LA

DEMOCRATIE PACIFIQUE

JOURNAL

DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

TOME I.

(DU 1er AOUT AU 31 DÉCEMBRE 1843.)

12e Année. — 1re Série quotidienne.

Supplément de la **DÉMOCRATIE PACIFIQUE**, *du 21 juin 1844.*

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME I,

DE LA

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

(Du 1er août au 31 décembre 1843.)

Liste alphabétique des personnes qui ont concouru à la rédaction du tome I.

Barbier.	O. B.	Cartier.	E. C.	Duv.......	Ch. D.	Laverdant.	D. L.	Tab.....	Tab.
Barral.	B.	Charbonnier.	Ch.	Franchot.	Fr.	Lefèvre.	E. L.	Tam.....	T.
Barré.	L. B.	Colin.	A. C.	Forest.	P. F.	Le Royer de L.	L.	Toussenel.	A. T.
Blanc (Julien).	J. B.	Considerant.	V. C.	Gr...	G.	De Monglave.	E. de M.	Treuille.	Tr.
Boudon.	R. B.	Daly.	C. D.	Guillon.	F. G.	Morvonnais.	H. M.	Valois.	Val.
Bourdon.	E. B.	Destrem.	Dest.	Hennequin.	V. H.	Pellarin.	C. P.	Venedey.	J. V.
Breton.	Bre.	Devay.	F. D.	Jacob.	C. J.	Pelletan.	E. P.	Vidal.	F. V.
Bureau.	All. B.	Doherty...	H. D.	Jacquot.	A. J.	Perreymond.	Perr.	Weill.	A. W.
Cantagrel.	F. C.	Duval.	J. D.	Kuss.	C. K.	De Pompery.	E. de P.	Ysabeau.	A. Y.

La rédaction du Journal est soumise à la direction d'un Conseil composé de MM. V. Considerant, rédacteur en chef; Julien Blanc, E. Bourdon, All. Bureau, F. Cantagrel, C. Daly, Franchot, D. Laverdant et C. Pellarin.

TABLE DES MATIÈRES.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 1.

MARDI 1er AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) — LA — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, POLITIQUE ET RELIGIEUSE.

DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVERTISSEMENT.

La Phalange, qui a eu longtemps une publicité hebdomadaire, et qui depuis trois ans paraissait trois fois par semaine, prend, à partir de ce jour, le format *in-folio*, et devient journal quotidien sous le titre de la Démocratie pacifique.

En nous adressant à des lecteurs nouveaux, nous avons cru nécessaire d'entrer en matière par une sorte de préface ou d'introduction à notre publication quotidienne.

Le présent numéro n'est pas un numéro *spécimen* proprement dit, c'est un manifeste destiné à faire connaître à ceux qui n'ont pas suivi nos travaux antérieurs quelles sont les bases du terrain *politique et économique* sur lequel nous les convions de nous suivre.

Cette exposition sincère sera comme un point de départ qui permettra de juger toujours de notre indépendance politique et de notre fidélité à nos principes.

La publication de la Démocratie pacifique suivra sans interruption ce premier numéro.

Dès demain le journal paraîtra dans les formes ordinaires des feuilles quotidiennes, politiques et littéraires.

Nous publierons des articles de fond sur toutes les questions importantes et d'actualité politique et sociale; les nouvelles intérieures et étrangères, les débats des chambres et des tribunaux, etc.

Notre feuilleton sera consacré aussi régulièrement que possible aux théâtres, aux beau-arts et aux comptes-rendus très complets de l'Académie des Sciences.

Nous publierons, selon l'usage, des Feuilletons-romans.

La première publication de ce genre, que nous commencerons après-demain, est un roman dû à la plume spirituelle de M. Léon Golzan, intitulé : Aristide Froissart.

Les ouvrages philosophiques et littéraires les plus remarquables, les découvertes importantes, intéressant l'industrie et les sciences, seront l'objet de nos études. Nous tâcherons enfin de faire un journal varié et facile à lire.

L'agriculture, cette industrie capitale et nourricière, qui sert de texte aux plus belles phrases, mais dont les intérêts sont négligés à l'envi par la Presse et par le Gouvernement lui-même, aura en nous des défenseurs actifs et dévoués. Une rédaction spéciale pour l'agriculture est attachée au journal; nous publierons tous les jours le tableau des *Cours des principaux marchés agricoles de la France et de l'étranger*, et nous donnerons régulièrement, une fois la semaine, un *Bulletin agricole*, et une fois par mois au moins, une *Revue d'horticulture*.

Les intérêts municipaux et communaux de la France et les questions d'édilité parisienne seront également pour nous l'objet d'un examen spécial.

—

Nota. Les personnes auxquelles nous adressons des *numéros d'essai* nous ont été indiquées généralement par des amis comme étant aptes à goûter les principes au développement desquels nous consacrons nos efforts.

Ces personnes peuvent donc recevoir notre journal tant qu'il leur sera envoyé, sans pour cela se croire abonnées. Les envois d'essai sont gratuits. C'est à nos amis de ne pas laisser inféconds les germes que nous répandons, sur les renseignements qui nous viennent d'eux, et à nos principes de conquérir les adhésions ou les sympathies de ceux qui sont mis à même de les apprécier.

MANIFESTE POLITIQUE ET SOCIAL
DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.
ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ.

I.
DES INTÉRÊTS ET DES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ.

§ I.
L'ordre antique et l'ordre féodal.

Les Sociétés de l'antiquité avaient pour principe et pour droit la force, pour politique la guerre, pour but la conquête, et pour système économique l'Esclavage, c'est-à-dire l'exploitation de l'homme par l'homme dans sa forme la plus complète, la plus inhumaine, la plus barbare. L'homme libre, plébéien ou patricien, faisait la guerre et consommait : le producteur était esclave. L'esclavage était le fait de base, et le fait culminant la guerre. Le sentiment humain ne s'étendait d'ailleurs pas hors des limites de la patrie. A l'extérieur, la domination implacable de la Patrie sur les peuples étrangers; à l'intérieur l'esclavage et l'esprit de caste : tels étaient les caractères de l'ordre social antique.

L'ordre féodal, résultat de la conquête, n'a été que la conquête organisée. Son fait capital était encore la guerre, et surtout la consécration traditionnelle et permanente des privilèges primitifs de la conquête.

Il avait pour système économique un degré déjà moins dur et moins brutal de l'exploitation de l'homme par l'homme, le Servage. Le sentiment humain, s'ouvrant à la chaleur des premiers rayons du Christianisme, sortait des bornes étroites de la patrie. Le dogme de la fraternité commençait à lier ensemble les races et les nations diverses, mais seulement aux degrés correspondants de la hiérarchie féodale. Dans toute l'Europe, les héritiers des conquérants, les nobles, se saluaient comme égaux, en foulant à leurs pieds les manants et les roturiers, qui n'étaient point pour eux des hommes en Jésus-Christ; mais ceux-ci, partout asservis, s'appelaient frères entre eux, et pressentant de même dans l'avenir le règne de Dieu et de sa justice, comprenaient déjà que leurs oppresseurs n'étaient que leurs frères aînés dans la grande famille humaine.

L'esprit et le droit des temps féodaux étaient l'esprit aristo- et le droit commun, le droit de tous à tout, le droit démocratique.

§ III.
Séparation du principe démocratique et du principe révolutionnaire.

Le droit nouveau, le droit démocratique a été consacré depuis 89 par le premier article de toutes nos constitutions : « tous » les Français sont égaux devant la loi, devant les fonctions et » les charges publiques. »

Ce droit nouveau étant entré dans le monde avec une révolution, ayant été proclamé, établi et défendu par une révolution, devant son triomphe au triomphe d'une révolution, il n'est pas étonnant que le principe démocratique ait été longtemps confondu avec le principe révolutionnaire.

Le droit nouveau aurait pu s'incarner dans la Société par un double mouvement de réforme et d'organisation progressives qui eussent achevé paisiblement, dans toutes ses branches, la transformation naturelle déjà fort avancée de la vieille Société féodale.

Mais le mouvement naturel d'absorption et de résorption, qui pouvait opérer la transformation régulière de la Société ancienne, n'ayant pas été secondé et dirigé avec intelligence par les successeurs de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV; l'esprit nouveau n'ayant pas été sagement et largement gouverné dans son expansion puissante : l'explosion s'est faite. L'ancien régime a été violemment renversé; et sur ses débris, les deux principes, s'abordant par leurs faces les plus hostiles et se heurtant dans un choc dont l'Europe a tremblé dans ses fondements, ont commencé une guerre qui pouvait être longue et cruelle, mais dont l'issue était décidée par les lois éternelles qui gouvernent le monde. — Quand le temps est venu où le passé doit se transformer, si le passé livre bataille à ce qui doit être, il succombe fatalement.

Le cours des événements ayant ainsi dirigé le mouvement contemporain dans la voie de la protestation violente, de la Révolution et de la Guerre; la Guerre, la Révolution, la protestation violente ont été long-temps les premières et les capitales manifestations politiques et sociales de l'esprit nouveau. Au lieu d'incarner son principe de liberté, d'égalité proportionnelle ou de justice dans l'organisation sociale, l'esprit nouveau s'est absorbé presque exclusivement dans sa lutte contre le passé; — à ce point que les générations qui ont clos le XVIIIe siècle et celles qui ont commencé le XIXe, croyaient ferme- principe d'élection indépendant de la naissance, est bien l'organisme politique de la Société moderne. Elle a essayé en outre de rendre l'instruction élémentaire plus accessible par des institutions de divers degrés. Mais elle a laissé sans organisation, sans direction et sans règle aucune, l'ordre industriel tout entier. Elle a renversé les jurandes, les maîtrises, les corporations anciennes, qui étaient une organisation illibérale de l'industrie; mais elle ne les a pas remplacées par une organisation meilleure. Elle a livré au *laissez-faire* le plus absolu, à la concurrence la plus anarchique, à la guerre la plus aveugle, et, par suite, au monopole des grands capitaux, l'Atelier social tout entier, c'est-à-dire tout le domaine de la production, de la répartition de la consommation des richesses.

Or, comme en général les individus ne prennent rang dans l'ordre industriel, dans l'ordre social et dans l'ordre politique, que par l'argent, l'instruction, ou la faveur; comme l'instruction et la fortune supposent primitivement l'aisance ou la fortune; et comme la faveur, faute d'une bonne organisation du travail, ne se transmet généralement que par la naissance et les alliances : il en résulte que, malgré le libéralisme métaphysique du droit nouveau, malgré la destruction légale du droit ancien, aristocratique; malgré l'égalité constitutionnelle des citoyens devant la loi et les fonctions publiques, malgré l'abolition des privilèges légaux dans le domaine industriel, l'Ordre social actuel n'est encore qu'un Ordre aristocratique, non plus, il est vrai, de principe et de droit, mais de fait.

Aussi, sauf des exceptions individuelles qui n'infirment nullement la généralité de la règle, il est socialement vrai aujourd'hui que les générations qui naissent dans la gène, la pauvreté ou la misère, accomplissent leur vie dans la gène, la pauvreté ou la misère, transmettent cet héritage fatal à leurs descendans, et que ceux-ci, destinés à rester comme elles dans la gène, la pauvreté où la misère, y restent comme elles.

Il est également vrai que les classes aisées et riches reproduisent les couches aisées et riches des générations suivantes. Seulement, grâce aux chances mauvaises de l'anarchie industrielle actuelle, grâce aux luttes déplorables d'une concurrence sans limite et sans règle, et à la puissance croissante des grands Capitaux, un nombre malheureusement très considérable d'individus et de familles des classes aisées, quelquefois même des classes riches, sont exposés à tomber et tombent en effet

lent dans la gêne ou la misère; les classes se perpétuent par la naissance dans leur état d'infériorité et de supériorité relatives.

Si cela est vrai en fait, il est clair que notre état social, qui est démocratique *en principe et en droit*, est encore comme nous le disons, aristocratique *de fait*. Constitutionnellement, légalement, abstractivement, il n'y a plus de castes dans la nation. Pratiquement, positivement, réellement, nous vivons toujours sous un régime de castes. Seulement ce n'est plus la loi, le droit, un principe politique, qui posent ces barrières entre les grandes catégories du peuple français, c'est l'organisation économique, l'organisation sociale elle-même.

§ V.

Constitution rapide d'une nouvelle féodalité par la concurrence anarchique. — Servage collectif des travailleurs.

Un phénomène de la plus haute gravité se manifeste aujourd'hui avec pleine évidence, même aux yeux les moins attentifs : ce phénomène, c'est le développement rapide et puissant d'une NOUVELLE FÉODALITÉ, de la Féodalité *industrielle et financière*, qui se substitue régulièrement à l'Aristocratie nobiliaire et guerrière de l'ancien Régime, par l'anéantissement ou l'appauvrissement des classes intermédiaires.

Après la grande explosion de 89, après la destruction de l'Ordre politique ancien, après l'anéantissement de la propriété féodale, du système industriel des maîtrises et des jurandes, et la proclamation de la *liberté industrielle* et commerciale, la société se croyait débarrassée à jamais de toute aristocratie exclusive et dominatrice.

En calculant ainsi, on avait mal calculé : le résultat le prouve, et la raison d'ailleurs en est facile à saisir ; la voici :

Une fois la grande agitation calmée, une fois les nouvelles positions prises, une fois la société rentrée dans un état régulier, il ne restait plus sur le terrain industriel et social que des individus en face les uns des autres, livrés *en toute liberté* à eux-mêmes, à leur forces propres. Mais les uns étaient pourvus de capitaux, de talents, d'instruction, et occupaient les positions élevées et fortes ; les autres, et c'étaient les membres des classes les plus nombreuses, n'avaient ni capitaux, ni instruction, ni talents développés par une éducation antérieure ; ils croupissaient relégués aux derniers degrés de l'échelle sociale.

Que pouvait-il résulter, dans un pareil état de choses, de cette liberté industrielle sur laquelle on avait tant compté, de ce fameux principe de la *libre concurrence* que l'on croyait si fortement doué d'un caractère d'organisation démocratique ? Il n'en pouvait sortir que l'asservissement général, l'inféodation collective des masses dépourvues de capitaux, d'instruments de travail, d'éducation, d'armes industrielles enfin, à la classe industriellement pourvue et bien armée.

« La lice est ouverte; tous les individus sont appelés au combat, les conditions sont égales pour tous les combattants. » Fort bien ! on n'oublie qu'une seule chose : c'est que sur ce grand champ de guerre, les uns sont instruits, aguerris, équipés, armés jusqu'aux dents, qu'ils ont en leur possession un grand train d'approvisionnement, de matériel, de munitions et de machines de guerre, qu'ils occupent toutes les positions; — et que les autres, dépouillés, nus, ignorants, affamés, sont obligés, pour vivre au jour le jour et faire vivre leurs femmes et leurs enfants, d'implorer de leurs adversaires eux-mêmes un travail quelconque et un maigre salaire !

La *liberté absolue*, sans organisation, n'est donc autre chose que l'*abandon absolu* des masses désarmées et dépourvues à la discrétion des corps armés et pourvus.

La civilisation, qui a commencé par la FÉODALITÉ NOBILIAIRE, *et dont le développement a affranchi les industrieux des servitudes* personnelles ou directes, *aboutit donc aujourd'hui à la* FÉODALITÉ INDUSTRIELLE, *qui opère les servitudes* collectives ou indirectes *des travailleurs*.

§ VI.

Misère croissante des travailleurs par dépréciation du salaire; effet de la libre concurrence.

Ce qui est vrai, de grande classe à grande classe, de la classe des prolétaires dénués de tout à celle des possesseurs du fonds et des instruments de travail, est également vrai des forts aux faibles dans chaque classe.

Ainsi la libre concurrence de prolétaires à prolétaires, les nécessités de l'existence qui contraignent ceux-ci à trouver chaque matin, aux conditions même les plus dures, du travail et un maître, les conduisent forcément à mettre leurs bras au rabais. De telle sorte que, quand les travailleurs abondent, et c'est le cas général, la libre concurrence entre ces malheureux les poussant à offrir leurs bras au plus bas prix possible, le taux de la journée tend à tomber partout à la dernière limite des nécessités extrêmes de l'existence, ce qui aggrave surtout la position du prolétaire chargé de famille. La concurrence des maîtres entre eux force d'ailleurs chacun de ceux-ci, *quelle que puisse être son humanité*, à n'accorder que les salaires les plus exigus; car un chef de maison ne saurait, sans courir à une ruine certaine, payer à ses ouvriers des salaires plus élevés que ses concurrents. — Ainsi, le Mécanisme odieux de la

§ VII.

Réduction des classes moyennes; dangers qui les menacent par la suprématie de l'aristocratie d'argent.

Ce n'est pas tout : des phénomènes analogues se passent dans la classe des possesseurs du fond et des instruments de travail. Les forts y dominent tout aussi fatalement, y égorgent tout aussi impitoyablement les faibles. Et si les premiers résultats de cette lutte à conditions aussi monstrueusement inégales, qu'on décore du nom de liberté industrielle, est la réduction immédiate des masses prolétaires en Servage collectif; le second résultat, tout aussi forcé que le précédent, c'est l'écrasement progressif de la petite et de la moyenne propriété, de la petite et de la moyenne industrie, du petit et du moyen commerce, sous le poids de la grande propriété, et sous les roues colossales de la grande industrie et du grand commerce.

Dans quelque branche que ce soit, en effet, les grands capitaux, les grandes entreprises font la loi aux petites. La vapeur, les machines, les grandes manufactures, ont eu facilement raison, partout où elles se sont présentées, des petits et des moyens ateliers. A leur approche les anciens métiers et les artisans ont disparu pour ne laisser plus que des fabriques et des prolétaires. De plus, on voit surgir, presque à chaque instant, une découverte inattendue, qui, renouvelant brusquement toute une branche de la production, porte la perturbation dans les établissements. Après avoir cassé les bras des ouvriers, jetté sur le pavé des masses d'hommes remplacés tout-à-coup par des machines, elle écrase les maîtres à leur tour. D'un bout de la France à l'autre, d'ailleurs, la petite et la moyenne propriété agricole, grévées d'hypothèques ruineuses, dévorées par l'usure, gémissent sous l'oppression du Capital qui les exploite toutes deux et pompe, au moyen du prêt, de la manière la plus commode et sans se donner aucun soin d'exploitation ni de fermage, le plus clair des revenus que le dur travail de vingt-cinq millions de laboureurs tire annuellement du sol.

Enfin, qui résiste aux crises, qui en profite, qui rachète à vil prix les établissements péniblement créés par de longs efforts? qui gagne par la disette comme par l'abondance? qui fait de magnifiques coups de filets dans les plus grands désastres? qui s'empare de toutes les positions, de toutes les lignes stratégiques, de toutes les bases d'opération du commerce et de l'industrie? Qui envahit tout, qui devient maître de tout, sinon la haute spéculation, la haute banque, et, en toute branche, les gros Capitaux ?

Oui, il est temps pour les classes moyennes, déjà fort entamées, d'y prendre garde. L'Argent envahit tout; la puissance des gros Capitaux s'accroît incessamment, et ils attirent et absorbent, dans tous les ordres, les petits capitaux et les moyennes fortunes.

§ VIII.

Division de la société en deux classes : un petit nombre possédant tout, le grand nombre dépouillé de tout.

Ainsi malgré le principe abstractivement démocratique de la liberté industrielle, ou plutôt par l'effet de cette *liberté fausse et illusoire* (comme toute liberté simple et non organisée), les capitaux gravitant sans contrepoids sur les capitaux, proportionnellement aux masses, viennent se concentrer dans les mains des plus forts détenteurs ; et la Société tend à se diviser de plus en plus distinctement en deux grandes classes : un petit nombre possédant tout ou presque tout, maître absolu de tout dans le domaine de la propriété, du commerce et de l'industrie; et le grand nombre ne possédant rien, vivant dans une dépendance collective absolue des détenteurs du capital et des instruments de travail, obligé de louer pour un salaire précaire et toujours décroissant, ses bras, ses talents et ses forces aux Seigneurs Féodaux de la société moderne.

Ce tableau de l'état social actuel, cette description du mouvement qui nous emporte rapidement vers la constitution régulière de la Féodalité nouvelle, n'a plus rien de prophétique : c'est de l'histoire contemporaine. Que l'on ergote si l'on veut sur tel ou tel terme d'une exposition générale et nécessairement sommaire : il n'en reste pas moins vrai que la Société marche à grands pas à la constitution d'une Aristocratie aussi lourde qu'ignoble; que nous y sommes; que nous l'avons atteinte ; qu'elle nous enlace et nous serre; qu'elle pèse depuis longtemps sur le peuple, et qu'elle dompte, réduit et asservit chaque jour, individu par individu, et commerce par commerce, les classes intermédiaires elles-mêmes.

Et ce phénomène n'est pas particulier à la France : c'est un phénomène social qui caractérise la Civilisation moderne. Il se développe avec d'autant plus d'énergie dans chaque État que l'industrialisme civilisé y atteint un degré plus avancé. Il suit pas à pas la marche du système commercial, manufacturier, et l'invasion des machines. Notre industrialisme à libre concurrence est un Mécanisme colossal d'une énorme puissance, qui pompe incessamment les richesses nationales pour les concentrer dans les grands réservoirs de l'Aristocratie nouvelle, et qui fabrique des légions faméliques de pauvres et de prolétaires. La Grande-Bretagne présente au plus haut degré ce phénomène de la concentration des capitaux entre les mains d'une Aristocratie peu nombreuse, de l'amoindrissement des classes moyennes, de la quasi-annihilation politique et sociale de la Bourgeoisie, d'un Prolétariat et d'un Paupérisme envahissants. La France et la Belgique, les deux pays qui suivent de plus

des Compagnies féodales et qui se disposait à demander au pays des millions par vingtaine pour leur faire lâcher cette proie, laisser soutenir, accepter honteusement lui-même au profit des grands vassaux tout-puissants de la Banque, son incapacité prétendue dans la question de l'exécution et de l'exploitation des chemins de fer; tandis que le petit Gouvernement de Belgique a couvert en quelques années son sol de rail-ways, qu'il administre fort bien et fort démocratiquement sous nos yeux? Enfin, et c'est ici le comble, quand le Roi des Français, animé par une grande pensée, a voulu réaliser l'union franco-belge, n'avons-nous pas vu les deux Gouvernements, les deux Nations, les deux Rois, arrêtés par l'insolente résistance de quelques grands propriétaires industriels? Les deux Gouvernements, les deux Nations, les deux Rois, n'ont-ils pas subi la volonté de ces vassaux tout-puissants? A-t-il fallu plus de huit jours pour imposer aux dépositaires de la Souveraineté nationale la volonté suzeraine de ces Seigneurs d'un nouveau genre? Après cet exemple, n'est-il pas évident que ce ne sont plus ni le roi, ni les ministres, ni la nation qui gouvernent, mais déjà la Féodalité industrielle et financière?

§ X.

Les révolutions sociales.

Qu'on ne s'y trompe pas : une pareille situation, si elle se prolonge et se développe, est pleine de périls. Le peuple, en France, ne se laissera point acculer aux extrémités où se sont laissé pousser les populations ouvrières des villes et des campagnes de l'Irlande et de l'Angleterre. La Bourgeoisie française ne se laissera pas impunément tondre et dépouiller de ses propriétés, de son influence politique et rejeter en prolétariat. Le Monopole universel ne peut, au siècle où nous vivons, passer entre les mains d'une classe peu nombreuse, sans amasser bientôt sur cette classe les haines les plus formidables. Déjà, chez les chartistes de l'Angleterre, où la féodalité, pour diverses causes faciles à déduire, est plus avancée que chez nous, ces haines sociales, précurseurs des révolutions dont la propriété est l'enjeu, ont atteint une effrayante intensité. Avant que nos classes ouvrières arrivassent à ce degré de réaction et d'animosité, il y aurait eu chez nous dix révolutions.

Que deviendrait la Civilisation, que deviendraient les Gouvernements, et que deviendraient les hautes classes, si la Féodalité industrielle s'étendant sur toute l'Europe, le grand cri de guerre social, *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*, y soulevait à un jour donné toutes les innombrables légions de l'Esclavage moderne ?

Eh bien! il est certain que si la sagesse des Gouvernements, si la Bourgeoisie intelligente et libérale, et si la Science enfin n'avisent, il est certain que le mouvement qui emporte les sociétés européennes va droit aux révolutions sociales, et que nous marchons à une Jaquerie générale et irrésistible.

Voilà ce que certains conservateurs entêtés, ex-libéraux repus et trembleurs, ne veulent pas que l'on dise et prédise. Ils s'indignent qu'on n'ait pas l'attention délicate de leur épargner des vérités qui troublent la quiétude de leur sommeil inintelligent de consommateurs égoïstes. Ces révolutionnaires d'hier, aujourd'hui gorgés et satisfaits, estiment qu'il suffirait de ne point parler des douleurs du peuple, des misères de l'esclavage, des haines prolétaires, des envahissements parallèles de la Féodalité industrielle et du Paupérisme, pour que toutes les tempêtes de l'avenir fussent conjurées et que tout fût au mieux dans le monde où ces messieurs digèrent. « Prêchez aux « ouvriers » disent ces gens sans prévoyance et sans cœur, tous athées, « la religion qui console. Ils sont moins bien que » nous, c'est vrai ; mais il est impossible d'améliorer leur » sort. »

Eh bien! les classes populaires n'acceptent pas, et elles ont raison, qu'elles doivent être à jamais des denrées dont le prix augmente ou diminue suivant le cours de la matière prolétaire sur le marché industriel. Elles veulent que la société leur donne des garanties de vie et de travail; elles commencent à comprendre que le *droit au Travail* n'est pas un droit moins sacré que le *droit de Propriété*. Par malheur même, le grand déni de justice dont elles sont victimes les rendant injustes à leur tour, voilà que dans les trois Etats les plus avancés en civilisation, l'Angleterre, la France et l'Allemagne, elles commencent à mettre en question le droit de Propriété et à le nier !

Quels sont donc aujourd'hui les vrais conservateurs, les conservateurs intelligents et prévoyants, de ceux qui demandent que les Pouvoirs politiques et sociaux s'éclairent sur l'état des choses, pour y porter remède, pour donner satisfaction légitime aux droits et aux intérêts méconnus, et permettre ainsi à la société un développement plein de sécurité; — ou de ceux qui, contents et satisfaits de leur propre sort, et ne se sentant pas le courage de sonder les misères profondes du corps social, sont d'avis qu'il ne faut pas s'en occuper, et laissent ainsi se former un orage menaçant qui peut finir par tout renverser?

Depuis quand guérit-on les grandes maladies en les tenant secrètes? Depuis quand remédie-t-on aux plaies et aux ulcères en jetant sur eux un voile, en détournant la tête, en refusant de les voir et de les sonder?

§ XI.

L'Enfer social, nécessité absolue d'une solution.

Il est avéré que notre régime de libre concurrence, réclamé par une Economie politique ignorante, et décrété pour abolir les monopoles, n'aboutit qu'à l'organisation générale des grands monopoles en toute branche; que la libre concurrence se montre sur tous les points dépréciative du salaire; qu'elle

dis qu'un petit nombre de riches deviennent plus riches, le sort des classes moyennes et industrieuses empire sans cesse (1). Notre régime industriel est donc un véritable enfer : il réalise, sur une échelle immense, les conceptions les plus cruelles des mythes de l'antiquité. Nos masses, dénuées et pauvres, plongées dans les flots du grand luxe des capitales, contemplant à chaque pas dans les officines des changeurs les billets de banque et l'or à pleines sébiles ; voyant dans les nombreux magasins les vêtements les plus confortables, les plus riches étoffes, les comestibles les plus substantiels ; éclaboussées par les brillants équipages ; excitées par les bruits et les sons qui sortent des théâtres ; agacées par l'aspect de toutes les jouissances qui leur sont interdites, n'offrent-elles pas une immense réalisation humaine du supplice de ce Tantale tourmenté par une faim et une soif éternelles au milieu des fruits et des eaux trompeuses qui fuient sans cesse ses lèvres desséchées ? Pense-t-on que le supplice de Sisyphe, condamné à élever au sommet d'une montagne un lourd rocher qui retombe sans cesse, soit plus cruel que celui de tous ces malheureux pères de famille qui travaillent avec acharnement, leur vie durant, à amasser quelque bien pour leurs vieux jours et pour leurs enfants, et qui parviennent à peine *à joindre les deux bouts*, ou dont les établissements créés avec tant de peine, tombent sous le feu d'une concurrence écrasante, ou croulent subitement sous les coups de la banqueroute et des crises qui ravagent périodiquement l'industrie ? Enfin, les cinquante Danaïdes, versant sans cesse dans des tonneaux sans fond des flots qui sans cesse s'échappent, ne symbolisent-elles pas fidèlement l'implacable sort des basses classes et des classes moyennes, condamnées à tirer du sein de la terre et des ateliers de la production, par un travail sans relâche, des flots toujours nouveaux de richesse, qui s'écoulent toujours entre leurs mains et vont fatalement s'accumuler dans les vastes réservoirs de l'Aristocratie d'argent ?

Notre régime industriel, fondé sur la concurrence sans garanties et sans organisation, n'est donc qu'un enfer social, une vaste réalisation de tous les tourments et de tous les supplices de l'antique Ténare. Il y a une différence pourtant : les victimes du Ténare étaient des coupables ; et dans l'enfer mythologique il y avait des juges.

Et c'est un pareil état de choses que l'on veut faire accepter aux intelligences contemporaines et aux masses comme l'organisation normale, comme le *nec plus ultra* de la forme sociale, comme le mode le plus parfait et le plus juste de l'exercice de l'industrie, et de l'économie de la propriété ! C'est impossible ! et nous ne cesserons de le crier jusqu'à ce que tous le reconnaissent : vouloir immobiliser la société dans cette forme, vouloir contraindre l'humanité à faire halte dans cet enfer social, c'est provoquer infailliblement des révolutions épouvantables. A nous donc les conservateurs intelligents et prévoyants ! A nous les hommes éclairés des classes supérieures et des classes moyennes, les hommes de cœur de toutes les classes ! Notre société, tourmentée déjà par cinquante années de révolutions, et dérivant rapidement en pleine Féodalité, est dans un état de crise qui appelle de sérieuses études et de prompts remèdes, si l'on veut conjurer les tempêtes !

Il est évident que nos hommes politiques, qui ne s'occupent pas des problèmes d'organisation, et toute la vieille presse politique, qui ne s'occupe que d'intrigues parlementaires, ne sont pas à la question de l'époque et radotent. La question de l'époque est sociale ; elle est de nature économique et industrielle, et c'est sur le terrain social où le grand mouvement des faits et des idées emporte les esprits, qu'il faut aujourd'hui diriger les recherches et prodiguer les enseignements et les lumières.

II.

LES DEUX SOLUTIONS DU PROBLÈME SOCIAL.

§ I.

La communauté des biens ; principe ou moyen révolutionnaire.

En face de cet état de choses, de cette redoutable question sociale, deux principes de solution, deux idées, deux moyens pouvaient être et sont proposés.

L'un de ces moyens, moyen violent, spoliateur, révolutionnaire, et, de plus, illusoire, consiste à attaquer la Propriété individuelle elle-même dans son principe, à la nier dans son droit, à dépouiller par la force, par la loi, les riches au profit des pauvres, les propriétaires au profit des prolétaires, à décréter enfin l'égalité des conditions et la communauté des biens.

Cette idée, que l'influence des développements rapides du Prolétariat, du Paupérisme et de la nouvelle Féodalité, a fait éclore au sein d'une société encore toute pénétrée du fluide révolutionnaire, se propage depuis quelques années parmi les populations ouvrières, surtout dans les grands foyers industriels, en France, en Angleterre, et même en Belgique, en Suisse et en Allemagne. Elle séduit et échauffe les masses. Elle a pour elle l'immense avantage d'une grande simplicité. « *Plus de* « *propriété, plus de propriétaires ! plus d'exploitation de* « *l'homme par l'homme ! plus d'héritage ! la terre à* « *tous !* » Ces formules sont très simples et très intelligibles aux masses faméliques et dépouillées, auxquelles elles ne pourront paraître d'ailleurs que parfaitement justes, tant que la société leur déniera le droit au Travail, plus sacré encore que le droit de Propriété qui en dérive.

Cette solution, négative et révolutionnaire dans son essence, n'est qu'une réaction exclusive et violente, comme toutes les

ce régime et ses privilèges, emportait la Bourgeoisie. La Noblesse y prenait peu garde ou en riait ; pour elle, la politique et les idées sociales des bourgeois n'étaient pas choses sérieuses. On dansait encore très gaiement à la cour de Louis XVI la veille de la prise de la Bastille. — Aujourd'hui, l'Aristocratie doctrinaire qui nous gouverne, plus *infatuée* d'elle-même et de sa prétendue raison, plus *dédaigneuse du peuple*, de ses idées et de ses droits que la vieille Noblesse française avant 89, ne sait pas seulement qu'il se forme au-dessous d'elle, dans les couches prolétaires, un formidable courant d'idées et de doctrines. Elle reste totalement étrangère à ce mouvement profond ; et sur nos quatre cents députés, il n'y en a pas vingt, peut-être, qui sachent que le Peuple aujourd'hui lit plus que l'Aristocratie financière, et que ce qu'il lit par centaines de mille, ce sont des ouvrages, des brochures et des pamphlets où s'agitent, sous toutes leurs faces, les plus graves et les plus terribles questions sociales. — Il y a parité parfaite entre les deux situations et les deux époques : même dédain pour les questions les plus urgentes ; même ignorance du mouvement inférieur et de sa puissance ; même aveuglement. Heureusement les rangs de la Bourgeoisie sont nombreux, et les intelligences s'y éveillent : le sentiment des misères matérielles et morales des classes ouvrières et de la nécessité d'y porter remède, s'y fait jour ; la charité sociale les pénètre et les échauffe ; et les classes bourgeoises commencent d'ailleurs à voir qu'elles ne sont pas moins intéressées que les prolétaires à l'introduction des garanties dans l'ordre industriel et à la résistance aux envahissements de l'Aristocratie financière. L'opposition déjà forte qui a commencé à se manifester, vers la fin de la dernière session sur les bancs de la Chambre des Députés, contre cette Aristocratie représentée par les hautes et puissantes Compagnies des canaux et des chemins de fer, témoigne d'un progrès considérable et d'un salutaire éveil de l'opinion des représentants de la Bourgeoisie française.

§ III.

L'association volontaire ; principe ou moyen pacificateur.

Nous avons dit qu'on ne peut songer à échapper à la nouvelle constitution de la Féodalité que par deux moyens. Le premier, c'est le partage ou la communauté des biens : procédé purement négatif et révolutionnaire, anti-social en lui-même et dont nous combattrons les doctrines en temps et lieu. Ce système heureusement n'est pas la seule issue.

Nous avons montré que le Capital et le Travail sont en guerre flagrante. L'atelier de la production, de la distribution et de la répartition des richesses n'est qu'un champ de bataille éternel. Maître des instrumens de Travail, le Capital fait nécessairement la loi au Travail. Les capitaux luttent d'ailleurs entre eux ; les gros écrasent et absorbent fatalement les petits. Les gros capitaux, se concentrant dans les familles aristocratiques et multipliant leur puissance par le système des grandes Compagnies actionnaires, deviennent de plus en plus prépondérants. Enfin le développement même de cette prépondérance, et l'impossibilité de la résistance des masses sur le terrain de la liberté industrielle, provoqueront nécessairement, tôt ou tard, une lutte révolutionnaire sur le terrain social : les classes incessamment et fatalement vaincues dans la sphère économique en appelant tôt ou tard d'une liberté et d'une égalité dérisoires à une égalité brutalement effective, à un partage. Et quand on fait une révolution pour partager, et que l'on est vainqueur, on ne partage pas, on chasse les vaincus et on prend tout. C'est ce que la Bourgeoisie a fait à l'ancienne Noblesse et au Clergé.

Or, puisque les conséquences de la guerre du Travail et des Capitaux, sur le terrain de la libre concurrence, amènent fatalement ou l'écrasement du travail et des petits et moyens capitaux par les capitaux féodaux, ou l'écrasement de la propriété et du capital par l'insurrection des travailleurs, il n'y a qu'un seul moyen de conjurer ces deux inévitables conséquences de la lutte : c'est de faire cesser la lutte. Et si, comme c'est le cas le plus général, l'état de paix est beaucoup plus favorable aux intérêts respectifs des parties belligérantes que le prolongement de la guerre ne saurait l'être aux vainqueurs eux-mêmes, il est évident qu'il faut se hâter de chercher les conditions de cette paix qui pourra et devra être signée d'un consentement commun par les parties adverses.

Il est un principe qui a puissance de changer, sur le terrain industriel, la concurrence en accord, la divergence en convergence, la lutte en coopération. C'est l'ASSOCIATION.

Quand deux entreprises rivales se fondent en une seule par un traité de société ; quand des capitaux, qui se combattaient, se réunissent dans une grande Compagnie actionnaire, ce sont des intérêts hostiles qui signent un traité de paix et se développent désormais en pleine conciliation convergente.

Mais pourquoi s'en tenir à l'Association des capitaux ? pourquoi ne pas demander à ce principe d'accord, d'union, d'harmonie, l'accord, l'union, l'harmonie du Capital et du Travail ? pourquoi ne pas rechercher et déterminer les conditions pratiques du contrat d'union du Capital et du Travail dans l'atelier social tout entier ?

§ IV.

Accroissement énorme de la richesse sociale par l'association.

Le Capital, le Travail et le Talent sont les trois élémens de la production, les trois sources de la richesse, les trois rouages du mécanisme industriel, les trois grands moyens primitifs du développement social. Supposez par la pensée, l'atelier social organisé sur la base de l'Association, les trois élémens de la production savamment combinés dans l'économie industrielle, les

bouchés extérieurs à leurs fabrications ; l'Angleterre, tourmentée d'une pléthore sous laquelle elle respire à peine, fait des efforts surhumains pour verser le trop-plein de ses fabriques sur toutes les plages ; elle s'ouvre à coups de canon les portes du vieil empire de la Chine ; elle parcourt incessamment et à main armée le globe, demandant partout des consommateurs : et à côté d'elle, en Irlande, et dans son propre sein depuis la Cornouaille jusqu'au Sutherland, et dans ses immenses possessions de l'ancien et nouveau monde, d'innombrables masses de travailleurs dépérissent et meurent ou se révoltent, parce que les absurdes rigueurs du régime de la concurrence ne leur permettent pas de consommer le plus strict nécessaire !

Quoi ! les nations les plus civilisées s'affaisent sous le poids mortel d'une production trop abondante ; et dans leur sein même les légions ouvrières s'étiolent faute de pouvoir, par les conditions du salaire, participer à la consommation de cette production exubérante ! N'est-il pas aussi absurde qu'inhumain ce régime industriel qui menace ruine *faute de consommateurs*, et qui rétribue si misérablement le Travail, qu'il obstrue et se ferme à lui-même, sur tous les marchés, les canaux les plus larges de la consommation.

Poussez ce cruel et stupide système aux conséquences extrêmes vers lesquelles il tend : supposez que cet industrialisme parvienne à remplacer, en toutes fonctions, le bras de l'homme par les machines, et, de réductions en réductions, arrive à l'anéantissement des salaires : vous réalisez l'idéal des économistes, la production au *plus bas prix possible*, et en même temps la victoire sur le travail. Mais que deviennent vos immenses produits ? où se placent-ils ? qui les consomme ? et si les populations consentent à mourir de faim paisiblement et légalement, en respectant ce que vous appelez l'ordre et le droit sacré de la propriété, ne verrez-vous pas votre mécanisme producteur crouler sur lui-même et vous écraser sous ses ruines ?

Que si au contraire vous supposez une organisation de l'industrie rationnelle, équitable, chrétienne ; qui rétribue le travail avec charité, avec justice, avec libéralité ; qui tienne compte des droits du travail aussi sacrés pour le moins que ceux de la Propriété ; qui donne au Travail et au Talent comme au Capital la part qui leur revient légitimement dans l'œuvre de la production des richesses ; ne voyez-vous pas que l'aisance et le bien être se répandant dans toutes les classes, vos grands marchés nationaux qui s'obstruaient, s'élargissent ; vos débouchés qui diminuaient, s'agrandissent ; et que les bénéfices légitimes du Capital augmentent incessamment par cela même que ceux du Travail et du Talent augmentent dans une proportion correspondante ?

§ VI.

Intérêt commun des trois classes.

Il n'y a donc pas, constatons-le, d'antinomie radicale dans la nature des choses ; il n'y a pas de contradiction et de guerre nécessaire entre les principes et les éléments de la production. Les luttes acharnées des capitaux contre les capitaux, du capital contre le travail et contre le talent ; des industries entre elles ; des maîtres contre les ouvriers, des ouvriers contre les maîtres, de chacun contre tous et de tous contre chacun, ne sont point des conditions fatalement attachées à la vie ou à l'humanité. Elles ne tiennent qu'au Mécanisme actuel de l'industrie, au système de la Concurrence anarchique et désordonnée, de cette liberté sans organisation que nous ont vantés, avec un si triste succès, les écoles fondées par les économistes de l'Angleterre. Il est évidemment possible d'accroître considérablement la richesse publique par une sage organisation de l'atelier social, par une application progressive du principe de l'Association, et de rétribuer abondamment le travail des masses, sans rien prendre à ceux qui possèdent.

Qu'on ne parle donc plus de la liberté industrielle, telle qu'elle a été comprise et réalisée de nos jours ; sinon pour la condamner et la maudire ! Qu'on ne parle plus de l'antagonisme fondamental du travail et du talent ; sinon pour constater que cet antagonisme résulte d'un mécanisme funeste sous tous les points de vue : funeste au développement de la production par le resserrement de la consommation ; funeste aux classes supérieures par les crises et les réactions désastreuses qu'il provoquerait sans aucun doute ; funeste aux classes inférieures enfin, par les misères croissantes dont il les accable et qui jetteraient forcément ces classes dans la voie des protestations sanglantes ! Qu'on ne parle plus d'abolition de la propriété, de partage ou de communauté des biens, de brisement des machines et de vandalisme social ! Mais que l'on parle d'organiser les intérêts et les droits des travailleurs ; d'introduire l'ordre, la justice et la vraie liberté dans l'atelier industriel, dans le régime de la production, de la distribution et de la répartition des richesses ; d'y unir les intérêts des possesseurs et des prolétaires, des soldats et des chefs ; qu'on parle de faire travailler les machines *pour les capitalistes et pour le peuple* et non plus *pour les capitalistes contre le peuple !* Qu'on parle enfin d'organiser l'Association des classes dans l'unité nationale, et l'Association des nations dans l'humanité ! — Voilà les voies du salut des Etats et des Sociétés modernes ; voilà les problèmes dignes d'absorber aujourd'hui toutes les intelligences sérieuses, tous les esprits perméables à la lumière, tous les cœurs où vivent encore ces grands principes, ces nobles sentiments de patrie, de liberté, de fraternité chrétienne, qui brûlaient les cœurs de nos pères.

servage moderne; une aristocratie nouvelle dont les titres sont des billets de banque, pèse d'un poids de plus en plus lourd sur les classes inférieures, sur la bourgeoisie, et domine déjà le gouvernement.

Un pareil état de choses, contraire à tous les droits de l'humanité, à tous les principes de l'esprit social contemporain, ne saurait se développer sans provoquer des révolutions nouvelles, des révolutions non plus politiques, mais sociales et dirigées contre la propriété elle-même, aux cris : ***Vivre en travaillant ou mourir en combattant! la terre aux travailleurs!***

Pour conjurer ces Révolutions nouvelles, il n'existe qu'un seul moyen : c'est la reconnaissance sérieuse du droit au Travail, et l'organisation de l'industrie sur la base de la triple association du capital, du travail et du talent.

DEUXIÈME PARTIE.

I.

ÉTUDE DES GRANDES DIVISIONS DE LA DÉMOCRATIE MODERNE.

§ I.

Universalité de l'esprit démocratique en France; le parti légitimiste démocratique.

Cette organisation est la tâche de la Démocratie moderne.

L'état des choses, les besoins profonds de l'époque, les problèmes à résoudre, et le principe de la solution pacifique et organisatrice étant connus, il nous sera facile de constater l'état des esprits, de faire connaître la nature et la valeur des diverses catégories de la grande opinion démocratique, et de déterminer le rôle de celle que nous représentons.

Prenons tout d'abord acte d'un fait : c'est que notre époque, comme notre constitution, est démocratique; en d'autres termes, que le mot de *Démocratie* est destiné à représenter et à embrasser dans ce temps-ci, les sentiments, les principes et les droits aujourd'hui universellement acceptés en théorie, pour le triomphe desquels nos pères ont affronté les horreurs de la première Révolution.

Depuis quelques années surtout, depuis que l'émeute ne jette plus le tumulte dans les cités, que le parti révolutionnaire a été vaincu dans ses expressions les plus brutales, que le calme laisse reprendre aux idées l'empire qui leur est dû, le mot de Démocratie se revêt rapidement de la signification large, générale et compréhensive qu'il est destiné à recevoir en devenant l'expression de la pensée fondamentale du siècle.

La doctrine anti-démocratique de l'inégalité des races, le dogme des privilèges légaux, l'esprit de l'ancien Régime en un mot, a disparu. Le parti légitimiste lui-même, à l'heure qu'il est, professe (et en général professe franchement nous en sommes convaincus) les principes libéraux et démocratiques. Il abandonne et condamne tous les abus et tous les privilèges de l'ancien Régime. Un *Memorandum* récemment publié par le comité supérieur de ce parti, s'exprime sur les principes de la manière la plus formelle. Et si la Presse royaliste n'approuve pas tout entière ce *Memorandum*, ce n'est pas parce qu'il est trop imbu des idées libérales de notre siècle, parce qu'il rend hommage aux droits de la nation, au régime représentatif, au principe de l'égalité des citoyens dans l'État, et qu'il constate l'abandon des vieilles idées du droit féodal et du droit divin. Au contraire, certains organes de ce parti censurent vivement le *Memorandum*, parce qu'ils ne le trouvent pas assez démocratique.—Les partis les plus attachés au passé ont beau faire; ils sont toujours de leur époque, et le grand courant des idées du temps les emporte malgré eux. Henri V, par impossible, reviendrait aux Tuileries, que nous ne craindrions ni pour les droits de la nation, ni pour les libertés publiques, ni pour le régime représentatif dont son gouvernement élargirait désormais la sphère plutôt qu'il ne chercherait à la restreindre.

Les héritiers du vieux parti féodal, de la vieille Aristocratie nobiliaire, acceptent donc aujourd'hui l'esprit démocratique.— Ceci reconnu, nous allons faire voir que le grand parti moderne ou démocratique, dans son ensemble, se divise en trois catégories formant une série régulière, dont les trois branches se classent convenablement sous les nom de :

Démocratie rétrograde, — opinion révolutionnaire;
Démocratie immobiliste, — opinion doctrinaire;
Démocratie progressive,—opinion pacifique et organisatrice.

§ II.

Les questions *politiques* et les questions *sociales*.

Mais d'abord procédons à une définition, devenue facile, du sens qu'il faut attacher à ces deux expressions : les questions ***politiques*** et les questions ***sociales***. Si l'on n'était pas bien fixé à cet égard, il serait impossible de rien comprendre aux mouvements actuels de l'esprit public, aux décompositions et aux recompositions de l'opinion, aux problèmes enfin dont les intérêts du temps présent réclament les solutions, et qui déjà remuent profondément l'intelligence contemporaine.

Dans un sens tout-à-fait large et général, le mot de ***Politique*** comprend sans doute le règlement de tous les éléments de la vie des Sociétés. De son côté, le terme ***social*** est plus naturellement encore susceptible de cette vaste signification. Mais

§ III.

Victoire du principe démocratique dans l'ordre politique. Débats de la vieille politique.

Or, il est de fait que les efforts de l'esprit moderne se sont à-peu-près exclusivement portés, depuis 89, sur le terrain politique proprement dit. Dans l'ordre industriel et social, comme nous l'avons déjà établi, la Révolution n'a procédé que négativement et en mode abstrait. Elle a renversé les maîtrises, les jurandes, les corporations, le système de la propriété féodale; elle a dépouillé les nobles et le clergé : mais elle n'a créé aucune institution nouvelle. Elle a livré les individus et les classes aux chances de la lutte universelle que ce renversement inaugurait; elle n'a fondé aucun système de garanties pour les droits des faibles; elle a livré à l'anarchie et à la domination des forts l'atelier industriel et social tout entier : la misère, la corruption, la fraude, les vices et les crimes, le ravagent toujours et y vont croissant.

Mais pendant que la question sociale était totalement abandonnée, tous les efforts se concentraient sur les questions politiques : les formes constitutionnelles et les actes quotidiens du Pouvoir étaient seuls en puissance d'occuper les esprits. Dans cet ordre de faits, on ne s'est pas contenté de renverser l'ancien système administratif et l'ancienne constitution gouvernementale : on a créé une Administration centralisée et un Système gouvernemental fondé sur l'élection, — institutions qui relèvent toutes deux du principe démocratique.

L'ordre politique a donc été renouvelé, le principe et les formes en ont été mis en harmonie avec l'esprit moderne. L'égalité devant la loi, l'unité administrative et le système électif de la représentation nationale conquis, il n'y a plus de réforme capitale, ni par conséquent de grande révolution à faire ou à craindre sur le terrain politique; parce que ces conquêtes ont mis le principe démocratique en possession du terrain, et qu'il ne s'agit plus désormais, le droit étant appliqué, que de ***réglementer***, de ***développer*** et ***d'élargir progressivement l'exercice du droit***, pour mettre cet exercice en harmonie avec les développements du progrès social. — Or, ces développements nécessaires suivront nécessairement le principe, et ne sont plus dès-lors que des objets importants sans doute, mais secondaires.

C'est parce que la question politique est vidée dans ses grands principes, dans ce qu'elle présentait de capital, qu'elle a passé au second plan, et que les questions économiques, industrielles, sociales, se posent dorénavant au premier. C'est pour cela que les partis ***politiques*** sont à l'agonie; c'est pour cela que les efforts des vieux organes de ces vieux partis, pour ranimer les vieilles querelles dont ils ont si long-temps vécu, sont impuissants et ridicules; c'est pour cela que le volcan politique, qui lançait autrefois des torrents de feu et de laves brûlantes, ne soulève plus maintenant, comme les cratères mourants de l'Islande, que des torrents de boues tièdes et fétides.

§ IV.

Torpeur et corruption sur le terrain politique.

La vieille politique se mourant, la vieille politique étant morte; les vieux organes de la Presse s'acharnant, par ignorance, par routine et par orgueil, à ne prêcher qu'une foi usée, un culte trépassé, des formules creuses qui ne disent plus rien à la nation; refusant, avec l'entêtement aveugle des pouvoirs qui tombent, de reconnaître l'avènement des Idées sociales, de retremper l'esprit public aux sources vives des grands principes de justice, de liberté, d'humanité, dont la réalisation est la tâche de notre siècle; d'autre part, les masses, que les fortes idées seules ont puissance de mettre en vibration, ne pouvant plus s'intéresser aux misérables intrigues, aux mesquines combinaisons de stratégie parlementaire qu'on s'obstine à servir pour unique aliment à leurs nobles instincts collectifs de patriotisme et de sociabilité : le désenchantement, la lassitude et le dégoût sont à leur comble dans le champ clos de cette politique, où l'on combattait encore avec tant de vigueur et d'ensemble pendant les quinze années de la Restauration. L'esprit public tombe dans une somnolence, une prostration et une torpeur qui livrent partout les voies à la domination de l'argent et à l'envahissement de la corruption.

§ V.

Transition sur le terrain social et réveil de l'esprit public.

Entretemps, pendant que le vent desséchant de l'égoïsme et du scepticisme balaie les champs dévastés et stérilisés d'où l'humanité se retire, parce qu'elle n'a plus de grandes moissons à y recueillir; le champ des idées sociales, labouré en silence par des travailleurs long-temps obscurs, s'ensemence, se couvre de végétation et devient le rendez-vous, de jour en jour plus fréquenté et plus vivant, des fortes intelligences, des cœurs ardents, des générations nouvelles, de tous ceux, en un mot, qui sentent battre vivement dans leur sein l'amour de l'humanité et qu'un instinct sûr de la destinée des peuples entraîne sur les voies glorieuses de l'avenir.

Ainsi notre âge assiste à l'extinction d'un culte vieilli, d'une idée qui a fait son temps, épuisé ses formules, donné ce qu'elle contenait de capital; il assiste à la fin, et à la fin misérable d'un mouvement politique qui a porté ses fruits, qui a eu ses gloires et ses triomphes, qui a usé plusieurs grandes générations, mais dont la mission est accomplie. Et comme l'Humanité ne saurait faire halte dans la corruption, ni s'arrêter dans sa marche ascendante, notre âge assiste aussi à la naissance d'une foi nouvelle, aux premiers épanouissements de l'Idée générale et sociale, dont les

L'incrédulité sociale des vieux Romains de la Politique n'empêche pourtant point les Idées nouvelles de marcher et d'envahir; et si l'on veut un symptôme assez décisif, pris dans la sphère parlementaire elle-même, que l'on sache ceci : c'est que grand nombre de nos députés ont passé les derniers mois de la session à s'avouer les uns aux autres qu'ils étaient ***à bout de leur rouleau politique***, — ce sont leurs termes, — et qu'on ne pourrait désormais retrouver la vie qu'en abordant enfin les questions sociales. Ajoutons, pour compléter la révélation par un témoignage qu'il ne nous est point désagréable de reproduire, que l'organe principal des idées sociales, la ***Phalange***, dont la ***Démocratie pacifique*** est la continuation sous un titre plus accessible à l'esprit de tous, et que l'on traitait, il y a quelques années encore à peine, de journal de rêveurs et d'utopistes, était assez généralement reconnu et cité cette année, à la Chambre, comme le journal le plus positif, le plus pratique et le seul à-peu-près qui traitât sérieusement et à fond les questions les plus vitales. — Il se fait, comme on le voit, du changement dans les esprits.

§ VI.

Les vieux partis politiques sont aujourd'hui *immobilisites* ou *rétrogrades*.

Nous pouvons donc, sous l'autorité de la raison comme sous celle des faits, et en prenant pour témoin le mouvement même qui entraîne les idées de notre siècle, établir que l'activité intellectuelle se transporte du terrain de la vieille politique constitutionnelle sur celui de la constitution économique de l'industrie générale et des relations sociales.

Il résulte de là que les hommes, les journaux et les partis, qui s'obstinent à ne pas sortir de la brouille politico-parlementaire; qui n'ont à présenter, pour correspondre aux besoins généraux, au développement des droits fondamentaux et des grands intérêts de l'Humanité dans notre siècle, que des réformes électorales de tel ou tel patron, des modifications des lois de septembre, des définitions de l'attentat, des réclamations sur la composition des listes du jury, et autres misères qui ont composé ces années-ci les articles sacramentaux et le fond des ridicules programmes de nos coteries plus ou moins parlementaires; que ces hommes qui, loin d'accueillir et d'étudier ces questions sociales que les flots du mouvement des choses apportent chaque jour plus pressantes, les repoussent, s'efforcent de les cacher ou seulement s'abstiennent de les aborder, d'y toucher; il en résulte, disons-nous, qu'aujourd'hui ces hommes, ces journaux, ces partis sont des hommes, des journaux et des partis RÉTROGRADES ou IMMOBILISTES. Qu'ils fassent le plus abondant emploi des grands mots de ***liberté***, de ***progrès***, de ***droits des peuples***, de ***Souveraineté nationale***, etc., qu'ils en entrelardent tous leurs discours, et en piquent tous leurs articles, qu'ils en arrosent leurs lecteurs et leurs auditeurs : c'est la direction des idées qui détermine le caractère des opinions; et il n'en est pas moins vrai que ceux dont nous parlons, malgré leurs grands mots, n'ont plus d'idées vivantes et font obstacle au mouvement social et au progrès réel.

Avec ces données, nous passerons facilement en revue les principales catégories de l'esprit moderne ou du grand parti démocratique qui, en France du moins, comme nous l'avons déjà dit, embrasse la société entière.

La Démocratie immobiliste, ou le parti des conservateurs-bornes.

§ VII.

L'École doctrinaire, ou l'immobilisme systématique.

Le parti des Conservateurs-bornes est celui qui a occupé le Pouvoir en France depuis la Révolution de Juillet.

Ce parti a combattu pour le principe démocratique; il a concouru à faire insérer et maintenir dans la constitution l'égalité devant la loi. Aujourd'hui même il rend théoriquement hommage à l'esprit moderne.

Or, la constitution nouvelle n'est qu'une transition entre la vieille Société aristocratique du droit exclusif de la naissance, et les formes démocratiques de l'avenir. Cependant, comme la consécration du principe de l'égalité par la loi a suffi pour donner à ce parti le pouvoir politique et la domination sociale, ce parti a jugé que le principe a fait son œuvre. Les libéraux de l'Opposition de quinze ans sont ministres; il est déraisonnable de rien demander de plus.

Il est bien vrai que, par forme de langage et pour ne pas avoir l'air de répudier l'héritage et les principes de 89, les titulaires actuels du Pouvoir s'en remettent à la générosité d'un avenir indéfini du soin d'accomplir les devoirs du présent. Mais cette concession théorique n'est, de leur part, qu'une rouerie pour masquer leur égoïsme.

L'École doctrinaire a été le pivot de ce parti des bornes, formé d'une partie des chefs du vieux libéralisme, auquel se sont affiliés d'anciens révolutionnaires repus, quelques sommités de la haute bourgeoisie et de la banque, et tous les riches inintelligents qui entendent toujours 93 quand on dit Progrès. Ces gens-là ont trouvé parfaitement légitime d'armer le peuple contre l'ancienne Noblesse et de profiter de la victoire des masses pour accaparer toutes les positions sociales assignées autrefois aux privilégiés de la naissance; et ils réprouvent comme révolutionnaire et anarchique toute doctrine tendant à la modification du ***statu quo***. Les classes populaires et la masse de la Bourgeoisie doivent se tenir pour satisfaites d'avoir changé de maîtres, et substitué une Aristocratie bourgeoise, l'Aristocratie des écus, à l'Aristocratie de l'honneur nobiliaire.

» convenable des travaux et des souffrances de notre âge ? N'y » a-t-il pas, après tant de fautes, de quoi *contenter les plus exi-* » *gents et rafraîchir les plus fatigués?* »

Oui, grâce à la victoire du peuple, quelques positions sont changées : la vôtre, par exemple, et celle de vos amis. Mais le peuple, mais les besoins et les intérêts de la masse, dites-nous quelle sati fa ction leur a apportée la victoire? Chacun, dites-vous, a son droit, sa place, son avenir. C'est que vous n'avez pas voulu vous convaincre, en étudiant de près le sort des prolétair s, que chacun, loin d'avoir *son droit, sa place* et *son avenir*, n'a pas même toujours sa place à l'hôpital.

C'est-à-dire qu'en face de ces affirmations effrayantes, on est conduit à croire à une fatalité de vertige et d'aveuglement qui pèserait sur tous les gouvernements modernes de la France!

§ VIII.

Caractère provocateur de l'immobilisme systématique.

Ainsi la misère, l'abrutissement, le dénûment intellectuel et matériel, le Servage politique et social des masses se lèguent par héritage de génération en génération. Tous les jours un agioteur, un spéculateur parasite ramasse d'un seul coup de filet plus d'or que n'en économiseront en un an cent mille laboureurs dont les sueurs nourrissent une province. Tous les jours les grands capitaux agissant comme des machines de guerre abattent les petits producteurs et les classes intermédiaires elles-mêmes : et dans ce même temps, en face du spectacle révoltant de ces iniquités et de tous nos désastres industriels, le coryphée de l'immobilisme, le chef de ce parti aveugle qui n'a triomphé de l'ancienne Aristocratie qu'en invoquant la justice et les droits de tous, ose dire : *que chacun maintenant a son droit, sa place, son avenir!* que les relations réciproques des petits et des grands des pauvres et des riches *sont réglées aujourd'hui* avec justice et libéralité!

Voilà donc qui est dit : le peuple qui a versé son sang pendant vingt-cinq ans sur mille champs de bataille, et qui a fait deux Révolutions pour reconquérir ses droits de peuple libre, n'a plus rien désormais à demander à la Société et au Ciel.

Les masses sont plongées dans une misère croissante par la dépréciation continue du salaire ; les banqueroutes et les crises commerciales bouleversent incessamment le champ de l'industrie : l'argent domine tout, achète tout, écrase tout ; les chiffres de la statistique criminelle s'allongent chaque année en files menaçantes. Qu'importent ces misères? M. Guizot et les siens sont ministres ; n'y a-t-il pas là de quoi *contenter les plus exigeants* et *rafraîchir les plus fatigués!*

Mais, en vérité, c'est à croire que ces politiques froids et égoïstes ont pris à tâche de désespérer ceux qui souffrent et de les pousser à des Révolutions nouvelles. Oser parler de justice et de libéralité, grand Dieu ! quand la fatalité de la misère pèse sur 25 millions d'hommes dont le travail produit presque toute la richesse de la France ! Et, quand on a reconnu que ce magnifique état de choses laisse *plus à faire à l'avenir que ne croient les plus ambitieux*, venir vous déclarer que *le statu quo* offre de quoi *contenter les plus exigeants et rafraîchir les plus fatigués!*

Qui l'emporte ici, de l'orgueil, de la cruauté ou de la déraison ? C'est un problème que nous n'avons pas à résoudre ; mais nous ne pouvons qu'admirer et bénir la sagesse et le sang-froid des masses déshéritées, en présence de ces provocations incendiaires des aveugles qui les mènent.

Oui, si les idées ne marchaient rapidement aujourd'hui, si des rangs de la Bourgeoisie ne s'élevaient de toutes parts de généreuses voix pour protester contre les doctrines impies de l'égoïsme, et pour réclamer, au nom des classes inférieures, ces droits à l'Existence et au Travail qu'elles ont si chèrement payés; si le peuple devait comme le Pouvoir désespérer du progrès, dès demain la guerre civile renaîtrait, et nous n'aurions déjà plus qu'à préparer nos armes.

§ IX.

Scission du parti conservateur. Formation du parti des Conservateurs progressistes.

Mais, grâce à Dieu et aux nobles sentiments du siècle, l'École des doctrinaires immobilistes agonise. Un grand et favorable mouvement s'opère au sein du parti conservateur.

Il y a désormais chez lui deux divisions qui se trancheront de plus en plus : celle des Conservateurs *progressifs* et celle à laquelle, du haut de la tribune nationale, M. de Lamartine a infligé le nom de Bornes.

Quand le parti conservateur impose une digue au torrent révolutionnaire, comprime l'émeute, ou maintient par son énergie la Paix européenne, nous disions: honneur au parti conservateur. Ce parti a courageusement rempli la première partie de sa tâche, et il a rendu, en l'accomplissant, un service à la Civilisation et à l'Humanité.

Mais si nous reconnaissons volontiers que la Résistance a été glorieuse et légitime aussi long-temps que la Société était en convulsions, nous n'hésitons pas à déclarer cette Résistance illégitime et absurde quand la Société est rentrée dans ses conditions de paix et d'ordre, quand la Résistance, en un mot, n'est plus qu'une opposition systématique et aveugle à toute application des principes de la justice et de la liberté.

Le nombre des Conservateurs qui partagent à cet égard nos doctrines se fait plus grand de jour en jour. La scission se dessine et se tranche de plus en plus dans le sein de l'ancien parti. L'immense majorité abjure l'esprit doctrinaire pur, et le chef de l'École s'amende peut-être lui-même. M. Guizot, que nous

nous occuper de M. Thiers dans l'examen de l'état des opinions contemporaines. M. Thiers ne représente aucune idée, aucune opinion.

Ainsi, l'École des Bornes ou de la Résistance systématique ne compte pas un aussi grand nombre d'adeptes qu'on serait tenté de le croire. Qu'on en ôte les repus les ambitieux placés et les Hauts Barons de la banque, il ne restera que les trembleurs, ces honnêtes gens qui prétendent que nous vivrions aujourd'hui dans le meilleur des mondes, n'étaient les factieux, les mauvais sujets et les utopistes.

La portion saine du parti conservateur marche à la Démocratie progressive et organisatrice. Elle commence à sympathiser aux souffrances de la masse, à accueillir les idées capables d'amener une amélioration quelconque dans le sort du grand nombre, sans compromettre les droits acquis. Il ne manque aux hommes de cette nuance qu'une plus grande ardeur, le feu sacré de l'Humanité et la Science du progrès. Il faut les échauffer et les instruire.

§ X.

Scission dans les organes de l'ancien parti conservateur.

Le mouvement intérieur que nous avons signalé dans le sein du parti conservateur devait se reproduire dans les allures de ses organes.

Le *Journal des Débats*, désireux de conserver les sympathies et la clientèle des deux fractions, a imaginé de tirer parti des vastes dimensions de ses colonnes pour servir à chacun de la politique suivant ses goûts. S'il laisse au rez-de-chaussée du journal une place à l'*Avocat des pauvres*, il appelle au premier étage l'apologiste ardent de la Féodalité financière. Le spéculateur, effrayé d'un éloquent tableau de la misère du pauvre, ou d'un appel courageux à la charité du riche, se rassure bien vite en lisant dans la colonne au-dessus un magnifique plaidoyer contre l'État au profit de la haute banque. Mais comme, selon l'Évangile, le même esclave ne peut servir deux maîtres, il résulte de sa politique de Janus que la déconsidération lui arrive de toutes parts, — malgré les articles intelligents et vraiment progressifs qu'il contient parfois et qu'il doit à la partie saine de sa Rédaction.

La *Presse*, plus avancée, plus hardie, plus intelligente et plus libre dans sa direction que le *Journal des Débats*, s'est habilement posée comme organe de conservation progressive. La *Presse* condamne l'immobilisme et pousse le Pouvoir à s'emparer de l'initiative du mouvement social. Elle rappelle souvent que la Dynastie fondée par la révolution de Juillet a pour mission spéciale d'organiser la Démocratie.

La *Presse* a rendu un grand service au Gouvernement en détournant de l'Opposition une foule d'intelligences. Elle a contrebalancé et atténué en faveur du parti conservateur les torts de la politique égoïste qui se personnifie dans le chef de l'École doctrinaire.

Au *Globe*, journal fondé pour soutenir l'esclavage, revenait de droit le titre de *Moniteur officiel* des Conservateurs-bornes. Le *Globe* a accepté courageusement une tâche dont il se tire avec esprit ; mais l'esprit ne suffit pas pour relever une cause perdue.

Nous n'avons pas à nous occuper de ces journaux d'opposition systématique qui gravitent autour d'une négation, ou d'un personnage politique à opinions vides, ou qui se débattent au sein des intrigues parlementaires. Ces journaux ne représentent plus des Opinions; ils ne font qu'agiter de la poussière.

Si notre Société doit être encore éprouvée par de grandes catastrophes, nous le répétons, ces catastrophes seront le fait de la prolongation du pouvoir des Conservateurs immobilistes. Si, comme nous l'espérons, au contraire, elle doit s'engager prochainement dans la voie de l'Organisation régulière et pacifique de la Démocratie, elle y entrera avec les Conservateurs progressifs.

La Démocratie rétrograde ou le parti révolutionnaire.

La Démocratie rétrograde et révolutionnaire se divise en deux partis très distincts, hostiles même : l'un est *politique*, l'autre *socialiste*.

§ XI.

Parti exclusivement *politique* de la Démocratie rétrograde.

Le premier est formé de ce qu'on appelle l'extrême gauche, plus les débris du parti républicain de 1832 et de 1834. Il se pose comme l'héritier des doctrines politiques de la Convention, bien qu'il ait perdu, au moins dans ses organes et ses chefs, la tradition des grands sentiments de cette Assemblée célèbre, et qu'il ne s'inspire réellement que de ses traditions mauvaises.

Il a pour organe le *National*, journal éminemment rétrograde, hostile au progrès social, adversaire de toute idée nouvelle, et décriant avec acharnement tous ceux qui se dévouent à l'émancipation des classes ouvrières par les voies pacifiques de l'Organisation du Travail.

Les Conservateurs-bornes, sans avoir plus d'amour que les hommes du *National* pour le progrès social, laissent du moins marcher les questions dans le domaine de la discussion, par respect pour une liberté consacrée. Les politiques du *National* les supportent impatiemment, les poursuivent avec un dépit extrême, et, chose honteuse, cherchent quelquefois même à exciter contre

Quant à leur doctrine politique, à la philosophie de leur système, si l'on peut parler ainsi, c'est éternellement la substitution d'un magistrat temporaire à un monarque héréditaire, comme chef de l'État. Voilà la grande panacée politique et sociale ! Que la France consente seulement à élire son chef tous les quatre ans, à faire siéger aux Tuileries, à la place d'un Roi héréditaire, une manière de Président nommé pour quatre ou cinq ans, quelque chose d'élu et de temporaire comme l'ex-Régent qui rendait l'Espagne si heureuse ; et l'ère du bonheur, de la liberté et de la justice va se lever sur elle. Il est incroyable qu'en présence de quatre mille ans d'histoire et des exemples du régime républicain, tels qu'ils vivent sous nos yeux, en Suisse par exemple, ou dans toute l'Amérique, il se trouve encore des hommes assez insensés ou assez puérils pour attacher la prospérité de la France à une semblable innovation dans la forme du gouvernement.

Cette coterie sans idée et sans vue d'avenir, qui repousse avec acharnement la question d'Organisation du Travail, ces hommes morts au progrès ne veulent pas regarder devant eux; ils ne veulent pas comprendre que la guerre est le caractère des temps barbares, — que le génie de l'industrie productive et féconde tend à remplacer dans la direction des Sociétés humaines le génie dévastateur de la conquête et des révolutions, — que l'organisation régulière et juste de la Paix et du Travail est le grand intérêt, la question suprême de l'époque. — Ce parti, qu'égarèrent long-temps la *Tribune* et le *National*, et qui renferme encore dans son sein des esprits jeunes, généreux, ardents, destinés, il est vrai, à lui faire défection tôt ou tard pour des idées supérieures, — ce parti constitue proprement la fraction *exclusivement politique* de la Démocratie révolutionnaire.

§ XII.

Parti *socialiste* de la Démocratie rétrograde.

La seconde fraction, la fraction *socialiste* de la Démocratie révolutionnaire, qui se distingue à beaucoup d'égards de la fraction purement politique, est plus avancée que celle-ci, en ce sens qu'elle donne le pas à la réforme sociale sur la question de réforme gouvernementale.

Elle compte à sa tête des hommes ardents, des esprits audacieux, que le sentiment de l'injustice et de l'inhumanité révolte, et que les apologistes de l'ordre de choses actuel ont rejetés violemment dans les voies de la réaction.

Comme ils voient se dérouler sous leurs yeux le spectacle des luttes incessantes et cruelles de l'industrie, véritables guerres civiles où le faible doit fatalement succomber, et les masses réduites en servage collectif sous la suzeraineté de l'argent, et les gros capitaux écrasant les petits, et le Prolétariat et le Paupérisme s'étendant de jour en jour et couvrant les nations d'un vaste linceul de corruption et de misère; comme ils voient tous les bénéfices du travail social affluer dans les caisses des agioteurs dont l'industrie parasite n'accroît pas d'un centime la richesse du pays; comme ils entendent les heureux du jour, les hommes qui possèdent la fortune, le rang et le pouvoir, s'écrier en présence de ces iniquités : « *que l'industrie est libre, que le rang et la fortune sont le signe et le prix du travail et de la capacité* (on va même jusqu'à la vertu!), *que la misère ne s'appesantit plus que sur la paresse et l'immoralité*, » un sentiment d'indignation, noble dans sa source, s'élève dans leur cœur devant cette tyrannie du Capital et de la Propriété qui, en Irlande, a atteint un tel degré d'odieuse et révoltante exploitation, que le chef des Tories vient de confesser lui-même en plein Parlement, *les crimes de la propriété*! Ces hommes, rendant le principe de la Propriété lui-même responsable de tous les fléaux du régime actuel, de toutes les iniquités de la fausse organisation de l'industrie; croyant y voir la racine éternelle de l'implacable égoïsme, répètent les anathèmes rétrogrades de Rousseau contre le premier homme qui, après avoir cultivé et enclos un champ, dit : *Ceci est à moi*. Ils nient radicalement le droit de Propriété, définissent la Propriété *un vol*, et en poursuivent l'abolition.

Rousseau était conséquent avec sa doctrine rétrograde, sa négation de la Propriété : il poussait droit et ferme à la plus brute Sauvagerie ; il maudissait logiquement les arts, les sciences, le progrès ; il anathématisait la pensée elle-même. Il savait bien que le sentiment de la Propriété est un élément formel de l'individualité humaine, et qu'on tenterait vainement de le réduire tant que cette individualité ne serait pas réduite, brisée, tant que l'homme enfin n'aurait pas cessé d'être homme en cessant de manier la pensée, son attribut suprême.

Il ne s'agit pas de détruire la Propriété, dont le développement est lié au développement intime de l'Humanité; qui a tiré l'homme de l'état sauvage et lui a livré successivement toutes les conquêtes dont son génie s'est paré dans le magnifique domaine des arts, des sciences et de l'industrie générale. Il s'agit de trouver et de donner au contraire, à la Propriété, des formes plus parfaites, plus sûres, plus libres, plus mobiles, et en même temps plus sociales, en harmonisant dans toutes les sphères l'intérêt individuel avec l'intérêt général. Il faut composer la propriété collective, non par la promiscuité et la Communauté égalitaire, confuse et barbare ; mais par l'Association hiérarchique, *volontaire* et savamment combinée, de toutes les Propriétés individuelles.

La négation du droit de Propriété est donc une idée rétrograde; elle est de plus, en tant que négation d'un immense intérêt social et humain, une idée révolutionnaire. Hâtons-nous

sous la meule gigantesque du Capital. Que les Gouvernements et les classes riches avisent donc à donner au plus vite des garanties aux droits du Travail, pour qu'il fasse sa paix avec la Propriété : le moyen, la voie de salut unique, c'est l'association du Travail aux bénéfices du Capital.

Si les égalitaires résolvent mal la question sociale, au moins, comme nous l'avons dit, en comprennent-ils l'importance supérieure. Aussi repoussent-ils avec une extrême vigueur les doctrines des révolutionnaires politiques. Plusieurs de leurs chefs ont rompu en visière au *National*, et lui ont signifié qu'ils tenaient sa République et son Suffrage universel, dans l'état d'ignorance et d'infériorité où sont les masses, pour des procédés d'exploitation du peuple par une petite Aristocratie de dictateurs bourgeois et républicains, — et pas autre chose.

Les intelligences humaines ne sauraient se réunir dans une cause absolument fausse. Tout parti a une raison d'être et un principe légitime. C'est par l'exclusivisme que pèchent les partis, par la négation des autres principes; ils sont généralement légitimes dans les principes qu'ils affirment et défendent.

Résumons par leur côté légitime l'examen des diverses catégories de l'opinion démocratique ou de l'esprit moderne dont nous venons d'esquisser le tableau.

La *Démocratie immobiliste* se montre, il est vrai, ignorante, aveugle, égoïste, illégitime à l'égard des droits et des intérêts encore méconnus, et des besoins du progrès. Mais elle est légitime en tant qu'elle représente, dans la société, dans l'humanité, le principe de la *Stabilité*, de la *Conservation*, et la *Résistance* aux mouvements *désordonnés* du faux progrès, aux impulsions plus ou moins violentes et révolutionnaires de la Rétrogradation politique ou sociale.

La Stabilité du corps social est la première des deux grandes conditions de la vie normale de la société ; le Progrès, la seconde.

L'Ordre, même imparfait, la conservation des droits acquis, des intérêts développés, sont des faits de sociabilité aussi importants et aussi sacrés que la reconnaissance et le développement des intérêts et des droits nouveaux.

Quand il y a dans la Société des hommes qui attaquent violemment l'Ordre ou les droits acquis, il est tout simple que d'autres se vouent à la défense exclusive de ces droits et à la Résistance. En général, un parti faux et exclusif ne se développe dans un milieu social qu'en créant, par la loi de l'antagonisme, un parti faux et exclusif, opposé.

La Bourgeoisie, triomphante en 1830, était libérale de principes, et, au fond, elle est encore fortement imbue des dogmes généraux de la Démocratie moderne. Elle n'était certes animée d'aucune inimitié systématique et antérieure contre la liberté et le progrès. Ce sont les violences et les émeutes des républicains qui ont développé par réaction, dans ses rangs, la politique exclusive et violente de la Résistance. Il fallait contre le torrent une digue puissante.

L'apaisement de l'effervescence républicaine a été bientôt suivi de la transformation du parti conservateur; et il demeure certain, si de nouvelles violences révolutionnaires ne surgissent, que les immobilistes proprement dits se réduiront bientôt à un petit nombre d'aveugles, destitués de toute influence sur l'opinion et la marche des intérêts publics.

§ XIII.

Des Principes légitimes de chaque parti.

La *Démocratie révolutionnaire*, illégitime dans ses voies et moyens négatifs et subversifs, est légitime comme protestation en faveur des droits politiques du peuple, méconnus *en principe* par les chefs des écoles politiques régnantes, et en faveur de ses droits sociaux d'existence, de liberté et de développement, méconnus *en principe* sacrifiés *en fait* dans le Mécanisme social que le parti contraire voulait immobiliser.

Enfin l'ancien parti royaliste, qui s'était soustrait long-temps à l'influence du courant démocratique de la Société moderne, représente lui-même un élément très légitime en soi et très important dans la vie des Sociétés, celui de la Tradition historique, du lien héréditaire de l'avenir et du passé. Ce parti se compose des descendants des hommes qui ont donné à la France ses limites et ont constitué son indépendance; ce parti, élevé dans de louables sentiments de fierté nationale et de grandeur chevaleresque, a gardé en dépôt le principe très noble de la fidélité.

Il y a donc, au fond de chaque parti, des sentiments humains, sociaux, légitimes, dont ces partis sont, en quelque sorte, les gardiens. Ce n'est qu'en raison de l'élément de bien qu'il renferme qu'un parti peut avoir du nombre. Les bons éléments, les côtés justes séduisent et passionnent seuls la masse des esprits dans chaque opinion; car les hommes sont des hommes et non des démons. Les masses vont où elles croient voir le bien : elles peuvent se tromper sur les moyens ; mais elles ne font jamais le mal en conscience du mal et pour lui-même.

Il ne s'agit donc pas d'attaquer les sentiments profonds de chaque parti et d'irriter les uns contre les autres les principes et les intérêts enrégimentés sous des drapeaux opposés.

Ce qu'il faut attaquer, ce sont les chefs égoïstes et les organes aveugles qui mènent et exploitent ces partis, s'efforçant de les retenir dans des idées étroites et exclusives, et en état d'hostilité, pour les mieux dominer.

En résumé, chaque parti est gardien d'un principe, d'un grand intérêt, ou dépositaire d'une protestation légitime dans ses cau-

tentions surannées de l'ancien régime l'a exclusivement occupé. On avait cru en outre que le terrain politique était le seul où il y eût des réformes à opérer pour que tout allât bien dans le monde. Un grand désillusionnement devait donc suivre l'expérience. Juillet fut une victoire définitive, et aussi une déception. La conquête politique ne donna que ce qu'elle pouvait donner : le mal restait attaché aux entrailles de la société, et continuait de plus belle à la dévorer. De là des protestations et des luttes violentes dont le terrain politique était encore le théâtre. Ces luttes agonisent.

Déjà les hommes sincères, les esprits droits, les cœurs généreux, désertent à l'envi le champ des vieilles querelles ; ils se retirent de ces partis moribonds où tout homme dont les idées et les sentiments ont de la largeur étouffe aujourd'hui. Des rangs de l'ancien juste-milieu comme de ceux des diverses oppositions sortent chaque jour des hommes qui sentent, qui proclament même que le temps des discussions stériles est passé, qu'il faut sortir à tout prix des formules vieillies, aborder les questions économiques et sociales, travailler à la prospérité du pays, provoquer l'Association et la fraternité des classes en régularisant et organisant le Travail, et l'Association des peuples en organisant la paix du monde. Stabilité et Progrès, Paix, Travail, Organisation, conservation des droits acquis, consécration et développement des droits nouveaux : telles sont les formules qui déjà se font entendre de toutes parts.

Si l'activité du pays s'éteint sur le vieux champ de bataille politique, elle renaît sur le champ fécond et glorieux du travail social.

Un peuple ne passe point en un jour d'une idée vieillie à une idée jeune, d'un culte accompli à un culte nouveau. Les grandes évolutions n'engrènent l'une dans l'autre que par un temps de transition, d'indifférence, de scepticisme et même de corruption. Mais, de ces crises transitoires l'Humanité sort avec une foi plus vive, une espérance plus élevée, une charité plus ardente.

Des débris des anciens partis politiques s'élèvent donc et se dégagent en foule des éléments généreux, sages, qui dépouillent peu à peu ce qu'ils avaient d'hostile les uns contre les autres, et qui apportent dans une sphère supérieure, pour les concilier, les principes divers au nom desquels ils s'étaient aveuglément combattus.

C'est à ces hommes affranchis,—animés de bons sentiments et de bons désirs, — que nous avons à cœur de parler. C'est sur ces couches d'alluvion, sur ces terres bien préparées et fertiles, qu'il faut verser les semences de l'avenir.

Ces hommes, lassés de ce qui est, réprouvent l'immobilisme et les doctrines matérialistes aux yeux desquelles les destinées de la Démocratie moderne sont accomplies. Ils cherchent une foi nouvelle. Ils ne communient encore que dans les sentiments et les principes généraux de la Démocratie dégagée du principe révolutionnaire, et dans le besoin de remplacer ce qui est faux par des voies et moyens organiques. Ils ont le sentiment de la tâche de notre époque ; ils n'en ont pas encore la Science.

Cet état des esprits se résume dans cette formule répétée aujourd'hui en écho d'un bout de la France à l'autre : *la Société ne peut pas rester comme elle est; il est certain qu'il y a quelque chose à faire.*

§ XV.

Programme du parti de la Démocratie progressive. — La vraie et la fausse Démocratie.

Voici les vues et les dogmes généraux qu'on peut considérer comme formant le symbole de la foi commune aux hommes qui entrent dans ces voies nouvelles.

A leurs yeux, la *vraie Démocratie*, c'est la reconnaissance pleine et entière, et l'organisation progressive, intelligente et sincèrement active des droits et des intérêts de tous. Elle consacre et consolide les droits acquis; elle proclame la légitimité des droits méconnus et poursuit l'avènement des intérêts qui souffrent encore. La vraie Démocratie, c'est pour eux l'organisation régulière de la paix et du travail, le développement de la richesse générale, la réalisation progressive de l'ordre, de la justice et de la liberté ; — c'est enfin l'organisation pacifique et hiérarchique des familles et des classes dans la Commune, des Communes et des Provinces dans la Nation, et l'Association des Peuples dans l'Humanité.

La *fausse Démocratie*, c'est l'esprit révolutionnaire, l'esprit de jalousie, de haine et de guerre, l'esprit de liberté anarchique, d'égalité violente et envieuse, de patriotisme exclusif et dominateur, ou d'indépendance farouche, incohérente, armée et hostile.

Ils comprennent que la vraie Démocratie unit, organise, rapproche, classe, associe, centuple le bien être et les moyens de développement physique, moral et intellectuel de tous les hommes, de toutes les classes. Ils cherchent la combinaison harmonieuse de toutes les forces. La vraie Démocratie, c'est le développement de l'esprit de fraternité dans l'Unité.

La fausse Démocratie est celle qui divise, renverse, brise, appauvrit, et couvre le sol de ruines. Elle excite les classes les unes contre les autres, et les peuples contre leurs gouvernements ; elle irrite les souffrances au profit de l'esprit de sédition ; elle provoque et entretient dans la Société la haine de toute supériorité ; elle souffle la défiance systématique, la suspicion et la révolte contre tous les Pouvoirs ; elle invoque enfin le soulèvement général des peuples et les grandes guerres révolutionnaires, comme la seule voie de délivrance des nations et de salut pour l'Humanité. La fausse Démocratie sème

pas l'action aveugle et désordonnée des incapables, c'est l'action intelligente et unitaire des capables — dont l'éducation sociale et l'action gouvernementale doivent tendre sans cesse à augmenter le nombre.

Tels sont les principes généraux, les dogmes communs, les vues acceptées par cette nouvelle Opinion destinée à porter le drapeau pacifique et organisateur de la Démocratie progressive.

Et si l'on nous demande le nombre des hommes qui déjà appartiennent de fait à cette Opinion en France, nous répondrons : Comptez le nombre de ceux qui acceptent aujourd'hui en France les principes que nous venons de reproduire, et qui les signeraient de leur nom; — vous verrez que ce nombre est immense.

Et si l'on nous demande pourquoi cette Opinion si considérable n'exerce point encore une plus grande influence sur les affaires, nous répondrons : C'est parce qu'elle ne s'est pas encore disciplinée, et qu'elle n'a pas encore d'enseignement régulier, de grands Organes. Elle est disséminée; elle se produit dans tous les livres, dans toutes les brochures, dans tous les écrits des hommes intelligents de l'Epoque : elle n'est encore dans aucun journal quotidien. Les anciens journaux, qui ont long-temps vécu des querelles politiques, et qui, comme les puissances vieillies, ne veulent rien oublier et ne peuvent rien apprendre, ne secondent pas ce grand mouvement des esprits; au contraire, ils le contrarient et le troublent. — C'est pour lui donner son premier Organe quotidien que nous levons aujourd'hui notre pacifique étendard.

II.

DOCTRINES DU JOURNAL.

Nous avons décrit l'état de la Société et fait connaître ses besoins ; nous avons décrit l'état de l'Opinion et fait connaître ses tendances. Il nous reste à dire au lecteur qui nous sommes et ce que nous voulons.

Ce que nous voulons, le lecteur le sait déjà par les développements qui précèdent; car nous avons écrit sous l'inspiration de nos principes politiques et économiques. Nous les résumerons tout-à-l'heure.

Qui nous sommes, nous allons le lui dire avec vérité.

§ I.

Qui nous sommes.

Nous sommes des travailleurs obscurs, animés d'un amour sincère de l'Humanité, voyant dans tous les hommes, dans les faibles et les opprimés d'abord, et dans ceux même dont nous attaquons le plus âprement les idées fausses ou la prépondérance injuste, des hommes et des frères.

Voués, pour la plupart, dès la jeunesse, par une tendance naturelle, à l'étude des questions sociales et politiques, des problèmes dont la solution intéresse le sort de ceux qui souffrent, c'est-à-dire, hélas ! de l'Humanité tout entière, nous avons acquis, à ces études, des convictions profondes, pleines de promesses et d'espérances fécondes. Nous avons voulu les faire partager à nos concitoyens, à nos semblables, à nos frères, et créer à ces convictions, dans le monde, pour le bien du monde, et par la voix libre et sage de l'intelligence et des expériences progressives, puissance et autorité.

Nous n'étions ni écrivains, ni journalistes : nous nous sommes faits, pour répandre nos convictions, écrivains et journalistes,—abandonnant sans regret nos carrières pour une vocation que nous croyions utile et sainte.

On nous a traités d'abord d'honnêtes rêveurs et d'utopistes. Nous avons continué nos efforts. Nos premiers succès nous ont valu des attaques de bien des sortes : on ne nous a ménagé ni les accusations, ni les condamnations injustes. Nous avons continué. Nos convictions nous soutenaient ; l'amour de l'Humanité nous donnait la Vertu de persévérance. Nous savions que nous étions dans la voie de la Vérité, de la Raison, du Bien : nous marchions toujours. Le premier de nos principes, c'est que l'homme est fait pour la Vérité et pour le Bien : nous étions donc sûrs de gagner progressivement à nos convictions l'estime, la sympathie et l'adhésion des hommes de bonne volonté, des cœurs droits, des esprits sincères —qui sont bien plus nombreux qu'on ne le croit.

Nous ne nous sommes pas trompés. Grâce à des dévoûments qui, nous le disons dans la sincérité de notre foi comme nous le croyons, seront un jour récompensés par la reconnaissance de l'Humanité, nos forces se sont assez rapidement accrues.

§ II.

Division de nos Travaux par l'accroissement de nos forces. — Conception générale de la destinée humaine.

Les grands renouvellements dans l'ordre de la pensée humaine et du mouvement social se font, dans l'âge moderne, par des livres et des écrits techniques où l'idée nouvelle s'expose sous les formes scientifiques, philosophiques, artistiques, ou religieuses qui lui sont propres ; et par des journaux où les principes généraux se développent en prenant pour thèmes les sujets et les intérêts journaliers qui captivent l'attention publique. C'est ainsi que les écrits des philosophes, des poètes et des économistes du siècle dernier et du commencement de celui-ci, ont opéré, concurremment avec les journaux et la tribune, le mouvement aujourd'hui accompli dans l'ordre politique.

Nous avons suivi cette marche naturelle ; nous avons écrit

Nous croyons que cette grande Association de la famille humaine arrivera à une Unité parfaite, c'est-à-dire à un Etat Social où l'Ordre résultera naturellement, librement, de l'accord spontané de tous les éléments humains.

Cette vue théorique relève d'une conception générale de l'Humanité, qui s'applique au passé, au présent et à l'avenir des Sociétés, c'est-à-dire qui contient un ensemble de vues sur l'*Histoire*, sur la *Politique contemporaine* (1) et un ensemble de vues sur l'*Organisation ultérieure* des Sociétés.

Notre organe périodique, par sa destination primitive et son caractère de Revue hebdomadaire, traitait tout à-la-fois ces trois ordres de sujets et plus spécialement le dernier.

Le développement de nos forces a tendu à diminuer cette complication, en divisant les fonctions et en séparant les sujets. La *Phalange*, en se rapprochant de la quotidienneté, devait naturellement serrer de plus près les questions d'actualité, de pratique et d'Economie sociale, et laisser aux livres et aux brochures spéciales les développements théoriques relatifs aux Formes sociales ultérieures les plus parfaites à notre sens, mais les plus distantes des Formes actuelles. Les questions d'actualité étant seules d'ailleurs en possession de fixer l'attention publique dans un journal d'une périodicité fréquente, offrent les meilleurs thèmes d'enseignement et d'initiation à des principes nouveaux.

Cette marche a imprimé un mouvement favorable à nos idées et à l'opinion. La *Phalange* est devenue de plus en plus accessible aux intelligences qui ne connaissent pas ou qui ne partagent pas nos doctrines ultérieures. Elle a de plus en plus cessé de paraître au public un journal *fait par des utopistes et destiné à des initiés*. Les gens le plus mal prévenus ont commencé eux-mêmes à en goûter, à en approuver la Politique et l'Économie Sociale. Et comme ce ne sont là après tout, que les applications actuelles de nos principes généraux d'Association, d'Organisation, de Sociabilité, à la solution des problèmes posés par le courant des choses, les esprits qui goûtent ces solutions reconnaissent peu-à-peu la valeur de ces principes et arrivent d'eux-mêmes à en étudier avec sympathie tous les ordres d'applications.

§ III.

Terrain indépendant où nous appelons tous les esprits avancés.

Nous avons donc, indépendamment de nos autres travaux, créé par le développement de la *Phalange* un terrain sur lequel toutes les bonnes intelligences, tous les esprits un peu avancés, tous les hommes sincères des différents partis politiques ou philosophiques et des différentes communions religieuses, peuvent nous donner la main, tout en réservant leur foi relativement à des Théories qu'ils ignorent tout-à-fait ou qu'ils n'admettent que dans certaine mesure.

Plus nous amènerons de monde sur ce terrain, qui sera celui de la *Démocratie Pacifique*, plus vite et mieux nous servirons la grande cause de la Sociabilité humaine, la cause de l'Association, qui est notre but supérieur.

Notre devoir, comme apôtres d'une idée à laquelle nous croyons attachés la prospérité, le salut, la paix, le bonheur de l'Avenir et la liberté de l'Humanité, est donc d'élargir le plus possible ce terrain, d'en rendre l'accès facile à tous les esprits, même et surtout aux esprits encore mal disposés à l'endroit de nos prétendus rêves.

Or, on le dit de toutes parts, ce qui choque ou effarouche le public, ce ne sont pas nos idées et nos principes, — puisque quand nous les appliquons *dans les termes du langage commun*, aux *questions dont le public s'occupe*, on les trouve bons et salutaires. Ce qui effarouche et éloigne ce sont *des termes techniques, et des formules* que l'on appelle notre *argot scientifique*.

Donc, dans l'Organe quotidien où nous voulons parler au grand nombre, à tous, à ceux qu'il s'agit d'arracher aux idées exclusives des partis pour les conquérir à nos larges idées d'Organisation, de Paix générale et d'Association, nous devons nous dépouiller de ces termes et de ces formules qui, pour être à leur place dans des ouvrages spéciaux, dans des articles scientifiques de Revue (2), et même, sauf mesure, dans les articles *Variétés* d'un journal quotidien sous la rubrique d'une *Étude* philosophique, littéraire ou sociale, seraient déplacées dans les autres colonnes.

C'est pour cela qu'en amenant, grâce à nos forces acquises et au concours dévoué des partisans nombreux de nos convictions politiques et sociales, c'est pour cela qu'en amenant la *Phalange* sur le terrain de la quotidienneté, nous avons voulu prendre un titre qui parût moins spécial et fût plus compréhensif au public.

§ IV.

Raisons du changement de titre de *la Phalange*.

Ce changement nous a coûté. Nous avions conquis déjà à ce nom de *Phalange* une place élevée et une estime sincère dans l'opinion de ceux même qui ne partageaient pas toutes les doctrines du journal. Nous avions la joie de voir chaque année apporter à la *Phalange* un tribut plus considérable de bons témoignages extérieurs, et d'hommages désintéressés, rendus à son esprit de vérité, de justice, d'impartialité sévère, à la sagesse de sa Politique, au sérieux de ses études économiques.

Mais ce nom, tiré de notre technologie scientifique, induisait encore beaucoup de personnes en erreur. Beaucoup croyaient encore qu'il fallait être initié aux études et aux doctrines *Phalanstériennes* pour lire et comprendre un journal destiné à porter *à tous* la parole de Paix, d'Association, d'Humanité et d'Avenir, ne pût, même à tort, paraître à quelques-uns, par une interprétation rétrécie de son titre, l'Organe d'une secte sociale, d'une petite Église renfermée dans des formules, des termes et des rites particuliers.

C'est pour cela que nous avons dû choisir, pour un journal que nous adressons *à tous*, un titre pris *dans le langage de tous*, dans le domaine commun de notre siècle. Nous avons voulu que ce changement de titre fût pour le public un avertissement formel que notre journal se pose sur un terrain immédiatement abordable par le bon sens et par l'intelligence, sans préparation doctrinale quelconque, et où tous les hommes d'ordre et de progrès, amis de la liberté de tous et de la justice pour tous, peuvent s'unir à nous.

Ce changement décidé, nous n'avons pas longtemps hésité sur le choix du titre nouveau.

§ V.

Raisons du choix du titre de *la Démocratie Pacifique*.

Sous l'inspiration des principes les plus incontestés du Christianisme et de la Philosophie, l'esprit humain s'est mis de nos jours en marche *au nom des droits de tous*, pour conquérir progressivement l'émancipation des faibles, des souffrants et des opprimés, la Paix et l'Association des peuples, pour fonder enfin le règne de Dieu et de sa justice, annoncé il y a dix-huit cents ans par le Christ.

Le caractère de ce grand mouvement de l'esprit moderne, qui prend de jour en jour une conscience plus claire de lui-même, se traduit dans la langue de l'époque par le mot de *Démocratie*.

Dans sa haute généralité, dans le sens pacifique, large et organisateur qu'il prend, depuis quelques années surtout, à la tribune nationale où toutes les opinions l'adoptent, et dans les écrits des publicistes les plus sages et les plus avancés qui tous s'y rallient, ce mot est donc destiné à devenir le mot d'ordre de l'époque, le drapeau du grand mouvement de régénération de l'esprit et des sociétés modernes. Or, nous croyons que nos principes sont destinés à guider ce mouvement : c'est donc à nous à en porter le drapeau.

Le mot de *Démocratie* est le mot à-la-fois le plus profond, le plus général et le plus puissant qui reste aujourd'hui dans le courant de l'actualité, le seul qui ait un avenir de forte vie dans la publicité active. Combien ne faut-il pas qu'il recèle de puissance pour être respecté par les orateurs et les organes les plus outrés du parti conservateur, malgré l'usage qu'en ont fait et qu'en font encore les partis révolutionnaires ! Cette observation est décisive.

Ce mot a été et est donc encore interprété par les partis dans des sens bien différents, souvent faux et dangereux. L'énigme politique et sociale est posée dans les mêmes termes à tous ; mais tous ne savent pas résoudre l'énigme, et les solutions fausses emportent avec elles des conséquences fatales.

Plus le mot est puissant sur l'esprit des masses, plus il est destiné à le devenir, plus souverainement il importe à la société qu'on n'en fasse pas accepter aux masses des interprétations désastreuses.

Les partis révolutionnaires font aujourd'hui du mot de *Démocratie* un drapeau de révolution et de guerre, une arme redoutable, les uns contre l'ordre politique et le gouvernement, les autres contre la propriété et la base de l'ordre social.

Il faut leur arracher des mains cette arme, il faut leur enlever hardiment ce drapeau. L'arme et le drapeau de guerre doivent être changés en instrument et en drapeau de paix, d'organisation et de travail. Or, l'assaut qu'il faut livrer à la Démocratie révolutionnaire est un combat tout intellectuel. A Dieu ne plaise que nous approuvions jamais contre des doctrines quelconques la compression aveugle, les armes matérielles du Pouvoir. C'est par l'intelligence qu'il faut vaincre. Il faut que le peuple soit juge du camp et juge libre ; il faut lui démontrer et le convaincre que ceux qui l'agitent pour une conquête aujourd'hui vaine de droits politiques, l'égarent ou l'exploitent ; que les véritables démocrates, les véritables amis du peuple, ne le poussent pas à la révolte et à la guerre, mais lui enseignent ses droits sociaux, en réclament énergiquement la reconnaissance et en poursuivent pacifiquement l'organisation.

Nous seuls aujourd'hui sommes en état de donner cette démonstration et cette conviction au peuple ; parce que, pour cela faire, il faut posséder une idée et un sentiment des droits et de l'avenir du peuple, supérieurs à ceux qu'en ont ces prétendus amis et leurs adversaires politiques.

En somme, c'est parce que nous nous sentons forts que nous nous emparons de vive force du mot de *Démocratie*, en l'arrachant à ceux qui en font mauvaise usage.

C'est une manœuvre hardie, et c'est en même temps une manœuvre habile ; car l'interprétation pacifique et organisatrice que nous donnerons hautement chaque jour à un mot qui passionne tous les cœurs chauds et généreux, qui rallie tous ceux qui aiment fortement le peuple, et qui ébranle les masses, sera un grand service rendu à la société. La société toute entière nous en sera reconnaissante. Les hommes de liberté et d'émancipation, la jeunesse ardente au progrès, les esprits sincèrement démocratiques, qui ne font pas consister la Démocratie dans les haines, suivront notre étendard. Quant aux conservateurs-bornes nous les contraindrons eux-mêmes à la reconnaissance, en rendant à la cause générale de la Stabilité du ces devises du journal.

FRATERNITÉ ET UNITÉ.

Vos omnes fratres estis,
Ut omnes unum sint.

Au plus haut rang nous avons inscrit ces deux paroles, ces deux révélations du Christ, la FRATERNITÉ et l'UNITÉ, qui sont l'alpha et l'oméga de la science sociale, la base et le sommet de toute grande politique humaine.

« Vous êtes tous des frères, les enfants du même Dieu, les » membres de la même famille. » — « Vous devez former UN » seul corps, UNE seule âme, UN seul esprit, et être UN avec » Dieu. » Toute la loi, toute la religion, toute la révélation de la politique sociale et de la Destinée de l'humanité, sont résumées dans ces paroles.

Nous avons pris ces paroles dans l'Evangile, parce que c'est l'Evangile qui a révélé au monde les lumineuses et suprêmes Vérités qu'elles renferment, et parce que nous avons voulu faire acte de foi à ces Vérités sociales et religieuses qui sont la base et le sommet du Christianisme lui-même.

Le Christianisme est la grande Religion de l'Humanité. Le Christianisme pourra se développer et se développera certainement encore et toujours. Croire qu'il y aura une autre Religion pour l'Humanité, que celle qui a révélé à l'Humanité sa propre existence, son unité en elle-même et en Dieu, c'est une illusion. *L'Union individuelle et collective des hommes entre eux et leur Union individuelle et collective avec Dieu* : il n'y aura jamais pour les hommes de principe religieux plus élevé et autre que celui-là. Or, ce principe est celui du Christianisme. Ainsi au point de vue scientifique de la pure raison humaine, il est certain que le Christianisme, dont la source remonte à la création, restera, avec les développemens infinis que comporte son principe, la dernière Religion, et la Religion unique et universelle de l'Humanité.

On a voulu faire dans ce temps-ci des Religions nouvelles. On croyait le Christianisme fini, mort, enterré, et on voulait le remplacer pour que la société ne restât pas sans Religion. L'idée partait d'un bon sentiment, mais elle était erronée.

Le Christianisme n'est pas mort, loin de là : l'esprit du Christianisme n'a jamais été plus vivant, plus répandu, plus généralement incarné dans les intelligences.

L'esprit politique et social moderne dans tout ce qu'il a d'élevé, n'est que le pur esprit du Christ. Et Voltaire lui-même, Voltaire quand il poursuivait avec une si sainte et si persévérante colère le génie de la Guerre et des Massacres, quand il criblait des plus redoutables sarcasmes, les oppresseurs de toutes sortes, les fausses et injustes supériorités ; quand il réclamait de toute l'énergie de son esprit, les droits de l'Humanité ; qu'était-il sinon un disciple du Christ, pénétré et vaincu par l'esprit de ce Christ qu'il raillait ?

On a vu le vieux chêne se dépouiller de ses feuilles rougies par l'hiver ; on a vu tomber les rameaux desséchés ; et l'on a cru que le chêne séculaire était atteint au cœur, et mourrait. Mais les feuilles jaunies tombaient poussées par les feuilles nouvelles. A chaque saison ses fleurs et ses fruits. Les formes temporaires et vieillies passent et tombent ; le fond est impérissable. — Le Christianisme, qui a brisé les chaînes des esclaves, et donné aux femmes et aux enfans le premier degré d'initiation à la liberté, n'a encore fait qu'ébaucher sa tâche.

UNITÉ RELIGIEUSE ; — LIBRE EXAMEN.

L'Unité religieuse résume et compose toutes les autres Unités. Nous croyons l'humanité destinée à réaliser toutes les Unités politiques, sociales, industrielles, scientifiques, etc. Mais il est évident qu'elle ne saurait atteindre l'Unité religieuse, synthèse de toutes les autres, qu'en proportion et à mesure du développement et de la réalisation de celles-ci.

S'il est un domaine libre par essence, c'est assurément celui de la conscience. C'est donc par la liberté de conscience, par le libre examen que l'humanité doit arriver à l'Unité religieuse. Une foi non éclairée, aveugle, qui ne repose que sur une obéissance passive de l'esprit, qui ne pénètre ni le sentiment ni la raison, n'est pas une foi religieuse : c'est une grossière et brutale croyance fétichiste. La Vérité religieuse ne saurait être en contradiction avec les autres Vérités et avec la Raison qui est le Verbe naturel de Dieu en l'homme, la lumière éclairant tout homme venant au monde. C'est donc par le libre examen et par les travaux philosophiques et religieux qui auront pour objet de concilier la religion avec la science, que se constituera l'Unité religieuse.

Au reste, où l'Unité importe au premier degré et où elle établit directement son empire, c'est dans le sentiment de l'Amour pour l'humanité et l'Adoration de Dieu. C'est là aussi que déjà, chez tous les hommes vraiment religieux de l'époque, elle se réalise. L'interprétation, les dogmes, les particularités des croyances forment le domaine de la liberté et de la variété, soit que l'on considère toutes les religions ensemble, soit que l'on considère chacune d'elles en particulier. Cela est tellement vrai, que le Catholicisme, la plus rigide des communions religieuses qui aient jamais été, laisse sur des milliers de points varier librement les opinions des fidèles.

Quoiqu'il en soit : la Vérité est une, et l'homme est fait pour la Vérité ; il arrivera donc, par la recherche et l'examen, à une Unité religieuse de plus en plus complète et universelle. Le Pro-

UNITÉ SOCIALE ; — DROIT AU TRAVAIL.

L'Unité sociale ne peut être librement consentie et soutenue par toutes les populations que dans un système social qui satisfasse les intérêts de toutes les classes. Les classes propriétaires se sentent intéressées à défendre l'ordre, parce qu'elles ont tout à perdre au désordre et que la Société protège leur droit. Que l'on fasse donc pour le droit au travail, qui est la seule propriété des masses, ce que l'on fait pour le droit de propriété du petit nombre; qu'on le reconnaisse, qu'on le garantisse, qu'on le protège, qu'on l'organise. A cette seule condition seront jetées les bases de l'Unité des classes dans la nation.

Quant à l'unité sociale extérieure, elle doit être amenée par la politique d'Association qui voit dans les Etats et les Peuples des *personnalités vivantes*, ayant chacune sa place au soleil et son droit d'existence libre dans la société des nations. La guerre n'est, aux yeux de cette Politique, qu'un reste de la Ba barie, un déplorable héritage que la multiplication et la régularisation des rapports scientifiques, industriels et commerciaux des peuples, la rapidité et l'extension des communications, les progrès du droit commun et du sentiment religieux ne sauraient laisser subsister plus longtemps au sein de l'Europe policée, savante, industrielle et chrétienne.

Les peuples commencent à comprendre qu'ils ne gagnent rien aux guerres qui ensanglantent le monde, leur PATRIE COMMUNE. L'élément représentatif est pacifique de sa nature; ceux qui paient les frais de la guerre y regardent à deux fois avant de la décider.

Les développements de l'industrie et des relations commerciales ne peuvent pas enchevêtrer, comme ils le font rapidement, les intérêts des peuples, les uns dans les autres, sans paralyser de plus en plus énergiquement la guerre. Les Cabinets se montrent d'ailleurs, de notre temps, très préoccupés de l'amour de la paix. Depuis vingt-cinq ans, nous les avons vus cent fois résoudre par des Conférences générales, par des Congrès et des Conventions diplomatiques, des difficultés qui, aux siècles derniers, eussent provoqué des conflagrations européennes.

La guerre ne sera définitivement anéantie que le jour où les Puissances, développant le procédé diplomatique actuel des grandes Conférences et des Congrès, auront régularisé le système du Concert européen, en faisant du Congrès des Puissances une Institution permanente, chargée de fixer le droit commun, de régler toutes les relations générales, d'opérer l'association des grands intérêts ou de déterminer entre ceux-ci des transactions, dans tous les cas qui, aux époques antérieures, eussent été de nature à provoquer des guerres.

Cette institution souveraine sera la création du XIXe siècle. Elle existe déjà en fait; il ne s'agit plus que de la régulariser : elle a pour elle le courant des intérêts et le courant des idées.

La France a le plus haut intérêt à se mettre elle-même en tête de ce mouvement, à prendre l'initiative dans l'œuvre de l'organisation de la Paix du monde. Tel est le but qui détermine la véritable tâche européenne de la France, c'est-à-dire sa politique extérieure. Ce rôle libérateur et social lui est dicté par ses antécédents glorieux et son noble caractère. La France doit marcher en tête de colonne sur la voie de l'émancipation des peuples et des Destinées de l'Humanité. La France doit *faire* et *organiser* la Paix en Europe, et non la *subir*. Ses humiliations et sa faiblesse momentanée n'ont d'autre cause qu'un abandon momentané de cette Politique pleine de puissance et de grandeur.

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE représentera cette forte et glorieuse Politique de paix, de justice et d'humanité, bien accueillie en France et chez toutes les nations où se développe l'esprit nouveau. Il est donc à désirer qu'elle remplace bientôt à l'étranger ces feuilles inintelligentes et brouillonnes qui cherchent continuellement querelle à toute l'Europe et dont le *Chauvinisme* est aussi nuisible aux intérêts extérieurs de notre Pays que la Politique *passive et honteuse* qui abaisse et humilie aujourd'hui la France. — Ces mauvaises feuilles ne font que créer ou entretenir chez nos voisins, contre nous, des sentiments d'hostilité et de haine qui ne sont plus de notre siècle et qui sont la plus grande cause de notre faiblesse actuelle. La France, toute-puissante en Europe pour le bien, a les mains liées pour le mal. Si elle marche dans la voie pacifique et généreuse de sa Destinée vraiment humanitaire, elle sera grande et glorieuse entre toutes les nations. Si elle se laisse entraîner à des pensées arriérées, à des vues de conquête, ou si elle croupit plus long-temps dans une inaction honteuse, elle trouvera bien vite la pente fatale de sa décadence.

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENS ET DES PEUPLES.

Nous ne partageons point les préjugés systématiques répandus contre les Gouvernements. Nous ne définissons point les Gouvernements comme le faisaient les Economistes et les Publicistes des quinze années de la Restauration : *Des ulcères qu'il faut s'attacher à réduire autant que possible*. Nous ne croyons point que les Gouvernements soient, nécessairement et *à priori*, les ennemis des Peuples.

Les Gouvernements sont sujets à l'erreur. S'il y a dans la Société contre eux des préjugés absurdes et injustes, ils sont fort sujets eux-mêmes à nourrir de funestes préjugés. Ils se trom-

lemande? Nous ne le pensons pas davantage. Croit-on que le prince de Metternich ne fait pas ce qui, d'après ses idées, est le plus conforme aux intérêts réels, à la prospérité véritable des populations qu'il gouverne depuis de si longues années? Enfin, quel homme de bonne foi, aussi hostile qu'il puisse être, oserait imaginer que si Louis-Philippe avait dans la main un moyen infaillible de faire le bonheur du peuple français, que s'il n'avait qu'à ouvrir la main pour lâcher sur le pays la richesse générale et la liberté la plus grande, avec l'ordre le plus parfait; quel homme oserait imaginer que Louis-Philippe tiendrait la main fermée? Louis-Philippe n'est que Roi aujourd'hui, et le métier de Roi, par le temps qui court, est souvent dur : il en sait quelque chose. Eh bien! dans l'hypothèse que nous faisons, Louis-Philippe ne serait plus seulement le Roi des Français, il en serait l'Idole et le Dieu. Quel plus solide fondement que l'amour des peuples pour asseoir une dynastie nouvelle?

En général, un Monarque est l'homme de son royaume le plus intéressé à la prospérité, à la gloire, à la grandeur et au bonheur du royaume. Est-ce une raison pour qu'il sache toujours faire ce bonheur? Malheureusement non. Mais il n'en résulte pas moins qu'il s'agit beaucoup plutôt d'*éclairer* et de *pousser en avant* les gouvernements que de les *culbuter*.

Pour nous, nous ne nous posons point en pourfendeurs des Gouvernements et des Rois. Nous nous posons en amis des Peuples d'abord, en amis des Gouvernements ensuite : — ce qui ne nous impose nullement l'obligation d'admirer tout ce que font les Gouvernements, ni même tout ce que peuvent faire les Peuples.

La forme Constitutionnelle, avec un Monarque héréditaire et une Chambre élective, nous paraît plus avancée, plus parfaite et plus solide que toutes les autres formes de Gouvernement, — y compris la forme républicaine. Mais nous ne croyons point, comme certaine Ecole politique, parce que nous possédons un Gouvernement constitutionnel, qu'il ne puisse y avoir trêve ni paix en Europe, tant que les autres Peuples ne seront point rangés à la forme que nous avons conquise. Laissons aux autres Peuples le soin de se donner eux-mêmes les formes qui leur conviennent. Leur indépendance et leur dignité y sont intéressées; et les Nations ne voient pas d'un bon œil, en général, que leurs voisines se mêlent trop de leurs affaires intérieures.

Nous pensons donc qu'il faut vivre en paix avec les Monarchies et les Républiques, tant que les unes et les autres nous traitent avec justice et ne nous cherchent point querelle. Les Monarchies absolues nous craignent plus que nous ne les craignons. — Nous avons à nous corriger de notre humeur conquérante et agressive, — ceci, bien entendu, n'étant point dit pour le Ministère actuel, — et si nous voulons être respectés dans notre liberté et dans notre dignité, apprenons à respecter un peu plus la liberté et la dignité des autres.

Nous avons vaincu l'Europe; l'Europe nous a vaincus : mais nous étions seuls contre tous. C'est donc encore en notre faveur qu'est la tombée de balance de notre gloire militaire. Tenons-nous-en là; ne cherchons pas à refaire l'Empire. Nous n'avons plus l'Empereur, ni ses motifs, ni ses excuses. Tâchons maintenant de vaincre l'Europe dans les luttes glorieuses de l'intelligence, de l'industrie et des arts; tâchons de marcher encore à la tête de l'Europe, mais dans la voie féconde du bonheur, de l'association et de la liberté du Monde.

C'est parce que tels sont nos sentiments et nos principes que nous avons donné à LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE le titre de *journal des intérêts des Gouvernements et des Peuples.*

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE EST MONARCHIQUE.

On avait attribué beaucoup trop de valeur aux Réformes gouvernementales. C'est prouvé. Nous avons fait les expériences. La Révolution de Juillet a mis le parti libéral et constitutionnel lui-même à la tête du gouvernement constitutionnel. Avons-nous tout ce que nous attendions? Loin de là.

Nous avons la forme de gouvernement la plus perfectionnée qui soit encore. Nous y tenons, et nous avons raison : mais c'est plus à cause de sa valeur théorique que pour la grandeur de ses bienfaits pratiques; c'est surtout parce que nous sommes las, et à bon droit, des Réformes, des Révolutions, des grandes aventures politiques, et que nous avons appris à les juger à leur valeur.

Nous sommes, à tout prendre, parmi les grands peuples, celui où il y a, et de beaucoup, la plus forte somme de liberté et d'égalité. Mais cela tient plus encore à nos mœurs et à notre génie qu'à nos formes politiques.

La Prusse, moins libre que la France sous plusieurs points importants, est mieux gouvernée par un Roi absolu, que nous par nos Ministères et nos Chambres. Il n'y a pas de peuple qui marche plus vite dans la carrière du progrès que la Russie, tirée de la plus profonde barbarie, en moins de cent ans, par le gouvernement de ses Autocrates. L'Angleterre, la vieille terre classique du constitutionalisme et de la liberté politique en Europe, est la nation où le sort des masses est le plus lamentable. Enfin nous ne changerions certes pas notre état politique et social contre celui des Républiques du nord et du sud de l'Amérique, où les possesseurs manquent pourtant encore aux terres les plus fertiles.

En présence de ces faits et de nos propres expériences, il est bien difficile à des hommes de bon sens d'attacher une valeur sans bornes aux formes politiques.

Gardons ce que nous avons conquis; ne souffrons pas qu'on

publique : et notre machine constitutionnelle, mue par une grande impulsion nationale, moudra bientôt le bon grain que lui confiera la nation.

Si la France eût été républicaine de principes, de mœurs et de traditions; si elle eût, en 1830, constitué une République, et que la forme républicaine fût aujourd'hui le moyen d'ordre et de gouvernement de la France, nous dirions : — Conservons notre Gouvernement républicain, et servons-nous-en pour bien gouverner la France. C'est précisément ce que nous disons de la forme constitutionnelle que la France a prise.

Au reste, loin que la Monarchie soit contraire en elle-même à l'élément démocratique, c'est, il ne faut pas l'oublier, c'est sous la protection de la Monarchie que l'élément démocratique a grandi historiquement en France; c'est à l'alliance des Communes et de la Royauté contre la Féodalité qu'est dû, en grande partie, l'affaiblissement graduel, et, par suite, le renversement définitif du système féodal.

La Féodalité nouvelle pèse aujourd'hui déjà, nous l'avons vu, sur la Royauté aussi bien que sur la Bourgeoisie et sur le Peuple.

C'est le cas d'une nouvelle alliance, et, cette fois du moins, la victoire ne sera pas sanglante et tournera à l'avantage des vaincus eux-mêmes.

UNITÉ POLITIQUE; — ÉLECTION.

L'unité du peuple et de son gouvernement est l'expression du but supérieur que la politique doit atteindre.

Tant que les intérêts sont en guerre dans la société, les opinions et les classes ne sauraient s'entendre. Il n'est mécanisme électoral, ni suffrage universel qui puisse faire sortir du cahos l'accord et l'harmonie.

L'Unité sociale, l'association des diverses classes, est donc la *condition sine qua non* de l'Unité politique.

Il y a, sur la question du droit politique, de la participation électorale au gouvernement de l'Etat, deux Ecoles diamétralement opposées et également fausses.

L'École *matérialiste*, elle, a pour chef M. Guizot et M. Thiers. Les hommes de cette École ne reconnaissent pas les droits politiques *à priori*. Ils ne connaissent d'autres droits que ceux que la loi octroie. Les droits pour eux se fabriquent à la Chambre. Il y a un pays légal et un pays extra-légal.

L'autre École est celle des *idéologues politiques*. De ce que les droits des citoyens sont *à priori* égaux, quelles que soient les positions, la fortune et la capacité de ceux-ci, les hommes de cette École veulent que l'on appelle également et immédiatement tout le monde au gouvernement de la Société.

Les uns nient le droit et n'admettent que le fait : *les autres*, sans tenir compte des choses, du milieu, du fait, ne veulent pas de transition, ni de mesure dans l'exercice du droit.

Nous disons que les deux Ecoles ont également tort; en effet : Un homme meurt en laissant des enfants en bas âge. Les enfants héritent : le droit de propriété les saisit à la mort du père; on ne refuse pas de reconnaître *leur droit;* mais on leur refuse avec raison *la jouissance, l'exercice* du droit avant l'âge où ils en feraient bon usage. On les met en tutelle.

C'est ainsi qu'il faut raisonner à l'égard des droits politiques des masses. Tout membre de l'unité nationale est, en naissant, saisi par le droit commun; mais on ne doit investir les citoyens de la jouissance du droit commun relatif au gouvernement de la Société, qu'au fur et à mesure qu'ils acquièrent compétence et capacité suffisantes pour manier sans péril un droit aussi élevé et aussi redoutable.

Cette doctrine ne *déshérite* pas les masses de leurs droits, comme le font les matérialistes politiques; elle en ajourne simplement l'exercice. Mais, en même temps qu'elle justifie cet ajournement et cette mise en tutelle, elle fait peser une responsabilité immense sur les tuteurs, elle les charge du devoir, grave au premier chef, de bonne gestion des intérêts des mineurs; enfin, elle les met solennellement en demeure de hâter, de tous leurs efforts, le développement de la capacité des mineurs, et leur avènement à la compétence et à la jouissance de leurs droits.

Que si les tuteurs gèrent avec égoïsme, si leur gestion est infidèle, si même ils compromettent, par une coupable insouciance, se jouant des droits de ceux-ci, les intérêts des mineurs; si les mineurs, poussés à bout, se révoltent contre leurs tuteurs, les chassent ou les brisent, les tuteurs ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes de la catastrophe. Une révolution est toujours un grand malheur : mais il est des malheurs provoqués, justifiés et mérités. C'est aux Tuteurs du peuple à y prendre garde.

En conséquence de ces principes, on nous trouvera peu partisans du Suffrage universel; mais très disposés à appuyer des combinaisons qui introduiraient plus d'intelligence, de capacité, et en même temps plus de liberté, de vérité et d'ordre dans notre très vicieux Système électoral.

Conclusion.

Nous sommes au terme de l'exposition des principes généraux de LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE, et principalement de ses vues sur *la Politique et l'Economie sociale.*

Les autres devises qui se lisent en tête de notre feuille, celles qui indiquent le but à atteindre, les objets à réaliser, telles que : *Progrès social sans révolution; richesse générale; réalisation de l'ordre, de la justice et de la liberté;* et celles qui précisent les moyens, *organisation de l'industrie, asso-*

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 2. MERCREDI 2 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.) LA

UNITÉ SOCIALE, POLITIQUE ET RELIGIEUSE. DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal ; chez Ébrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 2 AOUT.

LA SESSION DE 1843.

Au temps où nous en sommes, l'analyse des travaux législatifs de la session peut se réduire à l'exposition des efforts plus ou moins heureux tentés par les hauts barons de la finance pour usurper les attributions de l'État. La question n'est pas, en effet, de savoir qui gouvernera de tel ou tel parti politique, du mouvement ou de la résistance, des conservateurs-progressifs ou des conservateurs-bornés ; la lutte est désormais entre l'État et la banque. Le bulletin d'une session législative ne doit plus être que celui des victoires ou des revers de la féodalité.

Aussi, notre analyse porterait-elle presque exclusivement sur le chapitre des empiétements de l'aristocratie nouvelle, si nous n'étions obligés de constater préalablement l'influence d'un grave événement politique, afin d'assigner à la session dernière son caractère véritable.

La mort funeste de l'héritier du trône, si cruellement ravi aux espérances de la France, est le fait qui a dominé les délibérations des chambres et qui domine encore la situation actuelle. L'âge avancé du roi, les éventualités d'une régence ont donné subitement à songer aux députés de toutes les fractions de la chambre. Les partis, sans s'être donné le mot, ont désarmé devant le malheur inattendu qui venait de frapper la nation et la famille royale. Il s'est fait entre toutes les ambitions jalouses comme un accord tacite de respecter la douleur du père et de ne pas ajouter, par de nouvelles crises ministérielles, aux soucis du chef de l'État et aux embarras de la situation gouvernementale. Les plus remuants de ces éternels aspirants au pouvoir, comprenant l'inopportunité de l'intrigue, ont dû renoncer momentanément à leur tactique habituelle et se retirer sous leur tente. Les attaques contre le parti de la cour et la résurrection de la fameuse théorie : le roi règne...., seraient mal venues à se reproduire à cette heure au sein du parlement.

Un second fait devait contribuer puissamment à amener le calme dans la situation. Les élections générales avaient eu lieu la veille de l'événement fatal. L'appel adressé aux électeurs avait eu pour résultat de faire entrer dans le conseil de la nation cent nouveaux mandataires dégoûtés, comme le pays du reste, des redites éternelles des vieilles oppositions et bien décidés à secouer le joug de toutes les coteries. La bienveillance sinon les sympathies de la plupart de ces jeunes députés, libres de tout engagement et vierges de coalitions, était assurée au gouvernement dans les circonstances critiques amenées par la mort de l'héritier du trône.

Ainsi, la question de stabilité ministérielle se trouva tranchée par un fait imprévu et la position du cabinet fortifiée d'adhésions sur lesquelles le ministère n'avait pas le droit de compter.

Il est aisé de comprendre que sous l'empire de ces préoccupations de prudence, aucune question de politique extérieure ou intérieure n'ait pu devenir une question de portefeuille. La majorité a suivi l'opposition sur le terrain du droit de visite, ce champ de bataille depuis si longtemps choisi et disposé par celle-ci, mais elle ne lui a pas permis de renverser le ministère. Une proposition de M. Barrot, sur la réforme des lois de septembre, n'a pas même obtenu les honneurs de la lecture publique. Deux ou trois autres propositions analogues, de MM. Duvergier de Hauranne et de Sade, pour avoir été moins impitoyablement traitées dans la forme, n'ont pas eu au fond un plus brillant succès.

Ces tendances pacifiques donnent également la clé de nombreuses contradictions qu'on a cru apercevoir dans certains votes de l'assemblée. Pourquoi le ministère, toujours vainqueur dans les questions de portefeuille, a-t-il eu si souvent le dessous dans les questions d'administration et de finances, par exemple ? C'est que le ministère du 29 octobre n'est point le ministère selon le cœur de la majorité, et qu'il manque, par conséquent, de l'ascendant nécessaire pour l'entraîner après lui dans les questions où l'existence du pouvoir n'est pas directement engagée. La majorité a plus de crainte des successeurs du ministère que de passion pour ses membres. Elle n'aime pas M. Guizot, mais elle se défie beaucoup de M. Thiers.

Nous avons dit quelles préoccupations ont dominé les délibérations de la session dernière. Nous venons d'exposer en peu de mots la situation de l'administration actuelle. Si l'on rapproche de ces dispositions de la majorité dans les chambres l'état languissant de l'opinion à l'intérieur, le dégoût des controverses politiques et le désillusionnement des partis ; l'Angleterre, absorbée, et occupée chez elle ; l'Espagne, enfin rendue à notre alliance par la puissante réaction du sentiment national ; on reconnaîtra que, depuis 1815, aucun ministère n'a eu devant les yeux une pareille perspective de calme et de longévité.

Il faut voir maintenant comment ce ministère, à qui les circonstances ont fait l'existence si facile et l'initiative si pleine, a tiré parti des avantages de cette position exceptionnelle. Il nous en coûte de formuler contre le gouvernement de notre pays un blâme aussi sévère, mais la vérité nous impose ce langage. Le pouvoir s'est fait petit durant cette session ; et nous nous servons à dessein de l'expression même de M. Guizot, prononçant la sentence de condamnation du ministère du 15 avril. L'administration du 29 octobre est restée bien bas au-dessous de sa mission.

En ce qui concerne le dehors, le ministre des affaires étrangères s'est proclamé en pleine tribune le représentant de la politique *modeste*. — *Pacifique* tout seul eût mieux valu, car la politique de la paix est de celles qui s'avouent tout haut et qui n'impliquent point, dans une grande nation, nécessité de modestie.

Au dedans, les deux ministres des finances et des travaux publics ont fait, c'est triste à dire, assaut de dévoûment et d'obéissance à la féodalité financière.

La teneur seule du programme de la session de 1843 pourrait servir de justification à nos critiques. En effet, à part la haute question accidentelle de la régence, ce programme est presque complètement absorbé par les propositions concernant les intérêts des hommes de finance : subside de 2 millions pour le chemin de fer de la Teste, idem de 4 millions pour celui de Rouen, concession de chemins de fer aux compagnies du Nord, d'Avignon à Marseille, de Tours, rachat des actions de jouissance, concession de la refonte des monnaies, etc., etc. ; il semble qu'il n'y ait plus de place à l'ordre du jour que pour les affaires de la banque. Les hauts barons de la finance, qui sollicitent des concessions ou des subsides, trouvent dans les journaux du ministère d'ardents auxiliaires ; la Presse soi-disant libérale tout entière, se fait complice aussi de la débonnaireté gouvernementale et se laisse entraîner par le mouvement de la spéculation. La *Phalange* et le *National* sont à peu près les seuls qui aient résisté à la séduction.

On a bien fait semblant de grossir ce programme d'une foule d'autres projets de réformes administratives, projets sur l'organisation du Conseil d'État, sur les prisons, sur les patentes, sur les pensions de retraite des fonctionnaires civils, sur la police de la chasse, sur le recrutement, etc., toutes questions d'une haute importance et dont la solution n'est pas moins urgente à nos yeux que celle des questions financières. Mais il est évident que cet étalage menaçant de propositions n'a figuré que pour la montre, et pour servir de certificat d'activité aux membres du cabinet. Les séances durent trois heures, et la session quatre mois, en ne tenant compte que du temps réellement employé. Tous les travaux annoncés ne pouvaient pas être attaqués à la fois. Ce que nous avons à constater seulement, c'est que l'exclusion a frappé sur les projets dépourvus d'intérêt pour les puissances de la Bourse. Cette exclusion est caractéristique ; elle révèle les tendances du mouvement social qui nous emporte vers la féodalité financière et signale les préoccupations de l'époque.

Qu'a fait le ministère pour détourner le mouvement et relever les questions de réformes administratives ? — Rien, ou si peu de chose que ce n'est pas la peine de lui tenir compte de ses impuissants efforts. La presse de l'opposition, il faut aussi le dire, a merveilleusement contribué, par son exemple, à encourager la défection du ministère chargé de défendre les intérêts de l'État. C'est à peine si elle a rompu le silence sur la question administrative pour s'occuper des débats d'une ridicule enquête, provoquée par des faits de brigue électorale : pauvre mesure, qui ne devait avoir d'autre résultat que d'apporter quelque peu de déconsidération à la chambre élective.

Si nous passons maintenant à la discussion des lois, si nous récapitulons les votes, nous voyons éclater à chaque pas l'impuissance du cabinet. Le ministère ne dirige pas le mouvement ; il se résigne à l'impulsion qui l'entraîne, et pourtant il n'a en toute occasion qu'à mettre le marché à la main aux chambres pour emporter le vote de la majorité. On imaginerait difficilement un plus piètre usage d'une pareille puissance.

La seule proposition financière émanée de lui, à l'encontre des intérêts de la féodalité industrielle, la proposition d'interdire la fabrication du sucre indigène, proposition sagement motivée, habilement défendue par le ministre des finances, qui pouvait être améliorée facilement, est repoussée par la coalition de l'opposition et des puissances intéressées. Un amendement proposé par un député rallieur bouleverse de fond en comble le projet ministériel ; et le lendemain, le cabinet vaincu accepte sans plus de fierté l'obligation que lui impose la majorité de défendre à la chambre des pairs le système qu'il avait combattu la veille. Si c'est là gouverner, si l'office du pouvoir est de sacrifier ainsi l'intérêt général aux coalitions des intérêts privés, nous voilà obligés de convenir que nous sommes complètement brouillés avec le sens des mots.

Le malheur de la situation, c'est que cette déférence et cette

---

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.

L'ART ET SA MISSION.

Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, on vit l'Art se développer dans deux directions opposées. D'une part, la littérature et les arts du dessin achevaient de se décomposer au service des passions et des fantaisies d'une société corrompue ; tandis que, d'autre part, les lettres, par un mouvement vif et hardi, manifestaient l'esprit d'indépendance, de révolte contre le passé, et produisaient de vagues aspirations vers toutes les libertés. Cet élan des écrivains penseurs vers un but qui n'était pas même défini, vers une émancipation générale, dont les moyens restaient inconnus, faisait naître dans le domaine des faits pratiques des idées de négation et de renversement. Ce mouvement, irrité et surexcité par des résistances maladroites, détermina en France, où se concentrait alors la force vive de l'esprit humain, la secousse désastreuse et sanglante qui termine le siècle, et l'influence des lettres dans cet enfantement fut telle que l'on put dire avec quelque raison « la révolution de Voltaire et de Rousseau », ces deux hommes dont le génie caractérise cette époque de scepticisme frondeur et d'aveugle amour de la liberté.

Pendant que grondait la tempête, ou lorsqu'enfin se reposaient ses foudres, de tous les foyers de la vie européenne s'élevèrent les voix retentissantes des Alfiéri, des Gœthe, des Schiller, des Staël, des [illegible]

Stendhall, Lamennais, Villemain ; M. de Lamartine et ses satellites ; Georges Sand, MM. de Balzac, Eugène Sue, Dumas, Mérimée ; enfin, M. Alfred de Musset, papillonnant dans sa fantaisie. Sous l'autorité de M. Victor Hugo, de MM. de Sainte-Beuve, de Vigny, Deschamps, une école se produisit, prêchant la liberté dans l'art, condamnant les règles consacrées en France par près de deux siècles de royauté, et rajeunissant des formes qu'elle empruntait à toutes les littératures. Ce mouvement d'émancipation et les luttes vives qui en résultèrent, ont aidé à donner, dans notre temps, à la vie artistique, une faveur et une importance particulières qu'accroît encore l'éclat des travaux accomplis chez les peuples étrangers, et que recommandent des noms illustres ou respectés : en Espagne, Martinez de la Rosa ; en Italie, Monti, Manzoni, Tenerani ; en Allemagne, Richter, Heine, de Cornélius, Overbeck, Schinckle ; en Angleterre, Southey, Burns, Moore, Wordsworth, Coleridge, Campbell, Shelley, Hamilton, Barry, Lawrence ; en Danemarck, Thorwaldsen.

L'évocation des souvenirs des vieilles républiques et les splendeurs impériales du règne de Napoléon, avaient attiré l'attention des artistes sur les monuments de l'antiquité, et bientôt, grâce à l'encouragement du gouvernement de la Restauration, se ranima, éclairé par la science, le culte de l'architecture du moyen-âge. Ces études tendent à donner au corps des architectes des idées justes et larges sur la valeur des formes adoptées dans le passé, sur leur appropriation aux idées qui gouvernaient, aux diverses époques, la vie sociale ; et, dès lors, on se trouvera mieux placé pour comprendre et pour découvrir les [illegible]

œuvres contiennent d'idées justes. Les artistes répètent souvent en vagues prophéties des paroles qui leur viennent d'en haut, que leur oreille entend, mais dont le sens échappe à leur esprit. Écoutez l'aveu du poète :

> Je chantais, mes amis, comme l'homme respire,
> Comme le vent gémit, comme l'oiseau soupire ;
> Comme l'eau murmure en coulant.

C'est donc à la science, à la critique, qu'il appartient de découvrir le sens profond dans l'œuvre de l'artiste, et de lui signaler de plus en plus clairement le but vers lequel il est poussé par l'instinct du génie, le but auquel il doit tendre avec énergie.

Il y a parfois, dans le succès des œuvres d'art, quelque chose de providentiel. Leur accord avec les tendances de l'humanité provoque l'applaudissement général. Il importe donc d'en bien déterminer les caractères.

On a dit que le succès de M. de Chateaubriand, au commencement de ce siècle, était dû à la réaction naturelle contre une époque de doute excessif et de bouleversement, au besoin de retrouver une loi et de relier la tradition historique et religieuse. Remarquons que MM. de Maistre, de Bonald, eux aussi, ont chanté le christianisme, et cherché à ranimer les antiques croyances ; et cependant nous ne voyons pas qu'une égale popularité ait été acquise à leurs travaux et à leurs noms. C'est que ces écrivains ont voulu reconstituer la Loi telle qu'elle [illegible]

passivité de la part de l'administration sont systématiques. Le ministère a trouvé plus commode de se mettre au service des intérêts privés, que de travailler à découvrir une idée de politique supérieure qui pût rallier autour de lui et au nom d'un principe fécond et fort une majorité fixe. De là vient qu'il a donné le pas sans urgence aux concessions des grandes compagnies sur celles des réformes intérieures. Les intérêts de la haute banque étant ceux qui font le plus de bruit, et par la voix de leurs représentants directs, et par l'organe des journaux que soudoie l'aristocratie nouvelle, le ministère, par amour pour la vie, s'est attaché d'abord à se rendre la haute banque favorable.

Nous avons publié vingt articles pour éclairer l'opinion publique sur la nature des concessions arrachées à l'État par l'obsession des banquiers. Nous avons pris les chiffres des ministres, et ceux des journaux de la banque, dans la question des chemins de fer et dans celle des canaux, et nous avons forcé ces chiffres menteurs de dire la vérité. Pour tous les esprits consciencieux et experts en la matière, une seule conclusion a surgi de l'étude des propositions financières de 1843, à savoir que jamais on n'avait vu un gouvernement abandonner aussi misérablement les intérêts du trésor et de l'État que l'a fait le ministère.

Nous ne reviendrons pas en ce moment sur la discussion des chiffres; mais il nous suffira d'un simple rapprochement historique pour signaler la rapidité des envahissements de la féodalité financière, ce fléau de l'époque.

En 1838, le ministère du 15 avril soumet aux chambres un vaste système de chemins de fer. En ce temps là l'opinion publique était pour le système de l'exécution par l'État. L'exemple de la Belgique et des États-Unis, les lettres de M. Michel Chevalier sur l'Amérique du Nord, semblaient avoir entraîné tous les esprits. La fameuse coalition de 1839, qui prit naissance dans le sein de la commission chargée d'examiner le projet à la chambre des députés, débuta par renverser la proposition ministérielle, une des propositions le plus libéralement motivées qui aient été présentées depuis 1830; il fut dit dans la discussion que le projet du ministère avait le double inconvénient d'être coûteux et gigantesque, et posé en principe que l'État ne pouvait faire aussi bien que l'industrie particulière.

L'année d'après, une compagnie de capitalistes, comptant parmi ses membres deux députés qui avaient fait partie de la commission ci-dessus, se faisaient concéder le chemin de fer de Paris à Rouen par les plateaux.

Le gouvernement ayant été déclaré incapable en matière d'entreprises de travaux publics, les adjudicataires avaient eu du moins la pudeur de l'affranchir de toute charge dans leur affaire. Seulement lorsque la peur les prit de ne pas retirer de gros dividendes, ils abandonnèrent l'entreprise.

Vint alors une nouvelle société qui se chargea de construire un chemin de Paris à Rouen par la vallée, à la condition que l'État lui garantirait un *minimum d'intérêt* de 4 0/0. Voilà le système de la garantie par l'État introduit dans la législation. L'État, qui ne participe pas dans les bénéfices, garantit la perte. Mais il n'est pas encore chargé de la dépense des travaux de construction. Ces choses se passent en 1840.

L'année d'après, tous les chemins de fer, Versailles, Saint-Germain, Strasbourg, etc., empruntent à l'État une foule de millions sur l'hypothèque de leurs rails.

Les principes changent en 1842; l'État est réhabilité.... c'est-à-dire qu'on lui reconnaît la capacité nécessaire pour construire les chemins de fer, à la condition de *prendre à son compte* tous les frais des travaux d'art et de terrassements, et de solder les indemnités dues aux propriétaires dépossédés. Mais on lui refuse la capacité administrative. Ce n'est pas lui qui devra poser les rails, fournir le matériel, chose pourtant facile et simple, et exploiter la voie.

Cet avantage est réservé aux banquiers adjudicataires.

On leur laissera pendant trente-cinq à quarante ans la jouissance de cette exploitation. Au bout de ces quarante ans, on leur remboursera leur matériel; c'est-à-dire que l'État se charge des grosses dépenses et de toutes les chances de pertes et renonce à toute espèce de chances de bénéfices; et c'est le ministère qui fait ces propositions. On voit qu'il y a progrès.

Ainsi le vent a rapidement tourné vers les spéculateurs en quatre ans. En 1838, on a contesté aux compagnies le droit d'exécution, même à leurs risques et périls; en 1842, le gouvernement demande et les Chambres, gardiennes de la fortune publique concèdent que le trésor de l'État se grèvera de tous les frais pendant 35 ou 40 ans et que tous les bénéfices appartiendront aux compagnies!

Le ministère, coupable d'avoir fait triompher de pareils principes dans le sein du parlement, en a réclamé, en 1843, l'application pour trois lignes principales, savoir:

La concession du chemin de fer du Nord (Paris, Londres, Bruxelles), la ligne la plus avantageuse de toutes les lignes imaginables pour une compagnie Rothschild aux conditions ci-dessus. — Mêmes privilèges pour une compagnie Talabot-Rothschild, soumissionnaire de la ligne d'Avignon à Marseille. *Idem* pour la compagnie du railway d'Orléans à Tours.

Il y avait aussi dans le programme ministériel un autre projet financier dans lequel l'inintelligence, sinon le mépris des intérêts généraux, s'étalait avec le même luxe. C'était le projet de rachat des actions de jouissance.

Cette fois, comme on sait, la demande du ministre a paru inopportune et les prétentions des banquiers par trop tyranniques.

Hâtons-nous de constater l'immense réaction que l'outrecuidance de ces prétentions a provoquée dans le sein de l'assemblée législative; car cette réaction est précisément un des caractères les plus importants de la session dernière.

Sur l'interpellation énergique de l'honorable M. Schutzenberger, député du Bas-Rhin, la question des droits des compagnies financières des canaux et des porteurs d'actions de jouissance a été portée devant la chambre, après avoir été portée par nous-mêmes devant l'opinion publique. M. Dupin et M. Billaut, après l'honorable maire de Strasbourg, n'ont pas eu de peine à démontrer que les compagnies étaient sans droit pour s'immiscer aujourd'hui dans la fixation des tarifs de navigation, et que les tracasseries suscitées par les porteurs d'actions de jouissance couvraient une manœuvre d'agiotage. Les porteurs d'actions de jouissance (quelques grandes maisons de banque) voulaient se faire donner 30 millions pour agioter sur les chemins de fer qui allaient offrir un placement magnifique aux millions comptant. La ruse découverte, le projet était tué. On le raya honteusement du programme de la session. Espérons qu'on n'osera pas l'y faire figurer de nouveau en 1844. Cependant un grand mal a été fait. L'ordonnance du 17 avril 1843, qui a rehaussé sans transition certains tarifs du canal du Rhône au Rhin, a porté un coup funeste au commerce de nos provinces du Midi et de l'Est avec la Suisse et l'Allemagne centrale.

Les bons esprits, encouragés par ce premier succès contre la banque, travaillèrent ardemment à faire comprendre à la majorité que le projet de concession du rail-way du Nord n'était qu'un monument honteux de la complaisance et de l'impéritie ministérielles, comme celui du rachat des actions de jouissance, et le projet fut également ajourné, malgré les supplications et les larmes du *Journal des Débats*.

L'aristocratie financière fut plus heureuse pour le projet d'Avignon à Marseille. Défendu avec acharnement par les ministres, le projet fut adopté. Mais la joie de cet important succès fut troublée par la consécration du principe de partage que la chambre introduisit dans son vote. La chambre décida que l'État entrerait en partage des bénéfices du chemin de fer d'Avignon, quand ces bénéfices dépasseraient 10 p. 0/0. La compagnie d'Orléans à Tours, outrée de cette prétention *exorbitante* de l'État, déclara se retirer.

Résumons les principaux caractères de la session de 1843, qui expliquent naturellement la situation actuelle.

Le ministère est sûr de la majorité: il n'y a pas une seule question de cabinet à l'ordre du jour. Mais au lieu de profiter de sa situation pour faire le bien et réhabiliter le pouvoir, le ministère ne travaille qu'à inféoder de plus en plus le gouvernement à la haute banque. La chambre, effrayée de ces demandes interminables de millions, en présence d'un déficit colossal, ajourne la discussion des projets qu'elle n'ose pas encore rejeter. Voilà la situation.

C'est à la presse maintenant d'utiliser l'intervalle des deux sessions pour encourager les chambres dans leur résistance aux envahissements de la féodalité financière et pour soutenir le pouvoir lui-même contre des ministres qui le trahissent par faiblesse et par impéritie.

Nouvelles d'Espagne.

On a appris par les nouvelles reçues de Bayonne le 29 juillet que le brigadier Amettler était entré à Saragosse le 23 avec six bataillons. Une brigade commandée par le général Catonier était partie de Madrid le 24 pour la Galice. Deux divisions étaient parties le même jour, l'une pour l'Andalousie, l'autre pour l'Estramadure.

Madrid était tranquille le 27 au matin.

Le 21, Espartero et Van-Halen étaient devant Séville et la canonnaient. Un faubourg avait été déjà presque détruit.

D'après les nouvelles reçues de Madrid par le courrier ordinaire, aucune réaction ne signalait le triomphe des *pronunciados*. On avait accordé des passeports pour la France au brigadier Lemmery, celui-là même qui, gouverneur de Madrid, proposait de faire sauter les trois magasins à poudre. On avait agi de même à l'égard du général Séoane qui est parti avec un passeport signé de Serrano. On a permis le séjour de Madrid aux généraux espartéristes Ferras, Iriarte, Enna et Chacon. Enfin, Zurbano, lui-même, a pu sortir de Madrid sans être inquiété. Quelques correspondances prétendent qu'il s'est dirigé vers le quartier-général du régent, mais il n'y a rien de certain sous ce rapport.

On agite sérieusement la question de savoir s'il ne serait pas opportun de déclarer immédiatement la majorité de la jeune reine.

MM. Ayllon et Caballero étaient arrivés le 24, et le ministère Lopez était reconstitué et presque au complet.

La ville avait repris son aspect accoutumé; les gardes nationaux étaient enchantés de se reposer des fatigues de onze nuits de bivouac. Le désarmement s'opérait avec un ordre parfait.

Le Messager publie ce soir la dépêche télégraphique suivante:

« Bayonne, 31 juillet.

» Le bombardement de Séville a continué le 22 activement. Les désastres sont considérables. Le 23 on a cessé le feu. Un parlementaire s'était présenté. Espartero et Van Halen étaient encore le même jour sous les murs de la ville. Les forces expéditionnaires parties de Madrid pour l'Andalousie se composent de seize bataillons, six cents chevaux et de quelques batteries. »

« Bayonne, le 1er août.

» Le duc de Baylen est nommé tuteur provisoire de la reine.

» Le ministère a changé la municipalité de Madrid; le premier alcade est M. Domenech, le deuxième M. Madoz.

» Le général Cortinez est nommé directeur du corps d'état-major.

» M. Olozaga est réintégré dans ses fonctions de fiscal du tribunal suprême de guerre et marine. »

« Bayonne, 1er août.

» Les généraux Ricaforte et Minuissir ont adhéré au pronunciamento à Caceres et à Ciudad-Real. »

Nous pouvons commencer à espérer pour l'Espagne des jours meilleurs. Tour à tour vainqueurs et vaincus, les partis qui la déchiraient n'avaient jusqu'à présent cherché dans leurs succès éphémères qu'à se venger de leurs adversaires; et ainsi se perpétuaient sans fin les discordes intestines. Aujourd'hui, il semble que l'Espagne veuille mettre fin à toutes ces réactions sanglantes par lesquelles elle s'épuisait elle-même. Le parti d'Espartero venait d'être renversé, et ses vainqueurs lui pardonnent avec une noble générosité; et cependant, ce parti était avait étrangement abusé de la force dont il s'était trouvé momentanément investi; dépourvu de tout sentiment vraiment national, et trop facile aux suggestions d'une amitié perfide, il n'avait pas hésité à incendier la capitale de l'industrie espagnole. Quelle terrible vengeance le bombardement de Barcelone appelait sur la tête des coupables! Et voilà pourtant que la nation victorieuse leur fait grâce. Zurbano vaincu peut quitter tranquillement Madrid; on lui laisse la liberté de rejoindre Espartero.

Mais s'il va lui conter sa défaite et la clémence de Narvaez et des généraux de l'insurrection, il trouvera ce fameux duc de la Victoire devant Séville, incendiant encore cette noble cité.

Le nouveau crime d'Espartero doit servir à rehausser la clémence de ses vainqueurs. Par lui, les Espagnols apprendront à ne pas confier leur sort à ces vulgaires ambitieux que les intrigues révolutionnaires placent un moment au plus haut rang, comme pour mieux faire voir leur indignité et mieux faire comprendre les malheurs de ces temps de révolution. Barcelone et Séville bombardées par Espartero et ses lieutenants dans le but de maintenir quelques minutes de plus ce chef d'insurrection au pouvoir! N'est-ce pas là un spectacle déplorable? Espérons que, fatigués de guerres civiles, les Espagnols se résoudront enfin à déposer les armes; que, repoussant des inspirations funestes, ils se réuniront unanimement autour du trône de leur jeune reine, et s'occuperont enfin à rappeler l'Espagne à son antique splendeur. Les routes, les canaux, les voies de communication de toute espèce et une centralisation libérale et puissante sont les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à ce but.

---

mission et la conscience de leur œuvre. On a dit que le but de l'Art était la beauté, et de grands esprits qui ont médité sur le beau l'ont fait consister « dans un parfait accord entre la créature et sa destinée. » Kant s'exprimait ainsi: « L'émotion et le plaisir que nous causent les » beaux-arts tiennent au besoin que nous avons de reculer les limites » de la destinée humaine. »

La destinée, la fonction terrestre de l'homme, c'est la gestion harmonique de la planète, dont Dieu l'a créé seigneur et roi; c'est l'exploitation, l'embellissement et le gouvernement du globe.

L'exercice régulier de cette fonction terrestre nécessite le plein développement de toutes les facultés physiques, sentimentales, intellectuelles et religieuses de l'être humain, l'expansion mesurée de toutes les forces virtuelles que Dieu a déposées dans sa créature.

Le perfectionnement de l'espèce humaine par l'exercice même de sa royale fonction, telle est la loi de l'humanité.

L'accomplissement de cette loi est, pour l'homme, la condition du bonheur, fin éternelle et raison suprême de l'existence de tous les êtres.

Telle est l'expression complète de la destinée terrestre de l'humanité.

Le but de l'Art est donc de nous faire concevoir et aimer la destinée vraie et de nous éloigner des conditions de vie fausses, et dérisoires, feuillages et de fleurs, processions déroulant leurs lignes pompeuses. Quel spectacle et quelle richesse! Ainsi le culte qui a rallié le plus de fidèles, ainsi la religion dont le génie a le plus puissamment réalisé l'Unité sur la terre, est celle-là aussi qui a créé les pompes les plus grandes et prodigué aux sens de l'homme les plus vives jouissances. Le Paganisme lui-même, dans la Grèce élégante n'ouvrit pas des temples d'une telle immensité ni d'une telle beauté; et le prêtre des temps antiques laissait la foule sur le seuil, loin du sanctuaire, tandis que l'Église chrétienne reçoit dans ses flancs sacrés tout son peuple de fidèles. Si le culte religieux de la Grèce déroule autant que le nôtre l'appareil des processions; s'il brûle autant d'encens; s'il répand autant de fleurs autour de l'autel, il lui manque la musique avec ses combinaisons savantes, conquêtes du génie moderne, la musique, qui, sur ses ailes radieuses, nous transporte et nous fait entrer dans les harmonies même des cieux. Visitez nos temples aux saints jours, écoutez les chants que l'Église adresse à Dieu; rappelez dans vos souvenirs l'histoire de la musique sacrée, depuis le plain-chant monotone et triste jusqu'aux symphonies choisies de l'orchestre désormais uni à la sévérité des orgues: et vous comprendrez comment, à mesure que l'humanité avance et se perfectionne, comment la Religion demande à l'Art des jouissances plus délicates et plus raffinées. En entendant ce *Stabat*, dernière inspi-

réaliser l'unité du culte, donner à l'Art et à ses fêtes et à ses plaisirs, une place plus grande dans le temple. Les artistes devront donc célébrer la beauté pour la beauté elle-même, exciter dans notre âme l'amour des merveilles du monde physique, et nous révéler le beau idéal dans l'ordre matériel. A ce point de vue, l'art pour l'art a sa légitimité et son utilité restreinte.

Nous avons dit que l'Art avait pour but de nous faire concevoir et réaliser la destinée heureuse, et de nous révéler l'idée du bonheur, signe suprême et consécration divine de cette destinée. Le Beau et le Bien, dans leur plus haute expression, tels sont, à un point de vue absolu, les objets de l'Art. Cependant il importe de distinguer ici et de réserver aux artistes un domaine d'où semblent exclues les idées de bonheur et de beauté.

L'art est l'expression de la société. Or, s'il est vrai que la vie de l'humanité a un double essor, subversif et harmonique; si les sociétés offrent avec les images du bien des tableaux du mal, il s'ensuit que l'Art devra également avoir un essor double en corrélation avec les faits qu'il exprime. L'art honore ou blâme, applaudit ou condamne; il accueille et recommande à l'imitation, ou bien il repousse et signale à la réprobation; en un mot, l'Art est approbatif et quelquefois prophétique, ou bien il est critique.

Inde et Chine.

SIND. — Le Sind (*Soinde* des Anglais) est tranquille, et l'armée britannique n'a pas eu de nouvel engagement avec l'ennemi. Les troupes de Bombay, qui étaient à Sukkur, occupent Sihonan (*Sehwan*). Les maladies font de grands ravages dans le camp de Haïderabad (*Hydera-bad*).

Bien que les forces des Beloutchis (*Beloolchees*) soient dispersées, quant à présent, Chire (*Shere*) Mahomed prétend qu'il pourra bientôt remettre sur pied une armée qui étonnera les Anglais. La chaleur est si intense que l'on ne se battra probablement pas avant deux mois. Quelques personnes affirment que le chef des Beloutchis aurait rejeté les offres d'accommodement qui lui étaient faites par sir Charles Napier ; mais selon d'autres, aucune proposition ne serait venue de la part des Anglais.

AFGHANISTAN. — Mahomed Ukhbar est resté à Jellalabad avec Chun-Soudinn (*Shun-Soodeen*). On sait d'autre part que les membres de la famille de Chah-Soudja-oul-Moulk (*Shah-Sooja-ool-Moolk*) reçoivent l'hospitalité à Lahore, sous la protection du roi (*maharajah*) Chire-Sing (*Shere-Singh*). Ainsi vivent dans une sorte d'exil, mais sous la protection secrète de l'Angleterre, tous les petits souverains que la puissance anglo-indienne a détrônés, mais qu'elle tient toujours en réserve pour les opposer au besoin à ceux qu'elle a mis elle-même en leur place.

Vers le milieu de mai, Dost Mohamed est arrivé à Caboul sain et sauf et sans empêchement; son premier acte a été de faire emprisonner Nazir Wahab. On assure que Dost Mohamed met tout en œuvre pour soulever les musulmans contre la domination des seiks (*Sikhs*).

D'autre part les princes d'origine indienne arment en leur faveur le Kohistan et le district de Logur.

Chire Sing est malade : on annonce même sa mort. Ainsi se trouvent préparés tous les éléments d'un conflit qui, assure-t-on, est vivement désiré par le gouverneur de l'Inde anglaise.

Des différends sérieux paraissent s'être élevés entre le roi de Lucknow et l'envoyé du gouverneur-général près cette cour. Le roi se montre intraitable.

D'ailleurs, l'Inde en général est tranquille.

CHINE. — Les nouvelles de la Chine sont du 16 avril; l'envoyé anglais, sir Charles Pottinger, avait pris la route du Nord.

Ce départ semblerait indiquer qu'il existe quelque difficulté dans la ratification du traité avec la Chine, et dans l'arrangement du tarif. Les négociations restent dans le *statu quo*.

Sur les côtes de la Chine, les vols et la piraterie sont à l'ordre du jour. On dit que les dépêches de sir Henri Pottinger, apportées par le major Malcolm, sont très satisfaisantes.

ABYSSINIE. — Le capitaine du génie Harris, arrivé à Bombay avec deux Abyssiniens, est porteur d'un traité de commerce qu'il a eu le talent de conclure au nom de la Grande-Bretagne avec le monarque de Choa. Il a fait voile pour l'Europe sur le *Sésostris* avec ses deux compagnons et une collection de curiosités naturelles et de produits de l'industrie encore grossière des Abyssiniens, qu'il va offrir à la reine Victoria. Désormais les relations de l'Angleterre avec l'Abyssinie seront établies sur un pied amical. Plus de 7,000 esclaves chrétiens ont été délivrés par l'intercession des agents britanniques.

On en saura bientôt davantage sur le traité conclu avec cette nation. Le but de la longue absence du capitaine Harris a été jusqu'ici un mystère pour le public, et ne s'est révélé que par les résultats. En admirant dans cette occasion la prudence et l'habileté anglaises en matière d'explorations lointaines, on ne peut s'empêcher de faire un retour pénible sur ce qui se fait, ou plutôt sur ce qui ne se fait pas en ce genre sous les auspices du gouvernement français. Il y a quinze ans que chez nous l'opinion publique se préoccupe de l'Abyssinie; il y a quinze ans et plus que de hardis voyageurs ont éveillé sur ce point la curiosité générale par le récit d'entreprises tentées à leurs frais. Mais la diplomatie, mais l'action gouvernementale ne paraît pas avoir profité des routes tracées par le zèle individuel : aucun résultat politique, aucune alliance, aucun traité n'a encore été conclu entre le gouvernement français et ces peuples lointains.

EXTÉRIEUR.

[illegible]. — Le gouvernement a reçu des dépêches de l'Algérie. [illegible] présente les détails des opérations [illegible] personne, et dont on [illegible] les résultats. Un [illegible] présente l'ensemble des opérations de l'armée d'Afrique pendant la dernière campagne. Nous citons les passages les plus importants de ce résumé ;

« En janvier dernier, Abd-el-Kader, profitant du retour forcé de nos colonnes dans les environs de Milianah, Medeah et Alger, envahit tous les territoires que nous avions soumis en novembre et décembre, c'est-à-dire les montagnes de l'Ouarenseris, la vallée du Chéliff central et le Dahra. Il porta l'insurrection jusqu'aux portes de Cherchell, et fut bien près de l'étendre à tout l'Atlas autour de la Mitidja. La rapidité et la constance de notre action pouvaient seules arrêter l'incendie.

» Pendant quatre mois, l'armée a parcouru sans relâche les montagnes ardues entre Milianah, Cherchell et Ténès, sous la neige, la pluie, et en franchissant les torrents débordés : l'insurrection et l'envahissement ont été arrêtés par une offensive vigoureuse, mais à courte distance, parce que n'ayant aucun magasin dans la vallée du Chéliff, ni au sud de Milianah et de l'Ouarenseris, il était impossible d'aller bien loin dans une pareille saison; l'ennemi resta donc tout l'hiver en possession d'une grande partie de la vallée du Chéliff et du Dahra, de l'Ouarenseris et des belles contrées au sud des montagnes; il en profita pour recruter sa petite armée, remonter sa cavalerie, et rétablir son autorité sur les tribus.

» Des expéditions passagères n'auraient pu lui enlever cette situation. Il fallait occuper d'une manière permanente quelques points sur le Chéliff, et en avant, pour agir efficacement au sud de l'Ouarenseris. Vous l'avez senti, et vous m'y avez autorisé. Il fallait aussi poursuivre au loin les tribus qui émigraient vers le désert, et surtout cette grosse agrégation d'émigrants qui entouraient les familles de l'émir, de ses lieutenants et des personnages les plus importants de l'Algérie. »

Tous ces résultats ont été obtenus. Abd-el-Kader a été refoulé, sa smalah a été prise, plusieurs razzias presque aussi considérables ont été faites sur divers points. Le Dahra, la vallée du Chéliff, la plus grande partie de l'Ouarenseris ont été soumis; quatre établissements permanents ont été fondés : Orléansville sur le Chéliff central, Tenez sur le littoral entre Mostaganem et Cherchell, Tiaret sur les confins du désert, et Teniet-el-Had dans l'Ouarenseris. Des routes ont été ouvertes pour assurer les communications entre Tenez et Orléansville, entre Milianah et Teniet-el-Had. La grande tribu des Flittas a capitulé.

Dans la province de Constantine, le général Baraguay-d'Hilliers a énergiquement continué l'œuvre entreprise par le général Négrier; il y a encore à faire pour arriver à la réduction complète de cette province, qu'on avait, par une dangereuse illusion, crue généralement soumise. Aujourd'hui tout le pays est soumis réellement depuis M'Sila et les monts Aurès jusqu'à la mer au nord, jusqu'à la frontière de Tunis à l'est, et jusqu'au pâté de montagnes de Bougie et Gigelly à l'ouest.

Le rapport dit en terminant :

« Tous nos chevaux et mulets ont vécu abondamment depuis trois mois sur le territoire ennemi. Nous avons pris du bétail pour nourrir l'armée pendant plus de six mois. Le zekat et l'achour se paient par toutes les tribus qui n'ont pas été trop foulées par la guerre. La sécurité des routes est complète d'Alger aux frontières sud de Tittery, à Boghar, au Teniet-el-Had, de Mostaganem et Oran, à Mascara et à Tlemcen. Les provinces d'Alger, Tittery et Sebaou, entièrement dégarnies de troupes pendant les trois mois qui viennent de s'écouler, sont restées dans un calme parfait. Les marchés de nos villes sont abondamment pourvus, le commerce s'accroît, la population européenne agricole s'augmente chaque jour; les villages se fondent et grandissent; les constructions de villes se multiplient à l'infini. Voilà en raccourci la situation qu'a produite la guerre énergique, et que la dernière campagne vient de grandir plus qu'aucune autre ne l'avait fait.

» Ce qui prouve surtout la prépondérance que nous ont donnée les succès de nos armes, c'est l'empressement des tribus du désert à venir se ranger sous notre protection. Les chefs des plus puissantes m'attendaient à Alger. Ils demandaient à reprendre avec l'Algérie française les relations qu'ils avaient du temps des Turcs; ils veulent échanger leurs produits contre nos grains; ils offrent de payer l'impôt qu'ils payaient, et de nous fournir leur cavalerie si la guerre venait à leur porter.

» Le colonel Yusuf allant manœuvrer plus près d'eux qu'aucune autre colonne, je lui ai confié le soin de consolider et d'étendre ces relations. Il emmène avec lui les chefs à qui j'ai fait des présents; ils promettent de l'aider dans cette nouvelle campagne.

» Les petits noyaux de troupe que conserve encore l'émir sont restés sur divers points du Tell. Ainsi la guerre est déplacée. Abd-el-Kader est très amoindri, il ne peut nous porter nulle part des coups sérieux, mais il peut encore nous inquiéter sur la ligne frontière, que nous ne pourrions l'empêcher de franchir çà et là. C'est pourquoi j'ai remis immédiatement toutes nos colonnes en campagne, bien qu'il m'en coûtât beaucoup de leur imposer de nouvelles fatigues dans une aussi rude saison; mais en n'agissant pas ainsi, nous nous exposerions à perdre les fruits heureux des rudes travaux de cette année. L'armée le comprend; elle supportera avec courage et résignation les nouveaux sacrifices que je lui demande au nom des intérêts du pays. »

ESPAGNE. — Une correspondance de Barcelone adressée au *Phare des Pyrénées* porte la nouvelle suivante :

« Le 25, le gouverneur de Montjuich a annoncé aux consuls des puissances étrangères qu'il demandait cent mille réaux à la députation provinciale, et que si dans vingt-quatre heures cette somme ne lui était pas comptée, il ferait feu sur la ville. Les consuls lui ont répondu qu'il leur fallait un délai pour mettre leurs [illegible] en sûreté, à dater du moment où il aurait pris une détermination définitive. »

ANGLETERRE. — A la chambre des communes, séance du 28 juillet, lord John Russell et lord Palmerston ont critiqué la marche adoptée par le gouvernement, dans toutes les questions récentes et notamment dans les questions extérieures. Sir Robert Peel a répondu à lord J. Russell, et lord Stanley à lord Palmerston. Cette discussion qui a été vive n'a cependant présenté aucun incident ni aucun argument nouveau; c'est toujours l'éternelle histoire du siège et de la défense des portefeuilles.

— D'après la *Sentinelle de Toulon*, du 28, le bruit courait qu'une escadre turque était devant Tunis. Le 25, dans la soirée, le vice-amiral, préfet de la marine, a reçu l'ordre de faire prendre le large immédiatement aux bâtiments qui avaient leurs vivres et provisions à bord. Le *Jemmapes*, l'*Alger*, et les bateaux à vapeur le *Castor* et l'*Euphrate*, ont quitté la rade le 26 de bonne heure.

L'un des vaisseaux de l'escadre turque partie de Constantinople le 5 juillet, pour faire, disait le journal de Constantinople, une tournée dans l'Archipel, était commandé par Yaver-Pacha (l'amiral anglais Walker).

France.

Le *Messager* publie une ordonnance royale en date du 18 juillet, qui confère le grade de contre-amiral au prince de Joinville.

— Un avis de l'administration des postes annonce qu'à partir du 1er août un service de paquebots à vapeur, appartenant à l'Etat, sera mis en activité entre Marseille et la Corse. Ce service remplace celui dont le point de départ et d'arrivée était établi à Toulon.

Les paquebots partiront, de Marseille :
Pour Bastia, les mardis à midi,
Pour Ajaccio, les vendredis à midi;
De Bastia, les vendredis, à neuf heures du matin.
D'Ajaccio, les mardis, à huit heures du matin.
Un décime sera ajouté aux ports de lettres pour la voie de mer.
Pour les voyageurs, les prix des places sont ainsi fixés : 50 fr. la 1re classe; 30 fr. la 2e classe; 15 fr. la 3e classe.
Le prix du transport des chiens est de 10 fr.
Id. des voitures de 60 fr.

— Le *Moniteur* du 1er août publie l'extrait des registres de l'Etat civil de la maison royale relatif au mariage de S. A. R. François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville, né à Neuilly, le 14 août 1818, avec la princesse Françoise-Caroline-Jeanne-Charlotte-Léopoldine Romaine-Xavière-de Paula-Michel-Gabrielle-Raphaël-Gonzaga, princesse du Brésil, née à Rio-Janeiro, le 2 août 1824.

L'acte de mariage daté de Rio-Janeiro, lundi 1er mai, a été reçu par le chancelier de France, en présence de la famille royale. La transcription a été signée par le Roi, les époux, les princes et princesses de la famille royale; le président du conseil, MM. Martin du Nord et Guizot, baron de Langsdorf, J. Araujo-Ribeiro, Pasquier, le duc Decazes et L. Cauchy.

Faits divers.

M. le vicomte de Châteaubriand est arrivé avant-hier à Paris, de retour de Bourbonne, où il a passé un mois. La santé de l'illustre écrivain paraît complètement rétablie.

— Le bâtiment à vapeur français le *Pluton*, qui a porté en Angleterre Mme la princesse Clémentine, a abordé, en descendant la Tamise, un navire anglais chargé, venant de Cherbourg, et l'a coulé à pic. L'équipage a été sauvé.

— Le prix du pain pendant la première quinzaine d'août est maintenu, le kilogramme première qualité à 34 c.; deuxième qualité à 26 c.

— Les ouvriers ont commencé ce matin à échafauder l'arche du Pont-Royal, la première et la plus rapprochée du côté des Tuileries. Il s'agit de restaurer les arches et les piles de ce vieux pont, comme on a restauré ses parapets et son tablier, il y a quelques années. Le Pont-Royal date du règne de Louis XIV.

— On nous écrit des environs de Saint-Claude :

« Pendant que vous jouissez peut-être d'un temps favorable aux moissons, la neige tombe ici en abondance; dans la journée de dimanche, nous en mesurions 81 millimètres (3 pouces). Cet état de choses est vraiment désolant. Non seulement nous ne devons plus compter sur la récolte des foins, mais encore nous ne pouvons songer aux moissons. Les blés, affaissés sous le poids des pluies et des neiges, ne nous permettent plus d'espérer une maturité; il en est de même de toutes sortes de céréales. Nos montagnes sont aussi froides qu'au mois de janvier; nous ne devons compter sur rien. Si les provinces voisines ne viennent pas à notre secours, ou du moins si elles ne sont pas plus heureuses que nous, l'année 1843 pourra, sans exagération, être comparée à celle de 1816. »

(*Impartial de Besançon.*)

— On vient d'établir, en Angleterre, sur le chemin de fer de Londres à Birmingham, une voiture-modèle qui renferme un café, un restaurant et un boudoir. Le boudoir, réservé pour les dames, est entouré de divans, au centre desquels se trouve une table surchargée de romans nouveaux et d'instruments de broderie ou de tapisserie.

— Le 29 juillet, un pilote de Quillebeuf, nommé Laguel, a été jeté à la mer par des cordages dans lesquels il s'était trouvé pris, pendant une manœuvre. Cet homme a péri, laissant une veuve et cinq enfants en bas âge, dénués de toute ressource.

— Le même jour, un canot de plaisance, monté par six personnes, a chaviré

---

contre le mal que l'Eglise commande, pourquoi ces timidités ? N'avez-vous donc reçu la foi que pour douter incessamment ? N'avez-vous donc reçu l'espérance que pour désespérer en lâches ? N'avez-vous reçu la charité que pour en diminuer la flamme dans votre cœur, en atténuant le spectacle des misères, que pour fuir [illegible] devant la réalité du mal ? Le mal, il le faut regarder en face et le saisir corps à corps, si vous êtes vraiment chrétiens, si vous êtes humains. C'est le devoir. Artistes, étalez cette vie de souffrances dans toute son horreur, afin que l'humanité recule avec épouvante à la vue de sa plaie, afin que, réagissant fortement, elle y porte une main courageuse et guérissante. Ce qui est, en effet, contraire au but de l'Art, ce qui est immoral, ne l'oubliez pas, c'est l'arrangement et l'embellissement du laid. Vous peut-il convenir de chercher à nous accommoder avec le mal ? Non, non! écoutez le cri de vos âmes : la douleur, elle est antipathique à la destinée humaine, elle est antipathique à la loi de Dieu; nous avons besoin de prendre parti contre elle. Enseignez-nous donc à la détester et à la vaincre. Redoublez, par la pitié et par l'horreur, notre aversion pour les causes d'où viennent les souffrances de nos frères et les nôtres, afin de nous passionner à l'œuvre de la délivrance du monde.

Mais combien s'agrandit la mission de l'artiste, si, donnant à son œuvre un but composé, il emploie les séductions qui ravissent les sens à

L'œuvre de l'artiste sera donc souverainement féconde s'il est guidé par ce principe; s'il se pénètre bien de la loi des attraits de l'âme, telle qu'elle se produit en liberté et sous l'impulsion divine; s'il écrit cette loi dans ses ouvrages. On l'a dit, le degré de développement des sociétés humaines se mesure par le degré de liberté et de déférence que le sexe fort accorde au sexe délicat. Le progrès de l'humanité s'exprime aussi par la diminution de l'autorité rigoureuse du père, par la liberté qu'acquièrent les parents d'adorer et de gâter leurs enfants. Ainsi, tandis qu'autrefois le père parlait en maître au sein de sa famille respectueuse et tremblante, aujourd'hui nous voyons l'enfant bégayer de doux intoiements à l'âme ravie du père et de la mère, empressés d'obéir même à ses caprices. Tel est le ton que l'attrait divin introduit dans la famille, tandis qu'au sein des groupes que forme l'amitié, c'est l'égalité qui règne. Ces tendances, l'artiste doit les observer, sous quelque forme qu'elles se révèlent, et les expliquer au monde. L'école littéraire qui, depuis vingt ans fait écho aux vieilles poétiques, a trop négligé d'appuyer de considérations de l'ordre moral les critiques dont elle poursuivait les formes usées. On a fort condamné, par exemple, le *confident* de notre tragédie; et l'on ne s'est pas assez demandé pourquoi il était mauvais, pourquoi il répugnait à nos idées, pourquoi il le fallait rejeter. Le confident représente généralement [illegible]

du cœur éprouvé des riches : vos imaginations fécondes ne sauraient rien inventer qui approche de l'épouvantable réalité. Penchés sur ce monde de douleurs, observez le mal, et peignez-nous de vives et sympathiques couleurs la pauvreté, les haines, les crimes, les oppressions; faites-nous sentir puissamment notre torture, afin que, révoltés contre elle, nous luttions obstinément, et que le génie du mal soit vaincu !

Ainsi, que ne soit pas négligée par les artistes cette face importante de leur mission. Quand leur regard errant sur les misères du monde s'attriste, quand leur cœur, où retentit la plainte générale, s'attendrit et pleure, que cette tristesse, que cet attendrissement et que ces pleurs soient profitables à la foule suspendue aux harmonies de l'art. Aux uns le gémissement sur la souffrance et la protestation contre ce règne du mal que les sociétés humaines traversent; aux autres, les chants de bonheur et la révélation de l'ordre bienheureux où tend l'humanité.

A vous, âmes d'élite, qui faites des songes radieux et cherchez devant vous l'âge d'or, à vous toutes nos sympathies. O rares prophètes! parlez-nous la langue de ces mondes inconnus. Allez, devancez votre siècle, et ne craignez rien de l'indifférence des masses ignorantes. Nous sommes d'un temps où la société marche vite à la conquête des idées nouvelles, et si le public accueille froidement vos belles utopies, qu'il ne

sur la Seine près de Villequier. Les marins du sloop l'*Hercule* ont sauvé cinq personnes. La sixième, une dame de soixante-dix-neuf ans, a péri.

— Le camp de Plélan (Ile-et-Vilaine) est installé dans un site magnifique et sur un sol très avantageux, dit l'*Auxiliaire Breton*. La demeure de M. de Chelfontaines, située dans une des vallées qui avoisinent le camp, a été mise à la disposition de M. le duc de Nemours, commandant supérieur.

Une école de natation a été formée par les soins du général de Rumigny, dans les étangs voisins qui sont environnés de belles et pittoresques futaies.

Les manœuvres ont été commencées lundi 31 juillet.

— Tous les préparatifs du camp de Lyon étaient terminés le 29, et les dispositions prises pour recevoir les troupes de diverses armes qui doivent le former. Les 16e et 20e léger, les 37e et 51e de ligne enverront chacun 2 bataillons; le 12e de chasseurs, le 5e de lanciers et le 3e de dragons, chacun 3 escadrons; le 11e d'artillerie, une batterie montée. Toutes ces troupes seront réunies le 12 août.

— Un colporteur juif qui avait eu l'imprudence de montrer dans une auberge de Saint-Just-en-Chaussée (Oise) une bourse assez bien garnie, fut suivi par un ouvrier belge, employé au chemin de fer. Le colporteur ayant reçu deux coups de couteau à la gorge, n'opposa aucune résistance, tomba à terre et feignit d'être mort. Puis il se releva quand l'assassin se fut éloigné, et parvint à se traîner jusqu'à l'auberge. La gendarmerie, prévenue aussitôt, se mit en campagne et ne tarda pas à saisir le coupable.

— Le 27 juillet, un incendie considérable a dévoré le couvent des Thérésiennes, à Gand. La police a dû enfoncer la porte de la rue, que les religieuses, pour se conformer à la règle de leur ordre, refusaient d'ouvrir. On a préservé à grande peine le couvent des Frères de la Charité et la raffinerie de sucre de M. Bracq, tous deux adossés au couvent des Thérésiennes. De celui-ci, on n'a sauvé que les ornements de l'église et quelques meubles et effets. Le dommage est évalué à 100,000 fr. On ignore la cause du sinistre. Les bâtiments étaient assurés. « Ce désastre, dit l'*Observateur belge*, qui rapporte le fait, a fourni au public l'occasion de se former une idée de la vie des sœurs Thérésiennes.

» Le costume de ces pauvres recluses est de bure, jadis brune, mais devenue par l'usure et la malpropreté d'une couleur tout à fait douteuse.

» Elles ont pour chaussure des sandales et des bas de laine rapiécés en plus de vingt endroits. Un morceau d'étoffe noire leur couvre le visage, et cache leurs traits à tout le monde, même à leurs plus proches parents. Elles portent des bracelets en fil de fer garnis de pointes qui leur serrent le poignet avec plus ou moins de force, suivant le degré de pénitence qui leur est infligé. Un méchant grabat leur sert de couche, et du pain, des fruits et des racines composent toute leur nourriture. »

— Un horrible assassinat a été commis vendredi dernier à quelques lieues de Paris, sur la route de Chantilly. Un conducteur qui revenait à Paris trouva une voiture abandonnée au bas de la côte de Champlâtreux. Il fut obligé de descendre et de conduire cette voiture sur le bas-côté de la route; puis il continua son chemin.

Quelques heures plus tard on trouva dans un des fossés, à quelques pas de la voiture, le cadavre d'un homme horriblement mutilé; il paraissait avoir soutenu une lutte acharnée; une de ses jambes était cassée, sa bouche était remplie de terre et de fange. On reconnut bientôt ce cadavre pour celui du nommé Betmont, messager de Luzarches. La voiture que le courrier avait dérangée était la sienne, mais il a été impossible jusqu'à présent de découvrir les auteurs de cet attentat. On dit que les bandits ont volé une somme de 60 fr. à leur victime.

— Un incendie s'est déclaré dimanche dernier dans le Gymnase-Enfantin, passage de l'Opéra. Le feu a été circonscrit dans ce petit théâtre, qui a souffert de graves dommages. Le feu n'ayant été éteint qu'à six heures passées du soir, le grand Opéra, qui devait jouer le soir a cru devoir faire relâche.

— Le révérend M. Fergusson, ministre protestant de la paroisse de Bandon, en Irlande, fut assassiné en 1832. On n'avait pas pu découvrir le coupable, et l'événement était presque oublié, lorsqu'au commencement de 1841, un Irlandais, nommé Patrick Leary, soldat au 60e régiment de ligne en garnison à Frederickson dans le comté de New-Brunswick (Amérique), travaillé par le mal du pays, déserta pour retourner en Irlande. Avant d'avoir pu s'embarquer, il se voyait sous le coup d'une condamnation à la déportation qui l'éloignerait pour toujours de sa chère Irlande. « Je préfère être fusillé, dit-il, et je mérite de l'être. C'est moi qui ai assassiné M. Fergusson. » Et il raconta tous les détails du crime. Le colonel du régiment le livra à l'autorité civile, et après dix-huit mois de prison préventive dans la colonie, Patrick fut envoyé en Europe : il vient d'arriver à Cork en Irlande pour y être jugé. Mais il soutient maintenant qu'il ne s'est accusé du meurtre de M. Fergusson que pour se faire renvoyer en Irlande; le véritable meurtrier est, suivant lui, un autre Irlandais engagé avec lui, et mort depuis, qui lui a fait cette confidence. Une nouvelle information est commencée.

— Un nouveau et épouvantable malheur est arrivé hier vers six heures aux fortifications dans le parc du docteur Duval, au bois de Boulogne. Par suite de la chute d'un manége et d'un éboulement de terrain, quatre ouvriers ont été atteints grièvement; l'un a été tué sur le coup, un autre a eu la cuisse cassée, le troisième le nez et le menton coupés; le quatrième est dangereusement blessé.

Depuis trois ans que l'œuvre des fortifications est en cours d'exécution, voilà plus de 500 personnes qui sont victimes des innombrables accidents qui se sont succédé.

—

Théâtres, Beaux-Arts. — On préparait pour le 29, au théâtre de Marseille, une représentation d'*Il Barbiere* au bénéfice des pauvres, dans laquelle Tamburini devait remplir le rôle de *Figaro*. L'administration du Théâtre-Italien de Marseille ne *possédait* ni les parties ni la partition d'*Il Barbiere*, et Tamburini n'avait point de costume; on a dû s'adresser à Paris pour se procurer ce matériel indispensable. Le télégraphe a transmis la demande à Paris, et l'on attendait le précieux ballot par le courrier de dimanche à Marseille.

BULLETIN AGRICOLE.

Nous commencerons à donner dès notre numéro de demain les tableaux destinés à tenir nos lecteurs au courant du commerce des denrées et des divers produits agricoles; ces résumés de la situation du moment seront dressés avec un soin scrupuleux; l'étendue de nos relations nous mettra à même de contrôler les documents et de ne rien donner que de positif.

Le premier tableau sera consacré aux céréales; il comprendra les prix des grains et des farines à Paris, et sur les marchés du rayon d'approvisionnement de Paris. Dans l'impossibilité de donner chaque jour la totalité de ces marchés, nous indiquerons tour à tour les mercuriales de ceux de la Beauce, de la Brie, de l'Orléanais, du Soissonnais, en choisissant de préférence ceux dont les variations offriront le plus d'intérêt; cette partie du tableau comprendra six colonnes.

Cinq colonnes semblables indiqueront les prix des céréales sur les marchés des principaux centres de commerce et de consommation; les mercuriales de l'ouest, de l'est, du sud, du centre et du nord, y figurerait à tour de rôle, de manière à donner chaque semaine l'ensemble des prix pour toute la France : nous y joindrons la taxe du pain comparée au prix des céréales.

Trois colonnes seront consacrées aux prix des céréales sur les marchés étrangers; le même mode de rotation appliqué à ces marchés nous permettra de passer en revue tour à tour les mercuriales des principaux marchés de l'Europe.

Le second tableau, consacré aux fourrages, contiendra seulement six colonnes, et donnera tour à tour le prix des fourrages dans nos principales villes, en regard du prix des fourrages à Paris; ce tableau ne nous semble pas avoir besoin d'une plus grande étendue, par cette considération que sur presque tous les points de la France le commerce des fourrages est très limité; hors un certain nombre de villes, quiconque a des animaux à nourrir a des prairies et des terres arables, et n'achète pas de fourrages; c'est de tous les produits agricoles celui qui donne le moins lieu aux transactions commerciales; les pays de grande production vendent le fourrage sous forme de bétail; ils ne sauraient le vendre sous la forme naturelle.

Le troisième tableau est consacré aux bestiaux; il ne comprendra pour le moment que le prix des bêtes destinées à la boucherie : nous sommes en pleine moisson; il n'y a point en ce moment de foire aux bestiaux, et les animaux autres que les bêtes de boucherie n'ont pas de cours réel et ne donnent lieu à aucune transaction. Ce tableau, comme les précédents, s'agrandira lorsque les transactions reprendront de l'activité. Nous donnerons des résumés séparés des ventes opérées aux grandes foires des pays d'élève, et des achats pour le compte de l'Etat.

Le quatrième tableau, sous le titre de produits divers, donnera un aperçu du prix des produits agricoles, autres que ceux compris dans les tableaux précédents, tels que vins, spiritueux, soie, laines, cuirs, huiles et graines oléifères, chanvres, lins, et toute espèce de denrées provenant de la culture du sol, sur les marchés français et étrangers. Nous n'imiterons pas la faiblesse de l'autorité, qui tolère encore sur bien des marchés l'usage des mesures anciennes; nos tableaux ne contiendront que des kilogrammes et des hectolitres, avec leurs subdivisions.

C'est une honte pour la France que l'éducation publique n'ait pas mis depuis un quart de siècle, toute la génération actuelle au courant du système métrique, une des plus belles créations de la révolution française et que les autres gouvernements commencent à imiter, à cause de ses avantages supérieurs. L'emploi exclusif des mesures unitaires rendra nos tableaux plus facilement comparables, plus utiles par conséquent aux agriculteurs.

Chacun de nos tableaux sera accompagné d'un bulletin explicatif de la situation.

AVIS.

La Démocratie Pacifique n'admet dans ses colonnes de rédaction aucune *réclame* ni annonce payée.

Toutes les annonces et insertions payées sont renvoyées à la dernière page, au-delà de la signature du gérant.

La feuille d'annonces de *la Démocratie Pacifique* ayant été concédée par traité à MM. Bigot et Despinois, courtiers d'annonces, place du Louvre, 22, ces messieurs demeurent chargés de tout ce qui concerne ladite feuille, et reçoivent les avis à insérer à leur domicile et au bureau du journal.

Les annonces judiciaires sont exceptées de ce traité et doivent nous être adressées.

BOURSE DU 1er AOUT 1843.

EFFETS PUBLICS.	1er cours.	plus haut	plus bas.	dern. c.	c. d'hier
5 p. 100 comptant. . . .	121 85	121 85	121 80	121 85	121 75
— fin courant. . .	122 15	122 20	122 10	122 20	» »
— en liquidation. .	121 85	121 85	121 75	121 85	121 75
3 p. 100 comptant. . . .	80 20	80 20	80 15	80 15	80 15
— fin courant. . .	80 40	80 40	80 35	80 40	» »
— en liquidation. .	80 20	80 20	80 15	80 20	80 10

Oblig. de la Ville.	»	»	1,320	»	Ch. de fer de S.-G. . .	»	»	810	»
Act. de la Banq.	»	»	3,290	»	— Vers. (r. dr.). .	»	»	286	25
C. Laff. de 5,000.	»	»	5,065	»	— — (r. g.). .	»	»	107	50
— de 1,000.	»	»	1,100	»	— d'Orleans . .	»	»	652	50
Quatre Canaux .	»	»	»	»	— Strasb. à Bâle.	195	»	195	25
Rente de Naples.	106	20	106	25	— Paris à Rouen.	»	»	661	»
Empr. Romain. .	»	»	105		— Rouen au Hav.	»	»	»	»

Spectacles du 2 août.

OPÉRA. — Reprise de Guillaume Tell. (MM. Duprez, Levasseur, Massol, Canaple, Mme Dorus-Gras rempliront les principaux rôles.)

THÉATRE-FRANÇAIS. — Mahomet, le Distrait.

OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche, Joconde.

GYMNASE. — Angélina, Lucrèce, Don Pasquale.

VAUDEVILLE. — Mme Barbe-Bleue, Marguerite, Mansarde.

VARIÉTÉS. — La Perruquière, les Contrebandiers, la Chasse, la Jeune garde.

PALAIS-ROYAL. — La Part du diable, le Caporal, les Beignets, l'Omelette.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Lénore.

GAITÉ. — Le Manoir de Montlouviers.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Courte-paille, les Fumeurs, le Saut.

L'un des Gérants, V. Considerant.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5, à Paris.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 3. JEUDI 3 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) — LA — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, POLITIQUE ET RELIGIEUSE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ébrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 2 AOUT.

Affaire tunisienne.

Les nouvelles de Toulon annoncent que la flotte turque est devant Tunis. Deux vaisseaux de ligne, le *Jemmapes* et l'*Alger*, et un bateau à vapeur, le *Castor*, ont été immédiatement lancés par le télégraphe dans les eaux de la régence tunisienne. Il est probable qu'ils arriveront à temps, et que leur présence préviendra une collision entre le capitan-pacha et le bey de Tunis.

Nous ne pensons pas, comme un journal en manifeste la crainte, que le capitan-pacha s'opiniâtre, et qu'on recommence un nouveau Navarin au profit de la Russie. La situation est fort délicate, il est vrai; le capitan-pacha est peut-être porteur du firman de déposition du bey Achmet; mais il n'est pas présumable que, si la France propose sa médiation, le capitan-pacha prenne sur lui de passer outre, et attaque le bey déterminé et préparé, assure-t-on, à une vigoureuse résistance.

Quelques journaux rapprochent de cette expédition contre Tunis l'injonction qui aurait été, dit-on, récemment adressée à M. Guizot par l'ambassadeur turc à Paris, d'abandonner l'Algérie. Ils donnent à entendre que l'expédition actuelle n'est autre chose qu'un commencement d'exécution de la prétendue réclamation de l'ambassadeur turc.

D'après ces journaux, la dépossession du bey Achmet, et l'installation dans la régence d'un gouvernement qui nous serait hostile, aurait pour but de nous placer entre trois ennemis, l'empereur de Maroc, Abd-el-Kader et le nouveau bey de Tunis. Ce serait également une porte ouverte pour fournir des armes aux tribus arabes de l'intérieur. On resserrerait ainsi le cercle de notre occupation algérienne, en nous suscitant de toutes parts des ennemis, et on espère qu'à la fin, fatigués des dépenses énormes que nous cause l'Afrique, nous la rendrions au grand-seigneur.

Nous ne savons jusqu'à quel point toutes ces nouvelles peuvent être exactes; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette question tunisienne, qui paraît si peu importante à la première vue, se rattachent des intérêts majeurs et des problèmes de politique générale dont on n'a rien fait pour préparer la solution. L'affaire tunisienne, comme le journal *la Phalange* l'a naguères démontré, se lie, d'une part, à la question algérienne, question qui a surtout pour la France un caractère d'honneur, et d'une autre part, à la question égyptienne, qui a principalement pour l'Angleterre un caractère d'intérêt. Le bon esprit de la diplomatie eût consisté à chercher s'il était possible de concilier l'honneur de la France en Algérie avec le bien général de l'Europe et de l'humanité, et l'intérêt de l'Angleterre en Egypte avec l'intérêt commun de tous les peuples et le progrès réel du commerce. Voilà dans quel sens il fallait agir à Constantinople et auprès des cabinets européens, au lieu de se croiser les bras et regarder, comme le ministère du 29 octobre confesse ingénument qu'il l'a fait. Il ne fallait pas attendre que des appréhensions plus ou moins fondées, et le besoin de nous barrer le chemin de l'Egypte par terre, fissent naître les complications actuelles. Le ministère était averti par ce qui s'est passé il y a deux ans.

Le cabinet du 29 octobre n'a point été à la hauteur du rôle de la France. Quel devait être le rôle de notre pays dans cette circonstance? Tout en poursuivant avec courage sa tâche d'honneur en Algérie, la France devait poser, avec franchise et loyauté, la grande question des intérêts commerciaux en Egypte et en Syrie; elle devait appeler toutes les puissances à s'entendre sur la neutralité des routes de l'Inde. La diplomatie française, bien inspirée, inspirée à la fois par le sentiment national et par le sentiment humanitaire, devait aller ainsi au devant de l'intérêt anglais. Cet intérêt qui s'agite sourdement, qui a amené le traité Brunow, le bombardement de Beyrouth, l'abaissement du vieux Mehemet-Ali, n'est pourtant pas encore satisfait, même négativement, puisqu'il craint qu'après nous être fait un allié du bey de Tunis, nous n'arrivions de proche en proche au bey de Tripoli et au pacha d'Egypte. On le sent, c'est toujours la question de l'Inde, question vitale pour l'Angleterre, qui se reflète dans la Méditerranée et jusque sur la côte d'Afrique. Malte et Tunis ne sont que des garanties; ce sont les portes du bassin oriental de la Méditerranée, portes que l'Angleterre ne veut pas qu'on puisse lui fermer; mais l'objet essentiel pour lequel elle veut être assurée de l'entrée de ce bassin, comme elle l'est déjà, par Gibraltar, de l'entrée du bassin occidental, l'objet essentiel, disons-nous, c'est l'Egypte et la mer Rouge, qui la conduisent en quarante jours dans ses possessions indiennes.

Un ministère qui aurait cherché à connaître et à faire, et qui aurait été doué de la plus légère dose de sagacité, aurait compris cette situation, et en aurait habilement profité pour rattacher l'intérêt britannique à l'intérêt général du commerce et de la paix du monde. Il aurait pris à tâche d'assurer à la politique anglaise les garanties dont elle se montre si jalouse. A Constantinople même, au siége de la question d'Orient, il aurait demandé au divan la neutralité des passages de l'Inde, et engagé ensuite les puissances européennes à les organiser sociétairement, à exécuter même les travaux à frais communs, si cela eût été nécessaire pour établir une solidarité plus forte entre les puissances. Une pareille conduite eût dissipé les soupçons du cabinet de Saint-James; aucun intérêt ténébreux n'aurait plus cherché à nous inquiéter, soit par le Maroc, soit par Tunis, soit par Abd-el-Kader, dans l'œuvre aussi honorable que pénible que nous avons entreprise en Algérie; et la solution de la question égyptienne amenait la solution de la question d'Alger, en nous permettant d'appliquer toutes nos forces à la colonisation sérieuse du pays.

Nous terminerons par une observation générale. On a beau lutter contre les intérêts, on a beau se dissimuler leur existence, on a beau méconnaître leurs impérieuses nécessités, les intérêts méconnus, surexcités peut-être et rendus plus âpres, plus tenaces, par la négligence ou la compression, n'en agissent pas moins vivement, et n'apportent souvent que plus de trouble et de désordre dans les choses de ce monde. Non, il n'est pas donné au génie humain de détruire les intérêts, pas plus qu'il ne lui est donné de détruire la nature elle-même; mais il peut, il doit les expliquer, les diriger, les harmoniser.

Il y a aujourd'hui un système de politique extérieure qui croit que l'on peut détruire par la violence les intérêts nationaux, et il conclut à la guerre. Il n'ose pas demander la destruction des nationalités elles-mêmes, ce qui serait contraire aux grands principes de l'existence et de l'indépendance des plus petits États; mais il prétend sacrifier et détruire les intérêts de ces nationalités sur certains points du globe, au lieu de chercher à rattacher ces intérêts au bien général dans ce qu'ils peuvent avoir de commun avec lui. Ce système ignorant et barbare n'est autre chose qu'une réminiscence de celui des anciens Romains; au lieu d'associer et d'unir les nations, il les maintiendrait dans un état perpétuel d'hostilité latente ou de guerre ouverte.

Un autre système de politique extérieure est celui qui a été suivi depuis la révolution de 1830. Il consiste à maintenir la paix, mais par le *statu quo*, par le qui-vive et la méfiance. Moins déraisonnable que le précédent, ce système ne veut pas sacrifier et détruire les intérêts des autres nations; il sent bien qu'il ne le pourrait pas, et qu'une conflagration générale ne résoudrait aucune question, n'anéantirait aucun des élémens actuels dont se compose le monde politique. — Mais, au lieu de diriger ces intérêts en les développant d'une manière normale et les faisant converger vers le bien commun, il leur laisse prendre toutes sortes de faux essors; il les laisse arriver à chaque instant jusqu'à la limite extrême d'une collision imminente; et, au milieu du désordre, il se bouche les yeux pour ne pas voir.

Le véritable esprit démocratique n'admet ni l'un ni l'autre de ces systèmes. Le véritable esprit démocratique ne veut rien détruire de ce qui est essentiel aux nationalités humaines; le véritable esprit démocratique cherche la liberté par l'ordre, dans la politique extérieure aussi bien que dans la politique intérieure. Les hommes qui croient que la liberté peut s'établir par la guerre ne comprennent pas la liberté. La liberté bien comprise conduit à l'association des intérêts, à l'harmonie et à la paix. La Démocratie, telle que nous l'entendons, la Démocratie pacifique et sociale, tout en partant du principe universellement reconnu aujourd'hui de l'existence et de l'indépendance des 180 États différents qui composent l'humanité actuelle, cherche, trouve les moyens d'associer ces individualités nationales indépendantes, mais dont les intérêts communs appellent une organisation unitaire. En un mot, la Démocratie pacifique ne se contente pas de l'indépendance négative; elle se propose d'organiser la justice, la vérité et la liberté dans les relations des peuples comme dans les relations des individus; elle tend à l'association Universelle et à l'Unité politique du genre humain.

Le *Messager* publie les dépêches télégraphiques suivantes :

Bayonne, 1er août.

Le bombardement de Séville continuait encore le 26 au matin. Le désastre était très-grand. La ville montrait toujours beaucoup de résolution.

Le gouvernement a publié, le 30, un manifeste tendant à prouver sa légalité, et annonçant la prochaine convocation des cortès.

Les nouvelles de Sarragosse, des 28 et 29, ne font aucune mention d'une réaction arrivée dans cette ville le 26.

Le brigadier Amettler avait, le même jour, fait une proclamation conciliatrice. Le chef politique avait donné sa démission, et la municipalité avait manifesté son adhésion au gouvernement de Madrid.

Perpignan, le 1er août.

La junte de salut de Valence a reconnu le ministère Lopez comme gouvernement provisoire.

Rien de nouveau à Barcelone le 30.

Il semble que l'expérience devrait avoir appris au *Journal des Débats* que toutes les fois qu'il lui arrive de se livrer à des adulations de mauvais goût, la réaction de la part des feuilles opposantes ne se fait pas long-temps attendre. Les flatteries du *Journal des Débats* sont tellement outrées et touchent de si près au ridicule que les feuilles de l'opposition n'ont qu'à les détourner quelque peu pour les transformer en poignante ironie. Il semble que, par tactique et par habileté, sinon par sentiment des convenances, le *Journal des Débats* devrait contenir sa verve courtisanesque.

Mais, hélas! il n'en est point ainsi; loin de s'amender, le *Journal des Débats* se lance dans un crescendo de ridicules flagorneries, et sa rédaction complimenteuse souille, comme les Harpies, tout ce qu'elle

---

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.

ARISTIDE FROISSART (1).

A quelle époque commence cette histoire.

Tout le monde existait il y a quinze ans, et cela m'embarrasse beaucoup; car si je mettais la scène au moyen-âge, j'aurais mes coudées franches; je bâtirais des châteaux comme il n'en a jamais été construit, et je ferais parler les gens d'une façon singulière. Quelle érudition a cet écrivain, dit-on; c'est un puits. Je me priverai de cet éloge. Ma date est 1835, et mes personnages demeurent tout bourgeoisement faubourg Saint-Honoré.

Description de l'hôtel Froissart.

Je connais un journal à Paris dont le rédacteur en chef ne paie plus les descriptions, se mettant par-là en opposition hostile avec cet écrivain qui voudrait qu'on lui comptât sa signature comme une ligne, et qu'on la lui payât cinquante centimes. Ces deux prétentions sont exorbitantes. Toutefois, je ne puis loger mes personnages dans la rue.

Portrait de Froissart.

Comme il avait été peint par tous les grands peintres de l'époque, il n'est pas étonnant qu'aucun de ses portraits ne fût ressemblant. Le plus simple est de recourir à un de ses passeports.

Aristide Froissart,
Né à Paris,
Taille élancée,
Cheveux châtain foncé,
Yeux bleus,
Nez droit,
Bouche grande,
Menton petit,
Teint animé,
Age, vingt-trois ans.
Signe particulier : Aucun.

Vous ne connaîtriez pas mieux Aristide Froissart, eussé-je employé vingt pages à vous parler de méplats, de clair-obscur, de pénombre et d'ombre, de lignes contrastantes, de places miroitantes, de sinuosités voluptueuses. Cette peine étant prise, eussiez-vous reconnu dans la

qu'elles sont ensuite confisquées par d'autres voleurs plus adroits et plus prudents. Les premiers sont les voleurs braves, les autres sont les voleurs conservateurs. Etudiez l'histoire. Or, le père Froissart se dit : Tout ceci est trop beau pour durer. Un moyen pour que les Neuvilette ne réclament jamais rien, c'est de nous unir à eux.

Où l'on dit le motif pour lequel M. de Neuvilette voulut tenir parole.

D'abord c'est qu'il ne put s'en dispenser. Si, pour nous servir des expressions de l'accusateur Jean Cascaret Froissart, la nature lui envoya une fille, elle mit tant de lenteur dans son envoi, que cette fille, Adeline de Neuvilette, naquit en 1809, en plein empire, et qu'à cette époque on n'était pas encore disposé à rendre les biens enlevés aux nobles. M. de Neuvilette, très intéressé à tenir sa parole, demanda à M. Froissart s'il était décidé à tenir la sienne. Une seconde fois M. Froissart se dit : Tout ceci ne peut durer. L'empire nous a rendu le culte, comme on dit; il nous a rendu même une foule d'autres choses que nous n'avions pas, il pourrait bien nous rendre une restauration. Il accepta de donner son fils Aristide Froissart à Adeline de Neuvilette, dès qu'ils seraient tous deux parvenus à l'âge de raison.

touche. L'esprit de courtisannerie a envahi l'article *variétés* et le *premier-Paris* de cette feuille, à laquelle personne n'est tenté de disputer le privilége et le monopole de l'adulation. Cette conduite est d'autant plus blâmable que le *Journal des Débats* a trop de perspicacité pour ne pas prévoir le mauvais effet de ses flatteries et la réaction qu'elles provoquent; mais il fait son métier de courtisan. Pitoyable métier!

En vérité, la presse offre aujourd'hui un bien triste spectacle. Au lieu de chercher à faire des idées, à élaborer les questions sociales, à préparer l'avenir, voyez de quoi elle s'occupe! La flatterie ou le dénigrement, voilà ce qui absorbe le premier-Paris, de part et d'autre, égale déraison. Si les écrivains de la presse étaient pénétrés du véritable esprit démocratique, au lieu d'aduler bassement ou de ridiculiser méchamment les princes, ils prendraient à cœur de leur inspirer l'amour du peuple, de leur montrer les améliorations à réaliser, d'appeler leur attention sur les grands problèmes de l'organisation politique et sociale.

Les faux et les vrais Conservateurs.

Nous lisons dans *le Globe* du 27 juillet :

Soyons de bon compte, il n'y a que les fainéans qui *dépérissent*......

Il faut absolument vouloir être prolétaire pour rester dans cet état, de nos jours; car un métier, une industrie sont aussi une propriété, et plus lucrative que celle de la terre. Nous marchons à une division du sol incalculable et équitable, si l'ordre et la paix, même tels qu'ils existent, se continuent, car le travail obtient tout ce qu'il veut à l'époque où nous sommes....

En voulez-vous un exemple? Il y a des ouvriers à Paris qui gagnent dix francs par jour. Parmi eux, les uns mettent à profit cette faveur pour monter un atelier, instruire leurs enfants et devenir propriétaires, maîtres à leur tour. Ceux-là peuvent à bon droit se nommer *conservateurs*. Les autres travaillent au même prix, seulement trois jours de la semaine, et font la débauche le reste du temps. Les mauvais jours, les maladies arrivent; ils deviennent révolutionnaires et lisent *le National*.

C'est en voyant l'honnête prolétaire devenir propriétaire, et le prolétaire vicieux tomber dans la misère, que nous nous indignons, quelquefois au-delà des bornes, des gémissements hypocrites des flatteurs de la misère que le vice a faite, et non pas nos lois et nos institutions, non pas la société qui redouble, il faut lui rendre cette justice, de soins de toute espèce pour améliorer le sort du pauvre honnête.

A ces lignes empreintes d'un égoïsme aussi aveugle, et extraites de l'organe pur des conservateurs-bornes, nous sommes heureux d'opposer de très remarquables articles sur le *Paupérisme*, publiés ces derniers jours par des journaux conservateurs de la Belgique.

Voici ce que nous lisons dans le *Journal de Bruxelles* :

Il y a des gens qui se font une singulière idée de la mission du publiciste. Il faut que le mal leur crève, pour ainsi dire, les yeux avant qu'ils consentent à le reconnaître et à l'avouer. Et tout cela dans quel but? Nous sommes presque honteux de le dire, tout cela afin d'échapper à je ne sais quelles conséquences, fâcheuses en apparence, pour notre régime politique. On ne veut pas fournir un argument de plus à des ennemis sans foi, et on nie ses souffrances, on cache ses haillons sous les oripeaux d'une aisance de parade.

On dirait vraiment que le paupérisme soit une maladie nouvelle et qu'elle n'afflige pas les sociétés soumises aux formes politiques les plus diverses. Il semble qu'on ignore que ces mots de l'Evangile : *Il y aura toujours des pauvres parmi vous!* sont vrais partout, dans la Suisse républicaine, comme dans l'Allemagne monarchique, comme dans les pays constitutionnels, en Angleterre, en Hollande, en France. La misère, qui n'est que la pauvreté mise en relief par le contraste de la richesse, fait des progrès incessans chez tous les peuples civilisés. C'est l'esclavage antique revêtu d'une forme nouvelle....... Les formes politiques n'y peuvent rien. C'est aux conditions économiques de la société qu'il faut s'en prendre; c'est là que gît le mal; c'est là qu'il faut chercher le remède. Toutes les grandes réformes, disons le mot, toutes les révolutions dignes de ce nom ont été des réformes économiques : les législateurs qui l'ignorent ou l'oublient bâtissent sur le sable.

Pourquoi craindrions-nous d'avouer qu'un mal qui se propage si rapidement dans d'autres pays fait des progrès tout aussi horribles chez nous? Ne sommes-nous pas soumis aux mêmes conditions économiques? notre industrie est-elle moins féodale! Nos ouvriers ne sont-ils pas astreints au même régime que ceux de l'Angleterre, de la Suisse, etc.? N'y a-t-il pas d'ailleurs mille symptômes qui nous décèlent les souffrances du pays? Jamais on n'a vu en Belgique ce qui s'y passe aujourd'hui. A aucune époque on n'y a rencontré ces bandes de mendians et de vagabonds qui campent sous des tentes faites de haillons, comme les Bohémiens de l'Espagne. Rarement les pauvres des campagnes y ont été réduits à se contenter pour toute nourriture d'une poignée de navets qu'ils disputent au bétail, et à aller mendier des pommes de terre aux portes des fermes. Tout cela est pour ainsi dire l'état normal aujourd'hui dans une partie du pays. Et l'on nie que le paupérisme y fasse des progrès?

Le *Journal de Bruxelles* termine par ce tableau réellement effrayant de la misère, et de la dépravation qu'elle engendre :

En 1839 le budget de la charité publique s'élevait, en Belgique, à 9,0[illegible]3,637 fr. Nous sommes persuadés qu'il atteint aujourd'hui le chiffre de 12,000,000! Ce ne serait pas 17 fr. pour chaque pauvre inscrit sur les listes, en comptant qu'il n'y eût pas de frais d'administration et que tout se distribuât en argent! Cette somme ne suffirait pas à l'entretien des enfants au-dessous de 6 ans et des vieillards au-dessus de 60, qui sont à la charge de la charité publique, et cependant ces deux classes réunies ne forment pas le tiers des pauvres dans notre pays!

Veut-on avoir des preuves plus palpables encore de l'accroissement de la misère? qu'on consulte les documents relatifs aux monts-de-piété et aux hôpitaux. Il n'y a guère que les pauvres des villes qui s'adressent à ces sortes d'établissements; — aux premiers recourent surtout les pauvres honteux, ceux qui ne figurent pas encore sur les listes officielles. Eh bien! le nombre des gages déposés aux monts-de-piété a augmenté partout, à l'exception de la province de Namur. Il s'est accru, comparativement à 1839, de 2,569 dans le Limbourg. — de 3,597 dans la Flandre orientale, — de 16,210 dans la province d'Anvers, — de 2,375 à Liége, — de 19,539 dans le Brabant, — de 10,933 dans le Hainaut. — Dans la Flandre occidentale les capitaux prêtés par les monts-de-piété ont dépassé l'année dernière de 80,000 fr. ceux de 1841! Ce sont là des documents irrécusables qui montrent que la misère à l'état latent va s'accroissant de jour en jour comme la misère officielle; car les monts-de-piété ne sont pas d'ordinaire le refuge des pauvres avérés. Qu'y porteraient-ils?

Ils vont aux hôpitaux, et quand ils n'y meurent point, ils en sortent plus misérables, quelquefois plus dégradés au moral et au physique. La population moyenne des hôpitaux a augmenté du quart, du tiers, du double dans plusieurs provinces. Elle a quadruplé, en deux ans, dans la Flandre occidentale?

Et, il est triste de le dire, le vice et le crime qui se traînent à la suite de la misère se sont développés comme elle. Le nombre des délits, et surtout des délits ruraux, s'accroît tous les ans. Pour ne parler que des documents que tout le monde peut consulter, n'a-t-on pas vu récemment, par la publication officielle faite au département de la justice, qu'en deux ans le nombre des condamnés pour vols dans les forêts et aux champs s'est accru de plus d'un cinquième et a été porté de 5,581 à 6,993? — Qui ignore, d'un autre côté, que les naissances illégitimes deviennent tous les ans plus nombreuses? et cela précisément dans les provinces où la misère sévit avec le plus d'intensité, — dans le Brabant, — dans les Flandres, — à Anvers.

Ne nous faisons plus illusion; avouons le mal; reconnaissons que le paupérisme, avec ses plus tristes conséquences, se développe d'une manière effrayante en Belgique. On ne gagne rien à dissimuler une plaie; elle s'envenime, et bientôt arrive le moment où elle est incurable. Cherchons les remèdes, puisqu'il en est temps encore; et cherchons-les en chrétiens, sans mesquines préoccupations politiques, la charité au cœur et guidés par la raison pratique.

Cet article d'un journal belge conservateur est reproduit par le *Courrier Belge*, autre journal conservateur, qui le fait suivre des réflexions très justes que voici :

Le rédacteur de cet intéressant et douloureux travail ne craint pas de dire tout ce que les documents officiels lui ont appris sur l'état du paupérisme, quelque pénible que ce soit à faire entendre. La charité qui l'a poussé à cette étude et qui le dirige le fera sans doute arriver à l'unique remède qu'il y ait pour faire disparaître cette lèpre des sociétés modernes. L'anarchie du travail a réduit les travailleurs à vivre d'aumône, à recourir aux bureaux de bienfaisance; le retour de l'ordre dans le travail doit les relever de cet abaissement déplorable pour eux comme pour la société. L'aumône tue l'âme, le travail la vivifie. Organisons donc le travail plutôt que la taxe des pauvres, plutôt que des bureaux de bienfaisance.

Plus on avance dans les bas-fonds de la société, plus l'on y découvre de misères, de douleurs et de plaies; et cela sous toutes les constitutions politiques; la forme du gouvernement ne fait rien au bonheur ni au malheur d'un peuple, — l'un et l'autre gisent dans sa constitution économique. Une nouvelle constitution économique est le problème cherché par la société actuelle et qu'il lui faut trouver sous peine de cesser de vivre. Nous sommes dans un état pire, momentané sans doute, que celui où se sont jamais trouvées les sociétés anciennes établies sur l'esclavage. L'esclavage et le servage représentaient une constitution, accusaient une société ordonnée, hiérarchisée, où l'on vivait au moins; l'état de liberté que nous possédons ne donne la liberté à personne et conduit à l'atrophie, à la mort une multitude d'individus. Riches comme pauvres ont l'épée de Damoclès suspendue sur leur tête.

Voilà, de la part des journaux conservateurs belges, des manifestations qui témoignent de sentiments aussi généreux qu'éclairés. Quant aux lignes du *Globe* citées plus haut, il faut s'étonner et s'affliger à la fois de les voir imprimées dans un journal patronné par un ministère français.

Nous lisons dans le journal allemand de Francfort :

« On écrit des bords du Mein, 28 juillet : Le congrès des Etats de l'union allemande aura lieu au mois de septembre : le but principal de la réunion est le réglement de l'exercice de l'année. Il ne peut pas s'agir d'un nouveau tarif, attendu qu'à la dernière assemblée à Stuttgard on l'a établi pour trois ans : il sera tout au plus question de quelques modifications. On parle de nombreuses pétitions qui seront adressées au congrès parce que l'on s'imagine qu'il représente une autorité. Les gouvernements des Etats de l'union sont seuls juges dans ces matières, et eux seuls font présenter alors le résultat de la pétition au congrès de l'union. »

On se rappelle que l'année dernière le congrès des états de l'Union avait augmenté les droits d'importation sur certains articles français dans le but de forcer la France à adopter un tarif moins rigoureux pour les produits du Zollverein. Cette mesure frappait principalement l'industrie parisienne et une réunion des notables commerçants de Paris adressa une pétition à M. le ministre des affaires étrangères pour le prier de faire des démarches auprès du zollverein, afin qu'il ne mît pas les nouveaux tarifs à exécution.

Nous ne savons si le ministre a entamé des négociations à ce sujet comme il s'y était engagé. Dans tous les cas il devrait profiter de la nouvelle réunion du congrès pour prendre l'initiative d'une proposition qui aurait pour but de faciliter et de multiplier nos relations commerciales avec les états du Zollverein.

L'élévation du tarif allemand a été un appel fait à la France pour rendre plus intimes nos rapports avec l'Allemagne, comme les commissaires du congrès l'ont eux-mêmes déclaré. Il est donc convenable que la France dont les droits de douane sont excessivement élevés, adopte un régime plus libéral, qui, en rendant nos relations commerciales avec le Zollverein plus stables et plus productives, consolidera de plus en plus l'union des deux pays.

EXTÉRIEUR.

ORIENT.—CONSTANTINOPLE. — Une correspondance du 12 juillet adressée à la *Gazette allemande* porte que l'armée concentrée à Andrinople sera seulement de 25,000 hommes, au lieu de 60,000 dont on avait parlé d'abord. Plus de 15,000 hommes sont déjà sur les lieux.

Une lettre de Belgrade, du 21 juillet, porte qu'on savait depuis la veille dans cette ville que le commissaire russe devait revenir, mais on ignorait l'objet précis de sa mission. On savait seulement que Wutsich et Petroniwich devront quitter le pays.

ANGLETERRE. — *Dublin.* — Hier, M. O'Connell, est parti d'ici pour Castlebar où un repeal meeting et un grand dîner sont annoncés pour demain. M. O'Connell est accompagné de son fils, de M. Steele et de M. Reilly.

(*Morning-Chronicle.*)

Carmarthen, 27 juillet. — Les excès que commettent chaque jour les rebeccaïtes prennent un caractère de plus en plus grave. Ils ont, ces jours derniers, abattu deux barrières entre Llandillo et Emswarts. Hier matin, vers une heure, des ouvriers mineurs, faisant partie de la bande de Rebecca, ont cerné la maison de M. Thomas, propriétaire des mines à Emswarts. Les rebeccaïtes avaient fait partir une fusée comme signal, ils ont tiré des coups de fusil; mais, au bout d'une heure, ils se sont retirés sans avoir fait aucune manifestation. Le lendemain, on a trouvé, attachée à la porte, une lettre ainsi conçue : « Renvoyez un de vos inspecteurs. Dites à votre femme et à vos filles de ne pas tant parler des rebeccaïtes. Quant à votre fils, c'est un homme signalé. Mardi, dans la nuit, nous reviendrons. » Les rebeccaïtes prétendent excuser leur brigandage en citant le 24e chapitre de la Genèse, verset 60. Certains ministres des sectes dissidentes les ont, dit-on, encouragés. Un magistrat avait envoyé à tous les ministres dissidens une circulaire, pour les inviter à exhorter les fidèles au respect des lois; mais ils ont répondu qu'ils n'osaient point.

IRLANDE. — M. Sharman Crawford, propriétaire irlandais de Londres, écrit à l'éditeur du *Moniteur* de Dublin que depuis long-temps il s'est prononcé pour cette opinion, à savoir qu'il faut à l'Irlande un corps législatif local pour faire des lois sur des affaires locales, mais en même temps une représentation impériale pour des affaires d'un intérêt général. — Je ne prétends pas, dit-il, critiquer ni approuver les partisans du *repeal*. Je reconnais que des événements récents justifient ce mouvement. Mais je leur demanderai si une modification dans le sens de l'opinion ci-dessus n'augmenterait pas leur puissance et leurs moyens de se faire rendre justice.

M. O'Connell s'est empressé de répondre à cette lettre. — Rien n'est plus absurde, dit-il à M. Crawford, que d'accuser les repealers de désirer une séparation ou des violences révolutionnaires. Ce dont nous avons besoin, c'est de préserver et d'améliorer l'état social et non de l'ébranler. Ce que nous désirons c'est de consolider notre union avec l'Angleterre sur de meilleures bases et non de la détruire. — Il termine en conjurant M. Crawford de s'associer au *repeal*, parce que l'Irlande ne peut se protéger sans une législature à elle. « Une fois le principe concédé, il sera toujours temps, ajoute O'Connell, de tracer l'étendue des pouvoirs de cette législature; mais il serait oiseux de nous quereller sur la forme de cet édifice politique, quand on nous le refuse sous quelque forme que ce soit.

— Un grand nombre de fermiers catholiques et protestants du comté du Roi,

---

Moi, je ne suis pas négociant; ou enfin : Je ne suis pas usurier. Pendant ce temps, si vous êtes fabricant, votre manufacture est arrêtée; si vous êtes négociant, vous perdez l'occasion d'un excellent marché; tout cela parce que vous avez eu affaire à un honnête homme qui rougirait de prendre dix pour cent. Parlez-moi de l'usurier! Voilà, lui dites-vous, des valeurs pour vingt mille francs, donnez-m'en six mille; si je ne les ai pas rendus dans un an, le tout vous appartient. Mais c'est un vol. Non, vous n'étiez pas forcé de recourir à l'usurier; vous êtes allé le trouver; non, car vous avez choisi entre l'honnête homme et lui; non, car il vous a été utile au moment où vous alliez faire banqueroute ou vous noyer.

Les honnêtes gens qui ne prêtent pas dans un pays où l'argent est tout sont mille fois plus infâmes que les usuriers. Du reste, Montesquieu a tracé un magnifique éloge des usuriers dans l'*Esprit des lois*; et il est probable qu'il n'avait jamais eu recours à eux.

Ce qui attendait à Meudon Aristide Froissart et ses amis.

Huit figurantes empruntées à divers théâtres de Paris, et vêtues comme les femmes du Nouveau-Monde lorsque Colomb y débarqua pour la première fois.

Chacune de ces dames avait à la main, pour se voiler, un numéro du journal du soir. La fête commençait ainsi. C'était la commencer comme

rires des passants et la vindicte publique. Pourtant c'est avec quelque raison qu'il disait : Il n'existait qu'un seul instrument avec lequel un jeune homme pût peindre son amour à une femme sans paraître bossu, comme ceux qui jouent du violon; sans cracher avec des mines de singe dans un trou fait dans un morceau de bois creux, comme font ceux qui jouent de la flûte; sans montrer le dos à celle pour qui l'on dit soupirer, ainsi qu'il arrive à ceux qui touchent du piano; il n'existait enfin que la guitare avec laquelle on pût exprimer de face à une personne, et sans grimace, sans contorsion, l'amour dont on était saisi en la voyant, et l'on poursuit d'anathème, on exile, on brise cet instrument! Je le réhabiliterai. Ce que fit notre *dernière guitare* avec un héroïsme digne d'un meilleur sort.

Deuxième ami d'Aristide Froissart.

Pâle comme un mort, beau comme un ange cependant, non comme un des anges qui visitèrent Gomorrhe, la ville impure, mais comme un ange qui aurait été dans l'impossibilité de sortir de Gomorrhe, après l'avoir prévenue qu'elle brûlerait si elle ne renonçait pas à ses abominables mœurs, Beaugency avait dix-neuf ans; il paraissait, tant il était délabré, ne devoir jamais en avoir vingt. Néanmoins, il comptait vivre encore un an ou plutôt douze mois, pour prendre un langage tout à fait en relation avec les calculs de Beaugency. A force d'user de la vie, Beaugency l'avait usée. Héritier à dix-sept ans de la fortune de son père,

ses amis. Le côté artiste de Froissart penchait beaucoup vers la nature originale de Lacervoise, nature ardente et paresseuse comme la sienne. Il se donnait, disons-nous, pour sculpteur, et l'indication n'est pas inexacte. Nul n'avait jamais vu un monument, une statue, un simple médaillon de Lacervoise, Aristide seul croyait en la sculpture de cet artiste qui, pour le monde, aurait pu se dire musicien, astronome ou navigateur. Du reste, il jugeait l'art dont il se disait l'adepte d'une façon qui n'était intelligible que pour lui et pour Aristide. Son opinion sur ses devanciers les plus illustres ou ses confrères vivants se manifestait par des gestes pittoresques et silencieux, ou par des cris imités de certains animaux.

Si, par exemple, Aristide lui disait :

— Un fier homme, n'est-ce pas, que Michel-Ange? Lacervoise fermait aussitôt sa main droite, élevait le pouce et traçait en zigzag une croix en l'air; il rouvrait ensuite sa main et la secouait comme un homme qui dit : — Adieu! portez-vous bien!

Cela suffisait.

Lui et Aristide s'étaient compris. Le grand Michel-Ange était apprécié.

Et si le Froissart ajoutait :

— Mais le Bernin? Alors, Lacervoise alongeait ses lèvres et les remuait avec bruit, comme ferait un singe irrité.

Aristide comprenait encore.

Le Bernin était flétri pour jamais.

ontteuu récemment un meeting, dans lequel plusieurs résolutions importantes ont été adoptées. Ces résolutions ont pour objet d'obtenir des propriétaires fonciers une diminution des fermages qui ne sont plus en rapport avec le prix des produits agricoles. Après avoir adopté ces résolutions, l'assemblée a procédé à la nomination d'un comité qui devra servir d'intermédiaire entre les fermiers et les propriétaires pour atteindre le résultat désiré. (*Morn. Chronicle.*)

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, à la date du 26 juillet :

La capitale est tranquille. Le ministère s'est assemblé aujourd'hui et les délibérations du conseil ont duré plusieurs heures. Des questions importantes ont été traitées dans cette réunion dont les résultats sont encore entourés d'un grand mystère. Convoquer les cortès ou former une junte centrale, tel a été le sujet des délibérations. On croit généralement que le ministère s'arrêtera au premier de ces partis. On s'attend à voir dans la *Gazette* de demain une résolution relative à la convocation des cortès. On croit aussi qu'Espartero ne tardera pas à être officiellement mis hors la loi.

Sa conduite à Séville ne permet plus guère de le ménager. Le bombardement n'aura été qu'un reste de cruauté tout-à-fait inutile. Séville ne se rendra pas. La ville a arboré le drapeau noir, et Concha, à la tête de forces imposantes, ne doit pas tarder à cerner Espartero. Le général Roncali quitte ce soir la capitale pour marcher sur l'Andalousie. Déjà sa division, forte de 7,000 hommes, s'est mise en marche hier dans la soirée. Une autre colonne de 5,000 hommes part aujourd'hui pour la même destination.

Le bruit court en ville que Cadix s'est prononcé.

—Tandis que les journaux espagnols annoncent que la jeune reine s'est montrée très aimable pour les membres du ministère Lopez et les généraux, chefs et officiers de l'armée admis à baiser sa main royale, le *Times* publie la bouffonnerie suivante sous la rubrique d'une lettre datée de Madrid :

«La reine déteste Narvaez, et elle disait dernièrement : Il faut que ce Narvaez soit un brigand bien cruel pour vouloir priver d'eau ma sœur, en m'offrant à boire ! La reine respecte Arguelles comme un père et Mme Mina comme une mère. Les remplacera-t-on par des créatures de Narvaez ? De plus la reine estime Espartero ; elle sait que c'est un brave homme (*a good man*), bon et loyal et consciencieux, qui a seulement eu la faiblesse de croire que ses ministres s'occupaient sérieusement de trouver de l'argent pour ses troupes ; elle sait qu'Espartero a toujours tendu la main au vieux militaire infirme, et qu'un tel général ne méritait pas d'être abandonné par des soldats que l'on séduit à force d'argent ! La reine sait bien que les ennemis d'Espartero, loin d'être comme lui fidèles à la constitution, se sont ligués avec les républicains qui en veulent à son trône. Dans de telles dispositions de la part de S. M., Narvaez ne sera pas l'homme du monde le plus heureux d'aller au baise-main.»

Le même correspondant du *Times*, se trouvant en veine d'imagination, ajoute encore ce qui suit :

«On dit que les afrancesados ne veulent pas laisser l'Espagne livrée à elle-même et tomber pièce à pièce. On m'assure que le projet est de faire un appel à la France et de donner à Louis-Philippe, en vertu des liens de famille, le droit d'intervention tutélaire et directe. On ne perdrait pas de temps, et l'on ferait servir la déclaration de la majorité de la reine à trois objets principaux : 1° la déchéance d'Espartero ; 2° la consécration d'un gouvernement provisoire composé de ses ennemis, et 3° un acheminement à la cérémonie des fiançailles de la reine avec le duc d'Aumale. Cette intrigue remonte au mois d'octobre 1841 ; mais la sollicitude de M. Arguelles et de la comtesse Mina, à cette époque, a empêché la réalisation d'une combinaison qui devait être signée et certifiée par l'intermédiaire d'une ambassade toujours prête, sous le couvert ou le prétexte d'une correspondance suivie entre la mère et la fille. Maintenant (la tutelle honnête ayant été écartée) on croit que l'affaire se traitera de la main à la main, et que les épousailles diplomatiques, qui doivent être faites par l'audacieux et peu scrupuleux Narvaez, *in propria persona*, au lieu et place du duc d'Aumale absent, seront sanctionnées, ratifiées et revêtues du lien céleste par le pape, et sans doute le télégraphe en fera savoir la nouvelle à Paris avant que John Bull ait eu le temps de se frotter les yeux et de s'éveiller, ne pouvant pas croire à tant d'audace ! Mais il sera trop tard pour se plaindre. L'Espagne sera encore une fois devenue une province française, et l'Angleterre pourra siffler, en attendant un traité de commerce avec un allié. C'est alors que s'expliquent parfaitement les candides aveux de M. Guizot au sujet du parti français en Espagne, et l'on pourra apprécier à sa juste valeur l'honnête déclaration de M. de Châteaubriand que la France ne saurait avoir deux frontières.»

D'un autre côté, nous lisons dans le *Standard* :

La chute du régent et du parti qui le soutenait n'est plus douteuse, et comme l'on ne saurait avoir de confiance dans le talent d'aucun des chefs de l'insurrection pour réorganiser l'édifice social, on peut s'attendre à une série de calamités pour les personnes et les propriétés. Les considérations du traité de commerce avec l'Espagne qui allait se conclure sont bien secondaires, comparativement à toutes les considérations d'ordre social.

— Le *Phare des Pyrénées*, dans son numéro du 30 juillet, annonce avoir appris ce jour même, que le 27, la junte de Barcelone avait compté au gouverneur de Montjuic les 100,000 réaux (25,000 fr.), qu'il avait demandés, avec menace, en cas de refus, de bombarder la ville.

On a célébré le 27 à Barcelone par des *Te Deum* et des réjouissances publiques l'entrée des généraux prononcés à Madrid.

ALLEMAGNE. — Les états du Zollverein viennent encore de prendre une nouvelle mesure qui ne manque pas d'importance. Afin d'augmenter le nombre des débouchés, ce qui manque surtout à l'Allemagne, il paraît certain que la canalisation de l'Ems a été résolue.

Le gouvernement de Hanovre serait disposé à prendre part à cette œuvre, dont l'utilité est indispensable. Les producteurs allemands éviteront ainsi les droits de transit dont la Hollande frappe les blés, les céréales, les esprits, les huiles, etc. Ils pourront, en outre, faire des bénéfices plus considérables ; sans compter que les frais de transport qu'il en coûtait pour faire arriver les denrées jusqu'au Rhin, et qui paralysaient surtout les industries agricoles, ne grèveront plus le commerce.

En lui-même, on le voit, ce progrès est important ; mais il le devient plus encore en ce qu'il semble menacer la Hollande dans une partie bien réelle de son revenu, c'est-à-dire dans le transit des provenances allemandes.

INTÉRIEUR.

Un service solennel sera célébré dans l'église de Saint-Denis, vendredi prochain 4 août, jour anniversaire des funérailles de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans à Dreux. (*Moniteur.*)

Le *Moniteur* publie ce matin les lois portant fixation des budgets des dépenses et des recettes pour l'exercice 1844.

— Une circulaire de M. le directeur de l'administration des douanes annonce que le bénéfice de la loi qui exempte des droits de sortie les articles d'exportation destinés aux colonies françaises est étendu aux îles Marquises.

— Le total des sommes encaissées par le trésorier central de la souscription pour les victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe s'élevait au 31 juillet à 3,121,838 fr. 64 c.

Le nombre des listes publiées par le *Moniteur* était de 54.

depuis bien des années ; c'est sans doute à cette douce température que l'armée doit d'avoir si peu de malades cette année. La population civile n'est pas moins favorisée sous ce rapport.

— Le fameux bazar de Grenade où tous les négociants en soie avaient leurs fortunes, a été la proie des flammes. Ce déplorable événement plonge dans la misère une infinité de familles de riches négociants et d'honnêtes artisans qui se sont tous sacrifiés dernièrement pour le glorieux triomphe que la cause nationale a remporté dans cette belle cité. *El Heraldo*, qui raconte ce désastre, fait un appel à la générosité de tous les bons Espagnols et supplie le gouvernement de venir au secours de la malheureuse Grenade.

— Un événement déplorable est arrivé lundi dans une carrière située à Belleville, derrière la cité Bouy.

Trois experts vérificateurs avaient été appelés à toiser des travaux exécutés dans cette carrière ; ils venaient de monter sur le tambour au moyen duquel ils devaient descendre dans le puits d'extraction, lorsque la corde principale qui le retenait s'étant détachée subitement, ce tambour tomba en les entraînant avec une rapidité effrayante au fond du puits, profond de 22 mètres.

L'un des experts a pu, miraculeusement, sauter du tambour, dès le premier moment, sur un madrier à l'orifice du puits, et a ainsi évité la chute. Le deuxième, le sieur Maigret, ancien commissaire de police de Belleville, est mort presque immédiatement. Il avait les deux jambes fracturées et des lésions considérables à l'intérieur. Le troisième, jeune homme, qui était venu à la place de son père, est assez grièvement blessé.

— Sur la corniche formant l'entablement du Pont-Neuf, hier, vers quatre heures, un homme dormait d'un profond sommeil, et le moindre mouvement pouvait le précipiter de plus de trente pieds de haut sur le sol, au bord de l'eau. La foule qui s'était amassée à cette vue, ayant pris les précautions nécessaires pour l'éveiller sans accident, cet individu a trouvé fort mauvais qu'on se permît de troubler son repos, attendu, disait-il, que là il ne devait gêner personne.

—Un sergent-major du 21 léger en garnison à Nantes, nommé Renard, vient se suicider par désespoir de s'être vu préférer un concurrent dans la dernière promotion d'adjudant. Dans une allocution aux troupes à ce sujet, le général Trézel a dit : « Jusqu'alors Renard s'était conduit en bon militaire, mais ses services n'avaient pas été méconnus, puisque, jeune soldat en 1834, il était sergent deux ans après, et qu'en 1841, moi-même je l'avais placé parmi les premiers sur le tableau d'avancement au grade d'officier.

—L'incendie du Gymnase-Enfantin, en suspendant les représentations, met dans le besoin les jeunes enfants et les employés de ce théâtre. Une souscription pour venir à leur secours, vient d'être ouverte chez M. Pesron, éditeur du répertoire du Gymnase-Enfantin. M. Pesron demeure rue Pavée-St-André-des-Arts, 13.

—On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* : Le grand Mogol s'est fait journaliste, ce qui n'est pas une des choses les moins curieuses de l'époque. Ce prince vient de faire paraître à Delhi un journal dans lequel il expose en langue persanne et anglaise ses prétentions contre la compagnie. Il préfère la publicité à la voie des négociations diplomatiques. Le premier numéro de son journal a paru au moment du départ de la dernière malle indienne. Qui aurait pu croire que ce prince descendant de Timor s'occuperait des affaires du monde au point de s'imaginer qu'il devait faire un appel à la publicité ! Mais que l'on ne se figure pas qu'il s'agit ici de la possession d'un royaume ou de celle de l'Inde. Le successeur d'Aureng-Zeb se borne à demander une augmentation de pension et l'observation de certains points d'étiquette. Par exemple, il veut que l'on décide la question de savoir si le gouverneur-général, entrant dans le palais impérial pourra s'asseoir ou devra se tenir debout.

INDUSTRIE.—Le *Journal de Bruxelles* publie sur la fabrication des dentelles en Belgique un article qui renferme des détails intéressants.

Tout en avouant que l'usage de la contrebande et l'impossibilité d'évaluer la consommation intérieure rendent difficile une évaluation, même approximative, de la production, le *Journal de Bruxelles* croit pouvoir fixer à 12 millions la valeur de cette production annuellement.

L'exportation légale a été, en 1842, de 1,257,112 fr. seulement pour la France, l'Angleterre, la Hollande, la Russie et toute l'Allemagne réunies. Il est évident que la contrebande en exporte une quantité bien autrement considérable, car on ne peut pas supposer que la consommation belge, malgré le meilleur marché, puisse approcher de celle de tout le reste de l'Europe.

Les centres principaux de la production sont Bruxelles, Malines, Anvers, Gand, Bruges, Termonde, Ypres, Courtray, Grammont, Saint-Trond, Alost et Binche.

Une maline de 16 fr. l'aune est réputée commune comparativement au point de Bruxelles. Celui-ci ne se fait bien qu'à Bruxelles, grâce à l'excellente division du travail. Binche est la ville qui en approche le plus.

La dentelle de Bruges, de Gand, d'Ypres, etc., est celle que l'on nomme point de Valenciennes.

Le chiffre des femmes employées à cette industrie est inconnu. Le *Journal de Bruxelles* croit pouvoir l'évaluer de 40 à 60,000. Dans la Flandre occidentale, il y a quatre-vingt neuf écoles où les jeunes filles apprennent à fabriquer la dentelle ; dans la Flandre orientale il y en a vingt-six. A Anvers, il y a une école modèle contenant 252 élèves, sous la direction de douze maîtresses.

Une ouvrière habile, en travaillant seize heures par jour, peut gagner jusqu'à 2 fr. 50 c. Le gain ordinaire est de 1 fr. 75 c. On ne s'étonnera pas que tant de femmes se jettent dans cette industrie lorsqu'on saura que les plus habiles fileuses ne peuvent réussir à gagner plus de 30 c. par jour. Dans certaines localités les hommes mêmes fabriquent de la dentelle, et quelques-uns réussissent assez bien dans ce travail.

Le fil de lin employé pour les dentelles se vend de 60 à 1,000 fr. le demi-kil. On en a fabriqué quelquefois à Rebecq-Rognon d'assez fin pour valoir plusieurs milliers de francs le demi-kilogr. Une partie de ce fil vient de France, et la Belgique en achète annuellement à l'étranger 4 à 5,000 kilogr.

On substitue souvent, par fraude, du fil de coton d'Angleterre au fil de lin. Il y a là une grande économie de matière première, et l'ouvrière y trouve son compte, parce que le fil de coton étant moins cassant, elle peut gagner une journée sur quinze.

Outre la fraude qui fait introduire du coton dans les dentelles étiquetées comme fil, on fabrique aussi beaucoup de dentelle de coton, vendue comme telle. Cet article présente à la fabrication cet avantage que, s'usant plus vite, il faut le renouveler plus souvent. Il est donc dans l'intérêt des ouvrières que l'usage s'en étende beaucoup.

— *Importations et exportations de la Belgique.* — Voici la première partie du tableau annuel du commerce extérieur de la Belgique pour l'année 1842. On verra que le commerce de la Belgique avec les pays étrangers a beaucoup varié en 1842.

Importations. — Pour les importations en consommation, il y a, comparativement à l'année 1842, une augmentation de 24 millions de francs. Les importations générales se sont élevées à une valeur de 288 millions de francs ; c'est une augmentation de 11 millions sur l'année 1841, soit 4 p. c. ; de 42 sur l'année 1840, soit 17 p. c., et de 48 sur la moyenne des années 1837 à 1841, soit 20 p. c. Les produits étrangers que la Belgique a reçus en 1842, pour sa propre consommation, sont compris dans le chiffre total des importations (288 millions), pour une valeur de 234 millions ; c'est une augmentation de 24 millions sur l'année 1841, soit [illegible]

soit 51, 5 pour cent.

La navigation belge et la navigation étrangère ont pris part comme suit, au transport des 22,812,506 fr. de valeurs qui ont été l'objet du commerce de mer : — Navigation belge, 74,814,731 francs, ou 33 p. c. ; navigation étrangère, 152,997,675 fr., ou 67 p. 0/0.

Etudes pour un nouveau tarif de douanes au Brésil.

Un décret de l'empereur du Brésil nomme une commission pour établir un nouveau tarif de douanes dans ce pays. La commission recherchera quels sont les produits étrangers qui se fabriquent dans le pays, et elle les frappera d'un droit de 60 p. 0/0 *ad valorem*. Elle en exceptera les objets de première nécessité qui sont entrés par l'habitude dans la consommation gérale. Ceux-ci n'auront à supporter qu'un droit de 20 p. 0/0. Quant aux marchandises de grande valeur qui peuvent être facilement introduites en fraude dans le pays, elles seront frappées d'un droit de 10 p. 0/0, selon les facilités qu'elles présenteront pour la fraude. Les cotons manufacturés seront soumis à un droit de 60 p. 0/0 pour les qualités inférieures ; les qualités plus fines à un droit de 40 ou 50 p. 0/0. Les machines à filer le lin ou à tisser les toiles seront exemptes de tous droits. Les machines importées de l'Inde par vaisseaux étrangers paieront un droit de 50 p. 0/0 par vaisseaux brésiliens, et pour compte de marchands étrangers 40 p. 0/0 ; par vaisseaux brésiliens, pour compte de marchands brésiliens, 20 p. 0/0. Les vins et les liqueurs paieront 50 p. 0/0. Les marchandises non désignées dans ce décret, 34 p. 0/0. La commission cherchera les moyens d'encourager la marine marchande du pays, quels pourraient être les droits d'ancrage, etc. Ce décret est signé par l'empereur et contresigné par don J.-X. Vianna.

Voici les noms des membres de la commission : Saturnino de Souza et Oliveira, Joaquin Trixeira de Macedo, Theodora Lazaro de Sa, Bose, Ewbrunk, Francisco Moreira de Carvalho.

Tribunaux.

L'amour des roses. — Une pauvre femme d'une trentaine d'années est tristement assise au banc des prévenues. Elle se nomme Marguerite, c'est le nom d'une fleur... Le délit qu'on lui reproche c'est d'avoir volé quelques roses dans un parterre de la commune de Charonne.

Aux interpellations de M. le président, Marguerite répond ainsi : —Mes bons messieurs, je ne suis pas une voleuse, vous pouvez me croire. Je suis une pauvre femme gagnant ma vie honnêtement, et les jours de fête, ou quand le travail vient à manquer, je vais me promener dans les champs, sous les beaux arbres, pour voir les feuilles et les arbres, pour voir les feuilles et les fleurs. Quand le malheur m'est arrivé, j'étais enceinte de trois mois, et j'aimais encore davantage, s'il est possible, les beaux arbres et les jolies fleurs. Oh ! si je pouvais avoir quelques roses ! me disais-je ; et la nuit je rêvais que j'étais dans un beau parterre fleuri. Le jour, j'allais me promener, et je regardais tristement par dessus les haies de magnifiques rosiers tout chargés de boutons et de fleurs. L'envie était chaque jour plus forte, ça me tenait comme une idée fixe.... qui me suivait partout. ... Enfin, une fois, dans la campagne de Charonne, j'aperçus un superbe jardin... la porte de la clôture était ouverte, le jardinier était absent... j'entrai tremblante, comme enivrée, je mis la main sur les roses, et je frissonnais de plaisir. J'en cueillis une, deux, trois beaucoup, je les mis dans mon tablier, et me sauvai.

Arrivée à une certaine distance, je m'assis sur le bord du chemin, j'ouvris mon tablier, je regardai mes roses, j'aspirai leur parfum.... J'étais heureuse ! J'étais folle ! Au milieu de mon extase, une main se posa sur mon épaule, et un homme me dit : « A qui ces fleurs ?—A moi, dis-je, en renfermant mon tablier... Je viens de les acheter à un paysan qui passait.— C'est faux me dit-il, vous venez de les voler. Le bas de votre robe est encore humide de rosée et vous avez du sang aux doigts.» C'était vrai, je m'étais piquée, mais je ne l'avais pas senti. Confuse, je baissai la tête. L'homme me prit par le bras, me fit lever, me conduisit au poste de la gendarmerie ; là on me prit mes roses et l'on m'arrêta...

La pauvre Marguerite se rassied en pleurant.

Quelques témoins sont entendus et établissent le vol.

Le tribunal ne peut acquitter ; mais usant d'indulgence, il condamne l'amie des roses en vingt-quatre heures de prison. (*Journal du Havre.*)

VARIÉTÉS.

LETTRES POLITIQUES, par l'auteur de *La Pairie envisagée dans ses rapports avec la politique.* — *Lettre à M. Chambolle, député.*

M. Charles Duveyrier continue la publication de ses *Lettres politiques*, publication piquante et instructive à la fois. Parmi les plus récentes, nous en remarquons une *A M. Chambolle*, sur la corruption, et nous sommes à nous demander comment le *Siècle*, qui s'était occupé précédemment des *Lettres politiques* de M. Duveyrier, a pu négliger jusqu'ici d'accuser réception de celle qui est adressée personnellement à son rédacteur en chef. Le sujet de cette lettre et la franchise avec laquelle il est traité valaient bien cependant, il nous semble, l'honneur d'une réponse, surtout de la part d'un journal qui, par l'effet d'une louable susceptibilité, s'était récrié vivement contre le rôle pour ainsi dire nécessaire assigné par l'auteur à la corruption dans la conduite du gouvernement issu de la révolution de 1830. Il est vrai qu'en amnistiant sous ce rapport le passé avec une facilité trop grande, suivant nous, M. Duveyrier cherchait pour l'avenir des préservatifs contre la corruption. Afin de justifier l'indulgence qu'on lui a imputée à crime, il fait dans sa nouvelle lettre l'examen de conscience de tout le monde, à commencer par la presse et le corps électoral. Nous citons :

«Eh ! mais, direz-vous, à vous entendre, la presse aujourd'hui même ferait donc partie du bourbier ? — Sans doute ! — La presse de l'opposition ? — Eh ! oui, Monsieur ! — Horreur !!! — Un moment, du sang-froid ! Voyons, la main sur la conscience, est-ce que les journaux n'ont jamais égaré, menacé, trahi personne ? n'ont-ils jamais fait plier l'intérêt général à de certaines considérations favorables aux intérêts de telle ou telle classe d'abonnés ? Les journaux n'ont-ils jamais fait ni sous-préfets, ni procureurs du roi, ni secrétaires d'ambassades, ni consuls, ni boursiers, ni gardes de nuit, ni ouvreurs de bornes-fontaines ? n'ont-ils jamais sollicité leur petite part dans les *fonds communs*, publics ou secrets ?

»Ah ! monsieur, soyons francs, et convenons que la corruption tient plus aux mœurs générales et à l'imperfection des institutions qu'à la méchanceté des hommes d'Etat. La presse n'est pas plus innocente que le corps électoral. D'un côté comme de l'autre, la vertu est exposée à faire des faux pas. Et comment en serait-il autrement ? Quelles conditions de sécurité offre l'exercice de ces deux pouvoirs souverains ?

»Quand un homme veut fonder un journal, lui demandez-vous s'il est

le caractère ordonné, régulier des fonctions publiques, ils pourraient s'y aventurer. Mais dans l'état de liberté absolue et de concurrence, ils se tiennent soigneusement éloignés de la contagion. C'est sous ce rapport surtout que l'esprit de conservation règne sur la moyenne propriété. Tout petit électeur est conservateur-né de son patrimoine, et ne voulant rien hasarder pour l'établissement de ses enfants, il est invinciblement entraîné à grossir l'éternel surnuméraire des petits emplois inscrits au budget.

»Si l'on entend donc par indépendant l'électeur sans projet, sans prétention personnelle sur l'influence inévitable que son vote transmet au candidat, le nombre des électeurs indépendants est infiniment borné. Aussi, quand le président de la commission d'enquête définissait le scrutin, « un moment solennel où l'électeur n'a besoin de consulter que sa conscience, » il obéissait à une illusion généreuse. S'il eût consulté les faits les plus ordinaires, les plus généraux, il eût transformé ainsi sa définition : « Le scrutin! moment décisif où le chef d'une nombreuse famille se dit : Il s'agit de placer mon aîné, d'obtenir une demi-bourse pour les deux suivants, ce qui me permettra d'élever les plus jeunes jusqu'à l'âge où ils pourront être pourvus. »

»Ici, je vois tous vos sentiments généreux se révolter. Mais l'honneur! direz-vous, l'honneur n'est donc rien! — Gardez-vous de le croire; ce sont des gens d'honneur qui votent ainsi. La politique, se disent-ils, a changé d'aspect; les esprits se sont calmés; il n'y a plus de situation violente où de grands principes, de grandes passions, de grands intérêts publics soient mis en question; dès-lors, qu'importe que le candidat soit un peu plus ou un peu moins de l'opposition, ce sera un peu plus ou un peu moins de paroles dans un sens ou dans un autre. Franchement, quand on voit les hommes d'Etat les plus opposés déclarer qu'ils ne gouverneraient pas différemment les uns des autres, l'électeur n'est-il pas en droit de traiter les questions de personnes avec indifférence, et de porter sur son intérêt personnel le degré de sollicitude qu'il leur eût accordé?

»Mais c'est horrible! la constitution alors est faussée dans son principe; qui dit gouvernement représentatif dit un gouvernement où l'opinion sincère du pays est avant tout représentée! — Eh! sans doute! mais si le pays n'a pas d'opinion? Voilà un incident que la constitution n'a pas prévu; et, croyez-moi, c'est le cas de beaucoup d'électeurs, l'enquête l'a suffisamment prouvé. Ne vous étonnez donc pas que nombre de gens soient séduits par ce calcul naïf : Voici un candidat qui fera le bonheur du pays; en voici un autre qui fera le bonheur du pays et le mien; je serais un sot d'hésiter. »

»En vain direz-vous avec la commission d'enquête que ce sont là des exceptions, que les nombreux scandales révélés dans trois élections, sur quatre cent cinquante-neuf, sont les premiers symptômes d'un mal qu'un bon exemple suffira pour étouffer à son apparition. Non! le pays se fait une tout autre idée du résultat de l'enquête. Interrogez-le, et il vous répondra que ce petit échantillon mis à nu sur le ballot électoral indique nécessairement la qualité de la marchandise, que c'est l'étiquette du sac. En voulant donc rendre au pouvoir électif son honneur et son autorité, la commission, par un généreux malentendu, n'aura contribué qu'à le déconsidérer.

»C'est que le mal est plus étendu et plus profond qu'on n'a bien voulu le dire. Le limon constitutionnel dont tant d'orages, tant de débordements, tant de révolutions ont amassé les couches, date de plus loin que le ministère du 29 octobre, ou même que l'établissement de Juillet...... »

Ici M. Duveyrier raconte une anecdote dont Mirabeau est le héros et qui prouverait que la corruption est contemporaine de l'établissement du régime parlementaire. Il s'agit d'un million qui aurait été promis à Mirabeau pour qu'il soutînt de son éloquence un décret favorable à la marine espagnole. — «On assure,» lui disait un jour à ce sujet un jeune avocat provençal, qui était dans l'intimité du grand orateur, « on assure » que les envoyés de l'Espagne vous ont payé le décret un million. — » Un million, s'écrie Mirabeau indigné; les misérables! ils me l'a» vaient bien promis! si j'en ai pu tirer deux cent mille livres, c'est » tout au plus. »

Chez Mirabeau, du moins, tout était grand, les vices comme les vertus.

« Combien de gens, ajoute l'auteur des *Lettres politiques*, ont prati» qué depuis la corruption à meilleur marché! Quoi qu'il en soit, à » chacun ses œuvres. Le mal aujourd'hui date d'un demi-siècle; ne » nous laissons donc pas aveugler par nos haines, nos répugnances. » Eh! monsieur, je ne prétends pas vous convertir au cabinet actuel; » je ne dis pas, hors M. Guizot point de salut! mais je voudrais aussi » que vous n'enfermiez pas tous les élans de votre intelligence et de » votre patriotisme dans cette conception politique très contestable. » Que M. Guizot se retire, et la corruption disparaît. »

Ce qu'il faut chercher, c'est donc un remède véritable au mal, remède qui ne se trouvera certes pas, l'expérience l'a bien prouvé, dans les changemens et remaniemens de ministères. Comme moyen sérieux de combattre les sollicitations du corps électoral et de rétablir l'indépendance et la dignité des fonctions publiques, M. Duveyrier propose la création d'écoles administratives, diplomatiques et financières, qui seraient fondées sur un système d'examens et de concours semblables à ceux de l'Ecole polytechnique, des Ecoles des mines, des ponts et chaussées, etc. Cette idée, qui a pour elle le suffrage de plusieurs hommes éminens et que nous approuvons fort, pour notre compte, l'auteur l'a développée dans une lettre postérieure adressée à M. de Barante.

Nous reviendrons sur ce projet que nous sommes décidés à appuyer de toutes nos forces; car nous voyons dans la création proposée une institution éminemment démocratique. Bornons-nous, pour aujourd'hui, à l'objet traité dans la lettre dont M. Chambolle a les honneurs.

Le spirituel et malicieux correspondant, pour faire mieux ressortir lequel est le plus efficace de ces deux procédés à employer contre la corruption, la combattre par des discours ou par des œuvres, en orateur ou en administrateur, établit le parallèle entre Colbert et M. Odilon Barrot. L'écrivain prélude à ce parallèle par un hommage envers le chef de la gauche dont « il honore, dit-il, le caractère, en qui il admire, » il aime quelque chose qui vaut mieux que le talent, la probité. »

»De même, continue-t-il, que j'honore en M. Odilon Barrot l'orateur populaire, je pense, monsieur, que vous avez quelque estime pour Colbert, pour ce ministre éminent qui ne savait pas le latin, sans doute, et à qui un bégaiement disgracieux eût interdit, de nos jours d'un soldat et l'enthousiasme d'un poète; dont les yeux se remplissaient de larmes à la vue d'une belle campagne et qui répondait à ses amis inquiets de sa soudaine rêverie : « Je voudrais pouvoir rendre ce pays heureux, et qu'éloigné du prince, sans appui, sans crédit, l'herbe crût jusque dans mes cours! »

»Quel fut le début de la carrière politique de Colbert? Au sortir d'une étude de procureur et d'une maison de commerce, ses relations avec les banquiers de Mazarin lui firent obtenir un emploi dans les parties casuelles, où quarante-cinq mille charges et offices étaient journellement la proie de toutes les mauvaises passions que peut engendrer l'intérêt personnel. C'était bien assurément dès le premier pas mettre le pied dans un bourbier et dans le pire de tous, car même au temps du Directoire il n'en exista jamais de pareils. »

Ceci prouverait, soit dit en passant, que la corruption n'avait pas attendu l'ère représentative. Seulement, elle avait auparavant d'autres formes; elle était acceptée en quelque sorte comme un attribut naturel, comme un privilége légitime de l'autorité; on s'épargnait l'hypocrisie.

L'auteur des *Lettres politiques* fait remarquer que les scrupules de M. Barrot l'eussent tenu éloigné des iniquités gouvernementales auxquelles Colbert dut prendre part afin d'en sonder la profondeur, afin de découvrir et d'appliquer ensuite les moyens propres à y mettre un terme.

Colbert, une fois entré dans l'administration, s'y maintint, s'y éleva par l'influence de son mérite, sans doute, mais non pas toutefois sans quelques actes de complaisance envers Mazarin, son protecteur, qui disait, en mourant, à Louis XIV : « Je vous dois tout, Sire, mais je crois » m'acquitter envers V. M. en lui donnant Colbert. »

Mazarin, qui tolérait et partageait les dilapidations des surintendants d'Emery et Fouquet, laissa, avec une fortune particulière immense, les finances et l'administration du pays dans un état déplorable. Les dépenses excédaient de plus des deux tiers les ressources du revenu public, livré aux profusions de la cour, à la malversation des agents et consommé à l'avance pour plusieurs années. Les domaines étaient engagés; la marine, les sciences, les arts n'existaient plus.

«Voilà, s'écrie M. Duveyrier, l'état humiliant et désespéré d'où Colbert, tour à tour commis aux parties casuelles, secrétaire, intendant, puis successeur de Mazarin, pouvait tirer la France, état dans lequel M. Odilon Barrot l'eût laissée, parce que la rigueur de ses principes ne lui aurait pas permis de compromettre sa dignité dans cette écurie d'Augias que le bras d'un Hercule, il est vrai, et non la parole d'un orateur devait assainir et nettoyer.

»Colbert jusque-là avait vécu au milieu de la corruption. La corruption avait-elle gangrené son âme? Non, monsieur; en voyant fonctionner un système de gouvernement qui érigeait en doctrine le sacrifice constant du mérite à la richesse, de la loyauté à l'intrigue, du patriotisme aux plus égoïstes intérêts, Colbert s'était attaché chaque jour davantage à ses plans de réforme. Il ne posséda pas plutôt le pouvoir, que lui, le distributeur de quarante-cinq mille emplois et offices livrés à la faveur ou vendus au plus offrant, commença par supprimer une foule de places inutiles, notamment celles des directeurs des finances, dont les attributions indépendantes et contradictoires jetaient la confusion dans le service; lui, qui avait si longtemps exécuté les ordres d'un ministre dont la volonté ne souffrait aucun contrôle, il ne fut pas plutôt ministre à son tour qu'il voulut donner un frein à sa propre autorité dans l'établissement d'un conseil de finances. Lui qui savait par expérience l'empire qu'exercent sur le fonctionnaire le mieux intentionné la cabale, l'intrigue, l'obsession opiniâtre des intérêts de famille; lui qui avait signé de sa main toutes les concessions ruineuses, il ne fut pas plutôt son maître qu'il créa une chambre de justice pour l'examen des malversations des traitants et des comptables et la liquidation du passif du Trésor. Et cet ami, cet élève de Mazarin qui lui avait conservé, par ses avis, cent millions acquis d'une manière au moins équivoque, cet homme, devenu ministre, parvenait à découvrir trois cent quatre-vingt-quatre millions de fausses ordonnances et de bons du comptant simulés dont il faisait impitoyablement justice.

»Opposons maintenant à la carrière si pleine de ce vertueux administrateur la carrière d'un orateur non moins vertueux, de M. Odilon Barrot. Mais, dès les premiers pas, nous nous trouvons arrêtés. Qui dit orateur théoricien, dit un homme dont la vie renferme plus de paroles que d'actions; paroles brillantes, je le reconnais; éloquence généreuse qui s'est efforcée de répandre dans la jeunesse de nobles sentiments d'indépendance et de probité politique! Mais les paroles sont des paroles, c'est-à-dire quelque chose de fugitif et d'insaisissable dont on s'efforcerait vainement d'écrire l'histoire.

»Après sa démission des fonctions de préfet de la Seine, M. Odilon Barrot est rentré dans l'opposition pour n'en plus sortir. Athlète opiniâtre, il ne s'est pas lassé d'attaquer tous les ministères, sauf deux seulement, auxquels il a prêté le secours de son silence. Malgré son activité et sa constance, le seul résultat pratique que M. Odilon Barrot soit parvenu à réaliser se borne à deux actes : le compte-rendu et l'enquête électorale.

» Le compte-rendu est déjà oublié; je ne parlerai donc que de l'enquête. »

M. Duveyrier fait voir qu'en réalité l'enquête a plutôt tourné au profit des prérogatives de l'administration qu'en faveur des prétentions de ceux qui voulaient constituer par l'enquête la souveraineté parlementaire en matière électorale.

«Mais, ajoute-t-il, les méprises de la commission ont porté sur un autre objet capital, et qu'il importe d'autant plus de signaler, qu'il a passé jusqu'à ce jour presqu'inaperçu; c'est le cercle borné où elle paraît avoir enfermé, en principe, la corruption. Suivez ces longues conférences avec les ministres, ces interrogatoires, ces admonitions du président de la commission! Ne semble-t-il pas que tous les abus, tous les vices, toutes les hontes du régime parlementaire sont concentrés dans les faits qui précèdent les élections ou les réélections des députés! Personne n'ignore cependant que les intrigues, les passedroits, les manœuvres des *quinze journées* qui précèdent ce douloureux enfantement, ne sont rien en comparaison de ce qui se passe *dans les quatre années* qui le suivent. Ces quatre années de plein exercice des priviléges parlementaires, voilà le vrai champ de la corruption, où elle a le temps de germer, de grandir, de fleurir et de pousser tous ses fruits. Sur ce terrain ou plutôt sur ce terreau fécond, que la limite du bien et du mal est difficile à marquer! qu'il est difficile de distinguer les herbages nourriciers des plantes vénéneuses!.

[...] loin de prétendre que tout ce qui se fait par la députation soit assurément ne l'est pas; le motif pour lequel les députés sollicitent, députés de toutes nuances, remarquez-le bien, est souvent tout aussi condamnable que le motif pour lequel le candidat fait ses promesses. Tous deux ont dessein de payer le vote de l'électeur; l'un avant, l'autre après, voilà toute la différence. Est-il juste de déclarer que le crime consiste, non à payer, mais à payer *d'avance?* Telle me paraît être la conclusion de l'enquête. »

On le voit, pour un avocat de la corruption, comme on a voulu le représenter, l'auteur des *Lettres politiques* n'atténue guère les méfaits de sa cliente. Si au contraire il les retrace dans toute leur étendue, dans toute leur révoltante laideur, ce n'est pas apparemment pour attirer sur de tels actes l'indulgence des âmes honnêtes. Aussi termine-t-il en invitant le rédacteur en chef du *Siècle* à tourner toute sa généreuse énergie vers la recherche, la poursuite opiniâtre des réformes utiles, des garanties sérieuses contre la corruption. Examens et concours pour l'entrée dans les fonctions aujourd'hui encore abandonnées à l'arbitraire ministériel, voilà ce qu'il recommande avec raison à la sollicitude des publicistes amis de la justice et de la probité. La création d'écoles administratives qui imposeraient cette double condition serait une première digue posée à la corruption. Mais celle-ci ne s'exerce pas seulement dans le domaine des fonctions publiques; les avantages industriels deviennent de plus en plus un enjeu électoral. Aussi, même en vue de la sincérité du vote politique, est-on tenu d'aller au-delà de la sphère de l'administration et de songer à organiser l'industrie elle-même.

En somme, si M. Duveyrier nous paraît un casuiste trop porté aux accommodements, il a du moins le mérite de dire tout haut ce que beaucoup se bornent à penser tout bas.

THÉATRES, BEAUX-ARTS. — Les concours publics des élèves du Conservatoire, pour les prix, auront lieu dans l'ordre suivant : Jeudi 3 août, violon, violoncelle; vendredi 4, chant, harpe; samedi 5, déclamation lyrique; lundi 7, piano; mardi 8, instruments à vent; mercredi 9, déclamation spéciale. Les concours commenceront à dix heures du matin.

Le tableau des cours des marchés agricoles n'a pu être exécuté pour le numéro actuel. Nos mesures sont prises pour qu'il soit donné régulièrement à partir de demain.

AVIS.

Les difficultés inséparables d'un service nouveau, jointes à l'importance du chiffre de notre tirage actuel, ont causé quelques retards et quelques erreurs.

Certains abonnés n'ont pu être servis le jour même; quelques autres, par suite d'adresses fausses ou incomplètes, n'ont rien reçu. Les uns recevront nos premiers numéros un jour plus tard; nous prions les autres de nous envoyer, avec leur réclamation, leur adresse lisiblement écrite.

L'erreur la plus importante, que nous n'avons pu rectifier qu'après la moitié du tirage, consiste dans une transposition au milieu du feuilleton de notre numéro d'hier mardi. On la rectifiera en lisant (page 2, colonne 3) les passages commençant par ces mots : nous avons dit, ***et finissant par ceux-ci*** : la délivrance du monde, ***après les passages compris entre ces mots*** : mais combien s'agrandit, ***et ceux-ci*** : auxquels nous sommes parvenus.

Nous prévenons nos amis qu'après l'envoi du présent numéro nous supprimerons les essais à un grand nombre de personnes.

BOURSE DU 2 AOUT 1843.

EFFETS PUBLICS.	1er cours.	plus haut.	plus bas.	dern. cours.	d. c. d'hier
5 p. 100 comptant.	122 »	122 05	121 95	122 »	121 85
— fin courant. . . .	122 25	122 35	122 25	122 35	122 20
3 p. 100 comptant.	80 30	80 40	80 30	80 40	80 15
= fin courant. . . .	80 45	80 55	80 45	80 55	80 40
4 1/2 p. 100 comptant. . .	» »	» »	» »	» »	» »
4 p. 100 comptant	105 »	» »	» »	» »	» »
Oblig. de la Ville.	1,310 »	» »	» »	» »	1,320 »
Banque de France.	3 290 »	» »	3,333 »	» »	3,290 »
Emprunt 1841	» »	» »	» »	» »	» »

				diff. sur le c. d'hier.
5 p. 1000 Belge 1831 . .	105 1,5	Chemin de fer S. Germ.	» »	» » en
— dº 1840 . .	106 1/2	— V. rive droite. .	287 50	1 25 en H
= dº 1843 . .	107 »	— V. rive gauche.	110 »	2 50 en H
Banque Belge 1835. . . .	» »	— d'Orléans . . .	661 25	1 25 en B
Société gén. de Bruxelles.	» »	= Strasb. à Bâle. .	193 75	1 25 en B
Rente de Naples	106 10	— Rouen.	675 »	1 25 en B
Emprunt Romain	105 3/4	— le Havre	» »	» » en
Dette active d'Espagne. .	28 7/8	Caisse Laff. de 5000 fr. .	5,065 »	» » en
Emprunt d'Haïti.	477 50	— le 1000 fr. .	1,092 50	7 50 en B
Caisse hypothécaire. . . .	767 50	Quatre Canaux. . . .	1,272 50	» » en

Bons du TRESOR

Spectacles du 3 août.

OPÉRA. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Mahomet, le Distrait.

OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche, Joconde.

GYMNASE. — Angelina, Lucrèce, Don Pasquale.

VAUDEVILLE. — Mme Barbe-Bleue, Marguerite, Mansarde.

VARIÉTÉS. — La Jeune garde, le Maître d'école, la Perruquière, les Contrebandiers.

PALAIS-ROYAL. — La Part du diable, le Caporal, les Beignets, l'Omelette.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Lénore.

GAITÉ. — Victorine, le Manoir de Montlouviers.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Mina, les Anglaises, Charles, les Fumeurs.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 4. VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN) VENDREDI 4 AOUT 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 3 AOUT.

Situation générale du Monde.

Le genre humain tend vers l'Unité. L'organisation libre de l'Unité humaine, l'indépendance et l'accord des nationalités, la paix fondée sur l'harmonie des intérêts, tel est, en politique générale, le véritable esprit chrétien et démocratique.

Dans le passé, la tendance à l'Unité s'est manifestée par la conquête. Les peuples ont été soumis, mais non associés. L'Empire romain a été le type de cette tendance barbare à l'Unité. Le Catholicisme a voulu fonder ensuite une Unité intellectuelle et dogmatique qui n'a jamais pu devenir universelle, parce qu'elle n'embrassait pas tous les éléments, toutes les faces de la vie humaine. De son côté, l'Islamisme marchait aussi vers l'Unité par le Koran et par le cimeterre. Enfin, la Chine, cette terre classique de l'immobilisme et du morcellement, n'a pu échapper à l'Unité monarchique de la conquête tartare, et à cette sorte d'Unité politique négative qui résulte de l'aversion pour les peuples étrangers. Toutes ces Unités violentes et partielles ont été ou seront, sinon brisées complètement chacune, du moins transformées, développées et unies pour composer l'Unité universelle.

C'est seulement à l'époque de la Renaissance, époque où notre globe a été parcouru, mesuré, décrit, que l'on a pu réellement pressentir l'Unité humaine, libre et pacifique. Plusieurs savants et plusieurs souverains, parmi lesquels nous aimons à citer un monarque français, Henri IV, se préoccupèrent de ces grandes pensées d'Unité universelle. La tendance à l'Unité humaine a toujours été dans l'esprit de la philosophie française, de la grande révolution de 89, et de Napoléon. Mais, faute de science, Napoléon est retombé dans le procédé barbare des Romains et de Mahomet.

Depuis la chute de l'Empire, la tendance à l'Unité se manifeste chez deux grandes individualités nationales : l'Angleterre tend à l'Unité maritime; la Russie tend à l'Unité continentale. Mais ces deux Unités ont surtout pour mobile l'égoïsme et l'ambition, pour procédé l'emploi de la ruse diplomatique ou de la violence militaire. Leur but est plutôt l'exploitation ou la domination que l'Association des peuples; leur esprit n'est pas l'esprit chrétien et démocratique. Ce sont deux Empires fondés sur une idée mixte de conquête et de civilisation. Ce sont deux Unités de nature diverse, deux extrêmes qui ont besoin d'un terme moyen qui les comprenne, les contienne et les concilie. Sans ce terme moyen, les deux tendances que nous signalons pourraient devenir très dangereuses. Ces deux Unités opposées, opérant par envahissement, froissent les intérêts des peuples qu'elles touchent, et finiraient elles-mêmes par se heurter dans un choc terrible. De là, la nécessité d'une haute politique pacifique, médiatrice, et protectrice des intérêts généraux des peuples.

L'union de tous les Etats de l'Europe centrale, ayant pour base fondamentale l'alliance de la France et de l'Allemagne, tel doit être le levier de cette politique supérieure et vraiment universelle. Quelle que soit la forme de leur gouvernement, ces Etats doivent s'unir dans l'intérêt de leur liberté et de la liberté de tous les autres peuples.

Cette alliance sera donc l'expression du véritable esprit chrétien et démocratique; elle ne tendra plus à l'Unité par la conquête ou par la ruse diplomatique, mais par l'échange des idées, l'Association et l'Harmonie des intérêts. Entre les deux grandes Puissances, dont l'une tend à l'envahissement maritime, l'autre à l'envahissement continental, la France, l'Allemagne, l'Europe centrale, sont essentiellement et par position, désintéressées, impartiales, médiatrices. C'est donc à elles qu'il appartient de tenir la balance, d'être le pivot de l'Unité universelle.

La tendance à l'envahissement maritime a aujourd'hui pour expression le droit de visite et la suprématie de fait de l'Angleterre sur les mers. L'Angleterre a plus de vaisseaux de ligne, à elle seule, que toutes les autres puissances maritimes réunies. Il n'y a dans le monde que quinze puissances qui aient une marine militaire. Quatorze puissances, la France, la Russie, la Hollande, les Etats-Unis, la Suède et la Norwége, la Turquie, l'Egypte, le Danemark, le Portugal, l'Autriche, l'Espagne, le royaume de Naples et la Sardaigne ne comptent que *cent soixante-trois* vaisseaux de haut bord. La quinzième puissance, la Grande-Bretagne, en compte *cent soixante-cinq*. Quant aux autres navires de guerre, frégates, corvettes et bricks, les quatorze nations réunies l'emportent sur l'Angleterre; mais cette dernière puissance n'en conserve pas moins, dans tout ce qui touche aux choses maritimes et coloniales, une prépondérance relative incontestable.

D'une autre part, la tendance vers l'Unité continentale se manifeste, en mode confus, par l'immense développement qu'a pris l'Empire russe en Europe et en Asie, par la pression de ce colosse sur Constantinople et sur l'Allemagne, et par tous les embarras de la question d'Orient. Napoléon et Fourier ont dit que Constantinople devait être la capitale du globe. L'expérience prouve la justesse de ce coup-d'œil; car tous les grands intérêts politiques et sociaux se rattachent à ce centre où s'éteint aujourd'hui la vie de l'Empire ottoman,—qui était lui-même une Unité incomplète, mélange incohérent d'islamisme, de tartarisme et d'éléments chrétiens.

Si le Cabinet de Saint-James pèse dans la question du droit de visite, le cabinet de Saint-Pétersbourg pèse dans la question d'Orient. Si la Grande-Bretagne a le plus de vaisseaux, de colonies et de marins, la Russie a le plus de soldats, la plus vaste étendue de territoire, et touche de plus près au centre de l'Unité future.

L'Angleterre tend à l'empire des mers, et elle prend position sur tous les points qui lui permettent d'assurer cet empire; la Russie tend à l'empire des terres, et elle travaille à établir sa prépondérance à Constantinople, le centre des continents, la capitale future du globe.

Le droit de visite et la question d'Orient résument donc toute la politique extérieure. M. Thiers et M. Guizot ont également échoué dans ces deux questions. C'est qu'en effet elles doivent être résolues par des principes et une science que ne possèdent ni l'un ni l'autre de ces hommes d'Etat, derniers représentants de la philosophie et de la politique révolutionnaire. La question d'Orient et celle du droit de visite doivent être résolues par les mêmes principes, par la même science. Ces principes sont ceux de l'Association, de la Solidarité, de l'Organisation de ce qu'il y a de commun dans les intérêts des peuples. Cette science c'est la science des destinées générales de l'Humanité.

Comme données principales de cette science, comme moyens de réaliser ces principes, nous nous bornerons à indiquer quelques-unes des grandes opérations, quelques-unes des institutions capitales dont la politique européenne centrale devrait prendre l'initiative, au nom de l'intérêt général et de la bonne harmonie des peuples. Avant tout, elle devrait travailler à l'extension du système des Congrès, et recevoir dans leur sein les Etats secondaires. Il est certain que c'est à Constantinople, là où s'éteint l'ancienne vie politique locale, que la vie politique générale, résultant de la discussion des affaires en commun dans les Congrès, doit un jour se développer. Le pied d'égalité et de parfaite indépendance sur lequel toutes les nationalités européennes se trouvent placées en Orient, favorisera ce développement. Les nationalités européennes n'ont plus qu'à déclarer solennellement, par une convention, une Neutralité qui existe déjà de fait entre elles. Pour mieux sanctionner cette Neutralité, les puissances n'auraient qu'à associer leurs intérêts pour l'exécution, en Orient, de grands travaux de viabilité et de restauration agricole.

En même temps, la politique européenne centrale provoquerait l'institution de la police unitaire des mers par une *flotte neutre*. Ce serait couper à la racine toutes les chicanes du droit de visite. D'ailleurs, cette grande mesure est commandée par l'intérêt budgétaire de toutes les Puissances maritimes. Les marines militaires réunies forment aujourd'hui un total de 1,904 voiles, portant 61,190 canons. La création et l'entretien de pareilles forces maritimes absorbent des sommes énormes. Le budget de l'Angleterre surtout en est écrasé, et il est évident que cette Puissance ne peut réduire son armée navale, jusqu'à ce qu'un nouveau système lui assure, à elle ainsi qu'à tous les autres Etats maritimes, le libre parcours, la libre communication des mers.

Le système de la flotte neutre, organisée par la contribution proportionnelle des Etats, répond au pressant besoin d'économie des budgets obérés. Au lieu des 1,904 voiles et des 61,190 canons qu'entretient aujourd'hui la méfiance des nations européennes, que faudrait-il pour la police des mers? Cent vaisseaux et cent vapeurs, une direction intelligente et unitaire. Au lieu de l'incohérence et du morcellement actuel, qui n'amènent que des faits anormaux, on aurait l'ordre, la liberté, l'économie pour tous. Quant aux petits Etats, qui n'ont qu'une marine marchande, et pour lesquels la réciprocité du droit de visite n'existe pas, ils trouveraient un protecteur naturel dans toute l'étendue du domaine des mers. Cette institution serait donc éminemment démocratique.

Et maintenant, comme complément de ces solutions inspirées par la politique grande et libérale qui doit caractériser la Démocratie moderne, rappellerons-nous le percement de l'isthme de Suez et de l'isthme de Panama, le règlement en commun des colonisations, la neutralité des passages maritimes et fluviaux dont la garde serait naturellement confiée à la flotte dont nous venons de parler.

Nous croyons avoir suffisamment montré l'esprit de la politique générale que la Presse devrait aujourd'hui proclamer et enseigner comme devant être le véritable et glorieux objet de l'initiative de la France, si la Presse avait à cœur de relever la France de son abaissement.

La conséquence de tout le passé de notre nation, la conséquence de la révolution de 89 et de la Révolution de 1830, c'est la politique unitaire, c'est la politique qui réalisera l'Association universelle des peuples.

Fraternité et Unité, tel est le symbole de la Démocratie pacifique. Ce symbole régit le dehors aussi bien que le dedans. Belle et grande mission démocratique de la France! Ce que n'ont pu faire ni l'épée d'Alexandre et de César, ni le dogme catholique, ni le Koran de Mahomet, ni les efforts d'Henri IV et de

---

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.

ARISTIDE FROISSART (1).

Entre sept heures et dix heures.

Qu'on juge du degré d'animation auquel étaient arrivés les convives. Froissart fit boire du vin de Champagne au lion. L'aubergiste, témoin de ce fait inouï à Meudon, éteignit ses fourneaux et sortit de chez lui. Il lui était arrivé de louer sa salle pour célébrer des banquets politiques; il avait entendu chanter des hymnes nationaux, ce qui est bien quelque chose; mais jamais il n'avait vu un lion boire du vin de Champagne dans son auberge. Le seul lion qu'il eût vu jusqu'alors était celui de son enseigne.

Avant le lever du rideau.

population et son maire. C'était lui qui avait l'air de montrer ceux qui avaient voulu le montrer; et ceux-là tremblaient maintenant de toute leur force et ne savaient par où s'échapper. Enfin, dans ces terribles évolutions, le lion passa la tête entre les barreaux de fer du balcon et ne put plus l'en retirer. Ce miraculeux incident sauva la vie à Froissart et à ses invités, qui descendirent à toutes jambes dans la rue que la peur avait nettoyée. Il n'y avait plus personne. Ils profitèrent de la terreur des habitants pour gagner Paris, où ils arrivèrent dans un état difficile à décrire, comme disent les journalistes. — Comme nous nous sommes amusés! s'écria Froissart en revenant chez lui à trois heures du matin.

Autre trait de jeunesse d'Aristide Froissart.

Trois mois après l'aventure de Meudon, Froissart entrait à Sainte-Pélagie, son père n'ayant nullement voulu payer les cinquante mille francs de lettres de change qu'il avait souscrites. Il y avait à cette époque, dans une niche de la prison, une statuette en plâtre de la sainte qui a donné son nom à l'établissement. Froissart écrivit au pied de la statuette :

P élagie,
à toi pour la vie!

Le manuscrit commençait ainsi :

« La première famille que spolia mon père fut... »

Le père Froissart ne voulut pas en lire davantage. Le lendemain, son fils sortait de Sainte-Pélagie, libre de toutes dettes, et en parfaite disposition d'en contracter de nouvelles.

Détermination du père Froissart à l'endroit de l'avenir de son fils, peu bien aimé.

Si je le place dans une maison de commerce, se dit-il, il n'ira jamais; si je le fais soldat, il désertera; il n'est bon à rien : marions-le.

Erreur d'un bon père.

Comme la plupart des pères, M. Froissart se trompait sur le compte de son fils, quoique la conclusion de son raisonnement fût juste, que son fils Aristide Froissart n'était bon à rien. Son fils était une de ces précieuses natures que personne ne comprend et que tout le monde connaît. Plus raffinés que nous, les Grecs ont donné une place d'honneur dans l'histoire de leur philosophie à ces caractères-là. D'abord, Aristide Froissart, quoique le plus paresseux de ses condisciples autre-

Napoléon-le-Grand, la France démocratique est en position de le faire par la persuasion, par l'initiative d'une activité puissante, par la force même des intérêts Elle peut, elle doit conduire le genre humain à l'Unité universelle! Telle est la Politique que nous proclamons depuis long-temps, et à laquelle en France et en Allemagne nous avons conquis déjà des partisans considérables.

Sur la courtisanerie des *Débats*.

Le *Journal des Débats* répond ce matin aux critiques dont il a été l'objet dans la presse au sujet des adulations qu'il a prodiguées ces jours derniers aux personnes royales; il veut, dit-il, s'expliquer catégoriquement, et une fois pour toutes, sur sa prétendue *courtisanerie*.

Il compose sa défense de deux arguments; « c'est, dit-il d'abord, qu'il » y a des marquis et des talons rouges partout, et que ce n'est pas au-» près des princes qu'il y en a le plus aujourd'hui. » D'accord. Nous aussi, nous sommes tout-à-fait d'avis que nous vivons dans un temps où l'exploitation de la popularité est poussée au-delà de toutes les bornes. Les extravagantes ovations que décernent certains journaux de l'Opposition à toutes les médiocrités, parlementaires ou non, dont le seul mérite consiste à se poser en pourfendeurs du gouvernement, et à débiter de grandes palabres dites *nationales* ou *patriotiques*, sont, à notre avis, plus ridicules encore que les manœuvres d'encensoir des thuriféraires dynastiques du *Journal des Débats*.

Mais le *Journal des Débats* sait fort bien une chose, puisque lui-même il est le premier à pratiquer cette chose : il sait fort bien que ces ovations ridicules sont très nuisibles à la considération des personnages portés sur le pavois à grands renforts de fanfares par les journaux contre lesquels il se défend ;—car il y a dès le lendemain réaction ardente contre ces débordements d'un enthousiasme factice et maladroit.

Dernièrement, le *Journal des Débats* a fort vivement et assez spirituellement ridiculisé l'honorable M. Ledru-Rollin. Pourquoi? Parce que le *National* l'avait, la veille, huché sur un piédestal trop haut et chargé d'un trop lourd fagot de lauriers verts et de couronnes de chêne. C'est précisément parce que le *Journal des Débats* n'ignore pas ce phénomène de réaction contre les éloges construits en termes démesurés, et qu'il se complaît pourtant à étaler dans ses colonnes des louanges monarchiques de ce style, que nous l'avons, pour notre compte, accusé d'une *courtisanerie* fâcheuse. Il s'est glissé, sous la plume du rédacteur qui a porté hier cette accusation dans nos colonnes, une expression peu convenable, que nous nous faisons un devoir de retirer; mais l'article n'en était pas moins juste et vrai dans son ensemble.

— Ceci nous amène au second argument du *Journal des Débats*.

Ce second motif de défense consiste tout bonnement à faire semblant de prendre le change sur les reproches dont ce journal est l'objet. « Nous sommes des courtisans, dit-il, parce que nous croyons qu'il y a » en France une famille que la Charte a placée au-dessus de toutes les » familles! nous sommes des courtisans, parce que nous croyons qu'il » n'y a pas pour cette famille de joies ou de douleurs privées, et que » les évènements qui l'intéressent sont des évènements publics! parce » que nous attachons un peu plus d'importance au mariage de l'un des » fils du roi qu'au mariage d'un écrivain ou d'un député radical! parce » que nous rendons compte des voyages de nos princes..... de tout ce » qui peut, en un mot, les faire connaître au pays; — c'est-à-dire » parce que nous sommes monarchiques. Oui, en ce sens, nous acceptons de grand cœur le reproche, etc. »

Non, répondrons-nous au *Journal des Débats* — qui attache quelquefois trop d'importance à des mariages d'écrivains, — non ce n'est point pour ces choses que l'on vous accuse de courtisanerie; c'est pour la manière et le style dont vous faites ces choses. Personne ne songe à vous accuser de courtisanerie parce que vous êtes monarchiques, ni parce que, comme vous le dites plus bas, « vous opposez la » vérité à la calomnie en faisant connaître les qualités des princes. » On vous accuse de courtisanerie, nous du moins, parce que vous faites pleuvoir sur les membres de la famille royale, à toute occasion, des avalanches de phrases louangeuses, de formules surannées, qui attirent dès le lendemain le dénigrement et l'exagération en sens contraire.

Si vous faisiez toujours l'éloge des princes en termes simples, raisonnables, convenant aux mœurs de notre époque, comme vous le faites aujourd'hui par exemple, on ne songerait pas à vous accuser de courtisanerie. Mais il faut convenir que vos coups d'encensoir habituels sont doublement fâcheux pour ceux à qui vous les adressez : ils leur cassent le nez d'abord, et ils excitent ensuite contre eux les aboiements d'une grande partie de la Presse. Ne dites donc pas qu'en ceci vous agissez comme des hommes monarchiques, car c'est bien là ce que l'on appelle agir en courtisans.

Si les princes sont aussi intelligents, aussi éclairés, aussi sensés que vous le dites, comment voulez-vous qu'ils ne se trouvent fort mécontents du style ridicule et provocateur dont vous parlez d'eux au public?

Décidément la Presse fait peau neuve; non pas que les vieux journaux consentent à renouveler leurs idées : mais ils dépérissent et s'en vont, et des organes plus intelligents les remplacent. C'est un temps de chute des vieilles feuilles et de pousse des nouvelles.

Nous venons de parcourir le prospectus d'un nouveau journal intitulé *la Réforme*. Nous voyons avec un grand plaisir que ce journal, de couleur radicale, ne craint pas d'annoncer très délibérément qu'il s'occupera de la question sociale de l'Organisation du travail.

Les noms les plus intelligents de l'ancien parti républicain figurent dans la liste de ses fondateurs. Ce sera pour le *National* une concurrence redoutable.

Un autre journal, de nuance radicale plus adoucie, paraît depuis quelques jours sous le nom de *l'État*. Ce journal se rapproche également du terrain de la politique sociale.

Ce sont là d'heureux symptômes de la décomposition du vieux parti républicain, et de la formation d'une opinion plus jeune, plus calme et plus intelligente. Nous y applaudissons de grand cœur.

Mouvement commercial.

La revue mensuelle maritime de Bordeaux, publiée par le *Courrier de la Gironde*, accuse pour le mois de juillet une grande stagnation du commerce. Les marchandises apportées par les navires au long cours arrivés pendant ce mois, sont venues s'ajouter à celles qui encombrent déjà les magasins et l'entrepôt. Ce dernier contient une valeur de 80 à 95 millions de francs en marchandises.

Les achats de sucres ont été fort restreints, comme le mois précédent.

Au 1er juillet il y avait sur place :

De Martinique et Guadeloupe	3454 barriques.
Il s'en est vendu	907
	2547
Il en est arrivé en juillet par trois navires	1684
	4231
De Cayenne, 100 barriques ont été vendues et il en reste	600
De Portorico et Saint-Yago, 253 barriques ont été vendues, et il en reste	1345
Existences au 1er août	6176
On en attend dans le mois d'août	4850

9018 sacs de Cayenne ont été vendus, et il en reste 10,000.

D'un autre côté, le *Mémorial Bordelais* du 1er août annonce que les cours, pour presque toutes les denrées, sont irréguliers, et que les mauvais résultats obtenus par les importateurs paralysent les expéditions nouvelles, de sorte que les frets pour toutes destinations sont rares et à bas prix, et que tous les intérêts qui se rattachent aux relations maritimes sont dans une souffrance sans exemple.

On lit dans le *Sémaphore* des 30 et 31 juillet :

La nouvelle que nous avons donnée au sujet de l'envoi d'une flotte turque sur les côtes de la régence de Tunis, paraît se confirmer. On nous écrit de Toulon, à la date du 28 juillet, que l'escadre rencontrée dernièrement dans les eaux de l'Afrique, n'était autre que celle que le Divan a placée sous les ordres du Capitan-Pacha; mais il paraît qu'à la vue du bâtiment français cette flotte équivoque s'empressa d'arborer le pavillon anglais; c'était probablement une ruse que l'amiral Walker imagina pour dépister les conjectures; cet Anglais serait chargé de diriger les opérations contre Tunis. — L'escadre turque doit avoir pris des troupes de débarquement. — Ce qui ne permet pas de croire que la flotte qui a été rencontrée fût une division anglaise, c'est que les forces navales de la Grande-Bretagne, actuellement dans la Méditerranée, se trouvent tellement disséminées, qu'elles n'auraient pu se réunir, comme par enchantement, au nombre de neuf voiles. On ne peut non plus avancer que ce soit la division brésilienne, partie récemment de Naples avec la nouvelle impératrice, celle-là ne compte pas neuf navires.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Chambre des communes. Séance du 1er août. — M. *Ward* présente une motion ainsi conçue : Une humble adresse sera présentée à la reine pour lui faire remarquer respectueusement que, de l'avis de la Chambre, ce n'est pas par des mesures de répression, des violences locales, que le mécontentement des Irlandais pourra être apaisé, mais bien en faisant disparaître les griefs qui, depuis nombre d'années, ont fait le sujet de plaintes et de remontrances entre les deux pays. Parmi les plus sérieux de ces griefs, se trouve la loi en vertu de laquelle toute la propriété de l'Église d'Irlande est attribuée au clergé d'une petite fraction de la population. La Chambre, profondément imbue de la pensée que cette loi n'est pas conforme à la raison ni à la pratique de toute autre nation chrétienne, garantit à S. M. que ses fidèles et loyaux sujets protestants sont tout disposés à l'aider à régler la propriété de l'Église d'Irlande, de manière à faire disparaître les justes motifs de plainte, et à donner satisfaction au peuple irlandais.

L'honorable membre passe en revue la législation religieuse pour l'Irlande, depuis 300 ans, et il la trouve vicieuse.

Les distinctions malheureusement établies entre les Églises protestante et catholique d'Irlande, portent un caractère odieux qui rappelle la conquête et blesse le sentiment national en Irlande. L'orateur entrait au départ du courrier dans de longues considérations à l'appui de sa motion.

— A la Chambre des lords du 31 juillet, le comte de *Fortescue* présente une pétition de lord Granmore, qui demande que le parlement prenne des mesures pour que les biens-fonds que l'Église anglicane possède en Irlande, soient vendus (à l'exception des terres appelées *mensal-lands*); le prix serait placé dans les consolidés, et le revenu serait affecté à l'entretien du clergé catholique, anglican et presbytérien.

Il conviendrait aussi d'autoriser la reine à conclure avec le pape un concordat pour que l'Église catholique d'Irlande fût placée sur la même ligne que les Églises d'Angleterre et d'Ecosse.

Le duc de *Wellington*. Cette pétition tend à renverser la religion protestante qui est la religion de l'État. C'est à la Chambre à voir si elle veut examiner les arguments produits à l'appui d'une pareille pétition.

Le lord chancelier. La Chambre a décidé que la pétition serait déposée sur le bureau.

Le comte de *Wicklow*. Je suis étonné que le comte de Fortescue, qui a rempli les plus hautes fonctions dans l'Irlande, ait présenté à la Chambre une pareille pétition. Je ne veux pas que l'on enlève un denier à l'Église anglicane, mais je voterai volontiers un subside pour le clergé catholique d'Irlande.

Lord *Brougham*. On a prétendu que l'Église anglicane était la cause des souffrances du paysan irlandais. C'est une erreur. Les catholiques irlandais sont absolument dans la même position que les presbytériens, qui paient leurs ministres indépendamment d'une redevance dont profite l'Église établie.

— Tandis que tous nos journaux de l'opposition dynastique et anti-dynastique accusent nos ministres, et notamment M. Guizot, d'être asservis aux volontés de sir Robert Peel et de lord Aberdeen, les journaux whigs de l'autre côté du détroit accusent les ministres anglais et en particulier lord Aberdeen de se montrer les très humbles valets du gouvernement français.

Voici ce que nous lisons dans le *Morning-Chronicle* :

Jamais l'Espagne, même au moment le plus critique de la dernière guerre civile, n'offrit un plus décourageant spectacle que celui présenté par elle aujourd'hui. Ses armées sont vendues à l'or de l'étranger. Les municipalités sont livrées aux agents mercenaires de l'intrigue étrangère : le fondateur et le chef du système constitutionnel va chercher un refuge sur des bâtiments anglais que l'énergie de notre gouvernement (maintenant que tout est perdu), a enfin jugé à propos d'envoyer non pour le défendre comme régent, mais pour l'accueillir comme réfugié. Nous allons expliquer pourquoi le gouvernement anglais doit être considéré comme responsable de la chute du régent, de l'anéantissement de l'influence anglaise et de l'établissement de la suprématie française. A peine lord Aberdeen est il arrivé au Foreign-Office, qu'il a été victorieusement proclamé que désormais le principe dominant de sa politique allait être l'établissement des relations les plus amicales avec la France. Si un tel résultat eût pu être atteint sans concession indigne, il n'y avait aucune objection à faire à cela. Tous les amis du progrès de la civilisation et du maintien de la paix devaient saluer de leurs applaudissements des relations amicales entre la France et l'Angleterre. Mais si l'établissement de relations amicales signifie que la France pourra suivre et exécuter non-seulement sans rencontrer d'op-

---

le réaliser. Et cependant, ainsi que l'avait dit son père Jean Froissart, il n'était bon à rien, parce qu'il était mobile, paresseux à faire arrêter, rien qu'en la regardant, la roue d'un moulin, dédaigneux à l'excès de toute gloire, disant qu'il aimait mieux une mauviette en salmis que Napoléon et toutes ses batailles, nullement curieux, adorant une foule de choses que les adeptes seuls comprennent et pratiquent : sachant non-seulement l'endroit de Paris où se boit le meilleur café, mais l'heure de la soirée où les cafetières échauffées le font meilleur, le mois de l'année où les huîtres sont le plus savoureuses, le bureau de tabac où les cigares ont le goût le plus fin, le marchand de comestibles qui reçoit douze heures avant ses confrères les sardines fraîches de l'Océan. Il était, du reste, le plus habile homme de Paris pour donner à une pipe cette cuirasse noire et dorée qui ne s'obtient qu'en la bourrant et en la fumant avec une sagacité peu commune. C'était, de l'avis de tous les habitués de l'estaminet Hollandais, le premier culotteur de pipes. Il n'en manquait pas une. Si l'on voyait un homme religieusement accroupi sur une pipe enveloppée dans un linge humide, et fumant cinq heures de suite pour achever son expérience, on pouvait dire : C'est Aristide Froissart. Quel état pouvait raisonnablement convenir à une pareille organisation? Par quel côté attacher à une profession un homme trop mou pour exécuter, trop spirituel pour vouloir se donner pour savant, trop savant pour se piquer de n'être que spirituel? Il se bornait à vivre de la vie des sens, à manger la fortune de son père et un peu à la boire. Il y avait en lui de l'Alcibiade, du Diogène, ... épagneul. Si son bon sens était léger comme son corps, du moins il n'était pas faux. Il pensait que la vie d'un honnête homme n'est jamais si douce que sous le joug d'une obéissance : il avait d'abord obéi à sa mère, puis à sa femme, toujours à son roi, et cela sans jamais analyser son devoir. Il agissait fort sensément, car..... Quel rapport cela a-t-il avec cette histoire?

Entrevue du père Froissart et du marquis de Neuvilette.

—Vous êtes toujours dans l'intention de donner votre fille à mon fils? alla demander un jour le vieux Froissart au marquis de Neuvilette.

—Toujours, lui répondit celui-ci, puisque cela est convenu entre nous depuis avant qu'ils fussent nés.

—En ce cas, dit le vieux révolutionnaire, voici ce que je donne à mon fils :

Cent mille francs comptant,
Mon château de Vertumi,
Mes terres de la Grenouillère,
Mes bois de Saint-Uran,
Et mon hôtel du faubourg Saint-Honoré.

— Et vous, reprit Froissart, que donnez-vous à votre fille?

— Mon cher, lui répondit le marquis de Neuvilette, je lui donne exactement tout ce que vous donnez à votre fils.

Il est impossible de dire à un homme avec plus d'esprit et de courtoisie : vous êtes un voleur, celui de restituer au marquis de Neuvilette les propriétés, l'argent, les bijoux qu'il lui avait volés en 93. C'était un perpétuel combat entre son désir de garder ce qu'il s'était habitué à posséder et son désir encore plus grand, non de rendre, mais de faire légitimer ses rapines. Cette interminable lutte le poussait toujours au pied de sa victime, et c'est pour en finir avec elle qu'il avait fait le rêve si hardi, mais, au fond si logique et si facile d'unir son fils Aristide à la fille du marquis de Neuvilette.

Portrait au pastel d'Adeline de Neuvilette.

Devant nous est une de ces feuilles blanches comme les aiment tant les bons et les mauvais peintres. Prenons le fusin et traçons un ovale pur sur ce bristol glacé. Ces deux arcs noirs sont les sourcils, ce croissant sera la base du nez, et cette double sinuosité la bouche. Voilà le cou, voilà les épaules. Repassons avec la mine de plomb sur ces traits charbonnés, et arrêtons avec précision ces yeux, dont nous allons si bien placer le point lumineux, que nous aurons déjà la moitié de l'expression. L'expression est tout simplement de la grâce, de la réserve et de distinction. La grâce, parce que le pli de l'œil accompagne le pli de la bouche; la réserve, parce que la paupière voile l'œil; la distinction, parce que tout n'est ni extraordinaire ni commun. Il faut encore un peu relever le pincement des narines, et tourmenter dans le même sens le mouvement des lèvres. Maintenant, empâtons de blanc et d'un violet-

position de la part de l'Angleterre, mais même avec son encouragement, tous les projets dictés par l'avarice ou l'ambition; si cela signifie qu'un ministre anglais doit servir de cantonnier pour préparer à un prince français les voies au trône d'Espagne, regarder d'un œil complaisant l'extension continuelle de la domination française en Afrique et aider à mettre toute la population chrétienne de la Syrie sous la protection de la France; si cela signifie que la nation anglaise doit supporter aussi patiemment que lord Aberdeen l'insulte et l'outrage prodigués à l'Angleterre parce qu'elle a la criminelle pensée de vouloir l'exécution d'une promesse pour un traité du droit de visite; si c'est tout cela qu'il faut entendre par ces mots : établissement des relations amicales avec la France, oh! alors, nous le confessons, nous trouvons le prix de ces relations extravagant, extravagant même pour un gouvernement aussi prodigue que celui-ci de la dignité et des intérêts de la nation. Mais le gouvernement français connaissait la portée des assurances données par nos ministres; des hommes d'État qui, comme le roi des Français et M. Guizot, étudient la marche des événements en Angleterre depuis dix ans, ces hommes d'État devaient savoir qu'un ministère tory serait trop faible au dedans pour oser prendre une attitude de fermeté au dehors, et ils n'ont pas perdu de temps pour prouver tout ce qu'ils attendaient de l'imbécillité (ou plutôt, suivant le vocabulaire de *Downing-Street*,) de l'esprit de conciliation du nouveau ministère.

— Le *Morning-Advertiser* fait de son côté les réflexions suivantes au sujet de l'Espagne :

« On peut prédire une chose, c'est que la France se hâtera d'établir son influence en Espagne. Elle en avait déjà fait l'essai et n'avait pas réussi. M. Guizot, tout astucieux qu'il soit, aurait pu mettre plus de délicatesse aux yeux de l'Europe dans sa conduite, que de courir le premier féliciter la reine Christine de la chute d'Espartero. Il n'est pas étonnant que la belle intrigante ait rouvert ses salons à ses courtisans français et espagnols; encouragée par le roi des Français, elle cherchera à se remettre à la tête des affaires d'Espagne et servira les intérêts français; mais l'Angleterre le permettra-t-elle?

» Des rumeurs annoncent comme certains des faits qui sont plus que matière à spéculation; mais quelque finesse officielle qu'on ait apportée dans ce projet d'union de la reine Isabelle avec un prince de la maison de Bourbon, encore cet événement ne redonnerait-il pas de la stabilité aux institutions dans un pays où se trouvent tant de partis opposés. »

— Mardi dernier, il y avait un grand meeting de chartistes dans un magasin à froment (14 milles de Bath) pour entendre M. O'Connor. A peine l'illustre orateur avait-il commencé son discours, que la poutre du milieu du magasin se brisa; président, orateur et auditeurs tombèrent pêle-mêle à l'étage au-dessous, accompagnés de soliveaux et de débris de plâtre. Une jeune femme a eu la jambe cassée, d'autres personnes ont eu des membres fracturés, des contusions. M. O'Connor a été blessé à la hanche et à la jambe droite : une grande entaille part du genou jusqu'à la cheville. Quoiqu'il souffre beaucoup de ses blessures, il est néanmoins déterminé à tenir un meeting en plein air aujourd'hui. (*Morning-Advertiser*.)

— On écrit de Falmouth au *Morning-Chronicle* : Le brick belge *Océan* est arrivé aujourd'hui 28 juillet Aux Cayes (Haïti). Tout paraît tranquille en politique, et cependant on craint un mouvement définitif pour la fin de l'année; il faut espérer qu'à cette époque le gouvernement provisoire sera assez fort pour maintenir l'ordre et rétablir la confiance. Au départ de l'*Océan*, le général Bargella, ancien président du sud d'Haïti, venait d'être arrêté par ordre du gouvernement provisoire.

ALLEMAGNE. — On écrit de Berlin, 28 juillet : Le roi a ordonné que, dimanche 6 août, il sera fait mention, dans le sermon prononcé au service divin, de la commémoration de l'existence millénaire de l'unité et de l'indépendance politique de l'Allemagne, fondées en 843. A Berlin, Kœnigsberg et Breslau, de même que dans toutes les forteresses, à l'exception des forteresses fédérales Mayence et Luxembourg, il sera tiré trois salves d'artillerie. Cette ordonnance s'adresse à l'armée; elle est datée de Sans-Souci (6 juillet 1843).

SERVIE, *21 juillet*. — Le pacha de Belgrade a reçu, par un Tartare venu de Constantinople, la nouvelle que le baron de Lieven reviendrait prochainement en qualité de commissaire russe à Belgrade. (*Gaz. univ. allemande*.)

Vienne, 24 juillet. — Le retour du baron de Liéven à Belgrade a produit une sensation profonde en Hongrie, parce que l'on croit qu'il n'est pas seulement chargé d'imprimer une certaine direction à la politique du gouvernement servien, mais de développer un système conçu par le gouvernement russe à l'égard des populations slaves. (*Gaz. de Leipsick*.)

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, à la date du 27 juillet. (Correspondance particulière.)

On croit généralement que demain aura lieu la publication officielle du décret qui doit convoquer les cortès ordinaires pour le 1er octobre. La nomination du duc de Baylen aux fonctions de tuteur de la reine, prouve que le gouvernement provisoire ne veut pas prendre sur lui la responsabilité d'une mesure qui avancerait l'époque de la majorité royale; c'est une question que les cortès seront appelés à résoudre. Le capitaine-général duc de Sarragosse est nommé capitaine commandant les hallebardiers.

On pense généralement que le 25 Séville aura été délivrée. Concha devait arriver sous ses murs à cet époque, et presque au même moment arriverait en ville la nouvelle des événements de Madrid.

La junte de Burgos a arrêté le général Seoane à son passage dans cette ville.

Un certain parti, dont *el Eco del Comercio* est l'organe, n'est pas content que l'on n'ait pas choisi l'infant don François de Paule pour tuteur de la reine.

— *L'Heraldo* du 27 juillet publie une lettre qu'il a reçue de Séville, et d'après laquelle cette magnifique cité, riche de tant de monuments antiques qui rappellent les plus belles époques de l'histoire espagnole, serait en proie aux flammes allumées par les bombes de Van Halen. « Gloire, s'écrie le journal de Madrid, au général Espartero et à ses fidèles serviteurs! » Voici la lettre en question :

Camp devant Séville, le 23 juillet.

Toute la journée et la nuit du 20 au 21, et aujourd'hui encore jusqu'à huit heures de la matinée, un feu terrible a été ouvert contre Séville, et une pluie de bombes a causé dans cette malheureuse cité un désastre épouvantable. Espartero est arrivé ici hier et a envoyé immédiatement une sommation à la ville, en la menaçant de redoubler le feu. Toute la nuit on a travaillé à dresser de nouvelles batteries; il y en a dix, composées de six canons de 24 et de quatre mortiers de 14 pouces, sans compter l'artillerie de montagne et les pièces attelées.

cha. Mais il n'est guère probable que cette nouvelle soit vraie, puisque, d'après la dépêche télégraphique d'hier, le bombardement de Séville continuait encore le 25 au matin. Dans tous les cas, il est permis de supposer que Concha est arrivé au secours de Séville le 26 au plus tard, sinon dans la journée du 25.

D'après l'*Imparcial* de Barcelone du 28 juillet, un courrier extraordinaire envoyé de Madrid, et arrivé de Barcelone le 27 au soir, aurait apporté au gouverneur de Monjuich une dépêche du gouvernement de Madrid qui lui enjoint de livrer ce fort à don Juan de Safond, désigné pour le remplacer dans le commandement du fort.

D'après le même journal, le brigadier Castro aurait cessé de prendre part aux travaux de la junte suprême et même pris un passeport pour se retirer au sein de sa famille.

TEXAS. — On lit dans le *Globe* anglais :

Par le bateau à vapeur *Sarah-Barnes*, nous recevons nos correspondances de Houston et de Galveston jusqu'au 24 juin inclusivement.

La corvette française la *Brillante*, partie de Vera Cruz, était arrivée à Houston en huit jours de traversée avec des dépêches du ministre français adressées au chargé d'affaires à Galveston, dépêches par lesquelles celui-ci a appris qu'un armistice était accordé par le Mexique au Texas. Les officiers de la *Brillante* disent que selon toutes les probabilités le Mexique est à la veille d'une révolution formidable. Le mécontentement se manifeste partout et dans tous les rangs contre Santa-Anna, et même à Vera-Cruz les citoyens se sont refusés à envoyer des sénateurs et des délégués au congrès. Santa-Anna était à Tacubaya, au milieu de 5,000 soldats choisis.

Nous apprenons verbalement que deux passagers, arrivés ce matin du Texas par le bateau à vapeur *Sarah-Barnes*, rapportent que Santa-Anna avait reconnu l'indépendance du Texas.

Faits divers.

La note suivante a été communiquée à plusieurs journaux :

L'administration de la *Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie des maisons à Paris*, dont la plaque porte les initiales M. A. C. L., est informée que des individus sont parvenus, à l'aide de faux, à recevoir des primes d'assurances; elle en prévient MM. les propriétaires, pour qu'ils soient en garde contre ce nouveau genre d'escroquerie, et les invite à ne payer que sur les quittances imprimées qui leur seront présentées par les garçons de recette vêtus de la livrée et portant la plaque de la compagnie.

— Il existe dans une commune du Cotentin, celle de Sécheville, un vieillard âgé de 82 ans qui est maire de sa commune, et cela sans interruption depuis la création des maires, c'est-à-dire depuis 50 ans. La république, le consulat, l'empire, les deux restaurations ont passé, et lui est toujours resté au pouvoir. Ses concitoyens ne sont pas mécontents de son administration, car dimanche dernier il a été réélu à l'unanimité moins sa voix, qu'il avait eu le mérite de ne pas se donner.

— On assure que le Vaudeville, le Palais-Royal, l'Odéon et plusieurs autres théâtres s'occupent d'organiser des représentations au bénéfice des victimes de l'incendie qui vient de dévorer le Gymnase-Enfantin.

— Les courses de Caen, qui ont duré trois jours, se sont terminées le 30 juillet. Elles ont été brillantes, et la présence du duc et de la duchesse de Nemours a contribué encore à animer cette fête.

Le grand prix de 5,000 fr. de la ville de Caen a été disputé par quatre chevaux. La course était de 2,300 mètres à franchir au galop. La lutte avait lieu entre chevaux français pur sang de trois ans.

Maria, à M. de Pontalba, est arrivée première en 2 minutes 45 secondes 1/5.
Prospère, à M. Carter, a mis 2 minutes 45 secondes 3/5.
Ratapalès, à M. Lupin, a mis 2 minutes 46 secondes 3/5.
Sparck, à M. Aumont, a mis 2 minutes 49 secondes.

La journée s'est terminée par la course des haies : deux cavaliers ont concouru, et l'un d'eux a été renversé en franchissant la première barrière.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* :

On assure que l'autorité supérieure a enjoint à la compagnie du chemin de fer de Rouen à Paris, et aux compagnies des chemins de fer en circulation, de faire éclairer à l'avenir les tunnels pendant tout le temps du service, d'organiser un mode de surveillance plus actif et plus éclairé sur les employés attachés au service des convois, et de leur faire subir de fréquents examens sur les attributions qui concernent chacun d'eux.

— Le lougre l'*Estelle*, capitaine Ouel, appartenant à M. Achille Lebourgeois, est entré cette nuit, venant du banc de Terre-Neuve. Ce navire est le premier terre-neuvier de Dieppe qui soit de retour à son port d'armement. Sa cargaison est de 30,000 morues; sa pêche a été complète. (*Journal de Fécamp*.)

— On lit dans l'*Alsace* :

L'émigration pour l'Afrique prend depuis quelque temps un développement considérable.

Il est parti de Strasbourg pour cette destination, depuis le 1er avril de cette année jusqu'à ce jour, 294 ouvriers célibataires et 82 familles, la plupart des cultivateurs, composées de 382 personnes.

— On se rappelle que, dans la soirée du 7 juillet, un jeune ouvrier, nommé Garnier, tomba frappé d'un coup de pistolet, au moment où il quittait la place du Palais-Royal pour entrer dans la rue de Chartres. Les investigations actives de la police, mise sur la trace par la bourre du pistolet, ont enfin amené la découverte de l'auteur du crime. C'est un sieur Gereau, ancien officier attaché au service de l'Espagne, qui habitait dans un hôtel garni de la rue Saint-Thomas-du-Louvre. Gereau, après avoir manifesté son indignation des soupçons élevés contre lui, et fait mine de résister aux agents de police qui venaient faire perquisition chez lui, a tout-à-coup changé de langage, et déclaré que c'était lui qui avait tiré le coup de pistolet. Aux interrogations qu'on lui a adressées, il s'est borné à répondre qu'il avait été offensé et qu'il s'était vengé. L'instruction commencée a démontré que jamais Garnier n'avait eu de rapports avec Gereau.

— On lit dans l'*Union*, journal de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne :

Toutes les prairies situées dans les vallées basses du département de la Sarthe ont été inondées à diverses reprises, et pendant de longs intervalles, en 1843, et la récolte des fourrages, qui s'annonçait d'abord magnifique, s'est trouvée à peu près nulle. Pour donner une idée de l'importance des pertes essuyées par l'Agriculture, nous citerons en particulier la vallée de l'Orne. Cette vallée, une des plus riches du département, présente une surface de 1,200 hectares de prairies excel-

plus vif, que l'état desdits objets semble assigner à ce crime une époque assez peu reculée. (*Echo de la frontière*.)

Faits de subversion.

— Le Mont-de-Piété de la rue des Blancs-Manteaux vient de subir de grands changements : les magasins ne suffisant plus aux objets qui viennent chaque jour s'y entasser, les cours ont été couvertes de vitraux et transformées en magasins.

Un seul fait pourra donner une idée de la nature des objets qui sont le plus fréquemment engagés et de la misère trop réelle de ceux qui s'adressent au Mont-de-Piété : en ce moment, il y a dans les magasins de la rue des Blancs-Manteaux, plus de 1,200 matelas! Et comme la place manque, l'administration prend le parti de n'en plus recevoir.

— On lit dans l'*Echo de la frontière* :

Un sourd-muet, ces jours derniers, s'amusait à pêcher à la ligne dans la rivière d'Aisne, dans un endroit près duquel se baignaient un assez grand nombre d'individus. Tout-à-coup l'hameçon mord, le liége s'enfonce sous l'eau. De joie, le sourd-muet pousse des cris inintelligibles qui attirent les baigneurs, et devant eux il tire.... au lieu d'un poisson, le cadavre d'un enfant nouveau-né, que le courant emportait et qui était venu s'accrocher par l'oreille à la ligne. Par suite des recherches faites pour arriver à la découverte de l'auteur de ce crime, une jeune fille de Soissons a été arrêtée. La malheureuse est, dit-on, à peine âgée de seize ans.

— Avant-hier samedi, le tribunal correctionnel a condamné à un an de prison, pour fait d'impudicité, un habitant de Besançon, âgé de 46 ans. Il paraît que cet homme n'a pu survivre à son ignominie. Son cadavre a été retiré hier du canal, près d'Aveney. (*Impartial de Besançon*.)

— La justice s'est transportée mercredi dernier à Wihr-au-Val. L'instruction à laquelle elle s'est livrée a eu pour résultat l'arrestation d'Elisabeth Meyer, jeune fille en service chez le sieur Zimmermann, accusée d'infanticide. Elle avait caché sa grossesse jusqu'au dernier moment; elle est accouchée dans la buanderie, dit-on, et croyant avoir tué l'enfant, elle l'aurait enveloppé dans un tablier et caché dans un coin, où quelqu'un de la maison l'a trouvé encore vivant. Il a expiré le lendemain matin, ayant au cou des marques de strangulation. (*Courrier du Haut Rhin*.)

— Une fille de Sansais est accouchée le 29 juillet dans la matinée, d'un enfant vivant, sur lequel elle est accusée d'avoir exercé des violences coupables. L'enfant a été trouvé caché dans un pétrin fermé; il était couché sur le ventre, recouvert d'un linge et presque asphyxié. Au moment où il a été découvert, il a jeté un dernier cri, et a répandu du sang par la bouche et les narines; il est mort quelques instants après. La justice informe. (*Revue de l'Ouest*.)

TRIBUNAUX.

La cour royale de Rouen a été saisie, le 31 juillet, de la question de savoir si M. Péclet, ancien notaire à Evreux, doit être déclaré en état de faillite. Il n'est pas contesté, en principe, qu'un notaire qui s'est livré à des opérations commerciales puisse être constitué en faillite. Sur ce point, la jurisprudence offre de nombreux précédents; mais la difficulté du procès consiste dans l'appréciation qu'il convient de faire des actes émanés de M. Péclet. Sont-ce des actes restés dans le domaine de la vie civile, ou bien, au contraire, ces actes ne sont-ils pas empreints d'un caractère commercial qui pourrait donner lieu à une déclaration de faillite?

Me Sénard a cherché à démontrer que Péclet n'a point fait d'opérations de banque ou de bourse, ainsi qu'on le lui reproche. Les causes du déficit qu'il a creusé, sont les intérêts de l'argent qu'il empruntait et qui se sont successivement grossis, la manie de bâtir, le goût du luxe, et une certaine vanité à se montrer généreux.

— La cour d'assises de la Haute-Garonne vient de condamner à la peine de mort le nommé Roques, accusé d'avoir empoisonné sa femme. Roques avait été déjà deux fois condamné à mort, par la cour d'assises du Tarn et par celle de la Haute-Garonne. Ces deux arrêts avaient été cassés par la cour de cassation.

— CONSEIL DE GUERRE DE PARIS. — Un chasseur du 10e léger, nommé Vergès, a été jugé hier par le conseil de guerre de Paris pour un fait d'insubordination.

Le 30 juin, ce chasseur était commandé de planton par le caporal, mais le sergent Tascher lui donna l'ordre d'aller monter la garde, lui disant qu'il ne pouvait pas être de planton, parce qu'il ne savait pas lire. « Je n'irai pas monter la garde, dit le chasseur Vergès, et je serai de planton. » Mis au cachot par ordre du lieutenant, Vergès ne voulut pas s'y rendre; et quand le sergent Tascher allait l'y faire conduire de force, il se lança sur lui, et lui égratigna la figure.

Vergès est un homme du Midi : il est né dans le département des Pyrénées-Orientales, à Sarda, canton d'Olette. Il est âgé de vingt-neuf ans; son caractère est très emporté. Interrogé par M. le président, il répond que le sergent a voulu faire monter son planton, à son cousin, à son lieu et place, et que cette injustice l'a irrité. Il prétend aussi que le sergent Tascher, son supérieur, l'a frappé le premier.

Le caporal Sarlangue établit les violences dont le chasseur Vergès s'est rendu coupable.

M. le commandant Courtois-d'Hurbal, rapporteur, a soutenu l'accusation.

Me Cartelier a présenté la défense.

Le conseil a condamné le chasseur Vergès à la peine de mort.

VARIÉTÉS.

Dans ce jour anniversaire des funérailles du prince que la France regrette, nous sommes heureux de reproduire un chant que la mort du duc d'Orléans inspirait à une âme poétique, sur les lointains rivages d'une île d'Afrique. Un numéro du journal colonial, le *Conservateur*, que nous adresse un de nos amis de l'île Bourbon, contient, sur la mort du duc d'Orléans, les vers remarquables qu'on va lire. L'auteur de cet hommage si juste et si digne, M. Auguste Lacaussade, est un jeune créole de cette île qui a produit déjà le génie aimable de Parny et les muses faciles de Bertin et de de Longchamps :

A nous à qui tes bras se sont toujours ouverts,
De prier sur la pierre où tu dors sans couronne,
Et de faire à ta tombe, à notre tour, l'aumône
Et de nos pleurs et de nos vers !

C'est à moi, luth muet oublié sur ces rives,
De répéter ton nom sur mes cordes plaintives,
D'effeuiller sur ton front mes strophes et mes fleurs,
D'étoiler de mes vers ton linceul funéraire,
Et d'enrichir, hélas ! ton urne cinéraire
De l'humble obole de mes pleurs !

Va ! cette obole est pure, elle est sainte, elle est digne !
Pour ton noble cercueil c'est un triomphe insigne
Que ces larmes du fils du peuple au fils du roi !
Et tu vaincras l'oubli, toi qui peux — ô victoire ! —
Nous dire à nous, rêveurs, du haut de ton histoire :
« Voix de la foule, chantez-moi ! »

Oui ! je te chanterai ! mais la tête levée,
Dans la grave attitude au juge réservée !
Mais mon luth sur mon cœur et mes yeux sur le ciel !
Comme il sied à celui dont l'équité sévère,
Toujours aux rois-tyrans cloués sur leur calvaire,
N'offrit qu'un chant trempé de fiel !

Oui ! je te chanterai ! car ta loyale épée
Dans le sang des partis ne s'est jamais trempée !
Car sur nos fiers drapeaux tu veillas à ton tour !
Car, en ces temps de lutte, hélas ! et de colère,
Tu n'as voulu forger, au lion populaire,
Qu'un joug fait de gloire et d'amour !

Oui ! je te chanterai ! car tu fus grand et brave !
Car tes mains sur nos mains n'ont point rivé d'entrave !
Car, du peuple trahi désertant le drapeau,
Tu n'as jamais forcé sa bouche à te maudire !
Car, toi ! tu n'as rien fait ! rien qu'on ne puisse écrire
Sur le marbre de ton tombeau !

Aussi quand, t'arrêtant dans ta course incomplète,
La mort fit un cyprès du laurier de ta tête,
La foule — voix qui loue ou qui flétrit toujours ! —
Entourant d'un long deuil ta croix précoce et sombre,
Les genoux sur ta cendre, a béni ta jeune ombre,
O toi qui fis bénir tes jours !

Dors ton dernier sommeil ! oh ! dors en paix ! la France,
Etouffant sous l'espoir le cri de sa souffrance,
Sourit au legs sacré qu'en mourant tu nous fis ;
Son cœur sera demain ce qu'il était la veille ;
Repose-toi sur elle, et, du haut des cieux, veille
Sur nous qui veillons sur ton fils !

Dors en paix ! ne crains rien ! nous peuple, nous poètes,
Nous les fiers courtisans des majestés muettes,
Nous lui saurons garder ta vierge royauté !
Mais que, grand sous la pourpre, à son siècle fidèle,
Pour reine, sur ce trône où notre amour l'appelle,
Il fasse asseoir la liberté !!!

AUG. LACAUSSADE.
Ile Bourbon, Saint-Denis, 20 octobre 1842.

Avis aux Journaux des départements.

La Démocratie pacifique *est envoyée en échange à tous les journaux de province que* la Phalange *recevait au même titre.*

Nous espérons continuer et resserrer de plus en plus avec la Presse des départements les rapports de bienveillance et de sympathie que nous entretenons depuis longues années. Nous nous appliquerons plus encore que par le passé, à faire ressortir les vues utiles et progressives, les sages et fécondes idées, les opinions si remarquables de rectitude et d'impartialité qui se produisent dans ses colonnes.

La Presse départementale nous a été jusqu'ici d'un grand secours. Son appui nous est très nécessaire dans la nouvelle phase où nous entrons. Nous verrions avec reconnaissance qu'elle voulût bien annoncer notre publication quotidienne.

SPECTACLES DU 4 AOUT.

OPÉRA.

Freischutz. — La Péri.

THÉATRE-FRANÇAIS.

Le Tyran domestique. — Le Légataire.

OPÉRA-COMIQUE.

La Dame blanche. — Joconde.

GYMNASE.

L'Assassin. — Francesca. — Les Deux Sœurs. — Lucrèce.

VAUDEVILLE.

Mme Barbe-Bleue, Marguerite, Mansarde.

VARIÉTÉS.

La Jeune garde. — La Perruquière. — Le Maître d'école. — Les Contrebandiers.

PALAIS-ROYAL.

La Part du diable. — Le Caporal. — Les Beignets. — L'Omelette.

PORTE SAINT-MARTIN.

Lénore.

GAITÉ.

Victorine. — Le Manoir de Montlouviers.

FOLIES-DRAMATIQUES.

Mina. — Les Anglaises. — Charles. — Les Fumeurs.

BOURSE DU 3 AOUT 1843.

EFFETS PUBLICS.	1er cours.	plus haut.	plus bas.	dern. cours.	d. c. d'hier
5 p. 100 comptant. . . .	122 20	122 25	122 20	122 20	122 »
— fin courant. . . .	122 40	122 50	122 40	122 45	122 35
3 p. 100 comptant. . . .	80 50	80 50	80 45	80 50	80 40
= fin courant. . . .	80 65	80 65	80 60	80 65	80 40
4 1/2 p. 100 comptant. . .	» »	» »	» »	» »	» »
4 p. 100 comptant	» »	» »	» »	» »	» »
Oblig. de la Ville.	1,315 »	» »	» »	» »	1,320 »
Banque de France.	3,290 »	» »	» »	» »	3,290 »
Emprunt 1841	» »	» »	» »	» »	» »

				diff. sur le c. d'hier.
5 p. 100 Belge 1831. . .	» »	Chemin de fer S. Germ.	» »	Pas de c. hier
— d° 1840 . .	108 3/4	— V. rive droite. .	290 »	1 50 en H
= d° 1843 . . .	» »	— V. rive gauche .	110 »	» » en
Banque Belge 1835. . . .	780 »	— d'Orléans . . .	» »	» 25 en
Société gén. de Bruxelles. .	» »	= Strasb à Bâle. .	» »	» 25 en
Rente de Naples	» »	— Rouen.	673 »	» » en
Emprunt Romain	105 7/8	— le Hâvre	513 50	Pas de c. hier
Dette active d'Espagne. .	28 3/4	Caisse Laff. de 5000 fr. .	» »	» » en
Emprunt d'Haïti.	» »	— de 1800 fr. .	» »	» » en
Caisse hypothécaire. . . .	766 25	Quatre Canaux. . . .	» »	» » en

Bons du TRÉSOR 3 1/4 à 2 et à 4 mois,
Pièces d'or de 40 et de 20 fr. Agio. 10 fr.

L'un des Gérants, V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris

BULLETIN AGRICOLE.

L'Agriculture, ses besoins et ses intérêts, qui sont ceux de vingt-trois millions de Français, n'avaient pas encore d'organe dans la grande presse, avant la fondation de la *Démocratie Pacifique*. Quand elles ne sont pas liées aux intérêts du commerce et de l'industrie, comme dans la question des lins ou celle des sucres, les questions agricoles ne sortent pas des recueils mensuels ou trimestriels, publiés par les sociétés d'agriculture; en d'autres termes, les intérêts agricoles ne sont pas représentés.

Le public en général a pris jusqu'à présent peu d'intérêt à l'agriculture, absorbé qu'il est par la politique, le commerce et l'industrie. Il n'a pas le temps de songer aux paysans. Pour ceux-ci, si vous les interrogez à ce sujet, ils ne désirent pas qu'on s'occupe trop de leurs affaires, parceque jusqu'ici on ne s'est guère occupé d'eux que pour leur demander de l'argent et des conscrits. Tels sont, d'un point de vue général, les rapports actuels de la presse avec l'agriculture.

Mais la concurrence effrénée, la spéculation déhontée, le scandale de l'agiotage, ont atteint de nos jours leurs dernières limites; les crises commerciales, les catastrophes industrielles, les recrudescences périodiques du paupérisme, sont des maux toujours imminents, toujours en progrès, et dont chacun comprend qu'il est plus que temps de se préoccuper. L'encombrement de toutes les carrières porte beaucoup d'esprits éclairés à chercher un débouché dans l'agriculture; ainsi, les questions agricoles commencent à devenir forcément à l'ordre du jour. *La Démocratie Pacifique* veut seconder ce mouvement de l'opinion et lui faire porter ses fruits.

L'Agriculture est en effet la plus grande, la plus importante et la plus belle des industries, celle qui fait les hommes les meilleurs et les plus utiles citoyens. Toute subversion violente a pour ennemi essentiel le paysan. L'amour de l'ordre est uni chez lui à l'amour du travail et à l'esprit de propriété.

La condition du laboureur est aussi, matériellement, plus heureuse que celle des ouvriers ; non toutefois celle de ces malheureux paysans hâves et décharnés, abrutis par l'excès du travail et des privations. A tout prendre, le travail des champs, joint à l'aisance relative, est celui de tous qui constitue encore la condition la plus supportable.

Nous mettons au premier rang de nos obligations celle de prendre en main les intérêts des populations rurales, de favoriser de tout notre pouvoir le dégorgement du trop plein des villes vers les campagnes, d'appeler sur nos champs trop négligés l'application des deux grandes forces de l'époque : l'intelligence et les capitaux. Le débouché est illimité; les résultats peuvent être immenses : sept millions d'hectares en friche, reconnus propres à la culture, peuvent passer d'une valeur moyenne de 100 fr., qu'ils ont en ce moment, à une valeur moyenne de 2,000 fr., et représenter pour la nation, au lieu d'un capital improductif d'à peine 700 millions, un capital de 14 milliards, produisant un revenu proportionné à son importance, revenu fixe, stable, fondé sur des besoins constants, à l'abri des revers qui frappent la production exagérée des produits industriels : les campagnes, c'est le nerf de la nation. Ce sont les populations rurales qui comblent incessamment les vides causés dans nos rangs par les ravages des vices dévorants qui fermentent au sein des cités; les villes se dépeupleraient si les mères, épuisées et débiles, n'empruntaient pour leurs fils languissants le lait énergique de la femme du laboureur; l'agriculture travaille sans relâche à réparer les désastres, à guérir les plaies, à rendre la vitalité et l'énergie au corps social.

Désormais l'agriculture a du moins un organe dans la presse ; d'autres suivront sans doute la voie dans laquelle nous marchons ; les intérêts agricoles prendront dans la presse quotidienne la place qui leur appartient.

Il serait inutile d'énumérer les divers aspects sous lesquels nous traiterons les questions agricoles ; à mesure qu'elles surgiront, nous n'en négligerons aucune : l'enseignement agricole et les rapports de l'administration avec l'agriculture, le salaire des travailleurs agricoles, les conditions du partage des produits de la terre entre celui qui la possède et celui qui la fertilise, l'application des sciences au développement progressif de la production agricole, la régularisation du commerce des divers produits du sol, tels sont les objets importants dont nous aurons d'abord à entretenir le public. Nous comptons avec certitude sur les sympathies de l'opinion ; il est temps qu'elle se prononce, qu'elle entoure de considération et de respect cette classe de citoyens dont le labeur, si rarement récompensé par la richesse, alimente toutes les industries, et supporte seul la charge d'assurer les subsistances de la nation.

PREMIER TABLEAU. — CÉRÉALES.

L'ensemble de ce tableau montre presque partout les céréales en hausse, symptôme peu rassurant en ce moment, où aucune des causes habituelles de hausse ne fait sentir son influence ; la cherté actuelle des grains n'a qu'un seul motif : les greniers sont vides. La Brie et la Beauce, leurs prochaines semailles réservées, n'ont rien à porter au marché.

La prochaine moisson va sans doute parer aux besoins du moment ; mais elle ne sera abondante nulle part, et, sur bien des points de la France, elle sera décidément mauvaise ; le froment est resté vert près de trois semaines de plus qu'à l'ordinaire dans tout le nord et le centre de la France : cette circonstance seule suffirait pour diminuer beaucoup le rendement au battage, et plus encore le rendement en farine. Nous venons de traverser toute la Beauce et une partie du Gâtinais ; nous estimons à un cinquième la diminution de valeur des blés versés ; il y en a qui disparaissent sous l'herbe qui les domine de plus de 0m 50.

L'étranger n'est guère mieux approvisionné que nous ; la moisson se présente très bien en Pologne. Mais Dantzig a éprouvé l'année dernière des pertes énormes sur les céréales ; le commerce de cette place est, pour le moment, tout-à-fait nul et découragé.

En Belgique, la moisson sera médiocre cette année : le prix des céréales est assez élevé en ce moment pour permettre l'importation des grains étrangers ; toutefois, il y a encore de grands approvisionnements en Belgique ; la situation actuelle est en partie l'ouvrage de la spéculation.

Les blés de la mer Noire regorgent à Marseille à des prix très bas ; il se fait en ce moment très peu d'affaires sur ces grains. On ignore complètement l'état des approvisionnements en Russie, dans les provinces qui débouchent sur la mer Noire : on sait seulement qu'en 1842 le gouvernement russe a exempté de l'impôt d'hommes et d'argent plusieurs de ces provinces, en proie à la famine. Odessa et Taganrock ne feront pas d'expéditions importantes pour la prochaine moisson.

DEUXIÈME TABLEAU. — FOURRAGES.

Nous avons dit pour quelle cause il se fait peu d'affaires en fourrages ; cependant Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et toutes nos grandes villes ont à nourrir bien des chevaux de luxe et de travail ; Paris seul en contient près de 50,000, y compris ceux de la garnison ; à 15 kil. de foin et paille par tête et par jour, c'est près de 275 millions de kilogrammes de consommation annuelle. Or, l'approvisionnement destiné à faire face à cette consommation est si peu assuré, que souvent il y a disette ; en 1842 on a payé à Paris 200 fr. les 1000 kil. de foin qui valaient à Dinan (Côtes-du-Nord) 36 fr. sans acheteurs. Au Havre on a reçu et vendu avec bénéfice du foin *d'Amérique* ; il y en avait encore à vendre sur cette place le mois dernier. Nous reviendrons sur le commerce des fourrages pour l'approvisionnement des villes.

TROISIÈME TABLEAU. — BESTIAUX.

Le question du bétail est vitale pour l'agriculture ; c'est la seule machine à fumier à la portée de l'ensemble de l'agriculture française. Jusqu'à ce jour, le mode vicieux de perception de l'octroi a entravé la consommation dans les grandes villes, à tel point que le peuple, accoutumé à regarder la viande comme une chose hors de sa portée, en a presque perdu l'habitude. Quelque modification que reçoivent ultérieurement les tarifs, la consommation ne reprendra que lentement une extension en rapport avec ce qu'elle devrait être pour les besoins de l'agriculture. A mesure que les transactions sur le bétail reprendront de l'activité, nous traiterons les questions relatives à l'élève et au commerce des bestiaux.

PRIX DES FARINES A LA HALLE DE PARIS,

du 2 août.

Farines blanches (10 kil.)	1re qualité,	40 » à 40 50
Id.	2e —	39 » à 39 50
Id.	3e —	38 » à 38 50
Farines bises.	1re qualité,	34 » à 35 »
Id.	2e —	23 » à 26 »
Taxe du pain (le kilogramme),	1re qualité,	34 cent.
Id.	2e —	26

Nous n'avons pas compris les cours des farines dans le tableau du cours des céréales ; les farines ne sont un objet de commerce que près des grandes villes ; ce sont les grains qu'on vend sur tous les marchés : le cours des farines n'est donc coté que dans un petit nombre de localités.

Le 29 juillet, les farines étaient cotées à Cambrai, principal marché du Nord, au taux de 38-50 à 40 fr. les premières qualités, et 31 fr. à 32-50 les belles secondes, en hausse. Ces prix peuvent être regardés comme la moyenne de ceux du Nord.

A la même date, les farines valaient à Lyon, 1re qualité, 44 à 45 fr. ; 2e, 43 à 44 ; 3e, 41 à 42, prix de beaucoup supérieur à celui du rayon d'approvisionnement de Paris, en hausse prononcée.

Les taxes du pain, souvent en désaccord avec le cours des céréales, sont partout, presque sans exception, plus élevées qu'à Paris ; en voici quelques exemples :

Bourges.	1re qualité,	46 c.
id.	2e —	41
Dreux.	1re qualité,	31 c.
id.	2e —	29
Evreux.	1re qualité,	40 c.
id.	2e —	36
Pont-L'abbé (Finistère.) .	1re qualité,	33 c.
id.	2e —	28

Dans toutes ces villes, le cours des blés est moins élevé que sur la halle de Paris ; en général, le mode de taxation du pain et de la viande par les autorités locales, est sujet à se ressentir de beaucoup d'influences de coteries, au préjudice du consommateur ; l'intervention paternelle de l'autorité supérieure serait dans ce cas un bienfait réel, désiré partout, et sollicité avec instance par les communes de nos départements du midi.

A. YSABEAU.
Rédacteur du Bulletin agricole.

BOURSE AGRICOLE.

CÉRÉALES.

FOURRAGES. — Les 500 kil.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 5. SAMEDI 5 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. — OMNES UNUM SINT. (JOAN)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 4 AOUT.

L'Irlande.

La question irlandaise se complique et s'aggrave. On commence à craindre, en Angleterre, que cette affaire ne se termine pas sans catastrophe. L'inquiétude est générale; les journaux tories, qui plaisantaient naguères sur les meetings des repealers, en sont déjà à reconnaître le danger de ces rassemblements. On fait ouvertement appel à la force armée; on parle de recommencer la conquête de l'Irlande et de traiter le peuple irlandais, non comme un peuple rebelle, mais comme un peuple conquis.

On va plus loin. Les loges des Orangistes ou protestants *associés* se réorganisent. Les descendants de la race conquérante ont compris le besoin de s'unir pour réprimer les efforts de la race conquise, les Irlandais catholiques.

On rattache au même but le voyage du roi de Hanovre en Angleterre. Le roi Ernest, l'ancien grand-maître des loges orangistes d'Irlande, n'aurait traversé la mer que pour venir se mettre à la tête du parti orangiste. On lui fait écrire, en réponse à des lettres à lui adressées par l'Association protestante de Dublin (*Protestant Operative Association*), « qu'il ne s'écartera jamais » des principes de la Réformation pour l'Église, des principes de feu » le roi son père, Georges III, c'est-à-dire des principes de la domination absolue de l'Église anglicane en Irlande. »

On menace même indirectement la Reine d'Angleterre, pour le cas où son gouvernement ferait des concessions à l'Église catholique d'Irlande. On cite les discours du roi de Hanovre, ses actes, ses moindres mots, comme s'il était déjà le Roi de la Grande-Bretagne. On affecte de dire à tout propos : le roi a dit ceci, le Roi a fait ou se propose de faire cela. On oublie constamment d'ajouter à ce titre le nom de son royaume. Les journaux ultratories entendent insinuer par là que l'intention de l'Aristocratie anglaise est de reconquérir encore une fois l'Irlande, sous le commandement *du Roi*, si le gouvernement de la Reine n'est pas assez fort pour comprimer le mouvement de l'Irlande et détruire la puissance d'O'Connell.

Cette réticence affectée en parlant du Roi de Hanovre est fort significative, car le style elliptique n'est pas celui qu'on emploie vis-à-vis du roi des Belges, ou du roi de Prusse, quand ces Souverains rendent visite à la Reine d'Angleterre.

La guerre s'annonce sourdement, la guerre entre les conquérants et la race conquise. Des deux côtés on se prépare : O'Connell s'explique nettement; le clergé catholique répète le mot et tout le peuple irlandais fait écho : « Nous voulons que l'Irlande appartienne aux Irlandais. » Il ajoute, en parlant d'un des propriétaires du sol : « La famille de lord Donough» more s'est engraissée des deniers publics : mais le jour de la » justice viendra, et lord Donoughmore sera tenu de rendre » compte au peuple irlandais de tout l'argent extorqué depuis un » siècle par sa famille ! »

Cette déclaration nous paraît explicite. Si l'on se propose de faire en sorte que l'*Irlande appartienne aux Irlandais*, il faudra nécessairement qu'on dépossède les Anglais qui tiennent aujourd'hui le sol; et si « l'on fait rendre compte *de tout l'ar» gent extorqué depuis un siècle au peuple irlandais*, » apparemment c'est par la force, une force morale ou autre, qu'on procédera à ce règlement de compte.

Les Anglais, détenteurs du sol irlandais, comprenant bien ces demi-mots d'O'Connell et du clergé catholique en Irlande, ne croient pas à la possibilité d'une transaction pacifique. Ils sont préparés à la guerre, et s'indignent du laisser-aller de sir Robert Peel et de son gouvernement, qui espèrent tranquilliser l'Irlande par la résistance passive.

Ce qui s'est passé à la chambre des lords l'autre jour prouve suffisamment que la division a déjà éclaté entre les tories impatients et le ministère indécis :

L'incident de la chambre des lords est ainsi rapporté par le *Morning-Post*, l'organe des ultra-tories. « Le duc de Wellington s'est levé, et, se mettant dans une attitude de défi, et élevant la voix d'une manière qui a fait écho dans toute la chambre, a donné cours à ses sentiments. Le ton intrépide et résolu du duc, qui voulait dire clairement : « Nous ne » céderons pas » a provoqué les bruyants applaudissements des lords. »

Tout cela devient fort sérieux, car l'Europe tout entière est assise aujourd'hui sur un volcan. Partout le prolétariat descend au paupérisme avec une rapidité effrayante qui irrite toutes les âmes. Du foyer de l'agitation irlandaise peut jaillir d'un instant à l'autre l'étincelle qui allumera l'incendie général.

La lutte du capital et du travail, résultat fatal de la concurrence anarchique, l'oppression du travailleur par le *landlord*, l'insolidarité des relations industrielles, en acculant de plus en plus les masses au fond de l'impasse de la misère, auront provoqué cette nouvelle guerre sociale.

La misère, qui est destinée à lever le drapeau de l'insurrection désespérée sur tous les états de l'Europe, est plus intense, plus effroyable en Irlande qu'ailleurs. Dès-lors, il est tout simple que le cri de guerre parte de là. Où s'arrêtera l'incendie? là est la question. La misère a semé partout de redoutables ferments d'irritation et de haine.

Cette perspective effraie sir Robert Peel. Robert Peel sait qu'en Angleterre le prolétaire est au plus haut degré malheureux et mécontent. Il sait que les Rébeccaïtes demandent l'abolition de la propriété, des taxes de l'Etat et de l'Eglise anglicane. Il sait que leurs programmes de réforme demandent :

« L'abolition de la dîme de l'Eglise sous toutes les formes. *Abolition of church rates, heavy tithe and rent-charge in lieu of tithe*;

» La réforme complète de la loi des pauvres.

» La diminution des loyers de la terre. »

Et ces programmes se terminent par un avis très significatif adressé aux fermiers du pays : «Qu'ils n'ont pas besoin de se gê» ner pour trouver de l'argent, afin d'acquitter les dîmes et *au» tres* charges qui pèsent *illégalement* sur les terres, parce » que les filles de Rébecca sont là pour protéger les fermiers » contre la force coërcitive. »

Dans le nord de l'Angleterre, les travailleurs sont imbus de sentiments semblables et seraient prêts à voler au secours des Irlandais ou des Rébeccaïtes, si le gouvernement voulait réduire ceux-ci par la force des armes.

La position du ministère en Agleterre est donc fort embarrassante. Il est acculé dans une impasse, entre les tories impatients et les prolétaires affamés et excités de toute part en Irlande et en Angleterre. Il voudrait comprimer le mouvement en Angleterre, et il ne l'ose pas, de crainte de faire éclater un incendie qui gagnerait l'Irlande. Il voudrait faire des concessions à O'Connell et au Clergé catholique, et il n'ose pas, par crainte de l'Eglise anglicane et des propriétaires anglais en Irlande. Il voudrait se tirer d'embarras, et il n'ose remuer ni dans un sens ni dans un autre. Le ministère anglais est comme presque tous les gouvernements aujourd'hui : il voudrait savoir ce qu'il convient de faire, mais ne le sachant pas, il ne fait rien. Il espère que le vent de la politique changera, et quand le vent fait mine de changer, il attend pour voir si cela continuera ou non. La marée orageuse du prolétariat monte autour de lui et gagne ses pieds, et il n'ose pas bouger. Il ne peut calmer cette mer irritée, parce que la force des priviléges et des préjugés lui fait obstacle. Il est dans un grand malaise, ne voit pas d'issue et s'arrête au milieu de la tourmente générale, immobile et consterné.

Le peuple, partout malheureux et aigri, est prêt à tout bouleverser.

La position devient de jour en jour plus critique. Et personne ne veut voir que c'est une guerre inévitable qui va éclater par la réaction du travail exténué contre le capital et la propriété inexorables.

L'agriculture est délaissée pour les jeux de commerce et de bourse; les produits des fabriques sont accrus au-delà de toute proportion avec les besoins qui peuvent se satisfaire; car les moyens d'acheter les produits sont enlevés à une population remplacée dans l'industrie par des machines.

Ainsi, la misère générale du travail et du prolétariat va de jour en jour augmentant en tout pays civilisé; et cette misère est de plus en plus agacée par le spectacle du luxe, qui forme avec elle un choquant et douloureux contraste.

Le capital a fait la guerre au travail par nécessité, depuis un demi-siècle d'anarchie industrielle; et aujourd'hui le travail, réduit à la dernière extrémité, va être poussé, par nécessité, à faire la guerre au capital, à la propriété; à moins que l'on ne s'occupe promptement de combiner les deux intérêts, et de prévenir le choc de la réaction, qui devient imminent. Si l'on persiste à négliger l'idée d'organiser incessamment le travail, nous sommes fondés à craindre que quelque chose de grave n'ait lieu d'ici à quelque temps en Europe. Nous croyons de plus que la bombe éclatera, suivant toute apparence, dans le Chef-lieu de la Misère européenne, c'est-à-dire en Irlande. Rien n'annonce jusqu'ici que les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne songent à s'occuper du vrai remède, c'est-à-dire de l'Organisation du travail, de l'Association des trois facultés productives : le capital, la science et le travail.

Cette guerre une fois allumée, on aurait tout lieu de craindre qu'elle ne devînt européenne. Il est vrai que les sympathies très prononcées du peuple en Angleterre, pour la cause du peuple irlandais, ne permettraient pas aisément au gouvernement d'employer la violence; mais si par malheur une collision avait lieu entre les Irlandais et le gouvernement anglais, une guerre générale serait presque inévitable : car il est difficile de penser que les populations de l'Europe et des Etats-Unis demeurent spectatrices impassibles de l'oppression d'un peuple en faveur duquel elles ont fait éclater naguère de si ardentes sympathies.

Républiques de l'Amérique du sud.

L'émancipation n'a pas paru porter bonheur, jusqu'à ce jour, aux colonies espagnoles du Nouveau-Monde. Là comme ailleurs, en effet, la paix et la prospérité générale ne semblent devoir naître de la liberté qu'au prix d'un enfantement laborieux. C'est à tort, toutefois, que l'Europe et la France s'imaginent que tous les Etats nouveaux qui se sont formés des vastes débris de la monarchie de Charles-Quint, soient condamnés pour toujours à l'anarchie et aux déchirements intérieurs. Si la situation de quel-

---

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.

ARISTIDE FROISSART (1).

Un mot sur son éducation.

Il était touchant de voir les privations que s'imposaient monsieur et madame de Neuvilette, pour donner une éducation accomplie à leur chère Adeline, et il faut le dire, ces sacrifices étaient bien plus selon leur tendresse que selon la prudence et la saine raison. Que ferait leur fille de toutes ces sciences, de tous ces arts d'agrément, sans une dot pour les faire pardonner? Madame de Neuvilette avait, d'année en année, vendu toutes ses malines, toutes ses riches parures en point d'Alençon, M. de Neuvilete ses habits de cour, dont quelques-uns portaient pour boutons des diamants de vingt-cinq louis la pièce, afin de payer les maîtres et répétiteurs d'histoire, les maîtres de géographie, les maîtres de dessin, les maîtres de danse, et surtout, mais surtout, les professeurs de piano.

Il est vrai qu'une élève d'un de ces célèbres professeurs peut au bout de trois ans déchiffrer ce qui suit et l'exécuter sur le piano.

Lieder.

ZXQ — TTZ — VRR — BDF — HHFI.

C'est à mourir d'admiration.

Adeline est retirée de pension.

Mais on excuse M. de Neuvilette d'avoir tant et si dispendieusement cherché à orner l'esprit de sa fille, si on veut admettre ses raisons pour en avoir agi ainsi. Cette fille était son unique enfant. Il croyait que le nom des Neuvilette l'obligeait à ne rien négliger pour donner à sa fille, à défaut de fortune, une instruction au niveau de sa naissance. D'ailleurs, elle ne lui faisait pas regretter ses sacrifices sans nombre : depuis qu'on l'avait retirée de pension, Adeline charmait la vieillesse de sa famille par sa bonté, sa conversation, ses travaux. Elle remplissait de distractions les soirées d'hiver en faisant des lectures choisies ou en exécutant au piano quelques morceaux qui n'étaient pas des difficultés.

Voyage du père Froissart à la recherche de son fils.

ce moment? demanda-t-il ensuite au porier. Il ne doit pas être levé, il n'est encore que sept heures.

— Puisque vous êtes son père, son vénérable père, répondit le portier, je puis vous dire qu'il vient rarement ici le jour, et qu'il passe ordinairement la nuit au passage des Panoramas, escalier S, chez Mme de Sainte-Sabine. Vous demanderez M. Jupiter. Monsieur votre fils a pris ce nom.

— Je rougis pour mon nom d'homme! s'écria le vieux Froissart en allant à pied au passage des Panoramas. Il monta l'escalier S, tira le manche de cravache qui terminait le cordon de sonnette; une jeune femme ouvrit; elle était enveloppée dans un cachemire jaune fané. Un bout d'épaule rose débordait. Ce bout d'épaule disait l'âge, la profession, les mœurs de Mme de Sainte-Sabine.

— Monsieur Jupiter, s'il vous plaît, demanda en rageant le vieux Froissart.

— Vous venez pour ses bottes?

— Non, Madame.

— Ah! c'est pour le dernier panier de vin?

— Non, Madame.

— Je vous remets à présent, vous venez pour le quart de chevreuil?...

ques républiques, comme celles du Mexique ou de Buénos-Ayres, peut justifier jusqu'à un certain point les appréhensions de l'Europe, du moins la situation de quelques autres États est-elle de nature à rassurer les esprits sur l'avenir destiné à ces magnifiques contrées de l'Amérique méridionale, dotées par la nature de tant d'éléments de richesse et de prospérité.

Déjà les États de Guatemala, du Chili, de Vénézuéla, de la Nouvelle-Grenade, se présentent sous un aspect parfaitement rassurant; nous savons que d'autres États de la même zone commencent également à marcher dans les voies des améliorations positives, et à mettre en valeur les admirables ressources de leur sol.

Or, rien n'est contagieux comme l'exemple de la prospérité : quelques-uns des États nouveaux étant en bonne voie, il faut nécessairement que l'exemple gagne tôt ou tard les républiques voisines, peuplées de la même race ayant les mêmes besoins, les mêmes intérêts, les mêmes antécédents. Attendons-nous donc à voir, avant quelques années, la plupart des États de l'Amérique du Sud nous donner à leur tour le spectacle d'une prospérité matérielle inconnue à nos populations de la vieille Europe, dont toutes les ressources menacent d'être absorbées long-temps encore par l'écrasant fardeau de l'armée.

Les journaux de Vénézuéla font mention d'une mesure politique qui honore les trois pouvoirs de cette république, l'une de celles qui levèrent des premières l'étendard de l'indépendance, celle qui conduisit ses armées des bords de l'Orénoque à la ville des Incas, sous les ordres des Bolivar, des Sucre, des Flores, tous enfants de Vénézuéla.

Le gouvernement de Vénézuéla avait accordé, à la date du 15 avril, une amnistie aux insurgés de 1835 (1). Nous tenons d'autant plus à signaler ce fait, qu'il semble qu'un système de dénigrement ait été adopté chez nous, par certains journaux et par certains députés, contre toutes les républiques du Nouveau-Monde.

Rappelons en quelques mots l'origine de cette amnistie.

Depuis 1830, époque où l'ancienne république de Colombie se divisa en trois États : Vénézuéla, Nouvelle-Grenade et l'Equateur, jusqu'en 1834, Vénézuéla avait éprouvé quelques secousses révolutionnaires sans importance. Mais la révolution qui éclata en juillet 1835, à la suite des élections générales, et qui fut appelée la révolution des *reformas* (2), prit dès son début un caractère plus sérieux et plus alarmant.

Le terme de la première présidence de la république approchait. Il fallait, suivant les dispositions de la constitution de 1830, nommer un nouveau président. L'opinion publique flottait entre trois personnages importants à différents titres.

Le docteur Vargas, professeur et savant très distingué, estimé de tous pour sa probité, mais peu connu comme homme politique, et qui s'était renfermé presque exclusivement jusqu'alors dans les fonctions de l'enseignement public ; le docteur Vargas personnifiait par son noble caractère et les tendances de son esprit organisateur, le parti de la paix, le *parti civil*.

Le général Soublette, un des premiers soldats de la grande guerre, politique éprouvé, et possédant l'expérience des affaires, représentait le parti que l'on pourrait appeler, par analogie, le parti du juste-milieu.

Enfin, le général Marino, un des plus anciens généraux du pays, avait exercé une grande influence dans les provinces orientales de l'ancienne *capitania* espagnole de Caracas, celles de Guayana, Cumana, Barcelona et Margarita, dont il avait à cette époque soulevé les populations en faveur de l'indépendance. En même temps Bolivar, venu de la Nouvelle-Grenade, avait agité et insurrectionné les provinces d'occident.

Marino, par ses mœurs et ses souvenirs d'ancien militaire, représentait les intérêts de l'armée, et on avait des raisons pour craindre qu'élevé au pouvoir, il ne donnât le fatal exemple d'un chef brisant la constitution du pays, qu'il était appelé à défendre, qu'il n'essayât, en un mot, de rétablir le régime prétorien.

Le docteur Vargas l'emporta. Le général Soublette se soumit à la volonté du pays. Il n'en fut pas de même de Marino. Les partisans de ce dernier, tous anciens militaires, trompés dans leurs espérances, et voyant à la tête de l'État un homme de lettres, ami de la paix et des garanties constitutionnelles, résolurent d'élever par la force leur candidat à la présidence, et de rétablir l'ancien despotisme militaire.

La révolution éclata dans la capitale, à Caracas, le 8 juillet. Les réformistes eurent le dessus. Le président docteur Vargas, et le vice-président M. Narvarte, furent envoyés en exil à la colonie danoise de l'île de Saint-Thomas.

Quelques provinces suivirent le mouvement militaire de la capitale, et surtout les provinces orientales, où Marino avait déjà commandé.

Sur ces entrefaites, l'ex-président général Paez, qui s'était retiré dans ses terres, homme d'une très grande énergie, exerçant un grand ascendant moral sur le pays, et qui avait étouffé les premiers mouvements révolutionnaires, se mit à la tête de ses paysans et sut bientôt rallier autour de son nom et du drapeau de la république les citoyens et les militaires fidèles à leur serment.

Les progrès de l'insurrection de Marino arrêtés, le parti militaire, battu en plusieurs rencontres, dut abandonner la capitale au vainqueur.

Le général Paez offrit en cette circonstance un exemple remarquable de dévouement à son pays et aux lois : exemple d'autant plus digne d'éloge, qu'il contraste plus ouvertement avec les habitudes des généraux de l'Amérique Espagnole. Paez, après avoir fait son entrée à Caracas, expédia une députation au président Vargas pour l'inviter à venir reprendre ses fonctions. Ainsi, les lois furent respectées, et vingt jours après son exil, le président rentra au pouvoir. Paez retourna sur les champs de bataille, pour effacer jusque dans ses derniers vestiges l'insurrection qui désolait encore les provinces. La paix fut rétablie dans l'espace de huit mois. Enfin Marino, Briceno et quelques autres officiers supérieurs, abandonnèrent la partie et se réfugièrent dans la colonie hollandaise de l'île de Curaçao : les généraux Valdez, Ibarra, Carabona, qui tombèrent dans les mains du général Paez, furent exilés et allèrent rejoindre le général Marino.

Plusieurs de ces généraux bannis temporairement étaient déjà rentrés dans leur patrie. C'est après un exil de sept ans que les trois pouvoirs de la république viennent d'amnistier ceux de ces chefs qui étaient bannis à perpétuité, Marino à leur tête.

Le gouvernement de la république de Vénézuéla, confiant dans la force et l'esprit de ses lois, a fait acte de dignité et de sagesse à-la-fois, en cherchant à effacer ainsi les derniers souvenirs de ses révolutions militaires. Le parti prétorien a presque entièrement disparu de la république par le seul fait de la marche naturelle des choses, et sous l'influence des préoccupations exclusives du gouvernement et de l'esprit public pour les questions d'amélioration positive.

Il était noble et généreux de la part des deux compétiteurs de Marino en 1835, le docteur Vargas, comme président du sénat et du congrès (1), et le général Soublette, président actuel de la république, d'approuver et de signer un acte d'amnistie qui proclame l'oubli absolu de tous les dissentiments passés. Il est d'une haute politique d'accorder une amnistie pleine et entière sans soumettre les amnistiés à une surveillance humiliante.

Et il faut bien remarquer que cet acte de clémence n'a été pour le gouvernement de Vénézuéla que le couronnement d'une politique éminemment intelligente : le pouvoir ne rappelle les bannis qu'après s'être assuré que leur présence est désormais sans danger dans le sein de leur patrie ; qu'après avoir calmé la fièvre du pays et dirigé l'activité des esprits dans la voie du développement pacifique de la prospérité nationale. Les publicistes et les orateurs qui dénigrent avec tant de légèreté tous les gouvernements de l'Amérique espagnole, pourraient-ils nous citer beaucoup de gouvernements européens assez éclairés pour faire ainsi d'une idée supérieure le point de départ de leur politique générale et pour anoblir de la même manière, par le développement du bien public, l'influence des chefs des partis purement politiques ou militaires?

(1) A peu près à la même époque, M. Herran, président de la république de la Nouvelle-Grenade, proposa au congrès l'autorisation d'accorder une amnistie aux personnes qui avaient pris part à la dernière révolution (1840) qui éclata à Pasto, à l'occasion de la suppression d'un couvent de moines de Saint-François, ordonnée par les Chambres et le Président d'alors, M. Marquez. Le congrès sanctionna la motion du président Herran, et cinq à six cents personnes qui avaient dû se réfugier sur le territoire de Vénézuéla et de l'Equateur, rentrèrent ainsi dans leur patrie, à l'exception des généraux Carmona, Obondo et du moine Vasquez, qui avaient insurrectionné les provinces de Santa-Marta, de Pasto et de Velez.

(2) Ces réformes consistaient à substituer aux garanties constitutionnelles un gouvernement entièrement militaire, en rétablissant toutes les vieilles institutions que le progrès des idées tendait à détruire. Le régime militaire était alors très puissant. Les chefs militaires ne commandaient pas seulement dans les principales villes, mais jusque dans les moindres bourgs ; les jugements se rendaient par des conseils de guerre ; tous les citoyens, sans exception, étaient obligés de servir dans la milice, à laquelle on donnait une instruction propre aux armées permanentes, organisation entièrement opposée aux véritables intérêts agricoles et industriels du pays, qui n'avait ni voisins dangereux, ni ennemis à combattre au dedans.

(1) Dans les affaires d'une très haute importance, telles que l'élection des premiers fonctionnaires de l'État, les mesures d'amnistie, etc., ou lorsqu'il s'agit d'autoriser le président à demander le paiement anticipé des contributions pour le cas d'une guerre à l'extérieur ou d'une révolution à l'intérieur, la chambre des représentants et le sénat se réunissent en *congrès*; le président du sénat devient alors président du congrès.

Nouvelles d'Espagne.

Le bruit courait à Madrid, le 30 juillet, que le siège de Séville avait été levé le 26 ; et, en effet, pour peu que le général Concha se soit pressé, il a dû se trouver, le 26 au plus tard, en présence du noyau de soldats restés fidèles à Espartéro. Dès le 27, le ministre de la guerre, Francisco Serrano, avait adressé au duc de la Victoire la communication suivante :

Très excellent seigneur. Le gouvernement de la nation, lequel, au nom de S. M. la reine Isabelle II, et par la volonté presque unanime des provinces, s'est chargé de la direction des affaires bubliques, ne peut voir sans douleur que V. E., trompant le petit nombre de ceux qui n'ont pu suivre le sentiment général des Espagnols, continue obstinément à prolonger une lutte aussi sacrilège qu'inutile. Il paraîtra incroyable à la postérité que V. E., réduite à trois ou quatre villes et à quelques milliers d'hommes induits en erreur, se plaise à reproduire le noir tableau de Barcelone et de Reuss bombardées, comme si les cités les plus riches et les plus commerçantes étaient le point de mire de ceux qui conseillent un moyen si barbare de s'opposer au cri du pays. Le gouvernement de la nation prévient V. E. que si, après la réception de cette communication, les hostilités continuent contre la ville de Séville ou toute autre du royaume, V. E. et tous ceux qui coopèrent avec elle seront, dès-lors, déclarés traîtres à la patrie, privés de tous leurs honneurs et livrés à l'exécration publique des Espagnols et de l'humanité entière.

D'après des lettres particulières datées de Madrid, le 30, il paraît que le Gouvernement provisoire éprouvait quelque embarras à accréditer son caractère. Dans un manifeste adressé à la nation, il déclare qu'il est décidé à rentrer le plus tôt possible dans l'état normal et à ne rien négliger pour sauver le pays. Selon toute apparence, le décret de convocation des cortès ne doit pas tarder à voir le jour. M. Aston et les autres membres du corps diplomatique attendent des instructions de leurs gouvernements respectifs avant de traiter officiellement avec le gouvernement provisoire, sauf toutefois les représentants des États-Unis et du Mexique qui, dès le 29 juillet l'ont directement reconnu.

D'après cette même correspondance il y aurait division dans les esprits sur la question de la majorité de la reine. Ainsi Narvaez et les modérés insistent, dit-on, pour que la reine soit déclarée majeure immédiatement, dans le but de faciliter la rentrée de la reine-mère en Espagne. D'autres, au contraire, demandent qu'une junte centrale administre les affaires du pays jusqu'à l'époque de la majorité de la jeune Isabelle, ou tout au moins que rien ne soit décidé sur cette question que par les cortès. Cette dernière opinion, dans la situation actuelle de l'Espagne, nous semble si naturelle et si raisonnable, que nous ne pouvons supposer qu'elle ait réellement contre elle Narvaez et les modérés.

Le ministre de l'intérieur, M. Caballero, par un décret publié le 28 dans la *Gazette de Madrid*, accepte la démission donnée par une partie des membres de l'ayuntamento, et destitue ceux qui ne l'ont pas offerte. Puis, en attendant que les élections de nouveaux conseillers aient lieu par les voies ordinaires, il nomme pour alcades, MM. T. Domenech, Conllaès, le marquis del Scorro, Monreal, Villareal.

Le journal ministériel du soir publie les dépêches télégraphiques suivantes :

Bayonne, 3 août.

Le siège de Séville a été levé dans la nuit du 25 au 26. Le régent s'est dirigé sur Cadix.

Bayonne, le 4.

Par décret du 30 juillet, les cortès sont convoquées pour le 15 octobre. Le sénat sera renouvelé tout entier.

Les élections doivent avoir lieu le 15 septembre pour les deux chambres.

La députation provinciale de Madrid est dissoute et remplacée par des nominations provisoires.

L'impôt des entrées des villes est rétabli, ainsi que les contributions provinciales.

La garnison laissée par Van Halen à Cordoue s'est prononcée.

Perpignan, le 4 août.

La garnison des forts de la Seu d'Urgel s'est prononcée.

Ainsi Espartéro, après avoir canonné, bombardé et incendié pendant cinq jours la capitale de l'Andalousie, s'est vu obligé de lever honteusement le siége et de fuir sur Cadix.

C'est sans doute à l'arrivée du général Concha que l'héroïque Séville aura dû sa délivrance.

La nouvelle de l'entrée de Narvaez à Madrid, et de l'installation du gouvernement provisoire, sera parvenue à Cadix avant

---

— Encore une fois, voulez-vous sortir ?

— *Trois partout*........ Si vous voulez attendre que la partie soit finie ?

— En avez-vous pour long-temps ?

— Jusqu'à deux heures.... *blanc et quatre*.

— Il n'en est que huit.

— *Je n'en ai pas : allez !*

— Il s'agit de votre mariage, et vous voulez !....

— C'est vous qui voulez ; moi, je ne veux rien. *Domino ! reste à trente*

— Vous savez que je veux que ce mariage se fasse dans un mois. J'ai mes raisons.

— Très bien ! — *A vous la pose, Monsieur*.

— Je ne puis, au milieu de ce bruit.....

— Mais puisqu'il s'agit de mon mariage avec mademoiselle de Neuvilette, je vous comprends à merveille !

— Quel jour vous présenterez-vous chez M. de Neuvilette?

— Dans quinze jours, lui dit Aristide en lançant en l'air les dominos, car il venait de perdre trente consommations du coup.

— Mon père, ajouta Aristide au vieux Froissart, si vous étiez mon ami, au lieu d'être mon père, je vous jetterais ce petit verre au visage. Vous m'avez fait perdre..... Mais comme vous êtes mon père, je vais le boire à votre santé, en vous priant de le payer.

Ce que renfermait la corbeille de noces offerte par Aristide Froissart à Adeline de Neuvilette.

Il est essentiel de dire d'abord que le père Froissart, pendant les quinze jours qui suivirent sa visite à l'estaminet du *Cercle d'Or*, ne put parvenir à rencontrer son fils, malgré ses infatigables perquisitions. Les nouveaux, les anciens logements furent inutilement fouillés ; point d'Aristide. Les quinze jours s'écoulèrent, et il ne parut pas davantage.

16 juin 1843.

Mon cher E. Sue,

Votre succès vous trouble, vous en avez peur, et vous me demandez s'il faut continuer sous une forme nouvelle qui le soutienne et le répande plus brillant encore sur le grand chemin de la popularité. Pour vous l'*illustration* n'est qu'un accessoire qui vient poliment offrir à votre livre une auréole dont il n'a nul besoin, fort qu'il est de lui-même, et peignant de main de maître, avec une si grande vérité de couleur et de dessin ; qu'il fait passer à l'état réel toutes les fantaisies de votre imagination. Mais la mode est là qui s'impose, et la mode a raison quand elle associe l'art à la littérature, pour qu'ils se traduisent et se commandent l'un l'autre sans jalousie de métier. D'ailleurs n'est pas illustré qui veut, et je ne pense pas que Molière, Michel Cervantès, Le Sage, Homère, Napoléon lui-même, se soient mal trouvés de ce genre de publication, qui tend à multiplier le nombre des lecteurs par tous les moyens de séduction que le commerce a merveilleusement appliqués

Espartéro; et il est probable que l'action infâme qui l'a retenu plusieurs jours sous les murs de Séville va lui devenir funeste.

Des renseignements précieux pour notre commerce maritime viennent d'être publiés par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, et serviront de guide aux armateurs pour leurs expéditions dans l'océan Pacifique.

Au sud des îles Marquises, à quelques journées de route, se trouvent d'abord l'archipel Pomoutou, ensuite celui des Gambiers. Ces îles fourniraient une riche pêche de nacre de perle à des bâtiments caboteurs dont les armements se feraient à peu de frais. La colonie verrait ainsi des chaloupes pontées ou de petites goëlettes apporter sur ces marchés deux matières commerciales : la nacre de perle et les perles. Ce dernier article, matière précieuse et d'un petit volume, ne présenterait pas, pour la navigation, autant d'avantages que la nacre, produit plus encombrant; mais il pourrait, par les bénéfices qu'il procure, être fort avantageux aux armateurs.

Quelques goëlettes américaines, qui viennent de temps à autre tenter la fortune sur les pêcheries, procèdent ainsi : elles se rendent ordinairement dans l'archipel de Taïti ou dans les petites îles voisines situées au sud ; elles y contractent un marché avec les naturels qu'elles embarquent à bord comme plongeurs, puis elles se rendent à Gambier ou aux îles Pomoutou ; là elles s'établissent en pêche et achètent en même temps aux naturels, avec des étoffes et de la quincaillerie, les nacres et les perles que ceux-ci ont recueillies sur les récifs. Il sera facile à la marine militaire de favoriser ces premières opérations.

Si l'on porte ses regards sur les archipels les moins distants du groupe des Marquises dans les mers de l'Océanie, on trouve, à l'ouest, les îles Hamoa ou des Navigateurs, les Viti, puis les Gilbert et les Marchal; le centre de ces îles se trouve à peu près à 900 lieues des îles Marquises, c'est-à-dire à environ quinze jours de navigation dans les vents alisés.

Plusieurs de ces archipels sont composés d'îles étendues, couvertes de végétation, entourées de récifs qui forment des ports admirables; d'autres sont des îles corallifères de la nature des îles Pomoutou. L'écaille de tortue et le bois de sandal s'y obtiennent des naturels à vil prix. Une des baies de Viti-Levou, grand île au nord de l'archipel Viti, est connue pour avoir fourni à quelques bâtiments américains un chargement de bois de sandal. C'est par suite de cette circonstance que cette rade a reçu le nom de baie de Sandal.

Le capitaine Bureau, de Bordeaux, avait obtenu dans le même archipel, un chargement d'écailles de tortue d'une grande richesse. Cet armateur, considérant sa fortune comme assurée, allait opérer son retour, lorsque lui et son équipage périrent victimes de la cupidité des naturels de l'île de Piva; mais la vengeance qu'ont tirée de ce crime les corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée* a donné aux naturels une assez haute idée du pavillon français pour que désormais toute sécurité soit assurée aux bâtiments qu'il couvrira.

Ainsi l'existence de deux matières commerciales importantes, l'écaille de tortue et le bois de sandal, se trouve constatée dans un groupe d'archipels situé à une distance relativement peu considérable des îles Marquises, Il est à remarquer que ces produits sont, ainsi que la nacre de perle, de première nécessité pour les Chinois. Si nous parvenons, comme tout porte à l'espérer, à en concentrer le commerce dans notre possession des Marquises, les navires français expédiés de nos ports pour les mers du Sud pourraient, après avoir échangé au Pérou et au Chili nos vins, tissus et objets de mode, contre le cuivre, qui trouve également en Chine un placement avantageux, se rendre de là aux îles Marquises, où ils prendraient des nacres, des perles, de l'écaille et du bois de sandal, qui, avec le cuivre péruvien et les draps français, formeraient un chargement convenable pour le commerce de la Chine.

On lit dans la *Presse* :

« L'ingénieur en chef de la Saône, dans un mémoire sur les causes qui produisent les inondations, est d'avis que les pluies, quelque considérables qu'elles soient, ne doivent figurer qu'au nombre des faits accidentels. Il est, dit-il, une cause plus grave, parce qu'elle est permanente, parce qu'elle exerce la plus funeste influence sur le régime de nos fleuves et de nos rivières: c'est, d'une part, le *déboisement* des montagnes qui dominent ou bordent leurs sources et celles de leurs affluents, et, de l'autre côté, les défrichements opérés sur les pentes rapides qui, à la suite des orages, les dépouillent de toute terre végétale, mettent à nu le rocher qu'elle recouvraient, et qui, multipliant ainsi l'impétuosité de la vitesse des eaux vers les bassins principaux, y accumulent instantanément, dès les moindres pluies ou dès les moindres dégels, d'effrayantes masses d'eau: de là ces inondations qui, depuis plusieurs années, désolent la France sur tous les points. Il importe donc que les digues construites par la nature, c'est-à-dire les arbre, ne soient point arrachés du sol, pour qu'ils puissent toujours offrir leur obstacle aux torrents. »

Nous appelons les méditations du journal conservateur le *Globe*, sur les quelques lignes qui suivent et qui prouvent que la misère n'est pas toujours *le prix* de l'inconduite et de la fainéantise.

C'est la *Presse* qui parle.

« Plusieurs évêques se sont réunis dans une ville du centre de la France, pour rechercher les moyens de substituer à l'industrie du rouet, dans les campagnes, une occupation qui offrît plus de ressources aux pauvres fileuses. Il a été résolu, dans cette réunion, qu'on chercherait à propager l'usage d'un instrument nouveau, qui remplacerait le rouet et offrirait une grande économie de temps et de matière. Une circulaire doit être prochainement adressée dans ce sens aux curés de villages.

» A Paris, où les ouvrières sont plus avantageusement payées que les campagnardes, les dévideuses qui préparent le fil pour les fabricants de châles gagnent 50 centimes par jour, en travaillant douze ou quatorze heures. »

EXTÉRIEUR.

ORIENT.—On lit dans le *Journal de Constantinople* du 16 juillet :

Un nouvel incident, dont on ignore au juste la nature, vient de retarder encore la conclusion définitive de la question de Servie. Mardi, dans l'après-midi, un courrier extraordinaire, venant de Saint-Pétersbourg, est descendu à l'ambassade de Russie, et peu de temps après, M. le prince Handjeri, premier interprète de cette mission, s'est rendu auprès de son excellence Rifaat-Pacha, ministre des affaires étrangères, avec lequel il a eu une entrevue secrète. Le lendemain, S. Exc. M. de Titoff, envoyé de Russie, a eu lui-même une conférence assez longue avec Rifaat-Pacha, à la maison de campagne de ce ministre. Rien n'a transpiré dans le public sur le véritable motif des communications qui ont eu lieu ; néanmoins on a de fortes raisons de penser qu'elles avaient trait aux affaires de Servie.

Jeudi, un conseil extraordinaire a été tenu à la Sublime Porte, sous la présidence de S. A. le grand-visir, et s'est prolongé fort avant dans l'après-midi On dit que cette réunion avait pour objet spécial la question de Servie et l'examen des communications faites au cabinet Ottoman par la mission de Russie.

Le conseil hebdomadaire a été tenu hier : il a été suivi d'une réunion ministérielle qui s'est prolongée jusqu'à la nuit.

— Une estafette, arrivée ces jours derniers de Perse à l'ambassade anglaise, a apporté des dépêches de Téhéran, en date du 22 juin, annonçant que la veille le chah était parti à l'improviste à la tête d'un petit corps d'armée et d'un parc d'artillerie de trente pièces de canon. On prétendait que le chah se rendait aux bains situés près de Rescht, mais cela paraissait peu vraisemblable, et on était plutôt porté à croire qu'il avait quitté sa capitale pour se soustraire aux fréquentes représentations qui lui étaient adressées par MM. les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie, au sujet de la question turque.

M. le colonel Scheil, envoyé de S. M. britannique, se disposait à se mettre en route le 23, pour aller rejoindre le chah; et M. le comte Medem, envoyé de Russie, devait partir pour la même destination le 24.

On a appris par cette même occasion la mort du chah de Hérat et la prise de Khiva par le khan de Boukara, à la suite de plusieurs victoires successives.

Ces nouvelles sont datées de Beyrouth, 3 juillet.

— Une correspondance de Smyrne, 10 juillet, adressée à la *Gazette universelle allemande*, porte ce qui suit ;

« La Porte fait des armements considérables. On assure que le sultan a le pro » jet de s'emparer de tous les biens des mosquées et des autres établissements » de ce genre. »

ÉGYPTE. — On écrit d'Alexandrie, 20 juillet, au *Portafoglio Maltese* :

Les nouvelles locales ne présentent aucun intérêt, si ce n'est que la peste parait nous avoir entièrement quitté; aucun cas nouveau ne s'est présenté ni au Caire, ni dans les villages.

Saïd-Pacha est arrivé le 15, en sorte que toute la famille de Méhémet-Ali est réunie à Alexandrie.

Méhémet-Ali a convoqué tous les inspecteurs de villages, pachas, beys, pour avoir leur avis sur les améliorations à introduire dans l'agriculture.

La crue du Nil se présente d'une manière satisfaisante.

Les travaux de l'embouchure du canal étant terminés, les voyageurs et les marchandises peuvent aller et venir directement d'ici au Caire.

Méhémet-Ali est infatigable dans les travaux pour le pays. L'Egypte était menacée de se transformer en désert par la mortalité effrayante des bœufs; le pacha a su remédier à ce mal, de telle sorte que ses finances particulières seules se ressentiront de cette calamité.

SYRIE. — Le correspondant d'Alexandrie du *Portafoglio Maltese* mande à ce journal :

« Nous avons eu des nouvelles de Beyrouth en date du 10 juin, par le paquebot anglais *Emidje*. La Syrie est loin de jouir d'une parfaite tranquillité. Il y a eu de nouveaux désordres du côté de Tripoli. Le pacha d'Alep a été rappelé à Constantinople, par suite des nombreuses plaintes qui ont été provoquées par ses vexations.

» Les consuls européens sont continuellement occupés des réclamations de leurs nationaux; ceux-ci ne peuvent parvenir à se faire payer des marchands du pays qui prennent chez eux à crédit. Les gouverneurs turcs qui ne s'occupent qu'à remplir leur bourse, ne font aucun droit aux réclamations. Tel est le résultat de la grande œuvre d'intervention des puissances alliées, œuvre qui amène à grands pas la destruction du commerce des Européens dans la Syrie. Un pareil état de choses ne peut pas être de longue durée. »

D'un autre côté, le *Journal de Constantinople* du 11 annonce que plusieurs parties de la montagne ont été momentanément troublées par suite de la prétention des Mutualis de se soustraire au paiement des impôts. L'émir Haïdar les a fait rentrer de force dans le devoir, non sans leur tuer et leur blesser quelques hommes.

Le Cartravan et les environs de Choueffat ont eu aussi quelques désordres. Le reste de la Syrie, au dire du *Journal de Constantinople*, était tranquille

ANGLETERRE. — CHAMBRE DES COMMUNES. Séance du 1er août. — Suite et fin. — *M. Ward* continue à développer sa motion, il termine ainsi : Les maux de l'Irlande viennent de l'Église anglicane qui y est établie. Il faut donc supprimer tout le système de l'église anglicane en Irlande, mettre de côté évêques et archevêques. Il faudrait prendre les revenus de l'église d'Irlande et en disposer de la manière suivante : Les protestants en recevraient un huitième, savoir 72,000 livres sterling; les presbytériens 1/8, 72,000, et les catholiques 435,000 livres sterling. Les paroisses seraient supprimées. Les ministres protestants seraient payés dans la proportion des fidèles qu'ils seraient chargés d'instruire; les 435,000 livres affectées à l'Église catholique seraient déposées dans les mains des évêques catholiques qui en disposeraient pour payer le clergé, édifier et réparer des chapelles. On ferait au parlement un rapport annuel sur le mode de distribution de cet argent, et le parlement pourrait, le régler souverainement. J'espère que le parlement pour redresser ce juste grief de l'Irlande, n'attendra pas qu'il soit trop tard et que le mécontentement soit parvenu au point de compromettre l'union des deux pays. Je désire que la liberté civile et religieuse règne dans l'Irlande.

Lord Elliot combat la motion de M. Ward. Il ne s'agit pas aujourd'hui, dit-il, de savoir si l'Église catholique romaine d'Irlande sera plus ou moins richement dotée, mais bien de sanctionner un manque de foi flagrant en aliénant la propriété de l'Église anglicane. (Murmures.) Je désire que tout le monde soit ici pénétré comme moi de la pensée que voter pour ou contre l'adresse proposée par M. Ward, c'est voter pour le maintien ou le renversement de l'Église d'Irlande. Quant à moi, je le déclare, je ne vois aucune différence entre l'existence d'une Église protestante et celle d'un souverain protestant. Ces deux principes ne se séparent pas dans ma pensée. (Applaudissements et murmures.) Tant que le souverain de cet état devra être protestant en vertu de la constitution, on pourra dire que les catholiques sont une secte proscrite et dégradée. (Murmures.) Tout le monde n'est pas de mon avis, je le vois, on me passera cependant que les deux religions ne peuvent pas être considérées sur un pied d'égalité parfaite, tant que notre souverain professera l'une de ces religions.—Contrairement à cette assertion de M. Ward qui attribue tous les maux de l'Irlande au système de l'Église anglicane, lord Elliot soutient que la réclamation du repeal est motivée par les maux sociaux qui pèsent sur le pays; puis il ajoute : De nobles lords qui siègent non loin de l'honorable M. Ward ont émis différentes opinions sur les modifications à faire subir à l'Église d'Irlande: mais personne n'a été aussi loin que M. Ward qui proclame la spoliation. C'est à l'honorable membre à s'entendre avec ses amis... si cela se peut. (Hilarité générale.) Ce qui m'étonne, c'est la manière dont on parle sans cesse du peuple irlandais, comme si les catholiques romains formaient la masse des Irlandais. Loin de moi la pensée de dire quelque chose de blessant pour les catholiques romains d'Irlande, mais je voudrais que l'on fût assez juste pour m'accorder ce que je demande avec instance, c'est que les protestants irlandais peuvent compter, eux aussi, pour quelque chose quand il s'agit de la richesse, de l'intelligence et de la population. Lord Elliot termine en priant la chambre de repousser la motion de M. Ward.

La discussion sur cette motion a continué à la séance du 2 août.

— Le *Times* répond à l'article *empoisonné* (venom) du *Morning Chronicle*, au sujet des affaires d'Espagne, article que nous avons cité en partie hier. Il rappelle à ce propos la satisfaction avec laquelle l'Angleterre s'est vue débarrassée de la sourde responsabilité que faisait peser sur la nation anglaise l'arrogance du langage et l'extravagance des actes de lord Palmerston. Il déplore la chute d'Espartéro, mais ce qu'il regrette surtout, c'est qu'Espartéro soit tombé plus bas que ne l'auraient pensé ses amis et ses ennemis.

Quant à la conduite de lord Aberdeen, elle doit être réglée par des considérations d'un ordre plus élevé que celui des personnes, et en dépit de l'opinion que nous pouvons avoir du caractère des hommes que le torrent de la révolution a poussés aux plus hautes charges de l'Etat. Ce dont les alliés de la reine d'Espagne ont à s'occuper, c'est son gouvernement non de la composition de ce gouvernement. L'appui du gouvernement anglais a été donné avec fermeté et résolution au régent toutes les fois qu'il en a été besoin et qu'il a pu se mettre sur la défensive dans ses relations avec d'autres puissances moins amicales; le même appui ne sera retiré à aucun parti, de quelque nom qu'on l'appelle, ayant réellement à cœur l'indépendance et la paix de l'Espagne.

Faits divers.

CHEMINS DE FER. — Dans le mois de juillet dernier, la circulation sur le chemin de fer de Paris à Orléans a donné les résultats suivants :

1° Ligne de Corbeil, 80,621 voyageurs.		
Le produit des transports de toutes sortes s'est élevé à	120,794 fr.	70 c.
2° Ligne d'Orléans, 54,548 voyageurs.		
Le produit a été de	376,088	37
Ensemble 135,169 voyageurs.		
Et produit total:	496,883	07

---

tre porte; et si votre repos n'a pas été troublé, parlant à la personne, les lettres ont dû pleuvoir dans votre charmant ermitage de la rue Pépinière. J'en juge par celles que le *Journal des Débats* a reproduites; et je pense que vous en avez d'autres, tant pour l'éloge que pour la critique. Les femmes surtout, dont le cœur est en émoi depuis l'apparition de *Mathilde*, n'ont pu garder pour elles leurs impressions de voyages psychologiques à travers les voies peu frayées que vous leur avez fait parcourir. On formerait, j'en suis certain, un volume bien curieux de votre correspondance, y compris les injures qui gardent l'anonyme, comme toujours, et les vers, tribut modeste, qu'il est, je crois, plus doux de payer que de recevoir, soit dit sans malice, à une époque où le sceptre poétique est tombé en quenouille avec l'approbation de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, qui, plus heureux que le beau Pâris, a trois pommes à donner, sans compter les prix de vertu.

Ce n'est pas vous qui pouvez prétendre à ces récompenses de la haute littérature et de la moralité officielle. Faites-en votre deuil, mon cher Sue; car les grammairiens puristes ne vous pardonneront pas certains [...] la vie, et vous troublez celles des autres par l'étalage de misères qui ne peuvent vous atteindre; vous frappez à la porte des prisons, vous leur demandez leurs plus terribles secrets; vous visitez le chenil du pauvre, vous entrez gaillardement dans les bouges de la Cité; vous êtes bon prince, comme votre Rodolphe, et rien ne vous effraie dans cette étude du cœur que vous disséquez en plein amphithéâtre avec tout le sang-froid de feu Dupuytren! Vos héros sont des voleurs, des assassins, des femmes perdues, et vous faites descendre à leur niveau les gens du monde qui, dans leur perversité, n'ont point l'excuse de la misère et de l'ignorance! De votre main nue vous serrez la main fiévreuse de l'artisan honnête miné par les veilles et par la faim; vous donnez le bras à la grisette, et vous traversez fièrement Paris avec elle! Où allez-vous, mon cher Sue? Quoi, votre livre se permet d'être un enseignement! Quoi, vous prenez Parent-Duchâtelet pour guide à travers toutes les infamies de la Babylone moderne, comme on dit en parlant d'une cité quelconque aux jours des déclamations bibliques.

Allez, allez toujours; ne perdez pas de vue le bon larron et la Made- [...] crainte de vous mettre à dos la classe estimable des portiers, qu'un président sur son siège a déclarés le fléau des maisons de Paris. Laissez faire Cabrion : il ne sera peut-être jamais préfet, jamais non plus un grand peintre; mais il est drôle, il est verveux, et sa gaieté épisodique ne gâte rien au dramatique du roman.

Si Ferrand est odieux, si sur sept péchés capitaux il en choisit deux, les plus ignobles, qui se combattent jusqu'à ce que mort s'ensuive, ce n'est pas votre faute, et ce type pris sur nature, tout révoltant qu'il est, n'a pourtant rien qui doive nous étonner. Les duchesses de Lucenay, les marquises d'Harville, ne sont pas rares, et je ne vois rien de plus moral que de leur conseiller la charité comme le plus noble des amours aux heures de désœuvrement et de déception.

Quant à Rodolphe, que ce soit Haroun-al-Raschid demandant à la nuit les secrets de Bagdad, ou tout autre prince de fantaisie, redresseur de torts, je ne m'informe pas d'où il vient, mais je le suis où il va dans ses pérégrinations aventureuses; et je ne lui conteste pas le droit de faire le bien à sa manière, ou de juger en dernier ressort à son [...]

— Dimanche dernier, vers deux heures et demie, dix minutes après le passage du convoi du chemin de fer se rendant à La Teste, le feu prit à la *pignada* de la Bonnette, composé de jeunes pins de 15 ans, bordant le chemin de fer du côté du midi.

L'alarme fut donnée presque aussitôt, et un grand nombre des habitants de Pessac et des communes environnantes accourut sur les lieux. Malgré la promptitude des secours, le feu, qui était activé par la sève jeune des pins, ne diminuait guère.

Comme en cet endroit le pays est très boisé, le danger était imminent. Cependant, après deux heures, on parvint à concentrer le feu en abattant à coups de hache les pins voisins. La pignada de M. Antoune, qui occupe un hectare de superficie, est consumée; 150 chênes de la propriété du sieur Dupont ont été également brûlés. (*Courrier de la Gironde.*)

— Une énorme masse de rochers s'est détachée d'une haute montagne escarpée sur la rive droite de la Durance, près de la commune de La Roche (Hautes-Alpes). Cette masse, ayant roulé dans le lit de la rivière, a formé une digue, et les eaux, débordant, ont inondé et détruit les récoltes de la vallée située sur la rive gauche. Pour comble de malheur, un torrent appelé la Fare a débordé dans le mas de Queyral, le quartier le plus fertile du pays, et a causé des dommages considérables.

— Un accident très fâcheux est arrivé le 16 au matin auprès de Constantinople. Le nouveau bateau à vapeur turc, construit en Angleterre, arrivant de Salonique, a coulé à fond, au point du jour, un navire ionien chargé de grains de la mer Noire pour Marseille. Une femme, ses deux fils et trois matelots se sont noyés. Le reste de l'équipage a été recueilli par le bateau à vapeur.

(*Portafoglio Maltese.*)

— Plusieurs vols ont été commis dans différentes maisons de Péra. Il est merveilleux de voir avec quelle facilité les voleurs s'introduisent dans les maisons et commettent leurs délits. (*Idem.*)

— L'*Ackbar* rapporte le suicide d'un maréchal-des-logis nommé Berthier. Ce sous-officier, désespéré de l'infidélité d'une demoiselle de comptoir d'un des cafés d'Alger, a vidé d'un trait une fiole de laudanum. Il a expiré peu d'instants après.

— M. Demangeat, procureur du roi à Nantes depuis 1830, a reçu récemment l'avis de sa nomination aux fonctions d'avocat-général près la cour royale de Rennes. Le motif de ce déplacement serait, dit-on, le refus de M. Demangeat de poursuivre le *National de l'Ouest*, pour un article relatif aux processions de la Fête-Dieu.

On lit à ce sujet dans le *Breton*, de Nantes :

« Comme on s'y attendait généralement, M. Demangeat n'accepte pas les fonctions d'avocat-général à la cour royale de Rennes. Ce magistrat a écrit à M. le garde-des-sceaux pour lui remettre sa démission. Dédommagé de sa disgrâce par l'estime de ses concitoyens, et las des affaires, M. Demangeat rentre complètement dans la vie privée. »

M. Demangeat est un esprit éclairé, qui s'était occupé des questions sociales. Nous croyons que la magistrature fait en lui une perte regrettable.

VARIÉTÉS.

Devoirs de la Classe dirigeante.

Un écrivain, qui est attaché de cœur au catholicisme, nous a communiqué les réflexions suivantes. A travers des formes un peu mystiques, on y reconnaîtra un fond très sérieux de vérité et d'actualité.

Il se faut préparer par la pénitence à l'arrivée du règne de Dieu; ainsi qu'il est dit dans l'Evangile : *Faites pénitence, car le royaume du ciel est proche.* La pénitence consiste dans la mortification et dans l'aveu de ses fautes, lequel aveu nous porte vers le royaume de Dieu, nous rend dignes d'entrer en participation de ce royaume. Fourier dit : « Diverses fois j'ai observé que l'initiation d'avènement au bien doit » être l'aveu du mal. » (*Théorie de l'Unité universelle.* T. III, 214.)

Il y a une *confession collective* et sociale, comme il y a une *confession individuelle*; et de même que le progrès de l'individu vers le bien ne s'opère qu'après l'aveu de la faute, ainsi pour la société le progrès social ne s'opère qu'après que la société, à l'aide de la science, s'est préalablement fait l'aveu de sa faute, de ses erreurs.

Si la confession, la pénitence sociale avait eu lieu avant 1792, dans la partie de la société où était l'erreur, où avait été commise la faute, il est incontestable, sans doute, que le progrès vers le bien (vers la liberté politique, le droit à l'exercice de la pensée, du pouvoir) se fût opéré sans ravages, peut-être sans perturbation.

Ainsi, de nos jours, pour la bourgeoisie qui, occupant le pouvoir politique, tient à coup sûr, la place de la noblesse en 1789; qu'elle se fasse l'aveu des erreurs que renferme la constitution sociale où elle domine, et qu'elle permette au progrès ultérieur à celui de 1789, de se produire sans perturbations, sans ravages; — qu'elle reconnaisse la vraie liberté industrielle ou le droit qu'a chacun de *vivre* à l'aide du travail; — alors la parturition de l'avenir se fera pacifiquement et sans douleur.

Vivre, pour l'homme, ce n'est pas seulement avoir la nourriture pour soi, c'est encore l'avoir pour les objets de ses affections; car, il y a pour l'homme trois sortes, trois modes de vie : la vie de l'intelligence, celle du cœur, et celle du corps. Où donc trouvera-t-on, si ce n'est peut-être dans le philosophisme creux et faux, que le droit de vivre politiquement soit une chose plus sacrée que le droit de vivre corporellement et par les affections? Qui de nous peut songer à son droit politique, quand sa famille est dans le dénuement, les garçons sans carrière *vocationnelle*, les filles comme fatalement poussées vers la prostitution?

Poursuivant sur cette voie désolée, nous irons jusques à affirmer ceci : on n'a droit de vivre politiquement, que 1° quand la vie intellectuelle est assez développée pour exercer ce droit au *Pouvoir*, au *Gouvernement*; — 2° quand le cœur n'est pas dans une souffrance, dans une compression des affections les plus saintes, qui le ferait entrer sous l'influence des passions, en essor subversif; car, d'ordinaire, en l'homme, l'extrême *souffrance*, comme *l'insolent bonheur*, produit l'iniquité et la violence.

Les passions en essor subversif, sont celles-là qui, ne pouvant arriver à satisfaction par des voies légitimes, cherchent cette satisfaction nécessaire au triple mode de la vie de l'homme, par des voies iniques et criminelles.

Par souffrances extrêmes, nous entendons celles qui résultent d'une compression telle de nos besoins vitaux, que l'homme est tué dans l'un de ses modes d'existence ou dans tous les trois à-la-fois, dans son corps, dans son esprit et dans son cœur; d'où il découle logiquement, que l'homme a un droit égal à l'exercice de ces trois choses, s'il a droit à la *vie complète*; car en ces trois choses sont les éléments de la vie intégrale.

Par *bonheur insolent*, nous entendons celui qui s'obtient et se conserve aux dépens d'autrui. Considéré collectivement, ce bonheur acquis par l'iniquité, qui ne se maintient que par l'iniquité, et ne peut produire dans les autres que l'iniquité, comme il est immoral et faux dans ses trois modes d'action, dans la manière dont il se produit, dans la manière dont il se conserve, et dans l'influence qu'il exerce sur les autres, doit être rangé parmi ces choses qui, selon la parole évangélique, *sèment les vents et recueillent les tempêtes.*

Faisons donc pénitence de nos insolents bonheurs par la charité, en laissant en nous la sympathie éclore et diriger nos âmes; — par la confession sociale, en faisant collectivement cet aveu de la faute, lequel, selon l'enseignement du Maître divin et du Maître scientifique, est *une initiation nécessaire à l'avènement au bien.* — Faisons cela, car le royaume de Dieu est proche; et s'il ne s'établit pas pacifiquement sur la terre, il y entrera par violence, *comme un voleur et un ravageur.* — Cela est terrible, en vérité, mais cela doit être dit et proclamé sur les toits, car cela est inévitable.

H. M.

Le val de l'Arguenon, Bretagne.

Les paiements de la liquidation de juillet se sont effectués aujourd'hui sans qu'il y ait eu de sinistres à signaler.

Une légère baisse sur les fonds anglais a jeté quelque froideur sur les négociations de la matinée, et donné lieu dès l'ouverture du parquet à une réaction en baisse de 5 à 10 c. sur les cours de clôture de la veille; mais le mouvement de hausse n'a pas tardé à reprendre le dessus et à faire de nouveaux progrès. Il s'est soutenu après la clôture. A quatre heures et demie, le 5 p. 0/0 se négociait à 80 f. 75 c. à la coulisse.

La tendance de la spéculation paraît être à la hausse; elle est motivée par l'affluence des capitaux, qui a causé une baisse sensible sur le prix des reports, c'est-à-dire sur le taux de l'intérêt pour les prêts sur inscriptions de rente; considération qui doit déterminer sans doute le capitaliste à consacrer à l'achat d'effets publics les fonds qu'il ne trouve plus à employer avantageusement en reports.

Quelques nouvelles favorables d'Espagne ont circulé vers trois heures et ne sont peut-être pas étrangères à la hausse qui s'est manifestée.

Les chemins de fer ont éprouvé peu de variations; la faveur qu'a eue hier le chemin de Versailles, rive gauche, s'est soutenue aujourd'hui, et peut s'attribuer au gain du dernier procès.

BOURSE DU 4 AOUT.

EFFETS PUBLICS.	1er cours.	plus haut.	plus bas.	dern. cours	d. c. d'hier.
5 p. 100 comptant.	122 25	122 30	122 20	122 25	122 20
— fin courant.	122 45	122 50	122 40	122 50	122 45
3 p. 100 comptant.	80 50	80 60	80 40	80 60	80 50
— fin courant.	80 60	80 70	80 55	80 70	80 65
4 1/2 p. 100 comptant.	» »	» »	» »	» »	» »
4 p. 100 comptant	» »	» »	» »	» »	» »
Oblig. de la Ville.	1,317 50	» »	» »	» »	1,320 »
Banque de France.	3,290 »	» »	» »	» »	3,290 »
Emprunt 1844	» »	» »	» »	» »	» »

				diff. sur le c. d'hier.
5 p. 0/0 Belge 1831	» »	Chemin de fer S. Germ.	» »	Pas de c. hier
— dº 1840	106 3/4	— V. rive droite.	291 25	1 25 en II
— dº 1842	107 »	— V. rive gauche.	112 50	2 50 en II
Banque Belge 1835.	780 »	— d'Orléans	662 50	1 25 en II
Société gén. de Bruxelles.	» »	— Strasb. à Bâle.	195 »	1 25 en II
Rente de Naples	406 35	— Rouen.	875 »	» » en
Emprunt Romain	105 »	— le Havre	813 75	» » en
Dette active d'Espagne.	28 1/2	Caisse Laff. de 5000 fr.	5,065 »	Pas de c. hier
Emprunt d'Haïti.	475 »	— de 1000 fr.	1,100 »	5 » en II
Caisse hypothécaire.	766 25	Quatre Canaux.	» »	» » en

Bons du TRÉSOR 3 1/4 à 1 mois.
Pièces d'or de 40 et de 20 fr. Agio. 10 fr.

Spectacles du 5 août.

OPÉRA.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles de Saint-Cyr.

OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche. — Joconde.

GYMNASE. — L'Assassin. — Francesca. — Les Deux Sœurs. — Lucrece.

VAUDEVILLE. — Mme Barbe-Bleue, Marguerite, Mansarde.

VARIÉTÉS. — La Jeune garde. — La Perruquière. — Le Maître d'école. — Les Contrebandiers.

PALAIS-ROYAL. — La Part du diable. — Le Caporal. — Les Beignets. — L'Omelette.

PORTE SAINT-MARTIN. — Lénore.

GAITÉ. — Victorine. — Le Manoir de Montlouviers.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Mina. — Les Anglaises. — Charles. — Les Fumeurs.

BULLETIN AGRICOLE.

La hausse des céréales et des farines continue sur l'ensemble des marchés français; la baisse sur une partie des marchés de la Brie et de la Beauce n'est que nominale; les marchés sont presque nuls, et les cotes sont fondées sur quelques ventes très faibles opérées par des détenteurs forcés de vendre. Les nouvelles des départements sont toujours propres à faire appréhender une récolte très faible. A Strasbourg, la misère est excessive; le prix des denrées n'a pas été depuis long-temps aussi élevé qu'il l'est en ce moment; la viande de boucherie est presque aussi chère qu'à Paris, et le *pain bis* vaut 40 c. le kilog., taux réellement exorbitant à la veille de la moisson, dans un pays où la journée d'un ouvrier est de 1 fr. 50 c.

Pas de variations dans le cours des farines, ni dans celui des bestiaux. Les fourrages, traités de la main à la main entre les marchés, sont vendus au prix des derniers cours.

Les nouvelles des vignobles annoncent une récolte presque nulle qui ne sera pas cette fois un fléau, puisqu'elle procurera l'écoulement des vins accumulés des récoltes précédentes. Dans le midi, la foire de Beaucaire n'a jamais été aussi mauvaise que cette année; la stagnation des affaires et la difficulté du placement des soies aggrave encore la position déjà très gênée des agriculteurs du midi.

L'un des Gérants, V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

BOURSE AGRICOLE.

CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	BRIE-Cte-ROBERT (Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris)	DREUX.	EVREUX.	STRASBOURG. (Principaux marchés de commerce et de consommation)	LYON.	PAU.	METZ.	NANTES.	LONDRES. (Marchés étrangers)	ANVERS.	HAMBOURG.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	23 65 à 24 »	23 35 à » »	23 35 à 24 35	23 » à 25 »	29 » à » »	23 20 à 24 »	25 » à 25 50	22 95 à » »	21 » à 21 50	24 55 à 28 85	20 35 à » »	de Saxe 17 45
Première qual.	22 35 à 23 »	21 80 à » »	22 15 à » »	21 50 à 22 »	27 » à » »	21 70 à » »	23 50 à 24 »	» » à » »	» » à » »	23 70 à 27 15	18 50 à » »	Silésie 16 70
Deuxième »	18 70 à 19 35	20 70 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	Pologne 16 40
Inférieure »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
	Hausse.	Baisse.	Baisse.					Hausse 00 65	Calme.	Baissé prom.		
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	11 35 à 12 »	» » à » »	18 » à 19 50	12 50 à 13 50	11 50 à » »	16 » à » »	» » à » »	10 » à » »	11 50 à » »	» » à » »	18 80 à » »	» » à » »
Deuxième »	10 » à 10 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	12 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol.	11 35 à 11 65	» » à » »	» » à » »	13 » à 14 50	» » à » »	12 50 à 13 »	» » à » »	9 25 à » »	10 50 à » »	» » à » »	» » à » »	9 70 à » »
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	12 50 à 12 70	11 20 à » »	10 » à 10 80	11 50 à » »	12 » à » »	10 50 à » »	» » à » »	9 10 à » »	9 50 à » »	» » à » »	7 70 à » »	» » à » »
Deuxième »	11 35 à 11 50	10 75 à » »	» » à » »	9 50 à » »	» » à » »	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	8 75 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième »	10 50 à 10 85	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	12 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAIS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	18 » à 21 »	15 » à » »	12 » à 18 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Versailles.	Dammart.	Nevers.	Metz.
Foin. 1re.	68 70	64 »	40 »	48 »	50 »
Foin. 2e.	48 50	54 »	» »	46 »	» »
Luserne.	48 50	55 »	» »	» »	» »
Sainfoin.	45 50	» »	» »	» »	» »
Trèfle.	» »	» »	» »	» »	» »
Paille blé.	60 50	60 »	20 »	37 60	4 20
Paille seig.	30 30	» »	» »	28 50	» »

BESTIAUX.

	SCEAUX, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.		SCEAUX, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.
Bœuf	1 20	1 50	Veau	1 30	1 50
—	1 14	1 20	—	1 18	1 50
—	1 02	» »	—	» 90	» »
Vache	1 18	1 10	Mouton	1 40	1 40
—	» 98	1 »	—	1 20	1 20
—	» 80	» »	—	1 »	» »
Porc.	» »	1 60			

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 6.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

DIMANCHE 6 AOUT 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem^ts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 5 AOUT.

Récolte de 1843

La persistance du mauvais temps a gravement compromis les coltes de la présente année. Si l'introduction générale de la mme de terre dans les assolements ne prévenait aujourd'hui tes chances de disette, il est fort probable que l'année 1843 endrait place à côté des plus désastreuses dans les annales de misère du pays. La récolte des céréales sera en effet de beaup au-dessous de la moyenne dans la plupart des contrées de oduction; et à l'exception du Midi où le vin ne trouve pas tours des acquéreurs à 3 fr. l'hectolitre (1), le produit de la vi peut être considéré comme nul. Les deux principales branes de l'agriculture française sont constituées en déficit.

Mais, du moins, dans ces années humides si désastreuses, ondance des fourrages vient elle habituellement indemniser cultivateur d'une partie de ses pertes et faire balance avec le ficit des vins et des céréales dans le bilan général de la fore du pays. Or, nombre de départements n'auront pas même en 43 cette chance de compensation; car l'inondation a détruit les coltes des prairies naturelles sur une grande étendue de terin. Nous avons dit les ravages occasionnés par les débordements Rhône, de la Saône et de leurs affluents dans l'Est et le Midi, la Sarthe et d'une foule d'autres rivières dans le Nord et ns l'Ouest. Bien des cultivateurs auront à payer l'impôt cette née, qui ne retireront pas même du prix de leurs récoltes l'arnt de leurs avances.

Nous ne perdrons pas notre temps à expliquer les causes physues de ces intempéries. Vingt fois nous avons appelé l'atten n du gouvernement et de l'administration sur les dangers de destruction des forêts, sur la nécessité des reboisements. Ces pels à la sollicitude du pouvoir ne seront compris, comme tout reste, que lorsque la misère publique et les soulèvements 'elle aura provoqués auront enfin ouvert les yeux aux législeurs. Ces intempéries, ces bouleversements de saisons dont urope tout entière et le nord de l'Afrique même offrent en ce ment le spectacle, sont les résultats de l'imprévoyance de omme. Voilà ce qui est vrai; le remède, par conséquent, est à disposition de l'homme.

Une des conséquences de cette imprévoyance sera l'aggravan de la misère pour le travailleur français en la présente ane 1843; mais le fléau ne sévira pas qu'en France. Le peuple Angleterre et le peuple d'Irlande doivent aussi le subir : et la estion peut changer d'aspect en passant le détroit; car il y a limites à la résignation, et quand le vase de la souffrance est p plein, il est naturel qu'il déborde.

C'est-à-dire que le gouvernement a dès aujourd'hui de graves esures de prévoyance à prendre, pour parer aux éventualités l'aggravation de misère qui nous semble imminente pour la ochaine saison d'hiver. Le commerce des céréales donnera u certainement, cette année, à des spéculations désordonnées. , on sait la susceptibilité du peuple à l'endroit de ces spéculions qu'il qualifie toujours d'accaparements; et l'administration it veiller à ne laisser au désordre ni occasion, ni prétexte. Europe n'est pas plus que la nature, qu'on y songe bien, dans conditions normales de santé. L'Europe est agitée aujourui d'une secrète inquiétude qui peut tourner à la fièvre du jour au lendemain. Nous avertissons le gouvernement de ce pays inflammable qu'il serait imprudent à lui de laisser tomber l'exemple d'une insurrection irlandaise provoquée par la misère, au milieu de nos populations aigries par la cherté des céréales.

Que messieurs les écrivains des journaux conservateurs, des *Débats* ou du *Globe*, nous traitent, à ce propos, d'alarmistes : soit. Puissions-nous mériter ce titre et non celui de prophètes. Que les mêmes plaisantent et s'amusent de nous voir attacher une si haute importance et de tels résultats à ces pauvres questions qu'ils appellent, dans leur dédain superbe, des questions de pluie ou de beau temps : nous ne pouvons les empêcher de s'endormir dans leur optimisme. Mais voici comme nous justifions nos appréhensions auprès des esprits graves et des consciences désintéressées.

La prolongation de l'hiver jusqu'au mois de mai, les gelées du printemps, ont porté un préjudice notable à toutes ces petites branches de l'industrie agricole qui s'appellent la culture maraichère, la culture des fruits, etc., et qui occupent, en France, autour des grandes villes notamment, une multitude de bras.

Les pluies de l'été ont complètement compromis la récolte des vins. Nous serions tentés de féliciter de ce résultat tous les travailleurs vinicoles. Malheureusement, il n'y a que les propriétaires de vignes aisés, s'il en reste encore en France, qui puissent profiter de l'exhaussement du prix des vins anciens qu'entraînera naturellement la pénurie de la récolte actuelle. Il y aura perte totale pour le petit vigneron, qui n'a pas de réserve. La perte sera également très sensible dans tous les vignobles où le vin est destiné à être converti en esprits. L'industrie vinicole fait végéter et non pas vivre sept millions de travailleurs.

La récolte des céréales étant au dessous de la moyenne, en France, et devant manquer aussi en Angleterre et en Irlande, le prix des grains subira une hausse considérable. Le peuple des campagnes sera condamné cette année à faire usage de farines et de denrées inférieures.

Les fourrages naturels et artificiels ont été fort abondants; mais, le plus souvent, les fourrages n'ont pu être parfaitement rentrés. Beaucoup de ces fourrages ont été detériorés par les pluies après fauchage. Il est rare qu'après les années humides, la mauvaise qualité des foins n'entraîne pas des épizooties. Le blé, le vin, les fourrages ont besoin du soleil pour murir et acquérir toute leur puissance nutritive.

Les intempéries du printemps et de l'été ont réagi d'une façon déplorable sur les travaux des manufactures. Les étoffes de coton ne se sont pas vendues cette année, d'où les souffrances de la population industrielle et de tous les grands centres manufacturiers de France. La consommation des toiles de lin du Nord a été moindre encore. On sait les misères de cette industrie.

Enfin, le désastre d'une industrie réagit fatalement sur les autres, puisque chaque industrie spéciale fournit des consommateurs à une autre, et les industries, agricole, vinicole et manufacturiere, sont des industries capitales.

Ce n'est là cependant qu'une exposition abrégée des conséquences qui se rattachent à une seule de ces questions de pluie ou de beau temps que les écrivains politiques considèrent comme le type de l'insignifiance. Avons-nous raison de ne pas partager le superbe dédain de nos confrères pour les questions de cet ordre?

(1) Narbonne, Toulouse, etc.

Nouvelles d'Espagne.

Enfin l'Espagne est délivrée d'Espartéro Espérons que cet dénouement sera le prélude d'une ère meilleure pour ce malheureux pays!

Le *Messager* publie la dépêche télégraphique suivante :

Perpignan, 5 août.

Le régent s'est embarqué à Cadix le 30, à 4 heures du matin, à bord du vaisseau anglais le *Malabar*.

Le général Concha l'a poursuivi avec 500 cavaliers jusqu'à Sainte-Marie, où il a pris un bateau.

La frégate espagnole la *Constitution* et plusieurs péniches bloquaient Cadix. Le *Malabar*, la *Ville de Marseille* et le d'*Assas* étaient à Cadix.

Les journaux de Madrid du 29 juillet ne contiennent aucune nouvelle importante. L'*Eco del Comercio* donne sa pleine adhésion au décret dont nous avons parle hier, lequel destitue l'ayuntamiento et nomme de nouveaux alcades. « Les alcades nommés, dit ce journal, sont des hommes d'ordre et de progrès. Nous attendons les premiers actes d'une corporation digne à tous égards de l'estime publique, et qui peut compter sur toutes les sympathies. »

L'*Eco del Comercio*, en signalant l'entrée d'Ametller avec sa division dans Saragosse, annonce que la ville jouit d'un calme parfait.

On lit dans le *Constitutionnel* :

L'ILE MAYOTTE.

En 1840, une transaction avait été conclue entre le gouverneur de l'île Bourbon, M. de Hell, et le sultan Andrian-Souli, pour la cession à la France de l'île Mayotte. Jusqu'ici cette transaction n'a pas reçu d'exécution. Nous ne saurions dire pourquoi; mais ce qui n'est pas douteux, ce sont les avantages que nous retirerions de la possession de cette île.

Jusqu'à ce que nos officiers de marine eussent exploré minutieusement Mayotte, les navigateurs la croyaient inaccessible, et cela à cause de l'immense ceinture de coraux qui l'enveloppe. Mais les reconnaissances faites par MM. les capitaines Trehouart (1), Protet et Jéhenne, commandant *la Prévoyante*, qui captura *le Pacha*, négrier pirate dont on connaît l'histoire, ont donné la conviction que l'on trouve là une rade où de forts bâtiments de guerre peuvent être parfaitement abrités. Il paraît certain qu'au moyen de peu de fortifications l'île pourrait très bien se défendre par elle-même, et les forces navales qui s'y trouveraient réunies iraient au besoin protéger Bourbon, les établissements que nous possédons à Sainte-Marie de Madagascar et à Noss-Bé, et ceux que nous y formerions par la suite. On sait que la population malgache est d'ailleurs dans les meilleures dispositions à notre égard.

Sous le rapport de la production, on tirerait un assez bon parti de Mayotte, mais il faudrait donner aux indigènes l'exemple de l'activité et du travail. La canne à sucre, le café, le riz et tous les fruits des tropiques y viendraient très bien, puisqu'ils y végètent à l'état sauvage. Cependant les habitants ne sont qu'au nombre de 1,500 environ, et les produits que l'on pourrait retirer de leurs travaux agricoles ne sauraient être considérables. C'est donc une position maritime qu'il faut envisager dans la possession de l'île Mayotte.

Sous ce rapport, les Anglais ont bien reconnu tout l'avantage de cette position. Aussitôt qu'ils ont appris les explorations faites par nos officiers, ils ont aussi expédié des bâtiments de guerre dans ces mêmes parages, et ainsi que l'influence des agents anglais s'est fait sentir à notre préjudice à Madagascar, on peut s'attendre à les voir nous contrecarrer dans nos projets sur Mayotte. Mais nous avons là des antécédents qui auront pour nous, il faut l'espérer, d'heureux résultats, malgré tous les efforts de nos voisins.

(1) Ces parages ont été particulièrement étudiés dans ces dernières années par le capitaine de corvette Guillain, qui a commandé successivement la *Prévoyante* et la *Dordogne*.

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.

LA CHASSE DE 1843.

Un déluge de Marouëttes (1)

(vulgairement râles d'eau).

râle de genêt et la marouette. — Le chasseur ne *peut pas* mentir. — Le lièvre. — La perdrix. — La caille considérée au point de vue de la politique internaionale. — Le Colin-Houi. — Trait de probité d'un oiselier français. — Renontre imprévue d'Annibal, de Napoléon et de César. — M. Alexandre Dumas M. Jules Janin.

Le râle de genêt (*vulgò*, roi de cailles) serait peut-être le plus délicieux de tous les gibiers, si la bécassine sourde n'était pas inventée. J'avoue qu'il n'est rien de comparable à la bécassine sourde, quand on ignore encore le bec-figue de *vigne*, et je ne vois pas trop qui pourrait contester au bec-figue de *vigne*, le titre de roi des rôtis, si ce n'est l'ortolan, à moins que la guignette, le faisan, la béc..... mais dépêchons-nous de terminer ici cette revue gastronomique, car la procession serait longue, si j'entreprenais de faire défiler devant mes lecteurs cette multitude d'êtres délicats, aux formes dodues et blanches, dont le Créateur s'est plu à doter cette vallée d'abstinence et de misère, pour notre perdition, hélas!

Le râle de genêt est une pièce de gibier assez rare pour qu'un chasseur parisien, qui en tue dans une campagne deux ou trois, ait le droit de se féliciter de sa chance.

France! Vous savez que cet estimable gibier nous conserve rancune depuis la révolution de juillet.

J'éprouve le besoin de dire également deux mots sur la marouette. Ces petites explications préalables importent énormément à l'intérêt de mon sujet.

La marouette, qu'il faut bien se garder de confondre avec le râle d'eau (une méprise qu'un gastronome ne commettra jamais), est un oiseau de passage de la grosseur d'un merle. Il a le bec jaune, droit et court, et porte le manteau brun, uniforme des râles; le ventre et les ailes seulement sont légèrement *grivolés*. J'assume sur ma tête, devant M. Granier de Cassagnac, le terrible sergent de ville de la grammaire, la responsabilité des deux mots *grivolé* et *râlophobie*, qui ont peut-être le tort de ne pas se trouver dans Boiste. La marouette passe en même temps que le râle, mais elle ne quitte pas les rives des fleuves et les prairies

Nous croyons savoir que la transaction dont parle le *Constitutionnel* est en cours d'exécution, et nous ne tarderons pas à recevoir la nouvelle de l'occupation de Mayotte. Cet établissement donnera à la France la suzeraineté sur le groupe des Comores, et nous permettra d'observer Madagascar, ce grand et riche royaume sur lequel il appartient à la France d'étendre sa main protectrice et civilisatrice.

Le *Courrier de la Gironde* proclame, dans son numéro du 2 août, la déchéance des partis purement politiques, et signale l'avènement des questions industrielles, commerciales, agricoles, des questions qui intéressent l'organisation des forces productives du pays, en un mot des questions sociales. Voici un fragment de son article, où ce journal indique le but que doit se proposer aujourd'hui l'Opposition :

L'Opposition des treize dernières années, qui avait pris pied sur un terrain qu'elle croyait solide, a reconnu, mais trop tard, qu'elle avait pris pied sur des brouillards, et que le mirage qui l'avait trompée et qui avait trompé une portion du pays se dissipait à vue d'œil. Elle a bien essayé de s'accrocher dans sa chute au terrain des réformes matérielles, des besoins réels du pays ; mais elle s'y est trouvée dépaysée comme une plante exotique. Il est évident pour tous que l'Opposition se flétrit, s'étiole sur un sol qui n'est pas pour elle le sol natal. Son arrêt est prononcé. Elle se meurt, elle est morte !

Mais si la France n'a que faire de réformes politiques, si les réformes politiques ont tué l'Opposition, la France a besoin, au contraire, de réformes industrielles, commerciales, agricoles ; la France a besoin qu'on organise ses forces productives, qu'on les dirige, qu'on les équilibre.

Il ne faut pas se le dissimuler, s'il n'est pas de pays plus naturellement riche que la France, il n'est pas de pays où les richesses pour se produire nécessitent plus de direction, plus de surveillance, plus de *gouvernement*, pour nous servir du mot qui exprime le plus énergiquement l'ordre matériel comme l'ordre moral. Or, c'est précisément ce qui manque en France, et la France le sent bien. Voyez plutôt les deux grandes divisions territoriales de la France : le Nord et le Midi. Que d'intérêts en apparence opposés, et qui peuvent, qui doivent cependant se concilier. Voyez d'un côté les maîtres de forges et les propriétaires de forêts, de l'autre les propriétaires de vignes et le commerce maritime; voyez d'un côté la production industrielle et de l'autre la production agricole, l'une repoussant le commerce extérieur, l'autre l'appelant. Qui ne sent, qui ne reconnaît que c'est dans l'accord de tous ces intérêts qu'est le problème de l'avenir de la France, que ce terrain-là est solide pour y baser une Opposition consciencieuse et fructueuse ? Il y a des intérêts sacrifiés, cela n'est pas douteux, des intérêts qui doivent réclamer une légitime satisfaction et tout au moins exposer leurs griefs. C'est à eux qu'appartient le rôle d'*opposition*, parce que c'est à eux qu'il appartient de résister à l'envahissement des intérêts protégés et de poursuivre la satisfaction des intérêts lésés. Or, c'est là ce qu'il faut entendre par *opposition*, dans le système parlementaire. C'est là son terrain. Sans faillir à leur drapeau, les conservateurs peuvent s'y placer comme tous autres, et même plus convenablement que tous autres.

Un Irlandais, M. Francis O'Moran, de Cork, adresse au *Constitutionnel* la lettre suivante :

Cork, 28 juillet 1843.

M. le rédacteur, nous lisons avec beaucoup d'empressement les journaux qui nous viennent de France ; l'unanimité d'intérêt qu'excite chez vous la malheureuse position de l'Irlande, et les vœux que vous faites en faveur de sa noble et juste cause, nous inspirent une vive gratitude. Vous avez publié les éloquents discours du grand moteur de l'agitation ; mais vous n'avez peut-être pas une idée assez exacte de tout l'effet qu'ils produisent ; cet effet ne se borne pas aux immenses réunions de citoyens (*meetings*), qui accourent de toutes parts à sa voix. Reproduits par la presse, ils se font entendre à chaque village et sont un sujet d'entretien et de félicitation dans la moindre chaumière : nos évangéliques curés les lisent à leurs paroissiens ; le vieillard qui les écoute, les larmes aux yeux, explique à ses enfants et à ses petits-enfants les paroles ardentes de notre célèbre orateur, de sorte qu'il s'est formé dans le pays une de ces opinions indestructibles qui ne cessent de fermenter dans le cœur des peuples opprimés, jusqu'à ce qu'elles aient obtenu pleine satisfaction.

Les traductions des discours de M. O'Connel, qui se trouvent dans vos journaux, sont généralement exactes. Cependant il s'y est glissé une erreur qui a un peu blessé notre amour-propre national. Vous allez en juger par vous-même. Le peuple qui assiste à une réunion quelconque, et qui écoute un orateur, a coutume de manifester les diverses émotions qu'il éprouve, par certaines acclamations. Cela se fait partout ; mais voici comment les choses se passent en Irlande. Quand les auditeurs sympathisent avec les idées ou les sentiments de l'orateur, ils applaudissent en battant des mains. S'il vient à parler de quelque acte d'oppression, de quelque personnage odieux au peuple, la désapprobation s'exprime par un long et lugubre gémissement (*Groan* ou *groaning*). Ce sont ces dernières expressions que vos traducteurs rendent malencontreusement par le mot *grognement*. Il faut être bien peu versé dans la langue anglaise pour ignorer que *grognement* se dit en anglais *grunt* ou *grunting*. Ainsi, à l'infinitif des deux verbes, *to groan*, gémir ; *to grunt*, grogner.

J'ai assisté à plusieurs *meetings*. Lorsque M. O'Connel parle avec enthousiasme du courage, du patriotisme irlandais, tout le monde applaudit ; lorsqu'il retrace nos longues souffrances, et interpelle sir Robert Peel et lord Wellington, la foule pousse des gémissements ; c'est l'expression du blâme et de la douleur. Grogner comme des pourceaux qu'on égorge serait ignoble, ridicule, indigne d'un peuple civilisé ; tandis que gémir d'une domination tyrannique est une protestation qui n'a rien que de naturel.

L'Impartial du Nord, en annonçant notre quotidienneté, ajoute :

« Quand les rédacteurs de cette feuille abandonnent un instant la » discussion de leurs idées utilitaires et humanitaires, pour se mêler » aux choses pratiques et dire leur opinion sur les événements du jour, » on trouve en eux une grande tendance vers les doctrines de M. Molé. »

Nous sommes extrêmement heureux d'apprendre par l'*Impartial du Nord* que nos doctrines de politique pratique sont partagées par M. Molé. Si le fait est vrai, nous en félicitons M. Molé, et nous nous félicitons beaucoup nous-mêmes. Il serait fort heureux pour nos doctrines qu'elles eussent conquis un homme occupant en France une des premières positions politiques. Nous brûlons d'applaudir M. Molé, au début de la session prochaine, dès qu'il montera à la tribune de la Chambre des Pairs pour y proclamer un programme conforme à notre politique à l'intérieur et à l'extérieur.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On écrit de la frontière de Turquie, 22 juillet, à la *Gazette d'Augsbourg* :

Le camp établi sous les murs d'Andrinople attire de plus en plus l'attention générale, car le gouvernement ne se borne pas à y envoyer des troupes, mais y fait transporter en outre de la poudre en grande quantité et des munitions. Pour calmer les inquiétudes qu'ont fait naître ces manifestations, le *Rumely-Valessy* a cru devoir faire savoir au public que la formation du camp n'avait pour but que d'exercer les soldats aux manœuvres. Cependant des lettres de Constantinople nous apprennent que la Porte-Ottomane ne se montre animée d'un désir si ardent de faire un arrangement amiable avec la Perse, que pour consacrer son attention exclusivement aux affaires de la Grèce.

Une lettre que nous recevons à l'instant même de Belgrade, en date du 24 juillet, nous apprend que le baron Lieven a exigé formellement du sénat le renvoi de Wuesitsch et Petroniewich, en menaçant, en cas de résistance, d'un refus de sanction de l'élection du prince Alexandre. Le baron a ajouté que 25,000 Russes étaient à la frontière prêts à entrer en Servie pour exécuter les ordres de l'empereur.

ANGLETERRE. — CHAMBRE DES COMMUNES. — Séances des 2 et 3 août. — Après une discussion sans intérêt, M. Ward, ne se voyant pas appuyé par l'opposition, retire sa motion. M. B. Roche se plaint vivement de la conduite des whigs en cette circonstance, et M. York la qualifie de ridicule. Je dis cela, ajoute-t-il, bien que je sympathise avec les whigs.

L'absence de lord Russell à toute cette discussion a été remarquée.

— Les nouvelles reçues cette semaine du Lancashire indiquent clairement que les produits manufacturiers sont au-dessus des demandes. Le *Manchester-Guardian* continuera sans doute d'avancer qu'il n'y a pas surabondance de marchandises. Le contraire est la vérité, et il importe que le public sache précisément à quoi s'en tenir à cet égard. On n'a pas assez de consommateurs aujourd'hui par suite des nouvelles inventions mécaniques. (*Standard.*)

— *Comté de Galles.* — *Cardigan*, 31 juillet. — M. Hall, chargé par le gouvernement de faire une enquête sur les troubles et désordres occasionnés par les rébeccaïtes et les causes qui les ont produits, a commencé ses fonctions samedi dernier. Il a pris le parti d'interroger les fermiers séparément sur leurs griefs ; il espère obtenir plus sûrement de cette manière la vérité de leur bouche. Les fermiers se plaignent en général : 1° de ce que le nombre des barrières où il faut acquitter des droits est trop grand ; 2° du caractère vexatoire de la nouvelle loi des pauvres ; 3° des dîmes qui les écrasent. (*Times.*)

— On écrit de Swansea au *Morning-Chronicle*, mardi soir :

Le bruit s'est répandu ici qu'une visite devait nous être faite par les rébeccaïtes dans le courant de la semaine ; et hier la découverte d'une caisse d'armes n'a pas peu contribué à l'augmenter. C'est chez M. Griffith Vaughan qu'a été saisie cette caisse. Elle contenait 12 mousquets neufs, 2 pistolets, des cartouches à balles et de la poudre. Les magistrats se sont assemblés pour délibérer sur cette affaire, car M. Vaughan a déjà été arrêté une fois pour avoir participé à la démolition de la porte de Bolgoed.

Dans le comté de Carmarthen, la démolition des portes continue. Celles de Penygarn et de Bwlchyclawdd ont été jetées bas. Il en est de même dans le comté de Cardigan. Mais là les rebeccaïtes ont trouvé un autre moyen de nuire. Ils ont détruit les viviers de la Tivy et d'autres rivières poissonneuses de la contrée.

La détresse augmente sans cesse parmi les fermiers. Ils sont obligés de ne vivre que de pommes de terre, tant est grande leur misère. Qu'on se figure que l'acre de terre est loué, terme moyen, 5 liv. st. (125 fr.) et quelquefois 12 liv. st. (300 fr.) pour des terrains de mauvaise qualité, et que les produits agricoles ont baissé depuis un an de 35 p. 0/0.

IRLANDE. — *Dublin*, 1er août. — Association du repeal. — L'assemblée ne comptait plus sur la présence de M. O'Connell, lorsqu'il a paru enfin en habit de voyage, tout poudreux et venant de descendre de sa voiture. Il commence par protester que le repeal aura lieu sans guerre civile, et raconte qu'il arrive de Castlebar, dont le *meeting a été magnifique*, dit-il, *et où le vicaire apostolique a parlé comme un ange.*

Oui, oui, ajoute O'Connell, le repeal arrive en dépit de la misérable *whiggerie* de lord John Russell, qui vise au pouvoir en Angleterre en s'attaquant à l'Irlande ; digne rejeton de la famille whig qui introduisit les lois pénales en Irlande. Mais ce n'est pas la peine de se fâcher contre le petit lord John, une autre fois je répondrai à son discours ; aujourd'hui je me borne au dédain. Maintenant je dois vous dire que j'ai reçu une lettre de M. Ledru-Rollin ; j'en suis très reconnaissant ; cette lettre est parfaitement appropriée au caractère du temps ; mais la lettre est en français, et je n'ai pas eu le temps de la faire traduire : en conséquence je ne puis vous en donner lecture maintenant. Mais l'association qui doit se réunir vendredi prochain entendra lecture de la lettre de M. Ledru-Rollin, et lui donnera l'attention pleine d'égards qu'elle mérite. Le signataire de cette lettre a des droits à l'amitié des Irlandais : il a épousé une Irlandaise, qui a montré son bon goût en faisant un si bon choix.

M. O'Connell donne ensuite lecture d'une lettre ou adresse des repealers de Terre-Neuve, accompagnée par une souscription de 250 liv. st. (Applaudissements.) Revenant sur le voyage qu'il vient de faire, il peint avec de sombres couleurs la misère des populations qu'il a vues. Rien de plus triste que la grosseur du bétail dans les champs et la maigreur des populations. Le contraste est désolant. Leurs vêtements sont des haillons. Il semblerait que la bête est tout et l'homme rien. Et cependant ce pays serait de nature à nourrir une population quatre fois plus nombreuse.

Une personne de l'auditoire : Un grognement pour Georges Ormsby.

M. O'Connell, avec courroux, se tournant vers l'interlocuteur : Qui êtes-vous, je vous prie, pour vous permettre de nous interrompre ainsi ? (Sensation.) J'aurai soin de vous après la séance. (Silence profond.)

L'association décide que la musique en Irlande n'exécutera plus que des airs Irlandais, à l'exception du *God save the queen*, qui sera toujours joué. Un meeting purement irlandais aura lieu sur la célèbre colline de Tara ; déjà l'on confectionne de belles harpes irlandaises pour l'occasion. L'association s'ajourne.

— Voici les principaux passages du discours d'O'Connell au meeting de Castlebar :

Je ne cesserai de convoquer des meetings que lorsque l'Irlande se sera prononcée d'un bout à l'autre, et lorsque je saurai tous les Irlandais décidés comme un seul homme à obtenir l'indépendance législative de la patrie. (On applaudit.) Il importe de montrer la force morale dont je puis disposer. (Une voix : Pour quelque objet que ce puisse être.) Pour la paix, je la préfère ; mais si l'occasion ou la nécessité se présentait d'en appeler à une autre force que la force intellectuelle, si l'on nous attaquait, oh ! alors, ce serait bien différent....

Le peuple, s'il veut atteindre le but auquel il aspire, doit prêter l'oreille aux conseils du clergé et écouter son chef (si vous permettez que je prenne ce titre), et dans le cas où vous ferez ce que je vous dis, aussi sûr que le soleil se lèvera demain, vous verrez un parlement irlandais siéger dans College-Green. Vous comprenez bien que l'Irlande parfaitement unie jouira d'une force morale trop gigantesque pour que les petits fers de la domination saxonne puissent la tenir asservie. (On applaudit.) Irlandais, vous êtes aujourd'hui le peuple qui gémit sous la plus dure oppression. (Ecoutez !) Des curés protestants, des propriétaires fonciers, des agents implacables ne cessent de vous harceler, de vous ruiner ; vous êtes sans amis et sans appui, aussi c'est ce qui m'a décidé à m'interposer entre le peuple irlandais et cette accumulation de misères qui vous écrasent.

Au banquet qui a suivi le meeting de Castlebar, O'Connell a dit :

Je suis venu ici pour vous dire et vous répéter un seul mot ; ce mot est : Persévérance ! L'activité est nécessaire sans doute, mais c'est une active persévéranc

---

Mais j'insiste plus spécialement sur les marouettes ; j'en annonce un déluge cette fois, et s'il n'en tombe qu'une pluie, ce sera la faute du mauvais temps, non la mienne. En tout cas, je donne rendez-vous aux experts qui voudraient vérifier l'exactitude de ce pronostic vers les rives de la Saône, du Rhône, dans la Bresse ou dans la Camargue, par une chaude journée du milieu de septembre, le vent soufflant de l'est. Ces conditions remplies, si l'expérience me condamne, je renouvelle mon serment ; je m'impose silence à tout jamais sur les matières cynégétiques, et je dépose ma paire de bottes d'honneur sur l'autel de la modestie.

A propos d'humilité, je ne serais pas fâché qu'un de mes lecteurs m'adressât ici ce reproche banal d'outrecuidance et de vantardise que le vulgaire a l'habitude de jeter aux chasseurs. Je serais même heureux de saisir l'occasion pour réhabiliter mon espèce. On ne veut pas comprendre que la science de la chasse est une science profonde, une science d'observations et de faits plus difficile à acquérir cent fois que la science des comètes et celle des éclipses, et que celui qui la possède et qui l'a payée d'une foule de rhumatismes, de dangers et de sueurs, doit nécessairement apporter en son langage un peu plus d'assurance ... c'est signé, doit se diriger droit dessus à la première inspection des lieux et d'après la direction du vent, et s'il ne le rencontre pas au bout du temps voulu, il a le droit de déclarer que ce lièvre est un lièvre fantastique comme la perdrix de Marseille, ou qu'on l'a dérangé.

Et il n'y a pas de danger que ce chasseur s'enorgueillisse de sa science ; car il sait bien qu'il demeurera toujours au-dessous du chien pour deviner le gibier et au-dessous du rhumatisme ou du coq pour prévoir le changement du temps.

Mais quand j'aurai dit mon secret, et que tous mes lecteurs en sauront autant que moi, nul ne sera disposé, je l'espère, à m'accuser de vantardise.

Les marouettes donnent en masse dans les contrées où les rivières ont débordé avant la récolte des foins. Le Rhône, la Saône, l'Ain, une multitude d'autres rivières ont inondé leurs prairies avant que la faux y eût passé. Donc..... chacun a déjà tiré la conclusion avant moi. Ce n'était pas difficile.

La marouette qui nous vient de l'Algérie, des Marais Pontins et des îles de la Méditerranée, au printemps, va nicher bien haut dans le Nord ; dans les îles de la Baltique et dans les marais de la Suède. Quand les premiers froids la chassent de cette région du nord, qui n'est plus au-

fièvre, comme a dit Hippocrate. Que le médecin accueille donc ma pro- phétie avec autant de joie que le chasseur ; j'aurais pu dire l'adorateur fervent de la chaste Diane et le disciple idem de son neveu Esculape.

Cette longue dissertation sur la marouette n'a été de ma part qu'une tactique fort habile pour capter la confiance de lecteurs nouveaux avec lesquels je dois nouer par la suite de plus chaudes relations. J'ai saisi l'occasion de faire preuve de quelques connaissances cynégétiques, avant d'annoncer que le sujet doit être largement et régulièrement développé dans cette feuille. Que le succès maintenant justifie la hardiesse de mes prévisions et tous mes lecteurs sont à moi.

Pourquoi je n'annonce pas un déluge de râles de genêt comme un déluge de marouettes, c'est que je ne suis pas rassuré sur l'influence qu'ont pu exercer sur le passage les intempéries du printemps. J'ai peur que le râle de genêts, qui est fort paresseux, n'ait été contrarié dans son ascension vers le nord, et il est fort difficile qu'il en revienne s'il n'y est pas allé. Je maintiens cependant mon dire : comparativement aux années ordinaires, l'année 1848 sera remarquable par l'affluence des rois de cailles.

L'abondance des marouettes caractérisera la chasse de 1848 ; mais il y a beaucoup de pays où l'on ne connaît pas même la marouette de nom

surtout dont il faut faire preuve. La situation de l'Angleterre ne dit-elle pas hautement aux repealers qu'ils n'ont qu'à persévérer? Déjà les ennemis de l'Irlande commencent à voir avec plus de netteté la situation. Ce bandeau qu'ils avaient sur les yeux et qui les empêchait de voir les choses sous leur véritable jour est en partie tombé; leurs yeux se sont dessillés, et tous les griefs de l'Irlande leur apparaissent. Déjà les protestants (et ceci est fort bon,) reconnaissent eux-mêmes que l'Eglise protestante en Irlande est une anomalie. Les discussions à ce sujet ont été aussi intéressantes qu'instructives. Un orateur prétend qu'il faut en finir avec cette anomalie, mais lord John Russell, inspiré par cet esprit de whiggerie qui lui souffle toujours de faire ce qui est mal, lord John Russell refusa de souscrire à cette prétention, et de peur de faire du tort à l'Angleterre, il refuse tout bonnement de rendre justice à l'Irlande. Peel le Parvenu se range du côté de l'opinion de lord John Russell, et il ne veut pas que l'on touche à l'Église, et, je l'avoue, j'aime encore mieux dans cette circonstance Peel que Russell, il est moins bigot. (On rit.) Mais le beau de la chose (On rit.), et c'est ce qui a fort amusé les Irlandais dans le parlement, c'est que maintenant nos ennemis reconnaissent presque tous la justice de nos plaintes.

On dit en France que l'homme qui se conduit toujours bien comme cadet restera cadet toute sa vie, tandis que s'il fait que l'on s'occupe de lui par sa turbulence, et s'il importune les gens plus haut placés que lui, il arrive à l'épaulette à coup sûr. (On rit.) C'est ce qui m'est arrivé à moi-même. J'ai inquiété ces braves gens, je les ai tellement ennuyés qu'ils ont fini par reconnaître que mon pays n'était pas bien traité. Tant mieux, je veux persévérer dans mon inconduite (On rit.), et je me conduirai si mal, si mal, qu'il faudra bien que l'on fasse à l'Irlande quelques concessions. (Hilarité générale.)

M. O'Connell provoque les rires de l'assemblée en comparant sir Robert Peel *à un homme assez ingénieux pour vouloir arrêter le cours d'une rivière en lui opposant une fourche.* Il défie à plusieurs reprises le gouvernement anglais de commencer l'attaque contre l'Irlande. Il termine en disant: Tournez vos regards vers l'Espagne. Le Parti anglais y roule dans la poussière. L'ami de l'Angleterre, Espartero, cet homme sans croyance, sans conscience, cet ennemi des évêques, Espartero est à bas pour toujours! On dirait que cet homme a été poussé à sa perte par quelqu'inspiration secrète. Il ne succombe pas sur le champ de bataille, car Espartero ne s'est pas battu. Il n'a pas été vaincu dans une lutte politique ou de tactique; Espartero n'a pas manœuvré du tout: il a quitté Madrid sans que personne sût où il allait. Evidemment l'intelligence de cet homme a été paralysée. Il semble qu'en un instant il ait perdu toute sagacité. Il ne s'est même pas souvenu qu'il était soldat; il a quitté Madrid.

Le pays entier se prononce, et de prononcement en prononcement, cet homme se voit forcé de quitter le pays. En présence d'ailleurs de la révolte organisée sur une large échelle dans le pays de Galles, il est évident que le moment est venu pour les repealers de se montrer bien unis et persévérants; pour persévérer utilement, il est bon d'organiser certaine institution.

ALLEMAGNE. — *Vienne, 27 juillet.* — Le bruit d'un changement dans le tarif ne se confirme pas. On assure au contraire que la question concernant la protection due à l'industrie nationale a été discutée dans le conseil. Le système prohibitif restera encore debout. On n'ignore pas cependant qu'en réduisant les droits on augmenterait les recettes de 10 millions de florins, mais on craint surtout de voir un grand nombre d'ouvriers sans travail. — M. Enke de la Burg, un de nos meilleurs critiques, s'est poignardé; il avait atteint l'âge de 50 ans. Il était prêtre catholique et membre de la riche abbaye des bénédictins à Moelk.

(*Mercure de Souabe.*)

Dusseldorf, 30 juillet. — Dans la séance des états du 12 juillet, on a nommé une commission pour faire un rapport sur l'introduction générale des caisses d'épargne. On a fait un rapport sur la jonction du Rhin avec l'Ems, puis on s'est occupé du droit du Sund. Les états s'occupent en outre du travail des enfants dans les fabriques.

(*Journal allemand de Francfort.*)

Berlin, 29 juillet. — On sait que les ouvrages de la jeune Allemagne ont été soumis à certaines mesures exceptionnelles. Ces mesures viennent d'être levées par un ordre du cabinet du 17 juillet pour ce qui regarde les écrits du docteur Gutzkow. Il est réellement question d'un changement dans le tarif des ports de lettres. On parle d'un projet qui sera présenté au roi sur ce sujet. Il s'agirait de réduire les dix-huit gros que paie une simple lettre à six gros. Le tarif le plus bas serait de trois gros, ce que l'on paie maintenant pour une distance de 15 milles allemands. On ne paiera que cinq gros pour une distance de 20 milles, et ainsi progressivement. On estime que le public gagnerait 500,000 écus à cette réduction.

(*Gazette universelle de Prusse.*)

Leipsick, 29 juillet. — Aujourd'hui tous les rédacteurs des feuilles publiques qui paraissent dans notre ville, ont été avertis que le gouvernement se verrait dans la nécessité de retirer la concession s'ils continuaient à rédiger leurs feuilles dans un esprit et un ton d'opposition inconvenante. (*Gazette des Postes.*)

HAÏTI. — On lit dans le *Journal du Havre*, du 3 août:

Par le navire *la Marne*, arrivé hier au Havre, nous avons des nouvelles de Saint-Domingue, en date du 29 juin dernier. Le capitaine Coz rapporte qu'à son départ, on regardait comme imminente la réalisation d'un projet dont le bruit, il y a quelque temps, s'était déjà répandu. On craignait une contre-révolution dans la partie espagnole de Santo-Domingo, qui manifestait l'intention de se séparer de la république Haïtienne, et d'arborer le pavillon colombien.

CHINE. — Le *Times* a reçu une lettre de Hong-Kong en date du 7 mars. Il en résulte qu'une grande activité régnait dans le nord de la Chine. Il y avait dans dans le Yang-Tze-Kiang plusieurs marchands vendant publiquement à Woosung de l'opium et des marchandises britanniques. Les propriétaires avaient reçu un avertissement des autorités; mais ayant persisté dans leur résolution, on les avait laissé continuer leur vente. Les Américains font la contrebande avec une singulière activité. Sir Henry Pottinger avait conçu le projet d'arrêter ce commerce, mais il a fait une tentative vaine. Le capitaine Hope avait saisi quelques navires, mais ils ont été ultérieurement relâchés. A Shang-Hai on vend de grandes quantités d'opium et de marchandises anglaises.

La frégate française l'*Erigone* va partir pour Nizan dans la Cochinchine; le capitaine est chargé de demander au gouvernement une réparation, à raison des persécutions dirigées contre les missionnaires français.

Sir Henry Pottinger attendait l'arrivée du nouveau commissaire chinois Keyong qui devait arriver à Canton dans les premiers jours de juin. Le bruit s'était répandu que sir Henry Pottinger était gravement malade, mais ce bruit avait paru exagéré.

SUISSE. — On lit dans le *Journal de Genève*:

Le Rapport de la commission au gouvernement de Zurich sur les communistes en Suisse, extrait des papiers trouvés chez Weitling, vient de paraître; il n'a pas moins de 130 pages in-8°. Les principes, le but et les moyens de cette grande association y sont longuement dévoilés. Ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est un écrit de la main de Weitling qui expose l'histoire des associations communistes en Suisse et de celles qui ont servi à les préparer. On compte actuellement trois classes d'associations sous trois bannières politiques: 1° les sociétés du Grütli, composées de Suisses exclusivement; l'unité politique de la Suisse est leur but; 2° les sociétés de la jeune Allemagne, formées d'Allemands et de Suisses; elles visent à l'unité politique et à la république en Allemagne; 3° les sociétés communistes, qui comptent aussi des Allemands et des Suisses; elles travaillent à l'affranchissement du genre humain, à l'abolition de la propriété, des successions, de l'argent, des récompenses, des lois et des peines, et à une égale répartition des travaux et des jouissances, selon les relations naturelles. Rapprochant ces partis de ceux qui dominèrent dans la révolution française, Weitling donne aux deux premières classes le nom de *Girondins*; les communistes sont les *Montagnards*.

Le rapport nous dit que les Suisses distingués par leur éducation ou qui ont quelque chose à perdre sont presque tous restés étrangers à l'association; elle ne se compose, pour ainsi dire, que d'Allemands. Les pièces saisies montrent les efforts réitérés qu'on a faits pour gagner dans le canton de Vaud un magistrat suisse influent; mais il ne paraît pas qu'il se soit laissé prendre. Sous le point de vue des relations personnelles, les communistes ont été un peu plus heureux dans les cantons de Berne et d'Argovie, où ils ont formé des relations suisses de quelque importance.

— *Zug, 29 juillet.* — Notre curé et la commission épiscopale se sont prononcées contre une mission de jésuites. Le curé a écrit à ses collègues: « Aussi longtemps que je serai curé dans cette ville, aucun jésuite n'entrera dans cette commune; j'ai toujours vu qu'après leur mission le peuple se trouvait dans un état pire qu'antérieurement. Je crois aussi qu'un véritable pasteur ne doit pas confier son troupeau à d'autres gardiens. » En dépit de cette déclaration, les jésuites se proposent une mission particulière dans les environs.

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — Le gouvernement a reçu aujourd'hui des dépêches d'Afrique. Voici la lettre du général Bugeaud à M. le président du conseil, ministre de la guerre:

Alger, le 25 juillet 1843.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de vous communiquer un rapport de M. le général de Lamoricière, qui en contient un du général de Bourjolly. Ils vous apprendront qu'après plusieurs combats et razzias, la grande tribu des Flittas a été ruinée et soumise. Vous remarquerez que ce qui a contribué à faire obtenir ce résultat, c'est que les Flittas n'ont pu obtenir le concours des montagnards de la rive droite du Riou, parce que j'avais soumis ceux-ci dans le mois de juin. Si les Beni-Ouragh ont donné aux fuyards un asile instantané, ils se sont empressés de les pousser à la soumission, et les chefs que j'avais institués se sont portés médiateurs.

L'évènement des Flittas est considérable; cette tribu ne compte pas une population de moins de 40 mille âmes.

M. le général de Lamoricière se loue de l'état sanitaire de ses troupes. Celui de la division d'Alger n'est pas moins bon, malgré les grandes fatigues de tout l'hiver précédent. Quant au moral, il ne laisse rien à désirer; il a grandi avec le succès.

Mes derniers rapports et ceux d'aujourd'hui doivent, monsieur le maréchal, vous faire apprécier la situation; elle répond, je crois, à toutes les espérances qu'on a pu fonder sur cette campagne, que nous continuons néanmoins. L'armée aura encore une grande tâche à remplir; elle n'est pas moins indispensable que lorsque la guerre était dans toute son activité. Elle combattra peu et rarement; mais elle aura beaucoup à travailler et à surveiller. Elle seule peut faire avec économie et promptitude les villages, les routes, les ponts, les grands travaux de toute nature; elle seule peut faire exploiter le pays, de manière à ce qu'il se suffise bientôt à lui-même, sauf toutefois la dépense des ports.

Agréez, monsieur le maréchal, etc.

BUGEAUD.

P. S. Je joins une lettre du général Bedeau et une autre du colonel Tempoure qui vous intéresseront.

Suivent, dans *le Messager*, les rapports des généraux de Lamoricière et de Bourjolly, et les lettres du général Bedeau et du colonel Tempoure.

Le rapport du général de Lamoricière n'offre rien de saillant; il fait une mention spéciale de M. le commandant Bosquet, qui outre le mérite d'avoir fait une très bonne troupe de son bataillon de tirailleurs indigènes, a celui de se rendre très utile comme chargé des affaires arabes.

Le général de Bourjolly a livré sur les hauteurs de Zamora un combat assez vif aux Arabes, au nombre de 5 ou 600 cavaliers et 1,200 kabyles, qui se sont vigoureusement défendus. Au dire des Arabes eux-mêmes l'ennemi a eu 60 à 70 hommes tués. De notre côté, le 32e a eu 3 hommes tués et 14 blessés: le bataillon de chasseurs indigènes a eu un homme tué et 3 blessés.

« Le courage dont les Arabes ont fait preuve dans cette action, dit le général de Bourjolly dans son rapport, a été l'occasion, pour beaucoup d'officiers, de démontrer ce que peut la supériorité de la tactique et de la discipline. »

Dans le cours du rapport, sont cités: M. le colonel Cavaignac et M. le chef de bataillon Bosquet. En terminant, le général de Bourjolly appelle la bienveillance du ministre sur les militaires dont les noms suivent:

Dans le 32e de ligne: MM. Bouillon, chef de bataillon; Olris, sous-lieutenant; Herving, capitaine adjudant-major; Bigotte, sergent-major grièvement blessé, et Malimart, caporal, blessé.

Dans le bataillon des tirailleurs indigènes: MM. Valicon, capitaine, et Riché, adjudant sous-officier.

Dans la légion étrangère: M. Signorino, lieutenant.

M. Nérat, sous-lieutenant du 2e de chasseurs à cheval, faisant près du général les fonctions d'officier d'ordonnance.

— Le général Bedeau, après avoir manœuvré dans le pays des Djeffras, s'est porté, le 12, vers Kersont, pour porter secours aux Ouled-Seliman menacés d'une attaque des cavaliers de l'émir. Un léger engagement a eu lieu contre les Kridas qui avaient attaqué le camp, mais qui se sont tenus sur les hauteurs et à trop grande distance pour pouvoir être atteints par la cavalerie qui a suivi l'ennemi pendant deux lieues sans pouvoir l'amener à combattre.

Le colonel Tempoure écrit de Tlemcen, « Nous jouissons dans cette partie de la province du calme le plus grand. »

ALGÉRIE. — On mande d'Oran, en date du 22 juillet, à la *Sentinelle* de Toulon:

La tranquillité est complètement rétablie dans nos contrées et l'on poursuit l'organisation des tribus soumises. La colonne de Tlemcen, commandée par le général Bedeau, étant à peu de distance d'Oran, le 16, on lui a expédié des vivres.

M. le capitaine Favas, du 2e chasseurs d'Afrique, le même qui, à la tête d'un escadron de ce régiment, a soutenu récemment un brillant combat contre les Flittas, vient d'être promu au grade de chef d'escadron, à la satisfaction générale.

Le bâtiment à vapeur la *Chimère* est arrivé d'Alger, le 20, avec 200 passagers. Il repart ce soir en courrier.

Les relations commerciales entre Oran et Tlemcen sont toujours assez actives, et les négociants réalisent des bénéfices assez considérables.

Oran voit chaque jour s'élever de nouvelles constructions. Nous aurons bientôt des quartiers qui pourront être comparés aux plus beaux quartiers d'Alger.

INTÉRIEUR.

LL. AA. RR. M. le duc et la duchesse de Nemours, après avoir été visiter Saint-Lô, en passant par Bayeux, sont revenues à Caen le 2 août, et le 3 M. le duc de Nemours s'est rendu à l'église de Saint-Etienne, où a été solennellement célébré un service anniversaire en mémoire de S. A. R. M. le duc d'Orléans.

A midi, LL. AA. RR. sont parties de Falaise; elles ont visité le château où, suivant la chronique, naquit Guillaume-le-Conquérant.

— Le conseil municipal de Paris vient de décider que le droit d'octroi de la ville de Paris, perçu jusqu'ici par tête de bétail, sera converti en un droit fixe au poids,

---

nion générale, qu'on rencontrera à l'ouverture nombre de vieilles perdrix sans famille. La perdrix rouge devra présenter, plus souvent encore que la grise, ce cas d'isolement fâcheux. Et les panneauteurs! voici le mois, voici l'heure où leurs bandes armées parcourent de nuit les champs, promenant le drap mortuaire sur les campagnes endormies. Qui les arrêterait dans leurs déprédations? La force armée ou la crainte de la loi? Mais la loi ne punit que d'une simple amende ce vol de nuit à main armée, et les délinquants sont insolvables. Mais les gardes et les gendarmes ne sont ni assez nombreux ni assez richement rétribués pour avoir envie de s'exposer aux coups de feu des bandits. Je m'attends à ouïr dire, cette année, que l'audace de ces écumeurs de chaumes aura dépassé toutes bornes. Tant mieux, qu'ils en fassent tant, que le législateur se voie enfin forcé de répandre dans les campagnes assez de prospérité pour que les paysans ne se fassent plus braconniers.

Oh! que c'est grand dommage que la caille nous boude depuis la Révolution de juillet. Une année si humide, où les champs sont si pleins de mauvaises herbes, où les jeunes trèfles sont aussi hauts que ceux de l'an passé. Il y a quinze ans qu'avec une saison pareille, j'aurais parié tuer 200 cailles dans ma campagne sous les murs de Paris, rien que de Châtillon au Petit-Bicêtre, ou de Courbevoie à Nanterre. en Corse, il y des services de bateaux pour amener le gibier à Marseille. Nos écoliers vont passer leurs vacances à Rome. Je ne donne pas vingt ans à la caille pour devenir aussi rare en France que l'outarde de la Champagne-Pouilleuse ou la cannepetière de Vendée.

Les grands politiques de notre temps prétendent que chaque peuple est le maître chez lui, et que ses voisins n'ont pas à s'inquiéter de ce qui passe hors de chez eux. Ce principe-là est tout bonnement absurde, attendu que les intérêts de tous les peuples sont solidaires. Marseille a intérêt à ce que la peste n'existe pas à Selda ni au Caire, afin qu'aucun navire de l'Orient ne l'apporte en ses murs. Barcelone doit désirer vivement aussi que tous les foyers de la fièvre jaune soient éteints; l'Europe tout entière qu'on tarisse les sources du choléra. La France a le droit d'exiger du roi de Naples, du roi de Sardaigne, du préfet de la Corse et du gouverneur-général de l'Algérie, qu'on lui laisse arriver d'Afrique les cailles que lui envoie le Dieu qui la protège, pour détruire les sauterelles de ses prairies, et rendre à la chasse au chien d'arrêt tout son agrément et ses charmes.

Mais attendez un peu que notre ambassadeur à Naples s'expose à compromettre sa dignité diplomatique en mettant sur le tapis la question de la caille, bien autrement importante cependant que la question du

m'ayant paru péremptoire, je jugeai à propos de dispenser de la seconde l'honnête et naïf négociant. J'ai besoin de livrer ce trait de probité mercantile à l'admiration de mes concitoyens. Qui empêchait l'honnête oiselier de profiter de mon ignorance pour métamorphoser la moitié de ses mâles en femelles?

Je ne puis terminer cet article, malgré sa longueur, sans parler d'un évènement immense qui tient en émoi tout Paris. Il s'agit de cette terrible rencontre qui vient d'avoir lieu entre l'auteur d'*Antony* et l'auteur de *Barnave*, et dans laquelle les deux champions ont fait usage d'armes si parfaitement discourtoises et à fer émoulu. Le feuilletoniste des *Débats*, un puissant dramaturge, avait accusé d'impuissance le *deuxième plus fécond de tous nos auteurs dramatiques*, à l'occasion des *Demoiselles de Saint-Cyr*. L'auteur du *Capitaine Pamphile* a riposté à brûle-pourpoint par une accusation d'ignorance largement motivée. Je n'aurais point à prendre parti dans cette querelle, si elle n'était que littéraire. Que M. Janin ait fait passer le Rhône par Marseille ou ressuscité le cardinal de Richelieu, mort en 1642, pour lui faire prononcer une condamnation capitale en 1674, peu m'importe. Qu'il ait fait se rencontrer Annibal avec Napoléon sur le champ de bataille de Cannes, je ne vois pas qu'il soit beaucoup plus coupable en cela que M. A. Marrast du

sur pied, et que cette mesure sera exécutée six mois après la sanction donnée à la délibération par ordonnance royale.

— Le conseil municipal de Paris vient de transformer les droits que touche la ville sur la vente en gros des poissons et volailles aux marchés, en droits d'octroi fixes, se percevant aux barrières, ainsi que cela a lieu pour la viande, les vins, etc.

—C'est le 15 de ce mois qu'en vertu de la loi électorale et du jury, les listes des électeurs et des jurés de France seront publiées dans les 86 départements, et que des registres seront ouverts pour opérer toutes les adjonctions, rectifications ou retranchements.

— L'administration des postes a fait publier l'avis que les lettres et journaux à destination des Indes Orientales et Ceylan pourront être reçus à l'hôtel des postes et dans les bureaux d'arrondissement de Paris jusqu'au 6 août, au soir, les courrier pour les Indes Orientales devant les emporter le 7 au matin.

Les lettres pour la Chine et l'archipel Indien pourront être également acheminées par cette voie, moyennant l'affranchissement jusqu'à Alexandrie.

— Les sous-préfets, commissaires de police et maires des départements, sont informés, par des circulaires émanées des préfets, que l'administration, pour faciliter les relations entre la France et la confédération suisse, a décidé que les Suisses pourraient circuler librement dans l'intérieur du royaume avec leur passeport national, sous la seule condition de l'avoir fait viser à la frontière.

Faits divers.

— On lit dans la *Gazette des Postes* :

L'Académie de Modène a résolu de faire connaître au public les sommes dont elle peut disposer pour la mise au concours de six prix pour l'année 1843. Une des questions pour lesquelles on promet un prix de 500 livres, et qui doit être résolue en italien ou en allemand, a pour sujet de représenter les désavantages d'une presse illimitée et les avantages d'une presse limitée, la nécessité d'une sage censure.

— Mardi matin, vers cinq heures, un vieillard proprement vêtu et d'un extérieur annonçant l'aisance, s'est tiré un coup de pistolet dans la bouche sur la place du HÂ, à Bordeaux. La foule, accourue à la détonation, l'a trouvé étendu par terre, le crâne horriblement fracassé. On n'a trouvé sur lui aucun papier qui pût le faire reconnaître. Le cadavre a été transporté à la Morgue.

—Le *Standard* annonce la mort de M. Charles Mackintosh de Dunchartan et Campsie, savant distingué, qui a fait d'heureuses applications de la chimie à la teinture, à l'impression et au blanchiement des étoffes. M. Mackintosh, auteur d'un procédé pour rendre les étoffes imperméables, est généralement connu par les vêtements qui portent son nom.

— On lit dans le *Courrier de Lyon*, du 4 :

Les espérances qu'avaient fait naître deux jours de beau temps se sont évanouies hier. Le vent qui, le matin, était au nord, a passé plus tard au sud, et du sud a sauté à l'ouest. Dans la soirée, un violent orage, accompagné de coups de tonnerre et d'une pluie torrentielle, tombant par averses, a éclaté sur notre localité.

La persévérance de la fâcheuse disposition atmosphérique sous l'influence de laquelle nos contrées se trouvent depuis si longtemps, commence à faire naître des craintes sérieuses sur la récolte en vins. Les propriétaires de vignobles situés en Beaujolais, et dans lesquels la pyrale exerce de si grands ravages depuis quelques années, se consolent de cette perspective par l'espoir de voir le ver destructeur périr par suite de ces intempéries prolongées. Nous sommes en effet dans la saison de l'éclosion des pontes de cet insecte, lesquelles ne peuvent réussir que par des chaleurs fortes et prolongées. Ces chaleurs paraissant devoir manquer, cette année, on peut raisonnablement espérer de voir la pyrale détruite, et peut-être pour long-temps.

— Le 10 juillet, la ville de Raab (Hongrie), a manqué d'être entièrement dévorée par les flammes. 140 à 150 maisons ont été brûlées. Une pluie abondante qui est heureusement survenue a seule sauvé la ville.

— Le *Moniteur* donne la statistique suivante des sommes qui, du mois de juin 1841 au mois correspondant de 1842, ont été versées par les différents théâtres de la capitale dans la caisse des indigents :

Académie royale de musique,	118,144 f.
Cirque-Olympique,	92,128
Opéra-Comique,	76,875
Italiens,	67,848
Français,	65,676
Palais-Royal,	53,674
Gaîté,	52,981
Gymnase,	46,621
Porte-Saint-Martin,	46,468
Vaudeville,	45,972
Variétés,	44,110
Folies-Dramatiques,	27,673
Ambigu-Comique,	25,023
Porte-Saint-Antoine,	6,870
Saqui,	4,591
Délassements-Comiques,	4,437
Odéon,	3,528
Total,	776,839 f.

— *Fribourg*, 28 *juillet*. —Jamais, peut-être, on n'a vu une atmosphère aussi variable que cette année; aujourd'hui la pluie, demain le beau temps : tandis que le bétail broute une belle herbe sur une montagne, on le voit sur une autre piétiner dans une épaisse couche de neige; un soleil brûlant et les frimas se succèdent à de courts intervalles. Il y a peu de jours, nous avons eu vingt et quelques degrés de chaleur; hier matin, il a grêlé dans plusieurs endroits de notre canton.

Faits de subversion.

— On lit dans l'*Echo Saumurois* :

Notre ville a été hier le théâtre d'un crime épouvantable. Le nommé Duval, tisserand, a tué sa femme à coups de maillet. Le coupable a ensuite essayé de se noyer; mais retiré de l'eau à temps, il est en ce moment entre les mains de la justice, qui informe.

— On lit dans le *Courrier de la Gironde* du 1er août :

Une jeune femme, mère de trois enfants, après avoir joui d'une position des plus brillantes, avait été obligée de se retirer au troisième étage d'une maison de la rue l'Hôpital, par suite de désastres qui étaient survenus dans sa fortune et l'avaient privée des dernières ressources. Longtemps elle essaya de faire tête à l'orage et de lutter contre la misère, soutenue dans ses rudes combats par le seul amour de ses enfants.

Travaillant jour et nuit pour augmenter le faible salaire que ses ouvrages manuels lui procuraient et qui servaient à nourrir sa famille, elle ne tarda pas à subir les conséquences de ces excès. Sa santé s'altéra sensiblement, et il vint un jour où faute de forces, le travail manqua, et le pain aussi.

En présence d'une aussi horrible situation, le désespoir s'empara de la pauvre femme. Repoussée par un de ses parents, propriétaire voisin de Bordeaux, qui lui refusa son assistance, elle résolut d'en finir avec une vie qui ne pouvait plus être utile à personne, pas même à ses enfants. Hier donc elle acheta, avec le dernier argent qui lui restait, une assez grande quantité de laudanum, qu'elle avala tout d'un seul trait.

Heureusement les voisins, attirés par les gémissements de cette infortunée, accoururent près d'elle et envoyèrent chercher un médecin, qui lui donna immédiatement des soins; grâce à l'efficacité et à la promptitude des remèdes, elle est aujourd'hui hors de danger.

Théâtres, Beaux-Arts. — Bouffé est à Bruxelles, où il obtient le succès qui accompagne partout son jeu si fin, si franc, si expressif.

— Camille Sivori a donné à Londres son quatorzième et dernier concert.

— Hier ont eu lieu au Conservatoire les concours de violoncelle et de violon.

Il y avait huit concurrents pour le violoncelle.

Le jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à décerner le premier prix pour le violoncelle. Second prix à l'unanimité : M. Lebout; accessit : M. Tierret.

Il y avait onze concurrents pour le violon. Premier prix à l'unanimité : M. Morin, qui avait eu le second prix l'année dernière; second prix : à l'unanimité, M. Briard. MM. Montaubry, Beron et Boverie ont obtenu chacun un accessit.

Vendredi 4, ont eu lieu les concours de harpe et de chant.

Il y avait quatre concurrentes pour la harpe.

1er prix, Mlle Raymond, qui avait eu le deuxième prix en 1842.

2e prix, Mlle Verqet.

Accessit, Mlle Nolet.

Pour le chant (homme), le jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à décerner le premier prix.

2e prix, M. Fort.

Accessit, M. Jourdain.

Pour le chant (femmes) :

1er prix, à l'unanimité, Mlle Duval; 2e prix, Mlle Mondutaigny.

Accessit, Mlles Moisson, Zevaco et Levaillant.

Aujourd'hui samedi, ont eu lieu les concours d'Opéra-Comique et d'Opéra. Voici les résultats :

Pour l'Opéra-Comique :

1er Prix : Mlle Duval. Rôle de Rosine du *Barbier de Séville*.

Accessit : M. Garcin Brunet et Mlle Zevaco.

Pour l'Opéra :

Le jury a décidé à la majorité de 6 voix contre 5 qu'il n'y avait pas lieu à décerner de premier prix.

2e Prix : M. Grassier.

Accessit : Mlle Mondutaigny et M. Chaix.

Lundi à dix heures, concours de piano.

— M. Raggi, dont on inaugure en ce moment à Pau la statue d'Henri IV vient de mettre la dernière main à une statue en bronze de Lapeyrouse, destinée à la ville d'Albi. Cette statue doit être exposée dans la cour du Louvre, avant d'être envoyée à Albi.

— Les voussures et l'encadrement du grand plafond de la salle des Pas-Perdus, à la Chambre des députés, étant terminés, M. Horace Vernet va prochainement commencer les peintures du plafond. On croit qu'il y retracera une des grandes scènes de notre histoire parlementaire. Toutes les peintures qu'on exécute en ce moment au palais Bourbon devront être terminées pour l'ouverture de la prochaine session.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DECLARATIONS DE FAILLITES du 4 août 1842.

DAMANDE, fabricant de chaussons, *rue Saint-Martin*, 3; juge-commissaire, *M. RODIER*; syndic provisoire, M. PASCAL, rue Richer, 22.

ALLARD, entrepreneur de bâtiments, *rue Popincourt*, 13; juge-commissaire, *M. MEDER*; syndic provisoire, M. ROULET, rue Geoffroi-Marie, 3.

GROS-MORICE, charcutier et marchand de vins *à Montreuil*; juge-commissaire, *M. CHATENET*; syndic provisoire, M. DACAGNY, cloître Saint-Méry, 2.

Veuve AIVAS, marchande à la toilette, *rue Montorgueil*, 25; juge-commissaire, *M. THIBAUT*; syndic provisoire, M. AICHOMME, rue Montorgueil, 71.

NOURRY, épicier, *Grand-Rue à Boulogne*; juge-commissaire, *M. CHATENET*; syndic provisoire, M. HÉNON, rue des Deux-Ecus, 34.

BOURSE DU 5 AOUT.

La hausse de nos fonds a fait aujourd'hui de nouveaux et sensibles progrès. Le 3 0/0 a atteint le cours de 80 fr. 95 c. et le 5 0/0 celui de 122 fr. 65 c., qui sont restés ceux de la clôture. — Les spéculateurs à la baisse montrent déjà quelques inquiétudes, et il ne faudrait pas s'étonner de voir des cours beaucoup plus élevés dans les premiers jours à la semaine prochaine; car l'impulsion est donnée, et il est à remarquer que la place est dans des conditions infiniment plus favorables que lorsque la dernière hausse du 3 0/0 fut assez brusquement arrêtée à 83 fr. 50 c. par le bruit de la négociation immédiate de l'emprunt qui ne se réalisa point, mais qui fit place à toutes les émotions que dut nécessairement causer l'insurrection espagnole. — Aujourd'hui que ces craintes sont heureusement dissipées, la reprise du mouvement ascensionnel s'explique naturellement.

Les chemins de fer ont éprouvé aussi quelque faveur, à l'exception de celui de Versailles (rive gauche), dont les cours se sont cotés en baisse.

EFFETS PUBLICS.	1er cours.	plus haut.	plus bas.	dern. cours	d. c. d'hier.
5 p. 100 comptant. . . .	122 35	122 60	122 35	122 50	122 25
— fin courant. . . .	122 55	122 65	122 50	122 65	122 50
3 p. 100 comptant. . . .	80 65	80 70	80 60	80 70	80 60
— fin courant. . . .	80 75	80 95	80 70	80 95	80 70
4 1/2 p. 100 comptant. . .	» »	» »	» »	» »	» »
4 p. 100 comptant	105 »	» »	» »	» »	» »
Oblig. de la Ville. . . .	1,320 »	» »	» »	1,320 »	1,317 50
Banque de France. . . .	3,290 »	» »	» »	3,290 »	3,290 »
Emprunt 1841	» »	» »	» »	» »	» »

				diff. sur le c. d'hier.
5 p. 0/0 Belge 1831 . . .	» »	Chemin de fer S.-Germ.	» »	» » en
— d° 1840 . .	107 »	— V. rive droite. .	293 75	1 25 en H
— d° 1842 . .	107 »	— V. rive gauche .	108 75	3 75 en B
Banque Belge 1835. . . .	777 50	— d'Orléans . . .	665 »	2 50 en H
Société gén. de Bruxelles.	» »	— Strasb. à Bâle. .	196 25	1 25 en H
Rente de Naples	106 30	— Rouen.	680 »	5 » en H
Emprunt Romain	100 »	— le Havre	313 75	» » en
Dette active d'Espagne. .	28 3/4	Caisse Laff. de 5000 fr. .	» »	Pas de c. hier
Emprunt d'Haïti.	475 »	— de 1000 fr. .	1,092 50	7 50 en B
Caisse hypothécaire. . . .	796 25	Quatre Canaux.	1,275 »	Pas de c. hier

Bons du TRÉSOR 3 1/4 à 1 mois.

Pièces d'or de 40 et de 20 fr. Agio. 10 fr.

Spectacles du 6 août.

OPÉRA. — La Péri, ballet. — Œdipe à Colonne.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Célibataire et l'homme marié. — La Mère et la Fille.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino noir. — Le Postillon.

GYMNASE. — Lucrèce. — Francesca. — D. Pasquale. — Les Deux Sœurs.

VAUDEVILLE. — Loïsa. — Une Femme compromise. — Quand l'amour s'en va.

VARIÉTÉS. — La Perruquière. — La Vendetta. — La Jeune garde. — Le Maître d'école.

PALAIS-ROYAL. — La Salle d'armes. — La Part du diable. — La Rue de la Lune. — La Fille de Figaro.

PORTE SAINT-MARTIN. — La Vaubelière. — Antony.

GAITÉ. — Les Chevaux du carousel. — Marguerite. — L'Amour.

AMBIGU. — Six mille francs. — En Sibérie.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Mina. — Les Anglaises. — Charles. — Les Fumeurs.

COMTE. — Le Fils du Rempailleur. — Le Moulin. — Les Hommes.

BULLETIN AGRICOLE.

La hausse des blés continue dans le rayon d'approvisionnement de Paris; toute la partie fertile de la Picardie (Oise, Somme, Aisne) se décide à moissonner les blés, tout verts qu'il sont, ne pouvant plus espérer un temps favorable, et voyant disparaître sous l'herbe les blés versés; toutefois, la récolte était fort belle en apparence et l'on n'estime pas la perte à plus d'un quart, à en juger par le peu de grains déjà rentrés. C'est beaucoup trop, sans doute, mais moins qu'on n'aurait pu le craindre.

Nous recevons à l'instant de Nantes une lettre d'un cultivateur fort au courant de l'état du pays; l'Ouest de la France a peu souffert comparativement au centre et au Nord; avec huit jours de soleil, la Bretagne aurait une année ordinaire. L'Est et le Sud-Est ont une perte de près de moitié.

Les seigles et les avoines sont partout abondants; les seigles ne baisseront pas beaucoup à cause du besoin qu'on en a pour suppléer au froment; l'avoine baisse et doit continuer à baisser; presque partout il y en aura à profusion.

Les farines n'ont pas varié à la dernière halle d'une manière bien sensible; cependant la halle était bien garnie, avec tendance à la baisse. Il s'est fait des marchés importants à livrer en octobre, au cours de la première halle de ce mois. Les taxes du pain connues actuellement à Paris, n'ont pas varié.

Les cours du fourrage et de bétail restent stationnaires, avec tendance légère à la baisse.

Le nouveau règlement qui admet la viande sur pied au poids, au lieu de la taxer par tête, selon le mode usité jusqu'à ce jour, est un acte dont l'agriculture doit remercier l'administration de la ville de Paris. Comme revenu, elle n'y perd rien; le peuple y gagne une baisse de 10 c. par kilogr., baisse que nous pouvons dès à présent annoncer pour l'époque malheureusement encore éloignée où le nouveau règlement doit être mis en vigueur. C'est une concession équitable, faite aux longues et unanimes réclamations de la presse agricole; les considérants de l'arrêté sont sages et faits pour mériter à l'administration de la ville de Paris une approbation générale; souhaitons qu'elle persévère dans cette voie de modération, d'équité et de sollicitude pour les intérêts de la classe la moins aisée de la population parisienne.

A. YSABEAU.

BOURSE AGRICOLE.

CÉRÉALES.					FOURRAGES.—Les 500 kil.				
DENRÉES.	HALLE	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.	MARCHÉS ÉTRANGERS.	Paris.	Versailles	Dammart.	[illegible]	[illegible]

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 7. LUNDI 7 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 6 AOUT.

Question espagnole.

La situation de l'Espagne est aujourd'hui plus que jamais d'un haut intérêt pour la France. Les destinées de ce pays sont trop intimement liées à celles du nôtre, pour que le gouvernement français ne comprenne pas enfin la nécessité de renoncer, à l'égard de l'Espagne, au système de politique passive qu'il semble avoir adopté. Les journaux anglais rejettent sur M. Guizot la responsabilité des derniers évènements de la Péninsule. L'accusation est au moins singulière. Elle prouve que les écrivains de la presse anglaise ne sont pas mieux au courant de ce qui se passe chez nous, que nos écrivains ne sont au courant de ce qui se passe de l'autre côté de la Manche. Pour nous, ce que nous reprochons habituellement à nos hommes d'Etat, ce n'est pas d'agir, mais bien au contraire, de n'oser bouger, et de se traîner honteusement à la remorque des circonstances. Nous pouvons hardiment déclarer devant les journaux anglais, et en toute sûreté de conscience, que le cabinet du 29 octobre est parfaitement innocent des griefs qu'on lui impute.

Il est vrai que la situation est si belle pour la France, qu'il a dû venir naturellement à l'esprit de ceux qui ne connaissent pas nos ministres, que M. Guizot et les siens devaient être pour quelque chose dans la chute du régent, l'ennemi déclaré du Gouvernement français. Or, voici la vérité :

Non-seulement le cabinet du 29 octobre, disons M. Guizot pour parler plus clairement, non-seulement M. Guizot est étranger d'intention et de fait au mouvement qui vient de s'opérer en Espagne, mais M. Guizot *n'ose* même pas *accepter* la position admirable que les évènements ont faite à son pays.

Et cela est si vrai, que la pusillanimité bien connue du ministre a provoqué, dans les plus hautes régions de la politique, une vive réaction. Deux systèmes diamétralement opposés, s'y trouvent, à cette heure, en présence.

L'un de ces deux systèmes, le plus national, le plus jeune et le plus sage à-la-fois, compterait les fils du Roi au nombre de ses partisans les plus décidés. Le duc de Nemours aurait vivement insisté auprès de M. le ministre des affaires étrangères pour que l'on songeât enfin à réveiller le Gouvernement français d'une trop longue apathie, et à lui faire reprendre le rang qui lui appartient dans le conseil des nations. Les fils du Roi déclarent que si le vœu des Espagnols appelle le duc d'Aumale à épouser leur reine, le Gouvernement français ne peut refuser cette alliance sans se déshonorer.

Le second parti se personnifierait en M. Guizot, l'homme de la politique *modeste*. Les ouvertures de M. le duc de Nemours l'auraient trouvé parfaitement insensible.

De la divergence des opinions, on en serait venu même à l'hostilité des actes. La mission extra-gouvernementale donnée récemment à un jeune député connu par l'intimité de ses relations avec un prince du sang, et qui vient de partir pour l'Espagne, aurait mis martel en tête au directeur des relations extérieures. L'homme d'État, blessé dans ses susceptibilités de portefeuille, aurait répondu à cet acte d'usurpation en conférant le titre de premier secrétaire d'ambassade au jeune diplomate qui représente en ce moment les intérêts du gouvernement français dans la capitale des Espagnes.

Le motif attribué à la mission extraordinaire du député auquel on fait allusion, serait de s'informer de l'état de l'opinion espagnole au sujet de l'alliance conjugale dont nous venons de parler.

Sans trop nous préoccuper du degré de créance que méritent ces derniers détails, nous déclarons, pour notre compte, adhérer complètement à cette politique éminemment nationale et française qu'on attribue au parti des jeunes princes. Si la nation espagnole veut l'union du duc d'Aumale et de la reine Isabelle, nous disons aussi que nul obstacle ne peut arrêter les deux peuples dans l'exercice de leur *droit* et de leur *liberté*.

L'Espagne est notre alliée naturelle, notre voisine. Sa prospérité est solidaire de la nôtre; l'Espagne a besoin d'un long temps de repos pour organiser son administration, ses finances, sa viabilité, pour travailler activement au développement des richesses de son sol. C'est à nous, c'est à notre politique libérale, à notre politique reconnaissante de concourir à la consolidation de cette tranquillité intérieure, qui est la première condition de la régénération de l'Espagne. Elle a payé assez cher son alliance avec nous dans les premiers temps de l'Empire, pour qu'au jour de

quer respectueusement que, de l'avis de la Chambre, ce n'est pas par des mesures de répression, des violences locales, que le mécontentement des Irlandais pourra être apaisé, mais bien en faisant disparaître les griefs qui, depuis nombre d'années, ont fait le sujet de plaintes et de remontrances entre les deux pays. Parmi les plus sérieux de ces griefs, se trouve la loi en vertu de laquelle toute la propriété de l'Église d'Irlande est attribuée au clergé d'une petite fraction de la population. La Chambre, profondément imbue de la pensée que cette loi n'est pas conforme à la raison, ni à la pratique de toute autre nation chrétienne, garantit à S. M. que ses fidèles et loyaux sujets protestants sont tout disposés à l'aider à régler la propriété de l'Eglise d'Irlande, de manière à faire disparaître les justes motifs de plainte, et à donner satisfaction au peuple irlandais. »

Une pétition rédigée à peu près dans les mêmes termes, et présentée par le comte de Fortescue, au nom de lord Granmore, a été également repoussée par la chambre des Lords. Ici, pour combattre les justes réclamations des Irlandais, l'ancien et célèbre avocat du libéralisme, lord Brougham, s'unissait à lord Wellington.

Ainsi le Parlement d'Angleterre, d'une voix presque unanime, repousse le principe d'une répartition plus équitable des énormes revenus de l'Église d'Irlande.

L'honorable M. Ward avait pris le soin de rédiger sa motion en termes assez vagues pour que la chambre des Communes pût s'engager sur le principe, et témoigner ses sentiments de justice et de sympathie, en réservant la question des moyens et les difficultés de la réalisation. Mais wighs et tories s'accordent pour repousser l'idée d'une modification dans les abus monstrueux qui frappent l'Irlande; whigs et tories ferment l'oreille aux plaintes qu'arrache une oppression séculaire.

Au tableau des souffrances des Irlandais, savez-vous ce que répondent les partisans du *statu quo*, les conservateurs-bornes d'au-delà du détroit? « Je conviens, s'écrie sir Robert Inglis, qu'il y a eu des fautes » commises depuis trois cents ans dans le gouvernement de l'Irlande. La » première, c'est de n'avoir pas converti les catholiques à la religion » anglicane; la seconde, c'est de n'avoir pas traduit la liturgie dans » l'idiome du peuple. »

D'ailleurs, sir Robert Inglis estime que les Irlandais devraient être amplement satisfaits des améliorations qui ont été opérées.

La conversion religieuse, voilà donc ce qu'il aurait fallu obtenir. C'était une nécessité d'abolir le papisme; et, pour ne l'avoir point fait, on rendait tôt ou tard inévitable le rappel de l'Union. Pouvait-on penser, en effet, qu'un peuple se laisserait éternellement imposer de lourdes charges pour faire les frais d'un culte qui n'est pas le sien? Les impôts prélevés par l'Eglise anglicane sur la population catholique irlandaise sont énormes. La *Presse* en donne le tableau d'après les lettres adressées par M. James Mill à lord Grey.

L'Irlande compte environ cinq cent mille habitants de la religion anglicane. En prenant tous les autres Etats de l'Europe, on trouve en moyenne, que le culte exige 675,000 francs pour cinq cent mille âmes. Or, en Irlande, pour ce même nombre de fidèles anglicans, l'Eglise coûte plus de 800,000 livres sterling (20 millions de francs) (1), que paient les catholiques, lesquels ont, en outre, à pourvoir par des cotisations volontaires à l'entretien des ministres de leur culte.

Cet état de choses est intolérable, et cependant, bien loin de chercher à y porter remède, l'aristocratie anglaise, whigs et tories, et le gouvernement montrent, de plus en plus clairement leur résistance à toute réforme sérieuse, à mesure que se manifestent les exigences et la ferme volonté du peuple irlandais. Tous les hommes politiques d'Angleterre déclarent inadmissibles les prétentions de l'Irlande, en cela qu'elles font échec à la constitution même de l'Etat. Pour eux, attaquer les privilèges de l'Eglise anglicane, ce n'est pas seulement briser une des branches de l'arbre aristocratique, c'est encore frapper la royauté, puisque le chef de l'Etat est en même temps le chef de l'Eglise. On voit, par le fait du conflit qui se produit aujourd'hui, combien, dans l'état de division et d'hostilité des communions religieuses, combien il y avait de danger à faire du roi le chef religieux. Une pareille constitution portait en soi le germe de la décomposition, à moins que ne fût détruite dès l'origine toute dissidence par la persécution, à moins que tous les catholiques ne fussent convertis de force ou chassés à l'étranger.

Les papistes ont continué à vivre et à exercer leur culte dans les trois royaumes; leur nombre même s'est accru; l'Irlande est restée tout entière catholique, et la voilà qui soulève énergiquement de son cou meurtri le joug de la conquête religieuse comme le joug de la conquête féodale. L'Angleterre protestante et aristocratique résiste, crie à la spoliation, et jure de maintenir et les privilèges des seigneurs maîtres du sol et les privilèges de l'Eglise. Il semble, à voir l'ardeur de la plainte et l'entêtement de la résistance, qu'une révolution est imminente.

Que feront whigs et tories? S'adresseront-ils au sentiment religieux de la nation? Sommes-nous destinés à assister à de nouvelles guerres de religion? L'Angleterre est fanatique et intolérante, sans doute, et les

leurs! Le prolétaire anglais est trop misérable; on ne lui donnerait pas le change; il est trop affamé: avant de songer aux droits de l'Eglise anglicane, il pensera au pain de chaque jour, qui lui manque, à ses enfants, qui crient famine et dépérissent dans l'indigence hideuse.

Il y a donc devant le gouvernement anglais des difficultés accablantes. La guerre contre l'Irlande, c'est une guerre de religion, chose odieuse! la guerre contre l'Irlande, c'est la renaissance des haines religieuses dans le sein même de l'Angleterre; la guerre contre l'Irlande, c'est peut-être la guerre civile en Angleterre. Pour éviter d'aussi terribles nécessités, qui conduiraient infailliblement l'Angleterre à sa décadence, il faut que des esprits fermes et hardis se placent en face d'un système tout nouveau et conçoivent des vues larges pour la transformation de la vie sociale dans la Grande-Bretagne, pour l'accord des intérêts puissants dont la lutte s'engage en ce moment avec tant de menace. Où sont-elles, ces âmes assez généreuses et assez fortes pour sauver la vieille Angleterre des catastrophes vers lesquelles elle paraît irrésistiblement entraînée? Le temps est venu pour l'aristocratie qui a si glorieusement fondé la puissance britannique, de consentir à de grands sacrifices, si elle ne veut périr avant même d'avoir achevé son œuvre. Le temps est venu pour elle des suprêmes dévouements et des réparations envers ceux qu'elle a asservis et exploités, prolétaires et catholiques, si elle ne veut être ébranlée et brisée par l'ouragan populaire. Puisse cette aristocratie puiser dans la religion du Christ, dont elle a porté sur tout le globe les préceptes, des inspirations de charité et de fraternité; puisse-t-elle, ouvrant son âme au souffle de l'esprit divin, rendre justice à l'Irlande épuisée, et donner du travail et du pain aux masses affamées de ses serfs-ouvriers! Il y va de son salut et de sa gloire.

Quoi qu'il en soit, l'Europe ne peut pas rester indifférente à la lutte qui semble imminente, et il appartient particulièrement à la France de surveiller les mouvements du Gouvernement anglais et de lui donner des avertissements sérieux. L'aristocratie anglaise ne peut pas espérer que la France reste impassible à voir frapper et écraser tout un peuple, quand ce peuple ne demande rien que justice, quand ses griefs sont reconnus légitimes par ceux-là même qui le tiennent asservi. La destinée de la France, désormais, c'est de tenir d'une main fraternelle, ferme et puissante, la balance de la justice entre toutes les nations, et de faire respecter les droits de chacun à la liberté industrielle, morale et religieuse. La France ne laissera pas périr l'Irlande. Que cette parole, répétée unanimement d'un bout à l'autre de notre pays par les organes de tous les partis, inspire à l'aristocratie anglaise de mûres et salutaires réflexions!

Fraudes commerciales; empoisonnement public.

Des faits qui intéressent au plus haut degré la santé publique, et qui ne peuvent être mis en doute, ont éveillé la sollicitude de l'autorité.

La commission de salubrité de la ville de Paris vient de provoquer une saisie opérée par la police chez plusieurs pâtissiers, connus sous la désignation de *darioleurs*, qui se livrent exclusivement à la préparation des brioches et gâteaux communs, débités en quantités énormes sur les promenades publiques, et particulièrement destinés aux enfants. Des brioches et de la pâte préparée pour en faire ont été remis à la commission, qui les fera analyser dans le but d'y rechercher les substances nuisibles, et surtout le sulfate de cuivre qu'on suppose devoir s'y trouver. En appelant sur ces faits l'attention du public, en tenant les parents en garde contre des aliments empoisonnés que leurs enfants sont exposés à manger tous les jours, et en signalant les abus odieux du commerce anarchique, nous remplissons notre devoir.

En principe, nous blâmons les journaux qui publient d'avance des commencements incomplets d'instruction judiciaire; ils peuvent créer dans l'opinion un préjugé défavorable aux accusés, qui, jusqu'à condamnation, doivent toujours être présumés innocents. Aussi, nous abstenons-nous de désignation précise des individus inculpés, souhaitant sincèrement qu'ils se justifient.

Le public, malgré les procès antérieurs analogues à celui qui va probablement se suivre en police correctionnelle, ne connaît point, en général, le genre d'intérêt qui porte les pâtissiers à mêler à la pâte du sulfate de cuivre. Cette substance, poison des plus dangereux, comme tous les sels de cuivre, étant ajoutée à la pâte pendant sa fermentation, se décompose et dégage de l'acide sulfureux. L'acide sulfureux agit sur la farine de telle sorte qu'il devient impossible de distinguer au goût ni à la vue la pâte faite avec des farines inférieures ou même avariées, et celle pour laquelle on a employé de la fleur de farine, seule propre à la pâtisserie où il n'entre pas de sulfate de cuivre. La différence entre le prix de ces deux qualités de farine est de 25 et même de 30 pour cent. C'est pour gagner cette différence que bien des pâtissiers ne craignent pas d'empoisonner le public, comme ne l'ont que trop prouvé de nombre de condamnations. En Belgique, les boulangers mettent du cuivre dans

Les conséquences de la mesure adoptée par l'administration municipale de Paris seront fort importantes. Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître l'historique des réclamations qui ont amené ce résultat. Lorsque, comme cela se pratique encore aujourd'hui, un bœuf d'une valeur intrinsèque de 300 fr., et un autre d'une valeur de 900 fr., sont soumis à la même taxe fixe par tête, le premier paie plus de trois fois la taxe du second; car sur un bœuf de petite taille, il y a plus de déchet, plus d'issues, plus de non-valeurs. Si la taxe est élevée, le bœuf de petite taille est exclu du marché.

La plupart des villes de France avaient suivi l'exemple de Paris, rien que pour se donner des airs de grandes villes; il en résultait que l'élève du bétail de petite taille était presque prohibé, n'ayant pour débouché que les villages et les bourgs, où la consommation de la viande est, comme on sait, très bornée. L'agriculture, intéressée à l'élève du bétail, source de fécondité pour le sol, n'a cessé depuis longtemps de faire entendre à ce sujet les plus vives réclamations. L'édilité lyonnaise a cédé la première: Paris a cru devoir attendre le résultat de l'expérience faite dans la seconde ville du royaume. Ce résultat a été ce qu'il devait être; il y a eu une légère augmentation de revenu pour la cité, et un accroissement de consommation peu sensible en raison de la misère qui pèse sur les ouvriers lyonnais.

Aujourd'hui Paris laisse un délai de six mois pour l'écoulement du bétail de grande taille, engraissé en vue de l'approvisionnement de la Capitale sous le régime du précédent règlement. Cet ajournement est une mesure juste et sage; il faut procéder avec des ménagements, même dans les améliorations.

Les suites de cette mesure équitable ne peuvent se faire sentir immédiatement: l'élève du bétail de petite taille, à qui le marché de Paris vient d'être ouvert, exige du temps. Pour élever du bétail, trois choses sont nécessaires: de l'argent pour en acheter, du fourrage pour le nourrir, des étables pour le loger; tout cela ne s'improvise pas. Mais, dès aujourd'hui, l'Indre, le Cher, l'Allier, dont le sol n'admet pas l'élève des grands bœufs, vont se préparer à rendre leur petite race digne de paraître à Sceaux et à Poissy; dès aujourd'hui, les propriétaires éclairés feront bâtir pour loger les élèves; ils aideront les fermiers à défricher, à faire des prairies artificielles, à cultiver les racines fourragères; ils auront en perspective l'accroissement très important de la valeur de leurs terres mieux fumées, par conséquent mieux cultivées. Telle est la marche lente, mais assurée, que doivent suivre les améliorations agricoles, après l'admission dans Paris du bétail de petite taille, exclu jusqu'à présent par le mode de perception des droits d'octroi.

Ce droit avait dans certains cas d'étranges conséquences; nous en citerons un exemple. M. C...., jardinier maraîcher, rue de Montreuil, 84, voulait utiliser les débris de ses légumes en élevant un porc; il va au marché de Sceaux et rapporte sous son bras un cochon de deux mois qui lui avait coûté 12 fr.: arrivé à la barrière, on lui demande pour son cochon plus que le prix d'achat, et il est forcé de donner au fisc municipal la même somme que les charcutiers de Paris paient pour un cochon gras.

Dans six mois, grâce au règlement nouveau, chacun des maraîchers du huitième arrondissement pourra élever pour la consommation de son ménage, un porc, dont l'élève ne lui coûtera presque rien, et dont la taxe à l'entrée aura été proportionnée à sa valeur réelle.

Des milliers d'hectares de terres excellentes, aujourd'hui livrées au parcours des moutons, doivent, d'ici à un an ou deux, se convertir en terres arables, à l'aide des engrais que va fournir l'élève du petit bétail. Mille hectares, passant de leur valeur actuelle de 200 fr. à une valeur de 3,000 fr., prix actuel des terres arables et des prairies dans l'Indre et le Cher, constituent pour la nation un accroissement de capital foncier de 2 millions 800,000 francs.

Puis, on ne peut douter que l'exemple de Lyon et de Paris ne fasse ouvrir les yeux aux autres villes de France sur le tort que le mode actuel de la perception des droits d'octroi cause à l'une des branches les plus essentielles de la production agricole. C'est par les mesures de ce genre, dont tout le monde profite, et qui ne causent à personne un tort même passager, qu'il importe d'entrer dans la voie des améliorations.

La consommation de la viande de premier choix ne diminuera pas; la viande deviendra accessible à des ménages qui doivent s'en priver aujourd'hui; la somme des engrais et celle des fourrages augmenteront en même temps; la production des céréales ne peut manquer de s'en ressentir. Le paysan dit avec bon sens: Qui a *foin* a *pain*.

Sous un autre point de vue très important, l'admission des bœufs de petite race à la consommation de Paris ne sera pas moins favorable à l'agriculture. Avant de venir à l'abattoir, ces bœufs auront travaillé; ce sont donc des instruments de travail, aujourd'hui hors de la portée de beaucoup d'agriculteurs, dont la rareté et le haut prix doivent cesser prochainement.

Le régime antérieur donnait une prime énorme à un petit nombre de propriétaires; car les terres propres à l'élève du gros bétail sont rares en France. Les détenteurs de ces terres profitaient seuls du régime créé par la taxe par tête. Quand la production du petit bétail aura pris, sous l'influence du nouveau mode de perception, un grand développement; quand cette production aura donné lieu aux larges améliorations agricoles qu'on est en droit d'en attendre, il sera temps d'examiner si la concurrence laisse à l'élève du gros bétail une place suffisante, et s'il y a lieu de lui accorder une prime proportionnée à son utilité; mais jamais, dans aucun cas possible, cette prime ne pourra rétablir la différence exorbitante que vient de supprimer l'administration municipale de Paris (1).

Ou lit dans le *Mémorial de Rouen* :

MM. Frédéric de Conninck et Ce, du Havre, ont eu un procès à soutenir contre l'administration des douanes, au sujet d'un chargement composé principalement de cafés, que cette maison a importé de Batavia par le navire français *Seïd-Saïd*. MM. Frédéric de Conninck et Ce, soutenant que les droits imposés sur le café par UNE LOI, ne pouvaient être légalement augmentés par UNE ORDONNANCE, prétendirent ne devoir que ... MM. Frédéric de Conninck et Ce ont été renvoyés devant le tribunal civil de Rouen, qui définitivement leur a donné gain de cause.

Une affaire absolument semblable entre la maison Delaroche, Armand Delessert et Ce et la douane, pour des cafés importés de Padang par le navire *la Joséphine*, a été jugée de la même manière.

Nous apprenons, en outre, que la douane vient d'être battue sur la même question à Aix, où le procès d'une maison de Marseille avait été renvoyé.

Nous avons omis hier, dans notre compte-rendu du meeting de Castlebar, de reproduire la partie la plus saillante du discours d'O'Connell. Nous nous empressons de réparer cette omission. Voici les paroles par lesquelles le grand agitateur a terminé son discours au banquet de Castlebar :

Mardi prochain nous nommerons des arbitres destinés à remplacer les magistrats destitués.

M. Dillon Brown, président. — Ferai-je partie de ces arbitres ?

M. O'Connell. — Certainement. (On rit.)

Après cette nomination d'arbitres, qui sera d'une grande importance pour les intérêts de la population d'Irlande, nous aurons une assemblée de 300 représentants de l'élite de la société à Dublin, sous la dénomination de *Société de préservation*. Ce ne sera pas une convention, parce qu'il y aurait illégalité à en établir une. Lorsque chacun de ces 300 membres de la société sera arrivé à Dublin, après avoir versé 100 livres sterling pour sa localité, qui m'empêchera de les inviter à dîner, et, à table, de converser avec eux sur les affaires politiques, et enfin d'aviser aux moyens de rétablir le parlement irlandais ?

Remarquez bien que ces messieurs les membres de la société ne seront pas des représentants, mais bien des membres d'une société de trésoriers venant de verser des fonds à la caisse centrale! Ah! vous croyez donc qu'il serait facile de surprendre en défaut un vieux jurisconsulte comme moi! Partisan du repeal complet et sans condition, je suis prêt à collaborer, à coopérer avec quiconque voudra soustraire à la domination du parlement anglais les questions de politique irlandaise.

O'Connell ne s'était pas encore exprimé aussi nettement sur le plan qu'il se propose de suivre.

Nouvelles d'Espagne.

Les journaux de Madrid, du 3 juillet, n'offrent pas plus d'intérêt que ceux d'hier. Il paraît qu'à la date du 30 on était encore, à Madrid, sans détails précis du siége de Séville. Le *Heraldo* mentionne cependant le courage héroïque d'une femme qui, au milieu du feu le plus meurtrier, servait des rafraîchissements aux artilleurs d'une batterie placée près de la porte de l'Osario.

Ce même journal annonce que le duc de Baylen est entré dans l'exercice des hautes fonctions de tuteur de sa majesté et de son altesse royale.

Les journaux de Barcelone parlent de germes de division subsistant même au sein du parti progressiste, et nous apprennent que la junte suprême de la province barcelonaise a adressé au gouvernement provisoire une représentation conçue en des termes énergiques.

Ils promettent de donner prochainement le texte de cette représentation.

Hygiène — Écoles primaires.

L'enseignement primaire est une des branches du service social pour lesquelles on a le plus fait à notre époque, et notamment depuis la Révolution de juillet; il faut rendre cette justice à qui de droit. Combien cependant on est loin d'avoir pourvu à tout ce qu'exige cet important service! Les conditions primordiales les plus essentielles, par exemple celles relatives à la salubrité des salles d'école, manquent plus ou moins encore dans bon nombre de localités.

On sait que l'air d'un appartement, dans lequel se trouvent réunies un certain nombre de personnes, est promptement vicié et rendu impropre aux besoins de la respiration. Des expériences faites à ce sujet ont établi qu'il ne faut, par personne et par heure, pas moins de 6 à 7 mètres cubes d'air pur, pour qu'il n'y ait pas malaise dans la fonction respiratoire. Eh bien! les salles dans lesquelles on rassemble et renferme les enfants pour leur donner l'instruction primaire, indépendamment des autres dispositions insalubres qu'elles peuvent offrir, sont souvent d'une dimension trop petite pour que ce besoin soit satisfait. Ajoutons qu'il n'est rien de plus ordinaire que de voir négliger complètement la précaution de renouveler l'air pendant la durée des classes et dans leur intervalle.

L'air, cette richesse qui appartient à tous, est une de celles dont on se prive le plus communément de jouir d'une manière convenable à la santé. Dans tous les lieux de réunion nombreuse, dans nos écoles, dans nos églises, dans nos théâtres, dans nos salons et même dans nos académies savantes, on éprouve à cet égard des lésions très préjudiciables. Mais c'est surtout par rapport aux enfants qu'une telle pénurie du fluide qui vivifie le sang est fâcheuse et dommageable. Elle nuit à leur développement; elle influe pour le reste de la vie sur leur constitution, et bien des natures débiles et cachectiques doivent cette manière d'être à l'insuffisance, à la mauvaise qualité de l'air qu'elles ont eu à respirer pendant une partie du temps de leur enfance. Quand on envisage, du point de vue de la physiologie et de l'hygiène, les conditions dans lesquelles vit la masse du peuple, depuis l'école et l'atelier jusqu'aux logements particuliers, jusqu'aux réduits étroits où la plupart de ses membres passent la nuit, on peut dire que toute son existence est en quelque sorte un état d'*asphyxie* intermittente.

Mais, pour ne pas nous exposer au soupçon de faire à plaisir de la théorie *pessimiste*, nous allons citer des faits. Voici ce que publiait naguère un journal de Besançon, *Le Franc-Comtois*, qui n'est nullement imbu de l'esprit novateur :

On vient de distribuer, sur le mauvais état des locaux affectés par notre ville aux *écoles chrétiennes*, un mémoire que l'impartialité ... leur misérable situation. Le premier devoir de nos magistrats est de s'en occuper immédiatement; il n'y a pas d'intérêt plus sacré, plus urgent; aucune dépense publique ne serait excusable ni même explicable, avant que les enfants des pauvres n'eussent des écoles spacieuses et saines.

Si la ville n'a pas de maisons propres à cette destination, qu'elle en achète et qu'elle les dispose: n'avons-nous pas la loi d'*expropriation pour cause d'utilité publique*? On exproprie pour embellir une rue, pour un chemin, pour une promenade, et l'on n'oserait exproprier dans l'intérêt de la santé, de la vie et de l'éducation des deux tiers de la jeunesse d'une grande ville! Y aurait-il une cause plus utile que celle-là? y a-t-il un intérêt aussi sacré ?

Nous sommes tout-à-fait de l'avis du journal bisontin sur l'application nouvelle, croyons-nous, qu'il propose de faire de la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il nous paraît évident qu'à défaut de pouvoir se procurer, par libre transaction, les locaux convenables pour l'établissement de *ses écoles primaires*, une ville doit être autorisée à employer, pour les obtenir, la voie légale indiquée. En général, on n'a guère à craindre que le principe de l'expropriation pour utilité publique prenne une extension trop grande, limité qu'il est par le sentiment de l'intérêt particulier, si jaloux de ses prérogatives et toujours si éveillé sur les atteintes qui pourraient y être portées.

Nous nous associons pareillement à l'hommage dont le dévouement des frères de la Doctrine chrétienne est l'objet. Les services que ces instituteurs rendent aux enfants du peuple méritent toute reconnaissance.

Quant à la mortalité qui frappe sur eux, dans leur service, au sein des écoles de Besançon, on peut reconnaître sans doute pour une de ses causes, l'insalubrité de ces écoles. Et alors, si des hommes adultes ne peuvent résister à cette influence, quel n'en doit pas être l'effet sur de jeunes enfants, dont plusieurs n'ont qu'une nourriture mauvaise et insuffisante, comme il arrive dans les familles pauvres ? Mais relativement à cette mortalité des frères, elle est peut-être aussi, qu'on nous permette d'en faire la remarque, favorisée par leurs habitudes ascétiques, et par le genre de vie qu'on leur impose. L'homme se retrouve sous les habits religieux, quel que soit le noble et céleste zèle qui l'ait porté à les revêtir, et le propre de l'humanité est d'avoir besoin par nature de plus de distractions que n'en permettent, en général, les règles des différents ordres religieux. L'œil fixé uniquement sur le ciel, les pieux personnages qui ont établi ces règles n'ont pas tenu assez compte des lois de l'hygiène. Leurs statuts pourraient et devraient être modifiés de ce point de vue, sans que le but social de leur institution en fût moins bien atteint, loin de là. N'importe-t-il pas d'ailleurs, de mettre en œuvre tout ce qui peut contribuer à conserver, à prolonger des existences dévouées et utiles ?

On nous objectera qu'en raisonnant d'après l'observation faite à Besançon, nous tirons d'un fait particulier une conclusion générale. Non, ce n'est point sur ce fait seul que nous basons notre dernière réflexion. Il était démontré, dès avant 1789, par des tableaux statistiques dressés par des ecclésiastiques eux-mêmes, que la durée moyenne de la vie des personnes de l'un et de l'autre sexe engagées dans les ordres religieux était moindre que celle des gens du monde. Et pourtant les premières évitent bien des excès contraires à la santé, dans lesquels les gens du monde tombent journellement.

Si nous blâmons la verve adulatrice du *Journal des Débats*, quand elle s'exerce indiscrètement aux dépens de la popularité des membres de la famille royale, nous applaudissons vivement au contraire à l'expression des nobles sentiments d'humanité, des généreuses aspirations vers le progrès largement et vraiment démocratique, dont un des rédacteurs de cette feuille a naguère accompagné le récit de la visite du duc de Montpensier aux forges de Decazeville. L'auteur du brillant article auquel nous faisons allusion, M. Michel Chevalier, en signalant ce qu'offre de merveilleux un immense atelier qui ne produit pas moins de dix millions de kilogrammes de fer annuellement, se livre aux réflexions suivantes :

Quelle espérance légitime ce spectacle ne provoque-t-il pas chez ceux qui pensent qu'un jour, Dieu aidant, si les hommes éclairés et les gouvernements ne désertent pas la cause de la paix, si les populations persistent à aimer le travail, et si elles s'arment de résolution et de patience, la force productive des sociétés, extirpant la misère, subviendra à fournir à chacun des membres de la famille humaine, en échange de ses labeurs, un degré de bien-être inconnu des nations anciennes, inconnu présentement d'un trop grand nombre d'hommes, nos frères devant Dieu, nos égaux devant la loi?

Les progrès de l'industrie, les perfectionnements qui agrandissent la production, qui abaissent le prix des choses et améliorent les conditions de l'existence des hommes, qu'est-ce sinon le triomphe de la pensée sur le monde, la victoire de l'esprit sur la matière ?

A voir cette population active, suscitée par le génie du travail là où régnait la solitude du désert, on sent que l'industrie est grande; on se persuade qu'elle est destinée à répandre beaucoup d'éléments de prospérité et de grandeur parmi les nations, et de bonheur parmi les individus. Ce sentiment de confiance se lisait sur les visages. Mais, pour arriver au bonheur et à la puissance, les nations et les individus devront, à ces conditions matérielles, en joindre d'autres de l'ordre moral, que l'industrie comporte, sans lesquelles elle ne peut fleurir. Il faudra à tout le monde un courage persévérant, patient et calme.....

Assurément, le séjour de M. le duc de Montpensier à Decazeville aura gravé dans l'esprit du jeune et brillant capitaine d'artillerie l'idée de la puissance de l'industrie, des ressources qu'elle recèle en ses flancs, des services qu'elle est appelée à rendre, et de la grandeur des travaux de la paix.

EXTÉRIEUR.

l'élection : maintenant qu'elle a eu lieu, une pareille mesure n'a d'autre but que de se débarrasser de deux hommes dont les tendances sont anti-russes.

La Russie voudrait-elle, dans un moment critique pour l'Europe, se frayer les voies d'exécution de projets ultérieurs ?

(*Gazette universelle d'Augsbourg*, 2 août.)

— *De la frontière de Turquie*, 24 *juillet*. — Il sera d'autant plus facile de mettre à exécution la mesure du renvoi de Wutchitch et de Petroniewich que le commissaire russe a donné à entendre que leur éloignement ne serait que temporaire. En conséquence, on a résolu d'envoyer sur-le-champ à Kragujewatz le sénateur Gaschanin, ami intime de Wutchitsch, pour lui communiquer, ainsi qu'à Petroniewich, la résolution de l'empereur de Russie et leur faire sentir la nécessité de se soumettre aux circonstances. On pense que le baron Lieven restera à Belgrade jusqu'au départ de Wutchitsch et Petroniewich.

Le baron a fait savoir aux réfugiés qu'ils pourraient revenir sans crainte en Serbie ; il n'a excepté de cette faveur que les membres de la famille Obrenowich et les deux ministres du prince Michel, Protitsch et Raditschewich.

Le berat d'investiture n'est pas encore arrivé. Le baron Lieven a déclaré que dans le cas même où le berat arriverait, il n'en autoriserait point la publication tant que Wutchitsch et Petroniewich n'auraient pas quitté le pays.

(*Gaz. d'Augsbourg*, 2 août.)

ANGLETERRE. — Dans la séance du 4 août la chambre des Communes s'est formée en comité sur le bill de soulagement des pauvres d'Irlande ; puis elle a discuté sur une pétition des habitants de Hull, qui a été rejetée.

Comté de Galles. — Swansea, 3 août. Les Rébeccaïtes continuent à démolir les barrières. Mardi, les soldats ont quitté une barrière près de Llanor; dans la nuit, cette barrière a été abattue. La barrière de Llanon a été également abattue. Hier matin, les individus prévenus d'avoir détruit la barrière de Bolgoed ont comparu devant les magistrats chargés de les interroger. Les prévenus sont David Jones, Daniel Lewis, Griffith-Vaughan. — Après l'audition des témoins et l'interrogatoire des prévenus, ils ont tous été renvoyés aux prochaines assises. Ensuite, on les a admis à fournir caution. (*Standard*.)

— Le *Times*, tout en se prononçant énergiquement contre les excès commis par les rébeccaïtes, déclare qu'il aime mieux encore Rébecca que miss Ant. Hralker qui s'est mise à prêcher en faveur des chartistes. La raison est que Rébecca et ses partisans ne procèdent point par esprit de système; ils ne veulent point renouveler l'ordre social comme les chartistes ; ils détruisent des barrières, mais ne prononcent point de discours incendiaires: voilà pourquoi ils n'ont pas obtenu les sympathies de MM. Hume et Duncombe. Toutefois, il importe que l'autorité adopte d'énergiques mesures pour la répression de pareils désordres ; autrement, le chartisme finirait par gagner les rébeccaïtes; et les repealers de Manchester, d'Irlande, de France et d'Amérique, ne manqueraient pas de leur envoyer des députations.

— Les fonderies et les forges du Staffordshire sont dans un état déplorable. Un grand nombre de ces usines sont fermées et leurs propriétaires se trouvent en état de faillite. Des milliers d'ouvriers sont sans ouvrage : les autres ne trouvent que des demi-journées à faire. La banque de Dudley a suspendu ses payements, par suite de la faillite d'une maison de Tiverdale qui devait à cette banque plus de 30,000 livres (750,000 francs). (*Morning-Herald*.)

— Des correspondances de Madrid, publiées par le *Times* et le *Morning-Chronicle*, affirment que la division est flagrante entre les vainqueurs et que le gouvernement provisoire s'apprête à sévir contre les vaincus. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la véracité de ces correspondances est fort suspecte.

PRUSSE RHÉNANE. — La diète s'est séparée le 20 juillet, après avoir adopté presqu'à l'unanimité une proposition consistant à prier Sa Majesté de créer un ministère spécial du commerce et d'accorder une protection plus efficace à l'industrie par l'organisation d'une chambre centrale du commerce.

(*Gazette d'Augsbourg*.)

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — Le *Moniteur algérien*, dans ses derniers numéros, contient un acte administratif, en date du 11 juillet, qui concède 1,020 hectares de terres incultes dans la plaine de Staouéli, à une société représentée par le père Hercelin, général des Trappistes, demeurant à la Trappe, commune de Soligny (Orne), à charge par la société de mettre ces terres en culture dans le laps de dix années et d'y planter 10,000 arbres.

INTÉRIEUR.

Par ordonnance royale du 28 juillet, M. le maréchal-de-camp Bro a été promu au grade de lieutenant-général dans la première section du cadre de l'état-major général, en remplacement de M. le général de Colbert, décédé.

— Par ordonnance royale du 21 juillet 1843, M. Taylor, capitaine de 1re classe au corps royal d'état-major, a été nommé chef d'escadron au même corps, en remplacement de M. de Germay, admis à la retraite.

Par ordonnance royale du 21 juillet 1843, ont été nommés dans les corps d'infanterie ci-après :

A quatre emplois de chef de bataillon.

63e régiment d'infanterie de ligne : M. Lambert, capitaine au 48e de ligne, en remplacement de M. Leulier, admis à la retraite.

17e régiment d'infanterie légère : M. Michel, capitaine au 36e de ligne, en remplacement de M. Leyritz, nommé lieutenant-colonel.

51e régiment d'infanterie de ligne: M. Planès, capitaine adjudant-major au 57e de ligne, en remplacement de M. d'Esmond, admis à la retraite.

57e régiment d'infanterie de ligne : M. Esnon de la Bellangerais, capitaine au 15e de ligne, en remplacement de M. Delatour, nommé lieutenant-colonel.

Faits divers.

La chapelle élevée à la mémoire de S. A. R. M. le duc d'Orléans, sur la route de Neuilly, restera encore ouverte au public pendant dix jours.

(*Moniteur*.)

— Voici, d'après le *Moniteur*, le rapport des consommations de viandes de boucherie, dans Paris, en juillet 1843 et en juillet 1842.

	1843	1842	
Bœufs.	5,379	5,945	566 dim.
Vaches.	1,447	1,295	152 aug.

— Le *Propagateur de l'Aube* recommande à l'attention des conseils-généraux, dont la session va s'ouvrir d'ici à quelques jours, la question de la réforme postale.

Le produit des lettres et imprimés a été porté au budget de 1843 pour 42 millions 250,000 fr. C'est là le chiffre qu'on s'était proposé d'atteindre. En abaissant immédiatement le tarif à une taxe uniforme de 20 c. ou de 25 c., il est permis d'affirmer que cette énorme diminution doublerait immédiatement le nombre des lettres. Dans ce cas, la recette, avec la taxe de 20 c., s'élèverait à 41 millions au moins ; avec la taxe de 25 c., elle dépasserait les appréciations du budget de plus de 4 millions. Dans ces deux cas, l'expérience acquise en Angleterre, la force des choses, indiquent que le produit irait toujours en augmentant les années suivantes. Deux faits le prouvent : en Angleterre, depuis la réforme, qui ne date que de 1840, on écrit *trois lettres et demie* au lieu *d'une*, et le mouvement de progression est continu. En France, malgré la cherté des ports de lettres, l'*Annuaire des postes* constate une augmentation de 3 millions 500,000 lettres en moyenne.

— On écrit d'Agen, 1er août. — Un orage épouvantable a éclaté lundi dernier sur la ville d'Agen, de 4 à 6 heures du matin. Les rues étaient inondées par des torrents de pluie, et le tonnerre n'a cessé de gronder avec une violence extraordinaire; la foudre est tombée en plusieurs endroits, notamment sur un ormeau isolé au milieu de la place Saint-Antoine, sous lequel s'étaient réfugiés des voyageurs qui se rendaient au bateau à vapeur, et qui ont failli périr victimes de leur imprudence; ils venaient de partir lorsque tout le tronc de l'arbre contre lequel ils s'étaient adossés a été sillonné et déchiré de bas en haut par le fluide électrique. La commotion a été si vive que le robuste commissionnaire qui suivait les voyageurs s'est évanoui, et est resté quelques minutes sans force et sans mouvement.

— Nous trouvons dans le *Morning-Herald* des détails sur les expériences relatives à une machine aérienne inventée par M. Henson. Jusqu'à présent toutes ces expériences n'ont pas eu le succès que beaucoup de personnes en attendaient. Mais il paraît que les partisans de la découverte de M. Henson ne se tiennent pas pour battus ; et l'un d'eux prétend qu'il pourra, lui, en perfectionnant la machine de M. Henson, arriver à lui faire faire cent milles par heure, ni plus ni moins (33 lieues) au lieu de 15 milles que M. Henson en espérait.

— Mardi dernier, quatre pêcheurs étaient partis ensemble pour pêcher dans la Veyle, à peu de distance de Bourg. Arrivés près de la rivière, ils se divisèrent: les nommés Fieujen, aubergiste à Bourg, et son frère, restèrent ensemble, pêchant au filet. Quelque temps s'était déjà écoulé, et le chien qui les accompagnait revint trouver leurs compagnons, en poussant des gémissements, en donnant des signes d'alarme et de détresse. Il allait, venait, semblait les inviter à les suivre, faisait mine de se jeter à l'eau. Ces hommes ne comprirent pas...... Enfin ils virent flotter une casquette; puis ils arrivèrent près d'un lieu où un filet à moitié dans l'eau, quelques poissons dans un panier et une autre casquette surnageant près du bord, leur firent soupçonner la cause de la désolation du chien : les pêcheurs qui avaient voulu entrer dans la rivière s'étaient noyés tous deux; en sondant, on ramena successivement les cadavres des frères Fieujean.

Bien du temps s'était déjà écoulé; il restait peu d'espoir peut-être de les rappeler à la vie; cependant ces hommes étaient jeunes et vigoureux, et après vingt minutes, une demi-heure de séjour dans l'eau, on a quelquefois ranimé des noyés. Un préjugé absurde a achevé d'enlever tous les moyens de le faire cette fois. Les corps ont été étendus sur la rive, la tête plus basse que le reste du corps, quand il aurait fallu les dépouiller de leurs vêtements, les porter dans un lit chaud, les coucher horizontalement sur le côté droit; puis on les a laissés là sans soin ni secours, suivant l'usage des campagnards, qui ne secourent jamais ceux qu'ils voient inanimés. Il y a quelques années, à 12 kilomètres de Bourg, un homme se pendit; on le vit se pendre, s'agiter, puis paraître immobile; on cria, on appela au secours, on se réunit autour de lui; il ne vint à personne l'idée de lui rendre la vie en coupant la corde. On attendait la justice !

Il y a peu de temps une fille tomba en passant sur une planche près d'un moulin, aux portes de Bourg. On la laissa inanimée, à peu près sans secours immédiat. Des soins bien administrés lui auraient probablement rendu la vie. On attendait la justice !

C'est encore ce qu'on a attendu sur les bords de la Veyle. Il était cinq heures quand l'autorité arriva avec un médecin. Bourg n'a point de boîte de secours pour les asphyxiés, autre lacune regrettable dans un chef-lieu de département. Cependant tout ce que l'art indique de procédés et de ressources fut employé avec dévouement; des jeunes gens, un militaire, qui se trouvaient là aidèrent le médecin à donner les secours avec zèle, en face des paysans immobiles. Il était trop tard, rien ne put ramener à la vie ces deux malheureux. L'aîné de ces frères Fieujean a 30 ans et laisse trois enfants.

Il devient important que l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique fassent publier dans toutes les communes que le premier devoir, en cas d'accident, de noyade ou d'asphyxie, n'est pas de prévenir la justice, mais de secourir les victimes dont la mort n'est parfois qu'apparente. C'est là un devoir de religion et d'humanité qu'il faut proclamer à l'encontre de l'absurde et ridicule préjugé qui prétend que la justice seule pouvant relever les morts, il faut laisser sans secours les mourants. La justice permet de relever les mourants et les morts.

Nous n'ajournerons pas non plus le vœu de voir la police municipale pourvue d'une boîte de secours pour les asphyxiés ; un chef-lieu de département qui a le gaz pour éclairage, qui est placé entre deux rivières, ne peut rester dépourvu de cet élément de secours essentiel pour tous les cas d'asphyxie par quelque cause que ce soit. (*Courrier de l'Ain*.)

Faits de subversion.

— Le *Journal de Reims* du 5 enregistre deux suicides :

Un sieur Quinder, âgé de 63 ans, tonnelier à Chavot (Marne), s'est fait sauter la cervelle d'un coup de fusil, dans le cimetière. Quinder, qui s'enivrait souvent laisse une femme et un enfant dans un état voisin de la misère.

Un serrurier d'Épernay, nommé Enfer, s'est jeté dans la Marne, après avoir essayé de décharger sur lui deux pistolets qui ne sont pas partis. Cet homme avait, dit-on, dissipé tout son avoir, et il a voulu échapper à la misère.

— On lit dans la *Tribune du Nord*, journal qui se publie à Lille :

Jeudi 3. Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que la morgue vient de recevoir le cadavre d'un homme qui s'est brûlé la cervelle dans les fossés de la citadelle. Ce suicide est à-la-fois digne d'intérêt et de compassion, s'il a pour cause, comme on l'assure, la condamnation d'un jeune soldat dont cet homme était le père.

Le même journal annonce que le nommé Sanglier, employé au théâtre de

n'hésite pas ; elle tentera un dernier effort pour empêcher l'union qui s'apprête, et la prière devenant inutile, c'est à la menace qu'elle va recourir. Elle déclare donc à M. G... qu'elle viendra, dès le lendemain de son mariage, lui apporter leur enfant et réclamer ses droits.

Que faire ? Il est trop tard pour rompre avec sa nouvelle famille, qui ne mérite pas un tel affront ; et ce refus tardif pourrait compromettre à tout jamais l'existence de celle qu'il avait choisie pour épouse. D'un autre côté, l'avenir lui apparaît lugubre, avec ses menaces de trouble intérieur, de déceptions domestiques, de reproches mérités. Que faire ? la voiture est déjà prête qui doit conduire à la maison la jeune fiancée.

Alors, dans un accès de délire, G... s'est donné la mort.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE MAYENCE.

Parricide. — Condamnation à mort.

Dès huit heures du matin, la vaste salle est encombrée d'une affluence immense. Près de la barre du tribunal est une table sur laquelle se trouvent une grande caisse de sapin avec son couvercle détaché, un anneau de fer, un grand clou et trois cordes : ce sont les pièces de conviction.

A dix heures précises, la cour prend séance. On introduit l'accusé; c'est un jeune homme de petite taille, mais d'une forte carrure : sa chevelure noire et épaisse, ses yeux hagards, et l'extrême pâleur de son teint, donnent à sa physionomie un air sombre et farouche. Ses regards sont baissés vers la terre.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, d'où résultent les faits suivants :

A Budesheim, le vendredi-saint (14 avril) de cette année, Elisabeth Fuhrmann, sœur de l'accusé, après avoir assisté au service divin de la paroisse, voulait rentrer dans la maison où elle demeurait avec sa mère et son frère, mais elle en trouva la porte fermée. Elle frappa plusieurs fois à de longs intervalles, et au bout d'environ dix minutes, son frère lui ouvrit, et s'enfuit à toutes jambes sans lui dire un seul mot. Elisabeth monta au premier étage, où était la chambre dans laquelle sa mère, la veuve Justine Fuhrmann, née Schmidt, se tenait habituellement. Elle trouva cette chambre remplie de fumée, quoique les deux portes et toutes les croisées fussent ouvertes. Bientôt après elle entendit des gémissements sourds, qui lui semblaient venir d'une pièce voisine. Elisabeth y courut : elle y trouva une grande caisse de sapin, dont le couvercle était serré au moyen de cordes qui entouraient toute la caisse.

La jeune fille détacha la corde, leva le couvercle et recula d'horreur à la vue de sa mère, dont les mains étaient liées et dont le corps, en quelque sorte roulé, remplissait la caisse. Elisabeth appela à son aide les voisins pour délivrer sa mère de son affreuse prison, ce qui ne put se faire qu'avec la plus grande peine, car le corps de cette malheureuse femme était si fortement comprimé dans l'étroit espace de la caisse, que tout mouvement lui était devenu impossible.

La veuve Fuhrmann, en sortant de la caisse, était complètement évanouie et dans un état déplorable.

Les assistants demandèrent à la dame Fuhrmann qui l'avait maltraitée et enfermée dans la caisse, et elle répondit à tous, de la manière la plus positive, que c'était son fils Pierre seul qui l'avait fait.

Cette femme mourut le 21 avril suivant, des mauvais traitements qu'elle avait subis.

M. le président interroge l'accusé, et celui-ci avoue avec le plus grand sang-froid qu'il a cherché à étrangler sa mère, à la pendre, et qu'il l'avait enfermée dans la caisse pour lui donner la mort.

« J'avais, dit-il, servi six ans dans un régiment de chevau-légers de Hesse-Cassel, et après avoir obtenu, le 1er avril dernier, mon congé définitif avec un certificat qui constatait que j'avais toujours bien rempli mes devoirs, je suis retourné chez ma mère à Budesheim, où je suis arrivé le lendemain. J'amenais avec moi une jeune fille de Bischangen, près Heilbronn, Louise Ackermann, que je voulais épouser. Ma mère refusa de nous recevoir, et nous dit d'aller nous loger ailleurs, ce que je ne voulais pas. J'insistai pour entrer dans la maison paternelle, et ma mère céda, mais de mauvaise grâce. Elle ne voulait parler ni avec moi, ni avec ma fiancée; elle enferma tout pour nous, même le pain, et un jour où Louise et moi nous revînmes d'une longue course fort altérés, elle refusa de nous donner de l'eau pour nous abreuver, et nous fûmes obligés d'en aller chercher chez un voisin.

« Ma mère me déclara à plusieurs reprises qu'elle ne consentirait jamais à mon mariage avec Louise Ackermann, et qu'elle se tuerait plutôt que d'accepter celle-ci pour bru. C'est alors que ma patience fut poussée à bout ; je me rappelai qu'elle avait maltraité mon père, qu'elle l'avait dénoncé elle-même pour un petit délit, ce qui lui fit encourir la peine de trois mois d'emprisonnement, et que, lorsque mon père ne put plus travailler aux champs, elle lui refusait les aliments nécessaires, de sorte qu'elle l'a autant dire fait mourir de faim. Alors, je résolus de me venger sur cette mauvaise mère; et, en cherchant à lui ôter la vie, je n'ai fait ni plus ni moins que ce qu'elle avait fait à mon père. »

On procède à l'audition des témoins.

Le premier témoin entendu est Louise Ackermann, fiancée de l'accusé.

Cette jeune fille, âgée seulement de dix-sept ans, est d'une beauté remarquable; elle est d'une taille élevée, ses traits ont beaucoup de finesse, et ses grands yeux bleus sont pleins d'expression. L'accusé cache sa figure dans son mouchoir et pleure amèrement. Louise, en entendant les pleurs de l'accusé, se trouve mal, et est sur le point de s'évanouir. M. le président lui fait apporter un fauteuil. Elle commence par raconter le mauvais accueil que la veuve Fuhrmann lui a fait ; que plus tard celle-ci n'avait cessé de lui dire des injures, l'avait traitée de prostituée, et lui avait surtout reproché qu'elle n'avait pas de fortune. En racontant ces faits, Louise éprouve une vive émotion.

M. le président, après l'avoir tranquillisée, l'interroge relativement à ce qui s'est passé le vendredi-saint.

« Le vendredi-saint, dit-elle, nous nous levâmes tous de très bonne heure pour aller à l'église, car le service devait commencer ce jour-là à cinq heures du matin. Mon fiancé me pressa de m'habiller pour aller à la paroisse avec sa sœur, en disant qu'il voulait être seul, parce qu'il avait beaucoup d'ouvrage qu'il ne pouvait terminer tant que nous serions là. Je me rendis à ces raisons. En sortant de la maison avec sa sœur Elisabeth, il nous accompagna au bout du chemin en me disant : « Ma chère Louise, prie bien pour moi ; prie bien pour moi, car j'ai besoin de

VARIÉTÉS.

DE M. LA MENNAIS

ET DU CARACTÈRE GÉNÉRAL DE SES OUVRAGES.

L'homme illustre dont les écrits sont aujourd'hui l'objet de notre examen, est du nombre de ceux qui imposent à la critique le devoir d'une étude approfondie et d'une consciencieuse sévérité. Dans une œuvre purement littéraire, l'écrivain s'adresse d'abord à l'imagination; son but principal est d'émouvoir, et ses principales qualités sont dès-lors la puissance de l'expression, la magnificence du style, la poésie des fictions et des images. Les œuvres philosophiques portent avec elles un caractère opposé; leur valeur est tout entière dans la vérité des conceptions qu'elles manifestent, et elles sont indignes de leur nom, lorsque le fond y est sacrifié à la forme, lorsque l'éclat du style, l'éloquence du langage, la vigueur apparente de la dialectique, servent à déguiser le manque d'invention et la stérilité de la pensée. Le *vrai*, ce sublime objet de la philosophie, ne repousse pas entièrement le prestige de l'imagination; mais le philosophe ne doit jamais oublier que le vrai se suffit à lui-même; qu'il est à lui-même sa splendeur et sa beauté; que tous les ornements de la forme sont pour lui un simple accessoire, et que sa divine mission est, non de jeter dans nos âmes une émotion passagère, mais de faire briller en tout temps et en tout lieu les lumières de l'éternelle raison.

Sans doute, il serait trop absolu de conclure de ce qui précède, que les compositions philosophiques excluent le mérite de la forme. La précision rigoureuse, l'énergie, la mâle simplicité, sont, dans les écrits de cette nature, des qualités indispensables; la beauté de l'expression peut s'allier fort bien à la logique, et même elle est d'une haute utilité dans les œuvres de ces génies de second ordre, qui se proposent plutôt de propager des notions découvertes avant eux, que d'agrandir le domaine de la science par des théories nouvelles. Toutefois, deux choses nous paraissent incontestables: la première, c'est qu'en matière philosophique, l'écrivain doit se subordonner au penseur; la seconde, c'est que si la forme peut être souvent utile, c'est lorsqu'elle accompagne un système positif, une série d'idées coordonnées logiquement entre elles, un ensemble de principes rationnels.

Ce préambule était indispensable pour écarter, de l'esprit de certains lecteurs, les préventions produites en eux par les éminentes qualités de style qui élèvent si haut M. La Mennais parmi les écrivains modernes. La renommée qu'il a conquise sous ce rapport est européenne, et ne saurait lui être contestée. Mais notre examen a pour unique objet la pensée philosophique qui résulte de l'ensemble de ses écrits, et surtout de ses quatre principaux livres: — l'*Essai sur l'Indifférence, — les Paroles d'un Croyant, — Amschaspands et Darvands,* — et l'*Esquisse d'une Philosophie.*

Voici les propositions qui résument à cet égard notre pensée tout entière, et que nous espérons démontrer:

Il y a chez M. La Mennais des tendances généreuses, de nobles aspirations; il n'y a de système arrêté sur aucun point.

M. La Mennais n'a introduit dans la science que fort peu d'idées nouvelles; le rôle qu'il a rempli est bien moins celui de créateur que celui de propagateur.

Il n'est pas, comme il l'annonce, le représentant des idées propres à son siècle; il est plutôt l'écho des temps passés et des vieilles luttes de l'esprit humain.

Dans sa mission de propagateur, il a rendu sous certains rapports des services à l'esprit public; sous d'autres, ses écrits sont de nature à exercer sur l'opinion une pernicieuse influence.

Essayons de démontrer successivement ces diverses assertions; abordons la première, celle relative à l'absence de système chez M. La Mennais.

Un système, c'est la proposition d'une idée principale, développée dans l'ensemble de ses ramifications, et dans la série des conséquences théoriques ou pratiques qui en émanent nécessairement. Il est évident, d'après cette seule définition, que tout homme de génie doit tendre à produire un système, puisque le génie est la faculté par laquelle l'âme humaine entre en rapport avec le vrai; puisque toute vérité ne peut manquer d'engendrer une suite de conséquences conformes à sa nature; puisqu'enfin la science consiste essentiellement à déduire du principe général les idées particulières qu'il renferme, ou à remonter des conséquences au principe, c'est-à-dire à systématiser.

Les partisans exclusifs de l'analyse ont essayé la plus ridicule des tentatives, lorsqu'ils ont voulu proscrire, ou au moins rabaisser dans l'entendement cette faculté de synthèse, sans laquelle nos conceptions n'auraient entre elles aucun lien, et seraient impuissantes à former un ensemble. Que serait notre intelligence, si les idées dont elle est en possession, n'avaient mutuellement des rapports nécessaires? Comment, dans une pareille condition, pourrait-elle concevoir le monde extérieur, dont tous les faits sont liés entre eux? Former un système est la tendance invincible de l'esprit, toutes les fois qu'il veut acquérir une conviction réelle, et quel que soit l'objet de son activité. Si les religions ont gouverné des sociétés pendant des siècles, c'est qu'elles portaient avec elles un système de croyances; si des législateurs ont rallié, dans les peuples gouvernés par eux, une masse compacte d'intérêts particuliers subordonnés à un intérêt plus général, c'est parce que leur législation formait un ensemble systématique; si, enfin, les sciences mathématiques sont en possession de la certitude absolue, c'est parce que la forme systématique a été portée dans ces sciences à sa dernière perfection, et si les sciences physiques approchent de cette certitude, c'est grâce à l'emploi des méthodes rigoureuses.

Nous avons à nous demander maintenant si cet ensemble logique, que l'esprit humain recherche en toutes choses, se trouve dans les livres de M. La Mennais. Nous avons déjà répondu négativement à cette demande, et nous croyons qu'en effet M. La Mennais n'a de système dans aucune des branches qu'embrassent les doctrines philosophiques. Ces quatre branches sont, comme on le sait, l'étude de Dieu, celle de l'Univers, celle de l'Homme, celle de la Société.

C'est principalement dans ces deux dernières parties que les idées de M. La Mennais nous paraissent présenter le moins de cohésion et de fixité, et c'est par cette raison que nous en ferons le premier objet de notre critique.

Partout, nous dit l'éloquent écrivain, les sociétés souffrent; partout des droits y sont méconnus; partout des crimes y triomphent; partout s'y exercent encore des oppressions sans nombre. Nous reconnaissons, et c'est avec douleur, la justice de ces plaintes, souvent formulées avec un noble accent, et dans lesquelles l'âme généreuse du penseur paraît se manifester toute entière. Mais est-il d'un philosophe d'arrêter l'action de son intelligence à la simple description des douleurs individuelles et des misères sociales? Son entendement n'a-t-il pas un but à atteindre, bien plus consolant et bien plus sublime, celui d'étudier ces misères dans leurs causes, et de découvrir les moyens propres à les faire disparaître du monde? Quelle sera la mission du génie, s'il néglige ces recherches, les plus hautes, les plus saintes, que puisse se proposer l'intelligence? Les philosophes, qui reconnaissent l'aptitude de l'entendement à remonter de principe en principe jusqu'aux causes les plus générales, croiraient-ils par hasard que le mal seul, le mal physique ou la douleur, le mal moral ou le crime, sont, dans leurs causes efficientes, inaccessibles à nos recherches? Par quelle étrange exception, Dieu soumettant aux investigations de l'homme toutes les choses intelligibles, aurait-il soustrait à notre pouvoir intellectuel la douleur et le crime, ces deux objets de l'horreur universelle? Et si, comme M. La Mennais ne le niera point, la cause des souffrances sociales doit tôt ou tard se manifester au génie; si, dans la série de ses travaux, l'homme, après avoir découvert l'origine du mal, peut en trouver le remède; si cette espérance consolante s'appuie, chez les philosophes contemporains, et sur une sublime conception de Dieu, et sur une conception vraie du progrès existant dans la création: — si tout cela est; — que penser de ces hommes qui bornent leur rôle à décrire des misères dont personne ne conteste la profondeur? Ils n'apprennent rien au monde; ils ne lui apportent aucun moyen de réparation efficace: ils aigrissent seulement les masses sur le sentiment de leurs maux, et jettent dans leur sein des colères impuissantes ou dangereuses.

Il est juste de reconnaître toutefois que M. La Mennais place toujours à côté de ses éloquentes lamentations, les hymnes d'espérance que lui inspire la conviction profonde d'un progrès futur et prochain. Mais comment ce progrès s'accomplira-t-il? quels en seront les moyens? quels en seront les caractères? quelle sera la loi de sa réalisation? C'est ce qu'aurait dû nous révéler un grand penseur, et c'est ce que M. La Mennais ne nous dit pas.

M. La Mennais annonce qu'une société plus parfaite doit remplacer celle qui existe; mais il ignore absolument comment s'opèrera la transition de l'ancienne société à la nouvelle. Il prédit que dans cette société, les hommes seront pleinement heureux, ou du moins qu'ils le seront plus qu'ils ne le sont aujourd'hui; et il ne nous dit pas de quelle nature sera ce bonheur, s'il aura pour condition la richesse universelle, où l'unité dans les tendances, ou l'équilibre dans les penchants, ou toutes ces choses ensemble. Il affirme que l'ordre y gagnera; mais par quels moyens positifs, infaillibles, cet ordre s'établira-t-il et se maintiendra-t-il? Il prophétise un règne de justice parfaite; — mais comment arrivera-t-il que dans l'ensemble total des actes humains, depuis les plus humbles détails du foyer domestique, jusqu'au gouvernement de la société universelle, rien ne s'écarte de la ligne de l'équité absolue? Faut-il considérer comme un rêve irréalisable cette pensée d'établir universellement et absolument le règne de la justice? M. La Mennais est muet sur cette question. S'il croit que l'ordre et la justice ne peuvent régner que d'une façon limitée dans l'humanité, qu'il nous dise jusqu'où s'étend leur empire possible; qu'il indique, sinon avec une entière précision, du moins d'une manière approximative, les dispositions législatives, morales, religieuses, et d'économie politique, qui doivent, suivant lui, fonder, développer et perpétuer, le régime admirable dont il se dit le précurseur.

Ainsi, comme nous l'avons dit dès le principe, M. La Mennais n'a que des tendances, des aspirations, et point de théorie; il veut ce que veut tout le monde depuis bien des siècles; il prédit ce qu'il est loisible à chacun de prédire, sans être astreint à prouver la vérité de sa prédiction, ou à en préparer l'accomplissement par des moyens pratiques. Il invoque la charité, la fraternité, le bonheur général, enfin le règne de Dieu, et il s'arrête là. En un mot, on ne voit rien chez lui de fixe, de précis, de saisissable; rien qui puisse, directement ou indirectement, conduire à une application.

Ce caractère indéterminé de la pensée de M. La Mennais se manifeste dans ses écrits sur Dieu, comme dans ceux sur la société et sur l'homme. Relativement à Dieu, il a suivi pas à pas la conception chrétienne et mosaïque. Or, de deux choses l'une: ou il croit que les Eglises chrétiennes ont enseigné aux hommes la notion exacte et complète de Dieu, et que cette notion ne saurait maintenant faire un pas de plus; ou il croit que nous pouvons, par les progrès scientifiques, par le travail de la pensée, étendre, compléter, réformer peut-être à certains égards, la notion que nous ont laissée nos pères sur l'essence divine et sur ses attributs. Dans le premier cas, M. La Mennais tomberait manifestement en contradiction avec lui-même; car il prédit que la société se transformera, qu'en se transformant, elle adoptera un nouveau dogme religieux; et que ce dogme, principe générateur de la transformation sociale, sera lui-même un progrès: — d'où cette conséquence, que s'il y a un progrès possible, le dogme chrétien n'est pas lui-même la suprême et complète expression du vrai.

Dans le second cas, c'est-à-dire si M. La Mennais considère comme susceptibles de perfectionnement nos connaissances sur la divinité, sa pensée a bien le caractère vague et indécis que nous signalons en elle; car il prédit un changement sans en indiquer le caractère ni la nature, sans qu'il soit possible à l'esprit de se figurer ce qui se modifiera, ce qui disparaîtra, et ce qui devra succéder.

Voilà ce que nous avions à dire pour justifier notre première assertion, qu'il y a manque absolu de système dans les nombreux écrits de M. La Mennais. Quant aux tendances, il en existe, et elles sont d'une nature sublime: c'est une immense aspiration vers le vrai suprême, une foi inébranlable dans l'avenir, une espérance en Dieu qui ne se dément jamais, un désir profond du bien des hommes; c'est, en un mot, une série de grands et nobles sentiments, qui élèvent la nature humaine, et qui peuvent jeter largement dans les âmes les semences du bien.

(La suite à un prochain numéro.)

Spectacles du 7 août.

OPÉRA. — La Juive. (M. Duprez remplira le rôle d'Eléazar et Mme Nathan-Treilhet celui de Rachel.)

THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles de Saint-Cyr.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs. — Le Postillon.

GYMNASE. — Représentation extraordinaire au bénéfice des incendiés du Gymnase-Enfantin.

VAUDEVILLE. — Loïsa. — Une Femme compromise. — Quand l'amour s'en va.

VARIÉTÉS. — La Perruquière. — La Vendetta. — La Jeune garde. — Le Maître d'école.

PALAIS-ROYAL. — La Salle d'armes. — La Part du diable. — La Fille de Figaro. — La sœur de Jocrisse.

PORTE SAINT-MARTIN. — Le Gascon à Trois Visages. — Lénore.

GAITÉ. — Les Chevaux du carousel. — Trois Cousines. — Mlle de la Faille.

AMBIGU. — Six mille francs. — En Sibérie.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Mina. — Les Anglaises. — Charles. — Les Fumeurs.

COMTE. — Le Fils du Rempailleur. — Le Moulin. — Les Hommes.

BULLETIN AGRICOLE.

Le mouvement de hausse continue; toutefois, on conserve encore, sur bien des points du rayon d'approvisionnement de Paris, l'espoir d'une récolte passable, pourvu qu'on puisse la rentrer. Déjà des seigles récemment battus et envoyés au marché à moitié secs se sont détériorés en s'échauffant dans les sacs. Les riches vallées de la Garonne et de ses affluents ont déjà battu une partie de leurs froments: cette région est une des plus maltraitées cette année; le blé ne rend rien au battage; on n'a pas partout une demi-récolte.

L'un de nos correspondants nous transmet d'Orléans les nouvelles suivantes:

« La récolte des seigles, dit-il, est presque terminée; le grain nouveau est de mauvaise qualité, humide, léger, peu riche en farine; on est forcé de le faire sécher au soleil pour le moudre, sans quoi les meules s'empâtent: il pèsera 6 à 8 0/0 de moins que l'an dernier, et rendra 8 0/0 de moins à la mouture à poids égal; la farine donnera moins de pain et de moins bonne qualité.

» Les froments, que l'on a commencé à couper dans la petite culture, s'annoncent assez bien.

» Les avoines sont d'une abondance extraordinaire, et leur qualité sera fort bonne si les cultivateurs ne les font pas trop javeler. »

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur les prix des fourrages pour juger de l'anarchie qui règne dans les transactions sur ce produit, dont le haut commerce ne s'occupe point. C'est ainsi que le foin de première qualité vaut à Montlhéry (Seine-et-Oise), 36 fr. 50 c. les 500 kilogr., et sur les marchés de Paris 60 fr. Otez le transport et l'octroi, il reste encore une énorme différence qui pèse à tort sur l'acheteur parisien. Si cette branche du commerce des produits agricoles était régularisée, le producteur vendrait mieux, et l'acheteur définitif serait moins rançonné. Mais dans les moments où, comme à présent, tous les bras et tous les moyens de transport sont occupés à la moisson, le cultivateur ne vient pas à Paris; le détenteur de fourrages rançonne l'acheteur parisien.

Nos lecteurs remarqueront aussi une baisse prononcée dans le prix de la viande sur pied, prix qui n'a pas réagi sur ceux de la vente au détail.

A. YSABEAU.

BOURSE AGRICOLE.

CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil.

	HALLE	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.	MARCHÉS ÉTRANGERS.	Paris.	Montlhéry	St-Germain	St Quentin	Metz.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 8. MARDI 8 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 7 AOUT.

Où le pouvoir doit-il prendre sa force?

Depuis quelque temps, il se produit dans le monde politique un phénomène important que nous devons constater.

Le mécontentement grandit, c'est là un fait incontestable. La bourgeoisie est inquiète, soucieuse; elle n'ose pas envisager l'avenir. Déjà, aux dernières élections, presque tous les colléges électoraux de Paris se sont prononcés contre le prétendu système conservateur. On n'est pas bien sûr de l'esprit de la garde nationale, puisque M. Guizot craint de la réunir, et ne veut pas commettre la faute de M. de Villèle.

Dans le corps électoral, dans la Chambre et dans l'administration, ceux-là même qui parlent et votent ostensiblement pour le Pouvoir actuel, désapprouvent, dans le for intérieur, la plupart de ses actes et l'ensemble de sa conduite. Enfin, dans bien des circonstances, les ministres eux-mêmes ne savent pas trop ce qu'ils veulent, et manquent de confiance dans leur propre système. Il ne serait pas difficile d'en citer de récents exemples.

Par quelle inconcevable anomalie un pouvoir que désapprouvent ceux qui le soutiennent, qui n'a pas confiance en lui-même et va sans cesse répétant : « Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de ne rien faire », par quelle inconcevable anomalie, disons-nous, un pareil pouvoir se maintient-il à la tête d'une nation qui passe pour une des plus éclairées du monde?

Expliquons, en peu de mots, cette situation inouïe. L'opposition qui se forme depuis treize ans n'est pas de même nature que celle de la Restauration. L'opposition nouvelle, composée des éléments que nous venons d'indiquer, n'est pas essentiellement révolutionnaire; c'est-à-dire qu'elle ne veut pas aboutir à un bouleversement politique pur et simple, à une bataille comme celle de juillet, à un revirement quelconque de partis. Grâce à Dieu, l'opinion publique en France commence aujourd'hui à comprendre que toutes ces crises, loin de guérir le corps social, ne font qu'augmenter son mal. On est las de toutes ces expériences sanglantes que l'empirisme politique a pratiquées depuis cinquante ans sur la Société : on ne croit plus à l'efficacité des partis, des coalitions, des guerres civiles, des substitutions de personnes à la tête du gouvernement; et ce qui se passe, à l'heure qu'il est, de l'autre côté des Pyrénées, est bien fait pour confirmer dans cette disposition d'esprit.

Cette disposition est excellente; elle dénote, dans les tendances de notre époque, le germe d'une opinion publique positive. Mais, jusqu'à présent, ce germe n'ayant pas été fécondé et développé, n'a pu porter des fruits. A la Chambre ou ailleurs, malgré ses velléités de redressement et de direction, l'Opposition nouvelle n'a pu tracer au Pouvoir une ligne de conduite, et le mettre dans la bonne voie, dans la voie des améliorations sociales qu'elle désire mais dont elle ignore les lois. Alors, qu'a-t-elle fait? Elle s'est contentée de défendre le Pouvoir contre les restes de l'ancienne Opposition révolutionnaire, qui, elle-même, toutes les fois qu'elle a voulu prendre une initiative, s'est montrée plus rétrograde que le Pouvoir.

Le Pouvoir est trop clairvoyant pour se dissimuler à lui-même sa position. Aussi voyons-nous qu'il cherche à renforcer sa base matérielle. Il pousse avec activité les travaux des fortifications de la capitale, bien que la situation pour laquelle ils avaient été entrepris, soit totalement changée, et que rien n'annonce aujourd'hui que la paix sera troublée. Il fait construire dans Paris même des corps-de-garde-casernes avec meurtrières; il accumule les matériaux de guerre à Vincennes; il tient dans la banlieue des forces militaires considérables. Récemment, quand la Chambre a fait mine de vouloir toucher au budget de la guerre, le ministère ne s'est-il pas récrié, comme si l'édifice social allait s'écrouler? Il est donc évident que le pouvoir, se sentant de plus en plus isolé, compte avant tout sur la force matérielle. Assurément, il n'a pas l'intention d'attaquer; mais il craint d'être attaqué; il craint l'avenir, et il prend ses précautions en conséquence.

S'il était possible que la bataille s'engageât entre le Pouvoir et le pays; s'il était possible qu'une nouvelle révolution comme celle de 1830 éclatât, ou qu'un mouvement analogue à celui qui s'accomplit en Espagne vînt à se produire; le lendemain de la victoire nous verrions le nouveau Pouvoir révolutionnaire forcé d'étendre encore la base purement matérielle sur laquelle s'appuie le Pouvoir actuel. Il faut au Pouvoir actuel quatre-cent vingt mille soldats; il en faudrait huit-cent-quarante mille au nouveau Pouvoir révolutionnaire. Manquant de base morale, manquant de confiance à l'intérieur et à l'extérieur, le nouveau Pouvoir révolutionnaire serait, malgré lui, mille fois plus oppressif, plus militaire et plus ruineux que le Pouvoir actuel. Tout changement violent, tout *prononcement* suivi de guerre, et même de victoire, ne serait donc qu'une calamité sociale.

Voilà ce que l'opinion publique, en France, sent comme nous; et c'est pourquoi l'Opposition qui grandit n'est point une Opposition révolutionnaire. Le Pouvoir, il est vrai, se maintient, parce que cette Opposition ne sait pas encore formuler une politique positive, et que le Pouvoir, par conséquent, n'a pu encore être dominé, dirigé, transformé par elle; mais c'est là un temps d'arrêt qui permettra à l'opinion publique de s'instruire, de s'enquérir de la meilleure organisation qui convient aux sociétés modernes, et d'exercer ensuite sa souveraineté en connaissance de cause.

Créer des idées, créer une base morale au Pouvoir, telle est l'œuvre de la phase où nous sommes. Ce qu'il faut au Pouvoir, ce sont des fortifications intellectuelles; c'est la science des transformations sociales qui doivent réaliser la fraternité et l'Unité. La stérilité de la presse en fait d'idées prolonge la situation actuelle. Ce phénomène singulier persistera jusqu'à ce que l'avènement des croyances sociales ait fécondé le germe que porte dans son sein l'Opposition nouvelle.

Puissions-nous, secondés par le zèle de nos amis, propager rapidement ces croyances dans toutes les classes, et hâter le moment où la souveraineté positive de l'opinion publique pourra s'exercer dans l'intérêt de la prospérité et de la paix du monde!

Nouvelles d'Espagne.

Le bruit courait à Madrid, le 31 juillet, que le ministère, pour éviter de nombreux embarras, se proposait de déclarer incessamment la reine majeure. Il nous semble qu'une telle mesure, décrétée par un gouvernement qui s'intitule provisoire, en l'absence des cortès qu'il vient de convoquer pour le 15 octobre, serait de nature à accroître plutôt qu'à diminuer les embarras qu'éprouve ce gouvernement. Aussi, nous ne pouvons supposer que M. Lopez et ses collègues aient réellement conçu la pensée qu'on leur attribue.

On n'avait pas encore, à la date du 31, reçu à Madrid de nouvelles directes de Séville.

On savait seulement, par des lettres de Cordoue, qu'un feu épouvantable avait été dirigé contre Séville, pendant toute la journée du 25, et que la ville y avait répondu avec non moins d'énergie, au moyen des nombreuses batteries qu'elle avait montées.

Voici le texte du décret de convocation des cortès :

Le gouvernement de la nation désirant que, dans le plus bref délai possible, se réunissent les cortès du royaume, expression vraie de la volonté des populations et le meilleur interprète de leurs croyances et de leurs intérêts; pénétré de la difficulté de surmonter par d'autres moyens les obstacles qui s'opposent à l'accord des provinces énergiquement prononcées pour sauver le pays et la reine, et convaincu que la situation créée ne peut produire les fruits que l'Espagne désire avec les éléments préparés par l'ordre de choses antérieur, a décrété, au nom de S. M. la reine Isabelle II, ce qui suit : Art. 1er. Les cortès générales du royaume se réuniront dans la capitale de la monarchie, le 15 octobre prochain. Art. 2. Le sénat sera renouvelé en totalité, chaque province proposant le nombre de sénateurs que détermine l'état annexé à la loi électorale.

Donné à Madrid, le 30 juillet 1843.

LOPEZ CABALLERO.

La junte de Burgos continue à retenir le général Seoane auquel Narvaez avait fait délivrer un passeport pour la France. Elle demande que Seoane soit soumis à l'épreuve d'une procédure judiciaire, tout en protestant qu'elle n'entend en rien désapprouver le général Narvaez, à la conduite noble et généreuse duquel elle applaudit complètement. Il paraît, dit le *Heraldo*, que Seoane, quoique fort abattu, songe à publier un mémoire sur les derniers événements.

Le *Messager* de ce soir publie la dépêche télégraphique suivante :

Perpignan, le 7 août.

La junte de salut de Valence s'est dissoute le 30, laissant aux autorités civiles et militaires le libre exercice de leurs fonctions. Rien de nouveau à Valence le 1er.

Le *Véloce*, qui avait relâché à Roses, est arrivé hier soir à Port-Vendres. Il avait à bord treize passagers, dont un lieutenant-colonel et dix officiers d'artillerie espagnols, qu'il avait pris à Cadix. Ces officiers s'étaient refusés à marcher sur Séville.

Nous lisons dans le *Courier du Gard*, journal conservateur, les réflexions que voici :

A l'heure qu'il est, les partis exclusifs comprennent instinctivement qu'ils manquent au fond de prétexte et de raison d'être. Les griefs généraux ont disparu; l'Opposition ne trouve plus à s'appuyer sur les grands principes à la voix desquels s'émeuvent les consciences et se passionnent les masses : le Gouvernement actuel n'a plus devant lui que des intérêts, et des intérêts fractionnaires encore, des prétentions personnelles, des réclamations de détail.

Ces prétentions qui s'isolent et se personnifient de plus en plus dans les chefs, les meneurs et les célébrités de chaque parti, ont, il est vrai, le verbe assez haut : elles s'enflent pour racheter leur petitesse; elles peuvent même produire de temps à autre une agitation factice et quelque effervescence à la surface; mais leurs intrigues ni leurs violences n'ont rien de dangereux pour la stabilité : car la force réelle leur manque, et derrière elles il n'y a rien pour les soutenir.

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

(*Séance de ce jour.*)

La publicité des séances de l'Académie des Sciences est devenue pour ainsi dire populaire. Non-seulement les journaux purement scientifiques, mais encore tous les journaux politiques, rendent un compte plus ou moins exact des travaux de cette Académie, qui seule jouit ainsi du privilége d'occuper toute la Presse. A cette publicité étrangère se joint encore une publicité spéciale, celle que l'Académie donne à ses séances par les *comptes-rendus hebdomadaires*, répandus à un très grand nombre d'exemplaires, et celle plus restreinte qu'elle donne dans les *Mémoires de l'Académie* et dans ceux *des savants étrangers* aux travaux de ses membres et aux travaux des savants étrangers qu'elle [illegible] qu'aux initiés. D'autre part ces *comptes-rendus* dont nous ne nions pas l'utilité réelle, sont en quelque sorte le journal de MM. les secrétaires perpétuels qui, pour ne pas être accablés par la charge énorme qui pèserait sur eux, et pour échapper aussi au reproche de partialité qu'on ne manquerait pas de leur faire, sont forcément conduits à admettre tous les extraits que donnent les auteurs des Mémoires adressés à l'Académie. Il résulte de là que les comptes-rendus ne sont ni des procès-verbaux des séances, ni encore moins des appréciations réelles des divers Mémoires présentés, dont toute la responsabilité reste à la charge des auteurs. Les *comptes-rendus* ne peuvent donc en aucune façon servir à l'instruction du grand nombre, et ils ne sauraient vulgariser la science. Quant aux Mémoires de l'Académie, ils présentent bien la réunion des découvertes réelles et des travaux utiles faits par les membres de l'Académie ou les savants étrangers, mais ils paraissent à des époques bien irrégulières, et sont toujours en retard de plusieurs années. Ils ne sont donc utiles que pour l'avenir et comme monuments enfouis dans les bibliothèques.

[illegible] nous le permettront, aux savants dont nous ferons connaître les travaux, et à nos lecteurs en les mettant en état de suivre les progrès des sciences auxquelles même ils seraient restés étrangers jusqu'alors. La science ne perd rien à se dépouiller des termes techniques et des formes spéciales qu'elle a l'habitude de revêtir dans les traités. Nous croyons qu'on peut, sans trop d'efforts, la rendre intelligible à tous, et qu'en mettant en relief les résultats théoriques et pratiques auxquels elle arrive, on peut provoquer de nouvelles découvertes dont le germe n'a besoin, pour produire, que d'être placé sous un jour convenable. Si nous nous trompons dans cette dernière conviction; nous n'en accomplirons pas moins une chose utile, en tirant parti des éléments de progrès que présente la constitution actuelle de l'Académie, et en donnant une publicité complète à toutes les découvertes qui, aujourd'hui en France, aboutissent toujours en dernier ressort à l'Académie des Sciences.

Dans le compte-rendu de la séance d'aujourd'hui, nous signalerons d'abord les mémoires lus à l'Académie, et ensuite ceux que le dépouillement de la correspondance par M. Arago a fait connaître.

Une pareille situation est éminemment favorable au progrès social. Le silence des passions politiques fait aux gouvernants un devoir impérieux d'entreprendre la recherche des conditions propres à produire l'amélioration morale, intellectuelle et physique des masses, puisqu'elle leur donne les moyens de se livrer à cette étude avec sécurité. Si la question politique est à peu près résolue, la question sociale attend encore une solution, et chaque jour de retard est peut-être un danger. L'organisation du crédit agricole et manufacturier, la création des débouchés pour l'industrie, l'abaissement du prix des substances alimentaires et surtout de la viande de boucherie, la répression des abus de la concurrence et du monopole des grands capitaux, l'équilibre à établir entre la consommation et le développement des forces productives: vastes problèmes, féconds en bienfaits ou gros de tempêtes, suivant qu'une solution rationnelle ou incomplète leur sera donnée! problèmes sous le poids desquels la constitution si forte de l'Angleterre est peut-être à la veille de succomber!

Aujourd'hui que le règne des théories et des abstractions est passé, aujourd'hui que les intelligences, dégoûtées des disputes d'école, se portent avec un entraînement passionné vers les études d'organisation et d'améliorations positives, il est urgent de fournir un aliment à toutes ces activités, de donner une direction à toutes ces forces qui se consumeraient sans fruit pour la société ou deviendraient des éléments de désordre et de destruction, si l'on ne se hâtait de les employer à créer et à édifier.

Là est le devoir, là est le suprême intérêt du parti conservateur. Il ne reculera point devant cette nouvelle tâche; et la fermeté prudente, la sage persévérance, l'intelligence féconde qu'il a déployées dans sa lutte avec les passions rétrogrades des partis, sont le gage des succès qui l'attendent lorsqu'il prendra d'une main vigoureuse la direction des intérêts progressifs auxquels appartient l'avenir.

Nous applaudissons de grand cœur à l'esprit de conservation progressive dont témoigne l'article qui précède. Personne plus que nous ne désire de voir le parti conservateur prendre en main la direction des grandes améliorations sociales que réclame l'état du pays. Voilà certes un noble rôle, un rôle que ce parti a trop négligé de remplir jusqu'ici, bien qu'il lui fût imposé par son intérêt le plus pressant non moins que par son devoir.

Le *Times* annonce l'arrivée à Southampton, le 4 au matin, du *Teviot*, paquebot des Antilles, ayant à bord 47 passagers, et, comme fret, 913,500 piastres et 168 surons de cochenille.

Le *Teviot* avait, au nombre de ses passagers, l'officier Little, porteur, dit-on, d'importantes dépêches de Taïti.

On a su, par ce paquebot, que la nouvelle constitution du Mexique avait été promulguée le 13 juin. Le congrès va être convoqué de nouveau, et doit procéder à l'élection du futur président. Le pays était parfaitement tranquille, et la guerre avec le Yucatan était considérée comme à peu près terminée.

Le *Teviot* était porteur de remises affectées au paiement des dividendes de l'emprunt mexicain.

« On nous donne comme certain, dit le *Courrier du Havre*, et cependant nous nous garderons de garantir ce bruit, que le *Teviot* a été
» condamné comme innavigable, à son arrivée à Southampton. D'après
» ce bruit, il paraîtrait qu'il coulait bas d'eau depuis sept ou huit jours,
» sans que les passagers s'en fussent aperçus. Ceci mérite confir-
» mation. »

L'*Indicateur* de Bordeaux annonce que la commission nommée par la chambre de commerce de cette ville, a examiné les idées et les projets émis par M. Jules Lechevallier sur la colonisation de la Guyane française, et a été d'avis qu'ils devaient être pris en sérieuse considération dans l'intérêt de notre commerce maritime. M. J. Lechevallier, ajoute le même journal, avait déjà obtenu l'assentiment des chambres de commerce du Havre, de Rouen et de Marseille, et il se rend à Nantes pour le même objet.

Nous voyons avec plaisir que les démarches actives de M. Lechevallier obtiennent un succès qui lui permettra peut-être d'arriver à l'exécution des plans qu'il a soumis à l'examen de l'administration: ces plans sont de nature à ouvrir des débouchés considérables à l'industrie française, mais surtout à notre marine et à notre commerce extérieur.

L'assemblée des Etats des provinces Rhénanes vient de nommer une commission pour faire un rapport sur l'introduction des caisses d'épargne, sur l'organisation du travail des enfants dans les manufactures, et sur un canal de jonction entre le Rhin et l'Ems. Nous avons annoncé dernièrement que le gouvernement prussien était en négociation avec le Hanovre, pour établir par cette rivière une voie navigable de Munster à la mer; les provinces Rhénanes éviteraient, par ce moyen, les droits de transit qui grèvent les marchandises à l'importation et à l'exportation en passant par la Hollande.

Le Hanovre, qui a refusé d'accéder au traité d'Union des douanes allemandes, ou plutôt qui en a été empêché par l'Angleterre, pourra-t-il faire à la Prusse les concessions qu'elle lui demande? La chose est au moins douteuse.

Le gouvernement prussien cherche en ce moment à obtenir de meilleures conditions du Danemark pour la navigation du Sund, ce qui peut faire présumer qu'il ne compte pas beaucoup sur les bonnes dispositions du gouvernement hanovrien.

Ainsi, voilà deux Etats voisins, qui ont les mêmes intérêts, les mêmes mœurs et le même langage, et qu'une politique étrangère force à vivre séparés et à se nuire. Tout cela n'est-il pas déplorable?

Malgré tous ces obstacles extérieurs, le gouvernement prussien n'en poursuit pas moins avec persévérance son œuvre de progrès, car nous avons appris par la *Gazette de Leipsick*, que le tarif des droits de poste va être réduit au tiers du taux actuel. Cette mesure s'étendra nécessairement à tous les états du Zollverein.

Presse départementale.

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les appréciations auxquelles donne lieu de la part des journaux des départements et de l'étranger, l'apparition de la *Démocratie pacifique*.

C'est, nous le savons, aux idées dont nous sommes les organes et à la loyale impartialité dont nous avons toujours fait preuve, que s'adressent ces marques de sympathie qui accueillent notre publication quotidienne. Nous n'en éprouvons pas moins la plus vive reconnaissance pour ceux de nos confrères de qui elles émanent, et nous les prions de recevoir ici l'expression de nos sentiments. Voici les diverses appréciations portées sur nous et nos principes depuis le 1er août.

La Phalange s'est transformée en journal quotidien et paraît maintenant sous ce titre: *la Démocratie pacifique*. Quelque soit le parti qu'on ait adopté, on n'a pu, si l'on a lu *la Phalange*, méconnaître l'impartialité, la bonne foi et la supériorité avec lesquelles elle traitait toutes les questions, examinant avec soin les faits, louant ce qui est juste, blâmant avec indépendance ce qui ne l'est pas, trouvant et proposant toujours une solution neuve pour mettre fin aux embarras politiques et sociaux. Nous avons déjà cherché à inspirer à nos lecteurs la sympathie que nous éprouvons pour ce journal, qui se distingue entièrement des autres organes de la publicité; au moment où il agrandit sa sphère d'activité, nous serions heureux de l'aider, et de contribuer, pour notre faible part, à augmenter son influence. *La Démocratie pacifique* va embrasser tout ce qu'embrassent les journaux en vogue: politique, économie, sciences, littérature, arts, industrie; une rédaction spéciale pour l'agriculture est attachée au journal. Nous connaissons assez les rédacteurs de *la Phalange*, pour affirmer que tout sera traité à un point de vue élevé et consciencieux.

(*Courrier de Saint-Quentin*.)

Le journal *la Phalange*, de Paris, si haut placé par douze années de publication ou plutôt de services rendus, vient d'accomplir la transformation que nous avions annoncée, et qui ne peut manquer d'agrandir sa sphère d'action ainsi que sa juste influence.

Depuis le 1er d'août, *la Phalange* paraît tous les jours, mais sous un autre titre: *la Démocratie pacifique*.

Avec les hommes consciencieux qui ont consacré leur existence et leurs talents à cette œuvre unique dans la presse périodique, ce titre n'a rien qui doive alarmer les conservateurs, les aristocrates et même les absolutistes.

La Démocratie pacifique ne manquera pas à sa haute mission, à son rôle de fusion et d'harmonie; elle ne flattera pas plus le peuple que le pouvoir; elle les éclairera l'un et l'autre.

Nous n'avons pas besoin de recommander à nos compatriotes une publication de cette portée, destinée à préparer la grande réforme sociale, dont notre époque de concurrence, de crise et d'anarchie éprouve un si profond besoin.

(*Sentinelle des Campagnes*, journal belge.)

Le premier numéro de la *Démocratie pacifique* a paru le 1er août, et renferme un magnifique programme où l'on reconnaît la plume de l'un des plus profonds écrivains de la science sociale, M. Considerant. La hauteur à laquelle s'était élevée la *Phalange* est d'un heureux augure pour l'avenir de la *Démocratie pacifique*, qui nous paraît devoir remplir la plus grande lacune de la presse actuelle, et accomplir une véritable révolution dans les idées du siècle.

(*Patriote de Saône-et-Loire*.)

Nous avons reçu les premiers numéros d'un journal intitulé la *Démocratie pacifique*. Cette feuille, qui n'est autre chose que la continuation de la *Phalange*, revue dévouée à la défense des opinions de Fourier et de ses disciples, renferme sur l'état *social* de la France des observations d'une grande justesse et d'une remarquable profondeur.....

(*Journal de la Manche*.)

Le journal de la science sociale et de l'association, après avoir parcouru une brillante et honorable carrière, en paraissant trois fois par semaine, sous le titre de la *Phalange*, devient feuille quotidienne sous le nouveau titre: *la Démocratie pacifique, journal des intérêts des gouvernements et des peuples*. Ce titre est un peu ambitieux; mais peu importe, s'il est bien justifié..... (Suit une citation de notre déclaration de principes.)

(*Le Breton*.)

La *Phalange* vient de se transformer et commence à paraître quotidiennement sous le titre de la *Démocratie pacifique*. Sans nous laisser arrêter par le talent de nos adversaires, nous avons attaqué, avec la persévérance que donne une conviction profonde, la doctrine fouriériste, et nous en avons mis en relief les principales erreurs.

Toutefois, nous sommes loin de regretter que les fondateurs de cette école viennent prendre rang parmi les grands organes de la presse parisienne. D'une part, se trouvant en contact avec la pratique journalière, ils s'éloigneront peu à peu sans doute des divagations qui, dans leurs théories, gâtent des choses vraiment belles, et ils se trouveront ainsi rapprochés d'autant de la vérité. D'une autre, la position élevée qu'ils occupent en dehors des partis, l'autorité que leur donne cette position, jointe à un talent incontestable, prêtera une plus grande force à la critique sensée dont ils ne cessent de battre en brèche les vieux journaux et les vieux partis.

(*Français de l'Ouest*.)

La *Phalange*, journal qui professe et propage la doctrine de Fourier, vient d'opérer sa transformation en journal quotidien, sous le titre de la *Démocratie pacifique*. Nous avons sous les yeux le premier numéro.

Nous n'avons pas eu jusqu'ici une grande foi dans tous les prophètes de réorganisation sociale, religieuse et politique. Les saint-simoniens sont morts à la peine, et ont fait leur temps; le ridicule même a fait les frais de leur oraison funèbre; les *communistes* n'ont ni notre sympathie ni notre confiance; mais, nous devons le reconnaître, la doctrine de Fourier nous paraît devoir être mise à part, et mériter une toute autre attention.

Il y a malaise dans le corps social: c'est une vérité incontestée. Beaucoup de bons esprits ont cru longtemps et croient même encore que les formes politiques pourront le guérir. Nous sommes de leur avis; mais nous ne nous dissimulons pas que le découragement commence à entrer dans bien des âmes généreuses, et que les essais que nous avons faits depuis 1789, des instruments politiques, ne sont pas de nature à donner une espérance bien robuste dans l'avenir.

Il y aurait donc injustice et aveuglement à ne pas prêter l'oreille à ceux qui nous proposent de nouveaux instruments pour opérer les améliorations désirées, pour le bien des masses, et à ne pas entrer avec eux au cœur des questions sociales.

On peut les suivre avec d'autant moins de danger, qu'ils n'attaquent point la forme du gouvernement; que, de leur aveu, celle qu'ils préfèrent est celle que nous avons, et que la propriété est respectée aussi bien que toutes les positions sociales.

Il ne s'agit, d'après les sectateurs de Fourier, que de nous délivrer de l'aristocratie financière qui pèse sur le pays d'un poids non moins lourd que l'aristocratie nobiliaire dans son temps, et que d'améliorer les positions des classes intermédiaires et des classes pauvres par l'organisation du travail et l'association de ces deux forces puissantes: *les capitaux et le travail*.

Et cela, sans rien changer de ce qui est en politique et en religion, sans bouleversement, sans guerre civile, sans secousse, par le seul intérêt bien compris de tous.

En devenant journal quotidien, l'ancienne *Phalange*, que nous n'appellerons plus que *la Démocratie pacifique*, suivant son nouveau titre, reprend *ab ovo* l'exposé de ses doctrines.

Nous profiterons de cette école ouverte à notre raison et à notre éducation sociale, pour étudier et apprécier la doctrine régénératrice de Fourier.

Notre opinion sera d'autant plus saine que nous n'avons aucun engagement pris ni pour ni contre cette école.

Nous la suivrons sans prévention comme sans engouement, avec la volonté de nous éclairer et d'éclairer les autres, lui réservant, suivant nos convictions, nos blâmes ou nos approbations.

On ne peut pas se dissimuler qu'à notre époque d'égoïsme, de corruption et de malaise moral et matériel, il y a QUELQUE CHOSE à faire. Il peut bien nous être permis d'examiner si la feuille nouvelle, rédigée par des écrivains consciencieux et désintéressés a trouvé le remède, et s'il est applicable, ou s'il n'est que le rêve d'un honnête homme et d'une belle âme. Nous verrons!

A côté de ces témoignages de bienveillance excessive, dont nous ne pouvons accepter que la partie qui a trait à la persévérance de nos efforts et à la valeur de nos doctrines, nous avons à enregistrer quelques grossières injures qui ne pouvaient nous surprendre, mais qui nous affligent pour l'honneur de la presse contemporaine. A nous, qui, nous plaçant au-dessus des intérêts de coterie, n'avons jamais manqué une fois depuis douze ans de constater tout ce qu'il y a d'honorable et de légitime dans les tendances des partis, le *Courrier de la Sarthe* adresse la qualification d'*audacieux charlatans*. Voici, au surplus, en entier et textuellement l'article que notre manifeste a inspiré à ce journal:

Nous recevons le premier numéro d'un nouveau journal quotidien qui a pour titre: la *Démocratie pacifique*. Ce premier numéro contient un manifeste fort long, d'un intérêt médiocre, dans lequel nous ne remarquons rien de vraiment original, si ce n'est l'emploi de certaines locutions bizarres, grotesques, lesquelles ne peuvent être comprises que par des initiés. S'il faut en croire le rédacteur de cet incommensurable prospectus, le journal la *Démocratie pacifique* doit exercer la plus

---

Météorologie. — M. Lewis lit un mémoire sur la composition de l'air atmosphérique, tant en pleine mer qu'à Copenhague; chargé par l'Académie de profiter d'un voyage pour compléter les travaux exécutés par MM. Boussingault et Dumas sur le même sujet, il vient rendre compte de sa mission. Ses expériences l'ont conduit, pour l'air atmosphérique pris sur le continent, au même résultat qu'ont trouvé les illustres académiciens. Mais les analyses de l'air pris sur la mer du Nord ont signalé des différences considérables. Il paraît qu'en pleine mer, l'oxygène entre dans la composition de l'air pour une proportion bien moins forte que sur terre. Du reste, cette composition présente des variations qui tiennent, selon l'auteur du mémoire, à des circonstances météorologiques, et qui font désirer vivement que de nouvelles deux exemplaires d'un ouvrage de M. Bayard sur la revaccination. Cet ouvrage est renvoyé comme renseignement à la commission chargée de faire un rapport sur cette importante question.

Mathématiques.—M. Delaunay adresse une note sur la ligne qui circonscrit une aire maximum sur une surface. On sait depuis longtemps que dans un plan, la circonférence de cercle est la ligne qui, à périmètre égal, renferme la plus grande surface. M. Delaunay a découvert un important théorème à l'aide duquel il détermine cette ligne en fonction du rayon de la sphère contenant le cercle osculateur, et du cosinus de l'angle que forme le plan osculateur avec le plan tangent à la surface donnée.

comète. Il prétend que les observations faites à Naples sont beaucoup plus exactes que celles faites à Paris, et que c'est pour cette raison que les deux orbites ne concordent pas. M. Arago n'a pas de peine à prouver que M. Capocci est dans l'erreur la plus complète, et que certaines observations de Naples sont en défaut de 162 secondes, tandis que celles de Paris sont approchées à moins d'une seconde. M. Arago conclut que la queue de la comète a passé bien haut au-dessus de nos têtes.

— M. Sarrus envoie un mémoire sur un moyen nouveau de calculer les orbites des planètes.

— M. Benoît, ingénieur hydrographe, envoie un moyen mécanique pour mesurer les hauteurs des marées, et éviter l'emploi d'hommes sa-

heureuse influence sur tous les esprits; on va bientôt voir les partis abdiquer leurs mutuelles défiances et faire entre eux un échange bien touchant de concessions et de caresses sur l'autel de l'Harmonie. Et ce sont là les moindres prodiges de tous ceux que les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* se promettent d'accomplir prochainement, sous les yeux du public ébahi; mais nous nous abstenons de présenter nous-mêmes le détail de ces choses; ce n'est pas à nous qu'il appartient d'appeler le public autour de *nos audacieux charlatans*. Ce terme est dur sans doute, mais nous devons à des gens qui parlent avec beaucoup d'impertinence de nos amis et de nos opinions, l'expression sincère de notre sentiment sur l'efficacité de leurs remèdes secrets; ces spécifiques nous sont bien connus; il n'est pas besoin, pour en apprécier la valeur, d'avoir pénétré dans le laboratoire de ces messieurs; ils nous accusent de rétrograder jusqu'à la révolution de 1789; nous leur montrerons, s'il leur plaît, et si nous en avons le loisir, l'analyse de toutes leurs recettes dans une foule d'écrits bien antérieurs à cette révolution : les opinions singulières et facétieuses qu'ils prétendent remettre à l'ordre du jour, ont, en effet, à diverses époques, été la chimère de quelques esprits malades, et la raison publique en a fait bonne justice.

L'écrivain du *Courrier de la Sarthe* trouve que ce terme d'*audacieux charlatans* est un peu dur; nous aussi. Nous ajoutons que l'injure a le double tort d'être gratuite et sans portée.

En nous constituant les champions de la Démocratie pacifique, de la démocratie véritable, nous nous sommes créé des droits à la haine des faux démocrates, des traînards de 93. Les injures du *Courrier de la Sarthe* nous prouvent que nous avons frappé juste, et c'est tout, car on n'a pas l'habitude de recourir à l'insulte quand on a des raisons à son service.

Maintenant nous ne demandons au journal soi-disant démocrate qu'une seule chose, c'est de nous fournir, par quelque article un peu plus sensé que celui que nous venons de lire, l'occasion de mettre en pratique ce précepte de l'Evangile qui prescrit de rendre le bien pour le mal.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — *Constantinople*, 17 *juillet*. — La Porte ottomane a reçu des gouvernements de la Bosnie et de la Bulgarie des rapports qui lui annoncent que les chrétiens de ces provinces sont à la veille de faire un mouvement insurrectionnel. Leur but est de transformer les provinces en principautés et d'en confier le gouvernement à un prince de leur race, à l'instar des principautés de la Servie, Moldavie et Valachie. Des nuées d'émissaires traversent le pays, le parcourent en tout sens et y entretiennent l'esprit de révolte. Le moment actuel leur semblerait propice, vu la tournure qu'ont prise subitement les affaires de la Servie. (*Gazette nationale Allemande.*)

— La *Gazette d'Augsbourg* contient les correspondances suivantes :

Constantinople, 19 *juillet*. — Avant-hier, au moment où M. de Titoff, ambassadeur de Russie, revenait de l'audience du sultan, le kaïk où il se trouvait avec sa suite rencontra une barque turque, et il y eut un choc violent. Le prince Handscherli, premier drogman de l'ambassade, et quelques autres personnes, tombèrent dans l'eau. Heureusement on parvint, au moyen de prompts secours, à les retirer sains et saufs. Le grand amiral est parti avec la flotte turque pour Rhodes; il se rendra peut-être jusqu'aux rives de la Syrie. Avant le départ de l'amiral, M. de Bourqueney a reçu avis de la route que l'amiral suivrait.

De la frontière de Turquie, 26 *juillet*. — Wutchitsch et Petroniewich viennent de répondre au message que leur a remis le sénateur Garaschanin et dans lequel ils reçoivent l'invitation de s'éloigner du pays. Leur réponse est évasive. Ils déclarent qu'ils ne reconnaissent qu'au gouvernement servien seul le droit de décider s'ils devront s'éloigner ou non, mais que si ce gouvernement pense que le bien du pays exige qu'ils s'éloignent, ils obéiront. Ils attendront par conséquent le résultat d'une nouvelle délibération qui aura lieu à Belgrade.

Athènes, 22 *juillet*. — Le 20 courant, le gouvernement a expédié en France, par le bateau à vapeur, 500,000 drachmes à compte des intérêts échus de l'emprunt. Depuis la réduction opérée dans l'armée, elle se compose de 4 bataillons d'infanterie (en tout 3418 hommes) de 2 compagnies d'infanterie légère, chacune de 500 hommes. La cavalerie compte 2 escadrons, 10 officiers, 10 sous-officiers, 6 trompettes et 132 cavaliers.

ANGLETERRE. *Londres*, 5 *août*. — Consolidés au 29 août : ouverts à 93 3/4 7/8. — Fermés à 93 7/8, demandés. — Au comptant, 93 7/8, offerts.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 5 août*. — *Le docteur Bowring* désire savoir si les négociations entamées avec la France, pour arriver à la conclusion d'un traité de commerce, sont rompues, ou si le gouvernement espère encore les mener à bien.

Sir R. Peel répond qu'il n'est pas utile d'établir des règles qui engagent l'avenir. « Toutefois, en ce qui concerne les négociations concernant les traités de commerce, si je voulais, dit-il, établir un précédent, je dirais que jamais je ne donnerai d'explications sur des négociations non terminées. En ce qui concerne les négociations entamées avec la France, je déclare qu'elles ne sont pas rompues, et qu'il y a tout espoir de les mener à bien. »

Galles du Sud. — On écrit de Llandillo, le 2 août : Les fermiers trouvent que on a trop multiplié les chemins à barrières, ce qui les assujétit à des frais considérables; tandis qu'autrefois la circulation était bien plus libre. Le bureau de perception a été détruit à Pontarluchor; une muraille, voisine d'un autre bureau près de Llandillo, a été démolie. Ce qui encourage et excite les Rebeccaïtes aujourd'hui, c'est l'animosité contre des droits qu'ils regardent comme exorbitants, et la secrète satisfaction que trouve un peuple mécontent des autorités à se jouer d'elles, et à faire courir la troupe. La loi des pauvres est détestée souverainement dans ce pays.

— On écrit de Carmarthen et de Swansea, le 4 août : Aussitôt que les magistrats ont eu ordonné l'envoi en prison de plusieurs individus arrêtés à Carmarthen pour bris de portes, les Rebeccaïtes se sont assemblés en grand nombre; et à une portée de fusil de la maison de ville de Swansea ils ont détruit un bureau de receveur. A Tycoch, espèce de faubourg de Swansea, dont il n'est séparé que par la rivière, se trouve un bureau de recette. Deux portes, que l'on appelle portes de Tycoch, tiennent à ce bureau. A trois heures du matin, la femme qui couche dans ce bureau entend du bruit; elle entend qu'on s'efforce d'ouvrir la fenêtre; elle reste dans son lit. Bientôt la porte cède à la violence du dehors; elle s'élance hors de la maison, et se trouve en face de trente ou quarante hommes qui démolissaient les portes. Elle crie : A l'assassin ! Un de ces hommes la frappe au bras, et la blesse avec une barre de fer; elle rentre dans la maison et s'enferme; la porte est enfoncée; elle sort de nouveau en criant de toutes ses forces. Les Rebeccaïtes se dispersent; les portes avaient été brûlées. Cette fois, les Rebeccaïtes étaient en costume d'ouvriers. Il est remarquable que pas un habitant du village n'est venu au secours de la pauvre femme, bien que ses cris eussent dû être entendus par tout le monde. Près de Llanelly, une autre porte a été entièrement rasée. A Morris-Town, les ouvriers ont cessé de travailler. (*Times.*)

— On écrit de Swansea : On compte près de 400 dragons ici. C'est plus qu'il n'en faudrait pour mettre en fuite tous les Rébeccaïtes du pays de Galles. Il ne paraît pas du tout que les Rébeccaïtes songent à une grande et sérieuse démonstration. Des témoins entendus par les magistrats déclarent avoir vu dans les bandes des Rébeccaïtes plusieurs hommes en chemises blanches avec des camisoles et des bonnets. Quelques-unes de ces dames étaient armées. Pendant que l'on démolit les portes, une partie de la bande tire des coups de fusil. Plusieurs ont des mouchoirs attachés autour de la tête et qui descendent en guise de voile sur leurs yeux. Le chef monte ordinairement un cheval blanc : on l'appelle la mère. Ce cavalier avait une chemise par dessus ses habits et un bonnet de femme. Le chef dont on donne ici le signalement, et qui n'est pas Rébecca, est un tisserand nommé Daniel Lewis : il a été reconnu. Lorsque ces hommes se disposent à rentrer chez eux, ils se dépouillent de leurs travestissements. Avant d'entreprendre la destruction de quelques portes, ils font d'ordinaire une halte d'une demi-heure, et, assis en rond, ils s'entretiennent à voix basse : puis ils se lèvent brusquement, un d'entre eux prend la parole, et d'une voix forte dit : « Vous savez où nous allons : nous allons détruire telle porte, c'est Rébecca qui l'a dit et qui le veut. » Il paraît que ce rôle de Rébecca est joué tantôt par l'un et tantôt par l'autre. Il ne leur faut pas plus de dix minutes pour démolir une porte. Leurs conversations sont toujours en patois du pays. Pendant que les magistrats entendaient ces dépositions faites par des hommes qui s'étaient trouvés le soir ou la nuit sur le passage de ces bandes, un homme se mit à crier : « Rébecca pour toujours ! » On a arrêté cet homme. (*Morn. Herald.*)

— Rébecca ou la mère (ce sont les deux noms donnés au chef) va tantôt à pied, tantôt à cheval. Cette dame, qui a une chemise blanche sur ses vêtements, la face noircie et un vieux bonnet sur la tête, va souvent parler à l'oreille de ses filles. A un certain moment elle dit : « Allons, marchons; voici l'heure. » Le chef s'efforce de donner à sa voix un accent féminin. Chemin faisant, les filles de Rébecca s'appellent par leur nom : « Allons donc, Lucie, Nancy, Marie. » Quelques-unes de ces demoiselles ont des marques rouges sur la figure. (*Times.*)

— Le *Morning Chronicle* prétend que Daniel Lewis, l'un des chefs cités dans les dépositions des témoins, est une femme.

— Il n'est pas rare de voir les Rébeccaïtes venir avertir les percepteurs des bureaux de retirer leurs meubles. Quand ceux-ci se sont conformés à cet ordre, les Rébeccaïtes envoyés en éclaireurs donnent du cor, et les démolisseurs arrivent. (*Morn. Advertiser.*)

— Les Rébeccaïtes ont détruit une seconde fois la barrière de Pen y Garn, qui avait été rétablie. Ils étaient pourvus des instruments nécessaires pour détruire cette porte, qu'on avait rétablie plus solidement. (*Standard.*)

— Quelques personnes s'étonnaient du prix élevé du froment depuis peu. La cause en est dans les ordres reçus, par les autorités militaires, d'approvisionner toutes les garnisons d'Irlande pour trois ans. Nous sommes fâchés que ces ordres n'aient pas été reculés jusqu'en septembre ou octobre. Le peuple n'aurait pas souffert de l'augmentation. (*Morn. Advertiser.*)

ALLEMAGNE. — *Berlin*, 1er août. — On assure que l'autorisation donnée d'annoncer les écrits de M. Gutzkow, qui appartient à la *Jeune-Allemagne*, a été suspendue à cause de la participation de cet écrivain à l'association des communistes suisses dont il a été question récemment. (*Gaz. univ. de Prusse.*)

HOLLANDE. — On écrit d'*Amsterdam*, 4 août. — Aujourd'hui, la Bourse a été très faible, par suite du bruit répandu relativement aux projets du nouveau ministre des finances. Il paraît que M. Van der Heim n'a rien trouvé de mieux que le plan le plus impolitique, le plus injuste et le plus impopulaire de tous : il veut proposer aux chambres de frapper d'un impôt de 5 pour 100 les coupons de rente de la dette nationale.

— La direction de la *Handelmaatschappy* vient de publier un avis qui est d'un grand intérêt pour notre commerce de café; elle informe le commerce qu'elle a arrêté que, désormais, dans les ventes publiques, on ne laissera plus écouler le café à tout prix; des restrictions seront adoptées à cet égard. Les sortes ordinaires seront l'objet d'une surveillance spéciale; il n'en pourra être vendu à un prix moindre que 1 fr. 20 c., et les autres sortes seront placées à des prix proportionnels. La direction a également donné avis qu'après la vente publique, elle ne traitera de café que moyennant une augmentation de demi pour cent en sus du prix de vente, et qu'en aucun cas, après la clôture de la vente publique, elle ne traitera pas d'une quantité moindre que dix mille balles à-la-fois.

HAITI. — Le schooner *Oralloo* est arrivé à la Nouvelle-Orléans, le 9 juillet, venant du cap Haïtien. La cité est tranquille. Aucun président ne remplace Boyer, mais le général Hérard sera probablement nommé. L'armée est presque entièrement licenciée.

Les produits sont toujours chers et les affaires mauvaises. On parle de difficultés qui se sont élevées à Port-au-Prince. (*Sud.*)

INTÉRIEUR.

Le roi, la reine et la famille royale sont partis aujourd'hui lundi pour le château d'Eu.

— Par décision de l'administration des contributions directes, les avertissements délivrés aux contribuables énonceront séparément, à l'avenir, les sommes imposées pour le service général de l'état, et celles perçues pour les dépenses des départements et des communes. Les Chambres se sont associées à ce vœu, et l'administration s'est mise en mesure d'y satisfaire à partir de l'exercice prochain. Un crédit de 140,000 fr. est affecté par la loi au paiement du surcroît de dépense que doit occasionner l'exécution de la mesure. Ce crédit sera réparti entre les quatre-vingt-six départements, après l'achèvement des rôles généraux.

Faits divers.

Dimanche soir à quatre heures, le feu s'est déclaré dans les anciennes salles d'attente du chemin de fer de la rive droite, rue de Londres, qui avaient été converties en magasins à fourrage, et à huit heures ces constructions étaient consumées ainsi que ce qu'elles contenaient. Comme ce bâtiment n'avait pas de voisinage immédiat, on n'a point eu d'inquiétudes sérieuses sur la communication du feu; mais l'accident n'en avait pas moins jeté quelque alarme dans le quartier.

Le véritable danger était pour le matériel, consistant en wagons et autres véhicules entreposés dans le voisinage du foyer de l'incendie. Aussi les employés du chemin de fer ont-ils porté tous leurs soins à les en éloigner.

— Une catastrophe épouvantable vient de jeter la consternation dans la commune de Mazé :

Hier matin, sur les onze heures, le maître charpentier chargé des travaux de l'église de Mazé était occupé à monter les pièces d'une ferme, quand tout-à-coup l'échafaudage sur lequel il se trouvait placé avec quatre de ses ouvriers, vint à s'écrouler, entraînant dans sa chute ces cinq malheureux, que l'on a retirés de dessous les bois dans un état pitoyable.

Les quatre ouvriers ont été transportés à l'hôpital. L'un est mort une heure après. Un autre n'a vécu que quatre heures, et les deux autres sont presque sans espoir.

Quant au maître, quoique moins mutilé que ses ouvriers, il est dans un état fort inquiétant. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

— On lit dans le *Standard* :

« Le père Mathew continue sa mission en faveur de la tempérance, et reçoit le serment d'une foule d'individus qui lui promettent de s'abstenir de boire des liqueurs enivrantes. Hier soir, il a adressé au peuple assemblé un discours énergique dans lequel il a comparé l'état de la population de l'Irlande, depuis que 5 millions d'hommes avaient prêté le serment d'abstinence, à l'état antérieur de cette population. Autrefois il n'arrivait jamais que deux hommes se rencontrassent sans qu'il se quittassent ivres : aujourd'hui, 300,000 Irlandais peuvent se trouver réunis sans qu'un seul s'enivre. En Irlande, le peuple est bien vêtu; il se nourrit d'une manière confortable. Ce résultat doit être attribué à l'esprit d'économie qui règne dans les classes ouvrières. A Londres, au contraire, on voit des malheureux couverts de haillons. Ils dépensent tout ce qu'ils ont. »

— Le *Times* rapporte deux sinistres de mer. Le yacht *Brothers* a chaviré le 10 novembre, par une violente rafale, en vue de la rade d'Akarva. Onze personnes qui étaient sur le pont au moment de l'accident se sont sauvées dans la chaloupe; une femme indigène et ses deux enfants, qui étaient dans la chambre, ont été noyés. Tous les efforts pour relever le navire, sauver les cartes et les instruments de marine du capitaine Smith, qui était à bord du yacht, ont été vains, malgré l'assistance de l'équipage d'un bâtiment français qui était au mouillage et s'était empressé d'envoyer des secours.

— Le transport *l'Alert*, parti d'Halifax, avec 25 hommes d'équipage, environ 200 soldats et 95 femmes et enfants, ayant touché sur un rocher devant le port de County, à environ 80 milles d'Halifax, une voie d'eau se déclara que les pompes ne purent franchir. Le capitaine Daley prit alors la résolution de gagner la terre la plus proche. Une heure après *l'Alert* toucha de nouveau sur Goose-Island, et la violence du choc le jeta sur le côté, mais il se releva aussitôt. Alors une confusion inexprimable régna à bord. Chacun songeait à se sauver. Heureusement le capitaine parvint à rétablir le calme en promettant le salut de tous si on voulait suivre ses instructions. Tout le monde fut sauvé en effet; mais le navire fut totalement perdu, avec les bagages des soldats, réduits par cette perte à une grande détresse. Aussitôt la nouvelle reçue à Halifax, on a envoyé à leur aide le navire de S. M. *la Rose*, et une souscription a été ouverte en leur faveur.

---

rte que la ligne polaire se trouvait, dans certaines aiguilles, transportée jusque sur la plus petite diagonale du losange allongé qui forme l'aiguille, chose que ne peuvent produire les aimantations ordinaires. Enfin une boussole neuve ayant été prêtée à *la Vigie* par un navire qu'elle rencontra, cette boussole fut aussi impuissante à indiquer la route du navire, ce qui provenait évidemment de ce que les parties du navire faites en fer avaient été aimantées par la foudre.

— M. Fargeau, professeur à la Faculté des sciences de Strasbourg, écrit que, le 10 juillet 1843, le tonnerre est tombé sur la célèbre cathédrale de cette ville. Jusqu'à ces derniers temps, cette cathédrale n'avait pas de paratonnerres, et ce n'est qu'à la vue des dépenses, s'élevant de ...

Physique. — M. Bilan adresse un mémoire sur l'oxyde de fer magnétique, dont on avait cru, jusqu'à lui, ne pas pouvoir faire des aiguilles aimantées permanentes.

Puits forés. — M. Degousée écrit qu'il a, jusqu'à ce jour, exécuté 268 forages, qui, ajoutés bout à bout, forment une longueur de 17,266 mètres, et ont coûté ensemble 1,128,745 fr., ce qui fait en moyenne 66 francs par mètre. Comme les tuyaux de conduite coûtent en moyenne 25 fr. par mètre, le prix du forage est réduit à 40 fr. M. Degousée a ainsi été chercher dans l'intérieur de la terre 40,278 mètres cubes d'eau qui, par jour, s'écoulent maintenant à la surface.

Chimie. — M. Caffin d'Orsigny envoie un mémoire sur l'engraissement des bestiaux.

composée d'ingénieurs a déjà essayé cet appareil à Rochefort et en a rendu un compte favorable.

M. Ditmer, pasteur de Genève, envoie la description d'une échelle particulière.

L'Académie a de plus reçu aujourd'hui l'envoi d'une solution du problème absurde de la quadrature du cercle expédiée par un serrurier de l'Isère, et une démonstration nouvelle de la théorie des parallèles. Il n'y a pas de séances d'ailleurs où des communications aussi burlesques n'attirent le sourire de l'Académie.

MM. Theiler, Ducros, Bernard et Bilan adressent chacun un paquet cacheté dont le dépôt est accepté par l'Académie.

B

—Ce matin, entre 7 et 8 heures, le quartier Saint-Antoine était tout en émoi : 15 détenus de la Force, profitant des réparations qui se faisaient à une fosse d'aisance s'étaient évadés en passant par la maison de bains qui confine à la prison. Sur les quinze, onze ont été presque immédiatement repris dans les maisons voisines où ils s'étaient réfugiés. Plusieurs habitants du quartier s'étaient mis spontanément à la poursuite de ces hommes. On disait dans la foule, qu'un marchand de vins de la rue Culture Ste-Catherine avait reçu un coup de couteau dans le côté, et qu'une autre personne avait été blessée au bras.

Le *Messager* de ce soir se borne à annoncer que quatre détenus se sont évadés, et que 11 qui avaient tenté d'en faire autant avaient été, soit empêchés, soit repris immédiatement.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que la troisième édition d'une traduction hollandaise des *Mystères de Paris*, par Eugène Sue, vient de paraître.

Faits de subversion.

Un événement bien déplorable est arrivé à Offranville, dans la nuit de dimanche à lundi. Vers deux heures du matin, la femme du nommé Ragot, maréchal, croyant entendre du bruit autour de sa maison, éveilla son fils qui, à demi-vêtu, sortit armé d'un sabre et fit le tour de l'habitation. N'ayant d'abord rien aperçu, il se blottit derrière un pommier, vers le pignon de sa maison, et y resta assez longtemps, pour s'assurer que personne ne rôdait aux alentours. Cependant la femme Ragot, ennuyé de l'absence de son fils, conçut quelque inquiétude; alors elle éveilla son mari. Celui-ci se leva et sortit; mais, au lieu d'appeler son fils, il se dirigea en silence, dans l'obscurité, vers le bout de la maison où son fils était en observation. Le fils Ragot, voyant paraître un homme qu'il ne peut reconnaître, se jette dessus et lui assène plusieurs coups de sabre sur la tête, et le malheureux père tombe baigné dans son sang. On se peindrait difficilement l'état de stupeur et de désespoir qui s'empara de Ragot fils, lorsqu'en rentrant tout hors d'haleine, il apprit que son père était allé à sa recherche. Les blessures du sieur Ragot père, quoique graves, donnent néanmoins quelque espoir de guérison. Les chairs, en lambeaux, ont été adroitement cousues par M. Marin, docteur à Offranville.

(*Vigie de Dieppe.*)

—On lit dans le *Sémophore* de Marseille :

Avant-hier, à midi, un affreux événement a eu lieu dans une maison de cette ville. Un jeune homme qui avait fait, sans succès, des démarches pour être agréé comme remplaçant militaire, s'est tiré un coup de pistolet, dans un appartement voisin de la cuisine où sa mère préparait le dîner. En entendant une détonation, cette pauvre femme est accourue et a trouvé son fils renversé, baigné dans son sang et ne donnant plus aucun signe de vie. A cet horrible spectacle, cette malheureuse mère est devenue folle de désespoir, et l'épouvantable délire auquel elle est encore en-proie, a une violence telle que ses jours sont dans le grand danger.

FÊTE DONNÉE A NOUKAHIVA.

(Iles Marquises.)

Extrait d'un rapport fait à M. le contre-amiral Dupetit-Thouars, par M. Collet, capitaine de corvette, commandant l'île de Noukahiva (1).

Taiohaï, fort Collet, le 30 octobre 1842.

Le 13, à six heures du matin, le rappel fut battu ; on distribua à chaque homme deux paquets de cartouches, l'un avec et l'autre sans balles; on chargea les armes ; le roi vint nous chercher comme il l'avait promis. A six heures trois quarts, confiant au capitaine Fouques la garde du fort avec cent vingt hommes qui lui restaient, plus les quarante de *la Boussole*; nous partîmes à la tête de quatre-vingts hommes, composés de quinze tirailleurs, vingt-cinq marins, quarante soldats et deux tambours, trois officiers du fort et quatre de *la Boussole*. Arrivé au sentier qui conduit au Koïka, je fis former les troupes sur un rang; elles furent suivies d'une cinquantaine de Kanaks aussi en armes, qui nous attendaient sur la plage. Après avoir, pendant trois quarts d'heure, parcouru un sentier étroit et difficile, qui conduisait dans le ravin assez profond où nous nous rendions, j'aperçus parmi les arbres le lieu de la fête ; nous étions à cinquante pas des maisons qui entourent le Koïka. Je fis faire halte et former sur deux rangs ; nous n'avions jusque-là rencontré que peu d'indigènes ; je les supposais déjà au rendez-vous.

Nous étions à peine en ordre qu'une voix assez forte prononça quelques paroles qui furent suivies du cri de guerre des sauvages ; il fut répété trois fois avec un ensemble d'autant plus étonnant, qu'il paraissait poussé par trois ou quatre cents hommes, portant de ces larges poitrines que vous connaissez ; l'épaisseur du bois et les accidents du terrain nous dérobaient leur vue. La férocité de ces cris, répétés par l'écho du silencieux ravin et des vallées voisines, produisit sur les figures une impression d'étonnement dont je ne pus me défendre moi-même. Je fis faire le roulement, et nous entrâmes, tambour battant, dans un carré long, entouré de maisons en appentis, sans façades intérieures, et placées sur une élévation d'un mètre, qui forme un trottoir tout autour de la place intérieure, plantée de grands arbres qui y donnent un ombrage éternellement frais. A ma grande surprise, je n'aperçus que peu d'hommes; mais six à sept cents femmes étaient accroupies sous les appentis et sur le trottoir du pourtour, qui, entre les maisons et la cour, occupe un espace de trois à quatre mètres. Nous fûmes reçus par les vieillards qui, toujours, président les fêtes, et par le grand-prêtre qui, me prenant par la main, me désigna les maisons et le trottoir du petit côté de droite, qui nous étaient réservés. Je remarquai sur toutes les figures de ces vieux sauvages un air de contentement de nous voir parmi eux, ce qui contribua à me convaincre que la marque de confiance que nous leur donnions nous faisait faire un grand pas dans leur affection. Je dirigea les troupes à la place qui leur était désignée, et, après quelques recommandations aux hommes et aux officiers, je fis reposer sur les armes pour attendre les événements dans cette position.

Cette précaution prise, je descendis dans le milieu du koïka, j'allai voir les femmes des chefs que je connaissais déjà. Partout je fus accueilli avec une cordialité vraiment touchante : c'était à qui me prendrait la main. Le roi, qui me suivait, m'indiqua la place qu'occupaient les femmes des trois peuples qui, comme nous, étaient ses hôtes. Les Hapas étaient à notre droite dans les cases du grand côté, à leur suite et vis-à-vis de nous étaient les Teiis, à notre gauche les Taïoas et les Taïpiis-Ouminis de la baie du Contrôleur. J'avais à peine terminé, que Témoana me demanda si je voulais qu'il fît entrer les hommes, ce à quoi je répondis affirmativement. L'intérieur alors se remplit d'indigènes dans toute la beauté et l'originalité de leur parure. On fit prendre les tam-tams dans la maison tabou; on les plaça au milieu de la cour; ils furent aussitôt entourés de kanaks qui s'accroupirent et furent eux-mêmes enveloppés d'un cercle de guerriers en grand costume, se tenant debout et faisant face au centre ; c'étaient les Teiis qui allaient chanter leur tamaï. Témoana me fit placer dans l'intérieur de cette réunion, qui me reçut avec un orchestre composé principalement de trois tam-tams de différentes grandeurs, deux petits, un très grand : ce dernier était entouré de tapa blanche et rouge et surmonté d'une tête de mort sans chairs. La peau sur laquelle on devait battre était celle d'un requin (elle était tendue par un moyen analogue à celui en usage chez nous). On comptait, en outre, dans l'orchestre, autant d'instruments qu'il y avait de mains, dont le battement se mariait aux voix avec une cadence et un ensemble surprenants. Un vieillard donna la voix, et le calme profond des collines fut de nouveau troublé par le cri de guerre que nous connaissions déjà. Il fut suivi du tamaï des Teiis. Ce concert dura quelque temps ; il fut terminé par une décharge de mousquéterie que Témoana fit faire à ses hommes, les seuls qui eussent apporté des fusils. Au même instant on vint porter devant le front de bataille de nos troupes assez de feuillage pour en couvrir le trottoir qu'elles occupaient, puis on y déposa des cochons sortant du four, des fruits à pain coupés en deux, des cocos et des cannes à sucre. Je fis former les faisceaux, et le repas des *makaoui* (nom qu'ils nous donnent) commença.

Là ne se bornèrent pas toutes les attentions qu'on eut pour nos hommes. Comme on s'aperçut qu'il ne quittaient pas leurs rangs, et que personne ne pouvait boire dans des espèces de petites pirogues pleines d'eau qui avaient été apportées en même temps que les comestibles, une dizaine de sauvages, pendant tout le temps que dura la fête, furent chargés de leur donner à boire dans de grands bambous fermés par une extrémité, taillés en sifflet de l'autre, contenant environ deux seaux d'eau. La longueur de ces vases permettait de servir les consommateurs à cinq ou six pas, ce qui leur procurait l'avantage de se rafraîchir sans bouger de leurs postes. Après le chant des Teiis, celui des Hapas eut lieu dans le même ordre ; vint ensuite celui des Taïoas, puis enfin, celui des Taïpiis, dont le cri de guerre parut encore plus féroce que celui des trois premiers peuples ; mais, à part cela, toutes les figures indiquaient le plaisir et la confiance ; et, chose étonnante, que j'avais déjà remarquée dans d'assez nombreuses réunions, où il était cependant question de partages d'intérêt, jamais de dispute, la plus grande soumission aux injonctions des vieillards ou des chefs, quelle que soit leur exigence, sans empressement, il est vrai, mais en gens qui ont l'air de dire avec indifférence : « Nous allions faire telle ou telle chose, les vieillards et les chefs ne le veulent pas, faisons ce qu'ils disent, ils savent mieux que nous ce qui doit avoir lieu. »

Quelques sauvages vinrent danser devant nos hommes comme pour leur montrer leur agilité et la vigueur de leurs poses. Une femme taïpii y vint aussi sans aucun vêtement. Les étrangers demandant à voir le cheval de Témoana, on l'envoya chercher; le roi le monta et fit quelques tours au trot, puis au galop, sans avoir la précaution de se faire faire place ; mais elle ne manqua pas, tous se sauvaient sur son passage avec l'expression de la crainte. Cependant une espèce de colosse taïpii, plus brave que les autres, et se croyant sans doute d'une grande force, ce qui devait être, dit : « Qu'est-ce que c'est que ce cochon-là? » (car vous savez qu'ils appellent le cheval *Pouaca Piki Kenana*, cochon qui porte l'homme) « Ce n'est rien, je suis plus fort que ça. » Témoana, qui avait entendu l'espèce de défi du présomptueux, lança son cheval ; Taïpii sortit de la foule et se mit en devoir d'exécuter ce qu'il avait dit. Témoana, qui avait été piqué de cette audace, heurta cet homme debout au corps, l'envoya rouler dans la poussière à deux ou trois mètres, et continua comme si de rien n'était. Le malheureux se releva avec la plus piteuse figure que j'aie vu de ma vie. Attribuant cet événement à une maladresse, le docteur et moi nous nous approchâmes, et grande fut notre surprise de le trouver entouré de gens qui, au lieu de le plaindre, lui riaient au nez, en ayant presque l'air de demander *bis*. C'est alors que j'appris ce qui avait donné lieu à l'accident.

Chaque peuple ayant terminé ses chants et payé son écot, nous nous mîmes en devoir de régler le nôtre. Je fis descendre les troupes, que je fis placer dans le sens de la longueur de la cour, et elles exécutèrent des feux de peloton, de division et de deux rangs, à poudre, avec un ensemble qui leur attira de nombreuses marques d'admiration de tous les indigènes qui étaient présents. Je fis, en dernier lieu, charger les armes à balles. Nous sortîmes de Koïka, tambour battant, et enchantés les uns des autres.

Le roi nous reconduisit. De retour au fort, je fis faire, à sa prière, une salve de neuf coups de canon pour que, disait-il, ses invités entendissent de près le bruit du *pouiketu*. Il parut fier de nous avoir pour amis et heureux de la confiance que nous lui avions montrée en venant prendre part à la fête qui venait d'avoir lieu, et à laquelle assistaient pour la première fois des troupes européennes. Comme moi, amiral, vous conclurez, sans doute que, pour le moment, nous sommes on ne peut mieux avec les Teiis, ce que, du reste, leur conduite à notre égard me prouve chaque jour.

(1) Extrait des *Annales maritimes et coloniales*.

BOURSE DU 7 AOUT.

Malgré la hausse des fonds anglais, les opérations sur la rente se sont faites dans la matinée au-dessous des cours de clôture de samedi ; mais après l'ouverture du parquet le mouvement de hausse a repris de plus belle. Ouvert à 80 90, le 3 0/0 a atteint 81 15, puis fermé à 81 10.

A quatre heures et demie, le cours de la coulisse est 81 15, avec toutes les apparences d'une grande fermeté et de la continuation de cette hausse, à laquelle toutes les valeurs étrangères ont participé.

Le 5 0/0 reste un peu en arrière ; l'arbitrage semble décidément favoriser le 3 0/0.

Les chemins de fer ont peu varié.

De nouvelles, aucune.

EFFETS PUBLICS.	1er cours.	plus haut.	plus bas.	dern. cours	d. c. d'hier
5 p. 100 comptant.	122 45	122 85	122 45	122 50	122 50
— fin courant. . . .	122 60	122 75	122 60	122 75	122 65
3 p. 100 comptant.	80 80	81 »	80 80	81 »	80 70
— fin courant. . . .	80 90	81 15	80 90	81 15	80 95
4 1/2 p. 100 comptant. . .	109 75	» »	» »	» »	» »
4 p. 100 comptant	105 »	» »	» »	» »	» »
Oblig. de la Ville.	1,317 50	» »	» »	» »	1,320 »
Banque de France.	3,285 »	» »	» »	» »	3,290 »
Emprunt 1841	» »	» »	» »	» »	» »

				diff. sur le c. d'hier.
5 p. 0/0 Belge 1831 . . .	105 1/2	Chemin de fer S. Germ.	810 »	Pas de c. hier
— dº 1840 . .	107 3/8	— V. rive droite. .	295 »	1 25 en 11
— dº 1842 . .	107 3/8	— V. rive gauche .	110 »	1 25 en 11
Banque Belge 1835. . . .	777 50	— d'Orléans . . .	665 »	» » en
Société gen. de Bruxelles.	[illegible]	— Strasb à Bâle. .	195 »	1 25 en 11
Rente de Naples	107 »	— Rouen.	681 25	1 25 en 11
Emprunt Romain	106 »	— le Havre	515 »	1 25 en 11
Dette active d'Espagne. .	29 »	Caisse Laff. de 5000 fr. .	5,070 »	Pas de c. hier
Emprunt d'Haïti..	477 50	— de 1000 fr. .	1,100 »	7 50 en 11
Caisse hypothécaire. . . .	766 25	Quatre Canaux.	1,275 »	» » en

Bons du TRÉSOR 3 1/4 à 4 mois,

Pièces d'or de 40 et de 20 fr. Agio. 10 fr.

Spectacles du 8 août.

OPÉRA. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Etourdis. — L'Ecole des femmes.—La critique de l'Ecole des femmes.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs. — Le Postillon.

GYMNASE. — Représentation extraordinaire au bénéfice des incendiés du Gymnase-Enfantin.

VAUDEVILLE. — Loïsa. — Une Femme compromise. — Quand l'amour s'en va.

VARIÉTÉS. — Monsieur qui paie. — La Perruquière. — Prem. représentation de : Les Nouvelles à la main. — Les Contrebandiers.

PALAIS-ROYAL. — La Salle d'armes. — La Part du diable. — La Fille de Figaro. — La sœur de Jocrisse.

PORTE SAINT-MARTIN. — Le Gascon à Trois Visages. — Lénore.

GAITÉ. — Les Chevaux du carrousel. — Trois Cousines. — Mlle de la Faille.

AMBIGU. — Six mille francs. — En Sibérie.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Mina. — Les Anglaises. — Charles. — Les Fumeurs.

COMTE. — Le Fils du Rempailleur. — Le Moulin. — Les Hommes.

BULLETIN AGRICOLE.

Les transactions sur les farines suivent à peu près la marche du prix des grains ; les grandes opérations sont retardées jusqu'à ce que l'ensemble des résultats de la récolte soit mieux connu qu'il ne peut l'être en ce moment. Dans l'état où sont les grains, le beau temps, si tant est que la température reprenne son cours normal, ne peut plus avoir une grande influence sur la provision en céréales de la France pour cette année. Le mouvement de hausse continue, mais avec lenteur, et ceux qui spéculeraient sur la durée de ce mouvement pourraient fort bien se tromper dans leurs prévisions.

Les produits qui peuvent venir en aide aux classes pauvres pendant une grande cherté des céréales sont abondants partout cette année ; les pommes de terre et les haricots à l'état frais, sont cette année à très bas prix et font présumer des prix très modérés pour les pommes de terre d'automne et les légumes secs l'hiver prochain.

Les regains, qui paraissent devoir être abondants, influeront nécessairement sur le prix des fourrages, et par suite sur celui de la viande qui, dès à présent, tend à baisser peu à peu. Nous signalerons à cette occasion, l'état arriéré des populations sur quelques points de la France, où il semble que les habitants des campagnes ferment volontairement les yeux sur leurs propres intérêts. Deux préfets, ceux du Doubs et de la Haute-Saône, ont pris des arrêtés pour réprimer les abus de la vaine pâture, et assurer la conservation de la ressource si précieuse des regains ; il a fallu recourir presqu'à la force pour faire exécuter ces arrêtés pris dans l'intérêt le plus évident des populations qu'il faut contraindre à les accepter.

Dans l'ouest, les sarrazins sont très beaux ; il est temps que ceux de la nouvelle récolte paraissent sur les marchés, car il ne reste rien de la nouvelle récolte. Dans le sud-est, le maïs paraît aussi devoir être fort abondant.

Avec de la prudence et de sages mesures de précaution, l'année, toute mauvaise qu'elle est, peut, nous en sommes convaincus, se passer sans cherté excessive. Seulement, on ne peut se faire illusion ; la situation est critique, et ceux qui peuvent empêcher qu'elle ne devienne plus grave sont avertis.

BOURSE AGRICOLE.

CÉRÉALES. — **FOURRAGES.—Les 500 kil.**

Paris | Montlhéry | St-Germain | St-Quentin | Metz

1re ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 9.

MERCREDI 9 AOUT 1843.

OMNES FRATRES ESTIS. (MATH) — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem^ts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal ; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 8 AOUT.

De la Caisse d'amortissement.

Le journal *la Presse* a publié, dans le courant du mois dernier une série d'articles, pour démontrer qu'après les nombreuses modifications qu'elle avait subies, la caisse d'amortissement ne remplissait plus l'objet pour lequel elle avait été créée, et qu'on devait dès-lors supprimer ce rouage inutile de notre administration financière.

Nous pensons que *la Presse*, dont les articles sont du reste fort bons, aurait atteint plus facilement son but, si elle se fût simplement attachée à démontrer l'inutilité de la caisse d'amortissement comme garantie du crédit de l'État et comme moyen économique de libérer celui-ci.

La caisse actuelle d'amortissement a été fondée par la loi du 28 avril 1816, dans le but d'éteindre la dette publique et d'assurer le crédit de l'État par cette libération.

L'amortissement a été fixé annuellement à un centième des rentes inscrites, et la loi du 25 mars 1817 a porté à 40 millions la somme qui serait fournie tous les ans par l'impôt pour amortir ce centième.

Cette somme de 40 millions, augmentée successivement, en vertu de lois spéciales, pour amortir de nouveaux emprunts, est désignée dans le budget par le nom de *dotation de la caisse d'amortissement*.

La caisse achète les rentes au cours de la bourse, comme les particuliers; elle touche au Trésor l'intérêt des rentes rachetées, comme les autres rentiers, et consacre ces intérêts à de nouveaux rachats. Il en résulte pour elle un intérêt composé de ses fonds.

Si le cours des rentes ne s'était point élevé au-dessus du pair, ce qui a donné lieu à de nouvelles dispositions que nous allons faire connaître, chaque emprunt aurait été remboursé en trente-six ans et six mois.

Toutefois, on aurait tort de croire, comme certains journaux, que ce délai avait été fixé dans le principe ; car l'article 109 de la loi du 28 avril 1816 dit positivement que les rentes rachetées seront annulées aux époques et pour la quotité qui seront déterminées par une loi.

La même loi de 1816 a placé la caisse d'amortissement sous la surveillance et la garantie des chambres. Elle est administrée par un directeur général dont la gestion est surveillée par une commission nommée par le roi. Cette commission se compose d'un pair de France, de deux députés, d'un président de la cour des comptes, du gouverneur de la banque et du président de la chambre de commerce de Paris.

Telles sont les dispositions qui régissaient dans le principe la caisse d'amortissement.

Les capitaux disponibles s'accroissant tous les jours, et le nombre des rentes en circulation diminuant par les rachats de la caisse d'amortissement, le besoin de placer l'argent augmentait, et élevait rapidement le prix de la rente qui est le mode de placement le plus recherché des capitalistes.

La caisse d'amortissement aurait donc été très onéreuse pour l'État, si elle avait continué à racheter la rente au cours de la Bourse. Au taux des cours actuels, le capital dépensé pour l'amortissement aurait dépassé d'un cinquième celui de l'emprunt. Ce résultat suffit pour montrer que cette combinaison financière était tout-à-fait contraire aux intérêts de l'État.

La loi du 1er mars 1825 vint parer en partie à cet inconvénient en défendant le rachat des rentes 5 p. 0/0 au-dessus du pair ; mais elle créa en même temps un autre embarras en laissant sans emploi les fonds de la dotation qui se seraient accumulés à la caisse d'amortissement tant que la rente serait restée au-dessus du pair. On imagina alors d'employer une partie de ces fonds en travaux publics.

Enfin, M. Humann trouva le moyen de sortir des embarras financiers de 1833, en faisant entrer dans le Trésor les fonds de la dotation.

La loi du 10 juin 1833 obligea la caisse d'amortissement à verser au ministère des finances les fonds disponibles de l'amortissement, en échange de bons du Trésor portant intérêt à 3 p. 0/0.

Ainsi, la caisse d'amortissement, qui avait été créée dans le principe pour éteindre la dette consolidée, sert positivement aujourd'hui à alimenter la dette flottante.

Ces lois successives prouvent d'une manière évidente que nos hommes d'État sont profondément convaincu de l'inutilité d'une caisse d'amortissement comme moyen de crédit pour l'État, et de remboursement de la dette publique. S'ils l'ont conservée, c'est nécessairement pour qu'aussi qu'on ne s'appuie pas sur une erreur financière ; qu'on ne cache pas la vérité sous des expressions obscures ; en un mot, qu'on ne demande pas des fonds pour l'amortissement quand on n'amortit rien et même quand la loi ne vous permet positivement pas d'amortir.

La loi défend, avec raison, parce que ce serait très onéreux à l'Etat, d'acheter les rentes au-dessus du pair; or, c'est dans les temps de calme, de prospérité, lorsque le gouvernement peut seulement être en mesure de se libérer, que les rentes sont le plus élevées.

Au contraire, dans les moments de troubles, aux approches d'une guerre, lorsque le Gouvernement ne peut disposer de ses fonds, et aurait besoin d'emprunter, la rente baisse et c'est alors seulement que la loi lui permet d'amortir sa dette, faculté dérisoire.

Concluons de tout ceci, qu'il faut supprimer l'institution de la caisse d'amortissement, qui complique le mécanisme de nos finances, et occasione des frais d'administration considérables.

Quant à la dotation, qu'on la convertisse, si l'on veut, en un fonds de prévoyance ou de réserve, dont le chiffre devra être déterminé par les chambres, et que l'on ait la franchise de dire à quoi l'on destine cette allocation. Les moyens détournés, pour obtenir des crédits, sont indignes d'un gouvernement qui a conscience de sa force et de la droiture de sa gestion.

Réclamation du National.

Le *National* se plaint en termes assez amers de la conduite des journaux du ministère et de l'opposition dynastique, qui, en rendant compte des derniers meetings d'Irlande, ont passé sous silence les phrases du discours d'O'Connel relatives à la lettre de M. Ledru-Rollin.

Le *National* a parfaitement raison, quand il affirme que les journaux qui mettent de côté un document public favorable à leurs adversaires comprennent mal la publicité et les devoirs qu'elle impose. Mais alors ce journal se condamne lui-même ; car il commet une faute du même genre, quand il néglige de faire connaître qu'en outre le ministère et toutes les oppositions, entre les gouvernants et les ingouvernables, il existe une opinion impartiale, élevée au-dessus de toutes les querelles misérables.

Les journaux qui représentent cette opinion (et la *Démocratie pacifique* mérite sans doute d'être rangée dans cette classe), ne se sont point rendus coupables du déni de justice que le *National*, ne reconnaissant de loyauté qu'en lui seul, semble reprocher en masse à toute la presse. La *Démocratie Pacifique* a cité les paroles prononcées en faveur de M. Ledru-Rollin par M. O'Connel à son retour de Castlebar. Si elle n'a point cité également les fragments du discours tenu au banquet de Castlebar même, c'est que ces passages étaient identiquement semblables aux phrases déjà citées. Elle a voulu éviter la répétition. Néanmoins, puisque le *National* tient si fort à ce que tous les certificats, toutes les bonnes notes délivrées aux promoteurs de son banquet de cent couverts, et de sa vaste souscription de 3000 francs, soient mis sous les yeux des lecteurs de toutes les nuances d'opinion, nous allons lui complaire. Nous reproduisons le passage du discours de Castlebar, que la feuille radicale revendique avec tant de véhémence. Nous citons la traduction du *National* lui-même, ne doutant pas de son exactitude :

« Je viens de recevoir de M. Ledru-Rollin une lettre écrite avec beau- » coup de tact et *d'un style* qui ne saurait manquer de commander l'ad- » miration ! (Bruyants applaudissements.) Hourra pour les français ! » (L'assemblée se lève en masse). Je vous donnerais bien lecture de la let- » tre de M. Ledru-Rollin, si je ne devais pas en réserver la communication » pour l'association du repeal. »

Le hourra (ou plutôt *huzza*) pour les Français, ne se trouvait pas dans l'autre discours ; mais la France n'a pas réclamé. La seule différence qu'il y ait entre les deux citations, consiste dans l'admiration que le style de M. Ledru-Rollin excite chez... les Irlandais.

Le *National* ne manquera pas sans doute de reconnaître notre impartialité. Nous devons lui faire observer cependant qu'il a tort d'attacher une aussi grande importance à ces deux paroles de M. O'Connel. Le *National* ne sait-il donc pas que, sans tirer à conséquence, un homme bien élevé répond à toutes les lettres, de quelque part qu'elles viennent, et se dit, au bas de ses réponses, le très humble serviteur et admirateur de tous ses correspondants ?

Ceci ne prouve donc pas que O'Connel n'eût point préféré à la petite manifestation exclusivement radicale, un mouvement unanime de la France entière, et à l'humble denier d'une coterie, une large souscription nationale.

Si ces actes imposants sont destinés à s'accomplir, M. O'Connel voit comme nous que la démarche des amis du *National* ne peut qu'en avoir retardé tant soit peu l'époque.

départementale, que nous avons cités hier, il en est un au bas duquel ne se trouve pas le nom du journal qui l'a émis. Ce journal est l'*Echo de Vésone*.

Peréquation de l'impôt.

Le conseil-général de la Loire avait arrêté, dans sa dernière session, que la peréquation des propriétés foncières serait continuée dans toutes les communes du département, pour que l'impôt fût plus régulièrement réparti entre les arrondissements, les communes, et enfin les propriétaires.

Le *Journal de Saint-Etienne* annonce que ce travail est terminé à la satisfaction de tout le monde, et il rend hommage à l'activité et à l'impartialité des employés des contributions directes.

En France, la population est généralement prévenue contre les agents des contributions, et les journaux de l'Opposition ne négligent aucune occasion d'exploiter ce préjugé, les uns pour embarrasser les membres d'un ministère, les autres pour désaffectionner les populations.

C'est ainsi qu'ils ont soulevé l'opinion contre le recensement Humann, qui devait profiter principalement aux classes inférieures ; car ce ne sont pas celles-là qui peuvent éluder l'impôt mobilier et celui des portes et fenêtres.

On devrait donc éclairer l'opinion publique à ce sujet pour faciliter les opérations des employés des contributions.

L'important est que l'évaluation des propriétés foncières et des maisons soit uniformément faite par toute la France. Quand elles seraient évaluées trois ou quatre fois plus qu'elles ne valent, cela ne fera rien si la proportion est partout la même. Que quatre cent millions d'impôts soient reportés sur une valeur d'un milliard ou sur celle de trois milliards, cela ne fait jamais que quatre cent millions d'impôts.

Ce qui est mauvais, c'est l'inégalité des évaluations entre les départements, les arrondissements et les communes. Eh bien! il faut le dire très haut, ces inégalités ne peuvent provenir que des influences locales. Les employés de l'administration n'ont aucun motif, et il serait ridicule de le supposer, d'estimer moins les propriétés dans une commune que dans une autre.

Il serait très essentiel que la mesure prise par le conseil-général s'étendît à tous les autres départements.

Mais, comme le fait très bien observer le *Journal de Saint-Etienne*, le nombre des départements qui profitent de la mauvaise répartition actuelle est trop considérable, pour que l'on puisse espérer des députés qu'ils ont élus la sanction de cette mesure.

En vérité, il est honteux pour une nation comme la France de ne pouvoir entreprendre une réforme, une amélioration d'ordre dans l'intérêt général, sans être arrêtée aussitôt par de misérables intérêts de clocher, lesquels trouvent toujours leurs plus zélés défenseurs dans les organes d'une presse soi-disant progressive.

Nouvelles d'Espagne.

Les journaux de Madrid du 1er août ne fournissent que fort peu de détails sur le siége de Séville qui n'a été levé définitivement que le 28 juillet au matin, et non pas le 26 comme l'avait annoncé la dépêche télégraphique d'avant-hier. Le gouvernement provisoire avait reçu le 1er août de M. J. M. Buens, chef politique de Séville, une dépêche qu'il s'est empressé de publier dans un supplément à la *Gazette de Madrid*. Voici le texte de cette dépêche datée du 28 juillet à sept heures du matin :

L'ennemi vient enfin de lever le siége. Les horreurs déployées contre la ville et plus de douze cents projectiles lancés contre elle, n'ont pu dompter le courage des habitants. Les batteries de l'ennemi ont été abandonnées, et le camp, où les rebelles se tenaient il y a peu d'heures, est en notre pouvoir. Nous avons à déplorer de grandes pertes. Les rues sont jonchées de décombres. Beaucoup de maisons et d'édifices dont la solidité, pendant des siècles, avait triomphé de l'action du temps, gisent à terre ; mais, enfin, nous avons vaincu, et l'étendard de la liberté flotte fièrement sur notre magnifique Giralda. Pendant la crise terrible que nous avons traversée, la sécurité intérieure a été assurée, les propriétés ont été garanties, et pas un excès n'est venu ternir l'éclat d'un fait d'armes qui coûte cher, mais qui est d'une éminente importance pour le pays.

Le journal *la Presse* prétend que ce qui a donné lieu à l'erreur propagée par le télégraphe, touchant la levée du siége de Séville, c'est que l'ex-régent, de sa personne, était effectivement parti le 26 au matin, avec les trois ou quatre cents chevaux de son escorte d'élite. Selon la version de *la Presse*, c'est pour n'être pas inquiété dans sa retraite, c'est pour assurer son *salut personnel*, qu'Espartéro aurait ordonné de continuer le bombardement après son départ.

Espartéro, parvenu avec son bateau de salut auprès du vaisseau anglais, n'y fut point admis tout d'abord. Le commandant ne voulut le recevoir à son bord qu'après avoir consulté le consul anglais de Cadix. L'ordre de l'admettre tarda peu, et Espartéro put enfin cesser de craindre. Une fois à bord, il montra de l'hésitation sur le parti qu'il devait prendre; ses compagnons l'engageaient à demander d'être conduit à Cadix, qui tenait encore pour lui. Cette idée lui souriait. Au milieu de la délibération, l'on entend les cloches de Cadix sonner en signe de réjouissance; le canon mêle ses saluts à celui des cloches. Plus de doute, Cadix a appris l'arrivée du régent; Cadix le salue, Cadix l'attend; il faut partir; et déjà l'on s'y préparait, quand on apprend que les cloches et le canon de Cadix... célèbrent la chute du tyran et de l'installation de la junte du prononciamiento! « A Lisbonne! » s'écrie le régent; et à onze heures, le *Malabar* faisait voile pour cette capitale.

La Presse, ajoute que toutes ces nouvelles arrivées à Madrid dès le premier jour d'août, y ont produit le plus grand enthousiasme, et qu'en même temps qu'une souscription a été ouverte en faveur des victimes des bombardements de Séville et de Reuss, de nombreuses adresses de félicitations ont été signées en l'honneur de la première de ces deux villes.

Tandis que la junte de Valence et celles de plusieurs autres provinces s'empressent de se démettre de leurs pouvoirs entre les mains du Gouvernement provisoire, et d'adhérer à ses premiers actes, il paraît que celle de la Catalogne est fort mécontente de la tournure qu'ont prise les choses, et n'entend pas du tout résigner en ce moment l'autorité dont elle est investie. Nous trouvons dans les journaux de Barcelone le texte des représentations adressées par la junte au ministère Lopez, lesquelles représentations se terminent ainsi :

Si la junte n'a plus rien à craindre pour l'Espagne de la criminelle et folle ambition d'une camarilla jetée par terre, elle se maintient ferme pour combattre au besoin toute autre coterie qui voudrait monopoliser la situation actuelle ou abâtardir le soulèvement. Il faut que l'on dissipe de trop justes soupçons; il faut qu'on réalise les promesses faites et l'attente de la nation. Pour cela, il est urgent de constituer au plutôt une junte centrale, emblème transitoire de la souveraineté du peuple. Il faut surtout que les juntes provinciales restent en exercice jusqu'au règlement définitif des bases que devra établir la junte nationale. Cette mesure se trouve formellement imposée d'avance au ministère Lopez par l'article 3 du décret rendu par la junte le 28 juin.

Il est bien entendu en outre que l'intention de la junte est que les influences étrangères soient complètement écartées. L'histoire ne nous offre aucun exemple que l'Espagne ait jamais dû son salut, ni même le moindre avantage, à l'intervention de l'étranger dans ses affaires. Ni la Tamise ni la Seine ne peuvent fournir les eaux qui doivent fertiliser le sol espagnol et maintenir toujours vert l'arbre de la liberté.

Ces dispositions hostiles de la junte de Barcelone, pour peu qu'elles soient encouragées et soutenues par d'autres juntes, sont de nature à embarrasser la marche du Gouvernement provisoire. Dans tous les cas, il nous paraît que la déclaration immédiate de la majorité de la jeune reine, mesure à laquelle M. Lopez se propose, dit-on, de recourir, loin de les faire disparaître, ne ferait qu'aggraver des ferments de discorde qui commencent à se manifester, sur un point du moins, au sein du parti vainqueur. Les Cortès sont convoquée; que le Gouvernement, respectant lui-même la constitution et s'abstenant de tout acte dictatorial qu'une nécessité urgente ne commanderait pas, attende les Cortès. C'est, nous le croyons, le parti le plus habile et le plus fort.

— Le *Messager* ne publie pas ce soir de dépêche télégraphique.

REVUE ÉTRANGÈRE.

Allemagne.

Des bords du Rhin, 4 août.

État de l'opinion dans les provinces rhénanes; — Rétrogradation politique en Prusse; — Ebranlement du Zolverein; — Progrès des saines idées économiques.

Il est dans mon intention de concourir à mettre vos lecteurs au courant de ce qui se passe dans le monde politique, social, industriel et littéraire de l'Allemagne; je vais, si vous le permettez, jeter un coup-d'œil d'ensemble sur l'état actuel de ce pays. Ce sera une sorte d'introduction aux évènements du jour qui formeront le contenu de ma correspondance.

La politique allemande présente, sous des formes plus tranchées qu'aucun autre pays, la lutte entre les deux principes fondamentaux de la société : l'*Ordre* et la *Liberté*. Le premier s'y présente encore sous la forme raide de la monarchie absolue plus ou moins déguisée, professant encore plus ou moins ouvertement le maintien d'un état social et politique, où le peuple, déclaré mineur par la loi, doit se tenir dans une passivité complète sous le commandement de ses maîtres. Le second est représenté par les amis du progrès et de la liberté, tant dans les chambres que dans les Assemblées représentatives. : assemblées qui dépourvues de tout droit et de toute initiative, s'efforcent d'arracher des mains des gouvernements quelque concession pour le peuple. Le gouvernement prussien, sous ce rapport comme sous tant d'autres, doit être considéré comme le gérant de la destinée allemande. Il y eut un moment, après l'avènement au trône du roi actuel, où les amis de la liberté purent diriger leurs regards d'espérance vers ce trône, occupé par un prince intelligent et éclairé. Il était naturel de croire que l'intérêt personnel entraînerait le nouveau monarque vers les idées du progrès constitutionnel, seul élément de stabilité qui puisse affermir sur sa base un royaume composé d'aggrégations forcées, et qui tendent à se désunir.

Les espérances placées sur ce royal personnage semblaient en effet s'accomplir; quelques lois provisoires ayant une tendance libérale et progressive, l'éloignement de quelques individus connus par leur ardent amour de l'absolutisme, et l'arrivée au ministère d'hommes aux noms populaires, avaient signalé le commencement du règne de Frédéric-Guillaume IV et acquis à ce prince les sympathies de l'opinion publique.

Mais cette période de progrès constitutionnel ne devait avoir qu'une courte durée en Prusse. Soit par l'influence du cabinet de Saint-Pétersbourg, qui arrêtait le gouvernement prussien dans sa marche li-

et au régime des autres provinces, le gouvernement a essayé de modifier le Code pénal. Les états provinciaux ont unanimement protesté contre cette atteinte portée au palladium de l'indépendance rhénane. Le gouvernement n'a pas encore donné sa dernière décision sur la question (le *Landtags-Abschied*); mais il est probable que l'attitude décidée et presque menaçante du peuple Rhénan apprendra au pouvoir qu'il y a nécessité, au moins pour le présent, de renoncer à son projet.

Ce qui se passe en Prusse se répète, avec des formes diverses, par toute l'Allemagne, l'Autriche exceptée. Ce dernier pays suit une ligne toute différente et trop peu connue, qui formera l'objet d'une prochaine lettre. Dans tout le reste de l'Allemagne règne la même lutte qu'en Prusse entre le principe de la liberté, représenté par le peuple et les députés, et le principe opposé, représenté par les gouvernements et les *institutions établies*.

Cet état de la question politique exerce une influence bien puissante sur la vie sociale et sur la marche des affaires industrielles de l'Allemagne. Quand la Prusse semblait s'avancer dans la voie constitutionnelle, les provinces allemandes regardaient ce mouvement avec joie et satisfaction, et il y avait une forte disposition par toute l'Allemagne se ranger sous la bannière prussienne en marchant vers un avenir de nationalité et de liberté allemandes. Les nœuds du Zollverein, dont la Prusse est le gérant, se serraient de plus en plus; on aimait même à oublier la supériorité exercée dans le Zollverein par la Prusse, quelquefois par trop à son propre avantage; on ne se souciait guère de quelques inconvénients sous le rapport financier, tant que l'on espérait marcher, sous les auspices de la Prusse, vers un avenir d'unité nationale, de liberté constitutionnelle pour la patrie allemande.

Mais à mesure que les intentions rétrogrades de la Prusse se manifestent, les sympathies du peuple pour le lien commercial que la Prusse a formé et qu'elle maintient, se sont affaiblies. L'Autriche, qui par jalousie d'influence et rivalité de pouvoir, ne pouvait regarder la popularité croissante de la Prusse sans éprouver le désir de l'ébranler, et qui depuis longtemps faisait de vains efforts dans ce but, vient d'obtenir un succès dont les conséquences doivent porter un coup mortel à l'union du Zollverein prussien. Je veux parler de l'acte de navigation et du pavillon germanique, qui, par l'intervention de l'Autriche, a été proposé à la diète de Francfort, et qui très probablement sera adopté sous peu comme règlement général et obligatoire pour tous les membres de la confédération allemande. Les provinces restées étrangères au Zollverein, telles que les villes Anséatiques, le Hanovre, Oldenbourg, obtiendront par cet acte de navigation et au moyen du pavillon national, la faculté de partager toutes les concessions internationales de navigation et de commerce maritime obtenues par le Zollverein, sans en supporter les frais et les charges, sans être obligés de subir la supériorité prussienne. Cette première démarche montre en outre aux Allemands une voie ouverte pour arriver à l'unité commerciale et industrielle en dehors de la voie que la Prusse leur a indiquée. Les mécontentements qui déjà se sont manifestés lors du congrès commercial de Stuttgart, par rapport à la résistance de la Prusse aux propositions d'élever les impôts sur la manufacture anglaise (fer et coton), ont tellement augmenté, qu'il est très probable que le congrès de Berlin, qui doit avoir lieu bientôt, pourra amener de graves désunions entre les États associés, sinon la rupture complète du Zollverein. Il est certain cependant que quant au commerce, la Prusse fait son possible pour donner satisfaction aux intérêts généraux. Dans la question capitale des droits sur les produits anglais, je crois que sa résistance est légitimée par un sage principe de commerce international. Mais cela n'empêche pas que l'opinion publique, irritée contre le gouvernement prussien pour sa couardise en politique, n'attribue au système prussien tous les symptômes fâcheux qui sont inséparables de l'industrie civilisée dès qu'elle arrive à un certain degré. C'est que l'industrie et la manufacture croissantes ont, en Allemagne comme dans tous les pays où elles font le plus de progrès, créé auprès de la richesse des entrepreneurs, l'esclavage, la misère hideuse, la famine des ouvriers.

Il y a chez nous une classe d'économistes qui, — à la vue de ces misères auparavant inconnues en Allemagne, — protestent et disent qu'il faut recourir à un système protecteur, même prohibitif, pour empêcher l'étranger de faire concurrence à l'industrie nationale. Cette opinion exclusive a trouvé faveur parmi les autorités financières et gagne du terrain dans les conseils du Zollverein. Pourtant il y a aussi une classe de penseurs qui, éclairés par les lumières que vous avez répandues, par la science sociétaire, commencent à comprendre que le moyen de guérir les maux du régime industriel ne peut consister que dans une conciliation des intérêts jusqu'ici opposés du capital et du travail, et que la grande question de nos jours c'est l'organisation de l'industrie. On s'occupe à faire des recherches intelligentes et consciencieuses sur la méthode suivant laquelle cette grande question doit être résolue. J'appelle sous ce rapport l'attention de vos lecteurs sur une série d'articles publiés dans la *Deutsche allgemeine Zeitung von Leipzig*, sous le titre : *Organisation du travail*. L'auteur, sans entrer dans les détails de la théorie sociétaire, a réussi, je crois à faire apprécier à sa juste valeur le but de cette Théorie et de l'École qui la propage. Il a promis la publication prochaine d'un ouvrage complet sur la Théorie sociétaire. Il est certain qu'une telle œuvre sera reçue en Allemagne avec beaucoup d'empressement, surtout à présent que les machinations des communistes en Suisse ont causé une certaine alarme chez un assez grand nombre de riches et puissants Seigneurs d'Allemagne. On sera très content d'apprendre qu'il existe une solution pacifique de la grande question, au lieu de cette négation violente qui menace la base de l'ordre social et politique.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On écrit de Constantinople à la *Gazette d'Augsbourg* : M. de Titoff, ambassadeur de Russie, a déclaré au divan qu'il s'opposait à la confirmation de l'élection du prince Alexandre, qui a eu lieu le 27 juin. Cet ambassadeur a aussi exigé que Wutchitsch et Pétroniewitch fussent sommés de quitter le territoire de la Servie, et traduits devant une commission turque. Il est très irrité de ce que les notables de la Servie ont adressé au divan une protestation en faveur de Wutchitsch et de Pétroniewitch; il prétend que cet acte rend très équivoques leurs intentions, et même celles du prince Alexandre; et qu'en conséquence le cabinet de Saint-Pétersbourg ne confirmera point l'élection du prince. Toutefois, on ne partage point ici cette opinion, car la nation s'est prononcée d'une façon trop énergique en faveur du prince pour qu'il soit possible d'agir contre son vœu; on a même encore bon espoir pour Wutchitsch et Pétroniewitch. Tout récemment l'ambassadeur turc à Paris, a reçu l'ordre de renouveler auprès du gouvernement les réclamations concernant l'Algérie; ce n'est pas que l'on se promette un résultat, on veut seulement protester contre l'illégitimité de cette conquête et, peut-être appeler l'attention des puissances européennes sur le danger qui les menace de ce

au vorort sur les manœuvres révolutionnaires des communistes. L'ambassadeur de Russie a répondu dans les termes suivants à cette communication:

« Rien ne prouve mieux les dispositions bienveillantes du canton de Zurich envers les puissances amies de la Suisse que cette communication franche et loyale qui signale des manœuvres dangereuses qu'il est du devoir non seulement de la Suisse, mais de l'Europe entière, de surveiller.

» Le gouvernement de S. M. l'Empereur de Russie sera, sans aucun doute, reconnaissant de cette communication et apprendra avec plaisir que le gouvernement de Zurich a adopté avec fermeté des mesures pour réprimer et étouffer des manifestations dangereuses. »

Réponse de l'ambassadeur de France, comte Mortier : « Je vous remercie de votre communication et je m'empresserai d'appeler l'attention de mon gouvernement sur l'importance qui la caractérise. Si d'autres renseignements vous parvenaient sur les manœuvres et les menées de ces sociétés communistes qui sont dangereuses, vous me ferez plaisir en me les communiquant également. »

La réponse du chargé d'affaires de Wurtemberg est à peu près conçue dans le même sens. (*Gazette de Bâle*, 5 août.)

ESPAGNE. — Dans un supplément à son numéro du 31 juillet, *el Eco del comercio* publie une adhésion motivée des patriotes Madrilènes au gouvernement provisoire. Dans ce document, revêtu de deux cent cinq signatures recueillies dans deux heures à peine, tant on mit d'empressement, dit le journal cité, à la remettre aux mains du Gouvernement, on lit le passage suivant : « Ceux qui ont l'honneur d'élever leur voix franchement et absolument désintéressée vers le Gouvernement provisoire, commenceront par lui dire qu'ils ne veulent rien pour eux, car leur ambition est plus haute et plus noble; elle a pour but la consolidation de la liberté, des institutions et du trône, l'émancipation de toute influence étrangère, la fusion de toutes les nuances, l'union de tous les drapeaux, et en un mot que le prononciamento national soit pour cette fois une vérité féconde, tandis que les prononciamentos précédents ont succombé faute de courage et de valeur, si ce n'est par une cupidité sordide et un aveuglement exclusif. « Nous savons, ajoute *el Eco del comercio*, que les juntes de plusieurs autres provinces vont adresser au Gouvernement des manifestations dans le même sens. »

— *El Eco del comercio* du 1er août prêche la conciliation, et il engage le Gouvernement provisoire à ouvrir ses bras aux hommes qui ne peuvent plus être regardés comme des adversaires. Espartéro ayant disparu, son parti se rallie naturellement aux drapeaux qui flottent sur la Péninsule. Les persécutions, ajoute ce journal, ne seraient qu'un embarras de plus qui aggraverait la situation.

—Des lettres de Séville disent que les Espartéristes, dans les assauts qu'ils donnaient à la ville, ne manquaient jamais de se faire accompagner par des charrettes sur lesquelles ils déposaient précipitamment les morts et les blessés de la troupe, pour que les assiégeants ne pussent pas connaître leurs pertes. Ces pertes ont été considérables dans plusieurs assauts. (*El Corresponsal* du 1er août.)

—*El Constitucional* de Barcelone du 2 août dit que le peuple n'a pas renversé le joug honteux qui l'écrasait et n'a pas proféré un cri de liberté pour permettre à de nouveaux oppresseurs de trôner. Un changement de personnes seulement aurait eu lieu et non pas de tyrans, et le peuple n'a pas entendu fabriquer par lui-même des chaînes. Le peuple ne voudrait pas se rendre coupable de parjure. Il a triomphé, il s'est sauvé.

—On lit dans l'*Imparcial* du 2 août :

Nous croyons savoir que plusieurs officiers de la garde nationale de Barcelone se proposent de féliciter le gouvernement sur l'exécution du programme du ministère Lopez. La junte suprême provisoire de la province de Barcelone a rendu, le 1er août, un décret par lequel, vu les réclamations de divers fabricants qui avaient été obligés de faire sortir de la ville, par crainte du bombardement, des effets ou des marchandises, elle leur permet de les faire rentrer sans droits, au moyen de mesures contenues en ce décret.

INTÉRIEUR.

Le 5, le duc et la duchesse de Nemours étaient à Alençon. Ils ont reçu les autorités, les corps constitués et les fonctionnaires. Les jeunes filles de la ville ont offert à Mme la duchesse une corbeille renfermant de très beau point d'Alençon.

LL. AA. RR. ont visité dans la journée les établissements publics et quelques établissements industriels qui présentent de l'intérêt. Le soir il y a eu dans la salle de spectacle, un grand bal auquel ont assisté le duc et la duchesse.

La journée du 9 a été passée en revues militaires et en visites. Le soir il y a eu feu d'artifice. LL. AA. RR. ont quitté Alençon le 7 à 8 heures du matin.

— Le duc de Montpensier est attendu le 25 à Pau. On prépare la cérémonie d'inauguration de la statue de Henri IV, pour le dimanche 27.

Le conseil municipal a voté un crédit de 10,700 fr. pour la fête qui sera donnée à cette occasion.

— Une ordonnance royale du 31 juillet, insérée au *Moniteur* de ce matin, élève M. le lieutenant-général Bugeaud de la Piconnerie (Thomas-Robert), gouverneur-général de l'Algérie, à la dignité de maréchal de France.

— Par ordonnance royale du 6 août, M. le maréchal de camp Baraguay-d'Hilliers, commandant la province de Constantine, a été promu au grade de lieutenant-général, et MM. Tempoure, colonel du 15e régiment d'infanterie légère, et Korte, colonel du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, ont été promus à celui de maréchal-de-camp.

— Par ordonnances royales du 7 août sont nommés :

Conseiller à la cour de cassation, M. Hello, avocat-général près la même cour, en remplacement de M. Rupéron, décédé;

Avocat-général près la cour de cassation, M. Chegaray, procureur-général près la cour royale de Rennes, en remplacement de M. Hello;

Premier président de la cour royale de Toulouse, M. Legagneur;

Premier président de la cour royale de Grenoble, M. Nadaud;

Procureur-général près la cour royale de Rennes, M. Plougoulm;

Procureur-général près la cour royale de Grenoble, M. Hibon;

Procureur-général près la cour royale de Nîmes, M. Dufaur-Montfort;

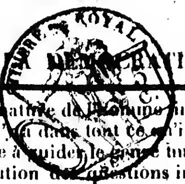
Procureur-général près le tribunal de première instance de Paris, M. Boucly;

Avocat-général près la cour royale de Paris, M. Bresson;

Avocat-général près la cour royale de Paris (place créée par la loi du 27 juin 1843), M. Deleullion de Thorigny.

— La corvette la *Victorieuse* est partie le 1er août pour les mers de la Chine.

— Une circulaire émanée de l'administration des douanes informe MM. les directeurs, qu'une décision en date du 27 juillet dernier assimile au plomb brut, pour les droits, le plomb qui ne contiendra pas plus de 3 p. 0/0 d'antimoine.



Le progrès universel. — Cette notion a été conçue par le grand Leibnitz; Condorcet l'a appliquée à l'homme dans son *Traité de la perfectibilité*; Saint-Simon en a fait l'objet de ses travaux. Si nous n'ajoutons pas Fourier, c'est que l'idée du progrès n'est pas sa conception même, mais seulement un des éléments de sa conception supérieure. Nous remarquons, à cet égard, que lorsque M. La Mennais publia son beau livre, l'*Essai sur l'Indifférence*, cette idée du progrès, qui est l'âme de ses écrits postérieurs à 1832, n'était pas encore développée dans sa tête. Si, dans le livre que nous citons, il y fait allusion quelquefois, c'est pour la combattre plutôt que pour la soutenir. Or, pendant l'intervalle qui sépare 1820, époque de la publication de ce livre, de 1833, époque à laquelle ont paru les *Paroles d'un Croyant*, les idées de Fourier et de Saint-Simon avaient planté leur drapeau dans l'arène des opinions philosophiques; et il est permis de penser que leur retentissement avait pu influer sur la haute intelligence de M. La Mennais.

L'unité future du genre humain. — Cette opinion, corollaire de la précédente, a été, comme celle-ci, un vaste sujet de méditations pour les deux penseurs contemporains que nous avons nommés tout-à-l'heure. Elle germait déjà dans un grand nombre de têtes, lorsque les *Paroles d'un Croyant* apparurent dans le monde; et puisque M. La Mennais n'en avait donné aucune manifestation avant cette époque, on ne peut s'empêcher de croire que, pour cette idée comme pour la précédente, il a reçu l'impulsion de son siècle, au lieu de lui communiquer la sienne.

M. La Mennais a été, dans tous ses ouvrages, le défenseur de l'Esprit contre la matière, des instincts généreux de l'homme contre les instincts corrupteurs; l'idée de l'ordre, dans la haute acception de ce mot, a toujours inspiré sa voix, lorsqu'il soutenait, en son nom, l'autorité infaillible du catholicisme, comme lorsqu'il a défendu, avec le radicalisme, les droits de l'individualité. Sous ce rapport, les contradictions qu'on lui reproche généralement, sont encore plus apparentes que réelles, car s'il a varié sur les moyens propres à atteindre son but, ce but lui-même, c'est-à-dire la réalisation de l'ordre, n'a jamais cessé de l'avoir pour défenseur. Mais, à cet égard, il n'a fait encore que reproduire, sous des formes puissantes et appropriées à notre époque, les théories émises en faveur du catholicisme par les partisans du principe d'autorité, et les théories conçues dans le sens libéral, par ceux qui ont embrassé la cause des droits individuels.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, M. La Mennais, qui a parlé du Créateur en termes souvent sublimes, n'a cependant ajouté aucune notion à celles que nous possédions déjà sur ce suprême objet de notre intelligence. Sous ce rapport encore, la science n'a reçu de lui aucun développement nouveau.

Pour nous résumer, l'*Essai sur l'Indifférence* brille par une vigoureuse dialectique, les *Paroles d'un Croyant* par une puissance extraordinaire d'expression, et le dernier livre du même auteur, par quelques pages d'une incontestable beauté; mais aucun de ces ouvrages ne renferme un point de vue philosophique vraiment neuf, ou une formule vraiment originale. Il nous reste à parler de l'œuvre capitale de M. La Mennais, de celle qui domine certainement toutes les autres, nous voulons dire l'*Esquisse d'une Philosophie*.

Ce livre présente plusieurs conceptions saillantes que nous allons énumérer:

Dieu, infini, résumant dans son essence toutes les virtualités possibles;

L'univers, fini, assemblage de ces virtualités réalisées successivement en dehors de Dieu;

Dieu, triple dans son unité, un dans sa trinité;

Chaque être créé, reproduction bornée de la trinité divine, et rassemblant en lui-même trois principes, qui se confondent dans l'unité de la substance;

L'univers progressant incessamment vers Dieu, sans jamais pouvoir atteindre son terme, c'est-à-dire devant durer éternellement, et se modifiant sans cesse et en perfectionnant toujours davantage ses modifications;

La matière, simple limitation de l'être;

Le bien, principe positif des mondes, ou identité de l'être; le mal, résultat négatif de la limitation.

Nous ne discuterons point la valeur intrinsèque de ces conceptions, qui nous paraissent présenter un ensemble plein de grandeur, mais incomplet et éclairé par des lumières vagues et douteuses.

Nous ferons seulement remarquer que les quatre premières propositions ne sont que la reproduction du système platonicien, adopté généralement par les philosophes du christianisme. M. La Mennais les a très remarquablement développées; nous avons admiré surtout la manière ingénieuse dont il a rattaché à la conception de Platon les vastes connaissances acquises récemment dans les sciences naturelles; ceci soit dit, toutefois, sans émettre un jugement sur la justesse de ses aperçus à cet égard.

La cinquième proposition n'est autre que l'idée du progrès universel, dont nous avons déjà parlé. Bien que cette idée ne soit pas le résultat d'une découverte propre à M. La Mennais, cependant la manière dont il l'a coordonnée avec les propositions qui la précèdent, équivaut à une véritable invention, par l'heureux enchaînement qu'elle opère et par la force qu'elle ajoute à cette idée.

La sixième et la septième proposition appartiennent tout-à-fait à la métaphysique transcendante. Nous n'en entreprendrons point l'examen dans les limites que nous prescrit cet article. Nous dirons seulement que la sixième proposition, celle qui identifie la matière à la limitation, nous paraît propre à M. La Mennais; du moins ne songeons-nous pas à lui en contester la propriété. Il n'en est pas de même de la dernière, qui définit le bien, l'identité de l'être, et le mal, le résultat négatif de la limitation. Cette conception de l'idée du bien et du mal, en effet, a été donnée par la philosophie allemande, dans son langage vague et abstrait, et établie clairement et

plètement la nature de l'homme individuel, et la science de l'ordre social. Il n'est dans tout ce qu'il a écrit, rien, absolument rien qui soit propre à guider le genre humain dans sa marche, rien qui avance la solution des questions immenses que notre siècle s'est posées.

Ces considérations doivent rendre évidents pour tous les esprits le peu de valeur intrinsèque, le manque absolu d'idées positives, qui caractérisent le parti dont M. La Mennais est aujourd'hui le plus grand drapeau. Sans avoir aucun principe arrêté, nous ne dirons pas sur l'ensemble de l'organisation sociale, mais encore sur chacune des questions qui en composent l'étude; sans aucune notion approfondie de la législation et de l'économie politique; sans autre bagage que des déclamations usées contre les rois et les puissants de la terre; sans autre antécédent qu'une apologie outrée de l'autorité pontificale et du droit divin; — M. La Mennais s'est vu tout d'un coup à la tête du radicalisme, qui, d'une voix unanime, le proclame son suprême représentant. Ce parti, dont l'unique pensée est, s'il faut en croire ses paroles, le soulagement des misères populaires, la satisfaction des besoins matériels et moraux des classes les plus nombreuses, a pris pour son principal organe, un homme dont la pensée n'a jamais franchi la sphère de la métaphysique générale; un homme qui, malgré sa vaste érudition, ignore à peu près tout ce qu'il faut savoir pour connaître la source des souffrances publiques et pour en diminuer l'intensité, pour développer et réaliser les droits politiques et sociaux des masses.

M. La Mennais, avons-nous dit, s'annonce comme le représentant de l'époque actuelle; il ne l'est que faiblement, et il est plutôt l'organe des vieilles dissensions du passé.

Cette assertion se trouve démontrée par la manière dont ce philosophe a envisagé certaines questions fondamentales.

Ainsi, il tend à perpétuer la lutte qui a si long-temps divisé les intelligences au sujet du matérialisme et du spiritualisme. Défenseur enthousiaste de l'esprit contre la matière, il ne veut voir dans cette dernière qu'une cause incessante de mal, que l'objet permanent et éternel de la malédiction divine, que la cause première de l'infériorité de l'homme et du désordre dans la création. Cette opinion n'est-elle pas usée au dernier point? N'est-elle pas singulièrement arriérée à notre époque? Peut-on essayer de la renouveler et de nous la donner comme une opinion progressive?

En cette question, M. La Mennais a complètement méconnu l'esprit de son siècle. Notre siècle, en effet, n'est ni exclusivement spiritualiste, ni exclusivement matérialiste; il tend à concilier les deux principes que les vieilles écoles plaçaient dans un état perpétuel d'antagonisme; il conçoit la sensation comme étant la compagne inséparable de la raison pure, et ces deux éléments de la pensée comme également légitimes, et par conséquent comme devant se coordonner, s'unir pour un même but. Notre siècle ne repousse pas comme mauvais les penchants qui sollicitent l'homme à des actes organiques, au développement matériel de l'existence; il conçoit au contraire ces penchants comme bons, parce qu'il voit dans leur action un mode de développement nécessaire à la pensée elle-même, un ordre en dehors duquel l'existence humaine ne peut être comprise, et qui est voulu par la Providence. Il soutient que la sensation est le moyen nécessaire par lequel les êtres se manifestent les uns aux autres; que les organes sans lesquels il n'y a point de sensation, sont par conséquent des agents d'institution divine; enfin, que la matière est bonne, puisque d'elle émanent évidemment les organes, puisque des organes émane la sensation, et puisque de la sensation émanent les rapports des êtres entre eux, c'est-à-dire la vie universelle.

Si notre siècle n'avait pas conçu instinctivement cette belle philosophie, s'il n'eût voulu croire qu'au spiritualisme exclusif, c'est-à-dire s'il eût rejeté la sensation et la matière, il aurait eu ce caractère ascétique, qui a si souvent et durant tant de siècles arrêté les élans de l'esprit humain: il n'aurait pas accompli ces conquêtes sur la nature, ces découvertes dans le monde organique et inorganique, qui constituent jusqu'à ce jour sa gloire la plus réelle.

Ainsi, sur ce point capital, M. La Mennais est en contradiction flagrante avec l'esprit de son siècle, puisqu'il veut perpétuer l'opposition de deux principes, dont la concordance naturelle devient de jour en jour plus manifeste; puisqu'il veut entretenir la lutte, là où son siècle veut apporter la fusion.

La divergence qui existe entre M. La Mennais et l'époque contemporaine, va nous apparaître sous un autre point de vue. M. La Mennais est beaucoup plus métaphysicien que socialiste; notre siècle est beaucoup plus socialiste que métaphysicien. Notre siècle demande des formules d'application positive; les questions qu'il cherche à résoudre sont relatives surtout à l'organisation des rapports sociaux, à la connaissance analytique et synthétique des tendances, des besoins et des facultés de l'individu. Ces questions d'un ordre plus positif et plus précis que la métaphysique générale, offrent une complète analogie avec la marche qu'ont suivie depuis deux siècles les sciences naturelles, méthode qui leur a valu tant de magnifiques découvertes. Pour les résoudre, il faudrait s'attacher à la méthode, tracée par le grand Bacon, qui fonde la science sur la base inébranlable de l'observation des faits. Le besoin d'appliquer à l'étude du monde moral cette méthode qui a eu de si beaux résultats pour l'étude du monde physique, se révèle de tous côtés. Il s'est manifesté par la création d'une branche nouvelle de connaissances, l'économie politique, qui cherche à découvrir, à l'aide de l'expérience, les lois inconnues encore qui règlent le phénomène de la production de la richesse: il se manifeste par les travaux incessants de la statistique, qui rassemble des sujets d'observation de plus en plus variés et nombreux; il se manifeste, enfin, par la tendance féconde imprimée aux travaux historiques de ce siècle, tendance en vertu de laquelle l'historien, ne se bornant plus à dérouler la série des évènements, recherche dans la législation, dans

ter leurs doctrines, c'est de démontrer que les phénomènes de l'intelligence sont d'une nature particulière, et que cette nature est essentiellement supérieure à celle des phénomènes purement matériels. Or, ils ne pourront obtenir cette démonstration qu'à l'aide de la méthode de Bacon et d'Aristote. Il est donc bien peu rationnel de vouloir proscrire ou au moins rabaisser l'observation, au nom des sciences morales, précisément lorsque ces sciences attendent de l'observation leur plus grand progrès à venir.

Nous nous sommes proposé d'examiner en dernier lieu l'influence heureuse ou funeste que M. La Mennais nous parait avoir exercée sur l'esprit public dans l'ensemble de ses ouvrages.

Déjà nous avons manifesté notre profonde gratitude pour les tendances généreuses, pour les aspirations grandioses qui émanent incessamment de sa pensée. Ses écrits nous paraissent destinés à propager des sentiments qui élèvent et fortifient l'âme; l'enthousiasme pour la vérité suprême et pour la beauté infinie; un sentiment large et profond des perfections divines, et de l'adoration qu'elles imposent lorsqu'on les contemple. Par la description des misères sociales, il cherche à réveiller les cœurs assoupis dans l'égoïsme; par la prophétie d'un avenir réparateur, il veut ranimer l'espérance, et marquer un but au dévouement.

Voilà le témoignage que la simple justice nous engage à rendre à M. La Mennais; une critique non moins impartiale va nous apprendre en quoi a été pernicieux le rôle qu'il a rempli comme propagateur.

Dans les œuvres de l'illustre écrivain, la haine vient trop souvent prendre place à côté de l'amour, et l'appel à la vengeance se fait entendre presque toujours à côté des plaintes de la pitié. Cela tient, suivant nous, à ce que M. La Mennais n'ayant point de système qui lui permette d'apercevoir les crimes, les misères et les erreurs dans leurs causes efficientes et réelles, tend toujours à en accuser les individus et les classes. Cette déplorable disposition d'esprit, apanage des intelligences vulgaires, est de nature à étonner dans une intelligence aussi haute; et cependant il est certain que M. La Mennais a foudroyé de ses malédictions des individus, des classes, des institutions et des systèmes, dont on ne peut, sans une profonde ingratitude, méconnaître les grands services. Ainsi, dans l'*Essai sur l'Indifférence*, le protestantisme et la philosophie presque tout entière sont l'objet des plus fougueux anathèmes; — dans les *Paroles d'un Croyant*, le sacerdoce et la royauté sont voués à la haine universelle; — dans les *Amschaspands et Darvands* perce un esprit de parti qui descend jusqu'à des injures triviales, jusqu'à des traits de personnalité, indignes de la haute sphère où plane la pensée philosophique; — enfin, l'*Esquisse* elle-même, malgré la gravité de son sujet, n'est pas exempte de ces imprécations, d'autant plus dangereuses que souvent elles ne s'adressent à rien de déterminé, que dès-lors chaque esprit peut les interpréter dans le sens le plus favorable à ses passions personnelles, et qu'elles peuvent fournir un même aliment de colère à des opinions très diverses.

Il est, du reste, à remarquer que ces emportements si regrettables ont eu souvent un résultat contraire à la pensée de l'auteur. Ainsi, l'esprit général des *Paroles d'un Croyant* a produit sur beaucoup d'hommes une impression défavorable aux opinions démocratiques, et il est hors de doute que l'*Essai sur l'Indifférence*, par la véhémence souvent outrée de sa polémique, a servi merveilleusement, sous la Restauration, les ennemis du catholicisme et les adversaires du Droit divin.

Mais ce qui nous paraît dans M. La Mennais hautement funeste et condamnable, c'est la tendance qui l'entraîne sans cesse à oublier la justice, lorsqu'il est sous l'impression de la haine; à méconnaître les services lorsqu'il gourmande les abus; à prédire sous toutes les formes, à tout propos, et souvent sans aucune raison légitime, la chute des gouvernements, la ruine des religions, la perte des sociétés; à pousser au renversement de tout ordre actuel, dans l'espérance d'un ordre futur, dont il est impuissant à nous révéler les premières conditions. Lui, qui manifeste une si profonde aversion pour tout ce qui est purement négatif; lui, qui personnifie le génie du mal dans la négation absolue, ne s'aperçoit-il pas que ses écrits ne présentent guère qu'une série de négations, et que son action sur l'esprit contemporain est au plus haut degré celle d'un dissolvant social? Ne sait-il pas que s'il peut être permis à quelques hommes d'annoncer la disparition totale de ce qui est, c'est à condition de révéler ce qui sera, et d'en préparer efficacement la réalisation?

Nous ne terminerons pas cet article sans proclamer hautement et de nouveau l'incontestable puissance de M. Lamennais comme écrivain, et le grand mérite littéraire de ses œuvres. Malgré les critiques que nous ont commandées nos convictions; malgré certaines contradictions de l'auteur, nous croyons à la sincérité de l'homme; nous reconnaissons que s'il a jeté dans beaucoup d'esprits des idées souvent inexactes, il a fait germer dans un grand nombre de cœurs des sentiments élevés et généreux. Les divergences profondes qui existent entre ses idées et celles dont la *Démocratie pacifique* est l'organe, loin de nous rendre injustes, nous font mieux sentir le devoir de lui témoigner notre gratitude pour les nobles émotions qu'il a souvent éveillées en nous. Nous lui rendons un tel témoignage avec d'autant plus de joie, que les vérités dont notre journal a entrepris la propagation et la défense, nous paraissent renfermer l'antidote naturel et certain des erreurs contenues dans ses écrits. HIPPOLYTE DESTREM.

— Ce matin ont eu lieu, au Conservatoire, les concours d'instruments à vent. En voici les résultats:

COR A PISTON, trois concurrents:

1er prix: M. Carteret; Accessit: M. Halary;

HAUTBOIS, quatre concurrents:

EFFETS PUBLICS.	1er cours.	plus haut.	plus bas.	dern. cours	d. c. d'hier.
5 p. 100 comptant. . . .	122 60	122 65	122 55	122 60	122 50
— fin courant. . . .	122 70	122 75	122 65	122 75	122 75
3 p. 100 comptant. . . .	81 »	81 10	81 »	81 »	81 »
— fin courant. . . .	81 15	81 25	81 10	81 20	81 15
4 1/2 p. 100 comptant. . .	109 75	» »	» »	» »	109 75
4 p. 100 comptant	105 »	» »	» »	» »	105 »
Oblig. de la Ville. . . .	1,317 50	» »	» »	» »	1,317 50
Banque de France. . . .	3,277 50	» »	» »	» »	3,285 »
Emprunt 1841	» »	» »	» »	» »	» »

				diff. sur le c. d'hier.
5 p. 0/0 Belge 1831 . . .	» »	Chemin de fer S. Germ.	812 50	2 50 en H
— dº 1840 . .	107 1/2	— V. rive droite. .	295 »	» » en
— dº 1842. .	107 3/4	— V. rive gauche .	410 »	» » en
Banque Belge 1835 . . .	777 50	— d'Orléans . . .	662 50	2 50 en B
Société gén. de Bruxelles.	» »	— Strasb. à Bâle. .	195 »	» » en
Rente de Naples	107 »	— Rouen.	683 75	2 50 en H
Emprunt Romain	106 3/4	— le Havre	513 75	1 25 en B
Dette active d'Espagne. .	28 7/8	Caisse Laff. de 5000 fr. .	5,070 »	5 » en H
Emprunt d'Haïti.	475 »	— de 1000 fr. .	1,100 »	» » en
Caisse hypothécaire. . . .	765 »	Quatre Canaux.	1,250 »	5 » en H

Bons du TRÉSOR 3 1/8 à 5 mois, 3 1/4 de 1 à 2 mois.
Pièces d'or de 40 et de 20 fr. Agio. 10 fr. le 1,000.

Spectacles du 9 août.

OPÉRA. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles de Saint-Cyr.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs. — Le Postillon.

GYMNASE. — Représentation extraordinaire au bénéfice des incendiés du Gymnase-Enfantin.

VAUDEVILLE. — Loïsa. — Une Femme compromise. — Quand l'amour s'en va.

VARIÉTÉS. — Monsieur qui paie. — La Perruquière. — Les Nouvelles à la main. — Les Contrebandiers.

PALAIS-ROYAL. — La Salle d'armes. — La Part du diable. — La Fille de Figaro. — La sœur de Jocrisse.

PORTE SAINT-MARTIN. — Le Gascon à Trois Visages. — Lénore.

GAITÉ. — Les Chevaux du carrousel. — Trois Cousines. — Mlle de la Faille.

AMBIGU. — Six mille francs. — En Sibérie.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Mina. — Les Anglaises. — Charles. — Les Fumeurs.

COMTE. — Le Fils du Rempailleur. — Le Moulin. — Les Hommes.

BULLETIN AGRICOLE.

Ainsi que nous l'avions prévu, le mouvement de hausse des froments, bien qu'en se soutenant, ne prend pas la marche ascendante à laquelle on aurait pu s'attendre; d'un autre côté, le prix des seigles ne subit qu'une baisse modérée, et les avoines conservent partout des cours favorables, à la veille d'une très belle récolte. Déjà même une tendance à la baisse, encore peu prononcée, il est vrai, se manifeste dans le cours des froments, sur les marchés de l'Est, contrée, comme on sait, fort maltraitée cette année.

Nos lecteurs ne doivent pas prendre les cours actuels trop au sérieux : ils ne sont nulle part définitifs. L'abondance de la paille et l'état des blés, presque partout versés et encombrés d'herbes, rend la moisson lente et difficile. Jusqu'à présent il est venu peu de blé nouveau sur les marchés, parce qu'on a peu battu. Le blé nouveau dans la Beauce est moins maigre et moins léger qu'on aurait pu le craindre. La France n'aura pas eu, depuis long-temps, une récolte de froment aussi belle que celle de 1843, si la saison s'était bien terminée.

Les avis les plus récents des départements sont moins tristes que ceux des premiers jours de la moisson. Que le temps permette de rentrer, sans trouble et sans déchet considérable, les blés encore sur pied, et ce sera une mauvaise année, mais non pas aussi fatale qu'on avait pu l'appréhender.

BOURSE AGRICOLE.

CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris. ÉTAMPES.	CHARTRES.	NOGENT-LE-ROT	Principaux marchés de commerce et de consommation. ORLÉANS.	LYON.	PAU.	CHARLEVILLE.	METZ.	Marchés étrangers. ODESSA.	ANVERS.	HAMBOURG.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 30 à 24 50	24 70 à 25 »	24 75 à 25 25	22 » à 22 70	23 » à 24 »	23 20 à 24 »	25 » à 25 50	24 » à 24 30	23 » à 23 70	14 » à 14 50	20 35 à » »	de Saxe 17 45
Première qual.	23 80 à 24 »	23 50 à 24 »	23 75 à 24 »	21 » à 21 70	21 50 à 22 75	21 70 à » »	23 50 à 24 »	23 » à 23 50	21 » à 22 50	13 » à 13 50	18 50 à » »	Silésie 16 70
Deuxième » .	21 » à 22 »	» » à » »	22 50 à 23 25	» » à » »	19 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	Pologne 16 40
Inférieure » .	20 » à 20 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
	Hausse.	Hausse.	Hausse.	Hausse	Hausse.							
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	11 50 à 12 »	10 70 à » »	15 » à » »	12 » à » »	11 » à » »	16 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	16 80 à » »	» » à » »
Deuxième » .	11 » à 10 »	10 » à » »	14 » à 14 35	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
		Baisse.										
ORGE, l'hectol. .	11 50 à 11 75	10 50 à 10 70	12 » à 13 »	13 » à 13 50	» » à » »	12 50 à 13 »	» » à » »	» » à » »	8 » à » »	» » à » »	» » à » »	9 70 à » »
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	11 60 à 12 »	10 50 à 10 70	11 » à 11 50	10 » à » »	12 » à 12 50	10 50 à » »	» » à » »	» » à » »	9 » à 9 30	4 50 à 5 »	7 70 à » »	» » à » »
Deuxième » .	11 » à 11 50	9 70 à 10 »	10 » à 10 75	» » à » »	10 » à 10 50	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	10 » à 10 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAÏS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	15 » à » »	12 » à 13 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Montlhéry	St-Germain	St Quentin	Metz.
Foin. 1re.	69 »	36 50	66 »	33 »	50 »
Foin. 2e.	65 50	» »	60 »	» »	» »
Luzerne. .	46 50	32 »	» »	» »	» »
Sainfoin. .	48 »	» »	» »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	» »
Paille blé.	59 60	40 »	50 »	27 »	4 30
Paille seig.	29 30	24 »	30 50	» »	» »

BESTIAUX.

	POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.		POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.
BOEUF. .	1 22	1 50	VEAU. .	1 28	1 80
— . .	1 12	1 20	— . .	1 08	1 50
— . .	1 »	» »	— . .	» 88	» »
VACHE. .	1 10	1 10	MOUTON	1 25	1 40
— . .	» 90	1 »	— . .	1 20	1 20
— . .	» 74	» »	— . .	1 »	» »
PORC. . .	» »	1 60			

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

Le volume de la REVUE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE qui vient de se publier, ne forme pas moins de 42 feuilles ou 672 pages pour trois mois seulement ; c'est, comme on le voit, de tous les journaux scientifiques le plus complet et celui qui contient le plus de matériaux, sans en excepter même les comptes-rendus de l'Institut. A partir du prochain numéro de ce journal, l'on donnera, afin de rendre ce recueil de plus en plus utile aux savants et aux industriels, le titre de tous les Mémoires publiés chaque mois ou chaque semaine dans les journaux de science et dans les feuilles industrielles de la France et de l'Etranger. Inutile de dire que l'on fera un choix parmi les meilleurs recueils consacrés aux sciences. Par ce complément donné à la *Revue scientifique*, les savants et les manufacturiers seront avertis de tout ce qui se publie en Europe et sauront où aller chercher ce qu'il leur sera nécessaire de consulter. La *Revue scientifique* paraît tous les mois par cahier de 12 à 14 feuilles. Le prix est de 20 fr. par la poste, rue Jacob, 30, à Paris.

— PLUTARQUE DROLATIQUE est une publication dont trop de personnes se sont effrayées. Nous avons sous les yeux un artifice fort piquant : M. Ingres, peintre et martyr. En vérité, il faudrait avoir l'esprit bien mal fait pour ne pas trouver plaisant un tel portrait, lors même qu'on en est l'original. Que PLUTARQUE continue de nous donner de pareilles peintures, et nous osons, dès à présent, lui prédire un brillant succès : il nous promet de travailler à moraliser le monde en l'amusant. La tâche est louable, sans doute, mais elle n'est pas des plus faciles. L'échantillon d'aujourd'hui permet déjà d'espérer qu'il saura s'en acquitter, sinon à la satisfaction de tous, du moins à la satisfaction de tous les amis d'un comique de bon goût.

— La chapellerie Ducale, rue Richelieu, 45 *bis*, est appelée à une vogue immense; car elle possède tous les éléments désirables pour l'atteindre. C'est un luxe de soins et une solidité sans exemple dans la confection de ses chapeaux ; ce sont des formes d'un goût parfait ; c'est une grâce, une élégance, une variété dans les tournures qui satisfait les plus exigeants; enfin c'est une soie de la plus grande beauté.—Prix : 1re qualité, 13 fr.

On reçoit les Insertions à l'Administration du Journal et au Bureau d'Annonces de M. DÉPINOY, 22, place du Louvre.

e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 10

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.) — I.A

JEUDI 10 AOUT 1843.

NITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; éalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

ris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f. ys à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 9 AOUT.

Les Deux Politiques.

Il n'y a plus, de la part des journaux qui se posent en amis peuple et de la justice, que deux sortes de politiques :

L'une, qu'on peut appeler la politique de *mystification*, s'ar-e aux questions de personnes, aux questions de systèmes et formes de gouvernement;

L'autre, allant au fond des choses, porte l'examen et la discus-n sur les questions sociales proprement dites. Celle-ci est ormais, et elle sera de plus en plus, la politique qui ralliera s les bons esprits, la seule politique positive, la politique de éalité.

Le programme de la première de ces deux politiques est, sui-t la nuance plus ou moins prononcée à laquelle appartien-t ses organes : simple remplacement de M. Guizot par M. ers, révision plus ou moins large des lois de septembre, ex-sion variable du droit électoral. L'attribution du droit de suf-ge à tous les citoyens est le *neo plus ultra* des progrès rêvés les hommes de l'école exclusivement politique, école qui do-ne encore dans la Presse.

Le programme de la seconde des deux politiques mises ici en allèle comprend le cercle entier des besoins, des droits et des voirs de l'homme; il se résume dans ces mots : ORGANISATION TRAVAIL, comme principe et point de départ de l'organisation égrale de la Société.

Pour peu qu'on y veuille réfléchir, on sentira que c'est des nditions de l'organisation du travail qu'il faut s'occuper d'a-rd, car c'est d'elles que sortent les positions sociales, et celles-à leur tour, déterminent la part de droits et d'autorité politi-es attribuée à chacun.

Ainsi, même à n'envisager d'autre but que celui de la réparti-n et de l'exercice de l'action politique, faudrait-il encore pren-e la question par le côté que nous indiquons.

A plus forte raison partagera-t-on notre avis, si l'on considè-en outre que les besoins premiers de l'existence, que tout qui compose la vie du foyer domestique, prime de beaucoup, mme urgence et nécessité, le besoin de participer au gouver-ment. Vie individuelle, familiale et civile, voilà autant de de-és par lesquels se prépare la vie politique. Tant qu'une portion s membres du corps social demeure, sous tous ces rapports, ns un état précaire ou même d'incapacité, il y aurait moins avantage que d'inconvénient et de péril pour la direction des aires publiques, à ce qu'ils fussent tous, sans exception, appe-à l'influencer par leur vote.

Mais, en principe, le droit de participer à la vie politique ap-rtient à tous; l'exercice en est seulement suspendu pour rai-n d'incapacité. C'est à faire cesser cet état d'incapacité des asses que doivent s'appliquer, comme nous, les hommes qui t particulièrement en vue, dans leurs aspirations progressives, admission du peuple au droit de suffrage et l'égalité politique.

Eh bien! ce qui perpétue le règne de la misère et de l'igno-nce sur certaines couches de la population, c'est l'état incohé-nt de l'industrie, c'est l'absence de garanties données au Travail, est la place toujours précaire qui lui est faite dans la société.

Nous ne cesserons donc de réclamer qu'on s'occupe de l'im-ortante question de l'organisation du travail; il n'y a pas en effet de problème économique, politique ou social qui ne se rattache à cette question vraiment fondamentale, et qui n'y trouve les éléments de sa solution.

Nouvelles d'Espagne.

Le *Courrier d'Andalousie*, par suite de la perturbation dans le service des postes, n'était pas encore arrivé à Madrid le 2 août. On savait toutefois, par M. Chinchilla, secrétaire de la junte de Séville, arrivé en poste à Madrid dans la matinée du 2 août, qu'aussitôt après la levée du siége, cinq ou six bataillons et autant d'escadrons avaient abandonné la cause d'Espartero, et même qu'une grande partie de son escorte était entrée à Séville dès le 28, servant d'escorte au général Figueras.

Il paraît que quelques juntes se disposent à solliciter du gouvernement provisoire la déclaration de la majorité de la reine. Celle de Murcie a écrit dans ce sens au ministère Lopez. Le *Héraldo*, pour son compte, conseille vivement l'adoption de cette mesure.

Le gouvernement provisoire, dans le but *de régulariser*, dit-il, *les juntes provinciales créées dans les premiers moments du danger et de les soumettre à un système uniforme qui évite tout conflit en matière d'attributions*, a décrété les dispositions suivantes :

1° Il y aura dans chaque province une junte supérieure, et dès-lors cesseront toutes les autres juntes qui y furent établies;

2° Ces juntes auront le caractère d'auxiliaires du gouvernement, surtout pour faciliter les ressources nécessaires au trésor pour les besoins du moment; elles rempliront provisoirement les fonctions des députations provinciales là où celles-ci manqueront, mais dans l'un et l'autre cas elles laisseront libres et sans entraves, l'action de toutes les autorités civiles, politiques et militaires;

3° Elles s'occuperont sans délai de fournir des expédients, et de proposer les améliorations et les réformes qu'elles jugeront utiles à leurs provinces respectives, et elles les remettront au gouvernement pour qu'il prenne les résolutions convenables;

4° Enfin, dès qu'elles recevront ce décret, elles auront soin d'informer les ministères respectifs des altérations qu'auront subies ces diverses branches de l'administration.

Madrid, 1er août 1843, Signé, CABALLERO.

Le brigadier Figueras, officier de la plus grande distinction, qui, par son expérience et ses talents militaires, a grandement concouru à la belle défense de Séville, vient d'adresser au gouvernement provisoire un rapport dont nous donnons les extraits suivants :

L'équipage de siége arriva au camp de Van-Halen, et la place fut investie le 18, après que le brave et habile brigadier don Francisco Noriones, avec seulement 200 hommes d'infanterie et 100 carabiniers montés, eut soutenu, à la Cruz del Campo, une action brillante contre 2 bataillons, 2 escadrons et 2 pièces d'artillerie. Van Halen établit ses batteries le 19, et elles firent les 20, 21 et 22 un feu terrible auquel ripostèrent nos artilleurs avec une bravoure et une habileté remarquables. Pendant que les batteries de l'ennemi lançaient contre cette noble ville des boulets et des bombes, Van-Halen continuait ses intrigues, mais sans succès, et il me fit même des ouvertures que je rejetai avec mépris.

Le 23, vers midi, Espartéro arriva avec sa division; les forces réunies devant Séville se composaient de 17 bataillons, 9 escadrons, avec plus de 30 pièces de montagnes, 6 canons de 24 et 16 mortiers. Les intrigues et les propositions recommencèrent, et comme elles restèrent sans succès, Espartéro continua le bombardement. L'ennemi essaya, pendant la nuit, d'escalader les ouvrages extérieurs et fut repoussé. Il put voir à chaque instant que les ouvrages se continuaient sous son feu, et qu'on était résolu de vaincre ou de périr.

Enfin, après toutes ses opérations, et après avoir jeté dans Séville 600 bombes ou obus et plus de 2,000 boulets, il a levé hier le camp et s'est retiré à Ultrec, route de Cadix. Les événements de Madrid et les mouvements du général Concha ont nécessairement influé sur cette détermination; mais je dois faire observer que, le 26 au soir, d'après les ordres que je lui avais fait passer, le brigadier Ordonez est arrivé sur la place, par bateau à vapeur, avec une colonne de 600 hommes.

Notre artillerie a opéré de la manière la plus brillante et a imposé à l'ennemi. Les troupes, la brave milice nationale, les citoyens armés, tous ont rivalisé de valeur, de persévérance; le peuple, ferme dans sa résolution, a conservé le meilleur ordre; il a vu avec indignation, mais avec constance, la ruine de ses maisons. J'ai ordonné qu'il fût rédigé une relation de ces glorieux jours de lutte héroïque. On y verra consignés les noms de tant de braves qui ont contribué à la défense et qu'il m'est impossible de citer dans cette dépêche. Ils ont mérité les récompenses de la nation.

Quant à moi, Excellence, je dois me croire et je me trouve, en effet, récompensé par l'honneur d'avoir eu à diriger la défense de Séville, et d'avoir commandé à tant d'hommes d'un mérite supérieur. Je n'ai pas ambitionné ce commandement ni aucun autre, et je n'avais en vue d'autre intérêt que celui de défendre la Constitution, de servir ma patrie et ma reine selon mes forces et mes facultés. Il me suffira d'être jugé comme ayant fourni la preuve de ces sentiments.

Le *Messager* de ce soir publie la dépêche télégraphique suivante :

Bayonne, le 8.

Les généraux Concha et Figueras sont nommés lieutenants-généraux. Le premier est nommé inspecteur-général de l'infanterie, le deuxième inspecteur-général des milices provinciales et capitaine-général de Séville.

Le général Concha est entré à Cadix le 31. Le *Malabar* était encore dans la baie, ayant à bord le régent malade.

La NATION et son point de vue.

Du point de vue de la souveraineté constituante du peuple ou de la souveraineté constituante des rois, on voit des carlistes, des philippistes, des bonapartistes, des légitimistes et des républicains; de celui où nous sommes placés on ne voit que des Français, parce qu'en apercevant ce que chaque parti désire, on découvre en même temps les moyens de le satisfaire.

Assurément la *Nation*, à qui nous empruntons ces lignes, est placée à un point de vue excellent, si, en effet, comme elle l'annonce, elle découvre les moyens de satisfaire et de concilier les éléments divers que chaque parti représente.

La déconsidération des vieux partis politiques est aujourd'hui un fait accompli. Les partis ne se sont pas vaincus l'un l'autre; ils se sont éteints d'eux-mêmes; ils se sont tous en même temps décomposés, précisément parce qu'ils ont été envahis par le sentiment de leur radicale impuissance. Depuis cinquante ans, en effet, tous les partis politiques sont tour à tour arrivés au Pouvoir; ils ont tenu dans leurs mains le levier administratif et gouvernemental; ils ont pu expérimenter à l'aise la valeur de leur prétendue panacée. Hélas! cette expérience a coûté cher à la société. Elle a coûté cher à la société française, où ce mouvement de va et vient des partis a été plus rapide et plus profond.

Le lendemain de la révolution de juillet, on prononça le mot de *juste-milieu*. C'était là une indication que le pays ne voulait se livrer à aucun des partis extrêmes et que nous touchions à une débâcle politique. La débâcle a atteint, non-seulement

---

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Les Demoiselles de Saint-Cyr*. MM. Dumas et J. J.— VAUDEVILLE.

La grande comédie de la semaine, c'est la passe d'armes critique dans quelle ont figuré MM. Alex. Dumas et J. Janin, à propos de la comédie s *Demoiselles de Saint-Cyr*. L'engagement a été vif, et le public y enait plaisir; malheureusement les deux champions ont gâté leur succès r des traits de fort mauvais goût, dont l'impression pénible ne s'effacera pas aisément. Ne serait-il donc pas possible, quand il y a tant esprit des deux parts, de s'aborder avec courtoisie, de se quereller ec grâce, en gentilshommes, ou pour le moins en *gentlemen*, s'il t vrai que le gentilhomme ait disparu du pays de France?

M. Dumas a trouvé spirituel de terminer ainsi sa lettre insérée dans *Presse* du 30 juillet :

« En sortant à ma première comédie, cher M. Janin, car je

M. Dumas avait, s'il faut en croire la plainte du critique, glissé à l'adresse de M. Janin, quelque personnalité *ténébreuse*; M. Janin, répliquant par des injures très déterminées, traite M. Dumas, dont la lettre spirituelle a amusé tout Paris, de *fou qui parle le langage des halles, de portefaix, d'enragé*... M. Dumas avait parlé d'une mansarde qu'occupait sur le Luxembourg, il y a dix ans, l'auteur de l'*Ane mort*; le feuilletonniste des *Débats* s'emporte à ces souvenirs de sa jeunesse, et, par un coup d'éloquence lacrymatoire, le voilà qui prend la défense de l'humble médiocrité contre le luxe mondain. Que M. Janin reproche à M. Dumas d'avoir, en compagnie de MM. Hugo et Scribe, touché des primes de 1,000 f. par acte au Théâtre-Français, c'est fort bien; cependant le blâme, en cette affaire, devrait retomber particulièrement sur l'administration du théâtre et plus encore sur la Direction des beaux-arts, dont le devoir est de tenir en bride les exigences des intérêts individuels. Nous apprenons, du reste, avec plaisir que ces primes viennent d'être supprimées. Que M. Janin plaide pour que soient réservés aux auteurs pauvres et vieux les fonds de secours du ministère, nous l'en féliciterons. Mais lorsque M. Janin se présente comme un modeste artiste, vivant retiré dans sa mansarde sur le Luxembourg, et passant son temps à rêver à des œuvres pies, en vérité ce tableau d'innocence nous fait rire, et rien de

Faut-il donc croire que les gens sont calmes et reposés, parce qu'ils ont fait attendre dix grands jours une réponse, tandis que leur adversaire avait riposté de verve et dès le lendemain de l'attaque? Dix jours pour préparer et limer des grossièretés! Dix jours pour accoucher d'un *factum* que signerait volontiers quelque avocat mal élevé! Toute la finesse de ce morceau lentement médité consiste à unir solidairement au feuilleton dramatique des *Débats* tous les feuilletons parisiens. Quel bonheur! M. Janin établit d'abord que tous les juges ont, comme lui, condamné les *Demoiselles de Saint-Cyr*, et, en second lieu, il s'attache à démontrer que la lettre de M. Dumas s'adressait indirectement à tous les critiques, et avait pour objet de les intimider. Mauvais moyen, avocat! Nul ne croira que M. Dumas ait un tel mépris des écrivains de la presse. M. Dumas savait certainement qu'en protestant contre un de ses juges, il courait le risque d'irriter les susceptibilités des autres, et c'est ce qui est arrivé. Quant au lien de solidarité que cherche à former M. Janin, ses confrères l'accepteront-ils? Belle alliance que celle d'un écrivain qui sacrifie tous ses devoirs sérieux à la plus futile fantaisie d'un critique dramatique, qui a poursuivi d'attaques inqualifiables le beau génie de Mlle Rachel!

Oui, le plaidoyer de M. J. Janin laisse percer à chaque ligne le dépit

les partis extrêmes, mais encore les partis moyens. C'était justice; car l'expérience le démontre : le parti du *juste-milieu*, du moins jusqu'à présent, n'a été autre chose que la négation des deux partis extrêmes. Au dedans et au dehors, le ministère actuel, dernière expression de ce parti, n'arrive de son propre aveu, qu'à l'impuissance et au néant.

Le *juste-milieu* n'a fait que tenir la place de la donnée supérieure en possession de laquelle la France et l'Humanité devaient entrer dans ce siècle.

La *Nation* nous annonce qu'elle possède cette donnée : elle déclare que son point de vue n'est ni la souveraineté constituante du peuple, ni la souveraineté constituante des rois. Le point de vue de la *Nation*, c'est la souveraineté nationale; et, de ce point de vue, cette feuille nous dit « qu'elle ne voit » que des Français, qu'elle aperçoit ce que chaque parti désire, » qu'elle découvre les moyens de le satisfaire. » Nous souhaitons que ce ne soit point là une sorte de *contre-juste-milieu*, c'est-à-dire un *juste-milieu* théorique, opposé au *juste-milieu* pratique. Nous souhaitons que ce ne soit point une vague hallucination produite par le besoin de conciliation et d'harmonie, besoin bien réel, bien positif, bien légitime, et qui seul a survécu à la décomposition des partis.

Nous félicitons la *Nation* d'exprimer cette tendance de l'opinion publique; mais nous ne pensons pas que ce journal ait réellement découvert les moyens de satisfaire et de concilier les partis. En effet, jusqu'à présent, il est resté dans les ténèbres de la politique, et nous n'avons pas vu qu'il se soit placé sur le véritable terrain où peuvent et doivent être d'abord conciliés tous les intérêts : le terrain des réformes sociales. Nous devons pourtant excepter quelques articles *Variétés*, signalés par la *Phalange*, et qui touchaient assez légèrement d'ailleurs aux vices de l'organisation industrielle et commerciale.

Toutefois, si, de son point de vue, la *Nation* n'aperçoit pas encore les vrais moyens de satisfaire et de concilier les partis, il n'est pas moins vrai que l'annonce qu'elle fait aujourd'hui est un acte de foi dans l'existence de ces moyens. Nous constatons ce fait comme un symptôme indiquant la transformation de l'opinion publique et les tendances de notre époque vers la donnée scientifique et sociale qui doit concilier tous les éléments légitimes que les partis représentent, et qui survivront à la décomposition des partis.

Nous donnons textuellement, aux nouvelles d'Irlande, la lettre adressée par M. Ledru-Rollin à O'Connell, et la réponse du grand agitateur au député radical. Nous ne savons si le *National* sera fort satisfait de cette réponse. Toujours est-il que le chef des *repealers irlandais*, tout en remerciant les radicaux français de leurs manifestations sympathiques en faveur de l'Irlande, adresse à ces mêmes radicaux une sorte de leçon fort transparente, quand il leur fait observer que l'Irlande, pour arriver au redressement des injustices qui pèsent sur elle, entend n'user que de moyens pacifiques et légaux; qu'elle est bien décidée à *combiner la permanence de l'autorité monarchique avec la liberté des institutions populaires*.

En outre, tout en protestant qu'à une époque plus opportune, il eût été heureux d'exercer envers M. Ledru-Rollin les devoirs de l'hospitalité, O'Connell déclare très explicitement au député radical que, pour le moment, sa présence en Irlande *serait au moins prématurée*. Ce qui fait dire au *Standard* : « La réponse d'O'Connell à M. Ledru-Rollin a été complimenteuse; mais, en somme, elle équivaut à ceci : Cher monsieur Ledru-Rollin, nous préférons que vous restiez chez vous. »

Nous lisons dans le *Courrier de l'Ain* :

Misère de la Dombes. **— De pauvres cultivateurs se sont vus forcés, l'automne dernier, de vendre leur blé pour payer leurs fermes ou acquitter des dettes pressantes. Ils n'avaient conservé de provision que juste ce qui était indispensable pour arriver à l'époque ordinaire de la moisson. Mais la moisson se trouve retardée par le mauvais temps, et voilà une détresse momentanée très grande. Si le Gouvernement, au lieu d'engouffrer le numéraire des caisses de tous genres à Paris et dans les grands centres industriels qui déjà ont trop de capitaux, établissait des comptoirs dans les départements, comme nous ne cessons de le demander, les cultivateurs, surpris ainsi par des évènements au-dessus de la force humaine, viendraient, avec de bonnes cautions, puiser dans ces comptoirs pour un mois ou deux; ils feraient de même chaque fois qu'ils seraient sous une gêne pressante, et l'agriculture serait soulagée. L'entretien de ces comptoirs serait un peu dispendieux, il est vrai, parce qu'il faudrait un personnel nombreux et actif pour s'enquérir de la solvabilité et assurer, presser même les remboursements; l'argent, en un mot, pourrait bien ne pas coûter au cultivateur moins de six pour cent; mais ce serait encore là un immense bienfait en comparaison de l'odieuse usure qui creuse de plus en plus sa ruine et rend sa misère perpétuelle.** Pourquoi, dira-t-on, le gouvernement ne tente-t-il pas des établissements de cette sorte? La raison en est toute simple : c'est pour le **même motif qu'il n'occupe pas les régiments aux travaux publics**; en un mot, c'est parce que!

On lit dans le *Journal des Débats* :

Suivant les documents officiels, il y a chaque jour à Paris en moyenne : 1° deux faillites déclarées ; 2° 315 dépôts d'objets au Mont-de-Piété; 3° 50 ventes par autorité de justice ; 4° 2 morts violentes et 3/5 ; 5° 470 personnes qui entrent à l'hôpital ; 6° 91 personnes qui meurent; 7° 3,000 exploits lancés par 242 huissiers ; 8° 78 crimes et délits ; 9° une personne et 3/10 écrasées sur la voie publique et par les voitures ; 10° enfin, il faut que tous les jours les habitants de Paris trouvent 4 millions de francs pour se loger, se nourrir, s'habiller et payer l'impôt.

Voici un exemple frappant d'un travail pénible, répugnant, ordinairement réservé aux manœuvres qui ne peuvent remplir d'autres fonctions, et cependant exécuté avec fougue, enthousiasme, par une population tout entière. Qu'a-t-il fallu pour obtenir ce résultat; pour rendre attrayant un travail d'empierrement de route? La proposition généreuse et intelligente d'un maire, et les sons d'un tambour! Quand donc la Société comprendra-t-elle ces enseignements de détails que lui prodiguent des faits journaliers de tous les ordres qui s'accomplissent dans son sein.

On lit dans l'*Industriel calaisien* :

Calais, 5 août. — Une commune du canton de Calais vient d'adopter, pour continuer la construction d'un chemin, un mode inusité de prestation en nature, mais dont l'extrême promptitude et les avantages incontestables pourront peut-être ailleurs servir d'exemple.

Décidés à pouvoir, en toute saison, arriver à Calais par le marais, les habitants de Fréthun, grâces à d'incroyables efforts, ont vu, cette année, plus de deux mille mètres de longueur de chemin (sur 3,517) entièrement confectionnés sur ce point.

Il restait cependant à charrier cent mètres cubes de pierrettes, transportées par bateau au pont de Fréthun, et destinées à couvrir 300 mètres de chemin déjà chargés de moellons.

Comment, aujourd'hui, concilier ce charriage avec les travaux actuels de la moisson, et, plus tard, avec ceux de la semaille?

Un seul parti restait à prendre; et, vivement stimulée par M. Baude, son brave maire, la commune tout entière l'adopta avec enthousiasme.

En effet, dimanche, à trois heures du matin, un tambour, accompagné d'une grosse caisse, *battait la générale* dans les rues du village. Était-ce un incendie, une inondation, une émeute, qui donnait lieu à cet effrayant réveil-matin?

Eh ! mon Dieu non ! c'était tout simplement *une levée en masse de la population*, qu'on appelait au pont de Fréthun, pour y travailler à rendre praticable un bout de chemin qu'on ne pouvait franchir pendant l'hiver, et qui privait ainsi les habitants de pouvoir jouir des regains de leurs pâturages. Aussi, à peine le signal était-il entendu, que de nombreuses voitures attelées de deux ou trois chevaux, et dont les conducteurs criaient : *Au chemin! au chemin!* comme on crie : *Au feu!* accouraient de tous côtés au grand trot sur le terrain. Une foule considérable d'habitants de tout âge, ayant leur cantinière en tête, les chargeaient sans retard, et, en sept heures, les cent mètres de pierrettes étaient, comme par enchantement, enlevés, charriés et placés, et le chemin ferré jusqu'aux deux tiers de sa longueur totale.

L'article suivant, où l'on remarquera une saine appréciation des faits et de la situation actuelle, est extrait du *Courrier du Pas-de-Calais* :

Le problème actuel, celui que la presse conservatrice devrait avoir sans cesse en vue de résoudre, c'est d'affaiblir l'antagonisme qui existe encore entre le pouvoir et certaines classes peu éclairées; c'est de montrer sous son vrai jour la solidarité qui unit les gouvernants et les gouvernés, ceux-ci tenant de ceux-là, au prix de sacrifices nécessaires, l'ordre, l'activité, l'harmonie publique; c'est surtout de rattacher définitivement les masses au régime actuel, en demandant pour elles non de prétendues réformes politiques dont elles n'ont que faire, et dont elles ne se soucient point, mais des **améliorations vraiment libérales**, vraiment fécondes, qui les affranchiront peu à peu de l'infériorité où elles sont vis-à-vis de la classe moyenne sous le rapport du bien-être physique **et du progrès moral et intellectuel.**

Pour atteindre ce but, que faut-il faire? Abandonner, une fois pour toutes, les oiseuses disputes, les stériles innovations, se dévouer franchement aux choses utiles et pratiques. C'est à la presse conservatrice à exploiter ce filon de la mine sociale dont elle a trop long-temps méconnu la richesse.

On parle beaucoup contre la centralisation, et ce n'est pas à tort, si l'on réfléchit à l'avenir que les chemins de fer, aboutissant tous à Paris comme à un foyer unique, préparent aux provinces. Mais il y a quelque chose qui vaut mieux que de parler de décentralisation, c'est d'en faire: la presse départementale le peut. Politiquement, elle s'est acquis, dans ces derniers temps surtout, une influence considérable; les élections de 1842 l'ont prouvé. Cette influence, elle doit s'attacher à la conserver, à l'étendre, en se vouant à l'étude des réformes pratiques auxquelles s'intéressent plus vivement que jamais les contrées, les familles, les individus.

Avec dix fois moins de temps et de contention d'esprit que n'en exigent les controverses politiques, on arrive à connaître suffisamment les questions d'organisation qui ne paraissent ardues qu'aux esprits légers, trop nombreux malheureusement dans le journalisme. C'est donc simplement une affaire de résolution et de persistance; la fin sera en raison de l'œuvre : le succès aux habiles, la défaite aux insouciants.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« *Encore la loi de Lynch.* — Il y a peu de jours, deux individus de Pékin, Reeves fils et Allison, traduits pour vol devant la cour de Péoria, Illinois, échappèrent au résultat probable de l'accusation, grâce à un de ces subterfuges auxquels les lois américaines offrent tant de chance, et dont se servent si habilement les avocats qui, moyennant bonne rétribution, défendent indistinctement, et avec la même éloquence, les innocents et les coupables avérés. Cet acquittement inattendu mécontenta fort les habitants du comté de Péoria et des comtés environnants; et il en advint que, le 17 du mois dernier, trois cents hommes armés se rassemblèrent à l'effet d'aviser s'il ne serait pas nécessaire et urgent d'en finir une bonne fois avec la famille Reeves, en la mettant à mort. Cette mesure paraissait d'autant plus juste, que Reeves père, ainsi que son ami Allison, étaient, depuis long-temps, connus pour faire partie d'une bande de voleurs, et que la maison du premier servait de refuge aux fripons de toute espèce qui infestaient le pays. Reeves, d'ailleurs, avait été plusieurs fois déjà accusé de vols, mais son adresse l'avait toujours tiré heureusement d'affaire. Les trois cents juges armés partent, entourent la maison de Reeves, et, préliminairement, s'emparent de la famille, qu'ils font comparaître devant eux ; là, les docteurs Swanzy, Boal et Temple prennent la parole contre les accusés. Le premier demande *la mort*, le second *l'emprisonnement*, et le troisième *le bannissement*. La première et la troisième de ces propositions furent seules long-temps et violemment débattues; le peuple, exaspéré, était sur le point de rendre une sentence de mort, lorsque le docteur Temple parvint à faire prévaloir sa proposition, moins terrible, et on s'en tint à l'ostracisme et à son application immédiate. Aussitôt, et sans désemparer, vingt des juges empaquètent les meubles et effets des Reeves, qu'ils chargent avec leurs propriétaires à bord d'un steamer descendant l'Illinois. La femme Reeves, furieuse et humiliée, ne quitta sa maison qu'après y avoir mis le feu, et en maudissant ses concitoyens qui la forçaient d'aller chercher une autre patrie. Il a été signifié aux complices de Reeves, qui sont nombreux et connus, que s'ils continuaient leurs déprédations il leur en arriverait autant. »

Cette fois il n'y a pas eu de pendaison ; personne n'a été rôti vif ni jeté à l'eau; les instincts justiciers du peuple n'ont pas été jusque-là, quoiqu'il s'en soit fallu de très peu ; mais, si ce que nous venons de rapporter se borne tout simplement à l'expulsion violente et tout-à-fait arbitraire de son habitation et de son pays, d'une famille entière qui, il est vrai, s'était attiré l'animadversion d'une population par ses fréquents méfaits, est-ce donc à de tels moyens que l'on doit avoir recours pour appliquer un châtiment, quelque mérité qu'il puisse être? Aussi est-ce avec une peine profonde que nous voyons tous les jours la presse américaine se contenter d'enregistrer de pareils actes, d'autant plus fréquents qu'ils sont tolérés et souvent applaudis avec la même indifférence, la même impassibilité que s'il ne s'agissait que des événements les plus ordinaires et les plus légaux.

TEXAS. — Le *Courrier des États-Unis* de jeudi 13 juillet, nous apporte le texte de la proclamation par laquelle le président Hourson annonce l'amnistie conclue entre le Mexique et le Texas :

« Attendu, dit cette proclamation, que le département d'État a reçu, du chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique près de ce Gouvernement, une communication

---

fuser à la critique toute compétence, et quelques-uns sont allés jusqu'à prétendre que, pour bien apprécier une pièce de théâtre, il fallait être capable de la faire. C'est une thèse déjà soutenue par M. Dumas, et que cet écrivain semble reprendre aujourd'hui. Ne s'avise-t-il pas, en effet, de rappeler que M. J. Janin a montré une impuissance radicale une fois en sa vie, lorsqu'il voulut aborder le théâtre? Qu'importe que M. J. Janin n'ait rien pu faire du pauvre manuscrit de M. Gaillardet, dont M. Alex. Dumas a tiré le drame vigoureux et terrible de la *Tour de Nesle*? A chacun son domaine. D'un côté, l'Art qui invente, qui crée, qui image; de l'autre, la Science critique qui détermine les lois générales en vertu desquelles les œuvres sont belles. Ces deux fonctions sont si distinctes que de très rares natures ont puissance de les embrasser et de les remplir avec un égal succès. Le plus souvent la rigueur analytique de l'esprit critique le rend impropre à l'élan passionné de l'âme, comme l'ardeur emportée du génie de l'artiste le rend inapte aux études didactiques et à la recherche des méthodes et des règles. A l'Art, le rôle glorieux, brillant, car c'est le chant de l'Amour universel dans l'Humanité; à la critique, voix de l'intelligence, une mission moins brillante, mais nécessaire et souverainement féconde. Le critique, plus froid, voit mieux les diverses faces de l'Art, et il ouvre son âme à des sympathies assez générales, tandis que l'artiste reste exclusif, passionné à l'excès pour sa manière. Cette passion généreuse, qui exalte le génie,

peut-il pas arriver que la condamnation portée par l'aristarque empêche souvent le public d'aller à la pièce nouvelle? Personne n'ignore quelle est, de nos jours, la puissance de la Presse, et combien certaines gens prennent chaque matin leurs idées toutes faites dans le feuilleton ou dans le premier-Paris. Sans rien exagérer, imaginez une petite conspiration des feuilletonnistes contre un auteur, conspiration possible, car elle a pu être provoquée par de mauvais procédés, par une cause quelconque étrangère au mérite même de l'écrivain : croyez-vous que, si toute la Presse condamnait un ouvrage digne d'estime, croyez-vous qu'il ne faudrait pas du temps pour ramener le public adroitement détourné?

Il nous paraît donc qu'il est juste de laisser à l'auteur le droit de se défendre. A lui de le faire avec dignité, avec convenance, et de produire de bons arguments, s'il ne veut pas aggraver sa position devant le public. Comme l'auteur répugne, d'ordinaire, à se mettre en scène ailleurs que sur un théâtre, il serait honorable aux critiques de se charger eux-mêmes du soin de prendre son parti contre les aggresseurs injustes. Malheureusement, les plus dignes croient tout leur devoir rempli s'ils ont porté leur jugement avec conscience; peu leur importe ce qui se dit autour d'eux. Heureux encore l'auteur quand il n'a pas à souffrir de la solidarité et de l'intimité qui unissent tous les feuilletonnistes, et qui donnent trop souvent à leurs arrêts un air de famille.

Ce sentiment équitable des droits de chacun est si mal compris

» siége, le public. » Tout le monde souscrit au vœu de M. Briffaut; mais il y a de ces lèpres si tenaces qu'on ne peut en purger le corps qu'à l'aide de moyens héroïques. Peut-être faudra-t-il que, par un cri d'unanime réprobation, la Presse, jour à jour, ameute le vrai public contre les claqueurs pour débarrasser le théâtre de cette plaie.

Si nous arrivons à l'objet même de ce débat (débat terminé à cette heure, nous l'espérons, car il ne pourrait aller plus loin sans aboutir à l'odieux ou au ridicule), si nous examinons la comédie des *Demoiselles de Saint-Cyr* et les critiques qu'elle a provoquées, il faut convenir qu'au fond, l'appréciation de M. Janin n'était pas absolument injuste. Mais M. Dumas a raison de reprocher à son juge des erreurs de détail et des citations fausses. Non pas que, pour rendre compte d'une situation, le critique doive être astreint à citer exactement les paroles de l'écrivain; nous ne le pensons pas, et la prétention de M. Dumas va trop loin. Cependant faut-il au moins que la phrase substituée soit équivalente, et que, par sa trivialité, elle ne donne pas une idée inexacte du passage qu'elle rappelle. Ce qui est plus grave, c'est de fausser les passions et les actes, les situations importantes, et c'est ce que se permet quelquefois M. Janin avec une impardonnable légèreté. Le droit de défense exercé par les auteurs tiendrait en éveil l'attention de MM. les critiques, qui prendraient le soin de bien connaître les ouvrages avant d'en parler.

Il faut le dire, la comédie de M. Dumas a obtenu du succès; elle

fondée sur une dépêche qu'il a reçue du chargé d'affaires de S. M. B. à Mexico, laquelle annonce à notre Gouvernement que le président du Mexique donnera l'ordre de cesser les hostilités, pour l'établissement d'un armistice avec le Texas, et requiert en même temps le Texas de donner des ordres semblables aux différents officiers qui commandent les forces texiennes;

« Et attendu que le président du Texas se croit en droit, d'après les dispositions manifestées par le président du Mexique, et d'après les mesures qu'il a prises, d'adopter aussi la même ligne de conduite et d'ordonner la cessation des hostilités;

« En conséquence, nous, Samuel Houston, président, etc., déclarons et proclamons qu'un armistice est établi entre le Texas et le Mexique; lequel armistice continuera pendant toute la durée des négociations pour la paix entre les deux pays, et jusqu'à ce que l'intention de reprendre les hostilité (si une pareille intention peut encore exister) ait été signifiée par l'intermédiaire des chargés d'affaires de S. M. B. auprès des deux gouvernements, etc. »

Ainsi que le fait observer le *Courrier des Etats-Unis*, il résulte de ce document que l'armistice a été amené par des circonstances assez singulières en matière de relations internationales; car l'on pourrait traduire ainsi les premiers considérants de la proclamation : « Attendu que le chargé d'affaires de S. M. B. près de « ce gouvernement m'a écrit que le chargé d'affaires de S. M. B. à Mexico lui « avait écrit que le président du Mexique lui avait dit, etc., etc. » Il demeure toujours constant que dans cette affaire tout a été fait par la diplomatie anglaise.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On lit dans la *Gazette d'Augsbourg :*

De la frontière de Bosnie. — La population turque de Priedow et des environs vient de s'insurger; elle marche en armes contre le pacha qui se tient enfermé dans la forteresse de Banjalaka. Les rebelles prétendent que le pacha a commis des exactions dans la perception des impôts, et réclament le remboursement de ce qu'ils ont payé de trop. Ils exigent en même temps que les milices albanaises soient renvoyées; mais, avec la meilleure volonté, le pacha ne pourrait point satisfaire à ce désir, car il doit plusieurs mois de solde arriérée à ces soldats. Toutefois, ce mouvement insurrectionnel n'a aucune importance politique, et la tranquillité sera bientôt rétablie.

Belgrade, 27 *juillet*. — Depuis le retour de M. le baron de Lieven, il circule une foule de bruits qui, bien que très invraisemblables, n'en augmentent pas moins l'irritation contre la Russie. Ainsi on prétend que la Russie est d'accord avec la France pour que cette puissance ferme les yeux sur tout ce que le czar voudra entreprendre relativement aux principautés danubiennes, à condition que le czar donnera carte blanche à la France relativement à ses projets sur l'Espagne. Voici les détails de l'entrevue du sénateur Garaschany avec Wutschich et Petroniewitch. Ce sénateur n'a trouvé à Kracogewatz que Wutschich, il a été obligé de se rendre à Jagodin, où Pétroniewitch était allé. Il en est résulté une perte de temps. Voici la réponse précise de Wutschich et de Pétroniewitch : Ils ne quitteront point le pays, 1° parce que la nation ayant sollicité du sultan l'autorisation pour eux de rester dans le pays, ils attendront que cette demande ait produit un résultat; 2° parce que leur départ serait le signal de troubles et de discordes : les partisans de la famille Obrenowitch, réunis sur la frontière, pénétreraient aussitôt dans la Servie pour renverser le gouvernement : ainsi leur dévouement à leur patrie leur commande de rester; 3° parce qu'ils ne se croient pas obligés de déférer à un ordre qui ne serait pas émané du gouvernement provisoire, et qu'à cet égard ils peuvent invoquer le statut organique.

Le baron Lieven, après avoir eu une conférence avec Hafiz-Pacha et deux sénateurs, a résolu de renouveler par écrit à Wutschich et à Pétroniewitch l'ordre de quitter la Servie. Un commissaire est parti pour Kracogewatz avec la dépêche. Il faudra examiner maintenant si cette intimation aura plus d'efficacité que la première.

RUSSIE. — *Saint-Pétersbourg*, 25 *juillet*. — Le commerce russe ne rencontre maintenant plus de difficulté dans les communications avec Khiva. Au mois d'octobre de l'année dernière, la caravane russe qui revenait de Khiva fut attaquée et pillée par une tribu sauvage des Kirgises qui croyaient avoir affaire aux Bucharriens. Mais lorsque les brigands reconnurent que les marchandises appartenaient aux Russes et aux habitans de Khiva, ils restituèrent les ballots à Khiva et payèrent immédiatement ce qui manquait. Le commerce de Bukhara est bien plus important que celui de Khiva. (*Journal allemand de Francfort.*)

DANEMARK. — *Copenhague*, 29 *juillet*. — Le bruit s'est répandu, il y a quelques jours que la Russie et la Prusse auraient, à l'occasion des fiançailles du prince Frédéric de Hesse avec la grande-duchesse Alexandra-Nicolajewna, garanti à la couronne de Danemark les duchés de Schleswig et de Holstein; d'un autre côté la Hesse obtiendrait, comme compensation de ses prétentions héréditaires à ces duchés, des droits à la principauté d'Augustenbourg.

(*Journal allemand de Francfort.*)

SAXE. — *Leipsig*, 30 *juillet*. — Malgré la sévérité de notre censure, la Prusse se plaint de la licence de notre presse périodique, et menace même d'une prohibition générale toute la presse périodique saxonne. Il existe maintenant une double censure, pour obvier à tous les inconvénients. (*Gazette d'Augsbourg.*)

ANGLETERRE. — *Chambre des communes.* Au moment où la chambre va se former en comité de subsides, M. Eward se lève pour développer la motion suivante : Il importe que les principes et les avis contenus dans l'enquête faite en 1840, par le comité des droits d'importation, soient exécutés. Le commerce et l'industrie du pays exigent un soulagement au moyen d'une réduction des droits qui pèsent sur les matières premières, sur les articles échangés avec les autres pays, et sur les moyens de subsistance du peuple.

L'honorable membre s'exprime ainsi : J'ai été membre du comité des droits d'importation que la Chambre a nommé en 1840. L'honorable baronnet avait adhéré à tous les principes consignés dans l'enquête; aujourd'hui, il les traite comme non-avenus. On a réduit les droits sur des articles de peu d'importance, mais on ne s'est point occupé des principaux articles : laine et coton. Cependant, la nécessité de réduire les droits sur le coton brut est urgente. J'aime à croire qu'une autre session ne s'écoulera point sans qu'on réduise ces droits, car la position fâcheuse des manufacturiers commande d'opérer une pareille réduction. En effet nos manufactures sont obligées de rivaliser avec les Etats qui cultivent eux-mêmes le coton. Le prix du coton diminue, ce qui rend le droit plus onéreux. En ce qui concerne le sucre et le café, si le Gouvernement brésilien réalisait les vues de notre Gouvernement, en abolissant l'esclavage, je craindrais qu'une révolution n'éclatât dans ce pays. Dans son discours d'ouverture de la session des Chambres, l'empereur a déclaré que si l'Angleterre persistait à maintenir des droits élevés sur le sucre et le café, il faudrait que le Brésil fabriquât lui-même les objets nécessaires à sa consommation. On a proposé de porter les droits d'entrée à 60 p. 0/0, ce qui équivaudrait à une prohibition. Voilà ce dont nous sommes menacés dès que le traité sera expiré. Enfin, le ministre des finances du Brésil nous menace de lois de navigation analogues à celles que nous avons faites.

L'orateur parlait encore au départ du courier.

— *Les Rébeccaïtes.* — Mardi dans la nuit, aux alentours de Lampeter, les Rébeccaïtes ont détruit cinq barrières; à peu près toutes celles des routes du Cardigan ont été jetées bas. Cependant la présence des troupes arrête un peu ces déprédations, mais les esprits se portent maintenant sur un autre objet, une réduction dans le prix des fermages. La principale cause de tous ces troubles, c'est que tout le peuple de pays ne parlant et ne comprenant que le welche, les habitants ne peuvent sortir pour trouver de l'emploi; une autre cause, c'est la misère des masses causée par les taxes trop élevées et l'absentéisme qui fait que les propriétaires du sol ne dépensent pas dans le pays l'argent qu'ils en tirent; une autre cause encore, ce sont les exactions qui se commettent aux barrières. Mercredi, un préposé à une barrière à Llangadock a été condamné à 20 s. d'amende pour avoir exigé le droit entier de passage au lieu de la moitié du droit sur une voiture de chaux. Dans le comté de Camarthen, la taxe des pauvres a diminué de 9 à 10 0/0; dans le Cardigan elle a augmenté de 12 à 15 0/0. A Llanelly, elle est augmentée de 27 0/0.

— Les Rébeccaïtes ont tenu dernièrement pendant la nuit un meeting à Penlan, petit village dans les montagnes entre Llangadock et Llandilo. La réunion eut lieu dans une ferme isolée. Dans un appartement assez vaste, éclairé par une seule chandelle posée sur une petite table ronde, étaient réunis 70 hommes dont on apercevait à peine les figures dans l'obscurité. Quelques-uns d'eux étaient assis sur des chaises, d'autres étaient couchés sur des bottes de paille. L'un d'eux prit la parole et lut les résolutions suivantes qui doivent devenir la base d'une Union des fermiers : 1° Tous les fermiers et autres partisans de l'Union peuvent en être membres; 2° le président, vice-président, etc, seront élus à la majorité pour six mois, et rempliront leur emploi gratis; 3° toute personne qui voudra s'enrôler dans l'Union donnera son nom au secrétaire; 4° le montant du fermage de chaque fermier sera enregistré par le secrétaire, et chaque changement qui aura lieu dans ce montant sera inscrit de même; 5° durant les séances, s'il se présentait un membre en état d'ivresse, il serait expulsé, d'après l'avis de la majorité; 6° tout membre de l'Union qui prononcera un jurement, une malédiction, une parole intempérée, sera soumis à une amende de...; 7° tous les meetings de l'Union auront pour but de prendre en considération les griefs des agriculteurs et du pays, et de prendre des résolutions à ce sujet. (*Times.*)

IRLANDE. *Dublin, 5 août.* — Association du repeal. — M. O'Connell: Je viens appeler votre attention sur le principal objet qui doit nous occuper aujourd'hui : je veux parler de la lettre de M. Ledru-Rollin, membre de la chambre des députés à Paris, et le principal orateur dans le meeting public tenu à Paris pour exprimer les sympathies françaises pour l'Irlande. (Ecoutez !) Les ennemis de la liberté sont toujours disposés à calomnier les amis de la liberté. Aussi n'a-t-on pas manqué de mal interpréter ce que j'avais dit de cette réunion, bien que tout le monde connaisse la réception faite par l'association à ce témoignage public, comme simple témoignage de sympathie. En conséquence, je n'ai pas à regretter la marche que j'ai suivie. Je n'ai pas de regrets, car l'association n'a pas désavoué l'appui des amis de la liberté; mais en même temps elle n'a pas recherché d'alliance à l'étranger et elle est décidée à n'en pas accepter.

Tout ce qu'elle veut, tout ce qu'elle cherche, c'est la révocation de l'union législative par des moyens légaux, et rien autre; en conséquence, quant à une offre d'appui, tout ce que peut faire l'association, c'est de dire que si le gouvernement anglais, violant la loi foulait aux pieds les droits des Irlandais, et si nous nous trouvions malgré nous forcés de nous défendre, alors nous serions charmés d'avoir des alliés et des soutiens. (On applaudit.) C'est là une éventualité peu probable ou que je ne saurais prévoir; car le ministère a adopté le plan fort ingénieux de ne rien faire, espérant que l'agitation s'éteindra d'elle-même; et d'ailleurs je vous dirai que je ne crois pas cette agitation encore si près de sa fin. Car j'ai accepté encore des invitations pour de grandes démonstrations du rappel, et avant que j'ai pu assister seulement à la moitié de ces réunions, je compte bien recevoir et accepter encore une fois autant d'invitations. (On rit.) Voici la lettre que M. Ledru-Rollin m'a fait l'honneur de m'adresser :

Paris, le 26 juillet.

Monsieur,

Je viens de lire dans le journal *la Nation* le discours où vous avez bien voulu mentionner, en présence de l'association du repeal réunie, la manifestation faite à Paris par mes amis et par moi. Vous avez parfaitement saisi notre intention, monsieur; nous avons voulu donner un témoignage public de sympathie pour la lutte glorieuse d'un peuple entier pour l'indépendance, la foi de ses pères et sa nationalité. Notre réunion a été spontanée, et les démocrates français n'avaient pas besoin de stimulants pour se rappeler ce qu'ils devaient à ces braves Irlandais, dont les légions combattirent côte à côte avec les nôtres.

L'histoire a plus d'une fois combiné les forces de l'Irlande avec celles de la France; et permettez-moi de vous dire que la politique actuelle a de nouveau rapproché plus que jamais ces deux peuples. Une question de forme nous sépare; vous êtes monarchiques et nous ne le sommes pas; mais nous n'avons jamais eu la prétention de nous immiscer dans vos vues, ni de révoquer en doute votre loyauté. Mais l'Irlande veut s'émanciper du joug que sept siècles d'oppression ont fait peser sur sa tête. Elle réclame l'égalité des droits pour ses citoyens, la liberté pour son culte, le privilège d'un gouvernement local. Elle veut produire une réaction contre une odieuse conquête, et réformer le mode de constitution de la propriété, fruit de la spoliation. En un mot, son ennemi est aussi le nôtre, l'ennemi de l'égalité et de la liberté dans le monde entier, l'aristocratie anglaise. Considérez, monsieur, tout ce qui nous rassemble, considérez la cause qui fait battre nos cœurs à l'unisson avec les vôtres. Voyez la raison qui nous a fait répondre à la voix puissante de nos frères d'Amérique qui se sont si chaudement ralliés au mouvement unanime du peuple irlandais. Dans nos vues (mal interprétées par la vile presse de Paris et de Londres), rien de secret.

Nous vous avons offert un témoignage de sympathie sincère et profonde pour une lutte pacifique et légale. Mais dans le cas où le gouvernement tory profanerait le sanctuaire de la loi qui vous sert de refuge, nous croyons que la France vous donnera une autre assistance contre cette aggravation de périls. Telle est la substance des vœux et des sentimens exprimés par mes amis et par moi. J'ai voulu vous en réitérer l'expression dans cette lettre, et si je puis réaliser mon projet de voyage en Irlande, mon voyage sera sans autre but. Je suis convaincu, sans avoir été personnellement témoin du merveilleux spectacle présenté au monde par l'Irlande, que vos sympathies s'accordent avec les nôtres : elles découlent des mêmes principes : liberté et dévoûment à la patrie. Agréez, monsieur, l'expression des sentimens de profonde considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur,

LEDRU-ROLLIN.

P. S. Je crois avoir à peine besoin de vous mander que mon voyage sera subordonné à la réponse que je recevrai de vous. Je m'estimerai heureux de pouvoir communiquer à mes amis toute expression de sentiments qu'il vous plairait m'adresser pour eux. Voici mon adresse : M. Ledru-Rollin, membre de la Chambre, 4, rue de Tournon, Paris.

M. O'Connell : Cette lettre répond à tout ce que j'ai dans le cœur, et j'y vois avec plaisir le désaveu de toute pensée de s'attaquer à notre dévouement à la reine Notre dévouement, je le proclame, est inaltérable, rien ne saurait le modifier ; nous autres, repealers, nous sommes les fidèles amis de la souveraine. En conséquence, on prêtait à M. Ledru-Rollin des vues qu'il n'avait pas en disant qu'il voulait faire renoncer les Irlandais à leur dévoûment pour leur souveraine. La lettre de M. Ledru-Rollin appelle et mérite toute notre admiration. La commission m'a chargé de répondre à cette lettre ; voici mon projet de réponse :

Monsieur,

Je viens avec plaisir vous accuser réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et vous remercier personnellement de cette lettre. Je suis charmé aussi d'avoir à vous transmettre l'expression de la respectueuse reconnaissance de l'association du *Repeal*, pour les sentiments de justice et de libéralité exprimés dans votre lettre. Nous nous entendons parfaitement.

---

rainte leur acte de mariage avec les pensionnaires.

Saint-Hérem et Duboulloy, furieux d'avoir fait un mariage forcé et tous deux se croyant joués, partent pour l'Espagne à la suite du duc d'Anjou, et abandonnent leurs femmes.

Tandis qu'ils oublient, au milieu des plaisirs de la cour de Madrid, leur piteuse aventure, dans un bal donné à Buen-Retiro, le duc d'Harcourt leur apprend que deux dames viennent d'arriver de Versailles, et que leur mission secrète est de séduire le jeune roi Philippe V et de l'arracher à l'influence de Mme des Ursins. Ces deux femmes sont, on le pense bien, Mmes Louise Duboulloy et Charlotte de Saint-Hérem.

On comprend aisément que la jalousie va ranimer dans le cœur de Saint-Hérem les flammes d'une passion non satisfaite; il apprend d'ailleurs que Charlotte est restée étrangère à la ruse de Louise. Après une lutte engagée entre le roi et Saint-Hérem, Philippe V, plein de bienveillance et de pardons, réunit les deux époux et les renvoie en France, Duboulloy laisserait volontiers repartir sa femme qu'il n'a jamais aimée, et par laquelle il a été réellement mystifié; mais elle lui procure à lui, fils de financier, un titre de baron, et l'ambition décide le rapprochement.

Cette histoire est exposée dans une intrigue habilement conduite, et les personnages de Louise et de Duboulloy jettent beaucoup de gaîté sur la pièce. Je suis heureux de dire que le quatrième acte contient deux scènes supérieurement traitées et où se révèle encore tout le rôle odieux d'espion de police. Par une nuit sombre, dans un jardin de la rue de Grenelle, madame de Nervins sauve la vie à un jeune homme, M. Léon, compromis dans une conspiration. Au moment où Léon baise avec reconnaissance la main de sa libératrice inconnue, passe au fond du jardin, M. de Clèves, galant cavalier, qui a à se plaindre des rigueurs de madame de Nervins. Il a entendu le baiser au moment où Léon s'éloignait; il veut s'autoriser de la découverte et déclare de nouveau son amour. Surpris par M. de Nervins, il est provoqué en duel et reçoit un coup d'épée.

Au second acte, Léon, le proscrit, est rentré en France avec les Bourbons. Il va épouser madame de Fresne à la grande joie de sa mère, très belle jeune mère, que beaucoup pourraient préférer à la belle fille. Il n'y a que le Vaudeville assez galant pour nous offrir des mères de cet âge et de cette grâce. Par malheur, une certaine Mme de Guérande, coquette et médisante du plus vif esprit, a reconnu dans Mme de Fresnes Mme de Nervins la divorcée, et s'empresse de raconter à tout le monde l'aventure du jardin et le scandale du baiser mystérieux et du divorce. Entre-temps, la présence d'un étranger caché dans l'appartement de Mme de Fresne ébranle la confiance de Léon. Cet étranger, heureusement, n'est autre que M. de Nervins, proscrit à son tour. Il se brûle la cervelle, et Léon, en apprenant la cause du duel qui a compromis la réputation de son amante, tombe à ses pieds et rend témoignage de la pureté de son âme et de l'innocence du baiser de la rue de et bergeries amoureuses les plus délicates. — Cinq ans se passent, et un beau jour entre au logis un homme bronzé, rouge, gros et lourd, jurant, criant, vivant de roastbeef saignant et de rhum, fumant, les poches pleines des lettres des maîtresses de toutes les couleurs qu'il a laissées sur tout le globe, ne sachant rien de la vie que le positif des choses, au demeurant le meilleur garçon du monde. Sa femme ne le reconnaît même pas; elle ne retrouve pas davantage l'âme qu'elle aimait dans sa belle jeunesse.

Si j'avais eu de la place, j'aurais essayé de démontrer qu'il y a là juste motif à séparation. MM. Laurencin et Perrin n'ont pas pensé comme moi, mais en savez-vous la raison ? C'est qu'ils ont pu accommoder les choses à leur guise et pour le plus grand plaisir du spectateur, qui devait s'intéresser aux deux jeunes gens : à l'un pour la franchise de son jeu, à l'autre pour sa merveilleuse beauté. Voilà pourquoi ces messieurs ont imaginé de faire que ce qui froissait profondément tout à l'heure les sens, le cœur et l'esprit de l'épouse lui devient bientôt agréable. MM. Perrin et Laurencin savent parfaitement que les choses ne se raccordent pas si bien à souhait dans la réalité; mais, que voulez-vous ? il faut bien arriver au dénouement heureux qu'appelle chaque spectateur, tant le désir de notre âme nous pousse irrésistiblement vers cette idée, le bonheur.

Lénore, drame joué à la Porte-Saint-Martin avec une grande puissance de talent par Mme Dorval, dignement secondée par Mlle Kloiz,

Votre encouragement actuel et votre sympathie sont donnés à des hommes qui luttent dans les limites de la loi locale et des principes constitutionnels pour les droits et les libertés de la patrie, à des hommes qui ne veulent user que de moyens pacifiques, de moyens devant toute leur efficacité à la force et à la puissance morale. Vous faites allusion à une autre éventualité dans laquelle vous pourrez être disposés à montrer plus d'activité dans notre intérêt. C'est une éventualité que nous ne voulons pas discuter parce que nous en regardons la réalisation comme impossible. Le gouvernement anglais a rétracté toute menace de force illégale et d'injuste violence, et il veut borner toute sa résistance à nos prétentions (s'il continue toutefois à résister) et restreindre cette résistance dans les branches ordinaires de l'administration légale. Rien d'étonnant à ce que les journaux de Londres et de Paris, ennemis de la liberté civile et religieuse, représentent sous un faux jour nos intentions et nos motifs mutuels, et cela même quand ces motifs et ces intentions sont publiquement exprimés; tout ce qui en résulte c'est que la turpitude de nos calomniateurs n'en parait que plus flagrante. Mais nous craignons fort que le voyage, que vous nous annoncez être dans l'intention de faire en ces pays (voyage qui ne pourrait être d'aucune utilité pratique), ne fournisse matière à de nouvelles calomnies et à des insinuations malveillantes, quoique fausses de tous points. Sous ce rapport, votre projet de voyage en Irlande, au point de vue de la portée publique, serait au moins prématuré.

Permettez-moi d'ajouter respectueusement que si, à une époque plus opportune, vous aviez le loisir et l'intention de visiter l'Irlande, je me trouverais fier d'avoir l'honneur et la faveur d'exercer vis-à-vis de vous, pendant votre séjour les devoirs de l'hospitalité. Pour finir, permettez-moi de vous assurer que le peuple d'Irlande est très sensible à la sympathie pour ses souffrances professée par vous et vos amis au noble cœur. Vous nous rendez justice en appréciant nos principes. Ce sont les principes de la liberté démocratique, mitigés et assurés par la stabilité d'une monarchie restreinte; les principes de la liberté civile et religieuse, assurant la justice pratique pour le gouvernement du grand nombre et la parfaite liberté de conscience; ce qui permet de combiner la liberté de la religion, la liberté de l'enseignement, la liberté de la presse et la liberté de toutes les institutions populaires avec la permanence de l'autorité monarchique.

Cette franche liberté ne peut être maintenue et consolidée que sur la base du respect pour le sentiment religieux et de la sincérité désintéressée dans l'accomplissement des devoirs religieux. Veuillez, monsieur, recevoir l'expression bien sincère des sentiments de respect et d'estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

L'association approuve ce projet de réponse.

Faits divers.

Nous avons annoncé, d'après les journaux anglais, que *le Pluton*, en descendant la Tamise, avait coulé à pic un navire anglais venant de Cherbourg. On nous écrit de Londres que ce fait est inexact. Voici ce qui s'est passé : C'est en entrant dans la Tamise, et la nuit, que *le Pluton* a abordé le susdit bâtiment. Il paraît que les marins anglais ont été saisis d'une terreur panique et se sont jetés à la hâte dans leurs canots en abandonnant leur navire, qui n'avait éprouvé aucune avarie, les manœuvres s'étant seulement engagées l'une dans l'autre. Le vaisseau français a seul souffert, le beaupré ayant été cassé. Les marins français ont été fort étonnés de trouver le navire évacué, et ils ont dû l'amener à Londres à la remorque.

Voilà, ajoute notre correspondant, les faits tels qu'une enquête les a constatés.

— Dans un supplément qui a paru le 21, *le Grito* de Grenade publie quelques détails sur l'effroyable incendie qui a eu lieu dans cette ville, et qui a dévoré le riche quartier de la Alcaiceria, où se tenait le marché de la soie écrue. Cinquante-deux maisons ou établissements publics avec tout ce qu'ils contenaient sont devenus la proie des flammes. Par suite, plus de cent cinquante familles de la classe la plus aisée sont réduites à la misère. Les maisons de commerce Perez del Bagno, Izquierdo, Lanterno, Font y Antigà, Charco, Lopez Garrido, Larriba, Moralès, Avila, Monton, Guidu, Estradas et beaucoup d'autres ont fait des pertes irréparables : marchandises, livres, argent monnayé, le désastre a tout englouti. Le marquis de Tabuerniga a été assez grièvement blessé à l'épaule par la chute d'un pan de muraille; dix-neuf autres personnes ont également reçu des contusions : cependant leur état n'inspire aucune inquiétude.

— On écrit de la frontière d'Italie, 29 juillet :

L'assemblée des savants italiens aura lieu le 10 à Lucques. On y fait déjà de grands préparatifs pour leur réception. On attend plusieurs notabilités savantes de l'Allemagne. (*Journal de Manheim.*)

Observations thermométriques.

Le 8, à 6 h., 17° 5; à midi, 23° 8; à 2 h., 25° 8; à minuit, 18° 6;
Le 9, — 17° 8; — 26° 6; — 27° 3; — —

AVIS A NOS ABONNÉS ET A NOS ACTIONNAIRES.

Parmi nos anciens abonnés de Paris, ceux dont l'abonnement a pris fin depuis un mois et plus, recevront deux quittances, l'une pour solde de leur abonnement à *la Phalange*, l'autre pour les trois premiers mois de leur abonnement à la *Démocratie Pacifique;* ceux dont l'abonnement n'expire qu'après le 1er août recevront 15 numéros de la *Démocratie Pacifique* pour chaque mois restant à courir sur leur abonnement à *la Phalange*. Après quoi quittance leur sera présentée pour trois mois d'abonnement à la *Démocratie Pacifique*.

La même règle sera appliquée à nos anciens abonnés des départements. En conséquence, ils recevront un mandat réglant leur abonnement ancien à *la Phalange*, plus entre 3 et 6 mois d'abonnement à la *Démocratie Pacifique*.—Afin que toutes nos rentrées puissent être opérées à temps, nous tirerons immédiatement sur eux, en ajoutant, comme par le passé, 1 fr. pour frais de recouvrement. Après acquittement de ce mandat, ils devront renouveler eux-mêmes leur abonnement quelques jours avant l'échéance qui sera régulièrement indiquée sur la bande.

Ceux de nos anciens abonnés qui ne continueraient pas leur abonnement à la *Démocratie Pacifique* sont priés de nous le faire savoir par lettre non affranchie portant sur l'adresse le mot : *Réclamation.*

Nos actionnaires non abonnés jusqu'à ce jour sont avertis que, passé le 15 de ce mois, nous leur supprimons les numéros d'essai. Ils devront donc s'abonner au plus tôt, s'ils veulent éviter toute interruption dans l'envoi du journal.

Le service de nos 8 premiers numéros a souffert des retards et des irrégularités inévitables au début d'une publication quotidienne. C'est seulement à compter du numéro 9 que notre départ a pu s'effectuer entièrement à temps. Nous croyons être désormais en mesure de servir régulièrement nos abonnés.

Nous prévenons les personnes qui nous écrivent que l'administration du journal vient de prendre la décision formelle *de ne recevoir désormais aucune lettre non affranchie :* seulement, comme il est juste que les lettres contenant des communications utiles au journal, ou des réclamations légitimes, ne soient pas obligatoirement aux frais de nos correspondants, ces lettres seront exceptionnellement reçues sans affranchissement, mais à la condition de porter sur l'adresse le *nom du correspondant* avec le mot *communication* ou *réclamation*.

Nous le répéterons en terminant, nous faisons tous nos efforts pour activer et régulariser le service de notre feuille. Encore quelques jours, et nous serons, pour la promptitude du service, sur le même pied que les journaux anciennement établis. Nous avons le plus grand intérêt à connaître les irrégularités ou les retards dont les personnes qui reçoivent le journal auraient à se plaindre. En conséquence, nous les prions vivement de nous adresser leurs réclamations.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DECLARATIONS DE FAILLITES du 7 août 1843.

LEJEUNE, marchand de vins en gros, ayant demeuré rue *Saint-Antoine*, 170 et 172; juge-commissaire, *M. BERTRAND*; syndic provisoire, M. MOIZARD, rue Neuve-Saint-Augustin, 43.

HUÉ, marchand de colle, *barrière de Charonne, à Charonne*; commissaire-priseur, *M. MILLIET*; syndic provisoire, M. BÉNIN, rue Pastourel, 7.

Dame VAUQUELIN, corroyeur, *boulevard de l'Hôpital*, 40; juge-commissaire, *M. LEDAGRE*, syndic provisoire; M. MAGNIER, rue Taitbout, 14.

TAFFOIREAU, relieur, *rue Hautefeuille*, 14; juge-commissaire, *M. CHAUDÉ*; syndic provisoire, M. MILLET, boulevard Saint-Denis, 24.

Du 8 août.

CLÉMENT, bourrelier-sellier, *rue du Faubourg-Saint-Antoine*, 190; juge-commissaire, *M. ROUSSELLE-CHARLARD*; syndic provisoire, M. THIÉBAUT, rue de la Bienfaisance, 2.

CORSIN, maçon au *Petit-Montrouge, barrière d'Enfer, route de Châtillon*, 5; juge-commissaire, *M. CORNUAULT*; syndic provisoire, M. SAIVRES, rue Michel-le-Comte, 23.

THIVET, entrepreneur de menuiserie, *rue du Colysée*, 9; juge-commissaire, *M. BERTRAND*, syndic-provisoire, M. AIDARD, rue de Las-Cases, 12.

DUBOSC, commissionnaire en marchandises, *à Paris, rue Saint-Marc*, 21, y demeurant, et marchand de nouveautés à Alger; juge-commissaire, *M. CORNUAULT*; syndic-provisoire, M. GEOFFROY, rue d'Argenteuil, 41.

Du 18 juillet.

Dame BAUDRIER, ancienne mercière, marché Saint-Germain, demeurant *rue du Faubourg-du-Temple*, 123; juge-commissaire, *M. LEFEBURE*; syndic provisoire, M. MAILLET, rue du Sentier, 16.

MONTFORT, marchand de bois, *rue de Bercy*, 44, à Bercy; juge-commissaire, *M. CORNUAULT*; syndic-provisoire, M. THIERRY, rue Monsigny, 9.

Du 25 juillet.

DOMAINE, négociant, *rue du Faubourg-Montmartre*, 36; juge-commissaire, *M. CORNUAULT*; syndic-provisoire, M. MILLET, boulevard Saint-Denis, 24.

BOURSE DU 9 AOUT.

Aujourd'hui comme les jours précédents, on a pu remarquer dans la rente une certaine indécision à l'ouverture du parquet et pendant la première moitié de la Bourse; mais graduellement la hausse a repris jusqu'au cours de fermeture, qui est 81 fr. 20 c. comme celui d'hier.

Les négociations ont été assez nulles, sur toutes les valeurs, toutefois avec la nuance d'une certaine tenue sur nos fonds publics, et de quelque faiblesse sur les chemins de fer, excepté celui de Rouen.

On a coté fin courant le 5 p. 0|0 Belge à 107 1|2, 5|8; Orléans, 667 fr. 50 c., 666 fr. 25; Rouen, 682 fr. 50 c., 683 fr. 75.

EFFETS PUBLICS.	1er cours.	plus haut.	plus bas.	dern. cours	d. c. d'hier
5 p. 100 comptant. . . .	122 70	122 70	122 55	122 60	122 60
— fin courant. . . .	122 75	122 75	122 65	122 70	122 75
3 p. 100 comptant. . . .	81 10	81 10	81 05	81 05	81 »
— fin courant. . . .	81 20	81 25	81 15	81 20	81 20
4 1/2 p. 100 comptant. . .	109 75	» »	» »	» »	109 75
4 p. 100 comptant	» »	» »	» »	» »	105 »
Oblig. de la Ville. . . .	1,317 50	» »	» »	» »	1,317 50
Banque de France. . . .	3,282 50	» »	» »	» »	3,277 50
Emprunt 1841	» »	» »	» »	» »	» »

				diff. sur le c. d'hier.
5 p. 0/0 Belge 1831 . . .	105 5|8	Chemin de fer S. Germ.	» »	» » en
— d° 1840 . .	107 1|2	— V. rive droite. .	205 »	» » en
— d° 1842 . .	107 5|8	— V. rive gauche .	107 50	2 50 en h
Banque Belge 1835. . . .	» »	— d'Orléans . . .	662 50	» » en b
Société gén. de Bruxelles.	» »	— Strasb à Bâle. .	105 »	» » en
Rente de Naples.	106 80	— Rouen.	680 25	2 50 en h
Emprunt Romain	106 1|2	— le Havre	» »	» » en
Dette active d'Espagne. .	28 5|8	Caisse Laff. de 5000 fr. .	5,075 »	» » en
Emprunt d'Haïti.	» »	— de 1000 fr. .	1,100 »	» » en
Caisse hypothécaire. . . .	707 50	Quatre Canaux.	» »	» » en h

Bons du TRÉSOR 3 1/8 à 3 mois.
Pièces d'or de 40 et de 20 fr. Agio, 9 fr. à 10 le 1,000.
Fonds anglais 94 1|8; 1|4 de hausse.

Spectacles du 10 août.

OPÉRA. —
THÉATRE-FRANÇAIS. — Latréaumont. — Oscar.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs. — Le Postillon.
GYMNASE. — Représentation extraordinaire au bénéfice des incendiés du Gymnase-Enfantin.
VAUDEVILLE. — Loïsa. — Une Femme compromise. — Quand l'amour s'en va.
VARIÉTÉS. — Jeune et Vieille. — La Perruquière. — Les Nouvelles à la main. — Les Contrebandiers.
PALAIS-ROYAL. — La Salle d'armes. — La Part du diable. — La Fille de Figaro. — La sœur de Jocrisse.
PORTE SAINT-MARTIN. — Le Gascon à Trois Visages. — Lénore.
GAITÉ. — Les Chevaux du carrousel. — Trois Cousines. — Mlle de la Faille.
AMBIGU. — Six mille francs. — En Sibérie.

BULLETIN AGRICOLE.

Les cours des céréales rentrent peu à peu dans leurs limites normales. Nous remarquons seulement dans le prix courant d'aujourd'hui une hausse très prononcée dans une partie de l'Est, hausse telle qu'on se souvient à peine d'en avoir vu une semblable dans cette saison; la cherté se fait surtout sentir à Lunéville; le cours de 26 fr. 50 c. l'hectolitre est le plus élevé que les blés aient atteint sur aucun marché de France. A Rouen, la hausse moins alarmante est cependant très sensible, et il ne paraît pas qu'elle tienne à la spéculation.

PRIX DES FARINES A LA HALLE DE PARIS,

du 7 août.

Farines blanches (100 k.) 1re qualité, 40 50 à 41 »
Id. . . . . 2e — 39 50 à 40 »
Id. . . . . 3e — 38 50 à 39 »
Farines bises. . . . . . . 1re qualité, 34 » à 35 »
Id. . . . . 2e — 23 » à 26 »

Malgré une hausse légère sur les belles qualités de farines, la taxe du pain ne paraît pas devoir subir d'augmentation prochaine.

Taxe du pain (le kilogramme), 1re qualité, 34 cent.
Id. . . . . 2e — 26

Quelques taxes locales ont subi une légère augmentation depuis la semaine dernière.

Caen . . . . pain, le kil. 1re qualité, 39 c.
id. . . . . 2e — 37
Château-Gonthier. . . . . 1re qualité, 35 c.
id. . . . . 2e — 26
Evreux. . . . . 1re qualité, 40 c.
id. . . . . 2e — 36

Le prix du bétail ne subit que des variations insensibles. A la dernière halle de Paris, les veaux valaient sur pied :

1re qualité (le kilog.). . . 1 40
2e 1 20
3 . . . . 1 »

A Nangis (Seine-et-Marne). Le bœuf a valu sur pied, le kil. de 1,08 à 1,10; la vache, de 1,00 à 1 fr.; le veau, de 1 fr. à 1 20.

La ville de Toulon vient d'affranchir de toute entrave la boulangerie dans son enceinte; ce n'est point une expérience; c'est le résultat de l'expérience tentée bien plus en grand à Marseille, dans la troisième ville de France, où le nombre des boulangers n'est point limité et où le pain se vend comme tout autre marchandise, sans qu'il en résulte, jusqu'à présent du moins, le plus léger abus; il est vrai que les autorités locales exercent à cet égard la plus active surveillance. Nos municipalités du Midi tendent à profiter de cette expérience, et l'on ne peut douter que le commerce du pain ne devienne libre d'ici à quelques années dans toutes nos villes du Midi.

Il n'en est pas de même de la viande. Les autorités municipales du Midi usent toutes, sans exception, du droit que la loi leur accorde de taxer le prix de la viande, et le mode pratiqué pour asseoir la taxe donne lieu à de très vives réclamations.

Le marché d'Aix, principal marché d'approvisionnement de Marseille et des villes importantes du Midi, donne les cours régulateurs pour la taxe dans le Var et les Bouches-du-Rhône. Voici les prix fixés par la dernière taxation.

Par arrêté du maire d'Aix, en date du 4 août, à compter du lendemain 5 août, le prix de la viande a été fixé comme il suit :

Bœuf, le kil. 1 fr. 20 c.
Mouton: 1 25
Agneau. 1 60

Il se consomme si peu de veau dans le Midi, que ce genre de viande n'est pas habituellement taxé.

A. YSABEAU.

BOURSE AGRICOLE.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	CÉRÉALES. — MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. EVREUX	LOUVIERS	VERNON	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. ORLÉANS	LUNÉVILLE	GRAY	CHARLEVILLE	ROUEN	MARCHÉS ÉTRANGERS. ODESSA	ANVERS	HAMBOURG	FOURRAGES.—Les 500 kil. Paris.	Montlhéry	St-Germain	Gray.	Nevers.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 11. VENDREDI 11 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale ; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal ; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 10 AOUT.

Affaire de Servie ; domination russe ; neutralisation du Bas-Danube.

On avait cru que l'élection unanime du prince Alexandre avait enfin mis un terme à l'imbroglio servien. Il paraît qu'on avait compté sans le czar. L'affaire de Servie se complique de nouveau. Enhardi par le succès, l'empereur Nicolas ne connaît plus d'obstacles. On dirait qu'il se fait un jeu de prendre le contrepied de ce qui vient d'être résolu par son initiative, et d'éterniser ainsi la question.

Qui le croirait ? Voici qu'aujourd'hui M. de Titoff, l'ambassadeur de Russie à Constantinople, déclare formellement au divan que le cabinet de St-Pétersbourg ne reconnaîtra pas le prince Alexandre. Qu'importe que l'élection ait eu lieu à l'unanimité ? Qu'importe qu'elle ait été faite en présence du représentant de la Russie, M. le baron de Liéven, qui l'a approuvée ? L'empereur Nicolas n'est pas satisfait. Il aurait bien accepté le prince Alexandre; mais il ne voulait pas des conseillers Wutschitch et Petroniewitch. Ces deux hommes influents ne se sont probablement pas mis à la dévotion de la Russie, et ils penchent peut-être vers la Porte ou vers l'Autriche. La Russie avait exigé l'expulsion de ces conseillers, sans doute afin de rester entièrement maîtresse de l'esprit du prince Alexandre. Mais les électeurs serviens ont osé adresser au czar une pétition collective en faveur de ces deux excommuniés, et cette pétition est devenue le prétexte sur lequel la Russie base son refus. Subtilité incroyable ! D'après les nouvelles transmises par les journaux allemands, la Russie soutient que cette intervention du peuple servien dans ses propres affaires est une violation flagrante des droits de la Turquie. En conséquence, le cabinet de St-Pétersbourg enjoint au divan d'annuller de nouveau tout ce qui a été fait.

Est-il besoin de mettre en saillie tout ce qu'il y aurait de contradictoire et d'illogique dans une pareille prétention. Il semble en vérité que cette question de Servie soit destinée à pousser la diplomatie jusqu'aux dernières limites de la déraison et de l'inconséquence. Quoi ! les Serviens, qui viennent d'élire, de créer leur souverain, n'auront pas le droit de signer une humble supplique en faveur de deux concitoyens qu'ils estiment ? Jusqu'à présent, dans toutes les universités, les jurisconsultes avaient posé cet adage : *qui peut le plus, peut le moins*. Cet adage n'est lui-même que la traduction, dans la science du droit, de l'axiome mathématique : *le tout est plus grand que la partie*. Eh bien ! la logique foudroyante de la Russie renverse toutes ces notions banales. Elle prend bravement sur elle de décider *ex cathedrâ* que les Serviens, qui ont pu créer le maître, n'ont pu légitimement pétitionner en faveur de ses deux serviteurs.

La logique russe va plus loin encore. Pourquoi s'arrêter, quand on est en si beau chemin ? Les Serviens ont dépassé les limites de leur droit ; ils ont donc porté atteinte au droit de la Porte.. Mais cette atteinte au droit de la Porte consiste précisément à avoir déposé aux pieds du Czar une humble supplique en faveur de deux malheureux qu'il voulait exiler de leur pays. L'atteinte au droit de la Porte n'est donc qu'une déférence envers la Russie. Admirez le ricochet ! C'est la Russie qui réclame pour le divan, et par conséquent contre elle-même. N'y a-t-il pas là un sublime désintéressement ? Ou plutôt, n'est-il pas manifeste que la Russie veut prouver, jusqu'au bout, à l'Europe et au monde, qu'il n'y a pour elle à Constantinople que des marionnettes dont elle fait mouvoir les fils à son gré ?

La diplomatie est engagée dans un tel labyrinthe d'absurdités, qu'il lui serait bien difficile d'apporter, au milieu de toutes ces chicanes, la clarté qui permettrait de concilier sérieusement les intérêts. Cette œuvre de lumière et de droiture devrait être surtout le lot de la France, mais M. Guizot se contente de faire galerie. Dans toute la politique extérieure, M. Guizot borne le rôle de la France à regarder, à *rester spectatrice*. C'est l'expression du *Journal des Débats* lui-même, l'organe et l'appui du 29 octobre.

Il y a quelques jours, en effet, ce journal s'exprimait en ces termes : « La France, qui s'intéresse sans doute à l'indépendance » du Danube, mais qui n'en doit pas faire les frais, quand il plaît » à l'Autriche de l'abandonner, la France *resta spectatrice* du » drame qui se jouait à Constantinople, d'abord, pour aller se « dénouer à Belgrade. »

Dans la conjoncture actuelle, il est probable que les choses se passeront encore de la même manière. L'Autriche, qui voudrait toujours restaurer les Obrenowitch et remplacer Alexandre par Milosch, l'Autriche ne s'opposera pas plus qu'elle ne l'a fait dernièrement à la volonté de la Russie : l'Angleterre cédera comme devant. Enfin, la diplomatie de M. Guizot se croisera les bras, selon son habitude. On parlera peut-être, dans quelque embrâsure de croisée, ou dans quelque premier-Paris ministériel ; on parlera, disons-nous, d'outrecuidance et de caprice ; on dira que le czar est capricieux, despote et usurpateur ; mais tout n'en ira pas moins selon le bon plaisir de la Russie.

Dans tous les cas, le czar aura constaté coup sur coup sa toute-puissance en Servie ; ces manèges auront d'autant mieux établi sa domination qu'ils seront plus déraisonnables en eux-mêmes.

Pour exercer une influence légitime et progressive dans la question servienne et dans toutes les affaires qui concernent les provinces danubiennes, la France devrait appeler l'attention de toutes les Puissances sur la navigation du Danube ; car, dans ces misérables querelles, c'est toujours là l'objet ultérieur et capital. Il s'agirait donc de réglementer cette navigation de manière à concilier tous les intérêts, surtout l'intérêt autrichien et l'intérêt russe, qui sont plus directement aux prises. Nous disons que la diplomatie française devrait se placer sur ce terrain et y appeler les autres Puissances. Pourquoi, par une nouvelle convention à six, ne sanctionnerait-on pas la neutralité du Bas-Danube ? Ce principe de neutralité calmerait bien des appréhensions, épargnerait bien des intrigues et des secousses aux populations danubiennes, bien des déboires à la Porte. Il s'agit d'organiser la paix, de lui donner pour base l'intérêt commun. La France comprendra-t-elle enfin que c'est là aujourd'hui sa mission providentielle ? L'intelligence de ce rôle supérieur, voilà ce qui relèvera la France de son abaissement. La déclaration de la neutralité du Bas-Danube, comme de l'Empire ottoman tout entier, est le droit de l'Europe : ce serait à la France de provoquer la réalisation de ce droit.

Nouvelles d'Espagne.

Suivant une correspondance de Madrid du 3 août, il paraît que peu de personnes sont montées à bord du *Malabar*, avec le régent. La plupart de ses adhérents sont parvenus à se cacher à Cadix, dans le port de Sainte-Marie et dans les villages environnants.

La même lettre annonce que M. Olozaga est nommé précepteur de la reine, et que M. Aston fait ses préparatifs de départ.

Une dépêche du général Concha, publiée par les journaux de Madrid du 3, donne des détails sur le dernier épisode de la lutte entre les troupes prononcées et les troupes espartéristes. Voici les fragments les plus intéressants de cette dépêche :

Ainsi que je l'ai marqué à Votre Excellence, j'arrivai à Elérès dans la nuit. Là se réunirent, à nous 200 hommes du régiment de Pavia, malgré la résistance de leurs chefs et officiers. Plusieurs chefs et officiers de l'armée ennemie surpris dans Xérès, se soumirent à l'autorité du gouvernement. Je ne m'arrêtai qu'une heure; et sans plus de repos, je continuai ma course à la tête des escadrons qui, après avoir parcouru sept lieues au galop, aperçurent au point du jour le port de Santa-Maria. C'était-là qu'était Espartéro, accompagné de son ministère, de son escorte, du bataillon provincial de Ségovie et de diverses autres fractions d'infanterie, qui se disaient résolues de combattre à outrance. J'entrai à toute bride dans le village, accompagné seulement de mon état-major général et de deux escadrons ; j'en dirigeai un autre vers le port et vers les principales issues de la ville, partant de la supposition que les ennemis défendraient ces issues à cause de la présence d'Espartéro, dont avais résolu de m'emparer à tout prix. Cinq petits escadrons me suffisaient (c'est là le maximum des forces de cavalerie que j'ai eues à ma disposition), vu l'audace qu'ils montraient et leur mépris pour les 1,500 fantassins et les 400 cavaliers qui entouraient l'ex-régent. Mais toute ma diligence fut vaine. Espartéro s'était embarqué quelques minutes auparavant et se dirigeait vers un navire anglais, emportant avec lui la caisse du trésor public, et emmenant quelques-uns de ses ministres. J'ignorais cette circonstance, lorsque j'aperçus sur le chemin de Puerta Réal les forces ennemies: supposant qu'Espartéro était au milieu d'elles, je les fis poursuivre par un escadron del Rey et un autre d'Almanza, sous les ordres immédiats du brigadier D. Raphaël Léon y Navarrète, et j'eus moi-même l'honneur de charger à leur tête, accompagné du brigadier chef d'état-major général D. José Fiberto Portillo.

Les escadrons de l'escorte ne voulurent point se rendre, préférant, plutôt que d'embrasser mes soldats, être poursuivis par eux jusqu'à l'entrée même du pont de Suazo, dont la garnison commença un feu de mousqueterie à l'approche du brigadier Léon, qui s'avança avec quelques cavaliers. Dans l'intervalle de cette longue poursuite qui dura pendant quatre lieues, plusieurs charges eurent lieu et amenèrent la prise du bataillon de Ségovie, d'une compagnie de Luchana, de tous les escadrons de l'escorte des généraux Van-Halen (Don Juan), Osset, Alvarez, du brigadier Santa-Cruz et Oviédo, ainsi que d'un nombre considérable d'officiers de l'état-major, du secrétariat de la guerre et de plusieurs autres corps et institutions. Malgré la générosité avec laquelle se sont conduits mes soldats, il y a eu douze ou quatorze blessés et trois morts. Les troupes sous mes ordres ont rivalisé de constance et de valeur ; elles sont dignes de l'estime publique. J'ai l'honneur de les recommander à V. Exc. et à la souveraine munificence de S. M. la Reine.

D'après des nouvelles enregistrées par le *Castellano* du 3, Espartéro, en prolongeant la lutte devant Séville, alors que tout devait lui faire abandonner une partie perdue, a été entraîné à commettre des actes de cruauté inouïe. Avant de quitter le camp, il aurait, dit-on, fait fusiller plusieurs officiers qui refusaient de continuer inutilement une lutte sanglante avec leurs compatriotes. On dit aussi qu'il aurait fait périr un de ses aides-de-camp, coupable uniquement d'avoir reçu une lettre de Madrid, dans laquelle on lui conseillait de ne pas plus long-temps exposer sa vie pour une cause perdue. Nous comprenons très bien l'application sévère et stricte de la loi militaire qui punit de mort le refus de combattre devant l'ennemi ; mais Espartéro n'en est pas moins coupable de tous les malheurs occasionnés par sa funeste obstination, et la fuite honteuse par laquelle il a couronné sa défaite, rend plus odieuse en-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

AVERTISSEMENT.

La publication des romans-feuilletons est devenue, pour les principaux organes de la Presse parisienne, une condition obligée de succès. Une feuille quotidienne qui refuserait de se conformer à ce goût du moment essaierait vainement de lutter avec les autres pour l'attrait de la rédaction.

En prenant la quotidienneté, nous avons dû naturellement accepter les exigences de notre position nouvelle, et nous avons été assez heureux pour pouvoir offrir, dès le début, à nos lecteurs, la publication de l'œuvre spirituelle de l'un des romanciers les plus distingués de l'époque.

Maintenant nous n'avons pas besoin de déclarer qu'il ne peut y avoir aucune solidarité rigoureuse entre les doctrines politiques et littéraires du feuilleton-roman et les doctrines proposées dans le journal. Nous ne pouvons pas garantir tous les détails d'une œuvre littéraire ; mais nous choisirons toujours, parmi les romans, ceux qui se rapprochent le plus, par les tendances et la couleur, du but que nous poursuivons nous-mêmes ; telles sont certains romans de MM. Eugène Sue, de Balzac, Léon Gozlan, Alphonse Karr, etc., qui renferment, sous une forme spirituelle, dramatique ou saisissante, une critique des sottises ou des vices de notre état social, et disposent l'esprit à la recherche d'un état meilleur.

Le roman que nous publions en ce moment, *Aristide Froissart*, écrit dans un style d'ironie fine et incisive, met en relief cette donnée de haute critique, que l'organisation sociale actuelle a la triste puissance de faire tourner à mal les caractères doués par la nature des plus riches facultés de l'esprit. Les lecteurs n'auront pas manqué de saisir déjà, sous la caustique frivolité de la forme, tout ce qu'il y a de sérieux au fond d'une donnée semblable.

Au reste, quand la libre fantaisie du romancier le conduirait à soutenir des thèses qui ne seraient pas les nôtres, nous nous réserverions toujours, la publication terminée, de discuter avec l'auteur dont l'œuvre tout entière serait connue de nos lecteurs. Une critique loyale et bienveillante s'allie fort bien, quand il y a diver-

rité plutôt par le fait du droit de conquête que par le droit de naissance. Et, malheureusement, il n'était que trop vrai, en ce moment, qu'il avait sur lui un jabot, une cravate de mousseline brodée et une chemise qui avaient appartenu, avant la Révolution, au pauvre marquis. En sorte qu'il s'établit ce dialogue entre le marquis, tremblant pour ses habits de l'ancien temps, et le Froissart père, vêtu du linge de M. de Neuvilette :

— Vous ne m'en voudrez pas, monsieur Froissart, si, par un retour vers le passé, dans une circonstance tout exceptionnelle, j'ai mis un œil de poudre. Ma femme l'a voulu, ma fille.....

— Comment, mais comment, monsieur le marquis, cela vous sied à ravir, cela vous rajeunit de dix ans. Moi, sévère pour la poudre ! quand j'ai pris aujourd'hui, par inattention, en m'habillant, une cravate dont vous reconnaissez peut-être le point !

Le chiffre du marquis de Neuvilette, brodé aux cornes de la cravate, s'étalait sur les parements du gilet rouge de Froissart.

— Je ne me souviens guère... C'est d'un joli goût... Vous êtes presque cravaté comme un marquis, Monsieur Froissart.

Il a reconnu sa cravate, pensa le vieux Froissart. Dans un instant il

core sa conduite devant Séville, si les faits qu'on rapporte sont vrais?

Le 24 juillet, dans la matinée, le *Véloce*, bateau à vapeur français, et le *Lizard*, anglais, s'abordèrent involontairement dans les eaux de Carthagène. Le *Lizard* fut immédiatement coulé, mais ceux qui le montaient furent sauvés. Selon la *Posdata*, le *Lizard* servait d'émissaire au parti des ayacuchos, et il avait à son bord un colonel espagnol parti de Cadix avec 20,000 douros, pour le gouverneur de Montjuich, et des dépêches, parmi lesquelles se trouvait l'ordre de bombarder Barcelone.

Si tous ces faits se vérifient, rien n'aura manqué à l'ex-régent pour le désigner à l'animadversion et au mépris de tous ceux qui portent un cœur honnête et généreux.

Le *Castellano* s'exprime ainsi sur les derniers actes qui ont signalé la présence d'Espartéro en Espagne :

Il a voulu jusqu'au dernier moment affliger sa patrie par des malheurs de tout genre; il a détruit les populations avec une fureur sans exemple dans l'histoire des guerres civiles; il a fait couler le sang de ses propres défenseurs, et enfin il a abandonné l'Espagne sans abdiquer la régence. Que l'on compare cette conduite avec celle qu'a tenue en 1840 l'auguste mère d'Isabelle II : l'une agit en reine, avec dignité, avec générosité, avec noblesse; l'autre, d'une manière que nous nous abstenons de qualifier, car il nous répugne d'insulter un homme réduit à une position si amère. Quoiqu'il en soit, la guerre déclarée par la nation à la faction anglo-ayacucha est terminée. Une nouvelle ère s'ouvre; elle devra être pour tous une époque de paix, d'union, de justice et de véritable progrès, c'est-à-dire de biens matériels et positifs. Que tous les Espagnols amis de la paix et de leur pays accourent aux prochaines élections; qu'ils votent pour des personnes dignes de leur confiance, et alors seulement ils pourront dire qu'ils ont sauvé le pays et la reine.

On se rappelle que Seoane, parti de Madrid avec un passeport du nouveau gouvernement pour la France, a été arrêté et retenu à Burgos. A un message du gouvernement de Madrid, qui lui enjoignait de laisser passer Seoane, la junte de Burgos avait répondu, en date du 31 juillet, qu'elle retiendrait Seoane jusqu'à ce qu'un tribunal compétent eût prononcé sur son sort. « La junte n'a point à » examiner, disait cette réponse, quels sont les droits des généraux » en campagne sur l'ennemi vaincu sans capitulation préalable, » et d'ailleurs, cette province est indépendante de l'autorité du » brave général Narvaez. »

M. A. Collantes, président de la junte, ayant plus tard exprimé l'avis que la constitution du gouvernement déliait Burgos de toute responsabilité, et qu'elle devait obéir aux ordres de l'autorité centrale, il est probable que Seoane aura été remis en liberté.

Le gouvernement de Madrid a décrété une récompense nationale pour les courageux défenseurs de Séville. Une décoration sera accordée aux généraux, chefs, officiers et soldats de l'armée et de la garde nationale, aux autorités civiles, aux employés de tout rang, et aux habitants de cette ville qui justifieront d'avoir pris part à sa défense. De plus, Séville ajoutera à ses anciens titres, celui de *invicta* (invaincue), et sur ses armes sera placée une couronne de lauriers.

— Le *Messager* ne publie ce soir aucune dépêche télégraphique.

La presse des départements continue à nous donner des marques d'approbation et d'estime bien encourageantes. Le défaut d'espace nous oblige à en renvoyer l'analyse.

Le *National*, qui se plaignait naguères de l'infidélité des comptes-rendus des journaux concernant les démarches de M. Ledru-Rollin, tombe encore aujourd'hui dans la faute qu'il a blâmée. Un passage capital de la lettre d'O'Connell a été compris et traduit ainsi par tous les journaux :

» Permettez-moi d'ajouter que si, *à une époque plus opportune*, « vous avez le loisir et l'intention de visiter l'Irlande, je me trouverai « fier d'avoir l'honneur et la faveur d'exercer vis-à-vis de vous, pen- « dant votre séjour, les devoirs de l'hospitalité. «

Dans cette phrase, le *National* supprime tout bonnement les mots : *à une époque plus opportune;* et il laisse entendre ainsi : « Venez tout de suite; venez quand vous voudrez, » là où l'on voulait dire : « Je vous attends à Pâques.... ou à la Trinité. »

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Consolidés au 9 août: Ouverts à 94 3|8, fermés à 94 1|4 3|8; au comptant à 94 1|4 3|8.

Chambre des lords. — A la fin de la séance du 7 août le bill de la Chine, qui a pour objet la protection des sujets anglais dans ces parages, est lu pour la deuxième fois.

Lord Montengle annonce qu'un de ces jours il appellera l'attention de la chambre sur l'état des finances du pays.

A la séance du 8, *le comte de Roden* donne lecture d'une pétition de plus de 5,000 habitants du comté de Down, en Irlande. Les pétitionnaires demandent que la chambre sollicite du gouvernement l'adoption de mesures énergiques pour étouffer l'agitation du rappel de l'union. Ils désirent aussi que les processions des protestants soient rétablies. Lord Roden appuie cette pétition. « Il est évident, dit-il, d'après la situation vraiment périlleuse où se trouvent les protestants d'Irlande, que le gouvernement eût dû adopter, pour les préserver, des dispositions d'une nature plus décidée.

Le duc de Wellington : Je ne puis m'empêcher de reconnaître que les maux provenant de l'agitation sont considérables. Je dois tous mes éloges et mes suffrages approbateurs à la conduite et aux efforts de ceux qui ont travaillé à réprimer cette agitation, dont le caractère est réellement criminel. Je puis assurer à la chambre que le gouvernement a fait tout ce qu'il lui était possible de faire, et que les ministres de S. M. n'ont négligé aucune des mesures de précaution, aucun des préparatifs nécessaires pour être prêts à agir en cas de besoin. Je sais que certains étrangers semblent prendre un intérêt considérable à ce qui se passe en Irlande. Il y a des gens naturellement passionnés pour les troubles dans tous les pays, mais j'ai confiance pleine et entière dans les précautions adoptées par le gouvernement.

Le comte de Winchelsea rend hommage à la fermeté du gouvernement, qui a le plus grand intérêt à résister à toute tentative illégale en Irlande : un bouleversement en Irlande aurait bientôt son contre-coup en Angleterre. Il espère que les protestants d'Irlande seront protégés.

Le comte de Wicklow, de son côté, exprime l'espoir que le gouvernement continuera à faire tous ses efforts pour améliorer la condition des catholiques romains en Irlande.

Le marquis de Clanricarde pense que le gouvernement ne peut pas clore la session sans faire aux chambres quelques communications au sujet de l'Irlande. Un excellent moyen pour pacifier ce pays consisterait, selon lui, à fournir de l'occupation aux ouvriers irlandais.

Lord Brougham pense que les plans les plus expéditifs seraient les meilleurs vis-à-vis de l'Irlande. C'est l'agitation elle-même qui a tari les sources des recettes publiques et du développement de l'industrie. Il espère que les choses n'en viendront pas à une collision : « On peut considérer, dit-il, l'agitation comme étant arrivée à son apogée; elle s'éteindra, il faut l'espérer pour l'Irlande elle-même, dont elle est la plaie la plus vive. »

Quant à l'intervention des étrangers dans la question d'Irlande, elle n'a aucun caractère officiel; leurs gouvernements y sont complètement étrangers, et toutes les personnes recommandables en France n'ont fait que rire de la démonstration méprisable qui y a eu lieu récemment. Le noble lord n'attache pas plus d'importance aux démonstrations de l'Amerique, et il ne croit pas que le président ait émis une opinion favorable au *repeal*.

Après quelques observations présentées par lord Glengall, la Chambre s'ajourne.

CANADA. — Nous lisons dans une lettre datée de Kingston (Canada), 11 juillet : « Le *repeal agitation* ne fait aucun progrès au Canada. Les prêtres y sont tous opposés et demeurent fidèles au gouvernement. La dénonciation de l'esclavage américain par O'Connell a tant soit peu refroidi l'ardeur de ses partisans yankees; toutefois ils continuent à haranguer fortement sur le thème du repeal, leur refrain étant : « Qu'il arrive du désordre en Angleterre et nous aurons » le Canada. »

La même lettre annonce que la récolte sera mauvaise dans tout le pays.

IRLANDE. — Le meeting de Ballinglass (*comté de Wicklow*) a été moins nombreux que la plupart de ceux qui l'ont précédé, la localité étant moins importante. M. O'Connell a commencé par dire aux montagnards qui l'entouraient, que leurs mâles accents avaient pour lui un charme ineffable; ils lui rappellent les chants magiques si chers à son oreille, lorsque, jeune enfant, né au pied de la montagne, il entendait les voix humaines se mêler au bruit des cascades et des torrents, délicieuse musique qui le plongeait dans de ravissantes extases.

Les fils de la montagne, ajoute-t-il, me seront toujours chers : ce sont là les vrais amis de la liberté que le poète a eu raison de qualifier de nymphe de la montagne, ceux qui travaillent le mieux pour cette liberté sont les repealers : leurs adversaires..... par exemple, lord Wicklow;.... épargnez-lui ces murmures.

Une voix : Alors, permettez-nous d'en gratifier son intendant (M. Fenton) qui s'est permis de déchirer les affiches de convocation pour ce meeting.

M. O'Connell : Celui-là, je vous l'abandonne, bien qu'il n'ait agi que d'après l'ordre de son maître. Au reste, les exhortations de lord Wicklow pour empêcher le peuple de se presser au meeting, n'ont eu que peu de succès. Cependant Sa Seigneurie jouit d'une grande fortune : il a de puissantes liaisons dans les deux chambres, mais voilà tout ce qu'il peut citer, et, dans toute sa vie, pas un acte favorable à la cause de l'Irlande et du peuple! Il est devenu très gros, sans doute parce qu'il mène joyeuse vie, et il porte de bien beau linge; mais qu'importe? M. O'Connor, mon ami, vous a dit qu'avant l'union les Irlandais mangeaient leur blé et leurs porcs, et qu'aujourd'hui ils sont privés de tous les aliments qui servent à engraisser les Saxons. Qu'importe, vous dirai-je, toute l'élégance aristocratique et le luxurieux embonpoint de lord de Wicklow; les cochons dont a parlé mon ami, M. O'Connor, seraient d'une bien plus grande ressource aux Irlandais: ils les mangeraient, tandis qu'ils ne goûteraient jamais Sa Seigneurie! (On rit.) Sa Seigneurie, qui vient, chaussée de bottes fines, à l'extrémité de son domaine, crier au peuple de ne pas se rendre au meeting du repeal, prétend que nous tenons des réunions dans un but d'intimidation. Nos meetings ont un but unique, celui de prouver que l'Irlande est unanime pour demander le repeal, le repeal qui couronnera la série de mesures déjà obtenues dans l'intérêt de l'Irlande. Avec de la persévérance on vient à bout de tout.

Sa seigneurie s'est permis d'engager le peuple à sanctifier le dimanche, ce qui vaudrait beaucoup mieux que de satisfaire la vanité d'un seul homme. Mais il n'est pas ici une seule personne qui n'ait commencé sa journée par s'agenouiller au pied de l'autel. C'est faire une bonne œuvre de consacrer le reste du jour à tâcher de trouver les moyens de donner du pain à ses frères qui meurent de faim, des vêtements à ceux qui sont dans le dénuement, la liberté aux prisonniers, des consolations à ceux qui souffrent; car ce n'est pas lord Wicklow qui leur donnera tout cela, lui dont l'égoïsme égale l'hypocrisie. Nous arriverons à faire tout le bien que nous désirons, si nous persévérons. Je puis me citer moi-même comme un exemple de cette persévérance : soixante-huit années ont passé sur ma tête (c'était hier l'anniversaire de ma naissance); mais mon activité est la même qu'au début de ma carrière; et je l'ai juré devant Dieu, je ne mourrai pas sans voir l'Irlande redevenir une nation. (Applaudissements.)

Comté de Galles. — Les Rébeccaïtes continuent leur œuvre de destruction. Mercredi 2 août, ils ont brûlé le bureau de perception et la barrière du village de Llasion. Ils ont brisé de plus les vitres d'une maison appartenant à un magistrat. Jeudi matin ils ont brisé deux barrières près de Llanelly. Le percepteur a été maltraité, dit le *Standard*. Jeudi soir, 7 voitures se présentèrent à la barrière de Narbeth; le percepteur ayant demandé les droits, le conducteur de la première voiture détacha son cheval, l'attacha à la barrière et la renversa de vive force, en disant : « Voilà comment on paie les droits. » Le magistrat de Narbeth, averti, envoya quatre constables pour s'emparer de cet homme; mais les Rébeccaïtes traversèrent la ville, en se moquant des constables.

Les Rébeccaïtes ne se bornent plus à attaquer les barrières et les octrois; ils commencent à s'en prendre aux propriétés privées. Ainsi, dimanche soir, aux environs de Swansea, ils ont saccagé un champ de blé appartenant à un maréchal-ferrant qui avait rétabli une barrière abattue par eux. Ils se portèrent ensuite contre la barrière de Palmford. Mais la force armée arriva à temps pour s'opposer à leur projet.

La nuit suivante, ils détruisirent la barrière et le bureau de perception de Porthrydd.

Lundi on s'attendait à voir arriver à Swansea les ouvriers mineurs qui ont cessé leurs travaux, et qui voulaient faire une démonstration pour faire augmenter leurs salaires. Ils sont venus, en effet, au nombre de mille à quinze cents. Le maire de la ville et le propriétaire des mines de Haford sont allés à leur rencontre et les ont décidés à se réunir dans une plaine voisine, au lieu de traverser la ville comme ils en avaient le projet. Ils se rendirent en effet dans cette plaine et discutèrent le taux des salaires. Ils décidèrent ensuite que chaque maître de forges traiterait l'affaire avec ses ouvriers.

CHAMBRE DES COMMUNES. — A la fin de la séance du 7 août, M. P. Borthwick a demandé communication des copies ou extraits de toutes les correspondances relatives à la captivité de don Carlos en France. Il a fait ressortir la différence qui existait entre la position faite à ce prince et celle dont jouissait la reine Christine, à Paris. Selon lui, la reine Christine, bien plus que don Carlos, méritait, dans ces derniers temps, d'être entravée dans sa liberté, dont elle ne s'est servi que pour intriguer en Espagne, tandis que, de son côté, don Carlos ordonnait à ses généraux de rester neutres dans les évènements de la péninsule.

La motion de M. Borthwick est appuyé, par lord Cochrane.

Sir Robert Peel la combat comme inopportune. Il croit que don Carlos a été traité avec toute l'indulgence qui pouvait se concilier avec sa captivité. Les deux gouvernements d'Angleterre et de France sont convenus de ne pas permettre à ce prince de retourner en Espagne. Don Carlos a été plusieurs fois informé qu'il était libre de choisir un autre royaume pour résidence, pourvu que l'Angleterre et la France fussent certaines qu'il y serait retenu captif.

Lord J. Manners combat l'opinion de sir Robert Peel et trouve inique la violence dont on use envers don Carlos.

Lord Palmerston prend la parole pour appuyer l'opinion du Gouvernement. Il rappelle qu'au Portugal, don Carlos a dû à l'intervention de l'Angleterre, sinon la vie, du moins d'échapper à une captivité beaucoup plus dure que celle qu'il subit en ce moment. Il rappelle que don Carlos, en quittant l'Angleterre, où il était réfugié pour se rendre de nouveau en Espagne et y rallumer la guerre, a commis un manque de foi qui légitime la contrainte dont on use aujourd'hui à son égard.

Après le discours de lord Palmerston, M. Borthwick consent à retirer sa motion.

La chambre se forme en comité des subsides, et vote 821,000 liv. sterl. (20,525,000 fr.) pour les dépenses de la guerre de la Chine.

On presente le rapport sur le bill d'indemnité aux îles des Indes-Occidentales.

M. Mackinnon : J'ai été engagé, par des personnes qui sont en rapport avec les Indes-Occidentales, à m'opposer hautement au bill, comme grevant la communauté entière pour le bénéfice de quelques individus. C'est pourquoi je propose que les fonds ne soient pas délivrés, à moins que ceux qui doivent en retirer un bénéfice ne donnent des garanties pour le remboursement.

Le Chancelier de l'échiquier : Les pertes occasionnées par le tremblement de terre, et pour lesquelles des fonds sont demandés, ont frappé la propriété publique et la propriété particulière, sans qu'on puisse bien établir de proposition. Comme le gouvernement a le droit d'accorder des secours aux particuliers dans certaines circonstances, je ne puis accéder à la proposition.

La troisième lecture du bill des armes d'Irlande aura lieu mercredi, à midi.

ALLEMAGNE. — *Berlin*, 3 *août*. On lit dans la *Gazette hebdomadaire*

— Deux pauvres vieillards doivent aimer à le supposer.

— Oh! oui, monsieur Froissart.

— Ce gilet rouge! murmurait sourdement encore cependant M. de Neuvilette, il y tient trop.

— Cet habit de soie, cette poudre, réfléchissait de son côté M. Froissart, comme il y tient encore!

— Je vois toujours en lui la révolution!

— C'est toujours un ci-devant.

Pendant que ces deux hommes, ou plutôt ces deux principes, échangeaient ainsi sous un masque riant leur inextinguible appréhension, mademoiselle de Neuvilette pensait à deux choses à-la-fois, malgré Leibnitz, qui prétend qu'on ne pense jamais qu'à une seule chose.

Un troisième lui avait doucement arraché un tendre aveu un soir qu'ils se promenaient ensemble sur le lac Léman.

Celui-ci avait fait retentir son nom dans les bois de citronniers de l'Ile-de-France.

Celui-là l'avait aimée dans les solitudes du Nouveau-Monde, au bord du Meschacébé.

Il ne reste plus qu'à dire les noms de ces divers amants d'Adeline de Neuvilette. L'un était Renaud, l'autre Tancrède, celui-ci Saint-Preux, celui-là Paul, et le dernier Chactas. Adeline avait donc pris dans les plus beaux livres, les plus beaux, les plus poétiques, les plus tendres des hommes pour en faire ses amants. Comment rêvait-elle, de quelles perfections ne dotait-elle pas l'amant réel qu'elle devait rencontrer un jour,

l'intention de Mlle Adeline de Neuvilette.

Le cœur d'Adeline s'épanouit.

Dans l'autre bille était une paire de bracelets digne du voile.

La chaîne qui formait le corps du bracelet était une suite de petites têtes ciselées avec un admirable goût, et chacune d'elles offrait le portrait d'une femme célèbre de l'antiquité. Sur le fermoir, la pointe du burin avait gravé dans l'or : *Ciselé par moi, Aristide Froissart, et pour être offert à Mlle Adeline de Neuvilette.*

— Il est plein d'attention charmantes, dit Adeline, en se jetant dans les bras de sa mère, qui dit à son mari, malgré la présence de M. Froissart : Monsieur le marquis, pour être du peuple, le Froissart a des manières de chevalier.

allemande, consacrée à la politique et à la littérature, que l'Allemagne espère avoir bientôt une union postale, et l'unité de mesure, de monnaie et de poids, dans toute la confédération.

— On écrit de Berlin, 3 août, au *journal allemand de Francfort* :

Les affaires d'Espagne font une grande sensation dans notre monde politique. On n'a pas oublié que l'Espagne a brisé le bras puissant du dictateur européen. On semble regretter la retraite d'Espartéro. On croit que les grandes puissances européennes se réuniront pour la pacification de la Péninsule pyrénéenne. Un prince français sur le trône d'Espagne ne serait pas en harmonie avec l'équilibre politique, ou plutôt avec le système de contre-poids politique d'après lequel l'Europe est gouvernée depuis la paix de Westphalie.

— On lit dans la *Gazette de Hanovre*, sous la rubrique : Magdebourg, 4 août : On assure que le gouvernement prussien a accordé à une compagnie la concession d'un chemin de fer de Potsdam à Magdebourg. Ce chemin de fer servira de communication avec Brunswick, Hambourg, Brême, Minden et le Rhin.

HOLLANDE. *La Haye, 4 août.* — On écrit de Maestricht que les commissions des délimitations néerlandaise et belge ont terminé leurs travaux. Tous les commissaires délimitateurs sont en ce moment réunis à Maestricht, afin de procéder à la signature des plans et cartes qui doivent fixer les limites entre les trois Etats, la Néerlande, la Belgique et le grand-duché de Luxembourg. Deux traités seront signés, l'un entre les Pays-Bas et la Belgique, l'autre entre ce dernier royaume et le grand-duché de Luxembourg.

INTÉRIEUR.

Sur l'avis publié récemment par le *Moniteur universel* que la chapelle St.-Ferdinand resterait ouverte au public jusqu'au 15 août, la foule n'a pas cessé tous ces jours-ci de se rendre au funèbre monument. Là cependant elle trouve les portes fermées, et les personnes qui font entrevoir au gardien la perspective de quelques pièces d'argent, parviennent seules, après de longues négociations, à s'introduire à l'intérieur. La grande majorité se retire mécontente d'avoir fait inutilement, sur la foi du *Moniteur*, un aussi long trajet.

Cela nous rappelle aussi qu'à l'occasion des funérailles du duc d'Orléans, lorsqu'un Ordre du jour, partout placardé, indiquait l'instant où le passage d'une rive de la Seine à l'autre serait interrompu, les sergents de ville empêchèrent brutalement toute communication plusieurs heures avant le moment officiellement fixé. Nous prions l'autorité de faire exécuter plus religieusement ses ordres; car nous voudrions que, même dans les circonstances peu importantes, le public pût s'habituer à regarder ses avis comme toujours dignes de créance.

— Une lettre d'Eu, 9 août, adressée au *Messager*, annonce l'arrivée au Tréport, des princes de Saxe-Cobourg-Gotha et de la princesse Clémentine, qui revenaient d'Angleterre sur le bateau à vapeur le *Napoléon*.

La famille royale est allée à leur rencontre jusqu'au Tréport, et les a ensuite ramenés au château d'Eu.

Le duc de Nemours est arrivé au Mans, le 27, vers midi. Le duc ayant demandé, par une circulaire adressée aux préfets, qu'on se dispensât à son égard du cérémonial qui oblige les autorités à venir recevoir les princes à deux cent cinquante pas en dehors des portes de la ville, est arrivé en poste jusque sur la place des Jacobins, où il a trouvé M. le maire, un de ses adjoints, la garde nationale et la garnison.

M. le maire a adressé au prince un discours très déplacé dans la circonstance, et la réponse, pleine de sens, de mesure, que lui a faite le duc de Nemours, a dû lui faire sentir que, dans son désir de faire de l'indépendance et de la fermeté, il n'était arrivé qu'à commettre une ridicule inconvenance.

Voici ces deux discours :

Allocution du maire.

« Aujourd'hui, quand les princes se présentent aux populations, ce n'est plus, comme autrefois, pour leur demander des hommages; c'est pour connaître leurs besoins, pour entendre leurs vœux.

» Ces rapports nouveaux entre les citoyens et les premiers de l'Etat, en témoignant plus d'indépendance chez les uns, ne retranchent rien à l'autorité des autres. Car, à mesure que se développe chez les peuples le sentiment de leur dignité, s'accroît la considération de ceux qui sont placés à leur tête.

» Prince, la contrée que vous traversez attend encore les améliorations matérielles qui lui ont été promises, qui lui sont dues. Elle avait espéré obtenir, à son tour, ces grandes voies de communication qui, en augmentant les forces vitales d'un pays, apportent à la civilisation une puissance nouvelle, et, depuis longues années, il n'a été tenu compte ni de ses besoins, ni de ses droits. Puisse votre présence devenir pour nous un gage de réparation !

» Vous entrez dans la ville qui est le centre du mouvement commercial et industriel du département; et vous savez, prince, que l'intelligence des intérêts matériels n'exclut pas chez elle les pensées d'un ordre plus élevé. Signalée par la constance de ses affections politiques, dévouée au principe de la souveraineté nationale proclamée par la révolution de juillet, elle considère les réformes progressives et pacifiques comme la conséquence de ce principe; car elle ne croit pas que l'élan d'un grand peuple puisse avoir pour résultat l'immobilité.

» Mais si notre cité se montre jalouse gardienne des conquêtes populaires, elle oublie volontiers les ressentiments politiques. Les anciennes luttes qui divisèrent si long-temps les provinces de l'Ouest ont cessé dans nos murs. De toutes nos querelles intérieures, il ne reste plus rien que le désir ardent d'en effacer le souvenir par un rapprochement durable, qui unissent tous les esprits dans un seul sentiment.

» Je me félicite, prince, d'être auprès de vous l'interprète de ces idées de conciliation. Je me félicite de pouvoir, au nom de la cité vous exprimer encore ses espérances.

Notre population s'empresse autour d'un jeune prince; c'est qu'elle estime qu'il doit, par ses tendances comme par son âge, appartenir à la jeune génération. Elle n'oublie pas, d'ailleurs, que les chambres vous ont désigné pour présider au Gouvernement de l'Etat durant les difficiles épreuves d'une minorité. Si l'avenir vous réserve ces hautes et pénibles fonctions, on vous verra, nous en avons la confiance, donner à la liberté toutes les garanties désirables, accepter avec sincérité les institutions représentatives, maintenir au dehors la dignité de la France, renouer avec les traditions généreuses de la vieille politique française, et prouver que les révolutions ne doivent pas placer un peuple au-dessous de ce qu'il était alors qu'il obéissait aux volontés absolues des rois. »

Suit une péroraison conciliante.

Réponse de S. A. R. Mgr le duc de Nemours.

« Monsieur le maire,

« Dans le discours politique que vous venez de me faire entendre, je distinguerai des idées voisines sans doute, mais cependant de deux natures différentes.

» Vous avez discuté les intérêts particuliers de la ville et les intérêts généraux du pays. Pour produire, défendre et faire triompher les premiers, vous avez une qualité spéciale. Je serai heureux, pour mon compte, de vous prouver toute ma bonne volonté, en m'associant à vos efforts, dans la mesure de mon influence et de mon pouvoir. Quant aux intérêts généraux, vous le comprenez sans peine, votre autorité n'est que celle de tout citoyen, et l'opportunité de les traiter ici d'une manière trop explicite peut même être contestée. Sans doute, tout Français a le droit de publier ses opinions; mais vous n'ignorez pas par quelles épreuves elles doivent passer pour mériter le titre de volonté nationale. Vous n'ignorez pas qu'il y a des Chambres, que le pays nomme ses représentants, et que leur assemblée fait entendre, par sa majorité, une voix qui n'a jamais été méconnue. Il serait inutile de développer ici des idées qui n'auraient point de juges, des controverses qui n'auraient point de solution, et de perdre en discussions sans objet le temps trop court destiné à une entrevue bienveillante.

» Monsieur le maire, je ne suis point venu chercher ici des hommages, mais des sympathies. Je serai heureux de les rencontrer parmi vous dans l'amour de nos institutions, dans le dévouement au Roi, qui ne se sépare pas du dévouement au pays. Sans doute j'appartiens à la jeune génération; mais je ne désire point dépouiller d'avance celle à laquelle je dois appartenir un jour.

» Dans ce vaste et heureux développement des sociétés que je souhaite avec vous, n'oublions pas de laisser une place honorable aux services distingués, aux mérites éminents, aux esprits exercés par l'expérience, aux cœurs éprouvés par les luttes avec le sort. Ne nous faisons pas un trop grand mérite de n'avoir point vécu, c'est-à-dire de n'avoir ni vu, ni comparé, ni jugé. Ce n'est point à ce titre que l'avenir nous appartient; si je suis fier d'avoir été élevé avec la jeunesse d'aujourd'hui, c'est parce que je me sens la force de rendre des services à mon pays, le désir de le glorifier, la volonté de le défendre, s'il se sentait jamais véritablement offensé. C'est sur ce terrain que j'accepterai vos présages.

» Appelé, par suite d'un malheur de famille qui a été ressenti en France comme un malheur public, à une position qu'éloignent à jamais mes vœux et mes espérances, je saurais, s'il en était besoin, conserver purs et intacts tous les dépôts qui me seraient confiés, et me vouer entièrement à la défense de nos institutions comme au maintien de la dignité de la France.

» Je suis encore heureux de me rencontrer avec vous, monsieur le maire, dans les sentiments de conciliation qui vous font oublier les luttes dont ce pays a été le théâtre, et j'appelle comme vous, de mes vœux, cette union des sentiments et des volontés qui fait la force et le bonheur des nations. »

— Le duc de Montpensier a promis d'assister aux courses qui doivent avoir lieu à Tarbes le 20 de ce mois.

Faits divers.

Voici les noms des généraux qui commandent les camps de manœuvres de Lyon et de Bretagne, sous le commandement supérieur de M. le duc de Nemours :

Camp de Lyon. — MM. le lieutenant-général baron de Lascours, ayant pour chef d'état-major, le colonel Dupouey; le maréchal-de-camp baron de Saint-Joseph; le maréchal-de-camp Loyré d'Arbouville; le maréchal-de-camp comte de Waldener de Freudenstein.

Camp de Bretagne. — MM. le lieutenant-général comte de Rumigny, ayant pour chef d'état-major le lieutenant-colonel Teyssières; le maréchal-de-camp comte Boullé; le maréchal-de-camp Neumayer; le maréchal-de-camp Brémont.

— Bosquier-Gavaudan, ancien acteur des Variétés, est mort samedi dernier, aux Batignolles, à l'âge de soixante-six ans.

— Dans le courant du mois de juillet, le chemin de fer de Paris à Rouen a transporté 55,842 voyageurs : sa recette s'est élevée à 398,385 fr. 43 c.

Dans le même mois, les bateaux à vapeur *les Étoiles* et *les Dorades*, de Paris à Rouen et intermédiaires, ont transporté 13,332 passagers.

— On écrit de Teschen (Silésie).

Le 13 juillet, lorsque le bateau à vapeur venant de Teschen, arriva dans les environs de Herskretschen, le bac traversait l'Elbe, portant à l'autre bord plusieurs passagers, entre autres un couple qui venait de recevoir la bénédiction nuptiale et était accompagné des parents et amis tant de la femme que du mari. On arrêta sur-le-champ les machines du bateau à vapeur, mais la force du courant du fleuve, dont les eaux étaient très hautes, rendit aux deux bateaux l'abordage inévitable, et le steamer, après avoir renversé le bac, passa par dessus. De vingt personnes on n'en put sauver que quatre. Les nouveaux époux, ainsi que leurs parents et amis, disparurent dans les flots.

— Le chiffre des indigents de Paris, inscrits aux bureaux de charité, a beaucoup varié depuis le commencement de ce siècle :

En 1804 il était de 86,936, en 1805 de 90,705, en 1807 de 97,914, en 1808 de 116,703, en 1809 de 118,202, en 1810 de 121,801, en 1811 de 116,670, en 1812 de 91,886, en 1813 de 102,806.

Aujourd'hui, le nombre des indigents secourus est de 62,539.

— Voici l'état des services de l'empereur, tels qu'ils seront inscrits, dit-on, sur le socle de son tombeau, aux Invalides : Né le 15 août 1769; chef d'escadron d'artillerie au siège de Toulon, en 1793, à 24 ans; commandant d'artillerie, en Italie, en 1794, à 25 ans; général en chef de l'armée d'Italie, en 1797, à 28 ans; général en chef de l'expédition d'Egypte, en 1798, à 29 ans; premier consul en 1799, à 30 ans; consul à vie après Marengo, en 1800, à 31 ans; empereur des Français, en 1804, à 35 ans; abdiquant après Waterloo, le 18 juin 1815, à 46 ans; mort en exil, à Sainte-Hélène, le 5 mai 1821, à 52 ans.

— En procédant à des travaux de construction au château de Windsor, du côté de la terrasse du nord, on a découvert à 3 pieds environ au-dessous du sol une vaste galerie en briques, de 21 pieds anglais de hauteur et de 11 de largeur. Cette galerie se compose de 13 chambres, communiquant l'une à l'autre par des ouvertures arquées très basses. On fait remonter cette construction souterraine à 200 ans environ, au règne d'Elisabeth.

Un phénomène remarquable, c'est que, lorsqu'on est descendu dans cette galerie, on a trouvé les voûtes couvertes de stalactites dont quelques-uns avaient jusqu'à 3 pieds de long. Les murs présentaient aussi de magnifiques stalagmites dont on a pris des échantillons. Le caveau a été fermé de nouveau par une maçonnerie en briques. (*Morning-Post.*)

— Le 1er août, Isabotto, condamné à mort par la cour d'assises des Basses-Alpes, pour assassinat suivi de vol, a subi sa peine à Digne.

Le 2 août, Bonnet, condamné à mort par la cour d'assises de la Charente, pour infanticide, a subi sa peine sur la place publique de Chalais. Bonnet a protesté jusque sur l'échafaud de son innocence, en rejetant toute la culpabilité sur sa fille.

— Plusieurs journaux ont répété, d'après un journal du soir, que des secousses inquiétantes provenant d'éboulement dans les carrières s'étaient fait sentir à Montmartre. M. le maire de Montmartre a écrit pour démentir cette nouvelle et dissiper les craintes qu'elle pouvait faire concevoir. Il résulte de la lettre de M. le maire qu'aucune habitation de Montmartre n'est plus exposée par le voisinage des carrières. La plupart de celles-ci ont été soumises à des travaux de consolidation qui mettent à l'abri de tout accident les terres qu'elles soutiennent.

— Le 14 de ce mois, il y aura entre Paris et le Havre deux services de messageries transportées de Paris à Rouen par le chemin de fer. Les Messageries royales feront le trajet dans le jour et les Messageries générales dans la nuit. Grâce à l'emploi du chemin de fer, le Havre ne se trouve plus qu'à dix heures de Paris.

— On écrit de La Haie, le 8 août : Un accident, qui n'a pas eu de suites sérieuses a eu lieu à la parade de mercredi, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. A. R. le prince Alexandre. S. M. se rendant à cheval à l'esplanade des nouvelles casernes de cavalerie, une petite fille de six ans traversa imprudemment la chaussée devant le cheval de S. M., qui ne put l'arrêter à temps, et l'enfant fut renversée et blessée à la jambe et à la tête. Le roi sonna lui-même à la porte de la maison de campagne occupée par les dames Van Reede et Van Athlone, et devant laquelle l'accident avait eu lieu.

S. M. fit transporter l'enfant dans l'hôtel, assista avec la plus grande sollicitude au premier pansement et ne s'éloigna que lorsqu'elle fut assurée que les blessures ne présentaient aucun caractère de gravité. S. M. revint, après la revue des troupes, s'assurer de nouveau de l'état de l'enfant, et, depuis, envoya tous les jours savoir de ses nouvelles.

— On écrit de Coblentz, 5 août : MM. Liszt, Thalberg, de Bériot, Frédéric Schneider et sir Edward Litton-Bulwer, sont arrivés ici ces jours derniers, et s'y trouvent encore pour la plupart.

Faits de subversion.

Le *Journal de Reims* publie dans un de ses derniers numéros la première partie du rôle des affaires soumises aux assises de la Marne pour le troisième trimestre de 1843.

Dans les dix-sept affaires qu'il enregistre, on compte treize vols, avec diverses circonstances plus ou moins aggravantes, deux faux, un viol, quatre accusations de coups et blessures, un homicide et un incendie.

L'une des accusations pour coups et blessures est portée contre une femme qui, à force de mauvais traitements, a occasionné la mort de son enfant.

L'affaire la plus considérable, parmi ces dix-sept, est celle de François Tiffey, colporteur savoyard, domicilié à Épernay, accusé : 1° de vol, la nuit, dans une maison habitée; 2° d'homicide sur la personne qui habitait cette maison; 3° d'avoir mis le feu à la maison, probablement dans le but de faire disparaître les traces de son crime. Soixante témoins sont cités par l'accusation.

— Quelques journaux ont parlé d'un fait de vandalisme abominable commis au détriment d'un habile horticulteur de la banlieue de Paris. Voici les renseignements qui nous parviennent à ce sujet :

M. Gontier a établi à la barrière Saint-Jacques, rue de la Tombe-Issoire, des cultures forcées admirablement bien conduites et qui lui ont valu plusieurs mé-

---

Ces précieuses choses enfermées dans le coffret de santal, et les bijoux, et les cachemires, et le voile, ce voile merveilleux, tout puait horriblement le tabac.

On sonna de nouveau.

C'était Aristide Froissart.

Après les politesses d'usage, Mme de Neuvilette pria qu'on la laissât quelques instants seule avec son gendre. On se retira. Froissart se trouva livré sans défense à sa future belle-mère.

Sang-froid d'Aristide pendant cette confidence et de quelle manière il y mit fin.

Vous savez, monsieur Froissart, dit Mme de Neuvilette, prenant la parole, l'illustre origine de notre race, et la figure qu'elle faisait sous l'au-

Mme de Neuvilette se tut. Froissart lui répondit :

—Pourriez-vous me dire, Mme la marquise, si mademoiselle votre fille sait raccommoder les chaussettes?

Mme de Neuvilette se leva avec fierté et sortit.

Réflexions de Froissart, étant seul.

Je m'aperçois d'une chose, se dit-il, c'est que lorsqu'on se marie, ce n'est pas sa femme qu'on épouse, c'est sa belle-mère. D'où je conclus que si j'épouse Adeline, je serai le mari de sa mère; très bien! mais qu'il arrive que ma femme me vexe, et je m'en prendrai à ma belle-mère; et si ma femme me rend malheureux, je mettrai à la porte ma belle-mère. C'est cela, et si j'ai un enfant, je le ferai nourrir par ma belle-mère.

Justification de Froissart.

—N'êtes-vous qu'un voleur? lui demanda le chef de la patrouille grise.

—Trouvez-vous que ce n'est pas assez? lui répondit Froissart.

— Vous pourriez être un assassin. Voyons, avez-vous du sang sur vos habits? Vous en avez!

— C'est de mon sang; je me suis blessé à la main en me glissant le long de ces murs de jardins.

— Qui avez-vous tué?

— J'ai tué l'ennui d'être enfermé pendant deux heures dans un appartement.

— Pourquoi vous êtes-vous enfui?

— Pour éviter de devenir le mari de mademoiselle de Neuvilette, une

dailles de la Société royale d'horticulture. Il se livrait, depuis plusieurs années, à ce genre d'industrie, et fournissait toute l'année les tables riches, de fruits et de légumes de primeur, que plus tard sans doute des améliorations qu'il est raisonnable d'espérer mettront à la portée du plus grand nombre. Cet habile praticien a vu, la semaine dernière, une main jalouse de ses succès détruire dans ses serres 294 pieds dananas magnifiques, l'espoir de toute sa récolte de l'année et ses plantations de vignes, destinées à être forcées pour sa récolte d'hiver, ou tété toutes coupées du pied par une main habile à manier le sécateur, et devastées avec un art qui indique une abominable combinaison.

Personne n'ignore quelle force il faut pour détruire en quelques heures plus de six grands espaliers de vignes de quatre à six ans, et quelle habileté il faut avoir pour pénétrer dans des serres à ananas dont les feuilles coupent comme des scies. Tout fait espérer que le dévastateur gratuit des belles cultures de M. Goutiec porte des traces qui le feront reconnaître des horticulteurs, à l'attention desquels nous le signalons.

— On lit dans le *Sud*:

Le *Balear* nous apporte une bien triste nouvelle : le capitaine Mas, commandant le navire espagnol *Cassiopea*, parti de Mantanzas pour Marseille, a été assassiné par son équipage. Le crime a été commis dans le dessein de s'emparer des espèces qui étaient à bord. Les assassins ont fait sombrer le navire. On dit que quatre d'entre eux ont été pris à Malaga.

— Hier vers minuit, dit le *Mémorial de Rouen* du 7, deux personnes, qui descendaient paisiblement la rue des Cordeliers, ont été assaillies par deux soldats qui, sans provocation aucune, se sont rués sur eux. Dépourvus de tout moyen de défense, les bourgeois ne purent opposer aucune résistance à deux hommes armés. Ils cherchèrent à esquiver leurs coups par la fuite. L'un d'eux ayant voulu éviter un coup de briquet qu'un des soldats allait lui asséner sur la tête, fit un faux pas qui le sauva; il tomba, le sabre ne l'atteignit pas; mais l'agresseur lui porta, à terre, plusieurs coups de pied. L'autre a reçu dans la poitrine un coup de sabre qui, après avoir traversé ses habits, est allé lui faire une blessure grave, mais que l'on espère pourtant ne pas devoir finir d'une manière trop fâcheuse. Aux cris des victimes, quelques personnes accoururent, et les coupables prirent la fuite.

Ces messieurs firent immédiatement leur déposition à M. Lenoble, commissaire de police, qui s'empressa de se mettre à la recherche des coupables, et fut assez heureux, après cinq heures d'investigations, pour les découvrir. Nous recevons de M. L..., la personne qui a reçu le coup de sabre, une lettre dans laquelle il nous prie de signaler le zèle de ce magistrat, et de lui exprimer sa reconnaissance, ainsi qu'à M. l'adjudant de service, à la caserne St-Sever, qui l'a secondé, dans cette circonstance, avec non moins d'empressement et de persévérance.

Les deux coupables sont entre les mains de la justice.

— On écrit de Theux (Belgique), 6 août :

Un événement tragique vient de se passer dans notre commune, et les habitants sont frappés de stupeur. Hier samedi, vers neuf heures et demie du soir, quatre jeunes gens étaient occupés, après les travaux de la journée, à causer entre eux près du pont de Theux, lorsque tout-à-coup le sieur André Delrez, dont la demeure est à proximité de ce pont, parait sur le seuil de sa porte, muni d'un fusil, couche en joue le groupe inoffensif placé à une distance d'une trentaine de pas, et lâche à la fois les deux coups de son arme, qui était, dit-on, chargée avec du plomb à lièvre. Les quatre jeunes gens ont été atteints, deux assez grièvement : ces derniers sont les sieurs Thomson et Doneux, qui ont reçu, chacun, plusieurs plombs vers le milieu du corps.

Des cris perçants jetés par l'une des victimes attirèrent bientôt la foule; la maison du sieur Delrez fut cernée et gardée à vue pendant toute la nuit ; on ne savait comment expliquer un tel attentat, s'il fallait le qualifier de crime ou d'acte de démence. Ce qui parait certain, c'est que le sieur André Delrez s'était livré, dans l'après-diner, à de copieuses libations, et qu'il était dans un état de brutale ivresse. Jamais la moindre altercation n'avait eu lieu entre lui et aucun des quatre jeunes gens sur lesquels s'est exercée sa fureur aveugle.

Aujourd'hui, la maréchaussée de Spa est venue s'emparer de la personne du prévenu, qui est père de famille, et âgé de trente à quarante ans. Il a été transporté en voiture à la prison des Carmes de Verviers.

L'état du jeune Doneux donne des inquiétudes, parce que quelques-uns des plombs dont il a été atteint ont pénétré dans les entrailles. Le parquet s'est immédiatement saisi de cette affaire déplorable. (*Journal de Bruxelles.*)

— Jeudi dernier, à Basly, près Caen, le nommé Arsène Hervé, qui vivait en mauvaise intelligence avec ses frères et sœurs, au nombre de sept, depuis le partage de la succession de leur père, a assassiné d'un coup de fusil une de ses sœurs pendant qu'elle était occupée dans un champ à traire une vache. Cet homme s'est retiré dans les bois, où il bivouaque avec son fusil toujours chargé. On dit qu'il a proféré des menaces de mort contre trois autres membres de sa famille.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DECLARATIONS DE FAILLITES du 9 août 1843.

GUERAS, fabricant de casquettes. r. Sainte Croix-de-la-Bretonnerie, 45 ; juge-com., M. Rodier; synd. prov., *M. Lefrançois*, r. Louvois, 8.

Du 8. — JUMEL, march. de nouv., r. Neuve-des-Petits-Champs, 87 ; juge-com., M. Rousselle-Charlard ; synd. prov., *M. Colombel*, r. de la Ville-l'Evêque, 28.

LESOITAUX, anc. limonadier, r. Geoffroy-Marie, 6; juge-com., M. Cornuault ; synd, prov., *M. Heurtey*, r. Neuve-des-Bons-Enfants, 25.

BOURSE DU 10 AOUT.

L'arrivée en hausse des fonds anglais a causé ce matin encore de l'amélioration dans le 3 0|0, qui a fait avant la bourse 81 30, puis 27 1|2 fin courant.

Avec des affaires peu animées à l'ouverture, la rente est montée jusqu'à 81 30 au parquet, 32 1|2 à la coulisse ; mais là des réalisations ont amené quelques rentes sur la place, et l'on a fermé à 81 25.

La faveur a continué sur les *Rouen* fin courant, cotés à 670 (coupon détaché). Orléans moins soutenu, de 666 25 à 663 75.

EFFETS PUBLICS.	1er cours.	plus haut.	plus bas.	dern. cours	d. c. d'hier
5 p. 100 comptant. . . .	122 75	122 75	122 65	122 65	122 60
— fin courant. . . .	122 75	122 80	122 70	122 70	122 70
3 p. 100 comptant. . . .	81 15	81 20	81 15	81 15	81 05
— fin courant. . . .	81 25	81 30	81 25	81 25	81 20
4 1/2 p. 100 comptant. . .	» »	» »	» »	» »	109 75
4 p. 100 comptant	105 »	» »	» »	» »	» »
Oblig. de la Ville.	1,317 50	» »	» »	» »	1,317 50
Banque de France.	3,282 50	» »	» »	» »	3,282 50
Emprunt 1841	» »	» »	» »	» »	» »

				diff. sur le c. d'hier.
5 p. 0/0 Belge 1831 . . .	105 3/4	Chemin de fer S. Germ.	» »	» » en
— dº 1840 . .	107 5/8	— V. rive droite. .	290 »	5 » en B
— dº 1842 . .	107 3/4	— V. rive gauche .	» »	» » en
Banque Belge 1835. . . .	775 »	— d'Orléans . . .	663 50	» » en
Société gen. de Bruxelles.	» »	— Strasb à Bâle. .	195 »	» » en
Rente de Naples	107 »	— Rouen.	636 25	Coup. dét.
Emprunt Romain	106 »	— le Havre	512 75	Pas de c. hier
Dette active d'Espagne. .	28 1/2	Caisse Laff. de 5000 fr. .	» »	» » en
Emprunt d'Haiti.	» »	— de 1000 fr. .	1,100 »	» » en
Caisse hypothécaire. . . .	766 25	Quatre Canaux.	1,285 »	Pas de c. hier

Fonds anglais, Londres. 8 août, 94 1|4, 3|8.—Bons du Trésor, » à » —Pièces d'or de 40 et de 20 fr. Agio, 9 à 10 fr.—Coulisse, à 4 heures, 3 0|0, 81 22 1|2 offert.

Spectacles du 11 août.

OPÉRA. — Les Huguenots.
THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles de Saint-Cyr.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs. — Le Postillon.
GYMNASE. — Baiser par la fenêtre. — Belle Amélie. — Angélion. — Lucrèce.
VAUDEVILLE. — Une Femme compromise. — Quand l'amour s'en va.... — Trop heureuse. — La Grisette.
VARIÉTÉS. — Jeune garde. — La Perruquière. — Les Nouvelles à la main. — Le Maître d'école.
PALAIS-ROYAL. — La Salle d'armes. — La sœur de Jocrisse. — La Rue de la Lune. — L'Omelette.
PORTE SAINT-MARTIN. — Le Gascon à Trois Visages. — Lenore — Gloire.
GAITÉ. — La folle de la Cité.
AMBIGU. — Six mille francs. — En Sibérie.

BULLETIN AGRICOLE.

Nous donnerons demain pour la première fois le tableau du prix-courant des eaux-de-vie, des esprits, des huiles et des graines oléifères, qui tiennent une place importante parmi les produits de l'agriculture (1).

Aussi long-temps que le système commercial ne sera pas régularisé par une organisation générale, le commerce de ces produits, lorsqu'il s'exerce avec loyauté, sera une source de fortunes honorablement acquises, car il est impossible aujourd'hui au producteur de réaliser ses récoltes en argent. L'intervention du commerce entre le producteur et le consommateur est donc utile, nécessaire même. A ce titre, elle constitue une profession à laquelle une juste considération ne saurait être refusée.

Mais nous ne saurions trop hautement blâmer et déplorer ce commerce fictif de denrées imaginaires, véritable pari sur la hausse et la baisse de tel ou tel produit, jeu scandaleux et souvent ruineux, non moins funeste à la société que l'agiotage sur les fonds publics.

Il y a peut-être sur la seule place de Paris au-delà de cent millions mis au jeu tous les jours sur de semblables gageures, qui ne font autre chose que passer des mains d'un capitaliste dans celles d'un autre; tandis que l'agriculture ne peut, au prix même des garanties les plus solides, obtenir une part de ces capitaux qui porteraient dans les campagnes la vie et l'abondance.

Il faut le dire, ce n'est pas précisément défiance envers l'agriculture; c'est que cette utile industrie ne donne et ne peut donner que des profits lents, graduels, modérés, obtenus au prix d'un travail assidu. Qu'est-ce que cela pour satisfaire cette soif de richesse soudaine, cette fièvre du jeu qui absorbe aujourd'hui une si grande quantité de capitaux?

Le jeu de bourse sur les esprits et les huiles compromet d'énormes capitaux flottants entre gens qui, de leur vie, n'ont acheté ni vendu une goutte d'huile ou d'alcool, et qui se bornent à parier qu'à telle époque ces denrées auront subi une hausse ou une baisse, comme on parie à l'écarté autour d'un tapis vert.

Tant que la loi n'atteindra pas ce commerce fictif, ce jeu public pire que la roulette abolie, la Presse peut et doit le signaler et le flétrir.

Les vins reprennent partout faveur ; il était temps. Dans plusieurs de nos départements du Midi, principalement dans le Var et l'Hérault, les vins communs ne trouvaient pas d'acheteurs au prix de 4 fr. 50 c. à 5 fr. l'hectolitre. Dans les vignobles de la Gironde, la coulure a tellement diminué la récolte, déjà endommagée par la gelée, que les vins vieux, dont les celliers sont encombrés, vont nécessairement trouver un peu d'écoulement. On sait que la difficulté de placer ces vins avait atteint ses dernières limites; les propriétaires, ne retirant pas de la vigne les frais de culture, offraient au fisc du vin en paiement de leurs contributions.

Les effets désastreux d'une production hors de proportion avec la consommation possible vont être diminués par la récolte de cette année, récolte qu'on peut dès à présent signaler comme décidément mauvaise. Le propriétaire ne doit pas néanmoins se faire illusion sur l'avenir; le seul remède réel à la détresse des vignobles, c'est de prendre des mesures générales capables d'augmenter la consommation, et aussi d'enlever peu à peu à la vigne les terres qui peuvent, avec avantage, être rendues à d'autres cultures.

A. YSABEAU.

(1) L'arrangement typographique de ce tableau n'a pas été terminé à temps pour le présent numéro.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

13e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 12



SAMEDI 12 AOUT 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 11 AOUT.

Isthme de Panama.

Dans le courant de septembre dernier, la *Phalange* a publié un travail très étendu sur la question capitale du percement de l'isthme de Panama. Aux plaintes que quelques journaux élevaient contre l'Angleterre, à raison des tentatives faites par cette puissance pour s'assurer peu à peu la possession des diverses positions maritimes et militaires propres à tenir en échec ou même à usurper les issues du passage projeté, *la Phalange* avait répondu en démontrant la nécessité d'appeler les gouvernements européens et américains à se réunir pour *opérer en commun* les travaux de canalisation, et pour *déclarer neutre* le territoire où serait établi le passage.

Par cette œuvre commune, par la déclaration de neutralité, on arrivait facilement au double but que toute politique sage, pacifique et prévoyante doit se proposer dans cette question.

D'une part, on réunissait promptement les fonds très considérables nécessaires à l'ouverture de cette nouvelle grande route maritime, créée pour toutes les nations du globe, et dont la dépense se serait répartie entre les Etats civilisés de l'Europe et de l'Amérique.

D'autre part, en déclarant la neutralité du passage, on mettait un obstacle invincible aux empiétements de l'Angleterre, tout en assurant à celle-ci les avantages et les sécurités que ses grands intérêts commerciaux lui donnent le droit de demander.

« Nous ne sommes plus aux temps, disions-nous, où les nations, se jalousant et se combattant sans cesse, avaient consacré comme axiôme fondamental de la politique cette maxime : affaiblir et ruiner les autres nations. Tout au contraire, si nous avons à cœur de réaliser la Sainte-Alliance des peuples, nous ne devons rien négliger pour accélérer leur développement ; et nous ferons ainsi preuve d'une habileté plus grande et plus honorable que cette triste habileté qui consiste à créer partout des entraves à ses rivaux, et à les forcer de chercher leur satisfaction dans la ruse et la violence. En facilitant les mouvements de l'activité anglaise, nous aurons beaucoup moins à craindre d'elle que si nous tentions de l'arrêter dans son essor ; car, dans ce dernier cas, elle ferait comme elle a toujours fait, elle nous susciterait des ennemis et ameuterait contre nous les autres peuples et les autres gouvernements européens ; tandis que si, tout en concourant à l'exécution de quelques grandes entreprises, nous allons au-devant de ses désirs, non-seulement nous accomplirons un acte grand, généreux, utile à tous, mais encore nous détruirons une cause permanente de discordes, et nous acquerrons le droit et le pouvoir de modérer, d'arrêter ce qu'il peut y avoir d'abusif et de dangereux dans les procédés de la Grande-Bretagne. »

Au surplus, les idées d'exécution en commun et de neutralisation du passage de l'isthme de Panama avaient été, jusqu'à un certain point, amenées sur le terrain pratique par les préliminaires d'un traité, arrêté vers 1825, entre le roi de Hollande et les gouvernements de l'Amérique centrale, et en outre par une résolution du sénat des Etats-Unis, en date du 5 mars 1835. Dans ces deux documents, l'exécution du passage par le concours de toutes les puissances et la garantie de sa neutralité sont posées comme bases essentielles de l'opération.

Malheureusement jusqu'à ce jour, ces larges idées de politique générale n'ont pu encore arriver jusqu'à la réalisation.

Des compagnies particulières ont seules tenté cette grande entreprise qui peut s'effectuer sur divers points de l'isthme. Une lettre insérée dans le *Constitutionnel* du 11 août semble indiquer que celle de ces compagnies qui avait entrepris le canal aboutissant à la ville même de Panama, est arrêtée par des obstacles naturels que l'on ne pourrait vaincre qu'avec d'énormes capitaux.

Sur les autres points où le passage est possible, de fortes sommes seraient aussi nécessaires.

Les organes de la Presse parisienne qui ont traité cette question, auraient dû se rendre compte de la difficulté, pour les compagnies particulières, de réunir les capitaux suffisants, difficulté qui retarderait indéfiniment l'ouverture du passage.

Le plan d'exécution en commun, que nous avons recommandé, est le seul propre à amener la réunion des forces nécessaires pour surmonter tous les obstacles.

Mais l'avantage supérieur de ce plan aurait dû surtout attirer l'attention de nos publicistes, puisqu'il avait pour résultat de renverser les prétentions exclusives de l'Angleterre, sans entraver la marche de cette puissance, et tout au contraire en lui faisant obtenir plus promptement un passage dont elle profiterait peut-être plus que toute autre nation.

Aussi voyons-nous avec peine que le *Constitutionnel*, après avoir rapporté la lettre citée plus haut, où l'on dénonce à l'Europe les menées de l'Angleterre, laisse ses lecteurs sous l'impression fâcheuse de sentiments de basse jalousie contre nos voisins d'Outre-Manche. Son devoir, tout en éclairant la politique ambitieuse de ceux-ci, eût été de montrer à la France que sa position d'arbitre désintéressé dans les affaires du monde lui permettait d'entreprendre et de mener à bien la tâche glorieuse, quoique facile, dont le roi de Hollande et les Etats-Unis avaient pris l'initiative.

Les Anglais agissent; et vous, vous ne savez que crier. Vous reprochez au ministère Guizot de ne rien faire ; et vous, vous ne faites autre chose que réveiller chez vos concitoyens de sottes et puériles jalousies, d'absurdes et farouches velléités de guerre. Quittez ce rôle déplorable, et tâchez donc, vous qui maîtrisez la publicité, de répandre sur notre sol des idées plus dignes de la générosité française. Vous voulez lutter contre l'Angleterre ; eh bien ! popularisez la conception de l'exécution commune et de la neutralisation de l'isthme de Panama, et vous aurez plus fait pour votre pays, en un seul jour de raison, qu'en dix ans de divagations.

Si vous ne le faites pas, nous le ferons seuls, et nous réussirons sans vous.

Le maréchal Bugeaud.

Plusieurs journaux de l'Opposition jettent feu et flamme. Le général Bugeaud vient d'être nommé maréchal de France. Depuis quelque temps la rédaction de ces journaux était d'une monotonie désespérante; la promotion du gouverneur de l'Algérie au maréchalat est venue fort à propos leur fournir prétexte pour ranimer une verve moribonde. Mais cette verve est de mauvais aloi et sent furieusement la redite, le froid, la fatigue.

Le *National* se courrouce de ce que le gouvernement récompense un homme qui a combattu les émeutes. Avoir défendu un gouvernement au péril de sa vie, devrait être, à entendre ce journal, une cause d'indignité auprès de ce même gouvernement.

Le *National* n'a dû la position assez brillante dont il a joui pendant quelques années, qu'au vigoureux talent de Carrel; s'il n'a pas encore achevé tout à fait de mourir, c'est grâce aux racines qui avaient poussé sous la direction de ce chef habile et fort. Or, Carrel, qui, heureusement pour lui, a laissé de meilleurs souvenirs, a mérité, mieux qu'aucun homme politique de notre temps, le nom de duelliste. Eh bien ! un des griefs articulés par le *National* contre le général Bugeaud, c'est que celui-ci s'est battu en duel !

Plusieurs journaux de l'Opposition, comparant le maréchal Valée au général Bugeaud, s'écrient, pour ravaler celui-ci, que l'élévation du premier à la dignité de maréchal était raisonnable, mais que celle du second est indigne. Si nous avons bonne mémoire, quand le maréchal Valée gouvernait l'Afrique, ces mêmes journaux n'avaient pas, contre ce vieux militaire, assez de colère et d'imprécations ; à ce point qu'ils furent obligés d'accepter, en quelque sorte avec grâce, la nomination du général Bugeaud. Nous prédîmes alors que le maréchal Valée ne tarderait pas pourtant à être proclamé un gouverneur du premier mérite ; la prédiction était sûre. Qu'un homme politique, vilipendé par les journaux, rentre dans la retraite, il devient certainement, un peu plus tôt, un peu plus tard, un homme supérieur ; et ceci, hélas ! n'est point une justice tardive, c'est tout simplement un moyen de dénigrer son successeur.

Quant à nous, qui avions fondé de grandes espérances sur le gouvernement du général Bugeaud, lorsque nous lui avions entendu promettre qu'il saurait mener de front en Afrique les conquêtes de la charrue et celles de l'épée, nous confessons que nos espérances n'ont point été remplies comme nous l'attendions. Nous n'en reconnaîtrons pas moins que ce général, comme chef militaire, a montré une grande activité, un infatigable dévouement, et qu'il a rendu un très grand service à la France en prouvant l'impossibilité et l'absurdité du système pur de la conquête militaire.

Nous estimons que la soumission des Arabes n'est guère plus avancée, ni surtout plus solide, que quand le gouverneur actuel a mis le pied en Afrique; cela est vrai : mais nous disons qu'aucun des gouverneurs qui ont précédé le général Bugeaud, n'a autant fait de sa personne pour amener cette soumission par la voie militaire. Sans donner dans la fantasmagorie des *bulletins d'Afrique* (1), on ne peut s'empêcher de reconnaître que le général Bugeaud a déployé en Afrique des qualités militaires supérieures et une énergie peu commune. Mieux eût valu ajourner pour lui le bâton de maréchal à la prise d'Abd-el-Kader (en supposant qu'on veuille persister à courir après Abd-el-Kader); mais, à tout prendre, il ne nous semble pas qu'il y ait rien d'exorbitant à la nomination qui met si fort le *National* en courroux ; et l'on en a vu, même sous l'Empire, de moins méritées.

Déclaration de majorité de la reine d'Espagne.

Le *Messager* publie ce soir la dépêche télégraphique suivante :

« Bayonne, le 11.

« Dans une adresse présentée à S. M., le 8, par le cabinet en-

(1) Un officier de mérite nous écrivait dernièrement, d'Alger, en parlant du ton habituel de ces bulletins : « Il devient urgent pour notre honneur que la » presse arrête par le ridicule *ces torrents de blagues* (*sic*). »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Où en étaient les choses chez M. de Neuvilette pendant ce temps-là.

Après avoir donné deux heures à son indignation, les deux fatales heures d'arrêt forcé qui avaient déterminé Froissart à prendre la fuite, Mme de Neuvilette descendit au salon et dit :

— Je ne veux pas de M. Aristide Froissart pour gendre. Mais d'où vient, reprit-elle, qu'il n'est pas ici. Voilà deux heures que je l'ai quitté...

— Deux heures ! s'écria-t-on. Où peut-il être ? Nous ne l'avons pas vu. Comme on se disposait à aller voir s'il était encore dans l'appartement où Mme de Neuvilette l'avait laissé, on sonna. C'était la patrouille grise qui ramenait Froissart au milieu d'une foule accrue de distance en distance.

— Madame a une fille, reprit le chef de la patrouille grise.
— Oui, Monsieur.
— Jeune ?
— Mais, Monsieur.....
— Fort jolie ?....
— Mais, Monsieur....
— Passionnée ?....
— Mais, Monsieur....
— Suffit. Lâchez cet homme, commanda le chef à ses soldats. Ce n'est pas un voleur.

Et ce furent alors des rires confus, des propos malins, des suppositions scandaleuses parmi les mille personnes témoins de cette scène, et dont beaucoup habitaient le quartier.

La porte de la maison s'était refermée sur Mme de Neuvilette et sur Froissart, qui comprit dans quelle funeste position il venait de mettre, par son imprudence, mademoiselle Adeline de Neuvilette. En entrant dans le salon, d'où elle avait tout entendu, Froissart alla vers elle, et lui dit :

l'hôtel, M. Turbot, le concierge, s'était placé, pour mieux voir, sur le seuil de la porte de son pavillon, et le jeune locataire du pavillon opposé avait mis la tête à la croisée du sien. Adeline de Neuvilette et sa mère étaient dans un landau découvert, si haut de forme que la gracieuse tête de la jolie mariée passa presque à la portée de la main du locataire du pavillon. Dans ce moment, leurs yeux se rencontrèrent. M. de Villa-Réal poussa un tel cri d'admiration, en voyant Adeline si belle, que celle-ci rougit comme une groseille, elle plus blanche que son voile une minute auparavant. Si, en ce moment, son bouquet de fraîches fleurs d'oranger eût touché ses joues, il se serait changé en fleurs de grenadier.

Un souvenir de lecture.

Je ne sais où j'ai lu, mais je sais que le livre m'a plu infiniment, que Charlotte Corday, allant de la prison à l'échafaud, aperçut dans la foule hurlante l'homme qu'elle aurait voulu aimer, et que celui-ci découvrit dans Charlotte Corday la femme idéale qu'il cherchait depuis long temps. Un coup-d'œil les foudroya de cette double révélation; si bien que Charlotte Corday, du haut de la charrette, tendit en souriant la main au jeune homme, et que celui-ci s'en saisit aussitôt, en criant :

» fier, en présence du corps diplomatique, des corps de l'État et » des autorités de Madrid, le ministère a déclaré que, la volonté » nationale étant que la reine soit déclarée majeure, elle le se- » rait dès qu'elle aurait prêté serment devant les cortès, et que, » en attendant leur réunion, il gouvernerait en son nom. La » reine a immédiatement adhéré à cette déclaration.

» Sont nommés capitaines-généraux : le général Montes (de la » Galice), le général Soria (de l'Estramadure), le général Amor » (des provinces basques).

» La députation fuériste de Biscaye a été installée le 5. La » junte s'est spontanément dissoute le 6.

» La députation a convoqué les juntes générales à Guernica, » pour le 15. »

La Réforme par les idées.

Le journal *la Patrie*, dans une revue des journaux, consacre les lignes suivantes à l'examen de nos principes et de notre marche politique :

Le but ultérieur, nous le savons, n'est pas uniquement le développement des institutions politiques. Celles-ci, au fond, ne sont que des moyens, mais des moyens nécessaires, essentiels, qu'il ne faut jamais mettre à l'écart, comme y sont beaucoup trop portés certains novateurs préoccupés du but final. Cette préoccupation les abuse, ainsi que nous le voyons dans la *Démocratie pacifique*, appartenant à l'école de Fourier. Il y a, dit-elle, deux politiques, la politique de *mystification* qui s'arrête aux questions de personnes, aux questions de systèmes et de formes de gouvernement ; il y a ensuite la vraie politique, celle qui va au fond des choses, qui s'occupe des questions sociales. Le programme de cette dernière comprend le cercle entier des besoins, des droits et des devoirs de l'homme, et se résume en un mot : *organisation du travail*.

C'est là le but : soit, nous le voulons bien. Mais nous ne perdons pas de vue non plus que le travail ne s'organise pas tout seul ; que les systèmes imaginés par les philosophes ne sont réalisés que par des hommes, et que ces hommes sont appelés à la direction du gouvernement par les institutions de leur pays. Vous voulez organiser le travail dans l'intérêt des travailleurs, c'est-à-dire de la masse, sans blesser toutefois les capitalistes ; vous voulez concilier le double intérêt du capital et du travail. Cette vue est juste, à la bonne heure. Mais comment réussirez-vous avec des pouvoirs politiques organisés eux-mêmes dans l'intérêt exclusif des capitalistes ?

Au surplus, la *Démocratie pacifique* reconnaît elle-même la nécessité de recourir à l'intervention des institutions politiques, puisqu'elle admet comme nécessaire l'exercice du droit de suffrage. En principe, dit-elle, ce droit appartient à tous ; l'exercice en est seulement suspendu pour raison d'incapacité. Cette théorie est celle qu'a toujours défendue l'opposition constitutionnelle, et c'est pour cela qu'elle réclame la réforme électorale dans les justes limites précisées par le journal fouriériste.

Ainsi tous les organes notables de l'opinion se rallient successivement à nous quant au but final de toute politique. Après dix années d'efforts, nous avons fait accepter la position du problème social ; il nous est permis d'en être fiers. Cette première partie de notre tâche accomplie ; il nous reste à prouver que nous ne nous trompons pas plus sur les moyens que sur le but.

Nous ne reculons pas devant l'objection posée par *la Patrie*. Pour organiser le travail, il faut des hommes, nous l'avouons.

Cette organisation est corrélative à la suppression des *incapacités* électorales, nous l'accordons encore.

Mais entendons-nous bien.

Les hommes qui coopéreront à l'œuvre d'avenir sont-ils nécessairement les hommes engagés dans les errements de la vieille politique, les soi-disant hommes d'Etat, les notabilités parlementaires ? Est-ce en suivant ces errements que l'œuvre d'avenir s'accomplira ? Non, certes : à notre avis, sauf les exceptions brillantes que chacun pourra désigner, ces hommes ont fait leur temps et joué leur rôle. Des hommes nouveaux, animés des idées nouvelles, doivent surgir du sein des masses, à mesure que celles-ci s'éclaireront sur leurs droits positifs, sur leurs intérêts de tous les ordres, sur leurs véritables besoins. Et l'opinion publique ainsi formée, on verra tout le monde ensemble, chefs et soldats, guides et voyageurs, intelligences et instincts, emporter d'un élan unanime et irrésistible les satisfactions qui seront l'objet de la volonté générale.

Nous prétendons lever les incapacités électorales ; mais ce n'est point sur une loi à faire, sur une modification de la loi, que nous comptons essentiellement et exclusivement pour atteindre ce but. L'incapacité électorale, considérée en dehors de la loi actuelle, consiste dans l'absence de lumières et de moralité, résultats nécessaires du manque de bien-être, de sécurité, de travail et d'éducation. Donnez tout cela aux hommes, donnez-leur seulement l'idée nette des moyens par lesquels tout cela peut s'acquérir ; et vous les aurez moralisés, et vous les aurez rendus capables des plus grands efforts pour assurer la réalisation des biens qu'ils auront en vue. Quand tous seront ainsi d'accord sur le but des élections, tous seront capables d'élire, ou bien tous influeront sur le résultat électoral à obtenir dans ce but déterminé, ce qui revient exactement au même. Voilà pourquoi, sous le point de vue des capacités légales, ce qu'il y a de capital est encore l'enseignement, la propagation des moyens et des conditions de réforme sociale.

Si l'on insiste, si l'on répète avec *la Patrie* : « Comment réussirez-vous avec des pouvoirs politiques organisés eux-mêmes dans l'intérêt exclusif des capitaux ? » Nous répondrons que notre plan d'organisation sociale, comme *la Patrie* elle-même le reconnaît, doit offrir des avantages aux capitalistes aussi bien qu'aux travailleurs ; que, dans l'ordre actuel, les riches, non pas extérieurement, mais intimement, souffrent peut-être plus que les pauvres ; que les dangers du *statu quo* sont plus terribles, plus pressants encore pour ceux qui possèdent que pour ceux qui sont dénués ; que par conséquent notre tâche se réduit à l'égard des uns et des autres à faire comprendre l'idée, c'est-à-dire le but et les moyens. Les riches et les puissants ne sont pas plus que d'autres disposés à contrecarrer leurs intérêts véritables une fois qu'ils les ont bien compris. L'essentiel consiste donc, et pour former des hommes, et pour réduire les incapacités, et pour rassurer les intérêts, l'essentiel consiste aujourd'hui dans l'enseignement, dans la propagation, dans la discussion des moyens d'amélioration sociale. Nous adjurons donc les écrivains de *la Patrie*, et tous les hommes de bon vouloir, d'examiner avec attention les moyens que nous proposons ; d'en offrir d'autres, s'ils croient en avoir trouvé de meilleurs, et de ne point se préoccuper de l'obstacle que les hommes parlementaires, ou les formes politiques, ou les intérêts particuliers pourront opposer à l'adoption de ces moyens, quand une fois on en aura reconnu généralement l'efficacité et l'universalité. En bonne politique sociale, savoir c'est pouvoir.

MOUVEMENT DE L'OPINION.

PRESSE DÉPARTEMENTALE.

L'accueil que reçoivent dans la Presse des départements les principes que nous défendons, constate la victoire des doctrines pacifiques et organisatrices. Les témoignages spontanés d'estime que nous recevons de nos confrères des départements nous sont trop précieux, au point de vue du progrès de nos idées dans l'opinion publique, pour que nous n'en donnions pas l'analyse dans nos colonnes. Nous n'enregistrons aujourd'hui, faute d'espace, qu'une partie de ces bons témoignages.

On lit dans l'*Echo de Tarn-et-Garonne :*

Du haut de la position qu'ils occupent, ils ont voulu (les écrivains de la *Phalange*), au moment du départ, jeter un coup-d'œil sur la Presse périodique, cet instrument rapide de la civilisation, et juger avec sincérité les divers organes des partis qui occupent à cette heure la scène politique.

Désintéressés dans les questions qui nous divisent, en ce sens que la direction de leurs idées, les projets qu'ils poursuivent, les placent en dehors de nos querelles, ces hommes ont dû publier des appréciations et porter des jugements utiles à recueillir. Si nous sommes loin de partager les sentiments de la philosophie phalanstérienne ; si l'avenir de la société nous apparaît sous une forme différente, régie par d'autres lois que celles que lui assignent Fourier et ses disciples, nous ne pouvons que reconnaître dans ces socialistes des hommes de talent. Ils font des efforts perdus pour réaliser des doctrines impossibles ; mais ces efforts ont un côté pratique, en ce qu'ils mettent à nu les plaies de la société actuelle, en ce qu'ils dépouillent les vieux partis, la vieille politique, de leur bagage imposteur ; qu'ils descendent l'idole, c'est-à-dire le libéralisme de la restauration, du piédestal où vont encore l'adorer les hommes liges du *Constitutionnel*.

(Suit une citation du manifeste.)

Grâce aux nombreuses sympathies que les doctrines développées avec talent et conviction par le journal la *Phalange* ont su conquérir dans le public, le changement que nous avions annoncé à l'avance dans la périodicité de cette feuille est déjà accompli. . . . .

Nous nous réjouissons sincèrement que les idées sociales aient pu acquérir ce puissant moyen d'influence, persuadés que les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* ne déserteront jamais les principes de progrès, sage et de haute impartialité qui fondèrent le succès d'estime obtenu par la *Phalange*, et que l'apparition de ce robuste champion dans le champ-clos de la presse aura pour effet de modifier les conditions et de changer le terrain du combat. Nous avons l'espoir qu'à l'aide des idées nouvelles qu'ils apportent dans la polémique quotidienne, et de la force incontestable que leur donne la position élevée où ils se sont placés pour combattre les illusions et les erreurs de la vieille politique, les rédacteurs du nouveau journal entraîneront, de gré ou de force, les partisans d'une démocratie violente et rétrograde, dans la voie du progrès pacifique qu'ils suivent depuis long-temps eux-mêmes, aux applaudissements de tous ceux qui conçoivent l'alliance de l'ordre, de la justice et de la liberté, qui espèrent des réformes sans ruines et le progrès social sans révolutions. (*Courrier du Gard.*)

La *Démocratie pacifique*, tel est le titre d'un journal qui vient de paraître ou plutôt qui vient de se faire quotidien. Il existait, en effet, depuis plusieurs années, mais sous une autre forme et avec un titre différent. Bien que sa rédaction un peu scientifique ne l'ait rendu jusqu'à présent accessible qu'au petit nombre, et qu'il ne parût que trois fois la semaine, il est incontestable qu'il a exercé une immense influence à Paris, dans les départements, et sur les Chambres. Le nombre croissant de ses abonnés lui permet de descendre aujourd'hui dans l'arène de la publicité quotidienne ; et tout en conservant cette loyauté politique qui lui a valu tant et de si honorables suffrages, qui lui interdit le servile ministérialisme des uns, l'opposition systématique des autres, tout en continuant à être lui-même par l'élévation de ses vues larges et progressives, il s'efforcera de donner à sa rédaction, d'une supériorité remarquable, plus de variété et d'agrément.

Sa haute impartialité, la nouveauté de ses solutions toutes pratiques et pacifiques, pourront bien d'abord dérouter l'esprit de parti ; mais elles finiront par lui conquérir l'estime de ceux qu'indigne la mauvaise foi du journalisme, et qui se lassent de ses éternelles redites, etc. . . . . (*La Dunkerquoise.*)

Un de nos abonnés, cultivateur des environs de Corbeil, nous communique un fait assez curieux de réensemencement naturel, fait qui tendrait à prouver que si la persistance des pluies compromet, cette année, la récolte du froment, il n'en sera pas de même pour celle des avoines. Nous transcrivons la lettre de notre correspondant :

« Un de mes voisins avait ensemencé, l'an dernier, un champ de cinq hectares en avoine. Un orage, survenu à la suite de la fauchaison, avait forcé le propriétaire de laisser javeler sa récolte plus long-temps que d'habitude, de manière qu'à la fin de l'automne, toute la surface du terrain se trouva couverte d'une végétation magnifique. Ce fait se reproduit si fréquemment dans des circonstances analogues, quand les gerbes ont séjourné trop long-temps sur le sol, que mon voisin n'y fit pas attention. Il permit même à toutes les pauvres femmes du pays qui le lui demandèrent, d'aller faire de l'herbe dans son champ, qu'il voulait laisser en jachère jusqu'à l'automne suivant. (Le système des jachères est encore en honneur à six lieues de Paris.) La faucille passa donc avec acharnement sur la nouvelle pousse ; mais il n'y parut guère au printemps. Dès le commencement de mars, et grâce à la douceur de l'hiver, l'avoine avait pris complètement possession du sol, et ses tiges drues et robustes égalaient en hauteur celles des seigles les plus avancés. Notre homme fut donc forcé d'y regarder à deux fois avant de se résoudre à sacrifier une si belle apparence de récolte, et il se décida, en fin de compte, à laisser marcher l'expérience jusqu'au bout. Bien lui en prit, comme vous allez le voir. Les cinq hectares non ensemencés ont rapporté 5,800 gerbes. Le même terrain, parfaitement préparé et ensemencé suivant la coutume, n'avait donné que 3,000 et quelques gerbes en 1842. Vous avez pu voir à la halle de Paris des tiges d'avoine provenant du champ en question, et mesurant deux mètres de hauteur. Vous voyez, monsieur, que tout n'est qu'heur et malheur en ce monde ; que le bien vient à ceux-ci pendant qu'ils dorment, tandis que les intempéries des saisons détruisent tout l'espoir de ceux-là qui travaillent. Il paraît toutefois que le bon Dieu, qui force les champs non ensemencés par la main de l'homme à produire de magnifiques récoltes, n'est que faiblement partisan du système des jachères. »

Dans l'adresse du Conseil colonial de la Guadeloupe au gouver-

---

Adeline de Neuvilette, dans une heure madame Aristide Froissart.

— Elle se marie !

— Qu'y a-t-il d'étonnant à cela ? Est-ce que madame votre mère ne s'est pas mariée.

— Je vous remercie, dit M. de Villa-Réal en rentrant dans son pavillon.

— En voilà encore au moins pour trois mois, pensa le concierge, quand le petit locataire, c'est le nom qu'il donnait à M. de Villa-Réal, fut remonté chez lui. C'est qu'en effet celui-ci n'était guère entré que deux fois en conversation avec son concierge depuis qu'il occupait le pavillon.

Il travaillait sans cesse, la nuit presque autant que le jour, se faisant porter son dîner et son déjeûner du restaurant voisin par un petit domestique de couleur auquel il ne parlait jamais que dans une langue qui faisait le désespoir de M. Turbot.

Aristide Froissart à la mairie.

Une chose me plaît au milieu de tant d'autres qui me déplaisent, c'est la parfaite égalité établie par la loi à l'égard de ceux qui viennent contracter le mariage civil à la mairie. Ducs et roturiers, riches et pauvres, agents de change et chiffonniers, s'asseyent tous, en attendant M. le maire, sur des bancs de bois et appuient leurs dos contre un mur tout nu. Quelques autres circonstances de la vie ne viennent pas moins mer-

Froissart, désespéré, baissa la tête et s'avança jusqu'aux pieds du maire qui, prenant sa physionomie officielle, dit aux époux d'une voix paternelle :

— Mes enfants, l'union heureuse et sainte que vous allez contracter... Il avait relevé la tête et reconnu Froissart. Il s'arrêta.

— Il m'a tuilé, dit Froissart.

— L'union heureuse et sainte que vous allez contracter... Le maire s'arrêta une seconde fois.

Cette seconde pause fut si longue que les autres mariés, qui attendaient leur tour pour contracter l'union heureuse et sainte, commencèrent à murmurer.

— L'union heureuse et sainte que vous allez contracter...

— Sacrebleu ! s'écria à la fin Aristide Froissart, de manière cependant à n'être entendu que du maire, parce que vous m'avez fourni autrefois pour quinze cents francs de bottes que je ne vous ai pas payés, ce n'est pas une raison pour que vous ne me mariiez pas.

Le maire était un ancien bottier.

Celui-ci poussa un soupir et reprit avec la rapidité d'un écolier empressé de soulager sa mémoire, long-temps en défaut :

— L'union heureuse et sainte que vous allez contracter est des plus graves. Vous, monsieur, vous devez assistance à votre femme ; vous,

Quant au vieux Froissart, il murmurait la seule prière qu'il eût apprise pendant la Terreur : « O nature, descends, entourée de fleurs et de gazon, et répands ta fécondité sur ces deux créatures. » Il priait à sa manière, marmottant des vers de l'épître à Uranie, des lambeaux du catéchisme de Delisles-de-Salles, le tout coupé de signes de croix, une prière de transition.

Le prêtre, en offrant l'anneau aux jeunes mariés, leur dit :

— Mademoiselle de Neuvilette, consentez-vous à prendre pour époux devant Dieu, M. Aristide Froissart ?

On attendait la réponse d'Adeline, le *Oui* éternel, lorsqu'une voix qui sortait du baptistère, une voix d'enfant, et précisément, nous l'avons dit, on en baptisait un en ce moment, cette voix cria en pleurant, en vagissant :

— Maman ! ne te marie pas ! maman, je ne veux pas que tu te maries. Oh ! maman ! maman ! maman !

Le prêtre, quoique peu superstitieux, recula de terreur ; la foule se regarda, car tout le monde avait entendu. Que signifiait ?....

Adeline épouvantée courut se jeter dans les bras de sa mère.

Ce mouvement d'étonnement passé, on se dirigea vers le baptistère et l'on vit que l'enfant baptisé dormait d'un sommeil profond. Quand on demanda à la nourrice s'il n'avait pas dit....

eur de l'île, M. le contre-amiral Gourbeyre, nous remarquons les passages suivants :

Le premier objet à accomplir était de sauver la récolte, puisque nos denrées sont le fonds commun où chacun, dans notre pays, trouve ses moyens d'existence. Mais, pour atteindre ce but, combien d'obstacles n'aurait-il pas fallu vaincre ? Et nous étions laissés à nos seules ressources. Aussi la récolte est-elle en partie perdue, et il en sera de même de celle de l'année prochaine.

Quels que soient, monsieur le gouverneur, le courage et l'activité de la population, la colonie, si elle continuait à être abandonnée à ses seules forces, à être grevée des mêmes charges, ne pourrait se relever de ses ruines. Lui procurer les ressources qui lui sont indispensables, en régler sagement l'emploi, c'est ce qu'elle attendait de l'administration et du conseil colonial ; elle attendait avec anxiété, car il s'agissait pour elle de la vie ou de la mort.

Et voilà qu'un nouveau malheur, le vote de la Chambre des députés, vient s'ajouter au double fléau qui nous avait accablés, et menacer de consommer notre ruine. Ce qui nous était dû, ce que nous demandions, c'était le retour au pacte primitif ou l'égalité de droits et de conditions. La Chambre ne nous accorde que l'égalité de droits, et cette justice incomplète est ajournée à cinq ans. Notre agonie ne saurait se prolonger aussi long-temps. Si cette position se perpétuait, tout espoir s'éteindrait; les décombres continueraient à peser sur le sol de la Pointe-à-Pitre, les débris de nos usines à couvrir nos savanes.

On ne se fait pas, en France, on ne peut nulle part se faire une idée de notre situation. Les plus indifférents, s'ils en avaient le spectacle devant les yeux, reconnaîtraient que si la métropole veut sauver sa colonie, il faut qu'elle se décide à la secourir, et qu'elle s'y décide promptement.

Un moyen se présente, moyen qui n'est qu'un acte de justice, et qui a été employé par le gouvernement de tous les temps et de tous les pays : c'est un dégrèvement des droits qui pèsent sur les denrées de la colonie à leur arrivée dans la métropole. A cette condition, nous pourrons conserver l'espoir de ne pas succomber dans une lutte qui va se prolonger plus acharnée que jamais.

Le Conseil se fait l'interprète des vifs sentiments de reconnaissance de la colonie envers la France entière, envers LL. MM. le roi et la reine des Français. Il remercie chaleureusement les habitants de la Martinique, le gouverneur de la Guadeloupe, l'amiral et les marins de la station des Antilles. Puis, le Conseil ajoute :

Tout ce que nous avons dit de nos concitoyens s'applique aux *étrangers, s'il nous est encore permis de nous servir de ce mot*. Il nous serait impossible d'énumérer toutes les villes, toutes les contrées qui se sont intéressées à notre sort, sans excéder les bornes dans lesquelles nous devons nous renfermer. Les Anglais, les Danois, les Allemands, les Suédois des colonies voisines sont venus nous apporter leurs consolations et leurs offrandes.

Les habitants des îles anglaises avaient à soulager des compatriotes victimes du même événement ; ainsi que vous le dites, monsieur le gouverneur, ils ont secouru, comme le fléau avait frappé, sans faire de distinction.

Noble et touchant exemple de confraternité qui ne sera pas perdu pour les nations !

Et nous aussi, dans les élans de notre reconnaissance, nous ne faisons point de distinction. Nous remercions, au nom de la colonie entière, les âmes généreuses de tous les pays qui ont offert un si beau spectacle au monde. Nous ne cesserons de prier pour elles celui qui tient compte des bienfaits aux bienfaiteurs, des souffrances aux victimes.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — *Constantinople*, 19 *juillet*. — On prétend que la complication des affaires de la Servie a, pour ainsi dire, fait perdre la tête à Rifaat-Pacha, le nouveau ministre des affaires étrangères. M. de Bourqueney et sir Stratford Canning ont accablé de reproches le nouveau Reis-Effendi pour ne leur avoir pas communiqué les dépêches importantes de M. de Titoff. En effet, ils n'ont connu le contenu de ces dépêches que le 17 juillet. (*Gazette universelle de Leipsik*, 7 août.)

— La Porte-Ottomane a adressé deux circulaires aux membres du corps diplomatique : l'une concerne l'émission d'une nouvelle monnaie; ces nouvelles espèces valent mieux que les autres. La seconde concerne les Européens que la Porte-Ottomane a fait arrêter dans le courant de l'hiver, pour crime de fausse monnaie. (*Gazette universelle de Leipsik*, 7 août.)

EGYPTE. — *Alexandrie*, 16 *juillet*. — Depuis quelques jours, le gouvernement s'occupe sérieusement de l'affaire concernant le droit de préférence des Russes, dont il a été tant parlé. Le consul de Russie est très irrité de voir que ses compatriotes aient à lutter contre tant d'obstacles. On évite de faire des affaires avec les négociants russes, de peur de s'attirer des désagréments de la part du gouvernement. — Le pacha a donné l'ordre d'infliger la peine de cent coups de bâton à tout conducteur de barque qui s'aviserait de débarquer ou de vendre des produits avant d'avoir acquitté les droits. Aucun Européen ne peut désormais visiter les villages des environs, s'il n'est muni d'un passeport approuvé par le Gouvernement. — Artim Bey est attendu de France et d'Angleterre. Il n'est point parvenu à conclure un emprunt. (*Gazette d'Augsbourg*, 7 août.)

ANGLETERRE. — *Les Rébeccaïtes.* — On écrit de Carmarthen, 5 août : M. Hall, le commissaire nommé pour faire une enquête sur la cause des troubles qui agitent le pays, est arrivé ici jeudi soir. Il a commencé son travail vendredi, il entend tous ceux qui se présentent à lui. La commission a déjà reconnu qu'il y avait beaucoup trop de barrières, et l'on a présenté un bill à la Chambre à ce sujet.

— Les dévastations continuent. Jeudi, dans la nuit, entre deux ou trois heures, les Rébeccaïtes, armés de fusils, de sabres, etc., ont détruit les portes de Furnace-Ledge et de Sandy-Limekiln, près de Llanelly, ainsi que les bureaux de péage. Ils ont mis ensuite le feu aux matériaux. On dit que le receveur de Furnace-Ledge a été roué de coups, et qu'il a reçu un coup de feu dans la figure. Dans ce district, il reste à peine une barrière debout, (*Morning-Advertiser.*)

— Aujourd'hui, à midi, les magistrats de Carmarthen se sont réunis en conseil à l'hôtel-de-ville, pour délibérer sur la question de savoir s'il serait utile d'établir une police rurale à l'effet de réprimer les brigandages des Rébeccaïtes. Le colonel Trevor en a fait la proposition en déclarant qu'une loi autorisait les magistrats à établir un impôt pour

citons votre intervention en notre faveur. Nous demandons que des mesures soient adoptées pour améliorer la condition des classes industrieuses de l'Irlande, et pour développer les ressources du pays. Nous demandons que l'égalité la plus parfaite règne dans les arrangements concernant la religion et l'éducation entre les diverses communautés religieuses de l'Irlande, un plus grand nombre de représentants au parlement, des franchises telles que le vœu national puisse librement se manifester, l'assimilation des droits municipaux dans les deux royaumes, une participation plus large à la répartition des fonds publics. Nous demandons enfin l'égalité des droits politiques comme la base la plus sûre du maintien de l'Union ; car vous ne pouvez avoir plus de droits que nous.

» Aussi long-temps que ces justes demandes n'auront pas été accordées, l'Irlande luttera contre l'arbitraire et la tyrannie. Si elles étaient accordées, nous pourrions promettre le rétablissement de ces sentiments d'attachement que des siècles d'oppression ont bannis du cœur des Irlandais. Nous dirons seulement que ceux qui auront confiance dans l'influence de la justice n'auront point mal calculé. Un gouvernement qui méritera la confiance des Irlandais regagnera leur affection. Mais nous vous avertissons que chaque jour de retard augmente la difficulté de la tâche et fortifie l'espoir de ceux qui disent que l'Irlande ne sera bien gouvernée que lorsqu'elle aura reconquis son parlement national. Si cet avertissement est dédaigné, sur vous et non sur nous la responsabilité des événements. Suivent les signatures. Cette proclamation était précédée d'une note ainsi conçue : «M. O'Connell est invité à vouloir bien donner plus de poids à la présente exposition dans le cas où il en approuverait le contenu.» M. O'Connell a déclaré qu'il s'expliquerait sur ce point dans la prochaine réunion.

— Dans le banquet de Vicklow, M. O'Connell a dit dans un style figuré : «Dans cette lutte je ne suis rien, rien que la paille qui surnage et qui sert à indiquer la rapidité du courant et sa direction. Vous me trouvez peut-être un peu gros pour m'assimiler au brin de paille (on rit); mais ma comparaison n'en est pas moins juste et j'y tiens.

»Avant Noël, la société de préservation siégera à Dublin; elle rédigera des bills que nous inviterons le parlement anglais à adopter. S'il refuse, nous supplierons la reine de convoquer le parlement d'Irlande. Oui, je l'espère et j'y compte, avant que sonne un nouvel anniversaire de ma naissance, je verrai l'Irlande jouir de ses droits et son parlement siégeant dans College-Green. Mes amis, soyez mes apôtres; concurremment avec le *repeal*, prêchez le calme et la légalité, et la vieille Irlande sera libre encore. » (*Morning-Herald.*)

ALLEMAGNE. — *Vienne*, 3 *août*. On assure que l'élévation de rang des trois duchés de Saxe, appuyée par les ambassades des deux cours alliées, a donné lieu de nouveau à des négociations dont le résultat sera probablement un renvoi à la Diète, dans le cas où le roi de Saxe, comme chef de la famille, prendrait l'initiative. L'ambassadeur prussien, M. le baron de Canitz, donnera une fête en l'honneur de l'existence millénaire indépendante de l'Allemagne. Tout le corps diplomatique y est invité. On avait eu d'abord la pensée de célébrer ce jour comme une fête nationale allemande; mais on a décidé que chaque gouvernement allemand ordonnerait la solennité à sa manière. Les séances de la Diète hongroise commenceront le 15 de ce mois. Le vice-roi d'Italie est arrivé ici avec toute sa chancellerie aulique. Une nouvelle députation de propriétaires de forges de la Styrie et de la Carinthie a eu une audience de la cour pour faire des représentations contre le nouveau tarif.

ESPAGNE. — Le *Corresponsal* cite une lettre autographe adressée par la jeune reine Isabelle à la ville de Séville, avec l'envoi de la couronne de laurier d'or à placer sur ses armes. Dans cette lettre, la jeune reine félicite chaleureusement Séville de sa résistance héroïque à l'attaque du régent.

— Voici, d'après le *Castellano*, des détails sur la retraite d'Espartero à bord du *Malabar*, et sur l'état de l'armée qu'il abandonnait, détails extraits des dépêches apportées à Madrid par D. Manuel Mendoza, aide-de-camp du général Concha :

« Espartero ne fut pas reçu sur-le-champ par le *Malabar* ; il fallut que Laserna allât à Cadix demander la permission du consul anglais. En vertu de l'ordre de celui-ci, le *Malabar* prit à son bord Espartero et ses compagnons, le salua de vingt-un coups de canon et fit voile pour Lisbonne. Cadix se prononça une demi-heure après l'embarquement d'Espartero. L'armée qui l'avait suivi offre un tableau déplorable. Tout le matériel disséminé sur les routes, les canons hors de leurs affûts, les munitions abandonnées, les régiments dispersés en groupes, les officiers et les chefs humiliés et dans la rage la plus impuissante, pleurant tous leur aveuglement et maudissant celui qui fut la cause de tant de malheurs, et qui ne sut pas même les mener au combat. »

— La junte suprême de la Catalogne vient d'adresser aux habitants la proclamation suivante, qui fait connaître ses intentions au sujet du gouvernement futur de l'Espagne.

« La junte, sachant que la convocation des cortès générales a produit une grande anxiété, et désirant que le pays connaisse immédiatement sa pensée, a résolu, en séance extraordinaire de ce jour, de déclarer qu'elle n'abandonnera point la bannière déployée dans Sabadell avec cette devise : « Constitution de 1837, Isabelle II, Formation d'une junte centrale ! bannière sous laquelle s'est placé le général don Francisco Serrano, lorsqu'il a été nommé chef du gouvernement provisoire, en acceptant, sous cette condition expresse, cette tâche épineuse, et en la transmettant de même à ses collègues. » (*Imparcial*, 5 août.)

— D'après le *Phare des Pyrénées*, il régnait une grande agitation à Barcelone le 5 août. On faisait courir le bruit que le brigadier Ametller allait y rentrer pour appuyer les dispositions de la junte, qui continuait à faire démolir les remparts malgré les ordres réitérés du gouvernement provisoire.

— Le *Times* annonce que le *Malabar*, avec l'ex-régent Espartero, qui s'est embarqué à son bord à Cadix, est attendu à chaque instant à Plymouth. Le *Times*, en donnant cette nouvelle, prépare les esprits à l'arrivée d'Espartero, qu'il représente comme plus malheureux que coupable.

Ce journal critique vivement les premiers actes du ministère Lopez, et notamment le décret de convocation des cortès. D'après le *Times*, le gouvernement provisoire eût dû convoquer immédiatement les cortès dissoutes par Espartero.

Dans ses réflexions sur les affaires d'Espagne, le *Morning-Chronicle* appelle le gouvernement d'Espartero un gouvernement *juste et doux que les Espagnols ont renversé sans daigner dire pourquoi*. Puis, se contredisant immédiatement, le journal whig ajoute : les espagnols pourraient bien être tombés de *Charybde en Scylla*. Ce

— Le yacht royal la *Reine Amélie*, le vapeur de la marine royale l'*Archimède*, et le bateau-poste le *Napoléon*, vont se rendre du Havre au Tréport, pour y être à la disposition du Roi pendant son séjour au château d'Eu. (*Courrier du Havre.*)

— L'enquête est ouverte par la préfecture du département de la Seine, sur le projet d'élargissement immédiat de la rue Neuve-des-Petits-Champs, au droit de la maison n. 38. Le plan de l'élargissement sera déposé pendant quinze jours consécutifs, à partir du 10 août, à la mairie du deuxième arrondissement, pour que le public puisse en prendre connaissance. A l'expiration de la quinzaine, un commissaire délégué par le préfet recevra pendant trois jours consécutifs, de midi à quatre heures, les déclarations que chacun pourra faire sur l'utilité publique du projet.

— Voici les travaux dont l'exécution a été arrêtée par le conseil municipal de Paris, qui a clos sa session le 4 août :

Restauration de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois; pavage du quai de Béthune; prolongement de la rue De Sèze; élargissement du quai des Grands-Augustins; nivellement des abords de l'Hôtel-de-Ville, façades de l'est et du nord; réparations à la tour Saint-Gervais; pavage de la rue de la Sainte-Chapelle; améliorations à la place Vallhubert; établissements de trottoirs autour de l'église de Saint-Séverin; restauration du tombeau d'Héloïse et d'Abeilard, qui sera entouré d'une grille, attendu que chaque jour des Vandales emportaient des débris de ce monument; établissement d'aires de bitumes sur le marché aux fleurs du boulevard Saint-Martin. Des chaises seront placées dans les allées qui entourent la Bourse.

Il a été question aussi d'élever, au milieu de la rotonde du Trône, l'éléphant de la Bastille, soit en bronze, soit en cuivre repoussé ; mais la ville demande le concours de l'État, et cette proposition a été ajournée.

— On sait que la municipalité de Lyon a établi, il y a quelque temps, la perception au poids du droit sur les bestiaux, qui se percevait auparavant par tête. Voici, suivant *le Rhône*, les résultats de cette mesure pour le mois de juillet :

Il est entré à l'abattoir de Perrache 700 bœufs, 177 vaches, 7,834 moutons, 28 agneaux et 3,067 veaux.

Avec les taxes anciennes de 21 fr. 50 c. pour les bœufs et vaches, de 1 fr. 50 c., 1 fr. et 5 fr. 50 c. pour les moutons, les agneaux et les veaux, on aurait eu pour produit une somme totale de 47,498 fr.

Avec les taxes nouvelles de 4 f. 49 c. les 100 kil. pour les quatre premières espèces, et de 9 fr. 17 c. les 100 kil. pour la dernière, on a obtenu le total de 49,775 fr. 80 c.

— Le trois-mâts français la *Cécile*, du Havre, capitaine Farousse, a fait naufrage le 10 mai, près du cap Sainte-Marie (Plata), après avoir lutté cinq jours contre une violente tempête. L'équipage a gagné la terre dans la chaloupe, le 10 à cinq heures du matin, sans avoir le temps de prendre ni vivres, ni effets. Le lendemain les naufragés revinrent sur la plage afin de présider au sauvetage. Mais le navire avait presque entièrement disparu, et les marchandises étaient dispersées sur la plage dans un espace d'environ 12 kilomètres. Bientôt arrivèrent un grand nombre d'hommes avec des chevaux, des bœufs et des voitures. Ils défoncèrent les caisses et les ballots, et, après s'être emparés de tout ce qu'ils pouvaient emporter, ils disparurent, sans que le capitaine et les matelots de la *Cécile* aient pu s'opposer à ce pillage.

Le corps de la *Cécile* était assuré au Havre, et la cargaison à Paris.

Le navire la *Plata*, de Saint-Malo, s'est perdu à la côte en se rendant de Montevideo à Buenos-Ayres.

Le *Victor*, se rendant de Matamoras au Havre, s'est perdu sur un banc à deux milles des Brassas. L'équipage et la cargaison ont été sauvés.

— La diligence de l'administration Laffitte et Gaillard n'est arrivée aujourd'hui qu'à trois heures et demie, après un retard de plus de deux heures.

Il paraît qu'à quelque distance de Saint-André-de-Cubzac, le conducteur n'eut pas la précaution de serrer assez la mécanique, au moment où la diligence, excessivement chargée, descendait une pente très-rapide.

La vitesse s'accélérant peu à peu devint bientôt effrayante, et tous les voyageurs comprirent dès-lors qu'une catastrophe était inévitable ; elle ne se fit pas attendre long-temps. La voiture rencontra bientôt une bloc de pierre qu'elle heurta ; le choc fut terrible et brisa toute la partie gauche. Plusieurs voyageurs de l'impériale furent lancés avec violence sur la route. Ceux qui se trouvaient dans les autres compartiments furent meurtris ; tous enfin reçurent des blessures plus ou moins graves.

Une partie des voyageurs est arrivée avec la voiture, et c'était un triste spectacle que de voir descendre tous ces infortunés la tête enveloppée de leurs foulards ou les bras en écharpe. Quelques-uns, trop grièvement blessés pour continuer leur route, ont été transportés dans les auberges voisines, où tous les soins réclamés par leur état leur ont été prodigués avec empressement. (*Courrier de la Gironde*, du 8.)

— On lit dans la *Presse* :

On a, par le *Packet*, des lettres de la Guadeloupe, du 4 juillet. Elles confirment les nouvelles récemment arrivées sur l'état sanitaire de la colonie, et la perturbation que jetait dans les affrètements maritimes le retard et la perte d'une partie de la récolte.

Ces lettres contiennent de plus un fait intéressant. Après un mois employé à combattre des résistances, à surmonter des hésitations et des difficultés de tout genre, M. Paul Daubrée était parvenu à s'entendre avec cinq propriétaires pour l'établissement d'une usine centrale. On mettait la main à l'œuvre et les travaux commençaient. C'est aux conditions posées dans l'important écrit où il a développé la théorie de la centralisation manufacturière aux colonies, que M. Daubrée a conclu son marché.

— On vient de découvrir une lettre autographe de Mlle de La Vallière, adressée à Bossuet ; elle est ainsi conçue :

« S. M., le 21 aoust.

» Je vous supplie, Monsieur, de nous faire le plaisir de nous donner un cart d'heure quant vous le pourés ; nous avons besoin d'estre éclairée par vous de bien des choses de conséquence.

» Je prie Notre Seigneur qu'il vous comble de grâces.

» Signé : Sœur LOUISE, de la Miséricorde. »

Cette lettre est exposée dans l'un des casiers de la Bibliothèque royale, au département des manuscrits.

— On lit dans le *Sud* de Marseille, du 8 août :

Le capitaine trésorier du 49e de ligne a été dégradé hier matin, en présence de toutes les troupes de la garnison assemblées aux allées de Meilhan. Un déficit de 3,000 fr. avait été constaté dans la caisse du régiment, tenue par cet officier, qui a été en outre, pour le même fait, condamné à cinq ans de réclusion.

teurs et les commissionnaires se sont, comme de coutume, et pleins de confiance, précipités sur l'embarcadère; mais à peine quelques-uns y étaient-ils parvenus, qu'il a cédé sous le poids et s'est abîmé dans la Garonne avec les effets et les voyageurs. Heureusement que les eaux basses ont permis d'apporter de prompts secours qui ont évité sans doute de grands malheurs. Tout le monde en a été quitte pour la peur, un bain forcé et quelques travestissements originaux et grotesques.

Il paraît que des personnes mal intentionnées, et dans le but unique d'exercer une vengeance personnelle contre M. Laffitteau, avaient, dans la nuit, à l'aide d'une gouge, presque entièrement coupé les montants et les traverses de l'embarcadère, de manière à le faire céder sous le premier poids qui le presserait.

La police fait des démarches actives pour découvrir l'auteur de cet attentat; si elle le trouve, elle saura lui prouver qu'on n'expose pas ainsi impunément la vie des citoyens.

THERMOMÈTRE DE L'INGÉNIEUR CHEVALIER.

Le 10, à 6 h. 18° 7; à midi, 28° »; à 2 h., 28° 2; à minuit, 21° 2.
Le 11, — 13° 7; — 19° 4; — 20° »; — — —

TRIBUNAUX.

La cour d'assises du Brabant vient de prononcer son jugement dans la remarquable affaire de Janssens et Poisson. On se rappelle que, à la suite d'un vol avec violence commis à la cure de Cortenberg, il y a deux ans, trois individus, les nommés Geens et Bonné père et fils, avaient été condamnés à mort. Plus tard, Janssens, ayant été arrêté pour d'autres méfaits, se confessa coupable du vol de Cortenberg, et établit péremptoirement que les faits imputés à Geens et Bonné père et fils avaient été commis par lui, son beau-frère et Poisson, et un autre complice qui n'a pas été arrêté. Heureusement la clémence royale avait commué en détention perpétuelle la peine de mort prononcée contre les trois premiers accusés. Après la clôture des débats et la délibération du jury, les accusés anciens et nouveaux ont été amenés devant la cour. Le greffier a donné lecture des réponses du jury.

M. le président. Jean-Baptiste Geens, Jean-Baptiste Bonné, et vous Henri Bonné, le jury vient de vous déclarer non coupables du vol commis à la cure de Cortenberg, dans la nuit du 5 au 6 mai 1841, et qui vous avait été imputé. Il est constant maintenant que vous n'avez pris aucune part à ce crime. Tout déshonneur, toute honte est dès cet instant effacée, et l'estime de tous les Belges vous est dorénavant acquise. Tâchez, par votre conduite ultérieure, de vous en rendre dignes.

Une double salve d'applaudissements, à laquelle prend part le public tout entier, accueille cette allocution. Les sieurs Bonné et Geens versent d'abondantes larmes. Ils sortent immédiatement de la salle.

Janssens paraît très ému.

M. le procureur du roi requiert la peine de mort contre Pierre-Joseph Janssens et Edouard Poisson.

La parole est à la défense sur l'application de la peine.

Me Ph. Bouvier, défenseur de Poisson, déclare ne rien avoir à dire.

Me d'Henri, défenseur de Janssens. Messieurs, vous voyez que Janssens attend avec calme et résignation l'arrêt qui va être prononcé par l'honorable magistrat qui préside cette audience. Cet arrêt, messieurs, cet arrêt de mort était nécessaire pour obtenir d'un autre côté un arrêt de victoire. Il est consolant pour le malheureux Jan sens de voir trois victimes rendues à la liberté.

La cour se retire pour délibérer, rentre cinq minutes après, et rend un arrêt qui condamne Pierre-Joseph Janssens et Edouard Poisson à la peine capitale et aux frais du procès; ordonne que l'exécution aura lieu sur l'une des places publiques de Bruxelles.

— Une bande de onze individus, accusés d'avoir commis, de concert, quarante-quatre vols à Paris, dans le courant de 1840, 1841 et 1842, est traduite en ce moment devant la cour d'assises de la Seine. Parmi les accusés, se trouvent une fille Joséphine Ange, qui tenait un comptoir dans les étalages extérieurs de la galerie d'Orléans, au Palais-Royal, et le nommé Pierre-Adèle Gouet, dit Longuet, dont l'arrestation, opérée sur le boulevard, le 5 mai 1841, fit grand bruit à cette époque. Longuet portait des pistolets et en fit usage contre l'agent qui lui mit la main au collet. Cette affaire, dans laquelle on n'entendra pas moins de soixante témoins, occupera toutes les audiences de cette semaine.

BOURSE DU 11 AOUT.

Avant l'ouverture de la bourse, on offrait à la coulisse à 81-17 1/2 fin courant. Le parquet a commencé à 20 c.; puis, au milieu d'une complète nullité d'affaires, la rente est tombée à 10, pour fermer encore comme la veille, à 20.

La hausse continue sur les Rouen, cotés à 671-25 fin courant, coupon détaché.

EFFETS PUBLICS.	1er cours.	plus haut.	plus bas.	dern. cours	d. c. d'hier.
5 p. 100 comptant. . . .	122 60	122 60	122 50	122 65	122 65
— fin courant. . . .	122 70	122 75	122 65	122 75	122 70
3 p. 100 comptant. . . .	81 10	81 10	81 05	81 05	81 15
— fin courant. . . .	81 20	81 20	81 10	81 20	81 25
4 1/2 p. 100 comptant. . .	» »	» »	» »	» »	» »
4 p. 100 comptant	105 »	» »	» »	» »	105 »
Oblig. de la Ville.	1,317 50	» »	» »	» »	1,317 50
Banque de France.	3,285 »	» »	» »	» »	3,282 50
Emprunt 1841	» »	» »	» »	» »	» »

				diff. sur le c. d'hier.
5 p. 0/0 Belge 1831 . . .	105 7/8	Chemin de fer S. Germ.	810 »	Pas de c. hier
— d° 1840 . .	107 1/2	— V. rive droite. .	283 75	6 25 en B
— d° 1842 . .	107 5/8	— V. rive gauche .	408 75	Pas de c. hier
Banque Belge 1835. . . .	« »	— d'Orléans . . .	662 50	» » en
Société gén. de Bruxelles.	« «	— Straab à Bâle. . .	495 »	» » en
Rente de Naples	106 85	— Rouen.	667 50	1 25 en H
Emprunt Romain	100 »	— le Havre	613 75	» » en
Dette active d'Espagne. .	28 1/4	Caisse Laff. de 5000 fr. .	5,075 »	Pas de c. hier
Emprunt d'Haïti.	» »	— de 1000 fr. .	1,100 »	» » en
Caisse hypothécaire. . . .	765 »	Quatre Canaux.	1,287 50	2 50 en H

Bons du Trésor, 3/4, de 2 à 5 mois. — Pièces d'or de 20 et de 40 fr., de 9 à 9 50 le 1,000. — Fonds anglais du 9 août, 94 1/4, 3/8. — A 4 heures, dans la coulisse, le 3 0/0 à 81 20 demandé.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

Spectacles du 12 août.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Don Juan.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs. — Le Postillon.
GYMNASE. — Baiser par la fenêtre. — Belle Amélie. — Angélina. — Lucrèce.
VAUDEVILLE. — Une Femme compromise. — Quand l'amour s'en va.... — Trop heureuse. — La Griselle.
VARIÉTÉS. — Jeune et vieille garde. — La Perruquière. — Les Nouvelles à la main. — Le Maître d'école.
PALAIS-ROYAL. — La Salle d'armes. — La sœur de Jocrisse. — La Rue de la Lune. — L'Omelette.
PORTE SAINT-MARTIN. — Le Gascon à Trois Visages. — Lénore — Gloire.
GAITÉ. — La folle de la Cité.
AMBIGU. — Six mille francs. — En Sibérie.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Mina. — Les Anglaises. — Charles. — Les Fumeurs.
COMTE — Le Fils du Rempailleur. — Le Moulin. — Les Hommes.

BULLETIN AGRICOLE.

Les vins ont des valeurs très variables, d'après des nuances de qualité appréciables seulement pour les gourmets de profession; on ne peut donc prendre les indications ci-dessous que comme le prix moyen de chaque sorte, dans les bonnes qualités.

Bordeaux ordinaire, l'hectolitre,	27 à 35 fr.
Anjou,	18 à 23
Orléannais,	22 à 28
Mâcon,	36 à 55
Auxerre,	28 à 35
Chablis,	35 à 40
Roussillon,	27 à 28

La ville de Paris va, dit-on, comprendre parmi les denrées imposées à l'entrée la volaille, le gibier et le poisson, qui jusqu'à ce jour en étaient exempts, sans qu'on puisse alléguer aucun motif plausible en faveur d'une exemption qui profite exclusivement aux consommateurs les plus riches de la capitale. Evidemment un droit modéré ne diminuera pas la consommation de ces denrées; il nous semble de toute justice que ceux à qui leur fortune permet un luxe de table interdit au reste de la population parisienne, supportent sur ce luxe une part équitable des charges de la cité.

La hausse s'arrête partout; les grains nouveaux sont d'une bonne qualité; plus la moisson avance, plus les craintes, sans se dissiper entièrement, tendent à diminuer.

La baisse sur les fourrages et sur le bétail est rapide. Nous avons déjà fait remarquer, dans un précédent bulletin, que MM. les bouchers de Paris profitent seuls de cette baisse, et se gardent bien d'en faire profiter les consommateurs.

A. YSABEAU.

COURS DES DENRÉES AGRICOLES.

SPIRITUEUX, HUILES, GRAINES OLEIFÈRES.

EAU-DE-VIE, L'HECTOL.	ALCOOL, L'HECT.	HUILES, L'HECTOL.	GRAINES OLÉIF., L'HECTOL.
COGNAC. Nouvelle. 1re. 80 à 85 fr. 2me. 73 à 75 Vieille. 1840. 100 à 102 1841. 88 à 89	PARIS. Première . 59 00 Deuxième. 58 00	MARSEILLE. Olives 1re. 110 à 111 fr. 2me. 107 à 108 Sézame . . . 43 50 à 44 00 Lin . . . . . 64 00 à 65 00	CAMBRAI. Colza. Nouvelle. 1re. 23 50 à 24 00 2me. 21 50 à 22 50 Vieux . . 1re. 26 00 à 00 00 2me. 26 60 à 00 00 Œillette. . . . . 26 00 à 27 00
LA ROCHELLE. Nouvelle. 1re . . 40 00 à 00 00 2me. . 38 00 à 00 00	BÉZIERS. Première . 54 00 Deuxième. » » Marc . . . 44 00	PARIS. Colza . . . . 86 00 à 87 00	DOUAI. Colza. Nouvelle. 1re. . 23 50 à 00 00 2me. . 18 00 à 00 00 Œillette. . . . . 26 00 à 27 00
BORDEAUX. Nouvelle. 1re. . 38 50 à 00 00 2me. . 35 80 à 00 00	NARBONNE. Première . 51 00 Deuxième. 50 00	CAMBRAI. Colza . . . 76 50 à 77 00 Œillette . 120 00 à 115 00	DUNKERQUE. Colza . . 1re. . 24 00 à 00 00 2me. . 25 00 à 00 00 Lin. . . . . 16 00 à 21 00
SURGÈRES. Nouvelle. 1re. . 60 00 à 00 00 2me. . 58 00 à 00 00 Rassise. 1re. . 70 00 à 00 00 2me. . 61 00 à 00 00	PÉZÉNAS. Première . 52 00 Deuxième. » »	ARRAS. Colza . . . 78 00 à 78 50 Œillette . 112 00 à 116 50	

COURS DES DENRÉES AGRICOLES.

CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris. BEAUVAIS.	MONTEREAU.	VERNON.	Principaux marchés de commerce et de consommation. COLMAR.	BAR-LE-DUC.	GRAY.	NEVERS.	CAEN.	Marchés étrangers. ODESSA.	ANVERS.	HAMBOURG.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 30 à 24 50	23 » à 23 50	23 » à 23 35	22 » à 22 50	25 » à 25 60	21 » à 21 50	23 » à » »	21 50 à 22 50	25 » à » »	14 » à 14 50	20 35 à » »	de Saxe 17 45
Première qual.	23 80 à 24 »	21 50 à 22 50	21 35 à 22 50	21 » à 21 35	24 » à 24 25	20 » à 20 50	21 80 à 22 10	20 50 à 21 »	24 » à 24 50	13 » à 12 50	18 50 à » »	Silésie 16 70
Deuxième »	21 » à 22 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	22 » à 22 25	» » à » »	21 » à 21 55	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	Pologne 16 40
Inférieure »	20 » à 20 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
	Hausse.	Hausse.		Hausse			Calme.					
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	11 50 à 12 »	» » à » »	15 » à » »	13 » à » »	13 » à 13 75	12 » à 12 50	» » à » »	14 » à » »	14 » à » »	» » à » »	16 80 à » »	» » à » »
Deuxième »	11 » à 10 »	» » à » »	16 » à » »	12 » à 12 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 » à 13 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol.	11 50 à 11 75	13 » à 13 50	13 » à 14 »	12 » à » »	9 » à 9 25	» » à » »	12 50 » 13 »	12 » à 12 50	14 50 à 15 »	» » à » »	» » à » »	9 70 à » »
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	11 60 à 12 »	10 » à » »	11 » à 11 70	9 90 à 10 »	» » à » »	9 25 à 9 75	11 » à 11 25	10 50 à 11 »	12 » à 12 50	4 50 à 5 »	7 70 à » »	» » à » »
Deuxième »	11 » à 11 50	9 » à » »	10 » à 10 70	9 50 à 9 80	» » à » »	» » à » »	10 50 à 10 75	9 75 à 10 »	11 » à 11 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième »	10 » à 10 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 80 à 10 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	14 » à 14 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAÏS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Versailles.	St-Germain	Gray.	Nevers.
Foin. 1re.	48 50	45 50	66 »	40 »	47 »
Foin. 2e.	46 »	42 »	60 »	» »	» »
Luzerne. .	45 »	42 »	» »	» »	» »
Sainfoin. .	45 »	41 »	» »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	» »
Paille blé.	55 »	45 »	50 »	30 »	40 »
Paille seig.	39 »	30 »	30 50	» »	» »

BESTIAUX.

	POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.		POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.
Bœuf .	1 20	1 50	Veau. .	1 26	1 80
— . .	1 08	1 30	— . .	1 06	1 50
— . .	» 96	» »	— . .	» 86	» »
Vache. .	1 06	1 10	Mouton	1 45	1 40
— . .	» 92	1 »	— . .	1 25	1 20
— . .	» 75	» »	— . .	1 05	» »
Porc. . .	» »	1 60			

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 43. DIMANCHE 13 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 12 AOUT.

Des intérêts agricoles.

(1er Article.)

La session des conseils généraux est sur le point de s'ouvrir. Les conseils généraux sont aux départements ce que la Chambre des députés est à la France. Ils répartissent l'emploi du budget départemental; ils votent la recette et la dépense. Plus rapprochés des populations, ils sont mieux que les Chambres en position d'apprécier leurs besoins et leurs vœux.

Le devoir de la Presse sérieuse est de signaler à ces parlements de second degré les projets les plus importants de réformes, les nécessités les plus urgentes de l'époque. Elle doit essayer d'éclairer autant qu'il est en elle les délibérations de ces assemblées électives, par la discussion préalable des questions que leur soumet le Gouvernement. Elle doit chercher à amoindrir l'influence de l'égoïsme local, et à faire converger vers l'intérêt général du pays, toutes les tendances des intérêts privés.

Nous venons accomplir cette partie de notre tâche. Nous examinerons avec soin les diverses questions sur lesquelles le Gouvernement appelle l'attention des conseils généraux. Nous essaierons même de suppléer à l'insuffisance du programme administratif par notre initiative.

Le premier de tous les intérêts matériels du pays, celui qui souffre le plus en ce moment, est évidemment l'intérêt agricole. C'est celui par conséquent que nous traiterons en premier.

L'agriculture est le plus noble champ du travail, celui dans lequel le génie de l'homme se développe de la manière la plus favorable au bonheur de l'espèce. C'est le champ des pacifiques manœuvres, qui appelle l'organisation du travail et la conciliation des intérêts opposés aujourd'hui; car les intérêts du propriétaire sont solidaires de ceux du travailleur dans l'exploitation du sol. L'industrie agricole est la première de toutes les industries, puisque toutes les autres industries relèvent d'elle; puisque c'est elle qui fournit à la fabrique et à la manufacture leurs matières premières. C'est elle aussi qui embrasse la plus grande masse d'intérêts démocratiques, qui touche aux populations par un plus grand nombre de côtés à la fois. Les écrivains qui veulent, comme nous, constituer la véritable Démocratie sur l'organisation du travail, considèrent donc la question des intérêts agricoles comme la question capitale.

La France est une contrée favorisée du ciel. Les poètes l'ont écrit, et ils ont eu raison; car ce n'est pas là un compliment banal. A latitude égale, aucun autre pays du monde ne jouit d'une température aussi élevée. La ligne isotherme de Paris passe par Philadelphie et Pekin, des capitales qui sont situées sous la même latitude que Naples. La température moyenne de Londres est la même que celle de Paris; mais la pêche et le raisin, qui ont acquis près de Paris précisément leur degré d'excellence supérieure, ne mûrissent pas à Londres, faute de soleil et de chaleur en automne. Toutes les cultures du Nord et du Midi de l'Europe se marient sur le territoire fort restreint de la France. La vigne, le mûrier, le maïs, y prospèrent admirablement, à côté du froment, du colza, du houblon et du lin. L'olivier et l'oranger, dont l'apanage se rétrécit chaque jour, y devraient occuper toute cette chaude région qui s'étend des Pyrénées aux Basses-Alpes, sur les bords de la Méditerranée, et que défendent naturellement contre les vents du nord les chaînes non interrompues de montagnes qui l'encadrent.

Il faut jeter un coup d'œil sur une carte de France en relief pour se faire une idée de la richesse et de la diversité des expositions du sol qui expliquent cette diversité de produits. Il faut y admirer surtout le système naturel de la distribution des eaux. La France a des rivières navigables et des fleuves qui la parcourent dans tous les sens, qui la côtoient, tout en courant, comme le Rhône et la Loire; dans une direction opposée, qui viennent des mêmes monts comme le Rhin et le Rhône, pour se jeter, l'un dans la mer du Nord, l'autre dans la Méditerranée. Elle a vue sur trois mers. Il semble que cette riche contrée ait été façonnée tout exprès pour les communications faciles, et placée au lieu qu'elle occupe comme pour servir de port général au centre du Continent, et de carrefour à toutes les voies de communication de l'Europe, de l'est à l'ouest ou du nord au midi. Considérée sous le triple aspect de la configuration du sol, de la température et de l'abondance des produits naturels, la France est certainement une des plus belles demeures que Dieu ait préparées pour l'homme.

Or cette région privilégiée porte aujourd'hui sur son sol une population en proie à la misère, et dans le sein de laquelle le chancre du paupérisme fait chaque jour des progrès effrayants.

Et cela est si vrai, que, depuis douze ans, d'après les chiffres officiels, *le nombre des criminels a augmenté cinq fois plus vite que le nombre des citoyens*. (Tocqueville, Rapport sur les prisons.)

Pendant que la population croissait de 1/24, de 1826 à 1839, le nombre des délinquants de toute nature croissait dans la proportion de 1/4!

Voici des faits d'ailleurs.

L'agriculture, cette mère nourricière de l'Etat, cette industrie reine qui a le privilége d'inspirer de si touchantes bucoliques à tous ceux qui ne la pratiquent pas; l'agriculture, qui occupe les bras de 25 millions de Français, ne peut nourrir ses travailleurs! Tous les jours la misère force l'habitant de la campagne à déserter ses champs et à venir augmenter dans les villes le nombre des artisans sans ouvrage, levier puissant et formidable de l'émeute et des révolutions. Les plus aventureux de ces émigrants passent la mer pour aller chercher dans quelque pays barbare une véritable patrie où il soit possible de vivre en travaillant. La moyenne des salaires du travailleur agricole en France ne s'élève pas à 300 francs par an. Ceci est de l'histoire.

Le territoire français produit en abondance toutes les choses nécessaires à la vie, disent encore les auteurs des bucoliques officielles.

C'est vrai, le territoire français produit en abondance le froment, le vin, les bestiaux, etc.

Mais le pain de froment est un objet de luxe pour les trois quarts de la population française. Nous ne disons pas seulement de la population rurale. Pour celle-ci, personne ne l'ignore, le seigle, l'orge, le maïs, la pomme de terre, le sarrazin, la châtaigne, constituent, dans 80 départements de la France, le fond de sa nourriture habituelle.

L'industrie viticole produit à elle seule de 40 à 50 millions d'hectolitres de vin par année. C'est fort peu; c'est deux fois moins qu'il n'en faudrait pour la consommation normale d'une population de 35 millions d'individus comme la nôtre. Nous ne parlons pas ici de la consommation étrangère. Cependant l'industrie viticole est plongée en ce moment dans la plus effroyable détresse, faute de débouchés; et tout le monde de se récrier contre l'excès de la production. Les économistes et les agronomes les plus distingués de ce temps, M. Mathieu de Dombasle en tête, en sont venus à invoquer, contre les prétendus empiétements de la vigne, les princi...es barbares de l'édit de Domitien. On ne veut pas voir que c'est la misère générale qui tue la vigne et non l'excès de la production du vin. 40 millions d'hectolitres de vin à répartir sur une population de 35 millions d'âmes, abstraction faite des considérations de sexe et d'âge, cela ne fait qu'un peu plus d'un hectolitre par année et par individu, ou environ un quart de litre par jour. Or, ce n'est pas assez. Encore une fois le mal est dans la pauvreté du consommateur et non dans l'imprévoyance du producteur.

Quoi qu'il en soit, le fait est là; la misère des travailleurs de l'industrie viticole est flagrante. — Cette industrie, qui emploie sept millions d'ouvriers, succombe sous le poids de ses charges. — Le riche propriétaire et le pauvre vigneron, ne parviennent pas toujours à retirer, l'un de son capital, l'autre de son travail, de quoi payer l'impôt foncier, et ils offrent de solder cet impôt en nature. — Le vin, qui est descendu au-dessous du prix de revient dans beaucoup de contrées de France, et qui ne se vend pas plus de 3 ou 4 fr. dans certains cantons du Midi et de l'Est, ne trouve pas même d'acquéreurs à ce prix, et beaucoup de propriétaires sont forcés d'arracher leurs vignes.

Et de même pour la viande de boucherie. La viande de boucherie ne se consomme que dans les villes. A si bas prix qu'elle soit dans les campagnes, elle y est toujours au-dessus des moyens des travailleurs agricoles. On sait que dans les grandes villes, comme Paris, Lyon et Lille, où les dépenses de luxe forcent l'exhaussement des tarifs de l'octroi, le prolétaire urbain se trouve placé, par rapport à ses moyens d'alimentation, dans la même situation que le prolétaire des champs.

C'est-à-dire que la masse des travailleurs agricoles est trop malheureuse chez nous pour faire le moindre usage du froment, du vin, de la viande de boucherie, toutes denrées de nécessité première, et qui, dans une société bien ordonnée, devraient être la base ordinaire de l'alimentation du plus pauvre.

Oui, la misère est profonde parmi les travailleurs en France. Nous savons que ces affirmations ont le privilége de provoquer de magnifiques explosions de colère chez ces riches égoïstes qui ne veulent pas qu'on trouble leur quiétude d'ambitieux repus par l'exposition des souffrances des prolétaires. Mais la crainte d'être confondus avec les organes de la Démocratie révolutionnaire, ne pourra nous empêcher de répéter ces vérités tous les jours, jusqu'à ce qu'elles parviennent enfin aux oreilles de ceux qui ont la puissance et le droit d'initiative, et qu'elles les contraignent à venir au secours de l'agriculture en détresse.

On pense bien que l'influence de cette misère générale ne se traduit pas seulement au moral par l'accroissement effrayant du nombre des délits. Le régime alimentaire dont nous avons parlé tout à-l'heure produit aussi sur la constitution physique du malheureux travailleur des résultats analogues. La statistique du recrutement constate que, depuis 89, la taille du conscrit français a subi une réduction notable, et que l'espèce dégénère. La dégénérescence est plus palpable, il est vrai, dans les pays manufacturiers que dans les cantons purement agricoles. Le travail au soleil engendre toujours un moindre nombre de scrofuleux,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Une contradiction de nos mœurs qui sont légères, mais qui corrigent souvent cette légèreté par beaucoup d'infamie, ainsi qu'il conste de l'exemple suivant.

Quand une jeune fille, le jour de son mariage, se rend à l'église, il n'est pas de compliment hypocritement pudique dont on ne flatte ses oreilles. On la compare :

A la fleur des champs,
A un nuage du matin,
A une sainte de la légende,
A l'écume de la mer,
A un fil de la Vierge,
A un ange du ciel.

Toutes ces comparaisons sont sans doute surannées, mais enfin elles ont le mérite de ne pas souiller la pensée de celle qui les inspire. A peine est-elle de retour de la pieuse cérémonie, que ceux mêmes qui l'ont par-... bre de bougies, autour d'une table chargée d'argenterie et de cristaux, et ouvraient leur estomac à la vapeur des plats qu'on déposait devant eux, le jeune duc Octave de Villa-Réal, accoudé sur sa croisée qui donnait sur la cour, plongeait son regard entre l'ouverture des rideaux du salon où se faisait la noce, et l'arrêtait sur le visage pâle, radieux, étonné, d'Adeline, reine de ce banquet. Aimer une femme, l'aimer de son premier amour, le jour où elle se marie, c'est entrer dans la vie du cœur par une tempête. Il éprouvait une jalousie, une douleur, un désespoir semblables à la jalousie et à la douleur qu'il aurait ressenties s'il eût réellement connu Adeline depuis l'enfance, s'il l'eût réellement perdue en ne pouvant empêcher qu'elle passât dans les bras d'un autre. Sous la voûte obscure de la croisée il gémissait de son mal comme d'une trahison. Si Adeline souriait parfois aux paroles qui se disaient autour d'elle, Octave s'irritait et éclatait en mouvements intérieurs de jalousie. Il lui semblait que tous ces regards, que tout ce bruit vorace qui se faisait dans l'atmosphère où elle respirait, souillaient l'adorable pureté de toute sa personne. Pourquoi ne l'avoir pas vue plus tôt, se disait-il ensuite, j'en aurais été peut-être aimé? Être aimé d'elle, c'eût été le bonheur pour toute la vie. Mais dans quelques heures elle sera Mme Froissart, la femme de mon propriétaire. Elle ne saura que j'existe que ... ger et le salon, étaient toutes deux circulaires sous un plafond enchâssé dans une corniche d'un goût tout-à-fait Louis XV. C'était un enlacement d'enfants en bois doré, une chaîne de jeunes baigneurs, dont les bras dodus, les jambes en mouvement, se croisaient avec une amusante variété d'attitudes : tableau nautique que complétait un dauphin sculpté au plafond et par la bouche duquel descendait un lustre composé de quatre écailles transparentes de tortues de mer. Les murs étaient cachés derrière d'anciennes tapisseries des Gobelins, pâles, mais expressives, représentant les principaux traits de la vie d'Henri IV, à grands renforts de devises naïves brodées. Si les meubles de ce salon, lequel servait aussi de cabinet à M. de Villa-Réal, n'étaient pas nombreux, ils étaient du moins d'un choix ingénieux. Chaque siége avait sa forme et était fait d'un bois particulier. Près de la chaise de jonc se rangeait le fauteuil d'ébène taillé par Boule, et venaient à la suite l'antique bergère à sujet pastoral, le pliant de soie du Directoire et le fauteuil napoléonien à tête de sphinx, hélas ! tout ce qui est resté de la campagne d'Égypte. Près de la croisée doublement voilée par un rideau de dentelles et par un rideau jaune-souci, fleurissaient deux jardinières, toujours garnies des plus belles fleurs des serres de Noisette. Tout, enfin, dans cet appartement, frais en été, chaud en hiver, tout, portes, tapisseries, manteaux ... vieux Saxe, disait le

de rachitiques et de phtisiques, que le travail répugnant et insalubre de l'atelier. Mais les deux termes de la proportion des maladies du corps et de l'âme, entre la population des villes et celle des campagnes, n'en tendent pas moins à se rapprocher de jour en jour; non pas toutefois que le moral des populations des cités s'améliore.

Nous avons dit la situation générale de l'industrie agricole et la détresse du propriétaire relativement égale à celle du travailleur. Il est fort probable que l'infériorité des principales récoltes en la présente année forcera le Gouvernement de provoquer des enquêtes sur cette situation. On pourra voir par ces publications que nous avons prudemment évité d'assombrir le tableau de la misère des campagnes. Les rédacteurs des pièces officielles seront, comme toujours, plus alarmants que nous.

Nous n'avons cherché, au surplus, qu'à constater un fait. Le fait existe, il s'agit maintenant de remonter aux causes.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Perpignan, 12 août.

La junte de Barcelone a fait sa soumission le 10 au Gouvernement de Madrid, se démettant de ses pouvoirs comme junte suprême, et se bornant à être junte consultative, conformément au décret du ministère Lopez.

Le 9, à Valence, on se préparait avec calme aux élections des cortès. On approuvait les actes du ministère Lopez.

MOUVEMENT DE L'OPINION.

PRESSE DÉPARTEMENTALE.

On lit dans l'*Union provinciale, Gazette d'Auvergne* :

Un journal dont nous sommes loin de partager les idées, mais dont la rédaction nous a paru offrir, au milieu de l'abaissement et de la corruption de la Presse, un rare exemple d'indépendance et d'impartialité, *la Phalange* enfin, vient d'abandonner son premier titre pour prendre celui de : *la Démocratie pacifique*. Le prospectus, que nous avons sous les yeux, embrasse les plus hautes questions de politique, de philosophie et d'organisation sociale, et, chose étrange et consolante à la fois, les mêmes hommes qui se posaient naguère comme les antagonistes du christianisme, comme les prophètes d'un messie nouveau (1), s'inclinent respectueusement aujourd'hui devant la croix de Jésus-Christ, dont ils proclament le règne immortel. En politique nous retrouvons le même progrès, et nous lisons dans le nouveau journal une appréciation aussi élevée que juste des éléments qui composent le parti royaliste et des tendances de ce parti.

(Suit la reproduction d'un passage de notre manifeste sur le parti légitimiste.)

—

Un journal qui long-temps a lutté contre le silence calculé de ses rivaux, contre un dédain peu généreux et d'autant moins légitime, qu'il n'est pas une des grandes questions sociales et politiques de notre époque que ce journal n'ait traité avec conscience, solidité de jugement et profondeur de vues, *la Phalange*..... vient de prendre le titre de : *Démocratie pacifique*. Le *Manifeste* qu'elle publie à cette occasion trace à larges traits le tableau de notre situation, oppose les uns aux autres tous les partis qui se sont élevés en France, signale leurs éléments de durée, de vitalité, le degré d'influence favorable ou désastreuse qu'ils ont eu par la propagation des doctrines politiques et sociales dont ils se sont faits les représentants, et, par une suite de déductions logiques tirées d'une appréciation saine et rigoureuse des tendances nationales, des besoins des peuples et de la position respective des gouvernements, arrive au développement des idées implicitement contenues dans ces mots : *Démocratie pacifique*.

Malgré l'apparente répulsion dont elle était l'objet de la part de ses grands confrères les journaux de Paris, *la Phalange* avait vu les doctrines dont elle embrasse la défense, entrer de vive force dans leurs colonnes et se faire jour à travers les mesquines élucubrations d'une politique vieillie, usée autant qu'inféconde. Un seul gage de succès manquait à *la Phalange* : la quotidienneté de sa publication; elle vient de l'acquérir, et nous ne doutons pas qu'en très peu de temps *la Démocratie pacifique* n'obtienne une immense popularité.

(*Echo Rochelais*.)

—

Sans partager les opinions de *la Démocratie pacifique*, nous nous empressons de reconnaître dans ce journal un incontestable talent, et il marchera, nous n'en doutons pas, un des premiers parmi les journaux de Paris. (*Courrier de Saône-et-Loire*.)

(1) Nous devons faire observer à *l'Union provinciale* que jamais nous ne nous sommes posés en antagonistes du christianisme. Nous avons protesté et nous protesterons encore, à l'occasion, contre les prétendues interprétations du christianisme à l'aide desquelles on voudrait faire accepter à l'homme, comme émanant de la volonté divine, une destinée perpétuelle de douleurs et de misère ici bas. Cette donnée que nous avons seule combattue dans le christianisme *historique*, n'appartient nullement, nous le croyons, au pur christianisme *évangélique*.

—

La Démocratie pacifique est appelée à prendre un rang distingué dans la Presse quotidienne de Paris. Elle est rédigée, comme on sait, par des disciples de Fourier, dont le talent est incontestable, etc...

(*Le Glaneur d'Eure-et-Loir*.)

—

Nous recommandons la lecture de *la Démocratie pacifique*, tant à cause des questions de la plus haute utilité qui y sont traitées, que pour le ton plein de modération et de dignité qui y règne. C'est le langage d'un philosophe qui, jetant un regard ami sur l'immense famille humaine, cherche le mal dont elle souffre, pour en indiquer le remède.

On y fait appel à tous les hommes de talent et de bonne intention pour concourir au bien-être de tous et rendre désormais impossible tout ébranlement social.

Le cercle où doit se renfermer notre feuille nous interdit tout développement au sujet de cet estimable journal. La vogue dont il jouit, l'accueil qu'il trouve auprès des gens sages et animés de sentiments généreux, nous dispensent d'ailleurs de nous étendre.

(*Gazette d'Elbeuf*.)

—

Où en est la Démocratie en France? Cette question nous est inspirée par l'apparition d'un nouveau, ou plutôt d'un ancien journal, *la Phalange*, qui prend le titre de la *Démocratie pacifique*.

Certes, la pensée seule d'un pareil titre est bizarre et en dit plus qu'elle ne paraît en dire. Nous n'avons pas assisté, on peut le croire, à la délibération des rédacteurs de *la Phalange*, relativement au nouveau titre qu'ils allaient donner à leur feuille; mais voici, selon toutes les apparences, le raisonnement qu'ils ont dû faire : « Jusqu'à présent la Démocratie a été conforme à sa nature, à son essence, à ses moyens, à son but; elle a été violente et provocatrice; son programme a toujours été un programme de renversement; elle a commencé par menacer, et passant de la menace à l'effet, elle a sonné la trompette de l'insurrection; elle s'est baignée dans le sang; elle a fait ou voulu faire table rase. C'est pour cela que les honnêtes gens la détestent; c'est pour cela qu'elle ne trouve d'appui que dans le rebut des masses; tâchons de réconcilier la démocratie avec la société qui en a peur. Ne lui parlons pas de cette démocratie qui veut réduire le riche à la portion congrue et lui demande la moitié des biens qui lui appartiennent pour lui ôter la peine de manger son superflu. Repoussons les doctrines du communisme aussi bien que celles de l'insurrection; proposons à ce bon public une démocratie couleur de rose, bonne personne, bonne et excellente voisine, douce comme un mouton, une démocratie *pacifique* en un mot. »

Et là-dessus, *la Démocratie pacifique* a pris son essor. Son vol s'élèvera-t-il bien haut? Nous n'osons vraiment l'espérer pour elle, et nous craignons bien que le gérant de la nouvelle feuille ne renouvelle l'aventure d'un héros de la fable. Nous avons, en diverses circonstances, rendu hommage à la sagesse qui présidait à la rédaction de la *Phalange*, quand elle savait se tenir dans un milieu raisonnable et éviter pareillement et les utopies irréalisables sur lesquelles elle avait basé un système tout entier de réforme sociale, et, d'un autre côté, les exagérations politiques que veulent faire prévaloir les journaux radicaux. Mais nous sommes dans un siècle trop positif pour que l'esprit public puisse s'alimenter de rêveries impossibles, et où les raisons les plus brillantes ne valent pas des faits. La France a essayé, à son détriment, de trop d'utopies pour ne pas se trouver heureuse de s'en tenir, après des crises et des révolutions terribles, à un gouvernement sage et éclairé.

Le *Mémorial de Rouen*, d'où est extrait ce passage, le fait suivre de l'histoire des émeutes, qu'il donne comme l'histoire de la Démocratie moderne. Nous n'avons qu'une chose à dire au *Mémorial de Rouen*, c'est que s'il s'était donné la peine (c'est le mot, nous en convenons) de lire notre *Manifeste*, il y aurait vu les raisons qui nous ont déterminés à prendre le titre de *Démocratie pacifique*, et ce que nous entendons par la Démocratie. Nous ferons la même observation à *l'Alsace*, qui nous annonce en ces termes :

Un journal qui avait pour titre *la Phalange*, et qui ne faisait pas grand bruit dans le monde, vient de changer son titre et prend celui de la *Démocratie pacifique*. C'est, il faut l'avouer, un singulier accouplement de mots, *la Démocratie pacifique*! Au surplus, nous ne demandons pas mieux; mais si M. Considerant, rédacteur en chef de cette feuille, reste dans la ligne qu'annonce son titre, nous craignons bien qu'il ne soit désavoué par les gros et les petits bonnets du parti, qu'il a sans doute la prétention de représenter, ou à qui il veut donner un organe honnête et modéré. Le titre ne fait pas le journal, et *la Phalange* aurait aussi bien fait de rester *Phalange*.

Les Mystères de Paris.

Tribunaux. 8e *chambre*. — Voici une affaire dont les débats et la solution contribueront encore à soulever un coin du voile qui cache à bien des gens du monde la grande histoire des *Mystères de Paris*. Jetez les yeux sur le banc des prévenus à la 8e chambre; toutes les places y sont occupées : douze femmes s'y sont venues asseoir. Vous avez devant vous une véritable encyclopédie en douze volumes, assez mal reliés, du reste, d'un des genres d'immoralité le plus fructueusement exploités dans cette moderne Babylone où nous vivons, et qu'on appelle la capitale du monde civilisé. Ce sont là, pour la plupart, les représentantes surannées de cette classe de femmes qui, après avoir, pour leur compte, encensé les autels de Vénus impudique, ont, à l'âge de retour, fait de l'amour, et pour le compte d'autrui, métier et marchandise; loué et somptueusement meublé de beaux appartements où de riches débauchés viennent chercher des rendez-vous faciles et des conquêtes tarifées à l'avance. La prévention leur reproche à toutes le délit d'excitation à la débauche, et elle a placé à leur tête, signalé la première et par dessus toutes à la sévérité des lois et à l'indignation publique, la mère d'une des jeunes victimes appelées à déposer aux débats.

Les détails recueillis par l'instruction sont de nature, s'ils sont justifiés par les débats, à présenter cette femme comme un de ces monstres dont l'existence paraît problématique. Elle aurait, pendant plusieurs années, lutté pour ainsi dire corps à corps avec sa fille, pauvre et faible enfant de quatorze ans, pour la contraindre, à force de mauvais traitements, à se livrer à la plus repoussante débauche. L'instruction signale, entre mille, un fait qui peut faire juger des autres. Un jour que sa fille résistait aux ordres qu'elle lui donnait, et qui consistaient à l'envoyer dans une de ces maisons dont nous parlions tout à-l'heure, elle entra dans une telle fureur qu'elle lui lança une chaise à la tête et lui cassa deux dents; et, comme une brave femme, témoin de cette brutalité, lui reprochait amèrement sa conduite, cette mégère aurait répondu : « Je lui ai cassé deux dents, je les lui casserai toutes; il faut qu'elle fasse ce que je veux! » Puis, adressant la parole à sa fille qui pleurait, elle lui dit : « Crois-tu donc, par hasard, imbécile, que c'est en gagnant vingt-cinq méchants sous par jour, que tu pourras porter chapeau, payer tes dettes, et secourir ta pauvre mère! »

La fille Eon, dont nous venons de tracer le portrait, cette mère que l'instruction présente comme si honteusement dénaturée, repousse avec force les accusations de sa fille, sur lesquelles repose à son égard toute la prévention.

Quant aux autres prévenues, les femmes Gilles, Latgé, Halma, Henry, Fleury, Brochet et autres, elles se récrient presque toutes sur les injustes interprétations données aux continuelles allées et venues de beaux messieurs et de fringantes demoiselles qu'on remarquait chez elles. Elles prétendent être plus ou moins commerçantes, brodeuses, surtout commissionnaires en cachemires, sorte de marchandise qui suppose des acheteurs appartenant à la fashion. Elles ont des amis, des liaisons d'affection, des relations avec tous les grands noms, les hauts personnages que l'instruction a tant soit peu compromis, au moins sous le point de vue moral. Elles ont pu les recevoir chez elles, mais sans connivence aucune dans les rendez-vous galants qu'ils avaient pu quelquefois s'y donner.

L'instruction, longue et détaillée, dirigée par M. Coppeaux, a fait connaître, quand aux principales de ces prévenues, de bien étranges histoires, de bien curieuses vicissitudes de fortune. Il y a là, parmi elles, une femme réduite aujourd'hui, d'après l'instruction, au triste proxénétisme qu'on lui reproche, et qui, il y a vingt ans, éblouissait Paris par son luxe, et occupait la renommée par la prodigalité de ses bonnes œuvres. Véritable Frétillon,

Vingt fois elle eut équipage,
Des meubles, des diamants;
Et vingt fois mit tout en gage
Pour quelques fripons d'amants.

Elle les mit en gage ainsi jusqu'au dernier, dit-on, pour des générosités, des bonnes œuvres d'une nature et d'une magnificence tout-à-fait excentriques. Aussi, au jour du malheur, Annette Latgé, qui seule de toutes les prévenues ne pouvait obtenir sa liberté sous caution, rappelait, non sans succès, pour arriver à cette faveur qu'elle a enfin obtenue, tous les titres à la bienveillance que sa charité toute chrétienne et pratique lui avait faits depuis vingt ans.

La jeune Eon, entendue la première aux débats, a déposé avec un calme qui ne peut s'expliquer aisément en présence de la prévenue, qu'elle accusait avec la plus imperturbable tranquillité. Aucun des faits odieux qu'elle avait révélés sur le compte de sa mère, de cette prévenue qu'elle accusait de tous ses débordements, n'a été rétracté par elle. Démentie par toutes les prévenues, elle a indiqué les circonstances de ces visites chez les femmes, le trafic ignoble qu'elle y allait faire, et des tristes produits duquel elles percevaient la moitié.

Dans l'audience du 11 août, M. Mongis, avocat du roi, a soutenu la prévention. Voici quelques passages de son discours :

« Zoé avait onze ans et demi; à cet âge, elle fut mise en apprentissage chez la femme Genty, honnête ouvrière; six mois s'étaient à peine écoulés, que la femme Eon fit tous ses efforts pour obtenir de sa fille qu'elle se livrât à la prostitution; et, joignant l'exemple au précepte, elle la rendait témoin de ses propres déportements. Zoé, indignée, épouvantée, fit confidence à la dame Genty de ses horribles tentatives. La dame Genty refusa d'y croire, et la pauvre enfant se trouva livrée sans défense aux obsessions, aux caresses, aux violences de sa mère... Elle fut bientôt perdue. Bientôt aussi la femme Eon changea ses habitudes : elle, simple femme de ménage, eut des serviteurs à ses ordres; elle s'entoura de luxe et de plaisirs. La jeune Eon, conduite par sa mère chez les femmes Henry, Latgé, Gilles et beaucoup d'autres, était la source impure de cette nouvelle fortune. C'est la femme Eon qui recevait des mains de ses complices le prix du déshonneur de sa fille.

» Voilà la femme Eon! voilà une mère!... Tout cela est prouvé, et tout cela est encore incroyable!... L'imagination la plus hardie n'eût pas osé rêver, Messieurs, des monstruosités que la procédure criminelle a établies jusqu'à l'évidence!

» En voici la preuve, Messieurs : il est un livre qui excite de nos jours et une vive admiration et de sévères censures; un livre, Messieurs, qui doit exciter nos sympathies, parce que, sous des formes saisissantes et dramatiques, il traite avec profondeur des questions sociales, pénitentiaires, qui sont l'objet de nos travaux, de nos études. Dans ce livre

---

tre d'hôtel. Dire tous les mets dont il se composait, ce serait tomber dans ce choléra descriptif qui a commencé par les montagnes de l'Écosse et a fini, s'il est fini, par des clous de fauteuil. Prenons le dîner à sa fin, c'est assister au plus chaud engagement de la bataille.

Deux cents personnes parlaient à la fois. C'était une mitraille de verbes sans sujets, une grêle d'adverbes sans verbes, un gâchis de propos sans queue ni tête.

Ici une conversation politique, là un dialogue sur la littérature du feuilleton, cette belle et noble littérature inconnue aux XVIIe et XVIIIe siècles. Et Lacervoise, le sculpteur, qui disait à un marchand de vin de Bercy :

— Voici, Monsieur, ce qu'est l'art.

— Oui, Monsieur, répondait le négociant à moitié gris.

— L'art, c'est la forme; la forme, c'est l'art.

— Vous faites donc des statues, des Hercule en bronze, des Samson en marbre?

— Moi toucher au marbre! A quoi bon? Je suis l'homme du jet. Une poignée de plâtre, de la salive, et voilà un chef-d'œuvre.

— Vous fabriquez alors de ces petits bons dieux qu'on vend sur les boulevards?

— Vous voulez rire?

— Que faites-vous donc dans votre atelier?

— Atelier! Est-ce que je connais l'atelier? Mon atelier c'est ma tête, ce sont mes mains, c'est ma pensée.

— Mais quand vous avez des commandes.....

— Je n'en ai jamais...

Ici le bourgeois regarda Lacervoise pour s'assurer qu'il n'avait pas

— Je ne me souviens plus guère.

— Mais rien du tout. Vous nous payâtes comptant...

— J'ai beaucoup dépensé en réparations...

— En sorte que vous croyez l'avoir encore acheté trop cher?

— Je ne dis pas cela. Elle me roule tout nu sur des épines, pensa Froissart.

— Comme elle ose lui parler! murmurait le marquis. Où allons-nous?

— Pour un républicain austère, ce n'était pas trop mal. Salons dorés, galerie de tableaux, jardin à l'anglaise, cour d'honneur, écurie. Vous gardâtes aussi les chevaux, je crois?

— C'étaient de vieux chevaux.

— Ah! vraiment! Tout cela dit d'un ton merveilleusement ironique

il est des scènes qui semblent avoir été surprises à l'instruction qui nous occupe. Là, comme ici, une femme monstrueuse s'est attachée à une pauvre enfant faible et sans défense, pour la corrompre. Là aussi elle lui casse une dent, pour arracher par la douleur une obéissance qu'elle n'a pu obtenir par la séduction. Mais là, Messieurs, le drame est au-dessous de l'histoire, et le roman pâlit devant les débats sévères de la justice... *La Borgnesse... n'est pas la mère de Fleur-de-Marie...* »

Le ministère public établit ensuite la culpabilité de la femme Abbadie, qui, elle aussi, a vendu sa propre fille, et la vendue par l'entremise de la femme Eon. Puis il examine successivement les charges qui pèsent sur les dix autres inculpées, et à l'égard de toutes il soutient énergiquement la prévention.

Arrivant à la femme Gilles, il retrace la scène décrite dans le procès-verbal de perquisition faite au domicile de cette femme. Il montre le commissaire de police tombant pour ainsi dire au milieu d'une foule d'hommes et de femmes; et, faisant allusion à plusieurs noms de grandes familles qu'il indique sans les faire connaître, « dont l'un surtout que je ne nomme pas, dit M. l'avocat du roi, moins par égard pour lui que par égard pour le mandat législatif dont il est investi... »

En terminant, M. l'avocat du roi, se tournant vers le banc des prévenues : « Femme Eon, dit-il, quel que soit le jugement prononcé contre vous, la peine qui vous attend sera toujours trop peu sévère ; mais celle que la loi prononce n'est pas la seule qui vous attende. Descendue dans les prisons, au milieu des criminels les plus endurcis, vous les verrez s'éloigner de vous avec horreur ; vous serez infâme parmi les plus infâmes. Et plus tard, quand vous rentrerez dans le monde, l'opinion publique continuera à perpétuité la flétrissure que les magistrats vont bientôt imprimer sur votre front : et quand une vieillesse précoce vous annoncera que vous avez à compter avec un autre juge, à cette heure suprême où les souffrances des mères s'adoucissent par les tendres soins de leurs enfants, vainement vous invoquerez la fille que vous aurez assassinée ; nouveau Caïn, au lieu de sa douce voix, vous n'entendrez, à votre chevet désert, que ce cri terrible qui vous suivra par delà le tombeau : Femme Eon, femme Eon, qu'as-tu fait de ta fille? »

Les défenseurs de quelques-unes des prévenues sont entendus. L'audience est ensuite renvoyée à demain.

(*Extrait de la Gazette des Tribunaux.*)

Réponse au journal la France.

La *France*, après avoir reproduit notre premier-Paris du 7, termine par les réflexions suivantes :

« Oui, sans doute, il y a une Opposition, en quelque sorte latente, » qui germe, croît et s'étend sous le sol qu'elle s'apprête à soulever. » Malheur à ceux qui ne prévoient pas ce grand cataclysme social! Mais » si la Démocratie pousse ses racines afin de condenser les grains de sa» ble déposés par une longue révolution, elle rencontrera à chaque ins» tant la grande base de notre ordre monarchique, que les révolutions » ne sont pas parvenues à déraciner.

» Les chercheurs d'organisations démocratiques, au lieu de se per» dre dans les nouveautés, feraient mieux de prendre les principes de » nos anciennes communes et de nos cités, et les errements des associa» tions religieuses. »

Nous ferons observer à la *France* qu'elle n'a pas bien saisi l'esprit de notre article. Loin de vouloir prédire un grand cataclysme social, nous nous sommes attachés à montrer comment l'opposition nouvelle n'a pas le caractère négatif de l'opposition des quinze ans. Tout en constatant le progrès incontestable du malaise et du mécontentement public, nous nous sommes efforcés d'en dégager le germe d'ordre et de reconstruction, germe précieux qui demande à être fécondé par un enseignement positif. Le principe de la souveraineté nationale est établi en Amérique et dans une bonne moitié de l'Europe. Il a créé des gouvernements, il a fondé des dynasties. Il faut appliquer cette puissance moderne à la reconstitution de la Société, en formant l'opinion publique. La souveraineté nationale ne produirait de nouveaux cataclysme que si elle restait ignorante et négative. C'est ce que nous voulons éviter, en dirigeant l'opposition dans une voie sociale.

Dans cette œuvre éminemment démocratique, nous ne redoutons nullement de rencontrer *la grande base de notre ordre monarchique que les révolutions ne sont pas parvenues à déraciner*. Nous sommes charmés au contraire que ce vieux tronc soit encore dans le sol, car nous croyons qu'il doit reverdir et tenir très bien sa place dans l'organisation générale de la société. Loin d'être hostile à l'élément traditionnel, la véritable Démocratie doit l'accepter et l'harmoniser avec l'élément progressif. De ce que la Démocratie organisée ne pivotera pas uniquement sur le système héréditaire, il ne faudrait pas conclure que l'hérédité doive disparaître de la Société, dont elle est un élément capital, puisqu'elle est la fonction politique et sociale de la famille.

La *France* nous appelle des *chercheurs* d'organisations démocratiques. Nous ne pouvons accepter cette qualification; car nous ne nous présentons pas comme des hommes qui cherchent, mais comme des hommes qui ont trouvé. Quant au conseil que la *France* veut bien nous donner, en nous avertissant que nous ferions mieux de prendre les *anciens* principes de nos communes et de nos cités, et les errements des associations *religieuses*, nous l'acceptons dans ce qu'il y a de bon. Nous ne repoussons pas les *anciennes* choses par la seule raison qu'elles sont *anciennes*, et nous savons qu'il y a dans les vieilles chartes communales et dans les ordonnances des rois de France certaines dispositions qui pourraient être utilement rajeunies. Il y a dans le passé des matériaux qui doivent entrer dans l'organisation rationnelle et économique du travail, et dans le nouvel édifice social. Mais, d'un autre côté, nous croyons, avec tout le monde, que si le marteau des révolutions a détruit et pulvérisé l'antique édifice où s'abritèrent nos pères, c'est que probablement cet édifice était loin de répondre à tous les besoins d'ordre et de liberté. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de le reconstruire tel qu'il était, mais de produire le plan d'un édifice meilleur. Le mécontentement et l'opposition actuelle tiennent surtout, sans qu'on s'en doute, à ce que le gouvernement de 1830, au lieu de produire ce plan, n'a fait que rebadigeonner les ruines qui jonchent le sol. Nous voulons, nous, entrer dans la voie de la reconstruction et clore la phase révolutionnaire. Nous nous permettrons donc, à notre tour, de conseiller aux rédacteurs de la *France* d'examiner plus sérieusement notre but, nos idées, les moyens que nous proposons, et nous sommes convaincus qu'ils finiront par nous emprunter mieux que de simples critiques.

Un spectacle édifiant.

Quand les principaux organes de la Presse parisienne se seraient donné le mot pour achever de discréditer le journalisme, il leur serait difficile de travailler à cette œuvre avec plus d'ardeur et d'ensemble qu'ils ne font aujourd'hui. Les Spartiates offraient à leurs enfants la vue d'un ilote ivre pour les dégoûter de l'ivresse. Un souverain absolutiste qui voudrait dégoûter ses sujets de la liberté de la presse, pourrait se servir du même procédé avec quelque avantage, en mettant sous leurs yeux le spectacle édifiant des débats de la Presse parisienne d'aujourd'hui.

Il y a un mois à peine, avant que ce misérable bombardeur de cités, qui se faisait appeler le duc de la Victoire, eût couronné sa honteuse carrière par une dernière infamie, la presse de l'opposition n'avait pas assez d'encens pour cet homme et de dévouement pour sa cause. Que ce souverain intérimaire de l'Espagne eût ordonné sans raison le bombardement de la capitale industrielle du royaume, il faut croire que les partisans des bastilles et des forts détachés n'ont vu dans cet acte odieux de vandalisme qu'un usage naturel des fortifications dont ils ont défendu chez nous la cause. A quoi bon les forts détachés, sinon pour incendier les capitales ?

Le *National* avait peut-être le droit d'entourer de ses sympathies le soldat parvenu qui avait chassé de l'Espagne sa bienfaitrice et sa Reine. De tels exemples ne sauraient être trop vivement encouragés par ces profonds politiques qui ne connaissent qu'un moyen de rendre heureux les peuples, à savoir *d'en jeter la partie la plus vive et la plus généreuse sur les champs de bataille révolutionnaires.* Mais les journaux du parti *parlementaire*, quelles raisons ceux-là donnaient-ils pour justifier l'insurrection du chef de l'Etat contre le vœu de la majorité des cortès, du parlement espagnol? Est-ce que le fameux principe : *le roi règne*, etc., au nom duquel se font les coalitions en France, n'aurait de valeur, par hasard, que de ce côté des Pyrénées ?

Après toutes ces palinodies, la Presse tracassière et la Presse radicale de Paris n'avaient plus qu'une indignité à commettre : c'était de jeter la pierre, après sa chute, à l'homme qu'elles encensaient de leurs adulations désintéressées quand il était debout. Elles n'ont eu garde de manquer cette partie de leur rôle. Nous comprenons la véhémence de leurs récriminations contre celui qui les a fait se compromettre si sottement pour finir avec tant de honte.

L'histoire, qui donne la clé des conversions subites et des retours d'opinions inexplicables, nous dira quelque jour les causes de certains dévouements.

Pendant que ces journaux d'Opposition, pour qui le succès seul fait droit, poursuivent de leurs injures éhontées le fugitif de Cadix, il faut voir dans l'autre camp certaines feuilles faire assaut de flagorneries ridicules à l'occasion du voyage des princes de la famille royale, et entasser balourdises sur balourdises, comme si elles avaient pris à charge de fournir à la verve anti-dynastique du *Charivari* un texte quotidien d'inépuisables moqueries.

Aujourd'hui encore, quand M. le duc de Nemours réprime avec tant de dignité et de convenance, l'apostrophe inconvenante d'un quêteur de popularité, il faut que le *Journal des Débats* vienne gâter l'effet de cette réponse en vantant mal à propos la *présence d'esprit* dont le fils du roi a fait preuve, comme si tout le monde ne savait pas que le discours de M. le maire de la ville du Mans lui avait été communiqué à l'avance.

La Presse parisienne s'est plainte bien des fois de la rigueur liberticide de la législation de septembre. Mais elle a dans le sang un vice radical qui la tuera plus sûrement que toutes les condamnations judiciaires : c'est le vice d'égoïsme et de mauvaise foi. Non, ces journaux, qui ne connaissent guère que le ton de la plus plate adulation ou celui d'un dénigrement acharné et systématique, ces journaux ont cessé d'être les organes de l'opinion de la France.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On écrit du Caire, 12 juillet, à la *Gazette d'Augsbourg :*

« La misère fait de grands progrès en Egypte. Le pacha abuse maintenant des forces de ses soldats, comme il l'a fait autrefois à la guerre. Il les soumet à des travaux très pénibles. Il en résulte que le plus grand nombre périt de fatigue. La peste a toujours régné dans les régiments depuis leur retour de la Syrie. Toute la population en est infectée. L'épizootie a fait de grands ravages ; plus de 300,000 bêtes à cornes ont péri. Les grands de l'Egypte ont perdu une quantité considérable de bestiaux ; Ibrahim en a perdu 20,000. Il n'y a aujourd'hui presque plus de numéraire en Egypte ; on ne fait aucune affaire au comptant. Le gouvernement a promis une prime d'un écu pour l'importation de chaque bœuf. Un négociant en ayant importé 800, il n'a pu en vendre que 20 ; quant à la prime, il n'en est plus question.

Le pacha a envoyé à Tarse 2,300 bourses pour acheter du bétail ; mais on a renvoyé l'argent, en disant que le bétail manquait.

ANGLETERRE. — Consolidés, au 29 août, ouverts à 94 1/4 fermés à 94 1/8 1/4 ; au comptant, 94 1/8 1/4.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 9 août.* — *M. Crawford* demande la seconde lecture du bill concernant la régularisation des rapports entre les fermiers et les propriétaires en Irlande.

Sir Robert Peel répond que le Gouvernement, bien qu'il ait compris la nécessité de soumettre à une révision complète la législation sur cette matière, n'entend point porter atteinte au droit de propriété ni proposer une loi qui reconnaîtrait ce que l'on est convenu d'appeler des baux irrévocables.

Sir Brooke espère que sir Robert Peel donnera à cette matière l'attention qu'elle exige, car le système établi en Irlande relativement aux baux est légal, mais n'est point moral.

Après quelques autres discours insignifiants, *sir Robert Peel*, revenant sur la question irlandaise, s'exprime ainsi :

Treize années à peine se sont écoulées depuis l'adoption du bill qui a fait disparaître les incapacités des catholiques romains ; d'autres mesures également importantes ont été adoptées, et ainsi, que cela a été reconnu dans le cours de la discussion, pendant les treize années qui ont suivi 1829, la puissance politique a été transférée en grande partie des protestants aux catholiques, et cette transmission a été réelle et importante. Toutes les différences et distinctions qui avaient existé ont disparu. En présence de ces résultats palpables, ne suis-je pas fondé à espérer que l'agitation actuelle se dissipera, et que tous les catholiques romains d'Irlande se rallieront autour du trône et comprendront que les plus chers intérêts de l'Irlande sont attachés à la conservation de l'Union? Je ne répondrai pas aux insinuations qui ont été faites au sujet des discussions que l'on a supposé exister dans le cabinet, mais je dirai que tous les membres du Gouvernement de S. M. partagent la même manière de voir. Nous désirons tous éviter une collision, et nous voulons faire appel à tout autre moyen de préférence à la force. Nous savons qu'aux yeux de quelques personnes cette marche politique nuit à notre considération ; mais forts de la bonté de notre cause, confiants dans l'appui du peuple anglais et aussi du peuple irlandais, nous sommes décidés, dans l'exercice de nos devoirs vis-à-vis de notre souveraine, du pays entier et de l'Irlande, à ne rien négliger pour maintenir l'intégrité de l'empire, essentielle pour notre grandeur, notre gloire et notre prospérité. (Bruyants applaudissements.)

M. J. O'Connell : L'agitation pour le rappel ne cessera pas, car elle est produite par le mécontentement que la conduite du Gouvernement inspire aux Irlandais.

La chambre passe au vote : pour la troisième lecture, 125; contre, 59. Majorité en faveur de la troisième lecture, 66.

La séance est levée.

IRLANDE. — DUBLIN, 8 août. — *Association du repeal.* — Après s'être livré à des personnalités un peu fortes, selon sa coutume, contre divers personnages, et notamment contre lord Beaumont, O'Connell arrive à prendre à partie le duc de Rovigo, dont on se rappelle la lettre sur le repeal, publiée dans *la Quotidienne.*

Le grand agitateur parle en termes fort injurieux du caractère de M. Savary et de l'origine de sa fortune, due à un mariage avec Mlle Stamer, du comté de Clare. La sortie à laquelle l'orateur se livre à ce sujet est tellement violente, que nous ne jugeons pas à propos de la reproduire. Il continue ainsi :

Selon M. Savary, les catholiques irlandais comptent 5,500,000 âmes, et les protestants, 2,500,000 âmes ; inexactitude grossière qui tombe devant les recensements de 1835, publiés par le parlement. Il ajoute que M. O'Connell, par l'organe des prêtres, empêche les paysans de s'enrôler ; mensonge. Il dit que le quart seulement de l'armée anglaise est irlandaise, et que les trois quarts de ce quart sont protestants. La vérité au contraire est que, dans l'armée anglaise, il y a 32,000 irlandais, 15,000 Ecossais et 45,000 Anglais. Il dit encore que le Gouvernement fait de grandes dépenses pour l'éducation du clergé catholique romain dans le magnifique collège de Maynooth, uniquement consacré à l'enseignement des doctrines de l'Eglise de Rome ; la vérité est que le Gouvernement donne 9,000 liv. st. par an pour l'Eglise, de 6,000,000 d'âmes, tandis qu'il donne à son église, composée de 800,000 âmes, parmi lesquelles il y a des dissidents, 850,000 liv. st. par an.

M. O'Connell s'exprime ainsi sur le document émané de Williams Smith O'Brien et signé par quatorze membres irlandais du parlement, document que nous avons reproduit hier aux nouvelles d'Irlande :

Je n'hésiterais pas à signer moi-même un pareil document, si la haute position que j'occupe dans les rangs du reppeal ne me le défendait pas. Ce document n'est que le résumé des griefs de l'Irlande. Je ne le signe-

---

—Est-ce que vous n'êtes pas toujours un peu terroriste au fond de l'âme?

— Je ne suis qu'un pauvre vieillard revenu de beaucoup d'erreurs?

— Vous me charmez en parlant ainsi, ajouta la marquise. Entre nous, reprit-elle d'une voix mielleuse, est-ce que vous étiez sincère lorsque vous tourmentiez tant ces pauvres royalistes?

— Le torrent vous emporte : on a la main forcée, répondit Froissart.

— Oui, forcée à prendre. Eh bien ! mon cher monsieur Froissart, je vous ai toujours jugé ainsi : un homme faible, mais bon. Aussi, s'il faut vous parler avec franchise, j'ai été bientôt consolée de la perte de mes biens en songeant qu'ils étaient tombés entre des mains dignes de les posséder.

— Vous êtes trop bonne : je n'ai eu que le tort de profiter des malheurs du temps.

— Eh bien ! vive le roi ! dit Froissart.

— Mais le roi Louis XVIII, appuya madame de Neuvilette.

— Celui que vous voudrez, répliqua Froissart.

Madame la marquise de Neuvilette se leva aussitôt, alla vers la cheminée, en toucha la plaque, qui s'ouvrit sur-le-champ.

Froissart crut voir par cette ouverture étinceler le trésor.

— Un rouleau s'échappa du vide laissé derrière la plaque, et la marquise se hâta de le remettre à Froissart, qui le défit. Le trésor était un portrait du roi Louis XVI, un portrait qu'elle avait caché pendant les mauvais jours de la Révolution.

— Il est à vous, dit la marquise avec une fierté terrifiante, il est à vous comme l'hôtel, comme tout ce que vous nous avez pris. Mais je suis bien vengée : je vous ai fait dire : Vive le roi ! Oh ! vous l'avez dit.

Pour fouiller sans relâche à travers sa poitrine,
L'épée, ivre de sang, oubliait le fourreau.
Qu'elle a pourtant de charme, en sa pâleur divine:
C'est la Vierge martyre échappée au bourreau !

Elle est là qui soupire et gémit sur la grève...
Une étoile en tremblant lui jette sa clarté,
Son regard fatigué vers l'astre se soulève;
Son âme, en priant Dieu, songe à la liberté.

Lorsque la vague au loin, se couronnant d'écume,
D'une voile qui passe imite la blancheur,
Elle tressaille, écoute, et cherche dans la brume,
Du fond de l'horizon, s'il lui vient un vengeur.

rai pas, parce que je veux éviter tout ce qui pourrait faire croire à quelque hésitation de ma part dans l'intérêt de la restauration du parlement irlandais, et indépendant. D'ailleurs une telle adresse ne sera pas entendue. Le parlement anglais n'a pas plus d'oreilles que le Gouvernement anglais. Le parti démocratique anglais, toutes les fois qu'il est arrivé au pouvoir, s'est toujours montré, en proportion de sa puissance, hostile contre le peuple irlandais. Quand le parti démocratique anglais détrôna le souverain et fonda une république, le peuple Irlandais fut traité de la manière la plus cruelle. Lorsqu'après les guerres de Marlborough, les whigs arrivèrent au pouvoir, la première chose qu'ils firent fut de décréter les lois pénales. Je pense qu'il est difficile de rendre les whigs conciliants à l'égard de l'Irlande, et que lord John Russell est peut-être plus acharné que qui que ce soit contre l'Irlande. Ainsi, les signataires de l'adresse veulent faire une tentative tout-à-fait inutile.

La rente du rappel a produit, pendant le mois, 1354 liv. 11 sh. 4 d.

ALLEMAGNE.—On écrit de Leipsick, 2 août, à la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* : La Presse périodique est de plus en plus poursuivie. A la vérité, cette rigueur n'a d'autre cause que des réclamations venant de l'étranger, c'est-à-dire d'un autre Etat allemand puissant comme la Prusse. Une douzaine de journaux littéraires ont été supprimés.

ESPAGNE.—D'après une correspondance écrite de Madrid à la date du 7 août, il paraît que la plupart des juntes, dociles aux inspirations du Gouvernement, se contentent de rester juntes auxiliaires. Celle de Barcelone sera probablement la plus lente à faire acte d'adhésion.

Le *Constitucional* de Barcelone du 6, dit que le décret qui convoque les cortès, malgré le vœu des juntes, peut créer une situation terrible. Il est grandement à souhaiter pour l'Espagne que le *Constitucional* se trompe dans ses funestes prévisions.

Du reste, il paraît qu'à Madrid, on s'inquiète moins des dispositions hostiles de Barcelone que du manque de ressources. Le Gouvernement, dit-on, est à cet égard presque aux abois, et les capitalistes convoqués par le ministre des finances se sont assemblés sans résultat. Personne n'a proposé de faire des avances. Si le fait est vrai, il démontre que le patriotisme des capitalistes de Madrid n'est pas très grand.

Deux jeunes militaires, MM. Prim et Milans, avaient offert au gouvernement de partir en mission officielle pour Barcelone, afin d'y rétablir l'ordre et la tranquillité; il est probable que cette offre aura été acceptée. (*Voir aux nouvelles Télégraphiques.*)

INTÉRIEUR.

On écrit de Saumur, le 8 :

« Hier, les personnes les plus notables de notre ville ont eu l'honneur de dîner avec LL. AA. RR. Mgr le duc et Mme la duchesse de Nemours.

» Aujourd'hui, le prince s'est rendu à l'école de cavalerie de grand matin; il a assisté, jusqu'à dix heures, à divers exercices. Il y est encore retourné à une heure de l'après-midi. Déjà, hier, S. A. R. avait remis aux officiers les récompenses et distinctions qui leur avaient été accordées.

— La distribution des prix du concours général se fera le mercredi 16 août, à midi, au chef-lieu de l'Académie de Paris, par M. le ministre de l'instruction publique, grand maître de l'Université.

— M. le ministre des affaires étrangères est parti aujourd'hui pour sa terre de Val-Richer.

— Le maire du Mans, M. Trouvé-Chauvel, dont nous avons cité la harangue à M. le duc de Nemours, vient d'être révoqué par le préfet du Mans.

— Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance royale en date du 10 août, relative aux élections triennales des gardes nationales des départements autres que le département de la Seine. Ces élections commenceront le 1er septembre et devront être terminées le 30 novembre suivant.

Faits divers.

On paraît s'occuper sérieusement, dans plusieurs cantons de la Suisse, des mesures propres à améliorer le sort des enfants dans les manufactures.

— Hier, MM. les avocats de Paris ont procédé à l'élection du conseil de leur ordre. Me Chaix-d'Est-Ange a été élu bâtonnier par 263 voix sur 305 votants. Les membres du conseil élus sont MM. Paillet, Duvergier, Marie, Dupin, Gaudry, Vatimesnil, Bethmont, Lionville, Berryer, Caubert, A. Benoît, Boinvilliers, Flandin, Desboudets, Pinard, J. Favre, Fleury, Bourgain, Mollot et Caignet.

— On écrit de Metz : Une industrie très intéressante vient de s'établir ici. Des fabricants d'Aix-la-Chapelle, ayant vu leur commerce entravé par les droits dont le Gouvernement français a frappé l'entrée des aiguilles à coudre, ont transporté leur manufacture à Metz. MM. Massun, par des procédés qui leur sont particuliers, produisent près de cent mille aiguilles par jour.

— *Naufrage*. — Un malheur affreux est arrivé sur le lac des Quatre-Cantons (Suisse), dans la nuit du 23 au 24 de ce mois. Une fête avait eu lieu le dimanche, à Murg, petit village situé sur une langue de terre qui s'avance dans le lac. Le temps était à l'orage, le lac agité, et les bateliers expérimentés avaient averti du danger qu'il y avait à le traverser.

Cependant dix-sept personnes, la plupart ouvriers dans une fabrique d'Urnen, s'obstinèrent à retourner à Wesen vers dix heures du soir. Le bateau, conduit par des bateliers maladroits, chavira à peu de distance de Murg; cinq bateliers accoururent au secours des naufragés; ils rejoignirent le bateau dans l'obscurité, mais ils ne purent sauver que cinq individus. Douze autres périrent, ainsi que leurs imprudents conducteurs. (*Courrier de Lyon.*)

— Nous lisons dans le *Commerce* d'Anvers :

La statue de Rubens est enfin sur son piédestal ; c'est à la pointe du jour que l'opération de son exhaussement a commencé, et, à six heures du matin, tous les habitants de la place Verte ont été agréablement surpris, à l'ouverture de leurs yeux et de leurs fenêtres, de pouvoir saluer notre illustre concitoyen.

Cet événement a mis chacun en un tel émoi, que la pensée d'un nouvel hommage national a tout aussitôt été conçue. L'avis ci-après a été improvisé et distribué de porte en porte à l'alentour de la place Verte :

« Concitoyens! depuis ce matin, la place Verte a un nouveau voisin : *Rubens est sur son piédestal!* Pour célébrer la bienvenue de celui dont le nom glorieux jette un si vif éclat sur notre cité, que Rubens, notre concitoyen, soit salué voisin et fêté ce soir par tout le quartier, au bruit des fanfares et par l'éclat d'une brillante illumination. Lorsque l'horloge de la cathédrale sonnera huit heures, que chaque habitant de la place Verte et des rues avoisinantes qui recevra cette invitation fasse éclairer la façade de sa demeure ; la sympathie qu'inspire le nom de Rubens improvisera le reste. — Mercredi, 9 août 1843. »

Les musiques militaires du 10e et des chasseurs Capiaumont sont aussi invitées à venir ce soir sur la place Verte; les sociétés d'Orphée et de l'Harmonie doivent également s'y rendre, et toutes ces musiques se relaieront de manière à ne point laisser d'interruption aux fanfares et mélodies qu'on nous prépare.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* : Des israélites de Francfort-sur-Mein ont constitué une *société réformatrice* pour confesser publiquement des principes qui se résument en trois points : 1° la loi de Moïse est susceptible de développement et de progrès ; 2° le *Talmud* n'a aucune autorité obligatoire ni en principe, ni en pratique; 3° la venue d'un *Messie* pour conduire les israélites en Palestine n'est ni attendue, ni souhaitée d'eux ; ils ne reconnaissent pour patrie que celle à laquelle ils appartiennent par leur naissance ou par les rapports civils.

—Les nouvelles communications qui s'établissent entre Nantes et Paris par la Loire et la voie de fer d'Orléans ont déjà produit un sensible mouvement dans les affaires de la ville maritime. C'est avec une vive satisfaction, dit le *Lloyd nantais*, et surtout avec un grand espoir dans l'avenir, que notre commerce a vu le prix du transport pour Paris descendre à 45 fr. la tonne.

— On lit dans l'*Observateur suisse :*

Le violoniste Pui, âgé de 106 ans, qui a déjà cent vingt-cinq petits-fils, s'est remarié récemment avec une veuve de 62 ans. Parmi les présents de noces envoyés au *jeune* fiancé, encore plein de vigueur, du reste, se trouvait un cercueil.

THERMOMÈTRE DE L'INGÉNIEUR CHEVALIER.

Le 11, à 6 h. 13° 7; à midi, 19° 4; à 2 h., 20° »; à minuit, 13° 6.
Le 12, — 10° 9; — 19° 5; — 20° 6; — — —

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 11 *août* 1843.

PERRET père, épicier, r. Pavée-St-Sauveur, 2 ; juge-com., M. Leroy ; synd. prov. *M. Thiébaut*, r. de la Bienfaisance, 2.

BAILLY, marchand de meubles, boul. Beaumarchais, 71 ; juge-com., M. Leroy ; synd. prov., *M. Pellerin*, r. Lepelletier, 16.

PIQUET (dame veuve), marchande d'étoffes de laine, r. des Déchargeurs, 9 ; juge-com., M. Chevalier ; synd. prov. *M. Sergent*, r. des Filles-St.-Thomas, 17.

ROBERGE, marchand de toiles, boul. St.-Martin, 47 ; juge-com., M. Chevalier ; synd. prov. *M. Beaudouin*, r. d'Argenteuil, 36.

BOURSE DU 12 AOUT.

La rente, depuis l'ouverture jusqu'à trois heures, est restée dans une stagnation absolue. Le dernier cours coté sur le 3 0/0 fin courant est 81 30; mais la sincérité de ce cours est au moins suspecte, car on offrait en même temps à 25 à la coulisse.

La hausse a continué sur le Rouen, fermé à 672 50 fin courant.

EFFETS PUBLICS.	1er cours.	plus haut.	plus bas.	dern. cours	d. c. d'hier.
5 p. 100 comptant. . . .	122 60	122 60	122 55	122 55	122 55
— fin courant. . . .	122 70	122 75	122 70	122 75	122 75
3 p. 100 comptant. . . .	81 10	81 20	81 10	81 20	81 05
— fin courant. . . .	81 20	81 30	81 20	81 30	81 20
4 1/2 p. 100 comptant. . .	» »	» »	» »	» »	» »
4 p. 100 comptant. . . .	» »	» »	» »	» »	105 »
Oblig. de la Ville.	1,322 50	» »	» »	» »	1,317 50
Banque de France.	3,285 »	» »	» »	» »	3,285 »
Emprunt 1841	» »	» »	» »	» »	» »

					dill. sur le c. d'hier.
5 p. 0/0 Belge 1831 . . .	» »	Chemin de fer S. Germ.	810 »		» » en
— d° 1840 . .	107 1/2	— V. rive droite.	285 »		1 25 en H
— d° 1842 . .	107 5/8	— V. rive gauche.	407 50		1 25 en B
Banque Belge 1835. . . .	» »	— d'Orléans . . .	663 75		1 25 en H
Société gen. de Bruxelles.	» »	— Strasb. à Bâle.	493 75		1 25 en B
Rente de Naples	» »	— Rouen. . . .	668 75		1 25 en H
Emprunt Romain	105 3/4	— le Havre	513 75		» » en
Dette active d'Espagne. .	28 1/4	Caisse Laff. de 5000 fr. .	5,075 »		» » en
Emprunt d'Haïti.	475 »	— de 1000 fr. .	1,100 »		» » en
Caisse hypothécaire. . . .	767 50	Quatre Canaux. . . .	» »		» » en

Fonds anglais, bourse du 10 août, 94 1/8, 1/4.—Bons du Trésor, 3 3/8 à 11 m., 3 1/4 à 2 m. — Pièces d'or de 20 et de 40 fr., 9 à 9 50 le 1,000. — Reports : 5 0/0, fin du mois, 15 ; 3 0/0, 10, 12 1/2 ; fin proch., 25. — Le 3 0/0 à la coulisse, à 4 heures, 81 22 1/2 demandé.

Spectacles du 13 août.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Othello. — Le Joueur.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino noir. — Le Postillon.

VAUDEVILLE. — Une Femme compromise. — Quand l'amour s'en va. — Loïsa. — Mme Barbe-Bleue.

GYMNASE. — Baiser par la fenêtre. — Francesca. — Les Deux Sœurs. — Lucrère à Poitiers.

VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Le Maître d'école. — La Jeune garde. — Les Nouvelles à la main.

PALAIS-ROYAL. — L'Ogresse. — La Salle d'armes. — Les Canuts.

PORTE SAINT-MARTIN. — Le Gascon à Trois Visages. — Claudine. — Le Proscrit. — 1841 et 1941.

GAITÉ. — La folle de la Cité.

AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Mina. — Les Anglaises. — Charles. — Les Fumeurs.

COMTE — Le Fils du Rempailleur. — Le Moulin à vent. — Diane. — Fénelon.

BULLETIN AGRICOLE.

Nous avons applaudi à la mesure qui vient de modifier la manière de percevoir les droits d'entrée sur le bétail à Paris, comme elle avait été modifiée à Lyon; nous avons rapporté, d'après le journal *le Rhône*, les résultats de cette expérience, exprimés en chiffre. *Le Courrier de Lyon* conteste ces résultats, sans toutefois donner d'autres chiffres à la place de ceux que nous avons rapportés, et que rien ne peut nous donner lieu de croire inexacts. Nous persistons dans notre opinion quant aux avantages que l'agriculture peut et doit retirer de cette sage mesure ; et quant à la diminution de revenu qui, selon le *Courrier*, peut en résulter pour la ville, elle ne doit ressortir que des frais plus élevés peut-être du nouveau mode de perception comparé à l'ancien ; ce sont de ces difficultés administratives que le temps fait promptement disparaître.

Les nouvelles qui nous viennent de toutes parts des pays vignobles font présager une récolte presque nulle dans plusieurs cantons, faible ou médiocre dans tous les autres, à l'exception du Midi. Aussi, les liquides spiritueux reprennent-ils partout faveur ; il est facile de prévoir le moment où le commerce des spiritueux rentrera dans ses limites normales. C'est précisément une époque de faveur de ce genre de produit, un répit accordé à la détresse des régions viticoles, qu'il faut savoir saisir pour chercher et appliquer un remède efficace à la dépréciation ultérieure des spiritueux.

La France produit d'énormes quantités de vins impropres à la consommation en nature ; ces vins ne peuvent être utilisés que sous forme d'alcool. Le résultat le plus positif des travaux de la commission chargée, sous la présidence de M. Manguin, de chercher les moyens de remédier à la détresse des pays viticoles, a été de dévoiler la fraude, aussi nuisible au producteur qu'au fisc lui-même, et d'indiquer divers moyens propres à étendre la consommation de l'alcool, spécialement en l'appliquant à l'éclairage, après l'avoir altéré de manière à le rendre impropre à rentrer dans le commerce sous la forme d'eau-de-vie. Nous sommes trop portés en France à oublier les maux permanents et vivaces, alors qu'ils nous laissent un peu de relâche. Que de commissions sont ainsi tombées dans l'oubli! que d'autres n'ont jamais mis seulement un rapport au jour, uniquement parce que le mal auquel elles devaient s'occuper de remédier, avait perdu de son intensité.

Toute période de vive souffrance doit produire au moins un germe de bien, en mettant ceux qui conduisent les affaires en demeure d'empêcher, s'il y a moyen, le retour du fléau. Souhaitons que l'équilibre, momentanément rétabli entre la production et la consommation des spiritueux en France, ne diminue en rien l'activité des travaux entrepris dans le but de remédier à l'encombrement qui va cesser, mais qui, comme une maladie périodique, ne peut manquer de se reproduire bientôt, sous l'empire des mêmes causes qui l'ont fait naître.

A. YSABEAU.

COURS DES DENRÉES AGRICOLES.

CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	BEAUVAIS.	MONTEREAU.	VERNON.	POITIERS.	BAR-LE-DUC.	CIVRAY.
		Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris.			Principaux marchés de commerce et de consommation.		
BLÉ l'hectol.							
Blanc, 1er choix.	24 30 à 24 50	23 » à 23 50	23 » à 23 35	22 » à 22 50	20 50 à » »	21 » à 21 50	22 » à 22 25
Première qual.	23 80 à 24 »	21 50 à 22 50	21 35 à 22 50	21 » à 21 35	19 » à 19 75	20 » à 20 50	21 » à 21 50
Deuxième » .	21 » à 22 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Inférieure » .	20 » à 20 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
	Hausse.	Hausse.		Hausse			
SEIGLE l'hectol.							
Première qual.	11 50 à 12 »	» » à » »	15 » à » »	13 » à » »	12 » à 12 25	12 » à 12 50	14 » à 14 70
Deuxième » .	11 » à 10 »	» » à » »	16 » à » »	12 » à 12 50	» » à » »	» » à » »	13 » à 13 50
ORGE, l'hectol. .	11 50 à 11 75	13 » à 13 50	13 » à 14 »	12 » à » »	10 » à 10 75	» » à » »	10 » à 10 30
AVOINE, l'hect.							
Première qual.	11 60 à 12 »	10 » à » »	11 » à 11 70	9 90 à 10 »	9 50 à 9 73	9 25 à 9 75	8 » à 8 40
Deuxième » .	11 » à 11 50	9 » à » »	10 » à 10 70	9 50 à 9 80	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	10 » à 10 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

DENRÉES.	NEVERS.	BEZANÇON.	ODESSA.	ANVERS.	HAMBOURG.
			Marchés étrangers.		
BLÉ l'hectol.					
Blanc, 1er choix.	21 50 à 22 50	25 » à 25 80	14 » à 14 50	20 35 à » »	de Saxe 17 45
Première qual.	20 50 à 21 »	24 » à 24 5.	13 » à 13 50	18 50 à » »	Silésie 16 70
Deuxième » .	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	Pologne 16 40
Inférieure » .	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.					
Première qual.	14 » à » »	» » à » »	» » à » »	16 80 à » »	» » à » »
Deuxième » .	13 » à 13 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol. .	12 » à 12 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 70 à » »
AVOINE, l'hect.					
Première qual.	10 50 à 11 »	10 » à 10 20	4 50 à 5 »	7 70 à » »	» » à » »
Deuxième » .	9 75 à 10 »	9 » à 0 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES.—Les 500 kil.

	Paris.	Versailles.	St-Germain	Gray.	Nevers.
Foin. 1re.	48 50	45 50	66 »	40 »	47 »
Foin. 2e.	46 »	42 »	60 »	» »	» »
Luzerne. .	45 »	42 »	» »	» »	» »
Sainfoin. .	45 »	41 »	» »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	» »
Paille blé.	55 »	45 »	50 »	30 »	40 »
Paille seig.	39 »	30 »	30 50	» »	» »

BESTIAUX.

POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.	POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.
BOEUF . 1 20	1 50	VEAU. . 1 26	1 80
— . . 1 08	1 20	— . . 1 06	1 50
— . . » 96	» »	— . . » 86	» »
VACHE . . [illegible]	[illegible]	MOUTON [illegible]	[illegible]

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 14. LUNDI 14 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 13 AOUT.

Des causes de la détresse agricole (1).

La nomenclature raisonnée des causes de la détresse agricole exigerait à elle seule un long article; car tout semble avoir été fait contre l'agriculture en France, codes et institutions.

Les exigences de la publicité quotidienne nous imposant une grande sobriété de développements, nous nous bornerons à signaler à l'attention des conseils des départements celles de ces causes dont la funeste influence est le plus généralement reconnue, celles qu'il importe conséquemment de faire disparaître au plus vite.

Les fléaux de l'agriculture, que la raison publique a solennellement dénommés déjà, d'accord avec la science et les économistes, s'appellent :

Le morcellement d'abord, source et foyer du mal ;

Les vices de la législation hypothécaire ;

L'absence des institutions de crédit, défaut de capitaux, usure ;

L'insolidarité générale (déboisements outrés, inondations, épizooties);

L'esprit de routine, ou l'ignorance compliquée d'orgueil.

Il est à remarquer que tous ces fléaux s'enchaînent et réagissent énergiquement l'un sur l'autre. Le monstre qui dévore l'agriculture, le morcellement, est une sorte de polype dont chaque membre a la faculté de reproduire le monstre tout entier.

Le morcellement engendre la législation vicieuse, les procès, l'usure et la misère; la législation vicieuse, les procès, l'usure et la misère; le manque des capitaux, l'usure, le morcellement, la misère; — la misère toujours. La misère est la conclusion à laquelle toute erreur économique, législative ou administrative aboutit.

Hâtons-nous de signaler préalablement un vice radical de nos institutions, un vice particulier à la France, avant de passer à l'examen spécial de chacune des causes de ruine que nous venons d'indiquer.

Ce vice radical de nos institutions, c'est le défaut de représentation des intérêts agricoles dans le sein du Gouvernement et des Chambres.

Les intérêts agricoles étant dénués de tout appui dans la sphère de l'action gouvernementale, on s'explique sans peine pourquoi les plaies qui dévorent chez nous l'agriculture tendent sans cesse à s'élargir, au lieu de se fermer.

Et ce défaut de tutelle n'est pas de notre part une supposition gratuite. Rien de plus facile que de vérifier le fait.

Des économistes ont évalué à dix milliards environ le revenu brut de l'industrie agricole en France. Nous ne garantissons aucunement l'exactitude de ce chiffre. Or, l'allocation accordée à l'agriculture, à titre d'encouragements généraux, figure aujourd'hui dans le chiffre du budget pour HUIT CENT MILLE FRANCS. Il y a cinq ou six ans que ce chiffre était de 500,000 fr.

Huit cent mille francs! c'est le cinquième environ de l'allocation accordée au même titre à la pêche de la baleine et à celle de la morue, deux industries fort importantes sans doute, mais moins importantes cependant que l'industrie agricole. Nous ferons grâce à notre gouvernement de la comparaison de sa générosité pour l'agriculture avec celle du gouvernement badois.

Nous avons dit que le revenu brut de l'industrie agricole s'élevait à dix milliards; que l'industrie agricole occupait les bras de 25 millions de travailleurs. — Or, on n'a pas trouvé apparemment que cette branche d'industrie fût assez capitale pour avoir droit à un ministère à elle. On l'a placée dans les attributions du commerce. Le ministre de l'agriculture d'aujourd'hui est un fabricant d'étoffes, complètement étranger, par sa spécialité, aux matières agronomiques.

Le commerce, c'est-à-dire l'agent de la distribution des produits créés par l'agriculture, primant dans les conseils de l'Etat l'agriculture, la production elle-même! il y a là un contre-sens, une anomalie tellement étrange, que l'intelligence se refuse réellement à l'admettre.

Maintenant, si la Chambre élective ne renferme pas dix députés agronomes, capables de comprendre et de traiter à fond les questions agricoles; si la propriété foncière n'a pas même ses dix avocats dans le sein d'une assemblée dont chaque membre doit payer 500 fr. de contribution foncière; il faut bien convenir que la faute en est un peu aux vices de notre système électoral, et beaucoup aux fautes des électeurs en personne.

Il est en effet bien certain que la majorité électorale s'est peu souciée jusqu'à présent d'envoyer à la Chambre de paisibles et modestes agronomes, des mandataires éclairés et courageux, comprenant les véritables intérêts du pays et décidés à donner plus d'importance aux questions sociales qu'aux querelles purement politiques. Elle devait naturellement préférer, dans ces temps de discorde, et au lendemain d'une révolution, des orateurs chaleureux qui flattaient ses passions et ses préjugés, qui représentaient ses haines. Elle a en conséquence peuplé la Chambre élective de toutes les notabilités oratoires du barreau. Si l'industrie agricole, l'industrie capitale du pays, est en souffrance, c'est que la majorité électorale n'avait pas donné à ses avocats politiques mission de défendre la cause de l'agriculture. Elle a été punie par où elle avait péché.

Résumons-nous : l'agriculture n'est pas représentée dans l'Etat.

Heureusement, les conseils de département, généralement composés des plus riches propriétaires et des citoyens les plus considérables du pays, possèdent en partie la puissance qui fait défaut au parlement. Non-seulement, leurs attributions leur permettent d'encourager toutes les tentatives d'améliorations agricoles par des allocations prises sur les fonds départementaux; mais ils peuvent encore amener de force le parlement aux questions agricoles, par l'énergie de leurs efforts et l'ensemble de leurs manifestations. Il est donc grand temps qu'ils songent à user de leur initiative. Nous les en supplions instamment; car la matière est riche, comme on va voir, et l'occasion est plus belle aujourd'hui que jamais.

Le vice capital de l'agriculture en France est le morcellement.

Le morcellement, dans quelque branche d'industrie qu'il ait accès, engendre nécessairement l'isolement, la divergence et l'antagonisme des intérêts. S'il est vrai que l'union, l'association fait la force, la division ou le morcellement doit produire la faiblesse.

Le morcellement est parvenu aux dernières limites du possible dans quelques cantons de France. On y trouve des parcelles si ténues qu'elles échappent à l'impôt, attendu que le chiffre des simples frais d'avertissement (5 centimes) égale celui de l'impôt à percevoir.

Le morcellement s'oppose aux progrès de l'agriculture et à l'emploi des méthodes perfectionnées. Il fait plus, il fait rétrograder l'art agricole de la charrue à la bêche, et substitue le travail de l'homme à celui des animaux et de la machine. Il interdit peu à peu l'éducation du bétail, la plus lucrative et la plus importante de toutes les branches de l'industrie agricole. C'est au morcellement que doit être attribuée en partie la cherté de la viande de boucherie, qui met cet aliment au-dessus des moyens du travailleur. Le morcellement condamne le cultivateur et le sol à un seul genre de culture. C'est lui qui, au propriétaire égoïste et pressé de jouir, permet de défricher ses forêts; lui qui entrave les irrigations et nous fait jeter *chaque année trois milliards à la mer* (1), qui force chaque propriétaire de s'entourer de clôtures, fossés, haies, murailles, de multiplier à tort et à travers les dépenses improductives. Le morcellement est l'auxiliaire le plus puissant de l'usure, de la routine; en un mot, le morcellement, tout puissant pour le mal, ne fait rien pour le bien.

Les chiffres, en ces sortes de matières, ont plus d'éloquence que tous les arguments. On lit, dans l'état comparatif des produits du sol en Angleterre et en France, état publié il y a quelques années par la plupart des journaux de la capitale, que l'Angleterre, dont l'agriculture est régie par le système de la grande exploitation, produit annuellement, toute proportion de terrain gardée, deux fois et demie autant que la France vouée au morcellement.

Il suit de cette exposition abrégée des conséquences de l'extrême morcellement du sol, qu'aucune amélioration capitale ne peut être réalisée ni même tentée en agriculture en dehors du principe de l'association.

Une proposition d'une importance extrême pour les progrès de l'industrie agricole, et relative aux irrigations, a été présentée cette année aux Chambres, qui l'ont favorablement accueillie. Le ministre de l'agriculture a compris la question dans le nombre de celles sur lesquelles il appelle les délibérations des conseils-généraux. Eh bien ! l'honorable auteur de la proposition, M. le comte d'Angeville, pour arriver au résultat qu'il indique, est forcé de recourir d'abord aux principes de la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Or, la reconnaissance du droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, n'est autre chose que la reconnaissance de la souveraineté de l'intérêt collectif (association) sur l'intérêt individuel (morcellement).

L'honorable député de l'Ain nous semble avoir parfaitement indiqué la voie à suivre aux conseils de département. Nous nous voyons obligés, par la longueur presque nécessaire de cet article, de renvoyer la suite de notre analyse à un prochain numéro.

(1) Voir l'article d'hier, intitulé : *Des Intérêts agricoles*.

(1) Expression de M. de Gasparin.

Ile Mayote. — Mers Malegaches.

L'île Mayotte, l'une des Comores, sur laquelle l'attention du public a été dernièrement appelée, est située par 43° de longitude E. de Paris, et par 13° de latitude S., à l'entrée septentrionale du canal de Mozambique, et à-peu-près à égale distance de la côte d'Afrique et de celle de Madagascar. L'île est par elle-même assez peu

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Puisqu'il a été question de l'hôtel, encore un mot sur ce sujet.

Nous avons dit que la cour de l'hôtel Froissart se dessinait circulairement à partir de la grande porte, et que les deux ailes allaient, en se développant, se rencontrer avec le corps de logis même. A droite, et du côté de la loge du concierge, se trouvaient les écuries; à gauche, le pavillon occupé par Octave de Villa-Réal, bâtisse d'un charmant rococo, à la toiture tourmentée et à petites écailles pour tuiles. Le mur courbé en demi-lune qui aboutissait à ce pavillon, soutenait les terres de la partie du jardin, espèce de cap de verdure qui, s'étendait jusque-là. Des vases de marbre, d'où sortaient, au printemps, des touffes de geranium d'Espagne et des gerbes de marguerites doubles, le garnissaient pittoresquement. La saillie de ce mur confinait si étroitement au pavillon d'Octave, que le premier vase de marbre effleurait le bord de sa croisée.

plus heureux des hommes. Il engloutissait les vins de Bordeaux, les vins d'Espagne, tous les vins possibles, avec l'avidité d'un matelot russe. On l'eût dit de fer. Et pourtant ses yeux enfermés dans un cercle cendré, ses joues creuses, son teint plombé, sentaient le sapin. De loin en loin, une grimace mal déguisée trahissait le déchirement de ses entrailles. Il poussait un petit cri, et il recommençait à manger, à boire, à rire. Il riait de l'imperturbable lyrisme de son voisin, *la dernière guitare*, qui, échauffé par les vins de Froissart, ne laissait pas échapper un mot sans le transformer en romance.

— Quel beau jour pour notre ami Froissart ! lui dit Beaugency. Il répondit sur-le-champ en fredonnant :

C'est un beau jour que l'hyménée.
Il arrive paré de fleurs.

— Assez ! criait Lacervoise le sculpteur, de l'autre bout de la table. Tais-toi et bois du bordeaux, troubadour !

Aussitôt la dernière guitare reprit :

» Bordeaux, je ne souhaite
» Nul de tes grands châteaux,

En seigneur féodal qu'aucune vérité n'offensait venant des poètes, Beaugency dégagea de son cou, où une chaîne d'or l'attachait, sa belle montre à répétition, et il donna la montre et la chaîne à la *dernière guitare*.

Aristide Froissart manque ouvertement aux usages à cette partie du repas.

Avant de dire comment notre Aristide manqua aux usages, ce serait un regret pour nous de ne pas dire la haute estime où nous tenons celui des usages auquel il manqua.

C'est ordinairement au milieu du bal qui suit le repas des noces, entre minuit et deux heures du matin, quand toutes les femmes et tous les hommes décrivent au son de la musique, sur le plancher, des milliers de tourbillons, que les nouveaux époux disparaissent en valsant. Leur valse ne s'achève que dans la chambre nuptiale. Cela suffirait à nos yeux pour donner à la danse un caractère moral. Le moyen, en outre, nous semble excessivement poétique : il est chaste et mystérieux pour tout le monde. Rien n'appelle l'attention. Cherche-t-on autour de soi la jeune fille qui dansait il n'y a qu'un instant, on est étonné de ne plus la

de chose ; son importance est toute entière dans sa position et dans le point d'appui qu'elle offre pour agir sur le voisinage.

Madagascar, cette île mystérieuse que l'Europe connaît encore si peu, promet à la civilisation et à la curiosité de l'Europe de vastes conquêtes. Comprise entre les 12e et 25e degrés de latitude S., elle a 1500 kilomètres de longueur et 550 dans sa plus grande largeur ; son étendue est d'environ 60 millions d'hectares : la France n'en a que 53 millions. Tout ce qu'on connaît de la côte est d'une insalubrité désespérante ; mais la constitution physique du pays ressemble à celle du Mexique, et après avoir franchi la zône pestilentielle qui entoure et défend l'île, on pénètre dans des contrées salubres. Aussi, lorsque les naturels de l'intérieur de l'île descendent sur la côte, ils y sont attaqués des mêmes maladies que les Européens.

Nous avons déjà formé des établissements dans deux îles qui touchent la côte de Madagascar. L'une est Sainte-Marie, qui gît sur la côte orientale, à 600 kilomètres au N.-O. de Bourbon ; l'autre est Nosse-Bé, sur la côte N.-O. par le S.-E. de Mayotte. L'extrême insalubrité de ces petites îles ne permet d'y rien fonder d'efficace et de durable.

Il en est autrement de Mayotte, dont la salubrité, contestable sur quelques points, peut du moins être assurée par des travaux d'une exécution facile et peu dispendieuse.

L'île est d'une forme très irrégulière ; elle a 35 kilomètres de longueur sur 8 de largeur moyenne ; sa superficie est d'environ 28 mille hectares ; elle est fort montueuse et d'origine évidemment volcanique ; on y remarque des pics coniques très aigus. Sur la côte occidentale, s'ouvre une plaine de quatre lieues carrées ; elle est couverte d'une forêt de cocotiers dont les fruits pourront alimenter une assez grande fabrication d'huile. A l'est, vis-à-vis la petite île Pamanzi, dont nous parlerons tout-à-l'heure, est une plage couverte de palétuviers. La marée y apporte de la vase et des débris animaux qui engendrent des miasmes délétères. Des habitants industrieux auraient bientôt converti ce foyer d'infection en un polder d'une grande richesse. Le territoire de l'île paraît fertile ; il ressemble à celui de Bourbon. Elle est habitée par une tribu de Sakalavas de Madagascar, qui est venue y chercher un refuge contre l'oppression des Houvas, ses vainqueurs. Cette petite population, qui s'est placée sous la protection de la France, est douce et soumise ; elle est affligée d'affreuses maladies de la peau qu'elle a apportées de Madagascar, mais qui paraissent, d'après plusieurs essais encourageants, ne pas devoir résister à l'art de nos médecins. Si, après ce premier bienfait, nous enseignons le travail aux Sakalavas, ce succès sera d'un bon augure pour l'avenir de leur race, qui habite le N.-O. et l'O. de Madagascar.

L'île Mayotte, avec sa forme tourmentée, est entourée d'un cercle de rescifs qui, jusqu'à ces derniers temps, l'avait fait considérer comme inabordable. La mer déferle avec violence contre cette enceinte formée par les madrépores ; mais, dans l'espace compris entre elle et l'île, l'agitation ne se fait pas sentir, et l'on trouve plusieurs rades excellentes. Ce rempart de rescifs laisse ouvertes un petit nombre de passes, dont deux, praticables aux plus grands vaisseaux, sont heureusement commandées par des îlots intérieurs, dont l'armement les rendrait infranchissables pour un agresseur.

On se propose de former l'établissement français sur l'île inhabitée de Pamanzi, étendue d'environ deux mille hectares, et qui, située à l'est de l'île principale, n'en est séparée que par un canal de deux milles de largeur ; elle appartient à la couronne de rescifs dont elle est le seul point élevé et habitable ; elle commande la meilleure rade de l'île et n'est abordable pour les navires que par l'intérieur de l'enceinte ; elle est couverte d'une herbe haute et fourrée qui, en attendant la culture, promet au bétail un pâturage excellent. Au nord-ouest de l'île est un lac d'une quarantaine d'hectares, dont le bassin paraît être un ancien cratère volcanique, et qu'on a jugé, à l'odeur qui s'en dégage, être alimenté par des sources sulfureuses. Que la navigation à vapeur et l'art de voyager fassent encore quelques progrès, et l'on nous enverra peut-être aux eaux de Pamanzi, quand nous serons dégoûtés de celles de Barèges. Le premier soin de l'administration devra être d'assurer le dessèchement d'un très petit marais adjacent au cap sur lequel nous nous établirons. Dans un pareil pays, il n'y a pas de capital plus lucrativement placé que les dépenses faites pour assurer la santé des hommes ; elles constituent à la fois une force et une économie.

En face de Mayotte, on trouve, sur la côte de Mozambique une excellente rade, et sur celle de Madagascar la rade de Nosse-Bé. L'île est sur la route de la mer Rouge et du golfe Persique au cap de Bonne-Espérance ; elle est à portée de l'Abyssinie et de Zanzibar. Son isolement, sa petitesse, qui ne nuisent pas à sa force maritime et militaire, sont de véritables avantages ; il n'y a point là de populations qui puissent devenir hostiles et dont les insurrections menacent de détourner les chefs de l'établissement de leur mission principale ; celle-ci doit être de faire de l'île le centre des relations de l'Europe avec ces contrées sauvages. Mayotte est un poste avancé d'où la civilisation devra bientôt entreprendre avec avantage le siége de Madagascar et de la partie de la côte d'Afrique qui lui est opposée. Un jour, des hommes libres et heureux béniront les noms des officiers de la marine française qui, en signalant les rares avantages de cette île, ont ouvert une ère nouvelle à cette partie du globe. Les études importantes faites depuis quelques années sur la côte du nord-ouest de Malegache et sur les îles des Comores, sont dues aux capitaines de corvette Tréhouart, Protet, Passot, Guillain et Jehenne. Ce dernier a particulièrement observé Mayotte.

Chemin de fer de Rouen. — Abus.

On nous adresse la communication suivante :

Depuis l'ouverture du chemin de fer de Rouen, son exploitation a bien été l'objet de quelques critiques, mais comme les abus auxquels elles s'attaquaient n'ont fait qu'augmenter, je crois devoir les renouveler.

Première observation : Les tarifs ne sont pas en rapport avec le confortable, la commodité et le luxe des voitures ; et à l'opposé de ce qui devrait être, le bon marché est pour les riches et pour les pauvres l'exorbitance des prix.

Exemple : Chaque compartiment d'une diligence contient huit places, qui, à 16 fr. l'une, donnent 128 fr. ; de sorte que le dixième de ce compartiment, qui représente une place dans les wagons de deuxième et de troisième classe, est de 12 f. 80 c.

Le compartiment d'un wagon de deuxième classe contient 10 places qui, à 13 francs l'une, font 130 francs ; de sorte que le dixième de ce compartiment, représentant une place, est de 13 »

Différence en faveur des diligences, » 20

Cette faveur est d'autant plus révoltante que les diligences ont été ornées avec un luxe de boudoir vraiment recherché, tandis que les wagons sont rembourrés avec un peu de paille recouverte par des coutils *huileux et mal propres*, je dis huileux, parce que des matières grasses ont été répandues dans tous les wagons. Un esprit soupçonneux pourrait penser qu'on a voulu forcer les classes moyennes à fuir la saleté des banquettes, comme on forcera pendant l'hiver les classes pauvres à chercher un abri dans les wagons contre les intempéries d'un climat froid et pluvieux.

Deuxième observation. — La loi est journellement violée.

Elle impose à la compagnie d'avoir des voitures de trois classes ; cette obligation est conçue en termes généraux, c'est-à-dire en termes qui se rapportent *tous* aux voitures des trois classes. Aucune exception n'a été faite ni en faveur ni contre les voitures d'une des trois classes.

Ainsi ce texte est formel ; l'administration doit avoir continuellement des voitures de trois classes : évidemment c'est à chaque convoi. Et cependant l'administration, interprétant la loi fort largement, supprime les voitures de troisième classe à la moitié des convois.

En présence de ce texte, si l'on admet que la compagnie a pu faire une pareille suppression, il faut également reconnaître qu'elle pouvait ne mettre des voitures de troisième classe qu'à deux, qu'à un seul convoi par jour, ou bien encore que tous les deux jours, que toutes les semaines, ou enfin que tous les ans.

Au lieu de supprimer seulement les troisièmes classes, elle pouvait encore supprimer à certains convois la deuxième classe, et n'offrir aux voyageurs que des diligences. Cette prétention est insoutenable ; et, il faut le dire, l'administration a débuté par un acte de flagrante mauvaise foi.

Ce chemin de fer a été déclaré entreprise d'utilité publique ; les terres des châteaux comme les parcelles du pauvre ont été expropriées, et cependant les avantages du chemin de fer ne sont concédés dans toute leur plénitude qu'aux riches. Il est convenable que ceux-ci puissent arriver à Paris de bonne heure et en partir tard, parce que leurs plaisirs les retiennent ; mais on aura pensé sans doute qu'il n'y avait pas une égale convenance à ménager le temps, et par conséquent la bourse du prolétaire. Voilà pourquoi on aura supprimé les voitures de troisième classe au premier et au dernier convoi de chaque jour. Le bout de l'oreille perce visiblement, et l'on devine aisément que l'administration cherche, par tous les moyens, à supprimer les voitures de troisième classe, soit en exagérant l'incommodité de ces voitures, ce qui les a fait surnommer des tombereaux, soit en ne les livrant aux ouvriers qu'aux heures qui conviennent le moins à ceux-ci.

Troisième observation. — Le tarif est trop élevé et n'est nullement en rapport avec les prix des voitures qui, dans un rayon de 75 kilomètres de Paris, servaient naguère au transport des voyageurs.

Nous avons reproduit hier, d'après le *Sud*, journal de Marseille, la nouvelle de la dégradation du capitaine-trésorier du 49e de ligne. Nous ne pouvions penser qu'un journal de la ville commettrait une erreur à propos d'un fait qui avait eu lieu en présence de toutes les troupes de la garnison, ainsi qu'il le rapportait lui-même : cependant le *Sud* du lendemain 9, qui nous parvient aujourd'hui, contient les lignes suivantes :

« Le capitaine-trésorier du 49e de ligne n'a pas été dégradé, comme » nous l'avions annoncé par erreur. On assure que ce militaire a de nom» breuses chances pour faire annuler le jugement porté contre lui. »

On comprendra qu'il nous était impossible de prévoir une pareille rétractation, et de nous tenir en garde contre une nouvelle de ce genre, malgré tout le soin que nous apportons à ne pas reproduire les nouvelles hasardées dont la Presse est généralement si prodigue.

On assure que le Hanovre a conclu un traité de commerce avec l'Angleterre. Le Hanovre permettra la libre entrée de toutes les productions manufacturières et articles de commerce anglais, à l'exception du sel, en payant les droits d'entrée établis. Ce droit ne serait pas augmenté pendant la durée du traité. L'Angleterre accorderait au Hanovre, 1° l'entrée libre de l'or et de l'argent ; 2° l'introduction des céréales en cas de manque de blé, en payant le droit légal ; 3° l'introduction des productions hanovriennes nécessaires pour l'existence des fabriques anglaises. On remettra tous les trimestres une liste de ces articles.

(*Bulletin de la Société maritime.*)

Un de nos amis nous écrit de Corte, 5 août 1843 :

« L'idée capitale de la théorie de Fourier, l'association, vient d'être manifestée en public par un professeur de l'école Paoli, le jour de la distribution des prix, le 26 du mois dernier. Je vais vous transcrire le paragraphe du discours relatif à ce principe, persuadé que vous verrez avec plaisir qu'en Corse il se trouve des hommes qui comprennent le véritable progrès.

« Le principe d'Association agricole et industrielle renferme le germe » de la prospérité et du bonheur. C'est dans notre pays qu'il devrait » recevoir chaque jour de larges applications. Si tous à la fois, proprié» taires, travailleurs, hommes intelligents, pouvaient enfin comprendre » combien il serait avantageux pour eux tous de former des Associations, » où le profit serait selon l'apport relatif de chacun, et qui auraient » pour objet le défrichement des terres, l'exploitation des bois, la » culture sur une grande échelle : alors, la cause du pays serait ga» gnée ; l'esprit de parti, cet esprit étroit et père de la misère, céderait » bientôt la place à l'esprit agricole, qui engendre le bien-être ; nos » campagnes, d'un aspect si triste, prendraient une face nouvelle, et » l'abondance règnerait dans ces contrées, jusqu'à ce jour dévorées » par les besoins. »

MOUVEMENT DE L'OPINION.

PRESSE DÉPARTEMENTALE.

On lit dans le *Journal de la Meuse :*

« *La Démocratie pacifique*, tel est le titre que prend aujourd'hui la *Phalange*, journal qui ne paraissait que trois fois par semaine, et qui, à partir du 1er août, se publie tous les jours. La *Phalange* s'était posée d'une manière remarquable dans la Presse de Paris, par le mérite éminent de sa rédaction : la *Démocratie pacifique* est destinée à occuper un des premiers rangs parmi les feuilles quotidiennes.

» Nous ne discuterons pas ici la doctrine de Fourier, ni les théories sociales de ses disciples. Pour en parler comme nous aimons à parler des choses qui sont soumises à notre appréciation, il faudrait avoir sérieusement, mûrement étudié ce vaste système ; c'est un travail que nous ferons quelque jour, peut-être même prochainement, mais que nous n'avons pas abordé. La *Démocratie pacifique* veut sans doute, avant toute chose, le bonheur de l'humanité, et porte aux masses populaires, à tous ceux qui souffrent, un intérêt fraternel ; elle aime la liberté, quoique d'une certaine façon, et son titre prouve que l'égalité lui est chère ; mais nous avouerons que nous sommes loin de nous enthousiasmer pour l'ensemble des idées phalanstériennes ; nous entendons autrement la charité, la liberté et même l'association. Qu'on nous permette de choisir un *mezzo termine* entre ce que ces doctrines ont d'absolu, d'impraticable, d'antipathique à nos mœurs, peut-être même à notre nature (1), et la proscription à laquelle voudraient les condamner l'ignorance, la paresse d'esprit et d'immobilisme politique. Voilà pour le fond de l'œuvre qui nous occupe ; quant à la forme, nous lui réservons toute notre estime. Nous jugeons ici la manière d'être, pour ainsi dire, plutôt que la manière de penser de la *Phalange*, et nous devons avouer que si d'autres journaux ont obtenu de notre part, grâce à la conformité de nos opinions, plus de sympathie, il est peu de journalistes qui nous semblent avoir mieux compris que les rédacteurs de la *Phalange* les véritables devoirs du publiciste. Urbanité dans ses rapports avec les autres organes de la Presse, loyauté dans ses jugements sur les hommes et sur les choses de ce temps aussi bien que du passé ; autant de conscience dans l'examen des questions politiques que de goût et d'indépendance à la fois dans les questions artistiques et littéraires, une âpreté au travail qui ne s'est pas démentie dans ce labeur de chaque jour, la science suffisante pour remplir ce cadre encyclopédique qu'elle a adopté, modération politique, tolérance religieuse, la *Phalange*, — la *Démocratie pacifique*, qui n'en est que la transformation, — a les qualités que doit réunir aujourd'hui un journal quotidien, en dehors de ses opinions, de ses convictions, et, en quelque sorte, pour la garde de son drapeau. »

« La *Phalange*, journal politique, organe de la doctrine de Fourier, vient de changer son titre et son mode de publication. Ce journal, dont la direction a été appréciée pendant plusieurs années, avait su conquérir une place distinguée parmi les feuilles parisiennes, et mériter le respect de la Presse en général.

» *La Démocratie pacifique, journal des intérêts des Gouvernements et des Peuples*, tel est le nouveau titre du journal, devenu quotidien depuis le 1er août.

» Il ne nous est pas permis d'apprécier cette publication sous le rapport politique (*L'Echo du Jura* n'a pas de cautionnement) ; disons seulement que la théorie sociétaire, discutée dans la *Phalange* comme

(1) Nous espérons bien que ce n'est pas là le dernier mot du *Journal de la Meuse*, et nous l'attendons lorsqu'il aura étudié à fond, comme il en manifeste l'intention, nos doctrines politiques et sociales.

---

défaillance universelle. Son premier mouvement fut de vouloir sortir, de quitter l'hôtel pour toujours, de quitter Paris. Son second mouvement fut de rester. On veut voir la profondeur de l'abîme qui s'ouvre sous les pieds, le feu qui consume la ville qu'on aime. Octave resta à sa croisée, quoiqu'il souffrît, quoiqu'il fût vingt fois sur le point d'étouffer, de mourir. Une demi-minute s'était à peine écoulée, que l'une des deux ombres, et il lui fut facile de juger que c'était celle du nouveau marié, quitta brusquement la chambre à coucher, repassa par les mêmes pièces, et reparut enfin au salon. Octave ne se trompait pas ; c'était bien Aristide Froissart qui retournait au salon après avoir conduit sa femme dans la chambre à coucher.

mourrait d'envie de voir le nez ; on ferait des déclarations d'amour à leur nez ; on leur demanderait en pleurant de se laisser baiser le bout du nez. Tout cela parce qu'elles le tiendraient caché. Il est donc vrai que nous n'aimons dans les femmes que ce qu'elles dérobent à notre curiosité. L'amour lui-même n'est donc qu'une curiosité vague, immense... Mais voici pourquoi je vous dis tout cela en robe de chambre perse, en bonnet de coton et en pantoufles amarantes. Si je suis destiné à être ce que fut le doge Cornaro...

— Polisson ! murmura madame la marquise de Neuvilette.

— Si je suis destiné à cela, je ne le serai que par le fait de l'un de vous. Je vois ici tous ceux avec lesquels il est de raison que je passe ma vie, et particulièrement ma jeunesse. Si je dois être Marino Faliero, le

démon. Honteux d'assister à cette scène de famille, les convives s'esquivèrent peu-à-peu sans attendre le plaisir du bal. Ils n'auguraient pas grand bien d'un ménage dont les débuts étaient si heureux.

Le vieux Froissart s'était retiré le premier en disant : « La conduite d'Aristide me prouve de plus en plus la nécessité d'une éducation nationale et profondément catholique. »

Dès qu'il ne vit plus personne autour de lui, Aristide appela un domestique et lui dit :

— Rapportez le bœuf et apportez des pipes.

Ce à quoi la dernière guitare ajouta en chantant :

« Mangeons du bœuf jusqu'à l'aurore,
« Le projet me semble assez neuf ;

elle le sera dans la *Démocratie pacifique*, a obtenu, grâce au zèle des disciples de Fourier chargés de la rédaction, une immense popularité, et que bientôt un système, que l'on traitait naguère de rêve et d'utopie, deviendra le sujet d'études sérieuses et d'applications au moins partielles.» (*Echo du Jura.*)

—

« La transformation de la *Phalange* en journal quotidien, sous le titre de *Démocratie pacifique*, s'est opérée comme nous l'avions annoncé, et chacun a voulu donner son avis en cette circonstance. Comme nous l'avions prévu, si cette feuille, d'une haute portée, est appréciée avec justice par beaucoup de journaux de la province, on en voit quelques-uns l'attaquer avec acharnement; mais, à cela, ses rédacteurs n'ont qu'à dire comme le mathématicien : *Qu'est-ce que cela prouve?* Toujours est-il qu'une noble tâche est entreprise par la *Démocratie pacifique*, et que le savoir et le courage de ses rédacteurs sont à la hauteur de sa mission. Le succès de cette nouvelle feuille quotidienne est assuré.» (*Revue de l'Est.*)

Cochinchine.

Une lettre écrite de Singapour, par un marin de la corvette *l'Héroïne*, donne des détails intéressants sur la mission de M. Favin-Levêque, commandant de cette corvette en Cochinchine. Ces nouvelles sont datées du 15 avril dernier.

A son arrivée à Touraue, le commandant français envoya un officier à terre pour traiter du salut. Les mandarins feignirent d'abord de ne pas connaître notre pavillon, puis ils voulurent ne rendre qu'un moindre nombre de coups de canon, prétendant que leur empereur était plus puissant que notre roi; enfin, ils se résignèrent à rendre coup pour coup.

Le commandant ne fut pas d'abord reçu par le principal mandarin, qui lui envoya un subalterne, lequel ne voulut rien prendre sur lui, craignant, disait-il, d'être fouetté ou décapité. Les marins qui voulaient descendre à terre trouvaient le chemin barré par des soldats qui ne faisaient point usage de leurs armes, mais s'opposaient au passage; le commandant insista vainement pour obtenir de se rendre dans la capitale et de parler à l'empereur. Enfin, il obtint une entrevue avec un envoyé de l'empereur.

Dans cette conférence, le commandant parla d'un traité de commerce à conclure entre la France et la Cochinchine, sur les bases d'anciens préliminaires convenus avant la Révolution. Le Cochinchinois fit une réponse négative. Le commandant demanda la remise de cinq missionnaires qui, condamnés à mort, étaient en prison depuis deux ans. L'envoyé dit qu'il allait prendre les ordres de la cour, et partit en promettant une réponse impériale au bout de cinq jours. Après ce délai, on apprit en effet que les cinq missionnaires arrivaient, accompagnés d'un grand mandarin, chargé par l'empereur de les remettre au commandant français.

Une conférence en grand cérémonial eut lieu entre ce dignitaire et le commandant Levêque. La question commerciale fut de nouveau traitée, mais le grand mandarin ne voulut jamais consentir à ce que les Français pussent établir des magasins dans le pays. «Envoyez, disait-il, des » marins avec des chargements, et on achètera leurs marchandises, si » elles conviennent, mais pas de magasins à terre.

Après cette conférence, les missionnaires furent remis, mais à condition que ces ministres de la religion ne reviendraient plus en Cochinchine. On rendit aux missionnaires une partie de leurs effets, et une somme d'argent équivalente au moins à ce qui avait été perdu ou volé.

Le commandant Levêque a reçu une lettre de l'empereur.

Erratum.

Une erreur de typographie nous a fait commettre hier, dans notre premier article, un non sens qui rend la phrase complètement inintelligente. Nous avions écrit : *Elle* (la France) *a des fleuves qui SE côtoient, tout en courant, comme le Rhône et la Loire, dans une direction opposée; qui viennent*, etc.

On nous a fait dire : «*des fleuves qui* LA *côtoient, tout en courant, comme le Rhône et la Loire; dans une direction opposée*, etc. »

EXTÉRIEUR.

EGYPTE. — *Alexandrie, 16 juillet.* — Les nouvelles reçues de la Syrie nous apprennent que les peuples de la montagne sont à la veille de s'insurger de nouveau contre la Porte-Ottomane. Ils se plaignent de ce que les impôts et taxes qu'ils paient dépassent les impôts qu'ils payaient sous l'administration d'Ibrahim. L'émir Haidar n'ayant reçu encore aucun argent de la Porte-Ottomane, se trouve dans le plus grand besoin. Il a épuisé sa fortune en cadeaux qu'il a été obligé de faire aux Pachas. On assure qu'il se propose de donner sa démission si la Porte-Ottomane n'adopte pas d'autres mesures en ce qui le concerne. L'émir ne parvient point à se faire obéir. Les peuples de la montagne vont, dit-on, jusqu'à regretter Omer pacha, et l'ont redemandé. Il a été question du retour et de la réintégration de l'émir-Béchir. On prétend qu'il est entré en grâce auprès du sultan, et qu'il reviendra en Syrie avec ses fils. Quoi qu'il en soit, il serait plus capable de gouverner les populations de la montagne que tout autre individu.

(*Gazette nationale allemande.*)

SERVIE. — On écrit de Belgrade, 31, à la *Gazette d'Augsbourg*: Wutschich persiste à ne pas vouloir quitter le territoire servien. M. de Lieven est toutefois parvenu à détacher du parti de Wutschich et Petroniewitch plusieurs hommes influents. On a remarqué qu'il prenait un ton plus impérieux. De son côté, Wutschich n'est pas resté oisif; il a réuni autour de lui plus de dix mille hommes de milice nationale; et après avoir reçu l'ordre de quitter le territoire, il a écrit au Gouvernement provisoire de lui envoyer la garnison de Belgrade : mais le baron Lieven s'y est opposé formellement. Le prince Michel partira incessamment pour Vienne.

— On écrit de la frontière de Turquie, 1er août, au même journal : Le baron Lieven et le consul Russe à Belgrade, M. Watschesko, sont arrivés ce matin à Semlin, pour expédier un courrier à Vienne. Voici l'état actuel des choses en Servie. La conduite de Wutschich et de Petroniewitch, a mis le Gouvernement dans un grand embarras; comme ils ont prétendu que leur départ serait le signal de nouveaux désordres, attendu que le peuple s'opposerait à ce départ, M. de Lieven et M. Watschesko se proposent de se rendre en personne à Kragujewatz, où l'on fait dès ce moment les préparatifs nécessaires pour convoquer une grande assemblée du peuple. Le 8 courant, M. de Lieven et M. Watschesko se présenteront dans cette assemblée pour donner à l'opinion toutes les assurances et toutes les garanties qu'elle pourrait désirer.

RUSSIE. — D'après des nouvelles d'Odessa, une flotte russe composée de 6 vaisseaux de ligne de 84 à 120 canons, et de plusieurs petits bâtiments de transport, était arrivée dans le port venant de Sébastopol. Cette flotte avait à bord 10,000 hommes d'infanterie qui devront partir immédiatement pour aller rejoindre le deuxième corps d'armée actuellement campé près de Wosnesensk. On évalue à 40,000 hommes les forces russes concentrées sur le Dniester, le Pruth et le Bug-Inférieur. Une grande partie de ces troupes est réunie près de Chotim et Mohilew (sur le Pruth).

ANGLETERRE. — CHAMBRE DES LORDS. — *Séance du 10 août.* *Lord Brougham* propose un bill ayant pour objet de prohiber les assemblées séditieuses en Irlande; le noble lord s'exprime ainsi :

« Le bill que je présente à la chambre est une reproduction de celui qui a été adopté par la chambre en 1833, et dont l'effet a été d'amener la suppression des désordres qui agitaient l'Irlande à cette époque. Ce bill ne diffère du premier que sous un rapport : ses dispositions ont pour unique objet de mettre un terme aux convocations et à la tenue d'assemblées séditieuses. J'ai appris avec un sentiment d'indignation que des tentatives de corruption avaient eu lieu sur les fidèles soldats de S. M. la reine. Les sergents de l'armée britannique, a-t-on dit, sont les hommes les plus malheureux qu'il y ait dans quelques armées que ce soit, et si le rappel de l'Union avait lieu, ils recouvreraient leurs droits. Je prends sur moi de dire au nom des sergents qu'ils repousseront avec dédain l'odieuse tentative faite sur leur loyauté et leur dévouement. Il faut qu'un pareil abus soit réprimé; voilà pourquoi je présente le bill, autant pour rassurer les hommes honnêtes que pour intimider les séditieux.

Le comte de Wiklow appuie le bill.

Lord Campbell déclare qu'il s'opposera à la seconde lecture. Le bill est lu une première fois.

Lord Brougham annonce que, dans la prochaine séance, il proposera une seconde lecture de ce bill.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 11 août.* — *M. E.-B. Roche* demande à sir Robert Peel, si en sa qualité de chef du Gouvernement, il se propose de sanctionner l'ancien bill de coërcition d'Irlande, présenté à la chambre des lords par lord Brougham.

Sir Robert Peel espère que l'on n'exigera pas de lui qu'il se prononce sur ce bill; mais, dans tous les cas, il déclare qu'il ne serait pas disposé à l'appuyer à titre de mesure officielle.

Nous avons omis de dire dans notre compte-rendu de la séance du 10 août, que c'était sur une troisième lecture du bill des armes d'Irlande que la Chambre des communes avait émis un vote favorable au ministère.

Le bill concernant la régularisation des rapports entre les fermiers et les propriétaires en Irlande, a été retiré par son auteur, M. Crawford.

Rébeccaïtes. — On écrit de Carmarthen, 8 août, au *Times* : Encore de nouvelles dévastations. Samedi, dans la nuit, un médecin de Pennoar (4 milles de Cardijan, qui s'était fait haïr des Rébeccaïtes, a eu ses vitres brisées par une décharge de coups de fusils chargés à balles coupées. Le médecin s'est présenté à sa fenêtre avec un fusil chargé; mais l'amorce seule ayant brûlé, il a dû se cacher dans sa maison. Un forgeron de Llangadock, ayant dénoncé deux personnes qui avaient pris part à la destruction de deux barrières, a eu sa boutique détruite et ses outils jetés dans la rivière. A Lampeter, cinq barrières ayant été jetées bas vendredi, on y a envoyé toutes les troupes de Llandovery. A 200 yards de Llandilo, la belle porte appelée *Walkgate* a été détruite. On dit qu'on a tiré, près de Llangadock, sur l'officier d'une patrouille pendant la nuit. Il paraît qu'il y a eu trois meetings de Rébeccaïtes dans les environs. On écrit de Swansea. « Presque tous les ouvriers en cuivre de Neath ont abandonné leurs ateliers par une baisse dans leurs salaires. Ils se promènent en processions sur les grandes routes, au nombre de 7 à 800 à la fois. Dans une assemblée tenue à Llansamlet, ils ont juré de ne point reprendre leurs travaux aux prix actuels, et de mendier dans le pays lorsqu'ils n'auront plus d'argent. La principale cause de la misère de ces malheureux ouvriers, c'est le système généralement employé par les chefs de fabrique de les forcer à se fournir chez eux des objets de première nécessité, toujours cotés plus haut qu'ailleurs. Il s'ensuit qu'au bout du mois leur paie est presque complètement absorbée.

PRUSSE. — BERLIN, 16 août. — Ces jours derniers on a achevé l'impression de plusieurs documents qui ont une grande importance pour l'armée. Ces documents ont été envoyés aux autorités militaires et à tous les chefs de corps. »

Le premier de ces documents renferme les règlements nouveaux concernant le duel entre militaires et les peines établies pour la répression de ce délit.

Le second établit des tribunaux d'honneur, le troisième est le nouveau règlement de service pour l'infanterie.

Il importe de remarquer que le duel devient de plus en plus rare dans l'armée prussienne. Dans le rapport de l'année dernière sur l'administration de la justice militaire, on ne voit figurer aucune condamnation dans la colonne du duel, chose remarquable dans une armée qui compte huit mille officiers. L'établissement de tribunaux d'honneur n'est pas une institution nouvelle, c'est plutôt un perfectionnement.

(*Gazette des Postes de Francfort.*)

HAMBOURG, 5 août. — La commission des bourgeois, qui depuis l'année passée s'est occupée d'un examen de la constitution, a fait publier son rapport. Le passage où il s'agit de la Presse n'est pas sans intérêt. Jusqu'en 1819, la censure ne s'est exercée que sur les journaux. La publication du 10 novembre 1819 a changé l'état de choses antérieur. Ces lois d'exception sont en vigueur depuis vingt-quatre ans. La commission prie donc le sénat de soumettre cette question à la diète germanique, et de proposer le rétablissement de la liberté de la presse promis dans l'acte de la confédération, afin que la censure cesse et soit remplacée par des lois qui en punissent l'abus. (*Télégraphe de Hambourg.*)

ITALIE. — On écrit des Grisons, Coire, 5 août, à la *Gazette d'Augsbourg*. — Le général comte François-Simon de Saglio-Zizers, commandant du régiment pontifical suisse, a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Bologne, et il est parti sur-le-champ. On assure que cet ordre donné au général, a été déterminé par divers mouvements insurrectionnels qui se sont manifestés dans l'Italie méridionale.

AMÉRIQUE. — *Nouvelles de Montevideo.* — Nous avons reçu des nouvelles de Montevideo jusqu'à la date du 1er mai. Le Gouvernement avait présenté au corps législatif un projet de loi portant que des récompenses seraient décernées aux Français pour les services éminents rendus par eux à la cause nationale. Le projet avait été renvoyé à l'examen d'une commission spéciale. Cette commission avait fait un rapport et proposé de consacrer à cet objet 20 lieues carrées de terrain et 50,000 têtes de bétail.

— Le bruit s'était répandu à Montevideo que les Brésiliens assisteraient le Gouvernement de Buénos-Ayres dans les opérations du blocus de ce port. Le schooner la *Comète*, qui nous a apporté cette nouvelle, avait rencontré un vaisseau brésilien, une corvette et un schooner allant à Montevideo. — Plusieurs vaisseaux brésiliens étaient à l'ancre dans ce port. Le frère d'Oribe est arrivé d'Entrerios avec un grand nombre d'hommes payés, dit-on, par le Gouvernement brésilien.

— Les Français de Montevideo ont adressé au prince de Joinville une lettre pour exposer au prince les motifs qui les ont déterminés à s'associer à la défense de la cause de Montevideo contre Rosas.

(*Morning-Herald.*)

ESPAGNE. — Les journaux de Madrid du 6 ne nous apprennent rien d'important. Le *Heraldo* annonce qu'Espartero est encore dans la rade de Cadix, à bord du navire anglais, d'où il se dispose à publier un manifeste, une protestation, ou quelque chose de semblable. Ce sera peut être pour prouver son courage, ajoute le *Heraldo*.

— Les journaux anglais paraissent vivement préoccupés de la question du mariage de la jeune reine Isabelle. Le *Morning Post* publie une lettre de son correspondant de Paris, datée du 7 août, d'après laquelle, de tous les prétendants à la main de la jeune reine, celui qui aurait le plus de chances, ce serait le duc de Cadix, fils de l'infant don Francisco. Le prince des Asturies étant écarté, et la France ayant déclaré qu'elle ne consentirait jamais au mariage de la jeune reine qu'avec un prince de la maison de Bourbon; et, d'un autre côté, l'Angleterre étant résolue à regarder comme un *casus belli* l'alliance entre Isabelle et un prince de la maison d'Orléans, il reste, dit le correspondant du *Morning-Post*, le duc de Cadix, dont les prétentions seront agréées et appuyées par toutes les puissances.

De son côté, le *Morning-Herald* soutient qu'en contribuant par son or à la chute d'Espartero, la France n'y aura rien gagné, et cela parce que les Espagnols, n'ayant pas oublié leur nationalité, ne permettront pas que le duc d'Aumale devienne l'époux de la jeune reine d'Espagne.

Nous ne voyons pas pourquoi, en épousant un prince français, la jeune Isabelle ferait perdre à l'Espagne sa nationalité. Il faudrait donc alors dire que l'Angleterre est devenue allemande depuis que la reine Victoria a épousé un prince allemand.

En vérité, sur cette question espagnole, le journalisme ne se pique pas plus de logique chez nos voisins que chez nous.

COLONIES FRANÇAISES.

On écrit d'Alger, 5 août 1843, au *Sémaphore* :

Le 30 juillet dernier, un incendie a éclaté dans les broussailles de la côte qui domine le magasin à fourrages de l'armée, situé près le fort Bazouïn, et les approvisionnements de fourrages réunis sur ce point se sont trouvés gravement compromis. Le vent poussait, fort heureusement

---

triste victime de la pauvreté de ses parents ! Mais la misère n'est-elle pas préférable à l'affreuse condition de prêter ses lèvres aux lèvres d'un misérable, infectant l'eau-de-vie et le tabac ? Quel supplice égale celui-là ? Elle qui paraît digne des soins les plus doux, les plus délicats, dont le visage respire la noblesse des grandes races, la candeur des filles élevées à l'ombre des bons exemples, elle que j'aurais écoutée, moi, avec la docilité d'un esclave, servie à genoux, adorée, oui, adorée ! On dirait que celui qui l'a épousée ne se sent pas digne d'un pareil trésor, à l'incroyable lenteur qu'il met à le posséder. Mais les heures s'écoulent, et à chaque instant il peut me donner un cruel démenti. Oh ! que cette pensée me fait du mal ! Non, non, cette femme n'était pas pour lui, il l'a achetée, il l'a volée, il me l'a prise.

Le duc Octave de Villa-Réal n'avait que vingt-deux ans, et il aimait enveloppée. Elle était saisie par un grand froid.

— Encore une fois, Monsieur, qui êtes-vous, que venez-vous faire ici ?

— Je vous ai vue aujourd'hui pour la première fois, Madame ; vous alliez vous marier... Je suis logé dans un pavillon de votre hôtel... Vous êtes revenue de la cérémonie... Toute la soirée j'ai attaché ma vue sur vous par une fenêtre d'où je pouvais tout voir... Je suis devenu fou... j'ai vu le monde qui remplissait vos salons s'en aller en désordre... vous êtes restée seule dans votre chambre... votre mari joue aux cartes avec ses amis... Je vous ai dit que je suis fou... je vous le répète, car je vous aime.

La figure bouleversée d'Octave disait encore mieux que sa voix l'état de son âme.

Jamais femme ne s'était trouvée dans une position aussi étrange. En- doute dans sa pensée à s'en aller sur la prière d'Adeline, Octave fit machinalement deux pas en avant, saisit sur un fauteuil la robe de noce de la jeune mariée, la pressa convulsivement contre son cœur, contre ses lèvres. Il pleurait.

La passion, c'est du feu, elle allume tout autour d'elle. Adeline n'avait déjà plus de colère pour Octave; elle éprouvait de la pitié, une espèce d'intérêt involontaire; si elle portait encore ses yeux effrayés sur la porte qu'elle craignait tant de voir s'ouvrir, elle les ramenait avec bienveillance sur celui qui lui parlait comme on ne lui avait jamais parlé, qui la regardait comme elle n'avait jamais été regardée.

— Encore une fois, reprit-elle, mais avec une douceur ineffable dans ses instances, partez ! partez !..

— Oui, mais dites-moi que vous me pardonnez !

— Oui !... mais partez !

les flammes dans une direction opposée au magasin, et les secours que l'on a envoyés sur les lieux ont suffi pour arrêter les progrès de l'incendie, qui était complètement éteint vers la fin de la journée. On peut dire que c'est là un grand bonheur, car, outre la perte des superbes meules qui s'élèvent sur les lieux indiqués, et qui forment un approvisionnement de plus de 80,000 quintaux de fourrage, Dieu sait où se serait arrêté ce désastre lorsque de pareilles masses auraient été en feu.

Il paraît que les meules immenses de Bouffarick ont couru le même danger, et que, sans le passage dans cette place du bataillon de tirailleurs indigènes revenant de Médéah, elles seraient devenues la proie des flammes. Ces troupes ont puissamment contribué à éteindre le feu, qui avait pris aux broussailles dans le voisinage du parc aux fourrages.

Bien des personnes supposent que ces incendies doivent être attribués à la malveillance. Il se peut que des émissaires de l'émir ou de ses khalifats aient été envoyés dans nos contrées, chargés de sinistres missions ; mais il n'y a rien de positif à ce sujet, et l'on doit attendre, pour se prononcer, de connaître le résultat des investigations auxquelles la justice ne peut manquer de se livrer.

Nous sommes sans nouvelles de l'armée. Les troupes qui sont en expédition doivent souffrir, car la température, qui jusqu'à fin juillet a été très douce, s'est tout-à-coup élevée d'une manière sensible.

Depuis le 2 août, le thermomètre centigrade se tient à 30, 31 et 32 degrés.

INTÉRIEUR.

LL. AA. RR. M. le duc et Mme la duchesse de Nemours sont arrivés à Angers, le 11, à une heure et demie.

— Toutes les chambres du tribunal de première instance se sont réunies hier matin à dix heures pour l'installation de M. Boucly, procureur du roi, qui avait prêté serment hier à la cour royale.

— Le roi vient de nommer M. Reynard maire de Marseille, M. Ferdinand Favre maire de Nantes, et M. le baron Guiraud de Saint-Marsal maire de Perpignan.

— On lit dans le *Moniteur :*

Une ordonnance royale, en date du 11 août, prononce la dissolution du conseil municipal du Mans.

Faits divers.

Demain, lundi, la réunion des troupes du camp de Lyon sera complète. Les manœuvres commenceront dans la semaine. Le camp présente un aspect très pittoresque et sert de but de promenade à tous les habitants des environs.

— Un capitaine de navire marchand des Etats-Unis, qui avait fait à une demoiselle de New-York des promesses verbales et écrites de mariage, ayant épousé une autre femme, a été condamné à payer à la première une somme de 5,000 dollars à titre de dommages et intérêts.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 18 juillet :

La guerre paraît avoir éclaté au sein des tribus indiennes que l'envahissement des Américains a repoussées dans les montagnes de l'Ouest. Le *Western Missourian* annonce qu'un corps de Sioux, fort d'environ 300 hommes, était parti pour combattre les Pawnees, et qu'une autre colonne de la même tribu, composée de 4,500 à 2,000 hommes, devait prochainement se mettre en campagne contre les Crows et les Snakes. Les Pawnees étaient attaqués d'un autre côté par les Kanzas.

On avait reçu des nouvelles de la caravane qui est partie des Etats-Unis pour aller coloniser l'Orégon, et qui se compose de 990 personnes, ayant à sa suite 121 wagons et 1,967 têtes de bétail.

— Le 2 août a eu lieu l'ouverture du canal qui joint le Tréport à Eu. Trois navires ont remonté ce canal, les voiles dehors et les pavillons hissés. Un lougre français, le *Bon-Pasteur* d'Abbeville, sur lest, marchait en tête; suivaient une goëlette hanovrienne, *Gher Bardina*, chargée de bois de chêne, puis une goëlette anglaise, *British-Queen*, chargée de charbon de terre.

— Une compagnie va s'établir à Londres pour, moyennant une petite somme (20 guinées ou 500 francs), transporter des voyageurs de Londres à Paris, se charger d'eux pendant un mois, et les ramener ensuite à Londres. Ces 500 fr. comprendraient les dépenses du voyage, la nourriture et le logement dans les meilleurs hôtels de Paris, quinze soirées aux théâtres et aux premières places, des voyages à Versailles, à Saint-Germain par les chemins de fer, etc. On dit que les premiers départs auront lieu dans une quinzaine de jours. (*Morn.-Advertiser.*)

— L'appareil électro-magnétique de Wagner, pour remplacer la locomotive des chemins de fer, est terminé. Que l'expérience qui va en être faite réussisse ou non, ce n'en sera pas moins une question importante à étudier. On dit que si cette nouvelle découverte donne les résultats qu'on en attend, l'Allemagne achètera le secret à l'inventeur pour le rendre public. (*Id.*)

— Un avis inséré dans le *Courrier de la Louisiane*, du 10 juillet, fait craindre l'invasion de la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans. On n'avait toutefois remarqué à cette époque qu'un seul cas dont un Français avait été victime, après cinq jours de maladie.

— La Société industrielle de Mulhouse vient d'adresser à M. le ministre des travaux publics une demande ayant pour objet l'établissement, dans le département du Haut-Rhin, d'une école pratique des mines, dont le siège serait à Geromagny, chef-lieu de canton de ce même département.

On nous informe, d'un autre côté, que l'administration des mines doit présenter à la prochaine session des chambres un projet pour la création d'une école pratique à Allevard (Isère), où se trouvent d'anciennes mines de plomb, d'argent, de cobalt et de nickel, et dont la position présente au moins autant d'avantages que celle de Geromagny. Une seconde doit être proposée pour Alais ; celle-ci serait principalement destinée aux mines de houille. (*Journal de St-Etienne.*)

— Une troupe d'Opéra-Comique formée par les soins de M. Flasquart, va s'embarquer à Brest, dit une lettre de cette ville, à destination des îles Marquises. Le *Zampa* emmène la troupe et le théâtre complet, décors et accessoires. Le théâtre, pourvu de toutes les machines propres à opérer les changements à vue, se monte et se démonte en quelques instants avec une très grande facilité.

— Une société qui se compose déjà de plus de cinq cents personnes, vient de s'organiser à Hambourg contre le jeu de la loterie. (*Gaz. univ. d'Augsbourg.*)

— Voici, d'après le journal allemand de Francfort, l'organisation actuelle de l'armée prussienne :

« Le roi a 7 aides-de-camp généraux, deux généraux à la suite, 5 aides-de-camp ordinaires d'infanterie, et 5 de cavalerie. L'armée est composée de la garde et de 8 corps d'armée divisés en 18 brigades d'infanterie et 18 brigades de cavalerie. L'infanterie se compose de 5 régiments de la garde, de 32 régiments de campagne et 8 régiments de réserve; il faut ajouter encore 9 bataillons de réserve, 1 bataillon de chasseurs et un bataillon de tirailleurs de la garde, 4 divisions de chasseurs et 14 divisions de tirailleurs de la ligue. La cavalerie se compose de 6 régiments de la garde, 8 régiments de cavalerie, 4 de dragons, 12 de hussards et 8 de lanciers. Le corps d'artillerie compte 9 brigades. Le corps du génie a une division de pionniers de la garde, et 8 autres divisions de pionniers, dites de fortifications, à quoi il faut encore joindre la compagnie de pionniers dans les forteresses fédérales de Luxembourg et de Mayence.

— Le docteur Ruge, rédacteur des *Annales allemandes*, chef de l'école néo-hégélienne, l'une des premières célébrités philosophiques de l'Allemagne, vient d'arriver à Paris. Le voyage de M. Ruge a pour objet l'étude des doctrines sociales contemporaines, et particulièrement l'examen de celles de l'école sociétaire.

— *Commerce extérieur.* — Le *Moniteur* a publié les principaux résultats du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1842, comparés à ceux de 1841 et 1840. — Considéré dans son ensemble, le mouvement général de 1842 en importations et exportations, offre une augmentation de 15 millions sur 1841, et une diminution de 108 millions sur 1842. Il est à remarquer que toute la différence en moins existe sur les exportations, qui, de 1,011 millions qu'elles étaient en 1840, et de 1,065 millions en 1841, sont descendues à 940 millions en 1842; — ce qui représente une diminution de 71 millions sur la première année, et de 125 millions sur la seconde.

Il résulte encore de cette publication ce fait (déjà signalé dans des études faites par un membre de la *Société Maritime*) que chaque année la navigation française prend une moindre part au commerce extérieur, tandis que la marine étrangère prend un développement qui est en rapport avec l'accroissement relatif des échanges. C'est ainsi qu'en 1840, sur 27,181 navires qui ont pris part au mouvement général du commerce, 12,342 étaient français, tandis que, sur 27,725 navires en 1842, on en compte seulement 10,838 sous pavillon national. (*Bulletin de la Société Maritime.*)

Faits de subversion.

On nous écrit de Neufchâtel en Bray :

Un employé des contributions indirectes à la résidence de Blangy, le sieur Rouget, jeune homme de 25 ans, instruit du passage d'un fraudeur dans la commune de Villeroy, département de la Somme, près Oisemont, s'était mis en surveillance, accompagné d'un autre employé, dans la nuit du samedi au dimanche, pour surprendre le contrebandier.

Au moment de son passage, celui-ci, à la vue des employés, abandonna sa charge qu'il jeta à terre; mais, vivement poursuivi par le sieur Rouget, il fut bientôt atteint et terrassé. Une lutte assez longue s'établit alors, lutte dans laquelle le malheureux employé reçut douze ou quinze coups de poignard. Le fraudeur put alors se dégager et prendre la fuite; le courageux Rouget est mort sur la place. Quant au meurtrier, tout porte à croire qu'il ne saurait tarder à être saisi.

Ce déplorable événement offre cela de remarquable, que trois personnes, dont une armée de deux pistolets chargés, ont pu rester *spectateurs* de cette longue lutte, qui s'est terminée par la mort d'un de leurs compagnons.

— Le 5 de ce mois, une mendiante, âgée de 60 ans, demeurant à Clairez-et-Sainte-Euphrasie, s'est donné la mort à l'aide d'une corde fixée à un clou au-dessus de son lit. (*Journal de Reims.*)

— Dans la nuit du 3 au 4, la diligence de Rieumes (Haute-Garonne), a été attaquée par des malfaiteurs sur la route de Muret, près le village de Roques. Une chaise de poste a été aussi arrêtée, dans la même nuit, sur la même route.

— On écrit de Saint-Pierre (Martinique), le 9 juin : « La place est tellement encombrée de marchandises, que les magasins ne suffisent pas pour les contenir. Les sucres et autres denrées de la colonie sont très chers. Il est arrivé récemment beaucoup de navires de France. »

Cet encombrement du marché colonial est un fait économique très fréquent, et auquel on n'obviera que par une réorganisation complète des entrepôts coloniaux. La *Société Maritime* traitera cette question dans une de ses prochaines publications. Elle démontrera de quelle importance il serait pour le commerce français d'avoir dans les colonies du golfe du Mexique de véritables entrepôts, d'où ses produits pourraient s'écouler dans les centres nombreux que baigne cette mer. (*Bulletin de la Société Maritime.*)

— D'après le *Courrier des Etats-Unis*, du 22 juillet, on signale cinq faussaires nouveaux :

Un M. Ch. Cole, à Boston, jeune chef d'une forte maison de commerce, ancien président d'une banque, directeur dans une autre et membre de plusieurs institutions, a mis en circulation des billets à ordre sur lesquels il a contrefait la signature de différentes maisons de commerce, pour des sommes assez fortes dont on ne connaissait pas encore le montant.

Un autre individu qu'on n'a pu arrêter, a réussi à passer de faux certificats de dépôts sur différentes banques.

Trois individus de New-York ont contrefait un certificat de 6,000 marcs sur la banque d'Altona. Ils ont été arrêtés. Enfin, une lettre du consul des Etats-Unis à Londres, instruit le secrétaire d'Etat qu'il a fait arrêter à Londres un nommé John S. Chaton, qui cherchait à se faire escompter de faux bons de la trésorerie des Etats-Unis.

TRIBUNAUX.

Après une délibération de quatre heures, le tribunal a prononcé, dans l'affaire dont nous avons rendu compte hier sous ce titre : *Mystères de Paris*, un jugement par lequel sont condamnées, savoir :

La femme Eon, à cinq ans de prison, 1,000 fr. d'amende.

La femme Abadie, à trois ans de prison, 300 fr. d'amende.

Et les autres inculpés, soit à deux ans, soit à quinze mois de prison.

BOURSE.

REVUE DE LA SEMAINE.

L'extrême diversité des opinions, relativement aux affaires d'Espagne, a beaucoup contribué à engager les opérations pour le mois courant et plus encore pour septembre.

La chute si prompte du régent, l'une de nos principales antipathies politiques, semblait à quelques-uns de nos spéculateurs l'événement le plus notable, le plus significatif pour le crédit public ; d'autres, moins confiants dans l'avenir, ne voyaient dans le changement de Gouvernement que le prélude de l'anarchie et de troubles civils auxquels la Péninsule est depuis si longtemps en proie.

Ce dernier sentiment tirait une force nouvelle de l'attitude de la junte de Barcelone, mais l'honorable modération qui semble jusqu'à présent présider à tous les actes du pouvoir nouveau, a donné tort aux prévisions un peu noires qui avaient, vers la fin du mois dernier, créé un *découvert* assez considérable.

Les nouvelles quotidiennes d'Espagne ont amené cette semaine environ un franc de hausse sur le cours de la liquidation du mois dernier (3 0/0), et la dépêche d'hier soir, qui annonce la soumission de la junte de Barcelone, est venue corroborer la confiance des capitalistes.

En général, les opérations pour le mois courant sont assez simplifiées par l'absence d'un grand nombre de spéculateurs.

Les variations ont été insensibles sur les valeurs industrielles.

Les deux derniers jours de la semaine ont vu une certaine fermeté sur le cinq pour cent portugais, qui reste très demandé à 41. La hausse de ces fonds à Londres a motivé cette tenue.

Le report sur le 3 0/0 français est monté de 22 0/0 à 25, par suite des réalisations des acheteurs en liquidation, et de la faveur qui n'a pas cessé de se manifester sur le fin prochain.

Aujourd'hui dimanche il a été fait un fort petit nombre d'affaires à la coulisse, et toutes au prix de 81.25.

Spectacles du 14 août.

OPÉRA. — Charles VI.
THÉATRE-FRANÇAIS. — Mlle de Belle-Isle. — Folies amoureuses.
OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice. — Richard.
VAUDEVILLE. — Une Femme compromise. — Quand l'amour s'en va. — Loisa. — Mme Barbe-Bleue.
GYMNASE. — Baiser par la fenêtre. — Francesca. — Les Deux Sœurs. — Lucrèce à Poitiers.
VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Le Maître d'école. — La Jeune garde. — Les Nouvelles à la main.
PALAIS-ROYAL. — L'Ogresse. — La Salle d'armes. — L'Autre part du Diable.
PORTE SAINT-MARTIN. — Gloire et Perruque. — Léonore. — Le Gascon à Trois Visages.
GAITÉ. — La folle de la Cité.
AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Charles XII. — Plus de louches. — Un Secret.
COMTE. — La Petite fille colère. — Une Fille de la Légion-d'Honneur. — Intermède de danse. — Henri IV.

BULLETIN AGRICOLE.

Le temps favorable, dont l'agriculture se hâte de profiter pour terminer la moisson, continue à dissiper les appréhensions, et par conséquent à influer sur les cours, qui toutefois ne peuvent baisser que lentement et par degrés. Au dehors les affaires sur les céréales prennent une grande activité; des parties importantes de blés de toutes les provenances de la Baltique, ont été traitées la semaine dernière, à Hambourg, à des prix avantageux.

A Anvers, même activité dans le commerce, dans les céréales, avec tendance prononcée à la hausse.

A Gênes, les céréales n'éprouvent que peu de variations, et il se fait peu d'affaires sur les grains de toute espèce; l'île de Sardaigne qui, en raison du chiffre peu élevé de sa population, exporte ordinairement beaucoup de blés dont le commerce se fait principalement à Gênes, n'a pas récolté cette année au-delà de ce qu'exige la consommation locale; elle n'aura rien à exporter.

A Paris, les transactions sur les farines se bornent pour le moment à la consommation locale. Voici les derniers cours.

Farines blanches (100 k.)	1re qualité,	40 50 à 41 50	
Id.	2e	—	38 50 à 39 20
Id.	3e	—	20 75 à 32 »
Farines bises.	1re qualité,	34 » à 35 »	
Id.	2e	—	23 » à 26 »
Taxe du pain (le kilogramme),	1re qualité,	31 cent.	
Id.	2e	—	26

Les farines, sur presque tous les marchés, même sur ceux qui ne sont pas fort éloignés du rayon d'approvisionnement de Paris, sont cotées en général à des prix plus élevés qu'à la halle de Paris.

A Caen (Calvados), au marché du 9, il y avait hausse sur toutes les céréales. La taxe du pain était, première qualité, 31 c.; deuxième qualité, 26 c.

Au Havre, le cours des farines, au marché du 11, était le même qu'à Paris, 40 f. à 41 50 les 100 kil.

Il y a plutôt calme que tendance à la hausse sur les marchés qui approvisionnent la halle de Paris.

A. YSABEAU.

COURS DES DENRÉES AGRICOLES.

CÉRÉALES. … FOURRAGES. — Les 500 kil.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 15. MARDI 15 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) — LA — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale ; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 14 AOUT.

Stérilité de la Presse.

La politique officielle est en vacances, et nos ministres se livrent aux plaisirs de la villégiature. Nos illustrations administratives et parlementaires laissent là le fardeau des affaires publiques et s'occupent de leurs affaires privées. On se repose dans ses terres; on fait de l'économie domestique et agricole. Après avoir discuté le budget de l'État, on discute son propre budget. C'est le moment où la Presse devrait mettre à l'ordre du jour les questions sociales, afin de montrer le lien et la solidarité nécessaires qui unissent l'intérêt particulier à l'intérêt général.

Quand le théâtre des intrigues politiques est fermé, la raison a plus de chances pour être entendue. D'ailleurs, le budget de l'État n'est probablement pas le seul où le déficit ait causé des ravages. Ce serait donc une belle occasion pour le premier-Paris d'étudier le mécanisme et la constitution de la propriété, l'organisation du travail, et de rechercher si, par de meilleures combinaisons sociales, il ne serait pas possible d'obtenir des garanties de richesse, de sécurité et de justice, qui n'existent pas aujourd'hui.

Chez les classes qui vivent uniquement de leur travail, les questions sociales sont constamment à l'ordre du jour. Bien qu'il n'ait pas de propriétés à soigner, de capitaux à placer, de fortune à gérer, le prolétaire, depuis quelques années surtout, s'occupe avec ardeur de constitution de la propriété, de circulation des capitaux, d'organisation du travail, et de tous ces grands problèmes économiques et sociaux que la Presse, cette parole écrite de la bourgeoisie, ne sait ou ne veut pas aborder. Le peuple, lui, n'a pas de parole écrite; il n'a pas de journaux qui expriment ce qu'il pense, ce qu'il sent, ce qu'il désire; mais il a mieux que cela : il a des livres et des brochures qu'il lit avec passion. Il a, de plus, une parole parlée, contre laquelle les parquets n'ont pas de prise, une parole vive, ardente, incisive, ingénieuse souvent; il a, en un mot, ses enseigneurs, ses journaux vivants dans les fermes et les ateliers, dans les cabarets et les guinguettes. Fatigué des révolutions, dont il a toujours été victime, le peuple se fait sourdement ses théories de justice et d'organisation sociale; et n'étant pas dirigé comme il devrait l'être par les classes plus éclairées, il s'égare quelquefois dans les plus dangereuses erreurs.

Par son action purement négative contre la Restauration, la Presse a amené la révolution politique de 1830; par son silence sur les grands problèmes d'organisation que mûrit notre époque, cette même Presse pourrait bien causer un cataclysme social.

A quoi s'occupent maintenant les journaux ? A suivre les princes dans leurs voyages pour les aduler ou les dénigrer. Disons-le hautement, nous qui sommes placés au-dessus des petites animosités contemporaines : il faudrait s'occuper un peu moins des princes, un peu plus des principes. Dans l'état d'épuisement où se trouve l'opinion publique, il semble que les commérages et les personnalités aient seuls le privilége de piquer l'attention et la curiosité émoussée. On manque d'idées, on se rejette sur les personnes. Au lieu de faire pivoter la polémique quotidienne sur les grands principes d'ordre social, de justice distributive qui préoccupent avec raison le peuple, et qui doivent ouvrir pour la France et pour le monde une ère nouvelle de bonheur et de véritable liberté, la Presse se divise en deux partis hostiles qui ne savent prendre que des noms propres pour sujet de leurs stériles discussions.

N'y a-t-il donc rien autre à faire pour la gloire de notre patrie? Croit-on relever ainsi la France aux yeux de l'Europe et du monde ? Tandis que, sur tous les points du globe, de grands intérêts s'agitent et appellent notre intervention harmonique; tandis que chez nous et chez nos voisins, la misère et le paupérisme appellent la création d'un nouveau monde industriel dont nous devrions donner à la fois la leçon et l'exemple, notre Presse descend à tout ce qu'il y a de plus mesquin et de plus puéril dans les commérages et les intrigues des cours d'autrefois. Au lieu d'avoir la Fronde en chansons, nous l'avons en Premier-Paris. Et ces mêmes journaux se livrent ensuite à d'interminables lamentations sur l'abaissement de la France! Et c'est après avoir donné de pareils enseignements à l'opinion publique, qu'ils s'étonnent des avortements et de l'impuissance de la souveraineté nationale ?

Ah ! si l'on veut relever la France de l'abaissement momentané où elle est réduite, il faut la passionner pour de grandes idées. Si l'on veut que notre nation exerce sa souveraineté, il faut lui apprendre en quoi cette souveraineté consiste, et comment elle doit l'appliquer à l'organisation même de l'ordre social.

Oui, c'est dans l'idée, dans la pensée commune, dans l'intelligence des grandes choses à accomplir, que se trouvent la liberté et la souveraineté d'une nation. La France doit être souveraine pour constituer la société, et non pas seulement pour modifier quelques formes gouvernementales ou critiquer quelques ministres. La politique divise; les questions sociales peuvent seules unir, parce qu'elles renferment un principe logique et scientifique dans lequel se rencontreront tous les esprits. Nos haines, nos divisions, nos dissentiments ne disparaîtront que sur le terrain des questions sociales. Il faut donc les mettre à l'ordre du jour chez les hommes qui écrivent et lisent, comme elles y sont déjà chez le peuple qui travaille; il faut qu'elles deviennent le ton général, pour devenir plus tard le salut et la gloire de la France et de l'humanité.

Encore l'affaire du Mans.

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ? s'écriait Berchoux il y a un tiers de siècle. Qui nous délivrera aujourd'hui, demanderons-nous à notre tour, des discussions sur la mémorable affaire du Mans? Les journaux en sont pleins. Le *National* a déjà fait onze articles sur ce sujet fécond; le *Journal des Débats* en a déjà composé trois numéros; les autres feuilles à l'avenant. La Presse parisienne est donc, à ce point, dépourvue d'idées et stérile! Sans le général Bugeaud et le maire du Mans, les lecteurs en étaient réduits, cette semaine, à la pure ration des veaux à sept têtes et de la grande araignée de mer, — sujets vieillis, malheureusement.

Nous voici donc obligés de parler de l'affaire du Mans, puisque c'est le grand sujet politique du jour. Nous aurions pourtant bien voulu en rester à l'enregistrement des discours, et nous occuper de choses un peu plus utiles. Parlons donc de l'affaire du Mans.

A notre sens, et d'après la Charte, un fils de roi n'est pas le Gouvernement, il n'est même rien dans le Gouvernement : premier point. Second point : le maire du Mans, quelque radical qu'il puisse être, n'est, quand il a ceint son écharpe, que le premier officier municipal de son endroit, et nullement le représentant politique de la France et de ses griefs contre le Gouvernement. Si ces deux points sont admis, nous allons facilement nous entendre.

Quand un prince, qui n'est rien dans notre Gouvernement, quand le Roi lui-même voyage, et qu'un maire reçoit et harangue le personnage royal; si le maire veut être convenable, rester dans son rôle de maire et ne point se prendre pour la *Chambre des députés de la nation*, il se contente de faire les honneurs de la cité qu'il représente par un discours officiellement poli. La harangue ne doit pas être trop longue, et elle peut, en toute convenance, exposer sommairement les besoins de la localité et les vœux qui y correspondent.

Mais qu'un maire s'avise de faire la leçon au prince ou au Roi, de parler au nom de la France, de se poser en juge de la politique du Roi et des Chambres, de transformer la harangue municipale en adresse parlementaire, et, qui pis est, en philippique; qu'il se permette de fustiger la politique du Gouvernement du pays sur la personne du Roi ou sur celle d'un prince qui n'est rien dans le Gouvernement, voici qui devient exorbitant, sot et ridicule.

Quand le Roi était tout, il pouvait y avoir utilité et courage dans un exposé de griefs politiques fait au roi ou à un prince. Encore fallait-il, pour qu'il y eût convenance, que l'exposé des griefs fût une plainte digne et non une remontrance arrogante. Mais aujourd'hui, avec une Presse qui use très largement chaque matin du droit de censurer tous les actes du Gouvernement; quand la représentation politique du pays est organisée sur la base déjà respectable de 300 mille électeurs et de 400 et tant de députés; quand la tribune est libre comme la Presse : un maire ou tout autre fonctionnaire qui se permet de remplacer un compliment officiel et l'exposé des vœux locaux de la cité qu'il administre, par une *tartine* d'Opposition radicale ou autre, et de faire à un fils du Roi une leçon sur la politique du Gouvernement, ce maire joue un rôle où l'inconvenance le dispute au grotesque.

Voyez-vous la figure d'un Roi ou d'un prince visitant les départements et y recevant aujourd'hui la leçon d'un maire républicain, demain celle d'un adjoint légitimiste, — enseigné, remontré et gourmandé par toutes les fortes têtes municipales des villes et des campagnes? Le prince royal ou le roi va donc se laisser fustiger comme un mannequin, devant les populations, par tous ces vengeurs officieux des intérêts méconnus de la France; ou bien il va discuter avec eux pour essayer de justifier la marche du Gouvernement ! En vérité, il est pitoyable, dans un pays qui se dit le plus éclairé du monde, d'avoir à réfuter de pareilles choses. Dix journaux célèbrent à l'envi, depuis quatre ou cinq jours, l'héroïsme de M. le maire du Mans, et soutiennent la parfaite convenance de sa harangue. C'est à n'y pas croire. Ayez donc un peu de bon sens, et comprenez que, dans un pays civilisé et constitutionnel, les princes et le Roi lui-même ont droit à des égards. Un maître d'école qui parlerait, au milieu de sa classe, à un simple inspecteur d'Académie, comme M. le maire du Mans a parlé au duc de Nemours serait regardé à bon droit comme un maître d'école à qui il faudrait apprendre le savoir-vivre. — Autre question.

Le ministère destitue M. le maire du Mans : a-t-il bien fait? En examinant la chose en elle-même, nous n'avons assurément rien à y reprendre. Si un maire, au lieu de parler en maire quand il a ceint son écharpe, parle en journaliste radical, il est permis au ministre de rendre à M. le maire tous ses loisirs pour faire du journalisme. Mais la destitution de M. le maire du Mans est-elle habile et politique? C'est une autre question. Il nous semble qu'il eût mieux valu laisser M. le maire du Mans sous le coup de la leçon que lui avait rendue M. le duc de Nemours. Cette destitution est une maladresse; elle gâte un succès que le *Charivari* lui-même avait été obligé de reconnaître — ce qui est bien quelque chose. Enfin le *National* exploite déjà cette destitution contre le duc de Nemours : avec la bonne foi qui caractérise sa politique, il appelle cet acte ministériel, le premier acte du Gouvernement du régent. Si c'est la loyauté politique des avocats de la République qui doit amener l'inauguration de celle-ci, ou voit que nous avons encore du temps devant nous pour l'attendre.

La *Presse* montre dans cette question, à laquelle nous sommes vraiment honteux de perdre une colonne, un bon sens dont nous ne saurions trop la louer. Elle réfute à tort un passage ironique du *Journal des Débats*, qu'il faut prendre pour ce qu'il est; mais elle s'exprime inci-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS : *L'Ecole des Femmes. La Critique.* — GAITÉ.

Au moment même où l'on semblait mettre en question le droit de l'auteur dramatique à discuter lui-même les attaques de la critique; au moment où la polémique engagée par M. Dumas, au sujet des *Demoiselles de St-Cyr*, causait une irritation générale dans le monde feuilleton, par un hasard heureux ou peut-être par un trait de galanterie adressé à son auteur favori, la Comédie-Française reprenait la *Critique de l'Ecole des Femmes*. Un de nos confrères voit, dans cette reprise, une *malicieuse intention*, et suppose qu'on a voulu donner aux écrivains de notre temps une leçon de bon goût, en leur mettant sous les yeux les façons de Molière.

Molière parle de lui-même, en effet, avec modestie; mais aussi faut-il avouer qu'il est singulièrement rude et impitoyable à la riposte. Par un coup d'habileté, l'auteur de l'*Ecole des Femmes* compose à plaisir le

Molière a bien réfuté victorieusement toutes les critiques que soulevaient et son théâtre en général et spécialement l'*Ecole des Femmes*; mais qu'il est loin d'avoir tout dit à sa louange et d'avoir fait valoir tous les mérites profonds de son œuvre ! Molière, c'est l'artiste dans la force instinctive du génie; le grand philosophe, disait récemment M. Villemain : philosophe sans le savoir, bien souvent. Molière, doué d'une puissance et d'une délicatesse d'observation qui n'ont pas eu d'égales peut-être, vivait dans un siècle où les dogmes religieux et sociaux commandaient la critique de l'individu, et ne permettaient guère le doute sur l'excellence des institutions, ni la protestation raisonnée au profit des passions comprimées dans leur essor. Molière, pourtant, par l'effort d'une âme généreuse, n'a pas en général sacrifié l'individu, il n'a pas condamné la nature humaine. Au contraire, toute son œuvre n'est, en réalité, qu'une protestation contre les asservissements de tous genres, un cri d'émancipation et de liberté. Sur ce terrain, l'illustre maître devançant son siècle, philosophait quelquefois sans le savoir, et répétait au monde des paroles fécondes qui lui venaient d'une inspiration supérieure. L'applaudissement universel prouve assez que l'enseignement venait d'en haut, et que le chant du poète guidait justement l'homme dans les voies de sa destinée.

cheveux de tout lecteur bien élevé selon la pruderie de notre XIXe siècle. Sous Louis XIV, la délicatesse excessive des prudes tentait bien de protester contre les hardiesses françaises de l'écrivain ; et voyez comme Molière défendait les naïves franchises de notre langage contre les précieuses, au grand applaudissement de la Cour.

« Est-il, dit la précieuse Climène, est-il un esprit si affamé de plaisanterie, qu'il puisse tâter des fadaises dont cette comédie est assaisonnée? Pour moi, je vous avoue que je n'ai pas trouvé le moindre grain de sel dans tout cela. *Les enfants par l'oreille* m'ont paru d'un goût détestable; *la tarte à la crème* m'a affadi le cœur, et j'ai pensé vomir *au potage*..... Peut-on, ayant de la vertu, trouver de l'agrément dans une pièce qui tient sans cesse la pudeur en alarme, et salit à tout moment l'imagination?.... Je mets en fait qu'une honnête femme ne la saurait voir sans confusion, tant j'y ai découvert d'ordures et de saletés.

— Il faut donc, objecte Uranie, que pour les ordures vous ayez des lumières que les autres n'ont pas ; car, pour moi, je n'y en ai point vu.

— C'est que vous ne voulez pas en avoir vu, assurément; car enfin, toutes ces ordures, Dieu merci, y sont à visage découvert. Elles n'ont pas la moindre enveloppe qui les couvre; et les yeux les plus hardis sont effrayés de leur nudité.....

— Pour moi (répond Uranie à propos du ruban, à propos de ce *le* insolent qui scandalise tant Climène) pour moi, je n'y entends pas de mal.... Je regarde les

demment sur la courtisanerie chronique de la grande feuille, en termes que nous aimons fort à trouver dans un journal conservateur :

Des courtisans ! dit-elle; nous voyons bien qu'il en existe encore pour compromettre les princes par les plates adulations qu'ils leur adressent, pour faire croire, à l'aide de cet entassement d'épithètes prosternées dont le *Journal des Débats* nous fournit ce matin même un modèle achevé, que nos princes sont restés étrangers à la maturité de nos mœurs.

La *Presse* ouvre ensuite un avis qui nous semble parfait, et auquel nous donnons les deux mains ; elle demande l'abolition de toutes ces harangues qui ne servent qu'à bourrer d'assommantes colonnes les feuilles officielles et officieuses, ou à fournir à d'autres des armes de dénigrement. Si nous ne sommes pas encore assez formés aux mœurs constitutionnelles pour savoir parler à un prince avec dignité et avec respect, supprimons le compliment officiel ; ce sera le mieux et le plus court. Voici les paroles de la *Presse*.

Il faut supprimer tous ces discours publics qui contiennent les plates adulations des courtisans ou les non moins viles spéculations des chercheurs de popularité; et quand nous parlons de supprimer les discours officiels, nous étendons notre pensée sans exception aux harangues prononcées dans les réceptions royales. C'est le seul moyen de se conformer aux principes bien entendus de nos institutions, et de donner satisfaction à cette vérité fondée sur la nature des choses, que tout acte, toute manifestation personnelle emporte moralement avec soi sa responsabilité.

Plus qu'un mot pour en finir. Nos ministres ne savent faire que des sottises. Ce n'était pas assez de gâter la réponse et la popularité du duc de Nemours par la destitution, méritée soit, mais inutile et maladroite du maire du Mans ; au lieu de chercher pour lui succéder un homme d'un caractère neutre, purement administratif, quelque citoyen estimé de toute la population, ils s'en vont nommer un personnage qui est précisément la contre-partie politique de M. Trouve-Chauvel, et qui a nom M. Basse. Ce M. Basse débute par faire des destitutions dans les formes les plus inconvenantes. M. Hauréau, rédacteur en chef du *Courrier de la Sarthe* (le même qui nous traitait il y a quelques jours d'*audacieux charlatans*), avait poussé le dévoûment à son parti, jusqu'à écrire, lui qui est un homme d'esprit, cette sottise dans son journal. « Le conseil » municipal du Mans n'a pas voulu faire à M. le duc de Nemours l'*hon-* » *neur* d'aller le recevoir. » M. Hauréau était bibliothécaire de la ville, et, assure-t-on, bibliothécaire très zélé, très travailleur et très intelligent. M. Hauréau est un des esprits les plus capables parmi le très petit nombre d'esprits capables que compte encore le vieux radicalisme. Il a au Mans de nombreux amis. Eh bien ! le premier acte administratif de M. Basse est un arrêté de révocation de M. Hauréau, en deux articles, dont le second est ainsi conçu :

« Art. 2. Expédition du présent arrêté sera notifié au sieur Hauréau » *par M. le commissaire de police.* »

Depuis quand l'emploi d'une forme aussi brutale est-elle une bonne manière de donner une leçon de convenance à ceux qui ont mérité d'en recevoir ? Nous ne croyons pas nous tromper en prévoyant que le choix d'un homme qui débute dans son administration par des mesures de réaction et de grossière colère ne fera qu'aviver au Mans les fâcheuses divisions politiques qui y règnent, et qu'un bon esprit de gouvernement s'efforcerait d'éteindre. Le ministère, très probablement, n'aura fait qu'irriter les passions dans cette ville, par la nomination d'un pareil maire, et s'y préparer un soufflet pour les prochaines élections municipales. O grands hommes d'Etat qui menez la France, vous faites preuve de la même habileté dans les plus petites occasions et dans les grandes affaires !

Le défaut d'espace nous oblige à remettre à demain la reproduction des témoignages sympathiques que la presse des départements nous envoie chaque jour plus nombreux et plus vifs.

Le *Fanal* de Bruxelles, qui est une seconde édition du *Courrier belge*, met les paroles suivantes dans la bouche d'un homme du peuple :

« Que me font toutes vos libertés? Les libertés politiques sont un mensonge pour moi qui suis pauvre et ne puis me passer de vous qui êtes riches ; donnez-moi du pain, du travail, je ne vous demande pas autre chose. Vous avez de l'amour pour moi, vous voulez mon bien-être, dites-vous; prouvez-le moi en sauvant mes enfants de la misère, du vol, des bagnes, de l'échafaud, par une bonne organisation du travail ; sauvez mes filles de la prostitution, sauvez mes enfants de la dégradation morale et physique: voilà les biens politiques que je vous demande, je n'en désire point d'autres; donnez-nous du travail, à nous qui sommes faits pour travailler; car le travail régulier, perpétuel, c'est notre pain sur la planche, c'est notre liberté, c'est notre moralité. »

Le travail, qui donne le pain, est en effet le premier, le plus impérieux besoin des classes nécessiteuses : c'est la seule base sur laquelle on puisse songer à fonder l'édifice des libertés et des droits politiques auxquels le peuple doit ultérieurement aspirer. Pour exercer fructueusement ces droits, il faut la conscience et la connaissance ; et au milieu des misères et des souffrances qui l'enserrent et le pressent aujourd'hui, le prolétaire ne peut ni conserver l'une ni acquérir l'autre. Il faut donc avant tout que le bien-être général succède au besoin. Alors seulement le peuple voudra et pourra donner sa coopération active et utile à la chose publique. Alors il sera temps de réclamer ardemment ses droits à un pouvoir inintelligent les lui refusait.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 14 août.

Le duc de la Victoire a adressé à la nation un manifeste daté du 30, à bord du bateau à vapeur le *Betis*.

Il déclare qu'il n'a jamais été parjure; il nie avoir violé la constitution : ses vœux, en s'éloignant de l'Espagne, sont pour le bonheur de sa patrie.

Le général Arbuthlot est nommé, par intérim, capitaine-général de la Catalogne; le brigadier Prim, gouverneur de Barcelone et commandant de la province.

Le *Courrier des Etats-Unis* du 22 juillet a publié, et plusieurs journaux ont répété deux lettres de Taïti qui nous ont paru contenir des nouvelles un peu hasardées. D'après la première de ces lettres, datée du 10 février, on se trouvait à Taïti à la veille d'une collision entre les marins anglais et les marins français. Sir Thomas Thompson, y est-il dit, venait d'arriver avec son vaisseau le *Talbot*; il avait provoqué une assemblée des habitants de Taïti dans laquelle on avait protesté contre l'occupation française. Le pavillon français avait été amené, et le capitaine de la *Boussole* avait menacé de canonner la ville ; Sir Thomas Thompson, à son tour, avait menacé de tirer sur les Français à leur premier coup de canon. Bref, une lutte paraissait inévitable. Cependant, le 24 mars, 40 jours plus tard, tout était dans le même état, la frégate anglaise (dans la première lettre c'était un vaisseau) et deux corvettes françaises étaient toujours embossées devant le palais de la reine : l'on attendait l'arrivée de l'amiral Dupetit-Thouars, à la recherche duquel s'étaient mis les autres bâtiments français. Dans cette seconde lettre on regardait encore la lutte comme inévitable, pour peu que l'amiral français trouvât à redire à la conduite du capitaine anglais, qu'on représente comme « un vieux loup de mer à tête chaude. » Le *Courrier des Etats-Unis* confesse lui-même que son correspondant est très favorable aux anglais et hostile aux français. Nous attendrons des détails plus authentiques, ou tout au moins plus probables sur ce qui s'est passé, car ces nouvelles ne paraissent pas absolument dénuées de fondement.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On écrit de la frontière de Servie, 2 août, au *Journal de Manheim*. — On assure que le baron de Lieven a demandé au gouvernement provisoire de la Servie de rendre compte de la disparition des fonds du trésor public. Wutschitch et Petroniewitch y devaient être intéressés. Il se pourrait que ce fût un moyen de les faire partir.

Dans tous les cas, ce genre d'intervention, d'une part, de M. de Lieven, a fait grande sensation. D'un autre côté, on croit généralement en Servie qu'Ismaël pacha, l'ancien gouverneur, et Hafiz pacha le gouverneur actuel de Belgrade, pourraient bien être condamnés à rendre compte de ces sommes. On assure que la plus grande partie a été envoyée à Rome.

ANGLETERRE. — CHAMBRE DES LORDS. — *Fin de la séance du 11 août.* — *Lord Brougham* consent à retirer le bill de *coërcition*, dont il avait demandé la lecture. — En retirant sa proposition, dit-il, je me félicite d'avoir provoqué, dans cette Chambre, l'expression de sentiments d'horreur pour tout ce qui se passe en Irlande.

Le duc de Wellington : Mylords, je n'étais pas ici hier, lorsque mon noble et docte ami (lord Brougham) a présenté sa motion. J'ai été un peu surpris, je l'avoue, de voir le noble lord baser sa motion sur la rumeur, toujours accréditée en pareil cas, d'un projet et d'une conspiration tendant à séduire l'armée. Comment mon noble et savant ami n'a-t-il pas saisi du premier coup d'œil que d'ordinaire c'est toujours ainsi que l'on procède, en annonçant publiquement l'intention de commettre un crime. C'est l'usage aujourd'hui. Mylords, je n'ai, à ce sujet, que peu de mots à vous dire : piller l'argent du public en Irlande, sous le prétexte de la rente d'O'Connell, ou des contributions du *repeal*, c'est une chose ; amener les basses classes du peuple irlandais le plus près possible de la perpétration du crime et de la provocation de tous les plus grands maux pour la patrie sans jamais exposer sa personne (applaudissements), c'est encore une autre chose ; mais quant à séduire et corrompre l'armée, c'est bien différent, et je crois pouvoir, mylords, vous garantir que c'est là une chose qui ne se réalisera pas. (Applaudissements.)

Le bill est retiré. La chambre s'ajourne.

— On lit dans le *Londonderry-Journal* :

Une grande démonstration pour le rappel a eu lieu lundi dans l'Ulster à Ennishowen. Les catholiques se sont réunis au nombre d'environ 50,000 individus sur Greenhill, et là une plate-forme a été élevée. M. Williams Ashton est monté au fauteuil. M. John Doherty a présenté la première résolution ; il a fait remarquer avec force les tristes résultats de l'absentéisme, la décadence des manufactures et du commerce, le système ruineux qu'ont adopté les propriétaires, et la tyrannie de leurs agents. M. Magairn a signalé l'erreur grossière de ceux qui disent que le rappel établirait l'ascendant du papisme, démembrerait l'empire, et priverait la Grande-Bretagne de son appui le plus fort, et la reine du plus beau joyau de sa couronne. « Et pourquoi lui ôterions nous ce royaume, à cette aimable reine qui nous aime? dit-il. Ce n'est ni Anne l'ivrognesse, ni Elisabeth avec sa robe à paniers. (Applaudissements.) Je ne veux la prédominance que pour la Charité chrétienne et ses deux sœurs, la Bienveillance et la Bienfaisance. » La motion a été appuyée par M. O'Donnell. M. G. O'Doherty, en faisant une autre proposition, dit : « Hommes d'Ennishowen, je suis fier de vous voir ici, et je méprise les misérables moyens qu'on a employés pour vous empêcher de venir. Vous n'êtes venus que pour exprimer vos griefs et y chercher constitutionnellement un remède. (Bravo! bravo!) Ce n'est point une lutte de parti. J'ai avec moi des protestants et des presbytériens de Movill. » M. Ch. Boyle appuie la motion. Le meeting s'est séparé dans le plus grand ordre. (*Globe.*)

Rébeccaïtes. — On écrit de Carmarthen, 9 août : Les fermiers de Llanon, au nombre d'environ 200, et suivis d'un nombre considérable d'habitants, ont tenu hier un meeting où ils ont pris des résolutions qui seront adressées aux propriétaires du comté de Carmarthen. Ils ont résumé le malheureux état de leur pays, et ils demandent aux propriétaires de réduire le nombre des barrières et la taxe que l'on y perçoit; ils demandent en outre que ces barrières soient eloignées de manière à ne produire juste que l'entretien des routes. La nuit dernière, la porte de Noel-Castle-Gate a été détruite. Celle de Pen-y-Garn a eu le même sort. Le bureau a été démoli. C'est la troisième fois que les Rébeccaïtes visitent Pen-y-Garn. (*Standard.*)

— On écrit de Swansea au *Times*, que le colonel Cameron, qui paraît exercer une grande influence sur les ouvriers, a consenti à leur servir de secrétaire pour rédiger leur mémoire ou exposition de leurs griefs. Ces ouvriers ne travaillent que neuf mois sur 12; pendant les mois de travail, ils n'ont pas même le temps d'aller à l'église ni à la chapelle. (*Times.*)

ALLEMAGNE. — On écrit de Vienne, 4 août, à la *Gazette de Cologne* :

Dans le courant du mois de juillet, les industriels, négociants et fabricants de la Bohême, ont tenu plusieurs assemblées pour délibérer sur leur position et discuter des questions industrielles. Il fut décidé que l'on présenterait au Gouvernement des mémoires pour lui démontrer que l'accession à l'union douanière occasionnerait un préjudice au pays. Des députations furent chargées de présenter les mémoires aux ministres. Elles obtinrent une audience, et on leur donna l'assurance que, pour le moment, le Gouvernement n'avait nullement l'intention de modifier l'état de choses existant.

— On écrit de Prague, 1er août, à la *Nouvelle Gazette de Hambourg* :

Les Etats du royaume commencent à s'agiter : ils réclament le contrôle des impôts votés pour le besoin des localités, mais le Gouvernement de Vienne n'a pas voulu leur faire cette concession. Le rescrit impérial en réponse à leur demande était même conçu en termes peu bienveillants; mais tout récemment on a reconnu que les Etats avaient le droit de demander le contrôle, bien qu'ils ne l'eussent pas exercé depuis longtemps. L'empereur François s'est toujours refusé à faire la moindre concession aux Etats. A la vérité, il faut dire que les Etats eux-mêmes étaient peu jaloux de leurs privilèges : ils n'avaient même pas mis à profit les dispositions bienveillantes de l'empereur actuel pour rentrer dans leurs franchises. Depuis 1812, le Gouvernement avait toujours perçu les impôts sans avoir publié les résolutions des Etats ; dans les derniers temps seulement, les membres du comité permanent se sont rappelé qu'ils avaient une autre mission que de percevoir les impôts, et on a décidé que l'on s'occuperait des résolutions des Etats qui n'avaient pas été publiées depuis 30 ans. Le gouverneur qui préside les Etats, avait donné au commissaire impérial l'ordre de faire un résumé de ces résolutions arriérées. Le commissaire a sollicité des instructions spéciales. Le 16 de ce mois, les Etats se réuniront pour s'occuper de cet objet ; mais le gouverneur ne veut pas que les Etats s'en occupent en séance plénière. Il est en voyage : le prince de la Tour-et-Taxis le remplace. Ce dernier est très populaire. Le cabinet de Vienne se montrera, dit-on, très favo-

---

Ce sont coups du hasard, dont on n'est point garant ;
Et bien sot, ce me semble, est le soin qu'on en prend....

Et ailleurs :

C'est un étrange fait, qu'avec tant de lumières,
Vous vous effarouchiez toujours sur ces matières,
Qu'en cela vous mettiez le souverain bonheur,
Et ne conceviez point au monde d'autre honneur...
Mettez-vous dans l'esprit qu'on peut du cocuage
Se faire en galant homme une plus douce image ;.....
Et qu'enfin tout le mal, quoique le monde glose,
N'est que dans la façon de recevoir la chose....

Puis, Molière soutient qu'il est d'autres malheurs plus redoutables, et il fait voir que mieux vaut souvent une femme faible sur le point d'amour, que certaines épouses vertueuses par là.

..... A ne vous rien feindre,
Dans le monde je vois cent choses plus à craindre,
Et dont je me ferais un bien plus grand malheur,
Que de cet accident qui vous fait tant de peur.
Pensez-vous qu'à choisir de deux choses prescrites,
Je n'aimasse pas mieux être ce que vous dites,
Que de me voir mari de ces femmes de bien,

çion, et ne trouve plus d'appui dans le sentiment général, lequel devra bientôt se traduire et se satisfaire par des institutions nouvelles.

Molière est profondément pénétré de la conscience d'un droit nouveau qu'il oppose au droit de l'époux propriétaire. Voyez-le flageller le préjugé par cette plaisante analyse qu'il met dana la bouche d'un rustre. Georgette interroge Alain :

« —Mais que diantre est-ce là, qu'avec tant de rudesse
Il nous fait au logis garder notre maîtresse?
D'où vient qu'à tout le monde il veut tant la cacher,
Et qu'il ne saurait voir personne en approcher?
— C'est que cette action le met en fantaisie.
— Mais d'où vient qu'il est pris de cette jalousie?
— Cela vient... Cela vient de ce qu'il est jaloux.
— Oui; mais pourquoi l'est-il? Et pourquoi ce courroux?
— C'est que la jalousie... Entends-tu bien Georgette?
Est une chose... là... qui fait qu'on s'inquiète...
Et qui chasse les gens d'autour d'une maison.
Je m'en vais te bailler une comparaison,
Afin de concevoir la chose davantage.
Dis-moi, n'est-il pas vrai, quand tu tiens ton potage,
Que si quelque affamé venait pour en manger,
Tu serais en colère, et voudrais le charger
— Oui, je comprends cela. — C'est justement tout comme.

Il faut admirer, dans l'*Ecole des Femmes*, le curieux langage prêté à Arnolphe pour défendre les droits de l'homme contre la femme, pour consacrer l'esclavage du sexe délicat. « La femme, dit-il, pour plaire à son époux, ne doit plaire à personne. » C'est encore la thèse d'Alain et l'argument du *potage*. Mais voici la grande leçon moralisante :

« Le mariage, Agnès, n'est pas un badinage ;
A d'austères devoirs le rang de femme engage,
Et vous n'y montez pas, à ce que je prétends,
Pour être libertine et prendre du bon tems.
Votre sexe n'est là que pour la dépendance.
Du côté de la barbe est la toute-puissance.
Bien qu'on soit deux moitiés de la société,
Ces deux moitiés pourtant n'ont point d'égalité :
L'une est moitié suprême, et l'autre subalterne ;
L'une en tout est soumise à l'autre qui gouverne :
Et ce que le soldat, dans son devoir instruit,
Montre d'obéissance au chef qui le conduit,
Le valet à son maître, un enfant à son père,
A son supérieur le moindre petit frère,
N'approche point encore de la docilité,
Et de l'obéissance, et de l'humilité,
Et du profond respect où la femme doit être
Pour son Mari, son Chef, son Seigneur et son Maître.

rable aux demandes des Etats. En tout cas, les discussions offriront un grand intérêt.

ESPAGNE. — Voici, d'après une correspondance de Madrid, datée du 9 août, les raisons qui ont engagé M. Lopez et ses collègues à adopter la mesure qu'ils ont prise relativement à la majorité de la jeune reine.

En premier lieu, Espartéro, à ce qu'on assure, songerait à rallumer la guerre civile en Espagne. Il se serait à cet égard prononcé dans des termes très significatifs, et il aurait mandé, d'après des rumeurs citées par la *Gazette de Madrid* elle-même, qu'il ne renonçait pas à la régence et qu'il allait se concerter avec ses amis pour rentrer sur le sol espagnol. Sans attacher une grande importance à de telles menaces, on a voulu aviser au moyen d'enlever à Espartéro tout caractère officiel.

En deuxième lieu, les amis de la reine-mère voudraient lui faciliter les moyens de rentrer sur-le-champ en Espagne, et le plus sûr moyen est de proclamer au plus tôt la reine Isabelle majeure.

Enfin, on a voulu ne pas laisser aux amis de l'infant D. François de Paule le temps de donner de la consistance à un plan qui tendait à l'élever à la régence. Déjà quelques réunions avaient eu lieu dans ce sens sous les auspices du comte de Parsent et d'autres amis dévoués de l'infant.

En présence du corps diplomatique espagnol et étranger, de la députation et de l'ayuntamiento de Madrid, de la grandesse, des tribunaux et des autres fonctionnaires de la cour, M. Lopez a adressé à S. M. la reine Isabelle un discours dont voici la fin :

« La question politique est terminée par la constitution de 1837, la question de légitimité est terminée avec la guerre. Avec la régence passée cesse l'occasion ou le motif des ambitions turbulentes et méchantes. Puisse se terminer aussi pour toujours, par le mouvement général et spontané de toute la nation, la suite de semblables événements, et puisse Votre Majesté, prenant pour seule règle de son règne les principes du gouvernement parlementaire, éviter les erreurs et les abus du pouvoir, prévenir les commotions populaires, et régner de longs jours pour le bonheur et la gloire de l'Espagne! »

La reine a répondu : « J'ai entendu avec le plus grand plaisir les loyaux sentiments que vient de m'exprimer le Gouvernement provisoire de la nation, et dès le jour où j'aurai prêté serment devant les cortès à la constitution de l'Etat, je m'occuperai d'assurer le bonheur des Espagnols. »

AMÉRIQUE DU SUD. — On écrit de Montevideo, 4 juin, au *Mémorial Bordelais*. — Depuis plus d'un mois que je suis ici, je ne vois que soldats, canons et préparatifs de guerre; mais je pense avec plaisir que sous peu de jours tout va se terminer, car don Fronte a obtenu sur Oribe de grands avantages, et n'attend que la sortie des Français pour l'attaquer. Oribe ne peut échapper à une entière défaite, il est cerné de toutes parts : son armée est harcelée depuis longtemps et épuisée par des privations de tous genres. On annonce, pour le 25 de ce mois, la sortie des Français; ainsi le drame touche à son dénouement. L'escadre française est ici, sous le commandement de M. Massieu de Clairval. Nous avons souvent le plaisir d'assister aux exercices des 3,000 Français qui viennent de s'armer pour la conservation de la république orientale, et je puis vous assurer qu'ils manœuvrent avec une précision extraordinaire; ils sont précédés de pavillons tricolores et marchent au son de nombreux tambours qui cessent pour laisser entendre la *Marseillaise*, la *Parisienne*, et autres chants patriotiques. L'enthousiasme est à son comble. On dit que jeudi, après avoir donné à leur drapeau la bénédiction de l'eau, ils lui donneront celle du feu en marchant à l'ennemi. Avec quelques hommes de mon équipage, sachant manœuvrer une pièce, je me rendrai sur le rempart le jour de l'attaque.

Colonies françaises.

ALGÉRIE. — Des nouvelles reçues d'Oran annoncent la réapparition d'Abd-el-Kader entre cette ville et Mascara.

Le 25, il a attaqué en personne, à la tête de 800 cavaliers et de 200 fantassins, le camp de l'Oued-Aman, formé pour protéger les travaux du pont en construction sur la route de Mascara. 250 hommes d'infanterie, qui seuls gardaient ce camp, ont vigoureusement repoussé l'ennemi, qui a laissé huit cadavres sur le terrain. Le chef de bataillon Leblond, qui commandait le camp, a été, dit-on, mortellement blessé dans cette affaire. Le chirurgien du camp et plusieurs soldats ont été blessés, et un soldat a été tué.

—M. le gouverneur général a visité, au commencement d'août, les villages nouvellement établis. Il s'est aperçu, dans cette visite, que des employés de la direction de l'intérieur s'étaient adjugé les meilleures concessions; quelques-uns en avaient pris jusque dans trois localités sous trois noms différents; d'autres avaient protégé des colons moyennant rétribution. Le général Bugeaud a sévi contre les auteurs de ces malversations qu'il a découverts, et l'on espère que ces exemples vont arrêter du moins pour quelques temps, les manœuvres frauduleuses de ce genre.

INTÉRIEUR.

Une note publiée par les journaux de Marseille, appelle l'attention de M. le directeur-général des douanes sur la manière dont s'opère la visite en douanes des marchandises arrivant d'Italie et d'Espagne par bateaux à vapeur. Ces marchandises, qui n'emploient que quatre jours pour accomplir leur trajet de mer, en passent autant dans le magasin de visite avant d'être remises au consignataire. Cet inconvénient tient à l'insuffisance du personnel, un seul visiteur ayant la responsabilité de ce travail, et étant obligé d'arrêter la sortie aussitôt que de nouvelles entrées se présentent.

—Le collège électoral de Bourbonne s'est réuni pour procéder à l'élection d'un député, en remplacement de M. Athanase Renard. Les voix se sont ainsi réparties :

M. le duc de Crussol, 59; M. Clerget-Vaucouleurs, procureur du roi à Dijon, 29; M. Emile Renard, 26; M. de Montro, 24.

Aucun des candidats n'ayant réuni la majorité absolue, il a dû être procédé le lendemain à un second tour de scrutin.

Faits divers.

Du 1er au 7 août, le chemin de fer de Paris à Rouen a transporté 13,623 voyageurs, qui ont produit 80,600 fr. 75 c. Le transport des marchandises, messageries, voitures, etc., a produit 9,285 fr. 63; le produit total a été de 98,886 fr. 38 c.

Le chemin de fer de Paris à Orléans a perçu, du 2 au 8 août, pour les voyageurs, 101,098 fr. 49 c.; pour les marchandises, messageries, voitures, etc., 13,744 fr. 95 c. Total, 114,843 fr. 44 c.

— Un sieur Demesque, habitant Benzeville-la-Grenier (Seine-Inférieure), ayant donné à son enfant, âgé de 5 ans, des baies de cassis macérées dans l'eau-de-vie depuis l'an dernier, l'enfant y prit goût, en consomma une grande quantité, et bientôt il fut saisi par une ivresse telle qu'elle amena des convulsions et puis la mort.

—Les derniers exposés de situation des provinces de Hollande ont donné, pour la population totale du royaume, 2,927,348 âmes. Au 1er janvier 1842, la population était de 2,899,638. Il y a donc augmentation de 27,710.

— On écrit de Cologne, 9 août :

La fête de Saint-Martin, qui s'est terminée hier, a donné lieu à une petite émeute. Six à huit gendarmes, qui étaient de garde dans l'ancien marché pour surveiller le feu d'artifice, furent obligés de se réfugier dans le corps-de-garde principal, car on leur avait jeté des pierres. La foule grossit de plus en plus, la garde prit les armes. C'est en vain que l'on exhorta la foule à se disperser. Enfin, quelques agents de police dégaînèrent le sabre et la garde se mit en marche. Le public se dispersa en riant.

—. La foire d'automne de Francfort ouvrira cette année le 4 septembre et durera jusqu'au 30 du même mois.

— On lit dans la *Gazette de Silésie*, sous la rubrique Breslau, 2 août :

Le comte polonais Garowski, connu par son attachement à la Russie, vient d'adresser à ses amis de jeunesse une brochure intitulée : *Extrait du livre de mes pensées*. Dans cet opuscule, il cherche à expliquer l'abandon qu'il a fait de la cause polonaise. Voici l'opinion du comte Garowski sur l'avenir de la Russie : « La Russie est appelée à la plus sublime mission. La solution du grand problème de l'avenir, de la fusion de l'est et de l'ouest, lui est confiée; et elle le résoudra, non pas seulement par la force physique, mais encore et bien plutôt par l'accord des éléments qui, depuis bien des siècles, sont en hostilité constante. »

— D'après le journal allemand de Francfort, on a vendu récemment à Neustadt (Bavière rhénane) l'hectolitre de seigle à 4 florins, et l'hectolitre d'orge à 3. Le florin vaut 2 fr. 10 c. de notre monnaie.

— Quelques journaux français avaient avancé que 7,500 travailleurs étaient employés aux fortifications de Mayence. La *Gazette d'Augsbourg* réduit ce nombre à 500.

— Le roi de Prusse reçoit souvent le soir, au thé, M. de Humboldt et M. Tieck. Il aime à s'entretenir d'objets scientifiques avec ces deux savants. (*Journal allemand de Francfort.*)

— Un double assassinat vient d'être commis dans la commune de Cire-la-Melle, arrondissement de Senlis. Deux jeunes gens, les nommés Hennegrave, garçon meunier, et Malmanche, garçon boulanger, ont été frappés au sortir d'un cabaret voisin, sur les deux heures du matin. Ces deux hommes avaient eu la veille une querelle avec un troisième individu, au sujet d'une fille. Le cadavre de Hennegrave portait la trace de huit coups de poignard dans la poitrine, sur le bras gauche et au-dessous de l'œil gauche. Malmanche avait été frappé de trois coups de la même arme entre les deux épaules. L'officier de santé appelé pour faire l'autopsie des cadavres a déclaré que la mort de ces deux infortunés avait dû être instantanée. L'arme a été retrouvée à quelques pas des victimes. Le nommé Garçon, mécanicien, né à Metz, et demeurant à Cire-la-Melle, accusé par la clameur publique d'être l'auteur de ce double crime, a été d'abord gardé à vue par la gendarmerie et la garde nationale, et, après les informations de la justice, il a été arrêté en vertu d'un mandat de dépôt. (*Mémorial de Rouen.*)

TRIBUNAUX.

La cour d'assises de la Seine-Inférieure vient de juger, dans son audience du 10 une cause singulière. L'accusée était une petite fille de treize ans, de petite taille, d'une figure peu intelligente, nommée Marie Decorde, née à Préaux, domestique à Rouen, rue Orbe. Elle ne paraît pas trop s'émouvoir de tout cet appareil de justice qu'on déploie pour la juger, ce qui indiquerait assez qu'elle a peu ou point conscience du crime qu'on lui impute. Cependant l'accusation lui reproche d'avoir volontairement mis le feu à une maison d'habitation. Voici dans quelles circonstances :

Le 18 mai dernier, cette petite fille, qui était au service des Démarets, faisait, selon son habitude, les chambres de la maison; elle descendit précipitamment du troisième étage au second, et vint dire à une locataire que le feu avait pris à la paille du lit qu'elle faisait, qu'elle l'avait éteint, et qu'il n'en fallait pas parler à ses maîtres. Malgré cette défense, la voisine fut avertir la dame Démarets; elles montèrent toutes deux à la chambre, et virent en effet les traces de la brûlure. On jeta la paillasse sur le palier, afin de s'assurer que le feu était bien éteint. Ces femmes se disposaient à descendre, lorsque la petite Decorde s'écria : *Mon Dieu! ma cousine, voilà le feu qui reprend*, et le feu venait encore de se déclarer. La paillasse fut jetée, cette fois, par la fenêtre. A peine les deux voisines furent-elles descendues, que la petite cria encore au feu. Le lit de plume brûlait; il fut jeté aussi dans la cour. La petite Decorde fut envoyée pour avertir son maître de ce qui se passait au logis. A peine fut-elle de retour, que la paillasse se ralluma. Un instant après, un lit au troisième étage était en feu; un voisin s'en aperçut et donna l'alarme; les pompes arrivèrent, et l'incendie fut apaisé. Démarets crut devoir en faire la déclaration au commissaire de police, et à ce moment même, la petite fille accourut encore le prévenir que le feu s'était déclaré au premier et au troisième étage. Le commissaire se transporta sur les lieux, et à son arrivée, les cris au feu se firent entendre. Au premier et au troisième étage, l'incendie avait commencé. Un moment après, il se manifesta dans un autre cabinet, et toujours aux lits de la maison. On ne savait à quoi attribuer ces commencements d'incendie.

Cependant, à force d'investigations, le commissaire apprit qu'un pompier avait conçu des soupçons sur la petite servante. Elle fut interrogée, ses réponses ne parurent pas satisfaisantes; on la fouilla, et l'on trouva dans ses vêtements des allumettes chimiques. On lui demanda dans quel but. Elle balbutia elle les avait prises : elle ne savait pas comment ces allumettes se trouvaient ainsi placées. Enfin, elle confessa qu'elle était l'auteur de ces tentatives criminelles; mais pour en atténuer l'odieux, elle soutint qu'elle avait cédé aux suggestions d'une femme Leprince. La justice a reconnu que cette inculpation était une calomnie.

M. Pinel, substitut du procureur-général, a soutenu l'accusation. Il a cherché à établir qu'il y a une perversité précoce dans le cœur de cette jeune fille, qui n'a pas craint, pour atténuer sa faute, d'accuser une femme innocente.

Me Renaudeau présente la défense de la jeune Decorde.

Après le résumé de M. le président, le jury va délibérer et rapporte un verdict de culpabilité, avec cette modification que l'accusée a agi sans discernement.

Le père de cette enfant s'est avancé dans le prétoire pour réclamer sa fille qui lui a été rendue. M. le président, dans une allocution touchante, a retracé à cet homme les devoirs que lui impose la paternité, la surveillance sur la conduite d'une enfant dont les penchants ont besoin d'être redressés.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

—

(*Séance du 14 août.*)

SOMMAIRE : Rapport de MM. Elie de Beaumont, Dufrénoy et Liouville. — Mémoires lus par MM. Bory St-Vincent et Sandras. — Correspondance : Médecine légale, Chimie, Phosphorescence, et Histoire naturelle.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Arago demande l'ouverture du Mémoire placé en seconde ligne pour le concours du grand prix de mathématiques, et auquel l'Académie a accordé une mention honorable; cette ouverture fait connaître que ce Mémoire, ayant pour objet le calcul des variations, est de M. Delaunay, répétiteur et ancien élève de l'École Polytechnique. Le grand prix a été décerné à M. Sarrus, professeur à la Faculté des Sciences de Strasbourg.

---

phe auquel il prête ces doctrines, Arnolphe, dont il a pris soin de dire dans la *Critique*: « Ne voyez-vous pas que c'est un ridicule que l'auteur fait parler. » Arnolphe, c'est l'homme méprisant la femme :

« Tout le monde connaît leur imperfection,
Ce n'est qu'extravagance et qu'indiscrétion;
Leur esprit est méchant, et leur âme fragile,
Il n'est rien de plus faible et de plus imbécille,
Rien de plus infidèle; et malgré tout cela,
Dans le monde on fait tout pour ces animaux-là. »

Arnolphe, c'est l'homme exploitant égoïstement la femme :

« Quoi, j'aurai dirigé son éducation
Avec tant de tendresse et de précaution.....
Mon cœur aura bâti sur ses attraits naissants,
Et cru la mitonner pour moi durant treize ans,
Afin qu'un jeune fou, dont elle s'amourache,
Me la vienne enlever jusque sur la moustache?... »

Arnolphe, c'est l'homme méconnaissant les belles facultés de la femme et étouffant son génie :

« En un mot, qu'elle soit d'une ignorance extrême;
Et c'est assez pour elle, à vous en bien parler,
De savoir prier Dieu, m'aimer, coudre et filer...
Dans un petit couvent, loin de toute pratique

— La raison?... La raison est l'arrêt prononcé
Que par ces actions le Ciel est courroucé.
— Courroucé?... Mais pourquoi faut-il qu'il s'en courrouce?
C'est une chose, hélas! si plaisante et si douce!
J'admire quelle joie on goûte à tout cela...
— Le deviez-vous aimer, impertinente? — Hélas!
Est-ce que j'en puis mais? lui seul en est la cause,
Et je n'y songeais pas lorsque se fit la chose.
— Mais il fallait chasser cet amoureux désir.
— Le moyen de chasser ce qui fait du plaisir! »

Ainsi la nature, dans Molière, exprime ses purs désirs, ses attractions saintes. Et voilà pourquoi cet homme est noble entre tous les autres, pourquoi ce génie brille entre tous les génies, c'est qu'il a toujours démêlé dans le cœur humain la voix de Dieu même et chanté la liberté, la liberté sans laquelle il n'est point d'ordre dans la société, la liberté qui fait l'harmonie dans la vie universelle.

Mais cet ordre et cette harmonie, qui ne sauraient se réaliser sans la liberté, existent-elles par la liberté confuse et désordonnée? Suffit-il de prêcher l'affranchissement de la nature humaine comprimée pour produire le bien dans la société? Molière, Regnard, Voltaire, Diderot, Beaumarchais, tous ces chantres de l'expansion libre des âmes, qu'ont-ils fait, après tout, que saper les fondements de l'édifice mauvais, détruire et renverser tout autour d'eux, entasser ruines sur ruines? Voyez donc,

c'est faire du désordre et de la Révolution la règle nécessaire de la vie sociale. Un état de licence perpétuelle, de soulèvements incessants, est-ce là ce que vous voulez? S'il vous faut la liberté, la liberté dont vos poëtes vous chantent l'hymne éclatant, organisez donc les choses autour de vous de manière à ce que ne résultent pas de la satisfaction des désirs le scandale et le mal. Organisez les choses, afin que la femme puisse désormais écouter la voix de son cœur sans que le mari soit torturé et ridiculisé, afin que le fils jouisse d'une liberté légitime sans être poussé à manquer au devoir filial. Faites donc qu'on puisse aimer sans remords, et que toujours soient entourés d'un culte respectueux l'enfant, la femme et le vieillard!

L'*Ecole des Femmes* et la *Critique* sont jouées à la Comédie-Française avec une rare supériorité. Mme Anaïs fait merveille. On n'est ni plus naïve, ni plus malicieuse qu'elle, sous les traits d'Agnès et d'Elise. Mme Mante est une excellente Uranie; Mlle Brohan, toujours spirituelle, mais pas assez prononcée dans le rôle de la précieuse. L'effet en est manqué. MM. Geffroy et Regnier sont irréprochables. Quant à M. Samson (le marquis), il a des traits fort amusants, mais il manque un peu de légèreté et de vrai comique. Arnolphe est représenté avec une grande puissance, une grande variété de talent par M. Provost. On ne conçoit pas que pour voir deux chefs-d'œuvre de Molière dans la même soirée, représentés avec un mérite si supérieur, la foule n'accoure pas à flots pressés au Théâtre-Français.

M. Libri prend ensuite la parole, ainsi qu'on s'y attendait, pour jeter quelques doutes sur la découverte des manuscrits de Galilée faite par M. Alberi; il ne pense pas que cette découverte soit réelle, et d'ailleurs il n'a pas dit, dans son histoire des mathématiques en Italie, que ces manuscrits eussent été brûlés par l'inquisition, mais bien dispersés. Cette découverte n'attaque donc en rien sa bonne foi d'historien.

Après ces réclamations, l'Académie entend la lecture de quatre rapports consciencieux; les rapports sont si rares à l'Académie, qu'on ne peut s'empêcher de féliciter les quelques membres qui ne manquent pas au devoir d'examiner les nombreuses communications faites journellement à ce corps savant, et dont un si grand nombre restent enfouies dans ses cartons. Deux de ces rapports concernent la géologie, et les deux autres les mathématiques.

Géologie. — Au mois d'avril 1842, M. Buteux a adressé une esquisse géologique du département de la Somme. M. Elie de Beaumont trouve dans ce mémoire l'observation d'une multitude de faits locaux qu'il serait fort intéressant de bien constater, afin de connaître parfaitement la géologie de la France, si curieuse et cependant si ignorée, malgré les infatigables travaux des géologues actuels.

M. Dufrénoy approuve également les belles recherches faites par M. le vicomte d'Archiac sur la formation crétacée des versants sud-ouest et nord-ouest du plateau central de la France. Après des travaux aussi consciencieux, il est bien certain qu'on connaîtra enfin le sol sur lequel nous vivons depuis si long-temps, sans que l'industrie ait pu en extraire tant de choses que tous les jours elle tire de l'étranger.

Géométrie. — M. Liouville fait deux rapports sur des Mémoires dûs à à deux jeunes savants, dont l'un, M. Bertrand, n'est sorti de l'Ecole Polytechnique que depuis deux ans à peine, et dont l'autre, M. Hermite, n'y est entré que cette année même. Ces mémoires, d'un ordre très élevé, prouvent que cette école continue à être digne du rang qu'elle occupe en Europe.

Le Mémoire de M. Bertrand est intitulé : ***Développements sur quelques points de la Théorie des surfaces isothermes orthogonales.*** Par surfaces isothermes, l'auteur n'entend pas les surfaces qui, dans le globe terrestre, jouissent de la propriété d'être partout à la même température, mais les surfaces générales qui sont susceptibles de posséder cette propriété physique. Il examine en détail le cas des surfaces cylindriques et celui des surfaces de révolution, et démontre quelques théorèmes nouveaux très-importants.

Le Mémoire de M. Hermite est relatif à la division des fonctions abéliennes ou ultra-elliptiques. De même que, dans le cercle, le problème de la multiplication des arcs traité par la trigonométrie se résout rationnellement en fonction des sinus et cosinus des arcs donnés, le problème de la multiplication des fonctions abéliennes se résout par des formules fondamentales simples. Mais il n'en est pas ainsi du problème de la division. Dans la trigonométrie, ce dernier problème ne se résout déjà plus que par des fonctions irrationnelles du second degré. Pour les fonctions ultra-elliptiques, il dépend d'équations algébriques d'un ordre élevé. C'est Abel qui, le premier, a donné la théorie générale de la division de ces fonctions; il en est résulté des formules très compliquées que M. Jacobi a simplifiées dans une note insérée dans le journal de Krell, mais sans donner la démonstration de ses nouvelles formules. Les formules de M. Hermite ont une grande analogie avec ces dernières; l'objet de son Mémoire est la résolution du système d'équations simultanées d'où dépend, d'après Abel, le problème de la division des fonctions ultra-elliptiques, parmi lesquelles se range la courbe célèbre à laquelle on a donné le nom de Lemniscate.

Après la lecture du rapport de M. Liouville, qui donne de grands éloges au Mémoire de M. Hermite, M. Libri demande la parole pour rappeler qu'en 1825 il s'est occupé, avant Abel, de la résolution de ce problème. Mais M. Liouville répond que c'est seulement en 1830 que M. Libri a réellement abordé cette question, sans prononcer même le mot de Lemniscate, et que d'ailleurs il n'a traité qu'un cas particulier de la théorie générale, celui de la division par 2 n. 1. M. Libri ne peut donc rien ôter à la gloire d'Abel, dont le travail date de 1827. Du reste, la discussion recommencera sans doute dans la prochaine séance, et elle éclairera ce point important de l'histoire contemporaine des mathématiques.

— M. Cauchy lit un Mémoire sur le calcul différentiel et sur le calcul des variations. Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner l'analyse de cette communication du plus fécond de nos géomètres. Ce qui nous afflige aussi, c'est de voir l'isolement où M. Cauchy vit maintenant au milieu des savants, dont la plupart ne suivent plus ses travaux. Cela tient d'abord au grand nombre de publications de M. Cauchy, à la diffusion de ses Mémoires, qui sont presque tous les conséquences les uns des autres, dans un grand nombre de recueils scientifiques, et aux signes particuliers dont se sert le savant géomètre. Il est à désirer que M. Cauchy se résume et mette ainsi ses contemporains en état de jouir de ses nombreux travaux. Nous avons déjà constaté cette tendance à la synthèse dans M. Cauchy, et nous espérons que s'il marche dans cette voie, son nom se placera à côté des noms à jamais illustres de Laplace, Lagrange, Poisson, etc.

— *Chimie appliquée.* — M. Sandras lit en son nom et au nom de M. Bouchardat un Mémoire sur la digestion et l'assimilation des corps gras, pour faire suite aux recherches précédemment entreprises sur la transformation éprouvée par les aliments dans les parties de l'organe digestif. Le Mémoire touche de près la question de l'engraissement, qui a occupé si fortement, dans ces derniers temps, les chimistes d'Allemagne et de France, et dont nous nous proposons de faire prochainement une histoire complète.

— M. Bory St-Vincent lit un Mémoire sur une espèce de chêne commun aux rives bétiques et barbaresques, Mémoire qui ne nous semble guère nouveau, et dont l'intérêt n'est pas d'ailleurs très puissant.

CORRESPONDANCE. — *Chimie.* — M. Salvetat, chimiste de la manufacture de Sèvres, adresse une note sur les poids atomiques du calcium, du strontium et du baryum. M. Salvetat est arrivé, pour le calcium, au résultat déjà trouvé par MM. Dumas, Erdmann et

— M. Laurent adresse une note et des tableaux où sont consignées les formules atomiques des combinaisons organiques d'après une classification analogue à la classification adoptée dans la chimie minérale.

Chimie appliquée. — Dans une des dernières séances de l'Académie, MM. Flandin et Danger ont adressé un Mémoire où ils déclarent que le cuivre et le plomb n'existent ni dans le sang, ni dans les viscères de l'homme. Cette déclaration est en contradiction avec la découverte de ces deux métaux dans les organes humains, annoncée en 1838 à l'Académie par MM. Devergie et Hervy. Aussi M. Devergie réclame-t-il aujourd'hui, et vient-il dire que la démonstration donnée par MM. Flandin et Danger ne lui semble pas suffisamment exacte, et que d'ailleurs il va recommencer ses expériences, aidé de M. Boutigny, pour en communiquer les résultats quels qu'ils soient.

D'autre part, M. Jules Barse, chimiste à Riom, écrit qu'aidé de MM. Follin et Qarzaux, il a recherché le plomb et le cuivre dans deux cadavres, et qu'il a pu mettre le cuivre à l'état métallique, et signaler le plomb par toutes les réactions chimiques qu'il donne ordinairement. Cependant il ne croit pas que le plomb et le cuivre soient à l'état normal dans le corps de l'homme, en ce sens qu'il ne regarde comme substances normales que les substances sans lesquelles l'économie animale ne saurait exister; mais il persiste à penser qu'on peut trouver dans les organes humains l'un ou l'autre de ces métaux, sans en conclure en aucune façon qu'il y a empoisonnement, question de médecine légale bien importante à résoudre.

Médecine. — M. James adresse un Mémoire sur la vaccination, et en particulier sur la régénération du vaccin; il a constaté qu'il agit trop fortement lorsqu'on le tire directement de la vache sur laquelle il a été inoculé.

— Un autre médecin adresse une note ayant pour objet de faire remplacer, dans certains cas d'ulcères cancéreux ou vénériens incurables, la pâte mercurielle par une pâte arsénicale.

— M. Guillon écrit qu'il guérit presque tous les obstacles qui rendent l'émission de l'urine plus ou moins difficile, par de petites incisions pratiquées dans l'urètre.

— M. Grouby a étudié particulièrement les causes de la chute des cheveux, et il a constaté que les pellicules blanches ne sont pas autre chose qu'une végétation de cryptogames qui s'empare de la tête pour la dégarnir avec une grande promptitude.

Histoire naturelle. — M. Matteucci adresse une note sur la phosphorescence des corps vivants, qui n'a pas été expliquée jusqu'à ce jour. Il attribue la lumière phosphorescente à une combustion réelle de carbone. Il a en effet constaté la production de l'acide carbonique dans le phénomène de la phosphorescence, et prouvé que le phénomène disparaissait lorsqu'on privait l'animal d'oxygène.

— M. de Quatrefages a fait sur les animaux marins du genre *actéon* des études microscopiques d'où il résulte plusieurs faits très intéressants, et en particulier la constatation d'un organe destiné à faire les fonctions d'oreille. Il a aussi étudié des œufs de blennies, et constaté que les veines branchiales ne commencent à se montrer qu'après l'éclosion, et que la respiration continue à être vitelline plus de quatre jours après que la blennie a quitté son œuf.

— M. Deleau a fait une étude spéciale des corps étrangers introduits dans l'oreille moyenne par divers accidents. Puisse-t-on enfin arriver à jeter quelque jour sur le mécanisme de l'ouïe, le moins connu de tous les organes.

— Le docteur Erdl, professeur à Munich, a étudié le développement de l'œuf du homard, et découvert plusieurs faits importants destinés à éclairer la théorie bien obscure encore de la germination.

Communications diverses. — M. Dutrochet envoie quelques observations sur le Mémoire de M. Leclerc-Thouin relatif à l'influence des feuilles de la vigne sur le développement de la maturation des raisins. Il rappelle qu'avant M. Leclerc-Thouin, le célèbre Duhamel a consigné diverses observations sur ce sujet dans son grand *Traité des Arbres.* Il critique ensuite vivement la méthode expérimentale employée par M. Leclerc-Thouin.

— Il écrit également qu'il a observé le 10 août une chute de grêlons très remarquables par le grand nombre de couches concentriques enveloppant le noyau central, et qui annoncent par leurs épaisseurs un long séjour dans les hautes régions de l'atmosphère.

— M. Lévesque adresse une méthode nouvelle pour calculer les cadrans solaires horizontaux.

— Plusieurs personnes envoient encore des solutions de la quadrature du cercle, et l'une d'elles, qui arrive d'Espagne pour communiquer sa découverte, menace de parcourir le monde pour triompher enfin des incrédules. Les chercheurs des questions semblables à celle de la quadrature du cercle, de la trisection de l'angle, etc., peuvent être rangés dans une des catégories de M. Moreau de Jonnès.

— MM. Maissiat et de Ruolz adressent chacun un paquet cacheté. En annonçant chaque fois ces dépôts qui se font journellement à l'Académie pour prendre date dans des travaux, nous savons que nous ne pouvons intéresser que les personnes qui ont fait les envois. Mais souvent la connaissance de l'acceptation des dépôts est de la plus haute importance pour elles et pour leurs compétiteurs. D'ailleurs, en constatant avec exactitude toutes les communications faites à l'Académie, nous croyons servir les intérêts de la science, toujours liés intimement à ceux des hommes qui concourent à la faire avancer; il va sans dire que nous ne comprenons pas dans cette catégorie les charlatans qui exploitent, dans un intérêt de boutique, la publicité des séances de l'Institut, exclusivement destinées à la discussion des travaux sérieux. B.

AGRICULTURE.

—

Nomination d'un professeur d'agriculture à Alfort.

Il n'est bruit dans le monde agricole que de la nomination récente d'un professeur d'agriculture à l'école vétérinaire d'Alfort. On s'accorde généralement à approuver le choix du ministre qui, en désignant M. Magne, de Lyon, vétérinaire distingué autant qu'habile agronome, a confié, ce qui n'arrive pas assez souvent, une place importante à un homme capable de la remplir.

Ce n'est donc pas la nomination de M. Magne qu'on blâme, c'est le mode de cette nomination. Un règlement écrit, qui n'a pas cessé d'être en vigueur, veut que lorsqu'une chaire est créée à l'école d'Alfort, la première nomination soit faite par le ministre, et qu'il soit pourvu dans la suite aux vacances par la voie du concours.

La première promotion ministérielle avait amené à Alfort, comme professeur, un vétérinaire de régiment, tellement nul en agriculture, qu'il devint bientôt la risée des élèves; cet infortuné, assez faible du cerveau, s'en affecta au point de perdre totalement la raison, circonstance qui rendit son emploi vacant. Tout le monde s'attendait à un concours pour la nomination de son remplaçant; le ministre, en violant le règlement, donne lieu de craindre l'invasion d'Alfort par ses créatures. Tout en rendant justice au mérite incontestable de M. Magne, on s'alarme de voir la porte ouverte au favoritisme dont l'école d'Alfort n'a déjà que trop ressenti la funeste influence.

Au point de vue agricole, il importe que les élèves d'Alfort s'accoutument à comprendre que, comme médecins vétérinaires, il auront un jour à soigner le bétail de toute espèce, principale richesse du laboureur; il ne suffit donc pas qu'ils deviennent, comme ils le sont presque tous, de bons vétérinaires de régiment; il en est beaucoup qui sont, au sortir de l'école, étrangers aux maladies du bétail, et qui ne savent soigner que les chevaux; c'est un nouvel apprentissage qu'ils font aux dépens du bétail de leur canton, au sortir de l'école.

Nous attachons la plus grande importance à un bon enseignement agricole joint à celui de la médecine vétérinaire, et donné, bien entendu, au point de vue des notions spéciales les plus utiles à ceux qui se destinent à l'exercice de cette branche de l'art de guérir.

Nous n'abordons pas ici la question des concours; nous faisons seulement remarquer la violation d'un règlement par l'autorité, qui doit le changer s'il est défectueux, mais l'observer tant qu'il reste en vigueur.

BOURSE DU 14 AOUT.

La Bourse d'aujourd'hui a été encore plus nulle que celle de samedi.

La hausse a continué sur le 3 0/0, et les chemins de Rouen ont déjà presque regagné leur coupon.

EFFETS PUBLICS.	1er cours.	plus haut.	plus bas.	dern. cours	d. c. d'hier.
5 p. 100 comptant.	122 70	122 70	122 70	122 70	122 55
— fin courant. . . .	122 75	122 80	122 75	122 75	122 75
3 p. 100 comptant.	81 10	81 20	81 10	81 20	81 20
— fin courant. . . .	81 25	81 35	81 25	81 30	81 30
4 1/2 p. 100 comptant. . .	» »	» »	» »	» »	Pas de c.
4 p. 100 comptant	» »	» »	» »	» »	Pas de c.
Oblig. de la Ville.	1,322 50	» »	» »	» »	1,322 50
Banque de France.	3,287 50	» »	» »	» »	3,285 »
Emprunt 1841	» »	» »	» »	» »	» »

				diff. sur le c. d'hier.
5 p. 0/0 Belge 1831 . . .	105 7/8	Chemin de fer S. Germ.	812 50	2 50 en h
— d° 1840 . .	107 3/8	— V. rive droite. .	287 50	2 50 en h
— d° 1842 . .	» »	— V. rive gauche .	» »	» » en
Banque Belge 1835. . . .	» »	— d'Orléans . . .	666 25	2 50 en h
Société gen. de Bruxelles.	» »	— Strasb à Bâle. .	193 75	» » en
Rente de Naples	107 »	— Rouen.	680 »	11 25 en h
Emprunt Romain	106 »	— le Havre	521 25	7 50 en h
Dette active d'Espagne. .	28 1/8	Caisse Laff. de 5000 fr. .	» »	» » en
Emprunt d'Haïti..	477 50	— de 1000 fr. .	» »	» » en
Caisse hypothécaire. . . .	767 50	Quatre Canaux.	1,287 50	Pas de c. hier

Fonds anglais, Londres, 12 août, 91 1/8, 1/4. — Bons du Trésor, pas de cours. — Pièces d'or de 20 et de 40 fr, agio, de 9 à 10 fr. le 1,000. — 3 0/0 à la coulisse, à 4 heures, 81 32 1/2 — Reports : 5 0/0, fin du mois, 7 1/2 à 5 fin proch; 3 0/0, fin du mois, 5 à 10 fin proch. 25.

Bulletin agricole.

—

Les huiles de graines sont en baisses ainsi que les graines oléifères. Les colza sont très abondants, mais en général de qualité inférieure; le rendement en huile sera au-dessous de la moyenne des années ordinaires; il n'y a donc pas à craindre une très forte dépréciation ultérieure sur ces articles.

L'abondance des huiles de sésame sur les marchés du midi, ferme un important débouché aux huiles d'œillette du nord, qui, jusqu'à 1842, prenaient en grande partie le chemin de Marseille, où, moyennant quelques mélanges, elles se transformaient en huiles d'olives. Aujourd'hui, l'Egypte et la Syrie, trouvant à Marseille un placement avantageux de leurs graines de sésame, consacrent de très grands terrains à ce genre de produit. Les moulins à huile du Var et des Bouches-du-Rhône emploient, de préférence à toutes les graines oléifères de France, la graine de sésame, dont l'huile, dépourvue d'âcreté, vaut, sous tous les rapports l'huile d'œillette.

Des réclamations ont été adressées à ce sujet au Gouvernement. Nous pensons qu'au lieu de se placer sous la protection des prohibitions qui ferment à nos produits les marchés étrangers, l'agriculture du nord ferait plus sagement de modifier ses produits conformément à la marche des choses; le sol du nord est assez fertile pour qu'il n'en résulte aucune perte réelle; dans tous les cas, si chacun réclamait pour sa culture spéciale un tarif protecteur, il y aurait impossibilité matérielle de satisfaire à toutes ces exigences. A. ISABEAU.

Spectacles du 15 août.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles

COURS DES DENRÉES AGRICOLES.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 16. VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.) MERCREDI 16 AOUT 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale ; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces* : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 15 AOUT.

Nos lecteurs savent déjà que nous attachons une haute importance à des objets que nos confrères jugent indignes de leurs méditations. Le Premier-Paris de la *Démocratie pacifique* n'est point condamné à rouler dans le cercle perpétuel des questions de personnes et de cabinet ou des petites intrigues diplomatiques. Au contraire, tout ce qui touche au bien-être des masses et aux intérêts positifs des différentes classes nous semble offrir un haut intérêt et mérite toute notre sollicitude. On ne sera donc pas étonné de trouver ici un article que d'autres feuilles renverraient peut-être aux variétés : cet article traite des questions municipales, et sous une forme quelquefois légère, il renferme des observations pleines de sens et d'utilité.

Abus criants de l'Octroi.

Je crois voir en ceci l'image d'une ville,
Où les deniers sont mis à la merci des gens ;
Echevins, prévôt des marchands,
Tout fait sa main ; le plus habile
Montre aux autres l'exemple, et c'est un passe temps
De leur voir nettoyer un monceau de pistoles.
LA FONTAINE.

Le peuple français a conquis, au prix de ses longues dissensions civiles, quelques grandes et belles institutions. Elles lui coûtent cher, mais elles valent bien quelque chose ; ses codes, sa comptabilité publique, son organisation judiciaire, sont déjà dignes d'un grand peuple, dignes d'être étudiés par les peuples voisins. Mais si, sous tous ces rapports, l'ordre général a commencé à se mettre en harmonie avec les besoins et les lumières d'une civilisation avancée, bien des branches de l'administration sont restées en arrière. Un volume suffirait à peine pour en tracer le tableau complet. Loin d'entreprendre ici une tâche d'une si vaste étendue, nous nous bornerons à faire ressortir quelques-unes des imperfections de notre régime municipal.

Il y avait à Paris, sous le règne de Louis XV, un cours d'économie politique professé par un abbé. Après avoir examiné les avantages et les défauts des diverses formes de Gouvernement, le professeur terminait par cette péroraison remarquable conservée dans les notes d'un étudiant de ce temps-là : « Vous me demanderez peut-être, mes chers auditeurs, quel est à mon avis le meilleur d'entre tous ces Gouvernements ? Je réponds sans hésiter : c'est le Gouvernement monarchique, absolu, héréditaire, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture ; car (ici le professeur ôtait son bonnet), c'est celui sous lequel nous avons le bonheur de vivre. »

A la rigueur, si l'on tient à conserver aux termes leur véritable signification, il n'y a guère de Gouvernements en Europe. Gouverner les hommes, ce serait travailler à faire éclore au sein de la société de grands talents, de grandes vertus, pour les diriger vers un but collectif et élevé ; ce serait imprimer aux destinées du genre humain une noble impulsion vers un avenir de gloire et de prospérité. De tout cela, quel Gouvernement se met en peine ? Les peuples de l'Europe ne sont pas encore gouvernés, ils sont plutôt contenus. A la vérité, dans les rangs inférieurs de l'échelle sociale, on peut, en se faisant bien petit, échapper, jusqu'à un certain point, à l'action du Gouvernement ; mais il est une autre action à laquelle il est impossible de se soustraire, c'est celle de l'administration. Les agents de l'administration, commis, employés, préposés, pullulent sur tous les points du territoire : regardez un groupe de cinq personnes prises au hasard, il y aura sur les cinq une face d'employé ; ouvrez la fenêtre pour secouer les cendres de votre pipe, elles tomberont sur un commis à pied ou à cheval des contributions indirectes (1).

Il y aurait tout un livre éminemment instructif à faire sur la moralité d'un système qui, lorsque l'Etat a besoin de cinq francs, en prend quinze pour avoir le plaisir d'en distribuer dix en frais de perception. On y verrait les fonctions inventées pour les fonctionnaires, la douane pour les douaniers, les contributions indirectes pour les rats-de-cave ; puis, en remontant plus haut dans la hiérarchie, on rencontrerait des ambassades inventées pour les ambassadeurs, et jusqu'à des ministères imaginés uniquement pour augmenter le nombre des portefeuilles à offrir aux notabilités parlementaires : cela nous mènerait beaucoup trop loin.

Il y a en France bien des gens essentiellement paisibles, totalement étrangers au mouvement des affaires publiques, tout disposés à faire bon marché de n'importe quel Gouvernement ; des gens qui pensent rarement au roi, très rarement aux princes, et qui ne pensent jamais aux ministres ni aux Chambres législatives. Nous en pourrions nommer qui ne se soucient guère de savoir si leur département a un préfet ; ils ne savent même pas le nom de leur sous-préfet. Mais M. le maire, MM. ses adjoints et M. son garde-champêtre, ceux-ci, c'est différent, ils n'ont garde de se laisser oublier.

Ce qui rend un trop grand nombre de petites villes inhabitables, c'est le contact inévitable et perpétuel avec de petits esprits investis d'une petite autorité, d'ailleurs désœuvrés, consumant la majeure partie de leurs journées à rêver aux moyens de grossir leur importance, de faire sentir leur pouvoir. C'est à n'y pas tenir quand on les a contre soi ; et si l'on veut les avoir pour soi, il faut être bien humble, dévorer bien des affronts, se résoudre d'avance à bien des platitudes.

Les populations urbaines ont bec et ongles pour se défendre ; elles ne manquent pas de gens capables de faire cesser le mal en le faisant connaître : il n'en est pas de même dans les petites villes et dans les campagnes, dont les populations vérifient toujours cette définition de Charles Nodier :

« La société, une poignée de patriciens, de publicains et d'augures, ligués ensemble pour partager les dépouilles du peuple. »

Cependant, parmi les abus de détail, il en est sur qui la publicité peut avoir de la prise.

Il existe en France un grand nombre de communes formées d'une petite ville et d'un territoire quelquefois très étendu. La population de ces communes est en partie urbaine, en partie rurale. Les autorités de la petite ville, avec l'assentiment du préfet, étendent sur les campagnes le fléau de l'octroi. Il n'y a que ceux qui, comme nous, y ont été long temps soumis, qui puissent se former une idée de l'effroyable tyrannie que ce régime fait peser sur les malheureux paysans sujets à cette servitude.

La commune que nous avons spécialement en vue appartient à l'un de nos départements méridionaux : nous croyons inutile de la désigner autrement. Nous ne l'avons choisie que comme spécimen d'un système qui partout ailleurs produit les mêmes effets, et parce que nous la connaissons pour l'avoir habitée. Peu de communes en France ont autant d'étendue : sa circonférence est de plus de 80 kilomètres (20 lieues de poste). A l'une des extrémités de cet immense territoire, s'étend, au pied et sur la pente méridionale d'un rocher, la petite ville, peuplée de huit à neuf mille habitants, résidence de l'autorité municipale.

Pour l'administration intérieure de la ville, relisez l'épigraphe, s'il vous plaît.

Du moins la partie urbaine de la population reçoit quelque chose pour son argent. Elle a d'abord ses magistrats municipaux sous la main, ce qui suppose toujours un peu d'ordre et de police. Elle a des promenades, des écoles, un pavé qu'il ne tient qu'à elle de balayer, des fontaines où il pourrait y avoir de l'eau, un théâtre où l'on joue de temps en temps, et des lanternes qu'on allume quelquefois. La partie rurale de la population supporte, nous ne dirons pas les mêmes charges, ce serait mentir, elle en supporte trois fois plus ; et que reçoit-elle en échange ? Rien. Il y a des hameaux isolés de 25 à 30 kilomètres de la mairie, de sorte que pour une déclaration de naissance, pour la célébration d'un mariage, pour rendre les derniers devoirs à un mort, il faut faire, aller et retour, un voyage de 50 à 60 kilomètres. Avant la construction des ponts qui font partie d'une route royale terminée seulement en 1841, les morts restaient souvent huit et dix jours privés de sépulture, parce que des torrents débordés et des chemins impraticables les séparaient du champ de repos.

On pense bien que les déprédateurs ont beau jeu dans ces régions isolées, où il faut voyager deux jours pour arriver à un homme investi du droit de ceindre une écharpe et de faire respecter la loi. Les produits des champs sont littéralement à la merci des maraudeurs. Les deux gardes-forestiers, qui figurent deux gardes-champêtres, font leur service en conscience, tout le monde en convient ; mais il leur faudrait des bottes de sept lieues pour se faire voir sur chaque point de la commune seulement une fois par semaine.

Personne, parmi les anciens du canton, n'a mémoire d'une réparation faite aux chemins publics. Quand il devient tout-à fait impossible d'y passer, les habitants se cotisent pour boucher, à frais communs, les principales fondrières ; c'est le moment que l'autorité municipale saisit pour faire exploiter ses bois, ce qui remet promptement les choses dans le même état.

Ainsi, pour la partie rurale de la population, pas de police, pas d'administration, pas de protection, pas d'écoles, pas de chemins. Les édiles de la cité ne daignent songer à *leurs paysans*, comme ils les nomment entre eux, que quand il faut aviser aux mesures à prendre pour les pressurer.

L'octroi assimile les habitations rurales aux maisons bâties dans l'intérieur de la ville. Le vin, la viande, tous les objets soumis aux droits d'entrée en ville, supportent la même taxe dans les campagnes, c'est-à-dire que la mairie prend la même somme ; mais, en réalité, le paysan paie deux ou trois fois fois davantage. S'il veut, par exemple, manger un agneau ou un chevreau de son propre troupeau, il faut, avant d'oser d'y toucher, qu'il aille faire sa déclaration, payer la taxe, recevoir une quittance timbrée. C'est une journée perdue, quelquefois deux, au plus fort de ses

(1) Il ne faudrait point prendre cette critique pour une attaque générale dirigée contre les fonctions et contre les fonctionnaires publics. Nous traiterons dans des articles spéciaux la question des administrations publiques, et nous montrerons que leur organisation, malgré les abus considérables qui l'entachent encore, et dont nous poursuivrons le redressement, est, après tout, la seule branche démocratiquement organisée dans la société actuelle. Nous ferons voir surtout que nous avons trop de fonctionnaires, qu'ils sont généralement trop peu rétribués ; enfin que l'admission dans les services publics et le système de l'avancement, manquent de garanties suffisantes.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

HORTICULTURE.

Les jardins ont pris une place importante en Europe parmi les choses d'utilité et d'agrément depuis la paix de 1815. En France comme dans le reste de l'Europe, la politique et la guerre avaient long-temps entravé la marche progressive de l'horticulture ; toutefois, la fin de la Révolution française fut une époque de grandes conquêtes horticoles ; c'était alors que le capitaine Baudin introduisait à Paris, au Jardin des Plantes, les végétaux les plus remarquables de l'Australie, jusqu'alors inconnus en Europe ; presque en même temps l'Angleterre introduisait le premier rosier du Bengale, chef d'une innombrable postérité.

La Révolution avait surpris les jardins en train de subir, eux aussi, une grande révolution. L'ancien style des jardins symétriques français imités de l'antiquité, avec le fatras mythologique de leurs statues, cédait la place au style du paysage ; tout le monde voulait avoir des jardins dits anglais, les riches anglais ayant les premiers adopté et introduit ce genre

étroits, aboutissant tous à la Somme ; les hortillons s'en servent néanmoins avec avantage, soit pour arroser leurs légumes au moyen d'une écope ou pelle creuse à long manche, soit pour transporter sur de légères pirogues leurs produits au marché et rapporter des engrais.

Les hortillons forment une population à part ; ils ne s'allient qu'entre eux ; le travail leur procure une aisance relative dont ils savent se contenter ; on n'en voit aucun s'élever à une grande fortune ou tomber dans la misère. Quant à leur moralité, nous citerons un témoignage public aussi honorable qu'irrécusable. Il y a quelques années, un hortillon fut cité comme témoin dans une affaire criminelle. Le président saisit cette occasion de faire remarquer que jamais un hortillon n'avait figuré pour son compte dans aucun procès criminel ni correctionnel, soit avant, soit pendant, soit depuis la Révolution. En compulsant les registres du parlement de Douai, dit cet honorable magistrat, nous n'avons rien trouvé, à partir du moyen-âge, qui portât atteinte à ces traditions d'honneur sans tache dans les familles des hortillons.

Ce sont là, pour la profession de jardinier, des lettres de noblesse.

Aux environs de Paris, les jardins potagers sont, comme leur nom l'indique, des marais desséchés. On conserve avec soin, dans plusieurs

XIXe siècle, ces hommes qui se trouvent forcément en contact habituel avec ce que Paris renferme de plus corrompu, avec la population qui fréquente les halles et les barrières, ces hommes conservent jusqu'à la mort le respect et l'affection filiale. Nous fréquentons habituellement une famille dont le chef, M. Roy, malgré ses soixante-cinq ans, travaille encore ses quatorze heures par jour comme les autres ; il a marié et établi sept enfants, tous jardiniers ; cette tribu d'honnêtes gens se réunit autour de lui chaque dimanche ; personne, pas même l'aîné, père lui-même de cinq enfants déjà grands, ne s'assied devant lui sans sa permission. Les deux plus jeunes, restés, quoique mariés, dans la maison paternelle, ne vont pas se coucher sans avoir reçu la bénédiction de leur père. Certes, c'est quelque chose de saint et de sacré que ces vertus domestiques religieusement pratiquées par toute une population qui, nous le répétons, à son honneur, vit forcément en contact avec la corruption la plus profonde et n'en a contracté aucune souillure.

L'horticulture, prise au point de vue de la production des fruits et des légumes, est, comme moyen d'utiliser le sol, une dérivation de l'agriculture. Comme celle-ci, elle manque d'organisation et de capitaux ; il y a des époques de l'année où, faute d'avances suffisantes, elle laisse le marché ... au détriment de la santé du peuple des villes, réduit en hi-

urgents travaux. Qu'est-ce que cela fait au fisc municipal? Et puis, les agents des tyranneaux de la ville ont le droit d'entrer à toute heure dans les étables, dans les bergeries, d'inventorier le bétail, d'intenter un procès au paysan s'il lui est né du bétail dont il ait omis de faire la déclaration! Et ne croyez pas que la taxe soit légère. Un porc de taille ordinaire paie de 15 à 18 fr. (1). Le reste dans la même proportion. Son vin, récolté sur le terrain qu'il cultive de ses propres mains, le vigneron n'a pas la permission d'en boire un verre sans payer au fisc municipal la même taxe que s'il le faisait entrer dans la ville. Les agents de ce fisc ont le droit d'entrer à toute heure dans sa cave, de jauger ses tonneaux, de mesurer ce qu'il consomme, absolument comme s'il était cabaretier, soumis à la visite des commis; de sorte que celui qui vend du vin est affligé de deux espèces différentes d'inquisiteurs fiscaux. Ajoutez que l'octroi se donne à bail à des fermiers qui l'exploitent avec une âpreté dont rien ne peut donner une idée. Il pleut des procès-verbaux sur le paysan, il pleut des amendes dans la poche des fermiers de l'octroi, amendes imposées sous le plus frivole prétexte, véritables avanies à la turque; car il va sans dire que devant la justice urbaine, quand le fisc municipal plaide contre le paysan, c'est le paysan qui a tort: l'autorité a toujours raison.

Qu'on s'étonne après cela de la haine profonde qui divise les paysans et les bourgeois, partout où pèse sur les campagnes un régime qui fait de tout paysan un contrebandier, de tout commis de l'octroi l'ennemi né du paysan, de tout magistrat municipal le tyran le plus odieux pour l'habitant des campagnes en proie à son autorité?

Aussi, les conséquences sont-elles désastreuses: la population déserte le rayon de l'octroi; beaucoup de fermes ne trouvent pas de métayers; la valeur foncière des propriétés rurales en est altérée. Nous passons légèrement sur la brutalité, l'insolence, la rapacité des agents du fisc municipal. M. de Sartines disait: «Trouvez-moi un honnête homme qui veuille être mouchard!» on ne peut raisonnablement exiger de la mairie qu'elle trouve des saints pour collecteur de ses impôts.

Ainsi, taxes exorbitantes, vexations inouies, et en échange, RIEN: telle est la part de la population rurale dans les charges et les bénéfices de la communauté municipale.

C'est que l'esprit d'aristocratie, d'autant plus dur qu'il a pour base une supériorité de rang fondée sur des avantages plus mesquins et plus misérables, fait regarder le paysan par le citadin comme la boue de ses souliers; c'est qu'un paysan assujetti à une autorité bourgeoise ainsi constituée, est livré pieds et poings liés à son ennemi naturel; c'est qu'il faudrait aux campagnes des autorités campagnardes prises parmi les paysans, pour leur faire aimer l'ordre et respecter la loi, et non des tyrans subalternes qui leur font prendre en haine tout ce qui ressemble à un fonctionnaire public.

En arrivant dans la commune, nous nous informions, en causant avec nos voisins, si les routes étaient sûres la nuit. «Oh! » vraiment oui! nous répondit un vieux vigneron, les brigands » de ce pays-ci ne s'amusent pas à attendre les passants sur la » grande route; ils volent bien plus à l'aise dans les bureaux.»

Que peut devenir, nous le demandons, la morale publique, là où la patience du paysan est tellement poussée à bout, que les magistrats immédiats, ceux qui devraient lui enseigner l'obéissance à la loi, l'attachement aux institutions de la patrie, sont, dans son estime, au niveau des brigands de grand chemin? Et cela, parce qu'ils commettent à son égard des exactions que, dans sa simplicité rustique, il traite tout bonnement de brigandage!

Et, au fait, pour conserver des formes polies, le choix des expressions devient fort embarrassant. Prendre aux gens leur argent, et ne leur rien donner en échange, comment cela se nomme-t-il en français? Si ce n'est pas ce que dit le paysan, il faut convenir que cela y ressemble beaucoup.

(1) L'auteur de cet article tient des pièces officielles, des reçus de 15 francs pour droit d'octroi par tête de porc, etc., à la disposition des personnes qui pourraient croire tous ces détails exagérés. La ville qui a été prise ici pour type est un chef lieu de canton très connu dans le monde des riches malades pour la douceur de sa température. Il y a dans les départements du Var, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, cinquante autres communes où il serait facile de constater de semblables abus.

Evidemment, l'autorité supérieure n'a aucun intérêt véritable à maintenir cet ordre de choses. Le territoire de la commune dont nous parlons offre trois centres de population hors de la ville. L'un renferme deux mille habitants dans une jolie bourgade: c'est une commune toute faite, qui a vingt fois sollicité sa séparation sans pouvoir jamais l'obtenir. L'autre est un simple village de 1,500 habitants: bien des communes en France sont moins peuplées. Le troisième n'a guère que 1,200 âmes, population encore très suffisante pour justifier l'érection d'une commune. Quelques hameaux écartés pourraient être réunis aux communes environnantes. Par ce moyen, chacun s'administrerait chez soi, l'Etat n'y perdrait pas un centime; la population rurale, soustraite enfin à la rapacité de ses maîtres actuels, apprendrait qu'il y a en France protection pour les faibles, possibilité pour les petits d'avoir raison des tyrannies locales, les plus dures de toutes à supporter. Une fois l'éveil donné sur ce point, les Chambres pourraient proposer et voter une loi qui forcerait les villes à se contenter, pour leurs dépenses intérieures, de leurs ressources intérieures, et à cesser de faire payer leur luxe au paysan qui n'en profite sous aucun rapport.

Quelque répugnance que nous éprouvions à citer des noms propres, cependant, pour ne pas paraître combattre des chimères, nous croyons devoir préciser des faits pris en dehors de la localité dont nous venons de faire l'histoire. La ville de Draguignan a élevé ses droits d'octroi pour se bâtir un théâtre: rien de mieux. Mais comme l'octroi de Draguignan déborde sur les campagnes environnantes, ce sont des paysans qui ne savent même pas le français, qui, de leurs jours, ne sont allés ni ne pourront aller au spectacle; ce sont eux qui ont payé partie du théâtre. N'est-ce donc pas assez que le revenu des villes soit fondé sur des taxes supportées par les produits de l'agriculture? N'est-ce pas assez que ces taxes déjà si lourdes soient assises avec si peu d'intelligence qu'elles entravent la production agricole? Faut-il permettre aux autorités communales d'y joindre des charges nouvelles et des vexations pires que ces charges elles-mêmes? Nous serions heureux si, prenant la peine de vérifier des faits d'une exactitude rigoureuse, dont les preuves matérielles sont si faciles à réunir, quelqu'un de nos représentants proposait à la Chambre de prendre en main, selon son droit et son devoir, la tutèle sérieuse des campagnes qui nourrissent la France, et d'exercer un juste contrôle sur l'octroi de ces villes qui font main basse sur les paysans avec plus d'avidité que les seigneurs féodaux du moyen-âge.

Lettre de M. le duc de Rovigo.

Nous avons reçu de M. le duc de Rovigo la lettre suivante, au sujet d'un article publié dans le numéro de *la Phalange* du 30 juillet dernier:

Barbazan, 9 août 1843.

Monsieur le rédacteur,

Une absence de quelques jours m'a empêché de répondre aux commentaires dont vous avez cru devoir accompagner l'extrait que vous avez publié de ma lettre sur l'Irlande. Permettez-moi d'abord de protester contre l'insinuation d'égoïsme dirigée un peu gratuitement contre moi. Il me semble qu'ici il ne s'agit pas de savoir si j'ai un intérêt direct à défendre les droits menacés de la propriété, mais bien de vérifier l'exactitude de mes assertions. Quelques mots d'explication à ce sujet ne vous paraîtront peut-être pas déplacés.

J'ai traité de griefs imaginaires des griefs dont l'Emancipation avait fait justice, mais dont M. O'Connell est venu invoquer le souvenir pour réveiller des haines aujourd'hui sans motifs. Je répète que beaucoup de membres du clergé sont contraires au rappel de l'Union. Il serait trop long de faire ici l'énumération de tous les noms; mais pour m'appuyer sur des exemples sans cependant sortir de certaines limites, je me bornerai à citer deux faits récents: d'abord la lettre du docteur Murray, archevêque de Dublin, déclarant qu'il n'a pas adhéré au rappel; en second lieu, la lettre écrite à M. O'Connell par le révérend Thomas Tyrrel, prêtre de Carlow, pour arguer de faux une lettre précédemment reçue par le grand agitateur, et dans laquelle il était censé demander son enrôlement parmi les repealers. M. Tyrrel repousse une mesure dont le résultat serait, selon lui, de plonger son pays dans les horreurs d'une guerre civile.

Aux yeux du Gouvernement, les catholiques et les protestants sont placés sur un pied parfait d'égalité; les déclarations loyales et répétées des ministres devant le Parlement et l'examen impartial des faits ne peuvent laisser subsister un doute à cet égard. Le dernier discours de sir Robert Peel a avancé que le Gouvernement s'attachait à traiter l'Irlande avec équité et bienveillance; la longanimité des ministres en présence des sorties brutales et des invectives grossières de M. O'Connell est une preuve bien forte de la vérité de cette assertion. Sous le rapport pécuniaire, nous voyons que les allocations ont dépassé le chiffre de 36 millions 900,000 fr. stipulé par le traité de l'Union, pour atteindre celui de 133 millions 700,000 fr. La misère de l'Irlande n'est pas le fait des lois anglaises. Les paysans irlandais ne paient ni dîmes ni impôts directs, mais ils sont imprévoyants et pleins d'aversion pour le travail. Ils vivent au jour le jour, sans souci du lendemain. Mais aussitôt qu'ils ont épargné quelques deniers, on les voit abandonner leurs maisons, leurs familles, courir aux meetings, aux courses de chevaux, aux combats de coqs, parcourir les foires et remplir les cabarets. Ils se condamnent parfois à la famine en négligeant pour leurs plaisirs la culture de la pomme de terre, et au froid en laissant passer la saison de recueillir la tourbe. Vous semblez, monsieur, les plaindre de manger des pommes de terre; mais je vous mettrais volontiers au défi de les y faire renoncer pour le pain. La pomme de terre est en effet en Irlande l'objet d'une préférence générale, parmi les hautes comme parmi les basses classes de la société. La misère de l'Irlande est le résultat de ses préjugés aveugles, de l'exclusion dont elle a frappé l'industrie et les manufactures, des entraves qu'elle apporte au commerce, des dangers dont elle entoure l'existence des propriétaires, et qui en font des *absentees*. M. O'Connell a largement contribué à augmenter le malaise de sa patrie, par ses exactions d'abord, et ensuite par l'appui qu'il a accordé à des mesures qui lui étaient fatales. Grâce à lui et à ses amis, si dévoués qu'on les appelle sa *queue*, l'Irlande a été frappée dans sa dernière ressource (l'exportation des grains), par la réduction des droits sur les céréales. Cette loi des pauvres qui lui fait verser tant de larmes de sang, c'est un fruit de l'alliance de M. O'Connell avec les whigs, alliance qui, malgré les dédains calculés et simulés du grand perturbateur, ne date pas d'hier; alliance qui n'est pas sans influence sur l'agitation actuelle.

Un journal disait dernièrement que l'exercice de sa profession eût été plus productif pour M. O'Connell que ses éternelles souscriptions. Je lui demanderai dans quel pays il a vu un homme de loi réaliser dans une année près de deux millions. Personne ne nie les talents de M. O'Connell, qui consistent principalement à haranguer des paysans ignorants et fanatiques; mais ils ne peuvent, comme chacun le sait en Angleterre, se comparer à ceux de quelques hommes d'élite qui sont aujourd'hui la gloire du barreau britannique.

J'espère, Monsieur, que vous me pardonnerez cette longue lettre. Je m'étais proposé d'être concis, mais il est bien difficile de l'être sur de pareilles matières. Permettez-moi en terminant de vous assurer encore une fois que je n'ai en vue que la vérité; que je ne me laisse pas dominer par des préoccupations d'intérêt sordide. J'écris uniquement sous l'impression des craintes que j'éprouve en voyant l'Irlande se jetter tête baissée dans une agitation dont elle ne calcule ni les conséquences, ni la portée, pour servir les spéculations de M. O'Connell et les combinaisons politiques de lord John Russell.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

LE DUC DE ROVIGO.

La nature et la dimension de l'article qui nous attire cette réclamation pouvaient nous dispenser de l'admettre tout entière; car elle excède de beaucoup le double de la longueur de cet article, et elle porte, en grande partie, sur des points qui ne s'y trouvaient ni traités ni mentionnés. Par respect pour le droit de réponse, que trop souvent les journaux méconnaissent ou rendent illusoire, nous avons toutefois reproduit, sans en rien retrancher, la lettre de M. le duc de Rovigo. Mais nous croirions manquer à la vérité comme à la justice envers une population malheureuse, si nous ne faisions pas suivre cette lettre de quelques observations.

Il est constant que chacun, même à son insu, se laisse influencer par sa position; et quand nous exprimions que les préoccupations du propriétaire perçaient dans la lettre adressée à *la Quotidienne* par M. le duc de Rovigo, nous énoncions un fait que nous n'entendions point lui imputer à crime, mais qui servait à nous expliquer certaines assertions, certains jugements par lui émis sur l'Irlande, en contradiction avec tout ce que l'on sait sur l'état de ce pays. Ainsi, par exemple, M. de Rovigo ne portait la population catholique qu'à cinq millions d'individus, tandis que nous voyons qu'elle est généralement évaluée à six millions au moins, sur deux millions au plus de protestants, dont un quart environ presbytériens. Suivant Balbi, les catholiques forment les quatre cinquièmes des habitants de l'Irlande.

Mais sans discuter chiffre à chiffre avec l'honorable réclamant, nous disons que le vice général de ses raisonnements consiste à prendre l'exception pour la règle. Il cite deux membres du clergé catholique qui n'ont pas adhéré au Rappel. Cela d'abord ne prouve nullement que ces deux membres eux-mêmes ne croient pas les griefs de l'Irlande réels et bien fondés: ils peuvent douter de l'efficacité et de l'innocuité du moyen proposé pour leur redressement. Que doit-on induire, après tout, de l'absence de ces deux adhésions, contre l'opinion du clergé catholique, pris en masse, en faveur des plans d'O'Connell? L'un des deux membres que l'on cite est, à la vérité, l'archevêque de Dublin. Mais on ne voit pas que ce prélat métropolitain, dont la réserve se conçoit, du reste, en

---

qu'on gagne dans les ateliers trop peu pour vivre et trop pour mourir; c'est la même pensée traduite en proverbe.

En Belgique et dans le nord de la France, la partie industrielle de la population aime passionnement les fleurs et leur culture. Remarquons, comme un fait général, l'influence du goût des fleurs sur les mœurs des populations parmi lesquelles ce goût est universellement répandu. Que de fois nous avons admiré, ce terme n'est point exagéré, le talent que déploient les ouvriers flamands, belges et français, dans la culture d'un parterre qui, souvent, n'a pas plus de quatre ou cinq mètres carrés de superficie! Qu'un horticulteur consommé raisonne de son art avec ces braves gens, il les trouvera tout aussi fins connaisseurs que lui-même, tout aussi familiers avec les meilleurs procédés de culture.

Nous prions le lecteur de se transporter par la pensée près de l'ouverture d'un de ces gouffres nommés *Bures*, ou puits d'extraction, où des centaines de créatures humaines, hommes, femmes et enfants, vont, pour un salaire bien minime, s'étioler à 500 mètres sous terre, courant à chaque moment risque de la vie: c'est une mine de houille.

Les mineurs, ou, comme on dit dans le Nord, les houilleurs, ne font pour leur travail aucune distinction entre le jour et la nuit. Les ateliers sont divisés par tiers: sur 300 ouvriers il y en a toujours 200 sous terre et 100 hors de terre. Les houilleurs ont presque tous le goût des fleurs. Nous avons suivi souvent, et de près, le travail des houilleurs dans la mine; souvent nous les avons entendus, maniant la pioche et placés sur le flanc tout de leur long, en présence de la mort, causer *fleurs* avec leurs

pas de moins l'ivrognerie et ses suites funestes? Comparez seulement la condition d'un ménage d'ouvriers dont le chef donne à l'ivrognerie le jour du repos, et le sort d'une famille qui consacre son dimanche à soigner ses fleurs.

L'horticulture française, prise au point de vue commercial, a pour principal soutien le goût aujourd'hui généralement répandu en France des plantes de collection. On désigne sous ce nom, en horticulture, les végétaux d'un même genre assez riche en espèces, variétés et sous-variétés, pour former des *Séries* nombreuses qui prennent le nom de collections. C'est ainsi qu'en Hollande on trouve des collections de 1600 à 2,000 tulipes ou jacinthes, qui ne renferment qu'une seule espèce d'un seul genre, botaniquement parlant; c'est toujours le genre *Tulipa* et l'espèce *Gesneriana*, ou bien le genre *Hyacinthus* et l'espèce *Orientalis*; les variétés et sous-variétés n'existent pas pour le botaniste.

Beaucoup de plantes et d'arbustes de pleine terre, de serre ou d'orangerie, offrent assez de variétés pour prendre rang parmi les plantes de collection. Les principales parmi les plantes appartiennent aux genres tulipe, jacinthe, crocus, renoncule, anémone, auricule, œillet, pensée, cinéraire, calcéolaire, chrysanthème, pélargonium, fuchsias, mézembryanthème et dahlias; et parmi les arbustes de collection, les rosiers et les camélias tiennent le premier rang. Il existe aussi de fort belles collections de cactées, appartenant aux genres cactus, mamillaria, echinocactus et melocactus. Enfin les plus riches, les plus bizarres, les plus chères et les plus difficiles à cultiver de toutes les plantes de collection,

servé pendant près de deux mois, et la fécondation a très bien réussi; de nouvelles sous-variétés en ont été le résultat.

La fécondation artificielle a surtout un effet très remarquable: c'est de rendre très fertiles des plantes précédemment stériles. Ainsi, des camélias qui, sous le climat de la Belgique, n'avaient jamais porté fruit, ont donné des fruits remplis de graines fertiles, après avoir été fécondés artificiellement. Il est inutile d'insister sur l'immense série de faits qui peut découler de cette seule donnée, quand l'horticulture aura pris aux yeux de tous la place qui lui appartient.

En Angleterre, le goût des collections est poussé jusqu'à l'excès; les riches dépensent des sommes incroyables pour faire voyager à leurs frais des botanistes chargés de leur rapporter les plantes les plus rares de toutes les parties inexplorées du globe; ils ne reculent pas devant une dépense d'un million ou deux, pour construire des serres dignes de loger en pleine terre ces végétaux précieux, des serres où l'on se promène en calèche à six chevaux.... et à la porte desquelles les prolétaires anglais viennent expirer de besoin.

Par compensation, il y a en Angleterre des collections à très bon marché, à la portée de tout le monde; nous signalerons à cause de leur bizarrerie les collections de groseillers à maquereau, dans le Lancashire; c'est probablement le seul point du globe où il soit possible de se donner une indigestion de ce fruit en mangeant plusieurs centaines de baies, dont pas une ne ressemble rigoureusement à l'autre; à la vérité, les différences ne sont appréciables que pour des amateurs anglais.

présence des éventualités d'une lutte qui peut devenir sanglante, ait fait défense aux ecclésiastiques placés sous sa juridiction, de prendre parti pour le Rappel. N'est-il pas évident, d'ailleurs, qu'au sein d'une population aussi catholique que l'est celle d'Irlande, les meetings monstres d'O'Connell, et toutes les manifestations qu'il obtient, seraient impossibles, s'il avait contre lui la majorité ou seulement portion notable du clergé catholique?

Quand même, aux yeux du Gouvernement, les catholiques et les protestants seraient placés aujourd'hui sur le pied de l'égalité (ce qui n'est pas, puisque les premiers paient un tribut énorme pour le culte des seconds), cette égalité légale empêcherait-elle que les descendants de ceux qui ont été dépouillés de leurs biens par la tyrannie et le fanatisme, ne fussent dans une position relative très inférieure, vis-à-vis des héritiers de ceux que la spoliation a rendus possesseurs du sol à toujours? Car la constitution aristocratique de la propriété dans la Grande-Bretagne, rend à peu près impossible la réaction du travail contre une injustice du genre de celle que nous venons de rappeler.

« Les paysans irlandais, fait observer M. de Rovigo, ne paient ni dîmes, ni impôts *directs*. » Qu'importe, si le prix des terres s'établit en conséquence? Demander *directement* de l'argent à une population misérable et dénuée, pour un culte qu'elle abhorre, et pour un Gouvernement qu'elle n'aime guère mieux, n'était pas d'une bonne politique. Mais dîmes et impôts s'en prélèvent-ils moins pour cela sur le produit des sueurs? A raison de la concurrence que se font les laboureurs, le fermage des terres est adjugé aux enchères de la faim.

Moins équitable, et plus dur envers l'Irlande que sir Robert Peel lui-même, qui naguère avouait *les abus de la propriété*, M. de Rovigo ne veut reconnaître d'autre cause à la misère des paysans irlandais que leur propre incurie et leurs vices.

« *Ils vivent au jour le jour !* » Ah ! s'ils avaient de beaux revenus comme les vôtres, M. le duc, les prolétaires irlandais seraient tout aussi capables peut-être d'en jouir avec une prudence bien entendue, prudence facile quand elle se concilie avec le superflu.

Pour que l'esprit de prévoyance et d'économie s'éveille et se développe chez les hommes, il faut qu'il ait sur quoi s'exercer. Comment veut-on qu'un malheureux dont tous les efforts n'aboutissent jamais qu'à se procurer à grand'peine, à lui-même et à sa famille, la grossière subsistance du jour, puisse songer à mettre de côté pour les besoins à venir?

Un penseur profond, dont nous croyons bien que M. le duc de Rovigo n'a jamais pris la peine d'étudier les travaux, fait remarquer que l'imprévoyance et l'insouciance sont pour le Sauvage un bienfait de la nature. Sans cette disposition d'esprit, en effet, le Sauvage, hors d'état d'amasser des provisions pour un temps un peu long, incapable de se préparer des ressources pour la vieillesse et pour la maladie, le Sauvage serait continuellement en proie aux plus cruelles inquiétudes. La nature lui épargne des prévisions qui ne serviraient qu'à le rendre malheureux sans compensation aucune.

Ainsi en est-il à quelques égards du peuple civilisé : plus il est misérable et dénué, plus il a de tendance à se rapprocher de l'état du Sauvage. De là son imprévoyance, objet de tant d'homélies philanthropiques; de là ce penchant à chercher dans l'ivresse l'oubli des privations habituelles, l'oubli d'un sort toujours précaire et des maux que l'avenir tient en réserve. Sans doute, combattez, tant que vous voudrez, par les exhortations morales, ces fâcheuses dispositions qui empirent le malaise des familles pauvres; mais attachez-vous surtout à faire cesser les situations d'où elles naissent. L'incertitude du lendemain, voilà la principale cause des désordres et des excès de la classe inférieure.

M. de Rovigo nous porte le défi de faire renoncer les paysans irlandais aux pommes de terre pour le pain. Nous ne sommes, on le pense bien, ni en mesure ni en disposition d'accepter un tel défi. Il ne s'agit d'ailleurs pas du tout de faire renoncer les paysans d'Irlande à la pomme de terre; mais quelle que soit leur prédilection pour ce tubercule, nous ne doutons pas qu'ils s'associeraient volontiers l'usage du pain et de la viande, s'ils en avaient la faculté. Nous engageons à notre tour M. le duc de Rovigo à en faire l'épreuve sur ses fermiers d'Irlande. La pomme de terre est un aliment en faveur dans les hautes classes comme dans les basses classes de la population de ce pays. Mais sur la table du landlord, ce n'est pas le *lumper* (1) qui figure, comme sur la table du pauvre, sans accompagnement de mets plus confortables. Nous voudrions voir les hommes opulents, qui se font les apologistes du régime alimentaire des pauvres paysans d'Irlande, soumis, ne fût-ce que pendant huit jours, à son usage exclusif; ils seraient alors admissibles à en faire l'éloge.

Nous n'aimons pas, pour notre compte, à entendre les gens qui nagent dans l'abondance faire si bon marché des privations de leurs frères misérables. Il nous semble alors, nous le disons à regret, reconnaître un écho de la voix du mauvais riche dont il est parlé dans l'Evangile. Rejeter ainsi sur les malheureux tout ce qu'ils endurent de tourments, leur faire un crime impardonnable de satisfactions sur lesquelles nous sommes si indulgents pour nous-mêmes, c'est non-seulement ne pas se montrer chrétien, c'est ne pas même être homme à la façon du poète païen qui a dit : *Humani nihil a me alienum puto.*

La misère de l'Irlande serait, suivant M. de Rovigo, le résultat de l'exclusion dont elle aurait frappé l'industrie manufacturière. Mais les pays industriels sont-ils donc à l'abri du paupérisme? Au contraire, ce sont les contrées où la fabrique a pris le plus de développement que le paupérisme a le plus profondément envahies.

Nous ne défendrons point O'Connell contre les attaques dont il est l'objet dans la lettre qui vient d'être citée. Nous nous sommes abstenus ces jours passés de reproduire une sortie virulente du grand agitateur contre M. de Rovigo, parce qu'elle contenait des personnalités grossières. Peut-être eussions-nous dû pareillement supprimer les passages de la réclamation de celui-ci, qui tendent à incriminer la conduite de M. O'Connell; au surplus, il n'est pas à craindre qu'ils portent coup à la popularité du libérateur.

Nous ne calculerons pas ce qu'eût rapporté à O'Connell l'exercice de sa profession au palais de Dublin. Nous n'examinerons pas si la parole puissante qui remue et entraîne tout un peuple, le cède à la faconde des avocats de Londres. Toutes ces questions nous sembleraient puériles et hors de propos.

Sans nous porter garants de tous les actes de la vie politique, d'O'Connell, ce que nous savons, c'est qu'il est en ce moment le défenseur d'un peuple opprimé, réduit à la plus affreuse détresse par des maîtres sans entrailles; c'est qu'il est l'avocat d'une sainte cause, la cause de l'humanité et de la justice. C'en est assez pour que nos vives sympathies lui soient acquises.

Grandes routes du globe.

disposition des paquets confiés à leur discrétion. Mais il est des cas qui justifient des exceptions, et ce sont précisément contre ces exceptions que le gouvernement français devrait prendre, ce nous semble, des précautions.

Dans l'état actuel des relations internationales, en l'absence d'un code européen bien défini, tant que l'usage, la coutume, le droit des gens, choses encore trop vagues, régissent seuls les rapports de peuple à peuple, le *Constitutionnel* peut avoir raison de se défier, en pareille matière, d'une nation qui est en concurrence commerciale avec nous. Tant que cet état de choses ne sera pas changé, nous ne voyons pas d'autre marche à suivre pour le gouvernement français que d'obtenir du gouvernement anglais, en faveur du porteur de ses dépêches, une sauve-garde analogue à celle qu'obtient pour traverser la France, de Marseille à la Manche, le courrier anglais de la malle des Indes.

Quant aux précautions ultérieures, nous ne voyons pas de quelle nature elles pourraient être; et il n'y a, ce nous semble, qu'une seule solution à cette difficulté. C'est : 1° que le trajet de l'Europe à la Chine par la Méditerranée, l'isthme de Suez et la mer des Indes, soit proclamé, en congrès général des nations, voie neutre, voie européenne, et que la même décision soit appliquée à tous les grands passages du globe, qu'en un mot, on rédige le code des grandes routes de l'humanité; 2° que la France imprime à son mouvement colonisateur et commercial extérieur, une impulsion assez forte pour rendre nécessaire, productive, de disproportionnée et onéreuse qu'elle serait aujourd'hui, la création d'un service français entre Suez, les Indes et la Chine, ou bien que la France s'entende avec quelques nations voisines, dont le commerce avec l'Asie n'a pas encore un développement qui puisse motiver une dépense considérable, pour établir ce service à frais et à usage commun.

La Hollande et l'Espagne seraient très intéressées à s'associer avec nous dans un pareil but. Les Etats du Zollverein, qui s'occupent de créer des relations avec la Chine, l'Autriche elle-même, sont dans le même cas; enfin l'état de Gênes, qui envoie des navires dans tous les parages du globe, accueillerait sans doute avec empressement une pareille institution, qui le ferait participer à la prépondérance de plusieurs grands Etats européens.

Hors de ces deux conditions, il faudra bien que nous nous en remettions à la bonne foi de nos voisins et rivaux.

On lit dans le *Sémaphore* :

« Le brick du commerce *Anacharsis*, capitaine Gimié, arrivé hier dans notre port, et qui a quitté Tunis le 30 juillet, a déclaré avoir laissé en rade deux vaisseaux, deux bricks et un bateau à vapeur de guerre français. Il paraîtrait que l'escadre turque n'y avait pas encore été vue, car ce capitaine n'aurait pas manqué d'en faire mention. On peut être sûr maintenant que notre flotte sera arrivée à temps pour empêcher la mise à exécution des projets qu'on attribue à la Porte. »

L'*Etat* publie une lettre intéressante de son correspondant de Constantinople qui dépeint la flotte turque récemment sortie du Bosphore, comme la flotte la plus inoffensive et la plus misérable du monde.

Cette flotte, commandée par l'incapable Halil-Pacha, est à peine en état, d'après cette lettre, d'accomplir la promenade qu'elle fait annuellement sur les rivages asiatiques, et pour laquelle elle est sortie de Constantinople.

Le journal la *Presse* ayant proposé une excellente mesure à laquelle nous applaudirions de grand cœur, à savoir la suppression générale des harangues officielles, le *Siècle* trouve fort mauvais que la feuille conservatrice aille ainsi sur les brisées des réformateurs. La *Presse*, dit-il, ne fait que copier l'Opposition. Il est donc bien entendu que les conservateurs n'ont pas le droit d'avoir une seule idée progressive, et que l'Opposition a le monopole de tout ce qu'il y a de grand, de généreux et d'utile. Les choses bonnes que l'Opposition n'a pas dites, elle a dû les dire; elles lui appartiennent virtuellement, et en les énonçant aujourd'hui, on lui dérobe au moins sa pensée. L'Opposition est propriétaire incommutable de toutes les idées d'amélioration gouvernementale et sociale. Nous lui avons fait grand tort en propageant de pareilles idées sans reconnaître son initiative tacite.

Dorénavant nous proclamerons en toute occasion les droits d'invention du *National* et du *Siècle*, nous bornant au modeste brevet d'importation et de perfectionnement. Nous dirons, par exemple, que la pensée première de l'association complète, domestique, industrielle et agricole, appartient à l'Opposition tout entière, tant radicale que dynastique.

Enfin, à l'entrée de la première commune organisée, nous proposerons d'élever un monument à MM. Chambolle, Marrast et compagnie, inventeurs de *l'Organisation du travail*.

Le journal la *France* qui est, comme on sait, l'organe du plus pur légitimisme, de celui qui n'a jamais voulu reconnaître les abdications de Rambouillet, commence ainsi son numéro de ce jour :

« Notre siècle a vu s'opérer de grandes transformations. La physionomie des partis s'est profondément modifiée.»

Et en effet, la *France* remplit sa feuille de deux lettres de M. de Lamartine, lettres qui ont pour objet, comme la *France* elle-même en fait la remarque, l'organisation de la démocratie par la voie de la Presse.

De ces deux lettres de M. Lamartine, l'une, qui est une réponse à M. Chapuys-Montlaville, expose le caractère que doivent présenter les publications destinées au peuple; l'autre, adressée au rédacteur d'un nouveau journal fondé à Mâcon sous le titre : *le Bien public*, trace les devoirs de la Presse. A notre grand regret, nous n'avons pu encore, faute d'espace, faire connaître à nos lecteurs ces deux nouvelles manifestations de l'illustre député. Nous n'avons pas besoin d'annoncer qu'elles portent le cachet de son esprit généreux et de son admirable talent.

L'*Echo du Peuple* de Poitiers, journal radical, s'exprime ainsi, à propos d'un livre de M. David de Thiais, intitulé : *la Famille*.

M. David a abordé de bien graves et bien sérieuses questions.

Pas plus que lui nous ne pensons qu'on doive parquer la société dans des phalanstères pour travailler à la richesse commune; pas plus que lui nous ne nous laissons convaincre par ces prédicateurs de la science qui annoncent de nouveaux dogmes dont la formule n'est nulle part; mais moins que lui, nous sommes exclusifs, et notre confiance dans le principe de l'association est plus grande. C'est là, selon nous, le plus puissant levier *des réformes possibles*. Nous ne parlons pas du principe absolu de l'association, nous ne le comprenons pas; nous parlons seulement du principe de l'association comme multipliant les forces de

nombre de feuilles belges et allemandes, avec une sympathie tellement vive, que nous avons bien auguré du résultat de nos efforts.

Depuis que la *Démocratie pacifique* paraît, l'empressement plein de bienveillance et d'ardeur que nos confrères des provinces mettent à faire connaître et notre publication, et nos habitudes de discussion, et nos principes politiques et économiques à leurs lecteurs, nous remplit de reconnaissance et double nos forces et notre courage.

Depuis douze ans, nous annonçons la décomposition des partis usés, la formation d'une nouvelle opinion, l'agonie de la vieille Politique tracassière, et l'avènement d'une Politique nouvelle, sociale et organisatrice, au développement de laquelle nous consacrons tous nos efforts.

On peut juger aujourd'hui si nous nous étions trompés.

Certes, c'est quelque chose de singulièrement remarquable, et *qui ne s'est jamais vu encore,* — nous pouvons le dire sans orgueil, puisque nous rapportons toute notre puissance à la puissance de nos principes; — c'est quelque chose de fait pour forcer les plus aveugles à voir, les plus légers à réfléchir, que cette masse d'adhésions, de témoignages sympathiques, que cette puissance de concours qui nous vient de toutes parts, à divers degrés et dans diverses mesures. Quel journal a jamais été accueilli encore par d'aussi bons et d'aussi nombreux témoignages?

D'un bout de la France à l'autre, et hors de la France même, la publication quotidienne de la *Démocratie pacifique* est saluée comme un fait d'une importance supérieure dans le domaine de l'opinion. De toutes parts on nous encourage; de toutes parts nos confrères des provinces applaudissent à la voie dans laquelle nous marchons, et nous promettent un bel et prochain avenir.

Et parmi ceux qui nous soutiennent ainsi nous comptons des organes de tous les partis et de toutes les nuances, depuis les teintes les plus radicales jusqu'aux plus conservatrices. Qui peut se refuser à voir dans un pareil concours, nous ne dirons pas le signe de l'avènement des idées pacifiques et organisatrices que nous représentons, mais cet avènement lui-même. Nous pouvons le dire en toute sécurité aujourd'hui : il y a déjà plus de sympathies, de concours dans la Presse de province, pour l'œuvre de la *Démocratie pacifique* que pour celle d'aucun autre organe quotidien des anciens partis politiques. Ayons confiance !

Continuons la reproduction des bons témoignages que nous adressent chaque matin nos confrères (1).

Les rangs de la Presse parisienne viennent de s'augmenter d'un nouveau journal quotidien qui paraît sous le titre de la *Démocratie pacifique*. Il marche en avant de toutes les autres feuilles. Le programme que présentait son premier numéro offre un lumineux exposé des idées les plus justes, les plus sages et les plus progressives, le tout développé avec un rare talent. La *Démocratie pacifique* sort complètement de la route battue par le vieux journalisme, et remplace les principes usés, pour lesquels il se passionne encore, par des données entièrement neuves et qui nous semblent destinées à être goûtées de tous les esprits droits.

Nous avons remarqué avec plaisir que le nouveau journal place ses doctrines sociales sous les auspices du Christianisme. En s'inspirant à une pareille source, les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* peuvent être certains de se trouver toujours dans le vrai, et ils s'assurent un moyen infaillible d'exercer une influence salutaire sur les esprits, et de hâter l'inévitable et heureuse révolution que leurs idées doivent opérer tôt ou tard dans la Presse.

Dès ce moment, toutes nos sympathies leur sont acquises, et nous ne doutons pas que celles du public ne viennent bientôt en aide à leurs intelligents efforts. (La *Tribune du Nord*, journal de Lille.)

La *Phalange*, qui vient de se constituer en journal quotidien sous le titre de *Démocratie pacifique*, vient de distribuer, avec le premier numéro de la nouvelle publication, un exposé général de ses doctrines sur une prochaine rénovation sociale, dont les signes apparaissent éclatants pour tous les hommes d'intelligence. Ce manifeste est un véritable chef-d'œuvre de lucidité. Nous regrettons que le cadre de notre publicité nous interdise de le reproduire, et nous craindrions de le mutiler en le résumant. D'ailleurs un document qui résout les problèmes du *Travail* et du *Salaire*, c'est-à-dire de la paix entre les citoyens et de la subsistance assurée à tous sans attentat à la *Propriété* ni à la *Liberté*, et cela sur deux feuilles d'impression, n'est déjà qu'un résumé; et ce résumé nous paraît digne des honneurs de la réimpression, nous ajouterons même de la traduction en flamand pour nos provinces de l'Ouest, où la misère des ouvriers menace les heureux de la terre d'une *jacquerie* sanglante, si ces derniers n'ont le bon esprit de comprendre les signes du temps, et de négocier un concordat avec les masses affamées.

Nous regardons comme fort remarquable la reproduction dans l'*Annonce* de Bruges, du passage suivant extrait du manifeste de la *Démocratie* (notons que Bruges compte 1 pauvre sur 2 habitants, et que l'*Annonce*, comme tous les autres journaux écrits en français, ne s'adresse qu'aux classes aisées, les ouvriers et les pauvres ne parlant ni ne comprenant même le français.).

Voici donc l'article de la *Démocratie* reproduit par l'*Annonce*.

(Suit le paragraphe de notre manifeste, intitulé : *L'œuvre révolutionnaire est accomplie, l'œuvre démocratique est à peine entamée.*) (*Patriote belge.*)

Quelle que soit l'opinion qu'on professe au point de vue de ses théories sur l'association et l'organisation du travail, ceux qui ont lu la *Phalange* ne peuvent méconnaître la rectitude de jugement, la profondeur de vues et l'élévation de pensées avec lesquelles ses rédacteurs, hommes de talent et de conviction, ont traité toutes les hautes questions sociales.

La *Démocratie pacifique* continuera l'œuvre de la *Phalange*. Tout fait espérer que ce journal, étranger à toutes les passions qui agitent le monde politique, distribuant l'éloge ou le blâme avec une égale impartialité, acquerra une grande puissance parmi les hommes éclairés et consciencieux qui désirent le bonheur de la France et de l'humanité.

(*Indicateur de la Vendée*).

vers sa dogmatique, se tenait ferme dans la ligne où tous les bons esprits ne tarderont pas à la suivre. C'est pour faciliter à tous l'accès de ses doctrines politiques et sociales, c'est pour faire entendre une voix plus fréquente et mieux écoutée, qu'elle vient encore de se transformer, en se jetant résolûment dans l'arène quotidienne.

Cette fois l'incarnation est encore plus marquée; ce n'est plus une Revue, ce n'est plus un Traité, une Brochure, un Écrit sur tel ou tel fait de la politique, ou de l'industrie, ou de la polémique, c'est un journal, un vrai journal, que la *Démocratie Pacifique*. Ce seront toujours les mêmes théories sociales, mais l'application les complètera en les éclaircissant; les mêmes tendances élevées, mais traduites, par des rédacteurs intelligents, dans le style qui convient à nos esprits pressés de comprendre: ce sera, en un mot, toujours la *Phalange*, mais la Phalange populaire, la Phalange vulgaire, la Phalange quotidienne; le Fouriérisme, qui, par plus d'un point, touche aux religions mythiques de l'Orient, nous donnera dans ce journal, non plus l'exposé de sa foi secrète, mais l'expression haute et généreuse, bien qu'à la portée de tous, de sa doctrine exotérique.

Dire maintenant quels sont les principes de la *Démocratie pacifique*, serait fort difficile ou plutôt extrêmement long. Cette feuille a manifesté ces principes dans un prospectus fort étendu que nous avons sous les yeux.

Si, dans ce prospectus, il est quelques opinions encore un peu en dehors de la simplicité qu'exigent les lecteurs pour la solution de nos questions actuelles, si l'ancienne Revue se fait encore un peu sentir, et si parfois on est porté à se dire, en le lisant, qu'il est plus facile d'invoquer les grands principes que de les mettre en pratique, toutefois, on ne saurait assez le reconnaître, c'est une œuvre grande et belle que l'œuvre entreprise par les fondateurs de la *Démocratie pacifique*. Ils veulent porter la franchise et la générosité dans les Gouvernements, l'instruction et la sagesse dans les peuples; c'est là une noble tâche, pour l'accomplissement de laquelle ils trouveront en France, nous n'en doutons pas, tout l'appui qu'on doit à l'Homme de Bien, qui, avec l'intelligence pour la comprendre, a la volonté pour l'accomplir. (*Courr. de Tarn-et-Gar.*)

En dehors de tous les partis, jugeant les hommes et les choses d'un point de vue scientifique qui ne laisse aucune place à la partialité, la *Démocratie pacifique* héritera de l'honorable réputation que la *Phalange* s'était faite, malgré les préventions qui l'ont accueillie d'abord. Dédaigneuse, à juste titre, des vieilles querelles de la politique étroite à laquelle se cramponnent les journaux de Paris, mais que l'opinion déserte, elle appellera les hommes de cœur sur le terrain fécond de la *politique positive*, de la politique qui s'occupe des vrais intérêts de l'humanité, des facultés productives de l'homme, des rapports à établir entre elles pour les rendre harmoniques; elle proposera des moyens pour associer les individus dans l'État, les États dans l'humanité, pour que le travail, destinée essentielle de l'homme, devienne enfin, à un haut degré, par l'organisation des travailleurs, pacificateur, fructueux et moralisateur.

En face des questions vitales qui surgissent de toutes parts au sein des sociétés civilisées; lorsque les masses, fatiguées de souffrir, présentent le *droit de vivre en travaillant*, comme l'antagonisme du *droit de propriété*; lorsque les effets de la science et la pratique de l'art conduisent à ce désespérant résultat, que les *progrès de la misère marchent avec les progrès de l'industrie*, n'est-il pas temps de songer à autre chose qu'au *va et vient* des portefeuilles ministériels, qu'à l'extension des droits politiques dont les masses se soucient si peu? N'est-il pas temps de sortir de l'ornière des Premiers-Paris, de s'occuper enfin de tirer les travailleurs de l'anarchie où ils s'égarent et s'entre-choquent, de régulariser, d'ordonner, de pacifier.

Que les efforts que la *Démocratie pacifique* va tenter dans ce sens soient couronnés de succès! que le bon sens des lecteurs lui soit en aide, et bientôt les questions sociales seront à l'étude, les réformes seront essayées d'après les données de la science, et l'humanité marchera vers un avenir plus heureux pour les classes dépourvues, moins menaçant pour les classes privilégiées! (*L'Impartial de Besançon.*)

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On lit dans le *Journal de Constantinople*, du 26 juillet:

Le dernier incident soulevé à l'occasion des affaires de Servie, vient d'être heureusement aplani. Avant-hier, M. le prince Handjery, premier interprète de la mission de Russie, s'est rendu auprès de S. Exc. Rifaat-Pacha, ministre des affaires étrangères, pour lui annoncer que S. Exc. M. de Titoff venait de recevoir des dépêches de sa cour par lesquelles S. M. l'empereur de Russie donne son adhésion à la réélection du prince Alexandre Giorgievitch, moyennant la stricte observation des conditions stipulées précédemment à Constantinople.

Cette importante communication a été immédiatement suivie d'une réunion du conseil des ministres.

Rien ne s'opposant plus maintenant à la reconnaissance du prince Alexandre par la Sublime-Porte, on pense que le bérat d'investiture va lui être expédié ces jours-ci.

— Dans le conseil des ministres tenu lundi, 24 juillet, à la Sublime-Porte, on s'est occupé des mesures propres à améliorer le système des monnaies de l'Empire.

Constantinople, 26 juillet.—Des nouvelles de Belgrade nous apprennent que l'empereur Nicolas s'était réservé de confirmer ou d'annuler l'élection qui a eu lieu le 27 juin dernier, mais que la confirmation aura lieu infailliblement dès que Petroniewitch et Wutschich auront quitté le territoire servien.

Rien de nouveau de la Perse. — Tout est tranquille en Syrie.

Le divan examine en ce moment un projet d'organisation de l'armée sur des bases nouvelles. Ce projet a été rédigé par un officier prussien qui voudrait que l'on portât l'armée à 200,000 hommes.

(*Gazette d'Augsbourg*, 11 août.)

SERVIE. *Belgrade*. 1er août.— Wutschich et Petroniewitch se sont enfin décidés à quitter la Servie. Pour le 8 de ce mois, il a été convoqué à Belgrade une assemblée de 300 notables et anciens de la nation. On leur exposera, en présence d'Hafiz-Pacha, de M. de Lieven et de M. Wanchenko, les raisons qui ont nécessité l'éloignement de ces deux primats. Le même jour, Wutschich et Petroniewitch partiront pour Widdin, que la Porte leur a assigné pour séjour. (*Observateur Autrichien.*)

Danube, 8 août. — On mande que le marquis de Villafranca s'est rendu de Vienne à Ischl, où plusieurs diplomates se trouvent en ce moment auprès de M. de Metternich. On ajoute que l'agent financier de Don Carlos (Jordan de Haber), qui a séjourné quelque temps à Francfort, a fait plusieurs voyages auxquels on attache un caractère politique. Cet agent jouit de la confiance de quelques personnages illustres. On sait qu'il a fait dans le temps un emprunt qui a causé de grandes pertes, sans que les affaires de Don Carlos en aient beaucoup profité. Il s'agit maintenant de savoir si les carlistes auront de nouvelles chances dans l'état actuel des choses en Espagne. (*Mercure de Souabe.*)

GRÈCE. — On écrit d'Athènes, 21 juillet, au *Portafoglio Maltese*: L'Angleterre et la France, ayant vu que le Gouvernement grec était disposé à adopter des mesures d'économie, ont consenti à accorder un délai pour le paiement de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt de 60 millions. Néanmoins, le Gouvernement a promis de payer immédiatement un à-compte de 500,000 drachmes. Le ministre des affaires étrangères, Rizzo, en avait promis un million.

ANGLETERRE. — CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 11 août.* — A propos du bill d'extradition, lord Palmerston a demandé si, à l'avenir, lorsque, par suite d'une tempête ou pour toute autre cause, un navire ayant des nègres à bord, aura été jeté dans un port britannique, le Gouvernement se propose de déclarer ces hommes libres. Je demanderai également, dit-il, si l'on entend défendre absolument aux croiseurs anglais de détruire les baraques établies sur les côtes d'Afrique.

Lord Stanley: Le Gouvernement a transmis au gouverneur des Iles Bahama des ordres portant qu'à l'avenir, toutes les fois qu'il soupçonnera que des nègres se trouvent à bord d'un navire contre leur gré, il devra leur accorder la protection de la loi britannique. En ce qui concerne les baraques à esclaves établies sur les côtes de l'Afrique, le ministère actuel a adopté les principes du droit des gens professés par l'ancien ministère relativement aux chefs neutres.

Dans le cours de cette discussion, sir Ch. Napier a reproché aux ministres d'avoir abandonné, dans le traité Ashburton, le droit de visite.

Sir Robert Peel: Aucune des parties contractantes n'a abandonné ses vues sur ce point; mais comme il a été impossible de s'entendre, on a fait une convention aux termes de laquelle les escadres des deux nations coopéreront, sur la côte d'Afrique, à l'extirpation de la traite des noirs.

ESPAGNE. — Par un décret daté du 6 août, basé sur la nécessité de réduire les dépenses du trésor public, et sur la cessation des motifs qui ont donné lieu à la formation des corps d'opérations réunis dans divers districts, les armées et corps d'opérations formés par suite du soulèvement national sont dissous, ainsi que leurs états-majors généraux, les corps francs et la garde nationale mobilisée.

Faits divers.

Par décision royale du 4 de ce mois, le prince de Joinville a été autorisé à assister, avec voix délibérative, aux séances du conseil d'amirauté. C'est une conséquence de sa promotion au grade d'officier-général.

— Par ordonnance royale du même jour, M. le vice-amiral baron Hugon a été appelé de nouveau à siéger au conseil d'amirauté.

— On lit dans un journal:

La France possède 6,679 avocats, 3,569 avoués, 10,300 notaires, 8,206 huissiers, environ 20,000 agents d'affaires. Total, 48,754 individus qui vivent de la justice.

— MM. les jurés de la première quinzaine de ce mois ont fait une collecte s'élevant à la somme de 187 fr. 5 c., qu'ils ont attribuée, savoir: un tiers à la société de patronage des jeunes libérés, un tiers à la colonie de Mettray, et le dernier tiers, par moitié, aux Sociétés de St-François Régis, et de patronage des jeunes orphelins.

(*Gaz. des Tribunaux.*)

— Mme Caroline Pichler, généralement aimée et estimée en Allemagne, et connue, même en France, par plusieurs de ses romans traduits en français (*Agathoclès* et autres), est décédée, le 9 juillet, dans un âge fort avancé. (*Gaz. universelle d'Augsbourg.*)

— On vient d'arrêter dans les garnis de la Cité et du quartier de la Porte-Saint-Denis huit individus qui se livraient à la fabrication de fausses pièces de 2 francs et de 5 francs. On a saisi en même temps les instruments et ustensiles de leur industrie.

— Un des évadés de la Force, le nommé Oudot, cavalier déserteur, condamné à dix ans de travaux forcés, a été arrêté avant-hier au théâtre du Luxembourg, où il assistait, en costume élégant, à la représentation. Oudot voulut d'abord donner le change sur son identité; mais, en arrivant à la préfecture, il comprit que ses dénégations étaient inutiles.

Oudot a raconté une circonstance originale de son évasion. Au moment où il gagnait la rue, il fut décontenancé par l'aspect de la foule qui prêtait appui aux agents de l'autorité. Alors il imagina de prêter main-forte à un garde municipal, et l'aida à conduire au poste un des prisonniers. De cette manière, il écarta l'idée qu'il pût être lui-même un des évadés. Son prisonnier eut la présence d'esprit et la générosité de ne pas le trahir.

— Le chef de bande Souques, qui avait été conduit à Versailles aux assises, pour donner des renseignements sur une affaire, a tenté de s'évader pendant qu'on le ramenait à la Force. C'est à la halte du Point-du-Jour qu'il réussit à échapper aux mains des gendarmes. Mais un mur l'arrêta dans sa fuite, et les habitants qui s'étaient mis à sa poursuite, le firent tomber au moment où il allait en escalader le chaperon. Souques, blessé dans sa chute, a été réintégré dans sa prison.

— On lit dans l'*Impartial* de Besançon:

Le sieur Giront, né à Uston (Ariège), après avoir très peu lucrativement fait exécuter plusieurs danses à son ours, dans un village voisin de Pontarlier, abandonnait la partie, quand l'animal s'élance sur une jeune fille qui lavait du linge dans un endroit écarté. — Il la roule dans la boue, la flaire, et déjà il essayait, malgré sa muselière, de la dévorer, lorsqu'une femme s'avance courageusement, fait diversion à la fureur de l'ours qui se jette alors sur elle et la renverse. Aux cris de ces deux femmes; Bruno Guignard, facteur rural, accourt et se précipite sur l'animal qu'il frappe à coups redoublés d'un pieu arraché à une barrière voisine. L'ours, obligé de faire face à ce nouvel agresseur, laisse échapper ses deux victimes, dont l'une, dans son trouble, n'ayant pu malheureusement ouvrir assez promptement la porte de sa demeure, est de nouveau atteinte par le terrible animal, qui la terrasse, la déchire à coups de griffes, et la mutile horriblement. Cette fois encore, elle dut son salut au facteur Guignard, qui, après une lutte de quelques instants, était parvenu à la délivrer.

Des ouvriers qui accouraient d'une carrière voisine firent sortir le propriétaire de l'ours de la coupable immobilité dans laquelle il était resté jusqu'alors; il s'empara aussitôt de la chaîne de l'animal, appela ses deux chiens et se hâta de fuir. Mais les ouvriers, après s'être armés, se mirent à sa poursuite et l'atteignirent à Villeneuve-d'Amont, où, avec l'aide de la gendarmerie, ils l'arrêtèrent avec toute sa bande. — Au collet de l'ours était attachée une bourse en cuir qui contenait cinq napoléons et huit pièces de cinq francs.

Les deux femmes qui doivent probablement la vie au facteur Bruno, dont le courage mérite les plus grands éloges, paraissent hors de danger, malgré de graves blessures.

— Jeudi dernier, à Basly, près de Caen, le nommé Arsène Hervé, qui vivait en mauvaise intelligence avec ses frères et sœurs, au nombre de sept, depuis le partage de la succession de leur père, a assassiné d'un coup de fusil une de ses sœurs pendant qu'elle était occupée dans un champ à traire une vache. Cet homme s'est retiré dans les bois, où il bivouaque avec son fusil toujours chargé. On dit qu'il a proféré des menaces de mort contre trois autres membres de sa famille.

(*Feuille de Doullens.*)

— Un accident qui pouvait avoir des suites très fâcheuses est arrivé lundi dernier à l'escorte du roi, dans la descente du bois Carreau, près de Presles, à 4 kilomètres de Beaumont-sur-Oise. Le sabot du fourgon qui suivait la voiture où se trouvait madame la duchesse d'Orléans avec le comte de Paris le jeune comte d'Eu et le prince de Wurtemberg, s'étant cassé, le postillon n'a plus été maître de ses chevaux, et malgré tous ses efforts, le fourgon, lancé à toute volée par la rapidité extrême de la pente, est venu avec son timon enfoncer la caisse de la voiture des jeunes princes, où il s'est fort heureusement brisé sans produire aucun accident. (*Législature.*)

— M. Palmerston, ancien libraire à Londres, celui-là même dont un *gentleman* avait brisé à coups de canne la devanture de boutique où se trouvaient exposées des gravures obscènes, avait transporté son magasin à Edimbourg. Un arrêt récent de la cour *justiciary* d'Ecosse, rendu en faveur d'un éditeur d'écrits du même genre, lui avait fait entrevoir une meilleur chance. Devant la boutique était affiché le catalogue de ses livres, avec cette mention en gros caractère: « Ici, on ne vend » point la Bible ni les autres écrits obscènes du même genre. » Le shériff a fait arrêter M. Palmerston. Ses livres ont été saisis, et sa boutique fermée.

TRIBUNAUX.

La cour d'assises de la Seine-Inférieure vient de condamner à la peine de mort le nommé Pecquerie, cultivateur à Melleville, canton d'Eu, reconnu coupable d'avoir le 7 avril dernier, assassiné sa femme, mère de six enfants, dont le dernier âgé de 15 mois, prenait encore le lait de sa mère. Pecquerie était marié depuis 18 ou 19 ans. Le trouble était survenu dans son ménage, depuis quelques années, par suite des relations que Pecquerie entretenait avec une fille qui était à son service.

Pecquerie a frappé sa femme avec un maillet, tandis qu'elle était dans un grenier au-dessus de l'écurie; puis il l'a précipitée au bas de l'échelle pour faire croire à un accident; mais les investigations de la justice, et la connaissance répandue dans le public de la mauvaise intelligence dans laquelle vivaient les deux époux, ont amené la découverte du crime.

Le défenseur de Pecquerie a demandé acte à la cour de deux moyens de nullité.

Spectacles du 16 août.

THÉATRE-FRANÇAIS. — La Mère et la Fille. — Le Célibataire et l'Homme marié.

VAUDEVILLE. — Une Dame de l'Empire. — Quand l'amour s'en va... — Une Femme compromise. — Mme Barbe-Bleue.

CIRQUE NATIONAL DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — Exercices variés. — Capitaine. — Quadrille moyen-âge, etc., etc.

BULLETIN AGRICOLE.

La cherté des grains disparaît sur tous les points de la France; les taxes du pain baissent graduellement, excepté à Paris, où le pain de deuxième qualité a subi une augmentation notable, celui de première qualité restant au même taux.

Paris	pain, le kil.	1re qualité	35 c.	
id.		2e —	28	

Dans l'Est, les cours encore très élevés des céréales maintiennent le pain fort cher.

Colmar . . .	pain, le kil.	1re qualité	50 c.	
id.		2e —	36	
id.		bis —	26	
Beaune (C.-d'Or)	pain, le k.	1re qualité	47 c.	1/2
id.		2e —	37	—
id.		bis —	27	—

Ces prix élevés sont tout-à-fait hors de proportion avec le taux des salaires; mais heureusement ce sont des exceptions.

Les vins continuent à reprendre faveur, ainsi que les spiritueux.

De toutes les denrées agricoles, les laines sont en ce moment les plus dépréciées, circonstance d'autant plus déplorable, que les moutons, quand leur laine se vend, sont la machine à fumier la plus commode et la moins coûteuse de toutes. Mais il y a un tel encombrement de tissus de laine dans les fabriques, et par suite une telle dépréciation de ces tissus, que les laines ne sauraient de long-temps se relever. Ce n'est plus que par la production de la viande et de la graisse que le fermier peut chercher quelque bénéfice dans l'élève des bêtes à laines. A. YSABEAU.

COURS DES DENRÉES AGRICOLES.

1re ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 17



JEUDI 17 AOUT 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 16 AOUT.

Des causes de la détresse agricole.

Vices du système hypothécaire. — La législation hypothécaire, triste héritage de la législation romaine, a entouré la propriété immobilière en France de tant de garanties et d'entraves; elle l'a si bien emmaillotée qu'elle a fini par la priver de tout mouvement. Ce système de garanties superflues se concevait chez un peuple qui ne connaissait d'autre industrie honorable que l'agriculture, et qui faisait de toutes les autres l'attribut de l'esclavage. Mais aujourd'hui que l'industrie commerciale a reconquis ses droits; que d'esclave elle même est devenue reine, et qu'elle a pris, par usurpation, le premier rang à la tête de la société, il y a absurdité manifeste à prolonger la servitude du sol et à maintenir l'industrie agricole dans son état actuel de gêne et d'écrasement. Il faut qu'on lui donne aussi ses coudées franches.

La législation hypothécaire complique les procédures, éternise les procès et détourne de l'agriculture *active* le capital, nerf de toute industrie et de toute entreprise.

Les vices du système hypothécaire sont flagrants. Tous les économistes, agronomes et publicistes, les ont mille fois dénoncés. Mais c'est à peine si la législation a osé tenir compte de leurs accusations.

La raison en est simple. Les vices du système hypothécaire sont éminemment profitables à deux classes de citoyens toutes puissantes dans le siècle où nous sommes.

La complication des procédures profite aux gens de robe.

Les capitaux, que la crainte des procès et la difficulté des remboursements détournent de la propriété foncière, entrent fatalement dans le coffre-fort des banquiers.

Les banquiers et les avocats sont en majorité dans nos Chambres.

Le chiffre de l'hypothèque, assise sur la propriété foncière, dépasse 15 milliards, assure-t-on. L'administration a les moyens de préciser ce chiffre. On aurait tort de s'imaginer que cette somme colossale a été empruntée pour les besoins de l'exploitation elle-même. Le plus souvent, ici, c'est le propriétaire qui emprunte pour lui, et non pas pour sa propriété qu'il afferme.

Usure. — Des économistes, qu'on n'a pas accusés d'exagération, ont évalué à deux milliards l'impôt annuel que prélève chez nous l'usure sur l'ensemble des transactions. Deux milliards! ce serait le double du budget. A ce compte, les vrais amis du peuple auraient mieux à faire, pour soulager sa misère, que de solliciter de mesquines réductions sur le traitement des fonctionnaires publics, déjà trop peu rétribués dans la plupart des cas(1).

C'est-à-dire que le législateur qui réussirait, par un procédé quelconque, à rogner de moitié seulement les griffes de l'usure, allégerait son pays du même poids que s'il l'affranchissait tout-à-coup de toute espèce d'impôts. Nous ne disons pas assez : le dégrèvement opéré par la première voie serait bien autrement efficace; car le budget de l'usure pèse presque exclusivement sur le travailleur pauvre, qu'il écrase, tandis que le budget de l'Etat n'est jamais bien lourd, même pour le riche.

La refonte totale du système hypothécaire est le premier pas à tenter pour arriver à ce résultat si désirable et surtout si possible.

Dans l'état actuel, le propriétaire d'un immeuble estimé 100,000 fr., ne peut emprunter à un taux raisonnable, sur cet immeuble, qu'une somme de 50 à 60,000 francs tout au plus, une somme représentant la moitié ou les trois cinquièmes de la valeur de son gage. Pour les 40 ou 50,000 francs restants, il est à la merci de l'usurier.

Le commerçant, le patenté qui n'a que son crédit, garantie souvent illusoire, et qui emprunte sur simple signature à 4 pour cent, se trouve donc dans une position dix fois préférable à celle du propriétaire, possesseur d'un gage réel. Aussi, la plus lourde part du fardeau de l'usure retombe-t-elle sur l'industrie agricole. On a remarqué de tout temps que cette lèpre de l'usure s'attaque de préférence aux pays d'agriculture, comme la Pologne et la France, et, dans ces pays, aux cantons les plus exclusivement agricoles.

Il faut dire encore que la loi qui a été faite contre l'usure n'a jamais eu et ne pouvait avoir d'autre effet que d'encourager l'usure. Il est bien évident qu'en interdisant au capitaliste consciencieux le droit de prêter son argent au-dessus du taux légal, c'est-à-dire de proportionner ses chances de bénéfice à ses chances de perte, la loi l'a complètement expulsé du domaine des affaires chanceuses. Ce domaine appartient dès-lors en toute souveraineté à l'usurier; et l'usurier prend texte de la rigueur de la loi elle-même pour imposer à ses victimes les plus onéreuses conditions.

Toute opération de prêt hypothécaire qui ne présente pas de garanties de remboursement à jour fixe, étant généralement considérée comme affaire chanceuse par les capitalistes, il s'ensuit que la petite propriété, qui rembourse avec peine, est livrée presque complètement, sans défense et sans concurrence, à l'exploitation de l'usurier.

C'est pourquoi Turgot, ce grand économiste, ce grand homme d'Etat, qui proclama le premier le Droit de l'homme au Travail, déclarait absurde en principe et inapplicable en fait, la législation contre l'usure.

C'est par l'organisation du crédit agricole qu'on doit combattre l'usure et non par des articles de loi purement comminatoires.

Absence d'institutions de crédit. — Il existe depuis longtemps des banques agricoles en Suisse et en Ecosse, en Pologne et en Prusse, dans les plus pauvres pays de l'Europe. Les hommes qui régissent la France, un Etat riche de trois milliards de numéraire, n'ont pas encore songé à le doter d'un seul établissement de ce genre!

La législation hypothécaire, répétons-le, oppose à l'organisation du crédit agricole un obstacle invincible. Elle tient la propriété immobilière enchaînée.

Baux de courte durée. — La courte durée des baux de ferme est une des grandes plaies de l'agriculture en France. Elle arrête tout progrès; elle détruit forcément la solidarité d'intérêts qui devrait naturellement exister entre le propriétaire de la terre et le fermier qui l'exploite. Dans l'état général actuel, ce dernier est en effet obligé d'user *ses terres*, c'est-à-dire de leur faire rendre en deux ou trois ans tout ce qu'elles peuvent rendre, à moins qu'il ne consente à travailler pour les autres et à abandonner à ses successeurs le bénéfice de ses fumures et de ses améliorations. S'il n'agit pas ainsi, s'il ménage son terrain, dans l'espoir d'un renouvellement de bail, il risque de voir son propriétaire s'armer de la plus value du sol pour lui imposer un prix de location plus fort. La courte durée des baux constitue donc le fermier et le propriétaire en état d'antagonisme permanent. On sait ce que cet état de choses apporte de préjudice à la fortune de tous deux et à la fortune publique.

La courte durée des baux interdit presque complètement l'introduction des prairies artificielles et des récoltes sarclées dans les assolements.

Les Anglais, qui sont nos maîtres en agriculture comme en tant d'autres industries, ont compris il y a long-temps les inconvénients des baux à courte durée. Leur législation rurale a réglé les rapports des fermiers et des propriétaires, de manière à assurer aux premiers des garanties contre l'ingratitude et la cupidité des seconds, sans imposer toutefois aucun sacrifice à ceux-ci. D'abord les baux, en Angleterre, se contractent habituellement pour vingt-sept ans; ensuite, à l'expiration du bail, le propriétaire ne peut refuser un renouvellement au fermier, si les conditions du nouveau bail conviennent à celui-ci. Dans le cas où le fermier trouve les prétentions de son propriétaire exorbitantes, ce dernier est obligé de lui remettre en espèces une indemnité qui représente les bénéfices du fermage pendant un certain nombre d'années. C'est ainsi que la loi garantit les droits du travailleur, et intéresse le prolétaire à l'amélioration continue de la chose du propriétaire.

Insolidarité. — L'insolidarité est ce défaut de lien unitaire qui permet à l'égoïsme individuel, à l'incurie et à l'oisiveté, de léser *indirectement* les droits d'autrui. Aucune loi ne protége en France l'intérêt collectif contre les fantaisies de l'intérêt individuel.

L'insolidarité se traduit principalement dans la sphère de l'économie agricole, par les intempéries, les inondations, les épizooties, la multiplication des insectes nuisibles et des mauvaises herbes, la dépopulation du gibier, etc.

C'est le déboisement irréfléchi des cimes et des versants des montagnes qui ouvre les vallées aux inondations et change la climature des contrées; c'est le déboisement des Alpes et des Cévennes qui a livré toute la Provence et le littoral du Languedoc au souffle glacial et desséchant du mistral, qui a forcé l'olivier et l'oranger de se réfugier sur les bords de la mer, d'où le froid finira par les expulser aussi quelque jour. C'est l'abatage immodéré des sapins du Cantal, qui, en réduisant le volume des eaux des affluents de l'Allier, a réduit de trois mois par année le temps de navigabilité de cette rivière importante. Le régime des eaux de l'Allier a réagi à son tour sur celui des eaux de la Loire.

Chaque année, les pertes générales occasionnées par les inondations, ouragans, s'élèvent à des soixantaines de millions; chaque année, la nation payante consacre des sommes énormes à la l'entretien des chaussées et des digues destinées à contenir les eaux des fleuves dans leurs lits. Le législateur, avant de songer à l'érection des digues artificielles, aurait dû s'occuper de veiller à la conservation des forêts, digues naturelles que la sagesse du créateur avait opposées aux fléaux de l'atmosphère, aux sécheresses comme aux inondations.

La chasse au fusil, la chasse aux filets surtout, qui détruisent

(1) Dans les Etats-Unis d'Amérique, où l'on comprend les intérêts de la Démocratie tout aussi bien qu'en France, on ne veut pas que l'homme qui sacrifie tout son temps au service de ses concitoyens soit moins rétribué que le marchand qui travaille pour son propre compte. Les traitements des fonctionnaires publics sont généralement trois fois plus élevés qu'en France dans les fonctions inférieures.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Le mot le plus adorable et le plus affreux de la langue française, c'est toi.

TOI

Signifie :
Je possède ce que j'ai si long-temps désiré.
J'ai vingt ans, elle seize; nous n'avons qu'un même verre.
Elle me suivrait au bout du monde sur un signe.
Avec elle jusqu'à la tombe.
Peut-être nous reverrons-nous encore là-haut!

TOI

Signifie :
Je suis enchaînée aux pieds et aux mains.
J'ai seize ans, lui soixante, et nous n'avons qu'un même oreiller.

fauteuil, auprès de la cheminée, elle triomphait du sommeil qui avait déjà vaincu M. le marquis, derrière les rideaux à ramages de l'alcôve. Quand elle le crut endormi, elle quitta sa place, et alla fureter au fond d'un vieux coffret décrépit comme elle; elle en sortit sans bruit cinq ou six petits morceaux de bougie verte qu'elle plaça devant une petite image de saint, après les avoir successivement allumées. Dès que l'illumination fut complète, elle s'agenouilla et entra en prières. Cette espèce de sabbat nocturne répandait une telle odeur et une telle clarté dans l'appartement, que le marquis, dont le sommeil était léger comme chez tous les vieillards, s'éveilla; il se frotta les yeux, il écouta.

Mme la marquise prononçait trop bas son oraison pour qu'il pût entendre ce qu'elle demandait ainsi à Dieu ou au diable. Inquiet à la fin de l'ardeur silencieuse qu'elle apportait dans sa prière, il écarta les rideaux et lui dit :

— Que faites-vous donc là, ma bonne amie?

— Vous le voyez, monsieur de Neuvilette, je prie.

— Et pour quel motif, s'il vous plaît?

— J'ai une grâce à demander au ciel.

pouvait être trois heures. Quand je dis qu'il est sorti, je me trompe, je devais dire parti, car ce matin j'ai trouvé dans ma loge, sur la table placée près du carreau qui reste ouvert, cent cinquante francs pour payer son terme et quarante francs pour moi.

Adeline écoutait et elle s'assurait enfin que la scène de la nuit dernière n'était pas un rêve.

— C'est une perte, reprit le concierge, un petit mais un bon locataire. Je ne comprends rien à son départ. Il ne m'a pas averti; tous ses meubles y sont encore. Cependant sa manière d'agir prouve qu'il n'a plus l'intention de revenir. Faudra-t-il mettre l'écriteau?

— Tu es fou, lui dit Froissart; puisqu'il n'a pas donné congé, c'est qu'il veut garder l'appartement. N'est-ce pas, Adeline?

— Mais j'ignore, moi... je ne connais pas quels sont les usages... mais je suis de votre avis... il faut attendre.

— Qu'est-ce donc que ce locataire? demanda Mme de Neuvilette; un jeune homme, dites-vous? Quelque pauvre diable ruiné à la bourse?

— Un charmant jeune homme, répondit Mme Turbot, la femme du concierge; bon, doux, poli, tranquille; depuis six mois il n'était pas

tant d'oiseaux, favorisent, par contre, la multiplication de tous les insectes nuisibles, hannetons, chenilles, sauterelles. Il n'est guère de vignobles de France que la pyrale n'ait déjà visités; il n'en est pas un seul qu'elle ne doive ravager un jour, pour peu que la destruction des oiseaux continue.

Ainsi de la multiplication des mauvaises herbes. Vainement le cultivateur industrieux s'appliquera à nettoyer son champ de chardons ou de toute autre plante à graines volantes. Ce sera chaque année à recommencer pour lui, si le champ de ses voisins demeure infesté. Le nord de l'Europe et la France ont vu s'ajouter, depuis un quart de siècle, à la liste de leurs mauvaises herbes indigènes, une plante du Canada dont la semence doit avoir été apportée d'une distance de 1800 lieues par les vents.

L'échenillage et la destruction des animaux et des herbes nuisibles demandent, pour être efficaces, à être pratiqués sur toute la surface d'un royaume à-la-fois. L'insolidarité de l'intérêt collectif et de l'intérêt privé s'oppose à cette combinaison des efforts de tous, et la certitude de l'inefficacité des efforts individuels encourage l'insouciance et l'inertie de chacun.

Routine. — L'Etat distribue gratuitement à ses nationaux, et même à l'étranger, le bienfait des hautes études. L'Etat entretient de nombreuses écoles de littérature, de droit, de médecine, des écoles d'arts et métiers, des écoles militaires. Les primes accordées à la pêche maritime sont des subventions accordées à des écoles de marins.

Et l'art du laboureur, le plus noble, le plus utile et le plus fécond de tous, est le seul que l'Etat néglige et abandonne à lui-même. Il y a en France, répétons-le pour la vingtième fois, vingt-cinq millions d'habitants qui vivent de l'exploitation du sol, et le Gouvernement de ce pays n'a pas une seule école où l'on apprenne à cultiver la terre.

Le trésor d'un Etat qui reçoit tant de centaines de millions de l'industrie agricole, et qui n'a pas un million à lui rendre en enseignement public! En vérité, un journal avait bien raison de dire, hier, que nous étions *contenus*, en France, mais non pas *gouvernés*.

La propagation de l'enseignement agricole est un des premiers besoins d'une population essentiellement agricole. Nous sommes désespérés d'avoir à établir de pareilles propositions. Le devoir du Gouvernement est donc de semer cet enseignement à pleines mains. Il faut qu'il mette cette étude à la portée de ceux-là qui en ont le plus besoin.

Les conseils généraux peuvent beaucoup par eux-mêmes, et plus encore par leur influence légitime sur l'administration centrale, pour la fondation de l'enseignement agricole. C'est à eux de stimuler l'inertie du Gouvernement, et de contraindre à combler la lacune qui existe dans la loi de l'instruction primaire, relativement à l'instruction de l'enfant des campagnes.

Nous avons dit les principales causes de la détresse agricole en France. Il nous reste à indiquer les moyens curatifs dont l'emploi nous paraît le plus facile et le plus immédiatement applicable.

Thème varié de la Presse. — Candidature de M. de Genoude.

La Presse des partis a atteint la période de vieillesse, l'âge de retour, dont l'impuissance et la stérilité sont les fâcheux caractères. Si quelque chose peut le démontrer en toute évidence aux moins clairvoyants, à ceux qui en auraient encore voulu douter, c'est assurément la nature des sujets auxquels elle se trouve réduite pour remplir ses colonnes: on n'y trouve plus que des *lieux communs* usés jusqu'à la corde, des *polémiques* de journal à journal aussi peu instructives que peu édifiantes; enfin, des *accidents* et des *personnalités*.

Les lieux communs.— Nous en prenons à témoin les plus acharnés consommateurs de journaux, ces piliers des cabinets de lecture, ces malheureux qu'une longue habitude a rendus esclaves d'un besoin tyrannique comme celui de l'eau-de-vie, du tabac ou de l'opium, et condamnés à dévorer chaque jour quinze ou vingt journaux, sans en omettre une ligne; nous les prenons à témoin et nous leur demandons s'il leur arrive souvent de retirer de l'effrayante consommation de phrases imprimées et de premiers-Paris, qu'ils font dans un mois entier, quelques grains de substance nutritive et assimilable? La main sur la conscience, les articles politiques des vieux journaux apprennent-ils à leurs lecteurs la moindre chose qu'ils ne sachent depuis long-temps? leur donnent-ils la moindre idée nouvelle, leur enseignent-ils quoi que ce soit? Assurément non. C'est une pâture creuse. Les journaux ont remplacé, dans les habitudes modernes, les livres et même les brochures; ils devraient donc former l'opinion, l'instruire, lui donner des aliments substantiels et généreux: au lieu de cela, ils ne sont plus qu'un passe-temps, aussi vain que le cigarre; il n'en reste, quand on en a humé la fumée, le plus souvent lourde et entêtante, qu'une cendre stérile.

Les polémiques peu instructives.—A défaut d'idée s, nos journa ux

ont des adversaires à exploiter. Ils se rendent le service de s'exploiter entre eux. Si le *National* et la *Gazette* n'existaient pas, le *Journal des Débats* serait obligé de les inventer. Si les journaux de l'opposition disparaissaient, le *Globe* n'aurait plus qu'à fermer ses bureaux. S'il n'avait les *Débats* et la *Presse* à insulter chaque matin, le *National* serait fort embarrassé pour faire chaque soir sa feuille complète. — Dans l'intervalle des sessions surtout, ce jeu des vieux journaux, se donnant et se rendant mutuellement la réplique, est curieux à observer. C'est un service réciproque pour lequel existe l'accord tacite le plus amusant.

En attaquant vivement le *National* à propos de quoi que ce soit, le *Journal des Débats*, par exemple, se pose aux yeux de ses lecteurs comme le palladium de l'ordre menacé, comme le soutien de l'édifice social, qui, sans sa vigilance, craquerait et croulerait immédiatement.

Le *National*, à son tour, par un procédé semblable, mais dirigé en sens inverse, se pose aux yeux des siens comme un mineur infatigable qui ébranle chaque jour, en secouant les colonnes des *Débats*, les fondements de l'ordre monarchique. — Ainsi de la plupart des autres.

Assurément le tour est ingénieux; mais tout s'use, et les lecteurs, qui commencent à voir le jeu des ficelles, s'ennuient et se fatiguent. Ils voudraient bien quelque chose de plus nouveau, si c'était possible.

Malheureusement, comme on a des habitudes de paresse et des intérêts de vanité, qui ne permettent pas de se livrer à l'étude, d'aborder les idées nouvelles, de travailler et de creuser les questions et les problèmes, de suivre enfin l'Opinion sur le terrain fécond où d'autres l'ont conduite pendant qu'on perdait son temps en mauvaises querelles politiques, on n'a plus, pour servir du nouveau, que les *accidents et les personnalités*.

Les accidents et les personnalités. — Malheureusement les personnalités tournent toujours dans le même cercle: les hommes politiques ne se renouvellent pas assez vite, et la matière est épuisée. Quant aux accidents, ils n'arrivent pas assez fréquemment; on ne saurait y compter. On n'a pas tous les jours, ni toutes les semaines, ni même tous les mois, dans la morte saison, la bonne fortune d'un maire radical, faisant la leçon à un prince en voyage: il est vrai que quand elle se présente, on la fait durer! Nous avions compté onze articles du *National* sur le maire du Mans: nous ne comptons plus; nous passons au moins déjà les deux douzaines, et il faut croire que le filon donnera encore.

Les journaux conservateurs ne pouvant pas, décemment, moduler trop long-temps sur ce sujet, se sont rejetés sur M. de Genoude.

Il est vrai que M. de Genoude fait en ce moment un bruit terrible. Il doit se présenter bientôt au collége électoral de Périgueux, et il tire le canon jour et nuit, sans relâche, dans ses deux journaux, la *Gazette* et la *Nation*.

Nous ne partageons point les opinions de M. de Genoude sur l'efficacité de sa fameuse constitution française; nous n'avons point sa foi à l'endroit du suffrage universel, et nous voulons autre chose, pour notre pays, que le rétablissement d'un passé qui n'a pas su satisfaire aux besoins du peuple, et qui, à tout prendre, ne valait pas ce que nous avons. Nous dirons plus, nous ne sommes pas partisans des habitudes de polémique que M. de Genoude a contractées dans la Presse. Il est vrai qu'il a tant à faire, et qu'il déploie une telle activité dans les deux redoutes sur la brèche desquelles on le voit sans cesse, qu'il n'a guère le temps de regarder aux munitions dont il charge ses pièces.

Mais si l'on n'est pas partisan des opinions de M. de Genoude, si l'on a à lui reprocher certains tours de polémique, est-ce une raison pour combattre sa candidature par les moyens qu'on emploie à son égard?

«M. de Genoude est abbé, et non content de faire de la politique «dans deux journaux, il en veut faire encore à la Chambre.» Voilà un des principaux points d'attaque du *Journal des Débats* et du *Globe*. Quelle abomination! un abbé qui veut être député! C'est à faire frémir! — Il nous semble pourtant avoir vu plus d'une fois Sieyes, Fleury, Maury, Richelieu, etc., cités avec éloges dans les colonnes du *Journal des Débats*; et, si nous ne nous trompons, ces personnages politiques étaient aussi des personnages ecclésiastiques. Quant au *Globe*, si le directeur de ce journal n'est pas ordonné prêtre, il pourrait, à bon droit, revendiquer le rang de grand casuiste et même d'apôtre. Il résout les problèmes théologiques, tranche les questions canoniques, et défend le catholicisme avec l'autorité d'un père de l'Eglise, dont il est sans doute une des plus grandes lumières en ce jour. Nous ne comprenons donc point ce genre de dénigrement à l'égard du candidat de Périgueux.

Les mêmes journaux fouillent avec ardeur les milliers de colonnes écrites depuis vingt-cinq ans par M. de Genoude, dans les circonstances les plus diverses, pour y trouver des contradictions. Il est vrai que M. de Genoude ne leur a pas ménagé, de son côté, ces revues rétrospectives. Mais d'où vient que le *Journal des Débats*, qui trouve fort mauvais qu'on fouille le passé des gens, quand il s'agit de lui ou des siens, — il a de bonnes raisons pour cela, — se sert, à son tour, de ce système qu'il condamne?

Le *Journal des Débats* s'indigne encore que M. de Genoude s'appuie, pour son élection, sur les radicaux, et reçoive le secours de MM. Arago et Laffitte, qui le patronnent à Périgueux. Mais il nous semble qu'aux dernières élections, sans aller plus loin, les patrons ministériels du *Journal des Débats* ont appuyé des légitimistes contre des candidats de l'Opposition dynastique, et que le *Journal des Débats* a défendu ses patrons, en cette occasion comme en toute autre.

Voici en quels termes un journal conservateur, le *Courrier de la Gironde*, s'exprime sur la candidature de M. de Genoude:

« On se demande si jamais un spectacle aussi scandaleux a été » donné au monde catholique, et si ces mêmes marchands, qui furent chassés par le Christ des parvis du temple, n'ont pas envahi le sanctuaire. M. de Genoude est assurément l'esprit le plus » pervers ou le plus faux qu'aient enfanté les temps modernes. Il » poursuit ou une immense ruine ou une immense folie. Dans les » proportions de notre époque, c'est Satan ou c'est Erostrate. »

Dans les proportions de la polémique de notre époque, dirons-nous, pour parler comme le *Courrier de la Gironde*, cette manière d'attaquer la candidature de M. de Genoude nous paraît originale. Voilà donc Satan candidat au collége de Périgueux; c'est piquant, et nous ne serions pas fâchés, pour la singularité de la chose, que les électeurs fissent de Satan un député de la France. Nous serions curieux de voir Satan à la tribune.

M. de Genoude a des opinions très décidées et très actives. C'est l'homme qui, sans aucun doute, depuis douze ans, a exercé la plus grande influence sur le parti légitimiste. Il a servi, en dépassant, il est vrai, considérablement la ligne, à transformer ce parti, à lui donner l'esprit de son temps, à le dépouiller des vieux préjugés qu'il avait encore conservés au commencement du siècle et rapportés de l'émigration. M. de Genoude a mis son parti sur un crible et il lui imprime des secousses violentes qui le tamisent. A ce titre, c'est un ouvrier utile dans l'œuvre de la recomposition de l'opinion et du développement de l'esprit moderne. Si nos journaux conservateurs avaient la vue plus longue, tout en repoussant les opinions constitutionnelles et électorales de M. de Genoude, s'ils les trouvent dangereuses, tout en parant les attaques qu'il dirige contre la dynastie actuelle, ils se réjouiraient du travail intérieur que cet esprit vigoureux fait subir aux idées de son parti. — Ce travail est tout à l'avantage de l'avenir et prépare la grande réconciliation des esprits que notre époque est destinée à voir s'accomplir.

Pour nous, sans nous mêler en quoi que ce soit aux affaires de l'élection de Périgueux, nous dirons que si notre régime électoral était organisé comme il conviendrait qu'il le fût, s'il était de nature à donner une fidèle représentation, comme il devrait le faire, de toutes les opinions, de toutes les idées du pays, dans la proportion où elles se trouvent au sein du corps électoral actuel, M. de Genoude remplacerait certainement à la Chambre quelqu'une des honorables et obscures notabilités parlementaires de son parti qui y font peu de figure.

Notre vote électoral, par clochers, laisse de fortes influences politiques en dehors des Chambres, et celles-ci encombre de nullités. C'est un système très faux, très dangereux, très contraire à l'ordre. Nous avons deux Gouvernements; le Gouvernement de la Presse et des influences extra-parlementaires, et le Gouvernement intra-parlementaire.

Le moindre inconvénient de ce système, c'est de laisser prendre, aux personnages des diverses oppositions politiques, beaucoup plus d'autorité dans le pays qu'ils n'en auraient s'ils étaient à la Chambre. Les foudres d'Opposition, qui arrivent à la Chambre, s'y calment bien vite à l'aspect de la tribune, où ils ont la liberté de monter et d'exposer leurs plans pour sauver la France. Voyez M. Michel (de Bourges), on ne sait plus ce qu'il est devenu depuis qu'il a eu le malheur d'être nommé député.

Lisez le *Siècle*, c'est de l'opposition flasque, sans couleur, sans saveur et sans odeur. Pourquoi? Pour plusieurs causes, sans doute; mais, d'abord, et avant tout, parce que MM. Chambolle et Odilon-Barrot, qui le rédigent, sont députés. Si M. Arago n'était pas député, il serait certes en position d'avoir quelqu'influence et quelque valeur révolutionnaire. Si M. Bastide eût été élu l'année dernière, le *National*, qui bat de l'aile, serait mort. Que les électeurs de Périgueux nomment M. de Genoude, et nous offrons de parier qu'il éteindra bien vite l'une de ses deux batteries, et qu'il ralentira singulièrement le feu de la seconde.

La tribune fait, sur les foudres de guerre et d'Opposition, l'effet de la tonsure sur Samson. Le moyen, en effet, pour les pourfendeurs de Gouvernements, de continuer leurs dithyrambes quotidiens quand ils font eux-mêmes partie du Gouvernement, qu'ils ont le droit d'initiative, et qu'ils ne savent et ne peuvent rien proposer de sérieux, ni rien faire d'utile.

Ceux d'entre eux qui entrent à la Chambre sans avoir d'étoffe, et c'est le cas général, s'y coulent, s'y anéantissent, y disparaissent absolument. Ceux qui ont de l'étoffe, s'y calment et ne tardent pas à y devenir utiles: qu'on se rappelle Garnier-Pagès.

—Je gage ma tête que personne n'est entré dans l'hôtel à cette heure-là, s'écria M. Turbot.

— Qu'est-ce que j'en ferais de ta tête? Si c'était un ognon de tulipe, je ne dis pas.

— Mais si c'était un voleur, pourtant, il aurait pris quelque chose. Que manque-t-il ici?

— Je ne sais pas ce qu'il manque, mais je dis qu'on a foulé le gazon,

chaque porte: *Ici l'on peut fumer.*

Enfin, sa belle maison, à l'architecture vénérable, cessa d'être un hôtel pour se transformer en un restaurant et en un café. Le maître de ces divers établissements, ce fut lui, Aristide Froissart.

Et quelle vie il mena!

— Ma petite, dit-il à Adeline quelques jours après son mariage, j'ai assez vécu de privations pendant ce qu'on appelle le printemps de la vie, je prétends me dédommager. Veux-tu te laisser être heureuse av[illegible]

Le *Charivari* a eu l'obligeance de nous faire plusieurs réclames *gratuites*; nous le remercions de cette attention délicate, dont nous devons lui savoir d'autant plus de reconnaissance que plusieurs de ses grands confrères, les *Débats* et le *Siècle* notamment, ont refusé de nous rendre le même service *en payant*.

Le *Charivari*, à titre de journal amusant, jouit de toute notre estime. Ce qui fait que nous n'entendons aucunement nous soustraire à la juridiction de ses épigrammes et nous révolter contre le sceptre orné de [illegible] qu'il tient d'une main si puissante et si ferme. Nous voulons

A un Journaliste.

Un journal vient de paraître à Mâcon, sous ce titre : le *Bien Public*. Il fait suite au journal le *Progrès*, dont les lecteurs de la *Phalange* ont déjà lu quelques citations.

Le rédacteur en chef du *Bien Public*, M. Guigne de Champvans a écrit à M. de Lamartine pour lui exposer les principes sur lesquels il s'appuie. Voici quelques passages de la réponse de l'illustre député :

Notre idée politique n'est pas à nous ; elle est au siècle, elle est au pays, elle est à la Révolution française, ou plutôt elle est à Dieu, qui l'a inspirée à nos pères, depuis l'âme de Fénélon jusqu'au génie de l'Assemblée constituante. L'avènement de la morale dans la politique, l'avènement des droits et des intérêts de tous dans la loi, l'avènement du peuple au Gouvernement, voilà la philosophie ; nous osons presque dire, voilà la religion de notre politique. Ce symbole s'écrit en quelques lignes et en une minute. Il faut des volumes et des siècles pour le commenter et l'appliquer ; mais nous croyons utile de l'énoncer une fois, car toute politique qui n'a pas une philosophie à sa source n'a ni foi, ni règle, ni vertu dans ses actes : une croyance est l'âme d'un gouvernement ou d'un parti.

On n'est pas légitime seulement en vertu d'une charte, on est légitime en vertu d'une idée. L'idée, selon nous, qui doit légitimer tous les Gouvernements modernes, c'est la conformité de leurs actes à la morale divine, c'est l'amour du peuple, c'est le sens des masses, c'est le mouvement ascendant qu'ils sauront donner à tout ce qui est en bas pour élever d'autant tout ce qui est en haut. Voilà le sceau des constitutions, voilà le sacre des dynasties, voilà la garde des trônes, voilà le serment des peuples. Voilà ce que nous-mêmes nous disons au Gouvernement actuel : Servez l'esprit humain, servez les idées, servez le peuple, et nous vous servirons.

« Vous serez, en ce moment, journal d'Opposition. » Expliquons-nous sur l'Opposition. Nous n'entendons pas par Opposition cet esprit de contestation perpétuelle et de dénigrement systématique qui ne consiste qu'à dire *non* quand le Gouvernement dit *oui*, et à dire *oui* quand il dit *non*. Entraver toujours le Gouvernement dans tout ce qu'il fait, c'est un pauvre rôle, selon nous : c'est le rôle de la pierre sous la roue. Cela ne fait pas marcher le char : nous voulons qu'il marche. L'Opposition utile au peuple n'est pas seulement une force de résistance aux mauvaises tendances du Gouvernement, c'est surtout une force d'impulsion vers des idées meilleures.

Il n'y a au fond que deux grands partis bien caractérisés en France : les hommes du passé, les hommes de l'avenir. Il y a un parti très respectable, qui croit sincèrement que la raison, la discussion, la liberté, manquent d'autorité et d'unité pour gouverner un peuple, qu'il faut remettre les rênes à un homme, à un empereur, à un roi, à une aristocratie, à une dynastie, à un pouvoir préexistant quelconque, et déclarer, sinon expressément, au moins par les faits, que le peuple abdique entre leurs mains et se résigne à une éternelle minorité.

Il y a un autre parti qui croit très religieusement que la raison publique est la principale légitimité et la principale force du pouvoir qu'elle institue et qu'elle inspire ; que la pensée nationale exprimée dans des formes régulières est la plus indétrônable des souverainetés ; et qu'un tel Gouvernemant, bien qu'il impose des conditions étroites à la monarchie, est encore le mieux obéi des pouvoirs, parce qu'il donne a l'action du trône l'ascendant irrésistible de la volonté générale. Ce parti pense donc que plus on étendra la sphère des droits et de la liberté des peuples, plus on consolidera les Gouvernements et plus on se garantira contre les révolutions. Car il a la conviction raisonnée qu'au temps où nous sommes, les révolutions ne sont pas en avant, mais en arrière, et que c'est en reculant qu'on trouve les abîmes.

Nous sommes de ce parti. Nous ne nous faisons point illusion sur le peu de force que notre concours moral apporte à votre œuvre. Un journal ne crée pas les forces, il les groupe ; il est un drapeau et pas plus. Or, qu'est-ce qu'un drapeau en lui-même ? Ce n'est rien. Ce n'est qu'un lambeau de toile. Mais prenez ce lambeau et attachez-y une idée ; on s'y rallie, on le suit, on combat pour l'idée qu'il porte : voilà tout le mérite d'un journal ; il suffira à votre modestie. Si nous pouvons nous-mêmes contribuer, pour notre faible part, à séparer l'esprit de libéralisme de l'esprit de perturbation, l'esprit de patriotisme de l'esprit de conquête, déshonorer surtout cet esprit de vénalité qui s'infiltre depuis quelques années dans les rouages du Gouvernement constitutionnel, et qui, avec les formes de la liberté, menace la France du *despotisme de la corruption !* nous croirons avoir fait quelque chose pour l'Opposition, pour le pays et même pour le Gouvernement ; nous aurons concouru à rendre de l'esprit public au pays, de la dignité au Gouvernement, et à l'Opposition de l'unité.

Nous ne sommes pas de ceux qui croient qu'il n'y a ni sincérité, ni désintéressement, ni patriotisme dans les opinions qui leur sont opposées. Calomnier ces sentiments chez nos adversaires, ce serait nous calomnier nous-mêmes.

Pour être justes envers eux, vous n'aurez pas besoin d'effort, vous n'aurez qu'à vous souvenir. D'ailleurs, le ton de la colère ne donne point de force à la raison. Le misérable métier de pamphlétaire quotidien dégraderait la vérité même. Les journaux ne sont pas les gladiateurs salariés de la malignité publique. Se servir de la Presse pour de pareils usages, c'est une profanation d'un des plus beaux dons de Dieu. A vos yeux comme aux nôtres, la Presse est sainte. Car, après avoir été l'instrument qui a nivelé le monde, elle est aujourd'hui l'instrument qui doit y semer l'ordre nouveau, la religion, la liberté et la paix.

UNE ASSURANCE POUR TUER LES GENS IMPUNÉMENT.

Les voitures chargées du transport en commun, sous diverses dénominations, doivent être signalées à l'attention de la police ; elles méritent d'être l'objet d'une sévère surveillance. Hier, au moment où 6 heures sonnaient à l'horloge du Jardin des Plantes, un voyageur ivre, à ce qu'il nous a paru, descendait d'une voiture de l'administration des Hirondelles, devant l'hospice de la Pitié ; il avait été renvoyé par le conducteur qui s'était aperçu de son état d'ivresse. Le cocher, n'étant pas, à ce qu'il paraît, assez maître de ses chevaux, fit reculer la voiture, dont une roue de derrière passa sur le corps du voyageur qui était tombé lourdement en descendant. Aussitôt le cocher lança ses chevaux au grand trot sur la pente assez rapide de la rue Saint-Victor, pour éviter la poursuite du voyageur qui s'était relevé et courait en criant après la voiture. Chacun se détournait avec effroi de cette voiture, dont les chevaux avaient pris le galop, au risque d'écraser les passants. Arrivé en face de l'entrepôt, le voyageur tomba à demi évanoui ; il se plai-

gagné le large précipitamment dans la journée du 10. L'ordre du départ leur a été transmis par le télégraphe. Ces bâtiments, commandés par MM. Jacquinot, Mathieu et Allary, capitaines de vaisseau, font route pour Tunis, ce qui fait supposer que le Gouvernement a été officiellement informé de la marche de l'escadre turque vers les côtes de cette régence.

Les vaisseaux le *Jemmapes* et l'*Alger*, le brick la *Cigogne* et le vapeur le *Castor*, partis de notre port le 27 juillet, étaient réunis le 31 devant la goulette, près de Tunis. A cette date, l'escadre turque n'avait pas encore paru devant Tunis. Le bey poursuivait avec activité ses préparatifs de défense.

Le bruit se répand que M. le contre-amiral Parseval-Deschênes, qui vient d'être appelé au commandement de l'escadre de la Méditerranée, est en route pour Tunis avec le vaisseau l'*Inflexible*, à bord duquel il a arboré son pavillon, et qu'au lieu de se rendre immédiatement à Toulon, comme on le croyait d'abord, il s'arrêtera sur ce point, où se trouveront réunies dans quelques jours les principales forces navales françaises.

Mandat des électeurs de Périgueux.

La *Gazette de France* publie, d'après le journal *le Périgord,* le mandat donné par les électeurs de Périgueux et l'acceptation de ce mandat par M. de Genoude.

Outre les déclamations et les chicanes habituelles sur des abstractions de droit politique, nous y remarquons les griefs suivants, dont le parti légitimiste réclame le redressement, et qui, sauf l'exagération de la forme, ne manquent pas de réalité.

Considérant que l'ordre matériel n'a pu être maintenu que par un état matériel exorbitant et ruineux, qui nous montre la capitale d'un pays libre investie par une armée de 60,000 hommes, organisés et payés comme devant l'ennemi ;

Que tous les intérêts matériels sont arrivés au dernier degré de souffrance ;

Que la législation n'a point apporté le moindre soulagement aux maux de toutes les grandes industries et des classes si dignes d'intérêt dont le bien-être et l'existence sont fondés sur le travail ;

Qu'aucune des grandes questions de perfectionnement social, soulevées en 1830, n'a pu être résolue ; que l'organisation du travail n'a pas même été abordée ;... que, sous le rapport des progrès matériels, la France est en arriere de tous les Etats de l'Europe ; que la loi des tronçons de chemins de fer votée l'année dernière, n'a été qu'une rouerie électorale ;

Que les ministres ont réalisé, avec le concours des assemblées parlementaires, l'entreprise la plus colossale des temps modernes, celle de l'érection, autour de la capitale, d'une ceinture de vingt-cinq lieues de murailles, flanquées au-dedans de dix casernes casematées, hérissées de canons, et dominées à l'extérieur par quatorze citadelles, sur lesquelles seront placées les machines les plus puissantes de destruction inventées dans ce dernier siècle par le génie de la guerre :...

Nous croyons que toutes les Oppositions ont leur part dans les fautes que la *Gazette* met exclusivement sur le compte du Gouvernement. Cependant, nous aimons à constater que les hommes avancés de tous les partis sont d'accord aujourd'hui pour réclamer contre le système militaire et les fortifications de Paris, et pour demander la satisfaction des intérêts matériels, l'amélioration du sort des classes laborieuses, et, enfin, *l'Organisation du travail !*

MOUVEMENT DE L'OPINION.

PRESSE DEPARTEMENTALE.

— On lit dans le *Conservateur de la Dordogne* :

Nous avions l'intention de publier un article en faveur du journal la *Démocratie pacifique*, qui a hérité de toutes nos sympathies pour la *Phalange*. Nous remercions de cœur le rédacteur de l'*Echo de Vésone*, de nous avoir rendu la tâche facile. (Le journal d'où nous extrayons ces lignes reproduit le remarquable article de son confrère l'*Echo de Vésone* sur la *Démocratie pacifique*.)

Abordez, dirons-nous maintenant à l'*Echo*, abordez avec nous le noble champ de bataille sur lequel se débattent les seules et véritables questions de l'avenir, et nous applaudirons à vos efforts !... Plus de guerre entre nous ; rivalisons de science et de charité. La palme sera à celui qui aura le plus fait pour illuminer le chemin de nos destinées.

La Presse parisienne vient de s'enrichir d'un nouvel organe sur l'apparition duquel, suivant son usage antique et très peu solennel, elle garde le silence le plus absolu. Les prôneurs de générosité et de désintéressement, du format à 5 et 6 centimes, sont inflexibles dans la *conspiration du silence* : démagogie, tiers-parti, conservation, légitimisme, sont unanimes pour ne pas annoncer la concurrence qui pourrait leur enlever des abonnés, race qui semble près de disparaître, quand on considère que les cinq cents journaux ou recueils périodiques qui se publient à Paris, ont moins de cent mille abonnés ; dividende pour chacun, *Deux cents :* et il en faut quatre mille à un journal quotidien pour vivoter !

Quoi qu'il en soit, la *Phalange*, ancien journal des doctrines sociales et économiques de Fourier, vient de se faire journal quotidien, sous le titre de la *Démocratie pacifique*.

La *Phalange*, qui avait commencé par manifester beaucoup d'éloignement et de dédain pour les discussions politiques, s'était cependant, depuis plusieurs années déjà, décidée à suivre le torrent ; elle faisait donc de la politique et souvent même de bonne politique, quand, vaincue par la force des choses, elle se rangeait aux doctrines du parti conservateur.

Les écrivains de la *Démocratie Pacifique* attaquent avec beaucoup de verve et d'énergie notre organisation sociale et industrielle, et quand ils tombent sur quelqu'un des vices de cette organisation, ils le mettent merveilleusement bien en relief ; ils sont moins heureux dans l'exposition de leurs réformes, et si beaucoup de gens sont de leur avis quand ils signalent le mal, on n'admet pas aussi unanimement ce qu'ils donnent pour le mieux. — C'est qu'en fait d'organisation sociale, comme en tout, il est beaucoup plus facile de faire des objections que de les résoudre.

La *Démocratie pacifique* a emprunté à M. de Lamartine la dénomination de *conservateurs bornes*, qu'elle nous applique sans pitié ni

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 14 août.* — *M. Cobden* désirerait savoir si la nouvelle donnée par les journaux, qu'une personne de haut rang est arrivée de Portugal en Angleterre, pour entamer certaines négociations, est fondée.

Sir Robert Peel répond que, jusqu'à ce moment, le Gouvernement n'a reçu aucune communication officielle du duc de Palmella ; mais il ne doute pas que le duc ne soit revêtu de pleins pouvoirs pour traiter avec l'Angleterre.

La Chambre s'occupe ensuite d'objets d'intérêt local.

— Le *Globe* donne comme probable la nouvelle que la session présente du Parlement se terminera lundi prochain.

— Le commerce de Sheffield se plaint vivement de l'état des relations commerciales et industrielles entre la France et l'Angleterre. Cette situation cause un grave préjudice aux négociants de cette ville. M. Ward, membre du Parlement, vient de présenter aux communes une pétition signée de plusieurs industriels de Sheffield, qui demande que le Gouvernement adopte une politique commerciale plus libérale à l'égard de la France. Les pétitionnaires pensent que des communications commerciales plus multipliées avec la France, amèneraient des dispositions plus bienveillantes entre les deux Etats, et éloigneraient les causes de dissidences politiques qui pourraient compromettre la paix de l'Europe et les plus chers intérêts de l'humanité. En conséquence, les pétitionnaires prient la Chambre des communes de vouloir bien adopter des mesures propres à faciliter les échanges entre les deux pays, la France et l'Angleterre. (*Morning-Herald.*)

— On écrit de Carmarthen, 11 août, au *Times :*

« Les autorités d'Aberystwith ont demandé au colonel Love d'envoyer un détachement de troupes pour le maintien de l'ordre. Un escadron du 4e dragons doit aller stationner dans cette localité pour surveiller les Rebeccaïtes. La reine a mis les districts du Montmouthshire et de South-Wales sous les ordres du colonel Love. On est forcé d'établir des détachements d'infanterie de garde auprès des diverses portes que l'on suppose devoir être attaquées par les Rébeccaïtes. Le fermier ne devient Rébeccaïte que parce qu'il est appauvri et parce qu'il ne peut pas supporter de nouvelles taxes.

IRLANDE. — La société protestante de Dublin a adressé, le 4 août, une lettre au duc de Wellington, pour le prier de présenter au Parlement une pétition pour le rappel du bill d'émancipation. Le duc a répondu que, n'ayant aucune relation avec la société, il ne pourrait répondre aux diverses observations qui pourraient lui être faites à la Chambre, avec avantage pour les pétitionnaires, et il refuse, en conséquence, de présenter la pétition en question, et même d'appuyer toute pétition pour le rappel de l'acte d'émancipation. Il a fait observer, en même temps, à M. Compton, le secrétaire de la société, que les Chambres refusent de reconnaître les dénominations, et même l'existence des sociétés, et qu'en conséquence la pétition ne serait reçue que comme celle de divers individus. (*Standard.*)

AMÉRIQUE. — Le général Scutmanat, gouverneur de la province de Tabasco, au Mexique, s'est révolté contre le Gouvernement mexicain, et, à la tête de 600 hommes, il se dispose à repousser le général Ampudia, envoyé contre lui. Les forces de Scutmanat augmentent chaque jour, et on croit que la plus grande partie des indépendants du Yucatan se joindront à lui, parce qu'ils ne sont pas satisfaits du traité de paix qui va se conclure entre leur pays et le Mexique. Les commissaires du Yucatan, pour ce traité, vont à Vera-Cruz pour le proposer au commissaire du Mexique. (*Standard.*)

ALLEMAGNE. — *Hambourg*, 10 août. — Nous venons de recevoir la nouvelle que les troubles qui avaient éclaté à Lubeck, le 8 dans la soirée, ont été réprimés par l'intervention de la force armée. La cause du désordre a été le bruit répandu qu'un des membres de la commission d'enquête avait fait la proposition d'accuser le lieutenant Nachtigal de concussion. Vers le soir, la foule sortit des portes pour se rendre devant la maison du lieutenant, et là se mit à crier : « Vive Nachtigal ! » Non contente de cela, la foule se mit de nouveau à briser les vitres. Après l'apparition de la force armée, la tranquillité fut bientôt rétablie. (*Nouv. Gaz. de Hambourg.*)

FRANCFORT, 6 août. — On annonce que, par suite de difficultés qui se sont élevées dans ces derniers temps entre les Gouvernements prussien et russe, difficultés qui doivent être attribuées aux vexations auxquelles les sujets prussiens de la frontière de Pologne ont été en butte de la part des autorités russes, une conférence a été proposée sous la médiation de l'Autriche, qui veut jouer, dans cette affaire, le rôle de puissance pacificatrice. Toutefois, la Russie, qui sait que les dispositions de l'Autriche envers elle, à raison des affaires de la Servie, ne sont guère favorables, n'acceptera probablement pas l'offre de cette médiation. (*Morn.-Advertiser.*)

ESPAGNE. — Les journaux de Madrid, du 9 août, ne contiennent aucune nouvelle importante :

Le *Heraldo* parle de la mission du duc de Palmella, parti le 31 juillet pour l'Angleterre, et dont les journaux anglais nous annoncent l'arrivée à Londres. Il paraît que l'Angleterre, voyant échouer par la chute d'Espartéro, ses espérances d'un traité de commerce avec l'Espagne, n'en songe pas moins à inonder de ses cotons tout le sol de la Péninsule, au moyen de la contrebande sur les frontières du Portugal. Quelle mesure prendra l'Espagne pour empêcher la politique anglaise d'atteindre au but qu'elle poursuit avec sa tenacité accoutumée ? Voilà ce qu'il ne nous est pas donné de prévoir.

— On écrit de Cadix au *Corresponsal* :

Il paraît qu'Espartéro, après avoir fui lâchement, en abandonnant ses partisans, et tout enfin, excepté la caisse de sa division, a adressé, de Gibraltar, une proclamation aux Espagnols, à la fois insultante et ridicule.

— On lit dans le *Phare des Pyrénées*, du 13 août :

Les nouvelles de Barcelone parvenues hier au soir à Bayonne, annoncent que la junte, cédant au vœu de la majorité, s'est enfin décidée à se dépouiller de son caractère de junte suprême, et à se borner à rester comme junte auxiliaire du gouvernement, conformément au décret du cabinet Lopez. Cette décision avait été parfaitement bien accueillie à Barcelone. On espérait y voir renaître bientôt le calme et la confiance, que les derniers actes de la junte avaient fait disparaître.

Mme la duchesse de la Victoire est attendue ce soir à Bayonne ; elle a dû quitter Madrid le 10 dans l'après-midi, accompagnée de M. le brigadier Loigorri. Des troupes ont été échelonnées sur toute la route pour servir d'escorte à la duchesse.

Sa mère, qui s'était précipitée à sa poursuite, parvint enfin à le saisir et le retira du canal; mais l'enfant ne donnait plus aucun signe de vie. Les cris de la mère attirèrent promptement un grand nombre de personnes. Le gendarme Triquenaux, de la résidence de Peyrolles, étant accouru comme les autres, perça la foule, et, voyant qu'on tenait l'enfant suspendu les pieds en l'air pour lui faire rendre l'eau qu'il avait bue, il le prit dans ses bras, malgré la résistance que lui opposait une foule grossière et ignorante. Il lui releva la tête, lui ouvrit la bouche, qui était fortement contractée, serra les lèvres de l'enfant contre les siennes, eu respirant fortement et lui insufflant l'air de ses poumons vigoureux. L'enfant ne tarda pas à revenir à la vie; il ouvrit les yeux, le pouls recommença à battre, et tous les signes de mort qui avaient désespéré la mère disparurent comme par enchantement. Rien ne saurait peindre la joie de la pauvre mère et sa reconnaissance pour ce brave et intelligent militaire qui venait de lui rendre son fils.

Climature. — On nous écrit de Bagnères-de-Luchon, que, jeudi dernier, sur les quatre heures de l'après-midi, une trombe s'est abattue sur la vallée. En un instant Bagnères a été inondé. Les dégâts sont considérables; beaucoup de maisons ont notablement souffert. Celle de M. Soulerat est presque entièrement renversée. Dans plusieurs endroits, l'eau a laissé, en se retirant, un lit de gravier d'une épaisseur de deux mètres. Plusieurs terrains ne pourront être de long-temps rendus à l'agriculture. On n'a aucun malheur plus grave à déplorer.
(*France méridionale.*)

— Le total des dettes des États de l'Europe dépasse, d'après le *Journal du Zollverein*, la *petite* somme de 13 milliards et demi de florins (à-peu-près 28,000,000,000 francs de notre monnaie.)

— On écrit de Stockholm, 4 août, au journal allemand de Francfort: « Le gouverneur de Gottland mande de Wisby, à la date du 29 juillet: « On a volé, dans le musée du collége, toute la collection de monnaies et de médailles en argent. On évalue ce nombre à 900, parmi lequel 91 médailles romaines, 250 anglo-saxonnes et danoises, 90 allemandes, 50 suédoises.»

— La production des vins mousseux, ou la fabrication des vins de Champagne, fait de plus en plus de progrès dans le grand-duché de Bade. On est maintenant convaincu, à Fribourg, que la question de la qualité de ces vins fabriqués est résolue affirmativement. Le margraffer et le kaiserstuhler, fournissent un élément volatile et doux qui ressemble à celui du champagne. Grâce aux procédés de MM. Kuenzer, l'Allemagne n'aura bientôt plus besoin des importations de l'étranger. Le Gouvernement badois protège cette fabrication de tout son pouvoir.
(*Gazette d'Augsbourg.*)

— La *Gazette de Vienne* rapporte que, le 25 juillet, à 5 heures 37 minutes, on a ressenti à Gratz un tremblement de terre qui a duré 8 secondes, accompagné d'un bruit souterrain semblable au tonnerre.

Le 10 au soir, une grêle épouvantable a détruit toutes les récoltes du territoire de Tarare près de Lyon.

—On écrit de Wiesbaden, le 8 août, au *Journal allemand de Francfort*: «S. M. le roi des Belges est arrivé le 4 vers le soir. — On compte, d'après le bulletin thermal d'aujourd'hui, 8,334 étrangers venus pour passer ici toute la saison des bains, et 7,958 pour un séjour momentané.

— M. Pasch, suédois, vient d'inventer un mortier hydraulique qui, séchant très vite, est non-seulement propre à tous les travaux hydrauliques, canaux, puits, etc., mais peut servir en outre à empêcher l'humidité des murs, etc., etc. Ce mortier est imperméable à l'eau, très solide, et se compose d'ardoise alumineuse et de chaux en égale quantité.
(*Gazette d'Elberfeld.*)

CONCOURS GÉNÉRAL
DES COLLÉGES DE PARIS ET DE VERSAILLES.

La cérémonie annuelle de la distribution des prix a eu lieu aujourd'hui, à midi, dans la grande salle de la Sorbonne. M. Caboche, professeur de rhétorique, a prononcé le discours latin d'usage, et M. Villemain a fait entendre une allocution qui a provoqué à diverses reprises les applaudissements de l'assemblée.

Les prix ont été proclamés dans l'ordre suivant:

PHILOSOPHIE.

Dissertation française. — 1er Prix, Dreuille, Rollin; 2e, Dareste, Henri IV.

Dissertation latine. — 1er Prix, Grenier, Charlemagne; 2e, Dareste, Henri IV.

MATHÉMATIQUES SPÉCIALES.

1er Prix, Roger, Saint-Louis; 2e, Arnoux, Henri IV.

PHYSIQUE (2e année).

1er Prix, Gripon, Charlemagne; 2e, de Lamarzelle, Saint-Louis.

CHIMIE.

Prix, Lechat, Louis-le-Grand.

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES.

1er Prix, Garet, Louis-le-Grand; 2e, Appay, Charlemagne.

MATHÉMATIQUES ACCESSOIRES.

1er Prix, Chevrinais, Charlemagne; 2e, Ducoudré, Versailles.

PHYSIQUE (1re année).

1er Prix, de Beurnonville, Bourbon; 2e, Soulery, Versailles.

HISTOIRE NATURELLE.

Prix, Sainjon, Bourbon.

RHÉTORIQUE.

Discours latin. — 1er Prix (vétérans), Blandin, Charlemagne; 1er (nouveaux), Bonnefond, idem; 2e (id.), Baillet, idem.

Discours français. — 1er Prix (vétérans), Moet, Saint-Louis; 1er (nouveaux), de Sugny, Stanislas; 2e (id.), Petit-d'Hauterive, Henri IV.

Vers latins. — 1er Prix (nouveaux) Pochet, Henri IV; 2e (id.), Baillet, Charlemagne.

Version latine. — 1er Prix (nouveaux). Lescœur, Stanislas; 2e. Sanejouan, Louis-le-Grand.

Version grecque. — 1er Prix (vétérans), Bretignières, Saint-Louis; 2e (id.), Tivier, Charlemagne; 1er (nouveaux), Sanejouand, Louis-le-Grand; 2e (id.), Demougeot, Charlemagne.

Histoire. — 1er prix (vétérans), Beaussire, Louis-le-Grand; 2e (nouveaux), Dubost Saint-Louis; 2e (nouv.), Salomon, Charlemagne.

SECONDE.

Thème latin. — 1er Prix, Blain des Commines, Henri IV; 2e, Samson, Bourbon.

Version latine. — 1er Prix, D'Herlin, Henri IV; 2e, Vierne, Stanislas.

Vers latins. — 1er Prix, De Laubadère, Louis-le-Grand; 2e, Moncourt, Louis-le-Grand.

Version grecque. — 1er Prix, Guinard, Rollin; 2e, Lecœur, Louis-le-Grand.

Thème grec. — 1er Prix, Delibes, Louis-le-Grand; 2e Lisle, Louis-le-Grand.

Histoire. — 1er Prix, Romilly, Charlemagne; 2e, Duval, Charlemagne.

TROISIÈME.

Thème latin. — 1er Prix, Journault, Louis-le Grand; 2e, Neff, Bourbon.

Version latine. — 1er prix, de Laporte, Stanislas; 2e, Mazerat, Bourbon.

Vers latins. — 1er prix, Dottain, Bourbon; 2e, Pierrot, Louis-le-Grand.

Version grecque. — 1er prix, Filias, Stanislas; 2e, Chanauy, Charlemagne.

Thème grec. 1er prix, Giubeca, Louis-le-Grand; 2e, Journault, id.

Histoire. — 1er prix, Berthelot, Henri IV; 2e, Journault, L.-le-Gr.

QUATRIÈME.

Thème letin. 1er prix, Belot, Louis-le-Grand; 2e, Lamm, idem.

Version latine. — 1er prix, Battier, Bourbon; 2e, Dommartin, Louis-le-Grand.

Version grecque. — 1er prix, Dommartin, Louis-le-Grand; 2e, About, Charlemagne.

Thème grec. — 1er prix, Lamm, Louis-le-Grand; 2e, Romieux, Henri IV.

Histoire. — 1er prix, Weiss, Louis-le-Grand; 2e, Legrand. H.-IV.

CINQUIÈME.

Thème latin. — 1er prix, Dupré, Bourbon; 2e, Petit-Perrin, idem.

Version latine. — 1er prix Gaucher, Charlemagne; 2e, Pène, Rollin.

Version grecque. — 1er prix, Chollet, Bourbon; 2e, Moris, idem.

HISTOIRE.

1er prix, Cicile, Versailles; 2e, Doniol, Charlemagne.

SIXIÈME.

Thème. — 1er prix, de Bibesko, Henri IV; 2e, Troussel, Louis-le-Gr.

Version latine.—1er prix, Gautier, Charlemagne; 2e, Chaleix, idem.

HISTOIRE.

1er prix, Morien, Charlemagne; 2e, Gilly, Louis-le-Grand.

En résumé, les prix et accessits se sont partagés ainsi qu'il suit entre les huit colléges. Le collége Louis-le-Grand a eu le plus de prix; mais le collége Charlemagne a eu un plus grand nombre de nominations.

Louis-le-Grand,	23 prix,	65 accessits.
Charlemagne,	20	72
Bourbon,	11	48
Henri-IV,	11	38
Saint-Louis,	5	33
Stanislas,	5	28
Versailles,	3	21
Rollin,	3	19
	81	319

TRIBUNAUX.

Une servante de ferme, de Saint-Vigor-le-Grand, arrondissement de Bayeux, la fille Lebeuf, comparaissait le 12 devant la cour d'assises de Caen, sous la prévention d'avoir empoisonné ses maîtres, en mêlant à leur soupe une forte dose de sulfate de cuivre. Le goût de la soupe ayant inspiré des soupçons, le fermier envoya à Bayeux pour faire analyser le contenu de la soupière. La fille Lebeuf se retira alors dans son cabinet, et s'enfonça un couteau dans la gorge. On lui prodigua des secours qui la rappelèrent à la vie. Quand elle put répondre aux questions qui lui furent adressées, elle avoua qu'elle avait voulu se venger de sa maîtresse qui avait découvert divers larcins dont elle s'était rendue coupable, et lui avait signifié son congé. Le jury ayant admis des circonstances atténuantes, la cour a prononcé contre la fille Lebeuf la peine des travaux forcés à perpétuité.

Les jurés auront pensé sans doute que la mort n'était pas une expiation suffisante pour un coupable qui avait lui-même voulu mettre fin à ses jours.

—Un colporteur, demeurant au Hâvre, vient d'être condamné, par la cour d'assises de la Seine-Inférieure, à cinq ans d'emprisonnement et 6,000 fr. d'amende, pour avoir exposé et mis en vente des livres licencieux et des gravures obscènes. La cour a de plus ordonné la destruction des objets saisis.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 14 *août* 1843.

TURKEIM, agent de remplacement militaire, r. du Faubourg-du-Temple, 1er; juge-com, M. Barthelot; synd. prov., *M. Tiphayne*, r. des Martyrs, 15.

BOILLOT, marchand de vin, r. des Boucheries-Saint-Germain, 16; juge-com., M. Lamaille, synd. prov., *M. Saivres*, r. Michel-le-Comte, 23.

OUDIN, passementier, r. Saint-Denis, 281; juge-com., M. Gaillard; synd. prov.; *M. Magnier*, r. Taitbout, 14.

BOURSE DU 16 AOUT.

La Bourse, depuis l'ouverture jusqu'à 2 heures et demie, s'est montrée assez ferme, mais sans affaires; mais, à partir de ce moment, le 3 p. 0/0 français a faibli graduellement de manière à fermer au plus bas cours du jour à 81-25 fin courant.

Une notable fermeté continue sur les portugais, fermés à 41 3/4; et le chemin du Hâvre, fermé fin courant à 530, en hausse de 10 francs sur la cote précédente.

Le report du 3 p. 0/0 à la coulisse, après avoir été 25 au commencement de la Bourse, est tombé à 23 3/4 offert.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt.	122 75	122 80	122 70	122 70	122 70
— fin cour.	122 80	122 80	122 75	122 75	122 75
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	81 30	81 30	81 25	81 25	81 20
— fin cour.	81 35	81 35	81 30	81 30	81 30
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0.	»	»	»
4 0/0	»	»	»
O. de la Ville	1320	»	B. 2 50
Banque de Fr.	3285	3280	B. 7 50
C. Laf. de 5000.	»	»	»
— de 1000.	»	»	»
Caisse Hypoth..	767 50	»	»
Quatre Canaux.	1287 50	»	»
Chemins de Fer.			
St-Germain	»	»	»
Vers. R. Dr.	290	»	H. 2 50
d° R. G.	»	»	»
Orléans	606 25	667 50	H. 1 25
Strasb. à Bâle.	192 50	192 50	B. 1 25
Rouen.	680	680	»
Hâvre.	525	530	H. 8 75
Fonds Étrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	»	H. 1/8
— Portugais.	41 3/4	»	»
Esp. D. active.	28	27 7/8	B. 1/4
5 0/0 Naples	107	»	»
— Romain.	105 7/8	105 7/8	B. 1/8
Obl. Piémont.	1195	1200	H. 10
Emp. d'Haïti.	»	»	»

Cours de la coulisse.
à 4 heures. 81 27 1/2 offert.

Bons du Trésor. p. d. cours.

Pieces de 40 et 20 fr.
Agio. 9 à 10 le mille.

Fonds anglais.
Londres. 14 août. 94 1/4 3/8.

Reports. 5 p. 100 fin de mois. 05 10 fin proch. »
» 3 p. 100 » 05 10 » 25
» » à la coulisse. » 23 3/4 offert.

Spectacles du 17 août.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles de Saint-Cyr.
VAUDEVILLE. — Une Femme compromise. — Mme Barbe-Bleue. — Quand l'amour s'en va. — Trop heureuse.
VARIÉTÉS. — Monsieur qui paie. — 1re représentation, Les Lutins de Bretagne. — La Perruquière de Meudon.
THÉATRE COMTE. — Petite Fille colère. — Augusta. — Moulin à Vent. — Les deux Canards.
CIRQUE NATIONAL DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — Exercices variés. — Intermèdes comiques, par Auriol, etc.

BULLETIN AGRICOLE.

Des avis très rassurants nous arrivent directement de l'est de la France, particulièrement de l'Alsace, sur l'état de la récolte des céréales; la moisson, très retardée, mais favorisée par le temps, se termine en ce moment. Comme partout, il y a beaucoup de paille, et le rendement au battage est faible, surtout pour les blés qui ont été couchés de très bonne heure; mais, au total, les grains ne manqueront pas cette année à cette partie de la Fance, comme on avait pu le craindre, et comme cela serait arrivé si la moisson n'avait pu se faire par un temps favorable.

La substitution de la taxe de la viande sur pied au poids, à la taxe du bétail par tête, mesure sage et réparatrice, dont nous avons signalé l'importance par rapport à la production agricole, est sur le point de devenir générale en France. Déjà plusieurs conseils communaux de villes importantes s'en occupent activement, et la Presse départementale est à peu près unanime pour réclamer l'adoption du mode de perception dont les octrois de Lyon et de Paris viennent de donner l'exemple.

A Lyon, *le Courrier* soutient contre *le Rhône* une polémique assez vive en faveur de la taxe par tête. *Le Rhône* contient un excellent article où il démontre, par des chiffres, que le revenu de la ville de Lyon doit gagner à l'adoption de la taxe de la viande au poids. Ce journal insiste surtout sur une considération qui a beaucoup influé sur la détermination du conseil municipal de Paris, et qui, en effet, suffirait à elle seule pour entraîner l'opinion de la majorité: c'est celle de la santé publique.

En effet, l'opposition, la répugnance des bouchers pour la nouvelle mesure tient principalement, à Lyon, à ce que désormais tous les animaux abattus pour la consommation de cette ville entreront aux abattoirs. Par conséquent, il devient impossible qu'aucun animal atteint de maladie, et dont la viande pourrait être malfaisante, soit livrée à la consommation: c'est là le nœud de l'affaire. Au reste, les adversaires de la mesure conviennent eux-mêmes d'un fait: c'est qu'avant peu, les octrois des villes de France n'auront pas d'autre mode de perception.

Le prix des vins s'améliore de plus en plus. Dans l'Hérault, les vins ordinaires, qui se plaçaient avec beaucoup de peine, à la même époque de l'année dernière, au prix de 5 à 6 fr. l'hectolitre, obtiennent actuellement 11 fr. et même 11 fr. 50, avec acheteurs. Il y a partout tendance plus ou moins prononcée à la hausse dans les vins et les spiritueux.

Les fourrages subissent partout une baisse importante. A Paris, le bon foin ne vaut plus au-delà de 50 fr. les 500 kilog., droits d'entrée compris. C'est un prix en rapport avec celui des terres dans le rayon d'approvisionnement de Paris, et avec le prix du travail des chevaux dans Paris.

A. YSABEAU.

COURS DES CÉRÉALES. — **FOURRAGES.**—Les 500 kil.

HALLE	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.	MARCHÉS ÉTRANGERS.	Paris.	Versailles.	St-Germain	Gray.	Nevers.

. ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 18. VENDREDI 18 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.)



UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Dans l'intérêt de la promptitude et de la régularité du service, nous prions les personnes qui nous écrivent, soit pour renouveler leur abonnement, soit pour faire changer leur adresse, de joindre à leur demande la dernière bande imprimée; avec rectification s'il y a lieu.

PARIS, 17 AOUT.

Le Principe d'Association.

L'œuvre de notre époque est d'abolir tous les genres de servitudes, d'établir la justice, la vérité et la liberté dans toutes les relations humaines, c'est-à-dire de réaliser socialement ce que nous appelons le véritable esprit chrétien et démocratique.

Depuis long-temps il y a société entre les hommes, mais il n'y pas association de tous les intérêts. L'immense majorité des travailleurs est encore soumise au salaire, qui décroît absolument ou relativement, à mesure que la richesse générale augmente. Les travailleurs sont dans la Société; ils en forment la base, et pourtant ils ne sont point associés. Tous ces intérêts tendent dès-lors à se grouper d'une manière hostile contre l'ordre actuel. Ils ne cesseront de réclamer jusqu'à ce qu'ils soient associés aux avantages des éléments mieux partagés.

La philosophie du dix-huitième siècle et la Révolution française voulurent réaliser dans les faits l'esprit démocratique; mais ne possédant pas une science positive déduite du principe de l'Association, elles s'absorbèrent dans la lutte, dans la destruction, la division et le morcellement; elles ne touchèrent à la Société que pour la pousser dans la voie de l'indépendance individuelle et de l'isolement industriel. Leur œuvre principale fut le changement de la forme politique, et l'établissement de la représentation nationale et de la liberté de la Presse, qui ouvrent une issue à l'expression et à la réalisation à l'idée sociale.

A côté de ces nobles aspirations, la génération de 89 avait donné place à des haines. L'Idée sociale ne se nourrit pas des traditions réactionnaires de cette grande époque; elle en repousse les procédés violents et négatifs.

L'idée sociale reprend en sous-œuvre les bonnes tendances de 89, les désirs de liberté, d'égalité, de fraternité; et, en montrant comment ces tendances peuvent être réalisées par l'Association, elle clot l'ère des révolutions, c'est-à-dire des bouleversements, des secousses, des crises, des catastrophes.

L'idée sociale ne cherche pas à briser l'instrument administratif, la forme gouvernementale; elle en a besoin, au contraire, pour aider à la transformation de la Société, pour aider à l'application du principe de l'association.

L'Opposition de 1843, qui n'est plus que le dernier reste du grand mouvement de 89, croit pouvoir faire le bien en travaillant à un revirement dans le personnel ou dans la forme du Gouvernement.

Quant au Pouvoir, il n'a aucune espèce d'idée; il ne conclut qu'au *statu quo*, à l'immobilisme; il ne sait qu'intimider, parce qu'il est lui-même peureux; il se précautionne, parce qu'il n'a pas la véritable prudence qui voit l'avenir; il s'entoure de fortifications et de bastilles, à cause de l'élément subversif qu'il aperçoit dans l'Opposition, et parce qu'il se voit lui-même dénué de force intellectuelle.

Dans un pareil état de choses, quel est le rôle de l'Idée sociale?

D'une part, entrer plus avant dans l'Opposition, la transformer, lui donner des tendances positives et organiques, féconder les bons germes que nous avons reconnus en elle, et que M. de Lamartine constate lui-même dans la lettre que la plupart des journaux viennent de publier.

L'Opposition ainsi transformée, la Presse et la Tribune deviendraient les grands moniteurs de la Société française, nous disons plus, de la Société humaine. En exprimant ce qu'il y aurait à faire, pour appliquer le principe de l'Association, pour amener la solidarité d'intérêt et la répartition proportionnelle entre tous les travailleurs, pour réaliser, en un mot, le véritable esprit démocratique, la Presse et la Tribune seraient l'expression de la véritable souveraineté nationale, de la souveraineté de la raison. Elles enseigneraient au peuple, à tous les peuples, l'Association, comme elles lui enseignaient la révolution. Cet enseignement positif, étant bien supérieur à l'enseignement négatif, serait accueilli par des acclamations bien autrement puissantes. Le peuple serait vraiment libre et souverain, car il connaîtrait ses destinées et les réaliserait.

En effet, d'une autre part, l'Idée sociale, agissant sur le Gouvernement avec toute la puissance de l'opinion publique, le ferait sortir de l'immobilisme et du *statu quo* qu'il érige en principe. Les Chambres et le ministère entreraient dans la voie des améliorations sociales, d'autant plus aisément qu'ils verraient alors ce qu'il y a à faire, ce quelque chose de mystérieux et de caché dont tout le monde parle aujourd'hui et que personne n'aperçoit clairement. En outre, le ministère n'aurait plus de craintes de la part de l'Opposition, qui lui apporterait le désir du peuple à réaliser. Le Pouvoir s'appuierait alors sur l'esprit public, mieux que sur les bastilles.

C'est ainsi que l'idée sociale commencerait à établir la bonne harmonie entre l'Opposition et le Pouvoir, l'une pensant, l'autre agissant, l'une exprimant la théorie, l'autre réalisant la pratique.

Telle est la puissance du principe d'Association. Il faut donc, après tant de déceptions, recourir à ce principe, si l'on veut faire cesser l'antagonisme au sein du pays, et réaliser l'harmonie entre toutes les classes de la société.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bayonne, 16 août.

Le duc de la Victoire vient d'entrer au port sur un bateau à vapeur anglais. Il est venu dans l'intention d'y prendre la duchesse de la Victoire. Il est reparti sans être descendu à terre.

Bordeaux, 16 août.

La duchesse de la Victoire et le général Seoane viennent de partir pour se rendre à Paris.

Perpignan, 17 août.

Le brigadier Echalecu a écrit au général Arbuthnot, le 13, que la garnison de Monjuich reconnaissait le Gouvernement de Madrid.

Dans la nuit du 14 au 15, le bataillon de volontaires a été désarmé à la citadelle.

Le brigadier Prim était attendu à Barcelone le 15.

Nouvelles de Taïti.

La nouvelle d'un conflit entre les escadres anglaise et française à Taïti prend quelque consistance. Nous résumons les détails préliminaires connus jusqu'ici.

Dans les commencements de février 1843 est arrivé à Taïti le vaisseau anglais le *Talbot*, commandé par sir Thomas Thompson. Il venait directement d'Angleterre et apportait des présents à la reine Pomaré, de la part de la reine Victoria.

Depuis l'occupation de l'île par les Français, occupation à laquelle la reine Pomaré paraît n'avoir pas accédé volontairement, celle-ci se tenait à Moorea, la seconde île du groupe des îles de la Société, affectant de ne pas venir à Taïti. Sur l'invitation du capitaine anglais, elle se rendit avec apparat sur le *Talbot*, sans toucher à terre. Elle fut reçue par les Anglais avec les honneurs dus à son rang.

Sir Thomas l'engagea à convoquer tous les habitants de Taïti pour savoir si c'était bien de leur consentement que les Français avaient pris possession de l'île. Cette assemblée, au nombre de dix mille individus, déclara à l'unanimité, selon le correspondant du *Courrier des Etats-Unis*, qu'ils ne voulaient nullement de la domination française, et qu'ils désiraient que la reine reprît son autorité et fit arborer l'ancien pavillon. Cependant la reine ne le voulut pas. Néanmoins, le pavillon français, qui flottait sur la ville, ayant été jeté bas pendant la nuit, le capitaine de la corvette française *la Boussole*, qui se trouvait également en rade de Taïti avec une autre corvette française, menaça de canonner la ville s'il n'était pas hissé de nouveau; de son côté, le capitaine anglais protesta qu'il tirerait sur les Français à leur premier coup de canon; ses instructions lui enjoignaient, dit-on, de protéger la reine contre tous étrangers.

L'amiral Dupetit-Thouars était absent; quelques bâtiments de l'escadre française furent envoyés à sa recherche; mais, le 12 février, arriva la frégate anglaise la *Vindicative*, commandée par le commodore Nicholas; il fit convoquer un autre meeting, en annonçant qu'il protégerait l'île contre les empiètements des Français. Trois jours après son arrivée, il a fait serrer les voiles et s'est ancré en face de la résidence de la reine.

On n'indique pas ce que serait devenu le *Talbot*; était-il encore à Taïti? S'il ne l'avait pas quitté, la rencontre des deux bâtiments anglais composait une force assez imposante pour mettre dans l'embarras l'escadrille française.

La conduite du capitaine anglais a dû nécessairement exciter les susceptibilités des commandants français; il ne serait donc pas étonnant qu'un démêlé eût surgi entre les flottes anglaise et française. Aussi lit-on dans l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans, du 15 juillet : « Des querelles se sont élevées entre quelques vaisseaux anglais et français mouillés dans les ports des îles de Taïti. La décision de ces querelles a été remise aux amiraux respectifs des deux flottes. La reine s'est entourée d'une garde de 600 hommes. »

Le *Hants-Advertiser* va même jusqu'à dire que des coups de canon ont été échangés.

Ces nouvelles sont probablement exagérées; mais, ce qui est certain, c'est que le commandant de la *Vindicative*, par suite des évènements qui se sont passés entre lui et la flotte française, a envoyé en toute hâte un de ses officiers en Angleterre pour y porter ses dépêches. L'arrivée, au 19 juin, de cet officier, nommé Little, à Kingston (Canada), est signalée par un journal de Norfolk. Le *Standard* annonce qu'il a débarqué à Falmouth le 4 août courant, et qu'il est parti immédiatement pour Londres.

D'après les journaux américains, cet officier serait porteur d'une lettre de la reine Pomaré à la reine Victoria, par laquelle elle implorerait le secours de l'Angleterre contre la France.

Suivant le *Courrier du Hâvre*, en date du 16 août, notre Gouvernement aurait reçu de fâcheuses nouvelles de Taïti; la flottille française aurait été forcée d'abandonner sa position par suite de l'arrivée de deux nouveaux bâtiments anglais envoyés comme renfort au navire *Talbot*.

Il y a sans doute ici un vaisseau de trop; ces deux vaisseaux *nou*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Six mois de la vie de Froissart en ménage. (Suite.)

Enfin, la liberté établie par Aristide chez lui engendra une telle licence, qu'un jour Adeline lui dit toute émue :

— Mon ami, je suis forcée de vous faire une confidence.

— Quelle confidence?

— La vie que nous menons...

— Attendez que j'allume un cigare. Ce sera peut-être long.

— La vie que nous menons, recommença Adeline...

— Est-ce que cela regarde quelqu'un?

— Ces dîners tous les jours...

— Est-ce qu'on s'en plaint? J'ai pour chef de cuisine le meilleur élève de Carême.

— Ces soirées sans cesse renouvelées...

— Ris-en, ou fais semblant de ne pas les entendre. Et quand tu les entendrais?..

— Quelques-uns ont osé me dire qu'ils m'aimaient.

— Vraiment!

— Cela ne vous étonne pas davantage?

— Si tu n'étais pas si jolie, cela m'étonnerait.

— Il en est un même qui s'est permis de m'écrire et de me demander une entrevue.

— Ne me dis pas son nom, je t'en prie, s'écria Froissart; je veux avoir le plaisir de le deviner; ne me dis pas son nom!

— Quoi! c'est ainsi que vous prenez la chose? presque avec joie!

— Avec une joie entière, répliqua Froissart.

Adeline baissa la tête et rougit.

— Mais voilà ce que je désirais en me mariant : une femme qui m'offrît le piquant, l'arôme d'une maîtresse, et non pas ce quelque chose de vénérable, de massif, d'ennuyeux, qui s'appelle une épouse. Cela va me faire ouvrir les yeux, m'occuper, me créer un attrait nouveau; et puis je n'en serai que plus courtisé : un amoureux en fait naître mille. On m'en aimera davantage à cause de toi...

— Et si dans le monde, dit Adeline en relevant la tête, on me prête

nir que l'appartement continuerait à rester à sa charge.

Par une attention qui toucha M. Turbot jusqu'aux larmes, Octave avait ordonné à la même personne de lui compter quarante francs de gratification, ainsi qu'il avait l'habitude d'en user lorsqu'il était le locataire réel du pavillon. Répété de bouche en bouche par toute la domesticité, ce trait de générosité parvint jusqu'à Adeline, qui profita bientôt d'une occasion pour adresser quelques questions au concierge sur M. de Villa-Réal.

Où M. Turbot reparaît.

Adeline lisait auprès du feu, quand M. Turbot entra un matin pour lui dire que l'orage de la nuit précédente ayant emporté et brisé beaucoup de tuiles, il était urgent de faire appeler les couvreurs. Il venait prendre ses ordres.

— Faites venir les couvreurs, répondit tristement Adeline, puisqu'ils sont nécessaires; et que tous les dégâts soient réparés dans la journée.

— Dans la journée! y songez-vous Madame? Madame ne connaît pas l'hôtel. C'est un monde... Vingt pièces mansardées, puis les écuries, puis les remises, puis les deux pavillons.

— Prenez deux jours, prenez-en quatre, s'il le faut.

seaux ne sont probablement que la frégate la *Vindicative*.

Nous pensons que le Gouvernement ferait bien, pour mettre fin à tous les bruits plus ou moins alarmants que l'on peut faire circuler, de publier, sinon dans leur entier, du moins dans leurs résultats principaux, les faits qui se sont passés à Taïti.

Après avoir lu ce récit, la première chose qu'on se demandera sans doute, est ce que venaient faire à Taïti les vaisseaux anglais?

Voici ce que répond à ce sujet le *Courrier des Etats-Unis* :

On remarquera que la prise de possession des îles de la Société, par l'amiral Dupetit-Thouars, n'a été connue en Europe que dans les premiers jours de mars, c'est-à-dire à-peu-près un mois avant que la frégate la *Vindictive* eût apparu devant Taïti; il est donc matériellement impossible que son capitaine eût reçu mission de protester contre une occupation qui était ignorée lors de son départ d'Angleterre. Mais quel était donc alors le but de cette mission directe aux îles de la Société? Pourquoi ces lettres, ces présents de Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne à sa bien aimée sœur indienne, la reine Pomaré? Si, lorsqu'a été expédiée la *Vindicative*, l'occupation des îles de la Société n'était pas encore connue, on connaissait du moins celle des îles Marquises. Eh bien! n'est-il pas dans toutes les probabilités, cela ne ressort-il pas implicitement de l'indifférence affectée avec laquelle le Gouvernement anglais a appris la première installation de la souveraineté française dans l'Océan-Pacifique, tandis que la Presse anglaise jetait feu et flamme contre ce qu'elle appelait un attentat au droit des gens, n'est-il pas vraisemblable, disons-nous, que le cabinet de Saint-James, qui sait par cœur sa carte maritime, a immédiatement jeté les yeux sur les îles de la Société pour prendre sa revanche, et qu'il n'a si bien gardé son sang-froid que pour mieux cacher la ruse dont il caressait le succès?

Pour faire accepter à la reine des îles de la Société la protection usurpatrice de la Grande-Bretagne, on voulait sans doute recourir à trois moyens : d'abord, la séduction des compliments, des promesses et des présents; puis, l'intimidation de l'ambition française; et enfin, au besoin, comme ressource extrême, une de ces querelles comme l'Angleterre sait si bien en susciter, sur des prétextes imaginaires, aux malheureux dont elle convoite les richesses. Tel était, nous le pensons, le but des lettres, des cadeaux et des canons confiés au capitaine Nicholas. Et, s'il en est ainsi, faut-il s'étonner que celui-ci ait éprouvé le plus cruel des désappointements lorsque, en arrivant au but de son voyage, il a trouvé la place prise, le fruit cueilli?

Nous ne sommes pas éloignés de partager les soupçons du *Courrier des Etats-Unis*. Lorsque nous avons appris l'occupation des Marquises, nous avons pu facilement prévoir que l'Angleterre, peu satisfaite des conquêtes tentées par la France dans l'Océanie, ne tarderait pas à mettre elle-même la main sur les îles les plus importantes de cette partie du monde. Il aurait donc été très naturel qu'elle eût songé à s'emparer tout de suite des îles de la Société, où elle avait déjà acquis une grande prépondérance.

Quoiqu'il en soit, les conflits qui vont s'élever entre la France et l'Angleterre au sujet de ces îles, démontrent combien nous avons eu raison de protester contre ce mode de conquête par surprise, par escamotage, qui a été employé à l'égard des Marquises et des îles de la Société. Non pas que l'Angleterre puisse avec raison s'en plaindre, puisque c'est ellemême qui, la première, a mis en usage ces procédés d'extorsion indignes d'un peuple civilisé; mais cette manière d'établir la domination européenne sur les peuplades sauvages n'est propre qu'à raviver entre l'Angleterre et nous toutes sortes de haines, de rivalités, que deux grands peuples devraient toujours s'occuper à éteindre.

L'Europe doit civiliser l'Océanie et non pas l'asservir; elle doit étendre son protectorat sur celles de ces îles qui présentent déjà des germes heureux de développement; quant aux autres, elle peut s'en emparer; mais à qui les attribuer? Evidemment elles ne doivent pas être le prix de la course, elles ne doivent pas être adjugées à la nation la plus pressée ou la plus ambitieuse. C'est à l'Europe réunie en congrès à partager à l'amiable, entre les différentes puissances qui la composent, toutes ces terres désertes ou sauvages qu'elle a mission de peupler; et alors ce ne seront pas seulement les grandes puissances qui auront part à cette distribution, mais les puissances de second et troisième ordre y auront également droit. En outre, il faudrait reconnaître en principe que nos grandes querelles européennes ne doivent pas aller porter si loin leurs éclats désastreux; la neutralité des îles Australiennes devrait être admise dans notre droit international, tout au moins à l'égard des puissances secondaires. Mais c'est là une thèse qui demanderait de trop longs développements; contentons-nous d'en avoir émis l'idée; plus tard nous y reviendrons.

Et cependant, avant de finir, nous nous élèverons fortement contre ce désordre de toutes les relations des puissances entre elles, qui fait qu'il a peut-être dépendu de la mauvaise humeur d'un capitaine de vaisseau d'annuler d'un seul coup tous les efforts tentés depuis douze ans pour maintenir la paix européenne.

Lorsque la paix, si nécessaire au monde, est chaque jour menacée, et souvent pour les causes les plus futiles, n'est-il pas évident qu'il faut chercher à fonder parmi les nations des institutions propres à garantir l'accord entre elles?

Le congrès européen, la réunion amphictyonique de toutes les puissances en un grand conseil pour régler les relations extérieures des nations, voilà ce que doit appeler de ses vœux tout ami de la paix et du bonheur des peuples.

Prix de la Sorbonne. — Concours généraux en Belgique.

Voici le relevé des prix et accessits obtenus par chacun des collèges royaux de Paris et de Versailles, avec l'énoncé du nombre des élèves de chaque établissement, et le rapport approximatif de ce nombre avec le chiffre des nominations :

	Prix.	Accessits.	Total des nominat.	Nombre des élèves.		Nominat.		Élèves.
Stanislas,	5	28	38	260	ou	1	sur	7 9/10
Charlemagne,	20	72	92	768		1		8 3/10
Louis-le-Grand,	23	66	89	1,075		1		12
Henri IV,	11	38	49	807		1		16
Rollin,	3	18	21	390		1		18 6/10
Bourbon,	11	42	53	996		1		18 8/10
Versailles,	3	21	24	526		1		22
Saint-Louis,	5	33	38	925		1		24 (1)

Cette manière d'apprécier le résultat des études des colléges est certes **plus concluante que la considération isolée du chiffre des nominations sans tenir compte du nombre des concurrents. Cependant les concours**, tels qu'ils sont institués, ne prouvent encore que le succès de quelques élèves, qui peut-être ont été l'objet de soins particuliers : ils **ne sont en aucune façon le *critérium* de la force réelle des classes. En rendant compte dans *la Phalange* du concours de l'an passé, nous avons fait connaître qu'en Belgique le Gouvernement a institué une méthode toute nouvelle de concours entre toutes les classes, non-seulement** des colléges de la capitale, mais de tous les établissements d'instruction publique du royaume. Ce concours est tellement organisé, que ce ne sont pas les travaux des élèves les plus avancés, mais ceux de toute une classe que l'on compare avec les compositions des classes correspondantes. Le résultat indique et la force de l'ensemble des élèves et le mérite réel du professeur, qui, de la sorte, n'est point exposé à la tentation de concentrer tous ses efforts d'enseignement sur quelques sujets choisis. C'est la classe qui est couronnée tout entière : elle peut attacher la couronne à son drapeau, comme un régiment suspend au sien la décoration également méritée par tous les soldats. Cela n'empêche pas d'ailleurs de distribuer spécialement des rangs et des récompenses aux premiers des classes qui se sont distinguées, ou même aux bons élèves qui se trouveraient par hasard perdus dans des classes faibles.

Tout en maintenant dans ces jeunes âmes le ressort utile de l'émulation individuelle, on y fait germer ainsi l'ambition corporative, qui balance les dangers de la première.

Nous exhortons de nouveau M. Villemain à faire examiner la méthode de concours suivie par nos voisins du Nord, et à en prendre ce qui pourrait s'appliquer à un état aussi étendu que la France, et aussi dépourvu surtout de bonnes voies de communication. Que l'on y prenne garde, en effet, c'est l'établissement des chemins de fer en Belgique qui seul a rendu possible l'institution des concours généraux entre toutes les classes des colléges du royaume. Ainsi, les améliorations matérielles sont toujours le moyen et le gage de progrès analogues dans l'ordre des faits intellectuels.

Dans l'une et l'autre de ces deux sphères, la France, hélas! progresse bien lentement. En fait de chemins de fer, nous n'avons que des tronçons sans système; et quant à la réforme de l'instruction secondaire, ceux qui doivent l'accomplir ne paraissent même pas avoir d'idées bien fixées. Si l'on s'arrêtait à la première ligne de la péroraison du discours prononcé par M. Villemain en Sorbonne, on pourrait croire que le ministre avait perdu de vue ces tristes vérités, car il s'exprime ainsi :

« Lorsqu'un jour on appréciera sans passion notre époque, lorsqu'on » jugera les créations de ce règne.... on croira ne pouvoir trop louer ce » qui s'est accompli déjà. »

Mais, en allant plus loin, on voit que dans la même phrase l'habile orateur, avec sa finesse bien connue, s'est empressé de pallier ce qu'il y avait de trop choquant dans cette flatterie adressée au pays, à l'époque et aux hommes qui en font les destinées. A cet effet il a continué en ces termes : « On croira ne pouvoir trop louer ce qui s'est accompli déjà — » et ce qui se développera long-temps encore pour l'instruction et le » bien-être du peuple. » Ceci, traduit en français moins officiel et moins oratoire, veut dire tout simplement : « Nous avons eu l'air de commen- » cer bien des choses, mais, du train dont nous travaillons, il se passera » des siècles avant qu'il y paraisse. » M. Villemain a trop de jugement et d'esprit pour que ce ne soit point là sa pensée réelle. Quand une époque plus heureuse jettera sur la nôtre un coup-d'œil rétrospectif, elle ne s'étonnera certes pas de ce qui s'est accompli chez nous; elle s'étonnera de tout ce qu'on aurait pu faire, de tout ce qui était mûr pour l'exécution, et qui n'a même pas été abordé.

La nouvelle suivante, donnée par le *Liverpool-Albion*, est répétée par le *Times* :

« Le brick *Science*, arrivé vendredi à Cork, en dix jours, de Saint-Jean de Terre-Neuve, a amené M. James Tobin, porteur de dépêches de sir John Harvey, gouverneur de l'île. Ces dépêches annoncent qu'une collision sérieuse a eu lieu, quelques jours avant le départ du brick *Science*, entre la corvette de S. M. *l'Electra*, de 18 canons, et les pêcheurs français. Il paraît que les pêcheurs ayant commencé à prendre de l'appât sur les fonds anglais, avaient plusieurs fois été avertis de se retirer, mais que, n'ayant pas obéi, *l'Electra*, en station pour la protection des fonds anglais, a fait feu sur eux, a tué un homme et en a blessé plusieurs. Cette fâcheuse collision a causé une sensation considérable à Saint-John, et le gouverneur a pensé qu'elle était d'une telle importance, qu'elle nécessitait l'envoi spécial de dépêches et de M. Tobin en Angleterre. Le jour même de son départ, une frégate française arrivait à Saint-John pour demander des explications. »

Si la version anglaise est exacte, il est évident que le tort est à nos pêcheurs, de ne point avoir, sur l'injonction qui leur en était faite, abandonné les fonds anglais. Toutefois, nous devons dire que *l'Electra*, avant de se décider à faire couler le sang, aurait dû tirer à poudre ou viser dans les agrès. Les pêcheurs anglais sont assez coutumiers du fait de pêche sur les fonds français, pour que les croiseurs anglais évitent, par leur conduite, d'attirer à leurs compatriotes des représailles sévères de la part de nos gardes de pêche. Ainsi, à défaut d'humanité, l'intérêt bien entendu aurait dû leur faire une loi de montrer plus de modération. Au surplus, il sera bon d'attendre de nouveaux documents sur les circonstances qui ont accompagné cette fâcheuse affaire. Quant à présent, la présence annoncée d'une frégate française à Saint-John, doit nous être un garant suffisant de protection pour nos nationaux.

(1) C'est sans doute par une erreur de calcul que le *National* donne à St.-Louis une nomination sur 19 élèves, et place ce collége avant celui de Versailles.

Suivant *le Commerce*, les navires français envoyés à Tunis auraient pour mission, non pas de protéger le bey contre une attaque que la Porte n'est pas en mesure d'effectuer, mais d'assurer le redressement de griefs énumérés dans une note en 41 articles, remise au commencement de juillet par notre consul au bey. Le général Marey, d'après les lettres de Tunis où *le Commerce* dit avoir puisé ces renseignements, aurait lui-même été chargé, lors de son dernier voyage à Tunis, de présenter quelques réclamations. On disait même qu'en cas de refus du bey, il s'agirait de faire entrer des troupes françaises sur le territoire tunisien, ou du moins sur une partie de ce territoire usurpée par le bey.

On saura sans doute bientôt à quoi s'en tenir sur ce sujet.

MOUVEMENT DE L'OPINION.

Presse départementale et étrangère.

(*Voir les nos 8, 9, 12, 13, 14, 16 et 17 de la Démocratie pacifique.*)

On lit dans la *Colonne de Boulogne* :

Depuis 1836 nous avons reçu régulièrement le journal la *Phalange*, que nous avons eu le loisir d'étudier. Il nous a donc été possible, pendant un cours de neuf années, d'asseoir nos convictions d'une manière certaine et de nous convaincre que les principes qui présidaient à la rédaction de la *Phalange* ne devaient point aboutir à une utopie, mais bien à une plus sage répartition de tous les éléments qui doivent constituer le bonheur des sociétés. Voilà pourquoi nous avons aimé la *Phalange*, pourquoi nous lui avons fait de si fréquents emprunts et pourquoi nous avons rencontré des sympathies toutes les fois que nous avons écrit dans le sens qui nous était tracé par les écrivains de ce journal.

Aujourd'hui la *Phalange*, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, devient journal quotidien, sous le titre de *Démocratie pacifique*; aussi avons-nous salué sa transformation, car dans notre conviction, le nouveau journal est appelé à un bel avenir. L'avènement des questions sociales peut déjà se prévoir en toute certitude; la philosophie, qui, jusqu'à nous, n'a encore pu s'entendre, et qui ne même pouvoir jamais arriver à une certitude mathématique; la concurrence effrénée qui désole le commerce et l'industrie, et que les économistes ont regardée et regardent encore comme le meilleur état possible, seront sapées dans leurs bases par les écrivains qui entrent dans l'arène armés de toutes pièces, c'est-à-dire forts d'un système qui, semblable à un faisceau soutenu par de puissantes ligatures, est parfaitement coordonné dans tout son ensemble et répond à toutes les questions les plus ardues de la science sociale.

Nous n'avons point à nous occuper de la partie politique de la *Démocratie*, mais nous pouvons assurer (le passé de la *Phalange* n'en fait pas doute) que les mêmes principes présideront aux vues et aux enseignements qu'elle contiendra.

Dans une déclaration de principes comprise dans deux vastes feuilles in-folio, l'Ecole sociétaire a déclaré ce qu'elle entendait et comment elle agirait. La franchise avec laquelle ses motifs sont déduits, l'impartialité de ses jugements, le portrait parfaitement dessiné de cette Presse parisienne qu'on appelle la *grande Presse*, font de cette déclaration un des écrits les plus utiles à consulter. Tout, dans cette longue appréciation du passé, du présent et de l'avenir de l'humanité, est clair et plein de concision.

Les premiers numéros parus à la suite du Manifeste qui devait poser la *Démocratie pacifique*, répondent parfaitement aux promesses premières, et le journal entier continuera d'y répondre, car nous savons trop quelle persévérance les convictions peuvent donner pour que nous ayons la moindre crainte à cet égard.

Il se fait une véritable recomposition dans les partis. Les idées d'organisation pénètrent partout, et plus on avance dans cette voie, plus les vieux préjugés tombent et s'effacent. Une des preuves que l'esprit public se relève, c'est la fondation de plusieurs feuilles nouvelles qui, malgré des différences d'opinions assez tranchées, n'en marchent pas moins au même but. On commence à comprendre qu'il est possible de partager les idées les plus libérales et les plus démocratiques, sans pour cela partager les préjugés révolutionnaires, et ne rêver que guerres et conquêtes. Bien plus, c'est au loisir de la paix que nous sommes redevables du progrès de ces idées dans les masses, et c'est à la paix seulement que nous pourrons devoir un jour leur triomphe. La *Démocratie pacifique* a publié, à ce sujet, plusieurs articles remarquables, qui s'élèvent à une hauteur que la Presse quotidienne atteint rarement. *L'Etat*, autre nouveau journal, qui défend le principe de la liberté du commerce, et qui s'intéresse particulièrement au sort des propriétaires de vignes, n'est pas moins pacifique que l'ancienne *Phalange*. On assure que la *Réforme*, journal encore en projet, se propose de ne pas s'écarter de cette voie. Enfin, le prospectus du *Bien Public* n'est pas moins prononcé pour toutes les idées d'ordre, en même temps qu'il proclame les principes les plus avancés. Tout le monde comprend aujourd'hui que,

---

voyance. N'avons-nous rien oublié? lui dit-elle en rentrant chez elle.

— Je ne pense pas, Madame.

— Ne m'aviez-vous pas parlé de pavillon?....

— Ah! oui, Madame, de celui qu'habitait M. de Villa-Réal. Quel brave jeune homme! Où est-il? quand reviendra-t-il? C'est bien extraordinaire, n'est-ce pas, Madame, qu'il ait ainsi disparu?

— Des affaires d'intérêt l'appelaient sans doute dans son pays.

— Lui, des affaires d'intérêt! ah bien oui! il n'avait pas plus l'air d'un négociant que vous et moi.

— Des affaires de famille, alors....

— Plutôt cela. Il est peut-être allé se marier. Il y a, qui sait, quelque passion dans ce départ précipité. Toujours est-il que celle qui l'épousera n'aura pas fait un vilain rêve. Beau, rangé, tranquille, doux, poli

Descendue dans la cour avec son concierge, Adeline la traversa sur la pointe de ses jolies pantoufles algériennes; elle se fit ouvrir la porte du pavillon. Quand cette porte se fut refermée derrière elle, lorsqu'elle eut pénétré dans cet appartement riche, élégant et mystérieux, imprégné de jeunesse et du suave parfum du repos, elle éprouva au cœur un sentiment aussi doux, mais plus inquiet encore peut-être que celui dont elle fut agitée la nuit où M. de Villa-Réal se jeta à ses pieds et lui parla d'amour en pleurant.

Aristide Froissart se montre plus profond moraliste que tous les beaux génies de la Chambre des députés.

Une nuit qu'Aristide achevait de savourer un bol de punch, après avoir

Pourquoi cela? se demanda Froissart. Oui, pourquoi?

Parce qu'il y a un Dieu, disent les uns.

Parce qu'il n'y a pas de Dieu, répondent les autres.

Qu'il y en ait ou qu'il n'y en ait pas, reprit Froissart, il existait jusqu'ici une compensation aux privations, aux dures peines, aux souffrances, aux douleurs dévolues à ceux qui représentent le plus grand nombre. La Chambre des députés a aboli cette compensation; c'était l'espérance. Une loi a abrogé l'espérance en interdisant la ferme des jeux. Dira-t-on que je me trompe, qu'il est toujours permis aux gens qui n'ont rien de penser qu'ils seront un jour logés rue Laffitte, entre cour et jardin; au fond d'un hôtel de marbre? Mais ceci n'est pas de l'espérance, c'est de la folie. Comme l'amour, comme l'ambition, comme tous les sentiments naturels, l'espérance est un sentiment logique. Or, croire qu'on trouvera

pour faire triompher la raison, il faut le calme et la paix, et que si les champ de bataille font de quelques soldats des officiers, ils n'élèvent pas la masse du peuple. C'est donc avec bonheur que nous voyons chaque jour ces idées pénétrer dans toutes les classes de la société, et nous sommes persuadés qu'elles opèreront prochainement cette fusion des partis, devant laquelle les mauvaises tendances du Gouvernement seront impuissantes. (*Progrès de Saône-et-Loire.*)

—

De jour en jour l'attention publique se détourne davantage des débats de la vieille politique, pour se porter sur le terrain des intérêts sociaux. Veut-on se convaincre de ce fait par un exemple? Il suffit de jeter un coup-d'œil sur le tableau des affaires qui ont rempli la dernière session des chambres, tableau que le *Glaneur* a donné dans son numéro du 16 juillet. C'est que la lutte est terminée entre les deux grands partis dont le choc a produit la révolution de 1789; c'est que le parti national a décidément triomphé en 1830. Sans doute cette lutte a eu encore de longs retentissements; la victoire n'a pas produit les résultats qu'on en attendait; mais on a fini par se convaincre qu'un nouveau bouleversement ne pourrait amener qu'une nouvelle déception. Aussi a-t-on vu, dans cette session, la majorité, quoique opposée au ministère sur beaucoup de questions d'affaires, rejeter toutes les tentatives faites pour le renverser. Elle sentait l'impossibilité de le remplacer par un autre qui méritât mieux sa confiance, parce que, en effet, aucune des différentes fractions de l'opposition n'a jusqu'ici donné le programme d'un meilleur système d'administration.

Si ce programme manque à la Chambre, il manque bien plus encore à la Presse de toutes les couleurs. La solution des difficultés économiques et sociales exige des études que la plupart des journalistes n'ont pas faites : aussi ne se sont-ils presque jamais occupés de ces questions que pour trafiquer de leurs articles. La *Phalange*, au contraire, les a toujours traitées avec autant de supériorité que d'impartialité. Elle a présenté sur toutes celles qui ont été à l'ordre du jour depuis trois ans, des solutions positives et pratiques, qui ont obtenu l'approbation d'une foule de bons esprits de tous les partis. Elle s'est acquis une réputation d'indépendance et d'honnêteté que trop peu de feuilles ont su mériter jusqu'ici. Encouragée par ce succès, elle vient de prendre un nouveau développement : elle paraît tous les jours, depuis le 1er août courant, sous le titre de *la Démocratie pacifique* : elle vient ainsi prendre rang dans la publicité au même titre que les anciens journaux, et peut les remplacer avec avantage sous tous les rapports.

Il ne faut pas croire que ce changement de titre soit l'indice d'un changement de principes, et que la *Phalange* se fasse désormais l'organe d'une opinion politique exclusive. Le mot de *démocratie*, qu'elle s'approprie, est pris par elle dans un sens plus large qu'on ne l'emploie vulgairement. Il exprime l'idée d'un Gouvernement fondé, non sur de prétendus droits particuliers, mais sur les droits généraux des hommes; il s'appuie ainsi sur la distinction que Destutt de Tracy déclare la seule véritable, dans son *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu*.

On a essayé jusqu'ici d'arriver aux droits sociaux par les droits politiques. La *Démocratie pacifique*, au contraire, veut arriver à l'exercice des droits politiques par la réalisation successive des droits sociaux. Le principe démocratique, défini comme on vient de le dire, est universellement admis aujourd'hui ; mais il s'agit d'organiser un ordre social basé sur ce principe, et faute duquel nous marchons à une aristocratie de fait, à une féodalité industrielle et financière. C'est en combattant de toutes ses forces cette tendance fatale, que le nouveau journal prouvera surtout son esprit démocratique.

Les armes dont il se servira seront, comme son titre l'annonce, essentiellement pacifiques. C'est en enseignant à tous le moyen d'exercer les droits qui leur sont reconnus, en leur apprenant à s'associer dans ce but, et en réclamant du Gouvernement l'initiative ou l'appui nécessaire à ces associations, qu'il opposera aux prétentions exclusives des gros capitalistes une digue qu'on chercherait en vain dans des déclamations puériles, dont l'unique effet serait de semer la haine et d'aigrir les mécontentements.

Au premier rang des intérêts des masses, il faut placer celui de 25 millions de cultivateurs. L'agriculture cependant n'a encore pour organes que quelques publications techniques et peu répandues. Elle trouvera dans la *Démocratie pacifique* un défenseur éclairé et plein de zèle. Une rédaction spéciale pour cette branche est attachée au journal; elle publiera tous les jours le tableau des *Cours des principaux marchés agricoles de la France et de l'étranger*; elle donnera régulièrement, une fois la semaine, un *Bulletin agricole*, et une fois par mois, au moins, une *Revue d'Horticulture*. La *Démocratie pacifique* traitera, du reste, toutes les matières dont s'occupent les autres journaux, et donnera, comme eux, des feuilletons-romans.

La voie nouvelle, dans laquelle est entrée le journal que nous annonçons, est celle de l'avenir. Nous ne doutons pas qu'il n'ait un éclatant succès, et nous le lui souhaitons aussi prompt que possible, dans l'intérêt du repos public et de la prospérité générale.

(*Glaneur du Haut-Rhin.*)

Nous ne pouvons nous dispenser de signaler la création, à Paris, d'un journal qui, s'il peut remplir toutes les conditions de son programme, nous paraît destiné à exploiter en France beaucoup d'idées que l'*Emancipation* développe depuis bien long-temps en Belgique. Voici, entre autres choses, ce que nous lisons dans son prospectus : « La conquête du principe de l'égalité devant la loi, l'organisation de l'unité administrative et du système représentatif étant des faits accomplis, *rien de capital* ne restant par conséquent à faire sur le terrain politique ou constitutionnel proprement dit, l'activité intellectuelle va se diriger, à l'intérieur, sur les questions sociales et spécialement sur les questions économiques. » Après avoir émis cette pensée, l'écrivain aperçoit trois tendances dans la société actuelle : l'une est révolutionnaire et veut procéder par voie de renversement ; l'autre, par ignorance ou par frayeur, est immobile et se met en travers de la route du progrès; la troisième recherche sagement, mais ardemment, les conditions d'un progrès pacifique, régulier, *favorable à la fois aux intérêts de toutes les classes*. C'est cette dernière tendance que le nouveau journal veut représenter.

En parlant de la politique extérieure, l'auteur du prospectus se plaint beaucoup des journaux français qui « créent ou entretiennent à l'étranger, contre leur pays, des sentiments d'hostilité, de haine ou de défiance qui ne sont plus de notre siècle; » il annonce qu'il proscrit quant à lui les envahissements et les conquêtes, parce que, dit-il, les peuples commencent à fort bien comprendre qu'ils ne gagnent rien aux guerres qui ensanglantent le monde, *leur patrie commune*. Ce journal a pris pour titre : *La Démocratie pacifique*.

...ganisation nécessaire pour la construction d'un édifice nouveau. Chaque jour démolit une partie des institutions importées depuis douze ans dans ce pays. Vous savez que la nation grecque, pour arriver à son affranchissement, à la reconnaissance de sa nationalité par les cabinets européens, s'était divisée en trois partis, l'un russe, les autres anglais et français.

Le président Capo-d'Istria, qui nous fut envoyé par les puissances, était l'agent de la Russie. Les partis anglais et français se sont coalisés contre lui et il a fini par disparaître. Capo-d'Istria mort, la guerre civile a éclaté entre les factions, le pays n'a été pacifié que par l'arrivée du roi Othon, envoyé par les États protecteurs de la Grèce avec un crédit de soixante millions et des troupes bavaroises.

Le prince n'a pas trouvé une nation unie, mais trois partis hostiles; pour se maintenir, il a pris pour maxime : diviser pour régner ; successivement à la tête de tous les partis, il les a tous indisposés contre lui, si bien qu'aujourd'hui vainement il chercherait dans l'esprit public un point solide pour s'y appuyer. Son entourage ne consiste qu'en officiers bavarois.

Tout en constatant chez le roi cette faiblesse qui mécontente toutes les opinions sans les concilier, nous ne lui imputons pas la mauvaise administration du pays. La régence, instituée pendant sa minorité par le roi de Bavière, est responsable des maux qui se font sentir aujourd'hui; les folles dépenses de ce Gouvernement, ses lois inexécutables, ont engagé l'avenir de la nation.

Le mal est encore plus ancien, plus profondément enraciné. L'organisation du travail manque à la Grèce. Ce pays n'est pas industriel et manque absolument de manufactures; il est tout agricole, et son agriculture même est dans l'enfance. Dans les commencements du nouveau règne, les cultivateurs étaient rares; presque tous les paysans avaient quitté la charrue pour le fusil; la guerre finie, ils retournèrent à leurs travaux, et la routine les restreignit presque tous à la culture la plus facile, celle du blé. Du jour où le blé produit par la Grèce dépassa la quantité nécessaire à l'approvisionnement du pays, la misère commença, car cette denrée est d'une trop mauvaise qualité pour être exportée. Quelques agriculteurs donnèrent leurs soins au raisin de Corinthe; bientôt, comme le blé, il devint trop commun et et baissa de prix. Le raisin s'est vendu d'abord fort cher, actuellement la concurrence et la grande quantité de ce produit l'ont fait descendre au quart de sa valeur première. Tout a baissé dans la même proportion. Ajoutez à cela que le mauvais état des voies de communication rend coûteux et difficile, pour les denrées agricoles, l'accès des centres de consommation. Tels sont les résultats de l'absence d'organisation dans le travail national. Nul n'étant éclairé, guidé, tous adoptant les mêmes cultures, la concurrence dépréciative et la misère ont dû suivre, au sein même de l'abondance. Dans l'intérieur, les magasins sont pleins, les blés y pourrissent ; mais la bourse des paysans est vide.

On vient de mettre à l'encan les chevaux de l'artillerie, mais on a trouvé peu d'acheteurs, et les ventes n'ont eu lieu qu'avec une perte énorme.

Il y a deux ans, on bâtissait dans Athènes près de cent maisons ; aujourd'hui deux seulement sont en construction. Il est vrai que le roi vient de terminer son palais, qui lui a coûté 7 millions, et qu'il vient de recevoir de Paris pour 1 million de meubles. Voilà où s'en va tout l'argent de la Grèce. On importe tout, et rien ne s'exporte.

Le Gouvernement, sans le savoir peut-être, aggrave cette situation par des impôts exorbitants, des vexation fiscales, par son incurie à l'égard des routes, ses moyens de transport, et par l'introduction des blés russes. Des conventions qui permettent aux bateaux à vapeur autrichiens d'exploiter les mers de la Grèce, réduisent le cabotage national à la misère. Les marins grecs sont obligés de s'expatrier, et le Gouvernement des bavarois, pour acheter l'appui de l'Autriche, perd les moyens de recruter l'armée navale.

L'État ne pouvant payer en argent les officiers, distribue, à titre de solde, les *terres nationales*. Vienne un Gouvernement qui sache utiliser ces terres (elles forment les cinq sixièmes de la Grèce); qu'une armée de travailleurs les mette en état d'être exploitées; qu'elle reboise les collines, dessèche quelques marais, trace des routes, et l'on trouvera dans la Grèce des ressources qu'on ne soupçonne pas. On comprendrait facilement qu'une des sources du mal est dans l'incohérence des travaux agricoles; il serait bon d'éclairer l'opinion sur ces questions à l'aide de la Presse française, dont on traduit ici les articles importants, et qui jouit d'une grande autorité.

L'ambassadeur grec à Paris, M. Coletti, qui suit depuis long-temps avec sympathie le développement de vos idées, est attendu dans Athènes. Son influence répandra certainement des principes utiles dans le pays.

Il serait d'autant plus urgent de donner aux esprits une direction pratique et sérieuse, que le Gouvernement n'épargne au peuple aucun sujet de mécontentement, et à l'agitation politique aucun prétexte. La commission de réduction vient de découvrir, en examinant les budgets des divers ministères, que le ministère de la guerre, depuis douze ans qu'il existe, ne pouvait justifier de l'emploi d'un million par an, c'est-à-dire de douze millions. On s'en aperçoit pour la première fois, le roi n'ayant jamais permis qu'on examinât les comptes de ce ministère. Le ministre de la guerre était un Bavarois. Le public ne s'arrête pas dans ses conjectures et se demande, si le déficit ne serait pas expliqué par la construction du palais du Roi. Cet édifice a coûté huit millions, et la liste civile ne peut suffire à de pareilles dépenses; elle n'a pas encore payé le terrain sur lequel le palais est bâti, et qui est réclamé par les propriétaires devant les tribunaux. La disparition de 12 millions est certaine; quant à l'emploi qu'en aurait fait le ministère, je ne puis rien garantir à cet égard, mais je vous transmets la rumeur publique.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On lit dans *la Gazette nationale allemande*, sous la rubrique *Constantinople*, 25 juillet :

« La Russie a obtenu du sultan la permission de faire occuper Schourouksou, sur la frontière de Circassie, par un petit détachement, pour empêcher la désertion. Le commandant russe, s'imaginant que les Turcs avaient noué des intrigues avec les Circassiens, envoya 600 hommes de renfort à Schourouksou. Les Russes furent immédiatement attaqués par les Lases, peuplade turque des montagnes; mais ils les repoussèrent. Abdallah, pacha de Trébisonde, informé de ce qui venait de se passer, voulut envoyer des troupes turques à Schourouksou et sommer les Russes de se retirer; mais le consul de Russie fit d'énergiques représentations au pacha, et appela son attention sur les conséquences qui résulteraient d'une pareille démarche.

...primitivement fixée. Pour le remplacer, il faudrait, d'une part, faire des économies, et, d'autre part, donner des encouragements à l'industrie et au commerce. Lord Monteagle termine en proposant des résolutions que la Chambre rejette, après avoir entendu le duc de Wellington et lord Brougham.

Le duc de Wellington propose la seconde lecture du bill des armes d'Irlande.

Après quelques mots de lord Camoys contre le bill, et un discours de lord Winchelsea pour, le marquis de Lansdown engage le Gouvernement à agir avec une extrême prudence, à éviter tout ce qui pourrait tendre à exaspérer les Irlandais et à murement examiner tout ce qu'il y aurait à faire pour prévenir le retour des troubles, pour améliorer la condition du peuple et pour rendre la paix à l'Irlande.

— *Lord Beaumont* invite également le Gouvernement à ne pas s'écarter des voies de la modération et à chercher autre chose que des demi-mesures pour rétablir le calme de l'Irlande.

La discussion continuait au départ du courrier.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du* 15 *août*. — Après une discussion sur un bill tendant à mettre à la disposition du Gouvernement un plus grand nombre de constables ou de sergents de police, ce bill est qualifié par M. de Duncombe, comme attentatoire à la constitution, et devant faire rejaillir une honte éternelle sur les communes, si elles l'accordent au Gouvernement.

M. Baillie Cockrane demande la production de certains papiers ayant trait aux relations diplomatiques de l'Angleterre avec la Grèce, dont les affaires financières sont en mauvais état.

Le docteur Bowring appuie la motion. — C'était une Grèce, dit-il, et non pas une Bavière, qu'il était de notre devoir de créer pour la Grèce. Les Grecs, sous un Gouvernement païen, étaient bien plus heureux qu'ils ne le sont aujourd'hui sous les auspices d'un Gouvernement chrétien.

Lord Palmerston soutient que, si le roi Othon n'a pas répondu tout-à-fait aux espérances conçues, toujours est-il que, depuis qu'il est assis sur le trône, la Grèce est plus heureuse.

Sir Robert Peel déclare ne pas s'opposer au dépôt sur le bureau des protocoles qui ont été officiellement signés.

Lord Palmerston demande la production de copies ou extraits de toutes les communications qui ont eu lieu entre le Gouvernement anglais et les Cours de Vienne, Paris et Saint-Pétersbourg, et le consul général d'Angleterre en Servie, au sujet des divers changements survenus dans cette dernière contrée.

Le noble lord parlait sur la question de Servie, au départ du courrier.

— On lit dans le *Morning advertiser* :

L'argent est toujours si abondant, et son emploi dans des opérations commerciales est tellement circonscrit, qu'il ne vaut pas plus de 1 et 1|2 p. 0|0 sur les meilleurs valeurs. Les grandes maisons d'escompte de la Cité, et les banquiers sont tellement encombrés de dépôts, qu'ils conviennent, de mémoire d'homme, n'avoir jamais vu tant de trésors entassés. Cependant, il faut dire que la laine des colonies et le thé, sont des articles qui continuent à attirer l'attention. L'état de l'Irlande et du pays de Galles continue à inspirer des inquiétudes. Il est évident que ces mouvements diminuent la consommation des objets de fabrique, et si la tranquillité ne renaît pas bientôt, le commerce de la soierie d'hiver pourra être considéré comme perdu. On ne parle que de cela dans les cercles, ainsi que de la prorogation du Parlement, sans qu'il ait été adopté des mesures pour remédier à la détresse du peuple.

ALLEMAGNE. — *Hambourg*, 10 août. — La tranquillité n'avait pas été complètement rétablie à Lubeck, car les autorités avaient négligé de prendre des précautions. Quatre maisons ont été démolies. On craint d'autres troubles. Ces nouvelles, qui ont circulé hier à Hambourg, auraient presque donné lieu à des désordres semblables dans notre ville. Il est arrivé un événement malheureux qui a excité autant de regret que de colère : une nouvelle maison sur le Jungfersteg s'écroula et écrasa huit à onze ouvriers qui furent retirés morts des décombres. Une foule immense poussa des cris de mort et de malédiction contre la négligence des architectes et de l'autorité, et contre les usuriers et spéculateurs qui se pressent tant de reconstruire les maisons aux dépens des ouvriers. Ce n'est qu'avec peine que la garde bourgeoise se rassembla en toute hâte pour faire reculer la foule irritée, et barrer les rues. Le mauvais vouloir du peuple a singulièrement augmenté par suite de ce nouveau malheur, et il faut toute la vigilance des autorités pour prévenir une démonstration des classes pauvres et laborieuses contre les riches. Les maisons ont été construites avec du sable au lieu de l'être à la chaux. (*Gazette de Wurzbourg.*)

— On écrit de Naples à la *Gazette de Cologne*, que Don Carlos aurait manifesté à une grande puissance allemande méridionale, qui lui a toujours montré beaucoup de sympathie, qu'il était prêt à renoncer au trône en faveur d'un de ses fils, si une alliance matrimoniale avait lieu entre ce prince et Isabelle. Cette puissance aurait approuvé cette résolution et promis au prétendant d'appuyer son projet par les voies diplomatiques. Les partisans de Don Carlos se flattent d'obtenir l'approbation de l'Angleterre.

ESPAGNE. — On lit dans le *Corresponsal* du 10 août :

Nous savons que l'auguste cérémonie qui a eu lieu avant-hier, et la solennelle déclaration du ministère, ont été très bien reçues par le corps diplomatique étranger, et il est à espérer que la cause nationale retirera les résultats les plus avantageux du rapport que feront aux puissances leurs chargés d'affaires respectifs. Il était temps de penser à l'Europe, et non aux misérables satellites d'une puissance exclusive. On s'occupe sérieusement de donner à l'éducation des augustes orphelines l'impulsion nécessaire, autant dans la partie hygiénique que dans la partie morale. L'abandon dans lequel on a laissé un objet si important, l'isolement où la faction a tenu les filles de cent rois, réclamaient un changement essentiel. Il paraît que S. M. et S. A. passeront quelque temps à leurs maisons de plaisance, quand ce sera la saison, et que l'on cherchera, par tous les moyens possibles, à favoriser le développement de leur robuste constitution. Il se prépare pour dimanche une grande réunion des électeurs qui constituent le grand parti parlementaire, à laquelle assisteront toutes les notabilités engagées dans la situation actuelle. Probablement la réunion aura lieu au palais de Villa-Hermosa. Nous invitons nos amis à concourir à cet acte, qui doit produire d'avantageux résultats et assurer de plus en plus la désirable réconciliation des partis.

— On lit dans le *Times :*

Par le steamer *Liverpool*, qui a mouillé le 13 à Falmouth, avec les dépêches de la Péninsule, on apprend que le vaisseau *le Malabar* est arrivé, le 7, à Lisbonne, avec le général Espartéro, Van Halen et leur suite. La demande de communiquer et de débarquer a été immédiate-

INTÉRIEUR.

LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Nemours ont passé à Nantes la journée du 16. Après avoir assisté à une messe basse, ils ont visité, à la Bourse, une exposition d'industrie et d'horticulture. Ils ont ensuite visité l'hospice des Aliénés, l'Hôtel-Dieu et le Musée.

—Par ordonnance royale du 6 août 1843, ont été promus au grade de commandeur dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, MM. Jussouf, colonel de la cavalerie indigène de l'Algérie; Pelissier, colonel, sous-chef d'état-major de l'armée d'Afrique; Cavaignac, colonel des zouaves.

Au grade d'officier : MM. d'Allonville, chef d'escadron dans la cavalerie indigène; Blondeau, chef de bataillon au 48e; Forey, lieutenant-colonel du 58e; de Serre, chef de bataillon du 3e léger; Certain-Canrobert, chef de bataillon aux chasseurs d'Orléans; Géry, colonel du 56e; Bertin, chef de bataillon au 41e; Bouat, chef de bataillon aux chasseurs d'Orléans; Dantemare-d'Erville, chef de bataillon aux zouaves; Roergas, chef de bataillon au 22e; Joigneault, chef de bataillon, au 31e.

Faits divers.

Un déplorable accident est arrivé avant-hier dans la rue du Faubourg-Saint-Martin, non loin de l'église Saint-Laurent. Une diligence venant du Nord descendait, vers onze heures du matin, la rue du Faubourg. Sa vitesse s'accroissait en raison de l'inclinaison du terrain. Un enfant âgé de dix ans était sur le milieu de la chaussée au moment où la diligence arrivait près de l'église Saint-Laurent. Averti par les cris des voisins, l'enfant voulut fuir le danger; mais il était trop tard : la diligence venait de l'atteindre. Il fut renversé par les chevaux et broyé sous leurs pieds. La victime respirait encore lorsqu'on l'a conduite au poste le plus rapproché, mais on désespérait de la sauver. (*Gaz. des Trib.*)

— On nous transmet de Vernon les détails suivants sur un fait de probité digne d'encouragement :

Le train du chemin de fer de Paris à Rouen, parti de Paris le 12 de ce mois, à 7 heures du soir, avait à sa suite plusieurs wagons de bagage, de voitures de poste et de diligences. Deux malles tombèrent sur le cantonnement du sieur Henri Duval, gardien de la ligne entre Vernon et Gaillon. L'une de ces malles était brisée et les effets qu'elle contenait étaient épars sur la voie. Ce cantonnier les recherecha pendant la nuit. Il avait entre les mains plusieurs bijoux d'une assez grande valeur, une montre marine, plusieurs croix de décorations étrangères et un sac contenant des monnaies d'or et d'argent. Il vint le matin, à la station de Vernon, prévenir de la trouvaille qu'il avait faite, et remit exactement tous les objets qu'il avait ramassés. Il faut espérer que la Compagnie encouragera par une récompense cet acte de probité.

— Au sortir d'une visite rendue au grand-visir, mardi 18 juillet, MM. de Titoff, envoyé extraordinaire de Russie, Chaltchinsky, premier secrétaire d'ambassade, le prince Handjeri, premier interprète, et deux secrétaires ont failli être victimes d'un accident déplorable. Le caïque de la mission de Russie, dans lequel ils s'étaient embarqués pour retourner à bord du bateau à vapeur sur lequel ils étaient venus de Bujukdéré, avait à peine quitté l'échelle, qu'il fut heurté par une grosse sacolève qui entrait dans le port à toutes voiles, masquée par un gros bâtiment à l'ancre. Toutes les personnes qui montaient le caïque furent jetées à la mer, à l'exception de M. de Titoff, qui se tint cramponné au bord. Une multitude de bateaux accoururent au secours de ces messieurs, qui furent tous retirés sains et saufs.

Un accident de même nature est arrivé le même jour à un banquier arménien qui traversait le canal, et dont le caïque fut chaviré par un gros bateau. On a eu de la peine à sauver le banquier, qui a été transporté chez lui sans connaissance, et dont l'état a inspiré des craintes pendant deux jours.

— On écrit de Meaux, 14 août :

Un terrible incendie a dévoré, la nuit dernière, les quatre moulins du pont de l'Echelle, en notre ville. On n'a aperçu le feu que vers onze heures du soir, et à trois heures du matin, malgré les efforts des pompiers et de la population, tout était consumé. La perte est évaluée à près de sept cent mille francs. Ces quatre moulins étaient assurés pour une valeur beaucoup moindre. L'incendie a commencé par un moulin appartenant à M. Rolland, qui, il y a quatre ans, vit celui qu'il occupe lui-même également détruit par un incendie. On n'a heureusement la perte de personne à déplorer.

— On écrit de Gèdre (Basses-Pyrénées) :

Un pasteur espagnol d'Aragon gardait son troupeau sur la montagne d'Estaulie, voisine de Gèdre, où son maître avait acheté des pâturages. Un coup de vent terrible a suffi pour faire rouler 109 brebis dans l'abîme où elles ont péri. Tous les pâtres des environs se sont empressés de venir à son aide et de disputer aux aigles la chair de son troupeau.

— Le *Correspondant de Nuremberg* rapporte, d'après une petite monographie de M. Brodley, que deux moineaux détruisent, pour la nourriture de leurs petits, 4,000 chenilles par semaine. Cependant on fait la guerre à des oiseaux d'une si grande utilité, parce qu'ils ramassent les grains que nous perdons et vont quelquefois en hiver, dans nos granges, enlever une quantité insensible de notre superflu.

Le journal *la Phalange*, s'appuyant de ces considérations, a déjà fait entendre sa voix en faveur du moineau et des autres granivores, en faveur du linot surtout, qui préserve les vignes de la pyrale. On sait que les Anglais, qui avaient mis la tête du moineau-franc à prix pour en débarrasser leur île, furent obligés de payer, pour la repopulation de l'espèce, le double de ce qu'ils avaient donné pour sa destruction.

— Suivant une lettre de Leipsick, 10 août, adressée au *Journal allemand de Francfort*, la population de Leipsick est augmentée de 4 à 5 mille âmes depuis l'ouverture du chemin de fer de cette ville.

—Il n'y a pas long-temps, nous avons annoncé que, le 10 juillet, 150 maisons de la ville de Kaab, en Hongrie, avaient été détruites par un incendie, et que la ville entière n'avait dû son salut qu'à une pluie abondante. Aujourd'hui, les journaux belges nous apprennent que, le 19 du même mois, un épouvantable incendie a éclaté, à 10 heures du matin, à Miskolez, et, en six heures, a dévoré 1500 maisons. L'hôtel du comitat, le couvent des mineurs avec son église et ses écoles, les deux églises protestantes, la synagogue, l'hôtel-de-ville, le théâtre, etc., ont été la proie des flammes. Les faubourgs, où les maisons sont toutes couvertes en chaume, sont brûlés entièrement. On évalue à plusieurs millions de florins les dommages causés par cet incendie.

—Le thermomètre de M. Chevalier marquait, dans la journée d'hier : à midi 23° 8; à deux heures, 23° 9; à minuit, 19° 4; dans la journée d'aujourd'hui, à midi, 25° 7, et à deux heures 27°.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES D'EURE-ET-LOIR. — Le 6 juillet dernier, M. Thirouin fils et sa mère voyageaient en cabriolet. A une heure peu avancée de la nuit, entre Maintenon et Hanche, deux hommes arrêtent la voiture; l'un d'eux monte sur le marchepied, et M. Thirouin tombe entre les bras de sa mère, frappé à la tête d'un coup de feu. Mme Thirouin s'empresse de donner aux assassins l'argent qu'elle porte avec elle, et poursuit sa route avec son fils mourant, couché sur elle. A Hanche, Thirouin fils expire. La justice mit bientôt la main sur les deux auteurs de cet attentat: ce sont deux frères, Louis et Victor Beudin.

Les témoignages et les débats établissent irrécusablement la culpabilité. Les accusés avouent, du reste; seulement, ils prétendent n'avoir pas eu l'intention de tuer, et Victor Beudin allègue que son pistolet est parti par accident.

Il paraît résulter des débats, que Louis exerce sur son frère un grand ascendant, et que c'est lui qui a été l'instigateur du crime.

Le jury reconnaît les deux frères coupables, et admet des circonstances atténuantes en faveur de Victor Beudin seulement. La cour prononce contre Louis Beudin la peine de mort, et contre Victor celle des travaux forcés à perpétuité avec exposition.

— Dans son audience d'aujourd'hui, la septième chambre de police correctionnelle a jugé un jeune homme de vingt ans, nommé Jeanneau qui, depuis l'âge de douze ans, ne sort pas des maisons de correction. Jeanneau et un de ses camarades, Mouneau, ont rencontré, la nuit, sur le quai des Tuileries, un individu en état d'ivresse. Ils l'ont dévalisé complètement. Cet individu, au lieu de faire résistance, s'assit tranquillement sur le parapet, et se mit à rire aux éclats. Alors, Jeanneau, tirant son couteau, s'écria tout-à-coup : « Tiens! j'ai bien envie de te descendre. » Mouneau s'y opposa, et, saisissant le couteau, le jeta dans la rivière. C'est Mouneau qui a raconté ce fait à l'audience, et Jeanneau n'y a opposé aucune dénégation.

Jeanneau a été condamné à cinq ans de prison; Mouneau à deux ans de la même peine, et tous deux à cinq ans de surveillance.

M. le président a dit à Mouneau : « Vous voyez que, malgré vos déplorables antécédents, le tribunal vous a tenu compte de l'humanité que vous avez montrée. »

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 14 *août* 1843.

GEYMET, marchand de vins, r. Dalayrac; juge-com., M. Beau; synd. prov., *M. Lefrançois*, r. de Louvois, 8.

BOURSE DU 17 AOUT.

La stagnation de la Bourse de Londres achève de paralyser ici nos affaires déjà si nulles.

La Bourse s'est passée à faire des reports pour le *fin prochain*, qui n'a pas cessé d'être fort demandé. Quant à la dépréciation légère de nos fonds français sur le dernier cours d'hier, il faut l'attribuer à l'absence complète des affaires.

Les Caisses Laffitte ont fait 1,105; Haïti, 477 50, au comptant.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt.	122 80	122 80	122 65	122 75	122 70
— fin cour.	122 75	122 75	122 70	122 75	122 75
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	81 15	81 20	81 15	81 20	81 20
— fin cour.	81 25	81 30	81 15	81 25	81 30
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0	»	»	»
4 0/0	104 75	»	»
O. de la Ville	1320	»	»
Banque de Fr.	3280	»	»
C. Laf. de 5000.	»	»	»
— de 1000.	1105	»	H. 5
Caisse Hypoth.	767 50	»	»
Quatre Canaux.	1287 50	»	»
Chemins de Fer.			
St-Germain	»	»	»
Vers. R. Dr.	»	»	»
de R. G.	107 50	»	»
Orléans	665	666 25	B. 1 25
Strasb. à Bâle.	»	»	»
Rouen.	680	681 25	H. 1 25
Hâvre.	530	530	»
Fonds Étrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	107 3/8	»	»
— Portugais.	»	»	»
Esp. D. active.	27 3/4	»	B. 1/8
5 0/0 Naples	107	107	»
— Romain.	105 7/8	»	»
Obl. Piémont.	1198 75	»	B. 1 25
Emp. d'Haïti.	477 50	»	H. 2 50

Cours de la coulisse, à 4 heures. 81 22 1/2 demandé.

Bons du Trésor.....

Pieces de 40 et 20 fr. Agio, 9 à 10 le mille.

Rouen. Fin c. 681 25 682 50

Orléans. 666 25 667 50.

Fonds anglais. Londres. 15 août. 94 1/4 3/8.

Reports. 5 p. 100 fin de mois. au pair. fin proch. 35

» 3 p. 100 » 05 » 25

» » à la coulisse. » 23 3/4 demandé.

Spectacles du 18 août.

OPÉRA. — La Favorite.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Don Juan d'Autriche.

OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice. — Le Pré aux Clercs.

VAUDEVILLE. — Une Femme compromise. — Quand l'amour s'en va... — Mme Barbe-Bleue. — L'Anneau.

GYMNASE. — Baiser par la fenêtre. — Antonine. — Francesca. — Les Deux Sœurs.

VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Les Nouvelles à la main. — Les Lutins de Bretagne.

PALAIS-ROYAL. — L'Ogresse. — La Salle d'armes. — L'Autre part du Diable. — Le Mari à l'essai.

PORTE SAINT-MARTIN. — Les Dîners à 32 sous. — Lénore. — Le Gascon à Trois Visages.

GAITÉ. — La folle de la Cité.

AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.

CIRQUE NATIONAL DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — Grands Exercices d'équitation. — Haute école. — Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés, etc.

BULLETIN AGRICOLE.

La baisse sur les céréales fait de rapides progrès à l'étranger. Depuis huit jours, elle est de plus de 1 fr. 50 c. par hectolitre sur le marché de Londres, et de 1 fr. sur le marché de Mayence. A Hambourg, il y a également baisse prononcée sur les blés de la Baltique.

La baisse est plus lente sur les marchés intérieurs, principalement sur les marchés du rayon d'approvisionnement de Paris.

La spéculation est toujours très active sur les spiritueux. Les derniers cours des esprits 3/6, à la bourse de Paris, ont une tendance à la hausse.

3/6 disponible 68 à 69 fr.
Septembre et oct. 70 71
Nov. et décembr. 72 00

Les huiles suivent à-peu-près le même mouvement ascendant, faible, mais continu.

Les blés et les farines restent stationnaires à la halle de Paris, et la taxe du pain n'éprouve pas de variation. A. YSABEAU.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. ÉTAMPES.	MEAUX.	PROVINS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. ANGERS.	MORTAGNE.	CHALONS-SUR-S	BEAUNE.	GRAY.	MARCHÉS ÉTRANGERS. ODESSA.	LONDRES.	HAMBOURG.
BLÉ l'hectol. Blanc, 1er choix.	23 70 à 24 »	24 70 à 25 »	23 » à » »	22 » à 22 50	22 » à 22 25	22 » à 22 50	25 » à » »	26 » à 26 30	23 » à 23 25	14 » à 14 50	26 » à 26 50	de Saxe 17 45
Première qual.	23 » à 23 35	24 » à » »	22 » à 22 35	21 85 à 22 »	21 25 à » »	21 » à » »	21 » à » »	24 » à » »	22 » à 22 50	12 » à 13 50	23 30 à 25 65	Silésie 16 70
Deuxième »	21 32 à 22 »	22 » à 22 70	21 » à » »	» » à » »	» » à » »	20 » à » »	19 » à » »	23 » à » »	21 » à 21 75	» » à » »	» » à » »	Pologne 16 40
Inférieure »	18 70 à 19 35	» » à » »	» » à » »	» » à » » Calme.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol. Première qual.	11 » à 11 70	10 » à 10 35	8 » à 8 50	» » à » »	14 » à 14 25	11 » à 11 20	14 » à 14 50	14 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Deuxième »	9 » à 10 70	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	10 60 à 10 80	13 50 à 14 »	13 » à 13 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol.	10 33 à 11 »	10 » à 10 35	12 23 à 13 25	» » à » »	10 » à 10 50	13 » à 13 50	13 » à 13 50	12 » à 12 25	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 70 à » »
AVOINE, l'hect. Première qual.	11 35 à 12 »	11 » à 11 35	10 65 à 11 »	11 » à 11 50	7 50 à » »	10 80 à » »	13 » à » »	13 » à 13 50	» » à » »	4 30 à 5 »	» » à » »	» » à » »
Deuxième »	11 » à 11 35	8 70 à 9 »	9 » à 9 15	10 60 à 11 »	6 50 à » »	10 20 à » »	» » à » »	12 » à 12 25	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième »	10 65 à 10 85	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAIS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	21 » à » »	17 50 à 18 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Versailles.	St-Germain	Gray.	Nevers.
Foin. 1re.	48 50	43 50	66 »	40 »	47 »
Foin. 2e.	43 46	42 »	60 »	» »	» »
Luzerne.	46 48	42 »	» »	» »	» »
Sainfoin.	» »	41 »	» »	» »	» »
Trèfle.	» »	» »	» »	» »	» »
Paille blé.	34 36	45 »	50 »	30 »	40 »
Paille seig.	26 30	30 »	30 50	» »	» »

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
BŒUF	1 20	1 50	VEAU	1 36	1 80
—	1 10	1 20	—	1 18	1 50
—	1 »	» »	—	1 »	» »
VACHE	1 12	1 40	MOUTON	1 40	1 40
—	» 94	1 »	—	1 28	1 20
—	» 76	» »	—	1 06	» »
PORC	» »	1 60			

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 19 SAMEDI 19 AOUT 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces* : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 18 AOUT.

Ce que devraient demander les conseils généraux dans l'intérêt de l'agriculture (1).

La *Phalange* avait adopté, pour l'exposition de ses doctrines politiques et sociales, une méthode que nous aurions voulu voir imitée par tous les organes de la Presse.

Nous ne nous sommes jamais bornés à dire : « Telle institution ne vaut rien. » Nous avons toujours ajouté : « Voici ce qu'il faudrait mettre à la place. » Et de même pour tous les actes de l'administration. L'indication d'un système meilleur, ou du moins que nous croyions meilleur, a toujours accompagné, dans nos colonnes, la critique du système ou des actes que nous attaquions.

La *Phalange* plaçait chaque année dans la bouche du Roi, avant l'ouverture des Chambres, un discours dans lequel elle formulait son programme de réformes et d'amélioration, et le système politique qui lui semblait le plus conforme aux intérêts généraux de l'Etat. Aucun journal n'a suivi cet exemple. Nous le regrettons vivement, car l'adoption générale de cette méthode eût coupé court à toutes les Oppositions tracassières, et eût introduit dans les discussions de la Presse un caractère de loyauté et de franchise qui ne les accompagne pas constamment, il faut en convenir.

On conçoit du reste la répugnance de certains journaux pour ce procédé si logique. Par exemple, la Presse ministérielle, décidée à trouver excellentes toutes les propositions du Gouvernement, se trouvait naturellement dispensée d'inventer quelque chose de meilleur. D'un autre côté, l'Opposition systématique devait se garder de formuler une idée, un programme, dans la crainte que le ministère, se ralliant à ce programme, ne la mît dans l'obligation d'approuver le Gouvernement, une fois de sa vie : un malheur qu'il faut éviter à tout risque, à ce qu'il paraît. Il y a des journaux qui ont dissimulé habilement le néant de leurs doctrines sous le commode prétexte de la rigueur de la législation de septembre.

Nous resterons fidèles à nos antécédents. Toutes les fois que l'occasion se présentera pour nous, de formuler un système général ou spécial d'améliorations, nous la saisirons avec empressement. Ces habitudes de bonne foi et de loyauté nous ont valu de trop honorables et de trop nombreuses sympathies pour que nous nous en écartions jamais.

Nous faisons demander aujourd'hui par tous les conseils de département de France, dans l'intérêt de l'agriculture, les réformes et les améliorations que nous considérons comme urgentes. Nous empruntons à cet effet la formule habituelle des votes de ces assemblées.

Les conseils généraux du royaume :

Considérant que le morcellement, la législation hypothécaire, l'usure, la courte durée des baux, l'insolidarité et l'ignorance, opposent aux progrès de l'agriculture d'insurmontables obstacles, et entravent ainsi le développement du bien-être des populations,

Emettent le vœu, d'abord;

(1) Voir les articles intitulés : *Des intérêts agricoles* et *Des causes de la détresse agricole*, dans les numéros du 13, du 14 et du 17 août.

» Que le Gouvernement saisisse immédiatement les Chambres » d'un projet de Code rural. »

Quant au Morcellement, demandent :

« Que l'administration favorise l'association, dans toutes les » branches de l'industrie agricole (1), par tous les moyens en » son pouvoir, notamment par la réduction de l'impôt foncier, » sur les terres associées. »

Décident :

« Qu'il sera prélevé chaque année, sur les fonds des budgets » départementaux, une allocation spéciale, pour primes d'encouragement à l'Association agricole. »

Quant aux vices de la législation hypothécaire, demandent :

« La réforme de la législation hypothécaire, ou plutôt, à raison de l'immense difficulté de cette réforme, la création d'un » système de mobilisation du sol qui débarrasse la propriété » d'une partie de ses entraves. »

Quant à l'usure, sont d'avis :

« Que le prix de l'argent ne peut être fixé par une loi, attendu » que l'argent est une marchandise; que la valeur de toute marchandise est essentiellement mobile et dépend des rapports de » l'offre à la demande;

» Attendu, en outre, que toutes les lois pénales destinées à réprimer l'usure, vont contre le but du législateur, et ne font » que rendre plus pénible la situation du travailleur besogneux,

» Réclament l'abrogation des articles du Code qui punissent » l'usure;

» Attendu, encore, que l'organisation du crédit est le meilleur et l'unique spécifique contre les ravages de l'usure,

» Réclament instamment l'institution de banques agricoles, » qui servent à la fois de caisses d'épargne au travailleur économe et de caisses de secours au cultivateur probe et laborieux » dans la gêne;

» Demandent que les fonds de ces nouvelles caisses d'épargne et ceux de la caisse actuelle, qui grèvent l'Etat d'une si » lourde charge, soient employés à la fondation d'un vaste établissement de crédit rural, destiné à commanditer l'agriculture. »

Quant à la courte durée des baux, émettent le vœu :

« Que l'administration encourage les baux à long terme par » une réduction des droits d'enregistrement proportionnée à la » durée du bail, le contraire précisément de ce qui a lieu maintenant;

» Que le pouvoir législatif fasse des lois qui garantissent les » intérêts du fermier contre les exigences du propriétaire, et qui » ne permettent pas à celui-ci de profiter tout seul de la plus-value apportée à sa chose par le travail intelligent d'autrui. »

Quant aux résultats déplorables de l'insolidarité :

« Reconnaissent que le déboisement outré et imprévoyant des » cimes et des versants des montagnes a altéré la climature générale du pays, tari les sources, ouvert les vallées à l'inondation, etc., et qu'il est urgent d'apporter un terme à ces dévastations...

» En conséquence, et dans ce but, demandent qu'une nouvelle

(1) Les fruitières du Jura sont un des plus admirables exemples de l'association dans une branche importante de l'industrie agricole, la fabrication du fromage. Nous avons vu, dans un grand nombre de communes de l'Est, par exemple dans les environs de Vaucouleurs, des petits propriétaires s'associer à quatre ou à cinq pour avoir une charrette.

» loi, une loi sévère, accompagnée de mesures d'administration » efficaces, arrête les déboisements des cimes et des pentes ayant » une inclinaison donnée, réglemente rigoureusement les coupes et l'aménagement des bois et le pacage du bétail.

» En outre, et pour réparer le mal existant, conjurent l'administration de faire reboiser au plus vite tous les terrains mal à » propos défrichés, ou ceux dont l'exposition et le sol ne conviennent qu'à la production des forêts.

» Demandent que la plus grande partie de ces travaux d'utilité publique soient exécutés par des corps de travailleurs » recrutés et organisés pour cette destination spéciale et susceptibles de concourir, à titre de soldats, à la défense du sol.

» S'engagent à contribuer à la dépense de ces travaux pour » une somme proportionnelle à l'étendue des terrains à reboiser » dans chaque département.

» Décide qu'il sera alloué chaque année une prime d'encouragement sortable à tous les propriétaires, fermiers ou exploitants quelconques du sol, qui auront planté *utilement* une portion notable de leur terrain d'exploitation. »

Quant à la destruction des insectes et animaux nuisibles, ainsi que des mauvaises herbes;

« Attendu que l'échenillage ne peut avoir d'effet utile, qu'autant qu'il est pratiqué sur de vastes étendues de territoire à la » fois, et qu'il faut une longue suite d'années et d'efforts soutenus » pour arriver à la destruction des chenilles;

» Demandent : que l'échenillage soit déclaré par la loi mesure » d'utilité publique; que la loi frappe d'une amende considérable le propriétaire dont les arbres demeureront couverts de » nids visibles d'insectes;

» Que la loi accorde une action à la commune ou à l'habitant » de la commune contre tout possesseur de champs infestés de » mauvaises herbes à graines volantes ou à racines envahissantes, comme le chardon, le chiendent (1);

» A plus forte raison que cette action soit accordée contre le » possesseur de bêtes atteintes de maladies contagieuses. Réclament, au surplus, des mesures d'hygiène et de visite par des experts pour prévenir l'invasion ou le développement des épizooties.

» Attendu que les abus de la chasse au fusil et de la chasse au » filet ne vont pas à moins qu'à menacer d'une destruction totale » les oiseaux qui étaient chargés de garantir les moissons, les » vignes et les forêts contre les ravages des hannetons et des » chenilles.

» Réclament une répression sévère des abus de la chasse (2).

» Emettent surtout le vœu que le législateur consacre comme » disposition essentielle de la loi préventive à intervenir, l'interdiction de la vente du gibier en temps prohibé. »

Quant à la routine et à l'ignorance générale du cultivateur :

» Attendu que l'ignorance et la misère, sont des obstacles insurmontables à l'adoption des saines doctrines de culture et à » l'emploi des instruments perfectionnés;

» Attendu que, pour arriver à la propagation de l'enseignement

(1) On nous assure que la législation rurale de la Belgique et de la Hollande punit de l'amende le délit de non-échardonnage.

(2) Les chambres ayant été saisies d'un projet de loi sur la police de la chasse et la question renvoyée par le ministre du commerce à l'examen des conseils généraux, nous laissons aujourd'hui cette question, que nous traiterons prochainement dans un article spécial. Nous faisons même réserve pour celle des irrigations.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Il réunit le lendemain son beau-père et sa belle-mère en conseil de famille.

Ici l'on joue!

C'est par ces mots que Froissart ouvrit la séance.

— Comment, ici l'on joue! reprit Mme de Neuvilette. Qu'entendez-vous par ces paroles?

Adeline soupira : elle devinait, par cette entrée en matière, quelque nouvelle folie de son mari.

— Oui, ici l'on jouera à la roulette, reprit Froissart. Vous savez ou vous ne savez pas que les maisons de jeu du Palais-Royal et Frascati viennent d'être fermés par ordre du Gouvernement. Eh bien! ma maison s'ouvre dès demain aux joueurs exilés.

— Votre hôtel deviendrait une forêt de Bondy, un coupe-gorge?

— On ne coupera aucune gorge, chère belle-maman *violette*, on

— Monsieur de Neuvilette, on nous prend décidément pour des 113, mettez-vous donc en colère!

— Oui, ma mie, répondit le vieux Neuvilette, qui voulait avoir un motif avant de se mettre en colère, et qui ne s'y mettait pas toujours quand il l'avait. D'ailleurs, puisqu'il faut le dire, il ne détestait pas autant que sa femme son mauvais sujet de gendre. Il avait été jeune et marquis; il possédait un grand fonds d'indulgence pour les folies de jeunesses.

— Si nous connaissions, reprit-il avec un accent fait pour concilier tout le monde, ce que projette Aristide, nous pourrions mieux en juger, ce me semble.

— Bien dit! mon cher beau-père; vous allez tout connaître. Le gouvernement perd du coup huit ou dix millions par an en supprimant les jeux; il s'agit de les recueillir. C'est facile comme bonjour. Voulez-vous ou non ôter votre chapeau à huit ou dix millions qui passent? Nos salons sont respectables...

Mme de Neuvilette poussa un soupir fort ironique.

— Du moins, à mes yeux, reprit Froissart.

— A la bonne heure! répéta Mme de Neuvilette.

— Une roulette, quatre banquiers pour présider la banque, dont vous

— Je gardais ceci pour la fin, pour le bouquet, répondit Froissart. Le rôle que je lui destine?

— Oui.

— Celui de belle femme.

— De belle femme, qu'est-ce à dire?

— Quand autrefois vous étiez jeune, reprit Froissart, il y a longtemps...

— Oui, votre père était alors tavernier.

— Restaurateur, s'il vous plaît.

— Soit, gargotier.

— Restaurateur. Quand autrefois vous étiez jeune, belle maman *trompette*, et qu'on cherchait à vous marier, ne vous exposait-on pas aux yeux des jeunes gens avec le plus d'avantages possible? Ne leur montrait-on pas vos épaules, vos bras, vos pieds? Ne vous faisait-on pas chanter, danser devant eux?

— Mais, impertinent! votre femme n'est pas à marier.

— Vous m'interrompez toujours. C'était une bonne affaire que se ménageaient vos parents, en vous étalant ainsi à la curiosité publique, n'est-ce pas? C'est aussi une bonne affaire que je prétends faire en voulant que ma femme appelle ici par ses grâces, son esprit, son amabi-

» agricole, il faut commencer par enseigner l'enfance;

Demandent :

» 1° L'adjonction expresse de l'enseignement agricole à tous les autres enseignements dans les écoles primaires;

» 2° La création, dans chaque département, d'une école centrale d'agriculture pratique où les enfants des propriétaires un peu aisés puissent recevoir à peu de frais un enseignement complet, où le Gouvernement et le département aient la faculté de placer les fils des cultivateurs pauvres qui se seraient distingués dans les écoles inférieures, pour les récompenser de leur bonne conduite et de leur zèle (1). L'administration et le département, en ouvrant de cette manière la carrière de l'enseignement agricole oral et pratique, au fils du pauvre, répandront activement l'instruction dans les campagnes, et feront ainsi preuve d'une sollicitude éclairée pour les véritables intérêts du peuple et de la démocratie. »

Enfin, les conseils-généraux demandent, comme condition première de toutes les améliorations, la création d'un corps spécial d'ingénieurs hydrauliques, d'inspecteurs agricoles et de médecins vétérinaires publics, chargés de procéder à l'exécution des entreprises nouvelles, de réglementer et d'inspecter tous les services, d'activer l'impulsion de tous les travaux.

(1) Le travail des adultes et même celui des enfants au-dessus de douze ans sont toujours plus que suffisants, dans une ferme, pour rembourser l'établissement des frais de l'éducation et de la nourriture de l'élève. Les faveurs de l'administration n'entraîneraient jamais pour celle-ci de trop lourds sacrifices.

Vice-royauté d'Algérie.

La France, quand elle envoya son armée en Afrique, ne fut point animée par l'esprit de conquête égoïste; elle n'eut qu'une pensée tout-à-fait grande et généreuse. Après avoir détruit un repaire de pirates qu'il était honteux pour l'Europe de laisser subsister, elle comprit qu'elle ne devait pas se borner à venger d'anciennes injures, mais qu'ayant mis une fois le pied sur le sol barbare, sa mission était de ranimer la civilisation dans cette Afrique autrefois si brillante et si riche, au temps où la Gaule était elle-même plongée dans l'ignorance et la barbarie.

Cette mission, la France l'a acceptée courageusement; elle ne s'en est dissimulé ni les dangers, ni les travaux; elle n'en espère aucun profit bien déterminé, et cependant elle prodigue son sang et ses trésors à cette œuvre de ralliement des peuples.

Mais cette œuvre, commencée par la guerre, par la destruction, par la dévastation, doit prendre bientôt une autre forme, sous peine de devenir une œuvre inhumaine et anti-morale. La guerre a été une dure nécessité pour s'introduire au cœur du pays; mais ce n'est pas le sol nu, ce n'est pas le désert que nous voulons gagner; ce n'est pas la destruction des races indigènes que nous devons rechercher, c'est leur conservation, leur bien-être, leur affection.

Coloniser l'Algérie, voilà le moyen. La colonisation seule peut nous conserver cette possession; elle seule peut la fortifier, l'agrandir, la peupler.

Guerroyer de longues années encore serait du temps perdu; nous serons bientôt assez forts en Afrique pour n'avoir plus à redouter les soulèvements des indigènes; le rempart le plus sûr que nous puissions leur opposer sont les villages des colons. L'armée a été jusqu'à présent le but principal, le moyen unique d'action; sans lui faire perdre de son importance, qui sera grande encore pendant long-temps, un nouvel élément doit se produire à côté d'elle, et se développer avec énergie : c'est l'élément colonisateur, l'élément civil.

Le chef de l'armée ne peut, à-la-fois, coloniser et combattre; ses propensions naturelles, ses habitudes, l'influence de son entourage, le porteront toujours à mettre la guerre au-dessus de tout, à regarder la guerre comme le but définitif, permanent, de l'occupation; tandis que la guerre n'est qu'un moyen transitoire, dont il faut se débarrasser au plus vite.

La prépondérance de l'élément guerrier gêne le développement de l'élément colonisateur; le colon est trop abaissé devant le soldat, dans un pays où le soldat est le maître et se regarde trop comme indispensable; les allures administratives s'en ressentent; elles sont souvent acerbes et despotiques; naturellement les chefs ne peuvent peser dans la même balance les droits et les prétentions des uns et des autres; il n'y a pas assez de sécurité, pas assez de liberté pour le colon.

Puis, quel est ce pouvoir éphémère qui domine à la fois l'armée et les colonies? Ces gouverneurs-généraux sont trop souvent changés; ils viennent pleins d'ardeur, se fatiguent vite, et s'en retournent en toute hâte jouir en France des honneurs de ce commandement passager. Nouveaux gouverneurs, nouveaux plans; point de traditions, toujours des vues nouvelles, toujours un apprentissage coûteux au pays, point de projet poursuivi avec persévérance, et transmis de main en main jusqu'à son accomplissement entier.

Il est temps de rendre l'administration de l'Algérie plus stable; il est temps d'y élever l'élément civil à l'égal de l'élément militaire; il est temps de pousser activement la colonisation comme la guerre.

Qui peut à la fois commander aux colons et aux militaires sans être redouté des uns et méprisé des autres? Qui peut nourrir avec persévérance de grandes pensées et les mener à fin? Qui peut prendre assez à cœur les intérêts d'un pays où tout est à faire, tout à créer, pour s'y dévouer tout entier et s'y faire une seconde patrie?

Est-ce un général d'armée, qui ne pourra jamais regarder l'Algérie que comme un pays étranger qu'il doit se hâter de soumettre et de quitter volontairement, s'il ne veut pas en être rappelé tôt ou tard forcément par les caprices de l'autorité ministérielle et des votes des Chambres? Non; son pouvoir est trop instable, trop précaire, trop changeant.

Il faut à l'Algérie un pouvoir fixe, déterminé, continu, et qui soit toujours le même.

L'établissement d'une vice-royauté peut seul satisfaire complètement tous les besoins de l'Algérie.

Un vice-roi, pris parmi les fils du Roi, peut seul dominer avec une autorité suffisante les colons et l'armée. Seul il possèdera le prestige de grandeur nécessaire pour imposer aux populations indigènes; seul il se trouvera dans une position assez forte et assez élevée pour n'être pas soumis aux volontés changeantes des fluctuations parlementaires; seul il peut arriver en Afrique avec cette pensée que l'œuvre qu'il doit accomplir, et à laquelle il se dévouera, sera bien son œuvre à lui, et que les fruits lui en reviendront.

Car une politique prévoyante doit se demander ce que sera un jour l'Algérie, ce que deviendra ce pays où se trouveront tant de populations d'origine diverse : d'abord les indigènes long-temps en immense majorité, puis les Français, les plus nombreux après les indigènes, et ensuite tous ces Espagnols, tous ces Italiens, tous ces Allemands, tous ces étrangers attirés de tous les pays, et qui viendront peupler les villes des côtes.

L'Algérie restera-t-elle une province, un département français, une colonie française, ou bien devra-t-elle vivre dans une demi indépendance, sous la suzeraineté de la France? Devra-t-elle se créer une nationalité et des intérêts propres, quoique toujours liés à ceux de la mère patrie?

Pour nous, soulever ces questions c'est les résoudre. Une politique sage, étudiant l'histoire de tous les établissements coloniaux, doit songer à l'avenir et prévoir la nécessité des évènements; au lieu de s'opposer au cours naturel des choses, elle doit le faciliter; elle doit en amortir les effets fâcheux, en s'efforçant de le diriger.

C'est ce qu'elle ferait en créant en Algérie une vice-royauté; cet établissement d'un pouvoir plus élevé, en accélérant le développement de l'Algérie, amènerait un autre établissement plus considérable encore, celui de la vice-royauté héréditaire.

Mais en France on n'est peut-être pas encore disposé à concevoir la nécessité de ces institutions. Contentons-nous, pour aujourd'hui, d'avoir nettement et sans détour indiqué notre pensée. Les besoins, les intérêts et les désirs éclairés de la population européenne de l'Algérie ne peuvent tarder de rendre plus évidente la nécessité que nous signalons.

L'opinion publique, en Algérie, a déjà saisi avec une grande intelligence l'idée que nous émettons ici; elle a compris qu'un pouvoir stable et moins subordonné peut seul répondre aux besoins du pays, besoins nouveaux, besoins immenses; l'opinion en Algérie a aussi pressenti que des moyens nouveaux peuvent seuls donner satisfaction à ces besoins, et que le sol africain ne peut être rendu à la civilisation qu'à la condition que la civilisation elle-même sache inventer pour cela des moyens d'organisation plus perfectionnés.

L'établissement d'un pouvoir stable et régulier, d'un véritable pouvoir algérien, est en ce moment une des conditions les plus favorables pour l'application de ces moyens. Quoi que puisse dire le *National*, l'établissement d'une vice-royauté en Algérie est populaire en Afrique, où l'on ne se pique pas, à tout propos, d'être républicain.

Un progrès dans le National.

Si nous ne ménageons pas au *National* les critiques que ses idées rétrogrades, sa polémique agressive, et son esprit de parti ne rendent que trop nécessaires, nous nous en considérons comme plus strictement tenu de constater tout ce qui peut être rapporté à son avantage. Il est fâcheux que nos éloges irritent peut-être plus encore le *National* que nos justes critiques; mais nous n'y pouvons que faire. Nous suivons une règle de conduite dont le caractère fondamental est l'impartialité. Cette règle a contribué beaucoup à donner crédit et autorité aux principes dont nos efforts poursuivent le triomphe. Loin de songer à nous en départir, nous espérons, en persévérant dans cette ligne de justice, où d'ailleurs le chemin est très facile, quand on n'a de parti pris pour aucune erreur ni contre aucune personne, nous espérons prouver que cette voie est la plus profitable, et avoir dans la Presse de nombreux imitateurs.

Nous n'en sommes pas à notre premier éloge à l'endroit du *National*. Tout récemment, dans la dernière campagne entreprise par les banquiers pour la conquête des chemins de fer de l'Etat, nous avons eu fréquemment à louer, à approuver, à citer ce journal entre tous les autres organes de la Presse parisienne. Nous nous sommes même trouvés heureux de dire tout haut ce que des personnes bien informées nous avaient appris tout bas, que des tentatives essayées pour acheter le silence du *National* sur cette même question des chemins de fer, y avaient rencontré des dispositions trop rares en un temps où le trafic *des questions* se fait presque publiquement dans un trop grand nombre de journaux et même de journaux des plus *vertueux*.

Aujourd'hui nous avons à signaler dans le *National* un mot, un simple mot qui, s'il n'a pas été introduit par mégarde dans les colonnes du journal, est à nos yeux d'un excellent augure.

Dans un de ses nombreux articles sur l'affaire du Mans, le *National*, parlant de la destitution du conseil municipal, a écrit « qu'elle avait été désapprouvée par les *conservateurs intelligents et honnêtes*. »

Le *National* reconnaissant et proclamant qu'il peut y avoir et qu'il y a des conservateurs *intelligents et honnêtes*, c'est assurément un progrès considérable; c'est un indice de retour à des sentiments et à des idées plus larges, et un symptôme de cette disposition générale qui emporte les esprits vers un avenir de réconciliation à l'avènement duquel nous espérons bien contribuer pour notre part.

Le conseil d'arrondissement de Brest, considérant les désordres qu'occasionnent les condamnés en surveillance dans les localités qu'ils habitent, a renouvelé le vœu que les condamnés libérés soient, avant leur départ, obligés de désigner le lieu vers lequel ils veulent se diriger, et de prouver qu'ils y auront les moyens de s'occuper et de se suffire. Dans le cas contraire, ils devraient être mis à la disposition du Gouvernement, *qui aviserait à leur fournir du travail*.

Nous remarquons avec plaisir cette dernière partie du vœu, parce qu'elle implique la reconnaissance du droit au travail, et exprime que le devoir du Gouvernement est d'assurer l'exercice de ce droit.

Nous nous empressons de répondre au nouvel et généreux appel de M. Alphonse Karr en faveur de M. Sauvage, inventeur du système de l'hélice appliquée à la navigation.

On lit dans la dernière livraison des *Guêpes* :

Sauvage est sorti de prison, — grâce à l'intervention d'un ami, — et à un délai accordé par le créancier. — Pendant que le *Napoléon* se promène triomphalement dans la rade du Havre, — avec les hélices dénaturées, — changées, — *perfectionnées*, — non pour faire mieux, — mais pour faire autre chose; — Sauvage, retiré dans un coin de campagne, — est obligé, pour appliquer son système tel qu'il l'a créé, — de faire de ses mains un bateau et des hélices, et de creuser lui-même avec une bêche une marre sous les pommiers.

Je voudrais que, les journaux m'aidant encore de leur publicité, on crût devoir répondre à ceci :

Sauvage est-il, oui ou non, l'inventeur de l'hélice?

Le Gouvernement a-t-il, oui ou non, donné plus de 500,000 fr. pour appliquer le système des hélices au *Napoléon*?

Sauvage a-t-il reçu, oui ou non, une indemnité pour ses dépenses, ses travaux et ses essais? — une récompense pour son invention?

L'hélice du *Napoléon*, — l'hélice divisée est-elle supérieure à l'hélice simple inventée par Sauvage?

(Pour cette dernière question, je puis me faire la réponse moi même. L'Académie des sciences a déclaré que l'hélice perdrait sa force à proportion des divisions qu'on y ferait.)

Si l'on n'était pas de l'avis de l'Académie, — l'Académie et l'inventeur ne valent-ils pas qu'on leur prouve qu'ils ont tort, — par un essai d'application de l'hélice-Sauvage — comparativement à l'hélice divisée?

En tous cas, — pourquoi Sauvage est il mis à la porte de son invention?

Dans l'hypothèse la plus désavantageuse pour Sauvage, — c'est-à-dire si l'Académie des sciences s'est trompée, — si l'hélice Sauvage a été perfectionnée par l'hélice brisée du *Napoléon*, — ne pense-t-on pas devoir une récompense nationale à l'inventeur?

REVUE ETRANGÈRE.

Allemagne.

Des bords du Rhin, le 12 août.

Monsieur le rédacteur,

Le but de ma correspondance n'est pas de satisfaire une curiosité stérile, qui ne désire que de connaître les événements du jour sans chercher à en saisir le lien et la tendance. Je voudrais placer sous les yeux de vos lecteurs un tableau général de la situation de mon pays, et, par conséquent, je me crois obligé, avant d'entrer dans les détails variables des événements, de poser une base en traçant les lignes fondamentales

---

— Ma fille est perdue, je ne veux pas rester une minute de plus dans cette caverne, monsieur le marquis. C'est une honte, j'en appellerai à la justice! au Roi! je me jetterai aux pieds de Sa Majesté!

— Puisque la vôtre ne veut pas de ce bonheur, belle maman *aigrelette*, reprit Froissart, toujours aussi calme, je ne prétends pas l'y contraindre; quittez-moi, séparons-nous.

Le vieux Neuvilette baissa l'oreille. La conclusion ne lui allait pas du tout.

— Vous reprendrez, termina Aristide, votre chambre au cinquième étage, vous rallumerez votre petit feu de cotrets, vous rentrerez dans votre noble misère. Bien entendu que je garde Adeline. Vous y réfléchirez, ajouta-t-il en levant la séance pour aller donner son avis sur les tables de jeu qu'on venait d'apporter.

Pensée détachée.

mille francs en or pour, chaque jour, leur en arracher mille en argent. Les cent dix mille francs empruntés sur son hôtel avaient trop vite coulé par d'autres issues pour qu'il restât encore assez d'argent à Froissart, obligé de remplir les conditions d'un banquier des jeux.

Il a recours aux grands moyens.

Après d'inutiles demandes à son père, Jean-Cascaret Froissart, il lui adressa une seconde page des fameux mémoires, espérant qu'elle produirait sur lui le même effet que la première. Il eut soin de répéter le titre :

Mémoires de mon père,
Jean Froissart,
Accusateur public en 93.

C'est ainsi que s'ouvrait cette seconde révélation historique.

« La première famille innocente que mon père, Jean Froissart, fit jeter

A ces noms illustres et sonores, la marquise de Neuvilette leva la tête, et dit : Mais, Dieu me pardonne, monsieur le marquis, ce sont des gens de qualité, de très haute qualité.

A peine avait-elle exprimé son admiration, que la porte de la chambre s'ouvrit, et que Froissart, en habit à la française, suivi de quatre domestiques tenant des flambeaux d'argent dans leurs mains gantées, parut en disant :

— Aurai-je l'honneur de conduire au salon madame la marquise de Neuvilette? on n'attend plus qu'elle pour commencer la soirée.

Tandis qu'il achevait sa phrase, un homme d'un air tout-à-fait respectable offrait le bras à Adeline, qui baissa la tête et accepta.

Progression de bonheur.

La première soirée fut étincelante.

La seconde soirée orientale; mais quelqu'un vola, par distraction,

L'Autriche est le plus puissant des états de la confédération germanique; elle en est le chef reconnu par la loi fédérale; elle a de plus ce grand avantage que sa supériorité n'est pas le résultat d'une convention récente de la diplomatie, mais qu'elle est *historique*, et que ses alliés et confédérés sont accoutumés, depuis des siècles, à se considérer comme les grands vassaux de l'empire. Ce sont surtout les petits princes de la Confédération, puis les princes médiatisés (*Standesherrn*) et les seigneurs féodaux (*Grundherrn*) qui acceptent avec plaisir la suzeraineté de l'Autriche, trouvant dans leur fidèle loyauté envers la maison impériale un appui plus solide et moins humiliant que celui qu'ils trouveraient dans le protectorat des rois et des divers souverains allemands, auxquels ils ne reconnaissent d'autre supériorité que celle de l'étendue du territoire.

Malgré tous ces avantages, l'Autriche n'a jamais joué un rôle actif et initiateur dans les affaires de la Confédération. Sachant qu'il était impossible de réduire le peuple allemand au degré de soumission muette et passive de ses propres sujets, elle se contentait de diminuer les points de contact entre ses provinces et le reste de l'Allemagne; elle bornait son influence à mettre obstacle autant qu'elle pouvait au progrès constitutionnel, à l'émancipation du peuple allemand; et elle abandonnait à la Prusse l'important office de diriger le mouvement de la vie publique de l'Allemagne. Les deux puissances marchèrent en parfaite harmonie jusqu'en 1830; elles étaient d'accord sur le but, et, en travaillant chacune de son côté, elles parvinrent à effacer la dernière trace du mouvement populaire. Mais depuis cette époque, la Prusse a compris la première qu'il était impossible de maîtriser le désir du progrès sans se donner au moins l'apparence de vouloir le seconder en le dirigeant. Cette pensée a valu à la Prusse les succès dont j'ai parlé dans ma dernière lettre (1).

Cependant l'Autriche s'est aperçue de ces succès; elle a vu l'Allemagne s'avancer sous la bannière de l'aigle noir, vers un avenir qui devait mettre tout le pays hors du contrôle de la politique d'immobilisme. Alors l'Autriche a compris enfin qu'elle devait se mettre en mouvement elle-même, si elle voulait maintenir sa position et son ancienne autorité.

De ce moment date une nouvelle ère pour la politique autrichienne: d'un système absolument immobile, elle est entrée dans la voie des états progressifs. Il ne faut pourtant pas attendre que l'Autriche, gouvernée si long-temps par une politique stationnaire, se jette tout d'un coup dans la route des innovations et des réformes. La prudence proverbiale, dont le cabinet de Vienne ne s'est nullement departi, lui conseille des précautions. L'Autriche avancera bien lentement; elle veut éviter toute espèce de secousse.

Elle doit non-seulement ménager les préjugés et les intérêts d'une aristocratie puissante qui est essentiellement conservatrice, mais craindre encore de trouver de l'opposition jusque dans les rangs du peuple. Celui-ci est tellement accoutumé à la soumission, et borné dans ses prétentions libérales, qu'il éprouve une sorte d'effroi à l'idée de l'émancipation et du progrès.

Un fait récent prouve assez clairement la vérité de ce que je viens d'avancer. Le baron von Kubeck, ministre des finances, le Necker autrichien, vient de mettre au jour un projet sur la transformation du système prohibitif, de ce système qui ruine les finances et paralyse l'industrie du pays. Le ministre ne proposait pas la liberté du commerce, mais un tarif basé sur l'état des différentes branches de l'industrie. Au moment où ce projet allait être mis à exécution, les marchands, les négociants, les classes manufacturières du pays, ont envoyé une foule de députations et de pétitions à Vienne pour s'opposer à la réalisation d'un système par lequel seul l'Autriche peut sortir de son état d'inertie commerciale aussi bien que politique. Tels sont les fruits d'une politique qui, s'étant longtemps efforcée de retenir un peuple entier dans l'ignorance complète sur ses intérêts publics, rencontre précisément un obstacle dans cette même ignorance quand il s'agit d'une réforme utile.

La faute n'est cependant point irréparable. L'Autriche tient en réserve des moyens immenses; les ressorts de son Gouvernement sont assez puissants pour vaincre toutes les résistances, pourvu qu'elle veuille bien mêler un peu d'enseignement à ses injonctions. En deviant de son système d'obéissance aveugle et d'abrutissement, elle prendrait facilement, à la tête du mouvement germanique la place qui lui convient (2).

Un moyen puissant pour être utile aux Etats allemands, et par conséquent pour gagner la popularité, sera un acte de navigation et la création d'un pavillon germanique. Mais, que l'on me comprenne bien, il ne s'agit point de faire une puissance maritime de l'Allemagne, qui restera toujours un Etat essentiellement agricole, et qui ne peut avoir nulle prétention à la domination des mers.

Néanmoins, l'Allemagne doit remplir sa destinée commerciale, celle d'intermédiaire entre l'Est et l'Ouest. Le Rhin, le Weser, l'Elbe et le Danube, qui baignent son territoire, offrent des voies pour le transport des produits de toutes les zones. Pour protéger le mouvement sanitaire et pacifique de la navigation allemande, il n'est aucunement besoin des batteries d'une flotte de guerre; le pavillon de la Confédération allemande saura se faire respecter par la nature même de sa mission commerciale et civilisatrice. Il trouvera une protection suffisante dans l'autorité et l'influence des Puissances allemandes sur le monde diplomatique et politique, et dans le poids qu'elle peuvent faire passer de l'un à l'autre des bassins de la balance de l'Europe. Cependant, pour rendre cette protection efficace dans les cas spéciaux, il sera indispensable que la *Diète germanique*, qui est reconnue comme corps politique et qui reçoit les ambassadeurs de l'étranger, envoie en son propre nom (non pas en celui de l'Autriche et de la Prusse) ses chargés d'affaires et ses consuls dans chaque port où les intérêts de la navigation allemande pourraient être en jeu. C'est pour cette protection diplomatique que le pavillon et l'acte de navigation germanique doivent ressortir de la Confédération et non pas du Zollwerein, parce que ce dernier n'étant nullement reconnu comme corps politique, se trouve par conséquent dépourvu d'influence et d'autorité dans le cercle diplomatique.

C'est donc au nom de la Diète et sous les auspices de l'Autriche, que l'Allemagne fera flotter sur les mers son pavillon pacifique, qu'elle prendra sa place parmi les peuples navigateurs. L'Autriche, en réalisant ce projet d'*organiser la navigation allemande*, fera un premier pas vers une influence cent fois plus légitime et moins contestable que celle qu'elle pourrait obtenir ou conserver en comprimant le mouvement et le progrès dans tous les Etats de la Confédération.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 18 août.

...occupations civiles. Ce plan pourra-t-il être mis à exécution? D'après la tournure qu'ont prise les choses, il serait permis d'en douter. On a commencé à diriger sur Constantinople les milices de divers districts. C'est ainsi que les Albanais d'Uskup ont refusé formellement de marcher, et se sont même insurgés. Le pacha de Salonique ayant fait un rapport au Gouvernement et s'étant rendu à Constantinople en personne, la Porte Ottomane envoya sur-le-champ trois régiments de ligne à Salonique pour arrêter les progrès de l'insurrection. Toutefois elle a résolu de céder et de renoncer au recrutement, et même de donner aux Albanais un autre gouverneur.

(*Gazette nationale allemande*, du 14.)

ANGLETERRE. — CHAMBRE DES COMMUNES. — *Fin de la séance du 15 août.* — *Lord Palmerston*, après avoir fait l'historique de la question de Servie, soutient que, dans cette question, le Gouvernement anglais a manqué à son devoir en se mettant à la suite du Gouvernement autrichien; le noble lord termine ainsi:

« La Russie ne pouvait critiquer l'élection du prince Alexandre dans quelques circonstances qu'elle eût d'ailleurs eu lieu, car la Russie n'est point, en Servie, puissance protectrice comme dans la Valachie et la Moldavie. — Par toutes ces considérations, je prétends que les droits du Sultan ont été violés, et il en résulte une atteinte à l'équilibre politique européen. — Un Gouvernement qui ne fait rien et qui ne dit rien est un mauvais Gouvernement, et les hommes qui ne savent pas prévoir le danger ne sauront point l'affronter quand il existera. Que l'honorable baronnet communique donc les documents que je demande; si toutefois les explications qu'il donnera étaient satisfaisantes, j'abandonnerais ma motion. »

Sir Robert Peel répond que l'élection du prince Alexandre ayant été irrégulière, la Russie était en droit d'en demander l'annulation. A entendre le noble lord, dit sir Robert Peel, il aurait fallu soutenir le sultan contre la Russie. Mais je demande si les intérêts qui étaient en jeu auraient justifié une guerre. Quand on est convaincu de l'existence du droit, il faut voir si l'on a les moyens physiques de réussir, et le noble lord lui-même a souvent pratiqué cette doctrine.

Sir Robert Peel termine en refusant les communications demandées par lord Palmerston.

— Dans la séance du 16 août, la Chambre des communes a discuté le bill des pensionnaires externes de l'hôpital de Chelsea. Ce bill consiste, ainsi que nous l'avons dit, à mettre à la disposition du Gouvernement un plus grand nombre de constables pour réprimer les émeutes, c'est-à-dire à distraire, pour le service de la police, 10,000 hommes sur les 76,000 dont se compose le corps de vétérans connu sous le nom de pensionnaires de Chelsea.

— On écrit de Carmarthen au *Times*: Les troubles s'étendent chaque jour dans le comté; déjà la partie du nord en est atteinte, et l'on craint sérieusement des dévastations à Aberystwith.

Swansea, 10 août. — Un grand meeting des fermiers des barrières a eu lieu hier à la maison de ville. M. Morris présidait. Une résolution a été proposée de former un comité chargé de faire le relevé des barrières et de leurs produits du district de Swansea, afin que, dans un prochain meeting, les fermiers des taxes puissent juger du mode à adopter pour l'abolition des barrières, et aussi de la possibilité d'en conserver quelques unes.

Les ouvriers en cuivre continuent de se promener en bandes nombreuses. Ils se sont rendus à Taybach et Abevaron pour engager les ouvriers à cesser leurs travaux.

IRLANDE — *Meeting de Maryborough.* — O'Connell, monté sur la plate-forme, s'est exprimé ainsi:

Je crois que le Tout-Puissant, qui châtie ceux qu'il aime, et qui a fait passer vos pères par des jours de tribulations et de persécutions, vous réserve des jours heureux et brillants; et peut-être serai-je l'instrument choisi pour arracher ma patrie à l'esclavage et à la pauvreté. Mais, ces bienfaits, il faut les gagner, et vous les gagnerez par la sobriété, la moralité et la persévérance! N'y a-t-il pas ici un grand nombre de *teetotallers* (1)? (Nous le sommes tous!) Tant mieux: pour moi, le teetotaller a un caractère presque aussi sacré que les membres du clergé. J'ai été édifié de voir l'empressement des populations qui se désaltéraient dans l'onde pure des fontaines, et je n'ai pu m'empêcher de démêler, dans cette sobriété, le signe caractéristique de la prospérité future de l'Irlande. Buveurs d'eau! vous êtes à mes yeux les hommes dont la moralité, la vertu et la persévérance dans la cause de la liberté, doivent faire le bonheur du pays. Les buveurs d'eau, voilà mes soldats, à moi; soldats qui doivent figurer dans la lutte morale entreprise, et qui, si l'on en venait à une autre bataille, ne déserteraient pas leur poste! Mais vous n'avez pas besoin de vous inquiéter sous ce dernier rapport; on ne vous attaquera jamais. J'ai des nouvelles à vous donner de l'Angleterre. On n'y dit rien; on n'est pas dans l'intention de rien faire. Persévérons donc, amis, dans l'intérêt de la sainte cause que nous avons embrassée, et la victoire couronnera notre constance.

— Au banquet de 450 couverts qui a suivi le meeting, O'Connell a dit: Le vieux duc de Wellington croit se venger de nos démonstrations unanimes en nous appelant des pillards. En fait de pillage, le vieux duc doit être expert! (On rit.) A Badajoz, Ciudad-Rodrigo, Saint-Sébastien, les malheureux Espagnols, nos alliés, ont appris à le connaître; car jamais peuple vaincu n'a eu à souffrir plus d'horreurs que le peuple espagnol n'en a enduré de l'armée de Wellington. Pauvre Angleterre, avec de tels hommes à la tête, toi, jadis un grand peuple, te voilà tombée dans le ridicule!

M. O'Connell ajoute qu'il faudrait prier la Chambre des lords de ne plus entendre lord Brougham, sans que celui-ci se fût fait recevoir parmi les teetotallers. Il faut envoyer cet homme au père Mathieu, afin qu'il ne fasse plus d'écarts. Il a eu du talent, il n'a plus que de l'imprudence.

Dublin. — Dans la réunion de l'Association du repeal, le conseiller municipal Reilly a demandé que le sculpteur irlandais Hogan, fût chargé d'entreprendre la statue du libérateur. « Dans la grande réunion qui doit avoir lieu demain, a-t-il dit, le libérateur sera couronné par les affections du peuple irlandais. La reine Victoria a droit sans doute à notre dévouement; mais O'Connell commande à nos cœurs, il est le roi de nos affections, et jamais souverain n'a pris place sur un trône plus glorieux! (Une voix: Puisse-t-il ainsi régner long-temps!) M. Reilly: Oui, j'espère qu'il pourra vivre assez pour voir sa statue dans la Chambre des communes d'Irlande. » La proposition de M. Reilly est adoptée avec acclamation.

ESPAGNE. — On lit dans le *Castellano* du 11 août:

« Un grand nombre d'électeurs du parti national se réuniront à midi, le dimanche 13 du courant, dans le salon du Lycée de Madrid. Comme leur but sera de se mettre d'accord pour que le programme que le pays

classe de 1837, faisant partie des divers corps stationnés en France, et qui auront droit à leur congé à la fin de l'année 1844, sera renvoyé dans la réserve au moyen de congés illimités, à la levée des camps de manœuvres, et remplacé immédiatement sous les drapeaux par des jeunes soldats de la classe de 1842.

Toutefois, le renvoi des militaires appartenant aux régiments qui se trouvent à Paris et aux environs, ne s'effectuera qu'au fur et à mesure de l'arrivée des jeunes soldats destinés à les remplacer, afin que les corps restent au complet. Cette disposition est applicable, pour l'infanterie, aux hommes appartenant au troisième comme à ceux des premier et deuxième bataillons.

Le nombre des jeunes soldats à faire mettre en route se composera de tous ceux de la classe de 1842 restés disponibles pour l'armée de terre, sur les 60,000 hommes appelés à l'activité par l'ordonnance ministérielle du mois de mars dernier.

Faits divers.

La feuille hebdomadaire de Berlin contient une ordonnance pour l'armée, ainsi conçue: « S. M. le roi a daigné ordonner au ministre de la guerre de porter son attention sur la manière dont les officiers, sous-officiers et soldats portent la barbe, et de tenir la main à ce que l'uniformité s'établisse à cet égard, ainsi que pour les favoris, qui ne devront pas s'étendre jusqu'à la cravate. » — Berlin, 31 juillet 1843.

— La feuille officielle de Potsdam contient la défense de remettre des pétitions ou d'adresser la parole à LL. MM. le roi et la reine lorsqu'elles se promènent dans les jardins royaux.

— En Portugal, les procès de presse sont jugés par le jury devant le tribunal correctionnel composé d'un seul magistrat, le juge civil. (*Juiz de direito.*)

Le 2 août, une feuille d'opposition radicale, *lo Patriota*, était citée sous la prévention d'outrage à la Chambre des députés, et de provocation subversive. L'article incriminé était ainsi conçu:

« La Chambre des députés du Portugal ne se corrige pas; aujourd'hui elle donne plus d'une preuve de son ignorance grossière et de l'oubli absolu des usages parlementaires.

» Une Chambre, qui est un corps constitué, bien ou mal, et qui tant bien que mal représente la nation, compromet sa dignité par une telle aberration parlementaire. »

A la question de savoir si ces deux passages contenaient un abus de la Presse, manifesté par une offense et une injure contre la Chambre des députés, le jury a répondu *non*, à l'unanimité. Le juge a prononcé l'acquittement de l'éditeur du *Patriote*.

— On lit dans le *Chemin de fer Belge*:

Nous extrayons d'une nouvelle publication sur les voies ferrées de l'Allemagne, par M. Van Reden, les détails qui suivent:

Sur les chemins de fer allemands se trouvent 245 locomotives en activité, dont 38 sont construites en Allemagne, 166 en Angleterre, 12 en Belgique, et 29 dans les Etats-Unis. Les dépenses moyennes de construction et d'établissement ont été, par kilomètre courant:

Sur 1 ligne, de 450 000 à 400,000 fr.; id., 1, de 350,000 à 300,000; id., 2, de 300,000 à 250,000, id., 7, de 200,000 à 150,000; id., 14, de 150,000 à 100,000; id., 8 de 100,000 à 75,000; 1, id., de 75,000 à 50 000; idem, 1, de 50,000 à 25,000; et sur une ligne, au-dessous de 25,000 fr.

— On lit dans la *Presse*:

On ne peut se dissimuler, quelles que soient les causes nombreuses qui paralysent les progrès de notre agriculture, que ses produits sont de beaucoup inférieurs à ceux de l'Angleterre. Voici un rapprochement entre la quantité de produits que créent annuellement, en France et en Angleterre, mille familles agricoles.

Mille familles agricoles produisent annuellement:

	En Angleterre.	En France.	Différence.
Chevaux,	278	65	4 fois moins.
Race bovine,	1,230	203	6
Bêtes à laine,	11,000	1,043	10
Grains,	56,000 hect.	40,000	2/7 en moins.

On compte par kilomètre carré, en France, 33 cultivateurs; en Angleterre, 28 seulement. Notre production agricole devrait donc être au moins égale à celle de l'Angleterre, et notre infériorité ne prouve qu'une chose: le manque d'instruction spéciale chez les cultivateurs français.

— Le duel qui devait d'abord avoir lieu à Genève entre le prince Napoléon, fils de Jérôme Bonaparte, et M. de Laroche-Pouchin, commandant-général des troupes du grand duc de Lucques, paraît définitivement arrêté. Ce duel ayant échoué à Marseille et ailleurs, par l'intervention des polices, le prince Napoléon s'est adressé au roi de Wurtemberg, son oncle, qui, après avoir mûrement examiné l'affaire, a permis, dit-on, le duel, bien que les combats de cette espèce soient interdits dans ses états. Un des témoins du prince est M. le comte de S..., jeune homme très distingué et petit-fils d'un des ministres de l'empire. Il a dû partir mercredi dernier pour le Wurtemberg. M. de Laroche-Pouchin est assisté, dit-on, par M. de V...y, ancien officier, et maintenant écrivain de la Presse légitimiste. (*l'Helvétie.*)

— Il se forme maintenant une Société dans le Wurtemberg pour propager des livres utiles dans la campagne et dans les villages. Plusieurs arrondissements de la Prusse rhénane ont déjà de petites bibliothèques qui ont été fondées par des personnes amies du peuple, et par des souscriptions, sans l'assistance du Gouvernement. Quelque chose de pareil existe aussi dans une petite ville d'Alsace, où un instituteur a fondé une petite bibliothèque d'enfance pour habituer ses jeunes élèves, qui parlaient toujours allemand, à parler le français.

— Avec moins de 4 millions d'âmes, la Belgique a 133 journaux. (La France en a 458 au plus avec une population presque décuple.) Sur ces 133 journaux, 37 sont quotidiens, 39 paraissent deux ou trois fois la semaine, et 57 sont hebdomadaires.

Bruxelles seule compte 17 journaux quotidiens, Anvers en a 3, Liège 7, Gand 3, Bruges 2 et Namur un seul.

En général le nombre des abonnés aux journaux belges est fort restreint; pour aucune feuille il ne dépasse 2,000.

Faits de subversion.

Nous avons annoncé dernièrement l'arrestation de plusieurs faux monnayeurs.

De nouvelles captures ont eu lieu depuis, tant à Paris qu'à Belleville. On a saisi, rue Guérin-Bosseau, un véritable atelier de fausse monnaie: le moule, les matières, le plâtre pour former la matrice, et des pièces parfaitement faites. Là, les émissionnaires venaient recevoir les pièces confectionnées qu'ils passaient dans la journée. Il paraît que cette fa-

son action ; aussitôt il met les objets volés entre les mains d'un jeune homme qui était arrêté près de la porte de M. B..., en lui disant à mi-voix : « Monsieur, Monsieur, vous perdez quelque chose. » Puis il se sauve à toutes jambes.

L'horloger, ne doutant pas que ce jeune homme ne soit un de ces compères dont les voleurs sont toujours accompagnés afin de leur repasser ce qu'ils peuvent enlever, et de dépister ainsi les recherches, met la main sur le collet de ce complice sans le savoir, et, l'interpellant en termes peu flatteurs, le somme de le suivre chez le commissaire de police. Le pauvre jeune homme, tout confus et fort embarrassé, balbutie des mots sans suite qui persuadent encore bien mieux à l'horloger qu'il tient l'ami de son voleur. Forcé est donc au jeune homme de se rendre chez le magistrat. Mais, arrivé là, et son sang froid lui étant revenu, il se fit connaître, donna des explications, et invoqua des répondants qui ne laissèrent plus de doute sur le tour dont il avait failli lui-même être victime. C'est un jeune étudiant en droit, fort bon sujet, et dont la famille, très honorable, habite Paris.

Quant au voleur, pas n'est besoin de dire qu'il a pu s'échapper fort tranquillement, grâce au complice qu'il s'était si à-propos donné.

(*Gazette des Tribunaux*.)

— Le *Courrier de l'Eure* rapporte un trait de brutalité inqualifiable de la part d'un garde particulier de Bazinzourt. Ce garde ayant aperçu, en faisant sa tournée, un homme qui plaçait un *collet*, le laissa faire sans le prévenir ni se faire voir ; puis, au moment où le *colleteur* se baissait pour ramasser un lapin qui s'était pris au piége, un coup de fusil l'atteignit et le fit rouler sur la terre. Le malheureux n'a survécu que quelques heures ; mais il a eu le temps de faire connaître son meurtrier, qui est sous la main de la justice.

— Mercredi 16, dans la journée, le cadavre d'une jeune fille, paraissant avoir 17 à 18 ans, a été retiré de la Seine, à la hauteur du port aux fruits, en face la place de l'Archevêché. On a trouvé dans la poche de sa robe un papier plié, sur lequel on lisait ces mots :

« Je meurs de désespoir, à cause des mauvais traitements que ma famille me fait souffrir... »

Ce billet inachevé ne portait point de signature.

La mise de cette jeune fille, quoique assez recherchée, annonçait qu'elle devait appartenir à la classe ouvrière. Rien dans son extérieur n'accusait la misère, mais sa physionomie, régulièrement belle, portait les traces de douleurs morales profondes.

Le cadavre a été immédiatement transporté à la Morgue, et il est à présumer que la justice ne tardera pas à être éclairée sur les véritables causes de cet acte de désespoir. (*Constitutionnel*.)

— Une tentative de viol suivie de meurtre, amenait, le 12 de ce mois, le nommé Jean-Antoine-Marius Blanc, de Cuges, devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône. Le 21 juin dernier, Blanc, qui était veuf depuis trois mois de sa dernière femme, et qui demeurait dans la même maison que sa belle-sœur, descendit dans la nuit auprès de celle-ci. On ne peut savoir au juste ce qui se passa ; mais, le lendemain, Agnès Reimonen fut trouvée morte dans son lit. Une petite fille de cinq ans déclara avoir entendu sa tante crier pendant la nuit. Blanc, après avoir essayé de nier toute participation à la mort de sa belle-sœur, finit par raconter qu'il entretenait depuis long-temps des relations avec elle ; qu'étant descendu cette nuit-là auprès d'elle, comme il le faisait souvent, il avait été fort surpris de rencontrer de la résistance. « Alors, dit-il lui-même » dans son interrogatoire, pour la forcer à me recevoir, j'envoyai la » main au cou. Je serrai malheureusement trop fort, elle resta. » Les antécédents et la réputation de la victime combattent l'allégation de relations coupables invoquée par Blanc ; de plus, l'examen du larynx a amené la découverte de lésions profondes et de rupture, qui, au dire de la science, ne peuvent provenir que d'une pression énergique et prolongée ; on doit donc penser que Blanc a commis une tentative de viol sur sa belle-sœur, que, irrité par sa résistance et craignant qu'elle ne vint plus tard à l'accuser, il lui a volontairement donné la mort.

Le jury a admis cette explication et a reconnu Blanc coupable, mais avec des circonstances atténuantes. En conséquence, Blanc est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— La Cour d'assises de la côte-d'Or a vu se dérouler devant elle, dans son audience du 8 août, un de ces drames que rend si fréquents la situation faite aux filles-mères par la Société actuelle. Louise Millerand, âgée de vingt ans, ouvrière en linge, de Dijon, était devenue enceinte. Jusqu'au dernier moment, elle s'efforça de cacher sa grossesse, qu'elle n'avoua même pas à sa mère. Enfin, le 7 juin, elle accoucha seule dans sa chambre. Des voisines entendirent ses plaintes, les vagissements de l'enfant ; elles entendirent même Louise Millerand s'écrier en frappant du pied et d'un ton de colère : ***Veux-tu te taire, petit mâtin, veux-tu te taire !*** Puis le silence se rétablit, et ne fut plus troublé. Le lendemain, la mère, prévenue par ses voisines, interrogea Louise, qui fut obligée d'avouer son accouchement et de présenter son enfant qu'elle affirma être mort sans violences de sa part. L'expertise médicale a détruit ce système de défense, en constatant que l'enfant était né viable et qu'il portait à la tête et au cou des ecchymoses très prononcées.

En présence des charges, le jury ne pouvait qu'admettre des circonstances atténuantes. C'est ce qu'il a fait, et la Cour a prononcé quinze ans de travaux forcés et l'exposition.

— La cour de justice criminelle de Genève, dans son audience du 12 août, vient de condamner, pour fait d'avortement provoqué à l'aide de remèdes, l'officier de santé L.... à huit ans de travaux forcés, le nommé Detraz à trois ans de réclusion, et Marie Vuachet à un an d'emprisonnement.

TRIBUNAUX.

On se rappelle les déplorables résultats de l'écroulement du beffroi de Valenciennes, et le nombre des victimes de ce désastre. M. Pétiaux, architecte de la ville, qui dirigeait les travaux de réparation, a comparu devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention d'homicide par imprudence. Cette affaire a occupé les deux audiences du 11 et du 12. Le ministère public avait conclu à 40 jours d'emprisonnement et 100 fr. d'amende. Le tribunal a rendu le jugement suivant :

« Considérant que si l'instruction faite à l'audience n'a point établi que la chute de la tour de Valenciennes soit le résultat de la mauvaise direction des travaux, les dépositions des témoins, les faits et les débats, tout démontre et donne la preuve que le prévenu Pétiaux a commis la grave imprudence de rassurer l'autorité municipale et le public sur la solidité de cet édifice sans l'avoir préalablement visité d'une manière complète, et malgré les signes apparents qui (de l'avis des hommes de l'art) devaient l'avertir de la ruine imminente de ce monument ; ce qui constitue à sa charge le délit prévu et puni par l'article 319 du Code pénal ;

» Que cependant son activité, ses soins dans la conduite des travaux, son inspection dans l'intérieur de cette tour, une demi-heure avant l'écroulement, même au péril de sa vie, présentent en sa faveur des circonstances atténuantes,

» Vu les art. 319, 463, 52 du Code pénal, et 194 du Code d'instruction criminelle ;

» Le Tribunal déclare l'architecte Pétiaux convaincu d'avoir, par son imprudence, été involontairement la cause de la mort de plusieurs personnes ; le condamne par corps en l'amende de 100 fr. et aux frais. »

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 17 *août* 1843.

PALTOT, marchand de vins, r. Neuve-Guillemain, 13 ; juge-com., M. Milliet ; synd. prov., *M. Defaix*, r. St-Lazare, 70.

DUGUET, tailleur, r. Richelieu, 51 ; juge-com., M. Selles ; synd. prov., *M. Durand*, r. de Laucry, 10.

PERRINOU, tailleur et mercier, r. Guénégaud, 31 ; juge-com, M. Grimoult ; synd. prov., *M. Pellerin*, r. Lepelletier, 16.

BOURSE DU 18 AOUT.

Point de variations. Un seul cours coté sur la plupart des valeurs. Même sur le 5 0/0, fin courant, et le 3 0/0 au comptant.

Quelques négociations en valeurs industrielles. Continuation de la hausse des Rouen, et par suite des Havre.

Les fonds anglais immobiles, comme les jours précédents.

On a coté les Seyssel au comptant 600 et 620 ; les jouissances de canaux, 135, 133 75.

Les reports au pair, fin de mois, sur le 5 0/0 et le 3 0/0, et fermes à 25 et 35 fin prochain. A la coulisse 25 est offert.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	122 75	122 80	122 70	122 75	122 75
— fin cour. . .	122 75	122 75	122 75	122 75	122 75
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 25	81 25	81 25	81 25	81 20
— fin cour. . .	81 25	81 30	81 25	81 30	81 25
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	109 50	»	B. » 25	Cours de la coulisse. à 4 heures. 81 27 1/2 demandé.
4 0/0	104 75	»	»	Bons du Trésor 3 1/4 à 3 mois.
O. de la Ville .	1310	1315	B. 5	
Banque de Fr. .	3285	3290	H. 10	Pièces de 40 et 20 fr.
C. Laf. de 5000.	»	»	»	Agio, 9 à 10 le mille.
— de 1000.	1105	»	»	
Caisse Hypoth..	767 50	»	»	
Quatre Canaux.	»	»	»	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	»	»	»	St-Germ. Fin cour. 811 25.
Vers. R. Dr. .	287 50	»	B. 2 50	
d° R. G. . .	»	»	»	
Orléans	667 50	666 25	»	Orléans. » 666 25 667 50
Strasb. à Bâle.	195	195	H. 2 50	Strasbourg. » 192 50 193 75
Rouen.	687 50	688 75	H. 7 50	Rouen. » 685 » 690 »
Havre.	535	532 50	H. 2 50	

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	»	B. 1/8	Londres, 16 août. c. 94 1/4 3/8.
— Portugais. .	41 3/4	41 1/2	B. 1/4	Esp. actif. 25 7/8.
Esp. D. active.	27 3/4	»	»	Portug. 41 3/8.
5 0/0 Naples . .	107	106 95	B. 5	
— Romain. .	105 7/8	105 3/4	H. 1/8	
Obl. Piémont. .	1198 75	»	»	
Emp. d'Haïti. .	»	»	»	

Spectacles du 19 août.

OPÉRA. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles de St-Cyr.

OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. — Les deux Bergères.

VAUDEVILLE. — Le Mari de la dame de chœurs. — Mme Barbe-Bleue. — L'Anneau.

GYMNASE. — Baiser par la fenêtre. — Tiridate. — Antonine. — Lucrèce, Poitiers.

VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Les Nouvelles à la main. — Les Lutins de Bretagne.

PALAIS-ROYAL. — L'Ogresse. — La Salle d'armes. — L'Autre part du Diable. — Jocrisse en Famille.

PORTE SAINT-MARTIN. — Représentation extraordinaire au bénéfice de M. Baron. — Angèle. — Le Royaume des Femmes. — Un Divertissement — L'Anneau d'argent.

GAITÉ. — La folle de la Cité.

AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.

CIRQUE NATIONAL DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — Grands Exercices d'équitation. — Haute école. — Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés. — Auriol. — Quadrille des Mousquetaires, etc.

COMTE. — Jonas avalé par la baleine. — Les îles Marquises.

BULLETIN AGRICOLE.

Nous croyons devoir prévenir nos lecteurs qui remarqueraient quelques différences entre les cours des céréales sur les marchés éloignés de Paris, tels que les donne la *Démocratie pacifique*, comparés à ces mêmes cours tels que les donnent le *Bulletin commercial*, *l'Echo* et d'autres feuilles, que nous puisons directement nos indications, soit dans les feuilles publiques de chaque localité, soit dans des correspondances particulières dont nous garantissons l'exactitude.

Nous saisissons cette occasion pour engager nos confrères de province à adopter exclusivement l'hectolitre et le quintal métrique comme moyen uniforme de rendre les cours comparables d'un bout de la France à l'autre, et de forcer la main à l'autorité, qui, par une condescendance coupable, retarde l'usage universel du système métrique. Si la presse et l'administration, d'un accord unanime sur tous les points de la France, cessaient d'admettre d'autres mesures que l'hectolitre et le quintal métrique, si dans les écoles le système métrique était partout convenablement et exclusivement enseigné, la France y gagnerait l'adoption immédiate d'un système envié et imité des nations voisines, et destiné à faire le tour du globe.

N'est-il pas déplorable qu'à Paris même on vende la farine par 157 kil. ? et que, dans tout le centre et le nord-est, on traite les céréales par parties d'un hectolitre et demi ? Ailleurs, la mesure est de 2 hectolitres. Enfin, dans tout le midi, on ignore ce que c'est qu'un hectolitre, parce que l'autorité permet l'usage du double décalitre, que les méridionaux nomment, par abréviation, *calitre*, mesure très rapprochée de leur ancien *quartin*, *boisseau* ou *pannal*.

La même observation s'applique aux vins. Si l'administration imposait aux tonneliers l'obligation très simple de ne plus faire, à l'avenir, de futailles neuves que de la mesure d'un de ou deux hectolitres, sans fractions, le commerce des vins et des spiritueux rentrerait bientôt de lui-même dans le système métrique, et tout le monde serait forcé de s'y habituer.

Tout ce qui tend à l'unité a pour nous une importance réelle, et nous ne cesserons pas de solliciter à cet égard la nonchalance de l'autorité.

Les laines sont toujours à des prix très bas ; on trouve même difficilement à s'en défaire. A Soissons, les bonnes qualités valaient, en suint, les prix suivants, semblables à très peu près à ceux de la même époque de l'année dernière,

Mère-laine,	1 fr.	20 c. à	1 fr.	40 c.
Métis,	1	50	1	70
Mérinos,	1	90	2	30
Agneaux communs,	2	30	2	60
métis,	2	70	3	»
mérinos,	3	30	3	70

Les spéculateurs ne doutent pas qu'à l'arrivée des laines étrangères sur les marchés, en septembre et octobre, ces prix ne baissent encore, et de beaucoup.

Les draps ne se sont pas vendus, les magasins sont pleins ; les fabriques sont bien forcées de suspendre leurs achats. A. YSABEAU.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.			PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.					MARCHÉS ÉTRANGERS.		
		CHARTRES.	MEAUX.	SOISSONS.	ANGERS.	TOULOUSE.	LILLE.	BEAUNE.	BOURGES.	ODESSA.	LONDRES.	HAMBOURG.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	23 70 à 24 »	24 » à 21 25	23 » à » »	22 » à 22 35	23 » à 22 25	22 » à 22 25	19 50 à 21 »	26 » à 26 50	21 » à 21 15	14 » à 14 50	26 » à 26 50	de Saxe 17 45
Première qual.	23 » à 23 35	23 » à 23 25	22 » à 22 35	21 50 à 21 70	21 25 à » »	21 » à 21 50	18 50 à 20 25	24 » à » »	19 50 à 19 70	13 » à 13 50	23 30 à 25 65	Silésie 16 70
Deuxième » .	21 32 à 22 »	22 » à 22 25	21 » à » »	20 50 à 21 15	» » à » »	20 » à 20 50	» » à » »	23 » à » »	18 » à » »	» » à » »	» » à » »	Pologne 16 40
Inférieure » .	18 70 à 19 35	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	11 » à 11 70	13 » à 13 25	8 » à 8 50	13 » à 13 25	14 » à 14 25	» » à » »	11 » à 11 50	14 » à » »	12 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Deuxième » .	9 » à 10 70	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 » à 9 50	13 » à 13 50	9 50 à 10 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol. .	10 35 à 11 »	13 » à » »	12 25 à 13 25	10 » à » »	10 » à 10 50	10 » à » »	» » à » »	12 » à 12 25	9 » à » »	» » à » »	» » à » »	9 70 à » »
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	11 35 à 12 »	10 50 à 10 75	10 65 à 11 »	9 » à 9 50	7 50 à » »	9 » à 9 50	8 » à 8 50	13 » à 13 50	10 50 à » »	4 50 à 5 »	» » à » »	» » à » »
Deuxième » .	11 » à 11 35	» » à » »	9 » à 9 45	8 50 à 8 80	6 50 à » »	» » à » »	7 » à » »	12 » à 12 25	8 » à 8 35	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	10 65 à 10 85	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	10 50 à 10 60	» » à » »	» » à » »	» » à » »
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	12 » à [illegible]	[illegible]	[illegible]	17 50 à 18 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Versailles.	St-Germain	Gray.	Nevers.
Foin. 1re.	48 30	45 50	66 »	40 »	47 »
Foin. 2e.	43 46	42 »	60 »	» »	» »
Luzerne. .	46 48	42 »	» »	» »	» »
Sainfoin. .	» »	41 »	» »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	» »
Paille blé.	31 36	45 »	50 »	30 »	40 »
Paille seig.	28 30	30 »	30 50	» »	» »

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
BOEUF . .	1 20	1 50	VEAU. .	1 36	1 80
— . .	1 10	1 20	— . .	1 18	1 50
— . .	1 »	» »	— . .	1 »	» »
VACHE. .	1 13	1 40	MOUTON	1 40	1 40
— . .	» 94	1 »	— . .	1 28	1 30
— . .	» 76	» »	— . .	1 08	» »
PORC. . .	» »	1 60			

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 20.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

DIMANCHE 20 AOUT 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.—6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 19 AOUT.

En traçant le tableau de la situation générale du monde politique, nous avons montré que la France devait se concevoir pour mission de prendre l'initiative de l'Unité humaine pour l'organisation de la paix et l'Association des intérêts. Nous avons dit que la France, unie à l'Allemagne et aux États de l'Europe centrale, devait se placer entre l'Angleterre et la Russie pour contenir leurs empiètements égoïstes, et les diriger vers l'Unité libre et pacifique.

Cette politique est sans doute supérieure à toutes celles qui ont été conçues jusqu'à présent; mais, pour être supérieure, elle n'est pas moins actuelle, urgente, nécessaire; et si la France ne l'adopte pas bientôt, elle sera obligée de faire la guerre.

Voyez, en effet, ce qui se passe en Occident et en Orient, dans l'empire des mers et dans celui des continents. A Taïti et à Terre-Neuve, en Servie et Tschuruk-Su, partout, de la part de l'Angleterre et de la Russie, des actes, nous ne dirons pas de prépondérance, mais de *prépotence*, pour nous servir d'une expression italienne qui nous paraît parfaitement rendre la chose; partout la force d'expansion, qui pousse les deux grandes puissances du Nord dans leur double sphère maritime et continentale, jaillit d'une manière violente et peu humaine.

Ce n'est pas directement, et par grandes masses, que l'Angleterre et la Russie affectent l'empire; elles procèdent en détail et successivement. Devant ce nouveau mode de conquête, le ministère du 29 octobre s'efface et cède, au lieu d'aborder de haut les grandes questions de la police des mers, des affaires d'Orient, et de la réglementation collective des prises de possessions des contrées sauvages ou barbares; au lieu de restaurer enfin la politique pacifique active fondée sur l'initiative du progrès social dans le monde. Et la politique, quelque modeste qu'elle se fasse, n'évite pourtant pas les causes de collision. Un cabinet peut aller à la guerre par incapacité et par couardise.

L'Angleterre, tant caressée par M. Guizot, n'a pu nous laisser prendre possession d'un îlot dans la mer Pacifique. Voilà où en est l'alliance anglaise aux mains de M. Guizot. A peine avions-nous planté notre pavillon sur les Marquises, que, si les récentes nouvelles sont exactes, le Cabinet de Saint-James envoyait déjà ses marins à Taïti pour nous prévenir. Quelle touchante alliance!

Du côté de la Russie, les rapports sont ostensiblement assez mauvais: on est sur un ton de rancune et d'inimitié ouverte; mais, loin de contrecarrer l'action de la Russie sur Constantinople et l'empire ottoman, et de combiner avec les puissances les plus intéressées des conditions de résistance, la diplomatie du 29 octobre s'efface complètement dans toutes les difficultés qui surviennent en Orient; de sorte que la France est en réalité celle de toutes les puissances qui gêne le moins les tendances envahissantes de la Russie. Depuis que la question d'Orient a été portée principalement vers le nord de la Turquie, l'occasion était belle pour entamer l'alliance franco-germaine. M. Guizot n'a pas plus compris cette nouvelle phase du problème oriental, que M. Thiers n'avait compris la phase méridionale et égyptienne. L'intérêt allemand sur le Danube, tel devait être le lien par lequel il fallait nous rattacher à l'Allemagne. Le ministère du 29 octobre n'a pas su inspirer au cabinet de Vienne assez de confiance pour empêcher l'Autriche de se laisser entraîner par la volonté prépondérante de la Russie, dans la question servienne. Notre diplomatie, inactive par principe, passe son temps à voir couler l'eau du Bosphore, tandis que le czar contente à son aise tous ses caprices politiques et asseoit en paix son influence sur les populations danubiennes.

Nous perdons notre dignité dans le monde et nous n'évitons pas les collisions. Il n'y a que deux issues possibles à cette situation extrême : tôt ou tard une réaction violente, une guerre générale; ou bien une politique pacifique active, qui prendrait pour objet le réglement en commun de la police des mers et des colonisations, la neutralisation des grandes voies maritimes ou fluviales et l'institution d'un congrès général périodique. Le temps presse; les peuples souffrent; il faut opter entre la politique d'unité et d'harmonie, ou la politique d'abaissement qui conduit à la guerre. Quant à nous, notre choix est fait, et nous ne cesserons d'appeler la France dans les voies pacifiques et glorieuses de la destinée que lui dictent ses nobles antécédents et son génie civilisateur.

Chemins de fer. — Exploitation du pauvre.

Nous avons fait, en concession de chemins de fer, des fautes qui pèseront long-temps sur notre pays. Elles ne seront pas entièrement perdues si elles nous instruisent pour l'avenir, et l'on assure qu'à la session prochaine des Chambres, des discussions sérieuses s'établiront sur l'une des plus importantes questions que présente l'exploitation des nouvelles voies; nous voulons parler du tarif et de la classification des voitures destinées aux voyageurs. Un député de nos amis, — et qui n'est pas de l'Opposition, — voulant éclairer son vote sur cette question, a fait lui-même l'épreuve des différentes places qui sont mises à la disposition du public sur le chemin de fer d'Orléans, le mieux conduit de tout, et voici le résumé des principales observations qu'il nous a communiquées. Elles sont applicables au chemin de fer de Rouen, à cela près que sur celui-ci, les prix sont beaucoup plus élevés et le service beaucoup moins bien fait.

Les premières places sont d'une commodité parfaite : aucun receveur général, aucun agent de change, aucun lord anglais, ne voyage dans sa propre voiture plus confortablement qu'un bourgeois de Paris qui consent à faire, pour aller du boulevard de l'Hôpital à Orléans, le sacrifice d'une somme de 12 fr. 50 cent.

Les secondes ne sont point mal. L'intérieur en est garni avec beaucoup de simplicité; il faut pourtant en savoir gré à la compagnie, puisqu'elle n'y est pas tenue par les termes de son cahier des charges. On n'est pas au large dans ces voitures comme dans les premières; point de luxe, point de coussins moelleux; mais de bonne foi, pour trente centimes par lieue, on ne saurait guère exiger mieux. Le public, du reste, paraît être de cet avis, car on voit souvent des voitures de première classe marcher à vide les jours où celles de seconde classe sont encombrées.

Notre député, qui ne voulait pas manger son pain blanc le premier, a commencé par demander une place de troisième classe; on la lui a refusée; il était tombé sur un convoi qui ne comprenait que les deux premières. La compagnie, en contravention avec le texte formel de son cahier des charges, se dispense de transporter les pauvres gens, quand cela lui convient; les besoins du public ne sont point la règle de cette entreprise d'utilité publique; n'est pas mal à l'aise qui veut, et si vous n'avez que de quoi payer la dernière place, on vous répond, comme dans *Monsieur Vautour*, qu'en ce cas il faut avoir une voiture à vous.

Fort contrarié d'être obligé d'intervertir l'ordre de ses expériences, notre honorable ami s'est résigné à monter dans une excellente voiture. Au retour, il lui fallait, pour prendre l'heure incommode du convoi des pauvres gens, renoncer à un excellent dîner; il n'a pas hésité une minute; aussi, saisirons-nous cette occasion de rendre un hommage public à sa haute vertu. Un député qui sacrifie un dîner au besoin de savoir ce qu'il vote!.., il y a plusieurs années que cela ne s'était vu.

Voici donc les wagons de troisième classe!... Qu'est-tu devenue, plume du docteur Beresford ! Ton troisième volume des *Misères de la vie humaine* ferait oublier les deux autres.

Ces wagons sont tout bonnement des caisses de bois découvertes, traversées par des bancs de bois. Ce n'est ni la patache, ni la carriole. Quand la compagnie transportera des porcs et des moutons, elle n'aura pas besoin de faire la dépense d'un mobilier spécial; en enlevant les bancs, ces wagons de troisième classe pourront recevoir le bétail comme ils reçoivent les hommes. Cette combinaison fait honneur à la prévoyance et à l'économie de MM. les membres du conseil d'administration, et nous ne nous étonnons pas que leurs actions soient en hausse.

Le banc des voitures de première classe comprend quatre voyageurs d'égale dimension; celui des wagons en comprend six. Si vous voulez y monter, vous êtes tenu d'être d'un tiers moins gros que vos heureux compagnons. Il n'y a pas à répliquer; les places sont numérotées; pour six personnes d'une corpulence ordinaire, l'espace manque matériellement, et si vous en faites l'observation à votre voisin, il se trouve là un monsieur à collet galonné, pour ricaner et se mêler insolemment à la conversation. Comme si M. le préfet de police était complice de la spéculation du conseil d'administration, il a fait afficher dans l'intérieur des wagons un arrêté portant défense de se tenir debout : cette défense est du genre de celles qu'on inscrit sur certaines murailles, et que les gens prennent pour un appel à faire ce qu'on a l'air d'interdire. Si les voyageurs sont parvenus à se comprimer momentanément, le premier mouvement qui se manifeste sur le banc, agissant à la manière des doigts qui pressent un noyau de cerise, en chasse au moins un de sa place et l'oblige à se lever. Retenu sur son banc par son respect pour la police, notre ami, qui n'est pourtant pas d'une constitution chétive, a été opprimé tout le long de la route par un puissant marchand de bœufs qui, arrivé le sixième, avait trouvé, pour installer son énorme personne, un espace d'environ cinq centimètres; debout au milieu du wagon, ce brave homme, dont les épaules et le bâton normand écartaient de l'esprit de MM. les employés toute idée de recourir aux mesures coërcitives, ôtait l'air et le jour à ses quatre voisins. Que faire? Il valait encore mieux, pour ceux-ci, le souffrir comme cela que de le prendre sur leurs genoux ou le porter sur leurs épaules.

Tout ceci n'est rien encore. Quand le convoi marche, la vitesse avec laquelle il fend l'air fait l'effet d'un courant qui affecte les poitrines faibles de la manière la plus pénible; et c'est pour cela que, même dans les voitures fermées, les personnes qui ont l'habitude des chemins de fer, ont l'attention, surtout lorsqu'elles sont près des portières, de se placer à rebours. Cet effet est beaucoup plus sensible dans les voitures découvertes; on l'atténuerait en disposant les bancs de manière que les voyageurs tournassent le dos à la machine qui les entraîne; on s'est bien gardé de prendre une précaution si simple, et l'on s'est [illegible] hiver, le vent, qui coupera le visage des plus endurcis, [illegible] dans les voitures de seconde classe. Les gens qui montent dans [illegible] gons s'abonnent à recevoir la pluie; on s'est abstenu d'imprimer [illegible] des caisses la légère inclinaison qui prévient le séjour de l'eau sur [illegible] périales des voitures couvertes, et, pendant un orage, les [illegible] voyageurs ont les pieds dans une espèce de baquet d'eau.

Tout est donc combiné pour dégoûter les voyageurs pauvres des wagons, les leur faire abandonner et les obliger, bon gré mal gré, à prendre, avec une augmentation de prix de moitié, les voitures de seconde classe. Que la compagnie spécule sur l'incommodité de son matériel, elle peut prétendre que c'est son droit, et nous lui concéderons, si elle veut, que c'est son métier : mais qu'elle spécule aux dépens de la santé publique; qu'elle compte sur l'impunité, parce que la classe qui monte dans les wagons n'a pas accès dans les cabinets des ministres; qu'il nous faille augmenter le budget des hospices pour ajouter quelques centimes aux dividendes, c'est ce qui ne passera point inaperçu.

Hé quoi! l'Administration affiche un luxe de précautions inouï; elle

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE MUSICALE.

La musique est le parfum de l'art, comme l'art est la fleur de l'humanité. La musique charme et enivre l'homme et monte vers le ciel, y portant les exhalaisons les plus pures de nos sentiments, la traduction [illegible] de nos aspirations les plus saintes, et aussi le cri de nos douleurs quand elle ne peut parvenir à les endormir, à les consoler ici bas. [illegible]tiellement sensuelle et affective, n'abordant l'intelligence que par un côté restreint et tout spécial, la musique apparaît à peine dans la critique de l'art. Miroir et type de toutes les harmonies, elle ne réussit qu'imparfaitement à peindre la subversion. Le laid n'est pas de son ressort. Les accents qu'elle prête à la douleur excitent la sympathie, attirent les larmes, mais ne causent ni répulsion, ni amertume. Ce n'est donc point à elle qu'il faut demander les sombres tableaux de nos misères et de nos douleurs, dans le but d'inspirer l'éloignement et [illegible] tiellement harmonique, le besoin des autres; le second, au contraire, est totalement subversif, c'est une négation sociale.

Mais si la musique ne peut pas réagir sur l'état social, l'état social réagit beaucoup sur elle. Ainsi, dans notre âge, où la douleur et la peine sont la règle, où le bonheur et la joie sont l'exception, nous voyons les compositeurs faire résonner de préférence les cordes douloureuses de leur lyre. De plus en plus, la musique gaie, la musique heureuse, tend à disparaître et à céder la place aux plaintes vives et profondes des cœurs chargés de larmes. On en vient même, peu à peu, à n'estimer que la musique qui interprète la douleur, tant on sent instinctivement le besoin de s'unir solidairement, par des émotions sympathiques, au cri de détresse que pousse l'humanité tout entière. A cette tendance, il y a encore une autre raison; c'est que l'homme est bien plus expérimenté dans la souffrance que dans le bonheur; celui-ci ne produit que des élans passagers et beaucoup moins intenses que celle-là. Le compositeur, qui, en définitive, comme tous les artistes, ne peut rendre que ce qu'il a ressenti, soit personnellement, soit par sympathie, rencontrera dix thèmes de douleur pour un thème de joie. Plus exquise sera la sensibilité de son cœur, plus il sera porté à traduire les larmes. Sans remonter très haut, nous citerons Gluck, Méhul, Mozart, Beethowen, Weber, sa pensée à l'observation des symptômes qui peuvent le guider dans la voie de la guérison.

Pour résumer en quelques mots tout ce qui précède, nous dirons : la musique n'expose pas les idées, elle se borne à en éveiller quelquefois. Son principal rôle est de traduire l'expansion et aussi les froissements des sentiments nobles et élevés. Quant aux sentiments vils, méprisables, auxquels donnent naissance les mauvais rapports qui régissent les sociétés humaines, aux sentiments qui se cachent honteusement sous le voile de l'hypocrisie, qui se taisent ou ne parlent qu'à voix basse, ils ne peuvent pas être chantés. La musique n'enseigne pas, ne critique pas, elle émeut et fait rêver. Son champ est restreint, mais ce qu'elle cède en étendue à d'autres arts, à la littérature et même à la peinture, elle le regagne en puissance. A la musique seule il est donné, dans certaines circonstances favorables, d'élever simultanément, à coup sûr et à un moment donné, une masse considérable d'auditeurs, au délire de l'enthousiasme.

La musique, comme la peinture, s'adresse aux trois ordres de facultés. Aux sens, par l'ouïe qu'elle enchante; au cœur, par les sentiments qu'elle y fait vibrer; à l'intelligence, par les combinaisons de mélodie composée que le maître habile développe. Cette dernière propriété n'est

prépose des ingénieurs, des commissaires, des surveillants de toute espèce, pour prévenir les accidents matériels sur les chemins de fer (et en cela elle a bien raison : nous nous gardons de l'en blâmer) ; et elle laisserait, sans aucun souci, subsister dans toute leur intensité des causes permanentes de maladies! Elle met en campagne tout son personnel pour un bras cassé, et elle donnerait les mains à l'organisation d'une fabrique de phthisie et de catharres mortels, pour des milliers d'individus dont le travail est l'unique ressource! La police fait des règlements sur l'état et la tenue des voitures de place et de remise, et parce que les compagnies des chemins de fer ont à leur tête des hommes puissants, elles la braveraient! Les entreprises particulières, avec lesquelles chacun peut entrer en concurrence, seraient soumises à une action préventive, et des entreprises privilégiées, subventionnées par le Trésor, en seraient affranchies! Cela n'est pas possible.

Les compagnies, nul ne l'ignore, se flattent ouvertement que, tant que l'honorable M. Teste sera ministre des travaux publics, elles exploiteront selon leur bon plaisir, et s'inquièteront peu des injonctions de l'autorité. Nous avons meilleure opinion qu'elles du ministre, et nous verrons qui se trompe d'elles ou de nous.

Mais M. Delessert n'a encore donné à personne le droit de douter de sa fidélité à ses devoirs, et le préfet de police a les moyens de réprimer les abus auxquels conduit la cupidité des compagnies. C'est lui dont nous invoquons l'intervention. Il lui appartient, tout en respectant scrupuleusement les clauses des cahiers des charges, de mettre, par un règlement sur la forme des voitures de troisième classe, un terme aux principaux vices que nous venons de signaler.

La dédaigneuse insolence, avec laquelle l'homme du peuple est traité en Angleterre, ne doit point passer le détroit à la suite de l'établissement des chemins de fer; elle s'acclimaterait mal au milieu de nous. Les compagnies ne sauraient établir, dans la pratique de leur service, des distinctions qui ne sont ni dans la loi, ni dans les cahiers des charges qu'elles ont acceptés; quand l'homme riche et le bourgeois partent, le laboureur, l'ouvrier doivent pouvoir partir aussi; si les voitures destinées à ces derniers, sont modestes, comme les rétributions qui leur sont demandées, il faut du moins, que l'incommodité et le danger ne soient pas le résultat d'un calcul honteux.

Le premier caractère d'une entreprise d'utilité publique, c'est que tous y soient traités avec égalité, c'est qu'aux conditions fixées par la loi, nul ne soit exclu de ses avantages : il y a en ceci solidarité d'intérêts aussi bien que de droits, entre les diverses classes de la Société. Le propriétaire n'est-il pas, à ce moment même de l'année, intéressé à ce que le moissonneur voyage avec économie et facilité? Le manufacturier ne souffre-t-il pas des entraves mises à la circulation de l'ouvrier ?

Concluons. Nous ne réclamons pas ici la réforme d'un cahier des charges vicieux ; ce ne serait ni le lieu ni le temps : nous en réclamons la stricte et loyale exécution. Nous demandons humblement que les inconvénients d'une disposition mauvaise ne soient pas exagérés par les spéculations d'une cupidité criminelle. L'administration a des devoirs et des pouvoirs. Si elle l'oubliait plus long-temps, espérons qu'elle ne tarderait pas à apprendre qu'elle a aussi une responsabilité.

Encore la réforme par les idées.

Le journal la *Patrie* réplique à l'article dans lequel nous avons établi que *la réforme doit se faire par les idées.*

Des deux propositions qui viennent à l'appui de celle-là, la *Patrie* nous accorde la première: les questions de personnes, les débats de pouvoir entre les hommes de la vieille politique sont des considérations tout-à-fait subalternes.

Elle nous refuse la seconde, à savoir: que les lois de réforme électorale sont peu de chose en elles-mêmes, vu qu'elles n'ont pas une puissance réelle pour lever les incapacités existantes.

Il y a ici un malentendu, et nous croyons qu'une courte explication le fera disparaître.

D'abord nous ne sommes nullement opposés aux améliorations que la *Patrie* réclame dans le système électoral ; nous les trouvons logiques et désirables. Nous voulons aussi, surtout comme principe, que les droits de l'intelligence soient reconnus dans cet ordre comme ceux du capital. Nous croyons que les garanties étant exigées de l'électeur, la loi ne doit pas imposer de cens d'éligibilité. Nous croyons qu'il est juste et démocratique de rétribuer toutes les fonctions, que le travail fait pour rien coûte énormément cher, et que les fonctions de députés devraient, comme d'autres, être rétribuées. Nous croyons enfin que du haut d'un grand clocher on voit plus loin que du sommet d'un petit. Nous admettons donc toutes les réformes demandées par la *Patrie* : nous en proposons même de plus larges, de plus importantes, de plus capables de donner une représentation vraie de toutes les opinions qui existent dans le corps électoral. — Mais de tout cela nous disons : *ce serait bien peu de chose encore.*

En effet, nous avons fait voir, et nous répétons souvent, que ce n'est pas tout d'élire, qu'il faut encore être capable de bien élire, être d'accord sur le but des élections, sur le but des travaux du corps électif, sur les moyens effectifs d'amélioration sociale. Or ces moyens ne sont pas suffisamment discutés, propagés, connus et voulus du pays.

Ou nous nous sommes mal expliqués, ou l'écrivain de la *Patrie* n'a point attentivement pesé les expressions dont nous nous sommes servis.

La *Patrie* semble croire que nous ajournons toute réforme jusqu'à l'époque où tous les Français sauront lire, écrire et compter. Les idées que nous voulons propager consisteraient donc dans cette instruction scolastique qui manque et qui peut manquer long-temps encore dans certaines couches sociales. On part de là pour nous accuser de demander un ajournement indéfini.

Eh! grand Dieu! est-ce donc de la grammaire, de l'orthographe et de l'arithmétique — toutes bonnes choses — que nous nous sommes constitués les champions? A quoi serait bon un nouveau renfort d'électeurs ne possédant tout au plus, comme les anciens, que ces connaissances élémentaires? Ce que nous demandons, ce que nous voulons inspirer ou faire naître, c'est ce que ne possède ni le corps électoral actuel, ni la Chambre actuelle. C'est une idée commune et féconde; c'est la connaissance d'un but social arrêté d'avance, et même une certaine aptitude à apprécier les moyens qui peuvent être proposés pour atteindre ce but.

L'absence de ces connaissances et de cette aptitude, voilà ce que nous appelons, nous, les incapacités existantes.

Nous aspirons à voir sortir un jour de l'initiative des Chambres, de celle des électeurs, de celle de toute la France, des institutions, des garanties, des réformes vraiment sociales et positives. Voilà pourquoi nous croyons avant tout devoir solliciter, presser, effectuer pour notre part, la *réforme dans les idées.*

Un corps politique, fût-il loyalement, librement et unanimement élu, si ses membres ne possédaient pas antérieurement les notions des réformes qu'il devrait réaliser, n'aurait certes pas, par cela seul qu'il serait constitué, la puissance de créer d'un jet le système de ces réformes. Sans la grande impulsion donnée par le dix-huitième siècle, qu'eût été l'Assemblée nationale de 89? Que serait une Assemblée nationale en l'an 1850, si la première moitié du dix-neuvième siècle ne se hâtait point d'en préparer les mandats pour une œuvre organisatrice?

Etudier les conditions de ces mandats, les proposer, les faire accepter de l'opinion publique, telle est la mission que nous nous sommes donnée.

Ce plan de conduite hautement avoué, suivi avec persévérance et non sans quelque succès jusqu'ici, doit nous mettre à l'abri de certains reproches de la part des vrais amis du pays et de l'humanité, parmi lesquels nous aimons à placer nos adversaires actuels.

Nous avons lieu d'espérer que les écrivains de la *Patrie*, comme toute la saine portion de la Presse, persuadés maintenant que nous ne contrarions en rien leurs projets de réforme électorale, quoique nous en attendions peu de résultats par eux-mêmes, voudront bien accepter de leur côté l'utilité, l'urgence de la réforme intellectuelle, c'est-à-dire du ralliement général à une grande idée sociale. L'idée que nous possédons et que nous propageons, l'Association, est-elle bien en effet celle qui est destinée à conduire la France et le monde? Voilà désormais la seule question à débattre entre nous et les publicistes loyaux de toutes les nuances d'opinions.

L'exemple donné par la *Patrie* nous fait espérer qu'aucun d'eux ne refusera de porter la discussion sur ce terrain.

Une mesure qui dénote, de la part de l'administration, un esprit de mesquine taquinerie, vient d'être prise à Mâcon à l'occasion de la distribution des prix du collége royal de cette ville. Il avait été dès long-temps convenu et annoncé que MM. de Lamartine et de Lacretelle ajouteraient à la solennité l'attrait de leurs paroles, comme cela a eu lieu l'année dernière, comme cela a lieu depuis trente ans de la part de M. de Lacretelle.

Le recteur de l'Académie de Dijon, M. Berthod, se fondant sur le règlement universitaire, qui ne mentionne, en fait de discours officiel que celui de M. le professeur de rhétorique, a refusé à MM. de Lamartine et de Lacretelle le droit de porter la parole devant les élèves. Il y a là, évidemment, un contre-coup du mécontentement suscité dans les régions ministérielles, par les paroles retentissantes que, de Mâcon, M. de Lamartine a adressées à toute la France. Le règlement invoqué par M. le recteur de l'Académie porte une obligation pour le professeur de rhétorique, mais ne prononce d'interdiction contre personne. Les orateurs choisis pour porter la parole dans les solennités semblables à Paris et à Versailles, le prouvent suffisamment. C'est donc à M. de Lamartine qu'on a voulu faire pièce, et M. de Lacretelle s'est trouvé frappé par une mesure dont on ne voulait pas dévoiler trop clairement le misérable motif. Avouons que voilà de la puissance bien employée, et que M. de Lamartine est bien puni d'avoir osé prêter l'aide de sa voix puissante aux grands besoins de l'époque et du pays, et d'avoir mis en doute la capacité de nos gouvernants à comprendre et à satisfaire ces besoins!

Plus negaret....

La *Patrie*, tout en approuvant complètement nos motifs et notre intention dans la question de la *Vice-Royauté* de l'Algérie, condamne notre proposition sous prétexte « d'absence de responsabilité dans un » pouvoir remis directement à un membre de la famille royale. »

Nous ferons remarquer à la *Patrie*, qui se fait en cette occasion le champion des *motifs de défiance* de la *vieille* Opposition, que nous n'avons rien dit qui pût l'autoriser à penser qu'il ne faudrait pas établir dans la constitution de la vice-royauté africaine, toutes les conditions et toutes les garanties convenables et nécessaires. « Le but de la *Démocra-* » *tie pacifique*, dit la *Patrie*, nous paraît bon. Elle voudrait qu'on » s'occupât de coloniser l'Algérie plutôt que d'y guerroyer sans cesse; » elle démontre fort bien qu'un chef militaire ne comprendra jamais » qu'il est important d'y fonder la société civile. Cela est aussi notre » avis. »

Pourquoi donc la *Patrie*, suivant encore les traditions purement négatives de la *vieille* Presse, s'en tenant à la double condamnation de ce qui est et de ce que nous proposons, ne présente-t-elle aucun moyen meilleur? Pour atteindre un but que la *Patrie* approuve, pour soustraire l'Algérie aux déplorables fluctuations de notre régime parlementaire et de notre instabilité administrative, nous proposons une Vice-Royauté, entourée, bien entendu, de toutes les garanties utiles, et maintenue dans une raisonnable dépendance de la métropole. Pourquoi la *Patrie* se contente-t-elle de repousser cette proposition par une phrase sans valeur, par un motif aussi vague que futile? Qu'elle offre un autre moyen, si elle en sait un meilleur; elle nous trouvera tout disposés à le discuter plus sérieusement qu'elle ne fait du nôtre, et à l'accepter s'il est plus satisfaisant.

Nous ne tenons nullement, nous la prions de nous croire, à la Vice-Royauté pour la Vice-Royauté. Mais nous avons donné des raisons très sérieuses à l'appui de cette idée; et tant que la *Patrie* ne les aura pas mieux réfutées, nous serons en droit de préférer notre opinion à sa double et stérile négation. *Plus negaret*... dit un vieux proverbe que nous tenons à ne pas appliquer à la *Patrie*, et qui contient en sept mots toute la tactique, toutes les traditions, toutes les habitudes et toute la science de la *vieille* Opposition. Nous engageons la *Patrie* à abandonner le triste et pauvre système dont ce proverbe fait laconiquement bonne et complète justice.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Le Gouvernement autrichien vient de conclure, avec les divers Etats et duchés d'Italie que traverse le Pô, ainsi qu'avec les Etats sardes, un traité ayant pour objet de faire disparaître les nombreuses différences de droits sur la navigation de ce fleuve, différences qui gênaient considérablement les mouvements du commerce. On peut considérer ce fait comme un premier pas vers l'établissement d'un tarif uniforme dans toute l'Italie. Telle est, en effet, la pensée de l'Autriche, qui a constamment eu en vue de constituer, pour le midi de l'Europe, et au profit de son port de Trieste, une association douanière, émule et contre-poids de celle du Zollverein.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Les Chambres anglaises du 17 août n'offrent aucun intérêt. Le *Morning-Advertiser* parle d'un meeting des partisans du suffrage universel tenu mardi soir à *George-Tavern*, dans lequel les divers orateurs qui se sont fait entendre se sont accordés à dire que les élections actuelles des membres du parlement étaient le fruit de l'intrigue et de la corruption, et qu'il n'y avait qu'un remède à l'état de misère et d'anarchie du pays, le *suffrage universel*. — Je ne dirai point aux classes ouvrières, a dit le président du meeting, le colonel Thompson, d'agir par elles-mêmes, mais d'agir conjointement avec les classes moyennes, car les classes ouvrières ne peuvent rien faire de bon séparément.

IRLANDE. — *Grande réunion du repeal à Tarahill, dans le comté de Meath.* — Tarahill est un lieu consacré par les traditions de l'histoire en Irlande. Les juges avaient été forcés de renvoyer l'audience au lendemain, parce qu'il n'est pas de pénalité au monde qui eût pu empêcher les témoins cités de faire défaut à l'audience, préférant assister au meeting de Tarahill. Telle avait été l'empressement du public à louer d'avance toutes les voitures, que les entrepreneurs avaient eu l'idée de convertir des corbillards en omnibus : ils avaient enlevé le haut de ces voitures funèbres. En voyant de loin Tarahill couvert de tentes, avec des bannières et des drapeaux portant des devises, on eût dit un camp immense. Le lieu avait été admirablement choisi: des hauteurs de Tarahill l'on domine les pâturages de 12 comtés. Le défilé des populations qui venaient processionnellement des environs, s'est fait devant la plate-forme en très bon ordre. A 1 heure 1/2, de bruyantes acclamations ont annoncé de loin l'arrivée du libérateur. A ce moment on pouvait estimer à 500,000 le nombre des personnes présentes. M. O'Connell avait à ses côtés, dans sa voiture, M. J. O'Connell, M. Daniel O'Connell et M. Steel. Derrière sa voiture, on voyait une calèche dans laquelle était un vieil harpiste Irlandais, revêtu du costume du temps. Sur la motion de M. Nicholas Baylan, M. O'Connell est appelé au fauteuil.

M. O'Connell: Je suis loin de décliner toute la responsabilité du rôle important que je me suis assigné dans ces démonstrations vraiment extraordinaires; car je n'affecterai pas une vaine modestie en venant vous dire que je ne me crois pas de droits au titre de votre chef. J'y ai des droits, je le sais. J'ai assumé sur moi une immense responsabilité, je le sais : responsabilité vis-à-vis de ma patrie, vis-à-vis de mon créateur. L'Irlande s'est levée tout entière ; répondant à mon appel, sa population

---

de rien voir d'absolu. Ainsi, il serait absurde de circonscrire un quelconque des trois éléments, rhythme, mélodie, harmonie, dans celui des ordres de facultés auquel nous l'avons fait plus spécialement correspondre. Il y a des rhythmes affectifs; il y a des mélodies purement sensuelles, il y en a même d'intellectuelles; l'harmonie est souvent toute sensuelle ou affective: ce qui n'empêche pas la réalité et la vérité des rapports que nous avons indiqués.

Nous ne voulons pas entrer dans de plus longs développements sur cette thèse didactique, qui trouverait plus naturellement sa place dans une feuille spéciale, et que nous pourrons reprendre plus tard quand nos publications seront enrichies d'une revue mensuelle ou hebdomadaire: mais nous avons tenu à poser à nos lecteurs quelques jalons qui pourront faciliter notre critique, et qui nous permettront de classer, en les caractérisant, la plupart des œuvres dont nous aurons à faire l'appréciation.

Ainsi, par exemple, nous nous servirons de notre classification pour caractériser les trois grandes écoles musicales de l'Europe. Il nous suffira pour cela d'une interversion dans les six termes principaux, se cor-

de l'oreille, et contribue pour sa part à augmenter le caractère sensuel de cette musique. La mélodie composée apparaît rarement, et l'harmonie affecte le plus souvent une allure rhythmique prononcée.

La musique allemande est *intellectuelle, affective, sensuelle*. La mélodie composée y domine; et cette disposition des parties exclut presque toujours le rhythme bien cadencé, ce qui rejette le sensuel au dernier rang. La mélodie a presque toujours un caractère sensible très prononcé, et pénètre profondément dans les entrailles du sujet qu'elle vent rendre.

Enfin, la musique française est *sensuelle, intellectuelle, affective*. Le rhythme en est généralement bien accusé; la mélodie est plus souvent faite pour l'oreille que pour le cœur, ce qui nous a fait rejeter l'affectif au dernier rang, et la mélodie composée y apparaît souvent. Au surplus, l'école française participe beaucoup des deux autres, et c'est chez elle que les trois éléments correspondants aux trois ordres de facultés sont le plus équilibrés.

Ce qui nous a servi à caractériser les écoles, nous aidera également à classer les différents auteurs et même leurs différentes œuvres.

Un coup d'œil jeté sur la classification précédente expliquera l'ordre

temps on remet de semaine en semaine la première représentation d'un ouvrage laissé inachevé par H. Monpou, *Lambert Simnel*, retardé, dit-on, par les indispositions successives de Mlle Darcier et de M. Masset.

Le grand opéra se traîne sur les succès épuisés des pièces antérieures à Charles VI, qui fournit péniblement sa carrière. La rentrée récente de Duprez n'a produit qu'une sensation douloureuse. Les meilleurs amis de l'illustre chanteur sont forcés de convenir, en gémissant, qu'il ne peut plus soutenir le poids de ses rôles, et que désormais l'intérêt qu'on éprouve à l'entendre est circonscrit dans le spectacle d'une lutte courageuse et désespérée de la volonté et du talent contre une impuissance physique, de jour en jour plus apparente et plus notoire.

On a essayé la reprise d'*Œdipe*, mais la faiblesse de l'exécution a enlevé toute chance de succès à cette tentative. On aura conclu de ce résultat à l'inopportunité des reprises des anciens chefs-d'œuvre. Nous sommes de cet avis tant que le personnel de l'Opéra ne remplit pas, à l'égard de ces ouvrages, la plus indispensable de toutes les conditions, celle d'une interprétation convenable.

on n'est mue que par un désir, celui de voir cesser l'acte inique de l'Union! N'attendez pas de moi des essais d'éloquence déclamatoire, des allusions plus ou moins poétiques à ce lieu choisi pour le théâtre de notre démonstration : Tarahill a des souvenirs politiques et historiques qui effacent toute autre considération. Tout le monde sait que c'est là même qu'étaient élus et reconnus les anciens rois d'Irlande; c'est là que nos monarques et nos capitaines s'engageaient par serment à défendre la patrie contre le Danois et tout autre étranger (on applaudit). C'est de ce lieu que découlait l'autorité royale, et le pouvoir social de combiner les ressources de l'Irlande dans un but de défense nationale. Ici, je viens remplir un devoir solennel ; ici, je viens protester à la face du créateur et devant ma patrie contre l'inique Union (on applaudit); et je viens dire à l'Irlande que l'Union ne lie pas son peuple, en conscience pas plus qu'en principe. La législature anglaise, pas plus que la législature irlandaise, n'avait le droit d'adopter cet acte; et c'est sous ce rapport que je l'attaque. Une seule autorité pourrait rendre cet acte obligatoire: cette autorité, c'est la voix du peuple de l'Irlande! Donc, à la face de vous tous qui m'écoutez et devant l'Europe qui nous regarde, je proclame la nullité de l'Union; je proclame surtout sa nullité à la face de la France, de l'Espagne et des États affranchis de l'Amérique. Une pareille Union, basée sur le mensonge et l'iniquité, ne saurait se soutenir.

Ici, M. O'Connell trace une vive et énergique peinture des violences et des injustices que l'Angleterre a fait peser sur l'Irlande. Puis il continue ainsi :

Avec l'Union se sont étendues sur le pays la misère et la désolation. Autrefois, le comté de Meath était couvert de nobles résidences. Aujourd'hui, sur le lieu même où est né ce qu'on appelle le grand Wellington, au lieu d'un beau château et d'une noble résidence, la ronce et l'épine témoignent de la trahison criminelle qui les y a semées! Châteaux et fabriques, l'Union a tout abattu! et dans l'un des plus fertiles pays du monde, 120 mille personnes meurent de faim : c'est le rapport des commissaires des lois des pauvres qui le dit. L'Union des législateurs existe, mais l'Union des peuples n'a jamais existé.

Le seul remède à nos maux, c'est un Parlement irlandais. Nous l'aurons, ce Parlement, si nous sommes modérés et calmes. (Applaudissements.) Puissent vos applaudissements avoir en Angleterre du retentissement; l'aspect imposant des masses qui m'entourent ne saurait manquer d'y produire de l'impression. Le vieux Wellington (grognements) a commencé par nous menacer. (Murmures toujours croissants.) Il ne fait plus rien; il se borne à ouvrir des meurtrières dans les casernes en pierre. (On rit.) Charmante occupation pour un vieux général comme si le peuple irait s'amuser à attaquer des murailles de pierre! (On rit.) Il a été entassé dans les casernes beaucoup de biscuits et d'eau-de-vie, et j'espère bien que l'on régalera un peu ces pauvres soldats. (Hilarité.) Nos honnêtes frères les soldats qui ont été envoyés en Irlande sont de braves gens bien disciplinés! Et je suis certain, mes amis, que vous n'avez pas personnellement à vous plaindre d'un seul d'entre eux. (Non ! non !) Si vous aviez quelque sujet de plainte, il faudrait le dire. (Silence.) C'est la plus brave armée du monde. Eh bien! je ne crois pas leur faire du tort en disant que, s'ils ont été envoyés pour faire la guerre au peuple, ils ont assez de femmes à leur opposer pour les battre. (On rit.) Il ne s'agit pas ici d'une plaisanterie. Dans le dernier combat livré par l'Irlande, lorsque, comptant sur l'honneur des anglais, nous nous apperçûmes que nous avions eu tort; lors de cette dernière bataille, les Irlandais, après deux jours de mêlée, avaient été refoulés par des troupes fraîches d'Angleterre jusqu'au pont de Limerick: les femmes de Limerick s'élancent au secours des Irlandais épuisés, et elles font reculer l'ennemi de 30 pas : plusieurs femmes tombent victimes de leur dévouement. Les soldats irlandais entendent le râle de leur agonie, la soif de la vengeance s'empare d'eux, ils se rallient et combattent pour la défense de leurs femmes; doublement vaillants, ils mettent les Saxons en déroute. (Applaudissements.) J'avais donc raison de dire que j'avais assez de femmes pour battre toute l'armée d'Irlande ! (Applaudissements.) Quel ministre, quel homme d'état, pourrait avoir la présomption de vaincre dans une lutte entreprise ainsi pour la liberté ! Savez-vous ce que je redoute le plus? c'est la conduite de quelques brigands que l'on appelle *ribbonmen*.

Je sais qu'il en est venu de Manchester; ce sont des misérables très dangereux, et il est du devoir de tout repealer, s'il en découvre un, de le livrer à la justice. Voilà les hommes qui peuvent faire le plus de tort à la cause religieuse pour laquelle je lutte, ayant avec moi l'Irlande entière.

O'Connell, en terminant, recommande le calme et la modération à ces masses qui l'entourent.

— On lit dans le *Globe :* Le programme de la procession de Trim et des paroisses donnera une idée de ce que sont ces processions :—Trompettes à cheval ; —harpiste en calèche découverte à quatre chevaux;—la musique de Trim, en voiture à six chevaux; — les membres du comité en voitures aussi ; — hommes à pied, marchant six de front, voitures, calèches, cabriolets, chars, etc.; — cavaliers, quatre de front. —La procession se réunira à huit heures du matin et partira pour Tara. —Les comités du Rappel de chaque paroisse maintiendront l'ordre dans la marche.

— A Tara, quatre messes ont été dites en plein air et sur un autel élevé tout exprès. On n'a envoyé ni police ni troupe dans le voisinage de Tarahill. — A une heure et demie, la voiture de M. O'Connell est arrivée au lieu du meeting. Le libérateur a dû passer sous un arc de triomphe où étaient écrits ces mots en anglais et en irlandais : Tara, la ville des rois, salue le libérateur avec 100,000 bienvenues!

ALLEMAGNE. — *Meiden*, 11 *août*. — On sait que dans le cours de la session dernière des Etats provinciaux, plusieurs pétitions concernant l'émancipation des juifs avaient été présentées à la diète. Ces pétitions étaient revêtues de signatures de chrétiens et d'israélites. Tout récemment les habitants de notre ville ont conçu le projet de faire une pétition en sens contraire. Les israélites ont adressé aussitôt une plainte à ce sujet au Gouvernement; maintenant le Gouvernement a décidé qu'il ne recevrait plus aucune pétition concernant l'émancipation des israélites. (*Gazette de Cologne*, 16 août.)

— *Manheim*, 14 *août*. — On dit que le Gouvernement néerlandais a l'intention de renouer des négociations avec l'union douanière. Le traité de commerce que cette dernière a le projet de conclure avec la Belgique, et l'introduction, si vivement recommandée de différentes parts, des droits différentiels pour les produits des colonies néerlandaises, ont causé à La Haye une profonde sensation. Nous verrons de quelle nature seront les nouvelles propositions de la Hollande, et si, avant tout, elle est disposée à faire droit aux nombreuses plaintes et réclamations de l'Allemagne au sujet de la navigation du Rhin. Avant que cette question ne soit décidée, il se pourrait bien que ces nouvelles négociations eussent échoué comme les premières. (*Journal de Manheim*.)

ESPAGNE. — Une correspondance particulière de Madrid, datée du 13 août, contient ce qui suit :

Il s'est passé au Pardo quelque chose de fort curieux. Des détachements de troupes avaient été envoyés sur ce point. Les officiers ont été admis à l'honneur du baise-main. Parmi ceux qui se sont présentés pour baiser la main de S. M., était un officier blessé au bras. La reine l'ayant remarqué, s'est empressée de lui adresser la parole : — Qu'as-tu donc? — J'ai été blessé en défendant le trône de Votre Majesté : c'était le plus grand honneur qui pût m'arriver. — La reine, émue jusqu'aux larmes, a remercié l'officier de cette preuve de dévouement, et se tournant du côté de son tuteur et des personnes qui l'entouraient : — Je voudrais bien, dit-elle, lui prouver ma reconnaissance, mais je ne suis pas reine encore. — Si vous l'étiez, reprit le tuteur de S. M., que feriez-vous? — Je voudrais, usant de mes prérogatives royales, donner une récompense à l'officier et au soldat désignés comme les plus intrépides parmi ceux qui composent cette garde.

Le ministre de la guerre rassemble les officiers et les soldats : un lieutenant et un chasseur sont spécialement désignés; le lieutenant est fait capitaine, et au soldat on donne une place de concierge au ministère de la guerre. La troupe a accueilli ces nominations avec le plus vif enthousiasme, et la reine a paru jouir d'une satisfaction très marquée.

D'après cette même correspondance, le Gouvernement espagnol aurait à se louer du Gouvernement portugais, et aurait dirigé quelques troupes sur la frontière du Portugal pour coopérer, avec le ministère portugais, au maintien de la tranquillité.

INTÉRIEUR.

LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Nemours ont quitté Nantes le 17, à huit heures du matin, pour se rendre à Vannes.

— Le *Moniteur* publie, ce matin 19, une liste de 130 nouveaux chevaliers de la Légion-d'Honneur, nommés par ordonnance royale du 6 août, et choisis dans les rangs de l'armée. L'Afrique a eu la meilleure part de cette distribution.

— Le conseil-général de la Banque de France vient de décider qu'un nouveau comptoir serait établi à Mulhouse.

Faits divers.

Hier, sur les trois heures du soir, on entendait des coups de fusil dans les bains froids, au bas du pont de la Concorde. C'était le détachement du Gymnase militaire qui faisait le maniement du fusil de munition dans l'eau. Armés de patins nageoires, ces militaires, au nombre de 29, dont 14 ne savent nullement nager, font des évolutions qu'on ne pourrait attendre des premiers nageurs qui n'auraient pas sous les pieds un si puissant auxiliaire.

— Une secte religieuse, connue sous le nom de *Séparatiste*, avait colonisé plusieurs petits cantons, jusque-là déserts, du grand-duché de Hesse. Les séparatistes y avaient bâti des maisons, et, par la manière habile dont ils avaient organisé et combiné les travaux agricoles et industriels, ils avaient rendu leurs établissements florissants, et procuré de l'occupation et du pain aux pauvres des environs. Eh bien! ces sectaires, au nombre de mille, viennent d'être proscrits par le gouvernement de Hesse et forcés d'émigrer. (*Gazette de Francfort.*)

— On écrit de Munich au *Mercure de Souabe :*

Dans le courant du mois passé, 61 personnes ont été punies d'une amende plus ou moins forte, pour avoir tourmenté des animaux. Le Gouvernement vient ainsi en aide à la tâche pleine d'humanité que se sont imposée les sociétés établies contre les tourmenteurs d'animaux.

Un tel exemple devrait bien être imité en France, à Paris surtout, *cet enfer des chevaux*, selon un dicton populaire.

— Un incendie, qui pouvait avoir les suites les plus désastreuses, a éclaté, le 15, sur le quai du port du Caen. Quatre à cinq barraques en planches goudronnées, avec tout ce qu'elles contenaient, ont été consumées. Grâce à l'absence de toute agitation dans l'air, on a pu préserver les magasins adjacents, remplis de marchandises, les piles énormes de bois de construction qui garnissent le port, et les navires qui stationnent dans la rivière. Un débitant de tabac, chez qui on croit que l'incendie a pris naissance, a été retrouvé mort et carbonisé sous les décombres de sa barraque.

— Le thermomètre de M. Chevalier marquait, dans la journée d'hier : à midi, 22° 1 ; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 19° 5 ; à midi, 28° 2; à 2 heures, 24° 6.

VARIÉTÉS.

Les Mystères de Paris. — L'hôpital.

Le courageux révélateur des souffrances de toute espèce qui sont l'apanage de la classe pauvre, M. Eugène Sue, vient d'aborder un sujet fort délicat. Dans cette œuvre, qui sera comme une odyssée complète de l'existence du prolétaire, les scènes de l'hôpital ont pris place à leur tour: ce qui a valu à l'écrivain, comme il nous l'apprend par une lettre insérée dans le *Journal des Débats* du 14 août courant, un grand nombre d'observations en sens divers.

L'auteur des *Mystères de Paris* nous avait déjà montré le docteur Griffon, le type d'un de ces médecins aux yeux desquels la science est tout, l'humanité rien ; qui, au lit du malade, *font de l'art pour l'art*, beaucoup plus qu'ils ne s'occupent de soulager les maux de leurs semblables.

Dès l'apparition de ce personnage dans le roman de M. Sue, certains confrères se sont récriés : un journal de médecine s'empressa de nier l'existence du docteur Griffon, de le déclarer un être non-seulement imaginaire et fantastique, mais encore tout-à-fait impossible. Nous qui avons aussi à cœur, et pour cause, l'honneur de la profession médicale, nous avouerons, toutefois, que le portrait tracé par M. Sue ne nous paraît point absolument en dehors de la vérité observable. Ceux-mêmes qui l'ont critiqué, qui l'ont accusé d'invraisemblance, se sont fondés sur ce que le langage prêté au docteur Griffon ne pouvait être tenu à des clients, gens du monde. On ne va pas dire à l'un de ceux-ci : *Je ne vous ai donné des soins si attentifs, si assidus, que par amour pour votre fièvre*, qui présentait un cas admirable et des plus rares. Ce mal qui vous a tant fait souffrir, qui a mis long-temps vos jours en danger, qui tenait dans de si cruelles alarmes tous vos proches, je n'y voyais, moi, qu'une bonne fortune offerte à ma passion de la science. Ainsi raisonnait la critique qui s'est inscrite en faux contre le docteur Griffon, donnant elle-même à penser par là que les façons de ce dernier pouvaient être de mise, mais vis-à-vis de ses malades de l'hôpital seulement.

Eh bien! voici maintenant le docteur Griffon dans ses salles de clinique, dans son service d'hôpital, dans sa pratique sur les malheureux recueillis au sein des asiles de la charité publique. Avant de nous le faire voir sur ce nouveau théâtre, M. Sue a pris soin de désavouer toute intention d'attaque et d'allusion malveillante à l'égard d'une profession dans laquelle plusieurs de ses ascendants se sont acquis un nom honorable et même illustre : « Dans la création du docteur Griffon, j'ai seulement voulu, dit-il, personnifier un de ces hommes respectables d'ailleurs, mais qui peuvent se laisser quelquefois entraîner par l'ardeur » de l'art, *des expériences, à de graves abus de pouvoir médical*, » oubliant ainsi qu'il est quelque chose de plus sacré que la science : » *l'humanité*. »

L'auteur des *Mystères de Paris* commence donc par envisager la question des *essais* qui se feraient dans les hôpitaux, *in animâ vili*, comme il le fait dire au docteur Griffon. Cette partie de ses tableaux, si vrais en général et si judicieusement tracés, est celle qui encourrait peut-être, suivant nous, quelque reproche. Non pas que nous prétendions nier absolument qu'il soit commis quelquefois, à titre d'expérimentation, des tentatives injustifiables, dont l'humanité n'a qu'à gémir et dont la classe pauvre paie les frais en douleur et en mortalité. Si nous voulions citer des faits à cet égard, nous n'éprouverions que l'embarras du choix. Il est vrai de dire, cependant, que les essais n'emportent pas d'ordinaire, pour les personnes sur lesquelles ils ont lieu, les chances terribles que M. Sue y montre pour ainsi dire constamment attachées. On ne les pratique pas, en général, sans qu'ils offrent eux-mêmes, pour le malade qui en est l'objet, une chance d'avantage que ne lui présenterait aucun des moyens connus et usités en pareil cas. Il n'est pas, que nous sachions, de médecin exerçant dans les hôpitaux, qui, lorsqu'il connaît un remède sûr contre une maladie, se permette d'en essayer un autre dont l'action serait douteuse et hypothétique. C'est dans le traitement des affections contre lesquelles la thérapeutique n'a point encore de ressources efficaces, que se fait l'expérience des moyens nouveaux. S'il y a là un danger de plus pour le malade, il s'y rencontre aussi une chance de salut de plus.

Sans doute, si l'art de guérir était assez avancé pour qu'il eût sa route tracée dans tous les cas et sa médication infaillible à opposer à toute maladie, le scrupule au sujet des expériences devrait aller jusqu'à

---

pour les artistes accoutumés à d'autres allures. Enfin, à toutes ces difficultés vient s'ajouter l'élévation du diapason, qui transporte la plupart des phrases dans les cordes de la voix les plus élevées et les moins susceptibles de nuances. On transpose, il est vrai; mais ce n'est pas sans nuire à la pensée du compositeur: et puis, ce procédé n'est pas applicable à tous les morceaux.

La reprise d'*Œdipe* n'a donc pas eu de succès.

La *Péri* seule en ce moment détermine le public à braver la température de four à chaux qui règne dans les théâtres.

Si le second acte de la *Péri* avait la valeur du premier, ce ballet aurait été assuré d'une carrière au moins aussi éclatante que celle de son aîné, *Giselle*. Il est impossible de rien voir de plus gracieux, de plus frais, de plus attrayant que ce premier acte, comme disposition de scène, comme charme de décors, et comme arrangement chorégraphique. M. Corali a su tirer un admirable parti de l'heureux canevas de M. Th. Gautier, et il a dessiné des pas d'une ravissante magie. C'est surtout dans les manœuvres des masses que l'habile chorégraphe a fait preuve de goût et d'imagination. Il semblait que rien n'était plus à faire dans les pas de châles, si souvent exploités. M. Corali a trouvé une

en exemple aux uns et aux autres un opéra entièrement de sa façon, paroles et musique.

Pigeon vole ou *Flûte et Poignard*, dont M. Castil-Blaze lui-même, et lui seul, a pris soin de nous annoncer l'éclatant succès dans une ville du midi, était soumis à l'appréciation du public parisien. Le public ne s'était pas montré très empressé; mais la critique musicale était représentée, à cette soirée, par presque tous ses membres.

Pigeon vole ou *Flûte et Poignard* a obtenu un succès de fou-rire. Il est impossible d'imaginer un mélodrame plus gravement exhilarant, plus sérieusement bouffon. C'est la contre-partie de *l'Auberge des Adrets* dépouillée de Frédéric et de Serre, de *l'Auberge des Adrets* prise au sérieux. M. Castil-Blaze; à force d'ajuster des paroles françaises sur de la musique italienne, est entré à fond dans le détail du mécanisme des *libretti* italiens. Qu'a-t-il vu dans la plupart? La préoccupation unique de fournir au chanteur le plus grand nombre possible de syllabes ouvertes, et peu ou point de syllabes fermées, et au compositeur des rhythmes bien carrés, bien réguliers, sur lesquels la mélodie vînt s'appliquer sans qu'on y pensât. Du reste, nul souci du sens des paroles, de l'arrangement des scènes, de la justification des situations; au point, à une flûte, nous semble plus neuf et surtout bien plus extraordinaire. Ceci est délayé en une série de scènes qui ne durent pas moins de deux heures sans que le rideau se baisse. Le public avait le choix ou de s'ennuyer mortellement ou de rire aux larmes des expressions grotesquement sérieuses dont est semé le dialogue, et auxquelles la façon toute particulière de chanter et de dire des interprètes de M. Castil-Blaze prêtait un charme très plaisant. Le public a pris le dernier parti; mais nous croyons qu'il ne serait prudent ni à l'auteur, ni aux chanteurs, de recommencer une semblable expérience. Nous exceptons de ces derniers Mme Casimir, dont l'habileté vocale est éprouvée et connue.

Plusieurs critiques se sont extasiés sur l'excentricité de la musique de M. Castil-Blaze. Ils se sont sans doute laissés aller à attribuer à l'œuvre une qualité de l'auteur. Quant à nous, nous avouons n'avoir rien trouvé que de très ordinaire dans cette longue partition. C'est un pastiche de musique italienne, banale et sans couleur ; des mélodies plates sur une harmonie commune et des modulations rebattues ou forcées outre mesure. Les seuls morceaux qui fassent exception sont la *Romanesca* transformée en air de *soprano* et une tarentelle dont

les interdire à-peu-près complètement; mais il s'en faut que la thérapeutique en soit à ce point. Tout ce qu'aujourd'hui l'on est en droit d'exiger du médecin, c'est que, chez lui, le sentiment de l'humanité serve toujours de contre-poids aux aventureuses fantaisies de l'ambition de science et de renommée; c'est qu'il ne fasse aucune expérience compromettante pour le patient, hors le cas où celui-ci est déjà compromis par une maladie contre laquelle on n'a aucun moyen victorieux à sa disposition. C'est alors le cas de l'application de cet aphorisme incontestable : *Melius anceps remedium quàm nullum.* C'est-à-dire que mieux vaut employer un remède douteux que de ne rien faire du tout, dans les affections qui, abandonnées à elles-mêmes, ont toute chance d'une issue funeste.

Nous craignons que cette partie de l'œuvre de M. Sue, qui porte sur les essais tentés dans les hôpitaux, n'ait, contre l'intention de l'auteur, une fâcheuse influence, en augmentant des préventions qui n'existent que trop fortement déjà dans le peuple. Ces préventions détournent les pauvres gens d'entrer à l'hôpital assez tôt pour qu'on traite leurs maladies dans la période de début, c'est-à-dire à l'époque où le traitement a le plus d'efficacité.

Quoi qu'il en soit, même en ce qui concerne les essais de méthodes de traitement, c'est avec grande raison que l'historien des *Mystères* signale ce qu'il nomme des *abus de pouvoir médical*. Nous en avons vu d'étranges, même dans ces hôpitaux militaires qu'il cite, à bon droit, comme présentant des garanties qui manquent tout-à-fait dans les hôpitaux civils, où nulle issue n'est ouverte aux réclamations des malades. Ainsi, à une époque où la médecine dite physiologique propageait avec trop de succès malheureusement ses doctrines contre toute espèce de spécificité dans les maladies, et se flattait de tout guérir avec les sangsues et la diète, il nous souvient que, dans un de nos grands ports de guerre, certain chirurgien-major, homme d'un esprit bizarre, qui se trouvait chargé d'un service de vénériens, s'était mis dans la tête, renouvelant la tentative malencontreuse de quelques médecins du Nord, de traiter par l'abstinence les malheureux qui lui étaient confiés: Jamais le traitement de la faim, *cura famis*, comme on l'appelle, n'avait été appliqué avec une plus impitoyable rigueur, et dans quelle maladie, bon Dieu ! dans une des maladies les moins propres, assurément, à donner de la tolérance pour la diète. Qu'on se figure de jeunes soldats, de robustes matelots, avec un de ces accidents qui n'altèrent en rien par eux-mêmes les fonctions digestives, réduits à quelques onces de pain par jour, et cela pendant des semaines, pendant des mois entiers. Les tentatives d'évasion se multipliaient, les actes d'insubordination et de révolte éclataient dans les salles. Les pauvres affamés se faisaient mettre au cachot et aux fers pour échapper au supplice que leur infligeait, en guise de traitement, le major quasi-maniaque auquel ils étaient livrés. Le conseil de santé du port fut enfin obligé d'intervenir, pour mettre un terme à une *expérimentation* qui avait de graves inconvénients.

Parmi les abus du pouvoir médical commis au nom de la science, il en a été signalé un qui a pris naissance dans le cours des dernières années, et contre lequel on doit s'élever avec d'autant plus de force qu'il n'a pas même l'excuse d'une chance d'utilité pour les malades. Nous voulons parler de ces saignées pratiquées sur tous les sujets d'un service et renouvelées, pour ainsi dire de jour en jour, sur chacun d'eux pendant toute la durée de la maladie, dans le seul but de soumettre le sang à l'examen microscopique et chimique, et de constater les différences que présente ce liquide dans les diverses affections morbides, et dans les diverses phases de celles-ci. Quelque faible quantité de sang qu'exigent les expériences dont il s'agit, comme il y a des états maladifs qui ne permettent pas d'en soustraire impunément, ne fût-ce que quelques gouttes, la Presse a eu raison de blâmer le peu de scrupule apporté dans ce mode d'investigation par des hommes très honorables d'ailleurs.

Passons à un second point des critiques de M. Sue, qui a notre approbation sans réserve. C'est l'endroit où il raconte les explorations indiscrètes et abusives auxquelles doit se soumettre toute personne reçue dans un service de clinique. Ici laissons parler l'auteur :

..... La porte des salles du docteur Griffon, une fois refermée sur un malade, ce dernier appartenait corps et âme à la science... Aucune oreille amie ou désintéressée ne pouvait entendre ses doléances.

On lui disait nettement qu'étant admis à l'hospice par charité, il faisait désormais partie du domaine expérimental du docteur, et que malade et maladie devaient servir de sujet d'étude, d'observation, d'analyse ou d'enseignement aux jeunes élèves qui suivaient assidûment la visite de M. Griffon.

En effet, bientôt le *sujet* avait à répondre aux interrogatoires souvent les plus pénibles, les plus douloureux, et cela non pas seul à seul avec le médecin, qui, comme le prêtre, remplit un sacerdoce et a le droit de tout savoir; non, il lui fallait répondre à voix haute, devant une foule avide et curieuse.

Oui, dans ce pandæmonium de la science, vieillard ou jeune homme, fille ou femme, étaient obligés d'abjurer tout sentiment de pudeur ou de honte, et de faire les révélations les plus intimes, de se soumettre aux investigations matérielles les plus pénibles, devant un nombreux public, et presque toujours ces cruelles formalités aggravaient les maladies.

Et cela n'était ni humain, ni juste. C'est parce que le pauvre entre à l'hospice au nom saint et sacré de la *Charité*, qu'il doit être traité avec compassion, avec respect, car le malheur a sa majesté.

. . . .

Tout ceci est d'une exactitude parfaite. L'écrivain cite, à l'appui de ses assertions, un article publié dans le *Constitutionnel* du 19 janvier 1836. Cet article, signé *Z*, était dû à une de nos célébrités médicales; qui s'exprimait ainsi :

Lorsqu'un malade arrive à l'hôpital, on a soin d'inscrire aussitôt sur une pancarte le nom de l'arrivant, le numéro du lit, la désignation de la maladie, l'âge du malade, sa profession, sa demeure actuelle. Cette pancarte est ensuite appendue à l'une des extrémités du lit ; *cette mesure ne laisse pas d'avoir de graves inconvénients* pour ceux à qui des revers imprévus font temporairement partager le dernier refuge du pauvre. Croiriez-vous, par exemple, que ce fût là, pour Gilbert malade, une circonstance indifférente à sa guérison ? J'ai vu des jeunes gens, j'ai vu des vieillards imprévoyants, à qui cette divulgation de leur misère et de leur nom de famille inspirait une profonde tristesse.

C'est une rude corvée pour un malade que le jour où on l'admet à l'hôpital. Jugez si le malade doit être fatigué dès le lendemain de son arrivée; dans l'espace de vingt-quatre heures, il s'est vu successivement interrogé : 1° par son propre médecin; 2° par les médecins du bureau d'administration; 3° par le chirurgien de garde; 4° par l'interne de la salle; 5° par le médecin sédentaire de l'hôpital, et enfin, 6° le lendemain matin, par le médecin en chef de service, ainsi que par *dix, vingt* des élèves zélés et studieux qui suivent la clinique publique. Sans doute cela profite à l'expérience maintenant si précoce des jeunes médecins, autant qu'au servateurs vigilants. Quant au malade, il reste muet et silencieux au milieu de cette foule curieuse et attentive, ET SOUVENT LA MALADIE S'AGGRAVE *en proportion de cette affluence, indiquant le danger et motivant toujours l'inquiétude.* Tandis que le patient envisage le médecin avec cette émotion qui participe de la confiance et de l'anxiété, celui-ci porte circulairement sur les assistants un regard de recueillement et de circonspection, qui s'illumine soudain en arrivant au malade, *dont le trouble intérieur est ainsi comblé.*

Ces détails n'exagèrent rien; tout au contraire. Ainsi, quand le correspondant du *Constitutionnel* porte à *dix* ou *vingt* le nombre des élèves qui suivent une visite, il n'entend point parler, assurément, des cliniques les plus en vogue, où l'affluence est incomparablement plus grande. Eh bien! après l'examen du professeur ou chef de service, tous les jeunes gens viennent, l'un après l'autre, questionner, palper, percuter, ausculter le malade, si bon leur semble. Et il est rare que le professeur songe à revenir sur ses pas pour leur dire : *Assez !* C'est ce que nous avons vu faire cependant à quelques-unes de nos illustrations médicales, nous le disons à leur louange, lorsqu'il s'agissait de malades atteints d'affections aiguës, et dont la vie était en danger.

Une des causes de cet abus parfois funeste de la faculté d'investigation à l'égard des malades qui sont dans un service de clinique, tient au défaut d'organisation de cette partie essentielle de l'enseignement médical. Ainsi, nul ordre ne préside à l'admission des étudiants aux visites ; nul classement n'est observé entre eux sous ce rapport. L'étudiant de première année, qui manque des notions théoriques nécessaires pour profiter de ce qui se voit, se dit et se fait au lit du malade, l'entoure et l'assiège tout comme l'étudiant qui prépare son cinquième examen et sa thèse. C'est une confusion très préjudiciable, sous le rapport de l'instruction des élèves comme sous le rapport du bien-être et du repos des malades. Dans un plan d'organisation des études médicales et de la profession elle-même, plan qui a été soumis, il y a quelques années, à M. le doyen de la Faculté de Paris, un de nos confrères, M. le docteur Künzli, indique la distribution *sériaire* des élèves comme offrant, entre autres avantages, celui de *désencombrer* les cliniques, et d'en rendre la fréquentation vraiment fructueuse.

A propos de ces réclamations qui s'élèvent contre l'oubli des égards dûs aux infortunes reçues dans nos hôpitaux, si peu *hospitaliers* quelquefois, qu'il nous soit permis de rappeler que l'Ecole sociétaire n'est pas restée muette jusqu'ici sur cette question de pudeur publique et d'humanité. Si, faute de puissance, sa voix n'a pas été entendue, elle n'a pas fait défaut, du moins, à une sainte cause trop long-temps négligée. Ainsi nous écrivions nous-mêmes, il y a onze ans, dans le journal *la Réforme industrielle* (numéro du 27 décembre 1832), les lignes suivantes :

« ....Certaines mesures, en usage dans quelques hôpitaux civils, ont » même un caractère odieux que n'efface ni n'excuse entièrement la né» cessité de l'instruction médicale. Telle est l'obligation imposée aux » malheureuses femmes du peuple qui viennent y chercher les secours de » l'art, non-seulement de servir aux observations des maîtres et des élè» ves, mais de repaître quelquefois les regards d'une cynique curiosité. » Tant que nos hôpitaux, sauf ceux destinés aux militaires, et qui gar» dent, à ce titre, une grande supériorité, ne seront que des lieux de » charité, on se croira en droit d'exiger des personnes qu'on y admet » le sacrifice de leur liberté et de leur pudeur, en retour du bienfait » qu'elles reçoivent. »

Ces paroles, aussi vraies encore aujourd'hui qu'en 1832, n'ont pas besoin de commentaire. Et ne sait-on pas, d'ailleurs, qu'il y a tel hôpital où l'on fait, à jour fixe, une fois par semaine, une inspection des plus pénibles pour les femmes obligées de s'y soumettre; et nulle précaution n'est prise, que nous sachions, pour s'assurer que tous les assistants sont en réalité des médecins ou des étudiants en médecine. Gloire aux hommes éminents qui font faire des progrès à l'art de guérir ! Mais les plus beaux triomphes du génie médical ne lui donnent pas le droit de fouler aux pieds les instincts de pudeur que Dieu a mis au cœur de la femme.

Au risque de perdre quelques occasions d'enseignement oculaire, il y a des investigations pour lesquelles un libre consentement devrait toujours être la condition de rigueur.—Nous sommes au-delà de tout ce que l'auteur des *Mystères de Paris* a cru pouvoir révéler de la visite du docteur Griffon. Pourtant nous ne pouvons résister, en finissant, au désir de donner quelques lignes du dialogue qui s'établit, dans les salles du docteur, entre lui et M. de St-Remy d'une part, entre deux femmes d'autre part, qui y sont couchées dans deux lits voisins.

— Vous voyez, mon cher Saint-Remy, que mon état-major est assez considérable, — dit le docteur Griffon avec orgueil, en montrant la foule qui venait assister à ses enseignements pratiques.

— Et ces jeunes gens vous suivent au lit de chaque malade ?

— Ils ne viennent que pour cela...

— Mais tous ces lits sont occupés par des femmes ?

— Eh bien !

— La présence de tant d'hommes doit leur inspirer une confusion pénible ?

— Allons donc, un malade n'a pas de sexe...

— A vos yeux, peut-être ; mais aux siens... la pudeur, la honte...

— Il faut laisser ces belles choses-là à la porte, mon cher Alceste; ici nous commençons sur le vivant des expériences et des études que nous finissons à l'amphithéâtre sur le cadavre.

. . . .

— La Lorraine, — dit tout bas Jeanne Duport à sa voisine, — qu'est-ce donc que tout ce monde qui suit le médecin ?

— Ce sont des élèves et des étudiants...

— Oh ! mon Dieu, est-ce que tous ces jeunes gens seront là lorsque le médecin va m'interroger et me regarder ?

— Hélas ! oui.

— Mais c'est à la poitrine que j'ai mal... On ne m'examinera pas devant tous ces hommes ?

— Si, si, il le faut, ils le veulent.. J'ai assez pleuré la première fois, je mourais de honte... Je résistais, on m'a menacée de me renvoyer... Il a bien fallu me décider, mais cela m'a fait une telle révolution, que j'en ai été bien plus malade... Jugez donc... presque nue... devant tant de monde... c'est bien pénible, allez...

— Devant le médecin lui seul... je comprends ça... si c'est nécessaire, et encore ça coûte beaucoup... Mais pourquoi tous ces jeunes gens ?

— Ils apprennent et on leur enseigne sur nous... Que voulez-vous ? nous sommes ici pour ça... c'est à cette condition qu'on nous reçoit à l'hospice.

— Ah ! je comprends, — dit Jeanne Duport avec amertume, — on ne nous donne rien pour rien, à nous autres... Mais pourtant... il y a des occasions où ça ne peut pas être. Ainsi, ma pauvre fille Catherine, qui a quinze ans, viendrait à l'hospice... est-ce qu'on oserait vouloir que devant tous ces jeunes gens ?.. oh ! non, je crois que j'aimerais mieux la voir mourir chez nous.

— Si elle venait ici, il faudrait bien qu'elle se résignât comme les autres, comme vous, comme moi ; mais taisons-nous, la Lorraine. Si cette pauvre demoiselle qui est là en face vous entendait... elle qui, dit-on, était riche... elle qui n'a peut-être jamais quitté sa mère, ça va être son tour .. Jugez comme elle va être confuse et malheureuse.

— C'est vrai, mon Dieu ! c'est vrai, je frissonne rien que d'y penser... pour elle... Pauvre enfant !

— Silence, Jeanne, voilà le médecin ! — dit la Lorraine.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 18 *août* 1843.

BERNARD aîné, confectionneur de lingerie, r. Sainte-Appoline, 9; juge-com., M. Rodier; synd. prov., *M. Huet*, r. Cadet, 1er.

RION, agent d'affaires, r. Saint-Antoine, 62 ; juge-com., M. Rodier; synd. prov., *M. Colombel*, r. de la Ville-l'Evêque, 28.

BONDERIS, ferrailleur, r. Louis-Philippe, 40; juge-com., M. Chatenet ; synd. pr. *M. Maillet*, r. du sentier, 16.

MONTAROU, entrepreneur de menuiserie, r. Amelot, 52; juge-com , M. Thibaut, synd. prov., *M. Boulet*, r. Geoffroij-Marie, 3.

BOURSE DU 19 AOUT.

Les fonds anglais, venus en hausse de 1/4, ont quelque peu réveillé les affaires de notre place, et la bourse, bien que sans grandes variations, a cependant vu se traiter une assez forte quantité d'opérations.

Le 3 0/0 fin courant a fait à la coulisse, avant la Bourse, 81 40, mais l'on a à peine effleuré ce cours.

Le prix des reports n'a point varié depuis hier, sur les fonds français; il faut les voir assez généralement tendus pour fin prochain, même à la coulisse, où l'on a fait quelques reports à 25.

La hausse remarquable des chemins de Rouen a continué aujourd'hui ; on l'attribuait généralement aux belles recettes de ces jours derniers ; pour nous, nous pensons qu'il faut plutôt y voir le résultat de l'intervention des capitalistes anglais, gros détenteurs de ces actions dès l'origine.

On a coté au comptant la Grand'Combe à 1,400, ex. divid.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	122 85	122 85	122 75	122 75	122 7
— fin cour. . .	122 80	122 80	122 75	122 75	122 7
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 30	81 30	81 25	81 30	81 2
— fin cour. . .	81 35	81 35	81 30	81 30	81 30
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse. à 4 heures. 81 30.
4 1/2 0/0. . . .	»	»	»	—
4 0/0	»	»	»	Bons du Tr. 3 1/4 à 3 et 5 p.
O. de la Ville .	1315	1320	H. 5	—
Banque de Fr. .	3285	»	B. 5	Pièces de 40 et 20 fr.
C. Laf. de 5000.	5080	»	»	Agio, 9 à 10 le mille.
— de 1000.	1105	»	»	
Caisse Hypoth..	»	»	»	
Quatre Canaux.	1280	»	»	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	»	»	»	Rive dr. Fin cour. 290 288 7
Vers. R. Dr. .	288 75	»	H. 1 75	
do R. G. . .	»	»	»	
Orléans	668 75	667 50	H. 1 25	Orléans. » 670 25 668 7
Strasb. à Bâle.	193 75	192 50	B. 2 50	Strasbourg. » 193 10 192 5
Rouen.	701 25	701	H. 11 25	Rouen. » 705 700 701 2
Havre.	535	532 50	»	Havre. » 537 50 535
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	»	»	Londres. 17 août.
— Portugais. .	41 3/4	»	H. 1/4	Consol. 94 1/2 5/8.
Esp. D. active.	28 1/4	»	H. 1/2	Esp. actif. 25 7/8.
5 0/0 Naples . .	106 95	107	H. 0 5	Portug. 41 3/4.
— Romain. .	105 3/4	»	»	Mexicains. 36 3/8.
Obl. Piémont. .	1197 50	»	B. 1 25	
Emp. d'Haïti. .	»	»	»	

BULLETIN AGRICOLE.

Les cours des huiles et des spiritueux éprouvent peu de variations, malgré l'activité de la spéculation.

La hausse est plus marquée sur les vins, qui partout reprennent faveur.

Les taxes du pain, sur divers points de la France fort éloignés les uns des autres, tendent partout à diminuer, moins cependant qu'on ne devrait s'y attendre, à présent que les résultats de la récolte sont connus, et que la France n'a plus à craindre nulle part une disette réelle, ou même une excessive cherté.

Niort (Deux-Sèvres),		Pain.	1re qualité,		36 c.	1/2
—	—	—	2e,	—	24	1/2
Limoges (Haute-Vienne),		Pain.	1re,	—	40	
—	—	—	2e,	—	26	1/2
Sainte-Menehould,		Pain.	1re,	—	35	
—	—	—	2e,	—	32	
—	—	—	3e,	—	28	

Nous félicitons les autorités municipales d'un grand nombre de villes secondaires, de taxer trois qualités de pain au lieu de deux ; elles ne font en cela que se conformer aux usages locaux. Mais ces mêmes usages admettent souvent trois qualités de pain : blanc, jaunet et bis, là où deux qualités seulement sont taxées Toute demi-mesure nous semble mauvaise en elle-même : ou laissez le pain librement commerçable, comme à Marseille, si vous n'y trouvez pas d'inconvénient; ou, si le pain est taxé, qu'il ne reste pas de qualité qui puisse échapper à la taxe.

A. YSABEAU.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 21.

LUNDI 21 AOUT 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem^{ts} et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 20 AOUT.

INTÉRÊTS COMMUNAUX ET COMMERCIAUX DE LA FRANCE.

ÉDILITÉ PARISIENNE.

Solidarité des intérêts municipaux de Paris et de ceux des Provinces. — Absence d'un système général d'édilité. — Caractère démocratique des travaux de l'époque impériale. — Devoirs de l'Administration municipale.

La discussion des intérêts municipaux et communaux de la France, est un des plus graves et des plus importants sujets que puisse aborder la Presse.

Tous les grands intérêts municipaux et communaux de la France ayant leurs analogues dans ceux de la capitale, on comprend que la discussion des actes administratifs de la municipalité de Paris est de la plus haute importance pour toutes les communes du royaume. Il est bien évident, en effet, qu'à raison de la prépondérance malheureusement excessive de la capitale, toute impulsion d'amélioration et de réformes doit partir de ce centre.

Nous nous proposons donc, comme premier moyen de servir les intérêts communaux et municipaux de la France, d'étudier les vices du régime municipal de Paris. Nous examinerons dans toutes ses parties cet énorme budget municipal, où tant de trésors s'échappent sans arriver à une destination utile.

Nous démontrerons aux Parisiens et à la province que, nulle part peut-être, l'incurie administrative ne s'est plus largement donné carrière qu'à Paris; et la province comprendra qu'elle a à demander elle-même qu'on satisfasse d'abord aux exigences des intérêts parisiens, avec les ressources de la ville de Paris, bien entendu, si elle veut que la réforme communale s'accomplisse en France.

Nos grands ports de mer demandent depuis long-temps, et à bon droit, des docks pour leur commerce, des bassins larges et sûrs pour leurs navires : ils ont un intérêt direct à appuyer l'exécution des travaux analogues dans le bassin de la Seine, qui reçoit à lui seul *deux millions* de tonneaux de marchandises, presque le double (180 pour 100) de ce que reçoivent Marseille, Bordeaux, Nantes et le Havre réunis.

Le commerce fluvial et les mariniers, qui se plaignent sans cesse du peu d'élévation des tabliers des ponts, de la mauvaise disposition de leurs arches, des pertuis et hauts-fonds, ne doivent-ils pas désirer ardemment l'amélioration de la navigation dans l'intérieur de Paris, où la descente d'un bateau, du pont de la Tournelle au pont d'Iéna, seulement, coûte jusqu'à 108 fr.? où le prix du transit des deux canaux de Saint-Denis et Saint-Martin, pour éviter les *impossibilités* actuelles de la traversée de Paris, s'élève à 600 fr.? Peuvent-ils raisonnablement espérer qu'on écoutera leurs réclamations avant que satisfaction ait été donnée aux grands intérêts commerciaux, si gravement lésés par un aussi vicieux régime de la Seine dans l'intérieur de la capitale?

De même, les habitants du plus grand nombre de nos villes de province, généralement si mal bâties et si mal entretenues, doivent désirer pour Paris les mesures d'assainissement et d'embellissement qui serviront de modèle dans tout le royaume. Toutes les provinces ont d'ailleurs des relations intimes avec Paris, puisque le dixième de ses habitants et la masse de sa population flottante leur appartiennent.

Ainsi, il ne peut rester de doute sur cette solidarité qui lie les progrès de l'édilité provinciale à ceux de l'édilité parisienne. L'évidence de cette solidarité, nous l'espérons, frappera tous les yeux. Une fois l'alliance conclue entre les départements et la capitale, nous ne voyons pas comment les administrations routinières de l'Hôtel-de-Ville, de l'intérieur et des travaux publics, pourraient se refuser plus longtemps à des améliorations réclamées par les voix unanimes du pays.

Il ne faut rien de moins que cette unanimité, pour expulser de ses retranchements bureaucratiques cet esprit de routine, de lenteur et de partialité, qui n'aboutit qu'au gaspillage de la fortune publique, à la ruine des particuliers, et entretient dans les esprits une animadversion fâcheuse contre l'administration et le Gouvernement.

Ne craignons pas d'ailleurs de le répéter, c'est avec ses propres ressources, qui sont immenses, et non en pressurant les provinces, que la ville de Paris doit donner l'exemple au pays, et imprimer à l'édilité française une impulsion féconde.

Il est une phrase qu'on dirait avoir été stéréotypée à l'usage des historiographes de Paris, tant on la retrouve fréquemment dans leurs écrits.

« Paris, disent les louangeurs officiels, c'est la reine des cités, la » capitale aux monuments sans nombre. Palais, jardins somptueux, » places resplendissantes, larges ponts, quais majestueux, rien n'y » manque, et les souvenirs de l'antiquité pâlissent devant ses mer- » veilles. Un fleuve baigne ses pieds, les hautes tours de ses édifices » lui font une couronne de créneaux, et ses riches boulevards une » éclatante écharpe de verdure. »

Les louangeurs officieux de la capitale, les courtisans de Paris, aveuglés par un excusable amour-propre national, n'oublient pas de renchérir sur le langage des panégyristes officiels.

Sans doute la capitale du beau royaume de France était appelée par la nature à être l'une des plus magnifiques cités-reines de l'Europe. Entourée de plateaux et de collines boisées qui bordent son horizon d'une façon pittoresque, et la défendent contre les vents meurtriers du nord; traversée dans son milieu par un fleuve navigable, recevant de l'est, du nord et du midi, de nombreux affluents de canaux et de rivières, la ville de Paris possède non-seulement les plus riches éléments d'une immense prospérité commerciale, elle offre encore à ses habitants les avantages d'une douce température et d'un climat salubre.

Mais ce qui est vrai, c'est que la nature et le hasard, ont plus fait pour Paris que les hommes. Nous prouverons sans peine que son importance première lui vient surtout de l'heureuse configuration de son territoire et des avantages de son admirable position commerciale. L'habileté de ceux qui ont tenu dans leurs mains les destinées de la ville ou celles du royaume, et en ont administré les revenus, n'est que pour trop peu dans les causes de la célébrité de Paris et de la prospérité de la France.

Nous aurons à examiner brièvement si les ressources naturelles de notre pays et les richesses qui s'y sont développées avec le temps par le travail et l'industrie de ses populations, ont été toujours dirigées d'une façon avantageuse aux intérêts publics par les administrateurs.

Mais bornons-nous pour le moment à nous occuper de Paris.

De quelque côté que se tournent nos regards, nous n'observous encore dans la capitale que désordre et chaos, confusion, anarchie. Ce caractère d'incohérence s'observe principalement dans les améliorations concernant la viabilité et l'assainissement du vieux Paris (1). Là où il fallait que des maisons ou des îlots de maisons disparussent pour ouvrir de larges voies à une circulation encombrée et pour donner de l'air et de la lumière, le plus souvent on a pratiqué des élargissements de quelques décimètres, et l'on se résigne à attendre que les bâtisses tombent d'elles-mêmes et que leur vétusté fasse l'office de la sape, heureux encore si au mépris de la loi on ne laisse pas réconforter les façades.

Améliorations isolées, mesures incohérentes et sans portée, absence complète d'un système général, d'une pensée unitaire pour diriger les travaux capitaux d'assainissement et d'embellissement, tels ont été jusqu'à ce jour les vices de l'œuvre administrative et de l'édilité parisienne.

Le roi Henri IV, qui avait rêvé l'unité de la grande famille européenne par l'initiative glorieuse de la France, avait aussi conçu un projet grandiose pour la régénération de la capitale du royaume. Mais le poignard de Ravaillac, en tuant l'homme, a tué l'œuvre.

Parmi les successeurs de Henri IV, aucun n'a compris la haute portée d'une telle entreprise, aucun n'a fait entrer la fondation d'une capitale-modèle dans les plans de sa gloire et de son ambition. Des sommes immenses ont été dépensées et engouffrées dans des monuments incomplets, toujours inachevés, épars çà et là sur le sol de Paris, sans dispositions générales qui les rattachent dans un plan d'ensemble.

Le malheur voulut que le plus magnifique de tous les souverains, que le roi Louis XIV, qui avait un si profond sentiment de l'unité nationale, et qui, mieux que tous les autres, fut en position de faire, se ressouvînt toute sa vie des troubles de la Fronde, et ne pardonnât pas au foyer de l'émeute les inquiétudes qui avaient assiégé son enfance. Le roi qui avait jeté les bases de l'unité administrative du royaume, et anéanti la féodalité nobiliaire, comprit bien qu'il fallait une capitale nouvelle à la royauté affranchie.

Sa faute irrémédiable fut de porter tous ses efforts sur Versailles, localité en dehors de toutes les conditions de prospérité commerciale et industrielle. Les milliards engloutis dans les inutiles magnificences de cette ville ne pouvaient amener un résultat impossible : la royauté n'entraîna que les courtisans dans la Villa royale.

Figurons-nous les trois milliards (2) dépensés à Versailles, employés à de grands travaux d'assainissement et d'embellissement dans Paris. Imaginons des constructions telles que le génie des Mansard et des Lenôtre en eussent pu concevoir pour les convenances de la capitale, et toutes les féeries artistiques de la demeure du grand roi, à la place de ces rues infectes de la Cité et des quartiers qui bordent, sur les deux rives du fleuve, le berceau de la monarchie française, où l'habitant vit étiolé, chétif, rachitique, et s'éteint avant l'âge, cherchant vainement le soleil et l'air qui lui manquent encore dans les cinq sixièmes des quartiers de la ville.

Qui n'a été amené à cette comparaison, en parcourant les allées solitaires de Versailles, où tant de merveilles, dont personne ne jouit, se déroulent aux yeux, et n'a regretté amèrement la direc-

(1) Nous ne parlons pas des nouveaux quartiers bâtis depuis 1820. Ces quartiers ont été construits par des spéculations particulières. La ville n'y est pour rien, si ce n'est pour avoir permis, dans certaines localités, des rues trop étroites et un système de constructions très mal entendu.

(2) On a évalué jusqu'à cette somme énorme les dépenses royales et particulières consacrées à la création de Versailles.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

FRANÇOIS CHEVRIER, LAURÉAT DU GRAND CONCOURS.

Un jour de bataille décisive n'agite pas plus vivement les cœurs des guerriers, qu'un jour de concours universitaire ne fait palpiter ceux des innombrables élèves des colléges de la capitale.

De toutes les couronnes enlevées ce jour-là à la pointe de la plume, la plus enviée est celle du grand concours; parmi plusieurs milliers de collégiens, un seul est proclamé le collégien par excellence : il obtient le prix d'honneur, sans compter les accolades, embrassades, félicitations, fleurs de rhétorique en français, en grec et en latin. Heureux le maître de pension qui peut faire retentir dans les journaux le nom de l'élève vainqueur, entre un chien perdu et un cheval à vendre! Quelle veine à exploiter! Le plus souvent le maître de pension fait la dépense du portrait du lauréat (20 francs en deux séances), qui s'accroche dans le parloir pour attirer des pensionnaires. Qui pourrait décrire la joie des parents? Ce sont des transports, c'est du délire. Et quels projets à perte de vue! L'Institut? Fi donc! s'y arrêter comme

voir gré; mais au bout de tout cela, j'ai grand peur, moi, que de sa vie, il ne soit bon à rien.

Madame Chévrier se fâcha. Comme elle avait une excellente poitrine, et que M. Chévrier, par suite d'une de ses blessures, ne pouvait soutenir long-temps une discussion trop animée, le champ de bataille lui resta; elle déclara nettement à son mari qu'elle ne mourrait satisfaite qu'après avoir vu son François s'asseoir au Luxembourg, revêtu du manteau de la pairie. M. Chévrier haussa les épaules.

François, mon garçon, dit-il à son fils, le lendemain quand ils se trouvèrent seuls, tu as admirablement travaillé au collége; il n'est point de père qui ne doive être fier de t'avoir pour fils; il en est aujourd'hui dans Paris des milliers qui me portent envie. Je sens vivement les droits que te donne à la tendresse de tes parents ton excellente conduite pendant tes études; je ne voudrais pas qu'il pût entrer dans ta pensée que j'y suis moins sensible que ta mère, parce que je te fais moins de compliments; je t'aime autant qu'elle, mais d'une autre façon. J'ai été longtemps soldat, il m'en est resté un peu de brusquerie, et je serais au désespoir que cela te fît douter du cœur de ton père. Je suis en ce moment un peu pressé de besogne : fais-moi le plaisir d'écrire à ton oncle François que je le prie de venir dîner avec nous aujourd'hui; c'est ton parrain, il n'a pas encore reçu ta visite depuis la sortie du collége; mais, c'est ainsi que

apparemment du style à la mode du jour, je le veux bien. J'ai cru entrevoir que l'on m'attendait à dîner. Il y avait : un festin sans apprêts; j'ai traduit cela par la fortune du pot, et me voilà.

Après le dîner on alla prendre l'air dans un beau jardin attenant à la fabrique. François ne pouvait se faire aux manières cordiales de la famille, qu'il connaissait à peine, car il l'avait vue très rarement pendant ses études; à peine prenait-il part à la conversation, restant toujours à dix toises au-dessus de son auditoire.

— Ah çà, garçon, lui dit son père, voilà qui commence à aller mal; je veux bien te croire bon enfant au fond du cœur, mais tu as encore bien besoin de mes leçons pour qu'il y paraisse.

François se croyait la perfection incarnée; il s'arrêta tout court et regarda son père pour s'assurer qu'il lui parlait sérieusement, ne pouvant en croire ses oreilles. Mais le père Chévrier, une fois lancé, ne s'arrêtait pas en si beau chemin, surtout après dîner.

— Vois-tu, continua-t-il, quand tu seras un peu reposé, la semaine prochaine, je te mettrai en main une clarinette de cinq pieds, oui, un bon fusil de munition, que je t'apprendrai à manœuvrer, afin que tu saches te tenir comme un galant homme, qui n'a pas peur de regarder les gens en face. Tu es savant, très savant; c'est bien, c'est fort bien; mais cela t'oblige-t-il à avoir l'air d'un cuistre le reste de tes jours? Quand tu

tion de la pensée faussement grandiose qui enfanta cette ville, mais qui fut impuissante à lui donner la vie.

L'œuvre eût rencontré moins d'obstacles sur le sol arrosé et accidenté de Paris, que sur le sol aride et plat de la ville de Louis XIV, où tout était à créer, rivière, nappes d'eau et horizon.

Les deux rois Louis XV et Louis XVI marchèrent sur les traces de leurs prédécesseurs. L'architectonique morcelée, c'est-à-dire le système du monument *isolé*, prévalut presque constamment dans les constructions de leurs règnes.

Napoléon fit mieux ; le puissant génie qui rêva le monopole de la banque et des transports par l'Etat, et qui comprit que l'organisation de la commune était la pierre angulaire de l'ordre social nouveau, donna le pas aux monuments d'utilité publique sur ceux de pur apparat. Les ponts d'Iéna et d'Austerlitz, les rues de Rivoli, de la Paix, les marchés, les abattoirs, la halle aux vins, le grenier d'abondance, le canal de l'Ourcq, datent de l'Empire, et portent ce caractère d'utilité collective, d'architectonique véritablement démocratique qui distingueront, aux yeux de la postérité, les créations impériales.

Nous devons constater également, à la plus grande gloire de l'Empire, que les monuments purement artistiques, entrepris sous ce règne, tel que l'arc de l'Etoile et la Colonne, sont les plus parfaits de tous les ouvrages de ce genre, non seulement par la beauté de la conception et par la richesse des détails, mais bien encore par l'aspect majestueux qu'ils reçoivent de la combinaison des grandes lignes de perspective avec lesquelles ils s'harmonisent.

Ces monuments élevés à la puissance et à la gloire nationale, portent les noms des illustrations sorties de tous les rangs du peuple, depuis 89, et sont empreints d'un cachet d'unité et de grandeur caractéristique de leur époque.

L'absence de système, ou plutôt le déplorable système de l'embellissement par le monument isolé, vicie encore la plupart des améliorations entreprises sous la Restauration.

Ce caractère d'imprévoyance et de morcellement se retrouve à chaque pas dans les travaux qui datent de 1830.

L'Etat et la ville de Paris ont consacré plus de cent millions à élever des palais, à entasser des décorations architecturales, et ils n'ont pas trouvé moyen de bâtir pour le peuple des ponts où il pût passer gratuitement (1). Le cachet de spéculation, véritable cachet de l'époque, est empreint, sans exception, sur tous les ponts construits depuis 1830.

Les autorités libérales qui ont donné le nom du roi à l'un de ces ponts interdits au populaire, ont oublié que jadis en France, au temps de la monarchie absolue, le mot de domaine du roi impliquait idée de franchise. Et notons bien que ces nouveaux ponts à péage, comme le pont Louis-Philippe et le pont du Carrousel, sont impraticables pour les grosses voitures ; c'est-à-dire que le riche seul, ou l'équipage du riche, est appelé à jouir de ces améliorations, dont on fait tant de bruit dans la Presse et ailleurs.

Pour nous, nous ne commencerons à louer l'esprit de sagesse et de justice distributive dont le conseil de la Ville est sans doute animé, qu'au jour où nous verrons cet esprit se manifester, par des œuvres généreuses d'une utilité collective, en un mot, par le système d'une Edilité véritablement démocratique.

L'époque actuelle aura vu s'exécuter, d'ailleurs, la plus monstrueuse conception du siècle. De quel nom qualifier, en effet, cet acte des délégués de la nation, qui leur aura fait consacrer un demi-milliard, en pleine paix, à entourer la capitale d'une ceinture de forteresses? Et quand on songe qu'il eût suffi de la moitié ou du tiers de pareille somme, pour changer de fond en comble l'aspect du vieux Paris; l'assainir, l'embellir, assurer la viabilité de ses communications principales; asseoir la sûreté publique sur le bien-être de la population; pour faire en un mot, de Paris, la digne capitale de la France, et signaler le Gouvernement à l'admiration de l'Europe et à la reconnaissance des générations à venir!

Nous justifierons dans un prochain article l'accusation que nous avons portée contre les administrations. Nous prouverons, par des exemples trop nombreux, que ces administrations ont toujours manqué des idées d'ordre et d'ensemble qui eussent dû diriger l'impulsion donnée par elles aux travaux pour rendre fécondes les énormes dépenses du budget de la ville.

Les bulletins d'Afrique.

Il se joue en Afrique une comédie qui dure depuis bien des années et dont la monotonie est devenue vraiment fatigante. Toutefois, plusieurs de nos généraux font leurs efforts pour pousser la chose à tel point qu'elle finira peut-être par devenir amusante. Dans les marches triomphales que nous exécutons depuis si long-temps par monts et par vaux à travers l'Algérie, il y a un mystère abasourdissant que nous n'avons jamais pu pénétrer, qui confond notre imagination, qui nous désespère, qui nous tue. En lisant l'interminable récit des victoires et conquêtes de nos Alexandres, combien de fois nous nous sommes demandé dans notre conscience naïve : mais où donc ces hommes prodigieux vont-ils chercher les myriades de tribus qu'ils soumettent à nos armes, les millions de chameaux, les billions de bœufs et les cent milliards de moutons qu'ils enlèvent aux Arabes ??? Nous cherchons le sphinx qui réponde à cette question.

Depuis que nous avons mis le pied en Afrique, nous avons soumis plus de tribus arabes qu'il n'y a d'étoiles au firmament. En jetant des petits cailloux sur le sol de la Phocide, Deucalion faisait pousser des hommes; sans aucun doute chaque balle française que nous lançons sur le sol africain fait sourdre et jaillir des tribus tout entières. Si l'on développait en front de bataille tous les Arabes que nous avons domptés, il y aurait de quoi faire septante fois sept fois le tour de la terre; à ce compte, la Chine est moins peuplée que les déserts de l'Algérie, et si on laisse encore quelque temps nos généraux dénombrer dans leurs bulletins étourdissants les multitudes qu'ils auront soumises, la population de trois globes comme le nôtre n'y suffira pas. — Quand finira cette comédie? Décidément vous abusez de notre patience, *abutere patientia nostra*.

Toutes les fois qu'une patrouille, — quatre hommes et un caporal, — arrête un gamin arabe faisant paître son âne à une heure indue, on conduit le gamin au violon, on met l'âne en fourrière, et la France lit à ce sujet quelque magnifique bulletin dans ce style : « Je suis heureux, monsieur le ...., de vous annoncer que l'armée française vient de remporter une victoire décisive. Après un combat qui a duré trois heures, les Arabes ont pris la fuite, abandonnant leurs morts sur le champ de bataille. Les pertes de l'ennemi s'élèvent au moins à trois cent mille hommes. Nos soldats ont fait un immense butin, et ramené deux cent mille chameaux, cinq cent mille bœufs et huit cent mille moutons. Les Arabes se sont battus avec acharnement. Nos troupes, engagées dans un ravin, ont essuyé pendant plus d'une heure un feu bien nourri avant de pouvoir débusquer l'ennemi de ses positions avantageuses. Nous n'avons eu ni morts ni blessés. Les Arabes, reconnaissant dans cette victoire la volonté du Ciel, sont désormais soumis à la France...., etc., etc. »

Si, à propos des rondes de patrouilles, vous épuisez le vocabulaire de la rhétorique triomphale, dans quels termes, bon Dieu! annoncera-t-on la victoire d'Austerlitz ou de Marengo? Vraiment, vous nous donnez en risée à toute l'Europe, qui s'égaie de nos conquêtes fabuleuses et de vos récits incroyables. Sans doute vous amusez beaucoup l'Angleterre, mais vous ennuyez la France. Voilà treize ans que nous remportons tous les jours une victoire définitive : c'est monotone; tous les jours, pendant treize ans, la même fanfare et la même trompette : c'est ennuyeux. Tâchez donc, messieurs, de mettre fin à cette plaisanterie fatigante; cessez de vaincre, ou nous ne cesserons d'écrire.

Les bulletins d'Afrique ne sont pas d'invention moderne. En 1535, l'empereur Charles-Quint tuait déjà, sous les murs de Tunis, Turcs et Arabes par centaines, sans avoir à regretter de son côté que de légères blessures. Le bulletin d'Afrique a beaucoup grandi sans doute depuis Charles-Quint; mais il n'est peut-être pas sans intérêt de le montrer dans son enfance. Voici ce qu'écrivait à son ambassadeur en France l'empereur Charles-Quint, dans une lettre contenant la relation de la prise de Tunis, et datée de cette ville, le 24 juillet 1535.

« ..... Audit rencontre furent tuez desdits ennemys de trois à quatre cens hommes, la pluspart et quasi tous Turcqz, et en fussent demeurez beaucoup plus, sans ce que les nostres étaient, comme dit est, tant travaillez que plusieurs à cheval et à pied, par extrême soif, furent à cueur faillir, et convient là arrester et camper nostre dite armée pour cette nuyct ; et audit rencontre et conflit ne demeura des nostres sinon environ sept ou huict personnes, hommes et femmes, que s'estaient esgarrez suyvant le baigage, et deux blessez audit rencontre (1). »

Parlons sérieusement. — Pendant les premières années de l'occupation africaine, on n'a pas trop fait abus du bulletin, et les premières années d'établissement ont été pourtant les plus méritantes et les plus pénibles. Mais peu-à-peu l'intrigue et l'ambition ont gagné du terrain sur le dévouement et le pur esprit militaire. On s'est aperçu que l'Afrique était un bon champ d'exploitation. On a commencé à y semer des bulletins pour y faire pousser de la graine d'épinard. Un accord tacite s'est fait entre les chefs, non pas tous, mais beaucoup, et au lieu de se dire : *passez-moi la casse, je vous passerai le séné*, on s'est entendu sans mot dire pour se passer les chameaux, les troupeaux de bœufs et les massacres d'Arabes.

Les officiers honorables et sensés, et c'est l'immense majorité dans notre armée, sont fort mécontents de ces bulletins bibliques. Ils en sentent tout le grotesque. D'ailleurs, comme les chefs ont dû s'élever plus ou moins généralement au diapason dominant, dans l'intérêt des corps qu'ils commandent respectivement, il y a dans tous les bulletins un facteur commun d'exagération qui s'efface, pour ne laisser en tout qu'un caractère fâcheusement ridicule.

C'est en Afrique qu'on a baptisé les bulletins d'Afrique des *torrents de blagues*.

(1) Sur les vingt et un ponts qui mettent en communication les deux rives de la Seine, neuf sont payants. Cet impôt inégal est payé particulièrement par le douzième, le huitième et le neuvième arrondissement, c'est-à-dire par les arrondissements les plus pauvres.

(1) *Papiers du cardinal de Granvelle*, tome II, page 366, édition de Paris 1841.

Nous lisons dans le *Globe anglais* :

Hier, il y a eu à Birmingham un grand meeting de négociants et d'industriels qui s'étaient réunis pour rechercher les causes de la crise commerciale actuelle et aviser aux moyens d'y remédier. Le meeting avait été convoqué par la chambre de commerce. On y remarquait des hommes appartenant à toutes les nuances d'opinions. Le président, en ouvrant la séance, a déclaré que plusieurs pétitions avaient été adressées à sir Robert Peel, pour représenter à l'honorable baronnet l'état de détresse de l'industrie manufacturière, mais que sir Robert Peel avait répondu que le ministère, tout en déplorant un pareil état de choses, ne pouvait introduire aucune mesure destinée à y remédier. Les maîtres de forges lui avaient envoyé une députation, et il avait répondu que la détresse de l'industrie devait être attribuée à une population surabondante et à l'excès de la production. Singulière manière d'éluder la difficulté. En effet, si les fabricants cessaient de produire, ils n'auraient plus besoin d'ouvriers, et alors, comment les ouvriers vivraient-ils? Que ferait, en pareille circonstance le Gouvernement? Encore, s'il s'agissait uniquement d'arrêter le travail des machines; mais ces fabricants peuvent-ils considérer les ouvriers comme des machines? Le président a ajouté que si l'on voulait visiter certains districts aux environs de Birmingham, on y trouverait une foule d'hommes mourant de faim et d'autres qui sont tellement affaiblis par la misère, que pas un d'eux ne pourrait accepter le travail qu'on lui offrirait.

Le président, en terminant son discours, a exprimé l'espoir que les ministres ouvriraient à temps les yeux sur la détresse manufacturière de Birmingham. La résolution suivante a été adoptée :

« Les ministres ayant déclaré qu'ils n'avaient aucun moyen de remédier à la détresse du pays, le maire sera invité à convoquer un meeting pour délibérer sur une pétition à S. M. la reine, à l'effet de prier S. M. de vouloir bien renvoyer ses ministres, attendu qu'ils ont reconnu eux-mêmes leur impuissance à subvenir aux besoins de l'industrie. »

Le *Globe*, journal wigh, ajoute : « Nous approuvons complètement cette résolution. »

Ne pourrait-on pas dire au *Globe* : Qu'ont donc fait vos patrons, les ministres wighs, quand ils ont été au pouvoir, et que feraient-ils s'ils y revenaient, pour remédier à cette détresse de l'industrie manufacturière qui va de jour en jour en s'accroissant dans la Grande-Bretagne? — Ce que font les tories, rien. Le mal qui travaille l'Angleterre, comme celui qui travaille la Belgique et tous les pays les plus fiers de leur civilisation, est un mal social : il ne sera guéri que par des remèdes sociaux et non par des simples changements de ministère ou autres recettes purement politiques.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — *Chambre des communes.* — Séance du 18 août. Après une discussion sur un bill concernant la suppression de la traite des noirs, M. Hindley annonce que, lundi prochain, il demandera copie de la correspondance qui a pu avoir lieu entre les Gouvernements de France et d'Angleterre, au sujet de l'occupation de l'île de Taiti.

— On écrit de Swansea, dimanche soir, au *Times* :

Les ouvriers en cuivre ne veulent pas recommencer leurs travaux sans être payés à l'ancien prix, et les maîtres ne veulent pas, de leur côté, et ne peuvent pas, disent-ils, payer plus que le prix offert. — Les récompenses offertes pour dénoncer ceux qui prennent part au renversement des barrières ayant été sans effet, le Gouvernement vient de faire afficher que 200 liv. sterl., et le pardon de la reine, seront accordés à celui qui pourra indiquer avec certitude un individu qui ait pris part à la démolition des barrières de Bolgoed, Pumfal, Rhydypandy et Tyesch. — Les chartistes sont à l'œuvre et profitent des embarras du pays. Ils se rassemblent en meetings presque chaque jour, malgré les obstacles que leur oppose l'autorité.

IRLANDE. — Au banquet de Tarahill, M. O'Connel s'est exprimé ainsi :

Pourquoi la noblesse irlandaise ne se rallie-t-elle pas à nous? N'est-il pas dans son intérêt de faire cette jonction? Que craint-elle? Elle n'a rien à redouter d'un peuple si admirablement discipliné. Je suis moi-même un des hommes de ce peuple, et je suis heureux et fier de voir la docilité des masses à suivre mes inspirations. D'où vient cette influence? Tous savent que je suis identifié avec leur cause, que j'exprime leurs sentiments, et que je cherche à soulager leurs maux. La semaine dernière, d'honorables conservateurs haut placés m'ont fait l'honneur de m'écrire pour exprimer le vœu que si quelques changements devaient se réaliser, ce fût de mon vivant. Ils n'aiment pas les changements, mais ils voudraient, s'il doit y en avoir, que j'y présidasse, parce qu'ils connaissent mon amour pour la justice : oui, je ferais justice à tous.

Si nous désirons quelque changement dans la distribution des revenus de l'Eglise, c'est uniquement pour faire cesser des abus criants. Il ne faut pas que l'empoisonnement et la famine soient plus long-temps le châtiment infligé à l'indigence dans les maisons des pauvres ; nous doterions ces ateliers et ces maisons de 150,000 liv. sterl. par an, dont jouit

---

chir aux conseils qu'il venait de lui donner, voilà le cas qu'on fait ici d'un homme élevé comme moi? Très certainement, cela ne peut pas se passer ainsi.

Il alla tout aussitôt porter ses doléances à sa mère. Il la trouva, contre son attente, très-refroidie à son égard. La bonne dame tenait beaucoup à l'argent; et on ne peut l'en blâmer si l'on songe qu'ayant commencé avec presque rien, son mari et elle devaient une position aisée au travail le plus assidu, à la plus sévère économie ; qu'elle avait trois filles en pension, toutes trois plus jeunes que François, et qu'elle était encore la première à proposer à son mari de se priver d'un objet d'agrément, pour en donner le prix à des malheureux.

— Ah ! mon pauvre François, dit-elle, je crains bien que ton père n'ait raison en grande partie! J'ai lu ta lettre à ton parrain : très posi-

A la vérité, cette résolution de François dérangeait bien un peu les plans de son père. Madame Chévrier, elle-même, avant les succès prodigieux de son fils et ses rêves d'ambition, était d'accord avec son mari pour diriger François vers l'école des arts et manufactures, cette admirable succursale de l'Ecole polytechnique.

Mais l'idée seule de consacrer plusieurs années à la géométrie, à la physique, au génie civil, aux applications des sciences à l'industrie, toutes choses qu'il était habitué de longue main à regarder comme antipathiques avec les lettres anciennes, la source de ses succès; cette idée lui répugnait fortement. Il aurait mieux aimé se faire soldat.

Cette résolution étant arrêtée, François, sous prétexte de se préparer à faire son droit, se tint enfermé autant que possible avec ses livres, n'eut avec sa famille que les rapports indispensables, et conserva, cela

l'énergie, ont besoin de la présence d'un devoir impérieux et grave : ce sont des ressorts qui n'agissent pas s'ils ne sont fortement pressés.

Eh bien! après tout, se dit-il, il y aura bien du malheur si je ne viens pas à bout d'apprendre à faire de la bougie!

Dans ce but louable, il s'adressa à son oncle François ; par son conseil et sa protection, il entra dans une fabrique au Mans, prit un maître de tenue des livres, et revint, six mois après, parfaitement en état de prendre en main les affaires de la maison.

Mme Chévrier tremblait quand il lui en vint faire la proposition. La joie qu'elle éprouva à voir comment il gouvernait sa barque lui rendit bientôt la santé.

François fit prospérer la fabrique, établit ses sœurs, fut cité dans le commerce de Paris pour sa loyauté et sa rondeur en affaires, et ne vou-

aujourd'hui le clergé protestant. Ce serait une sorte de rosée céleste, doublement bienfaisante pour celui qui donne aussi bien que pour celui qui reçoit. (On applaudit.) La suprématie! nous n'en voulons pas. Loin de moi la pensée de quitter le gouvernail avant d'avoir conduit au port le vaisseau de l'Etat; mais je voudrais être encouragé et soutenu par les conseils des membres de la noblesse protestante et catholique. Je ne prétends pas m'imposer ni dominer, puisqu'au contraire je demande conseil et assistance, et il est loin de ma pensée de vouloir, dans les lois qui règlent la propriété, des changements incompatibles avec le libre exercice des droits de propriétaire. C'est peut être vanité à moi de le dire, mais je crois que l'on gagnerait à réaliser ces changements de mon vivant; et, de même, il serait avantageux d'arranger la question de l'église pendant que le clergé catholique romain consent bénévolement à guider et à diriger le peuple. La présence de trente mille hommes de troupes de la reine, en Irlande, offrirait encore une garantie pour la conservation de l'ordre, dans le cas où quelques tumultes pourraient éclater. Si la reine et les officiers ordonnaient à la troupe de se ranger du côté du peuple catholique et des agitateurs, la troupe s'empresserait de le faire. N'allez pas croire cependant qu'il me convienne de prendre vis-à-vis d'eux l'attitude d'un pétitionnaire mendiant une faveur.

C'est dans leur intérêt que je parle et non dans le nôtre. Que désiré-je avant tout? Préserver l'état social. Je sais qu'il existe dans ma patrie les éléments pour l'amélioration de toutes les classes, de toutes les positions, de toutes les croyances; et mon plus grand bonheur serait d'être un des instruments choisis pour la dispensation des faveurs providentielles, en donnant à toutes les bonnes qualités des chrétiens l'occasion de s'exercer.

Un toast a été porté au docteur Cantwell, lord-évêque de Meath, qui s'est levé et a dit :

« Les évêques irlandais ont adopté pour devise ce mot qui peint et caractérise leur dévouement au Rappel : *Pas de transactions* Dans une retraite que nous venons de faire, au nombre de 117 prêtres, et qui a duré 12 jours, libres de toute distraction du dehors, nous avons examiné nos consciences devant Dieu, et je dois le dire, nul d'entre nous n'a regretté le parti qu'il avait adopté à l'égard de cette agitation pour le Rappel. »

ALLEMAGNE. — On écrit de Francfort, au *Morning-Advertiser* :

Les négociations du Gouvernement français avec le Zollverein viennent d'entrer dans une voie qui promet un succès réel. Le Gouvernement français a proposé au Zollverein d'appuyer son projet de rendre libre la navigation du Rhin, et d'engager la Hollande à adopter un système commercial plus favorable aux intérêts de l'Allemagne. La France propose, non-seulement de supprimer toute espèce de droit de navigation ou de péage sur le Rhin, mais de donner sa coopération pour engager les autres Etats à suivre cet exemple. Il y aura à Mayence une nouvelle conférence de députés de tous les Etats riverains du Rhin. Si la Hollande refusait de faire les concessions qu'on lui demande, on userait de représailles à son égard. On joindrait, par un canal, le Rhin à l'Ems, et c'est ainsi que tout le commerce colonial abandonnerait les embouchures et les parties inférieures du Rhin. D'un autre côté, on frapperait d'un droit plus élevé les produits des colonies hollandaises, ce qui favoriserait les colonies des autres pays. Cette mesure et un rapprochement de la France pourrait compromettre gravement les intérêts commerciaux de l'Angleterre. Cependant le Gouvernement ne s'en occupe pas.

—On écrit des bords du Rhin, 16 août, à la *Gazette de Manheim* :

On sait que depuis long-temps il est question de la conclusion d'un traité de commerce entre la Belgique et l'Union des douanes allemandes. Maintenant, on annonce dans les cercles diplomatiques que le Gouvernement belge a reçu du cabinet des Tuileries une note dans laquelle ce cabinet déclare qu'il a l'espoir que la Belgique ne fera à l'Union des douanes allemandes aucune concession qui pourrait compromettre les intérêts de la France, et que, dans le cas contraire, on adopterait des mesures qui feront sentir au Gouvernement belge la nécessité de rendre plus intimes ses relations avec la France. Le Gouvernement belge aurait répondu à cette note, que l'intérêt du commerce et de l'industrie nationale lui imposait l'obligation de négocier des traités avec les Etats voisins; que le Gouvernement français avait repoussé les ouvertures que la Belgique lui avait faites à ce sujet; et que, d'après une déclaration faite dans les Chambres par le ministre des affaires étrangères, on ne pouvait guère espérer voir bientôt changer ces dispositions; enfin, il serait dit dans cette note que le Gouvernement belge, lorsqu'il a entamé des négociations avec l'Union des douanes allemandes, n'a eu nullement l'intention de porter atteinte aux intérêts du commerce français.

ESPAGNE. — *Barcelone, 10 août.* — Il y a eu quelques désordres dans la soirée du 14, et la garde nationale s'est assemblée : Voici l'article de *l'Union*, journal démocratique :

Ce soir il paraît que quelques libéraux, avec une bannière déployée, ont défilé sur la Rambla aux cris de : Vive la junte centrale! Meurent les modérés! A bas la majorité de la Reine!

A l'heure où nous mettons sous presse, la ville est en effervescence, la garde nationale s'assemble. Nous allons voir. Garde à vous, patriotes!

ITALIE. — *Naples, 6 août.* — Le traité de commerce pour lequel notre Gouvernement est en voie de négociation avec la Grande-Bretagne, paraît avoir rencontré des difficultés. Le cabinet britannique sollicite des avantages spéciaux pour son commerce et sa navigation; il demande que la préférence lui soit accordée sur les autres nations. La France a déclaré qu'elle s'opposait formellement à ce que la Grande-Bretagne obtînt une préférence quelconque sur elle. Notre Gouvernement paraît d'autant plus disposé à céder au cabinet des Tuileries, que le mariage de la sœur du roi avec l'empereur du Brésil a rendu plus intimes les liens de famille entre notre dynastie et celle d'Orléans. Toutefois l'Angleterre pourrait bien parvenir à s'entendre à cet égard avec la France, si elle s'arrangeait avec elle sur d'autres points. Le Gouvernement autrichien sollicite, de son côté, des avantages pour sa navigation et pour son commerce. Il serait à désirer que l'Union des douanes allemandes fît aussi des démarches dans ce sens, d'autant plus que le Roi s'intéresse à l'Union. (*Gaz. de Cologne.*)

INTÉRIEUR.

LL. AA. RR. Mgr le duc et Mme la duchesse de Nemours sont arrivés à Rennes, hier, à quatre heures après midi. Elles ont traversé la ville au milieu d'une foule immense et des plus vives acclamations. (*Messager.*)

— On écrit du Mans au *Messager* :

Faits divers.

On écrit de Rovigo à la *Gazette vénitienne*, que, grâce à la munificence de Mgr Squarcina, évêque diocésain, et président de la commission locale de bienfaisance publique, et à la générosité du podestat Domenico Angeli, l'Institution de travail et de refuge pour les enfants abandonnés ou appartenant à des familles vicieuses et sans ressources, va recevoir des développements importants. Les enfants des deux sexes reçoivent dans cette institution l'instruction primaire, comprenant la lecture, l'écriture, la religion et la morale. On a l'intention d'y joindre, pour les garçons, une ferme-modèle à laquelle seront attachés des agronomes habiles. Quant aux jeunes filles, on s'attachera à en faire des servantes et des femmes de chambre adroites et honnêtes.

— Un arrêt de la cour de justice de Berlin vient de prouver que l'on commence à reconnaître sérieusement le droit des auteurs et éditeurs étrangers. Les libraires-éditeurs Bole et Bock, de Berlin, ont été condamnés à une amende d'environ 320 fr., aux frais du procès, et à la confiscation de l'ouvrage contrefait, sur la plainte d'un éditeur étranger. (*Gazette de Cologne.*)

— *Un trait de Rébecca.* — Une pauvre servante du comté de Carmarthen était devenue enceinte du fait du fils de son maître. Elle ne pouvait prouver la paternité, à cause de la loi des pauvres, et elle dut aller se renfermer dans la maison de travail de New-Castle-Em'yn. Elle fut là fort long-temps, et, à sa sortie de cette sorte de prison, elle dut pourvoir à sa nourriture et à celle de son enfant. Rebecca apprit la position de cette pauvre fille, et résolut de réparer le mal. Vendredi donc, vers minuit, il se rendit, dans un chariot, avec elle et son enfant, à la ferme, et frappa à la porte. On ouvrit. Rébecca dit son nom au paysan, lui rappela qu'il avait fait un enfant à la femme qui l'accompagnait, et qu'en conséquence il devait se charger de l'élever. « J'aurai, dit le chef des Rebeccaïtes, l'œil sur vous, et si vous ne vous conduisez pas bien envers cet enfant, je reviendrai vous voir et vous apprendrai à désobéir à mes injonctions. » Le fermier promit qu'il le soignerait bien et se mit à le caresser. Rébecca serra la main du fermier, remonta dans son chariot et disparut. (*Sun.*)

— On nous écrit d'Esqueheries (Aisne) :

Un enfant au maillot a été trouvé abandonné près de Bergues, sur le bord de la route. Le maire, informé du fait, est allé faire relever l'enfant, et aussitôt, dit-on, conçu l'idée généreuse de le faire élever aux frais de la commune. Ce fait d'abandon n'a rien qui doive étonner dans un pays manufacturier, où la misère des classes pauvres est extrême. Les meilleurs ouvriers ne gagnent ici que 1 fr. 25 cent. par jour : la moyenne du salaire étant de 70 à 80 centimes au plus, comment veut on qu'un ouvrier puisse subvenir à ses besoins, surtout quand il a des enfants en bas âge?

— La semaine dernière, un orage terrible a éclaté dans plusieurs départements de l'est. Il a fondu avec une grande violence sur Lons-le-Saulnier. Dans la commune de Francy (Saône-et-Loire), dix mille gerbes de blé ont été la proie des flammes, et vingt animaux domestiques, tant chevaux que bêtes à cornes, ont péri par la foudre.

— Un épouvantable orage est venu fondre la semaine dernière sur une partie du département de l'Oise, et a occasionné les plus affreux dégâts. La ville de Crépy et les environs ont été dévastés; dans la ville, les toits, les cheminées, les fenêtres ont été renversés, brisés; les rues dépavées par les torrents qui les avaient envahies; les arbres des campagnes ont été brisés par la grêle, les fruits coupés, les moissons hachées et enfouies dans la terre.

Parmi les contrées qui ont le plus souffert, on cite les communes de Villers-sur-Francbourg, Yvillers, Villeneuve, Godinvillers, où la perte s'est élevée à 46,000 fr.; Domfront, 30,000 francs; Ferrière, 1,200 francs; Coivel, 38,937 francs; Maignely, 12,000 fr.; Plainval, 1,000 francs; Courcelles Epayelles, 98,000 francs; Tricot, 160,000 francs; Plogron, 70,000 francs; Frétoy, 175,000 fr., et Hainviller, 31,500 fr.

La désolation dans ces malheureuses communes est au comble. La ruine est entrée sous tous les toits, dans toutes les familles.

— La *Gazette des Tribunaux* contient les lignes suivantes sur la mort récente de M. Elie de Beaumont, juge au tribunal de première instance de la Seine, enlevé à 42 ans par une maladie de poitrine :

« M. Elie de Beaumont laisse dans la magistrature française un vide difficile à remplir. Un savoir aussi vaste que profond, une intelligence pleine de lumière, un travail sans relâche, un dévoûment sans bornes à ses fonctions, telles ne furent pas seulement ses hautes qualités; mais ce qui n'a pu être bien connu que dans le sanctuaire même du tribunal, c'est cet amour ardent de la vérité, cette recherche incessante de la justice qui l'animait. Personne n'eût plus que lui ces saints scrupules, cette délicatesse d'âme, cette pureté de conscience qu'on a si justement résumés dans ces mots : *la religion du juge.* » (*Mémor. de Rouen.*)

— FRANCFORT-SUR-MEIN, 16 août.—Depuis le 1er avril 1842 jusqu'à la fin de mars 1843, il a été fabriqué, dans les Etats de l'Union des douanes allemandes, 124,680 quintaux 18 livres (20 quintaux de betteraves donnent un quintal de sucre) de sucre de betterave. On a importé 1,113,966 quintaux 87 livres de sucre colonial. La consommation du sucre colonial et du sucre de betteraves s'est élevée à 1,243,646 quintaux 87 livres. D'après ce tarif, on paie cinq écus d'entrée par quintal de sucre de colonies. Cinq quintaux de sucre de betteraves ne paient qu'un écu. (*Jour. de Francfort.*)

Faits de subversion.

Jeudi dernier, à Cherbourg, un voltigeur d'infanterie, nommé Piedvache, étant de garde à la préfecture, tenta de se brûler la cervelle avec son fusil. Il se manqua. On accourut au bruit de la détonation, mais on ne trouva plus personne. Piedvache avait couru vers le port et s'était précipité dans la mer. Des douaniers témoins de son action lui présentèrent une gaffe pour le sauver; mais il ne voulut pas la saisir. Son cadavre a été retiré de l'eau quelques heures après.

— On lit dans l'*Annonce de Bruges*, du 17 :

Un paysan, demeurant hors la porte de Courtrai, s'est livré hier à un acte de cruauté que le délit qui l'a provoqué ne peut excuser. Après avoir maltraité un enfant qui lui avait volé quelques herbes, il l'a jeté dans les eaux de la Lys, où ce petit malheureux aurait trouvé la mort si un militaire, survenu à temps, ne l'eût sauvé. L'auteur de cet acte barbare est arrêté.

— La fille Adèle-Félicité-Constance Gallis, âgée de 31 ans, née à la Haye-du-Puits et demeurant à Cherbourg, où elle exerce la profes-

Parricide. — Un crime horrible vient d'être commis dans l'arrondissement de Lavaur (Tarn).

Le 26 juillet dernier, vers sept heures du soir, Faget, métayer de M. de Scalibert, revenait de Puylaurens dans un état voisin de l'ivresse; en arrivant à la Sonlade, où il habitait avec sa famille, il s'emporta contre sa femme et son fils, comme il avait l'usage de le faire à propos du sujet le plus futile; la dispute s'envenima entre le père et le fils. Il paraît que celui-ci, ayant reçu un coup de brique sur la tête, s'empara d'une perche qui se trouvait sur le sol, et en asséna un violent coup sur la tête de son père.

Faget se dirigea à l'instant vers Saint-Paul pour y porter plainte contre son fils. Ce dernier le suivit, mais il arriva seul au village, où il coucha, après avoir fait panser sa blessure. Le lendemain, on trouva Faget père, gisant dans un pré, à côté du chemin qu'il avait dû suivre pour se rendre à Saint-Paul. Il respirait encore, mais il ne put proférer une seule parole; on le porta à la métairie, et on le mit dans son lit; l'état comateux dans lequel il était tombé a duré six jours, après lesquels il a succombé. Sa famille n'a fait appeler un médecin que le troisième jour, et n'a même pas appliqué les remèdes qu'il avait prescrits.

On croyait assez généralement que Faget était mort à la suite d'un accident apoplectique, et probablement il eût été inhumé sans examen, sans la vigilance du brigadier de gendarmerie de Saint-Paul, qui informa le juge de paix et le procureur du roi de Lavaur. Ce magistrat se transporta, le 2 du courant, sur les lieux, avec M. le juge d'instruction. MM. les docteurs Lapenne et Castellon furent requis pour faire l'autopsie du cadavre. Une large blessure à la tête, avec fracture du crâne et un épanchement considérable dans le cerveau, révélés par l'autopsie, n'ont laissé aucun doute sur les causes de la mort du malheureux Faget.

Faget fils a été à l'instant mis en état d'arrestation, comme accusé de parricide, et conduit dans la maison d'arrêt de Lavaur. (*Gazette des Tribunaux.*)

Parricide. — Samedi dernier, dans la matinée, les voisins de la veuve Laignel, tenant une boutique d'épiceries sur la route de la Bassée à Béthune, un peu avant le village de Beuvry, ont été fort étonnés de ce que cette femme n'ouvrait pas son magasin comme de coutume. Quelque temps après, l'inquiétude gagnant tous les voisins, on pénétra dans la maison, et, en entrant dans la chambre à coucher de la veuve Laignel, on la trouva étranglée dans son lit. Cette malheureuse, sur le lit de laquelle on découvrit un couteau, portait de nombreuses marques de strangulation. La clameur publique désigna de suite Pierre Laignel, le fils de la victime, âgé à peine de vingt trois ans, connu dans le pays comme fort mauvais sujet, ayant même déjà passé cinq ans au bagne. En effet, cet individu avait disparu le jour même du crime et avait été vu dans la diligence de Béthune à Lille.

Informée des soupçons qui planaient sur Pierre Laignel et de la route qu'il avait suivie, la police de Lille fit les recherches les plus actives, et ce matin, vers onze heures, aidée du maréchal-des-logis de la gendarmerie de Béthune, qui, en cette circonstance, a montré beaucoup d'adresse, elle a opéré l'arrestation de l'assassin dans une maison de débauche de la rue des Etaques. Laignel a été remis à la disposition du procureur du roi. (*Gazette des Tribunaux.*)

— On lit dans les journaux belges :

Le 13 de ce mois, la commune de Tamise a été le théâtre d'un crime affreux : le sieur Van Hecke, ancien fabricant de siamoise, a été égorgé par son frère et sa belle-sœur, chez lesquels il demeurait. Ces derniers ont été aidés dans la perpétration du meurtre par leurs deux fils. Tous quatre sont arrêtés et écroués à la prison de Termonde.

TRIBUNAUX.

La Cour de cassation, dans son audience du 18 août, a décidé que l'annonce publique de l'emploi, et l'emploi même du magnétisme animal comme moyen curatif, ne suffisent pas, indépendamment d'autres manœuvres caractérisées par l'article 405 du Code pénal, pour constituer le délit d'escroquerie.

Voici à quelle occasion. Au commencement de 1842, un sieur Pihoué, de Bressuire, atteint d'épilepsie, et informé, soit par les journaux, soit par un de ses amis, que le sieur Ricard garantissait, par l'emploi du magnétisme, la guérison de cette maladie, envoya une mèche de ses cheveux pour obtenir une consultation. Cette consultation, dictée par la somnambule Virginie Plain, indiquait la maladie et les remèdes à appliquer; au nombre de ceux-ci se trouvait la magnétisation. Le sieur Pihoué se décida à faire venir auprès de lui M. Ricard et la somnambule. 1500 fr. furent stipulés pour le prix du voyage et des soins. Les magnétisations eurent lieu. Le malade déclara lui-même qu'il en éprouvait un effet favorable; M. Ricard se disposait à l'emmener à son établissement à Paris, pour suivre le traitement, lorsque la justice intervint, et poursuivit M. Ricard et la somnambule pour délit d'escroquerie.

Le tribunal de Bressuire condamna les deux prévenus en un mois de prison, par un jugement dans lequel on lit entre autres motifs :

« Attendu qu'un semblable système est repoussé par les premières notions du bon sens, et que, pour l'admettre, il faudrait faire abnégation de sa raison. »

Le tribunal saisi d'un double appel de la part des condamnés et de la part du ministère public, celui-ci appelant *à minima*, prononça six mois de prison.

La cour de cassation, saisie à son tour de l'appel formé par les condamnés, a prononcé un arrêt dont voici la teneur :

« Vu l'art. 405 du code pénal :

» Attendu que cet article définit le caractère et le but des manœuvres frauduleuses dont l'emploi constitue le délit d'escroquerie; qu'il appartient à la Cour de rechercher si les faits énoncés dans le jugement attaqué ont été légalement qualifiés;

» Attendu que ces faits se réduisent, suivant ce jugement, d'une part, aux annonces d'un moyen curatif, et d'autre part, à l'emploi de ce moyen, qui serait le magnétisme;

» Attendu que le jugement attaqué ayant reconnu avec raison qu'il n'avait point à s'expliquer sur le mérite et les effets du magnétisme animal, il en résultait l'obligation, pour constituer le délit d'escroquerie imputé aux prévenus, d'établir, à l'aide des faits et des circonstances de la cause, que les manœuvres par lesquelles ceux-ci auraient voulu persuader l'existence d'un pouvoir imaginaire, pour faire naître l'espoir d'un événement chimérique, et escroquer ainsi partie de la fortune d'autrui, étaient autres que l'emploi du magnétisme;

» Et, attendu qu'en dehors de l'emploi de ce système, le jugement at-

core de l'ouvrage, avant d'aller chez le juge-de-paix.

D'après les renseignements de l'instruction, on le vit en chemin demander de l'ouvrage à une personne qu'il rencontra, et un ouvrier qui le connaissait lui trouva l'air égaré. Il arriva près de chez M. Bigo; le jeune Henri Dugauquier était sur le trottoir à surveiller le chargement d'une voiture : il l'aborde, engage avec lui une conversation pour lui demander d'abord de l'ouvrage, puis à voir M. Bigo, et, sur le refus du jeune homme, dont il aurait été brutalisé, dit-il, il prend son couteau dans la poche de derrière de sa veste, et lui en assène au côté gauche de la poitrine, un coup tellement violent, que la lame, après avoir percé le paletot, le gilet et la chemise, traversa le ventricule droit du cœur. Dugauquier expira vingt minutes après, sans avoir pu dire un mot.

L'accusé Ballenghien, arrêté aussitôt par un voisin, laissa tomber son couteau, et garda, en présence de sa victime et lors des confrontations postérieures, une impassibilité incroyable, qui ne s'est pas démentie un seul instant. Il prétendit seulement qu'il était venu sans avoir aucune intention criminelle; mais que Dugauquier l'ayant brutalisé, la vivacité l'avait emporté, et il avait voulu, en le frappant, le punir de son insensibilité pour un malheureux. Telle est sa réponse invariable à toutes les interpellations. Il ajoute qu'il ne croyait pas le tuer en le frappant, et que s'il avait cru tuer un homme, il ne l'aurait pas fait. On lui demande s'il en eût fait autant à M. Bigo dans les mêmes circonstances; il répond que non, que M. Bigo est le maître, lui, et qu'il a le droit de parler; tandis que M. Dugauquier n'avait pas le droit de brutaliser un homme qui mourait de faim.

Quant aux habitudes de l'accusé, elles étaient, au dire unanime des témoins, très sobres, rangées, et généralement laborieuses. Sa misère était extrême. Aux premières personnes qui lui reprochèrent son crime, il répondit : « J'ai faim de pain, je demande de l'ouvrage, et on m'en refuse ! » Son marasme et son désespoir étaient poussés, ce jour-là, à leur plus haut période, car il se voyait sur le point d'être encore expulsé de chez lui et il était dans la plus affreuse détresse.

M. l'avocat-général a soutenu fort modérément l'accusation.

Les défenseurs ont vivement ému l'auditoire. Ballenghien n'a été condamné qu'à trois ans de prison.

VOL DANS UN GARNI. — La femme Mercier, âgée de soixante ans, femme de ménage, occupait un misérable grabat dans un hôtel garni. Dans un moment de détresse et n'ayant pas de quoi subvenir aux premiers besoins, elle enleva la couverture de son lit et alla l'engager au Mont-de-Piété. Deux ou trois jours après, le logeur s'aperçut de cette soustraction, et, interpellant la femme Mercier, il lui dit qu'il allait chercher la garde pour la faire arrêter. La pauvre femme eut beau supplier, pleurer, en offrant de dégager à l'instant même la couverture, le logeur fut impitoyable, et la femme Mercier fut arrêtée.

Elle comparaissait devant la police correctionnelle (7e chambre) sous la prévention de vol.

M. le président. Femme Mercier, convenez-vous du vol qui vous est reproché?

La prévenue. Oui, Monsieur le président, et j'en suis bien repentante ; c'est la faim qui m'a fait commettre cette faute... J'ai soixante ans, et jamais je n'ai paru devant un tribunal... Je vous supplie d'être indulgent pour moi...

M. le président Turbat, au logeur : Peut-être eussiez-vous mieux fait de céder aux prières et aux larmes de cette malheureuse, et d'accepter l'offre qu'elle vous faisait de vous rendre votre couverture.

Le logeur: Pas de pitié pour les voleurs ! Je demande contre cette femme toute la sévérité de la loi... C'est une voleuse !

M. le président : Assez, Monsieur, assez !... Ayez au moins l'humanité du silence.

Le Tribunal, attendu les circonstances atténuantes de la cause, condamne la femme Mercier à quinze jours de prison seulement et aux dépens. (*Gazette des Tribunaux.*)

Spectacles du 21 août.

OPÉRA. — La Péri. — Le Freyschutz.
THÉATRE-FRANÇAIS — Les deux Frères. —L'Avare.
OPÉRA COMIQUE. — Le Domino noir. — Le Postillon.
VAUDEVILLE. — Trop heureux. — Une Femme. — Me Barbe-Bleue. — Quand l'amour s'en va.
GYMNASE. — Baiser par la fenêtre. — Antonine. — Francesca. — Deux Sœurs.
VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Les Nouvelles. — Les Lutins de Bretagne.
PALAIS-ROYAL. — L'Ogresse. — L'autre Part du Diable. — Salle d'armes — Rue de la Lune.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Gloire et Perruque. — Lénore. — Le Royaume des Femmes.
GAITÉ. — La Salpétrière. — Mauvais Père. — Victorine.
AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.
CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands Exercices d'équitation. — Haute école. — Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés, etc.
THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Les îles Marquises.

Bourse. — Revue de la Semaine.

La Bourse, aux trois quarts privée de ses habitués, ne devait point offrir, ces jours derniers, d'aliment à la spéculation. L'absence de nouvelles politiques ou financières, et la stagnation des fonds, ont également arrêté le peu d'affaires engagées pour ce mois-ci.

Le 3 0/0 et le 5 0/0 n'ont point varié fin courant, et à peine au comptant.

Le seul évènement marquant est la hausse du chemin de fer de Rouen qui, de 680, s'est élevé, sans réaction, à 701-25, au comptant.

On a fait hier des caisses Laffitte à 5080. Il serait difficile de mentionner quelque autre variation dans cette semaine si nulle, où souvent les effets publics n'ont eu qu'un seul cours coté.

BULLETIN AGRICOLE.

Le cours des farines n'a pas subi de variations importantes, depuis près de quinze jours, sur les marchés du rayon d'approvisionnement de Paris. La taxe du pain blanc n'a pas varié à Paris ; celle du pain bis ou de deuxième qualité a été portée de 26 à 28 cent. le kilog.

Farines blanches, les 100 kil. première qualité, 40,50 à 51,00
— — deuxième qualité, 39,50 à 40,00
— — troisième qualité, 38,50 à 39,00
Farines bises, les 100 kil. première qualité, 34,00 à 35,00
— — deuxième qualité, 23,00 à 26,00.

Le résultat de l'ensemble de la récolte peut être, dès à présent, considéré comme connu, quoiqu'il reste encore des blés à rentrer, surtout dans l'Est où la moisson se trouve cette année singulièrement en retard. C'est, une année médiocre, qu'on a pu croire très bonne jusqu'en juin, très mauvaise en juillet, et qui s'est refaite à moitié depuis les premiers jours du mois d'août. Quant au rendement en grains, il y aura sans doute bien des mécomptes dans la saison du battage.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris. MONTLHÉRY.	CHATEAUTHIER.	HOUDAN.	Principaux marchés de commerce et de consommation. ANGERS.	SENS.	LILLE.	VALENCIENNES.	CHALONS-SUR-M.	Marchés étrangers. ANVERS.	MAYENCE.	HAMBOURG.
BLÉ l'hectol. Blanc, 1er choix,	23 70 à 24 »	24 » à 25 »	22 40 à 22 60	24 » à » »	22 » à 22 25	21 80 à » »	19 50 à 21 »	23 » à » »	21 » à 21 35	24 60 à » »	19 50 à 19 90	19 » à 19 85
Première qual.	22 70 à 23 »	23 » à 24 »	21 60 à 22 20	23 » à 23 35	21 25 à » »	21 » à » »	18 50 à 20 25	21 » à » »	20 60 à 21 »	22 50 à 22 75	16 35 à » »	18 » à 18 80
Deuxième » .	21 35 à 22 »	21 » à 22 »	21 » à » »	22 » à 22 70	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	16 10 à 18 »
Inférieure » .	18 70 à 20 »	20 » à 21 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol. Première qual.	10 70 à 11 35	12 » à 13 »	12 » à » »	13 » à 13 35	14 » à 14 25	12 70 à » »	11 » à 11 50	15 » à » »	14 » à 14 50	15 » à 15 45	» » à » »	13 » à 13 30
Deuxième » .	9 35 à 9 70	» » à » »	» » à » »	12 50 à 12 70	» » à » »	12 » à » »	9 » à 9 50	13 » à » »	13 » à 13 50	14 » à » »	» » à » »	11 » à 11 75
ORGE, l'hectol. .	10 » à 10 35	11 » à 12 »	» » à » »	13 » à 13 50	10 » à 10 50	» » à » »	» » à » »	11 20 à 11 60	10 » à 10 25	13 75 à 15 55	» » à » »	9 » à 10 40
AVOINE, l'hect. Première qual.	11 35 à 12 »	11 » à » »	10 » à » »	11 » à 11 60	7 50 à » »	8 » à 8 25	8 » à 8 20	9 70 à » »	10 » à 10 35	9 » à 9 50	» » à » »	8 » à 8 15
Deuxième » .	11 » à 11 20	10 » à » »	9 » à » »	10 50 à 11 30	6 50 à » »	» » à » »	7 » à » »	9 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	8 10 à » »
Troisième » .	10 15 à 10 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 55 à » »	» » à » »	» » à » »
MAÏS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Versailles.	Sens.	St-Dizier.	Soissons.
Foin. 1re.	46 »	40 44	30 31	36 »	25 »
Foin. 2e.	42 »	39 »	» »	» »	» »
Luzerne. .	» »	40 »	» »	» »	» »
Sainfoin. .	45 »	» »	» »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	35 40	» »	» »	» »
Paille blé.	33 »	33 »	26 27	18 »	22 »
Paille seig.	30 »	30 »	» »	» »	» »

BESTIAUX.

POISSY, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	POISSY, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
Bœuf . .	1 15	1 50	Veau. .	1 40	1 90
— . .	1 6	1 20	— . .	1 22	1 50
— . .	» 94	» »	— . .	1 5	» »
Vache. .	1 10	1 10	Mouton	1 52	1 40
— . .	» 92	1 »	— . .	1 35	1 30
— . .	» 79	» »	— . .	1 20	» »
Porc. . .	» »	1 60			

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris

A tous ceux qui, par leur dévouement ou par leurs fonctions, sont appelés au soulagement des malheureux, on ne saurait recommander un meilleur guide que le *Traité de la Bienfaisance publique*, par le baron de Gérando, dont la longue et laborieuse carrière a été consacrée aux actes de la philantropie la plus active. C'est là que les personnes charitables apprendront comment, à côté de la charité imparfaite et oiseuse qui se borne à donner, il est une charité plus vraie, qui apporte des soins, des conseils, des encouragements, et qui contribue à l'amélioration morale de ceux qui en recueillent le bienfait. Ce Tableau complet de la situation des classes souffrantes, traite : 1° de l'indigence, 2° des institutions destinées à prévenir l'indigence, 3° des secours publics, 4° des lois sur les pauvres.

Le *Tableau de l'État des Ouvriers employés dans les Manufactures*, par le docteur Villermé, ouvrage publié par les mêmes éditeurs, MM. Jules Renouard et Comp., confirme et complète le grand et beau travail du baron de Gérando.

— M. Sauvage-Hardy, ex-imprimeur-libraire, se charge, pour le compte des auteurs ou éditeurs, de l'impression de tous ouvrages dont il surveille lui-même la correction, le tirage et les livraisons. Il se charge en outre de toutes les transactions, expertises, mémoires, poursuites et autres démarches relatives à l'imprimerie et à la librairie. — Rue de Fleurus, 18, à Paris.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 22. MARDI 22 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATTH.) — LA — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 21 AOUT.

Armement des Fortifications.

Déjà quelques-uns des journaux qui ont contribué au vote des fortifications, avaient manifesté des regrets et des craintes. Ils avaient signalé l'activité que déployait le ministère à achever en pleine paix cette gigantesque machine de guerre. Lors de la discussion du dernier budget, on avait entendu, au sein de la Chambre même, des membres de la gauche protester avec énergie. On se rappelle le discours prononcé par le général Subervic, et les paroles de M. Lherbette : *Banqueroute et Despotisme !*

Aujourd'hui on annonce que le ministère presse l'armement des forts.

En donnant une pareille nouvelle, les journaux de l'Opposition de gauche ne manquent pas de protester vivement, et se font l'écho des inquiétudes et des alarmes d'une certaine partie de la population parisienne. L'approche du moment où les bouches à feu seront posées sur les forts, doit achever le revirement de l'opinion publique touchant cette grande déception. Ce ne sont pas les prolétaires, ce n'est pas le pauvre peuple qui prendra l'alarme ; ce sont les bourgeois, les boutiquiers, les capitalistes, les propriétaires, les gens qui ont de riches hôtels et de splendides mobiliers. Le peuple restera froid et indifférent; et cette indifférence aidera peut-être le ministère à pousser plus avant son système d'intimidation. Mais cela achèvera de désaffectionner les classes moyennes de Paris, dont les dernières élections avaient déjà montré les dispositions antipathiques au ministère du 29 octobre.

Nous l'avons déjà dit : le Pouvoir est dans une fausse voie, bien qu'il se tienne dans les termes de la légalité. Il finira par perdre tout appui moral, tout assentiment vrai de l'opinion publique; et sa légalité aura pour dernière expression deux mille bouches à feu braquées autour de Paris. Professant le *statu quo* et l'immobilisme pour tout ce qui tient aux véritables intérêts du Pays, déguisant son incapacité sous la théorie du laissez-faire, le ministère n'a de l'activité que pour les précautions militaires à l'encontre de la capitale. Par cette conduite, il confesse lui-même qu'il sent tout appui moral se retirer de lui.

La France devrait y réfléchir. Voilà où aboutit le Pouvoir qu'elle s'est imposé à elle-même, il y a treize années. Cela devrait lui prouver que ce n'est pas tout de faire des révolutions, et que les changements de personnes, sans rénovations d'idées, sont des changements stériles.

Situation agricole.

Tout le monde convient de l'influence qu'exerce sur la tranquillité publique et sur le sort du peuple la rareté ou seulement la cherté des denrées de première nécessité; et personne ne s'occupe sérieusement de l'approvisionnement de la France, personne ne s'émeut en présence des souffrances produites par le défaut d'équilibre entre le prix des vivres et le taux des salaires.

Il faut donc le dire et le répéter, notre agriculture produit à peine de quoi nous faire vivre au jour le jour. Un fait sur lequel nous ne saurions trop insister, c'est l'absence du vieux blé dans les greniers. L'année dernière ne peut point passer pour une mauvaise année; elle n'a point été signalée par une cherté excessive des céréales. Eh bien ! au moment où nous écrivons, le blé de l'année dernière existant dans les greniers représente à peine trois mois d'approvisionnement de nos marchés; la France n'a pas, sur la dernière récolte, une réserve de trois mois !

En 1789, la France nourrissait à peu près 25 millions d'habitants sur son territoire actuel; les disettes et les chertés étaient périodiques, ainsi que l'attestent les écrits du temps, principalement ceux de l'abbé Morellet sur le commerce des grains; aujourd'hui, sans avoir un centimètre carré de territoire de plus qu'en 1789, la France a 34 millions de bouches à nourrir. Sans doute l'agriculture a progressé, mais non dans la proportion de 25 à 34. Les terres en friche susceptibles de culture comptent encore sur le cadastre par *millions d'hectares*. Là est la cause du mal.

Ne comptons point sur le Gouvernement pour faire cesser un état de choses aussi alarmant; il a bien autre chose à faire que de chercher à assurer les subsistances de la nation : c'est à elle à y songer.

Nous ne savons point, en France, vivre de la vie publique; il semble que les intérêts de tous ne regardent personne; aux yeux de bien des gens, c'est presqu'un ridicule de s'en mêler; il y a, dit-on, le Gouvernement qui est payé pour cela. S'il fait son devoir à cet égard, ce sera tant mieux pour lui et pour nous; mais cela ne doit pas nous dispenser de faire le nôtre. C'est donc aux agriculteurs à bien se pénétrer de la situation, à s'entendre, à se concerter, à *s'associer*, pour mettre la production en rapport avec la consommation, pour mettre la France à l'abri d'une disette. Une année réellement mauvaise, sachons-le bien, c'est la famine.

On parle des blés étrangers, et quelques personnes se rassurent en pensant qu'en cas de famine, les blés de la Baltique et ceux de la Mer-Noire afflueraient dans nos ports et nourriraient la France moyennant quelques sacrifices d'argent. Il suffit de quelques chiffres pour faire justice de ces espérances.

34 millions de Français à 2 hectolitres de blé par tête forment une consommation de 68 millions, représentant, au prix actuel de 20 fr. l'hectolitre, 1,360,000,000. Ajoutons qu'en cas de disette, le blé ne vaudrait pas 20 fr., mais 25 ou 30 fr. Il y a en ce moment au Havre un navire de Hambourg, chargé de grains de la Baltique; on en demande, droits acquittés, 24 fr. l'hectolitre, et nous en pleine moisson.

C'est donc, au bas mot, un milliard 600 millions qu'il faudrait trouver. Mais, 68 millions d'hectolitres, à 75 kil. l'hectolitre, pèsent 5 milliards et 100 millions de kilogrammes. Toute la marine marchande de France et d'Europe suffirait à peine à transporter une telle masse, et les moyens de transport à l'intérieur manqueraient absolument, quand même il n'y aurait à nourrir la France que pendant six mois, que pendant trois mois, avec du blé acheté à l'étranger.

La France ne peut vivre qu'avec les produits du sol français; il est assez fertile, pourvu qu'il soit bien cultivé. C'est à nous d'y songer; aidons-nous, l'Etat nous aidera : il y sera bien forcé, si nous savons vouloir et nous entendre.

La détresse des pays vignobles cesse ou va cesser; une récolte à-peu-près nulle videra les celliers, jusqu'à ce qu'une bonne récolte ramène l'encombrement.

Peut-on regarder comme organisée une production réduite à considérer une mauvaise récolte comme un bienfait ?

Le *Journal des Débats* d'hier, dit, en parlant du congrès des viticoles sous la présidence de M. Mauguin, que, probablement, le mal ayant cessé, cette réunion tombera dans l'oubli et ne se rassemblera plus ! Tant on a peur que nous ne prenions l'habitude de nous occuper un peu de nos affaires !

Nous ne pouvons laisser passer ces insidieuses paroles. Nous ne sommes que trop portés à cette nonchalance qui néglige de profiter des intervalles de bien-être pour remédier au retour de la détresse. La réunion viticole a obtenu la répression mieux organisée de la fraude, et l'emploi des alcools dénaturés dans les arts. C'est quelque chose : ce n'est point assez. Il reste les droits-réunis et les octrois à modifier, le système des douanes à réviser; il reste à mettre la production et les débouchés en équilibre; il reste tout à faire, pour que la détresse des pays vignobles ne soit point une maladie périodique. Plus que jamais, les vignerons doivent se voir, se concerter, poursuivre par les voies légales le redressement de leurs justes griefs, et non pas s'endormir comme le leur conseille le *Journal des Débats*, en se fiant à la sollicitude de l'autorité, qui ne fera rien pour eux.

Ecole de conducteurs pour les chemins de fer.

Nous apprenons qu'on vient de fonder, en Angleterre, une école qui a pour but de former des mécaniciens-conducteurs exclusivement pour les locomotives. Chaque élève doit passer deux ans à construire ou à voir construire des machines, à apprendre la théorie de la vapeur, et à appliquer les connaissances acquises en dirigeant des locomotives pendant plusieurs mois, sous la direction d'un conducteur expérimenté. Quand il a donné des preuves suffisantes de savoir, d'expérience et de présence d'esprit, quand il a prouvé qu'il est en état de réparer instantanément un léger dérangement survenu dans une machine, on lui délivre un brevet avec lequel il peut se présenter aux compagnies pour être employé.

Nous ne saurions trop solliciter l'établissement d'une école semblable en France. C'est là une institution d'une haute utilité publique, et qui deviendra de plus en plus importante à mesure que notre sol se couvrira de rail-ways.

Un conducteur de locomotive a une responsabilité analogue à celle d'un capitaine de navire, et bien autrement grave que celle d'un avocat. De son habileté, de son expérience, de son sang-froid, dépend souvent la vie d'un très grand nombre de personnes. Il doit donc être astreint à fournir des preuves de sa capacité, et le gouvernement doit étendre aux chemins de fer le principe qui ne permet pas de livrer la conduite d'un navire à un homme sans diplôme.

Mais il ne suffit pas de refuser le droit de conduire les trains à des hommes sans capacité reconnue; il faut provoquer, dans le plus bref délai possible, la formation d'un nombre suffisant de conducteurs instruits. Puisque le Gouvernement a pris à tâche de développer en France l'établissement des chemins de fer, il est tenu de prendre les mesures convenables pour assurer le service de ces chemins dans des conditions offrant les garanties nécessaires aux voyageurs.

Nous pensons donc qu'il serait du devoir de l'administration, soit d'établir une école de conducteurs, soit d'en provoquer l'établissement, en prêtant son concours à ceux qui pourraient vouloir s'en charger, de manière à assurer la prompte installation et la réussite d'une institution devenue indispensable.

Sans doute, les Compagnies sont intéressées à ne s'attacher que des hommes habiles; mais il faut qu'elles puissent en trouver. Plutôt que de renoncer à un ou deux voyages par jour, sur une ligne lucrative, il n'est pas douteux qu'une Compagnie préférera courir le risque de confier la conduite à un homme non éprouvé. Le public doit être garanti contre une semblable éventualité.

Sous le rapport de la navigation commerciale, la France jouit de garanties qui ne sont point connues en Angleterre; il faut nous hâter d'appliquer chez nous celles que nos voisins veulent créer pour les chemins de fer. C'est à la fois pour le Gouvernement un devoir à remplir et un grand service à rendre aux Compagnies, qui ont besoin de conducteurs habiles, au public, qui a besoin de sécurité.

Liberté de la Presse. — Qu'est-ce que la politique?

Il existe en province un grand nombre de journaux qui, n'ayant pas déposé le cautionnement voulu par la loi, n'ont pas le droit de parler *politique*, de s'immiscer dans les matières *politiques*; il leur importe donc beaucoup de savoir ce que veut dire, en jurisprudence, le mot politique. Suivant l'interprétation variable donnée à ce mot, on est innocent ou coupable. On va ou l'on ne va pas en prison.

En ce moment, le gérant du journal de l'*Angoumois*, journal non

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA MI-AOUT.

La mi-août. — Le martinet. — Le coucou. — Le passage des cailles. — Intéressantes découvertes de plusieurs médecins marseillais. — Contrat de société entre un papillon complaisant et une araignée industrielle. — La chasse aux filets. — La France court à un abîme.

Il ne s'agit ici ni de la fête de la vierge Marie, ni de la fête de l'Empereur. Je n'ai pas les mérites voulus pour célébrer la Vierge, comme mon ami Louis Veuillot de l'*Univers catholique*, et je n'ai pas le cœur d'encenser la mémoire du guerrier qui fit pleurer tant de mères.

Il s'agit de l'ébranlement de la grande colonne des oiseaux de passage qui s'est mise en route cette nuit-là, la nuit de la mi-août.

La nuit de la mi-août produit sur le tempérament des oiseaux voyageurs le même effet que la nuit du 1er mai sur le tempérament des sorcières. C'est un besoin irrésistible de déplacement et de vagabondage

Paris, que le grand passage de la caille s'effectue du 10 au 20 septembre. C'est là une grave erreur qu'il importe de détruire. Le plus fort du passage a lieu en ce moment, à preuve que j'ai tué dans la Mitidja, au 15 août, des soixante et quatre-vingts cailles en quelques heures dans un espace grand comme le jardin du Palais-Royal, et je n'ai jamais eu pareille chance en septembre. Or ces cailles de la Mitidja arrivaient droit d'Europe; j'ai mon journal de chasse qui constate ces faits.

Remarquons bien d'ailleurs que ce n'est pas la caille qui prend la première son essor vers les pays du soleil, comme dirait M. Baour-Lormian.

Il y a un mois déjà que le martinet, le coucou et les oiseaux de rivage, qui ouvrent la marche de l'émigration, ont donné aux inconstants et aux frileux le signal du départ.

Je ne vous parlerai pas des oiseaux de rivage, dont la catégorie serait trop longue, ni du martinet, dont vous savez les habitudes; cette grande hirondelle noire des clochers, qui se lève une heure avant le jour, qui se couche une heure après la nuit, qui fait quarante lieues, au minimum,

Mais si je veux bien glisser aujourd'hui sans mot dire sur le coucou et le martinet, je réclame le droit d'être moins bref sur la caille.

La caille est un des oiseaux les plus célèbres et les plus importants de l'humanité.

Les poëtes et les gastrosophes de tous les temps et de tous les pays se sont disputé l'honneur de chanter la succulence de sa chair.

Dieu a fait la caille cosmopolite pour qu'il n'y eût pas de peuple jaloux.

Il est dit dans la Bible que les Juifs, à leur sortie de l'Egypte, furent nourris quarante jours dans le désert par une manne qui leur tombait du ciel. Mais qu'était-ce que cette manne céleste, sinon une pluie régulière de cailles qui leur arrivait toutes les nuits ? Cette explication, généralement admise, est d'autant plus satisfaisante que le même phénomène se reproduit de nos jours encore dans la plupart des îles et des contrées riveraines de la Méditerranée. Ainsi la caille a servi aux miracles dès les temps les plus reculés.

politique, publiée à Confolens (Charente), se trouve, faute d'une définition exacte, dans une grande perplexité. Il avait publié deux articles, l'un sur la convenance d'un tracé de chemin de fer, l'autre sur un règlement convenu entre le préfet et l'évêque sur la sonnerie des cloches.

Accusé d'avoir parlé politique, il a été absous par le tribunal de Confolens; mais le ministère public en a appelé, et le tribunal d'Angoulême doit de nouveau décider si le prévenu est ou non coupable. Singulière culpabilité, que celle qui n'existe que par décision interprétative, et qui cependant donne lieu à une peine afflictive, celle de la prison! C'est ainsi que, dernièrement, le journal le *Commerce* s'est un beau jour trouvé coupable, et a été puni et emprisonné, pour avoir, pendant des années entières, publié chaque jour à midi, un supplément d'une demi-feuille, séparé de la feuille distribuée à 8 heures du matin.

Voici, au reste, sur l'étendue du mot politique, une simple observation qui nous paraît décisive; elle est extraite du plaidoyer de M. Baband Laribière, avocat du journal incriminé : « Il existe, disait-il, dans notre organisation actuelle, des corps institués complètement en dehors de la loi politique. Ainsi, les conseils municipaux, d'arrondissement, de département, doivent s'abstenir de discussions politiques. Et cependant les questions de chemins de fer, aussi bien que celles de règlements d'administration publique, ne sont-elles pas de leur domaine? Et, si la loi qui leur refuse toute initiative, toute tendance, toute action politique, leur assigne des matières non politiques, ce serait, de la part d'un journal, faire de la politique que de traiter les mêmes questions? »

Nous ajouterons à cette observation que la Restauration entendait l'application de la loi d'une manière beaucoup plus large qu'on ne semble vouloir le faire dans ces derniers temps; témoin le journal le *Globe*, qui, sans cautionnement, pouvait s'entremettre dans les matières les plus graves et les plus rapprochées de la politique proprement dite, sans être poursuivi, quoique ce journal, par son influence, fût devenu un des adversaires les plus redoutables du Gouvernement de ce temps-là.

Quelques années même après les événements de juillet, le nouveau Gouvernement ne s'appliquait pas à fausser et restreindre les droits légaux de la Presse. Ainsi, en 1832 et 1833, notre journal paraissant sans cautionnement, s'abstenant de donner des nouvelles et de discuter les actes du Gouvernement; il n'a jamais été poursuivi comme journal politique; et cependant, établi pour propager la Science sociale et il toucha, sans cesse les questions supérieures et courantes de l'ordre politique.

Les tendances du pourvoi à l'encontre de la Presse périodique sont fâcheuses; est-on fort parce qu'on trouve à s'appuyer sur des subtilités légales? Non; ce n'est pas à entraver ou supprimer la Presse qu'il faut s'appliquer, c'est à l'améliorer. Par ses excès même, la Presse a perdu une grande partie de sa puissance; mais elle est un instrument nécessaire pour entretenir le mouvement intellectuel et social de notre époque; cet instrument, il faut le garder avec soin, et savoir en faire un meilleur emploi. Malheureusement les hommes du pouvoir ne sont arrivés où ils sont que par le mauvais emploi de la Presse; ils sont maintenant presque incapables de lui concevoir une autre destination que celle d'alimenter les désordres, et de servir de marche pied aux intrigants et aux ambitieux. Ils se trompent, le temps est arrivé où la Presse concourra efficacement à la réorganisation sociale.

Le *Siècle* rapporte, d'après l'*Indicateur de Bordeaux*, ce qu'il appelle une nouvelle preuve de la résolution des Anglais, de manquer systématiquement aux égards dus à notre pavillon.

La frégate la *Reine-Blanche* était mouillée depuis quelques jours à Valparaiso, lorsque vint y mouiller la frégate anglaise *Dublin*. Aussitôt la frégate française hissa son pavillon et salua le contre-amiral par treize coups de canon; la frégate anglaise ne répondit que par onze coups. Le contre-amiral Dupetit-Thouars envoya aussitôt son aide-de-camp à bord du contre-amiral anglais, pour l'engager énergiquement à rendre à son pavillon les honneurs qui lui étaient dûs. Le commandant de la frégate *Dublin* fit de nouveau hisser son pavillon et recommença le salut d'usage en pareille occasion.

Si nous comprenons bien la portée du fait qui vient d'être raconté, nous y voyons que le maître canonnier anglais avait oublié deux gargousses, et que le commandant, en homme qui sait vivre, sur la réclamation de notre contre-amiral, a fait recommencer les treize coups dus à celui-ci. De bon compte cela lui a donc fait une salve de vingt-quatre coups. Ce qui abonde ne vicie pas. Il faut une anglophobie arrivée à la période du délire, pour voir dans ce fait tout simple un nouvel outrage de l'insolente Albion.

Fort heureusement, l'esprit public, suffisamment pénétré des dangers d'une grande commotion européenne et de la nécessité des améliorations pacifiques, résiste de toute sa force aux impulsions guerrières. Un incident, beaucoup plus grave en apparence que le fait signalé par le *Siècle*, incident dont nous avons parlé il y a quelques jours, se réduira probablement, quand on l'examinera avec calme, aux proportions d'une collision tout individuelle. Ainsi la dignité, l'intégrité des deux pavillons sera maintenue, sans que la fortune de deux grands peuples soit livrée au hasard des batailles.

On lit dans le *Sun*, sous la rubrique Ancône, 24 juin 1843 :

« Le Gouvernement pontifical a adopté la mesure suivante concernant les Israélites d'Ancône et de Sinigaglia. Tous les Israélites résidant dans Ancône et Sinigaglia ne pourront plus employer des nourrices chrétiennes ni recevoir à leur service des chrétiens, sous peine d'être punis conformément aux décrets pontificaux. Tous les Israélites devront vendre, dans un délai de trois mois, leurs biens, meubles et immeubles, sinon ils seront vendus à l'encan.

» Aucun Israélite ne pourra résider dans une ville sans l'autorisation du Gouvernement; en cas de contravention, ils seront renvoyés dans leurs ghettos respectifs. Aucun Israélite ne pourra coucher hors du ghetto; aucun Israélite ne pourra engager un Chrétien à coucher dans l'enceinte du ghetto; aucun Israélite ne pourra entretenir des relations amicales avec des Chrétiens. Les Israélites ne pourront faire le commerce d'ornements sacrés, ni de livres d'aucune espèce, sous peine de cent écus d'amende et de sept années d'emprisonnement.

» Les Israélites, en enterrant leurs morts, ne devront faire aucune cérémonie. Ils ne pourront se servir de flambeaux sous peine de confiscation. Ceux qui violeraient les édits ci-dessus, encourront les peines de la sainte inquisition. La présente mesure sera communiquée au Ghetto pour être publiée dans la synagogue. (Chancellerie de la Sainte Inquisition, 24 juin 1843. Ravizengo Salma, inquisiteur général). »

Si c'est par de telles mesures que le catholicisme entend se conformer aux préceptes évangéliques, nous devons avouer au journal l'*Espérance* que nous sommes en pleine dissidence avec le catholicisme sur l'interprétation de ces préceptes. Nous croyons, nous, que l'esprit de l'Évangile, le véritable esprit chrétien, est avant tout un esprit de tolérance, et qu'en matière de dogmes religieux comme en toute autre matière, il est souverainement contraire aux divins préceptes d'attaquer l'erreur avec les armes de la violence et de la persécution.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 20 août.

Dans un ordre du 16, daté de la citadelle, le général Arbuthnot déclare que la junte s'étant de nouveau constituée junte suprême de Gouvernement, il ne peut la reconnaître comme telle.

Des commissions de notables se sont rendues à la citadelle pour offrir au général Arbuthnot leur appui, comme interprètes de la majorité de la population.

Le brigadier Echalecu, qui n'est pas encore remplacé à Montjuich, a refusé à la junte de se joindre à elle.

Le brigadier Prim est arrivé le 17 à Barcelonne; il s'est rendu immédiatement à la citadelle. — La junte a réarmé le bataillon de volontaires avec des fusils pris aux Atarazanas. Des hommes appartenant à ce bataillon, précédés de tambours qui battaient le rappel, ont fait feu sur un groupe de jeunes gens; l'un d'eux a été tué, un autre a été blessé.

Le bataillon d'artillerie de la milice s'est prononcé contre l'émeute.

Dans la soirée du 17, la junte, suivie d'une fraction de la municipalité, s'est retirée aux Atarazanas, au milieu du bataillon de volontaires.

Le 18, le général Arbuthnot était dans la citadelle avec 2,000 hommes; la junte était aux Atarazanas avec le bataillon de volontaires; les bataillons de la milice se tenaient dans leurs quartiers respectifs.

Le brigadier Prim avait eu des conférences avec les alcades, qui étaient en séance permanente à la municipalité.

Prim a fait une proclamation afin d'engager les citoyens à l'Union.

Bayonne, 20 août.

Espartero, outre son manifeste, avait fait rédiger aussi, le 30 juillet, à bord du *Bétis*, une protestation signée de lui et de ceux qui l'accompagnaient, contre tout ce qui a été fait, et contre tout ce qui pourrait être fait contrairement à la constitution.

Par décret du 16, le Gouvernement a déclaré don Baldomero Espartero et les signataires de sa protestation déchus de leurs titres, grades et emplois, honneurs et décorations.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — *De la frontière de Servie*, 8 août. — Aujourd'hui aura lieu l'ouverture de l'Assemblée nationale en Servie, en présence de M. de Lieven et de Hafiz-Pacha. On assure que M. Wutschitsch aurait déclaré à M. de Lieven qu'il ferait tout son possible pour calmer les notables dans le cas où ils regarderaient l'éloignement de Wutschitsch et de Petroniewitch comme déshonorant et humiliant pour eux.

(*Gazette des Postes de Francfort*, 19 août.)

— On écrit des frontières de la Turquie, 3 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :

Suivant des lettres de Bucharest, le nouvel hospodar Bibesco aurait enfin pris la résolution de se rendre à Constantinople pour y recevoir du sultan l'investiture de sa dignité. M. Daschkow, consul-général de Russie, accompagnera le prince jusqu'à Ibraïl ou Galacz. Le prince aura une entrevue à Galacz avec le prince Stourdza, pour s'entendre avec lui sur des matières qui intéressent les deux principautés.

Frontières de Turquie. — Le visir de la Bosnie a sous ses ordres un corps d'armée de 12,000 hommes. Néanmoins la tranquillité n'est pas encore rétablie, et les insurgés ne déposeront les armes qu'après qu'il aura été fait droit à leurs griefs, notamment en ce qui concerne la diminution des impôts. Il serait fâcheux qu'un pareil état de choses se prolongeât, car l'esprit de révolte se propage, il gagne même l'Herzégovine. On a découvert des agents d'une puissance du nord qui entretiennent cet esprit hostile au Gouvernement. (*Gazette d'Augsbourg*, 17 août.)

ANGLETERRE. — *Courvill*, 16 août. — Le rédacteur du *Times* a eu à Blue-Bell-Sun une conférence avec un grand nombre de fermiers et un procureur nommé William, de Carmarthen, leur fondé de pouvoirs. Quelques fermiers parlaient indifféremment l'anglais ou la langue du pays, mais la plupart ne s'exprimaient que dans l'idiôme local. Plus de cent personnes de divers points des Galles du Sud assistaient à cette conférence. Les commissaires préposés à la perception des droits des barrières commettent des actes de la nature la plus arbitraire, sans se soucier beaucoup des actes locaux du Parlement. Les fermiers n'ont aucun moyen de vérification ni de contrôle, pour savoir si l'on exige d'eux plus que ne le comporte la loi. Les taxes de comtés ont été accrues malgré la détresse des classes agricoles; un grand soulagement à cette détresse serait que le fermier pût acquitter ces taxes en nature. Afin de forcer le fermier à payer le droit onéreux de barrières, on établit des barrières sur les lignes de traverse, quand on voit les fermiers prendre des détours pour éviter la taxe, et l'on force le fermier à contribuer de ses bras et de ses chevaux et voitures; s'il refuse de payer les droits des barrières, les magistrats le condamnent à de lourdes amendes. Pour construire un chemin jusqu'à sa ferme, tel fermier a été tenu de payer jusqu'à 13 livres 10 shillings. Partout il semble que l'on s'attache à donner à ces taxes le caractère le plus oppressif. Si seulement on nous rendait justice, disait un de ces fermiers, il n'y aurait plus besoin d'entretenir sur pied des détachements de troupes et d'agents de police. Le peuple est très pacifique. Les maisons des pauvres sont considérées par le peuple comme de véritables prisons. Quant aux prix des baux, ils sont si exorbitants, que c'est à peine si le pauvre fermier a de quoi se procurer au bout de l'an une chemise pour changer. Les magistrats de Carmarthen, disaient quelques-uns de ces fermiers, regardent le paysan comme une bête de somme plutôt que comme une créature humaine, et l'on nous traite de la manière la plus indigne. S'il était enfin rendu justice à ce peuple qui souffre, les troubles actuels auraient bientôt cessé; telle est l'assurance donnée par les fermiers. Si, au lieu de nous rendre justice, ont-ils ajouté, on établit encore dans le comté de Galles une police rurale, nous ne serons plus maîtres de nous, et personne au monde ne pourra plus nous arrêter.

— On écrit d'Ashton, jeudi, au *Morning-Advertiser* :

Les ouvriers n'ont pas repris leurs travaux, et la nuit passée ils se sont rassemblés en nombre sur le terrain de Thacker. Plusieurs individus ont pris la parole tour-à-tour, et ils ont résolu de ne pas retourner aux ateliers à moins qu'on ne les paie au prix ancien, et ils ont ajouté que, si les maîtres ne s'y décident pas sous peu, il leur arrivera quelque chose qui ne sera pas de leur goût. Pilling, l'un des orateurs, engageait ses auditeurs à sortir du district et à aller implorer la commisération de ceux qui ont quelque chose à donner. Mais, apercevant dans la foule un individu de Stockport attaché à la police sans doute, qui avait déposé contre lui un jour à Lancastre, il l'indiqua du doigt, et la foule allait faire un mauvais parti à ce malheureux, quand Pilling reprit : « Traitez-le avec un mépris silencieux », et tout ce monde resta tranquille. Un autre meeting s'est tenu ce matin à 5 heures; nous ne savons ce qui s'est passé. Quelques ouvriers ont repris peu-à-peu leurs travaux.

ESPAGNE. — Nous trouvons dans les journaux de Madrid, du 13 août, le récit détaillé d'une réunion électorale composée de neuf cents à mille personnes de toutes les nuances d'opinion, qui a eu lieu le 12, sous la présidence de M. Olozaga. Les orateurs qui se sont fait entendre dans cette réunion sont : le duc de Frias, le marquis de Miraflores, le comte de Las Navas, MM. Pita, Pizarro, Castro y Orozco et Gonzalès-Bravo. Chacun des orateurs a parlé d'union, de réconciliation des partis. « Quand un peuple se lève dans un but sacré, a dit M. Castro, et que ses efforts tendent à un noble résultat, les nuances d'opinion s'effacent dans le triomphe, et les partis en s'approchant les uns des autres, s'unissent et se confondent. » Puissent durer long-temps cette Union et cette réconciliation tout-à-fait édifiantes des différentes nuances de l'opinion espagnole! Malheureusement on sait ce qu'il advient d'ordinaire des plus beaux projets d'union entre les partis politiques.

— Nous voyons, d'après les journaux de Barcelonne, du 15 août, que les troubles de la journée du 14, se sont bornés à des rassemblements tumultueux, où l'on a proféré avec le cri *à bas les modérés*, d'autres cris plus séditieux que le *Constitutionnal* déclare ne pas vouloir rappeler. (Voir aux *Nouvelles télégraphiques*.)

— On lit dans le *Morning-Post* :

En confirmation de ce que nous avons dit il y a quelques jours, nous croyons pouvoir déclarer aujourd'hui que lord Aberdeen a adressé aux quatre grandes puissances une invitation à une conférence spéciale, dans le but de discuter et d'arrêter d'une manière permanente les affaires d'Espagne. Les Gouvernements de Russie et de Prusse ont répondu que, n'ayant pas reconnu la dynastie de fait, parce que dans leur conviction les réclamations de Don Carlos sont légitimes, il serait incompatible avec leur opinion d'accéder à un arrangement quelconque qui assurerait la validité du titre de Dona Isabelle à la couronne. C'est pourquoi ils refusaient de participer à la conférence proposée; exprimant en même temps que tôt ou tard l'intervention des principaux souverains de l'Europe devra terminer la question, mais que jusqu'alors ils ont pris la détermination fixe de ne permettre à aucun Gouvernement de se mêler de la succession au trône d'Espagne.

Un autre écrivain français, au nom duquel il m'est défendu, de par le bon goût et les convenances, d'ajouter aucune épithète oiseuse (mol), a demandé naguère, au nom de la gastrosophie nationale, la convocation d'un congrès européen, aux fins de régler la question du droit de caille. (On pourrait profiter de l'occasion pour traiter subsidiairement le percement des isthmes de Panama et de Suez, et les autres petites questions de même nature qui traînent sur le tapis.) J'ignore complètement si cet énergique appel aux sentiments de nationalité du ministre des affaires étrangères aura été entendu, et si notre ambassadeur à Naples, le fils de l'illustre maréchal Lannes, aura reçu enfin une mission digne de lui. On ne peut pas non plus passer toute sa vie à traduire en spirales de vapeurs bleues les feuilles du latakié, et à se faire apporter, par la

J'en sais un de médecin marseillais exerçant à Paris, qui a eu une bien autre chance encore que celui dont je viens de parler, et qui a surpris à la nature un de ses plus merveilleux secrets : le secret de la fabrication du fil de la bonne Vierge.

Vous qui n'avez pas la moindre idée de ce procédé de fabrication, apprenez que la fabrication du fil de la bonne Vierge est le résultat d'un traité d'association conclu entre une espèce de papillon d'automne et une espèce d'araignée champêtre. La première clause du traité (le Marseillais a lu l'acte) dispose expressément que le papillon voiturera, l'araignée, n'importe où, à travers la distance. Celle-ci s'oblige en retour à respecter les amours et la famille du papillon. — Le docteur *a vu un grand nombre d'araignées* traverser ainsi le Rhône commodément

breuses étapes : l'autre partie, enfin, les cailles d'Angleterre et de l'ouest du continent suivent les terres jusqu'à Gibraltar. Aussi est-ce principalement sur les cailles de France que la destruction sévit.

Pour qu'une caille de France arrive à sa destination sans encombre, il faut qu'elle échappe aux filets des tendeurs de Provence, qui tapissent à cette heure tous les coins de vignes, de champs, de récoltes du sud; une caille peut s'abattre avant de s'embarquer; qu'elle échappe à tous les pièges et à tous les fusils de la Corse, un pays où l'industrie du fusil est la plus lucrative; — idem de la Sardaigne; — idem de la côte d'Italie, des îles du golfe de Naples et de Malte. Celles que leur malheureuse étoile conduit vers nos possessions d'Afrique, et qui espéraient peut-être en avoir fini avec la civilisation, ont à essuyer une dernière et sanglante bordée.

SUISSE. — *Lucerne.* — Dans sa séance du 17 août, la diète a continué la discussion sur la question des couvents d'Argovie. La députation de Zurich s'est prononcée contre le rétablissement des couvents; elle a soutenu que la garantie établie dans l'article 12 du pacte fédéral n'était point une garantie absolue, et que, d'ailleurs, les couvents avaient perdu le droit d'invoquer cette garantie.

(*Gazette de Zurich*, 18 août.)

INTÉRIEUR.

Le *Messager* annonce la nouvelle de la nomination de M. Magne par le collége de Périgueux. Sur 308 votants, il a obtenu 201 voix, M. Dusolier 111, et M. de Genoude 48.

M. Henri Lacaze a été élu député par le collége d'Oloron. Il a réuni 85 voix sur 164 votans.

— A Valence, le scrutin n'a pas eu de résultat définitif. Sur 401 votants, M. Besson, juge au tribunal, a obtenu 159 voix; M. Léo de Siéyès, ... voix.

Par suite de la nomination de M. Chegaray aux fonctions d'avocat-général près la cour de cassation, le 2ᵉ collége électoral du département des Pyrénées-Orientales, est convoqué à Bayonne pour le 17 septembre prochain.

Présidens et secrétaires des conseils-généraux.

Bas-Rhin. — Président, M. le baron de Schauenbourg, député; vice-président, M. le baron Hallez, député; secrétaire, M. Nebel; secrétaire-adjoint, M. Saglio, député.

Bouches-du-Rhône. — Président, M. Alexis Rostand; secrétaire, M. ...

Doubs. — Président, M. de Mesnay, conseiller à la cour royale; secrétaire, M. Convers.

Gard. — Président, M. le ministre des travaux publics; vice-président, M. de La Baume; secrétaire, M. Angliviel.

Gironde. — Président, M. le duc de Caze, grand-référendaire de la chambre des pairs; secrétaire, M. Ducos, député.

Hérault. — Président, M. Granier, député; secrétaire, M. Reynard, maire de Cette.

Loire-Inférieure. — Président, M. Bignon, député; secrétaire, M. de Pilorgerie.

Moselle. — Président, M. le général Schneider, député; secrétaire, M. Poulmaire.

Nord. — Président, M. Ferrier, pair de France; secrétaire, M. Marchand, député.

Rhône. — Président, M. Fulchiron, député; secrétaire, M. Peyré.

Vaucluse. — Président, M. le marquis de Cambis, pair de France; secrétaire, M. de Montfort.

— Plusieurs journaux ont publié une note commençant ainsi:

« M. le ministre de la guerre vient de décider que le restant de la classe de 1837, faisant partie des divers corps stationnés en France, et qui seront droit à leur congé à la fin de l'année 1844, sera renvoyée dans la réserve au moyen des congés illimités, à la levée des camps de manœuvres, et remplacé immédiatement sous les drapeaux par des jeunes soldats de la classe de 1842, etc. »

Cette note est entièrement controuvée. Rien n'a été jusqu'à présent arrêté au sujet de la portion de la classe de 1837, qui se trouve encore sous les drapeaux.

(*Moniteur universel.*)

— M. le président du conseil, ministre secrétaire d'Etat de la guerre, vient d'adresser à MM. les lieutenants-généraux commandant les divisions militaires la circulaire suivante relative à l'inspection des dépôts de recrutement et de réserve:

« Général, j'ai décidé que les dépôts de recrutement et de réserve seront inspectés cette année par vos soins, et conformément aux règles prescrites par l'instruction du 24 juillet 1841.

» Vous procéderez immédiatement à cette opération, pour laquelle vous pourrez être suppléé par MM. les maréchaux-de-camp employés sous vos ordres, et vous m'en adresserez les résultats dans les cinq premiers jours du mois de septembre prochain. »

— Le *Moniteur* fait connaître les promotions suivantes:

Dans l'artillerie:

Au grade de colonel: M. *Tortel.*

Au grade de lieutenant-colonel: MM. *Filippi, Tournier.*

Au grade de chef d'escadron: MM. *Cointet le Fillain* (ancienneté); *...lotte* (choix); *Tardy* (ancienneté); *d'Alayrac* (choix).

Dans la cavalerie:

Au grade de colonel: MM. *Gagnon*, 2ᵉ de hussards; *Morris*, chasseurs d'Afrique.

Au grade de lieutenant-colonel: MM. *Bertin de Vaux*, 7ᵉ de hussards; *Rey*, chasseurs d'Afrique.

Au grade de chef d'escadron: MM. *Engel* (ancienneté), 1ᵉʳ de chasseurs; *Boudinhot* (choix), 2ᵉ de carabiniers; *Lallemant* (ancienneté), 2ᵉ de dragons; *Martin de Boulancy* (choix), 4ᵉ de chasseurs; *Godefroy* (ancienneté), 12ᵉ de chasseurs.

A un emploi de major: M. *Noël du Payrat*, 1ᵉʳ de hussard.

Dans l'infanterie:

Au grade de colonel: M. *Chadeysson*, 15ᵉ léger.

Au grade de lieutenant-colonel: M. *Guenot-Laforet*, 64ᵉ de ligne.

Au grade de chef de bataillon: M. *de Liniers*, 33ᵉ de ligne (Afrique).

— Dans une visite faite à bord du bateau à hélice le *Napoléon*, à Tréport, le roi a remis lui-même à M. Normand, constructeur de ce bâtiment, la décoration de la Légion-d'Honneur.

Le journal de l'arrondissement du Havre, en annonçant cette nouvelle, ajoute:

« Nous sommes ravis de la distinction honorable dont M. Normand vient d'être l'objet; ses éminentes qualités comme constructeur devaient attirer sur lui l'attention et les faveurs du Gouvernement. C'est un acte de justice que l'on a fait là.

» Espérons que nous aurons sous peu une autre promotion à enregistrer. C'est sur le pont du *Napoléon*, à bord du premier bateau à HÉLICE construit en France, que M. Normand a été décoré par le roi. Cela nous fait espérer que celui qui, le premier, a eu l'idée d'appliquer l'hélice à la navigation à la vapeur, que Sauvage enfin, aura aussi bientôt son tour. »

— On lit dans le *Haro de Caen*, à propos de la distribution des prix du Conservatoire de musique de cette ville:

« Nous serions ingrat d'oublier M. Poubelle, maître d'écriture, dont les élèves, comme on le sait, écrivent également de la main droite et de la main gauche. Le public a pu admirer divers tableaux mis sous ses yeux, et dont quelques-uns, faits par des enfants de huit à neuf ans, sont des chefs-d'œuvre de calligraphie. Non seulement les élèves de M. Poubelle écrivent alternativement, mais encore à la fois des deux mains. C'est un bon résultat, dont les pères de famille doivent savoir gré à M. Poubelle. »

Faits divers.

— Le 16 du courant, vers les trois heures du soir, une pluie torrentielle accompagnée d'éclairs, de tonnerre et de grêle, est venue fondre tout-à-coup sur notre ville, et a transformé, en un instant, les rues en véritables ruisseaux. Si ce n'était le dérangement causé à la foire, Clermont aurait eu cependant peu à souffrir de cet orage; mais il n'en a pas été de même des environs.

Dans plusieurs endroits les vignes et les récoltes ont été hachées, et les carreaux de vitre d'un grand nombre de maisons de campagne brisés par la grêle ou par la violence de la pluie. Le ruisseau de Royat, extraordinairement grossi, et entraînant dans son cours rapide arbrisseaux, rochers, bois de construction, nous a surtout rappelé les désastres de 1835, et tout le monde a pu craindre de les voir renouveler dans leur effrayante horreur.

Hélas! ceux de 1842 n'ont encore été que trop grands! Deux hommes, jeunes et vigoureux, l'un domestique chez M. Morateur à Chamalières, et l'autre, nommé Pradier, ont perdu la vie en voulant traverser le ruisseau; leurs cadavres, long-temps roulés par les flots, ont été recueillis au faubourg de Saint-Alyre, tout meurtris et méconnaissables. Au moment où Pradier est tombé dans l'eau, plusieurs personnes, assure-t-on, ont tenté vainement de le sauver. On nous cite, entre autres, un tambour du 42ᵉ qui a montré, en cette circonstance, un courage et un dévouement qui ont failli lui coûter la vie à lui-même. Nous regrettons de ne pas connaître le nom de ce brave militaire, pour le signaler à la reconnaissance et à l'admiration de nos concitoyens.

(*Gazette d'Auvergne.*)

— La cour d'assises de Stafford vient de juger une cause plaisante dont les faits remontent aux élections de 1837.

M. Robert Ferrand, l'un des candidats, pour se rendre favorable l'aubergiste Moore, électeur influent, imagina de se rendre, avec deux de ses amis, à un bal public qui avait lieu dans cette auberge. Il passa la soirée à faire danser les jeunes filles, et à exciter à la consommation, ayant annoncé à la dame du comptoir, pour calmer ses craintes que c'était lui qui payait. L'aubergiste Moore, peu reconnaissant, vota et fit voter ses amis contre M. Ferrand qui échoua. Quelque temps après M. Ferrand recevait une carte à payer montant à 260 fr. environ. Furieux de sa déconvenue, il refusait de la solder. De semblables démarches renouvelées chaque année n'eurent pas plus de succès, M. Ferrand niait avoir promis de payer. Mais à l'audience, plusieurs jeunes villageoises déposent dans le sens de la plainte, et ajoutent qu'en sortant, M. Ferrand a embrassé presque toutes les dames. Le jury a réduit la créance de M. Moore à 80 f. environ, que M. Ferrand est obligé d'acquitter immédiatement, et nonobstant appel.

— Samedi dernier, M. Debœuf, maire de Bécelenf, a été victime du plus affreux accident: monté sur une charrette de gerbes, il se disposait à aider ses domestiques à la décharger, lorsque les bœufs, tourmentés par une mouche, partirent par un mouvement spontané. M. Debœuf perdit l'équilibre et tomba sur un des pieux affilés qui soutenaient les gerbes; il lui entra dans l'aine et sortit sous l'aisselle du même côté; la mort a été presque instantanée.

(*Revue de l'Ouest.*)

— Le roi de Prusse a distribué aux habitans des environs d'Erdmannsdorf, plusieurs centaines de blouses, pour servir à l'habillement des pauvres.

(*Gazette de Silésie.*)

— Le prix du salaire est tellement baissé en Silésie, que des fileurs et des tisserands sont déjà satisfaits de gagner dans leur journée une pièce de SEPT CENTIMES (6 pfenning)!!! On peut juger par là jusqu'où va la misère de ces pauvres gens.

(*Gazette de Silésie.*)

— On écrit de Palerme à la *Gazette universelle d'Augsbourg*, que le roi des Deux-Siciles est décidé à abolir et à effacer les dernières traces des droits féodaux en Sicile, mais en même temps à opérer ce changement sans bruit et de manière à ne blesser aucun droit réel; on comprend la grandeur et la difficulté de la tâche.

— La chambre des requêtes était saisie aujourd'hui d'une question qui intéresse au plus haut degré l'industrie. Dans l'espèce, il s'agissait de savoir si la cour royale de Paris avait pu, sans violer les art. 544 et 1382 du Code civil, prononcer des dommages intérêts en faveur du sieur Puzin et et consorts, propriétaires des maisons voisines de l'usine de Chaillot, appartenant à M. Desrosnes, sous prétexte que cette industrie, exercée conformément aux lois et réglements, cause un bruit incommode. La chambre des requêtes, en admettant le pourvoi, a renvoyé cette affaire devant la chambre civile, pour la soumettre à un débat contradictoire, et pour qu'il soit posé avec fermeté, avec netteté, des règles qui fassent cesser les contestations qui s'élèvent depuis quelques années entre la propriété et l'industrie. Présidence de M. Zangiacomi; rapport de M. Goujal; conclusions conformes de M. l'avocat-général Delangle; plaidant Mᵉ Verdière.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 20 août.

SOMMAIRE: M. Liouville et M. Libri. — Mémoire de M. Lamé. — Rapport de M. Duméril sur un travail de M. Duvernoy, relatif à la structure des dents. — Note de M. Flourens sur la structure de la peau dans les diverses races humaines. — CORRESPONDANCE: Du Mémoire de Galilée sur les satellites de Jupiter; des marées; mathématiques; météorologie; communications diverses.

Ainsi que nous le disions dans notre dernier compte-rendu, la discussion soulevée par M. Libri, sur un point important de l'histoire contemporaine des mathématiques, a été continuée par M. Liouville. M. Libri prétend avoir démontré le premier une proposition remarquable, énoncée d'abord sans démonstration par Gauss, sur la division en parties égales de la lemniscate, et avoir résolu, avant Abel, les équations relatives aux fonctions elliptiques. C'est la cinquième fois que M. Libri fait la même réclamation, quoique tous les géomètres, et les plus illustres, Poisson, Jacobi, lui refusent la gloire qu'il revendique avec une espèce d'acharnement mal inspiré. Aujourd'hui, M. Liouville, qui s'était engagé, dans la dernière séance, à démontrer que le Mémoire sur lequel M. Libri appuie ses prétentions est rempli d'assertions hasardées et même d'erreurs graves, a tenu parole, et est venu mettre à néant tout le Mémoire de son adversaire. Nous n'avons pas encore entendu la réplique de M. Libri, et nous ne pouvons point le condamner. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que bien des fois des académiciens, même illustres, se sont trompés, et que leurs confrères se sont bien gardés d'ébruiter leurs fautes. Lagrange ne fut pas exempt d'une pareille mésaventure. Mais Lagrange était modeste, bienveillant pour les savants ses confrères; ses confrères ont su respecter sa gloire qu'une erreur ne pouvait ternir. Pourquoi n'en est-il pas ainsi aujourd'hui? Nous le voyons avec peine, c'est que les discussions personnelles sont venues remplacer les discussions scientifiques, et que quelques savants recherchent trop ardemment les occasions où ils peuvent nuire à leurs rivaux. Aussi nous joignons nous à M. Flourens pour demander que, dans les *comptes-rendus* de l'Académie, ne figurent jamais que des notes relatives à des points vraiment scientifiques, et que l'on éloigne de ce grand journal de l'Académie toutes ces personnalités, qui ne peuvent qu'amuser les gens du monde, et qui pourtant usurpent tous les jours, quand on n'y prend pas garde, la place des intérêts de la science.

Géométrie. — M. Lamé lit un Mémoire sur les surfaces isothermes et orthogonales, que lui a inspiré le beau Mémoire de M. Bertrand sur le même sujet, Mémoire que l'Académie a approuvé dans la dernière séance. Remarquant que les équations aux différences partielles, dont l'interprétation géométrique se résume en deux théorèmes sur les variations de courbure de tout système de surfaces orthogonales, ne peuvent être intégrées généralement à cause de leur complication, M. Lamé introduit la condition que les surfaces conjuguées soient toutes isothermes, et cherche quelles sont les surfaces capables de composer un système triplement isotherme. En résumé, il fait voir que tous les genres de surfaces orthogonales dans lesquels les trois systèmes partiels sont isothermes, sont: 1° ceux des surfaces du second ordre; 2° ceux des ellipsoïdes de révolution autour du petit axe et autour du grand axe; 3° ceux où l'un des trois systèmes partiels se compose de sphères concentriques, lesquelles peuvent être conjugées à une infinité de cones du second ordre; 4° enfin ceux où l'un des systèmes partiels se compose de plans parallèles qui peuvent être conjugués à une infinité de cylindres isothermes.

Physiologie. — M. Duméril rend compte d'un Mémoire de M. Duvernoy sur la structure des dents. Ce Mémoire fait suite à d'autres travaux sur le même sujet, qui ont été insérés dans les comptes-rendus des séances de l'Académie. M. Duvernoy a exécuté des préparations anatomiques d'une rare perfection, à l'aide desquelles il est parvenu à étudier mieux qu'on ne l'avait encore fait, la structure intime des dents, leur mode de développement et leurs rapports avec les os des mâchoires.

Le moyen auquel ce savant naturaliste a eu recours consiste à user et atténuer par le frottement sur des corps durs d'un grain très-fin, des parties émaillées, osseuses et éburnées des mâchoires et des dents. Ces lames, obtenues très-minces à l'aide de coupes faites à la scie, ont é-

---

Mon Dieu oui; il est bien facile d'arrêter la boucherie, et le Gouvernement l'arrêterait dès demain, s'il osait le vouloir.

La caille se prend aux filets quand elle arrive d'Afrique. Ces filets, on ne peut ni les cacher ni les soustraire à la vue des agents de l'autorité. La caille est attirée dans les filets aux mois d'août et de septembre par des appelants que tout le monde peut entendre.

Que la loi interdise complètement la chasse aux filets, les agents de l'autorité n'auront aucune peine à faire exécuter cette loi, car le temps du passage de la caille est fixé, les lieux à surveiller peu étendus.

Qui pourrait réclamer contre la prohibition de la chasse aux filets, chasse destructive de tous les oiseaux protecteurs des vignes, des forêts, des récoltes?

Le chasseur aux filets ne paie pas d'impôt à l'état comme le chasseur ... mes de dessous le ventre, pour lui faire accroire qu'elle a changé de sexe et qu'elle est éminemment propre au travail de l'incubation. Elle tombe dans le piège, comme le chapon domestique qui pousse l'illusion jusqu'à conduire aux champs la couvée qu'il a fait éclore, et dont il se croit la mère. Aveugles et dépaysés, brouillés avec l'ordre des saisons par l'artifice de l'homme, persuadés que le mois de mai est revenu, ces mâles déplumés se mettent à chanter du matin au soir. C'est ce que l'oiseleur attendait. Pendant ces préparatifs, le 15 août est venu: les cailles passent. Notre tendeur prend une vingtaine de cages, qu'il emplit de ses appelants; il les suspend aux arbres de la vigne dans laquelle sont tendus ses filets. Le filet est tout simplement un double hallier qui borde la limite des champs qui regarde la mer. A la voix de tous ces mâles qui chantent comme au printemps, les cailles voyageuses s'arrêtent, se ... nuits, la propriété est ravagée par des bandes de malfaiteurs plus nombreux et plus forts que les agents préposés à sa garde, et l'administration ne dit mot. Elle attend qu'une idée lui vienne.

Avant-hier j'ai parcouru la plaine qui s'étend d'Issy à Grenelle. Elle était couverte de tendeurs, tendeurs aux appelants, tendeurs aux abrenvoirs. Je suis entré dans le bois de Meudon par la porte de Fleury. J'ai voulu m'asseoir à la source d'un ruisseau. Un tendeur était là qui avait disposé son filet tout autour du bassin pour prendre des rossignols, des bouvreuils, des fauvettes; et je fus obligé d'aller m'asseoir ailleurs; je troublais son industrie.

Hier dimanche au marché Saint-Germain, j'ai vu des cages remplies d'oiseaux de toute espèce, linottes, bouvreuils, chardonnerets, moineaux francs, rouges-gorges; la plupart ravis à l'amour de leurs pa-

réduites à une épaisseur tellement minime, que la lumière du foyer du microscope a pu les traverser et a permis de les observer dans leur structure intime. Ce sont les plus petits mammifères insectivores de notre pays, tels que les musaraignes, les chauves-souris et les taupes qui ont servi à ces recherches.

M. Duvernoy s'est assuré de la structure tubuleuse, vasculaire ou canaliculée de l'ivoire dentaire. Il a pu en outre faire la démonstration de l'origine de ces tubes et de leur direction. Les parois de ces canalicules sont formées, suivant lui, par des prolongements de la membrane du bulbe, qui serait ainsi l'organe producteur de l'ivoire ou substance principale de la dent.

L'émail est évidemment déposé en couches successives autour de la couronne par une membrane distincte de la capsule dentaire. Des lames pellucides de cette substance ont offert des granules cubiques ou arrondis, superposés par séries dont la régularité semble représenter des fibres.

Il résulte de l'ensemble des observations de M. Duvernoy que les phénomènes de développement de la dent se passent en dehors du périoste des mâchoires.

M. Duméril a terminé son rapport en proposant l'impression de ce Mémoire important parmi ceux des savants étrangers. Conclusion adoptée par l'Académie.

M. le rapporteur avait considéré comme un moyen nouveau le procédé à l'aide duquel M. Duvernoy a exécuté ses préparations. MM. Serre et Blainville ont fait remarquer avec raison que ce procédé avait été pratiqué par M. Leuwenhœck et une foule d'autres anatomistes, et que tout ce qu'il était juste d'attribuer à M. Duvernoy, c'était d'en avoir fait une application nouvelle et heureuse.

M. Flourens fait connaître le résultat des recherches auxquelles il vient de se livrer sur la structure comparée de la peau dans les diverses races humaines.

La peau se compose essentiellement de trois lames : le derme et les deux épidermes. C'est au-dessous de l'épiderme le plus profond que se rencontre la couche de matière colorante ou *pigmentum*.

Si l'on compare à la peau d'un nègre la peau d'un Européen au teint très blanc, comme le sont, en général, les hommes du Nord, on trouvera une différence tellement tranchée, qu'il semble impossible d'y dé-découvrir la parité d'organisation. Mais si l'on prend pour terme de comparaison avec le noir certaine variété de la race blanche très foncée en couleur, on retrouvera dans la structure de la peau, sous le rapport de l'appareil de la coloration, une conformité frappante. Ainsi, sur des morceaux de peaux d'Arabes Kabyles et de Mores, qui lui avaient été envoyés d'Algérie par M. Guyon, médecin en chef de notre armée, M. Flourens a retrouvé, dans les points où la peau était basanée, le pigmentum et la membrane pigmentale qui existent soit chez le nègre d'Afrique, soit chez le peau-rouge d'Amérique.

Ce n'est pas tout : l'homme blanc de nos pays a aussi son appareil pigmental, qui s'aperçoit très bien dans la peau noirâtre du mamelon, par exemple. M. Flourens, ayant soumis à ses procédés anatomiques cette partie colorée de la peau, y a trouvé d'abord les deux épidermes, puis, entre le second épiderme et le derme, une membrane pigmentale et une couche de pigmentum. Il a rencontré la même couche, mais plus mince, sur d'autres parties basanées de la peau de l'Européen.

L'homme blanc lui-même a donc une peau qui, dans certaines circonstances et sur certains points, offre toute la structure de la peau des races colorées.

Ainsi, conclut M. Flourens, l'anatomie comparée nous donne, par l'analogie profonde et partout inscrite dans la structure de la peau, la preuve directe de l'origine commune des races humaines et de leur unité première. L'homme est donc primitivement et essentiellement un.

Ce n'est pas nous qui combattrons le dogme de l'unité de l'espèce humaine, unité si souvent invoquée dans la partie politique de notre feuille, unité que supposent toutes nos spéculations d'avenir et que tous nos efforts tendent à réaliser socialement. Mais si, par l'unité de l'espèce humaine, M. Flourens entend que toutes les races qu'elle présente ont dû nécessairement provenir d'un seul et même couple, nous trouvons très peu probante la raison qu'il en donne, en se fondant sur une analogie dans l'organisation tégumentaire.

CORRESPONDANCE. — *Astronomie*. — M. Arago a annoncé, dans la dernière séance, que M. Albéri lui écrivait avoir découvert les manuscrits qui renferment tous les travaux de Galilée et de son disciple Renieri, sur les satellites de Jupiter. Cette découverte a-t-elle eu lieu ? Voilà ce que nient, en Italie, MM. Amici et Antenori. et, à Paris, M. Libri ; voilà ce qu'affirment, en Italie, M. Morsotti, à Paris, M. Arago. Il paraît que la découverte de M. Albéri se borne à avoir constaté que dans des manuscrits, classés sur les catalogues de la bibliothèque palatine, et auxquels on n'avait pas attaché assez d'importance, se trouvent les importants travaux du célèbre *inventeur* du mouvement de la terre. Pourquoi M. Libri s'acharne-t-il à vouloir que ces manuscrits ne soient pas aussi importants que le dit son adversaire M. Arago ? Est-ce que des manuscrits ne sont pas déjà importants par cela seul qu'ils viennent de Galilée ? Et d'ailleurs, une discussion entre MM. Libri et Arago, dût-elle durer six mois, ne fera pas que les manuscrits en litige contiennent ou ne contiennent pas tous les mémoires de Galilée sur les satellites de Jupiter.

— M. Delaunay a envoyé un Mémoire très remarquable sur la théorie des marées. Il a entrepris son travail dans le désir de connaître la véritable cause du retard de la hauteur maximum de la marée sur l'instant de la syzygie, c'est-à-dire sur le moment où la lune, vue de la terre, se trouve en ligne droite avec le soleil. Pour cela, l'auteur a d'abord été conduit à mettre le problème en équation, et, à cause de sa difficulté, il a été forcé de s'occuper des attractions des cylindres. Il donne les équations aux différences partielles du mouvement d'un liquide sur la surface d'un cylindre, et il les intègre dans différentes hypothèses qu'il fait sur la loi de la profondeur du liquide. Il s'attache ensuite, dans des considérations sur les mouvements de l'Océan-Atlantique, à faire voir la fausseté de l'hypothèse admise par des savants anglais, MM. Lubbock et Whewell. Cette hypothèse consiste en ce que les marées observées à Brest et dans la partie nord de l'Océan sont le résultat des oscillations que la lune et le soleil produisent dans la mer du Sud, et que ces marées dérivent par conséquent de la grande marée qui, dans l'Océan, se propage du sud au nord. M. Delaunay démontre que les faits sur lesquels repose l'idée admise par les deux savants anglais pourraient tout aussi bien s'accorder avec l'idée contraire, qui consisterait à regarder les marées des côtes de l'Europe sur l'Océan-Atlantique comme produites par l'action directe de la lune et du soleil sur la partie nord de la mer. Cela résulte de la faiblesse et de l'insuffisance relatives des marées de la mer du Sud pour être la cause des marées des côtes de l'Europe, marées plus considérables, et dont la régularité ne s'accorde pas avec les irrégularités des marées du sud.

— M. Lévesque adresse une note sur une nouvelle formule propre à calculer l'angle horaire ; elle fait suite à une note déposée il y a deux mois sur la solution d'un problème d'astronomie nautique.

— M. Darlu écrit qu'il a observé durant un jour une double queue dont s'est tout-à-coup trouvée munie la comète de 1843. Cette communication laisse quelques doutes sur la nature réelle de l'appendice nouveau observé sur cette comète.

— M. Ch. Dieu adresse deux cartes où se trouvent tracés les orbites des comètes de M. Laugier et de M. Mauvais. Ces cartes sont remarquables par leur perfection ; elles contiennent toutes les étoiles, jusqu'à celles de dixième grandeur, et les nébuleuses.

Mathématiques. — M. Laurent, officier du génie au Havre, adresse une note sur une extension qu'il a donnée au théorème de M. Cauchy, relatif à la convergence du développement d'une fonction suivant les puissances ascendantes de la variable.

Machines à vapeur. — M. Desmarais, enseigne de vaisseau, a imaginé de remplacer, à bord des bâtiments à vapeur, les roues à aubes par des pattes palmées dont il donne la description. Ce moteur a la plus grande analogie avec le moteur inventé par M. de Jouffroy ; cependant M. Desmarais prétend que le sien est très supérieur.

— On se rappelle que dans une précédente séance, M. Clément a envoyé la description d'un thermo-manomètre destiné à indiquer la température réelle de la chambre à vapeur des machines, et fondé sur le thermomètre de Bréguet. M. Sorel imagine de faire indiquer à un cadran, non pas seulement les températures, mais encore les pressions de la vapeur, chose bien facile d'après les formules données par MM. Dulong et Arago, et qui permettra de passer facilement des températures aux pressions, *et vice versa*. M. Sorel change, il est vrai, le thermomanomètre de M. Clément, mais il lui ôte son avantage, celui d'indiquer la pression de la vapeur aux passagers et au capitaine, dans sa chambre, sur un bateau à vapeur. Il imagine donc de faire traverser la chaudière par un tube en fer, fermé par un bout et rempli à moitié par un bain de mercure ou d'un alliage fusible où plonge un thermomètre.

— Un ouvrier, M. Fleurau, envoie une note sur les accidents causés par les chemins de fer. Cela nous rappelle qu'une commission académique a été nommée pour aviser aux moyens de prévenir ces accidents. Son travail se fait attendre, comme tout travail académique.

Météorologie. — M. Gourbeyre, gouverneur de la Guadeloupe, adresse des observations de M. Lespine, commandant de la Pointe-à-Pitre, sur les secousses de tremblement de terre qui n'ont pas cessé de se succéder dans cette malheureuse île depuis le 8 février, jour du désastre, jusqu'au 31 mai, jour du départ de la lettre, secousses qui peut-être continuent encore. M. Gourbeyre envoie aussi une lettre de M. Choque, horloger à la Pointe-à-Pitre, qui a pu observer l'heure exacte, 10 heures 49 minutes 30 secondes, de la première secousse qui a bouleversé toute la ville ; cet horloger a aussi observé la direction des premières secousses, les mouvements du baromètre, la grandeur de flammes bleues issues du sein de la terre, jusqu'au moment où il a été enseveli sous les décombres de sa maison.

Botanique. — M. Liautand a envoyé à M. de Mirbel les nombreuses observations qu'il a faites au Bengale sur la culture du pavot somnifère, en même temps que des graines de cette plante. Ces graines ont été remises à M. Gardy, directeur de la pépinière centrale du Gouvernement en Algérie, qui en a semé 990 têtes sur une surface de 18 centiares environ. De ces 990 têtes, on n'a pu retirer que 50 grammes d'opium ; cette quantité est trop faible pour que l'opium algérien, malgré sa bonne qualité, puisse lutter encore avec l'opium venu de l'Inde, de la Perse, de l'Arabie ou de la Turquie.

Communications diverses. — M. Salmon, qui a envoyé précédemment une poudre désinfectante, écrit que des expériences entreprises dans le midi de la France et à l'étranger, ont démontré son excellence.

— M. Calmets prétend avoir inventé un nouveau système de pendules à balancier horizontal, d'après lequel les pendules marchent lors même qu'elles sont renversées. Ce système n'offre rien de nouveau, et nous semble seulement propre à amener une baisse de prix.

— M. Gay Lussac et MM. de la Provostage et Desains adressent des paquets cachetés.

— M. Daguerre répond à MM. Belfield-Lefebvre et Pomault que la matière organique n'est nuisible pour la production des images Daguerriennes que lorsqu'elle peut dissoudre l'iode, et lui permettre d'arriver ainsi en contact avec la plaque d'argent.

— On ouvre une communication cachetée qui a été remise le 7 de ce mois par M. Ducros. Ce médecin prétend que c'est à tort que, depuis Harvey, l'on considère l'action du cœur comme l'unique ou principale cause de la circulation du sang. Il existerait une force moléculaire répulsive dans chaque molécule sanguine, et ce serait là, suivant M. Ducros, la plus grande puissance qui agirait pour opérer la circulation. Cette opinion, produite sans les preuves dont elle aurait besoin, n'a pas paru faire grande impression sur l'Académie.

B. ET P.

Spectacles du 22 août.

OPÉRA. —

THÉATRE-FRANÇAIS — Les Demoiselles de St-Cyr.

OPÉRA-COMIQUE. — L'ambassadrice, Joconde.

VAUDEVILLE. — Une Femme. — Mr Barbe-Bleue. — Quand l'amour s'en va. — la Robe déchirée.

GYMNASE. — Baiser par la fenêtre. — Antonine. — Francesca. — Deux Sœurs.

VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Les Nouvelles. — Les Lutins de Bretagne.

PALAIS-ROYAL. — L'Ogresse. — L'autre Part du Diable. — Salle d'armes. Le Mari à l'essai.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Lénore. — Le Royaume des Femmes.

GAITÉ. — La Folle de la Cité.

AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.

CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands Exercices d'équitation. — Haute école. — Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés, etc.

THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Les Iles Marquises.

FOLIES. — Louche. — Fumeurs. — Chanoinesse. — Un Secret.

BOURSE DU 21 AOUT.

Beaucoup de calme sur les fonds français et étrangers qui n'ont absolument point varié. Les négociations des chemins de fer se sont montrées assez animées et la hausse a continué sur les *Rouen* et les *Havre*.

On a fait des *Banque de France* à 3,285 fin courant. Les *Sambre à l'Oise*, depuis si long-temps négligées, ont été cotés à 650 ; *Seyssel* à 620, 630 ; les *lins Marbely*, à 385.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	122 70	122 75	122 70	122 75	122 75
— fin cour. . . .	122 75	122 75	122 75	122 75	122 75
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 25	81 25	81 20	81 20	81 30
— fin cour. . . .	81 35	81 35	81 25	81 30	81 35
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. À LA C. PR.	Cours de la coulisse. à 4 heures. 81 32 1/2.
4 1/2 0/0. . . .	»	»	»	—
4 0/0	104 75	»	»	Bons du Tr. 3 1/4 à 4 mois.
O. de la Ville .	1320	»	»	—
Banque de Fr. .	3280	3282 50	B. 2 50	Pièces de 20 et 40 fr.
C. Laf. de 5000.	5082 50	5080	»	Agio, 9 à 10 le mille.
— de 1000.	1105	»	»	—
Caisse Hypoth. .	767 50	»	»	Banque de France. 3285.
Quatre Canaux.	1280	»	»	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	»	»	»	S-Germ. Fin c. 812 50.
Vers. R. Dr. .	288 75	287 50	B. 1 25	Vers. riv. dr. » 288 75 287 5[0]
do R. G. . .	107 50	106 25	B. 1 25	» g. » 106 25.
Orléans	671 25	670	H. 2 50	Orléans. » 670.
Strasb. à Bâle.	193 75	192 50	»	Rouen. » 710 706 25,
Rouen.	710	707 50	H. 6 25	Havre. » 535 537 50
Havre.	535	537 50	H. 5	Strasbourg. » 192 50 191 [illegible]
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	»	»	Londres. 17 août.
— Portugais. .	41 3/4	»	»	Consol. 94 5/8 3/4.
Esp. D. active.	28 1/4	»	»	Esp. actif. 26 1/8.
5 0/0 Naples . .	107	»	H. 5	Portug. »
— Romain. .	105 3/4	106	H. 1/4	Mexicains. 37.
Obl. Piémont. .	1197 50	»	»	
Emp. d'Haïti. .	»	»	»	

BULLETIN AGRICOLE.

Nous croyons nécessaire de revenir sur la taxe du pain ; un systè[me] uniforme devrait régir à cet égard les décisions de l'autorité locale so[us] la surveillance de l'autorité supérieure. Ceux qui nous gouvernent [et] qui du moins sont payés pour cela, devraient savoir ce que coûte de pri[vations] au journalier un simple centime ajouté injustement au prix d[u] kil. de pain, qui forme le fond de sa nourriture.

Voici quelques taxes du pain prises sur des points éloignés les u[ns] des autres :

			f.	cent.
Le Mans,	—	Pain mollet, 1/2 kil.		19
idem	—	id. michard, les 6 kil.	2	00
idem	—	id. bis, les 6 kil.	2	00
Poitiers,	—	Pain blanc 1re, les 8 kil.	2	98
idem	—	id. 2e les 8 kil.	2	43
idem	—	id. 1re les 2 kil.		74
Caen,	—	1re qualité, les 6 kil.	2	26
idem	—	2e qualité, les 6 kil.	2	18
idem	—	3e qualité, les 6 kil.	1	95
Strasbourg,	—	Pain blanc, 1/2 kil.		23
idem	—	id. 1 kil.		46
idem	—	Pain bis-blanc, 1/2 kil.		17
idem	—	id. 1 kil. et 1/2.		50
idem	—	id. 3 kil.	1	00
idem	—	Pain de ménage, 1/2 kil.		13
idem	—	id. 1 kil. 1/2.		38
idem	—	id. 3 kil.		75

Dans la plupart des autres villes, la taxe ne porte que sur deux qu[a]lités : quelle confusion ! Et comment l'ouvrier peut-il être assuré, a[u] milieu de ce chaos, de recevoir réellement une protection efficace cont[re] l'avidité présumée du boulanger, seul motif qui justifie la taxe ?

Ailleurs, à force de vouloir être juste, on tombe dans des fracti[ons] inexprimables en monnaie. À Orléans, par exemple, la taxe est de [..] centimes 375 millièmes le kilogramme. Allez donc acheter un p[ain] d'un kilogramme ; donnez au boulanger 25 centimes, et priez-le de v[ous] rendre 625 millièmes de centime ! En fait, Orléans paie le pain plus c[her] que Paris, et depuis quatre ans l'autorité locale reconnaît que le m[ode] de taxation est vicieux, et promet de s'occuper d'y remédier. On v[oit] qu'elle se hâte lentement.

Si les préfets, le ministre même, car le sujet est bien digne des so[ins] de la première autorité de l'Etat, forçaient, par des injonctions s[é]vères, les municipalités à taxer le pain avec une justice rigoureuse, d'après une base uniforme, comme le veut la loi, ils ne feraient que le[ur] devoir. En attendant, la Presse agricole fait le sien en éclairant l'o[pi]nion.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 23. — VOS OMNES FRATRES ESTIS. — UT OMNES UNUM SINT. — MERCREDI 23 AOUT 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale ; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal ; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 23 AOUT.

INTÉRÊTS COMMUNAUX DE LA FRANCE.

ÉDILITÉ PARISIENNE.

Preuves de l'absence d'un système général d'édilité. — Les quais. — Les galeries vitrées. — Les boulevards. — Les ponts. — La place de la Concorde. — Incurie de l'administration relativement à la salubrité publique. — Problème à résoudre.

Nous avons dit que le décousu, le morcellement et l'injustice se révèlent partout à Paris dans les détails ainsi que dans l'ensemble.

Prenons quelques exemples.

Les admirateurs *quand même* de Paris vantent ses quais. Les quais de Paris sont assez beaux sans doute pour justifier l'enthousiasme de leurs admirateurs ; mais nous demandons si la pensée est jamais venue à l'administration d'utiliser, pour le service de l'immense charroi qui s'opère dans les murs de la capitale, ces deux larges voies de communication, les seules qui la traversent dans toute sa longueur. Les ponts ne servent qu'à un passage transversal, et encore ce passage est-il presque entièrement concentré sur un seul, le Pont-Neuf, à cause de la mauvaise disposition des rues avoisinantes.

Les galeries vitrées qui ont fait si long-temps la réputation de Paris sont presque toutes impraticables, à raison de leurs étroites dimensions. Quand le défaut d'air et les infectes émanations qui s'y répandent, surtout le soir, n'en chasseraient pas les promeneurs, l'impossibilité d'y circuler à l'aise en chasserait toujours la classe élégante et aisée. Les galeries couvertes offrent un asile à la population en temps de pluie : c'est, à nos yeux, leur principale utilité. La renommée européenne du passage des Panoramas, à peine méritée vers la fin de l'empire, s'est certainement prolongée outre mesure.

Les accidents de terrain des boulevarts, les montées rapides de cette voie, les rues basses qui la longent au nord, accusent à chaque pas l'imprévoyance séculaire de l'édilité parisienne. Les boulevarts de Paris ont été faits de pièces et de morceaux comme le reste. Certes, il eût été difficile de ne pas retirer quelques avantages matériels de cette large voie de circulation qui s'appelle le Boulevart ; mais encore devons-nous constater ici l'absence de toute pensée d'avenir et de prévoyance. Et pourtant, qu'y avait-il à faire pour convertir les anciens murs en une magnifique ceinture de promenades? Jeter la terre des remparts dans les fossés, rien de plus.

Nous voyons tous les jours défoncer et labourer le sol des boulevarts ; mais ce travail de remaniement perpétuel atteste précisément encore et toujours le défaut de plan fixe.

L'espace compris entre le jardin des Tuileries, l'Arc-de-l'Etoile et Passy, avec les lointains charmants de Bellevue, de Meudon et de Saint-Cloud, avec les plans intermédiaires du cours de la Seine et des abords de la Concorde, donnait le moyen de réaliser à peu de frais une fondation babylonienne qui eût éclipsé par le grandiose de ses développements, les plus beaux jardins publics, de Vienne, de Londres, de Florence, et toutes les places monumentales de l'Europe.

Quel parti a-t-on tiré de ces dispositions merveilleuses du sol?..

On a dépensé 1,500,000 f. pour dresser sur la place de la Concorde des ornements verticaux mesquins et grêles, et l'on n'a pas songé à faire fléchir les lignes roides et monotones de certaines allées, dont les moindres inconvénients sont de n'offrir jamais que le même point de vue, et d'entasser les promeneurs sur une seule direction. Il eût été si facile de former, de chaque côté de la grande avenue, des parcs à l'anglaise, dans le genre de ceux de Hyde-Park ou Regent's-Park à Londres, avec de vastes allées sinueuses, des bouquets d'arbres, des parterres de fleurs et d'élégants édifices ouverts aux promeneurs. Au lieu de cela, que voit-on maintenant? Un grand fouillis d'arbres, une terre nue, boueuse et sale, et des échoppes en plein vent.

Les larges dimensions de quelques-uns de nos anciens ponts frappent d'admiration le spectateur ; mais qui a dicté ces proportions? le hasard. Ces ponts avaient été construits pour supporter des maisons.

Les ponts élevés depuis-lors, sont de beaucoup trop étroits.

Mais pourquoi nous occuper des charmes de la perspective et de la richesse des décorations, lorsque nous voyons que l'air, la lumière et les dégagements manquent aux habitations du peuple dans tous les quartiers de Paris. Ce n'était pas assez en effet de l'étroitesse primitive des rues pour intercepter les rayons du soleil ; les exhaussements extra-légaux (1) des classes nécessiteuses s'accroît de l'influence composée de toutes ces causes délétères, et les charges de la cité avec elle.

Qu'a fait jusqu'ici l'édilité parisienne pour obvier à ces maux?

Etaient-ce les documents et les indications qui lui manquaient pour la guider dans les améliorations *les plus urgentes*? Mais indépendamment des nombreux et importants travaux sur la matière, que nous ne voulons pas mentionner, n'avait-elle pas à sa disposition le mémorable rapport, le rapport accusateur et terrible de la commission du choléra nommée par le ministère en 1832 (1), un document qu'il faut lire et méditer quand on veut se faire une idée du degré de misère et de corruption qui peut déshonorer les capitales les plus opulentes dans notre état de civilisation.

Au temps de la panique universelle causée par l'irruption du fléau, le Gouvernement et le conseil municipal avaient jugé à propos de faire constater l'état sanitaire de l'intérieur des maisons. Les visites des commissaires avaient fait reconnaître de si épouvantables désordres, qu'on fut bien forcé de promettre à l'opinion d'importantes et prochaines améliorations dans le régime de l'hygiène publique. Mais, le moment du danger passé, l'administration eut bientôt oublié ses promesses. A peine si elle s'est occupée, depuis cette époque, des questions vitales soulevées dans le rapport si remarquable de la commission du choléra.

Toutefois nous devons reconnaître que les travaux des égoûts de la capitale et ceux de la distribution des eaux ont été poussés activement depuis le jour où la commission du choléra avait appelé l'attention de l'administration sur cet objet important.

Mais pourquoi avoir négligé de faire aboutir directement les eaux ménagères dans les égoûts? pourquoi sacrifier ainsi, en majeure partie, l'utilité sanitaire de ces précieux conduits souterrains, et laisser subsister éternellement sur le pavé de Paris, ce dégoûtant enduit, cette boue grasse et onctueuse, qui est à la fois une source d'infection et de malpropreté, et une cause incessante d'accidents et de malheurs ?

Cependant l'édilité parisienne trouvait moyen, dans ces dernières années, de justifier une dépense de plus de 200,000 fr. pour arrosage d'une avenue située *hors* des murs de Paris, l'avenue de l'arc de l'Etoile à la porte Maillot. On a déboursé annuellement 30,000 fr. pour abattre la poussière qui pouvait fatiguer l'équipage du riche *au-delà* de la Ville ; on n'a pas dépensé un centime pour provoquer, par l'appât d'une récompense quelconque, la découverte de procédés *économiques* capables d'absorber et de neutraliser les odeurs infectes et méphytiques qui s'exhalent des fosses, et empoisonnent l'atmosphère dans *l'intérieur* même de Paris.

Pourquoi la ville, dans sa générosité partiale, a-t-elle inondé de flots de lumière, le sud, le nord et l'ouest des Tuileries, lorsque l'est de ce palais, la place du Carrousel, par exemple, reste plongée dans la plus parfaite obscurité ?

Ces faits particuliers serviront peut-être à prouver à nos lecteurs qu'en nous livrant à l'étude des intérêts communaux de la France, nous n'avons aucunement entendu soutenir une thèse de pure métaphysique. Loin de là, nous voulons aborder cette question immense par sa face pratique et positive.

Ainsi, nous ne poserons la théorie d'une gestion administrative supérieure, au double point de vue de l'intérêt communal et gouvernemental, qu'après avoir amplement démontré les vices des systèmes actuels, systèmes anti-sociaux et anti-démocratiques.

Mais pour mettre en saillie les vices de l'organisation communale de la France, pour les faire toucher du doigt à tous, pour frapper l'esprit public et le tenir en éveil, nous avions besoin de prendre haut notre exemple : nous avons choisi naturellement la municipalité de Paris, Paris cet éclatant foyer de lumières et de richesses qui attire tous les regards du pays et ceux de l'Europe elle-même ; — Paris, la ville aux budgets-monstres, qui dévore en 45 ans plus d'un milliard et demi.

Nous tiendrons compte, dans nos études, du génie de la nation, génie exclusivement ami du grandiose, dédaigneux d'abord de ce qui n'est qu'utile, et qui exige impérieusement qu'on lui poétise les objets, si l'on tient à exciter ses sympathies.

De toutes les questions municipales du moment, la plus importante à beaucoup près est celle *du déplacement de la population active* de Paris ; question complexe, et qui embrasse tous les intérêts de la cité (2).

L'administration avait bien reconnu, dès 1839, l'urgente nécessité de la résoudre. Nous lui demanderons aujourd'hui où en sont ses travaux ; comment il se fait que la commission ministérielle, nommée le 20 novembre 1839 pour étudier cette haute question, n'a encore tenu qu'une séance unique, le 11 mai 1840?

Dès ... à la Ville de stimuler la ... ils étaient menacés, dans l'avenir, par l'émigration du *Paris actif* vers l'extrémité nord-ouest de la capitale?

Etait-il donc si difficile de pressentir que ce mouvement continu de déplacement, après avoir vivifié les côteaux du nord qui forment une partie de l'enceinte naturelle de Paris, finirait par faire descendre la nouvelle ville sur la rive de la Seine qui s'étend de Neuilly à Saint-Ouen, ne laissant derrière elle, sur la rive gauche et le centre, que la ruine et la misère?

Alors ces intérêts privés, menacés dans leur avenir, comprenant que cette question de déplacement était pour eux une question de vie ou de mort, se fussent adressés directement au pouvoir, et quelque *pronunciamento* légal mais énergique, et fondé sur des griefs réels, n'eût pas tardé à amener une solution équitable de la question. Car il est possible de rendre à une vie nouvelle la rive gauche et le centre de la capitale, *sans nuire* aux légitimes intérêts de la rive droite.

Oui, le Gouvernement se serait vainement obstiné dans son inertie, si tous les intérêts en cause s'étaient unis pour le forcer d'en sortir ; car ces intérêts sont immenses, et la question s'élève à toute la hauteur d'une question économique de premier ordre.

Elle embrasse en effet tous les intérêts des propriétaires urbains, et même ceux de leurs créanciers hypothécaires, ceux des hôtels garnis ou non garnis, ceux du commerce, de la navigation du fleuve et de ses affluents ; ceux des embarcadères des chemins de fer et des nouveaux établissements industriels qui se grouperont autour de ces grandes voies de communication. Elle touche aux intérêts de tous les habitants de la capitale par ces trois côtés principaux : l'assainissement, la facilité de circulation, la répartition des deniers publics provenant de l'impôt de l'octroi, auquel chaque habitant est soumis. Nous mentionnons ici pour mémoire, à propos d'équitable répartition des deniers provenant de l'octroi, que la ville de Paris a dépensé, de 1831 à 1838 inclusivement, ONZE MILLIONS pour la rive droite, et environ 800 MILLE francs pour la rive gauche (1) ! quoique l'impôt des portes et fenêtres, comparé aux revenus, soit une fois plus fort sur la rive gauche que sur la rive droite.

Ajoutons que, pour le premier arrondissement, la dépense, dans le même temps, s'est élevée à 1,287,255 fr. 61 c., pour le premier arrondissement, et n'a pas dépassé 30,073 fr. 07 c., pour le douzième arrondissement. On a pensé sans doute que les quartiers des Champs-Elysées et de la place Vendôme réclamaient des mesures d'amélioration plus urgentes que les quartiers Saint-Jacques et Saint-Marcel : iniquité doublement révoltante, puisque le rapport de l'impôt des portes et fenêtres au revenu net, qui n'est que de 3 fr. 23 c. pour 100 pour le riche quartier du premier arrondissement, s'élève à 7 fr. 64 c. pour le douzième, c'est-à-dire que le propriétaire de la place Maubert paie une contribution plus que double de celle du propriétaire de la place Vendôme.

Mais les intérêts des habitants de Paris ne sont pas les seuls qui doivent souffrir du maintien du *statu quo*. Il est bien évident que, pour peu que la situation se prolonge, c'est-à-dire que le déplacement de la population *active* continue, la Ville et l'Etat seront fatalement contraints, l'un et l'autre, de doter les nouveaux quartiers du nord-ouest des plus beaux édifices publics, et d'absorber encore des centaines de millions en frais de nouveaux décors. Pendant ce temps, les monuments désertés de l'ancien Paris se dégraderont de plus en plus, à moins que, multipliant indéfiniment les dépenses, on n'entretienne à grands frais, ici au sud des ruines, en même temps qu'on élèvera là-bas, au nord, de nouveaux palais, des églises, des théâtres, constructions inutiles en ce sens qu'elles feront double emploi.

On aperçoit d'ici les conséquences désastreuses de cette imprévoyance des administrateurs de l'Hôtel-de-Ville, combinée avec la déplorable et éternelle incurie des hommes du pouvoir.

Voilà pour les centaines de millions que l'Etat, la Ville, ses habitants et les contribuables de toute la France ont à perdre, en se laissant entraîner par le mouvement actuel.

La question n'a pas moins d'importance sous le rapport politique.

C'est quelque chose que l'assiette et la disposition topographique du centre administratif et politique d'un royaume.

En France, où règne une centralisation trop exclusive, où la capitale réunit fatalement les doubles fonctions de la tête et du cœur, la capitale est tout. Quand elle fait sa révolution, les provinces qui gravitent autour d'elle sont forcées de suivre son mouvement. Quand elle se rend à l'ennemi, la résistance faiblit sur tous les points de la circonférence. La vie manque bientôt aux extrémités quand le cœur et la tête sont frappés.

Un Gouvernement perd de sa force, par cela seul que sa capitale

porter à l'ouvrier jeté sur le pavé par les crises industrielles, le secours de ses bras. Mais qu'a-t-on fait en faveur de tous ces malheureux, pour avoir le droit de les accuser ainsi d'ingratitude? On trouve mauvais qu'ils tirent parti, pour la bataille, de l'étroitesse et de l'obscurité des ruelles où l'incurie du pouvoir les condamne à vivre entassés. Mais pourquoi l'administration n'a-t-elle pas forcé la lumière à pénétrer, avec la salubrité, dans ces quartiers fétides? Pourquoi, à défaut de philanthropie ou de charité chrétienne, le soin de sa propre conservation ne l'a-t-elle pas conduite à démanteler ces camps retranchés de l'émeute et de l'insurrection?

Nous voulons prévenir les conséquences désastreuses du déplacement du centre actif de la capitale, et rétablir l'équilibre entre ses deux grandes divisions topographiques naturelles.

Le problème est complexe, et renferme une foule de questions. Il faudra donc que nous présentions une solution qui réponde à chacune des questions partielles, suivant le degré de leur importance.

Le problème est urgent. Il faut que nous trouvions le moyen d'arriver immédiatement à la solution financière.

Ce problème est architectural et artistique. Il faut accorder une large part à cette tendance du caractère national, qui ne veut arriver à l'utile que par la route du grandiose et du monumental.

Anglophobes et Anglomanes.

Nous avons signalé hier les exagérations *patriotiques* de la Presse opposante à l'occasion des démêlés qui arrivent parfois sur mer entre les marins anglais et français. Aujourd'hui, nous nous trouvons forcés de réclamer avec non moins d'énergie contre le ton pris, à ce sujet, par les feuilles ministérielles.

On le sait, le cabinet du 29 octobre a cru adopter une bonne politique en se traînant à la remorque des intérêts anglais. Ce n'est pas ici le lieu de discuter s'il a eu tort ou raison; mais, le fait existant, son devoir était de mettre quelque pudeur dans l'accomplissement d'une politique qui, quand même elle serait au fond avantageuse pour le pays, le froisse cependant dans ses sentiments de dignité et d'indépendance. Loin de là, les journaux ministériels, nous voulons dire *les Débats* et *le Globe*, ont le tort de mettre une sorte d'assurance très déplacée dans toutes les discussions qui touchent à un point si délicat. Pour venger l'Angleterre de quelques boutades, de quelques colères déraisonnables, ils ne se font pas faute de nous blesser dans notre sentiment national.

L'autre jour, c'était le *Journal des Débats*, qui prétendait que les déclamations de la Presse étaient de beaucoup plus sérieuses et appelaient une répression beaucoup plus prompte que les envahissements de l'Angleterre. Aujourd'hui, c'est *le Globe*, qui nous dépeint la douleur d'un officier anglais qui, après avoir tiré à balle sur une petite pêniche française en contravention, est désolé que sa balle ait porté et tué un homme.... accidentellement.

Quand les journaux chargés par le Gouvernement de le défendre en face du public, ne prennent pas plus au sérieux leur mission, n'est-on pas fondé à craindre que le Gouvernement lui-même, en face des cours étrangères et dans l'humble position où il s'est mis, ne défende pas mieux la France?

Cette crainte justifie jusqu'à un certain point les violentes récriminations contre l'Angleterre que fait éclore le moindre incident. Le pays ne se sent pas défendu comme il doit l'être.

M. Guizot, qui entoure Paris de fortifications, a-t-il confiance dans le pays? Pourquoi le pays aurait-il confiance dans M. Guizot? Est-ce par son passé que ce ministre peut répondre de son avenir?

L'élection de Périgueux vient de se terminer par le triomphe du candidat ministériel, qui, sur 358 suffrages, en a obtenu 201. Cette élection avait attiré l'attention à cause de la candidature de M. de Genoude, rédacteur de la *Gazette de France*. Aujourd'hui les journaux ministériels ne tarissent pas en plaisanteries sur la défaite de leur confrère. Toujours et avant tout les questions de personne, voilà toute la politique de nos grands hommes d'Etat, soit journalistes, soit ministres. Ils raillent M. de Genoude, et ils ne font pas attention que les trois septièmes des votants ont été contraires au candidat ministériel. Et, sur ceux qui ont voté pour ce dernier, combien s'y sont peut-être trouvés forcés ou entraînés par leur position.

Que constate donc l'élection de Périgueux, au fond, dans un pays tranquille, et qui vient de passer plusieurs années par l'administration éclairée de M. Romieu? Que sur 360 électeurs, 150 ont vôté pour les candidats opposés au Gouvernement, et pour le candidat du Gouvernement, seulement 200. Est-ce là un résultat dont il faille tant se réjouir?

Il est vrai que d'un autre côté, à Oleron, le candidat ministériel a obtenu l'unanimité du suffrage moins une voix. Mais ici c'est une affaire d'influence individuelle. M. Henri Lacaze succède à M. Pierre Lacaze, son très proche parent; c'est un de ces cas particuliers qui se multiplient de jour en jour davantage. Grâce à la vicieuse organisation des colléges électoraux, ainsi que nous l'avons dit dans notre manifeste, il arrivera que le nombre des colléges inféodés à des familles riches et influentes ira s'augmentant sans cesse; il arrivera même, ce à quoi on ne s'attend pas encore, que la Chambre des députés des départements, finira par se composer en grande majorité de Parisiens, par naissance ou par choix.

Mais M. de Genoude n'est pas nommé, lui, le grand promoteur du suffrage universel! Eh! messieurs les doctrinaires et conservateurs aveugles, votre candidat a obtenu à grand peine la majorité avec les restrictions électorales actuelles: croyez-vous qu'il aurait réussi, nous ne disons pas avec le suffrage universel, mais seulement si la porte du collége eût été tenue moins étroitement entrebâillée?

MOUVEMENT DE L'OPINION.

Presse départementale.

On lit dans l'*Espérance de Nancy* :

En présence du discrédit profond dans lequel sont tombés en France les anciens partis politiques; eu égard surtout à l'impuissance dont ils sont aujourd'hui frappés par leur faute, c'est toujours un fait grave, et digne d'être signalé au moins en passant, que la fondation, à Paris, d'un organe quotidien, annonçant qu'il se dispose à quitter les sentiers battus pour se placer sur un terrain nouveau, et pouvant déjà, dans le mes de bonne foi, jamais la discussion n'est à craindre, puisqu'on l'aborde alors avec l'intention positive, ou de communiquer la vérité aux autres si on la possède soi-même, ou de la recevoir d'eux si on ne l'a pas. Mais, dans le champ de la pratique, il ne saurait en être ainsi; car, pour bâtir quelque chose de stable, il faut des éléments homogènes, et la polémique, utile, sans doute, avant l'heure de l'action, à éclairer les travailleurs, doit être soigneusement proscrite quand le plan, une fois adopté, reçoit son exécution.

C'est pour cela que, jugeant les disciples de Fourier non-seulement à leurs doctrines, mais à leurs œuvres (aux œuvres de l'avenir s'entend, car jusqu'ici ils n'ont rien fondé), nous avons toujours été frappés de l'impuissance à laquelle les condamne forcément leur indifférentisme religieux. Nous entendons chaque jour des hommes graves, instruits même, animés d'ailleurs des intentions les plus louables, déplorer que notre siècle ait vu surgir, comme une hérésie nouvelle, la *Religion phalanstérienne;* et ceux qui parlent de la sorte ne s'aperçoivent seulement pas que ces deux mots sont contradictoires, puisque, dans la société comme ils la font, les phalanstériens, loin de prétendre imposer à leurs adeptes telle ou telle religion particulière, les admettent toutes indistinctement. En théorie, nous le répétons, cette tolérance universelle peut avoir sa raison d'existence; mais, en pratique, lorsqu'il s'agit surtout de discipliner des masses d'hommes, de les asservir à une règle commune, de constituer entre eux une vaste famille, de faire qu'étrangers par la naissance ils deviennent frères d'adoption, — comment obtenir de pareils résultats, sinon par la soumission unanime de toutes les intelligences et de tous les cœurs à une de ces lois augustes, uniformes, immuables, ayant leur principe avant nous, leurs destinées après nous, leur sanction au-dessus de nous; de ces lois, en un mot, telles que n'en promulguent pas des législateurs humains?

Bien convaincus de cette vérité, qu'il serait plus facile de bâtir une ville dans les airs que de fonder une société sans religion, nous avons souvent traité d'utopies irréalisables les doctrines de Charles Fourier; non pas assurément que nous prétendions contester leur incontestable valeur, mais parce qu'elles font trop bon marché de la base sur laquelle seule elles pourraient édifier. Peut-on concevoir, en effet, autrement que comme une vaste Babel, une agglomération d'hommes vivant en communauté, et obéissant néanmoins à des règles diverses? Peut-on se flatter surtout d'organiser, en dehors de l'indissoluble lien de l'unité religieuse, une puissance assez forte pour faire régner, entre les membres de l'Association, entre les habitants du Phalanstère, cette loi d'harmonie que l'on rêve, mais qu'on ne trouvera jamais, tant que l'on persistera à la chercher où elle n'est pas?

Ces réserves faites; en dehors du jugement que nous portons sur l'ensemble de la doctrine phalanstérienne, indépendamment des erreurs qu'au point de vue social et religieux cette doctrine commet selon nous; ne voulant pas d'ailleurs nous préoccuper outre mesure de la lutte qui s'établira peut-être un jour, plus sérieuse qu'aujourd'hui, entre les principes de nos adversaires et les nôtres, nous voyons sans crainte et sans regret, nous voyons même avec plaisir s'étendre l'action d'un organe qui, en fait de science, de commerce, d'industrie, s'est toujours distingué par la justesse de ses aperçus, et qui, sous le rapport politique, a jusqu'à présent fait preuve d'une indépendance évidente, et d'une haute impartialité.

L'un des premiers, le journal la *Phalange* a déserté les sentiers honteux de la spéculation qui déshonorent la presse de notre époque; l'un des premiers, il a battu en brèche la routine du parti-pris; et, malgré la divergence de nos efforts, — malgré la diversité des moyens par lesquels, les uns et les autres, nous tendons à l'unique but d'une organisation sociale capable de rendre les peuples heureux, — nous devons, aux rédacteurs de la *Phalange*, compte de l'activité qu'ils ont mise à déblayer d'abord le terrain des vieilles rancunes politiques, sur lequel on ne pouvait rien construire de régulier et de durable. La besogne, sous ce rapport, est loin d'être terminée sans doute; mais, de toutes parts, du moins, elle se poursuit activement, et nous en remercions Dieu. Prions-le, en même temps, pour qu'à l'époque où le sol bouleversé de notre patrie aura été aplani, lorsque viendra le jour de bâtir, tous les travailleurs qui auront été jugés dignes de préparer les fondations du temple, soient appelés aussi à en élever de concert les murailles, et puissent léguer aux générations à venir un édifice dont la grandeur, la stabilité, l'harmonie les rendent fières de leurs ancêtres, et fassent à la fois leur gloire, leur admiration et leur bonheur!

Dans son premier numéro, la *Démocratie pacifique* a publié un manifeste politique et social, dont nous n'entendons pas assurément adopter toutes les conclusions, mais qui, indépendamment de ses judicieux aperçus, a un genre de mérite que, de nos jours, beaucoup de feuilles quotidiennes n'ont pas: — celui de renfermer des idées neuves.

Entre plusieurs passages de ce travail, nous en avons remarqué un qui résume trop bien notre propre manière de voir pour que nous hésitions à le reproduire. L'attitude que la *Démocratie pacifique* se réserve, dit-elle, de prendre à l'égard des Gouvernements et des Peuples, est la seule capable d'éclairer les uns et les autres sur leurs devoirs et sur leurs droits; elle est d'ailleurs la seule digne d'écrivains qui, en se proposant de dire la vérité à tout le monde, ne veulent flatter ni l'apathique incurie du pouvoir, ni la remuante ambition des partis. (Suit la reproduction d'un passage de notre manifeste.)

A l'article qui précède, dans lequel un des organes les plus zélés du catholicisme, tout en rendant hommage à l'impartialité de notre politique, et sans nier absolument la valeur de nos doctrines, semble néanmoins taxer d'impuissance ces mêmes doctrines, sous prétexte qu'elles manquent de base religieuse, nous pouvons opposer les lignes suivantes, dans lesquelles un journal religieux reconnaît que nous nous appuyons sur le pur christianisme:

La *Phalange*, qui avait su conquérir, grâce au talent de ses rédacteurs, une place marquante dans la Presse de la capitale, vient de se transformer en journal quotidien.

Nous aurons plus tard à nous occuper de cette feuille, qui a annoncé dans son programme qu'elle réclamerait avec énergie le principe de la liberté absolue de la conscience, et de la protection de tous les cultes; et que, si elle trouvait le Gouvernement actuel engagé sur ce point dans une voie illibérale et rétrograde, elle le combattrait d'autant plus heureusement, que l'opinion publique et les Chambres sont mieux disposées. Ce nouveau journal défendra le pur christianisme.

(*Journal de la Liberté religieuse.*)

che que se proposent de lui donner les hommes qui sont à la tête de cette entreprise. Nous ne pouvons qu'applaudir à leurs efforts et recommander à nos lecteurs cette utile et intéressante publication.

(*Feuille d'affiches du Doubs.*)

Bulletin d'Espagne.

Les journaux de Barcelone du 10, qui nous arrivent aujourd'hui, contiennent de pressants appels au peuple pour qu'il demande avec énergie une junte centrale. Le ministère actuel est attaqué avec autant de vivacité que le Gouvernement qui vient de tomber. Le *Corresponsal* s'écrie: « La liberté est perdue pour toujours, si le belliqueux accent des » Catalans ne retentit pas une deuxième fois dans toute l'Espagne. Plus » impolitique, plus anti-constitutionnelle et plus bâtarde est la marche » du ministère actuel, que celle du Gouvernement qui régissait l'Espagne en 1840. »

Le même journal publie une adresse de la junte de Saragosse à la junte auxiliaire de Barcelone, dans laquelle sont posés les principes qui doivent diriger les Espagnols aujourd'hui. Il y est exposé que le ministère né des juntes ne peut se soutenir qu'en s'appuyant sur une junte générale formée de delégués de toutes les provinces, et représentant réellement la souveraineté nationale; que, hors de là, il n'y a qu'usurpation et tyrannie. Une junte centrale seule, est-il dit, peut confirmer le ministère ou le déposer pour en nommer un autre, convoquer des cortès constituantes ou des cortès ordinaires, suivant qu'elle le jugera à propos; enfin, décider sur la question d'une nouvelle régence ou de la déclaration immédiate de la majorité de la reine.

Il n'est pas sans intérêt de voir aujourd'hui, réunies dans un but commun, les deux villes d'Espagne qui ont occupé les deux extrémités de la chaîne des pronouncements, à la suite desquels Espartero a été chassé d'Espagne.

— L'*Union* du 16 annonce que, dans la nuit, le bataillon des volontaires de la province avait été *ignominieusement* et traîtreusement désarmé. Ceci explique la phrase de la dépêche télégraphique d'hier, relative au réarmement des volontaires avec des fusils pris aux Atarazanas.

Voici encore une fois Barcelone aux prises avec les forces militaires qui l'occupent et en opposition avec le terrible fort de Montjuich. Qu'arrivera-t-il au bout de toutes ces luttes, de tous ces bouleversements successifs?

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — D'après la correspondance adressée de Lisbonne au *Corresponsal*, lord Howard de Walden avait demandé qu'Espartero fût reçu avec les honneurs dûs au régent. Cette proposition, appuyée par le marquis de Fronteira, ne fut point accueillie par les ministres, et lord Howard, qui a fait à Espartero une visite de deux heures à bord du *Malabar*, a été chargé de lui dire que s'il débarquait, le peuple se soulèverait.

La reine devait quitter Madrid le 17, pour se rendre avec sa sœur à la Granja, où elle doit séjourner huit ou quinze jours, d'après le conseil de son médecin. S. M. devait être accompagnée par son tuteur, le duc de Baylen, son gouverneur, M. Olozaga, qui vient d'être nommé ambassadeur à Paris, et un choix des officiers de sa maison.

Le 15, à dix heures, une grand'messe a été chantée dans la chapelle royale, et un *Te Deum* a été exécuté en l'honneur de la mémorable journée d'Ardoz. S. M. avait pris place au trône, qui, depuis Isabelle-la-Catholique, n'avait pas été occupé. L'élite de la société de Madrid, et toutes les autorités, assistaient à cette cérémonie imposante.

ALLEMAGNE. — *Leipsick*, 12 *août*. — Les mesures rigoureuses contre la presse ont donné lieu à une réunion générale des membres de la Société littéraire, qui a résolu de porter plainte contre les mesures illégales prises depuis quelque temps à l'égard de la Presse. Cette plainte sera présentée à la deuxième chambre des Etats, le 21 du mois, le jour même où la discussion sur le projet de loi relatif à la Presse sera reprise.

(*Gazette du soir de Manheim.*)

— On lit dans la *Gazette des Postes de Francfort*:

Dresde, 15 *août*. — Hier et aujourd'hui, la première chambre des Etats de Saxe s'est occupée exclusivement d'une pétition du docteur Grossmann, contenant des réclamations contre les empiètements du clergé catholique. Les débats ont pris toute la séance et ont eu un caractère très animé. Un public nombreux assistait aux débats. Les réclamations ont été trouvées justes et la pétition a été accueillie.

Hambourg, 14 *août*. — La *Bœrsenhalle* de cette ville contient l'avis suivant de la députation du commerce: « Le droit d'exportation existant jusqu'à présent dans les ports de l'Angleterre sur le charbon de terre chargé par des bâtiments anséatiques, mais à destination de places non anséatiques, est supprimé, ainsi qu'il est annoncé par une note de lord Aberdeen, adressée, le 5 août de cette année, à notre consul-général à Londres. Les privilèges dont jouissent la Prusse, la Russie et la Suède, pour le transport du charbon de terre par eau, étant étendus aux villes anséatiques, ces privilèges reçoivent leur exécution du jour même où ils ont été accordés aux vaisseaux des puissances déjà citées. »

ITALIE. — On écrit de la frontière, 5 août, à la *Gazette d'Augsbourg*:

« Tout récemment le bruit s'est répandu à Bologne, que les Français avaient débarqué à Ravenne et à Ancône. Aussitôt une foule de jeunes gens armés de sabres, de pistolets et de poignards, se réunirent, poussèrent des cris séditieux, et tirèrent même plusieurs coups de pistolet sur le directeur de la police. Immédiatement l'autorité fit un grand déploiement de forces, la garnison prit les armes, des canons furent braqués en plusieurs endroits, de nombreuses patrouilles parcoururent les rues. Une mine pratiquée pour faire sauter le magasin à poudre, a été découverte en temps opportun. Comme cette mine indique un complot, l'autorité a cru devoir doubler de surveillance. Les troupes autrichiennes de la frontière sont prêtes à marcher au premier signal, et recoivent, dit-on, des renforts.

» Une correspondance de Rome, 10 août, adressée au même journal, annonce qu'un grand nombre d'arrestations vienuent d'être opérées en Sicile, par suite de la découverte d'un complot. »

SUISSE. — L'interminable question des couvents d'Argovie est encore pendante. Dans la séance du 18, on a procédé au vote. Huit et demi Etats ont voté le rétablissement de tous les couvents; onze et demi Etats se sont déclarés satisfaits de la conduite d'Argovie, qui les a supprimés. Il faut encore un Etat pour faire majorité dans ce dernier sens. Saint-

Loiret. — Président, M. Alexandre Périer, maire de Montargis, ancien député; secrétaire, M. le baron Lecouteulx.

Oise. — Président, M. Lemaire, député; secrétaire, M. Plé.

Pas-de-Calais. — Président, M. Adam; secrétaire, M. Quenson.

Seine-et-Marne.—Président, M. le comte Durosnel, pair de France; secrétaire, M. Benoist.

Seine-et-Oise.—Président, M. le baron Lepelletier d'Aulnay, député; secrétaire, M. Dambry.

Somme.—Président, M. Gonnet, avoué; vice-président, M. Obry; secrétaire, M. Randoing; vice-secrétaire, M. Duroyer.

Tarn-et-Garonne.—Président, M. le baron Duprat, député.

Var.—Président, M. Emmanuel Poulle, député; secrétaire, M. Clapier, député.

Yonne.—Président, M. Vuitry, député; secrétaire, M. le baron Chaillou des Barres.

Faits divers.

On lit dans la *Colonne de Boulogne :*

Au nom de la cité, nous avons des remercîments à adresser à notre Société d'agriculture. Cette Société, émue par les réclamations des journaux au sujet de M. Sauvage, l'inventeur, a décidé qu'une lettre pressante serait adressée à M. le ministre du commerce pour solliciter secours et protection en faveur de notre illustre concitoyen.

La Société d'agriculture de Boulogne a pris dans cette circonstance une noble initiative, pour laquelle nous la louons sans arrière pensée, et nous espérons bien que ces démarches ne resteront pas sans résultat, car, M. Frédéric Sauvage mérite, plus que d'autres inventeurs richement récompensés, la protection qu'on demande pour lui. Le ministre lui-même saura gré à notre Société de lui avoir fait connaître qu'il avait un acte de justice à accomplir.

— Une forte grêle est tombée la semaine passée sur la commune de Blacé et sur les communes environnantes : elle a détruit tout ce que les gelées du printemps et la coulaison de l'été avaient épargné.

— On lit dans le *Politique de Bruxells :*

La rapidité avec laquelle le morcellement de la propriété a marché en Belgique depuis cinq ans est incroyable. De 1834 à 1839, le nombre des parcelles cadastrales a augmenté de 6,302 dans la province d'Anvers, de 18,116 dans celle du Brabant, de 5,062 dans celle de la Flandre occidentale, de 9,414 dans celle de la Flandre orientale, de 20,594 dans celle du Hainaut, de 17,831 dans celle de Liége, de 14,482 dans celle de Namur. En cinq ans, le chiffre des cotes foncières a augmenté de 58,158, et s'est élevé de 954,678, chiffre de 1835, à 1,022,801, nombre de 1840. Il s'est encore accru depuis.

— On écrit d'Alost en date du 29 : Un fort ouragan a éclaté sur notre ville mercredi passé ; la grêle a brisé une masse de carreaux de vitres et endommagé beaucoup de serres ; la tempête a aussi étendu ses ravages dans les champs. Le tabac en a considérablement souffert.

Un meurtre a été commis hier dans la commune de Meer, par un maréchal qui a fendu le crâne à un de ses ouvriers à coups de marteau. La justice informe.

— On écrit de Villefranche (Rhône):

Le fléau des intempéries et le manque d'ouvrage semblent se donner la main pour désoler notre contrée. Si la chaleur ne se maintient pas, on appréhende de ne pas voir mûrir le raisin cette année. Un grand nombre de communes du Beaujolais ont été ravagées par la grêle, auxiliaire de la désastreuse pyrale. Le dernier orage a fait déborder le Morgon, et nous a frappés d'une espèce de plaie d'Egypte. Plusieurs quartiers sont envahis par des nuées de petites chenilles noires, appelées *salpétrières.* Quelle funeste année!

— Islande (Athlone), 17 août. — *Assassinat d'un adjudant à l'exercice.* — Pendant que le 5e régiment de fusiliers faisait l'exercice dans la plaine, hors de la caserne de Birr, un soldat coucha en joue l'adjudant Robertson Mackay, et le tua d'un coup de fusil chargé à balle.

Le meurtrier, arrêté sur-le-champ, était George Jubee, qui, depuis quelque temps, témoignait son mécontentement sur la trop longue durée des exercices.

« Ce genre de vie est trop pénible pour moi, a dit George Jubee lors de son arrestation; nous avions été sous les armes dans la cour de la caserne depuis dix heures du matin jusqu'à une heure, et voilà qu'on nous impose une marche forcée dans la campagne, le sac sur le dos; j'aime mieux être pendu une bonne fois que de me consumer ainsi à petit feu. »

Le coroner a procédé à une enquête dans laquelle les camarades de l'accusé ont aussi fait des plaintes sur la rigueur du service qu'on exigeait d'eux.

Les jurés ont rendu la déclaration suivante :

« Le soldat Jubee, du 5e de fusiliers, s'est rendu coupable d'homicide sur la personne de l'adjudant Robertson Markay, dudit corps. Mais le jury ayant remarqué que la majorité des hommes de ce régiment se plaignent des exercices et des manœuvres trop pénibles qu'on leur fait faire chaque jour, il recommande, en conséquence, aux autorités compétentes, de prendre à ce sujet des informations. »

George Jubee sera jugé aux prochaines assises de Tullamore.

— D'après un on dit, répété par le *Fédéral* de Genève, le directeur du théâtre de Lucerne aurait reçu l'ordre de la police de ne plus représenter l'opéra de *Robert-le-Diable.*

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*, sous la rubrique Palerme, 30 juillet :

« On assure que l'exploitation du sel marin sera défendue. Une telle mesure serait d'un si grand désavantage pour le commerce et la navigation, que, malgré tout ce qu'on a dit pour confirmer ce bruit, on est fondé à ne pas y croire. Outre les salines des côtes, qui sont d'un très grand rapport, il y a dans l'intérieur de l'île de riches mines de sel gemme. »

— Le sénat de Hambourg a envoyé une adresse sur parchemin, magnifiquement orné, au roi de Prusse, contenant l'expression de la reconnaissance des Hambourgeois, pour les secours qu'il a prodigués à la ville lors du grand désastre de l'année dernière.

— Le roi de Bavière a adressé une lettre autographe de compliments à M. le baron de Munch Bellinghausen, sur ses deux ouvrages dramatiques *Griseldis* et le *Fils de la Forêt* ; il lui a envoyé en même temps la croix de chevalier de l'ordre bavarois de St-Michel.

— Le 15 août a eu lieu l'ouverture du chemin de fer de Berlin à Stettin dans toute sa longueur. Le roi a fait le premier voyage.

— L'Académie des sciences de Munich a fait récemment choix de divers membres correspondants à l'étranger, et les nominations faites ont obtenu la sanction royale. Ont été nommés : dans la classe de physique,

de la malle, qui est arrivé ici dans un état complet d'ivresse. Ce dernier a versé trois ou quatre fois. Tout cet équipage est arrivé à Graville, où la police s'en est emparée pour le remettre entre les mains de la police du Havre, qui a incarcéré immédiatement le postillon, incapable de donner le moindre éclaircissement.

On ne sait ce qu'est devenue une grande partie des dépêches.

D'après le *Journal du Havre*, la plupart des dépêches ont été semées sur la route, et il n'est arrivé au Havre que quelques lettres. On a immédiatement envoyé des exprès sur la route pour ramasser les paquets épars depuis la Botte jusqu'au Havre.

— M. le préfet du Haut-Rhin vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les maires :

« Je suis informé, par M. l'évêque de Strasbourg, qu'un escroc parcourt ce département, et cherche à extorquer de l'argent à MM. les curés et à d'autres personnes, en offrant de leur procurer à Rome toute espèce de dispenses, moyennant un catalogue tarifé qu'il a imaginé, et qu'il montre à ceux dont il tente d'exploiter la crédulité.

» Il importe d'obvier à ce trafic immoral et scandaleux, qui constitue en outre le délit d'escroquerie. Je vous invite, en conséquence, à faire surveiller les démarches de l'individu que je signale, et à le faire arrêter pour le déférer au ministère public, en faisant constater régulièrement les faits ou les tentatives dont il se rendrait coupable. »

— On écrit de Bade, sous la date du 16 août :

« On s'entretient beaucoup ici des pertes que la banque de jeu a faites ces jours derniers. Dans la soirée d'avant hier, on fut contraint de la fermer à neuf heures et demie, car M. Benazet eut une journée fort malheureuse, ses pertes s'étant élevées, dans cette seule journée, à 150,000 fr. Un Espagnol, qui venait de gagner en dernier, avait laissé 19,000 fr. en jeu sans qu'on ait voulu lui tenir la partie pour plus de 6,000 fr.; somme fixée par les règlements de jeu. On assure que cet Espagnol gagne près de 27,000 fr.

Si l'on se place à la banque en simple observateur, on est involontairement saisi de la pensée que l'argent a perdu toute valeur. Les Russes qui venaient de gagner dans la soirée d'avant-hier, ont partagé 1,000 f. entre leurs amis, en les invitant de tenter la fortune à leur tour. La banque était en perte à partir de 11 heures du matin, et les personnes qui ont observé les différents coups du sort, évaluent à 60,000 fr. les sommes qui furent payées aux gagnants avant la fermeture des jeux. M. Benazet doit avoir perdu 300,000 fr. en trois jours. »

—Samedi matin, à Londres, le feu a éclaté dans sept endroits à-la fois. Dans Feller-Lane, les ravages ont été considérables. Le feu s'étant communiqué aux ateliers d'un artificier, M. Newberry, une explosion terrible a eu lieu. Cinq personnes ont perdu la vie. Dans Tooley-Street, le dommage a été assez considérable. Les cinq autres endroits atteints sont : Strafford, Show'shield, Pudding-Lane, Haudsditch et Light-Street.

Faits de subversion.

On écrit de Poitiers :

Un malheureux journalier, père de deux enfants en bas âge, pressé par le besoin, avait commis un simple délit forestier. Condamné, pour ce délit, à une amende de 20 fr., et dans l'impossibilité de la payer, il allait expier sa faute par la prison, quand le nommé Berger, gendarme à Ayron, qui le connaissait depuis longtemps, s'empressa de donner des secours à sa famille, et ouvrit une souscription pour couvrir l'amende à laquelle ce malheureux avait été condamné. Il le rendit ainsi à sa femme et à ses enfants, et ajouta encore à ce premier bienfait, en joignant aux 20 francs recueillis par la souscription, de quoi vivre pendant plusieurs jours pour toute la famille, jusqu'à ce que le travail leur soit venu en aide. La conduite du gendarme Berger est trop honorable pour n'être pas citée.

Plusieurs faits de genre se sont déjà présentés. Nous nous demandons comment il se fait que la loi et le juge voient une condamnation à prononcer là où l'agent subalterne de la justice, d'accord avec le sentiment public, ne voit, lui, qu'une misère à consoler et à secourir.

TRIBUNAUX.

Cour d'assises de la Seine. — *Affaire Mérentié.*

On se rappelle la sensation que produisit dans le monde des banquiers la nouvelle subite arrivée en 1841, que l'immense crédit dont jouissait la maison Mérentié ne reposait sur aucune base réelle. A cette époque, les Mérentié avaient établi des relations avec la plupart des grandes places de commerce, Marseille, Paris, Londres, Anvers, Cuba, etc.; ils avaient des comptes ouverts chez André Cottier, Jacques Lefèvre, Delamarre, Laffitte, Gabriel Odier, Pierhugues-Verninac, etc. Tout-à-coup on apprit, par une lettre de Cuba, qu'Alexis Mérentié, après avoir chargé 33 navires de presque toutes les récoltes du pays, avait disparu laissant derrière lui un déficit de 2 millions. L'alarme une fois donnée, les banquiers compromis exigèrent des éclaircissements. L'examen des livres révéla les désordres les plus graves; les écritures ne présentaient qu'obscurité et confusion. Une plainte en banqueroute frauduleuse fut déposée, par suite de laquelle Guillaume et Marius Mérentié furent arrêtés, ce dernier nanti de valeurs importantes qu'il avait dissimulées.

L'instruction d'une affaire aussi vaste a été nécessairement très longue et très minutieuse; l'expertise a eu à compulser des documents qui ont établit un déficit de 4,000,000. C'est aujourd'hui seulement que le procès a pu être porté devant le jury. Les accusés comparaissent au nombre de six :

Guillaume Mérentié, 46 ans, accusé de banqueroute frauduleuse, de banqueroute simple, et de faux en écriture de commerce. ;

Marius Mérentié, 28 ans, frère du précédent, accusé de banqueroute frauduleuse;

Edouard Mérentié, fils de Guillaume; Jourde; Lhomme, et la veuve Moreau, tous quatre accusés de complicité dans les faits reprochés aux deux autres accusés;

Balthazar et Alexis Mérentié, tous deux frères du principal accusé, étaient compris dans les poursuites, mais le premier s'est enfui en Amérique, chargé d'espèces, et le second est mort.

Le procédé mis en œuvre par Guillaume Mérentié pour arriver à se créer le crédit qu'avait atteint la maison consistait en un développement immense du système des effets de complaisance. Il avait organisé la circulation de ces valeurs fictives avec une grande habileté. L'expertise a porté à 20 millions de francs le total des effets que Mérentié s'est fait souscrire dans l'espace de quatre ans et demi, par vingt-cinq individus sans consistance, sans crédit, sans ressources, et parmi lesquels ne fi-

« Messieurs les jurés, le représentant d'une maison de commerce connue sous la raison sociale *Mérentié frères* comparaît devant vous sous l'accusation de banqueroute frauduleuse, de banqueroute simple, et de faux en écriture de commerce. Un mot, et tout disparaît : vous retournez chez vous, et je m'en vais chez moi.

» Ce mot, le voici : « *Les preuves !*... Eh bien ! je les ai en mains. On a arrêté les frères Mérentié à leur caisse !... Vous êtes négociants, Messieurs, figurez-vous qu'on vous arrête à votre caisse, au milieu de vos paiements, et qu'on vous mène en prison. La magistrature, si belle, si magnifique, m'a empêché depuis vingt-six mois de me justifier ; je peux bien lui parler en toute confiance, et lui dire, comme à vous, que les Mérentié n'avaient aucun intérêt à faire faillite.

» Je suis assis sur ces bancs avec mon fils. Ouvrez ces papiers, et dans quatre ou cinq jours ces débats seront finis. Nous avions trente-trois vaisseaux en mer, et la cargaison d'un seul suffisait pour faire face aux engagements d'une maison de commerce. Nous étions en plein crédit... M. le procureur-général, prenez des notes, j'ai besoin de vous. »

M. le président. Il faut examiner les faits, votre correspondance. Quelle était votre position au moment de la société dont je vous ai parlé? — R. Je suis né en 93 ou 95......

D. Répondez donc à mes questions : quelles étaient alors vos ressources? — R. Je n'avais rien du tout ; à dix-neuf ou vingt ans, ma mère m'associa avec des termes fort louables.

D. Quelles étaient les ressources de votre père et de votre mère? — R. Ils avaient des ressources déjà acquises.

D. Mais vous?—R. J'ai acquis des immeubles pour mon père et ma mère. On m'a associé ; je n'avais pas le sou.

D. En quoi consistait donc votre apport?—R. Mon industrie.

D. Cet acte a été annulé en 1828, le 27 janvier. Après cette dissolution de société, y a-t-il eu une liquidation? — R. L'expert s'est trompé. Il me revenait 59,000 fr.

D. Alors donnez-nous des explications?—R. En 1824, mon père et ma mère s'étaient déjà retirés...

D. Mais répondez donc à mes questions .. Y a-t-il eu une liquidation? Quelle était votre position pécuniaire? —R. Je vous l'ai dit : nous avions 59,000 fr.

M. le président. Rien ne constate vos allégations. Où sont vos livres?—R. Des livres ! Mais, entre frères, est-ce qu'on a de la défiance? Ce qui se passe entre frères ne ressemble pas à ce qui se passe entre étrangers.

M. le président. En 1828, vous avez contracté une nouvelle société avec vos frères pour cinq années; voici l'acte, dont l'article 6 constate un apport par vous de 51,392 fr. Quels ont été les résultats de cette société? Y a-t-il eu une liquidation? — R. En 1828, une occasion grossit ma fortune. J'achetai une campagne, un terrain qui est devenu propre à bâtir. Ça m'a coûté 40,000 fr. Je fais bâtir dessus; je paie les ouvriers en terrain, et, au bout de dix mois, j'avais treize propriétés sans avoir déboursé cinq centimes.

M. le président. Ne vous écartez donc pas ainsi des questions. Y a-t-il eu liquidation?—R. Cela ne me regardait nullement.

D. Comment ! mais les sommes ont-elles été versées?—R. Oui.

D. Qui constate ces versements?—R. Rien.

D. Mais *rien* ne justifie rien!—R. Entre frères...

D. Entre frères, on doit se régler. — R. C'est Balthazar; moi, je ne suis qu'un zéro.

D. Qu'est-ce que c'est qu'une opération de cigares que vous avez faite pour la maison Chauviteau? — R. En 1834, j'avais fait une fourniture pour le Gouvernement.

D. Vos livres constatent-ils cela? — R. Voyez l'homme avant les livres, l'homme honnête.

M. l'avocat-général Bresson. Vous nous parlez d'une opération de 1834; elle était aussi relative à des cigares. — R. Oui, mais moins importante; je ne m'attendais pas qu'on m'en entretînt, je ne suis pas préparé là-dessus.

D. Quelle était l'importance de l'opération de 1835? — R. Pour les cigares, 5 ou 6 millions.

D. Avez-vous fait des bénéfices? — R. Le produit a été de 250,000 fr.

D. Il paraît que cette opération s'élevait à 1,800,000 fr.? — R. J'ai fait un armement. Mes frères avaient derrière eux l'aîné, moi, qui les soutenait. Un million, ce n'était rien pour les Mérentié.

M. le président. Vous n'aviez pas de ressources pour faire des opérations telles que celle que vous nous indiquez : sans la maison Durand, vous n'auriez pu faire toutes ces opérations. — R. Avant de traiter avec la Régie, j'avais demandé l'appui de la maison Durand, qui a gagné 125,000 francs de commission.

Ici l'accusé entre dans un détail fort étendu de faits étrangers aux questions qui lui sont faites.

M. le président : Veuillez donc répondre à mes questions. Cette opération a-t-elle eu d'autre but que de vous créer un crédit fictif et de faciliter la circulation de vos effets? Il est constant que vous avez négocié pour 20 millions d'effets souscrits par des individus sans aucune consistance. —R. Vous allez entendre la maison Rougemont et autres. Les maisons de banque ont un comité de renseignements qui les tient au courant de la place; si ces personnes dont vous parlez avaient été insolvables, on l'aurait su.

D. Pourquoi recouriez-vous à des personnes insolvables, si ce n'est pas pour vous créer un crédit fictif de circulation? — R. Peu importe la solvabilité des deux signatures qui précèdent la troisième, si celle-ci est bonne. Je facilitais ainsi les opérations de mes frères.

M. le président. Puisque deux signatures étaient mauvaises, selon vous, pourquoi vous en serviez vous? C'était une tromperie, un moyen d'abuser le public. — R. M. André Cottier disait qu'il n'avait confiance qu'en moi. Chargez-vous, disait-il, des affaires de votre frère.

D. Préveniez-vous M. André Cottier que deux des signatures n'avaient aucune valeur? — R. Oui, Monsieur, il me sollicitait même pour faire des affaires.

D. Ces effets ont été payés à l'aide de manœuvres, et votre faillite en est résultée. — R. Il n'y a pas de faillite.

M. le président. Gerboulé vous a donné des lettres de crédit pour des sommes énormes, pour 2, 3, 4 ou 500,000 fr. — R. Les banquiers demandent 5 ou 6 pour 0/0. On fait tout pour éviter des commissions énormes.

D. C'était pour tromper que vous preniez ces lettres de crédit? — R. Je n'ai fait perdre personne.

Sur l'allégation de Mérentié, que les cargaisons de ses navires lui auraient permis de faire face à tous ses engagements, M. le président lui dit :

Vous devez savoir que les chargements ne sont pas payés. — R.

dres comme possédant 300,000 fr. et comme étant commandité pour 600,000 fr. Tout cela a-t il été versé ?

L'accusé Marius. Où cela ? à Paris ou à Londres?

M. le président. N'importe! dans la société. — R. Je ne me le rappelle pas. Messieurs les jurés, j'ai été arrêté d'une manière incompréhensible...

M. le président. Restons dans la question. A quelle époque êtes-vous allé à Londres ? — R. En 1820.

D. Quelles étaient vos ressources? — R. Je ne m'en souviens pas.

L'accusé Guillaume Mérentié. Ici nous triomphons : cet homme a 900,000 fr. au bout de sa plume. S'il veut tromper, il va les prendre... Eh bien ! il ne les prend pas.

M. le président. C'est votre explication?

L'accusé : Comment! mais elle est franche, elle est magnifique !

M. le président. MM. les jurés l'apprécieront. Vous écrivez à Londres : « Nous avons été obligés de payer 600,000 fr. à la maison Marius et 1 million écus à la banque de Cuba.» Et cependant vous n'aviez rien donné.—R. Eh bien ! eh bien ! avais-je raison? J'avais promis 600,000 f., c'était comme payé. Quand j'ai signé, c'est de l'argent, c'est comme s'il était sorti de ma caisse.

M. le président. Ce n'est pas la même chose pour les tiers. Parlez-nous de vos rapports avec Vernias, un associé de la maison Chaigneau et Compe, qui a été votre homme pour un établissement que vous aviez formé au Havre.

L'accusé. M. Vernias était intéressé dans une maison de la... de la Guadeloupe où de la Pointe-à-Pitre... Tenez, je suis un peu brouillé avec tout ça, parce que ce n'est pas mon affaire... Parlez-moi finances, et je ferai la fortune de tout le monde. (On rit). Il se présente chez moi, et me demande de le commanditer pour 50,000 fr. Cet homme me plut et je les lui promis. Deux ans après, il me somma de tenir ma promesse, et je m'exécutai. Savez-vous comment?...

M. le président.. Avez-vous versé cette somme ? — R. Les écrits doivent le dire. Il y a des comptes à balancer.

D. C'est-à-dire que vous faisiez un échange de papiers, un commerce d'effets de circulation ? — R. C'est une erreur profonde.

M. le président. Voici une lettre dans laquelle vous lui dites :

« Nous vous ouvrons chez nous un crédit de 25,000 francs, en sus de notre mise de fonds comme commanditaires, et par contre, nous nous réservons la faculté de tirer sur vous sans limite. »

L'accusé. Très bien, je vais vous expliquer ça.

D. On tirait sur vous, et vous ne payiez jamais.—R. Le bon sens le disait. Je vais vous donner quelques autres explications. En le commanditant, nous lui avions dit : « Vous tirerez sur nous, mais nous ne débourserons jamais un sou pour vous! » Si la maison Rotschild m'ouvrait aujourd'hui, dans ces conditions, un crédit d'un million, j'aurais demain dans ma caisse, s'ils pouvaient y entrer, vingt millions en or, et la caisse de M. Rotschild n'aurait pas déboursé un centime. La confiance, Monsieur le président, la confiance !

M. le président interroge ensuite Mérentié sur ce fait qu'en 1840, étant en pleine déconfiture, il a envoyé en Belgique son fils Edouard pour y chercher de nouveaux correspondants. Il est donné lecture de différentes lettres d'Edouard Mérentié, qui établissent qu'il comprenait parfaitement la nature de sa mission. M. le président mentionne aussi une lettre de Guillaume Mérentié adressée à une maison de St.-Pétersbourg, pour lui recommander Corme, un de ses commis à 200 fr. par mois, en le représentant comme très riche. L'audience est levée à 5 heures et demie.

Dans l'audience d'aujourd'hui 22, les interrogatoires ont continué.

Guillaume Mérentié continue à soutenir qu'il n'y a jamais eu de sa part suspension de paiemens, et que si on n'avait pas commis la maladresse de l'arrêter, tout aurait été payé. Il demande à être remis à la tête de ses affaires, et déclare qu'il satisfera tous ses créanciers.

A l'égard des papiers dont il avait inondé toutes les places, il continue à soutenir la légitimité de son système de haut commerce, dans lequel il voit une source de richesse pour la France entière. Il prétend que sa seule signature suffisait pour vivifier son papier.

Marius Mérentié, interrogé à son tour, cherche à établir que sa maison de Londres était tout-à-fait indépendante de celle de Paris. L'accusé Jourde, de son côté, soutient n'avoir agi que comme commis de l'accusé Balthazar, dont il exécutait passivement les ordres.

Un incident a signalé cette audience. M. l'avocat-général a demandé l'audition d'un témoin qui arrive de Cuba, et qui désire être entendu tout de suite pour pouvoir quitter Paris. La cour donne ordre de l'introduire.

M. Belizau (François), âgé de 44 ans, propriétaire à Tours, déclare qu'il arrive de Cuba, et qu'il y était encore dans la première quinzaine de juillet. Il donne des renseignements sur la position des frères Mérentié dans cette île. Leur faillite y a jeté la plus grande perturbation, et a été en grande partie la cause du discrédit commercial où se trouve aujourd'hui cette malheureuse colonie. Le passif de la faillite passe pour être de six ou sept cents mille piastres (environ trois millions), tandis que l'actif, consistant en habitations, ne s'élève pas au-delà de 400 mille francs. Ces habitations sont grevées d'hypothèques, et l'une d'elles n'est pas entièrement payée.

D. Ces habitations étant vendues, que produiraient-elles à la faillite? — R. Rien. Dans une immense procédure comme celle-ci, tout s'en ira en frais. Si l'on parvient à en toucher 200 à 250 mille francs, ce sera beaucoup, et les créanciers n'en toucheront rien.

M. l'avocat-général. N'ont-ils pas introduit une demande tendant à se faire admettre dans l'actif de la faillite ? — R. Ils ont demandé à être admis dans l'actif des faillites de Paris et de Marseille.

M. le président, à Guillaume Mérentié. Qu'avez-vous à dire ?

L'accusé. Tout cela ne changera pas la position de la maison.

D. Mais ce passif de 3 millions rien que pour la faillite de Cuba, qu'en dites-vous? — R. Qu'on me mette en liberté, je compte et je paie. (Murmures.)

M. l'avocat-général. Voilà une nouvelle qui serait bien agréable à Cuba; il faudrait l'y faire parvenir.

G. Mérentié. On me croirait, monsieur l'avocat-général; tous vos calculs ici ne sont que des erreurs.

Le témoin donne ensuite quelques renseignements sur l'accusée femme Moreau, qui tenait, à San-Iago de Cuba, un commerce de lingerie pour les nègres. A son départ, on disait qu'elle emportait 15 ou 16,000 piastres.

Après cet incident, les interrogatoires se continuent sans autre nouvel intérêt.

La cour d'assises du Rhône, dans son audience du 17 août, a condamné à sept ans de travaux forcés le nommé Antoine Bessières, à peine âgé de vingt ans, reconnu coupable de plusieurs vols commis dans des lieux habités à l'aide d'effraction ou de fausses clés, et dans la perpétration desquels Bessières a déployé une adresse et une audace peu communes.

A peine cette condamnation est prononcée, que des cris affreux se font entendre. Un brigadier de gendarmerie arrive auprès du président, et lui annonce que Bessières s'est frappé au cœur avec un canif. On s'empresse autour de ce malheureux; un pharmacien est appelé; il sonde la plaie, qui paraît ne pas devoir entraîner la mort. Mais rien ne peut calmer son exaltation. Il s'écrie : « Ah! mon père! mon pauvre père! je t'ai déshonoré:... Que vas-tu devenir?... Mes frères, mes sœurs, pardonnez-moi!... je ne vous reverrai plus.»

M. l'avocat-général met fin à cette scène en ordonnant aux gendarmes d'emporter l'accusé hors de l'audience, mais d'avoir pour lui tous les soins que réclament sa position.

Spectacles du 23 août.

OPÉRA. — Guillaume Tell.
THÉATRE-FRANÇAIS — Othello.—La Dame et la Demoiselle.
OPÉRA COMIQUE. — La Part du Diable.—La Perruche.
VAUDEVILLE. — Une Femme.—Mme Barbe-Bleue. — Quand l'amour s'en va. — La Robe déchirée.
GYMNASE. — Don Pasquale. — Deux Favorites. — Mlle de Bois-Robert. — Georges et Thérèse.
VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Les Nouvelles. — Les Lutins de Bretagne.—Les Contrebandiers.
PALAIS-ROYAL. — L'Ogresse. — L'autre Part du Diable. — Salle d'armes —Fille de Figaro.
CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands Exercices d'équitation. — Haute école. — Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés, etc.
THÉATRE-COMTE. — Jonas.—Les Iles Marquises.—Danse.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 21 *août* 1843.

LYOTTIER, marchand de soie, r. Saint-Martin, 261; juge-com., M. Ouvré; synd. prov., *M. Geoffroy*, r. d'Argenteuil, 41.

CLIVARS, colporteur, r. du Roi-de-Sicile, 47; juge-com., M. Chaudé; synd. prov., *M. Monciny*, r. Feydeau, 26.

BOURSE DU 22 AOUT.

Les nouvelles d'Espagne publiées hier soir ont jeté quelque froide[ur] sur nos effets publics. Le 3 p. 0/0 fin courant a baissé de 10 c.

Les reports, toujours assez tendus, ont cependant plutôt fléchi aujour[d']hui. On cote pour le mois prochain celui du 5 p. 0/0 à 35, 32 1/2, celui du 3 p. 0/0 à 25 très offert.

Les Haïti ont monté de 12 50; les Rouen ferment également en hau[sse] à 711 25, c'est-à-dire 3 75 plus haut que la veille; le chemin du Havre [a] suivi son exemple, et ferme à 540, en hausse de 2 50.

Les affaires, fort calmes jusqu'à présent, ne peuvent manquer de pren[dre] un peu de vie ces jours-ci, à l'approche de la liquidation; la spécu[lation] pour septembre est, nous le croyons, trop sérieusement engag[ée] pour que la stagnation actuelle dure plus long-temps.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC.
5 p. 0/0 compt.	122 70	122 75	122 65	122 70	122 7[illegible]
— fin cour.	122 70	122 70	122 70	122 70	122 7[illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	81 20	81 20	81 20	81 20	81 [illegible]
— fin cour.	81 25	81 25	81 20	81 20	81 [illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. À LE C. PR.	
4 1/2 0/0	»	»	»	Cours de la coulisse, à 4 heures. 81 22 1/2 offert.
4 0/0	104 75	»	»	Bons du Tr. 3 1/4 à 2 mois.
O. de la Ville	1317 50	1315 »	B. 5 »	Pièces de 20 et 40 fr.
Banque de Fr.	3285	»	H. 2 50	Agio, 9 à 10 le mille.
C. Laf. de 5000.	»	»	»	
— de 1000.	»	»	»	
Caisse Hypoth.	767 50	766 50	B. 1 25	
Quatre Canaux.	1280 »	»	»	
Chemins de Fer.				
St-Germain	810 »	»	B. 2 50	Vers. riv. dr. » 287 50.
Vers. R. Dr.	287 50	»	»	» g. » 107 50.
do R. G.	107 50	106 25	»	Orléans. » 668 75 672 5[0]
Orléans	670 »	670 »	»	Strasbourg. » 190 191 25.
Strasb. à Bâle.	192 50	191 25	H. 1 25	Rouen. » 708 75 713 7[5]
Rouen.	707 50	711 25	H. 3 75	Havre. » 540.
Havre.	537 50	540 »	H. 2 50	
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 3/8	»	H. 1/8	Londres, 20 août.
— Portugais.	41 3/4	»	»	
Esp. D. active.	»	»	»	Dimanche, point de Bourse.
5 0/0 Naples	106 90	»	B. » 10	
— Romain.	106 1/4	»	H. 1/4	
Obl. Piémont.	1197 50	»	»	
Emp. d'Haïti.	485 »	490	H. 12 50	

BULLETIN AGRICOLE.

La baisse des blés est rapide dans les parties de l'Est et du Nord, où des craintes, heureusement dissipées, avaient produit une hausse exagérée. Ainsi, le froment nouveau de bonne qualité moyenne ne dépasse déjà plus, sur les marchés de la Lorraine, le taux de 18 à 19 fr. l'hectolitre, et il n'est pas douteux qu'il ne doive baisser encore. A ce prix, le pain devrait être à peu près dans son rapport habituel avec le taux des salaires.

Les expéditions des blés étrangers dans nos ports ne trouvent pas un débouché facile. Nous signalions hier, au Havre, un chargement de la Baltique à 24 fr. sans acheteurs. Voici les prix actuels des blés de la Mer-Noire à Marseille :

Odessa tendre,	13 45 à 13 60.
Ibratla ordinaire,	11 40 à 11 55.
Azoff dur,	15 95 à » ».

Les blés de Naples valent en ce moment, en entrepôt à Marseille, de 22 50 à 23 45, prix très élevé, qui rend les ventes rares et difficiles.

Les blés de Pologne valent, sur la même place, de 20 fr. à 20 60.

Les vins et les spiritueux, toujours en faveur, donnent lieu à des transactions fort actives.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. MONTLHÉRY.	CHATEAUTHIER.	HOUDAN.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. BAYONNE.	VALENCIENNES.	BAR-LE-DUC.	SAINT-DIZIER.	CHALONS-SUR-M.	MARCHÉS ÉTRANGERS. ANVERS.	MAYENCE.	HAMBOURG.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	23 70 à 24 »	24 » à 25 »	22 40 à 22 60	24 » à » »	22 » à » »	23 » à » »	20 » à 20 50	20 » à 20 50	21 » à 21 35	24 60 à » »	19 50 à 19 90	19 » à 19 35
Première qual.	22 70 à 23 »	23 » à 24 »	21 80 à 22 20	23 » à 23 35	» » à » »	21 » à » »	19 » à 19 50	18 » à » »	20 80 à 21 »	22 50 à 22 75	16 35 à » »	18 » à 18 80
Deuxième »	21 35 à 22 »	21 » à 22 »	21 » à » »	22 » à 22 70	» » à » »	18 » à » »	17 » à 17 50	16 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	16 10 à 18 »
Inférieurs »	18 70 à 20 »	20 » à 21 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
						Baisse.	Baisse	Baisse pronun.				
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 70 à 11 35	12 » à 13 »	12 » à » »	13 » à 13 35	13 » à 13 25	15 » à » »	» » à » »	9 » à » »	14 » à 14 50	15 » à 15 45	» » à » »	13 » à 13 30
Deuxième »	9 35 à 9 70	» » à » »	» » à » »	12 50 à 12 70	» » à » »	13 » à » »	» » à » »	» » à » »	13 » à 13 50	14 » à » »	» » à » »	11 » à 11 75
ORGE, l'hectol.	10 » à 10 35	11 » à 12 »	» » à » »	13 » à 13 50	12 » à » »	14 » à » »	8 » à » »	10 » à » »	10 » à 10 25	13 75 à 15 85	» » à » »	9 » à 10 40
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	11 35 à 12 »	11 » à » »	10 » à » »	11 » à 11 60	9 » à » »	9 70 à » »	10 » à » »	10 » à » »	10 » à 10 35	9 » à 9 50	» » à » »	8 » à 8 15
Deuxième »	11 » à 11 20	10 » à » »	9 » à » »	10 80 à 11 30	» » à » »	9 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	5 10 à » »
Troisième »	10 15 à 10 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	15 85 à » »	» » à » »	» » à » »
MAIS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	12 » à 12 25	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Versailles.	Sens.	Bayonne.	St-Dizier.
Foin. 1re.	50 52	40 44	30 31	30 31	36 »
Foin. 2e.	45 47	39 »	» »	» »	» »
Luzerne.	45 48	40 »	» »	» »	» »
Sainfoin.	45 48	» »	» »	» »	» »
Trèfle.	» »	35 40	» »	» »	» »
Paille blé.	33 34	33 »	26 27	15 »	18 »
Paille seig.	30 31	36 »	» »	» »	» »

BESTIAUX.

	POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.		POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.
Bœuf	1 16	1 50	Veau.	1 40	1 60
—	1 04	1 20	—	1 24	1 50
—	» 92	» »	—	1 06	» »
Vache.	1 14	1 10	Mouton	1 50	1 40
—	» 98	1 »	—	1 32	1 20
—	» 78	» »	—	1 06	» »
Porc.	» »	1 60			

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 24.

JEUDI 24 AOUT 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 23 AOUT.

Le peuple et l'aristocratie d'Angleterre.

Qu'est-ce que les révolutions?

Des besoins non satisfaits et des droits méconnus.

Un peuple abruti par la misère, réduit à la condition de bétail humain, vivant dans l'ignorance absolue de ses droits, n'ayant que des besoins grossiers d'ailleurs, se laisse doublement tondre et exploiter par les classes qui le dominent. C'est un troupeau de bêtes de somme que ses maîtres font travailler pour leur compte.

Dans cet état, les besoins et les droits du peuple, latents et comme endormis au fond de sa conscience, ne réclament pas. Les classes gouvernementales, quand l'égoïsme et l'habitude de la possession ont tué chez elles le sentiment de l'humanité, trouvent cet état de choses commode : et les efforts faits pour donner aux peuples la conscience de leurs besoins légitimes et de leurs droits, sont, aux yeux de ces classes, des efforts révolutionnaires.

Dès que cette conscience commence à se développer au sein des populations exploitées, ou que celles-ci, acculées, par la misère croissante, dans les derniers retranchements de la faim, commencent à s'agiter, à se compter et à mesurer leurs forces; les classes exploitantes, qui ont perdu le sentiment de leurs devoirs, se disposent à répondre par les baïonnettes aux réclamations de la faim et à étouffer le droit par la force.

C'est là ce qui se passe en Angleterre aujourd'hui, et nous allons voir en quels termes le *Journal des Débats* apprécie la situation dans un de ses derniers articles.

Cette incroyable tranquillité d'optimisme, en présence d'une situation aussi pleine de périls, serait de nature à nous alarmer sur l'avenir de notre pays, si nous n'avions l'espoir que l'opinion publique, se transformant rapidement, arrachera bientôt les rênes du pouvoir aux mains imprévoyantes et incapables qui les retiennent encore.

Nous avons vu dernièrement, par les journaux anglais, que le ministère tory avait déclaré ne connaître aucun moyen de remédier à la misère des classes ouvrières. Quelques jours après, ces mêmes journaux nous apprennent que le ministère a proposé au parlement un bill qui doit mettre à sa disposition, pour la répression des troubles, un corps permanent de 10,000 vétérans; que ce bill a été voté par la Chambre à une immense majorité. Ecoutons les sages réflexions qu'inspirent ces nouvelles au journal conservateur :

La séance de la Chambre des communes, du 15, a été marquée par une discussion assez vive. Les troubles, chaque année plus fréquents, surtout dans les districts manufacturiers, ont fait comprendre au Gouvernement anglais la nécessité d'avoir une force militaire disponible; et le secrétaire d'Etat de la guerre vient de proposer un *bill* qui lui donnerait pouvoir de créer un corps d'armée permanent, composé de pensionnaires de Chelsea, qui forment un corps de vétérans. Ces pensionnaires sont au nombre d'environ 70,000, mais le Gouvernement n'en organiserait provisoirement que 10,000. Cette mesure d'ordre et de prévention a soulevé les déclamations du parti radical, qui a prétendu y voir des intentions de despotisme militaire; mais le parti whig et l'Opposition constitutionnelle ont appuyé la proposition du Gouvernement.

Admirez la simplicité avec laquelle tout cela est dit :

« *Les troubles* deviennent chaque année plus fréquents dans » les districts manufacturiers; cela a fait comprendre au Gou» vernement anglais la nécessité d'avoir une force militaire dis» ponible. »

C'est-à-dire : Chaque année la misère du prolétaire anglais s'accroît; que le Gouvernement augmente la force armée dans la proportion de l'accroissement de la misère, et tout restera dans les proportions convenables...

Voilà où en est arrivée la science du Gouvernement chez les grands hommes d'État de l'Angleterre, que les nôtres ont l'habitude de prendre pour modèles.

Et notez bien que le *Journal des Débats* a publié d'excellents articles de M. Philarète Chasles sur l'accroissement continu de la misère dans les districts manufacturiers de l'Angleterre; et que dans ces articles, l'écrivain a représenté l'état des classes ouvrières comme dépassant par la misère ce que l'imagination pourrait concevoir de plus horrible et de plus effrayant.

Tout ce que le *Journal des Débats* trouve à dire sur la nature du singulier remède que les ministres anglais apportent aux misères de leur pays, c'est que cette mesure d'*ordre* et de *prévention* (prévoyance) a soulevé les déclamations du parti radical...

Nous ne rapporterons, de ces déclamations, qu'une phrase; elle appartient à l'honorable M. Duncombe, de la Chambre des communes :

Dans le discours du Trône, le ministère adressait des compliments hypocrites aux classes ouvrières, les félicitant de leur conduite et de la magnanimité avec laquelle elles supportaient leurs souffrances; puis, à la fin d'une longue session, on se permet de les traiter de *pillards organisés*; et, sans vouloir rien faire pour les soulager, on vient demander au Parlement une mesure de coërcition!

Certes, l'indignation de l'honorable membre n'est que trop légitime, et nous la partageons. Oui, c'est une chose odieuse que ce mépris des droits des travailleurs, que cette indifférence odieuse pour les souffrances des classes ouvrières dont le Gouvernement anglais donne en ce moment l'exemple aux peuples européens. Oui, l'optimisme et le sang-froid du *Journal des Débats* font mentir tous les sentiments de générosité de la nation française, et calomnient indignement le parti conservateur dont cette feuille se dit l'organe; et nous protestons, au nom de nos doctrines de paix et d'ordre, contre l'égoïsme imprudent des *Débats*.

Ainsi donc, c'est bien dit : hypocrisie, violence, exploitation, voilà tout ce que les classes ouvrières de la Grande-Bretagne ont à attendre de leurs maîtres, tories ou wighs. Les whigs et l'Opposition ont appuyé la proposition du Gouvernement.

Où tout cela mènera-t-il? D'une part, cette extension rapide du paupérisme; de l'autre, tant d'égoïsme et d'inhumanité?

A une révolution; et ceux qui en seront les victimes n'auront pas même une excuse à invoquer en faveur de leur cause; car ils auront tout fait pour soulever les ressentiments et les fureurs des classes insurgées. Si la punition est terrible, elle aura été méritée. L'aristocratie anglaise aura eu, de plus, sous les yeux l'exemple de la révolution française.

Les ministres tories traitent de *pillards organisés* ces malheureux que la faim soulève, et qui ont tenu bon contre la misère jusqu'au dernier moment.

Ceux qui vivaient chez nous des abus de l'ancien régime ne manquaient pas non plus d'expressions injurieuses pour flétrir les doctrines et les actes de ceux qui réclamaient une part du pouvoir pour la classe moyenne; et lorsque la coalition du peuple et des classes moyennes eut renversé l'aristocratie nobiliaire, le clergé et la royauté absolue, les vainqueurs se ressouvinrent de ces longues insultes, et se montrèrent à leur tour sans pitié.

Or jamais l'oppression qui pesa sur les classes ouvrières de France avant 89, n'a pu être comparée à celle qui pèse en ce moment sur les classes ouvrières de la Grande-Bretagne. Jamais la royauté absolue, ni le clergé, ni l'aristocratie n'ont affiché chez nous ce mépris des droits de l'homme, cette dureté de cœur, cet égoïsme impie, qui caractérisent la politique de l'aristocratie anglaise d'aujourd'hui. Treize années avant la prise de la Bastille, Turgot reconnaissait le droit du peuple au travail.

Non, les *pillards organisés* ne sont pas les ouvriers affamés dont le travail a fait affluer en Angleterre l'or de tous les pays du globe.

Les *pillards organisés* de l'Angleterre, ce sont les cinq ou six cents familles des *pillards normands* qui ont conquis cette île, qui en ont asservi la population, qui en ont accaparé le sol, qui, depuis la conquête, aspirent comme d'insatiables sangsues et se partagent tous les produits du travail national.

Les pillés sont les malheureux qui travaillent pour nourrir la richesse et le faste d'une aristocratie sans entrailles, et qui meurent à la peine.

Qui a créé les richesses fabuleuses de la Grande-Bretagne? La masse des travailleurs, ou les six cents familles des conquérants normands? Qui sont les mieux venus par conséquent à réclamer le droit de vivre des revenus de ce sol? Voici la question.

Si l'orgueil et l'entêtement de l'aristocratie britannique veulent que cette question soit posée en ces termes, Dieu fasse pour elle que le peuple anglais n'y réponde pas quelque jour, comme le peuple français répondit il y a un demi-siècle à cette autre question formidable de Sieyès : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?*

Nouvelle phase de la Révolution espagnole.

Comme il fallait s'y attendre, la Révolution espagnole est dépassée. A l'état militant, tous les partis s'entendaient à merveille. Une fois le triomphe obtenu, les partis se divisent. On pressentait déjà les mécontentements du parti progressiste. Voici qu'aujourd'hui Barcelone et Saragosse, la cité qui, la première, a attaqué Espartéro et celle qui l'a défendu la dernière, voici qu'aujourd'hui Barcelone et Saragosse demandent la réunion d'une junte centrale. Si l'on ne fait pas droit à leur demande, ces deux villes menacent de se déclarer indépendantes du nouveau Gouvernement de Madrid. Déjà Narvaez, Serrano et les membres du Gouvernement provisoire sont traités de tyrans, de parricides qui veulent tuer la liberté et la souveraineté du peuple. Un abîme immense est entr'ouvert, disent les progressistes, et il ne sera fermé que par la réunion d'une junte centrale!

Ainsi, à peine installé, le ministère Lopez est menacé de nouveaux *prononcements*, de nouvelles scissions provinciales; l'Aragon et la Catalogne se donnent la main pour marcher en avant; la junte barcelonaise s'est déclarée de nouveau *junte suprême*, et appelle encore une fois toutes les autres juntes à faire cause commune avec elle.

Le parti révolutionnaire progressiste réussira-t-il dans ses projets? Obtiendra-t-il la réunion d'une junte centrale? Entraînera-il avec lui, comme il l'a déjà fait une fois, toutes les autres juntes de la péninsule? Et, si le nouveau mouvement se propage, que feront Narvaez et Serrano? Recommenceront-ils les sanglantes tragédies dans lesquelles Espartéro a succombé? — La situation, on le voit, peut devenir fort difficile pour le Gouvernement provisoire.

Élection de Périgueux.

Un de nos amis est venu réclamer contre notre petit article d'hier sur l'élection de M. Magne à Périgueux, en ce qu'il donnait à penser qu'à

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Autre trait de grandeur d'Aristide Froissart.

— Du train que tu y vas, dit-il à Beaugency, son ami, condamné et abandonné par la Faculté, tu peux vivre trois mois : tes moyens ne te permettent pas de mourir plus tôt. Eh bien! ne sors plus de chez moi, et enfonce-toi dans l'abondance et les plaisirs. Tu seras mort dans deux mois au plus tard.

Dans le même accès de générosité, il donna deux cents louis à la *dernière guitare*, afin qu'il pût réaliser une fois dans sa vie le plus caressé de ses rêves, le bonheur de faire imprimer et graver toutes ses romances avec accompagnement de guitare. Paris fut aussitôt inondé de *Nocturnes à deux voix* pour guitare, de romances intitulées : *Le Retour de la guitare, le Réveil de la guitare, La Guitare régénérée;* et tous les

— En voilà douze mille.

— Dans trois mois tu auras le plan de l'œuvre.

— Tu sais ce que mon père a été?...

— Oui; un homme politique. Le génie de la politique sera symbolisé....

— Il a été restaurateur.

— Nous fondrons les deux symboles; sois tranquille. Style! rondebosse! saillie! relief! la fantaisie! l'élan! le geste! Tu seras content.

C'est ainsi qu'Aristide Froissart se conduisit avec l'amitié; nous allons voir comment la fortune se conduisait envers Froissart.

Le mois qui suivit ne ressembla pas au premier.

Pendant la première quinzaine, Froissart perdit quatre-vingt mille francs et on lui vola trente-trois couverts à filet.

Pendant la seconde quinzaine, il perdit encore cent trente mille francs. A cette époque de fâcheuse décadence, un soir qu'il avait groupé devant lui le produit de la vente de tous les bijoux de sa femme, vendus dans la matinée pour former la masse de la banque, et une somme d'environ soixante mille francs déjà gagnée dans la soirée, cette soirée qui pro-

Une belle-mère après un malheur, ou un malheur ne vient jamais seul.

— C'était donc des escrocs! s'écria Mme de Neuvilette quand un peu de sang-froid lui fut revenu, quelques minutes après la descente de la justice dans l'hôtel de son gendre. Vous m'avez fait dame d'honneur d'une cour d'escrocs! vous avez institué M. le marquis de Neuvilette banquier d'une société d'escrocs! vous avez fait de ma fille, de votre femme, la reine d'un salon d'escrocs! Quel châtiment, monsieur, ne méritez-vous pas? Mais vous êtes un monstre! mais vous êtes...

— Avouez pourtant, belle maman *squelette*, répondit Froissart en jetant les yeux sur les ruines laissées par le passage de la justice, que vous vous êtes bien amusée pendant deux mois.

— Des escrocs! vous dis-je, des escrocs!

— Franchement, je ne savais pas, chère belle maman, que ce fussent précisément des escrocs. Vous y avez été trompée comme moi. Après tout, ajouta-t-il, convenez qu'il n'y a plus guère de la gaîté, de l'entrain, de l'esprit, que chez ces gens-là. Dans la haute société, on fait de la politique à pierre fendre; dans les livres on ne trouve que de l'ima-

nos yeux le candidat élu était un conservateur-borné; d'après les paroles de notre ami, M. Magne est au contraire un conservateur intelligent et très progressif.

Nous accueillons avec d'autant plus de plaisir cette réclamation, que nous n'avons en en aucune façon l'intention de caractériser les opinions et la ligne de conduite de M. Magne. Nous avons dit seulement qu'il était le candidat des conservateurs aveugles, et rien de plus; c'est un fait: le cabinet du 29 octobre n'est-il pas le conservateur aveugle par excellence?

Que le ministère n'ait trouvé à opposer aux candidats de l'Opposition qu'un conservateur intelligent, et dont le vote ne lui est pas assuré, tant mieux. Quand la Chambre sera composée en majorité de conservateurs intelligents, le ministère du 29 octobre tombera, et l'opinion publique sera sans doute alors assez éclairée pour imprimer une meilleure direction à la marche du Gouvernement. Ce n'est donc pas un si grand triomphe pour le ministère que cette élection de Périgueux: M. de Genoude a été écarté, il est vrai; mais la Chambre se recrute d'un député qui devra voter, presqu'en toute occasion, contre la politique du cabinet actuel, si réellement ce député est un conservateur intelligent, ainsi qu'on nous l'assure.

Le *Patriote belge*, journal radical, qui parait, sur une foule de points, se rapprocher de nos doctrines, s'exprime ainsi à notre sujet dans son numéro du 22 août:

Châteaubriand n'est pas éligible, Lamennais et Béranger ne sont pas même électeurs, peut-être les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* ne le sont-ils pas davantage. Comment donc la *Démocratie pacifique*, tout en ajournant le *suffrage universel*, ne s'associe-t-elle du moins pas aux efforts des libéraux pour obtenir la *réforme électorale*, c'est-à-dire la participation des avocats, médecins, notaires, littérateurs, marchands, artistes, de la bourgeoisie entière, au monopole exclusivement exercé jusqu'aujourd'hui par la haute finance?

La *Démocratie pacifique* n'a jamais rien dit qui pût faire penser qu'elle était opposée à l'adjonction des capacités. La *Phalange* s'est plusieurs fois explicitement prononcée en faveur de cette adjonction. Dans notre numéro du 20, en répondant à la *Patrie*, nous avons déclaré que nous voulions, en principe, que les droits de l'intelligence fussent reconnus dans l'ordre électoral, comme ceux du capital. Si nous ne réclamons pas dès aujourd'hui le suffrage universel, c'est uniquement parce que les masses ne sont pas compétentes pour choisir parmi les candidats. Le *Patriote belge* peut être assuré que nous appuierons toujours, ainsi que nous l'avons fait jusqu'à présent, toutes les combinaisons qui seront de nature à introduire plus d'intelligence, de capacité dans le corps des électeurs, et plus de liberté, de vérité et d'ordre dans le système très-vicieux des élections.

Réclamation d'un ouvrier. — Chemins de fer.

Un ouvrier nous signale, par lettre, une omission commise dans l'article de dimanche dernier sur quelques-uns des abus introduits dans l'exploitation du chemin de fer. Il se plaint de l'augmentation de tarifs qui a lieu les dimanches et jours de fête.

« Un malheureux ouvrier, nous écrit-il, qui a travaillé toute la semaine dans les ateliers malsains de Paris, veut aller le dimanche respirer quelques heures l'air de la campagne, ou visiter quelque parent éloigné, et pour lui qui, n'a qu'un seul jour libre, on augmente le prix des places; tandis que l'oisif, qui dispose de son temps les six jours de la semaine, peut aller respirer à meilleur marché que le travailleur!..... J'ignore si le cahier des charges donne aux compagnies le droit d'augmenter le prix des voitures les jours fériés, mais si cela est, il y a injustice; si cela n'est pas, il y a nouvel abus de la part des compagnies. Je sais bien que les petites voitures dites *coucous* font cette spéculation; mais où serait le progrès annoncé par ce nouveau moyen de voyager, si une aussi grande industrie s'assimile aux basses spéculations dont se servent quelques individualités mesquines? Et le soi-disant bon vouloir en faveur des classes pauvres ne serait-il qu'un leurre?.... »

La plainte de cet ouvrier est fondée: les chemins de fer devraient être régis d'après une pensée plus grande et plus généreuse; il ne fallait pas les abandonner en exploitation au profit de quelques individus; l'Etat seul devrait les administrer au profit de tous, ainsi que nous l'avons plus d'une fois démontré.

Dernièrement, c'était un député-conservateur qui réclamait par notre journal contre les abus des Compagnies; aujourd'hui, c'est un ouvrier; mais quelle différence dans la plainte! L'ouvrier est tout près d'exprimer une désaffection pour un Gouvernement qui néglige ses devoirs. Et, en effet, pour gagner l'affection du peuple, que fait le Gouvernement? Rien; il ne songe qu'à l'intimider; et l'affection cependant est si facile à gagner! Avec la moitié des millions perdus dans les fortifications de Paris, on aurait pu fonder à jamais la dynastie nouvelle sur une base inébranlable; pour cela il eût suffi de détourner ces sommes énormes de l'emploi désastreux auquel on les applique et de les employer à des établissements de haute charité sociale en faveur du peuple!

Canal souterrain de Saint-Étienne.

Le *Mercure Ségusien*, journal de Saint-Etienne, a publié dans ses numéros des 2, 4 et 6 août, le rapport de la Commission d'enquête chargée par M. le préfet de la Loire d'examiner l'avant projet du canal souterrain de Saint-Etienne, destiné à compléter une ligne de navigation continue de Marseille à Paris par le Rhône et la Loire. Cette Commission a été d'avis à l'unanimité qu'il y avait lieu de concéder le projet en question pour cause d'utilité publique.

Les conclusions du rapport de la Commission d'enquête nous semblent basées sur des motifs d'une trop haute importance pour ne pas être prises en sérieuse considération par le gouvernement. Il nous suffira d'emprunter quelques détails au rapport pour faire comprendre à nos lecteurs l'immense utilité de la voie de communication nouvelle, dont le projet est dû aux longues et savantes études de M. Ch. Bergeron, ingénieur civil, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

Le transport des marchandises de Marseille à Paris, c'est-à-dire du premier port de la France au centre de consommation le plus important, se fait aujourd'hui par trois voies: la mer, qui met 60 jours et prend 60 fr. de fret par tonne; la navigation intérieure par le Rhône et la Saône, deux fleuves qu'il faut remonter jusqu'aux embouchures des canaux du Centre ou de Bourgogne, ce qui demande également deux mois et coûte 80 francs; enfin, le roulage, qui transporte en 25 jours, au prix de 90 à 100 francs. Cette voie, bien que la plus coûteuse, est la plus prompte et la plus sûre.

La ligne de navigation intérieure, qui force les expéditions du commerce du midi de remonter le Rhône jusqu'à Lyon, et la Saône jusqu'à Châlons ou Saint-Jean-de-Losne, outre les difficultés de cette remonte, a l'inconvénient d'allonger de 105 kilomètres (26 lieues) la ligne directe de Marseille à Paris.

Le projet de M. Bergeron a pour but d'affranchir le commerce du midi de ce parcours inutile, et de lui ouvrir une communication directe et à bon marché sur Paris par la Loire. Le canal projeté, canal à grandes sections, part de la Grand'Croix sur le Rhône, et est conduit à ciel ouvert jusqu'à Saint-Chamond, sur une longueur de 7,855 mètres. De Saint-Chamond jusqu'à Saint-Just sur la Loire, le canal s'enfonce sous terre sur une étendue de 17,800 mètres, à travers les couches les plus riches du bassin houiller de Saint-Etienne. Une nouvelle section de canal latéral à la Loire devra être construite de Saint-Just jusqu'à Roanne, où commence aujourd'hui la navigation artificielle et non interrompue de ce fleuve.

Il est à remarquer que la direction de la voie projetée par M. Bergeron est absolument la même que celle que l'administration des postes a choisie, il y a quelques années, pour accélérer la rapidité des communications par terre entre Paris et Marseille. La malle-poste de Paris, qui traverse aujourd'hui le département de la Loire, passait autrefois par Lyon et suivait la même voie que la navigation d'aujourd'hui. Observons également que les expéditions, en quittant le lit du Rhône pour passer dans celui de la Loire, descendent et ne remontent pas, considération essentielle.

Mais le nouveau canal ne procure pas seulement au commerce du Midi une grande économie de fret, de temps et de parcours. La partie souterraine, à l'exemple du célèbre canal de Bridgewater, est destinée en outre à rendre aux riches mines de l'arrondissement de Saint-Etienne les plus importants services. Elle facilitera l'épuisement des eaux et le chargement de la houille, au fond même de la mine, par l'établissement de galeries secondaires d'exploitation, qui seront mises en communication avec la galerie principale. Les frais de transport se réduisent, dans ce système, comme on peut le voir en Angleterre, au chargement de la houille dans de petits bateaux qui sont ensuite transbordés dans les grands bateaux du canal.

Les houillères de Saint-Etienne, dont le charbon est de première qualité, peuvent verser annuellement à l'exportation 700,000 tonnes de houille, tant par la Loire que par le Rhône. Le commerce de transit du midi au nord donne lieu à un mouvement de 600,000 tonnes de marchandise.

Ces chiffres donnent une suffisante idée des avantages que doit offrir à la consommation et à la production générale de l'intérieur le percement d'une voie qui abrègera de 80 kilomètres la ligne de navigation actuelle entre Marseille et Paris.

Le rapport de la Commission annonce qu'une compagnie se présente pour se charger de la construction des deux sections du canal, en même temps que de la construction du canal latéral de Saint-Just-sur-Loire à Roanne. Nos lecteurs connaissent déjà notre opinion en matière de grands travaux d'utilité publique. D'accord avec l'expérience et le jugement des économistes les plus compétents, nous disons que ces grandes entreprises de voies de communication par eau et par terre, qui intéressent la généralité des populations, ne peuvent être menées à bien que par l'Etat, qui peut seul les relier et les coordonner à un système de viabilité unitaire et national. Nous repoussons les compagnies par système, parce que les compagnies qui exposent d'immenses capitaux ont besoin qu'on les indemnise de ces chances de perte par des tarifs élevés, et que leur intérêt n'est pas toujours d'accord, comme celui de l'Etat, avec l'intérêt général. Du reste, si le Gouvernement persiste à s'absorber dans la partie rétrograde et barbare des travaux publics, dans la bâtisse des citadelles; s'il est décidé à abandonner à l'industrie privée le domaine des entreprises réellement glorieuses et utiles, il nous faut bien accepter les services de ceux qui s'offrent. Nous faisons donc des vœux pour que le Gouvernement et les Chambres ratifient le plus prochainement possible les conclusions de la Commission d'enquête de la Loire, sur le projet de canalisation souterraine de M. Bergeron, car de telles entreprises ne font pas seulement la gloire de l'ingénieur hardi; qui les propose, elles sont encore l'honneur du Gouvernement qui les encourage, et du temps où elles sont conçues.

Voici les résultats principaux du mouvement de production et de consommation du sucre indigène, pendant la campagne 1842-1843, jusqu'au 31 juillet, et les résultats correspondants de la campagne précédente:

	1843.	1842.	
Fabriques en activité,	384	400	16 dim.
Fabriques qui, sans avoir travaillé, avaient des sucres en charge,	23	14	— 9 aug.
Quantités inventoriées avant le commencement de la campagne,	4,338,664 k.	4,587,296 k.	248,632 dim.
Quantités fabriquées pendant la campagne,	29,340,831	30,695,047	1,354,216 dim.
Quantités consommées pendant la campagne,	29,892,540	31,197,615	1,305,075 dim.
Quantités restant en fabrique à la fin de juillet,	3,786,955	4,084,728	297,773 dim.
Droits payés en juillet,	4,499,436 f.	5,528,920 f.	1,029,484 dim.

Les 384 fabriques existantes sont distribuées ainsi qu'il suit entre les divers départements:

Aisne,	36	ayant produit	2,916,994 kil.
Nord,	158	—	15,368,519
Oise,	8	—	687,431
Pas-de-Calais,	79	—	5,843,895
Puy-de-Dôme,	11	—	662,192
Seine-et-Oise,	4	—	155,049
Somme,	37	—	2,158,212
34 autres départements,	51	—	1,549,519

Documents commerciaux. — Bahia.

Le Moniteur publie, dans son numéro du 18 août, des documents émanés du ministère, sur le mouvement commercial du port de Bahia, en 1842.

La valeur totale des marchandises échangées dans ce port s'est élevée à environ 48 millions de francs. C'est un peu plus du sixième du commerce général annuel du Brésil.

Sur ce mouvement, l'Angleterre entre pour 23 millions 1|2, dont 17 à l'importation et 6 1|2 à l'exportation; les villes Anséatiques pour 5 millions 1|2, dont 1 million environ d'importation et 4 millions 1|2 de sucre et autres produits qu'elles exportent; enfin, la France envoie pour 3 millions 1|2 d'articles divers, et exporte pour 700,000 fr. de *cuirs*, *sucres* et *cotons*.

Suivant les renseignements pris sur les lieux, nos bons *vins* du Midi, particulièrement ceux de Cette, pourraient entrer en concurrence, sur le marché brésilien, avec ceux de Figueyra et de Catalogne, *si les expéditeurs français*, dit le document ministériel, *s'appliquaient à les travailler suivant le goût du pays, et apportaient dans leurs envois une réserve prudente, tant sous le rapport des quantités, qui ne doivent point excéder la demande, que sous celui de la qualité, souvent négligée par eux*. Nous demanderons au ministère comment, dans l'état d'insolidarité et d'inorganisation du commerce, les expéditeurs pourront savoir quelle quantité de vin a été envoyée soit par leurs compatriotes, soit par les étrangers, et comment, dans l'état de concurrence anarchique, les expéditeurs loyaux pourront empêcher leurs confrères d'envoyer de mauvais produits et de discréditer leurs places.

Les *farines* françaises de première qualité se sont bien vendues.

Les *beurres* français prennent une faveur marquée; ils paraissent même être préférés aux beurres d'Irlande, qui, avec ceux de Hambourg, formaient seuls jadis l'approvisionnement de Bahia. Sur 8,120 barils, la France en a expédié 4,640, l'Angleterre 2,530, et Hambourg 950.

Un envoi de *morues* de pêche française, fait du Havre en janvier 1843, a très bien réussi. Bahia reçoit annuellement 25 à 30,000 tonnes de morue, dont les prix varient de 8 à 10,000 reis (23 fr. 25 c. à 29 fr.

Sur près de 700,000 fr. de *soieries* importées à Bahia, la France en a fourni pour plus de 600,000 fr.

Nos *quincailleries* l'emportent aussi sur celles de l'Angleterre, mais Hambourg nous fait, sur cet article, une concurrence redoutable.

C'est d'août en novembre que les importations s'effectuent principalement à Bahia. Cette époque est celle de la récolte du *sucre*, principal objet d'échange de la province.

Nous recommandons à nos lecteurs des questions importantes, que le conseil de la *Société maritime* soumet à l'étude de ses membres et de ses correspondants, dans le *Bulletin* mensuel de cette société.

COMMERCE.—*De l'industrie parisienne considérée comme élément de mouvement maritime.*—L'industrie parisienne, au point de vue de l'exportation, s'est long-temps ignorée elle-même. Elle a travaillé à l'aveugle, sans se préoccuper de la destination de ses produits. La dernière discussion de la loi des sucres a déjà fourni sur ce point un précieux enseignement. Le document publié par le commerce de Paris, à l'appui du projet du Gouvernement, en fait foi.—Aider à ce progrès des esprits en constatant l'importance actuelle de l'exportation parisienne, et en étudiant les chances que lui offrent les différents marchés du monde, les concurrences qu'elle y rencontre, les armes qu'elle doit leur opposer.—Voir le document susmentionné, les publications de M. de Humboldt sur le Centre-Amérique, le voyage de M. Arsène Isabelle dans les mêmes contrées, etc.

Du percement des isthmes au point de vue maritime et commercial.—Possibilité d'exécuter ce travail par association internationale.—Voir les publications du journal *la Phalange* et le rapport sur le budget de l'Océanie, fait à la Chambre des pairs par M. le baron Charles Dupin.

DROIT PUBLIC MARITIME. — *Du blocus.* — Dégager les règles de ce droit encore nouveau, dans l'extension que lui donne la politique moderne, des principes généraux du droit de la nature et des gens; — en faire application au blocus que la France a mis récemment sur les rives du Rio de la Plata;—examiner le mérite des contestations soulevées devant le conseil d'Etat par les armateurs de *la Joséphine*, du *Ligeiro*, de *l'Aventura*; l'avertissement spécial aux navires, invoqué dans l'es-

---

Extrêmement avare, son père, lorsqu'il vivait, ne lui faisait qu'une pension de deux mille francs par mois, avec laquelle il était obligé de vivre à Paris, puisqu'il voulait y vivre malgré les antipathies de sa famille pour la France. Quoiqu'il ne fût pas en position, à cause de la modicité, et l'on pourrait dire de la pauvreté de ses revenus, de figurer dans le monde aristocratique parisien de la manière large et brillante qu'il lui convenait, il n'était pas moins connu et désigné, dans les salons

avait lié de hautes amitiés, dans les réunions où se rend la haute magistrature, il avait pu étendre sa protection sur la famille dont il était encore le locataire, et lui épargner l'infamie d'une arrestation; c'est ce qu'il avait fait avec une simplicité noble, et obtenu avec une générosité à la hauteur de la sienne. M. et Mme de Neuvilette n'avaient rien compris à cette intervention presque miraculeuse. Froissart s'était dit: On est, ma foi! bien sot de tant s'effrayer; il y a toujours quelqu'un dans la vie

— Monsieur!

— Une troisième fois!

— C'est le mémoire de votre bijoutier; 23,000 fr. 40 c.

— Qu'il laisse son mémoire!

— Je ne m'y prendrai plus ainsi à l'avenir. C'est une leçon dont je ferai mon profit. D'abord...

— Monsieur!

— Encore un mémoire?

pèce sous la dénomination de *principe français*, et le blocus sur le papier que quelques écrivains ont appelé le *principe anglais*. — Voir Grotius, Vattel, Burlamaqui; la déclaration de juillet 1778; *les principes de droit public-maritime*, par le comte Lucchesi-Palli; les journaux judiciaires qui rapportent les décisions du conseil d'Etat, et notamment le *Bulletin des Tribunaux* du 25 juillet.

LÉGISLATION MARITIME.—*Du projet de loi improprement appelé code de la marine marchande.* — Rechercher quels doivent être les bases et le caractère d'une loi pénale spécialement applicable à la discipline de la marine marchande; — apprécier la portée des difficultés signalées par l'amiral Roussin, ministre de la marine, dans la séance de la Chambre des députés du 30 juin. — Voir le livre de M. Marec, sous-directeur du personnel de la marine : *Dissertation contenant l'historique des deux premières éditions d'un projet de loi sur la répression de l'indiscipline dans la marine marchande*, etc. Imprimerie royale.

De la conversion en loi des ordonnances qui régissent le système douanier des Antilles françaises. — Doit-on se contenter d'une simple sanction législative apposée aux ordonnances en ce moment en vigueur ? Ne faut-il pas mettre à profit cette coordination nouvelle pour introduire de sérieuses modifications dans un système dont la base est la prohibition la plus barbare, et qui considère les colonies comme *pays étranger?* — Le dix-neuvième siècle ne saurait-il trouver rien de mieux et de plus neuf en économie politique, que les lettres patentes de 1727, adoucies par des tolérances de tarifs à l'importation, dans les colonies, de quelques objets de première nécessité?. N'est-il rien à faire à l'exportation, en France, des produits secondaires de nos îles, dont la métropole devrait, dans un but social, favoriser le développement, et qu'elle frappe cependant de droits à peu près prohibitifs ? — Du *plombage* et de son application possible et désirable aux colonies. — Voir les lettres-patentes d'octobre 1727, l'arrêt du conseil d'août 1784, l'arrêté consulaire de 1802, l'ordonnance du 5 février 1826. Premier corps de droit complet sur la matière. — La loi de juillet 1837 relative aux entrepôts coloniaux. — L'exposé des motifs de 1841, celui de 1843, et le rapport remarquable de l'honorable M. Gaultier de Rumilly, déposé en 1841.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On écrit de Constantinople, 2 août. — Des lettres que nous recevons de l'Albanie ne s'accordent pas avec le rapport que Chairedden-Pacha a récemment adressé au gouvernement, et suivant lequel la révolte des Albanais aurait été comprimée. Il résulte, au contraire, de ces lettres, que plusieurs milliers d'Albanais se sont réunis en armes à Kalschanik (6 lieues d'Uskup), attendant la réponse de la Porte aux demandes qu'ils ont adressées à Chairedden-Pacha pour les transmettre au Gouvernement. Ils sollicitent une exemption d'impôts pour 5 ans, ainsi qu'un nouveau gouverneur. Le divan veut temporiser : il n'a pris encore aucune résolution.

Une grande fermentation règne toujours dans la Bosnie, nonobstant les mesures que le Gouvernement a adoptées pour calmer les esprits.

(*Gazette Universelle de Leipsick.*)

— *De la frontière de Turquie*, 9 août. — La question servienne pourrait bien rencontrer de nouvelles difficultés. Aujourd'hui et hier sont arrivés à Belgrade 4 tartares venant de Constantinople, qui ont apporté de nouvelles instructions à M. de Lieven, de même qu'à Hafiz-Pacha, et aux consuls d'Angleterre et de France. Le consul français, M. Kodrika, se rendra en personne à Kragujewatz pour protester contre l'éloignement de Wutschitsch et de Petroniewich.

(*Gazette de Cologne.*)

ANGLETERRE.—CHAMBRE DES COMMUNES.—*Séance du 21 août.* — *Sir Robert Peel* refuse la production des documents demandés par M. Hundley, relativement à l'affaire de Taiti. Sur une interpellation de M. F. Borthwick, qui demande à quel titre Espartéro sera reçu en Angleterre, sir Robert Peel déclare qu'il considère Espartéro comme régent d'Espagne *de jure*, bien qu'il ne le soit plus *de facto*, et que l'Angleterre le recevra avec les égards dûs à sa haute position, à ses mérites et à son infortune.

M. Hurdley voudrait savoir s'il est vrai que le Gouvernement anglais ait demandé aux quatre grandes puissances de se réunir à lui dans une conférence sur les affaires d'Espagne, et que les puissances aient refusé de souscrire à cette demande.

Sir Robert Peel répond que le fait est inexact.

—On écrit de Birmingham, 19 août : On craint que notre ville ne soit bientôt en proie à une nouvelle effervescence politique. Les amis et admirateurs de M. Attwood l'exhortent à se mettre à la tête du peuple, et ils espèrent bien le voir obéir à cet appel. Tous les jours il y a de nombreux meetings dans lesquels on se félicite de voir prochainement M. Attwood rentrer dans la vie politique. On a dit dans un de ces meetings que M. Attwood emploierait tous les moyens légaux pour forcer le Gouvernement à faire droit aux griefs du peuple, et qu'il commencerait par le refus de l'impôt.

(*Standard.*)

— Nous recevons des nouvelles du comté de Galles. — *Carmarthen*, 18 août. — Mercredi, dans la nuit, les barrières de Pothgread, qui avaient été détruites il y a quinze jours, ont été attaquées de nouveau par les Rébeccaites. Depuis lors, on avait mis une chaîne en travers de la route et l'on percevait les droits d'octroi pendant le jour. A la nuit, on retirait cette chaîne et l'on ne percevait plus de droits. A minuit, vingt-cinq Rébeccaites arrivèrent de divers points et cernèrent la maison de l'octroi; mais quand il s'aperçurent que la chaîne avait été enlevée, ils se dispersèrent immédiatement. La nuit dernière, la barrière de Pontarlluchar, qui avait été rétablie, a été de nouveau démolie.

(*Standard.*)

— Dans un meeting des Chartistes, tenu hier à Londres, le président a annoncé que des meetings de districts se tiendront lundi 28, afin d'élire des délégués pour représenter la métropole dans la grande assemblée qui doit avoir lieu à Birmingham sous peu. Cette assemblée, il paraît, avisera aux moyens d'organiser une agitation pour assurer l'adoption de la Charte du peuple. Quatre membres représenteront la ville de Londres.

(*Morning advertiser.*)

ALLEMAGNE.—*Munich*, 10 août.—Le député Vafel a parlé, dans la séance du 11 de ce mois, des affaires du Hanovre. Il a dit que c'était une affaire d'honneur pour toutes les Chambres allemandes de protester continuellement contre l'illégalité de l'état des choses dans le Hanovre. « Il ne s'agit pas, a-t-il ajouté, des intérêts matériels d'un pays étranger, mais d'un lien commun qui doit rattacher tous les peuples allemands, non-seulement sous le rapport matériel, mais intellectuel, afin que toutes les provinces allemandes, ne formant qu'une fédération,

officiel, suivant ce qui avait été décidé par l'autorité supérieure. Une telle investiture étant contraire à ce qui a été ordonné d'une manière positive dans les décrets du Gouvernement que la nation s'est donné à elle-même, et qui est reconnu et respecté par toutes les populations; attendu que ce n'est pas la même chose que de désobéir ou de faire des représentations par les voies légales, il en résulte qu'en ma qualité de militaire, dont le premier devoir est l'obéissance au Gouvernement constitué, je ne puis, en aucune manière, reconnaître ladite junte comme suprême, ni m'incliner devant l'autorité omnipotente qu'elle s'attribue.

J'attends une égale conduite de la part de tous les militaires qui sont sous mes ordres, et je compte qu'en restant fidèles à leurs plus saintes obligations, ils se montreront obéissants et dévoués au Gouvernement qui nous régit heureusement par la volonté unanime du peuple, et qu'ils garderont la plus parfaite neutralité sans s'immiscer ni prendre parti en aucun sens dans des questions politiques de la nature de celles dont il s'agit, se retranchant dans les devoirs de la discipline jusqu'à la réception des ordres du Gouvernement, à qui je rends compte de l'état exceptionnel de Barcelone.

Si, sur quelque autre point de ce district, il arrivait un événement analogue à celui qui motive le présent ordre, les commandants-généraux ou les chefs militaires se replieraient, avec les forces qui sont sous leurs ordres, sur la forteresse la plus proche, en donnant à l'instant même avis circonstancié de ce mouvement et gardant la neutralité et la conduite voulue, tant qu'ils n'auront pas reçu d'autres ordres de moi.

(*Correspondance particulière.*) — Espartéro, étant arrêté devant Lisbonne, a fait rédiger une protestation en due forme qui commence ainsi : « Pardevant moi, Pedro Gomez de la Serna, ministre de l'intérieur, ministre de la justice de la division expéditionnaire, premier notaire du royaume, etc., D. Baldomero Espartéro proteste contre tout ce qui se fait actuellement en Espagne, et il exprime le regret de n'avoir pas été libre de demander aux cortès l'autorisation de quitter le royaume. » Nogueras, qui s'intitule toujours ministre de la guerre communique à tous les membres du corps diplomatique étranger à Madrid, le secrétaire de la légation de France excepté, ce document qui, fait devant Lisbonne et à bord du *Malabar*, est cependant daté à bord du *Bétis*.

AMÉRIQUE. — *Haïti.* — La frégate française la *Néréide* est arrivée à Port-au-Prince le 16 juin, venant de la Martinique. Elle avait à bord l'amiral de Moges, commandant en chef des forces navales des Indes-Occidentales. Le 22 juin, la *Calypso* est arrivée de Brest. Le 29, le brick de guerre le *Génie* a mis à la voile pour le cap Haïtien. Nous croyons que ces forces navales ont pour but de faire payer aux Haïtiens ce qu'ils doivent à la France. Le paiement a été offert à l'amiral français en monnaie d'Haïti, mais il l'a refusé. On dit que M. de Moges a montré un vif désir d'obtenir pour la France la possession du cap Nicolas. Si les Haïtiens consentaient à cette cession, nous savons une puissance qui pourrait bien avoir un mot ou deux à dire sur cette affaire.

—Le général Riveira n'était pas de retour de son inspection militaire. Il est probable qu'un Gouvernement définitif ne sera pas établi avant le mois de janvier, et que c'est ce général qui sera nommé à la présidence. Le général Voltaire, membre du Gouvernement provisoire, est mort le 22. Malgré la position de l'île sous un Gouvernement provisoire, tout est parfaitement tranquille. Un petit mouvement a eu lieu cependant à Jérémie; on l'attribue aux mauvaises dispositions de quelques personnes désappointées de n'avoir pas eu d'emplois dans le Gouvernement. Quelques turbulents ont été mis en prison, et trois d'entre eux fusillés.

(*Morning-Post.*)

BRÉSIL. — Nous avons reçu des nouvelles du Brésil jusqu'à la date du 22 juin. Les rebelles de la province de Rio-Grande ont été battus par les troupes impériales sous les ordres du baron Caxias. Bento Gonzalves, le chef des rebelles, se trouve dans une position très critique, car il est cerné par les troupes impériales; à cela il faut ajouter que la désertion affaiblit les rangs des rebelles.

— Les nouvelles de Montevideo vont jusqu'à la date du 10 juin. Oribe n'était pas sorti de l'inaction dans laquelle il s'est renfermé jusqu'à ce jour. Il a, dit-on, écrit à Rosas que sa situation était très-critique, et que s'il ne lui arrivait promptement des renforts, son armée serait bientôt anéantie. Les assiégés avaient fait à plusieurs reprises des sorties qui avaient été couronnées de succès; mais plusieurs Français avaient été faits prisonniers et immédiatement fusillés.

OCÉANIE. — La *Vindicative* et le sloop *Cléopâtre* étant arrivés à Taiti, le capitaine refusa de saluer le drapeau français qui flottait à côté du drapeau national. Le capitaine de la *Boussole* exigea que les honneurs d'usage fussent rendus au pavillon français; mais le capitaine anglais répondit qu'il n'avait point reçu de son Gouvertement l'ordre de reconnaître l'autorité du roi des Français dans l'île de Taiti.

(*Corresp. du Morning-Chronicle.*)

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — C'est le 12 que M. Liadières est arrivé à Alger, apportant au maréchal Bugeaud l'avis de sa nomination. On avait cru d'abord que cette faveur du Gouvernement était l'indice du prochain rappel du gouverneur-général. La réponse du maréchal Bugeaud aux personnes qui sont venues le complimenter a détruit ce soupçon :

« J'aurais pu désirer, a-t-il dit, quitter ce pays où depuis deux ans » et demi les fatigues ne m'ont pas manqué; mais la faveur dont je viens » d'être l'objet m'y attache de nouveau par devoir et par reconnais- » sance.

» En vérité, Messieurs, c'est trop de bonheur à la fois que de rece- » voir le même jour cette faveur et vos félicitations. »

—Un ordre du jour de M. le gouverneur-général, en date du 11 août, a annoncé à l'armée, que M. le lieutenant-général Changarnier quittait le commandement de la division de Milianah et de Titteri, et qu'il continuerait l'inspection générale dont il a été chargé, en attendant les ordres du ministre de la guerre.

On parle d'une disgrâce, d'un refus d'obéir à certains ordres du gouverneur. Plusieurs journaux s'empressent comme de raison de blâmer la conduite du gouverneur-général. Sans aucun doute, en tout état de cause, il demeurera fâcheux que notre armée d'Afrique soit privée d'un des chefs qui se sont acquis le plus de gloire dans ce pays; mais encore serait-il bon de connaître les causes qui ont déterminé la décision du gouverneur-général, avant de déclarer qu'il a eu tort d'agir ainsi qu'il l'a fait. On ne sait pas même au juste quelle est la nature de la décision prise, et quelle est la position que l'on réserve à M. le général Changarnier.

— Une fraction de la grande tribu des Ouled-Nayl, du désert, a obtenu l'autorisation d'établir son camp près de Médéah, du côté du sud. Elle vient échanger les produits naturels et fabriqués de son pays contre les grains du Tell. Les chefs sont venus à Médéah pour acquitter

porté à l'hôpital civil, les hôpitaux militaires étant trop éloignés pour que le blessé y fût conduit sans danger. On s'est mis à la recherche des auteurs de cet assassinat. D'après ce que nous avons entendu dire, les médecins ont l'espoir de sauver le blessé.

INTÉRIEUR.

On vient d'afficher dans les villes de Gisors, Rive-de-Gier et Saint-Etienne, une décision du conseil d'administration des canaux du Midi, qui réduit, à partir du 1er août courant, les droits sur les houilles transportées par le canal de Beaucaire et par le canal des Etangs, savoir : celles venant de Beaucaire et à destination de Montpellier, pour tous droits, à 1 fr. 33 c. par tonne sur le canal de Beaucaire, et à la même taxe aussi par tonne, pour tous droits, sur le canal des Etangs ou de la compagnie Usquin.

Les houilles venant de Beaucaire et à destination de Béziers, ne paieront désormais que 10 c. par quintal métrique sur chacun de ces canaux, soit 1 fr. par tonne et sur chaque canal.

Cette diminution de tarif a été consentie pour le restant de la durée de la concession des Etangs, qui finit en 1851.

Présidents et secrétaires des conseils-généraux.

Ain.—Ont été élus : président, M. Durand; vice-président, M. d'Angeville, député; secrétaire, M. Simonnet; vice-secrétaire, M. Piquet.

Aisne. — Président, M. Quinette, député; secrétaire, M. Suin.

Allier. — Président, M. Meilheurat, député; secrétaire, M. Rambourg.

Ardennes. — Président, M. Oger, député; secrétaire, M. Primot-Deligny.

Charente. — Président, M. Albert, ancien député; vice-président, M. Thibaud; secrétaire, M. Bounicean-Gemon.

Charente-Inférieure. — Président, M. le vicomte Prosper de Chasseloup-Laubat, député; secrétaire, M. Dumorisson.

Cher. — Président, M. le comte de Montalivet, pair de France; secrétaire, M. le marquis de Tavenet, ancien officier.

Côtes-du-Nord. — Président, M. Bernard (de Rennes), député; vice-président, M. Lenormand-Dessales; secrétaire, M. Bailly.

Creuse. — Président, M. Leyraud, député; vice-président, M. de Sainethorent; secrétaire, M. Mosnier; vice-secrétaire, M. Faure de Fournon.

Eure. — Président, M. le duc de Broglie; secrétaire, M. Leprévot.

Jura. — Président, M. le baron Delort, pair de France; secrétaire, M. Jobez.

Loire. — Président, M. Lachèze, député; secrétaire, M. Vincent de Saint-Bonnet.

Maine-et-Loire. — Président, M. de Marcombe; secrétaire, M. Allian-Targé.

Manche. — Président, M. Havin, député; secrétaire, M. Blouet.

Marne. — Président, M. le comte Roy, pair de France; secrétaire, M. Picart.

Haute-Marne. — Président, M. Athanase Renard; vice-président, M. Quillard-Truchy; secrétaire, M. Moreau-Dubreuil.

Mayenne. — Président, M. Guédon; secrétaire, M. Boudet, député.

Nièvre. — Président, M. le comte Hector Lepelletier-d'Aulnay; secrétaire, M. Frébault.

Orne. — Président, M. le vicomte Lemercier; secrétaire, M. de Corcelles, député.

Puy-de-Dôme. — Président, M. le baron de Barante, pair de France; secrétaire, M. le comte Martha-Béker.

Haute-Saône. — Président, M. Boileau; secrétaire, M. le marquis d'Andelane.

Saône-et-Loire. — Président, M. de Lamartine, député; vice-président, M. Lacroix, député; secrétaire, M. de La Roche-Nully; vice-secrétaire, M. Pelletier.

Sarthe. — Président, M. Trotté de la Roche; vice-président, M. Lelong; secrétaire, M. Lecouteux; vice-secrétaire, M. Gasselin.

Seine-Inférieure. — Président, M. Henri Barbet; secrétaire, M. Rouland; secrétaire-adjoint, M. Leseigneur.

Vendée. — Président, M. Luneau, député; secrétaire, M. Deshayes, juge de paix à Mareuil.

Vienne. — Président, M. Pleignard; secrétaire, M. Calmeil.

Haute-Vienne. — Président, M. Bourdeau, pair de France; vice-président, M. Dumont St-Priest; secrétaire, M. Tixier.

Vosges. — Président, M. Maudheux; secrétaire, M. Resal.

Faits divers.

Samedi prochain commenceront les courses de Rouen. L'hippodrôme est disposé dans la plaine de Sotteville. Il y a, dit le *Mémorial de Rouen*, des places commodes pour toutes les bourses, depuis 50 c. jusqu'à 5 fr. On assurait à Rouen, que six des plus fameux coureurs d'Angleterre devaient arriver par le paquebot de Dieppe. La majeure partie des hôtels est déjà retenue.

— On lit dans le *Courrier du Havre* de mardi 22 :

Ce matin, à 9 heures, le steamer anglais le *Prometheus*, de la marine royale, est entré dans le port, ayant à son bord le duc de la Victoire, l'ex-régent d'Espagne.

Espartéro venait prendre ici la duchesse sa femme, qui s'est fait immédiatement transporter sur le paquebot, où elle a été reçue par son mari, qui l'attendait sur le pont.

La duchesse est une fort belle femme, jeune encore et d'une figure très distinguée.

Le *Prometheus* est aussitôt sorti du port, où l'eau allait lui manquer. Il est resté quelques heures sur la rade pour attendre les bagages de la duchesse, et fait route maintenant probablement pour Londres.

— Une jeune et jolie habitante de la rue Notre-Dame-de-Lorette était citée hier devant la cinquième chambre par son tapissier, qui revendiquait un mobilier fourni et non payé. Voici les détails de la cause, que nous empruntons à la *Gazette des Tribunaux*.

Me Rozet, pour le demandeur, expose ainsi les faits :

En décembre 1842, M. Marguy, tapissier renommé dans le monde élégant pour l'art avec lequel il sait embellir les habitations les plus modestes, fit une fourniture de meubles assez importante à Mlle Aspasie Dennery, particulièrement recommandée par un capitaine adjudant-major de la garde nationale, qui paraissait lui porter le plus vif intérêt. Aucun terme n'avait été convenu pour le paiement du prix de la vente, qui s'élevait à près de 1,500 fr.

Les meubles, pour lesquels Mlle Dennery ne trouvait aucune étoffe assez fraîche et assez nouvelle, furent livrés successivement par le trop

Me Rozet. — Mais il y aurait lieu d'allouer à M. Marguy des dommages-intérêts, car le mobilier vendu a dû être détérioré par un usage de plus de sept mois.

M. le président Michelin. — Tant pis pour votre client; quand on vend à ces demoiselles-là, on doit s'attendre à ce qui en arrive.

Me Rozet. — Le tribunal autorise-t-il au moins M. Marguy à se faire assister de la force armée, en cas de résistance, lors de la reprise de possession du mobilier ?

Me Auvillain. — C'est inutile, il n'y aura pas de résistance : vous savez bien que depuis long-temps le *capitaine* n'est plus là. (Rires.)

Le tribunal maintient son jugement.

— On lit dans le *Mercure Ségusien :*

M. Veyrilleux, de Rive-de-Gier, a fait l'essai d'une locomotive, sortie de ses ateliers, pour la remonte des wagons sur le chemin de fer de Lyon. Cette machine, d'une construction nouvelle, a remonté 34 wagons vides de Rive-de-Gier à Izieux, avec une vitesse de trois lieues à l'heure. Le succès a été complet.

— Le journal anglais l'*Observer*, propose l'énigme suivante à ses lecteurs :

« Un malheureux évènement, arrivé dans la haute société de Londres, et qui intéressera vivement le public lorsqu'il sera connu, va mettre en évidence deux famille ses plus distinguées de *la démocratie*. Nous ne pouvons en dire davantage quant à présent.

— Le *Sun* rapporte que, dans la nuit du 13 août, une explosion considérable de gaz a eu lieu à Londres, à Clerkenwell, près du London-Spa et du théâtre de Sadlers-Wells. Cet évènement pouvait avoir des suites d'autant plus dangereuses qu'en cet endroit se rencontrent plusieurs rues très fréquentées.

L'explosion a été épouvantable; quarante maisons ont été gravement endommagées; les vitres de la grande taverne de London-Spa ont toutes été instantanément brisées par le choc, dont le bruit affreux a été entendu à Battle-Bridge et à King's-Cross, à une distance de plus d'un demi-mille anglais. La force de l'explosion a été telle qu'une grande grille de fer a été enlevée en l'air et jetée à plus de trente pieds au milieu de la rue, mais plusieurs personnes ont été blessées; heureusement, aucune n'a été frappée mortellement.

On attribue cet évènement déplorable à une fuite du gaz, qui se serait échappé des tuyaux de conduite dans les égoûts; un ouvrier, après avoir allumé sa pipe, jeta un morceau de papier enflammé dans cet égoût, et l'explosion eut lieu presque aussitôt.

— On lit dans l'*Ardennais*, du 22 :

« Samedi dernier, l'orage qui a éclaté sur Sedan a surtout exercé ses ravages sur le territoire de Donzy. Un ouragan d'une violence inouie, accompagné d'une pluie torrentueuse, a consterné cette commune pendant plusieurs heures. Tandis que l'eau envahissait les rez-de-chaussée et charriait dans la campagne les moissons non encore engrangées, les arbres déracinés, les bois en grume et des pierres même d'un volume considérables, les débris de toiture volaient en éclats et se mêlaient à la pluie comme une grêle rapide et incessante. On ne connaît point encore l'importance pécuniaire du dégât. »

— Hier, dans la matinée, une jeune femme d'une vingtaine d'années, mise avec quelque élégance, se promenait d'un air soucieux le long du canal, et regardait furtivement de temps à autre, à droite et à gauche, comme une personne qui craint d'être épiée. Des mariniers qui travaillaient non loin de là furent intrigués par cet excès de précaution, et résolurent de ne pas la perdre de vue. Ils se cachèrent, dans ce but, derrière une pile de bois, et bientôt ils virent la dame escalader le garde-fou et se précipiter dans le canal. Courir vers elle, se jeter à la nage et la ramener sur la berge, fut pour eux l'affaire d'un instant, cependant elle avait déjà perdu connaissance; mais des secours sagement administrés ne tardèrent pas à lui rendre l'entier usage de ses sens. Une fois revenue à elle, les hommes qui l'avaient sauvée l'engagèrent à retourner à son domicile, et à ne plus recommencer à l'avenir; mais alors elle se plaignait des secours inopportuns qu'ils lui avaient apportés, ajoutant qu'ils auraient mieux fait de la laisser mourir. La voyant dans de tels sentiments, ces généreux ouvriers la conduisirent chez le commissaire de police du quartier, qui, par ses sages conseils, parvint à la ramener à des idées meilleures. Cette jeune femme, qui est mariée depuis deux ans à peine, est commerçante, et à la tête d'une maison tout-à-fait prospère; son mari exerce de son côté une profession fort lucrative, qui, joint au commerce de sa femme, leur permet de jouir d'une honnête aisance.

— Un écroulement, dont les suites auraient pu être terribles, vient d'avoir lieu au Cateau. Le 19, vers deux heures du matin, un grand bruit éveilla tous les habitants de la place de la Halle. La voûte de deux caves venait de s'écrouler en entraînant dans sa chute le rez-de-chaussée des maisons qui les surmontaient. On n'a eu aucune mort à déplorer, mais les pertes sont considérables. (*Journal de Lille.*)

— On lit dans le *Morning-Advertiser :*

M. Aymer, le célèbre sauteur américain qui, plus d'une fois, a paru dans les représentations de Van Amburgh et de Titus, s'est tué hier dans le cirque de M. Batty, propriétaire de l'amphithéâtre royal. M. Aymer a exécuté un double saut périlleux, et, au lieu de retomber sur ses pieds, il est retombé sur la tête et est resté mort sur la place. On se rappelle que Smith, autre sauteur, a fini de même en faisant le saut du tremplin.

— On lit dans le *Sun :*

Robert Tayler, qui faisait de fréquents voyages, disant qu'il était le fils de lord Kennedy, et qu'il devait avoir 20,000 liv. sterl., est parvenu à tromper 7 à 8 femmes qu'il a epousées successivement. Il n'a que 21 ans, et il est d'une laideur repoussante : condamné à la déportation pour 7 ans, ce lovelace ne fera plus de victimes.

TRIBUNAUX.

Dans son audience du 22, le tribunal correctionnel de la Seine a jugé une affaire de voies de fait avec guet-à-pens, dans laquelle le plaignant était M. le comte de Biragne, et le prévenu M. le vicomte Barbot de la Trésorière.

M. le comte de Biragne a fondé une publication quasi-périodique, intitulée : *Annuaire biographique et descriptif, dédié aux électeurs et aux éligibles.* M. le vicomte de la Trésorière était depuis quelque temps l'un des principaux rédacteurs de cette revue. Des discussions fort vives survinrent entre le directeur et le rédacteur; et, le 19 juillet dernier, M. le vicomte Barbot de la Trésorière ayant rencontré dans la rue Richelieu, vers les cinq heures du soir, M. le comte de Biragne, leva sur lui une énorme canne dont il était porteur, et lui en asséna à deux mains, sur le front, un coup violent. M. le comte de Biragne chancela, fit deux tours sur lui-même, et alla tomber sous une porte cochère de l'autre côté de la rue.

Interrogé par M. le président sur les motifs de son action, M. Barbot de la Trésorière s'explique ainsi : « Je travaille à l'*Annuaire biographique.* M. de Biragne, qui en est le directeur, s'était permis de tronquer, de dénaturer, de gâter plusieurs des articles dont la rédaction m'était confiée. Je lui en fis des reproches; il avait en cela agi contre tous les usages du monde et de la littérature. Les discussions entre nous avaient pris un grand caractère d'animation et d'aigreur. Le 19 juillet, j'envoyai deux de mes amis chez M. de Biragne pour lui demander des explications qui furent loin d'être satisfaisantes; je revenais d'attendre sa réponse, et je me rendais chez le restaurateur où je dîne habituellement, et qui est rue Richelieu. Malheureusement, M. de Biragne se trouva devant moi, il avait un parapluie à la main. Comme je savais que M. de Biragne était dans l'habitude de se battre, j'ai eu peur d'être attaqué par lui, et j'ai eu le malheur et le tort de frapper le premier. »

M. le comte de Biragne, de son côté, rapporte ainsi les faits :

« J'ai, le dix-huit juillet, écrit à Monsieur Barbot pour que nous eussions désormais à cesser toute espèce de relations ensemble. Le 19 juillet, M. le major Verninhac vint chez moi à midi pour me témoigner son étonnement de ce que je n'avais pas remis à M. Barbot cent vingt francs, qu'il m'avait remis lui-même pour le prix de l'article biographique qui lui était destiné dans l'*Annuaire.* M. Barbot se plaignait aussi beaucoup d'articles biographiques que j'avais cru devoir, soit de moi-même, soit par les ordres de ceux auxquels ils étaient destinés, changer ou supprimer entièrement. De ce nombre, par exemple, était l'article que M. le vicomte Barbot de la Trésorière s'était rédigé pour lui-même. Il ne voulait pas moins de deux cents lignes pour lui, quand l'illustre Larochejacquelain avait été content du sien, qui n'avait que quarante lignes. Dans cet article, il parlait par-dessus tout du duel qu'il avait eu avec M. Briffaut, des décorations nombreuses qu'il portait, etc. Il y avait aussi des passages qui n'auraient pu paraître sans amener une saisie du livre et des poursuites. Je donnai là-dessus les explications nécessaires et raisonnables à M. le major Verninhac.

» A cinq heures je sortis de chez moi et je montai la rue de Richelieu, selon mon habitude à cette heure, habitude que M. Barbot connaissait très bien, lorsqu'il se présenta à moi. A sa vue, et en voyant ses traits contractés par la colère, je poussai un cri horrible. Je vis en effet M. Barbot levant sur ma tête un énorme gourdin qu'il tenait à deux mains. Je reçus aussitôt un coup affreux sur le front. Je crus que j'étais mort sur la place. »

Dans la suite de l'interrogatoire, M. le vicomte de la Trésorière impute à M. le comte de Biragne d'avoir été flétri à Bruxelles, à Paris, à Londres; d'avoir dû être envoyé à Botany-Bey. Une seule chose est constatée, c'est que M. le comte de Biragne, cité devant le tribunal de police correctionnelle de Paris, sous la prévention d'escroquerie, par un jurisconsulte anglais, a été acquitté à ce tribunal et en cour royale. Les dépositions des témoins font connaître le genre des marchés que M. le comte de Biragne passait avec les personnes qui désiraient avoir place dans l'*Annuaire.* Ainsi, selon l'un d'eux, M. Latour-Dupin aurait donné 600 fr. pour le sien. Il s'était chargé lui-même de faire plusieurs changements et additions à sa généalogie. L'un de ces changements avait pour but de prouver qu'il descendait de Latour-d'Auvergne. M. le vicomte de la Trésorière affirme qu'en donnant 300 fr. de plus, M. Latour-Dupin aurait pu faire établir qu'il descendait de Dagobert. Mais il ne faut pas oublier que M. le vicomte plaide en ce moment contre le rédacteur en chef de l'*Annuaire.* M. le comte de Biragne, de son côté, maintient que le véritable grief de M. de la Trésorière est de n'avoir pas vu publier son propre article biographique, qui tenait plusieurs pages. Après les plaidoiries, le tribunal prononce contre M. le vicomte Barbot de la Trésorière, un an de prison et 300 fr. de dommages-intérêts.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE. — *Affaire Mérentié.*
Audience du 23 août.

On a continué aujourd'hui les interrogatoires, et l'on a commencé l'audition des témoins. L'accusé Lhomme, interpellé sur les 125 mille francs dont il s'est reconnu créancier envers Guillaume Mérentié, s'est rejeté sur son ignorance totale des affaires. L'accusé Jourde, relativement au détournement des pièces qu'on lui reproche, a dit qu'il se réservait d'attaquer le rapport des experts à son égard, et d'en démontrer les erreurs.

Edouard Mérentié a été interrogé sur les détournements d'argenterie dont nous avons parlé, et sur le sens de cette phrase : *l'argenterie a déjà filé*, écrite de la main de Jourde. Selon Edouard Mérentié, cela s'explique par l'habitude où l'on était de mettre l'argenterie en sûreté, dans la chambre de la veuve Moreau, quand M. Mérentié père sortait. Me Allou a demandé lecture du procès-verbal de la saisie faite à cet égard chez la veuve Moreau.

Cette audience a été signalée par un incident relatif à une note de police dont il a été donné lecture par M. le président, et de laquelle il résulterait qu'un Marius Mérentié, né à Marseille, aurait été condamné trois fois pour vol à des peines plus ou moins graves, dont la dernière emportait dix ans de surveillance. L'accusé Marius Mérentié nie que cette note le concerne en rien, et prétend qu'il y a à Marseille plusieurs individus de son nom et de son âge, qu'il en a même connu un en prison.

On a ensuite entendu MM. Odier, François Durand, Jacques Lefèvre, Carrière, Montessuy, et quelques autres témoins créanciers de la faillite.

Spectacles du 24 août.

THÉATRE-FRANÇAIS — Les Demoiselles de Saint-Cyr.
OPÉRA COMIQUE. — La Dame blanche. — Le Pré aux Clercs.
VAUDEVILLE. — Une Femme. — Mme Barbe-Bleue. — Quand l'amour s'en va. — La Robe déchirée.
GYMNASE. — Le Baiser. — Francesca. — Deux Sœurs. — Lucrèce à Poitiers.
VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Les Nouvelles. — Les Lutins de Bretagne. — Les Contrebandiers.
PALAIS-ROYAL. — L'Ogresse. — L'autre Part du Diable. — Salle d'armes. — Fille de Figaro.
GAITÉ. — La Folle de la Cité.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Mathilde. — Le Royaume des Femmes. — Gloire et Perruque.
AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.
CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands Exercices d'équitation. — Haute école. — Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés, etc.
THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Les îles Marquises.
FOLIES. — Anglaises. — Louche. — Un Secret de famille.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 22 *août* 1843.

AOUSILLON, fabricant de meubles, r. du Faubourg-Saint-Antoine, 91; juge-com., M. Bertrand; synd pr., M *Thierry*, r. Monsigny, 9.

DAMARON, fabricant de chapellerie et de casquettes, r. Sainte-Avoie, 63; juge-com, M. Cornuault; synd. prov., *M. Thierry*, r. Monsigny, 9.

MONGELARD, tailleur, r. Sainte-Anne, 16; juge-com., M. Rousselle-Charlard; synd. prov., *M. Decagny*, Cloître-Saint-Merry, 2.

MAURIN, impr.-lith., r. de Vaugirard, 72; juge-com., M. Cornuault; synd. prov., *M. Sergent*, r. des Filles-Saint-Thomas, 17.

BOURSE DU 23 AOUT.

Toujours sous l'impulsion des nouvelles de Barcelone, la Bourse a montré, surtout au commencement, une lourdeur notable qui s'est maintenue à la coulisse après la fermeture du parquet.

Les affaires médiocrement animées quant aux chemins de fer. Rouen a reculé de 1 25 c., et ferme à 7 10; les ducats à 107, en hausse de 10 c.; Haïti a fait 500; c'est 20 fr. de hausse en deux jours.

Grand'Combe, 1905, au comptant; jouissance de canaux, 135, id; Seyssel, 675, id.; omnibus, 2525, id.

Reports un peu moins fermes, sur le 3 p. 0/0 d'un mois; sur l'autre, 23 3/4; au parquet, 22 1/2; 5 p. 0/0 à 35.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC.
5 p. 0/0 compt. . . .	122 70	122 75	122 65	122 75	122 70
— fin cour. . .	122 65	122 70	122 65	122 70	122 70
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 15	81 20	81 15	81 20	81 20
— fin cour. . .	81 15	81 20	81 10	81 20	81 20
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. D. LA C. PR.	Cours de la coulisse, à 4 heures. 81 17 1/2.
4 1/2 0/0. . . .	»	»	»	
4 0/0	104 75	»	»	Bons du Tr. 3 1/4 de 3 à 5 mois.
O. de la Ville .	1315 »	1320 »	H. 5 »	
Banque de Fr. .	3290 »	3287 50	H. 2 50	Pièces de 20 et 40 fr.
C. Laf. de 5000.	5080 »	»	»	Agio, 9 à 10 le mille.
— de 1000.	1105 »	»	»	
Caisse Hypoth..	766 25	765 »	B. 1 25	
Quatre Canaux.	1280 »	»	»	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	»	»	»	Orléans, fin c. » 672 50 670.
Vers. R. Dr. .	»	»	»	— prime » 677 50 d. 10.
do R. G. . .	105 »	106 25	»	Strasbourg. » 191 25.
Orléans	668 75	670 »	»	Rouen. » 710 711 25 7[illegible]
Strasb. à Bâle.	191 25	191 25	»	710.
Rouen.	708 75	710 »	H. 1 25	Havre. » 538 75 540.
Havre.	540 »	»	»	5 0/0 belge » 107 3/8.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 3/8	»	»	Londres, 21 août.
— Portugais. .	41 1/2	41 3/4	»	
Esp. D. active.	»	»	»	Consol. 94 5/8.
5 0/0 Naples . .	107 »	»	H. » 10	Esp. actif. 26 1/4.
— Romain. .	106 »	»	B. 1/4	Portug. 41 3/8.
Obl. Piémont. .	1197 50	»	»	Mexicains. 37 3/8.
Emp. d'Haïti. .	500 »	»	H. 10 »	

BULLETIN AGRICOLE.

La température, favorable à l'achèvement de la moisson, exerce une influence toujours croissante sur le cours des blés. Les blés nouveaux, dont on peut déjà juger la qualité, sont médiocres, mais non mauvais; il y a peu de très bons dans le rayon d'approvisionnement de Paris; la plus grande partie de ce qui a paru jusqu'à présent sur les marchés, est de bonne qualité moyenne : c'est mieux qu'on n'espérait il y a un mois.

Le temps d'arrêt causé par la récolte dans le commerce des céréales, n'est pas encore terminé; il se fait peu de marchés importants; il y a partout tendance à la baisse.

La marche ascendante du prix des vins et des spiritueux ne s'arrête pas. Souhaitons toutefois que le temps s'améliore assez pour permettre au peu de raisin que la gelée a épargné, d'arriver à maturité. Si la récolte est tout-à-fait nulle, la misère des producteurs sera excessive, car ce n'est point à eux que peut profiter l'élévation du prix des vins vieux; ils n'en ont point. Partout où la vigne est cultivée par des métayers, à moitié produits, non-seulement le vigneron n'a rien en cave, mais encore il doit au propriétaire, qui a dû lui faire des avances pour le mettre en état de continuer sa culture, alors que la moitié de récolte n'avait aucune valeur.

Les vins vieux sont entre les mains du propriétaire et du négociant-spéculat[illegible] de la hausse du [illegible] des vins occasionnée par une mauvaise récolte. Mais le véritable producteur, le vigneron, loin d'en profiter, s'endettera de plus en plus.

Et cela s'appelle un partage équitable des produits du sol entre le propriétaire et le travailleur !

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 25. VENDREDI 25 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem^ts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces* : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 24 AOUT.

Des irrigations, des communaux et des reboisements.

La question des irrigations et la question des communaux sont celles que le Gouvernement a soumises aux conseils-généraux pour s'éclairer de leurs lumières.

La question des irrigations avait déjà reçu l'année dernière un commencement de solution par la prise en considération du projet de l'honorable M. d'Angeville, député de l'Ain. La proposition de M. d'Angeville a été l'objet d'un excellent rapport de M. Dalloz, député de la Franche-Comté.

A ces divers titres, la question des irrigations méritait de notre part un examen sérieux.

Nous le disions ces jours derniers encore : la France est un des pays les mieux arrosés du globe. Nulle part ailleurs on ne trouverait de proportions plus heureuses entre les montagnes et les plaines, un aussi admirable système de distribution des eaux. A l'est, le Jura, les Vosges, les Alpes-Helvétiques; au centre, la Côte-d'Or, le Cantal, les Cévennes; au sud, les Pyrénées et les Alpes-Maritimes, fournissent des fleuves à toutes les mers; et, de ces réservoirs intarissables de ces chaînes, s'échappent, dans toutes les directions, d'innombrables cours d'eau, offrant à la protection riveraine des voies de communication faciles, à l'industrie le plus économique des moteurs, à l'agriculture le plus puissant des agents de fécondation.

Nous disions que l'inintelligence des cultivateurs et l'incurie des administrations semblaient s'être entendues pour gaspiller de la manière la plus nuisible ces richesses naturelles.

Non-seulement les propriétaires riverains n'ont pas encore songé à faire servir l'excédant des eaux de nos principales rivières aux progrès de l'agriculture, mais ils ne savent pas même garantir leurs propriétés du ravage de ces eaux.

Nous savons, par les rapports des administrations et par les plaintes des victimes, ce que les inondations, les ouragans, la grêle font perdre chaque année au pays; mais nous ne savons pas aussi bien ce que perd la richesse générale par la non-utilisation des eaux.

M. Auguste de Gasparin, un des agronomes les plus éclairés de la France, de plus un des propriétaires qui ont étudié et pratiqué avec le plus de succès le système des irrigations, évalue à des milliards les richesses que les eaux de nos fleuves voiturent chaque année à la mer, et qu'il dépendrait de nous de fixer sur notre sol.

M. le comte d'Angeville, l'auteur de la proposition sur les irrigations, et qui demande, après M. de Gasparin, que l'irrigation soit déclarée mesure d'utilité publique au premier chef, M. le comte d'Angeville estime à 100 fr. l'accroissement de revenu que la conversion en prairies peut donner à chaque hectare. Cette estimation est de beaucoup au-dessous du résultat constaté dans la plupart des contrées où l'expérience a été faite, dans le département de Vaucluse notamment. Mais déjà, à ce compte, la simple conversion en prairies d'une étendue de 3 millions d'hectares, accroîtrait le revenu de notre agriculture de 300 millions : et 3 millions d'hectares ne sont pas la dix-septième partie de la superficie totale du royaume; et, sur nos 52 millions d'hectares, nous en comptons encore 10 millions, pour le moins, qui sont complètement improductifs : landes, pâtis, bruyères, marécages.

Nous avons indiqué, dans un de nos précédents articles adressés aux conseils généraux, les principales causes qui s'opposent, selon nous, à ce que l'agriculture française réalise de telles améliorations.

La première de toutes ces causes, avons-nous dit, c'est le morcellement. Nous sommes obligés de reproduire une partie de nos arguments. Nous demandons pardon à nos lecteurs de revenir si souvent sur le même texte. C'est que la question est réellement capitale, et qu'il est impossible d'aboutir à quoi que ce soit en améliorations agricoles, si l'on ne commence pas par attaquer le principal obstacle, le morcellement. Qu'on en juge par le cas présent.

Le Gouvernement appelle l'attention des conseils généraux sur la question des irrigations. Eh bien! la question des irrigations ne peut être traitée à part de celle des défrichements et des reboisements des montagnes. Les montagnes sont les réservoirs des eaux vives. Les deux questions n'en font qu'une.

Or, cette question des défrichements et des reboisements dépend complètement des progrès ou de la répression du morcellement.

C'est le morcellement qui détruit les forêts et dénude les cimes, parce que la propriété forestière ne convient pas aux petits propriétaires. Les revenus des forêts sont trop tardifs pour le particulier pressé de jouir. Il les abat, si la loi le lui permet; il y fait pacager ses moutons la nuit, quand la loi lui interdit le défrichement; et, au bout de quelque temps, que la loi consente ou refuse, le sol n'en est pas moins rasé et la forêt convertie en pâture.

Maintenant le déboisement engendre l'aridité dans les campagnes; car avec les forêts disparaissent les sources. Les vents violents, ne rencontrant plus la résistance des arbres, ni l'humidité de la végétation sur les cimes dénudées, épuisent sur les plaines toutes leurs facultés d'absorption. La pluie se transforme en orages; les eaux du ciel ravinent les pentes et comblent les vallées des terres qu'elles entraînent avec elles. Les fleuves, gonflés subitement, brisent leurs digues, emportent des quartiers de ville et stérilisent les champs sur lesquels ils ont débordé.

On voit donc que les deux questions sont connexes et inséparables. La difficulté de la solution ne s'accroît pas par cette connexité, au contraire; car la solution est la même pour toutes deux, et l'importance des intérêts qui s'attachent à chacune d'elles est doublée.

Avant d'aborder cette solution, nous devons encore faire mention d'une troisième question d'un intérêt tout aussi supérieur : la question de l'élève du bétail et de la viande de boucherie.

Dans l'état actuel, et par la complicité de notre législation douanière, l'élève du bétail est devenu le privilége de sept à huit départements. Le prix de la viande de boucherie, augmenté par l'octroi des villes, dépasse de beaucoup les moyens de la classe ouvrière, celle qui a le plus besoin d'une alimentation substantielle pour réparer ses forces. La France est obligée de tirer d'Allemagne une partie de ses approvisionnements en viande de boucherie.

La France est en outre tributaire de l'Allemagne pour la remonte de sa cavalerie. Le ministre de la guerre a fait à cette occasion, à la tribune, un assez triste tableau des éventualités qui pourraient menacer la France, dans le cas d'une nouvelle conflagration européenne.

La France ne produit pas assez de bétail, pas assez de chevaux pour sa consommation. Voilà la situation, quelles que soient du reste les causes qui ont amené cette situation. Il s'agit d'y remédier : entrons donc dans les solutions.

Le remède proposé par M. le comte d'Angeville consiste à convertir en prairies naturelles, au moyen d'irrigations, 2,166,000 hectares de terres exploitées maintenant par d'autres cultures ou livrées à la vaine pâture. Le raisonnement de l'honorable député de l'Ain est celui-ci :

« La France possède 25 millions d'hectares de terres cultivées » à la charrue, et seulement 4 millions d'hectares de prairies naturelles; c'est-à-dire que nos prairies ne représentent que la » sixième partie de la superficie cultivée du pays, tandis qu'en » Allemagne, en Prusse, en Autriche, en Danemarck, pays d'élève, » le rapport des prairies naturelles aux terres arables est de 1 à » 3 1/2; en Wurtemberg et en Bavière il est de 1 à 2 1/2; en Angleterre et en Hollande, l'étendue superficielle des prairies égale, si » elle ne surpasse, celle des terres consacrées à la culture. De là l'infériorité de la France pour la production du bétail. Pour que la » production française suffise à la consommation du pays, il faut » donc la placer dans les mêmes conditions que la production » étrangère. On obtiendra ce résultat, en ajoutant 2 millions » d'hectares de prairies arrosées aux 4 millions de prairies naturelles qu'elle possède déjà. »

M. le comte d'Angeville demande que tout propriétaire ait le droit de faire passer sur le terrain d'autrui, moyennant indemnité, les eaux dont il pourra se servir pour arroser son champ. Il demande que l'irrigation soit décrétée mesure d'utilité publique, et, comme telle, investie du droit d'expropriation forcée.

La Chambre a pris cette proposition en considération. Vingt-six départements de toutes les régions de la France se sont associés d'avance à la proposition de l'honorable M. d'Angeville par leurs votes de l'an dernier. Quinze autres départements ont proclamé, au contraire, l'impuissance du législateur en présence des difficultés de la mesure. Le Gouvernement, en demandant une nouvelle consultation aux conseils généraux, prouve assez qu'il ne tient pas beaucoup à prendre pour son compte l'initiative de l'amélioration.

Nous approuvons, nous, sans restriction, la proposition de l'honorable député de l'Ain. Selon nous, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique est accordé, par la loi, à tous les intérêts supérieurs. Ce droit est l'instrument dont la raison publique a armé l'intérêt collectif contre l'égoïsme individuel. L'objet de la proposition intéresse au plus haut point le bien-être des populations et la sécurité du pays même. Nous désirons vivement que, pour ces motifs, la majorité des conseils se rallie à l'opinion de la Chambre des députés.

Nous avons lu avec quelque attention les arguments présentés à l'encontre de la mesure, tant dans les considérants des conseils que dans les colonnes des journaux qui ont déclaré impraticable le système d'irrigations proposé. Toute l'argumentation des opposants repose sur les inconvénients de l'innovation à introduire dans notre droit civil, et sur l'appréhension des procès qu'engendrerait l'adoption dudit système. Nous ne considérons pas comme valable le motif tiré du danger d'imposer à la propriété de nouvelles servitudes.

Les adversaires de la mesure sont évidemment tombés dans l'erreur, quand ils ont supposé que tout petit propriétaire d'un demi-hectare de terrain, plus ou moins, allait s'empresser de profiter des bénéfices de la loi nouvelle, et d'exercer son droit d'expropriation sur l'héritage de son voisin. Ils n'ont pas compris que l'irrigation, pour être pratiquée avec fruit, avec bénéfice,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Froissart et sa femme.

— Eh bien! bonne, dit-il à Adeline d'un ton amical et en homme presque repentant, nous n'avons pas été heureux l'autre soir. Il faut nous consoler; et puisque tu partages d'ailleurs avec moi les contrariétés de ce coup de pied du sort, il doit me paraître plus léger...

Ce début toucha Adeline; il lui laissait espérer une espèce de révolution dans le caractère de son mari. Elle lui tendit la main avec bonté.

— A la bonne heure! toi, tu ne me déchires pas comme a fait ta mère. Quelle femme!

— Il faut l'excuser, mon ami, ma mère est une personne d'un autre temps, d'un esprit d'ordre et de tranquillité; elle ne comprend pas les folies de la jeunesse, et surtout qu'on ait regret de les avoir commises; ...

— Tu ne sais pas, ma parole d'honneur! combien tu étais ravissante de joie, étonnante de beauté, au milieu de toutes ces femmes dont pas une ne vaut ta chaussure.

— Les convenances demandaient, mon ami, que je me montrasse parée, gaie, contente; d'ailleurs ne l'avez-vous pas exigé?

— Tu dansais par force, soit! mais qui est-ce qui danse comme toi? Tu étais aimable par force; mais qui est-ce qui est aimable comme toi? Tu.....

— Mon ami, ne songez plus — encore une fois! — à cette existence-là; voyez les chagrins qu'elle nous a attirés...

— Venons à ces chagrins. Notre malheur est réparable, très réparable.

— Oui, mon ami, par l'emploi de sages moyens.

— Par les mêmes moyens.

— Que dites-vous? vous vous proposeriez.....

— Il n'est pas encore temps de s'expliquer là-dessus. Mais écoute-moi.....

— Avant de vous écouter, mon ami, permettez-moi de vous conseiller ...

range mes projets; n'importe! L'affaire eût été plus délicatement conduite par toi; par moi elle ira plus rondement. Je lui dirai, en bon voisin, de venir dîner chez moi quand il lui plaira, de considérer ma maison absolument comme la sienne, de ne pas plus se gêner enfin avec moi que moi avec lui; que ton désir, autant que le mien, est de le voir devenir notre ami, notre meilleur ami.

— Qu'allez-vous faire? Vous ne réfléchissez pas sur les conséquences d'une telle familiarité; mieux vaut cent fois paraître impoli, ingrat, que d'en agir ainsi.

— Je ne te comprends plus; tu ne veux pas te rendre toi-même chez M. de Villa-Réal pour lui porter nos remercîments; tu trouves mauvais que j'y aille...

Il était difficile qu'Adeline expliquât à Froissart les véritables motifs de la lutte intérieure à laquelle elle était livrée. Le laisser aller chez le duc, c'était, dans sa pensée, lui faire jouer un rôle affreux; s'y présenter elle-même... elle!

— Décide-toi, reprit Froissart. Le temps nous marche sur les talons. Car, si je ne vais pas chez M. de Villa-Réal, ou je ferai banqueroute, car ...

veut s'appliquer à des terrains d'une certaine étendue. Au lieu de pousser aux procès, l'irrigation deviendra une cause d'union entre les propriétaires dont le sol sera arrosable. Les prairies, qu'on les destine à être fauchées ou à servir de pâture au bétail, ne s'accommodent ni des parcelles exiguës, ni des clôtures trop voisines des terrains morcelés. L'élève du bétail et des chevaux est également une industrie que ne peut aborder le petit cultivateur. L'irrigation anéantira quatre-vingts causes de procès là où elle en suscitera une vingtaine.

Mais il est une question qui va changer immédiatement de face, si la proposition de M. le comte d'Angeville est transformée en loi : c'est celle des communaux; question embarrassante et sur laquelle dix opinions sont en lutte.

Il existe en France 4 millions d'hectares livrés à la vaine pâture, au parcours du bétail, et qu'on appelle des biens communaux. Nous n'avons pas besoin, pour allonger cet article, de faire l'historique de cette propriété.

Ces terrains sont devenus, par défaut de culture, les plus pauvres terrains du royaume. Aussi, nombre d'économistes, considérant la perte que ce défaut de culture apporte annuellement à la société, ont-ils demandé à grands cris la vente de ces communaux *au profit des communes*.

Ces économistes ne comprirent pas d'abord toute la portée de leur système. Ils ne virent pas que cette propriété communale, dont ils demandaient la suppression, est encore, malgré la mauvaise gestion de ses administrateurs, le dernier rempart du pauvre habitant des campagnes contre l'invasion de la misère et du prolétariat. En effet, ces propriétés, si mal administrées qu'elles soient, servent de pacage à la vache du pauvre métayer; et tous les habitants de la commune se cotisant pour avoir un berger, un pâtre, la contribution de chacun pour la garde du troupeau devient minime. Ce sont là des avantages que l'association seule peut leur offrir, et la possession d'une seule vache, si mal nourrie qu'on la suppose, suffit à tant de malheureux pour ne pas mourir de misère !

Une fois les communaux vendus, au contraire, le pauvre, qui n'avait de propriété que sa part dans la propriété commune ; le pauvre, qui n'a plus le droit de pâture pour son chétif bétail, est obligé de s'en défaire. Voilà tous ses rapports rompus avec la propriété du sol. C'est un prolétaire qui ne croit pouvoir faire mieux désormais que d'aller chercher sa subsistance dans les villes.

Le meilleur parti à tirer des communaux n'est pas de les vendre pour briser le dernier fil qui retenait au sol le pauvre des campagnes, mais bien de les exploiter de la manière la plus fructueuse pour la commune et pour la société.

Le pâturage est un des meilleurs modes d'exploitation des terrains communaux. C'est celui qui concilie le mieux les intérêts du riche et du pauvre dans les campagnes. Autant que faire se peut, il convient donc d'assigner cette destination à tous les terrains communaux qui la comportent.

Or, combien ne se trouvera-t-ils pas de terrains communaux susceptibles de former d'excellents pâturages, quand les communes auront le droit d'y amener les eaux des ruisseaux, des étangs, des rivières, des fleuves, qui se perdent aujourd'hui sans qu'on songe à les utiliser.

Et, comme les individus de la même commune se seront associés pour participer aux bénéfices de l'irrigation qui quintuplera la valeur de leur sol, bientôt les communes s'associeront à leur tour pour adopter le mode d'irrigation le plus utile et le moins dispendieux.

Bientôt aussi l'Administration, considérant cet accroissement de richesse qu'elle n'a pas su prévoir par la théorie, se rendra à l'évidence de la pratique, et créera pour le service des eaux d'irrigation, pour les reboisements, dont la nécessité sera également proclamée, des corps spéciaux d'ingénieurs hydrauliciens, forestiers, etc.

Alors les communaux seront arrosés, plantés, exploités selon les convenances du sol, et il ne sera plus nécessaire de les vendre. Est-il donc si difficile de les planter en pépinières, en mûriers, et de convertir en forêts les terrains non susceptibles d'irrigation?

La quantité du bétail croissant en proportion de l'augmentation des prairies, la France ne sera plus tributaire de l'Allemagne pour l'alimentation de sa population, pas plus que pour la remonte de ses armées. — Et ces questions si simples, que le Gouvernement trouve aujourd'hui si compliquées, si embarrassantes, seront résolues du même coup.

Nous aimons à espérer que les conseils généraux, désireux du bien-être des populations et soucieux de l'indépendance nationale, émettront un avis favorable à la proposition de M. d'Angeville, et se prononceront contre l'aliénation des biens communaux, par les motifs que nous venons d'indiquer.

Pour rendre leur manifestation complète, pour indiquer les moyens en même temps que le but, les conseils généraux devraient en outre :

Réclamer le reboisement des montagnes, comme mesure d'utilité publique ;

Demander la création d'un corps d'ingénieurs hydrauliciens et agricoles chargés de diriger les irrigations, etc.

Enfin, voter des primes à toutes les tentatives d'association ayant pour but de convertir en prairies naturelles les terrains communaux ou autres.

Le journal la *Presse* nous apprend ce matin que M. le ministre de l'agriculture, qui est, comme chacun sait, un fabricant d'étoffes, vient d'envoyer en Italie pour étudier la question des irrigations.... *un avocat, docteur en droit*, M. Henry Pellault.

Me Henri Pellault avait signé hier dans le journal la *Presse* un article *contre les irrigations*.

Le *Morning-Hérald* du 22 août parle de la *réception généreuse* que l'Angleterre prépare à l'ex-régent d'Espagne, *fuyant une ingrate patrie qui n'a pas su l'apprécier, pauvre des biens de ce monde, mais riche de sa conscience*.

«Sûr de l'estime de l'Angleterre, ajoute le *Morning-Hérald*, S. A. pourra mépriser les *calomnies de la Presse vénale de Paris*. »

Le *Globe*, dans son enthousiasme pour l'ex-régent, va jusqu'à le proclamer le seul homme, soit comme soldat, soit comme politique, qui fût capable de gouverner l'Espagne.

Les Anglais feraient certainement preuve de la plus noire ingratitude en n'accueillant pas généreusement dans son infortune celui qui, au temps de sa puissance, s'est montré leur fidèle et constant ami ; mais les journaux de Londres font-ils bien preuve de jugement et de bon goût, en représentant l'ex-régent comme *pauvre des biens de ce monde*, et en élevant jusqu'aux nues sa capacité militaire et politique ?

NÉCROLOGIE.

Le docteur Chervin.

Un homme qui avait consacré sa vie à la solution d'un problème des plus importants pour la santé et même pour la richesse publique, M. le docteur Chervin, vient de succomber. Tout le monde sait les courageuses expériences, les infatigables recherches et les persévérants efforts faits par ce médecin pour démontrer la non-contagion de la fièvre jaune, opinion à laquelle il avait gagné les convictions d'un grand nombre de ses confrères.

Comme tous les hommes qui se sont dévoués à une grande idée de bien public, le docteur Chervin meurt dans une honorable pauvreté. Non content de sacrifier sa fortune aux recherches qu'il avait entreprises, il avait contracté, afin de pouvoir les poursuivre, des obligations auxquelles nous aimons à croire que le Gouvernement s'empressera de faire honneur, conformément au vœu exprimé par M. Chervin dans son testament. C'est un legs que la France ne saurait répudier.

Le docteur Chervin s'était rendu aux eaux de Bourbonne, dans l'espoir de rétablir sa santé, altérée déjà, il y a dix-huit mois, par une première attaque d'apoplexie. C'est là qu'il a succombé à la suite d'une affection du cœur, le 14 de ce mois.

M. Chervin a légué la seule chose qu'il possédât, ses livres et ses papiers, à MM. Londe et Réveillé-Parise, ses collègues à l'Académie de médecine.

En annonçant cette perte si regrettable pour la science et pour l'humanité, la *Gazette des hôpitaux*, s'exprime ainsi :

Nous voulons mettre sous les yeux de nos lecteurs, dit le rédacteur de la *Gazette des Hôpitaux*, le testament de notre regrettable confrère, cette page douloureuse, où l'on verra dans quelle situation la mort a saisi un homme qui a tant fait pour la science et pour sa patrie, cette page que l'on croirait échappée à Plutarque, tant elle respire de nobles sentiments, une noble espérance, et ces antiques idées qui confiaient à la patrie reconnaissante la mémoire d'un de ses glorieux enfants.

TESTAMENT DE M. CHERVIN.

« Je n'ai rien à laisser ; tout ce que j'ai reçu de mes parents, tout ce que j'ai pu gagner dans la pratique assez lucrative de la médecine à la Guadeloupe, ayant été absorbé par les investigations auxquelles je me suis livré pendant vingt-sept ans sur l'origine et le mode de propagation de la fièvre jaune, dans le but de faire modifier le régime sanitaire relatif à cette maladie sur le continent européen.

» Non-seulement j'ai consacré tout ce que je possédais à cette grande et laborieuse entreprise, mais de généreux amis m'ont procuré les moyens d'atteindre à ce but. Mes travaux dans ce genre ayant répandu des lumières qui ont profité à la France depuis plus de seize ans, j'exprime le vœu, dans ce moment solennel, que la France rembourse aux généreux citoyens qui m'ont fourni les moyens de poursuivre cette entreprise jusqu'au point où elle est aujourd'hui, le capital et les intérêts de ces sommes au taux légal de 5 p. 100 en France et 10 p. 100 dans les Colonies. La note des personnes auxquelles je dois pour cet objet, se trouve dans le premier petit tiroir à droite de mon secrétaire; elle a pour suscription : *Papiers importants*.

» ..... Je dois à MM. Hennuyer et Turpin, imprimeurs aux Batignolles, l'impression et le papier de ma dernière pétition aux Chambres.

» Je désire que M. le ministre du commerce veuille bien fournir, sur le budget de son département, quelques centaines de francs pour achever l'impression de divers écrits relatifs aux mesures sanitaires, en lui laissant la libre disposition de ces ouvrages.

» Cette impression, confiée à MM. Maulde et Renoux, imprimeurs à Paris, est en grande partie terminée ; j'ai déjà donné un à-compte de 1,200 fr., et fourni le papier pour cet objet.

» Mon désir est que la terminaison de ces divers écrits soit confiée à mes deux honorables amis, MM. Londe et Réveillé-Parise, membres de l'Académie royale de médecine.

» Le discours préliminaire du principal de ces écrits est à peu près achevé, et avec moi à Bourbonne.

» J'exprime le vœu qu'une copie de ce testament soit adressée au ministre du commerce et une autre au président de la Chambre des députés. »

Ces vœux de Chervin mourant seront-ils entendus ? Cette espérance qui adoucit sans doute son moment suprême, la verrons-nous réalisée ? Hélas ! que d'obstacles, et combien peu notre organisation médicale actuelle se prête à cette généreuse illusion ! Combien notre société tout entière est éloignée de ces nobles tendances auxquelles Chervin a fait appel ! De quelque côté, en effet, que nous jetions les yeux, notre cœur se serre de découragement.

En vérité, incités par le plus vif désir de contribuer autant qu'il est en nous à la réalisation des dernières espérances de Chervin, nous ne savons, nous ne voyons de quels hommes, de quelles institutions nous pourrions ranimer un zèle absent, provoquer une sympathique démarche, invoquer un appui bienveillant. Nous nous arrêtons découragés devant une indifférence si générale et si complète, devant l'oubli profond qui se ferme sur la tombe des citoyens les plus éminents par leurs vertus ou leurs services ; nous craignons de frapper vainement sur des corps dépourvus de vibrations, de crier dans le vide, et sans trouver d'écho.

Nous en appelons cependant aux journaux politiques, dont l'empressement à signaler toutes les vertus et tous les genres de mérite nous est bien connu. Nous faisons appel notamment à *la Démocratie pacifique* à qui il appartient de faire retentir dans la Presse le nom et les services de Chervin. Ce n'est pas en effet seulement pour des services rendus à la science médicale que la mémoire de Chervin mérite d'être honorée. Ses travaux ont eu un but d'une utilité plus générale : il a démontré la non-contagion de la fièvre jaune ; et, dans un temps peu éloigné dont son infatigable activité a préparé l'avènement prochain, les rigueurs sans motif des établissements sanitaires cesseront d'apporter de ruineuses entraves au commerce de la France et du monde. Sous ce point de vue, Chervin cesse d'être seulement un médecin laborieux et savant, c'est un citoyen qui a consacré sa vie à la solution d'un des problèmes les plus importants du commerce extérieur.

Nouvelles d'Espagne.

Bayonne, 22 août.

La reine et l'infante étaient à la Granja, le 18; elles devaient y passer quelques jours.

La junte de Grenade s'est dissoute.

Le général O'Donnell est parti pour la Havane.

Perpignan, 22 août.

Le 21, dans une nombreuse réunion composée de la junte, de la municipalité, de la députation provinciale, des commandants de la garde nationale, etc., à laquelle assistaient Prim et Milans, il a été décidé, à une grande majorité, que les troupes occuperaient de nouveau les Atarazanas; qu'Arbuthnot resterait capitaine général; que Prim disposerait des services du bataillon franc; que les autorités reprendraient leurs fonctions jusqu'au retour de Madrid des délégués qui y porteraient une représentation.

---

achète... C'est ici, Adeline, qu'il faut m'écouter. En allant chez lui pour le remercier, tu lui proposeras en mon nom de lui vendre tout simplement le premier étage de notre hôtel. L'affaire nous convient, à lui et à nous, sous tous les rapports. Nous lui donnons, pour trois cent mille francs, le premier étage de l'hôtel avec les écuries, le jardin et les deux pavillons. Par là, il pourra dire de son côté que l'hôtel lui appartient; du nôtre, nous pourrons en dire autant, car en réalité nous l'habiterons toujours, sauf qu'au lieu d'occuper le premier étage, un peu frais l'hiver, nous nous logerons au second étage, aéré, commode, sec, et d'où la vue est illimitée. Demande-lui trois cent mille francs pour cet étage et les dépendances, et nous sommes sauvés. Maintenant tu n'as plus de raison pour craindre de te présenter chez lui; ce n'est pas une visite de reconnaissance que tu vas lui faire; tu te rends auprès de lui pour lui proposer une affaire, une bonne affaire.

Le cœur d'Adeline battait toujours d'indécision. Perdre l'hôtel où elle était née, réduire son mari à faire banqueroute à la suite d'une ignoble affaire de police correctionnelle, ou aller chez M. de Villa-Réal...

— Vous le voulez, dit-elle à Froissart avec une noble résignation et étouffé en lui le cri de la jeunesse, le chant des passions. Il mettait seulement une distinction particulière dans les sentiments qui, chez les autres, vont étourdiment et tête baissée au but, soit pour l'atteindre, soit pour le manquer. La réserve d'une éducation royale lui tenait lieu de la timidité qui dore une passion vraie comme celle qu'il éprouvait. Il se serait joué de tout, s'il eût été, avec ses principes, obligé de se faire un nom et une fortune, avantages qu'il possédait largement ; il se serait joué de tout, excepté, jusqu'ici, de l'amour. L'homme du grand monde cédait poliment le pas à l'homme amoureux.

Il s'enferma, tira ses rideaux, ralluma son feu, mit ses pantoufles chéries, et, du fond du fauteuil dans lequel il s'était assis, il promena un regard consolé sur ces charmants tableaux, sur ces douces créations animées du souffle de Roqueplan et de Diaz, ces deux peintres du bonheur tranquille, de la poésie odorante et recueillie.

« Et je suis chez elle, se confiait-il tout haut ; je suis chez elle ! Pauvre jeune femme, pauvre adorable femme ! ajoutait-il. Quel mari ! quel mari ! Comme elle doit souffrir dans cette dépendance qui sera bientôt de l'abjection ! Qu'elle était pâle, éplorée, éperdue, effarée, l'autre soir ! qui a séché ses larmes ? que je suis

De Villa-Réal sonna.

Pampas, le domestique de couleur, parut.

— Fais monter monsieur Turbot.

Est-ce que je vais demander à ce brave homme si cette épingle est à lui? Grave question ! Le déranger pour cela !

M. Turbot semblait attendre derrière la portière la faveur de se montrer à son jeune locataire, tant il fut prompt à se présenter.

— Quelle joie pour nous, monsieur de Villa-Réal ! quel bonheur pour tout le monde, que votre retour !

— Mon brave monsieur Turbot, je n'ai pas pu vous rapporter des oranges de Lisbonne, d'où j'arrive; mais je vous prie d'accepter, à l'occasion de mon retour, ces dix pièces d'or de mon pays; j'étais plus sûr de les conserver que des oranges. Vous avez fort bien tenu le pavillon pendant mon absence ; je vous en remercie, monsieur Turbot.

— C'était un devoir pour moi, monsieur le duc; mais je n'ai pas été seul à le remplir. Une bien aimable dame m'a aidé de ses conseils, madame Froissart elle-même...

De Villa-Réal, en entendant ces mots, se leva, courut à son secrétaire qu'il ouvrit, en retira une boîte en velours où se trouvait renfermé

Les juntes de Villafranca et d'autres districts ont offert leur assistance au général Arbuthnot contre la junte, qui n'a pour elle, dans Barcelone, qu'une minorité révolutionnaire, et au dehors pas de sympathies.

Perpignan, 24 août.

Les officiers de la garnison de Barcelone sont sortis de la citadelle, le 22, pour faire leur visite de corps à Prim, comme gouverneur de la ville. Ils lui ont déclaré qu'il pouvait compter sur eux pour la défense du Gouvernement. L'arrangement du 20 n'a pas été publié. Les Ataranzas sont toujours occupées par le bataillon franc.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — GRÈCE. — On écrit de Patras, 23 juillet, au *Morning-Chronicle :*

Il paraît décidé que l'Angleterre et la France sont disposées à accorder au Gouvernement du roi Othon un délai pour le paiement des dividendes échus de l'emprunt de 60 millions, que ces deux puissances ont garanti de concert avec la Russie. Cette dernière puissance ne s'est pas encore prononcée, mais on pense qu'elle adhérera à la résolution qu'auront prise ses alliés. M. Rizo, ministre des affaires étrangères, avait offert sa démission par suite des difficultés contre lesquelles il avait eu à combattre lors des négociations avec les ambassadeurs concernant cet objet; mais sa démission n'a pas été acceptée. Le Gouvernement a offert de verser 500,000 drachmes à-compte des dividendes de l'emprunt. On peut, en conséquence, considérer cette affaire comme terminée.

ANGLETERRE. — CHAMBRE DES COMMUNES.—Séance du 22 août.

Le colonel Sibthorp : Le secrétaire-d'Etat au département de l'intérieur a-t-il connaissance de la conduite d'un individu récemment arrivé en ce pays, sous le nom du père Mathieu? (On rit). Cet individu fait prêter des serments à beaucoup de monde et peut-être quelque membre du Gouvernement a-t-il prêté lui-même le serment (On rit). Je suis étonné, je l'avoue, que, lorsque les processions sont rigoureusement défendues aux orangistes, on laisse ces individus, assistés par des prêtres papistes, faire tout ce qu'ils veulent.

Sir J. Graham : Je sais que le père Mathieu a visité cette partie du Royaume-Uni, et que, dans la plupart des grandes villes, il a affilié à la société de tempérance beaucoup d'ouvriers, et, je dois l'avouer, le serment prêté par les ouvriers de demeurer sobres ne m'a pas du tout ému (On rit), et je ne serais pas du tout opposé à ce que cette affiliation fût étendue à toutes les classes de la société. (Hilarité). Rien de plus inoffensif, selon moi, que la conduite du père Mathieu, l'apôtre de la tempérance. La seule chose qui m'ait paru digne d'attention, c'est la version publiée sur l'échange de saluts en public entre le père Mathieu et le comte Stanhope.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill de suppression de la traite, qui est adopté avec quelques amendements verbaux. La Chambre s'ajourne.

— On lit dans le *Globe*, sous la rubrique *Paris*, 20 août :

« La nouvelle d'une collision entre un vaisseau français et un vaisseau anglais à Taïti, et la malheureuse affaire de Terre-Neuve, ont fait une grande sensation ici. Les journaux français qui désirent la guerre ont beaucoup exagéré leurs rapports. Si les Anglais sont dans leur tort, ils n'hésiteront pas à donner toutes les excuses et les réparations qui leur seront demandées. »

RUSSIE. — On écrit de Saint-Pétersbourg, 12 août, à la *Gazette de Berlin :*

« La nouvelle donnée par les feuilles allemandes de la prise de la ville de Khiva par les Bokhares est sans fondement. L'émir de Bokharie était entré en campagne avec une armée considérable contre Khiva, et avait commencé à assiéger la ville de Khesaraspe, lorsque, le 26 mai, il fut battu par une division des troupes commandées par Mahommed Emin, frère du prince régnant Rachim-Ruli-Khan. Outre un grand nombre de prisonniers, toute l'artillerie, les munitions, les vivres, et même la tente de l'émir des Bokhares, furent pris par les Khirvenzes. Après cette défaite, l'émir retourna avec toutes ses troupes dans son khanat. Ces nouvelles sont arrivées en date du 6 juin, et elles sont confirmées par d'autres lettres de l'Asie centrale.

ESPAGNE. — Les journaux de Barcelone, du 18 août, ne nous apprennent rien d'important sur la situation de cette ville. Le *Constitutionnel* publie deux proclamations, une de la junte et une du général Arbuthnot, du 16 août. Dans celle de la junte, nous remarquons les paroles suivantes :

La junte s'occupe d'adresser au Gouvernement de Madrid une exposition énergique pour lui faire connaître les conflits qui pourraient survenir s'il n'accédait pas aux justes désirs de la nation, en constituant une junte centrale.

Quant au général Arbuthnot, il recommande aux habitants de Barcelone et aux gardes nationaux de la province de se réunir à l'armée *contre la faction qui veut dominer le Gouvernement.*

— Le *Castellano* du 17 août, donne, dans un supplément, quelques détails sur une réunion électorale tenue à Madrid le même jour. D'après la version du *Castellano*, la bannière de l'Union avait été tout-à-fait déchirée dans cette réunion composée de progressistes constitutionnels, de progressistes républicains et d'ayacuchos. Ainsi, les ayacuchos, en entendant attaquer le régent, s'étaient répandus en injures contre leurs adversaires et les avaient traités de fripons; M. Collantès avait proposé de faire une nouvelle constitution, et M. Ollavarria d'abolir le *veto* royal, ou même de supprimer la reine elle-même, paroles qui avaient provoqué de bruyants applaudissements.

La séance n'était pas finie au départ du courrier.

— L'*Echo del Commercio* publie un manifeste adressé aux électeurs, dans lequel on demande : 1° que la représentation nationale soit plus véritable en assurant l'indépendance des députés, et en les mettant dans l'impossibilité d'accepter du Gouvernement des emplois et des faveurs; 2° qu'il soit mis une limite à la faculté de dissolution des Cortès; 3° que, dans la question du mariage de la jeune reine, les intérêts nationaux soient seuls consultés, sans égard aux influences étrangères, de quelque part qu'elles viennent.

Ce manifeste, signé par MM. Collantès, Campuzano, Jaime Ortega, et d'autres personnages influents, recommande, comme une nécessité de la situation, l'extinction de toute haine et l'union des partis.

— Voici le toast porté par le général Serrano dans le banquet qui a eu lieu en l'honneur de la belle résistance de Séville :

« Je bois à la Presse indépendante, à cette Presse à laquelle nous devons la plus grande partie de notre victoire. (Applaudissements.) Je pro-

seins de conquête de Rosas. Hier, huit ou neuf Français volontaires s'étant trop avancés dans la plaine, ont été entourés et faits prisonniers par l'ennemi. Un Français, à la tête d'un détachement, a marché immédiatement à leur secours. Après une légère escarmouche, l'ennemi s'est retiré; mais, avant son départ, il avait décapité les malheureux qui étaient tombés entre ses mains. Leurs corps et leurs têtes gisaient séparés à l'endroit où ils avaient été désarmés. C'est un fait qui fera honneur au général Oribe.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* publie ce matin, 24 août, une ordonnance royale en date du 7 août, qui règlemente la fabrication du sucre de betteraves et autres sucres cristallisables indigènes; celle de la glucose, et autres sucres non cristallisables. Les établissements où se fabriquent ces derniers devront porter à l'extérieur du bâtiment principal ces mots : *Fabrique de Glucose.*

A cette ordonnance est annexé un tableau des droits à percevoir sur le sucre indigène en exécution de la loi du 2 juillet 1843 :

Ces droits, pour les sucres cristallisables du premier type et nuances inférieures, sont aujourd'hui de 25 fr. pour 100 kilogrammes, et augmenteront d'année en année de 5 fr., de manière à atteindre, en 1847, le chiffre de 45 fr. pour 100 kil.

Pour les sucres cristallisables du deuxième type et nuances comprises entre le premier et le deuxième type, ils sont de 27 fr. 50, et augmenteront de 5 fr. 50 par an, de manière à atteindre, en 1847, le chiffre de 49 fr. 50.

Pour les sucres cristallisables supérieurs au deuxième type, le droit s'élèvera de 30 fr. à 54 fr. par augmentations de 6 fr.

Pour les sucres en pains mélis ou quatre cassons et mercandis, le droit s'élèvera de 32 fr. 50 à 58 fr. 50 par augmentations de 6 fr. 50.

Pour les glucoses et sucres non cristallisables à l'état de sirop et sucre concret, le droit est de 2 fr. et ne variera pas.

Pour les glucoses granulées, il s'élèvera de 25 à 45 fr. par augmentations de 5 fr.

— Le *Messager* nous a fait connaître le résultat des élections municipales qui avaient eu lieu au Mans, le 18. La section qui avait voté ce jour avait nommé quatre candidats conservateurs, et seulement deux de l'Opposition. Depuis, le *Messager* n'a plus donné de nouvelles du Mans. Les journaux de la Sarthe, qui nous arrivent ce matin, nous apprennent que, dans la section D, qui a voté le 20, les six candidats de l'Opposition ont été nommés, parmi lesquels M. Trouvé-Chauvel.

Dans la section E, qui a voté le 22, les cinq candidats de l'Opposition ont seuls obtenu la majorité.

Nomination des présidents et secrétaires.

Aube. — Ont été élus : Président, M. Demeufve, député; secrétaire, M. Doé.

Cantal. — Président, M. Dessauret, député; secrétaire, M. Bonnefond, député.

Corrèze. — Président, M. le baron Rivet; secrétaire, M. Chasteau du Breuil.

Côte-d'Or. — Président, M. Muteau, député; vice-président, M. Philippon; secrétaire, M. Perrenet.

Dordogne. — Président, M. Mérilhou, pair de France; secrétaire, M. de Carbonnier.

Drôme. — Président, M. Monnier de la Sizeranne, député; secrétaire, M. Doux.

Finistère. — Président, M. Perrot; secrétaire, M. de Carné, député.

Gers. — Président, M. Barada, député; vice-président, M. le vicomte de Panat, député; secrétaire, M. Gavarret; vice-secrétaire, M. Cassasobe.

Indre. — Président, M. Lescot de la Milandrie, député; secrétaire, M. Biraune.

Isère. — Président, M. Félix Faure, pair de France; secrétaire, M. de Montal.

Landes. — Président, M. Laurence, député; secrétaire, M. Dupeyré.

Haute-Loire. — Président, M. Calemard de Lafayette; vice-président, M. Mallye, député; secrétaire, M. Dugone; vice-secrétaire, M. de Parron.

Lot. — Président, M. le comte de Mosbourg, pair de France; vice-président, M. de la Romiguière; secrétaire, M. Calmon fils.

Lot-et-Garonne. — Président, M. Merle-Massonneau; secrétaire, M. Laffitte, procureur du roi à Nérac.

Lozère. — Président, M. Rivière de Larque, député; secrétaire, M. Guyot.

Meurthe. — Président, M. Godard-Desmarets; secrétaire, M. Mourot.

Meuse. — Président, M. Etienne, pair de France; secrétaire, M. Gillon, député.

Morbihan. — Président, M. Caradec; secrétaire, M. Cassac.

Haut-Rhin. — Président, M. Struch; secrétaire M. de Golbéry, député.

Tarn. — Président, M. Bernadou, député; secrétaire, M. Gosse.

— M. Guizot a quitté le Val-Richer avant l'ouverture de la session du conseil général, et il était de retour à Paris lundi soir.

On assure que ce départ précipité a suivi de près la réception d'une lettre datée d'Eu, dans laquelle il était dit à M. Guizot que les difficultés qui ont récemment surgi entre la France et l'Angleterre exigeaient que le président du conseil des ministres ne quittât pas l'hôtel du ministère des affaires étrangères.

— La frégate à vapeur, de 450 chevaux, l'*Orénoque*, vient d'être lancée avec succès, des chantiers du Mourillon (Toulon). C'est le deuxième navire à vapeur de cette force qui sort de ces chantiers, où a été construit le *Labrador.*

— Aujourd'hui, jeudi, a lieu, en grande pompe, l'inauguration de la statue de Bichat, sur la place de Bourg, son lieu de naissance. Paris, Strasbourg et Lyon sont représentés à cette cérémonie par des députations.

Faits divers.

Lundi, à neuf heures du matin, le bâtiment de guerre français le *Pluton*, ayant à son bord le contre-amiral prince de Joinville, son épouse et le duc d'Aumale, est arrivé à Wolwich, escorté de l'*Archimède* et du *Napoléon*. La batterie de l'artillerie royale du port a annoncé par un salut royal l'arrivée de LL. AA.

A dix heures les princes ont débarqué, et un autre salut royal a été

Parmi les élèves reçus ingénieurs, se trouvent 3 Suisses, 1 Belge, 1 Américain de la Nouvelle-Orléans, 2 Brésiliens, 1 Prussien et 1 Sibérien.

Parmi les élèves pourvus de certificats se trouvent 1 Sarde et 2 Polonais. Les autres noms appartiennent aux différents départements de la France.

— On lit dans le *Journal du Hâvre :*

« La position des cotons sur notre place reste toujours très bonne. Les ventes de la journée d'hier se sont élevées à 1,617 balles. Les cours se sont maintenus très fermes, à la hausse obtenue. Ce matin, les affaires sont actives de nouveau. Les ventes faites et connues jusqu'à une heure sont de près de 2,000 balles, quoique la note des ventes ne porte que 1,199 balles. Nos cours acquièrent de plus en plus de fermeté, et si nous ne signalons pas quelque faveur, du moins pouvons-nous dire que les détenteurs obtiennent pleinement les prix des classements, et que le les choix du lendemain ne sont pas aussi bons que ceux de la veille. »

— On lit dans le *Journal de l'arrondissement du Havre :*

« Ce matin, à cinq heures, arrivaient sur le cours Napoléon deux compagnies du bataillon en garnison au Havre, ayant à leur tête le commandant de place, le lieutenant-colonel faisant les fonctions de directeur, le capitaine faisant les fonctions de commandant; un officier et les gardes du génie et cent ouvriers couvreurs, maçons, charpentiers, venaient ensuite.

Arrivés devant les magasins Aligre, où déjà se trouvaient les commissaires de police du Havre, quelques appariteurs et des gendarmes à cheval rangés en bataille, l'officier commandant la troupe a fait cerner les constructions et placé des factionnaires de quatre pas en quatre pas, avec la consigne de ne laisser passer que les ouvriers.

Mᵉ Paturon, huissier, s'est alors approché de M. le commandant du génie, et, au nom de M. d'Aligre, a protesté contre la destruction dont sa propriété était menacée, et assigné l'administration militaire pour deux heures, devant M. le président du tribunal civil, jugeant en référé.

M. le commandant du génie n'a pas même voulu prendre connaissance de la signification qui est tombée par terre et y est restée.

Toutes les portes étant fermées, on a envoyé chercher un serrurier pour crocheter les serrures; alors, les ouvriers se sont répandus, qui dans les appartements, qui sur les toits, et l'œuvre de destruction a commencé.

A 6 heures, une nouvelle opposition à la démolition a été présentée à M. le commandant, qui l'a reçue aussi gracieusement que la première.

En ce moment la démolition se continue devant plusieurs centaines de personnes qui, calmes et tranquilles, assistent à cette scène si étrange en pleine paix, et jettent de temps en temps un coup-d'œil significatif sur d'autres magasins qui lèvent haut le front, comme pour narguer le pauvre condamné de l'autre côté du bassin Vauban.

— Beudin, condamné à mort par la cour d'assises à la session dernière, pour assassinat commis sur la personne de M. Thirouin fils, vient de se suicider. Malgré les fers qui lui ont été mis aux pieds et aux mains, et la surveillance dont il était l'objet, il a trouvé le moyen de se pendre avec sa bretelle qu'il est parvenu à fixer à l'un des barreaux de son cachot. Les prompts secours qui lui ont été administrés n'ont pu le rappeler à la vie. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Un malheureux évènement est arrivé à Arès, dans la soirée du 17 : Jeudi, au moment de ces fortes bourrasques interrompues par des coups de tonnerre qui se sont fait également sentir à Bordeaux, cinq pasteurs s'étaient réfugiés dans une cabane afin de se garantir de la pluie, lorsque la foudre est tombée dans la cabane; deux de ces malheureux ont été tués sur-le-champ et les trois autres blessés plus ou moins grièvement.

M. Panillac, médecin à Arès, est accouru à cette terrible nouvelle, et a immédiatement prodigué ses soins aux trois autres blessés, plus terrifiés encore par la vue des cadavres de leurs compagnons que par la gravité de leurs blessures. Aujourd'hui, bien que ces malheureux soient dans un état de faiblesse excessive, on a tout lieu d'espérer que bientôt ils pourront reprendre leurs travaux.

(*Courrier de la Gironde.*)

— Nous lisons dans le *Haro de Caen :*

Vers le milieu de la semaine dernière, les électeurs d'un canton de Domfront étaient appelés à nommer un conseiller d'arrondissement. Un premier tour de scrutin eut lieu. — Les voix se divisèrent sur trois candidats, dont aucun n'obtint la majorité. Au second tour de scrutin, sur les trois, un se retira. — Le débat exista donc entre un industriel et un juge dans un tribunal civil du département de l'Orne. Au dépouillement, le président lut un billet ainsi conçu : « LE MOINS BÊTE DES DEUX. » Le bureau délibéra.

Le résultat de sa décision fut que le juge étant bachelier ès-lettres, licencié en droit, etc., avait donné plus de preuves de capacité et de non-bêtise que l'industriel, et qu'en conséquence le billet qui portait : « LE MOINS BÊTE DES DEUX, » devait lui être attribué.

Le juge fut élu conseiller d'arrondissement.

Les électeurs qui avaient donné leurs voix à l'industriel prétendent que le billet a été mal attribué.

Une personne digne de la plus grande foi nous certifie véritables ces détails que l'on serait tenté de prendre pour une fable.

— Il résulte d'un relevé officiel, publié par la Chambre des Lords, que les pays avec lesquels l'Angleterre a des pactes de réciprocité, en vertu desquels les deux pays peuvent réclamer d'être traités comme les nations les plus favorisées; sont : la Suède, convention de 1826; Pays-Bas, traité de 1837; Autriche, traité de 1838; Portugal, traité de 1842; Russie, traité de 1843; Etat-Unis, conventions de 1815 et 1827; Buénos-Ayres, traité de 1825; Colombie, traité de 1825; Mexico, traité de 1826; Brésil, traité de 1827; Venezuela, convention de 1834; Pérou-Bolivie, traité de 1837; Bolivie, traité de 1840; Texas, traité de 1840; Urugay, traité de 1842. (*Times.*)

— On prétend que le voyage que M. Thiers a entrepris en Suisse a principalement pour objet l'examen du théâtre de la guerre entre les Russes, les Autrichiens et les Français dans les campagnes de 1799. C'est pourquoi M. Thiers portera principalement son attention sur la Suisse allemande.

— M. Michelet, professeur au collège de France, est arrivé à Fribourg. Il se propose d'étudier sur les lieux les opérations militaires de Charles-le-Téméraire, dont il parle longuement dans son Histoire de France.

(*Nouv. Gaz. de Zurich.*)

TRIBUNAUX.

AFFAIRE MÉRENTIÉ.

Lançon et Ce trois traites montant à la somme de 30,000 francs, et les apporte à Paris. Le 30 juin elles sont négociées à la maison Foulet. Ainsi, en résumé, Balthazard Mérentié arrive à Paris ayant entre les mains, en quadruples, en traites de bonnes maisons, en espèces ou billets de banque, la somme de 274,279 francs 5 centimes.

Qu'est devenue cette somme? A-t-elle servi à payer les créanciers de Paris et à faciliter un arrangement avec eux? Evidemment non. Pas un n'a reçu un centime. Ce qu'elle est devenue? Une partie a été saisie cachée dans le lit de la dame Moreau, le reste a été emporté par Balthazard. On a déjà dit qu'il était parvenu à prendre la fuite, et on a acquis la certitude qu'il s'était embarqué au Havre, sous le nom d'Edouard Maignent, sur le navire le *Camoens*, allant à Buénos-Ayres. Pendant la traversée, il a confié au capitaine du navire une somme de 60,000 fr. en or et en argent. Cette somme semblerait même, d'après certains documents, devoir être portée à 100,000 fr. Mais le capitaine a déclaré n'avoir vu que 60,000 f. D'où provenait cet argent? Il n'est pas difficile de le dire.

Les quatorze effets Chighisola, d'une valeur de 145,823 fr. 60 c., ont été retrouvés sur Marius, à l'exception d'un seul, de 5,935 fr. 60 c., sur lequel les inculpés ont refusé de s'expliquer, ce qui prouverait que Balthazard Mérentié l'aura emporté.

M. le président, après avoir fait connaître ces faits, dit à MM. les jurés que, dans la pensée de l'accusation, les traites non retrouvées et l'argent qui n'est pas représenté, ont été emportées par Balthazard.

Guillaume, qui écrit constamment, s'arrête et s'écrie: Doucement...

M. le président. — Emportés par Balthazard.

Guillaume. — Un mot.

M. le président. — Prenez des notes; je ne m'adresse pas à vous.

Guillaume. — Vous attaquez mes frères, je dois les défendre; je suis ici pour cela.

M. le président, continuant. — Avant son départ....

Guillaume. — Quel jour? Vous avez eu vingt-six mois pour chercher des dates; et j'étais en prison.

M. le président. — Il avait une somme de 274,000 fr....

Guillaume. — Nous verrons l'emploi qu'il en a fait.

M. le président. — Une partie de cette somme a été trouvée dans le lit de Mme Moreau.

Guillaume. — Parbleu, vous bouleversez tout. (On rit.)

M. le président. — Le reste a été emporté par Balthazard, qui s'est embarqué au Havre, sous le nom de Maignent, sur le navire le *Camoens*. Voici l'interrogatoire du capitaine Paul Adam; il en résulte que Maignent possédait une somme de 60,000 fr. en or qui lui fut volée par un domestique sur lequel on ressaisit 38,000 fr. seulement.

Pendant les explications données par M le président, Guillaume Mérentié prend une pose tragique. — Comme cette accusation est maigre, s'écrie-t-il, de s'attaquer à ces misères! Dites que les Mérentié ont volé, c'est plus tôt fait.

Voici ensuite l'interrogatoire du témoin Gerboulé, l'un des principaux fournisseur d'effets de complaisance.

D. Quelles ont été vos relations avec Guillaume Mérentié? — R. J'ai été pendant quelque temps son commis.

D. Combien aviez-vous chez lui? — R. 1,200 fr. par an.

D. Y a-t-il long-temps? — R. Trois ans et demi.

D. N'a-t-il pas pris, à une certaine époque, sa nourriture chez vous? — R. Oui, Monsieur, à raison de deux francs par jour.

D. Ne vous a-t-il pas demandé des billets de complaisance? — R. Oui, Monsieur, et je lui en ai fait. J'en ai fait beaucoup, et de confiance, parce que je voyais qu'ils étaient payés et que les maisons où on les présentait les recevaient d'accord avec Guillaume Mérentié.

D. Quelles ressources aviez-vous pour faire pour 1,187,000 francs de ces billets? — R. On les payait au fur et à mesure; je croyais que les maisons qui négociaient savaient que c'étaient des billets de fabrique. J'ai pensé que c'était un usage du commerce. Au reste, dix-huit mois avant la faillite il n'y en avait plus un seul sur la place.

M. le président. — C'est qu'ils étaient remplacés par d'autres.

Guillaume, se levant. — C'est une erreur, toujours la même erreur du travail de l'accusation.

M. le président, au témoin. — Voici une lettre de crédit écrite par vous à la maison de Londres, dans laquelle vous lui dites que vous lui ouvrez un crédit de 4,000 livres sterling, c'est-à-dire 100,000 francs; et vous ajoutez: Ne dépassez pas ce chiffre, car je ne peux aller au-delà. (Rires.)

Guillaume, vivement. — Erreur!

M. le président. — Comment pouviez-vous...

Guillaume. — Eh bien!

M. le président. — Demander à Gerboulé...

Guillaume. — Eh bien!

M. le président. — Ecoutez-moi donc! Comment pouviez-vous demander à cet homme des lettres de crédit? Expliquez-vous.

Guillaume. — C'est bien facile. Quand on est obligé de payer des commissions énormes à l'étranger, est-ce qu'il y a du scrupule à chercher les moyens de ne pas les payer? Par ces moyens, mes frères gagnaient de l'argent, et tout le monde était payé.

M. le président, au témoin. — Voici une autre lettre dans laquelle vous déclarez avoir ouvert un crédit de 100,000 francs à Guillaume Mérentié, un autre de 100,000 francs à la maison de Marseille, un autre de 100,000 francs à la maison de Hambourg, et un autre de 300,000 francs à Marius Mérentié, de Londres; en tout 600,000 francs. Vous fixiez la durée de ce crédit à cinq années, *avec faculté* de reverser ces crédits d'une maison sur une autre. (On rit.)

Guillaume Mérentié, vivement. — Je demande la parole. Il faut en finir, messieurs; une circulation semblable émise peut-elle être contestée? Vous devriez la louer, au lieu de nous poursuivre. (Ici l'accusé reprend sa théorie sur les effets de complaisance, et demande toujours qu'on lui montre un seul créancier. Après une pause, il reprend). Vous n'en avez pas!... C'est donc vouloir traîner pour rien des gens dans la boue. Voulez-vous m'accorder deux minutes, et ces messieurs comprendront comment cet homme qui est ici (c'est de lui qu'il parle), cet homme, ai étrangement méconnu, a pu faire sa fortune et celle de ses frères en dix ans.

M. le président ordonne la recherche de quelques pièces, et dit à Guillaume Mérentié de s'asseoir. Il obéit; mais pendant qu'on procède à cette recherche, il lance à demi-voix des phrases entrecoupées, comme celles-ci: « Ne vous pressez pas... Je vivais avec 40 sous par jour... L'économie... Oui, avec 40 sous par jour... C'était ma fortune... » Et chacune de ces phrases est suivie par une invitation au silence que lui adresse M. le président en frappant sur son bureau.

M. le président, au témoin Gerboulé. — Vous avez souscrit des billets à d'autres qu'à Guillaume? — R. Oui; j'en ai fait au nom de Decker.

D. Qu'était-ce que Decker? — R. C'était ma femme. (On rit.)

D. Vous avez menacé Guillaume Mérentié, s'il ne payait un billet de 100 fr., de révéler les billets que vous lui aviez souscrits, et que vous faisiez monter à 4 millions. — R. Oui, Monsieur; j'ai pu écrire cela dans un moment de colère, je venais de quitter la maison Mérentié. Je ne serai jamais délateur de personne, (s'échauffant) dût-il m'en coûter la mort... Oui, la mort. Je suis étonné que M. Guillaume n'ait pas détruit cette lettre.

Guillaume. — C'est trop juste, brave homme; je ne déchire jamais rien. Voyez, Messieurs, quel travail a fait l'accusation sur ces 100 francs, sur une affaire si simple et si bien éclaircie par ce brave homme. (Avec feu.) Est-ce ainsi que vous protégez le commerce en France, Monsieur l'avocat-général? (Hilarité générale.) Vous riez, Monsieur; mais le commerce vous écoute, Monsieur.

M. le président. — Gerboulé, en définitive, vous avez voulu rendre un service? — R. C'est ça.

D. C'est un service qui a été funeste. — R. Je ne sais s'il a été *funèbre* (on rit); je ne voyais pas si loin.

M. le président. — Allez vous asseoir.

Mme Decker, femme Gerboulé, dépose des mêmes faits que son mari.

M. Philippe, joaillier, vient ensuite déposer que Guillaume Mérentié lui offrit de monter un magasin de matières d'or et d'argent en le commanditant de 30,000 fr. Guillaume Mérentié promit à M. Philippe de laisser entre ses mains une somme de 100,000 fr., sur laquelle il se réservait de tirer par partie, sauf à parfaire au fur et à mesure cette somme. M. Philippe, pour réaliser cette entreprise, prit un fort loyer à bail, organisa son magasin. Mais il ne vit jamais le premier sou des 100,000 fr. promis.

M. Philippe exigea la résiliation du marché, et menaça Mérentié de dénoncer ses tripotages aux banquiers. Mérentié s'arrangea du matériel pour 15,000 fr., et M. Philippe lui fit des effets pour autant. Mérentié avait demandé à M. Philippe qui lui réclamait les 100,000 fr. promis de lui faire une lettre de crédit de pareille somme.

Audience du 24.

L'affaire a gardé aujourd'hui la même physionomie qu'hier. On a entendu encore des témoins à charge qui ont déposé des pertes que leur ont fait éprouver leurs relations avec la maison Mérentié frères.

L'audience de demain paraît devoir offrir plus d'intérêt. M. Pierrugues Vernimac comparaîtra; il a vu s'engloutir 2,500,000 fr. dans ce gouffre, et sa déconfiture s'en est suivie. On dit qu'il n'est pas encore remis du coup terrible que cet événement lui a fait éprouver.

Marius Mérentié, dont les allures annonçaient jusqu'ici beaucoup d'indifférence, paraît aujourd'hui affaissé et abattu. Il est sous le coup du soupçon que M. l'avocat-général a fait peser sur lui hier en lui opposant la condamnation à un an de prison prononcée à Aix contre un nommé Mathieu Marius Mérent é. Il répète souvent: « M'accuser d'escroquerie, moi, un négociant! Le croirait-on à Marseille? »

Me Berryer doit présenter la défense de Guillaume Mérentié, et Me Crémieux celle de Marius. Le commis Jourde sera défendu par Me Bachère, dont le talent confirme tous les jours les espérances que son brillant début avait données.

Spectacles du 25 août.

OPÉRA. — La Péri. — Le Guerillèro.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Un veuvage. — Le Bourgeois de Gand.

OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. — Angélique.

VAUDEVILLE. — Une Femme. — Mme Barbe-Bleue. — Quand l'amour s'en va. — La Robe déchirée.

GYMNASE. — Le Baiser. — Francesca. — Deux Sœurs. — Lucrèce à Poitiers.

VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Les Nouvelles. — Les Lutins de Bretagne. — Les Contrebaudiers.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* **23** *août* **1843.**

LEFÈVRE, jardinier-maraicher, r. Candale, 2, à Pantin; juge-com., M. Rodier synd. pr., M. Henrionnet, r. Cadet, 13.

Du 7 août.

COLSON, cloutier, r. Malard, 6, Gros-Caillou; juge-com, M. Milliet; synd. prov., M. Richomme, r. Montorgueil, 71.

BOURSE DU 24 AOUT.

La baisse des fonds anglais, venus à 94 3/8 1/2, a contribué à jeter quelque froideur dans les négociations de la matinée.

Le 3 0/0 offert à 81 15, puis 12 1/2, a fait 10 presque dès l'ouverture, et ne s'est guère relevé. Le report de 23 3/4 est immédiatement monté à 25 demandé, et la crainte d'une assez forte livraison de rentes 3 0/0 en liquidation, n'est probablement pas étrangère à cette reprise du 3 0/0, qui tendait plutôt à baisser depuis hier.

Sur les autres fonds on a pu remarquer, au milieu d'une certaine stagnation, un peu de tendance à fléchir. Un seul, le 5 0/0 portugais a monté de 1/8.

Au comptant. Grand'Combe, 1380, ex divid. — Sambre à l'Oise, 650. — Jouissances des 4 canaux, 135. — Seyssel, 698 75. — Lin Maberly, 380.

Fin courant. Emprunt Belge de 1840, 107 3/8.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	122 65	122 70	122 60	122 60	122 75
— fin cour. . .	122 60	122 65	122 60	122 60	122 70
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 5	81 15	81 05	81 15	81 20
— fin cour. . .	81 15	81 15	81 10	81 10	81 20
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. D. LE C. PR.
4 1/2 0/0. . . .	»	»	»
4 0/0	104 75	»	»
O. de la Ville .	1318 75	»	B. 1 25
Banque de Fr. .	3285 »	»	B. 2 50
C. Laf. de 5000.	5080 »	»	»
— de 1000.	» »	»	»
Caisse Hypoth..	765 »	»	»
Quatre Canaux.	» »	»	»

Cours de la coulisse. à 4 heures. 81 12 1/2.

—

Bons du Tr. 3 1/4 à 3 mois.

—

Pièces de 20 et 40 fr. Agio, 9 à 10 le mille.

Chemins de Fer.

St-Germain . .	810	»	»	S.-Ger. fin c. » 810.
Vers. R. Dr. .	285	282 50	B. 5	
do R. G. . .	105 »	106 25	»	
Orléans	667 50	670 »	»	Orléans, » 670.
Strasb. à Bâle.	190 »	191 25	»	Strasbourg. » 191 25.
Rouen.	705 »	707 50	B. 2 50	Rouen. » 707 50 710.
Havre.	537 50	»	»	Havre. » 538 75

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	107 3/8	»	»	Londres, 22 août.
— Portugais. .	41 3/4	41 7/8	H. 1/8	
Esp. D. active.	28	»	B. 1/4	Consol. 94 3/8 1/2.
0/0 Naples . .	107 »	»	»	Esp. actif. 22 7/8.
— Romain. .	105 3/4	»	B. 1/4	Portug. 41 3/4.
Obl. Piémont. .	1197 50	»	»	Colombiens. 25 1/4.
Emp. d'Haiti. .	500 »	»	»	Mexicains. 37 1/8.

BULLETIN AGRICOLE.

La baisse générale des blés, sur l'ensemble des marchés français, est encore tenue en suspens, sur quelques points, par les pluies violentes qui contrarient la moisson dans les départements où la maturité des froments s'est trouvée cette année de trois semaines en retard sur les années ordinaires. Nous nous souvenons à peine d'avoir vu dans l'Ouest et le Nord des portions importantes de la récolte encore sur pied au 21 août. La moisson de 1843 offre cette particularité qu'elle est deux fois plus lente et plus difficile à faire que de coutume, à cause de l'état des blés versés et de l'abondance des pailles.

Toutefois, après quelques fluctuations, les blés reprendront avant peu leur taux moyen sur toute la France, et s'il y a quelque part une hausse un peu forte, c'est qu'elle sera l'ouvrage de la spéculation.

A Londres, les résultats de l'ensemble de la récolte en Angleterre sont connus; on y regarde la récolte comme décidément mauvaise: une cherté des céréales va s'ajouter aux autres embarras qui menacent la Grande-Bretagne.

L'Allemagne, la Pologne et la Russie paraissent au contraire avoir une grande abondance de grains. Cependant les prix connus des blés de la Baltique se soutiennent; le mouvement de baisse n'est pas encore bien prononcé.

Les graines fourragères commencent à paraître sur les marchés; elles seront cette année abondantes et de très bonne qualité. Les prix ne s'écartent pas de la moyenne des années ordinaires.

A Toulouse, la graine de trèfle valait, au dernier marché, 40 à 43 fr. les 100 kil.

Voici les prix des farines à la halle de Paris; nos lecteurs pourront les comparer avec les prix des farines sur différents points de la France; ils remarqueront que ni ces prix, ni les taxes du pain, ne coïncident avec le cours des céréales.

Halle de Paris.

Farines blanches,	les 100 kil.,	1re qual.	40 50 à 41 00
id.	id.	2e qual.	39 50 à 40 00
id.	id.	3e qual.	38 50 à 39 00
Farines bises,	id.	1re qual.	34 00 à 35 00
id.	id.	2e qual.	23 00 à 26 00
Taxe du pain,	le kilogramme,	1re qual.	35
id.	id.	2e qual.	28
AIX. — Farine,	les 100 kilog.	1re qual.	43 00
id.	Pain, le kilogramme,	1re qual.	42
id.	id.	2e qual.	42
BOURGES. — Farine,	les 100 kil.	1re qual.	38 50
id	id.	2e qual.	33 50
id.	Pain, le kilogr.,	1re qual.	45
id.	id.	2e qual.	40
id.	id.	3e qual.	35
id.	id.	4e qual.	30
ISSOUDUN. —	id.	1re qual.	40
id.	id.	2e qual.	31
CHATEAUROUX. —	id.	1re qual.	40
id.	id.	2e qual.	33
MORTAGNE. —	id.	1re qual.	32 1/2
id.	id.	2e qual.	27 1/2
id.	id.	3e qual.	22 1/2
SENS. —	id.	1re qual.	35
id.	id.	2e qual.	30
CLERMONT (Oise).	id.	1re qual.	31 2/3
id.	id.	2e qual.	25 2/3
MEAUX. —	id.	1re qual.	32
id.	id.	2e qual.	27

Nous multiplions à dessein ces citations. Les prix des céréales n'offrent nulle part un décousu semblable à celui de la taxe du pain. Les différences les plus saillantes portent sur le pain bis, sur le pain du peuple. Le même ouvrier, gagnant à bien peu de chose près le même salaire, dans des circonstances économiques presque semblables, paie en ce moment le pain bis à Sens, 30 c., à Châteauroux, 33, à Issoudun, 31, à Bourges, 30, à Mortagne, 27 1/2.

Tous ces cours, moins le dernier, sont beaucoup plus élevés qu'à Paris, et les salaires sont dans toutes les villes où le pain est ainsi taxé, d'un quart ou d'un tiers plus faibles qu'à Paris. Il y a là de quoi mériter la plus sérieuse attention de l'autorité supérieure, et nous ne cesserons pas de lui signaler des anomalies auxquelles il dépend d'elle de mettre un terme.

Nous ne saurions trop engager nos confrères des départements à donner fréquemment le cours des principales denrées, comme le font quelques feuilles de l'Ouest, du Centre et du Midi. Ces données, en ce qui touche aux produits de l'agriculture, sont d'une grande utilité: elles permettent d'apprécier les conditions économiques des populations; elles peuvent servir à contrôler les cours officiels, qui sont trop souvent des cours officieux.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 26. SAMEDI 26 AOUT 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : — 68 — 31 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ébrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 25 AOUT.

La loi ordonne la révision des tarifs du canal du Loing; le ministère n'ose pas exécuter la loi.

Nous appelons l'attention des conseils généraux du Centre et de l'Est sur la nécessité d'une mesure qui intéresse au plus haut degré l'industrie, le commerce et l'agriculture d'un grand tiers de la France.

Nous voulons parler de la révision des tarifs du canal du Loing, propriété du Domaine privé et des Orphelines de la Légion d'honneur.

Le canal du Loing est la clé de la navigation de la Loire.

Tous les vins du Beaujolais, du Mâconnais et du Rhône, les provenances du canal du Rhône au Rhin, les houilles de Saint-Etienne, de Saône-et-Loire, de l'Allier, de l'Auvergne, les fruits et les vins de ces dernières provinces, les charbons de bois de la Nièvre, en un mot, tous les produits agricoles, métallurgiques et minéralogiques des bassins de la Loire, de la Nièvre, de l'Allier et de la Saône, s'expédiaient autrefois pour Paris par la voie du canal du Loing, prolongement du canal de Briare.

L'énormité des tarifs du canal du Loing a depuis longues années détourné de cette voie les expéditions du commerce. Les houilles de Saint-Etienne, de l'Allier et de Saône-et-Loire ont été chassées du marché de Paris, qui s'est trouvé livré sans concurrence aux houilles de Belgique et d'Anzin. Les vins de la Saône et du Rhône ont pris la voie du canal de Bourgogne, qui a diminué ses tarifs pour faire concurrence au canal du Centre, propriété de l'Etat, administrée par l'Etat.

Les produits métallurgiques des grandes usines de la Nièvre s'expédient maintenant par le roulage, qui est devenu moins cher que le transport par eau, à raison de sa rapidité. Les fers du Berry, les vins et les fruits de l'Auvergne ont été privés de leurs principal débouché.

Que l'on se donne la peine de comparer entre eux les droits de navigation perçus par les divers canaux de France, et l'on verra qu'aucune administration n'impose au commerce d'aussi rudes conditions que celle du canal du Loing.

L'exagération des tarifs du canal du Loing n'est pas d'ailleurs la seule cause qui ait motivé l'abandon de la voie de la Loire pour les expéditions sur Paris. Les dimensions de ses écluses ne sont pas en rapport avec celles du canal du Centre et du canal Latéral, de sorte que les expéditeurs sont obligés de transborder leurs chargements pour entrer dans le canal du Loing. Le canal de Briare, dont l'administration ne se distingue pas non plus par un caractère de générosité prodigue, a cependant compris la nécessité de s'imposer des sacrifices, pour éviter au commerce cette obligation ruineuse du transbordement. Le canal de Briare a dépensé près d'un million, depuis 1830, pour élargir ses 42 écluses, et mettre ses dimensions en rapport avec celles des canaux ci-dessus. Or, la situation du canal de Briare est beaucoup moins prospère que celle du canal du Loing.

Vainement l'administration a-t-elle tenté à diverses reprises d'adoucir l'âpreté financière de la compagnie du Loing. La compagnie du Loing s'est montrée intraitable. Ces mémorables paroles prononcées par M. le ministre des finances actuel, en décembre 1838 : « *que la résistance des compagnies des canaux aux vœux du Gouvernement et du Commerce, était une véritable calamité publique,* » s'appliquent parfaitement à la compagnie *propriétaire* du canal du Loing.

M. le comte Jaubert, député du Cher et propriétaire d'usines dans ce département et dans celui de la Nièvre, a vainement saisi la Chambre, en 1840, d'une proposition ayant pour but le nivellement et l'uniformité de tous les tarifs de la navigation intérieure de la France. La compagnie du Loing ne s'en est pas émue. Cependant M. Jaubert allait, dans sa proposition, jusqu'à réclamer l'expropriation des compagnies du Loing et de Briare, pour cause d'utilité publique, en cas de résistance de leur part. Que sont devenues les propositions de M. le comte Jaubert?....

Ainsi, l'âpreté financière et l'outrecuidance des prétentions d'une seule compagnie suffisent, sous le régime actuel, pour paralyser les développements de la prospérité matérielle de trente départements.

Ainsi, l'Etat, qui opère avec les deniers des contribuables, a bâti à grands frais le canal du Centre pour joindre la Saône et le Rhône à la Loire et à la Seine; il a construit le canal latéral à la Loire, le canal du Berry, pour mettre en communication avec Paris le centre du royaume. L'Etat est chargé de l'entretien des rivières et des fleuves qui amènent les bateaux dans le canal du Loing.—Et il suffit d'une opposition, d'une prétention pécuniaire du canal du Loing, qui n'est qu'un point de cet immense réseau de lignes navigables, pour rendre infructueux tous les sacrifices du Trésor.

L'Etat consent-il, dans l'intérêt général du commerce et de la consommation, à réduire les droits de navigation sur le canal du Centre, qui lui appartiennent; à quoi bon la réduction, si l'objet dégrevé, en sortant du canal du Centre, doit être surimposé par l'Administration du canal Latéral, des canaux de Briare et du Loing. Il est parfaitement évident que, dans cette circonstance, les sacrifices de l'Etat ne profiteront qu'à des intérêts rivaux et même hostiles, et que le marché de Paris n'en continuera pas moins d'être livré sans concurrence aux productions de la Belgique et de la riche compagnie d'Anzin.

Ainsi les procédés de l'industrie métallurgique ont acquis un haut degré de perfectionnement dans cette région centrale dont nous discutons ici les intérêts. On sait que ces perfectionnements ne sont pas l'œuvre d'un jour; que ces procédés ne s'appliquent pas sans d'énormes dépenses préalables : et quand cette industrie aurait besoin de toute sa liberté pour produire les heureux résultats que le pays attend d'elle, on l'entrave par des taxes énormes dont la charge vient s'ajouter à celle du haut prix du combustible.

Un tel état de choses ne peut durer. L'intérêt collectif ne doit pas être plus long-temps immolé à cet égoïsme révoltant de l'intérêt privé.

Le désir seul de servir l'intérêt général aurait dû être assez puissant sur l'esprit de l'Administration pour lui donner le courage de débarrasser le commerce et la production de trente départements de l'obstacle qui les entrave. Mais nos ministres, semblables à ces enfants qui viennent se plaindre à leurs parents d'avoir été battus, aiment mieux se plaindre à la Chambre des résistances tyranniques des compagnies, que de forcer ces résistances, quand ils ont pour cela tous les moyens en main.

En effet, la résistance de la compagnie du canal du Loing à toutes les mesures de réduction de tarif sollicitées par l'administration n'est pas seulement révoltante par son caractère d'âpreté; elle n'est pas seulement absurde, en ce sens qu'elle paralyse la navigation de la Loire, et que la compagnie tire sur ses propres troupes; cette résistance provocatrice ne peut pas même s'appuyer sur les termes d'un contrat, comme les prétentions des Compagnies financières des canaux. La loi l'a prévue, qui mieux est, et elle a armé le Gouvernement des moyens de la briser.

C'est le décret du 16 mars 1810 qui est le titre constitutif de la propriété du canal du Loing. Aucune loi postérieure n'a abrogé, que nous sachions, les dispositions de ce décret, quelles que soient d'ailleurs les mutations qui aient pu s'opérer dans les noms des propriétaires.

Or, ce décret dispose textuellement : que la révision des tarifs du canal du Loing aura lieu en 1840, *et que le tout sera réglé administrativement.*

Voilà donc plus de trois ans que ces tarifs auraient dû être révisés et réglés *administrativement.* Voilà trois ans que la loi ordonne aux ministres d'agir, et que les ministres n'agissent pas. Cette coupable inertie n'a pas de nom; les intérêts majeurs de 30 départements sont ici en cause, et les populations qui souffrent sont naturellement tentées d'attribuer à une influence plus puissante que celle des ministres, cette non-exécution de la loi, dans une affaire où le Domaine privé de la Couronne est partie.

Pour tous ces motifs, nous engageons vivement les conseils généraux de l'Est et du Centre à formuler un vote énergique pour rappeler le ministre des finances à l'exécution du décret de mars 1830, qui a fixé pour 1840 la révision des tarifs du canal du Loing. M. Lacave-Laplagne ne peut manquer d'accepter avec reconnaissance une manifestation solennelle qui lui donnera si beau jeu pour mettre fin à ces résistances des intérêts privés, qu'il a qualifiées lui-même de *véritables calamités publiques.*

Voici qui peut servir au surplus à tranquilliser la conscience des mandataires les plus timorés des départements sur le résultat d'une semblable manifestation.

Le canal du Loing est, de tous les canaux de France, celui qui a coûté le moins et qui rapporte le plus à ses propriétaires. Les dépenses de construction se sont élevées, jusqu'à ce jour, à 4 millions; les frais annuels d'entretien s'élèvent à 50,000 fr., et son revenu brut à 900,000 francs. Reste 850,000 francs pour l'intérêt d'un capital de 4 millions. C'est un placement à 21 p. 0/0.

Ajoutons que la loi de nivose an V, rendue sur le rapport du célèbre Guiton-Morveau, avait déjà déclaré nulle la donation du canal du Loing, faite au frère de Louis XIV, sous le motif que la rivière du Loing, étant navigable par bateaux, à l'époque de la donation, faisait partie du domaine de l'Etat, et était par conséquent inaliénable.

Tous les arguments qui précèdent sont applicables à la compagnie du canal de Briare. Le *pronunciamento* des Conseils-généraux devrait frapper sur les deux compagnies.

Le travail est-il organisé ?

Nous en faisions naguère la remarque : pour les journaux qui se disent amis du peuple, il n'y a plus que deux politiques. L'une peut se résumer ainsi : *Mystification du peuple;* l'autre inscrit hautement sur sa bannière cette devise qui sera le mot d'ordre de notre époque : ORGANISATION DU TRAVAIL, ASSOCIATION DES CAPITALISTES ET DES TRAVAILLEURS; car telle est la condition *sine qua non* de l'avènement réel des masses laborieuses aux garanties et à la dignité de la vie sociale.

Le *Siècle* publie aujourd'hui un article qui appartient en plein à la première de ces deux politiques, tout en usurpant quelques-uns des termes du vocabulaire de la seconde; un article où l'on

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

La seconde entrevue.

C'est sur le perron du grand escalier de l'hôtel que Mme Froissart, allant chez M. de Villa-Réal, et M. de Villa-Réal allant chez Mme Froissart, se rencontrèrent.

Pendant quelques minutes ils se regardèrent sans pouvoir se parler.

— Madame, dit enfin M. de Villa-Réal, j'avais l'honneur de me présenter chez vous, à titre de locataire, pour vous importuner d'une demande; mais vous sortez....

Le ton riant, quoique gêné, de M. de Villa-Réal, fit rentrer les brûlantes couleurs qui s'étaient allumées sur les joues d'Adeline; et, encouragée ... [illegible]

duquel elle avait résolu de s'humilier. Non, jamais, pensa-t-elle, je ne lui dirai maintenant ce que Froissart m'a chargé de lui demander.

— Prenez garde, Madame, de me l'accorder trop vite, cette faveur; si vous alliez vous repentir de votre générosité ?...

— Vous ne me demanderez, j'en suis sûre, reprit Adeline, qu'une chose qu'il serait honorable à M. Froissart de vous donner.

— Vous avez eu la bonté de me deviner, Madame.

— Mais pas encore...

— Je suis votre locataire.

— Je crois m'en souvenir, monsieur le duc; et je crois savoir aussi que vous songez à nous quitter. Le logement est si petit, si incommode...

— Le quitter! Et j'aurais appelé cela une faveur, Madame?

Une longue pause mesura l'instant où de Villa-Réal se tut et celui où il reprit d'une voix moins assurée :

— Non, Madame, je ne veux pas le quitter. Il est possible que j'a... [illegible]

— Non, Madame; mais j'ai peur qu'on ne me chasse avant ce temps écoulé.

— Monsieur le duc parle-t-il sérieusement?

— Je parle très sérieusement, Madame, quand je souhaite de passer un bail aussi long que la loi le permet.

— Mais vous auriez bien meilleur marché, Monsieur, d'acheter ce pavillon qui vous plaît tant.

— Me le vendrait-on, Madame ?

— Oh! mon Dieu! pensa Adeline, on dirait qu'il devine l'intention de mon mari; il va au devant de ce que j'allais si péniblement lui proposer; il m'épargne la contrariété d'ouvrir ce marché qui dit nos désastres... Je ne puis, je ne dois pas négliger de faire ce que Froissart m'a recommandé... ce serait mal...

— Peut-être mon mari, reprit-elle, vous vendrait ce pavillon; mais je crois... En effet, il m'a parlé quelquefois de le vendre...

— A d'autres qu'à moi, Madame?

entasse les contradictions et les sophismes pour arriver à cette conclusion qu'*il n'y a pas à se préoccuper d'une organisation industrielle, car elle existe.*

Oui, voilà le thème des économistes-bornes. Que parlez-vous, disent-ils, d'organiser, d'assurer le travail, de régulariser les rapports entre les maîtres et les ouvriers, entre les diverses industries? N'avons-nous pas des chambres de commerce? N'avons-nous pas les conseils supérieurs du commerce, des manufactures et de l'agriculture? N'existe-t-il pas dans certaines villes une institution, celle des conseils de prud'hommes, destinée à vider à l'amiable les différends qui peuvent survenir entre les chefs de la fabrique et les ouvriers qu'ils emploient? N'y a-t-il pas même quelques écoles industrielles? Que peut-on demander de plus?

Puis, comme si l'on avait révélé aux partisans de l'organisation du travail l'existence d'institutions qu'ils ne soupçonnaient pas, « Ne nous mettons point, » s'écrie-t-on, « par ignorance de ce » qui est, à la poursuite d'un vain idéal, qui risque le plus sou» vent de dégénérer en utopie. »

Utopie! c'est le grand mot : il vaut à lui seul toutes les raisons; nous ne nous étonnons pas qu'il soit venu sous la plume de l'écrivain du *Siècle*.

Mais n'est-ce pas vous, Messieurs, qui êtes les utopistes, utopistes aveugles et obstinés, vous que les résultats les plus déplorables du système qui vous a séduits ne peuvent ni éclairer, ni désillusionner sur son compte? Vous voyez à l'œuvre la libre concurrence, qui serait mieux nommée concurrence *oppressive et mensongère*; et ce n'est pas sur les fruits qu'elle porte, —falsification de toutes les denrées, banqueroute, avilissement du travail, désordres de toute espèce, —que vous voulez qu'on la juge; c'est sur je ne sais quelles perfections imaginaires dont vous vous plaisez à tracer le tableau, comme pour railler les dupes et les victimes qu'elle fait chaque jour?

« La libre concurrence, dites-vous, doit faire naître et entre» tenir l'émulation, mais non dégénérer en lutte aveugle, en » guerre intestine, également désastreuse pour les vainqueurs » et pour les vaincus; elle doit exciter les améliorations indus» trielles, mais non pas favoriser les écarts de la fraude et les » calculs cupides de l'improbité. »

A merveille! Mais si elle produit tous les résultats dont vous ne voulez point, que vous condamnez, que vous flétrissez avec raison, comment hésitez-vous à la condamner elle-même? Orgon croyait du moins après avoir vu : la foi des économistes dans leur idole est beaucoup plus forte que celle du personnage de la comédie dans la sainteté de Tartufe.

De cette loyale et salutaire concurrence qu'ils invoquent la possibilité même n'existe pas dans les conditions actuelles. Permis aux optimistes du *Siècle* d'écrire : « Aujourd'hui chacun » est maître de sa capacité et de son industrie, aucune entrave » ne l'arrête. » Les faits donnent incessamment le démenti à cette belle sentence; inutile donc de s'arrêter à faire voir combien peu, par malheur, elle a de fondement. Il faut croire que le *Siècle* prend ses vœux pour des réalités. Ces vœux-là font honneur à ses sentiments; mais il ne devrait pas se prévaloir de ses illusions, pour chercher à jeter le discrédit sur ceux-là mêmes qui apportent les moyens de réaliser ses généreux désirs.

A en croire le *Siècle*, « les rapports entre maîtres et ouvriers » sont réglés par un contrat librement consenti. » Ce n'est point ce que nous enseigne Adam Smith, qui a bien autant d'autorité en cette matière que le publiciste du *Siècle*. Adam Smith, à propos du débat auquel donne lieu la fixation du salaire entre le maître et l'ouvrier, dit ingénuement : « Il n'est pas difficile de » deviner laquelle des deux parties doit forcer l'autre à subir » ses conditions. » Sauf dans quelques cas exceptionnels, la remarque du père de l'économie politique se vérifie constamment et chaque jour.

Nous aurions beaucoup d'autres observations à faire sur le long article du *Siècle*; mais, forcés d'abréger, nous lui adresserons, en finissant, deux questions :

Première question. — Est-il pour le système actuel de la concurrence?

Eh bien! avec ce système, il n'y a pas un homme engagé dans le commerce et l'industrie qui puisse être sûr d'en sortir sa fortune et son honneur saufs. Avec ce système, et quelle que soit la surveillance qu'apporte le Gouvernement dans la limite qui lui est laissée, il est impossible (l'expérience l'a démontré) de garantir le peuple contre la sophistication des denrées, même alimentaires, et contre une foule de fraudes à peu près insaisissables du génie mercantile. Avec la concurrence anarchique actuelle enfin, même impossibilité de mettre la classe laborieuse à l'abri du chômage et de la dépréciation du salaire.

Deuxième question. — Le *Siècle* admet-il le salaire comme la loi normale et éternelle du rapport entre le maître et les ouvriers?— Eh bien! le salaire, c'est une vie gênée, misérable et précaire à tout jamais pour le grand nombre des travailleurs.

La concurrence sans solidarité et sans garantie, le salaire réglé sous l'empire de cette même concurrence, c'est l'incertitude du lendemain pour tout le monde industriel; c'est l'épée de Damoclès continuellement suspendue sur la tête de chacun, maître et ouvrier. Ceux qui prônent le maintien d'un tel régime, sont, par le fait, qu'ils le sachent ou non, les ennemis du peuple, les ennemis du bourgeois comme du prolétaire.

On lit dans le *Sun* :

« Nous apprenons que S. M. la reine, qui se propose de faire incessamment une excursion sur mer, a aussi le projet de passer de Southampton sur la rive opposée, et de faire une visite à S. M. Louis-Philippe dans son château d'Eu. D'un autre côté, on assure que le roi Louis-Philippe pourrait bien aussi faire une excursion en mer pour aller à la rencontre des princes ses fils, et de la princesse de Joinville, qui seront accompagnés, à leur retour, de la reine et du prince Albert, et que le roi profitera de cette occasion pour faire une visite à S. M. la reine à bord du yacht royal. Nous voyons dans cet échange de bons procédés et de sentiments bienveillants une garantie de plus des bonnes relations politiques entre les deux pays. Une pareille entrevue entre deux souverains éloigne les sentiments de défiance et déjoue de misérables intrigues de cour. Le ton franc et loyal de la reine et la franchise de ceux qui l'entourent, donneront au roi et aux princes ses fils une preuve irréfragable du désir sincère de S. M. de cultiver des relations d'amitié entre les deux cours. De cette manière on fera tomber les idées chimériques concernant la domination universelle à laquelle aspire l'Angleterre, le désir qu'elle a d'anéantir le commerce maritime de la France, d'usurper l'empire de la mer, idées que tant de journalistes français se plaisent à propager. Rien de mieux, à notre avis, que les petits voyages que font les princes français, et dans lesquels ils se conduisent de manière à dissiper les vains fantômes évoqués par M. Thiers et son école. Ils ne verront rien dans le souverain, la cour, le peuple, le génie et les institutions de notre pays, si grand et si riche, qui ressemble à cette perfide Albion dont on leur a tant parlé. Au contraire, l'amitié franche et loyale et les hommages respectueux d'une nation dont la puissance prodigieuse ne dépasse pas la magnanimité, leur prouveront que si des mésintelligences ont amené un isolement temporaire, la communauté de sentiments et d'intérêts qui doit exister toujours entre les deux pays n'en a pas été altérée. »

Nous nous associons de grand cœur, pour notre part, aux vœux exprimés par le *Sun* dans l'article qui précède. Assurément rien ne serait plus désirable que de voir les relations d'amitié entre la cour de France et celle d'Angleterre se resserrer de plus en plus, et rien ne serait plus désirable aussi que de voir disparaître ces ferments de rivalité haineuse que certains journaux, de ce côté-ci comme de l'autre côté de la Manche, semblent prendre à tâche d'entretenir entre les deux peuples.

Mais une condition est nécessaire, que l'Angleterre ne l'oublie pas, pour rendre durable entre les deux pays cette communauté de sentiments et d'intérêts dont parle le *Sun* ; cette condition, c'est que l'Angleterre respecte un peu plus qu'elle ne semble disposée à le faire, les droits et les intérêts de la France.

Dans son discours au meeting qui vient d'avoir lieu à Roscommon, O'Connell a promis de publier très prochainement, dans tous ses détails, le plan à l'aide duquel il espère enfin faire arriver l'Irlande au but de l'Agitation.

Reconnaissance de la reine S. M. Victoria, et maintien de toutes ses prérogatives, Chambre des lords d'Irlande et Chambre des communes, composée de 300 membres tirés des comtés et villes qu'il fera connaître, telles sont les bases sur lesquelles reposera le plan dont O'Connell annonce la prochaine publication. (Voir le discours d'O'Connell, aux nouvelles d'Irlande.)

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn et Garonne*, au sujet des questions maritimes débattues depuis quelque temps entre la France et l'Angleterre, les réflexions très justes que voici :

« Il faut que le Gouvernement français coupe court à cet état de choses si irrégulier, si préjudiciable à nos intérêts et à notre honneur national; il faut que nos rapports avec l'Angleterre soient rigoureusement réglés, de telle sorte qu'ils soient également respectés de part et d'autre, et que la paix du monde ne soit pas livrée à la merci d'un imprudent ou d'une mauvaise tête. »

C'est par erreur qu'on nous a fait dire, dans notre numéro d'hier, que M. Henri Pellault avait signé, dans la *Presse*, un article *contre les irrigations* : nous avions écrit : un article *contre la proposition de M. d'Angeville sur les irrigations.*

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 25 août, à 11 heures et demie du matin.

La situation de Barcelone s'était améliorée le 23; les autorités légales avaient repris leurs fonctions; la junte était dissoute de fait; le président et plusieurs membres étaient partis pour Madrid; la province de Barcelone s'était prononcée contre la junte.

Prim a déclaré positivement qu'il soutenait le ministère Lopez. On attendait incessamment à Barcelone 8 bataillons. Le général Arbuthnot était toujours à la citadelle; il a envoyé sa démission au Gouvernement.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — Nous avons reçu les journaux de Constantinople jusqu'au 6 août.

Le *Journal de Constantinople* de ce jour développe dans un article les avantages politiques, agricoles et industriels que l'on retirerait de l'établissement d'un réseau de routes stratégiques en Albanie. L'Albanie est pour la Turquie ce que la Vendée a été pour la France; et, toujours prête à se soulever, cette province est difficile à maintenir à cause de l'absence de voies de communication. Le *Journal de Constantinople* pense que les travaux exécutés par l'armée ne coûteraient pas plus de vingt millions de piastres, et il fait observer, avec raison, que la Turquie a déjà dépensé cent fois cette somme, sans compter les hommes, sacrifiés pour n'arriver à aucun résultat stable. Il fait observer en outre que cette dépense ne serait qu'une avance momentanée à cause de l'impulsion que les routes donneraient nécessairement à l'industrie et à l'agriculture.

On s'occupait dans le divan de la question persane et des événements de Kerbellah.

Une commission d'enquête a été nommée pour examiner l'affaire des troubles de Bosnie.

— L'escadre ottomane était le 4 à l'ancre dans les parages de Ténédos.

— Le *Journal de Constantinople* publie les nouvelles suivantes, en date d'Erzeroum, 21 juillet :

Les commissaires turcs et persans, chargés des négociations relatives au différend avec la Perse, ont en quelque sorte suspendu momentanément leurs travaux. Après avoir résolu sans beaucoup de difficultés, et à la satisfaction des parties intéressées, les premières questions qui leur ont été soumises, ils se sont vus arrêtés tout-à-coup par une nouvelle prétention de la Perse, qui, n'ayant pas été prévue, a nécessité de nouvelles instructions et causé le retard signalé dans les travaux de la commission. Il y a déjà plusieurs années que quelques Kurdes persans vinrent demander l'hospitalité à la Turquie pour se soustraire aux mauvais traitements qu'on leur faisait éprouver en Perse. La Turquie les accueillit avec humanité, et leur accorda des terres, mais à la condition qu'ils renonceraient au brigandage et vivraient d'un travail honnête dans leur nouvelle patrie. Ces Kurdes acquiescèrent avec joie à cette condition; depuis lors ils n'y ont jamais manqué et sont entièrement soumis à l'autorité du Grand-Seigneur.

Maintenant la Perse réclame ces Kurdes comme ses sujets, et veut que la Turquie les expulse de son territoire. La Porte, qui n'a aucun motif de mécontentement contre les nouveaux venus, refuse de les chasser, d'autant plus qu'ils n'ont cessé de se montrer soumis et laborieux. L'affaire en est là; mais tout le monde pense qu'elle se terminera, comme toutes les autres, à l'amiable; seulement les négociations ont l'air de vouloir traîner en longueur.

— Un vol à main armée, accompagné de meurtre, vient d'être commis sur la route de Van. Une caravane, partie d'ici il y a quelques jours pour se rendre à Van, portant diverses marchandises et une somme de 125 mille piastres, a été attaquée sur la route par une troupe de Kurdes armés. Les conducteurs ont voulu se défendre; mais la lutte était par trop inégale, et ils ont succombé.

Une circonstance particulière rend ce terrible évènement encore plus fâcheux. La caravane portait le fruit des économies des hamals, porte-

---

étage, plus sec, plus commode, dont la vue est plus étendue, dit Adeline répétant machinalement les pauvres raisons de son mari.

— Ah! je comprends, dit de Villa-Réal qui n'eut pas de peine à comprendre qu'on allait lui céder ce qu'on eût été un peu plus tard dans la triste nécessité d'offrir, et cette réflexion en produisit bien d'autres dans son esprit.

— Marché fait! ajouta-t-il en tendant la main à Adeline. C'est ainsi qu'on traite dans mon pays...

— Oh! pas encore, Monsieur! répondit Adeline qui, par un beau sentiment de délicatesse dans sa position, ne voulait pas brusquer le marché de peur de trop paraître y tenir; pas encore... vous ne savez pas le prix que M. Froissart vous demandera.

— Je sais le prix, Madame, je le sais. Ce sera le prix que M. Froissart exigera. Ce soir vous me le ferez connaître, et demain votre homme d'affaires enverra chercher à la banque la somme fixée par M. Froissart. Le marché est-il fait maintenant?

De Villa-Réal avait tendu une seconde fois la main; Adeline laissa prendre la sienne.

— Je me croirais peut-être digne de poser mes lèvres sur votre main,

d'une mansarde. Sa dignité souffrit beaucoup de ce changement; mais après tout, se dit-elle, le second étage de l'hôtel, c'est encore l'hôtel. Nous sommes toujours logés chez nous, chez les Neuvilette.

Installation du duc de Villa-Réal dans son premier étage.

Par une annexe à son marché avec Froissart, le duc avait acheté, outre ce second étage, les meubles qui s'y trouvaient. Tout prit une face nouvelle en passant sous le nouveau maître. L'ordre et le silence colorèrent de leur gravité les moindres parties de ce fastueux mobilier. Ils firent d'une hôtellerie un temple solennel, où l'on n'entra plus que la décence sur les lèvres et en parlant bas. Une bruyante valetaille se retira devant des domestiques polis; et ces mille petits soupers, table d'hôte de Sardanapale, se concentrèrent dans quelques rares dîners diplomatiques où l'on discourait sans bruit. L'enfer avait fait place au paradis, quoique l'enfer fût encore dans l'hôtel. Il avait élu domicile au second étage, où nous le suivrons, s'il plaît au lecteur de nous suivre.

Avant de faire monter un étage au lecteur.

Quand il fut dans l'appartement que lui avait si bizarrement vendu corps et âme Aristide Froissart, le duc de Villa-Réal remarqua avec peine qu'il avait acheté, sans le savoir, un piano d'Erard, une harpe,

l'argent rapportait à peine le 5.

Froissart fut mordu comme tant d'autres. Puisque la police défend les jeux de cartes et qu'elle permet les jeux d'actions, jouons aux actions, se dit-il. Il n'y a que le nom de changé, brave police! Il se faufila donc dans la bande de condottieri qui exploitait Paris à la clarté du soleil. Comme on le savait encore assez riche et confiant, on l'entoura de projets plus ou moins superbes, tous susceptibles, il va sans dire, de centupler sa fortune en quelques mois. Il entra dans ces sortes d'affaires par la porte de l'amusement; il y vit, comme tant d'autres, la séduction du pharaon et de la roulette, moins le danger. Dès lors nouveaux visages, mais nouveaux dîners, nouvelles dépenses. On passait les journées à dresser des actes de société, des tableaux de bénéfices, à peindre des modèles d'actions, à faire des souches et la nuit à boire.

Beaugency, Lacervoise et la dernière guitare reparurent sur l'horizon avec l'astre de la fortune, non qu'ils fussent de mauvais amis, on le verra bientôt, mais ils eurent un motif nouveau pour égayer la cour de leur roi Aristide Froissart. Comme ils figurent tous les trois dans cette histoire, il importe de ne pas les laisser en arrière et dans l'ombre.

ux du pays, qui exercent leur pénible métier à Constantinople, et qui, haque année, ont l'habitude d'envoyer à cette époque des secours à eur famille. Aussi combien de mères vont-elles se trouver hors d'état e donner cet hiver du pain à leurs enfants !

— Les nouvelles d'Egypte vont jusqu'au 26 juillet ; elles ne renferment rien d'intéressant. Le Nil continuait à donner les plus belles espérances. On a besoin d'une belle récolte pour cicatriser en partie les laies causées par la mortalité des bestiaux. Quelques cas de peste s'étaient présentés dans la Basse-Egypte ; mais Alexandrie était toujours xempte de cette terrible maladie.

— On écrit des frontières de Turquie, 14 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :

On annonce que dans l'assemblée des notables serviens qui a eu lieu le courant, à Krakujewatz, Wutschitsch et Petroniewitch, ont reconnu ux-mêmes la nécessité de leur éloignement. Aujourd'hui, ils sont arrivés à Belgrade et se sont ensuite embarqués pour Widdin, où ils attendront que leur sort soit définitivement fixé.

On pense que le bérat d'investiture du prince Alexandre sera incessamment publié.

IRLANDE. — *Réunion du repeal à Roscommon.* — Plusieurs iches propriétaires avaient défendu à leurs fermiers et à tous les gens ous leur dépendance de se rendre au meeting, ce qui ne l'a pas empêché de compter au moins 500,000 âmes, d'après les journaux du ays.

M. O'Connell a dit : Jamais je n'ai menti et je vous le dis : l'Irlande redevenir une nation. (Applaudissements.) Je veux le rétablissement u Parlement irlandais, et je ne me reposerai pas tant que je ne l'aurai s obtenu. Cette restauration ne saurait tarder ; tout nous l'indique ; esprit du peuple s'est amélioré : le père Mathieu est avec nous ! ce glorieux apôtre de la tempérance, ce modèle de vertus ; et jamais nous ne ompterons parmi les repealers un homme qui aurait violé le serment rété entre les mains du vénérable apôtre. Napoléon exaltait ses gardes u corps, sa garde impériale ; nous avons plus que la garde impériale : ne garde composée d'hommes sobres et de bons chrétiens. Cinq millions hommes ont juré d'être tempérants, et c'est là un symptôme évident ue la liberté de l'Irlande renaîtra. Un si grand miracle ne s'est pas chappé des mains de la Providence pour rien, et c'est précisément là ce ui me rassure. Pourrai-je, si je ne comptais pas sur la sagesse du peuple converti à la bienfaisante doctrine du père Mathieu, réunir et concentrer de pareilles masses ? Les membres de la Société de tempérance ont les plus fermes soutiens de l'ordre et de la liberté en Irlande. Des ommes aussi raisonnables, aussi modérés ne sont pas faits pour languir toujours dans l'esclavage. Je sais, quant à moi, qu'un jour de bataille j'aimerais mieux marcher en avant avec les fermes et vigoureux embres de la Société de tempérance que de n'avoir à m'appuyer que r des hommes momentanément excités par l'usage des liqueurs fortes. elle armée que celle-là, marchant au combat aux accents énergiques e la musique de la Société de tempérance, pendant que les femmes et s sœurs des combattants, adresseraient au ciel de ferventes prières our le succès de leurs armes ! Il n'est pas d'armée au monde qui uisse tenir contre de pareils soldats !

O'Connell rappelle ensuite que l'Irlande eût volontiers renoncé à l'agitation du *repeal*, si on l'eût dotée d'un bon Gouvernement ; mais que, uisque toute justice lui a été refusée, elle est maintenant bien décidée à marcher en avant, et à ne se déclarer satisfaite que par l'obtenion du *repeal*.

Nos ennemis, ajoute-t-il en parlant des Anglais, ont cherché à flétrir ce qu'ils appellent notre prêtraille. Je voudrais bien savoir s'ils oseraient ici tenir un pareil langage. Nous les forcerions bien à demander ardon s'ils voulaient rentrer chez eux. Ce sont précisément ces calomies qui ont donné de la force à ma voix et qui vous ont ralliés autour e moi. Je suis décidé à me retrancher avec vous dans la constitution ; ous n'attaquerons pas, mais je défie le ministère de nous attaquer. Y -t-il ici un seul homme qui ne se défendrait pas, qui ne courrait pas ux armes s'il était attaqué (Tous : Nous nous défendrions !). Bien, mes mis, voilà de mâles accents, voilà une rude et puissante harmonie ! et ous répétez précisément ce que j'ai dit, ce que j'ai traduit en bon anglais à Peel et Wellington, en leur envoyant cette réponse avec tous mes ompliments. (On rit.) Qu'ont-ils dit ? — Mais nous ne pensons pas du out à nous battre ! — Cela m'a fait rire, et vous êtes libres d'en faire utant. (Hilarité générale.) Ces braves gens ne feront rien ; ils aiment ieux attendre, et voici comme ils raisonnent : O'Connell se fait vieux, pourrait mourir bientôt. (On rit.) Dieu merci ! je suis encore assez eune pour tenir tête au plus solide d'entre eux. (On rit.) Qu'importe 'ailleurs mon existence. L'Irlande ne compte-t-elle pas de nombreux ils aussi fidèles, aussi dévoués, aussi dignes de confiance que je puis être ? (Non, non.) Et dût ma destinée m'étendre demain sous la froide ierre du tombeau, l'Irlande ne sera pas moins libre ! (Applaudissements.)

O'Connell, en terminant, parle de menées tentées par les ennemis du *repeal*, pour séparer le clergé de la cause de l'Irlande, menées bien aines, dit-il ; puis il annonce qu'avant la fin de la semaine prochaine publiera son plan pour la restauration du Parlement irlandais.

Au banquet de 500 couverts, qui a suivi le meeting, M. O'Connell, ont la santé a été portée, a remercié ses amis des marques flatteuses e sympathie qu'ils voulaient bien lui prodiguer. Rien n'a manqué, -t-il ajouté, au succès de la journée, qui a été belle, et de la démonstration qui a été imposante, en dépit des petites vilenies de pitoyables petits propriétaires.

— Le *Times*, en annonçant que les protestants du nord de l'Irlande nt résolu de faire, le mois prochain, une démonstration à Belfast, contre *repeal*, blâme vivement le gouvernement anglais de son attitude passive vis-à-vis de l'Agitation du *repeal* et de son chef.

On dirait que le ministère, ajoute le *Times*, a voulu faire croire au onde entier que le cœur de l'Irlande ne battait que pour l'indépendance et le *repeal*. On s'est bien gardé de dire qu'il y avait des millions l'Anglais qui étaient prêts à sacrifier leur fortune et leur existence même u maintien intact de l'Union. Il est temps que la loyauté soit entendue. Nous voulons bien croire que le ministère s'est laissé guidé par de bons entiments, et qu'il a préféré temporiser plutôt que de pousser les choses l'extrême ; mais nous craignons bien que cette modération intempestive e force le ministère à déployer une plus grande sévérité pour comprimer un mouvement qu'il aurait aisément pu conjurer dans le principe.

ALLEMAGNE. — On écrit de Vienne au *Journal allemand de Francfort* : « Le bruit que l'on avait répandu que M. de Metternich serait

qu'ici, Espartéro et ses conseillers intimes s'étaient opposés à la réalisation de ce projet. Aussi, la satisfaction de S. M. et de sa sœur a-t-elle été grande en apprenant qu'elles allaient avoir cette distraction.

— La reine Isabelle est arrivée à Saint-Ildefonse le 18, à dix heures et demie du matin. Partout sur son passage elle a été accueillie avec enthousiasme.

RUSSIE — On écrit de la Baltique, 4 août, à la *Gazette de Cologne* :

Le Gouvernement n'a pas voulu autoriser diverses familles des provinces de la Baltique à émigrer en Prusse. On ignore par quels motifs, mais on sait que les sujets russes ne peuvent émigrer sans l'autorisation du souverain. On a commencé une instruction criminelle contre plusieurs jeunes gens prévenus d'avoir entretenu des relations coupables avec l'étranger. La police surveille très rigoureusement les sujets russes des provinces de la Baltique ; le Gouvernement se défie d'eux. Le Gouvernement avait fait faire des démarches auprès de plusieurs communes protestantes pour les engager à s'unir à l'Église grecque ; mais ces communes ont refusé. On est curieux de voir comment le cabinet de Saint-Pétersbourg accueillera cette résistance.

SUISSE. — Le conseil d'Etat du Valais convoque le grand conseil pour le 23. On lit, dans sa proclamation, qu'une partie du canton est en proie à des désordres qui jettent l'inquiétude parmi les populations ; que si l'on en croyait la rumeur publique, l'existence du Gouvernement serait compromise, et le pays à la veille de devenir le théâtre de la guerre civile ; que la situation est grave, en raison des nombreuses atteintes portées à l'ordre légal, et qu'elle ne saurait se prolonger.

Le *Fédéral Genevois*, qui donne cette proclamation, ajoute que la *Jeune Suisse*, réunie à Monthey, pour un tir à la carabine, a porté un toast à *la Vieille Suisse* du Grütli, et que la musique y a répondu par *la Marseillaise*.

— La diète fédérale suisse a ouvert, dans sa séance du 16 de ce mois, la discussion sur les couvents d'Argovie. Cette discussion a continué les 17 et 18. De longs discours ont été prononcés ; mais, dans cette question tant de fois épuisée, peu d'arguments nouveaux ont été mis au jour. Voici, en définitive, le résultat du vote :

Pour le rétablissement intégral des couvents par nullité de l'arrêté d'Argovie qui les a supprimés : Uri, Unterwald, Zu, Valais, Neuchâtel, Appenzell Intér., Fribourg, Schwytz, Lucerne et Bâle-Ville (8 1/2 Etats).

Pour sortir la question du recès par adhésion aux offres d'Argovie : Zurich, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Tessin, Vaud, Thurgovie, Appenzell Extér., Glaris et Berne (9 1/2 états). — Grisons et Genève gardent le protocole ouvert.

Pour considérer la question comme terminée, si Argovie voulait joindre le rétablissement d'Hermetschwyl à ses précédentes concessions : Soleure, Vaud, Grisons et Glaris (4 Etats). — Tessin, Thurgovie et Genève gardent le protocole ouvert.

Saint-Gall garde le protocole ouvert dans l'espoir qu'Argovie se décidera au rétablissement des quatre couvents de femmes, et arrivera ainsi à la solution de cette malheureuse affaire.

Soleure espère qu'Argovie se rangera à cette proposition pendant que la diète est encore assemblée.

Ainsi, dit le *Journal de Genève*, il ne s'est formé de majorité dans aucun sens, et cette interminable question, qui a tant occupé la Presse, reste encore pendante.

INTÉRIEUR.

Présidents et secrétaires des conseils-généraux.

Ardèche. — Président, M. Tavernier, député ; secrétaire, M. Sauzet.

Aude. — Président, M. Jean François ; secrétaire, M. Théodore Denille.

Basses-Pyrénées. — Président, M. le comte de Saint-Cricq, pair de France ; secrétaire, M. Lamotte d'Incamps.

Deux-Sèvres. — Président, M. Aubin ; vice-président, M. de la Fontenelle de Vaudoré ; secrétaire, M. Rivière ; vice-secrétaire, M. Failly.

Hautes-Alpes. — Président, M. Faure ; secrétaire, M. Massot.

Hautes-Pyrénées. — Président, M. Dintrans ; secrétaire, M. Achille Fould, député.

Loir-et-Cher. — Président, M. Bertheneau de la Giraudière ; secrétaire, M. Maigreau.

Pyrénées-Orientales. — Président, M. Durand ; secrétaire, M. Noguera.

— Une ordonnance du roi, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, érige en collège royal le collège communal de La Rochelle.

Faits divers.

Le prince de Polignac et le comte de Bourmont viennent de traverser le département du Nord, se rendant en Belgique.

— Voici quelques détails sur l'incendie du théâtre de Berlin, que nous avons annoncé hier :

« Notre salle d'Opéra, un des principaux ornements de la plus belle partie de la capitale, est devenue, la nuit dernière, après un siècle d'existence, la proie des flammes.

» Le feu s'est déclaré vers dix heures et demie, et a été aperçu d'abord par un poste militaire, dont un piquet, l'officier en tête, a pénétré le premier dans le bâtiment et assez à temps pour sauver presque toute la collection extrêmement précieuse de musique. Le feu s'est développé avec une rapidité extrême, qui n'a pas permis de songer à tâcher de sauver l'édifice. On s'est principalement attaché à préserver la bibliothèque royale, et les palais du prince de Prusse et de S. M. le comte de Nassau.

» De toutes les parties de la ville sont arrivés des secours en pompes et en hommes. Le prince de Prusse s'est immédiatement rendu sur les lieux en uniforme de général, et a dirigé les travaux ; n'ont pas tardé à paraître non plus le prince Albert, le prince Adalbert, le prince Waldmar, de même que le prince Etienne d'Autriche et le prince Auguste de Wurtemberg.

» On est heureusement parvenu à préserver la bibliothèque et les palais. Et, dans la bibliothèque, tout en se préparant à évacuer les lieux, au besoin, on n'a rien dérangé de sa place, en sorte qu'on n'a pas la moindre perte à déplorer, et que cet établissement a été ouvert ce matin

sionnée par un tablier, un espion et l'aristocratie bernoise. »

(*Journal de Genève.*)

— *Chemin de fer atmosphérique.* — Le 19 août, on a fait l'expérience intéressante du chemin de fer de Kingston à Dalkey, dont le seul moteur est la pression de l'air atmosphérique. L'essai a parfaitement réussi. Trois voitures furent placées à la station de Kingston. A la première était attaché le piston qui joue dans le tube, et une mécanique pour modérer la vitesse du train, et s'arrêter à Dalkey. Une mécanique de cette sorte fut aussi attachée, à la deuxième voiture qui contenait un grand nombre d'ouvriers ; la troisième était réservée aux directeurs et à leurs amis. Tout ce monde était curieux de savoir le résultat du premier voyage.

Tout étant prêt, vers six heures du soir, la machine à vapeur de Dalkey mit en mouvement la pompe pneumatique. Elle marcha si bien, qu'en une minute et demie le vide fut obtenu dans le tube. Les signaux nécessaires furent faits, le train partit, et quatre minutes après il avait atteint Dalkey.

On ne peut se faire une idée de la facilité avec laquelle marche la machine. Le train glisse sur les rails presque sans qu'on s'en aperçoive ; point de fumée, point de bruit comme dans les chemins de fer à vapeur. Les mécaniques, pour modérer le mouvement, sont suffisantes ; on a arrêté à Dalkey avec la plus grande facilité.

Le succès complet de cette expérience prouve que, désormais, la pression de l'air atmosphérique peut être employée aux chemins de fer.

Un grand nombre de savants ont assisté à cet essai ; tous ont exprimé la plus grande satisfaction de cette réussite complète. Le chemin sera incessamment ouvert au public. (*Morning-Advertiser.*)

— Pendant que l'on se plaignait, au centre de l'Europe, d'un temps frais et pluvieux, en Russie, même au-delà du 60e degré de latitude, le thermomètre marquait à l'ombre une chaleur de 27° Réaumur, et ne descendait pas, durant la nuit, au-dessous de 17°.

(*Journal allemand de Francfort.*)

— Des lettres de Calcutta mandent au *Journal du Loyd autrichien*, que l'indigo a manqué dans plusieurs provinces des Indes orientales, et qu'une augmentation de prix est inévitable.

— La *Gazette de Silésie* rapporte que plusieurs maisons nouvellement bâties à Hambourg, se sont écroulées ; l'une a écrasé dans sa chute 13 ouvriers sur quinze qui y travaillaient ; plusieurs autres maisons menacent ruines. Ces constructions avaient été faites à la hâte.

— M. Bert, publiciste distingué, rédacteur du journal du *Commerce*, et l'un des auteurs de la comédie intitulée : *L'Esprit de parti*, vient de mourir à Vauvres. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui.

— Le programme des fêtes qui devaient avoir lieu à Pau pour l'inauguration de la statue d'Henri IV, n'était pas encore publié le 20. Il était question seulement, pour ces fêtes, qui devaient durer quatre jours, les 23, 25, 26 et 27 de ce mois, de courses de chevaux, concerts, bals, spectacles gratis, banquets de 350 couverts au parc d'Henri IV. On parlait aussi d'une *grande cantate* expressément composée pour la circonstance. (*Mémorial des Pyrénées.*)

Faits de subversion.

Un soir du mois de juillet, une pauvre femme se présenta au poste du Palais-de-Justice, et pria le chef du poste de l'arrêter, s'accusant d'un vol de draps au préjudice de sa logeuse.

Cette femme comparaissait hier devant le tribunal de police correctionnelle ; elle déclare se nommer veuve Vanelle.

M. le président. — Etes-vous de Paris ?

La prévenue. — Non, monsieur le président.

— Qu'êtes-vous venue faire dans la capitale ?

— Je venais de Dunkerque ; j'ai fait soixante-dix lieues à pied ; je suis arrivée exténuée de fatigue et sans ressources.

— Pourquoi ce voyage ?

— C'était pour voir mon fils, qui était mourant à l'hôpital de Paris.

— Eh bien ! l'avez-vous vu ?

— Hélas ! je suis arrivée trop tard... Il était mort la veille... mon pauvre fils !...

La malheureuse mère éclate en sanglots.

— Où vous êtes-vous logée ?

— Dans un garni de la rue aux Fèves.

— Et vous avez volé les draps de votre lit ?

— Je les ai vendus 25 centimes pour acheter un morceau de pain.

— Vous étiez donc bien malheureuse ?

— Oh ! oui, Monsieur.

— Et c'est vous-même qui vous êtes dénoncée ?

La prévenue. — Oui, pour me faire arrêter, pour avoir un asile ; car je n'osais plus rentrer au garni de la rue aux Fèves.

La logeuse de ce garni est entendue comme témoin, et dit que la prévenue n'a pas volé de draps chez elle.

Il est à supposer que la pauvre femme a été poussée par la faim et par une extrême misère à s'accuser d'un délit imaginaire pour obtenir en prison un abri et du pain.

Le tribunal, jugeant que le vol n'est nullement établi, acquitte la femme Vanelle.

L'administration donnera sans doute à cette pauvre mère les moyens de regagner son pays.

— On écrit de Privas, 17 août :

Un notaire du département de l'Ardèche ayant été signalé à M. le procureur du roi de Largentière, comme auteur et dépositaire d'actes qui n'avaient pas toute la régularité prescrite par les lois, ce magistrat se transporta dernièrement à son domicile, et ayant procédé à la vérification des papiers de son étude, il en trouva qui ne lui laissèrent aucun doute sur la sincérité des renseignements recueillis ; en conséquence, il ordonna l'arrestation immédiate du notaire. Pendant qu'on le conduisait en prison, il trompa la vigilance des gendarmes et parvint à leur échapper. On est à sa recherche.

— Le courrier de Decize à Nevers a été arrêté et fouillé par des voleurs, dans la nuit du 15 août. Le jour du départ de la voiture, un paiement de 150 mille francs avait été fait par M. Donjeau, notaire, à différentes personnes, entre autres à M. Jules Martin, avoué, qui devait repartir le soir même pour Nevers avec 22,000 fr. en or, et qui heureusement n'a pas pu le faire par une circonstance indépendante de sa volonté. Il est à présumer que les individus qui ont inutilement arrêté le courrier n'ignoraient pas le motif du voyage de M. Martin.

L'état de ce malheureux enfant, qui était couvert de haillons et de vermine, fit pitié à cette dame; elle le mit immédiatement au lit. Une fièvre ardente s'empara de cet enfant, et le médecin, mandé en toute hâte, déclara qu'il n'y avait aucun espoir de le sauver.

Pendant tout le reste du jour et pendant la nuit, Adolphe eut le délire, et on n'entendit sortir de sa poitrine, à travers le râle de l'agonie, que ces mots : J'ai soif!... à boire! à boire!

Le lendemain mardi, à onze heures du matin, le pauvre enfant avait rendu le dernier soupir.

Les deux médecins commis à l'examen du corps ont constaté l'existence, sur le crâne, de nombreuses cicatrices anciennes et de plaies nouvelles. Toutes les parties du corps étaient couvertes d'ecchymoses qui attestaient que les mauvais traitements exercés sur cette victime vaient dû être d'une violence extrême.

L'autopsie faite, il a été constaté que l'enfant avait succombé à une inflammation intestinale et cérébrale très intense. L'estomac et les intestins présentaient un rétrécissement considérable, que les médecins n'ont pas hésité à déclarer être le résultat de la privation presque totale de nourriture ou de la mauvaise qualité de celle qu'on lui accordait avec une extrême parcimonie.

Pendant que les douloureuses scènes que nous venons de retracer se déroulaient chez la veuve Rehaiste, l'autorité, avertie, s'était transportée dans la maison habitée par la mère, et devant laquelle stationnait déjà un rassemblement considérable. Une enquête préalable fut commencée, et produisit tout d'abord ce renseignement : Le lit sur lequel Adolphe couchait tout habillé se composait d'une mauvaise toile à matelas, garnie d'une fort petite quantité de laine, et d'une couchette. Cette couchette avait tout au plus un mètre de longueur, et l'enfant portait un mètre vingt centimètres! Il n'y avait ni traversin, ni draps, ni couverture au lit.

Interrogés, la mère et un individu avec lequel elle vivait ont nié les faits que la notoriété publique leur imputait, et dont les avait accusés Adolphe mourant; accusation qui semblerait corroborée d'ailleurs par le rapport des médecins.

Ces deux personnes ont été mises sur-le-champ en état d'arrestation, et emmenées à travers la foule, qui a laissé éclater son indignation et leur aurait fait un mauvais parti, sans la protection de la force armée. Elles ont été écrouées au dépôt de la préfecture de police.

— Un ouvrier terrassier, employé aux travaux du chemin de fer, à Nogent-les-Vierges, a été écrasé sur la voie par un wagon.

On a retiré de l'Oise, à Mauny-les-Compiègne, le cadavre d'un enfant qui s'était noyé en se baignant.

Une jeune personne de Voisinlien s'est noyée dans la rivière le Thérain, où elle était tombée par accident.

Un maréchal-ferrand de Saint-Maximin s'est suicidé à l'aide d'une arme à feu, à la suite de chagrins.

Un autre suicide, attribué à la même cause, a eu lieu le 20 à Ully-Saint-Georges. Le nommé Petit, cultivateur, s'est donné la mort par submersion.

Le sieur Tricotel, propriétaire au Petit-Morgny-les-Compiègne, a été frappé par la foudre, pendant un orage, le 19, et a été tué.

TRIBUNAUX.

[…]UR D'ASSISES DE LA SEINE. — *Affaire Mérentié.*

Audience du 25 août.

A l'audience d'aujourd'hui, divers témoins ont été entendus.

M. Pierrugues (François-Baptiste), âgé de 47 ans, ancien banquier, a rendu compte des rapports qui ont existé entre sa maison et celle des Mérentié; ces rapport sont venues des acceptations qui ont été couverts. Ensuite sont venues des acceptations qui ont inspiré au témoin de la défiance, et s'il a successivement engagé sa signature jusqu'à concurrence de 2,400,000 fr., ça été par attachement pour Balthazar et Marius Mérentié, qu'il considérait comme d'honnêtes gens. Le témoin avait moins de confiance en Guillaume Mérentié, et aurait voulu le voir ne point s'occuper d'affaires.

M. Pierrugues termine sa longue déposition en disant : J'ai subi mon sort; j'ai remercié mes amis de ce qu'ils ont voulu faire pour me sauver, et j'ai demandé pardon à ceux dont j'avais pu causer le malheur sans le vouloir. J'atteste devant Dieu et devant les hommes que je n'ai rien fait que par bonté, par faiblesse, et que j'ai toujours été homme de bien. Puisse l'aveu public que je fais ici de mes fautes en compléter l'expiation! Si ma vie vaut encore quelque chose, je promets de l'employer à réparer le mal dont j'ai pu être cause. (Le témoin prononce les derniers mots avec la plus profonde émotion.)

A la fin de l'audience, un long débat s'est engagé sur cette déposition avec Guillaume Mérentié.

On pense que l'audition des témoins sera terminée demain, et qu'on pourra entendre M. l'avocat général.

La cour d'assises de la Haute-Garonne a commencé, le 21 août, à entendre l'affaire du complot communiste.

Les accusés sont au nombre de 12.

1° Adolphe Gouhenant, peintre, demeurant à Toulouse;
2° Jean-Marie Dubor, typographe, domicilié à Agen;
3° Hippolyte Resplandy, élève de commerce, domicilié à Toulouse;
4° Abdon Terradas, Espagnol réfugié, ancien alcade de Figuières, résident à Perpignan;
5° Pierre Dufaur, marchand d'ornements d'église, domicilié à Saint-Frajou (Haute-Garonne);
6° Bertrand Perpignan, cordonnier, à Toulouse;
7° Jules Balguerie, étudiant en droit, demeurant à Agde;
8° Bruno Cucsac, peintre, domicilié à Toulouse;
9° Etienne Rolland, tailleur de pierres, à Toulouse;
10° Joseph Sagansan, menuisier, à Toulouse.

Ils sont accusés :

1° D'avoir pris part, comme auteurs ou complices, à un complot ayant pour but, soit de détruire, soit de changer le Gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, lequel complot non suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution; 2° d'avoir fait partie d'une

En outre Gouhenant, Dufaur, Balguerie et Cucsac sont accusés d'avoir fait des propositions, non agréées, de former un complot pour arriver aux crimes mentionnés aux articles 86 et 87 du Code pénal.

Gouhenant, Dubor et Rolland sont enfin accusés d'avoir détenu des armes de guerre sans y être légalement autorisés.

L'accusé principal, Gouhenant, devait être défendu par Me Cabet, qui avait pris place au banc de la défense; mais le président de la cour lui a dénié le droit de porter la parole dans cette affaire, attendu qu'il n'était pas du ressort de la cour, et qu'il n'avait pas obtenu l'autorisation. Après une discussion de ce point de droit, entre M. le procureur-général et Me Gasc, M. Morpuis, le président, a déclaré qu'il n'autorisait pas le choix fait par Gouhenant; que la fameuse acceptation conditionnelle (1) rendue publique par la Presse lui paraissait incompatible avec la position du client : il a ajouté que d'ailleurs il assumait sur lui toute la responsabilité de cette rigoureuse mesure. Me Cabet a protesté hautement, au nom de tous les barreaux de France; puis il s'est immédiatement retiré.

A partir de ce moment, Gouhenant, dont l'interrogatoire avait commencé, a refusé de répondre, en alléguant les entraves mises à sa libre défense.

(1) M. Cabet a fait connaître qu'il n'acceptait la défense d'un communiste qu'autant que celui-ci aurait toujours répudié tout emploi de la violence pour arriver à la réorganisation sociale fondée sur la communauté.

VARIÉTÉS.

De la Sécurité.

La sécurité est une condition indispensable du bonheur, car, si vous avez été heureux aujourd'hui, et que vous craignez de voir le malheur arriver demain, vous êtes réellement malheureux.

Le défaut de sécurité est l'un des plus grands malheurs dont soient frappées les existences de notre époque. Ce malheur atteint les riches comme les pauvres.

Il atteint les pauvres, les salariés qui vivent du travail quotidien. En effet, ils travaillent aujourd'hui, mais il peut leur arriver de ne pas travailler demain. Un encombrement de produits causé par excès de production, une dépréciation survenue par suite de la préférence donnée à des produits nouveaux, une maladie, peuvent à chaque instant priver le prolétaire de tout moyen d'existence.

Le défaut de sécurité atteint les riches d'une manière peut-être encore plus poignante que les pauvres. Les pauvres ont l'habitude de vivre au jour le jour, les riches ont l'habitude d'envisager l'avenir. Or, de quelque côté que ceux-ci tournent les yeux, quelques efforts qu'ils fassent pour diriger les évènemens, le malheur les menace. Je laisse de côté les sujets de crainte qui peuvent résulter de l'instabilité du commerce; le riche peut s'y soustraire en vivant modestement de son revenu, et d'ailleurs la confiance qu'il a dans sa capacité personnelle peut suffire à le rassurer. Mais il ne désire pas seulement le bonheur pour lui, il le veut pour tous ceux qui lui sont chers. Là commencent pour le riche des anxiétés cruelles. Donnera-t-il ou ne donnera-t-il pas une profession à ses enfants? S'il en fait des hommes de loisir, afin de les mettre à l'abri d'une ruine subite, il n'échappe point à la crainte de les voir se ruiner en détail, car l'oisiveté mène à la dissipation, et la dissipation est une cause incessante de ruine. — S'il en fait des commerçants ou des industriels, il les engage dans cette grande guerre des capitaux où tant de fortunes restent sur le champ de bataille.

Resteraient les emplois publics; mais le nombre en est limité, et tout le monde n'y parvient pas.

Alors on s'en tire comme on peut, en tâchant d'amasser le plus possible. Vains efforts! car il n'y a point de fortune, si grande qu'elle soit, que ne puissent engloutir un revers de commerce ou des dépenses excessives. On n'aura pas même la ressource de maudire l'enfant prodigue; ses fautes n'accuseront pas toujours de mauvais penchatns, mais une simple facilité de caractère.

Pauvre, il aurait sagement vécu de son travail; riche, il dissipe le fruit du travail des autres, ou se le laisse ravir par la ruse et la fourberie.

Ainsi donc rien ne sert d'être riche pour vivre heureux. Le fantôme de l'avenir est toujours là qui vous effraie. Quel est l'homme riche qui n'a pas craint de voir sa vieillesse empoisonnée par le spectacle d'un fils ou d'un gendre réduit à la misère, ou faisant faillite, ou marchant de chute en chute jusqu'au déshonneur ou au bagne.

Au lieu de craindre une réforme qui tendrait à donner la sécurité à tous en réglant la production, la circulation et la consommation, en réalisant des économies pour tous, en organisant la machine sociale de manière à éviter les chocs d'où naissent tous les désastres, les riches ne devraient-ils pas l'appeler de tous leurs vœux, la provoquer de tous leurs efforts?

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 24 août* 1843.

REYMONDON, mécanicien, r. Saint-Denis, pass. Basfour, 15; juge-comm. M. Cormanlt; syndic provis., M. *Morel*, r. Sainte-Appoline, 9.

ROHAULT, ingénieur civil et fabricant de produits chimiques, faub. Saint-Honoré, 128; juge-comm., Ledayre; synd. provis., M. *Duval-Vaucluse*, r. Grange-aux-Belles, 5.

RÉNARD, fabricant de portefeuilles, r. Aumaire, 49; juge-comm., Rousselle Charlard; synd. provis., *Maillet*, r. du Sentier, 16.

BOURSE DU 25 AOUT.

Les fonds français ont éprouvé une légère faveur. Les affaires généralement peu animées sur les chemins de fer; le Havre seul a monté de 2 fr. 50.

Au comptant. Canal de Bourgogne, 1095. — Jouissance, id. 95. —

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	122 65	122 75	122 65	122 75	122 60
— fin cour. . .	122 65	122 70	122 65	122 70	122 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 15	81 30	81 15	81 30	81 15
— fin cour. . .	81 15	81 25	81 15	81 25	81 10
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
				Avant la bourse, 81 15.
				à 4 heures, 81 25.
4 1/2 0/0. . . .	»	»	»	—
4 0/0	»	»	»	Bons du Tr.....
O. de la Ville .	1315	»	B. 3 75	—
Banque de Fr. .	3287 50	»	. 2 50	Pièces de 20 et 40 fr.
C. Laf. de 5000.	» »	»	»	Agio, 9 à 10 le mille.
— de 1000.	1105 »	»	»	
Caisse Hypoth..	766 25	765	»	
Quatre Canaux.	» »	»	»	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	»	»	»	S.-Ger. fin c. » 800.
Vers. R. Dr. .	280	» »	B. 2 50	
do R. G. . .	106 25	106 25	»	
Orléans	668 75	670 »	»	Orléans, » 668 75, 672 50.
Strasb. à Bâle.	192 50	191 25	»	Strasbourg. » 191 25.
Rouen.	706 25	707 50	»	Rouen. » 708 75 710 708 75
Havre.	537 50	540	H. 2 50	Havre. » 537 50.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 3/8	»	»	Londres, 23 août.
— Portugais. .	42	»	H. 1/8	Consol. 94 3/8 1/2.
Esp. D. active.	28 1/4	»	H. 1/4	Esp. actif. 26.
0/0 Naples . .	106 95	107	»	Portug. 41 3/4.
— Romain. .	106	»	H. 1/4	Brésiliens. 74 1/2.
Obl. Piémont. .	»	»	»	Colombiens. 24 7/8.
Emp. d'Haiti. .	500 »	497 50	B. 2 50	Mexicains. 36 7/8.

Spectacles du 26 août.

THÉATRE-FRANÇAIS — Les demoiselles de Saint-Cyr.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Postillon. — Le Pré aux Clercs
VAUDEVILLE. — Une Femme. — Mme Barbe-Bleue. — Quand l'amour s'en va. — La Robe déchirée.
GYMNASE. — Le Baiser. — Francesca. — Deux Sœurs. — Lucrèce à Poitiers.
VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Les Nouvelles. — Les Lutins de Bretagne. — Les Contrebandiers.
PALAIS-ROYAL. — L'Ogresse. — L'autre Part du Diable. — Salle d'armes. — Fille de Figaro.
GAITÉ. — La Folle de la Cité.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Mathilde. — Le Royaume des Femmes. — Gloire et Perruque.
FOLIES. — Louche. — L'huissier. — Fumeurs. — Un secret.
AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.
CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands Exercices d'équitation. — Haute école. — Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés, etc.
THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Les îles Marquises. Intermède de danse.

BULLETIN AGRICOLE.

Les derniers jours de pluie ont fait un tort très grave à quelques régions agricoles comprises dans le rayon d'approvisionnement de Paris. Une lettre que nous recevons d'Orléans nous représente en particulier la Beauce et l'Orléanais comme très retardés pour leur moisson. Les fermiers ne s'attendaient pas à cette reprise de mauvais temps; elle leur cause des pertes considérables.

Si l'année est défavorable à la récolte des céréales, elle est, par compensation, favorable à toutes les récoltes fourragères. A Paris, la première qualité de foin se maintient à 60 fr., prix normal des années ordinaires; mais les bonnes qualités moyennes se traitent à des prix beaucoup plus bas. Les luzernes, très abondantes, se tiennent à des prix modérés qui ne doivent pas beaucoup augmenter l'hiver prochain.

Le prix des bêtes de boucherie suit peu à peu celui des fourrages, excepté sur les marchés de Sceaux et de Poissy, où l'on ne traite que de la viande de luxe à des prix toujours très élevés. Mais il n'en est pas ainsi dans les départements. A Bourges, la viande du détail est taxée aux prix suivants :

Bœuf gras, le kilogr....		80 cent.
Vache grasse	—	60
Veau	—	90
Mouton	—	90
Brebis	—	60
Chèvre	—	50

Ainsi le peuple, à Bourges, peut manger de la brebis à 30 centimes et de la chèvre à 25 centimes le demi-kilogramme.

Remarquons que, dans le midi, la viande de brebis est taxée à des prix qui équivalent à des prohibitions, et que de fortes amendes atteignent les bouchers qui vendent de la brebis pour du mouton. Dans les départements du centre, cette destinction n'existe pas.

Voici la taxe de la viande à Clermont (Puy-de-Dôme).

Bœuf gras, le kilogr....		1 00
Vache	—	90
Veau	—	1 00
Mouton	—	1 00
Porc	—	1 00

On voit qu'en avançant vers le midi, la viande est plus chère, ce qui tient à une moins grande abondance de fourrages, et à la grande consommation de la population lyonnaise, alimentée par le bétail de l'Au-

13ᵉ ANNÉE. 1ʳᵉ Sér. quotid. — T. I, N. 27. — DIMANCHE 27 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MAT.) — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ébrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1ᵉʳ et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 26 AOUT.

Ce qu'il faut entendre par le mot Démocratie.

Un grand nombre de journaux des départements, et quelques-uns de ceux de Paris, conservateurs et opposants de toute nuance, ont mentionné l'apparition de la *Démocratie pacifique*, les uns en l'appuyant, les autres en combattant ses principes ouvertement; mais les deux organes de la Presse parisienne qui, par leurs idées et leur direction, sont naturellement nos principaux adversaires, le *Journal des Débats* et le *National*, ont gardé à notre égard un silence profond : le premier n'a pas même permis l'annonce de notre journal au milieu des autres annonces payées.

Tous deux ont vu avec quelque peine l'accroissement d'une publication qui déjà avait pu attirer sur le terrain fécond de la véritable science politique des hommes que ces deux journaux s'efforçaient de parquer dans les bas-fonds de la Conservation aveugle et rétrograde, ou du Radicalisme révolutionnaire et subversif; tous deux, craignant de nouvelles désertions, ont jugé prudent de taire notre nom aussi long-temps que possible. Ils reculent de tous leurs efforts le moment où le développement quotidien que nous avons donné à nos idées les forcera à entrer publiquement en lutte avec nous. Nous tuer sans nous combattre, ce serait si commode! Cependant le silence n'y suffit pas; aussi le *Journal des Débats* commence-t-il à employer contre nous une tactique, ou, si l'on veut, une rouerie qu'il convient de dévoiler.

Nous avons pris pour titre de notre journal le mot qui exprime à-la-fois le fait le plus saillant de l'époque et ses tendances essentielles. La Révolution française effaçant les distinctions de castes qui divisaient la Nation, celle-ci a appelé tous les citoyens à l'égalité des droits. Le Gouvernement de la nation, par et pour la nation, a été établi comme l'expression de cette égalité de droits; le mode représentatif en a été l'application la moins imparfaite; et sous le rapport purement *politique* ou de gouvernement, nous avons peu de progrès à faire. Au surplus, la forme représentative donne le moyen facile et sûr d'introduire tous les progrès réalisables.

Notre Gouvernement est donc démocratique : nous n'appartenons ni à un roi ni à une noblesse, comme avant 89; la Nation ne relève que d'elle-même.

Mais l'égalité de droits, qui fait la base de notre droit public, ne peut se convertir en un fait réel et permanent que par une organisation bien réglée des rapports de tous avec chacun et de chacun avec tous, que par une organisation qui respecte et favorise en tous et en chacun l'individualité; c'est-à-dire le développement le plus étendu possible de toutes les facultés, de la liberté et de la propriété. Jusqu'à présent la Révolution de 89 n'a pu encore parvenir à réaliser cette organisation; mais l'ordre social qui est sorti de la révolution tend sans cesse et de toutes ses forces à cette réalisation : tous, en France, nous n'avons pas, nous ne pouvons pas avoir d'autre idée que celle de l'élévation progressive de chaque individu dans l'échelle sociale.

Et ceux-là aussi qui luttent contre ce rapide entraînement des idées, ce n'est pas au fond qu'ils soient opposés à l'émancipation et à la glorification du sort des plus pauvres d'entre nous; car ils savent bien que nous sommes tous frères et égaux. Ils le sentent tous aussi bien que les plus dévoués à la cause démocratique; car ils ne peuvent pas ne pas être de leur temps; ils ne peuvent pas ne pas être entraînés par le grand courant du siècle; ils ne peuvent pas être nés et avoir vécu en France, sans être pénétrés, imbibés de toutes parts de toutes les idées, de tous les sentiments d'émancipation, de fraternité, d'égalité, de solidarité humaine, qui sont notre vie à nous en France, qui composent notre atmosphère, que nous respirons chaque jour sans seulement nous en apercevoir. S'ils résistent; c'est par peur, par inintelligence, c'est par un sentiment de prudence quelquefois justifiable.

La démocratie coule à pleins bords, toutes nos institutions tendent à la réaliser et à l'organiser.

Nous avons eu raison de prendre ce mot pour drapeau : M. de Lamartine lui a toujours donné le même sens que nous, M. de Chateaubriand aussi, M. Guizot lui-même. Le *Journal des débats* l'a constamment employé dans ce sens.

Pourtant, lorsque nous avons adopté ce titre, nous ne nous sommes pas dissimulé qu'il pourrait effrayer certaines gens; que la mauvaise interprétation qu'on lui donne dans le camp des radicaux pourrait nous être opposée, qu'on pourrait nous confondre avec les révolutionnaires. Cette appréhension ne nous a point détournés de notre dessein. Nous avons compris qu'il fallait attacher au mot Démocratie, un sens tel qu'il ne fût plus permis de l'en séparer. Il fallait porter haut ce mot, que la tâche de notre siècle est de traduire en une réalité vivante. Nous avons eu soin d'appeler cette Démocratie *pacifique*, parce que nous ne concevons la stabilité et la paix que dans l'organisation intelligente et pacifique de la vraie démocratie.

Et voilà qu'aujourd'hui c'est précisément le sens mauvais, le sens menteur que l'on peut donner à notre titre, c'est ce sens faussement accusateur que le *Journal des débats* veut tourner contre nous. Depuis quelque temps il n'emploie plus, dans ses colonnes, les mots Démocratie et Démocratique que dans leur sens subversif et révolutionnaire; il a complètement renoncé à leur donner l'emploi large et véritable qu'il lui accordait autrefois.

Il espère peut-être, par cette manœuvre, que le jour où nous devrons nous rencontrer avec lui sur le terrain de la polémique, ses lecteurs, effrayés de ce mot *démocratie*, seront prévenus contre nous à ce point qu'il lui sera facile de les tromper sur nos vœux et sur nos sentiments.

Que ces ruses sont mesquines! Malgré les impuissants efforts de ses adversaires, la Vérité vaincra les ténèbres amassés autour d'elle, et en sortira encore plus resplendissante.

Envahissement du népotisme.

Il n'y a pas long-temps, le ministre de la guerre déclarait, de son autorité privée, que deux candidats à l'école de Saint-Cyr, jugés inadmissibles par les examinateurs, devaient être reçus de préférence à ceux qui avaient été reconnus capables, et il faisait entrer à Saint-Cyr ces deux élèves. Une interpellation portée à la Chambre à ce sujet n'amena d'autre résultat qu'une réponse très peu concluante. La *Phalange* protesta à cette occasion contre l'atteinte portée au principe démocratique du recrutement de nos écoles savantes. Le succès obtenu par M. le ministre de la guerre dans cette circonstance vient de porter ses fruits.

Aujourd'hui c'est à l'Ecole des ponts-et-chaussées que l'on fait entrer un jeune homme qui ne remplit pas les conditions d'admissibilité fixée par les règlements. L'âge maximum fixé pour les candidats à l'Ecole polytechnique est 20 ans. Toutefois, dans l'intérêt de l'avancement militaire des sous-officiers studieux et instruits, on a porté cet âge à 25 ans pour les enrôlés militaires. C'est là une mesure très sage, très convenable, très libérale. Mais l'esprit de cette disposition de la loi de 1832 sur l'avancement militaire, le texte de l'ordonnance de la même année portant organisation de l'Ecole polytechnique, établissent formellement que cette exception emporte pour le candidat l'obligation de sortir de l'Ecole polytechnique dans une des carrières militaires qui se recrutent dans cette école.

Or, cette année, un jeune homme, M. Aymard, qui était entré, en 1840, à l'Ecole polytechnique sous le bénéfice de l'exception d'âge dont nous venons de parler, qui était entré deux ans plus tard à l'Ecole de Metz, en qualité de sous-lieutenant du génie vient de donner sa démission de sous-lieutenant et d'être admis à l'Ecole des ponts-et-chaussées. Les élèves de cette École et ceux de l'Ecole polytechnique ont protesté contre cette admission. Six élèves de l'Ecole des ponts-et-chaussées ont été mis en disponibilité pour avoir signé cette protestation : c'est ainsi qu'un abus de pouvoir entraîne à sa suite d'autres iniquités.

Ce n'est pas tout. Nous recevons des renseignements sur de nombreux abus de ce genre qui se commettent habituellement à l'Ecole des tabacs. En 1832, l'administration sentit le besoin d'avoir à la tête de cette manutention des hommes offrant toutes les garanties de capacité désirables. Une ordonnance fut rendue à ce sujet, et elle porte textuellement : « *Les élèves seront pris à l'Ecole polytechnique.* » L'esprit de cette ordonnance était que l'Ecole polytechnique seule fournirait les élèves de l'Ecole des tabacs : l'administration a trouvé plus commode de comprendre que les élèves seraient pris *à l'Ecole polytechnique ou ailleurs*, à son choix.

Ainsi, successivement, l'administration a reçu comme élèves trois fils, neveux, etc., des employés supérieurs; ces élèves touchaient un traitement de 1,600 fr. pour apprendre l'arithmétique, la géométrie, etc.; elle a reçu comme surnuméraire un jeune homme qui n'avait pas seize ans, l'âge minimum pour l'Ecole polytechnique. L'année dernière, au mois de mai, elle a reçu le neveu de M. Dumon, député de Lot-et-Garonne, sorti six mois auparavant de l'Ecole polytechnique avec le numéro 90, alors que plus de trente de ses camarades, mieux classés, avaient demandé les tabacs sans pouvoir les obtenir, et que trois d'entre eux, se voyant repoussés de cette carrière de leur choix, avaient donné leur démission.

Enfin, au mois de novembre dernier l'administration a [illegible] recevoir comme élève un jeune homme de dix-sept ans, ne sachant [illegible] que, ni géométrie, ni chimie. On donna ordre à deux élèves sortis de l'Ecole polytechnique d'enseigner à ce jeune homme tout [illegible] vait pas. Ces deux élèves protestèrent, et le jeune homme [illegible] pas admis; mais les deux élèves récalcitrants furent soumis à de telles [illegible] series qu'ils dûrent donner leur démission.

Tous ces faits sont extrêmement graves, extrêmement fâcheux. Que le népotisme s'exerce dans les neuf dixièmes des fonctions publiques, en France, il faudra bien en prendre son parti, tant que dans ces fonctions tout sera laissé à l'arbitraire des chefs; mais que loin de tendre à régulariser l'avancement dans toutes les carrières et à le faire résulter du seul mérite, l'administration s'applique, au contraire, à introduire les formes honteuses et démoralisantes du népotisme dans les carrières où tout a été sévèrement réglé pour éviter les abus de la faveur : voilà qui est déplorable, et qui doit attirer de sérieux et graves reproches à l'administration supérieure. Nos écoles savantes sont l'unique sanctuaire de la justice distributive en matière de fonctions. Tout ce qui porte atteinte à leur organisation, léguée à notre âge par des hommes qui puisaient leurs inspirations dans les principes les plus purs de la vraie démocratie, s'attaque au plus vif des droits que notre grande révolution nous a conquis. Nous protesterons toujours, et de toutes nos forces, contre de tels actes, et nous provoquerons de tout notre pouvoir des manifestations énergiques de réprobation contre les hommes qui veulent faire des fonctions publiques une chose privée, dont ils disposent selon leur bon plaisir.

Nous avons donné, dans le temps, aux lecteurs de la *Phalange*, quelques détails sur les projets de colonisation tentés par

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Froissart fait des affaires, beaucoup d'affaires. (Suite.)

C'est vers l'époque de ce retour de fortune arrivé à Froissart, que Lacervoise, le sculpteur qui ne sculptait jamais, présenta à son Mécènes le dessin du tombeau qu'il lui avait commandé.

— Tu seras content, dit Lacervoise à Froissart en déroulant avec lenteur une feuille de papier vélin. Je t'apporte le projet du tombeau que tu m'as commandé pour ton père. Tu vas voir! c'est à vous donner l'envie de mourir. Ton père, m'as-tu dit, a joué un grand rôle pendant la Révolution?

— Je t'ai dit qu'il avait été restaurateur.

— Il s'agissait donc de représenter sur son monument les symboles de la politique.

Froissart ajouta : [illegible]

— Je l'aurais désiré plus clair, plus positif.

— Ah! te voilà comme les autres; tu es de ceux qui veulent comprendre.

— Mais, oui... un peu...

— C'est bien! dit Lacervoise. Tu reviens à l'Empire, à M. Fontaine, à l'Académie, à Montfaucon.

— Mais, conviens-en, tu m'as fait là une charade.

— N'en parlons plus, riposta sèchement Lacervoise. Il n'y avait plus que toi et moi au monde pour comprendre l'art, et tu le trahis. N'importe! je me reste. Nous serons toujours amis, mais plus de rapport d'artiste entre nous. Car, dès ce moment, s'il faut te le dire, je t'estime autant comme goût que l'arc de triomphe du Carrousel et les tours de Saint-Sulpice.

Lacervoise roula le vélin où était tracé le plan du tombeau destiné au père de Froissart, et il sortit. Cette explication jeta pendant quelques mois de la froideur entre les deux amis; mais ils devaient bientôt se retrouver plus unis que jamais.

Il prit des actions dans :

Les brasseries,
Les imprimeries,
Les tanneries,
Les constructions,
Les houilles,
Les asphaltes,
Les bitumes,
Les chemins de fer,
Les restaurants-omnibus,
Les cabriolets-milord,
Les vespasiennes,
Les mines d'or,

Et dans beaucoup d'autres opérations, dont nous ne nous souvenons plus, mais dont les rentiers se souviennent dans ce monde, et les noyés et les asphyxiés dans l'autre.

Signe évident de décadence que tout le monde n'a peut-être pas [illegible]

la Belgique dans le canton de Santo-Thomas dépendant de la république de Guatemala (Amérique centrale) (1).

Nous empruntons aujourd'hui au *Constitutionnel* les détails suivants sur l'état actuel de la colonie de Santo-Thomas :

COLONISATION BELGE DANS L'AMÉRIQUE DU SUD.

Plusieurs feuilles ont dit quelques mots, ces jours-ci, de la compagnie belge de colonisation. Nous pouvons offrir à nos lecteurs des renseignements particuliers sur cette société.

Elle s'est formée sous le patronage du roi Léopold, et elle a fondé dans le district de Santo-Thomas une communauté sous le titre de *Communauté de l'Union*. La compagnie a apporté à la communauté le port et le district de Santo-Thomas, d'une étendue de 404,600 hectares, qui lui ont été cédés par le gouvernement de Guatemala. On a fait 8,000 lots de 25 hectares chacun, que l'on offre en souscription. Outre les souscripteurs, il y a des *travailleurs* qui participent au partage des bénéfices, car la communauté a pour objet :

1° D'associer la propriété et le capital et le travail;

2° De créer des établissements agricoles, industriels et commerciaux dans le district de Santo-Thomas.

Les travailleurs à Santo-Thomas doivent à la communauté:

1° Soit un travail journalier dont la durée, selon les saisons et l'espèce de travail, est réglée par la direction et approuvée par le conseil colonial; soit l'accomplissement d'une tâche à convenir;

2° Leur concours pour le maintien de l'ordre et le service de la garde de la communauté.

Les principaux avantages réservés aux travailleurs, outre leur participation à la propriété commune, au fonds social, sont: des appointements ou un salaire journalier; l'usage des écoles fondées par la communauté, où les enfants reçoivent l'éducation religieuse et morale et l'instruction primaire; des soins en cas de maladie, une retraite après vingt ans de services, une pension à la veuve en cas de décès du travailleur pensionné. Les orphelins sont élevés sous sa surveillance aux frais de la communauté.

Enfin les mille premiers colons travailleurs arrivés à Santo-Thomas, indépendamment de leurs bénéfices, reçoivent gratuitement des parcelles de terre pour en jouir immédiatement de la manière suivante:

1° Chaque travailleur, obtient 50 ares de terre;

2° Chaque travailleur de la communauté qui se marie à Santo-Thomas acquiert par ce fait 50 ares de plus;

3° A la naissance de chaque enfant, issu de mariage, il a 25 ares.

Ces terres sont acquises après trois ans de travail; on les double après dix ans; elles sont triplées pour ceux qui ont continué leurs services pendant vingt ans.

Les frais de passage pour aller à Santo-Thomas sont, au besoin, avancés par la compagnie; ils sont acquis au retour aux travailleurs qui veulent revenir en Belgique après un certain temps de service.

Voilà sur quelles bases la compagnie belge entend marcher dans son plan de colonisation, et elle n'a pas tardé à se mettre à l'œuvre.

En effet, nous avons appris qu'une expédition, composée de trois voiles, est arrivée à Santo-Thomas dans les premiers jours de juin : *le Théodore*, *la Ville de Bruxelles*, navires du commerce, et *la Louise-Marie*, brick-goëlette, le seul bâtiment de guerre que possède le gouvernement belge et qui a été prêté à la compagnie pour servir d'escorte à son intéressante expédition.

Ces navires avaient à bord des ingénieurs, des chimistes, des naturalistes, des médecins, des cultivateurs, des serruriers, des maçons, des charpentiers, des menuisiers, des bûcherons, des tailleurs, des cordonniers; enfin, tout le personnel nécessaire à la fondation d'une colonie; des vivres pour un an, une bibliothèque, une pharmacie, une église et deux ecclésiastiques.

Le directeur, M. Simons, quoique fort malade déjà, voulant attacher son nom à l'expédition, s'était embarqué malgré les avis contraires qui lui avaient été donnés. Il a succombé en mer; mais on avait prévu cette circonstance, et on lui avait donné un suppléant, qui est maintenant en fonctions.

Au débarquement, les colons ont pris possession des lieux; on a construit des baraques où tout le monde s'est logé. Une quantité d'Indiens, appelés Caraïbes, se sont mis au service de la communauté; et sur l'emplacement destiné à la ville que l'on doit ériger à Santo-Thomas, ils sont occupés à couper des bois qui doivent être rapportés au premier jour sur *le Théodore* et *la Ville de Bruxelles*.

Aucun projet de colonisation, peut-être, ne s'est présenté jusqu'ici avec des chances plus favorables. Les Belges, on le sait, sont laborieux, bons commerçants, et persévérants dans leurs entreprises. Ils vont s'établir dans un pays qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité, et qui est d'une fertilité très grande. Ils ont été accueillis par les indigènes, avec une vive sympathie.

Nous ne pouvons que faire des vœux pour le succès de cette colonie, et pour que l'exemple donné par la Belgique ne soit pas perdu pour la France.

(1) La *Revue d'Orient*, dans un article sur la *colonisation* en général, contient une analyse des travaux faits jusqu'à ce jour par la compagnie belge de colonisation; cette analyse diffère peu de celle que le *Constitutionnel* a donnée. Nous remarquons seulement quelques détails utiles que ce dernier journal a négligés.

— La compagnie est exempte d'impôts directs et indirects, pendant l'espace de vingt ans. — Elle a le privilége de la navigation à vapeur. — Les travailleurs s'occupent soit de travail intellectuel, soit de travail manuel; le directeur colonial, le directeur ecclésiastique, les chefs des diverses branches d'administration et d'industrie sont donc compris au nombre des travailleurs, et rétribués, comme eux, proportionnellement à leurs efforts. — La compagnie achète de première main les objets de consommation nécessaires aux travailleurs, et les leur abandonne moyennant une commission de 5 p. 0/0; elle leur cède de même les produits de la communauté.

La rédaction et l'administration du *Journal de commerce de Lyon* viennent de passer en de nouvelles mains. Cette feuille reparaît sous le titre du *Prud'homme* et publie, à cette occasion, une profession de foi dans laquelle nous remarquons les passages suivants:

« Nous sommes arrivés à une époque où les esprits sérieux et élevés reconnaissent généralement le vide de la plupart des discussions politiques, et où ils placent du moins en première ligne l'appréciation et l'examen des questions sociales que la marche du temps et le développement providentiel de l'esprit humain font surgir de toutes parts... La société actuelle tend évidemment à une transformation plus ou moins prochaine; il ne s'agit pas de nier ce mouvement inévitable, mais de le diriger dans des voies pacifiques et rationnelles... On ne croit encore qu'à la force matérielle; c'est en elle qu'on se confie dans les classes riches pour maintenir un équilibre trompeur; c'est à elle que les classes pauvres en appelleraient demain pour le détruire si le moment de la lutte était arrivé... Améliorer la condition des classes laborieuses, sans qu'il en résulte aucun trouble pour l'ordre social, aucun danger pour la civilisation, tel est le problème que l'économie politique doit s'attacher à résoudre aujourd'hui. »

L'affaire de la démolition des magasins de M. d'Aligre, au Havre, a été portée devant le juge des référés, comme ayant eu lieu sans jugement préalable, et en l'absence de toute notification au domicile du prévenu. M. Levillain, juge du référé, s'est déclaré incompétent.

« Il résulte de tout cela, dit la *Gazette des Tribunaux*, qui, du reste, reconnaît que les magasins étaient en pleine contravention avec les règlements militaires sur les servitudes, « il résulte de tout cela que M. d'Aligre voit son immeuble détruit sans qu'aucun jugement ait statué sur » la contravention qu'il a commise; que l'administration de la guerre, » bien et dûment avertie, a cru pouvoir passer outre, et que celui qui » est victime de ces actes n'a qu'un recours illusoire contre l'autorité » administrative. Quand donc M. le ministre de la guerre comprendra-» t-il que les lois doivent être respectées par les agents militaires aussi » bien que par les autres citoyens. »

On pourrait répondre à cela que M. le marquis d'Aligre était bien et dûment averti qu'il n'avait pas le droit d'élever un bâtiment en maçonnerie sur la ligne qui sépare les glacis de la place des terrains particuliers. Les textes sont formels, et il a été assez souvent question des servitudes militaires, notamment à propos du Havre, pour que M. le marquis d'Aligre ne pût pas prétexter d'ignorance. C'était donc de sa part une sorte de bravade. Toutefois, si l'administration a négligé d'accomplir les formalités légales obligées dans cette circonstance, elle a eu le plus grand tort. L'exemple du respect pour les lois, quelque superflues que puissent paraître dans certains cas leurs formalités, doit surtout partir de ceux qui sont commis à l'exécution de ces lois. Ce n'est pas impunément qu'une haute administration s'expose à une déconvenue du genre de celle qu'a déjà éprouvée le ministère de la guerre dans l'affaire de M. de Saint-Albin.

Il résulterait du récit de la *Gazette des Tribunaux* que la démolition des magasins, remplis de coton et de sucre, opérée par des ouvriers du port en l'absence des ouvriers des ateliers, qui avaient refusé leur concours, a occasionné beaucoup de dégâts. Ce n'est pas ainsi que doit procéder une administration qui a la force en main. Elle ne doit rien faire qui sente la précipitation, le dépit, qui suppose d'autre intention que celle de faire respecter la loi.

Le Parlement anglais vient d'être prorogé, dans la forme accoutumée, au 19 octobre prochain. Le discours royal prononcé par la reine, dans cette circonstance solennelle, roule presque tout entier sur la très grave question qui agite en ce moment la Grande-Bretagne, la question de l'Agitation irlandaise. Le ministère Peel fait déclarer formellement à la reine que sa ferme résolution est de s'opposer à l'établissement d'un Parlement irlandais et de maintenir inviolable le grand lien de l'Union entre les deux pays. Ce qui est remarquable, c'est qu'au moment où cette déclaration est mise par le ministère anglais dans la bouche de la reine, O'Connell, de son côté, se dit plus que jamais décidé à poursuivre le rappel de l'union. En même temps, il paraît se flatter d'obtenir ce rappel par les moyens légaux et constitutionnels.

MOUVEMENT DE L'OPINION.

Presse départementale.

On lit dans l'*Impartial de la Meurthe :*

Si l'on veut juger de l'influence réelle des nouvelles idées, et se rendre un compte bien exact des besoins qui se manifestent, il faut dire les transformations successives qu'a subies un organe de la Presse parisienne, et suivre, pas à pas, les différentes phases qui ont conduit les publicistes-socialistes jusqu'à leur récente réorganisation, sous le nom de la *Démocratie pacifique*. Notre intention n'est pas de l'indiquer aujourd'hui. Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de reproduire des articles de la *Phalange*; nous avons manifesté à plusieurs reprises notre sympathie pour quelques-unes des idées qui y sont habilement exposées, et surtout pour l'indépendance de sa rédaction; et nous n'aurions rien à ajouter, si la Presse ministérielle de province, comme répondant au mot d'ordre parti d'en haut, ne se coalisait pour anathématiser le journal quotidien qui vient de prendre place au milieu de la presse (1); — et si nous n'avions à indiquer les causes de cette colère qui dénote que le mot de *Démocratie pacifique* répond à un besoin réel de notre époque.

Ce mot résume en effet tout le programme de M. de Lamartine; il annonce l'association de toutes les forces et de toutes les intelligences du pays pour veiller aux intérêts de tous; il comprend implicitement l'organisation pacifique du travail, et une répartition plus équitable des richesses et du bien-être. — Il dit que nous ne sommes arrivés qu'à la première phase de la pensée révolutionnaire de 89, et, qu'après avoir émancipé la bourgeoisie, il reste encore à travailler à l'émancipation intellectuelle, morale et matérielle de la classe ouvrière. Nous avons beaucoup fait déjà, nous avons posé le principe chrétien de la fraternité et de l'égalité, il faut songer à en préparer et à en poursuivre l'application complète, — démocratie PACIFIQUE, c'est-à-dire qu'il faut faire appel aux intelligences pour réaliser ce vœu, qu'il faut provoquer l'action de la tête de la société, et repousser la violence l'émeute et l'effusion du sang, pour poursuivre l'œuvre commencée.

Il y a autre chose à voir encore dans la réorganisation de la *Phalange* sous le titre de *Démocratie pacifique*, et cela mérite d'être constaté. C'est que le parti socialiste ne professe plus le même dédain pour la politique, c'est qu'il sent déjà qu'il y a dans un peuple des besoins et des droits politiques qui demandent à être satisfaits comme les besoins matériels et les droits au travail et à la vie suffisante, et que si la faim produit des révoltes et des crises sociales, les sentiments froissés, la dignité de l'homme méconnue, les droits à l'égalité blessés conduisent aussi à des révolutions non moins profondes et non moins dignes de l'attention des hommes dévoués à la cause de tous.

Le terme *Démocratie* indique à-la-fois un besoin politique et un besoin social; et, dans l'état actuel des esprits, il n'en est point qui résume mieux les sentiments de notre époque. La *Démocratie pacifique*, c'est en quelque sorte le pacte qui relie la politique aux intérêts matériels, et ceux-ci aux intérêts moraux.

Les premiers pas de l'ancienne *Phalange* dans la nouvelle voie sont timides encore. Il est bien des questions brûlantes qu'elle n'aborde pas, qu'elle considère comme d'une importance secondaire, ou auxquelles elle n'accorde pas la moindre importance. Cela tient peut-être à ce que ses rédacteurs, placés à Paris, ne voient pas nettement l'influence sur les esprits des débats d'une certaine nature, et qu'ils ne se rendent pas un compte exact des prétentions des partis que l'on croyait éteints; mais la lumière se fera pour eux, et leur voix viendra se joindre à toutes celles qui combattent la contre-révolution dans toutes ses manifestations....

.... L'école de Fourier vient de faire un pas en avant. Un journal quotidien vient de paraître sous le titre de la *Démocratie pacifique*.

Nous sommes loin de partager exclusivement toutes les idées de l'école sociétaire; mais la *Phalange* politique a été rédigée avec tant de talent, d'indépendance et de probité, que si la *Démocratie pacifique* suit le même système que sa devancière, nous ne craignons pas de lui prédire un beau et légitime succès.

Quoiqu'il en soit, au point où en est arrivée la théorie de Fourier, il n'est plus permis à personne, aujourd'hui, d'en ignorer les principes fondamentaux. Aussi, croyons-nous être agréables à nos lecteurs en leur faisant connaître le *Phalanstère* de Fourier, par un extrait d'un des livres les plus remarquables qu'aient produits les disciples de Fourier, intitulé *Solidarité*, par M. Renaud, ancien élève de l'École polytechnique.

Nous avons entendu émettre des opinions si étranges sur les idées de Fourier, que nous pensons faire une œuvre utile en mettant nos lecteurs à même de se fixer par eux-mêmes sur la valeur de cette école, dont les progrès vont tous les jours croissant. (Suivent quelques passages de l'ouvrage de M. Renaud). (*Journal des Basses-Alpes.*)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Dans quelques semaines, des démonstrations populaires, bien plus étendues que celles de 1831 et 1832, réveilleront de nouveau Birmingham. La grande voix du peuple fera trembler Peel, et les factions whig et tory craindront que leur fin ne soit prochaine. M. Attwood ayant exprimé l'intention d'organiser encore un grand mouvement populaire pour demander quelque adoucissement à la misère causée par le monopole et par une législation aristocratique, les chartistes, dans un meeting à Science-Hall, ont résolu de mettre M. Attwood à leur tête, et, dans ce but, lui ont envoyé une adresse. N'ayant plus d'espoir dans le Gouvernement, ils sont convaincus qu'une vaste agitation remédierait aux maux du peuple, si elle était conduite par un homme rempli de jugement, de probité, de sagesse et de patriotisme, comme M. Attwood. (*Morning Advert.*)

On écrit de Woolwich, mercredi : Le steamer *le Prometheus* est arrivé dans le dockyard, ce matin vers 7 heures, ayant à son bord le

(1) Nous recevons un grand nombre de journaux ministériels de province, et, parmi ceux qui nous parviennent, nous n'avons rencontré aucune attaque violente. Le seul journal qui, à notre connaissance, nous ait *anathématisé*, est le *Courrier de la Sarthe*, organe de l'Opposition extrême. Nous ne croyons ni à la ligue ni au mot d'ordre dont parle l'*Impartial* de Naucy.

---

iser personne, s'il n'eût forcé Adeline à le suivre de restaurant en restaurant, et de mauvais théâtre en mauvais théâtre, s'imaginant qu'elle était heureuse d'entendre les impudicités de tel ou de tel vaudevilliste, célébrées par Mlle Dejazet.

— Cela n'a pas grande valeur littéraire, lui disait-il dans ses retours de bon sens, mais il vaut encore mieux assister au spectacle le plus vicieux du monde que d'écouter une tragédie. Rien n'est plus immoral que l'ennui.

Ordinairement, après ces orgies, il ramenait sa femme en fiacre.

— Un fiacre! murmurait le grave M. Turbot en ouvrant avec ironie les deux côtés de la belle porte-cochère, un fiacre!

On voyait des actions :
Bleu de ciel,
Bleu Byron,
Rose tendre,
Chamois,
Beurre frais,
Vert d'émeraude,
Blanc d'amande,
Jaune d'or.

— C'est l'arc-en-ciel, ajouta-t-il en terminant la brillante revue de ses richesses, de toutes nos félicités futures; saluons l'arc-en-ciel.

partie, moi, Phénix et eux. Mais ils vont bien, murmurait-il, ce ne sont pas tout à fait des novices, ils allongent fièrement. Pendant ce monologue, les deux nageurs parvinrent, en nageant, à se placer l'un à droite, l'autre à gauche de Froissart, qu'ils saluèrent par son nom.

— Ils me connaissent, se dit Froissart en leur rendant la politesse, mais ils ne me sont pas inconnus non plus. Où donc les ai-je vus? Dans l'eau il n'est pas facile de se rendre un compte exact de l'identité d'un homme.

— Vous nagez fort bien, monsieur Froissart, lui dit l'un d'eux.

— Vous ne me devez rien, Messieurs.

— Cependant, dit le second des deux nouveaux arrivés, vous tenez votre corps trop hors de l'eau; c'est dangereux.

général Espartéro et sa suite. Le capitaine écrivit au commandant du port, qui se rendit immédiatement à bord du steamer, et, s'exprimant en français, assura l'ex-régent qu'on s'empresserait de mettre à sa disposition tout ce qui pourrait lui être agréable. Le régent remercia le commandant et n'accepta pas les offres qui lui étaient faites; il dit qu'il désirait, autant que possible, garder l'incognito. Des dépêches partirent incontinent pour Londres. Puis, le steamer n. 9 vint prendre à bord Espartéro et sa suite pour les conduire à Hungerford-Wharf, où les attendaient leurs voitures. De là les exilés se sont rendus à l'hôtel Mivart, où ils sont descendus. (*Morning Advertiser.*)

— Mardi, une pétition adressée à la reine a été déposée à la Chambre des lords par sir Auguste d'Este, qui, en sa qualité de fils naturel du duc de Sussex, réclame la qualité de duc de Sussex, avec les dignités et honneurs qui appartiennent à ce titre. La pétition a été lue et renvoyée au comité des privilèges. La demande de sir Auguste sera l'objet d'une discussion dans une des premières séances de la session prochaine. (*Morning-Advertiser.*)

Chambre des communes. — Séance du 24 août. — *M. Hindley.* — Je demanderai au chef du Gouvernement de S. M. s'il a appris que le Gouvernement français ait reconnu le Gouvernement actuel d'Espagne, et si le Gouvernement de S. M. se propose de reconnaître le Gouvernement espagnol comme Gouvernement *de jure* d'Espagne?

Sir Robert Peel. — Partout où un Gouvernement administre les affaires d'un pays, il est du devoir du Gouvernement anglais de veiller, sans exprimer aucune opinion, à ce que les intérêts de l'Angleterre ne souffrent pas.

Sir Aug. Clifford étant entré dans la Chambre pour demander, au nom de S. M., que les communes se transportent dans la Chambre des lords afin d'entendre lecture du discours royal, le président et un grand nombre de membres se rendent dans la Chambre des lords. Le président revient: il donne lecture du discours et la Chambre se sépare.

Chambre des lords. — Séance du 24 août. — *Prorogation du parlement.* — A deux heures dix minutes, des salves d'artillerie annoncent l'arrivée de la reine, qui est accueillie sur tout son passage par de nombreuses acclamations. S. M. monte les degrés du trône en s'appuyant sur le prince Albert.

Le président adresse aussitôt à S. M. un discours dans lequel il s'applaudit, au nom des deux Chambres, des lois diverses votées dans la session pour l'amélioration des institutions anglaises, et mentionne les divisions fâcheuses qui ont éclaté dans l'Eglise d'Ecosse, sans dire un seul mot de l'Agitation irlandaise.

La reine a prononcé ensuite le discours suivant :

Milords et Messieurs,

L'état des affaires publiques me permet de clore cette longue session, et de vous relever de vos devoirs parlementaires. Je vous remercie des mesures que vous avez adoptées pour me mettre en état d'exécuter complètement les divers traités que j'ai conclus avec les puissances étrangères. J'ai donné, avec empressement, ma royale sanction au bill que vous m'avez présenté pour augmenter les moyens d'instruction spirituelle dans les paroisses populeuses, en appliquant une partie des revenus de l'Eglise à des traitements pour de nouveaux ministres du culte.

J'espère fermement que les sages et bienveillantes intentions de la législature seront appuyées par le zèle et la libéralité de mes sujets, et qu'ainsi il y aura des fonds plus abondants pour le culte et pour la surveillance pastorale dans plusieurs districts du pays. Je vois avec plaisir l'adoption du bill qui lève tous les doutes sur la juridiction de l'Eglise d'Ecosse. Mon espoir le plus ardent est que cette mesure rétablira la paix religieuse en Ecosse, et détournera les dangers qui ont menacé une institution sacrée qui exerce la plus grande influence sur le bonheur et le bien-être de cette partie de mes Etats. — Je continue à recevoir de toutes les puissances étrangères des assurances de leurs dispositions amicales et de leur ardent désir de maintenir la paix.

Messieurs de la Chambre des communes, je vous remercie de l'empressement et de la libéralité avec lesquels vous avez voté les subsides pour l'année courante. Je m'efforcerai constamment de concilier l'économie la plus rigoureuse avec ce qui est commandé par les exigences du service.

Milords et Messieurs, la tranquillité publique a été troublée dans quelques districts du comté de Galles, par des associations coupables et des désordres étrangers à la politique. J'ai adopté les mesures qui m'ont paru les plus propres à réprimer ces désordres et à assurer l'arrestation et la punition des malfaiteurs. En même temps, j'ai ordonné de faire une enquête sur les causes qui ont pu amener de pareils désordres dans une partie du pays qui se distingue ordinairement par l'amour de l'ordre et l'obéissance à la loi. J'ai suivi avec la plus vive anxiété les efforts persévérants que l'on fait pour exciter le mécontentement et la désaffection parmi mes sujets d'Irlande, et les engager à demander le rappel de l'union législative. Mon désir a toujours été et sera toujours d'administrer le Gouvernement de ce pays dans un esprit de stricte justice et d'impartialité, et de coopérer avec le Parlement à faire dans les lois en vigueur des changements de nature à améliorer la condition sociale et développer les ressources naturelles de l'Irlande. Profondément convaincue que l'union législative n'est pas moins essentielle à la réalisation de ces objets qu'à la puissance et à la stabilité de l'empire, ma ferme détermination est, avec votre appui et la bénédiction de la divine Providence, de maintenir inviolable ce grand lien d'union entre les deux pays. Je me suis abstenue de requérir des pouvoirs additionnels pour neutraliser des projets hostiles à la concorde et au bien-être de mes Etats, autant parce que je ne voulais pas me défier de l'efficacité des voies légales ordinaires que par ma confiance dans le bon sens et le patriotisme du peuple, et dans les déclarations solennelles du Parlement en faveur de l'union législative. Je suis convaincue que ceux de mes fidèles sujets qui ont de l'influence et de l'autorité en Irlande feront tous les efforts en leur pouvoir pour affaiblir un système d'agitation pernicieuse qui trouble l'industrie, retarde les améliorations de ce pays, et fait naître des sentiments de défiance et d'animosité réciproques entre les différentes classes de mes sujets.

Après la lecture du discours, par sa majesté, le lord chancelier dit: « C'est le bon plaisir de S. M. que le Parlement actuel soit prorogé à jeudi, 19 octobre prochain. En conséquence, le Parlement est prorogé à ce jour. »

S. M. descend du trône, et le cortège se remet en marche dans le même ordre que celui qui avait présidé à son entrée. S. M., dont la santé paraît excellente, était en grande toilette. La reine a lu son discours d'une voie claire, nette et ferme. Il a paru qu'elle était légèrement émue en lisant le paragraphe relatif à l'Irlande. (*Sun.*)

Irlande. — *Dublin*, 22 août. — *Association du repeal.* — M. O'Connell, à son entrée dans la salle, est salué par les acclamations des assistants. Il vide ses poches sur le bureau, où il dépose de l'argent et des lettres reçus de divers points; il en fait ensuite l'énumération. Parmi les contributions les plus remarquables se trouve la souscription de 53 paroissiennes d'un curé du comté de Roscommon. Ces dames, dit le ré-

L'unique pouvoir obligatoire de l'union est la force de la domination anglaise. La résistance à l'union est abstractivement un devoir, et la manifestation de cette résistance n'est qu'une pure question de prudence. En conséquence, il résistera à l'Union par tous les moyens légaux, pacifiques et constitutionnels.

4° Le Parlement irlandais sera rétabli ainsi qu'il suit : 1° Les membres de comtés seront portés à cent soixante-treize ; 2° il y aura cent vingt-sept membres élus par les villes et les cités. (Suit la répartition des membres entre les comtés.)

L'Université de Dublin continuera, d'après son système électoral actuel, d'envoyer deux membres. On propose que la ville de Cork, qui a plus de 100,000 habitants, ait cinq membres; que la ville de Limerick et la ville de Belfast, qui comptent respectivement plus de 50,000 habitants, envoient chacune quatre membres. On propose que la ville de Galway et les villes de Waterford et Kelkenny, qui comptent respectivement plus de 20,000 habitants, envoient chacune trois membres au Parlement; que d'autres villes, comptant environ 10,000 habitants, envoient chacune deux membres au Parlement ; et que 49 autres villes, venant immédiatement après, sous le rapport de la population, envoient proportionnellement chacune un membre. Un relevé des diverses places qui devront envoyer des représentants au Parlement irlandais indiquera les populations relatives.

5° On propose que le droit de voter soit ce qu'on appelle le suffrage du tenancier, exigeant six mois de résidence dans les comtés; et de plus, dans les villes, on exigera, de la part des hommes mariés, une résidence de douze mois; qu'ils soient ou non tenanciers.

6° On propose que le mode d'élection, pour les membres du Parlement, ait lieu au scrutin secret.

7° Le monarque *de facto* d'Angleterre, à toutes les époques et quel qu'il puisse être, sera monarque *de jure* en Irlande; et, en cas de régence future, le régent *de facto* d'Angleterre sera régent *de jure* d'Irlande.

8° L'alliance entre l'Angleterre et l'Irlande, par le moyen de la puissance, de l'autorité et des prérogatives de la couronne, sera perpétuelle et non susceptible de changement, ni d'aucune distraction ou séparation. Le plan qui précède sera mis en pratique conformément à la loi reconnue et austrict principe constitutionnel.

Signé, Daniel O'Connell, président de la commission.

M. O'Connell. — Je vous fais part de ce plan, appelant votre attention et votre examen sur ces divers articles. A vos maux il n'est pas d'autre remède que l'exécution de ce plan. Si quelques articles ne conviennent pas, on pourra les amender, mais je vous engage à ne pas y apporter de modification à la légère. Il faudrait une conviction bien profonde pour vous déterminer à n'y pas adhérer, et j'espère qu'il sera adopté à l'unanimité, non ici seulement, mais encore partout ailleurs. Il ne vous reste plus autre chose à faire qu'à l'adopter. Je suis d'avis que la prérogative royale suffit seule pour rendre à l'Irlande son Parlement.

Si la reine prend l'initiative et convoque le Parlement, nous légaliserons tout. (On applaudit.) Vous remarquerez que j'ai évité jusqu'ici de parler du serment à exiger de la part des membres de la Chambre des communes d'Irlande. Je ne crois pas nécessaire une nouvelle formule du serment. Celle de fidélité à la couronne suffit : chacun prêtera ce serment et l'observera religieusement. Dans la Chambre des lords d'Irlande, je verrai sans déplaisir siéger ceux des évêques protestants irlandais qui resteront.

On complétera le banc des évêques avec des évêques de notre église catholique romaine. Encore une fois j'adjure la noblesse et les protestants d'Irlande de se joindre à nous. On parle de dangers, d'effusion de sang; mais où peut-on trouver semblable danger dans mon plan ? C'est la suprématie que l'on redoute. Mais il n'y a qu'à examiner le plan, et l'on y voit que les districts protestants sont appelés à être représentés aussi bien que les districts catholiques. Un mouvement sanctionné par le clergé offre des garanties d'ordre, et, quant à moi personnellement, je ne pense pas que l'on puisse m'accuser de vouloir spolier la propriété; mais hélas! je le crois bien, la noblesse d'Irlande persistera dans son aveuglement, dans cet aveuglement triste avant-coureur de la destruction. (Ecoutez.)

Lorsque la cause du repeal était faible, je me serais bien gardé de lui faire un appel; mais, maintenant que la cause du repeal a acquis une importance et une proportion vraiment colossales, doit-on s'étonner que je cherche à tirer la noblesse d'Irlande de son léthargique sommeil? L'heure n'est-elle pas venue de la réveiller? Au reste, les repealers sauront faire leur devoir; ils la protégeront, et, s'il faut que la propriété souffre, la faute ne sera pas à eux, mais aux hommes qui auront voulu demeurer aveugles et fermer les yeux aux signes des temps! L'Angleterre ne peut pas avoir oublié comment elle perdit ses colonies d'Amérique. J'invite le duc de Wellington à méditer sur la situation : j'en appelle à sir Robert Peel et à sir James Graham (mais non pas à l'insensé Stanley), le jour n'est-il pas arrivé où il faut recourir à la conciliation ? Si cet appel n'est pas entendu, et si les concessions demandées se font encore attendre, je le proclame hautement, le jour viendra où il ne sera plus possible de transiger, et où le triomphe du peuple irlandais sera complet. (On applaudit.)

L'association ordonne l'adoption, l'impression et la distribution du plan dont M. O'Connell lui a fait part.

M. O'Connell. — Demain nous tiendrons séance pour recevoir le rapport de la commission chargée de désigner des arbitres. Le peuple ne sera plus forcé de s'adresser aux magistrats. Demain je demanderai l'abolition de ce qu'on appelle le serment catholique.

L'association s'ajourne. (*Times.*)

COLONIES FRANÇAISES.

Algérie. — Abd-el-Kader est encore parvenu à soulever plusieurs fractions de tribus. Le général Lamoricière s'est mis à sa poursuite.

Le général Bedeau est sorti de Tlemcen pour se mettre en observation sur la frontière du Maroc, où l'on suppose que l'émir ira chercher un refuge.

La colonne de Médéah qui opère dans le désert sous les ordres du colonel Youssouf, a été obligée de suspendre ses mouvements à cause des fortes chaleurs.

Le colonel Pélissier conduit avec succès la quatrième expédition dans les montagnes de l'Ouarenseris, qui, selon le correspondant de la *Sentinelle* de Toulon, *paraissent* maintenant *à peu près complètement* soumises.

à traverser depuis 1830; que 44,162 affaires ont été présentées (ce nombre excède de 4,930 celui de l'année précédente), que 33,795 causes ont été jugées par défaut; 9,028 contradictoirement; 792 conciliées; que 309 sont à juger sur rapports qui n'ont pas été ouverts; que 238 seulement restent inscrites sur le rôles; et que 1,764 ordonnances ont été rendues par le président.

Le tribunal de commerce de la Seine a jugé seul plus du quart de toutes les affaires commerciales du royaume, qui ont été soumises, en 1841, à 220 tribunaux de commerce, et à 170 tribunaux civils jugeant commercialement.

715 sociétés nouvelles ont été constituées.

426 dissolutions ont été prononcées.

L'année dernière, le nombre des sociétés avait été de 680, et les dissolutions de 506.

Le seul fait digne de remarque sur ce point, c'est que, sur les 715 sociétés nouvelles, 60 seulement ont été formées en commandite par actions, 117 en commandite, et 538 en nom collectif.

754 faillites ont été déclarées; leur passif s'élève à 41,855,619 francs.

Ces chiffres excèdent ceux de l'année dernière, savoir : de 102 sur le nombre des faillites, de 7,170,351 fr. sur le montant du passif.

425 faillites ont été terminées par concordat; 204 par contrats-d'union; 9 faillites ont été rapportées par jugement; 45 ont été closes par insuffisance d'actif; 20 jugements de clôture ont été rapportés; 410 concordats ont été homologués; 140 unions ont été liquidées; 194 faillis ont été déclarés excusables; 46 non excusables. Il reste: 122 unions à convoquer, conformément à l'art. 530 du Code de commerce, et 65 comptes de syndics à rendre après concordats.

Sur les anciennes faillites qui ont été léguées aux juges qui se retirent par leurs prédécesseurs, 671 ont été clôturées par insuffisance d'actif.

Après le discours de M. Lebobe, l'audience a été un moment suspendue; puis M. Bertrand a remplacé M. Lebobe au fauteuil, et les nouveaux juges ont pris place au bureau. M. Bertrand, en l'absence de M. Carrez, président, qu'une indisposition éloigne de la capitale, a regretté qu'une voix plus éloquente que la sienne ne se fît pas entendre pour payer un tribut de reconnaissance aux membres sortants. Puis, jetant un coup-d'œil en arrière, il rappelle le désordre apporté dans le commerce par quelques sociétés durant ces dernières années, et il termine en engageant les jeunes négociants à accepter les fonctions gratuites d'arbitre. Ce serait pour eux une sorte de noviciat qui, en leur offrant les moyens de rendre des services signalés au commerce en général, leur permettrait de prévenir tous différends ou toutes contestations dans leurs affaires personnelles, et les préparerait à venir siéger plus tard au tribunal consulaire.

Après cette allocution, le greffier a donné lecture de l'état de répartition des faillites entre MM. les juges-commissaires, et l'audience a été levée.

— Les élections municipales du Mans continuent. Jeudi 24, dans la section de l'Etoile, le nombre des votants était de 183; la majorité de 92. Les cinq candidats ministériels, parmi lesquels M. Basse, ont obtenu 141, 135, 133, 122 et 121 voix. Les cinq candidats de l'Opposition n'en ont eu que 56, 48, 47, 43 et 38. L'Opposition avait été plus heureuse dans les élections de la section des Halles. Restent maintenant à connaître celles de la section Saint-Vincent. Le *Courrier de la Sarthe* invite les électeurs de cette section à ne pas changer d'opinion et à ne pas se laisser influencer par quelques membres du clergé que leurs supérieurs désavouent.

— Par ordonnance du 15 de ce mois, le roi a nommé M. Bretillot maire, et MM. Pérennès et L. de Sainte-Agathe, adjoints de la ville de Besançon.

Faits divers.

— Le nom de Rébecca, appliqué aux destructeurs de barrières tire son origine du fait suivant : Dans un cottage, près de Llandisilis (Carmarthenshire), vivait une femme, appelée Rébecca. La première barrière qui fut détruite était près de son habitation, et, comme le chef des dévastateurs était ce jour-là habillé en femme, un d'entre eux dit que c'était Rébecca, et les autres crièrent : Huzzah ! Rébecca ! (*Globe.*)

— On écrit de Palerme, 7 août :

Un factionnaire avait été traduit devant un conseil de guerre, pour avoir tué le prince Paterno, qui avait voulu violer sa consigne et entrer de force dans un bâtiment devant lequel il était en sentinelle. — Le soldat a non-seulement été acquitté, mais fait caporal. Le prince Partanna, qui a pris part à l'attaque de la sentinelle, allait être poursuivi lorsqu'il a pris la fuite.

— On lit dans le *Progrès de Saône-et-Loire*, qui doit paraître incessamment sous ce titre : le *Bien Public*:

On nous assure que M. de Lamartine, depuis son retour de la chambre, travaille plusieurs heures par jour à un grand ouvrage historique qu'il méditait depuis plusieurs années, et dont il avait préparé les matériaux. Ce travail serait à la fois l'histoire et le commentaire des plus grandes époques de notre Révolution. M. de Lamartine, préparé par tant d'études, mêlé aux affaires depuis dix ans, et arrivé à toute la maturité de sa pensée, est peut-être un des hommes du temps les plus propres à donner à l'histoire un sens profond, un intérêt pathétique et la philosophie des événements.

— Ont lit dans le *Langrois* :

Le 19, un orage épouvantable, accompagné d'un vent impétueux, d'une pluie battante et du roulement continuel du tonnerre, a éclaté dans le département de la Haute-Marne. Les blés, encore debout, ont été entièrement couchés, et l'on craint que le grain n'ait germé dans l'épi, surtout dans les terres chaudes du Bassigny. Des toitures de chaume ont été emportées, des arbres déracinés, des moulins renversés. La foudre est tombée sur plusieurs points de la ville; la grêle a ravagé la campagne. Cet ouragan a duré une heure dans toute sa force; il a été suivi d'une pluie abondante qui a empêché les curieux de se rendre à la foire de Langres.

— On sait que tout individu a le droit de citer directement, devant la police correctionnelle, la personne dont il croit avoir à se plaindre. Ce droit amène souvent des abus dont le moindre est une perte de temps pour le tribunal, obligé d'entendre des causes qui n'ont aucune espèce de fondement. Voici un exemple assez grotesque de ce genre. M. Brodier, vieillard veuf, possède un chien nommé Prenislas, sur lequel se concentrent toutes ses affections. Un jour il voit entrer dans sa chambre

Torbat prononce un jugement qui renvoie les prévenues de la plainte et condamne le sieur Brodier, partie civile, aux dépens.

(*Gaz. des Tribunaux.*)

— Baroilhet a paru mercredi sur le théâtre de Lyon, dans l'Opéra de la *Favorite*. Le célèbre baryton a obtenu un grand succès. Il a dû chanter vendredi le rôle de *Guillaume Tell*.

—

Faits de subversion sociale.

— Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* :

On sait que, depuis quelques semaines, la sortie des voyageurs du chemin de fer de Rouen, qui avait lieu d'abord par les galeries du débarcadère de Versailles et de Saint-Germain, se fait maintenant (et nous ne savons pourquoi) par la ruelle qui doit servir de prolongement à la rue d'Amsterdam. Ces nouvelles dispositions sont chaque jour l'objet de vives réclamations de la part des voyageurs, et l'état des lieux est tel, que plusieurs accidents ont été déjà signalés. La ruelle par laquelle on contraint les voyageurs de sortir n'est pas pavée, n'est pas éclairée le soir. Déjà fort étroite, elle est encombrée par des voitures et des omnibus qui empêchent presque complètement la circulation et la rendent fort dangereuse. Avant-hier au soir, une jeune femme, qui tenait un enfant dans ses bras, est tombée en mettant le pied dans un trou de cette espèce de fondrière, et sans l'agilité de deux voyageurs qui se sont précipités à son secours, elle était, avec son enfant, foulée aux pieds des chevaux d'un omnibus entraîné par la pente rapide du terrain.

L'autorité municipale ne tolèrerait pas, et avec raison, un pareil état de choses devant la porte d'une maison particulière; comment se fait-il que la surveillance soit inactive là où il y a chaque jour une circulation de plus de deux mille voyageurs? Attendra-t-on quelque accident plus grave pour imposer enfin à l'administration du chemin de fer les mesures qui intéressent la sûreté publique?

— Le nommé Vergès dit Soulères, de Ceret, avait souvent de violentes discussions avec sa femme, qui lui reprochait de dissiper tout l'argent de la maison avec une concubine. La femme Vergès avait porté plainte devant le commissaire de police, pour les mauvais traitements qu'elle avait éprouvés; mais les torts du mari n'avaient pas paru assez graves pour motiver l'intervention de la justice.

Le 12 juin dernier, à 10 heures du soir, une scène plus violente que toutes les autres éclata. Des menaces de mort furent proférées par Vergès, et sa femme épouvantée prit la fuite. Pierre Vergès se mit à sa poursuite, emmenant avec lui un boule-dogue, qu'il excitait de la voix. Bientôt, la pauvre femme fut atteinte et rouée de coups par son mari, tandis que le boule-dogue lui dévorait les jambes. Des témoins de cette horrible scène intervinrent et délivrèrent la femme Vergès, qui fut emmenée par une de ses voisines.

Le lendemain un médecin constata plusieurs contusions sur le corps, et les traces de morsures profondes aux deux jambes. Vergès, traduit devant le tribunal correctionnel de Ceret, fut condamné à quinze mois de prison et 100 fr. d'amende. Il en appela; mais le tribunal correctionnel de Perpignan vient de confirmer le jugement du tribunal de Ceret.

— Nous tenons d'un témoin oculaire, que la police a arrêté aujourd'hui, rue de la Lune, un jeune homme accusé de viol sur une petite fille de 4 ans, qu'il aurait mise dans le plus déplorable état. La *Gazette des Tribunaux* nous donnera sans doute demain des détails sur ce fait révoltant.

TRIBUNAUX.

La cour d'assises de Seine-et-Oise juge en ce moment les époux Belliard, accusés d'avoir assassiné à Saint-Cloud, le dimanche 21 mai, la femme Briet et son enfant, et d'avoir ensuite dévalisé la maison. L'accusé est à peine âgé de vingt-un ans. Belliard et sa femme ont tous deux adopté pour système de défense de se charger l'un l'autre, ce qui donne aux débats une physionomie particulière et d'autant plus horrible, que c'est avec une sorte de calme, sans s'interrompre, et comme s'ils agissaient de concert, qu'ils s'accusent réciproquement d'avoir commis le double meurtre et le vol.

La déposition du brigadier de gendarmerie de Bonnières donne le *specimen* de ce débat, qui est resté le même au fond devant le jury, en prenant seulement plus de développement. Voici, suivant ce brigadier, le colloque qui s'est établi devant lui entre les deux époux :

— Si j'avais été coupable, disait le mari, je me serais sauvé. — Tu l'es, le coupable, disait la femme, car tu me l'as avoué. — Tu mens, reprenait le mari; c'est toi qui as fait le coup, et tu m'as avoué comment tu t'y étais pris. C'est toi qui l'as tuée, et avec la mécanique à œillets. Tu es si bien la coupable, que le surlendemain même tu ne pouvais manger. — Tu es l'assassin, reprenait la femme, et tu m'as dit que si je le disais, tu me couperais le cou. — C'est toi qui es l'assassin, répliquait le mari. — Je croyais bien, moi, que tu l'avais volée, mais que tu n'aurais pas eu le cœur assez dur pour tuer la femme et son pauvre petit enfant. — La preuve que c'est toi, ajoutait le mari, c'est que la pauvre créature, en se débattant, t'a déchiré ton tablier.

Après cette discussion, continue le témoin, le mari, m'interpellant, me prit à témoin et me dit : « Brigadier, regardez plutôt si son tablier n'est pas déchiré. » Et en effet il l'était.

Une seule déposition donne à supposer que le meurtre n'était pas prémédité et qu'il n'a été qu'une conséquence du vol, c'est celle d'un ouvrier qui travaillait chez Briet et qui déclare qu'un projet de promenade dans le parc avait été formé entre Belliard, sa femme et la femme Briet, pour la soirée du 21 mai. Le mauvais temps et la maladie de l'enfant, ont seuls empêché que ce projet ne se réalisât. L'audience a été renvoyée au lendemain pour le réquisitoire et les plaidoieries.

Dans l'audience du 24 août, on a entendu le réquisitoire et les plaidoieries. Belliard a lu lui-même un volumineux manuscrit, dans lequel il cherche à établir que sa femme seule est coupable.

Le jury a rendu un verdict affirmatif sur tous les points, relativement à Clovis Belliard.

Relativement à la femme Belliard, le verdict est négatif sur l'assassinat, et affirmatif sur la complicité de vol, avec la circonstance aggravante d'avoir su, au moment du recelé, que les objets volés l'avaient été à l'aide d'un assassinat.

La cour a prononcé contre Belliard la peine de mort, et contre la femme Belliard les travaux forcés à perpétuité, avec exposition.

Bauges par le col du Plan du Frêne. J'avais pour compagnon de route dans ces montagnes un gros fermier des environs de Châtelard, le chef-lieu des treize villages qui composent le canton. C'était un franc *bouju* aux membres d'Hercule, à l'encolure du taureau... Il avait au moins six pieds.

A peine eûmes-nous franchi le col du Frêne que je pus remarquer que la stature de ce peuple pasteur est plus élevée que celle des paysans des vallées voisines. La race me parut aussi plus robuste et plus belle. Chaque maison contenait des niches d'enfants, et je ne rencontrai qu'un très petit nombre de mendiants. Les Boujus, il est vrai, n'émigrent pas : leur industrie s'exerce sur place. Pasteurs ou laboureurs durant l'été, pendant l'hiver ils fabriquent des clous et des ustensiles de bois qu'Annecy ou Chambéry leur achètent. L'association des ménages d'une même famille ajoute encore à leur bien-être. Nous engageons les apôtres du phalanstère à faire une excursion dans les Bauges: ils y trouveront un peuple qui, de temps immémorial, a su mettre en pratique quelques-unes de leurs idées les plus simples, et qui, nous devons en convenir, ne s'en est pas plus mal trouvé.

Voici de quelle façon s'établissent ces communautés. Chaque famille, composée de plusieurs ménages, se réunit dans une demeure commune à laquelle elle donne une étendue proportionnée au nombre de ses membres. La réunion nomme un chef : ce chef n'est pas toujours le plus âgé, mais il est d'ordinaire le plus adroit et le plus capable. Le chef est chargé de l'administration générale de la communauté : c'est lui qui tient la caisse, qui fait les transactions, qui achète, qui vend et qui dirige les travaux.

Le chef a pour coadjuteurs deux autres personnes, une femme et un homme. La femme, toujours la plus active de la famille, et qui n'est que fort rarement celle du chef, est chargée du contrôle et de l'administration intérieure, ou du ménage proprement dit. L'homme, qui s'appelle le *Suisse*, est le premier des bergers; il a particulièrement soin du troupeau et surveille la fabrication des fromages, dont la vente forme toujours le plus clair des revenus de la communauté. La vie en commun dans chacune de ces réunions est douce et facile. Les enfants, rassemblés dans une partie de l'habitation, forment une sorte de petite école mutuelle dirigée par les aînés. Le foyer de la grande salle ou cuisine où la famille se réunit le soir, placé à l'un de ses bouts, est toutefois isolé du mur, de façon que l'on puisse s'asseoir autour sur des bancs ou de petits tabourets de bois. Un énorme manteau de cheminée, qui descend du plafond, reçoit la fumée avant qu'elle ne se soit répandue dans la salle. Une crémaillère en forme de potence à plusieurs bras est placée au centre de la cheminée; ses branches en fer tournent sur un pivot en fer : on peut y suspendre plusieurs marmites à la fois.

Les repas se prennent dans une autre salle. Tous les adultes se réunissent à une même table, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre; les enfants mangent à une table particulière. Tous observent le silence. Du pain de seigle, des pommes de terre, du laitage, du fromage de *vacherin*, et une fois ou deux la semaine, un peu de viande, forment le fond de la nourriture de ces bonnes gens. Les fromages et le laitage sont excellents, les deux tiers du territoire des Bauges étant converts de magnifiques pâturages qui nourrissent une très belle espèce de bestiaux. C'est même à cette nature particulière de produits que le pays doit son nom : *Bovilia*, pays des bestiaux.

Le pays des Bauges se compose de plusieurs vallées élevées et de hautes montagnes couvertes de forêts. Ces montagnes sont de même formation que celles du Dauphiné : le calcaire secondaire y domine. L'élévation moyenne de ce plateau au-dessus des vallées qui l'entourent est d'environ 1,200 mètres; on ne peut donc y cultiver que deux espèces de céréales, le seigle et l'avoine. Les arbres fruitiers y sont fort rares et les fruits n'y mûrissent que dans certaines expositions privilégiées. La population des Bauges est de douze mille habitants.

. . . .

La journée était fort avancée quand nous arrivâmes au Chatelard, capitale du pays. Cette bourgade, qui peut renfermer un millier d'habitants, a un air de prospérité et d'aisance qui témoigne du bien-être de ces montagnes et qu'on ne rencontre pas toujours en Savoie. Ce bien-être, ces braves gens le doivent plutôt à leur caractère industrieux et à leur activité qu'aux paillettes d'or que le Cheron, leur rivière, roule dans ses eaux.

La république des Boujus a eu autrefois son seigneur. On voit sur une éminence, aux environs de Chatelard, les ruines du manoir qu'il habitait.

Nous venons de voir une population de la pauvre et rude Savoie, heureuse par l'association, exempte, grâce à ce régime, d'une fâcheuse alternative entre la mendicité intérieure et l'émigration, laquelle n'est souvent pour les habitants des Alpes que la mendicité au dehors. Le voyageur nous offre ensuite le contraste de cette peinture; à savoir, la misère dans le régime incohérent et morcelé.

Depuis mon entrée dans la Tarentaise, je n'ai cessé d'être assailli par de véritables légions de mendiants. Je cesse de m'étonner de leur persistance, en me rappelant que parmi les paysans de ces montagnes, la mendicité est considérée comme une carrière à laquelle les parents vouent leurs enfants.....

Les économistes du pays attribuent ces habitudes de mendicité à un surcroît de population. Je veux bien croire que la nécessité pousse la plupart de ces malheureux à tendre la main; mais l'habitude a peut-être encore plus d'empire que la nécessité : le fils fait comme le père.

Ces deux tableaux, de la prospérité des Bauges et de la misère qui règne dans la Maurienne, se complètent réciproquement, et leur contraste offre à tous un utile enseignement. Mais les personnes auxquelles il faut recommander plus spécialement une excursion dans ces contrées alpestres, ne sont point, selon nous, les partisans de l'association, ou, comme s'exprime le spirituel voyageur, les apôtres du Phalanstère. Ceux-ci auraient, sans doute, quelques observations intéressantes à recueillir dans cette contrée : tout en jouissant du spectacle d'une approximation instinctive et bien inexacte encore de leur système, ils tireraient peut-être de cette pratique naturelle quelques notions de détail applicables à la réalisation qu'ils se proposent. Mais ce seraient surtout les immobilistes, par illusion, ou par système, soit ceux qui se ferment les oreilles pour ne point entendre, et les yeux pour ne rien voir; soit ceux encore qui sont fascinés par le milieu dans lequel ils vivent, ne peuvent, avec toute la bonne volonté du monde, comprendre une autre manière d'exister, ce seraient là les hommes que l'on devr[ait] envoyer dans les montagnes des Bauges pour y exercer leurs facul[tés] de locomotion et d'observation. Là, ils trouveraient déjà, dans u[ne] certaine mesure, l'extension donnée au ménage, sans que la famil[le] soit détruite, le travail solidaire à la place du morcellement, l'in[dustrie] manufacturière alternant avec l'agriculture, la directi[on] des efforts confiée au plus habile, la femme obtenant par ses p[ro]pres travaux un rang et une valeur, l'enfance élevée collectivem[ent] pour elle-même et par elle-même, et judicieusement séparée d[es] adultes. En un mot, ils y verraient fonctionner, pour ainsi dire, [au] sortir des mains de la nature, un mécanisme encore grossier et in[complet], mais donnant déjà des résultats supérieurs à ceux du ré[gime] qu'ils sont habitués à croire le seul possible. Alors, ils arri[ve]raient peut-être à conclure que, si tels sont déjà les bienfaits [de] l'Association appliquée partiellement, sur un sol pauvre et ingrat, [sur] des populations rudes, ignorantes et dépourvues de bons instru[]ments de travail, l'Association créera des prodiges sous un ciel plu[s] riant, dans les plaines fertiles, opérant sur des natures plus raf[fi]nées, avec tous les capitaux, tous les trésors de la science accumulé[s] depuis des siècles par les générations des peuples policés.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 25 *août* 1843.

APPERT, marchand de verrerie, r. Grenétal, 9; juge-comm., M. Letellier-Delafo[sse]; syndic-prov., *M. Heurtey*, r. Neuve-des-Bons-Enfans, 25.

MEUNIER jeune, fabricant de chapeaux, pass. Pecquet, 9; juge-comm., M. Le R[]; syndic-prov., *M. Moizard*, r. Neuve-St-Augustin, 43.

Du 22 *août*.

GERVOIS, entrepreneur de peinture, à Batignolles, r. Moncey, 10; juge-com[m.], M. Rousselle-Charlard; syndic-prov., *M. Durand*, r. de Lancry, 10.

BOURSE DU 26 AOUT.

Le bruit a couru dans la matinée que nos princes avaient, à peine a[r]rivés, brusquement quitté l'Angleterre. Un journal anglais, qui re[] compte de cet évènement, l'attribue à la présence de l'ex-régent d'E[s]pagne et à sa réception toute officielle, réception qui, dans ses terme[s] a généralement paru peu bienveillante pour notre Gouvernement.

La bourse de Londres a faibli sur ces idées, et le contre-coup s'en e[st] fait ressentir chez nous aujourd'hui, mais d'une manière peu grave, [vu] causé du manque d'affaires sur nos fonds français, qui n'ont que lé[gère]ment baissé.

Le report du 3 0/0 est à 25, offert pour fin prochain.

Au comptant : Jouissance des 4 canaux, 135. — Banque du Hav[re], 1225. — Seyssel, 900 925.

Fin courant : Belges, 107 7/8.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC.
5 p. 0/0 compt. . . .	122 70	122 75	122 65	122 75	122 [illegible]
— fin cour. . .	122 65	122 65	122 65	122 65	122 [illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» [illegible]
3 p. 0/0 compt. . . .	81 15	81 20	81 15	81 15	81 [illegible]
— fin cour. . .	81 15	81 20	81 15	81 20	81 [illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» [illegible]

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
				Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 15 offert. à 4 heures, 81 20 offert.
4 1/2 0/0. . . .	»	»	»	
4 0/0	104 75	»	»	Bons du Tr..... 3 1/4 de 3 1/5
O. de la Ville .	1317 50	1318 75	H. 3 75	
Banque de Fr. .	3287 50	»	»	Pièces de 20 et 40 fr.
C. Laf. de 5000.	5082 50	5085 »	H. 5	Agio, 9 à 9 50 le mille.
— de 1000.	1110 »	»	H. 5	
Caisse Hypoth..	765 »	»	»	
Quatre Canaux.	1280 »	»	»	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	»	»	»	S.-Ger. fin c. 278 75.
Vers. R. Dr. .	275.	» »	B. 5 »	
d° R. G. . .	106 25	» »	»	
Orléans	670 »	668 75	B. 1 25	Orléans, » 670 ». »
Strasb. à Bâle.	191 25	192 50	H. 1 25	Strasbourg. » » ».
Rouen.	705 »	» »	B. 2 50	Rouen. » 707 50 708 75
Havre.	540 »	»	H. 1 25	Havre. » 540 ».
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1/4	107 1/8	B. 1/4	Londres, 24 août.
— Portugais. .	42	42 1/4	H. 1/4	Consol. 94 1/4 3/8 B.
Esp. D. active.	28	»	B. 1/4	Esp. actif. 26.
5 0/0 Naples . .	107	»	»	Portug. 41 3/4.
— Romain. .	106	106	»	Brésiliens. » ».
Obl. Piémont. .	1197 50	1195	B. 2 50	Colombiens. 24 3/4 B.
Emp. d'Haïti. .	497 50	» »	»	Mexicains. 36 3/4 B.

BULLETIN AGRICOLE.

—

Les affaires prennent une grande activité sur les huiles et les spiri[]tueux. Jusqu'à présent les symptômes de hausse ne se ralentissent pa[s].

Il y a hausse prononcée et toujours croissante sur toute espèce d[e] spiritueux. Les vins du Midi sont en faveur; les qualités long-temps n[é]gligées sont en ce moment recherchées sur les lieux de production. [Il] est fâcheux que, par ignorance ou négligence, les vins d'une grande par[]tie du Var, vins très capiteux, très riches en alcool, soient en général mal faits qu'ils tournent à l'aigre dès le second été. Cette raison seul[e] empêchera une grande partie de ce département de profiter de la hausse actuelle, après un avilissement incroyable des prix, qui a duré plu[]sieurs années de suite.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 28.

LUNDI 28 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) — L'A — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, **RUE DE TOURNON, 6**, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 27 AOUT.

Le principe de la souveraineté du peuple, tel qu'il a été proclamé par les sociétés modernes, doit son développement au besoin d'émancipation des travailleurs. Mais, à l'état d'abstraction vague où il est resté jusqu'à présent, ce principe s'est traduit diversement, selon les pays et les époques.

En Angleterre, le principe de la souveraineté du peuple, consacré par la grande Charte et soutenu par l'épée de Cromwell, a produit une nationalité compacte, mais dominée par la double aristocratie du sol et de l'industrie. En Amérique, il a produit le fédéralisme républicain. En France, le principe de la souveraineté du peuple s'est manifesté par de sublimes tendances à la fraternité universelle: en l'invoquant, la révolution française a posé les grandes formules du droit public et social.

En Espagne, nous voyons aujourd'hui le principe de la souveraineté du peuple, s'appuyant sur l'esprit municipal, n'affectant plus ce radicalisme absolu qu'il a eu jadis en France et en Angleterre, cherchant à concilier la royauté avec la liberté, crier en même temps *Vive Isabelle!* et *Vive la Constitution!* et tendre à établir l'harmonie entre l'intérêt provincial et l'unité centrale, problème difficile qui n'est encore complétement résolu nulle part.

Mais cette tendance est tout instinctive; elle n'est pas éclairée et raisonnée. Il est donc à craindre qu'elle n'aboutisse qu'à de stériles bouleversements.

Jusqu'à ce que le principe de la souveraineté du peuple, sortant de ce vague qui permet si aisément d'en abuser, et s'appliquant à l'organisation même de la Société et du travail, revête ainsi le caractère de science fixe et positive, l'ardente chaleur des sentiments les plus généreux ne pourra que s'épandre en lave révolutionnaire. Le principe de la souveraineté du peuple n'aura cette unité, cette durée, cette puissance de création qui lui manque aujourd'hui, que lorsqu'il aura subi la transformation que nous indiquons.

Les partisans éclairés de la souveraineté du peuple doivent remonter à l'origine de ce principe, afin d'en trouver le sens positif, la véritable interprétation; ils doivent se rappeler que le germe de cette abstraction politique moderne a été l'émancipation des travailleurs, l'abolition complète de toutes les servitudes: ils doivent chercher à appliquer dans ce sens la souveraineté populaire.

Le peuple ne sera réellement souverain que quand l'organisation de la société et du travail, fondée sur la nature même de l'homme, permettra le libre développement de toutes les facultés individuelles. Etudier, connaître, réclamer cette organisation, tel est le but auquel nous voulons conduire l'opinion publique.

Nous conjurons tous les véritables amis de la démocratie de s'unir à nous pour donner au principe de la souveraineté du peuple ce caractère positif, scientifique et organisateur qui permettra enfin de réaliser, sans violence et sans ruse, les désirs de progrès, de liberté, de dignité, qui font battre aujourd'hui les plus nobles poitrines!

L'antagonisme des intérêts.

Y a-t-il ou non opposition d'intérêt de classe à classe, de famille à famille, d'individu à individu, dans la société telle qu'elle est encore aujourd'hui constituée? Il importe qu'on soit fixé sur cette question; sans cela on ne peut rien comprendre au mal social, ni au remède qu'il convient d'y appliquer.

La réponse, nous n'hésitons pas à l'avouer, est affirmative. Oui, partout, malheureusement, il y a opposition entre l'intérêt particulier et l'intérêt général, entre l'intérêt d'une classe et celui d'une autre classe. La même remarque s'applique aux professions diverses, à raison, pour ainsi dire, de leurs points de contact, et, dans chaque profession, aux individus qui l'exercent concurremment. De là, au lieu d'une noble et salutaire émulation, ces jalousies de métier qui portent de si odieux fruits. Cette opposition des intérêts, qui est comme le ver rongeur de tous les liens d'affection destinés à unir les hommes, se retrouve jusqu'au sein de la famille. Observez autour de vous, et comptez les familles dans lesquelles aucune division n'ait éclaté à l'occasion du règlement des affaires d'intérêt entre les membres qui en font partie. Combien voit-on de partages même entre enfants d'un seul lit, qui ne soient suivis de refroidissement, de brouille ou même de rupture ouverte et de procès?

A un autre degré de relations et dans des proportions plus larges, le phénomène de l'opposition des intérêts se produit entre les diverses industries, les diverses régions et localités d'un même pays. C'est ce qui faisait dire un jour à M. Thiers, dans une discussion sur les douanes, à la Chambre des députés: « En » faisant le bien du Havre, je faisais le malheur d'Elbeuf, et le » malheur de Bordeaux, en voulant faire le bien de Lyon. (*Séance du 12 mai 1834.*) Situation pénible, on en conviendra, pour tout homme d'état animé de l'amour du bien public et sincèrement désireux de la prospérité intégrale de son pays! On a vu, dans tous les débats législatifs, dans toutes les enquêtes administratives sur les questions d'intérêt matériel, éclater des dissidences tenant à cette antinomie étrange, dont ici les effets, par rapport au lien politique et national, ne sont pas moins fâcheux qu'ailleurs par rapport aux liens de famille et de société. Le midi de la France, lésé dans ses intérêts de production et de commerce, n'est-il pas allé quelquefois jusqu'à faire entendre des menaces de séparation? — Mais ce n'est point là le côté de la question que nous avons spécialement en vue pour le moment.

Cette opposition générale des intérêts, sur laquelle nous appelons l'attention, est un fait de toute évidence. On le conteste pourtant, on se le dissimule de bonne foi, et cela surtout dans le but d'échapper aux conséquences subversives qu'en ont tirées presque tous ceux qui le posaient en principe. La plupart de ces derniers, en effet, ont conclu de l'opposition actuelle des intérêts à la nécessité d'en effacer la distinction, à la nécessité de les remettre aux mains d'un pouvoir suprême autorisé à faire la part de chacun, ou de les confondre dans un régime de communauté égalitaire qui serait le chaos.

Il y a en ceci mauvaise logique des deux parts. — Aux mauvais moyens proposés pour faire cesser l'opposition des intérêts, il fallait en substituer d'autres qui n'eussent pas le même inconvénient, qui opérassent la convergence et la solidarité des intérêts opposés, tout en respectant la distinction des droits individuels, condition sans laquelle il n'y a ni justice distributive, ni personnalité humaine. Mais ce n'est point le fait lui-même de l'opposition des intérêts qu'il s'agit de nier, puisque l'opposition existe en réalité. Il est au contraire essentiel de ne point s'abuser à cet égard.

Tant qu'on n'aperçoit pas clairement que, dans presque toutes les transactions telles qu'elles ont lieu aujourd'hui entre les hommes, l'avantage d'une des parties est en raison inverse de l'avantage de l'autre partie, on n'a point conscience du vice organique de nos sociétés, on n'est point sur la voie du remède qu'il réclame.

Sans doute, à un point de vue tout-à-fait général, on peut soutenir que l'opposition dont nous parlons n'existe pas; car il ne saurait y avoir avantage notable ni grave lésion pour une fraction importante de la société, sans que les autres fractions s'en ressentent plus ou moins. Ainsi, par exemple, le moment d'une grande prospérité pour la haute classe et la classe moyenne sera aussi le moment le plus supportable et le moins calamiteux pour la classe inférieure prise en masse. Mais il n'en est pas moins vrai que, dans la plupart des relations que les individus de ces diverses classes ont entre eux, à titre de maîtres et de salariés, le conflit d'intérêt devient flagrant. « Les ouvriers désirent obtenir le plus, et les maîtres accorder le moins que faire se peut, » comme le constate Adam Smith, qui ajoute:

« Il n'est pas difficile de deviner laquelle des deux parties doit » obtenir gain de cause dans cette querelle, et forcer l'autre à » subir ses conditions. »

Le fondateur de l'École économique du *laisser faire*, tout en prenant son parti du mal, ne cherchait pas du moins à le dissimuler par des raisons spécieuses. L'hypocrisie n'avait pas encore envahi la secte.

Il est vrai que ceux que divise si profondément la question du salaire, pourront faire cause commune en qualité de producteurs, par exemple, et désirer pareillement, comme fabricants et ouvriers, l'écoulement facile de leurs produits, des commandes nombreuses et des prix élevés. Mais sitôt qu'il s'agira du règlement des conditions de la répartition entre eux, cette unanimité de désir, cet accord d'intérêt ne se retrouvent plus, puisque sous ce rapport, le bénéfice des maîtres est en raison de la faiblesse des salaires; puisque, en un mot, la part des uns croît ou diminue en raison inverse de la part des autres.

Cette opposition ne règne qu'à la surface, prétendent certains optimistes; elle n'est qu'apparente. Nous voudrions bien voir les gens qui tiennent ce langage pénétrer enfin au-delà de cette surface, et nous indiquer à quel point s'opèrent la convergence et l'union des deux intérêts que Smith lui-même déclare si nettement être opposés et en lutte. A cet égard, nous sommes tout-à-fait de son avis: quand l'ouvrier réclame une élévation, et le maître une réduction de salaire qu'il est d'ordinaire en mesure d'imposer; quand le propriétaire veut augmenter et le fermier diminuer le prix de leur bail; quand les serviteurs de celui-ci, son charretier, sa ménagère débattent avec lui le taux de leurs gages, il nous est impossible d'apercevoir comment les intérêts de tous ces gens sont d'accord, ou plutôt comment ils ne sont pas contraires.

Voilà le vice radical de tout notre mécanisme industriel, l'opposition, le conflit des intérêts. C'est à lui qu'il faut imputer les coalitions d'ouvriers et la plupart des torts réciproques des maîtres et des salariés de toutes les catégories. C'est à corriger ce vice de base, et non pas seulement à en combattre un à un les effets toujours renaissants, qu'il faut aujourd'hui s'appliquer.

Mais ce n'est point en portant atteinte aux droits acquis qu'on y pourra réussir. L'obstacle à la bonne harmonie entre les capitalistes et les travailleurs ne tient ni à la transmission héréditaire des biens ni à l'inégalité dans une certaine mesure, inégalité qui est elle-même une condition de la hiérarchie sociale et de l'ordre, par conséquent. La bonne intelligence de ces deux classes doit se fonder sur une combinaison telle que les profits de

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

HORTICULTURE.

L'un des instincts les plus remarquables de l'homme, c'est le goût de l'élégance et des choses élégantes, le besoin de s'entourer d'objets qui font naître des sensations à-la-fois agréables et délicates. De toutes les choses élégantes dont tout le monde peut jouir, la plus universellement goûtée, parce que c'est celle qu'il est le plus facile de se procurer, c'est une fleur. Chez l'homme placé au dernier rang de l'échelle sociale, la rudesse des travaux, le contact habituel des objets grossiers, émousse le plus souvent le sentiment de l'élégance dans les mœurs, le langage et les habitudes, sans étouffer entièrement cette sensation de plaisir que cause l'aspect des fleurs. Chez la femme vivant dans les mêmes conditions, ce sentiment subsiste entier, inaltérable. La fille du laboureur va, nu-pieds dans la boue, garder sa vache ou ses pourceaux; elle ne passe point à côté d'une fleur sauvage sans la cueillir, sans en essayer l'effet à son corsage ou dans ses cheveux.

[illegible] ses parterres, et il a d'autant plus de motifs pour s'y attacher, qu'elles sont en grande partie des créations de l'horticulture. Il n'est personne qui puisse refuser son admiration à une belle collection de dahlias réunissant les nuances les plus variées avec la plus riche diversité de formes et de grandeurs; tout cela est l'ouvrage de l'homme. Allez, sur les plateaux de Zacatécas, au Mexique, chercher le dahlia dans son état naturel; vous trouverez une fleur simple portée sur une tige basse, garnie d'un feuillage rare et peu gracieux. Entre les mains de nos horticulteurs, elle est devenue ce que vous voyez, et cette culture n'a pas dit son dernier mot.

Qu'on nous permette à ce sujet une simple observation. Paris ne possède qu'une seule collection de dahlias réellement belle et riche, dans un jardin public; c'est celle qui fleurit en ce moment dans l'un des carrés de la pépinière du Luxembourg. Malheureusement, il semble qu'on ait tout exprès disposé ces dahlias de manière à empêcher les promeneurs de les admirer; on les voit, à la vérité, des allées livrées au public; mais on les voit de si loin, que leur beauté, toute de détails, est perdue pour le promeneur, à moins qu'il n'ait eu la prévoyance d'apporter une longue-vue dans sa poche.

Quelques fleurs sont, par leur nature et leur mode spécial de végétation, particulièrement propres à décorer les appartements. Telles sont surtout celles qui joignent à l'élégance des formes la variété des couleurs, sans être pourvues, comme le jasmin ou la tubéreuse, d'un parfum trop pénétrant. La chrysanthème de Chine réunit ces diverses conditions, auxquelles il faut ajouter l'avantage de fleurir naturellement en hiver.

Mais, direz-vous, Madame, comment ornerai-je ma jardinière ou les vases de ma cheminée de quelques-unes de ces plantes énormes, dont une seule suffirait à encombrer mon appartement? — Prenez la peine de cueillir une douzaine de tiges chargées de boutons déjà formés. Veillez les planter isolément dans autant de petits pots remplis d'une terre convenable que vous placerez dans votre jardinière. Vous leur donnerez seulement un peu d'eau tous les jours; elles prendront racine et fleuriront comme si elles étaient restées sur la plante qui les a nourries; seulement, elles ne grandiront plus. Vous pourrez en réunir ainsi dans un petit espace toute une collection. Cette plante que vous voyez en pleine terre sous la forme d'un sous-arbrisseau, de plus d'un mètre de haut, gros et touffu à proportion, devient naine par cela seul que vous la

l'une et de l'autre dépendent toujours des mêmes causes et croissent toujours simultanément, suivant d'équitables proportions.

L'Irlande et l'Angleterre.

La solution de la question d'Irlande semble devenir de jour en jour plus impossible sans l'intervention de la Force. Au moment même où O'Connell fait connaître et adopter à ses compatriotes un plan qui a pour objet le rétablissement du Parlement irlandais; au moment où il leur présente l'étrange hypothèse de la Couronne prenant elle-même l'initiative de cette mesure, la reine Victoria fait part aux Chambres de *son profond chagrin* au sujet des efforts qui tendent au Rappel, et invoque les solennels engagements qui ont été pris de ne point laisser porter atteinte à l'Union législative. Que sortira-t-il de ces déclarations en sens contraire? Comédie ou drame, il faudra que la pièce ait bientôt un dénoûment, et ce dénoûment la caractérisera. Quelque volonté qu'on ait des deux parts d'éviter la violence, il y aura nécessité d'y recourir ou de renoncer, soit d'un côté, soit de l'autre, aux prétentions qu'on affiche si résolument.

Jusqu'ici on a eu peine à se figurer que le rappel pût être le but sérieux d'O'Connell. Tels sont les obstacles que devait rencontrer cette mesure, qu'il n'est guère vraisemblable qu'O'Connell se soit flatté de les vaincre. On était donc porté à regarder la menace du Rappel comme un moyen mis en avant afin d'obtenir pour l'Irlande des concessions qui, sans cela, ne lui seraient point accordées. Mais, depuis quelque temps, les promesses du Libérateur, ses engagements, ses démarches sont si explicites à l'égard du rétablissement d'un parlement en Irlande, qu'on est obligé d'admettre qu'il prend la chose au sérieux; car comment, sans perdre tout crédit sur les Irlandais, pourrait-il un jour les engager à se contenter d'autres satisfactions et à renoncer au projet d'une législature séparée, quand il a formellement déclaré qu'elle était le seul remède aux maux de l'Irlande; quand il a, pour ainsi dire, fait serment de l'installer à une époque déterminée et prochaine?

O'Connell, enfin, vient de proclamer les dispositions d'après lesquelles il entend procéder à la formation du Parlement d'Irlande. La part des paroles et des projets se trouve achevée: il faut maintenant exécuter, ou bien quitter la scène. Or, le cabinet de Saint-James ne saurait laisser passer les actes comme il a laissé passer les paroles. Que va-t-il donc advenir? La curiosité et la perplexité sont grandes à ce sujet, surtout depuis le discours prononcé par la reine Victoria pour la prorogation du Parlement.

Une chose que la Presse n'a ni remarquée, ni relevée, croyons-nous, dans ce discours royal, c'est l'absence de tout témoignage de sympathie pour les souffrances de la classe ouvrière, souffrances si poignantes sur presque tous les points de la surface des trois royaumes. « Les désordres du pays de Galles sont étrangers à la politique; on a pris des mesures pour réprimer le mal, pour en rechercher et punir les auteurs. » Voilà tout ce que la reine trouve à dire sur ces douloureux résultats de la misère du peuple!

Cette aristocratie anglaise, dont la royauté n'est que l'instrument et l'organe, aura bien mérité le sort que lui présage O'Connell, et dont son habileté politique si renommée ne la préservera pas indéfiniment.

Les journaux anglais critiquent, avec ce bon goût qui caractérise leur polémique, le plan que le chef des *repealers*, après mûre réflexion, a enfin arrêté et publié. Ainsi le *Morning-Post*, en particulier, déclare que rien n'est plus absurde que ce plan, qu'il traite de vain jouet bon pour amuser une multitude *heureuse de vider ses poches en l'honneur d'O'Connell.* Toutefois, le *Morning-Post* avoue que l'état de l'Irlande est très alarmant, et il regrette que la session se soit passée sans que des mesures sérieuses aient été adoptées contre l'Agitation.

L'état de l'Irlande est alarmant, les tories en conviennent aussi bien que les whigs; mais s'occupent-ils sérieusement de conjurer les périls de la situation, s'occupent-ils sérieusement d'apaiser ce peuple, qui se lève pour obtenir justice, et d'enlever tout prétexte à cette vaste Agitation qui menace d'embraser le royaume-uni? Non; les uns attendent avec plus ou moins d'anxiété, en se croisant les bras, dans l'espoir que l'agitation tombera d'elle-même, et les autres regrettent qu'on n'ait pas eu recours à la force pour étouffer le mouvement dès sa naissance. Quant au ministère, il promet, par l'organe de la reine, d'améliorer la *condition sociale de l'Irlande, et de développer ses ressources naturelles.* Édifiantes promesses, en vérité! mais que fait-on pour les accomplir?

Route de Saint-Claude à Gex.

On se préoccupe beaucoup en ce moment, dans les départements de l'Ain et du Jura, de l'établissement d'une nouvelle route de Saint-Claude à Gex, c'est-à-dire à travers les plus hautes cimes du Jura. Le projet dont il est question n'est pas nouveau; il a déjà été étudié sous le règne de Louis XV (voir la carte de Cassini), et sous celui de Napoléon, lorsque ce dernier eut l'idée de la création d'une route stratégique de Paris à Milan. Nous apprenons que cette nouvelle voie de communication est, depuis deux ans, en cours d'exécution, sous la modeste dénomination de chemin de grande communication, et sur le même tracé que celui qui fut fait sous l'Empire; mais ce chemin, une fois terminé, dans deux ou trois ans au plus tard, vu l'activité que l'on y a mise au commencement, ne tardera pas à être classé comme route départementale, puis comme route royale, de Paris à Genève; car il se trouve sur la ligne topographique la plus directe entre ces deux villes.

Les obstacles que l'accumulation des neiges sur les hautes cimes du Jura opposent au parcours des routes pendant au moins 6 mois de l'année, ont fait naître l'idée d'un projet qui, accueilli d'abord comme chimérique, paraît prendre aujourd'hui beaucoup de faveur. Il s'agit du percement d'un tunnel de 1420 mètres sous la *Faucille*, qui non-seulement abrègerait beaucoup la route, mais surtout la rendrait praticable en toutes saisons. Les dépenses de ce tunnel ne sont pas évaluées à plus de 1,200,000 francs.

On comprend de quel intérêt il serait, pour la Franche-Comté et la Haute-Bourgogne, d'être en communication constante et facile avec Genève, la Sardaigne et le pays Lombard-Vénitien. Les capitalistes de Genève sont, dit-on, très disposés à fournir les fonds nécessaires à cette entreprise, moyennant une garantie d'intérêt par le Gouvernement français, ou le produit du péage pendant 50 ans.

Les conseils généraux de l'Est appelleront probablement l'attention du Gouvernement sur ce projet, qui a déjà été recommandé à la Chambre des députés par M. Cordier, député du Jura, à la fin de la dernière session.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 27 août.

Par décret du 21, le général Aroz est nommé capitaine-général de la Catalogne, et le général Gil de Aballe est nommé en second. Le général Arbuthnot passe au commandement en second de Valence et est chargé des fonctions de capitaine-général.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Les journaux anglais nous apprennent qu'une manifestation a été faite à Londres, le jour même de la prorogation du Parlement, par un certain nombre de membres irlandais de la Chambre des communes; vingt-neuf d'entre eux ont adressé un manifeste au peuple de la Grande-Bretagne. Dans cet appel à la nation, les signataires demandent l'égalité religieuse, politique et civile des deux peuples, et déclarent que, tant qu'elle ne sera pas accordée, l'Irlande continuera la lutte contre l'injustice et l'oppression. Parmi les noms des signataires se trouve celui du fils d'O'Connell.

— Il vient de se tenir à Londres un meeting de 4,000 personnes, provoqué par la société des missions, dans lequel *M. Heat*, après avoir vanté les résultats civilisateurs obtenus par les travaux des missionnaires protestants dans les îles de l'Océan, a vivement attaqué la prise de possession de quelques-unes de ces îles par les Français. *M. Heat* se plaint surtout de la violence exercée contre la reine *Pomaré*, qu'on a forcée de reconnaître le protectorat de la France ou de payer une somme de dix mille *dollars* (50,000 francs).

J'ai demandé à lord Aberdeen, ajoute M. Heat, si, dans le cas où je croirais devoir retourner dans l'île Taïti, je pourrais y prêcher la Bible sans crainte d'être inquiété? Le noble lord m'a répondu que toute protection me serait accordée. Dans les colonies britanniques, tout prêtre a le droit de prêcher contre le protestantisme. Mais les Français ne l'entendent pas ainsi. Dans l'île d'Onehoa, les Français ont débarqué des prêtres à la pointe de 300 bayonnettes, et M. Guizot lui-même, le ministre protestant, est entré dans cette ligne profane. Je doute vraiment s'il faut regarder M. Guizot comme le modèle des hommes d'État. Est-ce là le libéral M. Guizot? Est-ce le même homme qui déclarait naguères qu'il fallait traiter d'une manière libérale les hommes de toutes les sectes et de toutes les opinions? Plût au ciel qu'il y eût un Washington dans le cabinet français!

J'espère toutefois que des remontrances énergiques seront adressées au Gouvernement français, et je pense que, si la Presse anglaise et la Presse française indépendante font leur devoir, la reine Pomaré finira par obtenir justice.

La reine m'a montré, les larmes aux yeux, une lettre qu'elle avait écrite à la reine Victoria, et dans laquelle elle s'exprime ainsi: « Ma chère amie, ayez pitié de moi, je vous en conjure; ayez pitié de moi. Rendez-moi mon royaume, aidez-moi, ne me repoussez point, accordez-moi votre protection. »

Un Français a dit, en ma présence, qu'un vaisseau français battrait deux vaisseaux anglais. Un de mes amis qui l'avait entendu, lui demanda sèchement si jamais il avait entendu parler de lord Nelson. La question ne parut pas être du goût du Français, qui répondit: oui; il a remporté une grande victoire!

Je défie qui que ce soit de soutenir que le but des Français n'est pas de s'emparer de Taïti et d'autres îles, et d'en chasser les protestants. (Applaudissements.)

(*Morning-Herald.*)

— *On écrit de Swansea*, 20 août, au *Times*:

Dans la nuit de vendredi dernier les Rébeccaïtes ont jeté bas la porte appelée Porthrydd-Gate, ainsi que le bureau de péage. C'est toujours le même système de dévastation suivi de la même impunité. La destruction des barrières n'est plus aussi active par une bonne raison, c'est qu'il n'en reste plus debout, mais la haine du peuple pour le péage n'est pas diminuée. Il faut payer, pour un cheval et un cabriolet, 2 sh. 3 d. (environ 3 fr.). De Haye à Clickhowell, environ 20 milles, les taxes s'élèvent à 3 sh. 9 d. (environ 4 fr. 75 c.). Il en est de même dans tous les autres districts.

— On lit dans le *Globe*:

Aussitôt après l'arrivée du régent d'Espagne à l'hôtel Mivart, le colonel Wylde, écuyer du prince Albert, a eu une longue entrevue avec lui et successivement avec les membres de son état-major. Hier, l'hôtel a été encombré de visiteurs. Le duc de Wellington s'est présenté aussi chez le régent. Le régent n'a pas reçu hier. Ses ex-ministres de la guerre et de l'intérieur ont dîné seuls avec son excellence.

IRLANDE. — DUBLIN. — *Association du repeal.* — Séance du 23 août.

M. John O'Connell donne lecture d'un relevé parlementaire duquel il résulte que les soulagements dans la taxe accordés à l'Angleterre depuis l'Union, se sont élevés à 44,950,375 liv., tandis qu'en Irlande le chiffre atteint à peine 2,347,275 liv. L'Angleterre a été imposée à 10,020,000 liv., et l'Irlande à 1,310,000 liv. Même injustice, même partialité révoltante quand il s'est agi de la répartition de la dette nationale. Mais, Dieu merci, le Parlement irlandais remédiera bientôt à cet état de choses; oui, il y remédiera avant un an. (On applaudit.)

M. O'Connell présente une motion pour engager les commissaires du *repeal* à faire tous leurs efforts pour empêcher des luttes et combats de factions. Il faut qu'ils tâchent de s'emparer des émeutiers et qu'ils les livrent à la justice. Quiconque se mêle à ces combats est traître à la patrie, indigne de la liberté, et désormais il ne devra plus figurer sur les listes du *repeal*. (Adopté.)

Lord Gray présente le rapport de la commission chargée d'examiner et de développer la question d'adoption d'un système général d'arbitrage dans tout le pays, et il demande à l'association d'adopter ce rapport.

M. O'Hea, avocat, appuie cette motion. La marche suivie par l'association du *repeal* a eu pour résultat d'enlever au peuple des magistrats en qui il avait mis sa confiance. En conséquence, l'association est tenue de réparer aussi vite que possible le tort involontaire qu'elle a fait au peuple. Les magistrats actuels ne sauraient inspirer à la population aucune confiance; entre le peuple et eux aucune sympathie; il n'existe, au contraire, que des sentiments antipathiques. Le tyran de l'antiquité qui faisait afficher ses lois à une telle hauteur que le peuple ne pouvait pas les lire, n'était pas plus coupable ni plus vicieux que ceux qui nomment pour veiller à l'exécution des lois des magistrats impopulaires. (On applaudit.)

M. O'Connell. — Le rapport de la commission est excellent et je crois qu'il faut l'adopter. Ce plan mettra un terme au système onéreux des procédures, et j'espère qu'il sera le commencement d'un autre système d'administration de la justice, plus juste et plus impartial. L'association catholique a adopté ce même plan; il avait admirablement réussi. L'émancipation des catholiques obtenue a tranché son existence à son début. L'adoption du rappel, non-seulement ne changerait rien au système proposé, mais encore elle ne ferait que rendre ses dispositions et plus générales et plus sûres. La magistrature aujourd'hui est investie de trop de puissance; jusqu'au règne de Georges III, les magistrats répondaient de leurs méfaits. Jusque-là, il était loisible à la partie qui avait des griefs à reprocher à la magistrature de porter plainte; mais, sous ce règne, de nombreux statuts se sont succédé pour la protection des magistrats, qu'il est désormais impossible d'attaquer. Un magistrat peut agir et statuer avec l'arbitraire le plus flagrant; il peut obéir aux inspirations de la corruption plutôt qu'à celles de sa conscience; et s'il ne convient pas de sa turpitude, pour la partie lésée pas de remèdes, pas de recours possible. En Turquie même, l'administration de la justice vaut mieux qu'en Irlande, et le pouvoir éminemment despotique du magistrat est, à coup sûr, un des plus grands fléaux de l'Irlande. Mais bientôt nous aurons des tribunaux impartiaux prêts à écouter nos plaintes.

Il résulte de ce rapport de la commission que tous les comtés seront convertis en districts, et trois arbitres, ou plus, seront désignés par district, suivant l'étendue territoriale ou l'importance de la population. Les commissaires du *repeal*, dans les divers districts, devront faire connaître les personnages qui, sous tous les rapports, leur paraîtront les plus aptes à remplir les fonctions d'arbitre. L'inspecteur provincial transmettra à l'association les noms de ces éligibles. Tout arbitre désigné devra, aussitôt que son élection lui aura été signifiée, promettre, en qualité de *repealer*, de juger de la manière la plus impartiale toutes les affaires qui lui seront soumises. Les commissaires du *repeal* feront également connaître à l'association une personne qui consentira bénévolement à remplir les fonctions de greffier de la cour d'arbitrage dans chaque district, et cette personne tiendra un registre ou répertoire de toutes les décisions des arbitres. Une grande publicité sera donnée dans les divers districts aux noms des arbitres. Les arbitres auront des audiences publiques dans le lieu qui sera désigné à jour fixe. Chaque semaine ou chaque quinzaine, suivant le besoin, les parties s'avertiront à l'avance pour comparaître devant les arbitres. La présence de trois arbitres sera nécessaire pour que la cour arbitrale se trouve constituée; toutes les questions seront décidées par la majorité; dans le cas où un nombre pair d'arbitres siégeraient, le président aurait double voix; en tout autre cas, c'est la majorité des voix des arbitres qui décidera.

Les parties comparantes s'engageront par écrit à s'en rapporter à la décision des arbitres. La décision sera définitive; il en sera dressé procès-verbal, et un double sera remis et délivré à chacune des parties. Si l'une des parties se refuse à l'exécution de la décision arbitrale, les arbitres en référeront à l'association; et si les motifs du refus d'exécution ne paraissent pas concluants à la commission permanente, la commission ordonnera que la partie soit exclue des rangs de l'association par un vote public. Les registres ou répertoires des décisions arbitrales seront tous les trois mois soumis à l'inspection de l'association, et toute expédition relevée sur ledit répertoire sera délivrée à la partie sans aucun frais. Tous les repealers seront invités à profiter de ce mode d'administration de justice impartiale.

---

30 *centimètres* de diamètre; leur odeur est celle de la vanille, avec un degré de suavité de plus. Tout cela vaut bien la peine de veiller une nuit du mois de juillet pour en jouir.

L'un des moyens les plus puissants de vulgariser le goût des fleurs, et d'y faire participer les femmes, seules capables d'en rendre le besoin aussi universel chez nous qu'il le fut dans l'antiquité; c'est de multiplier les expositions publiques des produits de l'horticulture. Là, des richesses dont le monde ne soupçonne même pas la valeur, viennent s'offrir à la curiosité empressée du beau sexe, qui remporte, dans les ménages, le sentiment plus vif de la valeur des fleurs dans l'usage habituel de la vie.

A la dernière exposition de fleurs, faite par la Société royale d'hor-[illegible]

Sainte-Marguerite (faubourg Saint-Antoine), et Saint-Médard (faubourg Saint-Marceau). Dès la veille, les jardiniers du huitième et du douzième arrondissement apportent, pour décorer l'église, leurs plus beaux arbustes, leurs plantes les plus rares, avec des profusions de guirlandes et de bouquets. Des chœurs de jeunes jardinières, toutes en blanc, offrent à l'autel une corbeille chargée d'une pyramide de fleurs et de fruits tels qu'il en paraît rarement sur les marchés: c'est comme un souvenir des fêtes païennes de Flore et de Pomone. Il est douteux pour nous qu'il y ait eu interruption entre les fêtes païennes de ces gracieuses divinités chez les peuples gallo-romains et les fêtes de Saint-Fiacre chez les jardiniers français.

En Belgique, la confrérie de sainte Dorothée a résisté l'une des der-[illegible]

merce des plantes exotiques, fut sur le point de manquer; elle reçut du Gouvernement un secours de 250,000 fr. (10,000 liv. st.) et se releva. En France, un horticulteur embarrassé ne songerait guère à s'adresser au Gouvernement, et nos gouvernants le trouveraient souverainement ridicule, s'il avait la pensée de recourir à eux dans un moment de détresse.

L'horticulture française opère cependant, rien que pour les fleurs, sur des capitaux importants. Il y a telle fleur qui, à elle toute seule, met beaucoup d'argent en circulation. Cette année, M. Van Houtte, de Gand, avait mis en souscription, au prix de 250 fr. l'exemplaire, un camélia nouveau nommé *Victoria-regina*, en l'honneur de la reine d'Angleterre. Nous ignorons combien il avait de souscripteurs; à Paris et aux environs il n'en avait pas moins d'une centaine; s'ils étaient aussi nombreux à proportion, en Belgique[illegible]

Ce rapport, signé par John Gray, président de la réunion, et daté du 21 août, dont nous venons de donner la substance, a été adopté à l'unanimité.

M. O'Connell passe ensuite à la question du serment que l'on exige des catholiques avant qu'ils puissent être admis au Parlement ou à des fonctions publiques. « Nos adversaires prétendent que nous autres catholiques nous ne tenons pas compte d'un serment, et que nous traitons cela légèrement. Mais ne fûmes-nous pas long-temps exclus du Parlement, précisément parce que, catholiques, nous ne voulions pas nous astreindre à prêter certain serment? Et l'on ne craint pas de nous accuser de parjure! Le serment prêté par les protestants consiste à dire qu'aucun prince, prélat, Etat ou potentat étranger, n'a ni ne doit avoir aucune puissance ni juridiction civile ou ecclésiastique dans ces royaumes. Eh bien! je reconnais la juridiction ecclésiastique du pape sur ce royaume, et nous professons tous le plus grand respect pour elle. Nos enfants ne sont légitimes que par suite de la reconnaissance de cette juridiction; et celui là se rend coupable de mensonge qui avance que cette juridiction n'existe pas. Lord Brougham devrait y penser et faire un examen de conscience, s'il en a une. (On rit.)

Je demande provisoirement qu'une commission soit chargée de rédiger une pétition au Parlement pour demander l'abolition du serment des catholiques. »

L'assemblée se sépare.

ALLEMAGNE. — *Saxe.* — Les Chambres saxones ont voté la construction de cinq chemins de fer différents, pour le total de 27 millions de thalers (100 millions de francs).

ESPAGNE. — L'*Union*, journal républicain de Barcelone, dans son numéro du 21, fait un appel aux ouvriers contre la tyrannie :

« Levez-vous, leur dit-il, et étouffez dans son berceau cette tyrannie qui menace de vous plonger dans la misère, et qui vous soumettra aux caprices de quatre maîtres ambitieux. Militaires qui, dans mille occasions, avez scellé de votre sang le serment que vous fîtes de défendre la liberté, levez-vous, si vous ne voulez pas consentir à ce que l'on méprise les braves, et que l'on ne donne les honneurs et les grades qu'aux flatteurs et aux intrigants. Exterminez les nouveaux tyrans qui ont paru sur la scène politique, si vous ne voulez pas qu'on vous appelle parjures. Espagnols, aux armes! *la liberté ou la mort, et guerre aux nouveaux tyrans! telle doit être notre devise!* En agissant avec courage, nous serons heureux et immortels; en cédant le terrain aux despotes, nous nous couvrirons d'opprobre, et les générations à venir maudiront notre mémoire. *Aux armes donc, aux armes!* »

ITALIE. — On écrit de Livourne, 18 août :

Les nouvelles que nous recevons des légations sont assez graves. Le bruit s'y étant répandu qu'un mouvement insurrectionnel avait éclaté à Rome et à Naples, une certaine fermentation s'est manifestée sur quelques points de la Romagne, dans la province de Ravenne surtout.

Bien que les bruits d'insurrection à Rome et à Naples soient dénués de toute espèce de fondement, et que l'agitation qui s'était manifestée dans les légations ait été rapidement contenue par les forces déployées à Bologne et en Romagne, on assure que la garnison autrichienne de Ferrare a reçu des renforts.

INTÉRIEUR.

Par décision royale en date du 14 août 1843, rendue sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, M. le contre-amiral Le Roy a été nommé au commandement de la station navale du Levant. (*Moniteur*)

— Le conseil général de la Haute-Garonne a voté une somme de 1,800 fr. pour l'amélioration de la race bovine dans le département. Il exprime le regret que la subvention accordée par le Gouvernement suive une progression décroissante, et que de 4,000 fr. elle soit tombée à 2,000 en 1843.

Le conseil a voté, de plus, 4,000 fr. pour l'amélioration de la race chevaline.

Faits divers.

On écrit de Wolwich, 24 août :

En arrivant à Wolwich, le prince de Joinville et le duc d'Aumale se trouvaient à bord du *Pluton*, steamer français. Lorsqu'ils ont abordé, une batterie d'artillerie les a salués. Ils ont été reçus par sir F. Collier, commandant du dock, le lieutenant-général Blomfield, le major Cappage, le commandant Smith, le commandant Young du bateau à vapeur *Hydra*, M. Hicks, M. Cook, et toutes les autorités. Ils ont été accompagnés ainsi dans leur visite au dock. Une garde d'honneur de la marine royale, commandée par le capitaine Waters, et musique en tête, suivait la réunion. Les princes étaient suivis de leurs aides-de-camp, du marquis de Chabot, des capitaines des vaisseaux français de l'escadre le *Pluton*, l'*Archimède* et le *Napoléon*. La visite du dock a duré trois heures environ. Ensuite les princes sont montés sur la barque du *Pluton* et se sont rendus à l'arsenal royal. Une seconde salve d'artillerie a annoncé leur sortie du dock. A leur arrivée à l'arsenal, une autre batterie a fait feu. Une foule d'officiers de tous grades étaient réunis pour les recevoir. La visite finie, un déjeûner a été servi chez lord Blomfield. Tous les officiers présents y ont été admis. A trois heures, les princes sont remontés sur la barque du *Pluton*, et une autre décharge d'artillerie a salué leur départ. Lorsqu'ils ont été à bord, l'escadre s'est mise en mouvement. La batterie du dock et celle de l'arsenal continuaient le salut, auquel répondaient les canons de l'escadre. Une circonstance singulière, c'est qu'aucune personne attachée à la cour n'assistait au départ des princes. Il est probable que l'arrivée d'Espartero est pour quelque chose dans le départ précipité des illustres visiteurs. (*Morning-Advertiser.*)

— L'ouverture de la chasse, pour le département de la Seine, est fixée au 10 septembre. Défense expresse est faite de chasser avant cette époque, sous quelque prétexte que ce soit.

— Il fut question, il y a deux ans environ, dans les journaux, de la condamnation à cinq ans de prison, *prononcée par défaut*, pour délit d'escroquerie, contre un accusé qu'on ne désignait que par l'initiale B.... Après quelque temps passé en pays étranger, le condamné, qui, dans cet intervalle, a complètement et intégralement désintéressé ses nombreux créanciers, se présentait hier devant la 6e chambre pour former opposition au jugement rendu contre lui. Le paiement intégral de ses dettes, qui avaient amenté contre lui absent une légion de témoins chargés, avait complètement changé à l'audience leurs dispositions. Aussi le tribunal, sur les conclusions mêmes de M. l'avocat-général Anspach, et après de courtes observations présentées par Me Coraly [illegible]

L'état de ses vêtements, le sang qui jaillissait à flots ne justifiaient que trop cette horrible prévision. Les docteurs Borom, Contal et Perrot, aussitôt appelés, désespérant suspendre l'amputation, bien que l'enfant la demandât; mais elle devint indispensable, et, le surlendemain, elle fut pratiquée.

— D'après la *Gazette d'Aix-la-Chapelle*, le Gouvernement prussien, pour mettre des entraves à l'arbitraire en matière de censure, vient d'ordonner que dorénavant le censeur sera tenu de citer, en regard du passage qu'il aura rayé, le paragraphe de la loi sur lequel s'appuiera la suppression.

— On écrit de Forbach, le 21 août :

Hier, vers le soir, quatre jeunes gens s'attablèrent chez le cabaretier Isaac Lyon, et se mirent à boire et à jouer aux cartes. A huit heures et demie, un d'eux, Etienne Klein, reprocha à Mathias Neu de l'avoir triché, cessa de jouer et alla entamer une conversation avec les buveurs assis autour d'une autre table. Mais Neu, piqué du reproche, le joignit un instant après pour lui demander raison. En un clin d'œil, les deux adversaires en étaient venus des paroles aux injures, et des injures aux voies de fait. Neu, plus fort ou moins ivre que son partner, lança celui-ci avec tant de force par-dessus deux tabourets contre la corniche du lambris, que le malheureux Klein eut la colonne vertébrale rompue à la hauteur du cou; il avait déjà cessé de vivre, lorsque, à la même seconde, les assistants voulurent le relever pour lui porter secours.

Le meurtrier, qui avait d'abord pris la fuite en reconnaissant le terrible résultat de son action, est venu aujourd'hui se livrer à la justice.

— Le 1er de ce mois, un ouragan affreux, accompagné de grêle et de tonnerre, a éclaté sur la ville de Moscou. La toiture de 60 maisons a été enlevée, 70,000 vitres ont été brisées; les croix de plusieurs églises ont été arrachées. La tempête a occasionné beaucoup de dommages.

La grande-duchesse Alexandre, fille aînée du duc de Leuchtenberg, est morte à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

(*Gazette des Postes de Francfort.*)

— Le postillon Ribaut comparaissait devant le tribunal correctionnel du Havre, sous la prévention d'avoir occasionné à la femme Pain des blessures assez graves en accrochant sa voiture avec la malle-poste qu'il conduisait. Ribaut a occasionné cet accident en voulant éviter d'atteindre une jeune fille qui conduisait des vaches. L'accusation reproche à Ribaut la vitesse de ses chevaux et lui pose ce dilemme : Ou il y avait de la place pour passer, et vous avez été maladroit en accrochant la voiture de la veuve Pain, ou il n'y avait pas de place, et vous avez été imprudent en ne vous arrêtant pas. Dans l'un comme dans l'autre cas, vous êtes coupable.

Le postillon Ribaut prétend qu'il a fait de son mieux, et, quand à la vitesse qu'on lui reproche, il allègue, dans son ignorance, que c'est le Gouvernement qui la lui commande.

En effet, son avocat, Me Lecœur, lit une circulaire adressée par M. Conte aux maîtres de poste, et dans laquelle M. le directeur-général dit que les ordonnances qui règlent la marche des voitures publiques ne s'appliquent pas aux malles-postes. Or, dit l'avocat, peut-on raisonnablement faire à un postillon un crime d'aller au grand galop, quand les instructions de ses supérieurs lui en font un devoir? Eh bien! d'Elbeuf au Grand-Couronne, il y a neuf kilomètres, et, aux termes des règlements de l'administration, cette distance doit être franchie en trente-quatre minutes. S'il y a quelques minutes de retard, l'administration prononce des amendes, opère des retenues. Le malheureux postillon se trouve ainsi placé entre deux écueils : ou il obéira à la loi générale, et alors il s'exposera à des retards très préjudiciables pour son maître, ou, désobéissant à la loi, il se conformera aux instructions de M. le directeur-général, et alors, par la rapide impulsion donnée à sa voiture, il s'exposera à des accidents du genre de celui dont on demande la répression.

Mais le tribunal a pensé qu'aucun règlement particulier ne pouvait dispenser de l'exécution des lois qui protègent la sûreté des citoyens. Déclarant donc Ribaut fils coupable de blessures par maladresse et par imprudence, il l'a condamné à quinze jours d'emprisonnement.

— On lit dans le *Standard* :

Les meetings du père Mathieu ne sont pas toujours paisibles. Lundi, il n'a pu se faire entendre à Deptford. Mardi, son acolyte, M. Drury, a été interrompu par des grognements et des sifflets; puis, une bande d'ivrognes est sortie d'une taverne, levant en l'air des pots de bière. Ils ont assailli les partisans de la tempérance; une mêlée effroyable s'en est suivie. La pluie est venue heureusement calmer l'ardeur des combattants. Le père Mathieu a fini sa séance sous une arche du chemin de fer. Un assistant ayant voulu critiquer la manière dont il donnait sa bénédiction, un géant femelle s'est rué sur le malencontreux observateur, qui a été fort heureux de se dérober à sa colère par une prompte fuite.

— Le *Journal allemand de Francfort* annonce qu'un sieur Bickes de Cassel près Mayence, a inventé un procédé pour cultiver la terre sans engrais. Un opuscule contenant la description de ce procédé est sous presse.

Faits de subversion sociale.

La session des assises de la Meuse, qui s'ouvrira à Saint-Mihiel, le 6 novembre, sous la présidence de M. Lionville, sera extraordinairement chargée, car on compte déjà six affaires d'assassinat et une d'incendie, qui seront, pendant cette session, soumises au jury.

— Les journaux de Marseille du 24 rapportent trois suicides survenus à Marseille. Un jeune homme, qui cachait son véritable nom sous le pseudonyme d'Augustin Montanès, et qui exerçait la profession de garçon de pharmacie, s'est tiré un coup de pistolet au cœur. Un batelier, âgé de 38 ans, s'est brûlé la cervelle après avoir inutilement supplié sa maîtresse de ne point le quitter. Enfin, une femme de 55 ans, au désespoir de se voir abandonnée par celui qu'elle aimait, s'est jetée dans un puits; mais des voisins accourus au bruit de sa chute, sont parvenus à la retirer saine et sauve.

— Le *Patriote de Saône-et-Loire*, du 21, enregistre deux suicides dont il n'indique pas les causes; un des deux suicidés est un jeune homme de 19 ans.

— Dans les deux dernières nuits, la police a fait une razzia dans toutes les maisons de nuit dont elle est obligée de tolérer l'ouverture dans les environs des halles. Plus de quatre-vingts individus, sans asile, sans moyens connus d'existence, ont été arrêtés et conduits au dépôt de la préfecture de police. (*Gaz. des Tribunaux*, 26 août.)

qu'elle recevrait les lettres adressées à Gouhenant en son absence. Une lettre est venue à l'adresse de Terradas, et cette femme, redoutant quelque danger, l'a remise cachetée au juge d'instruction Bespland y en a brûlé une autre quand il a entendu parler de l'arrestation de Gouhenant. Celui-ci persiste à refuser toute explication.

L'interrogatoire de Terradas, l'alcade espagnol, excite un vif mouvement de curiosité. Il s'excuse, avec une réserve modeste et avec un accent catalan à peine sensible, de ne pas entendre très bien le français, et cependant ses réponses sont remarquables par sa présence d'esprit et la facilité de son langage.

Il avoue avoir fait un voyage clandestin à Toulouse, à l'effet de s'y procurer des ressources pour nourrir ses compatriotes réfugiés, et essayer plus tard un coup de main en Espagne. Il a vu dans cette ville M. Paya et M. Gouhenant, qui ne lui a pas fait de propositions d'association. L'ordre du jour qu'on a trouvé dans ses papiers lui a été remis à Perpignan par un Espagnol. Il a assisté au banquet maçonnique du 15 janvier, où un toast a été porté en son honneur. Il refuse de nommer les personnes de Toulouse avec lesquelles il a été mis en relation.

Dufaur, marchand de chapelets, a eu des rapports avec Gouhenant, pour la réforme électorale. Il s'est abonné au *Populaire*, parce que ce journal n'est pas cher. Il n'a pas assisté au banquet du 15. Il ignore pourquoi son nom figure sur le carnet de Gouhenant.

Perpignan tient l'ordre du jour qu'on a saisi chez lui d'un porte-faix qui en distribuait dans les rues de Toulouse. Il a demandé à un tiers un brouillon de lettre pour M. Cabet, mais il ne l'a pas envoyé, n'en ayant pas été satisfait. Il n'a pas assisté au banquet du 15. Il connaît Gouhenant pour avoir été son cordonnier et lui avoir emprunté des brochures de M. Cabet. Il n'a pas été à Auch pour prévenir Gouhenant de l'arrestation de Terradas, mais pour se procurer du cuir. Il a acheté pour 15 centimes, à un ouvrier, une brochure condamnée par la cour d'assises de Bourg, qu'on a saisie chez lui.

Balguerie, l'étudiant en droit, n'est pas venu le 15 à Toulouse, il n'a pas reçu de lettre de convocation. Il était malade à Carcassonne. Il n'a fait partie d'aucune association et n'a connu Cuesac qu'en prison.

Cuesac, le peintre, ne connaît Balguerie que depuis le procès. Il n'a proposé à personne d'entrer dans une association. Il a acheté ensemble les brochures communistes qu'on a trouvées chez lui; il ne se rappelle pas à quel prix.

Rolland, le tailleur de pierres, père de quatre enfants, n'assistait pas au banquet du 15; il connaît très peu Gouhenant; il est allé tout bonnement chercher de l'ouvrage à Agen et à Montpellier; il ignore pourquoi Laponneraye a écrit à Gouhenant de l'envoyer à Bordeaux organiser le compagnonnage. Le président l'ayant invité à s'asseoir, Rolland lui rappelle qu'on oublie de l'interroger sur les armes de guerre trouvées chez lui. Elles consistaient, dit-il, en un briquet de garde national, qu'on a saisi et qui était bien à lui, et en une giberne qu'on lui a laissée.

Sagansan, le menuisier, n'assistait pas au banquet du 15; il ne fait partie d'aucune société secrète. Il ignore d'où viennent les brochures communistes et le *Populaire* trouvés chez lui. Il n'est pas abonné à ce journal; il n'a pas lu ces brochures. La police les aura glissées dans son domicile. Porté sur le calepin de Gouhenant comme en ayant reçu de l'argent, il prétend n'avoir besoin de l'argent de personne. Désigné, dans une lettre de Laponneraye, à Gouhenant comme pouvant organiser le compagnonnage à Bordeaux, il soutient n'y rien comprendre.

Lamarque, jeune homme au front intelligent et à la tenue pleine d'élégance, est venu le 15 à Toulouse, avec M. Manein, pour parler à M. Paya d'un journal qu'ils voulaient publier à Condom. Il n'a pas assisté au banquet de ce jour. *Le personnage toulousain* cité dans deux de ses lettres à Manein, est Gouhenant. Il le lui adresse parce qu'il le sait amateur de tableaux, et que Gouhenant s'occupe de cette industrie. Il a dîné à Condom avec Laponneraye, qu'il avait connu à Paris et qui voyageait pour placer son *Histoire des grands Capitaines.*

Me Alem-Rousseau, défenseur de Lamarque, signale une lettre saisie, écrite, par lui à Manein, où il est question de leur projet de journal.

En dernier lieu, on procède à l'interrogatoire de Manein, riche propriétaire, qui, faisant construire une salle de spectacle à Condom, voulait en confier la décoration au pinceau de Gouhenant. Il n'était pas abonné au *Populaire*, et s'étonne de trouver son nom sur la liste de Gouhenant. Il a dîné à Condom avec Laponneraye, qui paraissait souffrant et qui se retira de bonne heure.

Audience du 23 août.

Même affluence de curieux. Le petit arsenal communiste est déposé aux pieds de la cour. Il se compose de cinq fusils démontés, deux mauvais sabres et quelques liasses de brochures de M. Cabet.

Cette troisième séance a été consacrée aux dépositions des sept premiers témoins à charge.

Les commissaires de police Boissonneau et Aumond signalent la naissance, les progrès et les réunions secrètes de la société incriminée. Ils lui donnent pour chefs Gouhenant, Dubor et le contumace Laponneraye.

Me Detours insiste pour connaître le nom du dénonciateur qui a appris au commissaire central que Rolland et Sagansan allaient à Bordeaux travailler à l'organisation du compagnonnage. M. Boissonneau se retranche dans sa position, qu'il compare à celle d'un médecin ou d'un confesseur.

MMes Gasc, Alem et Joly persistent. Le procureur-général induit l'obligation du secret dans l'espèce du principe posé par l'article 378 du Code pénal.

Le maître de l'hôtel où a eu lieu le repas du 15, et sa domestique n'ajoutent aucun détail nouveau. Ils ne peuvent désigner que Gouhenant parmi les francs-maçons attablés qui ont tiré la porte à eux et se sont servis eux-mêmes.

M. Henri Dufaur, avoué à Lombez, cousin de l'accusé et membre influent du comité réformiste de Lombez, a reçu, en cette qualité, les confidences de son parent, qui lui a paru fort exalté et lui a communiqué plusieurs écrits très violents. Il a vu (toujours pour la réforme) Gouhenant, dont la folie était, suivant lui, à son comble; il voulait prendre l'arsenal et la poudrière de Toulouse, soulever Lyon, arborer le drapeau rouge à Bordeaux, révolutionner Marseille, et aller à marches forcées proclamer la république à Paris. Dès ce moment, le témoin rompit, ajoute-t-il, avec les communistes et refusa de se rendre au banquet du 15, pour lequel il avait reçu une circulaire.

Cette longue déposition, à laquelle ont succédé de sourds murmures et de nombreuses interpellations, a fourni matière à une discussion très vive à laquelle Me Alem-Rousseau a pris la plus grande part. L'accusé Dufaur nie tout. Gouhenant persiste dans son silence.

Le pharmacien Vignola confirme la déposition du précédent témoin. Il n'a vu dans Gouhenant qu'un fou.

nos instincts, de nos sentiments. Obéissant à des maximes qui se popularisent chaque jour, le législateur moderne doit accepter la nature de l'homme, comme une révélation divine, et régler, suivant les convenances de cette nature immuable, son plan d'architecture sociale.

Voulons-nous dire par ces mots qu'une bonne législation serait celle qui proclamerait la licence et la complète émancipation des instincts? Nullement. La nature humaine est le point de départ, le guide de toute législation bien raisonnée; mais cette nature n'est pas simple. Complaire à l'homme isolé, ce ne serait pas satisfaire la véritable nature humaine qui se développe seulement en société. Nous sommes nés pour vivre avec nos semblables, pour former des communes, des nations, une humanité. Deux intérêts sont à satisfaire, les besoins individuels, les besoins collectifs de la commune, de la nation, de l'humanité.

Long-temps ces deux ordres d'intérêts semblent en guerre. Livré aux penchants individuels, sans lien qui le rattache à l'ordre général, l'homme attente à la liberté de ses frères, impose violemment son amour, dépeuple forêts et viviers, attaque et diminue par toutes les voies la fortune publique; les entreprises du plus rusé, du plus fort appauvrissent le patrimoine de tous.

Témoins de cet antagonisme de l'intérêt particulier et de l'intérêt collectif, les législateurs, jusqu'à nos jours, n'ont pas trouvé moyen de les concilier, et se sont décidés, comme ils le devaient dans cette ignorance, en faveur de l'intérêt collectif. Sans tenir compte de penchants qu'ils croyaient à jamais nuisibles, ces pasteurs des peuples ont imposé les maximes qui leur paraissaient indispensables à la conservation de l'ordre public. Ces maximes, comprimant en beaucoup de points le développement matériel, affectif, intellectuel de l'homme, et ne trouvant point leur sanction dans la nature, n'ont pu se maintenir que par l'espoir de récompenses officielles; bien plus souvent par la crainte des supplices. De là ce principe que la promulgation de toute loi est stérile, illusoire, quand elle n'est pas accompagnée de *sanction* pénale. Qu'est-ce que la sanction? C'est la punition, la menace contre les infracteurs: mort et tourments, flagellation, exil, captivité, confiscation, amendes: voilà ce que renferme, ce que sous-entend ce mot redoutable.

Plus les législateurs ont ignoré les besoins individuels, les besoins sociaux et le mécanisme qui peut les concilier, l'*association*, plus leurs conceptions arbitraires ont eu besoin de la sanction pénale pour exister: la rigueur des lois est en proportion de leur imperfection même.

La loi venue de l'Inde, cette mère des races occidentales, la loi dictée par Brahma, l'être supérieur, au sage Manou, contient des paroles douces et miséricordieuses pour la femme, pour l'être opprimé sur les trois quarts de la terre, mais elle enchaîne la liberté de l'homme, elle l'emprisonne dans la caste. Voués par le sang à des professions héréditaires, le prêtre, le noble, le commerçant, l'esclave reçoivent sur le front, imprimée par un fer chaud, la marque indélébile de leur origine (1). Cette organisation, qui détruit chez l'homme une émulation légitime, ne peut s'imposer que par des supplices. Qu'il perde la main, l'Indou de la caste inférieure qui menace les hommes des castes privilégiées; s'il les attaque de paroles, qu'il perde la langue, ou qu'un fer brûlant soit enfoncé dans sa bouche.

Moïse: sans doute nous reconnaissons la grandeur de ce maître, et sa gloire est pour nous vivante; nous vénérons les deux rayons qui brillent sur sa tête et l'empreinte lumineuse, restée à sa face, des entretiens avec le Seigneur; mais ce législateur est arrêté à chaque pas dans son travail de défrichement, par des ronces: des traditions barbares enracinées chez son peuple, et qu'il est obligé de respecter, l'empêchent de promulguer le code définitif de l'espèce humaine. Il parque l'homme en tribus, conserve la polygamie, la répudiation, l'esclavage, la haine de l'étranger. Sa loi, pour s'établir et se conserver, réclame comme auxiliaires le feu, le glaive, la croix. On entraîne au sein du désert le violateur du sabbat; la foule s'arme de pierres qui seront bientôt ensanglantées.

Rome, qui jeta les fondements de l'Unité administrative et du Droit moderne, impose encore à l'Humanité des sacrifices contre nature. Du père né pour aimer, chérir, idolâtrer ses fils, elle fait un maître, un juge, un bourreau. Sa législation dure et patriarcale appelle à son aide le supplice. *I lictor, expedi securim.* Va, licteur, dénoue le faisceau, détache les verges et fais briller la hache.

La suprématie législative, la noble fonction de créer des lois, non-seulement pour une nation, mais pour l'humanité, cette mission qui, de l'Inde et de la Judée, a passé dans Rome, appartient aujourd'hui à la France.

Jusqu'ici, l'usage que nous avons fait de cette influence est entaché, bien qu'à un degré moindre, des défauts que l'on peut reprocher aux législations de l'antiquité; nous n'avons pas pris pour base de la loi la satisfaction du besoin de l'individu et le développement de toutes ses facultés. Nous n'avons pas trouvé le secret de subordonner sans violence l'intérêt particulier aux conditions de l'ordre général. Nos lois ont méconnu les tendances légitimes de l'homme; aussi la répression a chez nous été forte: la roue, le bûcher, le gibet, la torture figurent dans les annales de notre pénalité.

Dieu n'aurait-il donc créé l'humanité que pour la vouer à l'esclavage éternel? L'homme ne pourrait-il jamais développer les passions refoulées dans son âme, sans attenter à l'intérêt général, sans désorganiser la Société, sans périr avec elle? Jusqu'à nos jours, aveuglé comme Samson, mais par l'ignorance, enchaîné, non par les ennemis d'Israël, mais par une éducation, par des institutions compressives, l'homme devra-t-il se résigner toujours à sa captivité? ou, s'il retrouve sa force entière, ne sera-ce que pour ébranler les colonnes du temple et mourir sous ses ruines? Espérons mieux: les deux termes à concilier sont connus de nos jours: ce sont la nature et les intérêts de l'individu, la nature et les intérêts de la Société. Nous savons que la Société, dans ses besoins, reproduit les intérêts de l'individu sur une plus grande échelle. Elle peut les servir avec plus d'unité, de force et d'énergie, que les efforts isolés. Le secret de la conciliation réside dans cette devise que nous voulons proclamer, expliquer chaque jour: *Association.*

Association à tous les degrés, association dans la commune qui est en rapport direct avec l'agriculture, avec l'industrie, et par laquelle le corps social aspire la vie; association dans la province, dans le royaume, dans le continent, dans l'humanité. L'association doit comprendre toutes les forces actives de l'homme, donner essor à toutes les tendances qu'un régime imparfait absorbe ou resserre.

Une loi fondée sur la nature bien comprise, sur l'association des intérêts privés et des intérêts collectifs, verrait diminuer la nécessité de la sanction pénale, de la répression. Si les infractions aux lois établies par une société sont imputables à l'individu qui se révolte contre les conditions de l'ordre général à son époque et dans sa patrie, ces infractions sont aussi imputables au législateur qui place l'homme dans une position fausse et violente, qui le met dans l'alternative d'enfreindre la loi de son pays ou de méconnaître une impulsion naturelle, un besoin souvent impérieux. Toute insurrection des subordonnés révèle un défaut dans la loi, un désaccord entre l'organisation sociale établie par l'homme et celle qui était voulue par Dieu. Des ouvriers affamés se soulèvent; l'émeute alarme vos cités: vous devez la combattre et la vaincre. Mais sera-ce tout; et dans un désordre social n'y a-t-il pas pour le législateur un problème? Quand la fumée du combat se dissipe, ne faudrait-il pas qu'une enquête eût lieu sur les causes qui ont poussé une partie du peuple au désespoir, sur les douleurs qui ont rallié des malheureux au mot République, devise qui pour eux signifie: *Nous souffrons!*

On dresse, chaque année, la statistique de la justice criminelle. Indiquer le nombre annuel des crimes et des condamnations, c'est bien, c'est un renseignement utile; énoncer les motifs présumés des attentats, c'est mieux encore; mais il faudrait faire plus, et rattacher à chaque institution incomplète, oppressive, sa part de responsabilité dans les attentats qu'elle amène.

Ne nous contentons plus, c'est un point de vue arriéré et barbare, de comprimer et de punir l'être qui s'écarte de notre code positif; mettons ce code en harmonie avec la nature; du rôle répressif que le législateur passe à la mission d'organisateur.

Influence et gloire appartiennent à la nation qui marchera la première dans cette voie. Nous désirons et nous espérons cette palme pour la France. C'est en s'accomplissant dans son sein que les progrès sociaux acquièrent la publicité la plus vaste et la plus rapide, l'autorité la plus grande.

Ne dût-on la considérer qu'au point de vue géographique, la France est en Europe le pays le plus heureusement situé. Sa configuration l'appelle à une grande importance matérielle; la latitude moyenne où elle se trouve, son caractère, ses antécédents, l'appellent à une grande influence morale. — Par sa configuration à-la-fois massive et accidentée, elle concilie la plus grande étendue du territoire avec la plus grande étendue de côtes possible. Aussi offre-t-elle à l'agriculture, à l'industrie, un vaste champ; au commerce maritime, des ports situés sur deux mers: *nos mers du levant et du ponant*, disaient les anciens rois avec un orgueil très légitime. — La latitude moyenne et tempérée de la France lui permet de réunir les productions minérales, végétales, animales, et les diversités de race qui se trouvent isolées dans les autres pays. Les autres nations, Angleterre, Allemagne, Espagne, Italie sont, pour ainsi dire, tout d'une pièce, et reçoivent une empreinte générale, celle du nord ou du midi. La France est une transition pleine de variétés et de nuances.

Les principes de la législation, nécessité de satisfaire les tendances radicales de l'homme, et de subordonner l'intérêt privé à l'unité collective, sont les mêmes partout; mais les diversités matérielles de chaque sol, les diversités morales de chaque race, obligent la plupart des peuples à donner dans leurs codes une application spéciale et restreinte à ces grands principes. La France seule peut faire une loi compréhensive admissible par toutes les nations; car un code accepté par tous les Français, applicable à toute la France, aurait tenu compte de presque toutes les variétés d'hommes et de terroirs que présente l'Europe entière.

Le long de l'Océan, la France, galloise en Bretagne par la langue et les traditions, offre, en Normandie, comme l'Angleterre, des pâturages, des chevaux, de la laine, une race d'hommes blonde et industrieuse. Belge par ses aspects dans le département du Nord, qui est la Flandre française, notre pays se rattache à l'Allemagne par une transition continue, depuis le duché de Bar jusqu'à la Lorraine, qui est allemande vers le nord, et à l'Alsace. La Franche-Comté prépare aux points de vue de la Suisse et annonce les industries de Genève par son horlogerie, par ses laiteries. Dans le Dauphiné, la vallée du Grésivaudan se lie entièrement de mœurs et d'aspects aux montagnes de la Savoie. Plus loin, vers le sud, le pays est nuancé d'une demi-teinte italienne. Le Languedoc et la Provence sont un portique en harmonie avec le temple auquel ils conduisent, et qui s'appelle Italie. Des deux côtés du Var, qui sert de limite, le ciel est bleu: le figuier et l'olivier se déploient; des deux côtés un ardent soleil dore des cirques, des arènes, des aqueducs, débris de la puissance romaine. Le midi français a, comme l'Italie, son colysée à Nismes, son palais des papes dans Avignon. Il est des gloires que les deux pays se disputent. Pétrarque, inspiré par Laure à Vaucluse, reçoit la couronne au Vatican.

A l'occident, à partir de Bordeaux, la France devient progressivement espagnole par le Béarn, les vallées de Bigorre, les Pyrénées orientales, ancien Roussillon, où l'Espagnol était encore langue officielle sous Louis XIV.

A la France, à ce pays qui contient tous les climats, toutes les races, tous les produits, il appartient de satisfaire tous les besoins qui se manifestent en Europe. Déjà son influence morale est depuis long-temps reconnue. Au treizième siècle, un roi d'Angleterre et ses barons, après une lutte politique sanglante, prenaient saint Louis, le roi de France, pour arbitre dans toutes les formes d'un compromis régulier.

Sous Louis XI, l'Orient recevait avec respect la visite de deux galères françaises, *Notre-Dame-Sainte-Marie* et *Notre-Dame-Saint-Martin*, qui venaient, fleurdelisées, ornées d'une vierge à la poupe, porter au soudan d'Egypte et de Syrie un message du grand Empire français. Depuis les orages de la République et les merveilles de l'Empire, le nom de la France a grandi malgré nos revers; nos lois civiles, administratives, issues de cette époque, ont été adoptées, imitées dans la plus grande partie de l'Europe. On peut donc l'assurer, la France, héritière de l'influence législative dévolue à l'Empire romain, est appelée à rédiger une loi qui débordera ses frontières, qui sera reçue par l'Europe et plus tard par l'humanité.

Nous avons montré les législations antiques méconnaissant les lois éternelles de la nature et se maintenant par des rigueurs. Nous avons indiqué la France comme pouvant ouvrir au monde un meilleur avenir. Dans un prochain article nous dirons à quels objets s'étend l'influence législative, et par quelles institutions la France doit commencer son œuvre.

V. HENNEQUIN.

(1) Les principales castes indiennes sont celles du Brâhmane ou prêtre, du Kebatriya, guerrier, du Vaisya, commerçant, et du Soûdra, esclave; elles ont des subdivisions. Dans toutes les castes, on imprime sur le front de l'homme ou de la femme qui en fait partie un signe spécial et ineffaçable.

Bourse. — Revue de la Semaine.

Les opérations de la semaine qui vient de s'écouler, généralement peu animées, n'ont produit sur nos fonds français que de très légères variations. On a pu, dans les derniers jours surtout, y remarquer une grande faveur sur le *comptant* préférablement au *fin de mois*, par suite de l'abondance des capitaux qui affluaient vers la Bourse.

Aujourd'hui dimanche, la coulisse a fait, sur le 3 0/0 *fin courant*, 81-15.

Les fonds étrangers et les actions industrielles ont eu plus d'agitation. Les chemins de fer de Rouen, Havre et Orléans, se sont bien soutenus.

Les Haïti, depuis long-temps sans affaires, ont tout-à-coup remonté de 20 francs. Les Caisses Laffitte ont également éprouvé une légère amélioration. Dans les fonds étrangers, le 5 p. 100 portugais, suivant l'exemple de la bourse de Londres, a fermé hier chez nous en hausse.

Cette dernière huitaine, en général, se résume par une excellente tenue sur tous les fonds, et sur quelques-uns, en particulier, par une hausse assez considérable.

Spectacles du 28 août.

OPÉRA. — Les Martyrs.
THÉATRE-FRANÇAIS. — La Mère et la Fille. — La suite d'un bal.
OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice. — Le Pré aux Clercs
VAUDEVILLE. — Une Femme. — Mme Barbe-Bleue. — La Mansarde. — La Robe.
GYMNASE. — Le Baiser. — Francesca. — Deux Sœurs. — Lucrèce à Poitiers.
VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Les Nouvelles. — Les Lutins de Bretagne. — Le Maître d'école.
PALAIS-ROYAL. — L'Ogresse. — L'autre Part du Diable. — Salle d'armes. — Fille de Figaro.
GAITÉ. — Adrienne. — La Folle de la Cité.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Lénore. — Le Royaume des Femmes. — Les Dîners à 32 sous.

BULLETIN AGRICOLE.

On ne peut rien conclure, commercialement parlant, de la situation calme du cours des farines, qui n'a subi, depuis plus de huit jours, que des variations insensibles sur la place de Paris. Quelques retours de mauvais temps ont été funestes, dans la Beauce et l'Orléanais, à une partie de la récolte, qu'à la rigueur on aurait pu rentrer à temps; mais on n'avait pas compté sur ces pluies intempestives. Ce n'est que la semaine prochaine, quand tous les grains seront rentrés, que les cours pourront être regardés comme concluants.

Les quantités suivantes ont été traitées à la dernière halle:

Farines, 1re qualité.....	360	quintaux	métriques.
— 2e qualité.....	224	—	—
A livrer................	1020	—	—

Les prix, presque identiques aux derniers cours, ont été:

Farines blanches, 1re qualité.....	38 20 à 41 50
— — 2e qualité.....	35 90 à 37 65
Farines bises, 1re qualité.......	29 50 à 31 50
— — 2e qualité......	23 00 à 23 55

Le prix de la viande reste, à Paris, à-peu-près stationnaire. Dans plusieurs départements, il éprouve un léger mouvement de baisse.

Viande de boucherie sur pied, au marché de Metz, du 23 août:

Bœuf..........	1 57
Vache..........	1 05
Veau..........	1 25
Mouton........	1 38

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 29.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

MARDI 29 AOUT 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 —— ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Ceux de nos abonnés qui habitent la banlieue de Paris, les villes d'Orléans, de Dieppe, et, en général, les localités desservies le matin, ont éprouvé hier un retard dans l'envoi du journal. Cependant, tous nos paquets étaient exactement rendus hier, à cinq heures et demie, à l'hôtel des Postes. Mais là, on nous apprit que, d'après une nouvelle décision, le départ indiqué pour six heures moins un quart du matin, était désormais fixé à quatre heures.

Ne pouvant croire qu'une décision qui nécessite, dans l'organisation matérielle des journaux, des modifications difficiles, eût été arrêtée aussi inopinément et sans que nous en eussions été avertis, nous avons écrit à deux reprises à M. le directeur sans obtenir de réponse.

Nous ignorons si nos confrères ont été prévenus au moins la veille; mais nous sommes étonnés que l'administration des postes, qui, plus qu'aucune autre peut être, doit prendre en considération les intérêts du public et les habitudes qu'elle-même a créées, agisse envers lui d'une manière aussi subite Ce n'est pas la veille, mais huit jours à l'avance, et par avis insérés dans les journaux, que le public devrait être instruit de mesures auxquelles il ne peut se conformer sans préparation, et que l'administration doit nécessairement prévoir.

PARIS, 26 AOUT.

Découragement électoral.

L'état de torpeur et de découragement profond que les journaux de l'Opposition eux-mêmes ont signalé depuis quelques années au sein du pays légal, semble avoir atteint aujourd'hui ses dernières limites.

La révision des listes électorales, qui a lieu en ce moment dans toute l'étendue de la France, peut servir à constater cet état de lassitude et d'abattement de l'opinion publique.

Bien que le corps électoral ne soit composé que de deux cent mille votants, il n'en est pas moins vrai que chacun d'eux est influencé par tout ce qui l'environne, et que son vote est l'expression du mouvement intellectuel qui s'opère autour de lui. A toutes les époques où la France a été animée d'une grande pensée commune, les électeurs qui, par la nature même des choses, ont toujours formé la minorité de la population, n'ont pas manqué de faire passer dans la représentation nationale et dans le Gouvernement les inspirations du sentiment public.

Or, que voyons-nous aujourd'hui ? S'il faut en croire les journaux de l'Opposition, qui certes n'ont pas intérêt à exagérer une apathie qui les condamne, nombre d'électeurs désertent les listes électorales, ou du moins ne font aucune démarche pour s'y faire inscrire ou maintenir. Demeurant complètement maîtres du terrain, les préfets peuvent à leur gré ajouter, retrancher, remanier le cadre électoral, préparer ainsi le scrutin pour qu'il produise infailliblement une majorité favorable au ministère. Aussi, l'insouciance et l'apathie des électeurs ont-elles permis à l'administration (disent toutes les feuilles opposantes) de faire dans les départements pour les listes électorales, ce qu'elle avait déjà fait à Paris pour les listes des jurés.

Nous ne rapporterons pas tous les faits qui ont été cités à l'appui de cette accusation, soit par les journaux de Paris, soit par les journaux des départements. Nous ne voulons point examiner si cette accusation est fondée ou non, ni peser les probabilités pour ou contre l'exactitude consciencieuse des préfets; nous tenons seulement à prendre acte de la disposition d'esprit des électeurs, telle qu'elle est constatée par les journaux qui leur donnent l'enseignement politique.

En effet, cette disposition d'esprit est de nature à éclairer la situation générale du pays. Cet abandon, cette désertion des droits politiques est, sans contredit, un symptôme alarmant. Cette sorte de démission de la part des classes moyennes, qui ont fait la France telle qu'elle est aujourd'hui, présage le régime oppressif de la féodalité industrielle ou les malheurs des révolutions sociales. Ce scepticisme, ce dégoût pour les fonctions du souverain dans cette portion la plus éclairée du pays, qui a toujours été si ardente à les réclamer, à les exercer, et qui n'a jamais cessé d'être le miroir fidèle où se sont réfléchies toutes les tendances et toutes les aspirations du mouvement des idées françaises, ce scepticisme et ce dégoût, disons-nous, dénotent également que la vie politique est morte en France.

Nous avons déjà eu occasion de remarquer que les journaux de l'Opposition, et plus particulièrement ceux de l'Opposition dynastique, ont en vain cherché à réveiller les électeurs. Le *National* a fait appel aux comités électoraux, lesquels, en effet, ont été pendant quelque temps un instrument puissant de propagande sous la Restauration, il les a priés ou

supplier de former des comités électoraux, c'est-à-dire pour leur inspirer le même esprit qui les animait sous la Restauration, s'exprimait en ces termes :

« L'appel que nous faisions, il y a peu de jours, aux comités électoraux, pour qu'ils se réformassent, afin d'entreprendre une révision attentive et scrupuleuse de la liste électorale que les préfets viennent de dresser, nous le leur renouvelons aujourd'hui avec les instances les plus pressantes. »

Tout cela est comme le trait du vieux Priam, *telum imbelle sine ictu*. La situation n'est plus la même, et il faut être aveugle pour ne pas le voir. Sous la Restauration, l'Opposition avait en vue et combattait la royauté, qui tendait à reprendre ses allures d'absolutisme, et à reconstituer l'ancien régime. On conçoit alors l'utilité de l'éducation philosophique et politique donnée par les journaux. Il fallait arriver aux trois jours de juillet pour que la souveraineté nationale ne succombât pas. Mais, aujourd'hui, il n'en est plus ainsi : la souveraineté nationale a triomphé, et le Gouvernement est livré à la bourgeoisie. Depuis treize ans, le Pouvoir est constamment sorti de la représentation nationale, qui est sortie elle-même du corps électoral. La volonté du pays pouvait donc se produire en mode positif, et c'était là ce que la France et le monde attendaient d'elle.

Oui, la France est abaissée, découragée, et sa volonté expire dans les ténèbres de la vieille politique, en attendant qu'elle se régénère dans la connaissance des destinées sociales. Mais que la Presse fasse son *meâ culpâ*; car c'est elle surtout qui est la cause de ce temps d'arrêt, de cette mort passagère. Nous adjurons les hommes qui tiennent la plume dans les journaux, nous les adjurons, au nom de la patrie et de l'humanité, de faire un retour sur eux-mêmes, et de voir si l'indifférence du corps électoral n'est pas en même temps leur propre ouvrage et leur propre condamnation, et si les moyens qu'ils emploient pour faire cesser cette indifférence sont vraiment efficaces.

Quant à nous, qui nous sommes placés, par nos idées et nos sympathies, entre la bourgeoisie et le peuple, pour les rapprocher et les unir, voici notre croyance. Quelle que soit la forme électorale que l'on adopte, il faut, avant tout, créer un nouveau mouvement intellectuel en France. Il faut instruire, édifier, passionner la nation entière pour un état social meilleur, afin que le souverain, quel qu'il soit, puisse réfléchir les tendances et les vœux du pays.

Nous dirons donc à la bourgeoisie : « Cherchez, étudiez, examinez ce qu'il y a à faire, non plus pour renverser un pouvoir politique qui ne s'oppose plus à votre action souveraine, mais pour améliorer l'état général de la société, pour réaliser la liberté, l'égalité et la fraternité, qui sont demeurées jusqu'à présent des formules abstraites. En un mot, donnez un corps, donnez une action positive et organisatrice à votre souveraineté, afin qu'elle soit bénie par tous et surtout par le peuple qui souffre. Voyez ce peuple si fort et si patient! Tandis que vous vous découragez, dans les couches inférieures, qui paraissent ignorantes, naît et se développe (d'une manière désordonnée, il est vrai), le nouveau mouvement intellectuel. Bourgeois, qui tenez le pouvoir, hâtez-vous, ne vous laissez pas dépasser, mais prenez une habile et généreuse initiative. — Vous avez toujours conduit et dirigé le peuple, depuis cinquante ans, dans le mouvement de destruction préparatoire; conduisez-le dans le mouvement bien autrement important de reconstruction. N'abdiquez pas; sachez être vous-même jusqu'au bout; et, fortifiés par la science, alliant la souveraineté du peuple à la souveraineté de la raison, retournez au scrutin pleins de confiance, de courage et d'espoir! »

CONSEILS GÉNÉRAUX.

A la question du ministre, relative à l'embrigadement des gardes-champêtres, le conseil général de la Dordogne a répondu que cet embrigadement ne lui paraissait pas être une bonne mesure pour le département.

L'année dernière, ce conseil général avait exprimé le vœu du rétablissement des tours d'enfants trouvés, au 1er janvier 1844, dans les divers chefs-lieux d'arrondissement de la Dordogne. Le ministre répondit à ce vœu en déclarant qu'il ne saurait être actuellement réalisé. En considération de cette réponse, la commission pensait ne pas devoir reproduire un vœu inutile; elle pensait surtout que le rétablissement des tours, dans le seul département de la Dordogne, serait un danger pour ce département, qui serait exposé à recevoir les enfants trouvés des départements limitrophes.

Un membre a répondu que ce n'était pas là une question d'argent,

Lozère. — Président, M. Rivière de Larque, député; secrétaire, M. Guyot.

Nous lisons dans le *Courrier du Havre :*

Le service des postes devient définitivement intolérable, et nous ne supposons pas que M. le directeur-général reste long-temps encore sourd aux justes plaintes que ce service soulève dans notre ville. Nous voulons bien comprendre le privilége que se réserve l'Etat pour le transport des dépêches, mais ce ne doit pas être uniquement en vue de s'assurer des bénéfices, mais bien aussi d'assurer au public tous les avantages qu'il pourrait se procurer par d'autres voies.

N'est-il pas, par exemple, cruel pour nous de ne pouvoir, sans violer la loi, user des moyens que nous offrent aujourd'hui les messageries qui, grâce au chemin de fer, peuvent nous apporter maintenant nos lettres à sept heures du matin, tandis qu'il nous arrive d'être privés de notre correspondance jusqu'à midi et quelquefois deux heures. Il est bien évident que force sera, si les volontés de l'administration générale ne se modifient pas, d'employer entre nos correspondants et nous des intermédiaires qui nous offrent tout autant de sécurité et beaucoup plus d'exactitude.

Lundi dernier, la malle-poste s'est brisée; c'est la chose du monde la plus commune, et nous n'en parlons plus; mais ce qui est inconcevable, inexcusable, c'est de confier d'aussi importantes valeurs à un postillon, à un garçon d'écurie, qui s'arrête dans tous les bouchons sur la route, et arrive ivre, ne sachant dire ce qu'il a fait des dépêches. Ces dépêches sont recueillies par un paysan qui les rapporte, sans se presser, le lendemain. Il faut encore remercier la Providence!

Aujourd'hui, bien entendu, la voiture se brise, c'est tout simple. Mais cette fois on a pris un autre véhicule et un conducteur plus sûr. Il craint de se rompre le cou et arrive ici vers une heure après midi; mais on s'aperçoit alors qu'il a oublié, ou qu'on a oublié de charger sur sa charrette les dépêches d'Ingouville, où beaucoup de personnes, comme nous-mêmes, se font adresser leurs lettres et leurs journaux. Nous sommes donc forcés de composer notre feuille avec des bribes recueillies de droite et de gauche.

Nous le répétons, un tel état de choses n'est plus supportable. Nous avons maintes fois fait appel à la sollicitude de M. le directeur-général, et comme c'est peine inutile, il ne nous reste plus qu'à solliciter pour des faits aussi déplorables la publicité des feuilles de Paris.

Dans tous les cas, en ce qui nous touche, il ne nous est plus possible, sans nous exposer à un préjudice réel, de nous assujettir plus longtemps à de telles déceptions. Nous aviserons à nous pourvoir de moyens plus sûrs que ceux que la poste nous offre.

Les élections du Mans se sont terminées le 26. Les conseillers élus par la dernière section sont tous conservateurs, au dire de l'*Union*, journal conservateur de la Sarthe; selon le *Courrier de la Sarthe*, journal de l'opposition, il y en aurait un de l'Opposition, M. Boulanger.

Chacun des deux journaux interprète à l'avantage de son parti le résultat général des élections.

— La majorité nous reste acquise, dit le journal radical, mais nous ne voulons pas dissimuler le regret que nous éprouvons de voir entrer dans le conseil des hommes hostiles à tous progrès politiques, etc., etc.

— La majorité du conseil est conservatrice, prétend le journal conservateur.

— Mais M. Boulanger est des nôtres, affirme le *Courrier*.

— Non pas, s'il vous plaît, réplique l'*Union*, M. Boulanger nous appartient.

Au milieu de ce grave conflit, nous voudrions voir intervenir M. Boulanger pour dire ceci :

— Messieurs, je ne suis ni pour l'Opposition systématique ni pour la conservation *quand même*; je suis du parti de la justice et de la raison.

Le brusque départ des princes français, qui n'ont fait que toucher le sol de l'Angleterre, est diversement interprété par la Presse de Londres. D'après le *Times*, le voyage des princes n'aurait eu d'autre but que d'inviter la reine à venir visiter le roi Louis-Philippe à son château d'Eu. Cette invitation acceptée, et leur mission remplie, les princes ont pu naturellement, et sans que le fait tirât à conséquence, se rembarquer aussitôt.

Le *Sun*, ne trouvant pas fondée cette explication du *Times*, attribue le brusque départ des princes à l'arrivée d'Espartero.

« Espartero, dit le *Sun*, arrive ici comme un simple particulier. Sir Robert Peel, avec l'agrément de la nation entière, lui fait une aimable réception; et voilà que le prince de Joinville et le duc d'Aumale partent brusquement, comme s'il leur avait été fait un affront mortel. Jamais on ne fit rien d'aussi peu judicieux. »

Nous sommes de l'avis du *Sun*; nous ne voyons pas qu'il y eût le moindre affront pour les princes français dans la bonne réception faite à Espartero (N'est-il pas tout simple que l'Angleterre accueille avec grand honneur, dans son infortune, un homme qui s'est montré son ami dévoué?) Et c'est pourquoi nous ne pouvons admettre que le motif du brusque départ des princes ait été celui que suppose le *Sun*.

La *Sentinelle des Pyrénées*, journal de Bayonne, signale à la sol-

Un huitième environ de ces importations suffit à la consommation du pays appartenant aux Anglais. Le surplus est réexporté dans la proportion suivante :

A Guatemala, 7 4/8; à San-Salvador et Honduras, 2/8; au Yucatan, 1/8.

La seule industrie du pays est l'exploitation du bois d'acajou.

La valeur totale du commerce de *Balise*, importations et exportations réunies, est estimée à 25 millions de francs. La France n'y a participé jusqu'à ce jour qu'indirectement par l'expédition que les États-Unis font, vers ce point, de nos vins et eaux-de-vie, qui trouvent à s'y placer.

Le ministère du commerce indique, sans garantir toutefois la complète exactitude des renseignements, les articles dont l'exportation pour *Balise* et la côte de Bacalar offrirait des chances de vente. Voici une note de cargaison que le ministère livre au commerce, en vue de lui servir, non de base certaine d'opération dans tel moment donné, mais d'indication assez exacte pour le guider dans ses tentatives de placement :

20 bariques de 500 litres	Eau-de-vie de bonne qualité foncée en couleur.
12 *Id.*	Vin de Médoc ordinaire.
12 demi-barriques	*Id.* de Sauterne.
100 caisses	*Id.* ordinaire de Bordeaux.
100 *Id.*	*Id.* muscat de Frontignan.
100 *Id.*	Liqueurs assorties.
25 *Id.*	Fruits à l'eau-de-vie.
25 *Id.*	*Id.* au sirop.
23 *Id.*	Assorties de cornichons, anchois et olives.
48 boites entières	Pâtes en daubage.
48 demi-boites	*Id.* *Id.*
24 boites	Petits pois conservés.
72 demi-boites	*Id.* *Id.*
72 boites	Sardines à l'huile.
72 demi-boites	*Id.* *Id.*
36 *Id.*	Truffes.
6 boites	Volailles aux truffes.
48 pots	Moutarde aux anchois, fines herbes, etc.
50 kilogrammes	Saucissons.
20 paniers de 12 bouteilles	Vin de Champagne.
30 *Id.* de 24 demi-bouteilles	*Id.* *Id.*
4 caisses	Sirops de limon, fraises, framboises et orgeat.
4 *Id.*	Bonbons assortis, de 10 à 12 kilog. chaque.
Vermicelle	en petite quantité.
Macaroni	en petite quantité.
Huile de Marseille	en petite quantité.
Bière du Havre	en petite quantité.

Pour 5,000 fr.	Verrerie : verres unis en petite quantité, verres coulés de diverses couleurs avec inscription en espagnol, carafes façonnées de grandeurs assorties, bouteilles en cristal avec bouchon *idem*.
2,500	Porcelaine commune : tasses, thés complets, quelques vases et objets de fantaisie dorés ou avec fleurs ; flacons de jolie forme.
6,000	Objets de fantaisie de Paris, boites garnies et non garnies avec glaces dans l'intérieur, boites à musique, joujoux.
1,000	Gants de peau et de soie.
8,000	Parfumerie assortie renfermée dans des malles.
7,000	Rubans en taffetas et en satin unis, quelques-uns à fleurs, couleurs très vives, ponceau, gros vert foncé, violet, jaune d'or, bleu vif, orange, rose vif.
4,000	Satin léger, couleur des rubans.
1,500	Cravates de soie et de satin, moyenne grandeur.
4,000	Etoffes légères de soie en pièces pour robes, couleurs violet, bleu foncé, vert foncé, marron.
2,000	Bas de soie à jour pleins, brodés et unis.
1,000	Châles de soie avec franges de même couleur (gorge de pigeon).
1,000	Etoffes de soie pour gilets, couleurs foncées et à dessins.
1,000	Couteaux-poignards ; d'autres fermant avec ressorts ; boite contenant des rasoirs ; brosses, pinceaux à barbe.
1,500	Glaces, le plus grand nombre de petite dimension ; d'autres de moyenne grandeur, cadres dorés et montés.
2,000	Bottes et souliers pour hommes, peu longs, larges, à cou-de-pied élevé.
1,000	Souliers de satin et de prunelle pour femmes, couleur noire, quelques-uns violets, à oreilles et cordons comme les souliers d'hommes.
500	Brodequins pour femmes, diverses couleurs, cou-de-pied élevé.
1,500	Parapluies en taffetas rouge, vert, violet, brun.
1,000	Brosses à habits, à souliers, à ongles, à tête, à dents, et brosses pour les chevaux.
500	Papier à lettres grand et petit, rayé, en rames et demi-rames ; quelques rames de couleur.
1,000	Batiste en pièces pour chemises et mouchoirs.
3,000	Bijouterie, boucles d'oreilles, bagues, colliers, chaînes de sûreté, broches à la dernière mode.
500	Fleurs artificielles, petites, de couleurs vives ; chapeaux de soie noire pour hommes, formes à la mode.
1,500	Chemises d'hommes, blanches, la moitié en coton, l'autre moitié en toile.
120	Pantalons blancs et gris en fil.
120	Gilets à la mode, grandeurs assorties, le plus grand nombre de couleur noire.
25	Douzaines de bretelles en caoutchouc, très élastiques, différentes couleurs.
6 *id.*	d'ombrelles avec franges, de diverses couleurs.

On vendrait très bien divers articles de fantaisie ; c'est à l'expéditeur à faire un choix. Il serait peu prudent de dépasser les quantités indiquées ci-dessus, surtout pour les liquides,

y sont fort communs ; mais ces derniers se trouvant dans l'intérieur du pays, l'exploitation en est coûteuse et difficile.

La population est d'environ 800,000 habitants, la plupart nègres, Indiens ou métis.

Presque tout le commerce se fait par Balise, et conséquemment par l'intermédiaire des Anglais.

La valeur totale de l'exportation, en y comprenant l'or et l'argent, est estimée à 5 ou 6 millions.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — *Rébeccaïtes.* — On écrit de Launon, jeudi, au *Standard* :

Les dévastateurs commencent à attaquer la propriété et à menacer la vie des étrangers paisibles. Hier matin, notre village et les environs ont été jetés dans l'alarme par le passage d'une bande d'au moins 500 Rébeccaites. Tous étaient déguisés et avaient la figure noircie. Beaucoup portaient des habits de femmes. Le chef Rebecca, habillé de blanc, était à cheval. Armés de fusils, ils tiraient en l'air en passant dans le village, en poussant des cris à tue-tête accompagnés des sons qu'ils tiraient de leurs cors de chasse. Quand le chef criait : Silence ! aussitôt tout bruit cessait.

La lettre au *Standard* raconte ensuite que la bande des Rébeccaites s'est rendue à Gelly-Werness, où ils ont dévasté et pillé la maison de M. Edwards, agent de M. Thomas Rees-Goring, fermier des dîmes de la paroisse. On supposait qu'ils allaient tuer ce dernier, qu'ils ont trouvé malade dans son lit ; mais ils ont dit qu'ils n'en voulaient pas à sa vie ; que ce qu'ils voulaient, c'était l'abaissement des dîmes.

— On écrit de Carmarthen, le 23, au même journal : « Il y a, à un mille et demi d'ici, sur la route de Swansea, une porte appelée Croas-Lewyd-Gate. Deux fois elle a été démolie ainsi que le bureau de péage. On l'avait remplacée par une chaîne que l'on tendait en travers de la route. Deux hommes étaient préposés à sa garde et chargés de recevoir le péage. Ce matin, à huit heures, un coup de fusil est tiré près de la porte ; et à l'instant sept hommes armés, la figure noircie, sautent au-dessus des haies et s'élancent sur les gardiens. Ceux-ci abandonnent aussitôt la chaîne et s'enfuient à toutes jambes dans la campagne. L'un d'eux a été poursuivi jusqu'ici par les Rébeccaites. Une douzaine de coups de fusils furent tirés sur lui. Les auteurs de cet attentat, comme d'habitude, sont inconnus.

« Mardi, dans la nuit, la porte de Porthyreid a été de nouveau attaquée. Les Rébeccaites ont démoli le bureau de péage qui avait été déjà reconstruit. Ils ont frappé le constable de la paroisse, et l'ont forcé de faire, à genoux, le tour du bureau ; pendant ce temps ils lui administraient soixante-neuf coups de fouet auxquels il l'avaient condamné : le soixantième coup fut tellement violent que le sang jaillit. Alors le constable, que la douleur rendait furieux, se leva et jeta les débris du bureau sur les Rébeccaites. Ceux-ci tournèrent les talons et se dispersèrent.

« Dans le voisinage de Llandgendeirne, on a fait savoir à tous les gentils-hommes du pays, qu'ils eussent à ne pas tirer un coup de fusil de cette saison, parce que la chasse appartient à Rébecca, et qu'ils eussent à craindre les conséquences s'ils n'obéissaient aux injonctions. »

IRLANDE. — On écrit de Dublin au *Morning-Advertiser* :

Le comte de Stadbroke a visité dernièrement les domaines et les mines qui lui appartiennent en Irlande. Il a réduit le prix des terres à tous ses fermiers, et même il a fait don d'une année de fermage à ceux qui étaient dans l'impossibilité de payer. Le duc de Buckingham a réduit ses fermages de 15 et 20 pour cent dans le comté de Clare.

Dans la dernière quinzaine, un grand nombre d'ouvriers ont été employés dans les casernes de Castlebar à fortifier les murs et à faire des préparatifs de défense. Des meurtrières ont été pratiquées dans les murs, en face de l'habitation du comte de Lucan. L'intendant de ce dernier a cherché à faire cesser ces travaux, mais les officiers n'ont pas attendu une décision. Les portes des casernes sont toujours fermées aux bourgeois et gardées par deux sentinelles. A Belfast, où les repealers sont en petit nombre, on a dépensé d'énormes sommes pour mettre les casernes à l'épreuve de la bombe. Hier, 17 chariots chargés de biscuit et de bœuf en caisses sont partis de Pigeon-House pour New-Bridge.

ALLEMAGNE. — *Du Weser*, 20 août. — Certains districts du duché de Brunswick, qui se trouvent enclavés dans le royaume de Hanovre, devaient entrer, au 1er janvier 1844, dans l'union de douanes allemandes. Toutefois, les commissaires réunis à Berlin viennent de décider que, même après le 1er janvier 1844, ces districts continueraient d'appartenir au système de douanes d'Oldenbourg et de Hanovre. Cette mesure a été adoptée dans le but de faciliter au roi de Hanovre l'accession à l'union des douanes allemandes. (*Gaz. des Postes de Francfort.*)

SUISSE. — *Valais.* — Voici le texte de la circulaire du conseil exécutif datée du 19 août : Les rapports qui nous sont parvenus sur la situation du pays ne nous laissent plus douter que les ennemis de la tranquillité publique ont l'intention d'attaquer à main armée le chef lieu. Les voies de fait se multiplient dans quelques communes, récemment encore des scènes de violence ont eu lieu. Des mesures de sûreté deviennent nécessaires. Le conseil exécutif a par conséquent résolu de faire usage du pouvoir qui lui a été accordé par le 35e article de la constitution. Quatre compagnies du contingent seront mises sur pied pour protéger le chef-lieu contre une attaque et repousser toute tentative coupable. En vous donnant connaissance de cette résolution, le conseil exécutif vous déclare qu'il prendra tous les moyens possibles pour empêcher toute collision. Agréez, etc. Suivent les signatures. (*Gaz. de Zurich.*)

RUSSIE. — On écrit des provinces russes de la Baltique, 10 août, à la *Gazette de Berlin* : L'arrêté suivant, publié ces jours derniers par le Gouvernement de la Courlande, prouve d'une manière irréfragable que le système prohibitif est toujours pratiqué avec la même rigueur. Le bruit s'est répandu que les soldats faisant le service de la frontière avaient reçu l'ordre de ne point faire feu sur les contrebandiers, voulussent-ils même employer la force pour franchir la frontière. Ce bruit est entièrement dénué de fondement. Les soldats de la frontière ont non seulement le droit, mais le devoir de faire usage de leurs armes blanches ou à feu contre tout contrebandier qui les attaquerait ou leur résisterait.

DEUX-SICILES. — *Palerme*, 10 août. — Dans le courant du mois, une expédition partira pour l'île Lampedusa, située à 256 milles de Palerme. Le voyage durera 40 jours. Le but du voyage est de faire reconnaître de nouveau la suzeraineté de Naples. Une famille de Maltais s'est

isolement du conseil n'ont pas été trouvées favorables, mais Calcutta n'est pas pour cela destiné à rester le siège du Gouvernement. Un très grand pas qui vient d'être fait pour la résidence consiste dans une nouvelle distribution des ministères, d'après laquelle l'administration du Bengale, qui n'avait pas été séparée du Gouvernement général, en est tout-à-fait distincte maintenant, et le gouverneur-général a, pour le moment, outre le Conseil des Indes, quatre secrétaires tout-à-fait distincts de l'administration locale du Bengale. En général, on réforme beaucoup dans l'administration, et, jusqu'à ce moment, les projets ne laissent rien à désirer. On se propose de créer un plus grand nombre de tribunaux, soit indiens, soit anglais, pour rendre la justice plus accessible ; les juges ne doivent pas appartenir au service civil ordinaire, mais être dans le même rapport avec celui-ci que les officiers des corps locaux avec ceux de l'armée proprement dite. C'est un nouveau pas vers l'emploi des indigènes dans les places de l'administration et de la justice ; et comme l'essai, tel qu'il a été tenté jusqu'à présent, a eu de bons effets, on a raison de l'étendre, sans compter qu'il serait impossible, pour les finances de la compagnie, d'augmenter considérablement le nombre des employés civils proprement dits.

Cette tendance des choses est un événement politique important, mais dont les suites ne se montreront que lorsque le système aura pris tout son développement. L'exportation des produits indiens est moins considérable qu'à l'ordinaire, ce qui est une conséquence de la guerre afghane et chinoise. La guerre afghane a forcé la Compagnie à dépenser ses fonds sur l'Indus et à remplir son trésor à Calcutta par des emprunts, de sorte que le capital est disponible dans la main du commerce. La guerre chinoise, qui a été faite pour le compte du Gouvernement anglais, et pour laquelle la Compagnie a dépensé dans les Indes et en Chine environ deux millions de liv. sterl., qu'on lui remboursera, fait que l'administration de Londres ne recevra pas cette année au-delà de 1,450,000 liv. *sterl.* de l'Inde. (La différence ne provient pas tout-à-fait du remboursement pour la guerre de Chine, mais, en partie, d'une combinaison manquée qui a fait amonceler à Londres 1,800,000 liv. sterl. d'argent à la Compagnie des Indes.

Ces trois millions ne sont pas touchés par la Compagnie des Indes en argent comptant, mais elle fait à Calcutta des avances sur des cargaisons pour Londres : elle les y vend en commençant par se payer, et elle met le reste aux négociations de Londres. Ce système d'avances fait que, dans les années ordinaires, on peut spéculer à Calcutta sur l'exportation avec un capital très peu considérable ; mais lorsque la Compagnie n'a pas besoin d'avoir des fonds à Londres, le capital manque pour remplir cette lacune. En effet, l'exportation qui se fait actuellement est si inférieure, que le fret est presque nominal à 1 liv. st. au lieu de 3 à 4 liv. st. La guerre, en y comprenant toutes les pertes, aurait coûté 13 millions, mais heureusement le Gouvernement a eu, au commencement de la guerre, un trésor de 6 millions de liv. st. qui avait pour destination le remboursement de la dette indienne. (*Gazette d'Augsbourg.*)

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — On écrit d'Alger, 20 août, à la *Sentinelle* de Toulon :

« L'énorme razzia opérée par le colonel Youssouf sur la tribu des Beni-Jacoub, dans le désert, près de Tiaret, a eu un retentissement immense. Le produit de cette razzia a été réparti entre les diverses places de la division d'Alger, et tous les bestiaux versés à l'administration des subsistances. M. le gouverneur général, qui n'oublie jamais nos villages naissants, les a dotés chacun d'un certain nombre de têtes de bétail, et il n'a pas oublié la petite colonie d'Aïn-Fouka.

On dit que vers la fin du mois, une nouvelle excursion sera tentée par le colonel Youssouf. Jamais une colonne expéditionnaire n'avait fait, du reste, un pareil trajet par d'aussi fortes chaleurs et en aussi peu de temps. Parties de Médéah le 23 juillet, nos troupes y rentraient le 14 août. 15 à 20 lieues étaient parcourues en un jour. Mais nous devons dire aussi qu'on n'aurait pu obtenir un pareil résultat si, comme je vous l'ai annoncé, on n'avait requis dans les tribus près de 1,200 mulets ou chameaux pour transporter les fantassins, le matériel, les vivres et l'eau.

Les trappistes commencent demain, 21, leur installation dans la plaine de Staouéli, célèbre par le débarquement des Français en 1830. 50 condamnés militaires ont été mis à leur disposition pour commencer les travaux.

Le Gouvernement de la métropole a résolu de laisser au maréchal Bugeaud le temps de consolider la conquête de l'Algérie. Ce dignitaire restera encore une année en Afrique. Le duc d'Aumale, qui doit lui succéder au gouvernement général, aura en attendant le commandement supérieur de la province de Constantine, où il fera son apprentissage dans l'art de gouverner, car il sera entièrement indépendant et n'aura de compte à rendre qu'au ministre de la guerre.

INTÉRIEUR.

On lit dans le *Courrier du Hâvre*, d'hier : Ce matin, dès six heures, les signaux de la Hève ont annoncé la présence sur notre rade des bateaux à vapeur l'*Archimède* et le *Napoléon*, ayant à leur bord plusieurs membres de la famille royale et leur suite.

Aussitôt que les autorités furent prévenues de cette circonstance, elles s'empressèrent de se rendre au devant des princes, qui, débarqués du *Napoléon*, arrivaient dans notre port.

LL. AA. RR. le prince et la princesse de Joinville et le duc d'Aumale ont été reçues, à leur descente à terre, par M. Le Maistre, maire, M. le sous-préfet, le commandant de la place, le commissaire général de la marine, qui les ont accompagnées à l'église Notre-Dame, où elles ont été reçues par le clergé.

Après la messe, les nobles visiteurs se sont rendus au bel établissement de *Frascati*, où un déjeûner leur a été offert par MM. les commissaires des Régates.

Le temps est en ce moment magnifique, et les vents qui sont à l'Est semblent en assurer la continuation. Tout concourt donc à rendre cette fête vraiment brillante.

— On lit dans le *Messager* :

« Le prince de Joinville et le duc d'Aumale sont arrivés à cinq heures au château d'Eu. Ils sont repartis à sept heures du soir pour assister aux *regates* du Hâvre. Les *regates* sont des courses de bateaux instituées sous le patronage du prince de Joinville ; elles ont commencé le 27 à 10 heures du matin, et les princes ont distribué les prix aux vainqueurs. Un magnifique feu d'artifice, tiré sur mer, a dû terminer la journée.

les tilleuls du Bastion, apparaissait un concours immense d'étrangers et d'autres dames.

» Quand la statue a été découverte, le canon l'a saluée de plusieurs salves. Tout le monde a contemplé alors la belle conception de l'artiste, qui a représenté Bichat étudiant sur un enfant le mouvement de la vie, et ayant à ses pieds un cadavre à moitié disséqué. Ingénieuse et fidèle allégorie des *Recherches sur la vie et la mort!*

» Le préfet de l'Ain, le maire de Bourg, M. Pariset, secrétaire de l'Académie royale de médecine; M. Royer-Collard, M. Bonnet de Lyon, M. Larey, M. Brachet, président de la société de médecine de Lyon; M. Martin, le doyen des médecins de Lyon, ont pris successivement la parole.

» A deux heures, le cortège s'est dirigé vers le local du banquet. C'était un beau coup-d'œil que cette salle de 250 couverts. Il y a eu, pendant tout le cours de ce repas servi avec un luxe difficile à obtenir pour d'aussi nombreux convives, une sorte de dignité qui convenait parfaitement au sujet de la réunion et aux notabilités qui y assistaient.

» Plusieurs toasts ont été portés. — Par M. le préfet: au roi! — Par M. Puvis: à David d'Angers et à son désintéressement si rare de nos jours! — Par M. Pariset, par M. Royer-Collard: aux compatriotes de Bichat! etc.

» L'assemblée s'est séparée vers six heures du soir. La plupart des convives se sont rendus au théâtre.

» La journée a été terminée par un feu d'artifice. »

Courses. — On lit dans le *Journal de Rouen* du 27:

« La première journée de nos courses a dépassé toutes les espérances. Après une matinée pluvieuse, nous avons joui d'un ciel pur et chaud qui a merveilleusement protégé la fête. Le nouvel hippodrome ne laissait rien à désirer. L'affluence était considérable et la recette s'est élevée à plus de 5,000 fr. Désormais on peut considérer l'installation des courses à Rouen comme un fait accompli.

» Le premier prix était disputé au trot par Windcliffe, appartenant à M. d'Arthenay, et Intrépide, à M. Aumont. L'espace à parcourir était de 4 kilomètres. Le prix (de 600 fr., avec entrée de 50 fr.) a été remporté par Windcliffe, qui a fourni la carrière en 8 minutes 20 secondes 3/5; son antagoniste est arrivé en 8 minutes 22 secondes 1/5.

Le second prix (2,000 fr., ajoutés à une poule de 200 fr. d'entrée) a été disputé en partie liée par Ida, appartenant à M. Valentin, et Dona-Isabella, à M. Carter. Au premier tour, Dona-Isabella a parcouru l'espace, 2 kilomètres, en 2 minutes 27 secondes 4/5; Ida, en 2 minutes 31 secondes 2/5. — A la seconde épreuve, Isabella a mis 2 minutes 25 secondes; Ida, 2 minutes 35 secondes 1/5. En conséquence, le prix a été adjugé à Dona Isabella.

La poule de chevaux de chasse est peut-être celle qui a présenté le plus d'intérêt, en ce qu'elle était disputée par les chevaux de deux amateurs de Rouen, qui, en cette circonstance, ont rempli l'office de gentlemens riders. Zampa, monté par M. White, son propriétaire, a parcouru 2 kilomètres en 2 minutes 41 secondes 1/5. Plus heureux, Diodore, monté par M. Fouquier, son propriétaire, a parcouru le même espace en 2 minutes 31 secondes 3/4, et a remporté le prix (600 fr., ajoutés à une poule de 100 fr.).

Pour le prix du conseil général, qui était de 2,000 fr., ont été engagés dans la lice et dans l'ordre suivant de proximité de la corde : Victoria, à M. de Cayeux; Prospero, à M. Carter; Capharnaüm, à M. de Camois; Lawton, à M. Fasquet; Moustique, à M. Ashmann; Rob-Roy, à M. de Mallevoue, et Nativa, à M. de Beauveau. L'aire à parcourir était de 3,400 mètres, en une seule épreuve. Prospero est arrivé en 2 minutes 45 secondes; Nativa, en 2 minutes 45 secondes 3/5; Capharnaüm, en 2 minutes 46 secondes.

La deuxième journée des courses de Rouen marquera dans les fastes des jeux hippiques de la France par l'intérêt des luttes qu'elle a vues s'engager, et par l'affluence inouïe des spectateurs. La recette des places a atteint cette fois près de dix mille francs, et cependant plus de la moitié de la circonférence de l'hippodrome avait été mise gratuitement à la disposition du peuple. Ce n'est pas exagérer que d'évaluer à cent mille le nombre des spectateurs. Ainsi a été clos ce premier essai des courses dont les diverses phases ont pour toujours implanté à Rouen cette belle innovation. L'abondance des matières nous force de renvoyer à demain les détails.

Faits divers.

Hier soir, à cinq heures, l'huissier de M. le marquis d'Aligre s'est présenté pour signifier à M. Laurent, officier du génie exerçant par intérim les fonctions de commandant, l'appel interjeté contre l'ordonnance du référé par lequel M. le président du tribunal civil, appelé à statuer, s'est, mercredi dernier, déclaré incompétent. Une protestation contre la manière dont la démolition s'opère a été signifiée. Ces deux exploits ont obtenu le même accueil que celui qui a été délivré mercredi. L'officier a refusé de les recevoir.

(*Journal de l'arrond. du Havre.*)

— Des désordres graves ont eu lieu la semaine dernière à Bouvaincourt, dans l'arrondissement de Péronne. L'hospice de la ville ayant voulu augmenter le prix de ses baux, les fermiers refusèrent : et un congé en due forme, leur fut signifié; la valeur des semences faites leur fut remboursée par l'hospice. Mais quand on voulut récolter, les fermiers s'y opposèrent en proférant des menaces de mort, et la gendarmerie dont l'intervention avait été requise, fut assaillie à coup de pierres par deux ou trois cents personnes : des barricades s'élevèrent; trois gendarmes furent blessés; un ouvrier de l'administration reçut un coup à la tête qui l'étendit raide, et plusieurs chevaux furent atteints.

L'exaspération était à son comble, quand, à trois heures du matin, le sous-préfet est arrivé sur les lieux avec toute la garnison de Péronne. A sa vue, les insurgés se sont dispersés, annonçant qu'ils allaient soulever les villages voisins et revenir avec des fourches et des faux. Le sous-préfet a fait alors un appel à la garde nationale de la ville; il a rassemblé toutes les brigades de gendarmerie et deux compagnies du 17ᵉ, en garnison à Ham, et pendant trois jours qu'a duré la moisson, toutes ces troupes ont bivouaqué sur place. Souvent les soldats se mêlaient aux moissonneurs, maniant la faucille et prouvant qu'à défaut d'ouvriers on eût pu compter sur eux.

Plusieurs arrestations ont eu lieu; des barricades ont été enlevées et détruites; un mauvais canon saisi aux insurgés. La justice est arrivée en poste sur les lieux ; le postillon a été assailli de pierres; cependant l'instruction se poursuit activement. Avant de s'éloigner, le sous-

tagne on était venu à Plélan. Le désappointement a été cruel, et c'était pitié, paraît-il, de voir des dames en élégantes toilettes chercher sur les landes un abri contre la pluie et les bourrasques.

— Un ouvrier, père de famille, sans ouvrage, en proie à une maladie dangereuse, habite une chambre au second étage dans l'une des rues les plus mal habitées du faubourg St-Germain. Au-dessus de lui loge une femme publique, de celles que l'on regarde ordinairement comme du plus bas étage, bien qu'il n'y ait guère de degrés dans l'abjection qui accompagne la prostitution.

Cette femme, depuis que son voisin est malade, soigne et nourrit ses enfants; elle a mis son schall en gage pour secourir la famille de l'ouvrier. Des faits semblables perdent à être commentés. Nous les tenons du médecin qui donna ses soins à l'ouvrier malade.

— Le R. P. Lacordaire a prêché, mercredi dernier, au milieu d'un nombreux auditoire, dans la chapelle du collège de Vic. Le même jour, Mgr. le coadjuteur a béni cet édifice, qui, depuis longues années, n'avait pas été consacré au culte.

Par un curieux rapprochement, la chapelle du collège de Vic avait été consacrée, le 11 octobre 1752, par Mgr. Hyacinthe Leblas, évêque de Joppé, coadjuteur de Metz, assisté du R. P. Hilaire Vandelin, moine de l'ordre de Saint-Dominique; et c'est après cent-onze ans que cette chapelle est de nouveau bénite par un évêque de Joppé, coadjuteur de Nancy, assisté d'un religieux dominicain. (*Espérance de Nancy.*)

Faits de subversion sociale.

On écrit de Tulle au *Persévérant* de Limoges :

Un drame aussi étrange, sinon aussi fameux que celui de l'affaire Laffarge, se déroulera peut-être à nos assises de novembre. Une demoiselle J., qui a été élevée dans un pensionnat de Tulle, et un nommé V., qui occupe une place dans les finances, sont poursuivis pour infanticide. Dès l'âge de 13 à 14 ans, la jeune fille avait été séduite, et les relations auraient duré près de dix ans, malgré le mariage du sieur V., contracté il y a deux ans, au mépris des promesses faites à la demoiselle J. Celle-ci a mis au monde un enfant, le 28 juillet dernier. Qu'est-il devenu? Qu'en avez-vous fait ? dit Marie J. à V. Qu'en avez-vous fait vous-même ? lui répond V. Le public de l'endroit croit que l'enfant a été jeté aux pourceaux. La justice l'a cherché partout. Une scène extraordinaire a eu lieu à l'hospice de Tulle, où la jeune fille J. a été conduite au milieu des sœurs et des enfants trouvés pour y chercher le sien.

— On lit dans le *Courrier de la Gironde :*

Voici un fait qui fournit une ample matière à réflexion, et qui met réellement à nu la triste infirmité de notre système disciplinaire.

Un pauvre diable, les traits maigres, les habits en lambeaux, est venu ce matin au bureau de la police de sûreté, raconter que, ne pouvant trouver à gagner son pain à Blaye, où il était en horreur dans le pays, parce qu'il avait subi une condamnation qui le plaçait sous la surveillance de la haute police, il avait pris le parti de fuir et de venir se réfugier à Bordeaux, dans l'espérance d'y trouver du travail.

Après les vérifications faites, il a été reconnu en effet pour être un condamné libéré, et comme il se trouvait en état d'infraction à son ban de surveillance, il a été de nouveau remis sous les verroux.

TRIBUNAUX.

Cour d'assises de la Seine. — A l'audience d'aujourd'hui, dans l'affaire Mérentié, on a entendu le réquisitoire de M. l'avocat-général Bresson. Les plaidoiries commenceront demain. L'arrêt sera probablement prononcé mercredi dans la soirée.

Cour d'assises de la Haute Garonne. — *Affaire des Communistes.* — Audience du 24 août.

Quinze nouveaux témoins sont entendus.

M. Cabet assiste à l'ouverture de la séance, dont il suit assidûment les débats.

L'accusé Gouhenant a fait imprimer une protestation *contre le refus de lui laisser choisir un défenseur.* Il persévère dans sa ligne de conduite.

On appelle Picquemal, étudiant en médecine, qui dit avoir connu Balguerie à Toulouse, il y a deux ans: il s'est entretenu souvent avec lui des dogmes communistes. Balguerie le pressait de s'affilier à la société dont il était membre. Il l'a conduit plusieurs fois au Cirque, où il a vu Gouhenant. Un jour ils allèrent ensemble chez Cucsac, où fut agité le projet de diviser Toulouse en sections communistes.

Balguerie dément énergiquement Piquemal, qu'il accuse d'avoir trahi tous les devoirs de l'amitié.

Le procureur-général signale, au contraire, un degré sensible d'atténuation entre les premières déclarations du témoin et sa déposition orale.

Piquemal prétend avoir été récemment exposé à de graves menaces.

Picard, maître de langues, explique une lettre qu'il a écrite, en février 1842, à Dufaur. Le passage relatif à *un bruit infernal*, et qui aurait paru suspect, ne concernerait, selon lui, que les visites bruyantes d'un impitoyable créancier.

Cinq experts communiquent le résultat d'une vérification d'écritures. Ils attribuent à Gouhenant des chiffres placés en tête des ordres du jour, et à Laponneraye un fragment de lettre saisi.

Léon Soulié, peintre, a rencontré Rolland et Cucsac, son ami intime, dans l'atelier de Gouhenant. Il n'a pas été question de politique.

Trois témoins de Condom sont interrogés sur le repas donné à Laponneraye dans cette ville. Ils le reportent aux derniers jours de janvier. Ce fut très modeste, disent-ils. On but aux succès littéraires de Laponneraye.

Mᵉ Alem pense qu'une lettre adressée à Mancin, et renfermant une liste, avait trait à une œuvre d'humanité dont le proscrit Vignerte était l'objet.

Un commissaire de police désignait Gouhenant comme un des chefs des rassemblements d'ouvriers qui, en juillet 1842, menacèrent de célébrer de force l'anniversaire de la mort de Chevardez, tombé victime des troubles de Toulouse; mais trois dépositions s'accordent à reconnaître que l'accusé fut un des premiers à se retirer devant les sommations de l'autorité.

Le curé de la Daurade, qui a reçu trois visites de Gouhenant à l'occasion du service de Chevardez, rend hommage à ses bonnes manières et à ses efforts constants pour calmer l'irritation des esprits.

tinière de la vieille Presse, elle serait obligée de périr, tant elle est impuissante à aborder les questions d'un intérêt réel et dignes d'être élaborées. Ce qui est vrai pour la partie politique est également vrai, chose incroyable, pour la partie scientifique de la plupart des journaux. Voyez le *Journal des Débats!* Il y a trois semaines huit colonnes de son feuilleton intitulé, comme par dérision, *Académie des sciences*, sont remplies par l'attaque de M. Marchal de Calvi contre M. Gannal, et la défense de ce dernier, sans qu'il soit dit un mot des autres communications faites à l'Académie. Il y a huit jours, ce même feuilleton est consacré tout entier à la discussion qui s'est élevée entre M. Libri et M. Liouville. Quel bonheur pour le *Journal des Débats* qu'une discussion « vive » et animée jusqu'à passion, et qui présente une physionomie » qu'il peut apprécier, indépendamment de la question scientifi- » que qui en fait le sujet. » Qu'importe, en effet, à ce journal la question scientifique? Mais une question personnelle, « quelle bonne fortune que ces luttes personnelles dans lesquelles il voit aux prises des savants de grande renommée! »

Après avoir montré toute la joie qu'il éprouve d'avoir trouvé un sujet pour son feuilleton, le *Journal des Débats* apprécie à sa manière, non pas les raisons données par les adversaires, mais « la valeur réciproque de chacun d'eux. » — Comment, vous avouez ne rien comprendre aux questions mathématiques, et vous allez apprécier les deux savants mis en présence, qui ne valent probablement quelque chose que par leurs travaux mathématiques. — Mais non! il s'agit peu de leurs travaux! L'un n'est-il pas un conservateur ardent, un homme sur lequel le ministère actuel peut compter en toute occasion? l'autre n'est-il pas radical? Cela suffit pour que le premier ait raison, pour que le second ait tort, complètement tort.

Il est possible qu'un grand nombre de membres de l'Académie, que MM. Arago et Liouville en tête, aiment peu M. Libri, qui le leur rend bien; il se peut que des animosités personnelles, bien plutôt que l'intérêt des questions scientifiques soulevées devant l'Académie, fassent souvent les frais de séances qui devraient être consacrées à la science; mais c'est là un vice qu'il ne faut pas développer, et bien maladroits sont les amis qui enveniment les débats. Ainsi, dans la discussion actuelle, où M. Libri a tort pour le fond, tort reconnu à l'unanimité par les géomètres avant sa malencontreuse réclamation contre un mot inoffensif de M. Liouville, il est malheureux pour M. Libri que les journaux conservateurs prônent tant sa science universelle. Cela ne servira qu'à mieux faire voir le défaut de la cuirasse, et à jeter une déconsidération imméritée sur un savant d'ailleurs recommandable. M. Libri s'était trompé en s'adjugeant vainement quatre fois une gloire que tout le monde attribuait à Abel. Pourquoi M. Libri, encouragé par ses amis, réclame-t-il une cinquième fois? C'est sans doute pour qu'enfin on [illegible] que clairement et lui prouve nettement qu'il a fait un trop mauvais usage de sa mémoire, où le vrai et le faux se succèdent rapidement au milieu de phrases vagues.

C'est cette tâche que M. Liouville a remplie avec une vigueur due à sa position personnelle, dans un débat où, après tout, il n'a pas été l'agresseur. Résulte-t-il de là que M. Liouville soit moins savant qu'avant d'avoir pourfendu son adversaire? Non, certainement, quoi qu'en dise le *Journal des Débats*. M. Libri n'en est pas plus savant de son côté. Quant au monde scientifique, il n'est pas plus instruit non plus; car il avait jugé depuis long-temps. Jacobi, Poisson sont de bons juges, et on est fort quand on est avec eux et avec tout le monde, sauf M. Donné des *Débats*.

Mathématiques. — L'infatigable M. Cauchy a lu, dans la séance d'aujourd'hui, deux notes relatives aux développements en séries. L'une de ces notes concerne un grand nombre de développements nouveaux analogues à la formule par laquelle Maclaurin développe les intégrales aux différences finies; l'autre a pour but de déterminer une limite de l'erreur que l'on commet en prenant un nombre fini de termes de certaines séries divergentes pour la valeur réelle de la fonction développée. On savait déjà que la série de Stirling, pour la détermination approximative du logarithme d'un produit dont les facteurs croissent en progression arithmétique, et d'autres séries du même genre, fournissent, quand on les arrête après un certain nombre de termes, des valeurs approchées des fonctions dont elles représentent les développements; mais on ne connaissait nullement les limites des erreurs commises en employant de semblables séries. M. Cauchy démontre que le premier des termes négligés représente une limite supérieure à l'erreur commise.

Chimie. — M. le ministre de l'instruction publique invite l'Académie à nommer une commission chargée de voir quelles sont les œuvres de l'illustre et malheureux Lavoisier qui peuvent figurer dans une publication faite par l'Etat des principaux travaux dont la France s'honore sur les sciences physiques. M. le ministre pense, avec raison, qu'il n'y a pas dans l'histoire de la chimie un nom plus digne d'un pareil hommage, surtout quand on se rappelle que ce savant à jamais regrettable est mort sur l'échafaud au moment où il préparait une édition complète de ses œuvres, qui manque encore aujourd'hui à la science.

C'est avec joie et reconnaissance que tous les chimistes accueilleront la bonne nouvelle annoncée aujourd'hui par M. Arago, qu'il possède tous les manuscrits du chef de l'école chimique moderne. Le peu de livres de Lavoisier que l'on connaisse sont empreints de la grandeur de son génie. Dernièrement, en relisant quelques pages de sa chimie, écrite vers 1793, nous étions tellement frappé de la netteté des vues du grand homme, des aperçus si vrais qu'il donne, que nous croyions lire un livre écrit d'hier. C'est donc une entre-

» teur, par les larges proportions de chaque époque, l'Amérique » méridionale est peut-être, de toutes les parties du globe, la plus » facile à comprendre géologiquement, et celle dont l'étude est » destinée à jeter le plus de lumières sur les grandes révolutions » que notre planète a subies. En effet, loin d'être comme l'Europe, » morcelée en un grand nombre de lambeaux de terrains, ou sillonnée d'innombrables chaînons du croisement, desquels l'époque est difficile à déterminer avec précision, l'Amérique méridionale montre des reliefs tracés sur des centaines de lieues et » des dépôts de plusieurs degrés carrés de surface. Ici tout se manifeste sur une vaste échelle, les montagnes ainsi que les bassins, et sur ce grand continent tout est visible, les causes puissantes et leurs grands résultats. » Il appartenait à M. d'Orbigny de faire les honneurs d'une contrée inconnue jusqu'à son voyage si courageux et si patient.

— Mentionnerons-nous, après une œuvre si recommandable par la forme et par le fond, une communication au moins excentrique faite par M. Bérard? C'est pour prouver la véracité de la Genèse, pour expliquer par le déluge les dépôts des granits sur les hautes montagnes, déluge accompagné, suivant lui, d'un grand froid, que ce vieillard a entrepris trois voyages de soixante lieues. Pourquoi son ardeur n'avait-elle pas un autre but?

CORRESPONDANCE. — *Balance pneumatique.* — M. Despret présente, au nom d'un auteur dont le nom nous échappe, une balance pneumatique ou appareil présentant un mode de suspension particulier et qui peut utiliser la pression atmosphérique pour différentes applications. L'auteur veut suspendre un corps pesant de manière que le point de suspension soit en haut, et que pourtant l'objet ne touche rien de solide. Nous attendrons le rapport de la commission académique pour dire si l'auteur a atteint le but qu'il s'est proposé.

Harpon venimeux. — M. Ackermann demande à l'Académie d'examiner un harpon particulier qu'il a imaginé. Le harpon doit tuer l'animal sur lequel on l'a jeté, au moyen d'un poison qu'il dépose au milieu de la blessure. Ce poison serait l'acide prussique, le cyanure de potassium, la strychnine, etc. Ce harpon est-il nouveau? Les expériences que veut faire M. Ackermann n'ont-elles pas été faites il y a plusieurs années? Telle est l'opinion qui a été exprimée par plusieurs académiciens, et que vérifiera la commission nommée pour examiner la note de M. Ackermann.

Botanique. — M. Stanislas Julien communique plusieurs graines d'une plante textile que M. l'abbé Voisin, l'un des directeurs des missions étrangères, a fait venir de Chine. Cette plante, qui s'appelle ko ou hoang-kin, ou lou-ho, ou khi-thsi, se rencontre particulièrement dans les provinces de Tché-Kiang et de Kiang-Nau, et croît dans les lieux incultes aussi bien que dans les champs cultivés. Sa tige est violette et a de quatre à huit mètres de hauteur; ses racines, violettes en dehors et blanches à l'intérieur, ont de deux à trois mètres de long, et sont grosses comme le bras. Ses fleurs sont rouges et disposées en grappes; on peut les cuire dans l'eau et les manger. Ses fruits ressemblent à de petits haricots jaunes; ils ont été examinés par M. de Jussieu, qui, au premier aperçu, a pensé que la plante est une légumineuse. La tige de cette plante si remarquable sert à faire de la toile non moins blanche que la toile de chanvre, et quand la toile a été lavée dans de l'eau où on a écrasé des feuilles de méi, et dans un vase en porcelaine, elle reste empesée tout un été. Si le lavage était effectué dans un baquet de bois, la toile deviendrait complètement noire.

Zoologie. — M. de Quatrefages a envoyé une note très importante dans l'histoire des organes générateurs des animaux. On admet généralement que les sexes sont réunis chez les annélides. Mais M. de Quatrefages a trouvé certaines annélides où ils sont séparés. Il a assisté de plus à la génération des syllis, espèces d'annélides, qu'il a trouvées, accompagnée de circonstances très intéressantes.

« Dès les premiers jours de juillet, dit l'auteur, je rencontrai des annélides chez lesquelles se manifestait un étranglement de plus en plus marqué en avant des quarante-trois derniers anneaux. Le point étranglé s'organisa bientôt en une tête munie de ses yeux et de ses tentacules. Les téguments et le tube digestif, largement ouvert, conservaient une communication directe entre la mère et la fille. La syllis de nouvelle formation se remplit d'œufs ou de zoospermes tellement abondants, que le diamètre de l'animal en était presque doublé. Durant tout le mois de juillet, les syllis traînaient ces singulières capsules reproductives qui montraient par leurs mouvements une vie et une volonté entièrement indépendantes. En août, la séparation s'effectua complètement, et on rencontrait des syllis ovigères ou spermifères, isolées et à mouvements très-vifs. Elles finirent par éclater par suite de l'extrême croissance des œufs. »

C'est le premier exemple connu d'un animal à vie indépendante créé uniquement pour remplir le rôle de machine à reproduction.

Physiologie et médecine. — M. Guyon, chirurgien en chef de l'armée d'Afrique, adresse une note sur l'*homopsis vorax* longue, qui se rencontre dans toutes les sources du nord de l'Afrique, qui s'introduit dans les voies digestives et autres cavités muqueuses des hommes et des animaux, où elle se maintient vivante et occasionne des hémorrhagies dangereuses.

— M. le docteur Coste fait hommage à l'Académie de la première livraison de son *Histoire générale et particulière du développement des corps organisés*, ouvrage très important, publié sous les auspices du ministre de l'instruction publique. Cette première livraison contient trois planches représentant l'anatomie de l'œuf et du fœtus vers le trente-cinquième jour après la fécondation.

— M. Jobert de Lamballe adresse un Mémoire sur un nouveau procédé autoplastique pour le traitement de la grenouillette, tumeur de la face inférieure de la langue, occasionnée par un obstacle au libre cours de la salive. M. Jobert s'attache d'abord à distinguer les affections qui ont été confondues sous le nom de grenouillette, dénomination qu'il convient, suivant lui, de réserver exclusivement aux tumeurs salivaires. Nous reviendrons un autre jour sur le moyen curatif employé par cet habile chirurgien.

— M. le docteur Burther, médecin en chef de l'hôpital militaire de Saint-Denis, adresse un Mémoire *sur les propriétés électives des vaisseaux absorbants*. D'après les idées de l'auteur, les matières impropres à la nutrition sont absorbées et transportées par les veines; les substances assimilables, au contraire, sont absorbées et transportées par les vaisseaux lymphatiques.

— M. Velpeau présente à l'Académie le tome Ier de la *Bibliothèque du médecin praticien*, ou *Résumé général* de tous les ouvrages de clinique médicale et chirurgicale. La publication en est faite par une société de médecins sous la direction de M. le docteur Fabre, rédacteur en chef de la *Gazette des Hôpitaux*. « Ce premier volume, a dit M. Velpeau, est une monographie complète des maladies des organes sexuels de la femme. On y trouve reproduits, dans ce qu'ils ont d'utile et de pratique, les travaux les plus importants, anciens et modernes, sur cette partie de la science. »

— Divers ouvrages remis pour concourir aux prix Monthyon sont renvoyés à la commission des prix de médecine et de chirurgie:

1° *Nouvelle Théorie de l'action nerveuse et des principaux phénomènes de la vie*, par M. le docteur Aug. Durand, médecin adjoint à l'hôpital militaire de Lyon;

2° Plusieurs Mémoires en italien sur diverses affections chirurgicales, avec de nouveaux moyens de les traiter, par le docteur Barthélemy Signoroni;

3° Un Mémoire sur une médication curative externe de quelques maladies des yeux, par le docteur Fr. Terrier.

BIBLIOGRAPHIE. — *Nouveau calendrier perpétuel.* — Nous avons parlé plusieurs fois des communications que M. Lévesque a faites à l'Académie, relativement aux cadrans solaires, ou à la détermination de l'angle horaire. M. Lévesque, poursuivant ses travaux consciencieux, qui ont surtout pour but la vulgarisation des résultats applicables de l'astronomie, vient de publier un nouveau calendrier perpétuel. Pensant avec raison que, dans la vie habituelle de l'historien ou du savant, on a souvent besoin de remonter aux temps antérieurs, ou de descendre dans l'avenir, il a rassemblé toutes les tables qui peuvent servir à la détermination des dates passées et futures. Le nouveau calendrier se compose d'un calendrier indiquant pour Paris le lever et le coucher du soleil pour chaque jour de l'année; d'un tableau indiquant perpétuellement par quel jour de la semaine commencent les mois d'une année quelconque; d'une table d'épactes astronomiques servant à trouver la date des nouvelles lunes; d'un tableau perpétuel des fêtes dite mobiles et dépendant de la fête de Pâques; enfin, d'une table de cette fête s'étendant jusqu'en 1860.

Au moyen de ce calendrier, toute personne étrangère à l'astronomie peut facilement construire telle année qu'elle désire obtenir, sans avoir besoin des anciens éléments, tels que nombre d'or, épactes grégoriennes, lettres dominicales, etc, employés dans les autres calendriers perpétuels. C'est, selon nous, une chose utile que de débarrasser le calendrier de ces mots qui le rendent obscur pour le plus grand nombre. Cependant, comme plusieurs de ces éléments sont utiles aux prêtres, l'auteur aurait peut-être bien fait d'ajouter à la suite de ses tableaux un tableau spécial montrant les rapports qui existent entre les éléments anciens et les éléments nouveaux fondés sur les moyens mouvements de la terre et de la lune, qui lui ont servi à construire son calendrier. Peut-être aussi eût-il dû donner le moyen de repasser des années actuelles, dites grégoriennes, aux années juliennes, et aux années qui ont précédé la fameuse intercalation d'un jour tous les quatre ans introduite par Jules César. Il aurait pu ainsi corriger toutes les années réellement historiques, et aurait rendu très complet son travail d'ailleurs très utile et très exact.

Tableaux polytechniques. — Puisque nous parlons de travaux qui ont pour but de rendre utiles à tous les résultats applicables, consignés dans les grands ouvrages scientifiques, nous dirons aussi un mot d'une entreprise d'un grand nombre d'anciens élèves de l'Ecole polytechnique. Ils ont imaginé de résumer sous forme de tableaux toutes les sciences exactes, soit théoriques, soit d'application, véritable travail encyclopédique que M. Blum, chargé de la direction générale de l'entreprise, se hâte de conduire à sa fin.

Les candidats à toutes les écoles spéciales, les anciens élèves de ces écoles, tous les ingénieurs trouveront consignés dans les tableaux polytechniques tous les principes que les uns ont à apprendre, et dont les autres ont journellement besoin de se servir.

Par ces tableaux, la science, renfermée encore dans les enceintes des écoles, la science, aujourd'hui encore accessible à peu d'élus, et qui cependant a été d'une si grande utilité à l'industrie de notre siècle, descendra au milieu de tous.

C'est donc, selon nous, une œuvre utile, non seulement aux adeptes, mais encore à ceux qui ne peuvent assister aux leçons si remarquables des professeurs, que ces résumés rigoureux, mais simples, de tant de sciences aujourd'hui à peine connues. Nous regardons toujours comme un bienfait tous les travaux effectués dans le but de vulgariser les connaissances humaines, et surtout les connaissances exactes, qui n'ont pas dans l'éducation actuelle la place que méritent leur importance et leur utilité.

Il appartenait aux anciens élèves de l'Ecole polytechnique, ce principal laboratoire scientifique du monde, de répandre au dehors les connaissances amassées par tant de laborieux efforts, et d'aplanir, devant la génération nouvelle, les obstacles qu'ils ont vaincus pour coordonner la science. B. et P.

BOURSE DU 28 AOUT.

Dans la matinée on a inutilement demandé à la coulisse de la rente 3 0/0 à 81 15, puis graduellement, sans faire d'affaires, on est monté à 81 22 1/2 demandé, avec l'aspect d'une grande fermeté qui s'est bien maintenue pendant toute la durée de la bourse.

Reports, 5 0/0 pour fin prochain. 35, 32 1/2, 35.
» 3 0/0 » 22 1/2, à la coulisse 23 3/4.

Il s'est fait quelques affaires de chemin de fer, et toutes en hausse, moins le chemin du Havre, qui a très légèrement fléchi.

Les banques de France, assez animées, mais offertes, ferment avec 5 fr. de baisse.

Au comptant. Jouissance de canaux, 135, 133 75. Seyssel, 075, 960

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC.
5 p. 0/0 compt. . . .	122 75	122 80	122 75	122 75	[illegible]
— fin cour. . .	122 80	122 80	122 75	122 80	122 6[illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	»
3 p. 0/0 compt. . . .	81 30	81 30	81 30	81 30	81 [illegible]
— fin cour. . .	81 25	81 35	81 25	81 30	81 2[illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	»

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
				Avant la bourse, 81 20. à 4 heures, 81 28 3/4.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	—
4 0/0	104 75	»	» »	Bons du Tr. . . . . 3 1/4 à 5 m.
O. de la Ville .	1315 »	» »	H. 3 75	—
Banque de Fr. .	3285 »	3282 50	. 5 »	Pièces de 20 et 40 fr.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	»	Agio, 9 à 9 50 le mille.
— de 1000.	1110 »	»	»	
Caisse Hypoth. .	765 »	»	»	
Quatre Canaux.	» »	»	»	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	
Vers. R. Dr. .	277 50	281 25	H. 6 25	Vers. r. dr. F. c. 282 50 280.
dº R. G. . .	» »	» »	» »	
Orléans	670 »	» »	H. 7 25	Orléans, » 672 50, 67[illegible]
Strasb. à Bâle.	193 75	195 »	H. 2 50	Strasbourg. » 195 193 75.
Rouen.	710 »	712 50	H. 7 50	Rouen. » 710 713 75.
Havre.	538 75	»	B. 1 25	
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	» »	H. 3/8	Londres, 26 août.
— Portugais. .	»	» »	» »	Consol. 94 1/4 3/8.
Esp. D. active.	28	28 1/8	H. 1/8	Esp. actif. 26.
5 0/0 Naples. .	107	106 90	B. » 10	Portug. 42.
— Romain. .	105 3/4	105 1/2	B. 1/2	Brésiliens. » ».
Obl. Piémont. .	1195 »	»	»	Colombiens. 26.
Emp. d'Haïti. .	495 »	497 50	»	Mexicains. 36 5/8.

Spectacles du 28 août.

OPÉRA. —
THÉATRE-FRANÇAIS — Les Demoiselles de Saint-Cyr.
OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable.
VAUDEVILLE. — Mme Barbe-Bleue. — Quand l'Amour. — Touboulic. — La Grisette.
GYMNASE. — Le Baiser. — Francesca. — Antonine. — Deux Sœurs.
VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Les Nouvelles. — Les Loups de Bretagne. — Les Contrebandiers.
PALAIS-ROYAL. — L'Ogresse. — L'autre Part du Diable. — Salle d'armes. — Fille de Figaro.
GAITÉ. — Adrienne. — La Folle de la Cité.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Lénore. — Le Royaume des Femmes. — Les Diners à 32 sous.
FOLIES. — Le Saut. — Charles XII. — Fumeurs. — Un secret.
AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.
CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands Exercices d'équitation. — Haute école. — Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés, etc.
THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Les îles Marquises. Intermède de danse. Jusqu'à dimanche.

BULLETIN AGRICOLE.

—

Les prix des grains s'équilibrent sur les divers points de la France. Les pays où la récolte est médiocre ont une abondance extraordinaire de haricots et de pommes de terre qui viendront en aide à la récolte des céréales. Les haricots frais n'ont pas été, de mémoire d'homme, à un prix aussi bas que cette année sur les marchés de Paris; ils se vendent en ce moment, au détail, 15 centimes le litre.

La récolte des vins dans le midi présente une apparence moins mauvaise à mesure que le raisin approche de sa maturité. Il se fait beaucoup d'affaires sérieuses sur les esprits et les eaux-de-vie. Il est à regretter que la commission des viticoles n'ait pas obtenu du Gouvernement des modifications à la perception de l'impôt qui permettent au vigneron de brûler lui-même ses vins, au lieu de les vendre aux fabricants.

Dans le Var, nous connaissons bien des métayers qui feraient la dépense d'un alambic et qui éviteraient des pertes énormes sur leurs vins non potables, si *l'exercice* et les commis ne les dégoûtaient d'un moyen si facile de rendre commerçables les produits dépréciés de leur sol.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 30. MERCREDI 30 AOUT 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT) — L'A — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem^ts et Étranger : un an, 48 f.—6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 29 AOUT.

Conversion du Siècle.

Nous avons conquis un propagateur puissant : le *Siècle* enseigne, dans son premier-Paris, la politique européenne centrale, cette politique que nous soutenons depuis quatre ans dans nos écrits et dans nos journaux. Après avoir très bien montré, par l'historique des événements contemporains, les tendances envahissantes de la Russie et de l'Angleterre, le *Siècle* conclut en ces termes :

Il est étrange que de pareils évènemens, les uns accomplis, les autres étant sur le point de l'être, n'excitent point les puissances qu'ils mettent en péril à prendre des mesures de sûreté commune.

Comment la Prusse et l'Espagne surtout ne sentent-elles pas qu'aujourd'hui leur appui véritable c'est la France, la France, qui par sa position centrale en Europe, et par la puissance de sa civilisation, exerce dans le monde une autorité morale seule capable de balancer la force brute des vaisseaux anglais et des soldats moscovites?

L'accord des puissances dont nous parlons est le seul moyen qu'elles aient de tenir en respect les deux ambitions qui se disputent le globe.

Nous félicitons le *Siècle* de sa conversion aussi subite qu'édifiante. Tout le monde se rappelle que, naguère encore, ce journal préconisait la politique de M. Thiers, prêchait la croisade contre les provinces rhénanes, et contribuait, en vue de cette politique absurde, au vote des fortifications de Paris. Aujourd'hui, revenu de ses erreurs, le *Siècle* offre à la Prusse un rameau d'olivier, engage cette puissance à s'allier avec la France, qui doit être son appui naturel contre les empiètements d'un voisin redoutable, et même, de temps en temps, se permet quelque critique contre la manière dont on exécute la loi des fortifications.

Ces variations, du reste, ne sont point particulières au *Siècle*; elles sont un fait général et nécessaire dans l'état actuel du journalisme. La Presse et la vieille politique s'agitent dans une atmosphère de contradictions et d'erreurs. Aussi, n'excitent-elles dans le pays que l'indifférence et le découragement. Voilà à quoi l'on s'expose quand on est dépourvu d'une science fixe, et qu'on veut tenir pourtant les rênes de l'opinion publique!

Si le *Siècle*, tout en se contredisant ainsi lui-même pour nous prendre nos idées, avait eu du moins la franchise d'avouer la source à laquelle il puisait, sa sincérité aurait pu lui faire pardonner ses variations et son larcin. Mais non : il s'approprie, avec un silence et une gravité superbes, la seule idée qui, jusqu'à présent, ait apparu dans ses colonnes. Cette idée, il est vrai, détruit toute sa politique antérieure; qu'importe? Pour prendre souci de sa contradiction flagrante, le *Siècle* fait trop peu de cas de la perspicacité des moutons de Panurge, qui le broutent chaque matin.

Assurément, nous tenons avant tout à la propagation de nos idées, parce que nous avons foi en elles, et que nous les croyons utiles à notre pays et à l'humanité; mais, lorsque la conscience publique se soulève contre la piraterie littéraire du feuilleton, il nous sera bien permis de faire observer que la piraterie politique du premier-Paris ne saurait être plus excusable.

Du reste, que cette observation n'empêche pas le *Siècle* de continuer à propager nos idées de politique extérieure, même en taisant la source où il les puise. Il n'a fait qu'indiquer la nécessité de l'alliance européenne centrale pour contenir l'Angleterre et la Russie. Ce n'est là qu'une moitié de notre pensée. Que l'écrivain du *Siècle* relise nos journaux et nos écrits, et il la verra tout entière. Pour compléter son enseignement, il faut qu'il dise, comme nous l'avons fait nous-mêmes, par quel ensemble de mesures organiques la France, unie à tous les Etats du centre, pourra exercer *cette autorité morale seule capable de balancer la force brute des* VAISSEAUX ANGLAIS *et des* SOLDATS MOSCOVITES. Il faut donc qu'il entre plus avant dans la question du droit de visite et dans la question d'Orient, dans la réglementation du domaine maritime et du domaine continental. Il faut, en un mot, qu'il enseigne les solutions supérieures que nous avons enseignées depuis trois ans, sous peine de n'avoir fait qu'une abstraction puérile.

Entré dans la bonne voie, le *Siècle* doit y persister. Nous ne pouvons croire qu'il veuille seulement avoir la honte de la contradiction et de la piraterie intellectuelle, sans aller jusqu'au bout pour en obtenir les bénéfices et en faire profiter ses lecteurs. Courage! Messieurs, il s'agit de relever la France et d'assurer la paix du monde; pillez-nous pour atteindre plutôt ces heureux résultats! nous serons suffisamment dédommagés si vous réussissez.

Application prématurée de l'emprisonnement cellulaire.

D'où vient, lorsqu'une réforme, une institution est proposée, qu'elle rencontre tant de contradicteurs, fût-elle excellente en soi, et renfermât-elle d'évidentes améliorations? C'est que ses avantages sont presque toujours compensés par de nombreux inconvénients, et que, selon leur position, leurs habitudes ou leurs principes, les uns sont plus frappés des inconvénients que des avantages, et les autres des avantages que des inconvénients; et, chacun, s'échauffant dans la dispute, tous arrivent très souvent à ne voir dans l'objet proposé que le côté qui les blesse ou qui les flatte.

L'impartialité consiste donc à peser rigoureusement le mal et le bien, pour admettre ou rejeter le remède proposé, selon qu'il se rencontre plus d'avantages ou d'inconvénients.

Mais, une fois son choix déterminé, l'homme impartial arrive nécessairement à se poser lui-même cette douloureuse question : Pourquoi ce mélange éternel de bien et de mal dans toute institution humaine? — Et, pour peu qu'il se livre à une recherche exacte, il se répondra bientôt : La faute en est à la mauvaise organisation sociale; la Société repose sur le désaccord formel et constant de l'intérêt collectif avec l'intérêt individuel; il est donc tout simple que ce désaccord se reproduise toujours et à chaque instant dans les rapports sociaux, et qu'aucune institution ne soit en réalité complètement bonne, et ne puisse l'être.

Maintenant, cette fausse constitution sociale est-elle invinciblement inhérente à notre nature humaine, ou n'existe-elle que par notre ignorance des véritables lois de la société!...

Notre intention n'est point de nous jeter dans ces hautes questions; nous voulions seulement constater que, nécessairement dans l'état social actuel, toute institution est incomplète et mauvaise en quelques parties; ce qui, malgré l'approbation, légitime du reste, qu'elle peut obtenir à cause de quelques bons résultats, explique les répugnances non moins légitimes qu'elle provoque.

C'est ainsi que la réforme pénitentiaire a soulevé de vives objections. Pour être de bonne foi, il faut convenir que le nouveau système pénitentiaire renferme de nombreux inconvénients, à côté d'avantages non moins évidents. Cette institution participe, comme toutes les autres, de cette loi fatale que nous avons signalée plus haut; mais, tout bien examiné, la balance, à nos yeux, semble pencher du côté des avantages, surtout après les modifications importantes faites en France aux procédés barbares employés dans les Etats-Unis. Sans nier les graves défauts du système cellulaire, nous aurons donc à soutenir, dans ses dispositions principales, la loi présentée au Chambres par le Gouvernement; mais cette loi n'étant pas encore votée, nous ne pouvons nous abstenir de blâmer l'application prématurée que l'on en fait, et c'est ce qui nous amène à en parler aujourd'hui.

Nous voyons, par les journaux de Bordeaux, qu'il a été procédé avec solennité, le 17 du courant, à l'inauguration d'une prison cellulaire. M. Moreau-Christophe, inspecteur-général des prisons, homme éclairé et consciencieux, a cru devoir, dans un discours adressé aux détenus, justifier la légalité de la mesure prise à leur égard. Il s'est appuyé, d'une part, sur ce que, d'après l'état des vieilles prisons, la loi n'avait pu adopter l'emprisonnement en commun que comme un fait à subir, et non comme un principe à consacrer; et, d'autre part, sur ce que, le délit ayant été individuel, tout devait être individuel dans les peines subies.

Nous l'avouons, malgré toute notre estime pour M. Moreau-Christophe, s'il n'a pas donné d'autres raisons (et nous devons nous en rapporter au journal bordelais qui l'approuve), la pauvreté de ces raisons est une démonstration évidente de l'illégalité exercée envers les détenus.

L'emprisonnement cellulaire est une aggravation de peine, à tel point que M. Moreau-Christophe lui-même, dans un autre discours prononcé le 9 août à la maison centrale d'Eysses près Villeneuve-sur-Lot, l'a appelé un *enfer anticipé*. La loi et les tribunaux, en exécution de la loi, ont-ils entendu condamner les détenus actuels à cet enfer anticipé? Evidemment non; car l'application de ce nouveau mode d'emprisonnement exigera des modifications considérables dans la durée des pénalités.

Il est fâcheux que le Pouvoir ne se montre pas plus strict dans l'observance des lois. En punissant ceux qui les violent, il devrait faire voir par ses propres actes qu'il est plein de respect pour la légalité; de purs sophismes, comme ceux que nous venons de rapporter, ne devraient jamais sortir de la bouche d'un agent du Gouvernement.

Ce système d'arbitraire extra-légal n'a pas été seulement appliqué aux détenus ordinaire, mais il l'est aussi aux détenus politiques. Dans ce dernier cas, l'aggravation de peine nous paraît beaucoup moins justifiable encore.

En somme, il ne nous semble pas qu'on puisse appliquer l'emprisonnement cellulaire sans une loi, puisque cet emprisonnement emporte avec lui une forte aggravation de peine, et que, lors de la confection du Code pénal, le système cellulaire n'étant pas connu, ne pouvait être dans la pensée du législateur. Ce point ne nous paraît pas douteux, et c'est ce qui motive nos réclamations pour que l'on se hâte de mettre d'accord les diverses parties de la législation avec le nouveau mode de pénalité.

Puisque les exemples tirés des délits ou crimes politiques sont de nature à faire mieux ressortir ce qu'il y a d'abusif dans l'exécution des lois de pénalité, supposons qu'un ministre ait fait condamner un écrivain, ou, pour parler plus légalement, qu'un écrivain ait été condamné par un tribunal compétent, à quelques années de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART(1).

Les dettes reviennent littéralement sur l'eau. (Suite.)

Immédiatement Froissart plonge à une très grande profondeur, avec la pensée de reparaître aussi loin que ses forces le lui permettront, et de gagner ensuite l'autre bord, si c'est possible.

Que voit-il au fond de l'eau? Ses deux espions, les deux gardes du commerce; ils avaient plongé en même temps que lui.

Il remonte à la surface, ils sont déjà à ses côtés.

— Vous plongez comme une sonde, monsieur Froissart.

— Et vous, Messieurs, comme tout ce qu'il vous plaira.

— Il va être nuit, pensa Froissart; la nuit venue ils n'ont plus le droit de m'arrêter. Je nagerai donc jusqu'à la nuit.

— Il va être nuit, se confièrent tout bas les deux gardes du commerce; il importe de s'en emparer le plus tôt possible.

— D'habitude, nagez-vous long-temps, monsieur Froissart!

— Je nage ordinairement jusqu'aux premières étoiles.

...les XII, qui, prisonnier des Turcs à Bender, et ne voulant pas passer pour l'être, resta constamment couché dans son lit. Froissart fit noblement et dédaigneusement la planche, afin de se laisser emporter par les quatre gardes du commerce, qui le forcèrent de s'habiller à la hâte et de monter en fiacre, la nuit étant proche et l'illégalité aussi.

Dans leur précipitation, ils ne donnèrent pas à Froissart le temps de mettre son habit, qui resta sur les bords de la Seine.

On le conduisit à Clichy, cette Sainte-Pélagie du nord.

— Bien joué! leur dit Froissart une fois en voiture, bien joué! c'est original; jamais, je crois, on n'a arrêté un débiteur de cette manière-là. Sur l'eau! mais c'est mythologique, Messieurs!

Etonné de la philosophie railleuse du prisonnier pendant le trajet d'Auteuil à la prison de Clichy, un des gardes du commerce, homme profond dans sa profession, lui dit :

— Monsieur Froissart, je n'ai jamais vu l'esprit ni le vin de Champagne empêcher un homme d'aller en prison.

— Ni l'eau de Seine, répondit vivement Froissart, qui, frappé pourtant de la finesse de la pensée du garde du commerce, ajouta : L'esprit peut ne pas empêcher d'y entrer, mais il doit en faire sortir.

pas écrit à ma bonne petite femme que je suis ici? Les jours suivants, Froissart se persuada qu'il avait écrit à sa bonne petite femme pour lui apprendre qu'il était enfermé à Clichy.

Résultat du silence de Froissart.

Chaque jour, pendant la saison d'été, il se noie un homme à Paris, quand il ne s'en noie pas deux. Le jour où Froissart ne rentra pas chez lui, il fut constaté qu'une personne qui se baignait entre le pont d'Iéna et le pont des Invalides avait tout-à-coup disparu sous l'eau et n'avait plus été retrouvée. Ce jour-là aussi, l'habit de Froissart fut ramassé sur les bords de la Seine au-dessus du pont d'Iéna. Dans son habit était son portefeuille, et dans son portefeuille son nom et son adresse; il résulta des rapprochements de ces deux accidents, que l'habit appartenait au noyé, et que le noyé était Froissart. Ajoutez à cette induction le silence absolu de Froissart, et il paraîtra naturel que sa famille se résignât à le considérer comme victime de son imprudence, comme noyé, enfin comme mort. Froissart passa pour mort.

L'amour et le deuil.

Le premier jour où l'on crut à la mort de Froissart, le jeune duc

prison; supposons encore, ce qui pourrait arriver, que le ministre juge à propos de mettre le condamné en cellule et de le séquestrer complètement; que même il pense convenable de l'envoyer en prison dans les colonies : qui pourrait l'en empêcher? Ne pourrait-on se prévaloir, comme M. Moreau Christophe, du danger du contact des condamnés entre eux, de la nécessité d'appliquer des peines individuelles à des délits individuels; et ne pourrait-on pas dire que les colonies françaises font partie du territoire français? Rigoureusement, et en prenant la lettre de la loi, comme on l'a fait en quelques circonstances, le ministre serait peut-être dans son droit; mais il serait hors de l'esprit de la loi, et la loi doit toujours être interprétée dans son esprit et non pas dans sa lettre.

Aussi, lorsque, dans un moment de réaction politique, l'honorable M. Guizot crut nécessaire de mettre à la disposition du Pouvoir la puissante *intimidation*, non pas de la simple déportation aux colonies, comme sous la Révolution, mais de la déportation dans une prison coloniale, il n'osa pas abuser du texte malléable de la loi, il se crut forcé de demander aux Chambres une disposition spéciale; et, grâce à son éloquence, grâce à la morale, sous l'égide de laquelle il s'était placé, et dont il prononça vingt-deux à vingt-trois fois le nom dans un seul discours, le sombre fanatisme dont il était inspiré obtint que ce nouveau supplice qu'il avait inventé prît rang dans nos Codes.

Après tout, cette nouvelle pénalité n'est pas autre chose que l'emprisonnement, mais avec des circonstances aggravantes. Il ne suffit donc pas qu'un individu soit condamné à la prison pour qu'on puisse lui appliquer tous les modes d'emprisonnement; car, dans certains cas, l'emprisonnement peut être une peine fort douce; dans d'autres une peine très-dure, et même meurtrière.

Ainsi, l'emprisonnement d'un Français du continent dans une cellule des colonies est une peine vraiment homicide. En la proposant, M. Guizot, qui, sous la Restauration, avait écrit un livre contre la peine de mort en matière politique, n'avait point et ne pouvait avoir l'intention de *faire* mourir les condamnés; mais, en fait, il aboutirait à les *laisser* mourir légalement.

De même l'emprisonnement cellulaire, même en France, emporte souvent des conséquences si graves pour le détenu, que la pénalité se trouve être entièrement changée de nature; or la pénalité ne peut être infligée que par le juge, pouvoir neutre et indépendant, et non pas par le Pouvoir exécutif ou ses agents,

Nous appelons sur ces réflexions l'attention des philanthropes et des légistes.

Mais combien d'autres réflexions plus graves encore susciterait une des expressions de M. Moreau-Christophe!

Pour retenir les individus dans le bien, la société ne crée aucune institution sérieuse; elle ne cherche pas à diminuer la misère, cette grande instigatrice des crimes; elle ne sait élever que des prisons. Ne sachant ni encourager, ni récompenser la vertu, elle se borne à intimider le crime. Elle ne se défend du pauvre ou du méchant qu'en les épouvantant par la menace d'un *enfer anticipé*.

Le bourreau est toujours le pivot de notre ordre social.

Paris entouré de bastilles gigantesques, la France couverte de prisons cellulaires magnifiques, voilà quelles glorieuses traces de notre passage sur cette terre nous nous apprêtons à laisser à la postérité. N'est-il pas temps de concevoir des idées plus nobles et plus humaines?

La Presse rappelée à la question.

La vieille Presse politique sera-t-elle enfin forcée de sortir du cercle dans lequel elle s'obstine à tourner sans profit pour le pays, au grand détriment de toutes les classes, mais au détriment de celles-là surtout qui, vivant au jour le jour du produit de leur travail, se trouvent mortellement atteintes par les crises de l'industrie? Nous ne sommes pas les seuls désormais à gourmander la Presse parisienne de ce qu'elle n'aborde point le terrain des questions sociales, et à dénoncer la stérilité à laquelle, par cette omission coupable, elle se condamne elle-même. Omission coupable, disons-nous, car c'est trahir les intérêts de la société que de détourner les esprits de l'étude des problèmes dont la solution peut seule épargner à la société de nouvelles catastrophes. Sur ce mauvais emploi des instruments de la publicité périodique, la *Revue indépendante* fait de judicieuses réflexions que nous allons reproduire.

La session de la Presse est ouverte depuis deux mois, et si l'on juge de ce qu'elle sera par ce qu'elle a été, on peut craindre qu'elle ne ressemble en tout point à la session parlementaire qui l'a précédée; des attaques réciproques sur des questions de personnes, des escarmouches sur des faits d'intérêts secondaires; tel est jusqu'ici le bilan de ses travaux. Il semble que les partis se combattent sans avoir l'intention de se vaincre, tant ils éludent les questions importantes de la politique, tant ils évitent avec soin tout ce qui pourrait amener les solutions qu'ils désirent en apparence avec le plus d'ardeur.

Au-dessus et en dehors de la sphère où vivent les partis représentés au Parlement et dans la Presse, s'agitent, en effet, des problèmes qui préoccupent les masses et les rendent indifférentes aux querelles actuelles de la politique; avec une représentation véritable, les questions économiques les plus délicates se poseraient inévitablement devant la Chambre, et alors se présenterait pour les hommes d'État plus d'une difficulté sérieuse.

Pour braver le péril de cette éventualité, il faudrait que les partis politiques eussent une solution sur ces questions, ce qui est difficile, ou du moins une foi vive en l'avenir, et une pleine confiance dans le principe démocratique. C'est là ce qui manque à l'Opposition, et ce qui explique en même temps sa timidité vis-à-vis le Pouvoir, et le peu de sympathie que ses efforts rencontrent dans les masses.

Cependant, la difficulté n'est qu'ajournée; elle n'attendra pas la réforme électorale pour se présenter. La misère et son triste cortège, voilà l'ennemi permanent que le parti, quel qu'il soit, qui arrivera aux affaires aura désormais à combattre; et pour le vaincre, il faudra d'autres armes que celles que la politique ancienne peut fournir. Vainement essaierait-on d'opposer la force à ses envahissements; le torrent passera à travers les baïonnettes, s'il ne les renverse; et tôt ou tard les Gouvernements eux-mêmes, renonçant à leur rôle de gens d'armes, se verront obligés d'organiser l'ordre moral, dans la société, par une intervention dans les rapports économiques des hommes.

Cette mission nouvelle du Pouvoir pourrait bien être, si nous ne nous trompons, le caractère distinctif de notre siècle. Ce n'est pas seulement en France que cette question du prolétariat se pose ainsi et réclame une solution urgente; c'est dans toute l'Europe, dans les États libres comme dans les Gouvernements absolus. Partout la misère est en progrès; partout aussi l'on aperçoit des tendances à substituer à la liberté, ou, si l'on veut, à l'anarchie actuelle du travail une organisation plus favorable au travailleur. Il nous suffira de jeter un coup-d'œil rapide sur les faits récents que nous fournissent les journaux étrangers pour découvrir les symptômes de la transformation qui se prépare.

L'écrivain de la *Revue* énumère quelques-uns des symptômes de la détresse des classes ouvrières dans les différents pays de l'Europe, puis il ajoute :

Ainsi, en Allemagne comme en Suisse, en Irlande comme en Angleterre, partout se révèlent les mêmes symptômes d'un mal aussi inoui dans le passé qu'incurable avec l'état économique actuel de nos sociétés; partout aussi l'instinct des peuples et la force des choses tendent de plus en plus à appeler l'intervention modératrice du pouvoir entre le travailleur et le détenteur des instruments de travail.

On ne peut donc plus se méprendre sur le rôle prochain de la politique; sa tâche la plus importante consistera désormais à trouver les moyens les plus propres à amener, sans secousse, cette transformation de l'économie sociale. Cette nécessité nouvelle, à laquelle les Gouvernements eux-mêmes n'échapperont pas, doit préoccuper surtout l'Opposition. Elle prend son point d'appui sur le peuple : si elle veut conserver auprès de lui quelque crédit, elle ne peut plus rester étrangère aux questions qui l'intéressent le plus.

Nous avons reproduit récemment quelques lignes remarquables par leurs tendances avancées, publiées par un journal de Lyon, qui paraît depuis peu sous ce titre : le *Prud'homme*. Ce journal disait :

La société actuelle tend à une transformation plus ou moins prochaine; il s'agit de diriger ce mouvement inévitable dans des voies régulières et pacifiques.

Dans son numéro du 26 août, ce même journal s'exprime ainsi :

Il n'y a pas moyen de se faire illusion; il ne s'agit de rien moins que de remplacer l'ordre social existant par un ordre social tout nouveau.

Puis il ajoute un peu plus bas :

Toutes les idées qui se proposent une rénovation sociale pour but, se résument en deux écoles principales, celle de *Fourier* et celle du *communisme*. Nous ne discuterons pas les principes de la dernière : leur surveillance et leur répression appartiennent plutôt à l'autorité chargée de veiller au maintien de l'ordre public, qu'à la raison, dont ils sont la perversion, la négation la plus complète. Quant à la première, qui a produit des écrivains d'un talent réel, animés d'une conscience pure et d'une conviction sincère, nous nous proposons d'engager avec elle une discussion calme et sérieuse. Nous différons avec elle sur un point essentiel et fondamental. Nous regardons la *libre concurrence* comme la base nécessaire de toute bonne économie politique, et nous rejetons absolument le principe d'association tel qu'il est formulé par cette école.

Nous essaierons de montrer, dans de prochains articles, ajoute le *Prud'homme*, qu'elle tend en définitive au même but que le communisme.

En attendant cette discussion *calme et sérieuse*, que nous promet le *Prud'homme*, nous devons lui faire quelques observations.

Si absurde que le *communisme* paraisse *à priori* à ce journal, disons d'abord que ce n'est pas une raison pour condamner le communisme sans discussion, ainsi que le fait le *Prud'homme*. Ensuite, est-il libéral, est-il généreux d'appeler sur des doctrines, quelles qu'elles soient, la répression de l'autorité?

D'un autre côté, si toutes les idées sociales se résument dans l'école communiste et dans l'école de Fourier, et que ces deux écoles soient dans le faux, ainsi que le prétend le *Prud'homme*, nous sommes curieux de savoir où le *Prud'homme* ira chercher les idées sociales vraies sur lesquelles se fondera cet ordre nouveau par lequel il entend remplacer l'ordre ancien.

La *Gazette de France* reproduit ce soir un article politique de la *Revue Indépendante*, ainsi terminé : *Partout, la misère est en progrès; mais partout aussi on aperçoit une tendance à substituer à l'anarchie actuelle du travail, une organisation plus favorable au travailleur;* puis elle ajoute :

Que tous les hommes amis de leur pays y prennent garde! si l'on s'oppose trop long-temps *à la réforme politique*, on laissera arriver *une réforme sociale*. Il est temps pour tout le monde de s'arrêter *au bord de l'abîme*.

Ainsi, voilà que pour faire arriver plus vite la réforme politique, la *Gazette* emprunte à M. Arago cet argument : *Que la France accepte le suffrage universel*, sans quoi elle marche à une réforme sociale, à *un abîme !...*

Nous rappellerons à la *Gazette* qu'il n'y a pas plus de cinq mois elle insérait avec empressement dans ses colonnes une lettre d'un membre distingué du parti royaliste, dans laquelle nous lisions ceci :

Arborer le drapeau des *réorganisations sociales*, l'avenir est à ce prix, ce n'est pas seulement une manœuvre habile, c'est, pour les royalistes, *sous peine de déchéance*, une nécessité de position, un devoir de conscience, d'humanité et de patriotisme.

Nous lui rappellerons qu'à une époque moins éloignée encore elle nous faisait à nous-même l'aveu suivant :

Il y a dans notre ordre social des plaies monstrueuses, à la guérison desquelles la *Gazette* désire travailler.

Nous serions reconnaissants envers à la *Gazette*, si elle voulait bien nous apprendre comment une réforme purement *politique* pourrait guérir des *plaies sociales*.

Tous les journaux parlent ce matin, d'après le *Times*, de la saisie d'un bâtiment de commerce français chargé d'armes et de munitions dans le port de Cork (Irlande.) Ce fait, dont la rumeur était venue jusqu'à nous, ne nous paraît pas encore suffisamment avéré. En tout cas il n'y aurait eu là, ainsi que l'a fait observer judicieusement la *Presse*, qu'un simple acte privé de commerce, sans aucune influence possible sur les relations internationales.

MOUVEMENT DE L'OPINION.

Presse départementale.

On lit dans le *Journal de Bergerac :*

La Presse quotidienne vient de faire une acquisition dont nous ne saurions trop la féliciter. Sans doute, le nombre des journaux était assez considérable, et le besoin d'une nouvelle feuille ne se faisait pas généralement sentir : la capitale déborde d'écrits périodiques de tous genres, et, par suite, les départements sont à leur tour inondés. Mais la *Démocratie pacifique* est sûre de surnager au milieu de ce torrent envahisseur. Ce n'est pas d'aujourd'hui, en effet, que les écrivains qui la dirigent font leur apparition dans le monde de la publicité : depuis longtemps, on entend parler des disciples de Fourier, ces fervents propagateurs de la science sociale.

. . . .

Nous voyons tant de journaux au service d'une coterie, d'une passion, d'une spéculation commerciale, que nous sommes heureux d'en trouver un au service d'une idée.

Nous avons parcouru les quinze premiers numéros de la *Démocratie pacifique*; ils nous paraissent réunir tout ce qu'un esprit intelligent et sérieux est en droit d'exiger d'un journal quotidien; dans chacun de ces numéros nous avons rencontré un article de fonds bien pensé

---

ne suis pas de l'avis de la mère. Le pauvre Froissart avait mille bizarries, des défauts, beaucoup de défauts; mais il l'aimait. C'était un diable, mais un diable plein d'esprit, de cœur, de franchise; il aurait pu te rendre plus heureuse, sans doute; mais les autres maris ne sont déjà pas si parfaits. Il n'est pas de mauvais tours qu'il ne m'ait fait oublier par quelque attention : il me cachait toujours ma tabatière; mais c'est lui qui me donnait le meilleur tabac à priser.

Devant ces éloges, Adeline se taisait, ou, après les avoir entendus, elle embrassait bien tendrement son père.

Les arts pleurent la perte de Froissart.

— Si j'étais Beethowen, se dit *la dernière Guitare*, je composerais un oratorio sur la mort de mon protecteur; mais, puisque je ne suis pas Beethowen, j'exhalerai ma douleur dans plusieurs romances pour guitare en l'honneur de mon ami mort.

Et l'on vit paraître simultanément :

Les larmes d'Aristide Froissart, romance à deux voix pour guitare.

L'amitié au tombeau de Froissart, autre romance à deux voix pour guitare.

Froissart parmi les anges, solo pour guitare.

Quand nous disons qu'on vit paraître ces diverses romances, nous nous trompons; il est plus exact de dire que personne ne les vit paraître.

on les achète. Froissart, qui leur était connu de réputation, fut accueilli par eux avec bonheur; et avec eux il apprit à se moquer du créancier sous toutes les formes, de l'endosseur et du carrossier, du tailleur et du tapissier, du bottier et de l'ébéniste. Il fit un grand pas de plus dans cette vie de bohémiens pour laquelle il s'était senti toujours un faible.

Plusieurs palais et son cœur.

Dans l'impossibilité de distraire trop bruyamment Adeline de son deuil, le duc lui portait chaque jour, pour intéresser son attention, un dessin représentant quelqu'une des belles propriétés qu'il possédait en Portugal : vastes jardins, eaux traversant des bois de citronniers, forêts de myrtes, châteaux bâtis au temps des Maures. Et le jeune duc disait, en promenant le doigt et l'attention d'Adeline sur ces magnifiques choses : — Un jour, Madame, nous habiterons ensemble ces châteaux où la plus antique noblesse lusitaine sera fière d'être reçue par vous; un jour, Madame, nous nous promènerons ensemble dans ces bois; nous respirerons ensemble la fraîcheur de ces lacs, ma future duchesse de Villa-Réal.

Mais hélas! que les châteaux en Portugal ressemblent aux châteaux en Espagne. Ils parcouraient en idée, pour la centième fois, les allées de leurs forêts de myrtes et d'orangers, quand un domestique entra et remit une lettre à Adeline. Elle l'ouvre, et, à l'instant même, châteaux, forêts, prairies, citronniers, s'évaporent; le rêve est fini. Cette lettre est de Froissart.

quelque autre feuillet des redoutables mémoires. A défaut, il vendrait, ainsi qu'il venait de l'écrire à sa femme, quelques-unes de ses actions beurre frais ou ventre de biche; mais, avant tout, il voulait avoir recours à son père. Un père se retrouve, une action vendue ne revient jamais. Aussi, dès qu'il eut rendu aux dettiers de Clichy toutes les politesses qu'il en avait reçues, il se hâta de faire parvenir, sous enveloppe, à son père Jean Froissart, un nouveau chapitre toujours précédé du titre spécial :

MÉMOIRES DE MON PÈRE JEAN FROISSART, ACCUSATEUR PUBLIC EN 93.

Ce troisième envoi commençait ainsi :

« La première tête innocente que fit tomber mon père, devenu accusateur public, fut celle du vénérable duc de..... » etc.

Froissart attendait tranquillement, depuis huit jours environ, le résultat de sa toute filiale communication; il aurait, pour ainsi dire, noué ses paquets pour sortir de Clichy, étant dans la ferme persuasion que son père, effrayé de ces terribles mémoires, ne refuserait pas plus cette fois que les autres de payer ses dettes, lorsqu'un personnage grave, aisé à reconnaître pour un ecclésiastique, entra un matin chez lui.

Entre sa cravate noire et le collet de sa redingote brou-de-noix, on apercevait un cordon noir, l'ordre du Saint-Sépulcre; et un cordon rouge, l'ordre supérieur de la Légion-d'Honneur.

Ces divers signes, cette figure calme et pincée, annonçaient un me

bien écrit, consciencieusement élaboré. Des questions de politique intérieure et extérieure, des questions industrielles, agricoles, sociales, ont été déjà traitées par la nouvelle feuille avec une supériorité de vue à laquelle la *Phalange* nous avait accoutumés. Nous avons surtout remarqué avec satisfaction que les rédacteurs de la feuille nouvelle, conséquents avec leurs anciens principes, ont proscrit de leur feuille ces discussions qui ne s'attachent qu'aux personnes et qu'ils appellent avec raison *la politique de mystification*, pour s'occuper exclusivement de la grande question de l'organisation du travail.

Sous tous les rapports, la *Démocratie pacifique* nous paraît destinée à tenir un rang élevé dans la presse parisienne. Pour cela, elle n'a qu'à rester sur la voie qu'elle s'est tracée dans son prospectus, et qu'elle a déjà si bien commencé à parcourir. — Quant à nous, nous déclarons hautement notre sympathie pour ce journal, dont l'opinion politique peut se résumer par cette phrase qui lui sert de devise : PROGRÈS SOCIAL SANS RÉVOLUTIONS. Nous le recommandons à l'attention de nos concitoyens ; car, sans parler ici des idées phalanstériennes, sur lesquelles nous n'avons pas encore assez médité, mais dont nous nous proposons de faire une étude spéciale, la *Démocratie pacifique* offre d'ailleurs d'excellentes théories et d'utiles enseignements.

—

La *Démocratie pacifique, journal des intérêts des gouvernements et des peuples*, tel est le titre de la nouvelle feuille qui, sous un autre nom, s'est acquis, pendant douze années, les honorables sympathies qui la forcent à devenir quotidienne (ce journal était appelé, à la Chambre des députés, le *journal honnête*).

Les hommes qui désirent un journal *honnête*, impartial et consciencieux, s'occupant sérieusement des intérêts réels du pays, de l'organisation de l'industrie agricole et manufacturière, de l'association des capitaux et du travail ; poursuivant de ses nobles efforts le progrès social sans révolutions, la réalisation de l'ordre, de la justice et de la liberté ; remplaçant par des articles précieux, sur l'agriculture et le commerce, les articles immoraux et lucratifs de la réclame ; cherchant à concilier les tendances légitimes des divers partis, les intérêts des classes diverses de la société ; étudiant à fond les questions organiques et offrant des solutions nouvelles, simples et saisissantes, aux problèmes sociaux qui sont à l'ordre du jour, ces hommes-là, et ils sont nombreux, liront avec empressement la *Démocratie pacifique*.

Déjà, de toutes parts, la Presse de province est presque unanime pour proclamer le journal que nous recommandons le premier entre les journaux de la capitale, et elle a raison.

Le terrain supérieur aux vieux partis, où se sont placés les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, leur permet d'apprécier les hommes et les choses du temps sous leur véritable point de vue et avec une franchise, une loyauté, une justice et une impartialité jusqu'ici sans exemple dans la Presse. Seuls ils ont compris la sainte mission du journalisme, qui est d'instruire, de moraliser les masses et de préparer, par la diffusion des idées d'association et de fraternité chrétienne, la réalisation de la paix universelle parmi les peuples, de l'*unité* de la grande famille humaine, en un mot, du bonheur général de l'humanité.

(*Echo de la Loire.*)

—

Une chose incontestable, c'est le désillusionnement général dans la phase actuelle de notre civilisation. On sent qu'il n'y a réellement plus d'*idée*, plus de foi commune. En haut et en bas règne le scepticisme ; en haut et en bas, le dégoût amer qui résulte de la décomposition d'un passé reconnu faux. Mais, comme les aspirations de l'humanité vers le bonheur auquel Dieu l'a destinée sont incessantes, à côté d'une idée qui tombe, une idée se lève ; en présence de l'anéantissement d'une idée vieille, une nouvelle manifestation de l'esprit humain est en voie de développement.

L'école sociétaire, fondée par Fourier, annonce, depuis dix ans, jour par jour, tous les phénomènes d'éclosion de ce mouvement nouveau.

Qu'est-ce donc, en effet, que ces journaux qui ont paru dans ces derniers temps, tous proclamant leur rupture avec les traditions de la vieille Presse, et leur volonté de représenter l'esprit nouveau ? qu'est-ce que cela, si ce n'est une énergique protestation contre les erreurs du passé, en même temps que des tentatives à saisir la disposition actuelle des esprits ? Maintenant, que ces tentatives, renouvelées coup sur coup dans le domaine de la publicité, aient réussi ou non, c'est une question bien différente, et le plus ou moins de vitalité de ces feuilles et de leurs moyens n'infirme en rien ce que nous venons de dire ! si le *Temps*, si le *XIXe siècle* sont tombés, ce n'est point qu'ils se soient trompés en croyant voir de nouvelles tendances ; mais, parce que, ne possédant pas la science des phénomènes sociaux et du mouvement des idées et des choses, ils n'ont pu discipliner ces mêmes tendances.

Donc, et certainement, un journal qui saisirait l'opinion nouvelle, qui la développerait, qui la représenterait ; un journal qui rallierait à des convictions scientifiques les masses intelligentes, aurait un succès immense.

Or, ce journal existe maintenant ; il a commencé à paraître, le 1er de ce mois-ci, sous le nom de la *Démocratie pacifique*.

Nous qui sommes grands partisans des améliorations sociales au sein de la paix partout et toujours, nous qui aimons ceux qui aiment l'humanité, nous saluons la *Démocratie pacifique* de nos sympathies les plus vives, et nous l'appelons le drapeau de l'avenir !...

(*Journal de Limoux.*)

—

On nous écrit de Pau :

« Il y a quelques jours, la *Sentinelle des Pyrénées* contenait un article des plus violents contre la *Démocratie pacifique*, et, dans son numéro du 17, elle publiait comme étant de *sa rédaction* un article de la *Phalange* sur les Caisses d'épargnes. La *Sentinelle*, votre furieuse ennemie, vous outrage tout haut et vous vole tout bas. »

Le soin que nous mettons à dépouiller les journaux de province, nous fait supposer que le numéro de *la Sentinelle* où se trouve cet article violent qu'on nous signale, ne nous est pas parvenu. Nous le regrettons sincèrement ; car, si nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs les témoignages de sympathie que nous accorde une partie de la Presse provinciale, nous tenons également à les faire juges de la valeur et de la convenance des attaques dirigées contre nous par certains organes du radicalisme dans les départements. On nous a prévenu que d'autres feuilles radicales, notamment le *Loiret* et l'*Echo du nord*, avec lesquelles nous n'échangeons pas, avaient publié contre la *Démocratie pacifique* des articles semblables à celui du *Courrier de la Sarthe*, qui est jusqu'à

lutter contre ce mouvement irrésistible des sociétés industrielles de notre temps. Aujourd'hui c'est le vieil empire d'Autriche qui vient de faire un nouveau pas vers la féodalité en abandonnant l'exploitation de ses mines de vif-argent à la maison *Rothschild*. Voilà donc une famille de banquiers juifs en possession du monopole de tous le vif-argent extrait en Europe ; — on sait qu'elle est également concessionnaire des mines d'Almaden en Espagne, et que la plus grande partie de celles du Mexique est exploitée indirectement par cette même maison (1). Par là même cette maison exerce une influence toute puissante sur la production de l'argent dans le monde entier, de même que sur une foule d'industries qui emploient les métaux précieux. Comment usera-t-elle de son monopole, quelles en seront les conséquences ? Voilà des questions que l'avenir ne tardera pas à résoudre. Mais, ce qui est démontré d'avance pour nous, c'est que cet envahissement d'une branche si importante de l'industrie humaine doit nécessairement conduire à l'envahissement d'une foule d'autres monopoles jusqu'ici exercés par les Gouvernements eux-mêmes, tels, par exemple, que la fabrication des monnaies, etc.

Toujours guerre acharnée entre les partisans de M. *List* et ceux de *Smith* et de *Say*. La balance cependant penche de plus en plus en faveur des premiers, et l'on s'attend à voir adopter à la prochaine conférence des Etats du Zollverein des tarifs élevés contre les fers et les fils de coton et de lin, dont l'industrie anglaise, dans sa détresse, inonde notre marché, et dont le vil prix rend toute concurrence impossible. Si peu que l'on puisse être partisan du système prohibitif, on ne peut néanmoins méconnaître que le premier devoir d'un Gouvernement, c'est d'assurer au peuple un travail suffisant et bien rétribué. Une fois ce principe admis, on ne peut que condamner le système actuel, qui mène droit à l'écrasement de l'industrie continentale. D'un autre côté, il répugne à l'esprit éminemment scientifique de l'Allemagne d'adopter des mesures partielles, et par là même incomplètes, de recourir à des palliatifs qui, en définitif, pourraient ne favoriser que les envahissements de la nouvelle féodalité d'argent ; et l'on est ainsi amené à chercher au problème une solution plus satisfaisante et plus humaine. Voilà ce qui explique les tergiversations du Gouvernement prussien dans la question des tarifs, et de ceux de nos économistes qui osent aller au fond de la question. Quant à l'Angleterre, elle remue, comme on le pense bien, ciel et terre pour empêcher le mouvement de se propager : promesses, flatteries, menaces, argent, rien ne lui coûte ; mais aussi rien ne servira. L'Allemagne veut être indépendante de l'étranger pour la fabrication d'articles qu'elle peut produire aussi bien que ses concurrents du dehors. Dans le cas où le Zollverein adopterait des mesures vigoureuses contre l'industrie anglaise, il est certain que celle-ci perdrait un de ses meilleurs débouchés, et que la valeur de ses importations en Allemagne tomberait à un quart, peut-être à un cinquième de ce qu'elle est aujourd'hui.

— L'Allemagne est le pays des réformes religieuses. Après avoir, au quinzième siècle, battu en brèche l'autorité papale, après avoir la première consacré le grand principe de la liberté de conscience, la voilà qui prélude à l'émancipation de la race juive, émancipation difficile ou à peu près impossible dans des pays comme la Pologne ou la Russie, mais facile et bien préparée chez nous par l'émancipation morale et industrielle de ce peuple.

Il y a déjà une quinzaine d'années que les Israélites éclairés de Berlin, comprenant les besoins de la société actuelle, entreprirent d'introduire le principe de la réforme dans leur culte suranné, et de se rapprocher par là du milieu chrétien plus que cela ne s'était fait jusqu'alors. Aujourd'hui il ne s'agit de rien moins, pour une grande partie de nos juifs, que d'abandonner la circoncision. La ville de Francfort a la première donné le signal de cette réforme, et d'autres localités ont l'intention d'imiter cet exemple. Il va sans dire que le vieux parti orthodoxe, à la tête duquel se trouve la famille Rothschild, ne voit pas sans dépit cette défection, et qu'il fait tout son possible pour l'empêcher. Menaces, promesses, tout est employé pour ramener dans le bercail le troupeau égaré. L'heure de la délivrance a sonné pour la maison d'Israël, et toutes les menées de la faction Rothschild seront en pure perte. Peu à peu le parti progressif se confondra dans la société chrétienne, et ainsi se trouvera résolue la principale difficulté qui jusqu'à présent s'opposait à l'émancipation complète d'une partie notable de notre population.

— Les *Mystères de Paris*, par M. E. Sue, ont été reçus avec un véritable enthousiasme par l'Allemagne entière ; deux traductions ont été faites, et celle de Leipsick en est déjà à la seconde édition. La critique est, en général, favorable au livre, et ne conteste tout au plus que la valeur artistique de l'ouvrage ; nulle part je n'ai encore lu de ces sottes déclamations morales qui l'ont salué lors de sa publication à Paris. Déjà notre littérature fait mine de vouloir suivre M. Sue sur le nouveau terrain, et je me tromperais fort si cet écrivain n'était appelé à exercer sur les littératures de tous les pays civilisés une influence des plus fortes et des plus durables.

— Un autre correspondant des bords du Rhin nous écrit aussi, à l'égard du système de douanes, que l'Allemagne est de plus en plus entraînée vers l'extension du système prohibitif.

Les discussions, dit-il, de la Chambre de Bavière sur les affaires commerciales de l'Allemagne font bien connaître les désirs et les tendances du monde industriel en Allemagne ; et cependant c'est la Bavière qui, dans la première organisation du *Zollverein*, avait donné à l'Europe l'exemple d'une sage politique commerciale, en admettant pour base de ses tarifs que les impôts d'entrée et de sortie ne pouvaient jamais être regardés que comme établis en vue d'une nécessité financière ou fiscale, et en aucune façon comme destinés à favoriser certaines branches de commerce intérieur ou extérieur.

Le même correspondant nous signale aussi le traité de commerce que le Hanovre est à la veille de conclure avec l'Angleterre. Ce traité une fois conclu, l'Angleterre pourrait rendre vaines, jusqu'à un certain point, au moyen d'une contrebande rendue plus facile, les prohibitions dont le Zollverein a déjà frappé et s'apprête à frapper encore les produits anglais.

—L'ouverture du chemin de fer de Berlin à Stettin est un fait important. Stettin est situé à trente lieues de Berlin, sur la rive gauche de l'Oder, qui débouche dans la Baltique ; cette ville est très riche et très commerçante ; le chemin de fer qui va la lier à Berlin accroît l'importance de cette dernière capitale, qui devient, en quelque sorte, un port sur la Baltique.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — On lit dans *le Heraldo* de Madrid, du 22 août, la nouvelle suivante qui paraîtra à tout le monde trop absurde pour mériter une réfutation :

« Des lettres de Paris, du 16, attribuent aux hommes de la fraction radi-

semblait plus favorable à la tranquillité du pays que les mesures militaires ; on en attendait avec impatience le résultat. Ce soir, le courrier a apporté des nouvelles : à son départ tout était tranquille à Sion. Les journaux ne paraissaient pas. Un billet du docteur Barmann est ainsi conçu : « Le choix de l'évêque est ajourné ; le grand conseil accorde une amnistie ; une partie du conseil d'Etat donnera sa démission. » Cette nouvelle a calmé les esprits. (*Corresp. de Zurich*, du 26.)

INTÉRIEUR.

On écrit d'Eu, le 28 août :

« Ce matin, à sept heures vingt minutes, le prince et la princesse de Joinville sont revenus au Tréport de leur excursion au Havre. »

— M. le duc de Montpensier est arrivé à Pau, le 25 août, pour assister aux fêtes de l'inauguration de la statue d'Henri IV.

CONSEILS GÉNÉRAUX. — *Nomination des présidents et secrétaires.*

Arriège. — Président, M. Darnaud, député, conseiller à la cour royale de Toulouse ; secrétaire, M. Trinqué-Loubères, juge au tribunal de Foix.

Ille-et-Vilaine. — Président, M. de Kerbertin, premier président de la cour royale ; secrétaire, M. Lanmailler.

Tarn-et-Garonne. — Secrétaire, M. Benech, professeur de droit à la faculté de Toulouse.

— Par ordonnance du Roi, en date du 27 de ce mois, le 2e collége électoral de la Dordogne est convoqué à Excideuil pour le 23 septembre prochain, à l'effet d'élire un député, par suite de l'élévation à la dignité de maréchal de France de M. le lieutenant-général Bugeaud.

— *Courses de Rouen.* — Nous avons promis hier de revenir sur la dernière journée de ces courses (celle du dimanche 27).

Pour le prix de 600 fr. pouvaient concourir des chevaux et juments de tout âge et de tout pays, au trot, monté. Cinq chevaux étaient engagés ; trois seulement se sont présentés : Windcliffe, cheval normand, à M. d'Arthenay, monté par M. Legouz ; Pegasus, cheval anglais, à M. Courant, monté par M. J. Mamby, et Tempête, jument anglaise, à M. Ficatier, montée par M. Bazire. L'espace à parcourir était de 4 kilomètres (deux fois le tour de l'hippodrome.)

Windcliffe, vainqueur de la veille, est arrivé en 7 minutes 44 secondes 4/5, et Pegasus en 8 minutes 14 secondes. Malheureusement pour le premier, son jockey, aussitôt après avoir dépassé le but, est descendu de cheval dans la *piste* même, et son antagoniste a invoqué contre lui le bénéfice de l'article 25 du règlement général des courses, ainsi conçu :

« Après la course, les jockeys doivent rester à cheval jusqu'à l'endroit où ils sont pesés ; *s'ils descendent auparavant*, ou s'il leur manque du poids, les chevaux qu'ils montent sont considérés comme *distancés.* »

En présence d'un texte si précis et si formel, les juges du camp ont cru devoir adjuger le prix à Pegasus.

Pour le prix de la ville de Rouen, 3,000 fr. à disputer entre poulains et pouliches de trois ans, de pur sang, nés et élevés en France, sept rivaux avaient été engagés. L'entrée était de 200 fr. Cinq jouteurs se sont présentés : Nativa, à M. le prince de Beauveau ; Karagheuse, à M. le comte d'Hédouville ; Quos-Ego, à M. le vicomte de Cayeux ; Prospero, à M. Carter, vainqueur de la veille, et Dona-Isabella, au même.

La distance à parcourir était de 2 kilomètres, en une seule épreuve.

Sont arrivés : Nativa, en 2 minutes 17 secondes 4/5 ; Prospero, en 2 minutes 18 secondes, et Karagheuse, en 2 minutes 22 secondes. En conséquence, le prix a été décerné à Nativa.

La course de haies, prix de 1,000 fr., pour chevaux et juments de tout âge et de tout pays, est celle dont les préparatifs ont causé le plus d'impatience à un public inaccoutumé aux habitudes des sportmen.

La distance à parcourir était de 3 kilomètres, avec six haies à franchir.

Trois chevaux étaient engagés pour être montés par des gentlemen riders ; tous trois se sont présentés, mais montés par des jockeys.

Au départ, Ida a jeté bas son cavalier, de sorte que la lutte s'est continuée seulement entre Pantaloon, à M. Matheus, et Tiger, à M. de Pontalba. Pantaloon est arrivé le premier au but.

Faits divers.

La cour criminelle centrale de Londres s'est occupée, le 25, de l'affaire du docteur Gulliver, chirurgien au régiment bleu des gardes à cheval, et du lieutenant au même corps, Holland-Leckie-Daniel Cuddy, accusés de s'être rendus complices du meurtre commis par le lieutenant Munro, dans un duel contre le colonel David-Lynar Fawcet.

L'attorney-général s'étant désisté à l'égard du docteur Gulliver, la cour, sans en référer au jury, l'a mis hors de cause, et il a été admis à déposer comme témoin.

Le même magistrat, après avoir fait observer que le jury n'avait à prononcer que sur le sort d'un accusé (les lieutenants Munro et Grant n'ayant pas déféré aux injonctions de la justice), a insisté pour qu'un exemple éclatant montrât que le duel n'a pas cessé d'être un crime punissable.

Un juré ayant demandé au président si l'accusé, déclaré coupable, serait condamné pour meurtre volontaire, et ce magistrat ayant répondu que c'était une question entièrement soumise à la considération du jury, les conséquences inévitables de la solution affirmative de cette question ont déterminé le jury à déclarer l'accusé non coupable. M. Cuddy a été immédiatement mis en liberté.

— On écrit d'Arras :

« Une cérémonie patriotique a eu lieu, le 27, dans notre ville, pour fêter l'anniversaire de la levée du siége de la place, en 1654. On a regretté l'absence des autorités civiles et militaires.

» C'est la seconde fois qu'Arras célèbre cette fête, qui se prolongera jusqu'au 31, jour où aura lieu le tournoi. La veille sera consacrée à la représentation de l'entrée de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, en 1472. Il y aura, de plus, concours entre les musiques françaises et belges, venues de dix lieues à la ronde. »

— On lit dans le *Patriote de la Meurthe et des Vosges*, du 26 :

« Hier, notre rédacteur-gérant a comparu devant le tribunal de police correctionnelle de Nancy. L'abbé Lacordaire ne s'étant pas présenté, notre défenseur a pris des conclusions tendant à ce qu'il plût au tribunal de nous donner défaut *sous toutes réserves*. Il a été fait droit à cette demande. Ce n'est pas nous qui avons refusé le combat. »

— On lit dans l'*Ordre*, journal de Limoges, du 27 :

« La vente des objets mobiliers ayant appartenu à madame Lafarge et à son mari est décidée. Elle doit commencer le 4 septembre. Beaucoup

» On assure que c'est déjà la troisième personne que le sergent Blanchard arrache ainsi à la mort. »

— Le 13 dece mois, à 4 heures du soir, le feu s'est manifesté au village de Pincé, en la commune du Loroux : une maison appartenant à M. Martin et occupée par les époux Rochu, a été réduite en cendres. Julie Millet, femme Guilloux, qui habite ce village, fut la première à voir le feu, et, en approchant de la maison, elle entendit les cris de détresse poussés par un enfant au berceau. Aussitôt cette jeune femme dépose à terre un enfant de quatre mois qu'elle portait sur ses bras; n'écoutant que son courage, elle se précipite à travers les flammes, et, au péril de ses jours, enlève à une mort certaine l'enfant de sa voisine. La femme Guilloux ne se borne pas à cet acte de dévouement: elle s'occupe de soustraire au feu divers effets mobiliers, et de mettre hors de danger les animaux des époux Rochu, en les faisant sortir des étables.

La perte éprouvée par suite de ce sinistre est de 3,426 fr. Il paraît que les époux Rochu, étant allés travailler dans les champs, n'avaient laissé, pour garder l'enfant au berceau et leur maison, qu'un autre enfant âgé de quatre ans; celui-ci, pour s'amuser, alluma un grand feu qui ne tarda pas à se communiquer au lit et occasionna l'incendie.

(*Chroniq. de Fougères.*)

— *Machine parlante.* — M. Fabre, natif de Fribourg, a surmonté, nous dit notre correspondant de Hambourg, les difficultés que présente la construction d'un instrument qui imite la voix humaine. Il a construit une de ces machines, où il a imité en caout-chouc le larynx, la langue et les narines; une paire de soufflets mus à l'aide de pédales, et une série de clefs pour modifier les sons, forment tout l'appareil. La température affecte le caout-chouc; aussi M. Fabre, quoiqu'il puisse tirer de son instrument toutes les inflexions de la voix, appuyer même sur des mots et des syllabes, dit-il lui-même qu'il reste beaucoup d'améliorations à faire. On sent surtout le besoin de perfectionnements lorsque M. Fabre fait chanter sa machine. (*Standard.*)

— Sur 1,799,210 morts en Russie dans l'année 1841, on compte 351 centenaires; le plus âgé avait 135 ans.

(*Correspondant de Nuremberg.*)

— L'*Union des provinces* donne les détails suivants sur la naissance d'un enfant monstrueux. Cet enfant, né dans la nuit du 15 au 16, de père et mère domiciliés aux Bretteaux, présente, entre autres bizarreries de la nature, les anomalies suivantes : L'œil droit n'est indiqué que par une fente transversale, et sous les téguments on ne rencontre aucune trace du globe oculaire et de ses annexes. L'œil gauche, au contraire, présente un grand développement. Le nez manque : la région nasale est plane, recouverte d'une peau mince, laquelle ne présente aucune trace de cloison ; la bouche offre un bec de lièvre avec un grand écartement ; c'est-à-dire que la lèvre supérieure est remplacée, du côté gauche, par un bourrelet charnu, et du côté droit, par deux bourrelets également charnus ; lesquels sont à une distance de 16 millimètres (soit 11 lignes.) Le palais manque entièrement, et quand on donne à boire à l'enfant, une partie du liquide vient ressortir par l'ouverture de l'œil droit. De leur côté, les mains sont loin d'être dans leur état normal.

Quelle peut être la cause d'un pareil bouleversement du germe? Nous l'ignorons d'une manière absolue. Le père et la mère sont parfaitement sains et parfaitement conformés. Ils ont déjà eu plusieurs enfants qui jouissent d'une bonne santé et n'offrent aucune bizarrerie ou irrégularité de forme. Or, voici la version qui nous a été racontée par les parents :

A peine la mère était-elle enceinte d'un mois de ce dernier enfant, qu'une vieille mendiante, connue sous le nom de Laroche, vint, suivant son habitude, se présenter à sa porte pour demander l'aumône ; en lui faisant remettre le denier promis au pauvre, la mère la fit prier de ne plus se présenter chez elle. La vue de cet être dégradé par des chancres qui lui ont rongé le nez, la lèvre supérieure, le voile du palais, etc., et qui, de plus, a un œil entièrement vide, venait de lui causer une impression pénible.

La mendiante, attribuant cette défense au désir de ne plus rien lui donner, épancha sa bile contre la malheureuse mère, et entre autres imprécations fit entendre celle-ci : « Je vous fais peur parce que la maladie m'a minée : puissiez-vous, par vous ou vos enfants, devenir un nouveau sujet d'horreur encore plus hideux que moi-même! » La pauvre mère resta atterée sous cette terrible malédiction ; depuis, cette pensée ne l'a pas quittée ; enfin, parvenue au terme de sa grossesse, elle mit au monde le portrait exact de cette malheureuse, à laquelle il ressemble même par la conformation des mains.

Faits de subversion sociale.

— La cour d'assises du Rhône a consacré la séance d'hier à l'affaire du sieur Sautel, greffier du sixième arrondissement de justice de paix de Lyon, prévenu de concussion et de faux dans l'exercice de ses fonctions. Cette affaire, qui avait attiré un grand concours d'auditeurs, ne s'est terminée qu'à une heure du matin. David Sautel, déclaré coupable de vingt-deux faux et de seize faits de concussion, a été condamné à six ans de réclusion, à une heure d'exposition, à 100 fr. d'amende et à la surveillance de la haute police pendant toute sa vie.

— On écrit de Colmar, le 27 août :

« Mercredi dernier, notre cour d'assises a condamné à la réclusion un homme de soixante-dix ans. En voyant ce vieillard décrépit, qui ne marchait qu'à l'aide de béquilles et qui paraissait avoir à peine assez de force pour se tenir assis, on n'eût pu deviner le motif qui l'amenait sur la sellette. — C'était pour des attentats à la pudeur. »

— Le parquet de Lyon instruit en ce moment une affaire très grave de corruption d'employés et d'altération dans les expéditions délivrées par la régie des contributions indirectes. Il y a un an environ, le receveur d'un des bureaux d'octroi de la Guillotière disparut au moment où on venait de saisir la trace de fraudes nombreuses qu'il avait commises, et se réfugia en Suisse. L'extradition de cet individu aura sans doute été demandée, car il a été arrêté et ramené en France, et il est maintenant à la prison de Roanne, à Lyon. Par suite des révélations faites par cet homme, des mandats d'arrêt ont été lancés contre huit marchands de vins en gros de la Guillotière; trois d'entre eux ont été arrêtés, les autres sont en fuite.

L'un de ces derniers paraîtrait plus compromis que les autres : il aurait servi d'intermédiaire entre les marchands et l'employé. Les fraudes commises par une coupable connivence, et qui présentent un fâcheux caractère, paraissent avoir été assez grandes pour amener dans les recettes un déficit dont la cause inconnue aurait éveillé les soupçons. Nous ne tarderons pas à avoir de nouveaux renseignements sur cette affaire. (*Censeur.*)

— On lit dans le journal de l'arrondissement du Havre :

Une jeune personne de dix-huit ans, demeurant au Havre, a cherché à se suicider avec un rasoir. Heureusement que la douleur que lui a fait éprouver la première incision de cet instrument l'a forcée à le laisser tomber et à renoncer à son dessein. Ses parents se sont empressés d'accourir à son secours et lui ont prodigué tous les soins que réclamait sa position. Aujourd'hui, elle est hors de tout danger.

On assure que cette tentative a été causée par un sentiment de jalousie que cette jeune personne nourrissait contre son frère.

— La dernière session de la cour d'assises de la Seine-Inférieure a été très pénible. Le jury a eu à se prononcer sur deux incendies, un assassinat, une tentative d'assassinat et trois tentatives de viol, sans compter les vols de toute nature.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE. — *Affaire Mérentié.*

Audience du 29 août.

Les plaidoiries ont continué aujourd'hui à la cour d'assises, dans l'affaire Mérentié. Me Crémieux a plaidé pour Guillaume Mérentié; Me Léon Duval, pour Marius.

Voici la péroraison du réquisitoire de M. l'avocat-général :

« Cet homme, qui vous a offert un assemblage inouï d'impudeur, d'audace et d'immoralité, a osé me dire qu'avant de me rasseoir j'irais presser sa main.

Que le ciel, Messieurs, me préserve d'une telle honte ! Je ne demande qu'une chose : dans cette enceinte peut-être, quelque honnête homme qui m'a entendu, indigné de tout ce que je viens de développer devant vous, voyant que j'ai accompli mes devoirs, viendra silencieusement me presser la main. C'est là toute ma récompense, c'est la seule que j'ambitionne. »

Me Crémieux, avocat du principal accusé, a commencé ainsi :

« J'attaquerai avec énergie cette accusation, qui repose à la fois sur le dol, sur le mensonge, sur la banqueroute et sur le faux. Je m'efforcerai de vous prouver que ce qu'on a appelé fraude n'est qu'une présomptueuse confiance; que ce qu'on a appelé dol, disons comme l'accusation, ce qu'on a appelé vol, n'est autre chose que désordre; et que le crime n'est ici que de l'exaltation!

« Telle est la tâche que je me suis imposée »

Le verdict, ainsi que nous l'avons annoncé, sera probablement rendu demain.

— La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a consacré ses deux audiences, du 21 et du 22, à une affaire fort graves, et qui avait vivement excité la curiosité publique. Le nommé Cruel, âgé de vingt-six ans, ancien garçon pâtissier, comparaissait sous l'accusation d'assassinat. Sa figure est assez distinguée. Il s'exprime avec facilité et même avec une certaine grâce, et montre dans les débats la plus grande impassibilité.

Cruel, qui habite Marseille, entretenait depuis quelques mois des relations avec la nommée Marie Chaix, fille publique, âgée de dix-neuf ans. Chaque fois qu'il la voyait, il lui payait ses faveurs. Dans le courant du mois d'avril dernier, le travail vint à lui manquer et il se trouva sans ressources. Il demanda de l'argent à Marie Chaix. Cette malheureuse était dans la misère la plus profonde ; il n'en persista pas moins à réitérer chaque jour sa demande, et chaque jour elle était suivie d'un refus forcé. Cruel finit par se livrer aux menaces ; il acheta un couteau-poignard, et le 26 avril, il fit encore une tentative pour obtenir de l'argent. Il vit Marie dans la matinée, et le soir, vers huit heures, il vint la trouver dans son logement. Renfermé avec elle, il renouvela ses menaces de mort. La malheureuse victime ne s'en effraye pas, car elle ne les croit point sérieuses; elle s'étend sur son lit pour attirer vers elle l'accusé. Celui-ci se précipite alors sur elle, armé de son couteau-poignard, et lui fait une large blessure au cou. Elle se débat une minute, et va tomber expirante au milieu de la chambre.

Le bruit de sa chute alarma, comme par instinct, ses compagnes réunies au rez-de-chaussée. Elles accourent. La porte est fermée; la lampe éteinte. En vain elles appellent Marie. Une secrète terreur s'empare d'elles. Au même instant la porte s'ouvre et elles apperçoivent un homme. — C'est l'accusé qui leur dit avec le plus grand calme : *Marie dort; je l'ai mise sur son lit* ; et il s'empresse de descendre. Mais une des personnes présentes, qui vient d'entrer dans l'appartement, aperçoit un cadavre et pousse des cris : *à l'assassin!* Cruel est arrêté et avoue son crime. Il raconte au commissaire de police qui l'interroge la cause et les circonstances de l'attentat. Pour ne pas être trahi par les cris de sa victime, il lui a convert la bouche d'un mouchoir. Il a reçu une blessure au doigt, et craignant d'être découvert par le sang qui en coulait, il s'est lavé les mains. C'est lorsqu'il a entendu du bruit à la porte qu'il a éteint la lampe.

Les facultés intellectuelles de l'accusé n'offrent aucun indice d'altération. Il a travaillé dans plusieurs maisons à Paris, à Marseille, et jamais on n'a remarqué de sa part rien qui ressemblât à de la folie; mais son caractère est bizarre, fantasque, tantôt gai, tantôt triste.

Aux débats il entre dans les plus minutieux détails sur son crime, mais il s'efforce d'écarter la circonstance aggravante de préméditation. Son défenseur, Me Bédarride, soutient qu'il a cédé fatalement à une monomanie homicide. Après des répliques animées, et 20 minutes de délibération du jury, qui déclare l'accusé coupable de meurtre sans préméditation, la cour le condamne aux travaux forcés à perpétuité, avec exposition. Cruel écoute tranquillement son arrêt.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 28 *août* 1843.

VALOIS, commissionnaire en nouveautés, rue Poissonnière, 24; juge-com. Delon, synd. prov. *M. Henrionnet*, rue Cadet, 13.

QUINTAINNE, anc. nourrisseur à la Chapelle-Saint-Denis, rue Marcadet, 34; juge-com. Gallais; synd. prov. *M. Hérou*, rue des Deux-Ecuries, 33.

LECHARBONNIER, imprimeur lithographe, rue Jean-Pain-Mollet, 10; juge-com. Letellier Delafosse; synd. prov. *M. Pascal*, rue Richer, 32.

BOURSE DU 28 AOUT.

Le bruit du voyage de la reine d'Angleterre, interprété très favorablement, a donné tout d'abord à la rente une impulsion qui s'est principalement manifestée sur les fonds français. L'attention, absorbée par ceux-ci, ne s'est guère portée sur les actions industrielles, ni sur les fonds étrangers.

Reports. 5 0/0 fin prochain, 32 1/2.

» 3 0/0 » 22 1/2. Coulisse, 23 3/4.

Au comptant. Seyssel, 850, 800 (en baisse de 175 sur le premier cours d'hier). Lin Maberly, 375. Jouissances de canaux, 133 75. Obligations des Sambre à l'Oise, 1,010. Chemin de Mulhouse à Thann, 412 50.

Fin du mois. Emprunt belge de 1840, 107 1/2.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	122 80	123 »	122 80	123 »	122 75
— fin cour. . .	122 85	122 95	122 85	122 95	122 80
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 40	81 45	81 40	81 45	81 30
— fin cour. . .	81 35	81 50	81 35	81 50	81 30
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Avant la bourse, 81 35 37 1/2. à 4 heures, 81 50.
4 0/0	» »	»	» »	Bons du Tr. . . . . 3 1/4 à 4 m.
O. de la Ville .	1317 50	» »	H. 2 50	
Banque de Fr. .	3285 »	» »	H. 2 50	Pièces de 20 et 40 fr.
C. Laf. de 5000.	5085 »	» »	»	Agio, 9 à 9 10 le mille.
— de 1000.	» »	»	»	
Caisse Hypoth..	765 »	»	»	
Quatre Canaux.	1275 »	»	B. 5 »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	
Vers. R. Dr. .	280 »	» »	B. 1 25	Vers. r. dr. F. c. 275.
do R. G. . .	106 25	» »	» »	
Orléans	670 »	» »	» »	Orléans, » 671 25.
Strasb. à Bâle.	193 75	193 75	B. 1 25	Strasbourg. » 195 193 75.
Rouen.	712 50	715 »	H. 2 50	Rouen. » 713 75 711 25.
Havre.	538 75	» »	» »	Havre. » 537 50.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	» »	» »	Londres, 27 août.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Dimanche. Bourse fermée.
Esp. D. active.	27 3/4	» »	B. 3/8	
5 0/0 Naples. .	107 »	» »	H. » 10	
— Romain. .	105 1/2	105 1/4	B. 1/4	
Obl. Piémont. .	1197 50	1200 »	H. 5 »	
Emp. d'Haïti. .	495 »	» »	B. 2 50	

Spectacles du 28 août.

OPÉRA. — Les Martyrs.

THÉATRE-FRANÇAIS. — L'Ecole des femmes. — La Critique de l'Ecole des femmes. — Sganarelle.

OPÉRA COMIQUE. — Le Puits d'amour. — Deux Voleurs.

VAUDEVILLE. — Mme Barbe-Bleue. — La Robe. — Une femme compromise. — Le Magasin.

GYMNASE. — Lucrèce. — Francesca. — Deux Sœurs. — Antonine.

VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Les Nouvelles. — Les Lutins de Bretagne. — Les Contrebandiers.

PALAIS-ROYAL. — L'Ogresse. — L'autre Part du Diable. — Salle d'armes. — Fille de Figaro.

GAITÉ. — Adrienne. — La Folle de la Cité.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Lénore. — Le Royaume des Femmes. — Les Dîners à 32 sous.

FOLIES. — Plus de Louches — Charles XII. — Fumeurs. — Un secret.

AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.

CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands Exercices d'équitation. — Haute école. — Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés, etc.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 31. JEUDI 31 AOUT 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f.—6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 30 AOUT.

Entrevue de la reine Victoria et du roi Louis-Philippe.

Un journal anglais annonce que la reine d'Angleterre a l'intention de faire une visite au roi des Français, et, dans un article de haute philosophie internationale, il s'applaudit d'une entrevue qui manifeste les dispositions amicales des deux Gouvernements l'un pour l'autre, et qui ne peut que servir la cause de la paix et de l'humanité. Vous croyez peut-être que la Presse de Paris va répondre dignement à ce langage de conciliation et de sympathie; vous croyez que s'il est bon d'avoir des sentiments de fierté nationale, c'est surtout en ne se laissant pas vaincre par une nation étrangère en intelligence et en politesse; vous croyez qu'à la seule annonce de cette jeune souveraine qui vient chercher sur le sol français une hospitalité de quelques jours, nous allons retrouver toutes nos traditions de galanterie française pour lui faire l'accueil le plus chevaleresque et le plus convenable; que le *Constitutionnel*, qui doit savoir son dix-huitième siècle, va sentir remonter à sa vieille cervelle toute sa verve de madrigal, qu'il va cueillir toutes les fleurs classiques de son jardin pour les semer sous les pas de la reine Victoria.

Vous vous trompez. La Presse de l'Opposition est éminemment visionnaire. A l'annonce d'une simple visite qui n'est qu'une démonstration bienveillante pour la France, elle a eu les appréhensions les plus chimériques. Les journaux se sont demandé, avec une sombre inquiétude, ce que venait faire la reine d'Angleterre, si ce n'est exercer quelques maléfices, quelques perfides projets de séduction ou de captation sur l'esprit du roi des Français. — Elle est venue subrepticement arracher la ratification du droit de visite. — Non pas, dit l'autre, mais bien la signature d'un traité de commerce, peut-être une promesse de mariage pour la reine d'Espagne.

Nous ne savons pas les paroles qui seront échangées entre le roi Louis-Philippe et sa royale hôtesse. Mais nous pouvons rassurer nos confrères. Les graves affaires de politique extérieure ne se traitent pas, et leur solution ne s'improvise pas ainsi, entre deux Gouvernements constitutionnels, dans un tête-à-tête de couronnes, en dehors de tous les pouvoirs officiels et de toutes les formalités de la diplomatie. Nous sommes prêts à reconnaître la sagesse de la reine Victoria; la visite qu'elle va faire au château d'Eu nous paraît une grande preuve de son intelligence; mais, en vérité, l'Angleterre serait bien imprudente, elle qui a la plus habile diplomatie du monde, de faire traiter les plus graves questions en comité secret, et d'aller confier la défense de ses intérêts à une jeune femme qui en est encore à son noviciat de royauté, contre le monarque qui possède en Europe la réputation la mieux établie d'expérience et d'habileté. Il n'entre pas dans les habitudes de l'Angleterre de jouer bénévolement aux échecs contre un joueur plus expérimenté; dans tous les cas, nous aurions à nous applaudir, nous qui ne pouvons que gagner la partie.

Il n'est vraiment pas de supposition ridicule trop forte pour le tempérament de certains journaux! — En conscience, les marquis de Carabas du patriotisme peuvent entendre, sans trop de terreur, les salves d'artillerie qui salueront sur les côtes de France ce vaisseau pavoisé venu des côtes d'Angleterre. Ce vaisseau ne porte aucun projet néfaste, mais bien une jeune reine qui s'absente un moment de son trône pour se mêler aux populations françaises, pour venir donner de vive voix, de sa personne, la plus éclatante preuve de sa sympathie, de son admiration pour le génie de la France, et de sa courtoisie pour la famille royale.

Jamais démarche ne fut plus opportune et plus significative. La politique hypocondriaque de lord Palmerston, vis-à-vis du Gouvernement français, était parvenue à rallumer des haines nationales éteintes. La France avait conservé une profonde irritation des affaires d'Orient. Ces sentiments d'hostilité ont été précieusement entretenus par la Presse de l'Opposition. Ce n'était pas, sans doute, une rupture ouverte, c'était une simple bouderie, situation de méfiance réciproque sans profit comme sans dignité. Le cabinet qui a remplacé celui de lord Palmerston s'est efforcé d'éteindre, à force de ménagement, ce feu de paille follement allumé près d'un baril de poudre, pour faire rentrer l'Angleterre et la France, l'une vis-à-vis de l'autre, dans une position plus normale, plus pacifique, plus régulière; voilà le but du voyage de la reine Victoria.

Nous n'avons pas oublié, sans doute, que la politique de l'Angleterre a été souvent astucieuse, immorale, violente; nous pourrions, un compas à la main, compter étape par étape toutes ses usurpations sur la grande route de tous les peuples qui mène à tous les continents. Mais elle a aujourd'hui la main bien malheureuse; le moindre matelot anglais fait-il feu sur une barque française, immédiatement nos journaux proclament que l'Angleterre ne cherche que des prétextes d'agression, qu'elle nous témoigne sa haine sur toutes les mers. En vain l'arrivée toute bienveillante de la reine d'Angleterre vient-elle donner démenti à cette haine prétendue; en vain cette reine vient-elle protester par sa présence contre tout sentiment d'hostilité de sa part et de la part de son ministère : n'importe, la Presse de l'Opposition ne voit dans ce fait qu'une variante d'un même système, de manière que l'Angleterre se trouve en ce moment porter la perversité de la haine jusqu'à venir nous embrasser pour mieux nous étouffer.

C'est précisément pour détruire ces impressions fâcheuses semées dans les esprits, que les deux plus hautes personnifications des deux plus grandes nationalités de l'Europe ont voulu avoir une entrevue pour se tendre la main, pour se dire que les passions populaires ne sont pas montées jusqu'à la tête des Gouvernements, pour donner l'exemple de bienveillance en haut, afin que la réconciliation se fasse en bas.

Heureusement pour nous que la Presse radicale, qui livre tant de batailles à l'Angleterre, les livre le plus innocemment du monde, les pieds dans ses pantoufles et devant son écritoire. Mais qu'arriverait-il, enfin, si ces haines nationales si fortement chargées venaient à faire explosion, si le feu prenait aux poudres? A-t-on bien calculé jusqu'où s'étendrait le contre-coup et la secousse d'une semblable guerre? Il n'est pas un coin du monde où le sang ne coulerait; sur toutes les mers les escadres iraient se heurter, incendier, engloutir les richesses du commerce, promener de port en port la famine des blocus; il n'y aurait plus aujourd'hui un seul grand peuple qui pût se soustraire à cette extermination indéfinie; tous seraient forcément entraînés dans la conflagration; l'Europe entière serait une fournaise où les générations valides seraient incessamment jetées et consumées.

Et pour allumer un pareil incendie, où pas une fortune, pas une existence, pas une nation peut-être ne serait assurée de rester debout, où tous les ateliers de production seraient détruits, où toutes les forces vives des peuples seraient taries, où la veine de l'humanité aurait coulé pour ne laisser qu'une tortueuse et longue trace de sang qui serait une ligne de frontière, ici ou là, un peu plus près ou un peu plus loin du Rhin; pour de pareils désastres, de pareils massacres, systématiquement et froidement consentis par les royautés de France et d'Angleterre, quels peuvent être les motifs sérieux qui feraient qu'un homme d'Etat, devant Dieu et devant les hommes, oserait signer une déclaration de guerre?

Sachons donc nous féliciter de tous les événements, quels qu'ils soient, même de simples visites, qui peuvent contribuer à effacer les haines et à resserrer les alliances entre les peuples. C'est un bon exemple que la reine d'Angleterre donne à toutes les couronnes.

Certes, nous ne prophétisons pas que sa présence fera tomber subitement et miraculeusement toutes les antipathies nationales qui peuvent traîner encore dans certaines imaginations. Mais c'est un bon précédent qui peut amener une révolution heureuse dans les relations des rois. De même que les chemins de fer sont destinés à déraciner les populations, à les déplacer, à les mélanger, à contraindre les races à une plus grande intimité, de même qu'ils apprendront aux nations à se connaître et à se juger avec justice, à se communiquer leurs fêtes, leurs arts, leurs chefs-d'œuvre, leurs découvertes, comme ils se communiquent leurs productions et leurs fruits; de même il serait désirable que les royautés pussent entrer dans des relations personnelles et directes, qu'elles allassent apprendre dans une hospitalité commune la science des bons procédés et des bons rapports. Quand les rois iront se donner fréquemment des poignées de main, on verra rôder moins de patrouilles sur les frontières, et les peuples auront une garantie de plus pour la prospérité du monde et leur tranquillité personnelle.

Sur la proposition de M. Charles Vernet, une pétition a été signée par les membres de diverses réunions commerciales et par un grand nombre de fabricants et de négociants de Paris, pour demander l'admission des produits étrangers à notre exposition quinquennale de 1844.

On ne saurait trop applaudir à une semblable démarche. Elle fait honneur aux sentiments et à l'intelligence de nos industriels. C'est en prenant ainsi l'initiative des mesures d'unité que Paris méritera véritablement le titre, qu'on lui donne quelquefois, de capitale du monde civilisé.

Les pétitionnaires demandent en outre que les exposants étrangers soient invités à faire accompagner leurs envois des prix de vente courante et locale, constatés autant que possible par nos consuls.

Ce serait là une disposition excellente qui devrait être adoptée à l'égard de tous les exposants, soit nationaux, soit étrangers. Elle serait un acheminement à l'introduction de la vérité dans le régime commercial.

Il faudrait aussi que les fabricants déclarassent la quan titéde produits qu'ils ont à vendre au taux annoncé.

Une pétition signée par 2,500 Français a été remise à M. le prince de Joinville pendant son séjour à Montevideo. Une copie de cette pétition vient d'être adressée au journal le *Commerce*, qui l'a publiée.

Nos lecteurs se rappellent que les Français se sont décidés à prendre

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

D'où venait la philosophie de Froissart. (Suite.)

— Ainsi, mon père me déshérite, s'écria Froissart, il me déshérite pour donner tous ses biens à l'église! lui! le vieux!...

Ici Froissart s'arrêta et regarda de la tête aux pieds l'homme qu'il avait devant lui.

— Je comprends, se reprit-il brusquement; mon père n'a plus peur : le moyen est usé. Mais cependant, si, pour me venger, je les publiais, ces mémoires qu'il affecte tant de ne plus craindre, le saint homme? si...

— Vous êtes à Clichy; êtes-vous jamais allé en cour d'assises? demanda le haut personnage.

— Est-ce qu'on oserait?...

— N'essayez pas, monsieur Froissart, n'essayez pas, répéta l'inconnu en se retirant. M. votre père ne craint pas la publication de ces mémoires. Mais vous, craignez-la!

— Ah! l'auteur de mes jours se fait protéger maintenant par la pré-

non-valeurs. Adeline se désolait beaucoup, à la suite de cette fatale nouvelle, de ne pouvoir rien faire pour le tirer d'une position qui n'était plus ignorée de personne. Depuis long-temps elle avait vendu tous ses diamants, la seule ressource qui lui serait restée, si elle n'avait déjà été épuisée. Elle n'osait pas en mentionner une dernière, de peur de tomber, après l'avoir employée, au plus bas degré du dénuement. Y recourir paraissait à Adeline un effort dont le résultat ne compenserait pas la douleur, quoiqu'elle sentît et qu'elle s'avouât qu'aucun sacrifice ne devait lui coûter pour rendre la liberté et la considération du monde à son mari.

Réponse de Froissart.

Je t'ai comprise, répondit Froissart à Adeline, n'hésite pas : quand un vaisseau va périr, on jette son lest à la mer. Jetons notre lest. Vends le second étage de notre hôtel à notre ami M. de Villa-Réal, à qui nous avons déjà vendu le premier étage, et tire-moi de Clichy, où je ne puis plus lutter de magnificence avec les hôtes que j'y ai trouvés, et où je resterais trop au-dessous de ceux que la dernière débâcle industrielle y envoie. Depuis cet orage où mes actions ont péri, il arrive ici par four-

heur au-dessus duquel il n'y a plus que le ciel physiquement et moralement parlant...

Ton ami,

ARISTIDE.

A jolie femme qui sollicite, mari perdu.

Qui se montra furieuse? ce fut Mme de Neuvilette. Son monstre de gendre vendait le second étage de l'hôtel au duc de Villa-Réal. Cependant, sa grosse colère s'arrêta tout-à-coup, comme un torrent qui rencontre un rocher sur son chemin. L'eau brisée éclate en poussière : la colère devint du rire, et un rire auquel le bon marquis ne comprit rien. Il crut que sa femme était folle. Mme de Neuvilette n'avait jamais été plus sensée.

On devine que le duc écouta la proposition de Froissart en homme parfaitement heureux de l'accepter; il acheta non-seulement le second étage, mais tout le reste de l'hôtel, qui, par là, lui appartint tout entier, en laissant les pièces du comble à la disposition de Froissart, devenu par le fait son locataire. Avec cet argent immédiatement compté, Froissart fut libre et revint au milieu de sa famille, qui se logea avec

les armes pour aider, dans un intérêt commun, les habitants de Montevideo à repousser l'invasion de Rosas.

Ils se plaignent vivement au prince de Joinville d'avoir été abandonnés par *le consul de France* à Montevideo, ainsi que *par le ministre de France* à Buenos-Ayres.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — La reine d'Angleterre s'est rendue à Southampton le 27; elle est montée à bord du yacht *Vittoria et Albert*, qui lui servira à faire l'exploration des côtes. Elle a visité Coves, la rade de Spithead et Ryde (Ile de Wight).

Il est toujours question, parmi les personnes bien informées, dit le *Times*, de la visite que la reine se propose de faire au Tréport avant de rentrer en Angleterre par Brighton. On fixe l'époque de cette visite à vendredi ou samedi.

— Espartéro a été reçu à Windsor par la reine d'Angleterre. Il a été introduit par lord Aberdeen et le colonel Wylde, qui a servi avec le régent en Espagne. L'entrevue a duré une demi-heure.

(*Morning-Post.*)

— Le *Shipping-Gazette*, en publiant le journal de bord du *Cyclope*, bateau à vapeur de S. M., prouve, par l'énumération de ses mouvements, que si, du 25 juillet au 24 août, ce bateau à vapeur avait amené un navire capturé, on l'aurait su. La saisie d'armes à bord d'un bâtiment à l'ancre, dans le port de Cork, eût été bientôt connue. Malgré les assertions du *Times*, nous déclarons que nous avons lieu de douter de cette saisie d'armes dans le port de Cork. Il est assez probable que la récente saisie d'armes et de munitions à Waterford a donné naissance à ces bruits. Le 21 juillet, à bord du bateau à vapeur le *William-Penn*, arrivé de Liverpool, il a été saisi 2 canons, de la poudre, des balles, etc.; c'est probablement cette même nouvelle que l'on a rafraîchie en la faisant venir de Sheerness.

— Les journaux anglais s'occupent de l'affaire de Terre-Neuve. Le *Globe* déplore qu'au moment où il est désirable de conserver l'amitié de la France, de malheureux événements semblent se succéder tout exprès pour troubler les relations des deux pays.

— On annonce, dans les cercles de la haute société, que le duc de Palmella a eu une longue conférence avec lord Aberdeen, et que le noble lord a déclaré que, le Gouvernement britannique persistant dans son ultimatum, le voyage du noble duc était complètement inutile. Il faut, en conséquence, accepter l'ultimatum ou laisser les choses *in statu quo*. Dans cette affaire, nos ministres ne devraient jamais perdre de vue que le Portugal ne peut se passer de nous. Que deviendrait, en effet, le commerce extérieur du Portugal, si l'Angleterre venait à lui manquer? Nous n'avons, par conséquent, rien à craindre d'une prétendue rivalité de la France. (*Times.*)

— *Les Rébeccaïtes.* — Les magistrats de la ville et du comté de Haverfordwest, ayant appris que Rébecca et ses filles se proposaient d'attaquer la porte de Preudergast, à proximité de la ville, envoyèrent demander un escadron de cavalerie à Narbeth et des troupes de marine à Pembrocke. Il fut décidé que l'on repousserait l'attaque. Rébecca et ses filles, au nombre de 200 hommes, tant à pied qu'à cheval, ne tardèrent pas à arriver. Les constables, au nombre de 25, soutenus par quelques bourgeois, attaquèrent hardiment Rébecca qui était à cheval, armé d'un fusil à deux coups. Le constable William parvint à le désarmer, et Rébecca, n'ayant plus de fusil, mit au galop son cheval, qui, blessé par l'explosion du fusil, tomba mort à quelque distance. Grâce aux ténèbres, la cavalerie put se sauver; toutefois, les constables purent s'emparer de deux filles de Rébecca; elles avaient la figure noircie. L'honneur de l'affaire, qui a été chaude, est tout entière aux constables. On a trouvé des cartouches dans les poches des prisonniers. Le cheval de Rébecca était un beau cheval de 4 ans.

Il y a eu dernièrement une grande réunion de Rébeccaïtes, sur Mynidd Seley, sous la présidence de William Chambers. Il a été discuté et adopté une pétition ayant pour but de demander à la reine de dissoudre le Parlement et d'en convoquer un nouveau qui aviserait aux moyens d'améliorer la condition des classes ouvrières. Les pétitionnaires protestent de leur dévouement à la reine.

Il y a eu, la semaine dernière, des scènes de dévastation et de bris de portes près Llandebie et de Carmarthen. Quelques portes ont été remplacées par des chaînes, et quelques arrestations ont eu lieu.

(*Morning Chronicle.*)

IRLANDE. — On écrit de Dublin, 24 août:

« Le Gouvernement persiste dans son système de fortifier les casernes et d'y envoyer une masse de munitions. Il en est arrivé une énorme quantité des dépôts de Deptford et d'autres lieux. »

— Suivant une correspondance de Dublin, 26 août, adressée au *Times*, O'Connell veut laisser dormir la question du rappel jusqu'à l'hiver prochain. Il n'est pas très satisfait de sa tournée dans le comté de Connaught, et il lui tarde de rentrer dans l'abbaye de Darrynane.

On annonce que M. O'Connell paraîtra le 27 dans deux meetings, et que les assistants seront très nombreux, parce qu'on s'attend à quelques commentaires sur le discours de S. M. à la clôture du parlement.

ESPAGNE. — *El Espectador* de Madrid, du 23, annonce qu'il vient de recevoir des nouvelles de Burgos, d'après lesquelles la junte de cette province aurait refusé, comme celles de Barcelone et de Saragosse, de reconnaître le nouveau Gouvernement central de l'Espagne, protestant solennellement contre ses actes, et ordonnant une levée de troupes pour aller à Madrid le renverser.

— *El Espectador* de Madrid, du 23, assure que le Gouvernement espagnol a fait un traité, qu'il qualifie de monstrueux, avec don José Salamanca. Il s'agissait d'un emprunt de l'énorme somme de 400 millions de reaux (100 millions de francs), payable en cinq ans, et destiné, dit-on, aux grandes routes du royaume. Cet emprunt, qui serait remboursable en fonds de biens nationaux et de biens du clergé, viole, dit *El Espectador*, les articles 74 et 75 de la constitution. Au reste, M. Salamanca est en route pour Paris. On lui donne pour associé, dans cette opération, le riche négociant Cariquiri, célèbre pour son coup de main de 1841, en faveur de Christine, sur la citadelle de Pampelune.

Madrid, 22 août. — (Correspondance particulière.) — Le ministre Lopez fait ses préparatifs de départ pour la Granja. Déjà M. Cortina est en route pour cette résidence royale. Le bruit court que M. Aston a reçu l'ordre de reconnaître le Gouvernement provisoire. Immédiatement après, ce diplomate se rendra en Angleterre. Son secrétaire d'ambassade, M. Jerninghome, le remplacera, durant son absence, en qualité de chargé d'affaires.

Barcelone. — On lit dans le *Phare des Pyrénées*, du 27:

« L'aspect si menaçant que l'émeute avait pris à Barcelone a disparu heureusement le 23. A cette date les autorités légitimes avaient repris l'exercice de leurs fonctions; la junte se voyait réduite à la nullité par l'absence de son président, et de plusieurs membres qui étaient partis pour Madrid, convaincus qu'ils ne trouvaient pas de sympathies dans la Catalogne. Le général Arbuthnot et le brigadier Prim ont fait publier les proclamations qu'ils adressent aux Barcelonais. Celle du premier est une justification de sa conduite. Prim déclare que les opinions sont libres; mais que les actions doivent être toujours subordonnées aux prescriptions de la loi. On attendait à Barcelone des renforts de troupes. Le général Arbuthnot a envoyé au Gouvernement sa démission. Barcelone était tranquille le 24. »

ORIENT. — *De la frontière de Servie*, 17 août. — Le baron de Lieven a complètement réussi dans sa seconde mission. L'influence de la Russie est maintenant prépondérante dans les affaires de la Servie. Il n'est pas étonnant que le baron soit parvenu à ce résultat, les Serviens se sont aperçus que les promesses des autres diplomates n'étaient que vaines paroles, tandis que la Russie savait agir au moment décisif. On se moque surtout de M. Kodrika, consul de France. Ce consul avait formé le projet de se rendre à l'assemblée des notables, qui devait avoir lieu à Kragujewatz. Déjà sa voiture, attelée de huit chevaux, était prête, lorsque M. de Lieven, que sa présence aurait probablement gêné, sut si bien prendre ses mesures, que M. Kodrika, après avoir été forcé de faire un détour, arriva à Kragujewatz au moment où l'assemblée venait de se dissoudre.

On annonce que de nouveaux troubles ont éclaté dans la Bosnie. Les rajas ont levé l'étendard de la révolte.

(*Gazette universelle allemande.*)

ALLEMAGNE. — *Dresde*, 23 août. — On assure que M. de Lindenau a pris la ferme résolution de se retirer des affaires, et qu'il a donné sa démission comme ministre d'État. Il se propose, dit-on, de faire un voyage en Italie et en France. (*Gazette de Magdebourg.*)

ÉGYPTE. — On écrit de Jérusalem, 30 juillet, à la *Gazette d'Augsbourg*:

« La construction de l'église protestante avance lentement, parce que les musulmans suscitent tous les obstacles imaginables aux ouvriers. Récemment un médecin anglais a été insulté par des soldats turcs. Le consul britannique à Beyrout, instruit de ce fait, s'est hâté d'envoyer un officier supérieur pour exiger la réparation de cette offense. Le consul de France ayant arboré le drapeau français sur les murs de Jérusalem, la populace musulmane a attaqué son hôtel, et se serait portée aux plus scandaleux excès si on ne lui avait livré le drapeau, qu'elle a aussitôt mis en pièces. Depuis ce moment, on a établi un poste devant l'hôtel du consulat de France pour protéger le consul. »

Le *Times* rapporte le fait qui précède sous la rubrique: *Beyrout*, 3 août. D'après la version du *Times*, l'hôtel du consulat aurait été attaqué; des coups de fusil auraient été échangés, et plusieurs personnes blessées.

PORTUGAL. — On écrit de Lisbonne au *Globe* anglais:

Le ministre des finances se livre toujours au ruineux système des emprunts. Il a contracté un nouvel emprunt de 300 contes sur les revenus de la dîme. Le *Diario do Governo* appelle l'attention du Pouvoir sur une circulaire adressée par des anonymes aux fabricants. Dans cette circulaire on les invite à tenir quinze jours leurs établissements fermés; c'est, dit-on, le meilleur moyen de renverser le Gouvernement et de neutraliser les efforts tentés pour conclure un traité de commerce avec l'Angleterre. Ce projet de traité est réprouvé aussi bien que le voyage du duc de Palmella. — La perspective de la vendange était très belle, surtout pour les vins blancs. Ils seront très goûtés en Angleterre si le traité réussit.

INTÉRIEUR.

On écrit d'Eu, 28 août:

« Vers trois heures, LL. MM., accompagnées de la reine des Belges, sont allées faire une promenade en voiture à Mers et au Tréport.

» Au moment où, en allant de Mers au Tréport, elles passaient sur le pont de l'écluse d'Assas, une salve d'artillerie a effrayé les chevaux. Trois des chevaux de devant se sont cabrés, ont brisé leurs harnais et se sont jetés dans le canal. Le postillon de devant était sauté en bas de son cheval, et le postillon de derrière a retenu vigoureusement les autres chevaux.

» LL. MM. ont mis pied à terre et ont continué de marcher jusqu'à la batterie des canonniers du Tréport, entourées de toute la population, qui les a accompagnées au milieu des acclamations les plus vives et des cris redoublés de *vive le Roi!*

» LL. MM. sont ensuite remontées en voiture et sont rentrées au château vers 5 heures. »

— On écrit de Saint-Brieuc, 28 août, au *Messager*:

« LL. AA. RR. Mgr le duc et Mme la duchesse de Nemours sont arrivées ici le 26, à sept heures du soir. LL. AA. RR. ont été reçues par M. le maire, entouré du corps municipal et d'une foule immense impatiente de saluer de ses acclamations les enfants du roi.

» M. le duc de Nemours a fait son entrée à cheval, et la princesse dans une calèche découverte. »

Faits divers.

On lit dans le *Journal du Havre*, du 29:

« *Entrevue du roi des Français et de la reine d'Angleterre.* — Il faut reconnaître que jusqu'ici toutes les probabilités sont en faveur de la réalisation de cette entrevue, qui sera, sans contredit, un des faits les plus remarquables de notre époque. Sur l'ordre de S. M., le commissaire général de la marine, au Havre, s'est occupé de l'affrètement d'un bateau à vapeur de dimensions maniables et propre à l'échouage. Ce bateau (il est question du *Courrier*) pourrait entrer dans le Tréport, ce qui est interdit aux grands bâtiments, et offrirait la facilité d'un embarquement de plein-pied.

» On sait encore que le roi a donné des ordres pour faire venir de Paris divers objets du mobilier de la couronne destinés à une représentation extraordinaire au château d'Eu.

» Enfin, nous apprenons ce matin même que les administrateurs des théâtres royaux ont reçu hier l'ordre de faire partir pour la résidence royale les musiciens attachés à leurs orchestres.

» Ces préparatifs peuvent, sans aucun doute, avoir un autre objet que la réception de la reine d'Angleterre; mais, en les rapprochant de la nouvelle affirmée par les journaux anglais, on avouera qu'ils rendent de plus en plus vraisemblable la prochaine solennité dont nos côtes doivent être le théâtre. »

— On lit dans le *Standard*:

« Les journaux du matin disent que la reine visitera Weymouth et Plymouth, puis que le yacht royal se dirigera vers Cherbourg. La reine et le prince Albert débarqueront au Tréport, où les recevra le roi Louis-Philippe, et le roi des Français conduira ses illustres hôtes au château d'Eu. Les souverains d'Angleterre et de France, avec une suite très brillante, se rendront à Paris et à Versailles. Déjà des préparatifs magnifiques se font pour une fête somptueuse dans la galerie des glaces. »

— Lundi dernier s'est faite à Versailles l'inauguration de la statue de l'abbé de l'Épée, fondateur de l'institution des Sourds-Muets. Le préfet de Versailles et toutes les autorités municipales assistaient à cette solennité. L'abbé de l'Épée est représenté en grand costume ecclésiastique, tenant de la main gauche une tablette sur laquelle il écrit.

Le piédestal est décoré de trois bas-reliefs représentant, savoir: ceux des côtés, deux femmes, élèves de l'abbé de l'Épée, dans l'attitude de l'adoration; et celui de face, le tombeau et un groupe de jeunes sourds-muets qui rendent hommage à la mémoire de l'abbé de l'Épée.

L'abbé de l'Épée naquit à Versailles, le 25 novembre 1712; il était fils d'un architecte. Il embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, qu'il fut obligé de quitter ensuite pour quelque temps pour le refus de signer le formulaire. Il suivit alors le barreau, et se fit même recevoir avocat à Paris. Mais l'évêque de Troyes l'attira dans son diocèse, lui conféra la prêtrise et le fit chanoine de cette ville.

L'abbé de l'Épée mourut le 23 décembre 1789, dans sa 78e année. Ce n'est qu'en 1791 que l'établissement actuel des sourds et muets fut fondé par l'Assemblée constituante.

— L'Académie de Besançon, dans sa séance du 24 août 1844, décernera un prix de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question: *Comparer les rapports actuels des domestiques et des maîtres avec ce qu'ils étaient avant la Révolution, et indiquer les moyens d'améliorer ces rapports.*

— Le tribunal de commerce est saisi d'une demande formée contre le directeur de l'Opéra par M. Fournié Saint-Amant, qui réclame la restitution du prix d'une stalle de parterre, et 20 francs de dommages-intérêts pour substitution faite de M. Marié à M. Duprez, annoncé sur l'affiche le dimanche 20 août, lors d'une représentation de *Robert-le-*

Beaugency, qui lui répondait de l'entre-sol du marchand de vin. Beaugency était devenu si gras, que les mêmes médecins qui l'avaient condamné au apparavant l'obligeaient maintenant, pour un peu maigrir, à se livrer à ce fatigant exercice. Adeline était obligée alors de fermer son piano pour écouter patiemment ce charivari d'enfer. Et le pauvre marquis écoutait aussi, dans l'impossibilité de goûter le moindre sommeil; et Mme de Neuvilette tempêtait à haute voix comme second-dessus au milieu de la confusion.

Chaque jour c'était un nouveau tumulte.

Froissart, qui avait connu le monde industriel en entrant dans le bourbier de l'industrie, hantait aujourd'hui la fourmilière des artistes, non pas sans talent, mais sans mœurs, sans caractère, sans travail, sans réputation, sans habit et souvent sans logement. C'étaient des acteurs qui avaient eu des succès en Russie, des peintres demandés par le roi de Lahore, des sculpteurs de l'école de Lacervoise, c'est-à-dire qui ne sculptaient jamais; des musiciens destinés à faire une révolution dans leur art: du haut de la mansarde de Froissart, ils crachaient sur l'Académie, sur le conservatoire, sur le Théâtre-Fran-

tre en actions ma femme qui est belle, spirituelle, gracieuse, et qui existe.

— Votre femme! votre femme! entendait-on crier madame de Neuvilette.

— Moi! Monsieur, disait Adeline d'une voix pleine de larmes et de noblesse. Moi!

— Oui! toi! la plus belle des mines d'or, le capital le plus sûr. C'est une idée! Je refais ma fortune aussi infailliblement que je te le dis: chaque action sera de mille francs: l'opération comptera cent actions: total, cent mille francs. Est-ce que tu ne vaux pas cent mille francs comme un sou?

— Ivrogne! Taisez-vous! vous vendriez votre femme cent mille francs? Vous!

— Trouvez-vous que ce n'est pas assez, maman Chouette?

— Mais il y a des lois, il y a des juges, il y a des échafauds!

Sans faire attention à l'explosion de sa belle-mère, Froissart reprit:

— Il n'est pas un de mes amis qui ne voudra prendre une action.

— Mais c'est infâme, Monsieur, ce que vous dites là!

Le duc reconnut la voix d'Adeline. Il monta aussitôt l'escalier avec

— Canaille, vous ne valez pas le soufflet d'un gant à 18 sous.

La pantoufle du marquis, dédaigneusement lancée, alla frapper Froissart au visage.

Il faut croire que le vieux marquis de Neuvilette mit tant de noblesse dans son insulte, que Froissart sauta sur une cravache posée sur le piano de sa femme, et s'abandonna à la plus ignominieuse vengeance contre son beau-père.

Terrible jusqu'alors, la scène prit à ce moment un caractère si alarmant, que le duc de Villa-Réal, ne se contenant plus, s'élança, suivi de ses gens, dans l'escalier de la mansarde ébranlée par les cris. A l'instant même il vit plutôt tomber que descendre trois personnes pâles et pleines de terreur. — Sauvez-nous! sauvez-nous! crièrent-elles en se précipitant dans son appartement; au nom du ciel! sauvez-nous! Le duc de Villa-Réal ferma aussitôt sa porte et dit à Adeline: — Madame, rassurez-vous; vous ne courez plus aucun danger; vous êtes chez moi, et personne!... Mais Adeline s'était évanouie. Pendant qu'il lui faisait respirer des sels, il appelait, il sonnait ses domestiques qui accouraient, et il leur commandait de donner tous les soins à M. de Neuvilette

...pable. L'affaire a été remise à quinzaine. M. Schayé plaidera pour le plaignant; Me Durmont pour le directeur.

— On écrit, le 23, de Salamanque au *Castellano :*

« Il y a deux jours que, dans le beau couvent de Saint-Dominique, on a découvert une momie en soulevant une pierre destinée aux travaux de la prison. A cette nouvelle la foule est accourue, elle s'est précipitée sur le corps, auquel elle a arraché ses vêtements, et, sans l'intervention de l'alcade et de la force armée, elle eût mis certainement la momie en pièces pour en faire des reliques. Ce corps a été reconnu pour être celui d'Ignace Brizuela, natif de Berlanga, dans le diocèse de Siguenza, lequel prit l'habit dans ce couvent en 1582, devint archevêque de Cambrai et évêque de Ségovie, conseiller de Philippe IV et président de Flandres, et mourut à Madrid en 1629, à l'âge de 72 ans. Le vénérable prélat restera exposé huit jours en costume épiscopal. »

— Nous livrons à l'appréciation des gens honnêtes le fait révélé dans la lettre suivante, publiée par le *Constitutionnel* sur la demande de son auteur, qui en avait réclamé vainement la publication dans le journal l'*Univers et l'Union catholique* :

A Monsieur le rédacteur de l'*Univers et l'Union catholique*.

Paris, 24 août 1843.

Monsieur,

Dans votre numéro de ce jour, vous dites, p. 2, col. 2, lig. 11 : « On sait le mot de Calvin : Quant aux Jésuites, dit-il, qui se montrent nos plus grands obstacles, il faut *les tuer*, ou, si l'on y trouve trop de difficulté, *les chasser* ou du moins *les accabler de mensonges et de calomnies.* » En note, vous donnez la même phrase en latin et vous indiquez : « Calvin, apud. Becan, t. 1, opusc. 17, aphor. 15, *De modo propagandi calvinismum* », comme l'endroit des écrits de Calvin d'où serait tirée votre citation. J'ignore, Monsieur, la source de l'erreur où vous êtes tombé, mais l'erreur est positive. Il n'existe dans les Opuscules, ni dans aucun autre écrit de Calvin, de traité ni d'aphorisme *de modo propagandi calvinismum*. Le mot *calvinisme* ne s'est jamais trouvé sous la plume de Calvin ; c'est après lui que cette dénomination a été employée. Il est de fait que Calvin, mort en 1564, s'est fort peu occupé des Jésuites, dont l'ordre a été constitué en 1540, par le pape Paul III, et qui n'ont guère acquis de puissance qu'à la fin du XVIe siècle, et surtout dans le XVIIe, long-temps après la mort de Calvin. Je ne trouve, dans les abondants *index* des œuvres du réformateur, qu'une seule mention des Jésuites, savoir ; au parag. 2, chap. 3, liv. 3 de ses *Institutions*, où il se borne à réfuter leur doctrine sur la pénitence. Il vous est facile, Monsieur le rédacteur, de vérifier mes allégations, et j'attends de votre justice l'insertion de ces lignes dans votre journal.

Votre très humble serviteur,

FRED. MONOD,

Pasteur de l'Eglise réformée de Paris.

Faits de subversion sociale.

Hier, une femme, âgée de 45 ans environ, malade et pouvant à peine se soutenir, sortait de l'hôpital de la Pitié, et se dirigeait du côté de la barrière Fontainebleau; son état de faiblesse et d'abattement fut remarqué de plusieurs personnes, parmi lesquelles une femme, s'intéressant plus vivement que les autres à cette malheureuse, s'approcha d'elle et lui offrit l'appui de son bras. La pauvre malade accepta cette offre avec une vive satisfaction, et remit à celle qui voulait bien l'assister un cabas qu'elle avait de la peine à porter. Bientôt une conversation s'engage entre ces deux femmes ; la malade raconte qu'elle était domestique, mais que la maladie l'ayant forcée d'entrer à l'hôpital, d'où le médecin venait de la renvoyer, faute de place, et ses maîtres ayant fait banqueroute dans l'intervalle, elle se trouvait réduite, en ce moment, à implorer la pitié de quelques personnes qu'elle connaissait à la barrière de Fontainebleau. — Cessez de vous inquiéter, lui répond son obligeante compagne ; je m'estime heureuse de vous rendre service ; et je m'en vais, dès ce moment, vous louer un cabinet garni.

Arrivées à la barrière, elles entrèrent chez M. Lacroix, marchand de vins. La malade s'assit, pendant que l'autre sortit pour aller soi-disant à la recherche d'un garni. Comme elle tardait à revenir, la pauvre malade commença à concevoir des craintes, d'autant mieux qu'elle s'aperçut de la disparition de son cabas, où se trouvaient quelques hardes, dont les sœurs de la charité lui avaient fait cadeau. Deux jeunes ouvriers, qui se trouvaient là, touchés du récit qu'elle leur fit de sa misère, se mirent à la recherche de la voleuse, qu'ils rencontrèrent bientôt essayant de vendre le cabas et ce qui était dedans. Ils voulurent le lui reprendre; mais, pour l'obtenir, ils furent forcés de recourir à l'intervention du commissaire de police.

— Aujourd'hui, vers 5 heures du soir, une femme d'un certain âge est tombée d'inanition sur le Pont-Neuf. La foule s'est aussitôt assemblée autour d'elle, et il s'est écoulé une bonne demi-heure avant qu'un sergent de ville vînt la relever. Revenue à elle, cette malheureuse a raconté que le propriétaire du garni où elle demeurait l'avait mise à la porte depuis trois jours, et que pendant tous ces trois jours elle n'avait rien mangé. Elle avait seulement pris une grande quantité d'eau qu'elle rendait au moment où elle est tombée. Elle a demandé elle-même à être conduite au poste, où le sergent de ville a été obligé de l'emporter avec l'aide d'un homme en blouse. Ce fait, qui se reproduit assez souvent dans Paris, n'a pas besoin de commentaires.

— On écrit d'Edinge (Bade) à la *Gazette du soir* de Manheim :

Le 16 de ce mois, un gentilhomme, mécontent de la manière dont son cocher avait mené sa voiture, lui donna, en arrivant, un soufflet. Le cocher sortit d'abord sans dire mot ; mais, ne pouvant probablement pas supporter l'affront, il retourne sur ses pas, et rend à son maître ce qu'il venait de recevoir de lui. Ce dernier prend un fusil, ajuste son serviteur et l'étend raide mort.

— *Suicide.* — Hier soir, sur les neuf heures, un jeune homme âgé de 19 ans, Auguste M..., appartenant à une excellente famille, s'est jeté du cinquième étage d'une maison de la rue du faubourg Saint-Jacques. En tombant il s'est brisé la tête. On attribue cet acte de désespoir au chagrin qu'il avait éprouvé de vifs reproches que sa famille lui avait adressés le matin sur son peu de goût pour le travail.

— On lit dans le *Censeur de Lyon*, des 28 et 29 :

« Une ouvrière ourdisseuse, agée de 22 ans, habitant la rue de Thou, étant depuis quelque temps malade, se présenta, dit-on, trois fois à l'hôpital dans la journée de samedi, sans pouvoir s'y faire admettre. Elle rentra le soir chez elle désespérée, monta sur une chaise et se jeta par une fenêtre d'un troisième étage. Elle a eu la tête fracassée et est morte sur le coup. »

TRIBUNAUX.

d'instruction. On pleure les frères qui ont succombé en défendant la bonne cause, et dont le souvenir se perpétue, que par le sang qui teint la bannière du communisme. On décerne enfin à M. Cabet une *apothéose délirante*.

Pibroc, propriétaire, dit que Dufaur lui a proposé de signer une pétition pour la réforme, et qu'il a refusé ; que le même Dufaur lui a proposé de l'abonner au *Populaire*, et qu'il a refusé encore. Dufaur lui a dit que les ouvriers se plaignaient, qu'il y aurait du bruit, et que si le Gouvernement était changé, on leur donnerait à eux des emplois. Quel Gouvernement vous faut-il donc ? lui aurait répondu le témoin. La république, aurait dit Dufaur, et *tu seras le premier servi.*

Même déposition d'un sieur Vidal. Suivant les deux témoins, Dufaur passe dans son pays natal pour avoir l'esprit faible. Il nie tout, et ne se rappelle rien.

COUR ROYALE D'ALGER. — *Assassinat suivi de vol. — Condamnation à mort.* — La cour royale a prononcé, le 19 août, un arrêt dans l'affaire Mohamed-ben-Hamet.

Le 27 mars, une fille publique, demeurant rue des Pyramides, à Alger, sa domestique et le fils de cette dernière, furent trouvés étranglés. Quelques jours après, des effets mobiliers appartenant aux victimes furent découverts chez Mohamed. Une clef, confondue avec ses effets, ouvrit aisément la maison théâtre de l'attentat. Il fut établi que Mohame avait eu des rapports avec une des femmes assassinées, et que des Kabyles avaient dû passer chez elle la nuit du crime.

Mohamed nie ses relations avec la fille Mimi. Il prétend avoir reçu les objets mobiliers d'un nommé Farhel, aujourd'hui en fuite.

La cour, après une délibération de trois heures, condamne Mohamed à la peine de mort. Pourquoi me condamner pour un autre ? a-t-il dit en conservant l'impassibilité qu'il n'avait cessé de montrer pendant les débats.

— Les condamnations capitales se succèdent avec une triste rapidité dans nos cours d'assises. Celle de la Haute-Loire vient de condamner à mort la femme Ponchon et son amant, convaincus d'avoir empoisonner le mari de cette femme. Celle du Puy-de-Dôme a prononcé la même peine contre Jean Jenerot, déclaré coupable d'assassinat sur la personne de sa femme. Enfin; celle de l'Eure a frappé de la même condamnation Jacques Potel, qui a tué son beau-frère, Bazile Haize, de deux coups de fusil.

VARIÉTÉS.

AVENIR DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE.

(Deuxième article.)

A nos législateurs un domaine immense est ouvert. Parlerons-nous d'abord de la sphère la plus vaste que la législation puisse embrasser, du *droit inter-national ?* Ici, le défaut d'association entre les puissances fait naître à l'état de paix la diplomatie, c'est-à-dire trop souvent le mensonge et la ruse, les conventions secrètes, les conciliabules, dont on exclut les intéressés ; à l'état de guerre la dévastation, l'incendie sur terre ; sur mer, des luttes plus tristes encore, la destruction du commerce, le corsaire prêtant aux marines royales un appui que la civilisation moderne devrait repousser.

Associer toutes les nations du globe, cette conception n'est pas immédiatement réalisable ; la civilisation et la barbarie, qui se partagent la terre, sont naturellement hostiles l'une pour l'autre; partout où elles se rencontrent naît la guerre ; elle naît en Asie au contact du Circassien et du Russe, de l'Anglais et de l'Afghan, de l'Anglais et du Chinois; au nord de l'Afrique, la civilisation, la barbarie, se rencontrent sous les traits du Français et de l'Arabe : elles se reconnaissent et se défient.

Si la barbarie et la civilisation se montrent encore antipathiques ; si les peuples qu'elles divisent ne sont destinés à se rallier que dans une forme sociale supérieure à toutes deux, entre les nations européennes, du moins, la guerre a cessé depuis long-temps. Qu'elles s'unissent ; que l'association préalable, franche et sans réserve de la France et de l'Allemagne, neutralise chez l'Angleterre et la Russie des pensées ambitieuses; qu'un congrès permanent réalise ce conseil des amphictyons que l'empereur, à Sainte-Hélène, désignait comme le régulateur à venir des intérêts européens ; que l'Europe adopte un seul poids, une seule mesure; que les monnaies, distinguées seulement par l'emblème des nationalités, soient unitaires quant aux poids, aux divisions et au titre; que les unions douanières se généralisent et s'étendent. Comparons nos codes : qu'ils se rapprochent les uns des autres en se rapprochant tous de la perfection, et qu'un jour les arrêts prononcés par une magistrature européenne puissent devenir obligatoires en tout pays civilisé. Rendons la naturalisation facile. Un jour les intérêts des peuples occidentaux, croisés, entrelacés par mille nœuds, rendront la guerre impossible entre eux. Avant ce jour, purgeons la guerre de ses plus grands excès; que, sur mer comme sur terre, le sort des nations soit remis à des forces militaires organisées régulièrement; plus de lettres de marque ni de représailles. Sortant de la barbarie, sans armées navales, les Etats pouvaient, il y a quelques siècles, appeler à leur aide les pêcheurs et les armateurs des côtes. Ainsi l'armée de terre se complétait par des compagnies franches, des volontaires et des routiers. Mais à l'avenir, nous l'espérons, la législation des prises ne sera pas appliquée : la marine marchande de l'étranger, ces flottes qui relient les continents, on cessera de les montrer comme une proie légitime au corsaire, à la piraterie patentée.

Dans la sphère un peu plus restreinte de la *politique intérieure*, nous voulons dire du Gouvernement de chaque nation, organiser, c'est assurer à chaque homme sa participation aux actes publics de l'Etat dont il est membre, c'est éclairer toutes les parties de la nation, leur ouvrir progressivement l'exercice de leurs droits, à mesure qu'on a constaté leurs lumières et leur intérêt à l'ordre public.

L'administration, c'est-à-dire la part d'influence confiée au pouvoir exécutif, nous montre, dans l'ordre matériel, la création des valeurs : mines, agriculture, chasse, pêche, c'est-à-dire la terre à

bat; sachez comprendre que la plus vive de nos passions trouvera toujours des issues, et que ses dégagements seront d'autant plus funestes qu'elle sera plus fortement comprimée.

L'administration, par l'établissement de l'Université, des corps savants, des bibliothèques publiques, par la direction qu'elle donne aux arts, s'occupe aussi des besoins de l'intelligence : caractère pratique donné à l'enseignement, colléges initiant moins d'enfants à la langue de Socrate, à l'art de faire de mauvais vers dans celle de Virgile, beaucoup plus à l'agriculture, à l'industrie, aux arts, tel doit être, en cette branche, le programme du législateur. Qu'il introduise dans l'enseignement la liberté, non pas celle qui deviendrait un monopole au profit d'idées rétrogrades, mais celle qui permet à toutes les méthodes utiles de se produire et d'être essayées.

Nous avons parlé du droit administratif, de cette législation dont les applications relèvent du conseil municipal, du conseil de préfecture, du conseil-d'Etat. Parlerons-nous du droit civil qui régit la famille et la propriété ? En ce qui touche l'état des personnes, la législation sera prudente, parce qu'elle ne doit pas devancer les mœurs, mais préparer les améliorations, les enregistrer quand déjà elles possèdent l'assentiment public. Extirper l'indigence, c'est affranchir les personnes; c'est introduire liberté, dignité dans les relations. S'il s'agit des biens, laissant au propriétaire toute liberté, la loi doit encourager l'association actionnaire du capital, du travail et du talent. Cette association, qui peut régénérer la société tout entière, conservera les richesses que dissipe le morcellement agricole et industriel, en créera de nouvelles. On ne verra plus, comme aujourd'hui, la misère générale entraver, fausser, désorganiser les relations d'amour et de famille; le prolétaire qui veut aimer ses enfants ne sera plus sollicité par son indigence à ne voir en eux que des charges accablantes ; de légitimes unions ne seront plus refusées à l'homme, à la jeune fille, qui ne sont riches que d'illusions et de cœur.

Organiser le *droit commercial*, est une tâche des plus difficiles ; les manœuvres et les ruses commerciales sont une énigme que Napoléon ne devina pas. *On ne connaît rien au commerce.* Tel fut son dernier mot sur la classe des agioteurs.

Cependant, la science sociale a fait des progrès depuis l'Empire ; elle sait aujourd'hui que ce n'est pas en remaniant la législation des faillites, comme on l'a fait depuis 1830, qu'on préviendra les désastres commerciaux. Appeler à des fonctions plus utiles pour la société, des agents surabondants et parasites; aboucher aussi directement que possible le fabricant avec le consommateur; remplacer la propriété intermédiaire du marchand qui spécule et se ruine par le système de la commission largement étendu : voilà ce que la loi doit se proposer. Avant tout, il faut répandre de la clarté dans le dédale commercial, entourer de la publicité la plus grande la production et les demandes, le roulage et le courtage, faire connaître à chaque denrée ses débouchés, pour que le navire commercial n'aille pas s'échouer à l'aveugle sur des rochers cachés sous l'onde.

Nous venons d'énumérer presque toutes les régions ouvertes à l'influence du législateur; la procédure et la pénalité nous restent. Ce cercle est le plus restreint de tous ; il faut travailler à le rétrécir encore. La procédure n'est faite que pour des malheurs, des accidents sociaux produits par les vices des institutions politiques, administratives, civiles ou commerciales, aussi souvent que les maladies du corps humain proviennent d'un mauvais régime. Le progrès porté dans les autres parties de la législation réduira l'influence de la procédure et du droit criminel ; en même temps un progrès spécial les simplifiera; la procédure, qui conserve encore un style et des formalités empruntées aux procureurs du Châtelet, doit tendre à se détacher de ces traditions pour se rapprocher de la logique, des formes simples, arbitrales. La pénalité doit se considérer comme un système médical, guérir les criminels, en former des hommes utiles, au lieu d'exercer sur leurs personnes des rigueurs sans limite et sans but. Ainsi, l'organisation doit embrasser toutes les parties de la loi; mais par quel point commencera-t-elle son œuvre ? Aux douleurs les plus vives et les plus générales sont dus les premiers secours. Ceux qui souffrent le plus, en France, ce sont les prolétaires des campagnes et des villes; ce qu'il faut organiser d'abord, c'est le travail.

Convient-il à des législateurs qui passent de la répression inintelligente à l'organisation des droits naturels, de laisser la majorité de la nation française en dehors, non pas des jouissances du luxe, mais de la satisfaction des premiers besoins de la vie ? doivent-ils condamner tant de familles à se soutenir, par des efforts pénibles et souvent impuissants, au-dessus de la mendicité, du vagabondage, du crime? Le bien-être de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, voilà le premier but que le législateur doit se proposer en ces jours de calme où le peuple souffre en silence. Certes, il serait odieux de se faire de sa résignation présente un motif pour l'oublier.

Il est peu digne des hommes d'Etat, qui devraient ici-bas représenter la Providence, de n'accorder aux misères sociales qu'une sympathie arrachée par les agitations politiques. Il n'est pas honorable pour l'Angleterre d'aviser aux besoins de l'Irlande alors seulement que l'Irlande se rassemble avec une tranquillité pleine de menace; de comprendre que le pain manque à Manchester, alors seulement que les ateliers sont déserts et les machines brisées. Faisons le bien sans avoir la main forcée : le soulagement de la classe pauvre est, en France, un problème actuel et d'urgence.

Pour le résoudre il ne s'agit pas de répartir le sol, de faire passer dans les faits des théories communistes, égalitaires; ce que demandent les vrais amis du peuple, ce n'est pas que la société revienne sur le partage du territoire; c'est que l'ouvrier, le cultivateur puisse

Plus injustes et plus inconséquents aujourd'hui, nous ne reconnaissons pas le droit au travail, ou du moins nous n'avons pas créé d'institutions qui le réalisent, et nous punissons le pauvre parce qu'il mendie; nous le punissons parce qu'il n'a pas de domicile; nous le punissons parce que notre pénalité le confine dans une résidence où il ne peut pas exercer son métier ni gagner sa vie, et que la faim le pousse à en sortir. En un mot, et sous toutes les formes, nous le punissons parce qu'il est pauvre.

A cet égard, l'ancien régime peut donner à notre époque plus d'une leçon. En 1776, le droit au travail n'était pas méconnu ni contesté. Turgot, dictant à Louis XVI l'abolition des jurandes et maîtrises, mettait ces paroles dans la bouche du souverain :

« Nous devons à tous nos sujets de leur assurer la jouissance » pleine et entière de leurs droits; nous devons surtout cette pro- » tection à cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que leur » travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit » d'employer dans toute leur étendue les seules ressources qu'ils » aient pour subsister...

» Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant né- » cessaire la ressource du travail, a fait du *droit de travailler* la » propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la » plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. »

Quels progrès avons-nous faits depuis cette époque? Avons-nous garanti, par des institutions, cette propriété que le dix-huitième siècle déclarait primitive et sacrée? Lui avons-nous soumis les faits? Nullement. Une concurrence anarchique et réductive du salaire enlève le travail à l'homme du peuple. Trop souvent se renouvelle un fait que nous lisons dans le *Moniteur* du 27 septembre 1818 :

« Le nombre des vendangeurs qui affluent dans les environs de » Dijon est tel, qu'à l'ouverture de la vendange leurs journées ne » se sont pas élevées à plus de deux sous. Ceux qui n'étaient pas » employés offraient leur travail pour leur nourriture seulement; » d'autres demandaient l'aumône. »

Loin de faire passer dans la pratique le droit au travail, nos législateurs, moins libéraux, moins avancés que l'ancienne monarchie française, n'osent plus reconnaître ce droit, même en théorie, par une formule explicite et nette.

Admettre le principe du droit au travail, plus fécond et plus réalisable aujourd'hui que celui de la souveraineté du peuple; organiser le travail en créant des centres agricoles et manufacturiers qui, par attrait et sans violence, dégagent d'un encombrement dangereux la population des grandes villes : telles sont les premières obligations d'une loi qui se donnerait pour mission d'organiser, d'associer aux intérêts collectifs les impulsions natives de l'homme.

Cette législation vivifiante, reflet de celle de Dieu, supprimerait par degrés les cas d'application de la loi répressive; elle laisserait dormir dans le fourreau de l'exécuteur un glaive inutile, et, par une conquête pacifique, porterait dans les pays du globe la gloire et l'influence du nom français.

VICTOR HENNEQUIN.

ERRATA. — Le compte-rendu de la dernière séance de l'Académie des sciences, dans notre numéro d'avant-hier, contient deux fautes d'impression qu'il importe de rectifier. — Au premier des paragraphes compris sous le titre : *Physiologie et médecine*, au lieu de « l'*homopsis vorax* longue; » *lisez* : « l'*hemopsis vorax*, sangsue qui, etc. » — Au quatrième paragraphe de la même catégorie de faits, *lisez* : « M. le docteur Barthez » au lieu de Burther.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 29 août 1843.*

SINTZ, menuisier en fauteuils, rue des Tournelles, 47; juge-com., M. Dubois, syndic-prov.; M. *Battarel*, rue Cléry, 9.

PICAMALOT aîné, commissaire en rouenneries, rue Saint-Martin, 173; juge-com., M. Lamaille; syndic-prov., *M. Moncim*, rue Feydau.

BOURSE DU 28 AOUT.

La hausse d'hier s'est plutôt ralentie sur les fonds français. Le prix du report n'a guère varié, il en a été cependant fait un petit nombre à 22 1/2.

Les fonds portugais, venus en grande hausse de Londres, ont déterminé une certaine demande sur ces valeurs aujourd'hui.

Au comptant. Jouissance des 4 canaux, 133 75. Oblig. de Sambre à l'Oise, 1,010. Seyssel, 800, 850. Zinc, Vieille-Montagne, 3,675, 3,600, 3,700. Lin Maberly, 377 50 Obl. Grand'Combe, 1,095. Mines, id., 1375. ex-div.

Fin courant. Emp. Belge de 1840, 107 1/2.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt.	122 95	122 95	122 85	122 85	123 »
— fin cour.	122 90	122 95	122 85	122 90	122 95
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	81 45	81 45	81 35	81 35	81 45
— fin cour.	81 50	81 50	81 35	81 40	81 50
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 45. à 4 heures, 81 40 demandé.
4 0/0	» »	» »	» »	Bons du Tr..... 3 1/4 à 4 m.
O. de la Ville	1317 50	» »	» »	
Banque de Fr.	3285 »	3282 50	B. 2 50	Pièces de 20 et 40 fr.
C. Laf. de 5000.	5085 »	» »	» »	Agio, 9 à 9 10 le mille.
— de 1000.	1110 »	1107 50	B. 2 50	
Caisse Hypoth.	765 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1280 »	» »	H. 5 »	
Chemins de Fer.				
St-Germain	797 50	» »	B. 12 50	
Vers. R. Dr.	276 25	» »	B. 3 75	Vers. r. dr. F. c. 275.
do R. G.	106 25	» »	» »	
Orléans	670 »	» »	» »	Orléans, » 671 25 670.
Strasb. à Bâle.	192 50	191 25	B. 2 50	Strasbourg. » 192 50.
Rouen.	713 75	720 »	H. 5 »	Rouen. » 717 50 723 75.
Havre.	538 75	» »	» »	
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	» »	» »	Londres, 28 août.
— Portugais.	42 3/4	43 »	H. 3/4	Consol. 94 1/4 3/8.
Esp. D. active.	28 »	» »	H. 1/4 »	Esp. actif. 26.
5 0/0 Naples.	107 »	» »	» »	Portug. 43 1/4.
— Romain.	105 3/8	105 1/2	H. 1/4 »	Brésiliens. 74 1/2.
Obl. Piémont.	1200 »	» »	» »	Mexicains. 36 3/4.
Emp. d'Haïti.	» »	» »	» »	

Spectacles du 28 août.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles de Saint-Cyr.
OPÉRA-COMIQUE. — La Part du diable. — Joconde.
VAUDEVILLE. — (Au bénéfice des Incendiés du Gymnase enfantin). Trop heureuse. — Le Château de ma nièce. — Mme Barbe-Bleue. — Lucrèce à Poitiers. — Intermède.
GYMNASE. — Francesca. — Deux Sœurs. — Baiser. — Antonine.
VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Les Nouvelles. — Les Lutins de Bretagne. — Les Contrebandiers.

BULLETIN AGRICOLE.

La moisson des céréales est terminée; il y a long temps que la France n'avait eu une moisson aussi laborieuse. Les paysans ne se souviennent pas d'avoir vu un temps plus défavorable à la rentrée des grains depuis 1816, de désastreuse mémoire. Il y a eu cependant cette année des intervalles de beau temps dont on a pu profiter partout où les bras n'ont pas manqué. Jamais les bandes de moissonneurs à la sape, venus de la Belgique, et de faucheurs ou faucilleurs, venus de la Bourgogne, n'ont rendu de si grands services aux pays de grande culture compris dans le rayon d'approvisionnement de Paris. On peut dire que sans eux la dernière moisson était impossible.

Mais, partout où ce renfort a manqué, les travailleurs agricoles se sont trouvés en nombre insuffisant pour enlever la moisson avec la rapidité que les circonstances atmosphériques rendaient nécessaires.

La jeunesse des campagnes, dont l'activité aurait concouru si puissamment cette année à assurer les subsistances de la nation, où est-elle? Dans les camps, dans les casernes, qui la rendront aux campagnes, dégoûtée du travail, démoralisée par la vie de garnison, pourrie de vices et de maladies honteuses. Tels sont les fruits amers de la paix armée, pire que la guerre; car, dans la guerre, il se développe de mâles vertus, de grands talents, de nobles caractères, sorte de compensation aux crimes de la guerre. Dans les garnisons, rien ne se développe que le vice.

Je sers, disait Paul Courrier, c'est vrai; mais à quoi?

Un militaire sortant des cuirassiers, à qui l'on offrait du travail dans une exploitation rurale, répondait : Il y a huit ans que je suis à cheval, la terre est bien bas pour me courber dessus!

Le défaut de bras dans certaines localités a fait aux fermiers un tort très considérable; les blés retardés sont de qualité tout-à-fait inférieure; ils valent de 3 à 4 fr. de moins par hectolitre que le même blé récolté en temps opportun.

Les fourrages ont été partout d'une abondance peu ordinaire; nos lecteurs remarqueront sur notre tableau les différences énormes d'une contrée à l'autre. Ainsi à Nevers, sur le Val-de-Loire, les foins, en partie détruits par les inondations, restent chers; à Beaune, pays de prairies élevées, il est à très bas prix.

Le prix du bétail ne suit que lentement le mouvement de baisse des fourrages. A Routot (Eure), l'un des forts marchés du rayon de Paris, les prix étaient en baisse légère au dernier marché.

Bœufs, 1re qualité....	1 30	—	2e qualité....	1 20
Vaches, idem......	1 20	—	idem......	1 10
Veaux, idem......	1 20	—	idem......	1 00
Moutons, idem......	1 70	—	idem......	1 50
Porcs, idem......	1 90	—	idem......	1 10

Ces prix sont plus élevés que ceux de Sceaux et de Poissy; on peut prévoir une baisse prochaine et prononcée.

L'activité dans les transactions sur les vins et les spiritueux ne se ralentit pas; la hausse se soutient partout.

Dans le Midi, les soies, ressource principale des cultivateurs, se placent plus facilement et à des prix moins bas qu'il y a trois semaines. Voici les derniers cours :

Romans :	Soies ordinaires, le kil..	55 00 à 56 00
—	id. cour. du pays, le kil.	58 00 à 59 00
—	id. belles...........	60 00 à 00 00
Aubenas :	Soies ordinaires, le kil..	59 00 à 60 00
—	id. courantes........	60 00 à 61 00
—	id. belles...........	63 00 à 64 00

La dernière foire de Beaucaire et l'état de la fabrique à Lyon ne permettent pas de croire que ces prix s'élèvent de beaucoup dans le courant de l'année.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. ÉVREUX.	BEAUVAIS.	CHARTRES.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. CHALONS-SUR-S	MARSEILLE.	NEVERS.	METZ.	CLERMONT.	MARCHÉS ÉTRANGERS. HAMBOURG.	MAYENCE.	LONDRES.
BLÉ l'hectol. Blanc, 1er choix.	21 » à 21 15	23 50 à 24 20	22 » à 22 50	24 23 à 24 85	25 » à » »	25 30 à 25 60	21 » à 21 50	20 » à 20 50	25 » à » »	17 » à 17 43	19 » à 19 30	25 » à 25 75
Première qual.	23 » à 23 15	22 50 à 23 »	21 » à 21 50	22 25 à 22 75	21 » à » »	22 80 à 23 45	20 » à » »	16 5 à » »	23 25 à 23 70	» » à » »	» » à » »	23 » à 23 70
Deuxième »	22 50 à 22 80	» » à » »	» » à » »	20 » à 21 »	19 » à 19 50	20 » à 20 60	16 » à 16 50	13 » à » »	22 » à 22 60	» » à » »	» » à » »	18 50 à 19 »
Inférieure »	20 » à 20 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » » Baisse.	» » à » »	» » à » » Baisse légère
SEIGLE l'hectol. Première qual.	10 25 à 10 50	10 50 à 10 70	» » à » »	15 » à » »	12 » à 12 50	» » à » »	13 50 à 14 »	8 » à » »	18 » à 18 45	» » à » »	11 » à 11 50	» » à » »
Deuxième »	9 80 à 10 »	10 » à » »	» » à » »	14 » à » »	11 50 à 12 »	» » à » »	13 » à 13 50	» » à » »	17 » à 17 35	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol.	10 » à 10 25	12 » à » »	12 » à 12 50	12 » à 13 »	11 25 à 11 75	» » à » »	12 » à » »	» » à » »	12 » à 12 30	10 30 à 10 85	8 » à 8 50	» » à » »
AVOINE, l'hect. Première qual.	11 50 à 11 80	9 25 à 9 60	11 50 à 12 »	11 » à » »	9 » à » »	» » à » »	11 » à 11 25	10 » à » »	10 » à 10 75	» » à » »	6 » à » »	» » à » »
Deuxième »	10 80 à 11 50	9 » à » »	» » à » »	11 50 à 11 »	» » à » »	» » à » »	9 » à 10 »	7 65 à » »	8 » à 8 25	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième »	10 50 à 11 »	» » à » »	» » à » »	9 » à » »	» » à » »	» » à » »	8 » à » »	7 25 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAIS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES.—Les 500 kil.

	Paris.	Nevers.	Châlon-s-S	Beaune.	Strasb.
Foin. 1re.	52 53	47 »	30 »	22 »	30 3[illegible]
Foin. 2e.	48 50	45 »	» »	20 »	25 2[illegible]
Luzerne.	30 38	» »	» »	» »	» »
Sainfoin.	40 »	» »	» »	» »	» »
Trèfle.	» »	» »	» »	» »	» »
Paille blé.	28 30	25 30	20 »	16 »	27 »
Paille seig.	29 31	» »	» »	15 »	25 »

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
BOEUF	1 18	1 80	VEAU	1 36	1 80
—	1 06	1 20	—	1 20	1 50
—	» 94	» »	—	1 04	» »
VACHE	1 14	1 10	MOUTON	1 48	1 40
—	» 98	1 »	—	1 32	1 20
—	» 76	» »	—	1 08	» »
PORC	» »	1 60			

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 6.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 32.

VENDREDI 1er SEPTEMBRE 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, **RUE DE TOURNON, 6**, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 31 AOUT.

De la Propriété dans ses rapports avec l'Agriculture.

Les éléments divers dont se compose la société se modifient par un travail incessant qui constitue à lui seul la vie intérieure des nations modernes. De nos jours, l'élément social prédominant, c'est la propriété; l'affaiblissement graduel des croyances politiques et religieuses, et quelques autres causes accessoires, ont amené ce résultat. Ce serait une histoire éminemment instructive que celle de la propriété, travail bien digne de la plume de quelqu'un de nos grands écrivains.

Le système représentatif n'a point enfanté de loi plus importante que la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, loi qu'on est déjà forcé d'étendre le lendemain de sa promulgation; elle contient en germe toute la législation qui doit intervenir plus tard dans l'exercice du droit de propriété; ce droit, dans un avenir peu éloigné, ne doit plus pouvoir être exercé par personne au détriment de la chose publique.

La Révolution française compte au nombre de ses plus grands résultats le déplacement de la propriété à la fin du dernier siècle. Avant cette époque mémorable, le peuple ne participait pas à la propriété. Long-temps, bien long-temps, le peuple avait été lui-même la propriété des classes privilégiées de la nation; on sait que les derniers serfs en France furent affranchis seulement sous Louis XVI; ils étaient la propriété d'un couvent de moines dans le Jura. Des générations sans nombre avaient labouré le sol de la France sans pouvoir en posséder la moindre parcelle; tout appartenait à la noblesse et au clergé. Les biens du tiers-état consistaient en propriétés bâties, en valeurs de portefeuille et en fortunes industrielles. L'héritier d'une fortune de finance ou de commerce se hâtait de sortir des rangs du tiers-état en achetant une terre titrée ou une charge donnant la noblesse; ce qui faisait dire à M. de Noailles, défendant les anciens privilèges de la noblesse par des railleries, à défaut d'autres armes plus puissantes : « Quand le roi crée une charge, Dieu crée au même instant un sot pour l'acheter. »

Lorsque, par l'émigration de la noblesse et la suppression du clergé, le sol revint entre les mains de la nation, l'élément démocratique, en France, n'était pas mûr pour une transition si soudaine : le peuple laissa passer les biens nationaux. On a dit et répété que si le paysan avait pu croire irrévocables les ventes de ces domaines, il n'aurait eu garde de manquer une si belle occasion. Cela était faux en bien des occasions : dans la plupart des campagnes, le paysan regardait tout simplement les acquéreurs de biens nationaux comme des voleurs. Honneur à ce profond sentiment de droiture qui rendait aux yeux du pauvre sa pauvreté héréditaire préférable à cette fortune qu'il avait là sous la main : la jugeant mal acquise, il la repoussa.

La propriété foncière ne passa pas directement des mains des anciens détenteurs dans celles du peuple; elle devint la proie des capitalistes spéculateurs sortis du tiers-état. Le laboureur n'eut point à se louer de ses rapports avec eux; il les trouva souvent plus avides, plus durs et beaucoup plus insolents que ses anciens maîtres. Mais là n'était pas la question: il suffisait que le déplacement fût opéré. Les nouveaux riches, si brillants sous le Directoire, avaient déjà disparu sous l'Empire; le droit d'aînesse était aboli, sa grande propriété était tuée sans retour. Napoléon voulut la faire revivre par les majorats; il échoua. La Restauration mit en avant la loi Peyronnet; elle échoua. Quand même cette loi aurait passé, elle pouvait bien être promulguée, elle ne pouvait être exécutée. La loi Peyronnet avait contre elle la conscience des pères de famille, écho de la conscience publique : les mœurs, en France, dominent de trop haut les lois, surtout les mauvaises lois.

Ce fut grâce à un commencement de division entre un plus grand nombre de possesseurs, que le sol de la France put fournir, sans disette réelle, au gaspillage de vingt ans de guerre et à l'énorme accroissement de la population.

Enfin, le peuple des campagnes comprit la possibilité de posséder à son tour. Dès lors, l'esprit de propriété devint le but de tous ses travaux, le pivot de son existence tout entière. Ce besoin si vivement ressenti de posséder une parcelle du sol de la patrie, donna lieu à l'association des dépeceurs de grandes propriétés si connu sous le nom de *bande noire* : l'opinion publique se souleva contre eux, mais le bien qui se fit par leur intervention est incalculable.

Nous avons cru devoir rappeler les faits qui précèdent avant d'aborder la question principale que nous nous proposons de traiter : la division indéfinie de la propriété est-elle favorable ou défavorable à la prospérité de l'agriculture et au progrès agricole ? Cette question doit d'abord être dégagée de quelques questions accessoires; il importe de définir exactement des termes susceptibles d'acceptions très diverses.

Dans l'état actuel de la société, la propriété c'est la puissance. Entre la génération actuelle et ceux qui la font travailler, naviguer, combattre, contribuer, il n'y a pas au fond d'autres rapports que ceux du propriétaire à la chose possédée. L'histoire nous apprend qu'il n'est pas bon qu'une trop grande part de puissance s'accumule sur une seule tête; l'homme ne peut supporter qu'une portion limitée de pouvoir.

Il n'est pas bon qu'une trop grande part du sol soit la propriété d'un seul.

Mais, s'écrie-t-on de toutes parts, hors de la grande propriété, pas de grande culture; hors de la grande culture, pas de *prospérité agricole*, pas de *progrès agricole*. Ces deux derniers termes ont besoin d'être exactement définis.

Nous pensons qu'on doit entendre, par prospérité agricole, le plus parfait accomplissement possible des devoirs de l'industrie agricole. Un exemple pris en dehors de cette industrie expliquera mieux notre pensée.

On vient de découvrir une mine très riche de mercure; elle rendra tous les ans quelques millions à partager entre le Gouvernement et les entrepreneurs; elle tuera tous les ans quelques centaines de malheureux; ceux qu'elle ne tuera pas, elle en fera des spectres décharnés, chauves, décrépits avant trente ans.

Pourtant cette exploitation est en pleine prospérité; elle acquitte régulièrement ses taxes; elle donne un dividende énorme à ses actionnaires; elle livre au commerce ses produits à des prix très modérés. Mais parce qu'elle foule aux pieds ses devoirs, elle doit périr, à moins qu'appelant la science à son aide, dût-elle diminuer ses profits pour cesser d'être destructive, elle n'assainisse le travail des mines afin d'offrir aux capitalistes un or qui soit pur de tout homicide.

Une industrie n'est réellement florissante et prospère que lorsqu'elle concilie les intérêts du producteur, du consommateur et du capitaliste. L'agriculture n'est réellement en prospérité que là où, tout en rétribuant le travail des champs sans parcimonie, elle livre les denrées à un prix raisonnable, et compte au propriétaire un juste intérêt pour son capital.

On nous propose comme des modèles les cultures de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, fondées sur la grande propriété. Nous voyons en effet dans la Grande-Bretagne une agriculture très avancée, quant à la perfection de ses procédés, des champs très bien cultivés, rendant à-peu-près tout ce qu'ils peuvent produire; les gros fermiers y font généralement de bonnes affaires; les propriétaires y sont scandaleusement riches; le peuple meurt de faim.

En Allemagne, la noblesse, seule en possession de la propriété foncière, est généralement studieuse; elle compte dans ses rangs de savants agronomes; le sol de l'Allemagne, mieux cultivé que celui de la France, produit plus et à moindres frais; mais le joug féodal pèse encore de tout son poids sur le paysan allemand; il est séparé de la propriété par une barrière à peu près infranchissable.

Nous pouvons encore porter nos regards au midi, vers la Sicile, où les plus belles moissons du monde croissent pour une aristocratie impitoyable; le paysan sicilien est le plus malheureux de l'Europe, sans en excepter l'Irlandais. Enfin, vers le nord, nous trouvons en Russie d'immenses propriétés; il y en a qui, pour la perfection de la culture, pourraient rivaliser avec nos fermes-modèles; mais le paysan russe est esclave : il laboure courbé sous le knout. Toutes ces contrées ont atteint le plus haut point de prospérité agricole compatible avec la grande propriété individuelle.

Le progrès en toute chose, c'est le passage à un état meilleur. Le progrès agricole n'est pas seulement représenté par l'accroissement des produits et le perfectionnement des procédés; il n'y a progrès véritable que quand l'augmentation de richesse est équitablement répartie entre tous ceux qui ont concouru à la produire. Ce n'est point ici le lieu de suivre les développements d'une proposition qui embrasse l'ordre social tout entier; bornons-nous à dire, parce que c'est la vérité, qu'il m'importe fort peu, à moi paysan, de m'écraser de travaux dans le but d'accroître indéfiniment une production qui ne me profite point, d'élever de beau bétail dont d'autres mangeront la viande; de produire les vins les plus délicats, en m'abreuvant d'eau bourbeuse, et le plus beau froment, pour manger du pain noir. Aucun sophisme ne saurait me forcer à croire qu'il y a progrès quand, par une meilleure direction donnée à mon travail, j'ajoute à la richesse d'autrui sans rien diminuer de ma pauvreté. Le progrès en agriculture, c'est, pour moi, laboureur, tout ce qui peut tendre à me faire passer de la condition de journalier, vivant du travail quotidien, à celle de propriétaire.

Consultons maintenant les faits que nous avons sous les yeux;

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Changement d'existence.

Tout se passa comme dans un conte de Perrault, avec cette différence pourtant que la fée protectrice n'était pas tout-à-fait invisible. Des domestiques officieux lisaient dans les yeux d'Adeline ses désirs, et s'empressaient de les prévenir. Ils semblaient n'avoir jamais eu d'autre maîtresse qu'elle. Elle restait dans ses appartements avec son père et sa mère, encore plus enchantés qu'elle de l'inimaginable courtoisie de leur sauveur, de leur dieu, M. de Villa-Réal. Mme de Neuvilette surtout n'avait pas d'expressions assez riches, assez variées, pour caractériser sa chaleureuse reconnaissance. On ne l'appelait plus, il est vrai, de ces diminutifs abhorrés, créés par Froissart, mais pompeusement, et à chaque instant, madame la marquise. Toutes les deux heures un domestique était chargé de lui demander si elle voulait prendre un bouillon, goûter un fruit en attendant le repas.

Au dîner, le chasseur venait leur dire, en ouvrant les deux battants de la porte, qu'ils étaient servis. M. de Villa-Réal accourait alors au-devant d'eux jusqu'à la première pièce de l'appartement, et prenant Adeline sous un bras, Mme de Neuvilette de l'autre, il les conduisait à leur place. Et quel calme! quelle dignité pendant le repas! Comme le duc évitait avec soin de leur rappeler l'accident qui les réunissait si bizarrement chez

Mais la morale ?

Le lendemain du jour qu'Adeline s'était réfugiée chez M. de Villa-Réal, M. de Villa-Réal lui faisait donation de l'hôtel; en sorte qu'Adeline n'était pas chez le duc, mais que le duc était chez elle. Quoi ! le duc chez elle !

Mais la morale ?

Ce sera l'objet d'un chapitre.

Projet de migration.

Voyant avec douleur combien la santé d'Adeline avait été altérée par les affreux traitements de Froissart, le duc lui proposa d'aller passer la belle saison à Lisbonne. L'air si doux, si salutaire du Portugal la rétablirait. Mme de Neuvilette ne fut pas la dernière à être de cet avis, qui fut aussitôt partagé par le marquis. Comment Adeline eût-elle résisté? Sa mère et son père l'engageaient à céder aux offres de M. de Villa-Réal; elle-même n'avait presque pas la force de les combattre, tant elle s'habituait déjà à la volonté affectueuse de celui qui les faisait. Il se mêlait un respect si soutenu à toutes ses instances, même les plus ardentes, que, quoi qu'il exigeât, elle croyait moins se soumettre aux prières de l'amant qu'aux conseils d'un ami. Elle avait si doucement fait le premier pas et si volontairement, bien que le hasard n'y fût pas étranger, qu'elle n'osait plus reculer sur aucun point. C'eût été s'accuser d'être allée trop avant. Que de femmes se perdent ainsi pour ne pas s'avouer qu'elles sont déjà égarées! Elle ne dit ni oui ni non, mais elle

aussi complète que je la veux et comme elle est due à une femme outragée dans sa dignité, dans celle de sa fille et de son mari. Froissart est perdu, sans doute. Je prétends qu'il le soit sans retour, sans espoir; qu'il n'ait plus le droit de nous considérer comme ses parents, puisque le malheur a fait que nous nous soyons alliés à lui; enfin, je ne serai contente que lorsque la loi se sera mise de moitié dans notre vengeance pour la consolider. Il me faut une séparation de corps et de biens prononcée par les tribunaux. Il y aura du scandale, c'est possible, mais quel scandale se compare au moindre de ceux dont nous avons subi l'affront sous cet homme odieux?

Mme de Neuvilette, voulant du scandale, s'adresse à un des plus célèbres avocats du barreau de Paris.

Le choix de Mme de Neuvilette ne méritait que des éloges : l'avocat auquel elle s'adressa pouvait être considéré comme le type de ces Démosthènes en vogue qui jettent de la boue au visage des adversaires de leurs clients pour laver leurs clients, sauf à reprendre le lendemain cette même boue où ils l'ont jetée pour la lancer à pleines mains sur d'autres visages. C'est avec le plus consciencieux aplomb du monde qu'ils disent impunément devant quinze cents auditeurs : « Oui, Messieurs, le susnommé que voilà, notre partie adverse, ose se présenter devant la justice, tandis qu'il n'est pas impossible qu'il ait tué son vieux père, empoisonné sa vertueuse mère, et cherché à étouffer son innocente fille. Je rentre maintenant dans le cœur de l'affaire,

voyons ce que peut et ce que fait, en France, pour l'agriculture, la grande propriété. Au premier coup-d'œil, il semble qu'elle peut tout et qu'elle n'a qu'à vouloir. Mais interrogeons seulement les registres hypothécaires, véritable bilan des fortunes territoriales, nous reconnaîtrons que la plupart des grands propriétaires, en France, sont tellement obérés, que les fonds leurs manquent plus encore que la volonté pour les améliorations agricoles. N'est-ce pas une honte pour notre agriculture que ces millions d'hectares de terres fertiles qu'on laisse en friche? Presque toutes appartiennent à de grands propriétaires.

Nous pouvons hautement l'affirmer : ce qui reste en France de grands propriétaires est trop endetté pour tirer parti du sol, à moins d'en aliéner une partie pour se créer des capitaux d'exploitation.

Dans l'état actuel des choses le revenu du sol mal cultivé suffit à peine pour payer les impôts, les intérêts des sommes hypothéquées, et alimenter le luxe des propriétaires. Il semble inutile après cela d'insister sur le peu de bien qui s'opère en réalité par les grands propriétaires dévoués au progrès agricole : d'ailleurs ces grands propriétaires sont des exceptions. Sans doute le nombre des propriétaires zélés pour l'agriculture s'accroît de jour en jour, mais il se recrute dans les rangs de la moyenne et de la petite propriété.

Ainsi, d'une part, nous voyons en France la grande propriété impossible à reconstituer, par le seul fait de l'égal partage des successions entre les héritiers au même degré; de l'autre, nous voyons le peu qui subsiste des grandes terres plus mal cultivé et moins productif que le reste du territoire; en outre, la situation financière des grands propriétaires ne leur permettrait d'entrer sérieusement dans la voie du progrès agricole qu'en diminuant l'étendue de leurs domaines pour ne se réserver que ce qu'ils peuvent exploiter convenablement : voilà l'état réel des choses. C'est pourtant grâce à cet état fâcheux de la grande propriété que s'accomplira peut-être le progrès agricole, ainsi que nous le montrerons dans un second article.

La France et l'unité allemande.

La *Quotidienne* soutient, contre quelques journaux allemands, une polémique qui ne nous paraît ni juste, ni conforme à l'intérêt bien entendu de la France. La feuille légitimiste combat la constitution de l'unité germanique, qu'elle considère comme devant donner à l'Allemagne *une prépondérance incompatible avec le repos de l'Europe.*

Fidèle aux vieilles traditions de défiance internationale; ne prenant pas garde que les circonstances qui justifiaient cette défiance à l'égard de l'Allemagne sont profondément changées; que les autres grands États, la Russie et l'Angleterre, se sont accrus dans une proportion qui nécessite, comme condition d'équilibre, l'établissement d'une puissance imposante et compacte au centre de l'Europe, la *Quotidienne* rappelle que, depuis le traité de Westphalie, la sagesse diplomatique s'est toujours accordée pour reconnaître que la réunion des forces allemandes en un même faisceau ne pourrait avoir lieu sans danger.

Voilà qui était fort sage, en effet, à l'époque où la rivalité des deux maisons d'Autriche et de France était le phénomène culminant de la politique européenne, à l'époque où tous les Etats secondaires tournaient autour de l'un ou de l'autre de ces pivots. Alors, sans doute, la concentration de toutes les forces germaniques dans la main de l'Autriche lui eût assuré une prépondérance fatale à l'indépendance du reste de l'Europe et incompatible avec le rôle légitime de la France.

Aujourd'hui la situation est bien différente. Au lieu de continuer à se disputer une suprématie que leurs divisions ont contribué à faire passer en d'autres mains, la France et l'Allemagne ont tout intérêt à se rapprocher, à s'unir intimement pour tenir en respect l'ambition de la Russie et de l'Angleterre, et pour assurer ainsi la paix et l'indépendance du monde.

Au lieu d'assister dans l'inertie à la formation de l'unité germanique, qui est en voie de s'accomplir sous les auspices de la Prusse, que la France, sans contrarier ce mouvement qui aura pour résultat principal d'opposer une forte barrière aux tendances de la Russie vers l'occident, que la France s'applique à faire sentir la nécessité de l'alliance des Etats de l'Europe centrale; qu'elle prenne elle-même l'initiative de cette politique, qu'elle la proclame tout haut, qu'elle s'en fasse l'âme et le chef tout en ménageant les susceptibilités de ses voisins d'outre-Rhin.

Le morcellement de l'Allemagne n'est favorable qu'aux intrigues de la Russie, qu'aux projets de conquête que peut nourrir cette puissance. La France, dont les intérêts sont pacifiques et nullement contraires à ceux des Etats allemands, n'a point d'ombrage à concevoir, suivant nous, de la réunion de ces Etats en une forte nationalité.

La France et l'Allemagne, en s'appuyant l'une sur l'autre, seront les arbitres des destinées du monde; c'est un fait dont il y a lieu de se féliciter. Ces deux puissances, en effet, sont celles dont il est le moins à craindre que l'influence s'exerce au détriment du droit commun des nations, au détriment d'un avenir de paix et de progrès social pour tous les peuples.

Des troubles en Italie.

La partie moyenne et inférieure de la péninsule italienne vient d'être le théâtre de luttes déplorables. Les conjurés de Bologne, chassés de la place publique, vont continuer dans la montagne une lutte inégale. A Naples, la haine que le peuple porte aux troupes étrangères se montre par le nombre des soldats suisses qui périssent dans un tumulte fortuit.

Les patriotes italiens méritent, à beaucoup de titres, et ont obtenu depuis long-temps toutes les sympathies de la France libérale. Elle admire leur constance éprouvée et leur dévouement digne d'un meilleur sort. Cependant, on doit la vérité aux hommes qu'on estime et qu'on aime. Les tentatives violentes des membres de la jeune Italie, justifiées moralement par la grandeur des souffrances et la légitimité du but, ne sont peut-être pas justifiées pratiquement par la probabilité, ni même par la possibilité du succès. Si les patriotes italiens veulent travailler efficacement à la prospérité, et par suite à l'indépendance de leur pays, qu'ils étudient avec zèle les moyens pacifiques de transformer une société usée, qu'ils répandent à flots autour d'eux les idées régénératrices, qu'ils contribuent largement de leurs efforts et de leur fortune à la création d'institutions d'utilité populaire, qu'ils préparent ainsi la moralisation des masses, l'accroissement du bien-être général. Mais qu'ils ne songent point à une métamorphose soudaine, à une régénération opérée par les procédés politiques révolutionnaires. Dans cette voie, rien n'est prêt, rien n'est possible, et en résultat rien ne serait durable.

Les amis sincères du bonheur et des droits de tous les peuples devaient un pareil avertissement à de courageux mais imprudents champions de la même cause. Cette déclaration donne quelque autorité aux paroles sévères qu'ils doivent adresser d'autre part aux détenteurs du Pouvoir, dont l'égoïsme et l'impéritie ont fait éclater des luttes fâcheuses. Quand donc les chefs des Etats de la péninsule italique comprendront-ils que l'intérêt bien entendu des Gouvernements est identique à l'intérêt des gouvernés? Quand verront-ils que les progrès et la coordination des idées, de l'industrie, des richesses publiques, sont nécessaires à la consolidation et au développement de leur puissance elle-même? Quand verront-ils enfin que la liberté de la pensée, du langage et de la parole écrite, est une des premières conditions de tous ces progrès? Puisse le chef de l'Eglise en particulier, puisse le monarque des Deux-Siciles lui-même, ne pas reconnaître trop tard et avec regret l'excellence du rôle civilisateur, organisateur, que la Providence leur avait confié; en plaçant leur trône sur ce beau sol, sous ce beau ciel, parmi cette nature exubérante, au milieu de toutes ces populations saines et robustes, douées d'instincts si puissants et de si magnifiques intelligences!

Le *Globe* est, comme on sait, le journal des intérêts égoïstes de l'aristocratie. Cette feuille, qui a reçu la mission de chanter les douceurs de l'esclavage colonial, n'a d'entrailles que pour les riches. Pour ne pas exposer la sensibilité de son âme à de trop douloureuses sympathies, le *Globe* a pris le parti de ne plus croire à la pauvreté. Dernièrement il affirmait que le dénuement au sein des classes ouvrières était un fait inconnu, une supposition fantastique. L'ouvrier laborieux, à son avis, ne pouvait jamais avoir à souffrir du chômage, et jouissait, en tous points, d'un sort heureux, plein de sécurité et de bien-être.

Aujourd'hui, le *Globe* imagine d'annoncer à ses lecteurs que les populations des divers Etats européens se peuvent visiter en toute facilité, ni plus ni moins que les princes et les souverains. Voici la petite querelle que ce journal fait à son confrère l'*Etat*, sur le ton de la plaisanterie. Le *Globe* plaisante toujours.

Nous aimons fort l'*Etat* pour la sublime naïveté des idées qui lui viennent. En terminant son article sur le voyage de la reine d'Angleterre, l'*Etat* pousse, en forme de sentence philosophique, le gros soupir que voici :

Plût à Dieu qu'il fût possible aux peuples de se visiter, comme il est si facile aux princes de le faire!

Nous ne manquerons pas d'envoyer à l'*Etat* les numéros du *Globe* dans lesquels, quatre fois par mois, nous donnons régulièrement la liste des voyageurs qui passent de France en Angleterre et d'Angleterre en France, par Boulogne, par Calais et par le Havre, et ce digne journal se convaincra de la facilité parfaite avec laquelle les peuples se visitent maintenant. Nous prierons également M. le ministre des travaux publics de lui communiquer la liste des voyageurs français qui vont en Belgique, et des voyageurs belges qui vont en France, au moyen des chemins de fer établis entre les deux pays. Le gros soupir de l'*Etat* semblerait faire entendre que ses rédacteurs ne sont jamais allés en Angleterre, et qu'ils ont en partage la célèbre devise du chien fidèle : « Je meurs où l'on m'attache. »

La réflexion piteuse de l'*Etat* est d'autant plus fabuleuse, qu'il établit lui-même fort compendieusement comment la reine d'Angleterre n'a pas, aux termes de la constitution, le droit de quitter le sol de la Grande-Bretagne sans le consentement du Parlement. Or, les peuples ont au moins cet avantage sur la reine Victoria, que leurs chartes respectives leur permettent de se promener moyennant un passeport, ce symbole des pays libres, selon la judicieuse remarque de Bilboquet.

On se demande, non pas si le *Globe* est de bonne foi, mais s'il est vrai qu'il existe, de notre temps, un public quelconque assez aveuglé par l'égoïsme, pour applaudir à un pareil jeu, pour se trouver satisfait des sottises que lui débite une Presse menteuse et impudente! Faut-il croire qu'un journaliste habile ne fait métier de fausser ainsi les faits, que parce qu'il rencontre des gens qu'une telle politique flatte et réjouit, des gens qui ne veulent pas connaître les privations et les misères du peuple? Nous faudra-t-il éternellement avoir à rougir, pour les uns, de leur aveuglement et de leur égoïsme; pour l'autre, de ses lâches complaisances et des spéculations basses qu'il fonde sur les préjugés et les sottises de quelques lecteurs?

Certes le vœu exprimé par le journal l'*Etat* est honorable, et il y a lieu malheureusement de le former. Le *Globe* se moque du monde quand il compte les voyageurs passant la frontière belge ou traversant la Manche. Aujourd'hui, il n'y a qu'un très petit nombre de privilégiés qui visitent les pays étrangers ou même les provinces du royaume; les riches seuls, dans notre société où tant de causes séparent et tiennent éloignés les êtres qu'unissent des liens d'amitié ou de famille, les riches seuls ont la faculté de se visiter entre eux, d'aller serrer la main de leurs amis et embrasser leurs fils bien aimés. Pour les neuf dixièmes de la population, il n'existe pas de rapports affectueux; mères et enfants, frères, amis, époux, vivent à toujours divisés par l'absence; à peine quelque lettre vient-elle entretenir les tendresses du cœur, car tous ne savent pas écrire, et si la maladie atteint les vieux parents, ils meurent sans que les enfants leur ferment les yeux, sans que les enfants aient la consolation des bénédictions suprêmes.

Le peuple, savez-vous, messieurs du *Globe*, n'a pas, pour parcourir la France et l'Europe, une chaise de poste dont les roues soient graissées à droite par les colonies à esclaves, à gauche par le ministère des bornes. Au peuple, il n'est pas permis de se rapprocher de ceux qu'il aime. S'il voyage, c'est lorsque, se traînant péniblement et se meurtrissant les pieds le long des grandes routes, il va chercher au loin le travail et le pain que la pauvreté et la fausse organisation de l'industrie lui refusent dans son pays. Au peuple, il n'est pas donné de connaître les contrées éloignées; il n'est pas donné de visiter, dans des relations pacifiques et bienveillantes, les étrangers qu'il n'a jamais vus qu'aux lueurs de l'artillerie et des incendies, qu'au milieu des violences et des dévastations des guerres sanglantes. Non, le peuple ne vit pas encore de la vie civilisée; il croupit dans la condition du barbare, isolé, enfermé dans son sale village, ou dans son faubourg enfumé, privé de toutes les joies saintes que donnent les affections satisfaites, de toutes les jouissances légitimes que le principe de la fraternité chrétienne commande d'universaliser parmi les hommes.

Ce commandement : *Soyez frères*, ne sera-ce donc qu'un vain mot, un texte à sermons, sans que le bien qu'il promet descende jamais dans le domaine des réalités? Le Christ a dit que son règne était celui de la fraternité, et il a voulu que les hommes devinssent frères par l'amour, frères par le développement intégral de toutes les facultés naturelles, frères par un partage proportionnel et équitable de tous les bonheurs et de toutes les jouissances que le cœur et les sens désirent et doivent posséder sur ce globe glorieusement cultivé. Cet ordre et cette promesse du fondateur de notre religion, ne sont pas accomplis encore, et il reste à faire de grands efforts pour généraliser le bien au sein des populations humaines. Honneur à ceux qui prêtent leur appui généreux à l'œuvre de transformation qui doit réaliser le vœu du christianisme! Honte à ceux qui nuisent par leur mensonge et par leur égoïsme à la recherche du bien, et qui reculent le jour du salut de l'humanité!

— Les plus grands torts de son côté!...

— Oui, Madame, et c'est M. Froissart seul qui serait reçu à provoquer une séparation, s'il la jugeait nécessaire à ses intérêts. Quant à madame votre fille, je vous le répète, elle n'a plus aucun prétexte légal pour la faire prononcer.

— Nous sommes donc à sa merci? S'il lui plaît de venir un beau jour prendre sa femme par la main et de la conduire où il lui plaira...

— Il le peut, Madame.

— Mais c'est épouvantable! Quelle loi! Cependant, Monsieur, il faut que ma fille rompe avec cet homme là; elle rompra, je vous l'assure.

— S'il y consent, rien n'est plus facile...

— S'il y consent... ah!

— Oui, s'il y consent!

— Il y consentira, vous le verrez; je m'y engage. Il y consentira, Monsieur.

Mme de Neuvilette écrit à Froissart.

« Monsieur Froissart,

» Comme le peu de bon sens qui vous reste a dû vous revenir avec le » sang-froid, car les tigres les plus tigres ne sont pas toujours furieux, » je présume que l'idée qui m'est venue vous est venue aussi. Nous » avons, vous et moi, monsieur Froissart, assez reconnu par l'expé- » rience que nous ne nous convenions guère. C'est un point, le seul » point, assurément, sur lequel nous aurons jamais été d'accord. De » cette vérité banale pour nous, je suis arrivée à l'idée au sujet de la- pas encore cependant se lancer dans le champ de liberté ouvert devant elle. Sa joie paraissait comme effrayée et son bonheur était de ceux qui tournent toujours la tête avec défiance. Elle ne paraissait dans aucun lieu public, dans aucun salon, soit seule, soit rien qu'avec le duc. La grande clarté du jour lui semblait même un témoin importun. A sa nouvelle existence il fallait, comme au doute et à la faute, le coin sombre de l'appartement. Il était à craindre pour elle, si cette timidité se prolongeait, et Mme de Neuvilette le savait bien, qu'elle n'eût pas tout le bonheur dont il fallait écraser Froissart et récompenser le duc de Villa-Réal. Tandis qu'une fois déliée par la loi de son contrat de servitude, Adeline, devenue l'égale d'une fille émancipée ou d'une veuve, n'avait plus de compte à rendre à l'opinion publique, à titre de femme mariée. C'était beaucoup de gagné; au fond c'est tout, pensait Mme de Neuvilette, et ce tout elle allait infailliblement l'obtenir par la réponse de Froissart, qui répondit en ces termes à sa très respectable belle-mère :

« Chère belle maman,

» Vous avez eu raison de compter sur mon bon sens naturel, quoique » vous m'en ayez octroyé une part fort petite, pour me faire convenir » sans peine qu'il s'est élevé dernièrement entre vous et moi des dis- » cussions peu propres à entretenir la paix domestique. Je les regrette » autant que vous, qui, pour tout au monde, j'en suis convaincu, n'au- » riez pas voulu qu'elles eussent eu lieu. »

Il appelle discussions des cris à ramasser les voisins sous les croisées. Il est ravissant, le Froissart! Mais continuons :

» Un ménage sans chef, c'est une armée sans général, un vaisseau » sans capitaine; mieux vaut encore un mauvais général et un capi- » taine un peu dur que rien du tout. Je ne dis pas cela absolument pour » moi, mais aussi pour vous et pour votre fille. Que va-t-elle faire? Il » faut pourtant qu'elle vive!... »

C'est de l'ironie, dit en frappant du pied Mme de Neuvilette, ou je n'y comprends plus rien. Le tyran domestique feint de s'occuper de nous après nous avoir maltraitées... insultées... Le rouge m'en vient au visage.

« Je vous ai manqué quelquefois de respect, mon Dieu! avouons-le; » mais avouez aussi, chère belle-maman, que je n'ai pas cessé de par- » tager avec vous tous les désagréments d'une position passagèrement » dérangée. Quand vous étiez dans la mansarde, j'y étais, et lorsque » vous avez eu froid, je ne me chauffais pas chez une maîtresse au » coin d'un bon feu. »

Il ne répondra pas! Non! il ne répondra pas, dit en froissant la lettre la mère d'Adeline.

« Je pourrais accepter votre proposition si... »

Enfin il arrive à cette proposition.

« Je pourrais accepter votre proposition si j'étais sûr que la colère » ne vous a pas poussées, vous, Mme de Neuvilette, et Adeline, à recourir » à une détermination dont vous n'avez pas calculé la portée. »

C'est ce qui vous trompe, généreux Froissart; mais voyons.

« Non, vous n'avez pas calculé la portée. Où sont vos ressources? » Quelle est votre industrie? Vous ne possédez rien, et vous êtes, tous » les trois ensemble, incapables de gagner la dixième partie de l'argent

Le *Globe* anglais contient une copie de la lettre par laquelle la ine Pomaré sollicite de la reine d'Angleterre sa protection contre a France. Cette lettre est ainsi conçue :

Ma chère amie et sœur, santé et paix à vous,

Le protectorat actuel du Gouvernement français sur mes domaines, je ne le connais pas. Je ne savais rien de ce que mes chefs et le consul français ont t; avant que je ne vous écrivisse par le capitaine Jones, j'étais à Raiate.

Suivent des détails sur les violences que la reine soutient avoir été exercées contre elle par l'amiral Dupetit-Thouars et les chefs Taïtiens, ec lesquels l'amiral s'était mis d'accord, dans le but de la forcer à gner l'acte par lequel elle a réclamé le protectorat de la France. La ttre se termine ainsi :

Ayez compassion de mon embarras, de mon affliction, de mon abandon. Ne repoussez pas et aidez moi vite, mon amie. Je cours à vous pour trouver un fuge, pour être couverte de votre grande ombre, la même que nos pères trourent chez vos pères. Ils sont morts maintenant et leurs royaumes sont échus.

Je renouvelle cet hommage ; qu'il dure à jamais ! qu'il dure, non-seulement ur nous-mêmes et nos enfants, mais pour les enfants de nos enfants. Mon amie, brisez en aucune manière notre amitié, c'est mon véritable désir. Je me repose sur vous, mon amie, de mon effort ; ma seule espérance de retrouver mon aume est en vous. Dépêchez-vous de m'aider, car je suis presque morte ; je suis mme une captive poursuivie et presque déjà prise par un guerrier dont la lance touche. Le temps est proche où je crains de perdre et mon Gouvernement et s terres.

On attend journellement ici un vaisseau de guerre français ; envoyez vite un sseau pour me protéger et me sauver. Ne laissez pas passer un mois sans en voyer un. J'ai écrit en même temps une lettre à votre amiral, sur la côte d'Espagne, pour venir à Taïti et m'aider. Santé et paix à vous ; puissiez-vous être ie, ma sœur et amie, reine de la Grande-Bretagne.

Avant de nous prononcer sur cette affaire de Taïti et les violences nt se plaint la reine Pomaré, nous attendrons les documents que urnira l'amiral Dupetit-Thouars.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — *Pays de Galles.* — On écrit de Newcastle-alyn, le 25 août, au *Times* :

« Une grande réunion de fermiers a eu lieu ici comme à Conwil. On protesté contre le système oppressif des portes et barrières. »

— On écrit de Swansea, le 26 août, au même journal :

« Trois cents fermiers et agriculteurs se sont assemblés à Mendlwr, grande montagne située à l'extrémité de l'une des plus grandes aînes de montagnes du South-Wales. C'est dans cette assemblée 'a été adopté un projet de pétition à la reine pour obtenir la convocation d'un nouveau Parlement plus disposé à remédier aux maux du uple. Un magistrat, M. Rees, a fait observer à l'assemblée que c'était mauvais système que celui de se réunir nuitamment. « Pourquoi les bitants de Galles, a-t-il dit, ne feraient-ils pas comme les Anglais, i tiennent des meetings en plein jour. Il faut mettre un terme à ces unions, qui sembleraient indiquer que l'on ne se croit pas en droit parler haut et ferme. Une réunion dans le jour produirait dix fois s d'effet qu'une réunion nocturne. » (Applaudissements.) L'assemblée s'est séparée qu'après trois salves d'applaudissements pour la reine. »

ALLEMAGNE. — On écrit au *Journal allemand de Francfort*, e les industriels de l'Autriche ont vu avec plaisir que le docteur List, dacteur de la *Revue du Zollverein*, avait été bien reçu du prince de etternich lors de son passage à Ischl. Il paraîtrait donc, ajoute le corspondant du *Journal allemand de Francfort*, que les commerçants industriels de l'Autriche souhaitent l'accession de cette puissance à nion douanière de l'Allemagne.

ITALIE. — On écrit de Coire, 25 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Des lettres particulières de Bologne, du 19, contiennent ce qui it : Il vient d'éclater ici une conspiration qui avait des ramifications ns toute l'Italie centrale et l'Italie inférieure. 5 à 600 hommes armés ayant des munitions, la plupart réfugiés politiques et contrebanrs, se sont réfugiés dans la montagne, au-dessus de Savigno et de zzano, leur projet de surprendre Bologne ayant été découvert et ndu impossible. Parmi les chefs de ce mouvement on cite le jeune rquis Tanara, le jeune comte de Zambeccari, un ex-officier piémons, nommé Melara, un certain Lambertini de Bologne, les deux frères ratori de Bazzano, dont l'un, le docteur, fut déjà, en 1831, impliqué ns un complot, un marchand de grains de Bazzano, et l'ancien gendarme ni de Bologne. Un capitaine de gendarmerie, ayant voulu les poursuivre ec un corps de gendarmes et de volontaires, a été tué à Savigno avec sieurs de ses soldats. Le trésor public, pour lequel on craignait, a transporté dans le palais du cardinal, où le commandant du régint étranger, M. le comte de Salis-Zizers, a son quartier général. ux canons ont été braqués devant le palais, et la garde montante se mpose d'une compagnie de grenadiers. Tous les officiers de la garson sont consignés dans les casernes. Le 15 et le 16, trois compagnies, le 18, un détachement de 40 hommes du 1er régiment étranger se nt mis en marche contre les insurgés du côté de Vergatto ; les oupes nationales du pape campent près de Bazzano. Le capitaine de ndarmerie Cavanna les commande.

DEUX-SICILES. — *Naples*, 16 août. — Avant-hier, veille de l'Asmption, l'église de l'Annonciade, une des plus vastes de cette capie, était encombrée d'une foule immense. Pendant la messe, un mouvement et un bruit inaccoutumés se manifestent dans cette foule, comsée en grande partie de gens du peuple. Bientôt on entend les cris uvent répétés : *Au voleur !* On se plaint de soustractions de tabares, de bourses, de montres, de mouchoirs. Le tumulte dégénère sur s les points en rixes, en batteries. Des agents de police, montés aux ibunes, somment en vain les perturbateurs de sortir. Une compagnie nfanterie suisse entre et charge le peuple, la baïonnette au bout du sil. Le peuple joue du couteau et du stylet, et les soldats battent en reite. Des artilleurs siciliens arrivent avec quatre pièces de campagne, braquent devant le portail, les chargent à poudre et tirent en l'air, ndis que la police fait ouvrir les portes latérales. Ce stratagème réus: la foule évacua l'église. On y trouva six hommes tués, dont deux isses, et vingt-six blessés, dont onze Suisses. On a fait de nombreuses restations. L'église profanée est close ; elle ne pourra servir au culte 'après avoir été purifiée par l'archevêque. (*Gaz. des Tribunaux.*)

MEXIQUE. — Le *Courrier de la Louisiane* publie une analyse la nouvelle constitution que Santa-Anna vient de donner en Mexique. oici les principaux points :

La religion catholique est déclarée religion *exclusive* de l'Etat. Ses ministres tiers nommé par la chambre des députés, le président et la cour suprême. Les assemblées départementales devront choisir cinq sénateurs dans chacune des classes suivantes : agriculteurs, propriétaires de mines, propriétaires ou négociants, fabricants. L'âge fixé pour être sénateur est trente-cinq ans, et le cens 2,000 piastres de revenu. Le sénat se renouvellera par tiers tous les deux ans.

Le congrès aura deux sessions de trois mois chacune par an, commençant le 1er janvier et le 1er juillet.

— Par la goëlette *Frédérick*, de Laguna, on a reçu à la Nouvelle-Orléans des détails sur la prise de Tabasco par le général mexicain Ampudia. En apprenant la nouvelle du débarquement d'Ampudia, Santmanat s'est avancé jusqu'à un endroit appelé *La Palisada*, et là il s'est battu vaillamment pendant plusieurs heures, malgré l'infériorité de ses forces, contre les troupes d'Ampudia, qui ont été fort maltraitées. Ce n'est qu'après un vif combat qu'il s'est retiré sur Tabasco : là encore, il s'est maintenu bravement, et a fait éprouver des pertes à l'ennemi. Forcé enfin, par la faiblesse du corps qu'il commande, à céder la place, il s'est retiré à Cundacan, où il s'occupe à réunir de nouvelles forces pour reprendre l'offensive.

COLONIES FRANÇAISES.

GUADELOUPE. — L'*Alexandre*, capitaine Hubert, est entré, le 28 août, au Havre, venant de la Pointe-à-Pitre. Un assez bon nombre d'habitants n'avaient pu encore faire leur récolte, parce que les travaux de leurs fabriques n'étant pas achevés, et la saison de la fabrication étant passée, ils ne pouvaient pas recommencer à fabriquer avant la fin d'octobre. On ne fait nul doute que le déficit de la récolte de cette année sera au moins de 25 à 30,000 barriques ; et les habitans, occupés aux réparations de leurs établissements, n'ont pas le temps de planter, ce qui donnera encore, pour la prochaine année, un assez grand déficit. La colonie est toujours dans un triste état, sous tous les rapports. On travaille constamment à déblayer, mais on construit très lentement, puisqu'au départ de l'*Alexandre* il n'y avait encore qu'une maison neuve, en bois, qui fût habitée. La population est tellement mal logée, que presque partout il y a des fièvres intermittentes qui ne sont pas dangereuses, mais qui n'en rendent pas moins l'existence des plus pénibles. Les affaires sont très mauvaises, quoique l'on ait de grands besoins ; les moyens manquent pour loger les marchandises, et peu de personnes ont de l'argent pour les payer ; en outre, les deux tiers de la population qui ont échappé au tremblement de terre ont émigré. La terre tremble toujours, mais les secousses, de plus en plus légères, s'affaiblissent graduellement. (*Le Globe.*)

INTÉRIEUR.

On écrit de Morlaix, 28 août, au *Messager* :

« LL. AA. RR. Mgr le duc et Mme la duchesse de Nemours sont entrés, hier à midi, dans le département du Finistère. Sur la limite, un arc-de-triomphe en feuillage et en fleurs avait été dressé par les habitants des communes du Ponthou et de Plégat-Moisan.

— M. le ministre des affaires étrangères est parti pour la résidence d'Eu.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, un concours public sera ouvert le 4 décembre prochain, devant la Faculté de droit de Paris, pour la chaire de législation criminelle et de procédure civile et criminelle vacante dans ladite Faculté.

Ledit concours comprendra, en outre, deux places de suppléant également vacantes dans la même Faculté, l'une par le décès de M. Simon, l'autre par le décès de M. Dufrayer.

— Par ordonnance royale datée du château d'Eu, le 25, les tarifs des droits de navigation actuellement perçus sur les canaux de Nantes à Brest, du Blavet, d'Ille et Rance, latéral à la Loire, du Berry et du Nivernais, sont prorogés jusqu'au 1er avril 1844.

— Par ordonnance royale du 24, rendue sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, le corps royal d'artillerie de la marine a été augmenté d'un chef de bataillon directeur, qui sera affecté au régiment d'artillerie, et d'un capitaine en premier adjoint à la direction pour faire face aux besoins du service colonial aux îles Marquises.

— Par deux ordonnances, en date du 24, ont été nommés dans l'artillerie de la marine au grade de lieutenant-colonel (ancienneté), MM. Edmond d'Esclevin et Durbec ; et au grade de chef de bataillon (choix), M. Raoul.

— L'arrêté du conseil-d'Etat, en date du 9 août, qui déclare qu'il n'y a pas lieu d'autoriser la continuation des poursuites contre M. Jourdan, préfet de la Corse, a été rendu définitif par approbation royale en date d'hier.

— La commission des bâtiments à vapeur transatlantiques s'est réunie au ministère de la marine. On s'est occupé de plusieurs objets sur lesquels il y avait à statuer par suite des rapports reçus de la frégate le *Gomer*. On pense que le service des paquebots transatlantiques pourra être mis en activité peu de temps après le retour de cette frégate, qui aura lieu dans le mois prochain ou au plus tard dans le mois suivant.

Faits divers.

— On lit dans le journal *le Cultivateur* :

« On donne pour certain que la conférence agricole de la Chambre des députés a décidé que, pendant le cours de la prochaine session, elle formulerait et déposerait sur le bureau de la Chambre la proposition d'accorder une pension de 15,000 fr. à l'illustre agronome Mathieu de Dombasle, à titre de récompense nationale, et qu'elle exprimerait en même temps le vœu qu'il lui fût fait l'application du 19e paragraphe de l'article 23 de la Charte, c'est-à-dire qu'on lui accordât la pairie. »

— *Ouragan à Philadelphie.* — Samedi dernier, la ville de Philadelphie et ses environs ont éprouvé un ouragan des plus violents, qui a occasionné d'épouvantables dégâts. Nombre de caves ont été remplies d'eau, et beaucoup de marchandises qui y étaient emmagasinées ont été endommagées. Toutes les prairies qui avoisinent Philadelphie étaient couvertes d'eau et semblaient un vaste lac. Du côté de la Schuylkill, à la pluie qui tombait par torrents s'était joint un tourbillon de vent qui a tout renversé et tout saccagé sur son passage ; les arbres, les murs, les haies, les meules de foin, rien n'a pu résister à sa violence. Une petite ferme, habitée par une femme et ses quatre enfants, a été renversée et transportée à une assez grande distance ; on n'avait pas encore pu connaître le sort de ses malheureux habitants.

(*Courrier des Etats-Unis*, du 5 août.)

tous les ponts ont été enlevés. Le Morris-Canal a été considérablement endommagé dans plusieurs endroits. La Delaware et Rariton-Canal a aussi beaucoup souffert entre New-Brunswick et Princeton ; la navigation en sera forcément interrompue pendant plus de trois semaines. Il est à craindre que les nouvelles qui nous parviendront ne nous apprennent que ces ravages se sont étendus encore plus loin au sud et à l'ouest.

— *La fièvre jaune à New-York.* — On se préoccupe beaucoup, depuis quelques jours, de l'apparition de ce terrible fléau dans la rade de New-York. Il est certain que sur un navire américain récemment venu d'un port du Sud, deux matelots ont succombé aux atteintes de la fièvre jaune. Un autre est mort aussi sur le navire français *Gustave Adolphe*, arrivé il y a quelques jours des Antilles. Mais il n'y a, dans ces faits, rien qui doive alarmer la population de la ville. Presque tous les étés des marins viennent succomber à la Quarantaine au mal dont ils ont pris le germe dans le Sud, sans que pour cela, depuis bien des années, le fléau se soit propagé à New-York.

(*Courrier des Etats-Unis*, 10 août.)

— On écrit de Mannevillette au *Journal de l'arrondissement du Havre* :

« Le commencement de la moisson a causé dans cette commune une quasi-émeute. On sait que les indigents, d'ordinaire, sont admis, en vertu d'un privilège spécial, à glaner dans les champs, et, dans les communes bien organisées, les maires délivrent à cet effet des cartes ou des certificats aux ayants-droit.

» A Mannevillette, cette année, on devait suivre le même système ; mais lorsque les pauvres nécessiteux se présentèrent pour demander leurs certificats, M. le maire leur répondit qu'il n'en délivrerait aucun. De là rumeur. On demanda comment la distinction s'établirait ; il fut répondu qu'il fallait chasser ceux qui n'avaient pas besoin de cette ressource.

» Il nous semble qu'un administrateur qui comprend ses devoirs doit d'abord prendre de plus sages mesures d'ordre, et ensuite éviter tout sujet de conflit. Quoi qu'il en soit, il est certain que des femmes non nécessiteuses ont été admises à glaner au détriment de pauvres vieillards et de malheureux enfants qui n'avaient pas d'autre moyen de se procurer un peu de pain. »

— Le journal *le Rhône* renferme un avis, en date du 28, du maire de Lyon. Informé que des agents actifs, agissant pour le compte des nations étrangères, parcourent les ateliers pour embaucher les ouvriers et se procurer des métiers, dessins et machines à l'usage des fabriques d'étoffes de soie, il croit devoir les prémunir contre ces coupables tentatives. Il les invite à repousser avec indignation ces propositions, contraires à l'honneur et à l'intérêt du pays ; il leur rappelle que l'embauchage est un délit prévu et puni par les art. 417 et 418 du code pénal. « Si quelques-uns, dit-il, séduits par de vaines promesses, pouvaient ne pas reculer devant la pensée de nuire à la cité au profit des nations rivales et jalouses de notre belle industrie, qu'ils sachent qu'une telle détermination n'aurait pas même le succès pour excuse ; leur attente serait trompée : la triste expérience faite par ceux qui les ont précédés dans cette voie fatale doit leur servir de salutaire enseignement. Leur sort serait celui de tous les ouvriers qui, depuis quelques années, entraînés par l'appât de la fortune, ont quitté la France sur la foi de paroles mensongères, et que nous avons vus successivement y rentrer, vieillis avant le temps, accablés de misère et abreuvés de dégoûts par l'étranger, qui les a rejetés avec dédain aussitôt que leurs services ne lui ont plus été nécessaires.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille du 28 :

« Le courrier de Toulouse n'a pas pu encore être distribué hier au soir, inconvénient qui va souvent se renouveler dans la saison où nous allons entrer, et dont les conséquences sont fâcheuses pour le commerce. Pourquoi ne pas devancer de trois heures le départ de Toulouse ? Ce serait très facile. La Chambre de commerce doit insister.

» Nous ne nous lasserons pas d'appeler sur ce point l'attention du directeur général des postes, à qui il serait si facile d'améliorer un pareil état de choses. C'est des deux extrémités de la France, du Havre et de Marseille, que les mêmes plaintes nous arrivent à-la-fois. Il est urgent d'y satisfaire. »

— La première chambre du tribunal civil était aujourd'hui saisie d'un référé relatif à la prochaine ouverture du théâtre de l'Odéon. M. Valmore, artiste dramatique, avait formé contre M. Lireux, directeur de l'Odéon, une demande ayant pour but de faire nommer un administrateur provisoire du théâtre de l'Odéon, qui, suivant lui et aux termes du privilége de ce théâtre, devait s'ouvrir le 1er septembre. Me Crémieux a exposé la demande de M. Valmore. Le tribunal a ensuite entendu M. Lireux, qui a soutenu n'y avoir urgence à nommer un administrateur provisoire, et qui a invoqué une lettre de M. le ministre de l'intérieur et une ordonnance de M. le préfet de police, desquelles il résulterait que la réouverture de l'Odéon ne devrait avoir lieu que le [illegible] septembre. Le tribunal, sur la demande de Me Crémieux, a remis à quinzaine pour statuer.

— Le colonel Phelippeaux, du 21e léger, en garnison à Nantes, vient, dans une chute de cheval, de se casser un bras au camp de Plélan. On assure, néanmoins, que cet accident n'aura pas de suites fâcheuses.

Faits de subversion sociale.

Un jeune homme à peine majeur, Neveu, journalier, a comparu le 26 aux assises du Pas-de-Calais, sous la double accusation de viol et meurtre. Le 11 mai, à huit heures du matin, une fille de dix-sept ans sortait de la ferme de son père avec ses deux frères plus âgés qu'elle ; elle les quitta pour aller dans un vallon arracher des chardons pour sa vache ; mais, rentrés depuis long-temps et inquiets de son retard, l'un d'eux revint la chercher et l'appela vainement. Bientôt il découvrit le sac de sa sœur à moitié plein de chardons, puis son cadavre dans l'eau. Il se précipite pour l'en retirer, et un homme qui travaillait dans les champs l'aide à remplir ce triste devoir.

Cependant, le bruit se répand que Neveu, jeune homme mal famé et condamné plusieurs fois, a été vu à cent mètres du lieu où le cadavre a été découvert. Il avait pris la fuite. Des femmes avaient remarqué sa figure *rouge-feu* ; il paraissait haletant, couvert de sueur. Arrêté, il invoque un alibi bientôt démenti. Puis il prétend avoir vu une personne frapper Henriette à la tête ; enfin, il avoue ses tentatives sur la jeune fille et sa résistance ; mais la lutte seule, ajoute-t-il, a déterminé une mort instantanée.

L'accusé, déclaré coupable d'avoir donné volontairement la mort à sa victime, après la consommation du premier crime qu'il avoue, est condamné à la peine de mort.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE. — *Affaire Mérentié.*

Audiences des 29, 30 et 31 août.

A la fin de l'audience du 29, Me Trinité a présenté quelques courtes observations dans l'intérêt de l'accusé Lhomme, qui, soit par l'abandon de l'accusation, soit par le rôle imperceptible qu'il joue dans l'affaire, a depuis long-temps disparu des débats. Puis, Me Allou a défendu Edouard Mérentié. L'audience du 30 a été entièrement consacrée aux répliques de l'avocat-général et des défenseurs.

M. le président a commencé à l'ouverture de l'audience du 31 son résumé, qui a duré jusqu'à 1 heure et demie. Le jury, après un délibéré de près de trois heures, a fait connaître son verdict sur les 45 questions qui lui étaient soumises. Guillaume Mérentié a été declaré coupable des divers chefs de banqueroute frauduleuse et de banqueroute simple, compris sous les questions 1, 5, 18, 21 et 44.

Des circonstances atténuantes sont admises en faveur de Guillaume.

Tous les autres accusés sont déclarés non coupables sur les diverses questions qui les concernent.

Les accusés Marius et Edouard Mérentié, Jourde, Lhomme et la veuve Moreau sont ramenés à l'audience pour entendre leur acquittement. Marius et Edouard, connaissant le sort de Guillaume Mérentié, donnent des marques de la plus vive affliction. Edouard se retire en sanglotant.

Guillaume Mérentié est ramené ; il affecte le calme et l'impassibilité. La cour demande, selon l'usage, au défenseur s'il n'a rien à dire sur l'application de la peine.

Me Crémieux, s'adressant à la cour. — Messieurs, la cause est plaidée, mais ma tâche n'est point finie ; peut-être ai-je encore plus à solliciter des juges que je n'ai eu à attendre de MM. les jurés ; car ce n'est pas seulement pour Guillaume Mérentié que je veux vous parler ici ; c'est pour toute une famille, c'est pour un fils, c'est pour un frère éplorés, qui, bien que rendus libres par leur acquittement, versent des larmes sur le sort d'un père, d'un frère malheureux. Vous le savez, Messieurs, quoiqu'innocents, ils n'en ont pas moins expié ; mettez dans la balance, en faveur de leur père, leur frère, les deux ans d'emprisonnement.

La justice des hommes a prononcé, je le sais (Guillaume lève la main en indiquant le ciel) ; je respecte le verdict du jury : Guillaume est coupable ; mais il y a des circonstances atténuantes qui vous permettent de ne pas le frapper d'infamie. Par égard pour sa famille, et peut-être aussi pour les efforts de la défense, contentez-vous de lui appliquer le *minimum* de l'emprisonnement.

Vous êtes hommes, je vous le demande au nom de l'humanité ; vous êtes juges, je vous le demande au nom de la Divinité, que vous représentez : ne déshonorez pas Guillaume Mérentié ; écoutez la voix de l'indulgence.

A 5 heures et demie, la cour, après en avoir délibéré en chambre du conseil, a condamné Guillaume Mérentié à cinq ans d'emprisonnement et 100 francs d'amende.

L'accusé, après avoir serré la main de son défenseur, sort en chancelant, sans proférer une parole.

COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-GARONNE (Toulouse).

Suite de l'affaire du complot communiste. — Audiences des 26 et 27 août.

Un journal de Toulouse, qui circule dans la salle avant l'entrée de la cour, contient une déclaration dans laquelle Me Cabet proteste contre le refus du président de l'admettre comme défenseur de Gouhenant.

On continue l'audition des témoins.

Chappert, huissier à Carcassonne, dépose que son fils était lié avec Balguerie, et que, l'hôtel où celui-ci se trouvait malade étant rempli de monde, il l'avait pris dans sa demeure.

Le procureur-général lui demande si son fils n'a pas été impliqué dans des procès politiques. — Il était secrétaire du comité réformiste, répond Chappert. La pétition signée à cette occasion portait des signatures fausses. Il fut poursuivi pour ce fait, mais bientôt mis hors de cause par la cour de Montpellier.

D. Votre fils n'a-t-il pas été condamné à huit jours de prison ?

R. Oui, pour outrage prétendu au maire de Carcassonne, auquel il demandait un passeport.

D. Votre fils est violemment soupçonné d'avoir assisté au banquet-congrès de Toulouse du 15 janvier ?

R. Il était avec moi ce jour-là.

D. Accusé Balguerie, je suis étonné que dans votre position sociale, avec vos habitudes, votre éducation, vous soyez lié aussi intimement avec le fils du témoin.

R. Cela n'a rien d'étonnant, mes habitudes et mes goûts me rapprochent plus de lui que de tous autres.

Bernard Hugues, étudiant en médecine à Carcassonne, doit à Chappert fils la connaissance de Balguerie. Il ne connaît pas Gouhenant. Il ignore pourquoi il figure sur ses listes. Si c'est comme membre du comité réformiste, on a raison. Il n'a jamais été poursuivi pour cause politique, il est fort aise d'avoir lu les brochures communistes qu'on a trouvées chez lui; car, quoiqu'en dise le procureur-général, ces brochures n'attaquent ni le mariage, ni la famille, ni la religion.

Soubrié, négociant, a fait voyager Dufaur pour sa maison. Celui-ci ne lui a pas rendu de compte; il le poursuit. Le défenseur de Dufaur, de son côté, incrimine violemment Soubrié.

Plusieurs honorables habitants de Toulouse déposent des excellentes qualités de Resplandy.

D'autres témoins cherchent à prouver que les démarches de Manein, entachées de communisme par l'accusation, n'avaient d'autre but que de procurer au condamné politique Viguerte des secours pour passer en Espagne.

Le maire de Saint-Trajon, où Dufaur est domicilié, le représente comme un brave garçon, obligeant, facile, mais d'une intelligence bornée. Il s'est proposé pour faire signer par la garde nationale une adresse au roi, à l'occasion de la mort du duc d'Orléans.

Plusieurs témoins rendent hommage aux bonnes qualités de Balguerie et déclarent que, malgré leurs rapports fréquents, il n'a jamais été question entre eux de politique.

Dans l'audience du 27, M. Cabet est venu prendre place parmi les avocats. M. Nicias Gaillard, procureur-général, a pris la parole pour soutenir vivement l'accusation. Voici l'exorde de son réquisitoire :

Messieurs les jurés, dans les affaires importantes, le ministère public croit qu'il est de son devoir de vous faire remarquer avant tout la gravité de l'accusation. Pour ce vaste procès, nous sommes dispensés de ce soin ; car les choses parlent assez d'elles-mêmes. Sans doute la société est intéressée à la répression de tous les crimes ; mais, il en est qui ne la blessent que de loin. Il y en a d'autres, au contraire, qui la frappent à la tête et au cœur. Tels sont les attentats politiques... Que sera-ce pourtant si, au lieu d'attaquer le Gouvernement établi, c'est l'ordre lui-même qu'on s'efforce d'ébranler ? si, au lieu d'un changement politique, c'est un renversement social que l'on prépare ?

Nous en avons eu dans ces dernières années de trop fameux exemples. Des doctrines se sont élevées, qui n'aspirent qu'à bouleverser tout ce qui est, qu'à tout détruire, sans se préoccuper le moins du monde de ce qu'on pourra mettre à la place. En même temps, nous avons vu se présenter des hommes pour faire triompher ces principes. Autrefois ils auraient simplement passé pour des utopistes ; de nos jours, ils repousseraient ce nom comme une injure...

Et, par exemple, la propriété n'est-elle pas l'objet de leurs téméraires et incessantes attaques ? Ne la disent-ils pas la cause de tous les maux dont nous sommes affligés, et encore le seul obstacle qui s'oppose au bonheur commun ? Si bien que cela même pour quoi elle semble avoir été fondée, serait ce qui l'empêche d'atteindre son but !

Ces étranges théories ne sont cependant pas chose nouvelle. Elles rappellent la Révolution de 93 dans ses plus criminels écarts. Nos rêveurs modernes ont pour devanciers les Hébert, les Babeuf, ces montres à la mémoire desquels l'histoire ne saurait attacher assez d'exécratioo. Les hommes oot disparu ; mais leurs doctrines revivent. On n'est plus en désaccord aujourd'hui que sur les moyens....

Voilà, Messieurs, les dangers dont la société souffre chaque jour. Les combattre est le premier devoir de la justice. Ici, elle a recours à vous, pour réprimer, non pas des attentats, mais des complots, des résolutions arrêtées.... Vos devoirs grandissent avec l'étendoe de cette tâche et l'importance des faits que vous avez à juger. Vous allez marcher avec moi dans cette voie : je ne veux, pour vous y conduire, que le flambeau de la vérité.... »

La *France Méridionale* du 28 août, d'où nous extrayons ce qui précède, promet de compléter dans son prochain numéro le réquisitoire de M. Gaillard, qui a dû, joint à celui de l'avocat-général, occuper toute l'audience du 27. Les plaidoiries ont dû commencer le 28.

VARIÉTÉS.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE.

La pile voltaïque, cet admirable instrument dont la découverte ne remonte qu'au commencement de ce siècle, a fait présager pour l'industrie un nouvel agent dont la puissance serait un jour utilement employée. Déjà l'on a essayé de tirer parti du courant électrique qu'il développe pour en faire un puissant moteur. En Angleterre, on en a fait un télégraphe où le courant transportait avec une rapidité prodigieuse tous les signaux qui lui étaient confiés. Dernièrement, MM. de Larive, de Ruolz et Elkington l'ont appliqué d'une manière très utile à la dorure et à l'argenture des métaux, de telle sorte que l'industrie de la dorure au feu par l'intermédiaire du mercure, mortelle pour l'ouvrier condamné à fabriquer les objets de luxe, a cessé de produire les jouissances du riche au prix de la vie du prolétaire.

Voici qu'aujourd'hui un savant professeur de l'Université de Marbourg, M. Bunsen, perfectionne la pile et lui donne une telle puissance, que la lumière produite par la rencontre des deux électricités contraires engendrées par l'appareil, possède un éclat prodigieux qui laisse bien loin en arrière l'éclat de la lumière du gaz. La pile de M. Bunsen se compose d'éléments de charbon et zinc: elle est mise en activité par les acides sulfurique et nitrique. D'après les expériences de M. Bunsen, quarante-huit éléments de cette pile donnent une lumière dont l'intensité égale celle de 572 bougies stéariques réunies, ou de 63 becs à gaz ordinaires.

Un de nos plus habiles constructeurs d'instruments de physique, M. Deleuil, qui a perfectionné la construction de la pile de Bunsen d'une manière très heureuse et très économique, vient de répéter l'essai industriel de l'intensité de ce nouveau genre de phare. Il a disposé une pile de quatre-vingt-dix-huit éléments dans un pavillon situé au sommet d'une maison, en regard du Pont-Neuf, et jeudi, 17 août, il a convoqué sur le Pont-Neuf et les quais environnants, le public scientifique et industriel pour le rendre témoin de son expérience.

L'appareil de Davy, aux deux cônes de charbon mis en présence dans le vide, ayant été placé au faîte du pavillon, et le courant électrique étant établi, la lumière jaillit entre les deux pointes des cônes avec une intensité telle que l'on pouvait lire facilement à 300 mètres de distance. L'éclat effaçait la lumière du gaz et la faisait paraître toute rouge.

Avec un bec de gaz ordinaire, on ne peut lire qu'à une distance de 10 mètres ; il résulte de là que la lumière électrique éclairait comme 900 becs réunis ou comme 8,100 bougies. La dépense n'a été que de 21 f. pour une heure, pendant laquelle a duré l'expérience qu'on aurait pu continuer plus long-temps sans augmenter les frais : c'est celle de 300 becs de gaz brûlant pendant le même temps.

De tels résultats qui tiennent du prodige, surtout quand on pense que l'appareil de Bunsen est encore à l'état d'essai, font vivement désirer que le Gouvernement encourage ce genre d'expériences non moins intéressantes que les essais de télégraphes de nuit pour lesquels il a dépensé près de 100 mille francs. Rien ne serait plus facile que de placer cet admirable appareil au haut de nos édifices, comme les tours de Notre-Dame, la tour de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, le Panthéon, l'Arc-de-l'Etoile, et toutes ces pyramides qui s'élèvent au-dessus d'un grand nombre de fontaines publiques. Ne pourrait-on pas d'ailleurs construire des tours au sommet desquelles se trouveraient placés ces *nouveaux phares parisiens* ?

OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES DE L'INGÉNIEUR CHEVALIER.

Hier 30, à 6 heures du matin, le thermomètre marquait 17° 8 10e, à midi, 27° 2 10e ; à 2 h., 27° 9 10e ; à minuit, 20°. Aujourd'hui 31, à 6 h. du matin, 17° 7 10e ; à midi, 28° 2 10e ; à 2 h., 28° 2 10e.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 30 *août* 1843.

MEYER, hôtel garni, rue de Jouy, 17 ; juge-com., M. Cornuault ; syndic-prov., M. *Millet*, boulevard Saint-Denis, 24.

ARNOULT, carrossier, rue Neuve-Saint-François, 14 ; juge-com., M. Leroux ; syndic-prov., M. *Colombel*, rue de la Ville-l'Évêque, 28.

Du 17 août.

BELBEDAT DE KAMINGANT, loueur de cabriolets, à Batignolles, rue des Moulins, 9 ; juge-com., M. Selles ; syndic-prov., M. *Morard*, rue Montmartre, 173.

BOURSE DU 31 AOUT.

Le haut prix auquel on a fait aujourd'hui la *réponse des primes* n'a point amené, ainsi qu'on le pensait, de rentes sur la place et le marché ; très ferme dès l'ouverture, il s'est très bien soutenu, même après la bourse. Dans la coulisse, à 4 heures, on faisait 81 67 1/2 fin du mois.

Presque toutes les primes, sans exception, ont été levées.

Les chemins de fer de Rouen ont continué à monter d'une manière très suivie. On a coté un instant 732 50 au comptant.

Les Portugais, mieux tenus encore, ferment à 44.

Les reports sur le 3 0/0 ont successivement fait 22 1/2 offert, puis demandé.

Au comptant. Lots d'Autriche 380. Oblig. Grand'Combe 1095. Seyssel 900. Zinc Vieille-Montagne 3700, Obl. Sambre à l'Oise. 1010.

Fin de mois. Banque de France 3285. Empr. belge de 1840, 108.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	123 »	123 10	123 »	123 10	122 85
— fin cour. . .	123 »	123 10	123 »	123 05	122 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 55	81 60	81 55	81 60	81 35
— fin cour. . .	81 50	81 70	81 50	81 70	81 40
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0/0	105 »	» »	H. » 25	Avant la bourse, 81 45 50.
O. de la Ville .	» »	» »	» »	à 4 heures, 81 67 1/2.
Banque de Fr. .	3285 »	3290 »	H. 7 50	Bons du Tr..... 3 1/4 à 4 m.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	Pièces de 20 et 40 fr.
— de 1000.	1107 50	» »	» »	Agio, 9 à 10 le mille.
Caisse Hypoth..	765 »	763 75	B. 1 25	
Quatre Canaux.	1280 »	1282 50	H. 2 »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	
Vers. R. Dr. .	277 50	275 50	H. 2 50	Vers. r. dr. F. c. 277 50.
do R. G. . .	106 25	» »	» »	— gauch. » 106 25.
Orléans	670 »	670 »	» »	Orléans, » 671 25 670.
Strasb. à Bâle.	191 25	192 50	H. 1 25	Strasbourg. » 192 50 193 75.
Rouen.	720 »	725 »	H. 5 »	Rouen. » 722 50 735.
Havre.	540 »	538 75	» »	
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	» »	» »	Londres, 29 août.
— Portugais. .	44 »	44 »	H. 1 »	Consol. 94 3/8 1/2.
Esp. D. active.	27 7/8	» »	B. 1/8 »	Esp. actif. 26.
5 0/0 Naples. .	107 »	» »	» »	Portug. 42 7/8.
— Romain. .	105 1/2	» »	» »	Brésiliens. 74 3/4.
Obl. Piémont. .	1200 »	» »	» »	Colombiens. 24 5/8.
Emp. d'Haïti. .	485 »	» »	B. 10 »	Mexicains. 37 3/8.

Spectacles du 1er septembre.

OPÉRA. — La Péri. — Stradella.
THÉATRE-FRANÇAIS — Polyeucte. — Mariage forcé.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Puits d'amour. — Le Châlet.
VAUDEVILLE. — Mme Barbe-Bleue. — La Robe. — Le Château de ma nièce. — L'Humoriste.
GYMNASE. — Georges. — Jacquart. — Maison en loterie.
VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Le Dîner de Madelon. — 1re rep. le Trombonne du régiment.
PALAIS-ROYAL. — 1re repr. : Paris, Orléans et Rouen.
GAITÉ. — La Folle de la Cité.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La Tour de Nesle. — Le Royaume des Femmes.
FOLIES. — Charles. — Dévorant. — Un Secret.
AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.
CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands Exercices d'équitation. — Haute école. — Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés, etc.
THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Les îles Marquises. — Danse.

BULLETIN AGRICOLE.

Ainsi que nous l'avions annoncé, les grains nouveaux trompent les espérances du cultivateur, moins par la quantité que par la qualité, ce qui rend raison du bas prix des blés sur quelques marchés où il ne paraît plus de blés anciens. A Poitiers, on continue à coter, par habitude, trois qualités de froment ; mais on peut juger, par le peu de différence des prix, que la deuxième et la troisième sont à peu près les mêmes. Il en est de même sur un très grand nombre de marchés.

C'est encore cette circonstance qui rend compte du prix élevé auquel se tiennent sur les marchés maritimes les blés étrangers. On vient de vendre à Bordeaux un chargement de blé de Rostock à 24 fr. 25 c. l'hectolitre. Ce blé, comme tous ceux des mêmes provenances cette année, est de toute première qualité ; les blés analogues sont rares en France, et les acheteurs se pressent autour des blés supérieurs étrangers, qui se tiennent par conséquent fort chers.

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 33.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. — UT OMNES UNUM SINT.

SAMEDI 2 SEPTEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 1er SEPTEMBRE.

Question de l'Algérie.

Nous recevons d'un colon considérable de l'Algérie une réclamation relative à notre article du 12 août, sur le maréchal Bugeaud, et nous mettons tout entière cette lettre sous les yeux de nos lecteurs.

Alger, 24 août 1843.

Monsieur,

Je lis avec plaisir votre journal, parce que je crois que vous cherchez sincèrement l'amélioration des classes, non pas dans le progrès politique, comme font les autres journaux, mais dans l'organisation du travail. J'avoue que j'espère peu que vous atteigniez le but; mais il n'en restera pas moins très honorable pour vous de le poursuivre avec un dévoûment, une persévérance dignes d'éloges.

La haute opinion que j'ai de votre sincérité m'oblige à vous dire que vous me paraissez mal éclairé sur la situation actuelle de l'Afrique et sur les progrès que nous y avons faits depuis le commencement de 1841. J'en juge par un article intitulé : *Le maréchal Bugeaud*, inséré dans votre numéro du 12 août. J'y remarque ces passages : « Quant à nous, qui avions fondé de grandes espérances sur le gouvernement du général Bugeaud, lorsque nous lui avions entendu promettre qu'il saurait mener de front, en Afrique, les conquêtes de la charrue et celles de l'épée, nous confessons que nos espérances n'ont point été remplies comme nous l'attendions. » Et plus loin : « Nous estimons que la soumission des Arabes n'est ni plus avancée, ni surtout plus solide, que quand le gouverneur actuel a mis le pied en Afrique. Cela est vrai. »

Si vous pouviez passer huit jours ici, Monsieur, vous reconnaîtriez bien vite que le général Bugeaud n'a point trompé vos espérances; il a rendu mille fois plus de services à la charrue, en faisant bien la guerre, qu'en s'occupant directement de nous donner quelques exemples et quelques préceptes de culture. Avant lui, nous pouvions à peine cultiver nos jardins à une demi-lieue d'Alger : aujourd'hui, nous cultivons partout où il est loisible à nous de le faire dans l'étendue de nos moyens, car la plus grande sécurité règne d'Alger à Milianah, et même quinze lieues plus loin. D'Alger à l'extrémité de la province de Tittery, d'Alger jusqu'au pied du Djurdjura, partout les Européens voyagent isolément, pêle-mêle avec les Arabes, sans qu'il arrive aucun accident; et cependant il n'y a pas un poste français sur les routes.

D'où vient cet immense changement dans notre situation? De la guerre intelligente et énergique qui, en frappant les intérêts matériels des Arabes, a également frappé leur moral; car c'est la force morale produite par le bon emploi de la force matérielle qui nous donne cette admirable tranquillité avec laquelle nous pouvons tout entreprendre. Aussi la colonisation, de la mer jusqu'à Blidah, fait-elle des progrès aussi rapides qu'il est dans la nature de les faire. La culture individuelle s'étend dans le Sahel, toutes les maisons détruites se relèvent, celles qui restaient debout se restaurent; de nombreux défrichements s'opèrent. En avant, dix ou douze villages sont créés ou se créent avec activité. Comment ferait-on tous ces travaux sans la guerre heureuse que vous semblez pourtant blâmer? Quand on ne pouvait marcher qu'à la suite d'une forte colonne, il était impossible de porter sur les divers points de colonisation cette masse énorme de matériaux qui demandent des moyens de transport de tous les instants; les ouvriers n'auraient pu travailler dans les champs ou aux constructions que gardés par des troupes; et aujourd'hui ils travaillent partout isolément. Cessez donc de penser que les conquêtes de la charrue n'ont pas marché de front avec celles de l'épée. Il n'y avait réellement que l'épée qui pût faire marcher la charrue.

Mais serait-il vrai que le général Bugeaud n'a pas travaillé directement à la colonisation, et partant, à la culture? Cela serait une opinion tout-à-fait erronée : il a plus fait en colonisation directe, au milieu de la guerre la plus active, qu'il n'avait été fait dans les dix années précédentes, où il y a eu des intervalles de paix assez longs. N'est-ce pas sous lui qu'ont été fondés les dix ou douze villages qui s'élèvent sur deux zônes autour de nous? N'est-ce pas lui qui a trouvé le meilleur système de colonisation dans les deux villages de Saint-Ferdinand et de Sainte-Amélie, qui sont construits par le colonel Marengo avec des militaires?

Ces deux faits résolvent la question de colonisation. Au moyen du travail à bon marché des condamnés ou de l'armée, on est assuré aujourd'hui de placer à peu de frais les familles de cultivateurs dans les meilleures conditions que l'on puisse raisonnablement espérer. On leur offre une très bonne maison, qui vaut quatre à cinq mille francs, quatre hectares en culture sur 12 qui forment le lot de la famille, des arbres plantés, une fontaine, un lavoir, un abreuvoir, un chemin vicinal, un jardin préparé. En un mot, il y a sur chaque lot pour environ sept mille francs de travail fait, que l'on donne à la famille avec 12 hectares, pour quinze cents francs qu'elle verse à la caisse de colonisation; et cette somme rembourse à l'État presque tous les frais qu'il a faits. Je ne crois pas, Monsieur, qu'on puisse trouver rien de mieux, et quand le général Bugeaud n'aurait fait que cela, il aurait parfaitement répondu à votre attente. Ce seul perfectionnement fera marcher bien des charrues qui ne seraient jamais venues en Afrique.

La situation du pays, telle que je l'ai dépeinte plus haut, répond suffisamment à l'opinion que vous émettez que la soumission des Arabes n'est guère plus avancée que quand le gouverneur général a mis le pied en Afrique. D'où viendrait donc la sécurité dont nous jouissons, si ce n'était de la soumission? Avant les succès obtenus par le général Bugeaud, nous ne pouvions pas aller à *Deli-Ibrahim* sans exposer notre tête, et aujourd'hui nous allons seuls à quarante et cinquante lieues. Quelques spéculateurs vont même seuls dans le désert au sud de Tittery, et les caravanes de cette contrée viennent jusqu'à Alger échanger leurs produits contre des denrées et des marchandises européennes.

Comment se fait-il qu'en présence de tels faits, qui frappent les yeux et l'esprit de cinquante mille Européens, la Presse de Paris puisse écrire des choses comme celles que j'ai vues dans votre journal, et bien plus encore? Il est vraiment déplorable qu'avec un régime de publicité la vérité ait tant de peine à se faire jour.

Ce qui est certain, Monsieur, c'est que les colons et l'armée sont loin de juger le général Bugeaud comme le fait une partie de la Presse parisienne. Son élévation à la dignité de maréchal a reçu ici l'approbation générale, parce que nous reconnaissons tous les immenses services qu'il nous a rendus, non-seulement par ses expéditions militaires, mais par les efforts qu'il a tentés pour mettre ici en pratique les vrais principes de la colonisation.

Agréez, etc.

J. DIDIER,
colon établi en Afrique depuis treize ans et capitaine de la garde nationale.

Les termes dont se sert M. Didier expriment des reproches que nous ne croyons pas avoir mérités. Nous avons positivement pris parti contre certains journaux de Paris, et repoussé les attaques injustes dont le gouverneur général était l'objet; nous avons rendu toute justice à son zèle, à son activité, à son énergie, à son intelligence d'homme de guerre. Nous avons reconnu qu'aucun des précédents gouverneurs n'avait fait autant que M. Bugeaud pour amener la soumission des Arabes par la voie militaire; enfin, disions-nous, « même sous l'Empire, des élévations » au maréchalat ont été moins méritées que celle qui vient de » récompenser les services du gouverneur général. »

Nous avons, il est vrai, exprimé des regrets sur l'œuvre qui nous paraît incomplète du maréchal; nous avons dit que la soumission des Arabes « n'était guère plus avancée, ni surtout plus » solide, que quand le gouverneur actuel a mis le pied en A» frique. »

Notre correspondant nous expose une série de faits tendant à prouver que l'Algérie jouit d'une admirable tranquillité, que la sécurité des colons est complète, et que cet état paisible et prospère est dû à la soumission des Arabes. Nous ajoutons parfaitement foi aux déclarations de M. Didier. D'ailleurs M. le maréchal Bugeaud, en répondant, le 13 août, aux députations des habitants d'Alger, a exposé tous ces résultats devant des personnes parfaitement instruites de l'état des choses en Afrique, et dont le témoignage vient ainsi corroborer celui de notre correspondant.

Mais les colons de l'Algérie croient-ils sincèrement que la sécurité dont ils jouissent soit un état stable et désormais acquis? Croient-ils que leur tranquillité durerait si l'on diminuait l'énorme armée que la France entretient sur le sol d'Afrique? Le maréchal lui-même n'a-t-il pas déclaré qu'il lui fallait 80 à 100 mille hommes pour continuer son œuvre? Nous le demandons, est-ce là l'indice d'une soumission véritable? Les Arabes, incessamment tenus en échec par l'infatigable activité du gouverneur général et de ses lieutenants, barcelés et déroutés par le nouveau système de guerre introduit par le maréchal Bugeaud, sont moins prompts à l'attaque peut-être, et plus sûrement prévenus dans leurs projets d'irruption. Mais sont-ils réduits, sont-ils disposés à accepter l'autorité de la France? Sont-ils, surtout, affectionnés à notre nation? Leur a-t-on fait comprendre l'intérêt que leur pays et leurs races peuvent trouver dans la domination française?

Voilà ce que nous ne croyons pas. Nous ne voyons en Algérie que des peuples toujours hostiles, sur lesquels pèse une puissante armée civilisée conduite par un général habile; nous ne voyons pas des populations éclairées sur les bienfaits de la civilisation chrétienne. Nous avions espéré, d'après les opinions antérieurement exprimées du maréchal Bugeaud, et d'après ses premières démarches, qu'il organiserait un vaste système de colonisation, tout en poussant énergiquement cette guerre heureuse, comme dit notre honorable correspondant. Nous ne blâmons pas la guerre, quand elle est indispensable; mais nous voulons avec la guerre d'autres moyens plus sûrs et plus féconds de conquête sur les terres barbares.

Les quelques encouragements à des établissements individuels de colons, en ménages isolés et sur des parcelles de terrain, nous paraissent appartenir à un pauvre système. C'est toujours l'isolement, le morcellement, et, dans ces conditions-là, il faudra nécessairement une armée nombreuse pour protéger les cultivateurs divisés. C'est fort bien d'employer l'armée à des travaux publics; mais ce qui serait mieux, ce serait de donner au soldat

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SEPTEMBRE (1).

L'équinoxe de septembre. — La chasse en plaine. — La pipée. — La chasse à courre. — L'été de la Saint-Denis. — L'équinoxe de mars.

Il y a dans l'année deux dates solennelles; celle du 1er septembre et celle du 1er mars. La saison de la chasse légale est comprise entre ces deux termes; la chasse à courre, la vraie chasse, cesse avec les grands froids.

Rien de moins arbitraire, de moins conventionnel que ces limites; c'est le Créateur qui les a fixées lui-même dans sa prévoyance infinie. L'homme et la nature semblent les attendre avec angoisse; leur venue est signalée d'effrayants cataclysmes.

C'est l'équinoxe d'automne et l'équinoxe du printemps, septembre et mars; deux époques de crise où toutes les forces du monde matériel entrent en lutte pour forcer le soleil à faire à chaque point du globe une part égale de lumière, où commence, pour chacun des deux pôles, le jour ou la nuit de six mois. A cette heure la Terre et son satellite se rapprochent et s'aspirent; l'Océan, cédant à l'attraction, se déchaîne contre ses rivages et s'élance dans l'espace. Malheur alors au navire attardé vers la côte, car c'est le temps où la tourmente fait la curée des cadavres aux oiseaux de la mer et sème ses écueils de débris.

Et tout ce qui a vie en ce monde s'agite sous l'influence de la crise sidérale; le mouvement est universel; la révolution se fait dans tous les

Regardez nos champs à l'automne, au 1er septembre, pour mieux dire. Les derniers épis sont à terre, mais la gerbe, avant de disparaître, a laissé choir dans le sillon la part que Dieu réserve à ses oiseaux dans les moissons du laboureur. Toute graine est mûre dans les chaumes; les perdreaux sont maillés; la caille est en train d'émigrer. C'est le beau temps de la chasse en plaine, que caractérise spécialement la présence de ce dernier gibier. Aussi, le chanvre, la navette d'été, le sarrasin, la cameline, les trèfles, sont-ils encore debout pour l'arrêter au passage et le forcer à prolonger son séjour parmi nous. C'est dix jours en deçà, dix jours au-delà de l'équinoxe que la caille atteint son dernier degré de finesse. Quand cette manne céleste a cessé de pleuvoir sur nos campagnes, la chasse en plaine a perdu tous ses charmes. A l'exception de quelques râles et de quelques cailles paresseuses, le reste du gibier qu'on y trouve, lièvres, perdreaux, etc., appartient au pays et veut être ménagé.

Au bois aussi, les baies sont mûres vers le 1er septembre, et c'est le jour d'ouverture de la chasse aux petits oiseaux, de la pipée, ce rude et délicieux apprentissage de la vie de bivouac dans la vieille Lorraine. C'est le plaisir des enfants, des jeunes filles, des vieillards; il fallait bien que tous les âges, que tous les sexes eussent leur part des libéralités de l'automne. A ceux qui perdent plus que les autres à la disparition du soleil, il fallait bien une consolation spéciale pour le départ de leur astre favori.

Donc les baies sont mûres dans les jeunes taillis et l'insecte abondant. La mue vient de finir; l'oiseau, débarrassé des soucis de la famille, ne

soir ôte à la glu ses qualités perfides. Les beaux jours de la pipée sont passés.

Mais que sont la pipée et la chasse en plaine, malgré toute l'adresse qu'elles exigent et le plaisir qu'elles procurent, auprès des chasses qui vont suivre!

Le passage des marouettes a peuplé les marais, où foisonnent en ce moment les râles, les poules d'eau, les morelles, où se rencontrent encore quelques rares guignettes et quelques chevaliers. Toutefois, c'est le mois prochain qui doit nous étaler toutes les richesses de la chasse au marais.

Plus de rouge-gorges, plus de cailles : mais que d'indemnités pour cette perte! des fraîcheurs le matin, des brouillards quelquefois jusqu'au milieu du jour; mais que de jouissances à la fois pour diminuer nos regrets de la fuite du soleil!

Et d'abord l'astre-roi, avant d'abandonner ses domaines du Nord, s'entoure de toutes ses splendeurs et semble vouloir épuiser ses libéralités dans une dernière fête. L'atmosphère remise à peine des récentes commotions de l'équinoxe, vient l'été de la Saint-Denis, une saison délicieuse qui réunit en elle seule les charmes de toutes les autres saisons. C'est une température douce et calme comme celle des beaux soirs de l'été; un ciel transparent et par où voltigent en longs filets d'argent les trames de la bonne Vierge, chatoyantes sous la brise; une saison que l'Anglais ne connaît pas et que l'artiste chérit à l'égal du chasseur; car c'est le temps où le vert vivace des prairies disparaît sous le rose pâle et étiolé des pétales du colchique, où le feuillage des bois passe à

un double rôle, de lui mettre aux mains à-la-fois et l'épée et la charrue, de transformer l'élément militaire au profit des travaux de l'industrie. Il fallait organiser en grand des communes colonisatrices, associer les forces de telle façon que le colon français pût à la fois opposer à l'Arabe la force d'une organisation militaire, et lui offrir l'attrait et l'exemple de l'enrichissement du sol et de la prospérité croissante sous l'impulsion de la civilisation européenne.

Ainsi, sans perdre le relief et l'autorité qui résultent des succès militaires; en poussant en avant, dans toutes les directions, ces villages armés et bien organisés de colons, on eût refoulé peu-à-peu les tribus persistant dans leur inimitié. Mais l'attrait des richesses, la protection française solidement étendue sur les villages d'indigènes soumis et travaillant en sécurité, auraient diminué le nombre de nos ennemis; tandis qu'avec le système de la guerre universelle et lointaine, la soumission des tribus ne sert qu'à livrer nos alliés aux vengeances d'Abd-el-Kader.

Dans cet état, pour rendre efficace la protection de la France, il n'est qu'un seul moyen: c'est une armée de cent mille hommes divisée en colonnes mobiles; incessamment en mouvement, moyen coûteux et désastreux pour nos soldats, qui succombent aux fatigues de cette guerre et aux influences pernicieuses du climat. Avec les villages militaires largement institués, au contraire, une grande partie de la côte aurait été assainie. On parlerait avec un peu moins d'effroi de nous vers le désert; nos généraux seraient un peu moins glorieux; mais le nombre de nos ennemis serait aujourd'hui moins grand, surtout nous aurions plus d'alliés efficacement protégés; la France ferait moins de dépenses en pure perte; la France perdrait moins de sang généreux; le sol de l'Algérie s'enrichirait peu-à-peu par la culture au lieu d'être éternellement dévasté; enfin les races indigènes comprendraient mieux les bienfaits que leur promet la civilisation chrétienne.

En revenant sur le sujet de cet article, répétons que, dans le système trop exclusivement militaire suivi jusqu'à ce jour en Algérie, le maréchal Bugeaud, à notre avis, a prouvé une rare capacité et rendu d'importants services. Nous avons même une sympathie particulière pour le maréchal, parce que nous savons qu'il déploie une rare sollicitude pour le soldat. Ce que nous blâmons, c'est le système général de violence que la France a presque exclusivement suivi jusqu'à ce jour sur la terre d'Afrique, le système guerrier, et nous regrettons sincèrement que M. le maréchal Bugeaud n'ait pas attaché son nom à un ensemble de mesures plus bienveillantes, plus fécondes, plus appropriées au génie de la race arabe.

Le *National* pousse jusqu'à l'absurde son aversion pour tout ce qui est dynastique. Il signale aujourd'hui à l'indignation de ses lecteurs quelques mots bien simples de la réponse de M. le duc de Nemours au président du conseil-général des Côtes-du-Nord. Faisant allusion à une des pensées du discours qui lui avait été adressé au nom de ce conseil départemental, S. A. R. aurait dit:

« Le principal but de mon voyage est, en effet, l'étude des intérêts locaux. »

Là-dessus, le *National* de crier au scandale, à l'abomination. Sa vertu puritaine se révolte à l'idée que ces intérêts locaux, « très respectables assurément, » comme il dit, non sans quelque intention ironique, puissent un instant « préoccuper l'esprit d'un homme qui se prépare à gouverner la France. »

Voilà qui est vraiment incroyable. Et de quoi donc veut-on que s'occupe un prince en voyage, sinon de ce qui concerne les localités qu'il parcourt?

Sans doute, comme le *National* en fait la remarque, on s'est trop souvent adressé aux intérêts locaux dans des vues de corruption, trop souvent on a fait fléchir devant leurs exigences les considérations les plus graves de l'intérêt général; mais, est-ce là une raison pour qu'il ne soit plus permis de s'occuper des intérêts locaux? Et qu'est-ce donc que l'intérêt général, sinon la réunion, la conciliation de tous les intérêts particuliers?

En vérité, l'Opposition systématique rendra l'Opposition impossible.

Nous lisons dans le *Courrier belge*, journal que nous avons souvent occasion de citer avec éloge:

Il est temps, nous le répétons, que les bons esprits et les cœurs chrétiens s'inquiètent des misères de la société actuelle. Ce sont moins des privilèges politiques, des droits politiques qu'il faut à cette société, que le droit de manger du pain et d'en manger honnêtement. Ce n'est pas son avènement à la politique que la masse demande, c'est son avènement à l'existence, au bien-être. Les droits politiques, c'est la surface, le superflu; les droits à l'existence, à l'existence honnête et laborieuse, voilà les véritables droits....

Personne assurément n'est plus à même que les Gouvernements d'apporter un remède aux misères de la société, et personne n'en paraît plus empêché. Ce sont eux qui peuvent le mieux apprécier l'intensité des maux qui désolent la société, et ce sont eux qui objectent le plus d'impossibilités. On dirait que toute leur politique consiste à ne rien troubler, à ne rien arranger et à ne pas déranger les choses, les plus mauvaises surtout. De l'initiative, il ne faut pas en attendre d'eux; mais la société ne se lassera-t-elle pas de tourner toujours dans le vide? Voilà ce que les Gouvernements devraient se demander et ce qu'il va falloir qu'ils se demandent; car la société va elle-même être forcée de demander une conclusion, une fin à toutes ses révolutions.

La rédaction de l'*Union*, journal conservateur du Mans, vient de passer en de nouvelles mains. Le nouveau rédacteur, M. Ulysse Pic, adresse à ses amis politiques un exposé de principes, duquel nous extrayons le passage suivant:

On l'a dit avec raison, l'industrie est la plus belle et la plus glorieuse conquête des temps modernes. Nul ne peut dire quelles sont les frontières où s'arrêtera sa puissance. Certes, nous n'espérons pas de voir se réaliser jamais entièrement ces rêves séduisants d'harmonie et de fraternité universelle qui ont préoccupé de tous temps une foule d'esprits généreux. On ne fait point plier ainsi, sous un niveau commun, le génie des peuples qui tient aux différences mêmes du sol et du climat; on n'élève point ainsi, tout-à-coup et par enchantement, ceux qui sont demeurés en arrière au niveau de ceux qui sont voisins des plus hauts sommets. Mais s'il était une puissance à laquelle il fût réservé, à cette heure, de faire fléchir les lois immuables qui imposent aux sociétés tant de lenteurs et de fatigues dans l'enfantement de leur civilisation, cette puissance, c'est l'industrie.

Avant que les peuples connussent ce levier puissant que Dieu avait caché, pour ainsi dire, dans les entrailles du sol et dans les secrets de la science, nous comprenons que des esprits généreux se soient égarés dans des théories impossibles. Nous ne leur jetons point l'anathème. Quelques funestes qu'aient été leurs théories, quelles que soient les conséquences désastreuses auxquelles ils ont provisoirement abouti, ces hommes subissaient ces lois inévitables qui ne mènent graduellement les sociétés à leur développement que par les plus pénibles et les plus laborieux efforts. Mais aujourd'hui, après ces tentatives infructueuses ou fatales, après tant d'années dépensées en épreuves isolément impuissantes, une théorie nouvelle est appelée à coordonner les éléments actuels de la société dans une direction définitivement organique.

Cette théorie est celle de L'ORGANISATION DU TRAVAIL. Elle renferme tout l'avenir.

L'organisation du travail, c'est l'union et la concorde, l'oubli des rivalités et des haines, le ralliement des enfants dispersés autour du foyer de la famille, le lien facile et volontaire qui unira tous les individus par la communauté et la fusion des intérêts, c'est le bien-être dans le présent et la sécurité dans l'avenir pour tous les hommes laborieux.

L'organisation du travail, c'est l'ordre et la liberté.

Ainsi, voilà l'*organisation du travail* que tendent de plus en plus à adopter, comme mot d'ordre, les organes de la conservation progressive, aussi bien que tout ce qu'il y a en France de démocrates sincères. Cela est d'un heureux augure pour l'avenir des idées que nous propageons.

REVUE ÉTRANGÈRE.

ALLEMAGNE.

Des bords du Rhin, 28 août.

Vexations de la Russie à l'égard de ses sujets allemands. — Timidité de la Prusse vis-à-vis du czar. — Le pavillon allemand. — Réunion diplomatique à Kœnigswart. — Lois sur la Presse et sur la tenue des officiers en Prusse. — Projets de colonies agricoles. — Chemin de fer de Francfort à Wiesbaden.

Les habitants allemands des provinces voisines de la Baltique, dépendantes de la Russie, sont soumis à une série de vexations systématiques ayant pour but de faire disparaître toute trace de l'origine germanique. Depuis peu ces vexations sont devenues si insupportables, qu'un grand nombre d'habitants ont pris la résolution de quitter le pays et de chercher un asile sur le territoire prussien. La Prusse, qui souffre elle-même, dans la personne de ses sujets, du système vexatoire mis en usage par le Gouvernement russe, la Prusse, qui se plaît tant à porter ostensiblement l'étendard de la nationalité allemande, devait s'empresser d'ouvrir son sol hospitalier à ces émigrants, martyrs de leur fidélité au génie de la patrie germanique; mais la Prusse craint encore plus de déplaire au despote qui règne sur la Russie, que de manquer aux lois de l'humanité et au droit des gens. Elle a refusé de recevoir les émigrés des provinces allemandes soumises au sceptre de la Russie; ceux dont le projet d'émigrer a été connu, demeurent exposés au courroux d'un maître vindicatif qui les enverra dans l'intérieur de son immense empire en compagnie des pauvres juifs habitants des frontières. Ces derniers sont contraints par milliers de quitter, avec leurs familles, le pays de leurs pères, et de prendre leur nouveau domicile à l'endroit prescrit par la volonté du czar.

La Prusse a pourtant trouvé bon d'arborer le pavillon allemand au nom du *Zollverein*; la couleur choisie par le cabinet de Berlin est verte avec ornements d'or. L'ancien étendard allemand qui marchait en tête de l'armée de l'empire germanique, et qui vit encore dans les souvenirs du peuple, est rouge, noir et or. Mais quel avantage pense-t-on obtenir d'un pavillon qui n'a ni consuls dans les ports pour le protéger, ni signification reconnue sur les mers, ni vaisseaux de guerre pour le défendre? L'envie de devancer les projets de l'Autriche sous ce rapport semble avoir emporté la Prusse un peu au-delà des bornes de sa circonspection accoutumée.

Une sorte de congrès a lieu dans ce moment à Kœnigswart, où le prince de Metternich a rassemblé plusieurs diplomates des plus influents. La question d'Espagne y sera décidée, dit-on, et le vieux *prince de la paix* (surnom donné à M. de Metternich) réussira encore une fois, par son influence, à concilier les intérêts opposés de la France et de l'Angleterre, comme au temps de la question égyptienne. La grande ambition de Metternich, c'est le maintien de la paix pendant toute la durée de sa vie. Il fait, à cette considération, de grands sacrifices, et la Russie prétend bien profiter de cette disposition, particulièrement dans les affaires de la Servie.

Le pouvoir législatif en Prusse donne souvent des preuves de son activité; il est vrai que la plupart des projets de loi ne sont pas arrivés à exécution, et qu'une des plus importantes lois, celle sur la Presse, malgré toutes ses *théories libérales*, n'exerce aucune influence sur l'état de la Prusse, toujours opprimée par une censure de plus en plus arbitraire. Cependant une autre loi fait compensation; c'est celle qui règle la toilette des officiers: la longueur et la largeur des barbes y sont ponctuellement prescrites; les officiers supérieurs doivent, en gala, porter des habits rouges, des bottes monstres, etc., etc. Le mot *capitaine*, jusqu'ici en usage comme plusieurs autres termes de la langue française, se trouve banni par ordre et doit être remplacé par le *hauptmann*. Telles sont quelques-unes des innovations importantes dues à la sollicitude et au zèle des législateurs prussiens.

Le prince de Furstenberg, beau-frère du grand duc de Bade, et l'un des plus riches princes médiatisés de l'Allemagne, a pris la résolution de fonder une sorte de colonie où il doit donner asile à un certain nombre de familles pauvres de ses domaines et du voisinage. On assure que ce plan lui a été suggéré par la connaissance qu'il a prise de la colonie d'Ostwald.

Dans la *Gazette de Zurich* on a proposé aux cantons Suisses de fonder un asile du même genre pour les *heimathlosen*, sortes de parias qui sont depuis long-temps l'objet de grands désordres en Suisse. Mais la commission de la Diète instituée pour l'examen de cette affaire, s'est dissoute sans daigner accorder à la proposition de la *Gazette de Zurich* l'attention qu'elle méritait.

A l'occasion d'un article publié dans votre journal sur l'administration des chemins de fer, je me permets de mentionner comme exemple de bonne organisation le chemin de fer entre Francfort et Wiesbaden. Les places de troisième ordre, au prix de 15 centimes par lieue environ, sont couvertes, commodes, et même agréables.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On écrit d'Athènes, 10 août, au *Morning-Post*:

« LL. MM. sont venues habiter le nouveau palais, dont l'ameublement est presque terminé. Ce grand palais, bâti tout en marbre pentélique, et dont l'exécution a été confiée à un architecte bavarois, est dépourvu de majesté à l'extérieur et d'appartements commodes à l'intérieur, quoique la somme dépensée soit immense, puisque le roi a fait son possible, jusqu'ici, pour que le chiffre exact restât inconnu. Mais

---

Au marais, le vent d'Est a amené ses légions de bécassines. L'innombrable famille des palmipèdes nous a expédié déjà, des lacs de Laponie et des îles de la Baltique, l'avant-garde de ses émigrants. La macrouette, les poules d'eau, les morelles n'attendent plus que les retardataires pour partir toutes ensemble. Le pluvier doré obscurcit les airs de ses trombes rapides. Le vanneau pétrit avec acharnement la terre molle pour en faire sortir une pâture qui lui permette de justifier sa réputation usurpée.

A la Saint-Denis, les perdreaux sont perdrix, la bécasse est au biez (prononcez *bi* pour la rime.) La bécasse vient d'arriver en effet, lourde et blanche de graisse comme la caille et tenant l'arrêt comme celle-ci. Vous la trouverez avec le faisan dans les fourrés humides des taillis de dix ans. Mais le faisan se tient aussi volontiers dans les jeunes taillis, sur la lisière des plaines et dans les endroits qu'affectionnent le lièvre, le lapin, la perdrix rouge et grise. C'est alors que la chasse au chien d'arrêt se relève vraiment jusqu'à la hauteur de la science, et veut, de la part du chasseur et de son serviteur fidèle, accord parfait de but et de manœuvres, prudence, dextérité, discrétion..

Les blés sont déjà verts et l'herbe abondante au gagnage. Les brillantes fumées du dix-cors trahissent son embonpoint. Dehors les chiens, la terre est bonne: « *Tayaut!* » et sonnez les fanfares, car la course sera longue et l'hallali sanglant; la bête a aiguisé ses armes pour les combats d'amour.

Les glands pleuvent du chêne; le sanglier s'enivre et sa venaison se raffine; mais gare les chiens de tête au moment de l'attaque, car le *solitaire* est repu et d'humeur massacrante; il ne quittera la bauge qu'après avoir essayé sur la meute le tranchant de ses défenses.

ment; il n'a plus besoin de vos indications savantes pour connaître le passage et le repaire de l'ennemi. Le loup, d'ailleurs, enhardi par la faim, viendra le provoquer lui-même jusque dans sa demeure. Le moment est venu de faire à ce voisin redoutable une guerre acharnée. Dans l'intervalle, les oies sauvages qui dévorent les emblaves, les bruyantes tribus des canards, des siffleurs qui peuplent nos eaux courantes, offriront un aliment à l'activité du chasseur.

Mais qu'à l'exception des animaux nuisibles et des oiseaux de passage, tout autre gibier en temps de neige soit réputé sacré. Honneur éternel aux préfets de Saône-et-Loire et du Nord, et au maire de Moulins, dont la haute sagesse a sanctionné ce principe et fulminé l'interdit contre les infracteurs de la trêve de Dieu! Que l'homme, loin de conspirer avec le froid contre l'existence de l'animal inoffensif, lui vienne en aide, au contraire, contre le dénuement de la saison; que la main paternelle du propriétaire distribue aux cerfs et aux chevreuils, aux perdreaux et aux faisans, le foin où le grain qui leur manque. Les pauvres bêtes sauront lui tenir compte de ces secours par leur fidélité, et les récits qu'elles feront de sa charité chrétienne engageront bientôt de nombreuses familles étrangères à se fixer près de lui.

La neige et les gelées passées, le mois de février venu, que le chasseur fougueux se défie de son impatience, et n'oublie pas qu'après Noël il n'y a plus aux forêts que les mâles de trop à détruire; et encore faut-il que cette destruction soit discrète, car toutes les mères sont pleines à cette époque, et la laie recherche déjà les demeures tranquilles et solitaires, dans la prévision de sa mise-bas prochaine. La moindre inquiétude va lui faire déserter le pays sans esprit de retour, et les bêtes de compagnie qui marchent avec elle la suivront dans sa fuite. Les ar-

les lilas et les cerisiers sont en fleurs? Et l'auteur de toutes choses n'a-t-il pas distribué avec assez de libéralité et de magnificence les délices aux saisons, en faisant se relayer, tous les six mois, l'équinoxe des chasses et celle des amours?

Il envoie donc aux secours de ses créatures l'amour et la fécondité. La terre ouvre son sein au soc de la charrue; le travail des champs absorbe désormais les loisirs du laboureur. Aux villes, plus d'industrie qui chôme, plus de bras inoccupés que ceux des favoris du sort, et ceux-ci, l'esprit de conservation et de propriété les défend suffisamment contre les tristes séductions de la chasse, à l'équinoxe de mars. Voici bien revenir les oiseaux du soleil, mais un autre appétit les stimule que celui de l'automne. Aujourd'hui, la feuille qui verdoie leur parle d'un abri pour leur couvée future; la chaleur du midi qui monte chaque jour et réveille dans sa chrysalide le papillon endormi, leur garantit pour six mois un air tiède, une nourriture facile; et, dégagés dès-lors des vils soucis de la matière, leurs sentiments s'élèvent vers les sphères éthérées. Or, le régime continu de l'amour et des chants a bientôt altéré les qualités de leur chair, et l'oiseleur est forcé de renoncer à sa criminelle industrie. Que faire désormais de ces produits sans valeur qui n'auraient pas accès à la table du riche? Ainsi l'amour, pour repeupler les bois et les prairies de leurs plus charmants hôtes, commence par protéger les oiseaux contre la gourmandise du maître de la terre, et donne à celui-ci, de son propre égoïsme, un bouclier contre ses penchants destructeurs. Admirable intelligence de l'estomac humain!

Or, ralliez-vous à ce but du Créateur qui a tant fait pour vous, qui prend un si grand soin de vos plaisirs, oiseleurs et chasseurs. Laissez

ant le roi Othon n'est pas très bien avec ses alliés, à cause du non paiement du dividende semestriel de l'emprunt grec garanti et de la mauvaise administration des affaires. Quant aux économies, on en a fait très peu, et ce sont les Grecs qui les ont supportées. La Russie et sir R. Peel ont fait des menaces qui resteront sans résultat. Il paraît que lord Cochrane a l'intention d'amener la Chambre des communes sur ce sujet.

TURQUIE. — *Constantinople*, 9 août. — Nonobstant le bruit de la chute prochaine, Riza-Pacha continue à déployer la plus grande énergie pour réorganiser l'armée. Il a augmenté considérablement la garde, elle est forte de 32,000 hommes en infanterie, cavalerie et artillerie. Riza veut que la garde du sultan forme le noyau de l'armée : elle défendra la capitale et se rendra au besoin dans les provinces pour seconder les milices nationales. (*Gazette nat. all.*)

GRÈCE. — On écrit d'Athènes, à la *Gazette de Cologne*, 9 août :

« L'opinion publique se déclare maintenant contre la Russie. Le peuple regarde cette puissance comme la cause de tous les embarras du moment, l'ancienne admiration s'est transformée en haine. Les Russes résidant à Athènes se ressentent de cette aversion pour le Gouvernement. L'Opposition désigne le cabinet grec comme l'instrument docile de la Russie. »

Rhodes, 4 août. — Yawer-Pacha est depuis quelque temps dans notre port avec une frégate et cinquante cadets du collége de Constantinople, auxquels il est chargé d'enseigner les manœuvres. Dans quelques jours le capitan pacha arrivera ici avec une escadre composée de neuf vaisseaux. — On est très satisfait du système d'administration que Hassan Pacha, le gouverneur, a adopté. Il encourage l'industrie et cherche à captiver la bienveillance de ses administrés. (*Gazette nationale allemande.*)

SYRIE. — *Beyrouth*, 3 août. — Les esprits ne sont pas encore calmés, car le système suivi par le Gouvernement excite toujours des craintes. Le moindre avantage accordé à l'un ou à l'autre parti menace de ranimer la mésintelligence qui règne continuellement entre les Druses et les Maronites. La commission d'enquête nommée pour fixer le dommage causé par les derniers troubles a terminé son travail. Les pertes des chrétiens sont estimées à 41,500,000 piastres ; chaque famille recevrait donc, terme moyen, la somme de 7,000 piastres, tandis que les Druses font encore des demandes plus exagérées : ils réclament pour chaque famille 24,000 piastres environ. Les mûriers que l'on a abattus pour faire des barricades figurent pour une somme considérable dans les pertes. La Porte a amnistié presque tous les princes des Druses qui se sont trouvés compromis dans la révolte. On attend prochainement dans nos eaux une escadre turque. — On assure qu'il s'agit d'appuyer un recrutement qui sera, dit-on, ordonné. Le moment, à la vérité, n'est pas bien choisi. (*Gazette d'Augsbourg.*)

ANGLETERRE. — Le *Times* s'exprime dans les termes suivants sur l'affaire de Terre-Neuve, qui occupe depuis plusieurs jours l'attention des feuilles publiques : « Dans cette affaire, notre Gouvernement donnera à la France toutes les explications qu'elle pourra désirer, et même, s'il y a lieu, toute satisfaction. Nous espérons même que, pour prévenir le retour d'événements aussi fâcheux, les cabinets des deux pays réviseront les traités concernant l'île de Terre-Neuve. »

— Il s'est tenu à West-Bromwick (dans le Staffordshire du Sud) une réunion ayant pour but de protester contre la présence de la police dans un district qui n'est que malheureux, et non pas rebelle. Il est inconstitutionnel que des magistrats puissent, sans nécessité, imposer à une population la dépense de l'entretien d'un corps de police. (*Sun.*)

IRLANDE. — *Dublin*, 28 août. — L'association du repeal a tenu sa séance hebdomadaire dans les salons du cornexchange.

M. Steele. — Avant l'arrivée du libérateur, je dois appeler votre attention sur une question très délicate : M. Hogan, ce célèbre sculpteur dont le génie honore l'Irlande, est en ce moment à Dublin. L'association a pensé qu'elle devait confier à cet habile artiste l'exécution d'une statue colossale du libérateur. Restait seulement la question de savoir si M. O'Connell serait représenté au moment où il présidait la réunion si imposante de Tarahill, ou bien au moment où, à Mallow, il mettait au défi le Saxon d'exécuter sa menace. On a préféré ce dernier moment, celui où l'illustre orateur jetait à ses adversaires, qui sont les nôtres, ces chaleureuses paroles : On pourra me fouler aux pieds, mais ce ne sera pas un homme vivant que l'on foulera, ce sera un cadavre. (On applaudit.) Ces paroles, qui ont décidé du destin de l'Irlande, ont été dites en réponse aux menaces de ces imprudents et sanguinaires marauds, Peel et Wellington. Ce vieux radoteur, ce sanguinaire cipaye indo-irlandais renouvellerait, s'il l'osait, dans sa patrie, les sanglantes horreurs qu'il a commises dans les Indes. Mais l'Angleterre n'a pas osé exécuter sa menace.

M. Reilly dit que le ridicule discours que l'on dit avoir été prononcé par la reine n'a pas intimidé le peuple irlandais.

M. J. O'Connell. — Loin de nous la pensée de nous écarter du respect dû à S. M. en faisant ces observations. Tout le monde sait que la reine n'est pas libre, et que le discours qu'elle a prononcé n'est pas d'elle ; les ministres qui l'ont composé lui ont dit : Madame, si vous ne vous rendez pas à la Chambre, et si vous n'y lisez pas ce discours, il vous faut trouver un autre ministère, et vous savez qu'un autre ministère n'aura pas l'appui du Parlement. S. M. a donc cru la volonté forcée par ses ministres, soutenus par la majorité dans les Chambres du Parlement. Toutefois, je vous ferai remarquer que Peel n'a pas pu forcer la reine à insérer dans son discours les mots qui consistaient à dire qu'elle voyait avec indignation les efforts du peuple irlandais. On sait, et cela est certain, que, dans une audience donnée par S. M. à Robert Peel, elle lui avait fait des reproches de lui avoir prêté de semblables expressions sans l'avoir même consultée. Peel se fût servi du mot indignation s'il l'eût osé, mais il n'a pas pu obtenir de S. M. qu'elle insérât des termes plus forts que celui-ci : « un vif regret. »

M. O'Connell entre dans la salle ; il est l'objet de l'attention générale. Commentant quelques correspondances adressées à l'association, M. O'Connell dit : On aurait tort de penser que l'autorité royale se prononce contre le *repeal*. Il n'y a, contre le *repeal*, d'autre autorité que celle des ministres. Comme composition, le discours du trône mérite d'être caractérisé, comme il l'a été par le *Morning-Cronicle*, d'essence de stupidité et d'insolence.

M. O'Connell explique ensuite son plan pour le rétablissement du Parlement irlandais.

Je conviens, dit-il ensuite, de toutes les difficultés, et je ne me dissimule pas qu'il faut que tout se fasse dans les limites de la plus parfaite constitutionnalité. Pendant cinq mois, nous allons nous efforcer de

ment n'est pas criminel, car je prouverai que si le peuple irlandais n'était pas mécontent, c'est qu'il serait de tous les peuples le plus dégradé. (Applaudissements.) On annonce que le chiffre de la recette, pendant la semaine, a été de 1,380 liv.

L'association s'ajourne au lendemain. (*Times.*)

— Dans une très nombreuse assemblée d'orangistes et de protestants, tenue à Killyshandra, dans le Monaghan, il a été adopté des résolutions dont voici la substance : « Jusqu'ici, nous nous sommes abstenus d'agir pour notre défense personnelle ou pour le maintien de l'intégrité du royaume, dans l'espoir que le Gouvernement saurait disperser ces rassemblements qui troublent l'ordre, ou qu'une loi serait adoptée pour traiter comme rébellion l'agitation du repeal. La session étant close sans qu'il ait été rien fait, il importe que les amis de l'ordre en Irlande s'organisent et s'associent. Deux millions de protestants irlandais, même sans l'assistance du gouvernement ou de l'Angleterre, forment une force physique qui, bien organisée, suffirait pour maintenir l'intégrité du royaume. Puisque l'on n'a pas pris l'initiative à Dublin, où il eût dû se former une association générale de protestants, nous allons organiser une association du comté de Cavan. Un fonds de l'Union, ou rente de l'Union, sera perçu. Si chaque protestant d'Irlande voulait contribuer pour un shilling par an, cela formerait un fonds de 100,000 liv. st. par an. Le 2 septembre l'association de Killyshandra se réunira de nouveau pour en délibérer. » (*Times.*)

SUÈDE. — *Stockholm*, 18 août. — Lorsque la nouvelle se répandit que le prince Frédéric de Hesse, héritier présomptif de la couronne de Danemarck, épouserait une grande-duchesse de Russie, on ne voulut pas ajouter foi à cette nouvelle. On ne pouvait concevoir comment la cour de Danemarck avait donné son assentiment à une union qui est en opposition directe avec les sentiments du peuple danois. En effet, depuis un temps immémorial, les peuples d'origine scandinave nourrissent une haine profonde contre la Russie et tout ce qui est russe, et cette haine, loin de s'affaiblir, paraît croître de jour en jour. — Ces dispositions du peuple danois se manifestent clairement dans les journaux. Un des derniers numéros du *Dagligt-Allehanda* contient une lettre dont l'auteur blâme énergiquement le procédé récent de la chancellerie danoise concernant la dissolution de la société scandinave. Il est dit dans cette lettre que la dissolution de la société a été déterminée par les circonstances. La vérité est que ces circonstances ne sont autre chose que l'influence de la Russie qui s'impose au Gouvernement. Nous nous trouverons bientôt en alliance de famille avec la Russie. Il faut donc déraciner les sympathies nationales, qui s'accorderaient avec les sympathies russes comme l'eau avec le feu. (*Gazette d'Augsbourg*, 27 août.)

ESPAGNE. — D. Pascual Madoz, nommé président de la junte de richesse publique, a accepté cette charge, en renonçant aux honoraires de 50,000 réaux qui y sont attachés, et en proposant d'allouer cette somme à deux jeunes gens de mérite qui iraient étudier dans les écoles étrangères la philosophie et la pratique de la science gouvernementale, afin qu'au bout de deux ans ils revinssent occuper à Madrid une chaire destinée à former des hommes d'État. Le Gouvernement a accepté la renonciation de M. Madoz, en le remerciant et en se réservant de prendre un parti sur l'application qu'il propose de ses honoraires. (*El Castellano.*)

— D. F. de P. Castro y Orozco a accepté la charge de membre de la commission des codes, en renonçant aux honoraires de 60,000 réaux qui lui avaient été assignés. Le Gouvernement lui a voté des remerciements. (*Idem.*)

SUISSE. — On lit dans le *Courrier suisse* de Lausanne, 29 août :

« Le Valais est toujours le théâtre d'alertes, de faux bruits et malheureusement aussi de désordres personnels faits pour compromettre la cause de la liberté. Le grand conseil a décidé le 23 qu'une amnistie pleine et entière serait accordée à tous les délits politiques, hors les cas d'homicide, et que plein pouvoir lui serait laissé pour le maintien de l'ordre. La discussion a été fort vive. Le Haut-Valais avait été fort travaillé dans le sens de l'irritation.

» Dans la soirée du 25, une trentaine d'individus de la jeune Suisse se sont rendus dans un village entre St-Maurice et Martigny, se sont emparés du grand châtelain Roulier, et l'ont forcé de donner sa démission ; puis ils ont protégé son retour chez lui. A Evionaz ils ont été reçus à coups de fusils par des gens du parti opposé. L'avocat Barman, revenant de Sion le 26, a été couché en joue en passant à la Balma. Une partie du contingent du Bas-Valais va être mis sur pied pour faire cesser cet état d'anarchie.

» Le dimanche 27, une troupe de femmes et d'enfants du village d'Evionaz a été vue émigrant sur la rive vaudoise du Rhône et emportant ses effets les plus précieux. Cette terreur était le résultat des événements de l'avant-veille. Ce jour-là un parti de libéraux s'était rendu au domicile du président du tribunal de St-Maurice, et l'avait forcé de donner sa démission sur papier timbré. Puis ayant appris que des factionnaires avaient été placés par le parti contraire à la Balma, la troupe s'y était portée en chantant la *Marseillaise*. Elle fut reçue par une fusillade assez vive. Mais des représailles se préparent ; il s'agit d'enlever le poste de nuit. Toutes les milices des sources du Rhône à St-Gingolph vont être mobilisées. »

— Le gouvernement d'Argovie vient de prendre des mesures pour l'exécution des jugements politiques prononcés contre les réactionnaires de janvier. Ceux auxquels des voies de fait et des actes violents sont imputés, subiront leur peine dans la maison de force de Baden. Ceux dont les délits ont un caractère plus particulièrement politique, seront détenus au château d'Arbourg, consacré de tout temps à ces sortes de réclusions. (*Journal de Genève.*)

COLONIES FRANÇAISES.

AFRIQUE. — Le *Moniteur algérien* du 25 août contient ce qui suit :

« Il y a quelques jours, M. le gouverneur-général, accompagné de M. le directeur de l'intérieur, fit une revue générale et détaillée de tous les villages créés ou qui se créent autour d'Alger par les soins de l'administration civile. Il vit un à un tous les colons, il les interrogea minutieusement sur tout ce qu'ils ont fait depuis leur installation et sur leur situation actuelle. Il donna à tous des conseils, des encouragements et, à quelques-uns des secours. Il reconnut avec plaisir que la plupart avaient fait de grands efforts pour surmonter les difficultés inséparables d'un commencement d'exploitation sur des terres en friche ou incultes depuis très long-temps.

» Cette revue l'a convaincu que le système de colonisation qui appelle la famille à bâtir elle-même sa maison, en même temps qu'elle est obligée de défricher péniblement les premiers hectares destinés à recevoir

exemple peut entraîner des défections aussi importantes que la sienne.

— Le *Moniteur algérien* contient le récit de l'excursion de M. le colonel Yussouf dans le sud. Il était important de ne pas laisser reposer un seul instant un ennemi décidé à combattre jusqu'à la dernière extrémité, si habile à créer de nouvelles ressources, et dont l'ascendant sur les Arabes est encore redoutable. C'était surtout dans le désert et dans les tribus du sud de l'Ouaranseris qu'il fallait porter nos efforts, afin d'en chasser les khalifas de l'émir, qui y fomentaient l'esprit de révolte, et d'empêcher ces tribus de leur fournir les grains nécessaires pour nourrir les débris de leur smala et de leurs troupes régulières.

La colonne a effrayé les Arabes les plus éloignés ; maintenant ils ne se croient nulle part à l'abri de nos coups.

INTÉRIEUR.

Le duc de Montpensier, de retour des fêtes de Pau, est arrivé hier au soir, à cinq heures, au palais des Tuileries.

S. A. R. est partie ce matin, à sept heures, pour aller au château d'Eu rejoindre la famille royale.

— On lit dans le *Courrier du Havre*, du 31 :

« Hier, vers sept heures, est arrivé dans notre ville S. A. R. le prince de Joinville, accompagné de son aide-de-camp. Au sortir de la voiture, le prince s'est immédiatement rendu à bord du vapeur de l'État le *Pluton*, et a donné l'ordre du départ. A minuit, le *Pluton* a appareillé, ayant à son bord S. A. R., pour aller, dit-on, reprendre à Brest le duc de Nemours, et le ramener au château d'Eu, où il est attendu prochainement.

— On écrit de Brest, le 29 août :

« Le duc et la duchesse de Nemours ont fait leur entrée dans notre ville. Le prince était à cheval, la princesse en calèche découverte. LL. AA. RR. ont reçu, dès leur arrivée, toutes les autorités. Le soir, les principaux fonctionnaires et les officiers de la marine et de l'armée ont dîné à leur table.

— M. le ministre des affaires étrangères est parti pour Eu.

— Aujourd'hui, la reine Christine faisant aussi ses préparatifs de départ pour cette destination. Hier et aujourd'hui, elle a eu une longue conférence avec le ministre des affaires étrangères.

Faits divers.

Le *Moniteur* publie la 50e liste des souscriptions pour les habitants de la Guadeloupe. Le total général, au 31 août, est de 3,242,053 fr. 49 c.

— M. Thiers, Mme Thiers et Mme Dosne ont passé à Lucerne le 24 et le 25. Accompagnés du prince de la Moskowa et du comte Mortier, ils ont assisté deux heures à la séance de la Diète, où il a été question des comptes militaires, matière aride, et qui n'aura pas donné à l'ex-président du conseil des ministres une haute idée des connaissances parlementaires des députés suisses. (*l'Helvétie.*)

— La ville de St-Germain a fait de grands préparatifs pour la fête des Loges, qui continuera dimanche prochain. Il y aura des convois toutes les demi-heures sur le chemin de fer, à partir de 10 heures et demie du matin jusqu'à minuit. Le lundi et le mardi, le dernier retour aura lieu à 11 heures du soir.

— Les fumeurs ont la mauvaise habitude de jeter les papiers avec lesquels ils allument pipes et cigarres. Une dame, qui venait de prendre des glaces au Palais-Royal, passa par mégarde près d'un de ces papiers qui brûlait encore ; sa robe de mousseline-laine s'enflamma et, quand elle s'en aperçut, ainsi que son cavalier, le feu gagnait la partie supérieure, et il fallut se résoudre à faire prendre un bain à la dame dans le bassin. Elle en a été quitte pour la peur et quelques légères brûlures. (*Constitutionnel.*)

— *Statue de l'abbé de l'Epée.* — « Nous recevons une lettre de M. Ferdinand Berthier, sourd-muet, doyen des professeurs de l'Institution royale de Paris, qui rectifie une erreur que nous avons commise avec tous les autres organes de la Presse parisienne. Il s'agit de l'érection, à Versailles, de la statue de l'abbé de l'Epée, qui aurait eu lieu dimanche dernier, 27 août, d'après tous les journaux. Or, ce jour-là, M. Berthier s'étant rendu sur les lieux, n'y a trouvé que le piédestal de la statue ; et M. l'abbé Caron, vice-président du comité chargé de son érection, lui a positivement annoncé que l'inauguration était fixée au 3 septembre courant. Ce n'est qu'hier que les billets officiels d'invitation ont été distribués. M. Berthier désire que cette nouvelle parvienne à ses compagnons d'infortune, que le bruit d'une solennité pour eux si intéressante, et à laquelle ils croyaient ne pouvoir plus assister, avait plongés dans la désolation. »

— On lit dans le *Journal du Havre*, du 31 août :

« Tandis qu'à Paris on en est encore à échanger des doutes et à émettre des conjectures à perte de vue sur la visite que la reine d'Angleterre va faire au roi des Français, les apprêts de cette solennité s'effectuent en toute hâte, et mettent tout en mouvement sur notre littoral. Par sa position, le Havre est le centre des préparatifs maritimes ; voici ceux dont, depuis vingt-quatre heures, notre port a été témoin. Hier soir, vers neuf heures, M. le prince de Joinville est arrivé d'Eu en poste. Il s'est immédiatement embarqué sur *le Pluton*, qui l'attendait dans nos bassins. A minuit, *le Pluton* est sorti et a fait route vers Cherbourg ; il va croiser entre La Hogue et Startpoint, les deux caps les plus rapprochés des côtes de France et d'Angleterre, et y attendre, à son retour de Plymouth, l'escadre royale d'Angleterre, pour l'accompagner jusqu'au Tréport. A une heure du matin, *le Napoléon* s'est inopinément présenté en rade, et est entré dans l'avant-port, où il s'est amarré auprès du quai avoisinant la citadelle. Il était porteur d'un ordre exprès du roi, appelant à Eu les deux compagnies d'élite du 2e bataillon du 46e de ligne, en garnison au Havre. Au bout d'une heure, les deux compagnies étaient embarquées, et *le Napoléon* reprenait la route du Tréport. A huit heures du soir, hier, *le Courrier*, frété par l'administration, a pris le cutter *le Rôdeur* à la remorque, et s'est également dirigé vers Dieppe. Aujourd'hui, par les bâteaux à vapeur sur la Seine, sont attendues deux compagnies d'élite du 1er léger, en garnison à Rouen. Elles s'embarqueront sur *le Français*, qui les conduira au Tréport. Nous apprenons que deux escadrons de carabiniers des garnisons du Nord ont été appelés à Eu, et que deux batteries du régiment d'artillerie de La Fère sont arrivées en poste dans cette ville. C'est toujours le samedi, 2 septembre, que le yacht royal, *Victoria-and-Albert*, est attendu sur les côtes de France.

— On lit dans l'*Echo de Vésone* :

» grand empressement, a-t-il dit, et ce n'est pas sans émotion que je place » l'étoile des braves sur ce cœur qui a battu au pied des Pyramides. »

D'un autre côté, l'émotion du vieillard était telle qu'il a fallu le soutenir. La population encombrait les abords de la place et témoignait la plus vive sympathie pour cette scène touchante qui lui rappelait de glorieux souvenirs.

— Un attroupement assez considérable s'était formé à Bordeaux, dans la rue Bouché, autour d'un individu vêtu d'un accoutrement bizarre, et se disant fils de l'Empereur Napoléon.

Son geste animé, sa voix criarde avaient en un instant fait accourir tout le quartier, quand des agents de police qui passaient reconnurent cet individu pour être un habitué de l'hospice des aliénés.

En conséquence, ils prièrent très poliment le soi-disant fils de l'Empereur de les suivre à l'hospice des aliénés, où il fut reconduit au milieu des huées et des rires des badauds. (*Courrier de la Gironde.*)

— Claude Quantin, ex-banquier à Beaujeu, renvoyé devant les assises du Rhône pour crime de faux en matière de commerce et d'usage fait sciemment d'endossements faux, a été acquitté. Toutefois, la cour l'a condamné à payer à un sieur Georgerat la somme de dix mille fr., à titre de dommages-intérêts, pour avoir mis en circulation un billet signé *Georgerat*, que ce dernier a été obligé de rembourser. (*Rhône.*)

— On nous écrit de Toulon, 27 août :

« Le bateau à vapeur l'*Asmodée*, de 450 chevaux, arrive de Cadix, où il a porté une lettre. Il a fait une traversée admirable, ayant constamment filé dix milles marins à l'heure. C'est un très beau résultat. Il faut croire que la lettre envoyée à Cadix était d'une haute importance, car le port de cette lettre ne sera pas revenu à moins de 24,000 fr. Il y a du reste, chaque année, une *centaine* de dépenses de ce genre qui sont taxées, peut-être à tort, de prodigalité inouïe. »

— Un de nos correspondants nous écrit de Toulon, 27 août :

« Le bruit s'est répandu dans les ports qu'une révolte avait éclaté à bord de la frégate l'*Uranie*, en route pour aller aux Marquises. Il me paraît matériellement impossible que l'on ait des nouvelles de ces faits excessivement graves : il est à croire qu'ils sont controuvés, et que ce bruit est un résultat de la légèreté de quelques individus n'ayant pas réfléchi à la gravité des nouvelles qu'ils répandaient.

» La frégate l'*Africaine*, à Toulon, a reçu l'ordre de se préparer à recevoir un officier-général à son bord; et à faire une longue campagne. »

— C'est aujourd'hui, 1er septembre, que s'ouvre à Angers le congrès scientifique de France. Les souscriptions que publie le *Précurseur de l'Ouest* s'élèvent à près de six cents. Le conseil municipal a voté des fonds destinés à offrir des fêtes aux membres du congrès. Ils auront chaque soir un salon à la préfecture; le Jardin-des-Plantes sera illuminé, et la musique de la garnison y exécutera des symphonies. Enfin, le théâtre donnera de fréquentes représentations.

— On lit dans le *Courrier du Gard*, du 29 août, sous la rubrique de Pont-Saint-Esprit :

« Un événement malheureux vient de priver l'armée d'un officier de mérite. Deux capitaines du 64e de ligne, en garnison dans cette ville, MM. J.-B. Simon-Duneau, chevalier de la Légion-d'Honneur, et François Jeantet, se baignaient dans la rivière de l'Ardèche, lorsque tout d'un coup l'un d'eux, M. Duneau, disparut sous les flots. M. Jantet, qui nageait dans une autre direction, ne s'aperçut de la disparition de son camarade que lorsqu'il n'était plus temps de lui porter secours, ni même de retrouver son cadavre.

» Quelques habitants des fermes voisines, accourus à ses cris, ont vainement cherché le corps du malheureux capitaine.

» On présume que M. Simon-Duneau, qui nageait fort bien, a été victime d'une défaillance qu'il a dû éprouver dans l'eau. »

— Le gouverneur de Bourbon a transmis au ministre de la marine, sous la date du 14 mars, une lettre par laquelle le consul de France à Maurice lui signale comme étant gérée par la curatelle aux biens vacants de cette île, la succession de Jean Ducléon, capitaine de la marine marchande, mort en 1799, dans un naufrage sur la côte de Madagascar. On peut faire valoir ses titres par constitution d'un mandataire à Maurice ou par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères.
(*Moniteur universel.*)

— Nous lisons dans les journaux de La Haye :

« Un procès monstre va être intenté au Gouvernement hollandais. Il s'agit de plusieurs millions que réclame : le duc d'Aumale, en qualité de légataire universel du prince de Condé et du chef de la principauté de Bouillon. Ce duché ayant été remis au royaume des Pays-Bas, un arrêté du roi Guillaume Ier assigna au propriétaire dépossédé une rente perpétuelle de 200,000 fr. Mais cette rente n'a pas été payée au véritable propriétaire, M. le duc d'Aumale, qui réclame : 1° l'annulation de l'arrêté royal qui fixe arbitrairement l'indemnité ; 2° une nouvelle évaluation faite contradictoirement et en justice ; 3° les arrérages qui auraient été mal payés. »

— La liste des témoins à décharge, dans l'affaire du complot communiste aux assises de la Haute-Garonne, a été épuisée dans la séance du 26.

Les dernières phases de cette affaire présentent peu d'intérêt. Les dépositions ont été si peu significatives, qu'à l'attention publique, d'abord vivement excitée, semble aujourd'hui avoir succédé l'indifférence.

L'audience du 27 a été occupée par le réquisitoire de M. Nicias-Gaillard. Il s'est occupé des faits généraux et des charges particulières aux accusés Gouhenant et Dubor. Demain il soutiendra l'accusation contre Resplandy et Perpignan. M. l'avocat-général Ressigeac portera ensuite la parole contre les autres accusés. On présume que les débats dureront encore deux jours.

— On lit dans le *Journal de la Meuse* (de Bar-le-Duc), 30 août :

« *Issoncourt, canton de Triaucourt.* — Un accident affreux vient de plonger cette commune dans la consternation. La femme du meunier de Génicourt-sur-Meuse était occupée à soigner son moulin, lorsque sa robe prit dans l'engrenage : la malheureuse fut entraînée sous les roues. Aux cris déchirants qu'elle poussait, son mari accourut ; mais il ne parvint à la retirer de cette horrible position qu'en arrachant les habits qui la retenaient. Quelle ne fut pas sa douleur quand il reconnut que sa femme avait les bras et les jambes horriblement fracassés, et de nombreuses contusions à la tête !

» Des secours ont été immédiatement donnés à cette infortunée ; mais parviendra-t-on à la sauver ? »

— L'Académie du Gard propose, pour être décernée dans sa séance publique d'août 1844, une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur qui traitera le mieux la question *des avantages et des inconvénients comparés de la grande et de la petite culture au point de vue des produits et des frais d'exploitation*. Les concurrents devront examiner la question par rapport aux diverses natures de terrain, et rechercher dans quel cas il semblerait que la grande culture fût préférable à l'autre, *et vice versâ*.

— William Robertson, vieux marin de soixante-trois ans, vient d'hériter de 75,000 liv. st. (1,875,000 fr.). Ce brave homme était cuisinier sur le navire *Ann*, de Shilly. Lorsqu'on lui demanda ce qu'il ferait d'une si immense fortune, il répondit : « J'ai environ quarante parents qui, tous, seront bien aises d'en avoir un peu. Pour moi, j'achèterai un cottage où j'irai confortablement finir mes jours. »
(*Morning-Advertiser.*)

— Un journal anglais (*London-Magazine-Chronicle*) publie la conversation suivante qu'un de ses rédacteurs a eue avec un garçon de ferme dans les environs d'Abington :

D. Vous labourez, dites-vous? Quel âge avez-vous donc ?
R. J'ai bientôt seize ans.
D. Quels sont vos gages ?
R. Trois shillings (3 fr. 75) par semaine.
D. Trois shillings! Pas autre chose? Vous donne-t-on des vivres, une ration, ou bien une fraction de ration ?
R. Non, j'achète tout ce que je mange.
D. Quoi ! avec trois shillings ?
R. Oui ; et, de plus, j'achète mes vêtements.
D. Qu'achetez-vous pour manger ?
R. Du pain et du lard.
D. Vous ne mangez pas toujours du pain et du lard. A déjeûner, par exemple, qu'avez-vous?
R. Du pain et du lard.
D. Pour dîner ?
R. Du pain et du lard.
D. Et la même chose à souper ?
R. Oui, la même chose à souper.
D. Toujours du pain et du lard ? Ne vous fait-on jamais bouillir un morceau de porc, des légumes ?
R. Non ; il n'y a pas d'endroit où nous puissions faire un peu de cuisine; nous n'avons pas le temps, et d'ailleurs nous n'aurions rien à cuire.
D. Vous n'avez donc jamais rien de chaud, ni à dîner, ni à souper?
R. Si, une fois par semaine, des pommes de terre, en les payant.
D. Avec quoi les mangez-vous? avec de la viande? du jambon?
R. Non, avec du lard, toujours du lard, jamais autre chose que du lard.
D. Ne pourriez-vous pas cuire des pommes de terre le jour qu'il vous ferait plaisir d'en manger ?
R. Non, parce que nous n'avons pas de feu.
D. Pas de feu! Et en hiver, pour vous chauffer ?
R. Jamais de feu.
D. Que faites-vous donc de vos soirées d'hiver ?
R. Nous nous couchons, et en attendant l'heure de notre coucher, nous rôdons autour des maisons voisines, là où nous pouvons trouver à nous chauffer.
D. Pourquoi n'entrez-vous pas à la ferme?
R. Le maître ne le veut pas, quelque froid qu'il fasse.
D. Où est votre lit ?
R. Dans une soupente de l'écurie.
D. Combien êtes-vous là-dedans ?
R. Autant que nous sommes de journaliers; nous étions quatre l'année dernière, nous sommes cinq cette année.
D. Qui arrange vos lits?
R. Nous-mêmes.
D. Qui lave vos draps?
R. On ne les lave pas.
D. Quoi! jamais on ne lave vos draps?
R. Non, jamais depuis que je suis à la ferme, c'est-à-dire depuis Noël dernier.

— BEAUX-ARTS. — Grand concours au palais des Beaux-Arts. Ordre des expositions :
Gravure en médailles et pierres fines, 6, 7, 8 sept. ; jugement le 9.
Sculpture, 13, 14, 15 septembre ; jugement le 16.
Architecture, 20, 21, 22 septembre ; jugement le 23.
Peinture, 27, 28, 29 septembre ; jugement le 30.
L'exposition des envois de Rome et celle des ouvrages qui auront remporté les grands prix auront lieu dans les premiers jours d'octobre.

Faits de subversion sociale.

— Avant-hier matin des mariniers, débardant un train de bois dans le bassin du canal Saint-Martin, entre le pont d'Angoulême et celui du faubourg du Temple, découvrirent sous ce train le cadavre d'un enfant de 13 à 14 ans. Une femme qui passait s'écria : *C'est le petit Rosier !* et s'enfuit. Un instant après, elle revint avec une autre femme, qui, à la vue du cadavre, tomba à la renverse et se fracassa le crâne. C'était la mère de la victime. On la transporta chez elle, rue du Grand-Prieuré. Le père, à son tour, instruit de l'événement, tomba anéanti, et on le releva fou. Depuis huit jours l'enfant avait disparu. Il avait l'habitude d'aller jouer sur les bords du canal avec des enfants de son âge.
(*Constitutionnel.*)

— Le 22 août, à huit du matin, dit le *Journal de Montbrison*, le bruit se répandit qu'un assassinat venait d'être commis dans la rue de la Madeleine. La femme du cordonnier Thivel avait été trouvée dans son domicile presque morte, perdant son sang par plusieurs blessures qu'elle avait au cou. Relevée par des personnes que son mari avait appelées à son aide, elle put à peine prononcer quelques paroles et expira.

Thivel dit qu'en rentrant chez lui il l'avait trouvée étendue à terre dans cet état déplorable ; qu'elle avait dû se tuer par accident ou qu'elle s'était suicidée à l'aide d'un rasoir qu'on venait de découvrir dans sa chambre.

L'autorité se rendit sur les lieux; l'information commença. Le bruit se répandit que Thivel, qui a déjà eu deux autres femmes, à la mort desquelles se rattachent des soupçons, et qui était marié seulement depuis peu avec celle-ci, avait été l'objet de sa part d'une donation testamentaire qu'elle voulait révoquer. La justice est saisie. Attendons !

— Deux incendies de forêts, attribués à la malveillance, ont éclaté dans le département du Var. L'un a duré 24 heures dans la forêt royale de Pignas ; l'autre a dévasté une partie de la forêt communale de Fréjus. (*Sémaphore.*)

BOURSE DU 1er SEPTEMBRE.

La liquidation s'est faite aujourd'hui en hausse soutenue, et le report, qui hier s'était raffermi à 25 demandé sur 5 0/0, est tombé à 17 1/2 offert par suite du manque de rentes en liquidation.

Sur la fin de la bourse, il est survenu quelques rentes à 81 77 1/2 en liquidation, ce qui n'a point empêché le marché de conserver une allure très ferme.

Les prix de compensation, c'est-à-dire ceux auxquels on a fixé le règlement des opérations faites en août, pour le 5 0/0, 126 10 ; pour le 3 0/0, 81 70.

Sur les valeurs industrielles et fonds étrangers, peu d'affaires en général, par suite de la liquidation des fonds français qui ont absorbé tous les instants de la Bourse.

Au comptant. Mines de la Grand'Combe 1400 en divid. Banque du Havre 1245. Seyssel 900. Zinc Vieille-Montagne 3700. Lin Maberly 380.
En liquidation. Banque de France 3290.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	123 10	123 10	123 10	123 10	123 10
— fin cour. . .	123 40	123 45	123 35	123 35	123 35
En liquidation	123 10	123 15	123 »	123 »	123 5
3 p. 0/0 compt. . . .	81 70	81 75	81 70	81 75	81 60
— fin cour. . . .	81 85	82 »	81 85	82 »	82 5
En liquidation	81 70	81 80	81 70	81 75	81 70

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0/0	105 »	» »	» »	Avant la bourse, 81 65, en liquid.
O. de la Ville .	1317 50	» »	» »	à 4 heures, 81 97 1/2, fin cour.
Banque de Fr. .	3290 »	» »	» »	Bons du Trésor.
C. Laf. de 5000.	5085 »	» »	» »	Pièces de 20 et 40 fr.
— de 1000.	» »	» »	» »	Agio, 9 à 10 le mille.
Caisse Hypoth..	765 »	» »	H. 1 25	
Quatre Canaux.	1280 »	1282 50	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	
Vers. R. Dr. .	280 »	» »	H. 1 25	Vers. R. D. F. c. 278 75.
d° R. G. . .	106 25	» »	» »	Orléans, » 671 25 673 75.
Orléans	670 »	» »	» »	— Liquidat. 671 25 670.
Strasb. à Bâle.	192 50	» »	» »	Strasbourg. F. c. liq. 193 75 191 50
Rouen.	720 »	723 75	B. 1 25	Rouen. » 723 75 735.
Havre.	538 75	» »	» »	— Liquidat. 725 730.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	107 5/8	H. 1/8 »	Londres, 30 août.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 94 1/2 à 5/8.
Esp. D. active.	28 »	27 3/4	B. 1/8 »	Esp. actif. 26.
5 0/0 Naples. .	107 »	107 15	H. » 15	Portug. 43 1/4.
— Romain. .	» »	» »	» »	Brésiliens. 74 3/4.
Obl. Piémont. .	» »	» »	» »	Colombiens. 24 1/4.
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	Mexicains. 37 7/8.

Spectacles du 2 septembre.

OPÉRA. —
THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles de Saint-Cyr.
OPÉRA-COMIQUE. — Les deux Voleurs. — La Dame blanche.
VAUDEVILLE. — Mme Barbe-Bleue. — La Robe. — Le Château de ma nièce. — Un Monsieur et une Dame.
GYMNASE. — Georges. — Jacquart. — Lucrèce.
VARIÉTÉS. — La Perruquière de Meudon. — Le Dîner de Madelon. — Le Trombonne du régiment.
PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen.
GAITÉ. — La Folle de la Cité.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La Tour de Nesle. — Le Royaume des Femmes.
FOLIES. — Les Dévoraols. — Un Secret.
AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.
CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands Exercices d'équitation. — Haute école. — Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés, etc.
THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Les Iles Marquises. — Danse.

BULLETIN AGRICOLE.

La baisse momentanée très prononcée sur les céréales au moment où, la moisson finie, beaucoup de blés nouveaux affluent sur les marchés, ne paraît pas devoir se prolonger. On prévoit dès à présent les prix ordinaires des années médiocres; seulement, les blés de première qualité resteront chers, et l'on doit s'attendre à une hausse soutenue sur les farines de qualité supérieure. Les farines ne peuvent s'obtenir que de vieux blé, et presque partout les vieux blés sont épuisés.

L'abondance des seigles, actuellement battus en grande partie, est telle, qu'on se souvient à peine d'en avoir vu une semblable dans le rayon d'approvisionnement de Paris.

Le sarrazin, qui remplace le blé pour la nourriture habituelle des populations rurales dans l'ouest de la France, est aussi très abondant ; les prix, encore assez élevés, doivent baisser au niveau des bonnes années.

COURS DES CÉRÉALES. FOURRAGES.—Les 500 kil.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 34.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Dérard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 2 SEPTEMBRE.

De la Propriété dans ses rapports avec l'Agriculture (1).

Quand même les propriétaires ne dirigeraient pas leurs ressources financières vers l'amélioration du sol, l'effet naturel de l'état économique de la société en France n'en serait pas moins de grever d'hypothèques la propriété territoriale. Le capitaliste qui place en fonds de terre à 2 1/2 pour cent, trouve un avantage trop manifeste à retirer au moins une portion de son capital et à l'employer dans l'industrie pour compenser la minimité des intérêts. L'avenir offre peu de chances de grandes améliorations à obtenir par la coopération active des grands propriétaires.

Cependant toutes les branches d'industrie sont travaillées par la concurrence; les capitaux, toujours craintifs, ne peuvent tarder à refluer vers l'agriculture, attirés par la première condition que recherchent les capitalistes : la sécurité. Tandis que ce mouvement se prépare, l'enseignement agricole, dirigé, comme à dessein, de manière à ne pas profiter au cultivateur proprement dit, développe rapidement une génération de jeunes gens éminemment aptes à devenir les agents intermédiaires entre les capitaux et l'agriculture.

Ici se présente un danger déjà senti et signalé par une foule d'hommes prévoyants et judicieux; l'exploitation du sol tend à prendre la forme de toutes nos grandes industries; elle tend à peupler nos campagnes de prolétaires agricoles, comme nos villes sont encombrées de prolétaires industriels.

Or, c'est surtout au laboureur qu'il faut un avenir. Direz-vous à cet homme, courbé toute l'année sur son sillon, supportant à lui seul, pour subvenir aux plus impérieux besoins de la société, les travaux les plus pénibles et les plus dures privations, lui direz-vous : Ni l'activité, ni l'ordre, ni l'économie, ni la pratique de toutes les vertus ne peuvent rien pour changer ton sort; ou, plutôt, il n'y a plus pour toi qu'une seule vertu : la résignation? Et s'il lui plaisait un jour de ne pas se résigner? . . .

Il est de toute évidence que l'agriculture, passant des mains du laboureur entre celles de l'entrepreneur soutenu du capitaliste, ferme tout avenir au paysan. Comme l'ouvrier des fabriques, le voilà réduit à n'avoir que l'hôpital pour perspective à la fin de ses jours; le voilà séparé par un mur d'airain du seul but de ses vœux les plus légitimes : la propriété. C'est, selon l'expression énergique de M. de Gasparin, l'esclavage, établi sous une autre forme, au profit des capitalistes.

Ce péril, la division de la propriété peut seule en diminuer les chances funestes. La petite et la moyenne propriété, plus particulièrement adaptées au mode d'exploitation par métayage, le plus moral comme le plus productif, celui qui concilie le mieux les intérêts de tout genre en contact avec la production agricole, se refusent péremptoirement à la création de ces vastes régies agricoles où des centaines de mille francs, confiées à un directeur habile, le mettent à même de se créer une grande fortune, de payer un intérêt élevé des fonds qu'il fait valoir, de tirer du sol un énorme produit, et de réduire à la condition de prolétaires à vie toute la population rurale d'un canton.

Aujourd'hui que le peuple des campagnes a goûté de la propriété, il ne faut pas songer à soumettre l'ensemble de nos champs à ce mode de régie présenté comme devant réaliser le *nec plus ultrà* du progrès agricole; cela est moralement impossible. Partout où se fera partiellement quelque chose d'analogue, ce sera pour le paysan une chose déplorable et funeste. Il y a sans doute des chefs de grandes exploitations agricoles qui regardent leurs laboureurs comme des frères, non comme des machines, tout comme il y a des chefs d'ateliers qui traitent leurs ouvriers en hommes; mais tous peuvent agir autrement, tous y sont sollicités sans cesse par leurs plus pressants intérêts, auxquels la plupart cèderont toujours.

Félicitons-nous donc, nous laboureurs, exempts des tortures de l'atelier, nous, à qui Dieu ne retranche pas, dans nos longues heures de travail, l'air, la lumière, l'aspect de la nature; félicitons-nous de la division progressive de la propriété; c'est notre rempart unique, mais invincible, contre l'invasion d'un esclavage pire que celui des sociétés païennes. Être esclaves des capitaux! Nous le savons de reste, les capitaux sont impitoyables. S'il nous fallait, nous aussi, subir leur despotisme, il nous faudrait donc aussi bientôt une loi semblable à celle ~~qui vient~~ de proclamer, sans en arrêter le cours, les excès d'un industrialisme inhumain. (Loi sur le travail des enfants).

Reste la difficulté principale, la seule qui mérite attention : la petite propriété, livrée à la petite culture, favorise hors de toute proportion l'accroissement des populations rurales; celles-ci ne tarderaient pas à pouvoir à peine produire de quoi s'alimenter elles-mêmes; que resterait-il pour les populations urbaines? Accessoirement, que deviendrait l'élève du bétail nécessaire aux villes? où prendrait-on la provision de fourrages pour les chevaux de luxe ou de travail dont les villes ne peuvent se passer? Ces inconvénients sont réels, les faits parlent. Les moyens d'y remédier ne manquent pas; nous en indiquerons deux, non pas nouveaux, mais usités, sanctionnés chez nous par l'expérience; ils se résument en deux mots : Métayage, Association.

Le métayage est un genre d'association : l'un met son capital, l'autre son travail, pour partager les produits du sol par égale portion; aucun autre genre d'association ne s'adapte mieux à l'étendue de terrain qu'une famille de cultivateurs intelligents, aidée d'avances raisonnables, peut convenablement exploiter. La part du propriétaire représente l'approvisionnement de la ville où elle doit être vendue. Les intérêts de part et d'autre sont tellement confondus, que, pour peu que les intéressés soient l'un et l'autre probes, actifs, intelligents, ils doivent, en se concertant, arriver à faire rendre à la terre tout ce qu'on peut en obtenir; la part de l'un ne peut s'accroître sans augmenter d'autant celle de l'autre. Le propriétaire, supposé par sa position le plus éclairé des deux, est forcé de s'occuper sans cesse du paysan, d'entretenir avec lui des relations continuelles, de fraterniser avec lui; il a un intérêt trop positif à rendre son associé plus instruit, plus capable de faire fructifier le capital mis en commun.

Qu'on passe en revue tous les genres de produits, il n'en est pas qui ne se trouvent partout compatibles avec le métayage. Dans l'Anjou, dans la Vendée, ce sont des métayers qui, de temps immémorial, maintiennent la belle race bovine de Chollet, la meilleure de toutes les races françaises pour la boucherie; dans le Bas-Poitou, c'est le métayage qui produit ces précieuses mules si recherchées à l'étranger. On sait que nos principaux vignobles sont exploités par le métayage.

Mais que d'abus ont faussé cette belle institution dans la pratique! En Bourgogne, le propriétaire de plusieurs métairies les donne à ferme à un entrepreneur qui, sous le nom pompeux de *fermier général*, emploie toutes les ressources de son imagination à inventer de nouveaux moyens de pressurer le paysan. En Provence, le métayer, chargé d'un terrain trop étendu pour les ressources que le propriétaire met à sa disposition, n'ayant d'ailleurs rien à lui que ses bras, découragé d'avance par des obstacles qu'il combattra toute sa vie avec la certitude de ne pas les vaincre, laisse languir la culture. Tout cela ne fait qu'attester l'urgente nécessité de l'intervention prompte et efficace de la loi, pour régler équitablement les relations entre le propriétaire et le laboureur; ce sujet est digne de toute l'attention de la Chambre des députés. Partout où il y a du bien à faire, du mal à détruire, l'institution du métayage, modifiée selon les lieux, se prête largement aux améliorations agricoles.

La seconde voie ouverte au progrès agricole, l'association, est encore peu battue; bien des gens n'y poseraient le pied qu'en tremblant; il faut la signaler et en éclairer les abords. Il est évident que plusieurs petites propriétés sont l'équivalent d'une grande; il suffit, pour le résultat agricole, que les fermiers de plusieurs terres contiguës s'entendent pour les considérer comme un tout, et en tirer le meilleur parti possible, chacun devant concourir à la culture et avoir part aux produits. La France possède en Franche-Comté les fruitières pour la fabrication du fromage; elles prennent d'année en année plus d'extension; ce sont là de véritables associations agricoles; ce peut être un point de départ.

Que les esprits préoccupés des grands intérêts agricoles de la France méditent sur les résultats possibles de la multiplication de semblables associations. S'il y a un contre-poids à opposer au morcellement excessif de la propriété foncière, c'est l'esprit d'association. Dans un prochain article, nous reviendrons sur les résultats des associations agricoles; nous en montrerons les effets et les résultats, sanctionnés par le temps, dans une commune de la Bavière rhénane. En résumé, la division de la propriété n'est point, pour l'agriculture, un fléau, comme le prétendent les intéressés; pour les populations rurales, c'est un bienfait; mais il importe que l'association vienne nous restituer les avantages de la grande culture, que le morcellement tend à bannir du sol de France.

(1) Voir notre numéro du 1er septembre 1843.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

A LAMARTINE.

Je ne te disais pas, étoile de ma vie,
Sur combien d'horizons mon regard t'a suivie;
Quelle place tu tiens dans chaque souvenir
Que du fond du passé j'écoute revenir;
Combien, dans mon obscure et pénible odyssée,
Ta poésie était unie à ma pensée!

Le soir, lorsque le vent versait sur nos fronts las
L'haleine harmonieuse et douce des lilas,
Que le soleil fondait sur les mers écumantes,
Et que les romarins, inclinés sur les menthes,
Laissaient de leur corolle exhaler leur encens;
Lorsque Dieu dans notre âme entrait par tous les sens,
Et que, dans chaque fleur, l'âme se sentait vivre,
Deux enfants qui n'avaient pour compagnon qu'un livre,
Refermant, derrière eux, le seuil de la maison,
Allaient s'asseoir devant le plus large horizon;
Et là, sous l'arbousier et l'yeuse sauvage,
Aux bruits intermittents et profonds du rivage,
L'un d'eux disait des vers et s'arrêtait souvent;
Il laissait frissonner la page sous le vent.

Alors j'aurais voulu vivre sur cette terre
Comme le tronc de l'arbre, inerte et solitaire,
Qui, tranquille, et qui, droit dans sa force et sa paix,
Épanouit sa sève en feuillages épais;
Je vivrais sans me voir et sans m'écouter vivre,
Immobile et semblable à l'olivier qui livre
Sa couronne de fruits aux colères des vents,
Et la laisse rouler sur les sables mouvants.

Ce désir est impie et ces plaintes sont vaines :
Le Dieu mystérieux qui coule dans nos veines,
Comme dans tous les corps des mondes travailleurs,
N'a pas fait le repos ici-bas plus qu'ailleurs.
Nos douleurs ne sont pas des droits à l'inertie;
On peut s'envelopper de sombre poésie,
Comme César mourant, des plis de son manteau,
Pour ne pas voir couler le sang sous le couteau;
Mais l'homme, parmi tous les êtres de la vie,
Au lugubre banquet où la mort est servie,
N'est pas condamné seul à voir tout se briser,
A voir sécher le front sous le premier baiser,
Le monde entier gémit dans la cuve écumante,
Où, sombre, l'Alchimie éternelle fermente
Et fait tourbillonner dans ses bouillonnements
Tous les genres de corps et tous les éléments.

Voyageurs de l'espace, ont dans leurs solitudes
Leurs douleurs comme nous et leurs vicissitudes.
Ils tombent dans leur gloire; ils ont à parcourir
Le vide après le vide; ils ont à voir mourir,
Débris sombres flottant parmi les vagues bleues,
L'étoile qu'ils aimaient à vingt siècles de lieues,
Et quand viendra leur nuit, eux-mêmes éteindront
Le feu de diamant allumé sur leur front.

Entends-tu dans les airs, à l'heure des marées,
Monter le chœur lointain des vagues éplorées?
Les vois-tu secouer leurs longs cheveux épars,
Aller sur les rochers tomber de toutes parts?
Mais dans ses profondeurs l'Océan les ramène,
Et, tirant de leur sein comme une plainte humaine,
Les soulève toujours pour toujours les briser,
Et, comme des troupeaux, il les mène baiser,
Sur d'autres continents, une belle île verte,
Qui, lascive au soleil, et la ceinture ouverte,
Parfume de vanille et berce sur ses flancs
L'oiseau de paradis et les papillons blancs.
Lorsqu'elles sommeillaient parmi l'algue marine
Et sentaient les vents chauds battre sur leur poitrine,
Ou laissaient leurs doux bruits mourir en murmurant,
L'Océan implacable aussitôt les reprend,
Les chasse, devant lui, sur la plaine profonde,
Et les balance ainsi d'un monde à l'autre monde.

Le Mal et le Remède.

Un nouveau journal, que nous prendrons soin de nommer, contrairement au procédé en usage chez nos confrères de la Presse à l'égard de toute feuille nouvelle, le journal la *Réforme*, commence ainsi son premier article de ce jour :

Franklin visitait un jour les manufactures à Norwich, en Angleterre ; un gros fabricant le promenait dans les ateliers, en lui disant : « Voilà des étoffes pour l'Italie, en voilà pour l'Allemagne, etc. » Pendant cet étalage, Franklin observait que les ouvriers étaient à demi nus ou couverts d'habits déchirés. Il se retourna vers son guide et lui demanda : « Est-ce que vous n'avez point de manufactures pour Norwich ? »

Non ! il n'y a point de manufactures pour Norwich ! Non, il n'y a point de consommation pour les producteurs ! Norwich, ou l'atelier de travail, est destitué de toute participation à la richesse qu'il produit, de tout bien-être et de toute espérance. Partout, le fait est au rebours de la justice ; partout, ceux qui travaillent sont dans la misère, et ceux qui consomment ne travaillent point ; partout, le travail est le métier de Job, *Job-work*, comme disent les Anglais, un métier à mourir sur le fumier. Norwich est partout, en France aussi bien que dans les îles britanniques, et dans toute l'Europe comme en France.

Le fait le plus saillant en Europe, c'est le paupérisme.

Voilà qui est fort bien. Le commentaire du mot de Franklin est profondément vrai. La critique du bonhomme Richard, sur les résultats de l'industrialisme, trouve partout son application : à cet égard, il n'y a qu'une différence du plus au moins suivant les localités. Jusqu'ici nous sommes pleinement d'accord avec la *Réforme*.

Ce journal ajoute :

La véritable question politique, sociale, gouvernementale, morale, humaine, comme on voudra l'appeler, c'est la question de l'Égalité.

Nous attendions, à vrai dire, une autre conclusion, d'après la nature des observations exposées par la *Réforme*.

Nous ne savons pas précisément ce qu'entend ce journal par le mot d'Égalité, qu'on a interprété dans des sens fort divers. A le prendre au pied de la lettre, il exprime une chose fort peu réalisable, à notre avis. Supposons pourtant cette panacée appliquée au corps social, supposons l'égalité réalisée dans la distribution des biens, puisque, d'après la thèse posée par la nouvelle feuille radicale, il s'agit de remédier au paupérisme. Dans l'état actuel de la richesse générale, ce serait une valeur d'environ soixante centimes par jour que chaque individu obtiendrait en vertu de cette répartition faite entre tous sur le pied d'une égalité parfaite. Ne serait-ce pas, toute autre considération mise de côté, la généralisation de la gêne et même de la misère ?

Si, du moins, la *Réforme* avait conclu à l'Équité, et nous voulons bien admettre, pour un instant, que tel est le sens qu'elle attache au mot Égalité dans le passage que nous venons de reproduire, l'idée serait meilleure assurément ; et nous pensons aussi, nous, que l'établissement de l'Équité dans tous les rapports sociaux serait incompatible avec la misère des populations. Mais, étant admise cette influence de l'Équité universalisée, reste toujours à faire connaître *le moyen de ce moyen* ; reste à déterminer par quel genre de combinaisons, par quel ensemble de dispositions la pratique de l'Équité serait réalisée, assurée dans les relations des hommes entre eux. C'est la question de l'organisation sociale tout entière, dont le premier terme est incontestablement l'organisation du travail, principe et base de toute justice, condition *sine qua non* d'un accroissement de produits susceptible de satisfaire amplement aux besoins de tous les membres de la société.

Que le journal la *Réforme* nous fasse donc connaître ses vues relativement à la réforme industrielle ; les principes qu'il professe sur cette grande question de l'organisation du travail dont il promet de s'occuper ; enfin, les voies et moyens qu'il propose pour l'application de ces principes.

En attendant, nous applaudissons de toute notre âme aux tendances socialistes manifestées par la *Réforme*. Sous ce rapport, nous espérons que le nouvel organe de l'Opposition radicale se distinguera de plus en plus du *National*, et contribuera ainsi à une heureuse transformation dans les idées du parti auquel ces deux feuilles s'adressent plus particulièrement. Il y a, dans l'article que publie aujourd'hui la *Réforme*, plusieurs réflexions auxquelles nous nous associons pleinement. Telles sont celles qui le terminent et où il est fait allusion à quelques articles récents du *Siècle* et de la *Presse*.

Voilà donc, dit la *Réforme*, que les journaux de la bourgeoisie, malgré eux, et par une logique irrésistible, pénètrent au cœur de la question du prolétariat.

Ainsi, la question sociale est posée fatalement par le fait du paupérisme. Les Gouvernements seront bien forcés d'y pourvoir avant peu, sous menace d'inévitables révolutions. Et ce n'est plus seulement la France qui proclame cette nécessité, ce sont tous les peuples de l'Europe. Pourquoi l'Irlande est-elle soulevée ? Qu'est-ce que les chartistes et les Rebeccaites de l'Angleterre ? Qu'est-ce que tous ces troubles incessants dans le pays de Galles ? Que signifie cette nouvelle que nous donnions hier de l'accueil du communisme et des doctrines sociales en Allemagne, en Suisse, etc. ? Qu'est-ce que la fermentation de l'Italie ? Où va la révolution espagnole ? Aujourd'hui même, nous avons reproduit une peinture terrible de la misère à Bruxelles. Il y a à Bruxelles, cette ville toute française, une ruelle hideuse, *le Trou de Saint-Roch*, où les jeunes filles et les vieillards, toute une population déguenillée, accroupie dans la fange, chante des chansons obscènes et accomplit des mystères d'immoralité.

Eh bien ! toutes les capitales de l'Europe, toutes les grandes villes de chaque État ont leur *Trou de Saint-Roch*, leur *Cour des Miracles*, comme Bruxelles. Il est singulier que la politique laisse aux romanciers le soin de signaler ces dégradations profondes. C'est un romancier qui a écrit les pages les plus vraies et les plus éloquentes sur les misères de Londres ; c'est le *Journal des Débats* qui retrace chaque jour les mystères de Paris et les turpitudes de notre organisation sociale.

La question politique actuelle est donc surtout une question économique et morale. La fièvre qui tourmente la France et l'Europe ne sera guérie que par l'abolition du prolétariat.

M. le Ministre du commerce est arrivé à Rouen hier matin. Il s'est mis en rapport avec la chambre du commerce et a visité les principaux établissements industriels. Entre autres choses, il s'est agi de droits à établir à l'entrée des productions étrangères en Algérie. Le Ministre a paru partager l'opinion de la chambre du commerce sur l'utilité de ce droit. On frapperait, dit-on, de 30 pour cent les tissus des fabriques étrangères. « Le principe de ce droit est sans doute très rationnel, dit le *Journal de Rouen*, mais il reste à savoir à quel prix l'application en sera possible dans un pays où l'étendue des frontières de mer et de terre, surtout du côté du Maroc, rend la fraude si facile. C'est une légion de douaniers à créer. » Nous ne sommes pas aussi édifiés que le *Journal de Rouen* sur l'opportunité de droits tendant à rançonner les habitants d'une colonie naissante au profit de quelques industriels de la mère-patrie ; mais nous partageons ses appréhensions sur les difficultés matérielles de l'exécution d'une pareille mesure, et cela contribue encore à augmenter nos doutes sur la convenance de ce projet.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — *Comté de Galles*, 29 août. — Je vous ai écrit ces jours derniers, que la barrière de Glangwilly avait été détruite par les Rebeccaites, et que le percepteur en avait reconnu quatre et les avait dénoncés à la justice. Ce percepteur, ne se croyant plus en sûreté, était venu habiter la ville de Carmarthen ; mais, à peine arrivé, la populace entoura la voiture qui contenait ses meubles et effets, enleva les meubles et les brisa. Le lendemain, la petite maison du percepteur, située près de la barrière de Glangwilly, a été incendiée par les Rebeccaites.

(Correspondance du Times.)

IRLANDE. — *Dublin*, 29 août. — Séance de l'association du *repeal*. M. O'Connell avait annoncé hier qu'au meeting d'aujourd'hui il s'occuperait du discours de la reine, ou au moins de la partie qui concerne l'Irlande. La salle était comble. Les dames paraissaient prendre un intérêt inaccoutumé à la séance, et malgré la foule elles s'occupaient de chercher des places pour assister à la réunion. M. Charles Glendower Scott, esq., d'Edimbourg, prend place au fauteuil. M. O'Connell arrive vers deux heures et son entrée est saluée par des acclamations unanimes.

Voici les passages les plus saillants de son discours, qui a duré deux heures :

« Je vous proposerai d'abord de nommer une commission chargée de rédiger un projet d'adresse à soumettre à l'association du rappel. On résumera dans cette adresse les énormes griefs qui pèsent sur le peuple irlandais ; on y exposera la marche que l'on juge prudent d'adopter, et l'on y fera ressortir l'injustice qui non-seulement justifie, mais encore réclame la continuation de l'agitation actuelle. (On applaudit.) On nous accuse, et l'on nous fait un crime d'être mécontents. Oui, nous le sommes profondément, et ce n'est pas sans raison, je le démontrerai à l'univers. On va plus loin : on dit que nous n'aimons pas notre souveraine. A cette accusation je n'ai qu'un mot à répondre : une telle assertion est une infernale fausseté. Le nom de la reine n'a été mis en avant dans le discours du trône que pour couvrir de bas ministres. Vous comprenez que, pour justifier ma proposition, je suis obligé d'entrer dans des détails. L'occasion n'est pas ordinaire. Il ne s'agit pas ici d'une simple question, d'une simple querelle de parti ; c'est une question d'importance nationale qui vous est soumise. »

O'Connell trace ensuite l'historique de ce qui s'est passé entre l'Irlande et l'Angleterre depuis l'établissement de l'Union ; il soutient que l'Union a été la ruine de l'industrie irlandaise, et que si l'agriculture s'est améliorée, ce n'est pas le paysan devenu plus malheureux que jamais, qui en profite. Selon lord Brougham, dit-il, l'Union fait le bonheur de l'Irlande ; mais alors comment se fait-il que, 33 ans après l'adoption de l'Union on compte (et ces chiffres sont officiels) dans un fertile et beau pays, 2,385,000 pauvres ? Si l'on voulait suivre dans leurs détails, qui navrent le cœur, les relevés statistiques faits sur la population irlandaise, on trouverait que les habitants de la Nouvelle-Zélande eux-mêmes sont moins malheureux que les Irlandais.

Après avoir montré que la misère est à son comble en Irlande, O'Connell ajoute :

« Il faudrait n'avoir ni âme ni conscience pour souffrir la continuation d'un semblable état de choses. Que les ministres élèvent la voix contre moi, que l'on me gourmande en haut lieu, peu m'importe : rien ne m'empêchera d'accomplir un devoir sacré et de travailler à replacer ma patrie au rang des nations.

» Qu'a fait le Gouvernement pour apaiser notre mécontentement justement motivé et pour en conjurer les effets ? » (Une voix avec force : Vous savez bien qu'il n'a rien fait.)

M. *O'Connell*. — Il a fait moins que rien, ou il a fait pire : il a aggravé le mal. Une enquête a été refusée à l'Irlande, tandis qu'on l'accorde au pays de Galles, souillé de crimes ! Ce n'est pas tout : on inflige à l'Irlande le bill des armes. L'Écosse était désaffectionnée à cause de la religion ; l'Angleterre dans une situation précaire ; le pays de Galles en insurrection déclarée. Cependant on n'inflige un bill des armes ni à l'Écosse, ni à l'Angleterre, ni au pays de Galles ! Tout pour l'Irlande, tout contre l'Irlande ! Et lorsque le peuple, à bon droit, se plaint des effets de la loi des pauvres, on en aggrave les fâcheuses conséquences ; on remet le pouvoir aux mains des tories-bigots ; et, pendant que le torysme, la bigoterie et le fanatisme sont triomphants, il n'y a pas de protection pour les pauvres Irlandais. Il fallait aller plus loin encore : à la dureté l'on joint l'affront ; et, à ce propos, je vous avoue que jamais gouvernement anglais n'avait montré au plus haut point l'impudence unie à la stupidité qu'il ne l'a fait dans le discours de la reine.

Loin de moi la pensée de parler de S. M. en termes peu convenables, je saurai toujours faire la distinction entre la reine et son ministère. J'ai entendu de la bouche du roi Guillaume IV une sévère philippique contre moi, car les rois quelquefois, et les reines aussi, ont condescendu à me gronder ; quelques minutes après je qualifiais le discours de S. M. de bas, brutal et sanguinaire. Je ne me suis jamais rétracté. Pourquoi ? C'est que j'avais entendu parler du discours des ministres et non du discours du roi. De la même manière je n'hésite pas à dire que le discours de la reine est le comble de l'impudence jointe à la stupidité. Vous comprenez parfaitement qu'ici je n'entends m'occuper que du discours des ministres, sans allusion à la reine. La reine est au pouvoir des tories ; elle n'avait pas d'autre alternative que celle d'accepter le discours qui lui était dicté, ou de renvoyer ses ministres ; et, dans ce dernier cas, elle savait que la majorité du Parlement les lui renverrait triomphants. La reine a bien fait d'éviter cette lutte ; seulement, le ministère aurait dû avoir la décence de faire lire son œuvre par commission au lieu d'atteler S. M. à son char triomphal, et de forcer la reine à lire elle-même ce factum.

Mais quelle décence voulez-vous attendre de pareilles gens ? Les tories, au commencement du règne de S. M., ne l'ont-ils pas attaquée personnellement par l'organe de leur Presse de la manière la plus virulente ? L'affection hydropique d'une des dames d'honneur ne fut-elle pas pour eux l'occasion des plus viles diatribes, des plus abominables scandales ?

Cette Presse infâme n'osa-t-elle pas s'attaquer à tous les objets de ses assassins, et de tout cela ne résulta-t-il pas l'infâme pensée de mécréants qui crurent faire acte de valeur en tentant de tuer une jeune reine ? A-t-on oublié le jury chargé de juger le premier de ces assassins ? Ainsi, la faction tory n'a rien ménagé ; elle s'est attaqué à l'honneur d'une femme, d'une reine. Tous ces efforts sont venus heureusement se briser devant un caractère dont la pureté était notoire, une vertu que chacun admirait. Que ces sentiments sont éloignés de ceux qui n'ont cessé d'animer le peuple irlandais ! nulle part la reine n'est aimée comme en Irlande, et moi-même, je le proclame, et je le dis avec tout le respect que mérite une position aussi élevée, moi-même je professe pour S. M. une affection toute paternelle ; et c'est lorsque des milliers d'Irlandais se feraient tuer pour leur souveraine, qu'un vil ministère est assez cruel et assez traître pour tenter d'enlever à S. M. l'affection de ses sujets, le plus bel ornement de son règne, le plus ferme appui de son trône ! (Applaudissements.)

Ainsi, dès qu'il est constant que le discours n'est pas celui de la reine, mais qu'il appartient au ministère, est-ce là, je vous le demande, ce qui nous empêchera de continuer la lutte ? Est-ce parce que la reine a donné lecture de ce discours que nous nous arrêterons ? (Non, non !) N'est-ce pas bien plutôt pour nous un stimulant, et n'est-ce pas un motif de plus de tâcher de la tirer des mains de ces hommes au milieu desquels sa vie peut-être n'eût pas été en sûreté, s'il n'avait plu à la Providence de lui accorder une nombreuse famille ? Dieu soit loué ! Cette famille est la plus puissante barrière opposée à une ambition à laquelle on ne saurait penser sans effroi, le plus grand obstacle à la calamité la plus affreuse qui pourrait survenir à la nation ! Oui, je désire arracher la reine au pouvoir de ces mécréants, et mon pays à la tyrannie ; ainsi nous avons

---

Il sait que vents passant sur les landes fleuries,
Que parterres d'étoile et que mondes, que flots,
Insectes au soleil, barques des matelots,
Nuages vagabonds, échelle d'existence,
Hiérarchie où chaque être observe sa distance.
Sur le cercle infini de tous les firmaments,
Se tiennent et sont mus des mêmes mouvements,
Que tous ont pour chacun comme des sympathies,
Et tous sentent souffrir chacune des parties.
Comme la goutte d'eau de l'Océan profond
Ébranle en retombant la masse jusqu'au fond.

De même en nos sentiers pas une voix ne passe
Qui sur les millions d'abîmes de l'espace,
De soleil en soleil n'arrive au Dieu vivant ;
Et lorsque nous jetons une parole au vent,
Jamais au sein du vide un souffle ne l'absorbe :
Elle monte toujours, et l'esprit d'orbe en orbe
Peut la sentir passer sur la vague des airs,
Au vaste ébranlement de tous les univers.

Confidence d'amour qui parle sous les feuilles :
Partout l'homme est debout, partout les chevriers,
Promènent leurs troupeaux sous les genévriers ;
Partout les moissonneurs s'épandent dans la plaine,
Les femmes, le front haut, sous la corbeille pleine,
Les deux bras arrondis, appuyés sur leur flanc,
Marchent ; — leurs jeunes sœurs les suivent en filant.
Partout les travailleurs aiguisent leur faucille,
Partout le chariot roule, crie et vacille
Dans la route inégale, au milieu des buissons ;
Partout ondule au vent la houle des moissons,
Comme un bruit de la mer ; partout la plaine est mûre :
Le moissonneur joyeux écoute son murmure.

Crois-tu qu'en regardant ce beau vallon béni
Il compte ses trésors et que tout soit fini ?
Qu'il se croise les bras, que d'année en année
Le blé lui donne ainsi la graine spontanée ?
Quand midi fait pleuvoir ses rayons par torrents

Ce n'est pas seulement au ciel, à la surface
De ce globe d'un jour que tout change et s'efface,
Travaille, souffre et meurt en jetant son sanglot ;
Ce n'est pas seulement ni l'homme, ni le flot,
Ni les soleils errants, ni les moissons des plaines,
Ni les brillantes fleurs, et leurs tièdes haleines,
Que Dieu, dans l'alambic pêle-mêle jetés,
Condamne au changement pour des éternités.
Quand le soleil, penché sur la vague dolente,
Ramène ses longs plis de pourpre ruisselante,
Et, pour reconquérir une autre immensité,
S'abîme dans sa gloire et dans sa majesté,
Là même, sous nos pieds, sous ces couches funèbres,
Où des siècles de mort dorment dans les ténèbres,
Le centre de la terre, immense réservoir,
Est prêt à rejeter et prêt à recevoir,
A laisser exhaler entre ses flancs énormes
De nouveaux bruits de vie et de nouvelles formes
Qui seront plante, fleur, animal ou rocher,
Et qui se sentiront tressaillir ou marcher.

ux des plus puissants mobiles qui agissent sur le cœur humain : l'a-our de la patrie et le dévouement à la reine! (Applaudissements.) Al-us! amis, serrez les rangs autour de moi, hurrah pour le repeal! » O'Connell commente ensuite le discours du trône, dont il ridiculise ivers paragraphes.

A propos de ce paragraphe : « Je maintiendrai inviolable l'Union en-e l'Irlande et l'Angleterre, » O'Connell s'écrie : « Voilà ce que disent eel, Wellington, Stanley et Graham; moi, j'en juge tout autrement, et ai avec moi le peuple irlandais. »

« Ma conviction profonde et bien arrêtée, ajoute O'Connell, est que Irlande se trouve vis-à-vis de l'Angleterre dans une situation telle, que l'Union n'est pas révoquée pendant ma vie, par des moyens légaux et nstitutionnels, le résultat sera une lutte sanguinaire, et tôt ou tard ut-être une séparation complète. Tant que je vivrai, il n'y a pas à aindre que le peuple irlandais use de violence pour reconquérir ses oits. Je saurai prévenir le danger du désespoir, et bien que le ressen-ment de l'injustice porte quelquefois le cerveau jusqu'au délire, veillerai à ce que jamais le peuple irlandais ne soit tenté de recourir, ur ravoir ses libertés, à d'autres voies que celles qu'il plairait au ciel sanctionner. Tant que je vivrai, je le répète, la lutte sera conduite une manière légale et constitutionnelle. Mais je laisserai ceux qui me ivront libres d'agir comme ils l'entendront. »

— Le marquis de Londonderry vient d'adresser au comte de Roden e lettre énergique et bien pensée, dans laquelle il dissuade le noble nte de se rendre au meeting protestant qui doit avoir lieu à Belfast. us ignorons tout-à-fait le but de ce meeting; mais comme nous yons d'honnêtes gens élever des difficultés contre cette réunion, et ntres renoncer à s'y rendre, nous ne prétendons pas compliquer ffaire en cherchant à l'approfondir davantage. Nous en avons assez ris pour savoir que la déclaration faite par la reine, relativement à gitation pour le rappel, dans le discours qu'elle a prononcé en pro-geant le Parlement, a démontré aux personnes qui avaient convoqué meeting, que désormais cette réunion était inutile, et, en conséquence, us pensons que l'affaire est abandonnée. (*Standard.*)

SPAGNE. — Lundi prochain, 4 août, la reine quittera Saint-Ilde-se pour se rendre à l'Escurial. Mercredi, elle reviendra à Madrid. (*El Heraldo.*)

— M. le duc de Glucksberg a remis, le 26 août, au ministre des affaires angères les lettres de créance qui l'accréditent comme chargé d'affai-à Madrid de S. M. le roi des Français. (*Gaceta de Madrid*, 27 *août.*)

— L'infant et sa famille ont été passer quelques jours à Cara mou-l, à peu de distance de la capitale. Malgré l'activité déployée par les is du prince en Aragon, on ne sait pas encore si sa candidature aura du cès. Il est des personnes qui pensent que l'infant pourrait être nom-sénateur à vie.

— Comme il est très probable que le parti parlementaire aura le dessus ns les élections, on peut regarder comme certaine la déclaration de majorité de la reine pour la fin d'octobre.

— Les deux projets de loi qui occupent sérieusement le gouvernement trait à l'organisation du Conseil-d'État et à la dotation du clergé. Caballero, de son côté, s'occupe de construction de chemins et de rédaction d'une carte d'Espagne, qui sera un travail remarquable. — s commissaires de la junte de Barcelone sont arrivés en ville. intenant il n'y a plus d'inquiétude sérieuse à avoir de ce côté. On it généralement que lorsque le général Espartéro se sera bien con-ncu, après quelque séjour à Londres, qu'il n'a rien à attendre du ca-et britannique, il ira se fixer en Suisse.

TALIE. — On écrit de la frontière d'Italie, 22 août, à la *Gazette ugsbourg :*

« On avait répandu la nouvelle que les désordres qui avaient éclaté ns les légations romaines avaient été réprimés; mais cette nouvelle se confirme malheureusement pas. Les insurgés de Bologne ont quitté ville pour pouvoir plus facilement commettre leurs brigandages aux virons. Une bande composée de 300 malfaiteurs a eu, ces jours der-rs, un engagement avec un détachement qu'on avait envoyé contre . Les insurgés, tous bien armés de pistolets et de fusils de chasse, saient bonne contenance. Le capitaine et quelques hommes ont été ts prisonniers; après quelques instants de délibération, on les a fusil-. Cette bande, qui commet des brigandages, bien que des principes litiques aient servi de base à son organisation, s'est rapprochée du hé de Modène, et plusieurs régiments ont été envoyés contre elle. attend des nouvelles avec d'autant plus d'anxiété que les insurgés répandu le bruit que toute l'Italie était révoltée. On attribue cette urrection au mécontentement qu'a inspiré la mesure du Gouverne-nt pontifical concernant l'enrôlement des nouvelles troupes suisses. Il altrait que des soldats suisses, que le Gouvernement pontifical a usé d'admettre parce qu'ils étaient protestants, ont travaillé à déter-ner ce mouvement. »

OLLANDE. — *La Haye*, 30 *août.* C'est demain que seront échan-s à Utrecht les ratifications du dernier des traités qu'il y avait en-e à conclure entre la Belgique et la Hollande, en exécution de celui du 5 novembre de l'année dernière. Le traité d'Utrecht est celui qui règle les questions financières laissées en suspend par celui du 5 novembre.

Notre ministère ne sait plus où donner de la tête. Il sent qu'il n'a plus la confiance des Chambres, et il prévoit le rejet de tous les projets de loi qu'il leur présentera. Ajoutez à cela que toutes les caisses de l'État sont vides, et que sur le service de l'année courante il y aura un déficit plus considérable encore que celui de l'année dernière, lequel n'a pu être couvert que par la création d'une dette flottante nouvelle.

Il n'y a absolument rien à faire qu'à proposer un impôt sur les revenus; et si celui-là échoue, alors la banqueroute!...

(*Correspondance particulière.*)

SUISSE. — On mande d'Aarau, 29 août :

« Le grand conseil d'Argovie a décidé à la majorité des voix que le couvent de femmes d'Hermetschwyll serait rétabli conformément au vœu exprimé par la diète. »

COLONIES FRANÇAISES.

On lit dans la *Sentinelle de la Marine et de l'Algérie*, journal de Toulon :

« Notre correspondant d'Alger nous mande ce qui suit, sous la date du 25 août :

« Une fraction de la colonne qui était restée à Orléans-Ville, sous les ordres de M. le colonel Pélissier, vient de rentrer à Alger. Le reste a été laissé à Orléans-Ville aux ordres de M. le colonel Cavaignac, qui commande la subdivision.

» Parties d'Orléans-Ville le 14 août, ces troupes sont entrées à Alger le 22, sans avoir eu un seul coup de fusil à tirer. Elles sont venues par la plaine du Chélif jusqu'à Milianah, où elles ont pris un jour de repos. La soumission des Arabes est complète sur tous les points parcourus par cette colonne, et l'on y jouit d'une entière sécurité.

» Un incendie a dévoré dans la journée d'hier, à Staouéli, la belle ferme Caron, que l'administration de la guerre tient à loyer, et où elle entretient un nombreux troupeau. La ferme et tous les bâtiments qui en dépendent sont devenus la proie des flammes. Le feu s'est déclaré à onze heures du matin et n'a été complètement éteint qu'à la nuit. Les secours qui ont été envoyés de Dély-Ibrahim et d'Alger ont préservé seulement la meule de foin, qui est restée intacte, mais tout le reste a été détruit.

» Le vapeur-hôpital, le *Grégeois*, a été envoyé hier à Oran pour y embarquer des malades qui doivent être évacués sur Cette.

» L'état sanitaire s'améliore chaque année en Afrique.

» Nous avons maintenant près de 2,000 malades de moins que l'année dernière à pareille époque.

» Il arrive de nombreux colons français et étrangers. Les deux derniers bateaux à vapeur venus de Toulon en ont apporté 267; il en est arrivé aussi en grand nombre de Malte et des côtes d'Espagne par des navires de commerce.

» Durant la dernière quinzaine, la population civile s'est accrue de plus de 1,000 individus.

» A Mostaganem on apprenait, le 19 août, qu'Abd-el-Kader avait fait une tentative sur les Beni-Amer, qui l'ont repoussé et lui ont tué quatre hommes, sans éprouver eux-mêmes aucune perte. »

INTÉRIEUR.

Le yacht portant la reine d'Angleterre a été signalé ce matin, à six heures, en vue de Cherbourg. Le prince de Joinville s'est aussitôt dirigé au-devant du yacht royal, pour l'accompagner jusqu'au Tréport, où S. M. B. a dû arriver ce soir.

Cherbourg, 2 septembre.

—S. M. la reine d'Angleterre est passée ce matin, à six heures et demie, en vue de Cherbourg, à environ deux kilomètres de la digue.

Les batteries de la place et de tous les forts l'ont saluée de 101 coups de canon. Tous les bâtimens étaient pavoisés. (*Messager*).

— On écrit d'Eu, 1er septembre :

« C'est ce soir que la reine arrive; demain samedi auront lieu les fêtes. Dimanche matin, le roi et la famille royale quitteront Eu avec S. M. britannique. On se rendra directement d'abord à Neuilly, puis on visitera Versailles.

» Il est question d'une excursion à Paris et d'une représentation à l'Opéra; mais ces deux parties de plaisir ne figurent pas au programme officiel, attendu qu'elles doivent être tout-à-fait sans *cérémonie*. MM. le prince de Joinville et le duc d'Aumale seraient seuls chargés de faire les honneurs de la capitale à la jeune reine. On tient à prouver que leur départ d'Angleterre, si brusque, si imprévu, ne tenait à aucun motif politique. »

— On écrit de Guingamp :

« Sur la route de Guingamp à Morlaix, à Plounevèze, un grave accident a failli arriver. Un des chevaux de la voiture de M. le duc de Nemours, effrayé par les mouvements des drapeaux de la garde nationale, s'est cabré sous l'arc de triomphe, s'est pris dans les rênes et empêtré dans le trainant de la voiture. Un des courriers a descendu à la hâte Mme la duchesse de la voiture, et M. le duc de Nemours est parvenu à faire débarrasser le cheval. Au bout de trois quarts d'heure, le convoi a pu se remettre en route. »

—Par ordonnance du roi, en date du 31 août, le troisième collège électoral du Morbihan est convoqué à Lorient pour le 30 septembre, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. Hello aux fonctions de conseiller à la cour de cassation. (*Moniteur.*)

— Le *Moniteur* renferme un rapport adressé au ministre de l'instruction publique, en date du 30 août, par M. Cousin, conseiller, présidant le concours d'agrégation pour les classes de philosophie des collèges. A la suite de ce rapport, un arrêté du ministre, du 1er septembre, nomme agrégés :

MM. Kastus (Charles), ancien élève de l'Ecole normale, chargé du cours de philosophie au collège royal de Moulins; Bastien (Victor), régent de philosophie au collège de Lille; Vapereau (Louis-Gustave), ancien élève de l'Ecole normale, chargé du cours de philosophie au collège royal de Toulouse; Ferrari (Joseph), docteur ès-lettres, ancien suppléant à la Faculté des lettres de Strasbourg, *dont la lutte avec le clergé a eu, l'année dernière, un si grand retentissement.*

— Le 30 août, la cour royale de Rennes, toutes les chambres réunies, a reçu son nouveau procureur-général, M. Plougoulm. M. V. Foucher, premier avocat-général, a prononcé le discours d'installation, et le premier président a complimenté le nouveau chef du parquet. Le fait capital de la séance a été le discours de M. Plougoulm.

(*Auxiliaire breton.*)

— Toutes les chambres civiles de la cour de cassation, de la cour royale et du tribunal de première instance, sont entrées en vacances. La chambre des vacations de la cour royale, présidée par M. Grandet, a tenu hier sa première audience. Le jury d'expropriation a prononcé sur plusieurs affaires.

— Une lettre anonyme renfermant une somme de 3,000 fr. en billets de banque, vient d'être offerte à la caisse de l'hôtel royal des Invalides pour lui appartenir en toute propriété. (*Moniteur.*)

Faits divers.

A la majorité de 17 voix contre 9, le conseil général de Saône-et-Loire vient d'émettre le vœu qu'avant l'expiration de la législature actuelle, la loi du 19 avril 1831, sur les élections pour la Chambre des députés, soit révisée dans un sens favorable à l'extension des droits des citoyens.

M. de Lamartine a prononcé à cette occasion un discours que le *Bien public* promet de donner dans son premier numéro, qui doit paraître le 3 septembre. (*Journal de Saône-et-Loire.*)

— Depuis quelques jours l'*Auxiliaire breton* parlait, sans trop y croire, de sourdes rumeurs de conspiration à Lorient. Tout s'explique. Il s'agit simplement d'un individu nommé Engelbert et de sa femme, qui ont été arrêtés en se présentant chez un officier de la garde nationale, sous prétexte de lui faire de graves confidences de la part de M. de Cadoudal et de la famille de Goritz.

Il a été reconnu que cet homme n'était aucunement conspirateur, et qu'il s'était donné pour industrie de se présenter dans les maisons qu'il croyait légitimistes, et d'y escroquer quelques secours à l'aide de soi-disant confidences.

— La situation des camps qui avoisinent Paris est vraiment pénible. La toiture qui recouvre les dortoirs de nos soldats est en zinc, et la chaleur s'y fait sentir, en ce moment, d'une façon intolérable. Des maladies assez graves s'y sont déclarées; les ambulances et les hospices s'encombrent de plus en plus. (*La Patrie.*)

— AFFAIRE MÉRENTIÉ. — *Pourvoi en cassation.* — Il est certain que Guillaume s'est immédiatement pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises. Il est toujours calme et résigné. Son frère et son fils restent près de lui et continuent à lui donner les preuves les plus vives de respect et d'affection.

TRIBUNAUX.

Affaire Communiste.

A l'audience de la cour d'assises de la Haute-Garonne, du 28 août, à peine M. le procureur-général avait-il cessé de parler, que Me Cabet, assis au banc de la défense, quoique non revêtu du costume d'avocat, s'est levé pour dire :

« Mon nom a été plusieurs fois prononcé; on a dirigé des attaques fausses contre mes principes. Je demande, pour me défendre, qu'on me laisse asseoir au banc des accusés. »

M. le président, sans égard à cette réclamation, ayant donné la parole à M. l'avocat-général pour continuer le réquisitoire, Me Cabet s'est retiré pour rédiger une lettre à M. le procureur-général, qu'un journal de Toulouse a publiée, et dont voici les passages les plus saillants :

Quoi! monsieur le procureur-général, vous accusez Gouhenant d'un crime énorme, et vous ne lui laissez pas le choix de son défenseur! Il vous crie que moi seul, moi qu'il a choisi, je connais ses opinions, ses sentiments, ses actes, ses doctrines, et que moi seul je puis le défendre complètement, et vous lui refusez le

---

Je sais dans l'infini, qui toujours se transforme,
Que rien ne se perdra, rien, pas même une forme.
Chaque exemplaire éteint, chaque moule brisé,
A dans les mains de Dieu son type déposé ;
Du fond de nos tombeaux notre vie ascendante
Remonte dans le ciel comme la flamme ardente :
Je ne demande pas ce que sont devenus
Ceux qui nous ont aimés ou qui nous ont connus :
Ils sont sur le chemin des saintes harmonies,
Assis pour nous attendre, ou de leurs mains bénies
Préparent le festin qui doit nous réunir,
Nous aimant par l'espoir et par le souvenir.
Le jour de notre mort est pour eux jour de fête.
Nous sommes attendus, ô mon âme, es-tu prête?

Je ne saurais penser que le Dieu créateur
A sa création soit prévaricateur,
Et mente à nos désirs. Je vois sans épouvante
L'homme poussière morte ou poussière vivante ;
Qu'importe! — Je sais bien que c'est en agissant,
En tirant de la tombe un être plus puissant

Aucune main ne jette au-devant de ses pas
La branche d'olivier, le lys de Samarie ;
Nous épuisons toujours la citerne tarie,
Sous le figuier stérile, au lieu d'aller chercher
La fontaine d'eau vive au penchant du rocher;
Et nous ne versons pas sur la sandale sainte
Les huiles de senteur, d'ambre et de térébinthe.
Et lui, las d'appeler l'insensible univers,
De ne rien embrasser entre ses bras ouverts,
Il sua la sueur de tristesse infinie,
Il inclina son front sur la croix d'agonie,
Et dans les bras d'un ange il sembla s'assoupir
En jetant un suprême et lugubre soupir.

Nous l'avons entendu depuis deux mille années;
Les générations d'un siècle moissonnées
L'ont redit en tremblant aux générations :
Le monde entier connut les désolations.
Les bois sombres étaient des lyres gémissantes,
Les étoiles des cieux, nos sœurs compatissantes,
En nous voyant pleurer laissaient tomber leurs pleurs

Où l'un donne la pluie et l'autre le sillon.
Plus de bœufs haletants tombés sous l'aiguillon,
Plus de frère de vie expirant sous la corde;
L'homme aura pour chaque être une miséricorde ;
Aucun gémissement n'attristera nos jours,
Et par l'amour de tous nous aimerons toujours.

Quand les blés seront mûrs, alors les jeunes filles
Ramasseront l'épi tombé sous les faucilles,
Et, derrière les chars qui portent les moissons,
Iront par les chemins en chantant des chansons,
Et blanches sous leur voile et sous leurs blondes tresses,
Répandront dans les airs, comme autant de prêtresses,
Les grains d'or du froment et les fleurs des pavots
Pour rendre grâce au Dieu qui bénit les travaux.
Le soir, après les jeux et les agapes saintes,
Les plus dignes, l'aïeul, et les femmes enceintes,
Iront près de la gerbe adorer à genoux
Le Dieu multiplié qui se partage à tous;
La terre aura pour nous le sourire des mères;
Les vagues chanteront sur les algues amères;

défenseur qui peut le justifier et le sauver! Je vous crie avec lui que j'expliquerai tout, que je suis convaincu de son innocence, que je vous démontrerai son innocence, et vous refusez, sous prétexte que je ne suis pas du barreau de Toulouse. Et quand je demande la parole pour défendre mon droit personnel d'avocat, dans l'intérêt de tous les barreaux comme dans mon propre intérêt, vous ne voulez pas même m'entendre sur cette question de droit, sur cette question préjudicielle! Vous ne voulez pas que je vous démontre, jusqu'au dernier degré d'évidence, que vous violeriez en ma personne le droit de tous les avocats, comme le droit de tous les accusés dans la personne de Gouhenant! Vous me réduisez à la triste nécessité de protester au nom des barreaux! Et tandis que vous me repoussez parce que je n'appartiens pas à Toulouse, vous acceptez M. Alem-Rousseau, avocat à la cour d'Agen, et M. Joly, avocat, comme moi, à la cour royale de Paris!!!... Mais que voulez-vous qu'on dise à Toulouse quand désormais on y entendra parler d'*impartialité!!!*

Mais voici, monsieur le procureur-général, qui bouleverse et confond toutes mes idées : je me tâtais pour savoir si je dormais ou si je veillais, quand tout-à-l'heure j'ai entendu la fin de votre réquisitoire.

Quoi! monsieur le procureur-général, de même que vous faites Gouhenant plus coupable que tous les autres accusés, de même vous faites ma doctrine du communisme icarien plus coupable que Gouhenant! C'est contre ma doctrine, c'est contre mon journal le *Populaire*, contre mon *Voyage en Icarie*, contre tous mes écrits, que vous lancez tous les foudres de votre éloquence réquisitorienne!

Vous stigmatisez mon *Populaire*, tous mes ouvrages, ma doctrine icarienne, comme pernicieux, coupables, etc., etc.; car je ne me rappelle pas tous vos coups de tonnerre.

Vous faites un crime aux accusés (on ne voudra peut-être pas le croire en France!) de lire le *Populaire*, de s'y abonner, d'acheter mes brochures, de les lire, de les faire lire, d'y trouver du plaisir! Mais serions-nous donc tombés dans le plus noir esclavage? Je m'y perds! Quoi! mon *Populaire* et mes écrits sont publiés à Paris sous les yeux du Gouvernement; deux exemplaires de chacun d'eux sont déposés au ministère; c'est le Trésor qui me vend le timbre pour mon journal; c'est la poste qui le transporte dans toute la France; le garde-des-sceaux est un de mes abonnés; et quand, à Paris, la police, le procureur du roi, le garde-des-sceaux n'y voient pas le moindre délit, c'est vous, monsieur le procureur-général à Toulouse, qui voyez là des crimes, des forfaits, une doctrine empoisonneuse, une mine qui va faire sauter la société!!!

Mais, monsieur le procureur-général, hier encore vous reconnaissiez que ma propagande était pacifique, comment peut-elle donc être si effroyable, si incendiaire, si dévastatrice?...

Comment, d'ailleurs, pouvez-vous trouver qu'il soit de bonne guerre d'attaquer ma doctrine, quand vous ne voulez pas me permettre de la défendre?

Et puis, qu'est-ce que cette manière de juger et de condamner un vaste système philosophique et social, en n'en présentant qu'une partie, des lambeaux, et, par conséquent, en le tronquant? Il fallait tout lire, si vous vouliez donner une juste idée!

Mais, soyez donc conséquent! si la doctrine est criminelle, c'est moi qui suis le premier coupable, le principal coupable, le plus odieux et le plus inexcusable des coupables. Pourquoi donc ne m'avez-vous pas fait arrêter dès le principe? Est-ce juste, moral, exemplaire, de poursuivre mes victimes, et de me laisser libre et impuni? Mettez-les tous en liberté, et poursuivez-moi seul avec Gouhenant! Je vous l'ai demandé tout-à-l'heure, et je vous le demande encore : je vous répondrai, nous vous répondrons! Cette doctrine que vous ne connaissez pas, et qui n'est autre chose que le Christianisme dans sa pureté primitive, vous subjuguera peut-être, comme elle en a déjà subjugué tant d'autres aussi robustes que vous!...

Mais vous reculez, M. le procureur-général, devant la discussion, devant la lumière, devant la vérité! Vous reculez devant la doctrine icarienne!

Eh bien! je vous le dis, la doctrine vous vaincra! Elle vous a déjà vaincu!

En refusant de m'entendre comme défenseur, vous vous condamnez vous-même. En refusant de me poursuivre et de m'entendre comme accusé, vous tuez votre accusation.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 1er *septembre* 1843.

M. BERTIN, pâtissier, rue Richelieu, 9; juge-commissaire, M. Le Roy; sindic, *M. Thiébaut*, rue de la Bienfaisance, 2.

BOURSE DU 3 SEPTEMBRE.

La hausse assez générale des fonds à Londres a donné ce matin un nouvel essor à nos valeurs. La coulisse, avant l'ouverture de la bourse, a fait sur le 3 0/0 fin courant 82,22 1/2.

Le parquet, faible à l'ouverture, a vivement repris et fermé en hausse de 25 centimes sur le dernier cours d'hier. Les affaires ont été, comme toujours, en liquidation beaucoup plus animées sur les fonds français que sur les valeurs étrangères.

Au comptant. Obl. de La Teste, 1,075. — Id. Strasbourg, 1,160. — Banque belge, 775,772 50. — Jouissance des quatre canaux, 1337 5. — Jouissance de Bourgogne, 95. — Zinc, Vieille-Montagne, 3,700. — Lin Maberly, 380.

Fin courant. — Emprunt belge de 1840, 108.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	123 20	123 35	123 20	123 25	123 10
— fin cour. . .	123 55	123 55	123 45	123 50	123 35
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 5	82 10	82 5	82 10	82 »
— fin cour. . .	82 15	82 25	82 10	82 25	82 »
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Avant la bourse, 82 15, 17 1/2, 20, 22 1/2. à 4 heures, 82 25 demandé.
4 0/0	» »	» »	» »	Bons du Trésor, 3 1/4 à 4 mois.
O. de la Ville .	1315 »	» »	B. 2 50	
Banque de Fr. .	3300 »	» »	H. 10 »	Pièces de 20 et 40 fr.
C. Laf. de 5000.	5085 »	» »	» »	Agio, 9 à 10 le mille.
— de 1000.	» »	» »	» »	
Caisse Hypoth. .	765 »	» »	» »	Banknotes, 25, 55 à 57 1/2.
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	Souverains, 25, 47 1/2 à 52 1/2.
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	797 50	» »	» »	
Vers. R. Dr. .	278 75	282 50	H. 2 50	Vers. R. D. F. c. 282 50.
do R. G. . .	106 25	» »	» »	Orléans, » 670 672 50.
Orléans	670 »	» »	» »	— Liquidat.
Strasb. à Bâle.	191 25	» »	B. 1 28	Strasbourg. F.c. liq. 192 50.
Rouen.	725 »	» »	H. 1 25	Rouen. » 727 50 725.
Havre.	540 »	538 75	» »	— Liquidat.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 3/4	» »	H. 1/8 »	Londres, 31 août.
— Portugais. .	44 1/2	44 1/8	H. 1/8 »	Consol. 94 7/8 à 95, H. 3/8.
Esp. D. active.	» »	» »	» »	Esp. actif. 26 1/4. H. 1/4.
5 0/0 Naples. .	107 30	» »	H. 0,15	Portug. 44 H. 3/4.
— Romain. .	105 1/4	» »	» »	Brésiliens. 75 ex-divid. H. 1/4.
Obl. Piémont. .	» »	» »	» »	Colombiens. 24 1/2. H. 1/4.
Emp. d'Haïti. .	477 50	480 »	B. 5 »	Mexicains. 37 1/2. B. 3/8.

Spectacles du 3 septembre.

OPÉRA. —

THÉATRE-FRANÇAIS — L'École des Maris. — Le Verre d'eau. —

OPÉRA-COMIQUE. — Les deux Voleurs. — La Dame blanche.

VAUDEVILLE. — Le Château de ma nièce. — Mme Barbe-Bleue. — L'Humoriste. — La Robe.

GYMNASE. — Antonine. — Bertrand l'horloger. — Lucrèce.

VARIÉTÉS. — La Perruquière. — Les Lutins. — Les Nouvelles. — Maître d'école.

PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — La Tour de Nesle.

AMBIGU. — L'Auberge. — Le Secret. — Le Naufrage.

FOLIES. — Job. — Les Dévorants. — Un Secret.

CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.

THÉATRE-COMTE. — La Petite Fille colère. — Henri IV. — Féerie. — Fantasmagorie par M. Comte.

BULLETIN AGRICOLE.

Le cours des farines, et par conséquent la taxe du pain, reste sans variation aucune; il en est de même des cours de toutes les céréales. Dans les départements, quelques anomalies méritent d'être signalées dans la taxe du pain. Ainsi, à Beaune (Côte-d'Or), on paie le pain blanc 47 c. 1/2 le kil., quoique le prix moyen des céréales ne soit pas beaucoup plus élevé qu'à Nevers, où la même qualité de pain ne se paye que 37 c. 1/2. Assurément, la différence du prix des blés ne justifie pas une différence de 10 *centimes* dans la taxe de la même qualité de pain. Nous ne cesserons d'appeler sur ce sujet l'attention des conseils municipaux et celle de l'autorité supérieure.

Le prix de la viande baisse peu à peu, excepté sur les marchés d'approvisonnement de Paris, où de légères variations d'un marché à l'autre tiennent à la différence de qualité des animaux mis en vente.

Voici le prix de la viande sur pied au marché de Bonnétable (Sarthe) qui sert de régulateur pour ce département; ces prix donnent une idée exacte du prix de la viande sur tous les marchés des villes de l'Ouest:

Bœuf, le kil.	» 80
Vache.	» 70
Veau.	» 80
Mouton	» 80
Porc.	1 10

Dans les campagnes de l'Ouest on colporte des viandes de qualité inférieure qui ne sont point taxées; il s'en débite fort peu hors des bourgs, où les prix sont ceux de la ville la plus rapprochée.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris. DREUX.	BEAUVAIS.	ÉTAMPES.	Principaux marchés de commerce et de consommation. BOURBOURG.	MULHOUSE.
BLÉ l'hectol.						
Blanc, 1er choix.	24 » à 24 45	22 25 à 22 50	22 » à 22 50	24 » à 24 60	20 30 à 20 80	23 » à 23 35
Première qual.	23 » à 23 45	20 » à 20 30	21 » à 21 50	23 50 à 23 85	20 » à » »	20 » à 20 25
Deuxième » .	22 50 à 22 80	19 50 à 19 75	» » à » »	» » à » »	» » à » »	18 30 à 18 60
Inférieure » .	20 » à 20 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.						
Première qual.	10 25 à 10 50	10 50 à 10 70	» » à » »	11 » à » »	10 » à 10 40	10 50 à 10 80
Deuxième » .	9 80 à 10 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	10 » à » »
ORGE, l'hectol. .	10 » à 10 25	13 » à 13 50	12 » à 12 50	10 50 à 10 75	11 » à 11 20	8 50 à 8 90
AVOINE, l'hect.						
Première qual.	11 50 à 11 80	9 50 à 9 85	11 50 à 12 »	9 » à » »	12 » à 12 20	10 » à » »
Deuxième » .	10 80 à 11 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	10 50 à 11 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAIS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

DENRÉES.	BEAUNE.	ORLÉANS.	ST-LAURENT.	Marchés étrangers. HAMBOURG.	MAYENCE.	LONDRES.
BLÉ l'hectol.						
Blanc, 1er choix.	24 » à » »	23 » à 23 50	22 » à 22 55	17 » à 17 45	19 » à 19 30	25 » à 23 75
Première qual.	21 » à 21 50	21 » à 21 20	21 » à 21 55	» » à » »	» » à » »	23 » à 23 70
Deuxième » .	19 » à 19 50	» » à » »	20 » à 20 55	» » à » »	» » à » »	18 50 à 19 »
Inférieure » .	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » » Baisse.	» » à » »	» » à » » Baisse légère
SEIGLE l'hectol.						
Première qual.	12 25 à 12 50	» » à » »	13 » à 13 35	» » à » »	11 » à 11 30	» » à » »
Deuxième » .	12 25 à » »	» » à » »	12 63 à 13 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol. .	11 50 à 12 »	10 25 à 10 75	11 65 à 12 »	10 50 à 10 85	8 » à 8 50	» » à » »
AVOINE, l'hect.						
Première qual.	8 » à 8 30	10 » à » »	8 » à » »	» » à » »	6 » à » »	» » à » »
Deuxième » .	7 25 à 7 50	9 25 à 9 75	7 65 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	» » à » »	» » à » »	7 » à 7 35	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAIS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	20 » à 20 65	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Nevers.	Châlon-s-S	Beaune.	Dunkerque
Foin. 1re.	52 53	47 »	30 »	22 »	» [illegible]
Foin. 2e.	48 50	45 »	» »	20 »	» [illegible]
Luzerne. .	30 38	» »	» »	» »	» [illegible]
Sainfoin. .	40 »	» »	» »	» »	» [illegible]
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	25 [illegible]
Paille blé.	28 30	23 30	20 »	16 »	18 [illegible]
Paille seig.	29 31	» »	» »	15 »	15 [illegible]

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
BŒUF . .	1 18	1 50	VEAU. .	1 36	1 [illegible]
— . .	1 06	1 20	— . .	1 20	1 50
— . .	» 94	» »	— . .	1 04	» »
VACHE. .	1 14	1 10	MOUTON	1 45	1 40
— . .	» 98	1 »	— . .	1 32	1 30
— . .	» 76	» »	— . .	1 08	» »
PORC. . .	» »	1 60			

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 6.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 35.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATH.) — UT OMNES UNUM SINT (JOAN)

LUNDI 4 SEPTEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 3 SEPTEMBRE.

Arrivée de la Reine d'Angleterre.

La reine Victoria a touché le sol de France. C'est l'événement qui préoccupe aujourd'hui toutes les imaginations. Notre ciel semble avoir réservé ses plus beaux soleils pour accueillir la jeune reine. En ce moment, les deux cours sont réunies sur les vertes pelouses du château d'Eu, et les deux souverains constitutionnels des deux plus puissantes nations civilisées sont abrités sous le même toit. Que se diront ils? que doivent-ils se dire? que doit-on penser de cette royale entrevue?

Il faut d'abord distinguer deux choses dans la visite de la reine d'Angleterre au roi des Français : 1° le rapprochement des deux peuples; 2° le but secret de la politique.

D'une part, nous ne pouvons qu'applaudir au rapprochement sympathique de deux nations que l'histoire nous montre dans un état constant d'antagonisme et d'hostilité. L'Angleterre et la France ont été en quelque sorte les deux pôles opposés de la civilisation. La Révolution de 1830 amena entre les deux nations une alliance résultant plutôt d'une coïncidence d'intérêts diplomatiques que d'un but permanent et supérieur, et que les événements qui se sont accomplis depuis ont dû par conséquent refroidir. Le voyage de la reine Victoria en France, sa présence dans la capitale où éclata la Révolution de 1830, resserreront-ils cette alliance? C'est là, sans doute, le but ostensible du voyage de la reine. Mais la politique n'a-t-elle pas ses vues secrètes? Ne peut-on pas craindre que l'on mette en jeu cette expansion sympathique des deux pays pour leur donner le change sur le but réel qu'on se propose?

N'est-il pas permis de soupçonner que les intérêts de caste, en Angleterre et en France, ne se servent de ces manifestations libérales et pacifiques que pour déguiser leurs tendances égoïstes? Au fond, la politique des deux cabinets ne chercherait-elle pas à former une alliance entre les intérêts de l'aristocratie britannique et les intérêts de la dynastie de Louis-Philippe? Le ministère anglais redoute une explosion en Irlande; il y fait fortifier les casernes, amonceler des armes et des munitions. Peut-être, malgré les honneurs rendus à l'ex-régent, le cabinet tory ne serait-il pas éloigné de faire quelques concessions sur la question espagnole, afin que M. Guizot voulût bien se prêter à endormir les sympathies de la France pour le peuple irlandais?

Tel est le côté politique du voyage de la reine d'Angleterre. Mais les deux royaux interlocuteurs n'auront-ils rien autre à se dire? Jadis, au milieu des magnificences du camp du Drap-d'Or, les souverains des deux pays rivaux, les Valois et les Tudors, se parlèrent sans doute de hauts faits d'armes, de traités d'alliance, d'intérêts dynastiques. Henri VIII et François Ier étaient des monarques absolus, et ils ne pouvaient se reposer sur leurs ministres des soins d'une politique irritante. Mais Victoria et Louis-Philippe sont des souverains constitutionnels; ils peuvent laisser à M. Guizot et à lord Aberdeen les discussions et les ruses de la politique. Débarrassés de ce nuage qui obscurcit les meilleures intelligences, les royaux interlocuteurs peuvent, dans leur entrevue, trouver des sujets d'entretien qui rapprochent au lieu de diviser.

Que doivent-ils donc se dire? Ce qu'ils doivent se dire! Mais, des deux côtés du détroit, en France et en Angleterre, la société n'offre-t-elle pas assez de désordres, de douleurs et de misères? Les deux monarques ne doivent-ils pas jeter un regard sur les souffrances des classes pauvres et laborieuses? En présence de ces misères toujours croissantes, n'auraient-ils donc aucune parole de pitié, aucune réflexion judicieuse à se communiquer? — Ce qu'ils doivent se dire! Mais depuis dix à douze ans, le volcan social n'a-t-il pas produit, des deux côtés de la Manche, assez de secousses et d'agitations, prélude d'un immense cataclysme que la sagesse des rois constitutionnels doit songer enfin à conjurer? Ne peuvent-ils pas se rappeler les troubles sanglants de Lyon, de Clermont, de Birmingham, de Manchester? Et l'émeute rugissante dans les districts les plus riches et les plus manufacturiers de l'Angleterre; et ces légions d'ouvriers, redevenus sauvages par la faim et le désespoir, pillant et menaçant de briser les machines, qui, dans l'état actuel de la société industrielle, les brisent eux-mêmes; et les chartistes apportant au Parlement des pétitions-monstres couvertes de trois millions de signatures; et les Rébeccaïtes, chevaliers errants de l'équité populaire, renversant les barrières où l'on perçoit les impôts; et l'Irlande, la malheureuse Irlande, la nation prolétaire, se levant comme un seul homme, comme un calme et vigoureux travailleur qui réclame des conditions plus humaines dans les rapports du travail et du capital? et en France, la révolte lyonnaise inscrivant sur son drapeau cette devise : *Du pain en travaillant ou la mort en combattant;* et le peuple de Clermont, criant au milieu de la fusillade : *A bas les riches!* Enfin, pour comble de désordre et d'horreur, les tentatives homicides dirigées tant de fois contre les deux souverains constitutionnels, qui, pourtant, ne sont pas responsables!....

Ah! ne peuvent ils pas se plaindre l'un à l'autre de leurs peuples? Ou plutôt ne doivent-ils pas en avoir pitié! Ne doivent-ils pas se dire qu'il y a solidarité de souffrances entre les deux pays, et qu'il pourrait bien y avoir solidarité de catastrophe?

Et s'ils connaissaient tous les détails intimes des douleurs sociales, et s'ils voulaient y arrêter leur pensée, combien plus vaste et plus poignant encore pourrait être le sujet de leur conversation! La reine Victoria ne pourrait-elle pas dire à Louis-Philippe combien il y a de pères de famille, excellents ouvriers, patients travailleurs, qui n'ont pas de pain à donner à leurs enfants, et s'enrôlent dans l'émeute? Le roi Louis-Philippe ne pourrait-il pas dire à Victoria combien il y a de pauvres jeunes filles, belles et pures, qui ne trouvent ni mari ni travail qui puisse les faire vivre, et qui sont forcées de se vendre pour avoir du pain?

Ne serait-ce pas, en un mot, une excellente occasion pour s'entretenir des horribles mystères de Londres et de Paris, et pour chercher ensemble si l'organisation sociale n'aurait pas en elle quelque vice caché? Il serait beau de voir les chefs des deux nations les plus civilisées suspecter cette civilisation dans laquelle le mal augmente en plus grande proportion que le bien: l'expérience est là qui le démontre! Il serait beau surtout de voir ce roi à l'esprit calme et expérimenté, et cette reine au cœur jeune et généreux, chercher les moyens de faire sortir leurs peuples de ce cloaque de vices et de misères, et de les élever à un état social plus parfait!

Oui, dans l'intérêt des riches, dans l'intérêt de l'aristocratie britannique et de la bourgeoisie française, que les deux souverains cherchent ensemble le remède à ce mal profond que la compression matérielle ou morale ne peut guérir; qu'ils laissent leurs ministres réprimer les attaques contre l'ordre actuel, mais qu'ils s'occupent, eux, de créer un ordre meilleur que personne ne songera à attaquer; qu'ils convient les riches à les aider dans cette œuvre de régénération sociale, afin que les riches s'animent et s'enthousiasment, et trouvent ainsi la fin des soucis et des ennuis qui les dévorent et les tuent, comme la misère et la faim dévorent et tuent les pauvres! Aux uns la sécurité et un but d'activité généreuse; aux autres l'existence matérielle et le droit au travail; à tous des sentiments de fraternité et d'union grandissant sans cesse à mesure que l'on entrerait plus avant dans les voies de la régénération sociale!

Oui, que Louis-Philippe et Victoria, laissant à M. Guizot et à lord Aberdeen les subtilités de la politique, s'entretiennent sympathiquement de l'état social et industriel de la France et de l'Angleterre; que les vices de cet état social et les moyens de l'améliorer soient le sujet principal de leur royale conversation au milieu des pompes déchues du château de Versailles ou du confortable élégant du château d'Eu; que le résultat de ces généreux entretiens soit une noble émulation pour se mettre à l'œuvre du bonheur commun; et alors nous osons prédire que l'entrevue de 1843 fera oublier le camp du Drap-d'Or, et qu'elle sera bénie par la postérité la plus reculée!

Le *Journal des Débats* a peur que la visite de la reine Victoria au roi des Français ne donne trop d'espoir et trop beau jeu aux hommes qui ont l'audace de désirer et d'annoncer l'établissement d'une paix permanente entre les peuples. Le journal conservateur veut bien que l'on aime la paix, mais il trouve souverainement ridicule que l'on cherche à la fonder sur des bases stables, en commençant par nier la fatalité et la nécessité de la guerre. Il permet que l'on se réjouisse de l'entrevue de la jeune reine et de notre roi; il parle des garanties que cette entrevue donne à la paix du monde; mais il a soin de faire observer que, malgré cet heureux événement, la paix universelle ne va pas être désormais établie sur la terre.

Evidemment, les *Débats* se défendent de cet énorme crime d'utopie, qui est le grand épouvantail des ambitieux de second ordre, et dont les rédacteurs de ce journal doivent tenir surtout à se montrer innocents. Comme toutes les tendances, tous les articles de la feuille dont nous parlons, sont à la paix, à la paix partout et toujours, les chefs de l'entreprise commencent à s'apercevoir que plusieurs pourraient s'y tromper et prendre les écrivains des *Débats* pour des disciples de l'abbé de Saint-Pierre, ce qui donnerait au journal une teinte d'utopie tout-à-fait inconvenante aux yeux d'hommes positifs portés raisonnablement à préconiser la paix lorsqu'elle entre dans leurs plans, sans pour cela renoncer à chanter la guerre, le cas échéant. Le public est donc prévenu par le *Journal des Débats* que l'entrevue de la reine Victoria et du roi des Français n'ouvre pas encore l'ère de l'association des peuples.

A nos yeux, aux yeux des hommes qui partagent nos convictions et qui ne craignent pas de manifester hautement leur foi à cette sainte alliance des peuples dont les temps ne sont plus éloignés, l'entrevue qui occupe à présent toute la Presse n'est point un signe des temps, une preuve à l'appui des faits dont nous annonçons la réalisation prochaine. A toutes les époques, les rois se sont visités, et les nations ne sont pas moins restées dans l'isolement; les alliances même les plus intimes entre princes ont rarement servi à resserrer les liens des Etats : puisse-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Mme de Neuvilette écrit à Froissart. (Suite.)

C'est-à-dire qu'il feint de se croire dans la position d'un homme dont la femme attend encore de lui l'existence et la protection, car il est impossible qu'il ignore... Ah! vous vous jouez ainsi de moi, monsieur Froissart! La comédie n'aura qu'un acte. Je vais vous faire savoir ce que vous savez.

« Monsieur Froissart,

» Puisque vous tenez à connaître les raisons qui nous mettent à l'abri du besoin en nous privant de votre appui, je vous apprendrai qu'un jeune gentilhomme, dont vous avez dû entendre parler, M. le duc de Villa-Réal, s'est constitué notre protecteur. Pour peu que vous l'eussiez oublié, je me plairais à vous rappeler le souvenir de M. de Villa-Réal. Il fut le locataire de votre père pendant quelques années. Il a été le vôtre depuis votre mariage. Votre mémoire est-elle encore rebelle? Voici de quoi la raviver : M. de Villa-Réal, ce protecteur dont je vous ai parlé, a acheté successivement, et pour vous tirer de certaines mauvaises affaires, votre hôtel (je pourrais dire notre hôtel) du faubourg Saint-Honoré; M. de Villa-Réal vous sauva des suites ignominieuses d'un procès en police correctionnelle, le jour où la police descendit à notre hôtel changé en tripot. M. de

tre; il l'a voulu! que le poids de l'aveu retombe sur lui, sur lui seul. Quelle effronterie! quelle audace! me forcer à prendre son doigt et à le mettre sur la plaie qu'il a faite lui-même à son honneur. Cet homme est plein d'odieuses fantaisies. Enfin, il n'a plus de prétextes maintenant pour ne pas m'envoyer un consentement qu'il tenait à me donner, mais qu'il voulait qu'on lui arrachât avec un fer rouge, ne fût-ce que pour voir si à ce jeu on ne se brûlerait pas la main. L'essentiel est que ma fille soit heureuse; je m'inquiète peu des moyens à prendre pour atteindre ce but. Elle va l'être. M. Froissart, vous saurez pertinemment, et de toutes les manières, comment elle l'aura été.

Après deux jours d'attente, elle eut cette réponse d'Aristide Froissart :

« Chère madame de Neuvilette,

» Vous n'aviez pas besoin de tant multiplier les appels à ma mémoire pour me rendre présents les actes de générosité de M. le duc de Villa-Réal envers nous. Je les connaissais, et n'en avais nullement perdu le souvenir. Si une pensée peut adoucir le regret de n'avoir plus mon hôtel du faubourg Saint-Honoré, c'est de savoir qu'il est passé dans les mains d'un homme aussi noble, aussi délicat que ce jeune gentilhomme portugais. J'ignorais une seule circonstance de ses rapports avec nous, et j'avoue qu'elle me force à l'estimer davantage. Je ne savais pas que ce fût chez lui que vous étiez retirés, vous, votre fille et M. de Neuvilette, après la pénible scène de ces jours

» ne saurait être. D'ailleurs, songez-y, chère madame de Neuvilette, » quel tribunal devant lequel nous comparaîtrions, consentirait à cette » séparation, connaissant votre position sociale, telle que je la connais, » telle que je viens de la dire? Aucun n'aurait le pouvoir de la prononcer.

» Pourquoi me dites-vous que vous avez pu être un instant mon compère, mais que vous ne voulez pas être ma dupe? Compère dans quoi? » Dupe de quoi? Je ne crois pas avoir été jamais d'intelligence avec vous » pour mener à bonnes fins quoi que ce soit, et je me demande de quelle » façon je vous rends ma dupe, en m'opposant à toute rupture absolue » avec votre famille dont je n'attends ni bienfaits, ni successions?

» En vous refusant, jusqu'à nouveaux motifs de revenir sur ma détermination, ce consentement à une séparation dont vous n'avez pas » compté tous les dangers, je suis, chère madame de Neuvilette,

» Votre dévoué gendre,

» ARISTIDE FROISSART. »

C'est après s'être livrée à toute une pantomime de gestes, de mouvements nerveux, de crispations frénétiques dont souffrait beaucoup le papier qui en était la cause, que Mme de Neuvilette s'écria : Faquin! faquin! tu ne comprends que trop, je le vois maintenant! mais tu veux encore mieux comprendre pour te décider à souscrire à cette séparation. Soit! Eh bien! comprends :

« Monsieur Froissart,

t-il en être autrement dans la circonstance actuelle. Cependant c'est au génie des nations, c'est à l'opinion publique, éclairé par la science, qu'il appartient surtout d'unir ce que la vieille politique s'est toujours efforcée de séparer.

Nous ajouterons qu'il pouvait y avoir, pour la visite de la reine Victoria, une époque plus opportune que celle que le Gouvernement britannique a choisie. Ce n'est pas au moment où la France démocratique s'émeut des plaintes si douloureuses, des réclamations si légitimes que fait entendre, avec plus de force que jamais, la malheureuse Irlande; ce n'est pas au moment où les conseillers de la reine d'Angleterre s'obstinent à demeurer sourds aux cris d'un peuple courbé depuis si long-temps sous le double joug de l'oppression et de la misère; ce n'est pas dans un pareil moment que la reine Victoria avait le plus de chances d'être saluée sur notre sol par des acclamations unanimes. Le peuple français accueillera noblement, avec convenance et courtoisie, la jeune souveraine dont il a entendu vanter les dispositions libérales; mais le peuple français, si sympathique aux opprimés, ne saurait oublier que la reine Victoria elle-même est, qu'elle le veuille ou non, l'instrument de l'aristocratie anglaise. Il se dira peut-être qu'il a fallu de bien graves motifs politiques pour déterminer les tories à donner au chef du Gouvernement français une preuve aussi éclatante de déférence et d'amitié. Si cette démarche de la reine Victoria est inspirée par sir Robert Peel, le cabinet de Saint-James a-t-il entendu par là signifier aux Irlandais, aux prolétaires qui s'agitent sur tous les points du territoire des Trois-Royaumes, que l'aristocratie anglaise est au mieux avec l'extérieur, avec la France surtout, cette protectrice des faibles, qui est comme une providence vers laquelle se portent naturellement les regards et les vœux des peuples opprimés? Puisse la visite de la reine ne pas être le signal de la lutte contre l'Irlande!

3 septembre.

S. M. la reine d'Angleterre est arrivée en vue du Tréport, hier, à cinq heures du soir.

Le temps était magnifique. Une population immense couvrait la jetée et toute la route jusqu'au château d'Eu.

Au premier signal donné par le canon des vigies, LL. MM. et toute la famille royale sont parties du château pour le Tréport.

Les bâtiments approchaient, et déjà la fumée en était distincte.

S. M. la reine des Français, S. M. la reine des Belges et les princesses attendirent sur la jetée. Le Roi, s'embarquant sur le canot royal, avec ses fils les ducs d'Aumale et de Montpensier, accompagné de lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, de MM. les ministres des affaires étrangères et de la marine, et de ses aides-de-camp, se porta à la rencontre du bâtiment qui amenait la reine Victoria.

Le roi est monté à bord du yacht de la reine, suivi des princes, de lord Cowley et des ministres.

S. M. la reine d'Angleterre et le prince Albert sont descendus ensuite avec le roi dans le canot royal qui a transporté jusqu'au débarcadère les augustes voyageurs.

Au haut de l'escalier, sur le quai du port, S. M. la reine des Français, entourée de toute sa famille, et ayant auprès d'elle M. le maréchal Sébastiani et les dames de sa suite, reçut à son tour les hôtes illustres que le roi lui amenait.

A cet instant, les troupes, sous les ordres du colonel de Chabannes, rangées en bataille, faisant face à la mer, poussèrent par trois fois le cri de *vive le Roi!* que répéta avec enthousiasme une immense population.

La musique militaire joua le *God save the Queen!*

Une tente avait été préparée; on s'y arrêta quelques instants. Les lords Aberdeen et Liverpool, débarqués avec les ministres par un autre canot, s'y réunirent à LL. MM.

Le cortége se mit en marche en voitures découvertes.

Dans la première voiture, attelée de huit chevaux, étaient le roi, les trois reines, le prince Albert et les princesses de la famille royale.

Les princes accompagnaient à cheval.

Les escadrons du 1er régiment de carabiniers formaient l'escorte. Une foule innombrable bordait la route des deux côtés et faisait entendre les plus vives acclamations.

Il était sept heures quand le cortége, après avoir parcouru le parc, fit son entrée dans la cour du château, où étaient rangés en bataille la garde nationale, l'infanterie de ligne et le régiment des carabiniers.

Aux cris redoublés de *Vive le Roi! Vive la reine d'Angleterre!* poussés par une foule immense, et auxquels la musique militaire unissait le *God save the Queen*, le Roi parut au balcon, conduisant la reine d'Angleterre.

Les acclamations redoublèrent de toutes parts. Rien ne peut rendre l'effet d'un spectacle si imposant, et l'impression grande et profonde que cette belle journée a produite sur tous les esprits.

République orientale de l'Uruguay.

Nous recevons des lettres de Montevideo à la date du 9 juin, et de Rio-Janeiro à la date du 22. Ces lettres donnent des détails sur la position de l'armée de Rosas, commandée par le général Oribe, qui a envahi, comme on sait, depuis huit mois, le territoire de la république de Montevideo. Elles mentionnent également la rentrée à Buenos-Ayres de la flotille de Rosas, qui, sous les ordres de Brown, bloquait Montevideo.

Ces nouvelles sont d'un haut intérêt pour le commerce de notre pays et pour ceux de nos compatriotes qui ont des amis ou des parents dans ces contrées. On sait que la ville de Montevideo contient plus de 15,000 Français.

Le temps nous manque pour entrer dans les détails que comporteraient ces nouvelles. Nous reviendrons incessamment sur ce sujet.

L'amiral Brown, Anglais au service de Rosas, avait tenté de faire une descente dans une petite île (île de Ratas) située dans la rade de Montevideo: repoussé par la petite garnison qui gardait ce point, il dut se retirer sur l'intimation que lui adressa le commandant de l'escadre anglaise devant Montevideo, le commodore Purvis. Brown reçut quelques jours après l'ordre de Rosas, qui l'appelait à Buenos-Ayres. L'escadrille de Brown y était encore au départ de la lettre dont nous parlons.

La province de Corrientes faisant partie de la République argentine, s'était nouvellement révoltée contre Rosas; l'insurrection durait encore.

M. Urquiza, général de Rosas, qui était entré sur le territoire de la République orientale pour appuyer les opérations du général Oribe, a été repoussé par le colonel Baez, de la division du général Rivera.

Le général Oribe était sur la défensive, sa cavalerie était démontée. Le général Paz était sorti de Montevideo, à la tête de 6,000 hommes, pour exécuter une excursion militaire, et il avait repoussé Oribe des deux points les plus rapprochés de la ville de Montevideo.

Le colonel de cavalerie Fortunatof Silva, de la division de Rivera, avait pu conduire, sans être inquiété par Oribe, 300 têtes de bétail pour ravitailler le fort appelé *el Cerro*.

Enfin, le Gouvernement brésilien avait donné l'ordre à l'escadrille impériale stationnée devant Montevideo, de retirer le consentement qu'il avait accordé au blocus de cette ville ordonné par Rosas.

REVUE ÉTRANGÈRE.

SITUATION DE LA SUISSE.

Lausanne, le 30 août 1843.

Pas un pays, en Europe, n'a vu, plus que la Suisse, éclore dans son sein des systèmes contradictoires d'organisation politique. On dirait que ce sol entrecoupé, qui se limite d'un côté aux Alpes, de l'autre au Jura, fut destiné à subir tous les essais de constitution. Il a été labouré tour-à-tour, et quelquefois simultanément par la monarchie, par l'oligarchie, par l'aristocratie, par la démocratie, par la démagogie.

A cette particularité est dû peut-être le principal attrait de l'histoire des peuplades helvétiques; mais pour qui l'étudie avec impartialité, le désenchantement succède parfois à l'enthousiasme qu'une belle page vient de faire naître. Vous suivez avec bonheur les efforts du peuple vers une amélioration, vous le voyez triompher, vous le voyez organiser sa conquête; mais peu après, des abus, aussi effrayants qu'imprévus, surgissent du nouvel ordre de choses, et vous n'avez plus en perspective qu'une prochaine catastrophe.

Tel est le phénomène que présente encore l'état actuel de la Suisse, et comme aujourd'hui un régime politique quel qu'il soit a bientôt vécu, il arrive que les transitions sont plus répétées. C'est à tel point que, dans aucun canton, le Gouvernement n'est, à l'heure qu'il est, parfaitement assis.

La plupart des cantons ont maintenant secoué le joug d'une aristocratie de coterie qui, si long-temps, avait eu le maniement des affaires publiques. Pendant les douze dernières années, la guerre aux influences de famille était à l'ordre du jour. On voulait étendre les prérogatives populaires, en consacrant le suffrage universel, le renouvellement intégral et fréquent des corps législatifs, et l'accès de tous à toutes les fonctions. Dans cette vue, un grand nombre de révolutions furent consommées; on était convaincu que le régime nouveau allait faire la félicité de la Suisse. Tout fut d'abord pour le mieux: les cantons discutaient leurs nouvelles lois organiques, les travaux des grands-conseils régénérés se faisaient dans un esprit plus large et plus progressif, les liens de la fédération semblaient se resserrer. Mais, au milieu de tout cela, il était aisé de voir que, dans les cantons où la caste privilégiée était déchue, il s'organisait des plans de réaction qui deviendraient de plus en plus menaçants. Et, ce qui était surtout remarquable dans ces efforts, c'est que le dogme de la souveraineté du peuple, qui venait d'opérer les révolutions, s'exploitait maintenant par les hommes mêmes qui s'en étaient proclamés les ennemis acharnés.

Bientôt ce parti, qu'on désignait sous le nom de *rétrograde*, parti qui, par lui-même, ne commandait plus de sympathies, prit pour prétexte de l'agitation qu'il suscitait, les intérêts du ciel, et les allia habilement aux intérêts temporels. Dès-lors les choses prirent un aspect inattendu, et la religion servit de manteau aux menées réactionnaires.

Zurich, la protestante orthodoxe, fut entraînée à une émeute politico-évangélique.

Lucerne devint le foyer des intrigues jésuitiques, et, tout en prétendant proclamer une démocratie plus pure, cet État écarta avec soin les hommes qui, quelques années auparavant, l'avaient aidé dans sa régénération. Il avait lutté avec acharnement contre la ligue de Sarnen, et tout-à-coup il venait faire cause commune avec les petits États de cette ligue. Ce fut vraiment un spectacle singulier que celui de cette faction *démago-théocratique*.

Ailleurs plusieurs tentatives eurent lieu dans un but semblable. Des troubles éclatèrent dans l'Argovie sous les auspices des couvents, à Soleure, et plus tard dans le Tessin. Le Valais fut aussi le théâtre de dissentions profondes. A Genève enfin, dont le mouvement s'était fait plus long-temps attendre, la révolution conduisit aussi, par la force des choses, à l'examen épineux des matières religieuses, et, dans cette cité, méthodisme, dissidence, catholisme, tout contribue encore à maintenir la surexcitation.

Ainsi la République helvétique est divisée en fractions plutôt religieuses que politiques, si du moins on s'en tient aux signes extérieurs. Aujourd'hui les fractions s'alimentent à la question de dissidence dans le giron protestant, et à la question des couvents dans le giron catholique. On n'en inférera pas cependant que tous les catholiques, et qu'eux seuls, réclament le rétablissement des couvents argoviens. Les opinions se partagent d'une autre manière. Plusieurs populations de cette confession acceptent la suppression des cloîtres, tandis que plusieurs cantons protestants, Neuchâtel et Bâle-Ville entre autres, s'y opposent. Grande serait l'erreur de qui attribuerait ce qui se passe à une recrudescence de piété chrétienne: il n'en faut chercher la cause que dans la haine de beaucoup de gens pour les institutions régénérées. Ces gens ont choisi un talisman nouveau: celui de la foi. C'est une tactique, et rien de plus.

Maintenant, si, à côté des observations qui précèdent, vous prenez en considération l'impuissance absolue de la Diète à résoudre aucune difficulté, si vous tenez compte des petites passions qui s'agitent dans son sein, vous pourrez comprendre exactement la Suisse de 1843, vous comprendrez surtout les trois affaires dont le public s'est préoccupé cette année: l'*Heimathlosat*, les *Couvents* et le *Procès du communisme*, et vous saurez pourquoi elles n'ont présenté jusqu'à ce jour qu'un fatal avortement.

E.

Nouvelles d'Espagne.

Bayonne, 3 septembre.

Dans la nuit du 29 au 30, un bataillon del Principe s'est révolté à Madrid. Il demandait les congés de renvoi promis. Ce bataillon a été désarmé sur-le-champ. 5 sergents, 2 caporaux et un soldat ont été fusillés, le 30 au matin, en présence de la garnison, qui paraît très dévouée.

La reine et l'infante sont rentrées à Madrid, le 30 au soir. Elles ont été accueillies avec le plus vif enthousiasme. Madrid était parfaitement tranquille.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — *Belgrade, 21 août.* — Wucsitsch et Petroniewitch ont quitté Belgrade, le 19 de ce mois, pour se rendre, avec leurs familles, à Widdin, résidence qui leur a été assignée par la Porte. Ils sont accompagnés d'un Tartare qui, dès qu'ils auront passé la frontière de la Servie, devra en porter la nouvelle à Constantinople, afin que le Divan expédie de suite le bérat d'investiture du nouveau prince.

(*Observateur autrichien.*)

ANGLETERRE. — On écrit de *Pontardawe* (comté de Galles), août, au *Times*:

« Un grand meeting a eu lieu, aujourd'hui, dans une plaine aux environs de cette ville, pour délibérer sur l'état des choses dans le comté; ce meeting comptait de 1,500 à 2,000 personnes, tant manufacturiers que laboureurs, ouvriers, etc.

« Après une longue délibération, l'assemblée a adopté la pétition suivante à S. M. la reine Victoria:

Les soussignés, francs-tenanciers, fermiers et autres habitants des paroisses de Llanguecke, Kilybeby, El Istrad et Llangevelach, réunis en meeting à Pontardawe

---

» sée ensuite jusqu'aux pieds de ce jeune homme pour exciter sa » générosité en votre faveur, pour le prier, rappelez-vous exactement » le passé, d'acheter votre hôtel (je devrais dire notre hôtel), afin » de remplir vos coffres vidés par le jeu et les orgies; afin, rap» pelez-vous un passé récent, de vous tirer de la prison de Clichy, où » vous étiez, sans lui, peut-être pour cinq ans. Vous l'aviez jetée à ses » pieds, dis-je, en la poussant chez lui comme une solliciteuse, comme » une mendiante; vous l'avez, en dernier lieu, jetée dans ses bras en » la chassant de chez vous à coups de cravache. Telles sont les causes » de la nouvelle position d'Adeline, votre femme.

» Il me reste à vous dire les résultats de cette position, afin de vous » guérir de tout scrupule au sujet de la séparation que je vous demande » pour elle et pour moi.

» Adeline est aujourd'hui immensément riche: d'abord, l'hôtel où » nous sommes lui appartient en toute propriété, et cet hôtel, meublé » comme aux anciens jours de notre élévation, ne laisse rien à désirer » à ses fantaisies. Une large domesticité nous entoure et montre encore » plus de zèle que nous n'avons de besoins. Chaque heure du jour, c'est » une nouvelle galanterie de celui qui nous vaut ce bonheur que vous » avez provoqué. Il s'épuise en attentions charmantes; il craint toujours » de n'en pas faire assez.

» Au lieu de ces nuits scandaleuses dont vous vous plaisiez à nous gra» tifier, nous avons des soirées remplies par des conversations affec» tueuses, entretenues par des projets dont la réalisation dépend d'A» deline. Une reine n'est ni mieux devinée ni plutôt obéie.

Si madame de Neuvilette, ordinairement si peu patiente, ne disait pas à Froissart, dont la résistance prenait un caractère du plus haut comique, qu'on se passerait de son consentement dans le cas où il persisterait à le refuser, c'est qu'elle se souvenait du conseil de son avocat. Sachant fort bien que tant que Froissart ne demanderait pas lui-même la séparation, la requête serait repoussée par les tribunaux, elle ne le menaçait pas de se priver de son agrément. Au contraire, tout ce qu'elle voulait maintenant, c'était de blesser, d'exaspérer Froissart au point de lui faire solliciter lui-même cette séparation si désirée. Et voilà pourquoi elle lui écrivait sur le ton étrange qu'on a vu; voilà pourquoi la colère, l'aigreur, se mêlant à ses intentions de rupture manifestement entravées, elle était descendue jusqu'à lui tracer le tableau du bonheur de sa fille devenue la maîtresse du duc de Villa-Réal. Elle se laissa entraîner à faire cette peinture si hardie par suite de l'obstination implacable de Froissart à fermer son oreille et son intelligence à tout ce qui ne serait pas un aveu net et cyniquement formulé. Enfin, cet aveu était fait: quel parti allait-il prendre? Voici ce qu'il répondit à sa belle-mère:

« Chère Madame de Neuvilette,

» Si je vous ai bien comprise.... »

Dieu Merci! il m'a comprise.

« M. le duc de Villa-Réal serait, à vous en croire, l'amant de ma » femme. Je conviens que les apparences sont pour vous. Les soins in» finis qu'il a pour elle, ces riches présents qu'un homme comme lui » pouvait seul faire, ce bonheur dont il l'entoure, me paraissent des té» moignages incontestables de son affection. Mais ne nous hâtons pas, [...] l'amant d'Adeline, »

» afin de ne pas donner un démenti à votre opinion, de le croire disp[osé] » à devenir l'amant de ma femme, je ne le considérerais pas encore com» me tel, par respect pour Adeline. Elle n'est pas la maîtresse de to[us] » ceux qui se permettent de l'aimer; elle pas plus que mille autr[es] » femmes qui se sont trouvées, qui se trouvent tous les jours dans sa p[o]» sition.

» Je n'approuve pas qu'elle ait cédé aux offres beaucoup trop [af]» fectueuses de M. de Villa-Réal. Recevoir en don un magnifique hô[tel] » tel, accepter un pareil cadeau, accompagné de tout ce qui l[ui] » donne un sens, des chevaux, des meubles, des domestiques, de l'ar[]» gent pour acheter, pour renouveler, pour entretenir tout ce l[uxe], » oui, c'est se compromettre dans l'opinion; oui, c'est un tort, ma[is] » ce tort ne prend pas à mes yeux les proportions que vous lui av[ez] » prêtées. On dira, vous pourrez dire, vous, madame de Neuv[i]» lette: Adeline est la maîtresse de M. Villa-Réal; moi je dirai to[u]» jours: non, elle ne l'est pas. Ce n'est pas sur de pareilles preuv[es] » qu'on juge une femme, qu'on la condamne. Quoi de plus naturel! [Une] » jeune femme indignée, au désespoir pour un motif plus frivole, m[on] » Dieu! que coupable, perd la tête, roule l'escalier, tombe chez [un] » homme riche dont elle est connue. Cet homme la reçoit: qui n'eût [agi] » ainsi? Cet homme l'accueille, la garde jusqu'à ce que sa situation s[e] » éclaircie, meilleure; où est encore le surnaturel en cela? En la g[ar]» dant près de lui, il cherche à la distraire, à adoucir ses ennui[s]; » mais y a-t-il d'autres manières de se conduire? Il lui donne un hôte[l] » celui qu'ils habitent; mais voilà bien qui démontre son intention » ne pas vouloir qu'on le suppose l'amant d'Adeline. Il est chez elle;

...té de Glamorgan, le 29 août 1843, ont l'honneur d'exposer à V. M. ce qui suit : Les pétitionnaires résident dans un district qui, sous le rapport de l'obéissance aux lois, l'esprit de légalité des habitants et le dévouement à la personne de V. M., ne le cède à aucune autre partie des domaines de V. M.

...a détresse qui pèse en ce moment sur les pétitionnaires et sur d'autres sujets de V. M., vient principalement de la stagnation de l'industrie britannique, qu'il faut attribuer à la difficulté des échanges entre l'Angleterre et d'autres nations, provenant des droits protecteurs; et comme les travaux de la dernière session du Parlement ont prouvé que les Communes n'étaient pas à la hauteur de leur mission, les pétitionnaires prient V. M. de vouloir bien exercer sa prérogative royale en dissolvant le présent Parlement, pour en convoquer un nouveau, qui prendra en considération les vœux et les besoins du pays. (Suivent les signatures).

La cour de Common-Council (conseil municipal de Londres) a délibéré longuement, dans sa séance du 1er septembre, sur la résolution suivante proposée par les conseillers MM. Green et Peacock :

La Cour, qui prend un vif intérêt à l'indépendance et à la prospérité du peuple espagnol, attachée d'une manière intime à l'état des relations commerciales et politiques qui doivent tendre à l'avantage mutuel des deux peuples, a vu avec dépit et regret la retraite forcée du régent d'Espagne d'un pays qui, sous sa direction zélée, désintéressée et patriotique, faisait de rapides progrès dans les voies du Gouvernement constitutionnel. La cour veut exprimer des sentiments de sympathie sincère pour le régent et le regret d'avoir vu échouer ses projets sages et philanthropiques pour le bonheur permanent de l'Espagne; elle exprime le vœu cordial que le triomphe d'une intrigue corrompue et de l'influence anti-nationale étrangère puisse être rendu de peu de durée, par son prompt rappel, dans un pays qu'il a si fidèlement servi. La cour a la conviction que le bonheur du peuple, unique préoccupation d'un bon Gouvernement, ne pourra qu'y gagner.

N'est-il pas étonnant, a dit M. Peacock en présentant cette résolution, que le peuple espagnol ait laissé tomber Espartero, dont la conduite a toujours été au-dessus de tout éloge, et *auquel Washington seul peut être comparé ?*

Sir *Peter Laurie* et M. *Anderton* ont combattu la résolution de MM. *Peacook* et *Green*.

Les membres de la cour, a dit M. Anderton, ont le droit individuellement d'exprimer au général Espartero leur sympathie à l'occasion de l'exil où l'ont réduit ses compatriotes; mais la cour de Common Council ayant jusqu'ici toujours blâmé toute intervention étrangère dans les affaires intérieures des nations, elle doit, dans cette occasion, regarder comme inconvenant et impolitique d'adopter des mesures de nature à faire penser que la cour ou les citoyens de Londres ont pris part aux récents événements d'Espagne, attendu qu'entre ce royaume et l'Angleterre les relations amicales n'ont pas été interrompues.

M. *Ashurg* ayant proposé de supprimer dans la *résolution* les mots : *intrigues de l'étranger*, M. Peacook a consenti à la suppression.

Après avoir adopté la résolution, la Cour a décidé qu'elle serait présentée par le lord-maire à Espartéro, au lieu de lui être envoyée.

ESPAGNE. — *Barcelone.* — Dans une revue qui a eu lieu dans le camp de la Bota, le brigadier don Juan Prim, sous-inspecteur de la garde nationale de la province de Barcelone, a harangué cette milice et il a recommandé particulièrement l'union, la fraternité et l'oubli des anciennes dénominations de partis. Malgré le peu de temps écoulé depuis la réorganisation de la garde nationale de Barcelone, sa tenue est satisfaisante. Il est à regretter seulement qu'il n'y ait qu'un petit nombre de gardes nationaux dont l'uniforme soit complet.

(*Imparcial* du 28 août.)

— On écrit de Paris à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Plusieurs journaux ont annoncé que M. Bresson était arrivé ici pour recevoir des instructions du Gouvernement relativement aux négociations commerciales que le cabinet se propose d'entamer avec l'union des douanes allemande. Cette assertion est inexacte. Il est certain que M. Bresson se rendra à Madrid ; il jouit de toute la faveur du roi et de sa confiance intime ; étant à Berlin, il correspondait directement avec le roi. Il travaille tous les jours avec son secrétaire au ministère des affaires étrangères, pour réunir tous les documents et actes dont il a besoin pour réussir dans sa mission. Il se rend en Espagne pour y négocier le mariage de la reine Isabelle avec le duc d'Aumale, et, s'il ne peut y parvenir, avec l'infante Louise Ferdinande.

— On écrit de l'Elbe-Supérieure au *Journal Allemand de Francfort*, du 27 août :

« On assure qu'une des grandes puissances qui, jusqu'à présent, s'est tenue à l'écart sur la question d'Espagne, cherchera à aplanir les difficultés concernant la reconnaissance et le mariage de la reine Isabelle II. Il est plus que probable que des négociations seront entamées à Kœnigsberg. On croit que l'Autriche et la Prusse se montreront favorable à la solution de cette difficulté diplomatique. »

ALLEMAGNE. — A partir du 1er janvier 1844, la Prusse réduira les tarifs de poste au tiers de ce qu'ils sont aujourd'hui. On dit que l'ordonnance est déjà signée. La France sera-t-elle le seul pays à garder en cette matière un *statu quo* contraire à tous les intérêts?

— Le propriétaire du *Journal de Barnem* (province rhénane), journal rédigé par un employé du Gouvernement, dans le sens libéral, a reçu l'injonction de changer de rédacteur et de tendance, s'il ne veut pas qu'on lui retire *la concession*. (On appelle *concession*, la permission de publier un journal.)

— On sait que la Russie avait accordé des privilèges d'exemption aux marchandises sorties des manufactures prussiennes. Par l'entremise de la Prusse, ces avantages doivent s'étendre, à partir du nouvel an, sur tous les produits du Zollverein.

— La *Gazette d'Augsbourg* rapporte que, par suite de l'élévation du droit d'entrée voté par le congrès du Zollverein à Stuttgart sur la quincaillerie et la parfumerie françaises, l'envoi de ces articles en Allemagne a tellement diminué, que la perte du commerce français s'élève déjà à un million de francs.

— On lit dans le *Journal de Mannheim*, du 28 août :

« Des lettres de Bruxelles assurent que le cabinet des Tuileries a fait de nouvelles ouvertures au Gouvernement belge pour un traité de commerce et une association douanière. Le cabinet des Tuileries aurait donné à entendre qu'il espérait que la Belgique ne continuerait pas les négociations avec l'Union douanière allemande, lesquelles étaient incompatibles avec les intérêts franco-belges. »

— On écrit de Hambourg à la *Gazette d'Augsbourg*, du 5 août :

« Par l'intermédiaire du chargé d'affaires anglais, le général Espartero a fait demander au Sénat l'autorisation de résider dans notre ville, et d'y venir. La réponse du Sénat n'est pas connue, mais on ne doute point qu'il ne réponde affirmativement. »

SUISSE. — La *Nouvelle Gazette de Zurich* annonce que la guerre

Un conseiller, M. Guitet, aurait demandé la mise aux voix d'une proposition ainsi conçue :

« Le conseil municipal déclare qu'il ne saurait accorder sa confiance à l'administration nouvelle dont M. Augustin Giraud est le chef. »

M. le maire se serait opposé de toutes ses forces aux débats et à la mise aux voix de cette proposition insolite.

Faits divers.

— On lit dans l'*Impartial du Nord* :

« M. Charles-Joseph B...., de Cambrai, rayé de la liste électorale comme décédé, vient d'adresser aux journaux de cette ville une réclamation au sujet de ce décès, dont il n'a été informé que par la publication de la liste. — Il proteste de son existence et déclare que, pour avoir voté aux dernières élections contre le candidat ministériel, il ne croit cependant pas avoir mérité la mort. »

— Mgr Jacques-Louis-David de Seguin-des-Hons, évêque de Troyes, est mort dans la nuit du 30 au 31 août. Né le 30 octobre 1760, il était, par conséquent, âgé de 82 ans et 11 mois. Il avait été sacré évêque de Troyes le 26 février 1826, et administrait le diocèse depuis dix-huit ans environ.

(*Messager*.)

— Voici quelques détails sur les principaux personnages qui ont pris part aux troubles de la Romagne :

Le marquis Tanara appartient à une famille riche et très distinguée de Bologne; il est neveu de l'archevêque actuel de Faenza.

Le comte Zambeccari est le fils du célèbre aéronaute Francesco Zambeccari, de Bologne. M. Zambeccari, après avoir habité plusieurs années le Brésil, où il a pris une part active à la révolution républicaine de Rio-Grande, rentra il y a environ trois ans dans son pays, où il s'occupait de sciences naturelles.

Le marquis Mellara appartient à la famille Pietra-Mellara-Vassé de Bologne, d'ancienne origine française. Il s'enrôla avant 1830 dans l'armée piémontaise, où il était officier; mais, à l'époque de l'expédition de Savoie, il fut renvoyé du Piémont. Revenu à Bologne, il s'adonna aux études de droit.

M. Muratori, médecin, est un homme de courage. En 1831, à l'époque de l'affaire de Césène, il se battit contre les troupes papales avec beaucoup de bravoure.

— Le chemin de fer de Venise à Padoue est livré à la circulation, depuis plusieurs mois, de Padoue aux lagunes, c'est-à-dire, sur une longueur de 32,000 mètres environ. Le pont qui traversera les lagunes, pour aboutir à Venise, aura 1,700 mètres de développement. Il ne sera terminé que dans deux ans. Le trajet de Padoue aux lagunes se fait en deux heures. On s'arrête aux stations de Ponte di Brenta, Dolo, Murano et Mestre. On traverse les lagunes en trente minutes sur des barques exclusivement destinées à ce service. Ce rail-way a coûté 6,500,000 livres autrichiennes (5,720,000 francs), ou 180,000 francs par kilomètre.

— *Guerre au luxe.* — Nous lisons dans le *Correspondant de Nuremberg*, sous la date du 22 août :

« Notre magistrat vient de publier un avis contre le luxe de la toilette, qui semble avoir repris le dessus chez nous. Nous en extrayons ce qui suit :

« Le luxe exagéré, la soif désordonnée des plaisirs, la recherche ridicule dans les habits, particulièrement chez les femmes, les filles des serviteurs, des ouvriers, etc., sont les véritables ennemis des familles, troublent leur bonheur domestique, et empêchent la prospérité de naître dans leur sein.

» Il n'y a de remède contre ce mal que dans la confiance qu'on doit avoir en ceux qui, comme parents, époux, tuteurs, instituteurs, maîtres, etc., sont à même d'exercer assez d'influence pour compter qu'ils donneront le bon exemple, et qu'ils inspireront à leur famille ou à leurs subordonnés le goût de l'économie.

» Dans d'autres pays, on a créé des sociétés de tempérance dont on a obtenu les meilleurs résultats. Chez nous, des sociétés contre le luxe inutile, en faveur de la simplicité des vêtements des gens de service, des sociétés d'économie dans le sens le plus large du mot, seraient accueillies par le grand nombre avec joie, et beaucoup s'empresseraient de s'affilier à une association, qui, établie dans un but bon et louable, ne peut avoir que d'heureux résultats. »

— Le doyen des *sportsmen*, lord Lyndoch, vient, à l'âge de 94 ans, de faire une chute de cheval, la décharge de son fusil de chasse ayant effrayé son poney. Quoique l'accident soit grave, on a pu reconduire le vieux général de son pavillon de chasse d'Edgell Hills à son château, dans le Pertshire, et on espère le rendre à son amusement favori.

(*Morning-Herald*.)

— On lit dans le *Publicateur d'Arles*, du 27 :

« Dans la matinée de mercredi dernier, la malle-poste qui venait de Toulouse s'est précipitée dans la *Robinette*, entre Tarascon et Sainte-Gabriel. Cet événement a été occasionné par la négligence d'un charretier qui, endormi sur sa charrette, ne s'est éveillé que pour faire précipitamment prendre à celle-ci la même direction que les chevaux entraînés de la malle-poste avaient déjà prise, du côté du canal qui longe la route en cette partie. Le choc terrible amené par cette rencontre, a jeté l'attelage, la voiture et les voyageurs dans les eaux. Les prompts secours arrivés de Tarascon ont empêché de plus grands malheurs. Personne n'a été blessé, à l'exception du courrier, qui a reçu une forte foulure au bras.

» Ce triste évènement semble être venu fort à propos pour faire comprendre au conseil général, en ce moment réuni à Marseille, la nécessité de placer, sur la route départementale no 15, et sur le bord de la *Robinette*, qui la longe en cette partie, les plantations ou les constructions indispensables pour empêcher à l'avenir de pareils malheurs.

» Espérons aussi que ce sera une occasion de redoubler de vigilance dans la police des grandes routes, et de sévérité dans la répression des contraventions que nos charretiers commettent chaque jour avec une impardonnable insouciance. »

— Hier, à 8 heures 1/2 du matin, rue de Rohan, au coin de la rue des Quinze-Vingts, un cabriolet de remise, portant le no 33, a renversé un vitrier ambulant, nommé Antoine Francouli. La hotte et le verre qu'il portait ont été brisés ; mais, comme par miracle, le jeune Francouli en a été quitte pour quelques contusions ; malgré les cris du malheureux, qui était sous les pieds du cheval, le cocher a lancé sa voiture avec force; Mais déjà plusieurs personnes avaient remarqué le numéro de la voiture.

Faits de subversion sociale.

» Nous nous bornons à citer ce fait, que nous pouvons garantir, puisque c'est nous qui nous sommes présentés, et auquel on a fait de si puériles objections ; puisque c'est nous qui n'avons pas hésité à recevoir le malade dans notre propre domicile, plutôt que de l'exposer à périr sur un grand chemin. »

Une jeune fille âgée de 24 ans, connue sous le nom d'Héloïse, ouvrière en carton, demeurant rue de la Tixéranderie, n. 47, au huitième étage, s'est asphyxiée hier. Malgré les secours qui lui ont été portés, il a été impossible de la rappeler à la vie. Il y a peu de jours, elle avait tenté de se détruire de la même manière, mais ayant laissé la clef sur la porte, elle put être secourue à temps par ses voisins. On attribue ce suicide à la misère.

Nous ferons remarquer que M. le commissaire du quartier des Arcis, prévenu par un des habitants de la maison, qui le pressait de se rendre sur les lieux, vu que personne n'osait porter secours avant l'arrivée de la justice, a refusé de s'y rendre, alléguant que le fait ne se passait pas dans son quartier ; et comme la personne insistait, il a même menacé de la faire prendre par la garde. Au contraire, M. Monier, commissaire de police de la rue Pavée-Saint-Antoine, qu'on a envoyé chercher, sur le refus de l'autre commissaire, s'est immédiatement transporté sur les lieux.

On ne comprend véritablement pas que des magistrats, dont la présence est si nécessaire dans de pareilles circonstances, refusent leur concours, sous quelque prétexte que ce soit. Nous appelons l'attention de l'administration supérieure sur de pareils faits, qui ne se renouvellent que trop souvent.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Une affaire déférée hier à la 6e chambre a vivement excité l'indignation de l'auditoire. Un père, le sieur Jullien, fabricant de gants, rue St-Sauveur, 10, était prévenu d'avoir volontairement fait des blessures à son fils à peine âgé de 15 ans. Cet homme, d'un caractère emporté, a eu quatorze enfants. Dix sont morts dans un âge tendre. Des quatre restant, Adolphe l'aîné annonçait les plus heureuses dispositions. Les violences de son père bouleversèrent ses heureuses facultés; les cris de ce malheureux enfant affligeaient les voisins. C'était un scandale de tous les jours; sa jeune raison s'altérait; il fallut le mettre dans la maison de santé du docteur Dubois, puis à Charenton, où il mourut d'une fièvre typhoïde.

» Il ne restait donc à Jullien que trois enfants. L'aîné le quitta; sa fille ne voulut pas demeurer avec lui. Un seul : Pierre, qui touche à sa quinzième année, subit des rigueurs inouïes sous le toit paternel; et pourtant c'était un modèle de douceur, d'intelligence et de soumission. Sa mère, pour la sécurité de l'enfant et pour la sienne propre, crut devoir porter plainte. Le commissaire de police donna au sieur Jullien un avertissement sévère. Il n'en profita pas. De nouveaux sévices remplissent tout le mois de juillet dernier. Pierre, en balayant l'escalier, y laisse une paille : son père le frappe avec tant de force que sa figure devient noire, sa lèvre d'une épaisseur hideuse; il se relève martyrisé.

» Un soir Jullien rentre fort tard. De lassitude, Pierre s'étant endormi sur des peaux, son père le réveille à coups de pied. Sur le plus futile motif il saisit l'enfant par la peau du ventre, l'enlève de terre et il y laisse retomber. La plume hésite à enregistrer tous ces actes de barbarie. Divers certificats de médecins les constatent. La crainte finit par agir sur l'esprit de l'enfant et par le réduire à un abrutissement voisin de l'idiotisme.

» Jullien convient avoir corrigé ses fils *un peu vivement*, il allègue pour excuse des chagrins domestiques qui lui ont aigri le caractère; du reste, il est, dit-il, le meilleur des pères, il aime ses enfants comme lui-même.

» On a trouvé sur lui, lors de son arrestation, un couteau poignard, deux paires de pistolets, des balles, de la poudre. Il est condamné à huit mois d'emprisonnement et cinq ans de surveillance. »

— On écrit de Stafford (Angleterre), 28 août : On a exécuté aujourd'hui Charles Higginson, condamné à la peine capitale aux assises du comté. Cet homme vivait avec une ouvrière dont il avait un fils en bas âge. Il se sépara de cette fille et, craignant que la paroisse ne mît cet enfant à sa charge, il l'amena sur le bord d'une carrière, l'y précipita vivant et l'enfouit sous une masse de terre et de sable. La mère chercha long-temps son fils ; enfin, le hasard lui fit découvrir son cadavre. Higginson a avoué son crime. Dès-lors l'intervention du jury, aux termes de la législation anglaise, était inutile. Le juge, se couvrant de sa toque noire, a prononcé la sentence de mort. Le coupable a reçu les secours de la religion, il a assisté à l'office divin et entendu un sermon analogue à la circonstance. Plusieurs milliers de spectateurs assistaient à l'exécution.

(*Gazette des Tribunaux*.)

TRIBUNAUX.

ASSISES DE LA HAUTE-GARONNE. — *Complot communiste.*

L'audience du 29 a été entièrement consacrée aux plaidoieries de Mes Gasc, Bouchage et Beauté. Suivant le désir exprimé par MM. les jurés, l'audience du 30 a été ouverte à 7 heures au lieu de 11, pour être reprise à midi et demi précis. On a entendu Mes Petit, Carivenc et Martin. Le soir, Mes Joly, Détours, Rumeau et Alem-Rousseau devaient présenter la défense des autres accusés. La foule était immense par une température de 35 degrés.

(*Gazette des Tribunaux*.)

— On lit dans le *Persévérant*, de Limoges :

« Par arrêt de notre cour royal (chambre des mises en accusations), du 29 août, MM. Dujarrier, gérant de la *Presse*, et Emile de Girardin, rédacteur en chef du même journal, sont renvoyés devant la cour d'assises de la Haute-Vienne, le premier comme auteur, le second comme complice du délit de diffamation contre MM. Tixier-Lachassagne, Duc mont-St-Priest, Ronchon et Fillioux.

Ainsi, sauf retard ou incidents extraordinaires dans la procédure, le procès fameux auquel a donné lieu l'article de la *Presse* du 11 mai dernier, sera jugé par la cour d'assises de Limoges, à la session de novembre prochain. »

ERRATUM. Dans notre numéro d'hier 3 septembre, article : *de la Propriété dans ses rapports avec l'agriculture*, col. 2, 4e alinéa, au lieu de : « Le métayage est un *genre* d'association :... aucun autre genre *d'association* ne s'adapte, etc., » lisez : « Le métayage est un *germe* d'association :... aucun autre genre *d'exploitation*, etc.

VARIÉTÉS.

LA FRANCE STATISTIQUE,

PAR M. ALFRED LEGOYT,

Sous-chef du bureau de statistique au ministère de l'intérieur.

C'est ce que pense comme nous l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons. A ses yeux, les documents officiels sur les diverses branches de la statistique du royaume n'ont pas atteint encore un degré d'exactitude, de fidélité et de précision qui puisse les rendre entièrement dignes de foi; mais il estime que ce résultat ne peut manquer d'être bientôt obtenu, grâce au zèle, à l'activité que déploient à l'envi les divers départements ministériels pour rendre plus sûres, plus efficaces, les recherches prescrites aux autorités départementales. Toutefois, dans leur état actuel, ces documents, selon M. Legoyt, suffisent pour donner une idée approximative de tous les phénomènes économiques, moraux, sociaux, et autres qui s'accomplissent régulièrement au sein du pays, et c'est dans cette pensée qu'il a fait son livre.

Il est difficile de rendre compte d'un pareil ouvrage; contentons-nous de dire que les documents nous paraissent réunis avec une impartialité qui n'empêche pas l'auteur de conserver la liberté de son jugement.

Sous un format peu volumineux (122 pages in-octavo), cet ouvrage renferme une foule de documents qu'il est intéressant pour tout le monde de connaître. Ne voulant pas entrer dans l'examen détaillé des matières qu'il renferme, ce qui nous mènerait beaucoup trop loin, nous donnerons seulement l'ordre et la division des tableaux auxquels l'auteur a joint un texte explicatif, où il a cherché à vivifier, par des observations et des rapprochements utiles, ces tableaux un peu secs.

1° *Population de la France, d'après le recensement de* 1841; 2° *Mouvement annuel de la population* (naissances, mariages, décès); 3° *Total des enfants présentés morts à l'état civil, de* 1837 *à* 1804 (document inédit); 4° *Nouvelle table de mortalité pour la France*, calculée sur dix millions de décès (de 1829 à 1841); 5° *France intellectuelle* (situation de l'instruction primaire en France); 6° *France morale* (crimes, délits, naissances illégitimes, expositions, abandons, suicides); 7° *France financière* (chiffre des contributions de toute nature payées par chaque département; 8° *France industrielle* (commerce intérieur, forges, manufactures, patentes, richesses, paupérisme); 9° *France politique* (statistique des électeurs politiques, départementaux et communaux; 10° *France judiciaire* (affaires civiles et commerciales jugées annuellement dans chaque département); 11° *France militaire* (ressources du recrutement, armée, réserves, gardes nationaux inscrits et mobilisables); 12° *France physique* (taille de l'homme en France, maladies et infirmités); 13° *France agricole* (produits agricoles divers, leur valeur en argent; semences, récolte et consommation).

Dans le texte explicatif, qui forme la deuxième partie de l'ouvrage, celle où le penseur a repris ses droits, nous choisirons un passage relatif à un document inédit sur les enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de naissance, depuis 1837 jusqu'en 1840.

Le nombre de ces enfants s'est élevé, en 1837, à 25,938; en 1838, à 28,364; en 1839, à 33,132; et en 1840, à 30,053.

Ce document, détaillé pour chacun des 86 départements, ne satisferait qu'une triste et stérile curiosité; mais M. Legoyt a su en tirer des conclusions importantes: il a rapproché cet accroissement de mortalité de la suppression qui a eu lieu, pendant ces quatre années, de 67 tours d'hospices d'enfants trouvés; voici les réflexions judicieuses et humaines de M. Legoyt; nous n'avons rien à y ajouter:

Le document que nous produisons ici, et qui est complètement inédit, nous a paru devoir apporter un élément nouveau et d'un grand intérêt à la solution de la question des enfants trouvés. Que démontre-t-il, en effet? Un fait des plus graves et des plus significatifs; c'est que, dans presque tous les départements où un certain nombre de tours ont été supprimés, le nombre des *enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de naissance*, s'est subitement élevé dans les plus fortes proportions. Maintenant, si l'on cherche sincèrement la cause de cette étrange coïncidence, on arrivera à peu près forcément à conclure que l'augmentation du chiffre des morts-nés est due à de nombreux infanticides non connus et non poursuivis. Il est certain, en effet, que, dans la plupart des communes rurales, les maires enregistrent les décès d'enfants nouveaux-nés sans se livrer à aucun examen sur la cause de ces décès, dans le but de s'assurer s'ils sont ou non l'œuvre du crime, sans appeler les hommes de l'art, placés souvent, d'ailleurs, à de trop grandes distances. Auraient-ils même des soupçons fondés, les relations intimes et journalières qu'ils entretiennent avec leurs administrés les empêcheraient de saisir le ministère public.

Ceci expliqué, on comprend parfaitement que l'administration française, en ne consultant que les comptes-rendus de la justice criminelle, se soit parfaitement rassurée sur l'effet généralement pressenti de la suppression des tours, l'accroissement des infanticides, et qu'elle ait persisté, avec une entière bonne foi, à provoquer une application plus étendue de cette cruelle mesure. Mais, pour nous, il demeure certain qu'elle a été induite en erreur, soit par les conséquences qu'elle a tirées des documents empruntés aux autres pays, soit par les statistiques faites en France.

Il n'existe pas de tours dans les pays protestants, a-t-on dit, et les expositions sont inconnues. Supprimez les vôtres, et vous obtiendrez les mêmes résultats. Sous la domination française, un tour fut, dit M. de Gouroff, établi à Mayence, et les expositions eurent lieu en grand nombre; en 1814, ce tour ayant été supprimé, les expositions cessèrent. Imitez la sagesse du Gouvernement allemand, et vous serez délivré de la plaie des enfants trouvés, plaie morale, plaie financière à-la-fois. Supprimez les tours, a-t-on écrit encore, en pratiquant d'abord, ou même simultanément, des déplacements, et vous obligerez ainsi les mères à garder leurs enfants. Et nous, nous répondrons: Employez ces remèdes héroïques, et vous arriverez aux résultats suivants dans les départements où vous les appliquez. Dans l'Ain, l'Allier, l'Ardèche, l'Aveyron, la Dordogne, le Gard, la Marne, l'Oise, l'Yonne, les Landes, la Manche, le Tarn, le chiffre des enfants morts-nés a presque ou plus que doublé de 1837 à 1839 ou 1840; dans la Charente, les Basses-Alpes, la Loire-Inférieure, la Garonne, etc., il a presque ou plus que triplé; dans l'Hérault, le Morbihan, le Pas-de-Calais, il a presque quadruplé; dans Maine-et-Loire, la Haute-Marne et l'Orne, il a presque ou plus que quintuplé; dans les Bouches-du-Rhône, il s'est accru de 41; dans la Somme, de 28; dans le Calvados et les Côtes-du-Nord, de 22; dans Saône-et-Loire, de 24; dans la Drôme, de 73; dans Tarn-et-Garonne, de 49; dans le Loiret, de 59; dans le Gers, de 60; dans Seine-et-Oise de 61; dans les Deux-Sèvres, de 73 pour 100!!!

Sans doute la suppression des tours et les déplacements ont dû produire une diminution dans le chiffre des enfants trouvés, quoique le contraire semble résulter de la célèbre contre-enquête ouverte, en 1838, par M. de Lamartine, dont l'éloquence inspirée est toujours au service des grands intérêts de la morale et de l'humanité. Mais cette diminution a eu deux terribles compensations; c'est, d'une part, l'accroissement énorme du chiffre des enfants mort-nés ou des infanticides, et, de l'autre, des expositions fréquentes et meurtrières dans les rues, dans les lieux publics ou dans les endroits solitaires. Les conséquences du déplacement n'ont pas été moins funestes. Partout cette mesure a entraîné des décès nombreux; elle a produit, dit-on, de fortes économies sur le budget départemental. Et sait-on comment? D'abord par les décès mêmes qu'elle a provoqués, puis par le dévouement de la plupart des nourrices qui ont voulu garder, sans salaire, les enfants dont on voulait les séparer. Ainsi, l'humanité de ces femmes, toutes pauvres et dénuées, a été plus grande que celle des mandataires du département, et elles ont consenti à augmenter le fardeau de leur misère, pour ne pas dévouer leurs nourrissons à la mort, quand ceux-ci ont reculé devant le vote d'un centime additionnel qui pouvait sauver des milliers de victimes. N'est-ce pas là le cas de répéter ce mot magnifique de M. de Lamartine: *On a battu monnaie à la porte de nos hospices!*

On a pensé à tort, selon nous, que l'existence des tours provoquait les abandons. Les classes pauvres ne font point le calcul qu'on leur prête, et il est peu de femmes qui s'exposent à devenir mères, par la raison qu'il est un asile ouvert aux produits de leurs fautes; on peut même affirmer hardiment que la plupart des femmes séduites ignorent l'existence de cet asile. La principale cause des abandons, c'est la misère, et ce qui le prouve, c'est que les enfants exposés appartiennent presque tous aux classes ouvrières; les causes secondaires sont la crainte du déshonneur et du libertinage. Ces causes continueront d'agir avec la même intensité, malgré la suppression des tours, parce qu'elles en sont indépendantes; seulement, si vous fermez l'hospice ou si vous en rendez l'accès plus difficile, vous exposerez les mères à d'affreuses inspirations, vous les pousserez au crime. Selon nous, il fallait accepter comme une nécessité l'état de choses auquel on a voulu remédier par les mesures dont nous discutons ici l'efficacité; seulement on aurait pu alléger le budget départemental, en portant remède aux abus qui se sont introduits dans le mode d'admission aux hospices, abus tels que les enfants légitimes ou naturels, appartenant à des familles *réputées pauvres*, y occupent, chaque jour, en plus grand nombre, et le plus souvent sans droit, la place réservée aux enfants trouvés.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 31 *août* 1843.

MAINGUET jeune, voiturier à Fontenay-sous-Bois; juge-commissaire, M. Riglet; syndic provisoire, M. *Breuillard*, rue de Trévise, 6.

AUBÉ, boucher, rue Neuve-Samson, 2; juge-commissaire, M. Riglet; syndic provisoire, M. *Henrionnet*, rue Cadet, 13.

Bourse. — Revue de la Semaine.

La semaine qui vient de s'écouler a vu sur tous nos fonds en général une notable amélioration. L'effet moral du voyage de la reine d'Angleterre en France s'est fait vivement sentir et à Londres et sur notre place. Les gages de sécurité que donne cette manifestation amicale se sont traduits à la Bourse par une hausse prompte et soutenue sur nos fonds français.

Nous donnons ci-dessous un tableau comparatif du prix de fermeture d'hier et du samedi précédent.

	26 août.	2 septembre.	
5 0/0	122 65	123 50	
3 0/0	81 20	82 25	
Banque	3,287 50	3,300 »	stationnaire.
Laffitte	5,085 »	5,085 »	id.
»	1,110 »	1,110 »	id.
O. ville	1,318 75	1,315 »	id.
E. Belge	107 1/8	107 3/4	
O. Romaines	106 »	105 1/4	
Haïti	497 50	480 »	faible sans affaires.
Piémont	1,195 »	1,200 »	sans affaires.
Portugais	42 1/4	44 1/8	hausse soutenue.
Esp. actif	28 »	27 3/4	stationnaire.
Naples	107 »	107 30	peu d'affaires.
4 canaux	1,280 »	1,282 50	stationnaire.
St-Germ.	797 50	797 50	une seule fois côté.
Vers. r. d.	275 »	282 50	bien tenu.
» r. g.	106 25	106 25	seul cours côté.
Orléans	668 75	670 »	ferme sans variations.
Rouen	705 »	725 »	très ferme, a fait 735.
Havre	540 »	538 75	stationnaire.
Strasbourg	192 50	191 25	quelques affaires sans variations.

Les fonds romains, en baisse de 3/4, ont fléchi à l'occasion des troubles qui ont dernièrement éclaté en Italie, le mystère absolu qui règne toujours sur les événements de ce pays ouvrant le champ à toutes les conjectures imaginables. — La grande hausse de 2 0/0 sur les portugais est un contre-coup de celles de Londres.

Les fonds anglais sont venus aujourd'hui comme hier, à 95.

La liquidation de nos rentes française s'est faite en grande hausse et la fermeté depuis la liquidation, semble encore avoir pris de nouvelles forces. L'extrême abondance de capitaux à la Bourse, soutient le comptant presque à l'égal du fin mois.

La coulisse, aujourd'hui dimanche, a fait 82 30 fin du mois.

Spectacles du 4 septembre.

OPÉRA. — Robert-le-Diable.
THÉATRE-FRANÇAIS — Les Demoiselles de Saint-Cyr.
OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice. — Richard.
VAUDEVILLE. — Mme Barbe-Bleue. — Le Château. — Une Femme. — Le Monsieur,
GYMNASE. — Antonine. — Jacquart (Bouffé), — Lucrèce.
VARIÉTÉS. — La Perruquière. — Le Dîner de Madelon. — Le Trombone du régiment.
PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La Tour de Nesle. — Le Royaume des Femmes.
GAITÉ. — La Folle de la Cité.
AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.
FOLIES. — Le Secret du Soldat. — Les Dévorants. — Les Fumeurs. — Plus de louche.
CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Intermède de danse.

BULLETIN AGRICOLE.

L'agriculture sort lentement de ses habitudes, même en présence des avantages les plus évidents. Depuis que les chemins de fer de Paris et d'Orléans sont livrés à la circulation, ils n'avaient point encore servi au transport des denrées agricoles; la semaine qui vient de s'écouler a vu arriver à Paris les premiers envois importants de céréales expédiées par les chemins de fer. Ce sont des avoines venues d'Orléans au prix de 1 franc 80 centimes les 100 kilogrammes. Ce prix est inférieur au prix ordinaire du roulage d'environ un tiers. Nous sommes convaincus que, si les denrées agricoles, pour l'approvisionnement de Paris, adoptaient ce moyen de transport sur une grande échelle, les cultivateurs y gagneraient sous tous les rapports. Ils n'auraient pas surtout à se préoccuper de l'emploi de leurs bêtes de service à des transports lents et difficiles dans la saison des labours. Le consommateur profiterait d'une baisse notable, et le marché de Paris serait ouvert à des blés excellents, exclus, pour ainsi dire, en ce moment, par la cherté des transports non moins que par leur lenteur.

La spéculation, presque nulle sur les farines, n'est active en ce moment que sur les avoines. On en attend du Havre des quantités importantes qui doivent, assure-t-on, être expédiées par le chemin de fer de Rouen. Dès que le chemin de fer du Nord sera livré, seulement en partie, à la circulation, les riches produits de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme, se trouveront aux portes de Paris; les cours des céréales à la halle de Paris ne pourront manquer de s'en ressentir.

L'abondance des avoines et leur affluence sur le marché est un bienfait pour Paris. Deux années de cherté et de rareté de cette céréale en avaient sensiblement diminué la consommation. Le prix des avoines, à Paris, n'était plus en rapport avec la journée de travail des animaux. Les seigles étant restés à des prix relativement moins exagérés, on avait commencé à substituer le seigle cuit à l'avoine, pour la nourriture des chevaux dans Paris. Aujourd'hui le seigle va reprendre sa vraie destination, celle de former, avec le froment, la base de la nourriture de l'homme, sous forme de pain de deuxième qualité.

Point de variation dans le prix des céréales non plus que dans la taxe du pain.

Les vins et les spiritueux sont toujours en hausse légère, mais soutenue, et les transactions sur ces articles sont des plus actives.

Les nouvelles d'Italie représentent la prochaine récolte d'olives comme l'une des plus belles, dans son état actuel, dont on se souvienne depuis long-temps; mais elle a encore bien des chances à courir avant d'être convertie en huile.

A. YSABEAU.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris. HOUDAN.	LAGNY.	ÉTAMPES.	Principaux marchés de commerce et de consommation. BOURBOURG.	MULHOUSE.	MONTAUBAN.	ORLÉANS.	BESANÇON.	Marchés étrangers. HAMBOURG.	MAYENCE.	LONDRES.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	21 » à 21 20	24 » à » »	22 » à 22 50	24 » à 24 60	20 30 à 20 80	23 » à 23 35	23 » à 23 20	23 » à 23 50	25 » à 25 55	17 » à 17 45	19 » à 19 30	25 » à 25 75
Première qual.	22 70 à 23 »	23 » à 23 35	19 » à 20 »	23 50 à 23 85	20 » à » »	20 » à 20 25	20 50 à 20 80	21 » à 21 20	20 » à 20 25	» » à » »	» » à » »	23 » à 23 70
Deuxième » .	22 » à 22 20	21 » à 21 35	» » à » »	» » à » »	» » à » »	18 30 à 18 60	19 40 à 19 80	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	18 50 à 19 »
Inférieure » .	20 » à 20 25	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » » Baisse.	» » à » »	» » à » » Baisse légère
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 » à 10 35	13 35 à 14 »	7 35 à 8 »	11 » à » »	10 » à 10 40	10 50 à 10 80	15 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	11 » à 11 50	» » à » »
Deuxième » .	9 35 à 9 50	12 25 à 12 65	» » à » »	» » à » »	» » à » »	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol.	10 » à 10 50	14 » à 14 70	» » à » »	10 50 à 10 75	11 » à 11 20	8 50 à 8 90	» » à » »	10 25 à 10 75	12 » à 12 70	10 50 à 10 85	8 » à 8 50	» » à » »
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	11 70 à 12 »	8 50 à 8 80	12 » à 12 50	9 » à » »	12 » à 12 20	10 » à » »	10 » à » »	10 » à » »	10 55 à » »	» » à » »	6 » à » »	» » à » »
Deuxième » .	11 25 à 11 50	8 » à 8 40	11 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 50 à 9 »	9 50 à » »	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	10 » à 10 25	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Nevers.	Châlon-s-S	Beaune.	Dunkerque
Foin. 1re.	51 53	47 »	30 »	22 »	» »
Foin. 2e.	48 50	45 »	» »	20 »	» »
Luzerne.	30 38	» »	» »	» »	» »
Saintoin.	40 »	» »	» »	» »	» »
Trèfle.	» »	» »	» »	» »	25 »
Paille blé.	28 30	25 30	20 »	16 »	12 [illegible]
Paille seig.	29 31	» »	» »	15 »	15 [illegible]

BESTIAUX.

	SCEAUX, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.		SCEAUX, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.
BOEUF.	1 18	1 50	VEAU.	1 36	1 80
—	1 06	1 20	—	1 20	1 50
—	» 94	» »	—	1 04	» »
VACHE.	1 14	1 10	MOUTON.	1 48	1 40
—	» 98	1 »	—	1 32	1 20

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I. N. 36. MARDI 5 SEPTEMBRE 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem^ts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 4 SEPTEMBRE.

De la Propriété dans ses rapports avec l'Agriculture (1).

Nous avons cherché à démontrer l'impuissance de la grande propriété territoriale pour régénérer l'agriculture française, et l'impossibilité absolue de reconstituer, sous l'empire des lois civiles qui régissent les héritages, la grande propriété.

Nous n'avons point cherché à dissimuler les inconvénients attachés à la division du sol entre un trop grand nombre de propriétaires. Il y a toutefois une différence capitale entre ces inconvénients et ceux qui résultent de la concentration de la richesse territoriale dans un petit nombre de mains. C'est que, sous le point de vue agricole, l'association des propriétaires de plusieurs parcelles de terre permet de placer ces parcelles dans les mêmes conditions que si toutes appartenaient au même propriétaire.

Les faits, partout où ils sont d'accord avec les théories, en sont la plus puissante confirmation. Nous mettrons donc sous les yeux de nos lecteurs l'état économique d'une commune purement agricole, où le principe de l'association est appliqué, quant à la culture des terres, chacun restant propriétaire du champ que ses pères lui ont transmis.

Il y avait, avant la Révolution française, dans la partie de l'Allemagne cis-rhénane actuellement possédée par la Bavière, une petite principauté féodale qui portait le nom de *comté de Sickingen*. Parmi les villages dépendants de ce comté, dont le dernier titulaire est mort à l'hôpital en 1836, le village de Gerhardsbrunn tenait le premier rang. Un principe d'union resserrait entre les habitants les liens de la fraternité; ils avaient embrassé le culte luthérien à l'époque de la réforme, au milieu d'un pays resté tout entier catholique; ils étaient en butte à des persécutions continuelles à cause de leur culte. Les mêmes tyrannies, les mêmes souffrances endurées en commun, sont une cause puissante de concorde entre les hommes.

Examinons quel était à cette époque, dans le comté de Sickingen, le régime de la propriété territoriale. Il n'y avait presque pas de terres possédées d'une manière fixe; les terres du *ban* de Gerhardsbrunn étaient partagées tous les sept ans, à l'exception des enclos de peu d'étendue attenant aux habitations, et qui n'entraient point dans le partage.

Les parts n'étaient point invariables; on pouvait les vendre, les partager; mais la vente et le partage ne transmettaient qu'un droit à un lot ou à une fraction de lot, qui changeait de place tous les sept ans. L'ensemble des terres communes était d'environ 650 hectares, formant 100 lots d'égale étendue.

Après la Révolution, que les habitants de Gerhardsbrunn saluèrent comme une ère d'affranchissement, on songea à faire disparaître ce mode vicieux de partage; les difficultés que présentait un partage définitif prolongèrent cette opération jusqu'en 1811; toutefois la concorde et la bonne harmonie n'avaient pas cessé de régner dans la commune. Le partage effectué, on reconnut la nécessité de s'entendre pour l'amélioration de la culture, et l'on résolut de considérer la totalité des héritages comme une seule exploitation de 650 hectares.

Deux assolements furent adoptés pour les deux natures différentes du sol à exploiter. On exécuta en commun les travaux d'irrigation, de dessèchement, de défoncement, de plantations.

Un troupeau de bêtes à laines, un autre de bêtes bovines d'une beauté remarquable, un haras de chevaux de luxe et de travail, sont possédés en commun. Jamais l'usage des choses communes n'a donné lieu à la plus légère contestation. Ainsi le parcage des bêtes à laine, principal moyen d'engrais pour le sol, est plus ou moins avantageux à certaines époques; son effet est presque nul au moment où les moutons viennent d'être tondus; il est au contraire dans sa plus grande énergie après la moisson, quand les moutons trouvent sur le sol une nourriture abondante; ces différences sont prévues et calculées pour arriver à une égale répartition, et jamais, dans la pratique, personne n'y a trouvé à redire.

Un conseil, formé de tous les chefs de famille, dirige toutes les opérations avec une autorité d'autant plus respectée qu'elle n'a pas d'autre sanction que celle d'un assentiment général. Tous les procès se vident par conciliation devant ce même conseil, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de procès; les juges n'entendent jamais parler des gens de Gerhardsbrunn.

Les mœurs, dans cette commune, sont à-la-fois pures et polies, il y a dans le village dix pianos et trente-cinq musiciens. On vient en foule, des bourgs du voisinage, entendre les concerts qu'ils donnent assez souvent à l'époque où les travaux des champs leur laissent le plus de loisir.

Les jeunes gens se marient de très bonne heure; les cartes et l'ivrognerie sont proscrites ; elles sont remplacées par tous les amusements honnêtes, principalement par les jeux d'adresse et les exercices du corps.

Aucun habitant de Gerhardsbrunn ne suit la carrière militaire; ils se rachètent du service, prétendant que c'est un devoir de défendre sa patrie, mais seulement quand on en a une et qu'elle est attaquée.

Le système d'association pratiqué à Gerhardsbrunn est loin d'être complet; il est encore défectueux dans plusieurs de ses parties; on s'occupe incessamment de l'améliorer. Depuis quelques années, on a doté le village d'une boulangerie commune et d'un magasin commun pour les denrées coloniales et une foule d'objets manufacturés, qu'on payait auparavant beaucoup trop cher chez les revendeurs.

Il n'y a pas de pauvres à Gerhardsbrunn; tous les habitants sont propriétaires. Ils ont adopté, comme une loi invariablement observée, l'usage de laisser les héritages intacts sur une seule tête, ordinairement une fille, qui donne à ses frères et sœurs une indemnité en argent. Celui qui a reçu sa part va s'établir ailleurs, ce qui permet à la commune de subsister dans son état actuel.

Nous citons cette commune, non comme un modèle, mais comme un exemple du bien que peut produire une application, même incomplète, même défectueuse sous bien des rapports, du principe d'association.

Sous le point de vue agricole, les terres de Gerhardsbrunn sont mauvaises et difficiles à cultiver; leurs produits se seraient réduits à rien si elles avaient été soustraites au régime de la grande culture, la seule qui leur convienne. Cultivées en commun, comme une grande exploitation, et d'après les principes les plus avancés de la science agricole, elles donnent des produits égaux à ceux des meilleures terres; elles démontrent jusqu'à l'évidence avec quelle facilité plusieurs petites propriétés peuvent être, par l'association, cultivées absolument comme si elles n'en formaient qu'une seule.

Que la grande propriété cesse donc de se proclamer nécessaire; que les possesseurs du sol cessent de montrer le salut de notre agriculture dans la reconstitution des énormes propriétés foncières. La terre, pour changer de maître, ne change pas de nature, et il n'est pas nécessaire que des milliers d'hectares soient la propriété d'un seul, pour que les travaux du laboureur en fassent sortir tout ce qu'ils doivent produire pour le bien général de la société.

Nous n'avons point abordé la question non moins importante des inconvénients de l'exploitation morcelée; nous croyons cette question digne d'être traitée séparément.

Augmenter le nombre des propriétaires, réduire le nombre des exploitations, c'est la véritable voie du salut pour l'agriculture.

(1) Voir les numéros du 1er et du 3 septembre 1843.

Le journal la *Réforme*, pour toute réponse aux observations que nous lui avons adressées dans notre numéro d'avant-hier, publie aujourd'hui les lignes suivantes :

La *Démocratie pacifique* rend justice à nos intentions; oui, notre politique a pour principal but l'amélioration du sort des classes opprimées par l'organisation actuelle de la société. Mais cette amélioration tant désirée, on ne saurait l'obtenir autrement que par des réformes politiques successives : tout abus social se cache sous une formule politique qu'il faut d'abord combattre et détruire : telle est la voie dans laquelle la France est entrée il y a cinquante ans, telle est la tâche que doivent se proposer aujourd'hui encore les hommes qui cherchent sincèrement le bien de l'humanité.

Ainsi le journal qui déclarait, il y a trois jours, « que le fait le plus saillant en Europe c'était le paupérisme; que la question politique actuelle était surtout une question économique », ce même journal, pressé de faire connaître ses vues sur le remède à apporter à la misère sociale, aux maux des travailleurs, prétend aujourd'hui « que l'amélioration du sort des classes opprimées ne saurait avoir lieu que par des réformes politiques. Telle est, ajoute-t-il, la voie dans laquelle la France est entrée il y a cinquante ans; telle est la tâche qu'il faut poursuivre aujourd'hui. » Et pourtant ce journal constatait naguère qu'après ce demi-siècle employé aux réformes politiques, la France comptait *quatre millions* de mendiants, plus *quatre millions d'indigents*.

Nous voyons avec regret ce pas rétrograde d'un journal dont nous nous étions trop pressés de louer les tendances socialistes. C'est là un symptôme de mauvais augure, même pour son avenir, car nous ne voyons pas de raison d'existence à une feuille qui se bornerait à être la doublure du *National*.

MOUVEMENT DE L'OPINION.

Presse départementale.

On lit dans la *Revue de la Marne :*

La *Phalange*, organe de la réorganisation sociale d'après les théories de Fourier, vient d'adopter pour sa publication le mode quotidien. Beaucoup auraient désiré que ce journal conservât son premier titre, sous lequel il avait déjà conquis tant de sympathies, mais beaucoup aussi trouvaient que ce titre effarouchait grand nombre de personnes qui, pour rien au monde, n'auraient osé avouer qu'elles lisaient la *Phalange*, et encore moins approuver ce qui se trouvait de bien dans ce journal. C'est donc pour rassurer ces consciences timorées que l'administration de ce journal a choisi le titre nouveau : la *Démocratie pacifique*. Il convient parfaitement, du reste, à la propagation des doctrines professées par la *Phalange* avec ce courage et ce talent qui lui ont attiré tant d'adhésions éclairées, sincères et profondes; car, que demandait Fourier? l'organisation de la société sur des bases assez solides, assez larges, pour qu'elles pussent supporter sans fléchir l'édifice du genre humain.

Qu'a-t-il enseigné? Les moyens de coordonner toutes les forces de la société, de manière que le bien pût, seul, être profitable à chacun, et, conséquemment, entraîner tous les hommes vers la pratique du bien, en arrachant de cette société tous ces éléments de discorde et de trouble qui produisent fatalement le mal. Et de quel mode demandait-il qu'on se servît pour arriver à la réalisation de cette organisation? L'association du *travail*, du *capital* et du *talent*, c'est-à-dire la satisfaction de tous les intérêts, dont l'antagonisme incessant perpétue la lutte entre toutes les classes

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Mme de Neuvilette écrit à Froissart. (Suite.)

Pendant dix jours Mme de Neuvilette resta étourdie sous le coup de massue que lui avait porté Froissart par cette lettre, chef-d'œuvre d'hypocrisie, mais cette fois du moins, d'hypocrisie qu'on n'apportait aucun soin à déguiser. Plus il employait de raffinement pour repousser les soupçons que c'était fatiguée à lui inspirer contre sa femme Mme de Neuvilette, plus il découvrait sa propre conviction, et, enfin, lorsqu'il engageait celle-ci à plaider en séparation sans attendre son assentiment, il indiquait assez qu'il ne voulait pas de cette séparation et qu'il savait, aussi fort sur son code que l'avocat de sa belle-mère, qu'à lui seul appartenait l'initiative de la requête, depuis la cohabitation de sa femme

— Mon cher duc, lui dit-elle, nous partirons bientôt pour Lisbonne, répétiez-vous encore hier à ma fille.

— Oui, madame la marquise, bientôt, dès que les robes et les divers objets de mode que Mme votre fille a commandés seront prêts.

— On dit que Lisbonne est une fort belle ville?

— Auprès de Paris, il est difficile...

— Ne soyez pas si modeste! Je suis sûre que vous préférez Lisbonne à Paris.

— Oh ! Madame.

— N'est-ce pas que c'est votre avis ?

— En ce cas je me permettrais de n'être pas de mon avis. Non, Madame, Lisbonne n'est pas comparable à Paris. Que sont ses monuments à côté de ceux de Paris? Ses établissements publics, auprès des vôtres? Qu'opposer à vos théâtres, à vos musées, à vos écoles, à vos boulevarts, à vos quais? Je conviens que le Tage est plus majestueux que la Seine.

rien dans vos environs de Lisbonne, forts beaux, je ne le nie pas, qui puisse entrer en parallèle avec la terrasse de Saint-Germain-en-Laye.

— J'ai un regret, madame la marquise, c'est de n'avoir jamais été à Saint-Germain-en-Laye.

— Comment, vous n'y avez jamais été ? mais vous ne pouvez quitter Paris sans avoir vu Saint-Germain. Je tiens à ce que vous jugiez vous-même si j'ai raison de croire que le paysage, la perspective, le panorama de la campagne y sont là d'une étendue et d'une richesse au-dessus de tout ce que la nature et l'art ont jamais offert aux yeux dans aucun pays du monde.

— Vous m'inspirez une singulière envie de voir Saint-Germain; c'est un défi jeté à mon beau fleuve, à nos riantes campagnes portugaises. Si je savais que madame votre fille eût le moindre désir d'y aller...

— Adeline adore Saint-Germain-en-Laye.

— Vraiment!

— Je vous l'assure. Que de fois ne sommes-nous pas allées goûter en-

de la société, en froissant continuellement les besoins, les aspirations, les intérêts légitimes des individus composant ces différentes classes, et en en faisant autant d'ennemis irréconciliables. C'est donc une *Démocratie* intelligente, juste, aimante, passionnée pour le bien que voulait constituer FOURIER, et, dès-lors, une *Démocratie pacifique* ; car où règne la guerre ne peuvent exister l'intelligence des choses, la justice et l'amour. Là où fleurit la paix, seulement, peuvent exister l'*ordre*, la *vérité*, la *liberté*. Le titre de *Démocratie pacifique* convient donc parfaitement à l'organe éloquent des désirs, des besoins de notre époque, qui est lasse de haines, de concurrences infructueuses particulières ou sociales. Union de tous par la satisfaction de tous les besoins, de tous les désirs légitimes; place à la *richesse !* selon son *talent !* mais place aussi au *travail !* Que le bonheur soit distribué à tous, comme les cinq pains de l'Evangile, et que chacun soit rassasié; car l'homme est né pour le bonheur, et la nature en fournit assez pour que chacun en ait sa part! Et que cet *ordre*, cette *liberté* soient appliqués au monde entier : à chaque nation son rôle, son devoir à remplir; à chaque nation aussi sa place au festin humanitaire! Voilà la pensée de notre époque, voilà le mot de ralliement!

Un de nos amis nous adresse d'Orléans le numéro du *Loiret* dans lequel se trouve l'article publié récemment sur nous par ce journal. Nous nous empressons d'insérer cet article que nous trouvons, en somme, très peu méchant :

Nous avons sous les yeux un nouveau journal qu'une distribution gratuite a répandu depuis quelques jours dans Orléans. Ce journal, qui s'appelait autrefois la *Phalange*; s'appelle aujourd'hui la *Démocratie pacifique*. C'est un beau titre, assurément, et si la marchandise répondait à l'étiquette, nous serions les premiers à prôner un journal qui se présente avec les épigraphes suivantes : (*Suivent les épigraphes*.)

Comme on le voit, la *Démocratie pacifique* veut nous obtenir le paradis sur terre, et, suivant les illusions de Fourier, elle supprime d'un trait de plume les imperfections innées de l'humanité. Ce nouveau journal a entrepris la réalisation du bonheur universel, et il promet en fin de compte à ses abonnés la RICHESSE GÉNÉRALE, — tout cela pour la bagatelle de 48 francs par an!

Il ne faut pas croire pourtant que la *Démocratie pacifique* n'ait dans le cœur que des trésors de charité. Comme tous les journaux nés d'hier, elle est outre-cuidante et dédaigneuse ; elle a toujours à la disposition de ses adversaires des injures ou des haussements d'épaule ; elle gourmande également le pouvoir et les partis, le *Journal des Débats* et le *National*, le *Siècle* et le *Courrier Français*, et tout ce qui n'est pas la *Démocratie pacifique*. Quand on lui parle de réforme électorale, elle pousse un éclat de rire : il s'agit bien de réformes politiques ! L'ancienne *Phalange* veut seulement réformer la société, et elle le fera sans rien changer à l'état des choses. Comment y parviendra-t-elle ? C'est son secret, et c'est là que nous l'attendons. L'*idée sociale*, selon cette feuille, ne veut pas changer l'instrument administratif, la forme gouvernementale; *elle en a besoin* au contraire pour aider à la transformation de la société. L'opposition de 1843 n'est d'ailleurs que le reste du grand mouvement de 89 ; quant au Pouvoir, il n'a aucune espèce d'idée. C'est un privilège exclusivement réservé à la *Démocratie pacifique*, qui seule a le secret de l'*idée sociale*. Or, quel est le rôle de l'*idée sociale* ? C'est d'entrer plus avant dans l'Opposition, de la transformer, et voici ce qui adviendra :

« L'Opposition ainsi transformée, la Presse et la Tribune deviendraient les grands moniteurs de la Société Française, nous disons plus, de la Société humaine. En exprimant ce qu'il y aurait à faire pour appliquer le principe de l'Association, pour amener la solidarité d'intérêt et la répartition proportionnelle entre tous les travailleurs, pour réaliser en un mot, le véritable esprit démocratique, la Presse et la Tribune seraient l'expression de la véritable souveraineté nationale, de la souveraineté de la raison. Elles enseigneraient au peuple, à tous les peuples, l'Association, comme elles lui enseignaient la Révolution. Cet enseignement positif étant bien supérieur à l'enseignement négatif, serait accueilli par des acclamations bien autrement puissantes. Le peuple serait vraiment libre et souverain, car il connaîtrait ses destinées et les réaliserait. »

Comprenez-vous ?

Telle est la profession de foi de la *Démocratie pacifique*. Heureux ceux qui sont à cette hauteur ; quant à nous, nous nous déclarons trop pauvres d'esprit et trop terre-à-terre pour cela ; cependant, loin de combattre la création d'un journal, qui, pour 48 francs, promet à ses abonnés le bonheur universel et la richesse générale, nous nous empressons au contraire d'annoncer au public un si grand évènement.

Le journal du *Loiret* se confesse trop pauvre d'esprit pour comprendre notre [illegible]; nous sommes fâchés qu'il en soit ainsi, mais nous n'avons rien à objecter contre cette allégation d'incompétence.

—

La *Démocratie pacifique* a tenu tout ce que promettait son prospectus. Œuvre de conciliation et de progrès, cette feuille a su abandonner le terrain stérile des questions de personnes pour se placer sur celui des principes. Déjà elle impose à la Presse ses théories larges et fécondes, et nous pouvons prévoir le moment où le vieux journalisme sera forcé d'abandonner le manège qu'il avait tracé à ses idées.

(*Revue charentaise*.)

—

La *Revue de Civray* (département de la Vienne), s'engage à répondre, dans le courant de septembre, 1° au manifeste de l'*Ecole sociétaire*, publié il y a trois ans; 2° au manifeste de la *Démocratie pacifique*; 3° à *Fourier lui-même*.

« Les questions soulevées par les disciples de Fourier offrent beaucoup d'intérêt, ajoute la *Revue de Civray*; le pays gagnera certainement à les entendre. Quant à nous, nous promettons de laisser de côté les hommes pour ne voir que les doctrines : la polémique, entre gens d'étude, doit être exempte d'aigreur. »

—

Depuis trois ans, un journal, dont plus d'une fois nous avons entretenu nos lecteurs, développait de vastes théories, de gigantesques projets, des idées rarement pratiques, mais toujours grandes et nobles, et cela en conservant, à l'égard des choses du présent, indépendance, impartialité, bienveillance; pour le passé, justice; pour l'avenir, sympathie ! Ce journal, qui ne vivait guère que dans les sphères philosophiques et sociales, c'était la *Phalange*. Ses rédacteurs, sortis pour la plupart des premiers rangs de cette jeunesse studieuse qui peuple nos plus savantes écoles ou qui occupe déjà des postes éminents à l'armée, dans la magistrature, dans l'administration et dans les lettres, durent enfin comprendre que s'ils voulaient agir sur le peuple, d'où tout provient et où tout retourne, il fallait se mêler plus directement, plus activement à ses intérêts, à ses passions, à sa vie; il fallait, comme tous les grands organes de la Presse, frapper chaque jour à la porte de son intelligence et faire retentir sans cesse à ses oreilles ces mots que *la société nouvelle* a pris pour devise : *fraternité, unité, organisation, progrès social sans révolutions !* Cette idée une fois conçue n'a pas tardé à se réaliser, et la *Démocratie pacifique, journal* quotidien *des intérêts des Gouvernements et des peuples*, a commencé sa carrière il y a un mois à peine. Ce temps, quoique bien court, nous a suffi pour apprécier la valeur de cette feuille nouvelle et pour reconnaître qu'elle a mis conscience à remplir les promesses de son programme. Voilà pourquoi, bien que les principes de ce journal soient, sur quelques points, diamétralement opposés aux nôtres, nous le recommandons cependant à nos lecteurs.

Par la modicité de l'abonnement, la *Démocratie pacifique* s'est mise à la portée de la classe industrielle, mais il a voulu faire plus encore; répudiant tout succès qui n'aurait pour appui que le charlatanisme de la *réclame*, que la vaniteuse hypocrisie des grands mots et des belles promesses, il est adressé gratuitement, pendant un temps plus ou moins long, à toutes les personnes qui en font la demande, avec la seule condition de ne pas laisser inféconds les germes qu'il répand, et de s'employer à conquérir des adhésions ou des sympathies aux théories sociales de la *Démocratie pacifique*. Une pareille loyauté en dit assez, et nous dispense, pour notre part, d'entrer dans de plus amples développements; il nous suffit de dire, comme le journal lui même : « *Prenez et lisez.* »

(*Journal de l'arrondissement de Valognes*.)

—

On remarque depuis quelque temps un mouvement de rénovation du plus heureux augure dans la Presse périodique. Les journaux qui paraissent, laissant de côté les luttes stériles et passionnées des partis, se placent sur le terrain plus solide des questions sociales.

Parmi ces derniers, nous recommandons à nos lecteurs la *Démocratie Pacifique*, journal destiné à propager les principes de l'école sociétaire de Fourier, dont la *Phalange* avait déjà été l'organe.

Nous ne pouvons pas, quant à présent, nous étendre sur ce sujet ; mais notre cautionnement étant sur le point d'être fait, nous nous engageons à présenter prochainement à nos lecteurs une exposition de la théorie de Fourier. Quelle que soit l'opinion que l'on professe en définitive sur cette doctrine, il est impossible de laisser passer sans examen une conception d'aussi longue portée, d'une profondeur aussi grande. Nos lecteurs en jugeront.

(*Le Lloyd cettois*.)

Nous reproduisons un excellent article que vient de publier l'*Impartial* de Besançon :

« Il convient de diviser en trois catégories les penseurs qui s'occupent des intérêts généraux de la Société, et se livrent à des spéculations sur le perfectionnement moral et les améliorations matérielles dont elle est susceptible. La première renferme les écrivains politiques, la seconde, les moralistes, et la troisième, les socialistes. Quant aux écrivains politiques, c'est à peine s'ils méritent le nom de penseurs, tant ils sont peu familiarisés avec les efforts et les fatigues de la pensée; tant leur œuvre est devenue routinière et mécanique. Louer ou dénigrer le ministère, selon les exigences du moment, selon l'intérêt des ambitions qui mettent en jeu les rouages de la polémique, telle est la tâche presque invariable dont s'acquitte le journalisme. Il se meut dans un cercle inflexible de banalités et de redites ; depuis un quart de siècle, il rumine les mêmes données et les mêmes formules ; il n'a ouvert aucun horizon nouveau ; il n'a su faire jaillir de son travail aucune idée neuve et féconde. Si parfois il se donne carrière en dehors de ses discussions habituelles, c'est pour se livrer à de stériles recherches dans le domaine du passé, pour glaner des vieilleries, pour galvaniser des doctrines mortes, les théories que nous a léguées le génie révolutionnaire du dernier siècle. Ceci regarde les écrivains de la Presse *indépendante* et *vertueuse*. Quant aux conservateurs, ils ont, dans le journalisme, un rôle presque aussi pâle, aussi suranné que l'est le rôle de leurs adversaires. Leurs efforts pour empêcher le retour de l'anarchie méritent des éloges, sans doute; mais en se cramponnant à ce qui est, sans se soucier du développement de nos institutions, sans idées, sans vues d'avenir, ils se montrent aussi peu intelligents que les *radicaux*, parqués dans la sphère des vieilles traditions politiques, depuis long-temps répudiées par le pays, qui aspire à des améliorations réelles et repousse les réformes illusoires préconisées par la Presse de l'Opposition. Les conservateurs qui essaient d'imposer l'immobilité aux affaires du siècle, compromettent les vrais intérêts de la France ; pendant qu'ils s'efforcent de river le pays aux choses du présent, les intérêts nouveaux, les intérêts nombreux qui ont jusqu'à présent cherché en vain une légitime satisfaction prennent un aspect menaçant, et le danger d'une révolution sociale bien autrement terrible que les révolutions politiques, grandit de jour en jour.

» Voilà où en sont les écrivains politiques. Evidemment ce n'est pas dans leur travail qu'il faut chercher les éléments de prospérité que demande le pays. On veut aujourd'hui plus que ne peuvent donner les réformes politiques; on veut plus que la liberté civile et religieuse, plus que de l'égalité devant la loi, autre chose que la réforme électorale. On veut l'amélioration réelle et effective de la destinée sociale, le perfectionnement des matérialités de la vie et de ses conditions morales; on veut des réformes qui permettent à tous les intérêts de se développer librement. Dans cet ordre de réforme, la politique se trouve dépaysée, tous ses efforts seraient impuissants pour réaliser la pensée du siècle.

» Le pays comprend cette impuissance, et il délaisse la politique pour fixer son attention sur les efforts des moralistes et sur les théories des socialistes. Chacune de ces deux classes de réformateurs montre des prétentions exclusives et s'attribue le monopole du perfectionnement. Les socialistes se laissent surtout impressionner à la vue des formes défectueuses de la vie matérielle ; attribuant avec raison une grande partie des désordres moraux à l'influence funeste qu'exercent les vices du milieu où se développe l'activité humaine, ils font dépendre les perfectionnements désirables de la combinaison régulière des forces individuelles et des relations sociales. Ils veulent appliquer au travail de l'homme les lois de l'unité, de l'ordre universel ; ils veulent organiser l'industrie, associer les individus et les peuples, et ils pensent que la régénération morale dérivera comme une conséquence inévitable de ces réformes extérieures.

» Les moralistes, au contraire, témoignent beaucoup de dédain pour les réformes extérieures ; ils n'osent pas nier la possibilité du perfectionnement social; mais, à leur point de vue, le germe de ce perfectionnement ne saurait se trouver ailleurs que dans la réforme intérieure et morale. Que les hommes se corrigent; qu'ils renoncent à leurs habitudes vicieuses, à l'égoïsme, aux instincts de la cupidité, et alors de cette rénovation morale on verra sortir comme d'une corne d'abondance tous les biens matériels qu'il est permis de désirer.

» Les moralistes ont raison de préconiser la réforme intérieure, la nécessité du dévouement, et les socialistes n'ont pas tort d'accuser les vices de l'ordre matériel. Le système des premiers et celui des seconds sont faits pour se compléter l'un l'autre. En agissant isolément, ils risquent de manquer le but. La régénération morale, si elle n'est pas aidée par l'action des réformes matérielles, ne sera jamais qu'une décevante utopie. A quelle époque a-t-on vu un peuple sortir de sa corruption et se réconcilier avec la morale par la seule efficacité des préceptes ? Quelles pages de l'histoire faut-il parcourir pour trouver le spectacle d'une semblable régénération ? — Et supposons qu'il soit permis d'espérer un pareil miracle pour notre Société, comment l'organisation régulière des matérialités de la vie parviendrait-elle à se déduire de ce fait ? Pour produire cette organisation, il ne suffit pas d'apporter à l'œuvre de la bonne volonté, du zèle, de la charité, du dévouement. Si pour exécuter un travail d'art; si, pour former les institutions de détail qui meublent la Société, il faut autre chose que du zèle, à plus forte raison cette disposition morale est-elle insuffisante pour organiser l'ensemble compliqué des travaux de l'homme et de ses relations sociales. Les inspirations de la charité sont excellentes, sans doute, mais il faut qu'elles soient dirigées par la science. A la science appartient la tâche d'indiquer et de réduire en système normal les moyens de remédier aux maux du monde. Substituer l'emploi de ces moyens efficaces aux expédients éventuels et isolés, aux essais partiels et infructueux auxquels on s'est livré jusqu'à présent, telle est la mission assignée à la charité, au dévouement. La science montre la valeur et l'emploi de chaque élément d'amélioration ; il faut que la charité s'empare de ces découvertes p[…]

---

avec nous ; je m'en rapporterai à eux.

— Rien n'est plus facile, Madame.

— Et c'est indispensable, Monsieur le duc.

— Je vais leur écrire en rentrant. Ce sera charmant ! Mais c'est une partie...

— Une partie de bonheur pour Adeline, Monsieur le duc.

— Vous ne pouviez rien me dire, Madame, qui me fît plus désirer d'être à lundi.

Jusqu'ici, pensa Mme de Neuvilette, dont la première combinaison n'avait pas offert la moindre entrave, j'ai lieu de bien augurer de mon projet. Maintenant, frappons le second coup ; abordons les grandes difficultés. C'est à Froissart que je m'adresse. Il est fin, très fin sous son enveloppe insoucieuse : une maladresse avec lui n'est jamais sans effet ; mais comment devinerait-il ? comment irait-il ?...

Mme de Neuvilette attendit la nuit pour se rendre chez un écrivain public; elle se glissa dans son échoppe à ras de terre, et, s'asseyant près de lui, elle lui dit :

— Mon Dieu ! que je suis fâchée, Monsieur, de vous déranger si tard ; il va être nuit...

— Trop heureux, Madame, répondit l'écrivain public, d'être resté jusqu'à cette heure; mes petits services pourraient-ils vous être

— J'attends.

« Mon cher Aristide,

— Un beau nom, Madame.... Mon cher Aristide...

« Ne cherche pas à deviner la main qui t'écrit ; ne t'ôte pas, cruel en-
» vers toi-même, le plaisir de la surprise. Patiente jusqu'à lundi. Lundi
» un excellent dîner, une femme que tu as adorée autrefois et la terras-
» se de Saint-Germain-en-Laye, pavillon d'Henri IV, t'attendront à six
» heures. Si tu y manques, c'est que tu n'as plus ni mémoire, ni cœur,
» ni appétit.

» A toi. »

Chaque mot de ce billet, dicté par une femme de soixante ans, avait jeté l'écrivain public dans des abîmes de stupéfaction, quoiqu'il fût habitué à des confidences fort bizarres. Après tout, dit-il en lui-même, Aristide est peut-être de l'âge de celle qui lui écrit. Contre son habitude, il se permit tout haut cette réflexion :

— Ce billet va réchauffer le cœur du vieillard.

Après avoir agité d'une bouffée de rire le toupet de l'écrivain public, Mme de Neuvilette répondit :

— Le vieillard n'a pas trente ans ; mais écrivez l'adresse : *A monsieur Aristide Froissart*. Voilà pour vous.

Et la marquise laissa en sortant une pièce de cinq francs sur la table

Mme de Neuvilette rédigea alors cette circulaire :

« Mon cher ami,

» La renommée a dû t'apprendre que je m'étais mis à la porte de c[…]
» moi, fatigué de vivre avec trois Neuvilette, la mère Neuvilette, le p[…]
» Neuvilette et la fille Neuvilette, épouse Froissart. La nouvelle n'aur[…]
» pas grand prix pour toi, si je n'ajoutais qu'afin de ne jamais oubl[…]
» cette mémorable action, j'ai arrêté de t'inviter à un grand dîner q[…]
» je donne à l'amant de ma femme, lundi, à Saint-Germain-en-Lay[…]
» pavillon d'Henri IV. Tu seras en bonne compagnie. J'ai tâché de r[…]
» unir tous mes amis, qui sont aussi les tiens. C'est à cinq heures qu[…]
» débouchera la première bouteille; il m'est impossible de fixer l'heu[…]
» à laquelle on débouchera la dernière. A lundi donc, à Saint-Germ[…]
» en-Laye, pavillon d'Henri IV, cinq heures précises.

» ARISTIDE FROISSART. »

— Copiez ceci sur la pierre, dit ensuite Mme de Neuvilette au [li]thographe, et faites-m'en tirer vingt exemplaires.

Le lithographe, qui aurait copié un billet de faire part où l'on aur[ait] annoncé sa propre mort, écrivit de sa belle main sur la pierre, en mo[ins] de dix minutes, la circulaire de Mme de Neuvilette. Quand les vingt ex[…]

introduire dans les réalités de la vie humaine; il faut que la charité féconde les données de la science. »

Nouvelles d'Espagne.

Bayonne, 4 septembre.

M. Aston, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, a annoncé, le 28, au ministre des affaires étrangères, dans une audience qu'il lui avait demandée à cet effet, que son Gouvernement avait reconnu le Gouvernement provisoire, et que les relations de bonne harmonie et d'amitié qui avaient régné jusque-là entre les deux pays, continueraient comme par le passé.

Cette nouvelle a été insérée dans la *Gazette officielle* du 31.

(*Messager.*)

EXTÉRIEUR.

ORIENT.—Nous recevons les journaux de Constantinople jusqu'au 11 août. A cette époque, les négociations au sujet de la Servie étaient encore pendantes, et l'on disait que Wucsitch et Petroniewitch avaient remis à une assemblée générale le soin de voter sur leur départ, afin d'éviter toute occasion de troubles. Des nouvelles de Belgrade, du 21 août, parvenues par la voie d'Autriche, et que nous avons publiées, ont fait connaître que ces deux conseillers du prince avaient quitté le service le pour se rendre à Widdin, résidence à eux assignée par la Porte.

—Le *Journal de Constantinople*, du 11 août, annonce que le 8, la division ottomane, sous les ordres du capitan-pacha, était à Mételin. Un ou deux bâtiments parcouraient le golfe d'Adramitti et devaient pousser jusqu'à Salonique, où le grand-amiral se disposait aussi, dit-on, à faire une apparition.

— D'après une correspondance de Smyrne, adressée au *Journal de Constantinople*, les mesures adoptées par le Gouvernement pour opérer la réforme monétaire, avaient jeté une grande perturbation dans cette place et entravé momentanément la marche des affaires.

— Une lettre d'Erzeroum, 26 juillet, annonce que l'installation du consul français, M. Guepp, avait eu lieu le 23 avec toute la pompe que comportait la localité. Le pavillon français, qui se déployait pour la première fois aux yeux de la population de cette ville, a été salué par les feux de mousqueterie de la garde impériale et par les fanfares de la musique militaire. Le consul français a reçu la visite et les félicitations officielles des officiers du gouverneur, Hadji-Kiamil-Pacha. « L'éclat donné à cette cérémonie, dit le *Journal de Constantinople*, a produit dans le pays une impression des plus favorables. »

— Une lettre d'Alep, 16 juillet, annonce que la peste s'était déclarée dans le Diarbekir.

—On se rappelle que parmi les différentes versions de l'insulte essuyée par notre drapeau à Jérusalem, celles du *Times* était la plus explicite; elle mentionnait des coups de fusil échangés. Cette version était datée de Beyrouth, 3 août. Voici comment s'exprime à ce sujet le correspondant du *Journal de Constantinople*, qui écrit également de Beyrouth, 3 août : « On parle de quelques démonstrations malveillantes qui auraient eu lieu de la part de la populace à l'occasion de l'installation du consulat de France à Jérusalem; mais on ne sait rien de positif à cet égard. »

— On écrit de Salonique, 11 août :

« Depuis plus d'un mois le feu est dans les montagnes de l'Olympe. L'incendie a commencé par un pur hasard. Maintenant il consume les bois et fait fuir dans la plaine d'immenses troupeaux de cerfs, de chevreuils, de daims, de chamois, etc. On aperçoit de Salonique la lueur des flammes. »

ÉGYPTE. — On écrit d'*Alexandrie*, 12 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« La nouvelle se répand aujourd'hui qu'Achmet-Pacha, gouverneur du Soudan, a refusé de se rendre à l'invitation du pacha, qui l'avait prié de venir à Alexandrie. On donne comme motif de ce refus qu'Achmet a réussi, par ses agents à Constantinople, qui ont dépensé 400,000 florins, à gagner la faveur du sultan, qui lui aurait donné en fief tous les schaliks de l'Ethiopie. Méhémet-Ali veut protester et est résolu à défendre ses droits jusqu'à la dernière extrémité. »

ANGLETERRE. — Lundi 28 un meeting de mineurs a été tenu à Oldham. Il était venu des orateurs de Vigan, Bolson, New-Castle et autres lieux. Ils ont nommé cinq délégués pour assister à la grande conférence de *New-Castle* ou *Tyne* convoquée pour le 1er septembre.

On dit dans les environs de Manchester que les mineurs d'Angleterre et d'Écosse se réuniront en meeting le 1er octobre ou le 1er novembre prochain. Plusieurs chefs chartistes sont à la tête de l'Union des mineurs. Quelques directeurs d'établissements ont déjà commencé à renvoyer ceux des mineurs qui font partie de l'union.

(*Liverpool-Mercury.*)

IRLANDE. — On écrit de Dublin, 31 août, au *Morning-Advertiser* :

« Le *Galway Indicator* d'hier raconte qu'une compagnie du 5e régiment qui avait été casernée à Galway, lorsqu'elle partit hier pour Dublin, fut accompagnée par une grande quantité de personnes de la ville et précédée par la musique de la société de tempérance. Lorsqu'on fut arrivé à Knakbury on fit une halte. Alors tous les soldats de la compagnie ôtèrent leurs schakos et poussèrent trois acclamations des plus vigoureuses pour le peuple.

» A Galway les casernes vont être mises en état de résister à l'ennemi. Un rempart sera construit près du pont qui divise la ville, et des meurtrières seront pratiquées du côté de la rue. »

ESPAGNE. — Les journaux de Madrid, du 28 août, annoncent que déjà l'on conspire ouvertement contre le ministère Lopez. Le *Castellano* annonce que diverses arrestations ont eu lieu à Madrid, et le *Corresponsal* parle de menées auxquelles se livre l'ancien *ayuntamiento* de Madrid, dans la province de Malaga, pour tenter de soulever le pays contre le Gouvernement. Le même journal ajoute que le Gouvernement a remis des passeports à MM. Rodil, Capas Van Miguel, Minnisir et Lujan, tous hauts fonctionnaires du Gouvernement déchu, avec ordre de quitter la capitale sous bref délai.

Le *Castellano* publie, sur la question du mariage de la jeune reine, un long article, dans lequel il s'efforce d'établir que l'intérêt de l'Espagne commande que la jeune Isabelle épouse un prince espagnol, et non pas un prince français ou un prince allemand.

— On écrit de Pampelune, 19 août, à l'*Espectador :*

« Les Français viennent de violer le territoire espagnol ; dans la matinée du 13 courant, le maire de Larraun, accompagné d'un détachement de gardes nationaux, pénétra dans la vallée de Salazar, et, après avoir enlevé 600 moutons et 59 bêtes à cornes, il rentra en France. Les habitants de la vallée de Salazar, justement indignés de cette violation, voulurent user immédiatement de représailles, mais l'alcade parvint à les maintenir dans les limites de la modération, en leur donnant l'assurance que le Gouvernement demanderait au Cabinet français une éclatante satisfaction. Cette affaire est en ce moment l'objet de négociations entre les autorités des deux pays. »

ITALIE. — On écrit de *Coire*, 28 août, à la *Gazette d'Augsbourg :*

« Voici les dernières nouvelles de Bologne puisées à une source authentique. Aucun rassemblement n'a eu lieu dans la ville même, aucun cri révolutionnaire n'y a été proféré. Il n'a jamais été question d'un débarquement des Français à Ancône. Il n'est pas vrai non plus que l'on ait tiré sur le directeur de police. On ne saurait contester que la *Jeune-Italie* compte aussi des membres à Bologne. On sait maintenant qu'au commencement de ce mois une révolution aurait dû éclater à Naples et donner le signal pour le reste de l'Italie, et que les conjurés de notre ville avaient reçu la nouvelle anticipée d'un mouvement qui aurait eu lieu. Dans tous les cas, ils crurent que le moment était venu de se prononcer sans prendre précisément les précautions les plus nécessaires. L'attention de la police fut éveillée et le cardinal-légat fit prendre des mesures qui arrêtèrent les projets des conjurés. Lorsque les chefs du complot se virent découverts, ils se retirèrent avec leurs hommes dans les montagnes des environs. Le nombre des trois cents conjurés est sans doute exagéré. On sait qu'on les avait fait poursuivre par plusieurs colonnes. Le premier jour, ils réussirent à surprendre un capitaine de gendarmerie avec cinq hommes. Après les avoir massacrés, ils se retirèrent de montagne en montagne pour éviter les troupes. Le nombre des conjurés diminue de plus en plus. Il paraît que les chefs avaient espéré le 23, qu'un mouvement éclaterait dans Bologne, où une grande procession eut lieu en dehors du Ponte-Mamalos. Ils se rapprochèrent de deux milles de Bologne et campèrent non loin du Monte-Paterno. Un détachement du premier régiment étranger, sous les ordres d'un sergent, fut envoyé contre eux. Mais, comme l'officier de gendarmerie ne voulait permettre aucune attaque, la bande put se retirer sans danger. Le détachement se mit à leur poursuite jusqu'à Pianoro, où la bande est, dit-on, cernée par trois autres détachements. Le 24, peu avant le départ de ces nouvelles, deux des insurgés ont été amenés comme prisonniers. »

AUTRICHE. — *Vienne*, 23 août. — Le départ subit du ministre de la Hesse-Électorale, M. le baron de Wilken, pour Kœnigswarth, résidence momentanée du prince de Metternich, a fait quelque sensation.

— La diète a discuté de nouvelles questions. Dans la séance du 23 il a été question de l'*abolition de la peine de mort*, ainsi que de la proposition tendant à transférer les séances de la diète de Presbourg à Pesth.

(*Gazette de Cologne.*)

— Du 27 août. — Les travaux sur le Danube, depuis Presbourg jusqu'à Raab, sont évalués à 60 millions de florins. La continuation des chemins de fer d'Etat coûtera, l'année prochaine, 22 millions. Il a été question, il y a quelque temps, d'un emprunt considérable à 5 p. 100, pour se procurer les sommes nécessaires; mais il paraît que le président de la Chambre aulique ne veut pas avoir recours à ce moyen.

(*Mercure de Souabe.*)

SUISSE. — La *Nouvelle Gazette de Zurich* publie des détails sans grand intérêt sur les événements du Valais. Le conseiller d'Etat Cocatrix s'était retiré, et le Gouvernement, prenant une nouvelle attitude, a donné contre-ordre aux troupes.

— *Lucerne*, 1er septembre. — Hier, la députation d'Argovie a communiqué à la Diète la résolution du grand conseil de ce canton, en date du 29 août, portant que, conformément aux vœux de la Diète, le couvent de femmes de Hermetschwyl serait rétabli. Aussitôt Genève, les Grisons et Saint-Gall signent le procès-verbal du 18 août, en déclarant qu'ils adhèrent à la résolution des cantons qui ont voté pour que la question des couvents fût écartée de l'ordre du jour. Cette résolution compte maintenant douze voix et demie, savoir : Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Bâle-Campagne, Schafhouse, Appenzell, Saint-Gall, Thurgovie, Argovie, Grisons, Tessin, Vaud et Genève ; ont protesté contre: Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald et Zug. Fribourg et Neufchâtel font des réserves particulières. Zurich déclare que ces protestations sont illégales; la majorité approuve Zurich. Demain, la dernière séance et la clôture de la Diète.

(*Nouv. Gaz. de Zurich.*)

—*Fribourg*.—Le 26 août, une quarantaine d'ouvriers ont été convoqués à la police centrale, et y ont reçu l'ordre d'évacuer le canton dans les vingt-quatre heures. Voici le motif de cette étrange détermination : Il existait ici depuis quelque temps une société d'ouvriers presque tous allemands, ayant ses statuts et des séances régulières. On s'y occupait de chant, de lecture et de dessin. Il n'en fallut pas davantage pour donner l'alarme à la police, qui crut voir dans cette organisation des symptômes de communisme. Ces ouvriers avaient pourtant soumis leurs statuts au conseil de la congrégation religieuse. Tant que les gens de métier ont consacré leurs loisirs à la débauche et ont parcouru les rues en vociférant et se disputant, tout a été bien ; mais dès qu'ils essaient d'exercer leur intelligence et de se rapprocher des classes supérieures, on les chasse.

(*Helvétie.*)

RUSSIE. — On écrit de Saint-Pétersbourg, 22 août, à la *Gazette de Berlin :*

« Les 150,000 soldats qui avaient été, dans les dernières années, congédiées dans les Gouvernements intérieurs, sont appelés le mois prochain pour figurer dans les manœuvres. La revue principale à laquelle l'empereur assistera, en se rendant dans quelques jours à Varsovie, aura lieu, dit-on, dans la petite ville de Wornesensk, dans le gouvernement de Cherson, déjà connu par les brillantes revues militaires qui y ont eu lieu dans l'automne de 1837. »

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — *Oran*, 18 août. — (Correspondance toulonnaise.) — On dit le lieutenant-général de Lamoricière parti pour le désert; mais nous croyons que c'est un bruit répandu à dessein, et que le général se rapproche de la grande caravane pour protéger sa marche. Cette caravane se compose de près de 4,000 chameaux chargés de blé pour l'intérieur; elle s'est mise en marche hier.

Dans la nuit du 12 au 13, un bataillon du 32e de ligne est sorti d'Oran, avec deux pièces de canon, et s'est dirigé vers le territoire des Beni-Amer, que l'on disait menacé par Abd-el-Kader. Le bruit courait aussi que l'émir était disposé à renouveler ses attaques contre le camp de l'Oued-Hamman.

On croit assez généralement que les bandes ennemies avaient le projet de piller la caravane dont nous venons de parler. L'autorité a eu des craintes, car elle a empêché des chameaux chargés pour le compte de divers négociants de se mettre en route pour Tlemcen, quoique l'on sût déjà qu'Abd-el-Kader avait été repoussé du territoire des Beni-Amer. L'apparition du goum de Tlemcen, formé en majeure partie de cavaliers appartenant à la tribu des Beni-Amer, a suffi, en effet, pour mettre l'ennemi en fuite.

Les Beni-Amer, du reste, se sont très bien conduits. L'affaire a eu lieu le samedi 12, à cinq heures du matin. Abd-el-Kader avait pénétré jusqu'à la tribu des Ajazzia, et il commençait à piller, lorsque le colonel Tempoure (aujourd'hui maréchal-de-camp) arriva sur les lieux. Après quelques coups de canon tirés sur l'ennemi, les Beni-Amer ont chargé et poursuivi les Arabes jusqu'à une distance de six lieues environ, leur tuant douze hommes et plusieurs chevaux. Les Beni-Amer n'ont eu que deux morts ; leur chef a été blessé.

El-Mezary était au Karabas avec son magzen, désolé de n'avoir pas été averti à temps pour prendre part à l'affaire, car il aurait pu barrer le passage à l'ennemi en fuite. Il s'est porté vers Thenala.

Le bataillon du 32e est rentré le 17. Les Arabes alliés, depuis le malheureux évènement qui a causé la mort du brave général Mustapha, n'ont plus confiance en eux, s'ils ne sont appuyés par notre infanterie.

Le vapeur le *Crocodile* est arrivé d'Alger le 17, avec Mgr l'évêque, la correspondance et 250 passagers, dont 60 convalescents, embarqués à Mostaganem.

Ce que pensèrent les amis de Froissart en recevant cette circulaire, bien faite pour étonner.

Opinion de Lacervoise.

J'ai toujours dit qu'Aristide avait la fibre artiste.

Opinion de Beaugency.

J'aurais dû deviner ce qu'il y avait dans cette circulaire.

Opinion de la dernière Guitare.

Où diable ferons-nous de la musique maintenant?

Pas un ne dit : Froissart est devenu fou ; aucun ne pensa à refuser de se rendre à son invitation.

Quelle pensée vint à Froissart quand le commissionnaire lui remit la lettre anonyme de Mme de Neuvilette.

Cette pensée fut celle qui viendrait à tout homme de son âge; il se dit: C'est quelque revenez-y d'une ancienne maîtresse qui m'aura vu en rêve; c'est sans doute :

Rosine,

Ou bien Joséphine,

Ou bien Virginie,

Ou bien Zoé,

Ou bien Adélaïde.

Ce sera celle que ce sera. Du reste, qu'elle soit la bien-venue; je n'eus jamais plus besoin de m'étourdir. J'accepte; oui, j'accepte, et de grand piége où il fallait se garder de tomber. Le succès de l'affaire dépendait donc d'un hasard. Ce hasard était que Froissart et ses amis ne se fussent pas rencontrés la veille. On comprend toute la gravité des craintes auxquelles était en proie Mme de Neuvilette, au moment de partir pour Saint-Germain-en-Laye.

Au coup de trois heures, les voitures partirent et Mme de Neuvilette ne se sentit pas encore soulagée.

On arriva à quatre heures et demie. Pendant la demi-heure qui restait encore avant le dîner, rien n'empêchait que Mme de Neuvilette et le duc de Villa-Réal allassent s'assurer, suivis de leurs arbitres, si la terrasse de Saint-Germain était ou non supérieure en beauté aux points de vue de Lisbonne, mais il n'y songèrent sérieusement ni l'un ni l'autre. Le duc ne s'occupait que d'Adeline, le plus doux des paysages à ses yeux, et Mme de Neuvilette ne pensait plus qu'à l'instant suprême de sa suprême conjuration.

L'aiguille marquait à peine cinq heures moins un quart, qu'elle exprima le désir de se mettre à table, afin, dit-elle, d'avoir plus de temps à donner ensuite à la promenade sur la terrasse. Puisque nous n'attendons plus personne, ajouta-t-elle, qu'on serve le dîner.

La famille de Neuvilette, M. de Villa-Réal et ses amis se trouvaient tous réunis en ce moment dans le gracieux pavillon qui surplombe la Seine et assis autour d'une table dont tous les couverts n'étaient pas occupés, circonstance que personne ne remarqua.

A la droite de la marquise, placée au milieu, étaient le marquis de plus en plus animés par le bonheur de se grouper autour de l'excellent dîner promis :

— Ohé, Froissart !

— Vivent Froissart et son auguste champagne!

— Où est Froissart ?

— Rendez-nous Froissart !

— Froissart ou la mort !

Ils mettent le pied sur le seuil du grand salon, et leurs voix s'arrêtent; tous sont muets, immobiles. Quinze ou vingt personnes très graves, presque solennelles, sont debout, elles se sont levées au cri qu'elles ont entendu pousser dans l'escalier. Des deux côtés on se regarde sans pouvoir encore se demander le motif de ce double étonnement. Au bout du salon le groupe confus, gêné, pétrifié, tendant un pied pour entrer, reculant l'autre pour sortir, et à quatre pas de distance la société du duc de Villa-Réal se demandant des yeux si parmi elle quelqu'un connaissait les membres de cette invasion. Ce qui prolongeait l'embarras, c'est qu'ils n'étaient pas tous complètement inconnus les uns aux autres; ainsi le duc croyait se souvenir des visages de Lacervoise et de Beaugency, et ceux-ci ne mettaient pas en doute qu'ils avaient devant leurs yeux le duc de Villa-Réal, Adeline, son père et sa mère.

Lacervoise allait formuler l'excuse évasive d'usage : Pardon, nous nous sommes trompés de salon, — lorsque Mme de Neuvilette fit deux gestes : par l'un, elle invita la société première occupante à se rasseoir;

INTÉRIEUR.

On écrit d'Eu, à la date du 3, au *Moniteur parisien* :

« Aujourd'hui dimanche, les villes d'Eu et du Tréport présentaient un spectacle des plus animés. Dès le matin, la route qui conduit de l'une à l'autre de ces villes était envahie par une population toujours croissante; les voitures publiques et particulières se pressaient dans tous les sens, et toutes étaient remplies de nombreux voyageurs.

» Plusieurs bâtiments anglais et français sont venus mouiller dans la rade du Tréport depuis l'arrivée de la reine d'Angleterre.

» Dans l'après-midi, le roi et la reine des Français, la reine d'Angleterre, la reine des Belges et toute la famille royale ont fait une promenade en voiture dans les environs de la ville d'Eu et du Tréport.

» Le prince Albert, les ducs d'Aumale et de Montpensier accompagnaient à cheval.

» Des voitures de suite contenaient MM. les ministres de France et d'Angleterre présents à Eu, les généraux aides-de-camp du roi et des princes, et les dames des reines et des princesses, ainsi que d'autres personnages de distinction.

» Il y a eu grand dîner au palais. »

— Le congrès scientifique a ouvert sa session à Angers. M. Las-Cases, député, a été élu président.

Faits divers.

Le *Moniteur belge*, du 3, contient une invitation du ministre des affaires étrangères aux candidats au poste de secrétaire de légation, d'avoir à prendre, conformément à l'arrêté du 8 juin 1842, leurs inscriptions pour les examens exigés, soit en personne, au secrétariat du ministère, soit par lettre adressée au ministre. La liste d'inscription contient les nom, prénoms, lieu de naissance et domicile du candidat. Le récipiendaire doit produire : 1° la copie de sa nomination d'attaché de légation; 2° la preuve qu'il s'est livré à l'étude des langues anciennes, preuve fournie au moyen de diplômes ou certificats appréciés par la commission; faute de quoi il devra subir un examen spécial; 3° le diplôme de candidat ou de docteur, obtenu pour les études universitaires; 4° la déclaration qu'il est apte à être interrogé sur la langue allemande ou la langue anglaise.

— On écrit de Baden-Baden :

« La saison de cette année a été des plus orageuses : plusieurs duels ont eu lieu. Une noble dame russe a refusé de danser avec un docteur de Mannheim ; il y a eu une scène tumultueuse à ce sujet dans le salon de bal. Une autre dame noble a refusé de donner la main à une demoiselle juive de Strasbourg. Son cavalier, un officier français, a provoqué le cavalier de la dame, un officier saxon. Un duel au pistolet s'en est suivi, et l'officier saxon a été blessé. Une autre affaire d'honneur s'est agitée entre M. Moritz de Haber et M. de Goeler. Par suite de cette affaire, le prince de Salm, officier supérieur de l'armée, a été forcé de donner sa démission. Un homme de lettres, M. Cohen, a attaqué, dans le *Journal de Cologne*, la banque de Baden. Il a été cité devant le tribunal. La *Gazette d'Augsbourg* a pris le parti de la banque, et tous les journaux de tomber sur elle. »

— On écrit de Cologne, au *Journal de Francfort* :

« M. Saint-Paul, notre censeur, a été rappelé par le Gouvernement prussien, qui a nommé le comte d'Eulenbourg pour le remplacer dans ses fonctions. Ces deux messieurs, avant de se quitter, ont voulu célébrer leurs adieux par de copieuses libations dans un estaminet. Il paraît qu'en rentrant chez eux ils se sont permis quelques propos tapageurs contre le garde de nuit, qui les a tout simplement mis au violon, où ils ont eu le temps de cuver leur ivresse. Plainte a été portée devant la police correctionnelle, et M. le comte d'Eulenbourg, tout censeur qu'il est, a été condamné à 25 florins d'amende. D'après le code prussien, que le Gouvernement voudrait substituer au code français, M. le comte étant noble, n'aurait pas été justiciable de la police correctionnelle. »

— On lit dans la *Gazette de Cologne* :

« Le premier chemin de fer qui ait été construit en Allemagne est celui qui unit la ville de Nuremberg à celle de Furth (la distance entre ces deux villes est d'environ deux lieues). Ce chemin a été achevé en 1837. Depuis 1837, en l'espace de six années seulement, l'Allemagne a couvert son territoire de 440 lieues de chemins de fer, et il y a lieu de croire qu'avant quatre ou cinq ans, si tous ceux qui sont projetés s'exécutent, comme cela est probable, elle aura en chemins de fer au moins le double de ce qu'elle a aujourd'hui, et sera parvenue à unir Kœnigsberg et Ostende (l'extrémité de l'Allemagne et la Belgique), Stettin et Trieste (la mer Baltique et la mer Adriatique). Les chemins de fer de l'Allemagne ont coûté jusqu'à présent environ 270 millions de francs; mais *la paix armée* a déjà dévoré bien davantage en France. L'Angleterre a dissipé la moitié au moins de cette somme dans l'Afghanistan, et la Russie a dépensé au moins autant dans la guerre du Caucase. Dans quelques années les chemins de fer nous auront coûté plus de 800 millions; mais quels fruits n'en retirerons-nous pas!....

— On écrit de Chamouny au journal le *Rhône*, de Lyon :

« Nous venons d'être témoins de l'ascension du Mont-Blanc la plus heureuse et la plus rapide qu'il soit possible d'exécuter. Vendredi, 25 août, le temps était magnifique, et tout faisait espérer un lendemain aussi beau. Le docteur Edouard Ordinaire, de Besançon, se décida, à onze heures du matin, à tenter l'ascension, et M. Edouard Tairraz, l'un des fils du propriétaire de l'hôtel de Londres et d'Angleterre, où il était logé, voulut l'accompagner. A midi, le 25, la caravane, composée de treize personnes, partait du Prieuré ; à six heures et demie du soir elle arrivait aux rochers des Grands-Mulets, qu'elle quittait le lendemain à deux heures et demie du matin. On les vit monter par l'ancien chemin, exposés aux avalanches, et où trois guides du docteurs Hamel avaient été engloutis en 1820. A dix heures et demie, M. Edouard Ordinaire, qui devançait les autres voyageurs avec deux de ses guides, arrivait au sommet, où le reste de la troupe le rejoignit quelque temps après. A onze heures un quart, on la vit redescendre par le nouveau chemin, et à sept heures du soir M. Edouard Ordinaire et ses compagnons recevaient, à Chamouny, les félicitations bien méritée de ceux qui les avaient suivis des yeux avec autant de plaisir que d'anxiété. »

— Les grandes manœuvres du camp de Lyon ont commencé le 1er septembre, dans la vaste plaine disposée depuis long-temps pour cette destination et située sur les bords du Rhône, en face de Miribel.

(*Courrier de Lyon.*)

— On lit dans le *Journal de Bruxelles*, du 4 :

« L'*Ami de l'Ordre* annonçait avant-hier que deux soldats du 3e bataillon du 11e de ligne étaient tombés morts, à l'arrivée de ce bataillon à Namur, où il tiendra garnison pendant les manœuvres du camp. Hier, berté, sauf M. Abdon-Terradas, qui a été retenu prisonnier en vertu d'ordres administratifs.

L'*Emancipation* annonce en ces termes l'acquittement :

« Après treize jours de débats, pendant lesquels le ministère public n'a rien négligé pour obtenir un autre résultat, le jury de la Haute-Garonne a déclaré innocents tous les prisonniers politiques de Toulouse.

» A peine le verdict a-t-il été connu du public que de nombreux bravos, quatre fois répétés, se sont fait entendre au dehors et ont réagi jusque dans l'intérieur de la salle, où les avertissements répétés de la Cour n'ont pu réussir à les comprimer. »

— On se rappelle la condamnation à une année de prison prononcée contre M. Hertz, ancien agent de change, pour avoir fait des opérations de bourse pour son compte. M. Hertz ayant interjeté appel de ce jugement, la Cour a confirmé, mais néanmoins réduit à 3 mois la peine de emprisonnem ent.

(*Gazette des Tribunaux.*)

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 4 septembre.

SOMMAIRE : M. Libri et M. Arago. — M. Libri et M. Liouville; conclusion de la discussion soulevée entre ces deux académiciens par M. Poinsot. — CORRESPONDANCE. Appareil de M. Bréguet pour comparer la vitesse de la lumière dans l'eau et dans l'air; photographie; vitesse du bateau à hélice le *Napoléon* communications diverses.

La séance d'aujourd'hui comptera, dans les annales de l'Académie des Sciences, comme une des séances les plus orageuses dont ont ait eu le spectacle depuis long-temps. M. Arago a commencé par se plaindre des personnalités que M. Libri s'est permises dans le *compte-rendu*, sans avoir bien mesuré toute la portée de ses paroles. Nous regrettons vivement que des savants se laissent emporter si loin au-delà des bornes de la dignité, et que l'aigreur, je pourrais presque dire la haine, soit devenu le seul guide de leur conduite. Ainsi, M. Libri attribuant à M. Arago une idée que celui-ci n'avait point émise, et croyant que son adversaire nie toute l'importance de ses opinions dans une question d'histoire des sciences mathématiques, va jusqu'à dire : « Il est assurément loisible à M. Arago de n'attribuer aucune importance scientifique à mes opinion, comme il m'est bien permis, par un retour naturel, de n'attacher aucun intérêt à ses assertions. » C'est la seule annonce, par M. Arago, de la découverte possible des travaux de Galilée sur les satellites de Jupiter, supposés perdus jusqu'à ce jour, qui a fait naître une polémique si acerbe entre les deux savants académicien. Que doit-on penser alors des aménités que se sont dites MM. Libri et Liouville, dans la discussion dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, sur la question de savoir quelle part on peut attribuer à M. Libri, dans le problème de la résolution des équations elleptiques.

On se rappelle qu'à propos d'un Rapport de M. Liouville, sur un Mémoire fait par un jeune élève de l'école Polytechnique, M. Hermite, M. Libri a réclamé pour qu'on lui donnât place dans les travaux faits par différents géomètres, Gauss, Abel, Jacobi, pour résoudre les équations elliptiques; car, disait-il, c'était lui qui avait démontré le premier qu'on pouvait résoudre généralement les équations dont toutes les racines se déduisent l'une de l'autre par certains procédés uniformes, classe d'équations dans laquelle se rangent celles qui sont relatives aux fonctions elliptiques.

M. Liouville ne voulut point faire droit à cette demande de M. Libri, et répondit que nul géomètre ne consentirait à reconnaître comme fondée la réclamation de M. Libri, qui n'était entré qu'après Abel dans cette voie, et que d'ailleurs le Mémoire sur lequel il appuyait sa prétention était plein d'erreurs graves et d'assertions hasardées. Il affirma et prouva que le théorème de M. Libri était inexact, en ce sens qu'il contenait dans son énoncé une restriction inutile; et que la démonstration qu'il en donnait était complètement fausse, parce qu'elle s'appuyait sur un lemme inadmissible.

M. Libri a répliqué longuement aujourd'hui, et pour remporter plus facilement la victoire, il a voulu porter la guerre dans le camp de son adversaire, dont il a attaqué la science. Cependant, il fallait bien qu'il abordât sa propre défense. Il a prétendu que plusieurs géomètres, et entre autres MM. Lacroix et Crelle, avaient mentionné ses travaux dans leurs ouvrages. Il a ajouté que, si son mémoire avait paru inexact à son adversaire, c'est qu'il était écrit d'un point de vue tellement élevé que M. Liouville ne l'avait pas compris.

Mais M. Liouville a répliqué : si votre théorème est vrai, il doit s'appliquer à tous les cas particuliers. En voici un où il est en défaut ; et prenant la craie, M. Liouville a fait voir à toute l'Académie et à M. Libri lui-même, que le théorème était en défaut. Cependant M. Libri persistait, et en appelait à un juge plus impartial que M. Liouville. C'est alors que M. Poinsot, le chef de l'enseignement mathématique en France, l'illustre auteur de la *Statique*, et de tant de beaux mémoires sur le *mouvement des trois corps*, c'est alors que M. Poinsot, de sa voix grave et sévère, écoutée en silence par toute l'Académie, a clos le débat, en disant : J'ai démontré, dès 1818, le théorème dont il est question, et dont l'énoncé le plus général est le suivant : *quand les racines d'une équation dérivent l'une de l'autre par une même loi de formation, cette équation est immédiatement résoluble par la méthode employée par Lagrange, pour résoudre les équations à deux termes.* L'énoncé qu'en a donné M. Libri, en 1825 et 1830, contenait une restriction complètement inutile.

Concluons donc que d'après M. Poinsot, M. Libri n'a pas le droit de réclamer l'antériorité de son invention, d'ailleurs moins complète que ce qui était connu des géomètres; et que d'après M. Liouville et l'évidence, la démonstration qu'il en a donné est complètement fausse.

CORRESPONDANCE. — Après cette discussion, qui a fortement ému l'Académie et le public, l'attention ne se porta plus qu'avec

Photographie. — M. Belfield-Lefèvre cherche à expliquer les phénomènes qui déterminent la formation des images daguerriennes, par l'action de la lumière sur les deux couches qu'il présume formées sur la plaque iodurée. La lumière exerçant selon lui une action oxidante sur la couche extérieure, l'image se formera d'autant plus vite que cette couche sera d'une matière organique plus oxidable.

Vitesse du Napoléon. — M. Conte, chargé par le Gouvernement de recevoir le bâtiment à vapeur à hélice, le *Napoléon*, écrit que ce bâtiment à-la-fois à voile et à vapeur se meut sans vent avec une vitesse de dix nœuds à l'heure; et avec vent et toute vapeur avec une vitesse de treize nœuds, tandis que les meilleures frégates ne courent qu'avec une vitesse de neuf nœuds.

Communications diverses. — M. Serret adresse un mémoire sur l'intégration de l'équation de Riccati à l'aide des différentielles à indices quelconques, méthode dont M. Liouville a enrichi l'analyse, et par laquelle M. Serret résout plusieurs cas où toutes les autres méthodes sont impraticables.

— M. Lévesque adresse une nouvelle note, sur une formule simple, pour calculer l'heure du passage d'un astre au méridien.

— M. Gasparin, dont M. Dutrochet a attaqué le rapport qu'il a fait dans une des dernières séances sur un mémoire de M. Leclerc-Thouin, écrit que ce mémoire, relatif aux effets de l'humidité et de la lumière sur la maturation du raisin, contient réellement des expériences utiles, qui le deviendront surtout si on satisfait aux conditions suivantes : Prendre les plantes à des époques différentes de végétation; les mettre dans des enceintes de différentes grandeurs; les soumettre non-seulement à l'influence de l'humidité, soit obscure, soit lumineuse, mais encore à celle de la sécheresse.

C'est ainsi, dit le savant agronome, qu'on pourra seulement constater les effets relatifs de l'évaporation et de la lumière sur la croissance et la fructification des plantes. B.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 22 août* 1843.

BLÉREAU, fabricant de chaussons, rue Saint-Antoine, 215 et 217; juge-commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. *Hénin*, rue Pastourelle, 7.

Bourse. — Revue de la Semaine.

Sans affaires, le 3 p. 100 a faibli pendant presque toute la durée de la bourse.

Au comptant : Seyssel, 900, 875, 850; zinc Vieille-Montagne, 3,700; lin Maberly, 380; banques belges, 770, 772-50.

Fin du mois : Emprunt belge 1840, 108 1/2; Banque de France, 3,300.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. précéd.
5 p. 0/0 compt. . . .	123 25	123 30	123 25	123 25	123 25
— fin cour. . .	123 40	123 40	123 30	123 40	123 50
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 5	82 10	81 95	82 »	82 10
— fin cour. . .	82 20	82 20	82 10	82 20	82 25
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours.	Dern. c.	Diff. c. le c. pr.	Cours de la coulisse.
				Avant la bourse, 82, 22 1/2 offert. à 4 heures, 82 20 offert.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Bons du Trésor, 3 1/4 à 4 mois.
4 0/0	105 »	» »	» »	
O. de la Ville .	1315 »	1317 50	H. 2 50	Pièces de 20 et 40 fr.
Banque de Fr. .	3297 50	» »	B. 2 50	Agio, 9 à 10 le mille.
C. Laf. de 5000.	5085 »	» »	» »	
— de 1000.	1107 50	» »	» »	Banknotes, 25, 55 à 57 1/2.
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »	Souverains, 25, 47 1/2 à 52 1/2.
Quatre Canaux.	1282 »	1282 50	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	800 »	» »	H. 2 50	St.-Germ. fin c. 800,
Vers. R. Dr. .	280 75	280 »	B. 2 50	Vers. R. D. » 280.
do R. G. . .	107 50	» »	H. 1 25	
Orléans	668 75	668 75	B. 1 25	Orléans, » 670 671 25.
Strasb. à Bâle.	192 50	192 50	H. 1 25	Strasbourg. » 192 50.
Rouen.	725 »	» »	» »	Rouen. » 720 723 75.
Havre.	540 »	538 75	H. 1 25	Havre. » 540.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 »	» »	H. 1/4 »	Londres, 2 septembre.
— Portugais. .	44 »	44 »	B. 1/8 »	Consol. 95 1/8.
Esp. D. active.	28 »	» »	H. 1/4 »	Esp. actif. 19 1/4 1/8.
5 0/0 Naples. .	107 25	» »	B. 0 05	Brésiliens. 74 1/2 à 1 5/8.
— Romain. .	105 1/4	105 1/2	H. 1/4 »	Mexicains. 37 7/8 à 3/4.
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	B. 2 50	
Emp. d'Haïti. .	480 »	» »	» »	

Spectacles du 5 septembre.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Mithridate, Oscar.
OPÉRA COMIQUE. — L'Ambassadrice. — Richard.
VAUDEVILLE. — Relâche.
GYMNASE. — Antonine. — Jacquart (Bouffé), — Lucrèce.
VARIÉTÉS. — La Perruquière. — Le Dîner de Madelon. — Le Trombone du régiment.
PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La Tour de Nesle. — Le Royaume des Femmes.
GAITÉ. — La Folle de la Cité.
AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.
FOLIES. — Le Secret du Soldat. — Les Dévorants. — Les Fumeurs. — Plus de louche.
CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Intermède de danse.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 57. MERCREDI 6 SEPTEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 5 SEPTEMBRE.

Horoscope que nous n'acceptons pas.

Un des plus importants organes de la Presse des départe-
ments, le *Courrier de la Gironde*, nous a consacré son premier-
Bordeaux du 29 août. Voici comment il s'exprime sur notre
compte :

Le journal fondé autrefois par Fourier, sous le titre de la *Phalange*, a subi depuis un mois une transformation. Il est devenu quotidien et a pris le titre de la *Démocratie Pacifique*.

Les partis sont aujourd'hui dans un tel état de lassitude et d'hésitation, qu'ils ne dédaignent pas même les demi-conquêtes, les demi-secours; ils vont même jusqu'à se contenter du mot à défaut de la chose. C'est pour cela que la *Démocratie Pacifique* a été bien accueillie par la Presse radicale comme par la Presse conservatrice de province. Celle-ci s'est ralliée au mot *pacifique*, celle-là au mot *démocratie*. Les anciens rédacteurs de la *Phalange* ont été, nous n'en doutons pas, de bonne foi en choisissant le titre du nouveau journal, mais le choix a été heureux et assez habile.

L'école sociétaire, sous Fourier, ne s'était pas lancée dans l'arène politique. Cependant Fourier, qui était un grand classificateur, n'avait pas négligé de classer les diverses phases politiques des sociétés, et il avait appelé la forme représentative, telle qu'elle est organisée en France, *forme de garantisme;* il est visible que cette forme, quoiqu'elle fût à ses yeux, un progrès n'était que transitoire et ne devait pas être celle du phalanstère qu'il voulait réaliser. Le contrôle qui est la base de notre gouvernement est en définitive une mesure de défiance, et il est évident que l'organisation phalanstérienne est basée sur la confiance la plus absolue et la mieux fondée, puisqu'elle repose sur l'accord parfait des intérêts individuels avec les généraux, et que le développement des intérêts individuels qui, dans notre organisation actuelle, a besoin d'être contenu, a besoin, au contraire, d'être favorisé dans l'organisation phalanstérienne.

Ou nous n'avons pas compris Fourier, ou la forme politique de son phalanstère, aussi bien que la forme politique de l'association saint-simonienne, est basée sur l'autorité bien plus que sur le contrôle. Nous faisons cette observation, parce que nous lisons dans le numéro de la *Démocratie pacifique*, du 27 août, que, sous le rapport purement politique ou de Gouvernement, nous avons peu de progrès à faire. Cela peut être vrai à notre point de vue, mais à celui de la doctrine fouriériste, cela ne l'est guère. Nous sommes assurément ravis de voir que le puritanisme des sectateurs du phalanstère s'humanise; mais une fois cette sévérité de doctrines de moins, nous craignons qu'il ne reste plus que quelques tendances vagues vers l'association, vers la fraternité, rien enfin que ce que nous voyons chez les radicaux comme chez les conservateurs; et en ce cas, la *Démocratie pacifique* serait tout simplement un journal de plus, mais non pas une idée de plus.

Ce ne sera pas, au reste, faute de loyauté ou faute de talent que les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* sont déjà tombés et tomberont encore davantage, sans qu'ils s'en doutent peut-être, dans la classe des journaux à instincts généreux, honnêtes, mais sans application pratique. La doctrine de Fourier devait amener là ceux qui l'ont embrassée. Ce qu'elle avait de vivant en elle, c'était une tendance vers l'association, vers la satisfaction des intérêts matériels, qui était véritablement la tendance de l'époque; mais lorsque Fourier a voulu donner la formule mathématique de cette tendance; lorsqu'il a considéré les forces morales comme des nombres qu'il a soumis à la règle des proportions; lorsqu'il a transporté dans le domaine moral la règle que le produit des extrêmes était égal au produit des moyens; lorsqu'il a posé des équations de passions, les a maniées, et en a dégagé les inconnues avec le plus imperturbable sang-froid, Fourier n'a plus été qu'une excentricité fort ingénieuse, fort originale; mais ce n'a plus été un philosophe, un politique ou un économiste; du terrain solide des faits et des choses, il avait passé sur le terrain des hallucinations.

Nous avons donc peur que la *Démocratie pacifique* n'ait fait *beaucoup de bruit pour rien*, et n'aille, dans quelques années, grossir la liste des journaux sans but, sans direction. Nous désirons nous tromper, mais, hélas! nous en avons tant vu, depuis le *Globe* saint-simonien!

Nous commençons par remercier le *Courrier de la Gironde* du sentiment général de bienveillance qui règne dans son article, et de l'appréciation flatteuse qu'il veut bien porter sur la rédaction de notre feuille; mais nous nous hâtons aussi de le rassurer contre la crainte qu'il témoigne de voir la *Démocratie pacifique* tomber dans la classe des journaux « à instincts généreux et honnêtes, il est vrai, mais sans application pratique, sans but, sans direction. » Dieu merci, nous avons un préservatif contre le sort qu'on présage à notre feuille; nous avons une théorie, un corps de doctrine qu'il ne nous serait pas loisible de dissimuler, d'escamoter, quand même l'intention pourrait nous en venir. Au nom de cette théorie, qui compte partout désormais des partisans éclairés et dévoués, nous serions bientôt rappelés à notre véritable mission, si nous pouvions la mettre en oubli pour faire de notre journal quotidien une de ces publications banales et sans enseignement, qui n'ont d'autre but que de servir les intérêts des gens qui les font ou qui les font faire, et de flatter l'opinion et les goûts de ceux à qui elles s'adressent. Loin de nous formaliser, d'ailleurs, de l'appréhension que manifeste la feuille bordelaise, nous sommes plutôt tentés de nous en réjouir. Nous y voyons, en effet, une preuve du besoin de doctrines positives que la société éprouve aujourd'hui, un indice de la disposition où se trouve enfin le public à ne plus se contenter de vagues aspirations vers le bien, ni d'une phraséologie superficielle et creuse qui ne fait qu'amuser et tromper sa soif d'améliorations.

Au surplus, pour rassurer plus complètement le *Courrier de la Gironde* sur l'objet de sa sollicitude, nous lui dirons que nous nous proposons de fonder une Revue consacrée à la publication des travaux théoriques de notre Ecole, Revue dans laquelle les questions doctrinales seront reprises et traitées avec des développements que ne comporte pas une feuille quotidienne.

Cela dit, passons à l'examen des principales observations que fait à notre sujet le *Courrier de la Gironde*.

Que la *Démocratie pacifique* ait été bien accueillie par la Presse radicale et par la Presse conservatrice de province, comme le constate le *Courrier* lui-même, c'est un fait dont nous nous félicitons, et nous nous efforcerons de plus en plus de justifier ce bon accueil. Toutefois, nous nous l'expliquons autrement que ne le fait le *Courrier*, lorsqu'il attribue à ses confrères de l'une et de l'autre nuance d'avoir été séduits, en quelque sorte, par un heureux accouplement de mots. Les écrivains de la Presse départementale ne sont pas gens à se payer ainsi de vains mots et à donner dans un piége dont le vulgaire même des lecteurs ne serait pas la dupe : l'interprétation du *Courrier de la Gironde* fait trop bon marché de leur intelligence.

Si, parmi les hommes éclairés et consciencieux qui rédigent les journaux des départements, nous avons trouvé un grand nombre d'appréciateurs sympathiques, aussi bien sous la bannière de l'Opposition que sous la bannière de la Conservation, c'est en parfaite connaissance de cause qu'ils nous ont ainsi donné leur approbation et leurs encouragements. Les uns et les autres, opposants et conservateurs, savaient parfaitement ce qu'ils louaient dans notre politique, dans nos doctrines et dans nos habitudes de discussion. Tout le secret de cette unanimité sans exemple, c'est qu'il y a dans nos principes politiques et sociaux de quoi satisfaire les légitimes et généreuses tendances de chacun des deux partis, de celui qui défend l'ordre et la stabilité, comme de celui qui combat pour les droits encore méconnus. Une autre cause, enfin, de notre succès auprès des journaux de département des opinions les plus diverses, c'est la bonne foi et l'impartialité dont nous faisons preuve, qualités que tout le monde estime, que tout le monde aime et apprécie, du moins dans les autres.

Fourier considère la forme représentative comme une institution de l'ordre *garantiste*, puisqu'elle a pour but d'établir des garanties entre les gouvernants et les gouvernés. Mais il s'en faut, suivant lui, que, dans les conditions sociales actuelles, cette institution politique atteigne le but en vue duquel on l'a fondée. Aussi Fourier rappelait-il souvent les aveux échappés à M. Dupin aîné et à Casimir Périer lui-même, ces coryphées du Gouvernement représentatif, qui s'écriaient douloureusement un jour : « Les garanties que nous avions cru établir étaient illusoires. »

C'est que les garanties dans l'ordre politique supposent et exigent des garanties dans certains autres ordres de faits où l'on ne s'est pas encore avisé de les introduire.

Au surplus, quoique la forme de société que Fourier désigne par le nom de *Garantisme* ne doive être qu'un acheminement vers des sociétés encore supérieures, cela ne veut point dire que dans ces dernières les *garanties* et le contrôle cesseront. Le mode seul de garantie et de contrôle aura changé, mais ce ne sera qu'en les assurant de mieux en mieux; ce ne sera qu'en développant de plus en plus la salutaire influence du principe, ou en la remplaçant par d'autres influences beaucoup plus fortes. Ainsi, l'accord constant de l'intérêt individuel avec l'intérêt général, résultat que le *Courrier* lui-même attribue à l'organisation phalanstérienne, peut déjà suppléer avec grand avantage une foule de précautions et de mesures de défiance; dans ce régime, en outre, l'autorité a besoin d'être agréée passionnément, elle ne doit agir que par attraction, jamais par contrainte. Voilà, croyons-nous, des conditions propres à rassurer les plus défiants et les plus soupçonneux.

La *Démocratie pacifique* a pu dire que, sous le rapport de la forme politique, nous avions peu de progrès à faire, sans entendre approuver l'emploi qu'on fait chez nous du mécanisme représentatif, sans renoncer à signaler le meilleur parti que nous pourrions en tirer dans l'intérêt du progrès social. Suivant nous, ce n'est pas l'instrument qui est mauvais, c'est l'usage, ou plutôt ce sont les conditions dans lesquelles l'instrument fonctionne.

« Le puritanisme des sectateurs du phalanstère s'humanise, » dit à ce propos le *Courrier de la Gironde*. Ne semblerait-il pas, d'après cela, que nous ayons été autrefois des partisans farouches du bouleversement politique, et que nous soyons arrivés tout nouvellement à résipiscence?

Une semblable opinion sur notre compte est tout le contraire de la vérité. Jamais nous n'avons cessé, dans notre feuille hebdomadaire de 1832 et 1833, comme dans notre journal quotidien de 1843, de nous prononcer, non-seulement contre les tentatives de renversement politique, mais encore contre l'excès

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Sganarelle. Le Mariage forcé.* — PALAIS-ROYAL. *Paris, Rouen, Orléans*, de MM. Bayard et Varin. — VARIÉTÉS. *Le Trombonne du Régiment*, de MM. Dupeuty, Cormon et Saint-Amaut.

> Molière, ce grand poète, ce grand philosophe, ce grand honnête homme.
>
> M. VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique, grand-maître de l'Université de France.

Le Théâtre-Français a joué cette semaine *Sganarelle* et le *Mariage forcé*. Molière est un des grands révolutionnaires qui ont bouleversé la famille dans son antique constitution, et détruit l'autorité paternelle telle que l'avaient établie le patriarcat et la barbarie. Autrefois l'enfant était dans de vraies conditions d'esclavage à l'égard de son père. Celui-ci mariait sa fille ou son fils à sa convenance, pour son propre bien, et sans consulter l'attrait naturel des intéressés. Cette critique de la puissance paternelle, fausse et tyrannique, se montre partout dans les écrits de notre auteur. La comédie de *Sganarelle* commence par une scène d'une haute valeur sociale. Cette scène n'est en quelque sorte qu'un hors-d'œuvre, et ne se lie qu'indirectement au sujet de la pièce, sujet exprimé particulièrement par le second titre : *Le Cocu imaginaire*.

Célie ... refuse

— Informé du grand bien qui lui (à Valère) tombe en partage,
Dois-je prendre le soin d'en savoir davantage?
Et cet époux, ayant vingt mille bons ducats,
Pour être aimé de vous doit-il manquer d'appas?...
Lélie est fort bien fait; mais apprends qu'il n'est rien
Qui ne doive céder au soin d'avoir du bien;
Que l'or donne aux plus laids certain charme pour plaire,
Et que sans lui le reste est une triste affaire!
— Hélas! (soupire la pauvre Célie).
— Hé bien, hélas! que veut dire ceci?
Voyez le bel hélas qu'elle nous donne ici!
Hé! Que si la colère une fois me transporte,
Je vous ferai chanter hélas de belle sorte.

Ainsi, à plusieurs reprises, Gorgibus se laisse emporter à des violences et lève la main sur sa fille, dans le but de comprimer l'essor d'un désir légitime. Un père, frapper son enfant pour la contraindre à une union détestée; un père, refuser à son enfant opprimée même le droit de pleurer et de regretter l'amant que son cœur avait choisi!.... Et cette fille, est-ce un enfant rebelle, est-ce une femme libre, comme disent les *Revues* de M. Buloz? Non, en vérité, et son choix s'accordait avec le respect filial. « J'aurais tort, dit-elle,

J'aurais tort, si sans vous je disposais de moi :
Mais vous-même à ses vœux engageâtes ma foi.

Gorgibus avait donc approuvé d'abord le mariage de Célie avec Lé-

tributs du ménage, le lien du mariage restera un objet de spéculation et d'exploitation. Puisque l'épouse ne doit pas accroître la somme des richesses communes, puisqu'elle n'est pour rien dans les acquets, dès-lors les épouseurs exigeront d'ordinaire qu'elle leur apporte au contrat un capital déjà acquis, une dot. Les filles dépourvues du charme de la dot, ou bien seront condamnées au célibat, ou bien devront épouser l'homme riche que leur beauté (si elles en ont) aura séduit. Que cet homme soit déplaisant, qu'importe!

Allez, tel qu'il puisse être, avecque cette somme,
Je vous suis caution qu'il est très honnête homme.

Ainsi parlent les parents; et faut-il les condamner? n'ont-ils pas une excuse? Les parents ont l'expérience de la vie, ils savent que l'ardeur amoureuse se calme avec les années; ils savent que ce qui domine toute l'existence, ce sont les besoins de la vie matérielle, la position, la représentation dans le monde, l'aisance et la richesse enfin. Si leur fille est sans dot, si la société ne lui donne pas de fonction productive et d'où naisse la fortune, il faut bien prévoir les nécessités de l'avenir, les charges de la famille. Dès-lors les parents, dans leur sollicitude pénible, se résignent à sacrifier l'attrait du cœur de leur enfant. L'amour fait peut-être le bonheur de la jeunesse : ils se le rappellent vaguement; mais ce qu'ils affirment très positivement, c'est que l'argent fait le repos de toute la vie. On étouffe l'amour, on le condamne comme un obstacle importun, qui peut faire manquer une belle affaire. Comme on a oublié le charme et l'entraînement de l'ardeur amoureuse, on débite à ses enfants de belle morale, on leur reproche de céder à des penchants cou-

sive préoccupation des esprits en faveur des questions politiques, au détriment des questions sociales. Toujours nous avons demandé une trève aux partis violents et tracassiers, afin que l'on pût s'occuper des améliorations positives que le sort des travailleurs réclame, améliorations négligées pour des luttes et des intrigues stériles. La question gouvernementale a toujours été signalée par nous comme étant d'une importance secondaire et d'une opportunité plus que contestable, en présence de l'œuvre urgente qui est à accomplir, celle d'assurer l'existence du peuple, et par suite la sécurité de toutes les classes, de toutes les positions. Cette conduite nous a plus d'une fois attiré, à une époque plus orageuse que celle-ci, le reproche d'indifférence politique et l'accusation de matérialisme. En ne battant point en brèche le Gouvernement, en ne lui faisant point une guerre systématique, nous ne faisons donc que continuer notre passé, que demeurer fidèles à tous nos précédents.

Singulière contradiction de la part du *Courrier de la Gironde!* Si, nous dit-il, vous vous relâchez de votre sévérité de doctrine, la *Démocratie pacifique* sera tout simplement un journal de plus, mais non pas une idée de plus; et, suivant lui, cependant, cette doctrine, la théorie sociétaire de Fourier, n'est, en grande partie, que chimère et hallucination!

Tout ce que l'écrivain du *Courrier de la Gironde* dit de la doctrine de Fourier prouve, d'ailleurs, qu'il est fort loin de la bien connaître. Sans doute cette doctrine répond à la tendance de l'époque vers la satisfaction des intérêts matériels par l'association. Satisfaction des intérêts MORAUX, faut-il dire aussi; car ne mentionner que les intérêts matériels, comme on le fait dans l'article du *Courrier*, ce n'est comprendre qu'un des côtés de la question, ce n'est pas donner une idée exacte du but de la doctrine de Fourier, non plus que de l'objet qu'embrasse l'association, qui doit être *intégrale*, sous peine de n'être pas, du moins dans le sens que l'École sociétaire donne au mot *Association*. Si la doctrine de Fourier n'avait d'autre mérite que de coïncider avec une tendance de l'époque, et qu'elle n'eût en elle-même aucune valeur intrinsèque, il y a long-temps que les esprits sérieux auraient renoncé à s'en occuper; il ne serait pas plus question d'elle aujourd'hui que d'une foule de systèmes qui pouvaient se prévaloir aussi de leur conformité avec la tendance signalée, et qui n'en sont pas moins tombés dans l'oubli.

Quant au reproche fait à Fourier, d'avoir appliqué les formules et les procédés de la science mathématique à l'étude d'autres forces que les forces purement matérielles, nous ne le discuterons pas ici; cela nous mènerait trop loin. Nous ferons observer cependant que Fourier n'est pas le premier qui ait avancé que les NOMBRES ÉTAIENT LES LOIS RECTRICES DU MONDE (*mundum regunt numeri*) : proposition souverainement vraie, bien entendu sous la réserve qu'il en sera fait une juste application et que l'on distinguera les fonctions diverses dans lesquelles les nombres eux-mêmes interviennent avec une infinie variété. Fourier accepte les nombres comme les musiciens acceptent les notes de la gamme, et les chimistes les proportions définies, parce qu'il ne peut se refuser à les accepter; c'est la nature qui les impose. Ce n'est pas non plus sur la foi de la parole de Fourier qu'on nous enseigne que l'auteur de l'univers a tout fait avec POIDS, NOMBRE et MESURE. Si telle a été la méthode suivie par Dieu dans la création, il est présumable que nous aussi nous devons, autant que possible, observer la même marche pour arriver à la connaissance des œuvres de Dieu. Or, personne assurément ne contestera que ce soit le même créateur qui a fait le monde moral et le monde physique.

Affaire de Jérusalem.

Les correspondances des journaux anglais et des journaux allemands avaient déjà signalé l'émeute causée par l'apparition du consul et du pavillon français à Jérusalem. Nous avons voulu attendre, pour mieux apprécier ce fait, la réception des nouvelles directes qui ne pouvaient manquer d'arriver par le paquebot de la Méditerranée. Le *Sémaphore* du 2 septembre publie, en effet, deux lettres qui contiennent quelques détails sur cet évènement. L'une est écrite de Jérusalem, à la date du 31 juillet; l'autre est écrite de Beyrouth, à la date du 10 août. Les versions de ces deux lettres ne sont pas tout-à-fait semblables.

D'après la correspondance de Jérusalem, le mât de pavillon aurait été brisé par l'émeute. Cette lettre ne dit pas que le pavillon se trouvât arboré au moment de la prise d'assaut de la maison consulaire, et qu'il ait été par conséquent mis en pièce par la populace, ainsi que l'ont annoncé les journaux anglais et allemands. Du reste, cette lettre relate, comme ces journaux, les coups de pierre et les coups de feu. Voici, en effet, comment elle s'exprime : « La maison provisoire consulaire a été » assaillie à coups de pierre, escaladée, et le mât de pavillon dressé de- » puis huit jours, mis en pièces, avec des cris séditieux dans la rue, » accompagnés de coups de fusil. »

La lettre de Beyrouth ne parle également que du bris du mât de pavillon, mais elle attribue ce fait à des agents de l'autorité turque, qui auraient eux-mêmes envahi la maison consulaire. Voici comment s'exprime cette lettre : « Au milieu de ces blasphèmes vociférés dans la rue » contre notre pavillon et notre consul, on voit arriver et entrer d'au- » torité, chez M. de Lantivy, un colonel turc et un membre du grand » conseil de Jérusalem, qui s'approchent du mât de pavillon, l'arra- » chent, le brisent et le jettent à la foule qui pousse des cris de joie, » s'empare des débris du mât, les emporte et les promène comme des » trophées de victoire. »

Cette dernière version nous paraît beaucoup plus grave; car, en supposant même que le colonel turc et le membre du conseil de Jérusalem n'eussent aucun ordre pour entrer dans la maison consulaire et abattre le mât de pavillon, il n'en est pas moins vrai que ce serait là un indice d'une connivence coupable ou d'une grande faiblesse de la part de l'autorité supérieure. De reste, cette frénésie de la population de Jérusalem, à l'aspect du drapeau tricolore, nous paraît vraiment inexplicable. On sait les habitudes séculaires de respect et d'égards que les Orientaux ont toujours eu pour les pavillons de toutes les nations européennes. L'inviolabilité du pavillon est à-la-fois un principe et un fait établi de temps immémorial sur la terre d'Orient, et qui est passé dans les mœurs et les usages des Orientaux. Comment se fait-il que la population de Jérusalem déroge à ses heureuses habitudes? Et comment se fait-il que cette recrudescence de barbarie tombe précisément sur le drapeau français? Qui donc a surexcité ainsi le fanatisme musulman? Qui donc a pu l'irriter à ce point contre le drapeau de la France? Il n'arrivait pourtant pas en conquérant; il se présentait en ami; il demandait à fraterniser avec toutes les autres puissances au soleil d'Orient. Et voilà l'hospitalité qu'on lui donne!

Quelles que puissent être les causes de ce déplorable évènement, la diplomatie doit y voir une violation flagrante du droit public établi en Orient. Le Gouvernement français, dans son intérêt et dans celui des principes, doit réclamer vivement à Constantinople, et obtenir une réparation éclatante et complète.

Extension du droit électoral. — Discours de M. de Lamartine.

Le *Bien public* publie dans son premier numéro un discours prononcé par M. de Lamartine dans une des séances du conseil général de Saône-et-Loire. La question de *l'extension à donner au droit électoral* avait été mise en discussion par suite d'une proposition de M. Chapuys-Montlaville. La proposition a été adoptée par 23 voix contre 5. Voici quelques passages de l'éloquente improvisation de M. de Lamartine :

Messieurs, je ne voulais pas parler; mais, puisque je suis provoqué directement, je dirai quelques mots, et je les dirai avec une complète bonne foi. Nous ne faisons pas ici de la tactique, nous ne combattons pas masqués, nous combattons à visage découvert.

Oui, je l'avoue tout de suite, si la proposition n'eût pas été introduite ici par d'honorables amis, que je suis bien loin de désavouer et d'abandonner dans la lutte, ce n'est pas moi qui l'aurais présentée. J'aurais mieux aimé, peut-être, qu'on ne l'introduisît pas, ne fût-ce que pour éviter toute espèce de reproche d'usurpation de compétence de la part du conseil, et pour empêcher que notre droit de discussion fût même discuté; mais une fois interpellés, une fois sommés d'avouer ou de désavouer nos opinions politiques, je dis que nous ne pouvons plus hésiter, sans démentir nos caractères et nos droits. Nous pouvions désirer hier que cette nécessité ne se présentât pas; mais elle est là, elle nous presse, elle nous interroge : acceptons-la. Il n'est pas permis à l'homme public de s'arrêter à des fins de non-recevoir, à des considérations préjudicielles, quand ses principes lui sont présentés; il faut qu'il les reconnaisse ou qu'il les condamne! Pour moi, je ne condamnerai jamais les miens; et, quelque part qu'on le déploie, quand mon drapeau passe, je le salue!....

M. Humblot-Conté, croyant sans doute intimider nos décisions, nous dit : Mais si vous touchez à la loi d'élection, vous voulez donc changer l'esprit de la Chambre des députés?...

Et pourquoi, en effet, émettrions-nous le vœu de modifications puissantes dans la loi électorale, si nous ne voulions pas en modifier les résultats? — Mais, dit-il, c'est une révolution que vous voulez faire! — J'accepte le mot pour mes collègues, pour moi, pour tous ceux qui veulent toucher, sous une forme ou sous une autre, à la loi électorale de leur pays. Oui, c'est une révolution que nous voulons faire; oui, le déplacement de pouvoir qui suit inévitablement le déplacement d'opinions souveraines dans la représentation du pays, est en effet une révolution. Ne l'avez-vous pas senti vous-mêmes quand vous avez fait la révolution de Juillet, et que le lendemain même de l'impulsion que vous lui aviez donnée, vous avez immobilisé pour vous ses résultats et constitué cette révolution dans une loi d'élection nouvelle? On peut dire que la chute d'une dynastie fut bien moins la révolution que le changement du système électoral lui-même. Vous changeâtes les organes de la pensée publique, et l'action publique fut changée. Vous avez calculé alors avec raison qu'un évènement soudain et inattendu, vous donnant la victoire, il fallait à l'instant même constater et organiser cette victoire en institution, et que, pour obtenir d'un seul coup un ordre de choses solide quoique improvisé et nouveau, il fallait appeler de nouveaux intérêts, de nouvelles intelligences et de nouveaux droits à la vie politique par l'élection. Qu'il y avait des développements d'industrie, d'intelligence et de pensée qui demandaient leurs places dans le nouveau monde de la liberté, qu'il fallait introduire à la hâte toutes ces forces révolutionnaires nouvelles dans la constitution et les solidariser avec elle, pour qu'elles concourussent à l'affermir. Eh bien! ce que vous avez fait, vous révolutionnaires du lendemain de Juillet, à l'aide d'un évènement qui venait au secours de vos idées et de vos principes, nous voulons le faire à notre tour. Oui, je vous le répète encore, c'est une révolution que nous voulons; mais quelle révolution? Voulons-nous une de ces révolutions qui engloutissent un trône? qui bouleversent des institutions? qui ébranlent le sol? qui secouent l'Europe? qui déplacent des intérêts? une de ces révolutions après lesquelles le peuple même qui les a accomplies tremble devant son propre ouvrage, et où les nations ont tant de peine à retrouver, au milieu des débris, les conditions de l'ordre, la place des intérêts, la sécurité de la propriété, les garanties de l'industrie, la prospérité de leur commerce, et l'asile même de leurs institutions? Non, non! ce n'est pas là ce que nous voulons. Nous voulons le contraire. Le intérêt, la gloire, le salut des institutions réellement représentatives, consiste précisément à aider les nations à opérer en elles ces grands changements sans aucune de ces violences, sans aucun de ces déplacements convulsifs qui laissent tant de malaise et tant d'inquiétudes après eux, et de constituer, pour ainsi dire, le Gouvernement lui-même en révolution régulière et permanente, qui permet de tout transformer sans rien compromettre, de tout changer sans rien détruire. C'est là, je le répète, la nature de révolution que nous osons vouloir et que nous devons avouer. C'est là la nature de révolution qui peut amener naturellement, et pénétrer, sans autre secousse que le mouvement régulier de la vie dans un pays libre, l'avènement au droit politique de plus grandes masses de citoyens....

Et cela est-il, comme le prétend M. Humblot-Conté, l'inspiration d'un instinct subversif et révolutionnaire chez nous, à notre insu? Mais ces inculpations retomberaient-elles sur vous! N'est-ce pas vous qui avez fait la Révolution de 1830? (*Quelques voix* : Non, non! ce n'est pas nous.)

M. de Lamartine. — N'en rougissez pas, ne la désavouez pas. Elle a porté ses fruits, cette Révolution. Et ces fruits sont précisément les facultés et les besoins croissants de la nation que nous voulons satisfaire à notre tour....

Les lois, Messieurs, sont, en général, parfaites pour le temps et pour les circonstances d'où elles émanent. Qu'est-ce qu'une loi, en effet? C'est l'expression des besoins d'une époque et des sentiments publics résumée en législation. La volonté publique dit tout ce qu'elle veut, tout ce qu'elle sait au moment où elle se formule dans une loi. Mais le temps marche, Messieurs, et il fait surgir, sous chacun de ses pas, des besoins inconnus, des intérêts plus récents, des idées et des droits qui n'avaient pas encore leur expression dans la législation, parce qu'ils n'avaient pas encore leur importance dans la pensée publique. Or, quand le temps a marché ainsi pendant un certain nombre d'années, en créant toujours dans sa marche, et que la loi immobile est restée, sans qu'on la retouche, en arrière de lui, qu'arrive-t-il? C'est que le temps et la loi se séparent, se contredisent, et que l'opinion publique, qui marche toujours avec le temps, se sépare aussi de la loi, et va prêter sa force au besoin naturel et légitime d'innovation. (Assentiment.)

Si les masses se taisent et attendent en paix que vous leur fassiez justice, je dis que c'est une raison pour que les hommes politiques réfléchissent et parlent! C'est à la tête du pays de penser et de prévoir avant que les membres s'agitent. Toute justice, pour n'être pas violente et perturbatrice, doit venir d'en haut. Qui osera dire que justice est faite, et qu'il n'y a point de griefs à entendre et à exaucer dans le pays? Quoi! des masses immenses de prolétaires n'ont point d'organes naturels pour faire entendre leurs voix à la législation! Leur représentation, c'est leur agitation qui ébranle la société, qui arrête le travail, qui intimide les capitaux, qui restreint les salaires et qui les ruine ainsi eux-mêmes! Tout ce qui n'est que moralité et intelligence, c'est-à-dire tout ce qui doit dominer dans une société bien faite, est mis hors la loi si elle ne donne à ces conditions morales la sanction d'un cens trop élevé de propriété! Que dis-je? tout ce qui, dans le pays n'est que fonction, profession, industrie, commerce, salaire; en un mot, toute la fortune

---

pression, est grand partisan de l'ignorance, et voudrait jeter au feu tous les livres nouveaux, et surtout les romans.

> Voilà, voilà le fruit de ces empressements
> Qu'on vous voit nuit et jour à lire vos romans;
> De quolibets d'amour votre tête est remplie,
> Et vous parlez de Dieu bien moins que de Lélie.
> Jetez-moi dans le feu tous ces méchants écrits,
> Qui gâtent tous les jours tant de jeunes esprits.
> Lisez-moi comme il faut, au lieu de ces sornettes,
> Les Quatrains de Pibrac et les doctes Tablettes
> Du conseiller Mathieu; l'ouvrage est de valeur,
> Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.
> Le guide des pécheurs est encore un bon livre;
> C'est là qu'en peu de temps on apprend à bien vivre;
> Et si vous n'aviez lu que ces moralités,
> Vous sauriez un peu mieux suivre mes volontés.

Voilà en effet ce qu'entendent les pères Gorgibus, dont l'espèce se retrouve encore de notre temps. Il faut qu'on suive leurs volontés en tous points. Il faut qu'une fille n'ait pas de sens, pas de désirs; aucun penchant, aucune affection, qui ne viennent de l'impulsion paternelle. Nous ne connaissons pas les doctes tablettes du conseiller Mathieu; mais assurément elles doivent contenir, au point de vue du respect de l'autorité du père, des maximes aussi belles, aussi conservatrices que celles dont Arnolphe régale la pauvre Agnès, sur les devoirs du mariage.

La Comédie-Française s'est avisée ...

pes rigoureux du pariarcat, et le besoin de tendresse des parents, favorisé par la douceur croissante des mœurs, rendent plus libre aujourd'hui la condition des enfants; cependant le désordre persiste au fond. Les pères imposent plus rarement leur volonté par la violence; mais ils raisonnent avec leurs enfants, ils les conseillent bienveillamment, ils les enseignent et les stylent. Ils s'attachent à étouffer, chez leurs filles particulièrement, dès le bas âge, tous les élans vrais, tous les attraits généreux; et ne va-t-on pas même jusqu'à frapper de ridicule tout essor chaleureux de l'âme sous le nom de *rêveries romanesques?* Il en résulte que, si le père intervient moins violemment dans l'acte du mariage pour réaliser ses combinaisons, la jeune fille, fermant son âme aux naïves tendressses, en vient elle-même trop souvent à faire de son union un marché déplorable.

Ces calculs sont maintenant un fait général. Toute fille qui a passé les premières et pures ardeurs de la puberté, réfléchit sur les leçons que père et mère répètent sous toutes les formes autour d'elle, et elle se dit : « Allons! il faut bien prendre son parti. Au fait, papa et maman ont raison : je serai bien avancée si je fais un sot mariage! Je ne pourrai plus aller dans le monde, au spectacle; je n'aurai même pas de quoi m'acheter un chapeau.... Et puis les enfants.... il faut y songer et ne pas les exposer à la misère. Si mon mari n'est pas riche, ou n'a pas une bonne place, ce n'est pas moi qui pourrai pourvoir à leur éducation. » Sur ces considérations fâcheuses, les demoiselles font ce qu'on nomme des mariages de convenance, et il résulte de là que, de plus en plus, l'amour devient étranger au lien que la Société consacre, et que cette sainte ...

mœurs tendent à donner aux filles sacrifiées plus de résignation à leur sort, elles acceptent les unions de convenance et d'argent comme une nécessité. De cela qu'arrivera-t-il? ou les femmes ainsi mariées en vertu d'arrangements d'affaires seront entraînées à des liaisons illégitimes et à des faiblesses coupables, ou bien l'amour, l'amour-sentiment disparaîtra complètement de la terre à mesure qu'elle se civilisera. Lequel des deux serait le pire et contrarierait le plus violemment les lois divines? Je laisse à chacun le soin de répondre, me bornant à faire observer que le plus grand nombre des animaux s'unissent pour la reproduction des espèces, en vertu d'un attrait libre et d'un choix mutuel. Il appartient au moraliste et au législateur de voir s'il convient que le mariage de l'homme, roi de la création, soit plus dénué de charme et plus grossier que celui des bêtes.

Il y a dans *Sganarelle* un passage assez curieux. Gorgibus, enchanté de la soumission de sa fille, s'écrie :

> Approche-toi de moi, viens-ça que je t'embrasse.
> Une telle action n'a pas mauvaise grâce;
> Un père, quand il veut, peut sa fille baiser,
> Sans que l'on ait sujet de s'en scandaliser.

Molière n'était pas un esprit à reproduire de pareils traits s'ils n'avaient pas eu de sens. Ainsi, nous voyons combien étaient froids et contraints les rapports du père avec ses enfants. La condition de maître absolu, dans la famille patriarcale, ne permet pas, en effet, l'expansion des tendresses naturelles, l'élan des pures caresses. Visitez, dans beaucoup de nos provinces, les familles ...

mobilière de la France est encore hors de la loi élective! Et vous direz que cette partie immense de la nation est suffisamment représentée et défendue par l'élection telle qu'elle a été décrétée en 1831?....

Quel est celui d'entre nous qui ne sache jusqu'à quel point d'inertie et de découragement l'impulsion de Juillet en est arrivée dans l'élection? Quel est celui qui peut se refuser à reconnaître que ce qu'on appelle la corruption, c'est-à-dire l'effet licite ou illicite de l'action du Gouvernement sur les députés, et des députés sur les électeurs, a presque entièrement étouffé, dans beaucoup d'arrondissements, le germe de liberté, d'indépendance, d'impartialité et de discernement que nous avions cru jeter dans la loi électorale en y introduisant, en 1831, toute une classe de propriétaires de plus? Quel est celui, en un mot, qui ne convienne, ou tout haut, ou tout bas, que dans de nombreuses régions l'élection ne soit devenue une formalité et une fiction? que l'opinion ne soit neutralisée? et que les nombreux liens d'intérêts locaux ou d'intérêts personnels qui enchaînent le député à ses électeurs, les électeurs à leur député, et le député lui-même au Gouvernement, n'entravent l'exercice réel et spontané du choix du pays, et ne substituent une sorte de féodalité viagère et élective à cette puissante manifestation de la volonté publique qui doit périodiquement, dans un pays libre, rajeunir, retremper et rectifier le Gouvernement? Eh bien! s'il en est ainsi, quel remède? Un seul: imprimer une impulsion nouvelle par la communication d'un mouvement de vie nouveau au principe électoral....

L'œuvre de ce temps-ci, c'est d'édifier sur un plan vaste et régulier l'édifice politique des temps modernes. Toute la question, entre vous et nous, est de savoir si nous y emploierons un plus ou moins grand nombre d'ouvriers, et si nous le construirons assez vaste pour y abriter non pas quelques privilégiés de la constitution, mais une nation, avec tous ses droits, toutes ses forces et toutes ses capacités. Ah! que l'honorable membre se rassure! la société ne court pas le risque d'être ravagée par ceux à qui on fait place dans ses rangs, mais par ceux qu'on rejette en dehors Une injustice, pour un Gouvernement, est la plus faible des positions défensives. C'est parce que nous voulons qu'il soit solide, que nous demandons à l'élargir.....

Nouvelles d'Espagne.

Bayonne, 4 septembre.

Une lettre particulière de Saragosse annonce que la junte suprême s'est dissoute le 1er, et que M. Ortega, son président, a quitté la ville.

Bayonne, 5 septembre.

Le chargé d'affaires des Pays-Bas a notifié, le 31 août, au ministre des affaires étrangères, la reconnaissance, par sa cour, du Gouvernement provisoire.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — ÉGYPTE. — On écrit d'Alexandrie, 16 août, au *Sémaphore de Marseille*:

« Ces jours derniers, une crue subite et extraordinaire du Nil, qui, dans une seule nuit, a augmenté de plus de trois coudées, a causé une vive alarme. Dans ce moment, le fleuve a atteint vingt coudées, tandis que l'année dernière, à la même époque, il ne s'était pas élevé à seize. Tous les gouverneurs de province, les mudirs, etc., qui se trouvaient ici, sont partis pour leurs localités respectives, afin de veiller aux digues et de porter les secours qu'une excessive inondation peut rendre nécessaires; mais fort heureusement la progression du fleuve s'est arrêtée, ou du moins elle est rentrée dans ses limites ordinaires. »

— FRONTIÈRES DE LA TURQUIE, le 22 août. — Wucsitsch et Petroniewitch sont partis avant-hier matin, à cinq heures, pour Widdin. Les notables les ont escortés; on a tiré des salves; la musique marchait en tête du cortège; la princesse Karageorgewitch les a accompagnés jusqu'à la frontière; le prince réside toujours à Kragnzewatz.

(*Gazette de Cologne.*)

— On assure que les deux conseillers, d'après le vœu émis par la dernière assemblée nationale, et conformément à l'opinion du Gouvernement provisoire, continueront à jouir, pendant leur exil, de leurs honneurs, titres et émoluments. Le baron de Lieven n'a élevé, à ce sujet, aucune objection; il a stipulé seulement une pension au profit des ministres du prince Michel Radjevich. On pense qu'elle sera accordée.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

GRÈCE. — *Athènes*, 16 août. — Ces jours derniers, M. Piscatory a été reçu en audience par le roi et a exposé à S. M. les raisons qui, dans l'opinion du cabinet français, rendaient désirable le rappel de M. Coletti. Ces raisons se rattachent principalement à la position politique intérieure de ce ministre à Paris. Le roi est parfaitement d'accord sur ce point avec M. Piscatory. En conséquence l'ordre a été de nouveau expédié à M. Coletti de revenir sans retard. Il présidera le conseil des ministres qui resteront. On espère ainsi parvenir à neutraliser les efforts des deux partis de l'étranger qui sont hostiles à la Grèce, à savoir: le parti anglais et le parti russe, et organiser un Gouvernement véritablement national.

Un ministère Coletti comblerait les vœux du pays et ranimerait les espérances des Grecs, qui ont beaucoup diminué depuis quelque temps.

(*Gazette d'Augsbourg*, 1er septembre.)

ESPAGNE. — La reine et sa sœur étaient encore à San Ildefonse le 29 août.

(*Gazette de Madrid.*)

— Tous les journaux de Madrid du 29 entretiennent leurs lecteurs de l'alarme dont le télégraphe nous a porté la première nouvelle.

Le Gouvernement ne peut ignorer, dit le *Castellano*, ce que tout le monde sait, ce qu'on se répète dans les rues, qu'un mouvement est organisé contre l'ordre existant; on va jusqu'à indiquer les moyens et le but, jusqu'à signaler les chefs; et cependant il est des personnes qui s'opposent à ce que le Gouvernement prenne des mesures pour prévenir l'explosion.

Le *Heraldo* dit: « L'avant-dernière nuit on remarqua des symptômes de troubles plus prononcés que les nuits précédentes. A une heure le capitaine-général apprit qu'on travaillait à troubler la tranquillité publique, qu'une vingtaine de meneurs s'étaient réunis chez un personnage de marque, et que de nombreux émissaires allaient et venaient, frappant aux portes de certaines maisons. En un instant Narvaez eut mis la garnison sous les armes, et, suivi de son état-major, il accourut à la caserne du régiment de la princesse. L'aspect des troupes était imposant, mais tranquille. Des patrouilles de cavalerie parcouraient la ville, et le repos de la nuit ne fut pas autrement troublé. »

Le but des conspirateurs *ayacuchos*, dit la *Posdata*, était de réunir les quelques gardes nationaux qui n'ont pas fait la remise de leurs armes, et de les pousser à proclamer Espartero.

Suivant le *Corresponsal*, il y aurait eu des rassemblements dans quelques rues et l'on aurait découvert des dépôts de fusils et de cartouches.

Ce matin à deux heures, dit *el Espectador*, Madrid offrait l'aspect d'un camp; toutes les troupes étaient sur pied. Si nous ne connaissions pas les projets inconstitutionnels du pouvoir actuel, nous nous demanderions ce que signifie un pareil déploiement de forces, en pleine nuit, au milieu du calme le plus profond. On a voulu probablement provoquer une collision entre la troupe et le peuple, afin d'improviser des mesures exceptionnelles; mais Madrid a trop de dignité et de bon sens pour tomber dans un piège aussi grossier.

Suivant l'*Eco del Comercio*, on avait répandu dans les casernes le bruit que les soldats devaient être égorgés dans la nuit. Dans le peuple, on parlait de l'arrivée de nouvelles troupes et de la mise en état de siège. Des postes sont établis devant les maisons dont on suspecte les habitants et devant celles dont les habitants semblent avoir à courir quelque danger.

— On lit dans le *Castellano*:

« Les partisans du régent ont les yeux tournés vers Barcelone. Que dit-on de Barcelone? se demandent-ils avec anxiété; et ils colportent les plus étonnantes nouvelles. A les en croire, Prim aurait passé aux insurgés, la citadelle serait tombée en leur pouvoir, la troupe déserterait en masse et le triomphe des *ayacuchos* serait inévitable. Où s'arrêtera tant de crédulité et d'obstination?

— La junte de Barcelone est dissoute, dit le *Heraldo*; la bannière qu'elle avait arborée contre le Gouvernement a dû s'abaisser devant l'attitude puissante de la principauté, décidée à soutenir la constitution et la reine. Ainsi se sont évanouis les projets de ces hommes qui, après avoir bombardé cette malheureuse ville, voulaient en faire encore l'instrument de la plus coupable réaction.

Cependant nous voyons dans le *Constitucional* du 30 que des mains inconnues ont lacéré les listes d'électeurs déposées à l'entrée du palais de la députation provinciale; et le journal l'*Union* encourage les patriotes formant les bataillons francs qui tiennent garnison dans Lérida, à ne livrer leurs armes que quand la liberté constitutionnelle sera affermie, et à ne pas se soumettre aux ordres despotiques du Gouvernement de Madrid.

— Les nouvelles que nous recevons de Sarragosse ne sont pas satisfaisantes. Une poignée d'hommes s'oppose à ce que la bannière de l'union flotte sur la ville. Quelques membres de la junte formée à la Almunia, et qui avait résumé en elle le pouvoir de toutes les autorités, ont refusé d'abandonner leur poste jusqu'à ce que d'autres membres aient donné cette preuve de désintéressement; ils empêchent ainsi la formation de la junte centrale.

(*Heraldo* du 29.)

ALLEMAGNE. — BORDS DU DANUBE, 26 août. — Le prince Metternich abrège son séjour à Kœnigswarth. Demain il repart pour Vienne, rappelé, dit-on, par la situation des affaires d'Espagne et par les troubles de la Romagne. On pense que le cabinet autrichien sera invité à servir de médiateur entre les grandes puissances qui ont à cœur de prévenir le retour de la guerre civile dans la péninsule hispanique, et qui comptent y réussir par des négociations matrimoniales.

(*Feuilles allemandes.*)

BAVIÈRE. — *Munich*, 30 août. — La diète a été close aujourd'hui par le prince Luitpold.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

ITALIE. — DEUX-SICILES. *Palerme*, 17 août. — Le roi vient de faire grâce aux personnes qui avaient joué un rôle dans les excès qui ont eu pour résultat déplorable la mort du fils du prince Paterno. Le prince Cincinna et l'écuyer Tournaire s'étaient cachés aux environs de Palerme pour se dérober aux poursuites dirigées contre eux. On les croyait hors du pays. Ils ont reparu aussitôt qu'ils ont appris que le roi les avait graciés.

(*Gazette des Postes de Francfort.*)

INTÉRIEUR.

Nous empruntons au *Messager* et au *Moniteur parisien* les détails suivants sur ce qui s'est passé à Eu, le 4:

Le nombre des étrangers qui arrivent à Eu est toujours considérable. Cette ville et celle du Tréport conservent un air de grande fête. Des voitures de transport en commun ont été improvisées, et aujourd'hui, pour aller dans la forêt, où une collation allait être offerte à la reine d'Angleterre, on payait jusqu'à 15 ou 20 fr. par place; la distance est de 18 kilomètres.

A deux heures précises, le cortège royal a quitté le château d'Eu pour se rendre au rond-point du mont d'Orléans.

Là, des tentes, ornées de riches draperies, avaient été dressées. Une somptueuse collation y a été servie, pendant que la musique militaire jouait des airs nationaux.

Le public a été admis à circuler autour des tables.

Après le repas, le roi, conduisant par la main S. M. britannique, s'est promené sur le plateau, en suivant la ligne formée par la foule innombrable qui se rangeait avec un respectueux empressement devant LL. MM.

A quatre heures et demie, LL. MM. se sont remises en route pour la ville d'Eu, où elles étaient rentrées un peu avant six heures.

Un temps magnifique a favorisé cette promenade.

Le dîner a de nouveau réuni, à huit heures, LL. MM. et leurs illustres hôtes. On remarquait parmi les convives sir Charles Rowley, commandant l'escadre anglaise, que le roi avait fait inviter en mer, au moment où son vaisseau, le *Saint-Vincent*, s'était montré en vue du Tréport.

Le soir, il y a eu concert dans la galerie des Guises. Les artistes de la musique du roi ont exécuté plusieurs morceaux des grands maîtres. Des airs d'*Iphigénie* et d'*Armide*, avec des paroles appropriées à la circonstance, ont été chantés par les principaux artistes du théâtre de l'Opéra-Comique.

— D'après le *Journal des Débats*, il paraît certain que la reine d'Angleterre restera au château d'Eu jusqu'à jeudi matin. S. M. B. est attendue à Brighton jeudi soir, à trois heures de l'après-midi; au contraire, s'il faut en croire le journal le *Commerce*, la Reine ne quittera pas la France sans visiter Paris et Versailles.

— Par ordonnance royale, datée du château d'Eu, le 29 août, la société anonyme, formée à Marseille pour l'exécution et l'exploitation du chemin de fer de Marseille à Avignon, a été autorisée.

(*Moniteur.*)

— Une autre ordonnance, datée de la même résidence, le 1er de ce mois, applique exclusivement au commerce de traite de la gomme sur les rives du Sénégal, les dispositions de l'ordonnance du 28 mai 1843, qui règle le poids et les dimensions des toiles de l'Inde dites *guinées*, et institue à Saint-Louis une commission pour y tenir la main.

(*Idem.*)

— Dans la seizième semaine de son inauguration, du 22 au 28 août dernier, le chemin de fer de Paris à Rouen a transporté 15,298 voyageurs, qui ont produit 110,945 fr. 75 c., et pour 20,135 fr. 67 c. de marchandises; total, 131,081 fr. 42 c. — Dans le mois d'août, il avait transporté 66,354 voyageurs et produit 536,810 fr. 29 c.

Le chemin de fer de Paris à Orléans, du 23 au 29 août, a transporté 35,384 voyageurs, qui ont produit 112,379 fr. 42 c., et pour 14,170 fr. 12 c. de marchandises; total, 126,549 fr. 54 c. — Dans le mois d'août, il avait transporté 140,142 voyageurs et produit 527,911 fr. 73 c.

(*Idem.*)

— On lit dans la *France méridionale* de Toulouse:

« Lorsque M. Abdon-Terradas [illegible] il n'avait aucun papier, aucune pièce qui pût répo[illegible] pour lui. Après le verdict du jury, M. le préfet de la Haute-Garonne devait donc remettre M. Terradas à la disposition de M. le préfet des Pyrénées-Orientales. Mais M. le vicomte Duchâtel, sur la demande de la mère et de la sœur de M. Terradas, lui a délivré un passeport pour Perpignan. Cette famille quitte Toulouse aujourd'hui même. »

Faits divers.

— Suivant une lettre écrite de Kirghberg au journal la *France*, en

---

Ah! que n'ai-je un mari d'une aussi bonne mine,
Au lieu de mon pelé, de mon rustre....

Fut-il jamais mari mieux menacé, et ne voilà-t-il pas un ordre social bien rassuré et bien ordonné où l'on échappe à ce que vous savez dans de telles conditions? Dans ce ménage, d'ailleurs, où la foi conjugale est respectée, voit-on de grands éléments d'accord et de bonheur? Sganarelle ne traite sa femme que de mâtine, de carogne; et pour cette femme, à bien des traits nous reconnaissons aimable, charitable, affectueuse, n'est-ce pas une belle compagnie que celle d'un lâche, d'un bélître, d'un ivrogne, d'un égoïste qui répond au cri de la suivante:

Ma maîtresse se meurt!
— Quoi, n'est-ce que cela?
Je croyais tout perdu de parler de la sorte.

Mme Sganarelle a bien encore quelques autres griefs qu'elle expose dans les vers suivants:

Je ne m'étonne plus de l'étrange froideur
Dont je le vois répondre à ma pudique ardeur;
Il réserve, l'ingrat, ses caresses à d'autres,
Et nourrit leurs plaisirs par le jeûne des nôtres.
Voilà de nos maris le procédé commun;
Ce qui leur est permis leur devient importun:
Dans le commencement ce sont toutes merveilles,
Ils témoignent pour nous des ardeurs nonpareilles;
Mais les traîtres bientôt se lassent de nos feux,

et, par mille détours, mène plus sûrement au but le pauvre homme exploité. Ce qui est toujours vivant, c'est la fausseté des unions, l'incertitude sur la sincérité des choix, c'est l'ignorance mutuelle des caractères, à tel point que, dans les mariages d'amour même, quelquefois l'incompatibilité d'humeur se déclare après quelques mois de cohabitation. Ce qui est toujours vivant, c'est le besoin qu'ont les pères de se débarrasser de leurs filles. Alcantor disait: « Loué soit le Ciel! m'en voilà déchargé, » M. de Balzac soutient que, de nos jours, les mères, pour marier leurs filles, arrêteraient les diligences sur les grands chemins. Dorimène disait: « La sévérité de mon père m'a tenue jusques ici dans » une sujétion la plus fâcheuse du monde. Il y a je ne sais combien » que j'enrage du peu de liberté qu'il me donne, et j'ai cent fois sou» haité qu'il me mariât, pour sortir promptement de la contrainte où » j'étais avec lui, et me voir en état de faire ce que je voudrai. » Aujourd'hui, le dévouement plus tendre et l'affection plus expansive des parents font aux jeunes filles un sort plus doux et plus heureux. Cependant, modifiez les termes de la phrase ci-dessus, enlevez-lui l'aigreur, faites-la plus bienveillante, et dites si cette impatience à déserter la maison paternelle n'est pas toujours le fait général! Maintenant, comme autrefois, la vie de ménage ne procure qu'un médiocre bonheur aux membres de la famille, et, malgré le pieux effort des parents et le respect filial, que de divisions éclatent et troublent l'amour, dont la Nature verse incessamment les trésors dans le cœur de l'homme.

Le *Mariage forcé* et le *Cocu imaginaire* sont fort bien joués à la Comédie-Française. M. Samson est excellent dans le rôle de Sganarelle. L'adresserai à cet artiste le même reproche qu'a mérité récemment un

lard; mais ne sera-ce pas bien invraisemblable? il est aimé de trois femmes!.... » Et moi? répondirent à-la-fois les cinq femmes toutes gracieuses. Certes, voilà un hommage qui devra toucher M. Maillard et lui donner confiance. Neanmoins, malgré ces précieux témoignages et ces souveraines autorités, on pourrait engager M. Maillard à grimacer moins. Sa bouche ne tient pas en place.

Le feuilleton de la *Quotidienne* a conseillé à Elise et à Climène de ne plus se saluer, dans la *Critique*, comme font, dans le *Mariage de Figaro*, Suzanne et Marceline. Le conseil était juste et excellemment motivé. Mesdames Anaïs et Brohan n'en ont pas tenu compte. Si la tradition commande ces révérences, la tradition a tort et il y faut renoncer.

— On ne saurait être à-la-fois au Théâtre-Français et à une première représentation du Palais-Royal, et comme, un jour de rentrée de Mlle Rachel, la foule ne laisse pas même un tabouret aux feuilletons qui n'ont pas encore mérité ou conquis leur fauteuil, nous avons dû renoncer à la sévère étude de la tragédie, et nous contenter des grelots du Vaudeville. Faut-il le dire? le regret des pures beautés s'efface vite dans la compagnie de MM. Grassot, Alcide Tousez, Ravel et Sainville; et devant ce merveilleux quatuor de grotesques, il faut bien de la force pour ne pas oublier tout-à-fait la noble Pauline. *Paris, Rouen, Orléans*, est un imbroglio que nous n'essaierons pas de débrouiller; nous retournerons voir les deux premiers actes de cette pièce, non pas pour en mieux saisir les fils compliqués, mais pour passer une heure joyeuse. Le succès a été immense, et sera long-temps fructueux, si les auteurs ont le courage de sacrifier le dernier acte qui traîne en longueur et fatigue.

— Le *Trombonne du Régiment* a réussi hier au théâtre des Variétés.

date du 23 août, la famille royale déchue était alors réunie dans cette localité, dont les eaux minérales avaient réussi parfaitement au duc de Bordeaux.

— Nous lisons dans le *Journal allemand* de Francfort :

« Une société de princes et de nobles s'est organisée, en Allemagne, pour favoriser l'émigration des colons allemands destinés à coloniser le Texas. La formation de cette société a été accueillie avec grande joie par les prolétaires allemands. Non loin de Francfort, dans les environs de Wiesbaden, sur le Taunus, il y a des villages d'où un grand nombre de jeunes gens des deux sexes sont à chaque instant forcés de s'en aller mendier hors de leur pays, et même en France et en Angleterre. Tout récemment, le village d'Anspach a vu émigrer 150 de ses habitants, qui ne pouvaient y trouver à gagner leur vie. »

— L'émigration pour l'Afrique devient tous les jours plus considérable. Il est parti de Strasbourg, du 1er au 31 août, 161 ouvriers célibataires et 42 familles composées de 190 personnes. Total, 351.

La moitié à peu près de ces émigrants se compose de cultivateurs qui cherchent leur fortune dans la belle plaine de la Mitidja. L'autre moitié, d'artisans qui peuvent s'établir convenablement dans les villages nouvellement créés, où l'accroissement continuel de la population augmente les besoins dans la même proportion. On y remarque surtout un grand nombre de charpentiers, menuisiers, maçons, tailleurs de pierre, serruriers et forgerons, qui y trouveront des avantages incontestables; non-seulement ils sont occupés toute l'année, mais encore la main-d'œuvre est largement rétribuée en Afrique. Voici le tarif du salaire que le gouvernement donne aux ouvriers qu'il emploie : Manœuvres, 1 fr. 75 c. à 2 fr. 50; maçons, 3 à 5 fr.; tailleurs de pierre, 4 à 6 fr.; carriers, 2 fr. 50 c. à 4 fr. 50; charpentiers, 3 à 5 fr.; charrons et menuisiers, 3 fr. 50 c. à 5 fr. 50 c.; serruriers et forgerons, 2 fr. 50 c. à 5 fr. (*L'Alsace.*)

— *L'Echo de la Charente*, qui paraît à Angoulême, annonce que le sieur René Veillat, serrurier à La Ronde, a présenté au conseil général une voiture qui marche sans aucun des moteurs connus. Ce n'est ni la vapeur, ni un puissant attelage qui lui donne l'impulsion : c'est le voyageur lui-même, et cela au moyen d'un mécanisme fort simple. L'auteur de ce mécanisme, ouvrier obscur, est venu sans encombre à travers ses marais, par la grande route et sur un pavé inégal. Le conseil général lui a décerné, à titre d'encouragement, une somme de 100 fr. Mais René Veillat aspire plus haut; il doit se rendre, au mois de janvier, à Paris, dans son véhicule, qu'il prétend faire figurer à la prochaine exposition.

— Le vieil artilleur de l'armée d'Egypte à qui nous avons annoncé que le général Duchand avait remis, en grande pompe, la croix de la Légion d'honneur, sur la place Grenette à Grenoble, se nomme Christophe Klein. On pense qu'il doit être le doyen de l'armée française, étant né le 8 mai 1763, entré au service le 13 juin 1783, et mis à la retraite par ordonnance du 21 juin 1842, après 58 ans, 11 mois, 24 jours de service effectif, qui, joints à ses 17 campagnes, forment un total de 75 ans, 11 mois, 24 jours de service. (*J. de Saint-Etienne.*)

— On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

« Des gendarmes de la brigade du canton de Créon rencontrèrent, le 31, vers dix heures du matin, un enfant de 14 ans qui pleurait.

» — Qu'as-tu donc ?

» L'enfant montra du doigt le port de Latresne, où apparaissait au-dessus de la surface de l'eau la pointe d'un bateau submergé, et poussa un sanglot étouffé. — Mon père!...

» — Pauvre petit!

» C'était en effet un brave père qu'Etié jeune, vigoureux marin, âgé de 47 ans, car jamais son fils, dont il était l'unique soutien, n'avait chômé de rien jusqu'à ce jour, et tant qu'il lui resterait des bras il s'était bien promis qu'il en serait toujours ainsi.

» Malheureusement le 30, vers midi, Etié se trouvait dans son bateau chargé de graves, mouillé dans le port de Latresne. La journée avait été rude, le soleil ardent, aussi le brave marin, épuisé de fatigues, n'avait-il pas tardé à s'endormir d'un sommeil de plomb. Malheur lui en advint, car une forte brise s'éleva et une lame vint submerger le bateau. Etié, qui dormait toujours, ne se réveilla pas, car on n'entendit aucun cri.

» Les secours arrivèrent trop tard; on n'a pu retrouver le cadavre du malheureux père. »

— La statue de Hermann ou d'Arminius, que les Allemands se proposaient d'élever dans la forêt de Teutobourg, sur l'emplacement même où fut vaincue l'armée de Varus, a été mise en gage pour la somme de 5,000 thalers (20,000 fr.). Une nouvelle souscription va, dit-on, être ouverte en Allemagne pour *libérer* au plus vite le *libérateur* de la Germanie. (*L'Alsace.*)

— On a annoncé qu'un sieur B.... avait été rayé de la liste électorale comme décédé, quoiqu'il fût encore existant. Il y a eu erreur, en effet, mais seulement dans l'indication du motif de la radiation, car le sieur B...., qui payait, en 1842, 210 francs de contributions, ne paie plus aujourd'hui que 176 francs; par conséquent, moins que le chiffre fixé par la loi.

— Dimanche dernier a eu lieu enfin l'inauguration de la statue de l'abbé de l'Epée à Versailles, tant de fois annoncée. Les sourds-muets étaient venus en foule y assister. M. de Lanneau, directeur de l'institution royale de Paris, s'était empressé de se joindre à eux; on remarquait dans le cortége les jeunes élèves de l'institution d'Orléans, accourus spontanément sous la conduite de leur sous-directeur, M. l'abbé Bouchet.

A une heure et demie, les autorités ont été reçues au bruit des fanfares et du canon par les membres de la Commission chargée de l'érection du monument. Au même instant, le voile qui couvrait la statue est tombé au milieu des acclamations.

Après les discours de M. le préfet du département, de M. le maire de la ville et du secrétaire de la Commission, M. Ferdinand Berthier, doyen des professeurs de l'Institut royal de Paris, dont le *Mémoire sur les Sourds-Muets avant et depuis l'abbé de l'Epée*, a été couronné, il y a trois ans, par la Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise, a, sur l'invitation de la Commission, adressé à ses frères et à ses sœurs d'infortune une allocution mimique analogue à la circonstance.

Faits de subversion sociale.

Un crime affreux a été commis dans la nuit de dimanche à lundi entre deux et trois heures du matin, rue de Vaugirard, 91. Le sieur Debiesse, épicier, âgé de 45 ans, vivait avec une femme moins âgée que lui, et que l'on ne connaissait que sous son nom. Ils avaient une fille de 7 ans. Au milieu de la nuit, la femme Debiesse est réveillée par le bruit d'une arme à feu qu'on vient de tirer dans un cabinet voisin où couche sa fille. Elle accourt. L'enfant lui dit d'une voix éteinte : *Maman, je t'en prie, mets-moi dans ton lit!* Elle l'emporte, mais elle s'aperçoit que sa petite fille est inondée de sang et qu'elle a une large blessure à la poitrine. Deux voisins surviennent aux cris de désespoir de la mère. Ils trouvent Debiesse nageant dans une mare de sang : il s'était tiré un second coup de pistolet dans la bouche, et sa cervelle avait été enlevé. Deux pistolets, chacun à deux coups, étaient par terre. Quelques minutes après l'enfant expirait.

On se perd en conjectures sur les motifs de ce double crime. Debiesse était généralement aimé, il adorait sa fille, mais il éprouvait des accès de jalousie que rien ne semblait justifier. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Depuis longtemps les assises de l'Ardèche n'avaient été saisies d'une affaire aussi grave que celle qui vient de leur être soumise. Il s'agissait d'un homicide volontaire, commis le 30 mai dernier, à quatre heures du soir, avec préméditation et guet-à-pens, à coups de pioche, en pleine campagne, sur le fermier Pierre Combe, vieillard de 75 ans, généralement aimé, par Pierre Teyssier, surnommé *Robert-le-Plaideur*, âgé de 60 ans, homme violent, méchant, vindicatif, condamné plusieurs fois en police correctionnelle et redouté de tout le pays. Aussi y avait-il affluence au Palais de justice. L'accusé affecte vainement une surdité dont il n'est pas atteint; vainement il se retranche dans un système de dénégation absolue. Les charges qui s'élèvent contre lui sont accablantes. Les questions d'homicide volontaire, de préméditation et de guet-à-pens, soumises au jury, sont résolues affirmativement, mais avec l'admission de *circonstances atténuantes* en faveur de l'accusé. La Cour prononce les travaux forcés à perpétuité et l'exposition.

— L'audience des assises de la Dordogne, du 24 août, a été consacrée à une accusation de faux en écriture de commerce, intentée au sieur Jamin (François-Charles), notaire à Miallet. De nombreuses charges s'élevaient contre le prévenu. On lui reprochait plusieurs actions frauduleuses et de nombreux abus de confiance.

Jamin avait écrit une fausse mention d'enregistrement sur l'expédition d'une quittance; fait une fausse quittance de 650 francs; commis le crime de faux dans l'exercice de ses fonctions, en attestant l'assistance et la signature de deux témoins dans plusieurs actes qui ne portaient que sa propre signature; enfin, il s'était rendu coupable d'une suite de délits plus ou moins graves, mais toujours doublement coupables commis par un notaire.

Jamin a donné pour seule excuse à ces nombreuses fautes, que la gêne où il se trouvait l'avait poussé à les commettre, et qu'au fisc seul elles portaient préjudice.

MM. les jurés avaient, dans cette affaire, à donner une leçon à certains notaires, dont le laisser-aller est malheureusement trop fréquent; en conséquence, ils ont condamné Jamin à cinq ans de prison, une heure d'exposition publique et aux frais. (*Journal de Bergerac.*)

— *Encore trois suicides.* — Lundi soir, des gémissements partant d'une chambre au quatrième étage de la maison rue du Faubourg-Saint-Antoine, 117, attirèrent l'attention des locataires. L'un d'eux parvint à ouvrir la porte de cette chambre, qui était barricadée, et y trouva le sieur B..., fabricant d'outils, couché sur son lit, ayant au bas-ventre une blessure profonde d'où s'échappaient des flots de sang. Il a déclaré s'être frappé depuis vingt-quatre heures, ne pouvant survivre à la perte de sa femme. On l'a transporté à l'hôpital Saint-Antoine.

La nuit suivante, deux garçons des bains Vigier furent réveillés par la chûte d'un corps tombant dans la Seine. Apercevant un homme qui disparaissait sous l'eau, entraîné par le courant, ils plongèrent à plusieurs reprises, et parvinrent à le ramener à bord. C'est par suite de revers de fortune que cet homme, misérablement vêtu, mais qui s'énonce avec facilité, paraît en être venu à cette extrémité. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Enfin, hier matin, vers sept heures, une personne de dix-huit ans s'est jetée du pont Notre-Dame. Les passants ont crié *au secours!* Des mariniers ont sauté dans un bateau; mais le courant l'entraînait avec une telle vitesse qu'ils n'ont pu la sauver. Son corps n'est revenu qu'une fois à la surface de l'eau. (*Commerce*)

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 4 septembre* 1843.

CASTILLON, limonadier-glacier, rue Lepelletier, 9; juge-commissaire, M. Dubois; syndic provisoire, M. Morel, rue Sainte-Appoline, 9.

MARCHAND, marchand de vin, aux carrières Charenton, 72; juge-commissaire, M. Beau; syndic provisoire, M. Decagny, cloître Saint-Merry, 2.

ALEXANDRE, dit Ratier, ébéniste, rue des Lesdiguières; juge-commissaire, M. [illegible]; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

RAYMOND, mécanicien, faubourg du Temple 116; juge-commissaire M. Bertrand; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

DURAND fils, confiseur, rue Saint-Honoré, 256; juge-commissaire, M. Médet, syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

BOURSE DU 5 SEPTEMBRE.

Aujourd'hui, jour du payement des différences à la Bourse. Tout s'est bien passé sans encombre, malgré la hausse subite des derniers jours du mois précédent.

Il s'est fait assez généralement peu d'affaires aujourd'hui, le 3 0/0, faible à l'ouverture, a repris un peu vers la fin de la Bourse.

Au comptant, Grand'Combe 1420 en divid. — Obl. idem 1092 50. — Obl. Orléans 1227 50. — Lots d'Autriche 380. — Banque belge 772 50. — 2 1/2 Hollandais 53 1/2. — Lin Maberly 377 50.

Fin du mois. Emprunt belge de 1840, 108 1/8.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	123 25	123 25	123 10	123 15	123 25
— fin cour. . .	123 30	123 35	123 25	123 35	123 30
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 90	82 »	81 85	82 »	82 »
— fin cour. . .	82 10	82 15	82 »	82 15	82 20
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 82, 10. à 4 heures, 82 15.
4 0/0	» »	» »	» »	Bons du Trésor......
O. de la Ville .	1317 50	» »	» »	Pieces de 20 et 40 fr.
Banque de Fr. .	3295 »	» »	B. 2 50	Agio, 9 à 10 le mille.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	
— de 1000.	1107 50	» »	» »	Souverains, 25, 47 1/2 à 52 1/2.
Caisse Hypoth. .	765 »	» »	» »	Banknotes, 25, 55 à 57 1/2.
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	
Vers. R. Dr. .	280 »	282 50	H. 2 50	Vers. R. D. fin c. 281 75.
do R. G. . .	107 50	» »	» »	
Orléans	670 »	» »	H. 1 25	Orléans, » 670.
Strasb. à Bâle.	192 50	» »	» »	Strasbourg. » 192 50.
Rouen.	720 »	» »	B. 5 »	Rouen. » 720 723 75.
Havre.	530 »	» »	» »	
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 »	» »	» »	Londres, 3 septembre.
— Portugais. .	44 »	43 5/8	B. 3/8 »	Dimanche, Bourse fermée.
Esp. D. active.	» »	» »	» »	
5 0/0 Naples. .	107 50	» »	H. » 25	
— Romain. .	105 1/2	» »	» »	
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	» »	
Emp. d'Haïti. .	475 »	» »	B. 5 »	

BULLETIN AGRICOLE.

Les légumes secs répondent partout aux espérances qu'on en avait conçues avant la récolte; ils sont d'une abondance extraordinaire et d'une qualité généralement bonne. Les haricots blancs du Soissonnais et les rouges de l'Orléanais seront à bas prix l'hiver prochain; les prix du commerce ne sont pas encore bien connus.

Dans le Midi, où les légumes secs sont récoltés depuis long-temps, et où ils ont déjà paru sur les principaux marchés, ils sont aussi très abondants; leurs prix paraissent toutefois devoir se maintenir plus fermes que dans le Nord de la France.

A Toulouse, les haricots de Gascogne se paient de 16, 50 à 17, 00 l'hectolitre, et les haricots du Languedoc 17 à 18 francs.

Même stagnation dans les affaires sur les farines; même calme dans le cours de cette denrée sur la halle de Paris. Remarquons que sur bien des points du rayon d'approvisionnement de Paris, au moment où la chasse va s'ouvrir, il reste encore des céréales à rentrer, ce qui empêche beaucoup de cultivateurs de conduire des grains au marché, jusqu'à présent assez peu garnis.

Les avoines éprouvent une baisse de plus en plus prononcée à la halle de Paris.

Spectacles du 6 septembre.

OPÉRA. — Stradella. — La Péri.
THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles de Saint-Cyr.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Puits d'amour. — Le Châlet.
VAUDEVILLE. — Relâche.
GYMNASE. — Antonine. — Jacquart. — Lucrèce.
VARIÉTÉS. — Le Dîner de Madelon. — La Perruquière. — Le Trombone.
PALAIS ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen.
PORTE SAINT-MARTIN. — La Tour de Nesle. — Le Royaume des Femmes.
GAITÉ. — La Folle de la Cité.
AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.
FOLIES. — Le Secret du Soldat. — Dévorants. — Les Fumeurs. — Plus de Louche.
CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands exercices d'équitation.
COMTE. — Jonas. — Les Iles Marquises.

COURS DES SPIRITUEUX, HUILES, GRAINES OLÉIFÈRES.

EAU-DE-VIE, L'HECTOL.	ALCOOL, L'HECT.	HUILES, L'HECTOL.	GRAINES OLEIF., L'HECTOL.
BORDEAUX.	**PARIS.**	**GRASSE.**	**ARRAS.**
Nouvelle. 1re . . 51 50 à 00 00	Première . 68 50	Olives 1re. 000 à 145 fr.	Œillette. . . . . 20 50 à 21 00
Nouvelle. 2me. . 00 00 à 00 00	Deuxième. 65 00	Olives 2me. 000 à 128	Colza. 1re. . 24 00 à 00 00
	Octobre. 70 00	Sézame . . . 00 00 à 00 00	Colza. 2me. . 19 00 à 00 00
	Nov. et déc. 72 00	Lin . . . . . 00 00 à 00 00	Lin. . . . . 19 00 à 20 00
COGNAC.	**BÉZIERS.**	**LILLE.**	**BAILLEUL.**
Vieille. 1re. . 105 à 000.	Première . 63 00	Lin . . . . . 74 00 à 00 00	Vieux. 1re. . 21 50 à 00 00
Vieille. 2me. 103 à 000.	Deuxième. 62 00	Colza. 1re. 79 00	Vieux. 2me. . 18 00 à 00 00
	Marc. . . 50 00	Colza. 2me. 75 00	Lin. . . . . 17 50 à 21 00
	Nov. et déc. 63 00		Œillette. . . . . 26 00 à 27 00
	Av. et mai 61 00		
SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.	**PÉZÉNAS.**	**BORDEAUX.**	**LILLE.**
Nouvelle. 1re. . 78 00 à 00 00	Première . 61 00	Olives. 1re. 120 à 122	Colza, 1re. . 24 00 à 00 00
Nouvelle. 2me. . 75 00 à 00 00	Deuxième. 60 00	Olives. 2e. 112 à 114	Nouvelle. 2me. . 18 00 à 00 00
Vieille. 1re. 120 00 à 00 00	Marc. . . 50 00	Colza. . . . . 51 00 à 52 00	Caméline. . . . . 17 00 à 20 50
Vieille. 2me. 95 00 à 00 00		Œillette . . 64 00 à 65 00	Œillette. . . . . 19 00 à 21 50
		Lin . . . . . 43 00 à 44 00	Lin. . . . . 17 00 à 22 00
			Chanvre. . . . . 10 00 à 14 00
MARSEILLE.	**BORDEAUX.**	**CAMBRAI.**	**CAMBRAI.**
Nouvelle. 1re. . 40 00 à 00 00	Première . 66 50	Colza. . . . . 74 00 à 00 00	Colza. . . . . . . 22 00 à 23 00
Nouvelle. 2me. . 39 00 à 00 00	Deuxième 65 00	Œillette. . . 92 00 à 100 00	Lin. . . . . 18 00 à 20 00
Rassise. 1re. . 00 00 à 00 00	**CETTE.**		Caméline . . . . 18 00 à 19 50
Rassise. 2me. . 00 00 à 00 00	Première. . 62 00		

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 6.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.	MARCHÉS ÉTRANGERS.	FOURRAGES. — Les 500 kil. Paris.	Nevers.	Châlon-s-S	Beaune.	Dunkerque

12e ANNÉE. 1 Sér. quotid.—T. I, N. 38. | JEUDI 7 SEPTEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) — UT OMNES UNUM SINT. (JEAN)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 6 SEPTEMBRE.

—

M. de Lamartine et la Réforme électorale.

La réforme électorale a été, pour M. de Lamartine, l'occasion d'un de ces discours éloquents qui ont autant de retentissement, et produisent plus d'effet peut-être que s'ils étaient prononcés du haut de la tribune. L'honorable député de Mâcon a l'heureux privilége de résumer et de porter partout avec lui la tribune française.

M. de Lamartine vient de faire connaître le fond de sa pensée sur la réforme électorale. A ses yeux, le point essentiel consiste à élargir les cadres de l'élection, de telle sorte que le Pouvoir n'ait plus assez de faveurs pour corrompre le corps électoral. C'est là, selon M. de Lamartine, l'unique remède à la corruption et au découragement. « Il n'y a qu'un moyen, a dit l'orateur, d'empêcher la corruption d'agir sur l'élément électoral: c'est d'agrandir tellement la masse de l'élément électoral, que les influences du Gouvernement ne puissent plus la modifier à son gré, et que l'opinion libre, spontanée et toute-puissante du pays lui-même y reprenne l'empire occupé aujourd'hui par la corruption. Donnez-moi ce verre d'eau, je vais l'empoisonner avec un atome; mais donnez-moi un fleuve, une masse de poison ne le corrompra pas! »

Assurément, il serait plus difficile d'empoisonner le fleuve que le verre d'eau; mais, dans les conditions sociales actuelles, le fleuve ne pourrait-il pas aussi être empoisonné? N'y aurait-il pas toujours une double source d'empoisonnement? L'aristocratie de la richesse ne pourrait-elle pas, comme en Angleterre, acheter et corrompre les masses? Et, d'un autre côté, le Pouvoir ne pourrait-il pas trouver de nouvelles places, de nouvelles faveurs à distribuer? Certes, cela ne serait pas impossible pour peu qu'il aidât au mouvement qui pousse la société française vers la féodalité industrielle. Les nouveaux électeurs ne seraient donc que de nouveaux conquérants des priviléges et des positions avantageuses que crée cet ordre oppressif qui a constitué la société sur la base du salariat et de la concurrence, comme la féodalité nobiliaire l'avait constituée sur la base du servage et de la guerre.

Il n'y aurait qu'une chance pour que le fleuve ne se laissât pas enchaîner et corrompre comme le verre d'eau, c'est que le vent révolutionnaire en agitât les flots. Mais cette hypothèse n'est pas désirable, et elle n'est pas désirée non plus par M. de Lamartine, qui se plaît à reconnaître que nous sommes à une époque de calme et de reconstruction.

En matière de souveraineté, ne s'occuper que de la forme, c'est ne voir qu'un côté du problème; il faut s'occuper aussi du fond, c'est-à-dire des idées à inspirer aux électeurs. Ce n'est pas seulement parce qu'un grand nombre de citoyens ont participé à l'élection des grandes assemblées qui ont opéré le mouvement politique depuis 89; ce n'est pas seulement parce que ces assemblées étaient plus nombreuses que la Révolution française a eu lieu; c'est surtout parce que le dix-huitième siècle avait donné à la nation française l'éducation philosophique, parce Voltaire et Jean-Jacques Rousseau avaient écrit, parce que les encyclopédistes avaient inoculé aux esprits des idées de liberté et d'égalité qui étaient devenues comme une sorte de foi, de croyance irrésistible.

Aujourd'hui, le meilleur antidote contre la corruption actuelle du verre d'eau, et même contre la corruption possible du fleuve, ce sont des idées d'organisation, de proportionnalité et d'harmonie sociale, qui deviendront aussi une croyance calme et raisonnée, et qui rendront la vie et la pureté au corps électoral. La réforme, ou plutôt la régénération politique, ne sera complète qu'à cette condition. Vainement voudrait-on faire du corps électoral un géant; si ce géant n'a pas d'âme, on pourra toujours l'endormir et le corrompre. En un mot, la torpeur, l'abattement, la corruption des deux cent mille censitaires actuels tiennent moins à leur petit nombre relatif qu'à l'absence d'idées généreuses, non seulement chez eux, mais encore dans la nation entière. Le corps électoral actuel, malgré son cadre étroit, serait un miroir assez grand pour réfléchir, jusqu'à un certain point, l'opinion commune du pays, si cette opinion existait. A défaut d'opinion commune, il ne peut réfléchir que les intérêts individuels et les intérêts de localité; il tombe forcément dans l'égoïsme et le morcellement, comme y tomberait le géant électoral lui-même si l'on ne changeait pas les dispositions intellectuelles du pays.

Nous croyons donc que, pour que la France puisse exercer sa souveraineté dans son intérêt et dans l'intérêt de l'humanité entière, ce qu'il y a de plus pressant à faire, c'est de donner aux intelligences une éducation positive, comme le dix-huitième siècle leur donna une éducation négative; c'est, en un mot, de créer une

Tout le monde a reconnu, en effet, l'iniquité flagrante d'un système qui n'a pas seulement pour conséquence d'imposer la consommation du pauvre dans une proportion quintuple de celle du riche, mais qui, nécessitant l'emploi d'une armée de commis, grève encore les produits du sol d'une contribution incessante sans profit pour la masse. Il n'y a eu également qu'une voix dans la Presse pour réprouver cette disposition pénale qui rend le Gouvernement complice des iniquités des administrations municipales, en accordant à l'État le dixième des revenus de l'octroi.

Mais si l'opinion générale s'est trouvée d'accord avec celle de la Presse et des économistes pour reconnaître les vices du système actuel, il s'en faut que les moyens proposés pour remédier à ces vices et pour arriver à une meilleure organisation de l'administration municipale, aient réuni la même unanimité d'adhésions. Le congrès vinicole, qui s'assemble à Bordeaux, le 15 du mois courant, devra naturellement discuter la valeur de chacun de ces systèmes. Nous souhaitons vivement que la majorité du congrès adopte comme le meilleur de tous celui dont l'application immédiate doit rencontrer le moins d'obstacles; car il y a péril en la demeure.

La question viticole, qui intéresse un si grand nombre de travailleurs en France, le cinquième de la population environ, était de celles qu'un journal qui a pris pour devise *l'organisatien pacifique du travail*, ne pouvait traiter d'une façon superficielle. *La Démocratie pacifique* publiera donc en temps utile, d'ici au 15 septembre, une série d'articles sur cette question importante. En attendant, nous voulons profiter de la circonstance, pour rappeler à nos lecteurs qu'un travail complet sur la question a été précédemment publié dans les colonnes de la *Phalange*, mars 1843; nous rappelons également que l'auteur de ces articles, M. Raoul Boudon, les a réunis en brochure sous ce titre : de la *Réforme des octrois et des contributions directes* (1).

Nous nous bornons à replacer sous les yeux de nos lecteurs, le résumé de cet ouvrage; cela suffira pour donner une idée de son importance.

La solution proposée dans cet écrit s'applique aussi bien à la question des bestiaux étrangers et à celle des octrois qu'à la question viticole.

Nous allons résumer en quelques mots les modifications que nous proposons dans notre système d'octroi et de contributions indirectes.

Nous avons fait voir, 1° que le morcellement tendait à augmenter beaucoup les cultures à la main, les seules productives avec la division actuelle du sol, et que cet état de choses contribuait puissamment à l'extension de la production viticole;

2° Que la population s'agglomérant de plus en plus dans les villes, donnait lieu à un accroissement successif des taxes fiscales, augmentait les frais d'administration municipale, et causait ainsi la multiplication des octrois;

3° Que ces diverses taxes affectaient principalement l'agriculture et les objets de première nécessité, et qu'il fallait chercher un moyen de les reporter plus également sur toutes les branches de la production nationale et sur toutes les classes de la Société;

4° Que la valeur locative était la meilleure base pour répartir équitablement les droits d'octroi et pour les percevoir d'une manière tout à-fait économique. Les 1,430 communes soumises aujourd'hui à l'octroi gagneraient à cette réforme de 7 à 8 millions par année, et éviteraient les tracasseries sans fin que nécessitent les mesures de surveillance du système actuel.

Dans ce nouveau mode, les droits d'octroi seraient perçus directement sur chaque habitant, ce qui pourrait occasionner quelques difficultés dans les recouvrements. Il vaudrait donc mieux substituer à ce système le mode actuel de perception indirecte, qui a l'avantage de confondre la taxe avec le prix des denrées, et qui la rend ainsi inappréciable pour le consommateur. On pourrait arriver à ce but en imposant seulement les propriétaires de maisons, qui se chargeraient ensuite de percevoir l'octroi sur les locataires, comme les commerçants le prélèvent aujourd'hui sur leurs pratiques.

Par ce moyen, les droits d'octroi seraient confondus au bout de quelques années dans les prix des loyers, et passeraient ainsi inaperçus pour le plus grand nombre.

Quelle simplification, quelle économie réaliserait-on si l'on percevait ainsi toute la contribution personnelle et mobilière, cette contribution qui tend à diminuer de plus en plus l'affection des classes populaires pour le Gouvernement, et qui est si souvent l'occasion de troubles et de conflits!

Nous avons dit que la question des douanes et celle des octrois étaient intimement liées, et que, dans le cas où on adopterait la réforme que nous proposons, il faudrait supprimer les droits de douanes sur le bétail étranger, pour faciliter l'exportation des vins et pour faire des avantages égaux à la consommation et à la production de chaque département. La même mesure devrait comprendre tous les objets de consommation atteints aujourd'hui par l'octroi. Ces objets auront d'autant moins besoin de droits protecteurs qu'ils seront plus dégrevés à l'intérieur: l'on pourrait donner ainsi une nouvelle impulsion à nos échanges internationaux.

Nous avons ensuite passé en revue les diverses contributions qui frappent les vins; nous avons démontré à quel point elles étaient injustes et barbares pour les classes pauvres, onéreuses pour les contribuables et vexatoires pour tout le monde; et nous avons proposé de remplacer les droits d'entrée, de circulation, de détail, de passavant, congés et acquits-à-caution, par un droit unique perçu sur les cabarets et établissements où l'on consomme le vin.

Ce droit serait fixe, et équivaudrait à la moyenne des droits de détail acquittés pendant trois années par les débitants de chaque commune; il se percevrait par

alléger les charges de notre agriculture, de l'industrie vinicole, et limiter les fraudes et les falsifications qui se pratiquent aux dépens de la santé publique.

Nous ne saurions trop le répéter, les procédés de fiscalité qui pouvaient être très convenables dans les temps féodaux, sont incompatibles avec les nouveaux besoins de la Société actuelle. Les tendances de 89 ont changé complètement l'économie du corps social, et il faut absolument modifier nos institutions fiscales d'après ces tendances. Nos pères ont la gloire d'avoir proclamé de grands, de nobles principes; à nous il appartient de préparer et d'organiser l'ordre social supérieur, dans lequel on pourra les réaliser.

Les Bureaux de nourrices.

L'administration municipale de Paris s'occupe en ce moment d'un travail important. Il s'agit de soustraire à la spéculation l'exploitation des établissements connus sous le nom de Bureau des Nourrices. On sait que Paris n'a eu pendant long-temps qu'un seul bureau de nourrices, présentant aux parents toutes les garanties désirables; on sait aussi qu'actuellement les établissements de ce genre se sont multipliés dans tous les quartiers de Paris, et qu'ils sont exploités par l'industrie particulière.

La surveillance exercée sur ces établissements est ou tout-à-fait nulle, ou complètement illusoire. Nous croyons utile d'éclairer l'opinion à cet égard, en faisant connaître quelques faits particuliers de nature à convaincre le public de l'urgence qu'il y a de remédier à un mal invétéré qui frappe des milliers de familles à-la-fois.

L'impossibilité où se trouvent beaucoup de mères, à Paris, de nourrir leurs enfants, soit en raison de leur santé, soit pour tout autre motif, les oblige à recourir à des nourrices étrangères, que les bureaux leur procurent moyennant une rétribution fixe une fois payée. Les bureaux reçoivent en outre une autre rétribution de la nourrice venue à Paris pour chercher un nourrisson, plus, un franc par mois des parents, auxquels un messager, désigné sous le nom de *meneur*, donne tous les mois sur la santé de leurs enfants des renseignements plus ou moins exacts.

Nos lecteurs auraient peine à croire à combien d'abus révoltants donne lieu cette branche de négoce. Un feuilleton récemment publié à ce sujet, par M. Eugène Sue, n'en a dévoilé que la plus faible partie. Souvent les parents, lorsqu'on les sait dans l'impossibilité d'aller s'assurer par eux-mêmes de la vérité, continuent à payer les mois de nourrice d'un enfant mort depuis long-temps. Souvent encore la nourrice cède à une voisine son nourrisson à un prix moins élevé que celui qu'elle reçoit; elle gagne ainsi la différence sans prendre aucune peine. Plus souvent encore, et nous pourrions en citer des exemples, la nourrice sèvre un enfant sans prévenir les parents, et prend un nourrisson qu'elle élève avec le lait déjà payé pour le premier qui ne tette plus.

Hier, l'un de nos amis, en allant à un bureau de nourrices (rue des Ecouffes, n° 5) pour recevoir des nouvelles d'un de ses enfants, a été témoin d'une scène douloureuse qui, malheureusement, se renouvelle presque tous les jours. Une mère, après avoir acquitté régulièrement les mois de nourrice, réclame son enfant que la nourrice refuse de lui rendre. Elle s'adresse au bureau où cette nourrice lui a été procurée; mais la directrice du bureau ne possède aucun moyen de faire rendre à cette malheureuse mère son enfant, si toutefois elle a encore un enfant; car le refus de la nourrice peut très bien venir de ce que l'enfant n'existe plus : il n'y en a que trop d'exemples! Il est possible que depuis bien des mois on ait dissimulé sa mort.

La mère, folle de douleur, allait, en sortant du bureau, s'adresser à la préfecture de police. Ce qu'il y aurait de plus expéditif dans un cas comme celui dont il s'agit, ce serait, pensons-nous, de recourir à l'autorité municipale du lieu qu'habite la nourrice. Mais ce recours n'est guère possible sans un déplacement; or, c'est justement l'impossibilité où se trouvent les parents de se déplacer pour surveiller les nourrices, qui donne lieu à de tels abus.

On ne saurait les attribuer à la négligence des parents, qui, gagnant à peine le nécessaire, étant d'ailleurs bien souvent chargés d'une nombreuse famille, laquelle n'a pour vivre que leur travail quotidien, s'abstiennent forcément de visiter, aussi fréquemment qu'il serait nécessaire, leurs enfants en nourrice.

Il est constant, d'un autre côté, que, dans la triste circonstance dont il s'agit, la directrice d'un bureau de nourrices n'exerce aucune espèce d'autorité sur les femmes auxquelles on confie les nourrissons par son entremise, et qu'il y a pour elle impossibilité matérielle de forcer ces femmes à rendre les enfants quand il leur convient de les garder. Des motifs de cupidité ne sont pas toujours cause de ces refus étranges. Parfois des nourrices, même très pauvres, conçoivent pour leurs nourrissons un tel attachement qu'elles ne peuvent se résoudre à s'en séparer, surtout quand les parents, n'étant pas riches, elles craignent que les enfants ne soient pas heureux dans la maison paternelle.

Si, pour justifier la suppression des bureaux de nourrices tenus par des particuliers, l'autorité se livre à une enquête sérieuse, digne de la gravité d'un sujet d'une telle importance, nous l'engageons à ne pas omettre de porter ses investigations sur les *meneurs*. C'est surtout par l'entremise de cette classe d'individus que se commettent les abus les plus odieux. Ce sont eux qui d'abord reçoivent de l'argent pour amener à Paris des femmes dont le lait est épuisé ou trop ancien, ou qu'ils savent fort bien être atteintes de maladies susceptibles de se communiquer aux nourrissons. Ce sont eux encore qui négocient l'échange des enfants entre les nourrices, et qui procurent un second enfant à la femme qui en a sevré un premier sans prévenir la famille.

tion homicide. On ne peut pas se montrer plus difficile que les établissements rivaux, sans quoi l'on mécontenterait les meneurs. Ceux-ci ayant amené des femmes pour être nourrices, ont grand intérêt à ce qu'elles ne s'en retournent pas sans nourrisson. Tout enfin est disposé de sorte que plus une femme est éloignée d'offrir les conditions d'une bonne nourrice, plus il y a de profit pour les intermédiaires, s'ils parviennent à la faire passer pour telle. Qu'on s'étonne ensuite qu'il y ait d'odieux résultats.

Au nom de l'intérêt sacré de l'enfance, au nom de l'affection des pères et mères, nous conjurons l'autorité d'aviser promptement à introduire des garanties efficaces dans le genre d'industrie qui fait le sujet de nos observations.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, la création, en Angleterre, d'une école spéciale pour les conducteurs de locomotives, et nous avons exprimé le désir de voir une institution du même genre s'élever en France. Nous disions que le Gouvernement, qui contribue lui-même, par son intervention dans la construction des chemins de fer, à créer un besoin, devait se préoccuper des moyens de le satisfaire, et provoquer ou encourager un établissement devenu indispensable. Nous apprenons aujourd'hui qu'un jeune ingénieur, ancien élève de l'École polytechnique, M. Aug. Blum, a eu l'idée de fonder chez lui (1) des cours et des exercices destinés à former des conducteurs des ponts-et-chaussées, des agents-voyers et des conducteurs de locomotives. Nous désirons que ce germe de l'institution, dont nous avons signalé l'utilité, se développe rapidement, et reçoive même, au besoin, des encouragements de l'administration supérieure.

La *Revue de la Province et de Paris*, qu'il ne faut confondre avec aucune des Revues de M. Buloz, a publié, dans sa livraison d'août, un excellent travail de M. Fonteyraud, intitulé : *Coup-d'œil sur la Collection des principaux Economistes*. L'auteur fonde l'Economie politique sur ces deux termes : *Bien-être général* et *travail*, qui, à ses yeux, dit-il, la résument tout entière. Il cite des opinions de Sully, de Vauban, etc., qui sont en pleine conformité avec les données de la science sociale. M. Fonteyraud signale aussi, non sans quelque ironie, cette belle croisade entreprise de nos jours, au nom d'Adam Smith et de Say, par des disciples attardés, qui, sans avoir ni l'intelligence élevée et lucide des maîtres, ni ce qu'il y avait encore de généreux chez les fondateurs de la doctrine du *laissez-faire*, veulent défendre et consacrer à jamais leurs erreurs même les plus meurtrières. Parlant de ces Procustes de la science, comme il les appelle, « il fallait, fait-il observer, bâtir en vue d'un géant, l'ensemble des producteurs, et ils ont bâti en vue d'*une noblesse de soie et de laine*. Aussi, le jour où la nation entière voulut entrer dans le pourpoint économique, elle le perça d'outre en outre. » L'auteur conclut en déclarant que le plus beau jour pour l'industrie sera celui où l'école d'Adam Smith fera un pacte avec l'école socialiste. «Alors, ajoute-t-il, nous pourrons marcher à la conquête d'un avenir inconnu encore de ce vieux monde, où un évêque d'Irlande a pu dire : *On y meurt de faim comme toujours* (*people are perishing as usual*.)

Nous sommes heureux de reproduire des vers de M. Antony Deschamps, publiés par le *Charivari* de ce jour, et qui expriment sous une forme concise les sentiments que nous avons nous-mêmes exprimés dans plusieurs articles.

POUR L'IRLANDE.

God save the queen.
Gentil pays de France.
MARIE STUART.

Reine Victoria, qu'une brise légère
Te pousse doucement vers la terre étrangère!
Il est un autre roi, celui des malheureux,
C'est O'Connell, qui veille incessamment pour eux.
Celui-là ne peut pas abandonner son trône
Et ne peut un seul jour déposer sa couronne.
Car la douleur fidèle au pauvre genre humain
Est debout à sa porte et tend sa froide main.
Reine, pour quelques jours oublions la souffrance,
Respire en liberté l'air brûlant de la France,
C'est celui de l'amour et de l'égalité.
Puisses-tu, tout émue et le sein agité,
A l'heure du retour, conserver pour l'Irlande
Une modeste fleur de la belle guirlande !
Que ce soit ta pensée, et que la chaste fleur
Germe tout doucement dans un pli de ton cœur,
Et, quand tu reverras la rive bien-aimée,
S'épanouisse enfin vers la terre opprimée.
Reine Victoria, sur ce peuple attristé
Jette un regard d'amour et de fraternité ;
Et l'Europe approuvant la jeune souveraine,
A son tour s'écriera ; « Que Dieu sauve la reine!»

ANTONY DESCHAMPS.

La famille de M. Victor Hugo vient d'être frappée d'un cruel malheur. La fille aînée de l'illustre poète, récemment mariée à M. Charles Vaquerie, négociant au Havre, s'est noyée dans la Seine, aux environs de Caudebec. L'embarcation qui la portait a chaviré, et avec elle ont péri son mari et deux membres de la famille Vaquerie.

Mme Hugo, qui avait passé quelque temps auprès de sa fille, était retournée depuis quelques jours à Paris. M. Hugo voyage en ce moment en Suisse et ne connaît pas encore son malheur.

Mme Léopoldine Vaquerie était une jeune femme d'une rare beauté, pleine de talents, douée d'un esprit élevé et d'une grande délicatesse de sentiments. Que le grand poète, qui a si noblement chanté les tendresses de la famille, reçoive, dans cette douloureuse circonstance, le témoignage de notre sympathie!

Nous recevons des nouvelles de l'île Bourbon, de la fin d'avril. Dans un rapport important fait au conseil colonial, M. Patu de Rosemont examine avec intelligence la question de la colonisation de Madagascar et conclut en ces termes :

« ...

dans l'intention de faire une visite de politesse à M. le gouverneur et de lui témoigner sa reconnaissance de la bienveillante protection que la France accorde aux habitants de Noss-Bé et de Wossi-Mitchou. L'intention du prince est aussi de profiter de son séjour à Bourbon pour étudier les usages et les mœurs d'une colonie française. On ne peut que féliciter le Gouvernement de l'accueil distingué qu'il a fait au prince Tsimiarou. Nos relations commerciales avec Madagascar ont besoin d'être utilement entretenues, et nos établissements dans cette île ne pourront que profiter de notre bonne intelligence avec les principaux chefs de ce pays.

Marseille, 6 septembre.

Le vapeur anglais, attendu à Malte depuis le 24 août, y est entré, après plusieurs jours de retard, sans apporter les valises de l'Inde, dont les correspondances n'étaient pas encore arrivées à Alexandrie au moment de son départ. (*Messager.*)

Nouvelles d'Espagne.

Bayonne, le 5 septembre.

Les journaux de Madrid, du 2, annoncent que les commissaires de la junte de Barcelone avaient eu la veille leur dernière conférence avec les ministres, et qu'on pouvait considérer comme terminées les difficultés qui ont motivé la venue de ces commissaires, lesquels se sont déclarés satisfaits du cabinet, et en particulier du choix des autorités nommées en Catalogne.

— Madrid était tranquille le 3 ; la garnison était animée du meilleur esprit. (*Messager.*)

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — GRÈCE. — Des lettres d'Athènes, du 26 août, nous apprennent que le Gouvernement grec vient d'envoyer à Paris un demi-million de francs à compte des dividendes dus à ses créanciers. (*Moniteur Parisien.*)

ANGLETERRE. — Le *Scotsman* annonce que sir Robert Peel est malade, et que sa position cause de l'inquiétude à ses amis.

COMTÉ DE GALLES. — On écrit de Carmarthen, 2 sepembre, au *Times* :

« Le Rébeccaïsme paraît vouloir prendre une autre tournure. Les barrières étant détruites, on s'occupe des dîmes. Jeudi dernier, les fermiers de Llandella ont refusé à l'unanimité de payer la dîme. Le mandataire des propriétaires leur a accordé un délai d'un mois pour prendre un parti définitif. Les fermiers ont adressé une pétition aux propriétaires pour leur demander une diminution de la redevance foncière. Depuis lors, les propriétaires se sont réunis pour se concerter sur le parti à prendre. Il paraîtrait, à en juger par les délibérations qui ont eu lieu, que les propriétaires sont disposés à diminuer la redevance.

ESPAGNE. — Voici, d'après une correspondance de Madrid, datée du 30 août, quelques détails sur le mouvement séditieux du régiment *del Principe*, mouvement auquel l'énergie déployée par le général Narvaez n'a pas donné le temps de s'étendre :

Depuis quelques jours, on remarquait des symptômes d'insubordination dans le régiment del Principe, caserné au couvent de San-Francisco, et hier soir, à onze heures, un mouvement séditieux a éclaté. Le prétexte ostensible paraissait être la demande des congés promis, et les premiers cris des soldats étaient en effet : « *Nous voulons nos congés!* » mais bientôt on a entendu quelques acclamations de « *Vive Espartero!* » En même temps, les soldats se précipitèrent vers la porte de la caserne pour se répandre dans la ville. Le poste qui gardait cette porte a fait une vive résistance et est parvenu à contenir les séditieux. Quelques soldats et trois officiers du poste ont été blessés dans ce combat.

Le colonel du régiment avait fait prévenir de ce mouvement les généraux Concha et Narvaez; ce dernier, après avoir fait mettre sous les armes toute la garnison, s'est au plus vite porté à la caserne de San-Francisco, avec deux compagnies du régiment de la Princesse, et a désarmé les soldats révoltés et enfermé les sergents et les caporaux dans des salles séparées. Un conseil de guerre a été immédiatement formé. Il était composé de six capitaines des régiments de la Princesse et d'Isabelle II, et présidé par le colonel du régiment del Principe.

Cinq sergents, deux caporaux, un soldat ont été condamnés à mort, un sergent à six ans de travaux forcés, deux capitaines à deux années et un soldat à une année.

L'exécution des trois condamnés à mort a eu lieu immédiatement à la porte de Tolède, en présence de toute la garnison; après quoi le général Narvaez a prononcé une sévère et courte allocution aux soldats réunis, qui a été accueillie par des cris unanimes de *Vive la Reine et à bas les traîtres!*

La tranquillité n'a point cessé d'être parfaite, malgré cette sanglante échauffourée qui a naturellement ému tous les esprits ; cela n'a point empêché la population de se porter en masse et d'accueillir avec les plus vives acclamations la jeune reine qui a fait à six heures du soir sa rentrée dans la capitale.

PORTUGAL. — On écrit de Lisbonne, 28 août, au *Times* :

« La nouvelle de la réception faite par lord Aberdeen au duc de Palmella avait singulièrement désappointé un grand nombre de personnes qui sont intéressées dans la question du tarif. Mais elles ont bientôt repris courage en apprenant que le duc de Palmella avait plein pouvoir pour traiter cette affaire. Il est donc très probable que le duc accordera à l'Angleterre tout ce qu'elle demandera. »

SUISSE. — VALAIS. *Saint-Maurice*, 30 août. — Le mouvement qui a excité tant d'alarmes vient d'avoir une fin. Toutes les troupes qui se sont trouvées en marche pour Sion sont en pleine retraite. Le grand conseil s'est dissous après avoir nommé, le 29 août, M. Pierre Torrent, conseiller d'Etat, à la place de M. Cocatrix. Cette élection a une grande importance. M. Torrent exerce une grande influence par la sagesse de ses principes politiques. (*Nouv. Gaz. de Zurich.*)

ALLEMAGNE. — PRUSSE. — Le Gouvernement a donné son assentiment à un projet qui a pour objet de joindre le Rhin à l'Ems au moyen de la Lippe, et par suite le Rhin à la mer du Nord. Napoléon avait conçu ce projet ; un fonctionnaire supérieur a reçu l'ordre d'examiner s'il pouvait être exécuté et de déterminer la somme qui serait nécessaire. Ce fonctionnaire a déclaré que ce projet pouvait être exécuté et a fixé à un million de thalers les frais. Toutefois l'exécution du projet sera vivement combattue. (*Gazette d'Augsbourg*, 2 septembre.)

— Nous lisons dans la *Gazette universelle d'Augsbourg* :

« On dit que le Danemarck, la Suède et la Norwège songent à former

du Brésil, avait demandé une réparation au Gouvernement ; mais le Gouvernement n'ayant pas fait droit à sa demande, il s'était rendu à bord de l'escadre brésilienne, qui se trouvait en rade, et il avait demandé de nouvelles instructions à son Gouvernement.

Quoique cette affaire ait un caractère personnel, elle pourrait déterminer le Gouvernement brésilien à prendre le parti du Gouvernement de Buenos-Ayres. (*Sun.*)

INTÉRIEUR.

On écrit d'Eu, 5 septembre, au *Messager :*

« Ce matin, à sept heures, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier, qui accompagnait le prince Auguste de Saxe-Cobourg, ont conduit le prince Albert à un champ de manœuvres improvisé sur un plateau près d'Etalonde, où se trouvait rangé en bataille le 1er régiment de carabiniers. »

Ce beau régiment a manœuvré, pendant une heure et demie, devant les princes, avec une admirable précision, et de manière à obtenir tous les éloges des juges les plus difficiles.

De là, LL. AA. RR. se sont rendues à la caserne de l'infanterie, d'où elles sont ensuite rentrées au château.

Vers trois heures après midi, LL. MM. et leurs hôtes sont entrés à l'église de la ville, pour y visiter les anciennes sépultures, et examiner les nouveaux vitraux, produit très remarquable de la manufacture royale de Sèvres.

La voiture de LL. MM. et le cortège royal se sont ensuite dirigés vers la pointe du Tréport. La population, sur la route, et les marins, du haut des vergues de leurs bâtiments, ont salué LL. MM. de vives acclamations.

Après le dîner, il y a eu un grand concert dans la galerie des Guise. La musique du roi a exécuté, sous la direction de M. Auber, divers morceaux des grands maîtres.

— Le roi, sur la proposition de M. le ministre de la marine et des colonies, a nommé, par ordonnance signée à Eu, le 2 septembre, M. le vice-amiral Lalande, membre du conseil d'amirauté.

Une autre ordonnance du même jour appelle M. le contre-amiral de Hell aux fonctions de préfet maritime à Cherbourg, en remplacement de M. Lainé, nommé au commandement de la station du Brésil. (*Messager.*)

— Par ordonnance royale datée du château d'Eu, le 3 septembre, le bureau de Crespin (Nord) est ouvert à l'exportation des grains et farines. (*Moniteur.*)

— Par ordonnance royale du même jour, la caisse d'épargnes établie à Gap (Hautes-Alpes) est autorisée. (*Idem.*)

— Une personne qui s'est trouvée au Tréport ces jours-ci, et qui a recueilli quelques détails sur l'accident dont le roi, la reine et plusieurs membres de la famille royale ont failli périr victimes, nous apprend que la reine Marie-Amélie a fait donner au postillon, dont le sang-froid les ont préservés d'une aussi affreuse catastrophe, une récompense de 500 fr., et le roi une de 1,000 fr. LL. MM. ont, de plus, assuré une rente perpétuelle à la famille de ce serviteur. (*Courrier du Havre.*)

Faits divers.

Des délégués des chambres de commerce de nos principales villes manufacturières, Mulhouse, Sedan, Lyon, etc., doivent accompagner M. de Lagrénée dans l'expédition que le Gouvernement prépare pour la Chine. (*Commerce.*)

— Les dépenses des maisons centrales, en 1842, ont été de 5,298,000 fr. Ces maisons ont renfermé 18,626 individus, ce qui porte la journée de détention à 73 centimes. Le produit du travail a dépassé 2,200,000 fr., c'est-à-dire le tiers de la dépense totale.

Les voitures cellulaires ont transporté, aux bagnes et aux maisons centrales, 8,247 individus. Dépense de transfert, 588,764 fr. ; par tête, 57 fr. 35 c. (*Journal des prisons.*)

— A bord de la frégate la *Charte*, qui a mis à la voile le 1er septembre, de Brest pour les îles Marquises, se trouvent, comme passagers, outre les troupes d'infanterie de marine, un lithographe, quatre sœurs de Saint-Joseph, trois frères missionnaires et trois frères convers. (*Id.*)

— La statue de M. Roger, de Langres, ancien député, membre de l'Académie française, avait été placée provisoirement dans la chapelle du collège de cette ville.

Cette statue, œuvre de son compatriote, M. Lescorné, a été inaugurée jeudi, 31 août, en présence des autorités de la ville, assistées des professeurs du collège.

Dans la soirée du même jour, la statue de l'académicien a été enlevée de la chapelle, transportée à l'hôtel-de-ville et placée dans la salle de la bibliothèque. (*Le Langrois.*)

— M. Raggia, auteur de la statue d'Henri IV qui vient d'être inaugurée à Pau, avait reçu du préfet des Basses-Pyrénées, par l'intermédiaire du ministre de l'intérieur, l'invitation d'assister à la cérémonie. Il quitte Paris en toute hâte, arrive à Pau, se rend à la préfecture. Il n'y trouve ni chambre, ni lit, ni table, on n'avait pas songé à lui. Il va frapper à tous les hôtels, plus de place ! Il s'adresse à l'architecte du département alors occupé des préparatifs de l'inauguration. Celui-ci n'a plus de place chez lui, mais il parvient, après bien des courses, à lui trouver ailleurs un logement. (*L'Observateur des Pyrénées.*)

— Le 29 août, le feu brûlait encore sous les décombres du Grand-Opéra de Berlin. Les murs restés debout ne pourront plus servir. Le roi de Prusse a ordonné la plus grande célérité aux architectes chargés de rebâtir la salle. Il a déjà fait mettre à leur disposition près de trois millions de francs, et désire que l'inauguration ait lieu le mois d'octobre de l'année prochaine.

Le Grand-Opéra occupera, en attendant, le Théâtre royal et national. La troupe française, dont les représentations commencent le 2 octobre, s'installe au théâtre de Montbijon, faubourg de Spandau. (*Moniteur.*)

— *La Souris chantante.* — On lit dans le *Globe* anglais :

« Ce fait d'une souris qui chante n'est point une fiction, les plus incrédules pourront s'en assurer. Ce petit animal existe, et voici, à ce sujet, quelques détails. — La femme d'un tailleur, qui habitait le deuxiè-

— La Société d'encouragement pour l'industrie nationale tient ce oir, sous la présidence de M. le baron Thénard, sa séance annuelle, où e fait la distribution des prix et médailles qui, tous les ans, sont accordés aux industriels et aux artistes dont les travaux méritent cette distinction.

— Les grandes eaux du parc de Saint-Cloud joueront dimanche prochain, 10 septembre, premier jour de la fête de Saint-Cloud.

Faits de subversion sociale.

On n'a pas oublié les nombreuses attaques nocturnes qui jetèrent l'alarme, il y a quelques mois, dans le faubourg Saint-Germain, et es condamnations sévères prononcées, à cette occasion, contre divers malfaiteurs. Des crimes de même nature, commis dans la Chaussée-d'Antin, avaient persuadé qu'une semblable association exploitait ce quartier, où des bâtiments en construction assurent aux voleurs une retraite facile. Sur l'ordre du préfet de police, des mesures énergiques ont été prises, et hier trois individus déjà repris de justice ont été arrêtés, ainsi que trois femmes qui recélaient les produits de leurs vols. On assure qu'ils ont tous fait les plus complets aveux, et que ces trois hommes seuls, se multipliant par leur activité et leur audace, avaient fait croire à une bande beaucoup plus nombreuse de malfaiteurs.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— De déplorables évènements se renouvellent chaque soir, à Naples, dans la rue de Tolède : la duchesse de Grofoletta, la princesse de Cattolo, une jeune personne, l'enfant et la femme d'un employé ont eu leurs vêtements brûlés par des malfaiteurs. La jeune personne est morte au bout de trois jours, dans des souffrances atroces. La police a fait afficher un manifeste qui menace les coupables du bâton, en attendant le jugement, quel que soit d'ailleurs leur rang, *qu'ils soient vêtus d'une veste ou d'un habit.* (*Gazette des Tribunaux.*)

— Richard Dadd, jeune peintre de Londres, qui a concouru dernièrement pour les cartons des tableaux qui doivent orner les salles du parlement à Westminster, est maintenant en fuite, accusé de parricide. Fils de Charles Dadd, chimiste estimé, il parcourut la Suisse, l'Italie, l'Allemagne, et revint manifestant une certaine altération dans ses facultés intellectuelles. Lord Darnley le logeait et le nourrissait dans son château de Cobham, en lui laissant une liberté entière. La semaine dernière, il vient chercher son père pour l'amener dans cette demeure. Une de ses sœurs éprouve un triste pressentiment. Le lendemain, vers sept heures du matin, un boucher trouve dans l'avenue du château le cadavre d'un homme de quarante-cinq ans, la gorge coupée, et, au milieu d'une mare de sang, un grand couteau à ressort et un rasoir dont la lame est d'une largeur extraordinaire, plus un chapeau défoncé par un instrument contondant. Les pas de deux personnes indiquaient une longue lutte. On assure que le fils est l'assassin : il a disparu; on croit qu'il s'est noyé. Le jury d'enquête a déclaré le meurtre commis par une personne inconnue. (*Gazette des Tribunaux.*)

ASSOCIATION DES ARTISTES MUSICIENS.

Jusqu'à ce jour, les artistes musiciens ont vécu dans un état complet d'insolidarité et d'isolement. Aucune institution, aucune pensée commune ne les réunissait pour former un corps, et chacun d'eux suivait, sans s'inquiéter des autres, la voie heureuse ou malheureuse que le hasard, les circonstances ouvraient devant lui. Depuis quelques années, plusieurs artistes haut placés, avaient conçu et exprimé l'idée de réunir les musiciens dans une vaste association.

Cette idée a pris corps enfin cette année, et grâce à l'initiative zélée de quelques artistes, grâce surtout au précieux appui de M. le baron Taylor, que l'on trouve toujours prêt à mettre sa bourse, son temps et sa haute intelligence au service de toutes les idées généreuses, l'association des artistes musiciens a été fondée. Déjà elle compte dans son sein plus de mille membres français et étrangers, car une association de musiciens ne devait pas tenir compte des frontières, que l'art ne connaît point. Le comité qui la dirige s'honore des noms les plus illustres : Berton, Auber, Carafa, Halevy, Onslow, Adam, Berlioz, Zimmermann, pour la France; Meyerbeer, pour l'Allemagne; Martinez de la Rosa, pour l'Espagne.

Le but principal de cette association est de créer une caisse de secours pour les artistes musiciens, parmi lesquels se rencontrent tant de misères d'autant plus cruelles que le plus souvent elles sont obligées de se cacher sous des dehors mensongers d'aisance exigés par les relations du monde. Ce but elle l'atteindra. Elle aura eu en outre pour résultat précieux de rendre possible et facile en France l'organisation de grandes solennités musicales que notre pays était réduit à envier à l'Allemagne et même à l'Angleterre. Ainsi, par les soins du comité, un grand festival de 400 exécutants aura lieu jeudi prochain, 14 septembre, dans la salle du Théâtre-Italien (Ventadour).

Un acte d'*Iphigénie en Tauride*, un acte de *Fernand-Cortez*, la symphonie en *ut mineur* de Beethoven; *l'Invitation à la walse*, de Weber; un fragment de la symphonie de *Roméo et Juliette*, de Berlioz, forment un programme assez attrayant pour que l'on puisse se dispenser dans cette circonstance de faire appel à la bienfaisance. L'annonce pure et simple d'une semblable fête, suffira pour attirer un public nombreux et vivement excité. Nous donnerons prochainement le programme exact de ce festival qui mérite tout l'intérêt du public et toute la sympathie du monde musical.

VARIÉTÉS.

CHEMINS DE FER ATMOSPHÉRIQUES.

Le monde savant et industriel, je dirais presque aussi le monde politique, prend le plus grand intérêt aux expériences qui, depuis deux ans, se font en Angleterre sur un nouveau mode de traction sur les chemins de fer. Des articles très remarquables de M. Daly dans la *Revue générale de l'architecture*, de M. Teisserenc dans la *Presse*, de M. Michel Chevalier dans le *Journal des Debats*, ont justement éveillé l'attention publique sur une invention destinée peut-être à opérer une révolution complète dans le service et la construction des chemins de fer. Souhaitons seulement que les promesses des inventeurs ne soient point un vain leurre, dont l'effet certain serait de retarder pour long-temps encore l'établissement en France de ces nouvelles voies de communication, qui devaient vitesse dépassant, pour le cheval, 20 kilomètres à l'heure; on a supprimé les moteurs animés, et on les a remplacés par des machines à vapeur reposant sur des chariots dont elles font mouvoir les roues, par les locomotives, en un mot. On a ainsi atteint une vitesse qui pourrait s'élever jusqu'à 100 kilomètres à l'heure, si la machine était seule; mais qui, eu égard aux poids habituels des convois, reste au-dessous de 40. Toutefois ce n'est qu'au prix des plus grands sacrifices pécuniaires qu'on a pu faire cette substitution des locomotives aux moteurs animés.

En effet, il faut que les chemins de fer ne présentent que des courbes peu sensibles; il faut que la pente des voies se trouve au-dessous de la limite extrême de 1 centième; tandis que les routes ordinaires ont des pentes de 2 à 4 centièmes. Il faut enfin que les rails soient d'un grand poids et assujettis dans le sol avec une grande solidité, car ils doivent supporter sur une surface très limitée la masse énorme de 20 mille kilogrammes, poids ordinaire d'une bonne locomotive. C'est de là que proviennent ces constructions dispendieuses de ponts, de tunnels, ces terrassements si soignés qui engouffrent moyennement la somme énorme de 600,000 fr. par kilomètre, et au moins celle de 400,000 fr. exigée pour le chemin d'Orléans, qui cependant se déploie dans la contrée la plus favorable à ce genre de constructions.

Que si l'on pense maintenant aux graves inconvénients que présente l'exploitation des chemins de fer, on reconnaît qu'il faut un matériel considérable pour des transports assez limités, à cause de la nécessité d'avoir un grand nombre de machines de relai pour assurer la régularité du service des convois; et puis, ce qui est bien plus grave, ce sont les chances énormes d'accidents qui, à chaque instant, menacent la vie des voyageurs. Ces accidents proviennent surtout des chocs possibles des convois; des déraillements occasionnés par la grande vitesse que l'on donne à des masses énormes; des incendies causés par le foyer des locomotives qui se déversent sur la voie pour consumer les wagons, comme cela est arrivé dans le lamentable désastre du 8 mai.

Eh bien! ce sont ces deux genres d'inconvénients, dépense énorme de premier établissement et d'exploitation, et accidents toujours imminents, qu'il faut éviter. Puisqu'ils proviennent de l'emploi des locomotives actuelles, il faut ou les modifier, ou leur substituer un autre mode de traction. C'est ce dernier parti qu'on a adopté dans les dispositions que nous allons faire connaître, sans accepter nullement la responsabilité de toutes les assertions et prétentions des inventeurs, et sans sortir du rôle de simple historien.

C'est une insuffisante solution du problème que l'emploi d'une machine à vapeur fixe qui fait mouvoir un câble sans fin, s'étendant sur toute la ligne du chemin, et remorquant constamment les wagons remplis de voyageurs qu'on y attache successivement, comme cela a lieu sur le petit chemin de Blackwall. Il est impossible que la force motrice se transmette d'une manière efficace à l'extrémité d'un câble dépassant une certaine longueur, et d'ailleurs ce mode de traction ne peut opérer avec une très grande vitesse.

Voici l'analyse sommaire de l'appareil imaginé par MM. Samuda et Clegg :

Concevez un long cylindre en fonte, étendu sur le sol; imaginez à l'une de ses extrémités l'ouverture du tuyau d'une pompe à air mue par une machine à vapeur fixe, et à l'autre extrémité un piston. Si l'on fait mouvoir la pompe, le vide s'opère dans le tuyau, et alors la pression atmosphérique, agissant sur la face externe du piston, le poussera en avant avec une vitesse d'autant plus considérable que le vide sera plus parfait. Si au piston se trouve attachée une tige qui ait une de ses extrémités en dehors du tuyau; si à cette tige on attache un train de wagons mobile sur un chemin de fer dont les deux voies soient couchées de part et d'autre du tuyau, on aura un convoi qui suivra la marche du piston. La vitesse de ce dernier se ralentira, il est vrai, d'autant plus que le convoi sera plus lourd; on ne pourra, par exemple, traîner au plus que 24,000 kilogrammes, avec un tuyau de 23 centimètres de diamètre et sur une route dont la pente sera moindre que 1 centième.

C'est dans cette partie du mécanisme qui permet à la tige attachée au piston de se mouvoir à travers une rainure ménagée tout le long du tuyau, mais fermée avant et après son passage, que MM. Clegg et Samuda ont fait preuve d'un esprit réellement ingénieux. « L'intérieur du tube, au lieu d'être alésé, ce qui augmenterait le prix dans une très forte proportion, est tout simplement enduit d'une couche de suif d'une épaisseur de 2 à 3 millimètres; cette préparation suffit pour égaliser la surface du tube et prévenir le frottement nuisible qui ne manquerait pas de se manifester au passage du piston, si on ne prenait cette précaution.

« Le piston est attaché à la première voiture de chaque train par une barre d'attelage qui passe à travers la rainure longitudinale ménagée à la partie supérieure du tube. Cette rainure, qui se prolonge dans toute la longueur du tube, et par conséquent du rail-way, est recouverte par une soupape composée d'une bande de cuir, rivée entre deux séries de plaques de fer; les plaques supérieures étant plus larges que la rainure, elles empêchent l'air extérieur de pousser le cuir dans l'intérieur du tube après qu'on y a fait le vide; les plaques inférieures s'adaptent exactement dans la rainure, de manière à compléter la circonférence intérieure du tube, et s'opposent à l'introduction de l'air en avant du piston. Un des rebords du cuir de la soupape est solidement maintenu par des barres de fer boulonnées à un rebord longitudinal du tube, fondu dans la même coulée avec lui.

» De cette manière, le cuir fixé entre les deux séries de plaques agit comme une véritable charnière, de même que dans les soupapes des pompes ordinaires. Les plaques inférieures de la soupape ferment exactement l'ouverture, tandis que les plaques supérieures, plus larges que l'ouverture, la débordent des deux côtés. Une la première expérience a complètement réussi. Ce n'est donc pas d'une utopie que nous parlons, et ce sont des chiffres ayant déjà une grande probabilité que nous pouvons poser.

Disons d'abord que de distance en distance on établit une machine à vapeur spéciale munie d'une pompe à air chargée de faire le vide dans la partie du tuyau qui lui correspond. Il résulte de là que les convois sont toujours espacés de presque tout l'intervalle qui sépare deux machines fixes, et partant, qu'ils ne peuvent jamais se rencontrer. Il en résulte aussi que, par la multiplicité des convois, on peut remédier à l'inconvénient de ne leur donner jamais une charge de plus de 24,000 kilogrammes. Eh bien (1)! dans de telles circonstances, on peut, avec un cylindre de 46 centimètres de diamètre, une raréfaction des trois cinquièmes, sur une pente de 2 à 3 centièmes, porter facilement, avec une vitesse constante de 30 à 40 kilomètres à l'heure, une charge de 2 millions de kilogrammes par jour, c'est-à-dire plus que ne transporte aucun chemin de fer.

Pour arriver à ce résultat, la dépense sera peu considérable, comparativement à celle des chemins de fer ordinaires; car le chemin de fer atmosphérique pourra s'établir sur toutes les routes empierrées, sans empêcher pour cela, à côté, la circulation ordinaire. Si nous en croyons les inventeurs, l'établissement du kilomètre de cette nouvelle voie ne coûte, y compris tout le matériel, que 239,330 fr., tandis que celui des chemins de fer ordinaire coûte, y compris les machines, 634,000 fr., ce qui fait, en faveur du chemin de fer atmosphérique, une différence de 394,670 fr.

Quant à l'exploitation annuelle, elle présente aussi, en faveur de ce dernier, une différence de 40,000 fr.

Bien entendu que nous ne garantissons point absolument ces chiffres; les inventeurs eux-mêmes ne pourront les affirmer définitivement qu'après des essais faits dans des conditions très diverses.

Dans tous les cas, si l'on joint à ces avantages pécuniaires, que les chocs et les incendies sont devenus impossibles, et que les déraillements sont rendus extrêmement difficiles, on est séduit par l'ensemble des résultats merveilleux que cette invention promet. Mais, avant de nous prononcer, attendons une exploitation quotidienne; peut-être des inconvénients graves se révèleront-ils, inconvénients que font malheureusement prévoir cette immense soupape et cet enduit solide, mais fusible, qui ne résistera peut-être pas dans un climat plus chaud ou plus froid que l'Irlande. Craignons les illusions, et attendons le jugement de l'expérience avant de proposer l'adoption du système atmosphérique, et même la suspension des travaux d'exécution de l'ancien système.

D'ailleurs, n'est-il pas très raisonnable de supposer que des modes de traction très divers pourraient être employés à-la-fois dans différents pays? car on sera obligé de tenir compte, dans toutes les constructions de chemin, des circonstances atmosphériques particulières, des caractères topographiques des localités, du genre des transports à opérer, et de beaucoup d'autres éléments trop longs à énumérer. Nous avons déjà une preuve de cette diversité dans les différents modes d'exploitation de nos routes ordinaires. Croit-on aussi, par exemple, que l'hélice doive être partout substituée aux roues à aubes, dans les bateaux à vapeur, et cela sans tenir compte de l'état normal des eaux dans lesquelles on navigue? Toute invention nouvelle mérite un examen bienveillant, mais nulle ne doit faire naître un enthousiasme exclusif. B.

(1) Voir la brochure de M. Samuda.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 5 septembre* 1843.

Mme Prévost, marchande de nouveautés, au marché St-Germain, demeurant rue des Canettes, 13; juge-commissaire, M. Cornuault; syndic, M. Magnier, rue Taitbout, 14.

M. Teston, charpentier et marchand de vins, à Boulogne Grand'rue, 43; juge-commissaire, M. Riglet; syndic, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

Mme Magnard, dite Dubouchet, marchande de soieries et nouveautés, rue St-Denis, 290; juge-commissaire, M. Riglet; syndic, M. Thierry, rue Monsigny, 9.

Du 1er septembre.

M. Pétrement, coiffeur et marchand de parfumeries, galerie de Nemours, 6 et 7, Palais-Royal; juge-commissaire, M. Pillet; syndic, M. Morard, rue Montmartre, 173.

BOURSE DU 6 SEPTEMBRE.

Nos fonds, légèrement raffermis par un peu de hausse sur les fonds anglais, ne se sont guère soutenus pendant la bourse. Les affaires ont été peu animées.

Au comptant : Banque belge, 771 25.— Grand'Combe, 1400.— Banque du Havre, 1247 50. — Seyssel, 850.

Fin du mois : Banque de France, 3292 50. — Emprunt belge de 1840, 108 1/8.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	123 15	123 20	123 15	123 20	123 15
— fin cour. . .	123 40	123 40	123 35	123 40	123 35
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 »	82 »	81 95	81 95	82 »
— fin cour. . .	82 20	82 20	82 15	82 15	82 15
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »
4 0/0	105 »	» »	» »
O. de la Ville .	1322 50	» »	H. 5 »
Banque de Fr. .	3290 »	» »	B. 5 »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 82 20 22 1/2
à 4 heures, 82 17 1/2.

Bons du Trésor. 3 1/4 à 3 mois.

Pièces de 20 et 40 fr.
Agio, 9 à 10 le mille.

CHAPELLERIE DUCALE, rue Richelieu, 45 *bis*. — Finesse et solidité extrêmes; formes élégantes et de bon goût, soins minutieux dans la confection; tout distingue ses chapeaux, dont la perfection atteint les dernières limites du possible. Première qualité, 13 fr. Chapeaux mécaniques pour voyage et soirée, 22 fr.

Spectacles du 7 septembre.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Turcaret. — Valérie.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Puits d'amour. — Les Deux Voleurs.
VAUDEVILLE. — Relâche.
GYMNASE. — 1re repr.: l'Amour et le Hasard. — Le Docteur (Bouffé).
VARIÉTÉS. — La Perruquière. — Les Nouvelles. — Le Trombonne.
PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen, com. en 5 actes, mêlée de couplets.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — Claudine. — La foire de Beaucaire, divertissement.
GAITÉ. — La Folle de la Cité.
AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.
FOLIES. — Le Secret du Soldat. — Les Dévorants. — Les Fumeurs. — Plus de louche.
CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Les Iles Marquises. — Intermède de danse.

BULLETIN AGRICOLE.

Nos lecteurs remarqueront le bas prix des céréales sur le marché de Trieste; le *Lloyd Autrichien*, dont nous recevons le bulletin régulièrement, donne officiellement ces cours que, sans cette cote authentique, nous aurions peine à croire exacts, tant ils nous semblent modérés. L'avoine seule se rapproche un peu des prix les plus bas de cette céréale sur nos marchés de l'Ouest; mais le froment et le seigle de la mer Noire sont, à Trieste, tellement au-dessous de leur prix à Marseille, que le fret entre ces deux ports ne rend pas compte de la différence des prix en entrepôt sur ces deux places.

Les soies se relèvent dans le Midi; le mouvement de hausse se prononce à l'avantage des détenteurs actuels. Malheureusement ces détenteurs ne sont pas les producteurs, et l'élévation des prix ne profite qu'aux spéculateurs. Dans tout le Var, par exemple, il n'y a pas une fileuse à la main. Les éleveurs, surtout les petits éleveurs, qui forment la masse, sont à la merci des filateurs, qui leur font la loi au moment de la vente des cocons qui doivent être vendus immédiatement. Les paysans du Var n'ont aucune idée de la quantité de soie que leurs cocons peuvent rendre; ils ignorent le cours des soies filées; il leur est par conséquent impossible de savoir ce que gagnent sur eux les filateurs, qui mettent en général dans leurs rapports avec les paysans une insigne mauvaise foi.

Les comices agricoles et les sociétés d'agriculture rendraient un beau grand service aux cultivateurs de toute la basse Provence, et donneraient un puissant encouragement à cette utile industrie, s'ils faisaient venir du Dauphiné et du comtat des fileuses qui mettraient les paysannes au fait du filage et du dévidage des cocons.

Dans le Midi, on parle beaucoup de la nécessité d'encourager l'industrie séricicole, mais on ne fait rien de sérieux en sa faveur. Le conseil de Tarn-et-Garonne émet les vœux les plus pressants pour les progrès de cette industrie, dont il fait ressortir tous les avantages; puis il vote pour encouragement à l'industrie séricicole 1,200 fr. Une allocation si minime est tout-à-fait dérisoire.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.			PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.					MARCHÉS ÉTRANGERS.		
		COULOMMIERS.	LAGNY.	ÉTAMPES.	ÉVREUX.	TOULOUSE.	ARRAS.	COLMAR.	CAMBRAI.	HAMBOURG.	TRIESTE.	LONDRES.
Blé à l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	21 » à 21 20	22 20 à 22 65	22 » à 22 50	21 » à 21 60	21 » à 21 25	22 » à 22 50	20 25 à 20 75	21 » à 21 50	22 » à » »	17 » à 17 45	13 20 à » »	23 » à 23 75
Première qual.	22 70 à 23 »	19 70 à 20 30	19 » à 20 »	23 50 à 23 85	21 » à 21 50	21 » à 21 50	19 50 à 19 85	19 » à 19 15	20 » à 20 25	» » à » »	7 12 à » »	23 » à 23 70
Deuxième » .	22 » à 22 20	19 » à 19 40	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 » à 20 50	» » à » »	16 50 à 17 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	18 50 à 19 »
Inférieure » .	20 » à 20 25	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » » Baisse.	» » à » »	» » à » » Baisse légère
Seigle l'hectol.												
Première qual.	10 » à 10 35	9 35 à » »	7 35 à 8 »	11 » à » »	9 25 à 9 65	» » à » »	10 » à 10 35	10 25 à 10 55	11 » à » »	» » à » »	6 25 à 6 50	» » à » »
Deuxième » .	9 35 à 9 50	9 » à » »	» » à » »	» » à » »	9 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	10 20 à 10 60	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Orge, l'hectol.	10 » à 10 50	» » à » »	» » à » »	10 50 à 10 75	11 » à » »	9 » à » »	11 25 à 11 65	9 » à » »	10 50 à 10 90	10 50 à 10 85	» » à » »	» » à » »
Avoine, l'hect.												
Première qual.	11 70 à 12 »	8 10 à » »	12 » à 12 30	9 » à » »	7 00 à 7 45	9 25 à 9 50	8 » à » »	» » à » »	9 » à » »	» » à » »	5 50 à 5 85	» » à » »
Deuxième » .	11 25 à 11 50	» » à » »	11 » à » »	» » à » »	» » à » »	9 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	10 » à 10 25	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Sarrasin, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Maïs, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 » à 13 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	6 » à 6 25	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Nevers.	Châlon-s-S	Beaune.	Dockery
Foin. 1re.	52 53	47 »	30 »	22 »	» »
Foin. 2e.	48 50	45 »	» »	20 »	» »
Luzerne. .	30 38	» »	» »	» »	» »
Sainfoin. .	40 »	» »	» »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	25 »
Paille blé.	28 30	25 30	20 »	16 »	12 1[illegible]
Paille seig.	29 31	» »	» »	15 »	15 1[illegible]

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
Bœuf .	1 18	1 50	Veau . .	1 52	1 80
— . .	1 06	1 20	— . .	1 34	1 50
— . .	» 94	» »	— . .	1 11	» »
Vache . .	1 08	1 40	Mouton	1 66	1 40
— . .	» 96	1 »	— . .	1 41	1 20
— . .	» 76	» »	— . .	1 20	» »
Porc. . .	» »	1 60			

On reçoit les Insertions à l'Administration du Journal et au Bureau d'Annonces de M. DÉPINOY, 23, place du Louvre.

ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I. N. 39. VENDREDI 8 SEPTEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 7 SEPTEMBRE.

Question viticole.

I. LES IMPÔTS.

Par la valeur de ses produits, par l'étendue du terrain qu'elle occupe, par le nombre d'hommes qu'elle emploie, par les richesses qu'elle met en circulation, l'industrie viticole est la plus importante industrie de la France. Elle méritait plus que toute autre la protection éclairée du Pouvoir, et depuis quarante années tous les gouvernements qui se succèdent, loin de songer à sa prospérité, semblent à l'envi travailler à sa ruine. Lorsqu'on étudie les lois qui régissent l'impôt, lorsqu'on cherche à comprendre notre grimoire administratif et financier, on aperçoit une foule de mesures absurdes, odieuses ou ridicules, et l'on est tenté de croire que le génie de la fiscalité n'a d'autre but que de tarir la source de nos richesses, de tuer l'industrie et d'appauvrir la France.

C'est surtout contre l'industrie viticole que se sont dirigées les inventions de ce mauvais génie. La Constituante avait supprimé tous les droits indirects, aides, gabelles et autres, qui s'opposaient à la libre distribution des richesses dans l'intérieur du royaume. Les produits manufacturés et la plupart des produits agricoles jouissent encore de cette franchise, mais les Gouvernements nouveaux ont rétabli contre les boissons de véritables douanes intérieures et tous les abus de l'ancien régime.

La France produit annuellement 40 à 50 millions d'hectolitres de vin, dont la valeur est estimée 600 millions de francs; sur ces 600 millions, le Trésor prélève, par l'impôt foncier et par l'impôt indirect, 98 millions; les villes prélèvent, par l'impôt des octrois, 22 millions; total, 120 millions; c'est-à-dire que l'impôt emporte le cinquième de la production viticole.

Il est aisé de comprendre qu'un pareil tribut levé sur un seul produit arrête la consommation et finit par ruiner le producteur.

L'impôt indirect est en outre d'une iniquité monstrueuse. Et d'abord il pèse sur un objet de première nécessité, tandis que les objets de luxe en sont exempts; un Gouvernement qui aurait quelque souci des souffrances du peuple ferait tous ses efforts pour mettre à la portée des masses les denrées les plus nécessaires à l'existence, comme la viande et le vin; on a fait précisément le contraire; c'est sur la vie du peuple qu'on fait retomber les charges les plus lourdes et les plus durs impôts : étoffes de soie, tentures de velours, meubles dorés, vaisselle d'argent, parures et pierreries, chevaux et voitures, tout cela circule librement, sans payer aucun droit, et le vin, le vin si nécessaire au travailleur, est frappé d'impôts et de taxes qui dépassent de 75 à 150 pour cent le prix d'achat.

L'impôt indirect est injuste, non-seulement parce qu'il pèse sur un objet de première nécessité, mais parce qu'il pèse également sur des valeurs inégales et retombe surtout à la charge des classes pauvres. Le vignoble bordelais produit des vins de qualités fort diverses dont les prix varient de 6 francs à 400 francs l'hectolitre; le vin de 6 francs paie à Paris, par exemple, 20 fr. 35 c. de droits tout comme le vin de 400 fr.; ainsi, le vin du pauvre paie plus de trois fois sa valeur, tandis que le vin du riche ne paie que le vingtième de son prix.

Ce n'est pas tout : un bourgeois qui peut acheter en gros et chez le propriétaire, échappe aux droits de détail et de licence; mais un pauvre ouvrier qui vit au jour le jour ne peut pas faire provision ni dépenser à-la-fois le prix d'une barrique; il est obligé de s'adresser au détaillant : or, par une complication singulière des taxes et surtaxes, on a arrangé les choses de telle façon que le pauvre, achetant de mauvais vin au détail, paie plus d'impôt que le riche qui achète en gros d'excellent vin. Voici un exemple pris, il est vrai, dans les limites extrêmes, mais qui n'en est pas moins significatif et concluant : si un homme riche veut avoir dans sa maison de campagne, du Château-Margaux, qui coûte 6 francs la bouteille, il paiera pour 100 litres un droit de circulation de 66 centimes; si un ouvrier avait besoin d'acheter une bouteille de ce même vin, il serait obligé de l'acheter chez le détaillant et paierait également 66 centimes de droit pour cette seule bouteille. Ainsi l'un paie 60 cent. sur 600 fr., l'autre paie la même somme sur 6 fr., c'est-à-dire que le pauvre paie 100 fois plus d'impôts que le riche. On appelle cela, dans la Charte, contribuer indistinctement dans la proportion de sa fortune aux charges de l'Etat.

Non-seulement ce système est injuste, mais au point de vue financier il est absurde. Il était impossible d'inventer des combinaisons fiscales plus coûteuses, plus onéreuses à-la-fois au pays et au Trésor; croirait-on qu'il y a des communes où les frais de régie montent à 50 pour cent de la recette totale? Le recouvrement des impôts indirects sur toute la France coûte 22 pour cent, tandis que la perception de l'impôt direct ne coûte que 4 1/8 pour cent. Ainsi, sur 90 millions que reçoit l'Etat, 20 millions sont absorbés par les frais, c'est-à-dire inutilement payés par les contribuables.

On ne saurait s'imaginer à quelles inventions le fisc a eu recours pour lever cet impôt de 90 millions Depuis le moment où le propriétaire plante un pied de vigne, jusqu'au moment où le vin entre dans la cave du consommateur, l'industrie viticole est poursuivie, harassée, tourmentée par une multitude baroque de droits, de taxes et de surtaxes, amenant à leur suite mille vexations, mille avanies intolérables.

Un propriétaire veut-il faire transporter du vin d'une de ses caves à l'autre? impôt au profit de l'Etat, sous le nom de *droit passavant.*

Voulez-vous faire porter du vin dans un entrepôt quelconque? impôt au profit de l'Etat, sous le nom d'*acquit-à-caution.*

Vendez-vous du vin à un particulier pour sa consommation? impôt au profit de l'Etat, sous le nom de droit de *circulation.*

Vous êtes marchand en gros, vous vendez aux débitants : impôt au profit de l'Etat, sous le nom de *licence.*

Vous êtes débitant et vous vendez au public : nouvel impôt au profit de l'Etat, encore sous le nom de *licence.*

Vous êtes détaillant et vendez du vin que l'on consomme sur place : impôt au profit de l'Etat, sous le nom de *droit de détail.*

Si vous introduisez du vin dans une ville qui ait plus de 4,000 habitants, impôt au profit de l'Etat, sous le nom de *droit d'entrée.*

Si vous transportez du vin sur une rivière, impôt au profit de l'Etat, sous le nom de *droit de navigation.*

Sur un canal : impôt spécial au profit de l'octroi, impôt plus élevé pour le vin que pour tout autre marchandise.

Le vin, qui a déjà supporté l'impôt foncier, qui est frappé d'un droit d'entrée au profit de l'Etat, est encore frappé du *droit d'octroi* au profit des villes.

La loi du 28 avril 1816 établit, en principe, que le droit d'octroi ne dépassera point le droit d'entrée; cependant elle permet, dans certaines circonstances et par exception, une élévation momentanée du tarif municipal; l'exception est devenue la règle : 455 villes ont établi une *surtaxe* contraire à l'esprit de la loi, et il y a des villes où les droits d'octroi sont dix fois plus élevés que les droits perçus au profit du Trésor; on est ainsi parvenu à faire supporter aux boissons près de la moitié des dépenses municipales de la France.

Presque tous ces impôts que nous venons d'énumérer sont encore augmentés de 10 pour 100, sous prétexte de guerre, après vingt-huit ans de paix.

Quand votre vin a passé à travers cette formidable série d'impôts pour arriver jusqu'à votre cave, si vous changez de domicile, vous êtes obligé, pour transporter votre provision, de demander la permission au fisc, qui détermine l'heure du transport, et vous fait encore payer un impôt pour cette permission : après 40 ans de révolutions politiques, nous vivons sous un régime de liberté où l'on n'a pas le droit de remuer une bouteille de vin sans l'autorisation des commis, sans payer quelques sous à messieurs de la gabelle.

Le fisc n'a laissé échapper, comme on le voit, aucune occasion, aucun prétexte de frapper les boissons de quelque droit, ce qui a fait dire à M. Bérard, député de Nîmes, que le vin était pour le Gouvernement la denrée taillable à merci et miséricorde.

Pour la perception de cette multitude d'impôts, il a fallu créer une législation spéciale qui a tous les caractères odieux d'une inquisition, et réunir une armée de collecteurs parasites qui vivent aux dépens des travailleurs et tourmentent les contribuables. Les employés du fisc ont le droit de pénétrer partout, dans les celliers du propriétaire, dans les caves du marchand, de vérifier et de sonder toutes futailles en circulation, d'ouvrir et de fouiller les malles des voyageurs; ils sont de plus chargés d'exécuter cette sorte de perquisition domiciliaire qu'on appelle l'*exercice.* Pour le moindre déplacement d'une barrique, d'une bouteille, il faut des acquits-à-caution, des congés, des passavants, et ce dédale administratif est si compliqué, que les employés eux-mêmes s'y perdent le plus souvent; on oublie toujours quelque formalité; vous êtes sans cesse en contravention, et par conséquent sous le coup des procès, des confiscations ou des amendes. Toutes ces formalités entraînent une perte de temps considérable; toutes ces entraves gênent la consommation, fatiguent le commerce et nuisent au producteur. Il n'est pas étonnant qu'un pareil système ait toujours soulevé l'indignation, souvent même provoqué les révoltes d'un peuple qui avant tout aime la liberté.

En résumé, l'impôt sur les boissons, tel qu'il est établi, est contraire au texte et à l'esprit de la constitution, car la Charte dit : « Tous les Français contribueront indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'État. »

L'impôt sur les boissons est injuste, parce qu'il pèse sur un produit et non sur tous les produits;

Parce qu'il pèse sur un objet de première nécessité, et que les objets de luxe en sont exempts;

Parce qu'ils pèse également sur des valeurs inégales;

Parce qu'il pèse plus sur le pauvre que sur le riche.

Il est exorbitant, puisqu'il emporte le cinquième de la production viticole et qu'il s'élève, en plusieurs cas, de 75 à 150 pour 100 de la valeur du produit.

Il est absurde, puisqu'il exige 22 pour 100 de frais de perception.

Il est anti-économique, car il arrête la consommation et ruine le producteur.

Enfin, il est odieux, car il entraîne une foule de vexations et de tracasseries qui portent une atteinte réelle à la liberté.

Ce système a porté ses fruits : l'industrie viticole est aujourd'hui dans la détresse. Sur plusieurs points de la France, les propriétaires de vignes sont complètement ruinés; ils ne peuvent plus même payer l'impôt, et la nécessité les oblige à offrir leurs vins en nature pour s'acquitter envers le trésor. Nous concevons donc aisément que, dans cette situation déplorable, les propriétaires de vignes réclament avec instance la modification d'un système qui les accable et qui les ruine. Nous concevons aisément que, dans leurs nombreuses pétitions, ils réclament avec énergie la réduction, la suppression même des contributions indirectes, ou la répartition de cet impôt sur tous les produits du sol et de l'industrie. Mais voilà vingt-cinq ans qu'ils font entendre les mêmes doléan-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Le dîner de Saint-Germain-en-Laye. (Suite.)

Ayant pêché une espèce de sang-froid au fond des bouteilles vidées mises sur leurs épaules par le garçon du pavillon, les amis de Froissart purent enfin se communiquer l'état de leur âme. Comme ils étaient rangés les uns près des autres à table, ils se livrèrent sans obstacle à des colloques à raz de nappe.

— Je n'y comprends rien.

— Ni moi non plus.

— Ni moi.

— Il nous écrit de venir à Saint-Germain-en-Laye.

— Pavillon d'Henri IV.

— Nous y sommes.

— Et il n'y est pas!

— Il nous annonce que nous dînerons avec l'amant de sa femme.

— On s'y perdrait à moins.

— Vous ne versez pas à ces messieurs, dit aux garçons Mme de Neuvilette, qui s'aperçut de l'embarras de ses victimes, mais qui ne jugea pas à propos de les en tirer. Versez donc à boire!

Les amis de Froissart reprirent.

— Que dites-vous aussi de l'exquise politesse de Mme de Neuvilette?

— Elle qui ne nous adressait jamais la parole chez son gendre.

— Elle qui nous aurait tous fait pendre volontiers.

— Diable! dit Lacervoise, il me vient une idée...

— Fais-la passer.

— Nous sommes pris!

— Que veux-tu dire?

— Je veux dire que nous sommes pris au piège.

— Quel piège?

— C'est un complot, dit Lacervoise.

— Un complot!

— Froissart ne viendra pas.

— Et la raison?

— La lettre d'invitation que nous avons reçue...

pas un seul instant de quelle manière se terminerait cette entrevue avec le mari de sa maîtresse.

Une illumination de génie éclaira soudainement le cerveau de Froissart. Sa grande supériorité se révéla à lui dès qu'il fut dans le salon entre sa belle-mère, sa femme, des étrangers, des amis.

Dans dix minutes, se dit Mme de Neuvilette, il aura consenti à la séparation. Allons! tout va bien; le feu est dans les poudres.

Après avoir remis son chapeau à un garçon, Froissart courut à sa belle-mère, la salua; il salua pareillement sa femme, le duc de Villa-Réal et ses amis, puis il alla s'asseoir à un bout de la table.

— Il est venu, reprit Lacervoise, s'adressant aux amis de Froissart.

— Il est venu.

— Mais alors, c'est bien lui qui nous a invités.

— Il est difficile d'en douter.

— Il aurait donc aussi invité sa belle-mère, sa femme, le duc...

— Evidemment.

— Comment sa belle-mère s'est-elle décidée à venir?

— Ah! voilà...

ces, qu'ils adressent au Pouvoir les mêmes réclamations; [illegible] ils obtenu? Rien.

Certes, les mesures qu'ils proposent amélioreraient leur position vraiment douloureuse, mais le Gouvernement reste sourd à leurs plaintes et refuse de toucher au vieil échafaudage de l'impôt, de peur qu'il ne s'écroule. La réduction, la suppression, ou bien encore une répartition nouvelle des contributions indirectes, c'est donc, aux yeux du Pouvoir, une utopie contre laquelle les propriétaires de vignes s'aheurtent en vain depuis vingt-cinq ans. Tout en appuyant de nos vœux les améliorations qu'ils réclament, nous croyons que le temps est venu de chercher un autre remède à leurs maux, et sans cesser de demander avec eux la révision de notre système fiscal, nous proposerons un moyen plus sûr et plus prompt d'adoucir leurs souffrances.

Les Réformes politiques et les Réformes sociales. — L'Égalité.

Le journal la *Réforme* n'accepte pas le rôle de doublure du *National*, rôle que nous avait fait appréhender pour elle sa réponse évasive touchant la réforme industrielle et l'organisation du travail. Nous louons cette susceptibilité de la nouvelle feuille radicale. Elle se hâte de déclarer que « ce qui la différencie de certaines fractions du parti national, c'est sa préoccupation de l'économie sociale. » Par là sans doute elle entend que les réformes politiques ne sont pas le but unique de ses efforts.

Après avoir naguère, de la façon la plus formelle et la plus exclusive, donné le pas à la question politique, la *Réforme* aujourd'hui professe que les deux questions sont parallèles, inséparables et solidaires.

Cette solidarité admise, et nous sommes tout les premiers à l'admettre, il nous serait aisé de montrer quelle est celle des deux questions qui prime l'autre. En effet, ce sont les positions sociales, dépendantes elles-mêmes du régime industriel, et plus spécialement du rapport existant entre le capital et le travail; ce sont les positions sociales (et il n'en saurait être autrement) qui donnent le pouvoir politique, qui produisent un certain corps électoral, produisant lui-même un Gouvernement à son image, ou peu s'en faut.

Décider, au point de civilisation où nous en sommes, laquelle des deux conditions influe le plus sur l'autre, de la répartition de la richesse sur le Gouvernement, ou du Gouvernement sur cette répartition, nous paraît la chose du monde la plus simple. Nous n'hésitons pas à reconnaître la première des deux influences comme infiniment supérieure à la seconde. L'un des principaux vices de l'état actuel, c'est que le Gouvernement de la société y appartient de plus en plus, et sans contre-poids, à la richesse, qui dirige à son gré toutes les forces sociales, y compris l'intelligence et le talent par le prix qu'elle seule peut mettre à leurs produits.

La question est de savoir s'il ne pourrait être apporté, dans le régime industriel, aucune modification susceptible d'améliorer la condition du travailleur, sans que les pouvoirs politiques actuels y dussent nécessairement mettre obstacle. Nous n'en sommes pas à professer l'optimisme, il s'en faut, à l'égard du Gouvernement tel qu'il existe chez nous; mais nous croirions être injustes envers un Gouvernement quel qu'il fût, si nous lui imputions la résolution systématique d'empêcher toute combinaison favorable aux classes pauvres et laborieuses, dût-elle profiter aussi à toutes les autres classes.

Quoiqu'il en soit, la *Réforme* outrepasse, et, par suite, fausse notre opinion, quand elle nous dit indifférents à la politique et aux vices du système d'élection en vigueur. Toute disposition de nature à introduire dans le corps qui nomme le législateur plus de lumière et de générosité, a été appuyée et sera toujours appuyée par nous. Nous avons même proposé des modifications de la loi électorale, destinées à procurer une représentation plus vraie de la nation.

« Nous signalons, dit la *Réforme*, le mal du prolétariat, et nous » déclarons que le remède est dans l'égalité! La *Démocratie pacifique*, d'accord avec nous sur le premier terme de la proposition, » pense que le *remède* est dans la doctrine du grand homme dont » elle vulgarise les idées. »

Oui, nous n'hésitons pas à le dire, le remède est, suivant nous, dans la doctrine de celui que la *Réforme* elle-même appelle un grand homme. Cette doctrine contient la seule théorie de l'organisation du travail. Cependant la question scientifique, comme elle se trouve posée entre la *Réforme* et nous, n'est point précisément là. Tout ce que nous soutenons contre ce journal, c'est qu'il n'est pas indispensable de détruire la forme politique pour opérer dans le régime industriel des changements favorables aux travailleurs; c'est que la cause et le remède du mal dépendent plus de la manière dont sont établis les rapports entre le capital et le travail que de la constitution politique elle-même.

La *Réforme* n'a pu s'empêcher de sentir ce qu'il y avait d'insuffisant à présenter comme remède un vague symbole, un *mot* qu'elle ne définit même pas. Aussi ajoute-t-elle :

Il nous reste seulement à exposer petit à petit le sens que nous attachons à ce mot traditionnel : *égalité*... Que la *Démocratie pacifique* se rassure; elle saura, avec le temps, comment la *Réforme* interprète le dogme révolutionnaire de l'égalité.

Nous espérons ne pas ressembler au *Siècle*, qui convient des misères du plus grand nombre et demande un mode de secours pour sauver le pauvre, à condition toutefois qu'on laissera subsister dans les lois la cause de la pauvreté; ni au *Journal des Débats*, qui nie les douleurs sociales; ni au *National*, qui se tient dans un prudent silence; ni à la *Gazette*, qui propose tout bonnement la résurrection de l'ancienne monarchie, sous prétexte de liberté; ni aux sectes qui croient avoir trouvé le remède définitif dans les plus étroites conceptions. Si les affirmations sans développement n'étaient pas dangereuses, nous pourrions bien dire que l'égalité n'est pas l'identité. Tous les hommes sont égaux, mais ils ne sont pas pareils. L'égalité n'est pas la négation de la diversité; bien au contraire, elle doit provoquer le développement de tous les hommes, chacun selon sa nature. La politique de l'avenir sera celle qui instituera la société dans le sens de la destinée commune et de la destinée individuelle.

Nous louons la *Réforme* de se séparer, comme elle le fait, des organes de la vieille Presse politique. Si, comme il y a lieu de le présumer, elle nous comprend au nombre des *sectes* auxquelles avec, grand soin aussi, elle se défend de ressembler, la feuille radicale emploie à notre égard une qualification tout-à-fait inexacte. Nous ne sommes point une secte, car sous aucun rapport nous ne nous isolons de la société; nous acceptons ses lois, ses institutions même politiques, et sous ce dernier point de vue nous sommes moins près peut-être que nos contradicteurs de former une secte, de faire scission avec le grand corps qui nous entoure. Sans prendre fait et cause pour les sectes dont la *Réforme* parle si dédaigneusement, nous ferons observer qu'il y a de sa part quelque ingratitude à les traiter ainsi; car c'est à *leurs étroites conceptions* que la *Réforme* emprunte tout ce qui la distingue des autres feuilles de sa nuance politique.

Le commencement d'explication qu'on nous donne de l'égalité ne fait que rendre plus obscure et plus confus, suivant nous, le sens de cette expression. Si l'égalité que veut la *Réforme* consiste dans le droit égal pour tous de développer leurs facultés, autrement dit, de manifester, d'employer pour le bien commun et individuel les inégalités qui existent entre eux, nous sommes partisans de cette sorte d'égalité, de l'égalité au point de départ. Nous avouons ne pas bien comprendre cette logique qui consiste à prendre pour symbole social l'égalité, quand on se propose pour but de développer et d'employer les hommes suivant leurs dispositions naturelles, que l'on reconnaît être diverses.

En géométrie, quand on parle de l'égalité de deux figures, cela signifie qu'on peut les mettre indifféremment à la place l'une de l'autre. L'égalité, en matière sociale et politique, devrait, comme on voit d'après l'explication de la *Réforme*, s'entendre d'une façon toute différente. D'après laquelle des deux acceptions faudra-t-il réformer le langage pour arriver à cette langue précise et bien faite qui, au dire des meilleurs esprits, nous éviterait tant de méprises et de malentendus fâcheux?

Nous nous félicitons cependant de voir que l'Egalité, dans la formule de la *Réforme*, revient à la *proportionnalité*, qui est complètement selon nos principes.

République orientale de l'Uruguay.

Nous avons sous les yeux des journaux de Montevideo, *el Nacional*, *le Patriote français*, et des lettres de cette ville, en date du 24 juin.

Ces journaux sont remplis de décrets et de dispositions officielles qui indiquent de la part des autorités du pays la ferme volonté de se défendre jusqu'à la dernière extrémité contre l'agression de Rosas.

D'après ces lettres, les étrangers sont de plus en plus décidés à soutenir et à défendre la cause de Montevideo, leur nouvelle patrie, ce que sont loin de faire toujours les représentants officiels des nations auxquelles ils appartiennent. Il y a long-temps que ce désaccord existe, surtout entre nos compatriotes et les autorités françaises.

Les révoltés de la province de la république argentine de Corrientes ont battu le colonel Galan près de la ville de Mocoreta. Les révoltés forment maintenant un corps d'armée de 3,000 hommes. Il est hors de doute que si Montevideo finit par détruire l'armée d'invasion d'Oribe, que le nouveau corps révolutionnaire de Corrientes ira soutenir et défendre les autres provinces de la République Argentine, celles d'Entre-Rios et de Santa-Fé, qui sont plus que jamais décidées à prendre les armes contre Rosas.

Oribe a attaqué inutilement, plusieurs fois, le fort du *Cerro*. L'armée de Montevideo a exécuté plusieurs sorties heureuses.

Le territoire de la république de Montevideo (*toute la campagne*) n'est plus parcouru par les bandes de montagnards qui s'étaient rangés d'abord du côté d'Oribe, dans la crainte de n'être pas assez efficacement protégées par leur propre Gouvernement.

De toutes les autorités civiles ou militaires que ce général avait nommées dans différents points du territoire, il ne reste plus pour Oribe que celles de *La Colonia*, *Mercedes* et *Paisandu*, chefs-lieux des départements du même nom et situés sur l'Uruguay.

Le général Rivera a battu le 18 juin un corps d'armée que le général Oribe avait envoyé dans la direction de la ville et du port de Maldonado. La rencontre eut lieu *en las puntas de Solischico*. Oribe est cerné par le général Rivera dans un espace très restreint entre le village Canelones et *el Cerrito*, à l'est du Rio de Santa-Lucia.

En un mot, il paraît que l'armée d'invasion de Rosas commandée par Oribe manque de tout : la défection se met dans ses rangs; à la dernière tentative faite contre le fort du *Cerro*, un détachement de ses troupes et le commandant ont passé dans l'armée de Montevideo.

Nouvelles d'Espagne.

Perpignan, 6 septembre.

Depuis quelques jours un mouvement semblait se préparer à Barcelone; des corps francs, auxquels on avait refusé l'entrée de la ville, étaient introduits pour se joindre aux émeutiers, qui gardaient les avenues de la place de la Municipalité; la garnison ne sortait pas de la citadelle. Le 2 au matin, le 3e bataillon de volontaires était en pleine révolte; il avait été joint par un autre bataillon, aussi de volontaires, caserné aux Atarazanas.

Ces deux bataillons avaient proclamé la junte centrale. Biera s'était nommé commandant général. Un membre de la junte, Eastelh, était à la tête du mouvement : une proclamation avait été affichée; une commission populaire s'était constituée sous la présidence du républicain Baiges.

Le 3, à 7 heures du soir, il y eut un premier engagement entre des compagnies de la ligne venant de Tarragone, et les volontaires qui cherchaient à leur fermer l'accès de la citadelle; les volontaires furent repoussés; ils eurent une quinzaine de blessés. La commission populaire s'érigea en junte suprême.

Dans la nuit du 3 au 4, les brigadiers Prim et Blanco, à la tête du régiment de la Constitution, s'étaient emparés de Barcelonette; le 4, dès six heures du matin, une fusillade s'est engagée entre eux et les volontaires, elle a duré jusqu'à la nuit; la citadelle a tiré plusieurs volées à mitraille; le colonel Baiges, président de la junte, a été tué; les insurgés ont eu cent hommes tués ou blessés; le soir, à six heures, Prim a attaqué la porte de l'Angel; un capitaine des insurgés a été tué.

Perpignan, 7 septembre.

Le feu a recommencé à Barcelone, le 5, à 6 heures du matin; il continuait à 5 heures du soir, au moment du départ du courrier, particulièrement du côté de la Porte-de-Mer. Les batteries de la citadelle et de Barcelonette ont fait taire les canons des Atarazanas et de la caserne fortifiée.

D. Rafael de Collada a été nommé président de la junte; cette assemblée a fait une proclamation pour appeler aux armes la Catalogne et l'Espagne, afin d'obtenir une junte centrale; elle a décrété la peine de mort contre tout individu qui oserait se montrer hostile à ses principes.

(*Messager*.)

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On écrit de Constantinople, 16 août, à la *Gazette nationale allemande* :

« Le 12 août, sir Stratford Canning et M. de Bourqueney ont eu une conférence avec M. de Titoff sur les affaires de la Servie. On assure que les deux ambassadeurs ont exigé de M. de Titoff une explication de la note par lui remise à la Porte-Ottomane. M. de Titoff aurait répondu que l'empereur Nicolas voulait absolument que Petronlewitch et Wutschitsch quittassent le territoire de la Servie, et que s'ils résistaient, une armée russe pénétrerait dans la Servie. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre auraient répliqué que, jusqu'à présent, l'Angleterre et la France avaient laissé la Russie insister auprès de la Porte sur l'exécution des traités, mais que ces traités n'autorisaient pas une intervention armée dans les affaires de la Servie; que si la Russie traitait l'affaire selon les formes diplomatiques, on n'élèverait aucune objection, mais qu'il serait autrement dans le cas d'une intervention armée.

Les deux ambassadeurs auraient en même temps rappelé à M. de Titoff le traité conclu à Londres par M. de Brunow, garantissant l'intégrité de l'empire ottoman. Toutefois, les deux ambassadeurs n'ont remis au Divan aucune note concernant l'intervention.

Sir Stratford Canning a reçu de nouvelles instructions de Londres qui lui enjoignent de s'opposer à toute intervention armée, et de s'entendre, autant qu'il sera possible, avec l'ambassadeur de France.

— On écrit de la frontière de Turquie, 25 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le visir de l'Herzegowine devait avoir, dans le courant de ce mois, une conférence avec le vladika de Monténégro, dans le but de s'entendre sur une prolongation de l'armistice. Toutefois, comme on n'avait

---

— Mais beaucoup.

— Eh bien! monsieur Froissart, le nouveau de Saint-Germain doit vous paraître encore plus nouveau que celui de Paris.

— Je ne le suppose pas, Madame.

— Soyez-en sûr, Monsieur.

— Et qu'y a-t-il de si nouveau?

— Mais, vous voyez...

— Quoi donc?

— Connaissez-vous Monsieur? demanda Mme de Neuvilette en indiquant M. de Villa-Réal.

— Je tiens Monsieur pour un fort galant homme; mais Monsieur n'est pas nouveau pour moi.

Le duc avait, en caractère ferme, pris son parti; il attendait l'insulte de Froissart pour y répondre et quitter ensuite la table.

Adeline subissait son martyre avec résignation.

Pour les autres personnes, elles mangeaient, buvaient, et si elles remarquaient de la gêne sur certains visages, elles n'en discernaient pas distinctement la cause, à laquelle, du reste, on ne les avait pas encore

— Puisque c'est moi, il est inutile d'accuser personne, dit Mme de Neuvilette.

Ce premier engagement, qui eut lieu, du reste, fort poliment de part et d'autre, apprit aux invités que la présence des convives dont les éclats bruyants s'étaient éteints sur le seuil, et celle de Froissart n'appartenaient pas tout-à-fait à l'ordre des évènements fortuits.

— La position est terrible pour madame Froissart et pour Froissart, murmurèrent les amis d'Aristide.

— Et quand on songe, dit l'un d'eux, que ce n'est pas Aristide qui a tramé ce complot.

— J'ai presque peur, répliqua un autre. J'ai envie d'aller avertir le commissaire de police de Saint-Germain-en-Laye.

— Pourquoi?

— Faut-il attendre qu'on se provoque?

— Laisse donc, répliqua Lacervoise. Nous sommes de force à faire des colonnes torses de tous ces messieurs, s'ils remuent. On crie, on se jette des serviettes au visage, on casse des assiettes, on monte sur la table. Bas-relief.

que Froissart ne demandait pas mieux qu'on le plaisantât sur sa singulière position de mari. Froissart leur était rendu, il valait mieux que leur première opinion sur lui. Froissart se quereller, se battre!... allons donc!

Partant de cette opinion, soutenue par la chaleur du bordeaux et du tokai, ils perdirent leur reste de timidité; ils se lancèrent.

— Voilà comme nous t'aimons, Froissart, dit Lacervoise, de manière à être entendu de toute la compagnie.

— Nous t'aimons ainsi.

— Nous te vénérons!

Ce nouveau langage surprit un peu la belle compagnie, celle dont le duc avait la présidence comme naissance et comme dignité.

— Quels sont ces messieurs? se demandaient-ils.

— Des amis de Mme de Neuvilette, sans doute.

— Oui, de nos amis, répliqua Mme de Neuvilette, qui avait entendu.

— Mais le dernier venu, quel est-il? le connaissez-vous?

— Un peu.

— C'est aussi un de vos amis?

entendre sur le lieu de cette conférence, le visir envoya au vladika de Monténégro une députation composée du cadi de Nitsitch, et de plusieurs Turcs notables. Le vladika, informé de l'arrivée de cette députation, conçut des soupçons et refusa de l'admettre en sa présence. A peine la députation avait-elle rétrogradé, qu'elle fut assaillie par une bande de Monténégrins qui tua ou blessa grièvement plusieurs de ses membres. Bien que le vladika ait fait des excuses et promis de punir les auteurs de cet attentat, le visir concentre des troupes pour châtier d'une manière sévère les Monténégrins. On assure que les Turcs, usant déjà de représailles, ont brûlé trois villages sur le territoire de Monténégro.

— On écrit de Constantinople, 17 août, au *Globe* anglais :

« Le pacha de Mosul et plusieurs chefs curdes très puissants, ont pénétré avec leurs troupes réunies dans le district de Tryarée, où ils ont brûlé les églises et les villages, détruit les moissons, égorgé les habitants des deux sexes. Cinq frères du patriarche ont été massacrés, sa sœur a été horriblement mutilée, sa mère a été coupée en deux. Le patriarche s'était réfugié à Mosul et avait demandé un asile au vice-consul anglais. Ainsi, une secte chrétienne qui avait conservé son indépendance pendant des siècles et résisté au glaive musulman, lorsque ce glaive était dans les mains des plus farouches partisans de l'islamisme, une secte qui, dans sa simplicité et son isolement, avait gardé les formes et les doctrines de l'Eglise primitive, vient d'être livrée à la destruction dans un moment où l'islamisme est faible, et le christianisme dans toute sa force ! »

ESPAGNE. — La *Gazette* du 31 août donne le détail du contrat qui a été fait avec M. Salamanca et Comp., par lequel M. Salamanca s'oblige à verser dans le trésor espagnol 400 millions de réaux qui devront être appliqués exclusivement à la continuation de routes, canaux et autres travaux publics. En remboursement de cette somme, le Gouvernement donnera à la compagnie une valeur équivalente en biens nationaux, provenant des biens du clergé régulier et séculier.

Pour assurer l'exécution de ce contrat, M. Salamanca s'engage à fournir au Gouvernement les signatures de six capitalistes respectables du pays, ou de lui fournir telle autre garantie qui lui conviendrait.

La direction des ponts-et-chaussées, consultée par le ministère, a présenté un rapport qui approuve les combinaisons proposées par M. Salamanca.

Les ministres, réunis en conseil, ont décidé à l'unanimité qu'un plan si grandiose, et présentant des résultats si avantageux pour le bien-être matériel du pays, devait être accepté, quoiqu'une partie des biens nationaux dût être détournée des objets dont ils faisaient la garantie, attendu que l'on pouvait espérer un bill d'indemnité des Cortès et l'approbation de tous les Espagnols.

Voici l'énumération des divers chemins que M. Salamanca devra faire exécuter dans le délai de vingt mois : chemin nommé de las Cabrillas, de Madrid à Valence ; embranchement transversal de la Minglanilla à Cuença, et de là à Guadalajara, sur les routes de Barcelone, par Saragosse, et de France par Soria et Logroño ; route de Madrid à Lugo et à la Corogne, avec divers embranchements ; de Madrid à Badajoz, toute ligne non encore achevée ; de Madrid à Barcelone, ligne non construite entre Saragosse et Lérida ; de Bailen à Menjibar ; de Grenade à Malaga ; de Cordoue et Andujar à Lucena, et de ce pont à Malaga ; d'Alicante à Murcie et Carthagène ; de Madrid à Tolède.

ITALIE. — On écrit de la frontière d'Italie, 29 août, à la *Gazette de Würtzbourg* :

« La proposition faite par l'Autriche à la cour pontificale et aux Gouvernements de Toscane, de Parme, de Modène, de Lucque, etc., concernant une union de douanes, a été bien accueillie ; le Gouvernement sarde et celui des Deux-Siciles paraissent seuls peu disposés à entrer dans cette union, dont les dissuadent les ambassadeurs de France et d'Angleterre.

AMÉRIQUE. — HAITI. — On trouve dans le *Kingstown-Morning-Journal*, 27 juillet :

« Par l'arrivée hier du schooner *Défiance*, de Jérémie, nous avons des avis sur un mouvement contre-révolutionnaire qui aurait eu lieu dans cette ville. Il paraît que 3,000 noirs, à la tête desquels étaient Pierre Lamotte, Jeanne Addison, Zamore et le général Bonbon, s'étaient réunis près de Jérémie pour attaquer la ville. Mais le général Bonbon et Pierre Lamotte ayant été faits prisonniers, les révoltés se sont dispersés. Une deuxième attaque, toutefois, eut lieu pendant la nuit ; ils furent repoussés par l'artillerie et les habitants. Un grand nombre d'entre eux furent faits prisonniers, et le reste s'enfuit dans les bois. Pierre Lamotte, Jeanne Addison et Zamore furent fusillés le lendemain. Plusieurs prisonniers eurent le même sort. Ainsi s'est terminée cette contre-révolution. (*Morning Advertisser.*)

INTÉRIEUR.

On écrit d'Eu, 6 septembre, au *Messager* et au *Moniteur parisien* :

« Ce matin, à 8 heures, le prince Albert, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et leur suite sont sortis en char-à-bancs pour aller au Tréport. Le prince de Joinville a été visiter en rade le vapeur le *Pluton*.

» A deux heures, LL. MM. et leurs hôtes sont montés en voiture pour parcourir la forêt jusqu'au plateau de *Sainte-Catherine*, situé à 20 kilomètres de la ville d'Eu.

» Le temps, toujours beau, a favorisé cette longue promenade. Après avoir parcouru divers sites, dont un grand nombre sont admirables, LL. MM. et le royal cortège se sont arrêtés sous les hêtres séculaires qui couronnent le plateau.

» Là, une collation a été servie.

» De toutes parts la population était accourue et saluait la famille royale et ses hôtes d'acclamations redoublées. S. M. la reine d'Angleterre paraissait fort touchée de ces témoignages de sympathie, et elle y répondait avec la plus gracieuse bienveillance.

» Ce soir, après le dîner, il y a eu spectacle au château. Les artistes du Vaudeville ont joué l'*Humoriste*, le *Château de ma nièce* et *un Monsieur et une Dame*.

» Demain jeudi, dans la matinée, la reine d'Angleterre part, accompagnée du prince de Joinville, qui restera à bord du yacht royal jusqu'à Brighton. Le cortège, pour reconduire S. M. B., sera le même que celui d'arrivée. »

— On écrit de Lorient, 5 septembre, à la *Patrie* : « Le duc et la duchesse de Nemours sont arrivés à Lorient hier soir. »

— Par ordonnance du roi, datée du château d'Eu, le 3 septembre, l'exposition publique quinquennale des produits de l'industrie française aura lieu à Paris, en 1844, dans le grand carré des jeux des Champs-Elysées. Elle s'ouvrira le 1[er] mai et sera close le 30 juin. Un jury, nommé dans chaque département par le préfet, déterminera les produits qui seront admis à l'exposition et signalera au Gouvernement les industriels qui, par la fondation d'établissements, ou par des inventions ou des procédés nouveaux non susceptibles d'être exposés, auraient contribué aux progrès des arts et manufactures depuis l'exposition de 1839, et pourraient avoir part aux récompenses.

Un jury central, dont les membres seront désignés par le ministre de l'agriculture et du commerce, appréciera le mérite des produits déposés, et le roi, d'après ce rapport, décernera, à titre de récompense, des médailles d'or, d'argent et de bronze aux fabricants qui en auront été jugés dignes. (*Moniteur.*)

— Trois autres ordonnances, du 4, autorisent les caisses d'épargne établies à Sézanne et à Sainte-Menehould (Marne), et à Chauny (Aisne).

Une quatrième approuve les nouveaux statuts de celle de Nancy. (*Idem*)

— M. Adolphe Barrot va se rendre à Haïti, chargé d'une mission extraordinaire. Il a déjà reçu ses ordres de départ. Il s'embarquera à Brest du 20 au 25 de ce mois. (*Idem.*)

— Par décision royale, MM. les maréchaux-de-camp Leroy, commandant le département de Tarn-et-Garonne, Klein de Kleinenberg, commandant le département du Jura, et Kock, en disponibilité, passent dans la 2[e] section du cadre de l'état-major général.

— M. le lieutenant-général comte Durocheret, directeur du personnel au ministère de la guerre, vient d'être nommé conseiller-d'État en service extraordinaire.

— Le *Journal de Maine-et-Loire* nous apporte une nouvelle séance du conseil municipal d'Angers. Les dissentiments ne se sont pas apaisés et la session a été close sans qu'on ait abordé l'examen d'une seule affaire de la commune. Les uns disent que c'est la faute de l'Opposition ; d'autres, celle du Ministère. Il y a peut-être du vrai dans les deux opinions. Treize conseillers sont favorables à l'administration ; vingt-deux lui refusent tout concours.

Faits divers.

On écrit de Mayence, 3 septembre, à la *Gazette de France* :

« MM. Thiers, Odilon-Barrot et Arago sont arrivés ici hier soir, venant de la Suisse. Ils sont repartis aujourd'hui pour Paris.

— M. Mendizabal a quitté Paris pour se rendre à Londres, où il va rejoindre Espartéro. (*Patrie.*)

— Le duc de Bordeaux a quitté Goritz dans les premiers jours de septembre pour se rendre à Berlin. (*Gazette de France.*)

— Le *Moniteur* belge publie un arrêté ministériel du 30 août, annonçant que la distribution des prix décernés aux lauréats du concours universitaire et aux vainqueurs dans le concours des athénées et des collèges de la capitale et des provinces, aura lieu à Bruxelles, dans le temple des Augustins, le 26 septembre.

— Voici quelles sont en ce moment les forces navales anglaises dans la Méditerranée : 5 vaisseaux, dont un de 110 canons (vaisseau amiral), 2 de 84, 1 de 80, 1 de 74, une frégate de 50, 3 corvettes de 24 à 36, 3 bricks ou sloops de 10 à 18, 13 vapeurs, dont 3 de 6 canons, 3 de 4 et 1 de 3 ; les autres n'en ont que 2, 1, ou pas du tout.

Les Anglais ont en Chine 3 vaisseaux de 72 canons, 2 frégates, dont une de 50, l'autre de 44, 12 bricks ou sloops de 1 à 26 canons, 3 corvettes de charge et 1 cutter. (*Moniteur.*)

— C'était lundi qu'expirait le délai de 3 jours accordé par la loi à Guillaume Mérentié, pour se pourvoir contre l'arrêt rendu le jeudi précédent par la cour d'assises de la Seine. Aucune déclaration de pourvoi n'ayant été faite par le condamné, l'arrêt est devenu définitif. (*Gazette des Tribunaux.*)

— On écrit de Pont-de-Vaux au *Courrier de l'Ain*, en date du 4, que M. le lieutenant-général Pannetier, comte de Valdotte, y est décédé subitement le 3 à huit heures du soir. M. Pannetier avait atteint sa 74[e] année ; il était le dernier survivant des généraux qu'a fournis la ville de Pont-de-Vaux, pépinière d'officiers supérieurs au temps de nos grandes guerres.

— On lit dans l'*Espérance* de Nancy :

« Dimanche, 27 août, à Thorey, la prière du soir venait de se terminer ; une partie des fidèles était sortie de l'église, dans laquelle il était resté une quinzaine de personnes environ, lorsque la foudre est tombée sur la flèche, a brisé plusieurs bois du clocher, écarté et jeté dehors plusieurs pierres de tailles de la tour, percé le portail en différents endroits, et dégradé la porte, dont le seuil même a été dérangé. Un commencement de fusion se fait remarquer sur une partie des ferrements de cette porte. D'après le rapport des personnes qui se trouvaient à l'église, et qui presque toutes ont été renversées la face contre terre, une flamme terrible s'est dirigée de la porte au grand autel, où elle s'est éteinte, laissant une fumée sulfureuse des plus épaisses. Cependant personne n'a été atteint.

— Nous trouvons dans le *Journal du Havre* les détails suivants sur le déplorable événement qui vient de frapper M. Victor Hugo :

« M. Charles Vacquerie était parti du Havre dimanche dernier, avec sa femme, fille de M. Victor Hugo, pour visiter son oncle, M. P. Vacquerie, ancien capitaine, qui demeure à Villequier.

» Il devait être de retour lundi soir.

» Le lundi matin, son oncle ayant affaire à Caudebec, M. Ch. Vacquerie profita de cette occasion pour essayer un nouveau canot qu'il avait récemment fait construire. M. et Mme Vacquerie, leur oncle et son fils, âgé de douze ans et demi, s'y embarquèrent, promettant de revenir assez à temps pour déjeûner chez Mme veuve Vacquerie la mère.

» Le trajet de Villequier à Caudebec s'effectua sans accident.

» Pour bien essayer le canot on était parti à la rame, on revenait à la voile. M. Ch. Vacquerie, confiant dans la beauté du temps, eut la malheureuse pensée d'amarrer les écoutes des voiles. Ce qui se passa ensuite, nul ne peut le dire !

» Toujours est-il qu'il est présumable qu'une raffale subite s'engouffrant dans la voile, a fait pencher l'embarcation, mal lestée, d'ailleurs, et que les quatre personnes qui la montaient se sont trouvées lancées à l'eau ensemble.

» Quelques personnes qui, du quai de Villequier, avaient vu la barque s'incliner, prévirent un malheur, mais elles se rassurèrent en la voyant reprendre son équilibre ; un peu plus tard elles comprirent ce qui venait d'arriver.

» Elles se dirigèrent en toute hâte vers le lieu de l'événement, et, avec une *seine* dont elles s'étaient munie, se disposèrent à chercher les victimes.

» On retira Mme Ch. Vacquerie, qui ne donnait plus aucun signe de vie ; un peu plus loin M. P. Vacquerie ; enfin, le soir, assez tard, M. Ch. Vacquerie et son jeune parent.

» On apprit aussitôt avec tous les ménagements possibles à Mme veuve Vacquerie le tragique événement. Cette mère de famille, si cruellement éprouvée, fit preuve d'une résignation admirable. En pensant à Mme Lefèvre, sa fille, elle retrouva quelque peu de son courage. Par ses soins un exprès fut envoyé au Havre, porteur d'une lettre adressée à une personne amie, chargée d'annoncer à Mme Lefèvre ce cruel événement.

» C'est à minuit que cette lettre parvint à son adresse. L'ami s'acquitta avec ménagement de la triste mission qui lui était dévolue..... Mme Lefèvre apprit tout... sa douleur fut déchirante... mais il restait encore à annoncer la cruelle nouvelle à Mme Victor Hugo, mère de Mme Ch. Vacquerie, et qui depuis quelques semaines habite avec ses enfants Graville, où elle était venue passer l'été.

» Rien ne peut donner l'idée de la scène qui suivit la fatale explication qui eut lieu alors. En apprenant la fin tragique de sa fille et de son gendre, le désespoir de Mme Hugo fut immense. Incapable de maîtriser sa douleur, elle la laissait éclater en larmes amères, en cris perçants, au milieu de ses enfants qui, éplorés, demi-nus, brusquement réveillés, se roulaient par terre en sanglotant.

» Abrégeons ces tristes détails. Il fallut se séparer. Mme Lefebvre, avec ce beau courage qui ne l'a jamais abandonnée, revint au Havre et se disposa à se rendre à Villequier pour porter des consolations à sa mère. Mme Hugo, de son côté, partait de grand matin en poste pour Paris avec sa famille.

» M. Victor Hugo était venu, il y a deux mois, embrasser sa famille avant de partir pour l'Espagne. Il effectue en ce moment son retour, soit par le Midi, soit par l'Est de la France. Quelle douleur pour son cœur de père quand il apprendra la fin prématurée d'une fille qu'il adorait et qui justifiait sa tendresse par l'élévation de son esprit et la rare distinction de ses manières ! ! »

— On lit dans le *Courrier du Havre* du 6 septembre :

« La nouvelle est parvenue hier en ville d'un incendie qui a dévoré en mer le navire *l'Amédée-Constance*, parti le 23 juin dernier de notre port, auquel ce navire appartenait. — Les détails nous manquent tant sur la cause de cet incendie, que sur les parages où se trouvait *l'Amédée-Constance*. — Ce que nous savons, par les seules lettres de la Guadeloupe, reçues hier, qui aient annoncé ce sinistre, c'est que le capitaine Poulet et tout l'équipage ont été fort heureusement sauvés. — Ils sont arrivés à la Pointe-à-Pître dans leurs embarcations, après avoir éprouvé toutes les privations imaginables et avoir couru les plus grands dangers. »

— On lit dans le *Journal de la Meuse* :

« Le canton de Montmédy est infesté de loups qui vaguent en plein midi. Un poulain d'un an a été enlevé par un de ces animaux, qui alla le dévorer à quelque distance du bois, où il ne laissa que les os les plus durs. »

— Le puits artésien de Romagne-sous-les-Côtes (canton de Damvil-

---

dans le salon où se pressaient tous les gens de la noce, et que tu nous dis : Messieurs, j'ai découvert ce que c'est que l'amour : l'amour n'est que de la curiosité.

— J'ai dit cela ?

— Tu l'as dit !

— Eh bien, c'est sublime! assura Froissart. Je ne connais pas de plus belle définition de l'amour.

— Tu ajoutas : Comme il est de raison que, si je dois être Marino Faliero ou le doge Cornaro, en français George Dandin, celui qui doit me rendre tel est parmi vous, je veux d'avance le guérir d'une curiosité dont plus tard je pourrais être gravement victime.

— C'est charmant, dit Froissart.

— Et tu dis ensuite : Messieurs, suivez-moi à la chambre nuptiale.

— Parfaitement exact.

— Mais ce qui n'est pas parfaitement exact, cher Froissart, c'est que ce n'est pas un de nous qui a poussé la curiosité le plus loin.

Une larme tomba des yeux d'Adeline sur la main désespérée du duc de Villa-Réal.

— Cette lettre... voyons cette lettre...

Après avoir lu la circulaire de Mme de Neuvilette, de Villa-Réal regarda Froissart qui lui dit, comprenant la portée de ce coup-d'œil où étaient écrits ces mots : « Vous êtes un lâche si vous avez fait cela. »

— Monsieur, je n'ai pas écrit cette lettre.

— Alors, Monsieur, sachez avec moi qui a eu l'infamie de l'écrire.

— Et quand je le saurai?

— Quand vous le saurez, vous irez demander raison.

— A qui?

— Ce n'est pas à moi à vous répondre, dit le duc en sortant du salon.

— Quoi ! rien n'a pu soulever l'indignation de ce monstre de Froissart, dit presque à haute voix Mme de Neuvilette, ne se contenant plus, exaspérée de n'être pas venue à ses fins, de voir tomber son complot ; rien, mais rien ! ni l'ironie, ni les allusions, ni les plaisanteries. Messieurs, dit-elle, avec colère, messieurs, si quelqu'un s'était permis d'oser insulter votre femme, que feriez-vous ?

— Madame, ce qu'on ferait en pareil cas. Je tuerais le lâche.

— Entendez-vous, M. Froissart ?

— A l'église de l'Assomption, interrompit Froissart.

— Je ne voulais pas ce mariage, mais son père...

— Moi ?

— Oui, vous, monsieur de Neuvilette.

— Moi?

— Taisez-vous ; mangez des fraises, buvez ; ne me démentez pas.

Tout ce que la débauche a de révoltant, monsieur nous l'a fait souffrir en devenant l'époux de ma fille.

Monsieur fume...

— Du tabac à moi.

— Monsieur joue.

— Au domino.

— Monsieur nous a ruinés.

— Avec mon argent.

— Monsieur a battu mon enfant, et monsieur s'étonne que sa femme, jeune, belle, charmante, ait accepté des consolations d'un homme bon, loyal, généreux.

— Moi, je me suis étonné de cela?

— Monsieur s'est indigné.

fers a dépassé la profondeur de cent mètres sans avoir encore traversé le banc d'argile bleuâtre qu'on a rencontré à la surface du sol. Des fonds viennent d'être votés par le conseil municipal pour continuer le forage jusqu'à cent cinquante mètres.

— Saint-Quentin a été en proie à des troubles qui pouvaient devenir graves. M. Denu, commissaire de police, envoyait sa fille, âgée de 23 ans, dans une maison de santé. Cette infortunée, atteinte d'aliénation mentale, a résisté aux personnes qui la conduisaient; exaltée jusqu'au délire, elle proférait contre son père des injures et d'horribles accusations. La foule entoura la voiture et en fit descendre la jeune fille, qu'elle transporta dans une maison voisine. Dès-lors, mille bruits circulèrent dans la ville.

Le lendemain dimanche, la foule s'amassa encore devant la demeure du commissaire et à la porte de l'Hôtel-Dieu, où, par ordre du maire, Mlle Denu avait été provisoirement conduite. Un agent de police, accusé d'avoir maltraité un enfant, fut assailli et violemment maltraité.

Lundi l'autorité, prévenue, mit sur pied un piquet de garde nationale. Toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement entrèrent en ville. Le préfet, informé de l'état des choses, en l'absence du sous-préfet, était arrivé à quatre heures.

L'emploi tardif de la force armée laissa à la multitude le temps de jeter des pierres dans les fenêtres de M. Denu et de briser la lanterne.

Mardi, les mêmes précautions ayant été prises, tout se borna à un grand rassemblement de curieux, et surtout de curieuses. On avait parlé de faire venir les artilleurs de La Fère.

Mlle Denu a été enlevée mardi matin de l'Hôtel-Dieu. L'état de cette jeune fille a été constaté, dit-on, par les médecins, les autorités et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu. On assure que plusieurs fois déjà elle avait dû être envoyée dans des maisons de santé.

Dix à douze individus sont en état d'arrestation. (*Le Guetteur.*)

Faits de subversion sociale.

— On lit dans l'*Industriel alsacien* :

« La justice est arrivée à connaître la victime de l'affreux assassinat qui a été commis à Mulhouse dans les premiers jours de juin dernier. Six témoins, dont un arrive de Suisse, où cette malheureuse femme habitait en dernier lieu, sont venus constater l'identité d'*Adèle Bulard*, native de Rouen, autrefois employée en qualité de femme de charge dans une maison de Bâle. La reconnaissance a été si formelle, dit-on, que l'un des témoins a même pu indiquer quelles dents devaient manquer dans la bouche de la victime, dont on lui représentait la tête, et l'indication s'est trouvée parfaitement exacte.

» Il paraîtrait que les différents noms qui avaient été mis en avant jusqu'ici, et surtout l'espèce de probabilité qui s'attachait à celui de la femme d'un officier de l'armée d'Afrique, sont seuls cause du retard apporté dans la déposition du témoin qui a mis la justice sur la véritable voie. Reste à savoir maintenant quels rapports ont existé entre la victime et son assassin présumé. D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, cette fille aurait deux enfants, dont le plus jeune serait en nourrice. Elle aurait fait ses dernières couches chez une sage-femme de Fréland, près de Kaysersberg, laquelle ayant enfin conçu quelques soupçons, se serait décidée à en informer M. le procureur du roi à Colmar. On nous donne aussi comme certain, qu'Adèle Bulart était depuis long-temps en relation avec Blétry, et qu'elle est venue plusieurs fois déjà à Mulhouse, notamment au mois de janvier dernier.

» L'instruction de cette abominable affaire touche donc à son terme, et les prochaines assises nous révèleront sans doute toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi cet horrible crime.

» Une nouvelle et récente perquisition faite dans la maison Blétry, a encore amené la découverte d'un pantalon tout taché de sang, qui s'est trouvé caché dans la cave, sous une vieille caisse. Il est à remarquer que chaque fois que l'on a fouillé dans cette maison, qui sue le sang, on y a trouvé de nouveaux indices, toujours plus accablants, contre l'homme que la voix publique accuse hautement aujourd'hui de ce lâche et barbare assassinat. »

— On lit dans le *Journal du Loiret* :

« La célèbre actrice du Théâtre-Français, l'artiste qui, avec Talma, a jeté le plus d'éclat sur notre scène, et qui restera dans les annales de la Comédie-Française comme le modèle le plus parfait du goût, de la grâce et du talent, Mlle Mars, se trouve en ce moment dans notre contrée. Elle est venue passer une partie de la saison chez ses amis, MM. Féréol et Mouvel, qui ont une campagne près d'Orléans. »

VARIÉTÉS.

Embaumements.

Notre collaborateur, M. Barral, dans le compte-rendu d'une séance déjà ancienne de l'Académie des sciences, a mentionné la réclamation de M. Gannal contre une note qui avait été lue à la savante compagnie par M. le docteur Marchal (de Calvi), sur l'*embaumement par injection d'un liquide dans les artères*. On sait la prétention de M. Gannal au monopole de cette méthode d'embaumement. Il est vrai que ce médecin a le premier employé l'injection, de manière à en faire un procédé usuel.

Quoiqu'il en soit, ceux qui combattent la prétention de M. Gannal, soutiennent que la méthode dont il s'agit a été connue et pratiquée avant que lui-même songeât à s'en assurer, par un brevet, la propriété exclusive.

Ainsi le savant Berzélius, dans le tome septième de sa *Chimie*, traduit en 1833, parle d'un sujet qui fut parfaitement conservé au moyen d'une injection de vinaigre de bois par l'artère poplitée. Un article publié dans le numéro de la *Gazette des hôpitaux* du 7 juillet 1835, rapporte le procédé mis en usage avec un plein succès par le docteur Tranchina, de Naples, pour la conservation des cadavres. Toute l'opération, est-il dit dans cet article, consiste dans l'injection, par l'artère carotide gauche, d'une solution d'arsenic. Or, le brevet d'invention pris par M. Gannal est seulement du mois de septembre 1837. Le droit de M. Gannal se borne donc à la propriété du liquide qu'il emploie. Telle est la conclusion de M. Marchal, dont le travail présente des recherches curieuses et des considérations intéressantes. Nous allons en reproduire quelques passages :

La question de l'embaumement, dit M. le docteur Marchal, a occupé des esprits distingués. Nommer Rouelle et le comte de Caylus, c'est dire qu'en l'étudiant on pourrait se trouver en bonne compagnie. D'un autre côté, les faits historiques et les aperçus ne manqueraient pas à celui qui l'approfondirait. Quant à moi, mon objet étant spécial, je demande à l'Académie la permission de m'arrêter sur deux points seulement.

Et d'abord, je dirai quelques mots de l'embaumement considéré au point de vue de la mutation perpétuelle de la matière, ce qui me conduira à indiquer rapidement les motifs qu'il peut y avoir de pratiquer cette opération.

Fixité des espèces, renouvellement des individus, telles sont les lois fondamentales du règne organique. Pour que les individus se renouvellent, il faut que la matière puisse changer d'un être à l'autre, du végétal à l'herbivore, de celui-ci au carnivore, et réciproquement, dans des rapports dont de récentes tentatives font espérer l'elucidation.

Il en résulte que la loi de renouvellement des êtres implique la loi de mutation perpétuelle de la matière, ainsi formulée par un illustre physiologiste, qui l'a étudiée dans l'économie animale avec autant de vigueur que d'élévation.

L'économie animale, en effet, offre saisissablement l'image de cette loi merveilleuse qui éblouit la pensée, lorsqu'on s'élève à la considérer dans le règne organique ou l'ensemble des êtres.

Dans l'économie animale et dans le règne tout entier, la loi de mutation se présente comme le résultat de deux lois secondaires; celles de composition et de décomposition. A chaque instant dans l'individu il y a mort de molécules et formation de molécules nouvelles. A chaque instant dans le règne il y a mort d'individus et formation d'individus nouveaux.

Mais dans l'individu et dans le règne, le phénomène revient à un roulement continu de molécules aujourd'hui vivantes, demain mortes et prêtes à revivre. Rien ne demeure dans la vie. La matière ne se fixe jamais. Et non-seulement l'être ne fait que passer dans la nature, mais encore rien n'y tient à lui, pas même ce qui le constitue. C'est ainsi que, livrée à deux forces, l'une sans cesse occupée à créer, l'autre acharnée à détruire, la nature vivante, dans son mécanisme, semble réaliser la fable antique des Danaïdes.

Ces deux forces irréconciliables sont pourtant nécessaires l'une à l'autre; celle qui crée ne peut rien sans celle qui détruit.

A ce point de vue du retour nécessaire de tous les matériaux organiques à la masse, une opération qui a pour effet de fixer la matière ayant vécu, est une opération contre nature.

Assurément il n'y a pas péril en la demeure, et la nature est assez riche pour qu'on puisse sans inconvénient soustraire quelques matériaux à la force composante. Aussi n'ai-je voulu qu'établir un principe en raison, sans prétendre en tirer une conséquence rigoureuse dans la pratique.

Il peut convenir que le prestige attaché à de grands personnages leur survive, et quelque chose d'exceptionnel recommande au respect des hommes ceux d'entre eux qui ont exercé l'autorité ou qui se sont signalés par d'illustres travaux.

On comprend aussi que l'affection, plus instinctive que rationnelle, veuille arracher à la destruction la forme de l'être qui fut aimé.

Enfin, la justice a quelquefois intérêt à ce que le corps d'un individu soit conservé pendant un temps indéterminé.

Voilà donc des raisons plus ou moins plausibles de pratiquer l'embaumement.

On avait attribué l'usage égyptien de conserver les corps à une vue hygiénique. Cette opinion a été réfutée. L'érudit Zoëga avait déjà résolu la question dans son livre sur les obélisques, ouvrage extraordinaire par le nombre et la variété des recherches.

Le second point que j'ai désiré examiner incidemment, est relatif à la momification naturelle.

La nature, parfois, semble elle-même enfreindre ses lois; mais cette infraction n'est pas absolue : il est difficile que la nature se démente complètement.

Tout le monde sait que les caveaux de Saint-Michel à Bordeaux, ceux des Cordeliers et des Jacobins à Toulouse, ont la propriété de conserver les corps.

A Ajaccio, en 1806, l'ancien couvent de Saint-François fut converti en hôpital, et l'on dut combler les caveaux de l'église. On trouva dans ces caveaux un grand nombre de religieux bien conservés. Ils étaient assis sur des fauteuils de marbre et vêtus de leurs habits. Leur peau était brune, et leur corps, suivant l'expression d'un témoin oculaire, semblable à du liége. Des faits du même genre ont été observés à Bastia et à Calvi.

Un mémorable exemple de conservation naturelle a été présenté par le corps de Napoléon.

Il y a, au grand Saint-Bernard, une morgue dans laquelle les religieux déposent les corps des malheureux qui meurent dans ces montagnes par l'excès du froid ou sous les avalanches. M. le docteur Lenoir a vu dans cette morgue plusieurs corps momifiés le long des murs ; d'autres, décharnés, gisant à terre. Dès que le cadavre tombe sur le sol toujours humide de la salle, il entre en décomposition.

Dans les contrées de l'Afrique situées au-delà du Nil, dit le révérend père Kircher, est un vaste désert de sable dont les vagues immenses apparaissent dans un horizon sans limites, semblables à celles de la mer ; agités par les vents, ces sables produisent de si affreuses tempêtes qu'ils engloutissent, sous leurs amas énormes, les voyageurs, les bêtes de charge et les marchandises.... Les corps ainsi ensevelis sont desséchés par l'ardeur des rayons du soleil et par la vertu de ce sable brûlant. Telle est la *momie des sables*. Elle est très légère, puisqu'un sujet ordinaire se trouve approximativement réduit à un poids de vingt livres.

Le froid conserve en empêchant la décomposition, et la chaleur par la soustraction de toutes les parties liquides du corps. Mais on ne sait pas encore, faute de l'avoir suffisamment recherché, pourquoi certaines localités sont conservatrices.

BOURSE DU 7 SEPTEMBRE.

On a détaché aujourd'hui le coupon du 5 0|0 et du 4 0|0; sur le premier de ces fonds, on a fait aujourd'hui une assez bonne hausse qui n'a pas peu contribué à soutenir le 3 0|0.

Celui-ci faible à l'ouverture avec peu d'affaires, s'est péniblement traîné à la remorque du 5 0|0.

Au comptant, rente de la ville de Paris 104. — Oblig. de la Grand'-Combe 1092 50. — Seyssel 850.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 75	120 95	120 75	120 90	[illegible]
— fin cour. . .	120 95	121 10	120 95	121 05	[illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	»
3 p. 0/0 compt. . . .	» »	» »	» »	» »	»
— fin cour. . .	» »	» »	» »	» »	»
En liquidation	» »	» »	» »	» »	»

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Avant la bourse, 82 15 à 4 heures, 82 17 1/2 dem.
4 0/0	103 »	» »	» »	
O. de la Ville .	1322 50	» »	» »	Bons du Trésor. 3 1/4 à 3 mois.
Banque de Fr. .	3295 »	3290 »	» »	Pièces de 20 et 40 fr. Agio, 9 à 10 le mille.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	
— de 1000.	» »	» »	» »	Souverains, 25, 47 1/2 à 52
Caisse Hypoth. .	765 »	» »	» »	Banknotes, 25, 55 à 57 1/2.
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin c.
Vers. R. Dr. .	285 »	» »	B. 2 50	Vers. R. D. F. c. 287 50 285.
d° R. G. . .	107 50	» »	» »	
Orléans	670 »	» »	» »	Orléans, » 671 25 672 50.
Strasb. à Bâle.	» »	» »	» »	
Rouen.	725 »	728 75	H. 3 75	Rouen. » 727 50.
Havre.	540 »	541 25	» »	Havre. » 540.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 »	108 1/8	H. 1/8 »	Londres, 5 septembre
— Portugais. .	43 3/4	43 1/2	B. 1/8 »	Consol. 95 1/8 à 1/4.
Esp. D. active.	» »	» »	» »	Esp. actif. 26 5/8 3/8.
5 0/0 Naples. .	107 95	107 90	B. » 5	Portugais. 42 3/4.
— Romain. .	105 7/8	» »	H. » 1/2	Brésiliens.
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	» »	Mexicains. 37 1/4.
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	Holland. 5 0/0 101 1/2 3/8. *Id.* 2 1/2 0/0 53 1/4.

Spectacles du 8 septembre.

OPÉRA. — La Juive.
THÉATRE-FRANÇAIS — Les Demoiselles de Saint-Cyr.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Puits d'amour. — Les Deux Voleurs.
VAUDEVILLE. — Relâche.
GYMNASE. — 1re repr. : l'Amour et le Hasard. — Le Docteur (Bouffé).
VARIÉTÉS. — La Perruquière. — Les Nouvelles. — Le Trombonne.
PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen, com. en 3 actes, mêlée de couplets.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — Claudine. — La foire de Beaucaire, divertissement.
GAITÉ. — La Folle de la Cité.
AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.
FOLIES. — Le Secret du Soldat. — Les Dévorants. — Les Fumeurs. — Plus de louche.
CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.

BULLETIN AGRICOLE.

Les prix des farines éprouvent si peu de variations depuis quelque temps, et les transactions sur cet article ont si peu d'activité, que nous sommes rarement dans la nécessité de répéter les cotes qui ne seraient que la reproduction des précédentes. Voici les derniers cours à la halle de Paris :

Farines blanches, les 100 kil.,		1re qualité.....	40,50 à	41,00
—	—	2e qualité.....	39,50	40,00
—	—	3e qualité.....	38,50	39,00
Farines bises, les 100 kil.		1re qualité.....	34,00	35,00
—	—	2e qualité.....	23,00	26,00

A Orléans les farines blanches valent :

Farines blanches, 1re qualité les 100 kil	....	37,25 à	38,00
— 2e qualité —	......	35,00	35,90

La taxe du pain est toujours, à Paris, de 35 c. pour le pain de première qualité, et 28 c. pour le pain de deuxième qualité.

A Orléans, la municipalité taxe trois qualités de pain. La dernière taxe, du 3 septembre, fixe les prix comme il suit :

1re qualité 37 c. 1/4
2e — 31 1/4
3e — 28

Les grains et les farines ne diffèrent pas à Paris et à Orléans dans une proportion qui justifie une différence aussi importante dans le prix du pain. On se demande à quoi sert la taxe, quand elle fait payer à l'ouvrier le pain plus cher qu'il ne le serait, très certainement, sous le régime de la libre concurrence?

COURS DES CÉRÉALES.

HALLE	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.	MARCHÉS ÉTRANGERS.	FOURRAGES.—Les 500 kil. Paris.	Gray.	Orléans.	Beaune.	Dunkerque.

ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I. N. 40. SAMEDI 9 SEPTEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem.ts et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 27 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 8 SEPTEMBRE.

Question viticole (1).

(II. LA FRAUDE.)

L'industrie viticole n'a pas seulement à lutter contre les rigueurs de l'impôt, elle a encore pour ennemie, — ennemie non moins redoutable, — la fraude.

La fraude, surtout celle qui s'exerce sur les vins depuis trente ans, est une monstruosité qu'il faut enfin anéantir.

La fraude sur les vins est infâme. Parce qu'elle porte atteinte à la santé du peuple; c'est un empoisonnement; parce qu'elle vend au consommateur des drogues de teinture à la place de vin : c'est un vol; parce qu'en remplaçant les produits naturels par des produits factices, elle enlève des débouchés au producteur, en même temps qu'elle soustrait des droits au Trésor : c'est une piraterie, parce qu'elle est la source de fortunes colossales mel acquises.

C'est une immoralité et un scandale.

L'intérêt général et l'honneur du pays exigent qu'on mette fin à de pareils abus.

C'est surtout à Paris que la fraude s'est développée avec audace. En voici la preuve : si l'on compare les années 1808 à 1811 avec les années 1830 à 1835, on trouve en moyenne les chiffres suivants :

Première période. — Population, 600,000 habitants. Consommation, 972,876 hectolitres, ce qui fait, par habitant et par année, 162 litres 14 centilitres.

Deuxième période. — Population, 797,000 habitants. Consommation, 819,996 hectolitres, ce qui fait, par habitant et par année, 1 hectolitres 89 centilitres.

Déficit dans la consommation individuelle pendant la seconde période, de 1830 à 1835, 59 litres 25 centilitres.

Si l'on compare l'année 1808 avec l'année 1841, le déficit est encore plus grand. En effet, en 1808, la population étant de 600,000 âmes, le fisc a perçu les droits d'entrée sur 1,037,902 hectolitres; en 1841, la population étant de 912,033 âmes, le fisc a perçu les droits sur 970,728 hectol., ce qui donne pour le premier cas 172 litres 98 centilitres par habitant; pour le second, 106 litres 44 centilitres. Déficit dans la consommation individuelle, 66 litres 54 centilitres.

En comparant l'année 1808 avec l'année 1840, on trouverait encore un déficit plus considérable; car la consommation individuelle, pour cette dernière année, a été seulement de 94 litres 98 centilitres; ce qui donne un déficit de 78 litres par habitant (2).

On pourrait donc, sans aucune exagération, estimer que la consommation du vin dans Paris a diminué de 60 litres par habitant, si l'on s'en rapportait aux chiffres officiels de l'octroi; mais il n'est pas aisé de savoir ce qu'il y a de réel dans ce déficit; il est certain que la fraude a comblé une partie de cette lacune, en remplaçant le vin par des produits factices; on peut sans trop de témérité, partageant en deux portions le déficit de 60 litres, attribuer 30 litres à une diminution réelle dans la consommation, et 30 litres à la fabrication artificielle dans l'intérieur de la ville.

En calculant sur cette donnée, on trouverait que la fabrication artificielle fournit à-peu-près un tiers de la consommation parisienne, c'est-à-dire qu'avec deux barriques de vin qui entrent dans Paris en payant les droits, la fraude fait trois barriques qu'elle vend avec patente et autorisation légale, au détriment des propriétaires de vignes, des consommateurs et du Trésor.

Il n'y a pas d'industrie qui ait été plus largement et plus fructueusement exploitée depuis quinze ans que la falsification des vins et la fraude des droits. C'est une industrie d'autant plus facile à tenter qu'elle n'exige qu'un faible capital, peu de capacité et beaucoup d'eau; il y a tout bénéfice à faire d'une barrique de vin deux barriques, car on gagne sur le droit d'entrée en même temps qu'on gagne sur le prix d'achat; aussi l'art de fabriquer les vins a pris dans ces derniers temps une extension prodigieuse. M. Macaire, auquel nous avons emprunté plusieurs chiffres, a fait connaître les recettes à l'aide desquelles on parvient à fabriquer, pour 92 f., 85 f., et même pour 78 f., des vins que le propriétaire ne peut livrer à Paris à moins de 150 f. Il y a de nombreuses variantes dans les procédés qu'on emploie; mais en général le fond de ces mélanges se compose de vins nouveaux des départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, des vins nouveaux les plus communs de l'Yonne, d'Auvergne, d'Orléans, du Cher, de Bordeaux; on ajoute des vins blancs ordinaires pour adoucir les vins nouveaux; enfin les marseille, les narbonne et les cahors servent de couverture. Règle générale : on donne la force avec le trois-six, la couleur avec la lie, le bouquet avec l'iris et la framboise; la mixture secrète et l'eau claire font le reste. La mixture secrète, que la prudence défend de révéler, renferme plusieurs avantages pour le fabricant de vin : 1° beaucoup plus forte que l'alcool pur de 33 degrés, elle permet une plus forte addition d'eau; 2° elle aide à dissimuler en partie la présence du 3/6, dont le goût trop prononcé pourrait déplaire à un grand nombre de consommateurs; 3° comme l'alcool, elle préserve les vins mélangés et baptisés d'une facile décomposition; le vin peut dès-lors rester en vidange assez long-temps sans altération sensible. Ces renseignements sont de la plus parfaite exactitude; ils nous ont été fournis par une personne intéressée pendant trois ans dans un établissement où ces mélanges se pratiquaient chaque jour (1).

Les produits des manufactures de vins se vendent indifféremment sous le nom de bordeaux ou de bourgogne, selon le goût de l'acheteur, et aux prix de 35, 40 et 45 centimes, selon qu'il désire être plus ou moins volé.

C'est avec ces drogues qu'on empoisonne le peuple dans Paris et hors Paris. Il est très certain que ces boissons frelatées ont une fâcheuse influence sur les classes laborieuses; ce n'était pas assez de la cherté du pain et de la viande, on y joint encore la mauvaise qualité du vin; et cependant, l'ouvrier de Paris, dont l'alimentation est en général malsaine et souvent insuffisante, avait besoin, plus que personne, d'un vin généreux qui réparât ses forces épuisées par l'excès du travail. On ne trouve nulle part en France des traits plus douloureusement contractés, des yeux plus hagards, des faces plus livides; et la race parisienne, cette race de *pâles voyous*, comme l'appelle un poète, serait depuis long-temps anéantie, si elle n'était constamment renouvelée par la population vigoureuse des provinces. L'empoisonnement continu que le peuple subit dans les cabarets, n'est pas la moindre cause de ses souffrances physiques et de sa dépravation morale. C'est en grande partie à ces liqueurs sans nom, qui se consomment aux barrières, qu'il faut attribuer cette irritation nerveuse et fébrile qui excite si souvent le peuple à des rixes sanglantes; qui ne sait combien de meurtres et de crimes sont dus à l'influence de ces boissons empoisonnées?

La fraude est donc un attentat contre la santé et la morale publiques, en même temps qu'elle est un attentat contre les droits du producteur et les droits du Trésor.

On attribue les excès de la fraude à l'élévation des tarifs; certes c'est bien là une cause excitante et provocatrice; 20 fr. 25 cent. de droits par hectolitre, c'est un appât séduisant pour les fraudeurs; mais toute la cause du mal n'est pas là, et ce serait une grave erreur de croire que la diminution ou même la suppression complète des droits à l'entrée des villes mettrait un terme aux abus de la falsification. Quand même les vins entreraient partout en franchise, est-ce que les marchands n'auraient pas toujours intérêt à vendre de l'eau colorée pour du vin naturel? Or, tant qu'ils trouveront avantage à le faire, ils le feront; car toutes les fois qu'il s'établit une lutte entre l'intérêt et la morale, c'est toujours cette pauvre morale qui succombe «Vertu, tu n'es qu'un mot»; si la chose n'avait été dite par Brutus, elle l'eût été par un marchand. Ce ne sont certainement pas les droits qui forcent les épiciers et les boulangers à falsifier les produits qu'ils vendent au public; ce ne sont pas les droits qui les obligent à mettre de l'acide sulfurique dans le vinaigre, du sulfate de chaux dans le sel, de la chicorée dans le café, de la terre d'Auvergne dans le poivre, de l'huile de pavot dans l'huile d'olive, des fécules de haricots dans les farines de froment, et du sulfate de cuivre dans le pain.

Tous les produits, toutes les denrées sont fraudées par les marchands, et la falsification des vins n'est qu'un cas particulier de la piraterie commerciale. Ce ne sont point les droits qui en sont la cause principale, c'est la concurrence; c'est la concurrence qui sème la guerre entre toutes les boutiques, qui les excite à se nuire, et les force à recourir à des moyens odieux pour triompher dans la lutte. Il y aurait folie à s'imaginer qu'après la suppression des octrois les marchands de vin se convertiraient, renonceraient à Satan, à l'eau claire et à la mixture secrète. Faites tomber les barrières, la concurrence existe toujours, et dans cette guerre industrielle il s'agit, comme on sait, de fabriquer à bon marché pour écraser les rivaux, et de vendre à bas prix pour s'arracher les pratiques. C'est à qui trouvera les meilleures recettes et les plus ingénieux procédés; il faut être au courant des inventions productives, adopter au plus vite les méthodes nouvelles, suivre le progrès et le devancer, s'il se peut, sous peine de périr; celui qui, le premier, trouva le moyen de fabriquer quatre barriques de vin avec trois barriques, força son voisin à en faire trois avec deux; un autre survint, qui de une en fit deux, et tout marchand s'ingénie, fait ses efforts pour vaincre à son tour ce rival triomphant. Comment l'abolition des octrois pourrait-elle empêcher ce dévergondage du commerce? Si les droits étaient supprimés, on n'aurait plus besoin d'inventer des charrettes creuses, des caisses à double fond, des abdomens factices; et tout le génie que l'on dépense pour tromper le fisc, on l'emploierait à tromper le consommateur. La fabrication artificielle dans l'intérieur de la ville échappe aux droits d'entrée et procure ainsi au marchand un bénéfice auquel il ne renoncerait pas facilement; pour retrouver ce bénéfice que lui enlèverait la suppression des droits, il augmenterait encore sa production factice; la fraude s'étendrait sans aucun doute plus audacieuse et plus ardente que jamais.

D'autres invoquent, pour arrêter la falsification des vins, des moyens répressifs et la sévérité des lois; ce sont des moyens tout aussi illusoires que l'abolition des contributions indirectes. Quelques précautions que l'on prenne, quelques sévères que soient les règlements, les marchands seront toujours assez habiles pour tromper la vigilance de l'autorité. Depuis 1830, la moyenne des saisies n'a guère été que de ving-cinq à trente par année, et une très grande partie des liquides d'abord confisqués a été restituée aux propriétaires. Il n'y a que les débutants qui soient assez maladroits pour se laisser surprendre par les agents du fisc, et la justice d'ailleurs est fort tolérante pour les délits de cette espèce. Il ne faut donc compter ni sur la puissance des lois ni sur la sévérité des juges pour mettre un terme aux abus du commerce. Il n'y a qu'un seul moyen efficace et d'un effet certain, c'est de faire en sorte que

(1) Voir notre numéro d'hier.

(2) Nous empruntons ces chiffres à une excellente brochure publiée par M. David Macaire, en 1842.

(1) M. Macaire, *De la perturbation vinicole*, 1842.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Départ d'Adeline.

— Dans dix jours vous déjeûnerez à Lisbonne, lui dit le duc de Villa-Réal.

— Quoi! nous partons aujourd'hui! s'écria Adeline.

— A l'instant même, madame. Daignez regarder dans la cour de l'hôtel pour vous en convaincre.

— Six voitures! deux fourgons! Et pourquoi tout ce monde, toutes ces femmes?

— Ces voitures sont de votre suite, madame, et ces femmes font partie de votre maison. C'est votre lectrice, votre demoiselle de compagnie, votre femme de chambre, votre couturière, votre coiffeuse; puis ce sont,

printemps, pourquoi Adeline a-t-elle dit : Vite! vite! en montant ce matin en voiture? Oui, pourquoi ce désir, cette exclamation? Est-ce parce qu'elle regretterait Paris? Est-ce parce qu'elle ne m'aime pas? Est-ce plutôt parce qu'elle était pressée de quitter cet hôtel où elle a été si malheureuse? Est-ce parce qu'il lui tardait autant qu'à moi de nous voir, de nous parler, loin de l'odieux voisinage de son mari? C'est sans doute cela. Mais pourquoi?.. Sans le plaisir de se trouver seul à seul avec Adeline, le duc de Villa-Réal eût fait seize lieues de pourquoi. Il est vrai que les grandes routes, lorsqu'on voyage, semblent n'avoir été créées que pour répandre des pourquoi.

Qu'est-ce que le bonheur?

Pendant une heure, une voiture, où se trouvaient aussi un jeune homme et une jeune femme, marcha côte à côte de la calèche du duc de Villa-Réal. La montée étant dure, elles se tenaient l'une et l'autre à-peu-près sur la même ligne.

— Dans votre rang les femmes ne doivent donc jamais rien souhaiter?

— Peut-être que non, ma chère amie, parce qu'elles sont censées n'avoir rien à désirer sur la terre, ou bien elles laissent croire que celui qui les aime est un avare ou un ingrat.

— J'ai compris, pensa Adeline en rougissant et en se disant : Désormais je garderai mes désirs, puisque dans son rang c'est une faute de les montrer.

La femme de l'autre voiture disait de son côté : — Encore un château; mais qui donc a prétendu qu'on les avait tous démolis? Après une chaumière, est-il rien de plus insipide à voir qu'un château? Quand serons-nous arrivés?

Des sensations si opposées de ces deux jeunes femmes, l'une joyeuse de tout, l'autre dédaigneuse de tout, on pouvait conclure que la première voyageait avec son amant, que l'autre voyageait avec son mari.

La plus heureuse était donc celle...

Voilà que la grande route nous a rendus comme le duc de Villa-Réal.

les marchands n'aient point intérêt à tromper le consommateur; bien plus, aient intérêt à le servir loyalement. Or, le moyen que nous avons à proposer remplira cette condition, sans laquelle toutes les mesures contre la fraude seront impuissantes.

Dans ces études sur la situation de l'industrie viticole, nous nous sommes abstenus d'aborder la question des douanes et de l'exportation à l'étranger; c'est qu'à notre sens ce n'est point dans la conquête des marchés à l'extérieur qu'il faut chercher un remède aux souffrances vives de cette industrie. Un jour, M. de Villèle, fatigué des réclamations des propriétaires de vignes, qui se plaignaient de ne pouvoir vendre leurs vins, répondit avec vivacité: « Eh bien! si vous ne pouvez pas les vendre, buvez-les». Adressée par un ministre à des producteurs obérés qui demandaient les moyens d'écouler leurs produits, la réponse était impertinente; adressé à la France tout entière, le mot eût été profond et d'une haute portée économique. En effet, la France, qui a une population de 34 millions d'habitants, produit annuellement 40 à 50 millions d'hectolitres de vin, ce qui donnerait à chaque habitant environ 35 centilitres à consommer par jour; il faut, il est vrai, tenir compte des enfants, qui ne boivent pas de vin, et des femmes, qui en boivent peu; mais il faut aussi retrancher les quantités qu'on emploie pour la fabrication des vinaigres, des eaux-de-vie et des alcools; tout calcul fait, on trouve que la France ne peut pas donner un demi-litre par jour à chacun de ses habitants adultes. En présence d'un pareil résultat, on comprend qu'il est inutile de se préoccuper outre mesure de l'exportation à l'étranger, et qu'il faut songer avant tout aux moyens d'augmenter la consommation intérieure. D'ailleurs, les souffrances de l'industrie viticole exigent aujourd'hui un remède prompt et énergique; or, une diminution de quelques centimes sur les tarifs de douanes ne saurait avoir une grande influence sur l'exportation, et il faut à notre diplomatie des années entières pour obtenir chez les autres nations la plus mince faveur commerciale. Il s'écoulera bien du temps avant qu'on puisse entamer le système de douanes et de prohibitions qui divise aujourd'hui tous les peuples commerçants, et si nous n'avions d'autres moyens de soulager les industries souffrantes, il faudrait désespérer de la fortune du pays. Nous ne voulons point dire par là qu'il faille négliger les ressources que pourraient nous offrir de plus vastes débouchés à l'extérieur; nous pensons au contraire qu'on ne saurait faire trop d'efforts pour établir entre les peuples des relations commerciales moins hostiles et plus favorables à leurs intérêts réciproques. Mais la cause des souffrances viticoles n'est point tout entière dans l'élévation des tarifs étrangers, elle est surtout dans l'exagération de nos impôts et dans la vicieuse constitution de notre commerce national. Le mal est à l'intérieur, c'est donc à l'intérieur qu'il faut appliquer un remède efficace.

Encore la guerre dans Barcelone!

Nos pressentiments ne nous trompaient pas, quand nous annoncions que la situation pouvait devenir fort difficile pour le ministère Lopez. Nous venons de voir, en effet, l'esprit ayacucho ourdissant une conspiration militaire à Madrid, et le Gouvernement provisoire obligé de faire couler le sang, essayant, par cet exemple de sévérité, d'arrêter le mal à son début. Voici maintenant que Barcelone est en feu. Ce n'est plus une conspiration secrète comme à Madrid; c'est une révolte, une guerre ouverte. Les Progressistes ne se cachent pas; ils attaquent, ils combattent à la face du ciel; ils appellent à eux la péninsule entière. Prim, qui naguère était le héros du mouvement révolutionnaire et organisait l'insurrection en Catalogne, Prim est obligé de soutenir une bataille dans Barcelone, Prim se voit réduit à lancer des volées de mitraille du haut de la citadelle.

Déplorable cercle vicieux des révolutions, partout et toujours rempli de cadavres et de sang humain! Déplorable cercle vicieux dans lequel les peuples les plus généreux et les plus intelligents s'obstinent à tourner, et sont pris d'un vertige homicide! vertige infernal qui pousse des citoyens et des frères à s'égorger sans pitié! Trois jours la bataille a duré dans Barcelone; trois jours le canon et la fusillade ont retenti; trois jours le sang a coulé. Les chefs de l'insurrection ont payé de leur personne, et le président de la junte populaire a succombé dans la mêlée. Et pourtant rien n'est terminé. Les combattants sont toujours en présence. L'insurrection est maîtresse de la ville; Prim est maître de la citadelle et de Barcelonette. La junte populaire a élu un nouveau président, et elle appelle aux armes la Catalogne et l'Espagne entière, afin d'obtenir la junte centrale.

L'Espagne est lancée dans la voie révolutionnaire; elle en parcourt toutes les phases sanglantes, comme nous l'avons fait en France; elle en subira aussi toutes les déceptions. Nous avons un salutaire enseignement à puiser dans ce spectacle de subversion indéfinie. Ceux que l'expérience ou l'histoire de notre révolution et de nos discordes intestines n'aurait pas suffisamment éclairés, ceux-là peuvent achever de s'instruire en jetant un regard sur ce qui se passe aujourd'hui de l'autre côté des Pyrénées. Espérons que bientôt la France, qui a passé par toutes les épreuves révolutionnaires, et qui semble arrivée aux dernières limites du désillusionnement, s'occupera enfin de trouver une issue à ce cercle vicieux de révoltes et de coups de fusil; espérons qu'elle donnera l'exemple de la concorde et de la réorganisation sociale cherchée instinctivement à travers tant de crises douloureuses!

Alors les progressistes de tous les pays comprendront, sans doute, en quoi consiste le véritable progrès, et de même qu'ils ont suivi l'exemple de la destruction et de la guerre civile, ils suivront l'exemple de la reconstruction et de l'harmonie sociale!

Du reste, il y a tout lieu d'espérer que la révolte qui ensanglante Barcelone, se renfermera dans les murs de cette ville ombrageuse et indisciplinée. Aucun grief fondé ne s'élève contre le gouvernement actuel, et le concert unanime de réprobation auquel toutes les provinces du royaume ont pris part à l'envi pour renverser Espartéro, n'a aucune raison de se renouveler. Le mouvement de Barcelone n'aura probablement pas d'échos nombreux en Espagne, et l'opinion générale, ralliée au ministère Lopez donnera à celui-ci la force nécessaire pour traverser cette difficile épreuve, et arriver à la reconstitution complète d'un gouvernement central assez fort pour rétablir la tranquillité dans la malheureuse Espagne. Les intrigues fomentées par des intérêts extérieurs, sont aujourd'hui plus à craindre pour l'Espagne que le mécontentement et l'exaltation des partis.

Un journal contient aujourd'hui un fort bon article sur les expositions de l'industrie, et nous y remarquons particulièrement le passage suivant, où se trouve l'indication d'une idée juste :

On se demande naturellement, en voyant les frais qu'occasionnent les bâtiments provisoires destinés à rester debout quelques mois seulement, s'il ne vaudrait pas mieux construire un édifice qui serait attribué aux expositions, et qui formerait une sorte de temple de l'industrie. La dépense serait sans doute considérable, et nous ne la conseillerions pas, si le nouveau monument ne devait servir qu'à ces exhibitions qui se renouvellent tous les cinq ans. Mais ne pourrait-il être affecté à d'autres emplois, et, par exemple, aux expositions annuelles des beaux-arts, qui ont lieu actuellement dans les galeries du Louvre, et qui nous privent pendant six mois, dans le semestre de l'année où Paris est le plus fréquenté, de la jouissance du Musée des anciens tableaux? Ne pourrait-on relier ce projet à celui de l'achèvement du Louvre?

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que les lignes précédentes et l'article dont nous faisons l'éloge appartiennent à notre confrère le *Commerce*. Nous regrettons que le *Commerce* ne prenne pas le même plaisir à signaler la source de ses emprunts, lorsqu'il nous fait l'honneur de reproduire notre prose. Le numéro de cette feuille, du 7 courant, contient, dans sa *Revue scientifique*, deux articles de la *Démocratie pacifique*, et notre nom n'est pas cité. Le même journal, suivant l'exemple du *National*, nous prenait, il y a quelques jours, dans les mêmes conditions de loyauté, tout un article sur l'envahissement du népotisme.

C'est là une habitude de légèreté fort répandue dans la Presse, et dont elle devrait bien se guérir.

Hier nous avions reproduit une note de l'*Indicateur colonial*, de l'Ile Bourbon, relative à la réception, dans cette colonie, d'un prince malgache. Aujourd'hui la *Presse* publie la note, qu'elle prétend extraite d'une correspondance particulière. Nous avions pourtant, quant à nous, pris le soin de citer l'*Indicateur colonial*.

Nous publions une lettre d'un de nos correspondants d'Allemagne, concernant les chemins de fer de ce pays et ceux de la Belgique. La mauvaise humeur de notre correspondant s'exhale, en cette communication, en expressions un peu vives; mais nous sommes assurés d'avance que nos lecteurs ne prendront pas au sérieux, plus que l'auteur lui-même, la conclusion en forme d'avis qui termine son écrit :

Monsieur le rédacteur,

Vous vous êtes, à différentes reprises, prononcé pour les chemins de fer construits par l'Etat et aux frais de l'Etat. Tous les hommes de bon sens seront de votre avis. Le principe est rationnel et bon, mais les conséquences ne sont pas partout les mêmes. Ainsi il est des chemins de fer en Allemagne, construits par des compagnies privées, qui surpassent, sous tous les rapports, les chemins de fer de la Belgique exécutés par l'Etat. Je dois vous dire que de tous les chemins de fer, ceux de la Belgique sont ceux dont le matériel est le plus mesquin et les prix les plus chers.

Vous parlerai-je de la troisième classe, aux wagons découverts? Bien que d'y songer, la colère et l'indignation me prennent. C'est une invention barbare et odieuse que ces wagons découverts. C'est une honte pour notre siècle de souffrir de telles indignités.

Je ne sais pas, Monsieur, si jamais vous avez essayé de voyager dans un wagon découvert, où par le plus beau temps, le charbon, le sable, la poussière et plus souvent encore le feu vous brûlent les paupières, de telle sorte que les touristes qui voyagent pour admirer les charmes du paysage sont condamnés à fermer les yeux. Si par hasard vous avez mis un habit convenable, il faut le considérer comme crillé, ce qui augmente les frais de transport dans une proportion fort notable.

J'ai vu de pauvres femmes qui ont été forcées de descendre à la première station, encore fallait-il en saigner quelques-unes, car le voyageur, cahoté et jeté à droite et à gauche, se trouve dans ces wagons à-peu-près aussi à l'aise que les veaux qu'on mène à l'abattoir.

Figurez-vous un théâtre arrangé de manière qu'aux troisièmes places on soit exposé aux intempéries de la saison; la police permettrait-elle que ce théâtre fût ouvert? Non. Pourquoi donc autorise-t-elle ces wagons de la troisième classe? Les secondes classes, en Belgique, ne sont guère plus commodes. Les voitures sont étroites et mesquines.

Ce qui rend chers les chemins de fer en Belgique, c'est le transport des effets. Les effets paient plus d'un tiers de la place, sans compter les prix arbitraires qu'on vous impose aux différentes stations. Pour vous citer un exemple, j'ai payé 2 fr. pour mes effets de Bruxelles à Mocrons, à peu-près 100 kilomètres. — De Mocrons à Turcoing (6 kilomètres), on m'a fait payer 50 centimes.—De Turcoing, où est la douane, à Lille (10 kil.), j'ai encore payé 60 centimes. J'ai donc payé 3 francs 10 centimes pour ma malle et 5 francs pour ma place; car j'ai pris la dernière place pour en expérimenter les douceurs. A Lille, l'extrême fatigue m'a forcé de me mettre au lit et de faire appeler un médecin. Le médecin m'a dit *que j'avais la maladie de la troisième classe*.

L'Allemagne a dans ce moment 420 lieues de chemins de fer. Avant trois ans elle en aura le double. Le meilleur chemin, le plus élégant et celui dont les prix sont au meilleur marché en même temps est le chemin d'Etat du grand-duché de Bade, de Mannheim à Carlsruhe, chemin qui sera continué depuis Francfort jusqu'à Bâle. La troisième classe est même élégante, bien couverte, et coûte 15 centimes la lieue. On a 20 kilog. d'effets libres, et l'excédant n'occasionne qu'un faible surcroît de dépenses.

Le chemin de Francfort à Mayence est le plus élégant de l'Allemagne quant à la première et la seconde classe. La troisième classe est encore assez commode, mais la quatrième classe est couverte seulement depuis que le bateau à vapeur a fait au chemin de fer une concurrence un peu forte. C'est par nécessité, et non par humanité, que messieurs les administrateurs ont cédé à l'opinion publique.

Les chemins saxons sont horribles, quant à la troisième classe. Un journal de Dresde a dernièrement proposé de construire une quatrième classe et de clouer les voitures, de manière que personne ne pût y rester sans subir le martyre. Ce serait une bonne spéculation pour la seconde classe. Sur le chemin de Francfort, ainsi que sur le chemin saxon, on a 15 kilog. d'effets libres. Le surpoids, au contraire, est immensément cher.

Le chemin de Cologne à Aix est aussi mesquin et aussi cher que les chemins de la Belgique. Il est construit sur le même pied. Le désordre règne dans les embarcadères et aux bureaux. Les effets se payent à part.

Le chemin de fer de Berlin à Coethen est très beau. Les télégraphes qui annoncent les convois passés et ceux qui doivent venir sont aussi utiles que pittoresques. L'ordre y règne comme partout dans les administrations prussiennes. Les voitures sont élégantes, les prix peu élevés. On a vingt kilog. d'effets libres. Les wagons de dernière classe sont couverts par en haut, en hiver, mais découverts l'été.

En revanche, le chemin de Berlin à Potsdam cumule la mesquinerie et l'élévation des tarifs. Celui de Berlin à Francfort-sur-l'Oder est barbare. La seconde classe n'y vaut pas mieux qu'ailleurs les mauvaises troisièmes; et dans la troisième classe il n'y a que des places debout.

En Autriche, les voitures sont meilleures, mais comment voulez-vous que je vous parle d'un pays qui construit des chemins de fer, mais où aucun habitant ne peut quitter sa ville pour faire une promenade sur le chemin de fer sans avoir un permis de la police? Sans ce permis, l'administration du chemin de fer ne peut vous délivrer de bulletin.

En général, les chemins de fer n'ont, jusqu'à présent, fait gagner aux voyageurs que du temps. Les prix des places de seconde classe sont partout très élevés, excepté sur les chemins de Prusse et de Saxe; et si l'on voyage avec des effets, les dépenses sont le double de celles d'un voyage ordinaire. Le peuple n'y a gagné, jusqu'à présent, que des rhumes et des fièvres, que les chemins aient été construits par l'Etat ou par des compagnies.

Les compagnies des chemins de fer ont pris la police sanitaire à l'improviste. Il y a trop de classes. Il devrait n'y en avoir que deux. Il faudrait que toutes les deux fussent aussi commodes et aussi sûres que possible. — Nous ne sommes encore que dans la première phase d'expérimentation de cette grande découverte. Tout y est provisoire: on n'avait d'abord en vue que d'aller vite, l'effet était surprenant, on se contentait de peu. Maintenant qu'on est habitué à aller vite, on a le droit de demander autre chose; on demande la commodité et le bon marché, non pas pour quelques-uns, mais pour tous. De nos jours

---

— Etes-vous contente de leur bonheur? demanda le duc à Adeline.

— Si je n'eusse donné que dix sous à chacun d'eux, ils m'auraient remerciée; mais vingt francs c'est une fortune, et, vous le voyez, ils se croient déjà riches; ils sont presque déjà ingrats. Vous n'aviez donc pas de monnaie sur vous?

— Ma chère amie, lui répondit le duc avec ce même ton de pénible bienveillance qu'il avait déjà eu lorsqu'Adeline avait manifesté son admiration pour le château gothique; ma chère amie, de même que nous portons des gants blancs, des mouchoirs de batiste, de même nous portons de l'or. C'est un signe de notre condition. Vous qui avez tant d'intelligence, pourquoi feignez-vous de l'ignorer? Laissons à ceux qui ne portent pas de gants et qui n'ont pas d'or, le soin d'avoir dans leur poche des pièces de cuivre ou des pièces d'argent souillées par les mains de tout le monde. L'or est notre monnaie, comme le blason est notre enseigne. Vous seriez bien aimable à l'avenir de faire comme moi, si vous m'approuvez; c'est de ne faire usage que de l'or, de ne toucher avec froi le duc de Villa-Réal, placé à quelques pas d'elle.

— Qu'avez-vous? lui demanda le duc qui la pressait dans ses bras.

— Rien, je vous assure, rien.

— Cependant ce cri de terreur...

— Une vive douleur au genou; une fausse position de la jambe pendant le voyage; mais c'est déjà passé. Pardon de vous avoir tant effrayé...

— Vous me rassurez, dit le duc en faisant asseoir Adeline et en s'asseyant près d'elle à la table du déjeûner.

— Comme elle est pâle, se disait le duc en la regardant. Comme elle est pâle!

Continuation du voyage.

Adeline fut médiocrement satisfaite de voir monter une troisième personne dans leur calèche au moment de reprendre la route du Havre. Quand cette personne, qu'elle ne connaissait pas, se fut assise en face d'elle et du duc, celui-ci expliqua aussitôt à Adeline le motif de cette

Le docteur Vakenski, Polonais, comme son nom l'indique pleinement, avait des lunettes d'or à cheval sur un nez épaté et devant des yeux bleus amidon, et parlait avec le ton de parfaite assurance qui caractérise sa nation. C'était un homme de trente-cinq ans, coloré, proprement mis, mais fade dans toute sa personne comme du linge brodé qui est resté cinquante ans dans l'armoire.

— Avant d'entreprendre le traitement de Mme la duchesse, dit-il à Adeline en la regardant avec l'imperturbable lenteur des homœopathes, je dois vous demander si vous n'avez jamais eu la gale.

— La gale! s'écria Adeline; mais Monsieur!...

— Oui, la gale, parce que si vous aviez eu la gale, grâce à mon traitement homœopathique, elle reparaîtrait après la guérison de votre genou; vous seriez couverte de boutons.

— Mais c'est affreux, Monsieur, ce que vous dites-là.

— Madame la duchesse a-t-elle eu ou n'a-t-elle pas eu la gale?

— Je n'ai jamais rien eu de semblable. Mais...

invention ne doit plus être faite pour l'aristocratie seule, pas même pour l'aristocratie financière; et si j'ai un avis à donner au peuple voyageur de la troisième classe, c'est de brûler tout simplement tous les wagons découverts, qu'ils appartiennent à une compagnie ou à l'Etat.

Nous le répétons, nous ne prenons pas au sérieux cette dernière boutade de notre correspondant d'Allemagne; nous n'avons pas besoin de dire que nous ne sommes en aucune circonstance les partisans des moyens violents, mais il est juste de reconnaître que les considérations exposées par l'auteur de la lettre qui précède ont un côté fort grave. On y voit qu'en Belgique et en Allemagne, comme chez nous, les droits du *peuple*, de la masse, qui contribue si largement aux dépenses des chemins de fer, ont été presque complètement négligés dans l'établissement de ces nouvelles voies de communication. Nulle part cet oubli des droits de la masse n'a été plus scandaleux qu'en France. On peut dire que le Gouvernement a fait litière des intérêts populaires aux compagnies. Les compagnies de Rouen et d'Orléans ne se sont pas contentées de faire des voitures de 3e classe un véhicule intolérable, elles ont fixé les départs des convois de 3e classe à des heures où il était à-peu-près impossible aux artisans d'en profiter (sur le chemin d'Orléans, les plus minces paquets sont tarifés arbitrairement à dix centimes). Enfin, elles ont été jusqu'à refuser aux voyageurs des places de 3e classe libres, comme si le droit de voyager sur les chemins de fer ne devait appartenir qu'aux gens riches.

Certes, il y a là un abus contre lequel tous les gens sensés doivent protester hautement, et si le Gouvernement comprenait ses devoirs, une répression correctionnelle sévère aurait déjà puni les infracteurs des règlements qui ont refusé des places libres aux voyageurs, à la station de Choisy-le-Roi notamment, où ce refus a failli engendrer une espèce d'émeute. C'est la tolérance de l'autorité qui est ici coupable. Mais ce refus illégal n'est pas seulement une iniquité, c'est une maladresse. L'aristocratie financière, qui entend s'arroger le monopole des chemins de fer, a oublié évidemment qu'elle avait encore beaucoup de faveurs à demander, beaucoup de concessions à obtenir; elle n'a pas vu que l'exagération des prétentions qu'elle manifeste aujourd'hui est de nature à alarmer les représentants du pays sur le danger de ces concessions. L'exemple du rejet de la proposition relative au rachat des actions de jouissance était là cependant pour la rappeler à la modération et à la prudence. Félicitons-nous qu'elle n'en ait tenu aucun compte et que cette avidité des compagnies nous ait fourni de nouveaux arguments à l'appui du système que nous avons toujours soutenu: celui de l'exécution et de l'administration des chemins de fer par l'Etat.

On nous assure, au surplus, que la réflexion est venue enfin à l'esprit de ces compagnies si hautaines. On dit que celle de Rouen, comprenant la nécessité de mettre un terme aux plaintes légitimes du public, aurait pris la résolution de transformer en places de troisième classe, les voitures actuelles de deuxième classe, couvertes et suffisamment confortables. Les premières actuelles deviendraient les secondes. Enfin, il serait question de déployer dans la construction des nouvelles voitures de première classe, un luxe d'élégance et de confort qui dépasserait de beaucoup tout ce qui a été fait en ce genre jusqu'ici.

Nous approuvons, comme on pense bien, et nous préférons de beaucoup ce nouveau procédé de concurrence au mode proposé par notre correspondant d'Allemagne; nous dirons plus, nous croyons que les bruits qui circulent dans le public à l'endroit de cette amélioration, ont un fondement réel, et la raison qui nous le fait croire est celle-ci: Les compagnies financières sont trop habiles pour ne pas se montrer généreuses, quand leur générosité peut porter intérêt.

Un de nos lecteurs nous écrit qu'après avoir vu dans la *Phalange* divers articles sur la misère des manouvriers des campagnes, et ne pouvant croire à une aussi grande détresse, il a pris lui-même des informations dans les départements de l'Aube, de la Haute-Marne, des Vosges et de la Côte-d'Or. Voici quel a été le résultat de ses recherches: partout la moyenne du prix des journées est de 1 fr. en hiver et de 1 fr. 50 en été. Dans quelques localités fort rares, on paye quelquefois des journées jusqu'à 3 fr., mais les travaux qui motivent ce prix exceptionnel, ne durent que peu de jours.

Dans les environs de Monthureux-sur-Saône (Vosges), les femmes tricotent à la main des chaussettes de lin; les plus habiles gagnent à grand'peine de 12 à 15 centimes par jour.

La concurrence a fait tellement baisser le prix de la coutellerie, qu'à Nogent-le-Roi et dans les environs, beaucoup d'ouvriers ne gagnent pas plus de 50 ou 60 centimes par jour. Encore sont-ils obligés de fournir leurs outils.

A côté de ces faits déplorables, notre correspondant nous signale un admirable usage de bienfaisance collective qui existe à Champlitte (Haute-Saône), et dans quelques communes voisines. Quand un cultivateur ou un vigneron est retenu dans son lit par la maladie, les autres habitants se réunissent le dimanche pour faire tous les travaux nécessaires à la culture dans le champ ou dans la vigne du malade. Celui-ci peut avoir l'esprit en repos, et ne pas risquer de compromettre sa vie en bravant le mal pour sauver les récoltes. Il peut être assuré que tout sera fait et bien fait. Chacun de ces braves gens comprend que le surcroît de peine qu'il se donne est un gage de sécurité pour lui-même, et qu'il conquiert ainsi le droit de se reposer sans inquiétude lorsque le mal viendra le saisir. La *Phalange* a dans le temps mentionné un fait du même genre. Nous voudrions voir donner la plus grande publicité à de pareils exemples. Il serait digne des pasteurs de nos villages de chercher à développer chez leurs ouailles ce sentiment de solidarité que comprennent si bien les habitants de Champlitte. Il y aurait là pour eux un beau texte d'exhortations fécondes en moralisation effective et réelle.

ERRATUM. — La transposition d'un mot a dénaturé le sens d'un passage de l'article de notre numéro d'hier, intitulé: *Les réformes politiques et les réformes sociales*. A la page 2, première colonne,

iraient en corps au devant de S. M. pour lui présenter une adresse. Si le temps est beau, on pense que le yacht royal sera en vue vers une ou deux heures du matin. Un grand banquet sera offert à S. M. »

— On annonce que le capitaine Ross et ses officiers sont de retour de leur voyage de circumnavigation. Ils ont abordé à Folkestone. Les vaisseaux *Erebus* et *Terror*, qui faisaient partie de l'expédition, sont entrés hier dans le port de Deal. (*Standard.*)

IRLANDE. — *Dublin*, 4 septembre. — Aujourd'hui, l'association pour le rappel de l'Union a tenu sa séance hebdomadaire. O'Connell a prononcé l'allocution suivante: « Depuis que le discours de prorogation du parlement a été prononcé par la reine, j'ai remarqué que le désir d'obtenir le rappel de l'Union devenait de plus en plus vif; il est donc de mon devoir de vous exposer les moyens à l'aide desquels je me propose d'opérer une révolution qui ne coûtera pas une goutte de sang. Si le peuple irlandais se résignait à manger des pommes de terre et refusait de faire tout autre récolte pour toute l'Irlande, quel serait le remède à cet état de choses? Les repealers ne pourraient-ils pas renoncer à consommer les articles qui sont frappés de droits? Je ne prétends pas qu'il faille adopter immédiatement ces moyens, car la récolte est faite et les blés sont en grange, mais une pareille mesure pourra être proposée. Dimanche prochain, il y aura à Longhien un meeting auquel assisteront probablement 200,000 personnes, qui me diront qu'une pareille mesure pourrait être adoptée si nous étions injustement attaqués. »

— O'Connell termine en appelant l'attention de l'assemblée sur le plan qu'il a conçu pour la réorganisation du Parlement irlandais. (*Morn. Chronicle.*)

— On lit dans le *Globe*:

« De tous les points de l'Irlande, l'association du rappel reçoit des adhésions de personnes désirant devenir membres du conseil des trois cents que veut établir O'Connell. On avait cru que l'apport de 100 livres sterling que doit faire chaque membre, rendrait difficile la réunion des 300 personnes nécessaires pour former ce conseil. Il n'en est rien; ce conseil, qui sera appelé *Société préservatrice*, s'assemblera vers la fin de l'année. »

ESPAGNE. — La municipalité de Madrid a décidé par un arrêté du 31 août que l'anniversaire du 1er septembre (*Abdication de la reine Christine*) serait officiellement célébré avec *Te Deum* dans les églises et illuminations dans la ville.

Une proclamation a été adressée par elle à cette occasion aux habitants de la capitale. On y remarque les passages suivants:

« L'anniversaire du mouvement du 1er septembre 1840 est un honorable souvenir des efforts d'un peuple qui n'a pu consentir à ce qu'on menaçât la Constitution qu'il s'était donnée. On pouvait espérer que cette leçon salutaire ne serait pas perdue pour les hommes successivement appelés au pouvoir. Cependant trois années ne s'étaient pas encore écoulées que l'instinct d'un danger commun réunissait tous les partis, et un nouveau soulèvement national était jugé nécessaire pour sauver le trône d'Isabelle II.

» Habitants de Madrid, notre conseil municipal, désirant la réconciliation des Espagnols, n'a pour but, en vous parlant du mouvement du 1er septembre 1840, qui s'identifie avec celui de 1843, que de vous rappeler le souvenir de ces grands évènements, afin que les hommes chargés de régler les destinées du pays, se renferment toujours dans leur devoir et ne perdent pas de vue que toute tentative contre la liberté se brisera contre le vœu du peuple. » (*Gazette de Madrid.*)

— On lit dans la *Posdata*, journal de Madrid:

« La solennité consacrée à la commémoration du 1er septembre 1840 a été, de la part des membres de la municipalité, l'objet de graves débats. Quelques conseillers, intimement convaincus que l'oubli du passé s'allie mal au souvenir d'un jour qui a produit tant de désastres, étaient d'avis de ne pas faire ostentation de ressentiment, et de ne pas attiser des haines que l'on doit plutôt chercher à éteindre. Cette pensée patriotique a été désapprouvée par la majorité, qui a adopté la mesure de faire chanter un *Te Deum*.

ALLEMAGNE — On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*:

« Par la construction d'un canal entre le Rhin et l'Ems, on espère attirer le Hanovre vers l'union douanière allemande. C'est ce qui rend certaine la construction de cette voie d'eau.

— On écrit de Berlin, 2 septembre, au *Journal de Francfort*:

« L'empereur de Russie viendra prochainement dans cette capitale. On attend également le grand-duc Michel et la grande-duchesse Hélène. »

— On écrit de Cologne, 29 août:

« Nous venons d'apprendre que le Gouvernement belge a déclaré vouloir s'intéresser pour 4 millions de florins d'actions dans le chemin de fer du Rhin au Weser. »

INTÉRIEUR.

On écrit d'Eu au *Messager*, le jeudi 7 septembre:

« Ce matin, la reine d'Angleterre a quitté la terre de France.

» A six heures et demie, au moment de la marée haute, le Roi et la Reine, S. M. britannique et le prince Albert, S. M. la reine des Belges et les princesses, sont montés ensemble en voiture découverte.

» Les princes de la famille royale accompagnaient à cheval.

» Les hauts personnages venus d'Angleterre avec leur reine, les ministres, les ambassadeurs, les officiers de la maison du roi et les dames de la reine et des princesses suivaient dans plusieurs autres voitures.

» LL. MM. et le cortège étant arrivés au Tréport, le roi et la reine voulurent reconduire leurs hôtes jusqu'au yacht *Victoria and Albert*, qui les avait amenés et qui les attendait en rade.

» Le roi, les trois reines, lord Aberdeen, les ministres, lord Cowley, ambassadeur de S. M. britannique à Paris, M. le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur du roi à Londres, s'embarquèrent sur le grand canot du brick la *Reine-Amélie*, qui atteignit bientôt le bâtiment anglais.

» La reine d'Angleterre et le prince Albert firent les honneurs de ce bâtiment à LL. MM.

» Sur le pont, au moment de se séparer, le roi, la reine et la reine d'Angleterre s'embrassèrent avec émotion.

» Une foule immense, sur les jetées et le quai du Tréport, les troupes rangées en bataille, les marins sur les vergues, le chapeau à la main, saluaient de leurs acclamations.

» Pour retourner au port contre la marée, le roi et la famille royale montèrent à bord du bâtiment à vapeur français le *Courrier*.

— On lit dans le *Journal du Havre*:

« On nous annonce que lord Aberdeen a positivement déclaré à M. Guizot que la prétendue lettre de la reine Pomaré à la reine Victoria était apocryphe. Elle paraît être l'œuvre des missionnaires anglais à Taïti. »

— Par décision du 30 août dernier, le ministre des travaux publics vient de mettre à la disposition du préfet du Pas-de-Calais une somme de 300,000 francs pour les travaux de construction du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique. (*Courrier du Pas-de-Calais.*)

— M. le ministre de l'intérieur vient de prendre possession, au nom du Gouvernement, de la collection de M. Dusommerard et de l'hôtel de Cluny. M. Ed. Dusommerard, l'un des fils du savant antiquaire, est nommé agent-conservateur de cette belle collection. (*Moniteur parisien.*)

— La réunion des propriétaires de vignes aura lieu définitivement à Bordeaux les 14, 15 et 16 septembre. Les membres du comité central adresse à MM. les députés faisant partie de la réunion vinicole de la chambre une circulaire à l'effet de les inviter à se joindre à eux à cette époque.

Faits divers.

Lord Stuart de Rothsay va quitter son poste d'ambassadeur en Russie. Depuis long-temps lord Stuart est malade, et sa mission devient de jour en jour plus délicate et plus difficile. (*Morning-Herald.*)

— Une lettre de Jérusalem, du 2 septembre, adressée au *Constitutionnel*, réduit à une émeute de populace fanatique l'insulte faite à notre drapeau, ou, pour mieux dire, au mât de pavillon de notre consul. D'après cette lettre, le consul a exigé et obtenu une éclatante réparation. Dix coupables ont été mis aux fers et envoyés aux galères. Le pâcha, au nom de son Gouvernement, a fait des excuses, et a reconnu dans toute sa plénitude le droit de notre consul d'arborer le drapeau français à Jérusalem.

— Le roi de Hollande, Guillaume II, actuellement régnant, n'étant encore que prince royal, rentrait un jour, après une promenade, au château de Soestdyck; il conduisait par la main deux de ses fils, qui avaient alors de 6 à 8 ans. La sentinelle présenta les armes; le prince royal salua en ôtant son chapeau; mais l'un des deux petits princes ne fit aucune attention au factionnaire. Guillaume s'en étant aperçu, ramena son fils vers la sentinelle, lui ordonna de rendre le salut, et consigna le petit étourdi dans la guérite pour deux heures, en chargeant le factionnaire de veiller à ce qu'il n'en sortît point. (*Constitutionnel.*)

— L'*Univers catholique* annonce qu'un saint évêque du midi de la France, vient de fonder des associations de prières pour que Dieu délivre la France du monopole universitaire. Le pieux journal débite dans ses bureaux des exemplaires du manifeste des confédérés, qui se termine par cette phrase:

« *Ne tradas bestiis animas confitentes tibi.* Seigneur, ne livrez pas aux animaux sans raison les intelligences qui vous adorent. »

— Nous sommes informés, en outre, par une circulaire de M. le président de la Société d'agriculture de la Gironde, que l'ouverture de la *seconde session du congrès de vignerons français et étrangers*, qui doit avoir lieu à Bordeaux en 1843, est fixée au lundi 18 septembre courant, à 11 heures du matin, dans la grande salle du Musée de la ville, rue Saint-Dominique, 2.

— Le conseil municipal d'Aurillac vient de voter une somme de 1,000 fr., et la ville ouvre une souscription pour l'érection d'une statue à la mémoire de Gerbert, archevêque de Rheims, devenu pape sous le nom de Sylvestre II. (*Journal de Rheims.*)

— M. Giraud, maire d'Angers, dont les démêlés avec son conseil municipal défrayent depuis quelque temps la Presse locale, intente un procès au gérant du *Précurseur de l'Ouest*, prévenu d'avoir reproduit ces débats. M. le maire demande 30,000 francs de dommages-intérêts. (*Précurseur de l'Ouest.*)

— Mlle Millot, la plus jeune des six filles de l'ex-brigadier de cuirassiers pour lequel le *Siècle* ouvrit dans le temps une souscription, et que les soldats appellent *le Bélisaire de la Grande-Armée*, avait été admise, il y a un an, dans la maison d'éducation de la Légion-d'Honneur. Elle y a obtenu quatre premiers prix et une médaille d'encouragement. (*Siècle.*)

— Au nombre des *vœux émis* par le conseil général de la Haute-Garonne, nous remarquons « qu'il appelle l'attention du Gouvernement sur » les erreurs ou les fraudes qui se pratiquent dans la confection des mercuriales sur la place de Marseille, et qui tendent ainsi à dénaturer le » prix réel des grains et à fausser les conditions légales de marché re- » latives à l'importation ou à l'exportation des céréales. » (*Le Sud.*)

— Le lieutenant-général baron de Morgan, ancien aide-de-camp de Dumouriez, vient de mourir à l'âge de 85 ans. Mis à la retraite au mois d'août 1815, il n'a rempli depuis aucune fonction publique; il s'était retiré à la campagne. Là, il s'occupait de la rédaction des mémoires de ce qu'il avait vu, fait et appris, depuis 1790 jusqu'aux évènements de nos jours. Peu d'hommes ont été, plus que le général de Morgan, en état, par leur expérience et leurs lumières, de préparer des matériaux curieux et importants à l'histoire contemporaine. Aussi, les mémoires qu'il a laissés devront-ils inspirer le plus vif intérêt.

Ses relations intimes avec Dumouriez, ses rapports de confraternité d'aide-de-camp avec le duc de Chartres, et plus tard sa correspondance avec le duc Decazes, sont, dit-on, développés dans ses mémoires de manière à piquer la curiosité publique.

On ne saurait donc trop insister auprès de son fils, aujourd'hui chef de bataillon en retraite, pour qu'il livre le plus tôt possible à l'impression des documents d'une aussi haute importance. (*Sentinelle de l'Armée.*)

— On écrit de Nevers:

« Un garçon laboureur, demeurant chez le comte de Fontenille, vient d'imaginer un nouveau système de charrue tel, que la charrue, enrayée et tirée par quatre bœufs, marche seule, traçant elle-même son sillon sans le concours du laboureur, qui n'a qu'à s'occuper de diriger l'attelage. Une commission nommée par la Société centrale d'agriculture a constaté la parfaite exécution du labour par ce nouveau moyen dont le mécanisme est des plus simples. Une nouvelle expérience publique a dû être faite le 2 septembre. » (*Gazette du Berri.*)

nom. Goguet a paru un instant décidé à simuler une prolongation de folie; mais il a bientôt compris qu'il essaierait en vain de donner le change sur son état. Cependant, malgré les observations qui lui ont été faites, il a constamment répondu : « Laissez-moi tranquille ! Ne me parlez de rien ; je suis bien ici ; je reste comme je suis. »

Le dossier de son affaire n'en sera pas moins envoyé à la Cour de cassation, qui, statuant en l'état, examinera s'il y a lieu de considérer le refus de ratifier comme un désistement du pourvu, et donner acte de ce désistement. (*Idem.*)

— Le *Courrier du Havre* du 7 nous apporte de nouveaux détails sur la perte de l'*Amédée-Constance*, dont nous avons parlé hier. Ce n'est pas 0 jours, mais 5 jours après l'abandon du navire, que l'équipage est arrivé à la Désirade.

Une circonstance, que nous ne publions qu'avec une extrême répugnance, et que nous souhaitons de voir démentie, ferait, si elle était ultérieurement prouvée, peu d'honneur à l'humanité d'un navire américain. Il paraîtrait que vingt-quatre heures après avoir quitté leur navire, ces malheureux naufragés s'approchèrent assez près d'un navire américain pour en être aperçus, mais leurs signaux furent inutiles et le bâtiment continua sa route.

Nous le répétons, nous aimons à douter du fait, et pourtant il ne serait point le seul exemple d'actes semblables, vraiment inqualifiables, mais heureusement fort rares. Jamais, du moins, pour l'honneur de notre nation, n'a-t-on eu de semblables reproches à faire à nos marins.

— Il y a quelques jours, une lettre signée de M. Martineau des Chenetz, secrétaire-général du ministère de la guerre, annonçait que M. Genty de Bussy, chef de la 6e division, venait de mourir aux eaux, et qu'il était urgent de faire mettre les scellés à son domicile. Mme Genty accourt des Ternes pour assister à cette douloureuse opération. Mais quelle est sa surprise quand on lui apprend que son mari n'est pas mort! La signature *Martineau des Chenetz*, assez habilement imitée, avait été reconnue fausse et par lui et par les experts consultés. Le procureur du roi a été immédiatement saisi de cette affaire, et la justice parviendra, il faut l'espérer, à découvrir l'auteur de cette odieuse machination. (*Echo Français.*)

— Nous avons rapporté dernièrement l'affreux parricide commis à coups de rasoir aux environs de Londres sur le chimiste Dadd, par son fils, jeune peintre, atteint de folie, et qu'on supposait s'être noyé. Il n'en était rien. M. M.... passait, dans la nuit du 30 au 31 août, dans la forêt de Valence près de Montereau ; il était sur l'impériale de la diligence à côté d'un jeune anglais, à l'œil hagard, qui, depuis un quart d'heure, ne cessait de lui baisser sa cravate et son col de chemise. Impatienté, il prie ce maniaque de cesser ce manége, mais alors l'Anglais tire un rasoir de sa poche et veut couper la gorge au Français qui reçoit quatre entailles. Conduit devant le juge de paix de Montereau, l'inconnu déclare tranquillement se nommer Richard Dadd, assassin de son père. Déposé dans la prison de Melun, il donne tout ce qu'il a sur lui pour qu'on soigne sa seconde victime. (*Siècle.*)

— Le clergé de la ville de Lyon a dû se rendre processionnellement de Saint-Jean à Fourvières, aujourd'hui vendredi, jour de la Nativité de la sainte Vierge, en commémoration de la cessation de la peste qui désola Lyon en 1628 et les années suivantes. Il paraît que le chapitre de Saint Jean avait arrêté que l'on ferait une procession une fois tous les siècles après l'événement. (*Rhône.*)

— La diète de Hongrie, occupée en ce moment de la révision du code pénal, vient d'en rayer la peine de mort. (*Patrie.*)

— Le *Globe* avait plusieurs fois vivement attaqué, non-seulement la doctrine de la *Gazette de France*, mais encore les ouvrages et la personne de M. de Genoude. M. de Genoude s'était contenté d'adresser au *Globe* quelques lettres que le *Globe* n'insérait pas. De là recours de la *Gazette* aux tribunaux. Me Dufougerais a plaidé pour M. de Genoude; Me Baichère a défendu le *Globe*. Le tribunal de première instance, jugeant en police correctionnelle, a condamné aujourd'hui M. Théodore Lechevalier à l'insertion de deux des lettres de M. de Genoude et à 100 fr. d'amende. (*Gazette de France.*)

— Nous avions annoncé qu'après le verdict d'acquittement rendu dans l'affaire du complot communiste à Toulouse, l'alcade Abdon Terradas avait obtenu de M. le préfet de la Haute-Garonne un passeport pour revenir à Perpignan avec sa famille. La *Gazette des Tribunaux* annonce ce matin, sous la rubrique de Toulouse, 4 septembre, qu'un ordre du ministre de l'intérieur vient d'arriver, ordonnant le départ de M. Abdon Terradas pour Châteauroux, où il doit être interné.

Faits de subversion sociale.

Le dimanche 18 juin dernier, le sieur Jean-Baptiste Charton père se rendait de Luxeuil (Haute-Garonne) à Abelcourt, lieu de son domicile. Ayant passé dans la commune de Sainte-Marie, où habitaient deux de ses fils, François et Alexis Charton, il fut suivi par ce dernier, âgé de dix-huit ans, qui l'atteignit sur un pont, où, après l'avoir terrassé, il le frappa à la tempe et derrière l'oreille gauche de plusieurs coups de caillou ; après quoi, pour en finir, il alla chercher dans un mur, à quelque distance, une énorme pierre, du poids de huit à dix kilogrammes, avec laquelle il écrasa la tête de sa victime.

Le lendemain, quand la mort de Jean-Baptiste Charton fut connue, les parents d'Alexis lui reprochèrent d'avoir tué son père, ce dont il se défendit faiblement. Arrêté bientôt, le jeune Charton commença par nier toute participation au crime qui lui était imputé; mais plus tard il fit les aveux les plus complets, en disant qu'il avait frappé son père parce qu'il mangeait tout son bien, qu'il était toujours ivre, et que souvent il battait sa mère, ce qui, du reste, a paru établi aux débats.

Traduit pour crime de parricide devant la cour d'assises de la Haute-Garonne, Alexis Charton a été déclaré coupable, mais avec *circonstances atténuantes*, et en conséquence condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— La *Gazette des Tribunaux* rend compte d'une affaire qui vient d'être portée devant le tribunal correctionnel d'Etampes, dans laquelle il s'agit d'un détournement d'effets mobiliers (délit prévu par l'article 408 du Code pénal), opéré par des enfants la veille de la mort de leur père, au préjudice de sa succession.

Les prévenus ont soutenu, par l'organe de leur avocat, que l'art. 408 ne pouvait pas leur être appliqué, parce que le détournement qu'on leur reprochait avait été commis par eux, au *préjudice de leur père*, et non pas au *préjudice de sa succession*, puisque leur père était encore vivant au moment du détournement.

Ce système de défense n'a pas été admis par le tribunal, qui les a condamnés à 100 fr. d'amende et aux dépens.

« N'est-elle pas bien flétrissante, a dit l'avocat du roi, la conduite de ces héritiers présomptifs qui, dans leur coupable et horrible prévoyance, pendant que leur père est sur son lit de douleur, prêt à rendre le dernier soupir, en présence de ce spectacle imposant que leur offrent les dernières souffrances, font main-basse sur l'argent, sur les meubles et sur tout ce qu'ils peuvent emporter, et profanent ainsi ce triste et sacré sanctuaire que représente toujours la chambre d'un mourant! »

Sans doute une telle conduite est odieuse et mérite d'être flétrie. Mais tout odieuse qu'elle soit, ne la voit-on pas se reproduire chaque jour dans notre société?.. Et faut-il s'en étonner quand le sentiment que nos mœurs semblent prendre à tâche de développer plus que tous les autres, est cela que la phrénologie appelle l'*acquisivité*, le désir de posséder, d'acquérir !...

— On écrit de la Suède, au *Mercure d'Altona*, qu'un homme du voisinage de Hervoesand, qui était généralement estimé, a tué, dans la nuit du 11 au 12 de ce mois, avec un marteau et un rasoir, sa femme et sept de ses enfants, dont l'aîné avait dix-sept ans et le plus jeune six. Il commença par sa femme. Des neuf enfants qu'avait cet homme, un était absent et un autre luiéchappa. On donne pour motif de cet acte de désespoir des pertes et des soucis. L'homme s'est livré lui-même aux tribunaux.

— Mardi dernier, entre trois et quatre heures du matin, trois compositeurs du *Mémorial de Rouen*, qui venaient de quitter leurs travaux, ont été assaillis, rue Grand-Pont, par cinq individus. L'un de ces compositeurs a été gravement maltraité On craint qu'il ne perde un œil; il a la poitrine labourée de coups de talon de bottes et ne pourra pas travailler avant deux mois.

C'est un homme d'une conduite exemplaire, père de quatre enfants.

Le poste du pont suspendu, situé en face, n'a pas bougé. (*Mémorial de Rouen.*)

BOURSE DU 8 SEPTEMBRE.

Au milieu d'une stagnation presque complète sur toutes les valeurs, on a pu voir sans surprise hier et aujourd'hui la hausse marquée du 5 0/0.

Cette faveur du 5 0/0, rapprochée de ventes considérables de 3 0/0 faites au parquet, peut facilement s'interpréter par un arbitrage entre ces deux fonds.

Ce dernier, très faible à l'ouverture, s'est un peu raffermi vers la clôture pour fermer avec 5 c. de mieux seulement, tandis que le 5 0/0 avait monté de 25 cent. sur le cours de la fermeture d'hier.

Au comptant. Jouiss. de Bourgogne, 95. Trois canaux avec p. 1275. Banque du Havre, 1247 50. Oblig. de Grand'Combe, 1095. Obl. Orléans, 1227 50. Obl. Stasbourg, 1161 25. Belge 1842, 108 5/8. Lots d'Autriche, 380.

Fin courant. Emprunt belge 1840, 108 1/4. Idem 1842, 108 5/8. Naples, 108.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 95	121 »	120 95	121 »	120 90
— fin cour. . .	121 »	121 30	121 »	121 30	121 5
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 »	82 15	82 »	82 10	82 5
— fin cour. . .	82 10	82 20	82 10	82 20	82 15
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
				Avant la bourse, 82 15
				à 4 heures, 82 22 1/2 dem.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
4 0/0	» »	» »	» »	
O. de la Ville .	» »	» »	» »	Pieces de 20 et 40 fr.
Banque de Fr. .	3295 50	3295 »	H. 5 »	Agio, 9 à 10 le mille.
C. Laf. de 5000.	5080 »	» »	B. 2 50	
— de 1000.	» »	» »	» »	Banknotes, 25, 55 à 57 1/2.
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »	Souverains, 25, 47 1/2 à 52 1/2.
Quatre Canaux.	1285 »	1282 50	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin c.
Vers. R. Dr. .	281 50	» »	B. 2 50	Vers. R. D. F. c. 282 50 285.
d° R. G. . .	106 25	» »	B. 1 25	
Orléans	670 »	670 »	» »	Orléans,
Strasb. à Bâle.	191 25	» »	B. 2 25	
Rouen.	725 »	» »	» »	Rouen. » 727.
Havre.	540 »	540 »	» »	Havre. » 540, 541 25.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 1/4	» »	H. 1/8 »	Londres, 6 septembre.
— Portugais. .	43 1/2	» »	» »	Consol. 95 1/8. B.
Esp. D. active.	27 3/4	» »	» »	Esp. actif. 26 1/2 3/4. H.
5 0/0 Naples. .	107 85	107 90	» »	Portugais. 42 1/8. H.
— Romain. .	105 3/4	105 5/8	B. » 1/4	Brésiliens. 74 1/4. H.
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	» »	Mexicains. 37 1/8. B.
Emp. d'Haïti. .	475 »	» »	» »	Holland. 5 0/0 101 1/4. B.
				Id. 2 1/2 0/0 52 3/4. B.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 4 septembre* 1843.

WATEAU, ancien fabricant de châles, rue Neuve-Saint-Eustache, 24, tant en son nom personnel que comme liquidateur de la société Fournier fils et Wateau ; juge, M. Grimoult ; syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

DORONSSOY, épicier, rue Saint-Honoré, 297 ; juge, M. Pillet ; syndic, M. Mi[illegible], boulevart Saint-Denis, 24.

SOYER, marchand de vins-traiteur, rue Royale à Montmartre ; juge, M. Pillet ; syndic, M. Magnier, rue Taitbout, 14.

Du 7 septembre.

LECRSNE, marchand de vin, rue des Lombards, 9 ; juge-commissaire, M. B[illegible] ; syndic-provisoire, M. Boulet, rue Geoffroi-Marie, 3.

BROY, marchand de chevaux à Nanterre ; juge-commissaire, M. Barthelot ; syndic provisoire, M. Richomme, rue Montorgueil, 71.

Veuve GRAS, marchande de fruits secs, rue de la Grande-Truanderie, 50 ; juge-commissaire, M. Barthelot ; syndic provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9.

DREYFOS aîné, colporteur, rue des Vieux-Augustins, 36 ; juge-commissaire, M. Leroux ; syndic provisoire M. Thiphagne, rue des Martyrs, 15.

BALNY fils, marchand de bois des îles, rue de Charenton, 7 ; juge-commissaire, M. Beau ; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

GISCARD, agent de remplacement militaire à Montmartre, rue des Poissonniers, 16 ; juge-commissaire, M. Leroux ; syndic provisoire, M. Colombel, rue de la Ville-l'Evêque, 28.

MARQUIS, marchand de vin distillateur à Romainville, en face la porte du camp ; juge-commissaire, M. Beau ; syndic provisoire, M. Hérou, rue des Deux-Ecus, 3[illegible].

MÉGRET, ancien chapelier, rue Moreau, 9 ; juge-commissaire, M. Barthelot ; syndic provisoire, M. Héuin, rue Pastourel, 7.

BLONDEL, épicier en gros, rue de la Reynie, 24 ; juge commissaire, M. Devin[illegible] ; syndic provisoire, M. Hemon, rue de Paradis, 4, au Marais.

Spectacles du 9 septembre.

OPÉRA. —

THÉATRE-FRANÇAIS — Bajazet. — Le Roman d'une heure.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs. — L'eau merveilleuse.

VAUDEVILLE. — Quand l'amour. — Le Château. — Mme Barbe-Bleue. — Touboulic.

GYMNASE. — L'Amour et le Hasard. — Le Métier à la Jacquart. — La Belle-Amélie.

VARIÉTÉS. — La Perruquière. — Les Nouvelles. — Le Tromboñne.

PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen, com. en 3 actes.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — La Tour de Nesle.

GAITÉ. — La Folle de la Cité.

AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.

FOLIES. — Le Secret. — Les Dévorants. — Les Fumeurs. — L'habit.

CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'equitation.

THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Les Iles Marquises. — Intermède de danse.

BULLETIN AGRICOLE.

Les députés appartenant à toutes les fractions de la Chambre vont se réunir pour discuter avec maturité les moyens de mettre un terme à la détresse des pays viticoles. Nous voyons avec une véritable satisfaction la persévérance de ceux qui ont entrepris de chercher et de trouver un remède efficace au malheur toujours croissant des populations vigneronnes; nous faisons les vœux les plus sincères pour que, dans leurs réunions, l'intérêt des propriétaires de vignes ne soit pas seul pris en considération, et qu'il y ait place aussi pour les souffrances du travailleur, du véritable producteur. C'est déjà quelque chose que de voir tant d'hommes sérieux fermer l'oreille aux conseils des journaux du Gouvernement, et profiter d'une intermittence, d'un temps d'arrêt dans la dépréciation des vins et des spiritueux pour atteindre, s'il est possible, les causes de cette déplorable calamité.

Une autre branche de l'industrie agricole n'est guère moins en souffrance par suite de l'abaissement du prix de ses produits ; les laines ont actuellement si peu de valeur, que l'engrais produit par les moutons revient aux fermiers à un prix hors de proportion avec celui des produits obtenus au moyen de cet engrais.

C'est, disent les fabricants, que les laines françaises, surtout les laines *mérines*, provenant de cette race importée et naturalisée en France avec tant de peine et de frais, ne convient plus au genre de tissus actuellement en faveur. Les cultivateurs conviennent bien de la nécessité d'allonger nos laines en conservant leur finesse. Nous ne cesserons de le répéter, ce serait au Gouvernement à prendre en main ces grandes questions d'économie publique, à réunir les hommes compétents, à indiquer une direction que l'agriculture française recevrait avec reconnaissance. Mais toute initiative effraie, tout mouvement répugne, toute action semble une cause de perturbation et de trouble. Et le paupérisme, que votre incurie laisse progresser sans mesure, n'est-il donc pas à lui seul la cause la plus puissante de troubles ? Et n'est-ce pas vous, hommes du pouvoir, qui avez le plus pressant intérêt à les combattre ?

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil.

ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 41.



VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATTH.) — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 1843.

É SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
éalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

ris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
ays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 9 SEPTEMBRE.

—

L'Orient et la France.

On peut distinguer dans la question d'Orient, le Nord et le idi. Au Nord, on rencontre les complications qui se rattaent plus particulièrement aux tendances de la Russie, et qui t pour principal théâtre les provinces danubiennes. Au Sud, trouve les difficultés qui se rattachent plus particulièrement x tendances de l'Angleterre, et qui ont pour principal théâtre gypte et la Syrie.

Quand il s'agit du Sud, il est à remarquer que l'Angleterre craint pas de s'allier à la Russie dans un but d'intérêt indiduel. Alors, c'est l'Autriche qui intervient comme modérateur. ais quand il s'agit du Nord, la Russie fait ses affaires toute ule; elle n'a besoin d'aucune alliance. Alors, la France et Angleterre se trouvent naturellement unies dans une commune position à la Russie; tandis que l'Autriche, probablement pour ire contre-poids à cette commune opposition, se range du côté la Russie, malgré la divergence d'intérêts.

Au milieu de ces combinaisons diverses, le rôle que nos ommes d'Etat font jouer à la France est toujours le même; il nsiste à s'isoler, s'abstenir, ou à se laisser entraîner par l'Aneterre dans une commune opposition à la Russie. La France joue pas même le rôle de modérateur, comme l'Autriche. Et ourtant le traité de 1840 devrait avoir dessillé les yeux de nos ommes d'Etat. Ils devraient comprendre aujourd'hui que notre éritable rôle n'est point d'être rivés à l'alliance anglaise dans ette grande question d'Orient, mais de nous placer entre la ussie et l'Angleterre comme modérateurs, en les faisant conerger toutes deux vers la solution pacifique et sociale. La cour e Vienne, autant qu'il est en elle, nous met sur la voie. Nous evrions donc former avec l'Autriche une alliance dans ce but upérieur d'intervention modératrice et sociétaire.

Depuis quelques années, depuis le traité de 1840 et l'abaissement de Méhémet-Ali, la question d'Orient pivote sur le Nord t les provinces danubiennes, et la Russie a fait un pas de plus ers Constantinople. Mais il peut arriver, d'un moment à l'aure, que la scène change, et que la question pivote sur le Sud t l'Egypte. Là, il y a bien eu un arrangement provisoire; mais a difficulté réelle qui a divisé l'Angleterre et la France, qui a mené d'abord le traité de 1840, et ensuite la scission modératrice de la cour de Vienne, cette difficulté, loin d'avoir été résoue, n'a pas même été posée dans ses véritables termes.

Qu'on y songe; le pacha d'Egypte est bien vieux, et sa mort peut entraîner des troubles qui remettent tout en question. Déjà nous voyons, dans le Soudan, apparaître une sorte de compéiteur du vieux pacha. L'intervention de l'Europe en Syrie a ait pâlir l'étoile de Méhémet. La rébellion du gouverneur du Soudan est un nouveau fait qui constate le déclin de l'empire égyptien. On ne sait pas encore jusqu'à quel point Achmet-Pacha, qui ose résister à Méhémet-Ali, peut être appuyé par l'Angleterre; mais ce qui paraît certain, c'est que le gouverneur est en relations avec le divan de Constantinople, et qu'il a obtenu en fief tous les pachaliks de l'Ethiopie. Le cabinet de Saint-James préparerait-il ses batteries pour l'éventualité de la mort du vieux pacha?

Si un pareil évènement coïncidait avec l'ouverture d'une régence en France, la situation en serait d'autant plus aggravée.

En vérité, quand on voit l'incurie et l'imprévoyance de nos prétendus conservateurs, qui ne savent pas profiter de la paix pour préparer la paix, qui appliquent tous leurs efforts à la compression intérieure, croyant ainsi faciliter une transition qu'ils ne font que rendre plus périlleuse, on ne peut s'empêcher de gémir du renversement d'idées qui semble caractériser notre époque. Nos hommes d'état perdent de gaîté de cœur une position admirable au dehors; ils sacrifient, ils détruisent chaque jour les droits conquis au-dedans par le labeur, par le courage de nos pères; et pourtant nos hommes d'Etat se disent conservateurs! Ah! ils sont bien plutôt les Vandales de la politique! Ils sont à plaindre, car ils se perdent eux-mêmes! C'est à la Presse, si elle comprenait sa véritable mission; c'est à la Presse, cette reine des intelligences, qu'il appartiendrait de sauver la France, en créant une opinion à-la-fois conservatrice et progressive. C'est à la Presse qu'il appartiendrait de préparer l'union des esprits et des cœurs au-dedans, l'influence modératrice et sociale au dehors. C'est à la Presse qu'il appartiendrait de propager les solutions unitaires également applicables aux deux problèmes de la question d'Orient; solutions qui se réaliseraient quand l'heure serait venue, mais dont la connaissance suffirait dès à présent pour maintenir la paix, la paix qui peut seule amener l'émancipation et le bien-être des travailleurs.

Les publicistes français, à l'heure qu'il est, paraissent vouloir interroger le principe de la souveraineté du peuple. Mais pour que cette souveraineté puisse s'exercer d'une manière positive et utile, il faut à-la-fois le *nombre* et l'*idée*. Le nombre sans l'idée ne peut agir que confusément, violemment peut-être. L'idée sans le nombre est isolée, impuissante, inapplicable. Jusqu'à présent, on ne se préoccupe que du nombre; c'est à la Presse de formuler l'idée. Nous la convions à cette œuvre; nous lui en donnons l'exemple. Quand le nombre et l'idée seront unis, le peuple sera vraiment souverain pour le bien, souverain pour réaliser l'affranchissement des classes laborieuses, souverain pour organiser la paix du monde.

DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DANS LES VILLES.

On ne réforme guère par l'enseignement public la génération toute faite, celle qui administre, celle qui possède. L'enseignement n'a réellement prise que sur l'enfance et la jeunesse, sur tous ceux qui, n'ayant pas de position, doivent chercher d'abord à se rendre capables d'en occuper une, puis à l'obtenir.

L'enseignement agricole, pris de ce point de vue, n'est pas plus déplacé dans les villes que dans les campagnes; seulement, dans les villes, il s'offre sous un autre aspect, parce qu'il répond à d'autres besoins.

Dans les campagnes, l'enseignement agricole est tout pratique: c'est là son véritable cachet. L'un des agronomes les plus éminents de notre époque, Jules Rieffel a dit avec raison: « L'enseignement agricole va vite du paysan au paysan ». Ce qu'il a dit, il l'a mis en pratique. Trente métayers formés par lui, et établis sur le sol du Grand-Jouan qu'il a défriché, font plus, par le seul exemple de leur prospérité, que ne feraient trente professeurs répandus dans le département. Plusieurs centaines de valets de ferme, formés depuis quinze ans par ses leçons, placés par lui dans les parties les plus mal cultivées de la vieille Bretagne, propagent sur une large échelle les pratiques les plus avancées de l'agriculture; c'est l'enseignement qui va du paysan au paysan.

Dans les villes, l'enseignement agricole s'adresse d'abord aux propriétaires pour leur inspirer le goût des améliorations agricoles, le goût de la vie champêtre.

Nous regrettons d'avoir à le dire, mais il n'est que trop vrai, l'éducation agricole de nos propriétaires est à faire. Pour la plupart d'entre eux, la possession d'une ferme ne diffère pas de la possession d'une rente. Nul d'entre eux ne se doute de la somme d'avantages qui pourrait résulter, pour lui comme pour le pays tout entier, de son initiation aux choses de l'agriculture, de la fréquence des rapports entre le possesseur du sol et le cultivateur.

Il y a aussi à faire sentir les avantages de l'industrie agricole aux détenteurs des capitaux. Le commerce et l'industrie offrent des bénéfices si prompts, si soudains, que tout le monde s'y laisse prendre; c'est comme un vaste tapis vert autour duquel la galerie attend son tour avec impatience, parce qu'elle ne voit et ne veut voir que les chances de gain, et pas du tout celles de perte.

L'enseignement agricole s'adresse encore dans les villes à cette foule de jeunes gens qui, en terminant une éducation qui ne les a pas rendus propres à grand'chose, se voient avec anxiété possesseurs d'un tout petit capital insuffisant pour leur ouvrir n'importe quelle carrière. Cette jeunesse active, industrieuse, pleine d'aspirations vers l'avenir, écouterait avidement ceux qui lui diraient: « Fuyez la poussière des bureaux; cessez d'assiéger les avenues de toutes les carrières obstruées par la concurrence; regardez hors de l'enceinte de la cité, ces champs où vos bras et votre intelligence peuvent trouver un emploi aussi utile pour vous-même que pour la patrie; soyez les intermédiaires entre le sol et le capital. »

Nous ne faisons ici qu'indiquer les traits principaux d'un large enseignement agricole dans les villes. A combien de résultats ne pourrait-il pas préparer les voies? Mais il lui faudrait pour cela ce retentissement attaché à la parole des hommes supérieurs; il lui faudrait surtout cet attrait de la forme, qui seul peut contraindre la foule à prêter l'oreille aux choses utiles.

Ainsi, Paris possède au Conservatoire des arts et métiers, admirable institution qui contient bien des germes à féconder, des cours de chimie agricole, de mécanique agricole, et d'agriculture proprement dite. Tous ces cours, confiés à des professeurs d'un mérite incontestable, attireraient un bien plus grand nombre d'auditeurs si l'autorité prenait quelque souci de leur donner un peu de retentissement, de les mettre en évidence, de leur accorder un local moins ignoble, et des moyens d'action moins limités.

Ces cours ne forment point un enseignement agricole complet; ils ne sont point accompagnés de ces collections qui, sous le nom de *Musées agricoles*, sont à elles seules une source perpétuelle d'enseignement à Stirling et à Edimbourg. Mais rien n'est plus facile que de compléter cet enseignement: ce serait pour Paris et pour nos principales cités un digne emploi des fonds votés en faveur de l'agriculture, une dépense publique empreinte d'un caractère incontestable d'utilité. Nous l'indiquons à la sollicitude de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, absorbé malheureusement par la seconde de ses attributions.

Nous n'avons pas une seule machine applicable à l'agriculture qui ne soit d'un prix deux fois trop élevé comparativement aux ressources du laboureur. Lui conseillez-vous d'acheter une machine à battre, de 2,000 fr., ou un manège de 1,500 fr.? Un simple coupe-racine de 80 fr., une charrue de 100 fr., un hachepaille de 60 fr., sont déjà trop chers pour les cultivateurs des pays où ces instruments pourraient rendre les plus grands services.

Dans les pays de grande culture, plusieurs fermiers commencent à s'associer pour acquérir à frais communs et employer à tour de rôle des machines à battre les grains; cet exemple peut recevoir de nombreuses applications. Mais, jusqu'à présent, ce n'est qu'une exception; et l'obstacle de la cherté n'en est pas moins le fait général.

Il n'est pas douteux pour nous que cet obstacle ne fût levé promptement si, par exemple, le cours de mécanique agricole donné au Conservatoire avec tant de zèle et de talent par M. Moll était plus fréquenté qu'il ne l'est aujourd'hui; si dans son auditoire, quelqu'un de ces jeunes gens si nombreux qui cherchent un débouché, sentait

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Continuation de voyage. (Suite.)

Le docteur Vakenski ferma la boîte et remit les trois imperceptibles bouteilles à Adeline.

—L'homœopathie, dit-il ensuite, est d'autant plus admirable dans ses applications, qu'elle ne vous empêche ni de marcher, ni d'aller à vos affaires, ni de vous livrer à vos plaisirs, au contraire de la Vieille.

— Je ne profiterai guère du privilège en restant enfermée dans cette calèche, dit Adeline visiblement fâchée de ce que le duc s'obstinait à ne pas la délivrer des obsessions du docteur Vakenski. C'était presque de l'esprit; le docteur Vakenski ne comprit pas.

Un seul moyen restait à Adeline pour se débarrasser de ce fléau ho-

... qu'elle aurait voulu se plaindre, et s'exposa à l'air vif de l'océan quand il eût fallu qu'elle restât tranquillement et chaudement dans sa cabine. Elle arriva mourante à Lisbonne.

Madame la duchesse de Villa-Réal dans son palais.

Plus de quinze jours se passèrent avant qu'Adeline eût repris les forces nécessaires pour parcourir la ville et les admirables environs de la célèbre ville où elle resta installée; elle resta enfermée dans les royaux appartements de son palais de la rue de l'Or, ne voyant le duc de Villa-Réal qu'aux heures des repas. Sa mère et son père, que l'étiquette lui défendait de recevoir pendant sa maladie, habitaient une aile tout-à-fait isolée. Cette solitude, interrompue trois ou quatre fois par jour, il est vrai, par la présence de l'homme qu'elle aimait, fut pour elle d'abord un repos dont elle avait besoin; mais cette séquestration prolongée devint, les jours suivants, un vide pénible, et successivement de la tristesse, de la langueur, de la mélancolie. Elle n'en a paru que plus

... les jours suivants, les monuments, les églises. Le bruit de la grande ville, ses habitants, leur langage, leurs costumes, toutes choses nouvelles pour moi, et doublement précieuses pour moi, puisque je les verrai avec vous, me distrairont, m'amuseront, et, j'en suis sûre, me guériront, si vous le voulez, mon prince.

— Si je le veux, Adeline!

— Eh bien! c'est convenu. Partons!

Adeline se levait pour mettre son chapeau; le jeune duc la retint par la main.

— Mais comment vous proposez-vous de sortir? lui dit-il.

— Avec vous. Avec qui donc?

—Avec moi, sans doute; ce n'est pas ce que je vous demande, Adeline.

— Pardon de ne vous avoir pas compris, vous me disiez...

— Si vous projetiez de sortir à pied ou en voiture?...

— Pas de voiture! s'écria Adeline, pas de voiture pour quelque temps, je vous en supplie. Nous sommes restés dix jours sur mer, en voilà plus

naître en lui la volonté d'appliquer son savoir et son activité au perfectionnement des instruments aratoires, à la diminution du prix exagéré de ces instruments. Il ne peut être obtenu que par une propagation plus active et plus intelligente de l'enseignement agricole dans les villes ; on ne saurait espérer un pareil résultat de l'enseignement pratique dans les campagnes.

Mais en attendant que les besoins, de jour en jour mieux appréciés, des populations rurales fassent prendre à l'enseignement agricole supérieur dans les villes l'essor qui peut lui faire porter ses fruits, il est un enseignement tout fait, tout organisé, dont il faut dès à présent et immédiatement s'occuper de tirer parti. Nous voulons parler de l'enseignement agricole donné dans les écoles normales primaires.

C'est dans les campagnes que doivent se répandre pour les éclairer les jeunes instituteurs formés par les cours des écoles normales primaires. Il n'est pas difficile, nous voulons en être persuadés, de convaincre l'autorité de la nécessité de rendre ces institutions capables de propager parmi les populations rurales les saines notions de l'agriculture.

Il faut que l'enfant du paysan apprenne à lire dans des livres élémentaires d'agriculture ; il faut que le dessin linéaire, dans les écoles de village, porte sur le dessin des instruments perfectionnés d'agriculture. C'est par là que le fils du laboureur, au lieu d'aspirer à se faire laquais ou commis, apprendra à aimer, à honorer sa profession, à entrevoir dans l'agriculture une véritable carrière qui puisse lui offrir en perspective l'objet légitime de sa modeste ambition, l'aisance acquise par le travail.

Nous le répétons, nous n'avons point prétendu tracer le tableau de tous les bienfaits qu'on peut espérer d'un large et puissant système d'enseignement agricole dans les villes ; nous reviendrons sur ce sujet important, en rendant compte de ce qui existe actuellement de cours spéciaux consacrés dans les villes à l'enseignement agricole.

A. YSABEAU.

Mouvement de l'Opinion.

Presse départementale.

Nous lisons dans l'*Union*, journal du Mans :

La *Démocratie pacifique* reproduit, dans un de ses derniers numéros, quelques passages de notre profession de foi, relatifs à *l'organisation du travail*, et elle voit dans l'exposé de nos principes, qui sont ceux de tous les conservateurs intelligents, « un heureux augure pour les idées qu'elle propage. »

Nous sommes heureux que la *Démocratie pacifique* ait recueilli, dans nos modestes colonnes, ces idées toutes conformes, en effet, à celles qu'elle défend elle-même avec une ferveur si louable et si persévérante. Seulement, la conclusion dont elle fait suivre le passage qu'elle reproduit renferme un mot que nous lui demandons la permission de faire disparaître :

« L'organisation du travail, dit la *Démocratie*, tel est le mot d'or- » dre que tendent à adopter de plus en plus les organes de la conserva- » tion progressive, AUSSI BIEN QUE tout ce qu'il y a, en France, de dé- » mocrates sincères. »

Il fallait écrire :

« Les organes de la conservation progressive, C'EST-A-DIRE tout ce » qu'il y a en France de démocrates sincères. »

Quelque compromis qu'ait été le nom de *démocrate* en France, quoique certains hommes en abusent misérablement chaque jour, et le prennent pour eux alors qu'ils ne sont que d'ignorants *démagogues*, les nobles et sérieux écrivains de la *Démocratie pacifique* l'ont assez réhabilité pour que nous puissions nous honorer de le porter.

Ne mettons pas un *mot* entre nous ; il y a trop de gens qui ne voient que des mots en toutes choses, qui ont fait de quelques mots les nœuds gordiens de toutes les questions sociales, et, pour un grand nombre, le mot *démocrate* nous séparerait par un abîme, alors qu'il renferme, pour nous, des idées absolument identiques.

Oui, nous aussi nous revendiquons le droit d'être comptés parmi les sincères amis du peuple, car le peuple c'est nous, ce sont nos pères et nos frères, ceux au milieu desquels nous avons vécu, parmi lesquels nous fixent nos premières et nos plus saintes affections, ceux dont les labeurs ont nourri notre enfance, ceux enfin qui, par leurs longues sueurs, par les travaux de la charrue et par les travaux de l'épée, ont défriché le sol de l'avenir où nous nous efforçons, aujourd'hui, de semer quelques idées fécondes de paix, de concorde et de fraternité.

Nous sommes les amis du peuple, car tous nos vœux, tous nos efforts, quelque obscurs et quelque faibles qu'ils soient, tendent ardemment à son amélioration, au bien-être des travailleurs, à la réhabilitation complète de tous les enfants déshérités du commun héritage. Nous sommes amis du peuple, car nous voulons pour lui bien-être, sécurité, protection sincère. Nous demandons salaire pour le travail, respect pour toute profession utile, instruction libérale et accessible à chacun ; parce que l'instruction bien entendue peut seule préparer fructueusement les esprits à cette bienveillance mutuelle, à cette unité fraternelle et sincère, où sont cachées les plus nobles et les plus fécondes destinées de l'humanité !

Laissez-nous donc prendre place dans vos rangs, vous tous pour qui le bonheur du peuple est un objet constant de veilles et de labeurs, vous qui prenez pour devise : *Paix, union, concorde et fraternité* ; vous tous dont le cœur s'émeut à la vue des souffrances de vos proches, pour qui tous les hommes sont frères, et dont l'humanité tout entière est la patrie !

Laissez-nous prendre place parmi les disciples de l'œuvre sociale : nous vous apportons une plume studieuse et dévouée, un cœur rempli des plus ardentes sympathies !

Nous sommes convaincus que chaque parti renferme dans son sein des hommes sincèrement amis du peuple, et c'est à ces hommes que nous faisons appel pour la formation d'un nouveau parti démocratique, réunissant au même degré le sentiment de l'ordre et le sentiment du progrès. Le rédacteur de l'*Union* demande à prendre place dans les rangs de ce nouveau parti. Qu'il soit le bien-venu ! Nous serons heureux, pour notre part, de compter une plume studieuse et dévouée de plus au service d'une cause qui n'est pas seulement celle de la France, mais qui est encore celle de l'humanité.

Le mouvement général qui se manifeste en France, la tendance vers les améliorations sociales sans secousses brusques, sans révolutions, avait depuis long-temps fait justice de la politique de la Presse quotidienne de Paris. Partout se faisait sentir le besoin d'un journal quotidien qui, aux petites haines personnelles et à la lutte mesquine des formes gouvernementales, fît succéder une discussion sérieuse sur les questions sociales.

La *Phalange*, qui depuis douze ans s'était acquis un renom de haute prudence et de modération, vient de se transformer en journal quotidien. Les premiers numéros de cette feuille contiennent tous un article de fonds bien pensé, rédigé avec conscience, soit sur les irrigations, etc., soit sur la question brûlante aujourd'hui de l'organisation du travail. Dédaignant les discussions oiseuses sur la forme politique, ce journal, du haut point de vue où le place la doctrine, juge avec une supériorité incontestable tous les faits de subversion de la société actuelle, ou ceux qui indiquent des tendances vers un avenir meilleur.

Depuis long-temps acquis de cœur et de conviction aux doctrines de l'école phalanstérienne, nous applaudissons vivement à cette transformation de la *Phalange*, persuadés que la *Démocratie pacifique* ne peut manquer d'absorber tôt ou tard la publicité des autres feuilles périodiques de Paris.

Nous rangeant sous sa bannière dès que notre transformation prochaine en journal politique nous le permettra, nous concourrons, autant qu'il sera en nous, à la propagation des idées phalanstériennes ; car là, pour nous, est l'avenir des sociétés modernes.

(*Journal de l'Aude.*)

La *Phalange*, avec laquelle nous avons familiarisé nos lecteurs par de nombreux et fréquents emprunts, vient de prendre le titre de *Démocratie pacifique*. Les intérêts agricoles, si oubliés de tous nos autres journaux, occupent une grande place dans ses colonnes. La *Démocratie pacifique* est, sans contredit, un des meilleurs journaux de la capitale.

(*Publicateur d'Arles.*)

Les affaires d'intérêt n'ont pas tardé à suivre la reconnaissance du nouveau gouvernement espagnol par l'Angleterre. M. Aston vient de transmettre au cabinet de Madrid une note diplomatique qui l'a mis en émoi. Lord Aberdeen exige, dans le délai de huit jours, le paiement des sommes dues par le trésor espagnol au gouvernement de S. M. B., ou des moins de bonnes garanties pour ce paiement. Cette dette provient des arrérages de la légion anglaise et de fournitures faites par suite du traité de la quadruple alliance.

C'est une démarche de *quasi-hostilité* du cabinet Peel qui connaît la détresse du trésor espagnol et qui cherche à embarrasser sa marche.

(*Mémorial bordelais.*)

Nouvelles d'Espagne.

Bayonne, le 9 septembre.

Le général Narvaez, dans une revue de la garnison, a annoncé aux troupes que grâce était faite aux soldats d'*El Principe* condamnés présides. Des grades et des décorations ont été accordés à plusieurs officiers, sous-officiers et soldats de ce régiment qui ont lutté contre la sédition. Les troupes ont montré beaucoup d'enthousiasme.

(*Messager.*)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Le rapport annuel des commissaires des pêcheries anglaises, vient d'être publié par ordre de la Chambre des communes. La pêche du hareng, l'année dernière, a été fort productive. Elle a donné 110,000 barils de plus que l'année précédente. Le nombre de bateaux employés à la pêche est de 12,476, montés par 53,000 pêcheurs ; en joignant les mousses qui les accompagnent, on a un chiffre de 83,83[illegible]. Quoique les pêcheurs français n'enfreignent pas souvent la convention qui lie l'Angleterre et la France, les commissaires pensent que cette convention ne peut être maintenue si quelques cutters de plus ne sont envoyés sur la côte que les Français fréquentent. Les commissaires, en terminant leur rapport, annoncent qu'un port de refuge va être construit à Dunbar pour tous les bateaux pêcheurs qui fréquentent le Frith de Forth.

(*Times.*)

— La grande conférence chartiste qui avait été annoncée, il y a quelques jours, s'est ouverte à Birmingham mardi matin. M. Squire de Leeds occupait le fauteuil. M. Morrisson remplissait les fonctions de secrétaire. Le public était admis à la séance. M. O'Connor a proposé que sept membres fussent nommés pour diriger l'œuvre de la propagation du chartisme. « Nous sommes assemblés ici, a-t-il dit, pour ressusciter le chartisme, pour réunir les fragments dispersés de l'opinion publique et pour concentrer l'énergie du peuple. Quoique les chartistes diffèrent dans certains détails, ils sont d'accord sur le grand principe de la représentation. » Ensuite on a procédé à la nomination des sept membres. Ce sont MM. Doyle, Linton, Morrisson, Donaldson, Clarke, Dixon et Wheelen. Mercredi, la conférence continuait ses réunions. Elle discutait le plan proposé par le comité.

(*Morning-Advertiser.*)

IRLANDE. — Le *Cork-Examiner* contient ce qui suit :

« Un détachement du 56e régiment parcourait samedi les rues de la cité, musique en tête, en quête d'individus qui voulussent s'enrôler, mais ses efforts étaient inutiles ; l'antipathie est grande pour l'armée dans les classes les plus pauvres, et l'on entendait crier : Qu'aucun repealer ne s'enrôle ! »

ESPAGNE. — Tandis que Barcelone est en feu, les conférences du ministère de Madrid avec les commissaires de la junte Catalane sont closes, à la satisfaction des deux partis. Le Gouvernement a défendu avec énergie les actes du général Serrano, et les commissaires se sont déclarés satisfaits, si l'on en croit *el Heraldo* et *el Castellano* du 2 septembre.

— Suivant ce dernier journal, il était question, le 28 août, à Séville, de soutenir le mouvement de Barcelone. La junte auxiliaire en prévint le capitaine-général, qui se concerta avec le chef politique et le rendit responsable de la tranquillité publique. Un *bando* très sévère a été affiché en conséquence.

— On lit dans *el Castellano* du 2 septembre, sous la rubrique de Saragosse, le 30 août :

« Hier à cinq heures du soir, une centaine d'hommes armés de bâtons se présenta sur la place du Coso et se rua sur quelques jeunes gens inoffensifs du parti des *pronunciados*. Un des jeunes gens fut tué, quelques autres blessés. Les autres allèrent chercher des armes ; à la coups de fusils tirés par eux mirent les assaillants en fuite. On accuse les autorités de montrer peu de zèle à réprimer le désordre. On assure qu'elles rêvent le désarmement des *pronunciados*. Un *bando* défend le port de toute espèce d'armes. »

— M. Olozaga, nommé ambassadeur d'Espagne à Paris, quitte Madrid dans sept ou huit jours, pour se rendre à son poste. Il compte être de retour à Madrid pour l'ouverture des cortès.

(*Débats.*)

— Les modérés les plus dévoués au parti de la reine Christine rentrent chaque jour en Espagne. On lit dans le *Phare* de Bayonne du 5 :

« M. Perez de Castro, ancien président du conseil des ministres, qui habitait notre ville depuis la fin de 1840, est parti hier avec toute sa famille, se rendant à Madrid. M. Martinez de la Rosa, qui a occupé aussi en Espagne le même poste, est parti également pour la même destination, accompagné de son frère. Nous apprenons en même temps que M. Alcala-Galiano, ancien ministre, se dispose à rentrer sous peu de jours dans sa patrie. L'infante Marie-Louise de Bourbon, duchesse de San Fernando, tante de la reine d'Espagne, est arrivée à Bayonne venant de Paris. Mme la duchesse doit rester quelques jours parmi nous avant de rentrer en Espagne. Mme la marquise de Santa-Cruz, première dame (*camerera mayor*) de la reine d'Espagne, qui était venue prendre des bains à Biarritz, part aujourd'hui pour Madrid. M. le [illegible]

---

de me faire connaître quelques parties de Lisbonne, et surtout de me donner un peu d'exercice.

— Vous ne savez donc pas, et c'est véritablement ma faute de ne vous l'avoir pas dit, que lorsque la cour n'est pas à Lisbonne, la haute noblesse aussi est censée ne plus y être ; elle est censée avoir suivi Sa Majesté à Cintra. On outragerait cette fiction si l'on se montrait publiquement en plein jour dans une capitale d'où la royauté est absente.

— Et combien de jours Sa Majesté demeurera-t-elle à Cintra ? demanda Adeline, encore plus découragée que lorsque de Villa-Réal lui avait expliqué combien il était inconvenant de sortir à pied dans les rues de Lisbonne.

— Deux mois, répondit de Villa-Réal, en faisant asseoir Adeline près de lui. Cela va vous paraître bien long...

— Non, mon ami, puisque vous serez avec moi. Mais convenez que les mœurs de Paris sont bien plus faciles, plus naturelles. On sort quand on veut ; on sort à pied, on sort en voiture ; personne n'y trouve à redire.

— C'est que la France, ma chère amie, n'est plus un pays d'aristocratie comme autrefois. C'est une république qui loue les Tuileries à un roi pour un temps plus ou moins long. Laissons ces principes, mon excellente Parisienne, et occupons-nous de vous dédommager au plus vite de l'ennui que vous cause notre manière de vivre. Je ne puis abréger le séjour de la reine à Cintra ; mais, puisque vous n'êtes plus malade, je puis, en attendant le retour de Sa Majesté, vous faire connaître, dans

Le duc Ourique de Freixo de Numans ;
Le comte Sousa de san João da Pesqueira ;
La duchesse Torres d'Idanha a Nova...

— Mais jamais, interrompit effrayée la pauvre Adeline, je ne pourrai me souvenir de ces noms-là, les dire, les prononcer.

— Il m'en reste encore pourtant deux cents à vous dire.

— Deux cents !

— C'est que si vous ne les savez pas, reprit le duc, il m'est impossible d'inviter ces grands personnages à dîner chez moi. Comment faire ? Soyez très gravement malade alors... Je ne vois que ce moyen.

— Malade ! s'écria Adeline, et rester encore deux mois sans sortir de cet appartement ?... Donnez, donnez ces noms. Je les saurai dans un mois, ou je serai morte.

— Vous êtes charmante, lui dit le duc en l'embrassant sur le front ; dans peu vous serez une duchesse accomplie. Notre lot, ma bonne amie, est de connaître ces choses que vous traitez de vétille à Paris. Supprimez-les, il n'y a plus de noblesse.

Vous vous étonnez de l'ampleur de ces noms ! Vous ne savez donc pas le mien, chérie ?

— Ne vous nommez-vous pas Octave de Villa-Réal ?

— Ce n'est qu'une faible partie de mon nom. Le voici tel qu'il est porté dans ma famille :

Braamcamp Borges Castello Pinto Corruche Maxapaõ de Villa-Réal...

nouveau compte.

— Toujours de nouveaux comptes !

— Voyons. Au lieu de mettre deux mille francs, portes-en quatre mille : nous ne t'en devons que deux.

— Je voudrais, répondit Malastre, feignant de n'avoir pas entendu, que vous trouvassiez un autre prêteur. A franchement parler j'ai plus de bénéfice à faire valoir mes carrières de plâtre du Loiret, qu'à éparpiller ainsi mon argent. D'ailleurs, je suis gêné, très gêné ; mes charges de famille augmentent chaque jour ; l'Etat nous écrase d'impôts. Le croirez-vous ? je n'ai pas cent francs chez moi.

Lacervoise pâlit. Notre emprunt coule à fond, pensa-t-il.

Froissart ne se déconcerta pas si vite.

— Cela ne me surprend nullement, répliqua-t-il à Malastre. Tu es trop bon envers certains emprunteurs. On te trompe, on te manque de parole. Cela te décourage. Si tu avais eu de l'argent, nous t'aurions prié de nous avancer mille francs seulement.

— Seulement ! s'écria Malastre. Mais en vérité l'argent fuit de vos mains comme l'eau d'un panier. Qu'en faites-vous donc ?

— C'est vrai, dit d'un ton comiquement humble Froissart, nous le dépensons vite, mais nous le dépensons bien. Contre ces mille francs que tu nous donnerais, si tu les avais, nous te donnerions tous trois notre signature. Je n'ai plus de bijoux, plus de tableaux, mais nous quatre signatures sont trois beaux diamants. N'est-ce pas?

...tenant-général Ayerbe, capitaine-général de Navarre lors des derniers événements, a quitté hier Bayonne pour se rendre à Tudela. »

RUSSIE. — On écrit de Saint-Pétersbourg, 28 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le duc régnant de Nassau, son frère et le prince Frédéric de Hesse, ont quitté notre ville pour Copenhague. Les fiançailles du prince de Hesse avec la grande-duchesse Alexandra sont remises à l'année prochaine par suite de la mort de la princesse, fille du duc de Leuchtenberg. »

AMÉRIQUE DU SUD. — On lit dans le *Manchester-Guardian* :

« Une lettre reçue par une maison de commerce de cette ville, nous apprend que le commodore Purvis a reçu des dépêches d'Angleterre qui lui ordonnent de cesser toute intervention dans les affaires entre Buénos-Ayres et Montevideo. En conséquence, Brown doit avoir bloqué cette dernière ville, et les Montevidéens seront bien obligés de livrer bataille ou de se rendre faute de provisions.

» L'insurrection qu'on disait détruite dans la province de Corrientes est encore dans toute sa force. Les révoltés sont maîtres de la navigation du Parana, ce qui chagrine beaucoup Rosas.

Il y a à Buénos-Ayres un envoyé du Paraguay qui est venu demander à Rosas de reconnaître l'indépendance de ce pays; mais Rosas a refusé et élude la question. A Buénos-Ayres on ne doute pas que, si Rosas réussit à prendre Montevideo, il n'attaque ensuite le Paraguay. Dans ce cas, les rivières du pays, à gauche de La Plata, seraient interdites aux Européens.

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — *Oran, 29 août.* — On n'a pas reçu depuis quelques jours des nouvelles de l'intérieur, mais les mesures que prend l'autorité indiquent qu'il y règne peu de sécurité. On retient toujours les convois civils et militaires partant pour Mascara et ils sont escortés jusqu'au camp de l'Oued-Hamman, où des troupes de Mascara viennent les prendre. Les convois dirigés sur Tlemcen ont aussi besoin d'escortes.

L'évêque d'Alger a dû renoncer à aller visiter ces deux points, faute d'une escorte assez considérable. Abd-el-Kader n'est donc pas entièrement abattu.

Les chaleurs sont très fortes et les colonnes en marche souffrent beaucoup.

— Il n'y a rien de vrai dans les dissentimens prétendus de la France et du bey de Tunis. Le vapeur le *Tonnerre* transporte à Alger quarante étalons de toute beauté, achetés dans cette régence. Un incendie vient de dévorer une grande partie de la belle forêt de l'Edough. Il a duré deux jours. Les chaleurs sont très fortes. (*Sémaphore de Marseille.*)

INTÉRIEUR.

On écrit d'Eu, le 8 septembre, au *Moniteur parisien* :

« Ce matin le prince et la princesse Auguste de Saxe-Cobourg ont quitté le château d'Eu pour se rendre en Belgique.

» Aujourd'hui le roi et le duc d'Aumale, accompagnés du ministre de la marine et de plusieurs officiers généraux et supérieurs, ont passé en revue, dans la cour du château, les détachements d'artillerie des 2e et 12e régiments, le 1er régiment de carabiniers et les autres troupes en garnison au Tréport.

» Le roi et madame Adelaïde se sont ensuite promené dans le parc et sont revenus à la ferme. S. M. rentrait au palais à 6 heures. »

Le roi a, dit-on, l'intention de fonder à Eu une galerie qui doit porter le nom de *Victoria*. S. M. y fera placer des tableaux représentant les diverses scènes du séjour de la reine d'Angleterre à Eu. Ces tableaux seront au nombre de trente, dont six auront neuf pieds sur six; quatorze seront de plus petite dimension, et les autres consisteront en portraits.

Le prince de Joinville est attendu à Eu demain dimanche.

Le roi, la reine et la famille royale sont attendus à Paris dans les premiers jours de la semaine prochaine.

— On lit dans le *Messager* :

« La distribution des prix et des diplômes aux élèves de l'Ecole vétérinaire d'Alfort a eu lieu aujourd'hui, sous la présidence de M. Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce. »

— Le conseil-général d'Eure-et-Loir a de nouveau émis le vœu, dans sa dernière session, de l'exécution du chemin de fer de Paris à Brest par Chartres; il a maintenu ses anciens votes pour une allocation pécuniaire en faveur des compagnies concessionnaires du chemin.

(*Glaneur d'Eure-et-Loir.*)

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Notre conseil général vient aussi d'exprimer un vœu favorable à la réforme. »

— Le *Glaneur d'Eure-et-Loir* annonce que le tableau de rectification des listes électorales qui devait, aux termes de la loi, être publié le 30 août, ne l'est pas encore.

Faits divers.

— Les ministères des affaires étrangères et de l'instruction publique ont confié à quelques jeunes savants une mission dans l'Amérique du Sud; MM. de Castelnau et Eugène d'Osery, ancien élève de l'École polytechnique, sont à la tête de cette expédition, qui est arrivée le 22 juin sur un bâtiment de l'État, le *Dupetit-Thouars*, à Rio-Janeiro, où elle assistera aux fêtes du mariage de l'empereur. De là elle se rendra, par l'intérieur du continent, au Pérou et, franchissant de nouveau les Cordillères, reviendra par terre dans la Guyane. Elle se compose d'une trentaine de personnes, parmi lesquelles on compte un médecin, un dessinateur, un naturaliste et quelques préparateurs. (*Patrie.*)

Hier, au cours de M. Arago, M. Pariset a remis au savant professeur une médaille d'or au nom des personnes qui suivent ses leçons.

(*La France.*)

— L'exposition qui doit avoir lieu l'année prochaine sera la dixième depuis l'origine de l'institution. Toutes, excepté une seule, ont réuni un nombre d'exposants de plus en plus considérable. Les chiffres suivants, empruntés aux documents officiels, montrent combien cette progression s'est accrue rapidement :

La 1re réunit 110 exposants en 1798; la 2e, 220 en 1801; la 3e, 540 en 1802; la 4e, 1,422 en 1806; la 5e, 1,662 en 1819; la 6e, 1,648 en 1823; la 7e, 1,795 en 1827; la 8e, 2,447 en 1834; la 9e, 3,381 en 1839. (*Commerce.*)

— On lit dans l'*Espérance*, de Nancy :

« Mardi dernier, le baron Derivaux, maréchal-de-camp en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur, est mort à Nancy, à l'âge de 67 ans. »

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 8 :

« Une réunion des notabilités de notre ville doit avoir lieu aujourd'hui, à trois heures et demie, à l'Hôtel-de-Ville, à l'effet d'examiner, dans l'intérêt de la ville de Lyon, quelles sont les mesures qui pourraient être prises relativement à l'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon, et nommer une commission. »

— Le 5 octobre prochain, il sera procédé, à la préfecture de Marseille, à l'adjudication d'un pont suspendu sur la Durance, entre Mallemort et Merindal. Ce pont sera à péage, et l'adjudicataire recevra une subvention de 170,000 francs. Le cautionnement à fournir est de 200,000 francs. (*Moniteur.*)

— Un déplorable accident est arrivé à Pont-de-Roide (Doubs), et il a provoqué un acte de dévouement bien digne d'éloge.

Le 30 août, à deux heures de l'après-midi, le sieur Vallion, préposé des douanes, alla se baigner dans le Doubs, immédiatement après avoir dîné. Il ne tarda pas de devenir victime de son imprudence; après avoir fait entendre quelques cris de détresse, il disparut sous les eaux. Quelques-uns de ses camarades l'avaient accompagné; mais ne sachant pas nager, ils ne pouvaient lui porter aucun secours. L'un d'eux s'empressa d'aller réclamer de l'aide dans un chantier où un grand nombre d'ouvriers se trouvaient réunis. Les frères Ernst, Charles et Auguste, vinrent en toute hâte, se jetèrent à l'eau, et, après avoir plongé plusieurs fois, ils parvinrent à ramener le sieur Vallion qu'ils déposèrent sur le rivage, où des soins, habilement dirigés par M. le docteur Marcoux, déterminèrent quelques signes de vie. Mais tous les secours de l'art furent impuissants : Vallion expira à cinq heures du soir.

(*Impartial de Besançon.*)

— Samedi, dans l'après midi, M. Green, le célèbre aéronaute, a fait une ascension à Belfast. Son point de départ était le jardin Botanique. 4,000 personnes assistaient à l'expérience. Il s'est élevé à une hauteur de 12,911 pieds. Son intention était de traverser le canal pour passer dans Cumberland. Mais, voyant qu'il ne pourrait le franchir avant la nuit, il est descendu à Craigavad, non loin de la côte. » (*Standard.*)

— On écrit de Copenhague, le 29 août, au *Journal des Débats* :

« Notre célèbre chorégraphe Bournonville, qui a créé le ballet en Danemarck, vient de mourir, âgé de 83 ans, au château royal de Fridensborg, dans l'île Séeland, où le feu roi Frédéric VI lui avait fait disposer un charmant asile. Bournonville était né à Lyon en 1760. Elève de Noverre, il avait eu des succès à l'Opéra de Paris, à Londres, à Vienne, à Stockholm, à Copenhague. Il laisse un fils héritier de ses places et de son talent. »

— Un inventeur prétend avoir trouvé une composition qui ferait tomber presque à rien le prix des rails pour les chemins de fer; il remplace le fer par une combinaison de l'argile koalin (terre à porcelaine) avec une certaine substance métallique, combinaison qui donne un corps dur au point d'user le fer sans se laisser entamer par lui.

Les 100 kilog. de cette substance coûteraient moins de 15 fr. et fourniraient 2 mètres 50 centimètres de rail. L'argile kaolin est abondant en France, et la vallée de la Somme en contient d'immenses dépôts, qui semblent destinés tout exprès au chemin de Paris à la frontière belge.

(*Journal des chemins de fer.*)

— On voit dans ce moment, dans les ateliers d'un de nos constructeurs de locomotives pour chemins de fer, rue du Faubourg-Saint-Antoine, une locomotive à six roues, garnie de voiles, de mâts, et enfin de tout ce qui constitue un petit bâtiment de guerre. Il paraît que le constructeur espère accélérer par cette combinaison la force propulsive de ses locomotives, de manière à économiser plus d'un tiers du combustible nécessaire aux autres locomotives. *Idem.*)

— Des lettres de Montevideo, du 30 juin, annoncent qu'une tempête a régné à Maldonado, pendant laquelle le navire français l'*Aigrette* s'est totalement perdu. Le capitaine et treize hommes de l'équipage ont été noyés. Une vingtaine de petites barques portant pavillon anglais, employées à transporter des bœufs entre ce port et Montevideo, ont été perdues aussi ou jetées à la côte. Les mêmes lettres annoncent que le brick de guerre anglais, le *Fantôme*, s'est brisé, du 24 au 25 juin, sur un rocher appelé Las Pepas, plus bas que Colonia. Tout l'équipage a été sauvé, et les canons ont pu être débarqués et conduits à Colonia.

(*Times.*)

— La rencontre entre le prince Napoléon Bonaparte et le comte de la Roche-Ponchin, général au service de Lucques, dont il a été question tant de fois dans les journaux, et qui dernièrement a été empêché à Marseille, vient d'avoir lieu, dit-on, le 5 de ce mois sur les bords du Neckar. On en ignore encore le résultat. Demain, sans doute, de plus amples détails nous seront apportés par les correspondances allemandes.

— Deux des cinq individus qui ont attaqué dans la nuit de mercredi à jeudi dernier trois compositeurs du *Mémorial de Rouen*, ont été arrêtés hier. Ils allèguent, dit-on, pour excuse, qu'ils croyaient avoir affaire à une patrouille grise. (*Journal de Rouen.*)

— Les grandes eaux du parc joueront, demain dimanche 10 septembre, à Saint-Cloud pour l'ouverture de la fête.

Faits de subversion sociale.

ASSISES DU HAUT-RHIN. — *Audience du 29 août.* — Martin Zimmermann, cordonnier, âgé de 21 ans, a tué son enfant d'un an à force de coups de lanières de cuir. On entendait toujours gémir et crier cet enfant dans le voisinage. Un jour, une femme qui demeurait dans la même maison ayant entendu les cris de cette malheureuse créature depuis l'escalier, plongea les regards dans le logement de Zimmermann; elle le vit frappant son enfant à coups redoublés, qui, à chaque coup, poussait un cri perçant. Une autre voisine, appelée par la première, fut témoin de la même scène. Bientôt les gémissements cessèrent; l'enfant s'était évanoui. Ces faits portés à la connaissance de l'autorité, un homme de l'art fut chargé de visiter l'enfant : il constata que toutes les parties du corps de l'enfant étaient couvertes de contusions, d'échymoses et d'excoriations. Il mourut d'ailleurs quelques jours après avoir subi ces mauvais traitements. L'accusé nie complètement avoir battu son enfant, mais la déposition des deux voisines est péremptoire. Zimmermann, défendu par Me Baillet, est condamné à six années de travaux forcés. (*Courrier du Haut-Rhin.*)

— Dans le courant du mois de juin, le nommé Pimart fut arrêté au moment où il jetait un madrier sur les rails du chemin de fer de Paris à Rouen, dans le but, avoué par lui, de causer un accident qui aurait discrédité un chemin confectionné par des Anglais. Ce fait constituait-il non-seulement une tentative de crime de destruction de chaussées prévu par l'art. 437 du code pénal, mais encore une tentative d'homicide volontaire et préméditée? La chambre du conseil du tribunal de Mantes, et la chambre des mises en accusation de la cour royale de Paris, n'y avaient vu que le premier de ces crimes. La cour de cassation a déclaré que la prévention devait les embrasser tous deux, et a renvoyé l'affaire devant la cour royale de Rouen. (*Gazette des Tribunaux.*)

— *Accroissement du nombre des condamnations à mort.* — Depuis le 1er janvier 1843 jusqu'au 1er septembre, 54 condamnations à mort ont été prononcées par les cours d'assises du royaume. Si, dans les quatre derniers mois de l'année, la proportion est la même, le nombre total des condamnations à mort pendant l'année 1843 serait de 81 et dépasserait ainsi le chiffre le plus élevé de la période décennale, comprise dans le dernier compte-rendu de M. le garde-des-sceaux (74 en 1832). Mais en supposant, ce qu'il n'est du reste pas possible d'admettre, que ce chiffre de 54 ne doive pas être augmenté d'ici au 1er janvier prochain, il dépasserait encore celui de chaque année depuis 1833. Voici en effet le chiffre de chacune des années de la période décennale qui a fait l'objet

---

mon père aimerait tout autant me donner de l'argent. Crois-moi, contente-toi de nos quatre signatures. Celle de Beaugency vaut celle d'un financier; il a été reçu avocat la semaine dernière, et il doit plaider bientôt une grande affaire au criminel. Si tu l'entendais plaider !

— Je m'en tirerai à ma gloire, si j'en crois mes amis et mes pressentiments, dit Beaugency avec emphase. L'affaire est forte. J'ai entre les mains des pièces qu'on ne soupçonne même pas. Je les produis à l'audience. Juges, parties, tout sera atteré. D'ailleurs le barreau parisien est mort. De qui parle-t-on ? de personne. Un homme éminent par la parole est sûr d'un grand retentissement. C'est une place à prendre, c'est un trône à conquérir. Je le conquiers. Je suis jeune, j'ai de la chaleur dans la poitrine; je m'émeus facilement, je bous; les paroles m'inondent quand je suis ému. C'est là un des caractères de l'éloquence, ou je ne m'y connais pas.

— Bravo ! s'écria Malastre.

— Nous le tenons, se dit Lacervoise.

— Vous feriez peut-être mieux de plaider au civil, reprit Malastre. On gagne moins de gloire, plus d'argent; on se fait en outre une clientelle. Tandis que les grands criminels ne le sont qu'une fois, et rien ne paie moins bien qu'un grand criminel.

Lacervoise crut recevoir comme une douche d'eau glacée sur la tête. Allons, pensa-t-il, nous n'aurons pas d'argent.

Froissart commençait à s'avouer qu'il avait rarement vu Malastre en si mauvaises dispositions.

mille francs; veux-tu m'en prêter quatre mille ?

— Revenez tout seul demain matin, répondit Malastre. Nous verrons à nous entendre. Bonsoir, Messieurs, ma femme m'appelle.

Les trois jeunes gens se trouvèrent dans la rue.

— Mais le coup est divin ! s'écria Lacervoise en pressant Froissart dans ses bras.

— Que cache-t-il donc de mystérieux, s'écria à son tour la *dernière Guitare*, pour que Malastre, si difficile d'abord pour nous prêter mille francs, se soit décidé sur-le-champ à en lâcher quatre mille ?

— Il n'y a rien de mystérieux là-dedans, répondit Froissard avec un air de suffisance. Un usurier est bien moins sûr lorsqu'il ne prête que mille francs à quatre jeunes gens, que lorsqu'il prête quatre mille francs à un seul qui a un père riche.

— C'est beau ! s'écria Lacervoise.

— Non, c'est vrai comme une opération de mathématiques, reprit Froissart, qui ajouta : mais reste à savoir maintenant à quel intérêt il prêtera la somme.

— L'intérêt ! dit Lacervoise, je le ferais mon héritier universel pour quatre mille francs.

Messieurs, je ne vous dirai pas allons payer nos dettes, mais allons en faire de nouvelles. — Voilà à quoi sert l'argent.

L'usurier d'un usurier.

Il n'était pas encore jour le lendemain que Malastre sortit de chez lui. Il s'enfonça dans le faubourg Saint-Germain; les boutiques com-

prêt. Giroflac chercha au milieu de tous ces rois de la création, rembourrés de paille, un siège où faire asseoir son ami. Il ne trouva qu'un ours. Asseyons-nous là-dessus, dit-il à son confrère; je n'ai presque rien prêté sur cet objet, c'est un boni. Quel bon vent t'amène ?

— Tiens, tu as un beau tombeau, lui dit Malastre, avant de lui apprendre le motif pour lequel il se présentait de si bonne heure chez lui.

Giroflac lui répondit : C'est le gage d'un jeune fou qui adorait une demoiselle Sainte-Balue, comme tu peux le voir sur le *ci-gît*. Le chagrin de l'avoir perdue fut en lui si violent qu'il voulut éterniser sa douleur. Il commanda un tombeau en marbre, en granit et en bronze. Cela coûte. De dépense en dépense, il était déjà arrivé à 14,000 francs, lorsqu'il fut arrêté tout net par l'argent. Il en manqua, non-seulement pour continuer le tombeau, mais pour vivre, si bien qu'on aurait fini par l'y mettre lui-même, s'il ne se fût pas ravisé. Il vint me trouver. Je lui prêtai 500 francs, et il me laissa, comme de raison, son tombeau en gage. Si dans trois jours il ne s'est pas libéré, je vendrai le tombeau pour le poids de la matière. Je suis à-peu-près sûr de rentrer dans mes avance. C'est, comme tu peux le voir, de la bonne marchandise.

— Très bien, dit Malastre. Maintenant, voici pourquoi je viens. Il me faut quatre mille francs.

— Prends mes lions; mais ne me demande pas de l'argent. Je n'ai pas un petit écu sonnant chez moi. Veux-tu deux cents selles de cheval? — tout cuir du Brésil.

— Il me faut quatre mille francs. Je t'en rends cinq mille dans six mois. Cela te va-t-il ?

du dernier compte-rendu officiel : 1832 : 74 — 1833 : 42 — 1834 : 25 — 1835 : 54 — 1836 : 30 — 1837 : 53 — 1838 : 44 — 1839 : 30 — 1840 51 et 1841 : 50. — Si nous sommes bien informés, le chiffre de l'année dernière a été de 34 seulement. On voit que le chiffre de 1843 présentera sur celui de 1842 une notable augmentation.

VARIÉTÉS.

—

MISÈRES DU PEUPLE.

PROGRÈS DE L'IVROGNERIE DANS LES CLASSES PAUVRES.

M. Ducpetiaux vient de publier d'importantes études sur la démoralisation croissante des populations ouvrières. Des sentiments de charité élevée et des idées intelligentes, guident l'honorable publiciste dans ses recherches. M. Ducpetiaux fait précéder ses rapports des réflexions suivantes :

«C'est une pénible tâche que nous nous sommes imposée : interroger minutieusement les maux et les vices qui désolent la société ; prendre l'enfant de l'ouvrier pour ainsi dire au berceau, pour parcourir avec lui le cercle de douleur dans lequel est *fatalement* circonscrite sa pénible et courte existence ; le suivre à l'école où il n'apprend guère ce qu'il devrait savoir ; dans l'atelier où son faible corps succombe sous le poids des travaux dont on l'accable ; sous le toit domestique, où il ne trouve aucun des délassements qui embellissent le premier âge ; observer la jeune ouvrière dans sa lutte contre la séduction, passant rapidement par tous les degrés du vice pour aboutir à la prostitution ; sonder des plaies sans pouvoir étancher le sang qui en coule à flots pressés.... Il faut du courage, il faut la conviction profonde d'un devoir à remplir, pour continuer ce douloureux examen ; car nous n'avons pas tout dit, car le catalogue des misères qui accablent la classe laborieuse est loin d'être épuisé. Le travail, pour un grand nombre d'ouvriers, n'est qu'un moyen insuffisant de pourvoir à leur subsistance. S'ils veulent vivre, il faut qu'ils s'épuisent, et l'épuisement conduit à la maladie et à la mort. *Cherchent-ils à sortir un instant de ce cercle fatal, et à oublier leurs peines pour se livrer à ce qu'ils appellent le plaisir?* C'est à la boisson qu'ils ont recours le plus souvent ; c'est au cabaret qu'ils vont se refaire *des fatigues et des ennuis de l'atelier*. Ils perdent momentanément dans l'ivresse le sentiment de leurs maux, mais c'est pour se retrouver bientôt après plus malheureux, plus exténués qu'auparavant.

» Voilà où en est réduite la classe ouvrière. *Non-seulement ses travaux, mais encore ses amusements, portent en eux un germe de malédiction et de mort.* L'ivrognerie, à un degré plus ou moins prononcé, est l'un des vices dominants de l'ouvrier dans un grand nombre de localités. Ce vice est incessamment transmis des pères aux enfants ; et, comme s'il ne suffisait pas de l'exemple, il n'est pas rare que la mère l'inocule à son nourrisson.

» En Angleterre, où les palais du gin (*Gin's Palace*) sont, suivant l'expression de M. E. Buret, comme le temple des classes pauvres, l'ivrognerie s'accroît dans une énorme proportion et flétrit surtout les femmes.

» L'ivrognerie étend sa funeste influence sur l'enfant comme sur l'adulte, sur le jeune homme comme sur le vieillard, sur la femme comme sur l'homme ; issue de l'ignorance, elle s'associe au libertinage pour aboutir à la misère et au crime.»

Oui, il est bien vrai que l'intempérance flétrit chaque jour un plus grand nombre de femmes, et que les enfants semblent fatalement dévoués à l'ivrognerie. Dans l'enquête faite en Angleterre, en 1834, il a été constaté qu'à leur arrivée dans les salles d'asile (*infant schools*), des êtres qui savent à peine parler, pleuraient pour avoir du *gin* ; le gin était déjà pour eux un besoin. Bien plus, on a vu des enfants à la mamelle, dont les mères étaient adonnées à la boisson, refuser de prendre le sein des femmes qui ne buvaient pas de gin. Les parents mènent leurs enfants avec eux dans les tavernes et les habituent à la boisson ; souvent ils les battent lorsqu'ils refusent de boire. Partout en Angleterre les *gin's shops* se remplissent d'enfants de six à seize ans, et les petites filles ne sortent des cabarets, pour lesquels on les élevait au sein même maternel, et où on les a conduites de force, que pour se livrer, ivres et abruties, à la prostitution, dès l'âge de onze à douze ans.

Le besoin des liqueurs enivrantes est tel, et la pauvreté si grande, que, ne pouvant payer le whiskey, l'ouvrier anglais boit du laudanum. En France, les parents achètent de l'opium pour endormir leurs enfants, tandis qu'ils restent à boire au cabaret. A Londres, on arrête, année commune, plus de 30 mille individus ivres morts au coin des bornes, et l'on estime à cent mille le nombre des habitants de cette ville adonnés à l'ivrognerie. A Edimbourg, la proportion est encore plus grande. Sur 56,000 habitants, la police constate plus de 8,600 cas d'ivresse : c'est environ un ivrogne sur six habitants! En Irlande, l'intempérance arrivait au dernier excès, ainsi qu'il résultait, en 1836, du chiffre de la consommation. L'Irlande, avec une population moindre de moitié que l'Angleterre, buvait alors une quantité à-peu-près égale de spiritueux. Dans ces derniers temps, les efforts de M. Mathews, appuyés de l'influence d'O'Connell, ont un peu diminué le mal.

L'augmentation dans la consommation des spiritueux est énorme. Cette consommation s'est accrue, de 1820 à 1836, dans les trois royaumes, dans la proportion suivante :

De 44 pour 100 en Angleterre;
De 240 pour 100 en Ecosse;
De 270 pour 100 en Irlande.

Le Royaume-Uni consomme annuellement 1,600,000 hectolitres (36,000,000 de gallons) de spiritueux, coûtant 24 millions de livres sterlings.

C'est l'Angleterre, cette nation la plus puissante, la plus industrieuse et la plus riche au sein de la civilisation, qui étale la plaie la plus vaste et la plus hideuse ; cependant les autres pays marchent assez bien sur ses traces et se piquent d'émulation dans cette glo-

Les Français consomment proportionnellement deux tiers de moins de spiritueux que l'habitant des Trois-Royaumes ; mais il ne faut pas oublier que nous avons beaucoup d'ivrognes au vin. D'ailleurs l'eau-de-vie prend chaque jour faveur dans notre pays. En 1836, la consommation du vin était à celle de l'eau-de-vie comme 25,31 est à 1 ; en 1838, elle n'était plus que dans le rapport de 22,24 à 1. Voilà une tendance inquiétante. M. Frégier, dans son précieux ouvrage (1), estime à 17,000 le nombre d'individus «qui, à Paris, poussent l'habitude de l'ivrognerie *jusqu'à l'abrutissement.* »

Après Paris, la grand'ville, observons que ce sont les départements les plus civilisés, les plus *blancs* sur la carte de M. Charles Dupin, qui marchent le plus vite à la démoralisation par l'ivrognerie.

Dans l'Allemagne du nord, la consommation des spiritueux s'est plus que décuplée depuis le commencement du siècle, et l'on y compte généralement un ivrogne sur quarante habitants. La Suède consomme cinquante-trois litres de spiritueux par habitant. En Angleterre, on ne compte pas sept litres par tête. Dans le canton de Berne, en quatre ans, la consommation s'est accrue de plus du double. Enfin, en Belgique, l'augmentation n'est pas moindre.

Voilà donc le mouvement qui nous emporte, l'abus des liqueurs fortes ; voilà la plaie qui s'étend sur toute l'Europe, l'ivrognerie. Veut-on savoir l'effet de ce vice sur la moralité et sur l'ordre ?

En Angleterre, pendant que la consommation des spiritueux était triplée, de 1800 à 1830, nous voyons le nombre des condamnés pour crime, qui n'était que de 13,803, de 1812 à 1818, s'élever, de 1826 à 1832, à 31,432 (2), et les frais de justice et de police monter de 692,000 l. st. à 1,869,000. En France, le dernier rapport sur la justice criminelle, attribue 242 cas de mort violente et 433 suicides à l'usage immodéré des boissons (3).

En Allemagne, naissances illégitimes, offenses, rixes, accidents mortels, suicides, meurtres, tous les désordres enfin correspondent à l'augmentation dans la consommation des liqueurs fortes ; et en Belgique on a pu constater qu'un accroissement d'un tiers dans les rixes sanglantes, en 1836, a correspondu à un abaissement considérable dans le prix du genièvre.

Tel est le mal, le mal envahissant avec une effrayante rapidité et s'attachant aux sociétés et aux cités les plus riches, les plus avancées, les plus glorieuses. Quel sera le remède ? Quels moyens de guérison a-t-on proposés et employés ?

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) *Des Classes dangereuses de la population des grandes villes.*
(2) La population est bien loin de s'être accrue dans cette proportion.
(3) Dans cette année, 1840, en France, 259 personnes sont mortes de faim ou de froid, et 429 se sont suicidées par misère à la suite de mauvaises affaires. Quels épouvantables tableaux !

BOURSE DU 9 SEPTEMBRE.

Les ventes de 3 p. cent ont continué au parquet avec la même abondance que les jours précédents, et le 5 p. cent a suivi sa progression en hausse.

Les affaires très animées en fonds français se sont montrées plutôt languissantes sur les autres valeurs.

Au comptant. Obl. endossées de la caisse hyp. 492 50. Banque belge 772 50. Obl. d'Orléans 1225. Lin Maberly 385.

Fin de mois. Belge, 1840, 108 3/8. Naples 108.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 20	121 25	121 20	121 20	121 »
— fin cour. . .	121 40	121 45	121 35	121 40	121 30
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 5	82 10	82 5	82 5	82 10
— fin cour. . .	82 20	82 25	82 15	81 20	82 20
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
				Cours de la coulisse. Avant la bourse, 82 27 1/2. à 4 heures, 82 20. —
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Bons du Trésor, 3 1/4 1 à 3 m. —
4 0 0	» »	» »	» »	
O. de la Ville .	1322 50	» »	» »	Pièces de 20 et 40 fr.
Banque de Fr. .	3293 75	» »	B. 1 25	Agio, 9 à 10 le mille. —
C. Laf. de 5000.	5080 »	5082 50	H. 2 50	
— de 1000.	» »	» »	» »	Souverains, 25, 47 1/2 à 52 1/2.
Caisse Hypoth. .	765 »	» »	» »	Banknotes, 25, 55 à 57 1/2.
Quatre Canaux.	1285 »	» »	H. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin c.
Vers. R. Dr. .	283 75	» »	H. 1 25	Vers. R. D. F. c. 285 283 75.
d° R. G. . .	» »	» »	» »	
Orléans	670 »	668 75	B. 1 25	Orléans, 670
Strasb. à Bâle.	191 25	» »	» »	
Rouen.	722 50	720 »	B. 5 »	Rouen. » 725, 721 25.
Havre.	540 »	» »	» »	Havre. » 545.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 1/4	» »	» »	Londres, 7 septembre.
— Portugais. .	43 1/2	43 1/4	B. 1/4 »	Consol. 95 1/8.
Esp. D. active.	27 3/4	27 1/2	B. 1/4 »	Esp. actif. 26 1/4 3/8. B.
5 0/0 Naples. .	107 85	» »	B. 0 05	Portugais. 42 3/4. B.
— Romain. .	105 3/4	106 »	H. 3/8 »	Colombiens. 24 1/2.
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	» »	Mexicains. 36 7/8 1/2. B.
Emp. d'Haïti. .	472 50	470 »	B. 5 »	

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 8 septembre* 1843.

PONCET, fabricant d'étoffes pour gilets et meubles, rue des Trois-Bornes, 15.

THOMÉ frères, tant en leur nom personnel que comme associés pour l'exploitation de la serrerie de la Gare, dont le siége est à la gare d'Ivry, y demeurant. Juge-comm. M. Barthelot, syndic prov. M. Jouve, rue du Sentier, 1.

DELMAS, limonadier, rue Aumaire, 48. Juge comm. M. Chatenet; syndic prov. M. Jousselin, rue Montholon, 7 bis.

Spectacles du 10 septembre.

OPÉRA. —
THÉATRE-FRANÇAIS — Le Menteur. — Turcaret.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs. — La Dame blanche.
VAUDEVILLE. — La Robe. — Le Château. — Mme Barbe-Bleue. — Un Monsieur et une Dame.
GYMNASE. — L'Amour et le Hasard. — Le Métier à la Jacquart. — Antonine.
VARIÉTÉS. — La Perruquière. — Les Nouvelles. — Les Lutins. — Jeune et vieille garde.
PALAIS-ROYAL. — Clémentine. — Les Trois Dimanches. — Le Marchand d'Images. — L'Homme de Paille. — La Salle.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — Rochester. La Foire de Beaucaire.
GAITÉ. — Le Voisin. — Pierre le Noir.
AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.
FOLIES. — Les Dévorants. — Les Fumeurs. — Charles. — Nouvelles connaissances.
CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
THÉATRE-COMTE. — La Reine. — Une Fille. — L'Auberge. — Intermède. Fantasmagorie.
TH. DU PANTHÉON. — C'est le roi Dagobert. — L'Homme aux lunettes bleues. — Tic-Tac.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

BULLETIN AGRICOLE.

—

La consommation de la viande diminue dans Paris d'une façon réellement alarmante pour les grands intérêts agricoles auxquels se rattache la production destinée à l'approvisionnement de Paris. Sans doute le paupérisme est pour beaucoup dans ce fait déplorable, mais il tient encore à d'autres causes qui méritent d'être étudiées. Quand la consommation d'un seul mois présente d'une année à l'autre une différence en moins de plus de 300,000 kil.og. sans diminution de population, il y a sans nul doute une diminution relative de bien-être, un accroissement de privations qui mérite toute l'attention des économistes.

Nous avons indiqué, dans notre dernier bulletin, la dépréciation des laines françaises. Voici quels ont été les prix moyens des laines françaises comparés aux prix des laines espagnoles sur le marché de Bayonne pendant le courant du mois dernier :

Laines Léonèses...... 5 f. 50 c. à 5 f. 75 c.
— Ségoviennes... 4 25 à 4 50
— Navarraises... 4 00 à 4 25
— Bayonnaises... 1 44 à 1 50
— Béarnaises.... 1 70 à 1 80

On se demande si la différence de sol et de climat est telle, par exemple, entre le Béarn et la Navarre, qu'on ne puisse y élever les mêmes moutons et y obtenir la même laine ? Si la chose est possible, pourquoi ne se met-on pas en mesure de la réaliser ? Pourquoi ne fait-on rien pour cesser de payer 4 50 et 5 75 aux Espagnols la laine dont nos producteurs n'obtiennent que 1 70 ou 1 80 ?

Le prix du bois à brûler offre avec le déboisement de certaines contrées des rapports remarquables. Ainsi le stère de bois se paie en ce moment :

A Nancy.......... 10 f. 41 c.
A Toulouse....... 22 à 24 f.
A Poitiers........ 26 à 27
A Paris........... 36 à 40

Ces différences énormes, hors de toute proportion avec le taux des salaires et les conditions économiques des populations, sont un puissant argument de plus en faveur du reboisement des hauteurs, dont on parle

ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 42. LUNDI 11 SEPTEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION.

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces* : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 10 SEPTEMBRE.

La Paix.

Nos hommes d'Etat nous assurent que les gouvernements et peuples veulent la paix. Voici comment s'exprime à ce sujet *Revue des Deux-Mondes* :

l'Europe, l'Europe tout entière, sans en excepter un seul pays, un Gouvernement, veut la paix, la paix avant tout, la paix même au x de ce qui aurait été, à d'autres époques, une cause à-peu-près cer- ne de guerre. Qu'on jette les yeux sur une carte, et on sera forcé de econnaître; l'Italie, la Belgique, l'Espagne, l'Orient, que sais-je? aurait été un motif, une occasion, un prétexte de luttes sanglantes piniâtres. Rien de pareil hier, encore moins aujourd'hui, encore ns demain. Il n'y a plus en Europe de noblesse, de chevalerie, de dats de profession aimant la guerre pour la guerre, pour la gloire, r les conquêtes. Quelque nom qu'ils se donnent, il n'y a plus aujour- ui que des proprietaires, des marchands, des travailleurs, c'est-à- des gens qui calculent, qui aiment la paix par goût et par intérêt, ui ne feront la guerre qu'à bon escient, lorsqu'elle leur paraîtra in- pensable, qu'elle leur donnera des chances magnifiques, ou que la x sera décidément une infamie.

Nous avons vu la guerre, la grande guerre, les marches, les contre- rches, les pays dévastés, les cités brûlées, les contributions, les pilla- , les représailles, les ports déserts, les familles en deuil. Disons-le, s en étions médiocrement affligés. Notre douleur n'était pas inconso- le; car, nous aussi, nous avions appris à dire : c'est la guerre. C'est nous étions nés avec la guerre, élevés au milieu de la guerre, et à peine avions-nous connu quelques jours d'une paix fort vacillante, ertaine. Aujourd'hui, c'est la paix qui élève et qui inspire les nouvelles nérations. Et quelle paix! une paix sûre d'elle-même, réelle, féconde, prodigue à pleines mains ses trésors sur tous les peuples, qui les truit et les éclaire, qui en rend les relations réciproques plus intimes, intérêts communs plus considérables, les mœurs plus douces, et il t ajouter, puisque l'homme a toujours les défauts de ses qualités, une x qui les énerve peut-être et leur rend toute souffrance insupporta- . Dites à ces peuples qu'il faut, pour je ne sais quelle querelle politi- , courir aux armes, dépenser un milliard, peut-être aussi voir les tes enfoncées, les ponts brisés, les villes bloquées, le commerce me- cé, l'industrie paralysée, et puis la stagnation des affaires, les failli- , la rente à vil prix, les capitaux compromis, et vous serez taxés de e, si ce n'est de crime.

Oui, sans doute, tout le monde veut la paix, parce que tout le onde sent que la paix est la condition indispensable de la con- vation aussi bien que du véritable progrès. Oui, sans doute, guerre, qui engloutit en quelques années le fruit des labeurs plusieurs générations, ne peut qu'empirer le sort des clas- pauvres. La guerre détruit les capitaux, tue les travailleurs, sorbe sans profit les talents. Pour qui comprend la solidarité maine, la guerre est toujours un fléau.

Oui, sans doute, les gouvernements font preuve de sagesse s'efforçant de préserver leurs peuples de ce fléau homicide démoralisateur; les gouvernements font preuve de sagesse en stituant de plus en plus les procédés diplomatiques, les arran- ments et les médiations à la brutale frénésie de la conquête, i envahit et ravage les provinces et les capitales. La guerre, c'est contrainte, la violence, le despotisme, et, dans un siècle de erté comme le nôtre, personne ne doit plus vouloir de la erre. En supposant la clémence et la générosité chez le vain- eur, cette clémence même porterait atteinte aux sentiments égalité et de dignité qui règnent aujourd'hui dans toutes les es. Il ne doit y avoir, parmi les hommes, ni vainqueurs, ni incus; il ne doit y avoir que des associés et des frères.

Nous partageons donc complètement l'opinion de la *Revue Deux-Mondes*, et nous pensons aussi que la guerre est un ime.

Mais si, d'une part, l'expérience et le souvenir d'un passé douloureux; si les intérêts des propriétaires, des marchands et des travailleurs; si les sentiments de justice, de liberté et de dignité humaine, arrêtent heureusement les luttes de peuple à peuple, et maintiennent tant bien que mal un état de paix non organisé; il n'est pas moins vrai, d'une autre part, que les souffrances et les désordres de l'état social actuel agissent en sens inverse et poussent incessamment à la guerre. Les peuples et les gouvernements désirent le calme et la tranquillité; les nations cherchent par tous les moyens à conserver entre elles la bonne harmonie; mais il y a, dans leur sein même, un antagonisme radical, une lutte profonde et invétérée entre toutes les classes, toutes les familles, tous les individus. L'intérêt collectif des possesseurs de capitaux, des travailleurs qui n'ont que leurs bras ou leurs talents, est de ne pas engager la lutte; mais pour autant leurs intérêts particuliers ne sont point associés, et ils se trouvent, les uns vis-à-vis des autres, dans un état d'hostilité et de guerre. Les nations entre elles ont établi en principe leur indépendance et leur égalité proportionnelle; c'est assurément un remarquable progrès; mais l'indépendance et l'égalité proportionnelle de tous les individus composant ces nations n'ont point été reconnues; tous ne sont point entrés dans la famille nationale, et de là dans la famille humaine; il y a partout, d'après les lois, des restes de l'ancien esclavage; le *salariat* et la domesticité sont encore dans les institutions civiles des nations qui veulent la paix. Au sein même de ces nations, il y a encore des vainqueurs et des vaincus, des privilégiés et des ilotes.

Les privations, le dénuement, la misère et la faim tourmentent sans cesse les masses de travailleurs qui n'ont que leurs bras, et les poussent souvent au désespoir. En présence de tant de richesses accumulées, en présence du luxe et de l'abondance qui règnent dans les classes privilégiées, les travailleurs n'ont en perspective que le salaire décroissant par la concurrence et l'emploi des machines, le travail monotone et abrutissant pendant l'âge de la force, l'hospice ou la mendicité pour leurs vieux jours. Faut-il s'étonner de ce mécontentement intérieur, de cette agitation sourde qui règne aujourd'hui dans toute l'Europe civilisée, et qui se manifeste de temps en temps par des actes de violence et de désespoir, par des guerres locales, par des bouleversements partiels?

Hommes d'Etat! voilà le mal qu'il faut guérir à sa source, si vous voulez réellement travailler à la paix du monde! La paix générale ne peut être solide alors que la guerre particulière est partout. Vous en avez vous-mêmes l'instinct secret, car, autrement, que signifieraient ces innombrables armées que vous tenez sur pied? Vos précautions, vos appréhensions continuelles dénotent assez le peu de confiance que vous avez dans votre œuvre de pacification. Cette contradiction, cette inconséquence flagrante entre vos efforts pour maintenir la paix et les dépenses ruineuses de votre état militaire, accusent le mal que nous signalons. Vous n'avez pas vous-mêmes la sécurité et la paix que vous cherchez à établir, auxquelles vous cherchez du moins à faire croire; vous sentez que le volcan est toujours ouvert et que la lave bouillonne dans ses entrailles. Il y a une cause permanente de désordre et de guerre au fond des sociétés civilisées, et vous tenez à leur surface une force permanente de deux millions de soldats. M. Guizot, le ministre de la paix partout et toujours, ne fait-il pas achever en ce moment les fortifications de Paris?

Hommes d'Etat! confessez-le, vous pressentez que les troubles intérieurs provoqués par les souffrances physiques et morales de l'état social actuel, rendront vains tous vos efforts pour maintenir une paix fausse et plâtrée. Oui, si vous ne vous hâtez, les guerres civiles et sociales éclateront, et vous serez contraints vous-mêmes, pour détourner les peuples de leurs tendances révolutionnaires, de les jeter dans des guerres extérieures! Vous êtes ainsi poussés, malgré vous, à la folie, au *crime*. Profitez donc de la paix pour préparer, pour commencer la transformation d'un état social qui renferme en son sein la guerre, la guerre que vous voulez éviter à tout prix. La prudence et votre intérêt vous le conseillent; interrogez le principe d'Association, il vous dira par quels moyens on peut affranchir définitivement les travailleurs, faire disparaître les derniers vestiges de l'esclavage et du servage; établir en un mot, l'égalité proportionnelle dans la société. C'est ainsi que vous fonderez la paix au sein de chaque nation, sur une base inébranlable, la vérité et la justice, l'harmonie des intérêts et des affections! Alors la paix générale n'aura plus de chances d'être troublée! alors vous pourrez vous reposer au milieu de cette paix vraiment féconde, au milieu du bonheur dont l'humanité vous sera redevable!

On lit dans le bulletin de la *Revue de Paris* :

« Dans le pays de Galles, l'insurrection des classes laborieuses devient d'autant plus inquiétante, qu'à leurs premières fureurs ont succédé des projets habilement suivis. Maintenant, les paysans refusent de payer la dîme, et ils demandent une diminution de la redevance foncière. Les propriétaires se sont déjà réunis pour délibérer sur ce sujet. Un journal anglais a reçu une lettre portant la signature *Rébecca*, qui déclare ne vouloir pas se reposer avant d'avoir conquis ses droits. Dans cette lettre, Rébecca énumère ses forces; elle compte plus de cent mille hommes. « Quand je rencontre sur ma route, dit Rébecca, des chaufourniers » couverts de sueur et de poussière, je sais que ce sont des Rébeccaïtes; » quand je vois des charbonniers se rendant tout dégueniltés à la ville, » je sais qu'ils sont à moi, qu'ils sont des enfants de Rébecca. Quand je » contemple les femmes des fermiers portant de lourds paniers au mar- » ché, et pliant sous leur fardeau, je sais bien que ce sont mes filles (1). Il y a dans ces paroles je ne sais quelle éloquence sauvage bien faite pour inspirer des réflexions sérieuses à ceux qui gouvernent l'Angleterre.»

Il y a dans ces faits et dans ce langage, ajouterons-nous, quelque chose qui devrait inspirer à tous les gouvernements du monde plus encore que de sérieuses réflexions, à savoir, une forte et prompte résolution d'embrasser les moyens de salut qui leur sont offerts, pendant qu'il en est temps encore. Les Rébeccaïtes ne sont point seulement dans le pays de Galles, point seulement en Angleterre; ils couvrent l'Europe entière. Partout où le travailleur succombe à une tâche ingrate, et souvent même sollicite en vain cette tâche comme un bienfait; partout où les fruits de la terre et les produits du travail sont dépréciés, et où leur abondance est considérée comme un fléau; partout où les corps souffrent, où les cœurs sont froissés, où les intelligences languissent ou s'exaspèrent, là, Rébecca peut reconnaître ses enfants et se mettre à leur tête. Calmes encore aujourd'hui, ils peuvent se soulever demain, briser les barrières, refuser la dîme et les loyers. C'est aux conservateurs de la propriété et des institutions sociales d'aviser à prévenir une pareille explosion. Si elle avait lieu dans toute l'Europe, comme elle a éclaté dans l'ouest de l'Angleterre, le délai fatal serait alors expiré.

(1) La feuille qui contient cette lettre est le *Welhsman*, journal du pays de Galles. Le paragraphe cité en partie par la *Revue de Paris*, se termine ainsi : « Si je me dirige vers une ferme, et que je voie toute la famille manger du pain » d'orge et boire du petit-lait, sûrement, me dis-je, ce sont des membres de ma » famille; ce sont les filles et les fils opprimés de Rébecca. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Revue critique.

M. J. de Maistre. — MM. de Sainte-Beuve, Lherminier, Ourliac.

Les journaux, en général, tiennent particulièrement leurs lecteurs au rant de toutes les idées qui se produisent dans le domaine de la po- que et de l'économie sociale. Chaque jour, ils enregistrent les opinions publicistes, les approuvent ou les combattent. Ils consacrent encore e revue et des articles spéciaux à l'analyse des spéculations et des plications des sciences. Mais l'œuvre du journaliste sera-t-elle com- ète, lorsqu'il aura ainsi scrupuleusement discuté les vues politiques et nomiques de ses confrères, rendu compte des travaux des corps sa- nts et examiné les découvertes industrielles? On ne saurait le penser. Dans le développement des idées, des peuples, de l'humanité, il iste autre chose que les sciences naturelles, la politique, l'industrie, nt les journaux font presque exclusivement les objets de leur étude. sache et qu'on dise par quels moyens, suivant quels modes, dans quelle direction, au moins, il faut chercher ce bonheur, but suprême, éternel?

Sur ces questions élevées de la destinée terrestre et des destinées ultérieures, on rencontre bien des opinions se heurtant, et le désordre qui règne encore aux sources de la science descend aux sphères inférieures et s'infiltre dans toutes les manifestations de la pensée. C'est donc un devoir de constater, à cet égard, le mouvement des esprits, de signaler les confusions et les erreurs, de recueillir surtout et d'enregistrer les vues saines et généreuses. Cette critique trouve à s'exercer ordinairement, dans les journaux, par le feuilleton dramatique, par le rendu-compte de quelques séances solennelles des Académies, et par l'examen des livres que recommande un vrai mérite ou la réputation de l'auteur. Mais ce n'est point assez, et la vie intellectuelle, aujourd'hui, s'épand ailleurs qu'au théâtre, au sein des académies et dans les volumes brochés et reliés.

Autrefois le mouvement des idées s'exprimait sous une forme durable et se conservait dans les bibliothèques. De notre temps, l'expression de parmi les rares écrivains éclairés du flambeau de la vérité, malgré la foi profonde et immutable, on ne trouve pas le désir de déposer en des œuvres lentement mûries, la parole de la science éternelle : ils sentent, ces écrivains, qu'il faut se plier aux habitudes du public, qu'il faut, à sa guise, éparpiller l'enseignement, le lui jeter en parcelles légères, lui faire au jour le jour sa part digestible, et ménager ce préjugé devenu vulgaire, qui consiste à présumer l'erreur là où la science se présente sous l'apparence d'un ensemble large et coordonné, d'un tout. Le mot, l'idée de système effraie, et cette idée, véritable témoignage de la vérité, est maintenant, pour le commun des esprits, l'indice de l'utopie et de la folie.

Ces divers sentiments, l'activité de la vie industrielle, le peu de temps laissé aux études de longue haleine, le besoin de voir, d'apprendre beaucoup, de recevoir à-la-fois l'impression de tous les objets variés qui font l'aliment de l'intelligence humaine, telles sont les causes par lesquelles s'explique la faveur exclusive dont jouissent, dans notre époque, au préjudice des livres, les brochures, les revues, les journaux, le feuilleton, ce type de la lecture facile, où se pressent aujourd'hui tou-

Réponse à une Diatribe.

Le *Censeur* de Lyon du 9 septembre contient un article plein de mauvaise humeur contre la *Démocratie pacifique*. Le *Censeur* est furieux que bon nombre d'organes de l'Opposition, moins dociles que lui-même et le *Journal du Loiret* au mot d'ordre parti de la rue Lepelletier, aient annoncé avec une bienveillance sympathique notre publication quotidienne.

Le *Courrier de Bordeaux* constatait naguère que la *Démocratie pacifique* était bien accueillie par la Presse radicale et par la Presse conservatrice des départements. Le *Censeur* s'inscrit en faux contre cette assertion. Personnifiant en lui seul toute la Presse radicale, « elle n'a, prétend-il, fait à la *Démocratie pacifique* ni bon ni » mauvais accueil ; elle ne s'en est pas occupée! »

Nous savons qu'il ne convient pas à des radicaux de la force du *Censeur* de dépenser leur encre pour si peu; mais, Dieu merci, il y a d'autres radicaux qui, ne perdant pas de vue, au milieu des luttes politique, les poignantes misères du peuple et la nécessité de vulgariser le seul moyen efficace d'y mettre un terme, regardent comme un évènement de quelque importance la publicité quotidienne désormais acquise aux doctrines de l'Ecole sociétaire.

Voici, au surplus, la raison pour laquelle, au dire du sous-*National* de Lyon, la Presse radicale de province a dû se bien garder de dire mot de l'apparition de la *Démocratie pacifique* : « La » Presse radicale croit qu'avant de labourer un champ il faut une » bonne charrue. La *Démocratie pacifique* feint de se soucier fort » peu de la charrue. Notez bien, poursuit le *Censeur*, qu'elle veut » tout bouleverser dans le champ, et qu'elle se propose un travail » bien plus considérable que celui même des radicaux. »

Si fait, vraiment, nous avons souci de la charrue ; et nous en avons si bien souci, contrairement à ce qu'avance à notre sujet le *Censeur*, que nous nous occupons d'abord du bois et du fer avec lesquels se fera la charrue. Nous savons, en effet, qu'aussi longtemps que les matériaux qui entrent dans sa construction ne seront pas de bonne qualité, elle restera elle-même défectueuse. Mais toute défectueuse qu'elle est, nous soutenons qu'il vaut mieux labourer avec la charrue telle quelle, que de se croiser les bras sous prétexte qu'elle est imparfaite, ou de ne vouloir s'appliquer qu'à la briser, sans trop s'inquiéter des moyens d'en refaire une autre qui fonctionne convenablement.

Nous croyons, pour continuer la figure bucolique employée par le *Censeur*, qu'avant de mettre la charrue en œuvre, il importe de connaître le sol auquel on a affaire et quel est le grain qu'on y veut semer. Sous ce double rapport, nous avons poussé beaucoup plus loin, croyons-nous, nos études et nos prévisions que les radicaux de l'espèce du *Censeur*, et nous nous proposons, comme il en fait la remarque, un travail bien plus considérable que celui qu'eux-mêmes ont en vue.

Ainsi, substituer une forme politique à une autre, descendre le pouvoir d'un degré ou deux encore dans la bourgeoisie, voilà le principal, on pourrait même dire le *nec plus ultra* des prétentions de la plupart de ces messieurs en faveur du peuple. Quant à remplacer le salaire par des conditions plus équitables entre les maîtres et les ouvriers ; quant à obtenir la proclamation et la réalisation du DROIT AU TRAVAIL pour tous, c'est ce dont on n'a guère de souci. Une telle besogne est bonne pour les socialistes pacifiques, ces hableurs impertinents desquels procède en droite ligne le *Globe*, de M. Granier de Cassagnac. C'est le *Censeur* qui a fait cette découverte ; on ignore s'il a pris un brevet d'invention.

Après nous avoir attribué le projet de *tout bouleverser*, le *Censeur* prétend que « si la Presse ministérielle a bien accueilli la » *Démocratie pacifique*, c'est qu'elle a reconnu en elle un auxi» liaire utile. La *Phalange* n'a jamais cessé, dans les occurrences » graves, de soutenir le système politique qui nous régit, et la *Dé» mocratie pacifique*, qui continue la *Phalange*, fera de même. » Elle en a donné une preuve récente dans l'affaire du Mans. »

Nous sommes heureux que le *Censeur* ait pris soin de citer un exemple de ce qu'il appelle des *occurrences graves*, car nous ne nous serions jamais doutés de ce qu'il entendait par là. Or, comme il nous est arrivé, depuis trois ans, d'être en contradiction à peu près constante sur toutes les grandes questions de la politique, avec le cabinet du 29 octobre, nous étions assez embarrassés pour concilier cette conduite avec le certificat de ministérialisme que nous octroie bénévolement le *Censeur*. Ainsi, sur la question des fortifications de Paris, sur la loi de Régence, sur la proposition pour l'adjonction de la seconde liste du jury, sur l'application de la loi des annonces judiciaires, etc., etc., nous avons combattu aussi énergiquement que qui que ce soit le ministère. N'importe, dans les grandes circonstances, nous sommes pour lui. La preuve, c'est que nous n'avons pas porté aux nues le trait de patriotisme par lequel s'est signalé M. le maire du Mans ; c'est que nous n'avons pas voulu, avec le *National* et consorts, proclamer M. Trouvé-Chauvel un Décius pour avoir, au risque d'une destitution, adressé au duc de Nemours quelques paroles rudes et déplacées sur la politique du roi son père, politique dont le prince n'est nullement responsable.

Mais c'est, en vérité, nous arrêter plus qu'il ne convient aux *censures* et aux accusations de la feuille lyonnaise. Elle prétend que la *Démocratie pacifique* ne peut se prévaloir du suffrage d'aucun organe de l'Opposition radicale dans les départements : nos lecteurs peuvent se rappeler à cet égard les citations que nous avons faites de journaux de toutes les nuances sans exception.

Quant au journal qui se donne pour le représentant des intérêts *démocratiques* dans la ville de Lyon, la patrie des *canuts*, il devrait peut-être, s'il avait le sentiment des devoirs que sa position lui impose plus spécialement, recommander autrement que par ses diatribes le premier organe quotidien de l'esprit d'association industrielle.

On écrit des bords du Mein, 4 septembre, au journal l'*Alsace* :

« Depuis quelques jours, on répand de nouveau le bruit que le roi Othon aurait l'intention de se démettre du gouvernement de la Grèce ; que le duc de Leuchtenberg, gendre de l'empereur de Russie, le remplacerait, et qu'en cas de besoin, son avènement serait soutenu par une armée d'occupation russe. On dit que déjà des ouvertures préliminaires ont eu lieu à ce sujet entre la France et l'Angleterre. »

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 9 septembre.

Le 7, à 5 heures du soir, le fort Monjuich a commencé à tirer sur les Atarazanas.

Une brigade d'artillerie venant de Molins del Rey et 400 miliciens d'Igualada sont arrivés à Gracia ; les miliciens de Vic, Villafranca, Manresa et Berga sont aussi en route pour appuyer les opérations du capitaine-général contre les insurgés.

Le colonel Sayas a pris le commandement de Monjuich.

EXTERIEUR.

ORIENT. — ÉGYPTE. — On écrit d'Alexandrie au *Sémaphore* de Marseille :

« Le Nil, qui avait donné de grandes inquiétudes par une crue extraordinaire, a repris son cours régulier, et l'on a l'espérance de ne plus voir se renouveler les craintes qu'il avait inspirées, ce qui a décidé le Gouvernement à commencer la vente des céréales.

» Il est question d'un service de bateaux à vapeur entre Bombay et Suez, qui aurait lieu deux fois par mois. »

ANGLETERRE. — On écrit de Swansea, mardi, au *Globe* :

« Au moment où nous commencions à espérer que la tranquillité allait renaître, nous apprenons de nouveaux méfaits des Rébeccaites, plus sérieux encore que ceux que nous connaissions. La nuit dernière, le surintendant Peake, le sergent Jerkins-Jones et quatre autres *policemen* faisaient une ronde. Ayant quelque soupçon de ce qui allait arriver, ils se dirigèrent de Neath à Penwilly-Gaet, puis vers Jougher-Commen. Une fusée partit à quelque distance d'eux, et aussitôt ils entendirent un bruit de cors-de-chasse et des coups de fusil, signaux ordinaires des Rébeccaites. Ils donnèrent aussitôt connaissance de ce fait aux deux magistrats, MM. Lleme lyn et Moggridge. Ces messieurs, accompagnés du capitaine Napier, chef de la police du comté, et suivi de *policemen*, se rendirent à une petite distance de la porte de Poutarduiais. Ils entendirent la fusillade et un bruit de chevaux approchant de la porte de Llanon. Arrivés près de l'auberge, les Rébeccaites firent une décharge de leurs fusils, suivie d'une fanfare ; ensuite ils brisèrent la devanture de la boutique d'un forgeron, et ayant pris les instruments nécessaires, ils commencèrent à démolir le bureau de péage et la barrière. La police s'avança vers eux et les somma de se retirer ; les Rébeccaites répondirent par des coups de fusil. La police alors fit feu deux fois sur eux, et plusieurs hommes furent blessés. Pendant ce temps, les dragons arrivèrent, les autorités restèrent maîtresses du champ de bataille, et six Rébeccaites furent faits prisonniers. Plusieurs de ceux-ci sont gravement blessés : l'un a reçu une balle dans le dos, un autre a un bras cassé. Le cheval de Rébecca a été tué sous lui.

— Nous avons reçu des nouvelles du cap de Bonne-Espérance jusqu'à la date du 20 juin. L'ordre le plus parfait règne dans Port-Natal, et il ne s'agissait plus que de prendre certains arrangements de détail pour établir sur des bases solides la suprématie d'Angleterre. Le capitaine Smith se trouvait encore à Pietermauritzborg, exerçant la plus grande vigilance sur les habitants, qui s'étaient laissé influencer par les opinions propagées par le Volksraad.

— Nous apprenons que la compagnie de la navigation par la vapeur aux Indes-Orientales a proposé à la compagnie des Indes de se charger du transport des malles, en faisant des améliorations qui non-seulement donneraient le moyen de faire des économies, mais feraient gagner un mois pour les communications de Londres avec Bombay, et deux pour les communications avec Calcutta. Au moyen de ces améliorations, les malles quittant Bombay le 1er d'un mois arriveraient à Londres avant le 1er du mois suivant. Et les malles de Londres pour l'Inde ne partiraient que le 6 ou le 7. De cette manière, les négociants auraient le temps de répondre à leurs correspondants. On ne sait pas encore si la compagnie des Indes-Orientales acceptera ces propositions ; mais il est certain que les négociants de la cité les regardent comme très avantageuses.

ESPAGNE. — Nous recevons les journaux de Barcelone du 4 septembre. A cette date, la nouvelle junte provisoire avait publié un manifeste ainsi conçu :

Habitants de la province de Barcelone,

Le soulèvement de juin ayant été neutralisé par la trahison de quelques Espagnols méprisables, qui, sous le prétexte de la réconciliation de tous les partis politiques, travaillent à livrer la situation aux ennemis de la prospérité et de la loi fondamentale de l'Etat, il ne vous restait plus d'autre ressource qu'un nouveau soulèvement de nature à résoudre une fois pour toutes et pour toujours le grand problème, c'est-à-dire la question de savoir si nous serons libres ou esclaves, indépendants ou soumis à l'influence étrangère.

Votre junte s'occupe d'adopter toutes les mesures qu'elle croira de nature à maintenir la situation que vous venez de créer, et qui sera bientôt appuyée par toutes les autres provinces de l'Espagne décidées, comme vous à ne pas souffrir qu'une douzaine de traficants politiques sans pudeur, sans moralité et sans foi, règlent à leur caprice le sort du pays. Demeurez fidèles à la bannière que vous avez déployée, et vous la verrez bientôt flotter sur les villes qui toutes, sans exception, désirent voir assurer pour toujours la liberté et la prospérité nationales.

— On lit dans le *Constitucional* du 4 :

En ce moment (une heure moins un quart) des personnes portant le corps du général *Baiges*, qui vient d'être tué, passent devant notre bureau. Illustre victime, tu seras vengée, nous le jurons!

Du reste, d'après le *Constitucional*, la révolte de Barcelone a commencé au cri de *Vive la constitution et Isabelle II!* accompagné du cri : *L'indépendance nationale et la junte centrale!*

ALLEMAGNE. — *Francfort-sur-Main*, 6 septembre. — On assure que la diète germanique s'occupera à sa rentrée (qui n'aura lieu qu'au mois de décembre) d'une mesure générale sur le communisme. M. Schelling s'est, dit-on, adressé à la diète germanique relativement à la réimpression non autorisée par lui de ses leçons sur la philosophie de la révélation, réimpression que s'est permise le conseiller docteur Paulus de Heidelberg. (*Gazette de Rhin et Moselle.*)

Francfort, 7 septembre. — Le sénat, par une résolution du 5 de ce mois, a ordonné qu'il serait contracté un emprunt de 2 millions de florins à un intérêt de 5 p. 0/0 pour subvenir aux dépenses du chemin de fer du Main au Neckar, et de celui de Francfort à Offenbach, pour la partie qui traversera le territoire de cette ville libre.

SUISSE. — VALAIS. *Saint-Maurice*, 4 septembre. — Hier, dans l'après-midi, la section de la *Jeune Suisse* s'est assemblée ; mais tout s'est passé tranquillement : l'ordre semble renaître, et nous le conserverons si les partis sont assez sages pour ne point le troubler de nouveau. (*Nouvelle Gazette de Zurich*, 7 septembre.)

DANEMARK. — On écrit de Copenhague, 30 août, à la *Nouvelle Gazette de Hambourg* :

« La prohibition de l'*Union scandinave*, et récemment de l'*Aftonblad*, journal suédois, qui a défendu et propagé l'idée de cette union, fait le sujet de toutes les conversations. Mais ce qui agite encore davantage les esprits, ce sont les fiançailles prochaines et les noces du prince Frédéric de Hesse avec la grande-duchesse russe, évènement qui réjouit les ministériels et que critique toute l'Opposition. Presque toutes les feuilles libérales ont été saisies pour ce motif ; maintenant elles ne risquent que des allusions. C'est ainsi que *Faedreland* fit remarquer l'opposition qui existe entre la promotion du prince au grade de capitaine à celui de major-général, et la promotion du prince héréditaire de la Suède au grade de lieutenant. »

ITALIE. — On écrit de Rome, 25 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Des nouvelles officielles de Bologne nous annoncent que les troubles qui ont éclaté dans cette ville sont définitivement comprimés. Les troupes envoyées contre les rebelles les ont dispersés ou faits prisonniers. Plusieurs s'étaient réfugiés dans le Modenais ; on les a expulsés ou arrêtés.

---

justesse, soit par leur fausseté, utiles ou dangereuses, et méritant conséquemment un examen sérieux.

Il est bon de constater, en outre, qu'aujourd'hui les critiques restent, presque tous, étrangers les uns aux autres, chacun travaillant dans son coin de journal, échappant à la surveillance de ses confrères, et ne paraissant pas, de son côté, s'inquiéter des travaux d'autrui. Or, il est incontestable qu'un contrôle mutuel est nécessaire pour avancer les études, et que la critique des critiques, réciproquement exercée, importante pour le progrès des connaissances générales, aurait encore l'avantage d'offrir un intérêt au monde des lecteurs. Ce seraient des passes d'armes récréatives, où l'esprit de cabale et de contradiction prendrait un plaisir extrême. Pourquoi n'introduirait-on pas, sur les terres du feuilleton, cet usage des polémiques, qui fait le plus vif attrait des premiers-Paris et des entre-filets aux étages supérieurs des journaux?

Pour nous, qui n'avons jamais usé de cet éteignoir si habilement manié par les grands journaux de Paris ; pour nous, qui ne craignons pas de recommander avec loyauté à nos lecteurs les travaux de nos confrères ; pour nous, qui tenons aussi très particulièrement à signaler la confusion et la contradiction de leurs idées, dans l'intérêt de la vérité et afin que la lumière se fasse, nous consacrerons une revue périodique à l'examen rapide des romans, des nouvelles, des études critiques, des drames et des vaudevilles. Voici en quelques mots les principes de notre critique : nous cherchons l'Ordre dans la Liberté, et nous voulons les choses les moins coercitives, les plus

affections ; nous voulons la Liberté par l'Ordre.

Les attractions libres révèlent la destinée ; l'organisation *sériaire* réalise la destinée et conduit au bonheur. Nous nous efforcerons d'indiquer les principes de cette organisation sériaire, type de l'ordre, à mesure que passeront devant nous les données et les difficultés soulevés par les inspirations des poètes, par les analyses des romanciers, par les théories des critiques. Dans les fables et dans les caractères créés par les écrivains, nous étudierons les lois de l'attraction, et nous pourrons constater, par l'histoire même de l'art, d'une part que les passions humaines essentielles sont éternelles et incompressibles, d'autre part que le progrès dans les sociétés humaines n'est autre chose que l'augmentation de la somme de liberté faite aux passions légitimes par les institutions, les mœurs et la richesse générale. « Le bonheur, c'est la liberté, » a dit le poète.

Tels sont, en termes généraux, les principes qui guideront nos études. La *Démocratie pacifique* a déjà exprimé quelques doctrines de critique qu'elle se propose de compléter. Pour ce qui regarde spécialement la présente revue des feuilletons, ainsi que nous l'avons dit, nous éviterons les expositions didactiques, les longs développements de principes, nous dirons le vrai et le faux, à propos des œuvres chaque jour publiées, espérant que d'une série d'études irrégulières, brisées et fragmentaires, pourront cependant résulter peu-à-peu pour le lecteurs

heure tant de paroles prophétiques à lui empruntées, pour manifeste et pour vise?

M. de Maistre avait été dans sa jeunesse disciple de Rousseau, et il est bon de remarquer que c'est sous le coup des violences sauvages exercées contre sa patrie par la Révolution française, qu'éclatent les premières oppositions fougueuses de l'illustre écrivain. M. de Maistre sentait profondément les souffrances auxquelles toute âme délicate est condamnée au sein de nos sociétés.

Dans des lettres où se traduisait avec abandon sa pensée intime, il disait :

Ah! le vilain monde! Souffrances si l'on aime, souffrances si l'on n'aime pas. Quelques gouttes de miel, comme dit Châteaubriand, dans une coupe d'absinthe. — Bois, mon enfant, c'est pour te guérir. — Bien obligé ; cependant j'aimerais mieux du sucre... — A propos de sucre, j'ai reçu votre lettre du..... La jeunesse disparaissant dans sa fleur à quelque chose de particulièrement horrible ; on dirait que c'est une injustice. Ah! le vilain monde! j'ai toujours dit qu'il ne pourrait aller si nous avions le sens commun..... si nous venions à réfléchir bien sérieusement.....

Voilà, certes, un sentiment profond du mal, une protestation énergique et même un juste instinct des voies de la guérison : « Bois, mon enfant, » c'est pour te guérir. — *J'aimerais mieux du sucre...* » Mais de toutes les nobles paroles échappées à de Maistre, les grandes promesses

tés. Il paraîtrait qu'un vaste complot avait été ourdi à Naples et à Bologne. Heureusement l'autorité supérieure a été avertie à temps et a su déjouer les projets des conspirateurs. »

POLOGNE. — On écrit des frontières de la Pologne, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Grâce à l'intercession du prince gouverneur, plusieurs personnes qui avaient été condamnées à l'exil pour opinions politiques ont obtenu l'autorisation de rentrer dans leur patrie; mais on ne leur a pas rendu leurs biens confisqués. Les frères Mikelowski figurent dans le nombre des personnes graciées. Les efforts que le Gouvernement avait faits pour transplanter les israélites dans le midi de l'empire, pour les employer aux travaux agricoles, n'ont point réussi. Les israélites aiment mieux s'enrichir par les spéculations commerciales que par les travaux pénibles de l'agriculture. »

CAUCASE. — On écrit du Danube inférieur, 30 août, à la *Gazette de Cologne* :

« Cette année les Russes, qui comptent 30 ou 40,000 hommes dans le Caucase, n'ont fait que peu de progrès; le système défensif par eux adopté n'a pas produit les résultats que l'on s'en était promis. Depuis que les montagnards ont acquis la conviction que les Russes procédaient contre eux d'après un plan bien imaginé, ils ont redoublé d'activité. Leurs attaques sont ordinairement bien concertées et exécutées avec finesse et intrépidité. Souvent, quand les Russes sont occupés à se battre d'un côté, les montagnards franchissent les lignes sur un autre point, inondent le pays et y commettent des brigandages. Il résulte de cet état de choses que l'armée russe parviendra difficilement à conquérir la Circassie.

INTÉRIEUR.

Le prince **Albert**, la veille de son départ, a reçu des mains du roi le grand cordon de la légion-d'honneur.

La reine d'Angleterre a laissé en partant 25,000 fr. pour être distribués aux gens de la **maison** du roi, et 1,000 fr. à chacun des serviteurs qui ont été attachés particulièrement à sa personne.

Le prince Albert a laissé 100 liv. st. pour être distribués aux pauvres de la ville d'Eu.

— Sur un rapport de **M. le baron Thénard, président du concours** le ministre de l'instruction publique a nommé, le 8 septembre, agrégés pour les classes des sciences physiques, MM. Merget, Lory et de Taste, élèves sortants de l'Ecole normale.

Sur un rapport de M. Cournot, inspecteur général des études, le même ministre a nommé, à la même date, agrégés pour les classes de mathématiques dans les colléges royaux, MM. Frenet et Lemonnier, élèves sortants de l'École normale; Desboves, ancien élève de l'École normale, chargé du cours de mathématiques spéciales au collége royal de Mâcon; Crosson, élève sortant de l'École normale; Périnot, ancien élève de l'École normale, chargé du cours de mathématiques élémentaires au collége royal de Pontivy; Eudes, idem, chargé du même cours au collége royal d'Augers. (*Moniteur.*)

Faits divers.

La reine Victoria ne va maintenant à Brighton que pour voir ses enfants. Le 12, elle partira de Brighton pour Ostende, voulant rendre visite au roi des Belges. Le *Victoria-and-Albert* a l'ordre de se tenir prêt pour cette traversée. (*Standard.*)

— Depuis quelque temps, dit le *Courrier de Tarn-et-Garonne*, qui paraît à Montauban, on enlevait des terres que la dernière crue du Tarn avait laissées dans l'embouchure du canal. Des femmes et des enfants se livraient à cet ouvrage; ils allaient jeter les déblais dans la rivière, en passant sur un pont de bateaux d'une solidité éprouvée. Un bateau de sauvetage, monté par des plongeurs, se tenait constamment prêt à porter secours, s'il y avait lieu. L'encombrement ayant nécessité l'allongement de ce pont de service, on saisit l'heure du déjeûner pour faire avancer un nouveau bateau et pour y clouer des planches, ainsi qu'on avait fait pour les autres. A la reprise du travail et avant le retour des ouvriers de l'échafaudage, une masse considérable de femmes et d'enfants, malgré les ordres et les cris des chefs de travaux, s'élance imprudemment à-la-fois sur la nouvelle portion non terminée, qui céda sous le poids. Vingt personnes environ tombèrent à l'eau, qui n'a pas moins de quatre mètres de profondeur, et furent retirées immédiatement. Un homme, une femme, un enfant ont péri. L'homme, le sieur Castan, quoique ne sachant pas nager, avait déjà sauvé quatre personnes; à la cinquième, ses forces l'ont trahi; et lorsqu'on est venu à son secours, il respirait encore; mais il est mort sur le rivage, malgré les soins de deux médecins. La femme qui a péri laisse son mari et cinq enfants dans la plus profonde misère.

— On lit dans le même journal, sous la date du 2 :

« Mercredi dernier, vers les trois heures de l'après-midi, un berger de la commune de Portet assemblait son troupeau sur la montagne de Bazeix pour le soustraire à l'orage; à peine le troupeau fut-il entré sur le chemin qui traverse la forêt, qu'il fut subitement frappé par la foudre; sur quarante-neuf moutons dont il se composait, quarante-trois et une chèvre périrent sur le coup. Le pâtre, qui marchait à leur tête, n'éprouva pas le moindre mal. Le corps de ces animaux ne présentait aucune espèce de lésion. »

— Hier, dans la commune de Cazaunous, la foudre a fait voler en éclats une cabane, partagé en deux une énorme roche, et fait dans la terre une profonde ouverture. Dans la même journée, elle a tué un enfant et une vache confiée à sa garde.

— Nous lisons dans l'*Alsace* :

« Le lieutenant Jules de Gœler, dont tous les journaux ont raconté le fatal duel, vient de succomber à sa blessure. C'était un des officiers d'artillerie les plus distingués de l'armée badoise, il était de plus cité pour ses talents en peinture.

» Les premiers médecins de la capitale s'étaient réunis pour lui donner leurs soins, le célèbre Chélius avait même été appelé de Heidelberg, mais sans succès. La blessure, qui d'abord ne paraissait pas être mortelle, prit un caractère des plus alarmants; la balle ne put être retrouvée, la forte congestion sanguine qui s'était manifestée avait empêché le malade de respirer librement, et c'est à onze heures, dans la matinée du 4 septembre, que mourut ce jeune homme, si fort, si robuste et si généralement regretté. La douleur qu'a fait naître ce malheureux événement est surtout vivement ressentie par le corps d'officiers de l'armée grand-ducale.

» A la suite de cet événement, le grand-duché de Bade a eu son émeute, et c'est dans la capitale qu'elle a pris naissance. Dans la soirée du 6, un attroupement assez compacte se forma devant la demeure du sieur Maurice de Haber, l'auteur principal de l'événement malheureux qui vient de coûter la vie à MM. de Werewkin et Jules de Gœler. Les portes et les fenêtres de la maison furent brisées, et des individus avaient même pénétré dans l'intérieur, lorsqu'un déploiement de troupes d'infanterie et de cavalerie vint mettre un terme à ces scènes de scandale. Les autorités civiles et militaires intervinrent, mais elles ne parvinrent qu'avec peine à éloigner la foule qui sifflait, criait et vociférait encore à minuit des imprécations contre M. Haber.

» Le calme était rétabli et plusieurs arrestations avaient eu lieu; M. de Haber et les personnes qui ont figuré comme témoins dans la déplorable rencontre sont entre les mains de la justice, qui vient d'ordonner une enquête pour éclaircir toute cette affaire. »

— Nous citions, ces jours derniers, l'invention, dans le département de la Charente d'une voiture mécanique marchant sans chevaux sur toute espèce de route. Voici maintenant le *Courrier de l'Eure* qui nous annonce une invention semblable à Bernay. Elle est due au sieur Sylvain, menuisier, rue de Lisieux. Le rédacteur promet de l'aller visiter et de la décrire.

— On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais*, du 7 :

« Hier, vers trois heures de l'après-midi, un bien triste accident est arrivé dans les dunes à l'est de Calais. Un détachement du 55e de ligne tirait à la cible, et, comme de coutume, et malgré les défenses de l'autorité, plusieurs enfants, abrités par les dunes en arrière du monticule où se trouvait dressée la cible, recherchaient les balles égarées de nos soldats. Le jeune Henri Thorel, mousse, âgé de 16 ans, avait déjà trouvé vingt balles, et, tout fier de son succès, il criait à ses camarades que la première qui serait lancée serait encore à lui, et il se disposait en effet, dans la direction de la cible, à mettre la main le premier sur l'endroit où il présumait que la balle allait venir s'entasser. L'enfant attendait donc debout et les mains en avant, se croyant suffisamment protégé par la dune : un coup de fusil se fait entendre, le jeune Thorel fait quelques pas brusques en avant, tourne sur lui-même, jette un cri de douleur et tombe mort, frappé d'une balle qui venait de le prendre par le côté droit et de lui traverser la poitrine et le cœur. »

Le lendemain, ajoute le *Progrès du Pas-de-Calais*, un autre enfant tombait à mer basse du haut de la jetée de l'Est, et se blessait grièvement; un moment après, une jeune Anglaise se jetait à la mer à marée haute, du bout de la même jetée. Ses vêtements l'ayant soutenue sur l'eau, on a eu le temps d'aller à son secours et de la sauver. On attribue cet acte de désespoir à une passion contrariée.

— Le procès-verbal suivant a été rédigé par les témoins du duel entre le prince Napoléon Bonaparte et le comte de Laroche-Pouchin :

« Le 5 septembre 1843, à six heures du matin, une rencontre a eu lieu sur les bords du Neckar (Allemagne), entre S. A. le prince Napoléon Bonaparte (fils de Jérôme, ex-roi de Westphalie) et M. le général comte de Laroche-Pouchin.

» Un des témoins du prince a été désigné par le sort pour faire exécuter les conditions préliminaires du combat.

» Les armes ayant été mesurées, les poitrines des adversaires visitées, les places désignées, le signal a été donné.

» Une première fois le combat a été arrêté, en raison de la lassitude des champions.

» A une seconde reprise, M. le général comte de Laroche-Pouchin ayant été blessé à la main, les témoins ont dû de nouveau arrêter le combat. Mais la blessure n'étant que légère, la suspension n'a été que de courte durée.

» De cette fois, deux coups d'épée ont été portés simultanément : l'un a traversé un doigt de M. le comte de Laroche-Pouchin, et l'autre a atteint le prince à la saignée.

» Le combat fut arrêté pour la troisième fois et les médecins appelés. Ceux-ci ayant reconnu, d'une part, que la blessure reçue par M. le général comte de Laroche-Pouchin devait l'empêcher de manier l'épée, et, de l'autre, que le prince avait une veine percée, et qu'il en jaillissait un sang abondant, les témoins ont déclaré d'un commun accord, et tous, en raison de la blessure de leur champion respectif, que l'honneur était complètement satisfait.

» Le combat a duré, dans ses trois parties, quinze minutes au moins, et les adversaires se sont séparés, en promettant, d'après l'avis des témoins, de ne plus parler de cette affaire d'une manière qui puisse éveiller d'anciennes inimitiés, et de se regarder comme entièrement étrangers l'un à l'autre.

» Fait double sur le lieu du combat, à sept heures moins vingt minutes, le 5 septembre 1843.

» Pour le comte de Laroche-Pouchin :

» Signé J. SICHASKY, général; le chevalier de VAUGRIGNEUSE.

» Pour S. A. le prince Napoléon :

» Le comte de SESSY, AUGUSTE DE SAINSON. »

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Aux termes de l'article 25 de l'arrêté du préfet de police du 3 mai 1843, lorsque les trains attendus à une station ne sont point en vue *vingt minutes* après l'heure fixée pour leur arrivée, une machine de secours doit partir immédiatement. » On comprend l'utilité de cette mesure qui, en cas d'accident, permet de faire parvenir les secours nécessaires à un convoi en détresse. Or, il paraît que les compagnies ont jugé convenable de se soustraire à son exécution.

» Hier, le convoi venant de Rouen, et qui doit être à Paris à 7 heures et un quart, n'était pas encore en vue à 10 heures du soir. Il y avait donc un retard de 3 heures, et cependant aucune machine de secours n'avait été expédiée de Paris.

» Nous avons signalé la nécessité de quelques dispositions législatives qui garantiraient, dans l'intérêt de tous, du public et des compagnies, la police des chemins de fer; mais, parce que les garanties actuelles sont insuffisantes, est-ce donc une raison pour que l'autorité administrative néglige d'en maintenir l'exécution ? »

— On lit dans l'*Echo rochelais* :

« M. Dumorisson, membre du conseil-général de la Charente-Inférieure, a publié dernièrement un rapport à la commission syndicale des Marais de la Seugne (arrondissement de Saintes), dont il est directeur.

» Le but de ce rapport est de faire ressortir les avantages qui résulteraient pour les riverains, pour la salubrité publique, et pour l'agriculture, du dessèchement de ces marais infects. Les moyens que propose M. Dumorisson pivotent sur le principe d'association, de communauté, le seul qui, de nos jours, puisse conduire à l'exécution des grandes entreprises conçues dans une pensée d'intérêt général. »

— Des lettres particulières des Bermudes, arrivées le 4 courant, annoncent que la fièvre particulière à ce groupe d'îles sévit avec autant de force qu'en 1810. Elle a commencé ses ravages au commencement d'août, et, le 20, plus de la moitié des militaires étaient atteints. Tous les travaux des champs sont suspendus.

— On lit dans le *Glasgow-Chronicle*, que la fièvre fait de grands ravages dans cette ville, surtout parmi les classes pauvres. La mortalité est presque aussi grande qu'au temps du choléra. Dans une seule paroisse, on a compté cent-vingt décès la semaine dernière.

— Le *Progrès du Pas-de-Calais* mentionne, sous la date du 7, un pigeon voyageur qui aurait été pris le mardi précédent dans la commune de Merlimont. Il portait, attaché à une patte, un billet annonçant le jour fixé pour le retour de la reine d'Angleterre, qui ne devait faire aucune excursion au-delà d'Eu et de ses dépendances. A cette nouvelle étaient jointes des faits divers de Malte, d'Espagne et des Indes, et la dernière cote de la Bourse.

— Le *Courrier du Pas-de-Calais* annonce que le puits artésien qu'on fore dans le marché aux Herbes de cette ville était arrivé, le 7, à une profondeur de 258 mètres; la cuillère est toujours dans la craie inférieure, dont elle a déjà percé 60 mètres environ. Avec cette craie, qui est fort dure, on n'obtient en ce moment que 2 mètres de travail par semaine. Les tubes descendent maintenant jusqu'à 251 mètres de profondeur, ce qui facilite le travail. Le poids des tiges qui surmontent la cuillère est de 4,600 kilog. On pense qu'à 330 mètres au plus on pourra rencontrer l'eau, qui, à cette profondeur, aurait une température de 24 degrés centigrades de chaleur. C'est toujours avec un vif intérêt qu'on suit le forage de notre puits artésien, dirigé avec habileté par M. d'Hénaut.

— Nous avons annoncé que le *Précurseur de l'Ouest* était poursuivi par M. Giraud, maire d'Angers, qui lui demandait 30,000 fr. de dommages et intérêts; à cette poursuite il faut joindre celle de l'adjoint de M. Giraud, qui réclame, lui, 20,000 fr.

Nous seuls, disait-il, croyons à la *parole*, tandis que nos chers ennemis (les protestants) s'obstinent à ne croire qu'à l'Écriture.... Si la *parole* éternellement vivante ne vivifie pas l'Écriture, jamais celle-ci ne deviendra *parole*, c'est-à-dire vie. Que d'autres invoquent donc tant qu'il leur plaira la *parole muette*, nous rions en paix de ce *faux dieu*....

De Maistre, en insistant sur la nécessité d'un interprète vivant, ne pouvait pas rationnellement entendre que le Pape et les chefs de l'Eglise borneront leur œuvre à maintenir désormais intacte et rigoureuse la loi telle que l'ont interprétée les pieux et savants docteurs des siècles passés. Pour que la parole soit toujours vivante, il faut qu'elle soit incessamment vivifiée par l'interprétation. Que si Rome ne revient pas à cette institution des Conciles, où les conquêtes successives de l'esprit humain recevaient la consécration de l'autorité, que si les princes de l'Eglise refusent d'enregistrer les paroles de vie que le génie humain dérobe chaque jour aux mystères de la nature et de la Bible, que si le Pape ferme le livre que Jésus remit ouvert aux mains de son premier disciple et scelle la pierre sur laquelle le Christ ordonnait que fût écrite successivement la loi des destinées humaines, alors l'esprit de vie se retirera de la papauté, et l'humanité détournera sa face de la cité sainte, d'où ne sortirait plus le souffle vivifiant; alors Rome ne sera plus considérée que comme le débris d'un glorieux édifice écroulé, et, parmi ses ruines nous paraît, en somme, un esprit médiocre, et M. de Sainte-Beuve nous a, à cet égard, enseigné trop savamment pour que nous relevions jamais des autels justement renversés. L'épître laudative publiée par la *Revue des Deux-Mondes* serait un signe fâcheux de lassitude, si elle n'était un jeu et une fantaisie légèrement colorée d'ironie.

M. Lherminier vient d'écrire la phrase suivante :

Le beau dans l'art, dans la pensée, dans l'action, n'est pas la conséquence d'une harmonie parfaite; l'humaine nature ne le comporte pas. Le beau jaillit de la lutte entre le bien et le mal, où le bien, quelquefois vaincu, aboutit au triomphe.

Nous ne voulons pas, pour le moment, analyser cette proposition en ce qui regarde l'action et la pensée; mais, puisque M. Lherminier applique sa formule à l'art, nous lui demanderons : 1° Si la *Sainte-Famille aux fleurs* n'est pas une réalisation du beau? 2° où est, dans la divine peinture de Raphaël, *cette lutte entre le bien et le mal, où le bien, quelquefois vaincu, aboutit au triomphe*?...

En vérité, M. de Sainte-Beuve est excusable : mieux vaut encore la bourgeoisie poétique de Boileau que l'esthétique ci-dessus. Il y a, dans l'article dont nous extrayons cet amphigouri, deux bonnes idées. L'une est de M. de Talleyrand, l'autre est de Fontenelle. A Londres, le représentant de la France ouvrit les conférences qui suivirent les événements

Le monde, dit-il, fourmille de ces pères Henri (c'est l'ermite), caractères violents, passionnés, qu'on ne peut plier sous le joug commun. Ils te plaisent même, et je suis de ton goût; mais qu'en feras-tu dans les Gouvernements modernes et dans les Etats sans religion! Quel frein leur connais-tu? quelle autorité, quelles lois, quelle force en viendront à bout? Comment les empêcheras-tu de mettre ton monde à l'envers en un tour de main?

Eh! que je voudrais donc voir se déchaîner, au milieu de ces gens tranquilles dont je parle, tout ce que les cloîtres et la religion leur ont enlevé de caractères indomptables, hommes farouches, ardents, ambitieux, sans peur et sans frein, cœurs pleins de haine que l'Évangile a radoucis, bouillants courages que la patience a ramollis, esprits mal nés et aveugles que la lumière a éclairés! On les tuerait; les lois sont là. Mais le mal serait commis, et puis les lois auraient fort à faire. Enfin pourquoi les tuer, vous qui ne les valez pas? de quel droit? au nom de qui? au nom de quoi?

M. Ourliac ne veut pas, et il a raison, qu'au bourreau soit laissé le soin de calmer les natures vigoureuses. Mais M. Ourliac trouve-t-il qu'il soit conforme à la convenance des choses, aux lois de la destinée, d'étouffer ces forces, qu'il admire lui-même, dans le silence des cloîtres? Il n'y a pas d'esprits *mal nés*. Le courage, l'ardeur, l'ambition, sont des facultés que Dieu a départies pour qu'il en fût fait un noble et utile usage au milieu des hommes. Si elles tournent à mal, c'est parce que la société n'a pas su les utiliser pour le bien. D'ailleurs, ces natures éner-

— On écrit d[illegible]ontpellier :

« La sess[illegible]elle de la cour d'assises de l'Hérault a été marquée par un de ces [illegible]dents bien rares dans nos annales judiciaires. Il s'agissait d'un assassinat. Il y avait trois accusés appartenant à la même famille : le père, la mère et le fils. Le crime remontait à quatre ans; le fils, qui est aujourd'hui âgé de 20 à 21 ans, n'en avait alors que seize. Un grand nombre de témoins avaient été entendus; quatre audiences avaient été consacrées au jugement de cet important procès; la cour était restée en séance pendant toute la nuit du dimanche au lundi, et à six heures du matin le jury était encore en délibération! Enfin, MM. les jurés rentrent dans l'auditoire et reprennent leurs places. M. le président leur demande quel est le résultat de leur délibération. Le chef du jury se lève et répond d'une voix émue : Oui! sur les questions relatives à l'assassinat, soit par l'auteur principal, soit par les complices. Une impression terrible saisit l'auditoire et les membres de la cour. Le président, pâle, semble interroger du regard le chef du jury et lui demander s'il n'y a pas des circonstances atténuantes. Le chef du jury reste muet... Ce sont donc trois têtes qui doivent tomber en vertu de ce verdict?

» La cour se lève spontanément, et, usant des droits que lui confère l'article 352 du Code d'instruction criminelle, sursoit au jugement de la mère et du fils, et renvoie l'affaire à la session suivante pour être soumise à un nouveau jury. La cour n'ayant usé de cette faculté qu'en faveur de la femme et du fils, déclarés coupables de complicité, l'auteur principal a été condamné à la peine de mort. D'après l'arrêt, il sera exécuté à Saint-Pons. (*Sud.*)

— Les sinistres maritimes se multiplient d'une manière effrayante depuis quelques semaines. Le bateau à vapeur *The Queen*, qui faisait le service de Bristol à Dublin, vient encore de périr. Heureusement, tous les passagers ont été sauvés.

Le 2 septembre, un brouillard d'une épaisseur rare l'a enveloppé, et il est allé toucher sur les rochers de l'île de Skokam. Ce bâtiment, de 150 tonneaux, avait des machines de la force de 190 chevaux; il était supérieurement construit, et venait d'être remis à neuf. Il avait coûté un million de francs à la compagnie des bateaux à vapeur de Bristol.

— On écrit de Stockholm (Suède), le 19 août :

« Avant-hier, à dix heures du soir, deux grands bateaux à vapeur suédois, la *Scandia* et le *Neptune*, dont le premier est en fer et l'autre en bois, se sont abordés à l'embouchure de notre port. Le choc a été terrible : les deux steamers ont été fortement endommagés, et ils ont eu leurs cheminées renversées et brisées. Onze personnes, dont deux femmes, ont reçu des blessures plus ou moins graves, et l'un des chauffeurs de la *Scandia* est tombé à la mer et n'a pu être sauvé.

» On attribue ce malheur à ce qu'aucun de ces deux bâtiments ne s'était conformé au règlement, qui prescrit que tout navire qui s'approche du port après le coucher du soleil doit avoir sur la poupe un fanal allumé. » (*Quotidienne*)

—

BEAUX-ARTS. — Le festival organisé par le comité de l'association des artistes musiciens, et que nous avions annoncé pour le 14 courant, est remis à un des premiers dimanches d'octobre; il aura lieu dans la salle de l'Académie royale de musique.

Faits de subversion sociale.

Nous avons reçu le 7 septembre la lettre suivante relative à un fait dont les journaux ont parlé hier; la signature se trouvant illisible, nous avons dû attendre, pour insérer cette lettre, que le fait qu'elle signale fût avéré :

« Monsieur, je m'empresse de vous signaler, pour votre journal, un fait de subversion qui est venu ce matin à ma connaissance.

» Hier, vers les cinq heures du soir, le docteur Paillard dit Pavillon, demeurant rue Saint-Georges, n° 28, s'est présenté chez un orfèvre de la rue Saint-Honoré pour y vendre plusieurs pièces d'argenterie. L'orfèvre ayant conçu quelques doutes sur la légitimité de la propriété du docteur, fit appeler M. d'Agnèse, commissaire de police du quartier. A la suite d'une explication avec ce magistrat, on s'est transporté au domicile du docteur pour y faire une perquisition. Pressé vivement par M. d'Agnèse, ce dernier avoua son méfait et convint en effet avoir soustrait les pièces d'argenterie. Il paraît qu'il n'en était pas à son coup d'essai et que l'attention de la police avait été appelée sur lui.

» Comme il ne lui restait aucun moyen de se soustraire aux poursuites de la justice, le crime étant avoué, le docteur prit le parti d'avaler, en présence du commissaire de police, le contenu d'une fiole d'acide prussique. La mort fut instantanée. Soit que le docteur l'eût fait volontairement, soit que la violence du poison lui eut imprimé une contraction nerveuse, la fiole s'en est allée frapper le visage du commissaire de police, qui a été grandement effrayé et qui se croyait déjà presque mort.

» Il paraît qu'il aurait tenté, avant de s'empoisonner, de faire usage d'une arme à feu que le commissaire de police lui aurait arraché des mains.

» Recevez, etc. »

Nous devons faire observer que la version de notre correspondant inconnu diffère légèrement de celle publiée par les journaux. D'après celle des journaux, M. d'Agnèse n'aurait couru quelque danger que parce qu'il aurait cherché à s'emparer de la fiole au moment où il se serait aperçu de l'usage que le docteur s'apprêtait à en faire.

M. Alphonse Karr vient de communiquer à plusieurs journaux le récit de la catastrophe qui a frappé si cruellement la famille de M. Victor Hugo.

Ce récit, que nous reproduisons presque en entier, paraîtra dans la livraison mensuelle des *Guêpes*.

On se met en route pour le retour, — l'oncle Vaquerie tient la barre du gouvernail, — l'enfant regarde couler l'eau, — les deux époux se tiennent par la main et respirent l'atmosphère du bonheur qui les entoure.

En effet, — Léopoldine Hugo est toujours cette gracieuse jeune fille que nous avons vue croître au sein de cette famille si unie; — toute la vie lui sourit, — elle a dix-huit ans, — elle vient d'épouser un homme qu'elle aime et dont elle est adorée. — Elle est venue ramener la joie dans une famille décimée — qui porte aujourd'hui sept deuils à-la-fois.

Charles Vaquerie n'a pas vingt-sept ans. — Depuis trois ans il a donné sa vie entière à l'espoir de ce bonheur dont il jouit maintenant. — Ses amis l'ont vu pendant trois ans, — rassembler des meubles curieux, de précieuses bagatelles — « pour elle, quand elle sera ma femme. »

Tout le monde les aime, — tout le monde applaudit à leur félicité, — ils pensent à tout cela, — ils ne désirent rien, — si ce n'est un peu de vent, — parce que le canot ne marche pas.

Ah! vous êtes heureux?

Ah! vous êtes jeunes! — ah! vous êtes beaux! — ah! vous êtes riches! ah! vous êtes heureux!

Malheureux!

Le malheur est un créancier auquel l'homme doit la dîme de sa vie; ce qu'il ne paie pas porte un intérêt usuraire et s'amasse.

Ah! vous êtes arrivé au comble de vos vœux! — vous avez atteint le but de toutes vos pensées; — eh bien! c'est derrière ce but, c'est derrière ce bonheur que la mort est embusquée.

Tous les pas que vous avez faits vers votre bonheur, — vous les faisiez vers elle, qui vous attendait là.

Tout-à-coup, — entre deux collines s'élève un tourbillon de vent, — qui, sans que rien ait pu le faire pressentir, s'abat sur la voile et fait brusquement chavirer le canot.

Des paysans, sur la rive opposée, — ont vu Charles Vaquerie — reparaître sur l'eau, — et crier, puis plonger et disparaître, — puis monter et crier encore, — et replonger et disparaître...... six fois!....

Ils ont cru qu'il *s'amusait!*

Il plongeait et tâchait d'arracher sa femme, qui, sous l'eau, se tenait au canot renversé, mais qui se tenait comme se tiennent les noyés; — ses pauvres petites mains étaient plus fortes que des crampons de fer. — Les efforts de Charles, — ses efforts désespérés, — ont été sans succès. — Alors il a plongé une dernière fois, et il est resté avec elle.

Charles Vaquerie était bon nageur, — personne n'eût été étonné qu'il eût parié de traverser vingt fois, trente fois l'espace qui le séparait de la terre : — il n'a pas voulu être sauvé.

Je veux que ce pauvre père — qui ne sait rien encore au moment où j'écris ces lignes, qui croit sa fille vivante et heureuse, — je veux que Hugo sache — que l'homme auquel il avait donné sa fille — a voulu mourir pour ne pas revenir sans elle; je veux qu'il sache qu'il doit les confondre tous deux dans son amour et dans ses regrets. — Charles Vaquerie a fait tout ce qu'un homme brave, dévoué, amoureux, pouvait faire pour sauver sa femme; — puis quand il a vu qu'il ne la ramènerait pas avec lui dans la vie, — il est resté avec elle dans la mort.

Pendant ce temps-là — que faisait la pauvre mère? — Elle attendait dans le jardin — en pensant : — *Pas de vent.* — Cependant, elle prit une longue-vue et regarda dans la direction de Caudebec; — ses yeux se troublèrent; elle appela un pilote et lui dit : Regarde vite, — je ne vois plus clair. — Il me semble que le bateau est de côté.

Le pilote regarda et dit : « Non, madame, — ce n'est pas leur bateau; » puis, comme il avait bien vu, lui, — le canot chaviré, — il courut en toute hâte avec ses camarades, — mais il était trop tard, — et on apporta quatre cadavres à Mme Vaquerie, — sur ce même escalier — d'où étaient partis, trois heures auparavant, son fils, sa belle-fille, son frère et son neveu, — heureux et riant.

Qui pourra dire où cette pauvre femme, seule dans sa maison, a pris la force et le courage de ne pas mourir aussi?....

On envoya un exprès au Hâvre — à un ami de la famille Vaquerie, en lui donnant la triste commission d'annoncer cette épouvantable catastrophe à Mme Victor Hugo, qui était à Graville.

Il était onze heures du soir, — tout le monde était couché. — M. *** alla d'abord prévenir Mme Lefebvre, sœur de Charles Vaquerie.

Mme Lefebvre est une jeune femme qui, il y a moins de deux ans, avait un mari, trois enfants, un père, une grand'mère et deux frères, toute une bonne et honorable famille, aimée et considérée : — en moins de deux ans, la mort lui avait déjà pris son père, sa grand'mère, son mari et deux enfants.

Il fallait lui apprendre qu'elle venait encore de lui prendre un frère et une sœur qu'elle aimait à-la-fois comme une sœur et comme un enfant, et deux autres parents.

Elle trouva la force d'aller dire leur commun malheur à Mme Hugo; Mme Hugo était au milieu de ses autres enfants. Un ami profita de son désespoir, voisin de l'égarement, pour la faire monter en voiture et l'entraîner à Paris avec les enfants qui lui restaient.

Le lendemain tout le monde était consterné dans le Havre, la fatale nouvelle circulait de bouche en bouche; il y avait quelque chose de funèbre sur tous les visages qui eût fait dire à un étranger : — Qu'est-il donc arrivé au Havre?

Je songeai alors à Hugo, qui est en voyage, et qui va, — chose horrible! — apprendre la mort de sa fille chérie — par hasard — en parcourant négligemment un journal — après dîner dans quelque auberge.

Tout le monde a lu les beaux vers que lui ont tant de fois inspirés ses enfants; — mais moi j'ai vu souvent tous ses charmants enfants autour de lui, — et je sais toute la place qu'ils occupent dans son cœur.

On lui a écrit — mais où? — En Espagne, où il est allé? — en France, où il revient peut-être? — Presque au hasard — sur la route qu'il doit parcourir.

C'est épouvantable!

Il y a à peine un mois — comme il venait de voir le bonheur de sa fille — il eut la bonne pensée de me prendre dans ma retraite, — et pendant quelques heures, par une belle nuit d'été, — sur la mer étincelante de phosphore, — je me retrouvai encore une fois au milieu de toute cette heureuse famille, augmentée de Charles Vaquerie, qui les adorait tous, — et plus heureuse que je ne l'avais jamais vue; — puis le lendemain il se mit en route le cœur heureux et tranquille — et je me rappelai qu'il y a quelques mois à peine — il était venu avec moi conduire mon père à sa dernière demeure.

Où est-il? Qui lui répètera les belles et touchantes choses qu'il me disait ce jour-là?

Je partis en toute hâte — pour aller le remplacer auprès du cercueil de sa fille — pour aller recueillir pour lui dans mon cœur — toutes les tristes circonstances — tous les poignants détails que veulent savoir ceux qui perdent les objets de leur tendresse.

Il y avait à Villequier — quatre morts dans l'église, — mais une tendresse ingénieuse avait réuni les deux jeunes époux dans un même cercueil.

L'église était pleine de gens qui pleuraient et qui priaient avec ferveur; — ce n'est que plus tard que je sus que l'éloignement n'avait permis de convoquer que quelques parents de la famille Vaquerie — et que presque tous ces gens qui pleuraient et qui priaient étaient des gens du pays — et n'étaient qu'une famille d'affection.

Lorsque je rentrai dans la maison soutenant le frère de Charles Vaquerie suffoqué par les sanglots — je n'essayerai pas de peindre — de quel sentiment de respect et de vénération je fus saisi à l'aspect de ces deux femmes si écrasées, à la vue de leur douleur si profonde et si modeste.

Je ne sais rien de si grand, de si majestueux, de si imposant qu'une douleur pareille.

On l'a dit, à propos de voyages et de séparations — c'est celui qui reste qui est le plus à plaindre : — on peut le dire surtout à propos de cette séparation qu'on appelle la mort.

Léopoldine Hugo et Charles Vaquerie sont morts ensemble — au milieu de leur beau rêve, — si heureux l'un et l'autre qu'ils ne pouvaient plus que l'être moins.

Sur la tombe où ils dorment réunis, — c'est pour ceux qu'ils laissent que j'ai fait des prières.

.... Sur la tombe où *ils dorment!* Leurs corps...... Oui. Mais leurs âmes, pourquoi dormiraient-elles?....

Bourse. — Revue de la Semaine.

La semaine qui vient de s'écouler a été principalement marquée par la fermeté du 5 0|0. Le détachement du coupon peut n'être pas étranger à cette hausse, mais la baisse simultanée du 3 0|0 fortifie l'idée d'un arbitrage auquel nous avons récemment fait allusion.

En effet, on a vu ce dernier fonds baisser de 5 centimes, tandis que l'autre montait de 40.

Les portugais ont éprouvé une certaine réaction, qui ne doit point surprendre après la hausse si rapide de la semaine dernière.

Pour l'intelligence de notre tableau hebdomadaire, nous croyons utile de prévenir nos lecteurs que, pour tous les fonds publics, à défaut d'un cours coté le samedi même, nous ferons toujours figurer le dernier cours coté parmi les jours précédents de la même semaine.

	2 sept.	9 septembre.	
Fin courant.			
5 0|0	123 50	121 40	coupon détaché.
3 0|0	82 25	82 20	id.
Au comptant.			
Banque	3,300 »	3,293 75	id.
Laffitte	5,085 »	5,082 50	stationnaire.
»	1,110 »	1,107 50	rarement coté
O. ville	1,315 »	1,322 50	id.
C. hyp.	765 »	765 »	seul cour côté.
4 canaux	1,282 50	1,285 »	id.
E. Belge	107 3|4	108 1|8	id.
B. Belge	772 50	772 50	id.
Romaines	105 1|4	106	id.
Piémont	1200 »	1,197 50	id.
Portugais	44 1|8	43 1|4	id.
Haïti	480 »	470 »	faible.
Esp. actif	27 3|4	27 3|2	id.
Naples	107 30	107 85	a fait 107 95.
St-Germ.	797 50	800 »	une seule fois côté.
Vers. r. d.	282 50	283 75	a fait 287 50.
» r. g.	106 25	106 25	sans variations.
Orléans	670 »	668 75	id.
Havre	538 75	540 »	id.
Strasbourg	191 25	191 25	id.
Rouen	725 »	720 »	a fait 728 75

Les fonds anglais sont venus aujourd'hui dimanche avec un peu de mieux. On n'a rien fait à la coulisse.

Spectacles du 11 septembre.

OPÉRA. — La Péri. — Stradella.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Mari de la veuve. — Les Demoiselles de Saint-Cyr.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino. — Jeannot et Colin.

VAUDEVILLE. — Une femme. — Le Château. — Mme Barbe-Bleue. — Un Monsieur et une dame.

GYMNASE. — L'Amour et le Hasard. — Le Métier à la Jacquart. — Antonine.

VARIÉTÉS. — La Perruquière. — Les Nouvelles. — Le Trombonne.

PALAIS-ROYAL. — Clémentine. — Le Marchand d'Images. — Paris, Orléans et Rouen. — Le Mari.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — La Tour.

GAITÉ. — La Folle de la Cité.

AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.

FOLIES. — Les Dévorants. — Les Fumeurs. — Le Secret. — Saut périlleux.

CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.

THÉATRE-COMTE. — Jouas. — Danse.

TH. DU PANTHÉON. — C'est le roi Dagobert. — L'Homme aux lunettes bleues. — Tic-Tac.

BULLETIN AGRICOLE.

—

Nous avons indiqué l'influence que les chemins de fer doivent exercer dans un avenir prochain sur le commerce de toutes les denrées agricoles. L'*Echo* contient aujourd'hui une lettre de Bâle (Suisse), où l'on indique l'usage que font déjà de nos chemins de fer de l'Alsace les éleveurs suisses pour faire arriver rapidement et à peu de frais leurs bêtes de boucherie sur les marchés du grand-duché de Bade, les nôtres leur étant fermés par le droit de 55 fr. par tête, droit qui équivaut à une prohibition; il est évident que les chemins de fer auront pour effet immédiat d'équilibrer les prix des denrées, en faisant arriver instantanément et presque sans frais les objets de consommation sur les marchés où ces objets seraient en hausse.

Les vins et les spiritueux sont toujours en faveur. De très fortes parties de vins du midi remontent tous les jours la Seine, venant du Havre, et grossissent les approvisionnements existants en entrepôt, sans qu'il en résulte aucun mouvement de baisse. Nous pensons que plus on approchera des vendanges, plus la hausse sur les vins deviendra générale.

COURS DES CÉRÉALES. — **FOURRAGES.** — Les 500 kil.

MARCHÉS ÉTRANGERS.	Paris.	Poitiers.	Narbonne.	Toulouse.	Nancy.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 73.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) — UT OMNES UNUM SINT. (JEAN)

MARDI 12 SEPTEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 11 SEPTEMBRE.

L'esprit révolutionnaire.

Il y a, dans l'esprit révolutionnaire, deux éléments qu'il importe de distinguer avec soin, si l'on veut rassurer le présent et réparer l'avenir.

Il y a d'abord l'élément essentiel de transformation politique, l'affranchissement des classes pauvres, l'élément de charité sociale et de fraternité universelle. C'est là le côté bon et grand, le côté immortel de la Révolution française.

Il y a ensuite l'élément accessoire de subversion et de violence, de terreur au-dedans et de guerre au-dehors, de haine et de domination universelle. C'est là le côté mauvais et rétrograde, le côté accidentel et transitoire du mouvement révolutionnaire commencé en 89.

Nous acceptons le premier élément; nous repoussons le second.

Nous nous rattachons à tout ce qu'il y eut de vraiment progressif, de vraiment philosophique, de vraiment chrétien dans l'œuvre révolutionnaire; nous revendiquons, à ce point de vue, la solidarité de cette œuvre; nous prétendons la continuer et l'accomplir, parce que nous possédons des moyens scientifiques dont les auteurs de la Révolution française n'avaient pas connaissance.

Parmi les radicaux modernes, il en est encore qui semblent se rattacher exclusivement à l'élément rétrograde, au côté mauvais de l'œuvre révolutionnaire; ce qu'ils affectent surtout de continuer, dans cette œuvre, c'est la haine, la violence, le despotisme et la guerre. La plupart confondent toujours le bon et le mauvais côté révolutionnaire; quelques-uns même ont perdu de vue les sentiments de bienveillance, de fraternité universelle, de charité sociale, tout ce qui faisait l'âme et la vie de la grande Révolution française, pour ne conserver que son cadavre sanglant, dont ils se sont constitués les gardiens: et ils s'enferment ainsi tristement dans un tombeau, quand il faudrait s'élancer vers une résurrection glorieuse.

En général, les radicaux modernes sont trop occupés à haïr, à exécrer les rois et les aristocrates; ils n'ont pas le temps d'aimer le peuple, de s'occuper de son sort, d'étudier les moyens de l'améliorer. Ce n'est pas dans le principe d'association, d'harmonie et de paix que les radicaux vont chercher leurs inspirations; c'est dans le morcellement, l'antagonisme et la guerre, qu'ils persistent à puiser leur enseignement politique.

Il faut le reconnaître pourtant, les radicaux modernes ont fait un progrès : leurs dispositions hostiles, leur haine contre les princes et les rois s'est modifiée, a changé de nature. Jadis, au bon temps de 93, et naguère encore, après 1830, c'était une haine à mort contre les dynasties, une rage sanglante et homicide contre les têtes couronnées. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'une haine à épigrammes, une moquerie méprisante. A l'occasion du voyage de la reine d'Angleterre, n'avons-nous pas vu le grave *National* devenu pour quelques jours joyeux *Charivari?* Ce n'est plus avec le poignard ou le tromblon que nos radicaux modernes moralisent les rois; c'est avec la marotte et le ridicule.

Soit qu'il vienne d'eux-mêmes, soit qu'il leur ait été suggéré par le bon sens public, ce progrès des radicaux modernes mérite d'être signalé. Mais, puisqu'ils pensent que les Gouvernements constitutionnels n'ont plus rien de sérieux, plus rien qui soit de nature à exciter l'enthousiasme ou la haine, les radicaux, pour être logiques, doivent nous dire quels sont les principes vraiment sérieux, les idées pour lesquelles le peuple doit réserver son enthousiasme.

Nous croyons que ces principes et ces idées sont précisément ce que nous avons appelé l'*élément essentiel* de la Révolution française, ce que nous avons appelé le côté bon et immortel de l'esprit révolutionnaire, c'est-à-dire l'amélioration du sort des classes pauvres, l'égalité proportionnelle, la liberté, la vérité et la justice dans toutes les relations humaines, *essentiel*, vivifié la fraternité universelle. Nous croyons que, quand cet *élément* par la science, aura pu se dégager complètement pour s'appliquer à l'organisation de l'industrie et de la société même, la France et l'humanité seront dans la voie de leurs véritables destinées.

De la Réforme judiciaire.

Les *Mystères de Paris* semblent destinés à soulever tous les genres de critique. Les frais de justice et les officiers ministériels, en paraissant à leur tour sur cette vaste scène, ont fait naître une espèce de polémique que nous n'entendons assurément ni relever ni continuer. Mais, comme dès long-temps nos méditations s'étaient arrêtées sur les contradictions choquantes de la législation fiscale et de la législation civile, nous profiterons de l'intervalle de la session pour aborder cet autre chapitre de réforme, qui vaut bien celui de la réforme électorale. L'un n'empêche pas l'autre, dit le proverbe; mais enfin la réforme électorale soulève pour l'instant beaucoup de répugnances : elle ne profiterait d'ailleurs qu'à un petit nombre. Ce que nous appellerons la réforme judiciaire nous paraît devoir gagner des sympathies, et surtout profiter à tous; car elle aurait pour but de rendre la justice accessible à toutes les positions de fortune, et de faire disparaître de nos lois fiscales ce qu'elles ont d'odieux, tout en les mettant en harmonie avec la législation générale.

Voyons donc à signaler dans ce chaos dont on peut bien dire : *rudis indigestaque moles*, non pas toutes les inconséquences, nous n'y saurions suffire, mais quelques-unes des plus monstrueuses.

La justice est gratuite en France : voilà le principe en théorie; mais interrogez ceux qui ont été dans la nécessité de plaider, et ils vous diront ce qu'il en est de la pratique. Quiconque a, ou aura un procès, doit savoir que le plaideur qui succombe est condamné *à payer les dépens*, lesquels varient en raison des incidents de procédure, et sont très souvent, avec les frais de mise à exécution, du double et du triple du capital, quand il s'agit de petites sommes. Dans cette position, si le débiteur est peu fortuné, il est écrasé, ruiné par les frais; s'il est insolvable, ou sait se mettre à l'abri, le créancier voit augmenter sa créance de tous les frais qu'il a faits personnellement, sans compter le chapitre des faux-frais, qui, dans tout état de cause, restent à sa charge sans répétition.

Pourtant la justice est gratuite; il ne s'agit que de s'entendre. Voici comment : autrefois les charges de judicature étaient vénales, et les parties étaient obligées de donner des épices aux juges, ce qui ne les empêchait pas de payer des frais. Aujourd'hui, les magistrats sont nommés par le roi et payés par l'Etat. Donc la justice est gratuite. Non pas! cette amélioration, que personne ne conteste, ne peut pas, ne doit pas s'arrêter là. En s'organisant comme elle l'a fait, la société a imposé à ses membres des lois ou règles d'action. Si donc il s'élève entre eux des difficultés d'interprétation, la société leur en doit gratuitement la solution, et il y a quelque chose d'odieux, dans la partie régissante ou Gouvernement, à faire de sa dette de justice une spéculation, à l'aide des lois fiscales, timbre et enregistrement.

Ce n'est pas tout. Deux individus sont en désaccord sur des droits graves et qui soulèvent des questions épineuses. Ils consultent pour s'éclairer, et les gens de loi leur donnent raison à tous deux (ceci en toute conscience; car, sur les questions de droit, les avis peuvent être partagés). On plaide, et l'une des parties perd son procès et est condamnée aux dépens. Mais les premiers juges ont pu se tromper; aussi la loi, pour prémunir les parties contre cette erreur possible, a institué un second degré de juridiction. On conseille à la partie d'user de ce bénéfice (qui n'est, après tout, que de la plus stricte justice); il lui faudra d'abord consigner une amende de 20 fr., qui sera perdue si la partie perd de nouveau son procès. (Une amende par provision, pour faire rectifier une erreur judiciaire!) Pourtant, la décision première est réformée, et la partie qui avait d'abord gagné, est à son tour condamnée aux frais et dépens de première instance et d'appel. Pourquoi donc cette bizarrerie? Elle est fondée sur ce qu'on appelle un axiome de droit : « Tout plaideur téméraire doit les dépens. » Mais où donc est la témérité? le droit était obscur, à qui la faute? Je l'ai cru en ma faveur, et un tribunal a cru comme moi; assurément j'étais bien fondé à persister. Et puis, parce que les seconds juges verront autrement que les premiers, c'est la partie qui devra en subir les conséquences! En vérité, cela nous a toujours semblé merveilleux.

Mais voici quelque chose de plus curieux.

Pour ne point retomber dans les inconvénients résultant des diversités de jurisprudence et de législation sous les anciennes coutumes, il a été créé une institution chargée de maintenir l'uniformité de jurisprudence : c'est la cour de cassation. Ce n'est point une autorité judiciaire ou troisième degré de juridiction, mais une autorité de surveillance, déléguée par le *pouvoir exécutif*. Elle est divisée en trois chambres, des requêtes, civile et criminelle. La *compétence constitutionnelle* de la cour de cassation est de casser les arrêts des cours de justice, ainsi que les jugements rendus en dernier ressort par les autres tribunaux, tant au civil qu'au criminel, lorsqu'ils contiennent quelque contravention aux lois, soit sous le rapport des formes, soit quant aux dispositions qu'ils prononcent.

Cette institution, comme on le voit, est plutôt dans un intérêt général que privé. Cela est si vrai, que, si une décision judiciaire contient quelque violation de la loi, et que les parties ne puissent ou ne veuillent s'adresser à la cour de cassation, c'est le procureur-général près cette cour, et sur l'ordre du ministre de la justice, qui demande l'annulation de la décision, dans l'intérêt de la loi seulement.

Mais dès qu'une partie a *les moyens* d'obtenir *gratuitement* justice et qu'elle s'adresse à la cour de cassation, voici ce qui peut arriver. La cour peut casser et renvoyer devant une seconde cour royale, qui, en audience solennelle, juge comme la première; nouveau pourvoi, nouvelle cassation en audience solennelle, avec renvoi devant une troisième cour royale, qui est obligée de juger comme la cour suprême, et qui condamne le malheureux plaideur à payer toute la masse des frais occasionnés par cette évolution de procédure, apparemment parce qu'il est responsable des dissidences d'opinion des cours de magistrature, en vertu de cet autre principe : que nul n'est censé ignorer la loi (on appelle encore cela un axiome). En vérité, peut-on être taxé de sévérité quand on appelle cela un gâchis?

Et quelle est la conséquence désastreuse de tout ceci? c'est de rendre la justice inaccessible à la classe pauvre comme à la classe moyenne, qui sont obligées de s'arrêter ou de renoncer souvent à demander le redressement de leurs torts et griefs, à cause du chapi-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA REINE VICTORIA.

I.

« Quand j'étais jeune fille, a dit la vieille mère,
J'allais souvent m'asseoir sur la falaise amère;
Je regardais au Nord, sous l'horizon profond,
Les vaisseaux ennemis qui s'élançaient du fond,
Qui de foudres lointains frappaient la voile blanche,
Qui sous les pieds vivants engloutissaient la planche,
Et par des chants joyeux saluaient ce trépas,
Des chants blasphémateurs que Dieu n'accueillait pas.

Le soleil incliné traînait sur le flot bleu,
Comme un lion mourant, sa crinière de feu,
Lorsque parut au large un long jet de fumée,
Et le vaisseau, soufflant son haleine enflammée
De ses poumons d'airain, par son haut soupirail,
Amoncelait l'écume autour de son poitrail,
Frappait l'onde à coups sourds et jetait en rosée
La vague, sur ses flancs, — gémissante et brisée.
Alors, de la flotille errante sur nos bords,
L'éclair après l'éclair sortit par les sabords,
Et dans l'immensité roula des voix de foudre.
Mais calme et traversant le nuage de poudre,
Et secouant à l'air son long panache épars,
Le navire royal s'avançait aux regards.

Sous la coupole bleue et ses lampes dorées,
Ce grand lit nuptial pour toutes les contrées.

Il est des lieux bénis, loin dans les horizons :
Le flot voluptueux, qui palpite aux moussons,
S'y parfume en dormant des parfums de savane,
Que sous les lataniers la brise du soir vanne
De sa corbeille d'or à travers l'air serein,
Et sème sur la mer, comme un vanneur son grain.
Le flot n'y connaissait que la voix de l'orage;
Mais voici qu'il entend monter un cri de rage.
Deux vaisseaux rapprochés, le flanc contre le flanc,
Laissent leur incendie en jaillir en sifflant;
Et leurs câbles rompus, leurs vergues, leurs voilures,
Se répandent sur l'eau comme des chevelures;
La mer calme se teint de sinistres reflets

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 11 septembre.

SOMMAIRE. Action de l'eau de mer sur les bétons, par M. Vicat. — De l'action du plâtre sur la végétation, par M. Boussingault. — Recherches sur la chaleur de vaporisation, par M. Person. — De la locomotion de l'homme et des animaux, par M. Maissiat. — Rapport de M. Cauchy sur un Mémoire de M. Lalanne. — CORRESPONDANCE ; Chimie ; nouveaux canons de fusil ; réclamation de médecins.

Action de l'eau sur les bétons. — Une suspension des hostilités personnelles au sein de l'Académie a enfin permis aujourd'hui à la science de se faire entendre ; aussi avons-nous à parler de plusieurs communications qui nous ont semblé d'autant plus intéressantes que, depuis long-temps, nous avions été forcés de nous occuper presque exclusivement de dimensions intestines. Dans cette séance remarquable par l'abondance des longues communications, nous aurons d'abord à signaler un Mémoire d'un haut intérêt, lu par M. Vicat, correspondant de l'Académie, dont on connaît les recherches importantes sur les chaux et les mortiers. M. Vicat a remarqué que l'eau de mer exerce sur les composés de chaux et de pouzzolane, auxquels on donne le nom de bétons, une action détériorante dont on ne saurait trop se méfier.

Un ingénieur de grand mérite, dont on déplore la mort récente, M. Raffeneau de Lille, avait proposé d'employer, pour la construction de la digue du port d'Alger, à la place de la pouzzolane d'Italie, une pouzzolane artificielle produite par la cuisson modérée d'une argile marneuse dont on se sert beaucoup en Afrique comme terre à brique. Il devait résulter de cet emploi une grande économie dans la construction du port d'Alger ; d'ailleurs, cet emploi était d'autant plus motivé, que l'on n'avait qu'à se louer de l'usage des pouzzolanes artificielles dans plusieurs constructions faites sur les bords de la Manche, et notamment à Cherbourg. Cependant il résulte d'expériences faites d'après les indications de M. Vicat, contradictoirement à Toulon et à Grenoble, que l'eau de la Méditerranée exerce une telle action sur le béton fait avec une pouzzolane artificielle, que si l'on avait donné suite aux vues économiques de M. Raffeneau, *le port d'Alger aurait disparu en peu d'années sans laisser aucune trace.* Heureusement M. Vicat avait fait entendre sa voix, et l'on s'était arrêté au signal du danger qu'il annonçait. M. Vicat avait constaté que toute la chaux encore libre, ou même la chaux faiblement combinée dans certaines espèces de bétons, se transformait en sulfates et hydrochlorates, et que ces sels se résolvaient en bouillie. Mais pourquoi l'eau de l'Océan n'exerce-t-elle pas cette même action détériorante ? C'est qu'elle ne contient, sur mille parties, que deux parties de sulfate de magnésie, tandis que l'eau de la Méditerranée en contient sept ; c'est que ces eaux diffèrent aussi notablement par les quantités respectives d'hydrochlorate de magnésie qu'elles renferment. Or, il y a dans le béton une lutte entre la tendance des pouzzolanes à se combiner avec la chaux, et la tendance qu'ont aussi les dissolutions salines magnésiennes à s'emparer de la chaux. Plus les eaux contiennent de sels magnésiens, plus leur action est donc pernicieuse sur le béton, et surtout sur le béton fait avec une pouzzolane artificielle, où la chaux incomplètement saturée, prête davantage à la décomposition exercée par le sulfate et l'hydrochlorate de magnésie.

D'ailleurs, ajoute M. Vicat, le résultat de la lutte entre les deux tendances contraires varie très souvent, et quelquefois il arrive même que le béton conserve son volume et sa forme, tout en s'imprégnant de magnésie et de sulfate de chaux. Aussi doit-on espérer de pouvoir employer de la pouzzolane artificielle. Il suffira, pour cela, de soumettre à l'argile des exigences de cuisson et d'emploi qu'on pourra facilement trouver, maintenant que M. Vicat a apporté le flambeau de la science dans cette importante question.

Effet du plâtre. — Après cette intéressante communication, M. Boussingault a donné lecture de la première partie d'un grand Mémoire sur l'économie rurale. M. Boussingault a eu pour but de rechercher quelle est la véritable théorie de l'action si manifeste du plâtre sur certaines récoltes, comme celles du trèfle, de la luzerne, du sainfoin. Il démontre que la théorie donnée dans ces derniers temps par M. Liébig, et qui consiste à regarder le plâtre comme spécialement destiné à donner naissance aux sels ammoniacaux, est dénuée de tout fondement.

Il démontre également, et c'est chose bien méritante à notre époque, où l'on veut rarement avoir tort, que la théorie qu'il a lui-même propagée conjointement avec M. Dumas, théorie qui consistait à regarder le plâtre comme la source du soufre dont certaines plantes ont besoin, ne peut expliquer convenablement les faits. Il remet en honneur la théorie la plus ancienne, celle de Davy. Le plâtre, dissous par l'eau, pénètre avec la sève, dans le végétal dont la structure a besoin d'une grande quantité de chaux. Le plâtrage des champs joue alors le même rôle que le chaulage ; il donne au sol la chaux qui lui manque.

Chaleur de vaporisation. — M. Person, de Rouen, a lu un Mémoire sur un point de la physique bien obscur encore, sur la chaleur latente absorbée par les liquides pendant leur vaporisation. L'illustre Dulong a déterminé la chaleur latente de l'eau ; M. Despretz les chaleurs latentes de l'alcool, de l'éther sulfurique et de l'essence de térébenthine. Mais c'est là que s'arrêtent les déterminations de ce genre, trop peu nombreuses pour qu'on puisse en conclure quelque loi, but définitif cependant de toutes les recherches de la physique. M. Person, par un procédé nouveau, a vérifié les nombres déjà trouvés pour les quatre liquides précédents, et a cherché ceux qui appartiennent à dix autres : le mercure, l'acide sulfurique anhydre, ...

nous paraît d'une telle difficulté que nous ne pouvons regarder que comme des approximations les nombres donnés par l'auteur, et que nous ne pouvons accepter comme démontrée la loi qu'il en conclut. Cette loi consiste en ce que les chaleurs de vaporisation des poids atomiques des différentes substances expérimentées sont exactement dans l'ordre des températures d'ébullition. Nos scrupules deviennent beaucoup plus considérables encore quand nous voyons l'auteur ajouter que la chaleur de vaporisation d'un composé est plus petite que la somme des chaleurs de vaporisation des composants ; car il en résulte que le point d'ébullition d'un composé serait plus bas que la moyenne des points d'ébullition des composants, ce qui ne nous semble guère admissible.

De la locomotion de l'homme et des animaux. — La lecture du travail précédent est une conséquence du concours qui va prochainement s'ouvrir devant la Faculté de médecine pour une chaire de physique ; il en est de même du suivant, dont nous avons encore à rendre compte. Les concurrents cherchent à se créer des titres à la bienveillance des juges avant d'arriver au jour de la lutte. Voilà pourquoi M. Maissiat a lu à l'Académie un Mémoire tendant à expliquer la locomotion de l'homme et des animaux. Ce Mémoire est la suite d'un travail du même auteur sur la *station* de l'homme, c'est-à-dire sur l'équilibre, sur la *statique* de la machine humaine.

M. Maissiat explique le mécanisme de la locomotion par l'action de trois forces : la pesanteur, la détente des ligaments et la contraction musculaire. « Si on fait osciller le corps transversalement (on, c'est commode ; qui on quoi fera osciller ?), et qu'au moment où l'un des membres inférieurs devient libre, une contraction musculaire porte ce membre en avant, le corps tombera en ce sens en tournant autour de l'axe tibio-torsien ; et pendant que cette chute aura lieu, il reviendra sur le membre libre, par suite de son mouvement oscillatoire ; la bande ilio-trochantico-tibiale se détend, et le tronc en tombant reste parallèle à lui-même, la jambe et la cuisse tournant seules autour de l'axe inférieur. »

Tel est le mouvement élémentaire du pas ! — La pesanteur, une fois qu'on est en train de marcher, accélère le mouvement de translation du corps suivant que le centre de gravité général monte ou descend ; les ligaments forment un système élastique analogue aux systèmes élastiques qui existent dans les appareils artificiels de transport ; l'action musculaire restitue au système ambulant la portion de forces vives perdue par le fait des résistances passives ou mécaniques. En tenant compte de l'action de ces trois forces, de la figure et de la liaison du système, il n'est pas, selon l'auteur, une seule circonstance présentée par le phénomène de la locomotion qu'on ne puisse *clairement* expliquer.

Mathématiques. — M. Cauchy a lu un rapport approbatif d'un mémoire de M. Léon Lalanne, qui sera inséré dans le recueil des *Mémoires des savants étrangers.* Ce mémoire a pour but la substitution des plans topographiques à des tables numériques à double entrée.

CORRESPONDANCE. — *Chimie.* — M. Pelouze a communiqué deux Mémoires intéressants sur la chimie. L'un de ces Mémoires, fait sous sa direction, par deux de ses élèves, MM. Glénard et Boudault, est relatif aux produits de la distillation sèche du *sang-dragon.* Les jeunes chimistes ont trouvé, entre autres produits, un hydrogène carboné, formé par 16 équivalents de carbone et 10 d'hydrogène, et qu'ils appellent le *dracyle.* Par l'action du chlore, il y a substitution de 4 équivalents de chlore à 4 équivalents d'hydrogène. Par l'action de l'acide nitrique, on obtient un acide particulier qui donne des sels bien définis analogues aux nitrobenzoates et aux nitrocynnamates.

— L'autre Mémoire présenté par M. Pelouze est un travail de M. Langlois, professeur à l'hôpital de Strasbourg, sur la composition chimique des sèves de la vigne, du noyer et du tilleul. M. Langlois a trouvé que ces sèves se différentiaient par des compositions chimiques de nature variée. Il n'a trouvé du sucre que dans la sève du tilleul, ce qui est contraire à quelques observations du savant M. Biot.

— M. Jules Rossignon écrit que, contrairement aux conclusions du Mémoire de MM. Flandin et Fauger, sur le cuivre contenu dans l'homme, il existe du cuivre normal, non-seulement dans l'homme, mais encore dans les tissus organisés d'un grand nombre de végétaux et d'animaux. C'est même à cause de la quantité très notable de cuivre qui se trouve dans les végétaux que, selon M. Rossignon, le cuivre pénètre dans l'homme et exerce souvent une influence délétère sur les parois du canal intestinal. Ainsi il trouve du cuivre dans l'eau de vaisselle des restaurants, dans l'oseille cuite des fruitières, dans le chocolat *Ménier*, dans le chocolat *Marquis*, dans le café, la chicorée, la garance, le sucre, le sucre d'orge, le sucre de fécule. Cela nous rappelle que M. Raspail prétendait que M. Orfila, de toxique mémoire, trouverait certainement de l'arsenic dans les vieux fauteuils.

Nouveaux canons de fusil. — M. Séguier présente, au nom de MM. Gastinne et Renette, arquebusiers, des canons de fusil dont le ruban, au lieu d'être formé d'une lame roulée en hélice, et soudée bord à bord, résulte de la juxta-position de deux prismes triangulaires superposés, de façon que le sommet de l'un s'insère à la base de l'autre. Le défaut de soudure est plus sûrement évité. Le succès de cette méthode est démontré par l'expérience. En effet, un canon de fusil construit d'après ce procédé, ne crève qu'avec une charge de 30 gram. de poudre et 219 grammes de plomb, tandis que les chasseurs ne peuvent mettre dans des fusils de même calibre que de 3 à 4 grammes de poudre, et 40 grammes de plomb.

Réclamations de médecins. — Dans la dernière séance, M. le docteur Rodier a envoyé une lettre remise par M. A. Becquerel, po[ur] annoncer qu'il n'avait pas été guéri de son bégaiement par le tr[ai]tement que lui avait fait subir M. Colombat (de l'Isère), tandis [que] M. Jourdan avait complètement réussi à lui ôter son infirm[ité]. M. Colombat réclame aujourd'hui pour dire que M. Rodier n'[était] pas assez bègue pour être traité sérieusement, mais que s'il a[vait] été bègue à un plus haut degré, deux traitements successifs l[ui au]raient certainement guéri ! — Voilà ce qu'on nous prie de f[aire] connaître.

M. le docteur Négrier, dont un ouvrage sur la menstruation [et] les causes de sa périodicité a été mentionné honorablement [par] l'Académie, dans le dernier concours pour le prix de physiolo[gie] expérimentale, réclame aussi contre un Mémoire de M. le doc[teur] Raciborsky, prétendant que sur douze conclusions de ce Mémoi[re] onze lui appartiennent. Sans aucun doute, le docteur Racibor[sky] réclamera à son tour.

Pas plus que les mathématiciens, les médecins ne veulent av[oir] tort.

H.

BOURSE DU 11 SEPTEMBRE.

La bourse a été faibl aujourd'hui sur toutes les valeurs. Les ve[ntes] 3 p. 0/0 ont encore continué au parquet des agents de change. Le [...] cependant avec peu de variations.

Au comptant. — Lots d'Autriche, 380. — Belge, 1831, 106 1/8 Jouissance de Bourgogne, 95.

Fin courant. — Banque de France, 2295.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PR[ÉC.]
5 p. 0/0 compt. . . .	121 15	121 20	121 15	121 20	1[...]
— fin cour. . .	121 40	121 40	121 35	121 40	12[...]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	»
3 p. 0/0 compt. . . .	82 »	82 »	82 »	82 »	82
— fin cour. . .	82 20	82 20	82 10	82 15	82
En liquidation	» »	» »	» »	» »	»

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Avant la bourse, 82 22 1/2 [...] à 4 heures, 82 17 1/2.
4 0/0	» »	» »	» »	Bons du Trésor, 3 1/4 à 3[...]
O. de la Ville .	» »	» »	» »	Pièces de 20 et 40 fr.
Banque de Fr. .	3293 75	3292 50	B. 1 25	Agio, 9 à 10 le mille.
C. Laf. de 5000.	5085 »	» »	H. 2 50	
— de 1000.	1110 »	1105 »	B. 2 50	Souverains, 25, 47 1/2 à 5[...]
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »	Banknotes, 25, 55 à 57 1/2.
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	800 »	» »	» »	S-Germ. Fin c.
Vers. R. Dr. .	280 »	281 25	B. 2 50	Vers. R. D. F. c.
d° R. G. . .	106 25	» »	» »	
Orléans	668 75	665 »	B. 3 75	Orléans, » 667 57 666[...]
Strasb. à Bâle.	191 25	» »	» »	Strasbourg. » 191 25
Rouen.	715 »	712 50	B. 7 50	Rouen. » 720, 712 50.
Havre.	540 »	» »	» »	Havre.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 1/8	108 »	B. 1/4 »	Londres, 9 septembre.
— Portugais. .	43 1/4	» »	» »	Consol. 95 1/4 3/8
Esp. D. active.	» »	» »	» »	Esp. actif. 26 1/8.
5 0/0 Naples . .	107 90	» »	H. 0 05	Portugais. 42 1/8.
— Romain. .	106 »	» »	» »	Colombiens. 25 1/4.
Obl. Piémont. .	1195 »	» »	B. » 50	Mexicains. 36 1/2.
Emp. d'Haïti. .	467 50	470 »	» »	

BULLETIN AGRICOLE.

Les villes du Midi, habitées par les propriétaires les plus intéress[és] dans la production des vins destinés à l'alambic, prennent l'initiati[ve] pour l'application de l'alcool à l'éclairage. Les essais tentés à Bé[...] donnent, quant à présent, pour résultat une économie notable en [fa]veur de l'alcool comparé à l'huile. Quand même, dit le *Lloyd* cett[e] l'alcool s'élèverait à 80 fr. l'hectolitre, il y aurait encore économie. C[es] essais sont du plus haut intérêt pour les pays viticoles ; nous engag[eons] les autorités municipales à les répéter partout où il y a moyen, afin d'[é]clairer l'opinion sur cette question importante.

Les vins sont toujours en faveur. A Strasbourg les bons vins du Rh[in] valent de 32 à 34 fr. l'hectolitre, avec demande et tendance à la hauss[e].

Pour apprécier le tort que font les droits d'octroi sur les vins, [à la] consommation dans les villes, il suffit de rappeler par quelles phases passé l'octroi de Paris. Ces droits, rétablis d'abord en 1799, n'étaie[nt] dans l'origine, que de 5 fr. 50 c. l'hectolitre. Ils étaient de 13 fr. 50 c. [en] 1803, de 21 fr. en 1811, et de 27 fr. en 1815.

La restauration accorde une diminution passagère en 1816, et réd[ui]sit les droits à 24 fr. 50 ; mais, en 1816, ils remontèrent à 28 fr. 05 c. et s'élevèrent en 1817 à 30 fr. 80 c., taux exorbitant qui, depuis lors, [ne] fut pas dépassé.

La Révolution de juillet donna, comme la Restauration à son avè[ne]ment, un dégrèvement passager, pour qu'on pût boire à la santé [du] nouvel ordre de choses. L'octroi sur le vin fut réduit à 17 fr. 60 c., [en] janvier 1831. Il est actuellement de 20 fr. 35 c. pour le vin en cercle[s] et de 28 fr. 60 pour le vin en bouteilles.

Un journal fait observer qu'un ouvrier qui consommerait régulière[ment] un litre de vin par jour, paierait à Paris, rien que sur cette den[rée], un impôt annuel de 74 fr. 27 c.

Ces chiffres sont bons à reproduire.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 44. MERCREDI 13 SEPTEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DES DÉPARTEMENTS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 12 SEPTEMBRE.

—

otre prédilection pour les réformes sociales 'exclut point le souci des réformes politiques.

Quand nous discutons, c'est avec le désir d'éclairer les questions él du débat. Si la discussion dégénère en une logomachie au lieu de laquelle le point de départ et la position respective des tendants ont tout-à-fait disparu, volontiers nous abandonnons partie; car à quoi bon combattre au hasard, au milieu des nua, et porter des bottes qui, à la faveur de l'obscurité, pourront jours être niées?

Que ce soit notre faute ou celle de notre contradicteur, voilà ce qui ive à-peu-près de la discussion entamée entre nous et le jour- la *Réforme*. Aujourd'hui, la *Réforme* nous fait une longue ré- se qui n'a point trait, pour ainsi dire, aux points primitive- nt débattus entre nous, et qui surtout ne tient compte ni de nos sons ni de la position que nous avons prise.

Revenons au point de départ de cette polémique :

Dans un article où la plaie du prolétariat était vivement retra- , la *Réforme* déclarait que la question qui s'agite aujourd'hui sein de toutes les nations civilisées, était surtout une question nomique et sociale. Nous prîmes acte de cette déclaration de nouvelle feuille radicale, en l'invitant à en tirer les conséquen- et à poursuivre avec nous le développement de la politique uvelle qui se résume dans ces mots : ORGANISATION DU TRAVAIL. a, bien entendu, sans préjudice de la critique du Gouverne- nt, soit dans sa forme, soit dans ses actes, soit dans la personne ses agents. A Dieu ne plaise que nous ayons prétendu gêner en n la liberté de la *Réforme* à cet égard.

Mais voilà qu'à notre invitation toute bienveillante et toute sym- thique, la *Réforme* commence par répondre qu'on ne saurait rien tenir que par des réformes politiques, et qu'il n'y a point d'autre e pour arriver aux améliorations sociales, objet de notre com- un désir. Combattre et détruire la forme politique existante, voi- d'après la *Réforme*, le préliminaire indispensable. Ensuite on sera aux moyens d'améliorer le sort des classes souffrantes.

Nous vîmes, dans cette réponse, une fin de non-recevoir, ou du oins une raison d'ajournement fâcheuse, alléguée mal à propos ntre la mise à l'ordre du jour des questions sociales, et nous té- oignâmes la crainte que le nouvel organe du radicalisme ne sui- les errements de son aîné, et ne se réduisît au rôle de doublure *National*.

La *Réforme*, tout en soutenant la priorité en faveur de l'action litique, nous répliqua qu'elle se distinguait du journal de la rue pelletier, par sa préoccupation de la question sociale, au sujet laquelle celui-ci se renferme dans un prudent silence. N'étaient ménagements qu'on se doit entre gens de la même nuance po- que, la *Réforme* aurait pu caractériser par un autre mot l'atti- du *National* vis-à-vis de la question dont il s'agit; car le si- ce fait souvent place à l'hostilité la moins équivoque.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvions que féliciter la *Réforme* de retour vers le terrain sur lequel nous l'avions appelée.

Mais, tout en maintenant et motivant notre prédilection pour questions sociales, nous n'avons pas accepté le reproche d'in- ciance et d'indifférence à l'égard des questions politiques qui us était adressé par notre contradicteur; nous avons démontré, contraire, par nos précédents, par la position qu'a prise la *Dé- ocratie pacifique*, notamment par notre opinion formelle en fa- ur d'une réforme électorale, combien était peu fondé ce grief, sous la défaveur duquel on veut nous tenir quand même, avec une obstination au moins étrange.

Répétons-le encore, tout ce que nous soutenons contre les partisans exclusifs des réformes politiques, c'est qu'il n'y a pas nécessité de briser, au préalable, la machine gouvernementale pour s'occuper avec fruit des moyens d'améliorer le sort de la classe pauvre et laborieuse. Quant à trouver mauvais que l'on cherche à remédier aux défectuosités de la machine elle-même, que l'on critique le mode vicieux suivant lequel elle fonctionne entre les mains de nos hommes d'état, cela est si loin de notre pensée, que nous donnons nous-mêmes l'exemple sous ce rapport.

Néanmoins, la *Réforme* persiste à faire de nous des optimistes politiques; il ne tiendra pas à elle que l'on nous confonde avec les conservateurs-*bornes*. N'y a-t-il qu'aveuglement de sa part à vouloir ainsi nous clouer à une place qui n'est point la nôtre?

Est-ce aussi dans une intention toute charitable que la *Réforme* donne de notre titre une variante, en appelant notre journal la *Démocratie fouriériste*; et qu'elle reproduit jusqu'à satiété, pour nous désigner, cette qualification de *fouriéristes*, contre laquelle Fourier lui-même a protesté? qualification par nous depuis longtemps répudiée à cause de son inexactitude, mais non point dans le but de dissimuler le lien de nos doctrines politiques avec la théorie sociétaire. Qu'on exploite, tant que l'on voudra, contre nous un glorieux nom propre, qu'on s'étudie à soulever ainsi contre la *Démocratie pacifique* les préventions de la foule qui juge sans examen, jamais on ne nous fera renier le grand homme qui nous a appris à voir clair dans le chaos social, mais qui nous a toujours recommandé lui-même de ne point *jurer sur la parole du maître*, et de n'admettre sa science, comme on admet la géométrie, que sur la foi de l'évidence et de bonnes démonstrations. Ainsi, aux termes mêmes des prescriptions de Fourier, nous sommes, vis-à-vis de lui, dans la disposition d'esprit qui faisait dire à Mirabeau, cité par la *Réforme*; « J'aime mieux une bonne raison qu'une citation d'Aristote. » Que signifie donc l'insinuation que dirige contre nous la *Réforme*, lorsqu'elle dit :

« Pour nous qui avons eu l'honneur de connaître Fourier, et qui avons assisté au développement de la pensée de Saint-Simon, tout en reconnaissant les immenses services qu'ils ont rendus au progrès des sciences sociales, nous nous garderons toujours de nous inféoder servilement à la pensée d'un seul homme, si grand qu'il soit. Cet anthropomorphisme n'est plus du dix-neuvième siècle, et Jésus lui-même a été dépouillé de sa divinité. »

La *Réforme* a de singuliers procédés de discussion. Nous lui avions dit : ***Le mode de répartition de la richesse influe sur le Gouvernement plus que la forme du Gouvernement n'influe sur la répartition de la richesse.***

Au lieu de discuter cette proposition, qu'elle paraît ne pas vouloir admettre, la *Réforme* y répond de la manière suivante :

« Nous avions oublié, en effet, que la *Démocratie fouriériste* porte en sous-titre: *Journal des intérêts des gouvernements et des peuples*. A tout seigneur, tout honneur. On voit que dans la formule, sinon dans la pensée des fouriéristes, les intérêts des peuples ne viennent qu'après ceux des gouvernements.»

Voilà une chicane (car de quel autre mot se servir pour caractériser un argument de cette nature?), voilà une chicane dont il nous est impossible de saisir le rapport avec la proposition que la *Réforme* semble décidée à nous refuser. Nous n'avions pas pris garde, il faut bien l'avouer, à l'induction subtile qu'on pourrait tirer de la disposition respective des mots de notre sous-titre. A nos yeux, il y a solidarité d'intérêt entre les gouvernements et les peuples. Tant pis désormais pour les gouvernements qui ne comprendraient point cette solidarité et qui n'agiraient point en conséquence. En la méconnaissant, ils se mineront eux-mêmes, ils creuseront de leurs propres mains l'abîme qui les engloutira.

Pour ce qui est de l'accusation en elle-même, l'ensemble de nos publications montre assez si les intérêts des peuples ne trouvent place, dans nos préoccupations, qu'après les intérêts des gouvernements.

Cependant, la *Réforme* prétend nous mettre en contradiction avec nous-mêmes, en se prévalant de ce qui est dit dans un de nos articles sur la question vinicole, que « depuis vingt-cinq ans le Gouvernement reste sourd aux plaintes des propriétaires de vignes. » La *Réforme* aurait pu tout aussi bien citer vingt autres de nos articles que celui qu'elle a choisi, car il n'en est guère où nous ne reprochions au Gouvernement de ne pas faire ce qu'il devrait et ce qu'il pourrait dans l'intérêt commun du pays. Mais quelle contradiction peut-on voir entre ces reproches, ces conseils adressés au Gouvernement, et l'opinion qu'un bouleversement politique n'est pas le préliminaire obligé, la condition *sine quâ non* de toute amélioration dans le sort des masses populaires?

Cela ne nous empêche pas de tenir compte de la résistance que nous signale la *Réforme* dans ce passage de son article d'hier 11 septembre :

« Assurément, une des causes principales du prolétariat, la principale peut-être, est le rapport actuel entre le capital et le travail, entre les ouvriers et les oisifs, entre les riches et les pauvres. Mais qui a établi ce rapport anti-économique et subversif, comme disent les fouriéristes? qui maintient ces relations iniques? ne sont-ce pas ceux qui en profitent? Vous avez beau réclamer les droits du travail et du talent, le capital « reste sourd à vos plaintes et refuse de toucher au vieil échafaudage des lois, de peur qu'il ne s'écroule. » Les fouriéristes risquent de s'aheurter pendant plus de vingt-cinq ans contre les institutions politiques, seules responsables de cette exploitation des travailleurs par les capitalistes. »

Si le capital s'obstinait indéfiniment dans le système de résistance aveugle que lui attribue la *Réforme*, alors les droits méconnus, une fois qu'ils seraient entrés dans la conscience générale des peuples, aviseraient à se frayer la route en dépit des obstacles. Suivant une belle pensée de Mirabeau, citée dans le même numéro de la *Réforme*: « LE DROIT EST LE SOUVERAIN DU MONDE. » Que dans l'esprit de la majorité du peuple pénètre la notion claire des justes rapports qui doivent exister entre le capital et les autres facultés qui concourent à la production, il n'y aura ni institution ni intérêt de minorité qui puissent empêcher que la société se réorganise en vertu de cette notion nouvelle du droit.

Quant à admettre que les institutions politiques sont *seules* responsables de l'exploitation des travailleurs, cela nous est impossible. Ces institutions ont singulièrement varié depuis les démocraties antiques jusqu'aux monarchies constitutionnelles modernes; elles sont, aujourd'hui même, fort diverses d'un pays à un autre, et cependant, sous toutes leurs formes, l'exploitation des travailleurs s'est maintenue. Bien plus, la forme politique la plus libérale en apparence, la forme républicaine, par exemple, n'a pas été toujours, il s'en faut, la plus favorable aux droits et aux intérêts des classes laborieuses. Donc, sans nous laisser aller à l'indifférence et à l'apathie en ce qui concerne les institutions purement politiques, ne nous exagérons pas leur influence; elles sont un instrument précieux, mais à la condition que l'idée sociale viendra en diriger l'usage. Supposez que demain il se fasse une révolution au profit de l'opinion politique du *National* et de la *Réforme* : à l'instant même il se révèlerait entre les deux feuilles radicales une dissidence plus profonde que celle qui sé-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

REVUE DRAMATIQUE.

THÉÂTRE-FRANÇAIS. — Rentrée de Mlle Rachel. Les congés. Les acteurs et les actrices. — *Mithridate. Turcaret.* — GYMNASE.

Après trois mois d'absence, Mlle Rachel a reparu sur la scène dont elle fait aujourd'hui la gloire et la fortune. L'illustre tragédienne vient de parcourir le midi, partout applaudie et fêtée. A Marseille, l'enthousiasme a été jusqu'à la furie, et l'on ne devait pas moins attendre d'une ville dans laquelle l'intelligent M. Méry remplit le rôle de conseiller municipal en matière de beaux-arts.

Plusieurs écrivains ont eu l'idée de critiquer l'usage des congés. Le feuilleton du *Constitutionnel* s'exprime ainsi :

Le congé enlève à la scène un moyen d'influence sur le public; il porte ailleurs et il déplace une partie de la fortune du théâtre. Autrefois, le mal causé gens du village ne vont pas au-delà de la ville voisine, et que la plupart n'ont même jamais vu le chef-lieu de leur département.

Nous espérons qu'en se pénétrant mieux d'un sentiment de justice, qu'en se préoccupant, non plus exclusivement des intérêts parisiens, mais aussi de ceux des provinces, sur lesquelles il appartient à la capitale d'étendre une main bienveillante et secourable, nos confrères reviendront de leur mauvaise opinion, et donneront à la Comédie-Française de plus généreux conseils. Les craintes qu'exprime le feuilleton du *Constitutionnel* ne sont, d'ailleurs, aucunement fondées. Les artistes que la faveur publique recommande sur nos grandes scènes éveillent d'autres sentiments qu'une curiosité futile; ils inspirent un intérêt sérieux. Qui les a vus veut les revoir encore; et les Marseillais que ses affaires conduisent à Paris ne manquera pas d'aller applaudir l'artiste célèbre; car au souvenir des fêtes de la ville natale se mêle désormais cette belle et noble figure.

D'autres critiques, esprits chagrins, s'irritent contre les ovations que reçoivent de toutes parts les reines du théâtre. Pour nous, nous nous en réjouissons. Qu'il s'agisse de Rachel, d'Elssler ou de Déjazet, du moins de tout pour le moins à l'égal des hommes? A la Comédie-Française; c'est une reine dont le manteau glorieux abrite toute la compagnie; il n'y a pas de roi. A peine voit-on quelques princes honorables, M. Beauvalet, MM. Ligier, Guyon porter humblement la queue de la robe royale. Si, dans la comédie, des acteurs éminents se font applaudir, Mmes Desmousseaux, Anaïs, Mante, Plessy, Brohan, ne maintiennent-elles pas à une égale hauteur l'étendard féminin? Est-il bien sûr, en outre, que, dans le comité de lecture de la rue Richelieu, les juges rasés aient tout de leur côté la promptitude du jugement et la délicatesse du goût?

A l'Opéra, où Mmes Dorus et Stoltz occupent une place distinguée, naguère encore Mme Damoreau servait à tous de modèle mélodieux; et, sans un cruel accident, Mlle Falcon y porterait aujourd'hui le sceptre que M. Duprez laisse échapper de ses mains lassées. Otez Mme Rossi, l'Opéra-Comique ne compte que des talents d'un ordre moyen. A la Porte-Saint-Martin, Mme Dorval tient glorieusement tête à M. Bocage, et souvent même elle s'élève jusqu'à la puissance de M. Frédéric-Lemaître. Mlle George seule soutient de sa souveraine puissance le théâtre de la Gaîté, et Mme Guyon n'introduit-elle pas en ce moment la prononcia-

pare aujourd'hui le *National* du *Journal des Débats*. Nous en voyons la preuve dans les derniers paragraphes de l'article de la *Réforme*, que nous allons reproduire. On sait que le *National*, dans son aversion pour les opinions socialistes, est allé plus d'une fois jusqu'à la dénonciation de ces opinions et des écrits où elles s'étaient produites. Eh bien! la *Réforme*, en nous répondant sur la question de l'égalité, s'exprime ainsi qu'il suit :

« L'égalité, comme l'entend la *Réforme*, c'est l'égalité du droit pour tous les hommes, mais non pas l'égalité devant la loi, si la loi consacre l'inégalité. Par exemple, tous vos enfants ont également droit à l'éducation commune, publique et gratuite; non-seulement à une éducation primaire ou secondaire, ou restreinte à certain degré, mais à une éducation complète, appropriée à leurs aptitudes spéciales, et qui les conduit de la naissance à la mort. C'est l'intérêt de la société entière, aussi bien que l'intérêt individuel. Soutenir aujourd'hui l'éducation parcimonieuse et bornée, serait accepter ce vilain mot d'*obscurantisme* qui n'est guère français, et révéler une arrière-pensée honteuse, un parti pris d'exploitation.

» Par exemple, tous vos enfants ont également droit à appliquer les facultés que cette éducation généreuse a fortifiées. C'est sans doute ce que la *Démocratie pacifique* appelle dans ses formules : *droit au travail*. Les instruments de travail doivent être mis à la disposition de tous les citoyens. Ce qui suppose, apparemment, l'abolition de l'héritage privatif, exclusif et égoïste, tel qu'il existe aujourd'hui, héritage dont jouissent seuls quelques privilégiés. Puisque l'héritage est une si belle chose, puisqu'en effet tous les hommes qui viennent au monde sont solidaires de leurs pères, il est bien juste que tout le monde ait droit à un certain héritage. Pourquoi l'immense majorité des travailleurs est-elle déshéritée? Tous vos enfants doivent participer aux bénéfices du travail antérieur et de la communauté sociale. Au lieu de l'héritage familial, vous avez droit à l'héritage de l'Humanité. On en pourrait dire autant de la propriété, de la famille, et de toutes les conditions civilisatrices qui sont refusées au plus grand nombre par les lois actuelles.

» Nous ne savons pas si la *Démocratie pacifique* nous suivra dans les développements que nous nous proposons de donner à ces idées, mais nous pouvons être sûr que le peuple nous suivra. »

Nous nous abstenons de faire toutes les réserves auxquelles donnerait lieu, de notre part, cette citation. Ainsi, par exemple, nous croyons connaître le moyen de faire la part de l'héritage de l'Humanité, sans sacrifier l'héritage de la famille, dont la *Réforme*, obéissant un peu trop en ceci à ses réminiscences saint-simoniennes, paraît assez disposée à faire bon marché. Quoi qu'il en soit, nous sommes quelque peu étonnés d'entendre la *Réforme* mettre en doute si nous voudrons la suivre dans l'examen de questions au sujet desquelles nous sommes sur elle en avance d'une dizaine d'années au moins. N'importe, la *Réforme* peut voir, par le soin que nous prenons de reproduire les parties de ses articles empreintes de l'esprit socialiste, que nous ne redoutons nullement sa concurrence; nous la désirons, tout au contraire, active, hardie, incessante; nous serons tout les premiers à la signaler et à la faire valoir. Il ne tiendra pas à nous que le peuple suive la *Réforme* dans cette direction.

Nourrices des Enfants-Trouvés.

Nous avons signalé, dans notre numéro du 7 courant, l'absence de garanties résultant pour les mères qui ne peuvent nourrir leurs enfants, de l'inorganisation des bureaux de nourrices de Paris, livrés à l'industrie particulière, sans aucun contrôle efficace de la part de l'administration. Voici aujourd'hui des renseignements qui nous arrivent sur d'incroyables abus commis dans une branche qui dépend de l'administration elle-même, dans la nourriture des enfants trouvés :

« Une personne en position d'être bien informée nous affirme qu'il se délivre assez fréquemment, dans la mairie d'une commune que nous nous abstenons de désigner, des certificats constatant l'accouchement récent de femmes qui n'ont réellement pas eu d'enfants. Avec ces certificats, une femme qui allaite fait le voyage de Paris, obtient un nourrisson, et le remet à son retour à la femme au nom de laquelle le certificat a été délivré. Ce qu'il y a de particulièrement grave dans ce fait, c'est qu'il s'accomplit du consentement du préposé-directeur des enfants trouvés de l'arrondissement. On nous signale une femme qui n'a point en d'enfants depuis plusieurs années, et qui élève en ce moment quatre enfants trouvés qu'elle est censée allaiter. Le préposé, nous dit-on, ne visite pas, tant s'en faut, tous les orphelins dans ses tournées. Un de ces enfants est mort depuis plusieurs mois, et son livret n'est pas encore retiré de la mairie. Des changements de nourrice se font souvent à son insu. Dans la commune qu'habite notre correspondant, les enfants trouvés sont chétifs, misérables à faire pitié : ils n'entrent jamais ni à l'église ni à l'école. »

Qu'est-il besoin d'ajouter aucune réflexion à de pareils faits ? Ce qui nous est signalé pour un point de la France se reproduit sans aucun doute sur beaucoup d'autres, car le mode de surveillance adopté par l'administration est le même dans tous les départements. N'est-ce pas une chose honteuse et démoralisante au plus haut degré que cet abandon coupable dans lequel on laisse les enfants des hommes? A quel titre, plus tard, la société exigera-t-elle de ces enfants du respect pour les institutions, de l'amour pour la patrie ? Quels droits aura-t-on respectés en eux pour exiger qu'ils accomplissent des devoirs ? Après les avoir dotés de membres difformes, d'un corps débile, après avoir laissé leur intelligence et leur cœur sans culture, après les avoir traités avec plus de dédain et d'insouciance que les petits des animaux même improductifs, viendra-t-on leur parler de reconnaissance envers la société et des vertus par lesquelles ils doivent payer la généreuse sollicitude dont ils auront été l'objet? Honte et infamie sur le siècle où de pareilles horreurs se commettent avec si peu de ménagements, que des agents de l'administration centrale et des municipalités tout entières en sont les fauteurs et les complices!

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'inqualifiable incurie de l'administration à l'égard des enfants trouvés est signalée à la France. L'année dernière, un préfet, en plein conseil général, déclarait que, sur 400 enfants trouvés confiés à son département, 50 avaient disparu sans que l'on pût en retrouver aucune trace.

Au surplus, notre correspondant nous annonce que récemment l'administration supérieure s'était adressée aux curés pour obtenir des renseignements circonstanciés sur le sort des enfants trouvés. Nous aimons à penser que l'intention de l'administration supérieure est de remédier au plus vite, et autant qu'il est en elle, à d'aussi abominables abus. Il peut en être de plus dangereux pour la société, mais il n'en est pas de plus honteux et de plus déshonorant.

On nous écrit de Bruxelles, 11 septembre :

« La reine d'Angleterre sera à Ostende demain, 12.

» Le roi et la reine viennent de partir pour cette résidence. »

Nouvelles d'Espagne.

Perpignan, 11 septembre.

Une fusillade insignifiante a été reprise, le 8 au soir, à Barcelone, aux portes de Mer et d'Angel.

Les insurgés n'ont pas plus de 1,200 combattants. (*Messager.*)

EXTERIEUR.

ORIENT. — *Constantinople*, 23 août. — La concentration des troupes sous les murs d'Andrinople a déjà commencé. On veut réunir les troupes d'élite de l'armée turque. On espère ainsi maintenir dans le devoir les Albanais récalcitrants qui ne veulent point se soumettre à la dernière loi de recrutement, et les Bosniaques qui ont une tendance prononcée à la révolte. Cependant il est naturel de penser que cette mesure cache d'autres intentions.

On remarque une grande activité à l'ambassade de France. M. Bourqueney n'est pas, dit-on, sans inquiétude sur le but que se propose la flotte turque dans son excursion. Il a donné ordre de ne pas la perdre de vue. Un ordre semblable est arrivé de Toulon à la station française du Levant. Le gouvernement grec est aussi fort inquiet. (*Gazette d'Augs.*)

ÉGYPTE. — *Alexandrie*, 16 août. — Ibrahim-Pacha est retourné au Caire, et Saïd-Pacha dans l'intérieur. L'envoi de 300,000 talaris espèces, et de 200,000 talaris en traites, a produit une fâcheuse impression sur nos négociants, parce que la place perd par cet envoi trop de numéraire. Malgré la promesse faite par le vice-roi au consul-général français, de ne plus se livrer à des ventes pour son compte, de semblables opérations ont lieu presque tous les jours. (*Idem.*)

SYRIE. — La maison Rothschild a fait don de 100,000 florins pour la fondation d'un hôpital et d'une école à Jérusalem. (*Idem.*)

ANGLETERRE. — *Swansea, pays de Galles.* — *Arrestation de Rébecca.* — La justice a mis la main sur les principaux émeutiers du pays. Les autorités de Carmarthen et de Cardigan, informées que les Rébeccaites allaient briser les dernières barrières, ont pris leurs mesures en conséquence. Des gardes de police bien armés ont cerné les lieux où la bande de Rébecca, composée de 150 hommes à cheval, presque tous déguisés en femmes, s'était réunie au signal du chef. Elle signalait sa présence par le son des cornets à bouquin et des coups de fusils tirés en l'air.

Pendant qu'on attaquait la porte de Pontardulan, les magistrats se sont montrés à la tête de la force armée et ont sommé le rassemblement de se dissiper. « *Tirez tout de bon*, » ont répondu les Rébeccaites, et l'on a tiré.

Plusieurs sont restés sur place. Un nommé Hugues, qui jouait le rôle de Rébecca, a eu d'abord son cheval tué sous lui, puis le bras fracassé par une balle. On n'a pu le saisir qu'après une résistance désespérée de ceux qui l'entouraient. Il y a eu d'autres arrestations. Long-temps le bruit des cornets à bouquin et les détonations d'armes à feu ont invité les Rébeccaites à se réunir de nouveau pour délivrer les prisonniers. On est parvenu à extraire la balle du bras de Hugues.

Cette capture est importante ; mais il y a probablement d'autres Rébecca, et surtout miss Cromwell qui jusqu'à présent s'est soustraite à toutes les recherches. (*Gazette des Tribunaux.*)

ESPAGNE. — *Madrid*, 5 *septembre*. (Correspondance particulière). — On ne s'occupe ici que d'élections. Ce soir les commissaires des districts se réunissent pour adopter une liste de candidats. Les *ayacuchos* et les partisans de l'infant Francisco de Paule marchent sous la même bannière. Mais cette coalition ne peut lutter contre le parti parlementaire. Il n'est plus question de modification du cabinet.

L'accueil fait à Espartero en Angleterre enorgueillit les *ayacuchos*. La *Gazette* officielle de demain répondra, dit-on, à leur joie par la destitution d'un grand nombre d'employés supérieurs et d'officiers de la garde nationale fidèles au parti vaincu.

Le Gouvernement, suivant le *Castellano* du 5, a le projet de faire voyager à l'étranger, pour leur instruction, divers officiers appartenant aux corps du génie, de l'artillerie, de l'état-major, de l'administration militaire, de l'infanterie et de la cavalerie.

— Une bonne partie de la Presse de Madrid est hostile au nouveau Gouvernement et met tout en œuvre pour semer le trouble et la désunion. A la tête des journaux opposants, l'*Espectador* et l'*Eco del Comercio* se distinguent par leur violence.

— Séville n'est pas encore tranquille. Le 31, dans la soirée, deux pièces de canon ont été braquées sur la place San Francisco, et l'on a fait circuler en ville un matériel considérable d'artillerie, chariots, fourgons, etc. Un bataillon d'Aragon et de la cavalerie stationnaient sur l'*Alameda vieja*, où l'on disait que les centralistes s'étaient donné rendez-vous. Le lendemain la troupe était encore sous les armes. On craint qu'elle ne soit disposée à seconder le mouvement qui se prépare.

— Tout est sur pied à Barcelone. Le *Constitucional* prétend que l'ordre qui y règne est admirable, et que les braves de la blouse alternent *patriotiquement* avec la garde nationale.

Cependant, le 4, l'*ayuntamiento constitucional* adressait une dépêche au capitaine-général pour le conjurer de faire cesser l'effusion du sang et la lutte des frères. Déjà, disait-il, on compte de nombreuses victimes (*muchos son las victimas*).

Le 5, la junte suprême provisoire de la province adressait à la nation espagnole une proclamation emphatique, l'appelant aux armes sous la bannière de la junte centrale, aux cris de : Vivent la constitution, Isabelle II et l'indépendance nationale!

Elle ordonnait à tous les marchands de comestibles et de denrées de tenir leurs magasins ouverts toute la journée, et de vendre aux mêmes prix que le premier du mois, sous peine d'amende. Sous peine d'amende aussi, tous les habitants qui n'appartiennent pas à la milice nationale ni aux corps auxiliaires doivent livrer leurs armes à la commission d'armement et de défense. Tout garde national qui ne se rendra pas au lieu indiqué quand battra la générale, *sera fusillé*.

Le mouvement de Barcelone se propage dans la Catalogne. Mataro, Arenys del Mar, San Martin de Provensalt, Hospitalet et d'autres villes et villages ont arboré la bannière de la junte centrale et envoyé des députés. Il en est de même du château de Figueras. Saragosse s'est prononcé et a choisi pour capitaine-général le Barcelonais Narciso Ametller. De Lérida sont partis pour Barcelone trois bataillons commandés par le colonel Martell. Toutes les communes de la côte se soulèvent.

Le 6, dans la ville, une jeune fille avait été tuée par une bombe dans la rue del Robador ; une autre a été blessée à la tête par une grenade près del Borne. Les maisons de la place du palais ont beaucoup souffert. A 11 heures du soir entrait en ville un petit détachement qui avait surpris la junte modérée à Sorice. Plusieurs de ses membres avaient été tués au cri de : Meurent les libéraux! et un fait prisonnier.

— Milans voulait, à Masnou, faire marcher contre Barcelone tous les hommes de 18 à 50 ans ; personne n'a répondu à son appel. A Mataro, il a dit qu'il fallait étouffer cette révolte et fusiller sans pitié 400 brigands. Il a fait les mêmes déclarations à l'alcade constitutionnel d'Arenys de Mar. Un envoyé de Prim a demandé du secours à la garde nationale de Sabadell. La réponse a été que la garde nationale de Sabadell ne défendrait ni les tyrans ni les traîtres.

L'envoyé de Prim a dit alors : Si vous ne marchez pas contre Barcelone, on y proclamera la république, et les Français y entreront pour nous asservir. Les gardes nationaux ont répondu que, s'ils marchaient, ce serait pour secourir Barcelone, et que, quant aux Français, déjà ils étaient en Espagne, et que c'étaient des traîtres qui venaient implorer leur secours. (*El Constitucional*, du 6 septembre.)

HANOVRE, 5 septembre. — Le 10ᵉ corps de l'armée fédérale, qui s'assemblera du 24 septembre au 8 octobre, près de Lunebourg, se composera de troupes hanovriennes, 13,054 hommes; de Brunswick, 2,0.. hommes; de Holstein-Lauenbourg, 3,800 hommes; de Mecklembourg-Schwerin, 3,580 hommes; de Mecklembourg-Strelitz, 718 hommes; de troupes anséatiques, 5,049 hommes. En tout plus de 28,000 hommes. (*Mercure d'Altona.*)

SAXE. — L'université de Leipsick, qui a fait la réputation de cette ville dans le monde savant, va être transférée à Dresde. Restera toujours à Leipsick sa célèbre foire. Ce changement, d'autre part, sera fort avantageux à la paisible ville de Dresde et aux professeurs et étudiants qu'elle renferme. (*Gazette d'Elberfeld.*)

SUISSE. — VALAIS. — On écrit de Saint-Maurice, 4 septembre, au *Journal de Genève* :

« La section de la *Jeune Suisse* de Saint-Maurice s'est réunie, hier après midi, mais tout a été calme. En général la tranquillité paraît renaître, et elle se conservera si l'on est assez sage pour en sentir le prix.

» Suivant la *Nouvelle Gazette de Zurich*, au contraire, l'arrivée à Sion de M. Bernard-Meyer, secrétaire du vorort de Lucerne, aurait jeté l'inquiétude dans les esprits. On le croyait chargé de faire une enquête sur les derniers évènements qui ont agité le canton. »

PRUSSE. — La correspondance prussienne de la *Gazette des Tribunaux* lui mande, sous la rubrique de Berlin, le 5 de ce mois, que le roi vient de créer dans l'armée des conseils et tribunaux d'honneur (*Ehrengerichte*) chargés d'aplanir ou de juger toutes les contestations et offenses qui pourraient s'élever entre les officiers, en tant qu'elles ne concerneraient pas immédiatement le service et la discipline, et surtout de prévenir les duels, et, au besoin, de les régler et d'en requérir la punition. Ces tribunaux seront permanents dans toutes les garnisons; le roi en nommera les membres. Tous les officiers qui font partie de l'armée, à l'exception des officiers-généraux, sont justiciables des tribunaux

---

rangs. Si les partisans des privilèges du sexe fort citent Garcia, Levasseur, Nourrit, Rubini, Lablache, Tamburini, Duprez, Frédéric, Bocage, Gontier, Bouffé, Odry, Vernet, Arnal, Alcide Tousez, nous leur opposerons Mars, Pasta, Smithson, Sontag, Malibran, Ungher, Damoreau, Falcon, Schrœder-Devrient, Taglioni, Elssler, Georges, Dorval, Léontine Volnys, Théodore, Déjazet, Persiani, Grisi, Pauline Viardot, Carlotta Grisi, Rachel enfin, Rachel, dont le talent domine à cette heure souverainement dans le monde théâtral.

Mlle Rachel a joué cette semaine deux rôles d'un caractère bien opposé, Roxane et Monime, et avec une égale supériorité. Certains critiques inquiets s'entêtent à refuser à la savante tragédienne le sentiment des caractères tendres et délicats, et ne paraissent disposés à l'admirer que sous les traits de Roxane et d'Hermione. Mlle Rachel ne paraît l'autorité maintient des mœurs odieuses, l'esclavage des enfants et des femmes.

Tout l'attrait du sujet se concentre donc sur Monime, et c'est un caractère plein de noblesse et de charme, digne du génie de Racine. Monime, transportée de son beau pays de Grèce parmi les barbares, représente la délicatesse de l'âme torturée par la tyrannie patriarcale. Elle a été livrée, vendue en quelque sorte par sa famille au roi tout-puissant; il lui faut étouffer dans son cœur l'amour qu'elle portait à Xipharès et se donner à un homme qu'elle n'aime pas, dont la passion brutale lui répugne, qui la prend par droit de propriétaire. Racine avait emprunté cette figure à Plutarque, et il citait un passage de la traduction d'Amyot dont il disait : « Ces paroles ont une grâce dans le vieux style de ce traducteur, que je ne crois point pouvoir égaler dans notre langue mo-

seaux et Mante, MM. Samson et Mirecourt, bien secondés par madame Thénard, Mlle Brohan, Mlle Avenel, MM. Brindeau, Mainvielle et Riché. Mlle Brohan est trop délicate, trop distinguée pour ces rôles de Lisettes hardies et corrompues. Mlle Avenel fait des efforts; mais comment voulez-vous qu'on représente une soubrette *forte en gueule*, avec une petite bouche ronde, sans lèvres et ne découvrant jamais des dents imperceptibles? Le physique doit correspondre au caractère général des rôles, et je maintiens qu'il faut aux Dorines et aux Martons une grande bouche bien ouverte, avec de belles dents et des traits épanouis. Mlle Varlet avait beaucoup plus que Mlle Avenel les qualités de l'emploi, et méritait d'être conservée. M. Brindeau n'a pas réussi parfaitement dans le rôle difficile du Marquis; pourtant, au cinquième acte, la situation le poussant, il a montré une gaîté assez communicative. J'ai dit que

l'honneur. Les peines qu'ils peuvent appliquer sont la réprimande, le renvoi du service, l'élimination du corps des officiers, l'interdiction de l'uniforme, l'éloignement des résidences des officiers en non-activité. Les officiers qui auraient projeté un duel sont tenus d'en donner connaissance au conseil d'honneur, qui ira aux renseignements et tentera une réconciliation. S'il n'y peut réussir, il assistera, avec les témoins, au combat et en sera juge. Puis il fera son rapport au conseil de guerre, qui pourra appliquer, suivant le cas, la peine des arrêts dans une forteresse d'un mois à vingt années.

— La *Gazette universelle de Prusse* annonce, dans sa partie officielle, que S. M. l'empereur de Russie, LL. AA. II. le duc de Leuchtenberg, le grand-duc Michel Paulowitsch et le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar sont arrivés le 6 au château de Sans-Souci.

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — On lit dans le *Moniteur algérien* du 30 août :

« Un incendie, dont les suites pouvaient être fort graves, a éclaté à la ferme Caron. La maison d'habitation, les hangards et le parc de Sidi-Kaleff sont devenus la proie des flammes; mais la plus grande partie du mobilier, les meules de foin et tous les bestiaux ont été sauvés par les soins de la troupe, des *condamnés militaires* et des habitants de Cheragas, de Drariah et de Dély-Ibrahim. On cite entre autres le sieur Vaulevan, tambour de la milice de Cheragas, qui est allé à travers les flammes retirer une caisse de cartouches, au risque de la voir éclater dans ses mains.

On ignore l'importance du sinistre; mais il ne doit pas être imputé à la malveillance, comme on l'avait cru d'abord.

Des Arabes du désert étaient venus à Alger avec plus de 500 chameaux pour s'approvisionner de grains, mais leur mauvaise qualité et leur cherté les a fait revenir à vide. Ils ont manifesté l'intention, en partant, de s'approvisionner désormais dans les marchés de l'Atlas.

INTÉRIEUR.

Le duc et la duchesse de Nemours sont arrivés hier, à cinq heures, aux Tuileries, de retour de leur voyage en Bretagne. (*Messager.*)

— La duchesse d'Orléans et la princesse Adélaïde étaient attendues ce soir à Saint-Cloud. Le roi, la reine et les princes sont arrivés demain. (*Moniteur parisien.*)

— Par décision de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, les examens d'admission à l'école des haras sont fixés au 9 novembre prochain. (*Messager.*)

— La station des mers de Chine va se trouver composée ainsi : *La Cléopâtre*, de 52 canons, capitaine Cécile; la frégate *la Syrène*, portant le même nombre de bouches à feu, capitaine Charner; la corvette de 30 canons, *la Sabine*, capitaine Guérin, et *l'Alcmène*, capitaine Fornier-Duplan, la corvette *la Victorieuse*, de 24 canons, capitaine Rigault de Genouilly. (*Moniteur parisien.*)

Faits divers.

On lit dans le feuilleton du *National* :

« M. Marty, ancien acteur et ancien directeur de la Gaîté, a été nommé maire de Charenton. Il avait réuni l'unanimité des suffrages des électeurs municipaux. »

— M. Pilorges, secrétaire de M. de Châteaubriand, a obtenu, sur sa recommandation, la direction du bureau de poste d'un des arrondissements de Paris. (*Courrier français.*)

— On lit dans le *Messager* :

« C'est par erreur que plusieurs journaux ont annoncé que les courses de Paris auraient lieu les 8, 12 et 15 octobre.

» Ces courses ont été fixées par le programme aux 15, 19 et 22 octobre. »

— Son excellence Mgr Fornari, archevêque de Nice, nonce apostolique, a béni, lundi, dans la chapelle de la nonciature, le mariage de M. le comte Esterhazy avec Mlle Marie Appony, fille de M. l'ambassadeur d'Autriche. (*Messager.*)

— Les eaux de la Seine sont tellement basses, que la navigation n'est plus possible, en amont, pour les embarcations d'un tirant d'eau un peu fort. Hier, à midi, le niveau du fleuve n'était plus qu'à 50 centimètres au-dessus des plus basses eaux connues, celles de 1719. (*Commerce.*)

— Hier, vers trois heures de l'après-midi, dit le *Commerce*, un monsieur très affairé pressait le pas, sur le boulevard de la Madelaine, pour monter en omnibus. Un portefeuille tombe de sa poche; un ouvrier s'empresse de le ramasser, et, sans s'inquiéter de son contenu, le remet au propriétaire. Il y avait dix mille francs, et ce ne fut pas sans peine que l'ouvrier consentit à accepter un billet de 500 fr. pour récompense. Il se nomme Jean Denis, natif de la Haute-Marne, et n'habite Paris que depuis trois mois.

— Il a été question dernièrement d'une réclamation pécuniaire importante adressée au Gouvernement de Hollande par la succession du prince de Condé, relativement au duché de Bouillon. On écrit de La Haye à ce sujet :

« Dans une précédente lettre, je vous ai parlé des réclamations des héritiers du prince de Condé, auprès de notre gouvernement. J'apprends aujourd'hui qu'on a l'espoir de tout terminer sans procès. Il est vrai que des actes ont été signifiés par huissier à la direction du grand-livre d'Amsterdam et au département des finances, mais cette signification n'aurait eu lieu que pour la conservation des droits des requérants dans toutes les éventualités. Il paraît que c'est diplomatiquement qu'on tentera de tout régler, et ce n'est qu'après avoir inutilement épuisé ce moyen qu'on plaiderait. »

— On écrit de Londres, 9 septembre, à la *Gazette des Tribunaux* :

« Le jeune homme arrêté dans une diligence sur la route de Montereau à Melun, au moment où il tentait de couper la gorge à un voyageur, est bien certainement le parricide Dadd.

» Après avoir commis son premier crime, il se rendit à Rochester, y prit une chaise de poste et arriva à Douvres le lendemain. Ses vêtements déchirés firent croire à l'hôtel que sa voiture avait versé en route. Sa bourse était bien garnie. Il paya deux cent cinquante francs le bateau qui le conduisit à Calais. Il avait un passeport en règle, délivré sous son nom, par l'ambassadeur de France à Londres, six jours avant le parricide. Il acheta des habits neufs et laissa à l'auberge ses vieux vêtements, où l'on a reconnu depuis des taches de sang. De Calais, Dadd s'était rendu à Paris et avait pris la route de Lyon. On suppose qu'il a tué son père pour ne pas être enfermé dans une maison de force. Il ne vivait que d'œufs crus et de bière. Le parquet de la chambre où il a logé en dernier lieu était semé de coquilles d'œufs, et il y avait dans une armoire deux cent cinquante œufs dans deux bols. L'argent qu'il avait lui appartenait : il avait touché récemment une somme considérable pour ses travaux artistiques.

» Il se dit le fils, l'envoyé de Dieu pour exterminer les hommes possédés du démon. Une inspiration divine lui a subitement commandé d'immoler celui qu'on dit être son père. Il a fait en cela une bonne action. Il n'a qu'un seul but, c'est de revenir à Londres pour s'expliquer avec ses juges. »

— D'après le travail publié à Hambourg par le pasteur Boettcher, président du comité central pour *l'abstinence de l'eau-de-vie*, il y a en ce moment en Allemagne 452 associations comptant 106,464 individus ayant fait vœu de n'en plus boire. (*J. all. de Francfort.*)

— On lit dans le *Journal de Lille* du 12 :

« Pendant l'orage qui a éclaté hier sur notre ville, la foudre est tombée sur une cheminée de la caserne Saint-André, qu'elle a en partie détruite; le fluide électrique a parcouru diverses chambres, le cachot, où se trouvaient des militaires détenus, et les écuries.

» Un des militaires qui se trouvaient au cachot a éprouvé une forte commotion qui n'a cependant pas eu de suite; un autre, qui balayait, a reçu à la main une blessure légère et a été asphyxié pendant assez long-temps; des soins l'ont rappelé à la vie, et il ne s'en ressent plus aujourd'hui; plusieurs chevaux ont aussi été asphyxiés et ont dû être saignés. »

— L'antique procession religieuse instituée à Valenciennes, en commémoration de la peste qui désola cette ville en 1008, a eu lieu, cette année, le dimanche 10 de ce mois, avec une grande pompe. (*Echo de la frontière.*)

— Le 9 au matin, un aubergiste de Caen, étant venu relancer au Havre une famille anglaise qui avait quitté sa maison en oubliant de solder sa note montant à 800 fr. environ, retrouva, sur le Grand-Quai, ses débiteurs qui se disposaient à passer la Manche.

Une explication orageuse eut lieu : le pauvre hôtelier réclama avec vivacité, trop de vivacité, la somme qui lui était due; la dispute s'échauffa, tout-à-coup, le malheureux Caennais chancèle et tombe; on le relève... il était mort frappé d'apoplexie foudroyante. (*Journal du Havre.*)

Faits de subversion sociale.

On lit dans le *Toulonnais* du 7 :

« Nous avons à signaler trois accidents fâcheux survenus au bagne de notre port dans les journées d'hier et d'aujourd'hui; ils sont de nature à appeler l'attention de l'autorité supérieure. On ne permettra pas, sans doute, que la vie des agents préposés à la garde ou à la surveillance des forçats soit à la merci de ces misérables.

» Dans la journée d'hier, le forçat Marius fut dénoncé comme faisant ses préparatifs d'évasion; on fut bientôt sur ses traces, et il fut arrêté, muni, en effet, de vêtements capables de favoriser sa fuite. Conduit dans le bureau du premier adjudant du bagne, qui avait présidé à son arrestation, il tira de sa poche un couteau-poignard pour en frapper ce chef. Sans l'intervention d'un sergent des compagnies d'agents de surveillance, M. Lyon devenait victime de son activité constante, de son dévouement aux devoirs si pénibles de sa charge.

» A la rentrée du soir des forçats occupant le vaisseau bagne 1, un de ces misérables s'est précipité sur l'adjudant Broquier, et lui a donné cinq coups de couteau. L'adjudant Broquier a su adroitement éviter que ces coups portassent à fond, et n'a eu que de légères blessures aux mains et aux bras. Les compagnons de l'assassin, excités par lui, n'ont pas fort heureusement répondu à son appel, ce qui était à redouter, car le coupable s'est écrié que s'il avait manqué son coup d'autres seraient plus heureux.

» Aujourd'hui même, à la rentrée de onze heures et demie, un forçat de la salle 3 a tué son compagnon de chaîne en lui enfonçant dans la poitrine un clou dit de bordage. Il a déclaré avoir voulu punir un espion.

» Ces faits parlent assez haut par eux-mêmes pour qu'il nous soit permis de renoncer à tout commentaire; notre confiance en la sagesse de l'autorité supérieure nous fait espérer que des mesures seront prises pour en prévenir le retour. »

— On lit dans l'*Observateur des Pyrénées* :

« Une bande de malfaiteurs parcourt en ce moment le canton de Salies, et malheur aux paisibles habitants de ces campagnes, si leur buffet n'est pas approvisionné de manière à recevoir la visite de ces hôtes affamés. Un pauvre métayer de la Bastide-Villefranche a vu, dans la soirée du 25 août, une grande partie de ses provisions dévorées par trois de ces terribles visiteurs. Etant sorti de sa maison, attiré par les cris de son chien de garde, Casteluanne découvrit trois hommes à la mine extraordinaire, à grande barbe, vêtus de capotes de soldats, la tête enveloppée de mouchoirs, qui semblaient examiner les abords de sa maison. Ils lui demandèrent si le couvert était mis chez lui; ils voulaient souper. Disant cela ils entrent, fouillent partout. Ayant découvert deux douzaines d'œufs et un pot de confitures, ils allument du feu; une omelette-monstre est bientôt servie, accompagnée d'une demi-douzaine de cuisses d'oies, et les trois bandits, leur fusil entre les jambes, dévorent leur repas, en n'oubliant pas de puiser souvent à une énorme bouteille dont ils se sont emparés.

» Le malheureux paysan s'est vu enlever une petite somme d'argent, un pantalon, et même les restes du festin. Il n'a pu donner aucun renseignement sur les malfaiteurs, qu'il n'a pas reconnus; la justice est à leur recherche. »

Les patins-nageoires. — De nouveaux essais des patins-nageoires ont eu lieu publiquement jeudi, à deux heures, au pont de Neuilly. Ces essais avaient rassemblé un assez grand nombre de curieux, empressés de savoir à quoi s'en tenir sur cette invention dont il est question depuis deux ou trois ans déjà. Trois bateaux étaient chargés de baigneurs, les pieds chaussés de patins-nageoires, et n'ayant point à se servir de leurs bras. Ces baigneurs, parmi lesquels étaient bon nombre de femmes et d'enfants, se sont mis à l'eau, au milieu de la rivière, vis-à-vis du village de Puteaux, ont passé d'abord sous le pont de Neuilly, et ont repris ensuite le milieu du courant pour se rendre à Asnières. C'était un spectacle des plus extraordinaires de voir toutes ces personnes, inhabiles à nager, aller et venir autour des bateaux, sans le secours des bras et des mains, exécutant dans l'eau profonde le mouvement de marche, et se dégageant quelquefois hors de l'eau jusqu'à la ceinture.

Plusieurs hommes tenaient à la main une corde qu'ils lâchaient sitôt que l'assurance leur était complètement venue, tandis que l'inventeur, M. Delatour, faisait faire le premier essai à des dames et à des enfants qui ne tardaient pas à les imiter.

Excepté une femme et un enfant, qui n'ont pu dominer la crainte que l'eau leur inspirait, tous les essais ont parfaitement réussi.

Quelques personnes restées dans les bateaux s'entretenaient des expériences de la même nature qui ont été faites diverses fois par des détachements de militaires sachant ou ne sachant pas nager, et qui ont toutes eu un succès complet. On citait aussi un homme habile à se servir des patins-nageoires, et qui, dans les bains situés près du pont de la Concorde, manœuvre un fusil de munition, le charge au milieu de l'eau, et tire sans jamais mouiller son arme. On conçoit quel parti on pourrait tirer, à la guerre, de compagnies de soldats exercés à passer ainsi les rivières en répondant au feu de l'ennemi.

Nous sommes informés que le général commandant la place de Paris, témoin des essais militaires dont il s'agit, vient d'écrire à M. Delatour pour lui adresser ses félicitations, et pour témoigner le désir de voir les patins-nageoires mis en usage d'abord dans le régiment des pontonniers. (*Commerce.*)

NOUVELLES DU MATIN.

PARIS, 13 septembre.

— D'après une correspondance de la *Presse*, c'est en lisant un journal dans un café, à Rochefort, que M. Victor Hugo aurait appris l'affreux évènement qui lui a enlevé sa fille. Ainsi se serait réalisée la douloureuse prévision de M. Alphonse Karr.

ORIENT. — On écrit de la frontière de Turquie, 31 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Des rapports officiels confirment le bruit de nouvelles arrestations opérées ces jours derniers en Servie. Une tentative de révolte a eu lieu, à ce qu'il paraît, à l'instigation de la famille Obrenowitsch. On assure que le baron Lieven a adressé à la chancellerie autrichienne une plainte formelle contre le prince Milosch. Un grand nombre de militaires se trouvent compromis dans cette affaire. »

Frontière de Bosnie, 31 août. — Les turcs sont irrités à un si haut degré contre les chrétiens, par suite de l'égalité que le gouvernement a établie relativement aux impôts, qu'ils les chassent à main armée d'une maison à l'autre. Plus de soixante-dix familles chrétiennes sont arrivées ces jours derniers à Banjaluka et ont sollicité la protection du gouvernement autrichien. Ce gouvernement a accordé 10 kreutzers par tête. On attend un commissaire turc en Bosnie, mais il est probable que sa voix ne sera pas écoutée. On pense que la Diète hongroise s'occupera de cette affaire, et priera l'Empereur d'intercéder en faveur des chrétiens. (*Gazette nat. allem.*)

ESPAGNE. — Girone a secondé le mouvement de Barcelone le 7. La garnison n'a pris aucune part à ce mouvement; elle se tient renfermée dans ses casernes. Les insurgés ont nommé une junte, à la tête de laquelle est placé don Ramon de Cabrera, un des membres de celle du mois de juin. (*Phare des Pyrénées*, du 10 septembre.)

PRUSSE. — La première conférence préparatoire des commissaires des douanes de l'union a eu lieu le 4 septembre. D'après la *Gazette de Cologne*, la Prusse, la Bavière, Brunswick, Francfort, Darmstadt e

---

coffre-fort, saisissons ses billets; mettons M. Turcaret à feu et à sang... » Voilà, dit Frontin de Marine, voilà une créature bien impertinente; vous avez eu raison de la chasser. Comment donc! mais c'est une espèce de *mère* que cette servante-là. » Enfin, il n'y a peut-être pas, dans tout l'ouvrage, un seul éclair de bon sentiment.

Eh bien! tout cela est traité en souriant, étalé avec complaisance, et il semble que l'auteur prenne plaisir à toutes ces monstruosités. « J'admire, dit Frontin dans un monologue (et n'oubliez pas que c'est Frontin qui est chargé de la partie des réflexions, et qu'il représente conséquemment l'auteur), j'admire le train de la vie humaine! Nous plumons une coquette, la coquette mange un homme d'affaires, un homme d'affaires en pille d'autres : cela fait un ricochet de fourberies *le plus plaisant du monde*. » Vous savez quel est le dénoûment. Tur-

signer à souffrir encore long-temps la persistance de ces plaies empestées.

Dieu nous garde donc de suivre l'exemple du feuilleton du *Globe*, feuille conservatrice, et d'offrir la pièce de *Turcaret* en modèle aux auteurs de notre temps. Aujourd'hui, une pièce de ce caractère serait immorale et condamnable. A ce propos, nous nous rappelons que le critique du *National* avait vivement reproché, comme un défaut capital, à la comédie des *Grands et Petits*, de n'offrir que des images du vice, et de ne pas laisser à l'horizon quelques perspectives consolantes. Nous ne voyons pas qu'à propos de *Turcaret* notre confrère ait renouvelé sa théorie. Il y a pourtant cette différence, à l'avantage de la pièce nouvelle, que M. Harel n'a pas exposé sous une forme souriante un tableau de désordres. Cet écrivain peignait, au contraire, le mal avec amertume

Ce droit d'octroi des faveurs est passé aux mains du Gouvernement qui s'en sert trop souvent suivant les besoins des intrigues politiques; mais si le mouvement actuel vers la féodalité financière se continue, nous verrons les chefs des grandes compagnies industrielles maîtres de toutes les places, et les distribuer à leurs créatures.

Le Gymnase a donné hier un vaudeville de M. Fournier, *Un jour d'orage*. La pièce a obtenu un succès complet. L'intrigue se passe entre Mme Léontine Volnys, M. Volnys et un cor de chasse. Une jeune femme, mariée le matin contre son gré à un homme qu'elle déteste, arrive dans un château en compagnie de son mari. Le cor de chasse, c'est un amant qui a suivi les deux époux, et qui attend, sous les fenêtres du château, un signal pour se glisser auprès de la belle affligée. Après une heure de troubles, d'agitations, d'explications, la jeune femme découvre

Thuringe s'attachent à l'idée du commerce libre; le Wurtemberg, Bade, Nassau, la Saxe, réclament au contraire des droits prohibitifs.

HAMBOURG. — Le sénat doit proposer incessamment à l'assemblée des bourgeois un projet de loi concernant l'émancipation des israélites.

On a inauguré le 7, en grande pompe, l'hospice des israélites fondé dans le faubourg Saint-Paul, par M. Salomon Heine, en mémoire de sa femme décédée.

VARIÉTÉS.

Progrès de l'ivrognerie dans les classes pauvres.

SUITE (1).

Les philosophes moralistes, l'œil fixé sur les désordres croissants, s'écrièrent : « Voyez l'immoralité! voilà l'effet des mauvais penchants, des mauvais principes. Il faut donc instruire ces gens corrompus, les moraliser, les ramener à la vertu et les retenir par le frein de la religion. » Alors des âmes généreuses se mirent à prêcher la tempérance, et le législateur, leur venant en aide, imposa la fabrication et l'importation des spiritueux et ferma les boutiques du vendeur; mais ces moyens restèrent insuffisants. Souvent, la discipline religieuse elle-même pouvait être accusée d'avoir encouragé le vice au lieu de le guérir; c'est ainsi que de bons esprits, chargés de faire des enquêtes en Angleterre, dans ce domaine du protestantisme, ont constaté que l'oisiveté générale du saint jour était un des plus grands excitants à l'ivrognerie. Le système du révérend Mathews, qui consiste à obtenir de l'enthousiasme religieux un renoncement complet à tout usage spiritueux, est un remède extrême, qui peut avoir son utilité en face d'un aussi grand désordre; mais c'est en quelque sorte, entre deux maux, choisir le moindre; car il n'est pas conforme à l'ordre, à la nature des choses d'exiger que les hommes s'abstiennent de boissons distillées. L'usage est bon, l'excès seul est à éviter. Et c'est précisément parce que les liqueurs spiritueuses prises modérément sont un plaisir légitime et quelquefois un besoin, que le remède proposé par M. Mathews ne sera pas adopté universellement, et c'est bien de la parole solennelle des *teetotallers* qu'on pourra dire avant qu'il soit longtemps : serment d'ivrognes! Comme nous, M. Ducpetiaux pense que les sociétés de tempérance ne sont qu'une faible digue à opposer au torrent.

Si l'on avait sondé avec plus d'intelligence les sources du mal, on aurait mieux compris quelles sont les difficultés de cette question, et quels moyens pourront seuls atteindre le mal dans sa racine. Les enquêtes faites dans les divers pays d'Europe, et les travaux de plusieurs publicistes distingués, mettaient sur la voie. Il est évident que les causes fondamentales de ces désordres, ce sont la misère et la fausse organisation du travail. Les faits le démontrent.

Il est constaté que l'abus des boissons fortes a sensiblement diminué dans les classes aisées, et qu'au contraire le mal empire dans les classes pauvres, et s'étend sur les contrées où grandit la plaie du paupérisme. D'un autre côté, l'intempérance se développe particulièrement au sein des populations ouvrières des villes, où les chances précaires et incertaines de la vie, où les conditions monotones et abrutissantes du travail dans les manufactures entraînent une démoralisation plus prompte et plus profonde.

Le malheureux ouvrier, cloué à sa rude besogne, devenu stupide ressort dans la mécanique qui divise le travail, quand il sort enfin de l'atelier, où le corps s'atrophie, où l'âme étouffe dans la compression, dans le silence, s'élance au dehors, cherchant le grand air, le bruit des voix humaines, le choix d'une compagnie selon son goût, la liberté, le rire, la vie. Les moralistes, à ces hommes qui échappent au dur esclavage de la fabrique, recommandent la retraite dans le ménage, au sein de la famille. Or, que trouve le pauvre dans son ménage, dans son grenier? Encore un air méphytique, un piteux mobilier, tout l'aspect de la misère, et, pour réjouir son âme affective, les traits flétris de quelques vieux parents, si l'indigence ne les a pas envoyés à l'hospice ; le visage grondeur d'une femme que les peines de la vie rendent aigre et querelleuse; enfin, les cris de ses hâves enfants, contrariés, par la pauvreté, dans tous leurs désirs, dans tous leurs besoins. Est-ce donc là une compensation à la fatigue et à l'ennui de l'atelier? Quel plaisir offre ce ménage tant vanté, quel attrait fixera le pauvre dans son triste logis, dont la lucarne, s'ouvrant sur les toits, semble l'isoler entièrement du monde, et ne lui montre que le ciel, seul recours, seul espoir du pauvre?

Mais il est un lieu, aux abords des champs, ou sur la rive du fleuve, où s'ébattent au grand air la liberté et la joie. Là s'assemble nombreuse compagnie, et l'on forme, selon le choix du cœur, ses liens d'amitié et de camaraderie. C'est le cabaret. Et voilà bien le *temple et le théâtre des classes pauvres*, comme disait M. Eugène Buret. Voyez, en effet, la maison peinte aux couleurs éclatantes, étalant sur ses murailles des pampres enlacés et des guirlandes de fleurs, et la bouteille qui, sous le bouchon bondissant, verse une bière mousseuse. L'enseigne appelle l'œil et raconte quelque souvenir historique cher au peuple; l'image de Henri IV ou celle de Napoléon. Au fond du jardin ou dans les salles d'en haut, l'orchestre jette au loin ses joyeuses symphonies. Toute la vie heureuse est là pour le pauvre qui passe : voilà ses musées, voilà son orchestre et ses pompes d'opéra ; tout réjouit ses sens ; sur le seuil l'amitié le salue et lui tend la main, l'amour l'attire sous les tonnelles. Tout cela, toute cette fête, en prend sa part qui peut, au prix d'un verre de vin, payer son entrée dans le temple.

Voilà le petit monde où se résume, pour le pauvre peuple, en France, la vie heureuse; voilà le palais où se consomment l'eau-de-vie et le *vin bleu*, palais qui retentit du moins de rires, mêlés aux bruits des querelles et au tumulte des rixes. Voulez-vous voir, par contraste, comment s'enivre le peuple élevé par le puritanisme anglican? Venez, visitez, à la suite de M. Eugène Buret, le *Palais du gin*, et dites si l'ivrognerie vous plaît mieux en se faisant immobile, froide, grave et majestueuse :

« Un flot d'êtres en guenilles se dirige constamment vers la porte désirée où brillent, sur de larges plaques de cuivre, les mots provocateurs *gin, beer, spirits*. Quand on a franchi le seuil, on aperçoit d'un côté une immense rangée de tonneaux énormes peints de différentes couleurs, et qui font le plus singulier effet. Nous avons vu, dans une maison de ce genre, des tonneaux qui portaient sur le ventre l'effigie badigeonnée des hommes d'état de l'Angleterre, lord Brougham en perruque, les ministres whigs, et, au milieu, les bustes rechampis d'or de la reine Victoria et du prince Albert. Le long des tonneaux règne, dans toute l'étendue de la pièce, qui a quelquefois jusqu'à cent pieds de longueur, une barrière en bois verni, ordinairement en chêne, à hauteur d'appui; c'est le comptoir, *bar*. Là, devant cette barre, se présentent les consommateurs ; une foule de garçons sont occupés à tourner des robinets fixés de distance en distance à la barre, et qui versent à chacun la liqueur désirée. Rien de plus curieux à observer que les consommateurs. Il y a généralement autant de femmes que d'hommes, souvent même celles-ci sont en majorité. On ne peut pas entreprendre de décrire leur costume. La populace de la place Maubert est vêtue avec luxe, comparée au grand nombre des habitués des *gin's shops*. On s'approche de la barre, l'argent à la main, avec une sorte de recueillement stupide, et l'on demande à voix basse la boisson que l'on désire; aussitôt que l'argent est posé dans la main du garçon, le robinet tourne et le verre de liqueur est placé sur la barre. Le sérieux et le silence avec lesquels cette liqueur ardente est absorbée font frémir. On dirait que ce peuple accomplit un service divin; le sacrifice consommé, chacun va s'asseoir sur un banc de bois qui règne vis-à-vis du comptoir ; là on reste immobile, toujours muet, comme si l'on était plongé dans une sorte de béate extase ; puis, quelques minutes écoulées, on retourne à la barre, on boit de nouveau, et l'on recommence ainsi tant qu'il reste de l'argent. Tout y passe; on a le triste courage de braver la mort par la faim, pour soi et ses enfants, afin de pouvoir s'enivrer! Il a été constaté, par les enquêtes qui ont préparé la loi des pauvres, que les charités distribuées en argent par les paroisses, étaient généralement dépensées au cabaret, et qu'elles ne profitaient qu'au marchand de liqueurs. Les populations inférieures de l'Angleterre sont à un tel degré d'abaissement, qu'il est impossible à la charité de les relever, et qu'elles s'empressent d'échanger ses dons contre un moment d'ivresse.

On sait avec quelle rigueur la célébration du dimanche est commandée en Angleterre par l'Église et par l'État. Il n'y a d'exception que pour les cabarets. Toutes les boutiques doivent être closes, tous les lieux d'amusements honnêtes et d'instruction, comme jardins botaniques et musées, sont rigoureusement fermés; la *gin's shop* seule s'ouvre librement à deux battants à quiconque en pousse la porte du pied. »

Tels sont donc et le cabaret français et la taverne anglaise; tels sont les cercles, les clubs, les assemblées, l'Opéra et le temple du pauvre!

Or, vous tous qui criez à l'immoralité du peuple, quel temple avez-vous ouvert pour faire concurrence à celui-là? Quel plaisir offrez-vous au peuple, plaisir légitime, fécond pour le cœur et pour l'esprit, qui puisse le détourner de cette fête du cabaret, fête énervante et corruptrice? Société imprévoyante et maladroite, société sans entrailles pour les pauvres, tu ne sais pas même réserver dans tes salles de spectacles des places à bon marché! Pauvre société perfectibilisée, des deux biens que les chefs des sociétés antiques donnaient au peuple, *panem et circenses*, tu ne sais pas même en garantir la possession d'un seul. Laisse donc faire, laisse passer, laisse se corrompre les populations ouvrières... Le pauvre, fuyant l'ennui du ménage après l'ennui de l'atelier, continuera à se diriger vers la taverne. Ses enfants le gênent, il n'a pas de bonnes pour les surveiller : il endormira donc les plus jeunes avec de l'opium, et il poussera les plus grands devant lui jusqu'au cabaret fatal. Là, par faiblesse paternelle, il partagera sa boisson avec son fils, avec sa fille, et, s'il est déjà dégradé par l'abus des spiritueux, il frappera l'enfant pour que l'enfant boive la rude liqueur. Peu à peu l'usage devient plaisir, le plaisir devient besoin inextinguible, plaisir et besoin d'autant plus pressants, qu'avec la satisfaction ils produisent l'ivresse, l'ivresse, cette consolation du pauvre dans nos sociétés civilisées. Au fond du vase brûlant se trouve l'oubli des misères et des peines. — Mais aussi, au fond du vase, avec les dernières gouttes échauffantes de l'eau-de-vie et du gin, l'homme trouve l'oubli des sentiments élevés, les inspirations mauvaises, les idées de violence, de haine et de meurtre.

Quand donc comprendrez-vous, grands, riches, chefs des sociétés, qui vous décidez enfin à chercher le remède aux vices du peuple, alors que ces vices menacent votre tranquillité; quand comprendrez-vous qu'il faut donner aux pauvres des lieux de vifs plaisirs honnêtes, pour qu'il évite les lieux maudits où l'âme se corrompt? Quand comprendrez-vous qu'il faut lui faire son humble part dans les fêtes que la richesse sociale vous donne? Quand comprendrez-vous qu'il faut lui faire l'atelier aussi orné, aussi beau, aussi joyeux que la taverne, afin qu'il trouve dans les conditions du travail et de l'ordre, la variété, l'animation, la vie, que la fausse industrie lui refuse aujourd'hui? Quand donc comprendrez-vous qu'il faut organiser le travail, le travail attrayant, qui est le seul et vrai remède du vice de l'ivrognerie?

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 11 *septembre* 1843.

SAUNOIS, dit Farot, commissionnaire et aubergiste aux Thernes, barrière du Roule, vieille route de Neuilly, 25; juge-commiss., Letellier Delafosse; syndic provis., M. *Saivres*, rue Michel-le-Comte, 13.

DELORME, marchand de vins et logeur, barrière des Deux-Moulins, 10; juge-

BARDY, menuisier, faub. Saint-Denis, 142; juge-commiss., Gallais; syndic provis., M. *Moizard*, rue Nve-St-Augustin, 43.

RIGAUT, entrepreneur de maçonnerie, rue des Cordiers-Saint-Jacques, 9; juge-commiss., Gallais; syndic provis., M. *Héron*, rue des Deux-Ecus, 33.

GRILLET, marchand de vins, rue l'Evêque, 5; juge-commiss., Delon; syndic provisoire, M. *Monciny*, rue Feydeau, 26.

BOURSE DU 12 SEPTEMBRE.

Faible avant la bourse et pendant les premiers instants, le 3 0/0 s'est relevé vers la fin. Le 5 0/0 ferme sans hausse.

Les fonds étrangers et valeurs industrielles, ont généralement fléchi.

Au comptant. Lots d'Autriche, 380; banque belge, 771,25; obl. de Grand Combe, 1095; jouiss. de Bourgogne, 96,25; Seyssel, 825; zinc Vieille-Montagne, 27775; pont de Bercy, 630.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 30	121 35	121 25	121 35	121 10
— fin cour. . .	121 35	121 45	121 35	121 45	121 [illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 »	82 10	82 »	82 10	82 »
— fin cour. . .	82 15	82 20	82 15	82 20	82 15
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Avant la bourse, 82 17 1/2. à 4 heures, 82 22 1/2.
4 0/0	» »	» »	» »	Bons du Trésor, 3 1/4 à 5 m.
O. de la Ville .	1322 50	» »	» »	Pièces de 20 et 40 fr.
Banque de Fr. .	3290 »	3285 »	B. 7 50	Agio, 9 à 10 le mille.
C. Laf. de 5000.	5082 50	5081 25	B. 3 75	
— de 1000.	» »	» »	» »	
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1285 »	1282 50	B. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	797 50	» »	B. 2 50	S-Germ. Fin c.
Vers. R. Dr. .	» »	» »	» »	
do R. G. . .	105 »	» »	B. 1 25	
Orléans	667 50	» »	H. 2 50	Orléans, » 666 25 667 50
Strasb. à Bâle.	191 25	190 »	B. 1 25	Strasbourg. » 191 25
Rouen.	708 75	710 »	B. 2 50	Rouen. » 710 708 75 710
Havre.	540 »	538 75	H. 1 25	
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108	108 1/8	H. 1/8 »	Londres, 10 septembre.
— Portugais. .	43 1/4	» »	» »	Dimanche, Bourse fermée.
Esp. D. active.	27 1/2	» »	» »	
5 0/0 Naples. .	107 70	107 70	B. » 20	
— Romain. .	106 1/4	» »	H. » 1/4	
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	H. 2 50	
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

BULLETIN AGRICOLE.

Le cours des farines et celui des céréales rentrent partout dans leurs limites ordinaires; les appréhensions éveillées par le mauvais temps qui contrariait le commencement de la moisson se dissipent peu à peu; la France a *à peu-près* sa provision de céréales pour l'année courante. Il n'y a de cherté que sur les qualités supérieures de froment, qualités qui sont rares partout, et qui, sur quelques points, manquent absolument.

Les blés étrangers soutiennent leurs prix dans nos ports. Voici les derniers cours à Marseille :

Richelle de Naples,	23 45 à	23 75
Pologne,	19 70	20 60
Odessa tendre,	17 50	17 80

Les blés disponibles sont cotés comme il suit en entrepôt :

Pologne,	14 70 à	15 00
Odessa tendre,	13 10	00 00
Romélie,	10 95	11 25

Les graines de luzerne commencent à paraître sur les marchés du midi; les cours ne sont pas encore déterminés.

A Paris, les variations, très faibles dans le cours des grains et des farines, laissent la taxe du pain à 35 cent. pour la première qualité, et 27 cent. pour la seconde.

Quelques villes du centre et du midi ont des taxes extrêmement modérées.

La récolte du houblon, récolte aussi importante que la vendange pour les pays qui se livrent à cette culture, se présente dès à présent sous un aspect favorable.

Les soies maintiennent encore leurs prix ordinaires sur les marchés du midi ; mais la fabrique lyonnaise a cette année peu de commandes, et l'on prévoit une baisse prochaine sur cet article.

L'aspect des vignobles du midi s'améliore à mesure que les vendanges approchent; il y aura peu de raisin dans plusieurs vignobles impor-

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 45. JEUDI 14 SEPTEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH) — LA — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale ; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal ; chez Ébrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces* : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 13 SEPTEMBRE.

Sous ce titre : *La Démocratie pacifique, nouveau journal quotidien*, M. F. de Lafarelle vient de publier, dans la *Gazette du Midi*, deux remarquables articles consacrés à l'appréciation de notre œuvre et à la discussion de nos principes.

D'accord avec nous sur un grand nombre de points essentiels, l'honorable député du Gard nous adresse sur quelques autres des questions, des objections, auxquelles nous nous ferons un devoir et un plaisir de répondre. Commençons par reproduire le travail de M. de Lafarelle, qui entre ainsi en matière :

L'organe des disciples de Fourier, la *Phalange*, après avoir été revue hebdomadaire pendant un grand nombre d'années, avait adopté, depuis les trois dernières, une forme de publication intermédiaire entre celle-là et la périodicité quotidienne. Elle commence aujourd'hui, sous un nom nouveau, une troisième et nouvelle phase d'existence : elle passe au journal proprement dit, et va paraître tous les matins. Ses rédacteurs ne se sont pas sans doute pas dissimulé que c'était une crise sérieuse et redoutable pour leur publication. La *Phalange* avait acquis, comme l'on sait, surtout dans ces derniers temps, une position élevée dans le monde intellectuel sérieux. Cette position, elle la devait au ton d'impartialité et de bonne foi de son langage, à la manière franche et consciencieuse dont elle abordait les questions les plus graves de la polémique contemporaine, au mépris qu'elle professait et pratiquait pour les considérations de personnes, comme pour les intérêts et les préjugés de parti : elle la devait sans doute au talent chaleureux et à la verve spirituelle des jeunes hommes qui en avaient fait leur tribune ; mais ce sont, de nos jours, des sources de succès moins précieuses et moins rares, après tout, que les précédentes.

La *Démocratie pacifique* pourra, nous l'admettons sans peine, conserver tous ces mêmes avantages. Qu'elle y prenne bien garde, toutefois, le public auquel elle va parler ne sera plus le même, et quel orateur ne subit pas, plus ou moins, l'influence de son auditoire ? Ce nouveau cadre lui permettra-t-il, d'ailleurs, de donner à sa discussion les mêmes développements et la même gravité ? La destinée du *Globe* ne lui semble-t-elle pas d'un fâcheux augure ? L'avenir seul peut répondre, et c'est parce que nous avons toujours éprouvé une involontaire sympathie pour ces jeunes hommes, dont les doctrines ne sont certes pas nos doctrines, ni les espérances nos espérances, mais dont la bonne foi et l'impartialité nous ont toujours attiré, et avec lesquels nous avons un culte commun, celui du principe d'association, c'est pour cela que nous regrettons presque de les voir compromettre une position acquise et troquer le certain contre l'incertain.

Quoi qu'il en puisse être, la *Démocratie pacifique* débute, comme de raison, dans sa nouvelle carrière par un prospectus qu'elle appelle un manifeste, et qui mérite véritablement ce nom. C'est une œuvre littéraire très remarquable où se rencontrent, à un éminent degré, les qualités morales qui distinguaient la *Phalange*, et auquel il faut joindre un beau talent d'analyse, de critique et d'exposition. Il est facile d'y reconnaître la manière incisive, énergique, colorée, du plus connu des disciples de Fourier.

Suit un résumé lumineux et complet du Manifeste de la *Démocratie pacifique*. Ce résumé occupe toute la fin du premier article de M. de Lafarelle et le commencement du second.

Après avoir analysé le passage du Manifeste où sont appréciés les divers partis politiques, l'honorable député continue ainsi :

Reste enfin à nous faire connaître le parti par excellence, celui qui a toutes les sympathies du manifeste, ou, pour mieux dire, dont le manifeste a la prétention d'être le symbole, l'organe, et nous pourrons peut-être ajouter le fondateur : la démocratie progressive, le *parti pacifique et organisateur*. Ce parti se compose, on doit se composer, car il n'est encore qu'à l'état *d'incubation*, de tous les esprits droits et de tous les cœurs généreux qui désertent à l'envi le champ des vieilles et stériles querelles sur la forme politique et le personnel gouvernemental pour aborder la grande question économico-sociale, *provoquer l'association et la fraternité des classes, en régularisant, en organisant le travail ; et l'association, la fraternité des peuples, en organisant la paix du monde*. La politique extérieure de ce parti a donc pour dernier but et pensée fondamentale, l'établissement d'un congrès européen permanent, chargé de vider tous les différents de peuple à peuple, et de prévenir désormais toute lutte armée entre les divers corps politiques. A l'intérieur, partant de cette proposition universellement admise selon lui, « que la société ne peut » pas rester comme elle est, et qu'il y a quelque chose à faire », ce parti demande « la reconnaissance pleine et entière, l'organisation » progressive, intelligente et sincèrement active des droits et des in- » térêts de tous : il veut consacrer et consolider les droits acquis, » proclamer la légitimité des droits méconnus, et poursuit l'avènement » des intérêts qui souffrent encore. »

Ce programme est beau ; mais il est bien large et singulièrement élastique. Ses auteurs n'ont-ils pas à craindre que tous les partis ne veuillent leur en contester la propriété sociale, et ne se déclarent prêts *à le signer des deux mains*, c'est-à-dire à l'adopter tout haut et à s'en rire tout bas ? Allons donc un peu plus avant, si c'est possible, dans la voie des réalités et des applications.

Le manifeste réclame une organisation hiérarchique des familles et des classes dans la commune, des communes et des provinces dans la nation ; il veut fonder « un gouvernement régissant la société dans l'in- » térêt de tous, par l'intervention *hiérarchique* d'un nombre de ci- » toyens croissant *avec les degrés du développement social*. » Voici, nous en convenons, des formules un peu plus pratiques et dont nous pourrions, sous plusieurs rapports, nous déclarer satisfaits. Si nous en comprenons bien les termes, et surtout l'esprit, manifesté d'ailleurs par un autre passage formel, nous voilà délivrés du *suffrage universel* et *à un seul degré* de l'école démocratique révolutionnaire. L'intervention *hiérarchique* des citoyens, ce qui veut probablement dire à plusieurs degrés, l'organisation *hiérarchique* encore des familles et des classes dans la commune, des communes et des provinces dans la nation, rentre très passablement aussi dans notre programme.

Mais nous avons quelques explications à demander sur ce nombre de citoyens actifs, croissant avec les degrés du développement social. Si notre mémoire n'est pas infidèle, c'est précisément et presque *in terminis* la formule du plus célèbre et du plus intelligent interprète de la démocratie immobiliste. Prenez-y garde, messieurs de la *Démocratie pacifique*, le grand tort, selon vous, de l'école matérialiste, c'est de ne pas reconnaître aux citoyens des droits *à priori*, de ne leur reconnaître que ceux qui leur sont octroyés par la loi, par la constitution organique du pays ; mais vous combattez en même temps, et non sans de bonnes raisons, l'idéologie politique, qui, partant de ce principe que tous *les citoyens sont égaux à priori*, prétend les appeler tous *également*, immédiatement au gouvernement de la société sans tenir aucun compte de la position, de la fortune, des lumières de chacun. Prenant ensuite un juste-milieu entre ces deux systèmes, vous reconnaissez, vous proclamez *à priori* le droit de tous les citoyens ; mais vous voulez que ceux-là seuls qui sont en état de faire un bon usage de ce droit, en obtiennent la jouissance et l'exercice ; tous les autres doivent rester en tutelle jusqu'à leur majorité politique. Soit ; mais qui proclamera cette majorité ? qui décidera l'époque où le citoyen *à priori*, le citoyen théorique passera citoyen pratique et réel ? Si c'est la loi, la constitution, nous voilà retombés dans l'ornière de l'école immobiliste, doctrinaire, matérialiste ; si ce n'est pas la loi, qui sera-ce ? Un petit mot de réponse à cette question, s'il vous plaît.

Arrêtons-nous ici, et tâchons de vider les difficultés déjà soulevées par M. de Lafarelle, avant de le suivre dans les autres parties de l'examen qu'il fait de nos doctrines.

Disons-le tout d'abord ; nous ne pouvons nous empêcher de craindre qu'il y ait quelque malentendu entre M. de Lafarelle et nous, et que l'honorable député se méprenne un peu sur le but vers lequel tendent nos théories, quand nous le voyons insister particulièrement et avec intention sur l'organisation *hiérarchique* des familles et des classes. Qu'on ne s'y trompe point toutefois : c'est l'organisation des fonctions que nous voulons surtout en vue, et que nous voulons établir comme fondement essentiel de l'ordre social. Sans doute la famille est un élément important qui doit trouver sa place aussi dans cette organisation ; mais il n'y figure pas comme principe du classement fonctionnel. La famille représente la tradition généalogique, fait dont il convient de tenir compte dans une société bien ordonnée.

Notre programme est beau, dit M. de Lafarelle ; mais il est bien large, ajoute-t-il, et singulièrement élastique.

Large, sans doute, car il est tracé en vue de tous les droits de tous les intérêts de l'humanité ; élastique, non pas autant que le paraît croire l'honorable écrivain. Ces principes généraux admis, il en découle des conséquences précises auxquelles satisferaient fort mal les solutions présentées par tous les partis, qui seraient prêts, suivant M. de Lafarelle, à signer des deux mains notre programme.

Quant aux gens qui l'adopteraient tout haut pour s'en rire tout bas, ils perdraient par cela même toute la puissance qui est dans ces principes ; ils seraient, tout les premiers, dupes de leur stratagème. Les principes ne demeurent une force qu'entre les mains de ceux qui en poursuivent sincèrement l'application, et qui témoignent par leurs actes de la foi qu'ils ont aux principes.

M. de Lafarelle a cru voir dans quelques termes de notre programme l'indication du vote à plusieurs degrés. On sait que tel est le mode d'élection politique réclamé par le parti légitimiste, en vue d'assurer à la propriété territoriale une plus grande part d'influence dans la nomination des députés. Eh bien ! nous devons lui dire qu'il ne nous est pas démontré du tout que, sous l'empire des conditions sociales actuelles, l'élection à plusieurs degrés dût avoir pour résultat d'introduire dans la vie représentative plus de sincérité et d'indépendance.

Nous-mêmes, il est vrai, nous admettons, pour un certain idéal de société où le principe électif s'appliquera à tous les faits de la vie sociale, le vote non-seulement à deux degrés, mais suivant une série multiple de degrés ; mais c'est là une vue qui n'est pas encore du domaine de l'actualité politique.

Au surplus, pour tout ce qui concerne l'élection, il y a dans le Manifeste une observation préliminaire dont il ne faut pas négliger de tenir compte, si l'on veut avoir notre opinion exacte sur la portée de ce qui n'est que simple réforme électorale. Cette observation, la voici :

« Tant que les intérêts sont en guerre dans la société, les opi- » nions et les classes ne sauraient s'entendre. Il n'est mécanisme » électoral, ni suffrage universel qui puisse faire sortir du chaos » l'accord et l'harmonie. L'unité sociale, l'association des diver- » ses classes est donc la condition *sine quâ non* de l'unité po- » litique. »

On conçoit que, subordonnant ainsi à l'accord des intérêts la condition d'un bon système électoral, nous n'ayons pas la prétention d'en produire un qui soit parfait de tout point. Nous ne saurions prendre l'engagement de faire ce que nous reconnaissons être l'impossible.

Le dilemme qui termine la citation que nous venons de donner ne nous paraît pas aussi péremptoire que l'a cru M. de Lafarelle en nous la posant. Il y a une position intermédiaire entre l'opinion qui, admettant l'universalité du droit de suffrage, en réclame l'application immédiate sans conditions, et l'opinion qui se fonde sur le danger d'une telle application pour nier toute espèce de droit aux masses exclues par la loi existante.

Sans doute c'est la loi qui déclarera, qui constatera le droit. Mais cette loi aura pour principe, non pas qu'elle crée le droit,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

L'usurier de l'usurier de l'usurier.

Il n'alla pas loin. Sur les marches de Saint-Sulpice était accroupi un mendiant goîtreux, déguenillé, aveugle, hideux ; araignée d'église. Au moment où, en larmoyant, il disait à une riche dévote : « La charité, s'il vous plaît ! » Giroflac lui frappa sur l'épaule.

Le mendiant comprit.

Tous deux entrèrent furtivement dans l'église. A l'ombre d'un gros pilier, Giroflac dit au mendiant : Il me faut quatre mille francs.

— Tout de suite ? demanda le mendiant.

— Tout de suite.

— Et qu'aurai-je pour mes prières ?

— Tu me donneras dix sous pour compenser les aumônes que tu m'as fait perdre en me tenant si long-temps à confesse.

— Gourmand ! lui dit Giroflac en lui tirant doucement l'oreille. Tu les auras. Va ! mais va donc !

Enfin l'argent arriva à Froissart et à ses trois amis de cette manière : Les quatre mille francs avaient coûté à Giroflac cinq cents francs donnés au mendiant ; deux mille francs à Malastre, donnés à Giroflac ; quatre mille francs à Froissart, donnés à Malastre.

Dans sa détresse, Froissart trouve une industrie incroyable.

Réduit à ses propres forces, c'est-à-dire à la plus profonde misère, Froissart, à bout d'usurier, se dit : la boussole est à peu près inventée, les paratonnerres aussi ; qu'inventer ? Si je n'invente rien, je m'abandonne au suicide, que je n'ai pas même inventé. Voyons, se dit-il, s'il n'y aurait pas moyen d'abord d'exploiter la science : j'enseignerai le grec en huit leçons qu'on sera libre de ne pas prendre. C'est déjà fait : l'inventeur a réussi ; il est mort de faim.

— Je suis pris, réfléchit tristement Froissart, entre l'impossible qui a

— J'en attends deux.

— Monsieur remarquera que nous avons écurie.

— Pour combien de chevaux ?

— Quatre.

— C'est une plaisanterie.

— Monsieur a donc plusieurs équipages ?

— Ils voyagent. Combien le loyer ?

— Trois mille francs. L'appartement est libre.

— Allons ! je prends votre bicoque. Otez l'écriteau.

Trois jours après, on lisait en gros caractères dans tous les journaux, à l'endroit le plus visible de la page d'annonces :

GRAND COLLÉGE NOBILIAIRE DE FRANCE,

sous la direction

DU

CHEVALIER DE SAINTE-CROIX,

Membre de plusieurs ordres militaires, civils et religieux,

comme cela résulte de la théorie matérialiste de MM. Thiers et Guizot, mais seulement qu'elle le reconnaît et le constate, ce qui est très différent.

Par cela seul que le droit d'élire aura été admis comme un droit universel dont seulement l'exercice est ajourné pour une portion des membres de la société, le législateur et le gouvernement seront tenus de travailler à préparer, à hâter l'heure de l'émancipation politique de tous.

Qu'il y ait, au surplus, dans l'état social actuel des difficultés inextricables, des impossibilités de mettre d'accord la pratique et les principes rigoureux, c'est ce que nous sommes loin de contester. La civilisation, c'est-à-dire la société basée sur le morcellement, sur l'incohérence et l'antagonisme des intérêts, est elle-même un cercle vicieux. Voilà ce que démontre la théorie d'où nous déduisons toute notre doctrine politique et sociale. Aussi notre but ne tend-il pas seulement au redressement des abus de la société civilisée, qui est, pour ainsi dire, toute bâtie d'abus; il ne va pas à moins qu'à la construction d'une société différente, ayant pour base l'accord des intérêts, l'association.

Nous aurons surtout besoin de nous prévaloir de cette distinction dans la discussion des points qui nous restent à débattre avec M. de Lafarelle.

Voyage du capitaine Ross au pôle antarctique.

On annonce le retour d'une des plus mémorables expéditions scientifiques qu'ait accomplies la marine anglaise. L'*Erebus*, capitaine Ross, et le *Terror*, capitaine Crozier, partis d'Angleterre le 29 septembre 1839, étaient de retour à Folkstone le 4 de ce mois.

Pendant les quatre années qu'a duré ce voyage, la santé de l'équipage a été parfaite. Trois matelots seulement ont péri accidentellement et un seul, mort de maladie pendant le retour de l'expédition, a été inhumé à Rio.

La *Litterary Gazette*, du 9 septembre, donne un récit long, détaillé et chronologiquement suivi, de tous les travaux des navigateurs. Nous allons en extraire les faits les plus importants, en laissant à ce journal la responsabilité de certaines appréciations scientifiques.

La découverte de nouvelles terres australes ou de nouveaux passages dans les glaces pour approcher du pôle antarctique, n'était pas le seul objet de l'expédition. Des observations thermométriques et magnétiques devaient être faites sur ces points intéressants du globe. Le capitaine Ross et ses officiers se sont acquittés avec zèle et intelligence de cette partie de leur tâche et ont obtenu des résultats utiles.

Dans le but de réunir des observations comparables entre elles, le chef de l'expédition à son passage à Sainte-Hélène, en 1840, établit dans cette île un observatoire fixe, muni de bons instruments. Les officiers qu'il y laissa reconnurent que Sainte-Hélène est située précisément sur la courbe du minimum d'intensité magnétique qui traverse l'Océan atlantique, et qui, à partir de ce point, paraît incliner vers le nord. La direction de cette ligne étant ainsi déterminée pour le présent, il sera facile d'observer les changements qu'elle pourrait subir plus tard, afin de préparer les éléments de la grande loi des courants magnétiques du globe.

Un pareil service fut également organisé par le capitaine Ross au cap de Bonne-Espérance, où l'on fit une série d'expériences journalières sur la température et la densité des eaux de la mer.

A la terre de Kerguelen, où l'expédition arriva le 12 mai 1840, et où les données magnétométriques furent relevées toutes les deux minutes, pendant 24 heures, on eut l'heureuse occasion d'observer une de ces perturbations magnétiques qui sont comme des tempêtes dans les grands courants du fluide impondérable. La comparaison des observations faites par le capitaine Ross avec celles qui ont été recueillies à la même époque en différents endroits de l'Europe; les expériences que l'on fit également à Sidney et à la baie des Iles, ces antipodes des observatoires européens; la manière dont les instruments magnétiques furent affectés à Kerguelen, parfaitement identique avec les phénomènes qui se manifestèrent dans les observatoires fixes: tout cela offrit des preuves complètes de l'immense étendue des influences magnétiques et de la vélocité avec laquelle les courants du fluide traversent le diamètre terrestre.

Dans cette même île de Kerguelen, des investigations géologiques ont fait découvrir de grands arbres fossiles et des couches considérables de houille, alternant avec des produits volcaniques. Cette découverte peut être de la plus haute importance pour la navigation à la vapeur et pour le commerce de l'Inde.

Les savants attachés à l'expédition se sont occupés spécialement de la détermination du pôle magnétique. Ils ont vérifié sa position par 76° de latitude, et croient s'en être approché à une distance de 157 milles. Des observations attentives leur ont fait reconnaître que l'indication du professeur Gauss est complètement erronée. Ils ont également constaté que le foyer de la plus grande intensité magnétique n'est point, comme on l'a cru, à l'est des îles Chatam, lieu où ils ont pu faire une longue série d'observations par un temps et dans des conditions tout-à-fait favorables. Enfin, ayant traversé, par 61° de latitude et 24° de longit. O, la ligne de non-variation de l'aiguille, les observations qu'ils firent en cet endroit leur démontrèrent un fait important pour la science magnétique, à savoir que la supposition des deux pôles de verticité (*verticity*) dans le sud (comme il en existe deux dans le nord), est complètement erronée, et qu'en réalité il n'existe qu'un seul pôle magnétique dans l'hémisphère austral.

Les résultats géographiques atteints par le capitaine Ross ne sont pas moins importants que les observations physiques des savants attachés à l'expédition. Il est parvenu à des latitudes où n'avait pu arriver aucun de ses devanciers. Au lieu de chercher le pôle en venant directement du nord, il s'est proposé de l'aborder par le sud-ouest. Ayant appris sur sa route qu'il avait été précédé dans ces parages par le lieutenant américain Wilkes et le contre-amiral français d'Urville, il usa de son pouvoir discrétionnaire pour s'écarter de la direction qui lui avait été tracée, et se porta vers le 17e degré de longitude orientale, où ont passé le Russe Bellinghausen et l'illustre Cook. Ainsi, dans ses trois tentatives successives, il est arrivé jusqu'au 78e de latitude. Mais un froid de vingt degrés, une mer qui se solidifiait autour des vaisseaux l'arrêtèrent à cette hauteur. Chaque campagne était d'ailleurs fort courte: au commencement de décembre, il était encore trop tôt pour la commencer; à la fin de janvier, on devait songer à la retraite.

Des points importants ont été reconnus par l'expédition. La terre la plus méridionale qui, selon le capitaine Ross, ait jamais été aperçue par les navigateurs, s'est montrée à lui par 70° 47' de latitude sud et 172° 36' de longitude est. Des pics de neuf mille à douze mille pieds, couverts d'une neige éternelle, s'élevaient le long de la côte, et les glaciers s'avançaient des flancs des montagnes jusqu'à plusieurs milles dans l'Océan. Çà et là des rochers se montraient à nu; mais les glaces qui revêtaient la côte comme une muraille, et la fureur des vagues qui les battaient sans cesse, rendaient le débarquement impossible. Bien plus, par le 77° de latitude, les navigateurs ont aperçu, au-delà des barrières de glace, une montagne qui s'élevait de douze mille quatre cents pieds au-dessus du niveau de la mer, en lançant des flammes larges et brillantes et des nuages de fumée: la neige bordait le cratère, qui n'avait pas moins de trois cents toises, et sur les flancs du mont on n'apercevait aucune trace de laves. Le capitaine Ross donna à ce volcan le nom, doublement convenable, de *Mont-Erèbe*, et il appela *Mont-de-la-Terreur* un cratère éteint qui se trouvait à l'est.

Ce fut vainement que, par les 68° de latitude et 12° de longitude ouest, on chercha une terre indiquée par quelques navigateurs: la sonde donnait 4,000 toises. Mais vers les 64°, on se trouva à l'entrée d'un golfe de 40 milles d'ouverture, entouré de montagnes, dont une, en forme de table, n'a pas moins de 7,000 pieds d'élévation. Au fond du golfe se trouvaient deux enfoncements où l'on n'apercevait plus la terre: les glaces empêchaient d'y atteindre. Le capitaine pense que ce sont des ouvertures qui doivent communiquer avec le détroit de Bransfield et le canal d'Orléans.

Parmi les îles dont l'expédition a pris possession au nom de la reine Victoria, l'une est située à l'entrée de ce golfe; une autre, d'origine volcanique, se trouve près de la côte, par 71° 56' de latitude sud et 171° 7' de longitude est.

Le capitaine Ross signale une correction importante à faire dans les cartes des terres australes: par 64° 19' de latitude, il a cherché inutilement l'île Bouvet, et il en conclut que le navigateur français a été trompé par un banc de glaces qui n'existe plus aujourd'hui.

D'après la découverte et l'examen qu'il a fait d'une grande étendue de côtes, le capitaine Ross croit pouvoir affirmer que la terre vue en 1839 par Dumont-d'Urville, et nommée par ce navigateur *Terre de Louis-Philippe*, n'est point un continent, mais une île; et, en général, s'il existe des terres qui s'étendent jusqu'au pôle, elles lui paraissent devoir être partagées en un certain nombre d'îles de médiocre étendue.

Nouvelles d'Espagne.

Perpignan, 12 septembre.

Ametller est entré à Barcelone, le 10, avec deux bataillons de corps francs et 300 soldats des corps réguliers; les autres troupes régulières l'ont abandonné lorsqu'il leur a fait connaître ses projets. Un bataillon est allé à Monjuich; d'autres ont rétrogradé sur Molins-del-Rey; une portion s'est mise à la disposition du capitaine-général; d'autres, enfin, ont demandé à être licenciés.

Quinze cents miliciens de divers districts de la Catalogne, qui ont répondu à l'appel de Prim, sont arrivés, le 10, devant Barcelone.

Bayonne, le 12 septembre.

Le 10 au matin, Madrid était parfaitement tranquille.

Le lieutenant-colonel Colonge, secrétaire du ministre de la guerre, est parti pour Barcelone dans la nuit du 8 au 9, porteur d'instructions du gouvernement. (*Messager*).

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On a reçu à Trieste des nouvelles de Constantinople, du 24 août, par le vapeur *le Prince-Metternich*. Les troupes concentrées à Andrinople s'élevaient à 35,000 hommes environ. La veille, on avait envoyé de Constantinople à Andrinople 32 pièces de canon, et on devait en envoyer encore sous peu de jours. On assure qu'on doit en diriger aussi une trentaine sur Erzeroum.

On suppose que le Gouvernement turc veut se mettre en mesure d'étouffer les troubles qui fermentent dans la Bosnie et la Bulgarie.

Les Albanais sont tranquilles, mais on assure que, d'accord avec les Bosniaques, ils résisteront à l'introduction de la tactique européenne parmi eux.

Une nouvelle difficulté est survenue entre la Russie et la Turquie. Tchouroukson. Sur les bords de la rivière de ce nom, il y a des pâturages où les Turcs envoient leurs troupeaux. Les Russes de la frontière ont conduit récemment les leurs. Les Turcs protestèrent contre cet envahissement; les Russes répondirent que le terrain leur appartenait d'après les traités. Quelques explications ont déjà eu lieu à ce sujet entre les deux Gouvernements, mais les négociations sont encore pendantes.

— On écrit de la frontière de Turquie, 31 août, à la *Gazette d'Augsbourg*:

« Des rapports officiels confirment le bruit de nouvelles arrestations opérées ces jours derniers en Servie. Une tentative de révolte a eu lieu, à ce qu'il paraît, à l'instigation de la famille Obrenowitsch. On assure que le baron Liéven a adressé à la chancellerie autrichienne une plainte formelle contre le prince Milosch. Un grand nombre de militaires se trouvent compromis dans cette affaire. »

Frontière de Bosnie, 31 août. — Les Turcs sont irrités à un si haut degré contre les chrétiens, par suite de l'égalité que le Gouvernement a établie relativement aux impôts, qu'ils les chassent à main armée d'une maison à l'autre. Plus de soixante-dix familles chrétiennes sont arrivées ces jours derniers à Banjaluka et ont sollicité la protection du Gouvernement autrichien. Ce Gouvernement a accordé 10 kreutzers par tête. On attend un commissaire turc en Bosnie, mais il est probable que sa voix ne sera pas écoutée. On pense que la Diète hongroise s'occupera de cette affaire, et priera l'Empereur d'intercéder en faveur des chrétiens. (*Gazette nat. allem.*)

ANGLETERRE. — On écrit de Kidwelly, mardi, au *Times*:

« Aujourd'hui il s'est tenu un meeting à la Tour, pour s'entendre avec Lewis, le fermier des barrières, pour la destruction d'un grand nombre de ces portes. On a résolu d'en retrancher quatorze sur quinze et d'abolir aussi celle qui est près de Kidwelly. Lewis avait accepté un dédommagement 300 liv. sterl. qui lui avaient été offertes, il les a refusées ensuite; il a demandé 350 liv. sterl.; on les lui a accordées, et au moment de les recevoir, il les a refusées encore. Bref, le meeting n'a abouti à rien, et à moins qu'un arrangement n'ait lieu bientôt, les barrières existeront jusqu'au mois de février, époque de l'expiration du contrat de Lewis.

» Depuis que quelques incendies ont dévoré des moissons, les paysans sont très alarmés; ils cherchent à assurer leurs récoltes, et précisément les compagnies de l'Ouest et du Phénix refusent de donner des polices dans ce temps de troubles. On rencontre partout des malheureux réunis au nombre de 4 ou 5, qui vont demander la charité dans le pays. Lorsqu'on ne leur donne rien, ils menacent les propriétaires de la vengeance de Rébecca.

» L'autre jour, un riche fermier de Llanon, qui faisait l'office de banquier dans le pays, a eu sa porte brisée par des individus qui avaient la figure noircie; ils lui ont pris 600 liv. sterl. (15,000 fr.) en espèces. On a dit que c'étaient des Rébeccaïtes. Ainsi, l'impunité dont ils ont joui encourage les maraudeurs à mendier ou à voler; et, à moins que l'on ne mette un terme à tout cela, le pays tombera dans un état très-alarmant. »

— Nous trouvons dans le *Morning-Chronicle* les détails suivants sur la capture que nous avons annoncée hier de l'un des chefs du rébeccaïsme:

« Il y avait, à l'attaque de la porte de Pontardulais, environ cent cinquante Rébeccaïtes, dont moitié à cheval. Sept hommes et trois chevaux ont été pris par les agents de police. Lorsque les prisonniers furent arrivés à Swansea, le docteur Bord leur a donné des soins et il les a pansés. Il a extrait la balle du bras de Hughes (Rébecca). Ce jeune homme est le fils d'un fermier recommandable de Llanon. On croit que l'amputation du bras sera nécessaire. Un autre prisonnier, nommé Jones, est dans un triste état: outre plusieurs blessures d'armes à feu, il a trois ou quatre coups de sabre à la tête. La police a conduit à la maison de correction un autre prisonnier vêtu de la manière la plus fantastique: sa tête était ornée d'un vieux chapeau de paille avec des rubans rouges. La foule l'a suivi dans cet étrange attirail jusqu'à la prison. Les Rébeccaïtes dispersés ont mis le feu à quelques meules appartenant à l'un des magistrats qui ont dirigé cette dernière opération contre eux. On a trouvé sur le terrain d'énormes barres de fer, des fusils, des piques. La prise de Rébecca et la dispersion de cette bande font le plus grand honneur aux magistrats et au colonel Napier, qui n'avait sous leurs ordres qu'une poignée d'agents de police et six soldats. »

— Plusieurs incendies ont récemment eu lieu à Llanelly. Des réunions se tiennent dans le but d'aviser aux moyens d'obtenir que le système des portes et barrières soit rendu moins onéreux à la population. Malgré l'affaire chaude et meurtrière qui vient d'avoir lieu à Pontardulais, une autre porte, dans le voisinage immédiat de cette place, Spudder Bridgegate, a été démolie. (*Times*.)

Il est temps de dire ce que promettait le prospectus, auquel renvoyaient les annonces dont il a été parlé.

Voici les parties les moins obscures de ce prospectus:

« Un collège nobiliaire a été fondé à Paris, dans le but d'offrir un » foyer de communication, un centre de réunion à toutes les personnes » titrées du royaume.

» Elles y trouveront des éclaircissements qu'elles chercheraient vaine» ment ailleurs sur leurs familles, leurs races, leurs anciens privilèges, » leurs titres, leurs devises, etc.

» Un billard est attaché à l'établissement.

» A l'aide des pièces précieuses qui seront communiquées aux mem» bres de cette association, ils pourront reprendre dans le monde le » rang auquel ils ont droit par leur naissance.

» On reçoit tous les journaux dans l'établissement.

» Quelque universel que paraisse le mépris des générations nouvelles » pour les distinctions nobiliaires, il n'est pas moins vrai que beaucoup » de familles ne s'allient qu'à des personnes revêtues d'un titre ou hono» rées d'un nom ancien.

» Chaque membre n'est imposé que pour la somme de quatre-vingts

— Vous dire depuis quand je suis gentilhomme, c'est difficile.

— Vous vous perdez dans la nuit des temps.

— Comme vous dites. Mais je voudrais sortir de cette nuit.

— J'entends.

— Je voudrais être noble, plus authentiquement noble, pour me marier avec une vieille dame de qualité, et aussi, je ne vous le cache pas, afin de ne plus passer pour le père d'un fils que j'ai, un homme sans mœurs, sans respect, sans... Je voudrais enfin un nom, un titre et des armes.

— C'est beaucoup, dit Froissart.

— Je le sais.

— Comment vous nommez-vous?

— Jean Cascaret Froissart.

— En vérité?

— Monsieur, je ne suis pas ici pour mentir.

— C'est que moi je suis ici pour cela. Quels noms vous avez! D'abord il faut que vous renonciez à deux de vos noms pour n'en conserver qu'un: celui de Cascaret.

— Soit!

— Oui, mais il faut encore établir que vous vous appelez ainsi par

— Sans doute, répondit celui-ci; mais où sont mes titres, mes preuves!

— Attendez! jusqu'où voulez-vous remonter?

— Jusqu'à saint Louis.

— Pas possible. Contentez-vous d'Henri IV.

— Soit.

— C'est déjà raisonnable.

— Malaga! Malaga! c'est le nom de mon secrétaire, dit Froissart, qui avait donné ce nom à la *dernière Guitare*. Il ajouta: C'est assez un gentilhomme. Il descend du fameux Cid de ce nom.

— Je ne connaissais que le fameux vin de ce nom.

— Malaga! une lettre d'Henri IV à un aïeul de Monsieur, Monsieur un Kaskarouët.

— Oui, monsieur le chevalier.

— Courte et expressive. Le grand roi l'écrivit après la bataille de Dreux. Style du Béarnais. Entends-tu?

— Oui, Monseigneur.

— Va!

La *dernière Guitare* sortit pour remplir les ordres de son maître.

— En attendant qu'Henri IV ait écrit sa lettre à votre aïeul, M.

— Nous avons parlé du retard éprouvé par la malle des Indes. Elle arrivera probablement en Angleterre qu'à la fin du mois.
Il est assez probable que le bateau à vapeur a été forcé par le mauvais temps de relâcher à Bombay. Les négociants qui font des affaires avec les Indes orientales et la Chine doivent tenir, le 10, une réunion publique, afin de prendre en considération un plan proposé par une compagnie de navigation à vapeur pour faciliter la transmission des malles. Ce nouveau plan économisera une perte d'un mois pour les correspondances commerciales. (*Sun.*)

— Les derniers journaux du Cap annoncent que la paix et la tranquillité sont rétablies des deux côtés de la frontière.

IRLANDE. — On écrit de Dublin, 9 septembre, au *Morning-Post*:
« M. O'Connell vient d'écrire au recteur catholique de Macroon que, lorsqu'il aura posé les bases du renouvellement de la Chambre des communes d'Irlande, c'est-à-dire aussitôt qu'il aura déterminé le nombre d'électeurs de chaque localité, auxquels la reine devra adresser les *writs électoraux*, il formera une société distincte qui sera composée de 300 Irlandais, qui prendra le nom de SOCIÉTÉ DE PRÉSERVATION. Voici la fin de la lettre d'O'Connell :

« Soyez convaincu que si je ne viens à Macroom, c'est uniquement parce que je suis occupé d'une affaire nationale de la plus haute importance; mais je suis soutenu par cette idée que le rappel de l'union maudite est maintenant hors de doute et ne sera pas long-temps attendu. »

Ce matin, M. O'Connell est parti pour Loughrea, où il doit présider demain un meeting-monstre.
Samedi dernier, les protestants de Killyshandra (comté de Cavan), ont tenu un meeting pour protester contre le rappel de l'union.

ESPAGNE. — Girone a secondé le mouvement de Barcelone le 7. La garnison n'a pris aucune part à ce mouvement; elle se tient renfermée dans ses casernes. Les insurgés ont nommé une junte, à la tête de laquelle est placé don Ramon de Cabrera, un des membres de celle du mois de juin. (*Phare des Pyrénées*, du 10 septembre.)

— Le gouvernement ayant reçu des nouvelles de Barcelone, du 3, qui lui annoncent que la place Saint-Jaime est au pouvoir des insurgés, on a sur-le-champ expédié à Prim l'argent nécessaire et des ordres précis pour pousser les opérations.
Le ministère n'a jamais été mieux uni que maintenant, et c'est un bonheur qu'il ait pu se mettre d'accord pour faire face à des circonstances aussi critiques.
L'ensemble des nouvelles électorales est jusqu'ici favorable aux candidats du parti parlementaire.
On dit (mais nous ne garantissons pas cette nouvelle) que le Gouvernement songerait à faire passer à Londres une note diplomatique relative à l'accueil fait dans cette capitale à l'ex-régent.
(*Correspondance particulière de Madrid.*)

Barcelone.—La junte centrale adressa, le 5 septembre, la proclamation suivante aux Barcelonais :

« L'étendard de la junte centrale trouve partout de la sympathie. La liberté est victorieuse en dépit des tyrans qui veulent nous opprimer. Soyez fermes, Barcelonais, et la victoire est certaine. Le despotisme a disparu pour toujours, et c'est à vous que cette gloire est due. Vive la constitution! vive Isabelle II! et vive la junte centrale! »

RUSSIE. — On écrit de Saint-Pétersbourg, le 31 août, au *Journal des Débats* :
« Sur la proposition du sénat dirigeant, l'empereur a rendu un ukase qui établit un tarif uniforme du port des lettres pour tout l'empire et le grand-duché de Finlande, quelle que soit la distance à parcourir, de sorte que dorénavant la taxe des lettres variera seulement en raison de leur poids.
» Plusieurs riches habitants de Moscou viennent de fonder, pour la classe ouvrière, un hôpital qui contiendra 500 lits. Tout ouvrier ou domestique pourra acquérir le droit d'y être reçu et soigné gratuitement, en payant dès à présent une rétribution annuelle équivalant à 90 centimes de France.
» Le Gouvernement a autorisé, en outre, la création d'une banque à Omsk, en Sibérie. C'est le premier établissement de ce genre fondé dans la Russie Asiatique. »

ALLEMAGNE. — On écrit de Hambourg, le 7 :
« Le sénat de notre ville a préparé un projet de loi qui accorde aux israélites la jouissance de tous les droits civils et politiques, à la seule exception de celui de siéger au sénat. Ce projet sera très prochainement soumis au collège des bourgeois héréditaires et propriétaires de biens-fonds, qui, déjà officieusement consulté, est unanimement d'avis de l'adopter. Le projet pourra être converti en loi à la fin de l'année. »
(*Journal des Débats.*)

— On a inauguré, le 7, en grande pompe, l'hospice des israélites fondé dans le faubourg Saint-Paul par M. Salomon Heine, en mémoire de sa femme décédée.

PRUSSE. — La première conférence préparatoire des commissaires des douanes de l'union a eu lieu le 4 septembre. D'après la *Gazette de Cologne*, la Prusse, la Bavière, Brunswick, Francfort et Darmstadt s'attachent à l'idée du commerce libre; le Wurtemberg, Bade, Nassau, la Saxe, réclament au contraire des droits prohibitifs.

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — *La Sentinelle de la marine et de l'Algérie*, à Toulon, nous apporte aujourd'hui peu de nouvelles intéressantes d'Afrique.
— Un jardinier civil, à peine débarqué, avait été assassiné, dans la nuit du 29 au 30, de trois coups de fusil tirés à bout portant entre la ville et la Marine.
— Le nommé Mustapha Ben-Auar, gardien des Arabes détenus à la Maison, avait été trouvé assassiné dans le jardin de Marengo. Son fusil, dont la crosse était brisée, se trouvait près de lui. Deux prisonniers indigènes avaient disparu.
— Dans son audience du 30 août, la cour royale a condamné à la peine de mort le nommé Mohammed Ben-Saïd, coupable d'avoir frappé d'un coup de couteau au bas-ventre un des miliciens qui le conduisaient lorsqu'il était en état d'arrestation.
— A Milianah, un officier s'était construit une alcôve en branches de

graphie, MM. Cucheval, élève sortant de l'école normale; Revillout, chargé du cours d'histoire au collège royal de Saint-Etienne; Rousset, maître d'études au collège royal Saint-Louis; Desjardins, répétiteur à Paris; et Perrin, chargé du cours d'histoire au collège royal de Nîmes. (*Idem.*)

— Le conseil général d'Indre-et-Loire, sur la proposition de son président, a décidé qu'il irait visiter la colonie agricole de Mettray, pour donner une preuve de l'intérêt qu'il porte à cette institution.
(*Journal des prisons.*)

— L'*Auxiliaire breton*, qui paraît à Rennes, annonce dans son numéro du 11, sur de nouveaux renseignements qui lui parviennent, que ce n'est que le 25 que le camp de Thélin sera levé.

— Aujourd'hui mercredi 13, demain jeudi 14 et vendredi 15, aura lieu à l'école royale des beaux-arts, de dix heures du matin à quatre du soir, l'exposition publique du concours des grands prix de sculpture, dont le sujet est la mort d'Epaminondas, qui doit être traitée en bas-relief par les huit concurrents. (*Courrier français.*)

— L'exposition des produits de l'industrie et de l'agriculture du département de la Moselle, ouverte à l'Orangerie de Metz le 5 de ce mois, est complète maintenant, et témoigne honorablement des progrès de nos artisans et de nos agronomes. — On y remarque des objets d'ameublement, d'ornement et de toilette du meilleur goût. L'agriculture et surtout l'horticulture sont néanmoins ce qui présente le plus d'intérêt. Plantes rares, plantes utiles, fleurs admirablement belles, font de cette partie de l'exposition une véritable merveille. Quelques horticulteurs étrangers ont envoyé de leurs produits, qui sont fort beaux sans contredit; mais la justice veut, dit l'*Indépendant de la Moselle*, que, sans manquer aux devoirs de l'hospitalité, nous placions en première ligne les produits de l'horticulture messine.

Faits divers.

D'après une correspondance de la *Presse*, c'est en lisant un journal dans un café, à Rochefort, que M. Victor Hugo aurait appris l'affreux évènement qui lui a enlevé sa fille. Ainsi se serait réalisée la douloureuse prévision de M. Alphonse Karr.

— Une riche maison de Paris, brevetée du Gouvernement français, a fait des achats considérables de fer en Angleterre, pendant que cet article y était à bas prix. Rien de mieux jusque-là; mais ce fer a été importé en France libre de tous droits, et voilà ce qui irrite le *Morning-Advertiser*.

— On écrit de Dublin, 8 septembre, au *Morning-Advertiser* :
« La *fascinante* Fanny Elssler termine son engagement ce soir. Elle a rassemblé au théâtre les plus grandes masses de spectateurs qui s'y soient jamais réunies. Elle était engagée pour quatre représentations à 100 liv. st. (2,500 fr.) tout d'abord; on a été obligé de la réengager pour trois autres soirées. Toutes dépenses payées, le régisseur aura fait 1,000 liv. st. de bénéfices (25,000 fr.) pendant les sept représentations. »

— L'*Artiste* annonce que la fameuse statue de Wellington, modelée par M. Marochetti, a été manquée au coulage dans l'atelier de fondeurs de MM. Ingé et Soyer.

— La *Revue de la Marne*, qui paraît à Sainte-Ménehould, annonce que deux monuments en marbre blanc d'Italie viennent d'être élevés, dans le cimetière de la commune de Fontaine-en-Dormois, à la mémoire du lieutenant-général d'artillerie vicomte Tirlet, décédé le 29 novembre 1841, et à celle de sa femme, décédée le 30 janvier 1843. Ils possédaient une terre dans cette localité.

— On écrit de Londres, 9 septembre :
« Le soi-disant duc de Normandie, détenu pour dettes à la prison de Horsemonger-Lane, vient de présenter une requête à la cour des débiteurs insolvables pour obtenir sa liberté provisoire. Il offre à ses créanciers, pour les couvrir de quelques mille livres sterling, tous ses droits à la succession des biens personnels de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, et les subroge à toute action en liquidation qu'il peut avoir à intenter à la duchesse d'Angoulême. Ce n'est que *pour mémoire* qu'il cite ses droits à la couronne de France, comme unique héritier de Louis XVI. » (*Gazette des tribunaux.*)

— On lit dans l'*Indépendant de la Moselle* du 11 :
« Le violent orage qui a éclaté hier dimanche au soir, à Metz, a causé un bien malheureux accident.—La foudre a frappé, sur la Place Royale, le sieur Outard, honnête ouvrier, qui revenait de la promenade avec sa femme, et l'a tué sur le coup, sans que son bras se dégageât de celui de sa femme.—Cette dernière est dangereusement malade de saisissement et d'effroi. »

— Un grand malheur a signalé cette année la grande fête de Messine (Deux-Siciles). Un immense échafaudage, dressé pour l'établissement du feu d'artifice, s'étant écroulé, a coûté la vie à quatorze personnes.
(*Moniteur parisien.*)

— Le directeur de l'Académie de France à Rome, M. Schnetz, a quitté, la semaine dernière, Paris, où un congé l'avait appelé. Il est retourné à son poste. (*Idem.*)

— Jeudi dernier, 7 de ce mois, on a volé, à bord du paquebot le *City of Boulogne*, pendant la traversée de Boulogne à Londres, 30,000 fr. On ne connaît pas encore l'auteur de ce vol.
(*Colonne de Boulogne.*)

— On lit dans le *Mémorial de la Scarpe*, de Douai, 12 septembre :
« C'est aujourd'hui lundi qu'ont eu lieu au polygone les grandes manœuvres à feu des batteries attelées du 2e régiment d'artillerie. Ces manœuvres ont été brillantes, elles avaient attiré beaucoup de spectateurs.
» Malheureusement un accident très grave est survenu. Au moment où le feu était le plus actif et le mieux nourri, deux artilleurs ont été renversés à terre; on les a relevés dans un état déplorable. L'un avait le bras gauche emporté; l'autre deux doigts de la main droite coupés, comme s'ils l'eussent été par un instrument tranchant. Tous les deux avaient le visage brûlé.
» Ces malheureux soldats ont été amputés sur le terrain, l'un de son bras, l'autre de ses deux doigts. Les uns attribuent ce malheur au défaut de surveillance du pointeur, les autres à la précipitation avec laquelle les canonniers servants ont chargé leur pièce et à la fatale omission qu'ils ont commise d'écouvillonner avant d'introduire la nouvelle charge. Des parcelles enflammées ont pu rester dans l'intérieur de la pièce et causer l'explosion subite qui a eu de si funestes résultats.

a cherché un refuge à Boulogne, avec une fortune de 750,000 fr. acquise dans cet infâme commerce.
Deux cent millions de francs vont chaque année s'engloutir dans les maisons consacrées à la propagation ou à l'entretien de cette honteuse dépravation. Telle est cette monstruosité sociale; on donne plus à ces 40,000 femmes dégradées qu'à tous les pauvres de la Grande-Bretagne, sans pourtant les sauver de la misère. La moyenne de la durée de leur existence, depuis qu'elles sont engagées dans cette voie, est de sept ans.
(*Emancipation belge.*)

— Depuis huit ou dix jours, on voit repasser à Valenciennes et à Condé les moissonneurs nomades appelés *picqueteurs*, qui partent chaque année, au commencement de juillet, des cantons de Leuse, Péruwelz et Ath, pour aller faire la moisson en Beauce, en Brie et en Picardie et apprendre aux cultivateurs de l'intérieur de la France à récolter avec économie et rapidité. Ces intelligents ouvriers, que l'on nomme *sapeurs* dans le centre du royaume, voyagent à pied vivant de peu et couchant dans des granges ou quelquefois en plein air, pour rapporter à leur famille le fruit de leur travail qui doit les sustenter pendant l'hiver. Chaque été voit se faire cette espèce de pèlerinage laborieux qui finira par introduire tout-à-fait en France, comme cela a déjà eu lieu en Ecosse, l'usage de la petite faux à la main pour la coupe des céréales.
(*Echo de la Frontière.*)

— On lit dans la *Feuille de Doullens* :
« Un habitant d'Eterpigny, robuste, bien portant, a succombé il y a huit jours à une maladie affreuse, l'*hydrophobie*. Il y a près de quatre ans qu'il avait été mordu à la main gauche par un chien, il ne prit pas garde à une blessure légère et n'en ressentit aucun effet fâcheux. Cependant, le 4 août, il se plaignit d'un grand engourdissement dans la main gauche, puis dans le poignet, le bras, l'épaule et le cou. Sa douleur gagna bientôt les intestins avec un froid presque continuel; il avait de la peine à respirer; il éprouvait une angoisse qui ne le quittait point; le pouls était faible et irrégulier; il lui survenait de petites sueurs froides et quelquefois une légère douleur dans la gorge, qui augmenta avec une soif ardente. Mais il souffrait en buvant; bientôt il prit toute boisson en horreur et particulièrement l'eau. Cette aversion devint si forte que, dimanche dernier, l'approche de ce liquide près de ses lèvres, sa vue, son nom même ou celui de toute espèce de boisson, lui occasionnait presque des convulsions.
» Si, par raison, il avalait quelque remède, c'était en se faisant violence, en fermant les yeux. Il crachait sans cesse, son regard était fixe et hagard; il avait le visage rouge et enflammé; récemment il paraissait vouloir se porter à quelques excès contre ceux qui l'environnaient et dont aucun, excepté son fils, ne soupçonnait la gravité du mal, pas plus que le malade lui-même; tous les secours de la science ne purent rien contre le venin formidable et pernicieux qui rongeait ce malheureux. Sa fin fut moins cruelle qu'on ne devait le craindre; une sorte de paralysie du cerveau, qui avait commencé mardi par la main gauche et l'avait presque desséchée, en retournant toutes les articulations, éteignit à-la-fois et l'esprit et le corps. »

— Un bien triste évènement est arrivé ces derniers jours dans la commune de Chavanges (Aube). Le sieur Gobelet, homme d'affaires de M. de Chassepot de Chapelaine, revenait de Vitry en voiture. Arrivé à une petite distance de sa destination, il fut rencontré par un animal furieux qui se jeta sur son cheval et le déchira en plusieurs endroits. Gobelet crut qu'il suffirait de descendre de voiture pour faire fuir cet animal (que la frayeur l'empêchait de distinguer). Mais le chien, ou peut-être le loup enragé s'est élancé sur lui, l'a hideusement mordu, et lui a arraché le menton. Un médecin, mandé sur le champ, a coupé les chairs et cautérisé les plaies de l'homme et du cheval pour prévenir l'hydrophobie. (*Revue de la Marne.*)

Faits de subversion sociale.

Le bourg de Boëren, situé près d'Hernoesand (Suède), a été ces jours-ci le théâtre d'un crime épouvantable.
Dans la nuit du 11 au 12 de ce mois, un négociant nommé Elfskifsen, père de neuf enfants, a assassiné sa femme et sept de ses enfants. Cet individu se leva vers minuit, se glissa furtivement vers les lits où couchaient ces huit personnes, et à chacune d'elles il asséna d'abord sur le front un violent coup de marteau pour lui faire perdre connaissance, puis il leur coupa la gorge avec un rasoir. Il allait encore immoler une neuvième victime, son fils puîné, mais celui-ci parvint à s'échapper. Son fils aîné, qui est marin, était absent.
Le lendemain, l'auteur de ces assassinats s'est dénoncé lui-même au directeur de police de Hernoesand, qui l'a fait arrêter et l'a mis à la disposition de la justice.
Elfskifsen est âgé de quarante-cinq ans. Il avait toujours tenu une conduite irréprochable; des spéculations commerciales fort hasardées lui avaient fait perdre dernièrement presque toute sa fortune, qui était considérable. Depuis cet évènement, il était devenu triste et sombre, et avait de temps en temps manifesté la crainte de voir sa nombreuse famille dans la misère. C'est peut-être l'exagération de cette crainte qui a égaré son esprit et l'a porté à égorger de sa main des êtres que jusque-là il aimait avec la plus grande tendresse. Quoi qu'il en soit, il faut supposer, pour l'honneur de l'humanité, qu'Elfskisen, en commettant son terrible crime, n'aurait pas eu le libre usage de sa raison.
La femme Elfskifsen avait quarante ans, et les sept autres victimes (trois fils et quatre filles) étaient âgées de huit à dix-sept ans.
(*Gazette des Tribunaux.*)

— On lit dans le *Journal des Débats* :
« Le 28 juin dernier, vers une heure après midi, deux femmes de la commune de Drusenheim (Bas-Rhin), se trouvant à peu de distance du Rhin, virent passer près d'elles une jeune femme étrangère à la localité, qui portait un petit enfant enveloppé dans son tablier. Cette jeune femme semblait se diriger à pas rapides vers le fleuve. Une demi-heure après, deux bateliers badois ramenaient sur la rive française, près de Drusenheim, le corps d'un enfant du sexe masculin, âgé de deux ans. Le malheureux enfant ne donnait plus aucun signe de vie.
» Cette triste nouvelle se répandit promptement dans la commune de Drusenheim et dans les environs. Aussi eut-on bientôt recueilli des renseignements sur l'identité de l'enfant et sur la manière dont il avait péri.
» A la déposition des deux femmes de Drusenheim vint se joindre un témoignage important. Salomé Wurtz déclara qu'une jeune fille de 23 ans, nommée Marguerite Cunz; dont le signalement se rapportait parfaitement à celui donné par les deux villageoises, avait quitté, avec son

sa bonne envie de travailler, dans son désespoir prend le parti de jeter à l'eau son enfant à qui elle ne peut procurer du pain ! et il se trouve un magistrat qui a le triste courage d'appeler sur cette malheureuse la sévérité du jury !...

VARIÉTÉS.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE.

Séance générale du 6 septembre.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale a tenu sa séance générale du premier semestre de cette année, mercredi dernier, 6 septembre. La présidence de M. Thénard donnait à cette séance la solennité qu'apporte toujours la présence d'une si haute illustration dans les sciences et dans l'industrie. Cependant il est regrettable que le Gouvernement ne vienne pas aider aussi de son appui puissant les efforts de quelques hommes généreux qui se réunissent pour encourager en France ce qui a le plus besoin d'une protection prudente et sage, mesurée d'après les vues les plus larges et les plus libérales.

L'industrie n'a, pour se diriger, que l'intérêt personnel et le calcul des bénéfices réalisables. Qu'on ne pense pas que dans ce calcul se trouve la source de toutes les découvertes bonnes et utiles ! L'industriel ne se dit pas : — Telle chose est utile; si je la réalise, j'obtiendrai des bénéfices qui me récompenseront de la peine que je me serai donnée, de ma fatigue, de mes veilles, de mon travail ! — Non, l'industriel cherche par quelle invention il pourra renverser la fabrique de son voisin ; comment il pourra substituer rapidement une nouvelle industrie à une ancienne, pour réaliser, par une vente considérable d'objets à bon marché, un bénéfice énorme. C'est ainsi qu'on voit chaque jour le progrès entraîner la ruine de ce qui existe ; c'est ainsi que la récompense de l'inventeur est presque toujours le prix de la misère où la nouvelle invention précipite l'ancienne méthode. On n'invente pas pour créer une chose utile et profitable à tous; on invente pour substituer rapidement une nouvelle chose à une autre, et ramasser, en présence de la ruine des rivaux, une fortune d'autant plus grande que cette ruine sera plus radicale.

Mais si le Gouvernement protégeait l'industrie; s'il cherchait à la pousser dans la voie du progrès; s'il la récompensait de ses efforts; et après l'avoir rémunérée par l'argent et les honneurs, livrait à la France, comme son patrimoine, l'invention que sa protection a fait naître ; c'est alors que l'on verrait de grandes choses créées sous le souffle inspirateur de l'amour du travail, parce que travailler ce serait être utile à l'humanité. Applaudissons donc à une société qui se substitue au Gouvernement, et qui, fixant l'attention de l'industrie sur les besoins du monde, lui crie : Voilà ce que tu dois faire; tu seras récompensée. Mais aussi, blâmons-là hautement lorsque nous la voyons manquer à sa devise : *Tout pour les arts, et rien que pour les arts*. Blâmons-la d'être indulgente hors de propos, de renoncer à la haute mission qu'elle s'est imposée de diriger l'industrie; blâmons-la d'accorder par complaisance la récompense qu'elle ne doit qu'au mérite. Par une telle faiblesse, on décourage au lieu d'encourager.

Cependant, rendons justice à qui de droit, et convenons que cette faiblesse ne se répandrait jamais dans une grande assemblée, si la publicité apportait toujours la lumière dans son sein. C'est à l'oubli de la Presse, qui néglige trop souvent de parler de l'industrie, qui, elle aussi, ne cherche pas à l'éclairer, et conserve tous ses éloges pour les inventions hors ligne, qu'il faut attribuer le relâchement des mœurs industrielles. Il importe que la Presse garde son sceptre en industrie comme en politique; elle ne doit point passer sous silence les couronnes données à l'industrie, couronnes d'une importance qui peut certainement lutter avec les lauriers du concours général des colléges. Déjà, pour les arts, les médailles se distribuent sans solennité, et aussi sans sanction, aux peintres, aux sculpteurs; on signale à peine ceux que le Gouvernement trouve dignes des récompenses, qui alors, bien loin d'exciter l'émulation, ne sont acceptées qu'avec une sorte de honte. Les médailles, les croix, toutes les récompenses honorifiques de nos jours, sont devenues de vains hochets ! — L'unique récompense est donc l'argent, la fortune !

Il y a deux sortes de mérite industriel que l'on doit récompenser : le perfectionnement et l'invention. Qu'un fabricant apporte dans ses produits une perfection inusitée ; qu'il mette de grands soins à bien faire ; qu'il ne se contente pas de produire beaucoup, mais qu'il s'efforce de bien produire; certes, aujourd'hui, où le bon marché a tué l'art industriel, ce fabricant méritera une récompense et aura droit à la reconnaissance publique, non moins que l'inventeur de génie qui a pour lui et la reconnaissance publique et la gloire.

Le conseil d'administration de la Société d'encouragement a compris qu'il fallait encourager la tendance à bien faire, et elle a accordé deux médailles d'or à deux industriels, M. Ziégler et M. François, dont les fabriques se recommandent par ce genre de mérite. Aujourd'hui il y a ignorance complète, absence totale de bonne tradition dans la fabrication des poteries; on dirait l'enfance de l'art. Dans son usine de faïence de Voisinlieu, près Beauvais, M. Ziégler, qui est aussi un artiste, a cherché à rendre aux poteries françaises la forme qui leur manque, à leur ôter la grossièreté qui fait honte à notre civilisation. Ce sont ces efforts de M. Ziégler que la Société a voulu récompenser.

M. François, habile constructeur d'instruments d'optique, a su, par la perfection qu'il a mise dans la construction des phares, rendre l'Angleterre et d'autres pays tributaires de la France. Depuis Fresnel, le célèbre inventeur des phares à réfraction, que la Société a été la première à encourager, on n'avait rien fait d'aussi beau que les phares de M. François.

Parmi les récompenses décernées par la Société aux inventions réelles, nous signalerons en première ligne la médaille décernée à M. Thénard, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, pour un système de barrages pour les cours d'eau, avec hausses mobiles, et exécuté sur la rivière de l'Isle, dans les départements de la Dordogne et de la Gironde. Au moyen des barrages de M. Thénard, on peut facilement soulever les eaux courantes dans le lit qui les contient, même au moment où elles sont le moins abondantes, pour les livrer aux besoins de la navigation, de l'irrigation et de l'industrie. Malgré cela, on peut aussi, dans les moments de surabondance, rendre les eaux à leur cours naturel.

Après cette invention d'une importance générale, nous parlerons d'une autre invention qui, utile seulement à une classe d'hommes, n'en est pas moins digne de tous les éloges, parce qu'elle s'adresse à des classes d'hommes malheureux, aux aveugles-nés. Aussi est-ce à juste titre qu'une médaille de platine a été décernée à M. Foucauld, aveugle-né, membre des Quinze-Vingts, qui a inventé une machine avec laquelle un aveugle peut écrire rapidement et sans peine, non-seulement à un aveugle, mais encore à un homme jouissant de la vue. C'est en jouant sur un clavier dont les touches écrivent les lettres sur le papier mobile sur un cylindre, que l'aveugle entretient sa correspondance au moyen des machines de M. Foucauld, exécutées par un autre aveugle-né.

Deux médailles de platine ont encore été décernées, l'une à M. le docteur Thibert, pour les pièces artificielles d'anatomie pathologique, qui rendent facile à tous l'étude de l'homme, et l'autre à M. Fugère, pour les procédés d'estampage du cuivre.

Des médailles d'argent ont été accordées à MM. Bréguet et Boquillon, pour des appareils propres à denter les engrenages, et qui permettent de donner aux dents une telle perfection, qu'on peut arriver à une vitesse de rotation dont on n'avait pas d'idée jusqu'aujourd'hui; à M. Servielle, qui a construit deux chariots, l'un à axes parallèles, l'autre à axes pivotants, qui seront utiles dans les travaux de terrassements des chemins de fer ; à MM. Trélat et Dutremblay, pour l'application de la lithophanie à la poterie, application qui a donné naissance à la poterie dite à émail ombrant, parce que la lumière s'y réfléchit et produit des dessins variés.

D'autres médailles de platine, d'argent et de bronze ont été décernées à d'autres industriels dont le mérite ne nous a pas semblé de nature à motiver toujours la récompense accordée par la Société. Nous ne croyons pas que les médailles d'encouragement doivent uniquement servir d'annonce à ceux qui en sont honorés ; il nous semble que le motif d'attirer des acheteurs chez les industriels ne devrait être que l'accessoire de la récompense. Et cependant, nous avons cru reconnaître que, dans beaucoup de ses récompenses, la Société n'avait cédé qu'à la considération de rendre service à des confrères. Aussi ne les nommons-nous pas, pensant que nous pourrons amplement nous dédommager de notre silence, lorsque la Société, dans ses prochaines séances générales, distribuera ses prix pour les questions réellement importantes qu'elle a mises au concours. C'est surtout en montrant à l'industrie le chemin qu'elle doit suivre, que la Société d'encouragement rendra de grands services.

Nous mettons notre publicité à son aide et nous espérons que son appel sera entendu. Ainsi elle rend un véritable service en proposant un prix de deux mille francs pour celui qui trouvera un moyen de rendre l'alcool impropre à entrer dans les boissons usuelles et les liqueurs de table, sans le priver de ses qualités combustibles et sans nuire à son application à l'éclairage; un prix de deux mille francs pour l'introduction et la culture, en France, des plantes étrangères à l'Europe, utiles à l'économie rurale, aux arts et aux manufactures; un prix de mille francs pour la culture en grand de plantes indigènes à l'Europe et même à la France, qui n'auraient point été, jusqu'à présent, introduites dans les grandes cultures, et qui présenteraient des avantages nouveaux à l'économie rurale, aux arts et aux manufactures; un prix de douze mille francs et un de six mille francs pour le perfectionnement du système de navigation des canaux; deux prix de six mille francs pour la désinfection des matières fécales et des urines dans les fosses mêmes; douze mille francs pour la découverte la plus utile au perfectionnement de l'industrie française, etc., etc.

La Société d'encouragement, cherchant ainsi à provoquer, par des prix, la solution des problèmes les plus importants, n'a pas hésité à affecter à cette destination la somme de deux cent seize mille francs. Certes, dans aucun pays, une société n'a pu consacrer de telles sommes au progrès de l'industrie nationale. C'est là un exemple des résultats que peut offrir l'association appliquée à protéger les efforts utiles. On ne pourra que donner toute approbation à la Société d'encouragement si elle ne manque pas à son but : donner une grande impulsion aux arts par l'émulation.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 12 septembre* 1843.

LEFEBVRE, entrepreneur de bâtiments, rue d'Angoulême-du-Temple, 18; juge-comm., M. Roussellle-Charlard; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

BOUZENOT, négociant, rue de la Vieille-Monnaie, 7; juge-comm., M. Moinery; syndic prov., M. Battarel, rue Cléry, 9.

RAYNAUD et comp., négociants, rue de la Vieille-Monnaie, 7; juge-comm., M. Moinery; syndic prov., M. Battarel, rue Cléry, 9.

DELAMARRE, menuisier, rue Ménilmontant, 10; juge-comm., M. Lamaille; [illegible] dic prov., M. Morel, rue Sainte-Appolline, 9.

DAVID LAVIN, commissionnaire en marchandises, rue de Bondy, 32; ju[illegible] comm., M. Delon; syndic prov., M. Decagny, cloître Saint-Merry, 2.

LACOUR père, entrepreneur de maçonnerie, rue de Reuilly, 17; juge-comm[illegible] M. Delon; syndic prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

BOURSE DU 13 SEPTEMBRE.

La plupart des valeurs qui avaient fléchi hier, ont repris aujourd'hui, tandis que les fonds français restaient stationnaires.

Les Rouen ont été en grande demande, et l'emprunt romain regag[illegible] le terrain que les derniers évènements lui avaient fait perdre.

Au comptant. — Lots d'Autriche, 380; Banque belge, 771 25, 77[illegible]; Chemin de Marseille à Avignon, 575; Oblig. Orléans, 1230; canal [illegible] Bourgogne, 1095; jouissances idem, 97 50; Liu Maberly, 387 50; Po[illegible] du Carrousel, 1800.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 40	121 40	121 40	121 40	121 3[illegible]
— fin cour. . . .	121 45	121 45	121 45	121 45	121 [illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» [illegible]
3 p. 0/0 compt. . . .	82 5	82 5	82 5	82 5	82 1[illegible]
— fin cour. . . .	82 20	82 20	82 15	82 15	82 [illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» [illegible]

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	109 »	» »	» »	Cours de la contre. Avant la bourse, 82 25 offert, à 4 heures, 82 20 offert.
4 0/0	103 »	» »	» »	Bons du Trésor, 3 1/4 à 7 mo[illegible]
O. de la Ville .	1322 50	» »	» »	Pièces de 20 et 40 fr.
Banque de Fr. .	3287 50	3288 75	H. 3 75	Agio, 9 à 10 le mille.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	
— de 1000.	» »	» »	» »	
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	800 »	» »	H. 2 50	S-Germ. Fin c. 800
Vers. R. Dr. .	282 50	» »	H. 1 25	
dº R. G. . .	» »	» »	» »	
Orléans	667 50	667 50	» »	Orléans. » 667 50.
Strasb. à Bâle.	190 »	» »	» »	Strasbourg. » 190.
Rouen.	717 50	718 75	H. 8 75	Rouen. » 718 75 717 50.
Havre.	540 »	» »	H. 1 25	
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 1/4	» »	» »	Loudres, 11 septembre.
— Portugais. .	43 1/4	43 1/8	B. » 1/8	Consol. 95 1/8 1/4.
Esp. D. active.	27 »	» »	B. » 1/2	Esp. actif. 26 1/8.
5 0/0 Naples . .	107 75	» »	H. » 5	Portugais. 42 3/4.
— Romain. .	106 1/2	» »	H. » 1/4	Mexicains. 37.
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	» »	5 0/0 Holland. 101 1/4 ex di[illegible]
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	2 1/2 id. 52 7/8.

Spectacles du 14 septembre.

OPÉRA. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Mari et l'Amant. — Demoiselles.

OPÉRA-COMIQUE. — 1re représ. de Lambert Simnel.

VAUDEVILLE. — 1re représ. de l'Ecrin.

GYMNASE. — Antonine. — Le Métier à la Jacquart. — Un Jour d'Or[illegible]

VARIÉTÉS. — Les Nouvelles. — 1re représ. de Sur les toits. — Saltim[illegible]ques. — La Rondalla.

PALAIS-ROYAL. — Clémentine. — Le Mari. — Paris, Orléans et Ro[illegible] — Chansonnette.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Royaume. — La Tour de Nesle.

GAITÉ. — La Folle de la Cité.

AMBIGU. — Les Belles. — Madeleine.

FOLIES. — Les Dévorants. — Les Fumeurs. — Le Secret. — Saut périlleux.

CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.

THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Danse.

TH. DU PANTHÉON. — C'est le roi Dagobert. — L'Homme aux lunettes bleues. — Tic-Tac.

BULLETIN AGRICOLE.

Nous ne cesserons de revenir sur la disproportion choquante entre [illegible] cours des grains et la taxe du pain. Pourquoi le pain blanc se paie-t-il, par exemple, à Colmar, 42 cent., et à Paris 35 cent.? Pourquoi [illegible] peuple paie-t-il, à Colmar, le pain 7 c. le kil. de plus qu'à Paris, et que[illegible] cause, à nous inconnue, peut justifier cette énorme différence? En at[illegible]tendant que ce mystère s'éclaircisse, nous appelons sur des faits au[illegible] graves, aussi directement liés au bien-être du peuple, l'attention [illegible] l'autorité supérieure. On nous objectera peut-être qu'à Colmar le pa[illegible] noir ne coûte pas plus cher qu'à Paris. Est-ce qu'on trouverait le pa[illegible] blanc trop bon pour le peuple ?

Au marché de Colmar, le prix des blés ne diffère pas essentiellem[illegible] du prix des blés à la halle de Paris. Si la taxe du pain ne suit pa[illegible] même marche, il y a une cause qu'il faut découvrir et faire cesser.

La viande est, sur quelques points de la France, presqu'aussi ch[illegible] qu'à Paris. A Toulouse, le mouton se paie 1 15 le kilog., et le veau 1 2[illegible] A Colmar, on paie le bœuf 1 10, le veau, 1 10, et le porc 1 20. Ces pri[illegible] ne sont point en rapport avec le bas prix et l'abondance des fourrages[illegible] abondance dont on ne se souvient pas d'avoir vu la pareille dep[illegible] vingt ans.

ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 46.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) — LA — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 14 SEPTEMBRE.

Examen du Manifeste de la Démocratie pacifique par M. de Lafarelle.

Nous avons donné hier la moitié de ce travail; en voici la suite.

Hâtons-nous toutefois d'abandonner le terrain purement politique sur lequel nous nous étions promis, les uns et les autres, de ne pas mettre le pied, et où nous nous sommes laissés entraîner, par la raison bien simple qu'il est passablement difficile d'organiser une nation sans faire un peu de politique. Arrivons à la question de fond, comme vous l'appelez, et parcourons ensemble vos principaux dogmes d'organisation sociale.

Premier dogme professé par le Manifeste : fraternité et unité de tous les concitoyens, application à l'ordre social de ce précepte religieux de la loi divine : *vos omnes fratres estis ut omnes in unum sint*. Accepté, à condition que cela ne voudra pas dire qu'il existera dans le monde social une égalité matérielle, réelle, de position, de fortune, d'existence, qui n'aurait aucune possibilité pratique, ni aucune analogie avec l'ordre général du monde physique, où tout est, au contraire, différence et inégalité. Accepté, à condition que cette *unité* du monde social ne sera pas une *homogénéité* discordante, exclusive de toute hiérarchie et d'une subdivision en classes basée sur la diversité de lumières, d'habitudes, de fortune et de fonctions économico-sociales : mais vous accordons à notre tour, et de grand cœur, qu'il ne doit plus exister de *castes*, c'est-à-dire de classes closes, privilégiées, inabordables : *que tous puissent prétendre à tout*, c'est bien; mais il ne faut pas moins une échelle sociale dont les échelons restent accessibles à tout le monde.

Deuxième dogme de la *Démocratie pacifique* : le droit au travail doit être reconnu tout comme le droit de propriété; le travail est, en effet, la seule propriété des classes prolétaires, propriété non moins sacrée que toutes les autres, et qui doit être consacrée de la même manière. Accepté, dans ce sens que la société doit protéger tout homme dans l'exercice de ce droit, et s'efforcer d'en rendre l'exercice possible à tous; mais si la *Démocratie pacifique* prétendait autre chose, si elle voulait ressusciter cette loi fameuse de la Convention qui faisait du travail un droit légal, individuel, positif pour chaque citoyen, de telle sorte qu'il pût actionner le pouvoir public pour en exiger un emploi lucratif de son temps et de ses forces, et à défaut se faire allouer un salaire à titre d'indemnité, nous lui ferions observer que ce serait infailliblement retomber dans le système de la taxe des pauvres de la Grande-Bretagne et des *maisons de travail* (*Work-Houses*) qui en constituent l'application actuelle : système économico-social définitivement jugé par le souverain juge en ces matières, l'expérience; système éminemment propre à frapper dans sa source toute activité, toute énergie, et par conséquent tout progrès. Force nous est donc bien, avant d'admettre la consécration du droit au travail, de demander à l'organe de la *Démocratie pacifique, la formule légale et pratique de ce droit*.

Troisième dogme : l'association *volontaire* du capital, du talent et du travail, formant une organisation de l'industrie. Accepté encore, mais après de franches et complètes explications; car nous ne saurions oublier une formule d'association de ces trois éléments fondamentaux, de la production de ces trois grandes sources de la richesse publique, précédemment développée par l'École phalanstérienne, qui avait pour derniers et inévitables résultats : 1° de briser le lien qui attache le propriétaire à sa propriété, de transformer ce droit de propriété en un être fictif, une action industrielle, une sorte d'assignat; de conserver, en un mot, en apparence, ce droit fondamental, mais de le frapper de mort dans son esprit, dans ses conditions les plus essentielles, dans ses effets les plus moralisateurs; 2° de détruire la vie de famille et de mariage, de remplacer les vertus, le charme, la puissance civilisatrice du foyer domestique par une communauté, nous allions dire par une promiscuité de travaux, d'habitudes, d'existence faite pour tarir, à leurs sources, les deux sentiments les plus purs, les plus nobles, les plus saints de la nature humaine : l'amour conjugal et la paternité.

Que le lecteur y prenne bien garde toutefois, ce ne sont ici que des réminiscences de notre part, et le Manifeste ne dit pas un mot de tout cela. Les jeunes hommes qui l'ont rédigé possèdent une haute intelligence et beaucoup de bonne foi; ils ont beaucoup réfléchi et beaucoup remué d'idées pratiques depuis plusieurs années; à la différence de leur grand pontife, qui avait passé toute sa vie dans la sphère des idées pures et des abstractions, ils ont, eux, beaucoup frayé avec les hommes et sont souvent descendus dans le champ et l'arène des réalités. Ils ont même consulté, à leurs dépens, le grand maître de l'humanité, l'*expérience*. Pourquoi ne se seraient-ils pas modifiés? pourquoi n'attacheraient-ils pas aujourd'hui un sens plus pratique, plus en harmonie avec nos mœurs, nos habitudes, nos besoins sociaux, à ces mots sacramentels d'organisation de l'industrie, de droit au travail, d'association du capital, du talent et du travail?

Nous devons seulement leur faire observer que leur passé leur fait une obligation de s'expliquer. Peut-être alors serions-nous plus près de nous entendre qu'on ne le croit communément avec des hommes qui proclament le christianisme, la grande religion de l'humanité, et qui ont écrit ces paroles : « Croire qu'il y aura une autre religion pour l'humanité » que celle qui a révélé à l'humanité sa propre existence, son unité en » elle-même et en Dieu, c'est une illusion »; avec des hommes qui reconnaissent et stygmatisent, comme nous, les déplorables conséquences de l'individualisme industriel et de la concurrence désordonnée, savoir : l'agglomération désordonnée des capitaux dans les mains d'une oligarchie financière, et l'appauvrissement, l'abaissement, l'asservissement continu des classes laborieuses; des hommes enfin qui ne voient, comme nous, d'autre remède efficace et possible à cette grande plaie sociale toujours croissante, qu'une organisation libre et *volontaire* de l'industrie, basée sur le principe, éminemment conservateur et civilisateur, de l'association.

F. DE F.
(*Gazette du Midi.*)

Nous n'avons rien à redire aux observations que présente M. de Lafarelle sur ce qu'il nomme le premier dogme du Manifeste. Les conditions sous le bénéfice desquelles l'honorable député accepte l'application à l'ordre social du précepte chrétien de la *fraternité* et de l'*unité*, correspondent exactement aux dispositions indiquées dans le programme de la *Démocratie pacifique* et décrites dans tous les ouvrages de l'École sociétaire. Donc, passons outre.

Les réserves de M. de Lafarelle au sujet du second dogme, le *Droit au travail*, ne sont pas aussi bien fondées en principe. Vous reconnaissez, lui dirons-nous, le droit de chaque homme à un emploi de ses facultés qui puisse le faire vivre. Il faut bien, si vous voulez que ce droit soit autre chose qu'une chimère et un leurre, aviser aux moyens de lui donner une existence réelle, une sanction et des garanties. Justement frappé des inconvénients graves, des résultats subversifs et funestes qu'ont offerts toutes les tentatives faites jusqu'ici pour la réalisation du droit au travail, vous en concluez qu'il faut s'efforcer de rendre l'exercice de ce droit possible à tous, mais qu'on doit s'en tenir là et ne point prétendre imposer à la société l'obligation de procurer du travail à qui en demande et n'a point d'autre ressource pour vivre.

Ou nous nous trompons, ou déjà vous apercevez vous-même que le droit, tel que la notion théorique le donnait, se trouve ici sacrifié aux nécessités de la pratique telles que l'expérience les a révélées dans toutes les circonstances où l'on s'est placé jusqu'à présent, pour mettre en vigueur le principe du droit au travail.

Rejeterez-vous pour autant le principe? Non, vous ne le pouvez; votre intelligence et votre conscience elle-même s'y refusent. Le droit au travail, c'est l'équivalent du droit de vivre; en le méconnaissant, vous violeriez d'une manière indirecte le commandement divin : « *Non occides*, tu ne tueras point, » c'est à dire aussi : Tu ne laisseras point mourir ton frère.

Oui, en droit rigoureux, la Société doit à chacun de ses membres un emploi fructueux de son temps et de ses forces, et, à défaut, un minimum qui le préserve des horreurs de la faim et de la dégradante nécessité de mendier sa subsistance. Mais ce devoir, dont on ne saurait théoriquement la décharger sans répudier toutes les idées de fraternité universelle et d'unité de l'espèce humaine enseignée par le Christ, la Société est-elle toujours en état de le pratiquer? En élevant ce doute, nous n'entendons pas lui faire de son impuissance une excuse, mais, au contraire, un motif de rechercher quelles sont les conditions qu'elle aurait à réaliser pour se mettre en mesure d'accomplir son devoir de mère prévoyante à l'égard de tous ses enfants. Nous savions, avant que M. de Lafarelle nous signalât les difficultés et les dangers de la question, que la reconnaissance effective, que la consécration pratique du Droit au travail était incompatible avec l'ensemble des dispositions sociales actuelles. Dans l'état d'incohérence de l'industrie, sous l'empire de la concurrence sans garantie et sans solidarité, il n'est au pouvoir de personne, il n'est au pouvoir ni du Gouvernement, ni des capitalistes et propriétaires, d'assurer au peuple, dans toutes les circonstances, le Droit au travail. — Dans les conditions présentes du travail, qui lui donnent un caractère pénible et répugnant, la concession d'une indemnité, ou minimum d'entretien, au peuple ferait déserter les ateliers et arrêterait la production à sa source. Personne, plus que nous, n'est convaincu du danger qu'il y aurait à décréter d'emblée ces deux mesures : le Droit au travail et le minimum, qui sont de toute équité cependant; personne aussi, plus que nous, n'est convaincu que c'est ce danger, cette impossibilité, pourrions nous dire, qui fait l'état précaire de notre société actuelle, et qui suspend sur cette société une menace constante de révolte et de bouleversement.

En présence d'une semblable antinomie, quel parti prendre? Faudra-t-il renier le droit ou en réclamer une application impossible et funeste? Ni l'un, ni l'autre. Il faut insister de plus en plus, vis-à-vis de la classe riche et dirigeante principalement, sur l'existence incontestable de droits encore méconnus; il faut préparer les modifications de la constitution sociale qui rendront possible la reconnaissance de ces droits et qui l'amèneront sans désordre, sans lésion des droits ni des intérêts anciens, et au grand avantage de toutes les classes!

Or, deux moyens nous semblent surtout répondre à cette seconde indication : coordonner les éléments de la vie industrielle en vue des garanties générales; introduire dans le mode d'exercice du travail des dispositions qui en écartent l'ennui, la peine, en un mot, toutes les causes de répugnance, et qui, au contraire, y transportent le contentement, le plaisir, l'attrait.

C'est sur le troisième dogme : Association *volontaire* du capital, du travail et du talent, que portent les observations de M. de Lafarelle, qui offrent le plus de points à rectifier. Disons mieux, ses observations tombent ici entièrement à faux, soit qu'admettant d'abord l'association, il repousse ensuite les conditions indispensables de l'application du principe, soit qu'il impute à l'ordre qui serait fondé sur l'association, des résultats qui ne lui sont inhérents en aucune façon.

Accepter l'association, et, en même temps, protester, comme

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Dans sa détresse, Froissart trouve une industrie incroyable. (Suite.)

« *Il en est un quatrième.* » Le quatrième lion c'est votre aïeul, c'est vous, ce sera un de vos descendants. Il y aura toujours un des lions dans votre famille, c'est à supposer. Mais voici Malaga.

Lisez, monsieur le chevalier, cette lettre écrite sur papier du temps et adressée à votre aïeul après la bataille de Dreux :

« A mon brave Kaskarouët de Kaskarouët.
» Je te savois brave, mais je ne te savois pas plus brave que moy.
» C'est à Paris que je te veux embrasser.
» Ton Roy,
» HENRY. »

Avec ceci, vous casserez le nez à tous les Rohan et à tous les Montmorency du monde. Malaga, rédige, scelle et jaunis.

— Oui, monsieur le chevalier.

Une seconde fois la *dernière Guitare* alla se livrer aux fonctions

— Et moi, je dirai que vous les avez fabriqués. Je vous tiens aussi.

Le père et le fils se regardèrent avec un merveilleux étonnement; puis ils se séparèrent : le fils en riant de la bonne scène de comédie qu'il venait de jouer à son père; celui-ci honteux et irrité d'en avoir été le héros.

Hélas! c'est le seul profit que Froissart retira de sa trop spirituelle industrie. Au bout d'un mois le cercle nobiliaire était fermé. Froissart, qui n'avait pas pu en payer le loyer, était en fuite. Il disparut ou se cacha pendant quelque temps.

Une autre industrie de Froissart, mais moins noble que la précédente.

Une troisième ou quatrième fois, Froissart se trouva sur le pavé, ne sachant quel emploi donner à son esprit pour nourrir son corps, et nonseulement le sien, mais encore celui de ses trois amis, car ils avaient encore moins de ressources que lui dans les positions difficiles. Un homme comme Froissart, qui ne possède foncièrement aucune profession, est toujours plus sûr de se tirer d'embarras que celui qui s'obstine à faire des romances ou des statues; — ce qui, on en conviendra, est moins que rien.

Ils se promenaient tous les quatre dans le jardin du Palais-Royal, ce rendez-vous des désœuvrés de toutes les nations, depuis le souverain

on pourrait me voler mon idée. A Paris, il y a des gens pour *faire* l'idée, de même qu'il y en a pour *faire* la montre et le mouchoir.

Ils se placèrent à l'écart.

— Tu as spéculé sur l'amour-propre, reprit le nouveau-venu, qu'on nommait Grandier, en s'adressant plus particulièrement à Froissart; c'est un peu usé, soit dit entre nous. Moi, j'ai le projet de spéculer sur un sentiment plus productif quand on le presse. Ce sentiment, c'est la peur; et la peur ne s'use pas; on a toujours peur. Me comprenez-vous?

— Pas encore.

— Vous allez me comprendre.

— Nous t'écoutons.

— Nous fondons un journal. Nous débutons par là.

Froissart et ses compagnons éclatèrent de rire à cette grande révélation faite avec tant de mystère.

— Oh! fonder un journal! voilà une idée neuve! s'écria Lacervoise; quand des journaux qui ont vingt ans d'existence ne couvrent pas leurs frais! Comment l'appellerons-nous, ce journal dont le *besoin ne se fait pas du tout sentir*? L'*Impartial*, journal politique, littéraire et agricole? ou le *Décentralisateur*, journal des intérêts conservateurs et de la culture des vers à soie? ou...

le fait M. de Lafarelle, contre la propriété actionnaire, c'est repousser le moyen non-seulement de généraliser l'association, mais encore de la réaliser.

« Comment associer les habitants d'une commune dans les travaux de culture, par exemple, si chacun conserve à part son champ, son coin de terre, ici et là, pour exploiter à sa guise ce domaine éparpillé, sans égard pour les convenances générales? Serait-il vrai, d'ailleurs, qu'une action hypothéquée sur le territoire de la commune et sur tout le matériel d'exploitation que celle-ci possède ne fût qu'un titre fictif? Nos jurisconsultes sont encore singulièrement matérialistes, il faut l'avouer, en ce qui concerne le droit de propriété, s'ils ne le reconnaissent que dans l'affectation exclusive, à Pierre ou à Paul, d'un espace déterminé de terrain. Quel avantage, quelle garantie donne aujourd'hui au propriétaire l'acte notarié qui constitue son titre de propriété, que ne lui assurât tout aussi bien, et beaucoup mieux, l'action hypothéquée sur le domaine et sur toute la richesse sociétaires?

« Le droit est frappé de mort, nous dit-on, dans ses conditions les plus essentielles, dans ses effets les plus moralisateurs. » On fait allusion par là, sans doute, à la faculté que n'aura plus le propriétaire de disposer arbitrairement de sa portion de domaine. Mais, par compensation, le domaine tout entier de l'association lui sera ouvert. Quels que soient ses goûts et ses aptitudes agricoles, il trouvera amplement à les satisfaire, avec exemption de la plupart des embarras, des soucis et des chances mauvaises qui sont aujourd'hui inséparables de ces sortes d'occupations. Il va s'offrir à lui, sous ce rapport, des chances de satisfaction et de profit décuples au moins de celles qu'on lui enlève, fût-il au nombre des favoris de la fortune.

M. de Lafarelle accuse l'Association, telle que nous l'avons proposée, de détruire la vie de famille. C'est là une erreur qui provient de ce que trop souvent l'on confond les rapports affectueux, fondés sur le lien du sang, avec les choses du ménage, avec l'atelier domestique. Loin de nuire à l'attachement des membres d'une même famille les uns pour les autres, les combinaisons sociétaires le garantissent, au contraire, d'une foule de causes d'altération qui le changent fréquemment en aversion réciproque.

Nous avons regret de voir M. de Lafarelle employer le mot de *promiscuité* pour caractériser le travail sociétaire, travail exercé en commun, il est vrai, mais organisé, distribué suivant une méthode qui exclut précisément le pêle-mêle et la confusion. Quand il flétrit ainsi la participation de tous aux travaux de la communauté, la fusion des classes au sein des ateliers divers qu'elle présente, M. de Lafarelle abandonne le point de vue chrétien et démocratique, pour se placer à celui de la caste et de l'aristocratie. Se joindre à ses frères pour travailler avec eux n'est pas plus de la promiscuité que s'unir à eux pour prier en commun.

Nous n'acceptons point les éloges que nous donne, en finissant, M. de Lafarelle, si ces éloges supposent de notre part l'abandon de nos convictions touchant la formule de l'organisation de l'industrie et de l'association des trois facultés: capital, travail, talent. Sans doute nous sommes dociles aux leçons de l'expérience; nous tâchons surtout de les mettre à profit pour discerner les moyens les plus propres à gagner le public à nos idées et faire servir celles-ci à diminuer les maux du présent en même temps qu'à préparer les biens de l'avenir. Mais sur le fond même de ces idées, en ce qui concerne le mode scientifique de l'organisation industrielle et sociale, nous sommes tout aussi entiers que jamais. C'est là un problème dont la solution ne se trouve point deux fois. Cela ne veut pas dire que nous nous posions à cheval sur cette solution pour déclarer à la société : Tout ou rien. Nous ne transigeons pas avec les principes; mais la théorie elle-même nous apprend que les principes comportent divers degrés d'application.

Quant au passage cité du Manifeste sur le christianisme, il est l'expression sincère de notre opinion. Nous sommes profondément convaincus que l'ordre social dont nous poursuivons la réalisation, n'aura rien de contraire au principes essentiels de la religion du Christ.

Abolition de l'esclavage dans l'Inde anglaise.

Nous lisons dans le *Cernéen* de l'Ile Maurice :

« Le *Friend of India* annonce, avec un sentiment de joie que nous ne pouvons que partager, la publication du projet d'ordonnance dont nous donnons plus bas la traduction, et qui décrète implicitement l'abolition de l'esclavage dans l'Inde. Au dire de ce journal, qui tire vanité de la spontanéité de cette mesure, et de la facilité avec laquelle elle va s'y accomplir, tandis qu'elle a été imposée aux colonies occidentales par l'indignation publique, il y avait vingt-huit siècles que l'esclavage existait dans ce pays, sous quinze formes différentes. »

Projet d'ordonnance.

» 1° Il est par ces présentes ordonné et déclaré, qu'aucun officier public, en vertu d'un decret ou d'un jugement de cour, ou pour l'exécution de toute demande pour rente ou revenu, ne pourra vendre ou faire vendre aucune personne ou le droit au travail ou au service d'aucune personne, sur le motif que cette personne est dans un état d'esclavage.

» 2° Et il est aussi déclaré et ordonné qu'aucune cour civile ou criminelle ou aucun magistrat dans les territoires de la Compagnie des Indes Orientales, ne reconnaîtra les droits résultant de la propriété prétendue d'une personne, ou du travail de cette personne, comme esclave.

» 3° Et il est aussi déclaré et ordonné que toute personne ayant acquis une propriété par sa propre industrie ou en exerçant un art, un métier ou une profession, ou par héritage, ou par rente, ou par don, ne pourra être dépossédée de cette propriété, ou se voir refuser le droit d'en prendre possession, sur le motif que cette personne, ou celle dont la propriété provient, était esclave.

» 4° Et il est aussi ordonné que toute action qui serait une offense punie par la loi, si elle était faite à un homme libre, sera également une offense si elle s'adresse à tout individu sous le prétexte qu'il est dans une condition d'esclavage. »

Voici dans quels termes le *Friend of India* s'exprimait sur la mesure dont le gouvernement de l'Inde vient de prendre l'initiative :

« Cet acte est, sans contredit, le plus important qui ait été publié par ce gouvernement depuis la célèbre abolition des *suttees* (c'est-à-dire de l'obligation où étaient les veuves de se brûler avec le cadavre de leurs maris). Trente lignes suffisent pour supprimer l'esclavage dans toute l'Inde anglaise. On trouve là toute la grâce d'une concession spontanée. D'autres griefs ont produit de longues agitations à l'intérieur, et leur redressement a été arraché au gouvernement par des réclamations venues du dehors. Mais, quoique l'esclavage dans l'Inde n'ait pas échappé à l'attention des âmes bienveillantes, et quoique plus d'un effort ait été tenté pour en obtenir l'abolition, cette question n'a jamais tenu qu'un rang secondaire parmi les préoccupations du public; et la suppression de l'esclavage n'a jamais été demandée avec une incessante importunité capable d'attirer irrésistiblement sur cette question l'attention du gouvernement de l'Inde. Tandis que l'émancipation des esclaves dans les Indes-Occidentales doit être attribuée particulièrement à une explosion irrésistible de l'indignation nationale, l'ardeur du public relativement à l'esclavage dans les Indes-Orientales s'est affaiblie après avoir commencé à se montrer, et le gouvernement a été libre de choisir à son gré le moment de l'abolition. La grande charte d'émancipation vient enfin d'être promulguée....

» A la vérité, cet acte ne proclame pas formellement que l'esclavage est aboli dans l'Inde; mais il y rend l'esclavage impossible, en défendant aux cours de justice de lui prêter appui sous quelque forme que ce soit, en assurant à tout homme des droits sur toute propriété acquise par son labeur ou par héritage, et, enfin, en attachant à tout acte commis envers une personne réputée esclave la même pénalité que cet acte encourrait s'il était commis envers une personne libre. Quand les esclaves peuvent recourir ainsi aux tribunaux pour établir leur liberté ou jouir des droits des hommes libres, l'esclavage est réellement aboli. Il ne peut exister que par l'appui des cours de justice. Un esclave qui fait constater sa liberté par un tribunal est légalement un homme libre, quand même il se dirait volontairement esclave. Il résulte de là que l'acte en question, bien que rédigé avec beaucoup de précaution et prudemment intitulé : *Acte pour éclaircir et amender la loi qui concerne la condition d'esclavage*, est, dans son but et ses effets prévus, une loi pour l'abolition de l'esclavage dans toute l'étendue du territoire de la Compagnie. »

On se rappelle que la Presse anglaise a naguères annoncé comme un fait positif la mort du colonel Stoddart et du capitaine Conolly, qui, disait-on, après avoir été retenus prisonniers par l'émir de Bokhara, avaient été décapités en présence de ce souverain. Des doutes se sont élevés depuis en Angleterre sur la réalité de ce meurtre. On a cité le témoignage d'un juif arrivé de Bokhara, qui offrait de porter une lettre aux deux captifs : il ne demandait aucune récompense s'il ne rapportait point la réponse. On a rappelé l'opinion du khan de Khiva, qui ne croyait pas lui-même à cette mort, et qui faisait observer que l'acte de férocité attribué à l'émir était contraire aux intérêts de ce prince. Le capitaine Grover vient de réunir, dans une brochure intitulée : *Appel à la nation britannique*, toutes les raisons qui portent à espérer que les deux officiers anglais sont encore vivants et prisonniers. Il demande que les moyens diplomatiques, et au besoin la force, soient employés pour faire cesser cette captivité. M. Grover a réuni à Londres un meeting dans lequel une souscription a été ouverte pour couvrir les frais que nécessitera cette affaire.

M. Eugène Sue reçoit de jurisconsultes distingués, tant Français qu'étrangers, des communications qui témoignent de l'importance attachée par les hommes les plus graves aux hautes questions de justice distributive qu'il a soulevées dans les *Mystères de Paris*. La *Phalange* a reproduit dans le temps les documents relatifs aux institutions de justice pour les pauvres, adressés à M. Eugène Sue de la Hollande et du Piémont. Aujourd'hui c'est un ancien doyen de la faculté de droit de Pavie qui écrit à l'auteur des *Mystères de Paris* une lettre des plus flatteuses, et lui communique des observations comparatives sur l'administration de la justice en France et en Autriche. N'est-il pas au moins étranger que la France, pays où l'on se targue tant de préoccupations libérales et démocratiques, soit devancée par les Etats réputés despotiques, absolus et rétrogrades, dans la voie des institutions les plus propres à assurer aux citoyens l'égalité réelle et pratique devant la loi ? Que chez nous encore ce soit une condition absolue d'être riche pour pouvoir obtenir justice, tandis qu'en Hollande, en Autriche, et dans beaucoup d'Etats italiens, les abords des tribunaux sont aplanis pour les pauvres, toujours admis gratuitement à poursuivre la répression des griefs dont ils ont à se plaindre? Voici la lettre et les observations adressées à M. Eugène Sue. Nous empruntons ces deux pièces au *Journal des Débats*.

Monsieur,

J'ai hésité long-temps à vous adresser ces quelques lignes. Ce que je redoutais davantage, c'était d'écrire dans une langue dans laquelle je n'ai pas l'habitude de m'exprimer. Mais ayant vu avec combien d'empressement vous avez accueilli des renseignements analogues à ceux que je vais vous donner, j'ai pris confiance et je me suis flatté que le fonds ferait passer la forme.

Au demeurant, il ne vous sera pas désagréable d'apprendre qu'en dehors de votre France, dans une petite ville, vos *Mystères de Paris* sont le sujet non-seulement d'une lecture attrayante, mais aussi de réflexions sérieuses.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

Pavie, 5 septembre 1843.

Le docteur JEAN LAUZI, membre et ancien doyen de la faculté de droit.

OBSERVATIONS.

Ces observations ne s'appliquent qu'à deux points, d'ailleurs très saillants, des *Mystères de Paris* :

1° La comparaison entre maître Boulard et Pique-Vinaigre.

2° L'impuissance de la sœur de Pique-Vinaigre à obtenir justice, faute d'argent.

I. Vous désirez : 1° Que l'*abus de confiance* soit qualifié de *crime* ;

Qu'il soit assimilé au *vol*, et qu'il soit même traité avec plus de rigueur que le *vol*.

Le code pénal autrichien (qui est en vigueur depuis 1804), au chapitre xxii, traite du crime *de vol et d'infidélité*, et au paragraphe 161, définit comme crime l'*infidélité du fonctionnaire public*, ce qui correspond parfaitement à votre *abus de confiance*. Ce n'est pas assez; assimilée au vol, l'infidélité est traitée plus durement, puisque le même chapitre xxii établit :

Pour le *vol*, le minimum de la peine à six mois de *carcere* (emprisonnement), et le maximum à dix années de *carcere duro* (travaux forcés);

Pour l'*infidélité du fonctionnaire public* : le minimum de la peine est d'une année, et le maximum de vingt ans de travaux forcés.

Vous trouvez maître Boulard bien plus criminel que Pique-Vinaigre; vous invoquez un châtiment plus sévère pour celui-là. Votre désir est exaucé ! Dans les Etats autrichiens, d'après le code cité, vos deux criminels, jugés sur les données de votre roman, seraient condamnés :

Boulard à *quinze ans de travaux forcés* (33, 161, 162, 36, 37, Lett. A.)

Pique-Vinaigre à *deux années d'emprisonnement* (33, 153, 154, C. 158, 160, 37, C. 39, A. F. 40, B C. 48.)

II. Quant aux intérêts des pauvres, on y a pourvu dans la législation autrichienne aussi bien et peut-être mieux (c'est mon opinion) que dans les lois d'autres Etats d'Italie dont on vous a donné connaissance.

Voila pour les faits :

---

neuf non plus. Veux-tu dire par là que tu proclameras la vérité ; que tu critiqueras avec indépendance, avec franchise, les hommes et les choses ; que tu ne craindras pas de dévoiler les défauts dont tes yeux seront choqués ; que tu ne seras arrêté dans ta courageuse mission ni par la réputation, ni par la fortune; que tu braveras, pour la défense de la vérité, la prison, l'exil, et même l'échafaud ?..... Si nous n'avons que ce pain là sur la planche, nous risquons de manger la planche... Quel journal n'a pas pris dans son prospectus cet engagement envers Dieu et ses abonnés futurs ?

— Notre journal, reprit froidement le nouveau venu, n'attaquera ni les défauts, ni les vices, ni les crimes.

— Et que fera-t-il?

— Ce qu'il fera ? Suivez-moi, vous le saurez.

— Mais encore chez qui faut-il te suivre? demanda Froissart.

— Chez l'imprimeur. Pour agir, pour nous manifester, il nous faut une presse, cet organe du quatrième Pouvoir. J'en ai une. Suivez-moi chez le quatrième Pouvoir.

Où est logé le quatrième Pouvoir.

Le premier Pouvoir est aux Tuileries

Le second, à la Chambre des Députés ;

Le troisième, au Luxembourg ;

Le quatrième..... voici un des logements du quatrième Pouvoir, autrement dit la Presse.

Précédés de leur nouveau compagnon, les quatre amis se dirigèrent vers le faubourg Montmartre, et entrèrent dans une des nombreuses ouvertures dont était percé l'ancien quartier de la *Boule-Rouge*, récem-

peuplait la Boule-Rouge, où grouillaient des hommes d'affaires borgnes et beaucoup d'autres établissements très borgnes. Devant la porte de cette imprimerie était le marbre de tradition, et un baquet où l'on plongeait les feuilles destinées à l'impression.

— Où nous conduis-tu ?

— Mais nous sommes arrivés, répondit Grandier.

— Arrivés !... mais cela ne manque ni de style, ni d'un certain ragoût, dit Lacervoise; c'est charmant !

— C'est nous ! dit Grandier ! c'est nous ! en pénétrant le premier dans le caveau humide et obscur où se laissait voir une presse qui râlait sous les efforts d'un pauvre diable maigre et osseux pendu à une manivelle éreintée comme lui, assisté d'un enfant hideux qui ne pouvait manquer de se faire un jour un grand nom dans les lettres. Cet enfant avait une mitre en papier.

A ces mots : *C'est nous !* un petit homme d'un blond atroce, dont le nez tranchait en noir sur des joues rouges, et son nez était noir d'encre d'imprimerie, enfin très comparable à un pois d'angole, à cause de ces deux teintes tranchées, disparates, s'avança une pipe à la bouche, et dit à ces messieurs :

— Je ne vous offre pas des sièges...

— Je le crois sans peine, murmura Lacervoise.

— Mais nous pouvons parler aussi bien debout.

— Ces messieurs, dit Grandier, composeront la rédaction du journal; ce sont quatre hommes de talent ; M. Froissart, ancien capitaliste....

— Ah ! monsieur est capitaliste, dit avec un frémissement de caniche le pois d'Amérique.

— Je le fus, répliqua Froissart.

— Avez-vous arrêté le titre? s'informa l'imprimeur, satisfait de la généalogie des collaborateurs acquis au journal.

— Oui, dit Grandier, le journal s'appellera le *Purgatoire*.

— Le *Purgatoire !* s'écria Lacervoise, c'est peu gai.

— Mais non, ce n'est pas mal du tout, fit observer l'imprimeur. Je vois d'ici la portée de ce titre.

— Il est parfait, dit Grandier. Jugez-en. Tant qu'on n'aura pas *chanté*, on restera dans le *Purgatoire*; si décidément l'on ne veut pas *chanter*, on tombera dans l'*Enfer*; si enfin l'on *chante*, on ira en *Paradis*.

— J'approuve, dit l'imprimeur, va pour le *Purgatoire !* Nous pouvons donc tirer la première page. La Jaunisse! cria-t-il au pressier, halte-là! les billets de mort, nous les reprendrons plus tard; nous allons mettre sous presse la première page du journal.

— Nous apprendras-tu enfin, demanda Froissart à Grandier, d'abord ce que tu entends par *faire chanter*, et ensuite à quoi nous pouvons t'être utile ?

— Vous ne me demandez pas moins, répondit l'honnête Grandier, que de savoir ce qu'est le journal que nous allons fonder. Vous allez enfin l'apprendre.

Le Chantage.

Il y a à Paris des gens riches et d'autres qui ne le sont pas ; nous sommes de ceux qui ne sont pas riches. Pour rétablir autant que possible l'équilibre, on a parlé, dans ces derniers temps, de loi agraire, de communisme, de partage de biens ? graine de niais que tout cela ! D'ailleurs, nous n'avons pas le temps d'attendre ces grandes catastrophes sociales. Il faut que nous possédions aujourd'hui, à l'instant, tout de suite...

S'il s'agit de *causes criminelles*, toute poursuite s'opérant par l'action publique, il n'est nécessaire pour personne de se constituer partie civile et de s'exposer aux moindres frais pour s'assurer l'indemnité qui lui est due.

S'il s'agit du procès civil, le pauvre (demandeur ou défendeur, il n'importe) n'a qu'à s'adresser à la *délégation royale* (préfecture départementale) avec l'appui d'un certificat du curé de sa paroisse, il obtient un arrêté d'exemption de l'emploi du papier timbré; ce qui suffit, puisque chez nous les taxes judiciaires ont été supprimées et refondues dans les droits fixes ou proportionnels du timbre.

Ensuite le pauvre s'adresse directement, et sans frais, au tribunal, en lui exposant l'objet du procès, et le tribunal charge de sa défense gratuite un avocat de son ressort.

L'avocat doit accepter la défense, à moins qu'il ne justifie: 1° d'un manque absolu de fondement dans les prétentions du client; 2° de motif personnels pour ne pas plaider.

Ce dernier cas échéant, on délègue un autre avocat. Dans le premier cas, le tribunal rejette la pétition de défense gratuite, sans préjudice des droits des parties.

Voici maintenant pour quelles raisons je donne la préférence au système autrichien:

1° La défense du pauvre est toujours confiée à des jurisconsultes expérimentés;

2° Le tribunal peut régler la désignation de l'avocat selon la nature du procès;

3° L'Etat n'a aucune charge à supporter;

4° Les plaidoiries pour les pauvres étant équitablement distribuées, les avocats n'ont chacun qu'une faible tâche à remplir, et ils la remplissent avec le plus grand soin;

5° L'avocat résidant toujours au lieu du jugement, il peut facilement s'enquérir des circonstances du procès, et il est en même temps surveillé par le client et par le magistrat, auquel il doit compte du mandat qu'il a reçu.

On lit dans l'*Observateur de Trieste* du 6 septembre:

« Plusieurs journaux français s'occupent du système proposé pour les irrigations, qui vient d'être soumis à l'examen des conseils généraux. Le *Journal des Débats*, qui, il y a un an, appelait la Lombardie un désert, rend justice aujourd'hui à cette contrée, en proposant pour modèles les canaux qui la fertilisent. »

Nouvelles d'Espagne.

Perpignan, 13 septembre.

La voiture de Barcelone n'est pas arrivée. On pense que le mauvais temps en est cause. Il n'y a donc pas de nouvelles de cette ville.

(*Messager.*)

EXTERIEUR.

ORIENT. — On écrit de Constantinople, 21 août, à la *Gazette nationale allemande*:

« L'abbé Murad, agent de l'émir Béchir, tout récemment nommé évêque *in partibus* par le pape, vient de partir pour Rome. De là, il compte se rendre à Paris et ensuite à Londres pour solliciter des cabinets des Tuileries et de Saint-James la nomination de l'émir Béchir ou de son fils aîné Emin aux fonctions de prince de tout le Liban, des Druses et des Maronites. — L'abbé Murad avait adressé une demande dans le même sens à la Porte-Ottomane, mais le divan ne lui a pas répondu. »

— La malle du Levant nous apporte de Constantinople la nomination de Reschid-Pacha à l'ambassade d'Angleterre. Notre correspondant ne rattache pas à cette nomination de pensée politique, et pense que l'esprit remuant de Reschid-Pacha inquiétait le cabinet, et qu'on a saisi ce prétexte honorable de s'en débarrasser. (*Gazette de France.*)

ANGLETERRE. — Voici de nouveaux détails tirés du *Sun* sur l'affaire de Pontardulais:

Un témoin a dit qu'il y avait à-peu-près 100 Rébeccaïtes à cheval, tous coiffés de bonnets blancs ou de chapeaux de paille et en robes blanches ou avec des chemises jetées sur leurs vêtements. Le capitaine Napier, qui voulait à toute force s'emparer des chefs, les a serrés de près; ils n'ont pas tenu fermes long-temps, et ils se sont sauvés dans la direction de Llanelly et Llanon. Les prisonniers ont allégué pour leur défense, les uns qu'ils avaient été emmenés de force, les autres qu'ils étaient sortis par curiosité pour voir les Rébeccaïtes, et qu'ils avaient été entraînés. Dans la poche du chef ont été trouvés de nombreuses capsules à percussion, de la poudre, 3 l. st. d'argent, et l'avis suivant: « Daniel Jones, de Porynhir, réunissez-vous à Llan, mercredi soir; si vous ne venez pas, ce sera le dernier avis que vous recevrez. Signé: Becca. » Sept hommes ont été pris, quelques-uns sont blessés grièvement. Ceux qui ont été conduits à Swansea sont: Daniel Jones, fermier, qui jouait le rôle de Rébecca et qui a été blessé au bras; David John, fils de fermier, qui a été grièvement blessé à la tête et au cou, et David Hugh, laboureur, qui n'a pas été blessé. Les agents de la police en ont été quittes pour avoir leurs habits déchirés. Les prisonniers subiront un nouvel interrogatoire dans la prison.

ESPAGNE. — *Barcelone.* — On lit dans le *Constitucional* du 8 septembre:

« Depuis 4 heures de l'après-midi jusqu'à 7 heures du soir, le fort de Montjuich nous a envoyé 102 boulets; 54 sont venus frapper le fort d'Atarazanas. Cela n'a fait qu'accroître l'enthousiasme. Le commandant du fort d'Atarazanas, Torres y Riera, au premier boulet qui est arrivé sur le fort, a détaché sa cravate noire qu'il a arborée à l'extrémité d'un bâton pour prouver aux tyrans que la mort attend les farouches bombardeurs. Pendant que le fort de Montjuich tirait, la Rambla était remplie de monde; sur tous les visages se peignait une grande sérénité.

Madrid. — On lit dans *el Corresponsal* du 7:

« M. le comte Daru, député français, est arrivé à Madrid. Il paraît que son voyage n'a rien de politique.

— Nous savons positivement que le général D. Capaz est parti hier de Madrid pour Paris.

PORTUGAL. — Il paraît que don Miguel a publié un manifeste, signé de son secrétaire Antonio Rebeiro Saraiva, dans lequel il établit les principes à suivre pour mener à bonne fin la restauration de ce royaume, qui, suivant ce diplomate, est imminente.

(*Correspondal* de Madrid.)

ALLEMAGNE. — On écrit de Vienne, 6 septembre, à la *Gazette de Nuremberg*:

« En ce moment l'autorité supérieure s'occupe exclusivement des questions concernant la réforme des tarifs. On sait que le Gouvernement avait résolu de diminuer les droits sur les denrées coloniales et d'admettre les marchandises étrangères moyennant le paiement des droits. Mais les fabricants sont arrivés en masse à Vienne pour protester contre cette innovation, et, par leurs intrigues, ils sont parvenus à faire ajourner la réalisation de ce projet. Il y a, dans cette affaire, divergence d'opinion entre les consommateurs et les fabricants. Les premiers appellent de tous leurs vœux la concurrence, dans l'espoir que les prix baisseront. Les seconds soutiennent qu'ils se trouveraient dans l'impossibilité, eu égard à l'état actuel de l'industrie, de soutenir la concurrence. Pour formuler une opinion sérieuse et précise sur cette question, nous attendrons le moment où nous serons en possession de renseignements plus précis. »

Hambourg, 1er septembre. — Ce n'est pas le consul anglais à Hambourg, mais M. Colquhoun, consul-général des villes anséatiques à Londres, qui a demandé au Sénat de cette ville si Espartero pourrait résider à Hambourg. Il paraît que M. Colquhoun n'était pas autorisé à faire cette demande; il voulait seulement avoir une réponse toute prête pour le cas où une pareille question lui serait adressée.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

INTÉRIEUR.

Par ordonnance du 2 septembre, ont été nommés dans la Légion-d'Honneur, parmi les troupes du camp de Piélan: au grade de commandeur, MM. de Benoît de la Paillonne, colonel du 13e d'artillerie; Phelipeaux, colonel du 21e léger. Au grade d'officier, MM. de Novion, chef d'escadron; Bley, lieutenant-colonel du 30e de ligne; Gomeret, chef de bataillon au 21e léger; de Charbonnel, chef d'escadron au 5e de hussards; Nether, chef de bataillon du génie. — Vingt militaires de différents grades ont obtenu la croix de chevalier. (*Moniteur parisien.*)

— Vingt-six croix de la Légion-d'Honneur ont été distribuées samedi par le duc de Nemours à la revue d'honneur qu'il a passée au camp de Piélan.

— Le duc et la duchesse de Nemours partent de Saint-Cloud demain. Ils seront à Dijon dans la nuit du 16 au 17.

Le lendemain, une messe en musique sera célébrée à la cathédrale. Le duc et la duchesse de Nemours y assisteront. L'évêque officiera.

Après la messe, revue du 74e. Le prince visitera ensuite le musée et les hospices.

Le soir, concert dans la salle de la Société philharmonique. La ville sera illuminée, et un feu d'artifice sera tiré à la porte de la Liberté.

Le duc et la duchesse partiront immédiatement pour Lyon.

— Le duc de Montpensier est attendu à Metz, le 20 de ce mois.

— M. le ministre des travaux publics a fait frapper une médaille à l'occasion de l'établissement des grandes lignes de chemin de fer. Cette médaille a été offerte aujourd'hui à la famille royale. (*Messager.*)

— L'exposition publique des travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome aura lieu au commencement d'octobre, en même temps que celle des prix décernés par l'Académie en septembre.

(*Moniteur.*)

— Les 20, 21, 22 et 23 septembre une grande déposition de fruits et de fleurs aura lieu dans l'orangerie du Louvre pour le concours horticole. Après l'exposition, le 24, les prix seront distribués.

Faits divers.

Nous avons dit hier que l'empereur de Russie venait d'arriver subitement à Berlin.

On annonce aujourd'hui que M. le duc de Bordeaux se trouve en ce moment dans cette ville, où il a dû être rejoint par deux généraux légitimistes. (*Patrie.*)

— Le 2 octobre prochain ouvriront les cours du *Lycée municipal* que la ville de Paris vient de fonder rue Blanche et rue de Clichy. Un enseignement, organisé avec tous les développements qu'autorise et que prévoit la loi de 1833, va offrir aux familles de Paris et de la province les moyens de préparer sérieusement leurs enfants aux carrières de l'industrie, des arts et du commerce.

Le Lycée municipal reçoit des internes et des externes; il est administré, comme le collège Rollin, par une commission de sept membres du conseil municipal de la Seine.

La direction en a été confiée à M. Goubaux.

— Les travaux du puits de Grenelle arrivent à leur dernière phase. Ses eaux vont être utilisées. On vient d'exhausser l'échafaud à trente-huit mètres. Au sommet on a disposé un bassin à compartiments d'où descend un tube qui, communiquant d'une part au tube d'ascension, s'annexe, de l'autre, à une conduite de vingt-à vingt-cinq centimètres de diamètre, allant du puits au nouveau réservoir de la rue de Vaugirard. Sous quelques jours, le robinet va être tourné, et le bassin s'emplira des eaux de la source, en attendant que le réservoir du Panthéon, le plus élevé de Paris, soit terminé. Les eaux du puits de Grenelle sont distribuées à l'Abattoir, à l'École militaire, aux Invalides, aux hôpitaux et dans les rues des quartiers voisins. (*Courrier français.*)

— Les travaux du canal latéral à la Dordogne, entre Bergerac et la rivière de Vézène, viennent d'être terminés. Cette importante voie de communication réduit de neuf dixièmes les frais de remonte des bateaux sur la Dordogne.

— Mercredi dernier, 6 septembre, à 9 heures 20 minutes du matin, une forte secousse de tremblement de terre s'est fait sentir dans la commune de Soulce, près de Saint-Hippolyte. Le mouvement a eu lieu dans la direction du sud-est au nord-ouest. Au village des meubles ont été dérangés et des habitants se sont sauvés dans les rues.

(*Impartial de Besançon.*)

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 12:

« Un accident qui aurait pu avoir les suites les plus graves a eu lieu hier à neuf heures du matin environ, sur la Saône, près du port de Collonges. Une gondole à vapeur était remorquée en partie par ses machines, dont la force est, à ce qu'il paraît, tout-à-fait insuffisante, et en partie par des chevaux qui suivaient la route départementale de Lyon à Trévoux. Arrivée à un endroit où le lit de la Saône est plus resserré par suite des travaux d'art qu'on exécute pour l'amélioration du lit de cette rivière, et où, par conséquent, le courant est plus rapide, les forces remorqueuses se sont trouvées trop faibles et les chevaux, au lieu d'avancer, ont été attirés en sens contraire par la gondole, qui commençait à descendre au fil de l'eau. La position des chevaux était des plus critiques: déjà deux de ces animaux, acculés contre le parapet de la route, avaient franchi cet obstacle et étaient tombés de la hauteur de plusieurs mètres dans la rivière; les autres allaient suivre le même chemin quand on est enfin parvenu à couper les câbles qui les retenaient à la gondole, qui est ensuite descendue jusqu'à un endroit où elle a pu équilibrer les forces de ses machines avec la rapidité du courant. Pendant que ce malheureux événement arrivait, l'omnibus de Fontaines passait sur la route, et il est facile de se faire une idée de l'effroi des voyageurs à la vue des dangers qu'ils pouvaient courir eux-mêmes dans un pareil moment. »

— On écrit de Varsovie que le riche comte de Branicki, qui, il y a quelques semaines avait marié sa fille au comte de Krasinski, est mort, après son retour à Varsovie, d'une attaque d'apoplexie. Il laisse une fortune d'environ 120 millions de florins polonais (75 millions de francs).

(*Gazette de Leipsick.*)

— On lit dans le *Courrier du Haut-Rhin*:

« Au moment de mettre sous presse, on nous communique une lettre signée *Adèle Bulard*, datée de Linas, près Montey (Seine-et-Oise). Elle annonce combien elle est affligée de lire dans les journaux que c'est elle qu'on suppose être la femme assassinée. « C'est sans doute parce que j'ai » négligé de payer la pension de mon enfant, dit-elle, que ce bruit s'est » répandu. » Elle envoie le prix de cette pension et les hardes promises. Cette lettre a été communiquée à M. le procureur du roi.

» Ainsi Adèle Bulard est en vie. On ne comprend plus rien à ce drame sinistre. »

— *Conversation criminelle.* — *500,000 fr. de dommages et intérêts.* — On se rappelle le colonel anglais Cardigan, du régiment de hussards du prince Albert, célèbre par son duel avec un de ses capitaine

---

ne dans ses plus joyeux écarts, mais ils n'avaient jamais été si loin en hardiesse d'imagination. Tous quatre instinctivement reculèrent. C'étaient des étourdis, des libertins, des fous, mais ils n'étaient que cela. Grandier s'aperçut de leur hésitation.

Je ne connais rien de plus honnête que mon projet, reprit-il; nous serons tous riches à notre profit. Quoi! vous rougiriez d'arracher en riant vingt-cinq louis à l'industriel qui vole cent mille francs par an dans la poche du pauvre? quel tort faites-vous au pauvre? c'est là ce qu'il importe de considérer. Aucun. Au contraire, notre mission, au bout d'un certain temps, peut si bien réformer la société, qu'il n'y aura plus d'abus, plus de friponneries, plus de pauvres...

— Il n'y aura plus de pauvres que les riches, murmura Lacervoise.

— Voici l'épreuve de la première page du journal, vint dire l'imprimeur; il nous faut à l'instant même la copie de la seconde page, si nous voulons paraître demain matin.

— Comment, si nous voulons paraître demain matin! nous allons écrire tout de suite la seconde page, dit Grandier à l'imprimeur. Vite! de l'encre! vite! du papier! vite! des plumes! que chacun abatte dix lignes. — Allons, toi, Froissart, résume-moi tes souvenirs, vite un nom, un scandale, une haine, un bon coup de boutoir. Je me charge du reste. Toi aussi, Lacervoise! toi, Beaugency! Rien n'est plus gai, plus réjouissant, vous le voyez, que ce métier. Et vous, s'adressant à l'imprimeur, faites-nous commander à souper dans le restaurant du faubourg. Nous sommes cinq. Vingt douzaines d'huîtres, quatre douzaines d'Ostende, un homard, deux poulets truffés, un pâté de volailles, des goujons frits, des pommes à la Condé, trois bouteilles de bordeaux, trois bouteilles de bourgogne vieux, et deux bouteilles de vin de Champagne frappé. Allez!

Les quatre amis restèrent muets d'admiration devant leur maître, et, poussés par le souffle de ce démon, ils se mirent en mesure de fournir leur part de rédaction au journal. Une partie de la nuit les noircirent des carrés de papier qui, revus et retouchés, ou plutôt aiguisés par Grandier, passaient ensuite sous les yeux de l'unique compositeur de l'imprimerie de la *Boule-Rouge*. Parfois s'élançaient sous les voûtes de cet antre des éclats de rire isolés, signe caractéristique de la verve apportée par chaque collaborateur à l'achèvement de la besogne; et de temps en temps Grandier, sans cesser d'écrire, s'écriait: Du courage! mes amis, le souper chauffe! on ouvre les huîtres! on frappe le champagne! encore un bon coup de stylet! pas de pitié surtout! Abattez! abattez!

Vers trois heures le compositeur apporta, encore humides, sur la table de rédaction les deux pages du journal, et les deux collaborateurs purent admirer leur nouveau-né.

— C'est avec cela, s'écria Grandier extasié, qu'on gouverne le monde bien mieux qu'avec du canon, et qu'on renverse aujourd'hui les plus fortes monarchies! C'est avec cela qu'on a brisé la puissance de Charles X et qu'on brisera tous les rois qui ne voudront pas reconnaître la supériorité de la Presse, quatrième Pouvoir plus fort que tous les pouvoirs. Mais examinons si notre premier numéro est digne de voir le jour.

Grandier prit alors l'épreuve du nouveau journal et l'étendit sur un pupitre, afin que tous ses collaborateurs et lui pussent indiquer en le lisant les corrections nécessaires. Pendant ce temps l'imprimeur et le pressier disposaient la presse à recevoir l'épreuve dès qu'elle aurait été revue.

Voici sous quel aspect se présentait le journal auquel Froissart et ses

Profession de foi des Rédacteurs du Purgatoire.

« Nous ne croyons à la probité ni au talent de personne, et nous venons courageusement le dire à la face du pays, qui attendait depuis » long-temps cet aveu d'hommes assez désintéressés pour le faire. Sans » haine ni envie, nous avouerons que l'ignorance et la mauvaise » foi règnent partout et triomphent impunément. Quand aucun organe » de la publicité n'ose démasquer tant de fourbes, tant d'apostats, tant » d'intrigants, nous nous présentons, nous, jeunes hommes sans souillure dans le passé, pour remplir cette mission. Nous ne désignerons » pas, nous nommerons; nous ne toucherons pas avec le bout du gant, » nous écraserons avec le bâton! Que les traîtres, les fripons, les usurpateurs de renommée tremblent, le *Purgatoire* les réclame; c'est à » eux de se consulter pour savoir s'ils doivent ou non se racheter des » tortures qu'on leur prépare. Comment se rachèteront-ils? Par une » meilleure conduite, par la restitution de ce qu'ils ont volé, et surtout » par les conseils que notre loyale rédaction, assistée d'un des premiers » avocats du barreau de Paris, pourra leur donner. »

— Très bien! dit Grandier, voilà qui est clair et net comme un poignard: en n'admettant personne au bénéfice de l'exception, nous jetons tout Paris dans les transes...

— Mais cependant, dit Froissart, dont cet exposé de principes n'était pas plus l'œuvre que celle de ses trois amis, il n'y a pas que des fripons et des imbéciles à Paris; personne ne croira à cette profession de foi.

— Il s'agit bien de savoir, répliqua Grandier, ce que l'on croira ou ce que l'on ne croira pas... D'ailleurs, tu te trompes, Froissart, la plupart des gens sont ainsi faits, qu'ils sont parfaitement heureux lors-

duel occasionné par une discussion sur la grave question de savoir si le porter devait être servi dans des bouteilles ou des carafes. Le même colonel est accusé de conversation criminelle par lord William Paget, qui demande 500,000 fr. de dommages et intérêts. Lady Paget est mère de trois fils, dont l'aîné a treize ans. Son mari, qui se dit certain du fait, a proposé au colonel un duel en Angleterre ou sur tout point du continent qu'il voudra choisir. Le colonel a répondu que l'issue de son premier duel lui interdisait toute affaire d'honneur; que, d'ailleurs, lady Paget et lui étaient innocents. Force a donc été au mari de s'adresser aux tribunaux. L'affaire s'instruit. Des lettres sont échangées entre le lord et le colonel dans les journaux d'Irlande.

— La princesse Borghèse, nièce de Napoléon, est dans ce moment au château de Saint-Try, près de Villefranche (Rhône). (*Idem.*)

— A partir de demain, 15 septembre, le *Bulletin des Tribunaux* sera réuni au *Droit*, dont la rédaction en chef reste confiée à M. Pinard. (*Idem.*)

— On écrit de Rouen, le 13 :

« Dimanche dernier, à la marée du matin, la goëlette anglaise *Minerva*, capitaine Bearvis, a échoué sur la traverse, à l'ouest de Villequier. Dans la nuit elle a chaviré, et maintenant elle est ensablée. Heureusement l'équipage a pu se sauver. » (*Idem.*)

— Le 9, une violente secousse de tremblement de terre a ébranlé la commune de Brews dans les Basses-Pyrénées. C'était à neuf heures trente-cinq minutes du matin. Le bruit, semblable à celui d'un tonnerre lointain, paraissait venir du sud-ouest à l'est. On ne parle encore d'aucun accident. (*Mémorial des Pyrénées.*)

— Un phénomène étrange est l'objet de toutes les conversations dans le département de l'Oise: deux enfants de la commune de Saint-Pierre ont été enlevés par une trombe aux yeux de leurs parents; on les a cherchés en vain à deux lieues à la ronde: On craint qu'ils n'aient été jetés dans l'Oise. (*Constitutionnel.*)

Faits de subversion sociale.

On lit dans l'*Echo de la Loire* du 10 :

« La manie du suicide, cette plaie caractéristique de notre dix-neuvième siècle, se propage d'une manière effrayante; depuis quelques mois, on ne peut presque plus jeter les yeux sur une feuille publique sans y rencontrer le récit de quelque nouvelle catastrophe de ce genre. Les personnages les plus haut placés dans l'estime publique ne craignent pas, au premier revers, de rompre ainsi d'une manière violente avec la société; on en est venu même à se tuer sans remords, à se croire même innocent en disposant par ses mains d'une vie qui pourtant ne nous appartient pas.

» Telles sont les réflexions pénibles que nous a inspirées tout d'abord la fin tragique d'un homme dont toute notre ville avait apprécié les brillantes qualités. M. Floquet, caissier dans une maison de banque de Roanne, a mis fin à ses jours, mardi dans la soirée, en se brûlant la cervelle. Il avait eu soin auparavant d'écrire à son épouse une lettre qui a été trouvée dans son chapeau et que nous croyons devoir reproduire, afin que tout le monde puisse apprécier les motifs de cet acte de désespoir. Voici cette lettre:

« Pardonne-moi, ma bien-aimée, l'action que je commets en me » donnant la mort; mais je ne puis vivre avec la pensée de passer pour » un voleur: une erreur de caisse, qu'il a été impossible de retrouver, » fait planer des soupçons sur ma moralité. Par une fatalité que je ne » puis comprendre, les apparences sont contre moi, et Dieu sait si » j'ai détourné la moindre chose. Mes seuls regrets, en quittant cette » vie, sont de te laisser dans l'embarras avec notre pauvre petite Au- » gustine: vous avez été toutes les deux, la nuit dernière, l'objet de » mes pensées, car je n'ai pas fermé l'œil un seul instant; je te réclame » de nouveau mon pardon; prie Dieu pour moi; je te donne l'assu- » rance que ma conscience n'a rien à se reprocher.

» Adieu, je vous embrasse, toi et Augustine.

» Ton mari, FLOQUET.

» P. S. — Si on voulait apposer les scellés, tu sais que mon testament » est dans une petite boîte. »

Les obsèques du malheureux Floquet ont eu lieu le lendemain, 26. Il y avait foule à son convoi. Un discours a été prononcé sur sa tombe et une souscription ouverte pour lui élever un modeste monument.

— On lit dans la *Sentinelle du Jura* du 9 :

« Encore un suicide! hier matin, le cadavre d'une femme de Lons-le-Saulnier a été retiré de l'eau. Cette malheureuse, dont la raison semblait altérée depuis quelque temps, s'est, à l'insu de son mari, échappée de son domicile pendant la nuit, et, vêtue seulement d'une chemise, est allée se jeter dans le canal du moulin Faivre. Cette mère de famille laisse trois enfants en bas âge. Jusqu'à présent notre ville avait vu très rarement des femmes attenter à leurs jours. C'est avec peine que nous remarquons, depuis quelque temps, que le suicide, cette maladie du siècle, s'étend aussi sur le sexe faible; cependant l'amour maternel et les sentiments religieux si fortement développés dans le cœur de la femme devraient la préserver à jamais d'une action réprouvée par les lois divines et humaines.»

— M. Wakley, coroner, a fait, à l'auberge du *Carrosse et des chevaux*, une enquête sur le corps d'Elisabeth Sandfort, âgée de 38 ans, femme du propriétaire de la maison: « Ayant entendu du bruit dans la chambre, dit la garde-malade, je suis entrée et j'ai trouvé madame dans les bras de son mari, qui s'efforçait de la rappeler à la vie; elle avait la figure violette et de l'écume à la bouche. Je fus étonnée de ne plus voir autour de sa tête un linge imbibé d'eau froide que j'y avais placé par l'ordre du médecin. Celui-ci arrivant reconnut qu'elle avait péri par suffocation, et, à l'aide d'instruments, il tira de son gosier le linge qu'elle avait avalé. » Le jury a déclaré que mistriss Sandfort s'était ôté la vie dans un accès de fièvre avec délire.

TRIBUNAUX.

La *Gazette des Tribunaux* donnait hier de longs détails sur un fait judiciaire assez étrange. Le défaut d'espace nous force à résumer succinctement ces détails :

Dans la nuit du 27 au 28 décembre 1833, le nommé Itier, habitant du village de France (département de la Haute-Loire), fut atteint d'une balle au moment où, seul dans son étable, il scellait un cheval pour se rendre au marché voisin.

Quel était le meurtrier? Nul ne pouvait le dire avec certitude.

Cependant la voix publique désigna tout d'abord une famille du village, la famille Rouveyre, composée de cinq personnes, deux vieillards, un jeune homme, sa femme, et un enfant en bas âge.

Bientôt les deux vieillards, Joseph et Antoine Rouveyre, ainsi que Baptiste, fils de l'un, neveu de l'autre, furent arrêtés.

Itier, qui n'avait pas succombé à sa blessure, confronté avec les Rouveyre, déclara constamment ne pouvoir affirmer que ce fût l'un d'eux qui eût commis l'attentat dont il avait failli périr victime. Bref, les deux vieillards furent mis en liberté, et le jeune Rouveyre fut seul renvoyé devant la cour d'assises de la Haute-Loire, et condamné à vingt ans de travaux forcés. Il entendit sa condamnation sans pâlir, protesta de son innocence, et quelque temps après partit pour le bagne de Brest.

Cependant, Joseph et Antoine Rouveyre, rendus à la liberté, étaient retournés au village de France. Mais Antoine, auparavant d'un caractère ouvert et jovial, était devenu sombre et triste. Bientôt le bruit se répandit et s'accrédita dans la campagne que Baptiste, bien que condamné au bagne, était innocent.

Le 13 février 1835, Antoine Rouveyre voyant sa fin approcher, fit appeler cinq des plus notables de la commune, auxquels il fit l'aveu complet du crime qu'il avait commis quinze mois auparavant, crime qu'il avait avoué à son neveu, et dont néanmoins celui-ci s'était abstenu de rejeter la responsabilité sur son oncle. Un des cinq témoins, M. Viala, l'ancien adjoint, rédigea la déclaration du moribond. Cette déclaration, reçue par d'honnêtes gens, mais totalement étrangers à la marche des affaires judiciaires, demeura entre leurs mains, et même après la mort d'Antoine il ne leur vint pas à la pensée de la transmettre à l'autorité.

Près de dix années s'écoulèrent durant lesquelles le pauvre forçat se fit remarquer par sa douceur et par son excellente conduite. Il attendait avec résignation le terme encore bien éloigné de sa peine, lorsque le hasard voulut qu'un philanthrope éclairé, M. le baron Croze, visitât le bagne de Brest. Averti par plusieurs forçats de la situation exceptionnelle du n° 20,252, M. de Croze voulut éclaircir ce qu'il y avait de douteux dans cette affaire.

Grâce à son zèle, une supplique en grâce, signée de tous les habitants du village de France, des membres du conseil municipal de la commune, ainsi que des maires des communes environnantes, va être adressée au roi, dont la clémence ou, pour mieux dire, la justice ne peut tarder, si les faits sont reconnus vrais, à faire sortir du bagne de Brest l'infortuné Baptiste Rouveyre.

BOURSE DU 14 SEPTEMBRE.

Le 3 p. 0/0 seul a éprouvé aujourd'hui quelques variations. Ferme à 82, 17 1/2 avant l'ouverture, et sans affaires. Au commencement de la Bourse il n'a point tardé à fléchir et fermé très faible à 82.

L'état déplorable des affaires de Barcelone a fait encore baisser la rente espagnole. Il est impossible, dans la position actuelle de ce malheureux pays, d'entrevoir quelque chance d'amélioration prochaine dans ses finances.

Au comptant. — Lots d'Autriche, 380; Banque belge, 770; jouissance des 4 canaux, 135; canal de Bourgogne, 1,095; Seyssel, 800; zinc Vieille-Montagne, 3,800; lin Marberly, 387,50; forges de l'Aveyron, 3,900; chemin de Marseille, 577,50 580; obl. d'Orléans, 1227, 50 1230.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 30	121 30	121 25	121 30	121 40
— fin cour. . .	121 40	121 40	121 35	121 35	121 45
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 5	82 10	82 5	82 10	82 5
— fin cour. . .	82 10	82 10	82 »	82 »	82 5
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	OFFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 82 17 1/2 dem. à 4 heures, 82 dem.
4 0/0	103 »	» »	» »	Bons du Trésor, 3 1/4 à 4 mois.
O. de la Ville .	1322 50	» »	» »	Reports.
Banque de Fr. .	3290 »	» »	H. 1 25	3 0/0, fin proch. 22 1/2.
C. Laf. de 5000.	5082 50	» »	H. 1 25	
— de 1000.	1115 »	» »	H. 10 »	
Caisse Hypoth. .	765 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1285 »	» »	H. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin c.
Vers. R. Dr. .	282 50	» »	» »	
d° R. G. . .	105 »	» »	» »	
Orléans	667 50	666 25	B. 1 25	Orléans, » 667 50.
Strasb. à Bâle.	190 »	191 25	H. 1 25	Strasbourg. » 190.
Rouen.	713 75	» »	B. 5 »	Rouen. » 715 713 75.
Havre.	540 »	» »	» »	Havre. 540
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 1/4		» »	Londres, 12 septembre.
— Portugais. .	43 1/4	» »	H. » 1/8	Consol. 95 1/8 1/4.
Esp. D. active.	26 5/8	» »	B. » 3/8	Esp. actif. 26 1/8.
5 0/0 Naples . .	107 80	107 90	H. » 15	Portugais. 43.
— Romain. .	106 1/2	106 3/4	H. » 1/4	Mexicains. 36 3/8.
Obl. Piémont. .	» »	» »	» »	5 0/0 Holland. 101 1/8 ex divid.
Emp. d'Haïti. .	465 »	» »	B. 5 »	2 1/2 id. 53.

Spectacles du 15 septembre.

OPÉRA. — Giselle. — Freyschütz.
THÉATRE-FRANÇAIS — Turcaret. — Le Jeu de l'Amour et du hasard.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Puits d'amour. — Polichinelle.
VAUDEVILLE. — Le Château. — L'Ecrin. — Un monsieur.
GYMNASE. — Le Métier à la Jacquart. — Un Jour d'Orage. — Le hasard.
VARIÉTÉS. — Les Nouvelles. — Sur les toits. — La Perruquière. — Le Trombonne.
PALAIS-ROYAL. — Clémentine. — Le Marchand d'Images. — Paris, Orléans et Rouen.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Royaume. — La Tour de Nesle.
GAITÉ. — La Folle de la Cité.
AMBIGU. — Les Dettes. — Madeleine.
FOLIES. — Les Dévorants. — Les Fumeurs. — Le Secret. — Saut périlleux.
CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Danse.
TH. DU PANTHÉON. — C'est le roi Dagobert. — L'Homme aux lunettes bleues. — Tic-Tac.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

BULLETIN AGRICOLE.

Les céréales sont partout en baisse modérée pour revenir à leur taux habituel après une récolte ordinaire. Les avoines subissent une baisse plus prononcée, qui paraît devoir être durable. A Redon, et sur quelques-uns des grands marchés de Bretagne, où se font les achats pour le midi, il y a eu, contre l'attente générale, une hausse de près d'un franc par hectolitre sur les avoines; mais on regarde cette hausse comme due uniquement à la spéculation. En Bretagne, comme dans le reste de la France, les avoines sont partout abondantes et de bonne qualité.

La récolte des graines fourragères n'est pas moins belle que celle des avoines. Les prix connus sont peu élevés, mais les cours ne sont pas encore définitifs. Au dernier marché de Poitiers, on a payé les garosses 10 fr. l'hectol., et les vesces 10 fr. 60 c. en belle qualité.

Les vins se soutiennent en faveur; les arrivages importants qui remplissent les magasins de Bercy se placent facilement et à des prix en général favorables aux vendeurs.

D'après les avis les plus récents de Bordeaux, les vignobles de la Gironde auront décidément des vendanges presque nulles cette année. Malgré cela, c'est encore la région viticole qui souffre le plus de l'encombrement; les prix se relèvent avec lenteur.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. BEAUVAIS.	ÉTAMPES.	SAVERNE.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. REDON.	VIERZON.	ARRAS.	DIJON.	BOURG.	MARCHÉS ÉTRANGERS. ODÈSSA.	TRIESTE.	LONDRES.
BLÉ l'hectol. Blanc, 1er choix.	24 » à 24 20	22 50 à 23 »	24 65 à 25 »	24 » à 24 50	18 75 à » »	22 » à 22 80	19 50 à 21 75	22 » à 22 50	22 » à 22 75	24 65 à » »	12 90 à 13 »	25 » à 25 75
Première qual.	23 » à 23 65	20 50 à 21 »	23 35 à 24 »	23 » à 23 50	18 » à » »	20 » à 20 90	17 » à 21 25	20 » à 20 25	21 50 à 21 90	24 05 à » »	13 20 à 13 50	23 » à 23 70
Deuxième » .	22 20 à 22 50	» » à » »	21 50 à 22 »	22 » à 22 50	» » à » »	18 » à 18 20	» » à » »	18 » à » »	20 » à 20 80	22 20 à » »	10 » à 10 50	18 50 à 19 »
Inférieure » .	20 » à 20 20	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 10 à » »	9 » à 9 50	» » à » » Baisse légère.
SEIGLE l'hectol. Première qual.	11 » à 11 35	» » à » »	10 » à 10 50	12 25 à 12 75	13 70 à » »	11 50 à » »	11 » à » »	11 » à 11 25	13 35 à 13 70	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Deuxième » .	10 » à 10 20	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 » à » »	11 » à » »	9 50 à » »	10 » à 10 50	13 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol. .	10 66 à 11 »	10 » à » »	10 » à 10 25	12 » à » »	» » à » »	10 » à 10 50	10 » à 12 »	9 75 à 10 50	12 66 à 13 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
AVOINE, l'hect. Première qual.	8 20 à 8 85	8 » à » »	10 » à 10 50	8 » à » »	7 80 à » »	6 60 à » »	8 » à » »	7 » à 7 25	7 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Deuxième » .	8 » à 8 20	7 » à » »	» » à » »	» » à » »	7 » à » »	6 » à » »	6 » à » »	6 » à 6 60	6 35 à 6 70	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	7 35 à 7 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	6 » à » »	6 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
[illegible]	[illegible]	» » à » »	» » à » »	» » à » »	7 » à 7 85	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Vierzon.	Orléans.	Toulouse.	Nancy.
Foin. 1re.	50 53	35 »	35 »	30 »	25 »
Foin. 2e.	46 48	» »	33 »	27 »	» »
Luzerne. .	48 50	» »	» »	25 27	» »
Sainfoin. .	» »	» »	» »	27 32	» »
Trèfle. . .	» »	» »	» »	27 30	» »
Paille blé.	31 32	25 26	30 »	20 »	12 »
Paille seig.	32 33	» »	25 26	17 »	» »

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.
BOEUF. . 1 20	1 50	VEAU. . 1 46	1 60
— . . 1 10	1 20	— . . 1 35	1 50
— . . 1	» »	— . . 1 30	» »
VACHE. . 1 16	1 40	MOUTON 1 34	1 40
— . . » 98	1 »	— . . 1 36	1 30

ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 47.

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

... SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
...alisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

...s, Départem^ts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 21 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
...s à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 15 SEPTEMBRE.

—

Du Défrichement des terres incultes.

...ous traversons l'une de ces époques douloureuses, si fré...ntes dans l'histoire de l'humanité, où la société voit avec ...oi la gangrène frapper de mort ses principaux éléments, sans ...r à côté le remède pour en arrêter les rapides progrès. ...omme, dès qu'il a trouvé une solution transitoire bonne ou ...vaise, s'accoutume à la regarder comme définitive; il s'af...e et s'étonne de se heurter à la nécessité d'en chercher une ...velle; semblable en ce point à ces Césars du Bas-Empire, qui, ...faisant appeler *Votre Eternité*, devaient être, dit Procope, ...n étonnés de se trouver étranglés deux ou trois mois plus ...d.

L'antiquité païenne avait cru résoudre par l'esclavage la ques...n du travail; tout travail utile était réputé œuvre servile (...*us servile*.) Le moyen-âge chrétien y substitua le servage, et ..., lui aussi, que le servage féodal était le dernier mot de la ...iété chrétienne. Puis, peu à-peu, le servage s'usa, remplacé ...duellement par le salaire plus ou moins librement débattu.

Nous voici aujourd'hui en présence du salaire usé à son tour; ...ous faut autre chose. Cette question du salaire, l'une des plus ...ves parmi celles qui devraient être à l'ordre du jour, pèse ...mme une menace incessante sur notre société égoïste; car le ...ment approche où, si les hommes d'Etat n'ont pas su en pré...er la solution pacifique, elle se résoudra par la force, c'est-à-...e par d'affreux déchirements.

De toutes les industries, celle qui peut aider le plus pacifique...nt à résoudre cette grave question du salaire, c'est l'industrie ...ricole.

Il y a en France au-delà de sept millions d'hectares de terre ...friche susceptible de culture. C'est un capital d'à-peu-près ...0 millions qui peut, en deux ou trois ans, être porté à une va...r de 2,000 fr. par hectare, c'est-à-dire de 14 milliards.

Assurément, il y a la de quoi donner un emploi utile à tous ... bras inoccupés qui affluent sur quelques points du territoire, ...dis qu'ailleurs on manque de bras pour les travaux agricoles. ...marquons, avant d'aller plus loin, le caractère propre des sa...res agricoles, et notons soigneusement ce qui les distingue ...s autres salaires industriels.

Il n'en est point d'une entreprise de défrichement comme de ...te autre entreprise industrielle. Une fabrique peut prospérer ...s l'empire de certaines circonstances et périr quand ces cir...nstances viennent à changer. Alors la société a sur les bras les ...vriers de cette fabrique, en général peu capables de se livrer ...d'autres travaux, gens dangereux par cela seul qu'ils se trou...nt en présence de toutes les tentations de la faim.

L'ouvrier des fabriques a d'ailleurs toujours devant les yeux ... nature précaire de l'aisance passagère dont il jouit quelque...s; il s'habitue aux alternatives d'abondance et de misère; il les ...garde comme des nécessités de sa condition. De là son pen...ant pour les folles depenses les jours de richesse, et ses dispo...ions à l'émeute les jours de misère.

Rien de tout cela n'existe dans la condition du travailleur agri...le; il gagne peu, sans doute, mais il gagne toute l'année, sans ...sser par ces alternatives d'abondance et de détresse attachées ... la condition du travailleur industriel.

Un défrichement ne crée pas, comme une usine, comme une ...brique, des salaires passagers; il crée des salaires fixes, permanents, indépendants, jusqu'à un certain point, du succès de l'entreprise. Souvent nous avons vu en Bretagne des défrichements mal conduits ruiner l'entrepreneur. Sa terre, vendue par autorité de justice, ne retournait pas en friche pour cela; l'acquéreur, trouvant la besogne à moitié faite, avait trop d'avantage à la terminer. Ainsi, la lande inculte, convertie en champ cultivé, aura *toujours* besoin d'un certain nombre de travailleurs qui y trouveront *toujours* à vivre de leur métier, au grand avantage de la société tout entière, car elle ne les rencontrera jamais dans les émeutes, mêlés aux prolétaires industriels.

Si nous avons présenté ces aperçus avant d'aborder la question de défrichement des terres incultes, c'est que c'est là, selon nous, le fond de la question. Il faut que les populations urbaines soient sollicitées à refluer vers les campagnes; il faut que les populations rurales trouvent avantage à rester dans les campagnes: on ne peut nier que le défrichement ne mène par une voie prompte et sûre à ces deux résultats. Nous avons trop de valets de tout grade; nous avons trop peu de paysans. Offrez au laboureur une existence supportable dans sa condition, il ne la quittera pas pour venir dans les villes se faire laquais ou mouchard.

La nécessité de mettre immédiatement en valeur les sept millions cent quatre-vingt-cinq mille hectares de terres en friche, inscrites au cadastre comme pouvant être cultivées, ressort clairement de ces deux considérations: l'une d'argent, elle parle d'elle-même sans qu'il soit besoin d'insister; l'autre, d'avenir, offrant un des moyens dès à présent praticables pour préparer une solution à la terrible question du salaire.

Un homme dont la longue et honorable carrière s'est usée à poursuivre, sans pouvoir le réaliser, le défrichement de la partie inculte de notre sol, M. le comte Huerne de Pommeuse, voyait dans cette ressource si long-temps négligée un moyen efficace de pourvoir à l'existence des deux classes les plus embarrassantes pour la société: les condamnés libérés et les mendiants.

Rattacher l'accroissement de la richesse nationale à une grande œuvre de réparation sociale envers les plus malheureuses d'entre les victimes des vices de notre état social, c'était la pensée d'un homme de bien. M. Huerne de Pommeuse est mort avec la conviction que cette pensée se réaliserait un jour; il a pu voir à l'état naissant Mettray et Ostwald.

Nous aussi nous pensons qu'on peut, mais par une autre voie, faire servir le défrichement des landes à ces deux grands résultats.

Qu'il nous soit permis de reproduire à ce sujet une lettre peu connue de Napoléon, que Sieyes jugeait si bien quand il disait, après le 18 brumaire: Le premier consul *peut* tout faire, *sait* tout faire et *veut* tout faire.

Fontainebleau, 24 novembre 1807.

Monsieur Cretet,

Je fais consister la gloire de mon règne à changer la face du territoire de mon Empire. L'execution des grands travaux d'utilité et d'embellissement est aussi nécessaire à l'intérêt de mes peuples qu'à ma propre satisfaction. J'attache également une grande importance et une grande idée de gloire à détruire la mendicité. Les fonds ne manquent pas; mais il me semble que tout cela marche lentement, et cependant les années se passent. Il ne faut point passer sur cette terre sans laisser des traces qui recommandent notre mémoire à la postérité. Je vais faire une absence d'un mois; faites en sorte qu'au 15 décembre vous soyez prêt sur toutes ces questions, que vous les ayez examinées en détail, et que je puisse, par un décret général, porter le dernier coup à la mendicité.

Il faut qu'avant le 15 décembre vous ayez trouvé, sur le quart de réserve et sur les fonds des communes, les fonds nécessaires à l'entretien de soixante ou de cent maisons par l'extirpation de la mendicité; que les lieux ou elles seront placées soient désignés et le règlement mûri. N'allez pas me demander encore trois ou quatre mois pour avoir des renseignements; vous avez de jeunes auditeurs, des préfets intelligents, des ingénieurs de ponts-et-chaussées instruits, faites courir tout cela, et ne vous endormez pas dans le travail ordinaire des bureaux.

Il faut également qu'à la même époque tout ce qui est relatif à l'administration des travaux publics soit prévu et mûri, afin qu'on puisse préparer tout de manière qu'au commencement de la belle saison la France présente le spectacle d'un pays *sans mendiants*, et où toute la population soit en mouvement pour embellir et rendre productif notre immense territoire.

C'est après Marengo, après Austerlitz, c'est le lendemain d'Iéna et de Friedland, que Napoléon éprouve le besoin de ne point passer sur la terre sans rien laisser qui recommande sa mémoire à la postérité: quelle appréciation de sa gloire militaire!

Il va sans dire que ce bon M. Cretet et ses bureaux ne firent rien que des bêtises; Napoléon, emporté par les exigences de sa vie militaire, les laissa se rendormir dans le travail ordinaire des bureaux.

Un jour, que nous discutions au sujet de cette lettre, dont quelqu'un contestait l'authenticité, un homme du peuple pris pour juge dit, après en avoir écouté la lecture: Comment voulez-vous qu'on ait inventé une pareille lettre, et quel autre que Napoléon aurait pu l'écrire?

L'urgence de la mise en valeur de nos terres incultes est-elle assez démontrée? sommes nous assez acculés aux derniers excès de la production industrielle? nos villes sont-elles assez obstruées de prolétaires, assez compromises par un paupérisme hideux et menaçant? avons-nous sur les bras assez de mendiants et de libérés? n'avons-nous plus, comme sous l'Empire, d'ingénieurs instruits, de préfets intelligents, de jeunes auditeurs? Qu'on fasse courir tout cela, puisque tout cela est payé pour faire nos affaires. La nation n'a pas en ce moment d'affaire plus urgente que celle de remédier à l'invasion du paupérisme; elle n'a pas d'intérêt plus grave que celui de faire sortir du sol tout ce qu'il peut produire pour la prospérité de la patrie.

A propos de notre article d'avant-hier, la *Réforme* nous répond:

Pour le dire en passant, nous regrettons que la *Phalange*, au moment où elle a rendu sa publication quotidienne, ait cru devoir renoncer à un nom qu'elle avait porté avec un certain éclat, malgré le mauvais vouloir des hauts barons de la Presse, qui ont trouvé plus facile et plus commode de mettre de côté les questions sociales que d'entrer dans la discussion d'idées dont ils ne sauraient s'occuper sans laisser percer leur profonde ignorance ou leur aristocratique dédain.

Pour notre compte, nous devons nous plaindre de ne plus retrouver la *Phalange*, car la *Démocratie pacifique* nous met dans un étrange embarras. Elle attribue à mauvaise intention la qualification de *fouriériste*, dont la *Phalange* se fût fait honneur.

La *Démocratie pacifique* est-elle ou non *fouriériste*? Voilà ce que nous sommes forces de nous demander; avec la *Phalange*, cette question eût été superflue. Quand la *Démocratie pacifique* trouve que nous exploitons contre elle jusqu'à satiété un glorieux nom propre, en vérité, nous ne pouvons plus reconnaître l'esprit de la *Phalange*, qui jamais n'eût répudié le nom de son illustre fondateur.

On a bien raison de le dire, il n'est pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre. Nous nous sommes expliqués assez clairement, croyons-nous, pour qu'on ne puisse pas donner à notre

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

ARISTIDE FROISSART (1).

Biographie des banquiers de Paris.

JEAN BERN....

« Fils d'un colporteur de l'Alsace, le banquier Jean Bern... montra de bonne heure tes mauvais instincts de son organisation. Encore jeune homme ou, pour mieux dire, enfant, il fut surpris plusieurs fois mettant le feu à des granges et à des meules de blé. Fournisseur aux armées, sous la République, il n'incendia plus les foins, au contraire, il les donna avec tant de parcimonie à la cavalerie française, que, le jour d'une bataille livrée aux Autrichiens, nos chevaux se trouvèrent si faibles qu'ils tombèrent épuisés à la première charge et que la bataille fut perdue. Enrichi par ses rapines dans les fournitures, il vint s'établir à Paris, où il épousa la fille d'un émigré dont il avait précédemment acheté tous les biens pour un morceau de pain. Ce fut pour couvrir et consacrer cette spoliation qu'il conclut ce

— Le personnage n'est pas nommé, de quoi se plaindrait-il? Il manque plusieurs lettres à son nom.

Froissart ne parut pas plus convaincu qu'édifié de l'explication.

— Quelle est ta seconde question? demanda Grandier. Parle!

— La seconde question est celle-ci: Ne crains-tu pas d'aller directement contre tes intentions, contre ton but, qui est de faire *chanter*, en attaquant si brutalement du premier coup un homme mis à jamais dans l'impossibilité d'entrer en composition avec toi? Avec plus de ménagements.....

— Ne vas pas plus loin, dit Grandier, c'est inutile. Je n'ai pas besoin de ménager, répondrai-je, celui dont je n'attends rien. Le banquier Bern...., immolé dans cette biographie, ne viendra assurément pas à prix d'argent nous empêcher de parler, puisque nous avons tout dit sur lui; mais l'exemple de son supplice épouvantera les autres banquiers ses confrères, et voilà ce que nous voulons. Il suffira de la menace de faire un article sur eux pour les amener à nos pieds. Ils *chanteront* avant même que nous levions l'archet. Je l'ai si bien prévu que nos mesures sont prises. Tenez, lisez, mes chers associés, les lignes placées immédiatement au-dessous de cette biographie.

On lisait en effet:

« Nous promettons à nos lecteurs, pour les numéros suivants du *Pur-*

soigner tes titres, les rendre très piquants, n'eût-on rien à mettre sous ces titres pour les justifier.

Et Grandier dicta à la *dernière Guitare* ce titre, qui fut aussitôt composé.

Théâtres de Paris.

Effrayants mystères des coulisses de l'Opéra; amant volé par une amie à son amie; bon mot d'une actrice égrillarde sur les succès et les hanches d'une rivale; histoire de la dent de Mlle Hortensia; confessions d'une ouvreuse; scandale donné en plein foyer par un musicien jaloux; à combien sont cotées Mlles Julie et Euphrosine W.; les bains de trois coryphées; souper de Mlle N... avec un ambassadeur du Nord qui met sur le compte du melon les trahisons de sa constitution usée; un empoisonnement distingué; les loges à deux pendant qu'on est quatre; comment une troisième danseuse paie les termes qu'elle ne paie pas quand elle figure dans le corps du ballet sans être payée; noms et demeures de toutes les danseuses de l'Opéra chez lesquelles on peut se présenter sans être présenté.

Comme si sa plume de fer eût été rougie au feu, la *dernière Guitare* la jeta loin de lui, renonçant à écrire sous ces titres les histoires ou plutôt les fables scandaleuses que Grandier allait lui dicter pour lui

protestation contre l'expression de *fouriéristes* le sens qu'il plaît à la *Réforme* de lui prêter. Il est, si peu exact de dire que la *Phalange* eût tenu à cet égard une conduite différente de celle que tient la *Démocratie pacifique*, qu'il a été publié dans la *Phalange* même, et à plusieurs reprises, que l'on blâmait et repoussait cette désignation de *fouriéristes*. La même opinion se trouve exprimée dans les livres de l'École. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que nous nous prononçons à cet égard. Les disciples d'un *savant* ne se baptisent pas du nom de leur maître; ce qui ne veut pas dire qu'ils répudient leur maître pour cela. Quant à nous du moins, nous n'en sommes point là avec le nôtre! Mais nous ne voulons point aussi, pas plus qu'il ne le voulait lui-même, qu'on nous représente comme formant en son nom une *secte*.

A cette occasion, relevons aussi une assertion qui se trouvait dans un article de la *Presse*, il y a deux jours. Cette feuille disait « qu'on avait vu deux hommes célèbres, Saint-Simon et Fourier, échouer dans leurs tentatives de révolution sociale et industrielle. »

Nous ferons d'abord observer que le mot *révolution* est assez impropre pour désigner le but poursuivi par Fourier. L'auteur de la Théorie sociétaire répudiait, en effet, l'emploi de tous les moyens de violence et de désordre sans lesquels n'ont guère lieu ces brusques déplacements qu'on nomme révolutions. D'un autre côté, il n'est pas juste de dire qu'il a *échoué*, car jamais il n'eut occasion de faire l'essai pratique de sa conception; et quant à ses idées, elles n'ont pas cessé de gagner du terrain, elles comptent aujourd'hui dix fois plus de partisans qu'à l'époque de la mort de Fourier lui-même, elles ont pour se produire des moyens qui leur manquaient. En un mot, si jamais opinion fut en voie de progrès, c'est assurément celle que représente l'École sociétaire.

Le mot *canut*, par lequel on a long-temps désigné, croyons-nous, les ouvriers en soie de la fabrique de Lyon, a été naguère employé par nous dans une intention qui n'avait évidemment rien de malveillant ni de désobligeant pour la classe laborieuse dont il était fait mention, puisqu'il s'agissait, au contraire, d'appeler sur cette classe la sympathie et la sollicitude. Un de nos amis, qui habite Lyon, nous fait remarquer que ce terme est pris désormais en mauvaise part; aussi nous empressons-nous de le retirer, car il ne répond nullement dès-lors à notre pensée et à nos sentiments. Il faut même bien le dire: nous n'avons pas lieu d'être surpris du sens défavorable attaché à ce mot; nous savons que la misère appelle le mépris, et que, dans toute société mauvaise, la souffrance provoque moins de pitié que de répulsion. Voici, au surplus, la lettre de notre ami; elle contient des renseignements qui ne sont pas sans intérêt:

Dans votre numéro de lundi 11, article *Réponse à une diatribe*, on lit la phrase suivante: « Quant au journal qui se donne pour le représentant des intérêts *démocratiques* dans la ville de Lyon, la patrie des *canuts*, il devrait peut-être, etc. »

Évidemment le mot *canut* est pris par vous en bonne part et comme indiquant des ouvriers très malheureux et très laborieux.

Mais les habitants de Lyon, et les ouvriers en particulier, ne prendront pas ainsi la chose. Aujourd'hui le mot de *canut*, à Lyon, est un terme essentiellement injurieux; c'est la dernière expression de mépris que l'on jette à son adversaire quand on a épuisé le vocabulaire, d'ailleurs assez riche, des injures; c'est le mot qui provoque immédiatement les coups de poings, de pierre, de couteau.

Le malheureux qui, s'en rapportant au dictionnaire, serait assez mal avisé pour dire aux habitants de la Croix-Rousse qu'ils sont des canuts, courrait risque d'être assommé sur place.

Le mot *canut* est tellement exécré aujourd'hui des ouvriers de Lyon, qu'en 1831 ou 1832 ils ont proposé un prix d'une assez grande valeur à celui qui pourrait trouver un nom pour remplacer plus convenablement celui de *canut*. Aucune solution convenable n'ayant été trouvée au problème, on s'est arrêté à l'épithète de *ferrandinier*, tirée du mot *ferrandine*, étoffe de soie. Il en est résulté une scission des plus fâcheuses parmi les ouvriers: les uns se sont faits *ferrandiniers*, les autres ne sont point faits *ferrandiniers*, c'est-à-dire qu'ils n'exigent pas qu'on les appelle *ferrandiniers*. De là est arrivé ce que l'on voit toujours en pareille circonstance: la guerre entre les ferrandiniers et ceux qui ne le sont pas, guerre qui donne souvent lieu à des rixes sanglantes.

Aussi, malheur à l'ouvrier ou au maître qui, à tort ou à raison, s'est mis à dos les ferrandiniers!.. Ainsi, le sentiment de la dignité professionnelle (sentiment blessé par une expression devenue ridicule et injurieuse à raison de l'emploi qu'on en a fait), ce sentiment noble et parfaitement légitime, étant mis en jeu dans un milieu subversif, pousse cette masse à des actes injustes et souvent fort graves.

Le *Censeur* de Lyon n'a pas manqué de se prévaloir de la défaveur attachée au mot *canut*, pour nous desservir dans l'esprit des ouvriers. Mais nous avons confiance dans l'intelligence et le bon sens du peuple; on ne le trompera pas sur les sentiments qui nous animent à son égard.

Les numéros du *Censeur*, des 13 et 14 septembre, contiennent en outre de longs articles contre nous. Le fond de cette polémique haineuse revient à dire que nous sommes les partisans de M. Guizot et, comme tels, incapables de sympathies pour les souffrances des classes pauvres. Il y a des choses auxquelles on peut se dispenser de répondre, et telles sont fort heureusement les accusations dirigées contre nous par le *Censeur*..

Permis à lui de soutenir que la *Démocratie pacifique* n'a été bien accueillie que dans le camp ministériel. Les témoignages de ses confrères de la Presse opposante peuvent se passer du contre-seing et de l'apostille du *Censeur*.

La République Orientale de l'Uruguay et le journal la Presse.

Nous voyons avec peine que le journal la *Presse* a ouvert ses colonnes à une série de lettres remplies de faits erronés et de fausses appréciations sur l'Amérique du sud.

En effet, n'est-il pas déplorable qu'un des organes les plus influents de la Presse parisienne se fasse l'écho des plus étranges idées sur des peuples dont il est évident qu'il ne connaît ni les mœurs, ni les ressources, ni l'histoire?

Certes, il nous est difficile de comprendre l'intérêt que trouvent certains journaux à dénigrer ainsi systématiquement des populations qui nous sont naturellement sympathiques, et qui ne demanderaient pas mieux que d'entretenir avec nous les meilleures relations d'amitié et de commerce.

Mais, à défaut d'urbanité et de courtoisie dont la Presse parisienne se montre si avare envers les Républiques de l'Amérique du sud, elle devrait au moins respecter la vérité, ne fût-ce qu'en vue de l'intérêt commercial de la France avec ces pays.

Aussi la presse anglaise se gardera-telle de tomber dans ces errements; elle sait respecter jusqu'aux préjugés des peuples avec lesquels elle est en contact; elle se garde surtout de les insulter gratuitement comme vient de le faire le journal la *Presse* dans son numéro d'avant-hier.

L'auteur des lettres sur l'Amérique du sud nous paraît surtout avoir le tort grave de s'acharner contre la République Orientale, alors qu'il reconnaît lui-même que le tiers de la population de Montevideo est composée de Français. Voilà, certes, une étrange manière de reconnaître l'hospitalité dont nous jouissons dans ce pays.

Mais, laissons parler l'auteur anonyme:

« L'Etat oriental, dont Montevideo se trouve la capitale, est le » produit bâtard de l'émancipation américaine.

» Quant à l'esprit de nationalité, au patriotisme qui distinguent » cette province, quelques faits suffiront pour vous en donner une » idée: Montevideo, se trouvant serré de trop près par les Brési» liens, ne trouve pas d'autre expédient pour conjurer ce danger » que de mettre à prix la tête de ses deux généraux vainqueurs, » Lavalleja et Rivera. »

Nous dirons à la *Presse*, puisqu'elle semble l'ignorer, que l'émancipation de Montevideo et de son territoire date du mois de juin 1814, car ce fut à cette époque que le général Alvear en chassa les Espagnols, et l'on sait que ce pays formait une des provinces de l'ancienne vice-royauté du Rio de la Plata.

Il est vrai que les Portugais d'abord, et plus tard les Brésiliens (mars 1824), profitèrent de la lutte que Buénos-Ayres et les provinces du nord et de l'ouest du Rio de la Plata soutenaient contre la métropole au Chili et au Pérou pour envahir le territoire et la ville de Montevideo. Mais cette conquête, que les Brésiliens firent presque sans coup férir, et les événements qui se succédèrent depuis, comme nous verrons, ne sauraient justifier cette allégation offensante que l'état de Montevideo est un *produit bâtard de l'émancipation américaine*.

Lorsque la *Presse* refuse à Montevideo l'esprit de patriotisme, nous dirons à ce journal qu'il ne tient pas compte de l'entreprise généreuse et hardie du général Lavalleja, qui, à la tête de trente-trois de ses compatriotes, fit une descente (19 avril 1825) sur le territoire de sa patrie, Montevideo, et ouvrit, par ce trait de courage, cette série de victoires qui commence par celle du Sarandi (12 octobre 1825), et finit par celle d'Ituzaingò (20 février 1827), dans laquelle les Brésiliens furent complètement battus par le général Alvear, sur leur propre territoire, et par la prise des neuf villes des *Misiones* faite par le général Rivera le 23 avril 1828.

Ces faits d'armes, qui amenèrent le traité de paix conclu entre la république Argentine et le Brésil, et plus tard l'évacuation des troupes impériales de Montevideo (23 avril 1829), ne prouvent-ils pas au contraire en faveur de l'énergie et du patriotisme de cette population qui a triomphé successivement de deux ennemis puissants, les Espagnols et les Brésiliens?

Les Brésiliens, surtout, n'avaient-ils pas un immense intérêt commercial et politique à défendre leurs nouvelles frontières du sud qui les rendaient maîtres de la rive gauche du Rio de la Plata et du point où l'Uruguay unit ses eaux au Parana, à l'est des riches provinces argentines de Corrientes et de Entre-Rios?

L'esprit de patriotisme et d'indépendance de Montevideo ne se retrouve-t-il pas aussi dans les lois qu'il se donne après avoir été reconnu Etat indépendant?

Quelques mois après l'évacuation des troupes brésiliennes, le [illegible] septembre 1829, l'assemblée constituante vote la constitution de l'Etat; celle-ci est reconnue par le Brésil et la république Argentine, le 26 mai 1830, et le peuple, réuni sur les places publiques, jura de l'observer le 18 juillet de la même année.

M. Lavalleja, qui avait été général en chef de l'armée Orientale pendant la guerre, fut nommé ensuite gouverneur, et ce fut sous son administration que la constitution a été acceptée par le peuple.

Le 24 octobre 1830 le général Rivera fut nommé président de la république. Sa présidence dura 4 ans, comme la constitution l'avait établi.

Voilà les faits: comment l'écrivain de la *Presse* a-t-il pu avancer que les Montevidéens avaient mis à prix la tête de Lavalleja et de Rivera, de ses deux généraux, dont le premier a la gloire d'avoir ouvert la campagne contre les Brésiliens, et le second d'avoir fini cette guerre par la prise des *Misiones?*

Nous ne suivrons pas l'auteur anonyme dans toutes ses divagations; mais nous devons répondre à deux autres allégations:

« Le nom de San-Martin est, dit le correspondant de la *Presse*, » avec celui de Rosas, le seul réellement *populaire* aujourd'hui » dans toute l'Amérique du sud. »

Or, il n'est personne qui ne sente l'absurdité de cet étrange accouplement de noms propres et la fausseté de cette assertion. Non, les Américains du Sud ont une trop haute idée de leur dignité pour réunir dans leur sympathie et leur reconnaissance les grands noms de San-Martin, de Bolivar, de Sucre et de tant d'autres généraux de la guerre de l'Indépendance, à celui de Rosas: Rosas n'est connu que par ses réactions sanglantes.

L'Indépendance américaine ne doit rien à cet heureux aventurier: les idées d'émancipation et de civilisation qui mirent les armes à la main de ces populations, ont en Rosas l'ennemi le plus acharné.

Si quelque chose peut frapper l'imagination et donner à ce nom une sinistre célébrité, c'est de voir à Buenos-Ayres, dans cette ville où a été jeté le premier cri de liberté, par les docteurs Moreno, Pasos, Belgrano, etc., régner en dictateur le sanguinaire Rosas.

— Pour cette fois donc je me chargerai de la rédaction de l'article théâtre, ajouta Grandier en allant ramasser dans la poussière la plume abandonnée par son trop timide collaborateur.

Une demi-heure suffit à l'infernale facilité de Grandier pour mettre en pratique la théorie dont il avait déroulé les principes à ses élèves.

— Voilà qui est fini, s'écria Froissart avec une sorte de satisfaction quand il vit Grandier quitter la plume.

— Fini! dit celui-ci avec moquerie. Vous oubliez donc les autres classes de la société qui sont nos tributaires naturels? Vous êtes des créanciers accommodants. A toi, Lacervoise! prends-moi cette plume, car j'ai le poignet fatigué, et écris. Vous allez voir si c'est fini; quant à vos articles, je vois avec regret qu'ils sont à refaire. Au panier! au panier!

Lacervoise prit la plume, et le maître dicta:

« S'il est parmi les chapeliers de Paris une réputation usurpée, c'est, » de l'aveu de tout le monde, celle du fameux D......, fabricant du fau» bourg Saint-Honoré, célébrité de réclame et d'annonce. Etoffe usée, » mauvais goût dans la forme, cherté excessive dans les prix, telle de» vrait être sa devise. Nous venons troubler dans sa gloire ce voleur de » réputation, qui, à la vérité.... » remarquez le correctif, s'interrompit Grandier, « qui, à la vérité, pourrait, s'il le voulait, car il a une » certaine habileté, occuper le premier rang dans sa profession. Mais » le voudra-t-il? »

— Quel est le but de ce paragraphe-chapeau? demanda Froissart.

— Son but est de nous faire avoir des chapeaux au même prix que vous allez souper dans un quart-d'heure. Trop heureux de nous amadouer au prix de quelques chapeaux, le fameux fabricant du faubourg Saint-Honoré sera ici dans la semaine, vous pouvez y compter.—Mais vais voir si rien ne manque au souper.

Grandier partit, laissant les quatre amis chargés de plier le journal et de coller les bandes.

Fatigués de leur glorieuse tâche, l'imprimeur, le pressier et l'apprenti ingénu dormaient dans un coin.

Dès que Grandier fut sorti de l'imprimerie, Froissart se croisa les bras et dit à ses trois compagnons:

— Décidément le métier de voleur serait plus de mon goût.

— Et du mien.

— Et du mien.

— Et du nôtre.

— J'ai bien faim, mais j'aimerais mieux manger ma belle-mère, madame de Neuvilette, que de goûter au souper de notre ami Grandier. Mais c'est infâme!

— Mais le classique est mille fois plus honorable, plus respectable, plus aimable, dit Lacervoise.

— Votre avis est donc, reprit Froissart, que nous quittions au plus vite cette caverne d'imprimeur.

— Mon avis, dit le sculpteur Lacervoise, est de tuer le premier homme que nous rencontrerons pour nous laver de la souillure que nous avons commise en passant la nuit ici. A côté de ce que nous avons vu faire et de ce que nous avons fait faire, le meurtre est une bonne action.

— A la garde de Dieu! reprit Froissart, allons-nous-en.

— Partons.

— Nous ne partirons pas aussi simplement, dit Lacervoise. Le numéro du journal ne causera la mort de personne si vous le voulez.

— Comment cela?

— Vos nobles compatriotes ont aussi paru assez contents de ma manière de jouer du piano.

— Ils seraient très difficiles s'ils n'étaient pas contents.

— Et quand j'ai chanté, car il fallait faire quelque chose pour les désennuyer, j'ai cru remarquer que leurs fronts se déridaient. J'étais en voix ce soir, n'est-ce pas?

— Vous avez divinement chanté.

— Comme vous êtes froid en me disant cela! Je croyais, je ne vous le cache pas, que vous alliez me féliciter, m'embrasser après mes efforts pour égayer vos salons, et je vous arrache avec peine des éloges.... je suis obligée de dicter moi-même.

Adeline ôta avec tristesse les fleurs qu'elle avait dans ses cheveux.

—Vous vous fâchez?

—Moi? non! mais j'aime qu'on soit juste, indulgent; vous n'êtes pas poli....

—Allons! voilà la furie française qui s'empare de vous. Vous ne donnez pas aux gens le temps de parler, de s'expliquer...

—Ah! vous avez une explication à donner! dit Adeline, répondant à la politesse par la froideur... Donnez-la, donnez-la vite!

—Vous êtes comme moi d'origine nobiliaire...

—Eh! mon Dieu! oui; et je n'y avais jamais si souvent pensé.

—Mais la France ne ressemble pas au Portugal, quant à l'éducation que reçoivent les gens de qualité.

—C'est possible. Mais pourquoi?...

—Chez vous, permettez-moi de continuer, une femme de qualité s'efforce le plus possible de lutter de goût, d'élégance, d'esprit et de coquetterie avec la simple femme du monde; tandis que chez nous, les gens de qualité ne prisent, n'estiment que la qualité. Pour eux, briller, chanter, danser, avoir du succès de salon, c'est l'affaire des...

Mais l'auteur anonyme pousse la mauvaise foi ou l'ignorance jusqu'à avancer que « comme position maritime et commerciale, Montevideo, placé entre Rio-Janeiro et Buenos-Ayres, se trouve sans importance. »

Pour prouver l'importance du territoire et de la ville de Montevideo, comme position maritime et commerciale, il ne faut que jeter un coup-d'œil sur la carte de ce pays.

Limitée à l'ouest par l'Uruguay, ce fleuve qui descend des montagnes aurifères du Brésil, et au sud par le Rio de la Plata, possédant les grandes rivières du Rio Negro, de Santa Lucia, etc., entrecoupée de riantes et fertiles collines (*cuchillas*), de vastes plaines, arrosées par la nature et couvertes de troupeaux de bœufs, de chevaux, de moutons, qui forment la plus grande branche de commerce de ces pays, cette contrée possède en elle-même tous les éléments d'une haute prospérité intérieure.

Quant à sa prospérité commerciale, la République orientale ne possède-t-elle pas les ports les plus sûrs de Rio de la Plata, la Colonia del Sacramento, la baie de Montevideo et Maldonado ?

La *Presse* contient encore aujourd'hui une nouvelle lettre qui donnera lieu à de nouvelles observations de notre part; mais nous n'y répondrons que lorsque la série des publications de ce journal, sur ce sujet sera épuisée.

On lit dans le *Journal de Constantinople* :

« Un Arménien schismatique, appartenant à la basse classe, avait embrassé l'islamisme il y a quelques années. Plus tard, il avait passé à l'étranger, où il avait abjuré de nouveau et était rentré dans sa religion primitive. De retour depuis quelque temps à Constantinople, il a été dénoncé, et, traduit devant l'autorité religieuse, il a persisté à renier la loi de Mahomet. Les lois musulmanes prescrivent la mort en pareil cas, et l'affaire ayant été portée au grand conseil, il a été condamné à avoir la tête tranchée. Son exécution a eu lieu, mardi matin 22 août, à Constantinople, devant la porte de Baluk-Bazar. »

La sévérité de la loi musulmane, en pareille matière, n'est plus de notre temps, et il est à regretter que le grand conseil, s'il ne veut pas toucher à l'édifice de ces lois en ce qui concerne la religion, ne laisse pas au moins tomber en désuétude une coutume dont aucune utilité réelle n'excuse la barbarie.

Voyage de la reine d'Angleterre en Belgique.

La reine d'Angleterre et le prince Albert ont quitté Brighton mardi dans la matinée. Le yacht royal était suivi de quatre vapeurs et de deux vaisseaux. S. M. B. devait être reçue à Ostende par le roi et la reine des Belges. Elle devait visiter aussi Gand et Bruges, mais il n'était pas certain qu'elle allât à Bruxelles. (*Globe.*)

— Lundi 13, la reine d'Angleterre et le prince Albert ont débarqué à Ostende.

Un grand dîner a eu lieu à six heures au Casino.

Le *Politique* dit :

S. M. la reine Victoria occupe la place d'honneur; elle a à sa gauche le roi et à sa droite la reine, puis le prince Albert. Au nombre des convives sont ladies Seymour et Canning, et miss Hamilton; lord Seymour, ministre plénipotentiaire d'Angleterre; lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères d'Angleterre; les lords Wellesley et Liverpool, le bourgmestre Serruys, lord Adolphus Fitz-Clarence, commandant le yacht royal *Victoria and Albert;* le comte d'Aerschot; le général comte Goblet d'Alviella, ministre des affaires étrangères, et plusieurs officiers-généraux et supérieurs. Le dîner s'est prolongé jusqu'à dix heures...

L'hôtel-de-ville est brillamment illuminé; la plupart des maisons sont aussi illuminées et ont arboré soit le pavillon anglais, soit le pavillon belge. Le *royal standard* anglais flotte à la porte de l'hôtel-de-ville, à côté du drapeau belge. Les armes d'Angleterre et de Belgique ornent la porte d'entrée du Casino.

Voici, d'après le même journal, quelle sera la durée du séjour de la reine Victoria en Belgique:

Jeudi 14 : séjour à Ostende, spectacle par invitations. — Vendredi 15 : voyage et déjeûner à Bruges, retour à Ostende, spectacle-*gala* public. — Samedi 16 : voyage à Gand, concert, retour à Ostende. — Dimanche 17 : séjour à Ostende. — Lundi 18 : voyage à Anvers et à Lacken. — Mardi 19 : voyage à Bruxelles. — Mercredi 20 : retour à Ostende, départ pour l'Angleterre.

Nouvelles d'Espagne.

Perpignan, 14 septembre.

Il n'y a pas eu de conférence à Barcelone le 10; la junte prétend qu'elle ne peut pas transiger avec Prim.

Le 11, la situation de la ville n'avait pas changé. Le capitaine-général Araoz est entré, le 11, à la citadelle, avec un renfort de troupes.

Au Perthuis, le 13, on a entendu une forte canonnade dans la direction de Barcelone. Les lettres de cette ville sont en retard de vingt-quatre heures.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On lit dans le *Journal de Constantinople*, du 26 août :

« La Sublime-Porte a reçu l'avis officiel que les ex-ministres du gouvernement servien, Vutschitch et Pétroniéwitch, avaient quitté Belgrade le 19 de ce mois, pour se rendre à Widdin, ainsi que cela avait été précédemment convenu. En conséquence, le bérat d'investiture va être expédié au premier jour à Belgrade, afin qu'il soit procédé avec toutes les formalités voulues à l'installation du prince Alexandre Yorgiévitch.

» Il y a eu, jeudi, un conseil extraordinaire à la Sublime-Porte, qui a duré plus de 5 heures. Il avait trait, dit-on, à l'organisation de l'armée et à l'examen des questions politiques à l'ordre du jour.

» Aujourd'hui, le conseil hebdomadaire s'est réuni à la Sublime Porte.

» Les bruits de changements dans le personnel de la haute administration qui ont circulé pendant quelques temps, ont complètement cessé depuis quelques jours. »

et on peut compter qu'il fera tout ce qui dépend de lui pour faire donner à M. le consul de France une réparation convenable. »

— On écrit d'Alep, 12 août :

« Les quelques négociants juifs et chrétiens de cette ville qui s'étaient rendus auprès des Arabes Anezis pour leur acheter à vil prix les marchandises provenant du pillage de la dernière caravane de Damas à Bagdad, ont été arrêtés et sévèrement punis par ordre de Onasib-Pacha. On espère que cet exemple suffira pour mettre un terme à un genre de spéculation qui n'est autre chose qu'un criminel recèlement, et que les lois de tous les pays châtient avec la plus grande rigueur. Les bandits seraient moins disposés à commettre de pareils actes de pillage s'ils éprouvaient quelques difficultés à se défaire du produit de leurs vols. »

— On lit dans la même correspondance :

« Les fièvres d'Alexandrette ont été cette année plus meurtrières que jamais. Il serait à désirer que le Gouvernement, de concert avec le commerce, prenant à cœur l'importance toujours croissante de cette petite ville, qui offre passage à des quantités incalculables d'articles d'exportation, y ordonnât les travaux nécessaires pour opérer son assainissement, ce qui, du reste, ne présente pas de grandes difficultés. On prétend qu'une demande en ce sens a dû être adressée dernièrement à S. Exc le gouverneur-général de la Syrie. »

ANGLETERRE. — On écrit de Llanelly, lundi, au *Times* :

« Hier matin, vers une heure, le feu a été mis à la ferme de M. Chambers, sur la route de Pontyberem. Tout le bâtiment, les granges et la récolte ont été consumés. Un jeune homme de la ferme, qui s'est éveillé le premier à la lueur de l'incendie, a vu une quinzaine d'hommes déguisés à quelque distance. On a vu ces individus mettre le feu à une autre ferme de M. Chambers.

» Sur la route de Llanelly à Pontardulais, une vieille femme de 70 ans tenait le bureau de péage de la barrière de Hendy-Gate. Plusieurs fois déjà elle avait été prévenue que, si elle ne quittait pas sa maison, on y mettrait le feu. Hier matin, en effet, la pauvre femme fut éveillée par les flammes. Elle courut chercher des secours, et, comme elle avait vu les incendiaires, elle leur cria de loin qu'elle les connaissait; aussitôt un coup de fusil fut tiré, et elle tomba morte. Les ruines du bureau de péage fument encore. »

IRLANDE. — *Meeting du repeal à Longhrea.* — Les populations de Longhrea, de Galway, de Ennis, d'Athenay, de Gort et de Tuan assistaient au meeting. Le cortège couvrait une superficie de 7 milles. La pluie s'étant mise à tomber, la foule a donné des salves d'applaudissements, comme pour prouver que le mauvais temps ne l'effrayait pas.

M. O'Connell, abrité sous un parapluie, a prononcé une courte allocution, dont voici la fin :

Nul d'entre nous n'ignore que l'Irlande autrefois avait son Parlement inhérent à la constitution même de l'Irlande. Ce Parlement, même dans les mauvais jours, protégeait l'Irlande, et cette protection était si bienfaisante et si tutélaire, que, tandis que le Parlement anglais avait une dette de 400 millions de liv. sterl., le Parlement irlandais n'avait pas un passif de plus de 20 millions de liv. sterl. Alors le peuple était heureux et dans une situation confortable. Qu'il nous soit rendu, et vous verrez renaître cette prospérité. Si le temps le permettait, j'aurais à vous parler et de cette question et de beaucoup d'autres plus d'une heure encore. Je vous signalerais la brutale tyrannie des propriétaires de Galway et surtout de lord Clancarthy (ce dernier a défendu à ses dépendants d'assister au meeting). Il fait plus encore, il force les parents, dans ses terres, d'envoyer leurs enfants dans des écoles où on leur enseigne une religion qui n'est pas la croyance paternelle. Un autre tyran, lord Cloubrock, force ses fermiers et dépendants à travailler le dimanche. Mais j'aime mieux arrêter mes regards sur vous, habitants de Loughrea et des environs, qui donnez en ce jour une si grande preuve de votre dévouement à la cause commune; votre confiance en moi ne sera pas trompée; avant des années, avant des mois, vous aurez le repeal. (Applaudissements). La société de protection s'assemblera avant Noël, et j'espère pouvoir au nouvel an vous offrir pour étrennes le parlement rétabli dans Collége-Green. (Applaudissements).

Au banquet qui a suivi le meeting, M. O'Connell s'est exprimé ainsi :

Hier, pendant que je me dirigeais vers cette ville, j'ai rencontré à Athlone un digne et honnête repealer, qui, d'un air inquiet, mais parlant irlandais avec une facilité merveilleuse (on rit), m'a demandé s'il devait être effrayé par le discours de la reine. Je lui ai répondu que je ne voyais d'inconvénient à ce qu'il eût peur, s'il était assez poltron pour être effrayé par le fantôme d'un discours. (On rit.) Le discours de la reine appartient aux ministres dont il est l'œuvre, et j'invite le peuple à se bien pénétrer de cette distinction. Il est de mon devoir d'empêcher, autant que possible, des mauvais effets que pourraient produire ce discours. Il serait désolant que de ces paroles ministérielles résultât un mauvais vouloir contre la reine.

En Irlande, notre gracieuse souveraine est chérie, et son nom est une tour inexpugnable. Avant son avénement au trône, les souverains de la maison d'Hanovre avaient prodigué l'injure et l'injustice à l'Irlande. Les échos ont bien changé sous son règne! Aussi le peuple irlandais lui est-il fermement attaché, et cet attachement, cette affection sont à jamais inaltérables. Le discours du trône est la dernière carte qui restait à jouer aux ministres; ils ont joué leur *va-tout*. Le ministère, voyant progresser majestueusement la cause du repeal, a voulu d'abord essayer de l'intimidation. Il a articulé les mots de guerre civile : le peuple irlandais a-t-il courbé la tête? (Plusieurs voix : Non! non!) Et son chef, car une certaine fierté est légitime en pareil cas, son chef s'est-il conduit autrement qu'il le devait faire en pareille occasion? (Plusieurs voix : Sa conduite a été admirable!)

Mes amis, entendez-le bien : je ne demande pas ici des éloges, je ne fais pas valoir mes services; si j'en ai rendu, c'est que le peuple m'a inspiré, je n'ai pas eu besoin de m'inspirer à d'autre pensée que celle-ci : c'est qu'un peuple aussi noble, aussi généreux, pourrait être massacré, mais non intimidé. Aussi, d'une voix de tonnerre, j'ai répondu aux menaces par un défi vigoureux. (Plusieurs voix : Très bien! nous en faisons autant.) Non, mes amis, il n'est pas besoin de répéter ce défi, une fois suffit.....

L'Irlande connaît mon plan, je l'exécuterai. J'espère que toutes les villes énoncées dans ma liste nommeront deux commissaires pour la formation des listes électorales. Après je convoquerai une société de protection, composée de trois cents Irlandais de distinction. Déjà plus d'un membre du parlement m'a prié de lui garder un siége. (On rit.) J'agirai avec prudence et prendrai soin d'éviter les écueils. J'espère piloter en toute sûreté, la conduisant à travers les dangers la barque portant la liberté irlandaise, jusqu'à ce que je l'amène au port du *repeal*. Peuple, réjouis-toi : le jour de la délivrance n'est pas éloigné. Beau jour où l'Irlande redeviendra une nation! Liberté et bonheur seront la devise de sa nouvelle constitution, le peuple irlandais sera grand, libre et glorieux. (Applaudissements.)

L'assemblée se sépare après quelques toasts significatifs.

BADE. — On lit dans le *Journal du soir de Mannheim*, 12 septembre :

« Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que des

Le succès de la junte centrale n'aboutirait pas à autre chose qu'à une fédération, et après la fédération viendrait la république. C'est ainsi que tous les hommes sensés voient les choses. Si l'insurrection avait le dessus à Barcelone, il est certain qu'en peu de temps quelques hommes hardis pourraient dorénavant révolutionner l'Espagne. On l'a bien senti, et voilà pourquoi des ordres sévères ont été envoyés à Barcelone. Lorsque l'insurrection aura été réprimée, il est difficile de croire que d'autres provinces voudront relever l'étendard de la junte centrale, et, d'un autre côté, le gouvernement aurait plus de facilité à réorganiser l'armée. Dans de telles circonstances on comprend tout l'intérêt porté aux nouvelles de Barcelone, où s'agite réellement la question de viabilité du gouvernement actuel.

— Les candidats à la députation de Madrid portés par le parti parlementaire, sont : MM. Cortina, Martinez de la Rosa, Cantero, Casa Irujo, Gonzales, Bravo, Sartorius, Montalvan, Acebal y Arratia, comte de Las Navas, Moreno Lopez, Medialdea.

(*El Heraldo* du 10 septembre.)

ITALIE. — On écrit de *Trieste*, 2 septembre, à la *Gazette de Cologne* :

« Les troubles qui ont eu lieu dernièrement dans les Etats-Romains avaient pour but de déterminer un soulèvement général dans l'Italie, et d'y renverser l'ordre et le gouvernement existants. Il paraîtrait qu'il ne manque aux rebelles qu'un chef capable et influent pour réussir dans leur entreprise. La cause de ces troubles, c'est le refus constant du gouvernement pontifical de faire aux populations les concessions que l'opinion publique exige d'une manière énergique, et ce refus opiniâtre finira par les pousser au désespoir. Toutes les puissances continentales, et notamment la France et l'Autriche, seraient intéressées à empêcher qu'une révolution n'éclatât dans l'Italie, et cela en forçant les gouvernements de la Péninsule à modifier les institutions politiques, conformément aux progrès du siècle, surtout dans les Etats-Romains et dans le royaume des Deux-Siciles, où les esprits sont en proie à la plus grande fermentation.

HOLLANDE. — On écrit de *La Haye*, 13 septembre :

« Dans le public, à la Chambre, et même dans le cabinet, il règne la plus grande incertitude à l'égard des mesures financières à prendre dans la situation critique où le pays se trouve en ce moment. A peine a-t-on proposé une loi frappant d'impôts les rentes nationales, les immeubles et les salaires, que l'on craint — devant la désapprobation générale — d'être obligé de retirer la loi, que l'on désespère de faire adopter par les Chambres. On dit que, dans le cabinet, plusieurs ministres ont été d'avis qu'il fallait retirer la loi immédiatement, afin d'y substituer une *income-tax* qui frapperait indistinctement tout le monde. »

INTÉRIEUR.

Une ordonnance du roi, datée du palais d'Eu, le 8, modifie les tableaux de la démarcation des lignes où les tabacs à prix réduits sont vendus dans les départements des Ardennes, du Nord et du Pas-de-Calais.

— On lit dans l'*Emancipation* :

« L'ordonnance qui nomme la nouvelle municipalité de Toulouse a été signée le 3 de ce mois, par le roi, au château d'Eu, et est parvenue le 10 à la préfecture.

M. Sans a reçu hier une lettre du ministre de l'intérieur qui donne avis officiel de cette ordonnance.

On croit que la nouvelle mairie sera installée dans le courant de la semaine.

— Le total des versements de la garde nationale de Paris et de la banlieue à la souscription ouverte pour les victimes de la Guadeloupe, s'est élevé, d'après le *Moniteur*, à 175,458 fr. 25 c.

Faits divers.

Le roi de Hanovre est arrivé le 5 septembre dans sa capitale, de retour de sa tournée en Angleterre.

— Le prince de Metternich était de retour à Vienne le 6.

— On écrit de Berlin, 8 septembre :

« L'empereur de Russie ne restera ici, dit-on, que quelques jours. »

— Plusieurs journaux de Madrid annoncent le prochain départ pour la France du général Narvaez. Hier, à la Bourse, on assurait qu'il était déjà de retour à Paris.

— On lit dans le *Sémaphore de Marseille*, du 12 :

« Le paquebot à vapeur *el Primer Gaditano*, parti de Cadix le 5, est entré hier au soir, à sept heures, dans notre port. Ce paquebot, comme la *Ville de Madrid*, arrivé la veille, n'a fait que passer devant Barcelone. Il ne nous apporte aucune correspondance, et l'heure avancée ne nous a pas permis de recueillir de la bouche de ses passagers les nouvelles qu'ils pourraient avoir apprises. Nous avons su seulement qu'au moment où *el Primer Gaditano* se trouvait devant Barcelone, on entendait le bruit des coups de feu dans la direction de la ville. »

— Le *Globe* dément ce matin la nouvelle, que nous avions donnée avec doute et réserve, de la manière dont M. Victor Hugo aurait appris la perte cruelle qu'il vient de faire. Ce n'est pas, suivant le *Globe*, comme l'a dit la *Presse*, à Rochefort, où il n'a pas été dans sa tournée, que M. Hugo a lu dans un journal le fatal évènement, mais à Soubise, petit village voisin de la mer. Il gagna sur-le-champ à pied la ville voisine; puis, tantôt en poste, tantôt en diligence, il traversa Saintes et Saumur, où il entendit disserter sur la nouvelle, et arriva à Paris par Tours et Orléans.

— La foule était si grande au bal donné à Nantes au duc et à la duchesse de Nemours, que *plusieurs objets de parures de dames* ont été perdus. Un avis du maire annonce que les recherches des commissaires de la fête ont été jusqu'à présent inutiles. Il invite les personnes qui auraient ces objets entre les mains à les déposer à la mairie où leurs noms seront inscrits.

— Le tribunal de la Seine (audience des vacations), a rendu hier un jugement par défaut qui prononce la séparation de biens au profit de Mme Desmortiers contre M. Desmortiers, député, et ancien procureur du roi près le tribunal de la Seine. (*Patrie.*)

— On écrit de Lucques, le 6 septembre, au *Journal des Débats* :

« Tout se prépare pour le cinquième congrès scientifique italien qui doit s'ouvrir ici, le 15, sous la présidence du marquis Mazzarosa, directeur général de l'instruction publique de notre duché. Les savants qui doivent y assister commencent à arriver, mais il paraît que les troubles des légations empêcheront beaucoup de monde de s'y rendre.

rice de Haber, fils du banquier de la cour, fut porté sur la liste des souscripteurs. M. de Goeler, officier badois, un des membres du comité pour le bal projeté, déclara que M. de Haber, israélite, ne pourrait figurer dans cette fête, et son nom fut rayé par M. de Goeler.

Alors M. de Haber demanda une satisfaction qui lui fut refusée, le corps d'officiers de Calsruhe ayant déclaré que M. de Goeler n'était pas obligé de lui rendre raison. Un capitaine au service de la Russie, M. de Verefkin, témoin de M. Maurice de Haber, prit l'affaire à cœur, et un duel s'ensuivit entre celui-ci et M. de Goeler. M. de Verefkin fut tué sur place, et M. de Goeler est mort de ses blessures le 4 de ce mois, comme nous l'avons dit. (*Emancipation.*)

— On lit dans le *Réparateur* de Lyon du 12 :

« Dans une des chapelles de Fourvières, on a remarqué vendredi un centenaire qui a vu la première procession qui eut lieu il y a un siècle ; cette procession se fit en 1743, et il est né en 1734. »

— Hier matin, des terrassiers employés aux fondations de la maison qui doit porter le n° 60, rue Rambuteau, ont senti, à deux mètres et demi de profondeur, de la résistance sous leurs pioches. On a trouvé en cet endroit une quantité assez considérable de cercueils en pierre renfermant des squelettes très bien conservés, ayant aux doigts des bagues d'argent presque rongées. Là a existé anciennement le couvent de Saint-Magloire. Ce sont probablement des squelettes de religieuses. (*Journal des Débats.*)

— Les touristes viennent de faire une grande perte. L'homme qui, depuis son enfance, n'avait cessé d'être attaché au château de Ferney ; le jardinier qui fut au service de Voltaire et conservait de l'illustre écrivain plusieurs reliques dont il ne se dessaisissait qu'en faveur d'étrangers enthousiastes et généreux, Mathieu Dailledouze enfin, est mort le 1er septembre. Son fils cadet, Daniel Dailledouze, lui succède dans les fonctions de jardinier du château. Il y a lieu de croire que celui-ci, nourri des récits de son père, sera encore un cicérone précieux pour les personnes qui visiteront le beau domaine long-temps habité par le grand philosophe; de pareilles traditions ne se perdent jamais. — Mathieu Dailledouze était né au Petit Saccounex, commune du canton de Genève. (*Journal de Genève.*)

— Le jeune artilleur amputé du bras gauche sur le champ de manœuvres de Douai, à la suite du terrible accident dont nous avons parlé, est mort au bout de quelques heures au milieu des plus affreuses souffrances. Un an auparavant, pendant l'inspection générale, une pièce de canon, montée sur son affût, lui avait brisé la jambe. (*Mémorial de la Scarpe.*)

— On lit dans l'*Observateur grec* du 19 août :

« Les incendies de forêts continuent en plusieurs provinces. Le nombre d'oliviers consumés est déjà considérable. Le Gouvernement vient d'adopter des mesures pour prévenir le renouvellement de ces déplorables sinistres. »

— On écrit de Quillebeuf, au *Journal de Rouen*, le 15 :

« Nous avons en ce moment neuf navires échoués sur la traverse, où il ne se trouve que dix pieds deux pouces d'eau. L'un de ces navires est totalement submergé et peut être regardé comme perdu; c'est la goëlette anglaise *Page*, capitaine Lorthnie. »

— On écrit de Roscof (Finistère), à la date du 5 septembre :

« Le 30 août, vers dix heures du soir, le chasse-marée la *Prudence-Jean*, capitaine Lainé, allant de Rouen à Brest, a échoué sur les côtes de Cléder, près Plouescat, par un temps brumeux qui ne permettait pas de voir le phare de l'Ile de Batz. Le chargement de ce navire était composé de bombes et de boulets que l'on a pu déposer sur le rocher où est jeté le navire. Les sept hommes qui formaient l'équipage sont sauvés. On désespère de sauver le navire. (*Messager.*)

— Un épouvantable malheur est arrivé dimanche dernier dans la rade de Smyrne. Un bateau ottoman venant des Salines avec trente-deux Turcs qui y avaient été travailler comme portefaix, a chaviré. Vingt-deux de ces malheureux ont péri; les autres ont été recueillis par les embarcations que le capitaine de la corvette ottomane s'est empressé d'envoyer à leur secours, et qui se sont conduites avec un zèle et une intrépidité dignes de tous les éloges. Six cadavres ont été rendus déjà par la mer, et ont été trouvés du côté de la caserne. (*Impartial de Smyrne* du 29 août.)

Faits de subversion sociale.

Une recrudescence affreuse de suicides afflige presque tous nos départements. On lit dans les *Affiches de la Meuse*, du 12 :

« Le nommé Jacques Rodrigue-Breton, cultivateur à Viéville, qui avait quitté son domicile depuis le 2 août, sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu, a été trouvé, mardi dernier seulement, pendu à un arbre dans la forêt de Cugnot. Il ne restait que le tronc de son cadavre, qui était en putréfaction complète; les animaux l'avaient mangé jusqu'où ils avaient pu atteindre. Ce malheureux laisse une veuve et quatre enfants. Il donnait, par intervalle, des signes d'aliénation mentale.

» Puis une femme, Marie Jambon, âgée de trente-deux ans, n'ayant pas d'enfants, et demeurant dans le village de Viéville, canton de Vigneulles, a mis fin à ses jours en se précipitant dans un puits où il y avait seulement un mètre quinze centimètres d'eau.

» Pour réussir dans son projet, elle a dû nécessairement s'accroupir, et encore est-ce avec peine que la partie supérieure du corps a pu être entièrement submergée. »

— Depuis plusieurs mois, des vols importants se commettaient presque journellement rue de Varennes, 38, chez le colonel Thorn, riche Américain qui s'est fait un nom à Paris par son amour éclairé des beaux-arts et le noble usage qu'il fait de son immense fortune. Plusieurs domestiques, véhémentement soupçonnés, parmi lesquels se trouvait une femme de chambre irlandaise, nommée Catherine Dewine, avaient été successivement renvoyés. Les vols cessèrent, mais les voleurs n'avaient pu être découverts, lorsque, il y a deux jours, le sieur Gey, maître blanchisseur, auquel la femme Dewine avait donné à blanchir une assez grande quantité de linge, trouva dans la doublure d'un jupon de cette femme un gant de peau contenant des bracelets d'un grand prix, une rosace en diamants et plusieurs autres bijoux.

L'honnête blanchisseur, qui avait entendu parler de vols commis chez M. le colonel Thorn, s'empressa de faire part à ce dernier de sa découverte, et, quelques heures après, la femme Dewine était arrêtée au moment où elle venait, tout émue, réclamer chez le blanchisseur le fatal jupon qui constatait sa culpabilité, et qu'elle lui avait remis par distraction.

Une perquisition faite au domicile de cette femme, rue Monthabor, 28, amena la découverte d'une immense quantité de linge, de dentelle, d'effets d'habillement de toute espèce, appartenant à la famille du colonel. Catherine Dewine, qui jusque là s'était renfermée dans un système de complète dénégation, s'avoua enfin coupable des faits qui lui étaient imputés. Cette femme a été mise à la disposition du parquet. (*Messager.*)

VARIÉTÉS.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

CONCOURS DE SCULPTURE.

Voici le sujet du concours, tel qu'il est exposé dans le programme de l'Académie des Beaux-Arts :

« Epaminondas, blessé mortellement à la bataille de Mantinée, avait été rapporté dans le camp. Avant d'expirer, il voulut s'assurer que ses armes étaient sauvées. *On lui montra son bouclier*. Il demanda quel parti était vainqueur ; on lui répondit que c'étaient les Thébains. A ces mots, *il retira lui-même le fer de sa blessure, et rendit le dernier soupir au milieu des guerriers qui l'entouraient*. » (Bas-relief.)

Les passages soulignés dans le programme indiquaient deux idées distinctes, deux actions difficiles à accorder dans l'unité de l'œuvre. Il y a plus; le sujet, pour être complet, exigeait une troisième idée oubliée par l'Académie, c'est celle du triomphe. Il ne faut pas que le guerrier paraisse simplement heureux d'avoir retrouvé ses armes. Les spectateurs doivent entendre qu'il meurt consolé par la victoire de son parti. Deux des concurrents, MM. Maréchal et Guillaume, ont complété leur sujet en faisant présenter une palme au mourant. Malheureusement, M. Guillaume a remis aux mains du même personnage et la palme et le bouclier si bien que l'une des idées se trouve tout-à-fait sacrifiée, et que l'on ne voit pas que, suivant le vœu du programme, les armes d'Epaminondas lui soient présentées.

Il y avait un écueil auquel plusieurs des concurrents n'ont pas complètement échappé. Devant plusieurs des ouvrages exposés, on pourrait supposer que le héros se frappe, et non pas qu'il retire le fer de son sein. M. Guillaume est le seul qui ait eu l'idée d'appliquer au tronçon de lance la main d'Epaminondas.

Presque tous les concurrents nous ont montré le héros thébain faisant des contorsions, des grimaces arrachées par la douleur physique. C'est fausser pleinement le sujet. Pour le poëte, pour l'artiste, Epaminondas, à l'heure de la mort, sera plein de fermeté et de calme grandeur. La puissance des sentiments de l'âme dominera les souffrances matérielles, il accueillera avec joie et les armes qu'on lui rapporte et la nouvelle de la victoire, et sa dernière pensée sera une pensée de consolation, et son dernier acte sera de rendre grâces aux dieux du triomphe de sa patrie.

Un seul concurrent, M. Lavigne, a élevé vers le ciel, avec un sentiment de gratitude, la main du héros... La figure principale, dans l'ouvrage de M. Lavigne, est d'un sentiment élevé. Il est à regretter que les autres figures ne soient pas venues aussi heureusement.

M. Maillet, qui semble avoir des tendances à une élégance prétentieuse et de faux goût, donne à Epaminondas l'air d'un Ajax furieux. M. Lequesne en a fait un Hercule se débattant sous la chemise de Nessus. Il ne lui manque que la chemise. M. Lequesne est dans une voie détestable. Tout, dans son œuvre, est prétentieux, faux, lourd, mélodramatique. Il faut féliciter, du moins, cet artiste d'avoir débarrassé Epaminondas de son casque. M. Guillaume a fait le même acte de goût. Les autres concurrents ont représenté leur héros le corps nu et le chef couvert du casque. C'est fort ridicule d'abord, et puis c'est contraire aux simples données du bon sens. On commence toujours par découvrir la tête d'un blessé.

Le grand défaut de presque toutes ces compositions, c'est le maniérisme. Le naturel manque. Presque toutes les figures posent avec plus ou moins de prétention, plus ou moins d'exagération. Partout on retrouve des gestes et des traits convenus, de vieilles connaissances d'École. Ce défaut est moins grand dans le bas-relief de M. Leharivel; et M. Thomas a su complètement s'en préserver. L'œuvre de cet artiste est vraiment méritante. On y reconnaît une véritable individualité. L'ordonnance est simple, la douleur générale justement exprimée, les poses naturelles. Epaminondas est calme; il meurt en posant la main sur son bouclier. Cette idée, commandée par le livret, n'a été rendue que par MM. Thomas et Moreau. Chez tous les autres le héros n'est aucunement en rapport avec ses armes qu'on lui rapporte.

Il nous semble que la supériorité de la composition de M. Thomas est incontestable. Après lui, on peut citer, pour des mérites divers, MM. Lavigne, Maréchal, Moreau, Leharivel. D. L.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES du *14 septembre* 1843.

Frich aîné et Ce, imprimeurs-lithographes, rue Salle-au-Comte, 10, et le sieur Frichanc, gérant, demeurant rue Quincampoix, 58. Juge-commissaire, M. Riglet; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue des Martyrs, 15.

BOURSE DU 15 SEPTEMBRE.

Le manque de nouvelles d'Espagne, officiellement attribué au mauvais état des routes, et plus justement, peut-être, à quelque nouvelle insurrection, a répandu hier beaucoup de froideur sur nos fonds.

La baisse a continué aujourd'hui, et la cote ne contient sur aucune valeur un cours en hausse.

Au comptant. Banque belge, 771, 25; Belge, 1842, 108 7/8.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 10	121 10	121 10	121 10	121 30
— fin cour. . .	121 25	121 25	121 10	121 20	121 35
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 90	81 90	81 85	81 85	82 10
— fin cour. . .	81 95	82 »	81 85	81 90	82 »
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LA C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 95. à 4 heures, 81 92 1/2.
4 0/0	» »	» »	» »	Bons du Trésor, 3 1/4.
O. de la Ville .	1322 50	» »	» »	Reports.
Banque de Fr. .	3287 50	» »	B. 2 50	3 0/0. 5 à 10, 20 à 22 1/2.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	5 0/0. 17 1/2, 32 1/2 à 35.
— de 1000.	1112 50	» »	B. 2 50	
Caisse Hypoth..	763 75	» »	B. 1 25	
Quatre Canaux.	1285 »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin c. 800.
Vers. R. Dr. .	282 50	» »	» »	» 282 50.
do R. G. . .	105 »	» »	» »	
Orléans	665 »	» »	B. 1 25	Orléans, » 666 25, 665.
Strasb. à Bâle.	191 25	» »	» »	Strasbourg. » 191 25, 190.
Rouen.	» »	» »	» »	Rouen. » 713 75.
Havre.	» »	» »	» »	Havre.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 1/4	» »	» »	Londres, 13 septembre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 95 dem.
Esp. D. active.	26 5/8	» »	» »	Esp. actif. 26.
5 0/0 Naples. .	107 85	» »	B. » 5	Portugais. 43 1/4.
— Romain. .	106 5/8	» »	B. » 1/8	Brésiliens. 74.
Obl. Piémont. .	» »	» »	» »	Mexicains. 35 3/4.
Emp. d'Haïti. .	465 »	» »	» »	5 0/0 Holland. 101 1/4 ex div. 2 1/2 id. 53.

Spectacles du 16 septembre.

OPÉRA. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Phèdre. — Sganarelle.

OPÉRA-COMIQUE. — Lambert Simnel.

VAUDEVILLE. — L'Ecrin. — Passé Minuit.

GYMNASE. — Le Métier à la Jacquart. — Un Jour d'Orage. — Le Hasard.

VARIÉTÉS. — Sur les toits. — La Perruquière. — Le Trombone.

PALAIS-ROYAL. — Spectacle extraordinaire.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Spectacle extraordinaire.

GAITÉ. — La Folle de la Cité.

AMBIGU. — Les Dettes. — Madeleine.

FOLIES. — Représentation extraordinaire.

CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.

THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Danse.

TH. DU PANTHÉON. — C'est le roi Dagobert. — L'Homme aux lunettes bleues. — Tic-Tac.

L'un des Gérants : F. Cantagrel.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5, à Paris.

BULLETIN AGRICOLE.

Même stagnation dans le prix des farines; les belles qualités de farine ne suivent point les mouvements de baisse des blés ; c'est qu'il y a très peu de blés de toute première qualité, même dans la récolte des cantons qui envoient d'ordinaire sur nos marchés ce que les marchands nomment *blé de tête*, ou la tête du blé.

Les légumes secs ont au contraire dépassé le prix le plus bas qu'ils aient atteint depuis bien des années. Les haricots ordinaires ne valent pas plus de 16 à 17 francs l'hectolitre; les belles lentilles valent de 36-75 à 42-70, et les bonnes ordinaires de 31 à 36. Ces prix paraissent devoir baisser encore ; aussi les acheteurs ne se pressent pas, et il se fait peu d'affaires sur ces articles.

Les avoines baissent rapidement partout. En Champagne, les belles avoines sont descendues au taux de 6-75 sur les principaux marchés; on en a de très passables à 6 francs, avec tendance à la baisse.

Nous sommes forcés de revenir sans cesse sur le commerce de la boulangerie. Puisque ce commerce n'est pas libre, qu'il soit au moins surveillé par compensation. — On lit dans le *Journal de Gannat* (Allier): « Sept personnes ont été grièvement malades pour avoir mangé du pain acheté chez les boulangers de Gannat ; ce pain était fait de farine contenant de l'ivraie. » Ce journal ajoute, par forme de réflexion : « Plus le pain est cher, plus il est mauvais. »

Que l'autorité surveille donc au moins la boulangerie, puisqu'elle lui impose des entraves. N'est-il pas déplorable que, faute d'une surveillance si facile à exercer, le peuple s'empoisonne avec le plus indispensable des aliments?

' ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 48. DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) — LA — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 21 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 16 SEPTEMBRE.

—

Extension du suffrage électoral.

Le *Bien public*, qui a brillamment débuté par la publica-n du dernier discours de M. de Lamartine, examine les ré-xions que nous a suggérées l'opinion émise par l'éloquent puté sur l'extension du suffrage électoral. Nous allons d'abord er l'article du *Bien public :*

« La *Démocratie pacifique* est un journal sérieux, qui étudie con-encieusement toutes les questions politiques et sociales. Il comprend destinées démocratiques du pays, et, ce qui assure son succès, c'est il a le soin de dégager les doctrines populaires du faux alliage des es perturbatrices. Aussi sommes-nous bien souvent d'accord avec te nouvelle feuille, et nous nous en félicitons. Cependant, à l'oc-sion du dernier discours de M. de Lamartine, la *Démocratie paci-que*, qui, d'ailleurs, en a reproduit les principaux passages avec éloge, ralt ne pas être d'avis qu'une extension large et régulière donnée au it électoral enlèverait toutes les chances de révolution et rendrait la ruption impossible. La *Démocratie pacifique* semble croire que hommes d'Etat ne s'occupent que de la forme, et elle voudrait qu'ils ccupassent aussi du fond, c'est-à-dire des idées à inspirer aux élec-rs. Sans doute la *Démocratie* aurait raison si les hommes qui de-ndent dans le Gouvernement le concours de toutes les classes, né-geaient la partie si essentielle de l'enseignement. Mais dire aux sses populaires qu'elles ont des droits, leur expliquer la nature de droits, les leur accorder, c'est à-la-fois développer leur moralité, roître leur bien-être et grandir la dignité humaine.

Si les classes pauvres avaient quelque pouvoir dans l'Etat, croyez-vous toutes ces lois qui favorisent la féodalité industrielle, comme vous ez si heureusement nommée, passeraient sans contrôle? Qu'est-ce un homme sans pouvoir, sans crédit, sans fortune? qui le regarde? sonne. Cet homme, c'est le peuple, qui ne voit jamais les bienfaits du uvernement se répandre sur lui. Demandez au peuple ce qui lui re-sente le Gouvernement, et il vous répondra que c'est le gendarme, percepteur d'impôts et l'employé aux barrières. Dans cet état de ses, comment veut-on qu'il s'attache au Pouvoir, lui qui ne le con-t que dans les jours de répression et de malheur? Sans doute, le uvoir le couvre d'une certaine protection, mais cette protection n'est suffisante, elle est trop haut placée, il ne l'aperçoit pas.

Les classes pauvres sont au moins aussi favorables aux idées d'ordre les classes riches : nous le démontrerons plus tard. Mais comment seraient-elles pas dupes de tous ceux qui se présentent à elles sous les hors du dévouement? Délaissées par les gouvernements, qui se préoc-pent d'abord de satisfaire les classes puissantes de l'Etat, elles se jet-t dans les bras de tous ceux qui leur promettent un avenir meilleur. e leur importe, à elles, le nom du chef du gouvernement? Toujours andonnées à leur sort, elles applaudissent qui s'élève, et blâment qui mbe. Peut-on s'en étonner? fait-on tout ce qui est nécessaire pour urer leur reconnaissance? Les classes pauvres seraient, au contraire, vouées au gouvernement qui les servirait. Mais les Pouvoirs sont les emiers ingrats vis-à-vis d'elles; aussitôt qu'ils sont assis, ils oublient instruments de leur élévation. Et on a le courage de crier à l'ingra-de du peuple! mais criez donc plutôt à l'ingratitude des gouverne-nts. Tout ce que l'on fait en apparence pour lui, ne sert en général 'à satisfaire des convenances particulières.

Les gouvernements se sont toujours crus quittes envers lui, quand ils vaient amusé à certains jours de fête : c'est traiter le peuple en en-nt, et il faut qu'on le traite maintenant en homme; il en a la force et ntelligence. Mais si, comme la *Démocratie pacifique*, nous deman-ns pour lui plus de bien-être, de meilleures lois économiques, des éta-issements qui lui soient particulièrement affectés; de plus que ce jour-l, nous demandons en sa faveur des droits qui seuls conduisent à ob-nir tous ces avantages. Avant que la bourgeoisie ne fût intervenue ns le gouvernement, que faisait-on pour elle? Rien. Nous sommes donc en droit de conclure que, tant que les classes populaires ne seront rien dans le gouvernement, on ne fera pas plus pour elles qu'on ne faisait jadis pour la bourgeoisie. Si la *Démocratie* veut réellement, comme nous n'en doutons pas, des améliorations au sort des classes agricoles et ouvrières, qu'elle ne dédaigne pas la voie politique. Qui veut la fin, veut les moyens! »

Ecartons d'abord de la discussion tous les termes qui pourraient l'embarrasser. — Nous sommes d'avis qu'il faut enseigner leurs droits aux classes populaires, afin de pouvoir leur en accorder l'exercice sans danger pour elles et pour l'Etat. C'est là le but — sur lequel sont d'accord tous ceux qui veulent le progrès social. Mais ce que nous n'admettons en aucune façon, c'est que si les classes pauvres participaient au Pouvoir, on eût des garanties certaines contre les envahissements de la féodalité industrielle. L'intérêt de ces classes, comme celui de la bourgeoisie, est opposé à la formation de la féodalité nouvelle, soit; mais l'intérêt est un guide souvent aveugle, et il faut encore autre chose pour discerner les moyens qui conduisent au but que l'on se propose d'atteindre. Sans doute, c'est l'intérêt direct de chacun qui lui donne, en théorie, son droit d'intervention dans les affaires publiques. Mais l'exercice comme l'étendue de ce droit dépendent de la somme de lumières que chacun peut mettre au service de tous, et c'est pour cela que nous voudrions voir la Presse faire l'éducation des classes populaires, et commencer par donner des idées à ceux dont elle veut faire des électeurs.

Le *Bien public* pense « que les classes pauvres sont au moins aussi favorables aux idées d'ordre que les classes riches. » Ce n'est certainement pas à l'ordre actuel que les classes pauvres peuvent être favorables, puisqu'il cause leurs souffrances. Les classes pauvres auraient-elles la notion d'un ordre social où leur sort serait certainement amélioré? Si cela est, que l'on établisse le suffrage universel; que le nombre s'unisse à l'idée, et que la souveraineté du peuple s'exerce dans sa plénitude.

Enfin, le *Bien public* observe avec raison que l'on ne faisait rien pour la bourgeoisie avant que la bourgeoisie fût intervenue dans le gouvernement. Mais l'intervention de la bourgeoisie n'a été qu'un fait secondaire. Le fait essentiel, fondamental, c'est que la bourgeoisie était préparée à ses nouvelles destinées. Les lois portées par les assemblées révolutionnaires n'étaient, au fond, que la constatation de faits déjà existants. La bourgeoisie était prête pour l'œuvre qu'elle avait à accomplir. Les classes populaires sont-elles prêtes pour l'œuvre qui les attend, et dans quelle proportion? C'est là, croyons-nous, tout ce qu'il s'agit d'examiner.

Nous ne saurions trop le répéter : en principe, le droit d'élection appartient à tous. Dans une société où les intérêts seraient solidaires, où l'ordre et la liberté seraient intimement unis, l'exercice de ce droit devrait être dévolu à chacun dans sa sphère, et cela non pas seulement dans l'ordre politique, judiciaire ou municipal, mais dans toutes les fonctions et dans tous les travaux qui intéressent la communauté.

Mais dans une société où les intérêts sont en lutte, mettre purement et simplement ces intérêts en présence, se contenter de les opposer les uns aux autres, c'est semer la confusion et préparer des conflits; c'est s'éloigner du but que l'on se propose d'atteindre. Il faut s'assurer si ceux que l'on appelle à représenter ces intérêts ont bien les lumières suffisantes, c'est-à-dire la compétence. Cherchons donc où sont, dans l'état social actuel, les limites de cette compétence; cherchons-le avec le *Bien public*, si, comme nous le pensons, ce journal accepte les données qui précèdent.

Nous avons le même point de départ que le *Bien public*, — l'amour du peuple; nous avons aussi le même but, — le désir d'affranchir complètement les classes pauvres de toute servitude. Nous voulons, pour atteindre ce but, employer tous les moyens pacifiques, tous les moyens qui ne sont entachés ni de ruse, ni de violence. La difficulté, entre nous, ne saurait donc être que dans l'appréciation d'un fait; mais le danger consiste précisément à se tromper sur l'existence de ce fait.

Si les nouvelles couches électorales n'apportent que des intérêts aveugles là où il faudrait apporter et des lumières et des éléments de régénération et de vie, on rejette la France dans la voie révolutionnaire, ou l'on court même risque d'agrandir la plaie de la corruption politique. Si, au contraire, ces lumières existent au sein de classes auxquelles on refuse obstinément l'accession à la vie politique, on ferme imprudemment la voie au progrès, tandis qu'on l'ouvre à des résistances, à des révolutions qui seraient alors légitimes.

Nous voici arrivés au point brûlant de la question. Il faut répondre *oui* ou *non*; et comme la réponse dépend d'une sorte de diagnostic social difficile et compliqué, il faut bien ici se contenter d'approximations.

Etablissons d'abord deux points qui, dans cette question de la réforme électorale, nous semblent hors de toute contestation.

Le premier, et le plus important selon nous, celui sur lequel, à notre gré, les journaux progressistes n'insistent jamais assez, c'est la suppression de tout cens d'éligibilité et la fixation d'une indemnité pour tout homme qui, obtenant les honneurs du mandat électoral, est appelé à remplir cette éminente fonction.

En effet, le souverain est souverain, ou il n'est pas. C'est dans la composition même du souverain, c'est dans la détermination des conditions nécessaires pour faire partie du souverain, que l'on doit chercher toutes les garanties d'ordre, de lumières, de moralité. Mais le souverain électoral une fois constitué, non-seulement il n'y a plus à restreindre son choix, mais toute garantie doit être donnée pour que l'élu puisse accomplir son mandat sans entraves.

Le second point, celui de l'adjonction des capacités, nous semble de toute justice comme de toute urgence, et nous voudrions qu'on entrât largement dans cette voie, et qu'on y entrât immédiatement.—Reconnaître la capacité, cela revient à constater la compétence, et la compétence est la condition première de l'exercice du droit électoral. L'intérêt au maintien de l'ordre doit sans doute entrer aussi en ligne de compte; mais cet intérêt n'est, comme la capacité, qu'un des éléments de la compétence, et par suite du droit électoral; et, pour nous, le droit d'élection accordé au cens ne se justifierait pas par la présomption de l'intérêt au maintien de l'ordre, si le cens ne supposait en outre une somme de lumières suffisantes pour exercer ce droit. Donc, toutes les fois que, dans notre ordre social, si mal organisé pour reconnaître les droits de l'intelligence, on trouvera des bases qui puissent la constater au moins d'une manière approximative, nous voulons qu'on mette ces bases à profit, non-seulement dans un intérêt de justice, mais dans un intérêt d'ordre. Aussi regarderions-nous comme de véritables et dangereux révolutionnaires les prétendus conservateurs qui s'obstineraient à repousser les capacités bien constatées.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

Horticulture.

Nécessité des jardins publics. — Aversion des Orientaux pour la promenade. — Jardins publics de Paris. — Jardins géométriques; leurs avantages comme lieu de promenade. — Objets d'art dans les jardins publics. — Arbustes nouveaux et fleurs nouvelles dans les parterres du Luxembourg. — Jardins publics en Allemagne.—Commissions d'embellissement en Bavière. —Nécessité de les introduire en France. — Respect des populations allemandes pour les propriétés publiques. — Absence de ce respect en France.

Tout le monde ne peut avoir un jardin, mais il peut y avoir des jardins pour tout le monde, ce qui revient au même jusqu'à un certain point. La nécessité des jardins publics n'a pas besoin d'être prouvée; nous essayerons d'indiquer les traits principaux qui doivent, à notre avis, constituer le caractère propre des jardins destinés au public.

En France, la promenade n'est pas seulement un plaisir; c'est, pour rien pour le peuple. Les jardins soi-disant publics de Londres ne seraient point anglais s'il en était autrement.

En Espagne, la raideur des lignes de ces tristes compartiments d'ifs et de buis qui forment le fond des jardins de l'Escurial et de Saint-Ildefonse, est en harmonie avec l'extérieur des générations qui s'y sont promenées gravement, en vêtements sombres et en fraises sales.

En France, quelques villes seulement ont des jardins publics, beaucoup en sont dépourvues. Les habitants adoptent alors une place publique ou bien une allée d'arbres où la foule des promeneurs devient telle, en été, que ce qu'on y respire est à peine de l'air.

Nous comparerons, sous ce rapport, la France à l'Allemagne. C'est en Allemagne, principalement en Bavière, qu'existent les plus beaux jardins publics de l'Europe. Il y a, d'ailleurs, dans ce pays, relativement à l'horticulture appliquée aux plaisirs publics, des *institutions* faciles à transplanter sur le sol français.

Rappelons en peu de mots l'origine des jardins publics de Paris. Ceux des Tuileries et du Luxembourg furent, dans le principe, comme les parcs de Saint-Cloud et de Versailles, des créations destinées à l'agrément personnel d'un seul homme et de son entourage. On y admit succ- les grandes eaux attirent un renfort de quarante mille Parisiens sans qu'il en résulte nulle part l'apparence d'une foule, sous ces arbres séculaires qui feraient mourir de joie Le Nostre et la Quintinie, s'ils revenaient au monde pour les voir, on voit du premier coup-d'œil que, dans un local ainsi disposé, le désordre est impossible; cette simple conviction qui résulte de la nature des lieux est par elle-même un gage de sécurité.

Ce n'est pas que Versailles et les jardins dont son parc est le type ne nous semblent des modèles de perfection. Personne plus que nous n'est choqué de ces ridicules ifs, si sombres, si maussades, si bizarrement façonnés par le ciseau du tondeur. Nous sommes, plus que qui que ce soit, frappés de l'abus des statues mythologiques, surtout de celles qui n'offrent aucune ingénieuse allégorie; nous faisons bon marché de ce peuple de syrènes à queue de poisson, des tritons soufflant dans leurs conques et des chevaux marins reniflant une eau bourbeuse; mais, en principe, nous croyons qu'il est utile de mettre dans les jardins publics, sous les yeux des promeneurs, des modèles d'art d'un goût épuré. Réunissez dans les massifs tous les arbres agréables ou utiles, dans les parterres toutes les fleurs que comporte le climat; que les promeneurs s'habituent les yeux à la vue des chefs-d'œuvre de l'art en harmonie avec les chefs-

Maintenant, convient-il d'abaisser le cens électoral? Non-seulement nous sommes, en principe, favorables à l'abaissement du cens, mais nous appelons de tous nos vœux l'heure où pourra s'opérer sans danger la suppression complète de tout cens électoral. Nous croyons en outre que, pour préparer et hâter l'accession des classes populaires à la vie politique, nos enseignements dans l'ordre des réformes et des améliorations sociales feront beaucoup plus que toutes les thèses métaphysiques sur les droits du peuple souverain.

Certes, si tous les journaux qui demandent l'extension du droit de suffrage s'occupaient un peu plus de faire l'éducation du peuple; s'ils enseignaient nettement dans quel sens, dans quel but les masses doivent exercer leur droit d'intervention politique, les plus rigides conservateurs n'auraient bientôt plus de prétexte pour refuser l'admission au scrutin de classes si bien préparées, et, pour notre part, nous craindrions beaucoup moins le désordre et la corruption; car, dans la notion claire de ce qu'il lui convient de faire, l'homme ne puise pas seulement l'idée d'un droit à exercer, mais encore celle d'un devoir à accomplir.

Or, c'est cette notion claire qui manque, selon nous, au sein des masses, auxquelles on voudrait confier dès aujourd'hui le droit d'élection.

Est-ce à dire que, le cas échéant, nous serions disposés à repousser aujourd'hui tout abaissement du cens électoral? A Dieu ne plaise! Nous savons très bien qu'au-dessous du cens actuel on trouve de bonnes et saines intelligences, et que le sentiment de l'ordre ne s'arrête pas précisément au taux de 200 fr. Ce serait donc entre le *Bien public* et nous une affaire de chiffre à débattre, et même le débat cesserait sur-le-champ si le *Bien public* parvenait à nous démontrer ce qu'il n'a fait qu'avancer en passant, savoir: que le peuple a dès maintenant la force et l'intelligence de la virilité.

Toutefois nous pensons qu'avant d'aborder ce point, avant de chercher à le faire passer en article de loi, il importe de conquérir les deux autres points. Plus on étudie, comme nous le faisons, plus on approfondit les questions de réforme sociale, plus on se convainc que le bien ne veut se produire que progressivement, et nous conseillerions qu'avant de toucher au cens on fît l'expérience d'un corps électoral composé de censitaires et de capacitaires, et libre de choisir ses mandataires sans avoir égard à la fortune non plus qu'au domicile politique du candidat.

Ainsi, dans la question qui nous occupe, nous trouvons deux termes dont aucun ne doit être négligé: — par un enseignement social approprié, en même temps que par l'extension du bien-être, préparer incessamment les masses à l'émancipation politique qu'on doit se proposer pour elles; — puis étendre progressivement le corps électoral en proportion des lumières introduites dans les masses par cet enseignement.

Voilà, en résumé, notre opinion sur la question électorale, telle qu'elle se trouve posée par M. de Lamartine et par les feuilles progressistes. Nous devons ajouter, pour compléter notre pensée, que cette question a une autre face peu aperçue encore, et qui, cependant, nous paraît intéresser vivement aussi la vérité et la moralité de l'élection, et répondre mieux au double besoin d'ordre et de progrès que doit satisfaire toute solution politique, sous peine d'être un leurre ou une illusion. — Nous voulons parler du groupement des voix par catégories d'opinions. C'est un sujet sur lequel nous aurons occasion de revenir et d'insister.

La *Gazette de France*, intervenant dans notre discussion avec la *Réforme*, s'exprime ainsi:

Les discussions qui ont lieu entre ces journaux sont bonnes, et servent la cause du bien.

La *Réforme* prouve que, si l'on fait abstraction des réformes politiques, il n'y a pas de progrès social possible, et la *Démocratie pacifique* montre très bien aussi que la forme républicaine n'a pas toujours été la plus favorable aux droits et aux intérêts des classes laborieuses.

Cela dit, la *Gazette* reproduit presque en entier notre réponse à la *Réforme*; puis elle ajoute:

Comme la raison et la justice ne peuvent s'établir, dans l'ordre social, que par le gouvernement, il est clair qu'il faut que ce gouvernement lui-même soit dans la vérité, dans la raison et dans la justice. Nous sommes aujourd'hui sous un gouvernement parlementaire, il faut donc que ce gouvernement soit réel pour qu'il puisse mettre la réalité partout....

Il est tellement vrai que le monopole est la cause de tous nos maux, que, pour soutenir ce monopole, on est obligé d'avoir un budget de quinze cents millions, une armée de quatre cent mille hommes, des bastilles, des lois de septembre, des jurys triés, etc. Parler d'organisation du travail, de forme républicaine, de gouvernement monarchique, de questions d'améliorations sociales ou d'opinions, tant que l'institution parlementaire ne sera pas dans la vérité, c'est donc une tentative inutile et même dangereuse, car elle fait illusion à la France, elle l'empêche de porter la force de l'opinion sur le seul point important.

Comme le gouvernement parlementaire est l'instrument de tout ce qui se fait, croire qu'il mettra le droit quelque part avant que le droit soit en lui, c'est une erreur de logique inexplicable dans des hommes aussi intelligents que ceux qui rédigent les journaux de la capitale.

Il n'y a donc d'hommes clairvoyants et d'esprits positifs et pratiques que ceux qui, mettant en dehors toutes les questions d'opinion et de progrès social, s'occupent exclusivement de réformer l'instrument parlementaire.......

Qui peut douter que le jour où les députés du palais Bourbon seraient les représentants de tous les citoyens payant l'impôt de l'argent et du sang, tous les droits, tous les intérêts ayant alors leurs organes, ces droits et ces intérêts seraient bientôt réalisés dans la législation? Alors *l'organisation de la commune* serait la première œuvre d'une pareille assemblée, et *toutes les questions sociales* se trouveraient là et recevraient une solution. Le gouvernement parlementaire n'étant plus l'instrument d'une coterie, mais l'instrument de la France, tous les intérêts généraux seraient à l'ordre du jour.

Ainsi, tout en avouant que les *questions sociales* doivent recevoir une solution et que la commune est à *organiser* (aveu dont nous devons prendre acte), la *Gazette* demande que toutes ces graves questions soient, pour le moment, mises de côté. «En parler, dit-elle, est chose dangereuse; c'est empêcher la France de s'occuper du seul point urgent, qui est la réforme parlementaire.»

Malgré toute notre bonne volonté, nous avons peine à comprendre la logique d'un pareil raisonnement.

Nous sommes disposés à admettre, avec la *Gazette*, que le parlement, tel qu'il est actuellement composé, est un *instrument* très peu propre à préparer la solution de ces graves problèmes sociaux, dont la *Gazette* elle-même reconnaît l'importance. Mais nous ne concevons pas que l'on puisse nous contester ceci, c'est qu'un parlement, quel qu'il soit, sera d'autant plus apte à résoudre les questions sociales, que l'opinion publique aura été plus éclairée à l'avance sur ces hautes questions.

La *Gazette* pose en fait qu'un parlement issu du suffrage universel donnera satisfaction à tous les droits et à tous les intérêts; mais elle omet toujours de nous expliquer quelles sont les mesures que devra adopter ce parlement pour atteindre un résultat aussi désirable. C'est là cependant ce qu'elle devrait nous faire connaître avant tout.

Un tel parlement *organiserait la commune*, dit-elle. Mais sur quelles bases, dans quelles conditions cette organisation de la commune devrait-elle s'effectuer pour produire la conciliation de tous les intérêts et la reconnaissance effective de tous les droits? Voilà, encore une fois, ce qu'il importe d'expliquer, et la *Gazette* en interdit l'explication, sous prétexte qu'elle serait dangereuse.

En vérité, nous ne pouvons trouver que fort étrange une pareille logique.

Pour qu'il soit certain qu'un parlement nommé par le peuple s'occupera de réaliser une idée sociale quelconque, il nous semble nécessaire que cette idée ait été préalablement enseignée au peuple.

Comment peut-on contester une vérité si simple?

Nous lisons ce soir dans la *Gazette de France*:

Voici les devises, les sous-titres et l'exergue de la *Démocratie pacifique*; nous les adoptons complètement:

Unité sociale, religieuse et politique, droit au travail, libre examen, élection, progrès social sans révolution, richesse générale, réalisation de l'ordre, de la justice et de la liberté, organisation de l'industrie, association volontaire du capital, du travail et du talent, intérêts des gouvernements et des peuples; vous êtes tous frères afin que vous soyez tous un. *Vos omnes fratres estis ut omnes unum sint.*

Comment se fait-il donc qu'il n'y ait pas union complète entre la *Démocratie pacifique* et la *Gazette de France*? Est-ce sa faute? Est-ce la nôtre?

Puisque le but est le même sur tous ces points, c'est donc le moyen sur lequel nous différons.

Que la *Démocratie pacifique* veuille bien nous dire quels sont ses moyens de réalisation et ses plans. Il est important que nous les discutions avec elle.

Nous devons nous féliciter de voir la *Gazette de France* adopter ainsi nos principes fondamentaux. Quant à nos moyens de réalisation et à nos plans, ils ont été déjà exposés dans divers écrits, et indiqués sommairement dans le Manifeste de la *Démocratie pacifique*. Nous y reviendrons cependant, et à mainte reprise, de manière que les facilités et les occasions ne manqueront point à la *Gazette* de les discuter.

Fête agricole.

La belle fête du comice agricole des cantons réunis de Guitres et Lussac (Gironde), a eu lieu dimanche dernier au château de la Gra[...] appartenant à M. le duc Decazes.

Sur les bords de l'Isle, et adossé à un massif d'arbres, s'élevait [...] autel rustique où M. l'archevêque est venu célébrer la messe. Les [...]ches de l'autel étaient recouvertes de tapis, et de chaque côté étai[...] disposés des vases de fleurs.

Mmes la duchesse Decazes, Feuilhade-Chauvin et plusieurs autr[...] dames ont précédé M. l'archevêque. Pendant la messe, la musique [...] 1er régiment de chasseurs a exécuté plusieurs morceaux avec une h[...]bileté remarquable; des salves d'artillerie ont été tirées pendant ce[...] touchante cérémonie, où une foule immense d'agriculteurs assist[...] dans un pieux silence, dans un profond recueillement.

Après la célébration de l'office divin, M. l'archevêque de Bordeaux [...] prononcé l'allocution suivante:

« Mes très chers frères, j'étais, il y a peu de temps, sur la ter[...] étrangère conquise par le sang et la valeur de nos soldats. C'est a[...]jourd'hui une nouvelle patrie; dans quelques années ce sera une no[...]velle France où germeront les idées de gloire, de liberté et de civ[...]sation. Tout le monde comprend que je veux parler de l'Algérie.

» Sur le mamelon d'un rocher, dominant une vaste plaine, avait [...] dressé un autel comme celui qui s'élève en ce moment devant vous, [...] des évêques français rendaient grâces au ciel des victoires de l'arm[...] française, et appelaient le moment où il leur serait permis de b[...] l'alliance des peuples qui se font une guerre acharnée. En jetant un r[...]gard sur ces champs dévastés et incultes, notre cœur était brisé; no[...] pleurions sur la misère et l'ignorance de ces tribus qui habitent d[...] huttes sauvages et qui sont étrangères aux arts, à la science, aux bie[...]faits de l'agriculture, qui font la gloire et la prospérité de votre b[...] pays. Mais ces tribus conservent instinctivement le plus profond res[...]pect pour les ministres de la religion qui ne professent pas leur cul[...] mais qui leur apportent des consolations, des paroles d'amour et [...] paix. L'espoir de les voir un jour aussi heureuses, aussi éclairées q[...] vous l'êtes ranima notre courage. Sur cette terre d'Afrique, en pr[...] à la barbarie, florissait autrefois une brillante civilisation. A la v[...] de saint Augustin, des cités nombreuses furent bâties, les champs f[...]rent cultivés, et, lorsque l'heure de la destruction eut sonné pour ce[...] œuvre merveilleuse du christianisme, tout s'évanouit comme un rêv[...] Pendant des siècles, l'esprit religieux a plané sur des ruines, et n[...] croyons que les temps sont venus où son souffle va tout ranimer. S[...] la religion, plus de civilisation, plus de bien-être, plus de richess[...] plus rien qu'une nuit sombre, la faiblesse, la pauvreté, la misère.

» Depuis que la voie a été ouverte par le fer de nos soldats, la re[...]gion est venue après eux faire fructifier leur conquête. Nous avo[...] vu la plaine de la Mitidja se couvrir de moissons dorées, et les pe[...]plades qui sont entrées en relations d'amitié avec les enfants de [...] France commencent à comprendre tout ce qu'il y a de grand, de beau [...] d'utile dans les enseignements qui leur sont apportés.

» C'est donc une idée heureuse que d'associer la religion aux trava[...] et aux fêtes de l'agriculture. C'est avec empressement, avec joie, av[...] enthousiasme, que j'ai accueilli cette idée d'un homme qui vous a to[...] réunis en ce lieu, qui vous donne l'exemple du travail intelligent, q[...] ne recule devant aucun sacrifice pour vous faire profiter des leçons [...] l'expérience et des progrès de la science agricole. C'est par le travail qu[...] s'est élevé lui-même aux plus hautes dignités de l'État; c'est par [...] travail qu'il a acquis cette immense fortune, sagement employée à d[...] essais dont vous et vos enfants recueillerez les fruits plus tard. Ecoute[...] donc les avis qui vous sont prodigués avec tant de persistance et [...] bonté; travaillez d'après les traditions et les bonnes méthodes qui s[...] chaque jour placées sous vos yeux; travaillez, car le travail, c'est [...] prière la plus agréable à Dieu. C'est par le travail que tout se tran[...]forme, s'embellit, se perfectionne; que ceux qui ont faim trouve[...] de la nourriture; que ceux qui sont sans capitaux, sans moyens d'exis[...]tence, trouvent des ressources pour eux et leur famille.

» Il n'y a point de honte à prier, il n'y a point de honte à respecter l[...] prescriptions de la religion, à les pratiquer avec l'ardeur d'une f[...] sainte; car la religion élève l'homme au-dessus des passions vulgaire[...] elle l'anoblit, elle justifie toutes ses actions; devant elle tombent le[...] préjugés, comme les idoles devant la croix.

» Oui, dans quelque position que vous soyez placés, rapportez tout [...] la religion; elle seule peut assurer le repos de l'âme et de la conscience[...] c'est le lieu de communication entre la créature et le Créateur; c'est p[...] elle que vous recevez les consolations, les encouragements de notre pè[...] à tous, de ce père qui nous aime d'un amour si tendre, qui veut que no[...] vivions tous comme les membres d'une même famille. »

A l'issue de la messe a eu lieu la bénédiction des charrues. Les mem[...]bres du comice se sont rendus ensuite, avec M. le préfet et plusieurs a[...]tres fonctionnaires, sur le champ où devaient concourir les laboureur[...] des cantons de Guitres et de Lussac. Mme la duchesse Decazes, M[...] Feuilhade-Chauvin, et un grand nombre de dames assistaient au con[...]cours.

Après cette cérémonie, M. le duc Decazes a remercié M. l'archevêq[...] d'avoir bien voulu honorer de sa présence une fête destinée à répand[...] dans les campagnes de l'arrondissement de Libourne le goût du trava[...] et de l'ordre, les bons systèmes d'agriculture, la moralité; il a remer[...]cié M. le préfet d'avoir mis à la disposition du comice quelques fond[...] extraordinaires qui ont permis d'augmenter le nombre des prix à d[...]cerner.

(*Indicateur bordelais.*)

---

païenne? Nous avons peine à pardonner à ces tailleurs de pierre, qui ont réussi à faire l'Apollon Pythien bancal, et la Vénus de Médicis ignoblement laide.

Au Luxembourg, le temps vient tous les ans au secours du bon goût indignement outragé. La plupart des images grotesques qui déshonorent cette belle promenade s'en vont en détail; presque toutes sont déjà veuves de leurs doigts et de leurs nez; presque toutes perdent tous les ans des parties plus ou moins importantes de leur individu, et l'on peut dire que c'est dommage que le temps opère avec tant de lenteur cet acte de justice.

En Allemagne, les jardins publics appartiennent tous plus ou moins au genre paysager. Dans le royaume de Bavière, qui possède les plus beaux jardins publics de ce caractère, l'art de l'horticulture, pratiqué avec cette perfection réfléchie que les Allemands apportent en général dans leurs travaux publics, a su très habilement convertir les anciens jardins géométriques de Munich et de Nymphenbourg en jardins paysagers. On y

à converser ensemble; elle donne au Gouvernement l'assurance que tout ce qui peut être fait de bien dans un ordre très important, lui sera mis sous les yeux, sauf à lui à en discuter l'opportunité et les moyens d'exécution; elle n'a que des avantages, et nous lui avons cherché vainement des inconvénients. Nous n'attendons point de ceux qui nous gouvernent l'initiative d'une semblable création; mais la loi ne défend nullement aux citoyens de faire par eux-mêmes le bien dont l'autorité ne prend pas de souci. Les comices agricoles et les sociétés d'agriculture peuvent très légalement constituer dans leur sein des commissions d'embellissement; partout où il existe une société d'horticulture, c'est naturellement une de ses attributions.

En Bavière, les commissions d'embellissement ont deux recueils périodiques exclusivement consacrés à donner de la publicité à leurs travaux; cela seul rend difficile qu'un projet réellement utile aille mourir dans les cartons du ministère. Tout cela, sans doute, est très facilement réalisable en France; mais, nous l'avons dit, et nous devons le répéter,

à personne.

Nous avons été édifiés de voir, en Allemagne, circuler 20 ou 30,0[...] promeneurs de tout rang et de tout âge, dans des jardins paysagers [...] rien ne sépare la foule des fleurs les plus rares, des arbustes les plus pré[...]cieux, et où il n'entre dans la pensée de personne de toucher à qu[...] que ce soit. C'est que, comme nous l'avons dit, tout le monde sa[...] bien que, dans ces jardins, tout appartient à tout le monde. Nous ci[...]terons comme un modèle en ce genre le jardin public de Magdebourg [...] trois fois grand comme les Tuileries, et les ceintures de jardins qu[...] environnent Francfort-sur-le-Main et Aix-la-Chapelle. Il est certai[...] qu'en France les parterres de nos jardins publics seraient au pillage, [...] le public n'en était séparé par de solides balustrades de fer. C'est q[...] personne ne se regarde comme participant à la propriété des jardi[...] publics.

Nous déplorons cet état de choses; nous espérons qu'il cessera d[...] lui-même, à mesure que pénètrera dans les masses le sentiment d[...]

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 15 septembre.

Le 13, à Barcelone, le nouveau capitaine général Araoz, enfermé dans la citadelle avec environ cinq mille hommes, n'avait encore fait aucun acte de présence. Prim était dans la même inaction à Gracia, avec un bataillon et quelques centaines de miliciens.

Trois bataillons, venant de Valence, et se dirigeant sur Barcelone, étaient arrivés le 12 à Tarragone; on y attendait quatre autres bataillons et quatre escadrons de cavalerie.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE. — *Comté de Galles.* — *Swansea*, 12 septembre. — Hier les trois Rebeccaites arrêtés jeudi à Pontardulais ont été amenés à l'hôtel-de-ville pour être interrogés pour la seconde fois par les magistrats. L'affaire avait attiré un public nombreux. Les dépositions des témoins ont commencé. (*Times.*)

— *Llandilo*, 11 septembre. — Samedi dernier le fermier Davis, faussement accusé d'avoir mis le feu à deux meules de blé appartenant à lord Dynevor, a été arrêté et conduit devant les magistrats. Reconnu innocent, il a été porté en triomphe par la foule. Les femmes ont voulu écharper le dénonciateur William Zacharias. Il a fallu une charge de dragons pour le délivrer. (*Idem.*)

— *Carmarthen*, 11 septembre.—Hier, les Rébeccaites ont traversé pendant la nuit le bourg de Kidvelly avec un bruit infernal. Ils se rendaient à la maison du maire, M. Howell, accusé d'avoir appelé des huissiers pour faire saisir son fermier, en retard dans ses paiements. Les Rebeccaites ont enfoncé les portes, arraché les huissiers de leurs lits, et *leur ont fait jurer à genoux de ne jamais instrumenter contre un malheureux.* Puis ils ont brûlé le *warrant* (exploit), et donné aux huissiers un vieux cheval pour s'en aller. (*Idem.*)

— *Pontardulais*, 11 septembre. — L'incendie des propriétés de M. Chambers continue; samedi tout le blé de la ferme Maensant, près de Menkewill, a été brûlé. Hier au soir la maison a été livrée aux flammes. Le coroner a fait une enquête sur la mort de la vieille femme tuée à la barrière de Hendy-Gate. (*Idem.*)

— Une grande réunion chartiste vient d'avoir lieu à l'Instruction politique et scientifique de Londres (Skimmer-Street). M. O'Connor a harangué l'auditoire, reprochant au Gouvernement de laisser le peuple mourir de faim et d'étaler en même temps toutes les splendeurs des excursions royales. Il eût mieux aimé voir la reine aller en Irlande qu'en France. La conférence de Birmingham prépare, selon lui, une série de mesures pour renverser les machinations des ennemis du peuple. Il espère qu'à la prochaine dissolution du Parlement il entrera à la chambre des communes vingt chartistes aussi déterminés que Duncombe.

On applaudit O'Connor et on lui vote des remercîments. (*Morning-Advertiser.*)

— *Meeting du repeal à Liverpool*, le 12 septembre. — De bonne heure la foule encombrait l'amphithéâtre royal. On y comptait de 3 à 4,000 personnes. La députation arrivée dans la journée de Dublin se composait de quatre membres, entre lesquels Daniel O'Connell, le plus jeune des fils du grand agitateur, qui ressemble beaucoup à son père. Les magistrats avaient résolu de conserver pendant cette démonstration une attitude passive. Mais les charpentiers, corporation conservatrice fort nombreuse, avaient juré que le meeting n'aurait pas lieu. Des agents de police furent donc postés au marché Saint Jean, à cent pas de l'amphithéâtre, pour prévenir tout désordre.

M. Fitz-Gérald a proposé une première résolution tendant à démontrer que l'assemblée n'a pas pour but seulement de prouver la force numérique des repealers, mais leur ferme résolution de persévérer dans l'agitation constitutionnelle jusqu'à ce que l'Irlande ait recouvré le droit imprescriptible de se gouverner elle-même.

L'opinion publique a déjà obtenu, dit-il, l'émancipation des catholiques, la révocation des actes du test et des corporations, la réforme du Parlement, l'émancipation des esclaves. Aujourd'hui, les Irlandais, plus éclairés et mieux disciplinés sous les ordres d'un chef aussi consommé que M. O'Connell, sauront arracher à une législature hostile un Parlement local. (Applaudissements.)

Le jeune Daniel O'Connell appuie cette résolution.

Je suis heureux et fier, dit-il, la première fois que je me présente en public, d'avoir à m'entretenir avec des repealers qui demandent justice pour l'Irlande. L'état de choses actuel ne saurait durer, et le plan qu'a rédigé mon père, après un mûr examen, est l'unique remède aux maux qui assiégent l'Irlande. Aujourd'hui, que demandons-nous? un soulagement à des souffrances devenues intolérables. Mais que l'Angleterre y prenne garde : si le peuple irlandais sollicite aujourd'hui la justice comme une faveur, un jour pourra venir où il l'exigera comme un droit. (Applaudissements.) Si le Gouvernement actuel reste sourd à nos plaintes, nous épuiserons, nous autres repealers, tous les moyens constitutionnels pour obtenir justice; mais, si l'on nous y force, le drapeau du rappel est cloué au grand mât, et malheur à qui voudrait en descendre; il n'est pas de puissance au monde qui soit capable de nous l'enlever. (Applaudissements.)

M. D. O'Connell termine en citant quelques vers dont le sens est : Bienheureux seront ceux qui vivront assez pour voir les jours de gloire de l'Irlande.

A peine l'orateur s'est-il assis qu'une confusion extraordinaire éclate pendant une demi-heure et se trahit par de bruyants désordres. Un certain nombre de charpentiers anti-repealers répandus dans la salle, ont murmuré pendant le discours de M. O'Connell. Le discours fini, les repealers se précipitent sur eux, les frappent et les poussent. Des applaudissements se font entendre; on agite les chapeaux et les mouchoirs; la mêlée devient générale; les charpentiers frappent leurs adversaires au visage, le sang coule, les fauteuils volent en éclats, leurs débris servent de projectiles. Enfin la police paraît aux diverses portes, s'avance au milieu des combattants qu'elle sépare avec peine, fait évacuer la salle, enlève les blessés et protège leur sortie. Grâce aux mesures adoptées par les magistrats, le calme se rétablit à la longue et le meeting se continue.

Le *capitaine Byrne* propose une seconde résolution ayant pour but d'établir qu'en demandant la révocation de l'Union, l'Irlande ne veut que rétablir la constitution et non la renverser, et qu'elle désire seulement reprendre l'exercice d'un droit qui a été momentanément suspendu, mais qui ne pouvait pas être supprimé.—Adopté.

M. *George Smyth* propose une troisième résolution : c'est un vote de

de l'armée, soit avec un simple soldat, c'est ce que nous ne ferons jamais, à moins que cette correspondance ne se fasse au grand jour et publiquement.

Maintenant, messieurs, bonne nouvelle : Voici 299 liv. sterl. reçues à Connaught. (On applaudit.) Je n'ai rien vu de plus beau que la réunion de Longhrea. Je désire n'être pas accusé d'exagération en disant qu'il y avait à ce meeting au moins 10,000 cavaliers.

Voici maintenant une souscription des habitants d'Ahascragh qui n'ont pas participé à l'émeute. La population d'Ahascragh a été rigoureusement punie. Mais que lord French ou ses fils se portent cautions pour elle, et l'association s'empressera de rendre à l'Irlande ses enfants un moment égarés. (Applaudissements.)

Examinant ensuite la conduite des propriétaires fonciers, M. O'Connell regrette que 99 sur 100 se refusent à entrer dans ses idées. Parmi ces propriétaires, ceux de Connaught se distinguent par la cruauté la plus raffinée. Je dénonce leur exécrable conduite aux peuples d'Angleterre et d'Ecosse, et même ceux d'Amérique et de France. Il y a du danger à laisser de tels hommes exercer des fonctions dans un pays où le peuple, réduit à l'esclavage, peut, d'un moment à l'autre, devenir un esclave dangereux. Lord Clancarty force les père et mère d'un enfant à l'envoyer à une école où l'on professe une autre croyance que la leur. Vit-on jamais plus affreuse tyrannie? S'attaquer à des sentiments aussi saints que ceux de la paternité!... Il faut que ce lord ait peu de conscience; il faut que cet homme soit sans entrailles, comme cet autre propriétaire qui force ses paysans à travailler le dimanche. Vainement ils lui ont offert de faire dans la semaine le travail du dimanche, le bourreau leur a refusé cette grâce. Maudit soit-il!

Conformément à une résolution précédemment adoptée, j'ai préparé la rédaction d'un projet d'adresse aux sujets de la reine, relative à la question du rappel; mais comme je dois le retoucher, je ne le présenterai que demain. La question du rappel n'est pas une question catholique-romaine. Nous ne voulons pas en faire une question de croyance religieuse; c'est un but national que nous poursuivons. Notre vœu serait qu'en Irlande toutes les places fussent occupées par des Irlandais. Quant au discours de la reine à la clôture du Parlement, bien que tout le monde sache que ce discours est l'œuvre des ministres, et non de la reine, on ne saurait nier qu'en le prononçant elle a diminué l'affection que lui porte l'Irlande. Cependant le peuple irlandais ne rompt pas facilement ses serments; il y demeurera fidèle, et j'espère que la reine regagnera les cœurs de ses sujets irlandais.

L'assemblée se sépare. (*Standard.*)

ESPAGNE. — Au milieu de l'anarchie qui règne en Espagne, le *Morning-Post* se demande comment l'ordre et la tranquillité pourront être rétablis dans ce malheureux pays. Ce journal pense que les gouvernements européens interviendront en Espagne d'un commun accord pour en extirper les causes incessantes de luttes civiles, mais il ne faut pas, selon lui, que l'intervention étrangère ait pour objet d'appuyer les prétentions d'un parti contre les prétentions d'un autre parti; pour qu'elle prévienne de nouvelles catastrophes, il faut absolument qu'elle soit l'expression du sentiment européen, pour la justice, l'ordre et la tranquillité du monde.

ALLEMAGNE. — *Hambourg*, 9 septembre. — L'émeute dont nous avons parlé a eu pour cause la fondation d'une société par un nommé Hocker, dans un but diamétralement opposé à celle du père Mathieu. Il s'agissait de s'assembler pour boire. L'autorité voulut y mettre des entraves, et l'association compta bientôt 2,000 membres. On choisit une auberge sur le territoire danois du voisinage, et quand les membres du club bachique rentrèrent en ville, ils furent salués par de joyeux hurrahs. La cavalerie tenta de refouler la multitude. On siffla, on poussa des cris, on brisa des réverbères, on enfonça les fenêtres d'un corps-de-garde. Les soldats firent des décharges à poudre. Le tumulte dura jusqu'à minuit. On craint qu'il ne se renouvelle; il ne faut ici qu'une étincelle pour mettre le feu aux poudres. (*Gaz. de Cologne.*)

Darmstadt, 11 septembre. — Aujourd'hui, vers deux heures de l'après-midi, nous avons eu ici une petite émeute. Quelques ouvriers, probablement dans un état d'ivresse, avaient menacé un architecte de le jeter du haut d'une église où il travaillait. L'architecte se retira. Un soldat de police vint à son secours, mais il fut attaqué. Des soldats arrivèrent du corps-de-garde du château, et opérèrent cinq arrestations parmi les ouvriers. (*Mercure de Souabe.*)

HONGRIE. — *Pesth*, 7 septembre. — Le 5 courant, un incendie terrible a éclaté dans la ville de Stuhlweissenbourg, située à huit milles d'ici. On porte de 700 à 800 le nombre des maisons réduites en cendres.

— Des désordres graves ont eu lieu à Szala-Egerszag, à l'occasion de l'élection de M. Deeks aux fonctions de député du comitat de Szala. Au sortir du collège électoral, les partis en sont venus aux mains : la lutte a été acharnée. Cinq personnes ont perdu la vie; dans le nombre, figure, dit-on, un officier de l'armée. (*Gaz. univ. d'Augsb.*, 12 sept.)

SUÈDE. — On écrit de Stockholm, 6 septembre :

« Un accident, qui aurait pu avoir des suites très graves, est venu préoccuper les esprits. Il y a peu de jours qu'en sortant de son lit, le roi Charles-Jean a fait une chute qui, dans le premier moment, paraissait inquiétante.

» Après avoir été relevée par les personnes de service, S. M. suédoise est restée quelques minutes évanouie, et à la suite de cet évanouissement est survenue une crise spasmodique qui a duré près d'une heure. Le lendemain, pendant que la reine était dans l'appartement du roi Charles-Jean, le roi a eu encore un évanouissement.

» Depuis, de semblables accidents ne se sont pas représentés, et même hier le roi a repris ses promenades en voiture. »

HAITI. — *Falmouth*, 13 septembre. — *L'Elisabeth*, arrivé ce matin des Cayes (Saint-Domingue) qu'il a quitté le 1er août, annonce qu'une insurrection a éclaté dans cette partie de l'île, parmi les nègres opposés aux hommes de couleur révolutionnaires. Le mouvement a commencé par la tentative d'arrestation de quelques nègres mécontents qui inquiétaient le gouvernement provisoire. Au nombre de 600 hommes bien armés, ils s'étaient fortifiés dans la plaine à quatre milles des Cayes. Le commandant de la place attendait des renforts pour les attaquer. On espérait que le gouvernement en viendrait à bout. Malheureusement le général Rivière, sur qui l'on compte, est à l'extrémité orientale de l'île, et la position des Cayes est dans la partie méridionale.

On avait espéré que la révolution s'accomplirait sans nouvelle effusion de sang. Si cette émeute n'est pas réprimée à sa naissance, elle aura de très sérieuses conséquences pour l'île et pourrait même menacer le gouvernement. Les blancs étaient effrayés; et les négociants anglais faisaient leurs dispositions pour s'embarquer au besoin à bord des navires anglais mouillés aux Cayes. (*Morning-Chronicle.*)

—Un arrêté du maréchal gouverneur-général de l'Algérie, en date du 5, porte que le village de Saint-Ferdinand, le marabout d'Aumale (hameau pour dix familles), et la grande ferme dite *la Consulaire*, seront mis le 15 à la disposition de la direction de l'intérieur, et que le village de Sainte-Amélie, construit pour cinquante-trois familles, lui sera remis vers la fin de l'année; que chaque concession se composera désormais d'une maison de 60 à 64 mètres de superficie, en moellons, avec encoignures en pierre de taille, couverte en tuiles, et comprenant deux pièces au rez-de-chaussée, et deux au premier étage (valeur, 4,500 francs au moins); de douze hectares, terre cultivable, dont quatre défrichés, et d'un certain nombre d'arbres plantés; qu'une église catholique desservira lesdits centres de population; que le prix de chaque concession sera de 1,500 francs acquittables en un seul paiement, à l'entrée en jouissance, ou en trois termes égaux, de 500 francs chaque, dans un délai de dix-huit mois, le premier exigible à l'installation de la famille; qu'indépendamment du prix de la concession, chaque famille devra justifier d'un avoir personnel de 1 500 francs, comme garantie d'une bonne exploitation.

Ce règlement détermine les conditions d'admission dans les villages construits par les condamnés militaires ou par l'armée, dont l'habile et vigoureuse direction du colonel Marengo a si bien fait réussir les essais. On n'a pu y faire figurer les droits des colons à l'usage des établissements créés dans chaque centre de population, tels que lavoirs, fontaines, voies de communication, parcours communs, etc. Ces villages, dont le territoire est très fertile, sont situés sur des points salubres exposés à la brise de mer, qui tempère la chaleur d'Afrique, dont on exagère d'ailleurs beaucoup l'ardeur en France. Ils ne peuvent manquer d'attirer en Algérie des populations aisées et laborieuses.

M. le gouverneur général désire que ces notions soient répandues autant que possible dans les départements. Il fait un appel aux organes de la publicité en France. (*Moniteur algérien.*)

— Le *Moniteur algérien*, du 10 septembre, contient un ordre royal qui nomme au commandement de la brigade de cavalerie de la province d'Alger, M. le général Korte.

Le gouverneur général est parti le 9 pour Médéah. Son absence ne doit durer que peu de jours.

Un bâtiment à vapeur de l'Etat arrivera prochainement à Alger pour prendre à son bord les Musulmans de l'Algérie qui voudront accomplir le pèlerinage de la Mecque.

INTÉRIEUR.

L'administration de la marine a reçu et fait verser à la caisse des dépôts et consignations, auprès de laquelle les héritiers ou ayants-cause auront à se pourvoir aux fins de paiement, la somme de 1,326 francs 90 cent., provenant de trois successions vacantes, savoir : à la Guadeloupe, Maillet (Joseph), né dans le département de la Drôme, le 12 juillet 1798, mort à la Pointe-à-Pître, le 2 février 1841, 99 fr. 21 cent.; au Sénégal, Kermorvant (Jean-Baptiste-Gabriel), né à l'Orient, le 28 octobre 1807, mort à Bakel, le 29 janvier 1839, 405 fr. 76 cent.; et Gérin (Eugène-Joseph-Prosper), né à Marseille, mort à Gorée, le 8 décembre 1841, 821 fr. 83 cent. (*Moniteur.*)

— Un arrêté de M. le ministre de l'intérieur vient de mettre à la disposition du Musée de Rouen le tableau de Boissy-d'Anglas à la Convention, le 1er prairial an III, par M. Court, tableau acquis sur les fonds destinés à l'encouragement des beaux-arts. (*Idem.*)

— Par ordonnance royale, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, la société anonyme formée à Rouen (Seine-Inférieure), sous la dénomination de l'*Union*, compagnie de bateaux à vapeur entre Rouen et la Bouille, est autorisée.

— Les opérations du collège électoral de Bayonne commencent demain, dimanche. M. François Faurie, ancien député, est le candidat de l'Opposition.

Faits divers.

On écrit de Gand, 14 septembre :

« C'est samedi, vers midi, que la reine Victoria et LL. MM. belges sont attendues dans notre ville. Toutes les mesures nécessaires pour leur préparer une réception brillante sont en voie d'exécution, et la seconde ville du royaume montrera qu'elle sait apprécier la courtoisie que lui font la reine d'Angleterre, le roi et la reine, en l'honorant de leur visite.

— Le ministre des finances de Bavière, M. le comte de Seinsheim, voyage en ce moment dans le midi de la France. Peut-être viendra-t-il à Paris. (*Journal allemand de Francfort.*)

— L'empereur de Russie a décrété l'organisation d'une caisse d'épargne à Varsovie. On y pourra déposer à la fois qu'un florin polonais (62 centimes); les envois à la caisse seront francs de port; l'argent déposé jouira d'un intérêt de 4 pour 100, garanti par la banque impériale. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— On écrit de Francfort-sur-Main, 2 septembre :

« M. Meyerbeer a séjourné quelque temps aux eaux de Baden, où sa fille aînée a été atteinte d'une fièvre nerveuse. M. Meyerbeer se rendra dans le courant de la semaine prochaine à Paris. » (*Idem.*)

— Le congrès scientifique s'est séparé mardi. La plupart des membres étrangers qui s'y étaient rendus se sont dirigés d'Angers, les uns vers Bordeaux, pour assister au congrès viticole, les autres vers Vannes, où se doit se tenir la première session de l'association bretonne.

Le congrès scientifique tiendra sa session de 1844 à Montpellier. (*Précurseur de l'Ouest.*)

— Le chemin de fer de Bordeaux à Bayonne, dont les études se poursuivent avec une remarquable activité, a fait naître une discussion approfondie sur les avantages de cette gigantesque entreprise, dont la réalisation n'est plus aujourd'hui considérée comme un rêve et doit combler les vœux et les espérances légitimes de nos pauvres Landes. Tout porte à croire que cette artère nourricière passera aux portes de Mont-de-Marsan, peut-être même à travers l'un de ses faubourgs, et touchera Dax pour arriver à Saint-Esprit par le bassin de l'Adour. (*Journal des Landes.*)

— Le capitaine Marjolet, commandant une des compagnies venues du pays basque pour l'inauguration de la statue d'Henri IV à Pau, a offert au duc de Montpensier, dans le château du Béarnais, une magnifique arquebuse à rouet qui lui avait appartenu. (*Sentinelle des Pyrénées.*)

— Le 5, les anciens soldats du 12e bataillon du Doubs, formé le 5 septembre 1793, se sont réunis à Besançon pour célébrer le cinquantième anniversaire de leur incorporation Ils étaient au nombre de 33; les plus jeunes n'avaient pas moins de 68 ans, les plus âgés en comptaient 75; ils avaient ensemble 2,343 ans. Après un service funèbre en mémoire de leurs camarades morts au champ d'honneur, a eu lieu le banquet où présidait la plus cordiale gaîté. Il y avait là des hommes de toutes professions. Des toasts ont été portés par le président du tribunal de Baume et par le lieutenant-colonel Bernard. (*Le Franc-Comtois.*)

— On écrit de Constantinople, 25 août, à la *Gazette d'Augsbourg :*

« Le 19 de ce mois, le pianiste Léopold Mayer a eu l'honneur de jouer, au palais de Begler-Bey, devant S. H. le sultan. Le piano avait été transporté au palais de S. H. par ordre de Rifaat-Pacha. Le pianiste a été reçu par Riza-Pacha, grand-maître des cérémonies; il était accompagné d'un interprète de l'ambassade d'Autriche. M. Mayer a joué une fantaisie sur les motifs d'*Anna Bolena*. Le sultan, qui, de sa place, ne pouvait pas voir les mains de l'artiste, fit porter son fauteuil dans un autre endroit du salon.

» Le sultan, enchanté de cette brillante exécution, désirait entendre les airs turcs que l'artiste avait arrangé pour le piano. M. Mayer joua alors un air favori du sultan, que le maître de chapelle de S. H., M. Donizetti, lui avait procuré.

» Le sultan, étonné, demanda à Riza-Pacha et à l'interprète de l'ambassade d'Autriche comment M. Mayer avait pu apprendre ces airs. On apporta ensuite un orgue dans le salon et on joua quelques ouvertures d'opéras.

» A cette occasion, le sultan fit remarquer à M. Mayer que les airs européens avaient été composés par M. Donizetti, mais que les airs turcs n'allaient pas encore très bien, parce qu'on ne venait que récemment de les mettre sur l'orgue.

» Le pianiste exécuta ensuite une marche de cavalerie et une fantaisie sur l'air de *Lucia di Lamermmoor*. Le sultan s'approcha du piano et suivit des yeux les mouvements des doigts du pianiste; il adressa quelques mots flatteurs à l'artiste, et lui dit qu'il jouait mieux que Donizetti, et que celui-ci en convenait. Ensuite Riza-Pacha remit à M. Mayer, de la part du sultan une tabatière d'or garnie en brillants, comme souvenir. L'interprète en reçut une aussi. Le sultan étant sorti du salon, Riza-Pacha dit à l'interprète : M. Mayer est un grand artiste, et nous avons tous apprécié ses talents.

— On trouve dans le *Limerick-Reporter* des détails intéressants sur O'Connell :

« Daniel O'Connell est né le 6 août 1775, à Carhen, près de Cahereiwen, comté de Kerry. Son père était Morgan O'Connell, et sa mère, Catherine O'Mullane, descendait des O'Donoghes (prononcez Dhuv), les chefs noirs de leur tribu. O'Connell a fait son éducation sur le continent, à Louvain, à Saint-Omer et enfin à Douai. Il fut reçu avocat en 1796. Il se maria, le 3 juin 1802, avec sa parente Marie, fille d'Edouard O'Connell, magistrat de Tralee. Par la mort de son père, en 1809, et celle de son oncle Maurice, en 1825, O'Connell hérita de toutes les propriétés de Derrynane. Les O'Connell vivent généralement fort longtemps. Le général comte O'Connell, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit et colonel du 6e régiment de la brigade irlandaise, était oncle du libérateur; il est mort le 9 juillet 1833, à Meudon, près Blois, à 99 ans.

— Le *Times* annonce que la banque de Milbury, aux Etats-Unis, a été victime d'un vol de 17,000 dollars.

— On écrit d'Amsterdam, le 9 septembre, au *Journal des Débats :*

« Le paupérisme est arrivé à un état vraiment effrayant dans notre pays. Il résulte de documents officiels publiés par le Gouvernement, qu'en 1841 les établissements de bienfaisance ont secouru 595,093 individus. Or, la population totale de la Hollande est de 2,931,143. C'est le rapport de 203 à 1,000, soit 1 à 5. Et encore dans ce nombre ne figurent pas les pauvres qui recurent, des établissements de charité, des aumônes en vivres et combustibles, ni ceux qui ont été secourus par les particuliers.

» Les établissements de bienfaisance de la Hollande sont au nombre de 6,331, dont 16 seulement pour le royaume ou pour une province. Chacun des autres appartient à une commune. Tous ont dépensé en secours, pendant 1841, environ 41 millions de francs. »

— Le comte d'Ofalia, personnage marquant en Espagne, ancien président du conseil sous la régence de Marie-Christine, est mort à Madrid le 8 septembre.

— M. Jacques-Xavier Violand, né à Pontarlier, en 1756, doyen des conseillers de la cour royale de Besançon, chevalier de la Légion-d'Honneur, est décédé dans cette ville le 11 septembre 1843.

— On lit dans le *Sémaphore*, du 12 septembre :

« Hier, à neuf heures, les nommés Gironne et Cruel, condamnés aux travaux forcés à perpétuité, et Brun, condamné à huit ans de la même peine, ont subi, sur le Cours, la peine de l'exposition. Un incident, qui a ému tous ceux qui en ont été les témoins, a eu lieu pendant cette exposition. Une jeune fille de dix ans, tenant dans ses mains un paquet de hardes, pleurait à chaudes larmes; elle montrait son père garotté sur l'échafaud et se plaignait de n'avoir pu lui porter des vêtements. Des femmes se sont empressées d'éloigner cette enfant et de la ramener chez elle. »

— On lit dans le *Messager :*

« Quelques journaux se sont récemment occupés du nommé Jean-Baptiste Rouveyre, condamné, le 22 mars 1834, par la cour d'assises de la Haute-Loire, à vingt ans de travaux forcés pour tentative de meurtre, et actuellement détenu au bagne de Brest.

» Ils ont annoncé que le nommé Antoine Rouveyre, oncle de Jean-Baptiste, avait, à son lit de mort, déclaré, devant cinq témoins, que c'était lui qui avait commis le crime à raison duquel son neveu avait été condamné.

» Cette circonstance avait éveillé la sollicitude de l'autorité judiciaire. Il fut procédé à une enquête, d'où il est résulté qu'Antoine Rouveyre, cédant aux sollicitations de ses parents, avait, en effet, fait la déclaration dont il s'agit; mais que, le lendemain, après s'être confessé, il s'est formellement rétracté en présence des cinq mêmes personnes qui avaient assisté à sa déclaration de la veille. »

— On lit dans l'*Emancipation* de Bruxelles, du 16 :

« Un fait d'une haute gravité vient d'être signalé à l'autorité communale de Molenbeek-Saint-Jean, qui s'est empressée d'en instruire l'autorité supérieure. La nommée Pétronille Vanden Eede, cultivatrice, domiciliée en cette commune, a eu le malheur, dans l'espace de six années, de perdre successivement ses deux époux et un enfant en bas âge : tous les trois sont morts emportés par une maladie de langueur. Pendant le même espace de temps, la mortalité s'empara de son étable; quatre vaches et deux chevaux périrent, ainsi que tous les poulets et les lapins du voisinage. Dimanche, enfin, est mort son dernier cheval, et rien jusqu'à ce jour n'avait pu expliquer la déplorable fatalité qui pesait sur cette maison. Enfin, un soupçon, une pensée jaillit : depuis six années se trouve établie, contiguë à l'habitation de la veuve Vanden Eede, une fabrique d'épuration de zinc et de plomb, et c'est depuis cette époque qu'a commencé la série des malheurs que nous venons d'énumérer.

» Pétronille Vanden Eede vient de déposer une plainte dans laquelle elle signale ces faits : selon elle, cette mortalité si extraordinaire doit être attribuée à l'emploi des légumes et des fruits provenant de son jardin, qui sont totalement couverts d'un duvet velouté d'une teinte bleuâtre très prononcée résultant des émanations d'oxyde, suite de l'épuration des métaux. »

— On lit dans le *Politique* de Bruxelles, du 16 :

« On n'a peut-être pas oublié la mort du matelot Ridder, de la *Louise-Marie*, qu'un coup de tangage fit tomber, le 22 mars, du mât de perroquet à la mer, à la hauteur de Brest.

» La bourrasque était trop forte pour qu'il fût possible de mettre le canot à la mer; on lui jeta la cage à poules et on le vit s'y cramponner; mais bientôt il disparut. Etait-ce à cause de la hauteur des lames et de la force du vent qui poussait *la Louise-Marie?* avait-il cédé à la fatigue et succombé aussitôt, ou avait-il lutté long-temps contre une mort certaine? Voilà ce qu'on se demandait, et les matelots le pleuraient.

» Il est arrivé aujourd'hui à Ostende; il raconte qu'il a dérivé pendant 24 heures, et que, le 23 au matin, la mer étant tombée, il fut aperçu par un bâtiment anglais qui lui envoya un canot et le sauva. Après avoir fait avec ce navire un voyage aux Indes, il est arrivé hier en Angleterre et aujourd'hui à Ostende. Quelle joie pour sa vieille mère, qui le pleure depuis cinq mois! »

ERRATUM. Dans notre article d'hier sur le *Concours de sculpture*, à la fin du 4e paragraphe, un mot oublié a détruit le vrai sens de la phrase, qui doit être rétablie comme suit : « M. Guillaume est le seul qui ait eu l'idée d'appliquer au » tronçon de lance la main *gauche* d'Epaminondas. »

Faits de subversion sociale.

Nous lisons dans la *Feuille soleuroise :*

« Il y a trente ans environ qu'une demoiselle d'Olten, de la famille Frey, âgée de dix-huit ans, belle et florissante, ouvrit son cœur à un amour que ses parents désapprouvaient et cherchaient à étouffer. On la persuada d'entrer au couvent de Hermetschwyl. La réclusion ne guérit pas sa blessure. La préoccupation de la même pensée la conduisit à la folie. Au lieu d'inspirer à ses compagnes de la pitié, elle devint pour elles un objet de risée ou d'aversion. Un jour que le médecin voulut la saigner, elle le frappa dans un accès de furie. On saisit cette occasion de se débarrasser d'elle. On l'enferma dans un cachot souterrain et humide, que n'éclairait jamais un rayon de soleil. Elle y est restée dix-sept années consécutives, de nuit et de jour, l'hiver comme l'été, solitaire, recevant ses aliments par un trou. Lorsque, au mois de janvier 1841, elle recouvra la liberté, son âme était déjà hors d'état d'en jouir. Elle fut remise aux siens, insensible, hydropique, les membres couverts de plaies. Les premières années de sa captivité, dans des moments lucides, elle demandait parfois à la gardienne si la sœur Scholastique (née à Olten aussi) n'avait pas encore écrit à sa famille. Cette sœur, aujourd'hui retirée dans un couvent sous l'invocation du nom de Jésus, n'écrivit jamais un mot. »

— Un vieillard, M. Brochard, ancien officier de l'empire, a été trouvé assassiné, il y a quelques jours, dans son domicile, aux portes de Périgueux. La justice informe. (*Moniteur parisien.*)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 15 *septembre* 1843.

FRIBOURG, colporteur, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 14; juge commissaire, M. Pillet; synd. pr., M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

THUILLIEZ, boulanger, avenue de Clichy, 2, Batignolles; juge com., M. Le Roy; synd. pr., M. Pascal, rue Richer, 32.

BOURSE DU 16 SEPTEMBRE.

Stagnation complète sur les fonds français; les portugais ont eu une reprise assez signalée, suivant, comme d'habitude, le marché de Londres.

Les haïti, toujours en baisse, ont fermé 15 francs plus bas que la veille.

Au comptant : Banque belge, 771-25, 770.—Rente de la ville de Paris, 104.—Espagne, passif, 4 3/4.—Différés, 10 1/2. — 5 p. 0/0 hollandais, 102.—Marseille à Avignon, 580, 577-50.—Jouissance de Bourgogne, 98 75.—Zinc, Vieille-Montagne, 3,800.—Lin Maberly, 390.

Fin courant : Emprunt belge de 1840, 108 1/8.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 10	121 10	121 10	121 10	121 10
— fin cour. . .	121 15	121 20	121 10	121 15	121 20
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 85	81 85	81 85	81 85	81 85
— fin cour. . .	81 85	81 90	81 80	81 90	81 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
				Cours de la coulisse Avant et ap. la bourse, 81 85
				—
				Bons du Trésor.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	—
4 0/0	» »	» »	» »	Reports. fin de m., fin proch.
O. de la Ville .	1322 50	» »	» »	5 0/0. 5. 32 1/2.
Banque de Fr. .	3290 »	» »	H. 2 50	3 0/0. 5. 22 1/2 25.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	id. coulisse. 22 1/2
— de 1000.	» »	» »	» »	—
Caisse Hypoth..	763 75	762 50	B. 1 25	
Quatre Canaux.	1285 »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	800 »	» »	» »	S-Germ. Fin c.
Vers. R. Dr. .	280 »	» »	B. 2 50	
d° R. G. . .	100 25	» »	H. 1 25	
Orléans	665 »	662 50	B. 2 50	Orléans, » 665, 662 50.
Strasb. à Bâle.	190 »	191 25	» »	Strasbourg. »
Rouen.	715 »	» »	H. 1 25	Rouen. » 712 50, 710.
Havre.	538 75	» »	B. 1 25	Havre. » 537 50.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 »	108 1/8	B. » 1/8	Londres, 14 septembre.
— Portugais. .	43 1/2	43 7/8	H. » 5/8	Consol. 94 7/8, 95.
Esp. D. active.	26 5/8	» »	» »	Esp. actif. 26 1/8.
5 0/0 Naples. .	107 95	» »	H. » 10	Portugais. 43 7/8.
— Romain. .	106 3/4	» »	B. » 1/8	Mexicains. 35 3/4.
Obl. Piémont. .	1195 »	» »	B. 2 50	5 0/0 Holland. 101 5/8 coup de.
Emp. d'Haïti. .	460 »	450 »	B. 15 »	2 1/2 id. 52 7/8.

Spectacles du 17 septembre.

OPÉRA. —

THÉATRE-FRANÇAIS — Othello. — Le Philosophe sans le savoir

OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino. — Le Postillon.

VAUDEVILLE. — Une Femme. — Le Château. — Madame Barbe-Bleue — Les Misères.

GYMNASE. — Bertrand l'Horloger. — Un Jour d'Orage. — Le Hasard. — Le Docteur Robin.

VARIÉTÉS. — Sur les toits. — La Perruquière. — Le Trombonne. — Les Nouvelles.

PALAIS-ROYAL. — Les Trois Dimanches. — Clémentine. — Le Marchand d'Images. — L'Homme de Paille. — Salle d'Armes.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Spectacle extraordinaire.

GAITÉ. — Le Manoir. — Les Noceurs.

AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.

FOLIES. — Le Secret du Soldat. — Les Dévorans. — Les Fumeurs. — L'Habit

CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées) — Exercices d'équitation.

THÉATRE-COMTE. — Les prem. rep. d'Alexis et du Postillon de Longjumeau. — Les Demoiselles. — Fantasmagorie.

TH. DU PANTHÉON. — C'est le roi Dagobert. — Antoine.

BULLETIN AGRICOLE.

Le commerce des soies reprend de l'activité dans le midi. Il s'est fait beaucoup d'affaires aux derniers marchés de la Drôme et de l'Ardèche, quoiqu'à des prix assez peu favorables aux vendeurs.

Voici les derniers cours à Romans :

Soies ordinaires (le kilog.),	55 à 56 fr.	
— courantes,	57	60
— idem de St-Donat,	59	62

A Aubenas, les prix restent indécis jusqu'à la prochaine foire, qui fixe le cours pour toute l'année. Il s'est fait beaucoup d'achats de soie grège aux prix suivants :

Soies ordinaires (le kilog.),	61 à 62 fr.	
Supérieures,	62	64
— de Joyeuse,	64	65
Supérieures,	69	70

Nous avons dit par combien de motifs il importe d'encourager dans le midi la production de la soie. Les fileuses à la main soutiennent encore très bien la concurrence contre les filatures; elles gagnent en moyenne 1 fr. 50 cent., journée très avantageuse dans le midi, où la moyenne d'une journée de femme travaillant dans les champs n'est que de 60 centimes.

Le filage à la main est une source d'aisance partout où il est pratiqué; son introduction dans les contrées où il n'est point en usage serait un bienfait; elle assurerait en outre aux producteurs de soie la totalité des bénéfices que s'approprient aujourd'hui, en grande partie, les filateurs.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. CHARTRES.	ST-ARNOULD.	ORLÉANS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. BOURBOURG.	VIERZON.	LOUDON.	VOUZIERS.	BESANÇON.	MARCHÉS ÉTRANGERS. ODESSA.	TRIESTE.	LONDRES.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 » à 24 20	24 » à 24 50	24 » à » »	24 » à 24 25	22 » à » »	22 » à 22 80	21 » à 21 50	20 » à 20 75	22 » à » »	24 65 à [illegible] »	12 90 à 13 »	25 » à 25 75
Première qual.	23 » à 23 65	23 » à 23 50	23 » à » »	21 50 à 22 »	21 » à » »	20 » à 20 90	20 » à 20 50	18 » à 18 25	19 » à » »	24 05 à » »	13 20 à 13 50	23 » à 23 70
Deuxième » .	22 20 à 22 50	22 » à 22 50	22 » à » »	20 » à » »	» » à » »	18 » à 18 20	19 50 à 19 75	» » à » »	» » à » »	22 20 à » »	10 » à 10 50	18 50 à 19 »
Inférieure » .	20 » à 20 20	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 10 à » »	9 » à 9 50	» » à » » Baisse légère.

FOURRAGES. — Les 500 kil

	Paris.	Soissons.	Nevers	Besançon	Hamb.
Foin. 1re.	50 53	35 »	28 »	32 »	25 »
Foin. 2e.	46 48	30 »	22 »	30 »	» »
Luzerne. .	48 50	» »	» »	» »	» »
Sainfoin. .	» »	» »	» »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	» »
Paille blé.	31 32	25 »	» »	13 »	13 »
Paille seig.	32 33	20 »	» »	12 »	» »

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 49 — LUNDI 18 SEPTEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

LA TOMBE DE FOURIER.

Nous lisons dans le *Constitutionnel* de ce matin la note suivante :

« Le terrain où furent déposés les restes mortels de Charles Fourier n'était concédé que pour cinq ans. Quelques-uns de ses disciples, voulant préserver sa tombe de la ruine complète, d'accord avec sa famille, ont acheté le terrain à perpétuité, fait construire un caveau modeste, et aujourd'hui, 16 septembre, à sept heures du matin, en présence de M. Basset, doyen des commissaires de police, ont déposé ses restes dans sa nouvelle demeure. Cet acte a été accompli avec toutes les formalités voulues par la loi et un recueillement vraiment exemplaire. »

D'un autre côté nous trouvons également ce matin dans la boîte de notre journal une lettre ainsi conçue :

A Messieurs les rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

« Messieurs,

» Vous apprendrez avec joie, nous l'espérons, un acte que nous venons d'accomplir et que vous approuverez sans doute comme étant des plus zélés et des plus distingués disciples de Fourier.

» Le terrain où reposaient les restes de ce grand homme n'était concédé que pour cinq ans; ce délai était expiré depuis long-temps, et la tombe de notre illustre maître était exposée à la ruine; déjà les décombres des tombes voisines couvraient celle du Révélateur des Destinées.

» Nous avons acheté un terrain à perpétuité avec le consentement de la famille, et avons déposé les dépouilles mortelles de Fourier dans sa nouvelle demeure.

» En vous apprenant ce fait, nous accomplissons notre devoir; en le faisant connaître à vos lecteurs, vous accomplirez le vôtre.

» Agréez, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée. »

Signé : JOUANNE, JOFFROY, AC. SUIN, PHILARDEAU; et un cinquième nom illisible.

Qu'on juge de notre étonnement en apprenant d'une façon si étrange l'accomplissement du fait annoncé dans la note et dans la lettre qui précèdent!

Qui donc avait qualité pour opérer la translation des restes de Fourier dans un terrain de concession perpétuelle, sinon les héritiers testamentaires et naturels du grand homme, sinon les continuateurs de son œuvre, les vulgarisateurs de sa théorie, ceux qui se sont chargés de rendre à sa dépouille mortelle les derniers devoirs, et de veiller religieusement sur ce précieux dépôt?

Et voilà que cinq personnes complétement étrangères aux travaux de l'école fondée par Fourier, cinq personnes tout-à-fait inconnues, s'avisent de procéder, subrepticement en quelque sorte, au déplacement de son cercueil! Quelle que soit l'intention qui a pu dicter une pareille conduite, il y a là une véritable profanation.

Cependant, dès que nous avons eu connaissance d'un acte si impossible à prévoir, l'un de nous s'est transporté chez M. le commissaire de police Basset, puis au cimetière Montmartre, où il a constaté qu'en effet le déplacement des restes de Fourier avait eu lieu.

Aux questions qui lui ont été adressées, le suppléant de M. le commissaire de police n'a pu répondre qu'une chose, c'est que le transfert avait été opéré en vertu d'une permission de la Préfecture, permission qui n'avait pu être accordée que sur un certificat constatant l'autorisation de la famille du défunt.

Nous allons poursuivre l'éclaircissement de cet acte inoui. Déjà nous savons de la bouche même d'une nièce de Fourier, la seule personne de la famille qui habite Paris, qu'elle est complétement étrangère au fait qui vient d'avoir lieu, fait qu'elle ignorait comme nous, et dont elle est, comme nous, péniblement affectée. Sur quel prétexte les cinq signataires de la lettre précitée ont-ils pu se croire fondés à intervenir à l'improviste et d'une façon pour ainsi dire furtive? Nous croyons voir dans cette lettre, ainsi que dans la note communiquée au *Constitutionnel*, une insinuation glissée à cet égard. Avons-nous besoin de dire que la tombe de Fourier ne pouvait pas être abandonnée par nous? Cette tombe était en parfait état d'entretien, et il est faux qu'elle fût couverte des débris des tombes voisines. Un entrepreneur de monuments funèbres la surveillait en notre nom, et nous-mêmes l'avions visité tout récemment encore.

Quant à l'expiration de la concession, tout le monde à Paris sait que si le terme légal des concessions temporaires est de cinq ans, le terme réel est ordinairement de sept années. Tout le monde sait encore que jamais on ne bouleverse un quartier de cimetière sans avoir employé à l'avance les moyens de publicité nécessaires pour que les intéressés puissent prendre toutes mesures de conservation à l'égard des restes des personnes qui leur sont chères. Nous devions donc être parfaitement tranquilles au sujet de la tombe de Fourier. Tout le carré dans lequel elle se trouvait encore hier est parfaitement intact, et il n'est point question encore d'en enlever les morts qui y reposent. Nous nous proposions d'accomplir prochainement la translation qui vient d'être opérée d'une manière si indigne; mais nul de nous n'aurait osé toucher à ces restes sacrés sans appeler le concours de tous les admirateurs du grand homme.

Au milieu des sentiments douloureux qui nous oppressent, nous pouvons dire à nos amis que, du moins, le cercueil n'a pas été violé.

PARIS, 17 SEPTEMBRE.

Où est le Droit en Espagne?

Ce qui se passe de l'autre côté des Pyrénées a soulevé dans la Presse parisienne une question que les lois de septembre ne permettraient guère de poser en ce qui concerne la France.

Les journaux se sont demandé : Où est le droit en Espagne?

Les uns ont dit : « Le droit, c'est la Reine. »

Les autres ont répondu : « Le droit, c'est la Constitution. »

D'autres enfin s'accordent pour dire : « Le droit, ce n'est ni la Reine ni la Constitution. Le droit, c'est la souveraineté du peuple. »

Nous disons, nous, que le droit serait là où ces trois points de vue exclusifs seraient compris et harmonisés. Le droit serait là où il y aurait la connaissance du devoir! Or, le devoir, pour les Gouvernements, en Espagne comme ailleurs, c'est de s'occuper de l'amélioration du sort des classes pauvres; c'est de transformer pacifiquement l'état social de manière à abolir toute espèce de servitude, à affranchir complétement les industrieux, à associer les intérêts du capital, du travail et du talent.

Un tel Gouvernement aurait pour lui le droit; il concilierait en lui la royauté qui représente l'élément traditionnel et familial, la constitution qui garantit l'émancipation de la bourgeoisie, et la souveraineté du peuple qu'on peut considérer comme étant l'expression encore vague du besoin d'émancipation des classes soumises au salariat et à la domesticité.

Mais un tel Gouvernement peut-il sortir du chaos révolutionnaire auquel l'Espagne est en proie? Est-ce du milieu des bombes, des boulets et des balles que surgira la notion véritable du droit et du devoir? Non! il faut d'abord que le calme renaisse dans la Péninsule, afin que la voix de la raison puisse s'y faire entendre, et qu'elle y ait aussi son prononcement général.

Du Défrichement des terres incultes.

(Deuxième Article. — Voir notre numéro du 15 septembre)

Nous avons démontré, dans un précédent article, la nécessité pour la nation de mettre en valeur cette partie de son capital foncier, qui reste sans emploi au détriment du pays tout entier. Les avantages résultant du défrichement complet des terres incultes en France, seraient en réalité beaucoup plus importants que ceux que nous avons indiqués; les contributions indirectes sur les produits du sol et le mouvement de capitaux occasionné par le commerce de ces produits, donneraient lieu à des recettes très importantes dont nous n'avons pas tenu compte. Ce premier côté de la question nous semble donc hors de doute; il est clair, il est incontestable que la France peut ajouter un grand nombre de milliards à son capital foncier, et il n'est pas moins évident qu'en présence des progrès du paupérisme et des exagérations de l'industrialisme moderne, il y a urgence à faire sortir du sol ces ressources jusqu'ici négligées.

Mais, pour la réalisation d'un tel projet, les difficultés se présentent en foule. Le premier obstacle sérieux, c'est le droit de propriété. Avant d'aller plus loin, il est nécessaire d'exprimer nettement notre pensée, non pas sur ce droit, placé par sa nature en dehors de toute discussion, mais sur l'exercice de ce droit. En fait, il n'y a pas de droit dont l'exercice soit possible d'une manière absolue et illimitée. On ne conteste à personne, par exemple, le droit que possède chacun d'aller où bon lui semble; cependant la police arrêterait à

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Revue musicale.

OPÉRA-COMIQUE. — *Lambert Simnel.*

Rappelons en peu de mots la donnée historique sur laquelle MM. Scribe et Mélesville ont basé leur pièce. En 1485, à l'avènement au trône d'Angleterre de Henri de Richemont, Henri VII, la guerre des deux roses semblait n'avoir plus aucune raison de se prolonger. Henri de Richemont, héritier des Lancastre par sa mère, avait épousé Marguerite d'Yorck, fille d'Edouard IV. Les mâles de la maison d'Yorck avaient péri par la main les uns des autres. Georges de Clarence avait trouvé la mort dans un tonneau de malvoisie, par ordre d'Edouard IV. Richard de Glocester avait égorgé ses neveux, les enfants d'Edouard, pour assurer son usurpation; enfin, Richard III ayant perdu à-la-fois la couronne et la vie à la bataille de Bosworth, il ne restait plus de la famille d'Yorck et des Plantagenets que le fils du duc de Clarence, Edouard, comte de Warwick, qui languissait dans la Tour de Londres. Mais, à défaut de compétiteurs sérieux, les ennemis de Henri VII lui en suscitèrent d'imaginaires. Ainsi on vit paraître d'abord Lambert Simnel sous le nom du comte de Warwick, puis Perkins Warbeck sous celui du duc d'Yorck, le plus jeune des enfants d'Edouard. Ce dernier fut pendu et entraîna dans sa perte le comte de Warwick, qui fut décapité. Le premier, après avoir soulevé toute l'Irlande, s'être fait couronner roi à Dublin, fut battu par l'armée de Henri VII et fait prisonnier. Henri VII lui fit grâce de la vie, et se contenta de reléguer parmi ses marmitons l'homme qui lui avait disputé pendant quelque temps, et avec quelque chance, la couronne d'Angleterre. C'est ce Lambert Simnel que MM. Scribe et Mélesville ont pris

désole, car il aime Catherine, la fille de John Bread; il en est aimé, et il avait espéré l'épouser. Simnel a pour mère une blanchisseuse sans fortune, mais il ignore le nom de son père; et sa mère, interrogée par lui, a toujours refusé de s'expliquer. En apprenant l'équipée et le renvoi de son fils, la mère de Simnel s'engage à ramener John Bread à de meilleurs sentiments. En effet, après une courte conversation avec la blanchisseuse, John Bread vient annoncer à Simnel que non-seulement il lui pardonne, mais qu'il lui accorde la main de sa fille. Simnel et Catherine sont dans le ravissement.

Mais voici que deux personnages importants entrent dans l'auberge; l'un est le comte de Lincoln, mécontent de n'être pas premier ministre, l'autre un docteur Richard Simon, qui ne pardonne point à Henri VII d'avoir méconnu ses droits à la place de recteur d'Oxford. Tous deux s'extasient en entrant sur la ressemblance qui existe entre Simnel et le comte de Warwick. Ils attendent ce prince, qu'un major de la Tour de Londres, gagné par eux, a dû faire évader, et sous le nom duquel ils espèrent combattre et renverser Henri VII.

Le major arrive, mais seul. Le comte de Warwick, exténué par le séjour de la prison, est mort entre ses bras dans une chaumière. Désormais le drapeau des Yorck ne peut plus se relever. Mais Simon se rappelle tout-à-coup la ressemblance dont il a été frappé en entrant dans l'auberge. Le projet est bientôt convenu entre les trois conjurés. Pour tout le monde et pour lui-même, excepté pour eux trois, Simnel sera le comte de Warwick, et comme, après tout, leur seul but est d'arriver au pouvoir, peu leur importe le mannequin qu'ils porteront devant eux. Ils sont bien plus assurés de gouverner à leur guise avec un *manant*, dont ils feront ce qu'ils voudront, qu'avec un véritable prince, auquel, après tout, ils seraient bien forcés d'obéir. Mais ils ont compté sans le caractère ferme et décidé de Simnel.

Celui-ci, qui se résignait volontiers au rôle subalterne de pâtissier

ment d'hésitation, Lambert persiste dans sa générosité. « Je lui fais grâce, dit-il,

> Pour mieux montrer à tous les yeux
> Quel est le prince de nous deux.

Malgré la mollesse de l'expression, c'est là une pensée noble et belle, qui a provoqué dans le public une vive sympathie manifestée par un murmure général d'approbation. Plus tard, les chefs de l'intrigue, Lincoln et le docteur Simon, fatigués d'être réduits à un rôle subalterne sous un *manant* qui tire de leur mensonge toute sa puissance, s'apercevant d'ailleurs qu'ils n'auraient rien à gagner, bien au contraire, à porter sur le trône un homme aussi plein de droiture et de fermeté que Simnel, Lincoln et Simon, disons-nous, se décident à défaire leur ouvrage et à trahir le faux Warwick pour rentrer en grâce auprès de Henri VII. Ils imaginent d'abord d'exciter une mutinerie des soldats sous prétexte de la paie arriérée. Mais Simnel, avec son désintéressement chevaleresque, trouve bientôt le moyen d'apaiser la révolte : « Vous demandez votre paie, dit-il aux soldats; c'est trop juste. La caisse » est vide, mais ma tente et celles de vos chefs sont pleines de nos parts » de prises. Eux et moi nous faisons volontiers le sacrifice de nos ri» chesses à notre cause. Allez donc! pillez nos tentes et payez-vous de » vos propres mains, puis après, au combat! » Cette façon d'agir n'est guère du goût de Lincoln et de ses acolytes, mais force leur est bien de se contraindre, car Simnel, par ses généreuses allures et son courage de lion, a conquis une influence puissante sur les masses, qui apprécient toujours les qualités élevées. Il ne reste plus à Lincoln qu'un moyen, c'est de faire avorter le plan de bataille et de décider ainsi la défaite des troupes du faux Warwick. Profitant de l'ignorance de Simnel, qui ne sait pas lire, il écrit des ordres diamétralement contraires à ceux qui lui sont dictés. Tout semble perdu pour Simnel lorsque, au moment

l'instant même, et avec l'approbation de tout le monde, celui qui se prévaudrait de ce droit pour marcher en ligne droite à travers la foule, et culbuter tout sur son passage. Il en est de même de l'exercice de tous les droits imaginables. En principe, on les reconnait entiers, absolus, imprescriptibles; en fait, ils ne peuvent être exercés que sous certaines conditions, dont la première est de ne faire tort à personne. Il est un droit que la société ne peut admettre dans aucun cas : c'est le droit de mal faire.

Examinons en quelles mains se trouvent les terres en friche susceptibles de culture. Deux grandes taches s'offrent d'abord à nous sur la carte de France : les landes de Gascogne et les landes de Bretagne. Les millions engloutis par les diverses compagnies qui ont tenté à différentes reprises la mise en valeur des landes de Gascogne ne prouvent rien, sinon le défaut de lumières et de capitaux suffisants chez ceux qui ont dirigé ces tentatives. L'état chancelant de la compagnie d'Arcachon ne nous semble pas plus concluant. La possibilité de cultiver les landes n'en reste pas moins évidente. Les landes les plus faciles à défricher sont celles qui avoisinent les bourgs et les rares villages existant sur la lisière de la région inculte. Ces landes sont des propriétés communales. De misérables troupeaux de moutons à laine noire et rousse parcourent ces vastes solitudes; ils y trouvent à peine de quoi ne pas mourir de faim; là est le grand obstacle aux défrichements.

Les habitants des Landes sont les descendants directs des anciens Boïens. Comme tous les débris sans mélange de la vieille race celtique, ils ont horreur d'un travail assidu et régulier. La domesticité dans les villes, le travail des ateliers, et même, il faut bien le dire, les travaux de l'agriculture leur répugnent également. Si quelques-uns sortent de leurs déserts, c'est pour aller s'embarquer à La Teste ou à Saint-Jean-de-Luz, pour mener la vie aventureuse du pêcheur, du marin, du contrebandier, pour passer sans cesse par ces alternatives de danger, de rude travail et d'inaction absolue, qui constituent le bonheur dans les idées de la race celtique. Dans les Landes, l'habitant sédentaire trouve ce bonheur dans le maintien de l'état actuel du pays; sa pauvreté, dont il ne sent pas les inconvénients, lui semble préférable à l'aisance achetée par le travail. Le produit de ses troupeaux, dont il ne prend aucun soin, lui suffit; peu lui importe de vivre misérablement, pourvu qu'il ne travaille pas.

Nous rapporterons, en faveur de ceux qui pourraient croire ce tableau chargé, un seul fait qui parle assez haut à lui tout seul. La compagnie d'Arcachon, offrant des salaires d'un tiers plus élevés que le taux ordinaire, ne put trouver un seul charretier landais, et cela parce qu'elle employait les charrettes et les tombereaux usités dans tout le reste de la France. Les Landais ne voulaient se servir que des tombereaux de leur pays; l'essieu de ces tombereaux est en bois; les roues sont des tranches de chêne sciées horizontalement; on ne peut vider un tel équipage qu'en le jetant sur le flanc, au moyen d'un levier dont le charretier est toujours muni à cet effet. Il va sans dire qu'il faut, par cette méthode antique, dételer les chevaux à chaque voyage, et les atteler de nouveau, après avoir relevé la charrette.

Voilà les propriétaires *éclairés* auxquels doit avoir affaire quiconque veut porter dans les landes ses capitaux et son industrie, dans le but de convertir en champs fertiles une portion de ce désert. De tels propriétaires s'opposeront toujours à l'aliénation des landes, opération dont le résultat serait de rendre impossible pour eux un genre de vie très misérable assurément, mais auquel, pour rien au monde, ils ne veulent renoncer.

En Bretagne, c'est, pour ainsi dire, pis encore. L'acquéreur se heurte contre les mêmes moutons, la même aversion pour le travail, la même indifférence pour un bien-être dont personne ne comprend le prix. La propriété des landes de Bretagne est beaucoup plus compliquée que celle des landes de Gascogne. L'Assemblée constituante, parmi un grand nombre de lois qu'elle lançait comme au hasard, sans en pressentir les effets, en promulgua une, en 1791, qui déclare propriétaires du sol inculte tous ceux qui en ont joui d'une manière quelconque, moyennant une redevance féodale. Or, d'après l'axiome : « Pas de terre sans seigneur », toutes les landes de Bretagne tombent sous le régime de la loi de 1791. Toute commune, tout hameau, toute famille, qui payait, avant la révolution, une redevance d'un écu et d'une poule pour laisser paître ses moutons sur des centaines d'hectares de landes, en est propriétaire, aux termes de cette loi. Très souvent elle n'est invoquée contre l'acquéreur que lorsqu'il a bâti et défriché; il se trouve alors dépossédé et ruiné. Les titres des redevances valant des titres de propriété se nomment *aveux*. Les aveux sont, dans toute la Bretagne, l'objet de recherches actives et d'un négoce très lucratif pour les notaires de ce pays.

Tel est l'état des choses sur les deux points de la France où il existe le plus de terres incultes à défricher.

Dans l'Indre, le Cher, l'Allier, le Cantal, les terres incultes sont, ou des propriétés communales, ou des dépendances de très grandes propriétés particulières. Les obstacles au défrichement consistent surtout dans le manque de capitaux; les communes et les particuliers manquent des ressources nécessaires pour opérer les défrichements. Il en est de même en Bretagne pour les landes qui dépendent des grandes propriétés. Quelquefois, de très grands propriétaires, se trouvant assez riches, conservent par goût de grands espaces incultes. L'un d'eux, à qui nous exprimions un jour le regret de ne pas voir convertir en prairies trois mille hectares de landes arrosables qu'il ne tenait qu'à lui de faire défricher, nous fit cette réponse remarquable : *Et si j'aime mieux, moi, y avoir des lapins?*

En résumé, nous voyons les terres incultes de France entre les mains de gens à qui il manque, soit le pouvoir, soit la volonté de les défricher. Nous ne croyons pas que la nation doive supporter à perpétuité les conséquences de cette pénurie et de ce mauvais vouloir. Nous croyons opportun, nous croyons urgent de chercher et de trouver la solution du problème. Cette solution se présente sous plusieurs aspects. Dans un prochain article, nous examinerons les tentatives faites dans le but d'arriver au défrichement des landes, et les moyens qui nous semblent immédiatement praticables pour arriver à un défrichement prompt et complet, opération liée aux plus graves intérêts de la France.

Les Républiques de l'Amérique du Sud et le journal la Presse.

Nous avions, dans notre avant-dernier numéro, relevé les erreurs du correspondant de la *Presse* sur la République Orientale de l'Uruguay (Montevideo).

La *Presse* d'aujourd'hui nous répond par un petit article que nous reproduisons en entier.

La *Démocratie pacifique* consacre un long article à réfuter la lettre que nous avons publiée sur *Montevideo*. Et en preuve de ses connaissances sur cette matière, elle place en 1814 l'indépendance de l'Etat Oriental. Il est vrai qu'à cette époque Buénos-Ayres envoya à Montevideo Brown avec une escadre, Alvear avec une armée pour en chasser les Espagnols; mais il est vrai aussi que les Orientaux, ayant Artiguas à leur tête, contrarièrent de tout leur pouvoir l'expédition argentine.

Quelques lignes plus loin, la *Démocratie pacifique* avoue ingénuement que Montevideo a été occupé, jusqu'en 1829, et *presque sans coup férir*, tantôt par les Portugais, tantôt par les Brésiliens. Où donc s'était réfugié le patriotisme de ses habitants et qu'était devenue l'indépendance de 1814?

Ainsi, en 1814, qui délivra Montevideo du pouvoir des Espagnols? — La République Argentine. De même, en 1826, qui enleva cette ville aux Brésiliens? — Encore l'escadre de Brown et l'armée d'Alvear. Dans ce temps-là, Riveira était encore au service du Brésil, et Lavalleja, le général en chef de l'Etat Oriental, faisait une descente dans sa patrie à la tête de... *trente-trois* hommes!!! Nous citons toujours la *Democatie pacifique*.

De 1830 à 1834, l'Etat Oriental fut perpétuellement tenu en guerre civile par la rivalité de Lavalleja et de Riveira, généraux que le journal déjà cité nous représente comme étant parfaitement unis.

Du reste, la *Démocratie pacifique* annonce qu'elle réfutera *de même* les *Lettres sur l'Amérique du Sud*, qui n'ont pas encore paru. Nous pensons au contraire que, lorsqu'elles les aura lues, elle se dispensera d'y répondre. Nous la renvoyons, nous, à ces *Lettres* pour plus amples enseignements sur la question.

Nous allons réfuter ligne par ligne cette réponse dont chaque mot est une inexactitude.

Nous avons dit que l'émancipation de Montevideo et de son territoire date du mois de juin 1814.

En effet, c'est le 20 de ce mois que le colonel Alvear, après un siège de longue durée, prit la ville de Montevideo défendue par 5,000 Espagnols qu'il fit prisonniers.

Quant à don Jose Artigas, ce général, homme d'un courage à toute épreuve, d'une grande indépendance de caractère, aimé et craint dans son pays, contribua beaucoup à l'indépendance de Montevideo, sa ville natale. Ne le voyons-nous pas, de concert avec don Benito Alvarez, de Buénos-Ayres, gagner sur les Espagnols la bataille de *Las Piedras*, le 18 mai 1811?

Ce ne fut qu'après l'expulsion des Espagnols qu'Artigas, mû par un sentiment exagéré de nationalité, s'opposa à une influence trop directe du gouvernement de Buénos-Ayres sur Montevideo, et qu'il demanda de rester, lui, Montevidéen, à la tête de la *Bande Orientale*.

C'est alors que ce chef fit scission avec le colonel argentin Alvear, et que, plus tard, il expulsa de Montevideo le gouverneur Soler, que Buénos-Ayres avait imposé à cette ville.

Le 23 février 1815, cette place de guerre fut évacuée par les troupes de Buénos-Ayres et occupée par celles de la Bande Orientale et par leur chef Artigas.

Artigas continua les hostilités contre le Brésil et Buénos-Ayres pendant plusieurs années, mais ayant essuyé des revers dans la province d'Entre-Rios, il se retira au Paraguay.

La Bande Orientale se trouvant ainsi ouverte, sans défense et sans chef, sa position était des plus critiques : elle pouvait être facilement envahie par un État bien plus puissant qu'elle. C'est alors que les Portugais s'en emparèrent. Nous ne voyons rien dans ce fait qui puisse légitimer les reproches de la *Presse* contre le patriotisme des Montevidéens.

Bien loin qu'Artigas ait jamais rien tenté contre l'indépendance de Montevideo, il a toujours été considéré chez ses compatriotes comme le champion de leur liberté.

Si Artigas et la population de la Bande Orientale entrèrent en lutte avec Buénos-Ayres, ce ne fut qu'après la guerre dont nous parlons, et non pendant cette guerre même, comme le prétend la *Presse* ou son correspondant.

Il est donc faux de dire que la Bande Orientale doit tout à Buénos-Ayres.

Le patriotisme de Montevideo est inscrit en caractères indélébiles dans la ville de *Mercedes*, où, le 28 février 1811, a été proclamée la liberté; — à San José (26 avril 1811); — au Cerrito (31 décembre 1812); — à Las Piedras, etc., où des chefs montevidéens battirent les Espagnols.

La *Presse* cherche à jeter du ridicule sur la descente hardie de Lavalleja à Montevideo à la tête de 33 hommes.

Si la *Presse* avait pris, comme nous, la peine de compulser les annales, la législation et la littérature de ce pays, elle saurait que le nom de ces 33 braves est consacré par un grand nombre d'ouvrages littéraires et de documents historiques, et la *Presse* aurait gardé pour une occasion meilleure l'esprit et l'ironie qu'elle vient de dépenser mal à propos contre nous.

Ce glorieux fait d'armes, qui n'inspire au savant écrivain de la *Presse* que des paroles de pitié, est précisément celui que célèbre la *Cancion Nacional* du pays, la *Marseillaise* de la République Orientale. Et pour que la *Presse* ne doute pas de nos paroles, nous pousserons l'obligeance jusqu'à lui citer les premiers vers de ce chant patriotique que tous les gamins chantent dans les rues de Montevideo :

« Treinta y tres denodados valientes,
» Conducidos de un Heroe a la lid, etc., etc. »

(Trente-trois braves conduits au combat par un héros....)

La *Presse* nous fait dire que nous avons représenté les généraux Lavalleja et Rivera comme étant parfaitement unis; or, voici notre phrase textuelle : « Le premier a la gloire d'avoir ouvert la ca

---

homme qui a fait preuve de tant de noblesse et de tant d'intelligence à-la-fois.

Nous n'avons indiqué dans le canevas de la pièce que ce qui a plus spécialement rapport au caractère du personnage sur lequel, du reste, pivote toute l'action et se concentre tout l'intérêt. Nous ne nous étendrons pas davantage sur une œuvre qui ne peut présenter aucun motif sérieux d'étude à la critique et qui se borne au mérite assez rare encore, et que nous estimons beaucoup, d'amuser et de captiver une soirée durant. Nous nous occuperons maintenant de la musique.

La partition posthume d'Hipp. Monpou est de nature à augmenter beaucoup les regrets de la mort prématurée qui est venu le frapper au moment où il allait commencer à recueillir le fruit des études tardives qu'il avait pu faire sur l'exécution de ses premiers ouvrages. Si Monpou manquait des connaissances qui constituent le compositeur, il avait, du moins, très développés, l'inspiration mélodique et le sentiment rhythmique, deux qualités que donne la nature et que l'étude peut seulement féconder. Il avait surtout une naïveté rare et précieuse dans le tour mélodique, et cela, joint à la figure décidée de ses rhythmes, lui a permis de créer, dans sa courte carrière musicale, plusieurs motifs qui sont devenus populaires; et dans les choses simples, en fait d'art, la popularité ne s'attache qu'aux œuvres qui renferment des éléments du vrai et du beau. L'élément rhythmique domine presque toujours dans la musique de Monpou; c'est principalement l'allure du rhythme qui forme le caractère distinctif de sa manière : c'est là que gît son originalité. Cela est tellement vrai, que rarement il évite les réminiscences lorsqu'il veut écrire une mélodie dans un rhythme ordinaire, usuel, connu. Aussi, la musique de Monpou est-elle avant tout sensuelle.

Nous devons tout d'abord dire, ici, qu'il importe de ne pas attacher

cences se présentent franchement et n'affectent point cette allure contournée qui accuse chez un auteur l'intention de dissimuler un plagiat qu'il a reconnu lui-même. Elles ont toutes l'allure d'une idée propre.

Indiquons rapidement les passages qui nous ont principalement frappé. D'abord le premier acte presque tout entier, à commencer par l'introduction qui se compose, après un court et vigoureux exorde, d'accords dissonants, d'un chant de violoncelles plein de suavité, exécuté avec un ensemble de nuances et une justesse que nous recommanderons comme exemple à suivre à MM. les violoncellistes de l'Académie royale de Musique. Le chœur des garçons pâtissiers qui ouvre le premier acte est d'un rhythme plein de décision, de gaîté et d'originalité. Les couplets : *Blonde et joliette*, chantés par Mlle Darcier, ont de la fraîcheur et de la grâce. On les attribue à M. Adam, qui s'est chargé de compléter la partition inachevée de Monpou, et nous croyons volontiers qu'ils sont de lui, car ils portent le cachet de sa manière, surtout dans la forme élégante de l'accompagnement.

La rentrée triomphale de Simnel, après le combat à coups de poings de la rue, amène pour la première fois le refrain du chant de guerre de Lancastre et de Richemont, qui, devenant ensuite le motif favori de l'opéra, se reproduit plusieurs fois et principalement vers la fin du premier acte. Cette phrase, en mouvement de marche guerrière, est si franche, si décidée, si bien écrite pour l'émission pleine de la voix; elle produit un si bon effet d'entraînement et de sonorité, que nous ne nous sentons pas le courage de la critiquer sous le rapport de l'originalité. En l'épluchant, on y trouverait sans doute des emprunts au domaine public; mais, telle qu'elle est dans son ensemble, elle offre une nouveauté de saveur bien suffisante pour constituer à l'auteur un droit légitime de propriété. On y retrouve la vieille chute finale, avec anticipa-

suit le chant de guerre a pour principal mérite d'être courte, et c'est un qui doit être apprécié et recommandé aujourd'hui.

Le deuxième acte ouvre par un grand air de la duchesse de Durh[am], le grand air obligé dans tout opéra pour la première chanteuse. Ce m[or]ceau n'a rien de bien saillant, mais il nous fournit l'occasion de co[ns]ter que Mlle Révilly justifie nos pronostics. Nous avons eu occasi[on de] dire déjà plusieurs fois qu'il ne manquait à cette jeune cantatrice [que] des occasions pour manifester les ressources d'une voix flexible, par[fai]tement émise et très étendue, et d'un talent à-la-fois pur et expre[ssif]. Les couplets : *J'avais fait un plus joli rêve*, sont suaves et sont [ac]compagnés par une élégante mélodie accessoire du basson, ce qui n'e[st] pas dans les habitudes de Monpou. Nous ne serions pas étonnés que [ces] couplets fussent de M. Adam. En tout cas, nous critiquerons le *par[ti-pris]tisme* du papillotage à l'italienne qui sépare les deux couplets. Il y a [une] vigoureuse entrée de fugue au moment où l'on découvre le pri[nce] Edouard, et dans cette même scène nous avons remarqué un heur[eux] emploi de la dissonance de seconde mineure, un *mi-bémol* venant s[on]ner contre une pédale *ré* hardiment soutenue à tous les diapasons [de] l'orchestre. L'acte se termine par une marche militaire bien accent[uée]. Monpou était trop bien doué sous le rapport du rhythme pour ne [pas] réussir dans tous les morceaux de ce genre.

Le troisième acte commence par un charmant *andante* 6/8 : *Adi[eu] doux rêve de ma vie!* plein de mélancolie et de suavité. Le re[ste] n'offre rien qui nous ait frappé à une première audition.

Lambert Simnel est monté avec soin et généralement bien ren[du]. Masset a bien chanté le rôle principal. La franchise d'émission de[s] notes élevées de poitrine, qui sortent sans effort et sans contors[ion], laisse l'auditeur à l'aise. Nous lui reprocherons l'emploi trop fréqu

pagne contre les Brésiliens, et le second d'avoir fini cette guerre par la prise des *Misiones*. »

La *Presse* prétend que nous promettons de réfuter des lettres qui n'ont pas encore paru. Voici ce que nous avons dit : « La *Presse* contient encore aujourd'hui une nouvelle lettre qui donnera lieu à de nouvelles observations de notre part, mais nous n'y répondrons que lorsque la série des publications de ce journal sur ce sujet sera épuisée. »

Le correspondant de la *Presse* cherche à abaisser Montevideo et exalter Buénos-Ayres. Quelle est la cause secrète de cette tactique? Nous ne la connaissons pas, mais nous reprocherons sans détour à la *Presse* d'envenimer ainsi les querelles existant entre Buénos-Ayres et Montevideo, non-seulement au détriment de ces deux Etats, mais aussi au grand préjudice de la nombreuse population française qui s'est établie dans ces deux pays.

L'histoire de l'Amérique n'est pas encore écrite et quelques faits sont encore discutés; mais une donnée historique, admise par tous et sur laquelle nous appelons l'attention de la *Presse*, c'est que, sur tout l'immense territoire des anciennes colonies espagnoles, il n'y a pas le plus petit village qui puisse être dépouillé de la gloire d'avoir contribué à l'indépendance de ce continent. Toutes les républiques de ce pays doivent donc être considérées comme le produit légitime de l'émancipation américaine, — à aucune on peut infliger l'outrageante dénomination de *produit bâtard*, — à aucune le manque de patriotisme.

Cette manière d'envisager le développement historique des républiques de l'Amérique du Sud a le double mérite d'être irréfutable, et de pousser toutes ces populations à fraterniser dans le souvenir de la grande et glorieuse entreprise qui les a illustrées, et qui a été accomplie par les efforts de tous.

Le *Journal des Débats* publie, sur un projet d'association douanière entre l'Autriche et les Etats d'Italie, un article qu'il termine ainsi :

« Les efforts de l'Autriche pour la créer (cette association), conformes du reste aux tendances d'unité qui prévalent aujourd'hui en Europe, sont un nouvel avertissement pour nous qui avons autour de nous la Belgique, l'Espagne, la Savoie et la Suisse. C'est là que sont en réalité les éléments de l'*Union du midi*, et l'isolement, en Europe, par des barrières de douane, deviendra de plus en plus chaque jour un fait antisocial. »

Voilà qui est fort bien dit; mais cela n'empêchera pas qu'aux premiers signes d'opposition et de résistance, soit de la part des intérêts particuliers au dedans, soit de la part des intérêts politiques au dehors, les patrons du *Journal des Débats* ne lâchent pied, comme on les a vus le faire quand il s'est agi de s'unir la Belgique par une association de douanes. Au surplus, ce n'est pas seulement l'union avec les petits Etats qui nous entourent que nous voudrions que la France se proposât pour but de ses efforts; c'est l'union avec le *Zollverein* prussien lui-même, ainsi qu'avec l'Autriche, et successivement avec tous les Etats de l'Europe. Mais, pour ne pas nous faire traiter d'utopistes, bornons-nous à demander ce que le *Journal des Débats* lui-même recommande. Hélas! c'est encore de l'utopie pour les pygmées qui nous gouvernent.

Réunion viticole à Bordeaux, dans la salle du Cirque.

(PREMIÈRE SÉANCE.)

La réunion se composait de cinq à six cents délégués. M. Manguin, à qui avait été déféré l'honneur de présider l'assemblée, n'ayant pu (appelé à Madrid par des affaires imprévues) se rendre à cette invitation, M. Dupérier de Larsan, président du comité central, a occupé le fauteuil. Après un discours de l'honorable président, M. Hubert-Delisle a pris la parole pour déplorer que des intérêts rivaux, encouragés par une protection presque illimitée, aient mis obstacle à la conclusion de traités de commerce avec l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique et le Brésil. Un délégué du département du Puy-de-Dôme et M. Dezeimeris ont combattu l'opinion exprimée par M. Hubert-Delisle. M. Dezeimeris a soutenu que l'assemblée devrait se borner à demander des modifications à la législation sur les contributions indirectes, et notamment à celle des octrois. M. Dupérier de Larsan a combattu l'argumentation de l'honorable député en établissant que les principes d'une sage liberté commerciale, favorables aux pays viticoles, ne seraient nullement contraires aux élèves des bestiaux et à la plupart de nos manufactures, qui trouveraient dans la concurrence étrangère un sujet d'émulation et d'encouragement. M. Billandel a demandé que les questions relatives aux contributions indirectes et aux octrois eussent la préférence sur la question douanière. Après une courte discussion, l'assemblée s'est prononcée dans ce sens et s'est ajournée au lendemain.

(*Extrait des journaux de Bordeaux.*)

Nous avons vu avec plaisir l'assemblée adopter les conclusions de M. Billandel. La révision du tarif des douanes sera la conséquence nécessaire d'une réforme des octrois. Il est bien certain que les produits dont la consommation serait dégrévée à l'intérieur aurait besoin d'une protection d'autant moins grande pour lutter contre les produits similaires de l'extérieur.

Les droits de douanes sur les bestiaux étrangers pourraient être réduits dans la même proportion que les droits d'octroi sur les bestiaux indigènes, si cette dernière mesure était adoptée sans que les éleveurs puissent en souffrir en aucune façon.

Les partisans des droits sur le bétail étranger ne peuvent donc être opposés à une réduction du tarif des douanes qui viendrait à la suite d'une réforme des octrois, et cette réduction ne peut que faciliter nos échanges avec les pays voisins, au profit de la grande masse des consommateurs.

L'intérêt des producteurs de vins se lie étroitement aux intérêts les plus généraux de la nation dans la réforme des octrois et des

M. O'Connell donne lecture d'un manifeste adressé par l'association du *repeal* aux habitants des pays soumis à la couronne d'Angleterre. Ce manifeste est, en quelque sorte, une réponse indirecte d'O'Connell au discours de la couronne. La longueur de ce document nous force à l'abréger. En voici le début :

Compatriotes, le peuple irlandais aurait désiré vivement obtenir votre sympathie et votre appui, mais une longue et pénible expérience lui a appris qu'il ne devait attendre ni l'une ni l'autre. Toutefois, confiant dans ses efforts, il se contente de vous soumettre un simple aperçu de quelques-uns des griefs dont le pays a à se plaindre. Son unique espérance vis-à-vis de vous, c'est celle de bien établir, aux yeux de tous les hommes justes et raisonnables, la grandeur de la lutte qu'il soutient pour la patrie. Il n'est pas de vérité plus incontestable que celle-ci : c'est que l'Angleterre a fait peser sur l'Irlande plus de calamités que jamais aucun des pays du monde n'en a entassé sur un autre. Dans l'histoire du monde, rien à comparer avec l'atrocité des crimes que l'Angleterre a commis contre les Irlandais.

Suit un résumé des plaies sociales qui désolent la malheureuse Irlande, et qu'O'Connell attribue à l'union législative. Les fabriques qui, avant l'union, fleurissaient dans la plupart des villes et des cités, ont été anéanties presque toutes : le commerce a été ruiné. Le paupérisme; élargissant sa lèpre, a couvert le sol irlandais, et sur une population de moins de 8 millions, 2 millions 385,000 sont, les uns toute l'année, les autres une partie de l'année, décimés par le dénûment le plus absolu. Depuis dix ans, la population, décimée par la faim, a diminué de plus de 70,000 âmes. La misère de l'Irlande est aggravée par l'injustice politique et l'insulte religieuse. D'abord, les revenus ecclésiastiques temporels, prélevés sur tout le peuple, sont consacrés à entretenir le clergé d'une faible minorité; ensuite, la représentation de l'Irlande n'est nullement en proportion de la population et des ressources du pays. Les deux tiers de la représentation irlandaise ont été confisqués au profit de l'Angleterre; enfin, l'épuisement pécuniaire occasionné par l'absentéisme est une des principales causes de la misère du peuple.

Sur la question des rapports entre les fermiers et les propriétaires, le manifeste s'exprime ainsi :

Les relations entre les fermiers et les propriétaires telles qu'elles sont établies par une mauvaise législation manquent de cette confiance réciproque qui est indispensable pour le progrès de l'industrie. La population ouvrière ne pouvant obtenir d'emploi, est toujours en butte à la misère. Il faut qu'elle obtienne des taxes ou qu'elle meure. — Ainsi, les propriétaires sont maîtres de l'existence de cette malheureuse population. Les massacres du *clearance system* (système d'émigration) font mourir prématurément et misérablement des milliers de victimes. Ces crimes crient vengeance et demandent un changement qui concilie les droits du propriétaire avec la protection due au fermier.

La matière est difficile, la solution est hérissée de dangers, il faudrait la coopération des propriétaires irlandais honnêtes et consciencieux, pour que les âmes honnêtes et consciencieuses de l'Irlande pussent établir les relations des fermiers et des propriétaires sur un pied satisfaisant pour tous deux. Mais, hélas! ces propriétaires ne se joindront à nous que lorsqu'il sera trop tard, et alors ils seront les premières victimes...

Enfin, le manifeste est ainsi terminé :

Le sombre catalogue de nos griefs, que nous avons détaillés, au lieu d'être adouci par l'espoir des concessions conciliatrices l'a été aggravé par de récents événements. Le ministère actuel, au lieu de nous rendre justice, nous insulte avec un bill des armes. Cette insulte, il n'aurait pas osé la faire à l'Écosse, à l'Angleterre, ou même au pays de Galles. Il nous ont insultés encore parce qu'il leur plait d'appeler un amendement à la loi des pauvres; amendement qui augmente le pouvoir despotique des cruels commissaires des pauvres et enlève aux classes pauvres les franchises électorales sans aucun adoucissement... Pour couronner l'œuvre, le Gouvernement a clos la session par un discours qu'il a fait prononcer à la reine. Ce discours, plein de furie, nous donne pour toute amélioration et pour toute justice, pour toute conciliation, l'absurde assertion ministérielle et l'insolence d'une colère ministérielle à demi châtiée. — Compatriotes, notre position est devant nous et devant le monde. Des souffrances telles que celles qu'endure le peuple irlandais, jamais un autre peuple ne les a souffertes; les suites dont on nous menace, jamais un autre peuple n'en a été menacé. Nous avons une consolation. Il est admis par tout le monde, et il est aussi clair que le jour, qu'à moins que nous ne fassions justice nous-même, jamais nous ne recevrons de secours de nulle part; mais nous souffrons pour nous-mêmes et pour notre pays. Nous souffrons pour le rappel. Nous n'attendons rien de l'Angleterre et des Anglais, ni de l'Écosse et des Écossais. Dans l'un et l'autre pays, les hommes bienveillants pour l'Irlande sont neutralisés par l'antipathie nationale pour l'Irlande, et le bigotisme violent de la grande masse du peuple anglais et écossais, qui poursuit avec acharnement la religion catholique. Le Parlement actuel, cédant à la corruption la plus scandaleuse, s'est laissé entraîner à opprimer la nation irlandaise. On ne peut en attendre le redressement d'aucun grief : — Mais, Irlandais, vous pouvez vous suffire à vous-mêmes; réunissez-vous, agissez ensemble et avec confiance les uns dans les autres, constitutionnellement, et en montrant votre dévouement loyal à la Couronne; soyez unis et persévérants, et vous aurez de nouveau votre Parlement.

ALLEMAGNE. — *Hambourg*, 11 septembre. — Les désordres se sont renouvelés avant-hier près de Millernthor. Cependant la force armée a bientôt rétabli l'ordre. Le tumulte était surtout grand hors de la porte, où un détachement de dragons reçut ordre de charger, et où plusieurs personnes furent blessées. Un grand nombre de personnes ont été arrêtées. Hier soir, toutes les précautions militaires ont été prises pour prévenir le renouvellement des désordres, mais aucun excès n'a été commis dans le voisinage de la porte, bien qu'une foule immense fût rassemblée.

(*Boersenhalle.*)

SAXE. — On écrit de Leipzig, 8 septembre, à la *Gazette de Cologne* :

« Avant-hier, nous avons eu ici une émeute à l'occasion de la fête de la constitution. Le prince Jean avait passé en revue la garde communale. On avait annoncé pour la soirée que les tambours battraient la retraite. La foule a profité de l'occasion pour donner un charivari au bourgmestre, M. Grass, et au professeur de droit, M. Gunther. Des vitres, des jalousies et des fenêtres ont été brisées. La police a fait de nombreuses arrestations. »

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 10 septembre :

« On sait que depuis quelque temps l'autorité redoublait de vigilance. Des avertissements lui avaient été donnés, et hier, dans la soirée, elle est parvenue à découvrir une société secrète qui délibérait dans une maison particulière. Cette découverte a été due surtout au zèle du capitaine général. Les membres de la société, affublés d'une assez grotesque manière, ayant des tabliers, paraissaient fort sérieusement occupés à délibérer, lorsque la police a fait irruption dans la salle, ornée d'hiéroglyphes de toute espèce. La liste des frères et les papiers de la société ont été saisis immédiatement. Le grand-maître, ou du moins celui qui en faisait les fonctions, est un Piémontais. Au nombre des per-

— On écrit de Rome, 5 septembre, au même journal :

« Le Gouvernement envoie constamment dans les provinces du nord tous les soldats dont il peut se passer, ce qui prouve que les esprits ne sont pas encore rassurés. On parle aussi de complots révolutionnaires dans le royaume de Naples; mais comment concilier cela avec un article récent de la *Gazette des Deux-Siciles*, qui annonçait que tout était calme dans le pays, et que le royaume de Naples était appelé à de glorieuses destinées?

» L'ordonnance concernant les Israélites d'Ancône et de Sinigaglia est authentique, mais elle n'est qu'un renouvellement d'anciennes ordonnances. Toutefois, quiconque connaît le véritable état des choses à cet égard, est convaincu que cette ordonnance ne recevra point son exécution. »

HOLLANDE. — On écrit de La Haye, 14 septembre :

« La seconde chambre des États généraux ayant, dans ses bureaux, examiné le projet de loi ministériel proposant de frapper d'un impôt les rentes nationales, la propriété foncière et les fonctions publiques, a cru devoir manifester son désir que le Gouvernement fît part de son intention de ne plus vouloir tenter une conversion de la dette publique. Beaucoup de membres ont désiré savoir quels étaient les projets du Gouvernement à l'égard du règlement et de la liquidation des inscriptions belges. En général, on désapprouva l'idée de ne soumettre à un impôt que quelques revenus; la grande majorité des membres s'y est même formellement opposée. Parmi les moyens que l'on proposait se trouvaient les suivants : 1° Un impôt sur tous les revenus sans exception, 2° un emprunt forcé à un intérêt peu élevé; 3° remboursement de la dette à la Handelmaatschappy et conclusion d'un nouveau contrat avec cette société, afin d'avoir la libre disposition du produit des denrées des Indes. »

AMÉRIQUE DU SUD. — *Montevideo*. — On lit dans le *Times* :

« On a reçu cet après-midi un extrait du *Montevideo-Reporter*. C'est le bulletin d'une victoire obtenue par le général Rivera. Voici ce bulletin :

Le général en chef des armées de la République.

Quartier général sur les hauteurs de Solis-Chico, 18 juin.

Je suis bien heureux d'avoir à vous annoncer, et vous pouvez transmettre au Gouvernement que, ce matin, l'armée sous mes ordres a obtenu une victoire complète sur l'avant-garde de l'ennemi, commandée, selon le dire des prisonniers, par un nommé Florès qui a osé se présenter devant nos braves troupes.

Il y a sur le champ de bataille plus de 300 morts, et plus de 200 prisonniers ont été faits.

L'enseigne Bustos emporte cette première dépêche, mais un officier le suivra bientôt avec un rapport détaillé de cette victoire, qui est probablement (Dieu le veuille!) l'avant-coureur de plus grands triomphes.

Dès à présent je recommande à V. Ex. ma brave armée, en attendant que je le fasse d'une manière plus étendue dans mon prochain rapport.

Dieu vous conserve de longues années. FRUCTUOSO RIVERA.

» On ajoute que des détails ne sont point encore parvenus, mais que des lettres particulières annoncent que la déroute de l'ennemi a été complète et sa perte plus grande qu'on ne l'a dit. L'armée vaincue montait à environ 2,000 hommes, et elle n'avait, suppose-t-on, d'autre but que d'empêcher Rivera d'agir sur d'autres points en l'occupant près de Solis-Chico. »

BUÉNOS-AYRES. — Selon les avis de Buénos-Ayres, qui vont jusqu'au 26 juin, les marchands du pays sont dans l'anxiété sur les résultats des discussions survenues entre M. Mandeville, consul anglais, et le Gouvernement de Buénos-Ayres. Le Gouvernement est tellement fatigué des procédés du commodore Purvis et de son intervention en faveur de Montevideo, que l'on craint que les privilèges en faveur des Anglais ne soient abolis. Ces privilèges étaient si avantageux, que les indigènes souvent les ont vus avec jalousie, et se sont soulevés en mainte occasion à ce sujet. Les Anglais ont de sérieuses appréhensions maintenant pour leurs biens et leur vie, tant la populace est exagérée et violente.

(*Morning-Post.*)

TEXAS. — On lit dans le *Courrier de la Nouvelle-Orléans* :

« Il paraît que les hostilités contre le Texas, de la part du Mexique, ont cessé.

» Le commodore Moore et le capitaine Lothrop ont été destitués par le président Houston : le premier à cause de la désobéissance dont il s'était rendu coupable en refusant d'exécuter les ordres du Gouvernement; le second pour avoir refusé de prendre le commandement de la flottille, lorsqu'il avait reçu l'ordre de l'enlever au commodore. Cet acte de rigueur a excité une vive irritation dans la marine; presque tous les officiers ont donné leur démission. »

COLONIES FRANÇAISES.

On écrit de Constantine, le 4 septembre, au *Sud* de Marseille :

« Nous voyons avec peine que la maladie dont est affecté M. Baraguay-d'Hilliers continue d'être rebelle et l'oblige de rentrer en France, en congé de convalescence. On ne désigne pas encore le général intérimaire; mais, depuis quelque temps, une nouvelle, qui va chaque jour s'accréditant, circule en ville et semble promettre une réalité. Il s'agirait de Mgr. le duc d'Aumale pour le commandement supérieur de l'Est.

» Si ce bruit se confirme, l'arrivée du duc d'Aumale à Constantine sera saluée et par les troupes qui auront l'honneur de combattre sous ses ordres et par tous les colons, qui considéreront cette venue comme le principe d'une ère nouvelle de prospérités.

» En effet, il y a encore beaucoup d'hésitation dans l'émission des capitaux en Afrique par l'incertitude où l'on est sans cesse si les points de l'intérieur seront conservés, ou si l'on restreindra l'occupation au littoral seulement. Mais, du moment qu'un fils du roi viendra établir son quartier général parmi nous, la confiance dans l'avenir de Constantine sera sans bornes. Que de plaines à défricher, que de labours à entreprendre qui ne demandent que des bras européens! Si l'agriculture doit être en honneur, c'est particulièrement dans notre province, où la terre décuple les capitaux qui lui sont confiés. »

— On dit que, dans le courant d'octobre, la division se portera à Biscara, situé à huit lieues de la rivière Adjedid, dernière limite du désert. Ce bruit me semble prématuré, car tout est subordonné aux instructions que recevra notre nouveau commandant supérieur, qui ne nous est pas encore connu.

Si le lieutenant général Baraguay-d'Hilliers doit nous quitter sans retour, vienne S. A. R. le duc d'Aumale, que nous saluerons avec une profonde reconnaissance pour le bien-être qu'il répandra dans toute notre province.

c'est le recueil des lois de finances et autres lois d'intérêt général rendues pendant la session de 1843.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« De nombreuses arrestations politiques ont été opérées hier et aujourd'hui.

Depuis quelque temps la police était prévenue qu'une association s'était organisée dans un but de désordre, et qu'elle devait bientôt se réunir pour se concerter sur la réalisation des entreprises aussi folles que coupables qu'elle avait pu concevoir. Dans la nuit, les principaux membres de cette réunion ont été arrêtés chez un marchand de vins de la rue Pastourel et dans divers autres quartiers de Paris. Les individus arrêtés sont, dit-on, au nombre de vingt. Les perquisitions faites à leurs domiciles ont amené la saisie d'écrits séditieux, d'armes, de cartouches et de poudre.

Tous ces individus appartiennent à la classe ouvrière: la plupart sont sans ressources, et se refusaient depuis long-temps au travail, ce qui pourrait expliquer leur adhésion aux principes du communisme, qu'ils paraissent tous professer.

Malgré le secret dont ils s'entouraient, l'autorité était sur leurs traces, et elle a pu saisir d'un seul coup tous les éléments de ces misérables tentatives.»

Faits divers.

M. le comte de Toreno est mort à Paris, hier 16 septembre, à quatre heures de l'après-midi.

—On écrit de Bruges, 15 septembre, au *Courrier belge* :

« Notre ville présente en ce moment l'aspect le plus animé. Toutes les rues sont ornées avec élégance, des rangées de sapins sont plantées le long des maisons, des festons et des guirlandes recouvrent les façades, et des drapeaux aux couleurs nationales, françaises et anglaises, sont arborées au haut des pignons de tous les principaux édifices de notre antique cité.

» La reine d'Angleterre a fait son entrée à une heure au bruit de l'artillerie et au son de toutes les cloches de la ville. Un magnifique cortège a suivi la voiture royale. L'air a retenti des cris : *Vive la reine d'Angleterre! vive le roi! vive la reine!* »

— On mande de Tunis, 26 août :

« Hier, quatrième année de sa fondation, la chapelle royale de Carthage, élevée sur l'ancienne acropole à la mémoire de saint Louis, par le roi Louis-Philippe Ier, a célébré, au milieu d'une population immense, l'anniversaire de la fête du saint roi. »

—M. Legrand, directeur des eaux et forêts, a passé à Bourg.

La question si importante du reboisement paraît fixer l'attention du Gouvernement.

Tout annonce que l'administration, pour provoquer et presser le reboisement de nos montagnes, serait disposée à accorder des secours et des encouragements aux communes et aux propriétaires qui se livreraient à ces reboisements, soit par la délivrance gratuite de semis appropriés, soit par l'exemption de toute contribution jusqu'à la première exploitation utile.

Malheureusement le défrichement, qui s'opère de plus en plus dans les plaines fera bientôt disparaître les grands chênes de notre sol forestier. Les arbres résineux seuls tendent à se reproduire par des plantations nouvelles sur les terrains en pente. (*Courrier de l'Ain.*)

— *L'Emancipation* de Toulouse du 14 annonce qu'un des principaux acquittés du complot communiste, l'alcade Abden Terradas, n'est point allé à Châteauroux comme l'exigeait le ministère, mais que, trompant la vigilance de son escorte, il a quitté, quelques heures après son départ de Toulouse, la route de Paris, et, au bout de sept jours de courses périlleuses, est arrivé le 10 à Figuières, sa ville natale, où la milice nationale toute entière et la population se sont portées à sa rencontre.

— Les travaux du chemin de fer de Montpellier à Nîmes avancent rapidement, et tout fait espérer que le pays pourra jouir de cette nouvelle voie au printemps prochain. Les remblais et les déblais sont effectués sur toute la ligne, ainsi que la plupart des travaux d'art, ponts, ponceaux, viaducs, etc. Les travaux pour la jonction du chemin avec ceux de Cette et de Beaucaire, touchent à leur terme, et on procèdera bientôt à la pose des rails qui sont journellement amenés sur la voie. Cette opération est même commencée au-dessous de Nîmes, entre Uchau et Milhau. Il reste à établir les bâtiments des stations, les maisons des gardes et l'embarcadère de Montpellier. Ces ouvrages achevés, on procédera sans doute au confectionnement du matériel d'exploitation. On assure que les locomotives sont déjà commandées en Angleterre. (*Lloyd Cettois.*)

— La frégate française la *Cléopâtre*, commandant Roy, et la corvette l'*Alcmène*, capitaine Fornier-Duplan, sont arrivées le 1er juin à l'Ile-de-France, où elles ont mouillé au pavillon, pour déposer à terre l'équipage du navire anglais *Régular*. Le bâtiment, allant de Londres à Bombay, sombrait par suite d'une forte voie d'eau qui s'est déclarée à bord dans les environs du Cap de Bonne-Espérance, quand, peu d'instants avant qu'il ne s'enfonçât, il fut aperçu par *la Cléopâtre* et *l'Alcmène*, faisant route pour les mers de la Chine.

Ces bâtiments s'empressèrent d'accoster le *Régular* en détresse, et, malgré le mauvais état de la mer, réussirent à sauver l'équipage et à le conduire sain et sauf à l'Ile-de-France. Le *Régular* est totalement perdu. Ce fait est transmis à l'amirauté anglaise par le contre-amiral Jocelyn-Percy, commandant en chef de la station de Port-Louis, qui rend témoignage des soins humains et empressés prodigués par les officiers français à l'équipage du *Régular*. (*Journal du Havre*, du 16 septembre.)

—Nous lisons dans le *Journal du Havre* :

« On est encore sans nouvelles au Havre du navire la *Belle-Créole*, parti de la Guadeloupe pour le Havre le 12 juillet dernier. Les lettres arrivées hier des Etats-Unis ne font aucune mention de ce navire. On espère en recevoir des nouvelles par le steamer anglais, attendu incessamment des Antilles. Dans tous les cas, nous pensons que l'on s'alarme un peu vite sur le sort de ce navire. On doit supposer qu'il a été pris par des calmes ou détourné de sa route. »

— Nous devons livrer à la connaissance du public un fait très honorable pour l'administration des messageries royales. Prévenu par ses soins, un pauvre père de famille a fait arrêter par des agents de police deux jeunes filles âgées de moins de quinze ans au moment où elles allaient monter en voiture pour partir clandestinement pour Paris. (*Censeur de Lyon.*)

— La voiture publique de Bourg à Lyon a été heurtée, sur un pont assez étroit, par la voiture Laffite et Caillard de Strasbourg; un choc violent a été donné à la voiture de Bourg et a failli amener de graves accidents. Les personnes qui étaient sur l'impériale ont éprouvé une forte commotion; la voiture a été brisée, et les voyageurs se sont vus forcés de prendre un char-à-bancs pour arriver à Bourg.

Si, sur une route étroite et difficile comme celle de Villars, la concurrence vient encore à exciter les conducteurs, c'est exposer les voyageurs à de nouveaux accidents; mais nous espérons que l'autorité, avertie par ces faits, saura prescrire les mesures que réclame la sécurité des voyageurs. (*Journal de l'Ain.*)

—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 24 août :

« Il y a environ quinze jours, déjà, après deux mois d'une sècheresse désastreuse pour les hommes des champs, torréfiante pour les habitants des villes, les cataractes célestes s'étaient précipitées sur nous, pendant vingt-quatre heures, avec une brusquerie et une violence qui avaient rendu le remède pire que le mal, en faisant des moindres ruisseaux, de fougueux torrents qui noyèrent, sur une vaste étendue de territoire, les récoltes que le soleil n'avait pas complètement brûlées, et portèrent dans beaucoup de villages le ravage et même la mort. Mais ce n'est rien vraiment en comparaison du déluge qui a assailli New York et ses alentours dans la nuit de lundi à mardi. On aurait dit que les nuages, descendus jusque sur nos têtes, s'étaient entre-ouverts tout-à-coup pour nous écraser d'une masse d'eau. Pendant douze heures, les flots se sont heurtés contre les maisons, de chaque côté des rues; les caves des maisons, dans lesquelles l'architecture américaine s'obstine à enterrer tout vivants un tiers des citoyens, ont été littéralement submergées, et c'était un spectacle tragi-comique que de voir, dans les ténèbres de la nuit, des milliers d'individus s'élancer hors de ces tanières pour échapper à la noyade qui venait les menacer jusque dans leurs lits.

» Les dégâts commis par cette inondation domiciliaire doivent être immenses; ils sont d'autant plus graves, qu'ils pèsent sur la portion indigente de la population. Puisse cette fatale expérience apprendre aux Américains qu'il n'y aurait pas seulement bon goût architectural, mais aussi humanité à combler ces espèces de catacombes sur lesquelles s'élève la cité reine de l'Union.

» Il serait trop de suivre pas à pas, dans les divers quartiers, les ruines faites par l'ouragan. Beaucoup de maisons ont été ébranlées dans leurs fondements, au point de menacer ruine. Il n'y a d'ailleurs à déplorer la vie de personne, bien que plusieurs aient couru d'assez grands dangers.

» Partout les communications ont été interrompues, soit par la destruction des ponts, soit par les ravins profonds qui ont été creusés dans les routes, soit enfin par les avaries qui ont eu lieu sur les chemins de fer. »

TRIBUNAUX.

Une curieuse affaire était appelée devant le tribunal de police correctionnelle de Lyon. Un nommé Souvenir comparaissait sous la prévention d'innombrables escroqueries commises à l'aide de faux titres. Doué d'un beau physique, d'une élocution facile, Souvenir se faisait passer pour un noble comte, ne parlait que de ses ancêtres, de ses immenses domaines, et n'était en réalité que le fils d'une pauvre rempailleuse de chaises, rue Henri, à Lyon. Le faux comte a fait un grand nombre de dupes. Mlle Rachel elle-même n'a pas été à l'abri de ses tentatives. Voici une lettre de l'illustre tragédienne, trouvée en la possession du prévenu. Le comte de Montdragon l'invitait à dîner dans son hôtel; or, le noble personnage n'avait alors d'autre domicile que l'humble réduit de la rempailleuse.

« A monsieur de Montdragon.

» Monsieur,

» Je regrette que vous vous soyez présenté plusieurs fois à l'*Hôtel du Nord* vainement; mais j'aime à croire que tout homme d'esprit ne pourra qu'approuver la réserve que je mets à recevoir les personnes qui se présentent chez moi sans avoir l'honneur de les connaître. Vous voyez, Monsieur, qu'il n'y a là aucune interprétation fâcheuse qui me fait agir de la sorte; les artistes n'ont que trop besoin de calme et de recueillement. Ce dernier motif m'oblige surtout à renoncer à toutes invitations; ma santé, qui serait un autre motif grave, doit m'excuser du refus que je fais à votre aimable invitation.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

» RACHEL. »

Souvenir ne parlait que de ses belles relations, de l'amitié qu'il avait vouée à son camarade Terme, maire de Lyon, de ses rapports diplomatiques avec son ami Jayr, préfet du Rhône; on l'entendait dire : Je dîne aujourd'hui chez de Bonald, archevêque de Lyon. Il ne dédaignait pas non plus la soupe de son ami d'enfance, Girardin, procureur du roi. Malheureusement pour Souvenir, ses relations avec ce dernier n'ont été que trop réelles; mais c'est à la police correctionnelle qu'elles ont commencé.

Le faux comte de Montdragon cherchait aussi à s'introduire dans les principales maisons de la ville, sous prétexte de ventes d'immeubles, de placement d'actions.

Il faisait paraître, dans un journal du 14 mai 1842, la note suivante :

« Une correspondance d'Oran porte ce qui suit, sous la date du 20 avril :

» M. Souvenir de Montdragon vient de découvrir, dans la province d'Oran, une mine d'or, deux d'argent, deux de cuivre, plusieurs de fer et de plomb, et une d'antimoine. Toutes ces découvertes sont très précieuses, et ce n'est qu'après des travaux inouis qu'on est parvenu à obtenir des résultats. On va incessamment en organiser les travaux d'exploitation. Il paraît que M. le gouverneur général, qui se trouve à Oran, va s'occuper, *autant que cela sera possible*, de ces affaires, qui seront, du reste, très productives. »

A l'audience, de nombreux témoins, la plupart victimes du faux comte, ont été entendus. La cause a été renvoyée à huitaine pour les plaidoiries et le réquisitoire de M. l'avocat du roi. Nous rendrons compte du résultat de cette affaire, dans laquelle se trouve encore compromis, à ce qu'il paraît, un escroc jouant le grand seigneur aux dépens d'un grand nombre de dupes.

Bourse. — Revue de la semaine.

L'esprit d'insurrection, qui semble avoir pris droit de cité en Espagne, nous donne, dans ce pays, le spectacle affligeant d'une anarchie fatale à lui-même, dangereuse pour ses voisins. Le crédit public, alarmé de l'état précaire du Pouvoir, resserre ses capitaux et vient encore indirectement ajouter aux embarras des gouvernants.

Dans l'incertitude de l'avenir d'un pays où, depuis quelque temps, les évènements se pressent si rapidement, dans la crainte des complications politiques qui, d'un instant à l'autre, peuvent surgir, nos spéculateurs à la hausse ont dû réaliser une bonne partie de leurs achats, et ont, par là, produit pendant toute la semaine un mouvement sensible en baisse.

Plus heureux que son voisin, le Portugal ne fait point parler de lui, et ses fonds ont regagné ces jours derniers le terrain qu'ils avaient perdu la semaine précédente.

L'emprunt romain a également repris le dessus et semble ainsi indiquer, à défaut de documents précis, la fin de la mystérieuse échauffourée qui avait amené la baisse.

L'emprunt d'Haïti, vivement affecté par la continuation des troubles, a baissé considérablement hier encore.

Tout le reste, assez nul, n'a offert que peu ou point de variations.

Fin courant.	9 sept.		16 septembre.		
5 0/0	121	40	121	15	
3 0/0	82	20	81	90	
Au comptant.					
Banque	3,293	75	3,290	»	
Laffitte	5,082	50	5,082	50	
»	1,107	50	1,112	50	
C. hyp.	765	»	762	50	
O. ville	1,322	50	1,322	50	sans variations.
4 canaux	1,285	»	1,285	»	
E. Belge	108	1/4	108	1/8	
B. Belge	772	50	770	»	
Emp. Rom.	106	»	106	3/4	
Haïti	470	»	450	»	baisse.
Piémont	1,197	50	1,195	»	
Portugais	43	1/4	43	7/8	reprise.
Esp. actif.	27	1/2	26	5/8	
Naples	107	85	107	95	fermeté.
St-Germ.	800	»	800	»	sans affaires.
Vers. r. d.	283	75	280	»	
» r. g.	106	25	106	25	sans variations.
Orléans	668	75	662	50	offert.
Rouen	720	»	715	»	a fait 707 50.
Havre	540	»	538	75	sans variations.
Strasbourg	191	25	191	25	id.

Aujourd'hui dimanche, les fonds anglais sont arrivés comme hier et l'on n'a rien fait à la coulisse.

Spectacles du 18 septembre.

OPÉRA. — La Jolie Fille de Gand. — Guérilléro.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles de Saint-Cyr. — Le D... amoureux.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Puits d'Amour. — Angelique.

VAUDEVILLE. — Madame Barbe-Bleue. — Les Misères.

GYMNASE. — Le Hasard. — Un Jour d'Orage. — Jacquart.

VARIÉTÉS. — Sur les toits. — La Perruquière. — Le Trombonne. — L... Nouvelles.

PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen. — Le Marchand d'Im... — Clémentine.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — La Tour de Nesle.

GAITÉ. — La Folle de la Cité.

AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.

FOLIES. — Les Dévorans. — Barbe-Bleue. — Les Femmes.

CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées) — Exercices d'équitation.

THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Intermède de danse.

TH. DU PANTHÉON. — C'est le roi Dagobert. — Antoine.

BULLETIN AGRICOLE.

Les cours des farines éprouvent si peu de variations sur la place de Paris, qu'on peut les considérer comme arrêtés pour long-temps; il est peu probable que la taxe du pain varie d'ici à plusieurs mois. Les inquiétudes éveillées, il y a six semaines, par les difficultés que le temps opposait à la rentrée des grains, ont donné lieu, de la part des négociants des ports de la Baltique, à des spéculations qui ne semblent pas devoir être fort heureuses. Bordeaux et le Havre ont reçu des chargements de blés de la Baltique. Les premiers arrivés, de qualité vraiment supérieure, ont obtenu 24 fr. et 24-50 à bord du navire, prix élevé, qui donnait au vendeur un bénéfice important.

Aujourd'hui, les détenteurs de blés de la Baltique rendus dans nos ports, blés de qualité médiocre, élèvent des prétentions tellement exagérées, qu'ils courent grand risque de ne pas vendre de long-temps. On demande à Bordeaux 27 fr. et 27-50 en entrepôt d'une partie de blé de la Baltique léger et inférieur, sous tous les rapports, au blé de Rostock, vendu précédemment 24-50; aussi ce blé ne trouve-t-il pas d'acheteurs.

Les négociants en grains des ports de la Baltique ont éprouvé l'année dernière des pertes très sérieuses; il est à craindre qu'ils ne ... chèvent s'ils comptent nous expédier des grains médiocres et nous les vendre à des prix exagérés.

Les laines sont sans variations à Bayonne. Les spiritueux sont toujours en faveur; la hausse paraît toutefois avoir atteint sa limite extrême sur tous les marchés des pays de production.

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil.

DENRÉES.	HALLE	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.	MARCHÉS ÉTRANGERS.	Paris.	Soissons.	Toulouse.	Besançon	Bayo...

ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 50.

VOS OMNES FRATRES ESTIS.

MARDI 19 SEPTEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 18 SEPTEMBRE.

Question viticole (1).

III. CONCURRENCE DE L'ÉTAT.

Si la fraude et l'élévation des droits ont amené la détresse de l'industrie viticole; si l'administration se refuse à l'établissement d'un nouveau système d'impôts, — opération dont on ne saurait du reste se dissimuler toutes les difficultés, — si la fraude a des abus que ne saurait réprimer la sévérité des lois, que ne saurait détruire l'abolition même des contributions indirectes; s'il est urgent de modifier un système qui accable à-la-fois le producteur, le consommateur et le contribuable; si tous les moyens qu'on propose pour changer cette situation déplorable sont d'une efficacité fort douteuse, ne convient-il pas alors de chercher quelque moyen nouveau, dont l'application facile et les effets certains puissent réparer tant de désastres accumulés et réaliser des améliorations depuis trop long-temps attendues.

Dans l'état actuel des choses, nous ne voyons qu'un remède à tant de maux, un seul, c'est de donner à l'administration le droit de vendre du vin; c'est d'établir des entrepôts et des comptoirs nationaux à côté des entrepôts et des comptoirs privés; c'est de régulariser le mouvement du commerce anarchique par le contrepoids du commerce gouvernemental, c'est de ramener enfin les marchands à la bonne foi par une concurrence honnête et véridique.

Cette idée paraîtra sans doute fort étrange au premier abord, et nous avouerons que, dans plusieurs assemblées de propriétaires où nous avons eu occasion de présenter ce projet, il n'a point obtenu d'emblée un accueil favorable. Cependant, quelques intelligences promptes et vives en ont saisi sans peine toute l'importance, et après une discussion suffisante, des opposants trop empressés, mais de bonne foi, ont fini par reconnaître les avantages qu'offrirait cette nouvelle combinaison commerciale. Nous ne venons donc point livrer cette proposition à la publicité, sans nous être assurés à l'avance qu'elle trouverait quelques suffrages honorables. Nous soumettons notre projet à l'examen attentif des propriétaires de vignes et des consommateurs, tous intéressés dans cette question. Si l'on veut bien entendre jusqu'au bout les considérations que nous avons à faire valoir, nous espérons pouvoir démontrer que ce nouveau système serait également favorable au producteur qui vend et au consommateur qui achète, qu'il peut être mis en pratique sans difficulté, qu'il est le plus sûr moyen d'obtenir la réforme de l'impôt, qu'il est enfin l'unique voie de salut offerte aujourd'hui à la propriété viticole.

Hâtons-nous de le dire, afin qu'on ne dénature pas notre pensée : nous ne demandons point l'établissement d'un nouveau monopole au profit de l'État; nous demandons que l'administration vende du vin aux particuliers, mais nous ne voulons pas qu'on empêche les particuliers d'en vendre également en toute liberté. Ce n'est point un monopole que nous proposons, c'est une concurrence officielle.

C'est là, du reste, le point le plus difficile à faire comprendre. Nous avons beau dire qu'il n'y aura rien de changé à la constitution actuelle du commerce, qu'il n'y aura en France qu'un marchand de vin de plus, soumis aux mêmes conditions que tous les autres marchands, cela n'empêche : on dira que nous demandons l'établissement d'un monopole administratif, et nous nous attendons aux objections que soulèvera cette falsification de notre pensée.

On ne manquera pas de nous faire remarquer qu'après avoir lutté pendant si long-temps pour l'abolition des priviléges, la société n'est point disposée à établir des priviléges nouveaux. On nous dira que la France a fait, il y a cinquante ans, une révolution qui a changé le monde et qui avait précisément pour but de conquérir la liberté politique, la liberté du travail et la liberté du commerce; qu'au lieu de renoncer à ces biens si précieux pour lesquels elle a fait tant de sacrifices, la France serait toute prête à recommencer de nouvelles luttes, si l'on voulait porter atteinte aux libertés qu'elle a si chèrement acquises.

En vérité, ce n'est point à nous que de pareilles objections pourraient être adressées. Nous respectons les principes et les dieux de l'économie politique, et nous voulons sacrifier aux idoles du jour; puisque la libre concurrence est chose si excellente, si morale, si favorable à l'intérêt de tous, étendons la libre concurrence et mettons-en partout. Non, nous ne voulons pas qu'on supprime les comptoirs particuliers au profit du Gouvernement, nous demandons seulement que des comptoirs de régie soient établis dans l'intérêt du producteur et du consommateur; encore une fois, il ne s'agit pas de monopole, il s'agit de concurrence; on élèvera boutique contre boutique : il y aura boutique gouvernementale et boutique privée; si vous avez plus de confiance dans les marchands de vin irresponsables, vous serez toujours libres de vous faire voler pour la plus grande gloire du commerce anarchique et de vous faire empoisonner par le débitant de votre choix. Après cette déclaration si nette, il n'y aurait plus que la mauvaise foi qui pût se permettre de falsifier notre pensée.

Quelque bizarre que ce projet puisse paraître pour les esprits étrangers aux spéculations économiques, il est néanmoins conforme aux tendances générales de l'époque. De plus en plus nous sommes disposés à accorder à l'administration des intérêts communs le droit d'intervenir dans les affaires industrielles et de pénétrer dans le domaine du travail. Les abus introduits par le charlatanisme dans les sociétés en commandite avaient, dans un certain moment, irrité l'opinion publique à tel point que, par une réaction trop violente, il est vrai, mais fort excusable, des hommes sérieux proposèrent l'abolition de ces sociétés si souvent trompeuses, ou demandèrent qu'aucune entreprise de ce genre ne pût s'établir sans l'autorisation de l'État.

Les abus engendrés dans l'industrie par la cupidité des entrepreneurs ont provoqué la loi de 1841, qui fixe l'âge des enfants employés dans les manufactures et permet aux agents du pouvoir de s'introduire dans les ateliers pour s'assurer de l'exécution de la loi. Les abus du commerce, la falsification des produits poussée quelquefois jusqu'à l'empoisonnement, forceront bientôt les consommateurs exploités à réclamer l'intervention active du pouvoir administratif dans l'industrie commerciale. L'administration est chargée aujourd'hui du transport des lettres, et l'on n'aurait pas lieu de s'en plaindre, si elle n'avait eu l'idée fiscale de transformer en impôt un service public. Rappelons-nous que l'Empereur avait conçu le projet de s'emparer du roulage et d'attribuer à l'État le transport des marchandises. Avant peu sans doute le transport des voyageurs deviendra un service public; la chose est déjà réalisée en Allemagne. Nous demandons de même que l'administration se charge, dans une certaine mesure, de la vente des vins.

Nous n'hésitons pas à reconnaître que les formes compliquées de nos gouvernements constitutionnels les rendent impropres à diriger l'industrie, à exécuter, à conduire les travaux de production; non, le pouvoir actuel ne peut se faire producteur. L'industrie vit d'innovations et de progrès; aujourd'hui, le Pouvoir vit de routine et d'immobilité; l'État serait incapable de suivre le mouvement des sciences, de s'emparer des découvertes nouvelles pour en faire des applications utiles, et de modifier les procédés de fabrication selon le goût et les besoins des temps; c'est là une fonction que remplit mieux l'industrie privée. Excité par son intérêt propre, l'entrepreneur est continuellement à la recherche des méthodes expéditives et peu coûteuses. Pour vaincre ses rivaux et satisfaire les acheteurs, il invente des procédés économiques et perfectionne sans cesse les moyens de production; on ne saurait trouver la même intelligence et le même zèle chez des fonctionnaires publics qui ne seraient point directement intéressés aux résultats de leur travail.

Ce n'est pas la création, c'est la distribution des richesses qu'il faut confier à l'administration chargée des intérêts publics. Lorsque les produits sont créés, lorsqu'il ne s'agit plus que de les faire circuler sur tous les points et de les faire parvenir aux moindres frais possibles du producteur au consommateur, c'est au pouvoir public qu'il faut s'adresser; nul ne peut remplir mieux que lui ces fonctions distributives qui s'appliquent à toute la surface d'un royaume : le commerce est une fonction gouvernementale.

Si le Gouvernement n'avait point peur des hauts barons de la finance, il se serait chargé depuis long-temps du transport de l'argent, de la circulation des valeurs, des assurances et des banques. Tous ces travaux de distribution et toutes ces industries gardiennes, qui embrassent la nation tout entière, ou qui, pour être bien conduites, exigent une direction unitaire et centrale, doivent évidemment entrer dans les attributions de l'État. Depuis quelques années un grand nombre de publicistes, d'opinions fort divergentes du reste, ont fait des efforts pour pousser les gouvernements dans cette voie d'améliorations nouvelles; les idées marchent en ce sens, les faits viendront à la suite, gardons-nous d'en douter.

Ce que nous demandons pour les vins, plusieurs économistes l'ont déjà demandé pour les blés; on doit désirer, en effet, que l'administration se charge d'abord de distribuer les objets de première nécessité et d'un usage général, comme le pain, la viande et le vin.

Peut-être l'opinion s'effrayerait-elle de voir le Gouvernement débuter dans ces expériences économiques par le commerce des blés;

(1) Voyez nos numéros du 8 et du 9 septembre 1843.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

La Pipée.

Une erreur de M. Michelet. — Le gamin de Lorraine. — La Pipée. — Analogie des rouge-gorge. — Un refus de permis de chasse dans les forêts royales. — Nécessité de mettre un frein aux prétentions outrecuidantes des fabricants d'assiettes en matière de droit de chasse.

Avant d'entamer le chapitre de la pipée, qui nous mène tout droit en Lorraine, je demande la permission de réhabiliter cette province, la plus brave et la plus calomniée de France, et de rectifier une énorme erreur historique de M. Michelet. M. Michelet est un admirable historien que je porte dans mon cœur; malheureusement il a écrit :

Le peuple normand (anglais) *est le peuple héroïque de l'Europe.*

Cela n'est pas, c'est le peuple lorrain qu'il fallait dire.

Le Normand a conquis l'Angleterre et la Sicile, c'est vrai, et beaucoup de comptoirs commerciaux avec; mais c'est le Lorrain, l'Austrasien pur, l'intrépide Charles-Martel, qui a brisé de sa masse d'armes les membres et l'écu d'Abdérame, qui a refoulé au-delà des Pyrénées l'ouragan des cavaliers arabes, qui a soustrait l'Europe à l'islamisme. C'est un chef lorrain qui arbora le premier son étendard sur les remparts de Jérusalem la sainte, et les Croisades sont pour le moyen-âge ce que fut pour l'antiquité grecque le voyage des Argonautes. C'est le fait héroïque par excellence. Le Lorrain règne en Autriche, en Toscane et ailleurs. Il s'en est fallu, sous les Guises, que le sceptre de France ne tombât en ses mains.

Quand les Anglais veulent entamer la France, ils commencent par

Tous les mâles de Lorraine naissent plus ou moins soldats. Le gamin de Lorraine est la matière première du grognard d'Austerlitz. Autrement dit, c'est de la graine de héros qui, semée en bon terrain et en saison convenable, produit abondamment le maréchal de France.

Au temps de la première Révolution, lorsque ça chauffait en Europe et que nos bulletins de victoires racontaient un peu plus de prises de capitales et un peu moins de prises de chameaux qu'aujourd'hui, les quatre départements de la Lorraine avaient l'habitude de fournir à eux seuls la moitié des maréchaux de France. Les quatre-vingt-deux autres départements s'arrangeaient pour le reste. Il n'y a pas bien long-temps que la bravoure lorraine avait encore cinq représentants sur neuf dans le sein du sacré collége. Les Fabert, les Chevert et tous les soldats de fortune de l'ancien régime étaient de là aussi. Un jour, en 1814, trois cents paysans de la Meurthe formèrent le projet d'enlever ou de tuer d'un seul coup l'Empereur de Russie, l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse, au moyen d'une embuscade. Le coup eût réussi s'il ne se fût trouvé un traître parmi les conjurés.

Or, voulez-vous savoir qui donne au gamin de Lorraine cette incontestable supériorité de vaillance sur tous les autres gamins de France? C'est l'éducation de la pipée; c'est sa passion pour le rouge-gorge.

Dès l'âge de dix ans, la constitution du gamin de Lorraine est faite à la vie du bivouac; car la pipée et la tendue exigent qu'on passe les nuits à la belle étoile pendant deux mois de suite, les mois de septembre et d'octobre, si l'on tient à faire chasse. Et le voyage dans les bois noirs, la nuit, quand on a dix ans, qu'on est seul et que les hiboux huent et que les grands loups hurlent, est une fière préparation, je vous jure, pour l'école de peloton. Je me rappelle avoir eu une fois, dans mon enfance, pour compagnon de pipée, et cela pendant six jours de suite, un grand chien fauve aux oreilles droites et à la queue traînante, lequel

mains dans les roseaux, dans les prairies, dans les rochers et sur les arbres, dépasse deux cents espèces. C'est là tout ce qui niche en Lorraine à-peu-près.

A cette vie de Mohican, le gamin de Lorraine n'apprend pas seulement à s'aguerrir contre la crainte et à mépriser le hurlement des loups; il s'ingénie à se servir de ses mains, à fabriquer et à inventer toute espèce de piéges, collets, raquettes, rejets; il grimpe comme l'écureuil et nage comme la loutre. La préparation de la glu l'initie à la chimie; la faim et la solitude, aux secrets de la cuisine; le besoin de se chauffer et de se préserver de la pluie, à l'art du bûcheron et du charpentier. J'ai peu connu d'excellents tendeurs qui ne fussent en même temps de parfaits rôtisseurs. Or, l'étude de toutes ces professions rentre essentiellement dans le programme de l'éducation du héros.

Aussi n'y a-t-il pas de danger que les privations de la guerre et l'accablement de la nostalgie prennent jamais sur le gamin de Lorraine passé à l'état de surnuméraire-maréchal. La conscience qu'il a de sa haute valeur le soutient dans les mauvaises passes. Sans cracher sur la vendange ni sur le gigot de mouton, il possède assez de philosophie pour mépriser le luxe de la table lorsque les temps sont durs! Dix années de pipée vous cuirassent hermétiquement le tempérament d'un homme contre le mal du pays et le manque de cerveau. C'est en Lorraine que l'on trouve le plus de *revenus* de Russie. Ils ont enseigné la raquette et le rejet aux Kirguis et ravi les oiseaux du gouvernement d'Orenbourg par des airs inconnus. C'est un gamin de Lorraine nommé Jacqueminot, et qui nous a envoyés tous à l'hôtel Bazancourt, qui passa le premier la Bérésina à la nage. Il a fallu un boulet pour mettre à bas Duroc. Les simples biscayens n'ont jamais pu mordre à fond sur le maréchal Oudinot. De fiers tendeurs que tous ces gaillards-là dans leur temps!

Je trouve que les historiens de la Révolution française n'ont pas assez

nous n'avons pas encore assez de confiance dans le pouvoir pour lui donner une pareille mission ; et cette défiance est à certains égards légitime; car l'organisation gouvernementale actuelle ne représente pas suffisamment les intérêts généraux du pays; ainsi, pour citer un exemple, il est certain que les lois sur l'introduction des bestiaux étrangers sont plutôt faites dans l'intérêt de quelques éleveurs que dans l'intérêt de la masse de la nation. Il y aurait moins de danger à confier à une administration le commerce des vins, car les propriétaires de vignes et le peuple y trouveraient une sécurité, des garanties et des avantages réels que ne saurait leur offrir le débitant fraudeur. Il est même une chose qu'on peut affirmer à l'avance sans crainte de se tromper, c'est que, malgré les défiances qu'ont semées dans le peuple vingt-cinq années d'opposition contre le pouvoir, on verrait encore le peuple préférer les comptoirs administratifs aux comptoirs des marchands : nous avons la conviction que ce projet obtiendrait la faveur populaire.

Il faut bien nous attendre aussi à voir s'élever contre nous quelques oppositions. Certains esprits forts qui ont l'habitude d'opposer aux plus utiles conceptions un mot fort à la mode, ne manqueront pas de dire que notre projet est une utopie. Soit. — « L'utopie du jour, a dit un économiste, est souvent la vérité du lendemain. » Après tout, si notre projet est une utopie, — et nous prenons ici le mot dans son sens le moins favorable, — ce n'est certainement pas une utopie plus ridicule et plus absurde que le système actuel de l'impôt. — Si le régime fiscal que nous subissons n'était pas établi, si nous n'étions pas accoutumés à le voir fonctionner tous les jours, et qu'un économiste vînt proposer *à priori* l'application d'un pareil système, certes on ne manquerait pas de rire de l'invention et de prendre en pitié l'inventeur. Mais cet imbroglio administratif, ce gâchis financier est là depuis long-temps devant nos yeux : nous ne songeons point à sa bizarrerie ; il écrase le contribuable, il ruine le producteur, mais il existe : cela suffit, il fera l'admiration des intelligences routinières. Peut-être l'opinion finira-t-elle par s'accoutumer aussi à l'idée fort simple de confier au gouvernement le commerce des vins.

Ce n'est point un mince avantage pour une utopie que d'être d'une simplicité extrême et d'une exécution facile. On ne refusera point à notre projet ces deux qualités précieuses. Le Gouvernement achèterait du vin aux propriétaires, il établirait sur toute la France des comptoirs pour le vendre au public, et prélèverait un bénéfice de 10 ou de 15 pour cent pour payer ses employés: voilà toute l'utopie ; elle est d'autant plus facile à concevoir, il est d'autant plus difficile de nier qu'on puisse la mettre en pratique, qu'une utopie de même nature existe déjà et fonctionne admirablement ; l'administration vendrait du vin tout comme elle vend du tabac, le plan d'organisation est tout fait, les cadres du service sont tout dressés ; changez un mot, mettez *vin* à la place de *tabac*, et la chose existe.

Il ne resterait plus qu'à prendre toutes les mesures convenables pour que cette nouvelle attribution du Pouvoir ne devînt pas entre ses mains un nouvel instrument d'exploitation ; ce ne serait rien d'échapper aux abus du commerce anarchique, si nous ne pouvions éviter les abus du commerce gouvernemental ; mais heureusement il est plus facile de surveiller un service public que de déjouer les manœuvres secrètes des marchands ; les excès du Pouvoir sont aujourd'hui moins dangereux que les excès du commerce.

Nous n'avons pas à rédiger ici un projet de loi, nous n'avons donc pas besoin de formuler notre plan dans tous ses détails, comme s'il devait être appliqué dès demain. Notre but est seulement d'appeler l'attention, et la discussion, — s'il se peut, — sur un projet qui ne saurait être réalisé qu'après avoir subi ses épreuves devant l'opinion publique ; nous nous contenterons d'indiquer deux garanties qui nous paraissent de nature à rassurer les esprits les plus timides. Et d'abord la loi réserverait expressément pour les particuliers le droit de vendre du vin comme devant, sans qu'il soit rien changé à la constitution actuelle du commerce. Si l'État voulait élever les prix de vente au-delà des frais et du prix d'achat, ou si, par une complication malhabile, il augmentait outre mesure les frais d'administration, aussitôt les grandes compagnies, les associations de propriétaires et les négociants eux-mêmes entreraient en lutte avec lui et le forceraient à la baisse pour le plus grand avantage du consommateur. Si, aujourd'hui, l'administration nous fait payer trop cher le tabac, c'est qu'elle en a le monopole; le mal n'est pas que le Gouvernement fasse le commerce, le mal est qu'il ne permette pas aux particuliers de lui faire concurrence; le commerce restant libre, l'administration serait toujours bridée et retenue par les marchands, si elle voulait s'écarter de la bonne voie pour courir après des bénéfices exagérés : voilà une première garantie.

La seconde consisterait dans la surveillance des Chambres. Si la circulation et la distribution des vins sur toute la France étaient converties en un service public, les Chambres seraient appelées à voter chaque année les crédits nécessaires, comme pour tous les autres services de l'État; elles seraient libres de les étendre ou de les restreindre, selon les besoins prévus et selon l'habileté que mettrait l'administration à s'acquitter de cette fonction nouvelle ; elles auraient les moyens de contenir et de modérer l'action centrale, d'empêcher que le commerce administratif ne dégénérât en un monopole absorbant ; la liberté des marchands et l'intérêt des consommateurs seraient sans cesse sous la protection et la sauvegarde des représentants du pays.

Ce double contre-poids, — la concurrence des particuliers et la surveillance des Chambres, — nous paraît offrir une sécurité suffisante et des garanties qu'on ne trouvera jamais dans le désordre du commerce actuel.

Nous recommandons enfin, comme précaution également importante, l'essai partiel et local du système proposé. Il ne faut pas qu'on s'imagine qu'il s'agisse d'appliquer ce système nouveau d'un seul coup sur toute la superficie du royaume jusqu'au dernier village; ce serait là une œuvre gigantesque au-dessus des forces d'un pouvoir novice encore en pareille matière.

D'ailleurs, les plus belles théories offrent toujours dans la pratique des difficultés imprévues, et les commencements, en toutes choses, sont ardus et scabreux ; il serait donc sage de faire d'abord des essais dans les villes principales, dans les grands centres de consommation, où les abus de toute nature se sont le plus énergiquement développés. Lorsque l'administration aura acquis avec le temps une certaine aptitude qu'elle ne saurait avoir au début, lorsque l'expérience aura constaté les bienfaits de ce nouveau régime, on pourra en étendre l'application de proche en proche sur toute la France. Un autre motif non moins puissant nous engagerait encore à ne procéder qu'avec mesure à ces innovations, c'est qu'il existe des intérêts acquis qu'il importe de ménager : le but n'est pas de ruiner le commerce actuel, mais de le ramener à la bonne foi par une concurrence salutaire. Ce serait même un devoir pour l'administration, afin d'éviter les déplacements trop brusques et des commotions toujours funestes aux intérêts privés, d'admettre de préférence comme employés dans ce nouveau service des individus sortant de l'industrie particulière à laquelle elle viendrait se substituer. C'est lorsqu'elles se présentent avec de semblables tempéraments que les réformes peuvent être accueillies avec faveur, parce qu'elles peuvent être appliquées sans danger.

Il nous reste à faire voir les avantages qu'offrirait la réalisation de ce système.

Réunion viticole.

Deuxième séance.

La parole est à M. Larrieu, qui donne lecture d'un travail relatif aux contributions indirectes. M. Larrieu conclut, au nom du comité central, à ce que le Gouvernement du roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés, soient instamment priés de rapporter les lois d'exception qui oppriment l'industrie viticole, et dans le cas où cette mesure radicale ne pourrait pas être adoptée, de vouloir bien étendre l'application de ces lois aux produits de toutes les industries, en un mot de rendre les charges égales pour tous.

La lecture de ce rapport est accueillie avec de vifs applaudissements.

M. Emmery, représentant du Puy-de-Dôme, demande qu'avant d'adopter les conclusions du rapporteur, on indique au Gouvernement les moyens de combler le déficit que la suppression des impôts indirects amènera dans les caisses du trésor.

Après une discussion assez orageuse, à laquelle plusieurs orateurs prennent part, l'assemblée décide qu'il va être passé à l'ordre du jour, et que, sans s'arrêter aux propositions incidentes, il sera statué sur les conclusions du rapport.

Le premier paragraphe, ainsi conçu, est mis aux voix et adopté:

L'assemblée générale des délégués des vignes, arrête :

Que le Gouvernement sera prié de rapporter, soit à l'égard des propriétaires de vignes, soit à l'égard du commerce des vins, les lois d'exception dont l'origine est antérieure à la Charte, et que la Charte repousse, et de prendre les mesures qu'il jugera le plus convenables pour arriver à la prompte abolition du système actuel des contributions indirectes sur les boissons.

La discussion s'ouvre sur le deuxième paragraphe.

M. Castéja développe en faveur de son adoption quelques considérations pleines de bon sens et de sagesse.

M. Dezeimeris pense que l'assemblée s'étant prononcée, par l'adoption du premier paragraphe, pour la suppression des impôts indirects, ne peut sans commettre une inconséquence et méconnaître la portée de son premier vote, se prononcer en faveur d'une modification de cet impôt.

Selon M. Dezeimeris, les impôts indirects sont une anomalie monstrueuse dans notre régime gouvernemental. L'impôt indirect est selon lui une charge inconstitutionnelle qui n'est ni juste ni en harmonie avec notre organisation politique. A ceux qui lui objecteront que le produit de ces impôts est nécessaire pour les différents services de l'État, l'honorable préopinant répond que c'est au Gouvernement à aviser aux moyens d'y suppléer par un système de dépenses plus restreint et par des économies sagement entendues.

M. Castéja soutient que l'impôt indirect n'est pas inconstitutionnel, puisqu'il est voté par les chambres et sanctionné par le pouvoir royal. Il n'en attaque donc pas le principe ; c'est à l'application qu'il s'en prend. Selon M. Castéja l'impôt indirect est contraire à la Charte, non pas parce que la Charte se tait à son égard, mais parce que la Charte proclame que tous les citoyens doivent contribuer proportionnellement à leur fortune, et par parties égales, aux charges de l'État, et que, dans la situation faite à l'industrie vinicole par la législation actuelle, il est loin d'en être ainsi. En conséquence, il demande que les autres produits agricoles et industriels soient soumis à cet impôt. Réparties sur l'universalité des produits, les charges, écrasantes aujourd'hui pour quelques-uns, deviendraient peu sensibles pour tous.

Après quelques répliques échangées entre plusieurs autres orateurs, M. le président met aux voix le second paragraphe qui est adopté. Ce paragraphe est ainsi conçu :

Et, *subsidiairement*, si le Gouvernement jugeait cette abolition impossible, il sera instamment prié, en étendant ce régime à tous les produits de notre sol et de notre industrie, d'alléger le fardeau intolérable qui pèse depuis tant d'années sur la propriété viticole, et de rendre ainsi les charges égales pour tous.

M. Brettenet donne lecture d'un rapport sur les octrois, et conclut au nom du comité à la suppression immédiate des surtaxes d'octroi. Cette proposition, formulée dans les termes suivants, est adoptée sans observations à une grande majorité.

L'assemblée des propriétaires de vignes est d'avis :

1° Que les surtaxes établies au profit des villes sur les vins et alcools soient immédiatement supprimées ;

2° Que tous les droits d'entrée et d'octroi sur les vins et alcools soient supprimés dans un délai déterminé et remplacés par une réduction progressive.

M. Hubert de Lisle développe une proposition tendant à ce que l'assemblée émette le vœu que la ville de Bordeaux, à l'exemple de la ville de Narbonne, soit invitée à procéder à la suppression des droits d'octroi sur les vins et les alcools. Cette proposition est adoptée sans discussion.

Lecture faite de l'ordre du jour qui indique les questions de douanes et de presse comme devant être traitées dans la troisième et dernière séance, la réunion se sépare. (Extrait du *Courrier de la Gironde*.)

Nouvelles d'Espagne.

Perpignan, 18 septembre.

Le Gouvernement a publié, le 14, un manifeste motivé sur les événements de Barcelone. Il expose les raisons qui lui ont fait rejeter l'adoption d'une junte centrale et invite les bons Espagnols à lui prêter leur appui, les cortès étant appelées à décider toutes les questions qui intéressent le salut de l'Etat. (*Messager*.)

EXTERIEUR.

ORIENT. — On écrit des frontières de Turquie, 2 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg :*

Il y a pour la pipée deux appeaux, l'appeau du crépuscule et l'appeau du jour. L'appeau du crépuscule, avec lequel on imite le cri du chat-huant, ou moyen-duc, et qu'on emploie le matin et le soir avant le lever et après le coucher du soleil, est tout simplement la feuille du chiendent velu des bois humides qu'on place entre les lèvres, en la tendant fortement avec les doigts. Les commençants remplacent la feuille de chiendent par un ruban de soie, disposé comme l'anche d'une clarinette entre deux surfaces de bois ou de métal. Cet appeau formidable a reçu en Lorraine le doux nom de *touite*, du cri sinistre qu'il est chargé de reproduire *tou...hi, touhouhou...*.

L'appeau de jour est fait d'une feuille de lierre rampant (*hedera repens*) percée d'une ouverture carrée à son centre, et roulée au bout de l'index en forme de cornet. La feuille de lierre sert à *frouer* ou *sifflotiner*. Frouer ou siffloter, c'est exécuter des airs qui ont le privilége d'exciter au plus haut degré la curiosité de l'oiseau. J'ai pris pas mal de mésanges et de rouges-gorges, dans mon adolescence, sur l'air de *M. Malbrouc* et de *M. Dumollet*. La grive et le merle donnent plus volontiers à la touite. Le geai, la pie, le corbeau, qui sont des oiseaux jaseurs, préfèrent au contraire la causerie du *sifflotin* (feuille de lierre). Le rouge-gorge, intrépide et curieux, donne partout.

Le choix de l'emplacement de la pipée est à lui seul déjà une question capitale. C'est la première à résoudre. Il vous faut un vallon solitaire où les oiseaux abondent, à peu de distance des vignes, où la grive se tient. Dans ce vallon solitaire, un taillis de dix ans ; dans ce taillis à mi-côte, et à l'exposition du matin ou du soir, un arbre de 8 mètres de hauteur, aux branches régulièrement disposées en rayons, à la tête feuillue, habituellement un chêne. L'arbre trouvé ; le plus difficile est fait. Au pied de l'arbre vous construisez votre loge, le centre de vos opérations futures. Tout autour de cette loge, vous liez les jeunes tiges du taillis en faisceaux, avec des liens solides et de manière que

Ayez autant que possible une pipée pour le matin au levant, et une autre au couchant pour le soir ; car l'oiseau, dans la saison où nous sommes, suit fidèlement les évolutions du soleil. Il importe extrêmement, d'ailleurs, de ne pas fatiguer le gibier du canton par d'incessantes réclames.

Une autre condition *sine quâ non* de succès, c'est que votre pipée soit la seule à quelques mille mètres à la ronde, en vertu de ce théorème : *deux appeaux qui se font concurrence se détruisent.*

Alphonse T...r, qui est un illustre pipeur, inventa un jour un procédé superbe contre les désastreux résultats de cette concurrence anarchique. Il va sans dire qu'il employa pour la vaincre le grand remède de l'association. Ils étaient cinq à tendre dans le même canton, cinq partisans du *laissez-faire*, qui, chaque soir, revenaient bredouille; car les cinq appeaux se répondant, l'oiseau averti ne donnait pas. Or, T.... fut à ses concurrents et leur tint à-peu-près ce langage. — Voulez-vous prendre des grives et des rouges-gorges en masse? — Certainement, disent ceux-ci; mais il nous est impossible de prendre des grives tant que nous nous contrarierons les uns les autres; il faut d'abord qu'il y en ait quatre de nous qui se retirent ; tirons au sort à qui restera seul. — Et T.... leur répliqua : Vous n'y êtes pas du tout, et nous prendrons des grives et des rouges-gorges en masse tous les cinq, si nous savons nous entendre, et personne ne sera forcé de se retirer pour faire place à un autre. Prêtez-moi vos ouïes, et écoutez bien mes paroles. Nous allons faire une pipée immense, cinq fois plus grande qu'une pipée ordinaire, et dans laquelle nous construirons cinq loges. Nous placerons dans la loge du centre, au-dessous de l'arbre, le plus habile de nous, et les quatre autres dans des logettes qui seront centres elles-mêmes d'un quart de la pipée; et, par ce moyen, nous nous partagerons la besogne, le plaisir et le bénéfice de la chose. Ça vous va-t-il, voyons ?

jour, la fraîcheur du matin et du soir coagule la glu et lui enlève ses qualités perfides.

Le 15 septembre venu, une nuit que le baromètre sera au beau, que le vent soufflera de l'est, vous partirez pour le bois, mais long-temps avant le jour; songez-y: car il faut que la pipée soit tendue pour l'heure où les premières lueurs du crépuscule forcent le moyen-duc à rentrer dans son trou.

Ecoutez bien ; le merle a sonné la diane et le rouge-gorge pétille; le hibou hue encore, et Jupiter seul brille au ciel, où toutes les étoiles ont pâli. Voici l'heure de déployer vos talents. Rentrons vite dans la loge, tâchons de nous y tenir à notre aise et *motus*, ne remuons pas les doigts pour une piqûre de cousin. Tenez, voici des feuilles de chiendent et de lierre. Ferme, le cri du hibou, et appuyez vivement sur la note lugubre. Vous adoucirez le ton tout-à-l'heure, quand les oiseaux seront proches.

Le rouge-gorge a répondu le premier au cri de guerre de l'ennemi commun, le moyen-duc, l'oiseau de mort aux ailes silencieuses, l'emblême du voleur et de l'assassin de nuit qui se glisse dans l'ombre à pas furtifs et muets. Le rouge-gorge s'est précipité avec rage sur la loge pour attaquer le déprédateur nocturne. Il est pris, que les autres oiseaux ne sont pas encore éveillés. Nous allons lui pincer les ailes pour lui arracher des cris : le cri de détresse du rouge-gorge attire tous les oiseaux; celui de la mésange les fait fuir. Ils vont croire que le rouge-gorge est aux prises avec le hibou, et tous vont accourir pour lui prêter secours.

Pauvre rouge-gorge ! douce et sympathique créature !

Quand, par le mois d'octobre, un peu avant l'hiver, le prolétaire malheureux vient chercher dans la forêt sa provision de bois mort, un petit oiseau s'approche du travailleur solitaire que lui a indiqué le bruit de la cognée ; il circule autour de lui, et s'ingénie à lui faire fête en lui chantant ses plus douces chansons.

« Le prince Bibesco a dû partir le 28 août pour Constantinople, à l'effet d'obtenir du sultan l'investiture de sa dignité. Le bérat d'investiture du prince Alexandre n'est pas encore arrivé à Belgrade. »

ANGLETERRE. — On écrit de Carmarthen, 13 septembre, au *Times* :

« Je m'empresse de vous annoncer qu'une grande quantité de meules de foin appartenant à M. Adams de Middleton-Hall, près de notre ville, a été incendiée par les Rébeccaites. En rentrant chez lui, hier soir à neuf heures, après le service des assises, M. Adams a vu ses meules en feu. Un grand nombre d'hommes armés se trouvaient dans une forêt voisine. La famille de M. Adams était en proie aux plus vives inquiétudes, elle craignait que d'un moment à l'autre les Rébeccaites n'attaquassent la maison et n'y missent le feu. M. Adams s'empressa d'envoyer un courrier à Carmarthen pour faire venir des troupes à Middleton. Sur ces entrefaites, la populace surveillait les progrès de l'incendie et empêchait qu'on ne l'éteignît.

» Avant le départ des Rébeccaites, le courrier envoyé à Carmarthen arriva avec une réponse du colonel Love, ainsi conçue : « Je ne peux vous envoyer des troupes, car elles ont été en campagne toute la journée. » Dans ces circonstances, M. Adams a pris le parti de quitter le pays avec sa famille.

» L'autorité prend ses mesures avec tant de froideur que les Rébeccaites sont avertis douze heures d'avance de ce qu'elle a l'intention de faire. La terreur règne à un tel point dans tous les rangs de la société, que l'on n'ose même plus faire son devoir.

» Les mineurs de Pontyberem ont annoncé qu'ils résisteraient aux soldats. Ils ont menacé de miner la route, et comme ils ont appris que la police du comté de Glamorgan était sur leurs traces, ils ont déclaré qu'ils lui tendraient des embûches.

» Depuis l'affaire de Pontardulais on a remarqué la disparition de beaucoup de fermiers. On suppose qu'ils sont blessés et des détachements sont partis pour les arrêter; mais il y a beaucoup de vague dans tous ces bruits. »

ALLEMAGNE. — On écrit de Berlin, 10 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« On peut apercevoir facilement les rapports intimes qui existent entre notre roi et l'empereur de Russie. Les deux souverains se rendent souvent visite et font de courtes promenades dans la ville, en passant dans le Thiergarten, sans que la foule s'assemble. Les Berlinois remarquent à peine les hôtes distingués qui se trouvent dans leur ville. Les Polonais qui résident ici sont soumis en ce moment à une surveillance particulière. Le duc de Leuchtenberg plaît généralement par son extérieur. On assure que la communion israélite de Berlin veut faire remettre à l'empereur de Russie, par une députation, une pétition en faveur de ses coréligionnaires opprimés en Russie, surtout à raison de la translation de la frontière dans l'intérieur de l'empire. »

ITALIE. — On écrit de Rome, 30 août, à la *Gazette nationale allemande* :

« Hier soir, au moment où le Corso était rempli de monde, on a distribué un grand nombre de proclamations contenant des attaques violentes contre tout le système de l'administration pontificale, et invitant le peuple à sortir de son apathie. Plusieurs arrestations ont eu lieu; mais comme aucune espèce de désordre n'a éclaté, on peut penser que l'affaire s'est arrêtée là. »

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 11 septembre :

« Les mesures de précaution adoptées par l'autorité continuent, et chaque soir de nombreuses patrouilles parcourent divers quartiers de la capitale.

» Les dernières nouvelles de Barcelone arrivées en ville ne vont pas au delà du 7. Les assurances que donne Prim ne laissent au Gouvernement que peu d'inquiétude sur l'issue définitive de cette lutte. »

— La *Gazette de Madrid* du 11 septembre contient : 1° un décret créant une junte consultative du ministère des affaires étrangères, composée d'un président, de quatre membres et d'un secrétaire (ce décret est motivé sur la nécessité d'éviter les conséquences d'une résolution légère ou peu préparée dans les affaires graves et délicates dont est chargé le ministre des affaires étrangères) ; 2° la nomination des membres de cette junte, savoir : le duc de Frias, président; D. M. Carlos de ...; D. M. Carnerero ; D. J. Guttierez de la Concha ; et D. F. de Barrème y Colomo, secrétaire, D. F. Marin.

— On lit dans l'*Heraldo* de Madrid, du 11.

« Nous savons de bonne part que le Gouvernement a donné les ordres les plus énergiques pour comprimer *une fois pour toutes* l'anarchie de Barcelone *par tous les moyens légaux que lui offre la constitution*.

» Le prétendu départ de Narvaez pour la France, et de Concha pour la Catalogne, appartient à cette série de *nouvelles absolument fausses et dépourvues de tout fondement* que répandent les ayacuchos pour désunir et effrayer.

» L'ordre du jour des deux feuilles de la nouvelle coalition a été aujourd'hui l'*intervention étrangère*.

» On avait parlé des troubles de Séville. Cette ville, représentée par sa junte, unanimement élue aux jours du péril, a protesté énergiquement contre les intrigues des ayacuchos. L'*Heraldo* publie ce long manifeste. »

COLONIES FRANÇAISES.

On lit dans le *Sémaphore* du 15 septembre :

« Il est probable que M. le maréchal Bugeaud viendra prochainement en France où il ferait un court séjour ; on nous assure qu'il a choisi Marseille pour le lieu de son débarquement.

» On nous écrit que la désertion de Kharroubi en amènera d'autres. L'émir est dans le S. O. de la province d'Oran, traqué par quatre colonnes qui le gênent singulièrement dans ses approvisionnements de grains, ce qui est cause que tous ces gens-là sont dans une misère affreuse; ils meurent de faim. Aussi les désertions vont leur train. Abd-el-Kader, tout en voyant la partie perdue, ne veut l'abandonner qu'au dernier moment ; il dit que tant qu'il lui restera un cheval et un fusil, il continuera seul la lutte. Il ne tardera pas à recevoir le coup de grâce. »

INTÉRIEUR.

Il paraît qu'aussitôt le retour de la reine d'Angleterre de la Belgique, le duc et la duchesse de Nemours iront la visiter. On sait que LL. AA. n'ont pu assister aux fêtes qui ont eu lieu à Eu.

(*Morning-Herald.*)

— M. le chevalier Texeira de Macedo, ministre résident du Brésil à Turin, a remis au roi les lettres qui l'accréditent dans la même qualité à Paris pendant l'absence de M. le commandeur Aranjo Ribeiro, qui négocie en ce moment en Angleterre un traité pour le Brésil. M. de Macedo, un des diplomates brésiliens les plus instruits, a long-temps habité Paris.

Faits divers.

On écrit de Gand au *Moniteur Parisien* du 17.

« Le convoi royal part d'Ostende. A dix heures et demie il est en vue de la citadelle de Gand, où flottent les drapeaux de Belgique et d'Angleterre. Cent un coups de canon annoncent l'arrivée de S. M. B. — LL. MM. et S. A. R. le prince Albert sont reçus, à la descente de voitures, par les autorités. A trois heures et demie ils se rendent à la salle de spectacle, pour assister au concert. A cinq heures et demie le cortège est de retour à la station du chemin de fer. LL. MM. repartent à Ostende par un convoi spécial. »

— On écrit de Bruxelles, le 17, au même journal :

« C'est demain, lundi, à une heure, que la reine d'Angleterre est attendue à la station du chemin de fer du Nord. S. M. B. assistera, à quatre heures, au concert préparé au Parc. Dans la soirée, on lui donnera une sérénade vocale au château de Laeken. Il est question d'une grande revue à laquelle assisterait le prince Albert. »

— On écrit d'Anvers, le 16 à la même feuille :

« De magnifiques vapeurs anglais sont mouillés devant nos quais. Ils vont être rejoints par une frégate et d'autres navires français, qui nous amènent le prince de Joinville. Des canons à la Paixhans ont été transportés au fort du Nord. Les élèves de l'Ecole militaire sont arrivés hier en ville. »

— S. A. I. Mme la grande-duchesse Anne de Russie a passé le 15 au matin par Strasbourg avec sa suite ; elle voyage sous le nom de comtesse de Ronau et garde le plus strict incognito. (*Alsace.*)

— Le jour même où lord William Paget affirmait dans les journaux la réalité de sa demande en 500,000 fr. de dommages et intérêts contre le colonel Cardigan pour conversation criminelle, le *Freeman's-Journal* de Dublin insérait une lettre du colonel, déclarant fausse la nouvelle du *Satirist*, que tout le monde connaît, et donnant le démenti le plus formel aux accusations portées contre lady Paget et lui.

— Une salve de 101 coups de canon a annoncé le 15 au matin aux habitants de La Haye l'heureuse délivrance de la princesse d'Orange, qui est accouchée d'un prince. Ainsi la maison d'Orange se trouve maintenant représentée par quatre générations masculines : le comte de Nassau qui a abdiqué, le roi régnant, son fils le prince d'Orange et le prince nouveau-né. (*Gazette de La Haye.*)

— L'Académie des beaux-arts a jugé, dans sa séance du 16, le concours aux grands prix de sculpture dont le sujet était la mort d'Epaminondas. Le premier grand prix a été obtenu par M. Maréchal, âgé de 25 ans, élève de MM. Ramay et Dumont; le premier second grand prix par M. Lequêsne, 28 ans, élève de M. Pradier, et le deuxième grand prix par M. Lavigne, 25 ans, élève de MM. Ramay et Dumont.

— L'exposition du concours des grands prix d'architecture aura lieu à l'Ecole royale des beaux-arts, les 20, 21 et 22, de dix heures à quatre. Le sujet à traiter par les huit concurrents est un palais pour les cinq académies de l'Institut.

— On lit dans le *Courrier de l'Eure* :

« La commune de Lisors, canton de Lyon-la-Forêt, vient d'être le théâtre d'un sinistre assez considérable. Le 13 de ce mois, sur les deux heures après midi, un incendie s'est déclaré dans cette commune, et sept maisons ont été la proie des flammes. La perte s'élève à 14,000 fr. environ ; il paraît que sur les sept incendiés un seul était assuré.

— C'est demain, mardi 19, qu'auront lieu les convoi, service et enterrement de M. le comte de Torreno, à l'église Saint-Philippe-du-Roule, à dix heures du matin. Ceux de ses amis qui, par un oubli involontaire, n'auraient pas reçu de lettres d'invitation, sont priés d'y assister.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 18 septembre.

Note sur la production de la cire des abeilles, par MM. Dumas et Milne Edwards. — Note sur la sève des végétaux, par M. Biot. — Deux mémoires de M. Cauchy. — M. Libri répond encore à M. Liouville.

PHYSIOLOGIE. — *Note sur la production de la cire des abeilles.* — Les anciens entomologistes, et entre autres Swammerdam, Maraldi et Réaumur pensaient que les abeilles allaient chercher dans les plantes la substance cireuse qu'elles élaboraient ensuite pour en construire leurs gâteaux. Dans cette opinion, le pollen des fleurs que l'abeille rassemble en pelottes dans ses corbeilles n'était que de la cire brute; l'abeille la pétrissait seulement avec quelque liquide fourni par ses organes, pour le rendre propre à son travail. Mais les recherches de Hunter, confirmées par Huber et par M. Gundlach, ont appris que dans la production de la cire, l'insecte ne joue pas un rôle aussi simple qu'on l'avait cru.

Hunter a fait voir que la matière cireuse suinte des parois d'un certain nombre de poches glandulaires situées dans l'abdomen et s'y amasse sous la forme de lamelles. Il en résulte que la matière cireuse doit au moins traverser le corps de l'abeille. Mais cette matière préexiste-t-elle dans ses aliments et ne fait-elle qu'en traverser le corps, pour aller s'accumuler dans les poches cirières de l'abdomen? N'est-elle pas plutôt créée par l'insecte et formée aux dépens des matières sucrées puisées dans les corolles des fleurs? Pour savoir à laquelle de ces deux hypothèses il fallait se rendre, Huber a renfermé des abeilles dans une ruche sans issue, et leur a donné pour toute nourriture du miel et du sucre. Les ouvrières captives ayant continué à construire leurs gâteaux, il en conclut que la matière cireuse provient d'une création opérée dans le corps de l'insecte.

Cette expérience ayant été dans ces derniers temps répétée par M. Gundlach, qui trouva le même résultat, quoiqu'il ne nourrît les abeilles qu'avec du sucre, M. Liebig s'est servi de ce fait dans la mémorable discussion qu'il a eue avec quelques chimistes français, MM. Dumas, Boussingault et Payen, pour combattre la théorie de ses adversaires. On sait que ces chimistes prétendent que la graisse qui se trouve dans le corps des animaux provient intégralement des aliments dont ils se nourrissent, et que la fonction de leurs divers organes consiste uniquement à rassembler la graisse éparse dans la nourriture, de quelque nature qu'elle soit. Cette théorie suppose avant tout que dans les aliments il préexiste des quantités de graisse équivalentes, et au-delà, à la quantité de graisse animale, point qui ne nous a jamais semblé convenablement prouvé.

On comprend immédiatement le rapport direct qui existe entre l'engraissement des animaux, et la sécrétion de la cire chez les abeilles. Si on admet que les abeilles ont la faculté de créer la cire, pourquoi nier que tous les animaux puissent créer de la graisse? C'est cette objection qu'ont parfaitement compris les partisans de la théorie de MM. Dumas, Boussingault et Payen. Aussi ont-ils répondu

---

commerce anarchique. Le rouge-gorge a obéi, pour sa part, aux volontés du créateur; il s'est rallié à l'homme, il a oublié, hélas! de se rallier aux ...s. Mais l'homme a abusé de cette amitié candide, il a profité de la confiance et de la curiosité du malheureux oiseau pour le pousser dans les pièges et lui faire une guerre acharnée. Nous voici au 20 septembre; c'est le temps où l'extermination s'opère. J'entends d'ici, matin et soir, la touite et le sifflotin retentir dans toutes les forêts de la Lorraine; je vois les ménagères des petites villes de la Meuse gravement ...pées sur le pas de leurs portes à plumer les oiseaux capturés de la ...le, et la couleur jaune-orangée de la cuirasse du rouge-gorge qui se ...che du manteau noir du merle sur le pavé des rues.

Comme le monde des oiseaux est bien calqué, n'est-ce pas, sur le modèle du nôtre? Tous les oiseaux voleurs, la drenne, les étourneaux, le ...eau, l'oie sauvage, la grue, etc., comprennent les avantages de l'association et ne tentent jamais un coup de bec sur les récoltes de l'homme sans avoir disposé préalablement des sentinelles qui les avertissent du ...l. Tous les oiseaux chanteurs à bec fin, les rouges-gorges, les rossignols, les roitelets, les fauvettes, toutes espèces qui portent la livrée du ...ail, vivent isolés autour de nous, et rien ne peut les soustraire à ...e barbarie que le charme de leur voix. Dans le monde des oiseaux comme dans le nôtre, il n'y a que les méchants qui s'entendent et qui ...ment.

Enthousiasme et candeur! oh, oui! ces dons du ciel s'expient cher ici-bas, et les tribulations du rouge-gorge ne sont, hélas! que l'image ... fidèle des traverses semées dans la carrière du prolétaire industrieux. Voyez un peu. Le jeune ouvrier qui vient d'arriver de ses champs ...s la ville porte, comme le rouge-gorge, un vêtement modeste, cette ...e du travail dont je viens de parler. Il est vif et gai comme son emblème. Son cœur aussi est ardent d'enthousiasme et d'espérance (plastron *orangé* du rouge-gorge). Comme le rouge-gorge il est simple, aussi, tu voles le premier à la défense de la patrie contre l'ennemi commun; toi aussi, quand les meneurs qui t'égarent ont bouleversé ta raison, lorsqu'ils t'ont fait entendre que les gouvernements sont les ennemis-nés des peuples, tu te rues vaillamment contre les trônes, et tu tombes, comme le rouge-gorge, sur les gluaux dressés; et dans les rues comme sur les champs de bataille, c'est toujours ton cadavre qui sert de piédestal à la fortune des hâbleurs et des ambitieux.

Hélas! voici que le remords me prend d'avoir été bourreau de rouge-gorges dans mon enfance, et que mon sujet m'attriste. Il faut pourtant en finir : où en étais-je tout-à-l'heure? Vous *faisiez la touite*, je crois, et nous avions pris un rouge-gorge au premier coup d'appeau. Eh bien! tout est dit maintenant; à mesure que les grives, les merles et tous les autres oiseaux approchent, vous baissez le ton de l'instrument, vous prolongez les silences, vous faites *pincher* le rouge-gorge, vous allez ainsi jusqu'à ce que les premiers rayons du soleil dorent la cime des grands hêtres. C'est l'heure où le hibou se réfugie dans ses pénates obscurs; vous commettriez une imprudence grave de continuer plus long-temps votre ramage et de chercher à persuader aux oiseaux que leur irréconciliable ennemi n'est pas encore couché. Ils connaissent mieux ses habitudes et pourraient vous soupçonner de perfidie. Ne leur laissez pas concevoir cette opinion de vous; mais levez-vous, passez l'inspection de vos gluaux, et donnez à la pipée une demi-heure de repos; vous reprendrez votre travail de huit heures à dix avec la feuille de lierre, c'est le bon moment pour le geai, les pinsons, les mésanges. A onze heures le bois se tait, l'oiseau s'endort pour se réveiller à trois heures; saisissez cet instant du réveil que tous les oiseaux ont joyeux : le coucher du soleil est encore une minute solennelle. Après le soleil, la touite et la répétition de l'exercice du matin.

Je viens de vous décrire la pipée, la véritable pipée, la pipée pivotale. Il est cependant deux ou trois autres genres de chasses qui méri-

Le talent qu'elle exige donne la raison du plaisir qu'on y prend. Elle développe l'intelligence et les formes musculaires de l'homme; elle convient à tous les sexes et à tous les âges de la vie. Je me trompe, elle ne convient qu'à l'enfance, à l'âge où l'on est sans pitié. Il y a deux ans que, voulant donner à Français et à Eugène Pell... un échantillon de mon savoir-faire, je les menai tous deux à une pipée par moi construite dans le bois de Meudon, à dix minutes d'ici. Au premier appel du sifflotin, un rouge-gorge tomba sur la loge. Il s'agissait de le faire crier; nul de nous n'eut ce courage; de le mettre à mort, encore moins. Et après de longs pourparlers sur la puérilité de la clémence, il fut décidé qu'on s'arrêterait à ce premier exploit. Oncques, depuis ne revîmes la pipée; le rouge-gorge captif passa l'hiver dans l'atelier du peintre, qui lui rendit sa liberté au printemps, au lieu même où nous l'avions pris. Il y a temps pour tout.

L'ouverture de la chasse a réalisé la plupart des prophéties de la *Démocratie pacifique*. Il a été tué une immense quantité de lièvres dans le rayon de Paris. Les perdreaux avaient parfaitement réussi dans les terres légères, grâce au retard de la première coupe des prairies artificielles. Les couvées ont manqué, au contraire, dans les cantons humides.

La chasse s'est ouverte un peu tard pour la caille; cette espèce de gibier devient de plus en plus rare. La marouette et le râle de genêt ont donné en escadrons serrés dans les prairies de la Saône et du Rhône, où je leur avais précédemment assigné rendez-vous. L'élévation extraordinaire de la température du mois actuel promet à la gent chasseresse une longue suite de plaisirs. L'été vient seulement de commencer pour Paris.

J'ignore ce qu'ils ont fait à l'étang de Saclé, dont l'ouverture a eu lieu dimanche 17. Je sais seulement que la chasse était brûlée depuis un mois, que M. le ministre de l'intérieur, MM. Mallac et Léon Ber-

à ceux qui leur objectaient les expériences de Huber et de Gundlach: la cire sécrétée par les abeilles après qu'on les avait renfermées dans une cage pour les soumettre au régime saccharin, provenait sans doute de la cire recueillie sur les plantes, et qui était tenue en réserve dans l'intérieur du corps de ces insectes, comme cela a lieu pour la graisse qui s'accumule en si grande quantité autour des viscères de la plupart des larves, et qui disparaît dans la période d'abstinence pendant laquelle s'achève la métamorphose complète.

C'est cette objection élevée contre la théorie qu'il avait cherché à répandre, que M. Dumas a voulu éclaircir, et, s'adjoignant M. Milne-Edwards, il a procédé à l'analyse la plus rigoureuse. C'est le résultat de leurs expériences que ces deux savants font connaître aujourd'hui; ils donnent complètement tort à cette théorie. Voilà donc que M. Dumas abandonne ses collaborateurs pour passer dans le camp ennemi. On pense bien que cela n'a pas été sans de vives protestations de la part de M. Payen, qui se trouvait seul à supporter le poids de la discussion, à cause de l'absence de M. Boussingault.

Quand MM. Dumas et Milne-Edwards se contentaient de nourrir les abeilles retenues captives avec de la cassonade, elles construisaient des gâteaux tellement petits que chacune d'elles n'avait à fournir qu'un demi-milligramme de cire, tandis qu'elle en contenait dans ses organes plus de deux milligrammes. Mais, si ces savants leur donnaient du miel, nourriture plus appropriée à la constitution de ces insectes, les abeilles pouvaient se livrer à leurs travaux de construction. Seulement il fallait tenir compte de la cire déjà contenue dans le miel, aliment unique des abeilles, et de celle qu'elles renfermaient dans leurs organes avant et après leur réclusion. En tenant compte de toutes ces circonstances, MM. Dumas et Milne-Edwards ont trouvé que chaque abeille avait produit environ cinq fois plus de cire qu'on ne lui en avait donné. Les abeilles produisent donc de la cire qui provient, à n'en pas douter, d'une action créatrice de leurs organes.

Il faut donc rejeter l'opinion professée par MM. Dumas, Boussingault et Payen sur l'engraissement des bestiaux. Pour ne pas se rendre à cette conclusion, M. Payen a prétendu que peut-être les abeilles avaient pris de la graisse au lut gras qui fermait la chambre où elles étaient enfermées, et il a ensuite cité, en faveur de sa théorie favorite, quelques faits annoncés récemment à la Société centrale d'agriculture. Ainsi, il a été reconnu que les jeunes veaux dépérissent visiblement lorsqu'on écrème le lait qu'on leur donne pour les nourrir. Il est donc vrai, dit M. Payen, que la graisse contenue dans l'aliment leur est nécessaire. — La conclusion n'est pas juste, lui répond-on : s'il ne faut pas écrémer le lait donné aux jeunes veaux, c'est que le lait fabriqué exprès pour eux n'est propre à leur nourriture qu'autant qu'on ne l'altère pas. Il n'est pas prouvé que ce soit la graisse qui y est contenue qui constitue son efficacité. C'est ainsi que s'écroulent encore les autres objections de M. Payen, dont la théorie, comme l'a bien dit M. Thénard, repose sur des spéculations philosophiques bien plutôt que sur des faits bien démontrés.

Nature de la sève des végétaux. — Dans la dernière séance, M. Langlois a communiqué un Mémoire contenant les expériences qu'il avait faites sur les sèves du noyer, du tilleul et de la vigne. Il a trouvé qu'elles avaient une composition chimique qui n'était pas toujours d'accord avec celle qu'avait annoncée M. Biot, et il en a conclu que cette composition doit varier considérablement à diverses époques de la végétation. Il avait notamment trouvé que la sève du noyer, recueillie en avril, ne contenait pas de sucre, mais renfermait de l'acide carbonique. M. Biot répond aujourd'hui que cette variation de composition de la sève d'un végétal, avec l'époque de son émission, avait été annoncée par lui il y a plus de dix ans; qu'il en est de même pour l'absence du sucre dans la sève du noyer au mois d'avril. Il ajoute qu'il regrette que M. Langlois ne se soit pas servi des caractères optiques pour la recherche du sucre, et n'ait employé que les moyens chimiques qui, entre les mains des expérimentateurs les plus exercés, peuvent dissimuler les faits réels, surtout lorsqu'il s'agit de combinaisons organiques un peu complexes.

MATHÉMATIQUES. — M. Cauchy présente à l'Académie : 1° un Mémoire sur les fonctions dont plusieurs sont liées entre elles par une équation linéaire; 2° un Mémoire sur l'application du calcul des résidus au développement des produits composés d'un nombre infini de facteurs.

— M. Libri lit ensuite une longue Note en réponse à M. Liouville. On se rappelle que dans l'avant-dernière séance M. Libri a été complètement battu par son adversaire, à qui a dû se joindre M. Poinsot. Nous n'avons pas bien entendu le long factum de M. Libri, qui a l'habitude de faire ses Mémoires et ses Notes pour le *Journal des Débats*, bien plus que pour l'Académie et le public qui assiste aux séances.

Que M. Libri nous pardonne donc de croire qu'il a partagé sa défense en deux points, à-peu-près comme il suit : 1° M. Liouville n'a mis son théorème en défaut que parce qu'il lui a donné une autre signification que celle que l'auteur lui avait attribuée; 2° il n'appartient pas à M. Liouville, dont les travaux n'ont aucune importance, et ont été sévèrement jugés à l'étranger, en Angleterre, de se faire juge des travaux de M. Libri, dont personne n'a jamais contesté, dit-il, le mérite si glorieusement acquis.

Sur le premier point, M. Liouville a répondu, en priant M. Libri de vouloir bien prendre la craie, et démontrer sur le tableau que l'exemple choisi ne rentrait pas dans son théorème; mais M. Libri prétend qu'il doit être cru sur parole, et il a persisté à envoyer son affirmation, dénuée de preuves, au *Journal des Débats*.

Sur le second point, M. Liouville a dit simplement qu'il ne lui appartenait pas de se juger lui-même; qu'il avait réfuté les attaques dirigées contre ses travaux, et que la victoire lui était restée. D'ailleurs, a-t-il ajouté, mes travaux ont quelque importance, puisqu'ils sont l'origine des mémoires remarquables soumis à l'Académie.

M. Liouville faisait sans doute allusion au Mémoire présenté dernièrement à l'Académie par M. Serret, et inséré en entier dans les *comptes-rendus*. Ce Mémoire, sur l'intégration d'une équation différentielle à l'aide des différentielles à indices quelconques, est, en effet, une application d'une méthode analytique, découverte par M. Liouville, et contre laquelle M. Libri a dirigé ses attaques. M. Libri prétend que dans le travail de M. Liouville le faux et le vrai se succèdent rapidement. Mais M. Serret, sans doute plus éclairé que M. Libri, M. Serret qui a lu tout le mémoire de M. Liouville, et qui ne s'est pas contenté, comme a fait, à n'en pas douter, l'infaillible M. Libri, de lire deux notes écrites en petits caractères, au bas de deux pages du mémoire de son adversaire, M. Serret a droit de dire à M. Libri: « Il n'y a pas un mot à ôter ni à ajouter au mémoire de M. Liouville. Votre critique, monsieur Libri, est sans fondement; elle s'adresserait aussi bien à la célèbre formule de Mac-Laurin qu'à la méthode de M. Liouville, parce que Mac-Laurin et M. Liouville n'ont pas donné un théorème qui s'appliquât à autre chose qu'à ce qu'ils ont eu pour but de traiter; parce qu'ils ont fixé les limites de la puissance de leurs méthodes, qui ne sont pas une formule vraie ou fausse, sans qu'il puisse y avoir doute » — Votre formule est fausse, monsieur Libri; cela est bien avéré maintenant. — Dieu nous fasse la grâce de ne plus nous en occuper. B.

BOURSE DU 18 SEPTEMBRE.

Toujours impressionnée par les nouvelles d'Espagne, la rente a ouvert ce matin en baisse, pour monter ensuite sans interruption jusqu'après la clôture, dès que l'on a vu que les fonds espagnols, loin de baisser, remontaient à 27 1/8.

Il est à présumer que cette reprise est due à quelques meilleures nouvelles. Il n'en a, du reste, circulé aucune.

Nous ferons remarquer en passant que les Portugais ici, comme à Londres, sont toujours en grande faveur.

Au comptant. — Banque belge, 770 2 1/2. — Hollandais 5 0/0 id. 102. — Jouissance des quatre canaux, 137 50 138 75. — Idem de Bourgogne 100. — Banque du Havre 1247 50. — Zinc Vieille-Montagne 3800. — Lin Maberly 387 50. — Obl. d'Arcachon, 900.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt.	120 90	121 »	120 90	121 »	121 10
— fin cour.	121 10	121 25	121 10	121 25	121 15
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	81 80	81 90	81 80	81 90	81 85
— fin cour.	81 85	82 »	81 85	82 »	81 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. A LA C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0	» »	» »	» »	Avant la bourse, 81 85, 82 1/2. à 4 heures, 82 05.
4 0/0	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville	» »	» »	» »	Reports.
Banque de Fr.	3290 »	3285 »	B. 5 »	3 0/0. fin proch. 23 3/4.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	
— de 1000.	» »	» »	» »	
Caisse Hypoth.	765 »	762 50	» »	—
Quatre Canaux.	1285 »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain	800 »	» »	» »	S-Germ. Fin c.
Vers. R. Dr.	» »	» »	» »	
d° R. G.	105 »	» »	B. 1 25	
Orléans	662 50	662 50	» »	Orléans, » 662 50, 663 75.
Strasb. à Bâle.	191 25	» »	» »	Strasbourg. »
Rouen.	712 50	710 »	B. 5 »	Rouen. » 710, 715.
Havre.	537 50	» »	B. 1 25	Havre.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 »	» »	B. » 1/8	Londres, 16 septembre.
— Portugais.	44 1/8	» »	H. » 1/4	Consol. 94 7/8, 95.
Esp. D. active.	27 »	27 1/8	H. » 1/2	Esp. actif. 26.
5 0/0 Naples.	107 85	» »	B. » 10	Portugais. 44 1/8.
— Romain.	106 1/4	106 1/4	B. » 1/2	Mexicains. 33 5/8 1/2.
Obl. Piémont.	» »	» »	» »	5 0/0 Holland. 101 3/8 coup. de
Emp. d'Haïti.	450 »	455 »	H. 5 »	2 1/2 id. 53 1/8.

Spectacles du 19 septembre.

THÉATRE-FRANÇAIS — Le Cid. — Faute de s'entendre.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Puits d'Amour. — Angélique.
VAUDEVILLE. — L'Écrin. — Barbe-Bleue. — Les Misères.
GYMNASE. — Le Hasard. — Un Jour d'Orage. — Jacquart.
VARIÉTÉS. — Les Nouvelles. — La Perruquière. — Le Trombonne. — Sur les toits.
PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen. — Le Marchand d'images. — Clémentine.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — La Tour de Nesle.
GAITÉ. — L'Éclat de rire. — La Folle de la Cité.
AMBIGU. — Le Naufrage. — En Sibérie.
FOLIES. — Les Dévorants. — Barbe-Bleue. — Les Femmes.

BULLETIN AGRICOLE.

Le calme dans les farines ne se dément pas sur la place de Paris. Voici les derniers cours, presque sans variation depuis plus d'un mois :

Farines blanches, les 100 kilog.,	1re qualité	41,00 à	41,50
—	—	2e qualité	40,00	40,50
—	—	3e qualité	39,00	39,50
Farines bises, les 100 kilog.		1re qualité	34,00	35,00
—	—	2e qualité	23,00	26,00

Si l'on tient compte du prix des transports, on trouve que les prix des farines, dans les départements qui envoient à la halle de Paris, sont à-peu-près uniformes. Les belles farines blanches valent en ce moment, à Soissons, 35 à 36 fr. les 190 kilog; à Reims, 36 à 37; à Châtellerault, 37-50 à 38.

Les graines fourragères sont abondantes sur les marchés; voici leur prix sur divers points assez éloignés les uns des autres pour donner une idée des cours généraux de ce genre de marchandise :

A Paris, les vesces d'hiver valent de 22 à 23 fr. l'hectolitre; les vesces de printemps, de 12 à 16 fr., et le trèfle incarnat (farouche), 63 à 64 fr. A Reims, graine de sainfoin, 8 fr. 25 c. l'hectolitre. A Lille, graine de trèfle, 115 à 120 fr. les 100 kilog. ; graine de luzerne, 120 à 130 fr.

Les vins se placent toujours avec facilité. A Bercy, les vins du Cher valent, en bonne qualité, 60 à 70 fr. la pièce de 225 litres, soit 27 à 31 fr. l'hectolitre. Les ventes de l'Orléanais valent de 60 à 65 fr., même mesure, soit 22 à 29 fr. l'hectolitre.

Nous prions de nouveau l'administration, qui en a le droit, de faire remplacer les tonneaux et les feuillettes par des pièces d'un et deux hectolitres.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris. BEAUMONT.	DAMMARTIN.	HOUDAN.	Principaux marchés de commerce et de consommation. SAINT-AMAND.	VIERZON.
BLÉ l'hectol.						
Blanc, 1er choix.	24 15 à 24 35	23 » à 23 83	21 » à 21 35	21 » à » »	22 » à 22 50	22 » à 22 80
Première qual.	23 » à 24 »	22 » à » »	20 25 à 20 70	23 » à 23 35	17 » à 17 55	20 » à 20 90
Deuxième »	22 30 à 23 »	20 50 à 21 »	20 » à » »	22 30 à 22 70	16 » à 16 75	18 » à 18 20
Inférieure »	21 35 à 22 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.						
Première qual.	11 » à 11 35	9 » à 9 70	» » à » »	13 » à 13 35	12 » à 12 50	11 50 à » »
Deuxième »	9 65 à 10 35	» » à » »	» » à » »	12 » à 13 35	» » à » »	11 » à » »
ORGE, l'hectol.	10 66 à 11 »	9 30 à 9 65	» » à » »	12 70 à 13 35	9 » à 9 25	10 » à 10 50
AVOINE, l'hect.						
Première qual.	8 50 à 8 83	8 » à » »	7 » à 7 35	7 » à 7 20	5 25 à 5 75	6 60 à » »
Deuxième »	8 » à 8 20	7 25 à 7 65	6 50 à 6 70	7 » à » »	5 » à » »	6 » à » »
Troisième »	7 66 à 7 85	7 » à 7 30	6 » à » »	6 50 à 6 80	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAÏS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

DENRÉES.	REIMS.	NANCY.	TOULOUSE.	Marchés étrangers. ODESSA.	TRIESTE.	LONDRES.
BLÉ l'hectol.						
Blanc, 1er choix.	20 25 à 20 75	20 25 à 20 85	21 » à 21 80	24 85 à » »	12 90 à 13 »	25 » à 25 75
Première qual.	18 » à 18 50	19 » à » »	20 » à 21 »	24 05 à » »	13 20 à 13 50	23 » à 23 70
Deuxième »	16 50 à 16 95	18 » à 18 30	19 50 à 20 »	22 20 à » »	10 » à 10 50	18 50 à 19 »
Inférieure »	» » à » »	17 50 à 17 90	» » à » »	20 10 à » »	9 » à 9 50	» » à » » Baisse légère
SEIGLE l'hectol.						
Première qual.	12 » à » »	» » à » »	14 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Deuxième »	11 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol.	9 25 à 9 30	9 » à 9 30	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
AVOINE, l'hect.						
Première qual.	6 25 à 6 75	10 » à » »	9 50 à 10 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Deuxième »	6 » à » »	9 25 à 9 75	9 » à 9 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	10 60 à 10 75	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAÏS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	12 » à 12 60	» » à » »	8 15 à 8 75	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Versailles	Nancy.	Besançon	Bayo[nne]
Foin. 1re.	50 53	48 50	26 »	32 »	33 »
Foin. 2e.	46 48	40 45	24 »	30 »	30 »
Luzerne.	48 50	30 38	» »	» »	» »
Sainfoin.	» »	» »	» »	» »	» »
Trèfle.	» »	26 34	» »	» »	» »
Paille blé.	31 32	28 30	13 »	13 »	17 »
Paille seig.	32 33	» »	12 »	12 »	11 »

BESTIAUX.

POISSY, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dél.	POISSY, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dél.
Bœuf	1 22	1 50	Veau.	1 51	1 [illegible]
—	1 12	1 20	—	1 36	1 [illegible]
—	1 02	» »	—	1 14	» »
Vache.	1 14	1 10	Mouton	1 52	1 [illegible]
—	» 98	1 »	—	1 32	1 [illegible]
—	» 80	» »	—	1 10	» »
Porc.	» »	1 60			

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 51. | MERCREDI 20 SEPTEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. | DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem.ts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 19 SEPTEMBRE.

—

Question viticole (1).

IV. RÉSULTATS DE LA CONCURRENCE GOUVERNEMENTALE.

Voici comment on pourrait poser le problème commercial : faire parvenir les produits de l'industrie et de l'agriculture des mains du producteur au consommateur aux moindres frais possibles et avec la garantie que la qualité des produits ne sera point altérée.

Il n'est que trop vrai que ce problème est fort mal résolu par le commerce tel qu'il est aujourd'hui constitué. Notre régime commercial accorde aux marchands une puissance sans limite, sans contre-poids ni contrôle : tout marchand est libre d'acheter et de vendre comme bon lui semble, sans que personne exerce sur ses faits et gestes aucune surveillance. Il n'est pas un pouvoir dans l'État qui ne soit contrôlé ou limité par un autre pouvoir ; s'il s'agit de politique, nous demandons des garanties, nous mettons des contre-poids, nous cherchons l'équilibre ; s'agit-il de commerce, nous oublions nos principes et nous ouvrons les portes à tous battants pour laisser passer les abus ; cependant il n'est aucune fonction que la société doive surveiller et contenir avec plus de rigueur.

Quoi qu'en dise J.-B. Say et les économistes à sa suite, le commerce ne produit pas, un marchand n'est pas un producteur. Le commerce est une fonction intermédiaire entre le travailleur qui produit et l'acheteur qui consomme; le marchand doit servir leurs intérêts sans pouvoir jamais leur nuire ; il devrait être leur serviteur honnête et fidèle ; or sont eux qui sont ses esclaves, c'est lui qui est leur maître et qui leur dicte ses lois. Dans l'état actuel des choses, le commerçant a un intérêt tout opposé à ceux du producteur et du consommateur ; et dans les conflits de la vente et de l'achat, c'est toujours le marchand qui l'emporte, car il a tous les avantages de la position ; lorsque ses adversaires se présentent sur le marché, l'un a absolument besoin de vendre, c'est le producteur; l'autre a absolument besoin d'acheter, c'est le consommateur ; le marchand, qui peut attendre, puisque c'est son métier, saisit le moment où l'un et l'autre, pressés par la nécessité, sont contraints de se soumettre et d'accepter ses conditions. Le commerçant est comme un oiseau de proie qui guette des oiseaux affamés et fond sur eux lorsque la faim les oblige à quitter leurs retraites. Tous les individus de la gent commerciale s'entendent avec un instinct merveilleux pour exécuter leurs manœuvres ; simulant à volonté l'encombrement et la disette, ils provoquent la baisse au détriment du producteur; ils font la hausse au détriment de l'acheteur, et parviennent ainsi à vivre aux dépens de leurs victimes qu'ils exploitent, de la société qu'ils rançonnent.

Ces moyens faciles de faire fortune ont attiré dans la classe improductive des commerçants une foule d'individus que réclamait le travail producteur de l'agriculture et de la fabrique; le nombre des agents commerciaux est hors de toute proportion avec les besoins de l'échange et de la circulation des richesses ; de cette multiplicité d'agents parasites naissent des complications inextricables, des revirements et des reports sans profit pour le consommateur, un agiotage ruineux pour la société et tous les scandales d'une spéculation déshonnête, sans pudeur ni vergogne.

Il n'y a que la concurrence véridique de l'État qui puisse porter remède à de pareils abus. Si l'administration intervenait dans la distribution des richesses, l'agiotage et les fraudes mercantiles seraient anéanties, les intermédiaires inutiles seraient supprimés, et les produits arriveraient au consommateur aux moindres frais possibles.

Dans le commerce spécial qui nous occupe ici, dans le commerce des vins, nous n'oserions affirmer que l'intervention de l'État amenât une baisse de prix considérable. C'est un commerce qui, pour être fait loyalement, exige des frais énormes auxquels l'État ne chercherait point à échapper. Les produits de certains crûs doivent rester long-temps dans les celliers avant d'être livrés à la consommation; le soutirage, la manutention et certains coupages qu'approuve la science œnologique, réclament des opérateurs habiles, dont les appointements seraient nécessairement élevés; la surveillance, l'inspection et le contrôle pour une matière aussi facile à frauder, exigent des employés nombreux auxquels on donnerait une rétribution convenable pour les mettre à l'abri de toute séduction ; il est donc probable que tous ces frais réunis ne permettraient pas à l'administration de vendre à des prix très inférieurs à ceux du commerce actuel. Mais il y aurait, dans ce nouvel état de choses, cette différence importante et tout avantageuse au consommateur, que les frais du commerce administratif auraient pour but la garantie des qualités et l'amélioration des produits ; tandis que les complications du commerce anarchique n'ont d'autre résultat que d'augmenter les prix, tout en provoquant la détérioration des qualités. A prix égal, la faveur du public serait assurée aux comptoirs du Gouvernement, et pour disputer à l'État sa clientèle, pour emporter l'avantage dans cette lutte, le commerce serait forcé de supprimer tous les intermédiaires inutiles, de réduire ses frais au minimum et ses agents au nombre strictement nécessaire pour le service de l'échange.

Notre système aurait également pour effet de mettre un terme aux abus de la fraude et de ramener le commerce à la bonne foi. Nous avons vu que la concurrence actuelle entraînait les marchands, l'un poussant l'autre, à des fabrications de plus en plus frauduleuses. Il serait impossible au négociant honnête et probe qui voudrait vendre des produits naturels, de lutter contre le spéculateur audacieux qui vend effrontément au public de l'eau colorée par le campêche. La sophistication, qui gagne chaque jour du terrain, a fini par envahir les points les plus élevés du marché, et les hommes compétents affirment qu'on ne trouverait pas à Paris, chez les marchands le plus en renom, une seule bouteille de vin qui ne fût frelatée. « Cette industrie funeste, dit un professeur d'économie politique, ne sera chassée du marché de la capitale que par des mesures énergiques; elle a aujourd'hui sa clientèle; elle est tenace, et, pour la déposséder, il faudra frapper de grands coups. » Oui, cette industrie immorale et scandaleuse, fatale au producteur et au consommateur, a conquis désormais ses droits de bourgeoisie, et tous les moyens qu'on a proposés jusqu'ici pour l'expulser de nos cités sont impuissants; oui, pour l'anéantir il faudra frapper de grands coups, mais elle est assez forte pour opposer une longue résistance ; il n'y a, nous en sommes convaincus, qu'un seul adversaire qui puisse l'abattre et en avoir raison, c'est l'État, par la concurrence honnête, morale et véridique. Forcés d'entrer en rivalité avec l'administration, les commerçants, au lieu de lutter de ruse et d'effronterie pour tromper l'acheteur, chercheront à attirer le public par l'amélioration des qualités, et ce ne sera point le résultat le moins curieux, le moins intéressant de ce nouveau système, que de guérir les maux de la concurrence par la concurrence, et de permettre au marchand de vin de devenir honnête homme.

La réforme que nous proposons profiterait aux propriétaires de vignes comme aux consommateurs. On ne saurait croire jusqu'à quel point les fraudes commerciales ont porté préjudice à la propriété viticole. Ce n'est pas seulement par les quantités auxquelles elle se substitue que la fabrication artificielle nuit à la production, c'est aussi par la dépréciation ruineuse qu'elle provoque sur tous les marchés ; les bas prix auxquels la fraude accoutume les acheteurs, et qu'elle supporte sans peine, exercent une grande influence sur la valeur des vins communs, sur la valeur même des qualités supérieures, et le propriétaire est souvent obligé de vendre à des prix qui ne couvrent même pas les frais de production. Et puis, en passant entre les mains de cette foule d'intermédiaires, le vin subit tant de mélanges et s'éloigne tellement du producteur, qu'on ne sait jamais d'où vient la denrée qu'on achète ni quel nom lui donner. Si vous exceptez les produits de quelques grands crûs dont la réputation est restée intacte, vous ne trouverez plus sur le marché qu'un liquide rougi sans origine et sans nom. Le commerce gouvernemental offrira un avantage que les propriétaires apprécieront peut-être encore mieux que les consommateurs eux-mêmes, nous voulons parler de la réhabilitation et de la renommée des crûs. Dans les entrepôts de l'État, tous les vins porteront sur étiquette l'année de la récolte, le lieu de production, le nom du propriétaire et l'indication des coupages (s'il y a lieu); ce sera là un moyen de rendre leur véritable valeur à certains crûs intermédiaires de la Gironde, qui, au milieu de la détresse viticole, sont le plus cruellement atteints aujourd'hui, et qui ne tarderaient pas à être vivement recherchés par les consommateurs.

Les avantages que nous avons énumérés ne sont point les seuls qu'on puisse attendre de l'application de cette théorie commerciale. Il y a bien long-temps que les propriétaires de vignes et le peuple réclament l'abolition de cet impôt, qui avait disparu dans les temps de crises révolutionnaires, et que nous ont toujours ramené les temps de paix et de calme politique. Nos pères ont crié : A bas les aides! et l'Empire leur a donné les droits réunis; nous avons crié : A bas les droits réunis! la Restauration nous a donné les contributions indirectes, et le Gouvernement actuel paraît peu disposé à l'abolition de cet impôt séculaire dont le nom seul a changé. Si le Pouvoir devenait commerçant, il comprendrait mieux combien est absurde un système fiscal qui impose au commerce des entraves aussi gênantes, au propriétaire et au consommateur des charges aussi lourdes. L'État, ne pouvant s'appliquer à lui-même le mode d'impôt onéreux et vexatoire auquel sont soumis aujourd'hui les marchands, serait obligé, pour donner à ses concurrents des avantages égaux dans la lutte, de chercher enfin d'autres moyens de perception.

Depuis vingt-cinq ans les propriétaires de vignes réclament sans succès la réforme financière, qu'ils demandent l'intervention du Gouvernement dans la vente de leurs produits, il ne leur faudra pas vingt-cinq ans de pétitions pour l'obtenir, et le jour où l'administration fera elle-même le commerce des vins, l'impôt qui pèse sur les vins sera bien près d'être aboli. Nous sommes loin de conseiller aux propriétaires d'abandonner le but qu'ils poursuivent avec tant de persévérance dans leurs adresses et leurs mémoires ; nous les engageons seulement à ne pas négliger un moyen qui peut les conduire plus promptement peut-être au terme de leurs efforts; nous leur conseillons de tenter cette voie nouvelle où la masse des consommateurs les suivrait sans aucun doute pour soutenir avec eux leurs justes réclamations. Le commerce seul fera résistance ; mais c'est aux propriétaires et au public de décider s'ils veulent rester sous le joug de quelques marchands exploiteurs.

On nous a dit assez long-temps de laisser passer le commerce et de laisser faire les marchands; nous savons maintenant ce que vaut cette théorie du commerce sans contre-poids et sans contrôle; la libre concurrence, telle qu'on la pratique, c'est la liberté de voler et d'empoisonner moyennant patente; nous avons appris cette vérité à nos dépens, sachons profiter des leçons de l'expérience. N'est-ce pas chose odieuse que le producteur et le consommateur soient rançonnés par le commerçant parasite? n'est-ce pas chose absurde que les propriétaires se ruinent, tandis que les marchands de vins s'enrichissent? n'est-ce pas chose infâme que, sous prétexte de liberté, la santé du peuple soit livrée à la merci de quelques centaines de fraudeurs? et le temps n'est-il pas venu enfin de remplacer un système aussi déplorable par un système nouveau qui, sans nuire aux intérêts acquis, serait si favorable à l'intérêt public?

(1) Voyez nos numéros des 8, 9 et 19 septembre 1843.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE FRANÇAIS : Mlle Rachel. — VAUDEVILLE : *L'Ecrin,* de MM. Duport et Paul Fouché.

Mlle Rachel a joué *Phèdre* samedi dernier. Voici l'éloge que lui adresse, à propos de cette représentation, notre confrère du *Constitutionnel* :

La diction de Mlle Rachel fait des progrès; la chose paraissait difficile; il en est pourtant ainsi. Hier, le rhythme alexandrin résonnait dans tout son éclat; la me[...]

y brille. L'un de ses meilleurs rôles est Marie Stuart, et la tragédie de M. Lebrun est faible, faible précisément sous le rapport du style. Mais le caractère de Marie est vrai, simple, touchant; et voilà ce qu'il faut à l'artiste, une figure qu'elle puisse faire revivre dans sa noblesse et dans sa vérité. Les créations de nos auteurs modernes sont trop souvent entachées d'exagération et de fausseté; ce sont les défauts qui sont particulièrement antipathiques au talent si vrai de Mlle Rachel.

Chez notre tragédienne on peut reprocher dans la tenue et dans la diction une élégance et une dignité trop rigoureuses en quelque sorte; il y a de l'apprêt et de la convention dans cette grandeur suprême, et cette tendance à l'idéal de la noblesse contraste avec nos mœurs et s'accorderait mal sans doute avec les allures du drame bourgeois. Contre l'opinion de quelques critiques, qui voient le plus grand mérite de [...]

vez dans son ensemble, vous voyez dans son âme. Ce ne sont donc pas des qualités uniquement acquises par l'étude, des mérites d'écolier, ainsi que le prétendait M. J. J. dans un de ses jours de maladie, qui font le succès de Mlle Rachel. Le plus célèbre des acteurs anglais, venu à Paris pour la voir, il y deux ans, disait : « C'est tout bonnement une femme de génie. »

Mlle Rachel comprend admirablement le rôle de Phèdre. Pour apprécier le mérite de sa composition, il faudrait analyser l'œuvre de Racine, la comparer à celle d'Euripide, et cette étude nous conduirait trop loin en ce moment. Le feuilleton du *Constitutionnel* s'exprime ainsi :

Mlle Rachel n'a point modifié sa manière de comprendre et de représenter le personnage; elle persiste à donner à Phèdre *plus d'abattement physique et plus d'ardeur sensuelle que de désespoir moral et de tendresse passionnée.*

Nous terminerons par quelques considérations d'une autre nature et qui méritent l'attention des hommes dont la pensée se préoccupe de l'organisation sociale de l'avenir. Nous sommes heureux de pouvoir nous appuyer ici de l'autorité d'un savant professeur au collége de France, dont l'opinion aura d'autant plus de poids qu'il ne vit point, comme il a le soin de le dire, dans le monde des abstractions et des utopies ; nous ne saurions mieux faire que de citer ses propres paroles (1) :

« En ces temps-ci, parmi les questions d'économie publique vers » lesquelles les idées se portent de préférence, il en est peu qui » préoccupent les penseurs plus que celle de l'intervention du Gou- » vernement dans l'industrie, ou que celle de l'organisation du tra- » vail, qu'on peut définir à-peu-près par cette autre formule : la sé- » curité de l'avenir pour les travailleurs. Sous ce rapport, l'admi- » nistration des tabacs devient un sujet particulièrement digne » d'étude. C'est le Gouvernement se faisant industriel sur une » grande échelle, et il est naturel de penser *à priori* que l'admi- » nistration française, qui procède méthodiquement en toute chose, » qui se plaît à organiser, et qui est bienveillante pour ses subor- » donnés, aura recherché des mesures organiques propres à inspi- » rer aux nombreux ouvriers des manufactures de tabacs une bonne » existence dans le présent et de la confiance pour l'avenir.

» Les ouvriers, au nombre de cinq mille, sont paternellement » commandés. Au lieu d'être nomades comme les ouvriers de l'in- » dustrie privée, qui vont d'une manufacture à l'autre, changeant » de chefs à tout instant, un jour ayant du travail, dont ils sont » privés le lendemain ; c'est une population sédentaire, recevant » de bons salaires, et qu'on s'applique à garder jusqu'à la fin de » leurs jours en les faisant passer par des emplois moins fatigants. » On veille à leur santé ; on observe à leur égard les règles d'une » sévère hygiène. En ce moment, les amis de l'humanité se préoc- » cupent vivement de la nécessité d'assurer aux ouvriers une re- » traite pour leurs vieux jours, moyennant des mesures obligatoi- » res de prévoyance sous le patronage et la garantie de l'Etat. Par » son attention à maintenir en activité ses vieux serviteurs, au » moyen de fonctions plus douces qu'elle leur attribue, l'admi- » nistration des tabacs résout indirectement le problème d'une » façon assez satisfaisante. Elle tiendra à honneur, il faut l'espérer, » d'être des premières à adopter une solution plus directe, plus of- » ficielle. En cela, au surplus, elle ne fera que suivre l'exemple don- » né depuis long-temps à la civilisation tout entière par notre mi- » nistère de la marine dans ses rapports avec les arsenaux. »

Le vice capital de notre constitution industrielle, c'est que l'homme qui travaille aujourd'hui n'est pas sûr de vivre demain, car demain peut-être le travail lui manquera. Il n'est aucune industrie où cette incertitude soit plus menaçante que dans l'industrie commerciale ; il n'en est aucune qui ne soit plus exposée aux faillites, aux banqueroutes et à toutes les vicissitudes des choses mal organisées. C'est donc surtout dans cette branche du travail social qu'il serait important d'introduire des mesures d'ordre et de prévoyance. En proposant que l'État intervienne dans le commerce des vins, nous entendons que, dans ce nouveau service, on adopterait, en les améliorant, les mesures appliquées déjà dans le ministère de la marine, et que les employés y trouveraient une existence garantie pour le présent et pour l'avenir. Si ce projet venait à se réaliser avec cette condition essentielle ; si l'industrie des tabacs, qui contient des germes excellents, les développait selon le vœu de M. Michel Chevalier, l'État offrirait ainsi d'utiles enseignements aux industries privées ; il apprendrait au pays, par des exemples vivants, combien le travail organisé l'emporte sur le travail anarchique, combien la sécurité et le bonheur de l'homme sont mieux assurés par la prévoyance et l'organisation que par le laisser-faire de la libre concurrence.

M. Louis Blanc vient d'adresser à la *Réforme* une lettre sur la situation actuelle. Nous signalons avec plaisir, dans cette lettre, deux excellentes tendances.

M. Louis Blanc voudrait rallier la bourgeoisie et le peuple, en montrant que leurs intérêts sont solidaires. Il fait très bien ressortir cette solidarité en prouvant que, si le peuple a des souffrances physiques, le riche a des douleurs morales non moins cuisantes. Il remarque très ingénieusement que la mauvaise organisation de la société étant funeste à tous, même à ceux qui paraissent en profiter, les oppresseurs et les opprimés gagnent également à ce que l'oppression soit détruite, et perdent à ce qu'elle soit maintenue. La justesse de l'idée donne encore plus de verve que de coutume au style naturellement incisif de l'auteur. On en jugera par la citation suivante :

Qui donc est intéressé à l'ordre social qu'on nous a fait, disions-nous dans l'*Organisation du travail*? Personne ; non, personne, pas plus le riche que le pauvre, pas plus le maître que l'ouvrier. Pour moi, je me persuade volontiers que les douleurs que crée une civilisation imparfaite se répandent, sous des formes diverses, sur la société tout entière. Entrez dans l'existence de ce riche, elle est remplie d'amertume.....

..... Et puis, pour chaque indigent qui pâlit de faim, il y a un riche qui pâlit de peur. — Je ne sais, dit miss Wardour au vieux mendiant qui l'avait sauvée, ce que mon père a dessein de faire pour notre libérateur, mais bien certainement il vous mettra à l'abri du besoin pour le reste de votre vie. En attendant, prenez cette bagatelle. — Pour que je sois volé et assassiné quelque nuit en allant d'un village à un autre, répondit le mendiant, ou pour que je sois toujours dans la crainte de l'être, ce qui ne vaut guère mieux ! Eh ! si l'on me voyait changer un billet de banque, qui serait ensuite assez fou pour me faire l'aumône ?...

Admirable dialogue ! Walter-Scott ici n'est plus un romancier, c'est un philosophe, c'est un publiciste. De l'aveugle qui entend retentir dans la sébile de son chien l'obole implorée, ou du puissant roi qui gémit sur la dotation refusée à son fils, quel est le plus heureux ?

Mais ce qui est vrai dans l'ordre des idées philosophiques, l'est-il moins dans l'ordre des idées politiques ? Ah ! Dieu merci ! il n'est pour les sociétés ni progrès partiel, ni partielle déchéance. *Toute* la société s'élève ou *toute* la société s'abaisse. Les lois de la justice sont-elles mieux comprises, *toutes* les conditions en profitent ; les notions du juste viennent-elles à s'obscurcir, *toutes* les conditions en souffrent. Une nation dans laquelle une classe est opprimée ressemble à un homme qui a une blessure à la jambe : la jambe malade interdit tout exercice à la jambe saine. Ainsi, quelque paradoxale que cette proposition puisse paraître, oppresseurs et opprimés gagnent également à ce que l'oppression soit détruite ; ils perdent également à ce qu'elle soit maintenue.

La seconde tendance que nous avons remarquée dans la lettre de M. Louis Blanc indique une heureuse transformation dans l'esprit démocratique. L'ancien publiciste du *Bon Sens* voudrait constituer une forte autorité morale, afin de réaliser la liberté, qui n'a été, jusqu'à présent, qu'à l'état d'abstraction. Ce vœu est la condamnation implicite de tous ces complots, de tous ces actes de violence, de tout ce matérialisme politique qui entasse des armes et des munitions de guerre, et qui rêve la conservation ou le progrès par l'oppression et le carnage. Evidemment la nouvelle autorité morale, dont la société a besoin, ne doit pas se présenter armée jusqu'aux dents ; elle ne doit conspirer ni dans les cabarets ni dans les salons ; elle ne doit avoir d'arsenal ni dans les maisons particulières ni dans les citadelles ; ce serait là un mauvais moyen pour inspirer la confiance et pour donner la liberté à tous.

M. Louis Blanc voudrait réhabiliter le principe d'autorité, mais en le purifiant par le dévouement. Il définit ainsi le Pouvoir : « Gouverner, c'est se dévouer. » Nous croyons cette définition incomplète, car elle peut servir aux deux éléments rétrogrades que l'on semble aujourd'hui vouloir mettre en présence : l'élément militaire et l'élément révolutionnaire. On peut très bien se dévouer à de fort mauvaises choses. Sans doute, pour avoir droit de gouverner, il faut se dévouer à ceux que l'on gouverne ; mais il faut, avant tout, comprendre leur liberté, et ne pas leur imposer, sous le nom de morale ou de loi, une volonté tyrannique qui ne va souvent à rien de moins qu'à prohiber l'œuvre de Dieu même. Pour compléter sa définition, M. Louis Blanc aurait dû dire le but auquel doit se dévouer celui qui gouverne.

Quoi qu'il en soit, les deux tendances que nous venons de signaler dans la lettre de M. Louis Blanc ne sauraient être trop approuvées, trop encouragées. Elles viennent à l'appui de ce que nous avons dit dans notre Manifeste sur la transformation de la démocratie française ; elles prouvent que tout ce qui a de la jeunesse et de l'avenir déserte peu-à-peu le camp des démocrates révolutionnaires et violents, pour se ranger sous la bannière pacifique, mais militante et glorieuse, des démocrates socialistes.

Droit de tout indigent à l'hospice, sans acception de localité.

M. Hyde de Neuville, un des hommes les plus honorables qui se soient mêlés à la politique et qui aient participé au maniement des affaires dans notre pays, a provoqué naguère, de la part de M. le ministre de l'intérieur, des explications qui constatent le droit acquis à tout indigent d'être traité dans *l'hospice le plus voisin*, que le malade indigent appartienne ou non à la commune où se trouve cet hospice.

La correspondance qui a eu lieu, sur cette question d'humanité, entre l'ancien ministre de la Restauration et le ministre actuel du Gouvernement de juillet, fait honneur aux sentiments de l'un et de l'autre ; elle établit d'ailleurs un principe dont il importe de prendre acte, dût l'application n'en pas être toujours possible, conformément à la généreuse pensée de M. Hyde de Neuville et à l'interprétation donnée dans le même sens par les circulaires ministérielles. Il faut enlever tout prétexte à cet esprit parcimonieux et étroit, à cette sorte d'égoïsme local dont se montrent animées trop souvent les municipalités urbaines, quant à l'usage des établissements de bienfaisance et de charité. Il restera toujours assez d'occasions où l'on devra faire aux malheureux la réponse que s'adresse le vieux Vagabond, dans la chanson de *Béranger* :

Mais tout est plein dans chaque hospice.

La démarche de M. Hyde et le résultat qu'elle a obtenu ont été rapportés ainsi qu'il suit dans la *Quotidienne* :

Dans sa lettre au ministre de l'intérieur, entre autres arguments M. Hyde de Neuville faisait valoir ceux-ci :

« Presque tous les hospices des villes ont été et sont encore fondés, soutenus, par les riches propriétaires des campagnes, qui, certes, n'ont pas l'intention d'établir une distinction révoltante entre le pauvre du hameau et celui de la cité. Quant à moi, j'ai plusieurs lits dans les hôpitaux ; j'ai entendu, j'entends que tout pauvre malade puisse les occuper sans distinction de pays ou de religion. C'est surtout le malheur qui est pour moi l'égalité.

» Vous penserez donc avec moi, monsieur le ministre, qu'à moins d'une destination *expressément désignée* par le fondateur d'un lit, ce lit, s'il est vacant, doit être accordé à tout malade dont l'indigence est constatée, qu'il soit domicilié de droit ou non, et qu'enfin, il doit être secouru *dans l'hospice le plus voisin*..., non-seulement parce que la loi le dit, mais parce que la raison et l'humanité le commandent. »

Puis il ajoutait en terminant :

« On donne à l'hospice de... ce qui ne veut pas dire qu'on donne à la ville de..., mais bien à l'hospice établi dans cette ville ; enfin, on donne aux pauvres, et les pauvres ne doivent former qu'une catégorie. Le peuple, monsieur le ministre, a bien des misères ; si les hommes de cœur ne s'entendent pas toujours en politique, qu'ils s'unissent pour faire triompher les droits imprescriptibles de l'humanité. »

M. Duchâtel a répondu que les principes que son administration cherchait à faire prévaloir sur cette matière, « sinon toujours avec succès, au moins avec persévérance, » étaient entièrement conformes aux observations qui ont été inspirées à M. Hyde de Neuville par les sentiments d'une charité large et éclairée. Ces principes sont d'ailleurs consignés dans une circulaire ministérielle du 12 janvier 1829, que M. Duchâtel a pris soin d'indiquer.

Voici l'extrait de cette circulaire :

« L'admission dans les établissements charitables d'indigents étrangers à la commune où ces établissements sont situés, donne assez » fréquemment lieu à des difficultés qu'il est important de faire cesser. » Que les malades soient ou non domiciliés, *dit la loi*, ils doivent être » traités à leur domicile de fait ou *dans l'hospice le plus voisin*. Tout » malade peut et *doit* être admis dans *tous* les hospices ; et quand la » loi n'aurait pas pris soin de le prescrire, l'humanité imposerait aux » administrations charitables une obligation qu'il est impossible de » méconnaître. »

En publiant ces documents dans la *Gazette du Berry*, M. Hyde de Neuville y a ajouté les réflexions suivantes :

« Je dois beaucoup de remercîments à M. le ministre de l'intérieur pour sa réponse obligeante à mes observations ; j'en dois aussi à M. le sous-secrétaire d'Etat au même département, qui n'a pas mis moins d'empressement à me transmettre des documents qui m'étaient nécessaires pour bien éclairer l'importante question que je traite et que je compte suivre. Il est en effet un terrain qui n'admet que l'émulation de la bienfaisance publique ; que ce terrain reste toujours neutre pour les hommes généreux et charitables de toutes les opinions.

» Occupons-nous du peuple, de ses misères ; elles sont grandes ; les malades ne sont pas les seuls êtres souffrants qu'il faut chercher à soulager. Créons dans les départements des asiles suffisants pour les vieillards sans ressources, les infirmes, les orphelins, les sourds-muets, les aveugles, et que partout, à un esprit de localité et de charité étroite, succède une charité large et éclairée.... Dans l'état actuel de la société, que de protections ne faut-il pas le plus souvent pour être reçu dans un hospice ; que de faits j'aurais à citer à l'appui de ce que j'avance.... Il serait temps d'admettre comme principe irrévocable que toutes les misères doivent être efficacement secourues.... Mais admettre le principe ne suffit pas, il faut le pratiquer, il faut accomplir une obligation que la religion et l'humanité imposent ; puisse la lettre de M. le ministre de l'intérieur faire cesser, enfin et partout, des difficultés affligeantes qui ont eu lieu dans plusieurs départements. Rappeler à tous la loi bienfaisante qui vient en aide au malheur, en demander l'exécution, c'est rendre service non-seulement aux pauvres, mais à MM. les administrateurs des établissements charitables. Ils aimeront à savoir, s'ils l'ignorent, que rien ne les oblige à s'écarter du principe si naturel, si humain, de la loi de l'an II. Ils seront heureux d'apprendre que non-seulement ils peuvent, mais qu'ils *doivent* n'établir aucune distinction entre le malade indigent de la campagne et celui de la ville ; c'est (dit avec raison la circulaire ministérielle de 1829) une obligation qu'il est impossible de méconnaître :

» Plus d'esprit de localité, plus de charité étroite.

» Tout malade indigent, qu'il appartienne ou non à la ville, à la commune, doit être traité *dans l'hospice le plus voisin*.

» Tout malheureux doit être secouru sans distinction de religion, de pays ou d'opinion.

» La charité ne doit avoir de borne que l'impossible.

» L'Etang, près Sancerre (Cher), 21 août 1843.

» HYDE DE NEUVILLE. »

« La charité ne doit avoir de borne que l'impossible » ; tâchons, ajouterons-nous, de reculer cette borne de plus en plus. Elle se...

(1) Comparaison des budgets de 1830 et 1843, par Michel Chevalier. Extrait du *Journal des Economistes*.

---

force essentielle et fondamentale dans l'âme. On en vient définitivement, aujourd'hui, à comprendre que tous les phénomènes de la vie correspondent à une impulsion du principe actif qui meut la matière, et conséquemment que les attraits des sens sont eux-mêmes des passions de l'âme, passions d'un degré inférieur ; sans aucun doute, à celles du cœur et de l'intelligence. Le feuilleton du *Constitutionnel* voulait dire apparemment que le sentiment religieux domine dans le caractère de Pauline, et efface les affections individuelles.

Plusieurs critiques ont la manie d'annoncer tous les ans que les moyens de Mlle Rachel baissent, que ses forces la trahissent. Nous nous rappelons qu'on en a dit autant de Maria Malibran pendant les cinq ou six dernières années de sa vie, et nous l'avons vu mourir dans toute la force d'expansion de son génie. Mlle Rachel a toujours manqué d'un

Cette tendance était dangereuse. Pour ramener l'art à sa destination, il s'est, par bonheur, rencontré une artiste d'un rare génie, dont les facultés naturelles s'accordaient merveilleusement à l'œuvre de nos grands poètes tragiques. Grâce à ce brillant interprète, Racine et Corneille, trop oubliés, sont apparus dans leur beauté, et en écoutant ces voix puissantes du cœur, on a mieux compris ce qui manquait aux ouvrages d'ailleurs si remarquables de nos auteurs modernes. Voilà l'immense service rendu à l'art par le talent de Mlle Rachel. Elle a présidé à un mouvement de réaction, de rétrospection ; et la littérature de notre siècle ne peut que gagner à cette étude nouvelle des anciens, à ces leçons attrayantes qui viennent d'une jeune femme.

Sans doute il est à craindre que d'un excès l'on ne se jette dans un autre excès. Retourner à la sobriété des combinaisons, à la pauvreté

de querelles à notre artiste. N'a-t-elle pas eu raison de s'inspirer d'abord aux sources sacrées ? Elle a grandi dans ces entretiens sublimes, et après qu'elle aura, par une sorte de reconnaissance filiale, relevé les saints autels, alors vous la verrez avec une piété de sœur, s'unir aux poètes de son temps et prendre sa part glorieuse dans leurs succès.

Sganarelle a été admirablement joué, il y a peu de jours, par M. Samson et Mlle Brohan. La charmante Mlle Brohan, qui s'était un peu refroidie depuis quelque temps, a représenté Mme Sganarelle avec une assurance et une verve remarquables. Elle a été fort applaudie. M. Samson a dit son monologue excellemment et au milieu des rires de toute l'assemblée.

L'Ecrin, drame de MM. Dupert et Paul Foucher, a obtenu un succ...

rait plus long-temps désormais la pierre d'achoppement des meilleures intentions, si l'on se mettait sérieusement à examiner et à essayer les solutions proposées du problème de l'organisation du travail, seul moyen d'élever la production au niveau du besoin. Tant qu'on ne s'attaquera pas directement à ce problème, les tentatives des hommes charitables resteront impuissantes à secourir un grand nombre de misères. Que ceux-là donc qui veulent *universaliser* la charité, dirigent leurs efforts vers le but que nous ne cessons de signaler.

Réunion viticole.

(*Troisième séance.*)

M. Hubert de Lisle revient sur le rapport qu'il a soumis déjà à l'as-semblée relativement à la question des douanes. Il croit devoir déclarer que, tout en proclamant les principes de liberté commerciale, le comité central, dont il est ici l'organe, n'a pas entendu en réclamer l'application immédiate et radicale.

Ce que le comité central demande, en effet, c'est que les tarifs de douanes, au lieu d'être, comme ils le sont aujourd'hui, un motif d'exclusion, soient ramenés, par des diminutions considérables, au véritable esprit qui a présidé à leur établissement.

M. d'Althon-Shée commence par relever quelques assertions avancées dans l'avant-dernière séance par l'honorable M. Dezeimeris.

Passant ensuite à la question des traités de commerce, l'orateur pense qu'il importe de circonscrire la discussion, à laquelle doit donner lieu cet important sujet, aux traités de commerce de l'Angleterre et de la Belgique, comme étant ceux dont le besoin se fait le plus vivement sentir, et dont la réalisation présente le plus de chance en raison des nombreuses négociations auxquelles ils ont déjà donné lieu et des études profondes qu'on en a faites.

Quelques objections soulevées de nouveau sur le même sujet par M. Dezeimeris, amènent à la tribune M. Brunet, qui combat victorieusement les assertions de l'honorable député de la Dordogne, au moyen de quelques chiffres authentiques.

La discussion générale étant fermée, on passe au vote de la résolution suivante :

Nous demandons que le Gouvernement, prenant en considération les intérêts généraux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie viticole, si vaste et si naturelle, et adoptant enfin les principes d'une sage économie publique, entre sans délai dans une voie de réforme mesurée des droits de douane, et s'efforce d'obtenir successivement et sans secousses l'abaissement des barrières élevées entre les nations de l'Europe, au grand détriment de leurs relations naturelles.

Sur l'initiative de M. Brettenet, une motion relative à la Presse est soumise à son approbation. Cette motion est également adoptée. Elle est conçue en ces termes :

L'assemblée vote des remerciments à tous les journaux de Paris et des départements qui ont défendu l'intérêt viticole, et recommande aux propriétaires de vignes d'en favoriser la publicité par tous les moyens qui sont en leur pouvoir.

La parole est à M. Adrien Cabarrus pour lire un rapport sur l'organisation des comités viticoles. Les conclusions du travail de M. Cabarrus, formulées ainsi qu'il suit, sont adoptées sans discussion :

Dans l'intérêt de l'union, toutes les communes intéressées à la culture de la vigne sont invités à organiser des comités viticoles.

M. de la Myre-Mory, en son propre et privé nom, donne lecture d'un travail, à la suite duquel il propose à l'approbation de l'assemblée la motion suivante :

L'assemblée décide qu'une pétition sera rédigée en son nom par le comité central de la Gironde, et adressée à MM. les ministres de l'intérieur et des finances, pour demander un sursis au paiement de l'impôt jusqu'à la vente de la récolte pour les contribuables du département de la Gironde dont les propriétés ne sont pas exclusivement viticoles, et un sursis indéfini pour ceux qui ne possèdent que des vignes.

M. Vastapani lit, sur l'établissement des banques territoriales, un travail qu'il termine en ces mots :

Nous n'avons pas la prétention d'approfondir aujourd'hui cette vaste matière. Nous devons nous borner — c'est le vœu du comité central dont je suis l'organe — à solliciter du Gouvernement la création de banques territoriales, soit sous sa direction suprême, soit sous les auspices des entreprises des compagnies ou des associations des propriétaires, notre pensée étant que de semblables institutions coordonnées avec la réforme du régime hypothécaire, contribueront puissamment à la richesse particulière et nationale, et notamment à l'amélioration de l'industrie viticole que nous représentons.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. Hovyn, président du comité viticole de Gultre, soumet à l'assemblée l'adoption de la proposition suivante :

Toutes les fois qu'une assemblée de l'union viticole aura lieu, les lettres de convocation devront renfermer le programme des questions qui seront traitées dans cette assemblée, et ces lettres seront adressées aux délégués, au moins un mois à l'avance, pour qu'ils puissent se préparer à la discussion par des études approfondies.

Cette motion est adoptée par l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président déclare la séance close.

L'assemblée se retire après avoir voté des remerciments au bureau, et décidé que la prochaine réunion aurait encore lieu à Bordeaux.

Après avoir été dûment autorisés, et pour mettre un terme aux déprédations commises par les maraudeurs dans leurs champs, les paisibles et laborieux habitants de Garches, près Saint-Cloud, organisèrent, il y a quelques jours, un service de nuit que la garde nationale, composée d'intéressés, faisait avec un zèle ardent..

Mais ces braves gens avaient oublié que la commune de Garches touche la commune de Saint-Cloud, et que cette dernière localité a l'avantage de posséder une forte garnison. Or, il y a quatre jours, nos braves cultivateurs en armes partirent au nombre de trois, ayant un caporal en tête pour leur excursion toute préventive. Se trouvant en pleine nuit, sur la limite des deux communes, ils firent la rencontre d'une patrouille de cavalerie de la garnison de Saint-Cloud. — *Qui vive?* leur crie-t-on. — *Ronde de garde nationale!* répond le caporal. — *Caporal, l'ordre!* crie le brigadier. Et caporal et brigadier de ne s'entendre en aucune façon..... La cavalerie tire le sabre ; les gardes nationaux se récrient et déclarent qu'étant sur leur commune ils n'ont point

Bayonne, le 18 septembre.

Les élections ont commencé à Madrid le 15. L'opposition a eu sept bureaux sur douze; mais le total des suffrages exprimés, le premier jour, est en faveur du parti parlementaire.

Madrid était tranquille le 16. D'après les dernières nouvelles des autres provinces, tout était parfaitement tranquille, sauf en Catalogne. (*Messager.*)

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On écrit des frontières de la Turquie, 6 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le firman du Grand-Seigneur qui confirme la réélection du prince Alexandre Karageorgewitch est arrivé hier a Belgrade. Il sera publié le 14 courant. Le baron Lieven travaille chaque jour pendant plusieurs heures avec les hommes du gouvernement provisoire. On annonce qu'il paraîtra incessamment une ordonnance qui a pour objet d'améliorer la condition des habitants des campagnes et des cultivateurs.»

— On écrit de Constantinople au même journal :

« Ces jours derniers, M. de Bourqueney a exigé de la Porte-Ottomane une réparation éclatante de l'insulte faite au drapeau français, à Jérusalem, par la populace musulmane. Le reis-effendi a répondu dans les termes les plus satisfaisants. Le pacha de Jérusalem a reçu l'ordre de faire arrêter les meneurs et de se montrer très sévère.

» L'exécution de l'Arménien Sarkez Papajoghlen a donné lieu à un scandale révoltant; à peine ce malheureux était-il mort, que la populace musulmane, dont le fanatisme avait été exalté au plus haut degré, s'est jeté sur le cadavre et l'a mutilé de la manière la plus barbare. Pendant trois jours le corps a été livré aux insultes de cette populace ignoble. Les ambassadeurs ont vu dans ces excès une offense faite aux Européens, car ils ont résolu, à l'unanimité, de demander satisfaction au divan, et ils ont sollicité des instructions de leurs cours. »

— On écrit d'Alexandrie, 26 août, à la *Gazette nationale allemande:*

« Un banquier de la Porte-Ottomane est arrivé ici. Il est probable qu'il vient s'entendre avec le pacha sur le règlement du tribut. On attend d'un moment à l'autre un employé de l'administration française qui sera chargé d'organiser l'administration d'après les règles établies en France. La tâche ne sera pas facile, car les Egyptiens prétendent être les hommes les plus habiles dans l'art d'administrer un pays.

ESPAGNE. — *Madrid*, 12 septembre. — Malgré les démentis les plus formels du Gouvernement, la Presse de l'opposition continue à répandre de fâcheuses nouvelles. Aujourd'hui l'*Eco del Comercio* et l'*Espectador* annoncent que M. Olozaga va partir pour Paris, chargé d'une mission secrète, et que M. Martinez de la Rosa, l'ancien ministre de Christine, à peine de retour à Madrid, le remplacera en qualité de gouverneur d'Isabelle. Puis c'est la nomination prochaine du comte de Toreno, autre ministre de Christine, encore à Paris, au ministère des finances, en remplacement de M. Ayllon (1).

Le Gouvernement est prévenu que dans certains quartiers on prépare une manifestation éclatante pour l'ouverture des élections, c'est-à-dire dans trois jours. Le but de ce mouvement est d'intimider les modérés et de les empêcher de se rendre dans leurs colléges. Le chef politique a publié une proclamation qui recommande le calme aux habitants. On continue le désarmement de la garde nationale.

La reine a fait l'accueil le plus gracieux à MM. Fould et Daru qui lui ont été présentés par le duc de Glucksberg. M. Aston est parti dimanche.

La *Gazette officielle* dément la nouvelle répandue que le Gouvernement avait imploré le secours et l'intervention de la France. Le ministère proteste qu'il n'aura jamais recours à l'assistance étrangère. L'émissaire, dont on a remarqué le départ récent de Madrid, n'allait pas en France, il portait des fonds aux troupes disséminées dans les provinces du nord.

Le même journal publie une circulaire du ministre des finances ayant pour but de régulariser dans les provinces la rentrée des impôts arriérés. (*Correspondance particulière.*)

— Le ministère de l'intérieur d'Espagne adresse dans tous les journaux de Madrid, sous la date du 9, aux recteurs des Universités, aux chefs des colléges de médecine, chirurgie et pharmacie, des écoles spéciales d'ingénieurs civils et des mines, du Musée des sciences naturelles, du Conservatoire des arts, et aux directeurs des institutions du second degré, une circulaire contenant une série de questions qu'il leur adresse dans le but de procéder ensuite à la réorganisation de l'enseignement public dans la Péninsule.

— Le Gouvernement de Madrid, en récompense des services qu'a rendus de tout temps à l'Espagne la petite ville de Teruel, lui confirme, par décret du 11, le titre de *très noble, très fidèle et victorieuse*, et accorde à son ayuntamiento le droit d'ajouter à ses armes un nouveau quartier avec canon et obus, puis une pyramide de boulets, symbole de son héroïque défense.

Barcelone. — Nous recevons les journaux de Barcelone du 10 au 13. Le 10, la junte suprême nommait maréchal de camp le brigadier Ametler. Quelques heures après, elle le nommait capitaine-général de l'armée et de la principauté de Catalogne. Puis le nouveau chef adressait aux Catalans une proclamation dans laquelle, tout en reconnaissant Isabelle II, il s'élève contre les mauvais Espagnols vendus au despotisme et aux *influences d'une nation étrangère*.

Le 11, le mouvement avait gagné la ville de Villanueva. Plusieurs patriotes y avaient offert de nourrir chacun vingt-cinq hommes, pendant un mois, à six réaux par jour.

— La junte comptait sur les *pronunciamentos* de Corvera, Tarrega et Lérida. Prim était toujours dans l'inaction à Gracia. « Bientôt, dit le *Constitucional* du 12, le rebelle ex-brigadier sera anéanti, et sa tête montrée à ce peuple qu'il a perfidement abusé. La nation a juré l'extermination de Narvaez, Concha et Prim. Mort ou liberté! tel est le cri de la Péninsule. Il faut marcher contre Prim, qui, dans son orgueil stupide, croit tenir Barcelone assiégée. »

Le 13 on a appris la soumission du bourg de Saint-André, mais on attendait pour le lendemain les soulèvements de Celdas, Monbuy, Castell-Tersol, San-Lorenzo, Sabol et Olesa.

La junte centrale publiait le même jour un décret qui déclare traître à la patrie et devant être passé par les armes quiconque se révoltera contre la devise qu'elle a adoptée, quiconque fera courir des bruits ten-

mais, les navires hanovriens ne seront pas soumis à un droit plus élevé que les navires anglais. »

POLOGNE. — On écrit de la frontière de Pologne, 6 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« De nombreuses arrestations ont été opérées à Varsovie. Le gouvernement a, dit-on, découvert une conspiration à grandes ramifications. 3,000 conspirateurs auraient été dénoncés à la police, qui en aurait déjà fait incarcérer 300. Voilà des données qui sont probablement exagérées, mais il faut bien qu'il y ait quelque chose de vrai au fond de tout cela. On ne peut que plaindre les hommes qui se laissent entraîner à de pareilles folies. Le gouvernement exerce la surveillance la plus active sur tous les sujets de l'empereur, et la perspective de tout conspirateur, c'est le Caucase et la Sibérie.

HOLLANDE. — On écrit de La Haye, 17 septembre :

« Avant-hier, la seconde chambre des Etats-généraux a adopté, à une très grande majorité, la nouvelle loi sur le timbre, destinée à remplacer les lois françaises qui, aujourd'hui, sont encore en vigueur en Hollande. La discussion en elle-même n'a rien présenté de fort intéressant; mais elle a fourni au nouveau ministre des finances, M. Vander-Heim, l'occasion d'exposer la ligne de conduite qu'il se propose de suivre à l'égard des finances du pays, afin d'amener l'équilibre entre les dépenses et les recettes. »

AMÉRIQUE DU SUD. — Le journal ministériel de Rosas, le *British Packet*, de Buénos-Ayres, du 24 juin, se plaint en termes fort vifs du gouvernement du Brésil. On sait que ce gouvernement a commencé par être favorable à Rosas lors de l'invasion d'Oribe sur le territoire de Montevideo. Aussi le cabinet brésilien avait-il nommé M. Regiss, ami de Rosas et ennemi du général Rivera, pour son chargé d'affaires près du gouvernement de Montevideo.

Nous avons dit que le commodore Purvis, commandant la flotille anglaise dans le Rio de la Plata, s'était opposé énergiquement au blocus et aux hostilités de Brown, commandant de la flotille de Rosas, contre Montevideo. Nous apprenons avec plaisir, par *el Constitucional* du 30 juin, que M. Manuel del Rodney, commodore anglais qui commandait dernièrement la flotte anglaise devant Barcelone à l'époque du bombardement de cette ville, et qui se trouve maintenant a Rio-Janeiro, a vivement félicité M. Purvis de l'honorable conduite qu'il a tenue en refusant de reconnaître le blocus de Rosas et en tenant Brown en échec.

INTÉRIEUR.

LL. AA. RR. Mgr. le duc et Mme la duchesse de Nemours étaient le 17 à Dijon, où ils ont visité la plupart des établissements publics. La pose de la première pierre du viaduc de la porte d'Ouche s'est faite au milieu d'un grand concours de population. Le soir, les autorités devaient dîner avec le prince. LL. AA. RR. devaient recevoir ensuite les dames et honorer de leur présence un concert donné par la ville. Un feu d'artifice devait terminer la journée. Le duc et la duchesse sont attendus à Lyon demain mercredi, à une heure de l'après-midi. (*Messager.*)

— M. Chégaray, récemment nommé avocat général à la cour de cassation, a été réélu député par le collége électoral de Bayonne. Il a réuni 237 voix contre 36.

— M. le ministre de l'intérieur part demain pour la Gironde. M. le ministre de l'instruction publique fera l'intérim. (*Monit. parisien.*)

— Le *Moniteur* de ce jour contient un rapport au roi du ministre de la marine sur la situation financière de son département.

Il résulte de ce rapport, 1° que le service de l'année a commencé avec un déficit, dans les ressources, de 2,977,000 fr., déficit qui sera couvert par des prélèvements sur les approvisionnements qui existaient en magasin au 1er janvier dernier; 2° que le budget a été voté sur la base de 184 bâtiments, et que l'effectif a été constamment fort au-dessus de ce nombre, ce qui doit produire, vu l'impossibilité d'une réduction, un excédant de dépenses, pour l'année 1843, d'au moins 5,600,000 fr.; 3° que la construction et l'armement de 18 paquebots transatlantiques se poursuivait avec activité, ce qui occasionnera une dépense de 2,300,000 fr., pour laquelle il n'existe encore aucune allocation.

Pour couvrir ces diverses dépenses, le ministre propose au roi d'ouvrir, dès à présent, par ordonnance, sur l'exercice de 1843, une somme totale de 6,386,000 fr.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 17 et lundi 18, de 4,183 déposants, dont 491 nouveaux, la somme de 683,342 fr. Les remboursements demandés se sont élevés à 676,000 fr.

— Le *Moniteur* publie la 57e liste des souscriptions en faveur de la Guadeloupe, s'élevant, au 15 de ce mois, à 3,273,818 fr. 10 c.

— Voici les noms des élèves de l'Ecole de peinture admis à concourir cette année pour le grand prix, et dont les travaux seront exposés les 27, 28 et 29 de ce mois : MM. Damery, Dehodencq, Picou, Jobbé-Duval, Benouville, Hillemacher, Villaine, Jalabert, Bureau, Gambard. Le sujet du concours est *Œdipe s'exilant de Thèbes.* (*Moniteur parisien.*)

Faits divers.

On écrit de Bruxelles, le 18 septembre, au *Moniteur parisien* :

« Il était une heure et demie lorsque la reine Victoria, accompagnée de LL. MM. le roi et la reine des Belges, a fait son entrée à Bruxelles.

» L'artillerie, placée au pont de Laeken, a annoncé, par une salve de cent-un coups, l'approche du convoi royal.

» La musique du régiment des guides, au moment de l'arrivée, a exécuté le *God save the Queen*.

» LL. MM. et le prince Albert sont montés dans la voiture du roi ; les autres personnes arrivées par le convoi royal ont pris place dans les voitures de la cour et dans des voitures particulières.

» Le cortége, précédé de la musique et d'un escadron des guides, et suivi d'un escadron du même corps, est entré à Bruxelles par la porte de Cologne. La garde civique, le bataillon des pompiers et les troupes de la garnison étaient échelonnés sur le passage du cortége. »

— A Gand, l'on a dressé un arc-de-triomphe qui porte d'un côté pour inscription : *Philippine de Hainaut, reine d'Angleterre, à Gand,* 1343; de l'autre, *Victoria, reine d'Angleterre, à Gand*, 1843. (*Annonce de Bruges.*)

— Nous avons rendu compte, dans notre numéro du 18, et sur la foi du *Journal de l'Ain*, d'un accident occasionné à la voiture de Bourg à Lyon par une des diligences de l'entreprise Laffitte et Caillard allant

Au moment de la descente de police chez le marchand de vins de la rue Pastourel, les inculpés étaient réunis pour entendre la lecture d'un projet de proclamation.

Au nombre des individus arrêtés, et qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, sont presque tous des ouvriers sans ouvrage, se trouve un ancien officier. L'un d'eux, dit-on, a été précédemment frappé par une condamnation pour faux. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Le nommé Menfrays, numéro 9026, âgé de 46 ans, condamné à vie, s'est évadé des travaux de blanchisserie du bagne de Rochefort le 7 à huit heures du matin, laissant à l'endroit d'où il s'est évadé ses effets du bagne. Cette évasion est la troisième de ce condamné, qui, aux deux premières fois s'était dirigé vers Toulouse, sa ville natale, où il avait, on ne sait comment recueilli les meilleurs certificats, parfaitement en règle, à l'aide desquels il y avait séjourné assez long - temps à chaque fois.

Du reste, depuis ces deux évasions, qui remontent à 1822, il avait tenu une conduite irréprochable.

Les condamnés Mayrand, numéro 12842, et Laurent, numéro 15453, tous deux accouplés ensemble, se sont évadés du bagne le 12 à quatre heures de l'après-midi.

Le premier de ces deux forçats est à terme, c'est sa troisième évasion. Le deuxième ne faisait que d'arriver au bagne, c'est sa première évasion. (*Revue de l'Ouest.*)

— L'*Eclaireur* de Namur signale la manière barbare d'enterrer les suicidés dans cette ville. Un malheureux prisonnier s'était ôté la vie. Six portefaix sont chargés de porter le corps au cimetière sans aucun appareil. Ils chargent le fardeau sur leurs épaules, entrelardent les chants de l'église de refrains grivois, et vont, avant d'accomplir l'enterrement, achever leurs libations au cabaret, laissant à la porte la dépouille d'un de leurs semblables.

— MM. Pauli et comp., banquiers à Gand, viennent de gagner un lot de 300,000 fl. (650,000 fr.) à Vienne. Le chef de cette maison est aux eaux d'Aix-la-Chapelle. (*Messager de Gand.*)

— On ne laisse pas de place pour Olivier Cromwell parmi les statues des rois d'Angleterre qui orneront les nouvelles Chambres du Parlement. (*Sun.*)

— On lit dans le *Morning-Herald* :

«La fameuse vigne de Cumberland-Lodge, dans le parc de Windsor, la plus étendue peut-être qui existe, produira beaucoup cette année. Elle porte en ce moment 2,340 grappes d'environ une livre chacune. Cette vigne s'étend sur une longueur de 138 pieds anglais et une hauteur de 26. Elle a été plantée il y a quarante ans.

— D'après un rapport récemment publié, il paraît que le nombre des membres du Parlement de Londres est, chaque année, pour l'Angleterre et le pays de Galles, de 500, représentant 15,906,741 habitants; pour l'Irlande, de 105, représentant 8,175,238 habitants; et pour l'Ecosse, de 53, représentant 2,620,184 habitants. Total, 658 pour 26,702,163 habitants. (*Courrier français.*)

— Le mouvement du passage entre la France et l'Angleterre, du 8 au 15 de ce mois, a été, par Boulogne, de 2,529 passagers, 3 chevaux, 18 voitures; et par Calais, de 423 passagers, 4 chevaux, 16 voitures.

— M. Coëssin, auteur d'une rénovation sociale qu'il prétendait appuyer sur certaines traditions religieuses, vient de mourir à l'âge de 64 ans. Ses obsèques ont eu lieu samedi 16, à Saint-Roch.

— Les obsèques de M. le comte de Toreno ont eu lieu aujourd'hui à Saint-Philippe du Roule, au milieu d'un grand concours appartenant en grande partie à l'émigration espagnole. On remarquait dans le cortège MM. de Salvandy, Tissot et plusieurs hommes de lettres français, amis du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les ducs d'Alba et de San Carlos, le conseiller-d'Etat Zea-Bermudez et le général Cruz. L'Espagne perd en lui un homme d'Etat remarquable, un historien consciencieux et élégant, et la reine Isabelle un de ses partisans les plus dévoués.

— On lit dans le *Journal de Rouen* du 17 :

« Le débarcadère du chemin de fer a été le théâtre d'un bien triste accident. Il était huit heures du soir, le convoi spécial de marchandises arrivait et s'était momentanément arrêté avant d'entrer sous le débarcadère, quand un Anglais, qui ne fait point partie de l'administration et qui avait, on ne sait comment, trouvé moyen de monter sur un wagon, voulut descendre; mais, à ce moment même, la locomotive fut mise en marche, et le malheureux a eu les deux jambes coupées. On l'a transporté immédiatement à l'Hôtel-Dieu, où il a dû subir une double amputation. Après cette cruelle opération, il a eu la force de signer une lettre adressée à un de ses amis. Cet homme est âgé de 34 ans. »

— La maison de campagne de M. T....., située à Clichy-sous-Bois, près Montfermeil, a été vendredi le théâtre d'un déplorable événement. L'une des deux filles de M. T..... étant entrée dans une pièce d'eau pour s'y baigner, disparut subitement dans une profonde cavité. On n'a pu la retirer de l'eau qu'après un long espace de temps. L'infortunée, qui a péri sous les yeux de sa mère, et malgré l'intrépide dévouement d'un jeune homme, était à peine âgée de dix-huit ans. (*Gazette des Tribunaux.*)

— On lit dans le *Guetteur de Saint-Quentin* du 17 :

« Mardi dernier, M. Vandroth, teinturier au faubourg d'Isle, est mort presque subitement. Les médecins qui lui ont donné leurs soins se sont accordés à reconnaître, dans la maladie qui l'a enlevé en moins de 24 heures, les caractères bien prononcés du choléra.

» Ce fait affligeant est généralement connu à Saint-Quentin; nous ne le constatons que pour aller au-devant des craintes exagérées qu'il pourrait faire naître. Le choléra n'a pas cessé de se manifester par des cas plus ou moins rares et plus ou moins graves, depuis la terrible épidémie de 1832. »

— On écrit d'Arnaville (Meurthe), à l'*Impartial*, de Nancy, en date du 13 septembre :

« Dimanche dernier, 10 septembre, entre 5 et 6 heures du soir, on vit s'élever, au sud-est d'Arnaville, un point d'un gris sale : il plana quelque temps sur les montagnes qui dominent le village. Tout-à-coup un bruit effrayant se fit entendre, des torrents se frayèrent passage à travers les vignes de nos coteaux, entraînant avec eux les ceps, les pesseaux, les terres. Cette trombe se répandit sur le village d'Arnaville avec furie; l'existence des habitants fut compromise; toutes les maisons qui tiennent à la côte furent inondées, les murs renversés. Chez M. Etienne Suzeite les porcs périrent; chez M. Boncolas les poules furent noyées dans leur poulailler, etc. Les routes furent obstruées. Jamais pareil accident n'était arrivé dans notre vallée : les pertes sont immenses. Aujourd'hui mercredi, on est encore occupé à enlever les débris de cette terrible catastrophe. »

— On écrit de l'Andalousie à la *Sentinelle des Pyrénées* :

« Le 1er de ce mois, il est tombé de la montagne au pied de laquelle est située la petite ville de Torres, en Andalousie, une nuée de pierres accompagnée de beaucoup d'eau, qui a détruit de fond en comble 42 maisons et englouti près de 200 habitants. Outre ce malheur déjà si grand, la population s'est vu enlever par le fléau tout ce qu'elle possédait en chevaux, bestiaux, animaux domestiques, etc. La contrée a été tout-à-fait mise à nu; la majeure partie des arbres a même disparu. Jusqu'à présent on a retiré des décombres 47 cadavres d'individus de tout âge et de tout sexe : sur certains points, le terrain a été si fortement modifié qu'on ne reconnaît plus les endroits qui furent habités. »

— On lit dans l'*Argus soissonnais* :

« Dans un de nos derniers numéros, nous annoncions que la grêle avait ravagé toutes les récoltes de la commune d'Arcy-Sainte-Restitue, par suite d'un orage arrivé le 10 août dernier, lequel avait occasionné une perte de 300,000 fr. Nous apprenons aujourd'hui que les communes de Coyolles, Branges, Cuiry-Housse et autres du canton d'Oulchy-le-Château, arrondissement de Soissons, ont été aussi victimes de ce terrible fléau; non-seulement les récoltes ont été hachées, mais les arbres, les ardoises ont été abîmés par des grêlons d'une grosseur extraordinaire. Il paraît que la perte des récoltes seulement ne s'élève pas à moins de 500,000 fr. pour ces dernières communes. »

— *Orage à Marseille.* — On lit dans le *Sémaphore* :

« Quand, hier matin, nous nous disposions à raconter les divers incidents du formidable orage qui avait éclaté pendant la nuit sur notre ville, nous n'avons pas été peu surpris de voir que le *Mémorial d'Aix*, doué d'un esprit prophétique, avait annoncé dans son numéro de jeudi matin, qu'un déluge se disposait à fondre sur Marseille, dans la journée du 15. Le journal d'Aix s'appuyait de l'autorité de Nostradamus, pour nous faire cette prédiction qui s'est complètement réalisée. Rarement le ciel qui couvre notre ville a fait une plus abondante provision d'électricité; à peine la nuit est-elle venue, que sur les fonds ténébreux du firmament une sombre lumière, éclairant coup sur coup de ses reflets sinistres, ou pour mieux dire, d'une nappe phosphorescente, l'obscurité du ciel, a brillé, à de fréquents intervalles, comme le précurseur de l'orage.

» A onze heures et demie, la pluie a commencé de tomber à flots, avec l'accompagnement incessant des tonnerres. C'était un véritable cataclysme. Le bruit de l'eau, celui de la foudre ne discontinuaient pas; les tonnerres éclataient dans la ville; l'un est tombé sur une maison en construction à la rue Vacon, dans l'ancien hôtel du *Cercle de Commerce*, et a mis le feu à des poutres; la détonation électrique et le jet de la flamme ont fait crier *à l'incendie* au factionnaire de la Poste, qui aurait dû songer que le ciel versait une assez grande quantité d'eau pour qu'on n'eût pas besoin de recourir aux pompes de la ville. En effet, la pluie a vite éteint ce feu; un autre tonnerre a démoli en partie le petit clocher de l'église de la *Mission de France* ; un troisième a brisé des pierres à l'angle de la rue Napoléon. On n'a eu, heureusement, aucun accident plus fâcheux à signaler.

» La pluie torrentielle qui tombait a ensablé presque toutes nos promenades, charrié du gravier dans plusieurs rues, pénétré dans des caves et causé de très grands dégâts dans un magasin de tapissier, où l'eau s'est élevée à près de deux mètres. Dans le port elle a fait sombrer deux accons chargés de fers.

» Les nombreux spectateurs que *les Demoiselles de Saint-Cyr*, de M. Dumas, avaient attirés au Grand-Théâtre, ne se doutaient pas des embarras que l'orage préparait à leur retour dans leurs domiciles. A minuit, quand ils se disposaient à regagner leur lit, ils ont vu, à la lueur des éclairs et des réverbères, la place du Grand-Théâtre transformée en un lac. Ce qui a rappelé à un classique les ombres errantes sur les bords du Styx et tendant leurs mains vers l'autre bord :

Ulterioris amore ripæ.

Nul n'osait d'abord s'aventurer dans cette vaste nappe d'eau et dans ces rues où grondaient des rivières; pourtant un jeune mari a pris sa femme sur ses épaules et a bravement fait quelques pas dans le lac Beauvau; mais reconnaissant l'impossibilité d'exécuter sans péril ce voyage aquatique, il est revenu déposer son précieux fardeau sur le péristyle. Les spectateurs de la soirée, pour qui l'on avait été obligé de rallumer les quinquets du foyer, se sont résignés et se sont mis à regarder courir l'eau, autant que les éclairs et le gaz le leur permettaient. On aurait pu leur faire la galanterie de les régaler d'un opéra-comique, pour leur faire attendre plus patiemment trois heures et demie, moment qui a vu, enfin, cette foule désappointée s'écouler par les rues noyées d'eau, et regagner le doux *chez soi*.

» Les habitants de la rue du Pavé d'Amour et de la Place des Hommes, qui depuis long-temps ont adressé des réclamations à l'autorité municipale pour demander à ce qu'on donnât aux eaux une direction qui mît leurs boutiques à l'abri des inondations, ont été encore exposés, hier, à un inconvénient dont ils sollicitent avec instance la suppression auprès de l'administration nouvelle. »

Spectacles du 20 septembre.

OPÉRA. — La Péri. — Stradella.
THÉATRE-FRANÇAIS — Brueis et Palaprat. — Les Demoiselles de S. Cyr.
OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice. — Simuel.
VAUDEVILLE. — L'Écrin. — Barbe-Bleue. — Les Misères
GYMNASE. — Le Hasard. — Un Jour d'Orage. — Jacquart.
VARIÉTÉS. — Les Nouvelles. — La Perruquière. — Le Trombonne. — Sur les toits.
PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen. — Le Marchand d'Images. — Clémentine.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Mille et une Nuits.
GAITÉ. — Folie de la Cité.
AMBIGU. — Venise. — Danse. — Madeleine. — La Frondella.
FOLIES. — Les Dévorants. — Barbe-Bleue. — Les Femmes.
CIRQUE-NATIONAL (Champs-Elysées) — Exercices d'équitation.
THÉATRE-COMTE. — Jonas. — Intermède de danse.
TH. DU PANTHÉON. — C'est le roi Dagobert. — Antoine.

BOURSE DU 19 SEPTEMBRE.

Faible avant l'ouverture du parquet, le 3 0/0 s'est un peu ranimé pendant la première moitié de la bourse, pour fléchir après la réponse des primes, malgré quelques achats assez importants.

L'attention toujours portée vers les affaires d'Espagne, fait, à défaut de nouvelles certaines, attribuer tous les mouvements de nos fonds à des renseignements arrivés de ce pays.

Au comptant. — Banque belge, 770 771,25. — Grand'Combe 1,35.. — Zinc, Vieille-Montagne, 3,800. — Jouissance des Quatre-Canaux, 138-75, 140. — Canal de Bourgogne, 100.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 20	121 25	121 20	121 20	121 .
— fin cour. . .	121 25	121 25	121 10	121 10	121 »
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 90	82 »	81 90	82 »	81 90
— fin cour. . .	82 »	82 10	81 90	81 90	82 .
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. A. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
				Avant la bourse, 82. à 4 heures, 81, 87 1/2. offert.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
4 0/0	103 »	» »	» »	—
O. de la Ville .	1322 50	1325 »	H. 2 50	Reports.
Banque de Fr. .	3290 »	» »	H. 5 »	3 0/0. fin proch. 22 1/2, 25.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	
— de 1000.	1110 »	» »	B. 2 50	
Caisse Hypoth. .	762 50	» »	» »	—
Quatre Canaux.	1285 »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	797 50	795 »	B. 5 »	S-Germ. Fin c. 795, 797 50.
Vers. R. Dr. .	285 »	» »	H. 5 »	» 285.
do R. G. . .	105 »	» »	» »	» 105, 102 50.
Orléans	665 »	» »	H. 2 50	Orléans, » 667 50, 666 25.
Strasb. à Bâle.	190 »	191 25	» »	Strasbourg. » 191 25.
Rouen.	712 50	» »	H. 2 50	Rouen. » 716 25.
Havre.	535 »	537 50	» »	Havre. » 535.
Fonds Etrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 1/4	» »	H. » 1/4	Londres, 17 septembre.
— Portugais. .	44 3/8	44 1/2	H. » 3/8	Dimanche, point de Bourse.
Esp. D. active.	27 1/8	» »	» »	
5 0/0 Naples. .	107 80	» »	B. » 05	
— Romain. .	106 1/2	106 1/4	B. » 1/4	
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	H. 2 50	
Emp. d'Haïti. .	455 »	» »	» »	

BULLETIN AGRICOLE.

Les nouvelles récentes que nous recevons du midi sont très satisfaisantes quant à la prochaine récolte d'olives. Elle n'a pour ainsi dire plus rien à craindre dans son état actuel, et elle s'annonce comme devant être au moins égale à celle de 1841, qui fut, comme on sait, fort abondante sur tout le littoral de la Basse-Provence. Les vignobles de toute cette région (Var, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône) ont peu de raisin cette année; mais les celliers, encombrés depuis plusieurs années, commencent à se vider à des prix raisonnables. Dans le Var, les vins très riches en alcool et avantageux pour la distillation, sont en hausse et très recherchés.

Les journaux des départements reproduisent très souvent nos bulletins agricoles sans nous citer. Nous lisons aujourd'hui avec étonnement dans la *Revue de la Côte-d'Or* deux de nos bulletins transcrits intégralement, et cités comme empruntés à une feuille de Paris, le *Courrier des Marchés*.

Nous prions ce journal de vouloir bien citer la *Démocratie pacifique* lorsqu'il juge à propos de lui faire des emprunts, et de ne plus donner, aux yeux de la Presse départementale, qui doit l'en croire sur parole, les honneurs d'un travail qui n'est pas le sien.

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 52.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

JEUDI 21 SEPTEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Eburd, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 20 SEPTEMBRE.

—

Organisation de la Commune. — Débat avec la GAZETTE.

La *Gazette de France* avait déclaré ces jours derniers qu'en ce moment elle regardait comme *inutile* et même comme dangereux de parler des questions sociales. Voici qu'elle revient sur cette déclaration. Nous devons l'en féliciter.

Mais en convenant qu'il peut être bon de discuter les problèmes sociaux, la *Gazette* continue à prétendre que, sans réforme parlementaire, il n'y a pas d'amélioration sociale possible. En ce qu'elle a d'absolu, cette opinion ne nous paraît pas fondée.

Nous savons que le Parlement, dans sa composition actuelle, est beaucoup trop dominé par cet esprit de conservation-*borne* qui est le fruit d'une pusillanimité égoïste, et c'est pourquoi nous demandons une réforme électorale susceptible d'infuser à ce Parlement un peu de cette vie et de cette chaleur qui lui manquent; mais nous sommes très convaincus, d'ailleurs que, sans toucher en rien aux institutions politiques, il serait très possible de réorganiser la commune en France de même que dans tout autre pays civilisé.

N'y aurait-il pas, à cet égard, un malentendu entre la *Gazette* et nous? Les mots *organisation de la commune* n'auraient-ils pas pour elle un sens différent de celui qu'ils ont pour nous? Nous le craignons fort.

« Que ceux qui composent la commune, dit-elle, concourent à l'élection du conseil municipal; que les affaires locales soient faites dans les localités; que chaque industrie, chaque intérêt puisse s'associer pour se défendre et non pour attaquer, et la commune sera *organisée, elle aura sa vie propre.* »

Il s'en faut, selon nous, qu'il y ait là les conditions d'une véritable organisation communale. Et, en effet, pour nous, cette organisation doit avoir pour but de produire l'accord des intérêts et des volontés. Or, nous ne voyons pas comment cet accord résulterait de la seule participation de tous les habitants de la commune aux affaires locales.

La *Gazette* demande que les intérêts s'associent pour se défendre, et non pour attaquer. Ce vœu nous paraît un peu chimérique; car quand des intérêts sont en opposition avec d'autres intérêts, si l'on ne trouve d'autre moyen de concilier les uns et les autres que de réunir les premiers contre les seconds, *et vice versâ*, il y a fort à parier que, pour se défendre, ils s'attaqueront réciproquement.

La *Gazette* n'indique donc pas sur quelles bases devrait reposer l'organisation de la commune pour amener la conciliation de tous les intérêts et la reconnaissance de tous les droits; et c'est cependant ce qu'elle serait tenue de faire, puisqu'elle demande une organisation communale qui produise cette conciliation si désirable.

Parmi les devises de notre journal, que la feuille légitimiste déclarait l'autre jour accepter, se trouve celle-ci : *Association volontaire du capital, du travail et du talent.* Eh bien! nous devons en prévenir la *Gazette*, cette devise est la formule de tout un système d'organisation communale, dont l'application aurait, selon nous, pour résultat certain de donner satisfaction à tous les intérêts et à tous les droits. La *Gazette*, qui nous a toujours paru désireuse de s'assimiler toutes les idées progressives et fécondes, devrait bien examiner et discuter ce système, puis travailler avec nous à son application.

Nous l'avons déjà déclaré à la *Gazette*, et nous le lui déclarons de nouveau : si nous avions à notre disposition seulement le quart des ressources dont le parti légitimiste pourrait disposer, nous commencerions dès aujourd'hui un essai local du système en question, c'est-à-dire que nous commencerions par organiser dans une commune l'association du Travail, du capital et du talent; et par là nous croirions travailler à l'émancipation des classes laborieuses un peu plus efficacement que par l'application immédiate de n'importe quelle réforme politique.

Le jour même où la *Gazette* discutait avec nous sur l'organisation de la commune, elle terminait son premier-Paris par ces paroles remarquables :

« Ce serait méconnaître tout ce que le Christianisme a introduit » d'éléments de vitalité et de perfectionnement au sein des sociétés » humaines, que de se refuser à croire à des événements, parce » qu'ils changeraient l'aspect du monde politique et qu'ils pro» duiraient dans la vie des nations une phase inconnue jusqu'ici. » La crise que nous subissons depuis un demi-siècle a été trop vio» lente pour ne pas amener une immense rénovation sociale; il » suffit de jeter les yeux sur la situation actuelle de l'Europe pour » s'assurer que la civilisation doit se développer ou périr; et le mi» racle de conciliation et de rénovation qui s'accomplit en France » depuis treize ans nous est garant que la civilisation ne périra » pas. »

Ainsi la *Gazette* croit à une prochaine rénovation sociale qui sera immense; elle croit à des événements qui produiront dans la vie des nations une phase inconnue jusqu'à ce jour. Nous partageons tout-à-fait cette croyance; mais, comme chaque nation est, après tout, un composé de communes, comme la commune est, en somme, l'élément primordial de la nation, nous croyons, nous, que c'est de la réorganisation communale que sortira cette immense rénovation sociale pressentie par tous les grands esprits de notre siècle, et qui aura pour résultat de réaliser les grands principes de fraternité, de charité et d'unité sociale proclamés, il y a dix-huit cents ans, par le Christ.

Comité viticole de Bordeaux.

Lorsque nous avons vu, l'année dernière, quelques fabricants de draps se réunir en comité et se poser en représentants des intérêts de la France pour empêcher une union douanière avec la Belgique, nous avons attaqué ces étranges prétentions, tout en reconnaissant l'utilité qu'il y avait à signaler au Gouvernement les craintes ou les espérances que cette union inspirait aux diverses branches de notre industrie.

Le grand tort du comité Fulchiron était de cacher les intérêts particuliers des fabricants de drap sous le manteau des intérêts généraux de la France, avec lesquels les premiers ne sont que malheureusement trop en opposition.

Nous avons vu avec peine les propriétaires de vignobles tomber dans un excès contraire et ne demander satisfaction que pour leurs intérêts particuliers, sans faire valoir l'intérêt des consommateurs et celui des classes laborieuses, à qui importe surtout le triomphe de leur cause.

Les questions industrielles se prêtent si rarement à une solution avantageuse en même temps aux producteurs et aux consommateurs, dans notre ordre social, que, lorsque le cas se présente, c'est une véritable bonne fortune qu'il ne faut pas laisser échapper. Le comité n'a pas saisi de quelle importance était pour lui cette concordance d'intérêts; aussi la discussion à laquelle ont pris part les principaux membres a-t-elle manqué d'élévation et de dignité.

La politique, qu'on a fait intervenir si mal à propos dans cette discussion, sera surtout fort nuisible aux intérêts viticoles. C'est là une maladresse que les ennemis de toute réforme ne manqueront pas d'exploiter. En effet, que signifie cette espèce de mandat impératif que l'on veut imposer aux députés des localités viticoles? Si tous les électeurs intéressés dans d'autres industries en font autant, où cela peut-il nous conduire? Comment pourra-t-on résoudre désormais toutes les questions économiques qui se multiplient de plus en plus à chaque session? Evidemment le comité a manqué, en cette occasion, de tact et de jugement. Sans doute les souffrances des propriétaires de vignes sont excessives et dignes de la sollicitude du Gouvernement; mais de pareilles manifestations, loin d'être utiles à l'industrie viticole, ne peuvent que diminuer l'intérêt qu'elle inspire.

Croit-on, par exemple, qu'en présence de cette masse considérable d'électeurs dont les intérêts sont si vivement compromis par notre régime fiscal, le ministère ne comprend pas que cette masse peut lui être opposée dans les élections, s'il lui refuse satisfaction? Bien certainement il est, sous ce rapport, aussi clairvoyant que tout autre, et il n'était nullement besoin d'employer envers lui la menace, cet auxiliaire habituel des mauvaises causes.

Un autre tort fort grave du comité, c'est de n'avoir voulu discuter aucun des moyens de solution qui lui étaient présentés, en disant que cela rentrait dans les attributions du Gouvernement, et non dans la sienne. C'est là se donner gratuitement un brevet d'incapacité dont les ministres pourront largement se prévaloir pour ajourner toute réforme.

En effet, qu'auront à répondre MM. les députés qui se sont faits les avocats maladroits des intérêts viticoles, quand le ministère viendra leur dire : « Messieurs, je reconnais toute l'étendue du mal » que vous m'avez signalé; je comprends comme vous la nécessité » d'y apporter un prompt remède; mais, comme vous aussi, j'i» gnore quel remède on peut y appliquer. Je cherche avec soin les » moyens d'amélioration qu'on pourrait employer pour soula» ger l'industrie viticole; je m'en occupe avec zèle, avec persévé» rance, et vous pouvez croire qu'aussitôt ce moyen trouvé, je » m'empresserai de vous en référer. »

Nous le répétons, MM. les députés n'auront rien à objecter contre cette fin de non-recevoir. En discutant au contraire les différentes solutions qui leur ont été proposées, et en se prononçant pour celle qui leur aurait paru la meilleure, ils auraient mis le ministère dans la nécessité ou de l'adopter ou de la combattre, et l'opinion publique se serait chargée du reste. Il ne faut pas oublier qu'en fait de réformes administratives et sociales, ce que l'opinion veut, Dieu le veut; et que la première chose à faire pour assurer la réussite de ces réformes, c'est de mettre l'opinion en état de les bien vouloir.

L'opinion est le premier de tous les pouvoirs en France, et c'est celui-là surtout qu'il faut éclairer.

Ces lignes étaient écrites dès hier, et nous trouvons dans le *Journal des Débats*, ce matin, un article qui réalise nos prévisions. L'opinion des *Débats* sur la question viticole avait été, jusqu'à présent, parfaitement obscure, et l'on n'y pouvait distinguer autre chose qu'un déplorable parti pris de malveillance. Aujourd'hui, grâce à la fausse route suivie par le comité viticole, le *Journal des Débats* a repris l'avantage dans la discussion, et nous ne pouvons qu'approuver de tout point son article d'aujourd'hui.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

ARISTIDE FROISSART (1).

Pour avoir trop plu. (Suite.)

— Qu'allais-je faire? Cette lettre est pour vous, Madame.

— Pour moi?

— Voyez! Elle est écrite de Lisbonne même.

De Villa-Réal remit la lettre à Adeline.

— Qui donc peut vous écrire ici, où personne, excepté moi, ne vous connaît?

— C'est ce que je ne sais pas encore, dit Adeline, dont la pâleur subite indiqua qu'elle mentait. Elle avait reconnu l'écriture.

— Qu'avez-vous? lui dit le duc. Qu'avez-vous? vous tremblez, vous avez pâli!

— C'est une erreur...

— Je veux savoir...

— Nous sommes deux véritables enfants, ajouta le duc; nous ne sommes jamais si près de redoubler d'affection que lorsque nous avons quelque petite bataille.

Adeline regagna son appartement en disant : Je lui avais pourtant recommandé de ne plus m'écrire.

Le duc de Villa-Réal rentra dans le sien en disant avec rage entre les dents : Oui! ces paroles de regret qu'elle fit entendre en quittant Paris, ce cri qu'elle laissa échapper le premier jour de notre voyage, le jour où nous nous arrêtâmes dans une auberge de la route pour déjeûner; cette lettre qu'elle vient de recevoir, qu'elle n'a pas voulu lire, qu'elle n'a brûlée que parce qu'elle savait ce qu'elle renfermait... Adeline me tromperait-elle? Ce n'est pas possible! Ah! non! Mais cette lettre!... Supposer qu'un amant l'a écrite... Ce serait affreux! si c'était un amant, il serait donc ici?

La grandeur vue de plus près encore.

Pendant toute sa maladie, Adeline, confinée dans ses appartements, n'avait pu recevoir personne, pas même son père ni sa mère. La consigne étant à la fin levée, le marquis et la marquise de Neuvilette eurent la permission de venir déjeûner avec leur fille. Après avoir tendre-

vait pas été interrompu, est, par ma foi, trop épicée. En Espagne, c'est du poivre; ici c'est du feu. Je ne fais que boire toute la nuit. Le jour je m'incendie, et je passe la nuit à m'éteindre. Quel pays! Leur julienne se compose de piment.

— Monsieur le marquis a raison. Ils finiront par mettre du poivre dans notre lit. Si nous déjeûnions pourtant.

Adeline sonna une seconde fois.

— Que veut madame?

— Il est midi et demi; dites, je vous prie, qu'on serve à déjeuner.

— J'ai l'honneur d'être le porte-queue de madame la duchesse, et madame la duchesse réclame de moi, par erreur, sans doute, l'office de son valet de pied.

Le porte-queue se retira.

— Que dit-il encore? que ce n'est pas son affaire de nous faire servir à déjeuner?

— Tout juste, chère maman.

— Mais alors, sais-tu, ma fille, que tu n'es pas parfaitement heureuse, s'il faut que tu supportes un pareil service autour de toi...

— Chaque pays, vous le savez...

— Ce pays, dit M. de Neuvilette, est, dit-on, le paradis terrestre; il pa-

REVUE ÉTRANGÈRE.

Londres, 18 septembre 1843.

J'ai promis de vous tenir au courant du mouvement politique et social dans la Grande-Bretagne, et notamment du mouvement populaire et démocratique, dont les grands journaux, comme le *Times*, etc., ne donnent qu'une idée imparfaite, en accord avec la tactique générale du journalisme obscurant des partis politiques. Aujourd'hui, je jetterai un coup-d'œil rapide sur l'état général des esprits et des tendances de l'opinion.

Ce pays-ci, comme tous les pays civilisés, tend de plus en plus à se diviser en deux partis opposés : l'aristocratie et la démocratie; et ces deux partis, bien que divisés chacun respectivement en une multitude de nuances, sont de plus en plus antipathiques dans leurs tendances et leurs intérêts divergents. Le terrain neutre de l'association, sur lequel tous les intérêts doivent un jour se concilier, est encore trop peu connu pour absorber tous les éléments de conflit et de perturbation qui se heurtent aveuglément dans le chaos social qu'on décore du nom de civilisation, et, dans ce chaos général d'opinions et de sentiments, le danger d'une convulsion sociale paraîtrait plus imminent en Angleterre et dans ses dépendances, qu'en aucun autre pays civilisé. Les haines s'échauffent et les préparatifs d'une guerre civile sont activement poursuivis partout. La petite bourgeoisie commence à sympathiser avec les prolétaires, au point de blâmer à peine les excès de toute sorte, les incendies et même les meurtres qui signalent les exploits nocturnes des classes opprimées et souffrantes. Les Rébeccaites ont toute la sympathie des classes laborieuses et gênées, dans la bourgeoisie aussi bien que dans le prolétariat. Ce sentiment est tellement développé chez les masses, que les écrivains populaires soupçonnent hautement que les visites de la reine Victoria et de ses ministres aux rois des Français et des Belges ont été faites dans le but de préparer les voies d'une nouvelle sainte-alliance de la royauté et de l'aristocratie européenne contre les tendances de la démocratie à former une sainte-alliance des classes productives pour organiser le travail et protéger les intérêts du prolétariat.

A tort ou à raison, les classes laborieuses, sur tous les points du pays, commencent à croire que la richesse du pays appartient de droit à ceux qui l'ont créée par leur travail, et que personne ne doit souffrir de faim ou de froid, tant qu'il y aura dans le pays de quoi nourrir et vêtir tout le monde. Ce sentiment a tellement gagné tous les esprits dans ce pays aujourd'hui, qu'on proclame hautement le droit d'être bien nourri et bien vêtu avant de payer aucune redevance sur les diverses espèces de propriété territoriale ou autre. Les dîmes, les impôts et même les loyers sont menacés de suppression, là où le peuple n'est pas nourri. L'esprit chevaleresque se développe rapidement pour la protection des classes souffrantes contre toute espèce de contrainte à payer, même les arriérés de loyer, là où les moyens manquent au locataire de s'acquitter des redevances légales. Les Rébeccaites ne sont pas limités au pays de Galles seulement, car les journaux irlandais sont remplis de faits analogues aux prouesses nocturnes de ces bandes populaires. Il y a maintenant un système organisé en Irlande, pour contrecarrer les propriétaires qui voudraient faire saisir chez leurs fermiers de quoi se faire payer leurs loyers. Le *Nenagh-Guardian* rapporte le fait suivant, sous ce titre : *Manière nouvelle de payer les loyers*, et plusieurs autres journaux irlandais rapportent des faits semblables qui ont eu lieu sur divers points du pays à-la-fois.

« Dans la nuit de vendredi à samedi, des hommes, au nombre d'envi- » ron 400, tous étrangers à la localité, sont descendus sur la propriété de » Cranagh, appartenant à M. Maurice Meagher de Nenagh, sur laquelle » il y avait une affiche de saisie pour un arriéré de loyer. Ces hommes » ont moissonné pendant la nuit toute la récolte qui était sur pied, et » ils l'ont emportée avec eux. Au point du jour, il ne restait plus rien » à saisir pour le propriétaire. »

Ces hommes ont à leur suite une cinquantaine de voitures, et quelquefois plus, pour emporter la récolte qu'ils ont faite ainsi dans la nuit, et personne n'ose les arrêter ni les dénoncer. Les opinions et les sympathies des masses sont tout en faveur de ces Rébeccaites d'Irlande.

D'après ces faits qui se multiplient par tout le pays, il est évident que la société se précipite vers une dissolution, et cependant les castes privilégiées s'obstinent à refuser tout examen des idées saines d'organisation et de progrès pacifique. Elles se réfugient derrière la force armée et la contrainte légale qui excitent la haine du peuple, et, au lieu de prévenir une guerre civile, elles la fomentent par une résistance aveugle aux tendances du siècle. Ce fait est pleinement reconnu par le correspondant du *Times*, qui, écrivant du pays de Galles, s'exprime ainsi dans sa correspondance de ce jour :

« Depuis ma dernière lettre il y a eu trois barrières démolies dans le » voisinage de Llangadock. Deux de ces barrières avaient déjà été dé- » truites et reconstruites. Il y avait au moins 300 hommes; tous à che- » val, à cette œuvre de démolition. La force militaire et civile est im- » puissante devant ces bandes de Rébeccaites, parce que la société est » divisée en deux classes, les oppresseurs riches et hautains, et les op- » primés pauvres et dégradés; la sympathie des masses est avec les op- » primés et leurs nocturnes chevaliers. Les opprimés de tout degré sont » unis comme un seul homme pour se délivrer par tous les moyens pos- » sibles du joug de la misère et de l'oppression. Que ceux qui nient ce » fait regardent ce qui se passe dans tout le pays. Y a-t-il eu une seule » dénonciation des Rébeccaites, malgré les récompenses de 1500 fr. à » 12,000 fr. offertes par les autorités aux dénonciateurs ? Pas une. On » ne peut pas nier que le peuple regarde les propriétaires et les magis- » trats, toute la *classe* des riches, enfin, avec haine et suspicion, et si » le quart seulement de ce qu'on répète ici sur leur compte est vrai, il » faut convenir que les plaintes sont bien fondées. »

Dans l'état d'incohérence générale que présente aujourd'hui la société en Europe, il est évident que les intérêts du travail n'ont pas des garanties suffisantes contre les envahissements du capital et les privilèges de la richesse accumulée dans les mains du petit nombre, et il est non moins évident qu'une réaction du travail opprimé contre les privilèges du monopole menace l'Europe, et notamment la Grande-Bretagne, d'une guerre civile prochaine, si l'aristocratie européenne, de tout titre, ne s'efforce bientôt de satisfaire les besoins légitimes des travailleurs; car ceux-ci tendent à s'unir par un lien général d'opinion et de sympathie sous le drapeau de la démocratie chrétienne, fraternelle et pacifique; mais, dans leurs douloureuses privations, ils perdent la raison quelquefois, quand leurs souffrances sont trop cuisantes, et, à défaut d'espoir dans le cours naturel des choses, ils se ruent tête baissée dans le désordre et la vengeance. Les privilégiés du sort s'obstinent apparemment à ne pas voir le danger qui les menace, car ils ne font à-peu-près rien pour le prévenir. Ils imitent la politique de l'autruche, leur béat prototype, qui porte habituellement sa petite tête extrêmement haut, se fiant à sa vitesse et à sa force matérielle, et quand elle ne peut plus échapper à la poursuite, se fourre la tête à quelques pouces de profondeur dans le sable, s'imaginant que personne ne la voit parce qu'elle ne voit personne, qu'il n'y a rien à voir parce qu'elle ne voit rien, et qu'elle est hors du danger dès qu'elle ne l'aperçoit plus en face.

L'Europe est menacée d'une révolution nouvelle par cette politique des conservateurs-bornes; car si ce pays-ci est une fois poussé à la révolte générale, les autres pays auront de la peine à s'en préserver. La démocratie tend de plus en plus à former une sainte-alliance européenne pour protéger les intérêts du travail contre les envahissements du capital; et quoique les intelligences les plus clairvoyantes sur les intérêts du peuple fassent tous les efforts possibles pour répandre des doctrines pacifiques dans les rangs de la démocratie, il n'est pas certain que l'impatience des travailleurs qui souffrent se laissera guider par la raison et la prudence.

Et qu'on ne dise pas que nous sommes des alarmistes, et qu'il n'y a aucun danger réel, car le commerce, dans ce moment-ci, est plus actif, plus régulier qu'il ne l'a été depuis long-temps, et cependant les travailleurs ne sont pas pleinement occupés, et ceux qui le sont ne peuvent pas fournir aux besoins de leurs familles par leur salaire. Et ce qui prouve de plus le danger que nous indiquons, c'est que, malgré les développements de l'industrie et du commerce, la guerre des pauvres contre les riches continue sur tous les points de l'Irlande et du pays de Galles, et la résistance au paiement des dîmes et des loyers gagne l'opinion des masses partout. Il est impossible de prédire où le mouvement populaire s'arrêtera dans ses écarts et ses vengeances, si les classes privilégiées ne se hâtent d'y porter remède par l'organisation du travail et le développement des intérêts populaires. Je fais des vœux pour que la *Démocratie pacifique* puisse accélérer le mouvement organisateur et contribuer à prévenir les convulsions qui menacent la société en Europe.

H. DOHERTY.

Mouvement de l'Opinion.

Presse départementale et étrangère.

Nous avons reçu le numéro de la *Sentinelle des Pyrénées*, qui nous avait été signalé comme renfermant une attaque *violente* contre la *Démocratie pacifique*. Nous ne partageons pas l'opinion de notre correspondant sur la nature de cet article. Loin d'y trouver une attaque violente, nous y voyons une discussion calme, parfaitement convenable, et plutôt bienveillante qu'hostile. La feuille radicale rend justice à notre indépendance, et va même jusqu'à déclarer qu'elle partage une partie de nos idées sociales. Seulement elle nous reproche de nous montrer injustes et acerbes envers les radicaux, et ne conçoit pas que nous puissions espérer quelque chose des conservateurs-*bornes*.

Nous citons l'article de la *Sentinelle :*

Nous rendons justice au savoir et à l'indépendance des écrivains de la *Phalange*, et nous devons dire que nous partageons quelques-unes de leurs idées sociales. Mais devons-nous les considérer comme des auxiliaires du parti démocratique? nous ne le pensons pas. En toute occasion, ces écrivains ont tenu essentiellement à demeurer séparés de nous; sans cesse il nous accusent d'être des hommes d'antagonisme, de désordre et de guerre; et ce titre de *Démocratie pacifique* révèle quelque chose de plus qu'une intention épigrammatique contre ceux qui depuis long-temps s'honorent du nom de démocrates.

Nous nous montrerons envers la *Phalange* plus juste qu'elle ne l'est à notre égard. Nous ne méconnaissons pas, nous, l'utilité des hommes d'étude et de discussion, des hommes *pacifiques*. Mais nous portons en aussi haute estime les gens de cœur et d'intelligence, parce qu'à l'époque où nous vivons, les hommes d'action et de dévouement sont parfois aussi utile que les hommes de discussion. Est-ce donc la faute de la démocratie si, de nos jours, elle en est réduite, comme l'humanité, subir la dure loi de la nécessité, c'est-à-dire d'être, malgré elle, aussi *militante* que *pacifique*.

Pourquoi donc, quand nous rendons justice aux écrivains de la *Phalange*, ceux-ci méconnaissent-ils le parti qui porte depuis cinquante ans le titre de *démocrate*, au point d'imprimer sur son compte des phrases aussi calomnieuses que celle-ci :

« Les partis révolutionnaires font aujourd'hui du mot de *Démocratie* un drapeau de révolution et de guerre, une arme redoutable, les uns contre l'ordre politique et le gouvernement, les autres contre la » *propriété et la base de l'ordre social.* »

Du reste, en fait de démocratie, la *Phalange* est d'un optimisme si facile, qu'à ses yeux le parti légitimiste lui-même est démocratique. Dans la *Phalange* tout est nouveau : ainsi, dans sa classification des partis, l'opinion doctrinaire représente la *démocratie immobiliste*, et l'opinion révolutionnaire la *démocratie rétrograde*. Merci! nous venons après les doctrinaires. (*Voir son Manifeste.*) Voilà, en vérité, une singulière justice distributive, tellement singulière que nous aimons mieux l'attribuer à une erreur de jugement qu'à un esprit d'hostilité. A ce compte, Robespierre est bien heureux d'être mort; s'il vivait, il ne serait plus qu'un *démocrate rétrograde*, par rapport à l'empereur Nicolas!

L'école phalanstérienne a le tort de n'attacher presque aucune importance aux formes du gouvernement. L'école démocratique, au contraire, met le plus haut prix à arracher le pouvoir aux privilégiés pour le donner à la société tout entière. Est-ce donc comme but définitif qu'elle veut conquérir la forme démocratique? Non; c'est comme un moyen plus efficace, comme instrument plus actif de progrès; l'expérience et l'histoire ne lui ont que trop appris ce qu'un mauvais gouvernement peut empêcher et ce qu'un bon gouvernement peut faire de bien.

Si la *Phalange* espère faire prévaloir son système avec nos conservateurs-*bornes*, nous croyons, nous, qu'elle entreprend le travail des Danaïdes : elle ne réussira pas plus que Turgot ne réussit sous l'ancien régime. Nous, démocrates, militants et pacifiques, suivant les temps, nous avons cette conviction intime que nous progresserions plus en dix années sous la forme démocratique, que dans cent ans sous le gouvernement actuel. Voilà pourquoi, pour mieux avancer dans la voie du progrès social, nous préférons la forme démocratique à la forme monarchique, comme pour un trajet par mer nous préférerions la roue du bateau à vapeur à la rame de l'antique galère, et par terre le wagon du chemin de fer à la lourde patache de nos aïeux; il nous semble enfin que, pour bien tracer son sillon dans le champ du progrès, il est assez raisonnable de prétendre à avoir une charrue en sa possession.

Que la *Phalange* présente sa panacée au gouvernement actuel, sous forme de pétition; nous prédisons à cette *Démocratie pacifique* que trente générations de phalanstériens passeront sans la voir accueillir; aucun homme de sens n'aurait songé, en Espagne ou en Italie, à obtenir de l'Inquisition la liberté de la pensée. Comme toute patience humaine, celle des peuples a aussi son terme; un jour arrive où elle est obligée d'en venir à présenter des pétitions armées, et, s'il faut le dire, c'est jusqu'ici le seul moyen connu de leur procurer bon accueil. Aussi, nous autres fils des démocrates de 1792, nous ne refusons pas notre estime à cette *démocratie* qui s'intitule exclusivement *pacifique*; mais nous réservons nos plus vives, nos plus ardentes sympathies pour la *démocratie* qui sait au besoin devenir *militante :* celle-ci est la vraie *démocratie française*.

La *Sentinelle* nous reproche de ne pas nous préoccuper assez de la forme gouvernementale. Voici, à cet égard, ce que nous avons à répondre : Nous tenons avant toute chose à faire pénétrer dans les esprits des doctrines de régénération sociale, parce que nous ne croyons pas que, dans un pays constitutionnel tel que le nôtre, un gouvernement, quelque mal intentionné qu'on le suppose, soit en état de résister au vœu de l'opinion publique, une fois que ce vœu est nettement et résolûment exprimé.

La *Sentinelle* s'étonne que nous espérions faire prévaloir nos idées avec les conservateurs-*bornes*. Ici, la feuille radicale commet une grande méprise. Nous n'avons jamais rien attendu des hommes auxquels le mot célèbre de M. de Lamartine peut justement s'appliquer. Mais nous avons toujours compté, et nous nous croyons en droit de compter sur cette fraction intelligente des conservateurs, qui tend de plus en plus à se séparer des *bornes*, et qui reconnaît la nécessité d'améliorer le sort des classes laborieuses.

Nous lisons dans le *Deutsche Vierteljahrs-Schrift*, journal qui se publie à Stuttgart:

Le parti des *communistes* semble acquérir de jour en jour plus de consistance, si l'on en juge d'après l'extension de leur principal organe, la *Phalange*. Ce journal est maintenant au rang des feuilles quotidiennes. On peut le regarder comme un des meilleurs journaux, le seul peut-être qui émette des idées nouvelles dans le monde stérile de la Presse parisienne.

Nous n'avons pas besoin de prévenir nos lecteurs de l'erreur commise par le *Journal allemand.* Il faut être peu au courant de nos doctrines pour les confondre avec celles des communistes.

— Madame la duchesse sait...

— Quoi ?

— Que ma charge, dit presque avec humeur le chasseur méconnu, consiste à me tenir derrière la voiture de madame la duchesse, et non à descendre à la cuisine.

— Encore un qui refuse ! dit madame de Neuvilette.

Le chasseur s'était retiré.

— Ne sais-tu pas commander ? Mais là ce qu'on appelle commander!

— Ma chère maman, ici prier et commander sont choses inutiles. C'est l'étiquette qui règne.

— Ceci me rappelle encore, reprit M. de Neuvilette, ce malheureux Froissart : il nous faisait manger quand nous avions faim, même dans ces derniers temps. Nous montions en fiacre avec lui, et elle nous allions dîner ou au *Rocher*, ou à l'*Ermitage*, ou aux *Vendanges*, et jamais salé et empesté de poivre comme ici.

— Votre monstre de Froissart, dit Mme de Neuvilette, avait aussi une autre qualité. Mais je meurs de faim.

— Je conviens, dit tout bas M. de Neuvilette effrayé d'être allé trop loin dans l'éloge de Froissart, que c'était un monstre.

Le premier valet de pied se présenta. Il était deux heures et demie.

— J'attends mon déjeûner depuis midi... C'est inouï!... Parce que vous n'étiez pas là, personne n'a voulu vous remplacer. Allez !...

—Ce serait inutile, madame la duchesse, le chef d'office, n'ayant pas reçu à temps l'ordre de servir le déjeûner, en a disposé.

— Ah! c'est trop fort, s'écria la marquise de Neuvilette; monsieur le marquis, venez ! toi, viens aussi, Adeline; nous achèterons des gâteaux chez le premier pâtissier que nous trouverons sur notre chemin, et nous déjeûnerons du moins.

— Je ne puis vous accompagner, chère maman. Les duchesses ne sortent jamais à pied à Lisbonne.

— Prends ta voiture.

— Elles ne peuvent pas non plus sortir en voiture quand la reine n'est pas à Lisbonne.

—Ni en voiture! Et comment sortent-elles? en ballon, par hasard ?

— Elles ne sortent pas du tout. C'est l'étiquette.

— Tiens, ma fille! dit la marquise avec ce bon sens plein de hauteur tout particulier aux vieilles femmes titrées en France, quand on veut faire de l'étiquette autrement qu'à la cour de France, mieux qu'à la

sérieuse qui vous concerne. J'ai placé hier sous votre nom deux millions sur la banque de Vienne. Je suis mortel, quoique jeune. Une mort imprévue ne doit pas vous laisser sans ressources...

— Le cadeau est trop riche, dit Adeline, et la pensée trop triste. Nous n'avons pas encore des figures à testament...

— Non, sans doute; mais il faut s'attendre à tout dans ce monde.

— Vous êtes sentencieux comme le malheur, ce matin.

— C'est la seule chose que j'attende, mon amie, dans ma position si haute et si enviée.

— Vous êtes si riche, il est vrai !....

— Ce n'est pas parce que je suis si riche, reprit de Villa-Réal, que je serais envié, mais parce que je possède la femme la plus jolie, la plus gracieuse, la plus spirituelle de Paris....

— Votre compliment serait plus exact, mon ami, si l'on m'eût vue, mais personne ne me connaît encore à Lisbonne....

— On vous connaîtra bientôt, et je prévois déjà toute l'envie qu'on me portera quand vous serez connue.

— Auriez-vous encore l'intention de me cacher, M. le duc? Je croyais que l'inquisition n'existait plus à Lisbonne.

art cette appréciation tout-à-fait inexacte, nous remercions la euille de Stuttgart de la bienveillance qu'elle nous témoigne.

EXTERIEUR.

ORIENT. — On écrit d'Athènes, 26 août, à la *Gazette nationale llemande :*

« Il est de nouveau question de faire du Pirée le point central de navigation par la vapeur française dans le Levant. Ce projet, conçu l'époque où M. de Lagrenée était encore ambassadeur de France, ait été abandonnée; on y est revenu, parce que, d'une part, la France agnerait beaucoup à son exécution, et que, d'autre part, le port du irée en retirerait de très grands avantages. »

ESPAGNE. — On nous communique une lettre venant de la province de Girone. La personne qui l'a écrite, en position d'être bien formée, affirme que les habitants de cette province résistent à toutes s tentatives que l'on fait pour les entraîner à seconder le nouveau ouvement de Barcelone.

— On écrit de Barcelone au *Journal des Pyrénées orientales* de erpignan :

« Le 13, une partie des insurgés ont quitté les Atarazanas pour se ndre à Mataro et tenter un soulèvement. Mais n'ayant pu ébranler population, dévouée au nouveau gouvernement, les insurgés ont dû ntrer hier.

» On croit généralement que les insurgés ne tiendront pas long-temps, ais on craint qu'ils n'incendient Barcelone. La ville est toujours dérte. »

Barcelone. — Le général Araoz était encore, le 13, enfermé à la citalle de Barcelone. Les forces qu'il avait avec lui s'élevaient à environ ng mille hommes. A cette date, il n'avait encore entrepris aucune ération militaire. — Le brigadier Prim occupait toujours le village Gracia avec deux bataillons de gardes nationaux. — Dans la nuit du au 13, le brigadier Ameller est sorti de Barcelone, emmenant avec toutes les forces insurgées ; il a laissé seulement une compagnie au et des Atarazanas et un poste à la place de San Jaime. La colonne du igadier Ameller a passé sous le canon de la citadelle sans avoir été taquée. Arrivée à San Andres del Palomar, elle a surpris environ cinante officiers de l'armée qui se trouvaient dans ce village. Quelques rces insurgées venant de Girone et d'autres points se sont jointes au igadier Ameller à San Andres. On croit que ce chef a l'intention de porter sur Girone pour propager l'insurrection dans cette province, il exerce une certaine influence. — Le 12, trois bataillons étaient trés à Taragone venant de Valence; ils devaient continuer leur marhe sur Barcelone. Quatre autres bataillons et quatre escadrons de calerie les suivaient de près pour la même destination.

(*Phare des Pyrénées*, du 17 septembre.)

— On écrit de Madrid, 13 septembre :

« Les nouvelles de Barcelone arrivées en ville sont plus satisfaisan, l'autorité ne paraissant pas douter du succès. Mais le mouvement Girone est venu compliquer l'affaire, et les derniers avis de Saragosse faisaient craindre un contre-coup dans cette populeuse cité.

» Le bruit court que le ministre de la guerre se dispose à partir pour Catalogne, et que son portefeuille sera confié par intérim au général rraez.

» Un courrier, qui arrive à l'instant de Gracia, près Barcelone, a aprté des dépêches pour les trois ministres de la guerre, de l'intérieur des finances. Il paraît, d'après les rapports émanés du courrier, qui a itté Gracia le 10 dans la soirée, que les choses étaient toujours dans même état. Le soulèvement de Girone avait seulement produit un fâeux effet. A Saragosse, tout s'est borné à quelques vivats en l'honur de la junte centrale. On a crié aussi : *Vive Espartero !* mais ces monstrations n'ont pas eu de retentissement, et lors du passage de stafette, Saragosse était tranquille. »

PORTUGAL. — On écrit de Lisbonne au *Morning-Herald*:

« Rien d'important en politique. Le *Diario do Governo* a publié un rojet de loi du ministre des finances, pour affermer les revenus pour is ans. Cette mesure s'appliquera à tout le Portugal.

» Les gouvernements d'Espagne et de Portugal sont très mortifiés de ccueil hospitalier fait au général Espartero en Angleterre. Il paraît le 6, le général espagnol Zurbano est arrivé à Oporto sous le vêtement d'un paysan espagnol, avec un chapeau blanc. Il s'est rendu d'abord à l'hôtel d'un Portugais nommé Fernandez, et s'est ensuite préenté au consul d'Espagne; mais le gouverneur militaire général Garce- l'arrêté, et il l'a fait partir pour Lérida, dépôt des réfugiés espaols. Zurbano est petit, laid et brusque. »

ANGLETERRE. — *Les Rébeccaïtes.* — On écrit de Carmarthen, septembre :

« Trois portes ont encore été démolies dans le voisinage de Llandock; elles ont été attaquées par trois cents hommes à cheval. Malgré promesses du Gouvernement, qui offre de 50 à 500 livres pour l'arrestion des coupables, aucun n'a été livré jusqu'ici.

» Les fermiers se sont assemblés hier en grand nombre sur la montgne de Mynedd-Mawr, entre Carmarthen et Swansea. Sous une des ches de la montagne avait été disposée une charrette destinée pour s orateurs ; dans cet endroit, ils se trouvaient abrités de la pluie qui tombait abondamment. Un seul orateur a parlé en anglais, M. Hugs Williams. Il a résumé les griefs dont la population agricole croit avoir à se plaindre et représenté les droits que le fermier est obligé de payer aux barrières comme onéreux. Cet orateur a regretté que des violences eussent été commises. Le résultat de ces violences est que, dans la présente réunion, des hommes influents ne se sont pas présentés. L'orateur justifie la conduite de M. Chambers qui, comme magistrat, ne pouvait pas se dispenser d'agir comme il l'a fait. Il ne fallait pas répondre à une conduite sévère, mais loyale, par des vengeances particulières.

» *Un homme du milieu de la foule :* On vient de citer le nom de M. Chambers. Il nous faut son sang !

» L'orateur cherche à calmer les esprits et propose une adresse à la eine pour la prier de modifier le système actuel du paiement des droits des barrières.

» Plusieurs orateurs déclament avec violence contre la loi des pauvres. — L'adresse à la reine est adoptée. »

— Le *Northern-Star* de samedi contient une longue adresse de M. Fergus O'Connor aux travailleurs, où, après avoir développé le plan d'une convention chartiste qui devra se réunir à Londres dans le mois d'avril prochain, il menace d'abjurer le chartisme et de se retirer dans la vie privée si la conduite de l'assemblée exécutive n'est pas telle qu'elle doit être, et si les chartistes de tout le royaume ne répondent pas à son appel. (*Sun.*)

ALLEMAGNE. — On écrit du Danube, 12 septembre :

« Le gouvernement anglais a fait récemment un essai pour conclure un traité de commerce avec l'Autriche, mais inutilement. »

(*Gazette de Cologne.*)

PRUSSE. — *Berlin*, 11 septembre. — L'affluence des étrangers, et principalement de personnes de distinction et d'un rang élevé, est encore très considérable. On comptait hier à la table royale sept têtes couronnées et à-peu-près soixante-dix membres de différentes maisons princières. S. M. l'empereur de Russie a daigné recevoir hier, dans la matinée, notre corps diplomatique et plusieurs autres personnes notables.

D'après ce qu'on dit, le séjour de l'empereur, du grand-duc Michel et du duc de Leuchtenberg, se prolongera jusqu'au 19 du courant.

Peu de temps après l'arrivée de l'empereur de Russie, on a parlé d'une visite que S. M., accompagnée du roi de Prusse, devait faire à la cour de Bruxelles.

Les manœuvres ont commencé ce matin; le corps de la garde et les trois corps de l'armée ont manœuvré ensemble; l'empereur et le roi ont paru, à neuf heures, dans le voisinage du village de Lichtenberg, d'où sont partis les premiers coups de canon. On prétend que les deux monarques resteront pendant deux jours au milieu des troupes, et que les jours suivants ils retourneront passer la nuit à Berlin.

(*Correspondant de Hambourg.*)

SUISSE. — *Zurich*, 16 septembre. — Aujourd'hui, le communiste Weitling a comparu devant le tribunal criminel de notre ville. Il était accusé d'avoir organisé une société de communistes dont il était le chef, et d'avoir publié le prospectus d'un ouvrage intitulé : *L'Evangile des pauvres pêcheurs.* Weitling s'est défendu lui-même. Le tribunal a rendu un jugement par lequel Weitling est condamné, 1° à six mois de prison pour avoir transgressé la loi concernant les réfugiés de l'année 1836 (déduction faite de deux mois de détention préventive); 2° au bannissement à vie de la confédération; 3° aux frais du procès. Weitling a interjeté appel de ce jugement. (*Nouvelle Gazette de Zurich.*)

ITALIE. — Le roi des Deux-Siciles a ordonné que l'île de Lampedouze, située près de la côte d'Afrique, fût réunie au domaine de la couronne. Jusqu'à ce jour, c'était un fief de la famille Tommasi. S. M. desire qu'elle soit rendue à la culture. Les colons qui s'y rendront y seront nourris et entretenus aux frais de la couronne jusqu'à ce qu'ils puissent pourvoir eux-mêmes à leurs besoins. Il est question de tirer de prison des pères de famille et de les envoyer dans cette île avec leurs femmes et leurs enfants.

— On écrit de la frontière d'Italie, 8 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg :*

« Quoique la tranquillité soit parfaitement rétablie dans la légation de Bologne, il n'en est pas moins certain qu'un grand nombre d'insurgés se tiennent cachés dans les montagnes, s'imaginant que d'un moment à l'autre l'Italie entière se soulèvera, et comptant sur un secours de l'étranger; mais leur illusion sera de courte durée, car l'autorité exerce une surveillance active dans toute la Péninsule, et d'ailleurs, l'armée autrichienne coopérerait, au besoin, à la répression de toute espèce de troubles.

» Le gouverneur militaire du royaume Lombardo-Vénitien, comte Radetzky, a reçu du gouvernement l'autorisation de mettre à la disposition des souverains de l'Italie 4,000 hommes de troupes en cas de besoin, et de les faire marcher sur les points menacés. »

— On écrit de la frontière d'Italie, 3 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg :*

« Une lettre de Pesaro nous apprend que l'ordonnance récente contre les Israélites d'Ancône et de Sinigaglia a été rendue par suite de soupçons qui se sont élevés contre eux. Il y a dans la marche d'Ancône beaucoup de voiturins israélites. L'un d'eux eut dernièrement l'honneur de conduire le grand-inquisiteur. Le hasard fit que les chevaux prirent le mors aux dents, et là-dessus le voiturin fut accusé d'avoir voulu faire verser l'inquisiteur. Le voiturin a été mis en prison. Voilà une des causes qui, jointes à d'autres plaintes contre les Israélites, ont déterminé le renouvellement des anciennes ordonnances. La communauté israélite de Rome a cru devoir intercéder auprès du Saint-Père en faveur de ses coréligionnaires d'Ancône et de Sinigaglia. »

SUÈDE. — On écrit de Stockholm, 5 septembre, à la *Gazette des Postes de Francfort :*

« Dans le cours de la session de 1841, la Diète présenta au roi une adresse dans laquelle elle exprimait le vœu qu'on examinât s'il y avait possibilité d'abolir l'esclavage dans l'île Saint-Barthélemy, une des Antilles. L'adresse fut envoyée au gouverneur de la colonie, qui répondit qu'il y avait en tout cinq cent quatre-vingts-quinze esclaves dans l'île, et fixa à cinq cent mille francs la somme nécessaire pour l'émancipation. Ce magistrat était d'avis qu'elle eût lieu. En attendant, il proposa d'adopter divers règlements qui amélioreraient la conditions des nègres. Le roi a recommandé à la Diète de s'occuper, toute affaire cessante, de cette importante question. »

— Les lettres et journaux de Stockolm annoncent, en date du 8, que le roi de Suède, dès le 3 septembre, surlendemain de son accident, avait repris ses travaux accoutumés, ses promenades, en un mot, toutes les habitudes de sa vie.

— On écrit de Kiel (Schleswig-Holstein), 9 septembre, à la *Gazette nationale allemande :*

« Une société scandinave vient de se former à Copenhague ; un journal exerçant une certaine influence lui sert d'organe : c'est la *Gazette de Berlingen.* Le but de cette association est de resserrer les liens d'amitié entre les peuples scandinaves, soit en propageant les deux idiomes scandinaves principaux, le suédois et le danois, soit en fixant certaines époques déterminées où se réuniront des hommes éclairés des trois royaumes. — Les professeurs les plus distingués de l'université de Copenhague sont membres de cette association ; mais on ne remarque aucun professeur suédois parmi les membres de l'association. Les Suédois et les Norwégiens accueillent en général très bien les Danois, mais tout se borne à cela, et l'on peut dire que l'idée de l'union ne trouve pas de grandes sympathies parmi eux. Quoiqu'il en soit, cette association scandinave ne peut produire que d'heureux résultats. »

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — Le *Messager* publie ce soir une dépêche adressée par le maréchal Bugeaud au président du conseil. En voici le résumé :

« Dans la province d'Alger et de Tittery, il n'est plus question de guerre que s'il n'y en eût jamais eu. Les contributions de grains rentrent partout avec facilité.

» La garnison de Cherchell travaille à la route carrossable de Milianah.

» Les tribus au-delà de l'Isser ne font aucun acte d'hostilité. Les Beni-Menacer, si guerriers, sont aujourd'hui extrêmement doux.

» Le général de Lamoricière a adressé, le 26 août, un rapport duquel il résulte qu'il a atteint le camp d'Abd-el-Kader au-dessous d'Aïn-Manaa, près du puits de Kerima. Le camp a été envahi; la cavalerie française a tué une quarantaine de fuyards, fait une douzaine de prisonniers, enlevé environ 60 chameaux, bon nombre de chevaux et surtout de mulets. La tente de l'émir, celle du kalifa Ben-Allah et plusieurs domestiques ont été pris.

» Le général de Lamoricière signale comme s'étant distingués dans ce coup de main, conduit par le colonel de Bourgoin, le maréchal-des-logis Robert, du 2e chasseurs, et Kadour-Ben-Miloud des spahis. »

TUNIS. — Des nouvelles de Tunis portent que le différend entre la France et cette régence allait s'arranger d'une manière satisfaisante. Le consul de France avait déjà obtenu indemnité complète pour les pertes qu'avaient subies trois maisons de commerce. Les vaisseaux de ligne français *l'Alger* et *le Jemmapes* étaient à l'ancre devant le Goulet.

(*Moniteur parisien.*)

Faits divers.

On écrit d'Anvers, le 18 :

« Un yacht royal à vapeur hollandais, à bord duquel se trouvait M. le baron Van der Cappellen, est arrivé ce matin dans notre port. On dit M. Van der Cappellen chargé, près de la reine Victoria, d'une mission extraordinaire consistant à solliciter de S. M. B. une entrevue avec le roi Guillaume II, à son passage à Flessingue. Le baron Van der Cappellen est parti immédiatement pour Bruxelles. »

— On lit dans l'*Auxiliaire breton :*

« La levée du camp du Thélin vient d'être retardée. Des ordres ont été donnés aux fournisseurs pour jusqu'au 30 septembre. A cette époque, les premiers régiments se mettront en route pour leurs garnisons. »

— On nous signale deux traits de bienfaisance qui témoignent de la part de leurs auteurs une grande délicatesse de charité et un parfait sentiment de la solidarité qu'on serait heureux de voir aussi développé dans les classes riches.

Un ouvrier compositeur du journal la *France* est mort il y a quelque temps, laissant une femme et deux enfants dans le besoin. L'atelier entier s'est aussitôt concerté pour continuer à la veuve une partie du salaire qui faisait vivre le ménage. Au moyen d'un travail supplémentaire léger pour chaque ouvrier, l'atelier entier fournit 2 f. 50 par jour, qui mettent

---

haque visage un visage ennemi, dans chaque bouche une délation, et qui l'affligea encore davantage, ce fut de penser que le duc de Villa-al n'avait plus de confiance en elle. Alors elle rentra dans la solide avec autant de hâte qu'elle en était sortie, et, de peur de voir ses roles empoisonnées par l'espionnage, elle ne parla plus à personne, cepté à son père et à sa mère. C'était un supplice pour elle lorsque duc la priait de faire quelque visite, sachant dans quel but le duc priait.

— Mais non, disait-elle, je suis fatiguée....

— Nous mettrons, chère amie, nos meilleurs chevaux à la voiture.

— Je vous en prie, ne m'obligez pas à sortir.

— Mais, c'est l'étiquette et non pas moi qui l'exige.

Enfin il revenait avec un acharnement si grand, mais un acharnement si exquis de formes, qu'elle était toujours forcée de céder. Et espionnage recommençait.

Elle ne voit plus, se dit Villa-Réal, en examinant les résultats es calculs de jalousie, que son père et sa mère. Certes ! jamais ils ne sideront à favoriser les vues d'un amant, si c'est d'un amant qu'elle a cette lettre qu'elle a brûlée avec une si équivoque magnanimité.

— Mais alors, monseigneur...

— Trente lettres ! ! !...

— Oui, monseigneur.

— Ecoute ! C'est toi qui est chargé d'éclairer l'appartement de madame la duchesse.

— Oui, monseigneur.

— Comprends-moi bien. Tu briseras ce soir le secrétaire de madame la duchesse ; une fois brisé, tu prendras les lettres ; une fois que tu auras les lettres, tu mettras le feu au secrétaire. Les rideaux, les tapis, les tentures brûleront... laisse brûler. On sera toujours à temps d'éteindre. . . . .

— Cela sera fait, monseigneur.

— A mon retour, ce soir, tu me remettras ces lettres.

— Oui, monseigneur.

Après avoir donné ces ordres avec la netteté d'un homme décidé à tout oser pour connaître son sort, le duc passa chez Adeline, qu'il avait résolu de conduire le soir même au bal du seigneur de Cadaval. La dénonciation qu'il venait d'entendre ne le détourna pas de son premier projet. Il se cuirassa d'un calme de toute pièce, comprenant que plus il domine est un homme. Un homme avec Adeline! Si ce n'est pas son père, qui est-ce donc? Mais ce n'est pas son père. La voix d'un vieillard n'a pas de ces chaudes explosions produites par le gaz de la jeunesse.

Voulant mettre un terme à ces indécisions dont son esprit se serait plus étonné qu'alarmé dans toute autre circonstance, le duc tourne, pour entrer, le bouton de la première porte; le bouton ne cède qu'à demi; il résiste; il revient sur lui-même, la porte est fermée. Fermée! jamais Adeline n'a fermé sa porte, se dit le duc. Seule avec un homme dans son appartement, dont la porte est fermée! Je ne comprends pas... je ne sais pourquoi... Je sais trop pourquoi, murmura-t-il entre ses lèvres pincées par la colère. Eh bien! sonnons! si elle est avec quelqu'un, je verrai, je saurai avec qui... et, alors... sonnons!

Il allait sonner, un bruit d'instruments se fait entendre. La flûte et le piano ont remplacé la conversation. C'est Adeline qui joue du piano; celui qui l'accompagne sur la flûte est assurément l'homme dont la voix se croisait avec la sienne avant ce concert improvisé. Oh! je saurai qui est avec elle, se dit le duc, je le saurai ! pas de colère, pas de violence. Le mal est fait, la vengeance doit prendre son temps. Comment m'é-

à l'abri de la misère la femme et les enfants de leur camarade.

Dans l'atelier de M. Fournier, un ouvrier, père de famille, étant tombé malade, ses camarades se cotisèrent pour payer les mois de nourrice d'un de ses enfants. Nous aimons à enregistrer et à offrir en exemple de semblables traits, parce que la bienfaisance collective nous paraît supérieure à-la-fois, en délicatesse et en moralisation, à la charité individuelle. Les hommes qui s'associent pour faire du bien à leurs semblables dans le besoin sont bien préparés à comprendre l'efficacité de l'association pour prévenir les calamités de la misère.

— Les doutes et les incertitudes ne font que s'accroître. Voici ce que répond l'*Industriel alsacien* aux détails publiés dernièrement par le *Courrier du Haut-Rhin* : « Nous avons tout lieu de croire apocryphe la lettre dont le *Courrier du Haut-Rhin* a entretenu ses lecteurs, et portant pour signature ADÈLE BULARD. Nous n'en tirerons pas la même conclusion que notre confrère, à savoir ; qu'Adèle Bulard est en vie. La reconnaissance qui a été faite de cette malheureuse victime nous paraît trop formelle pour que nous puissions donner quelque créance à une lettre qui peut bien avoir été écrite dans le but de fatiguer la justice et de donner le change à l'opinion publique sur un attentat qui, nous en avons l'intime conviction, ne saurait rester impuni. »

— Une exposition des produits d'agriculture et d'horticulture va avoir lieu à Lyon, les 22, 23 et 24.

— L'*Heraldo*, de Madrid, annonce que le baron Taylor a remis au chapitre de la cathédrale de Séville, de la part de Louis-Philippe, un magnifique portrait de Christophe Colomb, et deux œuvres d'*un luxe extraordinaire*.

— Le bruit court que l'on désire envoyer une autre expédition au cercle arctique, et que le commandement sera offert au capitaine Ross : la majorité des officiers serait charmée de partir avec lui. (*Standard*.)

— Le général Oudinot, qui, avec l'agrément du ministre de la guerre, a été visiter les établissements militaires de la Hongrie et du midi de l'Allemagne, est de retour à Paris.

— Comme pendant au puff de la *souris chantante*, le *Morning-Advertiser*, journal sérieux de Londres, nous parle aujourd'hui d'une *vache musicienne*.

« On nous écrit, dit le grave journal, qu'un fermier de l'Essex possède une vache douée d'une voix de basse-taille admirable. Elle fait entendre des gammes diatoniques et chromatiques d'une grande pureté, et passe avec facilité d'une intonation à une autre. Il paraît que la vache *contra-basso* se réunira à la souris *soprana* ; ce sera la flûte et l'ophicléide. Cette réunion de deux animaux musiciens intéressera vivement le public, surtout s'ils parviennent à exécuter le fameux duo du docteur Boyer : *Together let as range the fields* (ensemble laissez-nous rôder dans les champs.) »

— On lit dans plusieurs journaux le récit d'un évènement qui pouvait avoir les suites les plus funestes. Le soldat de faction devant le poste de la barrière de la Chapelle, voyant que, sa faction accomplie, personne ne venait le relever, poussa enfin, à la vue d'une patrouille, le cri ordinaire : *Caporal, venez reconnaître patrouille!* Mais personne ne sortit du corps-de-garde ; et, en y entrant, on trouva les soldats étendus sans connaissances, les uns sur le lit de camp, les autres sur les banquettes. Un commencement d'asphyxie s'était déclaré chez eux. Plusieurs sont encore malades, mais on ne désespère plus de leurs jours. Le corps-de-garde était, depuis peu, éclairé au gaz, et il faut attribuer ce grave accident à une fuite considérable de ce fluide.

— On lit dans le journal le *Rhône* :

« Un fait grave s'est passé, dans la nuit du 15 au 16, à la prison de Roanne.

» Vers 2 heures, un jeune soldat en faction vit à une fenêtre un prisonnier gesticulant et lui jetant plusieurs objets, même de l'eau. Après l'avoir sommé huit ou dix fois de se tenir tranquille, le réverbère s'étant éteint, il crut que le prisonnier cherchait à s'échapper, et il fit feu sur lui. La balle, coupée en plusieurs morceaux par les lames de fer de la persienne, a blessé le détenu à la poitrine en trois endroits, et lui a traversé le bras gauche; ses blessures, cependant, paraissent légères. »

— On lit dans le *Langrois*, du 19 :

« Un sergent du 1er régiment de la légion étrangère, chevalier de la Légion-d'Honneur, nommé Clément, était parti d'Alger pour aller en recrutement chercher des engagés volontaires étrangers en dépôt à Metz. En sortant de Toulon, ce militaire rencontra sur sa route un nommé Lemoine, appartenant au 6e régiment d'infanterie légère, qui se rendait à Chassigny (Haute-Marne), en permission de quatre mois pour affaires de famille. Comme ces deux militaires devaient passer par le même département, où l'un d'eux (Lemoine) avait sa famille, ils convinrent de faire route ensemble. Arrivé à Vongeot (Côte-d'Or), le sergent se rappela qu'il y avait dans cette commune un officier avec lequel il avait été intimement lié autrefois, et résolut de l'aller voir. L'officier reconnut son ancien camarade, et lui fit une réception dont le militaire Lemoine profita. Mais le lendemain, en se réveillant, le sergent Clément s'aperçut que son compagnon était parti par la fenêtre de l'appartement où ils étaient logés, en lui emportant sa montre, 37 francs en argent, ses papiers et son sac de voyage avec tout ce qu'il contenait. Après déclaration à l'autorité de l'endroit, la gendarmerie fut mise aussitôt à la poursuite du voleur. Arrivé à Langres, le pauvre sergent obtint tous les secours que réclamait sa triste position, et la gendarmerie de cette localité fut encore mise à la recherche du voleur. »

— Nous avons donné, il y a quelque temps, les détails de l'assassinat commis par le nommé François Cruel sur la personne de Marie Chaix, fille publique à Marseille. Déclaré coupable de meurtre, sans préméditation, par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, Cruel a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, avec exposition.

BEAUX-ARTS. — Le Diorama a enfin été rendu au public aujourd'hui. M. Bouton a exposé deux tableaux remarquables : une vue de Fribourg et un intérieur de la basilique de Saint-Paul. Les changements graduels d'effets sont merveilleux. Sur un paysage frais et plein de verdure, vous voyez s'étendre peu-à-peu un manteau de neige ; un noble monument est remplacé, comme par magie, par des ruines. Ce matin, les spectateurs battaient des mains à ces belles conquêtes de l'art et de la science. Le nouveau Diorama est situé auprès de l'emplacement de l'ancien, vis-à-vis des bâtiments de la douane.

— M. Gérard, statuaire, ancien pensionnaire du roi à Rome, a terminé, le 16 de ce mois, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, sa longue et honorable carrière. M. Gérard a attaché son nom aux principaux monuments de la capitale : les travaux exécutés par lui à la Colonne, aux Tuileries, au Louvre, au Palais-Royal, à la chapelle expiatoire, et en dernier lieu à l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, l'ont depuis long-temps placé au rang de nos plus habiles statuaires. (*Moniteur parisien*.)

Faits de subversion sociale.

Un déplorable malheur est venu attrister le 24e régiment de ligne en garnison à Orléans. Jeudi dans la journée un sergent-vaguemestre, le nommé Colonna, Corse d'origine, s'est frappé le cœur d'un coup de couteau : il est mort sur-le-champ.

Une lettre adressée par ce malheureux à son colonel a fait connaître les motifs de ce suicide. Il y a quelque temps, Colonna, en passant sur le mail, avait perdu un sac d'argent contenant cent écus; il avait écrit à sa famille pour qu'elle le mît en mesure de restituer cette somme à la caisse du régiment : mais la famille s'étant trouvée dans l'impossibilité de l'aider, Colonna a voulu échapper au déshonneur par un suicide.

C'est avec un couteau de table que ce malheureux s'est frappé ; le coup avait été porté d'une main si ferme que la lame tout entière et quelques lignes du manche avaient pénétré dans la poitrine. Quand on est monté dans la chambre de Colonna, on a trouvé son cadavre étendu sur le lit; le couteau était resté fixé dans la blessure.

Colonna était un brave soldat qui comptait plus de vingt années de services et qui avait été porté pour la croix. Il laisse d'unanimes regrets dans le régiment.

Le clergé a cru devoir refuser la sépulture à ce malheureux. Tous les sous-officiers, sergents et caporaux, plusieurs officiers supérieurs parmi lesquels on remarquait le colonel, ont accompagné Colonna jusqu'à sa dernière demeure. En l'absence du clergé, le convoi était précédé par un jeune enfant de troupe portant une croix. Au cimetière, les adieux militaires ont été faits à Colonna par un peloton d'honneur. (*Journal du Loiret*.)

—*Séduction et tentative de meurtre*.—Décidément, on aurait tort de contester à la ville de Philadelphie ses droits au nom qu'elle porte; ils sont écrits en lettres de sang. *L'amour fraternel* y est poussé jusqu'au crime. Un individu nommé Joseph S. Wimer, père de famille, entretenait, depuis près de deux ans, des relations coupables avec une jeune fille, Mary Crawford. Il y a environ un an, Mary, devenue enceinte, quitta la maison d'une de ses sœurs pour aller habiter chez un révérend ministre méthodiste. Mais, au bout de deux mois, son état étant devenu impossible à dissimuler, elle disparut tout-à-coup, et fut conduite par Wimer à Wilmington, où elle donna naissance à une fille. Après l'avoir menée dans cet asyle, Wimer l'abandonna complètement, en lui laissant toutefois un peu d'argent. Quinze jours après ses couches, Mary revint à Philadelphie, sans en informer sa famille, qui ignorait sa faute et les suites fatales qu'elle avait eues. Au bout de deux mois, la malheureuse, ayant épuisé toutes ses ressources, se décida à tout révéler à sa sœur. Celle-ci se chargea de l'enfant, et envoya la mère, en qualité de nourrice, dans une famille qui habite près de Frankfort.

Mary a un frère, commis dans une maison d'épiceries à New-York. Celui-ci, Joseph Crawford, apprit, il y a quelques jours seulement, la séduction dont sa sœur avait été victime. Il se rendit immédiatement à Philadelphie, et, après avoir pris quelques informations, il alla trouver Mary, qui lui fit la douloureuse confidence de sa faiblesse et de ses infortunes, et lui dit le nom de son séducteur, qu'elle n'avait encore avoué à personne. Rentré à Philadelphie avant-hier, Joseph se fit conduire par son autre sœur à la maison de Wimer. C'était le soir; il entra et fut reçu par Mme Wimer qui, l'ayant fait asseoir, alla chercher son mari alors absent. Lorsque Wimer entra dans le salon, Joseph alla brusquement à lui, en s'écriant : « — Me connaissez-vous ? — Non, » répondit l'autre. Et Joseph, tirant de dessous son habit le poignard d'une canne, s'élança sur Wimer, et le frappa au côté droit de la poitrine. Le blessé tomba dans les bras de sa femme, en criant qu'il était mort. L'assassin prit la fuite, en laissant son arme sur le plancher. Poursuivi par les voisins, il fut arrêté et conduit devant un magistrat auquel il raconta tous les détails que nous venons de rapporter. A la suite de l'enquête, il a été emprisonné sous prévention de tentative de meurtre. La blessure de Wimer n'offre, d'ailleurs, rien de dangereux. Le poignard, dont la pointe était émoussée, s'est arrêté sur une côte. Il est inutile d'ajouter que la ville de Philadelphie a été mise en grand émoi par cette petite tragédie; inutile aussi de dire que toutes les sympathies ont été pour l'assassin, toutes les imprécations pour le séducteur. (*Courrier des Etats-Unis*.)

— On lit dans l'*Observateur des Pyrénées*, de Pau, du 15 :

« Des personnes qui traversaient le pont du Gave, mercredi à la pointe du jour, ont trouvé sur ce pont un petit enfant de deux à trois ans, attaché dans une corbeille remplie de foin ; il appelait sa mère au milieu de ses sanglots, et n'a répondu à toutes les questions qu'on lui a faites sur ses parents que par ces seuls mots : *maman ! maman !* On a porté ce pauvre petit abandonné à l'hospice. De si affligeantes preuves des souffrances du pauvre sont heureusement fort rares dans nos contrées, où l'on ne connaît guère cette affreuse misère qui use le cœur jusqu'à faire taire le sentiment le plus impérieux, la tendresse d'une mère pour son enfant.

Spectacles du 21 septembre.

OPÉRA. —

THÉATRE-FRANÇAIS — Brueis et Palaprat. — Les Demoiselles de S.-Cyr.

OPÉRA-COMIQUE. — Simuel. — Le Maître de Chapelle.

VAUDEVILLE. — 1re Repr. de : Patineau ou l'Héritage de ma Femme. — Trop heureuse. — Le Château. — Quand l'amour s'en va !

GYMNASE. — Le Hasard. — Un Jour d'Orage. — Jacquart.

VARIÉTÉS. — 1re Repr. de : Le Voyage en Espagne. — Le dîner de Madelon. — La Perruquière.

PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen. — Le Marchand d'Images. — Clémentine.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Mille et une Nuits.

GAITÉ. — Folle de la Cité. — L'Eclat de rire.

AMBIGU. — Venise. — Danse. — Madeleine. — La Frondella.

FOLIES. — Les Dévorants. — Le Secret. — Les Femmes. — L'Habit.

TH. DU PANTHÉON. — C'est le roi Dagobert. — Antoine.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 19 *septembre* 1843.

SAUTREAU, entrepreneur de bâtiments, rue de Paradis-Poissonnière, 6; juge-commissaire, M. Ledagre; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

JUÉ, fabricant de gants, faubourg Saint-Denis, 13; juge-commissaire, M. [illegible]glet; syndic provisoire, M. Duvalvauclose, rue Grange-aux-Belles, 5.

BOURSE DU 20 SEPTEMBRE.

La bourse d'aujourd'hui a été signalée par une hausse énergique due en partie à de meilleures nouvelles d'Espagne, mais surtout au bruit qui a couru que le Trésor ne voulait plus donner de bons qu'à 2 1/2. Les capitaux, déjà si abondants à la Bourse, ne trouvant plus de placement qu'en rentes sur l'Etat, ont donné cette impulsion qui a toujours été en croissant depuis l'ouverture.

Au comptant. — Rentes de la ville, 104 ; jouissances des 4 canaux 140 ; idem de Bourgogne, 100 ; Seyssel, 800 ; obligation des Alpines, 1015.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 20	121 25	121 15	121 20	121 20
— fin cour. . .	121 15	121 35	121 15	121 30	121 10
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 95	82 15	81 95	82 15	82 »
— fin cour. . .	82 »	82 25	81 95	82 25	81 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 95, 97 1/2. a 4 heures, 82 17 1/2. — Bons du Trésor, 3 1/8.
4 0/0	» »	» »	» »	—
O. de la Ville .	1325 »	» »	» »	Reports.
Banque de Fr. .	3290 »	» »	» »	3 0/0. fin proch. 22 1/2.
C. Laf. de 5000.	5080 »	» »	B. 2 50	
— de 1000.	1110 »	» »	» »	
Caisse Hypoth..	763 75	765 »	H. 2 50	—
Quatre Canaux.	1287 50	» »	H. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	792 50	790 »	B. 5 »	S-Germ. Fin c. 790.
Vers. R. Dr. .	282 50	» »	B. 2 50	»
do R. G. . .	102 50	» »	B. 2 50	»
Orléans	665 »	» »	» »	Orléans, » 665.
Strasb. à Bâle.	191 25	» »	» »	Strasbourg. » 191 25.
Rouen.	713 75	» »	H. 1 25	Rouen. »
Havre.	537 50	536 25	B. 1 25	Havre. »
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 3/8	» »	H. » 1/8	Londres, 18 septembre.
— Portugais..	44 5/8	44 1/2	» »	Consol. 94 7/8, 95.
Esp. D. active.	27 1/4	27 1/8	» »	Esp. actif. 26 1/8.
5 0/0 Naples . .	107 90	» »	H. » 10	Portugais. 44.
— Romain. .	106 »	» »	B. » 1/4	Mexicains. 33 1/4.
Obl. Piémont. .	» »	» »	» »	5 0/0 Holland. 101 1/2.
Emp. d'Haïti. .	462 50	460 »	H. 5 »	2 1/2 id. 53 1/4.

BULLETIN AGRICOLE.

Les grains de la Mer-Noire baissent rapidement sur les marchés étrangers. A Londres, les demandes de blé d'Odessa se ralentissent tellement que les maisons anglaises d'Odessa, d'après les avis de leurs mandataires de Londres, revendent sur place leurs approvisionnements destinés à l'expédition. Il est heureux que l'Europe puisse se passer cette année des blés de Russie. D'après le *Lloyd autrichien*, de Trieste, les nouvelles de l'intérieur de la Russie sont désastreuses quant à la récolte des céréales ; on n'a pas plus d'un tiers de récolte, et ce tiers est de qualité tout-à-fait inférieure.

Les transactions sont toujours très actives sur les vins et les alcools; cependant les prix, sur les places importantes du Midi, demeurent à peu-près stationnaires.

COURS DES SPIRITUEUX, HUILES, GRAINES OLEIFÈRES.

EAU-DE-VIE, L'HECTOL.	ALCOOL, L'HECT.	HUILES, L'HECTOL.	GRAINES OLÉIF., L'HECTOL.
BORDEAUX.	**PARIS.**	**LILLE.**	**BERGUES (NORD).**
Nouvelle. 1re . . 51 50 à 00 00	Première . 74 00	Colza. 1re. 74 00 à 74 75	Colza nouv. 1re. . 21 00 à 21 7[illegible]
Nouvelle. 2me. . 00 00 à 00 00	Deuxième. 73 00	Colza. 2me. 00 00 à 00 00	Colza nouv. 2me. . 20 00 à 20 5[illegible]
	Nov. et déc. 75 à 76	Lin . . . . . 74 00 à 00 00	Lin. . . . . 20 50 à 20 [illegible]
COGNAC.	4 p. m. 1841 76 à 77	OEill 1re. 86 00 à 00 00	**LILLE.**
Vieille. . 1re.. 000 à 000.	**BÉZIERS.**	OEill 2me. 80 00 à 82 00	colza vieux. 1re. . 23 00 à 23 5[illegible]
Vieille. . 2me. 000 à 000.	Première . 62 50	Caméline. . . 75 00 à 75 50	colza vieux. 2me. . 21 00 à 21 7[illegible]
Nouvelle. 1re. 115 à 000.	Deuxième. 61 00	Chanvre. . . 76 00 à 00 00	Caméline. . . . . 17 00 à 20 0[illegible]
Nouvelle. 2me. 100 à 000.	Marc . . . 51 00	**PARIS.**	Lin. . . . . 17 00 à 21 5[illegible]
	DUNKERQUE.	Colza. . . . . 83 00 à 83 50	OEillette. . . . . 20 00 à 21 5[illegible]
	Première .68 à 70	3 dern. mois. 83 50 à 84 00	Chenvre. . . . . . 10 00 à 11 0[illegible]
	Deuxième. 63 à 65	4 pr. m. 1844. 85 00 à 00 00	**BOURBOURG.**
	MARSEILLE.		Colze nouv. 1re. . 21 50 à 00 0[illegible]
	Première . 62 00		Colze nouv. 2me. . 20 00 à 20 5[illegible]
	Deuxième. 61 00		Lin. . . . . 20 50 à 21 0[illegible]
	LUNEL.		OEillette. . . . . 00 00 à 00 0[illegible]
	Disponible. 59 00		

°ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 53. VENDREDI 22 SEPTEMBRE 1843

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) ... (JOAN.)

...É SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions: Richesse générale; ...alisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

...ris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.—6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f. ...s à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 21 SEPTEMBRE.

Optimisme ministériel.

Un des vices des partis politiques est de tomber sans cesse ...ns l'exagération. Pour chacun, tout est bien sans exception ...rmi les siens, tout est mal parmi les adversaires. Allez d'un ...é : on vous représentera le parti adverse comme composé tout ...tier de méchants, de fous ou d'imbéciles. Allez de l'autre côté, ...vous en dira autant des gens que vous venez de quitter; en ...ême temps chacun fera de soi et des siens le portrait le plus ...tteur; chaque parti s'attribue tant de zèle, de désintéressement, de patriotisme et surtout de talent, qu'il n'en reste rien ...ur ses adversaires.

Ce travers fâcheux éclate en plein dans une grosse brochure ...inistérielle de 600 pages, récemment publiée, et qui porte pour ...re : *Du système conservateur, examen de la politique de ... Guizot et du ministère du 29 octobre* (1). L'auteur, qui ...end la qualité d'homme d'État, a gardé l'anonyme. En vérité, ...n optimisme ministériel est par trop exagéré. Comment veut-...on qu'on distingue ce qu'il y a de vrai et de sensé dans quelques-...unes de ses appréciations, lorsque tout est noyé dans une perpé-...tuelle admiration du système gouvernemental. Quelques critiques ...entremêlées çà et là (et franchement les motifs ne manquent pas) ...donneraient du prix aux éloges; mais chanter invariablement sur ...un ton admiratif, n'est pas fait pour inspirer beaucoup de con-...fiance au lecteur.

Citons deux exemples seulement de cet engouement perpé-...tuel, qui fait si bien pendant au dénigrement non moins mo-...notone et non moins faux des hommes d'Etat de l'Opposition.

Après avoir rendu compte de l'affaire égyptienne, où la Russie et l'Angleterre furent si actives et la France si inactive, ...l'anonyme rappelle que la France rentra dans le concert euro-...péen par la convention des détroits; « ainsi, ajoute-t-il, s'est ...terminée *tout à l'avantage et à l'honneur de la France*, grâce ...à la politique sage et habile du ministère, cette célèbre alliance ...du 15 juillet 1840, qu'la présomption de M. Thiers faillit ...rendre si funeste à la France, etc., etc. »

Est-il permis aujourd'hui de dire sérieusement que toute cette ...affaire s'est tournée à l'avantage et au profit de la France, quand ...elle a abouti à étendre le pouvoir de la Russie dans les provin-...ces danubiennes, à rendre sans cesse nécessaire l'intervention ...anglaise qui nous supplante à Constantinople, et à ruiner notre ...influence en Égypte ?

Depuis quelque temps, on s'est mis à exploiter un merveil-...leux sophisme, non-seulement pour justifier, mais pour glori-...fier l'accroissement des impôts, c'est de vanter l'excellent em-...ploi de l'impôt. L'homme d'État anonyme est, comme on doit ...le penser, grand partisan de cette commode manière de juger ...l'état financier du pays. Ainsi, après avoir reconnu qu'en 1830 ...le budget n'était que de 972,539,879 francs, et qu'en 1843 il est ...de 1,353,261,377 francs, *sans compter les crédits supplémen-...taires*, s'applique-t-il, ses calculs à la main, à démontrer que ...le Gouvernement de Juillet est bien supérieur à celui de la Res-...tauration : « Sous la Restauration, dit-il, le budget n'augmen-...tait que de huit millions par an; maintenant, cet accroissement ...annuel est de dix-sept millions, plus du double. Le parallèle est donc tout à l'avantage du Gouvernement de Juillet. Il est juste cependant, ajoute notre auteur, de reconnaître les efforts et les progrès constants qu'a faits la Restauration sur ce point. »

La théorie du bon emploi des impôts est fort belle, mais il faut savoir l'appliquer, et c'est vraiment se moquer trop ouvertement du public, que de venir prétendre que le Gouvernement de Juillet est économe et dépense au mieux son argent, lorsqu'on le voit tout sacrifier à la perpétuation d'un état militaire exagéré, aux fortifications, ainsi qu'à la guerre d'Alger, qui engloutissent millions sur millions, et sont la cause du déficit croissant du budget.

L'écrivain anonyme est un partisan si fervent de M. Guizot, qu'il va jusqu'à dire que la dissolution du cabinet du 29 octobre aurait à ses yeux toute la *portée d'une calamité publique*.

Nous n'avons jamais nié les hautes qualités de M. Guizot : à une longue et sévère pratique des affaires, il joint une parole imposante et un jugement rigoureux, sûr et prompt. Aussi n'est-ce jamais l'homme que nous combattons en lui, ce sont les principes qui le dirigent, principes qui nous semblent faux, exclusifs, dangereux; et puisque notre anonyme cite perpétuellement les paroles révérées du ministre, nous profiterons de cette occasion pour essayer d'apprécier ses principes par ses paroles mêmes. Mais, ceci demandant quelques développements, nous renverrons cet examen à un prochain numéro.

(1) Amyot, rue de la Paix, n. 6. — 1843.

Le *Journal des Débats*, qui continue à faire le procès à la réunion des viticoles, signale une lacune dans l'exposé qu'on y a présenté des causes qui contribuent à la détresse des producteurs de vin. Cette cause est l'une de celles sur lesquelles nous avons le plus insisté dans les quatre articles spéciaux que nous avons consacrés à la question.

Puisque, dit le *Journal des Débats*, les viticoles, dans leurs délibérations, mettent leurs plaies à nu, il est à regretter qu'ils en aient gardé une sous le voile. Le commerce, proprement dit, est aujourd'hui dans l'atelier social une cause active de dépense et de surcharge. Le commerçant fait dans l'industrie l'office d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur, et souvent ce rôle est rempli très dispendieusement. Dans l'échange entre le propriétaire de vignes et le public, le vin renchérit beaucoup, et très fréquemment il perd de sa qualité. Ces fraudes coupables nuisent à l'écoulement de nos vins au dehors, comme elles en limitent la consommation au dedans sur le marché national, qui est plus important. Comment a-t-on pu, dans la réunion bordelaise, taire cette sophistication, et les frais excessifs imposés à l'expédition ? A cet égard, le remède était dans les mains des Bordelais. Comment interpréter le silence qui a été gardé sur ce point ? Il était plus commode pour les orateurs d'accuser le Gouvernement, qui n'avait là personne pour le défendre. Il eût cependant été plus profitable à l'intérêt général de l'industrie des vins, et plus réellement courageux, de flétrir avec énergie les fraudes qui ont inspiré fréquemment aux consommateurs, éloignés ou proches, de la répugnance pour nos produits.

Les viticoles pourraient fort bien répondre qu'un mal n'empêche pas l'autre, et que si les fraudes et les falsifications mercantiles sont préjudiciables à leurs intérêts, le système d'impôts que soutient le *Journal des Débats* contribue fortement aussi à la dépréciation des vins. Ce système d'impôts lui-même est une cause active de fraudes et de falsifications des boissons.

M. le docteur Henri Roger, frère de M. Aimé Roger, ancien vice-consul de France à Buénos-Ayres, maintenant consul à la Nouvelle-Orléans, vient d'adresser une lettre à plusieurs journaux de la capitale pour rectifier quelques-unes des assertions erronées contenues dans les lettres sur l'Amérique du Sud que publie la *Presse*.

Nous avons déjà signalé les erreurs du correspondant de la *Presse*. Les justes réclamations de M. Henri Roger, publiées par les *Débats*, le *Commerce*, etc., viennent à l'appui des observations que nous avons adressées à la *Presse*.

Ce journal annonce ce matin la publication de sa dernière lettre sur ce sujet. Nos lecteurs savent que nous attendons avec impatience la conclusion de ce travail pour revenir sur l'importante question de Rio de la Plata.

Nous devons ajouter que la *Presse* a refusé l'insertion de la lettre de M. Henri Roger. Nous regrettons vivement de voir un journal qui tient une haute position dans la Presse se départir, dans cette circonstance, de ses anciennes habitudes de franchise et de loyauté.

Désordres financiers aux Etats-Unis.

Un manifeste du financier américain Nicholas Biddle, publié sous forme de lettre à l'*Enquirer* de Philadelphie, signale une curieuse éventualité sous la menace de laquelle se trouve en ce moment placé l'Etat de Pensylvanie. On sait que cet Etat a fait banqueroute de sa dette contractée tant envers ses sujets qu'envers des sujets de puissances étrangères, en refusant tout simplement de porter à son budget des fonds nécessaires pour le paiement des intérêts de sa dette. D'après un article de la Constitution des Etats-Unis, toute réclamation intentée à un Etat de l'Union par un autre état de l'Union, ou par un gouvernement étranger, doit être portée devant la cour suprême des Etats-Unis. Ce droit de poursuivre un Etat devant la cour suprême avait même été reconnu originairement aux simples citoyens étrangers, et il arriva, en 1793, qu'un citoyen de la Caroline attaqua ainsi le gouvernement de Géorgie, et obtint gain de cause. C'est depuis lors que les Etats, révoltés dans leur orgueil contre cette possibilité d'être traduits en justice par un simple individu, obtinrent un amendement qui restreignit ce droit aux gouvernements. Ainsi, dans la situation actuelle des choses, le gouvernement de Pensylvanie peut être poursuivi en paiement de sa dette par les gouvernements dont les nationaux sont intéressés dans cette dette. Nous laisserons le manifeste exposer les conséquences de cette éventualité :

Supposez donc qu'un Etat étranger poursuive la Pensylvanie devant la cour des Etats-Unis, en paiement de l'un des bons qui servent de garantie à la dette. Il ne saurait y avoir de doutes sur la compétence de la cour; c'est elle que les Etats ont, en vertu de la constitution, établie arbitre suprême de pareilles contestations. La créance est produite, elle porte le sceau de l'État, la signature de ses officiers, la promesse solennellement jurée de payer telles sommes d'intérêts et de capital à des échéances déterminées. Ces sommes ne sont pas payées; on demande jugement.

Eh bien! devant la cour suprême, la Pensylvanie est admise à se défendre par tous les moyens qui sont à la portée des simples citoyens, et pas par d'autres; elle peut invoquer son insolvabilité, et, s'il y a lieu, être déchargée de toute dette. Mais ce serait en vain que l'Etat aurait recours à des arguments exceptionnels refusés aux individus. Il lui serait absurde, surtout, de prétendre qu'il a trop de puissance pour avoir besoin d'être honnête, et que, comme souverain, il a le droit de voler ses voisins. Ce serait en vain aussi que la Pensylvanie invoquerait ses privilèges législatifs pour abolir la loi d'emprunt par laquelle elle est liée. A une pareille prétention, on répliquerait par l'article de la constitution fédérale qui déclare qu'aucun état n'adoptera de lois ayant pour

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Nous commencerons la semaine prochaine la publication d'un ...roman de M. de Lermontoff, écrivain dont les poésies ont eu un ...grand retentissement en Russie. L'ouvrage que nous offrirons à nos ...lecteurs, n'a encore été traduit dans aucune langue. Il a pour ...titre : *Un Héros du siècle, ou les Russes dans le Caucase*, et con-...tient des détails curieux sur les mœurs des Caucasiens et sur le ...caractère de la jeunesse dorée de la Russie.

Ce roman est le seul ouvrage en prose qu'ait écrit M. de Lermon-...toff. Il a soulevé et de grands applaudissements et de vives criti-...ques. M. de Lermontoff a succombé récemment dans un duel dont ...les causes n'ont pas été bien connues.

ARISTIDE FROISSART (1).

Courtoisie d'un tigre. (Suite.)

Il sonna et l'on ne vint pas lui ouvrir.

— Vous n'êtes pas seule, je le sais, disait le duc en ne cessant pas de sonner; je dérange une partie, mais j'en suis fâché. Ouvrez! mais ouvrez!

C'était toujours au-dedans le même silence, la même immobilité.

— Voulez-vous, ajoutait le duc, que j'appelle mes gens, et que je les fasse venir avec des marteaux?

Enfin on ouvrit. Adeline se présenta.....

— Je croyais, balbutia le duc, que vous n'ouvririez jamais : vous m'entendiez cependant...

— On n'entend pas tout de suite, monsieur le duc, quand on est au fond de l'appartement.

— Mais vous êtes fort émue, madame.

— C'est de vous voir ainsi agité...

— Nous nous expliquerions mieux, je crois, dans votre chambre!...

— Dans ma chambre!...

— Auriez-vous l'intention de m'en interdire l'entrée?

— Moi!... Mais autrefois vous demandiez la permission...

— Aussi je vous la demande, reprit le duc en souriant.

Son sourire était glacé.

— Entrez donc, Monsieur...

— Mais n'étiez-vous pas, il me semble, avec quelqu'un? dit le duc avant d'entrer dans la chambre d'Adeline.

— Avec ma mère. . . . .

— Rien qu'avec votre mère?

— Monsieur et madame de Neuvilette ici! s'écria le duc, qui commença à ne plus rien comprendre au mystère de la situation.

— Oui, monsieur le duc, répondit Mme de Neuvilette en tirant sa révérence.

Adeline s'était placée près de la croisée, et arrachait une à une les feuilles des longues branches qui s'avançaient en rameaux jusqu'à elle.

Le duc regardait autour de lui; il questionnait chaque visage, interrogeait les coins de l'appartement, d'où il s'attendait à voir sortir celui qui se cachait.

Il y eut une pause de quelques minutes, pendant laquelle chacun des quatre personnages se composa un maintien : Adeline, une espèce de sangfroid sous sa pâleur; M. de Neuvilette, une grande indifférence; Mme de Neuvilette, une audace prête à tout; M. de Villa-Réal, une réserve contrainte.

Enfin, M. de Villa-Réal, s'adressant à Mme de Neuvilette, lui dit :

— Madame, j'ai toujours reconnu en vous un grand bon sens.

— Monsieur le duc...

— Vous seriez incapable de donner un mauvais conseil à votre fille.

— Mon cher monsieur de Villa-Réal, reprit aussitôt Mme de Neuvilette, je n'ai pas toujours conseillé ma fille. J'ai laissé beaucoup faire de choses que je n'approuvais pas; quelques-unes même m'ont très fort satisfaite, que je n'aurais pas conseillées. Ainsi, je crois que vos éloges ne me sont pas dus.... J'aimerais autant ne pas les entendre....

— Cependant, madame, reprit le duc, ce n'est pas à vous que je puis ...

but d'altérer les contrats. Il serait donc prononcé jugement en faveur du gouvernement étranger. Puis viendrait l'exécution, la saisie et la vente des propriétés de l'Etat par le marshal des Etats-Unis; la vente des canaux et des rails-roads d'abord, des terres publiques ensuite, et enfin des prisons, du palais de l'Etat, etc. Ce n'est pas tout : comme les taxes sont versées au trésor, le trésor serait saisi aussi. L'Etat se trouverait alors dépouillé non-seulement de toutes ses propriétés, mais même de ses ressources à venir. Tout cela parait incroyable à notre ignorante vanité! Mais tout cela n'est-il pas vrai, n'est-il pas juste? De quel droit la législature volerait-elle avec impunité ses propres citoyens et les citoyens étrangers, en s'emparant par fraude de leurs propriétés, et se moquant ensuite de leur misère? Et que l'on ne croie pas que le gouvernement étranger qui prendrait une pareille initiative s'exposerait à encourir notre haine en soutenant les droits de ses sujets. Rappelez-vous que la Pensylvanie doit neuf millions à ses propres citoyens, qui ne peuvent la poursuivre, et qui seraient fort reconnaissants envers les étrangers qui se feraient les vengeurs des droits communs.

Vous direz peut-être qu'un pareil jugement ne pourrait jamais être exécuté en Pensylvanie, et que mal en prendrait au marshal des Etats-Unis d'essayer un acte aussi audacieux. Il n'y a, croyez-moi, aucun danger. De gros mots, il y en aura; de longs discours, il y en aura; de foudroyantes résolutions, il y en aura; de menaçants actes législatifs, il y en aura peut-être; mais lorsqu'on en viendra à la véritable question, celle de savoir si le peuple aidera sa législature à voler ses propres citoyens, soyez sûrs que le résultat ne sera pas douteux.

Ces considérations, qui, je le répète, sont probablement nouvelles pour les parties intéressées, peuvent aussi leur être utiles; car la Pensylvanie doit voir qu'elle est sous le poids d'une dette d'honneur, qu'il lui faut la payer, que rien ne peut l'empêcher de la payer. Libre à elle de fermer les yeux sur ses devoirs; mais elle ne saurait aveugler les autres sur leurs droits, et elle fera bien de reconnaître qu'il est beaucoup moins pénible et beaucoup plus honorable de payer ses dettes que de se laisser traîner devant les tribunaux, pour y servir de jouet à toutes les insultes, à toutes les humiliations.

Après plusieurs citations empruntées au manifeste de M. Biddle, et dont nous avons choisi la plus importante, le *Courrier des Etats-Unis*, qui a commencé par rappeler que M. Biddle a passé pour fou, termine ainsi :

Qu'est-il besoin d'ajouter des commentaires à cette étrange philippique, si pleine d'amertume, de sarcasme, de raison? Oh! oui, vraiment, il faut que M. Biddle soit fou, bien fou, pour oser ainsi arracher le masque à ses concitoyens, et mettre à nu, aux yeux des étrangers, le côté faible par lequel se trouve vulnérable l'audacieuse banqueroute de la Pensylvanie et des autres Etats répudiateurs. Ne craint-il pas d'être brisé dans le conflit judiciaire qu'il provoque entre ces Etats et les gouvernements étrangers, conflit qui, quoi qu'il en dise, ne manquerait pas d'amener la guerre civile, ou, à défaut de celle-ci, la guerre étrangère? Mais, quelle que soit la hardiesse des pensées émises par M. Biddle, elles n'en sont pas moins vraies et praticables, et il est en Europe, en Angleterre surtout, trop de gens intéressés à recourir aux armes qui leur sont données, pour que le manifeste que nous venons d'analyser ne produise pas une sensation profonde, et peut-être aussi de graves évènements.

Société de Patronage

Pour les jeunes enfants pauvres, les jeunes détenus et les jeunes libérés.

On nous communique la note suivante :

Par ordonnance royale du 5 juin dernier, la Société pour le patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés est reconnue comme établissement d'utilité publique. Cette société a donc désormais une existence légale. La sanction royale, en reconnaissant son utilité, lui assure la continuation de la bienveillance dont, pendant dix années, le Gouvernement et les amis de l'humanité lui ont donné des preuves si multipliées, et maintenant elle peut songer à se développer selon les exigences du but auquel elle doit atteindre.

L'œuvre de cette société est bien digne de la faveur toute spéciale dont elle vient d'être l'objet; car, de toutes les plaies sociales, la plus déplorable est, sans contredit, celle qui s'attache à la génération naissante, la corrompt et la ronge : c'est cette lèpre que la Société de patronage entreprend de guérir. Elle se propose de maintenir dans les habitudes d'une vie honnête et laborieuse les enfants sortis de la maison centrale d'éducation correctionnelle du département de la Seine. Il est facile de comprendre combien ce plan est fertile en vastes conséquences. En effet, la Société a constamment quatre cents jeunes libérés à sa charge; et si nous examinons leurs antécédents et les motifs de leur réclusion, le cœur saigne à la vue des causes fatales qui les façonnaient au crime. Quelquefois leurs parents les jettent nus sur le pavé de Paris, pour ne plus les revoir, ou, chose plus affligeante peut-être, pour les forcer à mendier, c'est-à-dire à rapporter quelque argent sur le soir, peu soucieux des moyens que ces petits infortunés auront pris pour se le procurer; d'autres fois, victimes de brutalités honteuses, ils fuient le toit paternel et cherchent l'indépendance dans le vagabondage. Quand presque toujours pour eux les liens de la famille sont ainsi brisés, faut-il s'étonner qu'ils ne respectent pas ceux de l'ordre social?

Un arrêt salutaire, en les absolvant comme ayant agi sans discernement, les envoie pour quelques années à la Roquette, dans la maison d'éducation correctionnelle, dont le régime doit à la sollicitude éclairée de M. le préfet de police des améliorations si remarquables, et là, sous l'œil vigilant et paternel de l'habile directeur de cette maison, ces jeunes détenus reçoivent une instruction professionnelle, intellectuelle et morale, vivifiée par l'éducation religieuse confiée aux soins d'un respectable aumônier. Certes, voilà un bien immense; mais il ne serait là qu'ébauché; à quinze, seize ou dix-huit ans, les impressions sont si légères! Si le jeune homme sort de la prison animé des plus sages résolutions, il se trouve bientôt exposé aux mêmes séductions qui l'ont déjà fait faillir, et auxquelles son âge donne alors bien plus de prise, il est de lui-même, dans l'impossibilité d'y résister, sa rechute est à-peu-près certaine; aussi voyait-on, avant l'institution du patronage, presque tous les petits délinquants ne sortir de prison que pour y rentrer; sur cent condamnés, on en comptait soixante-quinze au moins qui, continuant ainsi à grandir continuellement des prisons, justifiaient cet adage, que « les jeunes » libérés sont la pépinière des bagnes. » L'œuvre du patronage a pour but de mettre fin à cette calamité; elle vient en aide au jeune libéré; elle lui donne un protecteur, un patron qui lui tient lieu de parents dont il est abandonné ou qu'il doit éviter, qui le garantit de tout contact funeste, qui le place chez un chef d'atelier pour y continuer l'état dont il a fait l'apprentissage, ou même en suivre un autre plus de son goût, et qui enfin l'émancipe, le livre à lui-même, mais seulement lorsqu'il le voit affermi dans la carrière de l'honnête homme.

Il résulte de tous ces soins que maintenant, sur cent des enfants soumis au patronage, neuf tout au plus retombent en faute.

Le succès qui couronne les efforts de la Société, en stimulant son zèle, augmente ses devoirs; il faut d'abord que le nombre des patrons s'accroisse dans la proportion de celui des libertés provisoires accordées aux jeunes détenus, et celles-ci se multiplient en raison des heureux effets que l'on voit résulter de cette mesure; il faut ensuite que de nouvelles ressources couvrent le surcroît de dépenses.

Il est une lacune de la plus haute importance que la Société doit combler, et sur laquelle nous désirons attirer l'attention des lecteurs.

Par ses statuts, la Société est dans l'obligation d'avoir un lieu d'asile où elle puisse abriter, traiter, soigner et guérir les jeunes malades, et fournir une occupation momentanée, ou tout au moins une retraite sûre à ceux de ses pupilles qui ne sont pas encore chez un maître ou qui en sortent accidentellement. Cette institution indispensable n'existe pas encore. Un enfant qu'on aura élevé avec les plus grandes précautions dans la maison correctionnelle, pourra, si le maître chez lequel il doit entrer est un seul jour en retard pour le recevoir, se trouver exposé à toutes les embûches du vice; la Société n'a d'autre moyen de l'abriter et de le nourrir que de l'envoyer chez un logeur. Les fonds lui manquent pour obvier à ce grave inconvénient. Mais aujourd'hui que ses opérations sont mieux connues et dignement appréciées, elle compte sur les cœurs généreux qui comprennent qu'en l'aidant, ils paient une prime d'assurance pour la sécurité publique; elle se repose avec une égale confiance sur le concours de tous les citoyens; car il y a pour chacun de nous solidarité dans le mal qui résulterait de notre refus de faire le bien; et le prochain compte-rendu qu'elle publiera nous apprendra sans doute que son attente n'a pas été déçue.

S'adresser aux bureaux du secrétariat-général, rue de Furstemberg, n° 3, près la rue Jacob.

Nous avons accueilli avec plaisir cette note sur la Société de patronage des jeunes libérés; cette Société cherche à remédier dès actuellement à un mal pressant, et elle y réussit; mais c'est à prévenir le mal que les pouvoirs sociaux doivent surtout s'appliquer. Aussi, de nous-mêmes recommanderons-nous à l'attention publique une autre institution fondée dans des vues plus hautes et plus larges, dans de véritables vues d'avenir : nous voulons parler de la Société pour le patronage dans les ateliers et pour la fondation de colonies agricoles en faveur des jeunes garçons pauvres du département de la Seine.

La Société de patronage des *jeunes libérés* vient au secours des pauvres enfants qui sont tombés dans le mal, et les relève; elle fait bien, et elle remplit une lacune de nos institutions; mais que l'œuvre de cette Société se trouvera heureusement réduite, si la nouvelle Société de patronage des *enfants pauvres* peut prendre assez de développements pour secourir, pour guider ces pauvres enfants, et les empêcher d'être jetés sur le seuil de la prison de correction!

L'une des deux Sociétés de patronage corrige le mal, l'autre s'efforce de le prévenir; toutes les deux doivent se prêter un mutuel appui; il est évident que si la Société de patronage des *enfants pauvres* parvient à organiser des ateliers ou des colonies agricoles, les jeunes libérés devront y trouver place.

Il est facile de concevoir les immenses résultats qu'amènerait la généralisation d'ateliers et de colonies agricoles destinés aux enfants pauvres, et dirigés par les principaux membres des classes supérieures : dans cette idée, il y a en germe toute une rénovation sociale. Mais laissons de côté, pour le moment, la partie politique de cette institution; contentons-nous de faire un appel aux sentiments de charité et de compassion que tout homme, toute femme surtout, éprouvent naturellement pour les misères et la douleur de l'enfance.

Les salles d'asile, cette ingénieuse et touchante invention de l'esprit de charité, demandaient un complément. Que ferez-vous de ces tout petits enfants que vous avez accueillis avec tant de bonté et de générosité, dont vous avez protégé les premiers ans avec tant de sollicitude? Sous prétexte qu'ils sont trop grands, allez-vous de nouveau les abandonner à l'incurie de leurs parents, si pauvres, si misérables, si tourmentés? Non, non; ouvrez-leur de nouveaux ateliers, des fermes agricoles, où vous continuerez à les élever, à les nourrir, à les faire travailler fructueusement pour eux-mêmes et au bénéfice de l'œuvre elle-même, c'est-à-dire au bénéfice des enfants qui viendront après eux. Menez-les ainsi jusqu'à l'âge où ils seront devenus adultes. Alors... alors il se formera de nouvelles institutions plus complètes, plus belles. Quelle voie facile pour arriver au bien, à un b[…] inespéré!

Nous rappelons que les souscriptions et demandes de renseignem[…] pour la Société de patronage des *enfants pauvres* doivent être adre[…]sées à M. le comte de Portalis, premier président de la cour de cas[…]tion, 4, place Royale, à Paris, président de la Société de patronage, et M. Allier, secrétaire de ladite société.

Nouvelles d'Espagne.

Perpignan, 17 septembre.

Prim ayant offert sa démission à Ardoz, s'il continuait à lui refu[…] des troupes, ce dernier, enfin, s'est décidé à lui envoyer 2,000 hom[…] Prim, en conséquence, s'est porté, le 15, à Gracia, à la rencontre d'[…]mettler, qui était à Badalona.

La junte a envoyé, le 15, à bord du *Méléagre*, prendre des infor[…]tions pour l'instruction contre les patuleas qui ont fait feu sur sa [cha]loupe. L'attitude prise par la marine du roi a imposé à la junte.

Perpignan, 20 septembre.

Le 16, Prim ayant été rejoint par deux bataillons du régiment de S[…]ria, avait 4,000 hommes à Gracia; il attendait d'autres troupes le 17, […] devait attaquer Ametller le 18.

Les diligences de Barcelone, des 17 et 18, sont en retard par […] des inondations.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On écrit de Constantinople, 20 août, au *Morning Herald :*

« On annonce que le cheick-islam, le grand-visir et plusieurs n[…] seront prochainement destitués, par suite de l'impression fâcheuse [qu'a] faite l'exécution vraiment impolitique de l'Arménien qui avait abju[ré] l'islamisme et s'était fait renégat.

» Le Gouvernement aurait de plus l'intention de restreindre les po[u]voirs des ulémas et de réunir les mosquées en domaine de l'Etat. [Le] sultan Mahmoud avait conçu le même projet, mais la prudence l'a[vait] empêché de le mettre à exécution.

» On annonce que le grand patriarche arménien, qui jusqu'à présent a résidé à Etch-Madzin, sur le territoire russe, se propose d'établir [sa] résidence à Sistra, sur le territoire ottoman. Ce changement de résidence pourrait gravement déranger les calculs du cabinet de Saint-Péters[]bourg, car l'empereur, ayant sous la main le patriarche des Arméniens, pouvait compter sur le dévouement de la nation arménienne. Mainte[]nant cette influence lui échappera. »

ANGLETERRE. — *Galles du Sud.* — Nous lisons dans le *Tim[es]* :

« Les Rébeccaïtes continuent de se faire annoncer par les avis les [plus] menaçants adressés aux percepteurs des péages des barrières. La po[pu]lation les laisse faire. Un marinier qui avait été pris par les Rébecca[ïtes] reçut l'ordre de désarmer son fusil. On le conduisit à un cabaret voi[sin] et, après l'avoir régalé d'ale, on le mit en liberté.

» Voici le style de ces avis menaçants :

» A Richard Evans, union des fermiers, le 11 septembre.

» Monsieur le percepteur,

» La présente est à cette fin de vous engager à ne point retourner à votre a[n]cienne résidence de la perception; nous visiterons vos bureaux lundi 11 septem[]bre, parce que vous vous êtes permis d'exiger encore des péages lorsque Rébecca [a] déclaré ne vouloir plus de portes en cet endroit. La route doit être libre pour [tous] les sujets de Sa Majesté. Je serai lundi soir au bureau de la perception, et [je] compte bien le démolir et le raser pour empêcher que le pouvoir arbitraire s'[y] établisse encore et que l'on ennuie le public.

» Je vous salue. Signé : Rébecca. »

» Le *Welchman*, qui s'imprime à Carmarthen, invite les fermiers [et] la population à avoir confiance dans les efforts de la Presse anglai[se] qui s'associe à leur résistance à des droits arbitraires et exorbita[nts.] Qu'est-il besoin de violence, lorsque la Presse périodique élève la v[oix] en faveur des hommes sur qui l'on fait peser ces taxes iniques? »

— A la bourse de Londres, du 19, le bruit a couru que plusieurs cou[r]riers avaient annoncé un projet d'intervention de la France dans [les] affaires d'Espagne avec l'agrément de l'Angleterre. (*Globe de Londres*.)

ESPAGNE. — Les journaux de Madrid, du 14, contiennent le ma[ni]feste publié par le gouvernement espagnol à la nation, pour répond[re à] les calomnies dont il a été l'objet, et pour réfuter la demande d'[une] junte centrale alléguée comme prétexte par les révoltés de Barcel[one.] Cette pièce, ainsi que le dit très bien le *Journal des Débats*, est rédi[gée] sur un ton de discussion calme, et respire une modération qui contra[ste] avec le ton habituel des proclamations catalanes.

En voici les principaux passages :

Le principe du gouvernement par la majorité, ou le système représentatif, n'[est] autre chose que la réalisation de la souveraineté nationale. Fidèle à ce princip[e,] le Gouvernement, pour décider la question d'une junte centrale, a réuni les [ob]servations que différentes provinces lui avaient adressées. Celles qui soutenai[ent] cette idée étaient peu nombreuses, tandis que beaucoup la combattaient; d'autres, par leur silence sur un point aussi important, faisaient assez connaître qu'[…]

— Mais, madame, reprit-il sous le couteau de cette riposte, je ne veux pas de ce partage. Je suis prêt à résigner ma part; mais, auparavant, je veux qu'on sache comment je l'abandonne.

— Monsieur parle très haut, dit Mme de Neuvilette; ma fille, fermez cette croisée...

— Vous m'y poussez, dit le duc; eh bien! que tout s'accomplisse, la confusion et la vengeance.

Après avoir dit ces mots, le duc se mit en mesure de chercher derrière chaque meuble, pour voir s'il ne découvrirait pas celui qu'il présumait se cacher.

— Notre présence est au moins inutile ici, dit Mme de Neuvilette. Monsieur le duc nous permet-il de nous retirer?...

— Je ne m'y oppose pas, répondit celui-ci en laissant partir M. et Mme de Neuvilette, mais en retenant près de lui Adeline froide et tremblante.

— Quand ils furent seuls : — Adeline, lui dit le duc, apprenez-moi qui est caché ici, c'est une chose grave; mais, par l'amour que j'ai toujours eu pour vous, je vous jure de ne pas la rendre en votre présence plus sérieuse qu'elle ne l'est déjà. Dites-moi son nom et je me retire, et je lui donne le temps de sortir de cet appartement. Ce sera ailleurs que chez moi que toute explication aura lieu.

Adeline ne répondit pas.

— Vous ne me répondez que par vos larmes! Qu'y a-t-il donc de vrai, de faux dans mes doutes? parlez, mais parlez! vos hésitations me font mourir...

Est-ce par force qu'on s'est introduit ici?... mais c'est une supposition impossible. Ces accents joyeux, ces chants, ces danses... Vous étiez trop heureux d'être ensemble; et vous dites que ce n'est pas un amant!

— Non, murmura faiblement Adeline.

— Ah! vous n'avez pas le courage de votre crime, dit le duc en se promenant avec agitation dans l'appartement. Vous me laissez tout à deviner; mais que me reste-t-il à savoir? s'interrompit-il; par où s'est échappé cet homme qui, dites-vous, n'est pas votre amant? A moins que ce ne soit par cette croisée... Le duc alla vers la croisée... Ah! c'est par là qu'il s'en est allé... Je n'avais jamais remarqué à quelle faible distance du sol se trouve cette croisée, ni ces arbres, placés le long du mur comme des échelles... Oui, cet homme s'est échappé par ici... dites encore que ce n'est pas un amant!

— Non, monsieur, je vous l'ai déjà dit, s'écria Adeline, et c'est trop de deux fois que de répéter de pareilles dénégations.

— Eh bien! madame, soit; c'est un voleur qui aura trouvé, de l'indulgence auprès de vous en faisant valoir, surpris dans votre appartement, ses talents sur la flûte et la valse.

motif moins pénible. Que ce qui s'est passé ne dérange rien à des projets arrêtés, puisque ce sont d'ailleurs des projets de plaisir conçus pour vous. Ce soir nous irons à un bal où nous sommes invités, vous et moi, par M. de Cadaval.

— Au bal, tous les deux!

— Oui, madame, il le faut.

— Je croyais, monsieur le duc...

— Nous pouvons tout croire, interrompit de Villa-Réal, mais il faut que le monde ne sache jamais rien. Nous sommes attendus tous les deux à ce bal. Je ne sais aucun motif qui doive nous dispenser d'aller à ce bal... A dix heures nos carrosses seront prêts. Encore ce sacrifice, madame.

— Puisque telle est votre volonté, monsieur le duc.

— C'est convenu. Adieu, madame, à ce soir.

En se retirant, le duc baisa froidement la main d'Adeline.

Il s'en allait : Adeline courut vers lui, le saisit par le bras et lui dit : Mais si je suis morte, ce soir...

— Si vous êtes morte!.... dans ce cas, vous ne m'accompagnerez pas.

— Adieu, monsieur.

jante n'entrait pas dans leurs vues. Ayant sous les yeux une expression aussi vraie du vœu public, le Gouvernement pouvait-il éviter de le remplir ?...

On a prétendu que le Gouvernement était animé d'une pensée rétrograde. Ses membres, en proclamant leur désir d'union et de concorde, n'ont renoncé en rien pour cela, ni ne veulent que d'autres renoncent à leurs sentiments et à leurs principes, parce qu'ils pensent que tous doivent pouvoir se produire dans la lutte parlementaire, pour y être discutés avec calme et solennité, la majorité devant déterminer la marche la plus convenable et la plus utile au pays.

On a accusé le Pouvoir actuel d'aspirer à une intervention étrangère. Le sentiment national est trop enraciné chez tous les membres du Gouvernement, ils ont trop de confiance dans la cause qu'ils représentent, leur politique est trop franche, pour qu'on ait pu croire sérieusement qu'ils aient pu songer à un moyen que, dans d'autre temps, ils ont réprouvé et combattu lorsqu'il n'était qu'une hypothèse.

On représente le cabinet comme docile aux inspirations des cabinets étrangers, quand, au contraire, il n'en reçoit aucune.

On l'accuse d'entretenir des intelligences relatives à des projets de mariage de notre reine; et en même temps son crime, aux yeux de certains hommes, est de n'avoir pas voulu toucher, même par la pensée, à une question aussi grave qui ne doit pas s'improviser, dans laquelle on ne doit prendre aucun engagement anticipé, et que l'intérêt général commande de conserver intacte, pour que les cortès la décident quand le temps en sera venu.

On a supposé au Gouvernement des vues occultes dans la déclaration de la majorité de la reine; mais le pays sait combien a été circonspecte la conduite du Gouvernement à cet égard; on sait qu'il a encore laissé cette question intacte pour qu'elle soit examinée et discutée par la représentation nationale.

Le Gouvernement n'a et ne peut avoir d'autre intérêt en vue que celui de la nation. Les individus qui le composent, et que les circonstances ont fait dépositaires d'une autorité transitoire, attendent impatiemment le jour où ils pourront se démettre de leur autorité, charge pesante qu'ils ont acceptée par nécessité, et qu'ils résigneront avec empressement au jour déjà proche de la réunion des cortès.

Mais tant qu'ils resteront au pouvoir, interprètes et exécuteurs de la volonté nationale, ils sauront la maintenir au-dessus des intérêts qui s'agitent et dont le triomphe conduirait cette nation au chaos. Notre première tâche est de traverser cette situation difficile et d'arriver à la réunion des cortès. Dans leur coopération se trouvera le nouvel appui qui doit affranchir la cause de la liberté de tant de périls. C'est pour atteindre ce but que tous les bons Espagnols doivent appuyer les efforts d'un Gouvernement incapable de trahir la confiance de la nation.

Ce manifeste a été répandu dans toutes les rues, placardé dans tous les carrefours. A une heure après midi un conseil extraordinaire de cabinet s'est réuni pour aviser aux moyens d'affermir la situation. Les hommes les plus influents du parti parlementaire, qui ont principalement dirigé la politique du cabinet, ont été appelés au sein de ce conseil, ainsi que le général Narvaez, MM. Olozaga, Cortina, etc., les anciens députés de la Catalogne MM. Domenech et Madoz. On a proposé de proclamer immédiatement la majorité de la reine, motion qui a été repoussée sur l'avis de M. Olozaga. Les généraux Narvaez et Serrano demandaient des mesures extrêmes contre la Catalogne. La majorité a préféré les voies légales et les moyens de persuasion.

A l'issue du conseil, M. Olozaga a ajourné son voyage en France.

Le capitaine-général de Grenade bat les montagnes de la Ronda où, dit-on, se trament des conspirations que le général Linage, ancien secrétaire d'Espartéro, dirige de Gibraltar.

Il paraît que ce ne sont pas seulement les Français qui ont eu à se plaindre des insurgés de Barcelone. Pendant que les résidents anglais se réfugiaient à bord de *la Médée*, on a fait feu des Atarazanas sur leurs embarcations. Le commandant britannique s'est plaint. On lui a fait des excuses. Déjà une grande rumeur avait été excitée dans la ville par la vue du consul anglais, M. Penleaze, arrêté, traversant la Rambla avec une garde du bataillon franc. Aussitôt le consul français était allé demander raison de cette insulte à la junte, qui déjà avait relâché le prisonnier. Il paraît que M. Penleaze, venant de *la Médée*, avait débarqué au pied de Montjuich, et que le poste de ce côté de la ville l'avait arrêté, malgré ses papiers, le traînant ignominieusement dans les rues.

Le consul de France donne un franc par jour à ses compatriotes pauvres.

PRUSSE.—*Berlin*, 13 septembre.—Les conférences des commissaires de l'Union des douanes allemandes ont commencé. Cette fois, les commissaires qui défendent les droits protecteurs combattent avec plus d'avantage que la première fois. L'expérience milite en leur faveur. On sait, d'ailleurs, que les droits que paie le fer brut étranger en Prusse sont soutenus en haut lieu. L'Angleterre et la France ne sont point représentées cette année auprès de la conférence. Toutefois, les commissaires s'efforcent d'établir avec ces deux pays des relations qui tourneront à l'avantage des intérêts commerciaux et industriels de l'Allemagne.

(*Mercure de Souabe.*)

— Du 14 septembre. — On parle ici d'une visite que l'empereur Nicolas et le roi de Prusse voudraient faire à la reine d'Angleterre à Bruxelles. Il est question aussi d'arrangements diplomatiques entre les princes présents. Les enfants du prince royal de Suède, qui sont attendus, et ceux du prince de Wasa, seraient unis par d'illustres mariages, afin de rendre légitime la dynastie suédoise, et pour indemniser Gustave Wasa de la perte d'une couronne; le duc de Brunswick épouserait une princesse mecklembourgeoise pour assurer l'avenir de sa dynastie, et les ducs de Holstein-Augustenbourg accepteraient la succession de la Hesse au lieu de celle de Schleswig-Holstein.

(*Gazette de Barmen.*)

AMÉRIQUE DU SUD. — On nous communique à l'instant la note suivante sur la position de l'armée de Rivera et d'Oribe : nous nous empressons de la publier :

Montevideo, 6 juillet 1843.

« Hier la garnison a fait une sortie générale. L'ennemi a été repoussé de tous les postes qu'il occupait, et il a beaucoup souffert. L'artillerie de la légion française a rendu de grands services.

» La position de l'ennemi est très mauvaise, mais la guerre se prolonge horriblement, et notre misère est grande. La légion française fait un service très fatigant par un temps très pluvieux, ce qui épuise les hommes. On compte 150 malades à l'hôpital militaire.

» La défection continue dans le camp d'Oribe; les transfuges s'accordent tous à dire que les souffrances et les privations y sont très grandes.»

AMÉRIQUE. — **ÉTATS-UNIS.** — Le gouvernement des Etats-Unis a reçu de l'ambassadeur anglais à Washington, et a fait publier, dans son journal officiel le *Madisonian*, le document qui suit, adressé à M. Upshur, secrétaire d'Etat.

«Washington, 22 juin 1843.

» Monsieur,

» Le Gouvernement de Sa Majesté, avant le départ d'Angleterre du dernier paquebot à vapeur, avait déjà reçu la nouvelle (quoique non officielle) de l'occupation provisoire des Iles Sandwich, au nom de la Grande-Bretagne, par l'officier commandant le navire de S. M. *le Carysford*.

» Je suis requis par le duc d'Aberdeen de vous affirmer, pour l'information du gouvernement des Etats-Unis, que l'occupation des Iles Sandwich était un acte que le gouvernement de Sa Majesté n'avait nullement autorisé, et que, dans le plus bref délai possible, il serait fait une enquête légale sur les procédés qui ont amené l'occupation.

» Le gouvernement anglais a déjà annoncé à certains commissaires venus en Angleterre en mars dernier, de la part des Iles Sandwich, que Sa Majesté était prête à reconnaître l'indépendance de ces Iles sous leur chef actuel.

» Le gouvernement de Sa Majesté a l'intention d'adhérer à cette détermination. Ce n'a jamais été l'intention du gouvernement de Sa Majesté de chercher à faire prédominer sur ces Iles l'influence de l'Angleterre aux dépens de celle dont jouissent d'autres nations. Tout ce que le gouvernement anglais a demandé, c'est que d'autres puissances n'exerçassent pas dans ces Iles une influence supérieure à celle que possède l'Angleterre.

» Je me félicite de cette occasion pour vous renouveler l'assurance de ma considération distinguée. H.-S. FOX. »

INTÉRIEUR.

Par ordonnance du roi, en date du 29 août 1843, M. Rang, capitaine de corvette de première classe, a été nommé commandant supérieur de l'île de Nossi-Bé et dépendances. (*Moniteur.*)

— Par un rapport qui lui a été adressé par M. Dubois, membre du conseil royal, président du concours, M. le ministre de l'instruction publique, par arrêté du 20, nomme agrégés pour les classes supérieures des lettres: MM. Girard, élève sortant de l'École normale; Aubert, *id.*; Rebitté, chargé de la chaire de seconde au collège royal de Tours; Martha, élève sortant de l'Ecole normale; Herbette, professeur de cinquième au collège royal Bourbon; Colincamp, élève sortant de l'Ecole normale; Demange, chargé de la chaire de seconde au collège royal de Pau; Sancié, ancien élève de l'Ecole normale, agrégé de grammaire, professeur de quatrième au collège royal de Tournon. (*Idem.*)

— Hier a eu lieu à l'Orangerie des Tuileries l'ouverture de la deuxième exposition des produits de l'horticulture. (*Moniteur parisien.*)

— On écrit de Châlons-sur-Saône, le 18 septembre, au *Messager* :

« M. le duc et Mme la duchesse de Nemours ont quitté Dijon vers neuf heures du matin pour se diriger vers Châlons. Après s'être arrêtés à Nuits, à Beaune et à Chauny, ils sont arrivés ici à quatre heures du soir au milieu d'une foule immense. »

Faits divers.

La reine d'Angleterre, le prince Albert, le roi et la reine des Belges ont quitté le château de Laeken le 19 à deux heures. A trois heures et demie ils arrivaient par le chemin de fer à Anvers, après s'être arrêtés un quart d'heure à Malines. Du balcon du palais ils ont vu défiler la procession des géants. A quatre heures, LL. MM., S. A. R. le prince Albert, S. A. I. la grande-duchesse Anna Fœdorowna se sont rendus à l'église de Notre-Dame. Il y a eu concert sur la place Verte, illumination dans toute la ville, et grand dîner au palais.

S. M. B. a quitté la Belgique le 20. A une heure moins un quart, S. M. s'est embarquée à Anvers à bord du *Victoria and Albert*.

(*Moniteur parisien.*)

— Le *Courrier du Bas-Rhin* contient le récit d'une fête touchante qui a eu lieu, le 22 août, dans le grand-duché de Bade, pour célébrer le 25ᵉ anniversaire de la proclamation de la constitution badoise. Dans tout le grand-duché, et notamment à Griesbach, berceau de la constitution, des cérémonies toutes populaires ont eu lieu; des feux de joie ont été allumés partout et jusque sur la cime du Kaibis, la plus haute montagne du pays.

— On écrit de Hambourg, 12 septembre, à la *Gazette des Tribunaux* :

« Il n'existe plus ici qu'une seule loterie qu'on ne tire qu'une fois par an, et où les mises sont très considérables, de sorte qu'elle n'est accessible qu'aux riches. La loterie ordinaire a été abolie chez nous à peu-près en même temps qu'en France: mais Hambourg est entouré d'un grand nombre de villes étrangères, telles que Lubeck, Brême, Hanovre, Altona, etc., où existent de semblables loteries ayant ici des émissaires qui attirent par mille ruses le fruit du travail des ouvriers. Avant l'incendie de mai 1842, Hambourg mettait par mois, à ces loteries étrangères, 35,000 marcs courants (56,000 fr.). Maintenant cette somme est presque doublée, et le paupérisme en augmente, ainsi que les crimes, les délits et les vices, l'ivrognerie surtout.

» Pour mettre un terme à ce triste état de choses, notre sénat vient de rendre une ordonnance contre ceux qui mettent aux loteries étrangères. Tout joueur sera passible d'une amende de 240 à 1,200 fr.; s'il ne peut la payer, il expiera son délit par un emprisonnement d'un an à cinq, avec travaux forcés. En cas de récidive, cette dernière peine sera seule applicable. Tout joueur ne pourra être admis à aucune charge publique; et, s'il en est investi, il sera destitué. Les maîtres qui toléreront ce vice chez leurs ouvriers ou domestiques, seront condamnés à payer aux établissements de charité une amende équivalente à six mois de salaire ou de gages des contrevenants, sans préjudice des peines de ceux-ci. Tout pauvre, condamné, perd tout droit aux secours de sa commune. »

— Rossini a quitté Paris hier matin, délivré par les soins du docteur Civiale de ses longues et vives souffrances.

— On écrit de Saint-Just que la santé de M. Casimir Delavigne, qui avait donné des inquiétudes, est en voie d'amélioration.

— On lit dans le *Journal du Loiret*, du 20 :

« L'honorable M. de Châteaubriand a traversé, hier matin, Orléans, se rendant à Chambord. On pense qu'il est chargé de régler les intérêts du duc de Bordeaux. »

— On se souvient que M. Pétiau, architecte directeur des travaux de réparation du beffroi de Valenciennes, avait été condamné par le tribunal de cette ville à 100 francs d'amende comme coupable du délit d'homicide par imprudence à la suite de l'écroulement de cette vieille tour. M. Pétiau, qui avait appelé de ce jugement à la cour royale de Douai, a été acquitté à l'audience du 18 courant. (*Echo de la frontière.*)

— On lit dans la *Revue de l'Ouest* :

« Parmi les condamnés dont on nous avait signalé l'évasion du bagne de Rochefort, le nommé Carbonnel (12824), évadé le 25 août dernier, a été arrêté le 28 dudit mois à Mauzé, et réintégré au bagne le 13 septembre.

» Les condamnés Mayrand (12842) et Laurent (13453) ont été repris dans l'arsenal le 13 septembre 1343, et réintégrés au bagne immédiatement.

» C'est donc trois de repris, sur quatre qui se sont évadés depuis peu; il ne reste plus que Monfrays, dont le caractère est, dit-on, peu fait pour alarmer les habitants des contrées voisines. »

— La cour de cassation était appelée, le 16 de ce mois, à statuer sur une question d'un grave intérêt en morale et en droit. Il s'agissait de savoir si le médecin qui a appris, sous le sceau du secret, le nom d'une femme qu'il a délivrée des douleurs de l'enfantement, est tenu, en déclarant la naissance de l'enfant, de faire connaître le nom de cette femme. M. le docteur Mallet, médecin à la Rochelle, mis en cause pour ce fait, avait invoqué à l'appui de son refus les règles sacrées de sa profession et la prohibition légale qui résulte de l'art. 378 du code pénal. Il avait été acquitté par un jugement du tribunal de la Rochelle, dont le tribunal de Saintes avait confirmé le motif. Pourvoi du ministère public. Après un rapport consciencieux de M. le conseiller de Haussy de Robecourt, une plaidoirie lucide de Mᵉ Ledru-Rollin et un long réquisitoire de M. l'avocat-général Quénault, la cour de cassation, attendu que l'art. 56 du code civil n'impose aux personnes y dénommées qu'une obligation formelle, celle de déclarer le fait de la naissance de l'enfant, sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter les noms des père et mère, etc., rejette, après délibération, le pourvoi du procureur du roi. (*Gaz. des Trib*).

— Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Nous avons reproduit (*Gazette des Tribunaux* du 13 septembre) les détails consignés dans une demande en grâce formée au nom de Jean-Baptiste Rouveyre, condamné le 22 mars 1834, par la Cour d'assise de la Haute-Loire, à 20 ans de travaux forcés, et actuellement détenu au bagne de Brest sous le nº 20,252; nous avons ajouté que si ces détails étaient exacts, la clémence royale ne tarderait pas sans doute à intervenir.

» Le *Messager* annonce qu'en effet « Antoine Rouveyre, oncle du

---

ystérieux, l'amant qu'elle avait vu pâle et désespéré à ses pieds la [nu]it de ses noces. Qu'il lui paraissait changé !

Enfin, pour ne pas le contrarier, elle avait accepté de danser avec un [jeu]ne Espagnol récemment arrivé à Lisbonne, une de ces contredanses [lo]urdes qu'une musique endormante rend encore plus lugubre. Elle avait [cé]dé à ce nouveau piège du duc qui, voyant des rivaux partout, cherchant surtout celui dont il aurait bientôt la correspondance entre ses [ma]ins, celui qui, assurément, était à Lisbonne, avait cru trouver ce ri[va]l dans ce jeune gentilhomme espagnol. Il ressentit la joie féroce que [don]ne la jalousie, la seule qu'elle donne, lorsqu'il les eut réunis sous son [re]gard inquisiteur. Le moindre geste allait suffire à sa conviction. Ils [se] trahiraient par un regard, par une pression de la main, par leur si[len]ce même. Ils étaient là et il les voyait; il les voyait de tous côtés, [mê]me en détournant la tête, car des glaces reproduisaient leur image [da]ns toutes les directions. La contredanse dura une demi-heure; le sup[pl]ice du duc de Villa-Réal dura un siècle; mais il ne vit rien, il ne sai[si]t rien, il ne devina rien. La contredanse resta ce qu'elle était : une [co]ntredanse. — Quelle perfidie ! murmura-t-il; si habile déjà !

En reconduisant Adeline à sa place, son jeune cavalier espagnol lui [di]t quelques mots à voix basse. La rage du duc se réveilla. Que lui dit[-il] ? Adeline s'était arrêtée un instant; l'Espagnol avait repris sa con[fi]ence. De Villa-Réal s'était levé à demi sur le fauteuil d'où il obser[va]it. Tout-à-coup Adeline, qui avait d'abord pâli en s'apercevant que le [du]c l'épiait, [...] avait présenté Adeline comme sa femme, comme duchesse de Villa-Réal !

L'Espagnol s'élança sur le duc; mais vingt personnes les séparèrent en leur disant qu'ils se reverraient dans quelques heures sous les murs de la ville.

Tout rentra peu-à-peu dans un ordre apparent; mais le coup avait été mortel pour Adeline, qui, revenue à elle-même, demanda sa voiture et partit. On savait qu'elle n'était pas la femme du duc de Villa-Réal, et ce qu'elle était n'étant pas sa femme.

Quelle immense joie pour toutes les grandes dames, ses rivales, de pouvoir se dire : Elle ne reparaîtra plus dans le monde où nous allons; nous la ferions chasser par nos valets.

—Cet homme est décidément son amant, dit plus que jamais de Villa-Réal en rentrant chez lui avec Adeline. Je n'ai plus rien à savoir. Je n'ai pas même besoin des lettres qu'on va me remettre pour compléter ma conviction.

Les lettres d'Adeline.

Après avoir confié Adeline à ses femmes de chambre, le duc se retira dans ses appartements. Tout s'était passé comme il l'avait voulu. On avait mis le feu au cabinet d'Adeline, le secrétaire avait été brûlé; le valet lui donna le paquet de lettres. Il put voir alors tout au long l'his[toire ...]

« Madame,

» Il ne me reste plus aucun doute sur le malheur dont j'ai été frappé l'autre soir au bal du duc de Cadaval. Mes soupçons sont devenus une certitude. Non-seulement vous ne m'aimez plus, mais vous en aimez un autre; et cet autre, vous l'aimiez déjà à Paris, vous l'aimiez quand vous écoutiez mes premières protestations, vous l'aimiez quand vous consentiez à me suivre à Lisbonne. J'ai des preuves que vous ne mentiez pas seulement à votre mari en vous donnant à moi, mais à moi-même, mais à cette troisième personne aussi, que vous ne vous attendiez pas, sans doute, à retrouver à Lisbonne, à moins que vous n'eussiez arrêté d'avance le projet de me faire trouver face à face avec elle, et je ne devine pas trop dans quel intérêt, dans quel but. Je me perds, Madame, dans la plus cruelle des obscurités, quoiqu'en marchant toujours sur le terrain des certitudes. Que vous ayez quitté votre mari pour vous attacher à moi, je m'explique cette préférence par le peu de sympathie que vous inspiraient les mœurs de M. Froissart; mais, ce que je ne puis m'expliquer, c'est qu'étant libre comme vous l'étiez de placer ailleurs une affection à laquelle on ne répondait pas, vous ne me l'ayez pas donnée avec la loyauté d'une telle indépendance. Je ne méritais peut-être pas d'être aimé, mais j'avais quelque droit à ne pas être trompé, Madame, puisque j'ai respecté votre volonté, votre choix, et n'ai accepté votre cœur que lorsqu'il vous a plu de me le donner. J'ai pu avoir des torts; qui n'en a pas ?

»condamné, avait, à son lit de mort, déclaré devant cinq té-
» moins que c'était lui qui avait commis le crime à raison duquel son
» neveu était condamné. » Mais il ajoute :

« Cette circonstance avait éveillé la sollicitude de l'autorité judi-
» ciaire. Il fut procédé à une enquête, d'où il est résulté qu'Antoine
» Rouveyre, cédant aux sollicitations de ses parents, avait, en effet, fait
» la déclaration dont il s'agit; mais que, le lendemain, après s'être con-
» fessé, il s'est formellement rétracté en présence des cinq mêmes per-
» sonnes qui avaient assisté à sa déclaration de la veille.»

»Nous n'avons pas entendu garantir l'authenticité des faits invoqués à l'appui de la demande formée dans l'intérêt du condamné Rouveyre; mais en présence des pièces que nous avons sous les yeux, et que nous devions exiger avant de rien publier, il nous semble impossible d'admettre les explications officielles données par le *Messager*.

» Ce journal prétend qu'Antoine Rouveyre « s'est formellement ré-
»tracté le *lendemain* devant les *cinq mêmes personnes* qui avaient
»assisté à sa déclaration de la veille.»

» Cette déclaration est niée par les sieurs Viala, Court, Charade, Gazanion et Bruuel, Or, ce sont les mêmes signataires qui figurent au bas de la supplique en grâce formée long-temps après; et l'on voit encore le nom du sieur Viala, ancien adjoint, dans une lettre par lui adressée à M. le baron de Croze, le 20 janvier 1843.

» Il est donc difficile de croire que les rétractations d'Antoine Rouveyre aient été en effet reçues le *lendemain* par les *cinq mêmes personnes* qui, la veille, avaient recueilli ses aveux, puisque ce sont précisément ces cinq témoins de sa confession qui ont sollicité et sollicitent encore la réhabilitation du condamné.

» Il paraît, en outre, que le sieur Viala, consulté par le juge de paix du Puy (Haute-Loire), sur la question de savoir si Antoine Rouveyre ne se serait pas rétracté en sa présence, a nié formellement le fait de cette rétractation, soit verbale, soit écrite.

» Nous n'en concluons pas que l'enquête dont parle le *Messager* n'ait point été faite; mais, d'après ce que nous venons de dire, elle aurait été bien superficielle, ou, du moins, elle s'appuierait sur d'autres pièces que celles citées par la note officielle. Le *Messager* jugera peut-être utile de les faire connaître.»

—On écrit au *Diario Novo*, journal de Pernambouc (Brésil), à la date du 10 juillet, que la partie basse de Bahia est menacée d'une destruction totale par suite des fortes pluies qui ont miné la montagne au pied de laquelle elle est bâtie, et que déjà une partie de cette montagne s'était écroulée; elle a enseveli l'église Del Pilar, les magasins et les maisons du voisinage. Plusieurs personnes, entre autres le curé de l'église, ont péri dans cette catastrophe. Depuis, d'autres éboulements ont eu lieu, et bientôt toute la basse-ville sera tout-à-fait abandonnée. Les pluies continuent, aussi la consternation est grande à Bahia.

Faits de subversion sociale.

On lit dans le *Journal de Reims* du 16 :

« Il y a peu de jours, deux cultivateurs des environs de Sézanne étant allés chercher deux pièces de vin dans une commune près de Condé, revenaient avec leur vin chargé sur une voiture qu'ils conduisaient, lorsque la voiture versa sur l'un d'eux, et tout le poids d'un tonneau lui pesait sur le corps. Son compagnon de voyage le croyant écrasé sur le coup, n'osa pas le dégager; il crut plus prudent d'en prévenir le juge de paix de Condé; les habitants des environs, qui vinrent sur les lieux pour voir ce malheureux, n'osèrent le dégager avant l'arrivée de M. le juge de paix, craignant de se compromettre (funeste préjugé dont les gens de campagne sont encore imbus). Pourtant ce malheureux donnait encore quelques signes de vie, et probablement on lui aurait conservé l'existence, si l'on se fût empressé de le dégager de dessous le tonneau et de lui donner les soins que son état réclamait. »

Des faits de cette nature se renouvellent chaque jour par suite du même préjugé. Nous adjurons les autorités de mettre tout en œuvre pour le combattre, pour le détruire, dussent-elles faire tambouriner et afficher dans les carrefours de tous les villages une instruction à la portée des plus faibles intelligences. Il s'agit d'arracher la vie de nos semblables aux exigences stupides d'une routine ignorante et barbare. Il n'y a pas à balancer.

— Hier, vers les cinq heures du soir, un coiffeur du faubourg Montmartre s'est coupé la gorge à l'aide d'un rasoir. Ce malheureux avait vu, à la fin de son bail, le propriétaire louer son logement à une autre personne. Il n'a pu survivre à ce qu'il regardait comme une injure sanglante.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 20 *septembre* 1843.

POTEFER, gainier, quai de l'Horloge, 73; juge-commiss., M. Grimoult; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

RIGOLET, bottier, rue Richelieu, 74; juge-commiss., M. Pillet; syndic provis., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

CHEVALIER, entrepreneur de menuiserie, rue Saint-Lazare, 106; juge-commiss. M. Thibaut; syndic provis., M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

CORDON (Demoiselle) et Cie, marchands de modes et nouveautés, rue Sainte-Anne, 44; juge-commiss., M. Pillet; syndic provis., M. Huel, rue Cadet, 1.

BOURSE DU 21 SEPTEMBRE.

La coulisse, après avoir baissé hier soir à 82 15, est remontée ce matin à 82 17 1/2, puis 22 1/2, et le parquet a maintenu pendant toute la bourse cette fermeté.

Sans variations sensibles, la rente a cependant toujours été très ferme.

Au comptant. — Banque belge, 771-25; jouissances des 4 canaux, 140,138-75; idem de Bourgogne, 100.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	121 25	121 25	121 25	121 25	121 20
— fin cour. . .	121 30	121 35	121 30	121 30	121 30
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 20	82 20	82 15	82 15	82 15
— fin cour. . .	82 20	82 25	82 20	82 25	82 25
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
				Avant la bourse, 82 17 1/2, 20, 22 1/2 à 4 heures, 82 20 offert.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Bons du Trésor. 3 0/0, 1 et 3 mois
4 0/0	103 »	» »	» »	
O. de la Ville .	1317 50	» »	B. 7 50	Reports.
Banque de Fr. .	3285 »	» »	B. 5 »	3 0/0. fin proch. 22 1/2.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	2 »	5 0/0 id. 32 1/2.
— de 1000.	1110 »	1105 »	H. 5 »	
Caisse Hypoth..	765 »	763 75	» »	
Quatre Canaux.	1288 75	1287 50	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	792 50	» »	H. 2 50	S-Germ. Fin c.. »
Vers. R. Dr. .	281 25	» »	B. 1 25	»
d° R. G. . .	102 50	103 75	H. 1 25	»
Orléans	665 »	» »	» »	Orléans, » 665.
Strasb. à Bâle.	190 »	» »	B. 1 25	Strasbourg. » »
Rouen.	715 »	718 75	H. 5 »	Rouen. » 718 75
Havre.	537 50	» »	H. 1 25	Havre. »
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 3/8	» »	» »	Londres, 19 septembre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 95 demandé
Esp. D. active.	26 7/8	26 3/4	B. 5/8 »	Esp. actif. 26 3/8.
5 0/0 Naples. .	107 90	» »	» »	Portugais. 48 3/4.
— Romain. .	106 »	» »	» »	Mexicaine. 33 5/8.
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	» »	5 0/0 Holland. 101 1/2.
Emp. d'Haïti. .	460 »	» »	» »	2 1/2 id. 53 3/8.

Spectacles du 22 septembre.

OPÉRA. — Charles VI.
THÉATRE-FRANÇAIS — Les Demoiselles de Saint-Cyr, le Mari de la Veuve.
OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice, le Pré aux Clercs.
VAUDEVILLE.—Patineau ou l'Héritage de ma Femme, la Robe de chine, l'Ecrin, les Misères.
GYMNASE. — Lucrèce à Poitiers, Francesca, un Jour d'Orage, George et Thérèse.
VARIÉTÉS. — Le Voyage en Espagne, le Dîner de Madelon, Sur les Toits.
PALAIS ROYAL.—Clémentine. — Le Marchand d'Images.— Paris, Orléans et Rouen.
PORTE SAINT-MARTIN.— Les Mille et une Nuits.
GAITÉ. — La Folie de la Cité, l'Eclat de Rire.
CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées).—Grands exercices d'équitation.

BULLETIN AGRICOLE.

Après une longue stagnation, les prix des blés et des farines ont offert une légère tendance à la hausse à la dernière halle de Paris. Nous croyons qu'il faut l'attribuer uniquement au défaut d'arrivages suffisants; nous ne voyons aucun motif sérieux de croire à la continuation d'une hausse tout-à-fait accidentelle. Voici les cours des farines :

Farines blanches, les 100 kilog.		1re qualité.	41,00 à	41,50
—	—	2e qualité.	40,00	40,50
—	—	3e qualité.	39,00	39,50
Farines bises, les 100 kilog.		1re qualité.	34,00	35,00
—	—	2e qualité.	23,00	26,00

A Nantes, les belles farines blanches sont tenues à 39 fr. en première qualité, et 36 fr. en seconde.

Les graines de sézame, qui font sur les marchés du midi, notamment à Marseille, une si rude concurrence à nos graines oléifères, affluent toujours dans nos ports de la Méditerranée. Le dernier cours connu est de 47 fr. les 100 kilog. au débarquement; on demande un prix plus élevé de sézame en magasin; mais sans acheteurs.

C'est une belle et riche culture à introduire dans notre colonie d'Alger. Le sézame, en rendant à la culture des céréales une partie des terres consacrées au colza, va modifier profondément dans un avenir prochain l'agriculture du nord de la France. L'importation du sézame et la mort de la betterave nécessitent, de la part de nos agriculteurs un redoublement d'activité; car presque tous ont souscrit des baux à des conditions que ces deux circonstances imprévues rendent plus onéreuses qu'ils ne devaient le croire à l'époque où ils les ont acceptées. En effet, la graine de colza a perdu à-peu-près un tiers de sa valeur, et elle perdrait bien plus encore si la production continuait sur le même pied que par le passé. Le colza, aux prix actuels, est encore une belle et riche culture; ces prix peuvent se soutenir long-temps sans trop s'avilir, pourvu que le retour du colza soit moins fréquent dans les assolements. Ces conseils, nous les donnons surtout ici aux sociétés et aux comices agricoles, qui ont entre les mains tous les moyens d'action et d'influence sur les agriculteurs. C'est, chez nous, une puissance qui s'ignore elle-même; partout où elle se comprend, elle tient entre ses mains la prospérité agricole de la France.

Une erreur a été commise dans plusieurs de nos tableaux précédents sur le prix des blés à Odessa; le tableau de ce jour donne les cours véritables, qui n'ont offert depuis un mois aucune variation.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris: BEAUVAIS.	DAMMARTIN.	MELUN.	Principaux marchés de commerce et de consommation: COLMAR.	ST-LAURENT.	BOURGES.	NANCY.	TOULOUSE.	Marchés étrangers: MAYENCE.	ODESSA.	TRIESTE.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 15 à 24 30	22 50 à 23 »	21 » à 21 35	22 » à » »	23 » à 23 30	22 » à 22 16	23 » à 23 30	20 » à 20 85	21 » à 21 60	17 » à 17 60	10 40 à 10 25	13 » à 13 70
Première qual.	23 60 à 24 »	21 » à 21 50	20 25 à 20 70	20 » à 20 40	20 50 à 21 »	21 » à 21 20	21 » à » »	19 » à » »	20 » à 21 »	» » à » »	9 50 à 10 »	10 25 à 10 55
Deuxième » .	22 65 à 23 »	20 » à » »	20 » à » »	18 » à » »	18 » à 18 95	20 » à 20 25	18 » à 18 30	18 » à » »	19 50 à 20 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Inférieure » .	20 75 à 21 » hausse légère.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 65 à 11 »	» » à » »	» » à » »	9 » à 9 35	13 » à 13 25	13 70 à 14 »	12 » à 12 50	» » à » »	14 » à » »	12 25 à 12 60	» » à » »	» » à » »
Deuxième » .	9 75 à 10 »	» » à » »	» » à » »	8 20 à 8 80	12 50 à 13 »	13 » à 13 35	» » à » »	» » à » »	» » à » »	11 » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol.	11 » à 11 25	9 50 à 10 »	» » à » »	8 50 à 9 35	9 25 à 9 65	15 55 à 16 »	10 » à 10 20	9 » à 9 27	» » à » »	9 » à 9 50	» » à » »	» » à » »
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	9 » à » »	7 25 à » »	7 » à 7 35	7 » à 7 35	» » à » »	7 » à 7 35	6 25 à 6 65	9 25 à 9 95	9 50 à 10 »	6 » à 6 50	6 50 à 7 »	5 30 à 5 95
Deuxième » .	8 » à 8 50	7 » à » »	6 50 à 6 70	6 25 à 6 85	» » à » »	7 » à » »	6 » à » »	9 » à » »	9 » à 9 50	» » à » »	» » à » »	5 » à » »
Troisième » .	7 75 à 8 »	» » à » »	6 » à » »	6 » à 6 65	» » à » »	6 25 à 6 65	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	12 65 à 13 35	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAÏS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	15 55 à 16 »	» » à » »	» » à » »	12 » à 12 60	» » à » »	8 » à 8 25	8 10 à 8 30

FOURRAGES.—Les 500 kil.

	Paris.	Versailles.	Nancy.	Besançon.	Bay[illegible]
Foin. 1re.	50 53	48 50	26 »	32 »	32 »
Foin. 2e.	46 48	40 45	24 »	30 »	30 »
Luzerne. .	48 50	30 35	» »	» »	» »
Sainfoin. .	» »	» »	» »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	26 34	» »	» »	» »
Paille blé.	31 32	26 30	13 »	13 »	17 »
Pailleseig.	32 33	» »	12 »	12 »	14 »

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
BOEUF .	1 20	1 50	VEAU. .	1 52	1 [illegible]
— . .	1 10	1 20	— . .	1 34	1 30
— . .	1 »	» »	— . .	1 16	» »
VACHE. .	1 12	1 10	MOUTON	1 48	1 [illegible]
— . .	» 96	1 »	— . .	1 30	1 30
— . .	» 80	» »	— . .	1 06	» »
PORC. . .	» »	1 60			

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 54. SAMEDI 23 SEPTEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.— 3 mois 12 f.— 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 22 SEPTEMBRE.

Fortifications de Paris. — Etat de la question.

La question des fortifications est de nouveau mise à l'ordre du jour. Il s'agit d'obtenir des Chambres des mesures telles que les fortifications soient discontinuées, ou tout au moins que l'armement ne s'en fasse que sous des conditions rassurantes.

La Presse remplit, en cette occasion, un rôle légitime : sa mission est de préparer et d'éclairer l'opinion. D'ici à la session prochaine, la question débattue peut être éclaircie, et, comme elle se présentera naturellement devant les Chambres, à raison des crédits nécessaires pour l'achèvement et l'entretien des fortifications, le législateur pourra rendre une décision motivée et calme sur un sujet que bien des émotions diverses, bien des intérêts divergents, bien des intrigues de parti avaient obscurci et faussé lors du vote de la loi.

Le 16 septembre 1840, dès le jour où parurent les ordonnances, contre-signées par M. Thiers, qui décidèrent le principe de l'exécution des fortifications, le journal la *Phalange* commença par établir une distinction tranchée entre les deux faces toutes différentes que présentait cette grave mesure.

En effet, les fortifications de Paris doivent être considérées sous le rapport de la politique extérieure et sous celui de la politique intérieure.

Envisagées sous le premier rapport, les fortifications offrent un immense avantage pour la France; en rendant la capitale imprenable pendant un délai suffisant, elles offrent au pays tout entier la protection la plus efficace contre une invasion.

Mais, sous le second rapport, les fortifications sont, tout au contraire, une source de dangers immenses, puisqu'elles peuvent devenir un instrument d'oppression entre les mains du gouvernement qui s'en trouverait le maître, qu'il soit le gouvernement régulier et ordinaire du pays, ou qu'il soit issu du triomphe d'une émeute ou d'une faction.

Mais la *Phalange* ne s'arrêta pas à cette distinction qui ne suffisait pas pour résoudre le problème; et beaucoup de gens se sont trompés, à notre avis, sur ce sujet, pour s'être contentés de peser les avantages et les désavantages des fortifications sous le double rapport de l'intérieur et de l'extérieur.

Il fallait s'élever à un examen plus complet.

Il ne s'agissait pas, en effet, d'opter entre les dangers des attaques extérieures et ceux du despotisme intérieur; il fallait embrasser l'avenir d'un coup-d'œil plus ferme et plus pénétrant.

Les fortifications de Paris sont bonnes contre les ennemis extérieurs, bien; mais n'y a-t-il pas de meilleurs moyens de se défendre contre l'étranger, ou de prévenir ses attaques?

Paris fortifié fortifie le Pouvoir, oui; mais n'y a-t-il pas de meilleurs moyens de rendre le Pouvoir fort sans l'exposer à devenir oppresseur?

Voilà l'examen auquel nous nous livrâmes, et de cet examen sortit pour nous la conviction de l'inopportunité complète des fortifications de Paris.

En quelle époque vivons-nous? En sommes-nous encore aux temps des grandes guerres? Tous les peuples de l'Europe sont-ils animés les uns contre les autres d'inimitiés irréconciliables? Ou, au contraire, ne désirent-ils pas se rapprocher chaque jour davantage? Ne les voyons-nous pas tous les jours chercher à resserrer les alliances, et, s'ils n'y réussissent pas complètement, est-ce leur mauvais vouloir qu'il faut en accuser, ou bien l'existence antérieure de certains intérêts mal compris, et engagés dans un conflit malencontreux?

Sans doute la France ne peut rester désarmée devant les autres Puissances; mais est-ce à elle, qui ne doit plus remplir sur le monde qu'une action pacifique, est-ce à elle d'ériger une citadelle colossale qui puisse lui servir tour-à-tour à se lancer à l'improviste sur les autres nations, ou à se retirer à l'abri de leurs coups?

Ce serait là manquer à sa mission : la France a abjuré tout esprit de conquête européenne; elle ne doit pas donner à penser que cette abjuration est simulée. Les alliances vraies et naturelles qu'elle peut contracter, et le sentiment de l'unité nationale, assureront sa défense mieux que toutes les fortifications.

Ainsi, sous le rapport extérieur et stratégique, tout en convenant que les fortifications donneraient plus de force à la France contre l'étranger, nous fîmes voir qu'elles la mettaient en suspicion auprès de l'Europe et nuiraient à des alliances qui, selon nous, l'auraient garantie d'une manière bien plus solide et plus conforme à son rôle actuel.

La même raison nous dicta notre appréciation en ce qui concerne l'intérieur.

On proposait d'épouvanter l'Europe par un appareil formidable de guerre; ne valait-il pas mieux l'attirer par des démonstrations réelles de sympathie? De même on voulait épouvanter les factions à l'intérieur; n'y avait-il pas moyen de les vaincre autrement? Ne fallait-il pas se concilier les classes dont les factions se prétendent les défenseurs, et qu'elles agitent par de vaines illusions?

Si les fortifications de Paris peuvent servir à comprimer les factions, à combien de dangers n'expose pas ce pouvoir sans borne, sans contrôle possible, remis à l'autorité légale, ou pouvant devenir la proie d'une autorité extra-légale? D'ailleurs la compression est-elle donc le meilleur moyen de vaincre les factions? N'est-il pas plus facile de les désarmer, et ne serait-il pas plus prompt et plus sûr de conquérir l'affection du peuple, et par conséquent d'assurer à jamais l'ordre et la paix, en s'occupant d'institutions?

Voilà ce que nous dîmes... La loi des fortifications fut votée.

Tout en regrettant que ce vote ait ainsi détourné l'activité et les richesses de la nation vers un but improductif, nous devions accepter sans retour ce que cette mesure nous offrait de garanties contre les dangers extérieurs. Mais nous ne perdîmes pas l'espoir de voir plus tard l'opinion publique examiner et mieux comprendre combien il était impolitique de mettre auprès de la capitale, à la portée de toute idée violente et oppressive, une arme aussi terrible.

Aussi, toutes les fois que l'occasion s'en présenta, nous insistâmes pour qu'on restreignît les fortifications à la mesure d'utilité qu'on peut en tirer contre les attaques étrangères; et le 7 janvier 1842, nous faisions remarquer que les fortifications allaient bientôt se trouver assez avancées pour qu'elles pussent être interrompues sans inconvénient. « Dans le cas d'une invasion étrangère, disions-nous, il suffirait maintenant de quelques travaux de campagne pour compléter l'effet des fortifications et pour remplir leur but, qui est d'arrêter l'ennemi au pied de la capitale. »

Notre opinion est toujours la même. Servons-nous des fortifications, puisqu'elles existent, pour nous défendre contre l'étranger, si nous étions condamnés à faire la guerre; mais comme maintenant elles sont encore plus avancées qu'en 1842, il y a encore moins d'inconvénients qu'alors à en suspendre l'achèvement.

Voilà la marche que nous suivrons dans la discussion que vont soulever les fortifications. Nous demanderons qu'elles soient discontinuées, parce que, dans leur état actuel, elles suffisent à leur destination; à plus forte raison demanderons-nous qu'elles ne soient pas armées.

Notre intention ne peut être méconnue : nous désirons sincèrement le maintien du Gouvernement; et, nous le croyons, la désaffection croissante que causeraient l'achèvement et l'armement des fortifications lui serait plus nuisible que ne peut lui être utile la menace, toujours suspendue sur Paris, d'un bombardement ou d'un blocus.

Ce sont là de mauvais moyens de gouvernement, plus mauvais même qu'à aucune autre époque. Autrefois, il eût été peut-être permis, jusqu'à un certain point, aux chefs des Etats de compter sur leurs bastilles; mais aujourd'hui c'est un anachronisme coupable : aujourd'hui le peuple doit être contenu, non par la crainte, mais par le soin que l'on met à protéger et développer ses intérêts véritables, par l'affection qu'on lui montre.

En un mot, que les fortifications de Paris nous défendent contre l'étranger, mais que jamais elles ne nous inspirent la velléité d'aller lui porter la guerre; mais que jamais, surtout, elles ne puissent être regardées comme la dernière voie de salut d'un Gouvernement.

La *Gazette de France* a reproduit notre article d'hier, en le faisant précéder d'une déclaration dont nous nous empressons de prendre acte. Voici comment s'exprime la *Gazette* :

La *Démocratie pacifique* nous demande sur quelles bases devrait reposer l'organisation de la commune, pour amener la conciliation de tous les intérêts et la reconnaissance de tous les droits.

La commune est la première unité politique qui vient après la famille; elle doit donc avoir pour but d'assurer à chaque famille son existence, son bien-être, sa part dans le bienfait général de la civilisation, et son intervention dans la vie politique de l'État dont elle fait partie.

Est-ce ainsi que la *Démocratie pacifique* l'entend? Quelle veuille bien répondre à cette question.

Le droit de chacun, la manière de mettre tous ces droits en rapport malgré les différences de situation et de propriété, voilà un premier problème qu'il faudrait résoudre pour arriver à une bonne organisation communale. Si la *Démocratie pacifique* veut chercher avec nous la solution de ce problème, nous ne demandons pas mieux; elle parle, comme base communale, de l'association du travail, du capital et du talent; mais c'est là une question sociale et non communale. Tout le monde est d'accord que l'association de ces trois choses est excellente; c'est ce qui se fait ou doit se faire dans toutes les entreprises industrielles et les découvertes de la science.

Il n'y a donc pas lieu à discuter sur une formule que nous acceptons et qui n'est pas contestable. Nous nous unirons très volontiers avec la *Démocratie pacifique* pour l'aider à généraliser cette combinaison des trois puissances de l'ordre social dans les conditions de liberté où elle veut elle-même les placer.

Oui, sans doute, nous entendons que la commune assure à chaque famille son existence, son bien-être et sa participation à tous les biens et à tous les droits sociaux; mais nous ajoutons qu'il n'y a qu'une organisation, telle que nous la proposons, des travaux de toute nature au sein de la commune, qui puisse atteindre le but indiqué par la *Gazette de France*.

Nous sommes, en second lieu, tout-à-fait d'accord avec la feuille légitimiste lorsqu'elle signale la notion du droit de chacun et des rapports de tous les droits entre eux comme la condition

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

Autre évènement. (Suite.)

Après avoir plié cette lettre, le duc de Villa-Réal se rendit avec ses deux témoins hors des murs de la ville, où il trouva, accompagné également de ses deux seconds, son adversaire, le jeune gentilhomme espagnol auquel il venait offrir satisfaction pour la grave offense qu'il lui avait faite.

— Monsieur, lui dit de Villa-Réal en l'abordant, votre nom?
— Tarifa de Santander.
— Etes-vous gentilhomme?
— Comme le roi.
— Vieux chrétien?
— Comme Dieu.

Mme Froissart. Votre nouvel outrage étant au-dessous du premier, il ne porte pas. Voyons si vous serez plus adroit à l'épée.

— Encore un instant.

— Il fait bien chaud, monsieur.

— N'est-ce pas vous qu'elle a vu en France, à quelques lieues de Paris, dans une auberge, il y a environ un an?

— Moi!

— N'est-ce pas vous enfin, Monsieur, qui lui avez écrit ces lettres?...

— Ces lettres?

Le duc remit au jeune Santander le paquet de lettres qu'il avait fait prendre dans le secrétaire d'Adeline.

— Pour avoir écrit ces lettres, il faudrait savoir le français beaucoup mieux que je ne le connais. Je suis fâché, ajouta M. de Santander, de vous éclairer si cruellement au moment où il ne va plus être temps pour vous de vous occuper d'un rival qui n'est pas moi, je vous jure....

— Vous me le jurez?....

— Je vous ai dit, monsieur, qu'il fait bien chaud ce matin.

— Monsieur, recevez donc mes excuses, s'écria le duc en croisant le fer avec M. de Santander, et de manière à être entendu des quatre témoins

Dès que sa convalescence, qui dura plusieurs mois, fut finie, il s'occupa avec toute la frénésie du remords de retrouver Adeline, partie depuis plus d'un an avec son père et sa mère sans qu'il eût jamais pu découvrir la contrée, la ville qu'elle était allée habiter. Il se détesta pour l'avoir si promptement accusée, quoiqu'il eût toujours entre les mains les lettres surprises dans le secrétaire, et qu'il n'eût pas oublié les nombreux indices dont il s'était servi pour arriver, de soupçon en soupçon, jusqu'à la plus fausse, la plus déplorable des certitudes.

Il visita les autres villes du Portugal, il parcourut l'Espagne, l'Italie, de toute la rapidité que permettaient ses immenses revenus; mais ni les pays du midi, ni ceux du nord ne lui rendirent Adeline, tantôt innocente, tantôt coupable dans sa pensée en feu. Dès qu'il la justifiait, il reprenait malgré lui cette fatale correspondance où il lisait des passages tels que ceux-ci : « Vous vous êtes trompée, Adeline; vous avez » cru que la distinction dans un homme en était l'esprit, que la politesse en était la bonté, que la richesse en était la grandeur. Le temps » vous a prouvé votre erreur. Vous ne serez pas heureuse avec lui, vous » ne le serez jamais, pauvre Adeline. Je sais tout ce que vous souffrez

préliminaire d'une bonne organisation communale. De grand cœur nous poursuivrons avec la *Gazette* l'examen détaillé de toutes ces questions. Alors si, comme nous avons lieu de l'espérer, l'accord se maintient entre elle et nous sur tous les points, nous sommerons la *Gazette* de concourir avec nous, suivant sa promesse, à effectuer et à généraliser la combinaison des éléments qu'elle nomme elle-même les trois puissances de l'ordre social, à savoir : le capital, le travail et le talent.

Nous ferons seulement observer à la *Gazette* que ce n'est que dans la commune, où s'exécutent les divers travaux agricoles, manufacturiers, etc., qu'il est possible de commencer la combinaison dont il s'agit ; en d'autres termes, de poser les bases de l'association intégrale.

La *Gazette* nous invite aussi, dans un dernier paragraphe tout bienveillant d'ailleurs, à sortir des généralités. Nous ne serons point sourds à cet appel. Nous lui expliquerons et notre but et les moyens sur lesquels nous comptons pour l'atteindre. De ces moyens, disons-le par avance, il en est quelques-uns que la Société actuelle met en œuvre sans se douter encore de toute leur portée. Telles sont, entre autres, les colonies agricoles en exercice ou en projet (Mettray, Ostwald, Petit-Bourg); telles sont même d'autres institutions plus vulgaires, comme les salles d'asile, mais qui dérivent aussi, à un degré quelconque, de l'esprit d'association.

Le *Courrier de la Gironde*, dans son nº du 29 août, avait dit:

La *Démocratie pacifique* a été bien accueillie par la Presse radicale comme par la Presse conservatrice de province. Celle-ci s'est ralliée au mot *pacifique*, celle-là au mot *démocratie*.

Nous répondîmes :

Le secret de cette unanimité d'approbation, c'est qu'il y a dans nos principes politiques et sociaux de quoi satisfaire les légitimes et généreuses tendances de chacun des deux partis, de celui qui défend l'ordre et la stabilité, comme de celui qui combat pour les droits encore méconnus.

Là-dessus, le *Censeur*, intervenant, a prétendu que la Presse radicale des départements, bien loin de nous avoir accueillis avec bienveillance, avait été unanime à garder le silence sur notre compte ; en même temps, il nous a sommés d'avoir à lui décliner les noms des journaux radicaux auxquels le *Courrier de la Gironde* avait fait allusion.

Nous n'avons pas jugé à propos de répondre à une telle sommation, surtout après avoir cité nous-mêmes un grand nombre de journaux dont quelques-uns appartiennent incontestablement à l'opinion radicale. Mais puisqu'enfin le *Censeur* s'obstine et triomphe de notre silence, il nous met dans la nécessité de lui nommer des feuilles de nuance radicale plus ou moins tranchée qui ont parlé de nous avec bienveillance.

Sans compter la *Sentinelle des Pyrénées*, qui, dès le 5 août, publiait sur la *Démocratie pacifique* l'article que nous avons reproduit le *Patriote de Saône-et-Loire*, le *Progrès* de Mâcon, l'*Echo de Vésone*, le *Journal de la Meuse*, journaux qui, tous, suivent l'impulsion du comité réformiste dirigé par MM. Laffitte, Arago, Dupont (de l'Eure), nous ont donné, dès les premiers jours de notre apparition quotidienne, des témoignages non équivoques de leur sympathie. En outre, le principal organe du radicalisme en Belgique, le *Patriote belge*, nous a fait l'accueil le plus cordial.

Nous pourrions citer encore d'autres noms ; mais en voilà bien assez pour légitimer l'assertion du *Courrier de la Gironde*.

En somme, sur une cinquantaine de feuilles départementales qui nous ont fait accueil, si nous en comptons beaucoup moins de la nuance radicale que des nuances conservatrices ou opposantes, la raison en est simple ; c'est que, sur les deux ou trois cents journaux politiques qui existent en province, il n'y en a peut-être pas le vingtième appartenant à l'opinion radicale.

On comprendra, dès-lors, que le *Courrier de la Gironde* a été parfaitement fondé à dire que la Presse radicale et la Presse conservatrice des départements nous avaient également bien accueillis.

Fraudes commerciales.

Acheter bon marché et vendre cher, c'est le secret du commerce, dit le proverbe. Il nous semble que c'est bien assez pour le producteur et le consommateur d'avoir à subir inévitablement les conséquences de ce proverbe, sans y ajouter celles de la fraude, qui, de nos jours, a fini par envahir toutes les branches de commerce l'une après l'autre. Nous saisirons donc toutes les occasions d'opposer à la fraude le frein de la publicité, moyen de répression qui serait très puissant si, d'un concert unanime, la Presse périodique s'accordait pour ne négliger en aucune occasion cette partie de ses devoirs.

Une contestation d'un grand intérêt pour le commerce de la meunerie doit être soumise mardi prochain à l'arbitrage d'un contrôleur de la halle aux blés de Paris. Voici, d'après ce que nous avons appris, les faits qui ont donné lieu à cette contestation : Un habitant du 11ᵉ arrondissement, chef d'une entreprise qui emploie un grand nombre de chevaux de trait, acheta récemment à un grainetier une partie considérable de recoupes pour la nourriture de ses chevaux. Le prix de cette marchandise se règle, comme on sait, d'après le poids, indice ordinaire de la qualité. L'acheteur, mécontent de son marché, après un examen réfléchi de la marchandise, s'avisa de la laver dans l'eau ; il obtint un dépôt abondant de sable qui lui rendit compte du poids supérieur à celui qu'aurait dû avoir le recoupe, eu égard à sa qualité médiocre. Il était donc trompé doublement, et sur la qualité de la marchandise et sur le poids; il pouvait, en outre, en résulter de graves inconvénients pour les chevaux, dont le sable use les dents, ce qui les rebute et leur fait repousser les aliments ainsi falsifiés. De là la plainte soumise à l'arbitrage du contrôleur de la halle.

La fraude paraît constante ; elle peut être le fait du meunier ou celui du grainetier, peut-être de tous les deux ; nous ne voulons pas contribuer à établir, avant la décision, que nous ferons connaître, un préjugé défavorable envers aucun des deux auteurs présumés de la fraude. Nous dirons seulement que la personne lésée aurait dû, dans l'intérêt de la société, s'adresser directement au procureur du roi; la fraude, une fois constatée, est du ressort de la police correctionnelle ; c'est tout simplement un vol, et il n'y a pas d'autre nom pour toutes les actions du même genre. Ceux qui s'en rendent coupables sont, aux yeux de la loi comme aux nôtres, de véritables voleurs.

Exercice de l'art de guérir.

Un volume ne suffirait pas pour signaler les abus auxquels donne lieu l'exercice de l'art de guérir dans les campagnes et les petites villes, loin de la surveillance des autorités médicales. La santé des paysans, moins précieuse apparemment que celle des habitants des villes, est livrée à l'avidité ignorante des *officiers de santé*, gens qui, le plus souvent n'ont renoncé à atteindre au doctorat que par défaut de capacité. La concurrence les éloigne des villes, où d'ailleurs leur incapacité aurait trop de juges éclairés; ils se rejettent sur les campagnes. Nous connaissons des officiers de santé aussi capables que les meilleurs médecins; mais ce sont des exceptions qui confirment la règle. Les pharmaciens, ruinés par une concurrence désastreuse, se livrent aux fraudes les plus coupables aux dépens de la santé publique. Un préfet, effrayé des progrès du mal, en rend compte au conseil général de son département dans des termes qu'on ne peut taxer d'exagération, mais dont il est impossible de ne pas être bien péniblement affecté.

« Vous serez, comme moi, profondément indignés lorsque vous con-
» naîtrez les méfaits de toute nature commis dans les professions de
» droguiste, de pharmacien, et d'officier de santé, qui touchent de si
» près aux plus graves intérêts de la société. A part quelques honora-
» bles mais rares exceptions, la pharmacie, dans ce département, se fait
» d'une manière que je ne saurais trop sévèrement qualifier. »

Suit une série de fraudes à mériter les galères pour ceux qui s'en rendent coupables. M. le préfet des Basses-Alpes conclut à solliciter du Gouvernement la limitation du nombre des pharmaciens, et à la suppression, pour l'avenir, du grade d'officier de santé. Il use en attendant du seul remède qui soit à sa disposition, en soumettant les pharmaciens et droguistes de son département à des inspections sévères et fréquentes de la part du jury médical.

Nous voudrions avoir à signaler chez tous nos préfets cette sollicitude pour la santé publique. Si l'on songe à ce que la maladie ajoute de misères à l'existence déjà si malheureuse des classes pauvres, on comprendra combien tout ce qui tend à compromettre la santé du peuple est grave en soi-même, et combien il importe d'arrêter le cours de ces fraudes exercées aux dépens de la vie des citoyens.

Le Paupérisme en Belgique.

Nous lisons dans le *Patriote belge :*

Cette fois, c'est à la Presse ministérielle et non à la Presse libérale que nous empruntons le tableau de la détresse actuelle :

Voici le tableau que le *Fanal* retrace de l'affreuse misère des populations ouvrières dans le Brabant :

« Rien n'est comparable à la misère de ces malheureux ouvriers qui ne peuvent gagner plus de 80 centimes, en travaillant depuis 4 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, au métier d'imprimeur d'indiennes au bloc.

» On voit ces malheureux, réfugiés par groupes de 10 à 12, avec leurs [...] établis, dans un même bouge ; un sac de paille hachée leur sert de lit. Quelquefois, dans un coin, une chèvre attachée à un piquet ou quelques lapins derrière des planches; voilà pour les plus riches.

» Tout cela travaille, végète et couche dans le même taudis, pour lequel on leur retient un sou par jour ; deux mauvaises soupes pendant vingt quatre heures doivent suffire à entretenir leur malheureuse existence, et ordinairement celle de plusieurs petits enfants.

» Mais ne croyez pas que cette existence, toute misérable qu'elle est, leur soit assurée; elle est au contraire mise en question chaque semaine, car souvent le tâcheron ou l'entrepreneur qui va reporter son ouvrage revient de chez le maître, qui lui a déclaré n'avoir plus de besogne à [...] donner à ce prix, ne pouvant soutenir lui-même la concurrence qu'en diminuant encore quelques centimes sur le modique salaire de ses ouvriers.

» Que faire? car la chose n'est que trop réelle! L'ouvrier, qui n'a déjà que la moitié à manger, doit forcément consentir à un nouveau rabais; c'est ainsi que de *deux francs* qu'il gagnait l'an passé, il en est réduit à 80 *centimes*, et rien ne peut faire présager une reprise, quand tout indique le contraire.

» Aussi tous ces malheureux se proposent-ils de se jeter, au mois d'octobre, dans le dépôt de mendicité de la Cambre, avec leurs femmes et leurs enfants; là, au moins, ils seront vêtus et nourris, et, en travaillant bien, ils pourront, au printemps prochain, avoir gagné une quinzaine de francs, qui leur serviront à chercher de l'ouvrage quelque part, s'il y en a.

» La *Cambre*, où déjà plus de 2,000 pauvres sont entassés, peut s'attendre à en recevoir 3,500 avant l'hiver. »

Nouvelles d'Espagne.

Perpignan, 22 septembre.

Les diligences de Barcelone des 17, 18, 19 et 20, ne sont pas encore arrivées. Le débordement du Ter a fait des dégâts épouvantables. [...] pont, près de Girone, a été emporté par les eaux; il y a eu beaucoup de noyés.

Puycerda a refusé de se prononcer pour la junte centrale.

Bayonne, le 21 septembre.

Un mouvement a éclaté à Saragosse, le 17 au soir, en faveur de la junte centrale. La municipalité et la milice nationale y ont pris part, une junte a été formée.

Le 19, la junte commandait sans opposition. Le capitaine-général était à quelque distance dans la direction d'Almeria. Les troupes [...] restées fidèles. (*Messager.*)

EXTERIEUR.

ORIENT. — On écrit de *Constantinople*, 30 août, à la *Gazette nationale allemande :*

« M. Canning, vivement ému de l'exécution de l'Arménien ren[...] qui a eu lieu ces jours derniers, a adressé une note au grand-visir p[...] lui exprimer le mécontentement que cette sévérité de la Porte lui a[...] causé, ainsi que le déplaisir qu'elle occasionnerait en Angleterre. D[...] cette note, l'ambassadeur, après avoir rappelé au grand-visir que, s[...] le règne du sultan Mahmoud, aucune exécution pour opinions religieuses n'avait eu lieu, demande au grand-visir quel parti la Porte ottomane prendrait dans le cas où un sujet anglais, après avoir embrassé l'i[...] misme, abjurerait. Le grand-visir a répondu : 1° en ce qui concerne l'Arménien, que le koran justifiait les rigueurs de la Porte ottomane; 2° sur la seconde question, qu'il lui était impossible de dire d'avance ce que la Porte jugerait à propos de faire si un pareil cas se présentait. »

— D'après les dernières lettres arrivées d'Erzeroum, le commissaire persan avait reçu de nouvelles instructions de sa cour. On pense, en conséquence, que les négociations pourront être renouées incessamment.

Ce n'était pas M. Turbot.

— N'est-ce pas ici que demeure...

— Mais qui?... expliquez-vous...

— M. de Villa-Réal.

— Non, Monsieur, il est mort en Amérique.

— Mort en Amérique! murmura le duc en souriant tristement. Puisque vous êtes si bien informé, reprit-il, pourriez-vous me dire si M. Froissart, ancien propriétaire de cet hôtel, est à Paris?

— Il est au Père-Lachaise depuis six ans...

— M. Froissart serait mort...

— Non pas le fils, mais son père, M. le chevalier Froissart.

— Et le fils?...

— Vous m'en demandez trop ; je ne sais pas où est le fils.

— Qu'est-ce qui parle de M. Froissart?

M. Turbot avait paru à la petite croisée de sa loge.

— Mais je ne me trompe pas! s'écria M. Turbot; c'est M. de Villa-Réal! c'est M. de Villa-Réal!

Pendant quelques secondes, le vieux concierge hésita s'il descendrait par l'escalier, ou s'il se jetterait par la croisée pour être plus tôt arrivé auprès de M. de Villa-Réal.

Oubliant le rang de son ancien maître, M. Turbot l'entoura de ses deux bras émus, et l'embrassa en pleurant comme s'il revoyait son fils.

Cette effusion passée, le vieux M. Turbot dit à M. de Villa-Réal :

— Mais à qui donc appartient l'hôtel, que personne ne vient plus réclamer les loyers? J'ai là des sacs d'écus et des tas d'or dont je ne sais que faire.

— Mais l'hôtel est à Mme Aristide Froissart; c'est à elle que cet ar-

L'Elysée Froissart.

Entre la barrière de Passy et le château des Tuileries s'étendait, à la fin du siècle dernier, un vaste champ de terrain que les agrandissements de Chaillot ont réduit aux dimensions fort étroites qu'il a aujourd'hui : c'était ce qu'on appelait les *Bons-Hommes*. Beaucoup de jardins, beaucoup de guinguettes très fréquentées en été, sont semés comme à la volée sur ce versant destiné à se rallier un jour à la grande ville. L'endroit peut se considérer jusque-là comme étant du domaine fleuri de la campagne.

A égale distance de la rivière et du sommet de Chaillot s'élève une propriété charmante, gaie comme une fête, comme un dimanche dans la belle saison. D'un côté, la vue se promène sur Paris et ses admirables monuments de tout âge; de l'autre, sur les dentelures boisées de Meudon, les bois de Saint-Cloud et le parc vaporeux du château de Versailles. Au pied coule la Seine, et au bord de la Seine, sur les deux lignes de la grande route riveraine, s'échelonnent des cabanes de pêcheurs, chancelantes, poudreuses, mal coiffées, moitié paille, moitié boue ; en sorte que la petite propriété dont nous parlons domine le grand chemin par où passent les intarissables flots de voitures allant de Paris à Versailles, et revenant de Versailles à Paris. On parvient au plateau sur lequel elle est assise par des soubresauts de terrain fort rudes l'hiver, quand aucune branche des petits tilleuls poussant çà et là ne vient offrir un appui secourable à la main.

Deux ou trois petits sentiers, il est vrai, tracés dans les champs, conduisent de Chaillot à la propriété par une pente plus douce ; mais ils ne sont guère praticables que dans les temps secs de gelée. L'été, en re-

autres portaient toutes plus ou moins le caractère de leur destination, et se trahissaient par la joie des locataires ; ce n'étaient que des guinguettes en fermentation, trébuchant sur leur base, exhalant à cette heure du soir l'odeur du sureau, de l'acacia, du vin, de la violette, du hareng grillé et de la lavande.

Enfin, de Villa-Réal, après avoir laissé sous ses pieds ces groupes de restaurants rustiques, parvint au plateau le plus élevé de son ascension; il toucha à la haie de clôture de la maison de campagne qu'il avait toujours considérée de loin comme celle où devaient finir ses recherches.

Les premières étoiles éclairèrent son entrée dans cette propriété [...] le corps-de-logis blanchissait au-delà d'un carré de vignes qu'il traversa, et au bout d'un vaste verger tout embaumé de pommiers en fleurs. [...] mais plus douce soirée de printemps n'avait régné sur la campagne de Paris. De Villa-Réal se serait cru dans les jardins de Lisbonne, si [...] attention, pleine d'autres sujets, avait eu le loisir de se livrer aux comparaisons. Rien ne s'était opposé jusque-là à sa marche solitaire. Q[...] que faibles, les ombres la protégeaient. Sur une terre attendrie par [...] moiteur du soir, ses pas tombaient sans bruit. Au bout d'un q[...] d'heure de marche, il s'arrêta à la dernière rangée de pommiers pla[...] en rideau à quelque distance de la maison vers laquelle il s'était [...] gulièrement dirigé. Aller plus loin était imprudent. Au rez-de-chaussée de cette maison, fort convenablement construite, carrée, élevée de [...] étages, percée de plusieurs croisées, quelques-unes galment masquées de jalousies vertes, les autres entrebaillées et laissant deviner ce [...] luxe de campagne, demi-bourgeois, demi-rustique, à ce rez-de-chaussée donc, se dessinaient, avec quelque majesté, trois portes-fenêtres, [...] trois ouvertes en ce moment.

ANGLETERRE — Comté de Galles. — On écrit de *Swansea*, 17 septembre, au *Times* :

« L'affaire sanglante qui a eu lieu à Pontardulais, entre les Rébeccaïtes et la police, loin de mettre un terme aux déprédations des Rébeccaïtes, n'a fait qu'aggraver la situation. En effet, les habitants du pays de Galles sont exaspérés contre la police, parce que, disent-ils, elle a attaqué la première. Les soldats de police ont reçu l'ordre de faire feu les premiers; les Rébeccaïtes ont juré de se venger; l'autorité est, en conséquence, obligée de redoubler de vigilance; chaque nuit de nombreuses patrouilles parcourent les grandes routes; mais les Rébeccaïtes sont si bien sur le qui-vive qu'il sera difficile de les surprendre et de les arrêter.

» Lundi matin. — La barrière de Pontardulais a été de nouveau détruite par les Rébeccaïtes, et ils ont signifié au percepteur que s'il s'avisait de percevoir des droits, sa maison serait démolie infailliblement. »

— On écrit de *Carmarthen*, 17 septembre, au *Morning-Chronicle* :

« Hier soir, une grande effervescence a régné dans notre ville, et ne s'est calmée qu'au bout de trois heures. Un constable, passant devant une jeune fille, s'était avisé de la frapper sans raison plausible. Un fermier, témoin de cet acte de brutalité, reprocha à ce constable une pareille lâcheté. Une querelle s'ensuivit, des hommes de police accoururent au secours du constable, des personnes de la ville se mirent du côté du fermier, et la mêlée ne tarda pas à devenir générale. La police fut repoussée.

L'affaire semblait terminée, lorsque des individus mal avisés allèrent trouver le colonel Love et le prièrent de faire monter à cheval un régiment de dragons pour assurer la tranquillité de la ville. Un instant après arriva un détachement de dragons qui fit une charge pour disperser le peuple; le peuple céda, mais les groupes se formèrent de nouveau; enfin, la tranquillité se rétablit. Il est resté de cette échauffourée un sentiment profond de mépris pour les autorités, qui n'ont obéi, dans cette circonstance, qu'à la peur. »

IRLANDE. — *Association du repeal.* — Séance du 18 septembre, sous la présidence de M. Michel Conway. — *M. Connor*, partisan bien connu de la fixité de *tenure*, se lève et dit :

« Je viens annoncer que dans la prochaine séance je demanderai l'adoption d'une résolution ainsi conçue :

» Jusqu'à ce que nous ayons obtenu nos droits nationaux de législation locale, résumés dans la possession de notre Parlement, et que les droits du fermier aient été assurés à perpétuité, nous, *repealers*, nous ne payerons pas de rentes, pas de redevance de comté, pas de dîmes, pas de taxes des pauvres, en un mot, aucune redevance foncière. »

M. Connor se préparait à entrer dans des développements sur sa motion, lorsque *M. John O'Connell* se levant, s'exprime ainsi :

« Monsieur, je vous demande la permission de vous interrompre. Votre conduite sans doute est estimable, et l'on doit vous savoir gré des efforts infatigables que vous avez faits pour mettre un terme au terrible système d'extermination pratiqué par les propriétaires fonciers, tories irlandais; mais je ne saurais donner mon agrément à la motion que vous venez d'annoncer, et j'espère que vous voudrez bien la retirer. »

Une vive discussion s'engage entre M. John O'Connell et M. Connor, qui proteste qu'il ne retirerait pas sa motion, même au prix de sa vie.

Enfin, *M. John O'Connell* se lève et dit avec émotion :

« Le ciel m'est témoin que je ne me suis jamais levé pour l'accomplissement d'un devoir plus amer, et que je n'ai jamais cherché à faire partager mon opinion à une assemblée, ressentant plus de défiance de moi-même que je ne le fais aujourd'hui; mais il le faut, et, dans mon opinion, M. Connor ne doit pas faire plus long-temps partie de l'association. Il professe des principes auxquels l'association veut et doit demeurer étrangère, des principes d'ailleurs qui sont en opposition formelle avec la loi. Le règlement de l'association veut qu'une motion soit commentée avant la radiation du nom d'un de ses membres, mais j'avoue que je penche pour demander à l'association de suspendre son règlement afin de demander l'expulsion immédiate de M. Connor. (Applaudissements et murmures.) Les services passés de M. Connor seuls m'ont empêché de faire plutôt cette demande à l'association, mais puisqu'il annonce qu'il ne désavoue complètement aucun de ses principes, je demanderai son expulsion à la prochaine séance. »

M. O'Neel Daunt appuie la motion.

M. Connor, en proie à une violente agitation et levant les bras :

« Jusqu'à la mort je soutiendrai ma résolution. Depuis trop long-temps les livres sterling, les schellings, les deniers viennent pleuvoir.... (Le bruit qui se fait en ce moment empêche de saisir la fin de la phrase.) Le peuple d'Irlande meurt de faim, il faut qu'il soit nourri. »

M. John O'Connell propose la résolution suivante :

« 1° L'association a entendu avec horreur et indignation les doctrines professées par M. Connor, relativement au paiement des revenus, redevances de comtés, dîmes, taxes des pauvres. Aujourd'hui même l'auteur de la motion voulait faire insérer dans les procès-verbaux une proposition dont l'illégalité était flagrante, et qui tendait directement à créer et à encourager des actes criminels et des violences dans le pays; 2° si quelque considération est de nature à ajouter à ces sentiments, c'est celle du moment choisi par M. Connor pour faire ces remarques : un moment où, dans le comté de Carlow, dans lequel le *repeal* a fait jusqu'ici peu de progrès, une violente et criminelle résistance au paiement des redevances a déjà commencé à se manifester, au dire des journaux; 3° l'association rejette avec indignation et elle refuse d'insérer dans ses procès-verbaux la motion de M. Connor ou d'y donner même un seul instant son attention. Elle déclare quiconque professera de telles doctrines et donnera de tels conseils au peuple, insensé ou traître envers la glorieuse cause du *repeal*, le noble peuple qui soutient cette cause et la vieille Irlande. »

La motion, appuyée par M. Olhea, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée s'ajourne à mercredi. M. Daniel O'Connell sera présent.

ALLEMAGNE — On écrit de *Francfort*, 13 septembre, à la *Gazette univ. allemande* :

« On assure que l'époque fixée pour l'achèvement des forteresses fédérales d'Ulm et de Rastadt est de dix ans. Les états contribueront par année pour la somme de 2 à 3 millions. La maison Rothschild est chargée de la remise des sommes aux commissions spéciales de Rastadt et d'Ulm. On croit que les 22 millions de florins qui se trouvent depuis 23 ans, à 2 0/0 par an, dans les mains de cette maison (somme destinée d'abord aux travaux de construction d'une forteresse sur le haut Rhin), ont été employés aux travaux de fortification faites à Luxembourg, Landau et Mayence. »

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que le conseiller Turnerctscher est parti de Vienne pour Paris, avec la mission de traiter des améliorations postales entre les deux pays. On écrit de Turin à la même feuille que le gouvernement sarde est en train de traiter en ce moment avec l'Autriche, pour une nouvelle convention postale qui semble devoir être prochainement conclue.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 16 septembre :

« Les dépêches arrivées par des exprès qui se succèdent annoncent que le général Ametller s'est réuni aux insurgés avec quelques troupes (corps francs), et qu'il est sorti de Barcelone pour chercher à soulever la province, qui, jusqu'à présent, ne prend aucune part à l'insurrection. Les juntes réunies à Girone et à Figueras, n'ont pu réussir à soulever même ces deux villes. Plusieurs corps de troupes ont été envoyés à Prim, et le gouvernement compte sur l'énergie et l'activité de ce chef pour arriver à un prompt dénouement de cette pénible insurrection. »

— La première journée des élections est favorable au ministère. Les candidats ont réuni le plus grand nombre de voix. M. Lopez en a obtenu 367, et les autres candidats ministériels, de 251 à 268; les candidats opposants ont réuni de 214 à 219 voix. Même proportion pour le sénat. On sait que le scrutin reste ouvert pendant quatre jours.

Barcelone, 14 septembre (correspondance particulière du *Phare des Pyrénées* du 19). — Le nombre des Français qui demandent à s'embarquer augmente journellement. M. de Lesseps fait tout ce qui est en son pouvoir pour adoucir le sort d'un grand nombre de malheureux qui sont sans ressources depuis que tout travail a cessé.

— Le brigadier Narcisse de Ametller vient d'adresser à la junte suprême de la province de Barcelone le bulletin suivant, daté de Mataro le 13 septembre :

« Je suis arrivé ici ce soir avec ma division; j'y ai rencontré les troupes de la province de Girone, commandées par le général don Francisco Bellera, et celles qui se sont prononcées ici. Il me serait difficile de vous donner une idée de l'enthousiasme qui règne dans ce pays. A une lieue d'ici, j'ai été félicité par une commission de la junte, qui m'a offert son appui; elle était accompagnée d'une foule immense qui, sur toute la route, a crié : Vive la junte centrale! la reine et la constitution! Ma marche a été une suite de triomphes et une sévère leçon pour les gens qui veulent déchirer le pacte fondamental. Todera, Canella, Canet, Arenys de Mar, Villasava-de-Dal, ont secondé le mouvement de cette capitale, et elles sont prêtes à défendre le drapeau de la junte. Les troupes sous mes ordres s'élèvent à 7,000 hommes. Avec de pareils citoyens, la patrie sera toujours glorieuse. Dieu vous garde!

» Mataro, le 13 septembre 1843.

(*El Constitucional* du 15 septembre).

ITALIE. — On écrit de Coire, 15 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Après avoir échoué à Bologne, les membres de la Jeune Italie avaient formé le projet d'attaquer la ville de Ravenne. Les conspirateurs de Ravenne et de Bologne devaient se réunir à Imola, partir de là pour Ravenne, prendre la ville par surprise, faire prisonniers les trois cardinaux résidents, et y établir provisoirement le centre de leurs opérations. 150 individus de la basse classe, commandés par des chefs bien vêtus, mais dont on ignore les noms, partirent de Bologne pour Imola. En route, ils rencontrèrent une patrouille de dragons qu'ils désarmèrent. La police avait découvert ce complot. En effet, quand les conspirateurs arrivèrent devant Imola, ils aperçurent la garnison sous les armes; alors ils se retirèrent dans les montagnes, et le Gouvernement envoya contre eux les carabiniers pontificaux et les volontaires. Trente-cinq de ces individus ont été pris et conduits à Bologne; ils étaient couverts de haillons et ressemblaient à des bandits. Les autorités de Bologne, instruites des événements, se hâtèrent d'envoyer à Imola une compagnie de chasseurs avec une pièce d'artillerie. A l'arrivée des troupes, on les envoya, avec d'autres, à Ravenne, où règne, dit-on, une grande fermentation.

» La tranquillité publique est complètement rétablie à Bologne; l'autorité exerce la plus grande vigilance, en sorte qu'on n'est point exposé à de nouvelles tentatives de séditions. »

AMÉRIQUE. — **Haïti.** — On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« Les journaux de Port-au-Prince nous sont enfin parvenus. Ce n'est point à Port-au-Prince, mais à Jérémie qu'a eu lieu la tentative contre-révolutionnaire dont l'avortement a coûté la vie à trois des insurgés. Les journaux haïtiens ne donnent, d'ailleurs, sur ce sujet aucuns détails; ils se bornent à constater la révolte et le châtiment. »

— On écrit de Falmouth, le 16 septembre :

« Le bateau à vapeur de la malle royale, le *Dee*, vient d'arriver. Il apporte des nouvelles de la Jamaïque, du 23 août, et d'Haïti, du 25. L'ex-président Boyer et sa suite étaient à bord de ce bâtiment. Le 25 août, Haïti était en proie à l'insurrection. Les nègres et les mulâtres étaient en guerre ouverte. Les mulâtres avaient chassé les nègres dans les bois.

(*Times.*)

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — Nous lisons dans le *Moniteur algérien* :

« Par décision du 3 septembre, M. le maréchal ministre de la guerre a donné son approbation à l'arrêté de M. le gouverneur général, du 25 juin dernier, portant création d'un nouveau village, sous le nom de Montpensier, dans l'enceinte du camp inférieur de Blidah.

» D'après la demande de M. le ministre de la marine, M. le ministre de la guerre a décidé que les paquebots de l'Etat faisant le service de la correspondance entre l'Algérie et la France, partiraient à l'avenir d'Alger pour Toulon, à huit heures du matin.

» Cette disposition recevra son exécution à partir du 25 courant.

» Les dernières nouvelles de la province d'Oran annoncent que les affaires de l'émir sont fort en désarroi, et qu'il n'est guère en mesure de porter la guerre dans l'Est. La disette est grande dans son camp et dans la smala, qui est dans un territoire très peu pourvu de ressources. »

— Le *Moniteur algérien* du 15 rend compte des obsèques de M. le contre-amiral Faure, commandant de la marine en Algérie, qui est mort le 13, après une courte maladie.

M. le capitaine de corvette d'Assigny, président de la commission nautique, est chargé du commandement de la marine en Algérie jusqu'à ce qu'il soit pourvu au remplacement de M. Faure.

INTÉRIEUR.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« M. le duc et Mme la duchesse de Nemours sont arrivés le 19 à Mâcon. Deux faits ont marqué cette journée : l'empressement de M. de Lamartine à venir rendre ses hommages à LL. AA. RR., et le discours de M. de Lacretelle.

(*Messager.*)

Le 19, a eu lieu, à Toulouse, l'installation de la nouvelle municipalité. Le maire est M. Sans, ancien député de l'opposition.

— C'est demain samedi que la section de sculpture de l'Académie des Beaux-Arts doit fermer la liste des candidats sur laquelle l'Académie se propose de choisir le successeur de M. Cortot. Les concurrents sont nombreux. Parmi eux on cite MM. Marochetti, Etex, Desprez, Jouffroy, Duret, Rudde, Lemire, Legendre, Héral, Jaley et Seurre.

(*Moniteur parisien.*)

— Les courses d'automne et de Chantilly auront lieu les 7 et 8 octobre sur la belle pelouse. Le premier jour quatre prix seront disputés : un critérium de première classe, de 1,000 fr.; un critérium de deuxième

---

quelques pas encore et il aurait franchi les marches extérieures du salon. Il les aborda doucement par un des angles tournants, et, à pas de loup, vint s'asseoir, retenant son haleine et ramassant son corps, juste au bord d'une des trois portes, — au bord de la dernière. On ne pouvait pas le voir et il entendait tout.

Il écouta.

— Je vous disais donc, reprit un des interlocuteurs, que je me trouvai une seconde fois au Havre sans un sou dans ma poche.

De Villa-Réal reconnut aussitôt la voix de celui qui parlait. C'est M. Aristide Froissart, murmura-t-il. Je suis donc chez lui!

Aristide Froissart, ne lui donnant pas le temps de réfléchir, poursuivit :

— Dans ce même port du Havre, où le vaisseau sur lequel elle s'était embarquée avait mis à la voile quatre mois auparavant.

— Elle! répéta de Villa-Réal, elle! Un vaisseau parti... Du Havre... que veut-il dire? de qui parle-t-il? à quelle époque fait-il allusion?

— C'était quelques jours après notre fameuse affaire de la Boulange. Or, continua Froissart, j'étais sans le sou. Paris, bien loin derrière moi, devant moi l'Océan, avec moi la misère.

— Que devins-tu?

— Tu allas te noyer.

— Voyons, quel parti pris-tu?

Ces trois interruptions coup sur coup apprirent à de Villa-Réal que Froissart soupait en ce moment avec ses trois plus anciens commensaux, ses trois compagnons dans la bonne et la mauvaise fortune, Beaugency, Lacervoise le sculpteur, et *la dernière Guitare*. Ils se retrouvaient, après des vicissitudes sans nombre, assis autour de la même

monte au grand salon. Je sonne, on m'ouvre. Un monsieur moitié Anglais, moitié Français, Anglais par la mise, par l'abandon, Français par l'accent parisien, me demande si j'ai déjà servi, je l'affirme. Il me demande encore si je sais lire, écrire, calculer; et je lui réponds que je lis parfaitement, que j'écris moins bien, mais enfin que je sais écrire et que je connais mes quatre règles. Il sourit de ma science et me propose quatre-vingts francs de gages par mois, la table et le logement, cela va sans le dire. Il se rendait aux eaux de Dieppe, et je l'accompagnerai; nous visiterions ensuite l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande. Si je n'avais jamais été valet de chambre, celui qui m'interrogeait n'en avait jamais eu, je m'en aperçus aux confidences qu'il me fit. Il avait oublié la ligne qui sépare le secrétaire du domestique. Mon interrogatoire achevé, j'allai me joindre aux autres domestiques de mon maître : un cuisinier, une femme de chambre, un nègre, un groom. Ils me reçurent fort mal d'abord.

— Mais tu veux plaisanter, mon ami, dit *la dernière Guitare*. Tu me donnes-là un sujet de romance.

— Plaisanter!

— Mais oui, ajouta Lacervoise. C'est un peu trop ronde-bosse.

— Mes amis, reprit Froissart, je n'ai pas été roi absolu, et je ne puis par conséquent vous dire le bonheur qu'on goûte à l'être; mais je vous jure que si l'on choisissait son bonheur, c'est, après celui d'être ici avec vous, le bonheur d'être valet de chambre que je choisirais.

— Mais la liberté.

— La liberté! Parlons-en de votre liberté. Dans quelle position de la vie a-t-on plus de liberté? Acteur, vous êtes l'esclave du public depuis six heures du soir jusqu'à minuit, et le reste du temps celui de votre di-

— Que ne prennent-ils leur place?

— Ils n'osent pas. Ils croient comme vous à la liberté, à la dignité humaine! Mieux accueilli auprès des autres domestiques, je leur demandai si notre maître était usurier, banquier ou rentier, enfin s'il était très riche, puisqu'il menait un train de millionnaire. — voiture, chevaux, cuisinier. Ils ne purent me donner qu'un seul éclaircissement : c'est que la très jeune et très jolie femme qui était avec lui, et qu'il appelait Julia, n'était pas sa femme.

— C'était donc?...

— Oui...

Mais pourquoi Froissart se trouvait-il au Havre? répétait encore dans son coin de silence et d'ombre Villa-Réal, qui était resté attaché à ce premier incident de la narration d'Aristide Froissart, récit qu'il suivait péniblement, mais avec un intérêt forcé cependant.

— Oui, ils sont cent fois moins heureux que leurs domestiques, s'écria Froissart en versant du vin de Champagne à ses convives. — Un soir, et nous étions à Dieppe depuis deux mois, le troisième mois que j'étais au service de mon maître, il me pria, tandis qu'il serait au spectacle, de lui préparer comme de coutume ses lampes, son verre d'eau sucrée, de mettre des cigarres sur son bureau. Il s'en alla ensuite avec madame. Depuis long-temps je me questionnais afin de savoir ce que pouvait faire mon maître pour user chaque nuit jusqu'à la dernière goutte l'huile de ses lampes, l'eau de sa carafe, pour consommer tout son sucre et fumer dix ou douze cigarres. J'avais calculé qu'une telle consommation prenait au moins la durée de la nuit. Ma curiosité s'était arrêtée là. Je la satisfis malgré moi le jour où il m'avait été recommandé

classe, de 1,000 fr.; le prix du connétable, de 500 fr.; un omnium de 6,000 fr.—Le second jour, il y aura quatre autres prix : le Saint-Léger, de 6,000 fr.; le Consulat, de 1,000 fr.; le prix du comte de Paris, 3,000 fr.; le prix des haras royaux, 4,000 fr. (*Messager.*)

— Dans sa séance du 31 août dernier, le conseil-général des Bouches-du-Rhône a alloué une somme de 3,000 fr. à l'institut agricole établi en Camargue au mas de Rey. Cet institut reçoit les orphelins à l'âge où ils sortent des hospices, et les initie aux travaux de l'agriculture. Cet établissement, digne de toutes les sympathies publiques, a déjà obtenu de nombreux secours du Gouvernement. (*Mémorial d'Aix.*)

Faits divers.

Le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha et la princesse Clémentine d'Orléans sont arrivés à Cobourg le 15 au soir. (*Monit. Par.*)

— Le roi de Bavière vient d'annoncer par un courrier à la cour de Carlsruhe que la reine de Grèce est enceinte. (*Idem.*)

— Si nous en croyons le *Standard*, la reine d'Angleterre, partie d'Anvers le 20, a dû s'arrêter devant Flessingue; le roi Guillaume s'est rendu à bord du yacht royal, où il a dîné avec S. M.

— On a reçu, dans quelques hôtels du faubourg Saint-Germain, des lettres de Kirchberg qui donnent d'assez mauvaises nouvelles de la santé du duc d'Angoulême. Le duc d'Angoulême a environ soixante-huit ans. (*Mémorial de Rouen.*)

— On lit dans le *Journal de Genève* du 19, sous la rubrique de Saint-Gall :

« Le maréchal Marmont, duc de Raguse, a passé deux jours à Rapperschwyl, se rendant en Italie. Il a fait une visite au couvent d'Einsiedeln. »

— Le général Boyer, ex-président d'Haïti, est arrivé ce matin au Havre, venant de Southampton, à bord du steamer anglais *Grand-Turk*. Le général, accompagné de toute sa famille, est descendu à l'hôtel des Indes. (*Courrier du Havre* du 21.)

— On lit dans le *Courrier des Alpes*, journal de la Savoie :

« Le bateau construit à Vimines, dont nous avons parlé dernièrement, a été essayé un de ces jours; mais, nous le disons à regret, cette première épreuve n'a pas réussi; toutefois, on attribue ce peu de succès à quelques circonstances imprévues qui tiendraient, en partie du moins, à ce que cet essai a eu lieu non sur le lac du Bourget, mais dans le canal, où le bateau aurait rencontré des obstacles. L'inventeur y fait, dit-on, quelques modifications, et l'on n'a pas encore perdu tout espoir de voir une nouvelle épreuve couronnée de succès. »

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« Avant-hier, dans la soirée, deux compagnies de pompiers appartenant aux faubourgs de Philadelphie, se sont livrées combat dans les rues, à coups de bâton et de pierres. La police, qui est arrivée, comme d'usage, lorsque le champ de bataille était déjà évacué, n'a pu arrêter que les victimes, qui étaient assez nombreuses, et dont plusieurs avaient reçu des blessures très graves. »

— On écrit de Bonn, le 12 septembre :

« Dans presque toutes les universités d'Allemagne, on suit encore l'ancien usage de publier le programme des cours en langue latine, ce qui autrefois ne laissait pas d'être fort rationnel, parce qu'alors tous les cours se faisaient en cette langue; mais ce qui certes est souverainement ridicule dans une université comme celle de Bonn, dont la création ne remonte qu'à l'année 1818, et où les cours, à de très rares exceptions près, ont toujours été tenus et se tiennent encore en allemand.

» Or, le rédacteur du programme des cours du semestre prochain de notre université, ayant à annoncer que le cours de linguistique, ou philologie comparée, n'aura pas lieu, parce que le professeur qui en est chargé, M. Kosegarten, voyage en pays étranger, et voulant exprimer cette dernière circonstance en termes du siècle d'or de l'idiome latin, il mit après le nom du professeur les mots suivants: *Barbaras terras peragrans* (parcourant des pays étrangers.)

» Le directeur de police, qui, à ce qu'il paraît, n'est pas trop fort sur ce que les savants appellent la haute latinité, prit le mot *barbaras* dans le sens que ce terme a vulgairement dans les langues modernes, et, se rappelant en même temps que M. Kosegarten voyage en Russie, et que l'empereur Nicolas se trouve actuellement à Berlin en visite auprès de son beau-frère le roi de Prusse, il vit dans l'expression *barbaras terras*, qui, selon lui, devait signifier *terres barbares*, une allusion offensante contre la Russie et peut-être contre le czar lui-même. Par suite, il fit sur-le-champ arracher les programmes affichés, et opéra la saisie des exemplaires qui en restaient à la chancellerie de l'université.

» On s'imagine le rire inextinguible que cet acte *barbare* a provoqué dans le monde universitaire. »

— On lit dans la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* du 7 septembre :

« Ces jours derniers, le Polonais Towiansky, accompagné du poète Miscewitch, a passé par notre ville se rendant par la Suisse à Rome, où il compte consulter le Saint-Père sur une affaire qu'il dit très importante. Il est probable qu'on parlera bientôt de ce Towianski, qui se croit un envoyé de la providence, appelé à reconduire son peuple dans sa patrie. Sa mission paraît être reconnue par beaucoup de ses compatriotes qui habitent la France; elle est même accueillie avec un enthousiasme frénétique par quelques-uns. C'est le 30 de juin ou juillet 1841 que Towiansky vint pour la première fois à Paris, et qu'il fit part de sa mission au poète polonais Miscewitsch. Quoique ce dernier refusât du premier abord toute participation aux affaires politiques, il devint en quelques heures un des partisans les plus zélés de ce nouveau messie, et, depuis, leur nombre s'est considérablement accru.

» Il paraît que le Gouvernement français a été instruit de ces plans, car Towiansky a été renvoyé, il y a un an, de la France, et contre cette décision beaucoup de ses compatriotes ont présenté une protestation solennelle au ministre des affaires étrangères. Cette protestation est une pièce vraiment curieuse; on y voit comment ces malheureux exilés saisissent la moindre lueur d'espoir quand on leur parle de revoir leur patrie, et comment ils reconnaissent dans Towiansky l'ange de leur salut. Ils le placent à côté de Moïse et de la Pucelle d'Orléans, et prétendent qu'il exécutera la tâche de Napoléon, puisque celui-ci est devenu infidèle, dans les derniers temps, à sa mission. Il est bien prouvé à leurs yeux que cet homme, inspiré du ciel, peut aussi faire des miracles; guérir des malades par une seule de ses paroles, deviner les pensées les plus secrètes des hommes, et prouver par ce moyen qu'il est incontestablement l'envoyé d'une puissance supérieure. Les nombreux partisans de cet homme actif comptent sur de grands événements qui, selon eux, ne se feront pas attendre. »

— Par jugement du 17 juin 1843, le tribunal correctionnel d'Epernay a condamné à deux mois d'emprisonnement le nommé Lepret (Nicolas-Charles-Auguste), jeune soldat de la classe de 1842, convaincu de s'être coupé les deux phalanges de l'index de la main droite dans le but de se soustraire au service militaire.

A l'expiration de sa peine, et par suite des prescriptions de l'article 41 de la loi du 21 mars 1832, le nommé Lepret a été dirigé sur la 2e compagnie de pionniers de discipline à Cherchell (Algérie), où il servira pendant tout le temps que doit à l'État la classe dont il faisait partie.

— Depuis un certain temps, l'usage s'est introduit de poser des parements de décoration en menuiserie sur les murs de face des maisons de Paris, au premier étage et même au-dessus. Ces parements de décoration, lorsqu'ils s'élèvent jusqu'aux étages supérieurs, présentent les inconvénients des pans de bois qui sont prohibés par les règlements. D'un autre côté, ils sont contraires à la sûreté publique, en ce qu'ils masquent les dégradations qui peuvent survenir aux murs sans que l'autorité puisse les découvrir. Enfin, ils peuvent, en cas d'incendie, fournir un aliment aux flammes et leur donner le moyen de s'étendre aux maisons voisines.

Par ces considérations, l'administration vient de décider qu'elle n'autorisera plus l'établissement de parements de décoration au-dessus de l'entresol. (*Moniteur.*)

— Le pape a approuvé, le 21 août, la mise à l'index de divers ouvrages, entre autres *les Amschaspands et Darvands*, de M. de Lamennais. (*Quotidienne.*)

— On lit dans l'*Union provinciale* :

« La femme du conventionnel Couthon est morte à Clermont, le 17, à l'âge de 78 ans. Elle avait conservé jusqu'au dernier moment de sa vie l'usage de toutes ses facultés. Son nom de famille était Marie Brunel. Après la perte de son premier mari, dont il reste un fils, elle avait épousé M. Charreyre, officier de santé, qui lui a donné plusieurs enfants. Marie Brunel a reçu les secours de la religion. »

— On écrit de Saint-Omer, 20 septembre, au *Courrier du Pas-de-Calais* :

« Une scène douloureuse s'est passée samedi dernier sur la place pendant l'exposition de la veuve Deban. Un de ses fils, âgé de huit ans, étant venu en ville, aperçut sa mère sur l'échafaud et voulut y monter pour l'embrasser. Le petit garçon pleurait à chaudes larmes, et la veuve Deban s'écriait en gémissant : « Quel malheur! mon Dieu! quel malheur! » L'enfant fut conduit dans le bureau de M. le commissaire de police, et, l'heure d'exposition expirée, il lui fut permis d'aller embrasser sa mère dans la prison. »

— On écrit de Moorslède, 16, au *Patriote belge* :

« Aujourd'hui est décédé ici, à 84 ans, un fermier dont le prodigieux embonpoint faisait le sujet de toutes les conversations. La circonférence de son abdomen était d'environ trois mètres, et ses mollets étaient plus gros que le corps d'un homme d'une corpulence ordinaire. Son cercueil avait trois pieds de large sur autant de haut. Il s'était fait une réputation dans le traitement des rhumatismes. En 1819, il fut appelé à Lille pour y traiter une personne de distinction. La foule entoura sa voiture en criant: *Vive Louis XVIII!* Il ressemblait en effet tellement à ce roi que les soldats de faction lui rendirent les honneurs militaires. Il est mort d'un catarrhe survenu à la suite d'une fièvre typhoïde qui n'avait que peu diminué son embonpoint. »

— Vendredi dernier, dit le *Courrier du Velay*, au moment où le juge de paix d'Yssengeaux prononçait dans une affaire très minime, le client condamné par sa décision en fut si vivement ému, qu'il tomba mort dans la salle d'audience même. On fit d'inutiles efforts pour le rappeler à la vie; il y avait eu épanchement de sang dans la région du cœur. (*Messager.*)

Faits de subversion sociale.

On lit dans l'*Argus Soissonnais* du 20 :

« Samedi dernier, vers onze heures, M. Prêtre, ancien officier, traversait la rivière à Soissons sur le bac de l'entrée du mail. Dans la même embarcation se trouvait Virginie R..., jeune ouvrière de 18 ans, qui, lorsqu'on fut arrivé au milieu de l'Aisne, releva sa robe sur sa tête et se précipita dans l'eau. Mais aussitôt M. Prêtre plongea tout habillé et ramena à la nage cette malheureuse qui avait déjà disparu. On attribue cet acte de désespoir à une passion contrariée. Dans la matinée, Virginie avait paru gaie, rieuse et, à dix heures, elle était allée acheter au marché un cahier de chansons. »

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

« Un évènement tragique est arrivé, dimanche soir 17, au Château-Neuf, dans la prison militaire de la place de Bayonne.

» Un officier du 65e régiment de ligne, en ce moment en garnison à Périgueux, avait passé en Espagne il y a quelques jours; arrêté par les autorités espagnoles, il avait été remis par elles au poste militaire de Sare et ramené à Bayonne samedi matin par la gendarmerie de Saint-Jean-de-Luz.

» Différentes versions ont circulé sur les motifs qui avaient déterminé cet officier à émigrer à l'étranger. Ces motifs devaient être bien graves, car nous apprenons que ce malheureux, après avoir pris assez tranquillement son repas du soir, s'est pendu dans sa prison entre huit et neuf heures. Il avait conservé sur lui un morceau de corde qui avait échappé à la surveillance de ses gardiens, et à l'aide duquel il n'a que trop bien réussi à accomplir son funeste projet. »

— On lit dans le *Courrier du Havre* :

« La police de Bolbec a arrêté, le 13, un jeune homme de quinze ans, prévenu d'attentat à la pudeur sur un enfant de trois ans. Il a été immédiatement conduit à la prison du Havre. »

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 21 *septembre* 1843.

CHAMON, entrepreneur de bâtiments, ci-devant rue de Verneuil, 17, et maintenant rue Saint-Benoît, 15; juge comm., M. Barthelot; syndic prov., M. B...dard, rue de Las-Cases, 12.

BORIN, horloger, rue du Roi-de-Sicile, 35; juge-comm., M. Beau; syndic prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

DOUCHAIN, ancien boucher, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 152; juge-comm., M. Leroux; syndic prov., M. Hénin, rue Pastourel, 7.

DAWAILLY, apprêteur d'étoffes et de châles, rue du Petit-Carreau, 32; juge-comm., Beau; syndic prov., M. Jousselin, rue Montholon, 7 *bis*.

BOURSE DU 22 SEPTEMBRE.

Ferme, sans variations, jusqu'à la fermeture, qui a amené quelques demandes.

Sur le 3 0/0 les reports ont sensiblement fléchi. On offrait à 22 1/2 la fin de la bourse.

Au comptant. — Sambre à l'Oise, 650; banque belge, 771 25; Oblig. Grand'Combe, 1092 50; id. Orléans, 1235; id. Saint-Etienne, 1175; 5 0/0 hollandais, 102; Espagne. Différés. 10 3/4; lots d'Autriche, 380.

	1er cours.	pl. haut.	pl. bas.	dern. c.	c. préc.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 35	121 40	121 30	121 40	121 35
— fin cour. . .	121 40	121 45	121 35	121 45	121 30
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 30	82 30	82 25	82 25	82 15
— fin cour. . .	82 30	82 30	82 25	82 25	82 25
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours	dern. c.	diff. s. le c. pr.	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 82, 22 1/2. 1/2 à 4 heures, 82, 27 1/2
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
4 0/0	» »	» »	» »	
O. de la Ville .	1315 »	» »	B. 2 50	Reports
Banque de Fr. .	3282 50	3280 »	B. 5 »	3 0/0, fin proch. 22 1/2
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	5 0/0 id. 32 1/2.
— de 1000.	1107 50	» »	H. 2 50	
Caisse Hypoth..	765 »	» »	H. 1 25	
Quatre Canaux.	1287 50	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin c. .
Vers. R. Dr. .	282 50	» »	1 25	»
do R. G. . .	105 »	» »	H. 1 25	»
Orléans	» »	» »	» »	Orléans, » 665, 662 50.
Strasb. à Bâle.	190 »	190 »	» »	Strasbourg. » »
Rouen.	718 75	» »	» »	Rouen. » 718 75
Havre.	537 50	» »	» »	Havre. »
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 1/2	» »	H. 1/8 »	Londres, 20 septembre.
— Portugais. .	44 1/4	» »	B. 1/4 »	Consol. 95 1/8 1/4.
Esp. D. active.	» »	» »	» »	Esp. actif. 26 1/2.
5 0/0 Naples. .	107 95	107 95	H. » 05	Portugais. 43 3/4.
— Romain. .	106 »	» »	» »	Mexicains. 33 7/8.
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	» »	5 0/0 Holland. 101 5/8.
Emp. d'Haïti. .	457 50	» »	B. 2 50	2 1/2 id. 53 1/2.

Spectacles du 25 septembre.

OPÉRA. —

THÉATRE-FRANÇAIS — Andromaque. — Crispin rival de son maître.

OPÉRA-COMIQUE. — Lambert Simnel. — Angélique.

VAUDEVILLE. — Patineau ou l'Héritage de ma Femme. — L'Ecrin. — Les Misères. — Le Château.

GYMNASE. — L'Amour et le Hasard. — Bertrand. — L'Horloger. — Un Jour d'Orage. — Le Docteur Robin.

VARIÉTÉS. — Le Voyage en Espagne. — La Perruquière. — Sur les Toits.

PALAIS-ROYAL. — Clémentine. — Le Marchand d'Images. — Paris, Orléans et Rouen.

PORTE SAINT-MARTIN. — Les Mille et une Nuits.

GAITÉ. — La Folle de la Cité, l'Eclat de Rire.

CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands exercices d'équitation.

BULLETIN AGRICOLE.

Le commerce des farines reprend de l'activité; les transactions se multiplient, quoique la tendance à la hausse ne se dessine pas d'une manière bien prononcée. A Clermont (Puy-de-Dôme), la première qualité de farine blanche est tenue à 40 fr., et la seconde qualité à 38 fr. les 100 kilog. A Soissons, les cours du dernier marché donnent des cours plus bas, mais parce que les farines de première qualité manquaient sur cette place.

A Toulouse, les farines sont tenues fermes, avec tendance à la hausse.

Nous réitérons à nos confrères de province l'invitation de se conformer au système métrique, que la France semble ne vouloir adopter que par contrainte. L'*Emancipation* de Toulouse donne le cours des farines par quintal, *poids de marc*, et par baril-minot du poids de 180 livres, toujours poids de marc. Ne devrait-il pas y avoir au moins une colonne parallèle exprimant les cours en quintaux métriques? Qui est-ce qui connaît, hors de la Haute-Garonne, le baril-minot de Toulouse? Tout le monde doit connaître, au contraire, le quintal métrique, notre mesure nationale.

La viande sur pied est en baisse légère sur les principaux marchés des départements.

COURS DES CÉRÉALES.

FOURRAGES. — Les 500 kil.

e ANNÉE. 1re Sér. quotid. —T. I, N. 55.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) — UT OMNES UNUM SINT. (JEAN.)

DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 1843

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 23 SEPTEMBRE.

L'auteur anonyme de la brochure intitulée : *Du Système conservateur*, dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros, a relaté avec soin, comme étant la plus juste et la plus belle expression des principes de ce système, un grand nombre de passages extraits du discours de M. Guizot.

Nous choisirons parmi ces extraits les pensées les plus saillantes d'un discours prononcé par ce ministre, le 3 mai 1837, à la Chambre des députés :

. . . . Je suis aujourd'hui fidèle à l'idée politique qui m'a dirigé pendant toute ma vie. Oui, aujourd'hui comme en 1817, comme en 1820, comme en 1830, je veux, je cherche, je sers de tous mes efforts la prépondérance politique de la classe moyenne en France, l'organisation définitive et régulière de cette grande victoire que la classe moyenne a remportée sur le privilége et sur le pouvoir absolu de 1789 à 1830. Voilà le but vers lequel j'ai constamment marché, vers lequel je marche encore aujourd'hui.

On parle beaucoup, depuis quelque temps, de bourgeoisie, de classe moyenne, de démocratie, de France nouvelle; mais on s'en fait, à mon avis, une bien fausse idée. Il est vrai, la France nouvelle, la démocratie actuelle, veut une justice universelle, un mouvement ascendant, d'une étendue inconnue à l'ancienne société. Mais ne croyez pas que *la démocratie actuelle, que la classe moyenne actuelle* ressemble à la bourgeoisie du moyen-âge, à cette bourgeoisie récemment affranchie, qui doutait, et doutait avec raison, de sa dignité comme de sa force; étroite, envieuse, inquiète, tracassière, mal élevée, voulant tout abaisser à son niveau; non; la France nouvelle, la démocratie nouvelle a la pensée plus haute et le cœur plus fier; elle se confie à elle-même; elle ne doute point de sa destinée et de ses droits; elle n'est jalouse de personne; elle ne conteste à personne sa part dans l'organisation sociale, bien sûre qu'on ne viendra pas lui disputer la sienne. Quiconque l'honore et veut la servir véritablement, doit travailler sans cesse à lui élever le cœur, à lui inspirer confiance en elle-même, à l'affranchir de toute jalousie, de tout esprit de tracasserie, à lui persuader qu'il faut qu'elle ouvre sans cesse ses rangs, qu'elle se montre prête à accueillir, à rallier toutes les supériorités; il faut répéter sans cesse que toutes les supériorités anciennes ou nouvelles, quels que soient leur nom et leur caractère, ne sont bien placées que dans son sein; qu'en dehors d'elle elles deviennent à charge à elles-mêmes et inutiles au pays; qu'elles doivent toutes, quelles que soient leur date et leur nature, je le répète, accepter ce fait, ce fait définitif de notre époque, le triomphe de la classe moyenne, la prépondérance des intérêts généraux qu'elle représente, et tenir nettement s'unir à elle pour reprendre leur place, une place digne et grande dans les affaires du pays.....

Je n'hésite pas, pour mon compte, lorsque je rencontre dans les institutions anciennes ou modernes une institution qui me paraît convenir à la société actuelle, convenir aux intérêts, aux besoins de la France nouvelle, telle qu'elle a été faite par la victoire de notre révolution de 1789 à 1830, que cette institution s'appelle apanage, ou de tout autre nom, qu'on en puisse retrouver quelque semblant, vrai ou faux, complet ou incomplet, dans des siècles ou dans des sociétés différentes, je ne m'en inquiète en aucune façon.

L'esprit révolutionnaire décline parmi nous, en ce sens et par cette cause que les situations sociales, les intérêts généraux, qui étaient révolutionnaires en 1789, sont maintenant *satisfaits* et devenus conservateurs. Les intérêts de droits publics, de charges publiques, de dignité personnelle, de propriété, qui étaient révolutionnaires en 1789, sont maintenant conservateurs. C'est là la grande différence entre cette époque et la nôtre.

Cependant cet esprit révolutionnaire est encore présent et puissant parmi nous. Regardez aux classes mêmes où dominent les intérêts conservateurs. Que disons-nous tous les jours? qu'observons-nous tous les jours? qu'on ne rencontre souvent, dans ces classes mêmes, qu'une intelligence incomplète des conditions de l'ordre social et du gouvernement; que là encore dominent un grand nombre de préjugés, d'instincts de méfiance pour le Pouvoir, d'aversion contre toute supériorité. Ce sont là des instincts véritablement anarchiques, véritablement anti-sociaux.

...... Si nous pénétrons dans les classes qui vivent de salaires, de travail, le mal est bien plus grand. Je pourrais parler des ravages que font tous les jours dans ces classes les exemples si séducteurs et encore si récents des succès et des fortunes amenés par les révolutions. C'est évidemment là une tentation qui agit aujourd'hui bien puissamment sur les classes pauvres et laborieuses.

Qui n'est frappé aussi de l'absurdité des idées répandues dans ces classes sur l'organisation sociale, sur les droits des individus, sur la constitution des gouvernements? Qui n'est frappé de l'inconcevable légèreté et de l'épouvantable énergie avec lesquelles ces classes s'en occupent, en délibèrent, en font le sujet de leur attention passionnée dans leurs moments de loisir?

Vous n'avez, contre cette disposition révolutionnaire des classes pauvres, vous n'avez aujourd'hui, indépendamment de la force légale, qu'une seule garantie efficace, puissante : le travail, la nécessité incessante du travail. C'est là le côté admirable de notre société. La puissance du travail, et le frein que le travail impose à toutes les ambitions, à toutes les prétentions, est aujourd'hui un fait très salutaire. Mais, ne vous y fiez pas; le travail est un frein insuffisant, qui manque tel jour. Il n'y a de freins véritablement sûrs que ceux qui puisent leurs forces dans l'homme lui-même, dans ses convictions, dans ses sentiments; il n'y a de freins véritablement sûrs que les freins moraux, les freins sincèrement acceptés par ceux sur qui ils s'exercent. Eh bien! dans l'état actuel de la société, ces freins, je n'hésite pas à le dire, vous manquent dans les classes inférieures; et vous êtes sans cesse sur le point de les voir entraînées par les tentations et les prétentions révolutionnaires.

Eh bien! en présence de pareils faits, dans un pareil état de notre société, comment ne verriez-vous pas que l'esprit révolutionnaire n'est pas chez nous un hôte accidentel, passager, qui s'en ira demain, auquel vous avez en quelques batailles à livrer, mais avec lequel vous en aurez bientôt fini? Non; c'est un mal prolongé et, jusqu'à un certain point, permanent, contre lequel la nécessité de votre gouvernement est de lutter toujours. Le gouvernement, dans l'état actuel de la société, n'a pas la permission de se reposer, de s'endormir à côté du gouvernail; il est engagé contre l'esprit révolutionnaire, sous diverses formes et à des degrés très inégaux; il est engagé, dis-je, dans une lutte constante et à laquelle il ne doit pas songer à se soustraire.

Les lois répressives ne sont pas les seuls moyens de lutter contre le désordre, contre l'esprit d'anarchie, contre les tentatives révolutionnaires; ce ne sont pas là les seules armes que le gouvernement possède pour soutenir cette lutte; ce ne sont pas les seules mesures par lesquelles il puisse déployer sa fermeté et son activité. Un gouvernement, *obligé de faire de la lutte contre l'esprit révolutionnaire son état permanent et général*, n'en est pas réduit, je le répète, à n'employer contre ce mal que des mesures de rigueur ou des lois répressives; il a, selon les temps, selon l'opportunité, d'autres armes qui ont aussi leur valeur, et dont il faut qu'il sache se servir....

Ces classes aisées dont nous parlions tout-à-l'heure, et où dominent les intérêts conservateurs, elles ont besoin d'être ralliées; elles sont éparses, elles manquent d'expérience; elles ne vous apportent pas, à vous gouvernement, toute la force qu'elles ont en elles et qu'elles pourraient vous donner. Il faut évidemment que votre administration locale, vos fonctionnaires, vos lois, vous servent à rallier ces classes conservatrices, à les organiser; il faut qu'elles se pressent partout autour de votre administration, qu'elles l'entourent, qu'elles la soutiennent, qu'elles lui apportent l'appui de leur influence....

Nous pouvons arrêter ici nos citations; la pensée nous semble complète.

M. Guizot ne voit et ne comprend dans la révolution française que l'émancipation et le triomphe de la classe moyenne, de la bourgeoisie. La bourgeoisie est pour lui la France nouvelle, la démocratie nouvelle; en dehors d'elle personne n'a de droit. Il invite l'ancienne noblesse à faire corps avec elle, à se fondre en elle pour être quelque chose; car, quand il fait appel à toutes les supériorités, c'est de l'ancienne noblesse seule qu'il parle, ainsi que le montre le sens de son discours. Quant aux basses classes, il ne leur reconnaît aucun droit. Leurs vœux, leurs tentatives, leurs préoccupations sont révolutionnaires. La bourgeoisie doit se constituer fortement pour résister à ces prétentions révolutionnaires; *le Gouvernement est obligé de faire de la lutte contre l'esprit révolutionnaire son état permanent et général.*

Il est impossible de faire une séparation plus tranchée dans la nation. Dans l'esprit de M. Guizot, la nation se divise en deux classes essentiellement distinctes, les propriétaires ou bourgeois, et les prolétaires ou ouvriers. Aux premiers seuls appartiennent le pouvoir et tous les avantages sociaux.

Cette attribution à une seule classe de la prépondérance politique et sociale n'est que la simple expression d'un fait; car, dans toute société, les propriétaires et les classes privilégiées ont nécessairement eu la direction, dont les basses classes ont été nécessairement exclues.

Mais, précisément, est-ce là un ordre social qu'il faille consacrer à toujours? Ce qui fait la grandeur de la révolution française ne consiste-t-il pas, au contraire, dans la pensée intime et profonde que cette révolution devait profiter à toutes les classes, les émanciper toutes?

Lors donc que M. Guizot, dans la révolution française, ne voit qu'une seule chose, le triomphe de la classe moyenne, il en comprend mal la pensée; il la matérialise, il l'immobilise.

Oui, la révolution française, dans sa marche, a dû arriver à un point où la bourgeoisie détiendrait en ses mains les priviléges, les avantages dont jouissaient les anciennes classes privilégiées, mais doit-elle croire que tout est fini parce qu'elle s'est substituée à ces anciennes classes?

M. Guizot le pense; l'auteur de notre brochure le pense aussi, et s'en exprime sans détour.

Nous sommes sortis, dit-il, de la phase militante; nous n'avons plus *qu'à jouir* d'un grand succès si long-temps disputé. Les grands principes de droit public, qui constituent l'état d'un peuple libre, ont cessé d'être dans le domaine des théories abstraites, pour devenir des faits pratiques et journaliers. Nous possédons pleinement :

La liberté des cultes, la liberté de la presse, l'égalité devant la loi, le vote de l'impôt, l'élection appliquée partout, l'instruction primaire assurée à tous.

Qu'avons-nous à désirer davantage actuellement, sinon d'affermir et de développer, dans leurs légitimes conséquences, ces précieuses institutions? Ce qui importe aujourd'hui, ce n'est pas de conquérir, mais d'organiser la liberté, en lui donnant pour base l'unité, la force et la stabilité dans le gouvernement.

Cette phrase est caractéristique : *Qu'avons-nous à désirer davantage actuellement?* Cette phrase serait énormément ridicule dans la bouche d'un homme des basses classes; elle ne peut donc être que l'expression de la pensée des classes supérieure et moyenne, qui, se trouvant investies des avantages sociaux et jugeant l'état social actuel *à leur guise*, comme disait, en 1835, M. de Barante en pleine Chambre des pairs, ne songent qu'à jouir, et oublient ce qu'ils doivent au reste de la nation.

Mais pourquoi la bourgeoisie ne songe-t-elle qu'à garder pour elle le fruit de la victoire remportée par elle et le peuple sur les anciennes classes privilégiées? Les raisons nous en semblent bien simples, et sont même de nature, sinon à absoudre entièrement la bourgeoisie de ses torts, du moins à justifier jusqu'à un certain point sa conduite actuelle.

La bourgeoisie, en 1789, a été obligée d'user, ou a été amenée à user de violences pour triompher. L'ancienne classe ne s'est pas laissée déposséder sans résistance; les guerres intérieures et extérieures ont été le résultat nécessaire de la lutte acharnée qui ne s'est terminée qu'en 1830.

Mais, à cette époque, il s'est trouvé que si le peuple et la bourgeoisie avaient combattu ensemble, la bourgeoisie avait recueilli tout au moins la plus belle part des dépouilles opimes, et qu'en dernière analyse, la révolution avait eu pour résultat essentiel de substituer une classe à une autre, la classe plus nombreuse de la bourgeoisie à la classe plus restreinte de la noblesse et du clergé; tandis que le peuple, c'est-à-dire l'immense majorité de la nation, prolétaires, ouvriers, paysans, soldats, serviteurs, etc., subissaient,

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

ARISTIDE FROISSART (1).

L'Élysée Froissart. (Suite.)

Autre cigarre, autre verre d'eau sucrée, autres travaux. Mon maître se pencha sur des épreuves d'imprimerie, et pendant deux heures, c'est-à-dire jusqu'à six heures et demie du matin, il promena sa main sur de grandes marges qu'il couvrit de signes, de notes et de corrections.

Décidément, pensai-je, je suis au service d'un homme de lettres.

A six heures et demie, il dit à haute voix, car il semblait se soulager ... verain, un autre feuilleton plus long pour la *Presse*, un autre article plus étendu pour les *Revues*. Je suis brisé, anéanti, mourant, s'interrompit-il, le sommeil me tue; voilà qu'il est grand jour, quelle vie! En continuant son monologue, mon maître se déshabilla et se mit au lit.

Après ce que je venais de voir et d'entendre, il ne me restait plus aucun doute sur la profession du maître au service duquel j'étais entré; c'était un homme de lettres, une de ces existences si enviées et si peu connues, qui, pour expier leur célébrité, affectent les goûts et les habitudes des riches, ont chevaux, maîtresses, domestiques, cuisinier, vont aux eaux, parcourent l'Italie, et ne soutiennent cette splendeur factice qu'à force de veilles, de peines inouïes, d'efforts d'imagination, d'excès de travail. En me retirant, je fus saisi de pitié pour ce galérien de l'intelligence qui n'avait pas même, comme les galériens de Brest et de Toulon ...

... tement, quand la guitare et le piano eurent cessé de s'accompagner, le bruit d'un baiser, de plusieurs baisers même, de ces bons baisers de campagne qui ne regardent pas où ils tombent et s'ils font du bruit en tombant. Ils paraissaient avoir été donnés en récompense à l'une des deux personnes qui venaient de jouer. Par qui avaient-ils été donnés et par qui avaient-ils été reçus? c'est ce qu'il fut impossible au jeune duc de savoir; il sentit seulement comme une épine qui lui entrait peu à peu dans le cœur. Un million! se dit-il pour voir le visage de ceux qui sont là. Et, s'oubliant tout-à-fait, il pencha la tête pour voir....

Un horrible aboiement le força à la retirer. Je suis découvert....

— Ici, Phénix! cria Froissart.... c'est quelqu'un qui passe à travers champ. Ici, Phénix!

— C'est peut-être un pauvre qui est à la porte, dit une voix qui brisa la poitrine de Villa-Réal, qui elle retentit. S'il allait voir.... si je lui don-

tout comme avant 1789; la loi du salaire, en réalité, l'immense majorité n'avait presque pas changé de position.

Ce résultat, dont le sentiment public ne s'était pas préoccupé avant 1830, fut immédiatement compris, senti dans toute son étendue dès le lendemain de la révolution de Juillet, dès le lendemain du jour où les espérances de l'ancien régime furent ruinées sans retour. Aussi, le nom de républicain devint-il dès-lors une réalité, car il représentait avec une grande force le changement immense de position qui venait d'avoir lieu : la lutte entre les nobles et les bourgeois était terminée : celle entre le bourgeois et le prolétaire commençait.

Mais si la première de ces luttes avait été si malheureusement fertile en désertions épouvantables, ne devait-on pas craindre qu'il en fût de même de la seconde ? Aussi la bourgeoisie, avertie par l'expérience de la première phase de la révolution, comprit-elle avec une rapidité merveilleuse et les changements de position, et les immenses dangers auxquels elle était exposée. La violence subite des attaques auxquelles elle fut dès l'abord en butte, lui montra l'imminence du péril. Et se rappelant qu'au nom du bon droit elle venait de vaincre, elle présageait que tôt ou tard le peuple, au nom du bon droit qui était en lui, finirait par la vaincre aussi.

Mais ce qu'il y avait de plus effrayant, en y songeant bien, c'est que la nouvelle lutte paraissait ne pouvoir ni se terminer par une transaction, ni jamais produire un résultat assuré.

De quoi s'était-il agi en 1789? d'enlever à une classe privilégiée les terres, les emplois, les avantages sociaux, pour les répandre et les rendre accessibles dans une classe moins élevée, mais plus nombreuse. Mais ce n'était là, en définitive, qu'une substitution de personnes; la constitution intime de la société n'était pas changée; la loi du travail, la loi vivante et essentielle de toute société restait et était restée la même; et cette loi est bien simple : la minorité faisant travailler la majorité; la minorité riche, la majorité pauvre; la minorité savante, la majorité ignorante; en un mot, l'inféodation de la majorité à la minorité, telle qu'elle existe depuis le commencement du monde sous mille formes diverses.

Mais, bon Dieu! disent les conservateurs, que demandez-vous aujourd'hui? Il ne s'agit plus entre vous de savoir à quelle fraction de la minorité appartiendra l'exploitation de la majorité, ce qui est toute l'histoire du passé; vous voulez mettre un terme à cette exploitation; mais pour cela il faut changer la loi actuelle du travail; et savez-vous quelle nouvelle loi du travail substituer à l'ancienne? Vous, républicains, vous prolétaires, vous ne le savez pas; vous engagez donc une lutte sans issue possible, une lutte qui ne peut aboutir qu'à la ruine de la société.

Voilà ce que pensent, voilà ce que disent les conservateurs; et ils ont raison contre l'aveuglement de ceux de leurs adversaires qui ne comprennent pas que la question actuellement engagée n'est pas de même nature que celle agitée jusqu'en 1830, et qu'il s'agit actuellement d'une complète réorganisation sociale.

Mais les conservateurs exclusifs n'ont raison ni absolument, ni contre tout le monde, car ils nient qu'une nouvelle loi du travail puisse être établie. Et sur quoi se fondent-ils pour poser cette négation ?

Toutefois, d'après leur conviction, ils ont raison de se fortifier, de s'armer, de chercher à organiser la classe moyenne, pour résister à cette nouvelle invasion des prolétaires barbares, qui ne pourra rien fonder, et ne laissera derrière elle que ruine et misère; mais ils ont tort de croire insoluble le problème de la réorganisation sociale.

Et, en effet, ici les conservateurs se divisent : les uns, perdant toute foi dans l'humanité, acceptent résolûment l'éternité de la lutte, et, comme M. Guizot, arrivent à concevoir un gouvernement obligé de faire de cette lutte contre l'esprit révolutionnaire son état permanent : ceux-là sont les conservateurs-bornes.

Les autres ne peuvent se résigner à subir cette absurdité sociale; leur cœur, leur esprit se révoltent contre cette guerre permanente. Ils ont dans l'avenir la même foi que les masses populaires; et s'ils ne se rendent pas toujours compte peut-être de la puissance difficulté du problème de la réorganisation, ils sentent instinctivement que la solution doit s'en trouver quelque part, sinon complète, au moins fractionnée, et que peu-à-peu on y arrivera. Ces derniers n'acceptent donc pas le rôle de conservateurs-bornes; ils méritent le nom de conservateurs intelligents ou progressistes.

Nous essayerons, dans un prochain article, d'indiquer à ces derniers conservateurs leur véritable rôle dans la société actuelle.

La *Presse* annonce ce matin que M. de Salvandy a donné sa démission d'ambassadeur en Espagne, et ce journal voit dans cet acte une concession faite par le cabinet français au gouvernement anglais. Sans approuver les emportements excessifs de notre confrère contre l'Angleterre, nous croyons avec lui qu'il était de notre dignité et d'une habile politique de maintenir M. de Salvandy pour un certain temps dans le poste auquel il avait été appelé.

Il est curieux de remarquer dans quels termes la *Presse* exprime sa plainte :

Ainsi, S. M. la reine de la Grande-Bretagne remporte à Londres avec elle la démission de M. de Salvandy. Nous eussions été bien étonnés, en effet, que l'Angleterre ne se fût pas fait payer même l'apparence d'un acte de courtoisie..... Nous ne serions pas surpris d'apprendre un de ces jours que notre consul de Barcelone, qui s'est vu dépouiller du consulat général d'Alexandrie, objet de sa juste ambition, au profit d'un homme sans aucun titre, sans aucun droit, vient d'être envoyé consul à Guayaquil ou à Sincapour. Et, loin d'en être humilié, il devrait s'en tenir honoré, car c'est de cette façon que le mérite, le courage, l'abnégation, le dévoûment, même le succès, sont récompensés en France, *où* PLUS QUE JAMAIS, *toutes les positions, toutes les dignités, toutes les distinctions semblent devoir appartenir exclusivement à la servilité, à l'intrigue, à la médiocrité!*.

Beaucoup de personnes ne pourront-elles pas assez justement se demander quel fond le pays peut faire sur un pouvoir qui inspire à ses meilleurs amis une aussi étrange confiance ?

AMÉRIQUE DU SUD.

Nous trouvons dans le *Liverpool Albion* quelques détails importants sur Montevideo et sur le général Oribe.

Nous avons sous les yeux plusieurs lettres de Montevideo en date du 1[er] juillet. Un témoin oculaire raconte le fait suivant :

Le 29 juin, nous allâmes nous promener avec quelques officiers de l'escadrille anglaise au *Cerro* (montagne protégée d'un fort vis-à-vis Montevideo, sur la côte opposée de la rade). Nous trouvâmes dans la campagne les corps encore palpitants de huit soldats montevidéens (sept noirs et un blanc). Le médecin du bateau à vapeur de guerre anglais *the Ardent*, qui nous accompagnait, voulut examiner avec attention les cadavres de ces huit malheureux. Trois de ces corps n'avaient qu'une large entaille au cou, ce qui prouve qu'ils avaient été égorgés après avoir été faits prisonniers. Nous fûmes saisis d'horreur à ce spectacle. Nous remplissons notre devoir en vous le faisant connaître. Tout le monde devrait savoir et flétrir ces actes sanguinaires.

La semaine dernière, deux capitaines des escadres française et anglaise allèrent au camp d'Oribe pour lui offrir leur entremise. Oribe refusa de les recevoir, en disant qu'il ne voulait pas traiter avec des *sauvages unitaires* (nom que Rosas et Oribe donnent à tous les ennemis). Oribe ajouta que dans quinze jours il serait maître de la ville. Les faits ont prouvé le contraire jusqu'à présent.

Personne ne comprend sur quoi Oribe base ses espérances, car la ville est maintenant bien mieux en état de se défendre qu'elle ne l'était il y a six mois, lorsque Oribe se présenta sous ses murs, et l'on sait que les troupes d'Oribe ont beaucoup souffert. Une trahison est impossible; l'énergie du gouvernement est très grande. D'ailleurs, Oribe a signifié que s'il entrait à Montevideo il ne respecterait rien.

Nous voyons avec plaisir que l'âme du gouvernement de Montevideo, M. le colonel Pacheco y Obes, continue avec persévérance sa noble mission. C'est, en effet, à cet homme d'Etat que la république Orientale de l'Uruguay devra sa délivrance dans la guerre qu'elle soutient contre Rosas. C'est lui qui improvise les moyens de défense de la ville, c'est lui qui dirige l'administration et les finances de l'Etat.

On lit dans l'*Alsace*, journal de Strasbourg du 21 :

« Le bruit s'est répandu cet après-midi, 18 septembre, à la bourse de Francfort, que des troubles ont éclaté en Grèce, par suite desquels S. M. le roi Othon s'est vu dans la nécessité de quitter Athènes.

» Cette nouvelle mérite confirmation ; cependant on assure qu'elle est arrivée aujourd'hui, par voie extraordinaire, à l'une de nos premières maisons de banque. »

Nouvelles d'Espagne.

Bayonne, 23 septembre.

On écrit de Madrid que le lieutenant-général Laureano-Sanz est nommé capitaine-général de la Catalogne en remplacement du général Araoz, et que les généraux Schelly, Lara et Campuzano ont reçu l'ordre d'y aller prendre du commandement.

Perpignan, 23 septembre.

Les communications sont toujours interrompues avec Barcelone. La diligence n'est pas arrivée. (*Moniteur parisien.*)

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — *Frontières de Montenegro*, 7 septembre :

« Ali-Pacha continue avec ardeur ses préparatifs pour son expédition contre Montenegro. Déjà plusieurs milliers d'hommes sont prêts à se mettre en marche sous les ordres de Hassan, bey de Trébigne. Ces forces vont se concentrer près de Klobuk, où il arrive journellement des renforts, tandis qu'à la frontière opposée de Montenegro on entend également le bruit des armes. Les forteresses de la frontière turque, Spusch, Padgoritza et Schubliak ont déjà reçu de nombreux renforts et des munitions en abondance. A Scutari on attend un corps d'armée considérable de l'armée de Roumélie. On ajoute que le gouverneur de cette place a affrété des bâtiments de transport pour les troupes et les munitions. Ce qui mérite d'être remarqué, c'est l'insouciance des Monténégrins, qui se sont bornés jusqu'à présent, pour conjurer l'orage qui les menace, à envoyer à Grahowo des munitions et des vivres, et à exécuter quelques travaux de terrassement. (*Gaz. de Cologne.*)

ANGLETERRE. — *Le Morning-Herald* pense que M. Henry Lytleton-Bulwer ne retournera pas à Paris comme secrétaire de l'ambassade britannique, mais qu'il sera envoyé à Madrid pour y remplacer M. Aston, qui est attendu la semaine prochaine à Londres.

IRLANDE. — *Clifden*, le 17 septembre. — Clifden est peut-être un des sites les plus pittoresques de l'Irlande, à un mille et demi de la mer. Toutefois ce simple hameau de pêcheurs ne doit sa célébrité qu'aux domaines qu'y possède la famille d'Arcy. Aujourd'hui, à onze heures, toute la population s'est rendue à la messe avant de se porter à la rencontre de M. O'Connell, à pied, à cheval, à travers les rocs et les accidents du terrain. La pluie tombait à torrents, ce qui n'empêcha pas toutes les têtes de se découvrir à l'aspect de M. Hale, le lion de Juda.

M. Fitz-Maurice, curé de la paroisse, propose une première résolution : Dévouement à la reine, mais dévouement aussi à l'aliénable droit de pétition. (Adopté.)

M. Morgan, pharmacien, propose, dans une seconde résolution, que l'union soit abolie. (Adopté.)

M. Dilon Brown, ancien député, ancien juge-de-paix destitué, demande qu'on manifeste par une troisième résolution la douleur qu'éprouvent les catholiques romains d'être traités de païens et de séducteurs par Peel et Wellington.

C'est en vain, ajoute-t-il, que M. d'Arcy, abusant de sa position, a défendu à ses fermiers d'assister à cette réunion, tous s'y sont rendus. (Une voix : Il n'y a que la moitié.) Qu'importe? Le peuple pourra bientôt le mettre au défi, et à ce seul propriétaire qui se retranche dans les murs de son château, le repeal rétablira le peuple dans ses droits. — (Adopté.)

Un vote de confiance dans M. O'Connell est proposé.

M. O'Connell se lève; il tient le parapluie de Longhrea ; il s'exprime ainsi :

Jusqu'à ce que la pluie ait commencé à tomber, mes amis, je trouvais cette journée magnifique..... (On rit.) N'importe ; je savais que les femmes de Connemara étaient aussi belles que modestes. J'en ai été convaincu en me trouvant au milieu d'elles; mais mon principal but était de m'assurer si je pouvais compter sur les hommes dans l'intérêt du repeal. (Oui, oui.) Dites-moi, je vous prie, hommes de Clifden, dont les baies et les ports semblent de toutes parts appeler le commerce américain; dites-moi ce qu'est devenu votre commerce, ce qu'on a fait de votre navigation? Perdus, anéantis, parce que l'Irlande est sous le joug du Saxon. M'aiderez-vous à conquérir l'Irlande pour les Irlandais? (Oui, oui; et puisse Votre Honneur vivre long-temps!) Mes amis, je vous remercie : si déjà les vœux les plus solennels ne m'obligeaient pas à me dévouer tout entier au salut de la patrie, de semblables encouragements, croyez-le bien, m'enchaîneraient pour jamais au char de la liberté de l'Irlande! (Applaudissements.) Quel est mon but? Je veux obtenir des institutions libres pour toutes les nations, toutes les classes, partout, mais surtout pour la verte Erin des montagnes! (On applaudit.) Dieu soit loué! Je puis pouvoir dire aux trois autres provinces : Connaught n'est pas moins dévoué que vous à la cause de la patrie. (Une voix : Il l'est plus!) Non pas plus, mais autant. Si la lutte s'ouvrait, sans doute on vous verrait au premier rang, vous avez des bras forts et des esprits ardents. (On applaudit.) Mais il ne sera pas besoin de ces démonstrations de force, mais nous nous tiendrons dans les limites de la loi. L'ennemi sait bien que je n'aurais qu'un mot à dire pour qu'il s'opérât une formidable levée de boucliers, il le sait. (Sensation.)

Je ne me laisse pas éblouir et fasciner par mon patriotisme, lorsqu'il me semble que l'Irlande peut et doit devenir le pays le plus heureux du monde. Toutes les fois notre peuple a été au pouvoir. Quel est le protestant qui peut reprocher la moindre persécution à la domination catholique? Oui, notre cause est la plus sainte des causes.

Faire le bonheur d'un peuple moral et chrétien! Je ne vous conduis pas au crime, moi; je vous dis seulement: Montrez majestueusement et pacifiquement tout ce que vous pouvez faire; et si l'heure sonnait où cette force devait être employée, eh bien! il est un homme ici (la main sur la poitrine), il est un homme qui vous indiquerait les moyens de vous en servir. (Applaudissements. — Les chapeaux et les bannières s'agitent.) Oh! alors, malheur à qui vous attaquerait! Mais je suis venu pour vous donner d'autres enseignements; je veux vous convaincre que par l'ordre et la paix j'arracherai à vos ennemis votre liberté. Faites vous repealers! venez à moi, car avec moi sont les hommes bons et pieux, et avec moi le clergé. Et cherchez-le bien, il n'y eut jamais de bonne révolution achetée au prix du sang. (Sensation). Pères qui m'écoutez, répétez-le à vos fils; mères qui m'entendez, dites-le bien à vos filles; et vous, jeunes gens et jeunes femmes, de retour dans vos foyers au cœur de la montagne, dites-vous ceci : L'homme qui nous a parlé aujourd'hui a le clergé pour lui, les évêques consacrés sont avec lui; sans doute cet homme veut le bien, sans cela le clergé serait-il avec lui? Et croyez-vous que les mains qui chaque matin et chaque soir se joignent et s'élèvent pour la prière du cœur, puissent commettre des actes de violence? Non, non, nous ne voulons pas de semblables actes, nous que guide et inspire la charité. Nourrir celui qui a faim, ouvrir les portes de la prison et en jeter bien loin les clefs, voilà ce que nous voulons. Mes amis, si mon cœur bat avec force, si mon âme s'exalte au milieu de vous, c'est à la pensée de tous les avantages que j'obtiendrai pour l'Irlande, de la liberté que je lui léguerai et de la destinée qui attend ma patrie! D'autres pays ont déjà parcouru leur carrière; l'Irlande est à ses premiers pas. Quel noble et glorieux avenir t'attend, ô ma patrie! (Trois salves d'applaudissements en l'honneur de la reine, d'O'Connell et du rappel.)

---

pour cela. Nous marchions si peu, qu'à notre troisième nuit de mer une frégate française, qui ne nous prenait pas apparemment pour un navire, mais pour un nuage arrêté sur l'eau, venait vers nous de toute sa vitesse. Tout l'équipage, c'est-à-dire deux matelots de quart et le capitaine, dormaient en ce moment. Sans Phénix, la frégate passait sur nous et nous broyait. Le chien aboya tant qu'elle finit par nous voir. Nos matelots, hêlés par la frégate, s'éveillèrent enfin, et nous échappâmes ainsi par miracle, grâce à Phénix, à une mort tragique et presque certaine.

— Je le moulerai, ton chien, dit Lacervoise, le célèbre sculpteur qui ne sculptait jamais.

— Merci, dit Froissart; tu en as déjà étouffé trois à ma connaissance pour avoir voulu les mouler.

— Peut-je ne suis plus mon état, à présent. Tu me refuses tout. Inca- il chante encore! Si du moins cela t'avait enrichi... mais tu es gueux... comme une romance.

— Mes amis, intervint Froissart, laissons notre compagnon se livrer tout à son aise à son goût effréné pour la romance; quant à la pauvreté, n'en parlons plus que pour mémoire, puisque je vous ai mis tous les trois à l'abri de ses coups en y échappant moi-même par miracle. Je te remercie de ton charmant couplet pour Phénix, dit Froissart à la *dernière Guitare*, en lui tendant la main.

— Mais je n'ai pas fini, répondit la *dernière Guitare*, moins indigné de l'observation peu bienveillante de Beaugency que surpris de ce que Froissart supposât qu'une romance pouvait n'avoir qu'un seul couplet.

— Alors, répliqua Froissart, permettez-moi de vous finir l'histoire de quand je mangeais, ce qui nous arrivait à tous les deux un peu moins de jour en jour.

Enfin le jour se présenta où, après avoir fait ensemble nos cinq ou six lieues habituelles de marche, nous nous trouvâmes, ainsi que je viens de le dire, harassés, à jeun et sans un sou. Vous devinez que ces courses n'avaient pas d'autre but que de découvrir ce que j'étais venu chercher de si loin à Lisbonne, et que je ne pouvais raisonnablement découvrir que par le hasard d'une rencontre dans la rue. Quel espoir! mais tous les espoirs se ressemblent. Voilà pourquoi nous étions toujours dehors.

— Elle qui, précisément ne sortait jamais alors et qui, peut-être n'était pas encore sortie une seule fois encore depuis son arrivée à Lisbonne, dit une voix moins jeune, moins pétulante que celles qui

L'assemblée se sépare.

Un banquet a eu lieu dans la soirée sous la présidence du révérend Fitz-Maurice. Le président propose un toast à la reine. « Puisse-t-elle être bientôt délivrée de l'atmosphère empoisonnée qui l'entoure et qui glace les sentiments de bienveillance de son cœur. » Il porte un second toast à M. O'Connell. Ce banquet, qui a lieu sous une tente, est interrompu par un déluge de pluie. Le grand agitateur s'abrite encore sous un parapluie et s'exprime ainsi :

Je ne vous dirai pas, Messieurs, que les expressions me manquent pour peindre ma pensée : ce serait vaine affectation de modestie de la part d'un homme aussi habitué que moi à parler en public. Mais je vous avouerai que je ne trouve rien à comparer au spectacle dont j'ai été témoin aujourd'hui. J'ai le bonheur de voir se multiplier à l'infini le nombre des disciples de cette doctrine politique dont je suis l'humble apôtre, doctrine qui a enseigné au peuple la puissance de la combinaison morale, en lui donnant un seul cœur et trois millions de bras, en le rendant trop puissant pour qu'il soit possible à la force physique de l'arrêter dans sa course vers un changement politique autrefois acheté au prix du sang, aujourd'hui conquis par l'unité pacifique. (On applaudit.) Le grand secret de la force populaire est trouvé. Leinster, Munster et les trois quarts de l'Ulster sont maintenant unis comme un seul comté. Connaught est à nous, et Connemara a mis le sceau à l'union. (On applaudit.) Je suis venu en ces lieux pour apprendre au ministère anglais ce qu'il feint d'ignorer, c'est que l'esprit d'indépendance a germé, et que, dans les montagnes les plus reculées comme dans les plus riches vallées de l'Irlande, le peuple est décidé à assurer son indépendance.

Je ne prends personne en traître, mais je vous demande la continuation de toute votre confiance quelque temps encore, j'en ai besoin. Vous apprendrez qu'un beau matin 300 des vôtres se sont réunis comme par hasard à Dublin; et, de manière ou d'autre, ils se sont entendus pour traiter avec le ministère anglais. Je m'attends à ce que cela n'ira pas tout seul; mais patience, j'ai encore autre chose en tête, et je saurai faire le Gouvernement échec et mat. (On applaudit.) Nous aurons le repeal, rien que le repeal. Encore quelques meetings-monstres et l'organisation du peuple irlandais sera complète. Puis-je le dire sans être taxé de superstition? Oui, je le dirai, parce que c'est mon intime conviction; je crois que Dieu sourit à nos efforts; nous sommes purs de crime et de péché, et, avec l'aide de Dieu et des braves gens, nous assurerons la liberté de la vieille Irlande ! (On applaudit.)

L'assemblée se sépare. (*Times.*)

— M. O'Connell vient d'adresser au révérend Power, curé de la paroisse de Kilrosenly (Kilmaithomas), une lettre ainsi conçue :

Merrion-Square, 14 septembre.

Vous pouvez compter, Monsieur, que je serai à Dungarrow le 26 courant; je pourrai adopter le lendemain la marche que vous aurez jugée convenable. Je regretterais vivement que des divergences d'opinion éclatassent parmi les repealers; il faut que je remplisse ma promesse, et je la tiendrai. Le peuple ne m'a jamais trompé ni abandonné, je ne le tromperai ni ne l'abandonnerai jamais.

(*Times.*)

— M. Richard Wynne, greffier de la justice de paix à Sligo, a fortifié sa maison pour être prêt à soutenir une attaque des repealers. Il a monté des canons sur sa maison et enfoui dans ses caves une grande quantité de poudre et de boulets, comme s'il s'attendait à un siège. Nous ne doutons pas que le greffier ne se battît bravement s'il était attaqué, mais nous croyons bien qu'il n'aura pas d'occasion de montrer sa valeur. (*Sligo-Champion.*)

— L'*Athlone-Sentinel* dit que des munitions sont arrivées à la garnison, que les murs des casernes sont crénelés et qu'on a pointé des canons aux embrasures. On voit arriver chaque jour des fourgons de munitions et de vivres.

— Le *Morning-Post*, à propos de l'Irlande, dit : « Il est du devoir des ministres, dans ce moment de crise, *de faire quelque chose*. Il est de leur devoir de mettre des bornes aux attentats d'O'Connell ou de lui accorder ce qu'il demande. Les réclamations d'O'Connell sont de toute justice, ou lui et ses partisans sont des ennemis de l'espèce la plus dangereuse. L'Irlande doit être administrée par la loi ou par O'Connell; l'Irlande doit être gouvernée par la constitution ou par les ennemis de la constitution. Que les ministres se prononcent ! »

ESPAGNE. — On lit dans le *Courrier de la Gironde* du 20 :

« Nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros que le régiment d'*Africa* devait se rendre à l'extrême frontière pour relever le régiment de *Mallora*. Deux bataillons du premier de ce corps sont arrivés effectivement à Tolosa, où ils se sont arrêtés pour recevoir des effets d'habillement dont ils avaient grand besoin. Au moment où on leur faisait la distribution, quelques soldats ont commencé à crier qu'ils devraient mieux recevoir des congés que des uniformes. Il paraît que des chefs sont parvenus à rétablir promptement la discipline; mais on assure en même temps que ces cris se rattachaient à un complot dans lequel auraient trempé plusieurs officiers et sous-officiers. Onze d'entre eux ont été arrêtés. Un capitaine, qu'on croit le chef de la révolte, est en fuite. Un des bataillons a été dirigé immédiatement sur Bilbao; l'autre est resté à Tolosa. »

— On lit dans la *Gazette officielle* de Madrid du 16 :

« Nous avons appris aujourd'hui que don Narciso Ametller, dans un rapport qu'il adressait le 9 au Gouvernement, lui manifestait toute sa satisfaction de ce que, depuis son apparition au voisinage de Barcelone, les communications avec les autorités, les hostilités avaient cessé. Il renouvelait ses protestations d'attachement et de fidélité, offrant de tâcher de faire tout son possible pour arriver, en dépit des obstacles, à la réconciliation des habitants.

« Nous savons que le brigadier Ametller, qui entrait dans Barcelone le 14 au matin, n'était accompagné que de 600 hommes appartenant aux deux bataillons francs sous ses ordres. Ceux de Zamora, de Cordoue, de l'Infant et sa propre escorte l'avaient abandonné. Un grand nombre de ses guides et divers officiers, sergents et soldats appartenant auxdits corps francs, se sont rangés sous la bannière de la loyauté. »

Madrid, 15 septembre. — (Correspondance particulière du *Mémorial bordelais* du 21.) — On croit que si le ministère se disloque enfin, par suite du développement de l'insurrection des centralistes, et si la reine Christine n'est point encore en Espagne, le général Narvaez se déclarera lieutenant général du royaume, espèce de consul monarchique, ou dictateur si l'armée lui obéit, en établissant le gouvernement du sabre, le seul qui actuellement ait chance de durée en Espagne.

— Du 16 septembre. — (Correspondance particulière.) — M. Olozaga fait ses préparatifs de départ pour Paris. Il doit être remplacé pendant son absence, dans ses fonctions auprès de la reine, soit par M. Tejada, homme d'une grande instruction, soit par M. Tapia, que le gouvernement a récemment nommé bibliothécaire.

D'après les derniers avis de Barcelone, on s'attendait à voir d'un instant à l'autre Araoz marcher contre cette place et combiner ses opérations avec Prim.

— Nos journaux publient le résultat des votes pour les nominations de députés et de sénateurs dans les douze districts de Madrid, jusqu'au 16 septembre. Dans les suffrages du parti parlementaire figurent MM. Cortina, Martinez de la Rosa, Cantero, de Las Navas, Casa-Irujo, Gonzalez-Bravo. Dans ceux du parti du progrès MM. Augustin-Arguelles, Evariste San Miguel, Calatrava, Domenech, Seoane.

— Les nouvelles des districts électoraux, dans les provinces comme dans la capitale, sont, jusqu'à ce jour, favorables au gouvernement. Le *Corresponsal* est plein d'espoir pour le résultat général des élections, malgré les forfanteries des progressistes et de l'*Espectador*.

CATALOGNE. — *Figuières*, 14 septembre. — A peine échappé à la cour d'assises de la Haute-Garonne et rentré dans ses foyers, Abdon Terradas y forme une junte centrale, chargée, dit-il, de sauver la souveraineté nationale compromise par le ministère Lopez. Son mot d'ordre est :

Junte centrale composée des représentants des provinces élus par tous les Espagnols sans exception. — Gouvernement provisoire exercé par ladite junte jusqu'à la convocation d'une assemblée constituante. — Egalité des droits politiques entre tous les Espagnols.

Sa proclamation se termine ainsi :

Avant de nous nommer vous saviez nos opinions, nous ne trompons personne, nous n'invoquons aucun système, nous ne voulons imposer à personne ce qui nous paraît le mieux. Que la nation souveraine se donne les institutions qui lui paraîtront le plus convenables; qu'elle choisisse ses chefs et se réserve l'élection de tous ses fonctionnaires, c'est le moyen de dissoudre les partis et d'écarter les intrigants politiques, alors ceux qui flattent et soutiennent la tyrannie deviendront les serviteurs de la cause du peuple, qui saisira la puissance suprême, et la félicité de tous sera le fruit de cette grande régénération.

AUTRICHE. — *Vienne*, 12 septembre. — Tout le corps diplomatique est maintenant de retour. Le palais d'été du prince de Metternich est très animé. Les affaires d'Espagne forment le principal objet des négociations. On remarque la présence du comte Villa-Franca, agent de don Carlos. La nouvelle donnée par la *Gazette universelle d'Augsbourg* d'un projet de négociation pour une union de douanes avec les duchés de Parme, Modène et Lucques, mérite confirmation. (*Gazette de Carlsruhe.*)

— Le général comte de Fiquelmont doit se rendre à Varsovie pour complimenter l'empereur de Russie au nom de l'empereur d'Autriche.

SAXE. — *Dresde*, 16 septembre. — Le duc de Bordeaux est arrivé ici le 14. Il a été occuper à Pillnitz les appartements qu'on lui avait préparés. (*Journ. all. de Francfort.*)

AMÉRIQUE. — Le *Journal de la Jamaïque* annonce que le vaisseau de guerre *l'Albatros*, récemment arrivé de l'île de Cuba, a apporté la nouvelle qu'avant son départ plusieurs cargaisons d'esclaves y avaient été débarquées, mais que l'autorité coloniale avait pris des mesures pour empêcher que les nègres ne fussent introduits dans les plantations.

COLONIES FRANÇAISES.

Alger, le 11 septembre (correspondance particulière de la *Sentinelle de la marine* de Toulon).

Le premier trimestre de cette année n'avait pas vu s'accroître beaucoup le chiffre de la population européenne en Algérie. L'augmentation n'était que de treize cents âmes. Le second trimestre présente, si nous sommes bien informés, un accroissement de plus de trois mille. Le troisième trimestre ne sera pas moindre, car les nouveaux arrivants sont en ce moment très nombreux. Nous aurons cependant bien de la peine à atteindre à la fin de l'année le chiffre total de soixante mille Européens que le ministre de la guerre a annoncé à la tribune.

Pour obtenir une concession dans les nouveaux villages, il faut que chaque chef de famille paie 1,600 francs et qu'il justifie d'une somme suffisante pour cultiver les terres qu'on lui confie. Ces dispositions sont très sages, mais elles ne peuvent convenir qu'à des cultivateurs aisés; et bien peu de ceux-ci quittent l'Europe. Nos colons sont des ouvriers malheureux, des journaliers chassés par la misère de leur pays, où ils ne gagnaient que 15 à 20 sous par jour.

Du 15. — (Correspondance particulière du *Sémaphore* de Marseille).

— M. le gouverneur-général, qui était parti le 9 au matin pour se rendre à Médéah, est rentré le 12. On pense que son voyage se rattache à l'expédition qui doit sortir de cette place dans le courant du mois. M. le maréchal se mettra aussi en campagne de son côté, et, si les bruits qui circulent sont fondés, il prendra le commandement de la colonne qui doit partir à la même époque de Milianah.

On assure que d'autres colonnes se mettront en marche de Teniet-el-Had et de Tiaret, pour aller faire leur jonction avec celle qui est aux ordres du gouverneur dans l'Ouarenserris.

Le but principal de cette expédition est l'organisation définitive des tribus qui habitent les montagnes de l'Ouarenserris, et l'installation des chefs nommés par la France.

Hier, 14, on a posé la première pierre de l'établissement des trappistes dans la plaine de Staouëli. M. le maréchal gouverneur a assisté à cette cérémonie, que Mgr l'évêque d'Alger, de retour de son voyage dans l'ouest, présidait.

La gabarre *le Mahé*, venant des ports français de l'Océan, a débarqué hier 200 condamnés militaires destinés aux ateliers d'Alger.

Faits divers.

LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Nemours sont entrées le 20 à Lyon par le bateau à vapeur *l'Hirondelle*, n° 6. A leur arrivée à la préfecture, les réceptions ont eu lieu. Le lendemain, le duc et la duchesse ont fait leur première visite au camp. (*Moniteur parisien.*)

— On lit dans le *Journal du Havre* du 22 :

« On apprend par le *Sphinx*, arrivant de Londres, que S. M. la reine Victoria est arrivée hier matin à Woolwich, venant d'Ostende. »

— La commune de Miramont (Lot-et-Garonne) va élever sur une de ses places une statue en bronze à M. de Martignac. C'est à M. Foyatier qu'est confiée l'exécution de cette nouvelle statue.

— Le navire *Zampa*, capitaine Pelletier, entré hier au Havre, venant de la Guadeloupe, a ramené à son bord l'équipage de *l'Amédée-Constance*, qui, après l'incendie du navire, avait trouvé un refuge à la Guadeloupe. (*Mémorial de Rouen.*)

— Les incendies se multiplient dans la monarchie autrichienne. A Stahlweissen, bourg en Hongrie, 700 maisons sont devenues la flammes.

— On lit dans le *Fédéral suisse* :

« Les scènes d'épouvante qui ont affligé, en 1834, la commune de Felsberg paraissent vouloir se renouveler. Ce village, situé au pied du formidable Galanda, à une demi-lieue de Coire, est dominé par des masses de rochers horriblement crevassées, dont une partie a déjà écrasé dans sa chute, en 1834, un certain nombre de maisons et de pièces de bétail. Ces jours derniers, l'on conçut la crainte qu'une nouvelle masse ne vînt à fondre sur cette malheureuse commune, et les habitants des maisons les plus menacées s'empressèrent d'évacuer leurs demeures et de chercher un abri. La catastrophe ne se fit pas long-temps attendre. Dans la nuit du 3 au 4, plusieurs blocs de rocher, dont un seul entre autres est estimé peser cent mille quintaux, se sont détachés soudain du sommet de la montagne et ont roulé dans la plaine avec un épouvantable fracas. Par un événement heureux, mais bien extraordinaire, aucune maison habitée n'a été atteinte, l'éboulement a détruit seulement trois ou quatre étables qui renfermaient quelques pièces de menu bétail. Cependant d'autres blocs paraissent à la veille de se détacher du mont et de se précipiter sur le village. M. l'ingénieur La Nicca a inspecté les lieux par ordre du Gouvernement, et il a reconnu le danger. Dès ce moment, les habitants du village menacé (dont la population est de 500 âmes) ont tenu conseil et se sont décidés à le quitter définitivement. Une commission nommée par le Gouvernement est chargée de faciliter à ces malheureux l'acquisition d'une nouvelle bourgeoisie. »

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse, du 20 :

« Le courrier de Marseille n'est arrivé hier qu'à sept heures du soir. C'était un retard de treize heures environ, qui a été occasionné par un terrible débordement de l'Orb, à Béziers. Cette petite rivière ne s'est pas bornée à intercepter la route, elle a encore endommagé le canal du Midi, et M. l'ingénieur en chef Magnès est parti en poste pour aviser aux moyens de remédier aux dégâts. Ce matin, le courrier est arrivé à l'heure ordinaire.

» Cette nuit, d'effroyables ondées n'ont cessé de tomber sur notre ville; nos contrées n'échapperont pas sans doute au fléau des inondations. »

— On lit dans le *Courrier du Haut-Rhin*, de Colmar, 21 :

« Il s'élève quelque doute sur l'authenticité de la lettre d'Adèle Bulard, dont nous avons parlé ces jours derniers. Nous devons dire à cet égard ce que nous savons. Cette lettre a été reçue par une personne à qui, antérieurement, Adèle Bulard en avait déjà adressé deux autres; l'écriture, la signature, le style, tout est semblable. Toutefois, la personne qui a reçu ces lettres, avait, à trois reprises différentes, affirmé, que la tête de la femme assassinée était bien celle d'Adèle Bulard. La sage-femme, la nourrice et d'autres personnes ont plusieurs fois fait la même reconnaissance, avec des indications de signes à la tête et à d'autres parties du corps, qui semblaient ne pas devoir laisser de doute sur l'identité de la personne. Ces mêmes témoins ont reconnu, dit-on, dans la maison de Bléry, une robe avec laquelle on avait étanché du sang et qui aurait appartenu à Adèle Bulard. Le doute sur l'authenticité de la lettre est donc possible. Néanmoins s'il y a subterfuge, il est grossier, car nous apprenons que la justice a donné des ordres pour faire venir la femme Bulard. Linas, d'où est datée la lettre, est un village; il sera donc facile de constater si une femme de ce nom habite et a habité cette commune. On comprend qu'il n'en serait pas de même si la lettre était datée d'une ville, par exemple de Caen, où elle est née. »

---

d'une personne adorée. Sévère comme le destin, et comme le destin ayant devant lui une balance, l'employé pèse dans un plateau ce que vous estimez au-dessus d'un monde, et il vous dit : vingt francs! Ah! c'est affreux, encore une fois, c'est la mort. Tous les gages d'amour, j'y ai pensé dans ces quarts-d'heure de détresse, devraient être en cuivre, en plomb, en acier, n'avoir aucune valeur intrinsèque pour que jamais la faim, même la faim ! ne s'en fît une ressource.

J'eus vingt-cinq francs pour les boucles d'oreilles; elles en valaient cents par la matière et par le travail; mais j'étais étranger. A cause de moi mon or perdait beaucoup de carats. Enfin, avec ces vingt-cinq francs nous payâmes une partie de nos dettes et nous vécûmes quelques jours Phénix et moi; mais nous ne découvrions rien de ce que nous cherchions à Lisbonne. Un jour seulement Phénix s'obstina à suivre le sillon [...]

fonde dans le cerveau du pauvre Phénix, qu'il allait involontairement du côté de ce restaurant, quand nous nous étions trop long-temps promenés dans Lisbonne. J'avais bien de la peine à le ramener vers un autre point. Les mauvais jours surtout il se portait avec furie vers le quartier prédestiné.

Il vous est facile de prévoir, continua Froissart, que le moment arriva où je fus forcé de porter au Mont-de-Piété le troisième et dernier fragment du collier. Il arriva. Je touchai trente francs sur ce morceau d'or brisé. Mais, croyez-moi, je résistai long-temps, tant que je pus, avant de m'en dépouiller : Phénix avait vécu deux jours d'un hareng, moi de quelques oranges, avant de céder à cette nécessité désolante.

Avec quelle satisfaction, avec quelle joie, avec quel bonheur mon compagnon et moi nous entrâmes dans le restaurant placé près du Mont-de- [...]

Phénix, c'est le restaurant voisin du Mont-de-Piété. Mais c'est bien loin. Allons-y pour n'avoir rien à nous reprocher. J'y cours. Phénix y était connu. Je m'informe, personne ne l'a vu, personne ! Un mendiant pourtant, qui d'habitude demandait la charité sur les degrés du restaurant, me dit : Votre chien ?... mais je l'ai vu. Vous l'avez vu ? et aujourd'hui ? Oui, aujourd'hui. Y a-t-il long-temps? Une demi-heure environ. Et tenez ! je crois qu'il est entré dans la grande maison. Mais c'est le Mont-de-Piété. Oui, il me semble l'avoir vu passer sous la porte, et je l'ai remarqué parce qu'il a franchi les huit marches d'un seul bond.

Je parcourais déjà les salles du Mont-de-Piété, cherchant de tous côtés autour de moi, appelant Phénix, l'appelant encore ; mais point de réponse. Je parviens enfin à la salle des bijoux, celle où je n'étais que

Faits de subversion sociale.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis :*

Suicide. — Jeudi soir, une femme allemande, Wilhelmina Defry, s'est empoisonnée avec de l'arsenic, au n° 15 Cherry-street. Elle était âgée de 30 ans, fille d'un négociant très riche de Hambourg, et avait reçu une éducation très distinguée; elle parlait et écrivait, dit-on, cinq langues. Peu de temps après son arrivée à New-York, il y a cinq ans, elle épousa un matelot de la Virginie, Samuel Defry. Les mauvaises mœurs, la débauche de cet homme furent pour elle une source intarissable d'humiliations et de souffrances. Il y a quelques semaines, il quitta le lit conjugal pour aller demeurer avec une autre femme, au n° 16 Cherry-street. Wilhelmina suivit ses traces et vint s'installer dans la même rue, en face, au n° 15. Là, elle surveilla tous les mouvements de son mari. Mercredi soir, en rentrant chez elle, elle dit à une des dames de la maison : « J'ai vu mon mari; je l'ai vu, je lui ai parlé deux ou trois fois, mais il n'a pas voulu me répondre. » Puis elle sortit en disant qu'elle allait chercher de l'eau, mais pour aller, sans doute, acheter de l'arsenic. Le lendemain matin on la trouva assise sur son lit et priant. Elle dit qu'elle mourrait ce jour-là, que toute la nuit elle avait été occupée à faire ses malles et à écrire à son mari. Elle fit voir, en effet, plusieurs lettres : dans celle qu'elle avait écrite la dernière, elle fixait l'heure de sa mort, et adressait à son indigne époux un généreux pardon et un déchirant adieu. Vers dix heures du matin, les symptômes d'empoisonnement se révélèrent; on fit venir un médecin, mais tous les secours furent inutiles; elle mourut le jeudi à quatre heures.

— *Horrible drame.* — On écrit de Jacksonville, Floride du sud, en date du 11 :

« Il y avait, près le village d'Alligator, une famille composée du mari, de la femme et de deux fils. Ils furent tout-à-coup pris de maladie tous-à-la-fois, il y a quelques jours. Habitués à vivre au jour le jour du produit de leur chasse, ils se trouvèrent sans nourriture. La femme étant moins malade que les autres, prit un fusil et s'aventura dans les bois, à la recherche de quelque proie. Mais elle s'égara, et lorsqu'enfin, au bout de trois jours, elle eut retrouvé sa demeure, son mari n'était plus qu'un cadavre; il était mort de faim. Trop faible pour aller chercher du secours au village, elle y envoya un de ses enfants auquel la nourriture apportée par elle avait rendu quelques forces. Mais le malheureux avait à peine atteint un toit hospitalier qu'il tomba sans connaissance devant la porte et mourut d'épuisement sans pouvoir prononcer une parole. Aussi ce ne fut que quelques jours après qu'on songea à se rendre à la cabane de cette pauvre famille. A côté du cadavre putréfié du père gisaient ceux de la mère et du second fils! Tous étaient morts d'inanition! (*Courrier des Etats-Unis.*)

Assassinats. — Le meurtre est décidément devenu épidémique aux Etats-Unis. Depuis quelque temps nous ne publions pas de journal qui ne soit enrichi de quelque assassinat plus ou moins horrible. Dimanche soir il en a été commis un sur la personne d'un nommé Andrew Casey. Deux Irlandais se trouvaient dans une taverne et discutaient la question du rappel, l'un plaidant le pour et l'autre le contre. La discussion s'échauffa au point qu'ils en vinrent aux injures, aux menaces, et en seraient venus aux coups, si le maître de la taverne n'était intervenu et ne les avait mis à la porte. M. Casey, qui passait à ce moment-là, ayant entendu du bruit, s'approcha, et il se vit bientôt assailli par les deux Irlandais, qui, dans l'obscurité, le prirent sans doute pour l'impoli tavernier. M. Casey manœuvra si bien, pourtant qu'il mit ses deux adversaires en déroute, et reprit son chemin pour rentrer chez lui. Mais les Irlandais l'ayant reconnu dans la lutte, et lui gardant rancune, s'embusquèrent sur son passage, tout près de sa maison, et lorsqu'il fut à leur portee, ils se jetèrent sur lui et lui brisèrent le crâne avec une bûche dont ils s'étaient armés. La fille de la victime, jeune personne de dix-huit ans, attirée par les cris de son père, fut témoin du crime et donna l'alarme. Les deux coupables furent arrêtés. Quant a M. Casey, il expira le lendemain, au milieu des plus horribles souffrances. (*Courrier des Etats-Unis.*)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 22 *septembre* 1843.

BERNHARDT, facteur de pianos, rue de Buffault, 17; juge-comm., M. Selles; syndic-prov, M. Heurtey, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25.

DELAPORTE, fabricant de châles, rue des Trois-Bornes, 26; juge-comm, M. Chatenet; syndics-prov., M. Tiphagne, rue des Martyrs, 15; et M. Hua, rue St-Joseph, 10 bis.

BOURSE DU 23 SEPTEMBRE.

Malgré les fonds anglais en hausse, nos fonds ont, à cause des nouvelles de Saragosse, fléchi de 10 centimes aujourd'hui.

Les haïti, très offerts, ferment à 450.

Au comptant. — Banque belge, 771-25 770. — Esp. : différés, » »; passive, 4 3/4. — Obl. Grand'Combe, 1092-50. — Lin Maberly, 385.

Fin courant. — Emprunt belge de 1840, 108 5/8.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	121 45	121 45	121 30	121 35	121 40
— fin cour. . .	121 45	121 45	121 35	121 45	121 45
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 30	82 30	82 30	82 30	82 25
— fin cour. . .	82 30	82 30	82 20	82 20	82 25
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Avant la bourse, 82, 27 1/2. A 4 heures, 82 22 1/2 offert.
4 0/0	103 20	» »	H. 0 20	—
O. de la Ville .	1315 »	» »	» »	Bons du Trésor. 3 0/0 à 3 mois. —
Banque de Fr. .	3282 50	3280 »	» »	Reports.
C. Laf. de 5000.	5070 »	» »	B. 10 »	3 0/0. fin courant. 21 1/4.
— de 1000.	» »	» »	» »	5 0/0 id. »
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »	—
Quatre Canaux.	1290 »	» »	H. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	795 »	» »	B. 2 50	S-Germ. Fin c.. »
Vers. R. Dr. .	282 50	» »	» »	»
d° R. G. . .	101 75	» »	B. 1 25	»
Orléans	662 50	662 50	B. 2 50	Orléans, » 662 50.
Strasb. à Bâle.	190 »	» »	» »	Strasbourg. » »
Rouen. . . .	716 25	713 75	B. 5 »	Rouen. » 717 50
Havre. . . .	536 25	» »	B. 1 25	Havre. » 535
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 5/8	» »	H. 1/8 »	Londres, 21 septembre.
— Portugais. .	44 »	» »	B. 1/4 »	Consol. 95 1/4 3/8.
Esp. D. active.	27 »	» »	H. 1/4 »	Esp. actif. 26 1/2.
5 0/0 Naples. .	108 »	» »	H. 0 05	Portugais. 43 1/2.
— Romain. .	106 »	» »	» »	Mexicains. » ».
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	» »	5 0/0 Holland. 101 3/4.
Emp. d'Haïti. .	455 »	450 »	B. 7 50	2 1/2 id. 53 3/4.

Spectacles du 24 septembre.

OPÉRA. — Guillaume-Tell.
THÉATRE-FRANÇAIS — Turcaret, les Deux Anglais.
OPÉRA-COMIQUE. — Lambert Simnel. — Angélique.
VAUDEVILLE — Patineau ou l'Héritage de ma Femme. — L'Ecrin — les Misères. — Le Château.
GYMNASE. — L'Amour et le Hasard. — Un Jour d'Orage. — Fra... Jacquart.
VARIÉTÉS. — Nouvelles. — La Perruquière. — Sur les Toits. — ...
PALAIS ROYAL. — Clémentine. — Le Marchand d'Images. — Paris, O... et Rouen.
PORTE SAINT-MARTIN. — La Tour de Nesle, Royaume de Femmes.
GAITÉ. — La Folle de la Cité, l'Eclat de Rire.
CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands exercices d'équitation.
COMTE. Rempailleur. — Postillon. — Alexis. — Sierra-Morena.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Charlet. — Un Secret. — Dévorants. — Les Inconvénients.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5.

BULLETIN AGRICOLE.

Le prix du blé est très élevé en Savoie, beaucoup plus élevé, par exemple, à Chambéry qu'à la halle de Paris. Cependant, le pain de première qualité ne vaut à Chambéry que 40 centimes, comme à Paris. Nous croyons que cette différence provient d'une meilleure assiette de la taxe qui restreint dans des limites plus équitables les bénéfices des boulangers.

Les laines françaises se relèvent un peu de l'abandon complet où elles étaient laissées depuis quelque temps; des transactions importantes ont eu lieu sur cet article, presqu'en même temps, à Rouen, à Saint-Denis et en Bourgogne. Les laines de Bourgogne ont été les mieux vendues; 50,000 kilog. ont été traités aux prix de 4 fr. à 4 fr. 50 c. le kilog. A Rouen et à Saint-Denis il y a tendance à la baisse; les prix sont inférieurs à ceux des deux derniers mois; seulement, les placements sont un peu moins difficiles.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris. CHARTRES.	ÉTAMPES.	ORLÉANS.	Principaux marchés de commerce et de consommation. POITIERS.	ARRAS.	ST-LAURENT.	STRASBOURG.	TOULOUSE.	Marchés étrangers. CHAMBÉRY.	BRUXELLES.	TRIESTE.
BLÉ l'hectol.												
Hâpe, 1er choix.	21 15 à 21 30	24 » à 24 50	24 55 à » »	24 » à » »	19 » à 19 50	21 » à 21 50	22 » à 22 15	19 » à 19 50	21 30 à 21 60	25 30 à » »	20 » à 20 25	13 » à 13 70
Première qual.	23 80 à 24 »	23 » à 23 50	23 25 à 23 85	23 50 à » »	17 » à 17 50	18 » à » »	21 » à 21 20	» » à » »	» » à » »	21 » à 21 50	19 » à 19 50	10 25 à 10 55
Deuxième » .	22 65 à 23 »	22 » à 22 50	22 » à 22 35	21 50 à 21 95	16 50 à 17 »	16 » à » »	20 » à 20 25	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Inférieure » .	20 75 à 21 » hausse légère.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 65 à 11 »	12 » à » »	11 » à » »	10 » à » »	12 » à 12 25	12 » à » »	13 65 à 14 »	11 » à 11 50	11 » à » »	18 » à 18 95	11 » à 11 50	» » à » »
Deuxième » .	9 75 à 10 »	11 » à 11 50	10 80 à » »	» » à » »	11 75 à 12 »	9 » à » »	13 » à 13 30	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol. .	11 » à 11 25	11 50 à » »	10 50 à 10 75	9 15 à 9 25	9 » à » »	10 » à 12 »	12 25 à 13 »	8 » à 8 25	» » à » »	» » à » »	10 » à 10 50	» » à » »
AVOINE, l'hect.												
Première qual	9 » à » »	7 » à » »	7 25 à » »	8 25 à » »	8 » à » »	6 » à » »	7 » à 7 35	8 » à » »	9 25 à 9 95	7 50 à 7 95	6 95 à 7 »	5 30 à 5 95
Deuxième » .	8 » à 8 50	6 50 à » »	7 » à » »	8 » à » »	7 » à 7 50	5 » à » »	6 65 à 7 »	7 50 à » »	9 » à » »	7 » à 7 50	6 » à 6 50	5 » à » »
Troisième » .	7 75 à 8 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	12 65 à 13 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAÏS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 65 à 16 »	» » à » »	12 60 à » »	» » à » »	» » à » »	8 10 à 8 30

FOURRAGES. — Les 500 kil

	Paris.	Versailles.	Montaub.	Bourges.	[illegible]
Foin. 1re.	50 54	48 50	35 »	35 »	[illegible]
Foin. 2e.	46 48	40 45	30 »	32 »	[illegible]
Luzerne. .	48 50	39 38	» »	» »	[illegible]
Sainfoin. .	36 45	» »	» »	» »	[illegible]
Trèfle. . .	» »	26 34	» »	» »	[illegible]
Paille blé.	30 33	26 30	25 »	26 »	17
Paille seig.	31 »	» »	» »	24 »	17

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.
Bœuf. . 1 20	1 50	Veau. . 1 52	[illegible]
— . . 1 10	1 20	— . . 1 34	[illegible]
— . . 1 »	» »	— . . 1 46	[illegible]
Vache. . 1 12	1 10	Mouton 1 48	[illegible]
— . . » 96	1 »	— . . 1 30	[illegible]
— . . » 80	» »	— . . 1 06	[illegible]
Porc. . . » »	1 60		

ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 56.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) — LA — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

LUNDI 25 SEPTEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale ; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 24 SEPTEMBRE.

—

La Presse et les fortifications.

euf journaux, — le *Commerce*, la *Réforme*, le *Charivari*, la tion, la *France*, la *Quotidienne*, la *Gazette*, l'*Echo fran*-, le *Journal des Villes et des Campagnes*, — ont inséré hier déclaration contre l'achèvement et surtout contre l'armet des fortifications de Paris. En voici le texte :

DÉCLARATION.

est temps de faire appel aux résistances légales! L'embastillement oursuit avec une effrayante activité, et Barcelone nous avertit !

e péril est manifeste, il est incontestable : si nous ne le conjurons nous sommes coupables ; si nous tardons à le faire, nous sommes dus.

a loi de 1841 a été dépassée ; on l'a violée dans sa lettre, on l'a viodans son esprit. Récriminer contre les intentions importe peu ; siler le danger suffit. Le salut d'un peuple vaut qu'on ne le joue pas la confiance que peut inspirer tel ou tel ministère. La loi des fortifions, qui devait être machine de guerre contre l'étranger, devienit tôt ou tard machine de guerre contre Paris. Personne qui aujourui n'en convienne.

onc, entre ceux qui ont combattu le système des forts et ceux qui t appuyé, plus de dissidences.

es premiers doivent protester parce qu'il y va du salut commun.

es seconds le doivent plus vivement encore, parce que leur attente a trompée, et qu'il y a pour eux dans ce qui se passe tout à-la-fois il et injure.

a liberté menacée, les propriétés et les établissements de commerce à la merci des bombes, les monuments de la religion, des arts, de la ence, placés sous le coup d'une destruction, sinon certaine, au moins sible ; la civilisation bloquée dans Paris, qui en a été le berceau et est le glorieux foyer... Voilà les malheurs que, dans un cas donné, mmerait ce seul mot : l'embastillement !

ans cette situation, partisans ou adversaires des fortifications, au t de vue stratégique, doivent s'unir contre des tentatives devant leslles la charte elle-même disparaîtrait.

lettant de côté tout esprit de parti, nous adjurons la Chambre, au de son propre intérêt, de refuser les subsides pour la continuation travaux, jusqu'à ce qu'elle ait révisé une loi qui n'offre pas de garan-.

ais comme cette loi même est violée ; en l'absence des Chambres, s nous adressons au pays, et nous lui rappelons l'article 66 de la rte, qui confie nos droits au patriotisme de la garde nationale et de s les citoyens français.

Pour nous, notre parti est pris. Nous ne cesserons d'appeler le pays anifester, par tous les moyens réguliers, son opinion et ses légies alarmes.

ous nous engageons à combattre la réélection de tout député qui, son vote, contribuerait à l'achèvement des travaux.

ous invitons les électeurs à exiger de leurs mandataires l'engagent formel de refuser tout subside pour cet objet.

t s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise! que, malgré le cri de l'opi-, les forts fussent achevés et armés, nous demanderions que la reentation nationale fût transférée hors de Paris, et nous poserions ant le pays cette question : L'impôt doit-il être payé lorsqu'il n'a été voté librement? et la liberté des votes existe-t-elle sous le feu vingt bastilles ?

e règne de l'intelligence cesse où commence celui de la force bru-. Qu'est-ce que la pensée chez un peuple qui s'endort dans le voisie des canons, et quand les idées peuvent être arrêtées au passage le *qui-vive* des sentinelles? Soyons libres : nous resterons indédants. Soyons libres : nous aurons ces mâles vertus par qui durent empires. Que si nous comptons assez peu sur la fortune et le génie la nation française pour ne chercher les garanties de son indépence que dans ce qui menace sa liberté, un amas de pierres ne nous vera pas, et nous sommes une proie toute préparée pour l'étranger.

Suit une pétition proposée à la signature de tous les citoyens.

A Monsieur le président et à Messieurs les membres de la Chambre des députés

Messieurs,

Les soussignés, convaincus que l'embastillement de Paris est dangereux pour la liberté ;

Qu'il est incompatible avec le gouvernement représentatif;

Qu'il est ruineux pour le pays ;

Viennent vous demander d'user de votre initiative pour provoquer la révision de la loi ;

Et, en attendant, il vous adjurent

D'empêcher l'approvisionnement des forts, soit complet, soit partiel, en bouches à feu et en munitions de guerre,

Et de refuser tous subsides pour l'achèvement des travaux.

Le *National* ne s'associe point à cette manifestation. Il se borne à appuyer la pétition des Nantais comme ralliant, sous un drapeau accepté par tous, et ceux qui combattirent et ceux qui soutinrent les fortifications. Le *National*, qui tient toujours à l'achèvement des fortifications, demande seulement qu'on ne les arme qu'en cas de guerre, et en vertu d'une loi spéciale; il se contenterait, pour lui, de certaines garanties, d'une certaine disposition dans les travaux, de la suppression des ouvrages de Vincennes et des autres forts qui se multiplient au mépris des engagements formels pris en 1841, et, enfin, du rétablissement d'un corps d'artillerie de la garde nationale, destiné à faire le service des murs.

Le *Siècle* se fait l'écho du *National*.

Le *Courrier français*, la *Patrie* et l'*Etat* s'abstiennent.

La *Presse* intervient. — « Cette démonstration, dit-elle, donne un caractère anarchique à une opposition qui ne peut être légitime et efficace qu'autant qu'elle se renfermera dans les voies constitutionnelles. »

Le *Globe* constate que la *Démocratie pacifique* n'a pas accueilli la protestation.

Entre tous les journaux qui ont, dès l'origine, combattu la fortification de Paris, la *Presse* est un de ceux qui ont montré le plus de persévérance et d'énergie. Que la *Presse* repousse le fond comme la forme de la déclaration, nous le concevons ; l'allure habituelle de sa politique ne lui permet pas de s'associer à une manifestation conçue en termes énergiques et dont les conséquences pourraient compromettre l'existence d'un ministère qu'il lui semble bon de soutenir; qu'elle la repousse comme inopportune, impolitique, inefficace, à la bonne heure ; mais en quoi cette déclaration est-elle illégitime et inconstitutionnelle? voilà ce que la *Presse* a le tort d'avancer sans démonstration.

Pour nous, si nous ne nous sommes pas joints à nos confrères dans cette circonstance, ce n'est certes pas que nous ayons trouvé, dans leur acte, la moindre apparence d'inconstitutionnalité. Autant que la *Presse* nous sommes ennemis des agitations publiques; autant qu'elle, nous repoussons les pratiques révolutionnaires ; nous repoussons également la violence, qu'elle vienne du pouvoir ou des citoyens ; mais nous ne voyons pas ce que peuvent avoir de contraires à la charte une Déclaration collective et une pétition adressée à la Chambre des députés.

Nous disons plus: quand on songe à la rapidité inouie, inquiétante que l'on imprime à l'exécution des fortifications; quand on voit les crédits dépassés, l'enceinte continue en retard sur les forts détachés, ceux-ci s'élever, se couronner comme par miracle, et se multiplier sur des points que le législateur de 1841 n'avait pas même soupçonnés, on ne s'attend guère à voir accuser d'inconstitutionnalité les gens qui se plaignent que la loi est outrepassée, violée, et qui en demandent la révision.

Arrêter la violation, provoquer la révision de la loi des fortifications, tel est le but dont la Déclaration est le moyen. Nous approuvons hautement le but, et nous soutenons que le moyen est très bon et très constitutionnel. Il y a dans les esprits une réaction salutaire, et cette réaction, que nous avions prévue, la Presse ne saurait trop la seconder.

Que l'on sache donc bien pourquoi nous refusons d'adhérer à la Déclaration qui précède : cette Déclaration, seulement, nous paraît hors de ton avec notre polémique habituelle et avec les exigences de la situation ; mais nous remarquons, en outre, qu'on n'y a invoqué aucun des grands principes de politique progressive, qui sont les raisons primordiales de notre opposition aux fortifications, comme à la plupart des actes du 29 octobre. Nous remarquons encore que de cette Déclaration pourrait sortir une mise en accusation des ministres, et à plus forte raison une question ministérielle. Or, quelle que soit notre opinion sur la conduite du ministère, nous croyons que, sous peine de s'éloigner du but et de compromettre une cause d'où dépend peut-être le salut du pays, il faut se garder par-dessus tout de poser ici la question ministérielle.

Il y a en France une opinion considérable qui ne veut pas les fortifications, qui surtout ne veut pas l'armement, mais qui ne veut pas non plus renverser le ministère, parce que derrière lui elle n'aperçoit rien de rassurant. Cette opinion, il fallait se la concilier.

On nous dira que les auteurs de la Déclaration ont voulu frapper les fortifications et non les ministres. Leur tort est de laisser croire le contraire; leur tort consiste à paraître accuser, quand il ne fallait que se mettre en réclamation.

Gardons qu'une confusion aussi fâcheuse ne s'établisse dans les esprits et n'éloigne de la pétition un bon nombre de signataires.

Cette pétition, d'ailleurs, n'est pas la seule que l'on puisse envoyer à la Chambre des députés. Nous sommes convaincus que les adversaires, soit des fortifications, soit de l'armement, forment la grande majorité du pays. — Aussi proposons-nous que, dans chaque localité, chaque nuance d'opinion rédige sa demande.

Si nous en avions une à formuler, nous voudrions qu'il y fût dit :

Que les fortifications sont contraires aux tendances pacifiques des peuples et des gouvernements de l'Europe ;

Que les circonstances extérieures qui ont décidé cette mesure n'existent plus ;

Que les fortifications renferment une menace contre les libertés publiques ;

Que les travaux des fortifications sont ruineux pour la nation, et empêchent l'exécution d'œuvres fécondes pour la prospérité nationale ;

Que, dans l'exécution des travaux, les crédits ont été excédés sans raison d'urgence, et que la lettre et l'esprit de la loi sont violés.

Et nous voudrions qu'il y fût demandé

Qu'une loi intervienne pour décider :

Art. 1er. — Les forts et l'enceinte continue ne pourront jamais être armés ni approvisionnés qu'en temps de guerre avec l'étranger, et en vertu d'une loi spéciale.

Art. 2. — La ville de Paris ne pourra jamais être mise en état de siège.

Art. 3. — Les travaux des fortifications seront immédiatement suspendus.

———

Voici le texte de la pétition des Nantais :

A M. le Président et à MM. les membres de la Chambre des Députés.

« Messieurs,

» L'âme du gouvernement représentatif étant l'opinion, il importe que

---

EUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

ARISTIDE FROISSART (1).

L'Élysée Froissart. (Suite et fin.)

— Oui, gratis comme le tombeau de son père, pour lequel tu ne lui a que douze mille francs, je crois.

— Beaugency! c'est de la personnalité!

— Je crois bien, je ne veux pas faire autre chose.

— En voilà un autre qui se fâche. Je me mets à dos tous les beaux-arts.

— C'est-à-dire qu'ils te tournent le dos, dit tout bas le sculpteur blessé.

— C'est Elle! s'écria Froissart, qui l'emporte sur vous tous en reconnaissance, je suis fâché de le dire. Au lieu de tant s'occuper de monuments que vous ne ferez jamais, mes chers amis, elle s'est emparée de Phénix. Bien ! très bien, ma chère amie, caresse-le, attache-le avec ton mouchoir à ta jolie main ; car tout ce que Phénix et moi avons souffert, c'est pour toi, charmante. Parce que nous étions venus te chercher dans cet enfer de Lisbonne, parce que nous ne voulions pas quitter Lisbonne sans t'avoir vue... mais écoutez la fin de cette histoire.

demain matin, pensai-je, l'eau sera moins froide ; allons ! une demi-heure après j'étais dans le cœur de la ville, dans le quartier des palais. Mille détours toujours fidèlement suivis par le chien, m'amenèrent enfin devant la porte d'un magnifique hôtel. Là Phénix cessa de courir pour flairer entre cette porte et le sol, étroit passage par lequel il essaya vainement de se glisser. A moins d'avoir une intelligence inférieure a celle de mon chien, je ne pouvais douter que dans cet hôtel venait de rentrer une personne dont le souvenir avait pris place dans la mémoire de Phénix. Cette circonstance me fit oublier et mes projets de suicide, et mon dénuement, et ma détresse. Je pensai, je réfléchis, ce qui m'était permis par le silence de la nuit et au milieu d'une rue déserte. Je vis se perdre sous la porte le double tracé des roues, d'où je conclus sans peine que

les hommes qui ont action sur le Gouvernement soient profondément pénétrés de l'opinion nationale.

» Conséquemment, Messieurs, les soussignés ont l'honneur d'appeler votre attention sur l'expression motivée de leurs vœux.

» Considérant que les forts détachés et fortifications de la capitale n'ont été érigés, de l'aveu du Gouvernement, que pour parer aux éventualités d'une invasion étrangère;

» Que l'armement de ces fortifications en temps de paix serait une manifestation hostile aux libertés publiques; qu'il jetterait dans les esprits une inquiétude funeste;

» Considérant que tout gouvernement représentatif ne peut sérieusement exister que par l'action libre des trois pouvoirs qui le constituent;

» Que, avec l'armement, le pouvoir législatif, d'où la volonté nationale émane, serait constamment dominé par la puissance matérielle du pouvoir exécutif, ce qui romperait en fait l'équilibre en droit;

» Considérant, enfin, que la dignité de la représentation commande, pour la gravité de ses délibérations, l'éloignement de toute force armée;

» Par ces motifs puissants,

» Les soussignés, forts de l'importance de leur opinion, invitent MM. les députés à repousser, par un vote énergique et péremptoire, toute proposition d'armements, même partiels, des fortifications de la capitale.

» Nantes, le 1843. »

Du recrutement de l'armée navale.

Un de nos amis nous adresse de Toulon les observations qui suivent, sur la nécessité d'une réforme à introduire dans le mode de l'inscription maritime :

Le commerce maritime, qui stimule l'activité de la production intérieure, qui multiplie les transactions et les échanges, qui soude l'alliance des peuples et des continents, est considéré à juste titre comme un des éléments les plus puissants de la gloire et de la prospérité des Etats.

La France était appelée à occuper le premier rang parmi les nations commerçantes, par son admirable position maritime, par la richesse et la variété des produits de son sol, par l'importance de son marché intérieur, par le génie de ses habitants. Mais combien il s'en faut que les lois et les institutions en France aient tendu à favoriser le développement de ces magnifiques éléments de grandeur nationale!

L'Etat a délaissé les intérêts du commerce maritime, si bien que le fret des navires français a dépassé celui des navires de toutes les autres nations commerçantes, et qu'il a fallu des lois prohibitives pour conserver à notre pavillon le transport des produits de nos colonies.

La marine militaire a été instituée pour protéger le commerce maritime, pour faire respecter sur toutes les mers le pavillon national. La marine militaire et la marine marchande devaient se prêter mutuellement secours et appui. Les bâtiments de guerre ont à défendre les armateurs contre toute espèce d'insulte et d'avanie dans les plus lointains parages; la marine marchande, à préparer le matelot pour les besoins de la marine de l'Etat.

Or, cet accord d'intérêts n'existe pas, en France, entre les deux marines, sous l'empire de la législation actuelle. Ces deux établissements ne suivant pas une marche parallèle, le recrutement de la flotte entrave, au contraire, les armements du commerce. Le sort de l'homme de mer, qui devait être l'objet de toute la sollicitude de l'administration, a été abandonné complétement aux chances des évènements. Le soldat des classes se trouve sous le coup d'une menace incessante de rappel.

Il est urgent d'obvier aux inconvénients de cette scission et de cette imprévoyance funestes; car l'intérêt individuel du marin se trouve ici solidaire de l'intérêt national.

La France a besoin d'une marine militaire assez fortement organisée, assez nombreuse, assez imposante, pour ôter à toutes les puissances maritimes de premier ordre le désir d'une lutte avec nous, pour que toutes les nations commerçantes du globe sachent que le châtiment suivra immédiatement l'insulte faite à nos nationaux. Il faut que la force de notre établissement maritime serve à-la-fois de garantie au maintien de la paix et à la sécurité de nos armements commerciaux.

Le mode actuel de recrutement de la flotte reconnu l'un des principaux obstacles qui entravent les entreprises et les armements du commerce de nos ports, il était naturel de rechercher d'abord les moyens de corriger ce mode défectueux de recrutement, et de voir s'il ne serait pas possible de substituer au système actuel une combinaison plus rationnelle.

Je crois avoir découvert le moyen de guérir le mal qui affecte notre établissement maritime, en examinant attentivement l'état du personnel de l'inscription.

120,000 hommes environ sont inscrits sur les matricules des classes. Mais, de l'aveu d'un ministre de la marine (M. l'amiral Roussin), il en est à peine 53,000 sur ce nombre qui soient aptes au service de la flotte. Or, ce nombre est insuffisant; l'insuffisance même est si généralement reconnue, que je ne m'occuperai pas à la démontrer par des chiffres. Il s'agit d'augmenter ce personnel.

Le meilleur moyen d'augmenter utilement le personnel des classes, est de multiplier le nombre des matelots naviguant au long cours.

En effet, le grand et le petit cabotage sont bien d'excellentes écoles préparatoires pour les hommes qui se destinent à la navigation aventurière, mais ce ne sont que des écoles préparatoires, et rien de plus. Les hommes qui n'auraient pratiqué que cette navigation ne pourraient rendre aucun service à bord de la flotte, *aussitôt après leur embarquement*. En outre, la marine militaire étant chargée de veiller à ce que le commerce ne soit pas interrompu pendant la guerre, ne doit réclamer les matelots qui font le cabotage qu'à la dernière extrémité.

Le meilleur moyen d'augmenter le personnel des classes consisterait, selon moi, à augmenter, *en temps de paix*, le nombre des matelots de la navigation au long cours, en ne levant pour la marine militaire que les hommes du cabotage, et en instruisant, immédiatement après leur levée, tous les individus aptes au service de la flotte.

Pour ce faire, il suffirait d'exempter de la levée tous les matelots occupés à la navigation au long cours. Ce privilège ferait augmenter immédiatement cette classe de matelots au détriment de celle qui ne fait que la navigation du cabotage, laquelle n'étant qu'une école préparatoire, se recrutera naturellement des individus qui n'auront jamais navigué.

Quand le nombre des matelots au long cours se sera accru, le fret des navires français diminuera forcément et ils entreront pour une plus forte part dans les bénéfices du transport et de l'échange général. Nos armateurs ayant à leur disposition un nombre toujours suffisant de marins exercés, craindront moins les chances désastreuses des expéditions lointaines. Il est probable cependant que, malgré le nouvel essor des entreprises commerciales, beaucoup d'individus ne pourront être employés dans des voyages au long cours. Mais alors ces individus, placés dans l'alternative de retourner à la navigation des côtes, ce qui les exposerait à retomber sous le régime actuel des classes, ou de s'engager, solliciteront comme une faveur un enrôlement dans la marine militaire.

Et comme cette nécessité de s'engager pourrait être considérée comme un grand malheur par plusieurs, je pense qu'il serait juste, qu'il serait même indispensable d'attacher un avantage considérable à l'engagement. Ce privilège serait de pouvoir faire toute espèce de navigation sans être astreint aux levées. Cette exemption de la levée ne pourrait être accordée qu'aux hommes qui auraient obtenu un brevet de gabier ou de matelot canonnier.

Un des premiers effets de l'adoption de ce mode de recrutement serait de faire disparaître de nos bâtiments du commerce cette masse de matelots étrangers qui y sont employés aujourd'hui.

Mais l'avantage principal serait que la marine militaire trouverait facilement à se recruter en individus des classes par les enrôlements volontaires. Et il ne faudrait qu'un très petit nombre d'années pour obtenir un pareil résultat. Les hommes qui se destinent exclusivement à la navigation au long cours pour se soustraire aux levées, voyant les enrôlés volontaires *faire toutes les navigations*, rester dans leurs familles et être exempts comme eux de toute levée, par le seul fait de leur enrôlement passé, demanderaient tous la faveur d'acquitter leur dette à l'Etat, et de servir sur la flotte.

Alors on pourrait imposer aux enrôlés volontaires des conditions d'aptitude telles que le privilége de l'exemption ne tombât jamais que sur les plus capables et les plus méritants. Alors seulement la marine militaire, puissamment organisée et disposant pour ses opérations d'un personnel d'élite, cesserait d'entraver les armements du commerce qu'elle est destinée à protéger.

Examinons quelles seraient nos ressources dans ces systèmes :

La marine militaire a ses cadres d'équipage parfaitement organisés. Les hommes qui servent sur nos grands navires de commerce sont tous Français et choisis parmi un grand nombre de concurrents, tous désireux de se soustraire aux levées. Les équipages des petits navires du cabotage comprennent, d'une part, un certain nombre de matelots-cannoniers et de gabiers à brevet; de l'autre, les recrues soumises aux exigences de la loi.

Nous sommes tous préparés pour la guerre (et, nous le répétons, c'est une raison pour que personne ne soit tenté de nous la faire); car nous pouvons disposer sur-le-champ et au premier jour d'hostilité, 1° des matelots de la navigation au long cours rentrant dans les ports; 2° des hommes non brevetés de la navigation au cabotage, plus quelques brevetés; 3° enfin, et comme dernière ressource, de tous les brevetés, le jour où l'on croirait pouvoir mieux les employer qu'à initier au métier de la mer les recrues des classes.

Ainsi les chances de guerre disparaîtraient, et le respect dû au pavillon français s'accroîtrait en tous lieux, et les armateurs ne craindraient plus de se voir enlever, par les rigueurs de l'amirauté, les matelots habiles dont l'expérience seule peut mener à bonne fin les grandes entreprises maritimes.

On voit encore que, dans ce système, les hommes sont traités selon leurs mérites, et que la position précaire et malheureuse des matelots d'aujourd'hui ne pèserait plus que sur les hommes non brevetés de la navigation au cabotage. De lourdes charges continueraient à leur être imposées, sans doute, mais ils seraient en relation permanente avec des matelots dont le sort aurait été amélioré. Cet exemple de la récompense décernée au mérite et à la bonne conduite, les inciterait vivement à travailler à se rendre dignes de la même faveur, et ils finiraient par comprendre enfin que tout n'est pas charge et sacrifice pour eux dans l'institution de l'inscription maritime.

Reste à présent un problème assez difficile à résoudre, à savoir de déterminer le chiffre des enrôlements, le nombre des brevets à accorder aux matelots, et celui des hommes à fournir aux cadres permanents. J'espère vous en offrir incessamment une solution satisfaisante.

Je me fais peut-être illusion, monsieur le rédacteur, mais ma faible expérience et mes études spéciales me donnent cependant lieu de croire qu'une réforme, dans le sens que j'indique pour le temps de paix, introduite dans le régime de l'inscription maritime, produirait dès aujourd'hui des résultats avantageux. Il n'y aurait aucun inconvénient, d'ailleurs, à tenter l'expérience en ce moment, l'Etat se réservant, pour l'éventualité de guerre, les bénéfices de la loi actuelle.

Un autre point à établir, un point d'une importance capitale dans toute question d'organisation militaire, c'est la fixité des principes administratifs et l'unité d'action. Certes la liberté illimitée laissée aux capitaines a produit quelques bons effets; je doute même que nous puissions jamais avoir, à l'aide d'une réforme quelconque, des navires mieux organisés pour le combat et la navigation, que tels et tels navires que je pourrais citer. Mais aujourd'hui que le maximum du bien qu'il est possible d'atteindre en matière d'armement est connu, je crois que le temps est venu pour nous de sortir de ce système de tâtonnement et de provisoire qui laisse tout en question, et d'adopter enfin un mode d'organisation fixe qui permette à la marine actuelle d'opérer, à l'occasion, ces armements superbes qui firent la gloire de l'ancienne marine française, et qui n'existent plus malheureusement que dans nos souvenirs.

On m'objectera peut-être, contre l'application du système que je propose, les difficultés de l'instruction à donner à ces hommes levés dans la marine du cabotage, à leur arrivée dans les ports de guerre. Cette instruction serait pénible, sans doute, comme toute éducation maritime; mais j'espère vous démontrer, dans une prochaine lettre, que ces difficultés seraient moins graves qu'on ne le suppose et que la rapidité de l'instruction compenserait grandement ce faible inconvénient.

Dans les paroles prononcées à Mâcon par S. A. R. le duc de Nemours en réponse au discours de M. de Lacretelle, nous remarquons la phrase suivante :

La France ne saurait être insensible à la visite d'une jeune reine qui a paru sur nos rivages comme pour témoigner du lien providentiel de deux grandes nations. J'y vois une promesse, parce que l'union de deux peuples si puissants peut faire *avancer l'humanité vers ces heureuses destinées* que la paix lui fait chaque jour mieux aimer et mieux comprendre.

Ainsi les hommes d'Etat et les princes semblent ne plus l'ignorer: le manichéisme historique a fait son temps; la doctrine de la nécessité et de la perpétuité des souffrances de notre espèce perd dans tous les bons esprits son crédit usurpé. Enfin la doctrine elle-même du Progrès, d'un progrès mal défini, d'un progrès tout extérieur, aveugle comme la fatalité et sans influence sur les sentiments, les facultés et le bonheur des hommes, cette doctrine incomplète disparaît et cède la place à des croyances humaines et fécondes. Les Destinées heureuses promises à l'Humanité sont proclamées à la France comme une conséquence absolue de la paix et de l'amour entre les hommes. Et cet enseignement, encore si nouveau pour beaucoup, descend aujourd'hui de la bouche d'un prince, d'un de ces hommes qui, dans d'autres temps, ne connaissaient que le droit de l'épée et les nécessités d'une politique de contrainte. Nous devons-nous en féliciter plus que nous en étonner. Aujourd'hui que l'éducation des princes est débarrassée de préjugés et d'entraves, ils se trouvent mieux placés que beaucoup d'autres citoyens, pour recueillir le fruit des études du siècle, pour apprécier les conceptions les plus larges et faire descendre sur tous les hommes les biens qui en découlent. Ils s'approprient les formules les plus élevées que créa la science sociale; ils en parent leur langage dans les occasions solennelles. Qu'ils trouvent un écho dans le pays, que des applaudissements désintéressés accueillent leurs discours; eux-mêmes en pénétreront plus tard le sens intime, et seront amenés à

---

puis deux rideaux glisser, puis le frôlement de la soie qui se froisse. Je relève la tête, une figure était au-dessus de moi; je la reconnais. C'était elle. Je prononce un nom, un cri y répond. C'est vous! c'est moi! Des arbres, vous ai-je dit, s'élevaient en rideau devant cette rangée de croisées. Je m'élance sur l'un de ces arbres, je grimpe, et quand je suis au niveau de la croisée ouverte, j'imprime un léger balancement aux branches qui, d'ondulations en ondulations plus fortes, m'y portent sans efforts et sans bruit. Une main effrayée saisit ma main, et avec son aide je... [illegible] ...Mes amis, nous fûmes bien de toutes les heures; sa raison avait perdu sa vivacité dans l'éternelle lutte de sa volonté avec celle d'un despote, armé d'une impitoyable étiquette. Mais je lui apportai la palme de sa trop longue épreuve. En me voyant, elle crut voir un libérateur, un ange! J'étais pour elle la patrie, l'air, le ciel, la lumière du pays qu'elle avait quitté, qu'elle n'espérait plus revoir. Enfin elle fut heureuse, elle pleura!

Je ne la quittai qu'au jour, après être convenus que nous nous retrouverions le lendemain et les jours suivants au même endroit.

Il y avait deux mois que je la voyais, tantôt en prenant un déguise-

— Il est onze heures, madame de Neuvilette.

— C'est-à-dire, monsieur le marquis, qu'il faut aller nous coucher.

— Allons, en place! la main aux dames! cria la *dernière Guitare*, en se mettant au piano, comme c'était d'usage à l'Elysée Froissart chaque soir avant d'aller se coucher.

Lacervoise avait déjà offert la main à Adeline, Froissart à Mme de Neuvilette, tandis que Beaugency agitait un tambour de basque et que le vieux marquis nouait à ses doigts une paire de castagnettes.

La contredanse commença.

en déduire les conséquences. Voilà comment et pourquoi nous applaudissons de tout notre cœur aux paroles prononcées à Mâcon par S. A. R. le duc de Nemours.

Nouvelles de la Grèce.

Toulon, 21 septembre.

Le *Mentor* arrive d'Athènes; il annonce qu'un soulèvement vient d'éclater dans cette ville, dans la nuit du 14 au 15. (*Messager.*)

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.—On écrit de Carmarthen, 19 septembre, au *Morning-Chronicle* :

« L'échauffourée qui a eu lieu ici dans la journée de samedi dernier, par suite d'une intervention maladroite et intempestive de la police et de la force armée, a appelé l'attention sérieuse des magistrats du comité de surveillance. Aujourd'hui ils ont eu un meeting dans lequel la résolution suivante a été adoptée : Les magistrats formant le comité de surveillance ont appris avec plaisir que le maire et le conseil municipal n'avaient point autorisé, samedi dernier, l'intervention de la force armée pour dissiper les attroupements; ils espèrent qu'à l'avenir aucune intervention de la force armée n'aura lieu, en cas de tumulte, sans une autorisation préalable du conseil municipal. Il a été décidé ensuite que la police de la ville se bornerait à faire le service de l'intérieur et qu'elle serait dispensée, jusqu'à nouvel ordre, du service de surveillance des barrières. »

—La reine d'Angleterre a nommé feld-maréchal S. A. R. le prince Albert, capitaine-général et colonel de la compagnie d'artillerie, en remplacement de Auguste-Frédéric duc de Sussex, décédé.

(*Morning-Herald.*)

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 17 septembre :

« L'empressement des électeurs du parti *progressiste* est beaucoup plus grand que celui des électeurs du parti parlementaire. Il en est résulte que le troisième jour les candidats du progrès ont eu la majorité dans une proportion même assez forte. Il est possible que, dans les dernières opérations des colléges de Madrid, la balance soit rétablie. Mais en admettant même que la candidature parlementaire ait le dessous dans la capitale, les résultats des élections des provinces seront généralement favorables à cette candidature; du moins, c'est l'opinion générale.

» Des courses de taureaux ont eu lieu aujourd'hui; elles avaient attiré une grande affluence. La tranquillité a été parfaite.

» Les dernières nouvelles de Catalogne inspirent moins d'inquiétude au Gouvernement. On a l'espoir de voir Girone revenir bientôt aux vrais principes et se contre-prononcer; et quant à Barcelone, on dit cette ville assiégée par les troupes fidèles. »

ITALIE. — *Rome*, 10 septembre. — Depuis bien des années on n'entendait plus parler ici d'anathèmes ni d'excommunications; et tout laissait croire que ces déplorables souvenirs des siècles d'intolérance avaient disparu depuis long-temps, quand, il y a quelques jours, on a vu placarder dans tous les carrefours de la ville éternelle un très long décret pontifical du 2, rédigé en latin, imprimé en gros caractères, par lequel le pape fulmine l'excommunication majeure contre M. Van-Boul, évêque de Haarlem (Hollande), coupable de s'être fait sacrer par M. Vansanten, évêque d'Utrecht, frappé d'une pareille disgrâce, laquelle cependant n'a jamais été publiée.

ALLEMAGNE. — On écrit de Berlin, le 14 septembre, à la *Gazette de Fribourg* :

« Nous venons d'apprendre que la prohibition des écrits de M. Gutzkow vient d'être levée. On donne pour motif de cette mesure que même dans le cas où M. Gutzkow professerait des principes communistes, car on sait que le nom de cet écrivain est mentionné dans le rapport fait à Zurich sur le communisme, le gouvernement prussien n'y attache aucune importance. »

—On écrit de Bade :

« On apprend avec plaisir que le ministre de la justice se propose de présenter aux Etats, dans leur prochaine session, 1° un projet de loi ayant pour but de séparer l'administration et la justice; 2° un projet de loi qui introduira la publicité et les débats oraux dans la procédure criminelle. » (*Gazette des Postes de Francfort.*)

BELGIQUE. — La Belgique a commencé, hier samedi, et continué, aujourd'hui dimanche, la célébration de l'anniversaire de sa révolution de septembre 1830. (*Moniteur parisien.*)

AMÉRIQUE. — ETATS-UNIS. — On lit dans le *New-Yorck-Herald* du 30 août :

« Une réunion très nombreuse s'est tenue aujourd'hui dans Washington-Hall. M. R. Tyler, fils du président des Etats-Unis, l'un des champions les plus distingués du repeal de l'union en Irlande, a prononcé dans cette réunion un long discours dont voici quelques passages :

C'est à-la-fois parce que je déteste l'oppresseur et que j'aime l'opprimé que je me pose ici en ami sincère de l'Irlande. Qu'est donc cette question du repeal qui agite si fort aujourd'hui l'Irlande, et qui a déterminé le gouvernement anglais à prendre vis-à-vis d'elle une attitude hostile? Qu'a fait l'Irlande pour mériter le dur langage de Wellington et d'autres encore, contre le mouvement du repeal? Si je le comprends bien, le repeal a pour but d'obtenir la révocation pacifique d'un acte d'union odieux et oppressif, d'un acte adopté sans toutes les formalités dont il eût dû être entouré, et arraché soit à la corruption, soit à la trahison, et c'est en vertu de cet acte informe cependant, qu'a été proclamée l'union entre les Etats indépendants d'Angleterre et d'Irlande, union qui annulait d'un seul coup tout pouvoir exécutif, législatif et judiciaire exercé jusque-là par les autorités irlandaises; on le confisquait au profit des tribunaux tout-puissants d'Angleterre, du parlement anglais et de la couronne d'Angleterre.

Je ne m'arrêterai pas à examiner quel droit le peuple irlandais a de se plaindre, soit de son mauvais gouvernement, soit de l'*absentéisme*, de la proscription catholique, de ses lois des pauvres, de sa police et autres sujets futiles à mentionner et désagréables au gouvernement anglais; non plus comme l'avocat de la liberté irlandaise, je ne consentirai point à prendre la posture d'un esclave et invoquer la pitié d'un maître cruel. (Applaudissements.) Non; au nom du peuple qui fut souverain, et qui ne peut pas être dépossédé de sa souveraineté, excepté par un acte de Dieu, je demande comme un droit le rappel de l'union. (Applaudissements.) Au nom de neuf millions

quement de l'état financier du pays, qui n'est rien moins que rassurant. En effet, le commerce languit, et cet état de choses est funeste au trésor. La révolte qui, malgré les pompeux bulletins de l'armée impériale, n'est pas encore étouffée dans la province de Rio Grande du Sud, influe singulièrement sur la situation financière. Une foule de personnes pensent que les choses prendraient un autre aspect si les rebelles étaient une fois vaincus. On compte beaucoup, à cet effet, sur les talents et les efforts du commandant en chef de l'armée impériale, baron de Caxias. Pour se créer des ressources, le Gouvernement va augmenter les impôts de tout genre et le tarif. Les employés de l'Etat paieront une taxe sur leur traitement. L'empereur a donné un noble exemple à la nation en abandonnant au trésor la somme de 200,000,000 reis sur sa liste civile. On pense que sénateurs et députés imiteront cet exemple. L'impératrice est attendue incessamment. On fait de grands préparatifs pour la recevoir. (*Morning-Herald.*)

HAÏTI. — Une lettre des Cayes, du 19 août, porte :

« Le mouvement que nous vous annonçons par nos avis des 5 et 7 courant, a eu lieu très tranquillement. L'ordre est rétabli. Le chef du parti hostile a consenti à mettre bas les armes à condition de l'oubli du passé; lui et ses partisans reviendront à Port-au-Prince quand le nouveau Gouvernement sera bien établi. »

Sera-ce pour long-temps? (*Standard.*)

INTÉRIEUR.

On écrit de Lyon, le 22 septembre, au *Moniteur parisien* :

« Hier, à son retour du camp, S. A. R. le duc de Nemours a traversé la Guillotière, où il a été reçu par M. Bernard, maire de cette ville, à la tête de son conseil municipal. Le prince et la princesse ont visité ensuite l'hospice de la Charité et l'Hôtel-Dieu.

» Ce matin, à neuf heures et demie, S. A. R. le duc de Nemours est sortie de l'hôtel de la préfecture, en calèche découverte, pour aller visiter l'hôpital militaire. A midi, elle se rendra au camp pour y faire exécuter des manœuvres de cavalerie. La duchesse partira à trois heures pour la même destination, et se rendra aux camps, qu'elle parcourra en détail. »

—M. le duc de Montpensier est parti avant-hier pour la Belgique. Il est arrivé hier à Laeken. (*Patrie.*)

—Ce matin, jour annoncé pour la revue de la 1re légion de la banlieue, par M. le lieutenant-général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, cette légion était réunie sur la route de Flandre, au-dessus de la Villette.

M. le lieutenant-général commandant supérieur, accompagné de M. le général Carbonel, chef de l'état-major général, et de plusieurs officiers, est arrivé à onze heures et demie. Il a passé à cheval devant le front de la légion, et à pied, ensuite, dans tous les rangs.

Les neuf bataillons d'infanterie, l'artillerie et la cavalerie de la 1re légion, présentait un effectif de plus de 5,000 hommes.

(*Moniteur parisien.*)

—M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne en France, vient d'arriver à Paris. Le général Seoane est à Bordeaux. (*Patrie.*)

—Par ordonnance royale du 22, la caisse d'épargne établie à Domfront (Orne) est autorisée.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique en date du 21, sont nommés : recteur de l'académie de Bordeaux, M. Avignon; recteur de Grenoble, M. Lecomte; proviseur du collége royal d'Orléans, M. Desroziers; et proviseur du collége royal de Bourges, M. Laroche.

Renouvellement triennal des maires de 1843 (Extrait du *Moniteur*). — Moulins, M. Nau de Beauregard. — Cognac, M. Planat. — La Rochelle, M. Emmery. — Evreux, M. Lhopital. — Les Andelys, M. Mettais-Cartier. — Louviers, M. Petit. — Beziers, M. Bernard. — Vienne, M. Donna. — Orléans, M. Lacave. — Lyon, M. Terme. — Bourbon-Vendée, M. Moreau.

Hier, l'Académie des beaux-arts de l'Institut a jugé le concours des grands prix d'architecture. Le premier grand prix a été décerné à M. Tétaz, de Paris, élève de MM. Huyot et Lebas; le second, à M. Dupont, de Dijon, élève de MM. Debret et Huvé; et le troisième, à M. André, de Paris, élève de MM. Huyot et Lebas.

Faits divers.

Nous aimons à voir les académies de province abandonner les questions futiles pour aborder des sujets plus graves et plus en rapport avec le bien-être des masses. L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon annonce que, dans sa séance publique annuelle de 1844, elle couronnera le meilleur Mémoire sur ces questions :

1° Quelles sont les causes qui se sont opposées au développement de l'industrie dans certaines parties du département de la Côte-d'Or?

2° Quelles sont les branches de l'industrie qui pourraient y être utiles?

3° Quels seraient les moyens de les y faire prospérer?

—On lit dans le *Courrier français* du 24 :

« Le bruit courait ce soir que l'ex-président d'Haïti, Boyer, à peine arrivé à Paris, s'était rendu dans l'après-midi à Saint-Cloud, dans la voiture de M. Guizot. »

—Plusieurs journaux de Paris ont annoncé, et plusieurs journaux de province répètent que M. de Toreno a laissé des mémoires fort curieux sur les derniers événements d'Espagne, et que certaines demandes ont été faites auprès de sa famille pour en arrêter la publication. Nous tenons de bonne part que le seul manuscrit que laisse M. de Toreno est une *Histoire de la domination autrichienne en Espagne*, travail malheureusement inachevé et qui eût été le digne pendant de sa belle *Histoire de la révolution d'Espagne.*

— Les étudiants grecs qui se trouvent en ce moment à Paris pour compléter leurs études, viennent d'offrir à leur ambassadeur, M. le général Coletti, une médaille en témoignage de leur reconnaissance.

(*Moniteur parisien.*)

— Hier, dans le faubourg Saint-Denis, près de la maison de santé du docteur Dubois, la foule applaudissait à une de ces exécutions qui ont le rare privilége de satisfaire tous les partis, et qui seraient bien plus nombreuses si la surveillance de l'autorité était plus active : il s'agissait de ... pièces de vin ... prétendu tel, que la police faisait couler

— M. le préfet de police vient de notifier à Vidocq l'ordre de quitter Paris. Cet ordre est ainsi conçu :

« L'an 1843, le 22 septembre,

» Nous, Louis Fresne, commissaire de police de la ville de Paris,

» En exécution des ordres de M. le préfet de police, en date du 21 courant, faisons connaître au nommé Vidocq (François), se disant agent d'affaires, demeurant galerie Vivienne, 13, en parlant à sa personne;

» Que M. le préfet de police vient de décider que le séjour de Paris, où il n'est pas autorisé à résider, et où il s'est exposé deux fois aux poursuites de la justice pour délits graves, lui serait interdit;

» Attendu que le nommé Vidocq a été condamné, le 7 nivose an v, par le tribunal criminel de Douai, à huit ans de fers pour faux en écriture;

» Que, gracié en 1818, il prétend avoir depuis obtenu des lettres de réhabilitation, prétention dont les recherches prescrites à cet égard ont démontré la fausseté;

» Qu'en conséquence, ledit Vidocq se trouve sous le coup des décrets des 19 ventose an XIII et 17 juillet 1806;

» Enjoignons au nommé Vidocq de se présenter à la préfecture de police, dans le délai de huit jours (1re division; 1er bureau), à l'effet d'y recevoir un passeport pour la résidence qu'il croira devoir choisir;

» Lui déclarant que, faute par lui de satisfaire à cette injonction, il sera poursuivi conformément à la loi;

» Et pour que le nommé Vidocq n'en prétende cause d'ignorance, nous lui avons, en parlant comme d'autre part, remis la présente copie. »

Vidocq, qui se trouvait aujourd'hui dans la salle des Pas-Perdus, annonçait l'intention de ne point obéir à cet ordre, et d'attendre une citation en justice pour faire juger la légalité des mesures administratives prises contre lui après l'acquittement prononcé par la cour royale de Paris. (*Gazette des Tribunaux.*)

— On remarque que les universités d'Upsal et de Lund en Suède ne sont presque fréquentées que par des fils de paysans. Les fils de gentilshommes y sont en très grande minorité. (*Gazette de Cologne.*)

— Un journal de New-York (*the Levingston et Wilmer's Express*) évalue à 228 les accidents sérieux de bateaux à vapeur qui ont eu lieu sur les fleuves de l'ouest des Etats-Unis, et à 1,700 le nombre des personnes tuées.

— La *Gazette d'Inspruck* (Tyrol), rapporte, sous la date du 26 août, deux cures miraculeuses qui auraient été opérées par les prières du célèbre prince de Hohenlohe, Anne-Marie Neüpauer, fille d'un conseiller à la cour d'appel, attaquée depuis trois ans d'une douloureuse maladie qui la clouait dans son lit, s'est trouvée instantanément guérie. Anne Stéphann, âgée de 55 ans, depuis sept années presque paralysée d'un rhumatisme goutteux, s'est levée à la voix du prince, a jeté ses béquilles et est revenue à pied à son village.

Le journal tyrolien se constitue garant des deux faits, dit l'*Univers*; car, ajoute-t-il, dans la capitale du Tyrol, ils ont acquis force de notoriété publique.

— Le comte Jean-Jacques de Ternander, issu d'une des plus illustres familles de l'ancienne noblesse de Suède vient d'adresser au directeur du collége des nobles (*riddarhunset*), à Stockholm, un acte notarié par lequel il déclare renoncer à jamais, pour lui et ses héritiers, à tous titres, priviléges et prérogatives nobiliaires. Dans une lettre jointe à cet acte, il expose longuement les motifs qui ont déterminé sa démarche. Voici les principaux :

« Il résulte de l'histoire de Suède que la noblesse n'a jamais été utile à la patrie; que ses priviléges, au contraire, l'ont toujours rendue onéreuse aux autres classes, et ont souvent donné naissance à des entreprises coupables contre la nation, l'Etat et le roi; que, si les nobles ont rendu incontestablement d'éminents services à la patrie, en le faisant ils n'ont agi que comme individus; qu'ils en auraient fait autant s'ils n'avaient pas été nobles, et que la noblesse, comme corporation, n'y a été pour rien; que l'esprit du siècle est contraire aux priviléges, et que cet esprit, loin de tendre à diviser les intérêts de la société, tend à les confondre en un seul, celui de la patrie. »

Cette démarche, sans exemple en Suède, y a fait une sensation d'autant plus profonde, que M. le comte de Ternander, qui n'est pas riche et qui est encore au début de sa carrière, en renonçant à ses parchemins, se dépouille des priviléges de la noblesse suédoise, tels que le droit exclusif à tous les grades militaires, à toutes les missions diplomatiques, à toutes les hautes fonctions politiques et judiciaires, et enfin à l'exemption de tout impôt et contribution. (*Gazette des Trib.*)

— Les autorités de la cité de Londres et les commissaires des égoûts chargés du nettoyage des rues, viennent de traiter avec une compagnie de balayage à la mécanique pour toutes les rues de la capitale. La machine dont elle se sert peut passer dans les rues les plus étroites et les plus populeuses, et fonctionner sans nuire à la circulation.

(*Morning-Herald*)

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 23 :

« Il y a trois jours, *la Sylphide* de la compagnie générale des bateaux à vapeur, filait majestueusement sur le Rhône, sans s'amarrer à aucun des ports intermédiaires. A part le capitaine et le patron, on ne voyait sur le pont qu'un seul homme, planté comme un mât, qui daignait à peine lorgner le public en passant.

» La veille, il s'était présenté pour retenir quatre places pour sa femme, lui et deux domestiques. Mais il voulait un bateau tout entier, il se révoltait à l'idée de voyager avec la foule. On crut le guérir de cette prétention en lui faisant connaître le chiffre de ce qu'elle coûterait. Impossible! Il tira tranquillement son portefeuille et compta trois billets de banque, ensemble 1,500 francs, c'était la somme demandée. »

— Dimanche 17, un épouvantable accident est venu jeter la consternation dans la ville de Cette. A quatre heures de l'après-midi, le vent soufflait du large avec violence depuis trois à quatre jours, et les arrivages étaient nombreux. La foule se promenait sur le môle pour voir la mer houleuse et l'entrée des navires. Un fort trois-mâts russe s'élance par la passe de l'est, mais il touche et s'ensable. Faisant aussitôt force de voiles, il franchit l'obstacle, se précipite dans le bassin, et aborde, en passant, plusieurs navires auxquels il fait des avaries. La foule s'était portée sur un pont-volant adossé au môle : tout-à-coup le pont s'affaisse; un cri d'effroi se fait entendre, et les spectateurs roulent pêle-mêle dans l'eau, sur le quai, au milieu des débris.

« Nous n'avons pas, dit le *Lloyd Cettois*, le courage de reproduire ... Des blessés ensanglantés,

une sœur qui aurait empoisonné son frère, et, chose plus horrible, si le fait avait pu être mieux constaté, une mère qui aurait essayé l'efficacité du poison sur son propre enfant.

» Ces faits, paraît-il, se passaient en 1838, sans que rien eût transpiré; mais, en 1842, des rumeurs vagues seraient arrivées aux oreilles de la justice, qui aurait entrepris d'éclaircir cette trame : une instruction préalable aurait abouti à une ordonnance de non-lieu ; mais des révélations précises et récentes auraient fini par déchirer le voile.

» Les cadavres ont été déterrés après cinq années, et des expériences habilement conduites y ont constaté la présence du poison en quantités effrayantes. On a fini par découvrir la personne qui a acheté le poison et le lieu où elle l'a acheté; il paraîtrait qu'il n'existe plus aucun doute sur la main qui l'a répandu.

» Une descente judiciaire, où se trouvaient présents le procureur-général et un conseiller de la cour actuellement saisie de l'affaire, a eu lieu récemment : la présumée coupable a été arrêtée ; mais elle a trompé la surveillance de la gendarmerie ; il paraît qu'elle a trouvé un refuge sur le territoire belge.»

— Dans notre numéro du 23, nous avons annoncé, d'après le *Courrier du Havre*, que la police de Bolbec avait arrêté, le 13, un jeune homme de quinze ans, prévenu d'attentat à la pudeur sur un enfant de trois ans. Nous lisons aujourd'hui dans la même feuille :

« Le 22, la gendarmerie a arrêté, en vertu d'un mandat d'amener, le nommé Jean Tini, vitrier, demeurant à Bolbec, âgé de cinquante-six ans, né en Suisse, ayant sa femme et deux enfants dans son pays, comme prévenu d'attentat à la pudeur, sur un enfant du sexe masculin, âgé de trois ans et huit mois. Cet homme est atteint d'un mal affreux. Il sera dirigé demain sur le Havre, pour être mis à la disposition de M. le procureur du roi. »

VARIÉTÉS.

Note sur diverses recherches à faire sur le magnétisme.

Un de nos amis, à qui la *Phalange* a dû plusieurs communications très ingénieuses concernant les questions scientifiques les plus transcendantes, nous communique les hypothèses suivantes, dont le but serait de relier les unes aux autres les diverses théories de la physique. Nous les livrons aux méditations de nos lecteurs.

Aimantation pendant le refroidissement. — On admet dans l'acier trempé l'existence d'une force coërcitive qui s'oppose également à l'orientation et à la désorientation des courants particulaires ; on sait que cette force est détruite par la chaleur, et ne peut être rétablie que par la trempe ; enfin, on parvient à donner au fer doux et à l'acier non trempé une aimantation beaucoup plus forte que celle qu'on peut donner à l'acier trempé; mais elle est passagère.

Pour pouvoir aimanter fortement l'acier, on est obligé, dit-on, de lui donner une faible trempe, parce que, par une forte trempe, on développerait une force coërcitive qu'on ne pourrait pas vaincre. Il semble qu'il y a dans ce raisonnement une sorte de maladresse. Au lieu de vaincre la force coërcitive, ne pourrait-on pas établir l'influence qui pourrait aimanter le fer doux, et la faire agir sur un barreau d'acier *pendant le temps même que la trempe s'opère* ?

A cet effet, roulez un fil métallique en spirale, à grands nombres de tours isolés, autour d'une bobine en bois, et faites passer dans ce fil un fort courant électrique; disposez la bobine verticalement au-dessous d'une ouverture pratiquée dans le fond d'un réservoir d'eau froide. Cette ouverture doit être fermée par une soupape dont la tige pénètre dans le trou de la bobine. Introduisez brusquement dans ce même trou un barreau d'acier rougi à blanc ; le bout du barreau lèvera la soupape et un jet d'eau froide, s'élançant entre la surface du barreau et la paroi intérieure de la bobine, opèrera une trempe très dure pendant la durée de l'action du courant. Ainsi, la force coërcitive ne pourra pas s'opposer à l'orientation des courants, puisqu'elle les surprendra tout orientés; mais elle conservera complètement l'orientation établie par le courant :

Il est très probable que ce procédé donnerait des aimants beaucoup plus forts qu'aucun autre, et peut-être permettrait-il même d'aimanter sensiblement différents corps auxquels on n'a pu jusqu'ici parvenir à donner une aimantation sensible.

Si on obtient un jour des moteurs électro-magnétiques que l'industrie puisse employer utilement, il pourra devenir important d'obtenir des aimants puissants et d'un faible poids.

Quant à la construction de l'hélice à tours isolés, l'emploi de fil de cuivre entièrement couvert de soie étant coûteux, voici un moyen très prompt pour construire ces hélices.

Il faut enrouler à tours jointifs le fil métallique nu et une ficelle goudronnée, de manière que les tours successifs du fil de cuivre soient séparés par les tours de la ficelle ; après avoir ainsi couvert toute la longueur de la bobine d'une première couche, il faut coller dessus, avec du vernis, un fourreau de soie, et rouler de même la seconde couche de spires. Cette construction paraît être la plus économique possible, circonstance importante pour ceux qui veulent donner à l'industrie des moteurs électro-magnétiques (1).

Action des aimants sur la lumière. — M. Lamé a proposé une hypothèse unique qui expliquerait à-la-fois la lumière, la chaleur, l'électricité, le magnétisme et la gravitation par la répulsion des molécules de l'éther. Nous remarquerons, par parenthèse, que M. Azaïs a donné, en 1808, dans une petite brochure, une hypothèse presque entièrement semblable.

Si l'hypothèse proposée par M. Lamé est conforme à la réalité, les phénomènes d'électricité statique sont dûs à une accumulation de l'éther, les courants électriques à un courant d'éther, et la chaleur et la lumière consistent dans les mouvements vibratoires du même fluide.

Ce qui, dans cette hypothèse, distingue la chaleur de la lumière, c'est seulement que, dans celle-ci, les mouvements vibratoires ont une direction perpendiculaire au rayon le long duquel le mouvement se propage. Il faut concevoir une multitude d'ellipses dont les plans perpendiculaires au rayon sont percés par ce rayon au centre de chaque ellipse. Ces ellipses, qui sont les chemins décrits par chaque molécule d'éther, doivent être censées en mouvement le long du rayon avec la vitesse de la lumière, et, enfin, on doit imaginer que les directions et les dimensions de leurs axes, ainsi que le sens du mouvement dans chacune de ces petites orbites, varie sans régularité. Telle serait l'idée qu'on devrait se former d'un rayon de lumière naturelle : si toutes les ellipses avaient leur petit axe nul et leurs grands axes parallèles, la lumière serait polarisée dans un plan perpendiculaire aux ellipses réduites à leurs grands axes ; si toutes les ellipses avaient leurs deux axes égaux, et si, dans toutes, la révolution des atomes d'éther se faisait dans un même sens, on aurait de la lumière polarisée circulairement dans ce sens, et *vice versâ*.

Or, si le fluide dont les vibrations nous transmettent la sensation de lumière est le même que le fluide électrique (dans l'hypothèse d'un seul fluide), un rayon de lumière polarisé circulairement de droite à gauche doit présenter les mêmes propriétés qu'un fil d'acier aimanté et qui aurait son pôle boréal tourné vers la source lumineuse.

Il est facile de concevoir un rayon de lumière naturelle décomposé : 1° en deux rayons polarisés rectilignement à angle droit ; 2° chacun de ceux-ci peut être décomposé à son tour en deux rayons polarisés circulairement en sens contraire. Nous avons ainsi, dans un rayon de lumière naturelle, quatre rayons composants polarisés circulairement, dont deux de gauche à droite, et deux de droite à gauche ; si on compose ensemble les deux premiers et les deux seconds, on a enfin deux rayons polarisés circulairement en sens contraire.

En conséquence, si un rayon de lumière passe entre les pôles contraires de deux forts aimants, il doit se partager en deux : l'un, polarisé circulairement dans un sens, sera attiré par le pôle austral et repoussé par le pôle boréal ; l'autre, polarisé circulairement en sens contraire, sera attiré par le pôle boréal et repoussé par le pôle austral.

Il faudrait donc réunir des aimants courts et forts en deux tables rectangulaires, longues et étroites, en plaçant tous les pôles boréaux ensemble dans un des longs côtés de chaque rectangle ; fixer ensuite les deux tables dans un même plan, de manière que les bords allongés formassent un canal étroit, dont une face serait formée par les pôles boréals d'une des tables, et la face opposée par les pôles australs de l'autre. Si les aimants sont assez puissants et les tables magnétiques assez longues, un mince faisceau de lumière naturelle, qui traversera ce canal, devra se décomposer en deux rayons divergents, polarisés circulairement en sens contraire.

Pour avoir les plus grandes chances de succès, il conviendra d'employer les aimants les plus forts. L'aimantation pendant la trempe pourrait trouver ici une application. Et si on allègue que ce partage de la lumière naturelle en deux faisceaux serait simplement une curiosité scientifique, on peut répondre que, toute vérité nouvelle qu'on découvre conduisant à l'inconnu, on ne saurait affirmer qu'une simple curiosité scientifique n'amènera pas un jour une application utile. Le premier qui s'est amusé avec un éolipyle, tenait entre ses mains le germe des machines à vapeur. Aujourd'hui, les germes analogues se développent plus vite. Quand M. OErsted s'est avisé de chercher l'action d'une pile sur l'aiguille aimantée, il est à croire qu'il ne se doutait guère qu'il semait dans le monde scientifique un germe d'où peut sortir une nouvelle classe de moteurs qui remplacera avantageusement quelque jour toutes les machines à vapeur.

Action des aimants sur la chaleur. — Dans la théorie des ondes, on considère l'éther agité par un rayon de chaleur comme partagé à chaque instant en parties très courtes, d'égales longueurs, les atomes situés sur chacune de ces demi-ondulations étant animés de vitesses alternativement directes et rétrogrades dans le sens même du rayon.

Concevons un rayon de chaleur qui se propage dans l'intérieur d'un barreau aimanté creusé dans sa longueur. Chaque partie du rayon, où la vitesse de l'éther est actuellement directe, doit tendre à se dévier dans un certain sens pour se placer parallèlement aux courants particulaires les plus voisins, c'est-à-dire perpendiculairement au rayon ; de même, les parties du rayon de chaleur, où les vitesses sont actuellement rétrogrades, doivent tendre à se tourner en sens contraire, et toujours perpendiculairement au rayon. Il suit de là qu'un tube d'acier aimanté doit tendre à changer les vibrations longitudinales de l'éther qui se propagent dans son intérieur en vibrations transversales, c'est-à-dire à *changer la chaleur en lumière*.

Il faut donc former un tube magnétique en accolant un grand nombre d'aimants longs et forts, et regarder au travers de ce tube des corps à différentes températures, et, par exemple, observer un morceau de fer chauffé au rouge pendant qu'il refroidit. Si sa lumière reste sensible plus long-temps au travers du tube aimanté qu'à la vue simple, il sera démontré que cet instrument transforme au moins en partie la chaleur en lumière.

Cette lumière devra être polarisée circulairement, dans un sens déterminé par la direction des pôles du tube, relativement à la source de chaleur. La double table magnétique décrite ci-dessus devra donc la dévier tout entière, dans un sens ou dans l'autre, sans pouvoir la décomposer en deux faisceaux. Si cela arrive, il sera important d'augmenter le plus possible la force des aimants employés. Si on parvenait, par exemple, à refroidir complètement les rayons du soleil en augmentant beaucoup leur lumière, on aurait déjà un appareil qui, placé au devant ou autour des lunettes astronomiques, rendrait probablement les étoiles beaucoup plus visibles ; si on parvenait à changer en lumière sensible pour nos yeux les plus faibles rayonnements de chaleur, il est probable que la plupart des corps, regardés à travers le tube magnétique paraîtraient, la nuit, phosphorescents et teints de couleurs variées qu'on ne peut pas prévoir facilement : ces couleurs correspondraient chacune à une des espèces de chaleur que M. Melloni est parvenu à trier au moyen d'appareils d'une complication et d'une délicatesse extrême.

Il est, je crois, difficile d'indiquer à l'avance les recherches nouvelles auxquelles on se trouverait conduit par la transformation de la chaleur en lumière, non plus que l'utilité immédiate qu'on pourrait retirer d'une lunette de nuit ; ce travail sentirait trop le roman. En voilà assez pour engager les amateurs à tenter les trois recherches que je propose. La partie la plus coûteuse des instruments nécessaires est la pile ; il y a parmi les lecteurs de ce journal un assez grand nombre de personnes qui peuvent avoir une pile à leur disposition. D'ailleurs, la machine magnéto-électrique de Pixii remplacerait, je crois, avantageusement une pile d'un prix plus élevé ; et surtout elle serait plus facile à mettre en jeu, puisqu'il suffit de tourner une manivelle.

Neufchâteau, ce 5 avril 1843. B.....

(1) Depuis que ceci est écrit, un physicien, dont j'ai oublié le nom, a communiqué à l'Académie des Sciences le résultat d'une aimantation pendant le refroidissement, à des morceaux de *pierre d'aimant*, qui n'étaient pas aimantés en apparence, parce que les parcelles de ces pierres n'étaient pas orientées.

Bourse. — Revue de la semaine.

La mesure financière qui, ces jours derniers, a fait refuser des bons du Trésor au-dessus de 2 1|2, attestant une extrême abondance de capitaux, a vivement réagi sur nos fonds et contrebalancé avec succès, jusqu'à présent, le fâcheux effet des nouvelles d'Espagne. De cette position complexe est résulté une grande incertitude dans la rente.

Les fonds étrangers ont eu une allure plus franche et mieux dessinée. Les portugais, toujours fermes, restent à 44. Même reprise pour les espagnols et l'emprunt belge. Les haïti, après une reprise momentanée, sont retombés à 450.

Les chemins de fer sont assez calmes et souvent sans affaires. Le chemin du Havre a un peu fléchi. Les quatre canaux en hausse de 5 fr. La banque de France a baissé de 10 fr., et la caisse Laffitte de 5082 50 à 5070.

Le report du 3 0|0 faible à 21 1|4.

	16 sept.	23 septembre.	
Fin courant.			
5 0|0	121 15	121 35	hausse.
3 0|0	81 90	82 20	id.
Au comptant.			
Banque	3,290 »	3,280 »	baisse.
Laffitte	5,082 50	5,070 »	
»	1,112 50	1,107 50	
C. hyp.	762 50	765 »	sans variations.
O. ville	1,322 50	1,315 »	
4 canaux	1,285 »	1,290 »	
Esp. actif.	26 5|8	27 »	
B. Belge	770 »	770 »	sans variations.
E. Belge	108 1|8	108 5|8	
Emp. Rom.	106 3|4	106 »	
Haïti	450 »	450 »	faible.
Piémont	1,195 »	1,197 50	
Portugais	43 7|8	44 »	a fait 44 5|8.
Naples	107 95	108 »	
St-Germ.	800 »	795 »	sans affaires.
Vers. r. d.	280 »	282 50	id.
» r. g.	106 25	103 75	id.
Orléans	662 50	662 50	
Rouen	715 »	713 75	
Havre	538 75	536 25	
Strasbourg	191 25	190 »	

Spectacles du 25 septembre.

OPÉRA. — Stradella. — Gipsy.

THÉATRE-FRANÇAIS — L'Epreuve nouvelle. — Les Demoiselles de Saint-Cyr.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino. — La Dame Blanche.

VAUDEVILLE. — Patineau ou l'Héritage de ma Femme. — Les Misères. — La Robe déchirée. — Mme Barbe-Bleue.

GYMNASE. — Antonine. — Un Jour d'Orage. — Francesca. — Jacquart.

VARIÉTÉS. — Nouvelles. — Sur les Toits. — Le Voyage en Espagne.

PALAIS-ROYAL. — Clémentine. — Le Marchand d'Images. — Paris, Orléans et Rouen.

PORTE SAINT-MARTIN. — La Tour de Nesle. — Royaume des Femmes.

GAITÉ. — La Folle de la Cité, l'Eclat de Rire.

CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands exercices d'équitation.

COMTE. Rempailleur. — Postillon. — Alexis. — Sierra-Morena.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Un Secret. — L'Huissier. — Barbe-Bleue.

BULLETIN AGRICOLE.

La taxe du pain est diminuée de 5 cent. le kilog. pour la première qualité seulement, taxée à 35 cent. pour la première quinzaine de septembre. Le pain de deuxième qualité, qui semblerait devoir être diminué à tout aussi juste titre, reste taxé à 28 cent. Il est vrai qu'à Paris la consommation du pain de deuxième qualité est comparativement plus faible que partout ailleurs ; mais on ne doit point oublier que c'est la partie la plus pauvre de la population qui mange cette qualité de pain.

Le commerce des farines à la halle de Paris s'agite beaucoup pour prévenir ou amoindrir une perte probable qu'il ne peut guère éviter sur les marchandises à livrer. Les prix de ces marchandises ont été calculés d'après les chances de baisse qui résultent d'une récolte ordinaire ; cette baisse, dans les blés de première qualité, n'a pas eu lieu, parce que, comme nous n'avons cessé de le dire depuis le commencement de la moisson de 1843, la récolte de cette année est généralement médiocre en qualité ; elle l'est surtout dans le rayon d'approvisionnement de la capitale. On pousse donc à la hausse, tant qu'on peut, sur les farines ; mais on ne peut opérer en même temps la baisse sur les blés ; et comme il est de toute impossibilité, au cours actuel des blés de première qualité, d'établir les farines aux prix auxquels beaucoup de marchands se sont engagés à livrer, il faut que ces messieurs s'appliquent le proverbe : « N'est pas marchand qui toujours gagne. »

Nous citons ce fait pour faire voir à nos lecteurs des départements combien la hausse et la baisse sont souvent factices à Paris, et combien il est difficile d'en rien conclure de positif sur l'état réel de l'approvisionnement de la capitale ; la hausse et la baisse, dans des limites malheureusement assez étendues, est à la merci de cinq à six maisons puissantes, contre lesquelles il n'y a pas à lutter pour le petit commerce, forcé de subir la loi du plus riche.

Nos lecteurs remarqueront sans doute les différences énormes que présentent les cours du maïs sur les différentes places des pays où ce grain forme la base de la nourriture du peuple. On paie, par exemple, 20 fr. l'hectolitre, à Grenoble, ce qui vaut 12 fr. 60 c. à Toulouse. Viennent donc les chemins de fer, qui permettront de transporter si vite et à si peu de frais les grains sur les marchés mal approvisionnés, et ces chertés, si préjudiciables au peuple, deviendront impossibles !

FOURRAGES. — Les 500 kil.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 57. MARDI 26 SEPTEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 25 SEPTEMBRE.

—

Unité dans la manifestation contre les citadelles parisiennes.

Il est un point sur lequel tout le monde est d'accord dans la question des fortifications. Tout le monde veut que les quinze citadelles qui couronnent Paris ne puissent jamais être armées en temps de paix, et qu'elles ne puissent jamais servir contre le dedans. C'est là le but essentiel que se proposent tous ceux qui pétitionnent contre l'activité inopportune et alarmante déployée par le ministère de la paix à tout prix.

Quelle que soit la pensée ultérieure des citoyens sur le principe même de la fortification de Paris, tous s'unissent pour repousser l'armement en temps de paix, pour prévenir le danger qui résulterait de la mise en état de service d'une pareille machine de guerre. L'opinion sur l'utilité ou l'inutilité de la fortification parisienne tient à la manière de concevoir la politique générale, à la manière de concevoir l'influence et le rôle de la nation française dans les grandes questions européennes, orientales, maritimes, humanitaires. On ne peut pas exiger que tous les partis aient à cet égard les mêmes vues, des vues également élevées; on ne peut pas empêcher que la crainte d'une guerre ne persiste dans l'esprit de quelques groupes de citoyens. Mais ce qui n'est plus mis en doute par la généralité des Français, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent, c'est que les citadelles parisiennes doivent rester en dehors de la question intérieure. S'il y a une minorité imperceptible qui ne pense point ainsi, on peut la mettre au défi de le dire.

Quels que soient les motifs qui animent les pétitionnaires, il y a donc parité de but : empêcher l'emploi de moyens d'extrême violence et de grande destruction dans nos débats intérieurs. Oui, tout le monde est unanime pour s'opposer à ce que jamais les bombes et les boulets interviennent dans nos discussions d'idées ou d'intérêts. Il y a sans doute de grands problèmes qui s'agitent au fond de nos sociétés modernes; il y a, dans tous les ordres de faits, d'immenses questions à résoudre; mais tout le monde sent que leur solution ne sortira pas de la gueule des canons à la Paixhans ou des mortiers à la Villantroys. Voilà le sentiment unanime du pays, voilà le point autour duquel se forme l'unité nationale contre l'armement des citadelles parisiennes. C'est là un progrès notable dans l'opinion publique, et nous le constatons avec plaisir. C'est là une inspiration du véritable sentiment de liberté. L'esprit révolutionnaire se dépouille de ses éléments mauvais, la terreur et la guerre. N'est-ce pas une indication que les éléments bons et immortels, la charité sociale et la fraternité universelle, vont se réveiller dans les âmes françaises, plus calmes, mais plus positifs qu'en 89?

Le *National* semble regretter que, dans la manifestation contre l'armement des forteresses il n'y ait pas eu cette *unité d'efforts* qui devait assurer le succès. L'unité n'exclut pas la diversité, dirons-nous à notre confrère. Qu'importe que chaque groupe intervienne de son point de vue? qu'importe que les uns demandent plus et les autres moins? qu'importe, enfin, des arrière-pensées qu'il n'appartient à personne de scruter, puisqu'elles restent dans le domaine de la conscience? Est-ce que tous les efforts ne tendent pas à obtenir le même résultat, c'est-à-dire à empêcher l'armement des forts, et par conséquent l'emploi de la violence dans la question intérieure? à prévenir la possibilité de mettre en avant, dans les discussions d'idées ou d'intérêts, le barbare argument tiré d'un déluge de bombes et de boulets rouges tombant sur la capitale de la France et de la civilisation? à empêcher, en un mot, que les partis aux prises ne fassent ce que les armées coalisées ne purent faire en 1814 et 1815, incendier et détruire Paris? Est-ce qu'ici l'idée d'humanité, d'ordre social, de liberté et de conservation ne domine pas, ne plane pas au-dessus des forts? est-ce que cette idée n'unit pas malgré eux, comme ferait un ciment indissoluble, tous ces groupes divers qui poussent ou vont pousser le cri d'alarme? Qu'importe que toutes ces voix partent de côtés différents? qu'importe même qu'elles aient chacune leur timbre particulier? Est ce qu'elles ne formeront pas une clameur immense qui retentira dans la législature?

Oui, cette diversité de motifs et de points de vue, loin de détruire l'unité de l'opinion, ne la rendra que plus imposante. Les législateurs reconnaîtront, à ces signes infaillibles, la véritable unité, l'unité libre et forte, l'unité à laquelle rien ne résiste. Puisse cette même unité dans la manifestation de la volonté souveraine du pays, après avoir éloigné le danger des citadelles parisiennes, de cette réminiscence des temps barbares, de ce dernier vestige de l'élément mauvais de notre glorieuse révolution, de ces châteaux-forts où un pouvoir mal inspiré, un pouvoir qui méconnaît ses véritables éléments de force et de durée, essaie en vain de se cantonner; puisse, disons-nous, cette même unanimité nationale s'appliquer à la recherche d'une forme de société meilleure, qui réaliserait enfin tout ce que le christianisme et la philosophie du dix-huitième siècle nous ont promis, et qui résoudrait toutes ces questions immenses sous lesquelles palpite, s'agite et se soulève aujourd'hui de toutes parts le corps social, en Irlande, en Espagne, en Italie, en Grèce, question que ni les bombes, ni les boulets ne pourront nulle part étouffer!

—

Le *Journal des Débats* publie une diatribe pleine de fiel contre M. de Lamartine, à propos d'un discours qui a paru dans la feuille opposante de Mâcon, lors du passage du duc de Nemours. Cette allocution était annoncée par un préambule où l'on disait : Chargé de rédiger la pensée de la foule, voici à-peu-près le langage que nous aurions tenu à ce jeune héritier d'une monarchie, à ce jeune tuteur d'un trône. — Or, il se trouve dans ce langage des choses qui ont fort scandalisé les *Débats*. Voici des passages qui paraissent avoir surtout excité l'humeur du journal courtisan :

Si vous n'entendez que les harangues officielles de cette partie de la nation qui se presse plus particulièrement autour de vous pour masquer le reste du pays, ils vous diront que la France est fanatique de monarchie personnelle, de pouvoir royal émancipé, de trône prédominant les institutions; qu'elle se voit tout entière dans ses dynasties; qu'elle met sa confiance dans des enceintes fortifiées; qu'elle a soif de princes et lassitude de liberté. Nous sommes trop respectueux pour vous dire le contraire; mais, en rentrant chez vous, ouvrez l'histoire et écoutez-la. Elle dit tout et elle ne blesse personne.

....Nous reconnaissons les services réels du roi votre père. La France doit aux premières et pénibles années de son règne l'ordre et la paix. Nous l'en louons avec l'Europe : l'opposition ne fait pas une vertu de l'ingratitude. Mais il doit lui-même un trône à la France. Or, la France a des besoins immenses qui ne sont pas satisfaits; étudiez-les. Les droits grandissent avec les facultés. Derrière ce pays légal de deux cent mille citoyens qu'on vous montre seul, il y a tout un peuple; il lui faut sa place. Si vous voulez qu'il soit monarchique, faites-lui une monarchie à son image; une monarchie grande comme la nation, unanime comme tous les citoyens, populaire comme le peuple.

Les pédantesques épigrammes du *Journal des Débats* ne serviront qu'à donner plus de portée aux vérités exprimées par M. de Lamartine.

—

Le *Siècle* a publié hier, sur le chemin de fer du grand-duché de Bade, un article incroyable. Le *Siècle* est furieux contre le gouvernement badois pour deux causes : premièrement, parce que ce gouvernement s'est permis d'exécuter lui-même son rail-way; en second lieu, parce qu'il paraît que ce rail-way réunit à-la-fois l'élégance, le confort et l'extrême modicité des prix. Le *Siècle* est peut-être aussi d'avis que le gouvernement badois eût mieux fait d'employer les revenus de l'impôt à fortifier Carlsruhe qu'à construire un chemin de fer qui offre à ses populations un moyen de transport économique et rapide. Mais heureusement pour les contribuables du grand-duché de Bade qu'il s'est trouvé dans le conseil de ce petit Etat quelques bonnes têtes qui n'ont pas partagé les opinions de M. Thiers sur ce point.

Ainsi donc, voilà un gouvernement étranger vertement sermonné par un journal français soi-disant démocratique, pour avoir construit un chemin de fer *démocratique*, un chemin de fer sur lequel il n'y a point de *wagons découverts*, où la troisième classe vaut à peu de chose près, pour la commodité et le confort, la première classe des chemins de fer français construits par l'aristocratie financière. Le peuple français est fort heureux d'avoir à son service des économistes qui comprennent et défendent si bien ses plus chers intérêts.

Mais ce qui porte la fureur anti-démocratique du *Siècle* jusqu'à son dernier paroxisme, c'est cette autre considération importante que le gouvernement badois poussé son rail-way jusqu'à Bâle, sans s'occuper du chemin de fer alsacien. Voyez-vous ce nouvel attentat du gouvernement badois qui entend ouvrir une route directe aux voyageurs de Francfort jusqu'à Bâle, une route de moitié moins chère que la route française, une route sur laquelle on ne voyage pas en wagons découverts, et où l'on n'a pas la chance d'être exposé aux tracasseries des douaniers français? En vérité, l'audace de ce gouvernement badois est étrange et mériterait châtiment... un gouvernement qui s'occupe, avant tout, des intérêts des populations qu'il est chargé de régir, et qui ne tient aucun compte du prix des actions d'un chemin de fer français!

—

La *Revue des Deux-Mondes* termine ainsi un long et intéressant article consacré aux *Rébeccaïtes :*

Les nombreuses questions qui ont été soulevées à propos des *turnpikes* (barrières) ont donné à l'insurrection du pays de Galles une signification plus étendue. Je ne crois pas que ces troubles puissent avoir encore une longue durée; ils n'auront probablement pas plus de résultats que ceux dont les districts manufacturiers de l'Angleterre ont été le théâtre; cependant ces sortes d'éruptions qui éclatent fréquemment sur la surface de la Grande-Bretagne, bien que passagères et en apparence peu dangereuses, n'en sont pas moins des symptômes d'un mal intérieur et profond. On peut remédier à des griefs politiques avec des réformes; mais ce sont les maladies sociales qui engendrent les révolutions.

Il est fort bien de reconnaître que ces *éruptions à la surface* sont des *symptômes d'un mal intérieur et profond*, d'une *maladie sociale*. Il est encore bien d'ajouter que *l'on peut remédier à des griefs politiques par des réformes*, — par des réformes *politiques*, sans doute. Mais n'est-ce point une conclusion incomplète et illogique que celle-ci : *Les maladies sociales engendrent nécessairement des révolutions?* Pour que le raisonnement fût entier, il faudrait dire que les maladies sociales doivent être guéries par des remèdes sociaux, sans quoi elles engendrent des révolutions. Telle est sans doute, dans son intégrité, l'opinion de l'écrivain de la *Revue des Deux-Mondes;* mais il aurait dû la formuler positivement; car les esprits qui comprennent les théories sociales dans toute leur étendue, qui en saisissent de prime-saut les applications, sont encore fort rares, et les vérités de cet ordre ont besoin d'être exposées en termes clairs, précis et complets.

Nous conseillons donc à l'auteur de l'article sur les Rébeccaïtes, de reprendre lui-même son sujet, de faire voir de quelle maladie sociale les désordres du pays de Galles sont le symptôme, et, ce qui est plus difficile, quels remèdes sociaux les hommes d'Etat de l'Angleterre pourraient y appliquer.

—

La distinction que nous avons signalée entre les conservateurs-bornes et les conservateurs-progressifs se dessine de plus en plus.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

Revue critique.

M. Binaut, Aristophanes et le Phalanstère. — Mmes Marie de Heyden, Ch. Reybaud; M. E. Souvestre.

Si rapides et si pressés sont les flots de ce fleuve des revues et des feuilletons, que, pour ne rien perdre de ce qu'emporte le courant, nous voudrions n'avoir pas à remonter la rive. Pourtant nous avions recueilli sur le bord quelques feuillets perdus qui ne doivent pas échapper à la critique. Le 15 du mois dernier, la *Revue des Deux-Mondes* publiait une étude de M. L.-A. Binaut sur Aristophanes. Cette étude me paraît fort savamment raisonnée et excellente, en ce qui regarde l'analyse de l'histoire et des mœurs grecques; mais un certain passage renferme comme un trait à notre adresse. Nous lui devons donc un moment d'attention.

lois éternelles de la nature, et conduisent par conséquent à des résultats absurdes. De nos jours on a donné ces choses-là pour des découvertes qui devaient changer la face du monde. On se croit aisément inventeur quand on ignore ce qu'ont inventé les autres, et nul ne dispose aussi volontiers de l'avenir que celui qui ne sait rien du passé.

Le commentateur d'Aristophanes fait ici une critique très juste : rien n'est plus vrai; les gens qui s'occupent de l'avenir ne prennent pas assez le soin de connaître le passé. Le regard, à mesure qu'il pénètre dans les sphères radieuses, répugne à se replonger dans les ténèbres; pourtant, au milieu même des obscurités des temps apparaissent souvent des lueurs où l'œil pourrait se reposer et l'intelligence s'instruire. Pour nous, qui tâchons à marcher en avant, nous sommes les premiers à accuser notre ignorance et à en souffrir, et nous avons plaisir à recevoir des savants antiquaires des leçons sur les conquêtes des civilisations éteintes.

Mais, s'il est vrai que les inventeurs des théories nouvelles et leurs disciples ignorent quelquefois ce qu'ont inventé les autres et sachent

Ceux qui ne trouveraient dans l'œuvre d'Aristophanes qu'une critique des tendances d'émancipation de la femme et des théories sociales plus ou moins désordonnées qui fermentaient dans les esprits, en Grèce, quatre cents ans avant la venue du Christ, auraient, à notre avis, mal vu et mal compris l'intention du poète. Aristophanes s'est évidemment proposé de fustiger la politique du sexe barbu. On sait que le gouvernement populaire d'Athènes était livré à un désordre extrême, et que, dans la confusion de tous principes, l'activité inquiète des Athéniens cherchait le remède au mal social dans des innovations incessantes. A chaque assemblée du peuple, une loi nouvelle, destinée à vivre un jour, venait renverser les mesures arrêtées la veille. M. Binaut lui-même, je crois, nous enseigne qu'Aristophanes a particulièrement attaqué, dans ses écrits, l'agitation fiévreuse et la manie des rénovations qui travaillaient l'esprit de ses concitoyens. L'idée du poète, manifestée en vingt endroits dans la pièce des *Harangueuses*, se résume clairement dans la péroraison du discours de Praxagora.

Je vous ferai voir combien les femmes sont plus raisonnables que nous. D'abord il n'en est aucune qui ne lave la laine dans l'eau chaude, à la manière antique; ou

Nous voyons avec plaisir beaucoup de journaux de département se prononcer ouvertement en faveur des réformes, même politiques, pourvu qu'il y soit procédé avec la mesure et la prudence convenables. Voici comment s'exprime une feuille amie du Gouvernement, le *Courrier de Saint-Quentin*, dans son numéro du 24 septembre :

La *Démocratie pacifique*, à propos d'un discours de M. de Lamartine, exprime sur l'extension du suffrage électoral des idées qui nous semblent très bonnes et que nous partageons. On donne une haute importance à la réforme électorale ; on met même cette question au-dessus de tout ; pour certains membres du parti démocratique, dire sa pensée sur la réforme électorale, c'est faire une profession de foi complète. Pour nous, nous ne repoussons pas cette réforme ; nous pensons seulement qu'elle ne suffirait pas à améliorer le sort des classes pauvres ; nous ne nions pas qu'en principe le droit électoral n'appartienne à tous les membres de la société ; mais pour que cette société soit en sûreté, il faut que toutes les personnes jouissant du droit d'élection, soient assez éclairées pour comprendre leurs devoirs. Ainsi, selon nous, l'extension du suffrage est juste. L[...]acité doit être reconnue ; repousser l'adjonction des capacités, [...]t être conservateur sans prudence et sans intelligence. Quant au suffrage universel, sans aucun doute, il serait dangereux maintenant ; car il donnerait lieu à la corruption. L'extension du suffrage devra arriver graduellement et à mesure que les lumières s'étendront dans le corps social ; mais les lumières et l'amour de l'ordre ne se répandent qu'avec un certain bien-être, et ce bien-être n'est produit que par un travail assuré et suffisamment rétribué. La question d'organisation du travail est donc la plus importante à résoudre.

Mouvement de l'Opinion.

Presse départementale et étrangère.

En reproduisant un de nos premiers-Paris, l'*Annonce de Bruges*, journal belge, s'exprime ainsi :

L'illustre Lamartine s'est généreusement fait l'apôtre de la véritable doctrine du progrès par l'organisation pacifique de toutes les forces sociales. Déjà ses adversaires en font un démagogue. Un journal, la *Démocratie pacifique*, défend les principes de la vraie démocratie avec le talent d'une profonde conviction et la logique inexorable des faits. Que fait-on? on ne combat point ses principes, on ne le pourrait pas, mais on cherche à les confondre avec ceux que professent les démagogues, perturbateurs avoués du repos public.

C'est là l'éternelle tactique des hommes pour qui tromper est devenu un métier, et la calomnie l'arme habituelle.

—

Quand la *Démocratie pacifique* entre en *guerre* contre les journaux dont l'optimisme se réduit à proclamer qu'il n'y a pas aujourd'hui tant à se lamenter sur le sort des sociétés modernes ; que tout va bien et qu'il n'y a nul besoin de se préoccuper d'une organisation industrielle ; quand l'habile publiciste combat ces étranges contre-vérités, nous le suivons avec joie, nous nous associons à ses efforts, et les premiers nous reconnaîtrons avec lui la nécessité de donner au travail une organisation qui permette à l'industrie de sortir de l'état d'anarchie féodale qui la conduit à des crises périodiques. Que parlez-vous, disent certains optimistes, que parlez-vous d'organiser, d'assurer le travail, de régulariser les rapports entre les maîtres et les ouvriers, entre les diverses industries? N'avons-nous pas des Chambres de commerce? n'avons-nous pas les conseils supérieurs du commerce, des manufactures et de l'agriculture? n'existe-t-il pas dans certaines villes une institution, celle des conseils des prud'hommes, destinée à vider à l'amiable les différends qui peuvent survenir entre les chefs de la fabrique et les ouvriers qu'ils emploient? n'y a-t-il pas même quelques écoles industrielles? que peut-on demander de plus?

Voilà à l'aide de quels prétextes insignifiants on prétend remédier au mal qui gagne tous les pays industriels de l'Europe. Pour les hommes qui réfléchissent et observent le mouvement qui nous emporte, il est évident que la guérison de cette plaie sociale, qui a reçu de l'usage la triste qualification de *paupérisme*, n'est pas ailleurs que dans l'organisation du travail, c'est-à-dire la fixation des salaires, la répression d'une concurrence effrénée, et la réconciliation de deux éléments aujourd'hui hostiles, le travail et le capital. Tant que la lutte continuera entre ces deux éléments, les classes laborieuses seront menacées dans leur lendemain, et des crises affligeantes viendront à chaque instant effrayer la tranquillité publique. Aujourd'hui, aucun sentiment de mutuelle estime, de charitable réciprocité n'existe entre l'ouvrier et le maître. Leur position est incessamment militante ; ils ne s'appuient point, l'un et l'autre, sur les sentiments sympathiques que fait naître la communauté du travail ; ils sont sans cesse en lutte, en hostilité, et rien, dans la loi qui gouverne les travailleurs, ne vient neutraliser les effets de ce désordre social qu'il n'appartient qu'à certains économistes-bornes de combattre comme une illusion de nos sens.

(*Journal de Flandres*.)

—

La *Phalange*, cet ancien journal de Fourier, qui avait toujours eu pour but principal de soutenir les intérêts des classes laborieuses, en répondant parmi elles les lumières dont trop souvent elles étaient privées, vient de subir une transformation ; il a changé son titre et est devenu quotidien. Les directeurs de ce journal ont compris, en effet, qu'avec notre organisation sociale actuelle, il était impossible de défendre avec succès les intérêts du peuple, sans se lancer quelquefois dans le vaste champ de la politique, où ses antécédents semblaient devoir l'exclure. Ils ont donc bien fait de choisir un titre qui, tout en étant plus en rapport avec leur nouveau mode de procéder, leur permet encore une discussion plus étendue et plus utile à la propagation de leurs idées, qui, si elles se maintiennent dans cette voie de paix, d'ordre et de justice, dans laquelle elles semblent vouloir se fixer, ne pourra manquer de leur attirer de nombreux prosélytes. Nous avons déjà eu plus d'une fois l'occasion de citer dans la *Province* des extraits de *la Démocratie pacifique*. A peine âgé de deux mois, ce nouveau journal est déjà l'un des plus répandus de la capitale ; c'est que chacun comprend que lorsqu'on défend un principe non par système, mais bien par conviction, on est toujours bien accueilli, même par ses adversaires.

(*La Province*, journal de Moulins.)

—

Toute la Presse départementale s'est vivement préoccupée de l'apparition de la *Démocratie pacifique*, journal quotidien qui a remplacé la *Phalange*. Les adhésions et les critiques n'ont pas manqué à la nouvelle feuille ; mais, il faut le dire, les adhésions étaient en énorme majorité. Non que la Presse départementale croie à la réalisation du Paradis terrestre rêvé par Fourier, mais placée loin des ambitions parisiennes et des coteries déplorables qui s'opposent à tout progrès véritable, elle sent et voit le mouvement qui se prépare pour l'avenir, et reconnaît l'opportunité des grandes théories d'organisation et d'association exposées avec un talent si incontestable par la *Phalange*, et aujourd'hui par la *Démocratie pacifique*.

Les hommes de science et de bonne foi, dispersés sur tous les points du sol français, nous semblent se tendre la main et proclamer le néant de la politique des antagonismes, à laquelle nous assistons depuis si long-temps. Il y a une tendance très prononcée vers des études graves qui ont pour but la moralisation de la société entière et l'allègement des souffrances qui pèsent sur les populations laborieuses. Sous ce rapport, les pays constitutionnels ne sont pas toujours les plus avancés, et le courrier d'aujourd'hui nous a apporté la preuve que la législation autrichienne protégeait plus le pauvre que la législation française.

(*Vigie de l'Ouest*, journal de Saint-Malo.)

—

Le seul journal, entre tous les journaux parisiens, qui ait constamment rendu à la province agricole, industrielle, et même à la province scientifique et littéraire, ce qui lui est dû d'estime et de sympathie, est la *Démocratie pacifique*, autrefois la *Phalange*.

(*Journal de Saint-Etienne*.)

—

Nous signalions, il y a quelques jours, la transformation que venait de subir la *Phalange* et son apparition quotidienne sous le nom de *Démocratie pacifique*. Depuis cette époque, la *Réforme*, journal entièrement dévoué au triomphe de l'opinion démocratique, est venu, à son tour, augmenter le nombre des organes de l'opinion publique. Ces deux journaux, quoique ayant un but apparent semblable, celui d'améliorer la condition des classes pauvres et souffrantes, sont loin cependant de marcher parallèlement. L'un, la *Réforme*, ne voit de remède que dans l'extension des droits électoraux ; son but, c'est de poursuivre jusqu'à satisfaction l'exécution sincère et complète du principe de la souveraineté du peuple. L'autre, la *Démocratie pacifique*, appelle toutes nos haines, toutes nos divisions sur le terrain des questions sociales comme seul point où elles disparaîtront. L'un et l'autre ont fait justice de ces questions de personnes, débattues avant tant d'acharnement par la Presse parisienne et par cette partie de la Presse départementale qui ne reçoit d'inspirations que du dehors, pâles échos dont l'opinion publique fait promptement justice.

Entre ces deux journaux, notre choix ne peut être douteux ; et, sans incriminer les vues de la *Réforme*, nous n'hésitons pas à déclarer que nos sympathies sont pour la *Démocratie pacifique*. Peut-être nous accusera-t-on de pusillanimité ; mais, nous le confessons, lorsque nous jetons les yeux autour de nous, lorsque nous examinons et l'état actuel de la société, et les principes de ces réformateurs audacieux qui, sans tenir compte des temps, de l'état des esprits, des mœurs de la nation, de notre position à l'égard des peuples qui nous entourent, préparent de nouvelles révolutions, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de crainte ; ils disent : Renversons pour reconstruire. Renverser! oh! c'est une œuvre facile ; mais reconstruire! où sont les hommes? où sont les matériaux?

(*Gazette de Cambrai*.)

Avis à MM. les électeurs du département de la Seine.

Nous prévenons MM. les électeurs que c'est le 30 septembre qu'expire le délai fixé par la loi pour toutes les réclamations relatives aux listes électorales.

Ceux qui n'ont pas encore figuré sur les listes, et qui ont droit à y figurer, devront, pour se mettre en mesure, déposer avant le 30 septembre, à la mairie de leur arrondissement, leur acte de naissance et l'extrait du rôle de leurs contributions, qui leur sera délivré par le percepteur, moyennant une rétribution de 25 centimes.

Nouvelles d'Espagne.

Barcelone, 21 septembre.

Prim et Blanco ont attaqué Saint-André, occupé par l'avant-garde d'Ametller. Ils se sont emparés, avec beaucoup de peine, des premières maisons du village ; l'engagement dure depuis deux jours. Araoz s'est entendu avec la junte pour faire suspendre les hostilités entre les insurgés de Barcelone et la citadelle.

Barcelone, 22 septembre.

Prim a mis ce matin dans une déroute complète les insurgés retranchés à Saint-André ; à huit heures, les troupes étaient maîtresses de toutes les maisons. Il a fait 200 prisonniers. Le reste a été tué ou a pris la fuite ; Milans est blessé.

La suspension des hostilités entre Barcelone et la citadelle n'a duré que vingt-quatre heures. La citadelle et Montjuich font feu aujourd'hui de leur artillerie sur les environs de la Porte de Mer et sur les Atarazanas.

Barcelone, 23 septembre.

Le mouvement de Reuss a échoué : les émeutiers, chassés par les habitants de la ville, ont gagné la montagne.

Ametller a abandonné Badalona, et s'est retiré avec sa petite division du côté de Tiana.

L'artillerie de la citadelle et de Montjuich a cessé le feu hier au soir et n'a pas recommencé aujourd'hui.

On dit que les troupes se préparent à attaquer demain les insurgés dans Barcelone.

Perpignan, 24 septembre.

Vich, comme Puycerda, a refusé de se soumettre à la junte. Les gardes nationaux des lieux où on l'a reconnue refusent de marcher à son secours ; un grand nombre de ceux qui étaient partis de Figuières sont rentrés.

Bayonne, 24 septembre.

Madrid était très calme le 20 au soir, malgré l'impression produite par la nouvelle des évènements de Saragosse.

Le général Concha allait se diriger sur cette ville avec des troupes qu'il devait prendre sur sa route.

(*Messager*.)

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On a des nouvelles de Constantinople jusqu'au [illegible] septembre.

Le bérat d'investiture du prince Alexandre Georgewitch a été expédié à Belgrade le 31 août.

En date du 27 août, les nominations suivantes ont eu lieu à la Sublime Porte :

Hafiz-Pacha a été promu au grade de *muchir* et nommé gouverneur d'Andrinople en remplacement de Reschid-Pacha, mis en disponibilité.

Reschid-Pacha, président du conseil de guerre et siégeant au séraskiérat, a été nommé général en chef de l'armée de Roumélie et promu au grade de *muchir*.

Sami-Bekir-Pacha, remplace Reschid-Pacha à la présidence du conseil de guerre.

Ashkar-Pacha, ex-gouverneur de Tripoli de Barbarie, a été nommé gouverneur de Sivas en remplacement de Saïd-Pacha, mis en disponibilité.

Hadgi-Ali-Pacha, ex-gouverneur de Rhodes, a été nommé gouverneur de Bouzak.

Sadik-Effendi, inspecteur du commerce du Danube, a été nommé defterdar de Silistrie.

— L'escadre ottomane était encore, le 3, à Metelin. Le capitan-pacha avait quitté cette île depuis trois jours pour se rendre à Aïvaly, afin de mettre un terme aux différends qui se sont élevés entre les habitants.

On se loue beaucoup, à Metelin, du capitan-pacha.

— Le prince Bibesco, hospodar de Valachie, est arrivé à Constantinople le 1er septembre. Il a échangé les visites de cérémonial avec les principaux fonctionnaires. Il a apporté pour le Grand-Seigneur des présents, parmi lesquels on cite une magnifique voiture et six beaux chevaux de race hongroise.

GRÈCE. — On lit dans le *Morning-Post* :

« Dans des lettres reçues d'hier, datées d'Athènes, 6 courant, et écrites par des personnes bien informées, on affirmait positivement qu'on ne douterait plus long-temps que les Grecs ont résolu de renverser la dynastie actuelle et de ne pas même accepter une constitution qui serait dans les mains du roi Othon. Ils déclarent qu'ils s'abstiendront de commettre aucun outrage ou violence, et qu'ils désirent seulement que le roi s'embarque avec sa suite allemande, qui sera libre de quitter le pays sans recevoir la moindre injure. »

EGYPTE. — On écrit d'*Alexandrie*, 6 septembre :

« Jusqu'à ce jour, nous sommes encore sans nouvelles du bateau à vapeur de Bombay, qui ne s'était pas montré à Suez à l'époque attendue, ainsi que je vous ai déjà informé. On dit ici que l'ambassadeur français, instruit de l'insulte faite au pavillon français, à Jérusalem, s'en est plaint vivement à la Porte, qui a paru très disposée à accorder pleine et entière satisfaciton à notre nation et à notre consul, M. de Lantivy, ce qui aura lieu dès que le rapport officiel sera arrivé à M. de Bourqueney.

---

fruits de la servitude. Pourtant, dans ces natures asservies et dégradées, voyez comme le poète laisse éclater un trait généreux de l'âme maternelle : « Elles sont mères, et elles auront à cœur d'épargner les soldats! »

Nous tenions à constater que le puissant génie critique d'Aristophanes méprisait à-peu-près autant les hommes que les femmes de son siècle, le sexe délicat ayant du moins pour excuse de sa corruption l'esclavage où le maintenait le sexe fort. Ceci établi, examinons en peu de mots ce que contient la comédie des *Harangueuses*.

Nous voyons, d'une part, un vif sentiment du désordre social et une ardente aspiration vers des réformes qui puissent remédier au mal et réaliser le bonheur ; et, de l'autre part, l'indication de certains prétendus moyens de salut.

Pour ce qui regarde l'irritation contre le malaise général et les aspirations vers un ordre meilleur, apparemment nul homme sensé ne

noms jusqu'à ce que chacun sache à quelle lettre le sort l'envoie dîner. Le héraut criera, à ceux qui auront le *béta*, de se rendre au portique basilique ; à ceux qui auront le *théta*, d'aller au portique dont le nom commence par cette lettre ; à ceux du *kappa*, de s'assembler au portique où se vend la farine. »

Nous ne trouvons qu'un mot sur la famille :

Reconnaître ses enfants! A quoi bon? Les enfants regarderont comme leur père tous ceux qui seront plus âgés qu'eux. — Mais, objecte un assistant, n'étrangleront-ils pas bel et bien tout vieillard, faute de le connaître, puisque, aujourd'hui même qu'ils connaissent leur père, *ils l'étranglent?* Que sera-ce, s'il leur est inconnu? Qui pourrait alors arrêter leurs outrages? — Quiconque en sera témoin s'y opposera. Autrefois ils s'inquiétaient peu que l'on frappât le père d'autrui ; maintenant, dès qu'un vieillard sera battu, chacun craignant que son propre père ne soit la victime, réprouvera cette violence.

Si le moyen proposé par les femmes, pour faire respecter les vieil-

à juste titre la sollicitude de M. Binaut. Pour la résoudre, pour que les vieux et les laids, les laides et les vieilles ne se voient pas privés des liens d'amour (liens exclusivement matériels et grossiers, d'ailleurs), Praxagora décrète que nul homme n'aura le droit de posséder une jolie femme et nulle femme un beau garçon, s'ils n'ont préalablement sacrifié sur l'autel de la vieillesse et de la laideur.

Voilà donc les principes et les institutions de l'ordre social rêvé par Praxagora, et la seconde partie des *Harangueuses* nous donne une idée de la mise en pratique. On appelle les citoyens qui se groupent, comme vous avez vu, suivant les convenances du hasard, à la table *théta* ou à la table *kappa*. Les convives attendent un signal et se couchent sur les lits lorsque le héraut a crié :

Allons! jouez des mâchoires.

— Sautons de joie! Io! Evoé! Allons manger : livrons-nous à la joie de la victoire! Evoé! Evoé!

« Le dernier paquebot français a amené ici Artim-Bey, premier interprète de S. A. le vice-roi, de retour de sa mission à Paris. Des agents comptables parisiens sont venus avec lui; ils seront chargés de régulariser la comptabilité de l'Etat. Ces messieurs vont partir pour le Caire, où est le siége de la principale administration. On parle aussi du prochain départ pour le Caire de S. A., qui continue à jouir de la meilleure santé, et qui s'occupe toujours de la prospérité du pays.

» Les craintes qu'on avait conçues d'une trop forte inondation se trouvent totalement dissipées.

» Les affaires commencent à reprendre, ici, assez d'activité depuis la mise en vente des nouveaux produits; mais la spéculation est arrêtée par les avis peu favorables de l'Europe.

» Nous avons dans le port une frégate américaine : *le Congrès;* elle fait sa tournée dans la Méditerranée. Le pacha a fait un accueil flatteur au commandant et aux officiers de cette frégate, qui arrivait de Jaffa et dont le capitaine se nommait Vorrees. »

ANGLETERRE. — Le bruit a couru que sir Robert Peel avait fait des ouvertures au chef du parti libéral (lord John Russell). Le but de ces ouvertures serait, à l'aide d'une coalition, de former un ministère fort et efficace. Nous n'attachons pas d'importance à cette rumeur; elle est née probablement des conjectures formées par certains esprits en considération des difficultés qui entourent le Gouvernement.

(*Globe* de Londres.)

— On lit dans le *Times :*

« Notre correspondant de Swansea nous annonce que, suivant un bruit généralement répandu, le Gouvernement aurait l'intention de proclamer la loi martiale dans le Carmathenshire et le Cardiganshire. Cette nouvelle aurait causé une irritation profonde parmi le peuple. »

— M. W.-H. Ashurst, membre du conseil municipal de Londres, adresse la lettre suivante au *Times :*

« Mardi prochain, le conseil municipal présentera au général Espartero, dans Mansion-House, l'adresse votée en son honneur. Pour moi, je déclare que si le général Nogueras ne désavoue pas, d'une manière plus formelle qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, toute participation au meurtre de la mère de Cabrera, et s'il prétend s'asseoir à la table du lord-maire, je quitterai la place aussitôt que l'adresse aura été présentée. »

ESPAGNE. — Par suite de l'arrivée à Gracia, le 16, de deux bataillons du régiment de Soria, les forces dont le brigadier Prim pouvait disposer se montaient déjà à 4,000 hommes. Il attendait encore, le 17, de nouveaux renforts pour se porter, le 18, à la rencontre d'Ametller, qui occupait toujours Badalona.

Les communications entre Barcelone et la frontière étaient encore interceptées le 21, un pont de Girone ayant été emporté par les eaux.

La ville de Puicerda a répondu négativement à l'invitation qu'on lui a adressée de se prononcer en faveur de la junte centrale.

(*Phare des Pyrénées, du* 22.)

— Le même journal, du 22, annonce, d'après une lettre de Saragosse, du 18, à midi, que le général Lopez Baños, voyant l'impossibilité de comprimer le mouvement avec le peu de forces à sa disposition, essaya en vain de s'enfermer dans le château de l'Aljaferia. Repoussé, il se retrancha dans la caserne de cavalerie. Il a quitté ce matin la ville avec la plupart des troupes. Le premier acte de la junte a été de rétablir dans leurs fonctions les autorités destituées et de déclarer que Saragosse, tant qu'une junte centrale ne serait pas réunie, resterait ouvertement en opposition avec le gouvernement de Madrid. Le mouvement s'est accompli sans aucun excès. La milice nationale est sous les armes.

On écrit de Madrid, 18 septembre :

« Il résulte de toutes les correspondances reçues de Catalogne que l'apathie du général Araoz a complètement paralysé l'active énergie de Prim. Araoz a refusé à ce dernier des renforts qui lui étaient indispensables pour attaquer Ametller avant qu'il ait pu recruter des forces plus considérables : de là, tout le mal. Le Gouvernement, afin de réparer les fautes d'Araoz, a fait partir la nuit dernière des troupes qui prennent la direction de la Catalogne, et le général Laureano Sanz a quitté Madrid ce matin pour aller prendre le commandement de l'armée d'opérations en Catalogne. Le général Lara accompagne le commandant en chef avec le titre de commandant en second. Le brigadier Shelly, dont l'ardente bravoure est bien connue, et qui a été blessé à Ardoz, se rend également en Catalogne. Les avis reçus de Tarragone et de Lérida n'ont rien d'alarmant; la tranquillité et la soumission continuaient.

» Bien que la candidature du parti du progrès ait réuni aujourd'hui quelques suffrages de moins qu'hier, elle est toujours à la tête des élections métropolitaines et à-peu-près dans la même proportion. »

ITALIE. — On écrit de *Rome*, 14 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg :*

« Nous venons de recevoir, par voie extraordinaire, la nouvelle que la diligence et les dragons qui l'accompagnaient ont été attaqués par une bande de 150 hommes armés de fusils anglais. Les dragons ont été faits prisonniers. On assure que cette bande a attaqué à l'improviste divers postes de cavalerie et s'est emparée de leurs armes et de leurs chevaux.

» Par suite de cette nouvelle, il y a eu hier un conseil de cardinaux. Le Gouvernement a, dit-on, fait partir immédiatement pour Césène plusieurs bataillons d'infanterie de ligne. »

ALLEMAGNE. — *Berlin*, 19 septembre. — L'empereur de Russie est parti pour Varsovie, le duc de Leuchtenberg pour Stettin, et le prince et la princesse royale de Suède pour Stockholm.

(*Gazette universelle de Prusse.*)

SUISSE. — Une conférence vient d'avoir lieu à Zofingue, dans le but de propager l'idée de l'*unité commerciale* de la Suisse. Six cantons étaient représentés à cette conférence.

HOLLANDE. — On écrit de *la Haye*, 22 septembre :

« On avait espéré que S. M. la reine d'Angleterre, qui, pour aller d'Anvers en Angleterre, devait nécessairement passer tout près de Flessingue, aurait fait à notre pays la galanterie, sinon de mettre pied à terre, de s'arrêter du moins quelques instants à la rade de cette ville pour y recevoir les compliments des autorités. Dans cette prévision, une affluence considérable d'étrangers s'étaient réunis sur le port. On a été généralement surpris et peiné de voir au loin le yacht de S. M. B. passer devant nos eaux avec beaucoup de rapidité, comme si la Hollande se trouvait à mille lieues de là. »

TUNIS. — D'après une correspondance du *Portafoglio-Maltese*, il paraît que les démarches du consul français, en faveur des Français créanciers de la régence, n'ont pas eu tout le succès qu'on s'en promettait. Tout est encore remis en question; les créanciers continuent à se repaître d'espérance et de belles promesses. Il paraît plutôt que les intérêts des Européens courent toujours le plus grand péril. Une maison française a fait dernièrement un contrat pour une quantité considérable de draps à consigner au fournisseur du Gouvernement et de la maison du bey. Le contrat fut arrêté par l'intermédiaire du consul, et il fut décidé que, si l'acheteur élevait quelque difficulté sur la qualité, cette qualité serait vérifiée par quatre experts dont la décision ferait foi. En effet, à l'époque de la consignation, des observations furent faites sur les qualités; mais l'expertise déclara que la qualité des draps était égale et même supérieure à l'échantillon. Le bey reconnut que le fournisseur devait recevoir; mais celui-ci refusa, et voilà comment les négociations, d'une manière ou d'autre, sont toujours sujets aux caprices de ces gens-là.

Un trait qui mérite d'être mentionné est celui-ci : l'Israélite Joseph Scemama vient d'être décoré du nisciam du mérite.

COLONIES FRANÇAISES.

On écrit du Sénégal, le 11 août, par le *paquebot de Rio*, que, par suite des hostilités des habitants de Fouta, le commerce de Saint-Louis ne fera pas, cette année, d'expéditions pour Galam. La traite aux escales n'avait produit que 500,000 kilogrammes de gomme au bas du fleuve.

M. Bonet, gouverneur, était parti en juillet pour le village de Cascas, avec 200 marins, 500 laptos, la compagnie des spahis, en tout 1,300 hommes. Il était de retour à Saint-Louis le 9 août, après avoir brûlé Cascas, tué 60 hommes et blessé à-peu-près le même nombre d'individus. L'almany, chef du Fouta, a demandé la paix, qui lui a été accordée jusqu'au 30 août, à condition qu'à cette époque la valeur des marchandises pillées à bord des embarcations de Saint-Louis serait remboursée, sinon la guerre recommencerait.

INTÉRIEUR.

On écrit de Lyon, le 23 septembre :

« Hier, après sa visite à l'hôpital militaire, S. A. R. le duc de Nemours s'est rendue au camp et de là au champ des manœuvres. Elle est revenue à Lyon par la Guillotière. Aujourd'hui à midi, LL. AA. RR. visiteront le palais Saint-Pierre et différentes fabriques. »

— C'est aujourd'hui qu'a eu lieu, à l'hôpital militaire de perfectionnement (le Val-de-Grâce), la distribution des médailles aux élèves en chirurgie.

M. Martineau des Chenetz, représentant M. le président du conseil ministre de la guerre, présidait cette cérémonie, dans le grand amphithéâtre, où s'étaient réunies de nombreuses notabilités.

M. le docteur Baudens, chirurgien en chef et premier professeur, a ouvert la séance par la lecture d'une histoire archéologique du Val-de-Grâce.

M. Martineau des Chenetz a adressé ensuite aux élèves une courte allocution.

Trois élèves ont été couronnés : MM. Vallette et Belier, chirurgiens sous-aides, et M. Puel, chirurgien-élève.

M. le maréchal Soult avait ajouté aux médailles des lauréats un don de livres de chirurgie. (*Messager.*)

— La Bourse a été en proie aujourd'hui à une vive panique, attribuée aux nouvelles du mouvement insurrectionnel qui vient d'éclater à Athènes. Il s'en est suivi une dépréciation très sensible, et presque sans aucune reprise, sur les fonds français. (*Moniteur parisien.*)

— M. le maréchal Bugeaud a été réélu député, à une très grande majorité, par le collége électoral d'Excideuil.

Faits divers.

La Chambre de commerce de Lyon a décidé qu'en mémoire du séjour du duc et de la duchesse de Nemours, il sera distribué 500 livrets de caisse d'épargne de 50 fr. aux enfants des écoles gratuites de Lyon, la Guillotière, Vaise et la Croix-Rousse, qui se seront distingués par leur bonne conduite.

— Nous lisons dans le *Journal de Rouen :*

« L'ex-président d'Haïti, Boyer, et sa suite, qui se compose seulement de sa famille, arrivés avant-hier soir dans notre ville, ont pris hier le chemin de fer, par le convoi de neuf heures du matin, pour se rendre à Paris.

» Boyer, dont les manières et le langage sont ceux d'un homme intelligent et distingué, paraît avoir de soixante-cinq à soixante-huit ans. Il ne cherche point à dissimuler le chagrin qu'il éprouve de la bourrasque politique qui l'a dépossédé du pouvoir et le rejette sur la terre d'exil; peut-être s'y mêle-t-il aussi la douleur de la perte récente qu'il a faite de sa femme, dans la traversée d'Amérique en Europe. Mais il parle de tout cela avec une noble et même pieuse résignation.

» Il a avec lui sa mère, presque nonagénaire, d'une taille colossale, d'un accoutrement fort bizarre, et coiffée d'un large feutre; son neveu et aide-de-camp, le colonel Boyer; la femme de celui-ci, qui est d'une rare beauté, et quatre jeunes enfants. Boyer est mulâtre, sa mère négresse, et sa nièce quarteronne.

» Leur modeste équipage de voyage ne fait en rien pressentir les immenses richesses dont on dit Boyer possesseur, et sur le placement desquelles la bourse de vendredi, comme on l'a vu dans notre numéro d'hier, s'occupait déjà d'agioter. Ceux qui ont joué à la hausse, dans l'espoir des quadruples du proscrit, courent gros risque d'avoir compté sans leur hôte. »

— On écrit de Carlsruhe (duché de Bade), 17 septembre :

« Le jugement rendu par le tribunal de Rastadt dans l'affaire du duel entre M. de Verefkin et M. de Gœler, a été signifié hier à M. de Haber. Le jugement déclare qu'il n'y a lieu à suivre, et que les scellés qui avaient été mis sur les papiers de M. de Haber seront immédiatement levés. M. de Haber est resté détenu préventivement pendant onze jours sans avoir même pu communiquer avec M. E. Sander, son avocat. Tous ses papiers, lettres et correspondances ont été scrupuleusement examinés depuis 1830, et c'est l'autorité militaire et non l'autorité civile qui a fait toute cette enquête. Ainsi, on a pénétré dans les secrets de famille et d'affaires de M. Haber pour aboutir à un jugement de *non-lieu.* M. Sander, avocat de M. de Haber, n'entend pas que l'affaire en reste là, et M. de Haber, dans la conviction de son droit, ne craint point une enquête plus approfondie. Il est certain que cette affaire sera discutée dans la Chambre des députés, qui se réunira au mois de décembre prochain. »

(*Gazette de Cologne*, 22 septembre.)

— On vient de procéder à la vente des meubles et effets mobiliers dépendant du trop célèbre château du Glandier. Cette vente a renouvelé l'engouement qui a fait retentir naguère tous les journaux de l'Europe. Les objets les plus minutieux, vus dans le manoir de Marie à travers un prisme merveilleux, ont acquis une valeur presque incompréhensible. La robe de noces de Mlle Capelle s'est vendue 800 fr. et a fait des jaloux; son livre de mariage a valu 50 fr.; une simple esquisse de ses traits a été donnée pour 25 fr. De petits albums, quelques feuillets de vers à elle, des bagatelles, des riens, ont attiré pendant quinze jours la foule sur les lieux. (*Moniteur parisien.*)

— On lit dans l'*Helvétie :*

« De nombreuses bandes de *heimathloses* (*parias* de la civilisation suisse) reparaissent dans plusieurs cantons. Une de ces bandes, venant d'Argovie, a pénétré il y a quelques jours dans l'état de Bâle-Campagne, où elle a commis de graves désordres. Une autre bande, sortie du grand-duché de Bade, après avoir passé le Rhin, s'est établie sur le territoire argovien, le long de ce fleuve, dans les forêts. Enfin, le *Courrier suisse* nous donne des détails assez poétiques sur une famille inoffensive de heimathloses qui a été amenée à Lausanne. Nous voyons avec plaisir que cette famille a été secourue; nous aurions été plus heureux d'apprendre qu'elle n'a pas été renvoyée dans la forêt, où elle a dû élire son domicile.

» Voici, du reste, l'article du *Courrier suisse :*

» Une famille de heimathloses a été amenée à Lausanne la semaine dernière et déposée momentanément à la salle des pauvres à l'Evêché. Elle se compose du père, de la mère et de six enfants. Une marmite, un vase en fer-blanc, une petite caisse renfermant deux chemises et quelque peu de choses encore, enfin, une couverture en laine forment tout le mobilier qu'ils transportent avec eux. Ils n'avaient ni bas ni souliers; leurs vêtements n'étaient que des lambeaux. On les a habillés; les élèves de l'école normale des filles ont confectionné des vêtements pour la mère et les deux filles, âgées de 16 et de 14 ans.

» Le père et la mère n'ont qu'une idée vague de leur origine au sein d'une vie de vagabondage. Ils vivent dans une forêt, sur les confins des cantons de Fribourg et de Vaud, transportés tour à-tour de l'un à l'autre. Ils fabriquent avec adresse des paniers assez jolis et même compliqués; c'est là, avec la mendicité, leur industrie. Un couteau est leur seul instrument; ils trouvent le bois sur leur passage. Les enfants ont été baptisés çà et là dans les églises catholiques. Pendant leur séjour à la salle des pauvres, la mère a pris spontanément soin de tenir la salle propre et en bon ordre, et la famille a fabriqué des paniers. »

— *Statistique parlementaire.* — L'Angleterre compte quarante comtés : ils nomment 144 membres, population, 9,115,611; 187 villes et bourgs, ils nomment 323 membres, population, 5,879,527; deux universités nomment 4 membres; population entière, 14,995,138. Pays de Galles, douze comtés, 15 membres, 680,147 de population; cinquante-six villes et bourgs, nommant 14 membres, 231,450 de population. Total, 911,608. L'Angleterre et le pays de Galles réunis ont une population de

---

raffinement délicat de toutes les facultés de l'âme,— et il se trouvera un écrivain qui donnera à entendre à ses lecteurs que cette science peut être confondue avec la loi de Praxagora,— une loi qui commande la contrainte,— la confusion bestiale et le viol en amour;— une loi qui décrète l'abolition des liens sacrés et doux de la famille; une loi qui nie les droits individuels sur les fruits du travail, abolit la propriété et fait passer tous les citoyens sous le joug absurde de l'égalité absolue; une loi qui jette pêle-mêle, en désordre, les hommes autour de tables, où nul lien affectueux ne préside à la formation des groupes; une loi qui ordonne le travail aux hommes libres et consacre l'esclavage des masses populaires!

En vérité, qui donc peut aujourd'hui, sans calomnie, avancer que *ces choses-là* ont été données comme des découvertes par l'inventeur de la *Théorie de l'unité universelle?* S'il ne s'agit pas de Charles Fourier, *ment de l'un chez l'autre;* » et encore il est probable que, conséquemment à ses vues communautaires, Praxagora entendait que nul n'aurait le droit de s'enfermer librement chez lui et de refuser sa porte aux importuns.

Les Revues de M. Buloz, depuis bien des années, ne perdent pas une occasion d'adresser à la Théorie Sociétaire quelque petit cinglon. Nous ne savons d'où vient ce parti pris et nous nous demandons pourquoi M. Buloz en veut à des doctrines dont il ne sait pas le premier mot. Pour nous, nous continuerons à juger avec impartialité les volumes qu'il édite.

Les derniers numéros des Revues contiennent des articles importants. Citons d'abord un article de M. Esquiros, avec éloge pour le sentiment élevé avec lequel il apprécie le pouvoir de l'homme sur la nature, avec reconnaissance parce qu'il cite honorablement le nom de notre maître.

d'habitudes. A force de se rencontrer dans le même escalier, on arrive à se connaître au moins de visage; on cesse d'être une gêne l'un pour l'autre; le voisin devient le témoin d'une partie de nos actions, une *chose* du logis à laquelle nous ne prenons plus garde. Mais, dans les petites villes, l'isolement crée à la longue une sorte de monotonie de mystère, qui descend aux actes les plus vulgaires de la vie. L'idée qu'on est vu suffit pour tout empoisonner. Le regard du voisin est une véritable épée de Damoclès qui empêche de manger, de rire, de marcher. Aussi rien ne coûte-t-il pour y échapper; on élève les murs, on double les jalousies, on dépolit les vitres; chacun semble uniquement occupé de se cacher; on dirait une population de faux-monnayeurs !

» Or, la curiosité croît nécessairement en proportion des difficultés qu'elle trouve à se satisfaire. Moins on veut être vu, plus on désire voir, et comme la surveillance la plus patiente est souvent mise en dé-

15,006,741, non compris l'armée et la marine. — L'Irlande compte trente-deux comtés, 64 membres, 7,370,533 de population ; six villes, 10 membres, 477,945 de population ; trois villes, 4 membres, 01,150 de population ; vingt-quatre bourgs, 25 membres, 285,010 de population. Total de la population, 8,175,238. — Ecosse, trente comtes, 30 membres, 1,657,985 de population ; soixante-seize villes, bourgs, 23 membres, 962,199 de population. Total de la population, 2,620,184. — Total pour les trois royaumes, 26,702,163 de population. (*Morning-Advertiser.*)

— On lit dans le *Mémorial de la Scarpe*, journal de Douai :

« Le soir du mercredi 20 septembre, jour du concours musical d'Hénin-Lietard, le tocsin s'est fait entendre aux environs. Un incendie venait d'éclater dans la commune d'Harnes. Les malheurs les plus grands pouvaient être la suite de ce sinistre ; mais l'heureuse organisation de compagnies de pompiers dans la plupart de nos communes y a pourvu. Plusieurs de ces compagnies sont accourues aussitôt et sont parvenues en très peu de temps à éteindre le feu. Une seule maison a été la proie des flammes.

Les pompiers de Courrières sont partis au pas gymnastique et ont franchi en 15 minutes la distance de cette commune à Harnes, qui est d'une lieue environ.

— On écrit, le 21, de Rolleghem à l'*Emancipation* de Bruxelles :

« Jeudi dernier une scène inattendue a jeté ici l'effroi dans l'âme de tous les spectateurs ; heureusement elle n'a pas eu l'issue fatale qui semblait imminente. Le sieur Woutermaersens, plombier, travaillait à la réparation de la gouttière de l'église de ce village ; il avait déjà, au moyen d'une longue échelle, porté une allonge de 30 livres sur le toit, et, descendu pour prendre ses outils, il était remonté, suivi de son aide, à 40 pieds d'élévation, lorsque les deux montants de l'échelle se brisèrent à-la-fois, juste au-dessus de l'échelon sur lequel il venait de poser le pied ; il alla se heurter contre le mur de l'église avec l'échelle au bout de laquelle il se maintint debout, et qui, glissant de côté, alla s'arrêter dans une encoignure formée par un pilier, auquel il se cramponna du mieux qu'il put.

» Le curé, qui veillait au travail, frappé d'épouvante et croyant le malheureux perdu, ferma les yeux et lui donna tout d'abord l'absolution générale ; mais n'entendant pas le bruit de la chute, il reporta la vue en haut, et la position périlleuse de l'ouvrier ne calma guère sa frayeur ; cependant il eut assez de sang-froid pour aviser un moyen de salut ; il encouragea l'ouvrier à se bien tenir et fit monter au clocher des gens qui laissèrent descendre une corde que celui-ci put saisir et avec laquelle il descendit à terre, au milieu d'une foule nombreuse d'habitants des maisons d'alentour, attirés par l'alarme qui s'était propagée de proche en proche. Il déclara que, s'il avait dû rester une minute de plus, cela ne lui eût pas été possible et qu'il se serait laissé choir. M. le curé fut le premier à le féliciter et voulut, après lui avoir fait donner un verre de bierre, le renvoyer à son maître ; mais le courageux compagnon raccommoda l'échelle et acheva son travail avant de se retirer. »

— On lit dans le *Standard* :

« Un phénomène assez remarquable s'est produit près de Peckham. De grands châtaigniers, qui avaient perdu toutes leurs feuilles à la fin d'août, se sont de nouveau couverts de bourgeons, qui sont actuellement en fleurs, tant la température est douce depuis un mois. Dans le jardin du *Post-Office*, à Londres, on peut remarquer un poirier qui est de nouveau couvert de feuillages comme au printemps. »

— On écrit de Mantoue, 8 septembre, à la *Gazette de Milan* :

« Tout récemment est arrivé ici, de Venise, le pyroscaphe *Mocenigo*, remorquant une barque chargée de 300 quintaux de grains environ. Ce voyage a été exécuté par ordre du comte Mocenigo, qui veut établir une navigation permanente sur tout le cours du Pô. Plusieurs fois on a fait cette tentative avec des bateaux à vapeur, mais le peu de profondeur du fleuve à de nombreuses époques de l'année a été un obstacle insurmontable. Le pyroscaphe *le Mocenigo* et la barque brevetée de nouvelle invention qu'il remorquait, sont construits de manière à n'exiger que 50 centimètres d'eau. L'expérience ayant pleinement répondu à cette attente, il y a lieu d'espérer que le comte Mocenigo conduira à bonne fin une entreprise de la plus haute utilité pour une grande partie de l'Italie, et particulièrement à tout le royaume Lombard-Vénitien. »

— On écrit du Tyrol, 1er septembre :

« Le prince de Hohenlohe, bien qu'éloigné de l'Allemagne, ne continue pas moins d'opérer des miracles en faveur de ses chers compatriotes. Une jeune fille d'un conseiller à la cour d'appel, attaquée depuis trois ans d'une douloureuse maladie, s'est trouvée instantanément guérie. Le prince a guéri simultanément une autre femme de 55 ans, qui, depuis sept ans, était paralysée. Le prince n'a fait que réciter des prières pour opérer ces miracles » (*Feuille allemande*)

— A Digne, un enfant de six à sept ans était monté sur le parapet du pont de la Bléone, d'où il s'amusait à cracher dans l'eau et à faire des ronds. Tout-à-coup il perd l'équilibre et tombe d'une hauteur de 50 à 60 mètres. Les personnes qui ont vu cette chute l'ont cru mort et se sont empressées d'accourir pour lui prodiguer des secours s'il en était encore temps. Quel n'a pas été leur étonnement lorsqu'elles l'ont vu se relever ! il n'avait que quelques légères contusions au visage, et un saignement de nez peu dangereux. Aujourd'hui cet enfant est entièrement remis et joue avec ses camarades. (*Journal des Basses-Alpes.*)

— On lit dans la *Gazette de Cambrai* :

« Nous avons été témoin hier d'une action bien touchante, qui prouve que les cœurs les plus nobles et les plus généreux battent sous l'uniforme de nos soldats.

» Un étranger, jeune encore, mais dont la figure tout à-la-fois naïve et attristée annonçait de poignantes souffrances, se présenta aux portes de la ville. Le portier-consigne, vieux soldat de l'Empire, décoré de l'étoile de l'honneur, demande ses papiers. L'étranger lui répond avec un accent allemand très prononcé, et montre son passeport ; puis il ajoute d'une voix dolente qu'il vient à Douai pour s'enrôler dans la légion étrangère. — C'était à Lille et non à Douai qu'il fallait vous adresser, lui dit le portier-consigne avec une compatissante affabilité. — Mais je viens de Lille, et avec bien de la peine, je vous jure, répond l'étranger ; s'il faut que j'y retourne, épuisé comme je le suis, et privé de toute ressource, autant mourir ! Et deux grosses larmes tombent sur les joues du malheureux, qui, vaincu par la misère et par la souffrance, semble vouloir se réfugier dans la mort.

» Cependant le portier-consigne avertit ses camarades. Il leur propose une bonne action à accomplir ; tous consentent avec empressement. Quelques sous officiers de la garnison se joignent à eux ; on conduit l'étranger dans une auberge ; on lui fait servir à manger : il dévore ! L'infortuné n'avait rien pris depuis long-temps, et il avait marché toute la nuit !... Puis l'obole du pauvre est recueillie, et l'étranger, attendri jusqu'aux larmes, baise les mains de ses bienfaiteurs. Grâce à ce secours inespéré, il pourra retourner à Lille, et recevoir une feuille de route pour se diriger sur la légion étrangère. »

— On écrit d'Ay au *Journal de Reims* :

« Un de ces douloureux événements qui attristent l'âme, vient de se passer dans nos murs, et au milieu d'un jour de fête. Une femme, jeune encore, Mme M...., au retour d'une maladie très grave, était venue, accompagnée de son mari, jouir sur les promenades d'Ay du joli coup-d'œil de la fête. Cette sortie paraissait lui être très favorable, lorsqu'à peine rentrée chez elle elle se prit à crier, avec l'accent du désespoir : Aux voleurs ! aux voleurs ! Mon mari, ne les vois-tu pas, ces misérables, ces brigands ? ils viennent pour nous dévorer....

» Le mari, effrayé, parcourt sa demeure, et ne trouvant aucun motif aux cris aigüs de sa femme, il s'empresse de revenir près d'elle et de la calmer. Elle ne le reconnaît plus. Cette pauvre femme venait de perdre la raison. Quelques jours après cet événement, plusieurs habitants du quartier assistaient avec douleur au départ de la malheureuse aliénée pour une maison de santé, et son inconsolable mari, en proie à l'affliction la plus vive, lui faisait ses tristes adieux, et lui présentait, pour la dernière fois, son enfant âgé de 3 ans, qui ne pouvait exprimer son désespoir que par des larmes, car, lui aussi, ce pauvre petit être, venait d'être frappé par un coup terrible : il était muet. »

Faits de subversion sociale.

On lit dans l'*Echo de Vésone* :

« La justice paraît être sur les traces des meurtriers de Brochard, cet ancien officier de l'empire assassiné aux portes de Périgueux. Hier 21, M. le juge de paix et quelques personnes qui l'assistaient, chargés de procéder à l'inventaire dans la maison du décédé, ont découvert, dans le lit et sur la servante de Brochard, diverses sommes s'élevant ensemble à 3,000 francs environ, et dont cette femme n'a pu justifier la possession d'une manière précise. De nouvelles perquisitions ont dû avoir lieu aujourd'hui, et les actives recherches du parquet ne tarderont pas sans doute à éclaircir cet affreux mystère. »

— Les affaires d'attentats à la pudeur ont été nombreuses dans ce mois aux assises de la Sarthe.

Le 4, Louis Gauthier, dit *Jambe d'argent*, accusé d'un pareil attentat, sans violences, dans un clos de Beaumont, sur une fille âgée de moins de 11 ans, a été acquitté.

Le 5, Jean Payen, accusé d'un semblable attentat, consommé ou tenté avec violence sur une jeune fille âgée de plus de 15 ans, a été condamné à trois mois de prison.

Le même jour, Michel Chapin, plusieurs attentats à la pudeur consommés ou tentés, sans violence, sur une fille âgée de moins de 11 ans ; trois années d'emprisonnement.

Le 6, Pierre Mercier, viol sur une fille de 15 ans ; dessein prémédité, violences ; cinq ans de réclusion avec exposition.

— On lit dans le *Journal de Lille* du 23.

« Le sieur W..., tourneur-pompier, qui jouit d'une fortune assez considérable, n'avait point d'héritiers directs, et il vivait seul à Lille avec une domestique. Des parents éloignés du sieur W..., connaissant la faiblesse de son caractère et la simplicité de son esprit, craignaient que sa domestique ne prît un trop grand ascendant sur lui, et que, par suite, une succession assez ronde ne leur échappât. Ils engagèrent dernièrement leur parent à venir passer quelque temps chez eux, en Belgique. Ils le firent boire, et ayant profité de son ivresse pour lui faire avouer qu'il avait l'intention de tester en faveur de sa domestique, le retinrent chez eux, en publiant qu'il avait complètement perdu la raison.

» Cette nouvelle parvint à la justice, et, après informations, M. le commissaire central de Lille alla avant-hier faire mettre en liberté le sieur W..., qu'il ramena à Lille. Celui-ci paraissait jouir de toute sa raison. Hier matin, il sortit de chez lui, donna différents ordres à ses ouvriers, puis rentra en disant qu'il était très fatigué et qu'il voulait se reconcher un moment. Après s'être déshabillé, il s'enfonça un couteau-poignard dans la région du cœur et se précipita par la fenêtre. On le releva respirant encore, mais dans un état qui fait désespérer de le sauver. »

Le défaut d'espace nous force à renvoyer à demain le compte-rendu de la séance de l'Académie des sciences d'aujourd'hui, qui a été remplie de communications intéressantes.

ERRATUM. — Notre prote nous a fait commettre, dans notre article d'hier sur l'inscription maritime, un non-sens dont nous devons repousser la responsabilité, au nom de l'auteur de l'article. Notre correspondant de Toulon avait écrit, ligne 8 de la seconde colonne de la seconde page :

« *Les hommes qui se destinent à la navigation* HAUTURIÈRE (navigation au long cours.) » Notre prote, qui ne connaissait probablement pas la valeur de cette dernière expression, a jugé à propos de la transformer en celle d'*aventurière*, ce qui aura dû intriguer fort messieurs les officiers de marine qui nous font l'honneur de nous lire.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 11 *septembre* 1843.

GUYONNET, marchand de vin, rue des Dames, 51 bis, à Batignolles; juge-commissaire. M. Lefebvre ; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

BOURSE DU 25 SEPTEMBRE.

La rente, avant la bourse, offerte, mais sans affaires, à 82 12 1/2, a pris dès l'ouverture, à 82, un aspect vraiment significatif de baisse. En effet, depuis ce moment, elle n'a point cessé de fléchir ; les variations se succédaient avec rapidité, et d'une affaire à l'autre on a coté quelquefois jusqu'à 15 ou 20 cent. de différence.

Fermé à 81 40 au parquet, le 3 0/0 est descendu, après la clôture, à 25, où il est resté vers cinq heures.

En présence d'une baisse aussi extraordinaire (90 centimes), les con-jectures n'ont point manqué, et les affaires d'Espagne, le soulève-[illegible] en Grèce ne suffisaient plus à certains esprits pour expliquer ce [illegible] ment important. On craignait d'en trouver la cause à l'intérieur [illegible] aussi, quand le soir aucune nouvelle fâcheuse n'est apparue ; b[illegible] en voyant dans le journal semi-officiel des dépêches télégraphi[illegible] vorables au parti de la reine en Espagne, la confiance est reve[illegible] la même rapidité, et le 3 0/0 a fait successivement cinquante cent[illegible] de reprise sur le dernier cours de la coulisse.

Dans les émotions si vives d'une pareille journée, on comp[illegible] sans peine que toutes les valeurs étrangères, que nos valeurs [illegible] trielles aient été fort négligées. Le 5 p 0/0 espagnol, intéress[illegible] question du jour, est tombé à 26 1/2. Le reste sans importance.

Au comptant. — Banque belge, 770. — Lots d'Autriche, 380, ch[illegible] de Marseille à Avignon, 575 ; zinc, Vieille-Montagne, 3,825 ; jouissan-ces, 4 canaux, 137-50 ; lin Maberly, 380.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC[illegible]
5 p. 0/0 compt. . . .	121 20	121 20	120 80	120 80	[illegible]
— fin cour. . .	121 25	121 25	120 50	120 50	121 [illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 »	82 »	81 80	81 80	82 [illegible]
— fin cour. . .	82 5	82 5	81 40	81 40	8[illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. À LA C. PR.	Cours de la coulisse Avant la bourse, 82 15, 12 1/2. Ap. la bourse, 82 40, 35, 30, [illegible] Le soir, 82 40, 55, 60, 65, [illegible]
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	75, 72 1/2.
4 0/0	103 20	» »	» »	—
O. de la Ville .	1317 50	» »	H. 2 50	Bons du Trésor.
Banque de Fr. .	3280 »	» »	» »	—
C. Laf. de 5000.	5070 »	» »	» »	Reports.
— de 1000.	» »	» »	» »	3 0/0. fin proch. 20.
Caisse Hypoth..	» »	» »	» »	5 0/0 id. 30.
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	—
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	790 »	» »	B. 5 »	S-Germ. Fin c.. »
Vers. R. Dr. .	280 »	» »	B. 2 50	» 281 25
dº R. G. . .	102 50	» »	B. 1 25	»
Orléans	661 25	» »	B. 1 25	Orléans, » 661 25, 660.
Strasb. à Bâle.	190 »	» »	» »	Strasbourg. » 190
Rouen.	716 25	717 50	H. 3 75	Rouen. » 717 50, 710.
Havre.	» »	» »	» »	Havre. » »
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 5/8	» »	» »	Londres, 23 septembre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 95 1/4 3/8.
Esp. D. active.	26 3/4	26 1/2	B. 1/2 »	Esp. actif. 26 1/4.
5 0/0 Naples. .	107 90	107 75	B. 0 25	Portugais. 43.
— Romain. .	105 1/2	» »	B. 1/2 »	Mexicains. 34 1/8.
Obl. Piémont. .	1195 »	» »	B. 2 50	5 0/0 Holland. 101 5/8.
Emp. d'Haiti. .	447 50	» »	B. 2 50	2 1/2 id. 53 5/8.

Spectacles du 26 septembre.

OPÉRA. —

THÉATRE-FRANÇAIS — La Mère et la Fille. — Le Bourru bienfaisant.

OPÉRA-COMIQUE. — Lambert Simnel. — La Dame Blanche.

VAUDEVILLE. — Patineau ou l'Heritage de ma Femme. — Les Misères. — La Robe déchirée. — Mme Barbe-Bleue.

GYMNASE. — Antonine. — Un Jour d'Orage. — Bertrand l'horloger. — Le docteur Robin,

VARIÉTÉS. — Sur les Toits. — Le Voyage en Espagne. — La Perruquière.

PALAIS-ROYAL. — La 1re de : Une Campagne à Deux. — Paris, Orléans et Rouen — Les Trois Dimanches.

PORTE SAINT-MARTIN. — La Tour de Nesle. — Royaume des Femmes.

GAITÉ. — La Folle de la Cité. — L'Eclat de Rire.

CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands exercices d'équitation.

COMTE. Rempailleur. — Postillon. — Alexis. — Sierra-Morena.

FOLIES-DRAMATIQUES. — Un Secret. — L'Huissier. — Barbe-Bleue.

BULLETIN AGRICOLE.

Les avis les plus récents de l'Aunis et du Bas-Poitou donnent des nouvelles favorables de l'état des vignobles dont les produits sont destinés à la distillation. Le *Journal de Confolens* du 22 septembre représente les vendanges prochaines comme devant donner, selon toute apparence, des produits, sinon très abondants, au moins de très bonne qualité.

Les graines oléagineuses ont subi une énorme dépréciation, dont elles ne peuvent espérer de se relever de long-temps. Dans le Nord, la graine de colza qui valait encore de 30 à 32 fr., il y a quelques années, ne vaut pas actuellement au-delà de 23 à 23 fr. 50 ; encore ce prix ne peut-il être obtenu que pour la première qualité, rare cette année dans le Nord, la Somme et le Pas-de-Calais ; on paie les qualités ordinaires 20 à 21 fr., et les inférieures 19 fr. seulement. Et pourtant à ces prix, la culture du colza est encore soutenable.

Les vins sont toujours en faveur. Les esprits et les eaux-de-vie restent à-peu-près stationnaires.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I. N. 58.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

MERCREDI 27 SEPTEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 26 SEPTEMBRE.

—

Agitation de l'Europe.

La civilisation européenne, travaillée d'un mal profond, s'agite et souffre, comme tout ce qui se transforme. Voyez! de toutes parts, au nord et au midi, en Irlande, en Pologne, en Espagne, en Italie, en Grèce, les populations, exaspérées par les souffrances physiques ou par les souffrances morales, par la misère ou par le désir de liberté, s'assemblent, se soulèvent, s'arment, combattent, et s'épuisent en vains efforts pour sortir d'une situation intolérable! Agitation sanglante qui les ramène, malgré elles, à un passé dont elles ne veulent plus, à la guerre, à la barbarie, à la sauvagerie même.

Les Italiens, écrasés par les forces militaires que les gouvernements entretiennent à grands frais, sont obligés de se jeter dans les bois, où ils sont traqués comme des bêtes fauves. Les Espagnols, tournant dans le cercle des révolutions et du despotisme militaire, sont pris de vertige et s'égorgent entre eux au nom de la liberté. Les Polonais conspirent, et sont jetés dans les cachots. Les Irlandais, malgré la prudence d'O'Connel, sont poussés à la guerre par le refus de l'impôt. Partout, oppresseurs et opprimés semblent invoquer la force brutale; partout on semble demander un moyen de salut à la ruse ou à la violence, mais partout aussi le mal qui dévore les sociétés civilisées ne fait qu'empirer.

Assurément, il y a des rapports essentiels entre l'organisation politique et l'organisation sociale, entre le mécanisme administratif et le mécanisme industriel; c'est là un fait évident, incontestable. Mais, quand on voit, comme aujourd'hui, les populations européennes sous les formes de gouvernement les plus différentes, dans les conditions administratives les plus diverses, s'agiter, se soulever, se révolutionner, souvent sans but et sans espoir de succès, ne faut-il pas en conclure que le mal est dans la société plus encore que dans la constitution politique? Depuis le régime républicain jusqu'à l'absolutisme monarchique, il y a en Europe une série de régimes politiques. Eh bien! sous tous ces régimes, ne voit-on pas sourdre des mécontentements, éclater des soulèvements populaires?

Ce qui a pu donner le change jusqu'ici, c'est que les manifestations populaires se font ordinairement contre la forme ou le personnel politique. Les esprits superficiels ont pu y voir une nécessité de changer, de modifier constamment la forme gouvernementale. De là le principe qu'il faut regarder le Pouvoir comme un ulcère; de là aussi toutes les études des publicistes modernes pour trouver la meilleure constitution politique possible.

Le spectacle que présente en ce moment l'Europe doit détourner de ces subtilités politiques qui font perdre de vue l'état réel de la question. En France, où ont abouti ces subtilités? aux forts détachés et à la torpeur de l'opinion publique. Il est temps de ramener les esprits à la réalité.

Non, la véritable cause du mal, ce n'est ni tel ministère, ni telle Chambre, ni telle dynastie, ni telle constitution politique; la véritable cause du mal, c'est le morcellement et l'antagonisme des intérêts, c'est le désordre industriel, c'est, en un mot, une forme sociale où se trouve encore un double vestige de l'antique servitude : le salariat et la domesticité. Toutes les oppressions administratives et politiques ne sont que la conséquence de cet état de choses.

Quand les peuples de l'Europe auront compris le fait que nous signalons, ils renonceront à une agitation qui les épuise sans fruit. L'espoir de jours meilleurs naîtra chez les nations, chez les races, chez les individus. Ils ne chercheront plus le bonheur par la violence et les soulèvements. Ils désireront qu'une autorité toute morale vienne diriger les gouvernants eux-mêmes, et leur enseigner la double fonction qui leur est dévolue, c'est-à-dire la fonction de conserver et d'améliorer. Alors, les gouvernants deviendront partout les instruments de la transformation sociale, qui s'opérera désormais sans agitation et sans douleur.

Du Défrichement des terres incultes.

Troisième article (1).

Après avoir mis dans tout son jour la nécessité de défricher les terres incultes; après avoir montré en quelles mains se trouve la propriété actuelle de ces terres, et quelles volontés s'opposent avec ténacité à leur mise en valeur, il est temps d'aborder le côté pratique de la question, de faire voir comment et dans quelles conditions on défriche dès à présent, comment et dans quelles conditions on peut défricher.

Qu'il nous soit permis d'entrer à ce sujet dans quelques détails indispensables. On commettrait une grave erreur de calcul si l'on comptait comme avance nécessaire la *totalité* du capital à dépenser pour convertir une lande en champ cultivé. Dès la seconde année, la lande défrichée donne une récolte, faible d'abord, mais suivie d'une autre plus abondante; dès-lors, comme dit le proverbe, la guerre nourrit la guerre. Ainsi, en supposant, comme nous allons en citer un exemple dans tous ses détails, qu'un cultivateur ait emprunté pour acheter une lande et la défricher, il n'aura dû emprunter que la somme nécessaire pour mener l'opération jusqu'au moment où la terre pourra fournir elle-même de quoi continuer sa culture.

En 1839, un paysan de la commune de Missillac (Loire-Inférieure), emprunta d'un notaire de Pontchâteau la somme de 500 fr. pour trois ans, à l'intérêt de 6 pour cent, intérêt qui s'élevait, grâce aux faux frais de tout genre, à plus de 11 pour cent, taux ordinaire des emprunts de petites sommes chez les notaires de campagne en France. Cet emprunt était contracté dans le but d'acheter et de défricher une lande de deux journaux, mesure locale qui varie d'un village à l'autre, mais qui, dans le canton de Pontchâteau, représente à-peu-près 50 ares. L'achat de cette lande d'un hectare de superficie coûta au paysan 100 fr.; il lui resta 400 fr. pour son défrichement.

Afin de se rendre compte de son opération, il compta comme faites à prix d'argent toutes ses journées et celles de deux de ses fils qui travaillaient avec lui. La première année, le champ fut *gougé* d'un bout à l'autre, puis levé en grosses mottes avec une houe à lame étroite que les Bretons nomment *tranche*. Avant de mettre la pioche ou la charrue dans une lande, il faut commencer par faire disparaître toute la végétation qui la couvre; ce premier travail s'exécute bien et vite au moyen d'un instrument à lame plate demi-circulaire, faisant avec le manche un angle de moins de 50 degrés; cet outil se nomme *gouge*, c'est un instrument d'origine celtique; il a conservé son nom gaulois. Nous avons dû donner cette explication du mot *gouger*; elle rend raison du grand nombre de familles du nom de *gougeon*, répandues dans toute l'Armorique.

Pour gouger convenablement une lande d'un hectare, il faut en moyenne 24 journées. La première façon à la pioche exige un nombre de journées très variable en raison de la nature du terrain et des difficultés qu'il présente. Dans l'exemple cité il y fut employé 48 journées. A la fin de l'été de la première année, le champ avait été gougé et pioché; la terre était levée en grosses mottes, dures comme des pavés, qu'il fallait livrer à l'action des pluies, des gelées et des dégels, pour les *mûrir*, comme disent les Bretons. Mais, c'eût été de l'ouvrage entièrement perdu, si l'on n'eût pris soin d'enclore le champ ainsi préparé, pour le soustraire à l'invasion des moutons. A cet effet, il fut entouré d'un fossé surmonté d'un talus gazonné, de deux mètres de haut, travail entièrement improductif, et qui demanda à lui seul 30 journées.

(1) Voyez nos numéros des 15 et 18 septembre 1843.

Ainsi, un an après avoir entrepris son défrichement, le paysan avait dépensé :

	fr.	c.
Achat du terrain.	100 f.	» c.
72 journées d'été à 1 fr. 20 c.	91	25
30 journées d'hiver à 1 fr.	30	»
Intérêts de 500 fr. à 11 0/0.	55	»
Total. . . .	276	25

Il lui restait, pour continuer sa culture, 223 fr. 75 c.

La terre, à moitié mûrie par l'hiver, reçut au printemps deux labours à la charrue, et un troisième labour à la houe, pour la disposer à recevoir la semence. La première semence confiée à une lande retournée peut être un seigle, une avoine ou un sarrazin. Le sarrazin a sur les céréales l'avantage de pouvoir être semé tard; il laisse par conséquent le temps de préparer le sol au printemps, et donne une récolte la première année; le seigle ou l'avoine ne pourraient être semés qu'en automne. On a donc toute sorte de raisons pour commencer par une semaille de sarrazin, qui réussit ordinairement très bien sur un défrichement bien fait, moyennant une dose convenable de noir animal, de cendres, ou d'un autre engrais pulvérulent approprié à la nature du sol. Dans la culture prise pour exemple, la terre reçut une semaille de sarrazin avec une fumure de noir animal. La récolte, contrariée par la sécheresse, ne fut que médiocre; elle rendit cependant onze hectolitres et demi.

A la fin de la seconde année, voici quelle était la situation financière de l'entreprise;

Il avait été dépensé, la première année, 276 fr. 25 c.

Les dépenses de la deuxième année comprenaient :

	fr.	c.
Deux labours à la charrue (8 journées de charrue à 7 fr.).	56 fr.	»» c.
Façon à la houe pour semer (12 journées à 1 fr. 25).	15	»
Semence et noir animal.	50	»
Récolte et battage.	25	»
Intérêts de 500 fr. à 11 p. 100.	55	»
Total.	201	»
D'autre part.	276	25
Ensemble. . . .	477	25

La somme empruntée avait été dépensée, moins 22 fr. 75 c., au moment des premières rentrées.

La récolte valait, au prix de 13 fr. l'hectolitre au marché de Pontchâteau. . . . . 149 fr. 25 c.

A dater du jour de la vente de sa première récolte, le paysan aurait pu se considérer comme libéré, car il aurait trouvé acheteur pour sa *gagnerie* (1) au prix de six à sept cents francs; il pouvait donc payer le notaire et se retirer avec un léger bénéfice; il ne l'entendait point ainsi. Désormais, avec les 172 fr. qui lui restaient comme capital d'exploitation, il avait de quoi servir les intérêts et attendre la deuxième récolte.

La terre, la troisième année, fut ensemencée moitié en blé, moitié en pommes de terre.

Les frais de culture comprenaient :

	fr.
Trois façons à la charrue, à 20 fr. l'une. . . .	60 fr.
Noir animal, froment et pommes de terre. . .	40
Fumier pour les pommes de terre.	60
Total.	160

(1) On nomme, en Bretagne, *gagnerie* tout champ cultivé, gagné autrefois sur le desert.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. Le *Cid*. — VAUDEVILLE. *M. Patineau*. — VARIÉTÉS. *Voyage en Espagne*, vaudeville de M. Théophile Gautier. — M. Nestor Roqueplan.

Le *Cid* est une pièce d'un caractère étrange, et bien des esprits étroits protesteraient au nom des bons principes littéraires, si l'œuvre de Corneille apparaissait aujourd'hui pour la première fois sur notre théâtre. Quelle distance de ce drame à la tragédie de Racine!

Le *Cid* a ses défauts, mais qui semblent nécessairement liés aux mœurs que peignait le poète, mœurs de transition, où se mêlent beaucoup d'idées patriarcales et barbares. Ce qui domine, c'est l'ancienne

que vais-je devenir si, privée des caresses paternelles, il me faut encore perdre les joies de l'amante? Ainsi donc s'enchaînent les douleurs, un mal appelant l'autre, un crime forçant à un autre crime. Mais si je suis coupable d'aimer celui qui m'a ravi mon père; si c'est un devoir de venger cette mort sur le meurtrier, n'est-ce point un devoir aussi de respecter les liens d'un pur amour; n'est-ce point un crime d'étouffer dans le cœur les saintes passions que la bonté de Dieu y avait versées? »

Ainsi parlera l'enfant, de nos jours, si la solidarité patriarcale vient exiger le sacrifice de ses attractions aux hostilités des familles. Il fut un temps où cette plainte n'aurait pas même été écoutée, où les droits du cœur n'existaient pas pour le plus grand nombre, où tout membre de la famille ne vivait que de la vie du père, n'avait de pensée que la sienne, n'avait d'amour que par son ordre, où l'enfant devait em-

joug des préjugés; ce généreux poète qui a soin d'entourer sa Chimène de tant de sollicitude délicate; ce poète religieux, dont toutes les œuvres expriment avec tant de puissance la bonté dans la grandeur!

Que de beaux drames à écrire sur ces conflits douloureux résultant des inimitiés dans les familles! Aujourd'hui le poète, s'il a l'intelligence religieuse, ne manquera pas de se servir de l'amour des jeunes comme d'un ralliement pour réconcilier les vieillards; mais combien de fois, dans cette société mauvaise, les meilleurs efforts échouent à rapprocher les cœurs aigris et divisés! Peut-être a-t-il fallu la mort de don Gormas pour que Rodrigue et Chimène devinssent époux : Roméo et Juliette ne sont-ils pas morts dans la fleur de leur amour et de leur beauté?

Le rôle de Chimène est très difficile, parce que, dans ce personnage, l'essor passionnel n'est pas franc. Chimène n'est pas seulement parta-

La récolte, favorisée par le beau temps, fut des plus belles. Toutefois, manquant d'argent pour la faire lui-même, et ne voulant plus emprunter, le paysan la vendit sur pied, en bloc, 200 fr., en se réservant la paille de blé. L'acheteur eut à payer les frais de récolte; il eut pour lui 6 hectol. de froment à 16 fr. et 85 hect. de pommes de terre à 2 fr.: en tout, 278 fr.

L'opération était terminée; la gagnerie du bonhomme Guéhenneuc était dans les mêmes conditions que toutes les gagneries du pays; il pouvait la louer 60 à 70 fr., au prix de 30 à 35 fr. le journal; elle n'exigeait désormais pas plus de frais de culture que toute autre terre cultivée; elle aurait trouvé acheteur à 2,000 fr., il se contenta d'emprunter dessus à 5 0/0 pour se libérer envers le notaire, et éteindre petit à petit sa dette; il ne donnerait pas aujourd'hui sa gagnerie pour cent louis, car on ne compte encore que par *louis* en Bretagne.

Le bonhomme Guéhennenc avait défriché dans les conditions les plus défavorables possibles, isolé, sans appui, sans argent, empruntant à un taux excessif, payant les labours le double de ce qu'ils coûtent. Dans une exploitation bien organisée, qui possède et emploie toute l'année ses animaux de service et ses instruments aratoires, un défrichement bien conduit coûte, y compris l'achat du sol, 350 à 400 francs par hectare, c'est-à-dire qu'avec cette somme on atteint les premiers produits, qui suffisent pour continuer l'opération.

Dans une grande entreprise de défrichements, on est souvent arrêté par la rareté de la main-d'œuvre; c'est une difficulté qu'il faut prévoir pour se mettre en mesure d'y remédier en appelant des travailleurs du dehors. Nous devons, à ce propos, revenir sur une des assertions énoncées dans notre premier article. En opposant à la nature aléatoire des salaires de l'industrie manufacturière le caractère fixe et permanent des salaires de l'agriculture, nous n'avons pas prétendu que la terre défrichée occuperait toujours le même nombre de travailleurs employés à la mettre en culture; une fabrique n'occupe pas non plus, une fois qu'elle est établie, les maçons et les mécaniciens qui ont servi à la mettre en activité. La fabrique établie et la lande défrichée occupent l'une et l'autre un nombre quelconque de travailleurs; les ouvriers de la fabrique, dès qu'elle tombe, sont sans ouvrage; ils vivent à la merci des crises commerciales et industrielles; les travailleurs de la ferme créée sur la lande y trouvent toute l'année des salaires assurés, et comme la mode du pain ne passera pas, ils n'ont pas, comme les ouvriers de la fabrique, la chance de mourir de faim, victimes d'un simple caprice de la mode. Telle est la différence que nous avons dû constater entre les salaires industriels et les salaires agricoles.

Quant à la rareté des bras et des capitaux, nous dirons, en repoussant toute accusation d'opposition injuste et systématique, qu'elle a pour cause première ces centaines de mille hommes et ces centaines de millions absorbés tous les ans par le ministère de la guerre, sans profit pour personne, et au détriment du pays qui les paie.

Cherchons les moyens actuels de commencer et d'activer les défrichements. Le moyen le plus simple, le plus rapide et le moins compliqué, ce serait tout bonnement l'expropriation. Une loi, basée sur la loi d'expropriation forcée pour cause d'utilité publique, c'est-à-dire sur le principe de l'indemnité préalable, pourrait assigner aux détenteurs actuels des landes, un délai passé lequel tous ceux qui n'auraient pas défriché cesseraient de posséder, au détriment de la chose publique, une valeur nationale, une portion du capital de la France, portion morte entre leurs mains. Nous ne proposons pas ce mode de trancher la question; nous l'énonçons seulement comme celui qui va le plus promptement et le plus directement au but. On trouverait sans peine, aujourd'hui que l'éveil est donné, que l'attention publique se dirige vers les travaux agricoles, des compagnies pourvues de capitaux suffisants, à qui l'Etat pourrait même venir en aide, ayant pour garantie la valeur du sol défriché: c'est une des solutions possibles.

Le second moyen, aussi très praticable, mais plus compliqué que le premier, c'est le défrichement par les détenteurs actuels des landes, en commençant par encourager, par aider ceux qui montreraient une bonne volonté paralysée par le manque de ressources suffisantes.

La classe des détenteurs des landes comprend deux divisions distinctes: les particuliers et les communes. Le plus grand nombre des propriétaires qui possèdent des landes les possèdent comme des dépendances d'une terre cultivée. Tels sont, en Bretagne et en Gascogne, tous ceux dont les biens-fonds sont situés sur la limite du désert: à chaque ferme est annexée une certaine étendue de landes. Il est évident que ces portions de landes sont les premières à défricher; ceux qui les laissent en friche peuvent les mettre en valeur; on peut employer, pour les y engager, l'influence des conseils généraux, des conseils d'arrondissement, et, comme direction agricole, l'autorité bénévole des comices, dont tous les propriétaires de cette catégorie sont membres.

Quant aux communes, le nombre est, hélas! bien petit de celles qui veulent sincèrement défricher leurs landes! Il est si commode de vivre de ses moutons, de vivre noblement, sans rien faire, comme on dit encore en province! Puis, si réellement la commune consent à défricher, et que l'Etat vienne à son aide pour aviser à un résultat si désirable, qui dirigera les travaux? où sera pour l'Etat, responsable de l'argent du budget comme de la fortune publique, la garantie du bon emploi des fonds confiés aux communes pour défricher? Cette difficulté met dans tout son jour l'urgente nécessité d'organiser chez nous l'administration de l'agriculture.

Quand nous aurons un ministre de l'agriculture, la première chose que nous aurons à lui demander, c'est la création d'un corps d'ingénieurs agricoles, comme il y a des ingénieurs des mines, de la marine et des ponts-et-chaussées.

Nous saisissons cette occasion pour déplorer la dépendance où l'administration forestière, si intimement liée à l'agriculture, est placée par rapport au ministère des finances. Les résultats en sont monstrueux; il est de notoriété publique, dans tous les pays forestiers, qu'un inspecteur assez habile pour faire cesser dans sa division les délits forestiers, serait destitué. Les amendes ont leur chapitre au budget des recettes; ce qu'il faut au ministère des finances, à part toute considération d'intérêt public ou de moralité, c'est de l'argent.

Nous concevons très bien l'impossibilité de confier des fonds aux communes, qui, avec la meilleure volonté du monde, mangeront l'argent et ne défricheront pas; il faut que des ingénieurs agricoles, sur le talent desquels l'Etat pourra compter, qui offriront une responsabilité, prennent en main la direction des défrichements; cette direction doit être une des conditions des avances faites aux communes pour défricher.

Pour les dix-neuf vingtièmes des communes qui ne veulent sortir du régime actuel à aucune condition, nous souscrirons à toute solution proposée pour leur faire tirer parti de leurs terres incultes en proie à la vaine pâture; nous avouons qu'à part l'expropriation, remède extrême auquel il ne faudrait recourir que faute d'un meilleur, nous ne voyons pas comment on pourra les amener à faire quelque chose d'utile de leurs landes; la chose vaut qu'on s'en occupe; il y en a bien six millions d'hectares.

En reprenant la solution précédente, celle qui ferait opérer le défrichement par les communes avec le concours de l'Etat et sous la direction des ingénieurs agricoles, nous passerons en revue les principales objections et les obstacles les plus sérieux. Abordons d'abord la question principale, la question financière.

Il n'y a pas, comme nous l'avons dit, 7,185,000 hectares de landes à mettre en culture; il y en a plus de 10,000,000. Nous avons éliminé ce qui n'est pas classé au cadastre, comme pouvant dédommager largement des frais de culture. Dans les trois millions d'hectares que nous négligeons à dessein pour simplifier le problème, il y a sans doute de très bonnes terres, très dignes du travail de l'homme; mais l'ensemble comprend des rochers et des pentes abruptes, bonnes surtout à reboiser par la voie des semis: c'est une question à part; nous y reviendrons.

Nous avons dit qu'avec un système de culture convenablement organisé, 350 à 400 fr. par hectare suffisent à l'achat et au défrichement des terres incultes en France. C'est, pour 7 millions d'hectares, 2,500,000,000 à 2,800,000,000 qu'il s'agit d'avancer: ces chiffres sont effrayants.

Il faut d'abord éliminer, dans l'hypothèse du défrichement par les communes, l'achat du sol, qui leur appartient; c'est, à raison de 100 fr. l'hectare, 700,000,000 à retrancher; il reste encore de 1,800,000,000 à 2,100,000,000: c'est beaucoup. Qu'on ne s'y trompe pas, toutefois, le rôle de l'Etat, dans cette opération, ne doit pas consister à l'accomplir, mais à la mettre en train, à la mettre en puissance d'être. Que l'Etat avance aux communes 100,000,000 seulement, non pas disséminés sur toutes les landes, mais concentrés sur un point que les ingénieurs agricoles feraient rapidement défricher; que l'opération soit, comme elle le serait sans nul doute, couronnée d'un plein et éclatant succès; que l'Etat rentre dans ses avances, et, dans quatre ou cinq ans, l'agriculture verra affluer, sur les entreprises de même nature, plus de fonds qu'il ne lui en faut pour mettre en valeur toutes les terres incultes de France.

A. Y.

EXTERIEUR.

ORIENT. — Grèce. — On écrit d'Athènes, 3 septembre, à la *Gazette de Cologne :*

« Notre situation s'aggrave chaque jour: aux calamités publiques se joignent les malheurs privés. De nombreuses faillites ont porté une atteinte grave au crédit. Partout, dans le pays, règnent le mécontentement et la misère. Beaucoup de familles ont déjà émigré en Turquie, d'autres se disposent à suivre cet exemple. L'opposition profite de cet état de choses pour attaquer violemment le pouvoir. Les partis exploitent la situation, notamment les partis russe et français. A cela il faut ajouter les intrigues du dehors, qui sont évidemment dirigées contre le trône du roi Othon. Dans ces circonstances, la position du Gouvernement devient de plus en plus critique, et l'on ne saurait blâmer les ministres, qui voient leurs efforts trahis, de songer à la retraite. Il serait toutefois à regretter que le cabinet se désorganisât dans les circonstances actuelles, car les passions ne manqueraient pas de s'enflammer, et de nombreuses intrigues seraient mises en jeu. Le Gouvernement a fait divers envois d'argent à Paris pour payer les intérêts de la dette et éteindre par voie d'amortissement une partie du capital dû. Toutefois, si les puissances protectrices n'accordent pas de nouveaux délais, il sera impossible de continuer les paiements, car les recettes de l'Etat sont très inférieures aux évaluations faites, et, de plus, un nouveau déficit est plus que probable. Comment sortira-t-on de tout cela? C'est ce qu'il serait difficile de deviner. On assure que le sultan se propose d'attaquer la Grèce. Ce bruit est, sans aucun doute, dénué de fondement; mais il n'en a pas moins produit un mauvais effet; car, de même que les Grecs s'imaginent toujours qu'ils feront un jour la conquête de Constantinople, de même ils ne peuvent se défaire de l'idée que les Turcs veulent reconquérir la Grèce.

ESPAGNE. — On lit dans le *Phare de Bayonne :*

« L'autorité militaire a découvert à Victoria un complot tramé par quelques sous-officiers du régiment *del Principe*. Il s'agissait de la proclamation de la junte centrale. Sept maréchaux-des-logis ont été enfermés au fort de Miranda del Ebro. Ils venaient d'être nommés sous-lieutenants honoraires en récompense de leurs services lors du dernier *pronunciamiento*.

» Les élections ont été, à Valladolid, l'occasion de graves désordres. On parle de plusieurs personnes tuées ou blessées. »

— *Madrid*, 19 septembre. (Correspondance particulière.)

« La candidature du parti du progrès a en décidément, dans les collèges de la capitale, une majorité de 250 à 300 voix.

» Les douze arrondissements de Madrid contiennent ensemble 5,217 électeurs. 3,152 seulement ont voté.

» Maintenant il s'agira de supputer les suffrages répartis entre les diverses candidatures dans les collèges électoraux de la province. La, le parti parlementaire l'a emporté. On ne connaîtra, du reste, l'issue définitive de la lutte que lorsque l'on aura le relevé exact et comparatif de tous ces votes.

» Le Gouvernement n'a pas reçu de bulletin de Barcelone; mais le chef politique Gispert est arrivé, et, d'après son rapport, la population n'était pas mêlée au mouvement, il y a lieu de croire que force restera à l'autorité. Les élections ne se feront pas à Barcelone ni à Girone tant que durera le mouvement; ce sont les seuls points où elle se trouveront forcément ajournées. »

— M. Garnier-Pagès, récemment arrivé à Madrid, partira dans 15 jours pour Oran. Nous avons encore ici M. Roux, chirurgien français, et MM. Daru et Fould. Ce dernier s'occupe beaucoup des nouvelles communications à établir avec la France. Le célèbre orateur Alcala Galiano est de retour de Paris. On s'étonne de voir son nom absent de toutes les listes électorales.

— Des individus de la classe du peuple ont été arrêtés ce soir dans un cabaret du quartier de Lavapues, criant vive Espartéro et faisant entendre des menaces de mort contre les autorités.

POLOGNE. — *De la frontière*, 13 septembre. — On n'entend plus parler de nouvelles arrestations en Pologne.

L'empereur de Russie est attendu à Varsovie vers le 26 de ce mois.

Le secrétaire d'Etat du royaume, le conseiller privé Turkil, est déjà arrivé.

La fabrication du sucre de betteraves est très florissante en ce moment dans notre pays. (*Gazette d'Augsbourg.*)

ITALIE. — *Naples*, 7 septembre. — Le conseil des ministres s'occupe depuis plusieurs jours, avec un soin particulier, des affaires de la Sicile. On assure qu'une puissance étrangère a manifesté le vœu que le gouvernement napolitain accordât à cette île une administration et un ministère distincts de l'administration centrale, ainsi qu'une constitution qui donnât à tous les intérêts une représentation fidèle. Ce serait, suivant l'opinion de cette puissance, l'unique moyen de rétablir le calme dans des esprits toujours en fermentation. Le Gouvernement, toutefois, ne paraît pas vouloir faire de concessions.

(*Gazette de Cologne*, 23 septembre.)

Palerme, 1er septembre. — Malgré de nombreuses ordonnances de police, les vols sur les grandes routes continuent, et la sûreté des personnes est constamment menacée. Tout récemment, le fils d'un grand capitaliste est tombé entre les mains des brigands. Son père avait promis de payer une rançon; mais, au lieu d'envoyer de l'argent, il arriva escorté de la gendarmerie, et trouva son fils percé de coups.

(*Gazette d'Augsbourg*, du 22.)

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — On lit dans le *Moniteur algérien :*

« M. le colonel Marengo a remis, le 18 de ce mois, à la direction de l'intérieur, le beau village de Saint-Ferdinand, entièrement achevé et n'attendant plus que les familles destinées à l'habiter.

---

de ses amis lui donne à lire un petit *fait divers* du *Charivari*. Il y est annoncé qu'un riche vieux garçon vient de mourir laissant 900 mille francs à partager également entre les neuf femmes qu'il a le plus aimées « de son vivant. » Or, le malheureux Patineau s'est trouvé, en effet, appelé, lui neuvième, chez le notaire de la succession. On conçoit le malaise de cet excellent mari, malaise singulièrement accru par diverses circonstances mystérieuses, amours secrètes, enfant caché, lettres à double sens, etc.... Après bien des agitations, après avoir brisé sa vaisselle, jeté son dîner par la fenêtre, fait des conversations les plus drôles du monde avec des jouets d'enfants, M. Arnal voit apparaître au grand jour l'innocence de son épouse. La pièce est un peu lente, mais elle offre un motif au merveilleux comique de l'artiste.

J'engage les personnes qui ne se sentent pas disposées à aller aux Variétés rire de l'Espagne malheureuse, à lire *Tra-los-Montes*, de M. Théophile Gautier, livre où les beautés extérieures et tous les spectacles du pays espagnol sont peints avec une grande vigueur de coloris.

La représentation du *Voyage en Espagne* nous a valu un excellent feuilleton de M. Nestor Roqueplan, directeur des Variétés, lequel a remplacé lundi dernier M. Gautier au rez-de-chaussée de la *Presse*, pour juger la pièce jouée sur son théâtre. Nous citons quelques passages de cet article, renvoyant, pour plus ample plaisir, nos lecteurs au feuilleton de la *Presse*.

Mon cher Théophile, quoique vous m'ayez confié votre houssine de critique, quoique vous ayez bien voulu me céder votre fauteuil de juge pour vous asseoir sur le banc du justiciable, et tendre le dos aux châtiments du feuilleton, je veux

Un calembour, — je ne dis pas un mot d'esprit, — a besoin, pour être bien senti, de circuler long-temps dans les petits journaux et dans le petit monde.

Scribe, le Titan du théâtre moderne, débite son esprit avec des procédés analogues à ceux des négociants en vins. De même que ceux-ci ne mettent leur liquide dans le commerce qu'en raison de la date de la récolte, de même Scribe ne met jamais un effet de théâtre en circulation avant qu'il n'ait suffisamment vieilli dans sa cave et que le moment précis ne soit arrivé de le livrer à la consommation. Un jour, je citai à Scribe un mot dont je l'engageais à profiter: — Scribe l'écrivit sur un petit portefeuille et me remercia beaucoup en me disant: voilà un mot qui sera délicieux dans deux ans. — Depuis j'ai retrouvé le mot dans une de ses pièces. Le mot était à point — les journaux l'avaient gâché.

Et cela ne peut être autrement; quand vous voulez amuser le public, quand vous le frappez coup sur coup avec des mots, des situations, des effets de toutes sortes, il faut lui donner un plaisir facile et non une migraine; il faut le promener

» Le marabout d'Aumale, qui lui sert d'annexe, et la vaste ferme dite *consulaire*, ont été remis en même temps.

» Deux bataillons sont confiés à M. le colonel Marengo pour achever le défrichement des terres des villages civils de Saint-Ferdinand et de Sainte-Amélie, de manière à pouvoir remplir la promesse qui a été faite aux colons de leur donner, en outre d'une bonne maison, 4 hectares de terrains défrichés. »

— Des lettres d'Oran donnent les nouvelles les plus favorables sur la marche des affaires dans le sud de Mascara, seule contrée où se trouve aujourd'hui la guerre.

M. le colonel Géry a surpris une seconde fois le camp d'Abd-el-Kader; soixante-dix morts sont restés en son pouvoir, ainsi que les tentes, les bagages, les mulets, des chevaux et des vivres. Le lendemain, assure-t-on, M. le général Lamoricière est tombé sur les troupes de l'émir, qui fuyaient devant le colonel Géry, et leur a fait beaucoup de mal.

— Un ordre général, publié dans le *Moniteur algérien* du 20 septembre, nomme M. le colonel Marengo commandant des troupes qui seront successivement employées à la construction des villages de colonisation et au défrichement des terres qui en dépendront.

INTÉRIEUR.

Le *Globe* annonce que le prince de Joinville doit faire une tournée d'inspection dans les cinq arrondissements maritimes.

— On écrit de Lyon, le 24 :

« Hier LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Nemours ont visité, au palais Saint-Pierre, l'exposition d'horticulture et le Musée de notre ville. De riches tissus ont été offerts à la princesse au nom de la Chambre de commerce. LL. AA. RR. ont ensuite visité la Condition des soies et plusieurs fabriques.

» Ce matin, elles se sont rendues à l'église métropolitaine de Saint-Jean pour y entendre la messe. Demain, pendant que les troupes se prépareront aux grandes manœuvres, la duchesse ira entendre une messe à la chapelle de Fourvières, puis elle visitera divers établissements de charité. »

— Le président du conseil, ministre de la guerre, sur l'avis des comités de l'infanterie et de la cavalerie, a arrêté les dispositions suivantes :

1° Les cours des écoles régimentaires d'infanterie et de cavalerie pourront être continués pendant le troisième trimestre, d'après l'autorisation des maréchaux de camp chargés de la surveillance de ces écoles;

2° Tout détachement de la force de deux compagnies ouvrira une école regimentaire, à moins que les exigences du service ne s'y opposent;

3° Les maréchaux de camp devront recommander l'enseignement de la lecture dans les chambrées, et veiller particulièrement à ce qu'on s'attache à l'étude de la grammaire dans les écoles.

— Une ordonnance du roi ouvre au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1843, un crédit supplémentaire de 1,540,000 fr. applicable aux chapitres contenus sous le titre : « Détention des condamnés. »

— Par ordonnance royale, rendue sur le rapport du ministre de l'intérieur, il est créé un commissariat de police spécial pour la surveillance à exercer sur la partie du chemin de fer de Lille en Belgique, comprise entre Fives et Roubaix. (*Moniteur parisien*.)

— On lit dans le *Moniteur* :

« Sur le rapport du ministre de la guerre, le roi a approuvé, le 1er de ce mois, diverses prescriptions portant que, dans les réceptions et cérémonies publiques, les vétérinaires principaux prendront rang après les officiers attachés à l'établissement dans lequel ils seront employés, et les vétérinaires en premier après les officiers de santé des corps auxquels ils seront attachés; que le salut auquel ont droit les officiers de santé, sera rendu aux vétérinaires principaux et vétérinaires en premier, et qu'ils prendront place à la table des lieutenants et sous-lieutenants, etc. »

— On lit dans le *Sud* de Marseille, du 23 :

« L'école des Mousses, créée par notre chambre de commerce, sous le patronage de M. le duc d'Orléans, a eu mercredi dernier sa distribution des prix. La cérémonie, favorisée par un temps magnifique, a eu lieu à bord de la corvette *le Vésuve*, commandée par M. le capitaine de vaisseau Thoulon. L'évêque, le préfet et les principales autorités y assistaient. »

— La caisse d'épargne a reçu dimanche 24 et lundi 25 septembre 1843, de 4,112 déposants, dont 592 nouveaux, la somme de 589,002 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à 677,000 fr., et surpassent de 88,000 fr. la somme des dépôts.

Faits divers.

On nous communique le passage suivant d'une lettre datée de Hambourg, 20 septembre :

« En ce moment, j'apprends que la ville de Lubeck est en flammes. Déjà tout un quartier est en cendres. On craint un désastre pareil à celui de Hambourg. »

— Le *Courrier du Havre* assure que S. A. R. la duchesse d'Orléans a adressé à Mme Victor Hugo une lettre des plus touchantes à l'occasion de la perte récente et cruelle qu'elle vient de faire dans la personne de sa fille.

— Un journal américain, *The true American*, annonce la mort du général Jackson, ex-président des Etats-Unis. Malgré l'assurance avec laquelle cette nouvelle est donnée, elle mérite confirmation.

— On lit dans l'*Insulaire français* du 21 :

« La Corse possède enfin la galerie de tableaux que lui a léguée le cardinal Fesch. Toutefois, ce trésor, si précieux pour notre île, a failli être perdu. Le brick qui en était porteur, expédié de Civita-Vecchia par les soins de M. Limperani, consul de France en cette ville, notre ancien député, s'est trouvé en péril à la pointe du Cap-Corse. Mais grâce à la prévoyance de M. Peraldi, maire d'Ajaccio, qui était à Bastia, venant d'Italie, et grâce aussi à MM. Valéry frères, qui, sur son invitation, ont envoyé en toute hâte un de leurs bateaux à vapeur, le brick a été dégagé tout aussitôt, et remorqué par le pyroscaphe, il est arrivé sain et sauf à Ajaccio, avec les tableaux légués par l'illustre testateur, sur lesquels cent, comme on le sait, sont destinés à cette ville. »

— On lit dans le *Courrier de la Gironde*, du 22 :

« La nommée Françoise Seguette, mariée à Jean Gaspard, tonnelier de Saint-Christoly, partit hier avec son mari par une gabarre conduisant à Bordeaux.

» Mon ami, dit-elle quand elle fut dans le bateau, je me sens bien mal, et je crains bien que la fatigue du voyage n'augmente ma maladie. Mais qu'importe, c'est pour toi que je quitte ce pays, que je maudis à jamais, car je n'ai partout trouvé que des gens qui m'ont repoussée en me disant que je n'étais pas assez forte pour travailler; et toi, de ton côté, tu n'as rencontré que beaucoup de peines et presque point de travail. Un peu de courage; allons, nous ne manquerons pas d'ouvrage à Bordeaux, et avec le travail me reviendra la santé.

» La pauvre femme était bien pâle, un long cercle noir entourait ses yeux profondément enfoncés; ses traits amaigris, son costume presque en lambeaux, indiquaient les ravages qu'avaient faits la maladie et la misère.

» L'ouvrier la considérait tristement. Tout à-coup, la pauvre femme poussa un cri et tomba raide dans les bras de son mari. Elle était morte. A l'arrivée du bateau à Bordeaux, M. le commissaire de police la fit immédiatement transporter à la Morgue. Demain aura lieu son inhumation. »

— On lit dans l'*Echo de la Charente* :

« Un affreux malheur vient de plonger dans la désolation une honnête famille d'artisans de la ville d'Angoulême. Le sieur Despon Prosper, cordonnier, tenait une botte sous son bras gauche et un tranchet à la main droite; au même instant, gourmandant la paresse d'un de ses apprentis, il sent la botte glisser sous son bras, et, dans un brusque mouvement fait avec la main droite pour la retenir, il s'enfonce le tranchet dans le cœur. La mort a été presque instantanée. Il y avait un mois à peine que Despon était de retour dans ses foyers, après un long séjour dans les îles. »

— Ce matin, un ouvrier margeur de l'imprimerie Boulé, voulant saisir une feuille qui restait prise dans les engrénages d'une mécanique, a eu le bras broyé. Ce malheureux est père d'une nombreuse famille. Il a été transporté à la Charité.

Les ouvriers de l'imprimerie Boulé ont ouvert immédiatement une souscription au profit de la pauvre famille. (*Patrie*.)

— On lit dans l'*Emancipation de Toulouse* :

« Le canal du Midi a beaucoup souffert des inondations qui viennent de faire tant de ravages dans le Bas-Languedoc et dans la Provence. Plusieurs ruisseaux grossis par les pluies se sont précipités dans le lit du canal; ces eaux ont dégradé les francs-bords et coupé sur plusieurs points le chemin de halage. Des maisons d'éclusiers ont été démolies et emportées par les eaux. Sur plusieurs points, la navigation se trouve interrompue. A grand'peine on a organisé un service régulier de barques de poste entre Toulouse et Carcassonne. Deux bateaux qui se trouvaient au-delà lors de la débâcle font le service entre Béziers et Cette.

Faits de subversion sociale.

On écrit de la Martinique, le 23 août, au *Globe* :

« M. Lapeyronie, gérant de l'habitation caleyère de M. Lérinelle, sise au morne Saint-Martin, banlieue de Saint-Pierre, a péri victime d'un horrible assassinat. Son cadavre, qui a été retrouvé dans la ravine Duval, porte à la tête les traces de quinze blessures qu'on présume avoir été faites avec un coutelas; il a de plus les mains profondément tailladées, les lèvres fendues, la mâchoire brisée On voit enfin derrière le cou une blessure large de cinq pouces, qui a divisé tous les muscles et fracturé la colonne vertébrale.

» L'examen d'une ecchymose observée au cou donne lieu de penser que l'adversaire de M Lapeyronie, après l'avoir terrassé, aura essayé de l'étrangler afin d'étouffer ses cris, puis lui aura brisé la mâchoire contre une des roches de la ravine et l'aura enfin achevé en lui sciant le cou par derrière avec son coutelas. Tous les coups, portés à droite, pourraient faire croire que l'assassin est gaucher.

» Le nègre présumé coupable a été arrêté le 10, par la gendarmerie, sur l'habitation Briancourt. Il se nomme Lucien. En apprenant que sa victime était découverte, cet homme, qui travaillait chez M. Eynard, se réfugia, dans la soirée du 9, chez M. Auguste Ruffin, où se trouve son frère Joseph. Il y arriva très tard, fort troublé, et lui avoua, dit-on, son crime ; Joseph, indigné, le repoussa et le dénonça à M. Ruffin. On a trouvé dans la case de Toussine, négresse de M. Eynard, avec laquelle Lucien avait des relations, un pantalon de toile bleue et une chemise de percaline teints de sang. Le coutelas de l'assassin est large, effilé. En passant un linge mouillé entre le bois du manche et le fer, on y a reconnu du sang.

» Lucien a été confronté avec le chien de M. Lapeyronie. Cet animal, d'ordinaire doux et caressant, a manifesté, à sa vue, des signes de fureur et a voulu s'élancer sur lui.

» Les deux frères de Lucien, nommés Joseph et Placide, ont été remis en liberté. Il paraît que le meurtrier n'avait pas de complice. »

— Un affreux événement a mis aujourd'hui en émoi le quartier du faubourg Saint-Denis. A 5 heures du matin, le sieur F..., demeurant rue de la Fidélité, 16, frappa de plusieurs coups de couteau son jeune fils, âgé de 7 ans, et l'étendit mort. Il frappa également son autre fils et sa jeune fille, puis sa femme, et les laissa pour morts tous les trois. Tournant alors contre lui-même l'arme qui avait servi à l'exécution de ces horribles crimes, il se frappa au cœur et tomba mort. La femme et les deux enfants qui ont survécu à leurs blessures sont l'objet des soins les plus attentifs : on espère les sauver. (*Moniteur parisien*.)

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 25 septembre.

SOMMAIRE : Mort de M. Coriolis et de M. Jacobson.— Mémoires d'analyse transcendante de MM. Binet et Cauchy. — Mémoire de M. Boussingault sur les engrais ammoniacaux.—Rapport de M. Séguier sur le Galactoscope de M. Donne; discussion à ce sujet entre MM. Arago, Thénard, Regnault, Chevreul, Boussingault, Magendie, Poinsot. — CORRESPONDANCE.

M. Serres, qui préside la séance en l'absence de M. Dumas, chargé en ce moment par le Gouvernement d'une mission en Angleterre, annonce la perte regrettable que vient de faire l'Académie en la personne de M Coriolis, membre de la section de mécanique, ingénieur des ponts-et chaussées et directeur des études à l'Ecole Polytechnique.

M. de Blainville communique ensuite une lettre qui annonce la

nomie rurale, dont nous avons parlé dans notre avant-dernier compte-rendu. Cette seconde partie du Mémoire, remarquable à tous égards, concerne principalement les engrais ammoniacaux dont M. Boussingault nous a semblé donner une théorie propre à expliquer le rôle que jouent les sels ammoniacaux et le carbonate calcaire, dans la végétation. Dans la rapide analyse que nous allons présenter de ce Mémoire, nous en citerons presque textuellement les passages les plus importants, dans la crainte où nous sommes de ne pas rendre convenablement les idées neuves de l'auteur sur une question aussi importante de physiologie végétale et en même temps d'agriculture pratique. La théorie nouvelle est certainement de nature à éclairer les indécisions où les agriculteurs se sont trouvés jusqu'à ce jour sur le marnage, le chaulage et l'emploi des engrais azotés.

Il est incontestable que les sels à base d'ammoniaque agissent utilement sur la végétation. Davy a démontré l'action efficace du carbonate d'ammoniaque. Récemment M Schattenmann a reconnu qu'une dissolution de sulfate d'ammoniaque a fait rendre à une prairie dix mille kilogrammes de foin par hectare, précisément le double du rendement ordinaire des mêmes prairies qui n'avaient pas reçu cet arrosement. Cependant, cette dissolution n'avait rien produit, ni sur le trèfle, ni sur la luzerne. M. Schattenmann a reconnu aussi que le chlorhydrate d'ammoniaque produisait les mêmes effets. Ces expériences s'accordent complétement avec celles de Regand de l'Isle et de M. Lecoq.

D'autre part M. Bouchardat a constaté que de jeunes plants de *Mentha aquatica* et *Sylvestris*, et de *Mimosa pudica*, meurent très promptement, quand ils végètent les racines plongées dans des solutions de chlorhydrate, nitrate et sulfate d'ammoniaque. M. Boussingault a reconnu qu'il en était de même du trèfle traité par l'oxalate d'ammoniaque.

Ces deux séries de faits contraires, contradictoires, s'expliquent par l'analyse chimique. En effet, quand le sulfate, le chlorhydrate, le phosphate d'ammoniaque réussissent comme engrais, on reconnait que l'acide combiné avec l'ammoniaque ne passe pas dans la plante, mais que l'ammonia que seule ou bien l'ammoniaque combinée d'une autre manière est assimilée dans la végétation.

Selon M. Boussingault, tous les sels ammoniacaux qui réussissent comme engrais, donnent aux plantes du carbonate d'ammoniaque, le seul sel qui, pris isolément, n'exerce pas une action délétère sur la plante.

Cette théorie est diamétralement opposée à celle de M. Liebig, qui, dans sa théorie du plâtrage, en se fondant sur quelques expériences de laboratoire bien certaines, avait supposé que le carbonate d'ammoniaque des eaux de pluie se trouve fixé à l'état de sulfate d'ammoniaque, aux dépens du plâtre ou sulfate de chaux, donné comme amendement. Le plâtre se changerait, dans cette hypothèse, en carbonate calcaire.

M. Boussingault prétend que dans les champs, quand la terre bien ameublée contient juste la dose d'humidité nécessaire à toute bonne culture, la réaction entre les sels d'ammoniaque et de chaux a bien lieu, mais que c'est en sens inverse. Il se forme, dit-il, du carbonate d'ammoniaque et du sulfate de chaux.

Ce fait pouvait être prévu, d'après les principes posés par Berthollet dans sa *Statique chimique*. Quand on verse une dissolution de carbonate d'ammoniaque sur du sulfate de chaux, il se forme bien du carbonate de chaux et du sulfate d'ammoniaque, cela est vrai. Mais si on mêle de la craie en poudre, lavée préalablement, mais sèche, avec du sulfate d'ammoniaque cristallisé, et qu'on introduise dans le mélange du sable mouillé, de manière à lui donner la consistance d'une terre arable, meuble et suffisamment humide, il se formera du sulfate de chaux qui demeurera dans le mélange, et à l'instant même il se développera des vapeurs de carbonate d'ammoniaque, reconnaissables à leur action sur les couleurs végétales et à leur odeur.

Si l'on ajoute au mélange de l'eau en excès, si, par exemple, on délaie la matière, les vapeurs ammoniacales cessent aussitôt. Le carbonate ammoniacal non encore volatisé se dissout, réagit sur le sulfate de chaux déjà formé, pour constituer du sulfate d'ammoniaque et du carbonate de chaux. Tout rentre alors dans la réaction ordinaire. Le mélange trop aqueux étant exposé à l'air, donne de nouveau des vapeurs ammoniacales à mesure que l'eau se vaporise, et le dégagement du sel volatile continue jusqu'à ce que la masse soit complètement desséchée.

Une preuve de ce que les faits se passent ainsi, c'est que le résidu solide contient une grande quantité de sulfate de chaux; une autre preuve également probante, c'est que le sulfate de chaux placé dans des conditions exactement semblables à celles dans lesquelles la craie avait été mise pour réagir sur le sulfate d'ammoniaque, n'a exercé aucune action sur le carbonate d'ammoniaque.

Le phosphate, le chlorhydrate, l'oxalate d'ammoniaque le comportent comme le sulfate d'ammoniaque à l'égard du carbonate calcaire.

De cette théorie découle l'explication de toutes les circonstances présentées par les sels ammoniacaux. Si on administre aux plantes ces sels isolés, ils n'exercent aucune action utile. Si on les répand sur un sol ne contenant pas de carbonate calcaire, l'action est encore nulle. Mais si la terre arable, comme cela arrive presque toujours, contient du calcaire, il y a efficacité complète.

Le chaulage et le marnage n'ont donc pas seulement pour but, de fournir aux cultures la chaux qui leur manque; mais ils agissent encore en apportant le carbonate de chaux qui exerce une action particulière sur les engrais, en changeant par voie de double décomposition les sels ammoniacaux qui ne s'assimilent pas, en carbonate d'ammoniaque assimilable qui porte dans la plante l'azote de la matière organique du fumier, et le carbone tenu en réserve dans les roches calcaires.

sultat de son examen que M. Séguier est venu lire en son nom aujourd'hui. Ce nouveau rapport a donné lieu à une discussion animée à laquelle ont pris part MM. Arago, Thénard, Regnault, Magendie, Chevreul; Boussingault, Flourens et Poinsot.

Comme il a été répété plusieurs fois qu'il y avait preuve d'indépendance à soutenir le rapport de M. Séguier, sans doute à cause de la position spéciale d'attaque incessante contre un membre puissant de l'Académie, M. Arago, position que M. Donné s'est faite dans le *Journal des Débats*, on pourrait croire qu'il y a acte de pusillanimité, j'allais presque dire de lâcheté, à attaquer ce rapport. Cependant, nous le ferons, non pas pour complaire à M. Arago; non pas parce que M. Donné se trouve rarement d'accord avec nous dans *ces comptes-rendus* des séances de l'Académie; nous le ferons, quoique nous ayons peut-être aussi, de notre côté, à craindre une revanche de M. Donné, parce que le rapport est relatif à une question intéressant la santé publique que peut compromettre une coupable condescendance à l'égard de quelques personnes.

On le sait bien, un rapport approbatif de l'Académie des sciences dans une question qui peut devenir commerciale est une haute recommandation destinée à appeler la faveur publique sur l'invention approuvée. Il faut donc dire franchement son avis, et éviter de le délayer dans de longues phrases comme si l'on avait peur qu'il fût compris.

M. Donné a imaginé de renfermer le lait à examiner entre deux lames de verre dans un tube cylindrique, de manière à avoir une une couche de lait plus ou moins épaisse, selon qu'au moyen d'une vis on éloigne ou rapproche les lames. On amène cette couche à une épaisseur telle qu'une bougie, regardée à travers la lame de lait, disparaisse. Quand l'épaisseur est faible, le lait est, selon l'auteur, plus chargé de crème; quand l'épaisseur est plus grande, il en contient moins. D'après les expériences de la commission, la proportionnalité de la qualité du lait à la minceur de la lame n'est pas démontrée. D'après ces mêmes expériences, on ne sait pas si des matières étrangères, comme de la farine, tenues en suspension dans le lait, pourraient être reconnues; on ne sait même pas si l'eau pure ajoutée au lait serait décelée. A quoi sert donc alors le galactoscope de M. Donné?

Quant au moyen par lequel M. Donné prétend empêcher le lait de s'aigrir, il consiste tout simplement à le refroidir par de la glace placée dans un appareil particulier. De bonne foi, cela n'est pas fort! On sait que le lait s'aigrit en vertu d'une fermentation, fermentation lactique bien démontrée par les expériences de M. Frémy. Or, toute fermentation s'arrête ou est retardée par le refroidissement, ou par l'ébullition. Nos ménagères, qui connaissent parfaitement ces deux faits, font en conséquence bouillir leur lait et le mettent à la cave.

Cependant le rapport de M. Séguier semblait donner beaucoup d'éloges au Mémoire de M. Donné. Aussi M. Arago a-t-il pris la parole pour le repousser. Selon lui, le principe de l'appareil n'est pas neuf; l'appareil est copié sur un instrument de M. Dien destiné à juger de l'intensité relative de deux lumières par la diaphanéité d'un liquide à travers lequel on les regarde. En outre, ce principe est faux, ainsi que le démontrent les expériences et les observations de Bouguer, l'inventeur de la photométrie. Il n'est pas possible de préciser le moment de l'extinction de la lumière transmise à travers un liquide; mais il est facile de juger par comparaison de la diminution d'intensité apportée par l'interposition d'une épaisseur constante d'un liquide normal et d'une épaisseur variable du liquide à essayer. C'est d'après ce principe qu'est construit le décolorimètre de M. Payen en usage dans les manufactures de teinture. Ce dernier instrument, appliqué au dosage de la crème du lait, serait, d'après M. Arago, bien préférable à l'instrument de M. Donné.

M. Thénard persiste cependant à soutenir les conclusions du rapport de M. Séguier, et prétend que l'instrument, tel qu'il est, rendra de grands services. MM. Chevreul et Regnault, tout en avouant que l'instrument est mauvais et qu'il serait très facile d'en avoir un meilleur, font remarquer qu'il est préférable à tous les moyens employés jusqu'à ce jour. MM. Magendie et Poinsot disent que, dans une question aussi importante que l'approbation d'un instrument qui serait employé dans tous les établissements publics, il serait convenable d'ajourner, ou tout au moins de modifier les conclusions du rapport.

Mais M. Flourens fait observer que ces conclusions consistent uniquement à adresser des remerciments à l'auteur pour sa communication, qui contient d'ailleurs plusieurs observations intéressantes, et qu'elles laissent la question intacte. Cette remarque très juste met un terme au débat, et l'Académie vote unanimement des remerciments à M. Donné.

Il nous semble cependant que l'Académie ne devait pas se borner à ce vote, espèce d'échappée qu'elle a paru trop heureuse de trouver. Tout en remerciant unanimement M. Donné de sa communication, que presque unanimement elle trouvait fort mauvaise, ne pouvait-elle pas, puisque cela est facile, indiquer l'appareil qu'elle jugeait réellement propre à estimer la valeur du lait, appareil réclamé depuis si long-temps par le public impatient d'échapper aux lois que lui impose la fraude? Déjà l'Académie est intervenue tant de fois pour mettre sa science à la place de celle des auteurs qui lui demandaient l'examen de leurs travaux, qu'il n'est pas possible aujourd'hui de prétendre que l'Académie ne devait que son opinion sur le mémoire présenté à son approbation. L'Académie ne pouvait-elle pas donner le modèle du meilleur galactoscope, comme elle a décrit le meilleur appareil de Marsh?

CORRESPONDANCE. — Le temps qu'a pris la discussion dont nous venons de rendre compte n'a pas permis à M. Arago de donner beaucoup de développement au dépouillement de la correspondance, qui déjà, dans la dernière séance, avait été remise à aujourd'hui.

Météorologie. — Dans une lettre qu'il adresse à M. Arago, M. de Humboldt rend compte des travaux exécutés dans le forage du puits de Salzwerk. Après une dépense de 178,700 fr., on est arrivé à une profondeur de 622 mètres, profondeur beaucoup plus considérable que celle du puits de Grenelle, qui n'est que de 547 mètres, et a coûté plus de 400,000 fr. Ce puits donne 1,390 litres d'eau par minute; la température de cette eau est de 31°,25. Cette température correspond à un accroissement d'un degré pour 29m,2 à mesure que l'on s'enfonce dans l'intérieur de la terre. Les expériences faites au puits de Grenelle avaient indiqué que, pour un degré d'accroissement dans la température, il fallait un accroissement de 32 mètres dans la profondeur.

— M. de Humboldt communique également quelques renseignements sur un météore brillant observé le 16 juin dernier, de sept à neuf heures, à Carlsbourg, en Poméranie, par M. Slechow. Le soleil, très brillant, se trouvait sur une circonférence de feu dont le centre était à peu près au zénith; à droite et à gauche étaient placées deux images du soleil présentant les couleurs du prisme, et, pour ajouter à la majesté du phénomène, six arcs-en-ciel entouraient les trois soleils. Ce météore porte le nom de parhélie.

— M Berthier, chargé par l'Académie d'examiner l'échantillon de sable recueilli par M. Fiedler autour du fulgurit de Dresde. Depuis longtemps la tradition populaire indiquait que dans la plaine sablonneuse de Paderborn, en Westphalie, la foudre en tombant vitrifiait le sable et creusait des tubes de verre dans le sol. Dernièrement la foudre étant tombée à une lieue de Dresde, à Loschwitz, à cinquante pas du pavillon où Schiller a écrit son *Don Carlos*, etc., le phénomène est maintenant bien constaté. M. Fiedler ayant communiqué ce fait, M. Berthier a profité de l'occasion pour examiner le sable de Dresde, qu'il a reconnu infusible au feu le plus fort que l'on puisse produire dans nos hauts-fourneaux.

— M. Alexis Perrey, qui a fait un catalogue aussi complet que possible des tremblements de terre depuis 1801 jusqu'en juin 1843, envoie un Mémoire où il présente plusieurs considérations sur les causes et les effets de ces phénomènes si peu connus.

Photographie. — MM. Fordos et Gélis, qui s'occupent depuis longtemps avec succès de recherches sur les hyposulfites, ont été conduits à examiner la liqueur d'or employée en photographie; cette liqueur se prépare en mêlant une dissolution de perchlorure d'or à une dissolution d'hyposulfite de soude. En analysant cette liqueur, les deux jeunes chimistes ont reconnu qu'elle est composée de chlorure de sodium, d'hyposulfate bi-sulfuré de soude et d'un sel d'or. C'est ce sel d'or qui est le principe actif de la liqueur de M. Fiseau, car, si on le substitue à cette liqueur, on obtient des épreuves très remarquables par leur netteté et la beauté de leur ton. Ce sel est un hyposulfite double de soude et de protoxide d'or très soluble dans l'eau et inaltérable, tandis que la liqueur de M. Fiseau est très altérable et difficile à préparer.

— M. Massas écrit qu'en passant des dessins d'armure faits au daguerréotype au chlorure d'or, il fit écailler l'image externe par un peu trop de chaleur, et qu'au-dessous il découvrit une seconde image parfaitement distincte.

Physiologie. — Dans le mois d'octobre dernier, M. Feldmann a présenté à l'Académie un travail très remarquable sur la kératoplastie, ou greffe de chair totalement séparée du corps sur d'autres parties préparées pour recevoir le morceau enlevé. Ainsi un bout de doigt complètement coupé a repris la vie après avoir été rapproché du doigt, et une cornée détachée d'un œil de lapin a parfaitement repris sur l'œil d'un autre lapin. M. Plouvier de Lille écrit qu'il a répété les expériences de M. Feldmann, mais qu'il n'est pas bien sûr que les lapins greffés voient clair, soit parce que la cornée nouvelle n'a pas bien repris, soit parce qu'elle ne convenait pas parfaitement au nouvel organe visuel sur lequel elle a été appliquée. A cette occasion, M. Flourens rend un compte succinct des nouveaux travaux que fait dans son laboratoire M. Feldmann. Ce physiologiste a transporté des cornées non-seulement de lapins sur des lapins, mais de lapins sur des chats, et *vice versâ*. B.

Adjudications.

Le 5 octobre prochain, à midi, il sera procédé à la réception et à l'ouverture des soumissions pour la fourniture du bois de chauffage nécessaire à l'hôtel du ministre et aux bureaux du ministère de l'agriculture et du commerce, pendant l'hiver 1843 à 1844.

Cette fourniture consiste en *dix-huit cents stères* de bois environ, dont *quatre cents* en bois neuf, essence de hêtre, et *quatorze cents* en bois flotté, essence de chêne et charme.

Les marchands pourront prendre connaissance du cahier des charges au bureau central du ministère, rue de Varennes, n° 26, tous les jours, de dix à quatre heures, excepté le dimanche.

LYON. — Vendredi, 13 octobre, travaux à exécuter pour la reconstruction du pont du Change, sur la Saône, à Lyon. La dépense est évaluée à 643,045 fr. 90 c., non compris une somme à valoir de 106,954 fr. 10 c. Le cautionnement exigé des adjudicataires sera mobilier ou immobilier, et équivalent au trentième du maximum de l'estimation des travaux.

Le 6 octobre, construction de trois ponts sur le Rhône et la Saône, dans l'arc du cours Napoléon. Cautionnement, 50,000 fr.

LAON. — Le 6 octobre, travaux de construction d'un pont suspendu sur la Marne, à Nogent-l'Artaud, route départementale n. 24, de la Ferté-Milon à Rebais.

L'adjudicataire sera indemnisé de ses avances au moyen de la concession d'un péage.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 25 septembre* 1843.

ROLLAND, gravatier, rue des Amandiers-Popincourt, 8. — Juge-commissaire, M. Letellier-Delafosse; syndic provisoire, M. Henrley, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25.

RICARD, porteur d'eau à tonneaux et à cheval, quai Valmy, 137. — Juge-commissaire, M. Delon; syndic provisoire, M. Moneiny, rue Feydeau, 26.

FAUCONNIER, plumassier-fleuriste, rue Saint-Honoré, 334. — Juge-commissaire, M. Gallais; syndic provisoire, M. Defoix, rue Saint-Lazare, 80.

BOURSE DU 26 SEPTEMBRE.

Après la singulière panique qui a bouleversé hier la bourse, on ne pouvait s'attendre à une reprise aussi prompte que celle qui a eu lieu aujourd'hui.

Les opérations de la journée ont été, jusque vers la fin de la bourse, empreintes d'une indécision bien naturelle, qui s'est terminée par un brusque mouvement de hausse jusqu'à cinq heures du soir.

Les espagnols ont remonté à leur prix de samedi.

Au comptant. — Lots d'Autriche, 380; banque belge, 770; Saint-Etienne, 1175; Espagne, passive, 4 3/4; jouissances de Bourgogne, 10

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 »	121 5	120 90	121 »	120 80
— fin cour. . .	120 90	121 10	120 85	121 5	120 50
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 80	81 80	81 65	81 80	81 80
— fin cour. . .	81 75	81 95	81 65	81 95	81 40
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS.	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Avant la bourse, 70, 75, 80. Après la bourse, 81 95, 82 02 1/2, 82.
4 0/0	103 20	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1317 50	» »	» »	
Banque de Fr. .	3275 »	3275 »	B. 5 »	Reports.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	3 0/0. fin courant. 20, offert.
— de 1000.	1107 50	» »	» »	5 0/0 id. 30.
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1290 »	1287 50	B. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin c..
Vers. R. Dr. .	» »	» »	» »	»
d° R. G. . .	100 »	» »	B. 2 50	»
Orléans	661 25	» »	» »	Orléans. » 662 50.
Strasb. à Bâle.	» »	» »	» »	Strasbourg. »
Rouen.	712 50	712 50	H. 5 »	Rouen. » 712 50, 715.
Havre.	535 »	» »	B. 1 25	Havre. » 536 25.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 1/2	108 5/8	» »	Londres, 24 septembre. Dimanche, point de Bourse.
— Portugais. .	43 »	» »	B. 1 0/0	
Esp. D. active.	27 »	» »	H. 3/8 »	
5 0/0 Naples. .	107 75	» »	» »	
— Romain. .	105 1/2	106 »	H. 1/2 »	
Obl. Piémont. .	1195 »	1197 50	H. 2 50	
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	

Spectacles du 27 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — La Favorite.
8 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — Polyeucte. — Un Veuvage.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs. — L'Ambassadrice.
6 h. »/» VAUDEVILLE. — Patineau ou l'Heritage de ma Femme. — Les Misères. — Le Château. — L'Écrin.
6 h. »/» GYMNASE. — Antonine. — Un Jour d'Orage. — Jacquart. — Georges et Thérèse.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Le Voyage en Espagne. — Les Nouvelles. — Sur les Toits.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Une Campagne à Deux. — Paris, Orléans et Rouen. — Les Trois Dimanches. — Scènes comiques.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — La Tour de Nesle.
7 h. »/» GAITÉ. — Paméla Giraud.
7 h. »/» CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands exercices d'équitation. — Haute école. — Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés, etc.
6 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Fumeurs. — Charles VI. — Barbe-Bleue.

BULLETIN AGRICOLE.

—

Depuis que la fin des travaux de la moisson a permis aux fermiers de faire battre des quantités importantes de chaque espèce de grains, nos prévisions sur la rareté des blés de première qualité se réalisent partout. Ainsi, ces blés restent à un prix comparativement élevé, tandis que les autres qualités suivent les cours des années ordinaires. A Strasbourg, par exemple, on paie 24 fr. l'hectolitre de froment de première qualité, tandis que le blé commun, sans être tout-à-fait inférieur, ne vaut pas plus de 15 fr. Cette différence est réellement énorme. Il est heureux néanmoins que la rareté, et par conséquent la cherté, porte sur les grains dont se font les farines destinées à la consommation des classes aisées.

Tandis que le commerce de nos laines languit, que nos producteurs en trouvent à peine le placement à des prix très bas, les laines étrangères sont en faveur et obtiennent des prix élevés. Il est impossible qu'il n'y ait pas là un vice radical dans la production elle-même. Il y a urgence à conformer la qualité de nos laines aux besoins de nos fabriques; nos fermiers ne doivent pas se laisser dépasser. Nous recommandons cet objet si sérieux à la sollicitude des comices agricoles.

FOURRAGES. — Les 500 kil

1 ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 59

VOS OMNES FRATRES ESTIS. — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

JEUDI 28 SEPTEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem^{ts} et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 27 SEPTEMBRE.

Révolution de Grèce.

La révolution qui vient de s'accomplir en Grèce est un phénomène autrement merveilleux que notre Révolution de Juillet; elle s'est accomplie en quelques heures, dans la nuit du 14 au 15 septembre, sans verser une seule goutte de sang.

Voici, sur ce mémorable évènement, la version de l'*Observateur grec* :

On sait dans quelle malheureuse situation la Grèce se trouvait. Les Hellènes avaient épuisé tous les moyens pour ramener leur gouvernement dans une voie nationale. Les Parlements de France et d'Angleterre, la conférence de Londres, avaient en vain reconnu les griefs trop nombreux du peuple grec; le Gouvernement n'en persévérait pas moins dans ses errements. Cette nation se trouvait réduite à s'enfoncer dans l'abîme creusé par dix années de fautes et d'impéritie, ou à s'en retirer par un effort dangereux, mais devenu inévitable. Depuis quelque temps on travaillait, sur tous les points du pays à préparer ce mouvement (1), afin qu'il eût lieu sans désordre. L'attitude malveillante prise par le Gouvernement contre ceux qui se sont efforcés de l'éclairer; les dispositions extraordinaires adoptées dans ces derniers jours, dans la vue d'attenter à la liberté, à la vie même (2) des citoyens les plus dévoués aux intérêts nationaux, ont dû hâter la manifestation du mouvement qui se préparait. Cette nuit, à deux heures après minuit, des coups de feu tirés en l'air annoncèrent la réunion du peuple dans les différents quartiers d'Athènes. Bientôt on se mit en marche avec toute la garnison, pour se rendre sur la place du palais, en faisant retentir le cri de *vive la constitution !*

Dès que l'on fut arrivé sous les fenêtres du roi, la garnison entière, artillerie, cavalerie, infanterie, etc., se plaça sous les armes sur le devant du palais; le peuple se rangea derrière, et les mêmes cris continuèrent sans interruption.

Le roi parut à une fenêtre basse, et il assura qu'il prendrait en considération les demandes du peuple et de l'armée, après s'être concerté avec le conseil des ministres, le conseil d'Etat et les représentants des puissances étrangères. Mais le commandant, M. Calergi, exposa à S. M. que le ministère n'était plus reconnu, et que le conseil d'Etat délibérait déjà sur ce que réclamaient les circonstances. En effet, le conseil d'État commençait à s'occuper de la rédaction des deux pièces données ci-après. La seconde a été présentée au roi par une députation du conseil d'Etat, formée de MM. Conduriotis, président; G. Eynian, A. P. Mavromichalis fils, Psyles et Anastase Londos. Pendant que S. M. délibérait sur les propositions du conseil d'Etat, MM. les représentants des puissances étrangères se sont présentés au palais, et il leur a été répondu par le commandant que l'entrée n'en pouvait être permise à personne, parce que le roi se trouvait en conférence avec la députation du conseil d'Etat (3).

(1) Notre correspondant d'Athènes nous mande que c'est le parti russe qui a seul préparé le mouvement et qui a tout dirigé.

(2) Une cour martiale avait été décrétée, et une liste de seize personnes avait été dressée pour être fusillées. (Note de notre correspondant.)

(3) Un délai de trois heures avait été accordé au roi pour se décider. Le colonel Calergi lui avait annoncé qu'en cas de refus de sa part, une voiture l'attendait pour le mener au Pirée et l'embarquer. (*Id.*)

Cette députation a rapporté, deux heures après, l'acceptation du roi. Le nouveau ministère s'est ensuite rendu au palais, où il a conféré assez long-temps avec S. M., qui a paru sur le balcon, entourée de ses ministres et d'autres personnages, et qui a recueilli les acclamations du peuple. Le cri de *vive le roi constitutionnel !* a été confondu alors avec celui de *vive la constitution !* Le ministère est entré immédiatement en fonctions.

Pendant tout ce temps, le mouvement révolutionnaire a été commandé par M. le colonel de cavalerie Deméiri Calergi, pour ce qui concerne l'armée régulière, et par le colonel Macryany pour les troupes irrégulières. A trois heures après midi, la garnison, après avoir défilé devant le palais, est rentrée dans les casernes, musique en tête, aux acclamations de la foule, qui répétait encore les mêmes cris. Une heure après, la ville, dans laquelle l'ordre n'avait pas été troublé un seul instant, avait repris son aspect accoutumé.

— Voici le texte des deux pièces rédigées par le conseil d'Etat, dont la réunion avait été provoquée par les chefs du mouvement :

Le conseil d'Etat s'étant réuni en assemblée extraordinaire, dans le lieu de ses séances, le 3 (15) septembre, à quatre heures du matin, il a cru raisonnable, à l'unanimité, dans ces grandes circonstances, avant de s'occuper d'autres travaux, d'adresser d'abord au nom de la patrie de vifs remercîments au peuple, à la garnison et aux autres corps de l'armée, pour la conduite admirable qu'ils ont montrée en cette circonstance, en agissant, d'une part, avec patriotisme, selon les intérêts du pays, et de l'autre, en conservant l'ordre parfait dont le pays jouit.

Le conseil d'Etat déclare, spécialement pour l'armée, que la part qu'elle a prise dans ce mouvement national a été dictée par le sentiment de la nécessité et des intérêts de la nation, sentiment tout-à-fait conforme à l'honneur, au devoir et aux prescriptions des assemblées nationales; l'armée s'est rappelé que le soldat d'une nation libre est citoyen avant d'être soldat. Le conseil d'Etat en attend la même conduite, le même esprit d'ordre à l'avenir, jusqu'à ce que le sort de la patrie soit garanti en ce qui concerne l'institution de ses lois. Dans ce but, le conseil ordonne que toute l'armée prêtera le serment suivant :

« Je prête serment de fidélité à la patrie et au trône constitutionnel. Je jure un dévouement inébranlable aux institutions constitutionnelles qui seront consacrées par l'assemblée nationale, d'après les mesures aujourd'hui adoptées. »

Le conseil d'Etat déclare, en outre, que le *trois septembre* assure dès aujourd'hui un glorieux avenir à la Grèce; il place ce jour au rang des fêtes nationales. (*Suivent les signatures.*)

Athènes, 3 (15) septembre 1843.

ADRESSE DU CONSEIL D'ÉTAT AU ROI.

Sire,

Le conseil d'Etat, partageant complètement les vœux du peuple grec et acceptant le pouvoir extraordinaire dont la force irrésistible des choses l'oblige de se revêtir pour la consolidation du trône et pour le salut de la nation, s'empresse de soumettre respectueusement à V. M. les mesures suivantes, avec la confiance de les voir immédiatement et pleinement approuvées.

I. V. M. trouvera bon de nommer sans délai un nouveau ministère. Comme personnes convenables pour le former, parce qu'elles jouissent de l'estime et de la confiance publiques, le conseil d'Etat recommande à l'approbation de V. M., M. André Metaxa, pour la présidence du conseil des ministres, avec le portefeuille des affaires étrangères; M. André Londos pour ministre de la guerre; M. Canaris pour ministre de la marine; M. Rhigas Palamidis pour ministre de l'intérieur; M. Mansolas pour ministre des finances; M. Léon Mélas pour ministre de la justice; M. Michel Schinas pour ministre de l'instruction publique et des cultes.

II. V. M. voudra bien signer en même temps une ordonnance qui imposera au nouveau ministère, comme le premier de ses devoirs, la convocation, dans le délai d'un mois, de l'assemblée nationale, laquelle délibérera sur la constitution définitive qui doit être établie, de concert avec l'autorité royale, comme l'égide sous laquelle seront dorénavant placés le trône et la nation. Les circonstances extraordinaires dans lesquelles le pays se trouve, faisant de la convocation de l'assemblée nationale une nécessité urgente, et ne permettant pas qu'une nouvelle loi d'élection puisse être préparée auparavant, V. M. voudra bien permettre à son ministère de convoquer cette assemblée conformément à l'esprit et aux dispositions de la dernière loi d'élection observée avant 1833; et cela, avec la seule différence que les assemblées électorales choisiront leurs présidents à la pluralité des voix.

Le nouveau ministère, revêtu des pleins pouvoirs nécessaires pour exercer l'action gouvernementale, selon ce que réclame la gravité des circonstances qui en ont déterminé la formation, rendra compte de ses actes à l'assemblée nationale.

Le conseil d'Etat adjure respectueusement V. M. d'adhérer aux vœux qu'il vient d'exprimer, et se déclare, etc.

Signé : MM. Conduriotis, président; P. Mavromichalis, vice-président; Panutzos Notaras, R. Church, A. Metaxas, A. Monarchidis, B. N. Boudouris, A. Lidorikis, T. Manghine, G. Eynian, N. Zacharitza, N. Reynieri, C. Caradja, A. P. Mavromichali, P. Soutzo.

Notre correspondant d'Athènes nous écrit à la hâte ce qui suit :

« Parmi les diverses ordonnances qui ont déjà été rendues, figurent :

1° Celle qui convoque une assemblée nationale pour le 15 octobre;

2° Celle qui consacre l'établissement d'une fête nationale pour l'anniversaire de la journée du 15 septembre;

3° Celle qui confère aux nouveaux ministres les pouvoirs les plus étendus et ne les oblige à rendre compte de leurs actes qu'à l'assemblée nationale;

4° Enfin, celle qui vote des remercîments à MM. Calergi et Macryany, ainsi qu'à ceux qui ont pris le plus de part à la révolution.

Le roi a pleuré et sanglotté pour ne pas signer cette dernière ordonnance. M. le président du conseil des ministres lui ayant dit que tous les ministres donneraient leur démission s'il ne signait pas, il prit à part le ministre de France et lui dit qu'il ne pourrait jamais signer sa honte. Le ministre lui répondit : « Sire, quand il n'y a plus qu'une signature à donner, il vaut mieux la donner de bonne grâce que de force. Trois jours plus tôt vous pouviez tout éviter. »

Effectivement, deux jours avant le roi aurait pu éviter toute cette humiliation. Maintenant le roi *règne*, mais ne *gouverne plus*.

Question viticole.

Réponse au *Journal du Loiret*.

Pour mettre un terme aux abus de la fraude et aux excès du commerce, pour apporter aussi quelque adoucissement aux souffrances de l'industrie viticole, nous avons proposé que l'Etat, faisant concurrence aux marchands, organise un service administratif chargé du commerce des vins; le *Journal du Loiret* combat notre proposition.

Aux objections qu'il nous oppose sur cette question spéciale, il a joint quelques critiques de la théorie sociétaire qui nous semblent trop générales et trop vagues pour être réfutées. Nous ne répon-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MADEMOISELLE LENORMAND.

Il n'est presque pas de journal, petit ou grand, qui n'ait publié un article nécrologique sur Mlle Lenormand, morte le 25 juin dernier, dans sa soixante-douzième année. Nous devons suivre l'exemple de nos confrères, d'autant mieux qu'ils sont loin d'avoir tout dit sur la célèbre sibylle et sur son art magique.

Parmi les feuilletons que la Presse parisienne a consacrés à Mlle Lenormand, tout le monde a pu remarquer celui du *Siècle*, dû à la plume spirituelle de M. Pierre Durand, et celui des *Débats*, œuvre du grand critique, pour ne pas dire du critique *unique*, M. J. J.

Ceux de nos lecteurs qui n'ont lu ni l'un ni l'autre, et il y en a beaucoup dans ce cas, nous sauront gré de leur en offrir ici un court échantillon.

Voici d'abord un extrait de celui des *Débats :*

Au milieu de toutes les intrigues, de toutes les passions, de toutes les terreurs parisiennes, Mlle Lenormand s'était placée, comme fait l'araignée, au milieu de sa toile, et là elle attendait ce que lui amenait le hasard; des

Quel triste privilège que le sien! que d'affreux secrets lui révélaient les pages inédites du livre de l'avenir! Il n'y avait que deuil et que sang dans ses cartes noires et rouges! ....

Après les gens de cour, l'antre de la sybille vit arriver de farouches montagnards.

Trois hommes se présentent un soir chez elle et lui demandent en souriant la révélation de leur destinée. Elle recule d'horreur.

— Parle sans crainte, lui dit le plus jeune, nous avons l'âme forte.

Alors la sibylle leur prédit qu'ils périront tous trois d'une mort tragique.

Ces trois hommes étaient Marat, Saint-Just et Robespierre.

Un autre jour, Mlle Lenormand reçoit la visite d'une femme vêtue de deuil, triste et le front penché.

— Votre douleur est légitime, Madame, dit la sibylle, mais vous deviez vous attendre au coup qui vous a frappée; ce malheur était indispensable à la réalisasation d'une prophétie qui vous a été faite jadis.

— Quoi! vous savez!..... s'écrie la jeune veuve en écartant son voile.

— Je sais qu'une haute fortune vous a été prédite.

— Et cette prédiction ?

— Se réalisera.

On devine que cette femme vêtue de deuil était la vicomtesse de Beauharnais, qui devait bientôt épouser un petit officier de fortune, nommé Napoléon Bonaparte....

Ce fut au mois de janvier 1815 que parut ce premier ouvrage de la sybille, dans lequel on trouve ces prophétiques passages :

Qu'il apprenne (ceci s'adresse à Napoléon, alors enfermé dans l'île d'Elbe) qu'il ne sera protégé du souverain de l'Olympe qu'autant qu'il ne s'écartera jamais du cercle qui lui est prescrit. *S'il voulait le franchir et s'il y parvenait, alors il servirait de leçon à ceux qui, comme lui, révoqueraient en doute la certitude des destinées écrites.* . . . .

Surtout évite (c'est l'ombre de Joséphine qui parle à Napoléon), évite avec soin ceux qui voudraient par leurs brigues et par leurs projets fallacieux exciter et fomenter en ton nom des troubles et rallumer la fureur des dissensions civiles. . . . . . . *Tu succomberais sans gloire.*

Le jour même de la rentrée de Napoléon aux Tuileries, le 20 mars 1815, un petit journal charivarique de l'époque, le *Nain jaune*, parlait des *Souvenirs prophétiques* de la manière irrévérencieuse que voici :

Cet ouvrage, destiné sans doute à servir de suite au grimoire, aux clavicules de Salomon, aux centuries de Nostradamus et à toutes les absurdités que l'imposture a cherché à mettre en crédit dans des siècles de barbarie et d'ignorance, aurait pu valoir autrefois la corde ou le feu à son auteur; il ne lui coûtera probablement aujourd'hui que les frais d'impression.

Ce compliment peu flatteur piqua vivement la sibylle. Aussi, dans un

drons qu'aux observations qui s'adressent à notre projet de réforme commerciale.

Notre confrère est précisément tombé dans la faute que nous avions prévue. Malgré toutes les précautions que nous avions prises pour éviter une fausse interprétation de notre pensée, nous avions prédit qu'on traduirait le mot *concurrence* par le mot *monopole :* il est advenu comme nous avions prédit. Que l'Etat se réserve le monopole de la vente des vins, ou bien que l'Etat fasse concurrence aux marchands de vin, ce n'est pas tout-à-fait la même chose.

Nous avons demandé, dans l'intérêt du producteur et du consommateur, l'établissement de comptoirs administratifs, mais nous n'avons pas demandé pour cela la suppression des comptoirs particuliers ; au contraire, nous avons dit très nettement « qu'on » élèverait boutique contre boutique; qu'il y aurait boutique gou- » vernementale et boutique privée; que si vous aviez plus de con- » fiance dans les marchands de vin irresponsables, vous seriez » toujours libres de vous faire voler, pour la plus grande gloire » du commerce anarchique, et de vous faire empoisonner par le » débitant de votre choix. » Que peut-on dire de plus? Et pourquoi donc le *Journal du Loiret* s'écrie-t-il : « Ce serait du même » coup le monopole acquis à l'Etat et la liberté du commerce à » néant ? »

« Entre le producteur et le consommateur, dit notre confrère, il » y a un intermédiaire, qui est le marchand. Cet intermédiaire, » c'est un agent parasite que la *Démocratie pacifique* veut sup- » primer : le Gouvernement devra intervenir d'office comme ven- » deur. » Ceci n'est point du tout l'exposition de notre projet. Nous sommes bien loin de demander qu'on supprime les marchands, et que l'on confisque au profit de l'Etat la liberté du commerce. Les marchands font partie intégrante du mécanisme commercial que nous avons exposé ; nous voulons que les marchands fassent concurrence à l'Etat ; que l'Etat fasse concurrence aux marchands, que le commerce administratif et le commerce privé se servent mutuellement de contre-poids, afin d'anéantir par ce moyen les abus du monopole et les abus de l'anarchie. Voilà ce que nous voulons ; ce n'est, pardieu, pas si obscur qu'on ne puisse, si l'on veut bien, finir par le comprendre.

Sauf les excès de la fraude et les charges exorbitantes de l'impôt, deux points incontestés, notre adversaire a pris à tâche de nier toutes nos affirmations. « L'Etat, dit-il, fraudera comme les mar- » chands, s'il ne fait pis encore ; car l'Etat se trouvant à l'abri du » contrôle, pourra impunément exercer la fraude, et mieux que » personne la cacher au public. » Ici deux hypothèses : ou les vins de la régie seront fraudés avec l'assentiment de l'administration, ou bien ils le seront contre la volonté du Pouvoir. Que le Gouvernement établisse des ateliers de falsification pour ruiner notre santé et voler dans notre bourse, la chose nous paraît inadmissible, et le *Journal du Loiret* lui-même ne l'admettrait pas. Que, malgré la volonté du Pouvoir, il se fasse encore quelques fraudes dans les entrepôts et dans les comptoirs de la régie, la chose est possible ; mais combien il est plus facile au Gouvernement de surveiller ses propres employés que de surveiller les agents du commerce, d'établir dans ses magasins un contrôle efficace que de découvrir les fabrications clandestines dans la cave des marchands. Non, il ne serait pas raisonnable de soutenir que la fraude serait plus éhontée dans les magasins publics surveillés par l'Etat, que dans les comptoirs particuliers, que personne ne surveille.

« Mais, dit encore le *Journal du Loiret*, nous paierons le vin tout » aussi cher. L'Etat ferait comme tous les marchands, il achèterait » aux producteurs le moins cher possible, et vendrait aux consom- » mateurs le plus cher qu'il pourrait. Maître du monopole, il pro- » duirait la hausse et la baisse, selon son bon plaisir ; et dans les » moments de nécessité, rien ne l'empêcherait d'élever les prix à » un taux exorbitant. L'Etat a fait ses preuves en fait de mono- » pole ; il vend du tabac sans contrôle : oseriez-vous dire que ce » tabac ne coûte pas cher et qu'il est de bonne qualité? » En vérité, nous avons été bien malheureux dans l'exposition de notre idée, puisque nous n'avons pu même réussir à la faire comprendre! Encore une fois, nous ne demandons pas de monopole, et les craintes de notre confrère nous paraissent mal fondées : si la loi déclare que l'Etat prélèvera un bénéfice de 10 pour 0|0; si les Chambres vérifient les comptes du Gouvernement, le montant des frais, le prix d'achat au propriétaire et le prix de vente au public, nous ne voyons pas comment l'administration pourrait faire la hausse et la baisse selon son bon plaisir, pour exploiter le producteur et le consommateur. Si, par impossible, le Gouvernement vendait le vin trop cher, on s'adresserait aux marchands ; tout comme on s'adresserait à l'Etat, si les marchands vendaient encore du vin trop frelaté. Il nous semble que ce système présente des garanties que n'offre point l'état actuel des choses.

Le *Journal du Loiret* réclame l'application de la loi votée dans la dernière session, et qui frappe d'une pénalité sévère la sophistication des vins. Nous l'avons déjà dit, nous n'avons point, pour nous, grande confiance en ces moyens répressifs ; l'expérience nous apprendra si ce remède est vraiment efficace. Notre confrère réclame également la réforme de notre système fiscal ; nous sommes d'accord avec lui sur ce point ; mais nous ne saurions être de son avis lorsqu'il prétend que toute la question se résume dans l'abolition des impôts indirects ; qu'il faut s'attaquer à l'octroi et non pas au commerce, parce que ce sont ces impôts qui produisent la fraude. Hélas ! nous sommes désolés d'être obligés de le dire, nous n'avons pas assez de foi pour croire aux vertus du commerce ; nous savons trop, et chacun sait comme nous, que le commerce falsifie toutes les denrées, même celles qui sont exemptes de l'impôt. Nous avons cité des faits à l'appui, et nous pensons que notre confrère a tort d'aller contre les faits.

Le *Journal du Loiret* croit trop facilement aux bons effets de la concurrence anarchique et à l'excellence de notre organisation commerciale. « Le marchand, dit-il, n'est pas sans contre-poids » et sans contrôle. Son contre-poids, c'est la concurrence ; son » contrôle, c'est, d'une part, l'opinion publique, qui se rapproche ou » s'éloigne de son comptoir, selon qu'il vend de bonnes ou de mau- » vaises denrées; c'est, d'autre part, la législation, qui lui retire ses » droits civils quand il fait faillite, et qui le condamne aux galères » quand il est banqueroutier. »

Non, il n'est pas vrai que le marchand fasse contre-poids au marchand, et que la concurrence garantisse au public la qualité des denrées ; au contraire, la rivalité pousse les commerçants à la falsification des produits, et les marchands de vin, luttant l'un contre l'autre, s'efforcent de vendre au public le plus d'eau avec le moins de vin.

En résumé, le commerce est une fonction distributive qui nous semble aujourd'hui fort mal organisée. Le nombre des agents commerciaux n'est nullement en harmonie avec les besoins de l'échange; la plupart des denrées qu'ils nous livrent sont altérées et fraudées; enfin, par les manœuvres stratégiques qui les rendent maîtres des prix, ils exploitent à-la-fois le producteur qui vend et le consommateur qui achète. Nous cherchons les moyens d'établir dans cette fonction les garanties, les contre-poids et les contrôles que réclame l'intérêt social. Si les moyens que nous proposons sont insuffisants; qu'on en propose de meilleurs; mais il y a certainement quelque chose de mieux à faire que de vanter le *statu quo* et de chanter des hymnes en l'honneur du commerce, comme fait le *Journal du Loiret*; que notre confrère cherche donc avec nous les moyens de mettre le peuple à l'abri des marchands qui l'exploitent et des fraudeurs qui l'empoisonnent. Voilà, selon nous, le point important de la question commerciale.

La *Réforme* récapitule ce matin le nombre des journaux démocratiques de la capitale, et porte ce nombre à cinq, à savoir : Le *National*, le *Charivari*, le *Corsaire*, la *Revue indépendante* et la *Réforme*.

La feuille radicale a omis à dessein de comprendre en cette liste le journal le *Commerce*, la *Patrie* et la *Démocratie pacifique*.

Nous n'avons point à nous alarmer de l'exclusion prononcée contre nous par la *Réforme*. Nous avons exprimé largement notre opinion sur la valeur du mot DÉMOCRATIE. La démocratie, c'est, pour nous, d'abord l'émancipation des classes laborieuses, puis l'association de toutes les classes et de tous les intérêts. Notre conscience nous dit que la voie que nous suivons pour arriver à cette émancipation est la meilleure et la seule rationnelle, et nous espérons que les progrès de l'opinion publique, qui s'éclaire chaque jour, finiront par nous donner gain de cause. D'ici là, nous ne voulons protester qu'au nom de la grammaire contre l'excommunication fulminée contre nous par la *Réforme*. La *Réforme* devait dire, pour rester dans la logique et dans la vérité : « Il y a cinq journaux démocratiques *révolutionnaires* à Paris : le *National*, le *Charivari*, etc.

Les Economistes de l'Institut. — M. Blanqui.

Nous recommandons à l'attention des personnes qui veulent sa- voir où en est aujourd'hui l'économie politique, un article su M. Blanqui, que vient de publier dans la *Revue indépendante* u jeune écrivain de beaucoup de science et de talent, M. F. Vidal L'auteur se propose d'apprécier successivement les économistes d l'Institut, et, si nous en jugeons par le début de son travail, il re sortira de l'examen auquel il va se livrer des enseignements pré cieux. En demandant à ces maîtres de la science leur dernier mo afin de montrer ce qu'il vaut en réalité, M. Vidal les décidera-t-il ne s'en point tenir à ce dernier mot, et à faire enfin parler la scien en faveur des droits méconnus de la justice et de l'humanité Voilà un succès que nous n'oserions lui promettre. Mais ce q nous savons bien, c'est qu'une critique aussi lumineuse et au profonde que celle de M. Vidal aura pour résultat infaillible d dessiller bien des yeux, de désabuser bien des esprits. Hâtons-no de citer quelques lignes de son premier article, en regrettant vement de ne pouvoir proportionner ces citations à l'importan du sujet et au mérite avec lequel il est traité.

.... Tous ceux qui ont lu les livres de M. Blanqui ont pu se convainc qu'il est à-la-fois disciple de Say et disciple de Sismondi ; qu'il conn parfaitement les travaux des écoles de Fourier et de Saint-Simon, qu'il trouve de l'un et de l'autre côté d'excellentes choses; qu'il est t tôt pour et tantôt contre la concurrence, tantôt pour et tantôt contre petite culture, tantôt pour et tantôt contre l'association ; qu'il est un p le partisan de tous les systèmes et l'ami de tout le monde. Ils ont p voir, en outre, que, sur chaque question, il ne manque jamais de don le pour et le contre, mais que le plus souvent il s'abstient de conclure qu'il pose la thèse, puis l'antithèse; — mais la synthèse, jamais. Tout fois, il a un caractère distinctif; il réclame la liberté commerciale : c là son utopie....

M. Vidal rapporte les définitions de l'économie politique qui o été données par M. Blanqui, soit en 1826, dans son *Précis élémen laire d'Economie*, soit en 1837, dans son *Histoire de l'Economie p litique*. Ces définitions ne font guère que répéter celle de J.-B. Say *L'économie enseigne comment se produisent, se consomment se distribuent les richesses*; ou bien encore, suivant une form plus vague, *comment les choses se passent dans les sociétés*.

L'économie est donc, répond M. Vidal, une science exclusivement d criptive. Elle racontera, enregistrera les faits, puis les expliquera bien que mal. C'est de l'histoire et de la statistique tout ensemble a commentaires.

L'économie accepte les faits et en cherche l'explication. Ceci rev à dire que l'économie est une science naturelle en quelque sorte, an logue à la botanique ou à la conchyliologie. Elle rend compte des ph nomènes sociaux, sans s'inquiéter si ces phénomènes sont le résu nécessaire des lois générales, ou s'ils ne sont pas plutôt la conséquen d'une organisation sociale défectueuse. Elle n'en discute pas la moral elle en rend compte comme la physique rend compte des faits qui sont son domaine.

Dieu sait ce qu'il est résulté de cette étroite, de cette fausse concep tion de la science! C'est là ce qui en a rendu les progrès impossible ce qui l'a frappée de stérilité, ce qui a condamné les économistes l'impuissance.

Tant que les économistes ont confondu *les lois générales de la pr duction et de la consommation* avec les institutions humaines q conformément à ces lois générales, peuvent *régler le mode, le systè de production et de répartition* ; tant qu'ils ont confondu, p exemple, *le travail*, source de toute richesse, et sans lequel il ne p y avoir de production, avec *un mode particulier* de travail, avec l' clavage, avec le servage, avec les maîtrises ou le salariat, selon l temps, et qu'ils ont dit, en concluant du général au particulier : l travail est nécessaire, donc l'esclavage est nécessaire, ou le servage, le salariat ; tant qu'ils ne se sont enfin préoccupés que des faits, et q ont cru qu'il n'y avait pas autre chose à faire, il est bien évident q ne pouvaient pas chercher et encore moins découvrir un système q conque de production et de répartition rationnel et équitable cap de réaliser l'abondance et la justice distributive.

Mais si, au lieu de faire de l'économie une science naturelle et pu ment passive en quelque sorte, ils en avaient fait ce qu'elle doit êtr une science morale avant tout ; s'ils s'étaient dit : La science consi non pas seulement à savoir comment les choses se passent, mais enc à savoir comment elles *devraient* se passer ; si, au lieu de confond les lois générales avec les institutions humaines, ils avaient comp que le travail est nécessaire, mais que l'organisation du travail p toujours être modifiée, parce que, si les travailleurs ont été esclaves salariés, rien n'empêche qu'ils ne soient associés un jour, par exemple alors ils se seraient mis à chercher d'abord les principes éternels d l'ordre et de la justice ; puis, après les avoir découverts, ils se serai mis à chercher les moyens de les réaliser. Au lieu de perdre leur tem

---

je déclare, à mes risques et périls, que le diable n'est pas un écrivain du premier ordre.

On comprend que de pareilles critiques, publiées dans l'un des journaux les plus répandus de l'époque, durent piquer Mlle Lenormand un peu plus que ne l'avaient fait les sarcasmes du *Nain jaune*. Aussi n'attendit-elle pas deux ans pour y répondre. Le dernier article d'Hofmann avait paru dans les premiers jours de septembre 1815; le 24 du même mois, la sibylle fit insérer dans le *Constitutionnel* une lettre dont voici les principaux passages :

Je ne sais si M. H. a jamais eu la fantaisie de me consulter, mais ce que je puis affirmer, c'est que parmi les centaines, je pourrais dire les milliers de personnes qui m'ont demandé leur horoscope par écrit, il n'en est aucune qui ait jamais vu un tiers avec moi durant tout mon travail. Le *teinturier* que je mets en œuvre aurait donc au moins la vertu d'être invisible. Or, avoir un génie invisible à sa disposition, c'est bien quelque chose, je pense, et même tout ce qu'il faut pour attester le caractère et le pouvoir d'une sibylle.

Mais j'oublie que M. H. me refuse le titre de sibylle, et que le plus honorable qu'il veut bien m'accorder, après d'inutiles efforts, dit-il, pour trouver mieux, est celui de sorcière. Passe cette dernière expression, assez mal sonnante. Mais que le génie qui m'inspire ne soit qu'une bête, ou bien, pour me servir des expres-

lui dirions : « Réjouissez-vous, ô *Gazette*, le prince selon votre cœur *sera un jour bien cher aux nations*. Celle qui l'a prédit n'a jamais vu ses prédictions démenties par l'évènement. »

Autre passage non moins curieux des *Oracles sibyllins* :

Le génie était appuyé d'une main sur une ancre et tenait de l'autre le sceptre de l'univers.

Il me dit en le brisant : Un jour viendra, et ce jour n'est peut-être pas éloigné, où *ce sceptre fameux sera commun à toutes les nations;* les intelligences supérieures leur ménagent un tel bienfait.

Mais avant que cela n'advienne, le temple de Janus sera rouvert au moins sept fois, car les *révolutions sont comme des torrents dévastateurs qui menacent, dans leur course indomptée, de tout engloutir.*

Voilà bien, ce semble, annoncée par la sibylle l'ère prochaine de l'unité et de la fraternité du monde! Mais par malheur, d'après ce même pronostic, il paraît que ce grand avènement, quelque proche qu'il soit de nous, sera précédé de révolutions terribles, *menaçant de tout engloutir ainsi que des torrents dévastateurs.* En vérité, on est tenté de croire à cette partie de la prédiction, quand on songe à l'apathique aveuglement de nos meneurs de peuples!... Ne semblent-ils pas résolus, les insensés ! à n'opposer qu'une compression brutale à l'agitation de ces myriades de prolétaires que leur affreuse misère peut, d'un jour à l'autre,

value son art merveilleux, on s'aperçoit que même au dix-neuvième siècle, ce siècle des progrès et des lumières, ce n'est pas déjà un mauvais métier que celui de diseur de bonne aventure.

M. Pierre Durand affirme que Mlle *Lenormand ne sera pas rem placée*, que maintenant *l'emploi de sibylle n'est plus possible*, *toute foi est éteinte.* Une telle affirmation nous semble au moins té méraire.

Il est difficile, peut-être, qu'il se rencontre immédiatement une nou velle *devineresse* aussi étonnante que Mlle Lenormand; mais, à coup s s'il s'en présente une, on peut, en toute assurance, lui garantir la mê vogue brillante; car, en dépit des sublimes progrès vantés par la philoso phie, il est à-peu-près hors de doute qu'en matière de divination et d sciences occultes, la foi n'est guère moins vive au dix-neuvième siè qu'aux siècles précédents. Et pourquoi voudrait-on que cette foi fût morte ? Est-ce donc que nous sommes plus satisfaits de notre présent q nos pères l'étaient du leur? Or, avec un présent tout chargé d'ennuis et d douleurs, n'est-il pas naturel de se réfugier dans l'avenir, que l'on dé sire vivement connaître, et ne se trouve-t-on pas ainsi poussé malgré s chez la sibylle, dont on a entendu vanter les magiques secrets? Nos soi- disant esprits-forts sont les premiers à tomber dans cette faiblesse, s c'en est une ; seulement, ils se gardent d'en convenir.

dresser des catalogues et des inventaires, à faire des analyses subtiles microscopiques, des descriptions minutieuses; au lieu d'enregistrer s faits, puis de s'efforcer de déduire de ces faits, anormaux le plus uvent, ce qu'ils appellent des lois, c'est-à-dire les lois générales du sordre et de l'anarchie, pas autre chose, ils auraient d'abord posé en incipe : l'économie est tenue d'enseigner *comment il faut organiser production et la répartition des richesses*, et non pas seulement décrire comment les richesses se produisent et se distribuent; elle it donc présenter un système d'organisation du travail; elle doit, de us, indiquer comment il faut répartir les produits conformément aux incipes de l'utilité générale et de la justice distributive.

S'ils avaient ainsi procédé, nul doute que les économistes ne fussent rivés à d'autres résultats; nul doute que la science n'eût été définiti-ment constituée; tandis qu'aujourd'hui l'économie, comme science, à goureusement parler, n'existe pas; tandis que les économistes, depuis nquante ans, ne font que tourner perpétuellement sur eux-mêmes ns un immense cercle vicieux.....

La définition de l'économie donnée par M. Blanqui peut nous faire éjuger les solutions qu'il aura à nous fournir. La science qui consiste décrire, puis à expliquer les faits, cela se conçoit, n'a point à présen-r, pas même à chercher le système de production et de répartition ca-ble de réaliser le bien-être physique, le développement moral du tra-illeur. La science descriptive n'est point chargée d'exécuter ce pro-amme.

Il n'est pas difficile de prévoir enfin que, lorsque viendra la question s salaires, M. Blanqui nous décrira la misère des salariés et nous ex-iquera comment ils sont misérables; mais qu'il ne nous indiquera int le remède à tant de souffrances et de douleurs. Il les plaindra ncèrement du fond de l'âme, puis fera des vœux pour leur affranchis-ment..... dans l'avenir. Le temps, c'est le grand médecin des écono-istes; la patience et la résignation, ce sont les vertus cardinales 'ils prêchent aux classes laborieuses poussées à bout et lasses de souf-ir; les plus généreux recommandent aux riches l'aumône et la charité.

La définition de l'économie étant donnée, voyons quel en doit être but :

« Le véritable but de la science est d'appeler désormais le plus grand ombre d'hommes au partage des bienfaits de la civilisation. » Très en. Cette phrase rappelle un peu l'une des devises du *Globe* de 1831, l'on voit que le saint-simonisme a laissé des traces de son passage. ous applaudissons de grand cœur à cette déclaration; et si M. Blanqui vait dit *tous les hommes*, au lieu du plus grand nombre, nous n'au-ons rien à reprendre.

Si la science a pour but d'appeler le plus grand nombre d'hommes à articiper aux douceurs de la vie, elle doit évidemment se mettre en uête de *moyens*. Elle a donc autre chose que des descriptions à faire; le sera logiquement amenée à chercher un système de production et e répartition. La définition de M. Blanqui est donc incomplète; et le rofesseur est obligé de laisser là l'analyse et l'explication des phéno-ènes, pour arriver à l'exposition du système capable de réaliser le but e l'économie; M. Blanqui incline donc au socialisme; il veut, il doit ouloir l'organisation de l'industrie; et nous pourrons le mettre en de-eure de nous faire connaître son procédé, ou tout au moins le système u'il préfère.

.... Il s'agit de savoir si l'industrie doit ou non être organisée, si les ravailleurs doivent être des salariés dont l'existence dépendra du asard, des chances du commerce et des événements imprévus, ou s'ils nt droit au travail et droit de participer autrement que comme salariés u produit du travail, à la richesse par eux créée.

Plus loin, l'auteur résume la question de la libre concurrence et elle de la liberté commerciale. Il démontre que ces prétendues anacées ne peuvent être généralement efficaces, ne peuvent pro-luire des avantages exempts d'inconvénients qu'à la condition que association des intérêts aura été préalablement réalisée. Ce qu'il aut par conséquent aujourd'hui, c'est un système rationnel d'as-ociation et d'organisation. M. Vidal presse vivement M. Blanqui de ormuler le sien.

Tenez compte, lui dit-il, du présent et de l'ordre social établi, puis-que c'est le point de départ; prenez les hommes tels qu'ils sont, avec eurs vices et leurs vertus, leurs qualités et leurs défauts, mais sans mputer à la nature humaine ce qui est le résultat d'un milieu sub-versif; acceptez les lois générales, car nous n'y pouvons rien changer; ais gardez-vous de confondre les lois générales, immuables, néces-aires, éternelles, avec les lois ou les institutions humaines, modifiables, contingentes et transitoires, que nous pouvons corriger à notre gré, puisqu'elles sont notre ouvrage; car si vous faites confusion et si vous renoncez à proposer une modification des institutions économiques, alors vous vous condamnez à l'impuissance, vous tentez de supprimer l'effet en laissant persister la cause, vous posez un problème forcément insoluble. Vouloir améliorer sensiblement le sort des travailleurs, en maintenant la concurrence et le salariat, par exemple, c'est poursuivre un but impossible; c'est, ainsi que nous le disions plus haut, chercher sérieusement la *quadrature du cercle*.

Le *Morning-Post*, organe des ultra-*tories*, continue ses déclamations furibondes contre O'Connell et l'Irlande. Le *Morning-Post* semble accuser le grand agitateur de provoquer ses compatriotes à une guerre d'extermination et de race, pour justifier d'avance les véritables projets de l'aristocratie anglaise, et qu'il a formulés naguères par cette déclaration : Il s'agit *de reconquérir l'Irlande à la pointe de l'épée*.

O'Connell ne conspire pas contre une loi quelconque; il conspire contre l'ordre social; il fait tous ses efforts pour rendre impossible le gouvernement établi en Irlande. Par leur apathie, les ministres deviendront bientôt les complices des crimes d'O'Connell. Il ne parle que de sang et de vengeance. Il est vrai que ses meetings ne s'assemblent pas pour délibérer sur la vengeance ou répandre le sang. Mais que veulent dire ces paroles : *Les oppresseurs saxons, — les souffrances de sept siècles, — donner l'Irlande à l'Irlandais*, sinon la vengeance et le sang ?

O'Connell parle le langage de la loyauté tout en préparant le chemin de la rébellion. Il parle de révolution sans répandre le sang, et par son influence il conduit à une guerre de races, à une guerre d'extermination. Il dit aux plus pauvres de ses compatriotes qu'ils sont esclaves, et il nourrit en eux le pire de tous les vices auxquels l'esclavage donne naissance; il anime leur férocité naturelle, il l'aiguise; il enseigne à rendre hommage à la loi, tandis qu'il enseigne à conspirer contre l'existence même de cette loi.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Madrid, 23 septembre.

Une des poudrières situées à quelque distance de Madrid, près la porte de Fuencarral, a sauté hier au matin. Quelques ouvriers et gardiens des poudres ont péri. La ville n'a pas éprouvé de dégâts sérieux. On ignore encore la cause de cet accident.

Le général Mazaieredo, gouverneur de Madrid, a été appelé à exercer en même temps les fonctions de chef politique.

Perpignan, 25 septembre.

Hier 24, Barcelone n'avait pas encore été attaquée par les troupes, comme on s'y attendait. Avant-hier, dans une sortie, 800 insurgés ont été vigoureusement ramenés dans la place.

Ametller, en apprenant la défaite de Saint-André, s'est retiré sur Tiana. 200 insurgés, qui avaient poussé jusqu'à Martarel, ont été dispersés par la population. Le bateau à vapeur *Isabelle II*, qui avait ramené 600 soldats de Valence, est reparti pour cette ville avec les 200 prisonniers de Prim.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — TURQUIE. — Suivant les dernières nouvelles de Belgrade, du 14 septembre, a eu lieu ce même jour, à onze heures, la publication du bérat du Sultan, qui confirme l'élection du prince Alexandre. A cette solennité, qui se faisait sur le glacis de la forteresse, ont été présents : le gouverneur de Belgrade, Hafiz-Pacha, nommé, pour cet effet, commissaire par la Sublime-Porte; le général russe, M. le baron de Liéven, le commandant militaire de Semlin, le général autrichien major d'Ungel-Haffer, les consuls de France et d'Angleterre, tous les employés supérieurs et subalternes de la principauté, ensuite les représentants du peuple députés pour cet acte, et les districts de la Servie.

(*Observateur autrichien.*)

ANGLETERRE. — On écrit de Carmarthen, le 22 septembre, au *Times* :

« A Pontardulais et dans le voisinage, les Rébeccaites ne respirent que la vengeance. Il a été blessé beaucoup de monde. On sait maintenant que les briseurs de porte reçoivent 2 schel. 6 deniers par nuit; ils sont tenus, sur cette somme, de fournir la poudre; ces sommes leur sont comptées sur l'argent que Rébecca emprunte, de son autorité privée, aux fermiers; ceux-ci commencent à se fatiguer de payer cet impôt fort arbitraire; on a trouvé plusieurs reçus de cette sorte dans les poches de la *Rébecca* qui a été prise à Pontardulais. Il paraîtrait que ce sont des fermiers eux-mêmes qui avaient mis l'autorité sur la voie pour découvrir le détachement rébeccaite qui a attaqué la porte de Pontardulais. Un magistrat du comté de Carmarthen, M. Hoyd, a eu une grange incendiée. La perte est de 800 livres sterling. D'autres granges, des meubles de blé et des fermes ont été incendiées par ces misérables.

» On écrit de Swansea qu'une nombreuse réunion de fermiers a eu lieu au milieu des montagnes. Il a été adopté une pétition à la reine pour demander la dissolution du Parlement et la convocation d'un nouveau qui fera plus d'attention aux maux du peuple. »

— Le nouveau bill des armes d'Irlande ne sera mis en vigueur que six mois après la sanction royale. Le jour sera fixé par proclamation du lord lieutenant. (*Standard.*)

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 21 septembre :

« Les derniers rapports de Saragosse sont très fâcheux. On dit que dans le mouvement qui vient de se déclarer, le vœu a été émis que la junte centrale fût établie, et même qu'Espartéro fût rappelé. La junte a été immédiatement installée; deux bataillons d'infanterie ont pris part au mouvement. L'autorité militaire, qui ne pouvait pas lutter avec succès contre cette démonstration, a jugé prudent de se retirer, emmenant les troupes qui étaient restées fidèles, à La Mucla, à deux lieues de Saragosse.

» Aussitôt que le Gouvernement a eu reçu les dépêches de Saragosse, il a convoqué un conseil extraordinaire auquel ont assisté le général Narvaez et d'autres hommes éminents. Les délibérations du conseil ont duré long-temps. On dit que quelque général va partir cette nuit pour Saragosse. Le bruit court que cet important commandement doit être donné, soit au baron de Meer, soit au général Eléonard.

» Ces nouvelles ont rempli de joie les ayacuchos, déjà très satisfaits des résultats de l'élection métropolitaine, et ils ne dissimulent pas leur contentement. On a vu ce matin dans la cour de l'hôtel des postes un curé, dont l'exaltation républicaine est connue, lire à haute voix et commenter avec chaleur certains articles de l'*Eco* et de l'*Expectador*. Cette harangue en plein air avait réuni autour du curé plus de cent personnes. L'autorité, prévenue, a fait arrêter ce tribun populaire; et les femmes qui vendaient ou louaient des journaux dans cette cour, très fréquentée du public, ont reçu l'ordre de cesser ce commerce.

» Le bruit a circulé que Palencia avait fait un mouvement et que l'ex-député Orejero s'est mis à la tête du mouvement.

» L'autorité, comme de raison, continue ses mesures de précaution; partout les postes sont doublés. On ne veut pas laisser aux ayacuchos la moindre occasion d'essayer dans la capitale quelques-unes des machinations dont ils prennent l'initiative dans les provinces. »

— On lit dans le *Phare des Pyrénées*, du 24 :

« Les nouvelles que nous avons reçues des provinces basques ne nous laissent pas le moindre doute sur le triomphe des candidatures fuéristes. Dans les collèges d'Irun, Deva, Vergara, Mondragon et Elgoibar, tous les suffrages, au nombre d'environ 1300, ont été donnés à MM. Churruca, d'Aldamar et Lizarzaburu. Le résultat des scrutins, dans les districts en-deçà de Pampelune, fait pressentir le triomphe de la candidature parlementaire. »

— On lit dans le *Journal des Pyrénées-Orientales*, du 23 septembre :

« Nous sommes toujours sans nouvelles de Barcelone, toutes les communications sont coupées par terre depuis le débordement des rivières, qui ont enlevé les ponts et raviné les routes. Girone a principalement souffert de ce désastre; cinquante-sept maisons ont croulé et plus de deux cent cinquante cadavres ont été ensevelis sous les décombres ou entraînés par les torrents. La population est dans la plus grande consternation. La diligence de Figueras seule arrive journellement à Perpignan.

— L'*Heraldo*, du 20, annonce que les élections sont achevées à Madrid et que le parti ayacucho a obtenu dans cette capitale un avantage de 300 voix. Mais les parlementaires comptent prendre leur revanche dans les districts ruraux, où ils paraissent être certains que les votes en leur faveur excéderont de beaucoup ceux qu'ils ont perdus à Madrid. Déjà ils l'ont complètement emporté à Murcie, Salamanque, Palencia et Avila. Les monarchistes purs ont eu le dessus dans la composition des bureaux à Zamora et dans quelques autres collèges de Castille. Mais on conserve l'espoir que dans ceux-là même la victoire restera au parti libéral.

ALLEMAGNE. — On écrit de Vienne, 10 septembre, à la *Gazette nationale allemande* :

« Le bruit court ici qu'une alliance intime sera conclue entre l'Autriche, l'Angleterre et la France. On ne peut pas nier que les derniers événements de la Valachie, mais surtout de la Servie, n'aient singulièrement irrité les esprits contre la Russie, particulièrement en Hongrie. Les Hongrois ont vu avec frayeur la suprématie de la politique russe dans le divan, mais plus encore l'organisation définitive de l'administration russe qui se développe maintenant en Servie comme antérieurement dans la Valachie. Ils ont également vu que la Porte se trouve maintenant dans un état de vasselage à l'égard de la Russie. »

— On écrit de Vienne, 20 septembre, au *Mercure de Souabe* :

« On assure que les puissances du nord ne se départiront pas du principe de la légitimité dans la question d'Espagne, à savoir : que la reine Isabelle épousera le fils aîné de don Carlos, le prince des Asturies, et que celui-ci, toujours pour ne rien perdre des principes de la légitimité, prendra le titre de Roi d'Espagne.

» Les dernières nouvelles de la Bosnie ne sont pas favorables. La révolte contre l'administration turque est alimentée par des cruautés sans nombre. Nos provinces limitrophes, et notamment la Croatie, sont irritées par suite des traitements barbares que subissent les chrétiens en Bosnie. On assure que la position du commandant en chef turc a été très critique. D'après des bruits qui ont circulé ces jours-ci, 40,000 insurgés l'auraient cerné à Boujaluka. Ces mouvements populaires peuvent devenir dangereux pour la Porte. Il est temps que le divan prenne des mesures plus humaines. »

---

esquisser en traits généraux le passé de cette personne, un tel art, quoique admirable, n'eût offert rien de miraculeux; c'est à-peu-près celui des Gall et des Lavater. Mlle Lenormand allait beaucoup plus loin; quel que fût son consultant, elle le jetait, on peut le dire, dans la stupéfaction la plus profonde, en lui rappelant des faits particuliers, spéciaux de son passé. Or, voilà, n'est-ce pas, qui passe les bornes de toute croyance! voilà qui est miraculeux, et partant impossible! dira tout esprit fort.... Cependant, tous ceux dont l'horoscope a été tiré par Mlle Lenormand sont là pour témoigner du fait; leur témoignage unanime mérite au moins considération. D'ailleurs, est-il bien certain qu'un tel fait soit inexplicable? et en supposant qu'il ne pût être expliqué, serait-ce une raison pour le déclarer impossible? Eh! mon Dieu! que de faits dont la science actuelle ne sait pas rendre raison!...

Hofmann, ce fameux critique dont nous avons parlé, opposait à l'art divinatoire de Mlle Lenormand, la fin de non-recevoir que voici :

De deux choses l'une, ou la série des événements futurs est irrévocablement fixée par le Destin, ou notre prudence peut en modifier l'ordre et la nature. Dans le premier cas, le Destin est une véritable fatalité contre laquelle échouent la prudence et le génie des hommes; dans le second cas, la Destinée n'est que conditionnelle, puisque notre conduite peut la modifier ou la changer entièrement, et alors comment peut-on prédire des événements que notre imprudence ou

chagrins, ses *impatiences*, son *courage*.

Eh bien! cette femme qui vient de disparaître dans *l'essence des essences*, pour parler comme saint Thomas d'Aquin *lui-même*, Mlle Lenormand poussait au plus haut degré cet art de la divination à première vue.

Ainsi, d'après M. J.J., la figure, le port, les gestes, la voix, la chaussure, les odeurs et surtout la main, sont autant d'indices révélateurs, non seulement de nos sentiments, mais encore de nos actions. A ce compte, rien de plus explicable que l'art de Mlle Lenormand. Etre sorcier, mon Dieu! c'est la chose du monde la plus facile. Croyez-vous que le critique des *Débats*, s'il voulait s'en donner la peine, ne saurait pas dire la bonne aventure aussi bien que n'importe quelle sibylle? Eh que lui faut-il, à lui, pour deviner les chagrins, les impatiences, les travaux de la première femme venue? Le temps de jeter un coup-d'œil sur sa main dégantée, rien de plus; *son gant ôté, la femme est nue*. Quel sorcier que ce M. J. J.! Tenez-vous pour averties, mesdames, et pour peu que vous teniez à lui taire vos secrets, n'allez pas vous déganter en sa présence!...

Il est néanmoins des esprits assez incrédules, non pas pour mettre en doute la sorcellerie du feuilletoniste des *Débats*, mais du moins pour ne pas se payer toujours de ses explications. Selon ces esprits incrédules, une sibylle qui sait rappeler à des gens qu'elle voit pour la première fois

car si cet axiôme fort ancien, ***nil fit ex nihilo*** (rien ne se fait de rien) est un axiôme d'une vérité frappante, irréfutable, il faut bien admettre que notre âme n'a pas été tirée du néant, et qu'immortelle au futur elle l'est également au passé.

> L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.
>
> LAMARTINE.

> On dirait, à ses yeux pleins d'une pure flamme,
> Qu'*au Paradis, d'où vient son âme*,
> Elle a dit un riant adieu.
>
> Victor Hugo.

L'âme existait donc avant le corps comme elle existera après lui; cela peut-il être nié?

Ce point admis, veut-on nous permettre de supposer que cette vie-ci n'est que le sommeil d'une vie supérieure, d'où cette conséquence très simple que, durant le temps de ce sommeil, nos facultés restent à l'état confus et borné. Or, de même qu'il arrive à certains individus de se trouver doués, à l'état de sommeil ordinaire, d'une lucidité fort grande, ne peut-il pas arriver aussi, par une exception rare d'ailleurs, que, durant l'état de veille actuel, que nous supposons le sommeil d'une autre vie, certaines âmes restent douées, au moins partiellement, des facultés particulières à cette autre vie; et dès-lors ne devient-il pas explicable que ces âmes privilégiées puissent distinguer et percevoir des objets et des

— On écrit de Berlin, 21 septembre, à la *Gazette des postes de Francfort*:

« Des personnes soi-disant bien informées prétendent que S. M. l'empereur de Russie reviendra à Berlin immédiatement après avoir passé en revue les troupes concentrées près de Lowich, et reviendra par Hanovre à Lunebourg pour assister à la revue du 10e corps d'armée fédéral. Il est certain que S. M. le roi de Hanovre a écrit à l'empereur de Russie et au roi de Prusse une lettre autographe pour inviter ces deux souverains à se rendre à la revue, et que LL. MM. ont accepté. Maintenant nous ignorons si depuis il est survenu des circonstances qui ont pu déterminer l'empereur de Russie à changer de résolution. »

INTÉRIEUR.

On lit dans le *Censeur* de Lyon du 26 :

« Dimanche, à midi et demi, le duc et la duchesse sont sortis de l'hôtel de la préfecture, et, passant par la rue Neuve-de-la-Préfecture et le quai Saint-Antoine, ils ont gagné le pont du Change. Le duc a posé la première pierre du nouveau pont. Il a assisté ensuite avec la princesse aux joûtes qui ont eu lieu sur la Saône. Ils étaient sur la terrasse de l'Archevêché, où se trouvait M. le cardinal de Bonald. A deux heures ils se sont rendus au Champ-de-Mars pour voir les courses de chevaux. Le temps était magnifique; une immense population couvrait les quais.

— Conformément à un ordre du jour en date du 21 courant, la garde nationale du département de la Seine prendra, à compter du 1er octobre prochain, la grande tenue d'hiver pour les postes généraux, la petite tenue d'hiver pour ceux des mairies, et la parade dans la cour des Tuileries aura lieu à 10 heures précises du matin.

— Le *Moniteur* contient une ordonnance royale, datée d'Eu, le 3, en vertu de laquelle les restrictions d'entrée en France, par certains bureaux de douanes, restrictions rétablies d'après l'ordonnance du 13 décembre 1842 pour les livres en langue française publiés à l'étranger, les dessins, gravures, lithographies, estampes avec ou sans texte, deviennent applicables à la musique gravée venant de l'étranger, sauf les cas prévus par ladite ordonnance.

— On lit dans l'*Auxiliaire breton* de Rennes :

« Le camp de Thélin, contrairement à ce qu'on avait annoncé ces jours derniers, a été levé ce matin même. Le 2e bataillon du 73e a pris la route de Brest ; le 1er part demain avec l'état-major. Les autres régiments suivront successivement. Ce nouvel ordre est arrivé inopinément hier. »

Faits divers.

On lit dans le *Morbihan :*

« Un grand évènement, qui fera époque dans le pays, vient de s'accomplir. L'Association bretonne a ouvert à Vannes, le 20 septembre, son premier congrès agricole. L'avenir le plus brillant s'ouvre devant cette belle institution, entièrement consacrée au bien-être et aux progrès moraux et matériels de l'Armorique.»

— On lit dans le *Mémorial d'Aix :*

«L'ouverture de l'école des Arts-et-Métiers aura lieu le premier octobre prochain, conformément aux ordres du ministère, quoique les travaux de construction soient loin d'être achevés; mais la partie du local que devront occuper les élèves de première année, ainsi que les logements du directeur, de l'agent comptable, de l'économe et de tous les gens de service, seront complètement terminés. Les ouvriers travaillent avec beaucoup d'activité. »

— On écrit de Lucques, le 16 septembre, au *Moniteur:*

« Les évènements politiques dont l'Italie centrale est le théâtre n'ont pas empêché la convocation du cinquième congrès scientifique italien, dont l'ouverture a eu lieu hier dans notre ville. Il ne se compose cependant jusqu'aujourd'hui que de trois cents membres, parmi lesquels il y a plusieurs Français, tandis que les autres années il se composait de sept à huit cents membres. Le marquis Mazzarosa est président général. On compte six sections : agriculture et technologie, médecine, zoologie, géologie, physique et botanique. Le prince de Canino (Charles Bonaparte) a été élu président de la troisième. »

— Notre ville est prise d'assaut par les entrepreneurs du gaz, dit le *Précurseur d'Angers*; chacune des rues devient tour-à-tour une tranchée, un fossé, une barricade. Une particularité assez extraordinaire de ces fouilles peu profondes, c'est que presque partout elles ont mis à découvert une grande quantité d'ossements humains qui gisaient à peu près au niveau du sol. Angers, paraît-il, n'était autrefois qu'une vaste nécropole. La ville nouvelle s'étale sur les tombes de la ville morte, et chaque coup de pioche livre aux regards des restes humains. On prend du reste assez peu de souci de ces tristes débris, et le tuyau placé, on les rejette sans plus de façon et de respect dans la fosse d'où ils sont sortis.

— La *Gazette des Tribunaux* annonce que la police vient d'opérer une nouvelle arrestation qui se rattache au complot communiste. C'est celle du sieur Jean-Baptiste-Henri Donville, homme de lettres. Il a été arrêté à son domicile, sur un mandat décerné par M. le juge d'instruction Saint-Didier.

—On écrit de Mannheim, 23 septembre, au *Journal allemand de Francfort*:

« Nous avons reçu de Heidelberg une lettre qui nous donne des explications sur les désordres qui ont eu lieu à Heidelberg à l'occasion de l'inhumation du capitaine de cavalerie Fischer. Dans les derniers temps de sa vie, M. Fischer s'était un peu livré au plaisir de la boisson, mais non d'une manière immodérée. Le doyen Sabel profita de cette circonstance comme d'un prétexte pour faire une sortie violente contre les défauts et les vices de la classe moyenne, qu'il compara à Sodome et à Gomorrhe. Il déclara ensuite, sans détour, aux assistants, que la plupart d'entre eux ressemblaient au défunt par leur manière de vivre. Là-dessus des murmures éclatèrent, et, dans la soirée, le peuple irrité cassa les vitres et enfonça les portes du doyen. La force armée intervint; des arrestations furent opérées.

» Le lendemain de nouveaux groupes se formèrent devant la maison du doyen. On somma les groupes de se disperser, ils refusèrent. Cette opiniâtreté était d'autant plus blâmable que le doyen Sabel avait déjà quitté la ville. Les bourgeois honorables n'ont point pris part à ces scènes scandaleuses. Deux compagnies d'infanterie arrivèrent dans les murs de Mannheim, mais les rues étaient désertes et la tranquillité la plus profonde régnait. Aujourd'hui les soldats sont partis. Le doyen

tre jambe. Nous ignorons si les premières craintes d'une double amputation sont fondées, ou si cette jeune fille peut du moins conserver l'espoir d'en être sauvée après une longue et douloureuse maladie.»

— Le docteur Drake vient d'exposer à Londres le modèle en petit d'une machine de son invention, dans laquelle la vapeur paraît être remplacée par le gaz hydrogène carboné, tel que le distribuent les compagnies pour l'éclairage. Alternativement, ce gaz est employé à soulever le piston de la machine; puis il est mis en ignition par une étincelle électrique, ce qui crée sous le piston un vide soudain et fait baisser celui-ci. La machine en petit marche seule plusieurs jours de suite, et donne 150 révolutions par minute. Après quelques perfectionnements indispensables, l'inventeur espère économiser les cinq sixièmes du combustible employé par les machines à vapeur.

— On lit dans le *Courrier du Gard :*

« La semaine dernière a été signalée par de fortes et longues pluies qui ont occasioné quelques inondations dans le département; la rivière d'Arre, entre autres, a débordé d'une manière effrayante; des peupliers, des mûriers, des poutres, des planches, ont été emportés par le torrent. Le Vidourle a également causé quelques désastres, et le Gardon, sorti de son lit, s'est répandu dans les plaines de Boucoiran, et a emporté, à Moussac, les constructions qu'on avait commencé de faire pour l'établissement du pont suspendu. »

— On lit dans le *Journal de Béziers* du 22 :

« Le mois de septembre est ordinairement pluvieux dans nos contrées; mais, cette année, les eaux n'ont pas été seulement abondantes, elles ont causé de grands ravages. Vers le milieu de la semaine dernière elles commencèrent à tomber en ondées bienfaisantes; nous bénissions la providence qui nous envoyait si à propos la pluie pour aider au développement et à la maturité des fruits de nos vignobles; mais notre joie ne devait pas être de longue durée. Dimanche, ces ondées se changèrent en averses continues; les nuées, poussées par les vents du sud-ouest vers nos montagnes, s'y résolvaient en torrents. Alors, on commença à redouter une partie des malheurs qui sont arrivés. Les trois rivières, l'Aude, l'Orb et l'Hérault, grossies d'une manière effrayante, se sont bientôt répandues dans les plaines; partout elles ont occasioné des désastres qui rappellent dans de moindres proportions les dernières inondations du Rhône.

» Depuis 1826, on n'a pas souvenir d'une crue pareille et surtout aussi rapide. Les eaux augmentaient à vue d'œil, charriant des arbres déracinés, des instruments de labour, des débris de plantes potagères, du bétail même, preuves effrayantes des ravages qu'elles exerçaient en amont de nos parages. Notre tour arriva bientôt : les bois en chantier pour la construction du nouveau pont, ceux de quelques marchands, tout ce qui peut flotter à la surface fut d'abord entraîné, margré les fortes amarres qui les retenaient. Du haut des remparts, où une partie de la population était accourue, on put voir crouler un pan de la muraille fermant l'enclos de la Maladrerie. Ce spectacle frappait chacun de stupeur, car on se demandait quel serait le sort de ceux que leurs habitations exposaient à être envahis par ce déluge ; on savait qu'en ce moment les rues de Villeneuve, Serignan et Agde devaient être transformées en autant de fleuves. Nous avons appris qu'il n'y avait eu heureusement aucun accident grave à déplorer, et que la vie des hommes y était sauve. »

— On lit dans le *Journal des Pyrénées-Orientales*:

« Un an s'est écoulé à peine depuis l'inondation du 24 août, horrible cataclysme qui est venu fondre avec fureur sur notre département et porter au sein des familles le deuil, la misère et le désespoir. A peine avions-nous perdu le souvenir de ce grand désastre, que déjà nous devons constater de nouveaux malheurs causés par des pluies diluviennes et le débordement des rivières et canaux qui sillonnent nos arrondissements.

» Cette fois la ville de Perpignan et ses faubourgs ont été épargnés par une main providentielle, mais les jardins de Saint-Estève et de Saint-Jacques qui entourent la cité ont été envahis par les eaux et offrent le plus désolant spectacle.

» Dans la nuit du 18, et après plusieurs jours d'orage, le Champ-de-Mars a été entièrement couvert par les eaux, et la chaussée du Vernet inondée sans cependant couper les communications sur cette route ni causer de notables dommages. Malheureusement il n'en a pas été ainsi de la plaine de Salanque, qui a été entièrement ravagée.

» Parmi les désastres que nous avons à déplorer, nous devons mentionner la chute des deux arches du pont qui était en construction sur l'Agly, entre Saint-Laurent et Torreilles. »

Faits de subversion sociale.

Seize enfants, dont trois petites filles, prévenus de divers délits, et entre autres d'attentats aux mœurs, et le nommé Fournier, accusé de les avoir excités à la débauche, viennent de comparaître devant la 7e chambre correctionnelle.

Deux garçons et une petite fille, âgés de 12 à 13 ans, ont été acquittés; cinq autres ont été rendus à leurs parents, qui les réclamaient.

Fournier, âgé de 39 ans, reconnu corrupteur de plusieurs de ces enfants, a été condamné à deux ans de prison et 50 francs d'amende.

Trois garçons de 12 ou 13 ans, convaincus de vol et d'attentat aux mœurs; deux autres, âgés de 14 et de 16 ans, subiront chacun quatre années de détention dans une maison de correction. La même peine a été infligée pour cinq ans à deux petites filles de 11 et de 13 ans.

Ce jugement a paru faire peu d'impression sur ces êtres livrés à une perversité aussi précoce.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen*:

« Le 23 de ce mois, vers onze heures du soir, le nommé Louis Lainé, qui habite, à Caudebec-lès-Elbeuf, un endroit éloigné de toute autre maison, sur le bord de la Seine, entendit du bruit aux volets de sa fenêtre. Il demanda très haut qui était là, et le bruit cessa. Il crut s'être trompé, et après avoir prêté, pendant quelque temps, l'oreille avec attention sans rien entendre de nouveau, il allait se rendormir, quand le bruit recommença, mais cette fois à la porte. Il lui sembla qu'on cherchait à introduire un objet dans la serrure, puis qu'avec des instruments de fer on voulait en faire sauter les gonds et l'enfoncer. Il santa alors de son lit, et ordonna au visiteur nocturne de s'éloigner, sans quoi il allait tirer un fusil qu'il chargea aussitôt. Il lui fut répondu par une sommation d'ouvrir et des menaces de mort et de vol. Lainé, seul dans sa maison, ne sachant s'il avait affaire à un ou à plusieurs individus, ajusta par un trou des volets vers la porte, et lâcha son coup de fusil. A la détonation succéda un grand cri et la chute d'un corps. Il se ha-

Lebaillais jeune, marchand de tamis et de toiles de crin, rue Vieille-du-Temple, 28; juge-comm., M. Lamaille; syndic prov., M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23.

BOURSE DU 27 SEPTEMBRE.

Bien tenue hier soir, la rente 3 p. 0/0 a de nouveau fléchi ce matin, et au milieu de nombreuses variations, ferme en baisse de 30 centimes sur le dernier cours d'hier.

En l'absence de nouvelles, il faut attribuer vraisemblablement de pareils mouvements à la position de la place, position très compliquée par la proximité de la liquidation.

Le report, assez offert à la coulisse, est plus tendu au parquet, qui se cote 20 à 22 1/2.

Au comptant,—Emprunt grec-français, 104 1/4.—Lots d'Autriche 380 —Banque belge, 708-75, 770.—Obligations Grand'Combe, 1092-50. —Mulhouse à Thann, 410. — Marseille, 575.—Obligations Orléans 1235.—Obligations Prusse, 330.—Banque du Havre, 1247-50.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 80	120 99	120 70	120 70	[illegible]
— fin cour. . .	120 85	120 85	120 70	120 70	121 5
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 75	81 80	81 70	81 80	81 [illegible]
— fin cour. . .	81 80	81 80	81 65	81 65	81 95
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Avant la bourse, 81 95, 85, 80, 75, 72 1/2, 75.
4 0/0	103 »	» »	B. » 20	Après la bourse, 81 65, 60, 62 1/2, 60, 57 1/2.
O. de la Ville .	1317 50	» »	» »	—
Banque de Fr. .	3275 »	» »	» »	Bons du Trésor.
C. Laf. de 5000.	5075 »	» »	H. 5 »	—
— de 1000.	1107 50	» »	» »	Reports.
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »	3 0/0 fin pr. 18 3/4, 17 1/2.
Quatre Canaux.	1287 50	» »	» »	5 0/0 id. 30, 32 1/2. —
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin c..
Vers. R. Dr. .	» »	» »	» »	» 280
d° R. G. . .	100 »	102 50	H. 2 50	»
Orléans	661 25	660 »	B. 1 25	Orléans, » 661 25, 660.
Strasb. à Bâle.	190 »	» »	» »	Strasbourg. » 190.
Rouen. . . .	715 »	712 50	» »	Rouen. » 715, 712 50.
Havre. . . .	535 »	» »	» »	Havre. » 535.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 1/2	108 1/2	B. 1/8 »	Londres, 25 septembre.
— Portugais. .	43 »	» »	» »	Consol. 95 1/8 1/4.
Esp. D. active.	27 »	» »	» »	Esp. actif. 26 1/8.
5 0/0 Naples. .	107 70	» »	H. » 05	Portugais. 43.
— Romain. .	105 1/2	» »	B. 1/2 »	Mexicains. 34 5/8.
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	» »	5 0/0 Holland. 101 3/4.
Emp. d'Haïti. .	452 50	» »	H. 5 »	2 1/2 id. 53 1/4.

Spectacles du 27 septembre.

7 h. » » THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles de Saint-Cyr. — Les Souvenirs.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Lambert Simnel.
6 h. » » VAUDEVILLE. — Palineau ou l'Héritage de ma Femme. — Les Misères. — Barbe-Bleue. — La Robe.
6 h. » » GYMNASE. — Un Jour d'Orage. — Antonine. — Jacquart. — Le Hasard.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Sur les Toits. — Le Voyage en Espagne. — Les Nouvelles.
6 h. » » PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen. — Une Campagne à Deux. — Les Trois Dimanches.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Tour de Neale. — Le Royaume des Femmes.
7 h. » » GAITÉ. — Paméla Giraud.
7 h. » » AMBIGU-COMIQUE. — 1re repr. des Bohémiens de Paris.
7 h. » » CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands exercices d'équitation.— Haute école.— Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés, etc.
6 h. 1/2 FOLIES DRAMATIQUES. — Les Femmes. — Un Secret. — Barbe-Bleue.
6 h. 1/2 COMTE. — Jonas. — Iles Marquises. — Intermèdes.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

BULLETIN AGRICOLE.

Les nouvelles d'Odessa confirment ce que nous avons dit du résultat de la dernière récolte. Cependant, les négociants comptent si peu sur la reprise des affaires et sur le commerce d'exportation, que, d'après les avis reçus par le Lloyd autrichien de Trieste, les plus puissantes maisons ont revendu, même à perte, les blés qu'elles avaient achetés à des prix modérés.

Les graines de lin sont abondantes et de bonne qualité cette année en Russie, du moins dans les provinces dont Odessa est le principal débou-

ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 60. VENDREDI 29 SEPTEMBRE 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f. —3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 28 SEPTEMBRE.

—

rganisation de la commune, du département et le la province. Projet de la GAZETTE DE FRANCE.

On se souvient que naguère la *Gazette de France* avait rap-rté toutes les devises qui figurent en tête de notre journal, en clarant qu'il n'y en avait aucune qu'elle n'adoptât pleinement ur son compte. Par suite des observations échangées entre le feuille et nous à ce sujet, la *Gazette* fut amenée à déclarer e « la commune devait avoir pour but d'assurer à chaque fa-lle son *existence*, son *bien-être*, sa part dans le bienfait géné-de la civilisation. »

Nous fîmes remarquer à la *Gazette* qu'il n'y avait qu'une *cer-ne organisation des travaux* au sein de la commune qui pût mettre à celle-ci d'atteindre le but indiqué : assurer à chacun xistence, le bien-être, etc. Sans tenir compte, à ce qu'il paraît, cette condition, qui est, suivant nous, tout-à-fait capitale, la zette de France nous expose un projet entier d'organisation nicipale, départementale et provinciale, dans lequel il n'est dit un mot de ce qui concerne l'exercice de l'industrie, c'est-dire de la fonction qui intéresse le plus essentiellement l'exis-ce et le bien-être de la population.

Cependant, parmi nos devises, que la *Gazette de France* a ées, et auxquelles elle a déclaré adhérer complètement, se uvent en première ligne les deux suivantes : *Droit au travail*, oit qui prime celui même d'élection; *Association du capital*, *travail et du talent*, qui, seule, rendra parfaite l'association itique et administrative, et qui, tout en le resserrant davan-ge, ôtera au lien politique ce qu'il a aujourd'hui de froissant ur certaines opinions.

Avant de nous occuper du projet exclusivement politique et ministratif développé par la *Gazette*, insistons donc auprès elle sur ce point fondamental, à savoir, qu'elle a reconnu avec ns la légitimité du Droit au travail. Or, ce droit primordial, droit générateur de tous les autres, en ce sens que lui seul pro-re les moyens de les exercer, ce droit n'est nullement encore ranti à ceux qui ne possèdent pas l'instrument de travail sur quel peut s'exercer leur activité ; et, si l'on veut bien y prendre rde, on verra que c'est la majorité des travailleurs de tout dre, agricoles et manufacturiers, qui se trouvent dans ce cas avoir besoin du capital quelconque d'autrui, terre, atelier, ma-ines, matières premières, pour employer ses bras et ses apti-des industrielles. Voilà un premier point auquel il faut désor-ais songer à aviser. Nous prions la *Gazette* de ne pas l'omettre ns ses formules d'organisation sociale, car il est la base même l'édifice. Tout ce qu'on tentera d'élever en dehors de lui sera âti sur le sable, et ne pourra procurer ni bien-être ni sécurité.

Malheureusement, parmi les dispositions présentées par la *azette* à notre appréciation, et qui embrassent toutes les aggré-tions sociales, depuis la commune jusqu'au gouvernement ntral du royaume; parmi ces dispositions, disons-nous, il ne n trouve malheureusement aucune qui stipule en faveur du oit au travail ; aucune indiquant, par exemple, à qui l'ouvrier olétaire pourra, au besoin, recourir pour obtenir l'exercice de droit, qui est pour lui, dans bien des circonstances, le droit ême de vie.

Nous ne demandons pas mieux que de voir la *Gazette de rance* adopter nos devises; nous nous féliciterions même beau-oup si un journal aussi habile voulait employer ses ressources de dialectique à les faire comprendre et à les commenter dans le sens d'une application sincère et positive qui ne serait, après tout, que la réalisation des principes de charité et de fraternité apportés dans le monde par le christianisme ; — mais il faut que la *Gazette* le sache bien, ces devises ne peuvent être une lettre morte; et un simple remaniement du système administratif of-frît-il, comme celui de la *Gazette*, plusieurs dispositions parfai-tement rationnelles et des avantages incontestables sur ce qui existe aujourd'hui, ne suffirait point, tant s'en faut, à l'accom-plissement de ces devises.

Le premier paragraphe du projet de la *Gazette* porte que la division du royaume par communes et cantons est maintenue telle qu'elle est en ce moment, et que ces circonscriptions ne pourront être modifiées que sur la demande des communes qu'il s'agirait de réunir ou de dédoubler, et du consentement des communes intéressées dans le remaniement communal ou can-tonnal.

Eh bien! dès cette première disposition apparaît l'une des ten-dances que nous n'approuvons pas dans le plan de la *Gazette*, la tendance à réduire l'influence du pouvoir central jusqu'à l'an-nihiler à-peu-près. Nous respectons beaucoup le vœu, les con-venances des localités; mais nous ne voudrions point qu'on y sacrifiât jusqu'à rendre les améliorations impossibles dans un ordre aussi imparfait que l'est encore la circonscription com-munale.

Aujourd'hui, nous avons, dans certains départements de l'Est notamment, des communes qui ne comptent pas plus d'une cen-taine d'habitants et moins encore quelquefois, tandis que dans l'ouest la population de certaines communes rurales s'élève à 6 et 8,000 âmes. Dans le premier cas, la constitution d'une ad-ministration municipale et l'entretien d'établissements commu-naux tels qu'école, etc., sont à-peu-près impossibles par défaut de sujets et de ressources; dans le second, l'éloignement où une partie de la population se trouve du siège de la municipalité, est une autre source d'inconvénients. Et cependant, on rencontre presque toujours des obstacles de la part des communes, lors-qu'il s'agit de modifier leur circonscription, même avec d'évi-dents avantages pour elles.

Cette première question, que la *Gazette* résout dans le sens de l'omnipotence des unités communales actuelles, a de l'impor-tance, et plus peut-être que ne le pense cette feuille. De quoi s'agit-il, en effet? d'établir des rapports, des proportions conve-nables entre toutes les unités successives qui concourent à for-mer la grande unité nationale à partir de la commune. C'est là du moins un des buts que paraît se proposer la *Gazette*. Eh bien! ne se prive-t-elle pas du moyen de l'atteindre en donnant aux communes un droit de *veto* absolu sur tout chan-gement de la circonscription telle qu'elle est aujourd'hui éta-blie?

Mais ceci n'est qu'un détail dans le plan de la *Gazette*.

Elle supprime les arrondissements, maintient les départements, sauf les modifications nécessitées pour leur réunion en circons-cription provinciale. Que la *Gazette* ait obéi ou non à des ré-miniscences du passé, elle est en ceci dans le vrai. Nous pen-sons, comme elle, qu'il manque une unité administrative in-termédiaire entre le département et le gouvernement central. Cette unité se rencontre dans les fonctions qui ressortissent du ministère de la justice et de celui de la guerre; elle est repré-sentée par la cour royale et par la division militaire. Le degré analogue serait à établir dans l'administration proprement dite, et c'est là sans doute ce que veut la *Gazette* en proposant sa circonscription provinciale.

Quant aux dispositions concernant le droit d'élire et les attri-butions des corps électifs, voici ce que contient le projet de la *Gazette :*

Les conseils municipaux sont nommés par les assemblées commu-nales.

Les assemblées communales sont composées de tous les Français âgés de vingt-et-un ans accomplis, inscrits au rôle des contributions di-rectes de la commune.

Les électeurs communaux auront la faculté de se grouper en sections selon les intérêts divers de leur situation locale, de leur profession ou de leur industrie, pour procéder entre eux à l'élection du nombre des conseillers municipaux auquel ils auront droit d'après la partie de la population qu'ils représenteront et la portion des contributions qu'ils paieront.

Afin de pouvoir répartir entre les sections des assemblées commu-nales les élections à faire ou les droits à la décision des délibérations qu'elles auront à prendre, il sera dressé chaque année un état du mon-tant du rôle des impôts directs payés par la commune, et un état de tous les individus résidant dans la commune et composant sa population : ces deux éléments devant concourir dans une égale proportion à la fixa-tion des droits à exercer par chaque section de l'assemblée communale, la division du montant de chacun de ces états par la moitié du nombre des conseillers municipaux à nommer fera connaître la somme d'im-pôts ou le nombre d'individus nécessaires pour constituer le droit à la nomination d'un conseiller municipal.

Chaque électeur communal portera à la section dont il sera membre un droit proportionnel à la partie de la population de la commune qu'il représentera comme chef de famille ou d'établissements, soit ruraux, soit industriels; ce droit de représentation portera sur tous les indivi-dus qui composeront sa famille ou vivront sur ses établissements, et ne seront pas portés au rôle des impôts directs, quoique compris dans l'état de la population de la commune; son droit sera également pro-portionnel à la portion de l'impôt direct qu'il paiera dans la commune; les droits ainsi portés aux sections par les électeurs qui en feront par-tie, seront réunis pour établir le droit de chaque section à l'élection ou à la décision qui sera l'objet de la tenue de l'assemblée communale; il ne pourra être formé de section électorale qui ne réunisse les droits nécessaires à l'élection d'un membre au moins du conseil municipal de la commune; les fractions d'impôts ou de population qui, par suite de ces réunions partielles, ne seront pas utilisées dans les sections, tour-neront toutes au profit de la réunion de ceux qui n'auront pas jugé né-cessaire à la défense de leurs intérêts de procéder isolément à l'élection de leurs conseillers municipaux; les femmes, les mineurs, les habitants forains et les établissements publics pourront concourir, selon l'éten-due de leurs droits, à la nomination des conseillers municipaux et aux délibérations des assemblées communales par des fondés de pouvoirs spéciaux. . . . .

Les membres des conseils municipaux de chaque commune ainsi nom-més par tous les intéressés de la commune, surveilleront la bonne ges-tion de tous ses intérêts directs, dont l'administration sera confiée au maire, et représenteront et défendront, par un nombre de délégués proportionnel à la population et aux contributions de chacune d'elles, les droits et les intérêts de leur commune au conseil du canton; chaque commune nommera autant de délégués à ce conseil qu'elle aura de fois 500 habitants et paiera de fois 10,000 francs d'impôt direct; chaque commune aura au moins un délégué au conseil de canton.

Les paragraphes suivants du projet sont relatifs aux conseils cantonnaux et départementaux. Calqués sur le précédent, quant aux attributions de surveillance de ces conseils, ils portent que les membres du conseil de canton nommeront le délégué du can-ton au conseil général du département, et que les membres de ce dernier conseil nommeront autant de délégués aux Etats de la province que le département paiera de fois un million de con-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE.

Traduit du russe par M. Stolipine (1).

Ire PARTIE.

CHAPITRE 1er. — BELA.

J'avais quitté Tiflis en chariot de poste. Tous mes bagages consis-taient en une petite malle à moitié remplie de mes souvenirs de voyage en Géorgie. Mes manuscrits, pour la plupart, sont aujourd'hui perdus, ur bonheur pour vous, ami lecteur; pour mon bonheur, j'ai conservé a malle.

Le soleil se cachait derrière les pics couverts de neige, quand je pé-

Je pris six bœufs et quelques Ossettes. L'un de ceux-ci portait ma malle; les autres avaient pour fonction d'exciter l'attelage par leurs cris.

Derrière nous venait un chariot excessivement chargé que quatre bœufs suffisaient à traîner sans peine. Ceci m'étonna. Le maître de l'é-quipage suivait à pied, fumant dans une petite pipe cabardienne incrus-tée d'argent. Il portait une redingote d'uniforme sans épaulettes et un bonnet circassien en peau de mouton. Cet homme paraissait avoir cin-quante ans. Son teint basané indiquait qu'il avait depuis long-temps fait connaissance avec le soleil trans-caucasien, et sa moustache blanche contrastait avec son air assuré et sa démarche hardie. Je m'approchai de lui et le saluai; il me rendit mon salut en silence et lança une é-norme bouffée de fumée.

— Nous avons, je crois, lui dis-je, la même route à faire?

Il fit un geste affirmatif.

— Vous allez à Stavropol?

— Oui... j'y porte des effets de la couronne.

— Dites-moi, je vous prie, d'où vient que votre lourd chariot est si facilement traîné par quatre bœufs, tandis que le mien, qui est vide, se meut avec peine sous l'effort de six bêtes et de tous ces Ossettes?

Il me regarda des pieds à la tête avec un sourire malicieux.

Je lui dis mon nom. La conversation en resta là, et nous continuâmes à marcher en silence l'un à côté de l'autre.

Sur le sommet de la montagne, nous trouvâmes de la neige. Le so-leil s'était couché, et, dans ces pays du sud, la nuit succède au jour presque sans transition; mais aux pâles reflets de la neige nous pou-vions aisément distinguer le chemin, qui continuait à monter, suivant une pente plus adoucie.

Je fis mettre ma malle dans le chariot et remplacer les bœufs par des chevaux; puis, pour la dernière fois, je tournai mes regards vers la vallée. — Une vapeur condensée la couvrait tout entière, et nul bruit s'élevant de ses profondeurs ne venait troubler notre solitude. A ce mo-ment, les Ossettes m'entourèrent tumultueusement en demandant leur pourboire. Le capitaine vint heureusement à mon secours, et il répon-dit à leurs réclamations par un juron si menaçant qu'ils prirent aussi-tôt la fuite.

—Quel peuple! me dit-il; ils ne savent seulement pas demander du pain en russe; mais ils ont tous bien vite appris ces mots : « Mon offi-» cier, un pourboire! » Pour moi, je préfère les Tatars : ceux-là du moins ne boivent pas.

Il nous restait encore un werste jusqu'au relais. Le silence régnait autour de nous, un silence si profond qu'on pouvait suivre le vol d'un ... A notre gauche une gorge ouvrait ses

tribution directe, et autant de délégués qu'il aura de fois cent mille habitants de population.

Parmi ces combinaisons, il y en a qui obtiennent notre approbation; il y en a d'autres que nous repoussons de toutes nos forces. Prendre la population pour un des éléments sur lesquels doit se baser le droit de représentation, est, à notre avis, un progrès sur le système qui ne tient compte que du cens. Mais déclarer que le chef d'établissements soit ruraux, soit industriels, aura un droit de suffrage proportionnel au nombre d'individus qui vivront sur ses établissements, et à la portion d'impôts qu'il paiera dans la commune, c'est là une disposition monstrueuse tendant à inféoder l'élection, à la faire dépendre entièrement de quelques riches propriétaires ou chefs de fabrique. Jamais les partisans de la démocratie, c'est-à-dire de la sincère représentation de tous, des pauvres comme des riches, ne prêteront les mains à de semblables combinaisons. L'intérêt d'un chef d'établissement est, par malheur, aujourd'hui en opposition bien souvent avec l'intérêt des ouvriers qu'il occupe, et c'est à lui cependant que vous remettez exclusivement le soin de les représenter. Dans votre système, l'homme qui ne vit que de son travail n'a pas de suffrage, et cependant il confère un droit de suffrage au maître qui l'emploie. Que d'arbitraire et de contradiction!

Un article que nous adoptons, au contraire, parce qu'il est vraiment libéral et qu'il laisse à l'électeur toute latitude dans le choix de son mandataire, c'est l'article qui dit que tout Français âgé de vingt-cinq ans est éligible aux états-généraux et provinciaux, aux conseils de département, de canton et de commune.

Tout amie qu'elle soit des réformes, la *Gazette*, on le voit, tient aux anciennes dénominations. Ainsi, dans son projet, il n'est plus question des Chambres, mais des Etats-Généraux. Elle ne nous dit pas, d'ailleurs, quel sera le mode suivi pour l'élection à cette assemblée suprême.

Nous aurions à critiquer d'autres points dans le projet de la *Gazette de France*, où nous ne voyons pour ainsi dire aucune réserve en faveur de l'action du pouvoir central. Ainsi, par exemple, aux conseils provinciaux, départementaux, cantonnaux sont confiés non-seulement la construction et l'entretien des routes royales, départementales, cantonnales, mais encore le choix et le paiement des ingénieurs chargés de ces travaux. Le principe de l'unité, condition de force et de puissance pour une nation, aurait grandement à souffrir, si l'on mettait en pratique le système de la *Gazette*. Ce système, en outre, présente des difficultés d'exécution qui frapperont tout le monde sans qu'il soit besoin de les signaler. Il confond des attributions qui doivent rester distinctes; ainsi, les juges de paix s'y trouvent avoir tout à-la-fois des fonctions administratives et judiciaires.

Mais à quoi bon nous arrêter plus long-temps à débattre les dispositions particulières du plan de la *Gazette?* Il est bien évident que c'est sur la base même de l'édifice que nous ne nous entendons pas avec elle. Il faut, suivant nous, garantir positivement, par une certaine organisation de toutes les industries dans la commune, les droits du travail; et la *Gazette* n'aperçoit d'autres droits que les droits politiques, ne poursuit d'autres garanties que celles qui ont pour objet de surveiller et contenir le Pouvoir. Nous ne blâmons point ses sollicitudes à ce sujet, mais nous voudrions la voir en déployer une non moins vive en faveur des classes laborieuses, toujours livrées, sous le régime actuel du morcellement, à l'incertitude du lendemain.

Les Esclaves blancs.

Sous ce titre significatif, le *Times* contient un article dans lequel il signale l'aggravation de maux que la nouvelle loi des pauvres, telle qu'elle est appliquée par les administrateurs actuels, fait peser sur les classes laborieuses. Les observations du journal anglais sur les conditions d'une bonne loi des pauvres, les faits qu'il accumule pour faire toucher du doigt les effets désastreux de la loi actuelle, nous paraissent incontestables. Nous en donnerons d'abord un résumé succinct:

Tous les écrivains qui se sont occupés de la charité publique admettent un principe que les administrateurs de la loi des pauvres ne doivent point perdre de vue: c'est que, pour donner de l'occupation à ceux qui travaillent forcément, on ne doit recourir à aucun moyen qui puisse ou augmenter le nombre de ceux-ci ou diminuer la quantité de travail qui fait vivre les travailleurs libres. Dès 1704, Daniel de Foe, dans son pamphlet intitulé: *Aumône n'est point charité (giving alms no charity)*, a signalé les dangers qu'entraîne la violation de ce principe.

Les faits qui se présentent chaque jour confirment les observations de l'ingénieux auteur du *Robinson*.

Une pauvre fille, Hannah Newton, est venue mercredi dernier demander des secours au bureau de police de Marlborough-Street, en exposant les causes qui l'ont réduite à une profonde misère. Après avoir tenté d'inutiles efforts pour se mettre en service, cette malheureuse fille s'est mise à coudre des chemises; en y mettant toute son activité, elle pouvait à grand'peine en terminer six par semaine: on les lui payait 3 shillings (3 fr. 60 c.), à charge encore de se fournir d'aiguilles, de fil, etc. C'est, pour une demi-douzaine, le prix que l'on donnait il y a peu d'années pour la façon d'une seule. Ce prix vient encore de baisser, grâce à la concurrence des workhouses, et la pauvre Hannah se trouve forcée de mendier ou d'entrer dans une de ces maisons qui lui font horreur, comme à tous les pauvres de la Grande-Bretagne.

Des faits nombreux de cette espèce sont constatés dans l'excellent rapport de M. Grainger sur les manufactures et le commerce de la capitale de l'Angleterre, contenu dans les travaux de la commission pour l'enquête sur l'emploi des enfants dans les manufactures. « Bien que la confection des chemises occupe un grand nombre de femmes et d'enfants » dans la métropole et dans les environs, » dit l'honorable rapporteur, le » salaire payé pour ce travail est absolument insuffisant pour leur procurer des moyens d'existence; et la diminution graduelle, mais irrévocable, du prix de ce genre de travaux est incontestablement due au » *taux monstrueusement réduit* qui est accordé pour ce même travail dans les workhouses, par ordre du bureau des tuteurs du pauvre » (*board of guardians*), et avec l'autorisation spéciale des commissaires de la loi des pauvres. »

Le résultat de cet abus devait être et a été précisément de faire entrer un grand nombre de femmes et d'enfants dans les maisons de travail, ou de les vouer à une vie encore plus honteuse et plus misérable. MM. Silver et comp., fabricants de chemises à Cornhill, qui occupent trois mille personnes, affirment que, de 1794 à 1818, leurs prix de confection ont baissé d'environ moitié, et qu'en 1835, après la mise à exécution de la loi des pauvres, ne voulant point recourir eux-mêmes aux ateliers des workhouses et devant soutenir la concurrence de ceux-ci, ils ont été obligés de réduire les salaires jusqu'à 1 fr. la douzaine pour les chemises les plus communes.

Dans les maisons de travail, toutes les femmes étaient employées à cette confection et ne recevaient qu'un penny (10 centimes) pour trois chemises.

MM. Silver se plaignirent hautement du tort que l'on faisait aux pauvres sans protection et ne dépendant que d'eux-mêmes, en donnant du travail aux *pauvres protégés* (car telle est la dénomination sous laquelle on désigne fort mal à-propos, les habitants des workhouses) à des prix inférieurs à ce que l'on peut considérer comme le minimum naturel.

Cette réclamation de MM. Silver ne paraît pas néanmoins avoir produit grand effet.

Anna Foreman, une des habitantes du workhouse de Wapping, reconnue pour une bonne ouvrière, a fait devant la même commission d'enquête la déclaration suivante: « Quand je m'adressais aux magasins pour obtenir de l'ouvrage, on ne répondait que l'on pouvait » tirer tous les articles confectionnés du workhouse pour la moitié de » mon prix. »

Une autre ouvrière libre, une pauvre veuve, Harriet Rothwell, dépose qu'il y a trois mois une dame lui promit de lui donner une douzaine de chemises à coudre à 1 sh. 3 p. la pièce (16 fr. 50 c.). Quand elle se rendit chez sa protectrice, celle-ci lui dit que le marchand linger s'était arrangé pour les faire faire au workhouse à 6 p. (60 c.) Elle perdit ainsi un marché déjà conclu, «et ce fut une grande perte pour moi, je vous assure», disait-elle en pleurant au rapporteur.

Enfin on peut se faire une idée de l'étendue du tort fait aux pauvres laborieux de la métropole par un passage du rapport des commissaires, d'où il résulte que, dans les seuls workhouses de Wapping, de Saint-Georges, de Bermondsey et de l'Union de la cité, on confectionne par semaine environ 2,300 articles de couture.

De tous ces faits, le *Times* tire une conclusion qui, selon nous, ne vaut pas les observations que nous avons déjà citées plus haut. Ce journal attribue tout le mal à la mauvaise exécution de la loi des pauvres de 1835, et il en fait retomber le blâme sur les administrateurs actuels, dont il qualifie la conduite en termes très sévères, les menaçant d'une sorte d'accusation de forfaiture devant le Parlement. Voilà bien la logique habituelle des écrivains politiques, qui s'attaquent sans cesse aux individus quand il faudrait examiner si la constitution sociale ne doit pas elle-même être mise en cause. Que pourraient faire les administrateurs? Faire travailler les pauvres en réclusion à des ouvrages autres que la couture, que tous les produits manuels qui sont demandés, ou bien leur payer ces mêmes travaux aux anciens prix du marché: par ces deux mesures, les workhouses se constitueraient en perte, et la taxe des pauvres qui les soutient, taxe déjà fort onéreuse, deviendrait écrasante. Cette taxe, exigée avec rigueur, réduirait même à la misère les petits propriétaires, les petits marchands déjà gênés, et par conséquent elle peuplerait encore la maison de travail. Nouveau cercle vicieux.

Quant à essayer de maintenir les anciens prix sur les marchés, tout en continuant de rétribuer misérablement le travail fait à l'intérieur des workhouses, cette mesure ne pourrait évidemment être appliquée que pendant un temps très borné. Comme il y aurait toujours trop de produits fabriqués, comme les workhouses surtout fabriqueraient beaucoup à l'avance, il est évident que les ouvriers du dehors baisseraient eux-mêmes leurs prix pour obtenir la préférence, et alors de deux choses l'une: ou le workhouse ne les imiterait pas, et il resterait encombré de produits et deviendrait un établissement ruineux; ou il suivrait lui-même la baisse qui continuerait progressivement jusqu'à ce que l'on fût retombé à des prix qui tuent le travailleur.

Le mal est donc dans l'organisation industrielle du workhouse et de toute la société. Une maison de travail, pour satisfaire aux besoins de ceux qui l'habitent sans porter au dehors une concurrence ruineuse, devrait créer dans son sein une grande variété de produits et non point un seul produit; elle devrait se fournir à elle-même des denrées alimentaires et non point seulement des étoffes, des vêtements; ce devrait être, en un mot, une institution à-la-fois agricole et industrielle, comme on en a essayé quelques-unes en France. Et la société tout entière, qui n'est aujourd'hui qu'un immense workhouse plein de travailleurs pauvres et souffrants, la société entière devrait être constituée aussi sur une base d'organisation agricole et industrielle. Il y a quelque chose de très profond dans le cri des chartistes anglais: *the land! the land!* la terre! la terre!

A propos d'un livre intitulé la *Politique de l'Histoire*, qui a pour auteur M. Ernest Charrière, M. Philarète Chasles écrit dans le *Journal des Débats*:

Que de préjugés vulgaires, que de lieux communs, de sottises, d'ignorances s'interposent entre nous et la vérité! Cette pauvre vérité, quiconque soulève son voile avant l'heure populaire, est victime de son audace. L'espèce humaine est ainsi faite pour le *grand succès et l'exploitation pécuniaire des charlatans, des déclamateurs, des échos de lieux communs, de tous ces braves gens qui vivent de la sottise universelle.*

Voilà certes une critique sanglante de ce monde et de ses favoris!... Qu'une telle critique échappe à un humoriste tel que M. Chasles, cela ne nous étonne point; mais qu'elle se trouve imprimée dans ce même journal qui a toujours su si bien exploiter, pour son compte et pour celui de ses divers patrons, les préjugés les plus répandus, voilà ce qui pourrait à bon droit nous surprendre, si nous n'étions depuis long-temps habitués à voir figurer côte à côte, dans les colonnes des *Débats*, et souvent dans un même article, les thèses les plus étrangement contradictoires.

Dans l'article d'où nous avons extrait les lignes ci-dessus, nous trouvons cet aveu de M. Chasles:

Je crois, comme M. Charrière, que l'Europe occidentale marche vers une grande unité de vie, dont les symptômes se développent chaque jour; que l'Allemagne, la France et l'Angleterre occuperont la première place dans cette fédération inévitable, et que l'antagonisme réel est mort entre les nations.

Puis, quatre lignes plus bas, cet autre aveu:

Je ne sais si la civilisation de l'Europe n'a pas achevé, ou à-peu-près, sa grande tâche. Je ne sais si nos destinées européennes ne sont pas à-peu-près accomplies.

On pourrait demander à M. Chasles s'il est possible de faire accorder ensemble ces deux propositions qu'il admet en même temps: 1° *L'Europe marche à l'unité*; 2° *Les destinées de l'Europe sont à-peu-près accomplies.*

On pourrait poser en outre à M. Chasles cette question:

Si la civilisation de l'Europe a presque achevé sa tâche, comment se fait-il que le monde social européen soit encore plein de préjugés et de sottises, à ce point que, pour y réussir, il importe, de votre propre aveu, M. Chasles, de se poser en déclamateur, en charlatan?...

Mais n'insistons pas trop sur ces légères contradictions, et félicitons-nous de voir un écrivain des *Débats* reconnaître que l'*antagonisme réel*, c'est-à-dire l'état de guerre, est mort entre les nations, et que le monde européen marche à l'unité.

De longues conférences ont eu lieu hier entre les ambassades d'Angleterre et d'Espagne.

Ce matin, M. Guizot est allé tour-à-tour rendre visite à lord Cowley et à M. Olozaga.

A onze heures et demie, un courrier a été expédié de l'ambassade pour Madrid. (*Patrie.*)

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 28 septembre.

Le 25 au soir, Saragosse était bloqué rigoureusement par le capitaine

---

tourent; déjà brillaient devant nous les feux hospitaliers, quand tout-à-coup un vent froid et humide nous frappa au visage. Un mugissement traversa le ravin, tandis que tombait une pluie fine. A peine avais-je eu le temps de me couvrir de ma bourka (1), que la pluie s'était changée en neige. Je regardai le capitaine avec une sorte de respect.....

— Il nous faudra coucher ici, dit-il avec dépit. Par un temps pareil, on ne traverse pas les montagnes... Y a-t-il eu des avalanches sur le mont de la Croix?

— Il n'en est pas encore tombé, répondit le postillon auquel s'adressait le capitaine; mais il en pend beaucoup.

Comme il n'y avait pas de chambre pour les voyageurs, à la station, on nous logea dans une misérable hutte. J'offris à mon compagnon de route une tasse de thé; j'avais avec moi une théière en fer, ma seule consolation dans mes voyages au Caucase.

On montait à la hutte, adossée au rocher, par trois marches humides et glissantes. J'entrai à tâtons et m'allai heurter contre une vache. Chez ces gens-là l'étable tient lieu d'antichambre. Je ne sus plus alors

— J'y suis resté près de dix ans avec ma compagnie, dans le fort du Gué-Pierreux. Le connaissez-vous?

— J'en ai entendu parler.

— Nous ont-ils ennuyés ces coupeurs de têtes! A présent, grâce à Dieu, ils sont plus tranquilles; mais alors, faisait-on cent pas hors du fort, on rencontrait un de ces démons caché quelque part et guettant une occasion favorable; et pour peu qu'on ne fût pas sur ses gardes, on était sûr d'avoir un nœud coulant au cou ou une balle dans la tête. Ils sont très braves.

— Je suppose, lui dis-je, aiguillonné par la curiosité, que vous devez avoir eu beaucoup d'aventures.

— Oui, j'en ai eu...

Le capitaine se mit à *tirailler* sa moustache gauche, pencha la tête et tomba dans une profonde rêverie. J'avais une envie féroce de lui soutirer quelque petite histoire; c'est le désir commun aux voyageurs, et surtout à ceux qui écrivent leurs souvenirs.

Cependant le thé était prêt; je tirai de ma malle deux verres, en

bouza (1), à une noce ou à un enterrement, ils dégainent à l'instant. J'ai failli une fois laisser ma peau dans une de leurs fêtes, et cependant c'était chez un prince notre allié.

— Comment cela vous est-il arrivé?

— Voyez-vous... Il bourra sa pipe, aspira la fumée à longs traits et commença ainsi:

— Je me trouvais alors avec ma compagnie dans un fort au-delà du Tereck. Il y aura de cela bientôt cinq ans. Un convoi, avec des provisions, nous arriva en automne; il s'y trouvait un jeune officier d'environ vingt-cinq ans. L'officier se présenta en grande tenue, et m'annonça qu'il avait ordre de rester auprès de moi. Il était si maigre, si pâle, son uniforme était si neuf et si élégamment coupé, que je vis bien tout de suite qu'il était nouveau-venu chez nous, au Caucase. « — Vous arrivez sans doute, lui dis-je, de Russie? — Oui, capitaine, me répondit-il. — J'en suis bien aise, ajoutai-je en lui prenant la main. Vous ne vous amuserez guère ici, mais nous vivrons en camarades. Je vous prie de m'appeler par mon nom tout court, de laisser tout cet attirail de

général, et manquait de vivres; les insurgés voulaient faire une sortie, mais ils y ont renoncé à la nouvelle de l'échec éprouvé par Ametller.

Madrid était tranquille le 24 au soir.

Perpignan, 26 septembre.

La junte de Girone a fait avant-hier une proclamation menaçante contre les perturbateurs. Ametller est arrivé le soir avec 14 soldats et demandant des rations pour 2,500 hommes. Il y avait une grande agitation. (*Messager.*)

EXTERIEUR.

ORIENT. — TURQUIE. — *Constantinople, 6 septembre.* — M. de Bourqueney a fait demander au reis-effendi dans quel sens le berat concernant le prince Alexandre avait été rédigé. Le reis-effendi a répondu que la rédaction de ce document était conforme aux desirs exprimés par M. de Bourqueney. M. de Titoff et Rifaat-Pacha ont donné les mêmes assurances à l'ambassadeur britannique. On dit cependant, d'un autre côté, que le bérat a été rédigé d'après les vues de la Russie et que le prince Handocherei s'est rendu, le 29 août, à la campagne de Rifaat-Pacha pour s'entendre avec lui à ce sujet. — Le 9 courant, le prince Bibesco, qui est arrivé ici avec l'élite de la noblesse valaque, sera reçu en audience solennelle par le sultan, et déposera son hommage au pied du trône. Les Français prétendent que le prince est arrivé ici contre le gré de la Russie et que son voyage a un but secret. Nous croyons cette assertion mal fondée. (*Gazette de Leipsick.*)

ANGLETERRE. — On avait prêté au Gouvernement anglais l'intention de faire publier la loi martiale dans le pays de Galles. L'*Observer* dit à ce sujet :

« Nous pouvons assurer que le Gouvernement n'a point pris cette décision, qu'aucune proposition en ce sens n'a été agitée dans le conseil, ni hors du conseil, par les ministres de S. M. »

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 21 septembre :

« Les bruits les plus contradictoires circulent sur le mouvement de Saragosse, apprécié différemment par les diverses opinions. On disait aujourd'hui que les autorités étaient rentrées en ville. C'est au général Concha qu'est confiée la mission d'en finir avec ce mouvement. L'énergie et le dévouement du général sont connus, mais il faut qu'il soit soutenu par des troupes suffisantes.

» Jusqu'ici les nouvelles électorales sont favorables : il n'y a eu aucun désordre grave dans les colléges; si cela continue, la réunion des cortès aura lieu à l'époque fixée. »

— Voici comment la *Gazette de Madrid* apprécie le mouvement de Saragosse :

« Il est évident que l'on cherche à provoquer une réaction qui serait sanglante et difficile; si l'ex-régent Espartero pouvait ressaisir les rênes du gouvernement, que deviendraient tous ceux qui, répondant à l'appel de la patrie, ont aidé le soulèvement glorieux de la nation contre lui? Il n'est pas douteux que le mouvement de Saragosse est esparteriste: il résulte des termes de la proclamation et de la promenade que l'on a fait faire à son profit dans les rues au bruit des acclamations populaires. C'est aux libéraux de s'unir plus étroitement que jamais pour faire triompher les institutions et le trône. »

— *Barcelone.* — Le *Constitucional* du 23 septembre ne publie qu'une demi feuille, ses compositeurs étant sous les armes.

Il ne dit que quelques mots de l'affaire engagée entre les troupes de Prim et la division de Martell, dès le matin du 23 septembre, dans le voisinage de Saint-André de Talonar.

A 11 heures, le fort de Montjuich tirait sur les Atarazanas.

Toutefois, la junte suprême ayant appris que le capitaine-général Araoz avait l'intention d'embarquer ses blessés, parce qu'il n'avait pas les moyens de les guérir, s'empressait de lui offrir ses hôpitaux et tous les secours dont les blessés pouvaient avoir besoin.

Le général Araoz répondait à cette communication dans les termes suivants :

« Je profite avec plaisir de ce témoignage de philanthropie que la junte vient de me donner, et demain je dirai à l'inspecteur des hôpitaux l'usage que je veux faire de votre offre fraternelle, et si, par hasard, le blocus empêchait les habitants de Barcelone de se procurer certains objets, je permettrai de les introduire, pourvu qu'on m'en transmette la note. Le conseiller Masanet m'ayant declaré que la junte désirait que les hostilités des forts contre la cité cessassent, je lui répondis que je ne ferais feu qu'autant que je serais attaqué moi-même.

» Citadelle de Barcelone, *Miguel de Araoz.* »

PORTUGAL. — On écrit de Lisbonne, 16 septembre, au *Sun* :

« On espère qu'il n'interviendra plus de retardement dans la négociation du tarif avec l'Angleterre, et que les conférences fréquentes de M. Florida et Paiva avec M. M'Grégor aboutiront à des résultats. Le général Zurbano, fait prisonnier à Oporto, a été relâché presqu'immédiatement; il est maintenant à Lisbonne. »

ITALIE. — On écrit de Rome, 14 septembre, à la *Gazette de Cologne* :

« Les visites domiciliaires et les arrestations continuent. On n'est pas encore parvenu à arrêter les chefs du complot de Bologne, à moins qu'il ne soit vrai que le gouvernement napolitain en a fait arrêter quelques-uns. Les récompenses que le Gouvernement a promises aux dénonciateurs n'ont produit aucun résultat. Les troupes suisses se sont particulièrement distinguées dans la poursuite des insurgés. C'est ce qui a fait croire que le nombre de ces troupes serait augmenté. Le gouvernement autrichien a promis secours et appui au gouvernement pontifical en cas de besoin. »

HOLLANDE. — On écrit de La Haye, 26 septembre :

« Le Gouvernement vient de retirer les projets de loi sur le droit de succession en ligne directe et sur le revenu des immeubles, sur les rentes et les traitements des fonctionnaires. C'est l'opposition que ces projets avaient rencontrés dans la deuxième chambre qui a engagé le ministre des finances à résigner ses fonctions. Le nouveau ministre *ad interim*, M. Van Hall, a présenté immédiatement, et conformément au vœu émis par la grande majorité de la Chambre elle-même, un projet portant qu'il sera établi un impôt général sur les revenus de tous les citoyens sans exception, à régler ultérieurement par la loi, au montant d'une évaluation de 5 millions 250,000 fl.

» Aujourd'hui a commencé la discussion du premier chapitre du budget des dépenses: *La maison du roi.* Déjà six membres ont parlé contre et deux pour. Le ministre Van Hall a développé dans un discours remarquable l'état précaire où se trouve l'Etat, si les Etats-Généraux ne s'empressent pas, de commun accord avec le roi, de mettre un terme à l'incertitude et aux craintes qui agitent les esprits par rapport à la si-

des manœuvres du camp, la duchesse, laissant ses voitures au haut du chemin neuf, a gravi à pied la rampe étroite et raide qui conduit à la chapelle de Fourvières. A l'issue de la messe, elle a visité deux maisons de charité et est allée distribuer des médailles à la Société d'agriculture. A cinq heures a eu lieu, à la préfecture, un banquet de soixante-dix couverts, et le soir LL. AA. RR. ont reçu de nombreux visiteurs. »

— Ce matin à dix heures, LL. AA. RR. sont allées voir plusieurs ateliers de la Croix-Rousse. De là le prince ira inspecter quelques forts, et la princesse reviendra à la préfecture, d'où elle ne sortira que pour se rendre au bal du Grand-Théâtre. (*Moniteur parisien.*)

Une ordonnance du Roi autorise la communauté des sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, établie à Paris, rue de la Ville-l'Évêque.

— Par ordonnance du roi, datée de Saint-Cloud, 22 septembre, il vient d'être institué à Alais, département du Gard, une école pratique gratuite destinée à former des maîtres ouvriers mineurs.

— Le conseil royal de l'instruction publique vient d'arrêter :

« Art. 1er. Dans le premier examen de baccalauréat, les élèves en droit ne devront répondre que sur le premier et le dernier article du titre préliminaire et sur les deux premiers livres, en retranchant du titre IV les deux premières sections du chap. III; et pour le droit romain, sur les deux premiers livres et sur les dix-sept derniers titres du troisième livre des Institutes de Justinien.

» Art 2 Dans le deuxième examen de baccalauréat, les élèves seront interrogés par deux examinateurs sur les quatre premiers titres et sur le titre XX du troisième livre du Code civil; par un troisième examinateur, sur les livres II, III et IV du Code de procédure civile; et par un quatrième examinateur, sur les deux premiers livres du Code pénal et sur les parties du Code d'instruction criminelle que le professeur aura expliquées.

» Art. 3. Toutes les parties du Code civil qui n'auront pas été matière des précédents examens seront comprises dans le deuxième de licence. »

— Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique en date du 24, M. Clément du Mez, proviseur du collége royal de Cahors, est nommé inspecteur de l'Académie de Cahors, en remplacement de M. Delpy de Lacipiere, admis à la retraite. (*Moniteur.*)

— C'est le 30 septembre, à minuit, que doit avoir lieu la clôture définitive des listes electorales. Les demandes, soit en inscription, soit en radiation, doivent être présentées à la préfecture avant ce délai.

— Les troupes du camp de Thélin quittent cette localité dans l'ordre suivant : Le 25 et le 26 septembre, les deux bataillons du 73e, allant à Brest. — Le 26 et le 27, le 5e hussards, allant à Poitiers. — Le 27, l'artillerie. — Le 27 et le 28, les deux bataillons du 21e léger, allant à Nantes; les mêmes jours, le 8e chasseurs, allant à Pontivy. — Le 28 et le 29, les deux bataillons du 4e de ligne, allant à Vannes. — Le 29 et le 30, les deux bataillons du 30e de ligne, allant à Lorient; les mêmes jours, les deux bataillons du 60e, allant à La Rochelle; et aussi les deux bataillons du 59e, revenant à Rennes. — Parmi ces troupes, les suivantes passeront à Rennes comme il suit : le 26, la première, colonne de hussards avec l'état-major; le 27, la seconde. — Le 27 le 1er bataillon du 21e; le 28e, le 2e avec l'état-major. — Le 29, le 1er bataillon du 60e; le 30, le 2e avec l'état-major. — Le 1er bataillon arrivera le 29; le 2e, avec l'état-major, arrivera le 30. — L'artillerie, le 27.

Tout porte, du reste, à croire que le camp du Thélin n'est pas abandonné pour l'an prochain. L'administration prend des mesures pour conserver sur les lieux une partie des constructions de cuisines. Les effets de campement vont être emmagasinés à Rennes dans une partie du cirque, où ils passeront l'hiver. Selon toute apparence, le camp aura donc lieu en 1844; on ajoute qu'il sera porté à 13,000 hommes.

Faits divers.

Des lettres de Constantinople annoncent que S. H. le sultan a envoyé son portrait au roi des Français.

— On écrit de Cadix, le 15 septembre :

« Le baron Taylor fait une tournée dans l'Andalousie avec trois officiers du *Véloce* et un artiste. A Séville, le baron a dépensé, dit-on, pour le compte de Louis-Philippe, deux millions en achats de tableaux, surtout de Murillo. »

— Le duc de Bordeaux est arrivé à Berlin le 21. Il se rend de là à Londres. (*Quotidienne.*)

— Par une coïncidence bien remarquable, Meyerbeer entrait à Paris au moment où Rossini en sortait. L'un s'en allait par la barrière d'Italie pendant que l'autre se présentait à la barrière de la Vilette. (*Siècle.*)

— On lit dans le *Persévérant* de Limoges, du 26 :

« Un nouveau malheur vient de frapper la famille Hugo. Le général Hugo, oncle de Victor Hugo et marié à Tulle, qu'il habite depuis longtemps, vient de perdre sa femme. La mort l'a surprise à la campagne, où elle était allée passer quelques jours, qui devaient être des jours de fête. Elle avait trente-sept ans. Elle laisse un fils qui en a quinze, et une fille qui en a sept. »

— Le Danemark vient de perdre un de ses hommes d'Etat les plus distingués, M. le comte de Moesting, mort le 14 à l'âge de 84 ans, dans son domaine de Frédériksberg. Il avait tenu successivement les portefeuilles de tous les ministères, fondé la banque du royaume et créé la caisse d'amortissement. Son corps sera inhumé dans un caveau de la cathédrale de Rothschild, où est la sépulture de la famille royale de Danemark. (*Journal des Débats.*)

— Mme la marquise de Pastoret, veuve de l'ancien chancelier de France, a succombé hier après une courte maladie, à son château de Fleury, près Meudon. (*Quotidienne.*)

— D'après les renseignements précis communiqués par le capitaine Dury, présent à l'éboulement de Bahia, le *Journal du Havre* rectifie de la sorte les premiers détails qu'il avait donnés sur cette catastrophe :

« C'est dans la partie ouest de Bahia qu'une portion du morne sur lequel repose la haute ville s'est détachée. Les rues de la basse ville et les marchandises qui s'y trouvaient en dépôts, ont été enfouies sous les décombres. Dans l'église del Pilar, littéralement écrasée, on célébrait l'office divin; deux prêtres ont disparu. Parmi les maisons surprises par l'éboulement, trois ou quatre ont été le tombeau de tous les habitants.

Témoins de la catastrophe, les capitaines des navires en rade ont en-

« Les études du tracé du chemin de fer de Mulhouse à Dijon se poursuivent activement à Belfort. La ligne qui doit passer dans notre ville est couverte d'employés et d'ouvriers occupés à arpenter et à jalonner. »

— On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais* :

« Les travaux d'art et de terrassement pour la construction du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, entre le cimetière d'Arras et Vitry, adjugés à M. Bizile Parent, demeurant à Liége en Belgique, vont commencer près de Feuchy; on les commencera bientôt aussi du côté d'Arras. »

— On lit dans l'*Impartial de la Meurthe:*

« De nouvelles études sont reprises sur le territoire de Nancy, pour une meilleure rectification de la ligne du chemin de fer de Paris à Strasbourg. Les jalons se rapprochent en quelques endroits de l'enceinte actuelle de la ville. »

— On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* du 26 :

« Samedi matin, une femme de Cherbourg est accouchée très heureusement de trois petites filles très bien portantes, ayant beaucoup de chances de vie, et d'un œuf renfermant un fœtus d'environ quatre mois; ce fœtus avait 24 cent. de longueur et était aussi du sexe féminin. Deux de ces petites filles sont aussi fortes que beaucoup d'enfants qui viennent seuls au monde. »

— Nous avons parlé des troubles qui ont eu lieu à Saint-Quentin dans les premiers jours de ce mois, le commissaire de police faisant conduire dans une maison de santé sa fille, atteinte d'aliénation mentale. Des injures avaient été proférées contre ce magistrat, qui s'était vu en butte à des actes de rébellion et à des violences. Cette affaire a été portée, le 18, devant le tribunal correctionnel de Saint-Quentin, qui, proportionnant la peine à la gravité du délit imputé à chaque prévenu, a condamné Octavie-Malherbe, repasseuse, à vingt jours de prison; Jules Prudent, commissionnaire, à quinze jours; Frédéric Patentier, tordeur d'huiles, à un mois; Jules Patentier, tailleur, à cinq jours, et Victor Hermelin, plafonneur, à un mois. Jules Vinchon, tullïste, n'a été condamné qu'à 16 fr. d'amende.

—La chambre des mises en accusation de la cour royale de Toulouse vient de renvoyer de nouveau devant la cour d'assises de la Haute-Garonne Numa Ravel, ex-avocat à Toulouse, accusé de faux en écriture publique et de commerce. (*Emancipation.*)

—On écrit de Narbonne, à l'*Emancipation*, que, depuis le 13 septembre, de grandes pluies n'ont pas discontinué jusqu'au 22. Cette ville était entourée d'une vaste mer. Dans plusieurs communes, des maisons ont été renversées. Quant aux récoltes, il ne peut plus en être question.

On n'avait aucune communication avec l'Hérault; car l'eau passait sur le pont à Béziers, et on n'a trouvé personne qui voulût se hasarder à porter les dépêches sur une nacelle. »

Faits de subversion sociale.

On écrit de Fougères à l'*Auxiliaire breton :*

« Il y a quelques jours, un mendiant, nommé Brodin, âgé de soixante-quinze ans, fut trouvé mort dans un pré voisin de la grande route de Fougères à Saint-Hilaire. Sa béquille, son bissac, son chapeau étaient épars, et tout portait à croire que sa mort avait été précédée d'une lutte violente.

» Le lendemain sa femme vint reconnaître le cadavre, et accusa du meurtre un nommé L...., habitant du bourg de Louvigné, qui, dit-elle, avait eu l'avant-veille une querelle avec son mari.

» L.... ayant été arrêté fut conduit par la justice sur le lieu du crime: mais là son innocence fut facilement prouvée, et la femme Brodin, pressée de questions, finit par avouer qu'elle avait mensongèrement accusé cet homme, et qu'elle seule était cause de la mort de son mari. »

—On écrit de Hazebrouck à la *Dunkerquoise :*

« Le 21, Julie Cousin, marchande de beurre, âgée de vingt-deux ans, se trouvant vers six heures du matin au coin d'un bois, sur le chemin d'Aire, fut accostée par deux inconnus qui lui demandèrent si elle allait au marché de Cassel. Sur sa réponse affirmative, l'un d'eux, lui offrant de faire route avec elle, lui jette au cou un nœud coulant, tandis que l'autre la dévalise, lui enlève 60 francs en pièces de 5 francs, de lamonnaie, quelques petits objets, et disparaît avec son camarade. Julie Cousin a été trouvée évanouie sur la route; elle ne connaît pas ses assaillants, mais donne le signalement d'un. La justice est à leur poursuite. »

—On écrit de Londres, 25 septembre, à la *Gazette des Tribunaux :*

« Le soi-disant Charles de Bourbon, duc de Normandie, a profité du secours de 9 livres sterlings à lui accordées par la cour des débiteurs insolvables, à l'effet de subvenir aux premiers frais de la procédure; il a déposé au greffe sa requête pour obtenir le bénéfice de cession de biens.

» Voici la traduction littérale des trois principaux articles de sa requête, contenant l'actif qu'il abandonne à ses créanciers comme libération d'un passif de 125,000 francs :

» 1° Tous mes droits et intérêts dans le château de Saint-Cloud et dans le château de Rambouillet, situés près de Paris, royaume de France, ensemble les divers domaines qui ont été achetés par feue ma mère, Marie-Antoinette, reine de France, à titre de propriété privée;

» 2° Tous mes droits en répétition contre le gouvernement anglais pour obtenir le remboursement de la valeur de certains vaisseaux de guerre déposés en 1794, par les autorités de Toulon, entre les mains de l'amiral Hood, comme fidéi-commis au profit de Louis XVII, dauphin de France;

» 3° Enfin tous mes droits et intérêts au trône de France, comme fils légitime et héritier de Louis XVI, décédé roi de France.

» Signé CHARLES-LOUIS DE BOURBON,
» duc de Normandie.

» Un délai légal a été intimé aux créanciers pour déclarer s'ils refusent ces propositions, et s'ils s'opposent à la cession de biens. »

—*Assassinat de Nangis.—Nouvelle arrestation.*—On n'a pas oublié les détails de l'horrible assassinat commis le 30 mai dernier sur la personne du sieur Genthon, aubergiste à Nangis. On sait que Poulmann, arrêté le 21 juin suivant, sous une simple prévention de vol, fut bientôt contraint d'avouer qu'il était l'auteur de cet assassinat. Les circonstances du crime et les résultats de l'enquête à laquelle s'était livrée l'autorité judiciaire ne permettaient pas de douter que Poulmann eût eu des complices, et les soupçons se portèrent immédiatement sur la femme Simonnet, avec laquelle Poulmann vivait depuis quelque temps, et qui l'accompagnait au moment où il était entré dans l'auberge du malheu-

à exécution, car Lepin se tenait sur ses gardes, et chaque jour il changeait de nom, de costume et de retraite.

Enfin, après d'actives recherches, la police apprit qu'après avoir habité près la barrière de Sèvres, Lepin s'était réfugié depuis deux jours aux Batignolles, où, depuis quelques mois, un grand nombre de malfaiteurs ont déjà été arrêtés. On savait en outre que cet homme était armé, et disposé à faire une résistance désespérée.

Toutes les mesures furent prises de manière à s'emparer de lui; et hier dans la soirée, au moment où Lepin entrait dans un cabaret, deux agents déterminés se précipitèrent sur lui avant qu'il eût pu faire le moindre mouvement. Il portait un poignard et des pistolets chargés.

Il a été immédiatement écroué au dépôt de la préfecture.

BEAUX-ARTS.

CONCOURS DE PEINTURE.

Le sujet est vaste et beau; c'est *OEdipe chassé de Thèbes*. Voici les termes du programme de l'Académie :

« *La peste affligeait la ville de Thèbes*. L'oracle, consulté, avait déclaré que les Thébains étaient punis pour n'avoir pas vengé la mort de leur roi Laïus, et pour n'en avoir pas même cherché les auteurs. OEdipe parvient par degrés à dévoiler le mystère de sa naissance et à se reconnaître parricide et incestueux. Il s'arrache les yeux, et, chassé de son palais par ses fils, il quitte Thèbes, *traversant la ville, maudit par les citoyens et soutenu par sa fille Antigone*. »

Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point le sujet ainsi exprimé est *tiré de l'OEdipe roi*, comme le déclare le secrétaire perpétuel de l'Académie. Reconnaissons qu'on a très bien fait de se souvenir de l'*OEdipe à Colone*, pour offrir aux élèves la noble figure d'Antigone. Cependant on pourrait emprunter à la dernière scène de l'*OEdipe roi* un autre élément de pathétique : OEdipe, se séparant de ses enfants en bas âge, nous aurait paru encore plus complètement malheureux.

OEdipe, après avoir découvert qu'il est à-la-fois le meurtrier de son père et le mari de sa mère, se livre à toutes les fureurs du désespoir. Il parcourt son palais, déchirant ses vêtements, se traînant dans la poussière, et, ayant trouvé le cadavre de Jocaste qui s'est étranglée, il saisit les agrafes de sa robe, se frappe les yeux et se prive de la lumière du jour. Devenu plus calme après cette vengeance commencée par lui-même, il supplie Créon de le chasser de Thèbes, et fait ses adieux à ses enfants.

Il semble donc qu'OEdipe, lorsqu'il traverse la ville pour s'exiler, doit nous apparaître avec toutes les traces extérieures de son agitation récente, les vêtements en désordre, la tête ensanglantée, mais résigné, pliant sous la fatalité qui l'accable.

Les concurrents, en général, n'ont pas compris la figure du roi. D'abord tous, sauf MM. Duveau et Bénouville, en ont fait un vieillard (l'*OEdipe à Colonne*), tandis qu'au moment de son exil il était dans la force de l'âge. L'OEdipe de M. Bénouville est un rêveur égyptien mélancoliquement appuyé sur son amante. Celui de M. Duveau est incontestablement le meilleur. Voilà bien la nature vigoureuse d'un chef des temps héroïques, et le désespoir y est bien exprimé, quoique dans un caractère d'emportement moins juste, il me semble, que n'aurait été celui de la résignation. M. Gambart nous a donné un vieillard épuisé, mais du moins le mouvement est beau en lui-même. M. Villaine a aussi eu une intention heureuse. MM. Gambart et Villaine paraissent seuls avoir su qu'OEdipe venait de se crever les yeux. Chez tous les autres concurrents la figure du roi est insignifiante.

L'Antigone est pleine de sollicitude et de grandeur dans le tableau de M. Damery; elle a du charme chez MM. Villaine et Galabert; elle est gracieusement amoureuse chez M. Bénouville.

Il n'y a donc pas un seul concurrent qui nous ait donné le groupe en pivot entièrement réussi. Examinons les autres éléments du sujet.

M. Damery a bien compris toute l'agitation d'une ville frappée par un grand fléau. Sa scène est largement comprise; toutes les afflictions, toutes les douleurs se pressent sur le passage d'OEdipe, et quelques groupes principaux résument bien l'universelle malédiction : c'est un père montrant son fils aîné que le mal atteint, tandis que le plus jeune fils se détourne avec effroi de l'homme fatal; c'est une mère pressant sur son sein ses enfants morts, une mère qui n'a plus même la force de maudire.

M. Gambart a seul eu l'idée de distribuer la scène par plans étagés; c'est une bonne ordonnance, et que le sujet indiquait bien. Sous le portique du palais, Créon et les chefs de l'État expulsent le malheureux roi, et contemplent avec pitié le peuple désolé. Autour d'OEdipe, nous ne trouvons pas assez de groupes à sentiments divers pour exprimer la plainte et la réprobation publique. Le vieillard, largement drapé, sonde d'un geste bien trouvé les ténèbres nouvelles qui l'entourent.

M. Hillemacher a un peu oublié l'agitation de Thèbes, mais aucun de ses rivaux n'a plus heureusement groupé autour d'OEdipe et d'Antigone les principales souffrances qui viennent jeter leur reproche au roi maudit. L'amour filial, le désespoir maternel, la douleur de l'amante, la prière à la divinité, ces divers sentiments sont rendus avec beaucoup de goût et d'expression délicate et profonde.

M. Duveau a disposé sa scène d'une façon monotone; il n'y a de variété ni dans l'ordonnance matérielle, ni dans l'expression des sentiments. Mais, outre l'OEdipe, son tableau contient une figure de la plus grande beauté, la femme morte, à droite.

M. Bénouville n'a pas compris le premier mot au sujet. Cet artiste a de l'exécution, des qualités fines; mais quel mauvais génie le pousse donc au pastiche? Il n'y a pas sur sa toile un mouvement, un ton qui ne soient empruntés au Poussin.

L'ouvrage de M. Villaine a des parties bien traitées; celui de M. Picon, trop mélodramatique, est très aéré; celui de M. Galabert, dont le faire est habile, pèche par vulgarité.

La lutte peut s'établir honorablement entre MM. Damery, Gambart, Duveau et Hillemacher. Chacun d'eux a ses partisans; leurs mérites sont très divers. M. Duveau a une supériorité d'exécution incontestable; ce n'est déjà plus un élève. Quel regret qu'il pousse tant au violet noir. C'est, du reste, avec M. Hillemacher, le seul coloriste harmoniste de ce concours. M. Damery a cherché la couleur, son air est chaud; mais tous ses tons de vêtements se heurtent avec dureté. M. Gambart accorde aussi mal ses tons, seulement il les éteint davantage. Son exécution est froide. Mais il y a dans l'œuvre de cet artiste une belle science d'ordonnance, un dessin délicat et un sentiment merveilleux de l'antique grec. Ses groupes de femmes sur les derniers plans, se pressant autour de l'autel, sont d'un goût délicieux. M. Duveau a quelque chose de tendu qui laisse voir comme une recherche pénible. Ce jeune artiste semble s'éloigner du vrai naïf. M. Hillemacher est bien délicat de sentiment, habile exécutant d'ailleurs. M. Damery a conçu avec largeur son sujet, et il a des têtes saisissantes d'expression et des tendances au style élevé.

Des juges intelligents peuvent hésiter long-temps entre ces quatre artistes.

Les femmes donneraient le prix à M. Hillemacher; les hommes passionnés, à M. Damery; les amateurs de l'effet matériel, à M. Duveau; les amis de la belle antiquité, à M. Gambart. Dieu veuille que, pour sortir d'embarras, l'Académie ne s'avise pas d'aller couronner l'élégie amoureuse de M. Bénouville ou le mélodrame bien brossé de M. Galabert!

D. L.

Adjudications.

PARIS (préf. de la Seine). — Travaux de pavage et de trottoirs à effectuer dans plusieurs rues du quartier Poissonnière, aux frais de l'administration et des concessionnaires de l'ouverture de ces rues.

Conditions de l'adjudication. — Le samedi 7 octobre, deux lots.

1er Lot : pavage, estimé 201,709 fr.; cautionnement, 7,000 fr.; frais approximatifs, 2,500 fr.

2e Lot : trottoirs, estimés 129,550 fr.; cautionnement, 4,000 fr.; frais approximatifs, 1,500 fr.

— Le samedi 30 septembre, travaux de diverses natures, divisés en deux lots, comme il suit, savoir :

1er Lot : rue de la Ville-l'Évêque, pour la reconstruction des écoles.

Sur la mise à prix de 41,409 fr. 73 c.

Cautionnement à fournir, 4,500 fr.

2e Lot : rue de la Chaussée-des-Minimes, pour la reconstruction des écoles.

Sur la mise à prix de 37,233 fr. 46 c.

Cautionnement à fournir, 4,000 fr.

— Le mardi 17 octobre, à l'administration générale des hospices, fournitures de farines pour le service de la boulangerie générale des hôpitaux, hospices civils et secours à domicile de Paris, pendant les mois de novembre et décembre 1842.

Cette fourniture, divisée en dix lots pour chaque qualité, lesquels pourront être réunis, consiste :

1o En 360,600 kilog. environ de farine première qualité.

2o En 352,481 kilog. environ de farine deuxième qualité.

Nul ne sera admis s'il n'a déposé le cautionnement de 1,500 fr. par lot pour la première qualité, et de 1,500 fr., aussi par lot, pour la deuxième qualité.

Pour obtenir l'autorisation, on devra prévenir le conseil général des hospices, par une lettre qui sera déposée au secrétariat général de l'administration, au plus tard, le vendredi 6 octobre.

LYON (préf. du Rhône). — Le vendredi 6 octobre :

1o Chemin vicinal de grande communication no 7, au territoire de la commune de Lentilly, sur une largeur de 2,777 m. 60 c., évalués 16,094 fr. 4 c.;

2o Trois ponceaux et cinq aqueducs sur le même chemin, dans la partie comprise entre la maison Nuguet et l'étang Félix, 7,923 fr.;

3o Ponceau de 3 m. d'ouverture sur le ruisseau de Contresens, au territoire de Sourcieux, même chemin, 2,411 fr. 45 c.;

4o Murs de soutènement à établir au même territoire et sur le même chemin, 3,774 fr. 83 c. — Total, 30,001 fr. 32 c. — Ces travaux seront adjugés séparément.

Le même jour, au même lieu :

1o Achèvement des ouvrages d'art de la route départementale no 5, dans la partie comprise entre la Folletière et Saint-Jean-Labussière. — Dépense, 19,870 fr., non compris une somme à valoir de 129 fr. 19 c.;

2o Amélioration de la route départementale no 6, entre Tarare et le Grand-Condé. — Dépense, 19,967 fr. 29 c.;

3o Pavage de la route départementale no 5, dans la traverse de Cublize. — Dépense, 8,464 fr. 01 c.; somme à valoir, 539 fr. 39 c.;

4o Élargissement et régularisation du profil de la route départementale no 3, entre l'Abresle et Saint-Symphorien. — Dépense, 11,030 fr. 39 c.; somme à valoir, 969 f. 50 c.;

5o Élargissement et régularisation de la route départementale no 7, entre la route royale no 7 et le pont des mines de Chessy. — Dépense, 7,166 fr. 50 c.; somme à valoir, 833 fr. 50 c. — Ces travaux seront adjugés séparément.

MARSEILLE (Mairie de). — Direction des poudres et des salpêtres. — Le 3 octobre, fourniture de cent mille kilogrammes de salpêtre exotique à faire à la raffinerie de Marseille.

Le cahier des charges relatif à cette fourniture est déposé à la raffinerie de cette ville, ainsi qu'à la direction des poudres et salpêtres à Paris (à l'Arsenal).

ROCHEFORT (Marine). — Le 7 octobre, fourniture de 7,900 mètres coutil-fil à raies bleues et blanches.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 27 septembre* 1843.

DIEPPEDALLE fils, grainetier, rue Coquillière, 40; juge-comm., M. Cornuault; syndic prov., M. Moizard, rue Neuve-Saint-Augustin, 43.

VAUQUELIN, fabricant de bronzes, place Saint-Vannes, 3; juge-comm., M. Leroux; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

Du 23 mai.

HOMBOURG, limonadier, rue de la Harpe, 110; juge-comm., M. Chatenet; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

Du 5 septembre.

PATEY, corroyeur, rue Saint-Maur, 84; juge-comm., M. Ledagre; syndic prov., M. Thébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

BOURSE DU 28 SEPTEMBRE.

L'arrivée en baisse des fonds anglais n'a point influé sur la tenue des 3 p. 0/0 qui a été bonne jusque vers le milieu de la Bourse.

Depuis cet instant la baisse a repris, à-peu-près jusqu'au dernier cours du parquet, cours médiocrement sincère et qui n'a point arrêté la baisse après la clôture.

Le report du 3 p. 0/0 s'est un peu tendu, surtout vers la fin.

Les caisse Laffitte très offertes ont fait 1100.

Au comptant. Autriche, 380. B. belges.... Esp. passive, 4 7/8. Obl. Grand'Combe, 1092 50. Jouissances de Bourgogne, 100.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 70	120 80	120 60	120 60	120 70
— fin cour. . .	120 65	120 75	120 50	120 60	120 70
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 70	81 75	81 50	81 50	81 80
— fin cour. . .	81 75	81 80	81 50	81 55	81 65
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0/0	103 »	» »	» »	Avant la bourse, 81 65, 70.
O. de la Ville .	1320 »	» »	H. »	Après la bourse, 81 55, 50
Banque de Fr. .	3275 »	3270 »	B. 5 »	—
C. Laf. de 5000.	5075 »	» »	» »	Bons du Trésor.
— de 1000.	1105 »	1100 »	B. 7 50	—
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »	Reports. 5 0/0 fin pr. 30. 3 0/0 id. 20. — Coulisse, 18 3/4.
Quatre Canaux.	1287 50	» »	» »	—
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin c. .
Vers. R. Dr. .	277 50	» »	B. 2 50	» »
do R. G. . .	102 50	» »	» »	»
Orléans	660 »	» »	» »	Orléans, » 660.
Strasb. à Bâle.	190 »	188 75	P. 1 25	Strasbourg. » 190, 188 75.
Rouen.	712 50	» »	» »	Rouen. » 711 25, 710.
Havre.	535 »	» »	» »	Havre. » ».
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 1/2	108 3/8	B. 1/8 »	Londres, 26 septembre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 94 7/8. 95.
Esp. D. active.	26 5/8	26 7/8	B. 3/8 »	Esp. actif. 26 1/8.
5 0/0 Naples. .	107 60	» »	B. » 10	Portugais. 43.
— Romain. .	105 1/2	» »	» »	Mexicains. 34 3/8.
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	» »	5 0/0 Holland. 101 3/8.
Emp. d'Haïti. .	452 50	460 »	H. 7 50	2 1/2 id. 53.

Spectacles du 29 septembre.

7 h. » **OPÉRA**. — La Reine de Chypre.
7 h. » **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Mlle de Belle-Isle. — Les deux Ménages.
6 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE**. — Le Puits d'Amour.
7 h. » **ODÉON**. — 1re représentation de l'École des Princes.
6 h. » **VAUDEVILLE**. — Patineau ou l'Héritage de ma Femme. — Les Misères. — Château. — Mme Barbe-Bleue.
6 h. » **GYMNASE**. — Un Jour d'Orage. — Antonine. — Jacquart. — Le Hasard.
7 h. 1/4 **VARIÉTÉS**. — Sur les Toits. — Le Voyage en Espagne. — Les Nouvelles.
6 h. » **PALAIS-ROYAL**. — Paris, Orléans et Rouen. — Une Campagne à Deux. — Scènes comiques. — Les Trois Dimanches.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — La Tour de Nesle. — Le Royaume des Femmes.
7 h. » **GAITÉ**. — Paméla Giraud.
7 h. » **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohémiens de Paris.
7 h. » **CIRQUE NATIONAL** (Champs-Élysées). — Grands exercices d'équitation. — Haute école. — Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés, etc.
6 h. 1/2 **COMTE**. — Jonas. — Iles Marquises. — Intermèdes.
6 h. 1/2 **FOLIES DRAMATIQUES**. — Charles VI. — Les Fumeurs. — Barbe-Bleue.

BULLETIN AGRICOLE.

Nous invitons tous les agriculteurs de France à vouloir bien réfléchir sur les chiffres suivants, empruntés à un travail d'une parfaite exactitude, publié par le *Moniteur industriel*.

Dans la période de 27 ans, qui s'est écoulée de 1815 à 1841, dit-il, sept récoltes ont été insuffisantes et ont rendu nécessaire l'introduction du blé étranger. En 1832, ces blés ont concouru pour 1/25 à la consommation; cette année, la France a payé à l'étranger, rien que pour le froment, 92 millions; elle en avait acheté en 1817 pour 72 millions; l'importation s'est élevée une seule fois (en 1832) à 4 millions d'hectolitres; elle a été en moyenne de 800,000 hectolitres par an, dans la période de 27 ans, de 1815 à 1841. C'est, en 27 ans, 464 millions de francs dépensés en achat de blé à l'étranger, auquel nous payons pour le froment un tribut annuel d'un peu plus de 17 millions de francs.

Ce déficit peut être comblé par la culture en froment de 163,000 hectares de plus que le nombre d'hectares actuellement conservé à cette céréale.

L'auteur de l'article voit dans l'irrigation, la canalisation et l'exécution des chemins de fer, les principaux moyens d'arriver à faire produire à la France tout le blé qu'elle consomme. Il nous semble que les chiffres exposés ci-dessus parlent assez haut en faveur de la nécessité des défrichements; ces chiffres sont publiés par M. Moreau de Jonnès; ce sont les chiffres officiels émanés de l'administration.

De désastreuses inondations affligent une partie du midi de la France; les vignobles de ces contrées comptaient sur une demi-récolte; partout où les inondations ont passé, il n'y a plus de récolte. Les Pyrénées-Orientales, l'Aude et l'Hérault ont cruellement souffert. Ces calamités ne peuvent manquer d'influer prochainement sur les cours des vins et des spiritueux du midi.

FOURRAGES.—Les 500 kil

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 61.



SAMEDI 30 SEPTEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, **RUE DE TOURNON, 6**, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 29 SEPTEMBRE.

—

De la Colonisation.

LA GUYANE.

Nous pensons que les questions coloniales ont, dans le développement des peuples, une importance capitale, et que, bien comprises, ces questions réservent à la France, dont la position maritime est si belle, un avenir plein de gloire et de prospérité.

Ce sont les peuples colonisateurs qui ont le plus contribué au progrès de la civilisation. Après l'avoir répandue successivement dans toutes les parties de l'ancien monde, ils la propagent de plus en plus aujourd'hui sur les nouveaux continents.

L'Egypte, la Grèce, Carthage et Rome ont été d'abord de simples colonies avant d'avoir été tour-à-tour de puissantes nationalités.

Plus tard, les Etats-Unis, le Mexique, le Brésil, et toutes les républiques de l'Amérique du sud ont été initiées à la vie sociale et politique par l'Espagne, le Portugal et la France.

L'Afrique méridionale, la Malaisie et la Mélanaisie, bien que soumises encore au régime colonial, n'en doivent pas moins leur civilisation naissante à l'Angleterre et la Hollande.

Au point de vue de l'intérêt supérieur de l'humanité, les bienfaits de la colonisation sont donc incontestables. Elle fait avancer les peuples nouveaux à pas de géants dans la carrière sociale; par elle, ils arrivent en quelques siècles au degré de civilisation que les peuples initiateurs ont mis plusieurs mille ans à atteindre.

Il est bien certain que tous les peuples de la terre ont un droit égal au libre développement de leurs nationalités. Les uns n'ont point été créés pour servir de pâture à l'ambition des autres, et leurs relations, malgré l'infériorité momentanée ou relative de certains d'entre eux, doivent satisfaire toujours leurs intérêts réciproques.

La nation colonisatrice ne doit donc point perdre de vue ces principes, elle doit considérer le pays nouveau où elle va porter ses capitaux et son travail comme un jeune enfant qui grandira par ses soins, qui deviendra un jour son égal, et avec lequel elle n'aura dans la suite de rapports productifs et durables qu'autant que ces rapports ne nuiront point à la satisfaction des besoins moraux et matériels qu'elle aura fait naitre, qu'elle aura développés par son contact et par ses lumières.

Notre système colonial produit précisément des résultats contraires. Après avoir développé, aux colonies, les premiers éléments de richesse, et avec la richesse les facultés intellectuelles, les idées de liberté, les besoins de luxe et de libre expansion qui viennent à la suite de l'éducation civilisée, il comprime tout-à-coup l'essor de ces facultés et de ces besoins; il arrête le progrès de la richesse en interdisant l'industrie; il froisse les sentiments de liberté en astreignant les colons à des règlements durs et vexatoires, dont les métropolitains sont affranchis, et il comprime les besoins d'expansion commerciale en leur défendant tout échange avec les peuples étrangers, lors même que les colonies pourraient y trouver de grands avantages sans nuire en rien aux intérêts de la mère-patrie.

Aussi, presque toutes les colonies ont fini par s'affranchir du joug de leurs métropoles lorsqu'elles sont devenues puissantes et prospères : cet affranchissement a entraîné le plus souvent la ruine de ces dernières. Telle a été la conséquence du système vicieux qui préside encore aujourd'hui à l'organisation coloniale.

C'est en voulant exploiter la colonisation exclusivement à leur profit que les métropoles rendent leur suprématie insupportable, et finissent par être victimes elles-mêmes des progrès qu'elles ont fait faire à leurs pupilles.

Sans doute, les nations civilisées ne peuvent pas se vouer à la colonisation par simple philanthropie, par pur dévouement; elles doivent en retirer des avantages qui soient une juste récompense de leurs travaux. Mais l'asservissement, mais l'exploitation coloniale, qui ne profite qu'aux pays colonisateurs et nuit aux pays colonisés, est à-la-fois injuste et barbare. Qu'est-ce donc lorsque cette exploitation est, comme dans le système actuel, tout aussi pernicieuse aux intérêts de la métropole qu'à ceux des colonies?

Notre système colonial consiste à prohiber dans les colonies toute espèce d'industrie, même celles indispensables à la consommation de leurs produits indigènes.

Par compensation, la métropole s'engage à consommer tous les produits bruts des colonies, coûte que coûte et vaille que vaille.

On comprend tout de suite combien la nécessité de chercher à 12 ou 1,500 lieues tous les produits manufacturés, même ceux qui coûtent beaucoup plus cher sur le marché métropolitain que partout ailleurs, rend la main-d'œuvre et la vie matérielle dispendieuse dans les colonies; on conçoit aussi que cet accroissement de dépenses premières doit élever beaucoup le prix des denrées coloniales, dont la consommation est imposée à la mère-patrie.

Ce système n'est donc pas moins contraire aux intérêts généraux de la métropole qu'à ceux des colonies.

Cependant, ces dernières ayant été fondées à une époque où il n'existait alors que des peuples sauvages, sous les mêmes latitudes, aucun pays ne produisait à cette époque des denrées exotiques à meilleur marché qu'aux colonies, et les inconvénients de ce système vicieux ne se sont pas fait sentir tout d'abord.

Mais quand la civilisation, pénétrant sous les tropiques, vint donner le jour à de nouvelles nationalités, créer l'agriculture, développer l'industrie et ouvrir un commerce libre au moyen duquel de nouveaux producteurs purent se procurer les instruments de travail et les objets manufacturés aux meilleures conditions possibles, alors il s'éleva une concurrence désastreuse pour les colonies qui ne jouissaient pas des mêmes avantages. Le prix des denrées exotiques diminua d'autant plus que ces nouveaux concurrents pouvaient les obtenir à meilleur marché, et les produits des colonies auraient été inévitablement chassés des marchés de la métropole si l'on n'avait pas eu recours au système des droits de douane protecteurs pour empêcher l'importation des denrées tropicales étrangères, et remédier ainsi, par ce moyen empirique, à la situation déplorable qu'on avait faite aux colonies.

Aujourd'hui, on force le consommateur métropolitain à payer les denrées tropicales 50 pour 0/0 de plus qu'elles ne valent sur certains marchés, et cette prime énorme ne suffit pas aux colons pour soutenir la concurrence.

Le mal augmentera nécessairement à mesure que l'agriculture et l'industrie se développeront davantage sous la zone torride. Déjà la position de nos colonies est à peine tenable. Le système qui les régit les rend extrêmement onéreuses pour la nation, tandis qu'il les réduit à un état de misère et de souffrance que l'abolition pure et simple de l'esclavage peut venir aggraver encore.

A quoi tient-il que nos possessions des Antilles n'aient imité les Etats-Unis et les anciennes colonies espagnoles? On doit se rappeler, qu'il y a peu d'années des idées de séparation fermentaient aux Antilles, et qu'il a fallu bien des promesses de concessions pour calmer cette effervescence.

Après avoir établi que l'expansion colonisatrice et maritime est, pour une nation comme la France, un puissant élément de grandeur; que le système colonial actuel tend à séparer tôt ou tard les colonies des peuples qui les ont fondées et qui les gouvernent dans un intérêt égoïste; après avoir indiqué les principes qui doivent présider désormais à la colonisation, il conviendrait d'examiner quelles contrées appellent actuellement l'action du gouvernement français.

En ne considérant pour le moment que les pays dont la France a pris possession, un seul paraît offrir les éléments d'un vaste développement. Ce pays, c'est la Guyane.

A la Guyane particulièrement, à cause de son immense étendue, on ne pourrait, sans danger pour l'avenir, et sans compromettre un succès immédiat, entreprendre la colonisation avec les restrictions du système colonial actuel.

Le développement agricole et industriel de l'Amérique méridionale fait d'ailleurs une nécessité de la mettre en position de pouvoir produire à aussi bon marché que tous les Etats qui l'entourent. Pour cela, il ne faudrait pas grever la production de la Guyane de frais considérables en la forçant à s'approvisionner en France de tous les objets manufacturés nécessaires à sa consommation.

Qu'on lui permette d'ériger sur son sol des établissements industriels pour la manutention des matières premières qu'elle récolte, et qu'on lui laisse la faculté de se pourvoir des produits manufacturés auprès des nations qui sont en mesure de les lui fournir à meilleur compte que nous-mêmes.

On pourra, au moyen d'une combinaison facile, en assurer le transport à notre marine, qui doit principalement son infériorité à la cherté des produits de nos fabriques, dont la protection de plus en plus exagérée restreint de plus en plus nos échanges et nos besoins de transports.

Sans les entraves apportés par nos douanes, la France serait l'intermédiaire le plus favorablement placé pour opérer les échanges de la Belgique, de l'Allemagne et de la Suisse. Tous ces pays, dont les produits alimentent le fret des navires hollandais, danois, anglais et américains, auraient recours à notre marine pour transporter leurs marchandises et les denrées tropicales dont ils ont besoin.

Nous savons que, dans le Gouvernement et les Chambres, des hommes considérables veulent encore maintenir la prohibition de toute industrie dans les colonies; c'est là une erreur qui, en considérant les choses de haut, paraît fatale au développement de notre marine, de notre commerce extérieur et de la richesse nationale; aussi ne négligerons-nous aucune occasion de la combattre. C'est avec peine que nous avons vu plusieurs membres influents de la commission nommée pour examiner le plan de colonisation de la Guyane, présenté par M. Jules Lechevalier, partager cette opinion.

Dans un prochain article, nous dirons quelques mots sur les essais de colonisation tentés à la Guyane française, et sur la question de l'esclavage qui s'y rattache, puis nous examinerons les plans présentés au Gouvernement par M. Jules Lechevalier pour l'administration, nous allions dire pour la fondation de cette colonie.

—

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 29 septembre.

La diligence du 25 n'est pas encore arrivée. On savait hier, à Figuières, que Prim était entre Mataro et Girone, à la poursuite des troupes d'Amettler, dont les fuyards couvraient les routes.

Amettler était encore à Girone, hier, appelant inutilement les habi-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

Ire PARTIE.

CHAPITRE 1er. — **BELA.** (Suite.)

Environ à six werstes du fort, reprit le capitaine, vivait un prince allié. Son fils, un garçon de quinze ans, avait pris l'habitude de nous visiter. Chaque jour il revenait sous un nouveau prétexte, et franchement, Petchorine et moi nous l'avions gâté. Il était fort adroit à enlever, à bride abattue, un bonnet jeté par terre, ou bien à tirer du fusil; mais il avait un grand défaut : celui d'aimer l'argent avec passion. Un jour, Petchorine, en riant, lui promit un ducat s'il lui volait le plus beau bouc du troupeau de son père; et, le croiriez-vous? la nuit suivante nous avions le bouc. Il nous venait parfois la fantaisie de le taquiner; alors ses yeux s'in-

— D'abord le moullah leur lit quelque chose du Koran, puis on fait des cadeaux aux jeunes maries et à tous leurs parents. On mange, on boit; après viennent les jeux. D'ordinaire, un drôle, sale, déguenillé, monté sur un cheval boiteux, amuse l'honorable société par ses tours d'adresse. A la nuit tombée, on danse. Quelque vieillard râcle un instrument à deux cordes, une espèce de guitare : les jeunes filles et les jeunes gens se mettent sur deux rangs, l'un vis-à-vis de l'autre, battent des mains en cadence, et chantent en chœur. Puis, un garçon et une jeune fille, se détachant de la foule, viennent se placer au milieu, déclament ou chantent tout ce qui leur vient à l'esprit en s'adressant l'un à l'autre, et ceux qui les entourent répètent le refrain en chœur.

Nous venions de nous asseoir, Petchorine et moi, à la place d'honneur, lorsque la plus jeune fille du prince, à peine âgée de seize ans, s'approcha de nous et chanta à mon camarade quelque chose comme un compliment.

— Ne pourriez-vous vous rappeler ce qu'elle lui a chanté?

— Mais, si je ne me trompe, voici la chanson :

Nos jeunes gens sont bien faits et leurs habits sont galonnés d'argent; mais le jeune officier russe est encore mieux fait, et ses galons sont d'or. Il s'élève au milieu d'eux comme un peuplier; mais le peuplier ne grandira ni ne fleurira dans nos jardins.

sa réputation de brigand. Maigre, petit, trapu, il avait une adresse de démon. Son habit tout rapiécé pendait en lambeaux; mais il portait des armes incrustées d'argent. Son cheval était renommé dans toute la Cabarda (1). On ne pouvait en effet rien imaginer de plus parfait que cet animal; aussi avait-on plusieurs fois tenté de l'enlever. Je le vois d'ici : noir comme du jais, des jambes sèches et nerveuses, des yeux qui valaient ceux de Bela, et quelle force! On pouvait, sans s'arrêter, faire avec lui cinquante werstes au galop. Il suivait son maître comme un chien, et reconnaissait sa voix. Jamais Casbitch ne l'attachait. C'était un vrai cheval de bandit.

Ce soir-là Casbitch était plus sombre que jamais, et je remarquai qu'il portait une cotte de mailles sous son habit. Ce n'est pas pour rien qu'il a sa cotte de mailles, pensai-je : il trame sûrement quelque chose.

On étouffait dans la salle; je sortis pour prendre l'air. L'ombre s'étendait sur les montagnes; un brouillard épais couvrait la vallée. J'eus l'idée d'aller voir si nos chevaux avaient à manger, — et d'ailleurs une précaution de plus n'est jamais de trop. J'avais un bon cheval, et plus d'un Cabardien l'avait convoité en disant : « Jakshi, tché, tchok jakshi. » (2)

En longeant une haie, j'entendis des voix : je reconnus à l'instant celle de ce mauvais sujet d'Azamath, le fils de notre hôte; l'autre par-

tants de la province aux armes. Il n'était parti de Figuières, pour le rejoindre, que neuf gardes nationaux soldés.

Barcelone, 26 septembre.

Le général Sanz est arrivé hier à la citadelle; Araoz lui a remis le commandement supérieur des troupes de Catalogne. Il fait aujourd'hui l'inspection de tous les postes militaires autour de Barcelone.

Les insurgés évacuent les Atarazanas et transportent dans la cathédrale les munitions de guerre. Un des caveaux de l'église est transformé en poudrière. (*Moniteur parisien.*)

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On écrit de Smyrne à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Les habitants de l'île de Casso sont en pleine révolte. Pour échapper à la fureur de la populace, le chef de l'intendance sanitaire et le chirurgien ont été forcés de se réfugier à Rhodes. Le Gouvernement turc sera forcé de prendre d'énergiques mesures. Il faudra envoyer une garnison dans l'île de Casso pour tenir en respect les meneurs. Des troubles ont aussi éclaté à Katimno. Hassan a demandé au gouvernement l'envoi de deux vaisseaux de guerre avec des troupes pour rétablir l'ordre. »

— On écrit d'Alexandrie (Egypte), 29 août, à la *Gazette nationale allemande* :

« Il est toujours question d'établir une communication par la vapeur entre l'isthme de Suez et Bombay. Le trajet se ferait en 15 jours, et la malle de l'Inde arriverait par Trieste plus promptement à Londres. Il est probable que les Anglais préféreront Trieste à Marseille. »

ANGLETERRE. — *Banquet offert au général Espartéro.* — Hier a eu lieu dans *Mansion-House* le banquet auquel le général Espartéro avait été invité par le lord-maire, en témoignage de sympathie. Il y avait près de trois cents convives parmi lesquels on remarquait un grand nombre de membres du parlement.

Dans une assemblée du *common-council*, qui avait précédé le banquet, le lord-maire avait donné lecture de la résolution suivante :

La cour, prenant un vif intérêt à l'indépendance et à la prospérité du peuple espagnol, qui tiennent étroitement à l'état des relations commerciales et politiques tendant à l'avantage mutuel des deux pays, a vu avec désappointement et regret la retraite forcée du régent d'Espagne d'un pays qui, sous sa direction zélée et patriotique, faisait de rapides progrès dans la voie du gouvernement constitutionnel et d'une saine politique intérieure. La cour désire exprimer sa sympathie sincère pour le régent qui a vu frustrés ses plans sages et philanthropiques pour le bonheur permanent de l'Espagne, et son vœu bien cordial que le triomphe de ces principes puisse être de longue durée pour le pays qu'il a servi si fidèlement, dans la ferme conviction que le bonheur du peuple, but unique d'un bon gouvernement, sera nécessairement accru de cette manière.

Le général Espartéro avait répondu en espagnol :

J'accepte avec reconnaissance l'expression des généreux sentiments et de la sympathie de la cour de common-council. Les sentiments exprimés par la corporation de cette grande ville sont ceux qui m'animent. Comme citoyen, comme soldat et comme régent d'Espagne, j'ai toujours fait tous mes efforts pour obtenir l'indépendance, la liberté et le bien-être de mon pays, et pour consolider le trône constitutionnel de ma reine. L'Espagne, aujourd'hui malheureuse, sera un jour aussi prospère qu'elle mérite de l'être et liée d'une manière étroite avec l'Angleterre, son alliée naturelle, et avec toutes les nations civilisées. Elle fournira aussi son contingent au bonheur universel du monde.

Au banquet, le lord-maire, en portant un toast au duc de la Victoire, a prononcé un discours dont voici quelques passages :

Je crains bien d'être au-dessous de mon sujet, et, connaissant imparfaitement l'Espagne et les actes de notre illustre convive, j'appréhende de ne pas le louer comme il le mérite. Mais l'accueil qui lui a été fait en Angleterre rend ma tâche plus facile; cet accueil a prouvé que la sympathie des Anglais pour les étrangers malheureux, mais patriotes, est toujours la même. Pourquoi Espartéro a-t-il été abandonné par sa patrie? parce qu'il a été fidèle à ces principes constitutionnels qui se concilient l'admiration et les suffrages des Anglais, et surtout des membres de la corporation de cette grande ville, de ces principes pour lesquels nous serons toujours prêts à faire le sacrifice même de notre existence. Messieurs, il s'est élevé contre Espartéro, en Espagne, un sentiment d'inimitié, et ce sentiment est venu de ce que, comme la plupart d'entre nous, il était sorti des rangs du peuple....

Dès le premier instant où il prit en mains les rênes du gouvernement, il se distingua par ses sentiments patriotiques et constitutionnels. S'il avait voulu être égoïste, il pourrait être encore régent à cette heure; mais jamais il n'eut même l'idée de renverser la constitution qu'il avait juré de maintenir. Les Espagnols n'apprécièrent pas ses nobles pensées, et désormais tout un parti travailla à le renverser. On a dit que les Espagnols avaient été poussés à agir de la sorte par la considération qu'Espartéro, entretenait pour l'Angleterre des sentiments trop amicaux; les sentiments d'Espartéro n'étaient pas, je crois, plus amicaux pour l'Angleterre que pour tout autre pays.

Il aurait voulu que l'Espagne eût avec la France, l'Angleterre et tous les autres pays de l'Europe une réciprocité de commerce. Il voulait introduire en Espagne le commerce, qui est indubitablement l'âme de notre prospérité nationale; voilà pourquoi il désirait que l'Espagne échangeât ses vins, ses fruits et d'autres produits de son territoire contre des articles de fabrication étrangère que nous pouvions, aussi bien que d'autres pays, fournir largement. On dit que ça été là l'une des causes de cette animosité contre lui, et nous savons tous jusqu'où peut aller la rage des intérêts particuliers lorsque leur monopole se trouve menacé. Dans notre Chambre des communes, on ne prêche pas impunément des doctrines de liberté du commerce. Si le régent n'avait pas été attaqué d'une manière aussi illégale, il aurait rétabli le pays dans son ancienne grandeur.

Lorsque les Espagnols réfléchiront à la perte d'un agent puissant qui cherchait à relever la patrie, je suis sûr qu'ils se repentiront; et je ne doute pas que si nous ne voyons pas de nouveau Espartéro à la tête des affaires, nous verrons du moins triompher ses principes. (On applaudit.) Messieurs, je n'abuserai pas plus longtemps de votre attention; mais j'espère que vous boirez à la santé du général Espartéro avec cette cordialité toujours accordée par les Anglais à des étrangers qui ont souffert comme lui.

Le duc de la Victoire a répondu en espagnol :

Mylord, maire et messieurs, la réception généreuse et hospitalière qui m'a été faite par le peuple anglais, la reine et le gouvernement, sera toujours pour moi une source de souvenirs reconnaissants. La nation anglaise a parfaitement compris les sentiments qui ont toujours présidé aux actions de l'homme appelé à l'honneur dont vous parlez en ce moment. Arborant le drapeau constitutionnel de ma patrie, je l'ai porté victorieusement jusqu'à ce que tous les ennemis de la liberté eussent disparu. Élu solennellement régent d'Espagne par la volonté nationale, j'ai toujours voulu gouverner le royaume dans les limites de la loi et ne permettre à personne de la transgresser. (Écoutez.) Les ennemis de la liberté et de l'indépendance de ma patrie et du trône constitutionnel de ma reine ont dû leur triomphe momentané à ce respect religieux que j'ai toujours professé pour la loi fondamentale de l'État. (On applaudit.) Mais je ne regretterai jamais, sous ce rapport, la conduite que j'ai tenue.

Je l'ai dit une fois, et je le répète encore avec satisfaction : assurer et consolider la liberté publique et civile de la patrie, conserver intact le trône constitutionnel d'Isabelle II, remettre entre ses mains l'autorité qui m'avait été confiée précisément de la manière voulue par la loi, puis rentrer dans la vie privée en redevenant simple citoyen; telles ont toujours été mes vues, telle était ma ferme résolution. (On applaudit.) Une malheureuse destinée m'a empêché de remplir mes intentions, et j'ai été obligé de me retirer de ma patrie. Mais, au milieu de mes infortunes, ce n'est une grande consolation d'avoir trouvé un si généreux accueil en Angleterre, ce sol classique de la liberté constitutionnelle d'où je fais les vœux les plus fervents pour le bonheur de ma patrie! (Applaudissements.) Partout où me conduira le destin, je me rappellerai toujours avec reconnaissance la sympathie que m'a montrée le peuple anglais, et surtout la cité de Londres, dont je propose le toast : Au bonheur de la cité de Londres! (Bruyants applaudissements.)

Lord Stanley et lord John Russel avaient été priés d'assister au banquet; mais le premier avait prétexté d'un mal de pied, et le second avait protesté que, malgré son désir, il n'avait pu quitter sa résidence d'été. Le vicomte Canning était le seul membre de la Chambre des lords présent au banquet, qui s'est terminé par un toast d'Espartéro à la femme du lord-maire.

— On écrit de Carmarthen, 25 septembre, au *Times* :

« Un des principaux griefs des habitants de la partie sud du comté de Galles est fondé sur l'augmentation des dîmes, par suite de la nouvelle loi de commutation. Cette loi a eu pour résultat de porter la dîme de 10 à 50 pour 0/0. Dans plusieurs districts, les fermiers ont refusé de payer cette augmentation, et de nombreux meetings ont eu lieu dans le comté pour voter des pétitions aux propriétaires dans le but de solliciter une diminution. Cette augmentation des dîmes a certainement irrité le peuple autant que les barrières où se perçoivent les droits d'octroi. »

— On lit dans le *Globe* de Londres, du 27 septembre :

« *Cité, midi.* — La violente réaction qui a eu lieu lundi dans les fonds français, et dont les pigeons ont porté la nouvelle hier après midi, a affecté les fonds anglais. Ce matin, ils ont encore fléchi. La révolution qui vient d'éclater en Grèce, jointe au mouvement qui se propage en Espagne et aux vagues rumeurs d'intervention française, sont les principales causes de cette dépréciation.

» *2 heures.* — Les fonds sont plus fermes; on envisage la question grecque sous un plus favorable aspect. On ne doute pas que la France n'agisse de concert avec l'Angleterre dans la question espagnole. »

IRLANDE. — On lit dans le *Galway-Vindicator* :

« Mercredi soir, comme le libérateur passait par Galway, revenant de Connemiera à Dublin, un détachement du 69e et un du 10e hussards allaient à Outerard pour faciliter la collection de la taxe des pauvres. Tout le monde attendait O'Connell pour le saluer à son passage; le libérateur arriva et dirigea rapidement sa voiture vers l'hôtel de Kilroy. Un soldat, qui l'avait aperçu et désirait vivement lui serrer la main, sortit de son rang et courut pour rejoindre le libérateur. Il ne put l'atteindre qu'à l'hôtel; mais là, la foule qui entourait la voiture était si compacte que ce pauvre soldat n'aurait pu arriver jusqu'à lui si quelques personnes ne l'eussent pris sur leurs épaules. O'Connell le reçut bien, et lui prit affectueusement la main. »

ESPAGNE. — On écrit de Marseille, 26 septembre :

« Le paquebot le *Phénicien*, arrivé hier, dans la nuit, à Marseille, a quitté Barcelone le 23 courant; il apporte des nouvelles importantes de la Catalogne.

» Le 21, Prim, après un combat opiniâtre, a battu et dispersé complètement le corps d'Ametller; 300 morts sont restés sur le champ de bataille; Prim a fait 150 prisonniers; Ametller, poursuivi par la cavalerie, s'est enfui dans les montagnes.

» On assurait à Barcelone que le général Araoz, qui était enfermé à Montjouich avec une force plus que suffisante pour écraser les insurgés des Atarazanas, allait enfin sortir de son inaction. La victoire de Prim paraissait l'avoir décidé à agir énergiquement.

» Tout semblait devoir rentrer très prochainement dans l'ordre. »

(*Le Sud.*)

— On lit dans le *Phare des Pyrénées* du 26 septembre :

« Madrid était parfaitement tranquille le 22 au soir. On y parlait vaguement de troubles qui auraient éclaté sur quelques points de la Galice.

» La nouvelle qui a circulé hier à Bayonne du pronunciamento de Burgos est complètement fausse. »

ALLEMAGNE. — On écrit de *Frontière de Pologne*, 20 septembre, à la *Gazette nationale allemande* :

« Sans examiner jusqu'à quel point il est possible de faire un rapprochement entre le voyage de la reine d'Angleterre au château d'Eu et le voyage de l'empereur Nicolas à Berlin, il est certain que la situation actuelle du midi de l'Europe était une raison suffisante pour déterminer l'empereur Nicolas à aller trouver le roi de Prusse pour avoir une conférence avec lui. En effet, la révolution d'Espagne traverse toutes ses phases diverses. L'Italie est en proie à l'anarchie; si elle n'est pas ravagée par une main ferme, des secousses révolutionnaires plus violentes pourraient bien lui être réservées. N'est-ce pas là une raison suffisante pour les deux souverains de s'entendre pour opposer une digue au torrent révolutionnaire et préserver leurs peuples de la contagion; et qui, d'ailleurs, pourrait garantir qu'un jour la France, surtout si Louis-Philippe avait disparu de la scène, ne se laissera pas entraîner dans le tourbillon révolutionnaire? Il est même probable que le Danemark et la Suède accéderont avec l'Autriche à l'alliance de la Prusse avec la Russie. »

HONGRIE. — On écrit de Presbourg, 17 septembre :

« Dans la séance des magnats, on discute l'adresse concernant les affaires religieuses, et dans laquelle les États (la seconde Chambre) sont vertement réprimandés. On croit que l'opinion du palatinat l'emportera, sinon sa dignité se trouverait blessée, ce qui pourrait amener une dissolution; mais, dans tous les cas, une scission existe entre les deux Chambres, et elle sera un obstacle insurmontable pour tout progrès. »

(*Gazette universelle allemande.*)

DANEMARK. — On écrit de Schleswig-Holstein, 16 septembre, à la *Gazette des Postes* :

« Le roi a quitté Kiel pour retourner à Copenhague. On assure que S. M. quittera en huit jours de nouveau la capitale pour se rendre à Altona ou à Lunebourg, par Kiel, pour avoir une entrevue avec l'empereur de Russie. Le but de cette entrevue serait de régler la succession au trône dans les deux duchés, en sorte qu'après l'extinction éventuelle des héritiers mâles dans la ligne d'Oldenbourg, savoir, après le roi, le prince royal et le prince Ferdinand (les deux sans héritiers), le prince Frédéric de Hesse fils du landgrave Guillaume, aurait, outre le royaume de Danemark, la succession des duchés : on sait que ces derniers devaient échoir à la famille ducale d'Augustenbourg. Le duc d'Augustenbourg serait, dit-on, indemnisé d'une autre manière. Quoi qu'il en soit, des négociations sont entamées sur ces successions : cette question intéresse non seulement l'Allemagne du nord, mais même l'Europe septentrionale. Le prince Frédéric entre dans la famille de l'empereur de Russie, et il pourrait que la Russie arrivât ainsi à la succession en Danemark. La *Gazette universelle d'Augsbourg* et le *Journal des Débats* (2 septembre) ont déjà agité cette question. L'Angleterre n'a pas encore fait entendre sa voix aux puissances allemandes, qui sont les plus intéressées dans cette affaire. Leur rôle est largement tracé; dans tous les cas, la question dont il s'agit est grosse d'événements incalculables. »

INTÉRIEUR.

On écrit de Lyon, le 27 :

« Hier, vers dix heures du matin, LL. AA. RR. sont parties de l'hôtel de la préfecture pour se rendre à la Croix-Rousse. Après avoir visité différents ateliers et examiné leurs travaux, le duc et la duchesse se sont séparés, le prince allant visiter les forts, la princesse retournant à l'hôtel de la préfecture. A neuf heures, LL. AA. RR. ont fait leur entrée au Grand-Théâtre, transformé en salle de bal. La duchesse a dansé quatre contredanses et s'est retirée avant onze heures. »

— On lit dans l'*Indépendant de la Moselle* du 27 :

« S. A. R. le duc de Montpensier, dont l'arrivée à Metz avait été annoncée pour le 28, n'arrivera que dimanche prochain, 1er octobre. Les fourgons et les chevaux du prince sont arrivés hier mardi. »

— Par ordonnance royale du 19, M. Quinette, député de l'Aisne, est nommé maire de Soissons.

— Le *Journal de la Flotte* annonce que le ministre de la marine vient d'envoyer à Brest des ordres très pressants pour le départ de plusieurs bâtiments. Notre division du Levant va être considérablement augmentée.

— On écrit de Montpellier, le 23 :

« Le Gouvernement vient de décider la création, dans le département de l'Hérault, d'une nouvelle prison centrale destinée à recevoir de cinq à six cents condamnés (hommes). Elle sera établie dans l'ancien couvent de l'Aniane. »

Faits divers.

On écrit d'Italie que les membres de la Communion israélite d'Ancône ont adressé au baron de Rothschild une pétition pour le prier d'intervenir en leur faveur auprès du pape. (*Courrier français.*)

— Les journaux allemands démentent aujourd'hui les bruits qui ont couru sur la grossesse de la reine de Grèce et de la princesse héréditaire de Bavière. Ces deux nouvelles étaient également sans fondement.

— S. A. I. Mme la grande-duchesse Marie Alexandrowna Césarewna a donné le jour à un prince le 20 de ce mois.

— On écrit d'Erivan, 20 juillet, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Deux officiers français, que le shah de Perse avait pris à son service pour enseigner les manœuvres à ses troupes, sont arrivés ici. Ils se rendront, par Tiflis et Redut-Kalek, à Constantinople : ce sont MM. Delacroix et Pigeon. Ils sont accompagnés de M. l'abbé Rival, qui, il

---

vie j'insultai mon cheval avec le fouet. Il se lança à travers les branches, comme un oiseau. Des épines déchiraient mon habit et les branches me fouettaient le visage; mais mon cheval sautait par dessus les troncs desséchés et rompait les arbustes avec son poitrail. J'aurais dû mettre pied à terre à la lisière de la forêt et me cacher dans le bois; je n'eus pas le courage de me séparer de Karagheuse, — et le prophète m'en a récompensé. Quelques balles sifflèrent au-dessus de ma tête; déjà j'entendais les Cosaques arrivant sur mes traces.... Tout-à-coup s'offrit devant nous un profond ravin. Mon cheval se rassembla et sauta. Il manqua des pieds de derrière et resta dressé sur ceux de devant; je lâchai la bride et me laissai rouler dans le ravin; ceci sauva mon cheval. Il se cramponna et partit. Les Cosaques avaient vu tout cela; mais aucun d'eux ne descendit à ma recherche; me croyant brisé, ils me laissèrent là et continuèrent à poursuivre mon cheval. Mon cœur saignait laisse pas aller dans la montagne. Donne-moi ton cheval, et je ferai pour toi tout ce que tu voudras. Je volerai à mon père sa meilleure carabine ou son meilleur sabre : tu n'as qu'à choisir; — et sais-tu qu'il a une véritable gourda (1)? Pose ton doigt sur le fil, et l'arme coupera d'elle-même; une cotte de maille comme la tienne ne pourrait lui résister.

Casbitch se taisait.

— Quand je vis ton cheval pour la première fois, quand je le vis, sous toi, sauter et tournoyer; que son œil brillait et que son sabot broyait les cailloux, je sentis un vide dans mon âme. Depuis ce moment-là je n'ai plus eu que du mépris pour les meilleurs chevaux de mon père : j'ai honte de me montrer sur eux. La tristesse envahit mon cœur, et je passe tout seul avec elle des journées entières, assis sur un rocher. A tout moment passe dans ma pensée ton beau coursier noir, avec sa démarche fière et hardie, avec son dos uni et droit comme une flèche; il me regarde avec

Aux premiers pas il te jetterait à terre et te briserait la tête sur les rochers.

— Qui? moi! s'écria en fureur Asamath, et la lame de son poignard frappa la cotte de mailles. Une main de fer l'étreignit au même instant et l'envoya rouler contre la haie, qui s'ébranla du coup. Il va y avoir du grabuge, pensais-je. Je courus à l'écurie, je bridai nos chevaux, et les menai dans une arrière-cour. Deux minutes plus tard, tout le village était en alarme. Voici ce qui était arrivé : Asamath était accouru avec son habit tout déchiré, criant que Casbitch avait voulu l'assassiner. Tout le monde fut sur pied en un clin-d'œil, et courut aux armes. Le vacarme était effroyable: les cris et les gémissements des femmes se distinguaient aux coups de fusils. Déjà Casbitch était à cheval au milieu de la rue, se frayant une route à travers la foule, et sabrant à droite et à gauche, comme un démon.

rois ans, s'est rendu à Téhéran pour enseigner la langue française fils du shah, âgé de treize ans. »

— On mande de Berlin, 15 septembre :

« Ces jours derniers est arrivée la statue colossale en marbre d'Alexandre de Humboldt, œuvre dû au ciseau du statuaire David; c'est le présent d'un ami à son ami. Goëthe, Louis Tiek et Rauch ont reçu, eux aussi, pareils présents. » (*Gazette d'Augsbourg.*)

— *Forces navales de l'Angleterre dans la Méditerranée.* — A Malte : *Le Queen*, de 110 canons, portant le pavillon du vice-amiral E.-W.-C.-R. Owen, commandant en chef ; *le Ceylan*, portant le pavillon de sir Lucius Curtis, second commandant et surintendant du port de Malte ; *le Mornach*, de 84 ; *l'Indus* de 78 ; *l'Eagle*, de 24 ; *Hecla* et *le Vesuve*, corvettes à vapeur ; et *l'Acheron*, paquebot. — Gibraltar : *Le Malabar*, de 72 ; la corvette à vapeur *Locust*, et paquebot *Alecto*. — A Carthagène : *Le Scout*, de 18. — A Barcelone : *Le Savage*, de 10 ; et la corvette à vapeur *Médéa*, en route de Malte pour Barcelone ; *le Belvidera*, de 38. — A Corfou : *la Magicienne*, de 24 ; en route, venant de Malte, *le Polyphemus*. — A Athènes : *Le Snake*, de 16. — A Syra : *Le Beacon* et *la Magpie*, stationnaires. — A Constantinople : La corvette à vapeur *Dévastation*. — A Beyrouth : La corvette à vapeur *Geyser*. — En route, venant de Malte, *le Tyne* ; en retour, allant à Malte, *le Vernon*, de 50. — En tout, 5 vaisseaux de haut bord, 2 frégates, 6 corvettes à voiles, 7 corvettes à vapeur et quelques bâtiments de transport.

— Le bruit a couru, dit le *Standard*, que le choléra avait éclaté dans plusieurs villes et villages du voisinage de Londres. Ce bruit avait pris assez de consistance pour décider l'amirauté à envoyer sir W. Burnett, inspecteur-général du service de santé de la flotte, à Woolwich, afin qu'il s'assurât du fait. Il a été constaté que dans cette localité et aux environs il n'y avait pas eu le moindre symptôme de cette cruelle maladie.

— Dans la matinée du 19 courant, une scène des plus touchantes a eu lieu dans le cimetière de la ville de Châlon. Une quinzaine de personnes s'avancèrent lentement vers une tombe, et, après être restées quelque temps agenouillées, commencèrent à chanter une des plus magnifiques strophes du *Stabat* de Rossini, l'*Eia ! Mater ;* puis un quatuor, morceau de musique plein d'une religieuse mélodie. Un des assistants prononça, d'une voix émue, un discours, tribut d'affection et de regrets vivement sentis. Enfin, quelques dames, les yeux baignés de larmes, déposèrent sur la tombe des bouquets et des couronnes de fleurs, tandis qu'un nombreux concours de curieux semblaient, par leur recueillement, s'associer à une douleur si bien exprimée.

C'était la troupe des artistes allemands, qui, au moment de quitter Châlon, était venue pleurer une dernière fois sur le tombeau d'un de ses camarades, Joseph Wappens, mort à la fleur de son âge, en 1841. Le quatuor qui fut exécuté avait été composé pour la cérémonie funèbre, par M. Edelé, chef d'orchestre et intime ami de M. Wappens. (*Journal de Saône-et-Loire.*)

— Une lettre de Cherbourg annonce que *l'Ilioa*, en continuant ses évolutions d'essai, a touché sur une roche, près du fort d'Artois ; il s'est relevé de suite, sans avaries apparentes. (*Journal du Havre.*)

— On lit dans l'*Helvétie* du 26 :

« Mardi dernier, l'*Bilwagen*, venant de Zurich, apporta un cadavre à Bâle. Personne ne s'était aperçu qu'on voyageait avec un mort. L'homme qui avait ainsi succombé à une attaque d'apoplexie, était demeuré commodément assis ; deux heures auparavant il avait franchi lentement la montée d'Augst. C'est à l'hôtel de la poste que cet accident a été constaté ; des médecins furent aussitôt appelés, mais le voyageur ne donnait plus aucun signe de vie. On dit que c'était un confiseur du canton des Grisons qui revenait en France 18 16 où il était établi. »

— Un jeune homme de Crecy vient de périr à Laon d'une manière déplorable. Ce jeune homme, apprenti ferblantier, avait, dans la matinée de dimanche, reçu la visite de sa mère qui l'était venu voir avec sa petite fille. Dans la journée, toute la famille alla se promener, et parcourut les travaux de la citadelle. On voulut descendre dans les caveaux au-dessous de la caserne en construction. Ces caves renferment des puits dont l'ouverture est à ras de terre, et qu'il est impossible d'apercevoir, l'orifice extérieur étant bouché par une dalle qui empêche l'entrée de la lumière. Le jeune ferblantier marchait le premier dans l'obscurité, menant derrière lui par la main la jeune fille, qu'il cherchait à encourager. Tout-à-coup, au détour d'un passage très étroit et complètement obscur, la terre manqua sous les pieds du jeune homme ; il était tombé dans un puits d'une profondeur de cinq mètres au moins, où se trouvent deux mètres et demi d'eau, et il entraînait à sa suite la jeune fille, qui n'eût que le temps de se dégager, et échappa ainsi à une mort certaine. On peut juger de l'effroi, de la douleur et des cris de la pauvre mère cherchant à tirer son enfant du gouffre qu'elle ne pouvait sonder. Comme on le pense, ses efforts furent longs et inutiles ; enfin elle prit le parti de remonter pour aller chercher du secours. Par une fatalité déplorable, elle ne rencontra d'abord personne ; puis, lorsqu'on vint, on perdit du temps à courir de côté et d'autre, à lever la dalle qui recouvrait le puits, et quand, au bout d'une grande heure, on retira le jeune homme de l'eau, à l'aide d'un croc, il ne restait plus rien à faire pour lui : il était mort. Son corps a été transporté à Crécy, où on l'a enterré ces jours derniers. (*Journal de Reims.*)

— D'après les journaux du soir, l'incendie qui a éclaté à Lubeck le 19 septembre n'aurait pas été aussi désastreux que nous l'avons annoncé sur la foi d'une lettre de cette ville. La maison de correction de Sainte-Anne seule aurait été la proie des flammes. C'était un monument considérable. Les détenus ont pu être mis en lieu de sûreté.

— On lit dans l'*Echo des Alpes*, journal de Suisse :

« Un incendie a éclaté au village de Massongex, dans la matinée du 18 courant, et y a causé des ravages considérables. Quinze à seize habitations ont été la proie des flammes, qu'un vent intense propageait avec une effrayante rapidité ; on compte plus de vingt familles qui se trouvent sans asile ; quelques personnes affirment qu'une jeune fille a péri. Les habitants des communes voisines, tant du canton de Vaud que du Valais, sont accourus avec la plus grande célérité au secours du village menacé ; on évalue à plus de trois mille le nombre des personnes qui se sont trouvées sur les lieux. La plupart des habitations et des granges incendiées appartiennent à de pauvres gens. On ignore la cause de ce désastre ; quelques personnes croient que la malveillance n'y est pas étrangère, les menaces d'incendie n'étant pas rares dans la bouche de ceux auxquels les derniers évènements politiques de la Suisse ont fait concevoir des projets de vengeance. »

— LL. MM. le roi et la reine des Français, la reine Christine, la reine des Belges et tous les membres de la famille royale ont souscrit chacun

— On lit dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

« Nous recevons de Carcassonne une lettre qui nous raconte les détails d'un évènement bien affreux.

» La crue d'eau que nous avons éprouvée la semaine dernière s'est fait sentir dans le département de l'Aude. La petite rivière d'Argent-Double a inondé la commune de Peyriac, arrondissement de Carcassonne. Entre autres dégâts commis par les eaux, on cite la destruction d'un cimetière, qui a été si profondément affouillé que les cadavres ont été exhumés, et que leurs débris, transportés à de grandes distances, ont été disséminés dans les champs. »

Faits de subversion sociale.

M. le docteur Piet, vérificateur des décès du 2e arrondissement de Paris, fut appelé, il y a quelques jours, rue Pigale, pour y visiter le corps d'une dame S..., morte des suites d'une fausse couche. Le docteur ayant reconnu qu'il y avait eu avortement provoqué par une opération chirurgicale, refusa l'autorisation d'inhumer et en référa au procureur du roi.

Les rapports des médecins commis par ce magistrat ayant confirmé la déclaration du docteur Piet, on fit une enquête, d'où il résulta que la défunte avait eu recours à une sage femme de La Chapelle-Saint-Denis, laquelle fut arrêtée avec la fille qui lui servait d'aide. Elle nia d'abord, mais des instruments suspects ayant été découverts dans son domicile, elle se décida à faire les aveux les plus complets. Ces deux femmes ont été mises à la disposition de la justice. (*Constitutionnel.*)

— Les découvertes faites lors de l'inventaire qui eut lieu chez le malheureux Brochard, ce vieil officier de l'empire dont nous avons annoncé l'assassinat aux portes de Périgueux, ont amené l'arrestation de Marie Granlier, sa servante, et de Elie Granlier, frère de cette dernière. Tous les deux sont tenus au secret le plus rigoureux, et ont déjà subi de longs interrogatoires. (*Echo de Vésone.*)

— On lit dans l'*Union provinciale* de Clermont :

« Le 14 de ce mois, le berger du village de Villedieu, près de Saint-Flour, découvrit dans un champ le cadavre d'un nouveau-né, que traînait et dévorait déjà un gros chien de parc. M. le maire de Villedieux est aussitôt informé de ce triste évènement ; la gendarmerie de Saint-Flour arrive, et de graves soupçons d'infanticide planant sur Agnès Fabre, femme Havoux, dont le mari habite Bordeaux, un mandat d'arrêt a été lancé contre elle, et mis aussitôt à exécution. Cette femme est âgée de 37 ans.

— Le 17 de ce mois, vers 9 heures et demie, le condamné politique Jarasse a tenté de se suicider, au Mont-Saint-Michel, en avalant une certaine quantité de la préparation qu'il employait pour vernir ses meubles d'ébénisterie.

Les secours qui lui ont été aussitôt administrés lui ont procuré du soulagement ; le lendemain, il allait mieux, et tout fait espérer que l'on parviendra à le sauver.

TRIBUNAUX.

Le sieur Galloni d'Istria, ex-consul de France à Venise, accusé du détournement d'un dépôt d'argent dont il rejetait tout le crime sur son ex-chancelier Bochet, a été acquitté par le jury de la Seine à l'audience du 28. M. de Salvandy et plusieurs autres personnes honorables ont déposé en sa faveur.

— On n'a pas oublié le prétendu comte Paul Souvenir Merlin de Montdragon, dont nous avons raconté les prouesses à Lyon, la correspondance avec Mlle Rachel, et les nombreuses mines précieuses découvertes dans la province d'Oran, les 8, 15 et 23 septembre. Cet homme bien vêtu, à la physionomie distinguée, a comparu devant le tribunal correctionnel de Lyon avec son complice Jumelin, repris de justice. D'abord soldat, se faisant un besoin continuel de mensonges et de filouteries, possédant une adresse merveilleuse à faire des dupes, il invente, à l'époque de sa libération, ses mines d'Algérie, et les fait pompeusement annoncer dans le *Journal des Débats*. Puis il forme la société Merlin de Montdragon et Jumelin.

C'est vraiment merveilleux de voir la manière dont ils trompent l'un et l'autre la bonne foi de ceux avec lesquels ils se mettent en rapport.

Voici comment ils ont meublé leur appartement, pris des habits en grande quantité chez le tailleur, acheté sans payer des pendules et glaces, des vins de Bordeaux et une quantité considérable d'objets de luxe.

M. le comte de Montdragon examine des meubles confectionnés au dernier goût. Pendant qu'il les marchande, un homme d'une tenue humble et modeste se présente le chapeau à la main et dit : « Je suis chargé d'annoncer à M. le comte que M. Jayr (le préfet du Rhône) le prévient que le dîner auquel il est invité aura lieu à 6 et non à 5 heures. — C'est bien, dit M. le comte de Montdragon, je serai exact au rendez-vous. »

Il n'en fallait pas tant pour allécher le marchand de meuble ; aussi, à l'heure dite, il faisait porter à l'hôtel de Montdragon les objets choisis.

Qui le croira ? le faux comte est allé rendre visite à M. Girardin, procureur du roi ; ne le trouvant pas, il lui a laissé sa carte avec son emblême.

Le tribunal a condamné les deux prévenus à six mois d'emprisonnement.

— Théodore Bellet, enfant de neuf ans, est traduit devant la police correctionnelle sous la prévention de vagabondage. Il a été trouvé, la nuit, couché dans une hotte de chiffonnier, où il reposait paisiblement.

M. le Président. Comment se fait-il qu'on vous ait trouvé la nuit couché sur la voie publique ?

L'enfant. Je m'avais promené toute la journée et j'étais tout plein las.

M. le Président. Est-ce que vous n'avez pas de parents ?

L'enfant. J'ai papa et maman, et puis deux frères et trois sœurs.

M. le Président. Pourquoi avez-vous quitté vos père et mère ?

L'enfant. C'est pas moi qui les a quittés ; c'est eux qui m'ont envoyé à Paris.

M. le Président. Pourquoi vous ont-ils envoyé à Paris ?

L'enfant. Pour apprendre l'état de mon parrain, qu'est menuisier.

M. le Président. Vous demeurez donc chez votre parrain ?

L'enfant. Oui, Monsieur.

M. le Président. Pourquoi l'avez-vous quitté ?

L'enfant. Parce qu'il me faisait trop peur.

M. le Président. Est-ce qu'il vous maltraite ?

L'enfant. Non, monsieur.

M. le Président. Eh bien ! alors, pourquoi l'avez-vous quitté ?

d'Orient. Nous publions la partie qui concerne les évènements de Syrie et les négociations diplomatiques. On trouvera dans ce morceau les deux qualités qui distinguent l'*Histoire des Dix ans*, et en général de tous les écrits dûs à la plume de M. Louis Blanc, c'est-à-dire une grande concision de style et un remarquable talent d'exposition.

Il est bien entendu que cette publication et l'éloge mérité que nous lui donnons n'engagent en aucune manière notre opinion touchant la première partie du fragment qui nous est communiqué, et dans laquelle l'auteur, présentant son système sur la question d'Orient, conclut au partage de la Turquie et à l'abandon de Constantinople à la Russie.

Nous croyons que le rôle de la France dans les affaires générales du monde, et notamment dans la question d'Orient, n'est pas de prendre l'initiative d'une politique de partage, de conquête, en un mot, d'une politique qui conduirait infailliblement à la guerre. La question d'Orient n'est point une question d'hoirie. Il ne s'agit pas de faire des lots, d'établir des soultes et des compensations. Nous n'avons à nous allier ni avec la Russie pour lui donner Constantinople et les Dardanelles, ni avec l'Angleterre pour lui donner l'Egypte et l'isthme de Suez. La France ne doit se jeter ni dans l'un ni dans l'autre des plateaux de la balance ; mais elle doit autant que possible les tenir dans un juste équilibre. Elle accomplira cette œuvre de justice et de bonne harmonie en groupant autour d'elle les nationalités de l'Europe centrale et méridionale, qui ont toutes le même intérêt à modérer la pression exercée sur elles et sur les différentes contrées du globe par les deux colosses du nord, le colosse maritime et le colosse continental.

Ce sont là, du reste, les idées que nous avons exposées depuis long-temps dans la *Phalange*, et plus récemment dans la *Démocratie pacifique*. Nous avons constaté même quelques tendances du *Siècle* vers cette politique. Nous le répétons, c'est surtout par l'Orient que la France pourra équilibrer les deux puissances qui, en suivant les impulsions de leur intérêt mal entendu, de leur ambition égoïste, se trouvent poussées à la conquête et au partage. L'Orient doit être le pivot de la balance, et le pivot est une partie essentiellement neutre. C'est pourquoi, au principe de l'intégrité de l'empire ottoman, nous demandons qu'on substitue celui de la *neutralité*.

Dans ce système, il n'est pas nécessaire de remanier la carte de l'Europe, de déchirer les traités de 1815, et de se préparer à la guerre. La France prend une position supérieure ; sans troubler la paix du monde, et on peut même dire en l'affermissant. Dans cette position, la France pourra parler haut en faveur de toutes les nationalités, sans excepter la Pologne, l'Irlande et l'Italie. Nous croyons que cette politique de paix et de justice, cette politique essentiellement humaine et sociale, ne tarderait pas à relever la France, non-seulement en Orient, mais encore dans le monde entier.

Ces réserves faites, nous laissons l'auteur de l'*Histoire des Dix ans* raconter les évènements militaires et diplomatiques auxquels donna lieu la question d'Orient en 1833.

La Syrie conquise par Ibrahim. — Efforts de M. de Varennes pour écarter la Russie de Constantinople. — Arrivée à Constantinople de l'amiral Roussin ; sa politique. — L'ambassadeur français à Constantinople protège Mahmoud ; le consul français à Alexandrie favorise Méhémet-Ali. — Une escadre russe dans le Bosphore. — Sommation hautaine adressée à Méhémet-Ali par l'amiral Roussin. — Refus de Méhémet-Ali. — Note diplomatique. — Affaire de Smyrne. — Arrangement de Kutaya. — Ibrahim évacue l'Asie-Mineure. — Départ des Russes. — Traité d'Unkiar-Skelessi ; son véritable caractère. — Le droit de visite.

Vers la fin de 1831, Méhémet-Ali avait envoyé Ibrahim à Saint-Jean-d'Acre pour en faire le siège. Le pacha d'Acre, Abdallah, était un homme pétri de présomption et de ruse. Révolté contre la Porte et menacé par sa vengeance, il avait accepté auprès d'elle le patronage artificieux du pacha d'Egypte, et s'était lié à sa fortune par des engagements qu'il viola. Mais le ressentiment de Méhémet-Ali n'était que le prétexte de cette guerre. Elle avait une cause plus profonde. Méhémet-Ali convoitait la Syrie, annexe presque indispensable de l'Egypte. Il la convoitait pour s'agrandir, et aussi pour se défendre. Car le sultan le redoutait, l'enviait ; et l'homme le plus puissant de l'empire après Mahmoud, Khosrew-Pacha, que Méhémet-Ali avait supplanté en Egypte, brûlait de l'anéantir. En butte à de sourdes machinations et enlacé par l'intrigue, un coup de poignard pouvait avoir raison de sa gloire. Il le savait, et le sultan, dont il recevait les ordres en s'inclinant jusqu'à terre, il le tenait pour son plus irréconciliable ennemi. Ibrahim arriva donc devant ces murs de Saint-Jean-d'Acre, qui, franchis par Napoléon, lui eussent valu la conquête de l'Asie et la domination du globe. Abdallah opposa aux Egyptiens une longue résistance, succomba enfin, et fut traîné captif en Egypte, où Méhémet-Ali, qui n'avait pas besoin de lui pour esclave, se plut à le traiter en souverain déchu. La Porte s'était émue. Elle envoie contre Ibrahim Hussein-Pacha, l'exterminateur des janissaires. Ibrahim invoque le dieu de son père, marche contre les Turcs, les taille en pièces à Homs, achève de les disperser à Beylan, et parle en maître aux Syriens frappés d'admiration. L'épouvante règne au sérail. Mahmoud s'adresse alors, pour sauver la Syrie, pour sauver peut-être Constantinople, au vainqueur de Missolonghi, à Reschid-Méhémet, grand-visir, et le premier entre tous les hommes de guerre de l'empire. Reschid-Méhémet part à la tête d'une armée nombreuse, bien résolu à ne point courir les chances d'une bataille rangée, et préparant tout pour cette guerre irrégulière dont il avait le génie. Mais il laisse derrière lui Khosrew-Pacha, qui, jaloux du grand-visir et impatient de sa chute, entrave, en sa qualité de séraskier, tous les plans de Reschid-Méhémet, et lui fait imposer par le sultan la nécessité d'une action d'éclat. La France s'étant arrêtée à l'idée de maintenir intact, pour mieux l'opposer aux Russes, l'empire de Mahomet II, elle aurait dû faire des vœux pour Reschid-Méhémet ; elle fit des vœux pour Ibrahim. La rencontre eut lieu à Koniah, le 21 décembre 1832. D'un côté, dix mille égyptiens, de l'autre, soixante mille Turcs, et, entre les deux armées, un brouillard épais. Les Turcs engagèrent l'action par une vive canonnade qui, perçant le brouillard et jetant sur le champ de bataille

Il fallait pourtant que le gouvernement français prît un parti; et, puisqu'à tort ou à raison il jugeait possible l'inviolabilité de Constantinople, il devait ou se prononcer avec énergie contre Méhémet-Ali, ou encourager résolument Ibrahim à compléter le succès de sa révolte. Car, dans le premier cas, l'intervention égoïste des Russes cessait d'être nécessaire; et, dans le second, Ibrahim triomphant était donné pour défenseur à Constantinople.

Rien de tout cela ne fut compris, et M. de Varennes resta livré à ses inspirations personnelles. Son rôle était difficile. Il avait à écarter de Constantinople les Russes, qui étaient impatients de s'y montrer, et que les terreurs du sultan y appelaient. Et comment atteindre ce résultat, si l'on n'arrêtait pas Ibrahim? Or, M. de Varennes pouvait bien employer auprès du conquérant de la Syrie et auprès de Méhémet-Ali, la voie des conseils et des sollicitations; mais, pour réussir, il aurait fallu être en mesure de parler avec autorité, de menacer, si les prières ne suffisaient pas. Et c'est ce que l'imprévoyance du cabinet des Tuileries mettait M. de Varennes dans l'impossibilité de faire. Il parvint néanmoins à contrebalancer pendant quelque temps l'influence russe, et la manière dont il mit à profit les circonstances témoigna d'une grande dextérité.

La Russie s'était hâtée d'offrir au sultan le secours de cinq vaisseaux et de sept frégates, et elle avait envoyé à Mahmoud le général Mourawieff, chargé de disposer tout pour l'intervention et de pousser jusqu'à Alexandrie. Le général Mourawieff eut le tort de faire un peu trop sentir aux Turcs l'injure de sa présence. Il parcourut les casernes, il affecta avec les soldats turcs le ton du commandement. C'était souffler sur des cendres, mais sur des cendres encore brûlantes. Il se trouva que les sujets avaient le cœur moins servile que leur maître.

Une agitation alarmante se déclara dans la capitale. Le pacha d'Egypte, du moins, n'aurait pas humilié à ce point, devant l'aigle noir à deux têtes, la majesté du croissant! Voilà ce que beaucoup pensèrent; et Méhémet-Ali compta dans le divan plus d'un partisan caché. Mahmoud, d'ailleurs, semblait prendre je ne sais quel téméraire plaisir à braver son peuple. Au moment même où il lui donnait le spectacle d'un abaissement sans exemple, il se livrait avec des chrétiennes à de profanes amours, et, plus hardi de jour en jour, il insultait aux vieilles croyances en se plongeant dans l'ivresse. On eût dit qu'il voulait s'étourdir sur sa faiblesse à l'égard de l'étranger, en redoublant d'audace à l'égard de la nation; sortes de dédommagements naturels aux âmes qui se partagent entre la pusillanimité et l'orgueil!

M. de Varennes s'empara de toutes les ressources que lui offrait ce concours de circonstances. Il réchauffa ce qu'il y avait encore de patriotisme dans le divan; il entretint dans des sympathies toutes françaises le reis-effendi, dont il possédait l'amitié, et qui était l'ennemi secret des Russes; enfin, il fut heureusement servi dans sa lutte contre M. de Boutenieff, ministre plénipotentiaire de Russie, par la mort d'Antoine Franchini, drogman fameux, dont les services étaient fort utiles au cabinet de Saint-Pétersbourg.

Méhémet-Ali avait fait savoir qu'il n'était pas éloigné de traiter avec la Porte: M. de Varennes profita de cette ouverture pour pousser à un arrangement direct, et, soutenu par le reis-effendi, par les secrètes dispositions de plusieurs membres du divan, par les mécontentements de Constantinople, par le nom de la France, qui n'avait pas encore tout-à-fait perdu à cette époque le respect du monde, il décida le sultan à faire partir pour l'Egypte Halil-Pacha. Les propositions portées par Halil à Méhémet-Ali consistaient dans la cession des petits pachaliks de Seyde, de Jérusalem, de Naplouse et de Tripoli. Cette démarche mettait la Russie en dehors des affaires turques. Aussi le général Mourawieff s'élança-t-il sur les traces du négociateur, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne voulant à aucun prix que l'empire ottoman s'accoutumât à pourvoir lui-même à son salut!

Jusque-là l'influence française avait gagné du terrain. Mais la médiation de la France n'avait été acceptée et ne pouvait l'être qu'à une condition: c'est qu'Ibrahim serait sommé de retirer la menace qu'il tenait perpétuellement suspendue sur Constantinople. Ici commençait pour nous la difficulté, parce qu'encore une fois le gouvernement français n'avait rien prévu, rien préparé pour une solution. M. de Varennes avait bien, il est vrai, pris l'engagement d'écrire à Ibrahim et à Méhémet-Ali pour que les Egyptiens suspendissent leur marche; mais le pacha d'Egypte et son fils s'étaient avancés si loin qu'il leur était impossible de s'arrêter devant des prières que n'appuyait pas l'appareil de la force. Là était l'écueil. Ibrahim se contenta de répondre qu'il ne pouvait qu'exécuter les ordres de son père, et, sous prétexte qu'à Koniah son armée manquait de vivres, il annonça qu'il allait se porter en avant. Il eut soin de donner en même temps la liberté au grand-visir, qu'il chargea de demander pour lui au sultan la permission d'arriver jusqu'à Brousse; acte dérisoire de soumission qui, partout ailleurs qu'en Orient eût été une ironie insolente et grossière!

Le mouvement d'Ibrahim renversait l'œuvre de M. de Varennes. Plus effrayé que jamais, le sultan sollicita d'une manière furtive les secours de la Russie, entraîné qu'il était vers cette dépendance honteuse, non-seulement par ses inquiétudes, mais encore par les intrigues d'Achmet-Pacha, instrument de l'ambition étrangère. Il importe de noter ici, comme une preuve de l'hostilité sourde qui animait contre les Russes plusieurs des plus hauts personnages de l'empire, que ce fut par un membre même du divan que M. de Varennes fut mystérieusement instruit des démarches nouvelles de Mahmoud. Il se mit aussitôt en mesure de les combattre, et, cette fois encore, les circonstances lui vinrent en aide.

La négociation ouverte à Alexandrie était terminée. Méhémet-Ali avait accueilli le général Mourawieff avec politesse, mais sans s'incliner devant sa médiation. Quant aux propositions du sultan, il les avait nettement repoussées. Il demandait toute la Syrie et le pachalik d'Adana. Halil accepta ces conditions, sauf la sanction du divan, et Méhémet-Ali envoya ordre à son fils de s'arrêter à Kutaya.

Le retour du général Mourawieff à Constantinople, où il venait répandre la nouvelle de la paix prochaine, et la halte d'Ibrahim, changèrent encore une fois la face des choses. Les secours russes furent contremandés.

Sur ces entrefaites, l'amiral Roussin arriva, comme ambassadeur, à Constantinople. Il y apportait d'autres idées que M. de Varennes. Toute la politique de M. de Varennes avait consisté à écarter la Russie des rives du Bosphore, sans entrer précisément dans la question turco-égyptienne. L'amiral Roussin arrivait en Turquie avec des vues plus complètes; il y arrivait résolu à la défendre tout-à-la-fois contre la Russie et contre Méhémet-Ali. C'était renoncer aux bénéfices que la France attendait de la consolidation de son influence en Egypte; mais, outre que les éléments de cette influence avaient été fort mal analysés, le système de l'amiral Roussin avait l'avantage d'être net et logique. Puisqu'on ne parlait même pas de reconstituer par Méhémet-Ali l'unité de la Turquie, et qu'on la regardait, maintenue dans son intégrité, comme une digue opposée aux Russes, comme un boulevart nécessaire de l'Europe occidentale, il fallait évidemment refouler Méhémet-Ali en Egypte: d'abord, pour enlever tout prétexte aux Russes d'intervenir, et ensuite pour empêcher l'irrémédiable affaiblissement de l'empire, coupé en deux.

Malheureusement, l'amiral Roussin ne devait être en Turquie que le représentant de ses propres idées. Par une insouciance vraiment inouie dans les fastes de la diplomatie, pendant que le gouvernement français envoyait à Constantinople un ambassadeur pénétré de la nécessité de protéger Mahmoud contre Méhémet-Ali, ce même gouvernement avait pour consul général à Alexandrie un homme convaincu de la nécessité d'agrandir Méhémet-Ali aux dépens de Mahmoud. Jamais plus pitoyable anarchie ne s'était introduite dans les relations extérieures d'un grand peuple. Les conséquences ne se firent pas attendre.

L'amiral Roussin était entré à Constantinople le 17 février 1833. Son premier soin fut de demander au reis-effendi une entrevue que, malgré la solennité du Bairam, il obtint sans peine. La rudesse du marin s'alliait chez lui à la dignité de l'ambassadeur: il exigea impérieusement que les secours russes fussent contremandés, et on lui donna sur ce point toutes les assurances convenables.

Mais la Russie avait pris ses mesures pour ne pas recevoir à temps les contre-ordres, et le 20 février, trois jours après l'arrivée de l'ambassadeur français, une escadre russe de dix bâtiments de guerre entrait dans le Bosphore.

L'ambassadeur français déclara aussitôt que, si l'escadre n'était pas renvoyée, il suspendait le déchargement de ses bagages. La Porte répondit qu'elle s'empresserait de renvoyer les Russes, si, de son côté, l'amiral Roussin sauvait Constantinople d'Ibrahim. Il s'y engagea par écrit, le 21 février, prit sur lui de conclure la paix aux conditions que Halil avait portées à Alexandrie; et, fidèle à sa promesse, il écrivit à Méhémet-Ali, pour le sommer de se contenter des pachalicks de Seyde, de Tripoli, de Jérusalem, de Naplouse, une lettre pressante et hautaine.

Rien n'est plus offensant et plus téméraire que l'impuissance qui menace. L'amiral Roussin avait pour toute flotte le navire qui l'avait amené; et le consul de France à Alexandrie, M. Mimaut, secondait de son mieux les vues du pacha d'Egypte. Enhardi par la faiblesse réelle de la France à Constantinople, faiblesse que dissimulait mal l'orgueil de notre attitude, et encouragé par l'étrange désaccord qui régnait entre les représentants du cabinet des Tuileries, Méhémet-Ali n'hésita pas à résister à notre ambassadeur. Dans une réponse mesurée, mais ferme, il lui fit savoir qu'il n'était pas le moins du monde disposé à perdre le fruit de ses conquêtes. En même temps, il soumettait à l'attention des chancelleries de l'Europe une note dans laquelle il s'attachait à prouver que, sous l'administration anarchique du sultan, la Syrie n'était qu'une plaie creusée dans les flancs de l'empire; que la Syrie ne pouvait redevenir prospère et forte que par l'action d'un gouvernement régulier, tel qu'était le gouvernement égyptien; que c'était par conséquent bien mal servir les intérêts de l'empire ottoman, dont il était, lui Méhémet-Ali, le soutien le plus sincère, que de vouloir relever entre la Syrie et l'Egypte une barrière désormais impossible. Ce n'était là qu'un sophisme, mais il effaçait les projets ambitieux du pacha sous des apparences de modération et de sagesse qui devaient naturellement plaire à l'Europe, et qui ôtaient tout caractère de vaine bravade au refus dont l'amiral Roussin venait d'affronter l'humiliation.

Cette humiliation était grande et ne fut pas tout-à-fait compensée par l'heureux succès de l'énergie que l'ambassadeur français déploya dans l'affaire de Smyrne. Pour faire passer cette ville sous le pouvoir égyptien, il avait suffi d'un homme qui s'y était présenté au nom d'Ibrahim. L'amiral Roussin envoya sur-le-champ au consul de France à Smyrne l'ordre d'abaisser son pavillon; et la présence de quelques vaisseaux arrivés inopinément de l'Archipel, sous le commandement du contre-amiral Hugon, décida du rétablissement des autorités turques.

(La suite à demain.)

BOURSE DU 29 SEPTEMBRE.

Les fonds anglais sont venus aujourd'hui avec un peu de faveur sur les cours précédents, aussi, le 3 pour 0/0 français a-t-il, dès le matin, pris quelque fermeté. Bien soutenu au commencement de la Bourse, il n'a pas tardé, comme les jours précédents, à baisser pour reprendre de quelques centimes à la fin. On ne peut attribuer ces variations qu'au voisinage très prochain de la liquidation.

Au comptant. — Lots Autriche, 380. B. belge.... Oblig. Orléans.... 2 1/2. Hollandais, 53 1/2. Jouissances, 4 canaux, 137 50. Idem de Bourgogne, 100.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 70	120 70	120 40	120 40	120 60
— fin cour. . .	120 70	120 70	120 30	120 45	120 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 65	81 70	81 65	81 65	81 50
— fin cour. . .	81 70	81 70	81 35	81 40	81 55
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0. . . .	109 »	» »	» »
4 0/0	» »	» »	» »
O. de la Ville .	» »	» »	» »
Banque de Fr. .	3270 »	3265 »	B. 5 »
C. Laf. de 5000.	5078 75	» »	B. 3 75
— de 1000.	1100 »	» »	» »
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »
Quatre Canaux.	1287 50	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 81 60, 62 1/2.
Après, 81 40, 45, 40.

—

Bons du Trésor.

—

Reports.
5 0/0. fin pr. 30, 27 1/2.
3 0/0 id. 20.
— Coulisse, 20.

—

Chemins de Fer.

St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin c.,
Vers. R. Dr. .	275 »	» »	B. 2 50	» »
d° R. G. . .	101 25	» »	B. 1 25	»
Orléans	660 »	657 50	B. 2 50	Orléans. » 658 75.
Strasb. à Bâle.	188 75	190 »	H. 1 25	Strasbourg. » »
Rouen.	» »	» »	» »	Rouen. » »
Havre.	533 75	533 75	B. 1 25	Havre. » 535.

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	108 1/2	» »	B. 1/8 »	Londres, 27 septembre
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 95 1/8,
Esp. D. active.	27 »	» »	H. 1/8 »	Esp. actif. 26 5/8.
5 0/0 Naples. .	107 35	107 25	B. » 35	Portugais. 42 3/4.
— Romain. .	106 »	» »	H. 1/2 »	Mexicains. 34 3/8.
Obl. Piémont. .	1195 »	» »	B. 2 50	5 0/0 Holland. 101.
Emp. d'Haiti. .	» »	» »	» »	2 1/2 id. 53.

Spectacles du 30 septembre.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 3/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Tancrède. — Fourberies de Scapin.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Lambert Simnel.
7 h. »/» ODÉON. — 1re représentation de l'Ecole des Princes.
6 h. »/» VAUDEVILLE — Palineau. — Les Misères. — Château. — Barbe-Bleue.
6 h. »/» GYMNASE. — Un Jour d'Orage. — Antonine. — Jacquart. — Le Hasard.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Sur les Toits. — Le Beau Narcisse. — La Canaille. — Chant. — Rue de la Lune.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen. — Une Campagne à Deux. — Les Trois Dimanches.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Tour de Nesle. — Le Royaume des Femmes.
7 h. »/» GAITÉ — Paméla Giraud.
7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens de Paris.
7 h. »/» CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands exercices d'équitation. — Haute école. — Danse et voltige à cheval. — Chevaux dressés, etc.
6 h. 1/2 COMTE. — Jonas. — Iles Marquises. — Intermèdes.
6 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Barbe-Bleue. — Dévorants. — Fumeurs.

BULLETIN AGRICOLE.

Le commerce des bestiaux pour la boucherie de Paris remue bien des millions et se rattache à de bien graves intérêts agricoles. Paris, avec son million de consommateurs, est le point de mire de l'éleveur, et surtout de l'engraisseur de bestiaux, dont l'industrie ne peut prospérer qu'autant qu'il travaille, comme dit le proverbe, les yeux tournés vers le marché.

Ce n'est pas sans de grands frais et des travaux assidus traversés par toutes les chances de perte attachées à toute marchandise vivante, que l'éleveur vient à bout d'amener sous forme de viande ses fourrages au marché. Le transport seul, c'est-à-dire le voyage des animaux de boucherie, entraîne des frais fort élevés et des chances nombreuses de maladies mortelles pour les animaux engraissés. C'est donc toujours une circonstance fâcheuse pour le marchand, quand, par suite d'une baisse imprévue, ou par la concurrence d'animaux de qualité supérieure, il est forcé de différer la vente jusqu'à un autre marché. Depuis quelque temps un grand nombre de bêtes à cornes restaient sans acheteurs aux marchés de Sceaux et de Poissy. Au dernier marché de Poissy, la vente, d'abord pénible et lente, devint vers midi très active; avant la fin du marché tout était enlevé moins 36 bœufs seulement. Depuis bien des marchés, le renvoi n'avait pas été si faible.

Il y a eu néanmoins baisse de 2 cent. par kilog. sur les bœufs. Sur 2,018 exposés en vente, 1,982 ont été vendus.

Les vaches ont obtenu des prix comparativement plus favorables: sur 65 amenées au marché, 57 ont été vendues.

Les moutons se sont moins bien placés, en baisse de 1 à 2 cent. par kilogrammes: sur 11,313 mis en vente, 10,378 seulement ont trouvé des acheteurs.

Les veaux, à la halle de Paris, se sont bien vendus: sur 250 amenés, 246 ont été placés à de bons prix. 1re qual., 1-70; 2e, 1-50; 3e, 1-30.

A Saint-Germain-en-Laye, les porcs, au dernier marché, étaient peu recherchés; sur 1,430, il n'en a été vendu que 995 aux prix suivants: 1re qualité, 1-24, 2e 1-22, 3e 1-20.

Les variations dans le prix de la viande sur pied, quand elles ne sont pas très importantes, intéressent seulement le producteur et le boucher; quant au consommateur parisien, une baisse de 2 à 3 cent. par kilog. sur la viande ne doit guère l'intéresser, car il ne lui en est jamais tenu compte dans la vente au détail.

COURS DES CÉRÉALES.

MARCHES DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. | PRINCIPAUX MARCHES DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. | MARCHÉS ÉTRANGERS.

FOURRAGES.—Les 500 kil

Paris. | Grenoble | Besançon. | Bourges. | Clermont.

1re ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 62.

DIMANCHE 1er OCTOBRE 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 30 SEPTEMBRE.

L'Opposition nouvelle.

La *Nation* signale l'avènement d'une Opposition nouvelle. A l'inverse de l'ancienne Opposition, l'Opposition nouvelle aurait pour caractère essentiel de ne plus s'occuper des personnes, mais d'aller au fond des choses; de ne plus servir de marchepied à quelques habiles, mais de préparer le *règne du droit*, le triomphe de l'ordre et des intérêts de tous.

L'avènement de l'Opposition nouvelle coïnciderait avec une transformation qui s'opère dans la Presse elle-même. «La Presse, dit la *Nation*, est profondément remuée dans son ancienne existence. Malgré les obstacles de toute espèce qui rétrécissent le monopole de la pensée, en dépit du code de septembre et de tous les persécutions et les sacrifices à venir, de nouveaux journaux paraissent chaque jour, luttant de bon marché avec les anciens, et ne se contentant pas, comme eux, de répéter des lieux communs et de faire aux choses une opposition de mots. Ces nouveaux soldats de la milice intellectuelle abordent sérieusement les questions vitales. »

Quels sont les soldats de cette milice nouvelle? La *Nation* les signale en ces termes : « Sept organes principaux : le *Commerce*, le *National*, la *Gazette de France*, la *Nation*, la *Démocratie pacifique*, la *Réforme* et l'*État* apparaîtront particulièrement les chefs de la nouvelle Opposition. 50,000 abonnés environ et 300,000 lecteurs, qui chaque jour tendront à s'accroître, la soutiendront dans ses luttes désintéressées. Un grand nombre de feuilles des provinces s'uniront à ses efforts. Ne combattant que pour le triomphe du droit commun, la nouvelle Opposition étendra de plus en plus le cercle de son action au lieu de le rétrécir. Sa force étant dans un principe fixe, elle n'aura garde de l'affaiblir en se préoccupant de la satisfaction variable d'intérêts particuliers. »

Nous voilà donc rangés sous la bannière de l'Opposition nouvelle, qui a pour principe fixe, nous assure-t-on, le droit commun! Cela nous autorise évidemment à examiner quelle est cette Opposition, quel est son principe.

Assurément, tout le monde veut le droit commun, tout le monde veut le triomphe de l'ordre et des intérêts généraux; nous sommes parfaitement d'accord avec la *Nation* sur ce point, et nous pensons même qu'il ne faudrait pas restreindre aux sept journaux cités une volonté aussi juste, aussi rationnelle. Mais il s'agit de s'entendre: Qu'est-ce que le droit commun? quelle organisation politique et sociale peut être déduite de ce principe fixe? que peut le droit commun pour l'amélioration du sort des classes pauvres, pour l'émancipation des travailleurs? quel plan, quel système, quel ensemble de mesures offre le droit commun, pour substituer l'association au morcellement, l'accord à l'antagonisme des intérêts? Hélas! pour faire cesser les oppositions innombrables qui surgissent à chaque instant dans le monde politique et social actuel, les adorateurs du droit commun n'emploient, jusqu'à présent, d'autre moyen que l'opposition elle-même; que cette opposition soit *ancienne* ou *nouvelle*, c'est toujours de l'opposition; et, en définitive, on ne voit pas trop comment elle pourrait conduire au *triomphe de l'ordre*, si elle ne commence pas par définir l'ordre qu'elle voudrait faire triompher, si elle ne l'enseigne pas aux peuples et aux gouvernements, mais se contente de guerroyer en s'écriant: « Le droit commun! le droit commun! »

Nous redoutons fort que, malgré ses intentions excellentes, la *Nation* ne se paie de mots, et qu'elle mérite ainsi elle-même le reproche qu'elle adresse à l'ancienne Opposition. « Un parti qu'on trompe toujours est une cohue de niais sans importance politique », dit la *Nation*, en parlant de la gauche. Mais peut-on avoir plus de confiance à un parti qui se trompe lui-même, qui se grise avec des mots vagues et sans signification précise? La grande maladie de notre époque de transition et d'incertitude, c'est la confusion du langage, c'est la grande facilité à se laisser abuser par des expressions élastiques que chacun accommode et pétrit pour ainsi dire à sa fantaisie. Est-il possible, par exemple, que cette expression, *le droit commun*, ait le même sens, la même valeur aux yeux d'un rédacteur du *National* et à ceux d'un rédacteur de la *Gazette de France*? Quand les sept journaux cités par la *Nation* auront attaché chacun à ce mot, *le droit commun*, leur utopie ou leur idéal, seront-ils d'accord pour cela? constitueront-ils une véritable Opposition enseignante et positive, une Opposition faite en vue d'une recomposition politique et sociale?

Quant à nous, nous ne pouvons nous ranger sous la bannière d'une Opposition qui ne critiquerait pas d'un point de vue organique, et qui n'aurait pas des idées bien arrêtées sur le progrès politique et social. Si nous intervenons au milieu du tohu bohu contemporain; si nous descendons sur le terrain brûlant et profondément tourmenté des discordes politiques, ce n'est pas pour y introduire de nouveaux éléments de désordre et de lutte, mais pour y apporter les lumières, le calme et l'impartialité de la science.

Nous ne faisons pas seulement de l'opposition contre le Pouvoir, quand il suit une direction mauvaise; nous en faisons aussi contre la Presse, quand elle critique d'une manière injuste, hostile, haineuse. Nous faisons surtout de l'opposition contre les vices de l'organisation sociale, contre l'anarchie industrielle, contre les crimes mercantiles que la loi n'atteint pas. Mais nous avons toujours soin, en accusant le mécanisme, d'excuser les individus et les classes qui y fonctionnent à contre sens; car notre but essentiel est d'unir, d'associer tous les intérêts, dans un mécanisme plus conforme à la nature de l'homme. Nous voulons ainsi rallier les gouvernements et les peuples dans un ordre politique et social plus parfait.

Non! nous ne sommes pas un journal d'opposition et de lutte; nous sommes un journal d'organisation et d'harmonie. La science qui nous guide n'est point un mystère; tout le monde peut l'étudier, la connaître, l'enseigner; c'est elle qui doit constituer pacifiquement la démocratie, établir l'ordre et la justice dans le travail, abolir les derniers restes de l'esclavage, réaliser les espérances de liberté et de fraternité du Christianisme et de la Révolution française.

Si l'Opposition nouvelle signalée par la *Nation* veut participer à cette œuvre, bien plus radicale que tout ce que les radicaux politiques peuvent désirer, bien plus conservatrice que tout ce que les conservateurs les plus circonspects peuvent espérer, l'Opposition nouvelle est avec nous, et nous sommes avec elle. Oui, que tous les organes de l'Opposition ancienne ou nouvelle se donnent rendez-vous sur le terrain social et scientifique, sur le terrain de l'amélioration du sort du peuple, et les dissentiments profonds qui les divisent cesseront. Alors l'Opposition aura des idées unitaires, des principes fixes; elle revêtira un caractère nouveau d'organisation, d'affirmation, qui lui permettra d'agir efficacement sur les éléments politiques et sociaux pour les transformer, les épurer, les rallier et les coordonner dans un but supérieur; elle pourra, en un mot, sans révolution, sans bouleversement, préparer le *règne du droit*, le triomphe de l'ordre et des intérêts de tous.

Les rédacteurs d'un certain nombre de journaux opposés à la fortification de Paris ou au mode suivi dans son exécution, se sont réunis il y a peu de jours à diverses reprises, afin de convenir d'une déclaration collective contre l'armement et l'achèvement des forts. On sait qu'il est sorti d'une de ces réunions, auxquelles nous avons assisté, une déclaration et une pétition dont nous approuvions le but, mais que nous ont fait repousser le ton et la forme de ces pièces, ainsi que quelques-uns des motifs qui s'y trouvaient énoncés.

De fâcheuses discussions ont éclaté, depuis, entre quelques-uns des journaux qui ont pris part aux conférences, entre la *Patrie*, notamment, qui avait aussi refusé d'adhérer à la déclaration, et les journaux qui, au contraire, l'avaient proposée et acceptée. Quelque répugnance que nous éprouvions à intervenir dans un débat qui a pris un caractère regrettable, il nous est impossible de ne pas répondre à l'appel que nous adresse ce soir le journal la *Patrie*.

Dans son numéro du 27 septembre, la *Patrie* a rapporté une partie de ce qui s'est dit dans les deux conférences qui ont précédé la publication du document en question.

Ces explications, que la *Patrie* aurait peut-être mieux fait de ne pas publier, malgré les incitations du *Commerce*, de la *Réforme* et de la *Gazette*, ont provoqué, de la part de ces journaux, des accusations d'inexactitude.

Revenant ce soir sur les faits contestés, la *Patrie* s'exprime ainsi :

Il est étrange que, sur des faits qui se sont passés en présence de tant de témoins, on reproduise sans cesse une accusation vague et perfide, sans la formuler jamais. Pour nous, il est un de ces témoins dont nous invoquons avec confiance la parole. De tous les journaux qui étaient représentés dans la réunion, il n'en est qu'un dont nous n'ayons pas irrité les passions par nos résistances; il n'en est qu'un qui ne se soit pas engagé contre nous dans un système d'attaques, d'hostilités; il n'en est qu'un qui soit, en quelque sorte neutre, et qui, dès-lors, semble pouvoir être impartial, puisque tant de gens ne savent pas rendre hommage à la vérité dans leur propre cause: c'est la *Démocratie pacifique*. Nous adjurons les rédacteurs de ce journal, nous faisons appel à leur loyauté, nous les prions de relire avec une scrupuleuse attention le récit que nous avons publié des conférences auxquelles ils ont assisté et pris part comme nous; nous les adjurons de déclarer s'ils trouvent dans notre récit un seul mot qui ne dise pas un fait vrai, une seule inexactitude.

Suivant ce que sera la réponse que nous sollicitons de la loyauté de la *Démocratie pacifique*, le public jugera entre nos adversaires et nous.

Nous avons, en effet, relu avec attention l'article de la *Patrie* du 27 septembre, et nous devons déclarer que les faits rapportés dans cet article sont conformes à la vérité.

Nous devons ajouter que notre surprise a été grande de voir le *National* se prévaloir de l'article de la *Patrie* pour affirmer qu'il n'avait pas été appelé aux conférences en question. Le *National* n'a pas été régulièrement convoqué à la première réunion, cela est vrai, mais cette réunion n'était que préliminaire, et le *National* a

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

1re PARTIE.

CHAPITRE 1er. — **BELA.** (Suite.)

Quatre jours après, Asamath nous arriva au fort. Comme d'habitude, il alla tout droit chez Petchorine, qui lui donnait toujours des douceurs. J'étais là; la conversation tomba sur les chevaux, et Petchorine se mit à louer le cheval de Casbitch: « Il est si beau! si vif! » enfin, à le croire, on ne pouvait en trouver un pareil dans le monde entier.

Les yeux du Tatare brillaient comme des escarboucles; Petchorine faisait semblant de ne pas le remarquer. J'essayai de détourner la conversation; mais lui n'en démordait pas. Il en fut ainsi chaque fois qu'Asamath venait nous voir; et au bout de trois semaines, je remarquai que le pauvre diable avait maigri et maigri comme qui dirait d'amour. Je n'y

— Consens-tu?

— Oui, bégaya d'une voix tremblante Asamath, pâle comme la mort. Quand?

— La première fois que Casbitch viendra chez nous. Il doit bientôt nous amener une dizaine de moutons. Le reste me regarde. N'oublie pas ton serment.

Ils combinèrent ensemble le plan de cette affaire; — mais, pour vous dire mon avis, c'était une méchante idée. Je l'ai bien fait observer à Petchoripe. Il me répondit qu'une jeune fille circassienne devait s'estimer fort heureuse d'avoir un mari tel que lui; car, suivant leur coutume, c'était toujours un mari, et, qu'après tout, Casbitch n'était qu'un brigand. A dire vrai, je ne trouvai rien à lui répondre... Du reste, je ne connaissais pas leur complot.

Un jour Casbitch vint nous demander si on avait besoin de miel et de moutons; je lui donnai rendez-vous pour le lendemain.

— Asamath, dit Petchorine, demain Karaghense sera à moi; mais si Bela n'est pas ici cette nuit, tu ne reverras jamais le cheval.

— Bien! répondit Asamath, et il partit ventre à terre.

Le soir, Petchorine prit ses armes, et sortit à cheval du fort. Je n'ai jamais su de quelle manière ils s'étaient arrangés; mais pendant la nuit ils revinrent tous deux, et la sentinelle remarqua qu'en travers de la selle d'Asamath était couchée une femme, enveloppée d'un

Tout le monde était sorti du fort et faisait cercle autour de lui; mais il ne remarquait rien. On discourut sur l'événement; puis j'ordonnai qu'on laissât Casbitch seul, et je fis mettre à côté de lui le prix de ses moutons. Il n'y toucha seulement pas, et resta couché, le visage contre terre, tout le jour et toute la nuit. Le lendemain il rentra au fort, et pria de lui nommer le voleur. La sentinelle, qui avait vu Asamath détacher le cheval et s'enfuir, ne crut pas devoir taire son nom. En l'apprenant, les yeux de Casbitch brillèrent, et il se dirigea vers l'aoule du père d'Asamath.

— Et que fit le prince?

— Casbitch ne le trouva pas chez lui; il était absent pour une dizaine de jours; c'est ce qui avait permis l'enlèvement de Bela.

Le prince, à son retour, ne trouva plus ni son fils ni sa fille. Asamath était parti pour les montagnes; depuis ce temps on n'en a plus entendu parler: son crâne doit, pour sûr, blanchir quelque part sur le Kouban ou le Terek. Il devait finir mal.

Lorsque j'eus appris que Petchorine avait enlevé Bela, je mis mon épée, mes épaulettes et j'allai chez lui.

Il était couché sur un lit, dans la première chambre, une main soutenant sa tête, et dans l'autre, une pipe éteinte. La porte de la seconde chambre était fermée et la clef avait été retirée. Je remarquai tout ceci

refusé d'assister à la seconde.

Le *National*, qui faisait partie de la coalition de 1839, en compagnie des légitimistes et de M. Guizot, affecte d'appliquer l'épithète de coalisés aux journaux qui ont adhéré à la Déclaration. Faut-il donc que nous apprenions à ce journal qu'il y a deux sortes de coalitions bien distinctes?

L'une consiste à faire employer les mêmes moyens par des hommes n'ayant pas de but commun ou n'ayant qu'un but *négatif* après lequel se produit nécessairement une nouvelle lutte, un nouveau désordre; l'autre, consiste à mettre en accord sur un but commun et *déterminé* des hommes qui diffèrent sur les moyens. La première est factice, dangereuse, immorale; la seconde est très morale et toute naturelle.

Or, rien de plus déterminé que le but que l'on avait en vue dans les conférences dont il s'agit. Il n'y a donc rien de blâmable dans ces conférences.

Colonisation de la Guyane. — Affranchissement des Noirs.

L'abolition de l'esclavage est une nécessité de l'époque; cette institution monstrueuse n'est plus compatible avec nos mœurs et avec les idées de fraternité universelle répandues par le Christianisme. La question a d'ailleurs été tranchée par l'opinion: l'opinion ne veut plus d'esclavage. Il ne s'agit donc pas maintenant de savoir s'il doit y avoir affranchissement des noirs, mais bien quand et comment on procédera à cet affranchissement.

Deux choses doivent guider le Gouvernement dans la voie à suivre: l'intérêt de la société et des colonies et l'intérêt du noir. L'abolition pure et simple viendrait froisser évidemment ces deux intérêts. Il serait dangereux d'abandonner à lui-même l'esclave qui a vécu jusqu'à présent dans l'insouciance, habitué à la ration journalière que lui donne son maître, intéressé à ne pas le laisser mourir de faim.

Affranchir l'esclave sans le préparer à jouir de sa liberté et à en faire un bon usage, c'est courir la chance de lui préparer dans l'avenir une situation précaire qui ne vaudrait pas beaucoup mieux que sa position actuelle; c'est le mettre dans le cas d'employer cette liberté contre la société imprévoyante qui n'a pas su le préparer à l'émancipation et lui conserver au moins le droit de vivre qui lui est assuré dans l'esclavage par l'intérêt du propriétaire.

D'un autre côté, la culture coloniale n'a jamais été faite que par le travail à esclave: le travail libre est inconnu aux colonies. Changer subitement le régime économique de leur production sans avoir préparé à l'avance les voies qui peuvent rendre cette transition facile, ce serait courir la chance de ruiner de fond en comble nos possessions d'outre-mer.

L'expérience des colonies anglaises doit d'ailleurs nous servir d'enseignement. Après avoir affranchi leurs esclaves, sans prendre aucune précaution pour assurer pendant un certain temps l'exécution de leurs travaux, elles se sont exposées à une crise douloureuse dont elles commencent à peine à se remettre aujourd'hui.

Nous ne saurions partager l'opinion de M. le duc de Broglie sur la situation florissante des Antilles anglaises, à moins qu'on ne les juge ainsi par comparaison avec les nôtres. Nous sommes convaincus que si leur situation s'améliore un peu actuellement, cela tient à l'introduction chez elle de nouveaux travailleurs, aux facilités commerciales que l'Angleterre leur a concédées, et non à l'abolition de l'esclavage telle quelle a été effectuée.

Jusqu'à présent, on a pensé que les travaux de culture, celle de la canne surtout, ne pouvaient être faits sous les tropiques que par la race noire. De là est venu cette exploitation inhumaine des malheureux Africains. Pour nous, nous pensons que toutes les cultures spéciales à certains pays peuvent être pratiquées avec avantage par les races indigènes. Il y a partout harmonie dans la création, et les facultés agricoles et industrielles des peuples doivent correspondre nécessairement au genre de culture et d'industrie qui convient à leur sol et à leur climat.

Les peaux-rouges de l'Amérique pourraient donc très bien remplacer les noirs, qui ne sont point habitués comme eux au climat humide de certaines côtes américaines, si l'on savait leur faire accepter nôtre industrie. Ce problème n'est pas insoluble. Les résultats magnifiques obtenus par les missionnaires en Californie et dans les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud en sont une preuve suffisante.

Le sauvage ne se guide que par l'attrait; la contrainte lui est insupportable; il n'est point prévoyant, et la crainte de la misère ne saurait le forcer au travail comme le civilisé. Il faut donc, à l'exemple des missionnaires de la Californie, l'amener à l'industrie par l'appât du luxe dans les vêtements et la parure, première chose qui frappe ses sens grossiers.

Enfin la race blanche européenne pourrait aussi accomplir les travaux agricoles et industriels des tropiques si l'on savait l'entourer seulement des précautions et du comfort, encore très insuffisant, qu'elle trouve sous le climat de l'Europe, et que nécessitent ses organes plus délicats, ses sens plus raffinés.

C'est dans les colonies surtout qu'il est essentiel de faire passer alternativement les ouvriers du travail des champs à celui des fabriques. Quand la métropole n'aurait pas trouvé des avantages pécuniaires à créer l'industrie dans les colonies, — et nous sommes convaincus qu'elle en aurait trouvé, — c'était néanmoins pour elle un devoir de le faire.

Les sentiments de haute justice et d'humanité qui poussent certains philanthropes à demander l'affranchissement des noirs, auraient dû leur faire rechercher depuis long-temps par quels moyens hygiéniques on pourrait au moins créer la richesse sans sacrifier la santé et la vie des travailleurs, qui, le plus souvent, n'ont aucune part dans les richesses qu'ils produisent.

En résumé, avant d'affranchir complètement les noirs, il est indispensable d'adopter certaines mesures préparatoires qui facilitent la transition du travail à esclave au travail libre, afin de ne pas compromettre la fortune de nos colonies ainsi que le bien-être et la moralisation des affranchis.

ABRÉGÉ HISTORIQUE DE LA GUYANE FRANÇAISE.

Les Français s'établirent pour la première fois à la Guyane en 1626, sur les bords de la rivière de Sinnamary. Il se forma ensuite, en 1634, un autre établissement dans l'île de Cayenne, à l'embouchure de la rivière de ce nom; mais ce n'est guère qu'en 1643 que le Gouvernement prit officiellement possession du pays, en concédant à une compagnie rouennaise tous les terrains situés entre l'Orénoque et l'Amazone.

La compagnie *du Cap Nord*, en 1643, celle *de la France équinoxiale*, en 1651, et celle *des Indes occidentales*, en 1664, eurent peu de succès. La tentative de colonisation la plus importante qui ait été faite à la Guyane est celle de 1763. Douze mille colons volontaires de toutes les classes furent envoyés par le Gouvernement aux îles du Salut et sur les rives du Kourou. Mais le plus grand nombre d'entre eux périt par suite de l'imprévoyance qui avait présidé à cette expédition: on n'avait pris aucune mesure pour les préserver des intempéries, pour assurer leurs provisions pendant le temps où leurs travaux devaient rester improductifs. Deux mille colons seulement échappèrent à la mort. Ces désastres, joints à ceux qu'éprouvèrent, sous la Révolution française, les malheureux qui furent déportés à la Guyane, et qui périrent presque tous de misère, accréditèrent cette opinion que l'insalubrité du climat y rendait toute entreprise de colonisation impossible.

La Guyane, par la capitulation du gouverneur Hugues, en 1809, passa entre les mains du Portugal. Elle fut vendue à la France en 1814, à la suite du traité de Paris, sous réserve de fixer plus tard ses limites entre l'Oyapock et l'Amazone, conformément au traité d'Utrecht du 11 avril 1713.

On ne peut donc assigner de limites précises à la Guyane; elle est située entre le deuxième et sixième degré de latitude nord, et entre le cinquante-deuxième et cinquante-septième degré de longitude ouest de Paris.

Le climat y est généralement chaud et humide; la température varie de vingt à vingt-quatre degrés dans la saison sèche comme dans la saison d'hiver, pendant laquelle les pluies tombent en abondance.

Les côtes de la Guyane sont plates et couvertes d'une vase molle, formée de détritus que de nombreux courants d'eau, pour la plupart fort rapides, déposent dans la saison des pluies.

La terre basse contient des savanes dont on pourrait faire de magnifiques prairies; de nombreuses forêts de mangliers croissent dans des marécages qu'on pourrait dessécher et assainir sans trop de difficultés.

Les hautes terres, qui, jusqu'à présent, n'ont été habitées que par les Indiens, sont couvertes, au contraire, de bois magnifiques propres à la construction et à l'ébénisterie.

La Guyane possède une grande quantité de cours d'eau qui la sillonnent dans tous les sens; on en compte vingt-deux qui se jettent dans la mer; malheureusement il n'y a ni havres, ni rades où les vaisseaux puissent trouver un abri dans la mauvaise saison; la rade de Cayenne ne présente de mouillage sûr qu'aux navires de moyenne dimension. Il n'y a qu'une seule ville à la Guyane française, Cayenne, dont la population s'élève à 5,220 habitants; la population totale de la colonie, non compris les Indiens, est de 23,361 individus, dont 6,656 libres, et 16,705 esclaves. Le sol produit du sucre, du café, du coton, du rocou, en un mot, tous les produits coloniaux de la zone torride. Les côtes et les rivières sont très poissonneuses et offrent une ressource importante aux colons.

D'après le rapport de la commission, le terrain y est généralement très fertile et d'une facile exploitation, le climat salutaire. Il a été reconnu que si jusqu'à présent les tentatives de colonisation ont échoué, cela tient à l'incurie, à l'incapacité des entrepreneurs, et non à la rigueur du climat ou à la stérilité des terres. Rien ne s'oppose donc à la transformation de la Guyane française en riche et puissante colonie.

La position géographique de la Guyane présenterait de précieux avantages à nos échanges maritimes, si l'agriculture et l'industrie y prenaient un grand développement.

Les navires qui font le commerce avec le Brésil, l'Uruguay et la Plata pourraient faire escale à Cayenne, et y compléter leur chargement d'aller et de retour; ils ne courraient plus alors le risque de revenir avec des cargaisons trop insignifiantes pour compenser les frais occasionnés par ces lointaines expéditions.

Les relations commerciales entre la France, le Chili, la Bolivie, le Pérou et l'Equateur recevraient aussi une grande impulsion si les armateurs pouvaient, en allant les visiter, compter toujours sur les ressources d'une escale importante dont la navigation leur serait réservée.

On a voulu jusqu'à présent isoler complètement le commerce des colonies; c'est un tort: il fallait, au contraire, combiner ce commerce avec celui des contrées lointaines, et s'en servir pour procurer à la navigation de long cours des avantages qu'on aurait refusés au commerce direct avec les colonies; ce moyen nous paraît le plus efficace pour étendre nos relations commerciales et donner un grand développement à notre marine, qui va sans cesse déclinant.

Les états de Vénézuéla et de la Nouvelle-Grenade élargissent chaque jour le cercle de leurs rapports avec nous, et leur voisinage avec la Guyane française, si elle devenait une colonie importante, assurerait au commerce qui se fait dans ces parages cette régularité d'opérations sans laquelle il n'y a point de navigation à bon marché.

Enfin, lorsque le percement de l'isthme de Panama sera effectué, il s'établira par cette voie un mouvement commercial qui changera en peu de temps la face de ces contrées; elles deviendront le point principal des échanges entre l'Europe, les côtes occidentales des deux Amériques et le monde océanien. La Guyane pourra recevoir aussi une bonne part des richesses que le commerce répandra alors sur ses côtes. Mais il faut, avant tout, qu'elle devienne une colonie productive. Pour cela, il lui faut une direction habile, des lois libérales et une organisation agricole et industrielle sagement combinée. Nous verrons donc, dans un prochain article, si le plan de M. Jules Lechevalier satisfait à toutes ces conditions.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Toulon, 28 septembre.

Therapia, le 12.

Le ministre de France à Constantinople, à M. le ministre des affaires étrangères.

Le pacha de Jérusalem est destitué. Son successeur fera au consul de France une visite officielle d'excuse. Le pavillon français sera solennellement arboré à Beyrouth, chef-lieu du gouvernement général de la province, et salué de 21 coups de canon. Tous les meneurs de l'émeute recevront un châtiment exemplaire.

EXTERIEUR.

IRLANDE. — *Démonstration du repeal à Lismore.* — Le libérateur, en arrivant sur la plate-forme située de la manière la plus pi…

— Oui, je l'ai enlevée.... parce qu'elle me plaît.

Je restai interdit. Que répondre à un pareil argument?... Cependant, après quelques minutes de silence, je lui dis que si le père redemandait Bela il faudrait bien finir par la lui rendre.

— Par exemple!...

— Sans doute.... il apprendra qu'elle est ici.

— Comment le saura-t-il?

Je ne sus de nouveau que répondre.

— Ecoutez, capitaine, me dit Petchorine en se levant, vous êtes un brave homme et ne voudriez pas le malheur de Bela, et cependant si nous rendons à ce sauvage sa fille, il l'assassinera ou la vendra. Le vin est tire, ne le gâtons pas de notre gré. Gardez mon épée, — moi, je garde Bela.

— Montrez-la moi, lui dis-je.

— Elle est là derrière cette porte; j'ai voulu en vain la voir moi-même: elle est assise dans un coin, couverte de son voile, et ne veut ni parler, ni lever les yeux. J'ai fait venir notre vivandière; elle parle circassien, elle en aura soin et l'habituera à l'idée qu'elle m'appartient.... car elle n'appartiendra qu'à moi seul, — dit-il en frappant du poing sur la table.

Je cédai à ses raisons... Que voulez vous? il y a des hommes (et il en était), dont on ne saurait contrarier les idées ni combattre la volonté.

— Et, demandai-je au capitaine, Bela s'est-elle faite à son nouveau sort?... Est-elle morte de douleur et du mal du pays?...

lah est le même pour tous, et s'il m'a permis de t'aimer, pourquoi te le défendrait-il?» Elle le regarda fixement, comme frappée de cette idée nouvelle, et je lus dans ses yeux l'incrédulité combattant le désir de se convaincre... Et quels yeux! ils brillaient comme des charbons... «Ecoute, ma bonne et charmante Bela, continua Petchorine, tu sais combien je t'aime, je suis prêt à tout donner pour te distraire; je veux que tu sois heureuse, et si tu ne l'es pas, je n'ai plus qu'à mourir. Dis-moi que tu ne seras plus triste.» Elle ne lui répondit pas; mais, cette fois, ses yeux ne le quittaient plus, et un sourire entr'ouvrait ses lèvres. Il se mit à ses genoux, s'empara de sa main, et voulut l'embrasser; elle se défendait faiblement en répétant: «Non, je ne le veux pas; je vous en supplie!» Il insistait toujours: alors elle se mit à trembler et à pleurer. «Je suis ta prisonnière, lui dit-elle, ton esclave; certes, tu peux faire de moi tout ce que tu voudras, tu peux me faire violence....» Et ses larmes coulaient de nouveau. Petchorine se frappa le front et s'élança hors de la chambre.

J'entrai chez lui; il était sombre, et se promenait les bras croisés de long en large.

— Eh bien? lui dis-je...

— Ce n'est pas une femme, c'est un démon!... mais je vous donne ma parole d'honneur qu'elle m'appartiendra.

Je secouai la tête.

— Avant une semaine... Voulez-vous parier?

— Soit! lui dis-je, et nous pariâmes.

Il se détourna et lui tendit la main. Elle ne prit pas cette main, resta silencieuse. Cachée derrière la porte, je pouvais entrevoir son visage: une pâleur livide couvrait ses traits délicats.... j'en fus tout triste. Ne recevant pas de réponse, Petchorine fit quelques pas vers la porte; il tremblait. — Et vraiment, je crois qu'il aurait fait ce qu'il avait avancé que par bravade. Mais tel était cet homme, qu'il tenait ce qu'il disait. — A peine eut-il touché le bouton de la porte, que Bela s'était élancée, le visage inondé de larmes, et, s'étant jetée à son cou, elle le retint dans ses bras.... — Le croiriez-vous? moi-même j'en fus ému aux larmes...

Le capitaine se tut.

— Oui, je l'avoue, dit-il ensuite en mordant sa moustache: j'enrageai de ce que jamais aucune femme ne m'ait autant aimé!...

— Leur bonheur dura-t-il long-temps? lui demandais-je.

— Oui: Elle nous a avoué plus tard que, depuis le jour où elle avait vu Petchorine pour la première fois, elle rêvait bien souvent à lui, et que jamais aucun autre homme n'avait fait une telle impression sur elle. Oui, ils furent heureux!

— Que c'est bête! m'écriai-je involontairement. J'attendais un dénouement tragique, et voilà mon espoir déçu... Comment se fait-il que le père ne se soit pas douté qu'elle était chez vous?

— Je crois bien qu'il eu a eu le soupçon; mais, peu de jours après l'enlèvement, on vint nous annoncer que le prince avait été tué. Voici comment la chose s'est passée.

presque au pied des plus hautes montagnes de l'Irlande, et devant une blanche vallée, a fait observer que, depuis le meeting de Tara, il n'avait rien vu de si beau. Le fauteuil est occupé par le baronnet sir Benjamin Morris. M. O'Connell se lève et dit :

Le brillant soleil qui a éclairé cette belle journée se cache derrière ces belles montagnes, et dans quelques minutes il aura disparu de l'horizon : mais jamais cet astre n'éclaira journée plus glorieuse pour l'Irlande que celle-ci.

On m'avait dit qu'après les immenses réunions de Waterford, je ne pourrais plus réunir autant de monde, et, je l'avoue, je commençai à y croire; mais le grand peuple d'Irlande a prouvé que nous nous étions trompés; les populations de Cork, Waterford et Tipperary sont trop enthousiastes et trop résolues à-la-fois pour n'être pas libres : aussi, mes amis, je viens vous donner cette liberté. Permettez-moi, avant tout, de vous dire que jamais, si ce n'est à Tara, je n'ai vu plus imposant meeting.

Mon ami, le révérend M. Coutsvell vous a prévenus, mes amis, que vous vous rassembleriez ici pour voir et entendre Daniel O'Connell. Eh bien! je crois que mon ami a eu tort, et voici pourquoi : vous êtes venus ici pour mieux que cela (on rit); vous voulez prouver au Saxon que vous êtes las d'être esclaves et que vous êtes décidés à être libres; en un mot, c'est l'Irlande qui vous a amenés ici.

Mes amis, je suis de cœur et de corps avec vous; mon cœur bat avec force au milieu de vous; et mon émotion est plus grande que ma personne, qui n'est pas petite assurément (on rit), quand je pense que je travaille à la liberté de ma patrie. Voulez-vous savoir mon secret pour l'obtenir : Je vais avoir bien des confidents si je vous le dis, tant mieux, il n'en sera que mieux gardé (on rit). Ce secret, c'est la persévérance. Ne manquez pas de vous enrôler dans les rangs de l'association; menez une conduite pacifique; et si l'on vous parle de sociétés secrètes, soyez certain que c'est dans leurs rangs que se trouvent vos ennemis. J'ai découvert deux de ces sociétés : l'une à Belfast, je l'ai tuée ; l'autre à Dundalk, je la tuerai bientôt (on rit). Quand on veut s'assembler, pourquoi ne pas le faire à la clarté du jour?

J'entends dire souvent que nos démonstrations font un grand effet en France, en Amérique, en Europe. Cela est vrai; mais pensez-vous que l'impression soit plus profonde en Angleterre? L'Anglais commence à ouvrir les yeux et à mieux comprendre le caractère du peuple irlandais, et il voudrait nous séduire! Il hasarde le mot de transaction. Que la transaction s'en aille aux vents! Pas de transaction. (On applaudit.) J'ai planté mon drapeau envers et contre tous, je le soutiendrai dans la bonne comme dans la mauvaise fortune; sur ce drapeau est gravé ce mot : *repeal*. Je l'aurai. Applaudissements.)

Je vous prie, mes amis, de rester calmes, car vous êtes un peu trop pressés peut-être. Le char de la constitution descend trop rapidement la côte. Un de mes amis, membre du clergé, m'a prévenu que le Gouvernement se proposait de gagner le clergé catholique en lui donnant 600 000 liv. st. par an. (Murmures). Excellente idée que de vouloir gagner les prêtres. On ne parviendra pas plus à détacher le prêtre du peuple que le peuple du prêtre.

Si le *repeal* était obtenu, des améliorations très grandes résulteraient pour le pays : un canal pourrait joindre *Dungarvan et Lismare, Lismore et Cappoquen*. Mais en vous faisant le tableau des bienfaits qui découleraient du *repeal*, j'oublie, mes amis, que le temps passe; il est tard, le soleil est couché. Je ne vous dirai plus qu'un mot, mes amis, j'ai embouché la trompette de la résurrection, et, avec la bénédiction de Dieu, l'Irlande sera libre encore une fois. (Applaudissements.)

L'assemblée se sépare aux cris de *Vive la reine, O'Connell, le repeal, la vieille Irlande.*

Un banquet de 300 couverts a eu lieu à l'hôtel de la Bible, sous la présidence de *M. Albert Fitz-Gerald. M. O'Connell* a prononcé le discours suivant :

Autrefois, je devais stimuler le peuple ; il faut aujourd'hui que je l'arrête ; le temps est venu où je dois réclamer non la cessation des efforts, mais assez de confiance en moi pour régler la nouvelle conduite que nous devons tenir. Mon but est d'enlever à l'administration judiciaire actuelle son autorité profane ; je veux des tribunaux de réconciliation dans toutes les paroisses de l'Irlande, existant non en vertu de lettres-patentes émanées de la couronne, ni imbues des doctrines saxonnes sur la justice, mais des tribunaux arbitraux équitables et impartiaux. Ensuite, je m'occuperai d'arranger le nombre des membres qui doivent représenter chaque comté et chaque ville. Déjà tous les secrétaires locaux du repeal m'ont adressé leur rapport, et j'espère pouvoir assez bien compléter tous mes plans pour que la Chambre des communes d'Irlande, s'il le faut, puisse siéger dans une quinzaine.

Sans doute, je marche lentement, mais aussi avec sûreté. Je ne suis point inquiet des suites de ma conduite. J'ai déjà défié et je défie encore l'ennemi de me traduire devant les tribunaux; car, à moins que l'on achète un jury, je serais acquitté; et si l'on en achetait un, on ferait de moi un martyr.

Lorsque la constitution d'Irlande sera arrangée, j'organiserai l'association dite *préservatrice*. Vraiment le pauvre sir Henry Hardinge me fait pitié quand il entasse biscuit sur biscuit et fait venir du rhum en quantité dans les casernes. On fait des fortifications avec des briques, comme si nous autres repealers nous serions assez stupides pour faire la guerre aux briques. Nous n'irions pas attaquer le soldat dans ses fortifications, mais nous l'attendrions. Mais ce ne sont pas là nos vues; nous ne voulons la mort de personne Ce que nous voulons, c'est que la conscience, l'éducation, la religion soient libres, et que la liberté de la presse soit entière.

En terminant, mes amis, je vous prie en grâce de me continuer votre confiance. Un peu de patience; quand le moment sera venu, je vous donnerai le signal. Ne rebutez pas le pilote qui se fait fort de conduire à bon port le navire de l'Irlande.

(*Morning-Herald.*)

ESPAGNE.—Les correspondances de Madrid, du 24, ont apporté des détails sur l'explosion de la poudrière située près de la porte de Bilbao. La détonation a été effroyable. La poudrière contenait, dit-on, 127 quintaux de poudre, 700,000 cartouches, 10,000 gargousses et 800 grenades chargées qui ont éclaté les unes après les autres. On évalue à 25 ou 30 le nombre des personnes tuées ou blessées. Un matériel considérable de chariots et d'armes est perdu. On n'est pas d'accord sur les causes de cet évènement attribué, par les uns à un accident, par les autres à la malveillance.

On prétend avoir vu, peu après l'explosion, des groupes de gens armés sur différents points importants de la ville ; mais l'attitude des troupes leur en aurait imposé. On parlait d'un complot tramé contre Narvaez et le gouvernement provisoire par les envoyés de Barcelone. De nombreuses arrestations ont eu lieu. Une enquête est ouverte sur les causes de l'explosion de la poudrière.

—Le général Zurbano, qui était retenu en Portugal dans le château de la Froz, vient d'adresser une lettre de soumission au gouvernement provisoire d'Espagne. La ville de Palencia lui a été assignée pour résidence.

—Un arrêté de la junte suprême provisoire de Barcelone, en date du 25, porte que toute personne n'appartenant pas à l'armée, à la milice nationale ou à un corps franc, qui aurait des armes et ne les livrerait pas à la municipalité avant 6 heures du soir, serait fusillée sur l'heure.

rivé ici sous le nom de comte de Chambord, se trouve depuis deux jours dans le cercle de la famille royale. Le jeune duc a l'air très sérieux ; il marche très droit.

— Depuis quelque temps l'échange des courriers est très fréquent : le baron de Berg, secrétaire de la légation russe à Londres, a passé ici en courrier.

Plusieurs membres du corps diplomatique se sont rendus auprès de l'empereur à Varsovie. On croit toujours que S. M. se rendra à Lunebourg pour assister à la revue du 10e corps d'armée fédérale.

(*Journal allemand de Francfort*, du 28 septembre.)

INTÉRIEUR.

On écrit de Lyon, le 28, au *Moniteur parisien :*

« Hier ont eu lieu à midi, devant une foule immense et en présence de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Nemours, les grandes manœuvres annoncées depuis plusieurs jours. Le soir, vers sept heures, le prince s'est rendu au camp, où il a reçu les officiers de la division. Ce matin, de midi à une heure, une revue d'honneur doit être passée dans la plaine du Grand-Camp, si le temps qui, depuis ce matin, s'est mis à la pluie, le permet. Le départ de LL. AA. RR. est toujours fixé à demain matin.

— LL. AA. RR. ont quitté Lyon hier vendredi.

—On a reçu aujourd'hui des nouvelles de M. Bruat, gouverneur des Iles Marquises. L'état sanitaire était satisfaisant à bord de la frégate.

—M. Schnetz, directeur de l'Académie de France à Rome, vient d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur.

—L'Académie des Beaux-Arts a procédé aujourd'hui à l'élection d'un membre de la section de sculpture, en remplacement de M. Cortot. Il y avait 34 votants ; la majorité était de 18 voix ; M. Duret en a obtenu 19; M. Lemaire, 13 ; M. Raggi, 1 ; M Jouffroi, 1. M. Duret a été élu.

La séance publique annuelle de cette Académie aura lieu samedi prochain, 6 octobre, à deux heures précises.

—Le premier prix de peinture (prix de Rome) a été décerné aujourd'hui à M. Damery, de Paris, âgé de vingt ans, élève de M Delaroche; le premier second prix, à M. François-Léon Benouville, âgé de vingt-deux ans et demi, élève de M. Picot; le deuxième second prix à M. Henri-Augustin Gambard, de Sceaux (Seine), âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Signol.

—Du dimanche 1er octobre au dimanche 8 du même mois inclusivement, il y aura exposition des prix et des envois de Rome.

— Au commencement de la dernière année classique, M. le ministre de l'instruction publique, par une circulaire du 5 novembre 1842, avait recommandé dans toutes les classes de grammaire, d'humanités et de lettres l'usage des exercices de mémoire Des essais multipliés en ayant démontré l'utilité, un arrêté a été pris en conseil royal de l'instruction publique pour les régulariser et les faire entrer dans le cens ordinaire des études. Cet arrêté porte :

« Art. 1er. A la fin de chaque trimestre, les élèves seront admis à réciter des passages choisis des auteurs classiques français, latins et grecs, qui auront été désignés pour chaque classe, par le professeur, d'accord avec le proviseur. Ces exercices ne pourront comprendre que des morceaux étendus et complets, tirés des ouvrages prescrits annuellement pour chaque classe par le conseil royal de l'instruction publique.

» Art. 2. La récitation devra être correcte, intelligente et accentuée. En outre, les élèves devront répondre à toutes les questions qui leur seront adressées sur ces morceaux.

» Art. 3. A la suite de chaque exercice il sera dressé une liste de mérite ; à la fin de l'année il sera décerné, pour chaque classe, à la distribution publique des prix du collège, deux prix et quatre accessits, sous le titre de prix et mentions pour récitation de classiques. »

(*Journal général de l'Instruction publique.*)

— Sur le rapport de M. Burnouf, inspecteur-général honoraire, président du concours d'agrégation, M. le ministre de l'instruction publique, par son arrêté du 28, vient de nommer agrégés pour les classes de grammaire MM. Bastien, chargé de la classe de 5e au collège royal de Saint-Etienne; Pinchon, répétiteur à Rouen; Pessonneaux, ancien élève de l'Ecole Normale, chargé de la classe de 6e au collège royal de Mâcon; Demont, répétiteur à Paris; Martin, régent de 4e au collège d'Alençon; Allion, maître élémentaire au collège Stanislas; Colsenet, chargé de la classe de 6e au collège royal de Besançon; Lefranc, régent de 4e au collège d'Abbeville, licencié ès-lettres; Grenier, maître d'études au collège royal Louis-le-Grand; Catuffe, maître élémentaire au même collège; Laurent, maître d'études au collège Rollin; Thédenat, régent en congé.

(***Moniteur.***)

Faits divers.

On écrit de Berlin, 24 septembre :

«On assure qu'il est question d'une union matrimoniale entre le second fils du prince de Prusse et la princesse Eugénie de Suède. L'empereur de Russie désirerait cette union. Le prince royal de Suède, qui a été fort bien accueilli à notre cour, était, dit-on, porteur d'une invitation pressante de son père, le roi de Suède, au roi de Prusse, de se rendre à Stockholm ; on ne regarde pas comme invraisemblable que S. M. se décide à cette excursion. »

(*Gaz de Berlin.*)

— On écrit de Cobourg, 18 septembre, à la *Gazette universelle de Prusse* :

« Avant-hier soir est arrivé S. A. le prince Auguste de Saxe-Cobourg, avec son épouse la princesse Françoise Clémentine. LL. AA. RR. ont été reçues avec enthousiasme. Les rues qui conduisent au palais ducal étaient illuminées et ornées de drapeaux et de guirlandes. On assure que le prince passera ici l'hiver.»

— Le prince héréditaire de Bade doit, dit-on, épouser une princesse de Bavière.

(*Gazette de Cologne.*)

— On lit dans la *Gazette nationale allemande* du 26 :

«Tout récemment, un israélite de Francfort avait jugé à propos de ne pas soumettre son fils à la circoncision : cependant il n'avait point obtenu pour cela la permission du rabbin, comme l'exige la loi judaïque; en conséquence, le rabbin le somma de s'y soumettre. Il répondit qu'il avait l'intention de se faire protestant avec toute sa famille ; mais la direction de la police lui ordonna d'obéir attendu qu'appartenant encore

enfoncé les portes et aurait mis en liberté les prisonniers. Ensuite, elle aurait mis le feu aux quatre coins de la ville, en sorte que l'on devait s'attendre à une destruction totale. — Le *Mercure d'Altona*, du 22 septembre, ne dit pas un mot de cet évènement ; en sorte que la nouvelle peut être considérée comme plus que douteuse. »

— Nous avons déjà parlé de la vente du mobilier du Glandier. Voici, d'après l'*Ordre*, journal de Limoges, de nouveaux détails sur cet évènement :

« La vente en question n'a pas duré moins de douze jours, pendant lesquels les curieux et les amateurs de souvenirs n'ont pas quitté la place. Le total de l'enchère s'est élevé à 23,000 fr. ; chacun était jaloux de posséder une relique, et si quelques objets ont été vendus au-dessous de leur prix d'achat, un grand nombre se sont élevés à des prix exorbitans : c'est ainsi que des albums, des autographes, de petits dessins étaient arrachés. M. Fleyniac, juge de paix du canton de Vigeois, a acheté le piano 1,785 fr. ; M. Devilliers de Magnac a acquis la robe de bal de dentelle pour 465 fr. ; une écharpe noire, garnie aussi de dentelles, a été adjugée pour 248 fr ; le livre de messe s'est vendu 48 fr. ; le portrait au crayon de Mme Lafarge, 40 fr. Il y avait au moins quarante habits ou redingotes, autant de pantalons. Les livres ont été donnés à bas prix. Il paraît, du reste, que les objets appartenant à Mme Lafarge ont été presque tous acquis par des personnes chargées de les remettre à sa famille ; M. Bonnel, propriétaire actuel du Glandier, a gardé la plus grande partie du mobilier. »

— On lit dans la *Vigie de Dieppe :*

« Un jour de la semaine dernière, des employés de notre usine à gaz aperçurent un enfant de sept à huit ans qui s'était laissé tombé dans la rivière et allait infailliblement périr. Ils s'empressèrent d'appeler au secours. Le nommé Louis Dinet, âgé de quatorze ans, accourut, se jeta à la nage et fut assez heureux pour ramener l'enfant à terre. Louis Dinet a trouvé la plus belle récompense de son courage dans son action même ; l'enfant qu'il a sauvé est un de ses frères. C'est le troisième enfant qui, depuis trois années, doit la vie au dévouement de ce jeune homme.»

Faits de subversion sociale.

On lit dans le *Précurseur d'Angers :*

« Aux Justices, à la Pyramide, à Sorges et dans tous les hameaux de la commune de Trélazé, qu'habitent des ouvriers de carrière, les fièvres règnent avec une déplorable intensité. Les malades se comptent par centaines, vingt et trente ouvriers sont atteints dans chaque établissement par l'épidémie.

» Chaque année, à cette époque, pareilles fièvres se déclarent avec plus ou moins de violence dans cette contrée. La périodicité de ce fléau, et l'intérêt qu'inspire la nombreuse population ouvrière sur laquelle il sévit, commandent d'en rechercher la cause.

» La mairie de Trélazé a distribué des remèdes aux malades avec beaucoup de sollicitude, et quelques fonds départementaux auraient été ajoutés à cette fin à ceux dont cette mairie dispose : c'est bien.

» Mais un devoir supérieur d'humanité et de bonne administration est de prévenir le mal en l'attaquant à sa source.

» Il existe à Angers un conseil de salubrité ; que M. le préfet fasse appel immédiatement et d'urgence à ses lumières. Ce conseil de médecins étudiera la contrée, et des mesures seront prises conformément à son avis.

» Nous lui signalons, dès à présent, les routoirs infects qu'on a la coupable faiblesse de tolérer dans les vieux fonds de carrières inondées; l'état marécageux où l'administration abandonne l'Authon, déclaré par elle *navigable* et *flottable ;* l'immense et redoutable foyer d'infection qu'elle a laissé s'amasser en amont, rive gauche, du pont de la Haute-Chaîne.

» Le chanvre en putréfaction répand aussi sur toute la contrée des odeurs infectes, et les eaux corrompues, au milieu desquelles on les fait rouir, s'infiltrent à travers les fissures du schiste ardoisier jusqu'aux puits qui alimentent les villages environnants. »

VARIÉTÉS.

FRAGMENT INÉDIT DE L'HISTOIRE DES DIX ANS.

(Suite et fin.) (1)

Cependant, les Russes n'avaient pas encore ployé leur tentes, insolemment dressées au pied de la montagne du Géant. Lors de l'engagement du 21 février, le reis-effendi avait bien fait passer à M. de Bontenieff une note ayant pour but le renvoi de l'escadre russe, mais M. de Boutenieff avait refusé de recevoir cette note, sous prétexte qu'elle était inconvenante, et elle ne lui avait pas été de nouveau présentée. D'un autre côté, Ibrahim n'avait pas remis l'épée dans le fourreau, et il parlait toujours d'aller faire boire son cheval dans les eaux de Scutari.

De sorte qu'il n'y avait de nouveau dans la situation, depuis l'arrivée de l'amiral Roussin, que le déclin de notre influence, et auprès de la Porte, et en Egypte : en Egypte, parce que l'ambassadeur français avait pris parti contre Mehemet-Ali sans l'intimider; auprès de la Porte, parce que le refus de Mehémet-Ali avait décrédité notre intervention, et aussi parce que, dans sa première entrevue avec le sultan, l'amiral Roussin avait eu l'idée plus généreuse qu'opportune de plaider la cause des populations malheureuses de l'Orient. Les ennemis de l'influence française n'avaient pas manqué d'en prendre texte pour effrayer Mahmoud sur ce qu'avait de fatalement révolutionnaire notre politique; et, dans l'esprit d'un réformateur despote, cette mauvaise impression n'avait pu être entièrement effacée par la protection manifeste et sincère dont l'amiral Roussin couvrait la Porte.

Pourtant, comme il fallait en finir ; ce fut à la médiation française qu'on eut recours. M. de Varennes n'était plus, depuis la nomination de l'amiral Roussin, que premier secrétaire d'ambassade. Rechid-Bey, depuis Réchid-Pacha, et le prince Vogoridi s'adressèrent à lui au nom du sultan. Le sultan désirait qu'accompagné de Réchid Pacha, M de Varennes se rendît à Kutaya pour y négocier la paix avec Ibrahim. Au point où en étaient les choses, remettre sur le tapis les conditions que l'amiral Roussin avait essayé vainement d'imposer à Méhémet-Ali, c'eût été tout-à-la-fois une faute et une puérilité. La paix ne pouvait plus se conclure qu'au profit de Méhémet-Ali, et la France ne pouvait intervenir dans la négociation qu'en donnant un démenti à la politique adoptée d'abord par son ambassadeur. N'importe, il fallait à tout prix délivrer Constantinople du voisinage des Russes : on ne crut pas

déjà refusées si péremptoirement, et qu'on ne pouvait se dispenser d'offrir à Ibrahim toute la Syrie. Réchid-Bey n'insista pas. Il avoua même à M. de Varennes que lorsqu'il avait pris congé du sultan, Mahmoud lui avait dit : « Entendez-vous avec M. de Varennes et arrangez cette affaire comme vous pourrez. » D'où le négociateur français conclut que le sultan voulait sortir à tout prix de la cruelle situation à laquelle il était depuis si long-temps enchaîné. Du reste, cette facilité de Mahmoud n'avait rien de surprenant. Car, comme presque tous les princes investis d'une autorité théocratique, le sultan ne faisait à son serviteur aucune concession qu'il n'eût l'arrière-pensée de lui retirer à la première occasion favorable. Sa résignation n'était que l'hypocrisie de sa faiblesse.

Quant à Ibrahim, calme et confiant dans sa force, il attendait, sans témoigner aucune impatience, la sanction de ses victoires. Prévenu de l'approche des négociateurs, il leur envoya courtoisement une escorte. M. de Varennes, qui voyageait à cheval, avait devancé Réchid-Bey, qu'une maladie passagère mais douloureuse condamnait à se faire porter en litière. Cette circonstance, futile en soi, mit en relief l'andacieux mépris qu'affectaient pour le gouvernement turc Ibrahim et ses partisans. M. de Varennes ayant le premier rencontré les gens de l'escorte, il eut beaucoup de peine à les décider à attendre Réchid-Bey. « C'est pour vous, semblaient-ils dire, et non pour lui, que » nous sommes venus. »

A Kutaya, la ligne de démarcation fut tracée par Ibrahim d'une manière bien plus blessante encore pour l'envoyé turc. M. de Varennes fut admis seul devant le vainqueur de Koniah, qu'il trouva déjeûnant et se livrant sans scrupule à l'usage de la boisson si rigoureusement proscrite par Mahomet. Ibrahim accueillit le négociateur français avec une sorte de grâce sauvage. Pour lui faire honneur, il avait ordonné qu'on célébrât sa visite par la *Marseillaise*, qu'exécuta en effet une musique barbare, et dont les paroles furent ensuite grossièrement chantées par des Arabes, qui s'évertuaient à imiter de leur mieux les consonnances françaises.

Le langage d'Ibrahim ne démentit pas la politique qu'indiquaient ces adroites prévenances. Le fils de Méhémet-Ali s'étendit sur les sentiments d'affection et de reconnaissance qu'il nourrissait pour le peuple de Napoléon. « Les Egyptiens, dit-il à plusieurs reprises, sont les enfants des Français. » Tout au contraire, il se montra fort animé contre les Russes, et, avec cet esprit de vanterie qui le caractérisait, il manifesta le désir de mesurer ses forces contre eux. Il parla du sultan, de ses tentatives de réforme, de sa soumission à la Russie, de son gouvernement, avec un singulier mélange de compassion et d'insulte. Son père, c'était son dieu. Seulement, il lui reprochait, mais sur le ton du plus profond respect, d'avoir employé une partie des trésors de l'Egypte à construire une flotte qui, quoi qu'on fît, ne serait jamais en état de tenir la mer contre la marine européenne. « L'Egypte, disait-il avec raison, » ne saurait être une puissance maritime, puisque tous les éléments d'une » véritable force navale lui manquent. L'intérieur des terres, voilà no- » tre vrai champ de bataille. » M. de Varennes étant entré en matière sur l'objet de son voyage à Kutaya, Ibrahim commença par couper court à toute discussion, en déclarant qu'il n'était que l'exécuteur docile des ordres de son père. Or, Méhémet-Ali demandait plus que la Syrie; il demandait le pachalik de Diarbékir, les districts d'Itchyla et d'Alaya, et surtout le pachalik d'Adana, c'est-à-dire un pied dans l'Asie-Mineure. De telles prétentions étaient exorbitantes : M. de Varennes les combattit avec fermeté. Mais Ibrahim lui opposa une obstination qui semblait invincible.

Découragé et irrité, le négociateur français fut au moment de rompre la négociation et de quitter Kutaya : les prières de Réchid-Bey le retinrent. De son côté, Ibrahim consentit enfin 1° à renoncer aux districts d'Itchyla et d'Alaya; 2° à remettre à des arrangements ultérieurs le sort du pachalik de Diarbékir. Relativement à la cession d'Adana, il fut intraitable. Ce pachalik était comme une porte ouverte sur l'Asie-Mineure, il complétait le système de défense de la Syrie, et, de plus, il produisait en abondance des bois de construction, ressource précieuse pour les chantiers de Méhémet-Ali.

Dans une dernière conférence, M. de Varennes employa tout, jusqu'à la menace, pour faire céder Ibrahim. Il avait remarqué, dans le cours des précédentes discussions, que le mot *protocole*, prononcé devant le fils de Méhémet-Ali, suffisait pour le faire tressaillir : il s'attacha donc à lui mettre sous les yeux, comme conséquence inévitable de son obstination à abuser de la victoire, les protocoles de l'Europe occidentale coalisée contre l'ambition du pacha d'Egypte; il fit plus : il lui rappela Navarin ! Pendant que M. de Varennes parlait, Ibrahim faisait des efforts visibles pour mettre un frein à sa colère; le sang lui était monté au visage; il avait l'œil en feu; et toute son attitude trahissait la violence des sentiments dont il était agité. Il parvint néanmoins à se contenir, mais il demeura inébranlable; et, sur le dernier point en discussion, M. de Varennes dut fléchir.

Ibrahim ne tarda pas à lui envoyer de riches présents. Le négociateur français était trop mécontent de son œuvre pour les accepter ; il répondit : « On croirait que je vous ai vendu la paix. » Il craignait, en effet, que les conditions accordées à Ibrahim ne parussent exagérées à la diplomatie européenne et n'amenassent des complications funestes.

Dans le temps même où l'on concluait à Kutaya l'arrangement qui rendait l'intervention russe inutile, cette intervention prenait des proportions de plus en plus effrayantes. Un corps d'armée, évalué à 24,000 hommes, se mettait en mouvement, et une division de l'escadre d'Odessa venait jeter 5,000 hommes de débarquement sur la côte d'Asie, vis-à-vis de Bujukdéré et de Thérapia. Il y avait dans un tel luxe de secours superflus une rare insolence. Le sultan les reçut néanmoins avec une affectation de gratitude qui, moins mensongère, n'en eût pas été moins honteuse. Il combla les officiers de marques d'estime et afficha pour la tenue des troupes une admiration bruyante, les flattant par des comparaisons injurieuses pour ses propres sujets, et, jusque dans les plus petites choses, sacrifiant sa dignité impériale au désir de plaire à ses dangereux protecteurs. C'est ainsi qu'après avoir fait promettre son portrait à M. de Varennes, ce qui est considéré en Turquie comme une haute faveur, il n'hésita pas, l'arrangement de Kutaya une fois conclu, à revenir sur sa promesse, de peur de mécontenter la Russie, qui feignait d'être irritée de l'importance des concessions obtenues par Ibrahim. Instruit de ce manque de parole et de ce que Mahmoud avait l'intention de faire pour en adoucir l'injure, M. de Varennes refusa d'avance tout dédommagement et répondit : « Je vois bien que décidé- » ment la Turquie n'est plus qu'une province russe. »

Et, en effet, le 5 mai, c'est-à-dire le lendemain du jour où la grande querelle de Méhémet-Ali et de Mahmoud se terminait d'une manière définitive par la solution de quelques difficultés relatives à la cession d'Adana, le comte Orloff arrivait à Constantinople, muni de pouvoirs extraordinaires. Etait-ce un défi ? l'empereur Nicolas avait-il voulu nous faire peur de son ascendant oriental ? On eût malaisément assigné une cause sérieuse à une mission d'une solennité aussi tardive; car déjà Ibrahim se disposait à évacuer l'Asie-Mineure. Le 24 mai il abandonna Kutaya, et, avant le mois de juillet, il avait le Taurus derrière lui.

Les Russes se décidèrent alors à délivrer Constantinople du poids de leur présence : il ne leur restait même plus l'ombre d'un prétexte. Toutefois, ils ne lâchèrent leur proie qu'après avoir obtenu de la condescendance du sultan un traité qui, valable pour huit années, nouait entre la Rusie et la Turquie une alliance défensive, et fermait aux vaisseaux de toutes les nations autres que la nation russe le détroit des Dardanelles. L'Europe prit ombrage de ce traité, sans en avoir saisi la signification véritable. Au fond, les Russes n'avaient nul besoin — leur récente expédition le prouvait de reste — qu'une stipulation diplomatique leur conférât le droit d'occuper le Bosphore quand bon leur semblerait. Ce droit, ils le puisaient dans leurs précédentes conquêtes, dans leur prépondérance, dans leur voisinage, dans leur force. Le traité d'Unkiar-Skelessi n'avait donc que la valeur d'une bravade, mais d'une bravade habile; car elle parlait vivement à l'imagination des Turcs, et elle accoutumait l'Europe à trouver naturelle la suzeraineté de Saint-Pétersbourg sur Constantinople.

On peut voir maintenant combien fut fatale aux intérêts de la France la manière dont s'engagea cette question d'Orient, source de tant d'orages. Nous ne saurions trop le répéter : dès qu'à tort ou à raison, le gouvernement français adoptait pour principe l'intégrité de l'empire ottoman et son maintien sous un prince légitime, il y avait folie ou mauvaise foi à permettre que Méhémet-Ali s'agrandît aux dépens de la Porte. La politique de l'amiral Roussin était, par conséquent, dans le système auquel on se résignait, et la plus loyale et la plus sage. Malheureusement, cette politique oscilla et se démentit d'une façon déplorable, grâce à l'inconsistance du gouvernement français et au désordre qui en fut le fruit. Entre le système que représentaient les mesures arrêtées en faveur de Mahmoud, le 21 février, par l'amiral Roussin, et les conditions consenties plus tard à Kutaya en faveur de Méhémet-Ali, il y a un abîme. Or, de ces deux systèmes, le premier, qui avorta, ébranlait notre crédit auprès du pacha d'Egypte; le second, qui prévalut, ruinait notre influence auprès du sultan. Le premier tendait à nous aliéner Alexandrie, le second Constantinople. Il est vrai que c'était à notre médiation que Méhémet-Ali semblait devoir le couronnement de ses conquêtes; mais quel mérite une pareille médiation pouvait-elle avoir à ses yeux, après nos sommations menaçantes et sa déclaration formelle qu'il ne céderait pas?

Quant au résultat matériel des négociations, et en laissant de côté leurs conséquences morales, il faisait évidemment les affaires non de la France, mais des Russes. Car livrer à Méhémet-Ali toute la Syrie et les portes de l'Asie-Mineure, c'était couper en deux l'empire ottoman c'était l'affaiblir, c'était rendre la dépendance de Mahmoud à l'égard de l'empereur Nicolas plus nécessaire et plus complète, c'était avancer pour Constantinople, et sans compensations pour nous, l'heure fatale de la servitude. Si, malgré tout cela, le cabinet de Saint-Pétersbourg se montra contraire aux prétentions de Méhémet-Ali et mécontent des avantages qu'on lui faisait, c'est qu'il entrait dans la politique russe de *protéger* Mahmoud. D'ailleurs, de quel prétexte la puissance moscovite aurait-elle couvert son irruption dans le Bosphore, si elle n'y avait paru en qualité de protectrice?

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 20 septembre* 1843.

PATNET-JONERY, maître d'hôtel garni, quai des Célestins, 18. — Juge-commissaire, M. Pillet aîné; syndic provisoire, M. Maillet, rue du Sentier, 16.

LAROUX, boulanger, rue de la Tixeranderie, 58. — Juge-commissaire, M. Leroy; syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

BOURSE DU 30 SEPTEMBRE.

La bourse a été constamment bien soutenue aujourd'hui, et la réponse générale des primes s'est faite à 81 65 à 70.

Au comptant. — Hollande 5 0/0, 102, 2 1/2, 53 1/2. — Oblig. d'Orléans, 1235.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 55	120 70	120 55	120 65	120 65
— fin cour. . .	120 50	120 70	120 45	120 60	120 45
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 55	81 70	81 55	81 65	81 55
— fin cour. . .	81 50	81 70	81 50	81 60	81 40
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
				Cours de la coulisse.
				Avant la bourse, 81 50.
				Après, 81 55.
4 1/2 0/0. . . .	109 »	» »	» »	—
4 0/0	103 50	» »	H. » 30	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1317 50	» »	» »	—
Banque de Fr. .	3280 »	» »	H. 1 25	Reports.
C. Laf. de 5000.	5080 »	» »	» »	5 0/0. fin pr. 30.
— de 1000.	1100 »	» »	» »	3 0/0 id. 20.
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »	— Coulisse, 20.
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	—
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	790 »	» »	» »	S-Germ. Fin c. 787 50.
Vers. R. Dr. .	277 50	» »	H. 2 50	» 275
d° R. G. . .	» »	» »	» »	»
Orléans	657 50	656 25	B. 1 25	Orléans, » 657 50, 656 25.
Strasb. à Bâle.	190 »	188 75	B. 1 25	Strasbourg. » 191, 188 75.
Rouen.	710 »	» »	» »	Rouen. » ».
Havre.	533 »	533 75	» »	Havre. » ».

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	108 3/8	» »	B. 1/8 »	Londres, 28 septembre
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 95 1/8.
Esp. D. active.	27 »	» »	» »	Esp. actif. 26 5/8.
5 0/0 Naples. .	107 30	» »	H. » 05	Portugais. 43.
— Romain. .	106 »	» »	» »	Mexicains. 34 5/8.
Obl. Piémont. .	1195 »	» »	» »	5 0/0 Holland. 101 1/8
Emp. d'Haïti. .	460 »	» »	» »	2 1/2 id. 53.

Spectacles du 1er octobre.

7 h. » » OPÉRA. — Freyschutz. — La Sylphide.
7 h. 3/4 THÉATRE-FRANÇAIS — Louis XI.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche. — Le Domino noir.
6 h. » » ODÉON. — Discours. — Phèdre. — Médecin volant. — Le Jou...
6 h. » » VAUDEVILLE — Patureau. — Les Misères. — Barbe-Bleue. — ... Femme compromise.
6 h. » » GYMNASE. — Scarron. — Deux Sœurs. — Jacquart. — Le Hasard.
6 h. » » VARIÉTÉS. — Sur les Toits. — Le beau Narcisse. — Scène comique... Mathias. — Les Saltimbanques.
7 h. » » PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen. — Une Campagne... Deux. — Les Trois Dimanches. — Le Marchand d'images.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Tour de Nesle. — Le Royaume... Femmes.
7 h. » » GAITÉ. — Mlle de la Faille. — La Folle.
7 h. » » AMBIGU-COMIQUE. —
7 h. » » CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Grands exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Jonas. — Les Marquises. — Intermèdes. — Fantasmagorie...
6 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Dévorants. — Ferme. — Secret. — ... ligences.

BULLETIN AGRICOLE.

Tandis qu'à Paris le taux de la viande reste hors de proportion avec celui des salaires et interdit l'usage de cet aliment à la partie pauvre de la population, nous voyons dans les départements la taxe de la viande correspondre au prix des fourrages, fort abondants cette année. Quelques exemples pris sur des points éloignés les uns des autres en fournissent la preuve.

A Angoulême, on paie en ce moment le kilog. de bœuf 90 cent., le veau 1 fr., le porc 1 fr. et le mouton 90 cent.

A Poitiers, le bœuf, le veau, le mouton et le porc se paient 1 fr.; la vache, 70 cent.

A Toulouse, le bœuf vaut 1 fr., le veau 1 fr. 20 c., et le mouton 1 fr. 15 c. L'importance de la ville, qui suppose des salaires un peu moins bas que dans les petites villes, justifie la différence de la taxe, plus élevée à Toulouse en raison de l'octroi. Le prix de la viande sur pied, hors barrière, est le même dans ces trois localités.

A Pau, où, comme on sait, l'argent est peu commun et les salaires peu élevés, toutes les qualités de viandes sont taxées à très bas prix :

Bœuf gras, 90 c.; veau, 60 c.; vache, 70 c.

Les spiritueux éprouvent peu de variations dans les pays de grande production. A Cognac, les eaux-de-vie vieilles, de 1839, valeur en première qualité, de 120 à 125 fr. l'hectolitre; celles de 1842, première qualité, 108 à 110; deuxième qualité, 96 à 98 fr.

A Bordeaux, l'eau-de-vie d'Armagnac est cotée 55 fr. l'hectolitre, et le 3/6 disponible 75 fr.

A Béziers, le 3/6 était coté récemment à 64 fr. l'hectolitre; mais les désastres causés par les dernières inondations dans les vignobles du Midi doivent influer prochainement sur le cours des esprits dans toute cette partie de la France.

Dans le Nord, la température, très défavorable au colza, a rendu la vente de cette graine et de l'huile de colza un peu plus active. Voici les derniers cours sur la place de Lille :

Graines.			*Huiles.*		
Colza, 1re qualité (l'hectolitre).		24 50	Colza (l'hectolitre).		76 50
— 2 qualité.	—	18 »	Caméline	—	76 »
OEillette.	—	20 à 22	Chanvre.	—	12 50 à 13 »
Caméline.	—	17 à 19	Lin.	—	75 50 à [illegible]
Lin.	—	18 à 21			

Les prix des graines fourragères ne sont pas encore suffisamment fixés; les transactions sur ces articles ont jusqu'à présent peu d'activité dans le Nord.

COURS DES CÉRÉALES. — **FOURRAGES.** — Les 500 kil.

DENRÉES.	HALLE	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.	MARCHÉS ÉTRANGERS.	Paris.	Grenoble.	Besançon.	Gray.	Toulouse.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. 1, N. 63.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

LUNDI 2 OCTOBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f.—6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17	On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.	Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 1er OCTOBRE.

La Déclaration et les Partis.

Les débats que la question des citadelles parisiennes viennent de soulever ont montré dans tout leur jour les dissentiments profonds qui divisent encore les partis. Ces dissentiments ne cesseront réellement pas tant que les partis resteront sur le terrain purement politique, terrain labouré depuis un demi-siècle par la charrue des révolutions, mais toujours plus infécond, plus dangereux que jamais.

C'est sur ce terrain que les citadelles parisiennes sont construites.

La première faute a été de donner une couleur politique et subversive à une opposition qui devait conserver son caractère éminemment social et humain. Il fallait se placer à un point de vue assez large, assez compréhensif, pour que tous les partis, toutes les nuances d'opinions, tous les intérêts se fussent naturellement rattachés, par quelque côté, à la pensée supérieure de conservation et de liberté qui ne devait jamais cesser de dominer le débat. Évidemment, la *déclaration* n'était pas faite à ce point de vue. Nous avons voulu en faire juges nos amis, et c'est pourquoi nous l'avons reproduite dans nos colonnes. La *déclaration* était toute politique, et, à ce titre, elle ne pouvait manquer d'être un brandon de discorde. Ce n'est pas la divergence d'opinion qui nous a fait lui refuser notre adhésion, c'est parce que nous avons pensé que, dans le fond, elle n'enseignait pas le but, et que, dans la forme, elle le dépassait. L'expérience n'a pas tardé à nous donner raison.

La *déclaration* concluait implicitement à la mise en accusation du ministère et au refus de l'impôt; elle devait effaroucher les opinions modérées et conservatrices, qui cependant repoussent la fortification. La *déclaration* ne tenait pas compte non plus des appréhensions de ce groupe de citoyens qui, jaloux de l'indépendance nationale, redoutant une troisième invasion, ne voyant pas comment les affaires générales de l'Europe et du monde peuvent nous permettre de prendre une haute position sans tirer l'épée, tiennent à ce que Paris, le sanctuaire des idées libérales, ait, comme Minerve, son casque et sa lance, afin de mieux sauvegarder le progrès. Nous n'avons pas à examiner ici si cette opinion est fondée; mais il ne fallait pas heurter ce groupe qui a peur du dehors comme M. Guizot a peur du dedans, qui rêve invasion de cosaques, comme M. Guizot rêve invasion de barbares.

Au point de vue où il est placé, il est évident que ce groupe doit se méfier des partisans de la branche aînée. Ces méfiances n'ont pas tardé à éclater; et, tandis que les journaux dynastiques, les journaux qui représentent l'élément bourgeois et parlementaire mécontent, manifestaient leur répugnance pour la *déclaration*, le *National* fulminait l'anathème contre les partisans de la branche aînée et contre les radicaux qui se coalisaient avec eux. La vieille fibre politique avait été mal-à-propos excitée; les souvenirs les plus néfastes se dressaient devant les imaginations émues; le rédacteur en chef du *National* refusait de se rendre à la seconde convocation, pour ne pas se trouver en face des rédacteurs des feuilles légitimistes; il énumérait, dans sa lettre, tous les griefs du pays contre la royauté absolue et contre les deux Restaurations ramenées dans les fourgons des étrangers, et il s'écriait : « Si, par impossible, les Anglais et les Prussiens venaient nous apporter la république, je me battrais contre les Anglais et les Prussiens. » Exclamation fort juste, fort légitime, mais qui, pour le dire en passant, est la condamnation du système de propagande armée rêvé après la Révolution de 1830 par quelques esprits aventureux, et même plus récemment par M. Thiers, posant, de son autorité privée, la première pierre des citadelles parisiennes.

En publiant lui-même sa lettre, le rédacteur en chef du *National*, M. Jules Bastide, s'était personnellement engagé dans le débat; un des promoteurs de la *déclaration*, M. Louis Blanc, s'est empressé de répondre et de défendre ouvertement son œuvre dans les colonnes de la *Réforme*.

Il y a, dans la réponse de M. Louis Blanc, pleine d'ailleurs de verve et d'élan patriotique, quelque chose qui pourra blesser ses nouveaux alliés. L'ancien publiciste du *Bon-Sens* a l'air de considérer les partisans de la légitimité comme des instruments; il ne donne pas satisfaction à leur principe, il l'absorbe. « Nous ne sommes pas dans leur camp : ils sont dans le nôtre. » C'est ainsi que M. Louis Blanc justifie sa nouvelle alliance. De leur côté, les meneurs du parti légitimiste regardent sans doute aussi les radicaux comme des instruments; s'ils ne le disent pas dans la Presse, ils le disent ailleurs.

Tout cela prouve que l'alliance est peu sincère. Par quel moyen pourrait-elle le devenir? Eh! M. Louis Blanc l'a dit lui-même dans sa réponse. Il faut enfin laisser là toutes ces misérables querelles politiques. Il faut se porter sur le terrain de l'organisation sociale. C'est dans l'amour du peuple, c'est dans la connaissance des procédés à employer pour l'affranchir de toute servitude, que les partis doivent se concilier sincèrement, positivement. « Mais quoi! s'écrie M. Louis Blanc, il s'agit bien aujourd'hui de trônes à relever ou de trônes à rajeunir! Il s'agit bien de songer au faîte de l'édifice lorsqu'il est devenu indispensable d'en changer les fondements! Ce n'est plus l'ordre politique seulement qui est en question, c'est l'ordre social. Il se fait aujourd'hui dans les profondeurs de la société française un travail mystérieux, mais fécond, non interrompu, et qui nous prépare évidemment de meilleures destinées. Et pour ceux qui assistent à ce travail intérieur, qui en suivent le développement, qui en comprennent la portée, toute discussion ayant pour objet des querelles dynastiques et d'une puérilité immense. »

Oui, tandis que les partis se livrent à de pénibles disputes, le peuple souffre; l'industrie est livrée à l'anarchie; le travail, sous la loi du salaire, est encore un esclavage; la propriété, morcelée, nourrit à peine le cultivateur, pour qui la liberté n'est que l'isolement et la misère; les classes riches elles-mêmes vivent sans sécurité, sans enthousiasme.... Il est temps d'aviser, de chercher, de proposer des plans de réorganisation! Et si les citadelles n'étaient que le résultat de ce désordre social, hommes politiques qui vous concertez pour en arrêter l'exécution, pour en empêcher l'armement, dites, ne seriez-vous pas tous plus ou moins coupables de cette monstrueuse réminiscence des temps barbares, vous qui avez de plus en plus, par vos stériles débats, engagé la civilisation dans l'impasse où elle s'agite convulsivement, et d'où il faudrait la sortir par des moyens neufs, par des inventions positives?

Oui, les discords politiques des partis, comme jadis les accords d'Amphion, élèvent les moellons des citadelles parisiennes; mais que les partis se placent sur le terrain social, sur le terrain de la conservation et du progrès, de l'ordre et de la liberté; qu'ils s'opposent à l'armement des citadelles parisiennes au nom de l'humanité, de la propriété, des intérêts de toutes les classes également exposées dans leurs personnes et dans leurs biens; qu'ils s'y opposent dans l'intérêt du Pouvoir, qui, malgré les intentions les plus pacifiques, pourrait se trouver acculé entre *une faiblesse ou une folie*, pour nous servir de l'expression sortie de la bouche du chef du cabinet dans une autre circonstance; qu'ils s'y opposent au nom de l'économie publique, qui commande d'employer les deniers de l'État à améliorer le sort du peuple, à lui préparer un travail producteur et moralisateur; et alors s'établira d'elle-même cette unanimité que l'on cherche, mais qu'on n'a pu obtenir jusqu'ici. En prenant cette nouvelle position, la Presse éloignerait aisément le danger des citadelles parisiennes; elle produirait au grand jour, pour mieux le diriger, ce *travail mystérieux, mais fécond*, qui s'opère aujourd'hui dans les profondeurs de la société française; et nos écrivains auraient du moins le mérite d'avoir contribué à réaliser les *destinées meilleures* qu'on nous promet.

Amérique du sud.

Le *Patriote français*, journal de Montevideo, nous apporte une nouvelle très importante. Le commandant de notre station navale dans le Rio de la Plata, le vice-amiral Massieu de Clerval, se serait enfin ému des atrocités commises par les troupes de l'armée d'invasion d'Oribe sur les prisonniers de guerre. M. Massieu de Clerval aurait déclaré à ce chef qu'il *le traiterait en ennemi* s'il continuait à permettre des actes aussi odieux.

Espérons que cette déclaration formelle de la part de notre vice-amiral aura déjà porté ses fruits. La nécessité d'une pareille mesure devient de plus en plus urgente; car nous trouvons dans le même journal une lettre, en date du 10 juillet, du colonel de la légion des volontaires français, M. Thiébaut, ancien officier de l'Empire, négociant à Montevideo, qui s'exprime en ces termes; la lettre est adressée à M. Delacour, négociant, rédacteur en chef du *Patriote français*.

Mon cher camarade,

C'est le cœur navré de douleur et soulevé d'indignation que je vous adresse le récit des atrocités auxquelles ont été soumis nos deux malheureux compatriotes Myrier, artilleur, et Jean-Baptiste, tambour de la 3e, tombés au pouvoir de l'ennemi dans la journée du 5...

Après avoir été promenés par tout le camp, endurant tous les outrages imaginables, lardés avec les pointes des lances et des couteaux, couverts de sang et de boue, ils arrivèrent un peu en avant de la *quinta* (1) de D. José Lapuente; là, une soldatesque effrénée s'empara d'eux presque expirants, les mutila indignement, leur ouvrit le ventre, leur arracha les entrailles et le cœur, leva les chairs et la peau des côtes, comme pour confectionner un *asado* (2), et enfin leur coupa le cou, en les laissant au milieu du champ, où ils avaient trouvé une mort accompagnée de toutes les circonstances d'une cruauté de Caraïbes. Une femme, témoin oculaire, fait sa déposition à la commission. Cette déposition sera publiée demain; vous la traduirez, j'en suis sûr, pour apprendre aux Français, à la France, à l'Europe et au monde entier, comment se fait une guerre impie, en face de notre pavillon, d'un consul et d'un amiral français.

Lorsque les lois de l'humanité et les droits des gens étaient si cruellement outragés, le consul-général de France à Montevideo et l'amiral, M. Massieu de Clerval, ne pouvaient observer plus long-temps le système de neutralité passive qu'ils avaient subi jusqu'ici. Aussi félicitons-nous sincèrement M. le vice-amiral d'avoir pris la mesure que nous venons de signaler. Il ne peut y avoir en effet que des gens égarés ou poussés par un intérêt bien puissant pour écrire et publier, comme l'a fait la *Presse* du 21 septembre dernier, les lignes ci-après :

En se mettant au service de Montevideo, ils (les Français) *prennent parti dans une question qui leur est étrangère; et dès ce moment il ne peut plus y avoir solidarité entre eux et la France*. Le Gouvernement ne peut les empêcher d'agir comme ils l'entendent, *mais il ne peut ni ne doit se compromettre avec eux* : la protection accordée par lui dans ces conditions, emporterait son adhésion à leur conduite. L'article 21 de notre code, qui *dénationalise tout Français qui prend du service où ne se trouve pas le drapeau de la France, est formel et n'admet ni restrictions, ni réserves*.

. . . . *Si la guerre civile n'offrait à nos résidents que des embarras et des privations, notre escadre les mettrait à même d'abandonner le pays où cette guerre a lieu.*

Ainsi le ministère, dans sa coupable incurie, permet que l'émigration française à Montevideo, qui était de quatre à cinq mille personnes en

(1) Maison de campagne.
(2) Rôti.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

1re PARTIE.

CHAPITRE 1er. — BELA. (Suite.)

Cependant, nous avions fini de prendre le thé. Les chevaux attelés étaient depuis long-temps transis par le froid; la lune commençait à se cacher dans de sombres nuages, suspendus sur les pics lointains comme les lambeaux d'un voile déchiré. Nous sortîmes de la hutte. Malgré la prédiction de mon compagnon, le temps s'était remis au beau et nous promettait une matinée sereine. Des groupes d'étoiles brillaient en festons de la nature, nous redevenons involontairement enfants. Toutes les idées acquises se détachent de l'âme, et l'âme elle-même redevient ce qu'elle a été jadis, ce qu'elle sera de nouveau. Ceux qui, comme moi, ont eu l'occasion de parcourir des monts déserts, qui ont passé des heures entières à regarder leurs fantastiques images, à aspirer avec volupté l'air vivifiant répandu dans leurs vallées, ceux-là comprendront sans peine le plaisir que je prends à rappeler ici mes souvenirs.

Parvenu au sommet du mont Goute, je promenai mes regards autour de nous. Un nuage sombre et humide était suspendu sur nos têtes; un souffle froid s'en détachant présageait une prochaine tempête; mais à l'orient, tout était si clair et si lumineux, que le capitaine et moi nous nous oubliâmes complètement. Le capitaine était aussi frappé que moi, pour le moins : le sentiment des beautés de la nature est plus fort dans les cœurs simples et naïfs que chez nous, conteurs enthousiastes en paroles et sur papier.

— Vous devez, lui dis-je, être accoutumé à de pareils tableaux.

à pic; à notre gauche descendait un précipice si profond, que tout un village d'Ossettes, situé au fond, ne nous paraissait pas plus grand que le nid d'une hirondelle. Une pensée me fit tressaillir : sur cette route, où deux équipages ne peuvent aller de front, que de fois passe un courrier, emporté à toute bride et par une nuit sombre, sans quitter son fragile chariot. Un de nos postillons était un paysan russe du gouvernement d'Iaroslaff, l'autre était un Ossette; celui-ci menait le cheval de brancard par la bride avec toutes les précautions possibles et avait d'avance dételé les chevaux de volée, tandis que notre Russe insouciant ne prit pas même la peine de quitter son siège. Quand je lui fis l'observation qu'il aurait pu se déranger, sinon pour lui-même, du moins dans l'intérêt de ma malle, et que je n'avais nulle envie d'aller la chercher dans l'abîme, il me répondit : « Eh! mon maître, pourvu que Dieu le veuille, nous n'arriverons pas plus mal que les autres. D'ailleurs, ce n'est pas pour la première fois que je passe par ici. » Il avait raison, nous arrivâmes sans encombre. Si les hommes voulaient seulement y

1838, atteigne maintenant le chiffre énorme de 15,000 individus, et qu'elle forme plus du tiers de la population totale de cette ville ; et lorsque nos compatriotes sont entraînés par la *force des choses* à prendre les armes pour se défendre, leurs protecteurs naturels, les représentants de la France dans ces pays et les journaux ministériels de Paris, n'ont à leur adresser que des anathèmes qui les placent en dehors du droit commun et du droit des gens !

Mais reconnaissez donc au moins, vous, chez qui le patriotisme est si peu inflammable, qu'une loi est absurde lorsque le Gouvernement lui-même en rend l'exécution impraticable. Or, n'est-il pas évident que le ministère a rendu d'avance impossible l'application de la disposition de l'article 21 du code civil français en ne fixant pas le chiffre que pourrait atteindre l'agglomération d'une certaine quantité d'émigrants français sur un point d'un continent étranger ? Que le devoir des émigrants soit de rester neutres dans les collisions d'un État où leur nombre est imperceptible ; cela est vrai. En se mêlant aux partis, en sortant de la neutralité qui est une des premières conditions de l'hospitalité qu'on leur accorde sur la terre étrangère, ils enfreignent les lois de l'honneur et de la gratitude.

Le gouvernement de leur métropole peut leur refuser sa protection et cesser de les considérer comme des nationaux. Mais nous demandons aux écrivains de la *Presse* et à tous les gens de bonne foi s'il est bien possible d'appliquer le principe de la dénaturalisation dans l'espèce. Les citoyens français qui habitent Montevideo ne sont pas au nombre de vingt-cinq, de deux cents ; ils sont là quinze mille travailleurs, artisans, négociants qui possèdent, qui exploitent. Voulez-vous que cette population immense subisse sans mot dire, et par respect pour la lettre morte d'une loi inapplicable, les ravages de la guerre et ne se mette pas en devoir de contribuer à la défense du sol ? Admettez-vous qu'en cas de blocus ces quinze mille individus, parmi lesquels se trouvent des femmes, des enfants, des vieillards, n'ont rien de mieux à faire que de venir chercher un refuge sur les trois ou quatre bâtiments de votre maigre escadrille ? Mais l'impossibilité matérielle de l'application de la mesure démontre à elle seule l'absurdité de votre système ; mais il vaudrait cent fois mieux pour cette population malheureuse se rendre à discrétion à Oribe que d'accepter le refuge que vous lui proposez dérisoirement sur les vaisseaux de votre escadre. Et des vivres, et de l'air, et de la place pour toute cette population !

Maintenant, la *Presse* croit-elle qu'une ville assiégée depuis six mois puisse présenter aux populations étrangères, à la nôtre surtout, qui se compose presque entièrement de braves travailleurs basques, les moyens de gagner leur vie ? Et les trois mille Français qui ont pris les armes ont reçu en échange de leurs services la nourriture pour eux et pour leur famille, et nous devons même constater, en leur honneur, que c'est la seule chose qu'ils aient demandé, pour prix de leur concours, au gouvernement de Montevideo.

Vis-à-vis de cette position doublement fausse que le ministère a faite à nos concitoyens de Montevideo, nous disons, nous, que les volontaires de la légion française ont noblement agi en prenant les armes pour la défense du sol hospitalier qui leur est devenu une seconde patrie. Nous faisons des vœux pour que leurs courageux efforts soient couronnés de succès, et si les malheurs dont ils pourraient être victimes venaient à se réaliser, nous ferions retomber toute la honte et la responsabilité du désastre sur les agents de cette politique fanfaronne et poltronne imaginée par M. Thiers, et dont M. Guizot tient beaucoup, à ce qu'il paraît, à se montrer le fervent continuateur dans les affaires du Rio de la Plata.

Le *Moniteur parisien* d'avant-hier prétend que le commodore Purvis, commandant la flotille anglaise devant Montevideo, persiste dans la plus stricte neutralité dans l'affaire du blocus de Montevideo. Le *Moniteur parisien* se trompe. La neutralité du commodore anglais est une neutralité *active*, en ce sens qu'il a toujours empêché que l'escadrille de Rosas, commandée par Brown, ne serrât de trop près la ville de Montevideo, qui, prise entre deux feux et bloquée hermétiquement, eût été obligée de capituler par famine.

Le commodore Purvis, conséquent dans sa conduite, n'a pas oublié la note adressée au gouvernement de Rosas, en date du 16 décembre 1842, à la suite de la bataille de l'Arroyo-Grande (6 décembre), gagnée par Oribe ; note signée par les deux ministres plénipotentiaires français et anglais résidant à Buénos Ayres, M. le comte de Lurde et M. Mandeville, et à laquelle Rosas n'a pas répondu, quoiqu'elle fût une intimation sérieuse de faire cesser la guerre entre les deux républiques.

Le commodore Purvis soutient d'ailleurs que le blocus n'a pas été signifié selon les formalités prescrites par le droit international. Les personnes qui s'occupent de ces questions ont pu lire dans les journaux de Montevideo les lettres du commodore à M. Mandeville sur ce sujet. Rosas prétendait, en effet, avoir le droit de bloquer Montevideo quand bon lui semblerait, de manière à empêcher les denrées alimentaires de pénétrer dans la place.

Le commodore Purvis a empêché, comme nous l'avons dit dans notre numéro du 4 septembre, que Brown ne se rendît maître de la petite île de Ratas, située à l'extrémité nord-ouest de la baie de Montevideo, à trois kilomètres des quais de la ville, position d'une très haute importance. Il a toujours signifié très énergiquement à Brown qu'il ne laisserait pas affamer la ville de Montevideo. Le commodore, autant qu'il a dépendu de lui, a détourné de ses compatriotes qui habitent la place les conséquences du blocus. Et la population tout entière a profité des entraves apportées au blocus par son intervention.

Le commodore Purvis a toujours su allier les lois de l'humanité avec celles de l'intérêt anglais, et nous avons fait connaître à nos lecteurs (20 septembre) que le commodore Manuel del Rodney, commandant de la station navale à Rio-Janeiro, l'avait félicité sur sa noble conduite.

Au surplus, l'Angleterre vient d'accréditer près du gouvernement de Montevideo M. Turner, en remplacement de M. Hood, qui penchait pour la politique de Rosas et d'Oribe. M. Turner sera le digne soutien de M. Purvis.

Parmi les grandes puissances qui sont en relation avec Montevideo et Buénos-Ayres, la France est la seule dont le Gouvernement, après avoir, par sa politique indécise, raffermi la position de Rosas et d'Oribe et occasionné des réactions sanglantes, se soit contenté d'une position aussi humble et aussi inférieure que celle qu'il s'est faite depuis le traité Mackau. La neutralité de la politique française est une neutralité entièrement *passive*, contrairement à celle de la politique anglaise. Voilà ce qu'aurait constaté le *Moniteur parisien* s'il avait voulu ou plutôt s'il avait osé demeurer dans le vrai.

On lit dans le *Moniteur industriel* :

« MM. Garella, ingénieur des mines, et Courtines, ingénieur des ponts-et-chaussées, viennent de recevoir du Gouvernement la mission d'aller étudier sur les lieux le projet d'un canal à travers l'isthme de Panâma. »

Voyage du capitaine Ross au pôle antarctique.

La *Literary-Gazette* de Londres donne sur l'expédition du capitaine Ross de nouveaux détails qui concernent principalement l'histoire naturelle des contrées polaires. Nous allons en extraire les particularités les plus remarquables, en abrégeant beaucoup, comme nous l'avons fait pour le récit de l'expédition (1).

Vers le 66e degré de latitude, après avoir jeté plus de 4,000 brasses de sonde, on n'a pu atteindre le fond. A quelque distance de ce point, la sonde ayant donné 2,677 toises anglaises, il a été impossible de retirer le plomb et la drague, et, par conséquent, de s'assurer de la nature du sol sous-marin et des animaux qui le peuplent. Mais, sous des latitudes encore plus élevées, le sondage a été plus productif. L'expédition a rapporté, conservés dans l'esprit-de-vin, des mollusques, des coquillages, etc., qui paraissent être fort rares, sinon entièrement inconnus. Il sera curieux de comparer ces résultats avec la théorie établie par le professeur Forbes dans son *Rapport sur les Mollusques et les Radiés de la mer Egée*, théorie selon laquelle les animaux marins vivraient d'autant plus près de la surface des eaux qu'ils seraient plus propres à la latitude sous laquelle ils se trouvent. En descendant dans la couche inférieure, on trouverait déjà ceux d'une latitude plus élevée ; en descendant davantage, la même différence deviendrait encore plus manifeste ; de sorte que dans les couches les plus profondes de la Méditerranée se trouveraient des mollusques, des radiés, des annélides, qui peuvent habiter presqu'à la surface des océans plus rapprochés des pôles. Cette loi sera-t-elle confirmée par les nouvelles observations faites dans les régions polaires antarctiques ?

Au-dessus du niveau des mers, la vie semble presque éteinte dans ces régions désolées. On y cherche en vain un seul quadrupède et l'on n'y voit que fort peu d'oiseaux. Ceux-ci, tels que le pétrel des tempêtes, les mouettes, etc., sont identiquement les mêmes qu'au pôle arctique : une seule espèce nouvelle de pétrel a pu être recueillie. Sous la glace, on aperçoit des milliers de crevettes dont se nourrit une petite espèce de baleine. Quelques veaux marins à la longue chevelure se montrent sur les écueils ; et enfin les mystérieux pingouins, dont les habitudes et le mode d'existence sont encore inconnus, se promènent dans ces solitudes à d'immenses distances de toute terre, par myriades d'individus, ayant avec eux leurs petits encore couverts de duvet. De temps en temps, on rencontre des oiseaux du même genre, mais d'une espèce particulière et d'une taille énorme. Ceux-là ne vont que par groupes de trois ou quatre, et se tiennent debout sur le sommet des collines de glace. L'un de ces animaux, qui fut tué, avait 4 pieds et demi de haut, et pesait 76 livres anglaises. Malgré leur poids, ces oiseaux, qui, comme on sait, ne volent ni ne courent, sautaient avec facilité d'un glaçon à l'autre, et chacun de leurs élans était d'environ 12 pieds en hauteur perpendiculaire. Comment vivent-ils dans des lieux où l'on ne découvre aucun insecte qui leur serve de pâture ? c'est ce qui est encore un problème.

A Kerguelen, on trouva une immense quantité de sarcelles, qui, avec une espèce de choux sauvage, servirent à varier la nourriture des équipages. On y tua en outre des oiseaux de beaucoup d'espèces qui furent empaillés, et dont quelques-uns enrichiront sans doute la *faune* de ces contrées.

Au cap Horn, on se mit en communication avec les naturels du pays ; on les rencontra par groupes de sept ou huit dans une petite île voisine de la côte : c'est une race d'hommes intrépide, robuste, active et bien conformée. Ils écartaient soigneusement leurs femmes de la vue des Européens. N'ayant pour moyen d'échange que de petites peaux d'animaux, ils se montraient des voleurs fort adroits ; ils étaient aussi fort habiles à imiter les gestes qu'ils voyaient et même les chants européens qu'on leur faisait entendre. Comme les habitants de la Terre de Feu, ils avaient des pirogues lestées d'une couche d'argile sur laquelle ils faisaient leur cuisine en pleine mer.

Dans les différentes îles où ils prirent terre, et dont le climat leur parut tolérable, nos voyageurs eurent l'intelligente et humaine attention de débarquer des couples de lapins, de la volaille et même des chèvres et des moutons. Dans l'île Jerdan en particulier, dont le sol léger et sablonneux, est déjà tout couvert de gazon et de bruyère, ces animaux multiplieront rapidement ; et les navigateurs européens qui visiteront ces parages y jouiront avec reconnaissance d'un bien-être préparé par leurs devanciers.

(1) Voir notre numéro du 14 septembre.

Nouvelles d'Espagne.

DEPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 30 septembre.

Les choses étaient dans le même état à Saragosse, le 27. Les insurgés commençaient à se désunir. Le général Canedo a pris le commandement. Le blocus est très sévère, et il n'y a plus de vivres dans la ville, sur laquelle la junte lève une contribution extraordinaire.

Madrid était tranquille le 28 au soir, mais de nouvelles arrestations avaient eu lieu la nuit précédente.

L'ordre continue de régner en Andalousie et en Galice.

Prim a été nommé maréchal-de-camp par décret du 26.

Perpignan, 1er octobre.

Quarante insurgés se sont présentés, le 28, devant Puycerda, avec un ordre de la junte de Girone de leur remettre les fonds des caisses publiques, et d'envoyer les carabiniers à Girone ; le gouverneur s'y est refusé, les menaçant de tirer s'ils avançaient. Ils se sont retirés.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — On lit dans le *Morning Post* :

« La reine tiendra, le 2 octobre, un conseil privé à Windsor-Castle. Déjà les convocations sont faites. »

— Les notables de la cité de Londres se sont réunis vendredi dans Guildhall pour procéder au choix du lord-maire pour l'année prochaine. A quatre heures du soir le poll a été dépouillé. L'alderman Magnay obtenu 207 voix ; l'alderman Wood, 43 ; le lord-maire actuel, 24. L'alderman Magnay ayant eu la majorité des suffrages, son élection définitive est assurée.

IRLANDE. — A la dernière séance de l'association du *repeal*, tenue le 27 septembre, M. O'Connell s'est exprimé en ces termes sur la motion de M. Connor :

« Si j'avais assisté à la séance où il a fait cette motion, j'aurais fait jeter cet homme à la porte, en le faisant passer de main en main. On l'a traité avec trop d'égards et de courtoisie. Rien ne prouve mieux la pernicieuse tendance de sa motion que la précipitation avec laquelle il l'a présentée sans attendre mon retour. Il devait m'attendre, moi, le fondateur de l'association. Si cette motion avait fait impression, elle était de nature à bouleverser tous les plans presqu'entièrement mûris de l'association. Une telle conduite a mérité que le nom de Connor soit à tout jamais rayé des registres de l'association. »

M. O'Connell termine en présentant des considérations sur la question des relations du propriétaire foncier et du fermier, et en faisant l'éloge des doctrines professées à cet égard par le marquis de Londonderry. L'association s'est ajournée au lendemain. (*Morning-Herald*.)

— Dans le comté de Cork, tout un district s'est prononcé en faveur du mouvement contre les propriétaires au profit des tenanciers. Dans la nuit de vendredi dernier, quarante hommes, ayant la figure noircie et porteurs des bâtons et des armes à feu, se rendirent dans les terres de Ballymacaik, où deux huissiers gardaient une certaine quantité de blé qui devait être vendue pour payer au propriétaire la redevance. Ils lièrent les mains et les deux jambes aux huissiers, chargèrent de blé plusieurs voitures ; mais au point du jour, ils jetèrent le blé et décampèrent. Les huissiers, ayant crié à l'assassin, on vint à leur secours et on les dégagea. Trois de ces hommes ont été arrêtés. (*Globe*.)

ALLEMAGNE. — On écrit de Francfort, le 18 septembre, au *Morning-Advertiser* :

« Depuis le retour du prince de Metternich, une crise semble être survenue dans le gouvernement autrichien : une députation des villes et provinces de la Hongrie est arrivée à Vienne pour protester énergiquement contre sa politique vis-à-vis du cabinet de Saint-Pétersbourg, soit dans l'affaire de la Servie, soit relativement aux empiètements quotidiens de la Russie sur la navigation du Danube. Cette députation a été reçue en audience par l'empereur, nonobstant le crédit du prince. Celui-ci s'est fait beaucoup d'ennemis en n'adhérant pas au projet de réformes financières du baron Kubeck. Il donnera probablement sa démission. Il n'est pas étonnant que cette nouvelle n'ait été donnée par aucun journal allemand : la censure laisserait-elle passer la moindre nouvelle désagréable à M. de Metternich ? »

RUSSIE. — On écrit du *Danube*, 20 septembre, au *Journal de Manheim* :

« La nouvelle s'était répandue que les Russes avaient remporté une victoire brillante sur les montagnards du Caucase. Voici ce que l'on écrit à cet égard de la Russie méridionale : Les Abchases avaient surpris deux villages russes dans l'intention évidente d'enlever les troupeaux. Un corps de troupes russes qui en eut connaissance appela des renforts et vint à leur rencontre. Dans la lutte qui s'engagea, les montagnards furent attaqués en même temps par les Russes et les habitants des villages ; ils perdirent vingt hommes et se retirèrent ; une partie de leur butin était déjà en sûreté. »

---

trant une haute colline neigeuse. Sur le sommet se dressait une croix de pierre ; au pied de la croix passait un chemin à peine visible, que gravissent les voyageurs lorsque l'autre, moins élevé, est obstrué par les neiges. Nos postillons, pour ménager leurs chevaux, prirent la route d'en bas ; ils assuraient qu'il n'était point encore tombé d'avalanches. Au tournant, nous rencontrâmes une dixaine d'Ossettes, dont nous acceptâmes les services ; ils se mirent, en poussant des cris, à tirer et à soutenir nos chariots. Le chemin était dangereux : à notre droite pendaient sur nos têtes des masses de neige prêtes à crouler sur nous au premier coup de vent ; le chemin, fort étroit, était en partie obstrué. La neige, dans quelques endroits, s'enfonçait sous nos pas, et dans d'autres s'était changée en une couche de glace si glissante, que nous avançions avec beaucoup de peine ; les chevaux s'abattaient à chaque pas. A notre gauche, au fond d'une énorme crevasse, un torrent tantôt disparaissait sous une couche de glace, et tantôt bondissait en écumant sur les pierres. En deux heures nous parvînmes à peine à faire le tour de la montagne de

moi-même, tu regrettes, tu pleures tes vastes, tes libres steppes ! Là, tu peux en liberté déployer tes ailes froides ; tu étouffes ici, semblable à l'aigle qui bat d'une aile impuissante les barreaux de sa cage en fer. »

— Peste ! disait le capitaine ; regardez : on ne voit plus rien autour de nous ; il n'y a plus que des neiges ou des nuages. Nous n'aurions qu'à tomber dans un ravin !... Plus loin, devant nous, la Baidara (1) mugit et grossit, et je doute que nous puissions la traverser... Oh ! l'Asie ! quels hommes ! quelles rivières !... On ne peut compter ni sur les uns ni sur les autres !

Les postillons juraient en rossant leurs chevaux, qui, jusqu'aux genoux dans la neige, soufflaient et refusaient d'avancer, sourds à l'éloquence du fouet.

— Mon officier, nous dit un des postillons, nous ne pouvons arriver aujourd'hui à Kobi : ne voulez-vous pas que nous prenions à gauche, pendant qu'on peut encore le faire ? Je vois là, sur la pente, un point noir ; ce doit être une habitation. Les voyageurs s'y abritent par le

— Cela ne serait pas dans l'ordre : ce qui a commencé par l'extraordinaire doit finir de même.

— Vous avez deviné....

— Tant mieux.

— Vous êtes gai ; quant à moi, ce souvenir seul m'attriste. Bela était une bien bonne fille. Je m'accoutumais à la regarder comme mon enfant ; elle m'aimait aussi beaucoup. Il faut vous dire que je n'ai plus de famille : voilà douze ans que je n'ai entendu parler de mes parents ; je n'ai pas songé à prendre femme, et maintenant il est trop tard, de sorte que je me trouvais bien heureux d'avoir quelqu'un que je pusse gâter à mon aise. Quelquefois elle nous chantait les chansons de son pays, et bien elle dansait la lesghinka... (1). Et comme elle dansait !.... J'ai vu souvent les demoiselles du chef-lieu de mon gouvernement (2), j'ai même été une fois à l'assemblée de Moscou, il y a de cela une vingtaine d'années, mais aucune dame russe n'aurait pu rivaliser avec Bela. Petchorine la cajolait ; il l'habillait comme une poupée. Elle embellissait

— On écrit de Varsovie, 21 septembre, à la *Gazette universelle de Prusse* :

« L'empereur est arrivé ici hier dans l'après-midi. S. M. est descendue au palais Lo… rienki, où elle a été reçue par le prince de Varsovie et les officiers supérieurs de la garnison. Le soir, la ville a été illuminée. »

ESPAGNE. — *Barcelone.* — *Le Papin* vient d'arriver à Port-Vendres; il a annoncé qu'à son départ de Barcelone, le 24, à deux heures de l'après-midi, le fort Monjuich avait lancé plusieurs bombes sur Barcelone. La ville offrait le tableau le plus triste; peu de gens à leur aise y restaient encore; les insurgés étaient dans la plus grande agitation; le drapeau noir flottait toujours sur la place Saint-Jacques, transformée en parc d'artillerie.

On n'avait pas de nouvelles de la colonne expéditionnaire partie sous les ordres d'Ametller. (*Journal de Toulouse*, 27 et 28 septembre.)

— On écrit de *Madrid*, 24 septembre :

« La nomination du général Mazarredo aux fonctions de chef politique a été amenée par les circonstances suivantes, dont on nous garantit l'exactitude :

» Le général Narvaez s'est présenté hier devant le conseil des ministres et a dit : « Des cris séditieux ont été proférés à Madrid ; j'ai entendu de mes propres oreilles proférer ces cris, *vive Espartero! mort à Narvaez!* J'attache peu d'importance à ce dernier cri, un militaire doit savoir toujours faire le sacrifice de sa vie. Mais faites bien attention que l'on commence par l'un de nous, il n'y a pas de raison pour que les autres ne soient sacrifiés également. Après moi, ce sera votre tour. Il est impossible qu'un état de choses aussi menaçant se prolonge, et je suis venu pour vous demander l'adoption d'une mesure qui, je crois, est indispensable aujourd'hui : la mise en état de siége de Madrid. Il est absolument qu'un exemple soit fait, et sur-le-champ. » Les ministres ont déclaré ne pas pouvoir se rallier à une telle mesure. Mais reconnaissant qu'il importait d'accorder au général Narvaez l'autorité la plus illimitée à Madrid, ils ont décidé que l'on nommerait chef politique de Madrid le général Mazarredo, qui est investi de toute la confiance de Narvaez, et qui, de plus, se distingue par une rare énergie.

» Le général Narvaez a fort applaudi à cet expédient, qui met la capitale à l'abri de tout coup de main.

» Le Gouvernement compte recevoir bientôt la nouvelle de la soumission de Saragosse. »

ITALIE. — On écrit des frontières d'Italie, 21 septembre, à la *Gazette de Cologne* :

« Tout ce qu'on a dit de la répression de l'insurrection et de la destruction des bandes de la Romagne, de Modène, de Florence et de la Sardaigne, est inexact. Au contraire, il est notoire que les insurgés ont reçu des renforts à l'aide desquels ils ont étendu leurs excursions plus au nord, jusqu'en Piémont. Les bandes bien organisées, entre elles, semblent agir d'après un plan commun. Comme il y a parmi eux une foule de gens qui connaissent très bien le terrain des montagnes et tous les recoins, la force armée aura bien de la peine à vaincre l'insurrection. Ces hommes ont de l'argent. Les instigateurs de la révolte leur fournissent les moyens de se soutenir. Ils veulent maintenir ce mouvement jusqu'à ce que la propagande ait assez fortement travaillé les esprits pour tenter un coup de main hardi. La propagande cherche à exciter et à entretenir le mécontentement public; elle se montre partout et lance des pamphlets.

» On a distribué de l'argent au peuple dans plusieurs districts de Modène. Cette propagande a non-seulement de nombreux affidés en Italie, mais elle a aussi des ramifications en Suisse, à Malte et en France. Les prolétaires s'intéressent au mouvement; la classe bourgeoise et les gens de la campagne se tiennent tranquilles. Le bruit a couru que les Français débarqueraient de nouveau à Ancône. En cas de danger, les petits états de l'Italie seront soutenus par le gouvernement autrichien.

AFRIQUE. — Nous avons reçu des lettres du Cap-de-Bonne-Espérance, jusqu'à la date du 28 juillet. Les Cafres commettaient de grandes déprédations sur la frontière. Ils enlevaient aux colons leurs troupeaux; deux colons des environs de Bathurst avaient suivi la trace des Cafres pour leur arracher le bétail qu'ils leur avaient emporté. Ils avait été tués. Le gouvernement de la colonie n'est pas exempt de blâme dans cette affaire. Le service de la frontière se fait évidemment très mal. La frontière a 200 mille d'étendue, et elle n'est surveillée que par 25 hommes; est-ce là une protection efficace donnée aux colons. C'est le devoir de lord Stanley d'aviser. (*Standard.*)

— On lit dans la *Presse*, ce matin :

« On a reçu à Londres des nouvelles peu favorables à la domination de l'Angleterre poursuit au cap de Bonne-Espérance. Les indigènes y résistent avec énergie; les troupes qu'elle entretient à Port-Natal ont été contraintes d'abandonner Colesbourg et de battre en retraite devant les Boers.

INTÉRIEUR.

La revue d'honneur du camp de Lyon a eu lieu le 28. S. A. R. le duc de Nemours a distribué les décorations accordées par le roi. La levée du camp et le départ des troupes ont dû commencer hier 30 septembre. LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Nemours sont arrivées hier, à 9 heures du soir, au palais de Saint-Cloud.

— MM. de Saint-Aulaire, d'Argout, de Salvandy, sont arrivés à Mirambeau, résidence de M. le ministre de l'intérieur. (*Courrier de la Gironde.*)

— Le *Moniteur officiel* publie, sous la rubrique de l'*administration des douanes*, un tableau comparatif des principales marchandises importées en France pendant les huit premiers mois des années 1843, 1842, 1841, avec l'indication des droits perçus et des quantités qui existaient en entrepôt à la fin d'août.

En août 1843, 1842, 1841, le café figure pour 1,200,318 francs, 1,098,270 et 1,285,659; le coton, pour 1,464,008, 1,155.965 et 1,002,373; les sucres des colonies françaises, pour 3,073,226, 3,119,348 et 3,248,218. Le total des droits perçus sur toutes les marchandises est de 12,292,679, 11,261,680 et 11,497,929.

Dans les huit premiers mois de 1843, 1842, 1841, le café figure pour 8,131,598, 9,823,595 et 8,212,016; le coton, pour 9,241,800, 8,530.486, 9,891,060; les sucres des colonies françaises, pour 24,342,666, 23,116,572 et 21,318,610. Le total des droits perçus sur toutes les marchandises est de 93,621,124, 89,552,130 et 82,574,443.

Voici quelle était la situation des entrepôts de Marseille, Bayonne, Bordeaux, Nantes, Rouen, le Havre, Dunkerque, Paris, Lyon, etc., à la fin d'août : …mandement de Riza-Pacha; 2° des troupes régulières à Constantinople, sous le commandement de Méhémet-Reschid-Pacha; 3° *Idem* à Kamelia, sous Reschid-Pacha; 4° dans l'Anatolie; 5° dans l'Arabie.

— On écrit de Sainte-Marie-aux-Mines au *Courrier du Haut-Rhin* :

« Jamais il n'y a eu ici autant d'émigrations qu'en ce moment. L'Algérie est la terre promise de tous ces malheureux. C'est une véritable procession d'individus se faisant inscrire à la mairie; il y en a cinq cents aujourd'hui qui sont prêts à partir. Ce sont tous des ouvriers tisserands, la plupart célibataires.

» Ce fait démontre la situation déplorable dans laquelle sont tombés, par suite de la dernière crise industrielle, les ouvriers de fabrique. Depuis un an, en effet, ceux de notre ville et des environs sont réduits au demi-travail, par conséquent à la moitié de leur salaire, déjà si modique. »

Le *Courrier du Haut-Rhin* fait suivre cette nouvelle de la note suivante :

« Ainsi que l'a annoncé récemment notre correspondant d'Alger, les émigrants alsaciens sont en général fort malheureux dans cette ville. Ceux qui n'ont aucune ressource par eux-mêmes sont réduits à mendier. Il serait bien important que l'administration prît toutes les précautions nécessaires pour ne pas exposer ces malheureux à faire un long voyage, avec la presque certitude qu'il n'aura d'autre résultat que de leur avoir fait dépenser en frais de route leur dernier pécule. Des tisserands ne nous semblent pas devoir être les ouvriers les plus recherchés en Algérie. »

— Le 18 septembre a eu lieu à Gratz, capitale de la Styrie, l'ouverture du vingt-unième congrès des naturalistes et médecins allemands. Ce congrès comptait 600 membres. Dans un discours de bien-venue, adressé, à l'ouverture de la séance, aux savants réunis, l'archiduc Jean s'est réjoui des développements pris par une société qui, selon lui, influera beaucoup sur l'établissement de l'union scientifique de la Germanie.

— Deux bateaux à vapeur en fer ont été lancés à Liverpool mardi dernier, à midi : l'un de 600 tonneaux, *le Nemrod*, pour la compagnie de la ville de Cork; l'autre, de 500 tonneaux, *le Iron Queen*, pour une maison de Calcutta, et devant faire la navigation entre Calcutta et Singapore. Les deux opérations ont parfaitement réussi. L'un des constructeurs a reçu la commande de deux steamers en fer de même modèle que *le Nemrod*, pour la compagnie des Indes-Orientales, et de deux navires d'un fort tonnage pour la navigation du Gange. (*Globe.*)

— Une décision ministérielle a fixé comme il suit l'équipage provisoire des paquebots transatlantiques :

Ceux de 450 chevaux : officier commandant, 1; officier chargé du détail, 1; commis d'administration, 1; volontaires, 2; maîtres, 4; capitaine d'armes, 1; mécaniciens et chauffeurs, 29; matelots, 30; mousses, 2.

Les paquebots de 220 chevaux auront le même état-major, mais ils n'auront que 3 maîtres, 16 mécaniciens chauffeurs et 18 matelots.

— Les recettes du chemin de fer de Paris à Orléans, du 20 au 26 septembre, se sont élevées à 138,356 fr. 66 c.; savoir : 119,223 fr. 32 c. pour le transport de 34,545 voyageurs, et 19,133 fr. 34 c. pour le transport des marchandises, etc.

Celles du chemin de fer de Paris à Rouen, du 19 au 25 septembre, se sont élevées à 139,880 fr. 95 c., savoir : 117,300 fr. 80 c. pour le transport de 17,007 voyageurs, et 22,580 fr. 15 c. pour le transport des marchandises, etc.

— On lit dans le *Journal du Loiret*, du 30 :

« Hier, devant une assistance très nombreuse, M. Bruitte, ex-curé dans les diocèses d'Agen et de Montauban, chevalier de la Légion-d'Honneur, a fait son abjuration de prêtre catholique dans le temple protestant d'Orléans.

» Sous le titre d'*Adieux à Rome*, M. Bruitte a publié une brochure où se trouvent exposés les motifs qui l'ont fait renoncer à l'Eglise romaine. »

— MM. les jurés de la deuxième session de septembre ont fait entre eux une collecte de 475 fr. pour être répartie entre les jeunes libérés, les orphelins, la colonie de Mettray et l'instruction élémentaire.

— On lit dans un journal de Mâcon :

« Il règne actuellement sur le littoral de la Saône un grand nombre de fièvres intermittentes. On les attribue à l'excessive chaleur qui a régné, et à l'imprudence des personnes qui, pressées par la soif, se sont désaltérées, sans égard à l'état de transpiration où elles se trouvaient. »

— On écrit de Beuzeville au *Courrier de l'Eure* :

« Il règne en ce moment, dans un grand nombre de communes situées sur les bords de la Risle et de la Seine, des fièvres intermittentes qui sévissent sur beaucoup de monde. A Berville, Conteville, Foulbec, Saint-Sulpice, près de la moitié de la population en est atteinte. Toutefois, proportionnellement au grand nombre de malades, il y a peu de mortalité. On attribue la cause de ces maladies à la longue stagnation, sur les rivages, des eaux de la Seine et de la Risle qui ont débordé cette année beaucoup plus que d'usage, et aux grandes chaleurs qui ont régné ensuite. »

— Le 13 septembre, un incendie a éclaté dans la commune de Tavaux; deux maisons ont été la proie des flammes, ainsi que le mobilier et les denrées qu'elles renfermaient. Ce sinistre a été causé par des fourrages récoltés humides, et qui, lors de la fermentation, ont pris feu. (*Sentinelle du Jura.*)

— Le 21 de ce mois, un incendie a éclaté dans la commune de Bouligny, canton de Spincourt. Malgré les secours assez prompts portés par les habitants des communes de Senon, Amel, Eton et Dammarie, quatre maisons ont été la proie des flammes. On attribue ce malheur à la négligence d'une femme qui, après avoir retiré son pain du four, y aurait placé immédiatement du chanvre destiné à être séché et broyé. (*Revue provinciale*, de Bar-le-Duc.)

— On lit dans la *Gazette du Bas-Languedoc*, qui paraît à Nîmes :

« Un affreux incendie a éclaté à Bouillargues, dans la nuit du 25 au 26. Les détails nous manquent pour raconter les désastres qui en ont été la suite. Nous les publierons dans notre prochain numéro. Nous savons seulement qu'une jeune fille, âgée de dix ans, est morte au milieu des flammes. »

— On écrit de *Vigan*, 23 septembre :

« Nous apprenons tous les jours de nouveaux désastres occasionnés… pérée, dans l'église, où le curé, prosterné au pied de l'autel, essayait un autre moyen de salut. Il ne réussit pas mieux que le premier, car l'eau qui ne se lassait pas, avait rompu la digue, et les flots bouillonnants s'étendirent dans le village, envahirent les maisons, pénétrèrent dans l'église, dont le curé eut à peine le temps de sortir, emportant les vases sacrés et la sainte réserve : le seuil du tabernacle a marqué les limites des eaux.

Le désastre fut des plus affreux; la fange, l'eau, le sable inondent le sol que jonchent les débris de vingt maisons détruites jusqu'aux fondements; un plus grand nombre menace chute. — « La destruction est partout, écrit le curé; mon presbytère est entr'ouvert; je prends des précautions pour ne pas être englouti sous les ruines : les quatre murailles, ébranlées qu'elles étaient déjà, s'entrouvrent à vue d'œil. »

Un autre prêtre, l'abbé Cassignol, qui a déjà obtenu une médaille d'honneur pour sa conduite lors du choléra, est dans son lit avec une jambe cassée.

La rivière, du haut du pont de Coursin, présentait un horrible spectacle : les flots roulaient pêle-mêle des troncs d'arbres, des meubles, des charrettes, des moutons, des chèvres, des chevaux, des hommes, des femmes, des enfants……, emportant le tout à la mer avec une incroyable rapidité. Quelques débris sont restés çà et là. On a pêché près de Salles une armoire où l'on a trouvé beaucoup de linge et d'argent.

Les plaines de Salles et de Fleury ont été dévastées.

Quelques personnes affirment qu'au plus fort de la pluie elles ont aperçu des trombes d'eau qui, tournoyant au-dessus des rivières, qu'elles desséchaient en un instant, allaient rejeter à plusieurs kilomètres de distance les objets qu'elles balayaient sur leur passage. (*Moniteur de l'Aude.*)

— On écrit de Londres :

Les bourrasques équinoxiales particulières, aux mois de mars et de septembre, ont tellement fait enfler les eaux de la Tamise, que les personnes dont les maisons sont situées sur les bords du fleuve commencent à concevoir de sérieuses alarmes. Si le vent continue de souffler du nord-est, il y aura des dégâts considérables, et la navigation du fleuve se trouvera interrompue. Le 25, à cinq heures de l'après-midi, les eaux à marée haute s'élevaient de cinq pieds au-dessus du niveau ordinaire, et le courant, en remontant la Tamise, était d'une force et d'une rapidité extraordinaires. Les steamers du haut du fleuve avaient peine à passer sous les ponts, bien qu'ils eussent baissé leurs cheminées le plus possible. Une grande partie des quais et des rues basses était déjà inondée. Depuis le mois de mars dernier, on n'a pas eu de marée aussi forte, ce qui est d'autant plus remarquable que la sécheresse a régné pendant près d'un mois et demi sans interruption. »

— Une ordonnance de police, en date du 30 septembre, fixe le prix du pain dans Paris, pour la première quinzaine d'octobre, à 36 c. le kilog. de première qualité, et à 28 c. la seconde.

— Le ministère de l'agriculture publie aujourd'hui dans le *Moniteur* le tableau du prix de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, arrêté le 30 septembre 1843. En voici les résultats :

1re classe. — Pyrénées Orientales, Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Corse. — Prix moyen, 22 fr. 57 c.

2e classe. — 1re section : Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Ariége, Haute-Garonne, 21 fr. 4 c.; — 2e section : Jura, Doubs, Ain, Isère, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, 21 fr. 25 c.

3e classe. — 1re section : Haut-Rhin, Bas Rhin, 19 fr. 51 c. — 2e section : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Eure, Calvados, 20 fr. 44 c.; — 3e section : Loire-Inférieure, Vendée, Charente-Inférieure, 19 fr. 79 c.

4e classe. — 1re section : Moselle, Meuse, Ardennes, Aisne, 18 fr. 75 c. — 2e section : Manche, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, 19 fr. 64 c.

Faits de subversion sociale.

— La nouvelle d'un suicide qui rappelle celui de l'infortuné Victor Escousse a affligé, le 28, la ville du Havre.

Depuis quinze jours, les locataires de la maison rue Caroline, 30, n'avaient pas aperçu M. Bourlet de la Vallée, qui habitait au troisième étage un appartement dont les portes étaient fermées. On avait d'abord fait peu d'attention à cette circonstance, que pouvaient expliquer les absences de M. Bourlet de la Vallée et ses habitudes d'isolement; mais, ce matin, une odeur étrange répandue dans la maison éveilla les soupçons. Après avoir inutilement heurté à la porte, on s'avisa de regarder dans l'intérieur par la serrure, et un affreux spectacle s'offrit à la vue. Dans le cercle obscur et rétréci que l'œil pouvait embrasser apparaissait l'ombre raidie d'un cadavre suspendu. Le bruit se répandit aussitôt que M. Bourlet de la Vallée s'était donné la mort par strangulation. La police fut avertie.

M. Bourlet de la Vallée, âgé de trente-cinq ans à peine, appartenait à une honorable famille du Havre. N'ayant rien à désirer sous le rapport de la fortune, il jouissait d'un revenu fort au-dessus de ses besoins. Porté par caractère vers l'étude, il vivait affranchi de toute occupation régulière et se livrait à son goût pour la poésie. Un recueil des vers de sa jeunesse, qu'il publia il y a quelques années, témoigne d'un esprit généreux, mais d'une humeur sombre, à laquelle se joignait une légère teinte de mysticisme, dont la scène lyrique de *Stella*, qu'il fit représenter en 1841 sur le théâtre du Havre, porte l'empreinte. La douceur de son caractère semblait le rendre propre aux relations de société que lui ouvraient sa fortune et son éducation; mais il fuyait volontairement le monde, et même avec les hommes de son âge gardait une réserve qui se démentait rarement. (*Journal du Havre.*)

— On lit dans le *Journal de Vire* du 24 :

« Jeudi dernier, à la chute du jour, on découvrit dans la Vire, près du pont de Campeaux, un cadavre debout dans l'eau; non loin de là une soutane, un bréviaire, et à côté un chapeau dans lequel étaient déposés une montre en or, un louis, une dixaine de francs de monnaies de diverses espèces et un chapelet.

» Ce cadavre était tellement défiguré qu'il était impossible de le reconnaître. Sa chemise portait les marques V. L. B., ce qui porta à croire que c'était le vicaire de Saint-Manvieu, qui, depuis le dimanche précédent, n'avait pas reparu au presbytère.

» Ce malheureux jeune homme avait perdu son père et sa mère dans son enfance. Confié par ses parents au lit de mort, à deux tantes qui le chérissaient comme un enfant, il les aima comme on aime une mère. La mort les lui enleva pendant qu'il était au séminaire. Cette perte fit…

Versailles, après avoir passé devant le tribunal civil de la Seine, M. de Saint-Albin, admis à présenter lui-même quelques observations, a débuté en ces termes :

« Messieurs, il m'est donc enfin permis de m'expliquer devant les magistrats, dont les intrigues occultes des bureaux m'ont si long-temps écarté. Je puis donc enfin approcher mes lèvres des eaux salutaires de la justice. Cependant, si l'on en devait croire M. l'avocat du roi, je verrais se renouveler ici pour moi le supplice de Tantale, et cette coupe, à laquelle voudraient boire mes lèvres altérées, s'éloignerait aussitôt devant moi. Mais il n'en saurait être ainsi. Le front virginal de M. l'avocat du roi n'était pas fait pour rougir sous la responsabilité des singuliers actes de l'administration à mon égard. »

— La cour de cassation, chambre criminelle, présidée par M. de Grouseilles, s'est occupée aujourd'hui du pourvoi formé par le nommé Clovis Belliart et par sa femme, Albine Faucompiet, cordonniers à Saint-Cloud. On sait que Belliart a été condamné à la peine de mort et sa femme aux travaux forcés à perpétuité par la cour d'assises de Versailles, pour assassinat sur la personne de la femme Binet et de son enfant.

Le pourvoi a été rejeté.

Adjudications.

Le 10 novembre : fournitures de bois, charbon de bois et de terre, huile à brûler, chandelles, bougie, volaille et lait pour l'école Polytechnique. Terme de rigueur, 31 octobre.

— Aux bureaux de l'intendance militaire de la 1re division :

Pour le 30 octobre : schakos de toutes armes.

Pour le 31 : plumets de chasseurs à cheval, épaulettes, colbacks, ceinturons, etc.

— A Cherbourg, le 19 octobre :

Viande fraîche pour les hôpitaux maritimes ; idem pour les subsistances de la marine pour 1844 ; bois à brûler et fagots pour 1844.

— A Brest, le 31 :

10,000 quint. huile d'olive ; 68,500, huile de lin ; 35,000 id. colza ; 9,100 id. ; savon ; verres à vitres pour trois ans.

Chimie agricole.

Nous ne sommes point de ceux qui blâment les recherches purement spéculatives des savants : ces recherches conduisent toujours à quelque chose d'utile et d'applicable ; les mathématiques pures ont engendré la mécanique, sans laquelle il n'y a pas d'industrie ; elles ont éclairé l'astronomie, sans laquelle il n'y a pas de navigation. Les sciences pures sont, sur la terre, la plus noble occupation des plus hautes intelligences ; elles sont un des aspects les plus brillants de l'infini, vers lequel aspirent toutes les grandes âmes, dans toutes les directions.

L'esprit humain ne s'arrêtera pas ; il lui restera toujours pour aliment la faculté illimitée de savoir et de connaître, la faculté de se compléter par la science.

Archimède, l'un des hommes les plus complets de l'antiquité païenne, répondait à un épicier de Syracuse, qui lui demandait à quoi pouvaient servir ses études : « Il faut aimer la science, non pas » seulement parce qu'elle est utile, mais surtout parce qu'elle est di- » vine. » Archimède se faisait à lui-même cette réponse, sachant parfaitement qu'elle ne pouvait pas être comprise. De nos jours, la science est plus manifestement utile à l'industrie. Mais jusqu'à présent, bien peu de savants véritables ont mis leur science au service de l'agriculture. La raison en est très simple : l'agriculture est la moins riche des industries, celle qui peut le moins bien payer les travaux des savants.

Presque tous les savants qui se sont occupés jusqu'à présent des applications de la chimie à l'agriculture, ont pris ces applications d'un point de vue trop scientifique, parce que pas un d'entre eux n'était assez familier avec les procédés usuels de l'industrie agricole.

Quelques savants anglais, parmi lesquels il nous suffira de citer MM. Lymburn et Henri Madden, après avoir profondément étudié les pratiques agricoles de leur pays, ont essayé de traiter, au point de vue chimique, l'importante question des engrais, question soulevée plutôt que résolue par les travaux récents de Liebig.

Les analyses des engrais, faites par ces savants, ont donné des résultats remarquables, trop peu connus en France, où ils ont été publiés seulement dans le *Journal d'Agriculture pratique*. Ces résultats importent tellement au progrès agricole, que nous devons faire connaître en quoi ces analyses s'écartent des données précédemment admises, et dans quel but elles ont été faites.

Les chimistes anglais sont mis en demeure par les sociétés d'agriculture de leur pays de dresser des tables aussi exactes que possible des équivalents, pour toutes les substances pouvant être employées comme engrais. Ces tables, selon l'expression de lord Spencer, président de la Société royale d'agriculture d'Angleterre, devraient être pour le laboureur ce que sont les tables astronomiques pour le marin, de ces choses qu'on ne vérifie pas, et qu'on sait pouvoir accepter telles que la science les a faites. Le moyen d'arriver à ce degré d'exactitude était d'abord d'analyser les engrais. Ici la science avait besoin de se mettre tout-à-fait au point de vue agricole et de s'éclairer des notions d'une autre science encore bien peu développée, la physiologie végétale.

L'analyse des engrais, uniquement en vue d'en connaître les éléments simples, n'aurait donné que de l'oxygène, de l'hydrogène, du carbone, un peu d'azote, et quelques sels à base de soude ou de potasse, plus, des traces de quelques oxydes. Donnez une analyse semblable à un paysan, que voulez-vous qu'il en fasse ? Il fallait donc sortir de la voie ordinaire et en chercher une autre ; mais laquelle ?

Les chimistes anglais ont pensé, avec beaucoup de sens, qu'il fallait s'appuyer de l'ancien axiome : Les corps n'agissent qu'à l'état de solution. (*Corpora non agunt, nisi sint soluta.*) Les végétaux absorbent la substance nutritive des engrais sous forme de solution dans l'eau ; cette solution fait partie du liquide séveux, liquide différent dans chaque genre de végétaux cultivés, et dont l'analyse ne pouvait donner que des indications peu précises. Il restait cependant de l'examen de la sève, un fait fort bien éclairci dans plusieurs mémoires de M. H. Madden ; c'est que la puissance dissolvante de la sève tient en grande partie à la présence de la soude et de la potasse.

Dès lors, laissant de côté toute prétention à une appréciation rigoureuse des quantités relatives des corps simples dans les engrais, les chimistes anglais y ont cherché uniquement les quantités relatives des matières utiles aux végétaux, c'est-à-dire des matières solubles dans une solution forte de même sel, et enfin dans une solution concentrée de potasse caustique.

Nous n'entrerons pas dans le détail des opérations et des expériences multipliées dans tous les sens par ces savants ; il nous suffira de montrer un des résultats les plus saillants auxquels ils soient parvenus.

Les fermiers anglais qui font usage de différentes sortes d'engrais, prennent pour terme de comparaison le fumier de cour de ferme (*darm-yard Fung*). Ainsi, dans leur langage, il faut tant de poudrette, d'os broyés, ou de tourteau de graines oléifères, pour valoir une charretée de leur fumier. Or, l'analyse de tous ces engrais, faite comme nous venons de l'indiquer, conduit, à très peu de chose près, aux mêmes quantités regardées comme équivalentes par les fermiers.

Si les chimistes anglais arrivent, par des travaux consciencieux, suivis avec une louable persévérance, à obtenir des tables rigoureusement exactes de la puissance fertilisante des engrais, ils auront rendu à l'agriculture européenne des services qui leur mériteront la reconnaissance du genre humain. Quelques-unes de ces tables ont déjà été publiées, uniquement à titre d'essai ; l'auteur, M. Johnston, ne les donne que comme une sorte de spécimen de ce qui pourra être obtenu par la suite. Il faut, en effet, de bien longs travaux et des recherches assidues bien long-temps suivies, pour pouvoir dire avec certitude au paysan : telle quantité de tel engrais donnera précisément les mêmes résultats que la même quantité d'un autre engrais. Car, cette formule, si simple en apparence, se complique dans la pratique de toutes les différences qui se rencontrent dans la constitution des terres arables, et des diverses manières de végéter de toutes les plantes cultivées. Espérons que la chimie française entrera, elle aussi, dans cette voie, et qu'elle ne restera point en arrière de celle de nos voisins d'outre-Manche, quant aux applications de l'agriculture.

La tribune de l'Institut a retenti des discussions non encore terminées de MM. Dumas et Liebig, sur les principes immédiats des végétaux et sur leurs modifications par l'acte de la digestion chez les animaux. De vives lumières jailliront sans doute de ces discussions. Nous voudrions voir en même temps les princes de la science tourner leurs vues et leurs travaux vers la question du mode d'action et de la puissance fertilisante comparative des engrais, question vitale pour l'agriculture moderne.

Qu'on ne pense point qu'en exprimant ce vœu, nous méconnaissions les travaux des chimistes Français pour l'agriculture ; assurément, les noms de MM. Dumas, Boussingault, Payen, Pelouze, Chevreuil, sont, dans la science européenne, plus illustres que tout ce que la Grande-Bretagne peut leur opposer. Mais, dans l'application, nous pensons que les chimistes anglais se sont placés à un meilleur point de vue, en cherchant, plus que ne l'ont fait les savants français, à rendre leurs travaux intelligibles et leurs résultats applicables pour les agriculteurs les moins éclairés.

Nous reviendrons sur l'état actuel de la chimie agricole en France, en Allemagne et en Angleterre.

A. YSABEAU.

Bourse. — Revue de la semaine.

Les négociations, déjà très animées, ont pris un nouvel intérêt par la baisse subite qui est venue affecter nos fonds. L'imprévu de ces variations considérables avait en quelque sorte ébranlé les plus fortes convictions chez les spéculateurs à la hausse, et l'on attribuait généralement, dès le début, cette baisse, à quelque fâcheuse nouvelle du dehors.

Les cours continuant à baisser, il fallut bien reconnaître que la position de la place en était seule la cause.

Les plus importantes des opérations de hausse étant déjà reportées vers le 15, pour le mois d'octobre, les rentes en spéculation n'ont dû trouver que peu d'appui, et, abandonnées à elles-mêmes, ont été constamment offertes pendant toute la semaine.

Les fonds napolitains ont suivi les nôtres et ont fermé hier en baisse de 70 centimes sur samedi dernier.

Haïti a repris un peu, après une série de cours en baisse.

Les chemins de fer, si fermes depuis long-temps, ont également reculé, mais d'une manière peu sensible.

Parmi le petit nombre de valeurs cotées au comptant, nous remarquerons les lins Maberly à 375, en baisse de 10 francs. — Banque du Havre, 1247-50. — Jouissances des 4 Canaux, 137-50, stationnaire. — Jouissances de Bourgogne, 100, idem.

Aujourd'hui dimanche, la coulisse a fait en liquidation 81-50, demandé ; 81-70, 72 1/2, 70, fin du mois.

	23 sept.	30 septembre.	
Fin du mois.			
5 0/0	121 35	120 60	a fait 120 30
3 0/0	82 20	81 60	id. 81 35
Au comptant.			
Banque	3,280 »	3,280 »	id. 3,265
Laffitte	5,070 »	5,080 »	
»	1,107 50	1,100 »	
C. hyp.	765 »	765 »	
O. ville	1,315 »	1,317 50	
4 canaux	1,290 »	1,287 50	
Esp. actif.	27 »	27 »	a fait 26 5/8.
B. Belge	770 »	770 »	stationnaire.
E. Belge	108 5/8	108 3/8	
Emp. Rom.	106 »	106 »	stationnaire de 105 1/2 à 106.
Haïti	450 »	460 »	a fait 447 50.
Piémont	1,197 50	1,195 »	
Portugais	44 »	43 »	peu d'affaires.
Naples	108 »	107 30	
St-Germ.	795 »	790 »	
Vers. r. d.	282 50	277 50	
» r. g.	103 75	101 25	
Orléans	662 50	656 25	
Rouen	713 75	710 »	a fait 716 25.
Havre	536 25	533 75	
Strasbourg	190 »	188 70	

Spectacles du 2 octobre.

7 h. » /» **OPÉRA**. — La Juive.
7 h. 3/4 **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Le Roman d'une Heure, le Verre d'Eau.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE**. — Lambert Simnel, Angélique.
6 h. » /» **ODÉON**. — Le Dépit amoureux. — L'Ecole des Princes. — Le Médecin
6 h. » /» **VAUDEVILLE**. — Patineau. — Le Château. — Barbe-Bleue — Les Misères.
6 h. » /» **GYMNASE**. — Scarron. — Deux Sœurs. — Jacquart. — Le Hasard.
6 h. » /» **VARIÉTÉS**. — Sur les Toits. — Le beau Narcisse. — Le Voyage en Espagne.
7 h. » /» **PALAIS-ROYAL**. — Une Campagne à deux. — Paris, Orléans et Rouen. — Les Trois Dimanches. — Le Marchand d'image.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — Le Royaume des Femmes. — La Tour de Nesle.
6 h. » /» **GAITÉ**. — Paméla. — L'Eclat de rire.
7 h. » /» **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohêmes.
7 h. » /» **CIRQUE NATIONAL** — Grands exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **COMTE**. — Jonas — Intermède. — Iles Marquises — Fantasmagorie
6 h. 1/2 **FOLIES-DRAMATIQUES**. — Blanche. — Les Devorants. — Barbe-Bleue.

BULLETIN AGRICOLE.

La taxe du pain est augmentée d'un centime par kil. pour la première quinzaine d'octobre ; le pain de première qualité est taxé à 36 c. au lieu de 35 ; le pain de deuxième qualité reste taxé à 28 c. Le mois dernier, le pain de première qualité était à 40 c. le kilog. Il reste donc encore une diminution de 4 c. en faveur du pain blanc, et le pain bis n'a subi aucune diminution. Cette anomalie est d'autant plus frappante que les blés inférieurs et les seigles, qui fournissent les farines pour le pain bis, sont cotés à des prix beaucoup plus bas, relativement à leur valeur ordinaire, que les blés dont on fait les farines pour le pain blanc.

Les légumes secs ont éprouvé une légère hausse à la dernière halle ; on a traité des haricots des environs de Paris à 24 et 24-50 l'hectolitre. Les deux premiers sacs de haricots nouveaux de Soissons, de très belle qualité, ont été vendus 32 fr.

Les lentilles se paient de 40 à 41-50 l'hectolitre, en qualité ordinaire ; la première qualité manque, le peu qui existe vaut de 45 à 50 fr. l'hectolitre.

Les pois cassés se sont payés de 31 à 33-50.

Les farines n'ont subi que de très légères variations ; les cours se soutiennent avec tendance à la hausse.

D'après l'ensemble des nouvelles du nord, les graines de trèfle seront rares et chères cette année ; à Lille, elles valent de 110 à 115 fr. les cent kilogrammes ; à Rouen, de 110 à 118 fr.

Dans le midi, les dernières pluies ont ruiné la récolte des graines de luzerne ; les cours ne sont pas connus ; sur la plupart des marchés, cette graine manque totalement. Il en est de même dans l'ouest. On écrit de Poitiers que le rendement de la luzerne en graine est presque nul. Il y aura donc nécessairement hausse à-peu-près générale sur ces deux graines ; on peut présumer que cette hausse réagira sur les cours des autres graines de plantes fourragères, que beaucoup de cultivateurs seront forcés de leur substituer.

Les vins de Provence éprouvent en ce moment une hausse extraordinaire. Un avis tout récent de l'arrondissement de Toulon (Var), donne les cours des vins potables de ce canton, de 23 à 27 fr. l'hect. ; ces vins valaient, à la même époque de l'année dernière, de 5 à 7 fr. l'hect., *sans acheteurs*. D'après l'*Echo*, les vins de Sisteron sont montés de 11 et 12 fr. à 24 et 25 fr. Il est vrai que la prochaine récolte est à peu près nulle.

COURS DES CÉRÉALES. — **FOURRAGES.** — Les 500 kil

MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.	MARCHÉS ÉTRANGERS.	Paris.	Versailles.	Besançon.	Gray.	Toulouse

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 64. MARDI 3 OCTOBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MAT.) — LA — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

...ITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem^ts et Étranger : un an, 18 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : . —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 2 OCTOBRE.

—

Le *National* vient de renouveler contre les légitimistes une polémique qui nous semble tout-à-fait rétrograde ; elle ne peut avoir pour résultat que de ressusciter des colères, des haines qui s'éteignaient. Pourquoi donc vouloir éterniser dans la nation ces colères ou haines, ces séparations violentes amenées par nos guerres civiles ? La division des intérêts entre les diverses classes de la société, division créée par une constitution sociale fausse, ne place que trop souvent ces classes dans une hostilité créée vis-à-vis les unes des autres; mais pourquoi, au lieu de chercher à concilier, a rapprocher ces intérêts, pourquoi ajouter encore à ces détestables ferments de discorde ?

Parce que les légitimistes peuvent juger autrement que nous les évènements politiques; parce qu'ils peuvent avoir d'autres idées, d'autres désirs, irons-nous, mus par un zèle farouche, les exclure de la nation ? N'en font-ils pas partie comme nous? N'ont ils pas la même patrie que nous? Et pourquoi leur reprocher éternellement que, dans nos malheureuses luttes intestines, il est venu un moment où le chef de l'ancienne dynastie est rentré en France à l'aide des armées étrangères? Accusez donc aussi, sinon la majorité, au moins une considérable minorité dans la nation, qui applaudit alors ce retour avec transport ; et pourquoi encore, après trente ans, venir ressaisir ces armes rouillées, venir ranimer ces passions d'un autre âge ?

Ne rencontrez-vous pas souvent des vieillards qui ont vu autrefois les saturnales de 93, qui en ont souffert, et qui ont conservé un souvenir ineffaçable de leurs infortunes et de leurs épouvantes, et un dégoût, une répulsion invincibles contre toute idée de grogrès en faveur du peuple? que leur répondriez-vous donc vous-même s'ils venaient encore vous jeter à la face tous les crimes révolutionnaires, parce que vous défendez la liberté, et les droits et l'avenir du peuple ? Iriez-vous vous livrer à une apologie maladroite de tous ces excès ? Gardez-vous en bien : n'opposez pas aveuglement à aveuglement ; mais laissez les vieillards exhaler en paix leur juste ressentiment que leurs fils ne partageront pas; et gémissant des fautes, des crimes qu'entraîne avec soi toute révolution violente, contentez-vous de demander aux gens de votre âge, à ceux de vos contemporains avec qui vous avez engagé une lutte active, demandez-leur seulement de ne pas se prévaloir sans cesse contre la liberté des faits violents et anarchiques qui se sont reproduits, sous une forme ou sous une autre, à toutes les époques de l'histoire, et qui ne prouvent et ne prouveront jamais rien ni pour ni contre un parti, parce que tous les partis se sont tour-à-tour trouvés abandonnés à de pareils excès.

Cessez donc d'avoir les yeux toujours tournés en arrière, et regardez l'avenir.

La lutte de 1815 est finie depuis long-temps; elle a été close en 1830; le rôle des légitimistes n'est plus le même que celui qu'ils ont joué jusqu'à la chute de Charles X.

Que des souvenirs, que des regrets, que des espérances se mêlent à leur pensée, quoi de plus naturel ? Dans le parti dont le *National* est l'organe, ne se trouve-t-il pas beaucoup de gens qui croient qu'une autre forme de gouvernement, qui exclurait la monarchie constitutionnelle, est nécessaire pour le repos et pour le salut de la nation? Et pourquoi les légitimistes ne croiraient ils pas aussi qu'une autre dynastie conviendrait mieux à la France ?

Mais de là à désirer un nouvel envahissement de notre patrie par l'étranger, quelle immense distance !

Tous ces changements de forme politique, que rêvent et légitimistes et républicains, ne pourraient, en aucun cas, arriver a leur accomplissement que par l'action intérieure de la nation sur elle-même; et de même que M. Bastide a déclaré qu'il repousserait les secours des étrangers, fût-ce pour le triomphe de ses opinions, les légitimistes, nous en sommes certains, répéteraient cette parole prononcée, en 1830, par M. de Châteaubriand, et répétée ces jours derniers par la *Gazette de France* : « Si l'Europe prenait aujourd'hui les armes contre nous, si, par malheur, » elle se servait du nom du duc de Bordeaux, ce nom ne serait » que le voile des projets les plus sinistres. L'Europe victorieuse » exigerait le démembrement de la patrie de Henri V et la perte » de toutes les libertés nationales ; il me resterait, j'espère, assez » de force pour mourir dans les rangs de mes concitoyens ; mais » avant de tomber j'aurais combattu l'étranger, eût-il apporté » dans ses bras le dernier rejeton de cette race, à qui je dévoue » ma vie. »

Ces paroles sont empreintes à-la-fois de la haute raison et du patriotisme de l'illustre écrivain. Si l'Europe nous attaquait de nouveau, ce ne serait point dans l'intérêt d'une ancienne dynastie, d'une ancienne aristocratie, ce serait pour anéantir la nation française, par un honteux démembrement; et l'ancienne noblesse souscrirait à une protection achetée à un prix aussi infâme ! Non, cela n'est pas, et l'esprit de parti peut seul admettre de pareilles pensées.

Les dissentiments, s'il en existe entre l'ancienne noblesse et le reste de la nation, doivent demeurer renfermés dans le cercle de la politique intérieure.

Maintenant que les années ont calmé l'effervescence des passions mises en jeu par le grand mouvement de 1789, et que l'Europe tout entière est si différente de ce qu'elle était à cette époque, les légitimistes doivent comprendre que l'on ne refait jamais le passé; l'histoire de tous les temps leur offre à cet égard un enseignement irréfutable.

Ils se trouvent ainsi amenés à étudier quelle est la véritable place assignée aux débris de l'ancienne aristocratie dans la société nouvelle. Eh bien ! L'aristocratie nobiliaire a conservé de son ancienne puissance la richesse territoriale, le prestige qui s'attache naturellement aux grands noms de l'histoire, une supériorité de ton et de manières puisée dans les traditions de famille; ces divers avantages lui réservent dans la société actuelle une place éminente qu'elle peut facilement occuper, en remplissant les devoirs qui lui sont imposés par ces avantages même. Ces devoirs consistent à gouverner le pays dans le sens du mouvement rénovateur de 1789 ; et comme leurs pères ont aidé généreusement à l'avènement de la bourgeoisie, ils doivent favoriser aussi l'avènement pacifique du peuple.

Voilà le devoir de l'ancienne noblesse et de ses adhérents. S'ils ne le remplissent pas; ce n'est pourtant pas une raison de les mettre hors la nation comme les sentiments hostiles de la feuille radicale nous y pousseraient : car avec ces exclusions, on arriverait bientôt à prétendre former la nation à soi tout seul. N'excluez pas, enseignez ; la raison finira par avoir raison.

Le *Journal des Débats* provoque le gouvernement anglais à faire emploi de la force contre les Rébeccaïtes et l'Irlande. Tout l'esprit politique du *Journal des Débats* et de ses patrons se révèle dans cet article, où l'on s'étonne, où l'on déplore que le gouvernement britannique, « assez fort pour *comprimer*, quand il le voudra, les » troubles de l'Irlande et ceux du pays de Galles, » ne se hâte pas de le faire à tout prix. Du reste, pas un mot, dans l'article des *Débats*, qui témoigne la moindre sympathie pour les souffrances d'où procèdent ces manifestations désordonnées qu'il lui tarde de voir étouffer dans le sang du peuple.

C'est un rôle bien odieux que celui que prend ainsi, gratuitement et officieusement, le *Journal des Débats* vis-à-vis d'un gouvernement et d'un peuple étrangers. Malheur aux gouvernements, de quelque pays que ce soit, qui s'inspireraient à l'avenir de cette politique exclusivement compressive, et qui ne songeraient à opposer aux besoins des masses que la baïonnette et la mitraille.

On mande d'Athènes le 10 septembre :

« Les ambassadeurs des trois puissances ont remis au roi Othon un protocole de la conférence de Londres, auquel était jointe une note collective. Dans ce protocole, la conférence demande au gouvernement grec :

» 1° Le paiement des intérêts de l'emprunt de 60 millions de francs, avec ce qui est dû pour l'amortissement ;

» 2° Le paiement exact des intérêts, alors même que l'amortissement devrait être différé pendant quelque temps;

» 3° L'emploi à cet effet des revenus de douanes, du timbre, des salines, etc., etc.

» Pour atteindre ce but, les ambassadeurs conseillent au roi dans leur note collective :

» 1° De renvoyer du service de l'état tous les étrangers, et d'organiser l'administration sur un pied plus économique ;

» 2° De convoquer une assemblée nationale qui, continuant l'œuvre des assemblées de Napoli de Romanie et de Pronia, travaillera à rétablir le crédit national. »

L'*Impartial* de Besançon rapporte un fait qui montre le danger de l'usage qu'ont beaucoup de voyageurs de fumer dans les voitures publiques, sans égard pour leurs voisins et pour les règlements qui interdisent cet usage :

« Un accident, qui pouvait avoir des résultats très fâcheux, est arrivé, le 24, dans la voiture de Niogret, partie de Dijon. A sa sortie de Dôle, vers quatre heures de l'après-midi, quatre personnes en occupaient la banquette. Le conducteur permit de fumer ; un morceau d'amadou tomba, sans qu'on s'en aperçut, sur un sac rempli de foin qui était attaché aux crochets du coupé, et s'enflamma. Avant qu'il fût possible de sortir du coupé, dont la portière s'ouvrait difficilement, et des autres compartiments de la voiture, le feu et la fumée avaient pris une telle intensité que les voyageurs faillirent être asphyxiés. La flamme s'était communiquée à la voiture ; il a fallu se hâter de l'étouffer. »

EXTÉRIEUR.

ORIENT.—On écrit de la frontière de *Montenegro*, du 14, à la *Gazette de Cologne :*

« Les Turcs et les Monténégrins n'ont pas encore eu de rencontre sanglante, bien que les deux partis se tiennent prêts à agir. Le Gouvernement de la Dalmatie a pris également des mesures de précaution. Le vladika de Montenegro se trouve à Grakowo. Les avant-postes ont déjà eu quelques légères escarmouches, mais sans résultat aucun. Le pacha de Scutari semble être revenu de son esprit de vengeance contre les Monténégrins. On a attribué ce changement à une influence étrangère. »

— Nous recevons ce soir l'*Echo de l'Orient*, du 14 septembre, et le *Journal de Constantinople*, du 16. Nous y retrouvons, avec des développements, le texte de la dépêche télégraphique que nous avons publiée il y a quelques jours, et qui annonce la réparation faite au consul de France à Jérusalem.

« M. le baron de Bourqueney et Rifaat-Pacha, dit le *Journal de Constantinople*, sont parvenus à un arrangement propre à concilier tous les intérêts et à satisfaire toutes les convenances. La Sublime-Porte, faisant droit aux justes réclamations de M. le ministre de France, lui a accordé une satisfaction pleine et entière.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

Ire PARTIE.

CHAPITRE 1er. — **BELA.** (Suite.)

Un matin j'entrai chez Bela. Je la vois d'ici, assise sur son lit, en beshmeth noir (2). Elle était si pâle, si triste, que j'en fus effrayé.

— Où donc est Petchorine ? lui demandai-je.

— A la chasse.

— Il est parti ce matin ?

Elle saisit en riant un tambour de basque et se mit à chanter en dansant et en sautant autour de moi. Mais tout cela ne dura pas longtemps; elle se laissa tomber sur son lit et se couvrit le visage de ses deux mains.

Que pouvais-je faire ? Je n'ai guère l'habitude des femmes... Je me creusais en vain la tête pour trouver quelque chose qui pût la consoler. Nous gardâmes quelque temps le silence... La position n'était pas tenable. A la fin, je lui proposai de faire une promenade sur le rempart de la forteresse. Nous étions en septembre, la journée était magnifique; nous avions un brillant soleil, sans excès de chaleur. Après nous être promenés en silence, elle s'assit sur le gazon, et je me plaçai à côté d'elle. C'était assez drôle, n'est-ce pas, de me voir courir après elle comme une bonne ferait après son enfant.

Du plateau élevé de la forteresse on jouissait d'une vue admirable. D'un côté, une vaste plaine, labourée de ravines, s'étendait jusqu'à une épaisse forêt qui se terminait sur la crête des montagnes ; çà et là s'élevaient les fumées des aoules, et rôdaient des troupeaux de cavales. De l'autre côté coulait un ruisseau, le long duquel couraient des masses de roches

fit feu... et le manqua ; Casbitch avait frappé son cheval dans le même moment, et s'était élancé en avant. Il s'arrêta, se dressa sur ses étriers, nous cria quelque chose que nous ne pûmes comprendre, nous menaça de son fouet et disparut à nos yeux.

— Comment n'as-tu pas honte, dis-je au factionnaire?

— Mon capitaine, répondit-il, je l'ai touché quelque part ; il est allé mourir ailleurs. Cette maudite race à la vie dure.

Un quart d'heure après, Petchorine était de retour de la chasse. Bela se jeta à son cou, et pas un reproche, pas un seul mot sur sa longue absence ne lui échappa. J'étais fâché contre Petchorine.

— Ecoutez, lui dis-je, Casbitch était tout-à-l'heure près d'ici ; nous avons tiré sur lui. Vous n'auriez qu'à le rencontrer : les montagnards sont vindicatifs. Croyez-vous qu'il ne se doute pas que vous étiez d'intelligence avec Asamath ? Je suis certain qu'il a reconnu Bela. Je sais que l'an passé elle lui plaisait infiniment... il me l'a dit lui-même, et s'il avait pu amasser une dot considérable, il l'aurait demandée en mariage...

—Vous avez raison, répondit Petchorine, il faut être sur nos gardes...

» Le pacha de Jérusalem est remplacé ; son successeur fera une visite officielle d'excuse au consul du roi ; le pavillon français sera arboré solennellement, un jour convenu, à Beyrouth, chef-lieu du gouvernement général de la province, et salué de 21 coups de canon ; les coupables, quels qu'ils soient, seront punis.

» Nous ferons remarquer, d'ailleurs, que c'est à tort que l'on a dit que le pavillon français avait été insulté. Le pavillon n'était pas arboré le 20 juillet, par conséquent il n'a été l'objet d'aucune insulte. Il a été le prétexte et non la cause des désordres qui ont eu lieu. »

L'Echo de l'Orient annonce, sous la rubrique de Constantinople, le 12, qu'à cette date l'ordre de punir les coupables était déjà expédié pour Jérusalem.

— On annonce que le bateau à vapeur de l'Inde qui portait la malle attendue au commencement de septembre, s'est perdu dans la Mer-Rouge. Tous les passagers ont été sauvés. On attend ces jours-ci la malle du mois d'octobre.

ANGLETERRE. — On lit dans le *Morning-Hérald:*

« Maintenant, il est certain que S. A. R. le grand duc Michel de Russie, frère de l'empereur, viendra visiter l'Angleterre. Le baron Brunow a reçu des dépêches à ce sujet. Une suite nombreuse et le prince Dolgorouki accompagneront S. A. R. On fait de grands préparatifs, pour la réception du grand-duc à l'hôtel Miwards ; c'est M. le baron Brunow qui dirige les travaux. L'ambassadeur russe donnera des fêtes brillantes à Ashburnham-House pendant le séjour de S. A. Le grand duc Michel visitera le roi de Hollande, à la Haye, s'embarquera à Rotterdam et débarquera à Blackwell. On attend S. A. lundi ou mardi au plus tard.

— Le *Morning-Post* a des lettres du Cap-de-Bonne-Espérance jusqu'au 3 août, contenant des détails sur l'assassinat de deux Anglais par les Cafres.

— Le *Times* annonce que des vaisseaux sont sortis de Greenock, avec des instructions cachetées qu'ils ne doivent ouvrir qu'à une certaine latitude. Ils se dirigent vers une île à l'est du Cap, renfermant des mines qu'on se proposerait d'exploiter.

— On lit dans le *Times :*

« Durant ces derniers jours, on a parlé à Londres de l'apparition de Rebecca dans les environs. Elle se proposerait d'abattre les nombreuses barrières qui obstruent la voie publique. Que ce soit là un conte ou non, il n'en est pas moins vrai que la Rebecca du pays de Galles pourra trouver ici des imitateurs. — En attendant, voici un fait qui s'est passé, il y a quelques jours, et qui semble l'avant-coureur de scènes nocturnes semblables à celles qui se passent dans l'ouest. Pour empêcher les voitures de passer devant l'Université, des barrières avaient été établies dans Gover-Street. M. Hill, le portier du collège et le gardien de ces barrières, reçut, il y a quelques jours, une lettre signée Rébecca, où on lui intimait l'ordre de les abattre ; il rit de la menace, mais un matin il trouva une des portes enlevée. Les gonds avaient été brisés, et cette masse de bois avait été transportée dans la cour du collège et cachée derrière les arbres. La porte fut remise à sa place, et le lendemain M. Hill reçut une autre menace de Rebecca. »

— Nous avons des journaux de New-York par le paquebot *Southerner*. Ils ne contiennent rien d'important du Canada. Le gouverneur général, sir Ch. Metcalfe, est parti de Québec pour les Trois-Rivières. Là, il traversera le Saint-Laurent, dont il visitera les districts. Son retour à Montréal n'est pas décidé. (*Globe*, de Londres.)

IRLANDE. — *Association du repeal.* — M. O'Connell commence par proposer l'adoption d'une résolution ayant pour but de déclarer que l'Irlande n'a rien à attendre d'une législature anglaise, et que les Irlandais ne doivent avoir confiance qu'en eux-mêmes.

On n'a pas répondu, dit-il, à nos arguments ; on n'a pas discuté nos griefs. Un tel état de choses, s'il continue, entraînera infailliblement une séparation. On dit : Le repeal est un démembrement du royaume. Cela n'est pas, et je puis donner l'assurance que, tant que les personnes en qui l'Irlande a placé sa confiance vivront, il n'y a pas à redouter une séparation réelle. Le *Spectator* parlait récemment du cas où je viendrais à mourir. Ce moment arrivera, la chose est certaine ; mais je suis aussi sûr que de mon existence que, lorsque j'aurai cessé de vivre, une violente et sanglante séparation aura lieu, si, loin de soulager les misères de l'Irlande, on lui présente une perspective terrible, celle de chaînes rendues plus intolérables. (Applaudissements.)

O'Connell se livre ensuite aux personnalités les plus violentes contre le *Journal des Débats*, dont il commente phrase par phrase le récent article sur l'Irlande, et contre le roi Louis-Philippe lui-même, auquel il semble attribuer la responsabilité de l'article des *Débats*. Si les paroles d'O'Connell ont bien été celles que lui prête le *Times*, nous devons dire que, pour notre compte, nous les trouvons regrettables. O'Connell a manqué tout-à-fait, dans cette occasion, de cette prudence qui lui est habituelle. Sa colère légitime contre le *Journal des Débats* devait elle le conduire à injurier grossièrement le roi Louis-Philippe, et à s'emporter jusqu'à promettre une brigade irlandaise pour faciliter la rentrée du duc de Bordeaux en France ?

Voici quelques passages de son discours :

Georges III était un tyran brutal qui détestait la liberté. Georges IV n'aurait pas donné l'émancipation des catholiques s'il avait pu la retenir, et il s'est emporté comme un gamin parce qu'il avait été forcé de la donner. Guillaume IV était l'ami des whigs, bas, sanguinaires et brutaux. Le peuple irlandais sera fidèle et dévoué à la reine Victoria, de quelque manière qu'elle le traite ; mais le peuple irlandais ne sacrifiera jamais la patrie et ses droits constitutionnels à aucun monarque sur la terre.

L'éditeur des *Débats* qualifie le *repeal* de rêve insensé : ramenant cet éditeur à la France, je lui demanderai si, il y a vingt ans, il n'aurait pas traité de rêve insensé l'idée de Louis-Philippe siégeant sur le trône de France ?

M. O'Connell analyse ensuite le récent article du *Times* sur le discours de M. Tyler, et il trace un contraste frappant entre l'état de la représentation en Amérique et celui de la représentation en Irlande : il revient à ce thème ordinaire que l'union entre l'Angleterre et l'Irlande, a été la consommation des crimes des Anglais contre les Irlandais. Il ridiculise la manière dont les listes électorales sont tenues, l'incurie qui préside à ce travail, et il en juge maintenu sur ces listes en dépit de sa mort, de sorte que son esprit pourrait être appelé à voter demain.

Les préparatifs militaires en Irlande ne sont pas l'arme employée par nos adversaires. Les chats des casernes doivent se réjouir, ils pourront faire bombance (on rit). Mais ce ne sont ni les briques dont on a revêtu les murailles, ni les meurtrières pratiquées dans les murs, ni les provisions entassées dans les magasins qui m'effraient. Tout ce que je crains, c'est que l'impatience ne vous gagne, c'est que vous ne me laissiez pas le temps qui m'est nécessaire pour mûrir mes plans. Cette confiance que l'on prétend que j'ai perdue, je vous en demande la continuation, et je vous déclare positivement qu'aucuns ni ennemis ne me feront marcher plus vite que je n'ai dessein de le faire.

M. Steele demande que l'éditeur du vieux *Times* sanguinaire, à cause des service, qu'il a rendus à la cause du repeal, soit nommé premier commissaire du repeal. (Hilarité.) L'assemblée s'ajourne à lundi.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 25 septembre :

« Le Gouvernement a peu de doutes sur l'issue définitive des élections dans les provinces même les plus agitées ; on prétend qu'elles seront faites à l'époque voulue, tant à Saragosse qu'à Barcelone. D'après les derniers avis, le mouvement de Saragosse ne saurait tenir long-temps : la ville est isolée au milieu des campagnes demeurées fidèles.

» La tranquillité de la capitale est toujours parfaite ; les autorités continuent les plus grandes précautions pour assurer le maintien de l'ordre public.

» M. Cortina travaille activement à la réorganisation de la garde nationale. »

—D'après le *Phare des Pyrénées* du 29, des bruits de *pronunciamiento* se seraient répandus à Saint-Sébastien, et le gouverneur, Barrenechea, aurait cru devoir tenir sous les armes les troupes de la garnison durant la nuit du 26 au 27. Le lendemain tout était calme dans la ville.

ITALIE. — On écrit de Vienne au *Correspondant de Hambourg :*

« Il paraît que le commandant général de la Lombardie a reçu l'ordre du conseil aulique autrichien de tenir à la disposition des autorités quelques bataillons d'infanterie et une brigade de cavalerie légère, prêts à se mettre en marche sur Bologne, à la première demande du gouvernement de cette ville. Il règne un grand mouvement dans les chancelleries. »

ALLEMAGNE. — *Du Mein.* — Jamais les conférences de l'association douanière, qui ont régulièrement lieu à Berlin, n'ont été aussi importantes que cette année. Le Zollverein traite de puissance à puissance avec l'Amérique, l'Angleterre, la France et la Hollande. On lui fait des avances, et il est question même de nombreuses concessions. Chose singulière, tandis que les étrangers reconnaissent la nouvelle puissance qui vient de surgir en Allemagne, le Hanovre, Brême, Lubeck, et surtout Hambourg, font les récalcitrants. Mais on sait que leur résistance provient de l'influence étrangère. Des que l'Union douanière aura conclu un traité de commerce et de navigation avec l'Amérique Septentrionale, ce sera le prélude d'autres conventions, et les villes anséatiques seront forcées de se rendre à tout prix. (*Feuille allemande.*)

— On écrit de l'Ems supérieur, en septembre :

« On assure que la Prusse ne s'opposera, dans l'assemblée actuelle des représentants du Zollverein, à ce qu'un droit protecteur soit accordé à l'industrie des fers. Le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, le duché de Nassau, et en partie même la Bavière, appuieront ce vote. » (*Mercure de Franconie.*)

HOLLANDE. — On écrit de La Haye, 29 septembre :

« La discussion actuelle du budget, à la seconde Chambre des États-Généraux, est une des plus importantes dont le pays ait été témoin depuis long-temps ; elle embrasse les plus hautes questions de politique intérieure. La plus grave de toutes les questions agitées est celle de l'opportunité d'une nouvelle modification de notre loi fondamentale. M. Van Hall, notre ministre de la justice, qui est provisoirement chargé du portefeuille des finances, a déclaré à la Chambre qu'il ne devait plus exister d'incertitude à l'égard de l'opinion du Gouvernement et de la Chambre sur la nécessité d'une révision de la loi fondamentale ; on est surpris qu'il n'ait pas en même temps fait connaître les projets du Gouvernement au sujet de cette importante question. »

INTÉRIEUR.

Hier, à trois heures, le roi, accompagné des généraux Athalin, d'Houdetot, Friant, et de deux officiers d'ordonnance, a quitté le palais de Saint-Cloud pour se rendre à Fontainebleau, où S. M. est arrivée à six heures du soir.

— En quittant Lyon, LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Nemours ont envoyé au maire de cette ville 10,000 francs pour les pauvres. Déjà dans la journée du 30, ce magistrat avait envoyé aux bureaux de bienfaisance la première moitié de cette somme.

Faits divers.

Parmi les baigneurs de distinction qui ont fréquenté cette année les eaux thermales de Bourbonne, se trouvaient M. le vicomte de Châteaubriand, qu'on a vu s'en retourner, après un mois d'usage des eaux, dans un état d'amélioration de santé des plus prononcés ; MM. les maréchaux Oudinot et de Bourmont ; M. Billault, député ; le commandant Parquin, prisonnier d'Etat, impliqué dans la conspiration du prince Louis Bonaparte ; et le prince russe Trubetzkoï, distingué pour sa grande fortune et ses bonnes œuvres.

— On nous écrit de Londres qu'au 10 octobre le Parlement sera, suivant toute les probabilités, de nouveau prorogé.

— Le musée de la marine vient d'être ouvert au Louvre. Il occupe treize salles contiguë de plein-pied.

— On nous écrit d'Alger, le 25 septembre :

« Par arrêté de M. le maréchal gouverneur général de l'Algérie, en date du 24, M. le général de Bar, commandant le territoire et la division d'Alger, réunira, en l'absence de M. le maréchal, au commandement des troupes la direction supérieure de l'administration.

» Le 24 septembre, à onze heures et demie, au moment où M. le maréchal gouverneur venait de monter en voiture avec une partie des officiers composant son état-major, pour se rendre à Milianah et entrer en campagne, le train d'avant s'est brisé, et la voiture a versé.

» La crainte a été grande parmi les nombreux témoins de cette scène ; mais on a bien vite été rassuré en voyant M. le gouverneur général se relever immédiatement, sans avoir reçu de contusion grave. Aucun des officiers qui se trouvaient avec lui n'avait non plus éprouvé d'accident sérieux. M. le maréchal et tous ces messieurs sont repartis un instant après dans une autre voiture.

» Du 1er au 20 septembre dernier, il est arrivé dans l'Algérie 537 ouvriers exerçant diverses professions.

» Au 1er avril de cette année, le chiffre de la population européenne dans l'Algérie, s'élevait à 45 877 âmes, tant Français qu'étrangers, savoir : 19,209 Français, 5 056 Anglais, 14,931 Espagnols, 4,966 Italiens, 1,715 Allemands, 7 Grecs et Russes. Au 30 juin, présente année, le total de la population était de 49,616. — 24,019 hommes, 10,707 femmes, 14,890 enfants. — Augmentation sur le dernier trimestre, 3,739. »

— La 58e liste des souscriptions recueillies à la caisse centrale en faveur de la Guadeloupe se compose de 19,682 fr. 91 cent., réalisés pendant la deuxième quinzaine de septembre. Le total des souscriptions reçues au 30 septembre est de 3,292,801 fr. 7 c. (*Messager.*)

— La caisse d'épargne a reçu dimanche 1er et lundi 2 octobre 1843, de 4,870 déposants, dont 586 nouveaux, la somme de 695,232 fr. Les remboursements demandés se sont élevés à 806,500 fr.

— La circulation et les recettes des chemins de fer de Saint-Germain et de Versailles (rive droite), ont donné les résultats suivants pendant le mois de septembre dernier :

Saint-Germain,	132.867 voyageurs ont produit	139.824 fr.	05 c.
Versailles (riv. d.)	200,720 —	189,858 fr.	15 c.
Total :	333,587 voyageurs	329,682 fr.	20 c.

C'est la circulation la plus forte, dans ce même mois, depuis que les deux lignes sont simultanément exploitées. En septembre 1842, le nombre des voyageurs sur Saint-Germain s'était élevé à 124,342, et celui sur Versailles à 130,997.

L'accroissement a principalement porté sur les stations intermédiaires.

---

le partage de gens habiles. Alors je tombai dans une profonde tristesse... mais bientôt je fus envoyé au Caucase : ce fut là le moment le plus heureux de ma vie. J'avais pensé que l'ennui ne pourrait tenir contre les balles circassiennes, je me trompais. Au bout d'un mois, je m'étais si bien accoutumé à leur sifflement, à leur voisinage mortel, que je n'y faisais, je vous jure, pas plus attention qu'aux moustiques. Je devins alors plus abattu que jamais : j'avais perdu ma dernière espérance. Mais, quand je vis Bela pour la première fois dans ma demeure ; quand, la tenant sur mes genoux, je baisai ses cheveux d'ébène, je crus, pauvre insensé, qu'elle était un ange envoyé vers moi par une destinée miséricordieuse... Je me trompais encore : l'amour d'une fille sauvage ne vaut guère mieux que celui d'une grande dame. La naïveté et l'ignorance de l'une vous ennuient presque aussi vite que la coquetterie de l'autre. Je l'aime encore pourtant ; je lui suis reconnaissant des quelques moments de bonheur qu'elle m'a donnés ; je suis prêt à sacrifier ma vie pour elle ; mais je m'ennuie à ses côtés. Suis-je un insensé ou un scélérat ? Je n'en sais rien, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que je suis à plaindre autant et peut-être plus qu'elle-même ; mon âme a été corrompue par le monde ; mon imagination est inquiète, mon cœur insatiable ; rien ne peut me suffire. Je m'habitue à la souffrance aussi facilement qu'au bonheur, et le vide de ma vie s'agrandit chaque jour. Il ne me reste plus qu'un dernier remède, qu'une seule expérience à tenter, les voyages. Dès que je le pourrai, je partirai, non pas pour l'Europe, Dieu m'en garde ! — Je visiterai l'Asie, les Amériques, les Indes. Peut-être la mort m'atteindra-t-elle au milieu de ma course. Pourvu que cette distraction des voyages ne s'épuise pas aussi rapidement que les autres, quand Dieu sème sur ma route les

ivrogne. — Du moins, le capitaine était plus excusable ; avant de se soumettre au régime de la tempérance, il avait dû admettre que l'ivrognerie est la source de tous les malheurs de ce monde.

Il continua bientôt son récit en ces termes :

— Casbitch ne reparaissait plus. Etait-ce pressentiment de ma part ; mais je ne pouvais chasser de mon esprit l'idée qu'il machinât quelque méchant complot. Un jour que Petchorine me priait de l'accompagner à une chasse au sanglier, je refusai d'abord, mais ses instances furent si vives, que bientôt je me laissai entraîner. — Nous prîmes avec nous cinq soldats et nous partîmes de bonne heure. Jusqu'à dix heures, nous battîmes en vain les joncs et les buissons. Pas plus de sangliers que dans cette chambre. J'avais beau dire : « Allons-nous-en ! Pourquoi nous opiniâtrer contre la mauvaise fortune ? c'est un jour de malheur. » Petchorine ne m'écoutait pas ; la fatigue et la chaleur n'avaient pas prise sur lui. C'eût été un déshonneur, à l'entendre, que de s'en retourner les mains vides.... Il fallait absolument céder aux exigences de cet homme. Sa mère avait dû le gâter dans son enfance.... Enfin, vers l'heure de midi, un sanglier s'échappa du fourré devant nous. Une vive fusillade l'accueillit au départ, mais pas une balle ne porta, et l'animal, sain et sauf, put se réfugier sans encombre dans les buissons voisins. Décidément ce jour était un jour de malheur, et il fallut se résigner à reprendre la route du fort, après une longue halte.

Nous marchions au pas, la bride pendante sur le cou de nos chevaux ; déjà nous approchions du fort, dont quelques broussailles épaisses nous dérobaient la vue, quand tout-à-coup un coup de feu retentit près de nous.

Casbitch a sauté à terre au moment de la chute, et nous reconnaissons la femme qu'il tenait entre ses bras... Pauvre Bela ! malheureuse enfant !

Le Circassien nous jette quelques paroles inintelligibles dans sa langue sauvage, et lève son poignard sur le sein de la victime... Les moments étaient chers. J'ajuste rapidement et fais feu à mon tour : la balle a dû le frapper à l'épaule, car son bras s'abaissa soudain... Quand la fumée se fut dissipée, nous vîmes la jeune fille couchée à terre près du cheval.

Casbitch gravissait le roc en s'aidant de ses genoux et de ses mains et en s'accrochant aux broussailles. J'aurais bien voulu l'arrêter dans son ascension périlleuse, mais il me fallait le temps de recharger mon fusil, et, d'ailleurs, d'autres soins plus intéressants nous pressaient. Nous courons vers Bela et mettons pied à terre. La pauvre enfant gisait sur le sol, privée de connaissance... Un sang noir s'échappait à longs flots de sa blessure... Le misérable l'avait frappée dans le dos, non au cœur, en véritable assassin.

Nous déchirâmes le voile de la victime pour bander la plaie. Petchorine couvrait vainement de baisers les lèvres froides et décolorées de son amie, pour y rappeler la chaleur : l'infortunée ne donnait plus aucun signe de vie.

Alors je soulevai le corps de la jeune fille et le plaçai sur le devant de la selle de mon compagnon. Le lieutenant entoura de son bras gauche sa forme ravissante, et nous reprîmes en silence le chemin de la forteresse.

..s, et notamment sur celle de Saint-Cloud, laquelle a produit 95,000 voyageurs.

Les 333,587 voyageurs transportés sur Saint-Germain, joints aux 2,000 environ sur Rouen, portent la circulation mensuelle, par le débarcadère Saint-Lazare, à 400,000. (*Moniteur parisien.*)

— Les documents statistiques dressés pour l'administration des contributions directes sur le mouvement de la navigation de la Garonne pendant l'année 1842, présentent le tableau suivant :

4,727 bateaux chargés à la descente ont transporté 95,327 tonneaux de marchandises diverses.

295 bateaux ont remonté la rivière, portant 5,934 tonneaux de marchandises.

Le nombre de bateaux vides a été de 65 à la descente, 2,372 à la remonte.

Il est descendu 1,853 mètres cubes de bois de charpente, à brûler, etc. Les divers chargements ont donné lieu à la perception au profit du trésor d'une somme de 35,451 fr. 04 cent., y compris 1,087 fr. 50 cent., montant des droits de timbre des quittances ou laissez-passer délivrés au nombre de 10,885. (*Emancipation* de Toulouse.)

— On lit dans l'*Union provinciale*, du 30 :

« La ville de Clermont se trouve en ce moment sans préfet, sans général et sans maire, ce qui n'empêche pas les affaires d'aller leur train.

— M. Jules Pouilh, un des rédacteurs de l'*Emancipation* de Toulouse, écrit à ce journal qu'étant, il y a quinze ans, professeur dans une institution de Caudebec, où était pensionnaire Charles Vaquerie, mari de Mlle Victor Hugo, mort avec elle et pour elle, il fut sauvé par son élève à l'endroit même où ceux-ci, sa jeune femme, son oncle et son cousin, viennent de périr ensemble.

— L'Académie de Mâcon met au concours, pour 1844, le sujet suivant :

« Rechercher les causes des haines internationales; indiquer les moyens de les détruire ou de les atténuer. »

— M. Jacobi, dont les belles et nombreuses études sur l'électricité sont connues et appréciées du monde savant, a été chargé par l'empereur de Russie de l'établissement d'un télégraphe électrique entre Saint-Pétersbourg et Tsarkoie-Selo. Un premier essai de correspondance galvanique établie entre le palais d'hiver de l'empereur et l'hôtel du directeur des voies de communication, a déjà donné de bons résultats. La lecture faite par M. Jacobi, à la section de physique de l'Académie des sciences de Pétersbourg, de plusieurs mémoires sur les applications du galvanisme à la galvanoplastie, à la galvanographie, à l'inflammation de la poudre à de grandes distances, à la télégraphie, à la séparation des métaux et au mouvement des machines, a décidé le gouvernement russe à établir une école de galvanoplastie, dont la direction a été confiée à M. Jacobi, également chargé de faire un cours public sur les diverses applications de l'électro-magnétisme aux usages techniques. M. Jacobi est parvenu à découvrir un procédé direct de réduction galvanique de l'or et de l'argent à l'état parfaitement cohérent et malléable. Le premier échantillon a été offert par l'Académie à sa majesté le roi de Prusse, lors de sa visite à l'observatoire central.

(*Revue des Economistes.*)

— Dans l'une des dernières réunions de l'Institut des ingénieurs civils de Londres, un fort habile constructeur, M. Fairbairn, a exposé le plan d'une vaste manufacture de laine construite en fonte et en fer des fabriques anglaises, et destinée à être montée près de la ville d'Izmet (Turquie) pour le compte de la Sublime Porte.

M. Fairbairn a expliqué comment, après un voyage en Turquie entrepris sur la demande de l'ancien sultan, qui, entre autres projets de réforme, avait conçu le projet d'éloigner de ses sujets le fléau si commun des incendies en remplaçant leurs maisons de bois par des maisons de fer, il avait expédié, en 1840, toutes les pièces nécessaires à la construction d'un moulin à blé et d'une maison d'habitation, le tout en fer et fonte. La maison avait 50 pieds de long, 25 de profondeur, et trois étages en hauteur, avec comble en fer. Le succès complet de cette tentative encouragea le gouvernement turc à faire un nouvel essai sur de plus larges proportions; il envoya, en conséquence, à M. Fairbairn, un ordre pour exécuter en fonte et fer une vaste manufacture destinée à la fabrication d'étoffes de laine.

Cet édifice se compose à l'extérieur de plaques de fonte, l'intérieur est formé partout d'arcades en briques reposant sur des portants et des colonnes en fonte; le toit est en fer.

Le moteur qui doit mettre en mouvement les machines de la fabrique est une chute d'eau de 25 pieds de hauteur, et dont la force approximative est estimée à 180 chevaux.

Des dispositions ingénieuses ont été prises contre les inconvénients de l'emploi général d'un corps aussi éminemment conducteur du calorique que le fer; les piles entre les croisées sont creuses, de manière à admettre un courant d'air dans la saison chaude, et les toits en fer sont enduits en dessous d'une couche de plâtre, corps non-conducteur.

Les deux principales salles de l'édifice portent les dimensions suivantes : la première, 272 pieds de long (pieds anglais), 40 de profondeur et 25 de hauteur; la seconde, 280 pieds de longueur, 20 pieds de largeur et 20 pieds d'élévation.

Un grand nombre d'autres salles moins importantes sont disposées pour recevoir différents ateliers, ainsi que pour servir d'appartements aux directeurs et de salon pour la réception du sultan. (*Idem.*)

— M. Valérian, docteur en médecine à Aix, signale les faits suivants dans une lettre écrite à M. le sous-préfet d'Aix :

« A l'ouest de Saint-Mitre, commune de l'arrondissement d'Aix, et à un demi-kilomètre de distance, se trouve un bas-fond disposé en entonnoir, appelé l'*Etang de Pourrat*. L'existence de cet étang, ou plutôt de ce marais où les eaux n'ont aucun écoulement naturel, a toujours coïncidé avec un grand développement de fièvres dans la commune de Saint-Mitre. En 1832, les eaux ayant disparu par une galerie souterraine qui les jeta dans un étang voisin, les terres furent cultivées et les fièvres cessèrent. Ce n'est que depuis les pluies abondantes de 1840 que le vaste réservoir s'est rempli de nouveau et que les fièvres ont reparu. Quand les eaux s'élèvent par des pluies nouvelles, la maladie perd une partie de sa force; quand elles sont basses, laissant à découvert des plantes marécageuses que les chaleurs font entrer facilement en fermentation, les fièvres revêtent plus de gravité et s'étendent. Cela est si vrai, qu'on peut, rigoureusement et logiquement, conclure sur la maladie par l'aspect des eaux, et réciproquement.

» M. le docteur Valérian se fonde sur ces faits pour demander :

» 1° Qu'un dépôt de quinquina, dont la distribution sera faite gratis

manœuvre, de telle sorte que son avant atteignit et brisa les bastingages de l'*Hirondelle*, au milieu des cris d'effroi de tous les voyageurs. Nous ne savons si les propriétaires du bâtiment avarié sont dans l'intention de poursuivre les auteurs d'un acte aussi brutal : quoi qu'il en soit, il nous semble qu'il serait du devoir de l'autorité de prendre l'initiative et de réclamer la punition sévère d'hommes assez insensés pour ne pas craindre, dans leurs condamnables rivalités, de jouer ainsi la sécurité et peut-être la vie des voyageurs qui se sont confiés à leurs soins. »

— On lit dans le *Journal de l'arrondissement du Havre :*

« Les nombreux cas de fièvre de tous genres qui ont fait, pendant l'été, tant de ravages dans nos environs, commencent quelque peu à diminuer. Harfleur a beaucoup souffert; le nombre des malades a été considérable, et plusieurs cas ont eu un dénouement mortel. La campagne a aussi payé son tribut à ce fléau annuel. Graville, ce foyer permanent d'infection, est encore dans une position hygiénique fort peu rassurante. Nous nous consolons de cette situation dans l'espérance que des travaux d'assainissement vont être incessamment entrepris. »

— Le pont Rouge, distant de 4 kilomètres environ de la ville de Pierre-Buffière, a été hier, à sept heures du matin, témoin d'un accident déplorable. Un malheureux ouvrier qui cheminait sur la grand'route a été tué sur le coup par la diligence de Toulouse à Limoges, dont les roues lui ont écrasé la tête. Les passants ont pu voir le malheureux postillon, qui a quitté son siége aussitôt après l'événement, se lamenter auprès du cadavre de sa victime.

Il paraît que l'individu tué était atteint de surdité, ce qui l'a empêché d'entendre les avertissements du postillon, qui n'a pas pu arrêter à temps ses chevaux lancés au grand trot sur la pente rapide aboutissant au pont. (*Emancipation* de Toulouse.)

— Le 27 du courant, deux enfants sourds-muets jouant ensemble ont mis le feu à une grange d'Aubière, où plusieurs habitants avaient emmagasiné leurs récoltes, qui, malgré de prompts secours, ont été en partie brûlées. (*Union provinciale.*)

— A Nantes, le maître nageur Renaud venait de quitter les bords de la Loire, où, durant toute la saison des bains, il se tient en sentinelle de sauvetage, prêt à plonger au fond du fleuve au moindre cri d'alarme, lorsque, entrant dans la rue de Richebourg, il apprend, aux gémissements d'une femme, qu'un pauvre enfant de trois ans, couché sur un peu de paille, attend inutilement les soins indispensables d'un médecin. Vite il compte sa bourse, puise à celle du voisin du petit moribond, et, riche de cette collecte, il court chercher en toute hâte un homme de l'art et les remèdes nécessaires. Le pauvre enfant n'a pas de linge, Renaud s'en aperçoit; il quitte aussitôt sa chemise et en couvre son petit protégé, qu'il ne quitte qu'après lui avoir prodigué les soins les plus empressés et l'avoir confié aux mains de personnes aussi charitables que lui.

(*Le Breton.*)

— On lit dans un journal de Lons-le-Saulnier :

« Depuis quelque temps, un habitant des Piards (Jura), ayant pris à tâche d'apprivoiser un petit louveteau, auquel il donne le nom de *Phéréo*, y est si bien parvenu, que son élève, maintenant grand loup, fait au dedans et au-dehors l'office d'un véritable chien. Ce loup, comme les autres animaux de son espèce, hante la forêt voisine, et rentre régulièrement chaque soir au logis. »

— Le *Journal des Basses-Alpes* avait annoncé que plusieurs objets précieux avaient été volés à M. Cailland, substitut du procureur du roi de Digne. Il annonce aujourd'hui qu'ils ont été tous rendus.

« C'est M. le curé de la ville de Digne, qui a été chargé d'opérer cette restitution.

» Nous avons entendu, dit cette feuille, bien des gens se perdre en conjectures à ce sujet. Quant à nous, nous nous bornons à féliciter le coupable, quel qu'il soit, d'être revenu à de meilleurs sentiments et d'avoir écouté ses remords.

» Tous les bruits qui ont circulé sur l'arrestation du voleur à Marseille, se trouvent ainsi complètement démentis. »

— La femme d'un négociant de Bruges, qui venait à Paris, a été volée le 26 septembre, pendant le trajet du chemin de fer de Tourcoing à Lille. On lui a pris 6,000 fr. en pièces d'or et en billets de banque, qu'elle portait dans la poche de sa robe. (*L'Annonce de Bruges.*)

— On écrit de Neuville-sur-Orne, canton de Revigny, au *Journal de la Meuse :*

« Un accident affreux a mis cette commune en émoi dans la matinée de jeudi dernier, 28 septembre. Sept ou huit ouvriers étaient occupés à un ouvrage de terrassement pour l'une des berges du canal de la Marne au Rhin, sous les bois de *Froideul*. Ils creusaient une voûte dans un terrain à pic de nature argileuse. Quelques personnes témoignaient la crainte d'un prochain danger; mais les ouvriers continuaient leur rude besogne, persuadés que, par sa compacité, le terrain résisterait longtemps; tout-à-coup un éboulement a lieu, rapide comme l'éclair : deux ouvriers restent engloutis sous les débris; un autre, le sieur Remis Mathiot, sauve la vie, par sa présence d'esprit, à deux de ses compagnons, et a l'épaule contusionnée par la chûte des matériaux. A peine revenus de leur frayeur, les terrassiers cherchent à déblayer la terre qui a écrasé leurs deux camarades; mais quel spectacle s'offre à leurs regards !

» Les deux corps de ces infortunés avaient été broyés, et l'un était même brisé par morceaux ! L'aîné, nommé Prudhomme, avait 37 ans, et laisse une veuve désolée et des enfants en bas-âge; le plus jeune, nommé Cadet Colas, était âgé de 25 ans et appartenait à un régiment de cavalerie.

» Comment peindre la consternation des deux familles, appelées pour recueillir leurs dépouilles mortelles, la terreur de ceux qui venaient d'échapper à un pareil sort, le saisissement de toute cette foule, travailleurs, ou étrangers ?.... Dans le premier moment, tous les terrassiers prirent leurs outils et rentrèrent dans le village avec la ferme résolution de ne plus reprendre ce travail, qui, disaient-ils, leur donne du pain à si haut prix. Mais nul doute qu'ils ne reviennent sur cette détermination, car il est incontestable que l'imprudence seule, n'importe ici d'où elle vienne, a causé ce déplorable accident. »

— Après quatre jours de débats, la cour d'assises de la Corse vient de condamner à la peine de mort le nommé Ours-Antoine Chipponi, déclaré coupable d'un forfait odieux et sans exemple dans nos fastes criminels. Chipponi était accusé de s'être rendu complice d'un assassinat commis par son fils, enfant de 14 ans, sur le jeune Bonavita, âgé de 11 ans et frère de la femme Chipponi.

— Ce soir, à l'Odéon, *Lucrèce*, jouée par M. Ballande et Mmes Dor...

cution des travaux. Les chantiers du pont d'Orb à Hérépian ont éprouvé aussi quelques désordres. (*Courrier du Midi.*)

— On lit dans le *Courrier du Gard* qui paraît à Nîmes : « Un incendie a éclaté dans la commune de Sainte Cécile d'Andorge. Environ six hectares de bois de chêne, châtaigniers et bruyères, ont été dévorés en un instant par les flammes. On attribue ce sinistre à l'imprudence d'un enfant qui jouait avec des allumettes chimiques au milieu des broussailles. Cette propriété appartient à M. de Chapelain, sous-préfet. Presqu'en même temps, à dix heures du soir, un violent incendie se déclarait (*comme nous l'avons déjà dit*) à Bouillargues, dans la maison de M. Goubier-Vidal et dans la partie du bâtiment affectée au logement du bayle.

» Malgré les prompts secours de toute la population, que l'exemple du maire et du curé encourageait, le sinistre a éclaté d'une effrayante manière : une voiture, une charrette chargée de meubles, un cheval, deux mules, un bouc et une chèvre ont été la proie des flammes; mais le plus grand de ces désastres, parce qu'il est irréparable et qu'il plonge à jamais une famille dans la douleur : c'est la perte d'une pauvre jeune fille de dix ans, dont on entendait les gémissements et à laquelle l'intensité de l'incendie n'a pas permis de porter secours.

» Nous nous faisons un devoir de publier le nom de M. Mourier fils, qui, emporté par son généreux dévouement, a pénétré dans l'appartement du bayle et en a arraché quatre personnes qui, sans ce secours inattendu, ne pouvaient échapper à une mort affreuse; il s'élançait de nouveau pour disputer aux flammes la malheureuse enfant dont on entendait les cris, lorsque, blessé grièvement lui-même par le tranchant d'un verre qui lui a labouré la poitrine, ses forces l'ont abandonné.

» Une quête a été faite en faveur de cette famille infortunée, que le sort a si cruellement frappée dans sa fortune et dans ses affections.

» La propriété était assurée à la compagnie le *Phénix*. »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 2 octobre.

SOMMAIRE : Mémoires de M. Liouville et de M. Cauchy. — Note sur la photométrie et l'excentricité de Saturne, par M. Arago. — Note de M. Payen sur le suc gastrique. — Note de M. Person sur un nouveau thermomètre. — Mémoire de M. Maissiat sur les fluides et les tissus élastiques des animaux. — CORRESPONDANCE : Réclamation de M. Donné et réponse de M. Dieu. — Aliénation mentale. — Histoire naturelle. — Economie rurale. — Chimie. — Communications diverses.

Analyse transcendante. — Abel s'était proposé de résoudre, par son théorème sur les fonctions elliptiques, dont il a fait l'application au cercle, les équations relatives à la division du périmètre de la lemniscate. Mais la mort l'a empêché d'exécuter son dessein. M. Liouville annonce aujourd'hui que rien n'est plus facile que de suppléer à son silence en suivant dans leur cours naturel les développements des principes qu'il a posés lui-même. Ce sont ces développements que présente M. Liouville, qui a pris pour diviseur un nombre entier réel ou complexe quelconque, premier ou composé, et qui a ainsi donné la solution générale du problème de la division de la lemniscate, problème que M. Libri prétendait avoir résolu avant Abel.

— M. Cauchy présente un Mémoire concernant une certaine classe de fonctions transcendantes liées entre elles par un système de formules qui fournissent, comme cas particuliers, les développements en séries de fonctions elliptiques.

Astronomie. — On sait que l'on a rangé les étoiles d'après leur éclat, et que l'on ne peut distinguer à l'œil nu celles qui sont au-dessous de la septième grandeur. Cependant on distingue facilement les nébuleuses, quoique chacune des étoiles qui font partie de ces immenses réunions ait un éclat bien moindre que celui des étoiles de septième grandeur. Il en résulte qu'un ensemble de points lumineux a beaucoup plus d'éclat que chacun des points en particulier. C'est ainsi que, lorsque les satellites de Jupiter se rassemblent, on les distingue facilement, et que leur éclat collectif est tel qu'il dépasse celui de la planète elle-même. Mais quel est le rapport des intensités de cette planète et de ses satellites ? C'est cette question que M. Arago a résolue en se servant d'un photomètre affaiblissant l'éclat des points lumineux regardés par son intermédiaire. Il a trouvé qu'un satellite disparaît quand on réduit son éclat à deux centièmes, tandis qu'il faut affaiblir l'éclat de la planète jusqu'à huit dix-millièmes pour qu'elle cesse d'être visible.

— M. Arago annonce qu'en ce moment Saturne présente une excentricité remarquable; au lieu d'occuper le centre de son anneau, cette planète est placée de telle sorte que son bord méridional apparent dépasse l'anneau. Cette excentricité a précisément lieu en sens inverse de celle qu'on a observée en 1824.

Chimie animale. — Dans une des dernières séances, M. Blondlot a présenté un ouvrage sur la digestion, où il décrit un moyen d'obtenir une source constante de suc gastrique; ce moyen consiste en un orifice pratiqué dans l'estomac d'un chien. C'est en pénétrant par cet orifice dans l'estomac de l'animal, qui n'en continue pas moins à vivre, que M. Blondlot a pu recueillir une grande quantité de ce suc. Il résulte de ses expériences que celle qui possède une grande énergie dissolvante, et doit par conséquent jouer un rôle important dans la digestion. M. Payen a renouvelé les expériences de M. Blondlot sur du suc gastrique que lui avait remis ce physiologiste. M. Payen est arrivé à désagréger et détruire complètement, sous l'influence de ce suc et d'une température constante de 36 à 30 degrés, les viandes cuites du bœuf et du porc, la peau de bœuf, la gélatine. Placé dans les mêmes circonstances, l'acide chlorhydrique n'auraient aucune influence. M. Payen a également amoindri considérablement deux os par ce même dissolvant.

Après cette communication, M. Payen dépose un paquet cacheté qui contient la description de deux moyens, susceptibles encore de

M. Person, et qu'il suppose nouvelle, nous ne l'avons pas trouvée différente de celle qui est employée communément dans les laboratoires de physique.

Physiologie. — M. Maissiat a lu un très long Mémoire sur les fluides élastiques intérieurs et les tissus élastiques des animaux, amas confus de phrases le plus souvent incompréhensibles, de théorèmes conçus en termes barbares et lancés sans l'accompagnement nécessaire de la démonstration, de prétendues découvertes qui nous ont profondément étonné, mais nous ont laissé bien incrédule. Qu'on juge du tout par les échantillons :

« Les gaz intérieurs libres dans l'abdomen des animaux supérieurs sont exigés pour prévenir les chocs de la locomotion. »

« La principale source de la chaleur animale est dans la cavité alimentaire. »

« L'homme se meut en vertu de forces élastiques.... Ainsi serait réalisé dans l'économie animale, jusqu'à un certain point, cette idée d'une sorte de machine à vapeur sur laquelle un savant distingué a tant insisté *en en montrant les produits dénonciateurs*. »

Le Mémoire est terminé par l'énoncé de cette découverte : « La phthisie pulmonaire est produite, en *cause seconde*, par le silence et le repos du corps. »

CORRESPONDANCE. — On se souvient que, dans la discussion qui a suivi la lecture du rapport de M. Séguier, sur le galactoscope de M. Donné, M. Arago a dit que le mode d'observation présenté par M. Donné ne lui appartenait pas, et qu'il l'avait emprunté à M. Dien, sans le citer.

M. Donné réclame aujourd'hui, en prétendant qu'il n'avait jamais entendu parler du photomètre de M. Dien avant de présenter son Mémoire à l'Académie.

M. Dien écrit, au contraire, qu'il a lui-même montré son appareil à M. Donné, et que tous deux en ont fait une expérience d'essai. Il cite les circonstances les plus minutieuses de la visite qui lui fut faite par M. Donné.

Entre ces deux affirmations contraires, nous ne saurions quel parti prendre, si nous ne remarquions que, d'après M. Dien, son photomètre se trouvait dans le commerce et partant publié dès le mois de septembre 1842. Tant pis donc pour M. Donné s'il ne l'a pas connu. D'ailleurs, puisque l'instrument est fort mauvais, il n'y a pas grande gloire à l'avoir inventé, et il n'y a pas beaucoup de profit à s'en faire le plagiaire.

Aliénation mentale. — M. Parchappe conteste les résultats statistiques présentés par M. Moreau de Jonnès, dans une séance déjà ancienne, sur les causes de l'aliénation mentale. Contre l'opinion généralement admise, M. Moreau de Jonnès a conclu de son travail que les causes qui déterminent le plus souvent l'aliénation mentale sont les causes physiques. M. Parchappe prétend que c'est grâce aux dispositions défectueuses des tableaux sur lesquels les médecins des hospices d'aliénés constatent les faits qu'ils observent, que M. Moreau de Jonnès a commis ses erreurs. Nous croyons cela fort possible, et partant nous persévérons dans le doute que nous a inspiré la lecture du Mémoire de M. Moreau. Cependant il résultera peut-être de la discussion qui va s'élever à ce sujet quelques faits intéressants, et alors nous devrons résumer tout ce qui nous semblera bien constaté dans une matière aussi importante que les causes de la folie.

Histoire naturelle. — M. le docteur Hollard présente des recherches intéressantes sur l'organisation des *vélellides*. Il pense avoir fixé, mieux qu'ils ne l'étaient, la nature et les relations des tentacules suçoirs qui entourent la bouche de ces animaux, avoir mis les observateurs sur la voie pour l'étude de leur appareil génital et de leur histoire embryogénique, et avoir complété la description de leur appareil digestif.

— M. Souleyet, chirurgien de la marine royale, a fait un immense travail d'un rare mérite sur les mollusques ptéropodes qu'il a étudiés sous le rapport anatomique et physiologique, et dont il a fait une classification exacte. Son travail est un exposé complet de la matière.

Chimie. — M. Pelouze présente un Mémoire de M. Sobrero, sur un nouvel acide produit par la distillation de la résine de gayac. Entre les corps nombreux que fournit la décomposition ignée de la résine, M. Sobrero a constaté que, vers 220 degrés, elle donne l'acide pyrogaïque, dont il a étudié les divers composés avec les bases.

— M. Gris, cultivateur à Châtillon-sur-Seine, envoie à l'Académie un long Mémoire concernant l'action des composés ferrugineux solubles sur la végétation, et leur application au traitement de diverses altérations maladives des plantes. Il a constaté que les sels de fer guérissent surtout les plantes de l'étiolement, et que le sulfate de fer produit sur les récoltes le même effet que le plâtre.

Communications diverses. — M. le docteur Marchal de Calvi écrit à l'Académie qu'il vient de pratiquer un embaumement suivant la méthode du docteur Tranchina de Naples. Voilà M. Gannal mis en demeure de faire saisies et procès, selon la promesse qu'il a tirée à 100,000 exemplaires! M. Gannal pourra défendre son brevet d'invention devant les seuls juges compétents en cette matière, et nous espérons être à l'abri de ses communications académiques.

— Dans la dernière séance, M. Fleuran a communiqué un moyen de mettre à volonté les chevaux dans l'obscurité pour les empêcher de prendre le mors aux dents. A cette occasion MM. Niepce et Eloffe demandent l'ouverture d'un paquet cacheté déposé au mois de janvier dernier, et qui contient une description d'œillères mobiles appliquées aux brides des chevaux. Cet appareil est tel que le cheval lancé au grand galop, subitement aveuglé, se rejette de suite en arrière et résiste de toutes ses forces à l'impulsion qu'il a donnée à la voiture. B.

BOURSE DU 2 OCTOBRE.

Assez ferme jusque vers la fin de la bourse, la rente a baissé un peu facilement à la clôture, et reste offerte à la coulisse.

On a, en liquidation, offert les reports à 15 c. pour fin prochain.

Voici les cours de compensation :

5 0|0, 120-70. — 4 1|2 0|0, 109. — 4 0|0, 103-50. — 3 0|0, 81-60.

Au comptant. — Esp., dette passive, 4 7|8. — Hollande, 2 1|2 0|0, 53 1|2. — Oblig. Orléans, 1235. — Lin Maberly, 372-50.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 70	120 80	120 65	120 80	120 65
— fin cour. . .	120 95	121 »	120 90	120 95	» »
En liquidation	120 70	120 75	120 65	120 75	120 60
3 p. 0/0 compt. . . .	81 60	81 70	81 55	81 60	81 65
— fin cour. . .	81 80	81 80	81 70	81 70	» »
En liquidation	81 60	81 65	81 50	81 50	81 60

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. E. LE C. PR.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »
4 0/0	» »	» »	» »
O. de la Ville .	1317 50	» »	»
Banque de Fr. .	3285 »	» »	H. 5 »
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »
— de 1000.	1100 »	» »	» »
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »
Quatre Canaux.	1265 »	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 81 70 75.
Après, 81 57 1|2.

Bons du Trésor, 3 1|8 de 3 à 6 m.

Reports:
5 0|0. fin pr. . »
3 0|0 id. ».
— Coulisse, ».

Chemins de Fer.

St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin c. »
Vers. R. Dr. .	» »	» »	» »	» »
d° R. G. . .	» »	» »	» »	»
Orléans	655 »	» »	B. 1 25	Orléans, » 657 50, 655 »
Strasb. à Bâle.	187 50	» »	B. 1 25	Strasbourg. » 187 50.
Rouen.	708 75	» »	B. 1 25	Rouen. » 710 708 75.
Havre.	» »	» »	» »	Havre. » ».

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	108 1/4	» »	B. 1/8 »	Londres, 30 septembre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 94 7/8 95.
Esp. D. active.	» »	» »	» »	Esp. actif. 26 5/8.
5 0/0 Naples. .	107 30	107 60	H. » 30	Portugais. 43.
— Romain. .	106 »	» »	» »	Mexicains. 34 1/4.
Obl. Piémont. .	1195 »	» »	» »	5 0/0 Holland. 101 1/8
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	2 1/2 id. 53 1/8.

Spectacles du 3 octobre.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 3|4 THÉATRE-FRANÇAIS —Turcaret,—Les Deux ménages.
8 h. »|» ITALIENS. (Ouverture). Lucia di Lammermoor, de Donizetti, exécuté par MM. Ronconi, Salvi, Morelli et mad. Persiani.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Puits d'Amour, —Les Deux Bergères.
6 h. »|» ODÉON. — Lucrèce.— Le Médecin.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Paimeau. — La Robe. — Barbe-Bleue. — Les Misères.
6 h. »|» GYMNASE. — Deux Sœurs. —Antonine—Francesca.—l'Orage.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Sur les Toits. —Le beau Narcisse. — Le Voyage en Espagne.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — (Rentrée de Mlle Déjazet). Richelieu. — La Fille de Dominique.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — La Tour de Nesle.
6 h. »|» GAITÉ. — Paméla. — L'Eclat de rire.
7 h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohêmes.
7 h. »|» CIRQUE NATIONAL — Grands exercices d'équitation.
6 h. 1|2 COMTE. — Jonas. — Alexis,
6 h. 1|2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Blanche. — Les Dévorants. — Barbe-Bleue.

BULLETIN AGRICOLE.

Les farines, dans le midi, se tiennent à des prix un peu plus élevés que sur la halle de Paris, et beaucoup plus élevés que sur les marchés du rayon d'approvisionnement de Paris. Ainsi, tandis qu'à Vic-sur-Aisne et à Soissons, les 100 kilog. de farine valent de 36 à 37 fr., les qualités correspondantes valent :

A Castelnaudary,	43 fr.
Toulouse,	40 fr. 50 c.
Carcassonne,	43 fr.

Dans le nord, les prix se rapprochent de ceux de Paris. Au dernier marché de Lille, les farines première qualité valaient 36 fr. 85 cent. les 100 kilog.

La récolte du Maïs, récolte fort importante dans l'est et dans le midi, paraît avoir eu des résultats fort inégaux, à en juger par les prix. On paie, à Châlons-sur-Saône, l'hectol. de maïs, de 20 fr. 50 c. à 21 fr.; à Toulouse, de 12 à 13 fr.; à Strasbourg, de 18 fr. 50 c. à 20 fr.

Sur les marchés étrangers, les affaires en céréales reprennent quelque activité; toutefois, à Odessa, Taganrog, et sur les divers marchés de la Baltique, la vente s'est arrêtée pour l'étranger en même temps que les prix tendent à la hausse sur les marchés intérieurs de la Russie méridionale.

Les spiritueux sont sans variations à Paris; ils se maintiennent entre 74 et 75; les huiles de colza, de 83 à 85, avec tendance à la hausse.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. SOISSONS.	MEAUX.	LAGNY.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. NIMES.	STRASBOURG.	TOULOUSE.	ABBEVILLE.	POITIERS.	MARCHÉS ÉTRANGERS. CHAMBÉRY.	ANVERS.	TRIESTE.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 35 à 24 65	23 » à 23 45	23 35 à » »	19 » à 20 »	24 » à 24 50	25 » à 23 25	22 50 à 23 »	23 » à 24 »	18 » à » »	25 30 à » »	21 » à 21 40	13 » à 13 70
Première qual.	23 65 à 24 35	22 30 à 22 70	22 65 à » »	18 » à 19 »	23 » à 23 50	20 » à » »	21 50 à 22 »	20 50 à » »	17 » à » »	24 » à 24 50	21 16 à » »	10 25 à 10 55
Deuxième » .	22 65 à 23 »	20 » à 20 40	21 35 à » »	16 » à 17 »	22 50 à » »	16 » à 16 50	20 » à 21 50	19 » à 19 50	» » à » »	» » à » »	20 » à 20 35	» » à » »
Inférieure » »	20 30 à 21 »	18 45 à 19 »	19 35 à » »	» » à » »	20 » à 20 50	» » à » »	» » à » »	18 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
			Calme.	Calme.								
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 65 à 11 »	10 » à » »	10 » à » »	8 65 à » »	16 » à » »	» » à » »	13 » à » »	10 » à » »	12 35 » » »	18 » à 18 95	14 » à » »	» » à » »
Deuxième » .	10 » à 10 30	9 25 à » »	» » à » »	7 35 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 » à » »	12 » » » »	» » à » »	13 » à 14 25	» » à » »
ORGE, l'hectol. .	11 » à 11 35	» » à » »	» » à » »	8 » à » »	11 » à » »	» » à » »	» » à » »	11 50 à 12 »	9 25 à 9 75	» » à » »	11 65 à 12 15	» » à » »
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	8 50 à 9 »	8 85 à » »	5 » à 5 40	7 » à 7 35	9 » à 9 50	8 50 à » »	9 50 à » »	7 50 à 8 »	7 50 à 7 85	7 50 à 7 95	7 50 à 7 95	5 30 à 5 95
Deuxième » .	8 » à 8 35	8 30 à » »	» » à » »	6 50 à » »	» » à » »	8 25 à » »	9 » à » »	6 50 à » »	7 » à 7 25	7 » à 7 50	7 » à 7 25	5 » à » »
Troisième » .	7 50 à 7 85	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	8 » à » »	» » à » »	5 75 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	14 » à 14 25	» » à » »
MAIS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	18 50 à 20 »	12 95 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	8 40 à 8 30

FOURRAGES.—Les 500 kil

	Paris.	Versailles.	Besançon	Poitiers.	Toulouse
Foin. 1re.	48 50	45 50	32 »	28 »	35 »
Foin. 2e.	44 46	40 44	39 30	26 »	33 »
Luzerne. .	46 47	24 26	» »	» »	21 25
Sainfoin. .	» »	» »	» »	» »	24 25
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	27 30
Paille blé.	28 30	28 30	13 »	20 »	25 »
Paille seig.	30 32	» »	12 »	18 »	17 »

BESTIAUX.

POISSY, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	POISSY, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
BOEUF .	1 18	1 50	VEAU. .	1 62	1 80
— . .	1 08	1 20	— . .	1 44	1 50
— . .	» 96	» »	— . .	1 26	» »
VACHE. .	1 12	1 10	MOUTON	1 44	1 [illegible]
— . .	» 96	1 »	— . .	1 24	1 30
— . .	» 80	» »	— . .	1 04	» »
PORC. . .	» »	1 60			

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 65. MERCREDI 4 OCTOBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 3 OCTOBRE.

Les deux politiques.

La *Nation* engage avec nous une polémique et nous reproche de nous être mis à la tête d'une espèce de croisade prêchée contre la politique, au nom des intérêts matériels et des réformes sociales.

Oui, nous nous élevons contre la politique telle qu'on l'a comprise et faite jusqu'à présent, telle que beaucoup de gens la comprennent et la font encore. Cette politique de subtilités puériles, d'ambitions personnelles, de querelles de partis; cette politique qui s'agite pour remanier la forme ou le personnel gouvernemental, sans avoir un système d'organisation sociale à appliquer; cette politique de sophistes et de brouillons, d'empiriques et de charlatans, nous la repoussons de toute notre force.

Et, en cela, nous agissons dans l'intérêt des peuples et des gouvernements, dans l'intérêt de la société entière. Car cette politique, l'expérience le démontre, ne fait que compliquer le chaos social, arrêter le véritable progrès, empirer le sort des classes pauvres, dérouter les intelligences qui cherchent une issue au cercle vicieux dans lequel tourne la civilisation. Cette politique est comme un épais brouillard qui dérobe à tous les yeux le soleil bienfaisant dont la lumière et la chaleur rendront une vie nouvelle au corps social.

C'est cette politique qui entretient les divergences d'opinions, les haines qui divisent encore la famille française; c'est elle qui est la cause de tous nos malheurs passés; c'est à elle surtout qu'il faut attribuer la corruption qui gangrène si profondément les âmes; elle a produit, enfin, la Babel du journalisme, les citadelles parisiennes, l'impossibilité de s'entendre même dans les questions où tous les citoyens ont, au fond, un intérêt identique, l'ignorance du rôle de la France au dehors et son abaissement continu.

Voilà la politique contre laquelle nous prêchons une croisade; et, sur ce point, il nous semble que la *Nation* est d'accord avec nous; car, la plupart des vices que nous venons de signaler, elle les reproche à l'ancienne Opposition, et, comme nous l'avons montré, elle appelle de tous ses vœux une Opposition nouvelle, plus jeune, plus pure, plus dévouée, qui ne chercherait pas à bouleverser l'État ou la société dans l'intérêt de quelques ambitions personnelles, mais qui travaillerait consciencieusement au triomphe des droits et des intérêts de tous.

Il y a plus, et l'on va voir que la *Nation* elle-même se charge de détruire l'accusation qu'elle a dirigée contre nous. En effet, nous venons de prendre le mot *politique* dans le sens étroit qu'on lui donne habituellement; et, en jugeant l'arbre à ses fruits, nous avons prouvé que nous avions raison de prêcher une croisade contre ce fléau désastreux. Mais la *Nation*, à la fin de son article, prend le mot *politique* dans un autre sens. Elle dit : « La politique est ce qui concerne les rapports de la société. Réformes politiques et réformes sociales sont donc au fond la même chose. »

S'il en est ainsi, s'il y a identité entre les réformes politiques et les réformes sociales, il est évident qu'on ne peut s'occuper des unes sans s'occuper en même temps des autres, et que nous, qui enseignons comment la société doit être organisée pour que l'harmonie des intérêts succède à l'antagonisme, loin de prêcher une croisade contre la véritable politique, nous travaillons à lui donner son importance et sa destination réelle. Préparer la transformation sociale qui doit concilier l'ordre et la liberté dans tous les faits, n'est-ce pas faire la politique la plus large, la plus utile, la plus démocratique?

Eh! qu'importent au travailleur sans ouvrage et sans pain les beautés de la Charte, les subtilités du débat parlementaire, les discours les plus brillants, les premiers-Paris les plus profonds? Vraiment, tout cela le touche peu. Ce qui lui importe, c'est que l'association et la répartition proportionnelle soient substituées au salariat; c'est que le droit au travail soit reconnu; c'est que le travailleur ait une retraite assurée pour ses vieux jours, des moyens d'éducation pour ses enfants; c'est qu'en un mot, il puisse aimer la société, au lieu d'être sans cesse poussé par le désespoir à se révolter contre elle. Voilà comment, en se plaçant *au point de vue des droits et des intérêts de tous*, on doit entendre la politique.

En terminant, nous ferons observer à la *Nation* que le débat a été par elle détourné de sa direction première; car il s'agissait d'abord de savoir quel sens il faut attacher à cette expression : *Le droit commun*. Nous espérons cependant que cette polémique n'aura pas été sans fruit, et nous nous félicitons qu'elle ait été ramenée sur le terrain de nos idées; car nous sommes convaincus que la véritable notion du *droit commun* ne peut résulter que de l'étude de la science sociale.

Dans ce même article, auquel nous venons de répondre, la *Nation* accuse : 1° l'École sociétaire de *vouloir remplacer la religion du Christ par le culte de la matière*; 2° la *Démocratie pacifique de renier son drapeau*. La *Nation* nous permettra de ne pas prendre au sérieux de telles accusations. Nous avons fait justice il y a long-temps déjà des calomnies de même nature que nous ont intentées l'ignorance et la mauvaise foi de nos adversaires de tous les partis; nous n'acceptons pas de polémique sur ce terrain.

L'article de la *Nation* contient en outre un passage qui nous jette dans une grande perplexité.

« Nous avons dit, affirme ce journal, nous avons dit dernièrement à la *Démocratie* que nous acceptions complètement ses devises : Unité sociale, etc., etc. »

Nous nous rappelons parfaitement que la *Gazette de France* a donné une adhésion complète à nos devises; mais, — ou nous nous trompons fort, — ou la *Nation* n'avait encore rien fait de tel. Aussi la satisfaction que nous éprouvons à compter un nouvel adhérent ne va-t-elle pas sans quelque inquiétude.

Il faut bien en convenir, nous qui croyions avoir poussé assez loin la science des phénomènes psychologiques, nous renonçons à expliquer comment il se fait que la *Nation* prenne pour siens les faits et gestes de la *Gazette de France*.

Une interprétation claire et nette d'un phénomène aussi surprenant assurerait notre reconnaissance au journal la *Nation*, lequel ne tient pas précisément, dit-on, à passer dans le public pour être la doublure, ou, si l'on veut, le satellite de la *Gazette*.

Pouvons-nous, oui ou non, compter sur deux adhérents dans la Presse parisienne, ou bien devons-nous compter sur un seul?

Cette question est plus sérieuse qu'elle ne le semble. La *Nation* se dit fort en peine de savoir où va notre politique. — C'est pour savoir où va la politique de la *Nation* que nous lui demandons si elle ne fait qu'un avec la *Gazette de France*.

Il est bon de connaître les gens avec qui l'on discute.

Le *Bien public*, à la suite d'un article intitulé : *Des pétitions sur les fortifications de Paris*, propose lui-même sa pétition. Elle est ainsi conçue :

Messieurs les députés,

Le mouvement d'un généreux patriotisme a fait voter à la Chambre de 1841 la loi des fortifications de Paris. Le but que la Chambre s'était proposé, dans l'esprit de cette loi, est dépassé dans son exécution. Les fortifications de Paris, destinées à assurer la sécurité du pays, pourraient un jour inquiéter sa liberté. L'avenir de nos institutions nous est aussi cher que la sûreté de notre sol; car les institutions sont aussi la patrie!

Nous ne récriminons pas contre une loi de défense nationale; mais nous voulons qu'elle s'arrête là où elle devient une charge sans limites pour les contribuables et un danger pour la constitution. Ceux qui l'ont votée le veulent comme nous.

Nous pensons avec eux que tant de millions jetés dans les fondations de forts surajoutés au plan primitif, seraient plus utilement consacrés à la confection de nos chemins de fer; que ces chemins seraient eux-mêmes une fortification plus efficace non-seulement de Paris, mais de tout le territoire français, puisqu'ils donneraient à nos armées et à nos gardes nationales la faculté de se porter en masses sur tous les points menacés.

Nous pensons que des forces mobilisées et partout présentes sont plus conformes que des fortifications fixes au système des guerres modernes.

Nous pensons surtout que, dans une nature de gouvernement où les pouvoirs doivent être en équilibre et indépendants les uns des autres, la prudence doit éloigner l'appareil de la force du palais où délibère la représentation nationale.

Tant que les forts et les remparts de Paris ne sont pas armés, l'indépendance de la représentation et la sécurité de Paris ne sauraient être soudainement menacées.

En conséquence, messieurs les députés, nous vous demandons de n'accorder les fonds nécessaires à l'armement des forts et de la place de Paris qu'en cas de guerre continentale, et de refuser les fonds qui vous seraient demandés pour la construction de forts ou de travaux ajoutés au plan primitif.

Nous sommes avec respect, messieurs les députés, etc., etc.

(*Suivent les signatures.*)

Mâcon, 1er octobre 1843.

Dans l'article qui précède ce document, nous remarquons, entre autres réflexions, celle qui suit :

Un maréchal de France tiendrait dans sa main, avec la clé des fortifications de Paris, la sécurité d'un million d'hommes, le bon plaisir des institutions et les destinées de l'esprit humain. Cela devient évident pour tout le monde. Nous n'accusons pas le gouvernement actuel d'arrière-pensée pour lui-même; mais derrière lui il y a des gouvernements inconnus. On autorise tous les soupçons de la liberté quand on montre contre elle tant de défiance.

On nous écrit d'Allemagne :

Il y a un an que le congrès du Zollverein, assemblé à Stuttgard, a frappé l'industrie parisienne, et entre autres la quincaillerie et la parfumerie, d'un tarif si élevé, qu'il équivaut presque à une prohibition. Pendant la première partie de sa session de 1842, le congrès ne s'était occupé que des *twistes* (fils écrus et des fers anglais, et la Saxe demandait à grands cris des droits plus élevés sur le fil écru introduit par l'Angleterre, tandis que le sud de l'Allemagne voulait un haussement de tarif pour le fer. Ainsi menacée dans son commerce, l'Angleterre employa tous les moyens, toutes les promesses, toutes les menaces, et, à en croire quelques insinuations de la Presse allemande, elle ne dédaigna point même la corruption pour empêcher ces mesures. Elle y parvint. Alors, comme il fallait faire quelque chose, le congrès frappa de nouveaux droits les articles de Paris; l'on écrivit même de Stuttgard au *Courrier français*, pour lui faire accroire que c'était une mesure de représailles contre le tarif français; et ce journal fut dupe de cette manœuvre.

Cette année, le congrès du Zollverein, dominé par la Prusse, a transféré le siége du congrès à Berlin même. Il est hors de doute que le roi de Prusse avait des raisons convaincantes pour cela. L'Angleterre fait encore tout son possible pour empêcher des mesures prohibitives sur ses marchandises; mais, à moins qu'elle ne fasse de larges concessions à son tour, notamment pour l'importation des grains et des bois allemands, le Zollverein sera inexorable à l'égard du commerce de la Grande-Bretagne. Quant à la France, nous croyons que, si elle voulait prendre sa revanche et entrer en négociation avec le Zollverein, ce dernier serait porté à lui faire des concessions, notamment sur l'article de l'industrie parisienne pour lequel il n'y a presque pas de concurrence en Allemagne.

En attendant, nous voyons avec plaisir la Presse allemande, et notamment la *Gazette nationale allemande*, entrer dans une voie plus sociale. Ce journal attaque vivement, dans un de ses derniers numéros, les prétentions exorbitantes de quelques maîtres de forges et fabricants allemands, et adjure le congrès de ne pas se laisser intimider par l'égoïsme et l'avidité de quelques barons de la fabrique qui voudraient profiter des tendances prohibitives du Zollverein pour s'enrichir aux dé-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

RÉVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Les Fourberies de Scapin.* — ODÉON. Reprise de *Lucrèce.* — AMBIGU. — *Les Bohémiens de Paris.*

Quelle amusante comédie que les *Fourberies de Scapin*! Samedi dernier, c'était un rire inextinguible à la Comédie-Française, pendant que M. Provost racontait avec tant de naturel les disgrâces paternelles d'Argante, et que M. Samson, plein d'entrain, mais tombant quelquefois dans la charge, exécutait les fourberies de Scapin. Le public rit.... il serait pourtant bien qu'il examinât avec soin où va son rire et quelles

Certes, ces faits sont odieux, et il n'est pas possible de pousser plus loin le mépris des sentiments honnêtes, des affections et des devoirs de la famille. Pourtant, Molière avait une belle âme, et nous tous qui rions, nous ne sommes pas de mauvais fils et de malhonnêtes gens. Pourquoi donc rions-nous? pourquoi donc oublions-nous la part d'indignité que renferme ce tableau? quel immense intérêt nous pousse à prendre parti contre ces pauvres vieillards pour ces valets fripons, contre ces pères pour leurs fils irrespectueux?

C'est l'intérêt de l'amour et de la liberté. Ces vieillards veulent marier leurs fils suivant leurs convenances d'ambition, sans tenir compte des penchants naturels; ils osent contrarier le vœu de l'attraction, comprimer l'essor libre de la passion d'amour: c'en est assez pour irriter toute âme généreuse, pour que nos sympathies aillent aux jeunes gens troublés dans leurs tendresses, et notre antipathie aux pères opposants. Scapin est amnistié d'abord parce qu'il fait preuve de merveilleuses qua-

toujours les spectateurs prendront parti pour la liberté et pour le bonheur des enfants contre l'oppression exercée au nom des convenances de famille et de fortune. Il serait sage pourtant de reconnaître la profondeur du mal social mis à nu par l'admirable génie de Molière, et d'aviser à modifier les institutions, de telle sorte que les enfants puissent librement se livrer à la passion d'amour sans manquer au devoir filial, de telle sorte que les pères n'aient pas le chagrin d'avoir à contrarier les désirs de leurs enfants. La loi d'organisation découverte par Fourier fait cesser ces contradictions; elle réalise l'harmonie parfaite des passions dans la vie sociale.

Encore une petite surcharge de M. Provost. Dans la délicieuse scène cinquième du deuxième acte, cet artiste ajoute, à propos du petit quartaut de vin d'Espagne : « Je ne le boirai plus. » Le mot est joli, mais je ne sache pas qu'il soit de Molière. Mlle Brohan est charmante sous les traits et le beau costume oriental de Zerbinette.

eus des consommateurs, et notamment aux dépens des classes les plus nécessiteuses.

Mouvement de l'Opinion.

Presse départementale et étrangère.

Le *Persévérant*, journal radical de Limoges, a publié récemment sur la *Démocratie pacifique* deux articles, dont le dernier, le moins bienveillant, a été reproduit avec empressement par le *Censeur* de Lyon.

Voici le premier article du *Persévérant* :

Bien que le ton arrogant du *Phalanstère* et de l'ancienne *Phalange* se soit un peu adouci, la *Démocratie pacifique* est encore un maître d'école passablement hautain, dont les manières tranchent sur la monotonie ordinaire de la Presse quotidienne autant au moins que ses doctrines.

Ce journal a pour lui l'attrait de l'originalité et pour beaucoup de lecteurs, l'attrait de la nouveauté. Ajoutons que ses doctrines *flattent les préjugés les plus répandus de notre temps !..* (Le caractère italique est de nous.)

Quoi que la *Démocratie pacifique* dise et pense des journaux de notre couleur, nous voyons son avènement avec plaisir; car il est bon que le système fouriériste soit représenté; il est bon surtout que chacun donne sur les questions d'organisation du travail les idées bonnes ou mauvaises qu'il possède. Il est utile que ces questions entrent dans le grand courant de la Presse périodique et qu'elles ne soient pas couvertes plus long-temps par un silence imprudent.

Quant aux doctrines, quant à l'attitude de la *Démocratie pacifique*, elles nous inspirent peu de confiance et de sympathie. Insulter la Presse démocratique, violemment persécutée, adresser au pouvoir des conseils qu'il n'entendra ni ne *peut* entendre, c'est, assurément, toute question de sentiment à part, faire fausse route, surtout si, comme on le dit avec raison dans certaines limites, la doctrine de Fourier est démocratique.

Comme nous n'avons point trempé dans la prétendue conspiration du silence découverte par la *Démocratie pacifique*, nous discuterons volontiers ses doctrines, heureux de rencontrer des adversaires qui raisonnent.

La *Démocratie pacifique* veut, suivant son titre, le progrès social sans révolutions, sans guerre, etc. Rien n'est plus frappant, dans ce programme, que le mépris et, s'il nous est permis de le dire, l'ignorance des obstacles que le progrès a rencontrés dans tous les temps. Vous voulez le progrès social sans révolutions? Mais si le pouvoir résiste ! — Vous espérez le convertir par de beaux sermons qu'il n'écoute guère. Mais s'il s'endurcit; s'il persiste à conduire la société au rebours : continuerez-vous à prêcher jusqu'à la consommation des siècles?....

Progrès sociaux, association volontaire, tout ce que vous voulez, nous le voulons comme vous ; mais, d'accord sur le but, nous différons infiniment sur la théorie et sur les moyens. Nous ne pensons pas que les obstacles qu'a rencontrés le progrès depuis l'origine du monde cessent tout-à-coup, ni que la liberté humaine soit absorbée soudainement dans une loi d'harmonie analogue à celles qui régissent les corps inertes; et si vous avez l'audace de novateurs remplis d'espoir, nous avons la confiance qu'inspirent les traditions historiques et le témoignage des générations qui nous ont devancés.

Puisque le *Persévérant* s'avoue d'accord avec nous sur le *but*, pourquoi donc nous blâme-t-il de ne pas professer une grande tendresse pour des écrivains et des journaux qui se sont toujours montrés souverainement hostiles au but que nous poursuivons? Oui, sans doute, nous avons été durs quelquefois pour certains démocrates; mais que le *Persévérant* ne l'oublie pas, ce n'est qu'après les avoir mis en demeure de se prononcer sur les seules idées dont l'application nous paraisse apte à relever de leur abaissement les masses populaires, et lorsque nous avons vu ces prétendus fervents amis du peuple n'accueillir ces idées que par le dédain ou l'hostilité la moins déguisée.

Le *Persévérant* nous reproche de vouloir le progrès social sans révolution, sans guerre. « Et si le Pouvoir résiste, dit-il, que » ferez-vous ? »

Même en supposant qu'il n'y ait rien à attendre du Pouvoir actuel et de la classe qui le soutient, il nous semble que ce n'est pas une raison pour se poser de prime-abord en révolutionnaires, en gens décidés avant toute chose à jeter bas Pouvoir et institutions. Qu'il soit de droit ou de fait, est-ce qu'avant de songer à renverser un pouvoir existant il n'importe pas, d'une part, d'avoir pour soi l'opinion publique, et d'autre part, d'avoir mis le Pouvoir en demeure d'obtempérer au vœu de la nation?

Il se peut donc que nous devenions révolutionnaires; mais, du moins, ce ne sera que du jour où nous aurons acquis la preuve 1° que l'opinion publique s'est prononcée pour les améliorations matérielles et morales que nous proposons ; 2° que le Pouvoir est le seul obstacle à la réalisation des réformes voulues et demandées par la grande majorité de la nation.

Jusque-là nous continuerons, comme par le passé, à réprouver toute tentative révolutionnaire, et jusque-là nous déplorerons l'aveuglement de ces démocrates qui s'obstinent à ne pas comprendre que le triomphe de la cause populaire peut s'obtenir beaucoup moins sûrement par la violence que par l'enseignement et par des essais de réforme sociale tentés avec prudence.

Dans l'article auquel nous répondons, il se trouve la phrase suivante :

« Il est bon que chacun donne sur l'organisation du travail les » idées qu'il possède, car il est utile que ces questions entrent dans » le grand courant de la Presse périodique, et qu'elles ne soient » pas couvertes plus long temps par un *imprudent silence*. »

Cette phrase va droit, il nous semble, à l'adresse du *National*, auquel le *Censeur* avait déjà donné un avertissement du même genre.

Voilà donc que le patriarche du radicalisme commence à être réprimandé, même par ses féaux de province, de son silence à l'endroit des questions sociales. Cela est d'un bon augure pour ces idées.

Mettons maintenant sous les yeux de nos lecteurs le second article du *Persévérant*. On dirait que ce second article a été écrit par la feuille radicale de Limoges en vue de se faire pardonner le premier, où se trouve un reproche indirect dont nous venons de parler à l'adresse du *National*.

Nous citons textuellement :

Si la possession d'un journal quotidien prouve une certaine puissance, une certaine importance, elle impose aussi des obligations quelquefois imprévues, mais inévitables. On songe à faire un journal de doctrine, de pure doctrine, impartial, plein de vues élevées; et cependant on est poussé, par la force des choses, au plus fort de la mêlée, sur le terrain où combattent les partis. Si l'on veut rester isolé, chacun se retire de vous et vous oublie ; veut-on, au contraire, prendre part à la lutte, alors il faut contracter des alliances et des inimitiés, attaquer et se défendre, donner, en un mot, très souvent à la polémique la place de la doctrine.

Tels sont les obstacles que présente à tous les *sectaires* la direction d'un journal quotidien et qu'il leur est impossible d'éviter complètement. Après avoir refusé hautement d'être des hommes de parti, ils le deviennent ou ils périssent.

Les fondateurs de la *Démocratie pacifique* semblent avoir compris ce danger. Ils espèrent se rattacher, par la discussion des questions dites sociales, par de belles promesses pour le peuple, les hommes du parti démocratique, tandis que, par leur caractère pacifique, par leur prédilection bien avouée pour les questions d'intérêts matériels, par leur théorie de l'ordre, par leur admiration pour les puissances du jour, ils se rattachent aux prétendus conservateurs, espérant créer un parti formé des débris de deux partis contraires.

Quelques personnes pourront applaudir à ce dessein. Peut-être est-il bon de leur dire qu'il n'est pas nouveau. La *Presse* a débuté et vit avec les mêmes prétentions que la *Démocratie pacifique*. Elle a même eu le mérite de prendre plus nettement son parti, d'entrer plus franchement dans la politique et l'habileté de se faire une fortune dans le parti conservateur en lui adressant des flatteries mêlées de leçons.

Qu'est-il arrivé, cependant ? La *Presse* a été réduite, pour conserver sa couleur, à discuter surtout des questions administratives et à s'égarer dans les détails.

Que le journal fouriériste prenne parti, qu'il se classe à sa convenance dans la polémique, c'est son affaire. Nous ne lui en voulons nullement, ni des compliments qu'il adresse aux personnes qui gouvernent, ni des injures qu'il donne à la Presse démocratique. Il croit sans doute qu'il est habile de flatter les puissants et de mépriser les faibles.

Quant à ses doctrines, nous ne refuserons jamais de les discuter, et nous comptons, du reste, en faire implicitement la critique en continuant l'exposition des nôtres, interrompue par le temps des sessions et des affaires.

Dans son premier article, après avoir reproché à la Presse périodique son silence imprudent sur les questions sociales, le *Persévérant* promettait de discuter nos doctrines, *heureux*, disait-il, *de rencontrer des adversaires qui raisonnent*. Et voici que, pour commencer, le *Persévérant* publie un second article dans lequel nous sommes présentés comme des *sectaires* qui *flattent les puissants et injurient les faibles*, qui débutent avec les mêmes prétentions et la même tactique que le journal *la Presse*, qui cherchent, par de belles promesses pour le peuple, à se rattacher les hommes du parti démocratique, enfin, qui ont voulu faire un journal de *pure doctrine* sans pouvoir y réussir.

Etrange manière d'entrer en discussion avec nous !...

Le *Persévérant* peut être assuré que nous ne nous arrêterons pas à relever des imputations aussi notoirement inexactes. Nous croyons que le public est assez éclairé sur notre ligne politique pour faire pleine justice des insinuations calomnieuses dirigées contre nous par ces démocrates que semble contrarier l'extension des idées de progrès social pacifique.

—

Un autre journal de Limoges, *l'Ordre*, s'exprime ainsi sur notre compte :

Nous avons eu maintes fois occasion de citer la *Phalange*, bien plus souvent pour nous appuyer de l'opinion d'un journal en dehors de tout esprit de parti et de coterie, que pour combattre certaines idées théoriques qui nous paraissent avoir les défauts inhérents à toute idée préconçue. La *Phalange*, ainsi que nous l'avons dit, de feuille paraissant trois fois par semaine, s'est transformée en journal quotidien, et s'est donné un nouveau titre qui a l'avantage d'exprimer exactement la ligne politique suivie jusqu'à présent par ses anciens rédacteurs, en même temps qu'il doit rallier les hommes droits de tous les partis. La *Démocratie pacifique* a donc été accueillie avec faveur, à Paris, par tout ce qui ne fait pas marché d'opinion et de théories gouvernementales; en province, par la Presse qui, pour ne pas s'arroger le titre d'*indépendante*, n'en relève pas moins d'elle-même.

—

La *Revue méridionale*, dirigée par MM. Saugeon et Ch. Latterrade, a inséré, dans son numéro du 16 septembre, une lettre écrite de Paris par M. Philadelphe Martineau, sur la *Démocratie pacifique*. La longueur de cette lettre ne nous permet pas de la reproduire en entier. Elle débute ainsi :

Paris, 31 août 1843.

Messieurs,

Permettez-moi de vous entretenir d'un fait récent, important, grave, qui s'est produit dans le monde intellectuel et qui, dans ce temps d'apathie, de prostration, de stagnation de la pensée, me semble destiné à donner une vigoureuse secousse aux esprits, à ouvrir un nouveau et infiniment plus large cours aux idées; qui est destiné à opérer dans les conditions de l'existence morale de la Presse ce que l'apparition des journaux à bon marché fit, il y a quelques années, pour les conditions de son existence matérielle ; en un mot qui doit produire une révolution salutaire, en plaçant cet instrument de publicité sur le terrain des discussions calmes et sérieuses : je veux parler de l'apparition du Manifeste et du journal de la *Démocratie pacifique*.

La lettre de M. Martineau se termine en ces termes :

Eh bien ! le branle est donné ; le tocsin d'une réforme salutaire dans les errements de la vieille Presse vient d'être sonné par les auteurs du Manifeste de la *Démocratie pacifique*. Quoi qu'ils fassent aujourd'hui pour soutenir leurs feuilles des bribes de leur polémique accoutumée, quelque suggestion qu'ils emploient pour retenir l'esprit de leurs lecteurs dans les landes stériles de leur premier-Paris, les écrivains de la Presse périodique sont condamnés à changer de langage, à s'occuper de choses sérieuses, à débattre de grands intérêts.

Concours du comice agricole de Vaugneray.

Depuis plusieurs années, le comice de Vaugneray poursuit ses travaux avec une persévérance digne d'éloges. Sous son influence, les cultures se perfectionnent, les races d'animaux domestiques s'améliorent, les bons serviteurs se multiplient. C'est, dans le département du Rhône, un des comices qui ont le mieux compris leur mission ; c'est le seul qui ait dépassé déjà les résultats qu'on s'en promettait. Il est composé par les maires et par des agriculteurs distingués des cantons de Vaugneray, de Limonest, de l'Arbresle et de Saint-Laurent-de-Chamousset. Il tient successivement chaque année une séance publique dans chacun des quatre cantons. Presque partout cette réunion est accueillie avec enthousiasme.

Dimanche dernier (17 septembre), le comice de Vaugneray a ouvert son concours à l'Arbresle, sous la présidence de M. De emllon de Thorigny. Une affluence considérable avait changé l'aspect de la petite ville; c'était jour de grande fête. La garde nationale, musique en tête, escortait les membres du comice, auxquels s'était réunie une députation de la Société d'Agriculture de Lyon.

A neuf heures du matin, on se rendit au champ de labourage. Vingt et une charrues étaient rangées en ligne. Cinq étaient tirées par des chevaux, onze par des bœufs et cinq par des vaches. Au signal donné, tous les attelages partirent en même temps. Le sol était compact, et les pluies abondantes du printemps et de l'été, auxquelles a succédé un mois de sécheresse, avaient tellement battu et durci la terre, que quatre charrues furent brisées en peu d'instants. De ce nombre fut celle d'un cultivateur de Francheville nommé Voiturin, que l'on désignait comme un des meilleurs laboureurs connus, et dont le nom a souvent été proclamé dans les réunions du comice.

Après une demi-heure de travail, on examina les labours. Ils étaient généralement bons ; les sillons avaient de 24 à 30 centimètres de profondeur. Les primes ont été décernées ainsi qu'il suit :

1° Pour un attelage à deux chevaux. — Prime : M. Delorme, de Saint-Pierre-Lapalud, 50 fr. ; accessit : M. Soudy de Tassin, 25 fr.

2° Pour un attelage à deux bœufs. — Prime : M. P. Ponce, de Lizieux, 50 fr. ; accessit : M. Bricard, d'Evreux, 25 fr.

3° Pour un attelage à deux vaches. — Prime : M. Delorme, de Bessenay, 50 fr. ; accessit : M. Chambon, de Fleurieux, 25 fr.

Le programme annonçait une prime de 50 fr. à l'agriculteur qui présenterait le plus beau cheval de trait possédé par lui depuis deux ans, et âgé de moins de cinq ans. Cette prime a été vivement disputée. Les chevaux, au nombre de quatorze, étaient presque tous de bonnes bêtes, bien prises. Deux cependant étaient hors ligne : l'un, appartenant à M. Martin, de Haute-Rivoire, était un cheval à deux fins, de taille moyenne, d'un gris de fer, âgé de quatre ans. Il a eu la prime. Une jument d'une taille plus élevée, de formes plus élégantes peut-être, mais moins appropriées à la localité, appartenant à M. Belin, de Latour, fut trouvée si belle que le comice, sans égard pour le programme, qui n'indiquait point d'accessit, lui a accordé une prime de 30 fr. Depuis cinq ans, la race chevaline a fait de grands progrès dans la circonscription du comice.

Les bestiaux présentés au concours ont été plus nombreux que les années précédentes. Il y avait 10 taureaux et 17 génisses. Une prime de

---

malheureux. Mlle Maxime n'a rien compris à la simplicité reposée du rôle de Lucrèce. Elle s'est fait vivement applaudir pour quelques cris jetés au-dehors avec de grands *lancements* de bras. Mlle Volet a une tête charmante sous les bandeaux antiques. M. Ballande a un beau talent de diction ; il corrige ce qu'on reprochait justement à M. Bocage, l'excès et le maniérisme du geste ; mais, très remarquable au premier acte, où il suivait évidemment les inspirations de son devancier, M. Ballande est devenu pour le reste de l'ouvrage, froid et sans couleur. M. Ballande a de belles qualités, et l'on doit critiquer sévèrement celui qui peut beaucoup. M. Godat est un assez bon Sextus. M. Sainte-Marie donne à Collatin l'air d'un agent de change satisfait de la fidélité de sa femme. Pourquoi M. Sainte-Marie redresse-t-il avec tant de crispations ses doigts de pieds ? Nous avons vu cet artiste jouer avec plus de goût et de succès la comédie au *Teatro Nuovo* de Naples dans l'excellente compagnie de Mmes Dupont et Verneuil, et de M. Doligny. Un jeune artiste,

mauvais traitements que subit la femme des classes pauvres ; à elle l'abandon, l'indigence, les désespoirs maternels et l'infanticide. Qu'elle nous peigne les maux de la vie présente, les infortunes telles qu'elles se pressent autour de nous ; qu'elle nous arrache des larmes surtout pour les afflictions sans nombre qui pèsent sur les classes populaires. Voilà son rôle, et ce rôle-là, que Mme Dorval y songe bien ! est plus vivant que celui de Mlle Rachel.

Nous appartenons à une époque où la sympathie de toutes les grandes âmes, s'arrêtant moins aux douleurs arrangées et embellies, va chercher les tableaux du désespoir dans leur franchise et leur nudité, et s'attache particulièrement avec piété aux maux du prolétaire. Que Mme Dorval laisse donc le vieux drame aristocratique et retourne s'unir à ses frères, MM. Frédéric et Bocage, pour interpréter les douleurs désordonnées du peuple. Nous le répétons, là est son domaine et son règne ; là se présentent à elle encore vingt années de succès et de gloire ; sur le seuil de l'Odéon ou

On annonce qu'un drame des *Mystères de Paris* va être prochainement joué à la Porte-Saint-Martin. S'il y avait une direction intelligente des beaux arts, un ouvrage de ce caractère serait demandé au Théâtre-Français; et les Princes, donnant l'exemple, iraient l'écouter d'un esprit sérieux et attentif, afin de recevoir et de porter dans les hautes sphères les leçons profondes qu'il expose à la société. Les horribles tableaux retracés par la plume éloquente de M. Eugène Sue n'ont pas de danger pour les classes que la richesse et l'éducation préservent des nécessités du vice ; ils leur sont, au contraire, un enseignement fécond, un avertissement salutaire. Si la peinture du désordre et du crime a ses périls, c'est pour les masses, que le besoin et l'abrutissement poussent incessamment au mal. Chose étrange ! et qui peint bien l'égoïsme de caste des chefs de l'État : les œuvres que (dans leur ignorance de la science passionnelle et des tendances sociales) ils estiment une nourriture dangereuse pour l'âme, ils les éloignent

100 fr. a été décernée à M. Frédière, de Bessenay, pour le plus beau taureau, et un accessit de 50 fr. à M. Tardy, de Montrotier. On avait aussi proposé une prime de 50 fr. et un accessit de 30 fr. pour les possesseurs des plus belles genisses âgées de 15 à 18 mois, nées dans l'arrondissement du comice. La prime a été donnée à M. Giraud, de Savigny; et l'accessit à M. Chambon, de Fleurieux.

Le comice avait annoncé quatre primes (de 60 à 20 fr., pour les valets de ferme âgés de vingt à trente ans qui, dans les limites de cet âge, auraient servi pendant cinq ans chez le même propriétaire, avec intelligence fidélité et probité. Un nombre égal de primes devait être décerné aux filles rurales qui avaient rempli les mêmes conditions. Les concurrents ont été nombreux. Une commission fut nommée dès le matin pour examiner les certificats et autres pièces. Elle proposa de porter à cinq le nombre des primes, et encore il n'y en eut que pour les valets qui, dans les conditions voulues, avaient huit ans d'un service irréprochable.

Parmi les femmes, il s'est offert un cas particulier. Une d'elles, Marie Gros, enfant abandonné, élevée par l'hospice de la Charité, présentait les certificats les plus honorables, mais elle ne satisfaisait pas aux conditions du programme fait pour les agriculteurs nés dans la circonscription du comice. Considérant que cette jeune fille, sans parents, sans appui, avait su se conduire de façon à mériter l'éloge, la commission a décidé qu'elle serait admise au concours, et elle a obtenu la cinquième prime de 20 fr.

Le comice cherche à substituer l'usage de la faux à celui de la faucille pour couper les céréales. Malgré son appel aux agriculteurs, il n'a eu encore que deux primes de 25 fr. à décerner. L'une a été obtenue par M. Fr. Rossignol, de Savigny, et l'autre par M. Ph. Burdel, de Dardilly.

On a distribué pour une somme de 220 francs d'ouvrages élémentaires d'agriculture. Le secrétaire, M. Ant. Rieussec, remettait à chacun des concurrents qui avaient obtenu des primes, un exemplaire de *Maître Pierre ou le Savant de village, par V. Rendu*, et un *Traité des Mesures usitées dans le département du Rhône et des mesures métriques, par Laforgue.*

Un banquet a terminé cette fête rurale, et de nombreux toasts ont été portés à la prospérité de l'agriculture et du pays. Le préfet du département avait promis d'honorer le comice de sa présence. L'assemblée a regretté vivement que des nécessités d'un ordre supérieur eusseut retenu M. Jayr au chef-lieu.

L'*Observateur grec* du 19 septembre, que nous recevons ce matin, contient le texte des ordonnances royales dont nous avons déjà annoncé la promulgation dans notre numéro du 28 septembre, d'après notre correspondance particulière. Il annonce, en outre, plusieurs nominations nouvelles dans les hauts emplois du Gouvernement.

M. Petsalis, avocat d'Athènes, qui a dirigé le mouvement de Kalcis, accompli en même temps que celui d'Athènes, a été nommé secrétaire du conseil d'État.

M. Papalexopoulo, qui était gouverneur de Kalcis, a été nommé gouverneur d'Athènes, et a été remplacé à Kalcis par M. Theotochis, gouverneur de Tynos.

M. Adam Doucas est passé du gouvernement d'Athènes à celui de Syra, et M. Latris, du gouvernement de la Phocide à celui de Tynos.

— M. le général Griziotis, après avoir dirigé, conjointement avec M. Petsalis, le mouvement de Kalcis, s'est porté vers Athènes, à la tête d'un millier de palycares de l'Eubée. Mais, ayant appris en route que la révolution était terminée, il a rebroussé chemin et s'est retiré dans ses foyers. M. le général Griziotis est un des plus grands propriétaires de l'Eubée.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Madrid, 1er octobre.

Ont été élus députés à Madrid : MM. Cortina, Arratia, Cantero, Moreno, Montalvan, Martinez de la Rosa et Gonzalez Bravo.

Suppléants : MM. Casa-Irujo, Medialdea, Sartorius et Las-Navas.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On lit dans le *Journal de Constantinople* du 16 :

« Au moment de mettre sous presse, nous recevons notre correspondance de Syrie, apportée par le paquebot du Lloyd autrichien. Les lettres de Beyrouth sont du 7 de ce mois; elles ne contiennent rien de saillant, si ce n'est l'attaque et le pillage du couvent d'Arcisa, situé vers le Karsawan, dans le Liban, par les Metualis. Deux prêtres maronites ont été tués. L'autorité s'est empressée d'envoyer des troupes à la poursuite des auteurs de cet acte de brigandage.

» Le reste de la Syrie est parfaitement tranquille. On continue à se louer beaucoup de l'administration de S. Exc. Essad-Pacha. »

— Le *Journal de Constantinople* confirme la nouvelle que nous avons donnée, d'après le *Morning-Herald*, de la réorganisation de l'armée turque. Une erreur seulement s'est glissée dans la version anglaise : ce n'est pas pendant sept jours chaque année, mais durant un mois, que les miliciens rentrés dans leurs foyers seront exercés au maniement des armes.

La nouvelle organisation de l'armée a causé une joie générale parmi les troupes, et de tous les côtés on reçoit la nouvelle que cette mesure a été accueillie avec autant de reconnaissance que d'enthousiasme, non seulement par les militaires, mais par toutes les classes de la population, particulièrement dans les campagnes.

Pendant ces derniers jours, le sultan a visité les troupes qui se trouvent sur divers points de la capitale. Sa présence a occasionné parmi les soldats des transports d'allégresse.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 26 septembre :

« Hier, vers minuit, l'autorité militaire a mis les troupes en mouvement. Le général Concha s'est établi à la Puerta-del-Sol, pendant que le général Narvaez parcourait les divers quartiers de la capitale. L'autorité avait reçu l'avis qu'aujourd'hui, dans la matinée, un mouvement devait éclater. Le projet était de s'emparer de quelques églises et de sonner le tocsin. Le feu aurait été mis en même temps à plusieurs maisons dans des quartiers diamétralement opposés. Pendant que les troupes seraient dirigées sur les lieux théâtres de ces incendies partiels, pour porter des secours, les conjurés auraient mis le feu aux casernes; en un mot, c'était un plan infernal. Il importait que l'autorité, pour déjouer ces sinistres projets, se mît en mesure de résister sur tous les points. C'est ce qu'elle a fait avec autant de précision que d'activité. Les églises ont été occupées militairement, et le marteau de toutes les cloches a été enlevé par précaution. Toutes les troupes sont restées sous les armes pendant la nuit. Les dispositions avaient été si bien prises, que les conspirateurs ont dû renoncer à l'exécution de leurs plans.

Des arrestations ont été faites. On assure qu'une découverte importante a eu lieu, celle d'un dépôt d'armes à feu. Toute la journée la troupe a été consignée, les postes ont été doublés.

Les derniers rapports de la Catalogne et de l'Aragon sont très favorables. Reuss est rentré dans l'ordre, la forteresse de Figuières tient bon contre les révoltés, et l'on assure que les membres de la junte centrale de Barcelone sont enfermés à la citadelle de Montjuich.

Ces nouvelles ont naturellement exaspéré les Ayacuchos, qui comptaient sur des bulletins défavorables pour mettre à exécution leur programme de désordres. La vigilance du Gouvernement a déjoué heureusement les projets de la malveillance. La troupe, fatiguée de ce service extraordinaire de jour et de nuit, ne serait pas fâchée d'en venir aux mains avec les émeutiers. Le moral de la troupe a été remonté par le général Concha, qui s'attache à rétablir la discipline dans les rangs de l'armée.

— Tandis que l'on conspire à Madrid pour renverser le nouveau Gouvernement, il paraît que l'on conspire à Barcelone contre la junte suprême. Le *Constitucional*, du 26, nous apprend que la junte suprême a découvert et déjoué une conspiration dirigée par le chef politique Gibert et qui avait pour but de s'emparer de la ville au profit du gouvernement de Madrid.

La junte suprême annonçait, le 25 septembre, que les *ennemis de la liberté* étaient à l'agonie, et elle décrétait que tous les préjudices soufferts et à souffrir par les *défenseurs de la cause nationale* seraient réparés sur les biens de *ses adversaires*.

— Le capitaine-général de l'Aragon, D. Valentin Canedo, resserrait, à la date du 24 septembre, le blocus de Saragosse, de manière à ce que cette villee n'eût plus aucune communication par la droite de l'Ebre.

— On lit dans le *Heraldo* du 26 :

« Le Gouvernement vient de recevoir, au moment où nous mettons sous presse, une communication du capitaine-général de l'Aragon, en date du 24, de laquelle il résulte que le blocus de Saragosse se maintient et qu'on attend d'un instant à l'autre la soumission de cette ville. La même autorité ajoute que, suivant des nouvelles reçues de Catalogne, Barcelone s'est entièrement soumise et que les membres de la junte sont prisonniers à la citadelle.

» La plus grande tranquillité règne dans la capitale. »

ITALIE. — On écrit de Bologne, 19 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg :*

« Bien que la tranquillité soit rétablie ici, nous recevons encore, de temps en temps, des nouvelles qui nous remplissent d'inquiétude. Ainsi, une bande d'insurgés s'est montrée hier à San-Nicolo (à un mille de notre ville), a pénétré dans l'*Ortena del Sole* (hôtellerie du Soleil), et y a commis des dégâts. Les carabiniers, partis en toute hâte pour San-Nicolo, sont arrivés trop tard : les insurgés avaient déjà disparu. Les carabiniers ont, dit-on, trouvé des dépôts de poudre et de munitions dans plusieurs maisons.

» A Ancône, on a arrêté, dans une auberge, plusieurs individus suspects.

» Une sorte d'effervescence règne à Ravennes, et l'on craignait un mouvement anarchique. Toutefois, la garnison autrichienne est prête à tout événement. On a trouvé dans les poches de beaucoup d'individus arrêtés des pièces de monnaie russe pour des sommes considérables. Mais on est convaincu que les meneurs se sont procuré cet argent pour soudoyer la populace, afin de détourner les soupçons qui auraient pu planer sur eux.

» On assure qu'un Anglais atteint du spleen s'est enrôlé dans les bandes pour faire la guerre de guerillas comme moyen de guérison.

» Les volontaires pontificaux ont reçu l'invitation de prendre les armes, et nous attendons ici, dans quelques jours, quelques milliers d'hommes de la province. La troupe de ligne sera envoyée dans les légations. »

SUISSE. — *Berne*, 30 septembre. — Le vorort vient d'adresser aux cantons une circulaire par laquelle il les informe que, nonobstant le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans le canton du Valais, les autorités ont de justes motifs pour craindre que, d'un moment à l'autre, de nouveaux désordres n'éclatent, et que l'anarchie ne se déchaîne une seconde fois. En conséquence, le gouvernement du Valais a été autorisé à adopter toutes les mesures de précaution qu'il pourrait juger nécessaires, et le vorort lui donnera tout l'appui qu'il peut lui donner en vertu de la constitution fédérale. En même temps le vorort prie les cantons voisins de vouloir bien lui donner connaissance, aussi promptement qu'ils le pourront, de tout événement qui tendrait à troubler l'ordre dans le Valais. (*Gaz. univ. de Suisse.*)

INDES-ORIENTALES. — Nous avons des journaux de Calcutta du 10 août. On était momentanément tranquille dans le Scinde, mais les Arabes du côté du sud se réunissaient en grand nombre pour préparer, disait-on, une nouvelle attaque contre les Anglais. En Chine, la situation était toujours la même. (*Moniteur parisien*).

INTÉRIEUR.

On annonce que S. A. R. Mgr le duc d'Aumale partira prochainement pour l'Algérie. Le prince doit prendre le commandement de la province de Constantine, en remplacement de M. le lieutenant-général Baraguay-d'Hilliers, que l'état de sa santé force à rentrer en France.

— Parmi les renouvellements triennaux de maires que renferme le *Moniteur* de ce matin, on remarque les suivantes : A Laon, M. Dolle; à Réthel, M. Pauffin-Habon; à Rocroi, M. Petit-Prisse; à Givet, M. Estivant; à Sedan, M. Franquet-Chayaux; à Troyes, M. Vauthier; à Arcis-sur-Aube, M. Girardin; à Bar-sur-Aube, M. Bertrand; à Bar-sur-Seine, M. Capperon-Gervaisot; à Nogent-sur-Seine, M. Dubois; à Bourges, M. Mayet-Genetry; à Sancerre, M. Léveillé; à Brives, M. Eyrolles; à Uzerche, M. Bleynie; à Condom, M. Petit; à Mirande, M. Laffitte; à Châteauroux, M. Grillon; à Issoudun, M. de Lapparent; à la Châtre, M. Delavau; à Nancy, M. Noel; à Lunéville, M. Guérard; à Toul, M. Croissant; à Avignon, M. Poucet; à Neufchâteau, M. Pauichat.

Faits divers.

Lord Grey est très mal. Ce n'est point une maladie qui l'accable, mais la perte graduelle de ses forces. Lord Grey est dans sa 80e année. Les médecins désespèrent de le sauver. Toute sa famille est réunie aujourd'hui à Howick. (*Standard.*)

— On écrit de Constantinople, le 17 septembre, au *Sémaphore* de Marseille :

« Un coup de vent du sud, extrêmement violent et accompagné de pluie, s'est fait sentir hier dans la nuit. C'était un ouragan véritable, effrayant à entendre et qui a causé de nombreux désastres dans le Bosphore. Plus de dix navires ont péri, et, ce qui est encore plus triste, nous avons à déplorer la perte d'une partie des équipages. »

— La revue mensuelle du *Courrier de la Gironde* porte à 1435 barriques le chiffre des ventes de sucre Martinique et Guadeloupe faites en septembre. Bordeaux en a reçu de ces deux provenances 1332.

— On lit dans le *Courrier suisse* de Lausanne :

« Un voleur s'introduit nuitamment dans une maison isolée du village soleurois de Laubersdorf. Il pénètre jusque dans la chambre à coucher du maître de la maison et de sa femme. Celle-ci dort, un pied hors du lit. Le voleur s'y heurte et la réveille, elle réveille son mari. Le mari fait la remarque que l'horloge est arrêtée, et la pendule se remet aussitôt en mouvement. Il se lève, rencontre un homme, croit que c'est un domestique descendu d'une chambre supérieure, lui adresse des questions, mais ne reçoit aucune réponse. Il saisit le personnage; la femme appelle au secours; le secours arrive, et le voleur, vagabond étranger, déjà terrassé après une lutte, passe de cette chambre à coucher dans la sienne, la prison. »

— On écrit de Cobourg, 25 septembre :

« La fête de S. A. R. Mme la duchesse régnante a été rehaussée par la présence de S. A. R. Mme la princesse Clémentine de France et de S. A. S. le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, son époux. L'accueil qui a été fait au jeune couple était solennel et cordial; toutes les rues et les places qu'il a traversées étaient illuminées, et toutes les maisons ornées de guirlandes de fleurs, de festons et de drapeaux. La jeune princesse a été saluée des plus vives acclamations dans sa nouvelle patrie. A l'entrée de la ville, où l'on avait dressé un arc-de-triomphe, le prince et la princesse furent reçus et complimentés par le magistrat et le clergé de leur résidence. »

— Le voyage du duc de Bordeaux à Berlin et en Angleterre, n'a pas de but particulier, c'est tout simplement un voyage de plaisir. Le duc a beaucoup d'embonpoint; ce qui frappe bien plus que sa manière de boiter. (*Mercure de Souabe.*)

— Barcelone, qui fixe en ce moment les regards de l'Europe, a été fondée par les Carthaginois, et a reçu d'eux le nom de leur général Barca, d'où *Barcino, Barcinone, Barcelone*, suivant les étymologistes. — L'esprit d'opposition a toujours existé dans cette cité. Lors de la guerre de la Succession, elle résista long-temps contre Philippe V, dont elle ne voulait pas reconnaître l'autorité, et porta dans la lutte un acharnement inconcevable. Le roi l'assiégea vainement en personne, en 1706; mais au nouveau siége, de 1713 et 1714, elle succomba, après avoir bravé les efforts réunis de la France et de l'Espagne. Plusieurs fois, avant Philippe V, elle avait été le foyer des révoltes de Catalogne, en 1462-72, contre Juan II, roi d'Aragon; en 1641-1652, contre Philippe IV; en 1689, contre Charles II.

Il n'était pas rare d'entendre dire aux Catalans, il y a cinquante ans encore : « Que le roi d'Espagne n'était pas leur souverain, et n'avait » d'autre titre pour gouverner la Catalogne que celui du comte de Bar» celone. » — En 1715, après le siége de l'année précédente, la population était réduite à 37,000 personnes; en 1760, on en comptait déjà 64,000; 111,410 en 1787, non compris les étrangers et 9 à 10,000 hommes de garnison; 130,000 en 1798; en 1820, elle montait à 140,000; et quoique les ravages de la fièvre jaune, en 1821, aient enlevé le cinquième de cette population, on y trouvait, en 1830, 130,000 habitants.

---

tenir dix mille spectateurs, afin de réserver six mille places où le peuple puisse se raffiner les sens et s'exalter l'âme aux harmonies mesurées des grands spectacles, de la danse, de la musique et de la poésie.

Les peintures des mœurs populaires sont délicates à traiter sur la scène, précisément parce qu'on ne peut pas choisir son public, parce qu'il peut quelquefois y avoir danger à entretenir le pauvre ignorant de choses qu'il est, au contraire, utile d'exposer franchement sous les yeux des gens éclairés, des riches. L'Ambigu joue en ce moment, avec un immense succès, *les Bohémiens de Paris*. Les auteurs, MM. Dennery et Granger, nous montrent, dans leur vie corrompue, misérable et pourtant insouciante et joyeuse, tous ces hommes qui se lèvent le matin sans savoir avec quoi ils dîneront le soir, « toutes ces araignées de la civilisation, tendant de toutes parts, dans la capitale, leurs fils pour saisir des dupes et vivre à leurs dépens. » Il y a des bohémiens en guenilles, sentés insouciants et joyeux dans leur vie de désordre.

Notre confrère se fait certainement illusion sur les répulsions délicates du peuple. Le peuple, même quand il reste honnête, se plaît infiniment à voir les pièces où sont reproduites les mœurs qu'il connaît, qu'il voit autour de lui. Or, le peuple sait le dénuement et les vices des siens, de ses enfants. Chaque jour, les familles pauvres voient quelqu'un de leurs membres se perdre et tomber dans le mal. Les uns sont poussés par la misère, par la faim; d'autres subissent les déviations qui résultent d'un faux régime industriel. Dans la pièce des *Bohémiens*, un jeune garçon (Chalumeau, rôle très bien joué par M. Laurent) renonce *au bonheur tranquille d'un homme de travail*, parce que la société ne lui donnait à faire et exclusivement « que des têtes d'épingles » ou des queues de bouton... » Voilà-t-il pas, en effet, un merveilleux élément d'attrait, un beau moyen de maintenir dans le travail et de

dent à tromper incessamment le riche, à le rassurer, à lui cacher l'état réel des choses. Il reste convaincu que la police suffit à empêcher de trop grands désordres; il s'endort dans son insouciance, parce qu'on ne sait pas surexciter sa charité par des inquiétudes salutaires, par le sentiment des dangers qui le menacent lui-même.

Ces inconvénients seraient en partie prévenus, si conformément à l'idée émise plus haut, un gouvernement intelligent comprenait et voulait diriger l'action sociale du théâtre. Dans les pièces destinées aux classes populaires, on introduirait avec soin l'élément modérateur de l'intimidation et du bon exemple, ainsi que le désire le feuilleton de la *Réforme*. Sur nos premières scènes, où le prix élevé des places ne laisse pas accès aux pauvres, on exposerait, au contraire, le mal dans toute son horrible nudité, afin d'éclairer et inquiéter les riches, afin d'intéresser leur égoïsme à la recherche des moyens de guérison. Le système in-

— Les ascensions au Mont-Blanc ont été nombreuses cette année; cent personnes environ y ont pris part. Le printemps et la première partie de l'été ayant été nuageux et sombres, les neiges ne s'étaient pas fondues en aussi grande quantité qu'à l'ordinaire: affermies, au contraire, et changées en glace, elles ont formé des espèces de ponts au-dessus des effroyables crevasses des glaciers; de sorte que, sauf quelques escarpements de glace où il a fallu pratiquer des escaliers à coups de hache, le voyage était assez généralement facile.

On nous écrit de Saint-Gervais qu'un accident déplorable a cependant signalé l'une de ces dernières ascensions. Un jeune aspirant-guide nommé Lechaz, au lieu de se munir d'une chaussure chaude et épaisse, n'avait mis que des souliers ordinaires et des bas de coton. Après avoir marché une journée dans les neiges, il ressentit, en descendant, une grande faiblesse de jambes qu'il attribua d'abord à la fatigue; mais bientôt on s'aperçut que ces deux pieds étaient gelés. On lui a fait l'amputation d'un orteil; mais cette opération n'ayant pas arrêté les progrès de la gangrène, il vient d'être transporté à Genève, et il est à craindre qu'il ne soit nécessaire de lui couper les deux pieds. (*Journaux suisses.*)

— On lit dans le *Salinois* :

« La vente des salines de Montmorot, Arc et Salins, fixée au 27 septembre, s'est bornée à l'adjudication de celle de Montmorot, au prix de 780,000 fr.; personne n'a fait enchère sur la mise à prix des deux autres salines. L'adjudicataire est M. Grimaldi, fondé de pouvoirs de la reine Christine, qui a déjà fait l'acquisition des autres salines de l'Est.»

— On lit dans le *Courrier du Havre* du 2 :

« Hier soir, vers onze heures, un malheureux individu, du nom de Cauvain, en état d'ivresse, s'est laissé tomber du quai sur la risberme de l'écluse du bassin du Roi. Les témoins se sont empressés, au moyen de cordes et d'échelles, de remonter sur le quai ce malheureux, qui ne faisait plus aucun mouvement.

» On a demandé pour lui, jusqu'à l'arrivée des agents de la police, un abri dans le poste des pontiers, qui s'y sont obstinément refusés, prétextant des ordres exprès de ne recevoir personne. La mesure est bonne, sans doute, mais on ne comprend pas qu'on puisse l'appliquer en une telle circonstance.—Enfin les appariteurs, arrivés sur les lieux, ont fait transporter à leur poste Cauvain, dont nous ignorons l'état actuel. »

— On lit dans le *Sud*, de Marseille :

« Le vent du nord-ouest, qui soufflait depuis la soirée du 26, a pris tout-à-coup une nouvelle intensité dans la nuit du 28 au 29. Il en est résulté une épouvantable bourrasque qui nous a enveloppés de tourbillons incessants et de rafales tempêtueuses. Ce bouleversement atmosphérique a cruellement contrarié ceux de nos concitoyens qui, sous les auspices de Saint-Michel, avaient à exécuter leurs changements de domicile. Il est à craindre qu'on n'ait à déplorer plus d'un accident. Déjà nous apprenons qu'un navire autrichien, qui se trouvait en lest devant le quai de Rive-Neuve, a été renversé sur les bâtiments voisins. C'est à grand'peine qu'on est parvenu à lui rendre l'équilibre.

— On lit dans le *Courrier du Haut-Rhin :*

« Les émigrations pour l'Algérie ont lieu dans diverses localités du Haut-Rhin. On nous apprend que trente-neuf familles de Ribeauvillé sont sur le point de partir. Ce sont tous des ouvriers tisserands. Il en est de même à Kaysersberg, Munster, Cernay, etc. Les Vosges également fournissent un grand nombre d'ouvriers émigrants. »

Faits de subversion sociale.

La pauvreté et l'opulence se heurtent en Angleterre. Dans une colonne de journal, une longue série de suicides ! dans la colonne voisine, d'extravagants paris qui eussent sauvé de nombreuses infortunes !

Le 22 septembre, se présente devant le juge, dans le quartier de Marylebone, à Londres, un vieillard de soixante ans, couvert de haillons, aveugle, conduit par un de ses enfants. C'est un ancien membre du barreau de Temple-Bar; il a long-temps étudié pour devenir *sollicitor*, (avoué) et enfin l'est devenu; puis est arrivé le jour fatal où il a été privé de la vue. Le pauvre homme a six enfants, incapables encore d'avoir quelque place pour vivre. Il n'a d'autres ressources que les deniers de quelques amis... Un d'entre eux, M. Day, le plus généreux de tous, lui servait une petite rente annuelle... et M. Day vient de mourir.

Les juges n'ont pu que lui donner un petit secours de 10 shillings. Le pauvre homme les a pris, et il a quitté le tribunal après avoir remercié ceux qu'il avait profondément émus.

Dans un autre quartier, on amène devant le tribunal de police une jeune femme de trente ans, qui conduit un enfant de six ans et qui annonce qu'elle est venue à Londres, il y a quelque temps, accompagnée de son mari. Son mari est mort, et on l'a rencontrée, la pauvre femme, errante avec son jeune enfant dans les rues de Londres, la nuit, sans avoir pu trouver ni pain, ni asile.

Le juge lui demande ce qu'il peut faire pour elle. Elle demande qu'on la fasse conduire à Norwich, d'où elle est venue. Malheureusement, un nouvel acte du parlement empêche ce magistrat de subvenir à ce genre de secours; il la renvoie dans une maison d'asile dite Sainte-Marguerite.

Bientôt après, l'officier de police qui l'y a accompagnée revient et dit au juge que l'un des employés de cette maison lui ayant offert du pain et lui ayant dit qu'il ne pouvait faire rien de plus pour elle, elle s'était écriée: « Que peut me faire ce secours! je n'ai d'abri ni pour mon enfant, ni pour moi. Si vous ne nous prenez dans cette maison, ou si vous ne nous fournissez le moyen de retourner chez nous, je vais me noyer avec lui!... » Et la pauvre femme montrait ses bras meurtris : elle avait essayé de se tuer pour en finir.

Après quelques nouvelles instances, le directeur de la maison d'asile a consenti à la recevoir, elle et son malheureux enfant.

— On lit dans le *Courrier du Haut-Rhin* du 1er :

« Un crime a été commis, samedi dernier, à Eguisheim. Le nommé Lachapelle a été assassiné dans un champ près de la commune. On avait pensé d'abord que sa mort devait être attribuée à un accident; il fut enterré sans qu'il y eut d'enquête. Mais la rumeur publique ayant éveillé l'attention de la justice, M. le procureur du roi et le juge d'instruction se transportèrent sur les lieux. A la suite de leur première instruction, on arrêta les frères Michel, cultivateurs, comme auteurs du crime. »

— Nos lecteurs n'ont pas oublié que, dans la matinée du 11 juin, on découvrit, dans l'un des taillis du bois de Vincennes, le cadavre d'un individu récemment et imparfaitement enterré. Il existait sur la route une mare de sang qu'on avait tenté d'effacer avec quelques poignées de sable et de gazon; plus loin, des vêtements et un marteau ensanglantés. Les plaies nombreuses dont la face et le front du cadavre étaient couverts, et surtout la fracture du crâne, indiquaient que ce marteau avait été le principal instrument du crime. Le cadavre fut reconnu pour être celui de Seichepine. On parvint à découvrir que l'assassin devait être un nommé Salmon, poussé au meurtre par le désir de s'approprier les papiers de la victime. Hier, Salmon a tout avoué devant la cour d'assises. Sa défense se résume en ces mots : « Je voulais ses papiers, j'ai perdu la tête.» Déclaré coupable par le jury, il a été condamné à la peine de mort. Il était atterré.

TRIBUNAUX.

DEUX MISÈRES. — La veuve Lonjumeau est amenée ou plutôt traînée sur le banc des prévenus. Cette pauvre femme, âgée aujourd'hui de 72 ans, a dû être d'une beauté remarquable, et les rides nombreuses et profondes qui sillonnent son visage n'ont pu en effacer le caractère de remarquable distinction. Ses yeux brillent encore du feu de l'esprit, et la commissure de ses lèvres trahit une finesse railleuse.

Mais ce qu'il y a surtout de remarquable chez cette femme, c'est la philosophie avec laquelle elle supporte sa position.

La veuve Lonjumeau est prévenue de mendicité. On l'a arrêtée demandant l'aumône dans la rue de Seine-Saint-Germain.

La pauvre vieille a longtemps connu une heureuse existence; elle a été jeune, jolie et riche. On la recherchait alors, et, dans son état de modèle, n'obtenait pas qui voulait la faveur de reproduire sa main ou ses traits... Elle gagnait jusqu'à 50 fr. par jour.

Sans doute, si elle eût alors mis de côté une faible partie de cette somme, la malheureuse serait aujourd'hui à l'abri du besoin... Mais, à vingt ans, on croit que la jeunesse et la beauté dureront toujours.

M. le président : Convenez-vous avoir demandé l'aumône ?

La prévenue : Jamais, Monsieur... j'ai trop de fierté dans le caractère pour cela.

M. le président : Mais on vous a arrêtée tendant la main aux passants.

La prévenue : Je ne tendais pas la main... Je m'approchais des passants, c'est vrai, mais c'était dans l'espoir d'apercevoir quelqu'une de mes anciennes connaissances.

M. le président : Pour lui demander l'aumône ?

La prévenue : Pour me rappeler à son souvenir.

M. le président : Voudriez-vous aller au dépôt de mendicité ?

La prévenue : Je vous remercie, monsieur le président; faites de moi ce que vous voudrez... Je n'ai ni la force ni la volonté de disputer à la misère le peu de jours qui me restent à vivre.

Le tribunal condamne la veuve Lonjumeau à vingt-quatre heures d'emprisonnement, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine elle sera conduite au dépôt de mendicité.

— A cette grandeur déchue succède sur le banc une existence plus modeste.

La femme Rebard n'était qu'une simple blanchisseuse; mais son état la faisait vivre. Agée aujourd'hui de 71 ans, courbée par la fatigue et les infirmités, ne pouvant plus rien faire, sans un sou pour acheter du pain, la pauvre femme avait pris au pied de la lettre l'article du code pénal qui défend de mendier dans un lieu pour lequel il existera un dépôt à l'effet d'obvier à la mendicité, et elle était allée demander son admission dans l'un de ces dépôts, puisqu'elle n'avait plus d'autre ressource que la charité publique. — « Nous ne pouvons vous envoyer au dépôt qu'en vertu d'un jugement, lui avait-on répondu. — Mais c'est un délit de mendier; je ne veux pas commettre de délit, avait dit la malheureuse en insistant; je ne veux pas qu'un jugement flétrisse mes derniers jours!... — C'est impossible... faites-vous arrêter... » Et on lui avait fermé la porte au nez.

« Je vais donc mendier », s'était dit la malheureuse; mais, au moment de tendre la main, le courage lui avait manqué. Alors elle avait aperçu un sergent de ville, elle était allée à lui et lui avait dit : « Monsieur, je suis sans ressources... arrêtez-moi. — Vous arrêter, et pourquoi? —Je vous le dis, parce que je suis sans ressources.— J'en suis bien fâché, mais je ne puis vous arrêter, puisque vous n'avez commis aucun délit..... Demandez l'aumône et je vous arrêterai. —Je l'ai demandée, Monsieur, s'écria l'infortunée.—C'est possible, mais je ne vous ai pas vue..... je ne puis vous arrêter qu'en flagrant délit.....»

Alors la pauvre vieille avait ramassé toutes ses forces, elle avait tendu la main à un passant, et deux minutes après elle était en prison, son espoir.

Traduite devant la police correctionnelle (7e chambre), elle raconte en pleurant ce que nous venons de dire, et elle remercie avec effusion ses juges qui ne lui infligent que vingt-quatre heures de prison avant de lui donner l'asile de la vieillesse et de la misère.

La *Gazette des Tribunaux*, à laquelle nous empruntons les faits qui précèdent, les fait suivre de ces réflexions, auxquelles nous nous associons pleinement :

« N'avions-nous pas raison, il y a quelques jours, en présence de pareils faits, de nous élever contre la manière dont la loi pénale est appliquée, en ce qui concerne la mendicité, et contre l'obligation où l'on met un malheureux de commettre un délit pour obtenir son entrée au dépôt, créé précisément afin d'obvier à ce délit? Nous ne saurions trop le répéter, c'est là un contre-sens monstrueux, et cette législation et son application ne sont pas en harmonie avec les règles d'une sage et intelligente philanthropie. »

Adjudications.

Paris (préf. de la Seine).— Le samedi 14 octobre, travaux d'élargissement d'une partie de la chaussée de la route royale no 7, entre Paris et Villejuif. Estimation des travaux, 59,000 fr. — Même jour, travaux d'élargissement de la chaussée de la route royale no 20, entre la Croix-d'Arcueil et le Bourg-la-Reine. Estimation des travaux, 60,000 fr.

Paris (administration des postes).—Le 27 octobre, fourniture du papier gris nécessaire à l'administration des postes, pendant trois années, commençant le 1er janvier 1844 et finissant le 31 décembre 1846.

La quantité à fournir chaque année est d'environ six mille cinq cents rames.

BOURSE DU 3 OCTOBRE.

Toujours même faiblesse dans la rente. Les primes assez tendues. Comme toujours, depuis quelque temps, le dernier cours est le plus bas.

Au comptant : Banque belge, 770; banque du Havre, 1230; fin Maberly, 370; 2 1/2 hollandais, 53 1/2.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 85	120 85	120 65	120 65	[illegible]
— fin cour. . .	120 90	120 95	120 60	120 60	120 95
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 50	81 60	81 40	81 40	81 60
— fin cour. . .	81 70	81 70	81 40	81 40	81 70
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	109 »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 70. Après, 81 40, 42 1/2, 45, 47 1/2
4 0/0	103 50	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	» »	» »	» »	
Banque de Fr. .	3282 50	3285 »	» »	Pièces de 20 et 40 fr.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	Agio, 9 à 10 le mille.
— de 1000.	1102 50	» »	H. 2 50	
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1262 50	» »	B. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	777 50	775 »	B. 15 »	S-Germ. Fin c. »
Vers. R. Dr. .	277 50	» »	» »	» 277 50.
do R. G. . .	101 25	» »	» »	»
Orléans	653 75	650 »	B. 5 »	Orléans, » 652 50, 650.
Strasb. à Bâle.	187 50	185 »	B. 2 50	Strasbourg. »
Rouen.	708 75	702 50	B. 6 25	Rouen. » 710 705.
Havre.	532 50	» »	» »	Havre. » 532 50.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 1/4	108 3/8	H. 1/8 »	Londres, 1er octobre. Dimanche, point de Bourse.
— Portugais. .	43 »	» »	» »	
Esp. D. active.	27 1/2	» »	H. 1/2 »	
5 0/0 Naples . .	107 75	107 80	H. » 20	
— Romain. .	106 »	» »	» »	
Obl. Piémont. .	1195 »	» »	» »	
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	

Spectacles du 4 octobre.

7 h. »|» **OPÉRA.** —
8 h. »|» **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Mithridate. — Le Bourru.
8 h. »|» **ITALIENS.** Lucia di Lammermoor, de Donizetti, exécuté par M. Ronconi, Salvi, Morelli et mad. Persiani.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Puits d'Amour, —Les Deux Bergères.
6 h. »|» **ODÉON.** — Lucrèce.— Le Médecin.
6 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Patineau. — La Robe. — Barbe-Bleue. — Misères.
6 h. »|» **GYMNASE.**—Deux Sœurs.—Mme de Bois-Robert.—Un jour d'o…
6 h. »|» **VARIÉTÉS.** — Sur les Toits. —Le beau Narcisse. — Le Voyage en …pagne.
7 h. 1/4 **PALAIS-ROYAL.** — (Rentrée de Mlle Déjazet). Richelieu. — La f… de Dominique.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.**— Le Royaume des Femmes. — La Tour … Nesle.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Paméla. — L'Eclat de rire.
7 h. »|» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohêmes.
7 h. »|» **CIRQUE NATIONAL** — Grands exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Jonas. — Le Moulin
6 h. 1/2 **FOLIES-DRAMATIQUES.** — Fumeurs. — Les Dévorants. — Barbe-Bleue.

BULLETIN AGRICOLE.

Les prix des blés et des farines ont pris par toute la France leur assiette pour long-temps; ils s'écartent peu des cours ordinaires des années moyennes, et nous devons nous attendre à n'avoir désormais que de légères différences à signaler, sauf le chapitre des évènements.

Les blés étrangers offrent aussi peu de variations.

Voici les prix à l'entrepôt de Marseille :

Blés de Pologne. . . .	14 35 à 15 30	
Odessa tendre. . . .	13 45	» »
Ibraïla.	11 25	» »
Romélie.	11 25	11 60

Les blés pour la consommation valent à Marseille :

Richelle de Naples. .	23 10 à 23 75	
Pologne.	20 »	20 60

Nous signalons comme un fait remarquable l'abondance des blés d'Afrique sur la place de Marseille; les blés durs de Bone sont cotés 18 fr. 75 c.

Les bestiaux éprouvent de légères fluctuations sur les marchés d'approvisionnement de Paris; il y a en ce moment tendance à la baisse sur tous les animaux de boucherie.

Au dernier marché de Sceaux, la vente a été difficile; beaucoup de moutons ont été renvoyés.

A Coulommiers, marché important pour les veaux, il s'en est vendu au dernier jour, 168 au prix de 1-36, 1-46, et 1-60 le kilogramme.

Les veaux d'élève valaient, au même marché, depuis 12 fr. jusqu'à 31 fr.; les porcs d'élève de petite taille, de 9 à 16 fr., et ceux de grande race, de 36 à 64 fr.

COURS DES CÉRÉALES.

HALLE	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.	MARCHÉS ÉTRANGERS.

FOURRAGES.—Les 500 kil.

Paris.	Versailles.	Besançon	Poitiers.	Tou…

ᵉ ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 66.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) — LA — (JEAN)

JEUDI 5 OCTOBRE 1843.

…ITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem^ts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 4 OCTOBRE.

—

La politique compressive.

Les conservateurs-bornes ou immobilistes sont très bons lo-
…iens : ils ne croient pas à la possibilité d'une rénovation so-
…le qui affranchirait la minorité du joug de la misère ; en
…me temps, ils comprennent que cet affranchissement est le
… de la lutte engagée entre la bourgeoisie, — ou les classes supé-
…ures et moyennes, et le peuple — ou les prolétaires. Evidemment
… doivent s'opposer de toutes leurs forces aux tentatives faites
… vue d'une rénovation sociale, impossible à leurs yeux, et dans
…sai de laquelle la société peut périr.

…ls sont très bons logiciens, mais leur point de départ est faux.
… les assure que la rénovation sociale est impossible ?

Quant aux conservateurs progressistes ils ne savent pas trop
…nment résoudre les problèmes qui se présentent ; ils ne
…lent pas trop se persuader qu'il s'agit en effet pour la société
…re ou de n'être pas, et que c'est là une terrible question ; ils
…ourdissent volontiers là-dessus.

…ls sont donc moins bons logiciens, et pourtant ils sont dans le
…i ; ils n'ont pas la science, mais ils ont la foi et de bons dé-
…s. Comme la solution des problèmes est possible, ils finiront
… la découvrir.

Le rôle des deux classes de conservateurs est donc bien dif-
…ent. Les immobilistes ne conçoivent la société que comme
… permanence de la supériorité d'une ou de plusieurs classes
…mant la minorité, sur les autres classes formant la majorité ;
… sont donc amenés à la considérer comme un état permanent
… lutte, où toutes les forces des gouvernants et des classes su-
…rieures sont incessamment tendues pour contenir les classes
…érieures : nous ne pouvons trouver une plus fidèle expression
… ce sentiment que dans un discours prononcé par M. Guizot
… Chambre des députés, le 21 août 1831, lorsqu'il fit adopter
…ticle 17 rectifié du code pénal) la peine nouvelle de la dé-
…rtation avec emprisonnement dans une prison coloniale.

« Il n'y a point, disait ce ministre, de vraie moralité sans la crainte ;
… faut le sentiment profond, permanent, énergique d'un pouvoir su-
…rieur, d'un pouvoir toujours capable d'atteindre et de punir. Dans
…intérieur de la famille, dans l'intérieur de la société, dans les rapports
… l'homme avec son Dieu, il y a de la crainte, il y en a nécessaire-
…nt, sans quoi il n'y a pas de véritable moralité. Qui ne craint rien,
…ntôt ne respecte plus rien. Il faut qu'un pouvoir constant, énergique,
…doutable, veille sur l'homme, sans quoi vous livrez l'homme à toute
…ntempérance, à toute la démence de l'égoïsme individuel. La nature
…orale de l'homme a besoin d'être contenue par une puissance extérieure,
… même que sa nature physique, son sang, toute son organisation, ont
…soin d'être contenus par l'air extérieur, par la pression atmosphé-
…ue qui pèse sur lui. Opérez le vide autour du corps de l'homme, à
…stant vous verrez son organisation se détruire ; elle ne sera plus
…tenue. Il en est de même de sa nature morale. (Voix nombreuses :
…ès bien !)

» Regardez ce qui se passe autour de vous, les faits dont vous êtes
…aque jour témoins, et demandez-vous si cette crainte salutaire contient
…ourd'hui les hommes qui pourraient être tentés par l'esprit de désor-
…e. En présence de ces dangers, vous ne sentirez pas le besoin d'oppo-
…r, pour vos sociétés, pour vos familles, pour l'honneur de la dignité
…maine, une crainte juste et salutaire ?

» Il faut qu'aucun danger physique ne vienne déshonorer la peine ; mais
… faut que, comme peine morale, elle soit forte, efficace ; il faut qu'une
…rte privation morale agisse sur les imaginations.

» Si vous ne savez employer ces légitimes et *uniques* moyens de gou-
…rner, si vous voulez que vos lois soient vaines, faites des lois vaines ;
mais sachez que le jour où les lois seront vaines, la société est en grand danger.

Par ces paroles, M. Guizot ne fait pas autre chose que constater la nécessité de la compression, de la répression perpétuelle *dans les sociétés* fondées sur un antagonisme constant entre les diverses classes de citoyens. Oui, dans toute société subversive, dans toute société où les diverses classes sont placées les unes vis-à-vis des autres dans un état de contrariété d'intérêts, d'hostilité, il faut bien que la force compressive intervienne : le bourreau, a dit de Maistre, est la pierre angulaire de la société.

Mais ce que tous les autres penseurs n'acceptaient qu'avec une douloureuse répugnance et subissaient comme une horrible nécessité, ce que les religions n'ont pu expliquer que par une déviation fatale de la destinée humaine, M. Guizot, lui, et c'est là ce qui explique le sentiment antipathique dont il est généralement l'objet, M. Guizot l'accepte comme une loi régulière et bienfaisante. Il appelle Dieu et la nature en témoignage. Dieu règne par la crainte, dit-il. — Sophisme et blasphème ! L'homme, ajoute-t-il, a besoin d'être contenu par une puissance extérieure, comme son corps, son sang, sont contenus par la pression atmosphérique.

Mais la pression atmosphérique, loin d'être une contrainte, est un équilibre, une harmonie : nous ne la sentons seulement pas. Qui gêne-t-elle ? qui pense à s'en affranchir ? La compression sociale, au contraire, gêne tout le monde, celui qui l'exerce et celui à qui elle est appliquée ; on la sent à tout instant, comme un poids écrasant : chacun veut en être affranchi, car elle est mortelle à chacun.

M. Guizot a beau farder d'un vernis moral son système de contrainte ; quand ce système est à nu il est horrible.

Qui fait que le nom de Robespierre sera éternellement un objet d'épouvante ? C'est que, guidé par une logique sans cœur, il marchait délibérément dans une voie de sang vers l'accomplissement d'une conception sociale. Qui rendra à jamais exécrable la mémoire du tribunal de l'inquisition, et de tous les tyrans dont l'histoire nous a transmis les crimes ? C'est toujours cette violation calculée et sanglante de la liberté humaine, exercée même en vue des meilleurs desseins, violation plus horrible, plus impie, quand elle a eu lieu de propos délibéré et de sang-froid, que quand elle s'est produite par l'influence de passions avengles.

Nous savons bien qu'aujourd'hui les actions ne se conforment pas aux paroles : la douceur de nos mœurs, la lassitude des révolutions et l'état temporairement pacifique de l'Europe ne poussent pas à des réalisations violentes de ces théories compressives ; mais ces théories se traduisent dans la préparation des faits futurs. De quoi s'occupe-t-on le plus en Europe ? Est-ce d'améliorer efficacement le sort des peuples ou de les comprimer ? Les fortifications de Paris ne sont-elles pas un merveilleux commentaire du système de M. Guizot, et tout récemment le *Journal des Débats*, en avouant les misères de l'Irlande et des ouvriers anglais, a-t-il pu trouver autre chose que de conseiller l'emploi *des gendarmes ?*

Et pourtant il n'y a pas à hésiter, il n'y a pas de juste milieu à prendre. Ou M. Guizot et tous ces politiques sans entrailles ont horriblement raison, et la société reposera éternellement sur la crainte et sur la compression ; ou ils ont tort, et alors une société harmonique est possible.

C'est cette société harmonique possible qui a été entrevue en 1789. Les conservateurs progressistes, les bourgeois intelligents et généreux ne doivent donc pas, comme les conservateurs immobilistes, s'obstiner à garder pour eux seuls les conquêtes de la Révolution ; elles sont en leurs mains comme un dépôt, rien de plus, un dépôt auquel ils ont droit, mais qui doit être accru, augmenté par leurs soins pour être ensuite partagé avec les classes inférieures.

Ce partage ne peut avoir lieu que par un changement dans la loi du travail ; cette loi ne peut être découverte et appliquée que par la science ; son application opérerait la transformation de la société, à tel point que la société nouvelle qui sortirait de cette application ne ressemblerait en rien aux sociétés du passé.

Voilà le véritable état de la question. La première phase de la Révolution française a pu être violente, et néanmoins parvenir au but cherché, parce qu'au fond, dans cette première phase, il ne s'agissait que d'un déplacement, d'une translation de la noblesse à la bourgeoisie ; mais la seconde phase ne peut aboutir à sa fin bienfaisante que par des moyens pacifiques et scientifiques, parce que, dans cette seconde phase, il s'agit de l'organisation intégrale des forces sociales.

La pensée des immobilistes n'est pas populaire en France. Si les violences du parti progressiste pur ou radical ont effrayé quelques esprits ; si l'ignorance des moyens d'organisation en a jeté d'autres dans l'incertitude, néanmoins, grâce au développement donné par la Révolution au sentiment d'égalité native et de solidarité des hommes entre eux, il est peu de personnes en France qui n'aient en dedans d'elles-mêmes la conscience nette et claire d'un manque d'équité dans l'ordre social actuel ; il en est peu qui regardent froidement comme leur droit inviolable l'avantage dont elles se trouvent investies par le hasard de la naissance ou des coups de fortune, avantage qui leur permet de jouir seuls des bénéfices sociaux. Bien au contraire, la grande masse des détenteurs actuels de la richesse sent qu'elle a, en quelque sorte, à se faire pardonner, par ceux qui souffrent, une possession exclusive. Certes, ce sentiment ne va pas jusqu'à partager son manteau avec le pauvre, comme le saint de la légende, ni même à ne pas faire effort pour défendre cette possession dont on se trouve investi. Non ; cela supposerait un état constant d'exaltation, de grandeur d'âme, de religiosité qui n'est nullement compatible avec la vie pratique et de tous les jours. Mais, néanmoins, cette pensée est assez forte, assez claire, assez généralisée pour que la bourgeoisie en masse soit portée à accepter, à rechercher même toutes les améliorations compatibles avec le maintien de l'ordre, tous les changements qui, sans compromettre sa position, amèneraient une meilleure et plus équitable répartition des avantages sociaux.

Le progrès de la Révolution française a donc consisté précisément en ce que, de la noblesse, qui les regardait consciencieusement comme son droit légitime et exclusif, les avantages sociaux ont été transférés à la bourgeoisie, à la bourgeoisie qui a le sentiment profond, intime, que ce transfert n'est qu'un dépôt passager, transitoire, et que son devoir est de chercher les moyens réguliers, pacifiques, conformes à la véritable destinée humaine, de faire participer toute la nation aux bienfaits d'un ordre social où il n'y ait plus ni prolétaires, ni parias.

La plus simple étude du cœur humain explique facilement combien il est naturel que, dans cette recherche d'une nouvelle organisation, la bourgeoisie, en possession de ces biens dont elle jouit seule, soit surtout préoccupée de l'idée *d'ordre*, avant d'être progressiste. La bourgeoisie est surtout et avant tout conservatrice ; de même qu'il est très naturel que les basses classes et leurs défenseurs se préoccupent presqu'exclusivement de l'idée de *liberté*, se souciant assez peu de *l'ordre*, et se donnent surtout comme progressistes. Celui qui n'a rien ne risque guère : il peut être progressiste tout à son aise. Celui qui a quelque chose

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

—

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

Ire PARTIE.

CHAPITRE 1er. — BELA. (Suite.)

— Mais pour quelle raison Casbitch voulait-il l'enlever ?

— Pour quelle raison ? Mais les Circassiens sont le peuple le plus vo-
…ur de la terre : ils emportent tout ce qui leur tombe sous la main, bien
…e quelquefois les objets qu'ils dérobent leur soient parfaitement inu-
…les. D'ailleurs Bela lui plaisait depuis long-temps.

…

Mais vous ne devineriez pas de quoi !... Une pareille idée ne peut venir qu'à une mourante ! Elle se désolait de n'être pas chrétienne, et de ce que dans l'autre monde son âme ne serait pas la compagne de celle de Petchorine. Je lui proposai alors de la faire baptiser ; elle me regarda long-temps avec indécision et sans proférer un seul mot ; enfin, elle me répondit qu'elle voulait mourir dans la religion qui l'avait vue naître. Ainsi se passa la journée. Comme elle était changée, la pauvre enfant ! Ses joues se creusaient déjà, ses yeux s'agrandissaient, ses lèvres étaient desséchées. Elle éprouvait une sensation de chaleur intérieure, comme celle d'un fer rouge qu'on lui aurait enfoncé dans la poitrine.

Arriva la seconde nuit ; aucun de nous ne ferma l'œil et ne quitta le lit de la malade. Elle souffrait horriblement, et dès que ses tourments lui laissaient quelque relâche, elle essayait de persuader à Petchorine qu'elle se sentait mieux ; elle le suppliait d'aller se reposer, elle lui baisait la main et la retenait dans les siennes. — Un peu avant le jour elle commença à sentir les étreintes de la mort. Elle se débattait dans d'horribles convulsions ; les bandages posés sur la plaie se rompirent dans l'une de ces crises ; le sang se reprit à couler. Quand on lui eut posé un

hôpitaux... mais ce n'est pas du tout la même chose. Je vous avouerai aussi qu'il est une autre circonstance dont le souvenir m'attriste, c'est qu'elle n'ait pas pensé à moi avant sa mort, et pourtant je l'aimais d'un véritable amour de père... Dieu veuille lui pardonner son ingratitude... Après tout, pour quelle raison eût-elle songé à moi à ses derniers moments ?..

Trois minutes s'étaient à peine écoulées qu'elle avait cessé de vivre. On approcha un miroir de sa bouche, la glace ne fut pas ternie... J'entrainai Petchorine hors de la chambre et le menai sur l'esplanade. Nous nous promenâmes long-temps en silence ; son visage n'exprimait aucune émotion douloureuse ; j'en fus peiné pour lui. A sa place, il me semble que je serais mort de douleur. Il s'assit à terre à l'ombre et se mit à tracer quelque chose dans le sable avec une baguette qu'il ramassa à ses pieds.

Je crus devoir, par amitié, lui adresser quelques paroles de consolation, il leva la tête et se prit à rire... Ce rire là me donna le frisson... Je le quittai pour commander le cercueil.

Cette occupation me donna un moment de distraction. J'avais une

court toujours quelque risque : il est naturellement conservateur ; et il ne joindra à ce titre celui de progressiste que lorsque le progrès pourra être accompli sans trop de danger. Tout cela est tout naturel, et encore une fois, il est absurde d'exiger que tous soient à chaque instant et en toute occasion des héros de dévouement, d'abnégation et de charité.

Aussi croyons-nous les conservateurs progressistes très aptes à préparer l'avenir. Quoiqu'en disent les radicaux, la bourgeoisie n'est pas hostile au peuple ; nous parlons de la masse et non pas de quelques égoïstes renforcés.

Les institutions de charité que chaque jour voit éclore révèlent ce qu'il y a de tendance généreuse dans la bourgeoisie ; sans doute ces tentatives sont souvent mesquines, toujours incomplètes ; mais que sauraient faire de mieux les défenseurs des droits populaires dans la disposition actuelle de leurs esprits? Ce qui manque aux uns et aux autres, c'est la connaissance de moyens scientifiques d'organisation. Ainsi l'institution des salles d'asile pour l'enfance est un germe admirable et fécond en résultats. Pourquoi ce germe ne se développe-t-il pas? Pourquoi même tend-il en ce moment à s'altérer, à se corrompre? Parce qu'il n'a été que le produit d'une bonne pensée individuelle, et qu'*on ne sait pas* lui faire porter tous ses fruits, en le rattachant à un ensemble organisé.

Pour nous résumer, disons qu'il est nécessaire que les conservateurs progressistes sachent bien où ils vont. Hé bien! ils vont et ils doivent aller à l'avenir des classes inférieures, aux droits sociaux du travail et de l'intelligence; ils vont et ils doivent aller à une rénovation de la société, à une rénovation pacifique et scientifique ; mais vraiment à une rénovation.

Loin donc que la Crainte doive être leur principal instrument, ils ne s'en serviront qu'autant que l'exigera le mauvais état de la société; c'est tout au contraire par la douceur, par la bienfaisance, par la générosité, par la science surtout qu'ils doivent gouverner. Loin de considérer le gouvernement de la nation comme un état permanent de lutte contre l'esprit révolutionnaire, ils doivent songer à faire cesser la lutte en cherchant les moyens de donner satisfaction à cette portion de la nation qui reste à l'état révolutionnaire, parce que, pour elle, la révolution n'a produit jusqu'ici que peu de chose.

En un mot, la bourgeoisie doit clore la Révolution française, non pas en opposant une borne à son développement, mais en donnant au peuple, par la science, ce qu'elle-même n'a gagné que par la violence.

REVUE ÉTRANGÈRE.

Grande-Bretagne.

Londres, le 2 octobre 1843.

Le commerce et l'industrie ont repris une certaine activité en Angleterre ; et, dans les grands centres d'industrie, les classes pauvres montrent des dispositions moins menaçantes à l'encontre de l'ordre établi. Pour certains travaux même, les salaires sont en voie de hausse. Déjà les politiques du parti tory chantent victoire : les whigs, disent-ils, avaient causé tout le mal, et sir Robert Peel l'a guéri. Malheureusement pour les tories, comme pour le pays, la prospérité et la paix, qu'ils croient avoir conquises, ne sont qu'apparentes ou momentanées. Les whigs ne céderont pas sans résistance, et les hostilités se préparent pour la prochaine campagne parlementaire. D'une part, les émissaires de la *ligue* parcourent le pays en tous sens pour distribuer des pamphlets contre la loi des céréales et le monopole aristocratique. L'effervescence extra-parlementaire se fait sentir dans le sein de la capitale : un premier meeting a déjà eu lieu au grand théâtre de Covent-Garden, où dix mille personnes s'entasseront périodiquement pour entendre les orateurs de la ligue. Tout annonce pour l'hiver une agitation vive et acharnée. De leur côté, les tories se préparent à résister avec énergie : ils emploieront toutes les ressources de la polémique, et, au besoin, celles de la compression par la force matérielle. Sur tous les points menacés, on multiplie les soldats de police de toute arme ; on fortifie secrètement les postes militaires, et on les remplit de vivres et de munitions.

En attendant le moment de la crise, les tories suivent leurs adversaires dans la lice extra-parlementaire ; à l'agitation dans les villes, ils opposent l'agitation rurale. Sir Robert Peel prend la parole dans les meetings agricoles. Si les fermiers se plaignent du haut prix des loyers et en demandent l'abaissement, il leur recommande de faire une tournée dans les contrées les mieux cultivées de l'Europe, pour y apprendre les moyens d'augmenter les produits du sol, et parvenir ainsi à payer facilement leurs fermages. Il engage d'autre part les propriétaires a accorder les baux à long terme que demandent les fermiers. Il leur conseille de compatir à la misère des garçons de ferme mariés dont le salaire est insuffisant pour nourrir leur famille, et de céder à ces pauvres gens quelque parcelles de terre à jardins. En effet, cette dernière mesure est fort en vogue aujourd'hui, parce que, dans beaucoup d'endroits, les propriétaires sont parvenus à louer ainsi des coins de terrain à des prix exorbitants et même quatre ou cinq fois plus cher que ne se louent les autres terres. Aussi le *Times* a-t-il déjà signalé ce qu'il y a de suspect dans ce nouveau procédé de philanthropie lucrative.

Tels sont les grands et généreux remèdes proposés par les tories pour guérir la plaie du paupérisme! C'est ainsi qu'ils espèrent prendre le rôle d'hommes positifs et pratiques. En attendant l'effet de ces mesures et la défaite complète de leurs adversaires qui seront convaincus d'impuissance, ils ne négligent aucune occasion de harceler ceux-ci et de les combattre en détail. Aux orateurs de la ligue qui vantent le libre commerce, ils opposent un certain docteur Sleigh qui va prêchant dans le nord du royaume la hausse des salaires comme résultat nécessaire du maintien des prix par les tarifs. Les brochures et pamphlets pleuvent sur l'ennemi. La grande affaire du jour est une fusée politique lancée par lord Brougham, l'ancien whig, aujourd'hui tory, au sein même de ce magasin à poudre dont il connaît si bien les issues. C'est une lettre adressée à sir James Graham, ministre de l'intérieur, sur l'état actuel de la législation anglaise, et sur la nécessité d'une réforme générale dans cette partie.

Dans cette lettre, lord Brougham accuse les chefs du parti whig, ses anciens collègues, de toutes les turpitudes imaginables. Les personnes qui apprécient à sa juste valeur la vieille politique n'hésiteront point à admettre toutes les révélations du noble lord. Il a raison aujourd'hui quand il flétrit des manœuvres auxquelles il a pris part autrefois : il avait raison autrefois quand il flétrissait de même le parti pour le compte duquel il travaille aujourd'hui.

Lord Brougham sera donc cru sur les faits ; bien que pour ce qui concerne la raison et le sentiment politique, sa parole ait aujourd'hui perdu tout crédit. Une caricature du jour le représente comme un pantin dont Wellington tient et fait mouvoir les ficelles.

Voilà un exemple frappant de la dégradation, de la corruption, qui règne au sein de tous les partis. La tête du corps social est rongée par ces ulcères, tandis que la lèpre du paupérisme consume les membres inférieurs. Pauvre raison humaine, dont l'égarement et l'orgueil ont causé tous ces maux, quand donc reviendras-tu à la nature et à Dieu?

Je parle ici du paupérisme, et au commencement de cette lettre j'ai mentionné une hausse des salaires. C'est que ce progrès lui-même n'est qu'une illusion ; que ce retour de bien-être n'est qu'une chose minime, précaire, sans avenir et sans portée. C'est que les salaires se sont relevés, dans quelques industries seulement, au point de porter à quarante sous la journée de seize heures. Quarante sous, sur lesquels il faudra que le travailleur prélève tout ce dont il s'est arriéré l'année dernière! C'est que, à côté de ce magnifique salaire de quarante sous, vous trouverez encore des journées de dix-huit heures à neuf sous ; c'est que des femmes et des jeunes filles cousent encore des chemises d'homme à vingt sous la douzaine (1). Aussi, malgré les effets momentanés et restreints d'un palliatif industriel, la misère s'accroît-elle dans l'ensemble de la population, et avec la misère la dégradation, sa compagne, et les vices et les crimes ; et avec tout cela la haine qui germe dans le cœur du pauvre contre cette apparence d'ordre, établie au profit de quelques privilégiés.

Le mouvement pour le rappel en Irlande, les attaques contre la propriété dans le pays de Galles, sont également loin de se ralentir, quoique les entreprises des Rebeccaites s'accomplissent avec moins d'éclat, et quoiqu'en Irlande les propriétaires commencent à accorder quelque rabais sur les loyers. En effet, les journaux de Dublin citent un assez grand nombre de cas dans lesquels les baux ont été réduits de 15, 20 ou 25 pour cent. Mais tout cela est individuel : l'agitation propagée par O'Connell est générale et presque unanime.

Je crois pouvoir conclure de ce qui précède, que des difficultés de toute espèce assiégeront le gouvernement britannique pendant l'hiver prochain ; et rien n'annonce qu'il pense à autre chose qu'à se préparer pour la guerre parlementaire et au besoin pour la guerre civile. Tous les partis l'imitent et s'organisent ouvertement pour la bataille.

Ces idées de lutte acharnée et sanglante sont tellement répandues dans les esprits, que les journaux populaires répètent chaque jour que le roi des Français a promis dans les conférences d'Eu d'envoyer une armée française pour aider l'aristocratie britannique à reconquérir l'Irlande, en cas de guerre ouverte avec O'Connel. Le dernier numéro du *Northern-Star* contient un article intitulé : *Développement de la nouvelle sainte-alliance*, dans lequel l'écrivain, après avoir passé en revue les tendances de la Presse française, et particulièrement les diatribes du *Journal des Débats* contre O'Connell, conclut qu'une alliance secrète a été conclue entre les gouvernements français et anglais pour écraser la liberté en France, en Espagne et en Irlande. Le raisonnement n'est pas d'une grande rigueur logique; mais je ne le cite que pour vous donner une idée de la direction que prend ici l'opinion populaire.

Ce qui se prépare dans la Grande-Bretagne peut se résumer en une expression que l'on retrouve dans tous les articles petits ou grands des journaux destinés au peuple. Cette expression est *rent war* (la guerre des loyers) (1) expression pleine de menaces pour les conservateurs bornes.

H. D.

(1) Voir dans notre numéro du 29 septembre, l'article intitulé *Les esclaves blancs*.

(1) Depuis cinquante ans les loyers ont triplé, et les salaires sont devenus trois fois moindres. La distance entre le propriétaire et le travailleur se trouve neuf fois plus grande qu'elle n'était !

Les développements qu'exige l'examen que nous voulons faire des lettres adressées à la *Presse* sur les républiques de l'Amérique du Sud, ne nous ayant pas encore permis de publier notre réfutation, nous devons signaler dès aujourd'hui les faits suivants :

Nos lecteurs savent que, dès le 16 septembre, nous avons prouvé à la *Presse*, par des faits et des dates historiques, qu'elle était étrangement induite en erreur par son correspondant.

La *Presse*, sans tenir compte des observations que nous lui avions adressées dans l'intérêt de la vérité, prit fait et cause pour son correspondant, et continua la publication de ces lettres.

D'autres observations ne se firent pas attendre.

Le 21 septembre, le *Journal des Débats* publiait une lettre de M. le docteur Roger, frère de M. Aimé Roger, notre ancien vice-consul près de la république Argentine. Dans cette lettre, M. Roger se plaignait de la manière dont était appréciée, dans la *Presse*, la conduite de son frère.

Un article de la *Presse*, du 22 septembre, en réponse au *Journal des Débats* et à la réclamation de M. le docteur Roger, contenait les lignes suivantes :

« La lettre de M. le docteur Roger avait déjà été présentée à la » *Presse*, qui n'avait pas cru devoir l'insérer, *parce que nous aurions dû toujours maintenir la vérité de ce que nous avions avancé.* »

Et là-dessus la *Presse* continuait à affirmer sans rien prouver.

Le *National* d'hier publie une lettre très circonstanciée de MM. Auguste et Eugène Bacle, fils de notre malheureux compatriote M. Bacle, victime de l'arbitraire de Rosas. Les fils Bacle se plaignent, et avec raison, de l'accusation suivante lancée par la *Presse* contre la mémoire de leur père.

« C'est alors qu'on souleva, pour la première fois, l'affaire Bacle » *Suisse de naissance, légalement condamné comme agent séditieux. Bacle, quoique sa trahison fût bien constatée, fut gracié* » *par Rosas, et mourut libre quelque temps après.* »

Or, M. Bacle était du département de l'Ain ; c'est à lui que Buenos-Ayres doit l'introduction de la lithographie; le gouvernement argentin se servait chez lui ; son magasin portait même l'inscription de *lithographie de l'Etat*. M. Bacle, soit par pressentiment, soit par désir de changer de résidence, fit un voyage au Chili. Le gouvernement de cette république, lui fit des offres préférables aux avantages dont il jouissait déjà à Buenos-Ayres. M. Bacle les accepta; il revint dans cette capitale avec l'intention de retourner au Chili, qui jouit de la plus parfaite tranquillité.

A son retour du Chili, M. Bacle commit pourtant une légère imprudence. Il écrivit plusieurs lettres aux réfugiés argentins de Montevideo et de Rio-Janeiro, en leur disant que s'ils voulaient passer au Chili, ils seraient parfaitement reçus par ce gouvernement.

Une de ces lettres tomba entre les mains de Rosas, qui fit arrêter M. Bacle lorsque celui-ci se préparait à partir. Rosas prétendait que Bacle était son sujet parce qu'il était le fournisseur de son gouvernement, et que, comme tel, il était passible de la peine que lui, Rosas, jugerait à propos de lui infliger.

L'innocence de M. Bacle fut parfaitement constatée : néanmoins, il resta longtemps dans les prisons de Rosas, et il mourut peu de temps après en être sorti, comme le dit la *Presse ;* mais la *Presse* ne dit pas que cette mort prématurée fut causée par les suites des souffrances que M. Bacle avait endurées pendant son emprisonnement.

Ces faits prouvent que nous n'étions pas des visionnaires lorsque nous avertissions charitablement la *Presse* qu'elle était dans l'erreur.

Le *National* fait observer que la *Presse* a refusé l'insertion de la lettre de MM. Bacle. Qu'est-ce à dire? C'est donc par la négation et le silence que la *Presse* entend MAINTENIR LA VÉRITÉ DE CE QU'ELLE AVANCE?

Voilà certes une étrange manière d'entendre les devoirs de la publicité. La conduite de la *Presse*, en cette circonstance, nous surprend d'autant plus, que ce journal avait demandé avec nous l'institution d'un jury de la Presse, précisément pour réprimer les abus de cette nature.

Que conclure de cette extrême divergence entre l'acte et la pensée, si ce n'est que ce journal sentait instinctivement le besoin d'être contenu dans ses écarts. Nous louons l'intention, mais il eût mieux valu que la *Presse* eût commencé par donner elle-même l'exemple de la bonne foi et de l'amour pour la vérité.

Nous lisons dans le *Commerce* d'avant-hier :

« Aucune lettre de commerce ne fait mention du blocus de Montevideo par eau, annoncé par *un* journal. C'est un fait assez important » cependant, pour qu'on n'eût pas négligé de le mentionner s'il était » exact. »

Nous pensons être *le* journal auquel fait allusion le *Commerce*. Voici ce que nous avons à dire du fait cité : Dès les derniers jours d'août, Rosas adressa une circulaire aux agents des puissances étrangères à Montevideo et à Buénos-Ayres, pour leur faire connaître qu'il al[...]

---

passé et le ciel s'était éclairci. La conversation retomba bientôt sur les amours de Bela et de Petchorine.

— Vous n'avez plus entendu parler de Casbitch, demandai-je à mon compagnon de voyage ?

— Je ne sais ce qu'il est devenu... On dit bien qu'il y a un Casbitch chez les Schapsongs (1), un djighite qui aime à se promener au pas et en beshmet rouge, à portée de nos fusils, et qui a l'habitude de saluer poliment le tireur dont la balle siffle le plus près de lui... J'ignore si c'est le même.

Nous devions nous séparer à Kobi. Je pris la poste. La masse de bagages que le capitaine avait à transporter ne lui permettait pas de faire comme moi. Nous espérions peu nous revoir ; nous nous sommes retrouvés cependant, et c'est toute une histoire que je vous raconterai si vous voulez l'entendre, et si celle qui précède ne vous a pas paru trop longue. C'était une noble et digne nature, n'est-ce pas, que ce brave capitaine ?

CHAPITRE II. — **LE CAPITAINE.**

Pour me distraire, je commençai à écrire l'histoire du capitaine, ne soupçonnant pas encore qu'elle serait le premier chaînon d'une longue suite de nouvelles : l'évènement le plus futile a si souvent de graves conséquences !

Je passai toute cette première journée de la façon la plus maussade. Le lendemain, de grand matin, un chariot entra dans la cour... C'était le capitaine !...

Nous nous revîmes avec le même plaisir que si des années se fussent écoulées depuis notre séparation. Je lui offris la moitié de ma chambre, invitation qu'il accepta sans trop se faire prier. Puis il me frappa sur l'épaule et grimaça un sourire.

Le capitaine était un homme de ressources, profondément versé surtout dans la pratique de l'art culinaire. J'étais d'autant mieux disposé à rendre hommage à ce genre de talent que je me sentais condamné par ma paresse et mon ignorance et pour je ne sais combien de jours, au régime monotone et peu réconfortant du pain sec. L'exquise délicatesse du faisan que le capitaine nous servit et que nous arrosâmes d'une excellente bouteille de vin de Kakhétie nous permit à peine de remarquer la solitude et l'isolement du rôti. Et après avoir allumé nos pipes, nous allâmes nous installer à côté du poêle dans lequel brillait un feu vif et

plus que cavalière avec laquelle il nettoyait sa pipe et gourmandait les postillons, il était impossible de se méprendre sur la position qu'il occupait dans le monde. C'était bien là le valet gâté d'un maître paresseux, une sorte de Figaro russe. — Dis-moi, mon garçon, lui criai-je par la fenêtre, n'est-ce pas l'*occasion* qui arrive?... — L'inconnu me toisa d'une manière assez impertinente, releva sa cravate et se détourna sans mot dire. Un Arménien qui le suivait me répondit pour lui, en souriant, que l'occasion était en effet arrivée et qu'elle repartait le lendemain. — Dieu soit loué! s'écria le capitaine en s'approchant de la fenêtre. La jolie calèche! ajouta-t-il; elle doit appartenir à quelque employé du gouvernement envoyé pour faire une enquête à Tiflis. On voit bien en tout cas que le propriétaire ne connaît pas nos montagnes. Fût-elle de fabrication anglaise, elle ne saurait tenir longtemps contre les rochers du pays... Qui diable cela pourrait-il être? Si nous allions prendre des informations.—Et nous passâmes dans le corridor, à l'extrémité duquel se trouvait une chambre dont la porte était ouverte; le valet, aidé du postillon, était en train d'y transporter les malles.

« Mon ami, lui demanda le capitaine, tu sais le nom de la personne à qui appartient cette belle calèche? Une bien jolie calèche, sur ma foi! »

mettre le blocus devant Montevideo, à partir du 1[er] mai, afin d'empêcher l'entrée des vivres dans cette ville.

Le *Commerce* pourra trouver cette circulaire dans les journaux de Montevideo, ainsi que les réponses des différents consuls à cette circulaire. Au reste, dans nos articles nous avons eu le soin de dire que l'intervention du commodore anglais avait efficacement protégé Montevideo contre Rosas.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 3 octobre.

Les élections des provinces connues jusqu'à présent sont à l'avantage du parti parlementaire. Ce sont celles de Ciudad-Réal, Guadalajara, Tolède, Murcie, Albacete, Cuença, Salamanque, Avila, Ségovie et Valladolid.

L'opposition a obtenu deux députés à Burgos, où il sera procédé à une seconde élection pour compléter la députation, ainsi qu'à Zamora, où les opérations ont été sans résultat.

Bayonne, 4 octobre.

Les parlementaires ont obtenu l'avantage dans les élections de Murcie. Le comte de Parsent et trois autres candidats de l'opposition ont été élus députés à Saragosse, où il y aura une seconde élection pour compléter la liste.

Perpignan, 4 octobre.

Prim est entré à Figuières, hier, avec 5,000 hommes d'infanterie, 300 cavaliers et six pièces de canon. Il a été accueilli avec enthousiasme par les habitants.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — **PERSE.** — On lit dans le *Times :*

« Notre correspondance particulière d'Erivan annonce l'importante nouvelle de la mort du roi d'Hérat, Kamram-Chah, dont le trône a été usurpé par son visir Tar-Mahomed-Khan, qui a expulsé les fils du feu roi. L'usurpateur a été reconnu roi d'Hérat par le Chah de Perse, à qui il a rendu hommage. »

ANGLETERRE. — Hier matin, S. A. impériale le grand-duc Michel Paulowitsch de Russie est arrivé à Blackwell. Il a été reçu par M. le baron Brunow, ambassadeur russe; M. de Koudriaffsky, secrétaire de légation; M. Benkhausen, consul-général russe; le colonel Greenwald, et plusieurs russes de distinction. Le soir, S. A. I. a donné un grand dîner à l'hôtel Mivart. (*Standard.*)

— Le grand maître de l'artillerie a donné l'ordre d'ériger à Carmarthen des casernes temporaires dont la défense sera faite par la noblesse de la ville et du comté. Les fonds sont déjà prêts.

(*Morning-Herald.*)

— Le secrétaire de la guerre vient de donner l'ordre d'embrigader les pensionnaires externes de l'Etat dans divers comtés. Ils seront soumis à un corps d'officiers de haut grade. Cette mesure va fournir ainsi 5,000 hommes qui seront disséminés dans les districts soumis à l'accise. Un tiers de ces vétérans, selon l'acte du Parlement de l'an dernier, feront les fonctions de constables ; mesure très utile pour le public. (*Id.*)

IRLANDE. — *Comment cela finira-t-il en Irlande?* Après le tribunal arbitral, nous verrons sans doute le banc d'O'Connell. La loi irlandaise sera substituée aux lois anglaises. Le bruit court que le Gouvernement a l'intention d'amener toutes ces démonstrations à une violente et prompte fin. Toutefois nous avons peine à le croire. (*Times*).

— La cour des arbitres, instituée par O'Connell, a tenu sa première audience vendredi dernier, dans la salle des lectures du repeal, à Black-Rock, situé à cinq milles de Dublin. (*Globe*).

ESPAGNE. — On nous écrit de Perpignan le 30 septembre :

« On disait hier soir que Prim s'était emparé par surprise de la ville de Mataro. Son premier acte aurait été de passer le gouverneur par les armes.

» On assure ce matin que la tête d'Ametller a été mise à prix. »

(*Emancipation de Toulouse,* du 1[er] octobre.)

— On écrit de Madrid, 27 septembre :

« La députation provinciale s'occupe très activement de dépouiller le scrutin général des élections, et de ce travail sortira la preuve du triomphe électoral du parti parlementaire de la province de Madrid.

» L'enquête commencée sur la dernière conspiration continue, et déjà elle a produit des résultats : un dépôt de fusils a été découvert et l'on est sur la voie des projets incendiaires des conjurés. Le général Narvaez a été forcé de se faire appliquer quelques sangsues. Cette indisposition, qui n'aura pas de suites, a été amenée par les fatigues extraordinaires des derniers jours ; aujourd'hui, le général a pu sortir. Les grandes mesures adoptées depuis quelques jours continuent.

» Hier soir, il est entré à Madrid un grand nombre de pièces d'artillerie.

» Dans le but de pousser quelques imprudents à exposer leur vie pour soutenir les centralistes de Madrid, leurs journaux disaient hier que Narvaez n'avait que 3,000 hommes. Le *Castellano* engage la population à ne pas se laisser égarer par ces assertions mensongères; il assure qu'il y a 12,000 hommes dans Madrid et dans ses environs, et que sous peu ce nombre sera augmenté.

» Le ministre de la guerre a donné ordre aux capitaines généraux et aux chefs militaires de combattre de toutes leurs forces les revoltes qui auraient lieu dans les provinces, sans attendre que l'autorité politique ou civile réclame leur secours.

» Les lettres et journaux reçus, le 26, de Valence, de la Galice, des Asturies, de l'Estramadure et de la Castille, assurent que la tranquillité la plus parfaite règne partout, que les dispositions du Gouvernement sont respectées et que tous les bons Espagnols désirent qu'il déploie l'énergie nécessaire pour anéantir la rebellion et consolider la constitution et le trône. »

— La junte de Girone a rendu un décret en vertu duquel tous les hommes en état de prendre les armes sont tenus, sous peine de mort, de se présenter au chef de l'insurrection pour concourir à la défense du drapeau de la junte centrale. Malgré cette mesure, les forces insurgées ne s'étaient pas augmentées; la plupart des hommes valides se cachaient ou se sauvaient. Plusieurs sont venus chercher un refuge en France. Ametller était encore à Girone le 28. Il travaillait à augmenter ses forces sans s'arrêter devant aucun moyen. Aussi employait-il des mesures

» Voici les principales innovations que la diète a introduites dans le projet en question :

» 1° La procédure sera orale, et les audiences de tous les tribunaux seront publiques;

» 2° Tout affaire criminelle sera instruite par des juges-instructeurs, qui seront choisis parmi les assesseurs des tribunaux. Les juges-instructeurs ne participeront pas au jugement des affaires instruites par eux.

» 3° Il y aura près chaque tribunal criminel une chambre des mises en accusation, composée de dix membres, qui seront élus par les citoyens domiciliés dans le ressort du tribunal. Les décisions de ces chambres seront sujettes à appel; dans ce cas, ce sera devant la chambre des mises en accusation d'un autre tribunal que l'affaire sera portée, et cette chambre statuera définitivement.

» 4° Ni les juges d'instruction ni les membres des chambres des mises en accusation ne pourront être nobles.

» (Cet article ne laisse pas de paraître tant soit peu étrange dans un pays où, jusqu'à présent, presque toutes les fonctions publiques, et notamment les hautes fonctions judiciaires, appartiennent exclusivement aux nobles, surtout lorqu'on considère qu'il a été voté par une majorité composée, à peu d'exceptions près, de nobles).

» 5° Il y aura des accusateurs publics nommés par le Gouvernement.

» 6° Le domicile des citoyens est inviolable. Aucune perquisition ni aucune saisie de papiers n'y pourra être faite que dans le cas d'une nécessité extrême.

» 7° La mise en liberté sous caution est de plein droit dans tous les cas où les poursuites ne sont pas de nature à entraîner une peine afflictive ou infamante.

» Les débats sur la composition des chambres des mises en accusation, qui, comme on l'aura vu, sont en quelque sorte un jury, ont été si orageux qu'ils ont fait naître parmi les députés deux duels, dont un à l'épée et l'autre au pistolet. Heureusement les combattants en ont été quittes pour de légères blessures. »

AMÉRIQUE. — Le *Britannia*, venant de Boston et d'Halifax, est arrivé à Liverpool. Il apporte des nouvelles de New-York du 15 septembre. Les résultats électoraux pour la présidence étaient jusqu'alors en faveur du candidat whig, M. Clay. Mais cela tenait à la division du parti démocratique qui demeure numériquement maître de la situation si les deux fractions veulent se rallier sur l'un des deux candidats, MM. Van Buren ou Calhoun.

— Le *Journal du Harre* donne les nouvelles suivantes du Yucatan.

« Le 15 août, on avait reçu à Mérida l'ultimatum de Santa-Anna, dont voici la substance : « Les Yucatèques percevront leurs impôts dans la forme actuelle, et leurs règlements intérieurs continueront d'être observés. Leurs troupes aideront Santa-Anna dans les guerres avec l'étranger, et ils recevront un détachement de soldats mexicains à Laguna. » Le 26 août, onze jours après la réception de cet ultimatum, les Yucatèques ne paraissaient nullement disposés à accepter ces conditions ; on s'attendait à une reprise d'hostilités, et le Gouvernement faisait des approvisionnements. »

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — Le *Messager* publie ce soir des dépêches adressées par le maréchal Bugeaud à M. le président du conseil, ministre de la guerre. Voici, en résumé, le contenu de ces dépêches :

Deux lettres, l'une d'Abd-el-Kader, l'autre de Bou-Hamedi, son kalifat, ont été interceptées par le maréchal-de-camp Thierry. Il résulte de ces lettres que les cavaliers de l'émir sont dans un état de dénuement profond, et qu'après la prise de son camp par le lieutenant-général de Lamoricière, l'émir s'est dirigé vers le sud et a fait des démarches auprès des Oulad-Sidi-Chirgs-Garabas pour obtenir de pouvoir établir sa *deira* chez eux.

Le lieutenant-général de Lamoricière est à sa poursuite.

Le général Bedeau a fait une razzia considérable sur les Djaffras ; il leur a pris environ 2,000 moutons et 200 bœufs.

Dans une tournée que le général Bourjolly a faite dans le pays des Flitas, il a trouvé partout la plus grande tranquillité, et a même reçu la soumission des fractions de tribu qui avaient attaqué les douairs et tué le général Mustapha.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* publie ce matin deux ordonnances royales, en date du 2 octobre, par lesquelles 1° le bureau des douanes de Maubeuge est ouvert à l'importation des grains par la Sambre; 2° le bureau de Turcoing (station du chemin de fer) est ouvert à l'importation et à l'exportation des céréales.

— Par ordonnance royale, en date du 25 septembre, un crédit complémentaire de 150,000 fr. est ouvert au ministre des affaires étrangères pour couvrir l'insuffisance du crédit ouvert au chapitre *frais de voyage et de courriers*, du budget de l'exercice 1842.

— Trois ordonnances datées de Saint-Cloud, le 2, autorisent la caisse d'épargne établie à Milhau (Aveyron) et la société anonyme *la Paternelle*, compagnie d'assurances à primes contre l'incendie, fondée à Paris ; la 3[e] approuve les modifications faites aux statuts de la société d'assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux, établie sous la dénomination de *l'Agricole*.

— M. Lacondrais, directeur de la comptabilité des fonds et invalides, au ministère de la marine et des colonies, a été nommé député par le premier collège électoral de Lorient, en remplacement de M. Hello.

Faits divers.

Le *Courrier français* annonce que le Gouvernement vient de conclure un traité de commerce avec la Sardaigne.

— On écrit de Carmarthen au *Globe* de Londres que la police est parvenue à arrêter Jones, un des brigands les plus dangereux du comté de Galles. Ce Jones était la terreur des habitants. Il marchait toujours armé d'un fusil et de deux pistolets. Souvent il employait la menace pour contraindre les habitants de la campagne à s'associer à lui pour commettre des déprédations nocturnes.

— Les nouvelles reçues des districts du sud de l'Ecosse, relativement à la moisson, sont très favorables pour la quantité et la qualité. Le produit dépasse ce qu'on espérait; tout est en sûreté. La récolte des pommes de terre, si importante pour les classes ouvrières, est aussi plus abondante

compagnées d'une sorte de roulement semblable au bruit du canon. Les oscillations paraissaient venir du nord. Le thermomètre n'avait pas changé. L'air était pur et calme.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis:*

« *Les Français du Canada.* — Les Français qui habitent Québec ont eu la patriotique idée de se réunir dernièrement dans un banquet pour resserrer entre eux les liens de la fraternité, et ils ont choisi, dans ce but, l'anniversaire de la naissance de Napoléon. Dans cette fête de famille, à laquelle s'était réuni plus d'un Canadien, des toasts ont été portés à la France, à la mémoire de Napoléon, au prince de Joinville, dont le nom a désormais cette grande ombre pour auréole. Nos compatriotes ont fait aussi à M. Frédéric Gaillardet, absent, l'honneur d'un toast, publié par le *Canadien* et le *Fantasque*, dans lequel ils le remercient de ce qu'ils appellent le courage et le talent avec lesquels il défend les intérêts français dans le Nouveau-Monde. M. Gaillardet profite de son retour à New Yorck pour exprimer sa profonde gratitude à ses compatriotes de Quebec. C'est une dette de cœur qu'il lui est doux d'acquitter. »

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans. — Le *Courrier de la Louisiane*, du 23 août au soir, parle ainsi des progrès de l'épidémie :

« La fièvre jaune fait toujours des ravages ; mais comme le nombre d'étrangers est bien moins grand que de coutume, il est à présumer que la maladie n'ira pas les chercher dans les endroits salubres où ils se sont retirés.

» Les médecins sont assez divisés sur la manière de traiter cette maladie. Les uns prétendent réussir par d'abondantes saignées; les autres, au contraire, ne la traitent que par des purgatifs salins; et les commères et compères par le moyen de la casse et autres laxatifs.

» La Société médicale nous promet incessamment une séance fort intéressante : il s'agit de savoir si cette maladie est propre au sol, ou si elle y est importée. Nous nous empresserons de faire connaître le résultat de ces débats, qui promettent tant d'intérêt.

» Il serait à désirer que les habiles médecins de la Nouvelle-Orléans missent leurs lumières en commun pour découvrir le remède de ce mal au lieu d'en débattre l'origine, question assez peu importante pour les pauvres diables qui vont en chercher la solution dans l'autre monde. »

— Aux élections de 1831, le chiffre des électeurs était de 166,585, en 1834, de 171,015; de 1837, en 198,836; en 1839, de 201,271; en 1842, de 220,040. — En supposant que le chiffre des nouvelles listes, en ce moment rectifiées, s'élève à 225,000, la population étant de 34 millions et demi, ce serait un électeur pour 150 habitants. Quant aux listes du département de la Seine, voici quelle a été leur progression : 1834, 15,997; 1835, 16,017; 1836, 16,228; 1837, 16,922; 1838, 17,709; 1839, 18,940; 1840, 19,077; 1841, 19,983; 1842, 20,182. Nous aurons, le 20 octobre, le chiffre de 1843.

— Le *Moniteur officiel*, conformément à la loi du 30 juin 1840, publie 1° le bilan de la Banque de France au 26 septembre 1843 (matin); 2° les moyennes de ses situations pendant le 3[e] trimestre 1843 ; 3° les opérations réalisées dans le cours du même semestre.

Le bilan s'élève à 485,600,842 fr. 11 c.

Dans l'actif figure en caisse 244,491,534 fr. 36 c. En escomptes et prêts, 119,640,436 fr. 67 c.; en comptoirs, 57,123,382 fr. 97 c.; en rentes, effets publics et réserves, 64,209,858 fr. 50 c.; en créances et objets divers, 135,629 fr. 62 c.

Dans le passif. En circulation, non compris celle des comptoirs et comptes courants, 399,539,084 fr. 99 c.; en capital et réserves, 81,900,000 fr.; en articles divers, 4,161,777 fr. 12 c.

Moyenne des situations : caisse 241,078,000 fr.; escomptes et prêts, 120,290,000 fr.; comptoirs, 39,863,000 fr.; circulation, 229,994,000 fr.; comptes courants, 184,757,000 fr.

Opérations réalisées : escomptes et prêts, 278,832,309 fr. 43 c.; mouvements des comptes courants : de divers, 1,897,599,233 fr. 75 c.; du trésor, 175,636,570 francs 1 centime; mouvement général des caisses, 2,335,384,800 fr.

— L'éditeur Charles Warée vient de faire paraître une édition richement illustrée du *Magasin des Enfants*, par Mme Leprince de Beaumont, formant un beau volume grand in-4° de 500 pages. Mme la duchesse d'Orléans a fait remettre à M. Charles Warée deux vases de Sèvres, choisis par elle-même, en remercîment de l'hommage fait au comte de Paris d'un exemplaire de cet ouvrage.

— On lit dans le *Censeur* de Lyon :

» D'heureuses découvertes pour les arts ont eu lieu durant ces dernières années. On connaît les résultats obtenus par le daguerréotype dans la reproduction réduite des monuments. Une invention qui présente quelque chose d'analogue est venue apporter à la fabrication des châles l'avantage de l'économie du temps et d'une plus grande précision. M. Grillet jeune a voulu faire profiter l'art du dessin des curieuses propriétés de la chambre obscure. Le calque des dessins est fort simplifié par le mécanisme qu'il a imaginé. L'objet soumis à cette opération est représenté sur une planchette placée vis-à-vis du foyer des lentilles. Une crémaillère l'éloigne ou le rapproche de manière à donner à son image des proportions plus ou moins développées. Les lignes et les contours du dessin sont ainsi, et à l'aide d'un transparent, très facilement retracés.

» Un brevet d'invention a été pris par l'auteur de cette précieuse machine, avec laquelle est accompli en deux heures un travail qui demandait trois jours par les moyens ordinaires. Elle a été exposée, pour la première fois, chez M. Grillet aîné, fabricant de châles, lors de la visite faite chez ce négociant par le duc de Nemours. »

— On écrit de Tunis, au *Journal des Débats*, le 20 septembre :

« Il est très fréquent de voir les israélites exercer un emploi dans les pays musulmans; mais y recevoir des honneurs partagés avec les croyants, cela ne s'était jamais vu. Le 15 de ce mois, deux juifs, l'un médecin, l'autre intendant du bey, ont reçu du prince la décoration du Nichan-Iftikrar. »

— Le 24 septembre dernier, M. D..., sur le point de partir de Langres pour Dijon, faisait peser ses malles au bureau de la diligence. Il posa à côté de la bascule un sac de 200 francs, et monta en voiture sans songer à reprendre son argent.

Arrivé à Dijon, M. D... ne doute pas que son sac d'argent ne soit perdu ou volé, lorsque le conducteur vient lui apprendre que le sieur Prodhon, facteur des messageries royales, a trouvé le sac en question, et qu'il s'est empressé de le remettre entre les mains du directeur des messageries, pour le tenir à la disposition du voyageur qui le réclamerait.

nouveau mécanisme qui mérite de fixer l'attention des hommes de l'art. C'est une machine qu'il appelle pendule-voiture ; c'est en effet une véritable pendule qui, étant montée, marche sur quatre roues et décrit telle ligne droite ou courbe suivant laquelle on veut la diriger. L'aiguille des heures reste immobile et le cadran tourné en sens inverse de l'aiguille des minutes.

M. Visto se propose de soumettre sa machine à l'examen de l'Académie royale de Metz. (*Indépendant de la Moselle*).

— On écrit de Sarreguemines, 28 septembre, à l'*Indépendant de la Moselle* :

« Ce matin, le feu a éclaté dans la commune de Guersviller, située au point de jonction des trois royaumes de France, de Prusse et de Bavière. Le tocsin ayant sonné l'alarme, les pompiers de la commune voisine de Neunkirch et ceux de Sarreguemines sont arrivés en toute hâte. Ils ont été bientôt rejoints par les pompiers de la commune prussienne de Blies-Ransbach, et par ceux de la commune bavaroise de Mengen, de telle sorte que les travailleurs des quatre communes françaises, prussienne et bavaroise, s'étaient rangés sous le commandement d'un capitaine français; l'on a été bientôt maître du feu. Le zèle des pompiers et du clergé des environs a été puissamment secondé par le colonel du 11e régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Sarreguemines, qui, étant arrivé à la tête de quelques escadrons, a mis ses soldats à la disposition des pompiers. On a cependant à regretter la destruction totale de deux maisons et la perte partielle de deux autres. Le danger était d'autant plus grand que toutes les granges étaient remplies d'abondantes récoltes. Personne n'a péri. On ignore la cause du désastre. Un lieutenant de gendarmerie procède à une information.

— On écrit d'Auxonne, 1er octobre, au *Spectateur* de Dijon :

« Encore un incendie dans notre canton ; dans la nuit du 29 septembre, deux bâtiments ont été la proie des flammes dans la commune de Pont. Le temps était calme; s'il y avait eu du mouvement dans l'air, le sinistre aurait infailliblement étendu ses ravages aux gros bâtiments voisins, notamment aux fermes de M. Lecreps, qui ont été garanties avec des draps mouillés, en attendant les pompes du voisinage. L'activité du feu a été telle que les incendiés n'ont rien pu sauver que leurs enfants. Le bétail a péri dans les étables ; un vieillard impotent et sa fille habitaient une petite maison voisine ; réveillée par les cris, Anne Doubravasse courut au lit de son père, le chargea sur ses épaules et l'emporta dans un champ voisin ; ce n'est qu'après l'avoir sauvé qu'elle s'occupa de sortir ses nippes et ses hardes, dont elle a perdu la meilleure partie.

»Voilà, dans les environs, quatre incendies successifs en deux mois, dont on n'a pas découvert la cause, à Flammerans, à Tillenay, à Tréclun et à Pont. Cela devient inquiétant. La justice s'en occupe ; le substitut de M. le procureur du roi et le juge d'instruction étaient hier à Pont; un mandat d'arrêt contre le nommé Perron, incendié, a été mis à exécution. »

— On écrit de Vienne, 24 septembre :

« Un évènement déplorable a eu lieu hier au soir sur le chemin de fer de Vienne à Glacknet. Peu de temps après que le convoi-poste de 7 heures, remorqué par deux locomotives, eut quitté la cour de station, il rencontra, entre Meudling et Hatzendorf, le convoi venant de Baden qui s'avançait sur la même ligne de rails, bien qu'il y ait une double ligne entre Baden et Vienne. Les deux trains se heurtèrent vivement. L'un des mécaniciens fut renversé et resta mort sur la place, l'autre fut grièvement blessé ; les locomotives ont été fortement endommagées ; les passagers en ont été quittes pour quelques contusions : les mécaniciens se sont aperçus trop tard du danger, autrement le choc eût été moins violent.

— Les accidents les plus graves peuvent résulter de l'imprudence qu'ont les enfants de s'accrocher par derrière aux voitures en marche et surtout aux diligences. Le 1er de ce mois, sur la route de Rennes, trois enfants s'étaient cramponnés à une diligence arrivant à Nantes. Le conducteur s'en aperçoit, et veut à coups de fouet les en détacher. Par un hasard singulier, la longue corde du fouet s'enroule fortement au cou d'un de ces petits imprudents. Le cocher tire, croyant son fouet retenu à quelque ressort de la voiture; il tire avec vigueur, il tire à plusieurs reprises, et finit par amener l'enfant sur la route, toujours pris au cou par le fouet qui est enroulé de plusieurs tours.

Ceci, fort heureusement, se passait au milieu du jour. La route de Rennes est une promenade fréquentée, surtout le dimanche; beaucoup de personnes la parcouraient, favorisées par un temps magnifique. Le conducteur est averti du danger que court l'enfant d'être broyé sous les roues; de toutes parts on lui crie : Arrêtez ! arrêtez ! La voiture, en effet, s'arrête; on s'empresse autour de l'enfant, on le relève couvert de poussière, haletant, pâle et respirant à peine, car au danger qu'il courait d'être écrasé se joignait celui d'être étranglé. Enfin on le dégage, et la voiture reprend sa course. Il n'y avait qu'un quasi-accident, mais qui doit servir d'avis aux familles. (*le Breton*).

— On lit dans la *Gazette du midi* de Marseille, le 29 septembre :

« Depuis plusieurs mois on attendait avec anxiété des nouvelles du brick anglais *le Vigilant*, parti de notre port pour Maurice. Dernièrement, d'après le *Lloyd* bordelais, nous disions qu'un navire français avait recueilli dans un canot, près de Saint-Paul, trois hommes appartenant à ce brick, lesquels avaient déclaré que tous leurs compagnons étaient morts du typhus.

» On est enfin fixé sur le sort du *Vigilant*. Abandonné à lui-même, il a échoué près de Tamatave (Madagascar), sur la propriété de M. de Ransonnay. Partout ailleurs le pillage eût été la suite inévitable de cet échouement; mais, grâce à M. de Lartells, qui habite cette terre et à qui la reine Radama a donné le rang de prince, tout a pu être sauvé. On n'a trouvé sur le navire qu'un cadavre. L'équipage aura été jeté à la mer, ou aura péri en essayant de gagner la terre. »

Nécrologie. — Le 28 septembre dernier, M. Mondon, ancien chef de bataillon des armées de l'empire, est mort à Verteuil (Charente), âgé de 74 ans. Parti en 1789, comme simple soldat, quoiqu'il fût fort instruit, il cessa tout service militaire à la restauration. L'estime de ses concitoyens l'avait engagé à accepter alors la charge de maire ; et c'est à son zèle, à son savoir et à ses libéralités que la commune doit la cessation de bien des misères.

Après cinquante-quatre ans si noblement employés au service de la chose publique, dans les camps et dans l'administration, M. Mondon mérite que l'expression du regret public se mêle aux larmes que sa mort fait répandre à ceux qui l'ont particulièrement connu.

—La mort vient d'enlever, dans la 75e année de son âge, M. le docteur Fabre, chirurgien en chef de l'hôpital de Marseille et de plusieurs établissements de bienfaisance, membre de la Société académique de médecine de cette ville, etc. M. Fabre était un des praticiens les plus répandus de Marseille, et jouissait de l'estime générale et de l'amitié de tous ses confrères.

Faits de subversion sociale.

— Les crimes se succèdent d'une manière bien déplorable dans le département de la Haute-Loire. Nous lisons dans le *Courrier du Velay* :

« Encore un procès en cour d'assises pour crime d'empoisonnement. Un cultivateur d'une petite commune du canton de Pradelles ayant, à ce qu'il paraît, surpris sa femme en flagrant délit d'adultère avec son domestique, celle-ci pour échapper aux reproches et peut-être aux poursuites de son mari, l'aurait empoisonné. La justice vient de constater le fait de mort violente. Une circonstance qui rend ce crime plus hideux encore, c'est que la femme est déjà d'un certain âge et que la victime est un vieillard. »

— On lit dans le *Courrier du Havre* du 3 :

« On nous apprend qu'à la suite d'une rixe qui a eu lieu à Montivillers, un habitant de cette ville succombé.

» Il y a quatre mois environ, le sieur Orléans, huissier à Montivilliers, eut un démêlé assez sérieux, pour une affaire relative à ses fonctions, avec M. Levesque, officier retraité à Montivilliers.

» Depuis ce temps une haine sourde se traduisait en invectives contre M. Levesque.

» Dimanche, vers huit heures du soir, les deux fils Orléans rencontrèrent, dans une des rues de Montivilliers, M. Levesque, accompagné d'une autre personne. Une lutte s'engagea. M. Levesque fut relevé sans connaissance et transporté dans l'auberge la plus voisine, où il expira le lendemain des suites d'un coup de bâton reçu à la tempe.

» La gendarmerie s'est immédiatement transportée sur les lieux.

» M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction sont en ce moment à Montivilliers. »

Adjudications.

Les 25, 26, 27, 28 et 30 octobre, à midi, au ministère de la marine, toile rousse à pantalons et à vareuses, toile blanche à pantalons, toile bleue croisée, toile grise à doublure, cravattes, toile blanche à chemises, mouchoirs en coton rouge, boutons, plaques, cocardes, etc.

Le 27, à Rochefort, bouts de manche en cuir pour pompes à incendie, etc.

Le 31, 1,450,000 kilog. de chanvre, à Lorient, Brest et Toulon.

Spectacles du 5 octobre.

7 h. »|» **OPÉRA.** —

8 h. »|» **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Iphigénie en Aulide (débuts de mad. Araldi), les Deux Ménages.

8 h. »|» **ITALIENS.** Lucia di Lammermoor, de Donizetti, exécuté par MM. Ronconi, Salvi, Morelli et mad. Persiani.

7 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Domino, — Richard.

6 h. »|» **ODÉON.** — Lucrèce.

6 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Patineau. — Barbe-Bleue. — Les Misères. — Le Château.

6 h. »|» **GYMNASE.** — Deux Sœurs. — Le Hasard. — Jacquart.

6 h. »|» **VARIÉTÉS.** — Sur les Toits. — Le beau Narcisse. — Le Voyage en Espagne.

7 h. 1|4 **PALAIS-ROYAL.** — Prétintaille. — Deux Anes. — Le Fumiste.

6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Le Royaume des Femmes. — La Tour de Nesle.

6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Paméla. — L'Eclat de rire.

7 h. »|» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohèmes.

7 h. »|» **CIRQUE NATIONAL** — Grands exercices d'équitation.

6 h. 1|2 **COMTE.** — Jonas. — La Pendule. — Les îles Marquises.

6 h. 1|2 **FOLIES-DRAMATIQUES.** — — Les Dévorants. — Barbe-Bleue.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 3 octobre* 1843.

Demoiselle Lenormand, marchande de broderies et nouveautés, boulevart des Capucines, 5. — Juge-commissaire, M. Ledagre; syndic provisoire, M. Jouve, rue du Sentier, 3.

Gaudy, négociant, rue du Faubourg-Saint-Martin, 35. — Juge-commissaire, M. Riglet; syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

Saint-Aurans et demoiselle Levrosois, fabricants de cols et manchettes, rue Saint-Denis, 361. — Juge-commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

BOURSE DU 4 OCTOBRE.

L'absence d'un grand nombre d'Israélites, qui célébraient aujourd'hui une de leurs principales solennités, avait beaucoup réduit les faiseurs de rentes, et partant les négociations ont été assez calmes, mais toujours en baisse : on s'est un peu relevé après la bourse.

Au comptant : Banque belge, 787-50.—Esp. différés, 10 3|4.—Passive, 4 7|8.—Seyssel, 625.—Lin Maberly, 370. — Jouissance des quatre Canaux, 135

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 40	120 60	120 40	120 50	120 65
— fin cour. . . .	120 60	120 65	120 50	120 60	120 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 30	» »	» »	» »	81 40
— fin cour. . . .	81 40	81 40	81 30	81 35	81 40
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Avant la bourse, 81 55, 50, 45. Après, 81 35, 40, 45, demand. —
4 0/0	103 50	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1318 75	1320 »	H. 2 50	—
Banque de Fr. .	3287 50	» »	H. 2 50	Reports.
C. Laf. de 5000.	5077 50	5075 »	» »	5 0/0. fin pr. 25.
— de 1000.	» »	» »	» »	—
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1265 »	» »	H. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	771 25	» »	B. 3 75	S-Germ. Fin c. »
Vers. R. Dr. .	277 50	» »	» »	» 277 50.
do R. G. . .	101 25	102 50	H. 1 25	»
Orléans	647 50	651 25	H. 1 25	Orléans, »
Strasb. à Bâle.	185 »	180 »	B. 5 »	Strasbourg. » 185.
Rouen.	702 50	700 »	B. 2 50	Rouen. » 700 702 50.
Havre.	» »	» »	» »	Havre. »
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	108 1/4	108 3/8	» »	Londres, 2 octobre.
— Portugais. .	43 »	» »	» »	Consol. 94 7/8 95.
Esp. D. active.	27 »	» »	B. 1/2 »	Esp. actif. 26 5/8.
5 0/0 Naples . .	107 80	» »	» »	Portugais. 43.
— Romain. .	105 5/8	105 1/2	B. 1/2 »	Mexicains. 34 1/8.
Obl. Piémont. .	» »	» »	» »	5 0/0 Holland. 98 5/8.
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	2 1/2 id. 53.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris. — CLERMONT (Oise)	ÉVREUX.	NOYON.	Principaux marchés de commerce et de consommation. — POITIERS.	AMIENS.	METZ.	TOULOUSE.	ARRAS.	Marchés étrangers. — CHAMBÉRY.	ANVERS.	TRIESTE.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 35 à 24 65	20 25 à » »	22 50 à 22 85	22 50 à 23 50	17 25 à 17 75	22 » à 22 75	19 75 à » »	21 50 à 24 75	20 » à » »	25 50 à » »	21 » à 21 40	13 » à 13 70
Première qual.	23 65 à 24 35	20 » à » »	21 » à 21 50	21 » à 21 50	17 » à » »	20 » à » »	16 35 à » »	20 50 à » »	17 80 à » »	24 » à 24 50	21 16 à » »	10 25 à 10 65
Deuxième » .	22 65 à 23 »	19 » à » »	» » à » »	17 50 à » »	16 50 à 18 65	15 » à » »	13 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 » à 20 35	» » à » »
Inférieure » .	20 35 à 20 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 65 à » »	9 75 à » »	10 20 à 10 60	10 » à » »	13 50 à » »	» » à » »	» » à » »	14 50 à » »	9 50 » 9 95	18 » à 18 95	14 » à » »	» » à » »
Deuxième » .	10 » à 10 35	» » à » »	» » à » »	9 » à » »	12 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 » à 13 25	» » à » »
ORGE, l'hectol. .	11 » à 11 35	10 » à » »	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	9 » à 9 50	» » à » »	11 85 à » »	12 » à 12 30	» » à » »	11 65 à 12 15	» » à » »
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	8 50 à 9 »	6 » à » »	7 » à » »	6 63 à » »	8 » à » »	6 » à » »	6 » à » »	9 » à 9 45	5 70 à » »	7 50 à 7 93	7 50 à 7 95	5 30 à 5 95
Deuxième » .	8 15 à 8 35	5 50 à » »	6 50 à » »	5 65 à » »	7 50 à » »	5 » à » »	5 80 à » »	» » à » »	5 » à » »	7 » à 7 30	7 » à 7 25	5 » à » »
Troisième » .	7 50 à 7 85	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	5 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	14 » à 14 25	» » à » »
MAÏS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	8 10 à 8 30

FOURRAGES.—Les 500 kil

	Paris.	Versailles.	Besançon	Poitiers.	Toulouse.
Foin. 1re.	48 50	45 50	32 »	28 »	35 »
Foin. 2e.	44 46	40 44	39 30	26 »	33 »
Luzerne. .	46 47	24 26	» »	» »	21 25
Sainfoin. .	» »	» »	» »	» »	24 25
Trèfle. . . .	» »	» »	» »	» »	27 30
Paille blé.	28 30	28 30	13 »	20 »	25 »
Paille seig.	30 32	» »	13 »	18 »	17 »

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
Bœuf . .	1 14	1 50	Veau . .	1 48	1 60
— . .	1 04	1 20	— . .	1 28	1 50
— . .	» 92	» »	— . .	1 08	» »
Vache. .	1 12	1 10	Mouton	1 40	1 40
— . .	» 96	1 »	— . .	1 20	1 10
— . .	» 76	» »	— . .	1 »	» »
Porc. . .	» »	1 60			

L'un des Gérants, F. Cantagrel.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5, à Paris.

Paris possède quelques grands acteurs, plus encore d'actrices en renom ... ges du bon marché s'allient au luxe typographique et à la magnifi- ... leurs idées, la curieuse histoire de l'art théâtral au dix-neuvième siècle

ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 67.

VENDREDI 6 OCTOBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS ... UNUM SINT.

... SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
...lisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

...ris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.—6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
...s à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 5 OCTOBRE.

—

...Journal des Conservateurs-bornes et l'Irlande.

...ous voulons mettre sous les yeux de nos lecteurs un échan... ...on du style et de la polémique du *Globe*, journal ministériel, ...ventionné par les propriétaires d'esclaves. Il s'agit d'O'Connell ...de l'Irlande :

« On ne pensera plus bientôt, nous l'espérons, à l'ignoble discours que ...iel O'Connell a adressé à ses *grogneurs* de Dublin. Les sottes in... ...s d'un avocat *subventionné*, qui ne parle jamais *que la besace à ...ain, recevront tôt ou tard leur châtiment. L'heure du dénoue... ...t de cette comédie, que le grand agitateur fait jouer en Ir... ...de, et pour laquelle il perçoit des droits* d'auteur si bien arron... ...*approche plus* vite qu'il ne le croit. »

...Le dénouement de la comédie approche ! La sublime protes... ...on d'un peuple de 8 millions d'âmes qui se soulève contre ses ...presseurs au nom de sa religion, de sa dignité, au nom de ses ...ffrances, qui demande à des usurpateurs gorgés d'or le droit ...vivre en travaillant, c'est une comédie !

...Le dénouement approche ! ce dénouement, le *Morning-Post*, ...rnal officiel de l'aristocratie anglaise, a pris soin de le définir ...tre jour. *Il s'agit*, a-t-il dit, *de reconquérir l'Irlande à la ...inte de l'épée.* C'est-à-dire que l'aristocratie anglaise se pro... ...e d'achever l'œuvre horrible d'Elisabeth et de Cromwell, de ...er de nouveau dans le sang cette population toujours renais... ...e d'affamés.

...Nous avons eu besoin de considérer à diverses reprises cette ...ase imprimée pour ajouter foi au témoignage de nos yeux. ...si c'est parmi nous, en plein dix-neuvième siècle, c'est dans ...ein de la Presse française, qu'il se sera trouvé des écrivains ...gés, des écrivains *soi-disant catholiques*, qui non-seulement ...uront pas eu honte d'exprimer tout haut leurs sympathies ...r les oppresseurs, mais qui auront essayé encore de jeter le ...icule sur la sainte cause du malheur et de la liberté religieuse, ...appelé de leurs vœux sacrilèges le jour de la spoliation et des ...quités. — *Proh pudor!*

...ces souteneurs gagés de l'esclavage colonial, de l'aristo... ...ie anglaise et de la politique d'intimidation, et de toutes les ...ses indignes, croient adresser une injure bien méchante au ...itateur de l'Irlande en le désignant sous le titre *d'avocat ...bventionné!*

...Des phrases comme celles que nous venons de reproduire ...nt une honte pour notre époque, pour la Presse tout entière, ...r le système surtout qui les inspire. Elles sont une dé... ...nstration désespérante et irréfutable de la corruption géné... ...e des idées et des mœurs. Il faut en effet que l'écrivain con... ...sse bien à l'avance le public auquel il a affaire et qu'il fasse ...nd fonds sur son indulgence pour se permettre un langage ...le cynisme le dispute à la cruauté.

...Nous protestons au nom de l'humanité et de la justice contre ...provocations odieuses du journal officiel de l'esclavage et des ...servateurs-bornes.

...Vous appelez cela une comédie, vous autres, les triboulets de ...cour ministérielle, qu'on solde pour tenir l'esprit de vos mal... ...en gaîté; et vous vous apprêtez à rire et à battre des mains ...prochain dénouement de la farce. Dieu vous entende! et que le dénouement prochain n'exige pas l'emploi de la mitraille et du glaive, et que l'émancipation de l'Irlande ne soit pas le signal du réveil furieux de tous les opprimés, de tous les travailleurs qui s'ennuient de souffrir. Que les esclaves révoltés, au jour des redressements et des insurrections victorieuses, ne vous demandent jamais compte de vos provocations sanguinaires contre le peuple irlandais, et qu'ils ne fassent pas retomber la solidarité de leurs ressentiments légitimes sur le gouvernement insensé et aveugle qui vous dicte et vous solde vos ignominies d'aujourd'hui!

Après avoir écrit l'article qui précède, nous avons besoin de répéter que personne n'est moins disposé que nous à approuver les invectives grossières proférées par Daniel O'Connell contre le chef de notre Gouvernement. Nous dirons plus, nous reconnaissons que le défenseur de l'Irlande, ordinairement si habile, a commis en cette circonstance une grande maladresse. Prendre parti pour le duc de Bordeaux contre le roi de la Révolution de juillet, était, à coup sûr, le meilleur moyen de ruiner la cause des repealers irlandais dans les sympathies de la nation française. Mais nous ne pouvons tolérer pour autant que la sainteté de la cause en elle-même puisse souffrir de la faute de tactique commise *ab irato* par le grand orateur. Et puis, il faut bien le dire, cette simultanéité de levée de boucliers contre O'Connell, de la part des deux journaux qui passent avec quelque raison pour être les dépositaires de la pensée intime du cabinet, les *Débats* et le *Globe*, cette simultanéité d'agression, disons-nous, était tout-à-fait de nature à justifier les ressentiments de l'agitateur contre le gouvernement français. Les *Débats* et le *Globe* ont reçu et se sont donné la mission de ridiculiser et de démonétiser la cause de l'Irlande parmi nous, voici le fait. — Les journaux tories s'empressent de reproduire les articles des *Débats* et du *Globe*, afin de persuader aux populations opprimées de l'autre côté du détroit, qu'elles auraient tort de compter, en cas d'insurrection, sur les sympathies de la France. De cette communauté de langage et d'efforts, quelques écrivains ont conclu qu'une secrète alliance aurait bien pu être contractée, en certaine circonstance récente, entre les intérêts de la dynastie révolutionnaire de France et les intérêts féodaux de l'aristocratie anglaise; et lorsque nous voyons, comme en ce moment, dans les deux pays à-la-fois, les forteresses s'élever de tous côtés et les arsenaux se remplir de munitions de guerre, nous disons que les appréhensions de ces écrivains sont parfaitement légitimes.

C'est une lourde responsabilité, nous en convenons, que celle de la politique honteuse du *Globe* et des *Débats* à l'égard de l'Irlande. Et malheur au gouvernement qui la sollicite ou l'accepte!

Maintenant nous dirons aux hommes du Pouvoir : La politique des *Débats* et du *Globe* est une politique répulsive aux instincts de justice et de générosité de la nation française. Le peuple ne s'y fiera pas; n'attendez pas de lui une amnistie future. Ça été assez, dans ce siècle, du partage d'un royaume et de l'anéantissement d'une nationalité. Ce peuple comprendra bien peut-être que vous n'ayez pas profité des embarras actuels de l'aristocratie anglaise pour lui demander vengeance de nos revers et de nos humiliations de 1815; mais qu'il vous pardonne d'avoir servi de votre influence et de vos trésors la cause de l'oppression et de l'iniquité, d'avoir aidé la féodalité normande à river les fers de l'Irlande..... ne l'espérez jamais.

De la réparation obtenue dans l'affaire de Jérusalem.

La réparation obtenue par M. de Bourqueney dans l'affaire de Jérusalem, est-elle ou non suffisante ? Les journaux opposants de toutes les nuances ont soutenu que la réparation était incomplète, illusoire. Le ministère a fait insérer hier, dans le *Messager*, une note reproduite ce matin par le *Moniteur*, le *Journal des Débats* et le *Globe*, pour déclarer que la réparation obtenue était *formelle, éclatante*, et que toutes les objections qui avaient été faites ne venaient que d'une complète inintelligence des *intérêts français* dans le Levant. Le cabinet ne croit pas devoir entrer maintenant dans le débat; il se contente d'une simple affirmation, sans développer les preuves à l'appui; il renvoie à la prochaine session pour donner des explications péremptoires.

En attendant, il nous paraît utile d'instruire l'affaire au tribunal de l'opinion publique; nous vivons sous un régime de libre discussion; et le silence quelque peu dédaigneux du ministère ne doit pas nous empêcher de remplir notre devoir. Nous allons donc examiner la question avec calme et impartialité.

Pour bien comprendre la cause de l'insulte qui a été faite à notre consul et à notre pavillon à Jérusalem, et la valeur de la réparation qui vient d'être obtenue, il est nécessaire de dire quel est l'état de l'opinion religieuse, en Orient, sur ce qu'on appelle *les villes saintes*.

Il existe chez les musulmans un préjugé qui leur fait considérer certaines villes comme saintes, c'est-à-dire comme inaccessibles aux infidèles. On sait que ce préjugé subsiste encore dans toute sa force pour la ville de la Mecque, la Rome de l'islamisme. Tout infidèle qui est entré à la Mecque, ou qui même l'a vue de loin, doit embrasser l'islamisme ou subir la peine de mort. Aussi, jusqu'à présent, n'avons-nous de relations de la Mecque que par des Européens qui se sont faits musulmans pour la visiter.

Ce préjugé s'est considérablement affaibli pour les villes saintes de Syrie, telles que Jérusalem, Damas et Alep, où depuis longtemps il y a des chrétiens grecs et catholiques d'Orient, et même des Européens avec leurs consuls. La conquête et la domination des Egyptiens et d'Ibrahim-Pacha avaient contribué à l'atténuer encore davantage, et à accoutumer les habitants des villes saintes de Syrie à voir des Européens et à contracter des rapports avec eux.

L'émeute qui a assiégé la maison consulaire et abattu le mât de pavillon, cette émeute excitée en quelque sorte à la seule idée de l'apparition du drapeau de la France, n'a eu d'autre mobile qu'un reste de ce préjugé barbare qui considère les villes saintes comme souillées par la présence des infidèles, et à plus forte raison par l'exhibition publique d'un emblème appartenant à une nation infidèle. La question était nettement posée : le fanatisme musulman se trouvait en présence du droit public européen. C'était une recrudescence du préjugé barbare qui voudrait faire des villes saintes un monde à part; il fallait la combattre, la surmonter au nom des principes de liberté et d'association, au nom de l'autorité du sultan lui-même, qui avait permis l'établissement d'un consul de France à Jérusalem, et par conséquent l'exhibition de son drapeau. C'est là ce que M. de Lantivy a dû chercher à obtenir; et ce qui nous le fait croire, c'est qu'il a adressé immédiatement ses réclamations à l'autorité civile et religieuse. Il paraît toutefois qu'il ne put vaincre l'obstination de l'iman et du cadi, et que le pacha, c'est-à-dire l'autorité militaire, n'intervient qu'après le désordre.

...FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

Ire PARTIE.

CHAPITRE II. — LE CAPITAINE. (Suite.)

Le domestique répondit que Petchorine était allé souper chez le co... ...el N... et coucherait chez lui.

— Mais, ne viendra-t-il pas ici ce soir, ou bien n'iras-tu pas chez lui? ...ns ce cas, dis-lui que le capitaine W... est ici. Je te donnerai un ...ourgivenoi (1).

Le valet répondit par un sourire de dédain à cette offre modeste, et ...omit toutefois au capitaine de se charger de sa commission.

— Il va accourir à l'instant même, me dit mon compagnon de voyage ...se tournant vers moi d'un air triomphant : j'irai l'attendre à la porte ...

... crète inquiétude. Il était visible que l'indifférence de Petchorine le chagrinait vivement, surtout en présence d'un homme à qui il venait de faire confidence de l'amitié intime qui l'unissait au lieutenant.

Il n'y avait pas une heure encore qu'il était persuadé que Petchorine s'empresserait d'accourir aussitôt qu'il entendrait prononcer son nom.

Or, la nuit approchait et le messager n'était pas de retour.

Enfin le moment de se coucher arriva. Je rouvris la fenêtre pour engager le capitaine à faire comme moi, à chercher dans le sommeil l'oubli de ses fatigues. Je répétai l'invitation, je ne reçus pas de réponse. Je plaçai la bougie sur le poêle et je me jetai sur un canapé, après m'être enveloppé dans mon manteau. Je ne tardai pas à m'endormir. Je fus réveillé, fort avant dans la nuit, par l'arrivée du capitaine, qui jeta sa pipe sur la table en entrant dans la chambre et s'amusa ensuite à se promener en long et en large et à tisonner dans le poêle. A la fin il se décida à se coucher, mais j'entendais bien que le sommeil s'obstinait à le fuir. Le malheureux ne faisait que tousser, cracher, se remuer.

— Qu'avez-vous donc ? lui demandai-je, seraient-ce les punaises qui vous empêcheraient de dormir.

— Oui, répondit-il en soupirant profondément.

...

tigues d'une vie errante et les changements de climats; ni les débauches de la capitale, ni les orages du cœur n'avaient altéré sa santé. Il portait une redingote de velours qui laissait deviner un linge d'une blancheur éblouissante; ses gants paraissaient avoir été faits exprès pour sa petite main aristocratique, et quand il en ôta un, je fus étonné de la maigreur de ses doigts. Sa démarche était indolente; quand il marchait, ses bras ne suivaient pas le balancement de son corps, signe d'un caractère astucieux. C'est là, du reste, une observation qui m'est propre, et que je ne tiens pas le moins du monde à vous faire partager.

Lorsqu'il se laissa aller sur son banc, il se plia comme s'il n'eût pas eu un seul os dans tout le corps. Sa pose trahissait une certaine faiblesse nerveuse; il était assis à la manière de la femme de trente ans de M. de Balzac, au retour d'un bal fatigant. A la première vue, il ne me parut pas avoir plus de vingt-trois ans; quelques minutes après je lui en aurais volontiers donné trente. Son sourire avait quelque chose de juvénile, sa peau était transparente et douce comme celle d'une femme; ses cheveux châtains, frisés naturellement, laissaient voir un front pâle qu'il fallait regarder attentivement pour découvrir les rides qui s'y croisaient en tous sens, et que la colère et l'inquiétude devaient rendre plus apparentes. Sa moustache et ses sourcils étaient plus foncés que ses cheveux, indice de race chez l'homme, comme la couleur noire de la ...

Les démarches de M. de Bourqueney à Constantinople devaient, ce nous semble, consister à continuer ce qui avait été commencé par M. Lantivy à Jérusalem, c'est-à-dire à entamer et vaincre le préjugé religieux que nous venons de signaler touchant les villes saintes. Il est évident que le bon droit était du côté de la France, et que le préjugé musulman devait céder devant les principes de liberté et de droit des gens. Cela était d'autant plus facile que ce préjugé n'existe assurément pas chez les membres du divan. Toutes les Puissances européennes avaient ici un intérêt identique, et la diplomatie française pouvait et devait s'en prévaloir. La position était belle, il fallait en profiter.

Loin de là, qu'est-il arrivé? La Porte a esquivé la question; elle a destitué l'autorité militaire, qui n'était coupable que de négligence; et elle a ordonné au nouveau pacha de faire une visite d'excuse à notre consul. Mais les autorités civiles et religieuses qui avaient défendu le préjugé musulman, on ne voit pas qu'il ait été même question de les réprimander. On a promis de punir les principaux émeutiers, tandis que ceux qui ont pour le moins toléré l'émeute, resteront en place.

Il y a un autre point qui a été unanimement critiqué, et sur lequel le ministère aurait peut-être bien fait de rompre le silence, s'il avait quelque bonne raison à donner, c'est le choix du lieu où doit être réhabilité le pavillon français. D'après toutes les correspondances venues d'Orient, et même d'après la dépêche télégraphique de Toulon, ce n'est pas à Jérusalem, c'est à Beyrout que le pavillon français sera hissé solennellement et salué de vingt-un coups de canon. Or, tout le monde sait que Beyrout est un port de mer situé à plus de 60 lieues de Jérusalem. Beyrout n'est pas une ville sainte, et la difficulté était précisément l'installation du pavillon français dans une ville sainte. Beyrout est une ville à moitié européenne, et où, de temps immémorial, les pavillons de toutes les nations flottent librement.

En résumé, pour résoudre la question que nous avons posée en commençant touchant la suffisance ou l'insuffisance de la réparation obtenue, nous croyons qu'il faut faire une distinction. Quant à l'insulte faite à la maison consulaire et au consul, nous croyons qu'elle est suffisamment réparée par la punition des principaux émeutiers, par la destitution du gouverneur de Jérusalem, et par la visite d'excuse que le nouveau gouverneur doit faire à notre consul. Mais quant à l'outrage fait au pavillon (s'il est constant, en effet, que le pavillon ait été lacéré par la multitude), nous sommes obligés de convenir que la réparation est incomplète, insuffisante, inefficace. Nous sommes obligés de convenir que notre représentant à Constantinople ne s'est pas tenu sur le véritable terrain de la question, c'est-à-dire le droit pour tout consul d'arborer son pavillon, même dans les *villes saintes*, dès que l'établissement du consulat a été autorisé par le sultan de Constantinople, chef politique et religieux, à la fois pape et empereur de l'Islamisme. Nous sommes obligés de convenir que la question n'a vraiment pas été résolue; que le préjugé musulman touchant les *villes saintes* l'emporte sur le droit public européen. On peut craindre, quand le pavillon français se montrera de nouveau à Jérusalem, on peut craindre de nouvelles émeutes et de nouveaux désordres.

En rendant compte du livre de M. Pellarin (*La Vie et la Théorie de Fourier*), le journal nantais le *Breton* s'exprime en ces termes sur notre feuille :

Il y a en France une école qui s'appelle *sociétaire*.

Elle a pour but l'amélioration des classes ouvrières; pour moyens, l'organisation du travail, son alliance avec les capitaux; pour chef, Charles Fourier; pour disciples, de jeunes hommes pleins de conscience et de probité politique.

Longtemps cette école n'a eu pour organe avoué que le journal la *Phalange*, lequel s'adressait surtout aux hommes d'étude, et négligeait forcément cette masse de lecteurs plus ou moins indifférente dont l'opinion forme pourtant l'opinion publique. La *Phalange* comptait seulement au nombre des revues sérieuses. Mais ce n'est pas ainsi que se font la propagation des idées et la conquête des croyances. C'est alors et sous l'influence de cette pensée que le journal quotidien a été fondé, prenant pour titre : La *Démocratie pacifique*. Titre heureux !

Il y a deux mois à peine que cette publication a paru, et déjà elle a pris une haute place dans les rangs de la publicité parisienne. Les idées vraies poussent si vite leurs racines et leurs rameaux ! Il faut dire aussi que les rédacteurs du nouveau journal ont un peu quitté les routes battues, et ils ont bien fait. Ils ont abandonné ce stérile terrain de la vieille politique, où certains journaux continuent de brouter leur nourriture habituelle. Sans négliger les réformes politiques, sans oublier de signaler les fautes ministérielles, ils ont senti qu'il fallait donner à leurs lecteurs quelque chose de plus substantiel. L'économie politique occupe principalement leurs colonnes. Les questions d'agriculture, d'alimentation du peuple, des vignobles, du défrichement des terres incultes, de la réforme judiciaire, de la conscription maritime, ont été abordées avec franchise et parfois résolues avec bonheur. Nous n'admettons pas toutes les solutions théoriques des disciples de Fourier; il nous arrivera, le cas échéant, d'en signaler les erreurs et le côté paradoxal; mais nous aimons à souhaiter la bienvenue à toutes les pensées sérieuses et véritablement réformatrices. Du reste, nous ne venons qu'après bien d'autres encouragements, émanant presque uniquement, il faut le remarquer, de la Presse départementale. Si notre adhésion a été tardive, c'est que nous avons voulu attendre que certaines questions entreprises fussent menées à bout et à bien par le nouveau né de la publicité française. Maintenant que nous l'avons présenté à nos lecteurs, ils nous sauront gré de les initier parfois à des travaux qui ont avant tout le mérite de la sincérité.

Après avoir parlé du livre de notre collaborateur de la façon la plus bienveillante, le *Breton* termine ainsi son article :

Tout le monde commence maintenant à comprendre que, sous peine de forfaiture, le but de tout gouvernement doit être d'instruire, de moraliser, d'enrichir les classes déshéritées de notre ordre social.....

Oui, il faut organiser le travail, tout le monde le dit, depuis M. Granier de Cassagnac jusqu'à M. Louis Blanc, les deux extrêmes. Eh! comment? Jusqu'à présent, la *Démocratie pacifique* même, qui a pour objet spécial de vulgariser les conceptions du maître, n'a pas donné l'expédient qu'il faut adopter pour mettre fin aux déplorables résultats de l'antagonisme industriel. On le voit, nous ne proscrivons pas; nous attendons; et notre attente n'exclut pas, nous le répétons, une vive sympathie pour ces travailleurs de l'ordre intellectuel qui se dévouent pour trouver une place aux travailleurs, leurs frères, qui n'ont que leurs bras pour vivre. Tant d'efforts ne seront pas perdus. La terre ne nous livre ses riches moissons qu'après avoir longtemps gardé la semence du laboureur.

En remerciant le *Breton* de ses vœux sympathiques et de l'appui qu'il veut bien nous prêter, nous demandons qu'il nous permette une petite observation sur un passage du dernier alinéa cité de son article.

En réponse au reproche indirect que renferme à notre adresse le passage dont il s'agit, nous ferons remarquer qu'il nous est arrivé plus d'une fois déjà, dans la *Démocratie pacifique* elle-même, d'indiquer le remède aux déplorables résultats de l'antagonisme industriel. Ce remède consiste essentiellement dans l'association des trois forces qui concourent à la production de la richesse : le capital, le travail et le talent. Les modes et les degrés divers suivant lesquels peut s'opérer cette association n'ont été, il est vrai, qu'effleurés par nous dans le journal quotidien; mais si nous ne sommes pas entrés dans de plus grands détails à cet égard, cela tient aux exigences de cette forme de publication, qui exclut les longs développements, et aux dispositions des esprits, mais non pas à l'insuffisance de la théorie que nous avons par devers nous. En attendant qu'on veuille procéder à des essais d'association sur lesquels nous présenterons des études détaillées, un autre moyen de remédier en partie aux funestes conséquences de l'antagonisme des intérêts a été par nous signalé : c'est la concurrence véridique et garantie que l'État lui-même ferait au commerce mensonger et insolidaire, en commençant par les genres de denrées qui donnent lieu au plus grand nombre de falsifications et de malversations.

Nous prions, au surplus, les personnes qui suivent nos travaux, celles-là surtout qui, comme les rédacteurs du *Breton*, nous accueillent avec une extrême bienveillance, de nous donner le temps de développer nos idées et de les présenter sous les formes les plus favorables.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 4 octobre.

Dans les provinces de Tarragone et de Lerida, les élections ont été en faveur du parti parlementaire.

A la date du 29, Valence était tranquille. Le parti parlementaire l'avait emporté aux élections à une grande majorité.

Perpignan, 5 octobre.

La diligence de Barcelone n'est pas arrivée à Figuières hier. Ametller ne la laisse pas passer.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On écrit de la frontière de Bosnie à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Les troubles qui ont éclaté dans la Bosnie commencent à prendre un caractère alarmant : on assure qu'il y a eu un soulèvement en masse, et que plusieurs milliers d'hommes bien armés sont prêts à attaquer le Gouvernement. La forteresse de Baugialika est de nouveau cernée par les insurgés.

ANGLETERRE. — S. M. la reine, après avoir pris l'avis de son conseil privé, a rendu la proclamation suivante :

Attendu que dans certains districts du pays de Galles, partie sud, et particulièrement dans les comtés de Pembroke, Cardigan et Carmarthen, des assemblées tumultueuses d'hommes armés de fusils et autres armes, ont eu lieu pendant la nuit, et que des attentats violents ont été commis contre la sûreté des personnes et des propriétés;

Attendu qu'en violation de la loi, ces assemblées tumultueuses ont détruit des barrières, ont pénétré violemment dans les maisons de l'octroi et les ont saccagées et démolies;

Attendu que les perturbateurs ont pénétré dans des maisons particulières, ont extorqué, à l'aide de menaces et de violences, de l'argent aux habitants, ont mis le feu aux récoltes, etc., etc.

Nous avons jugé à propos de rendre cette proclamation royale, par laquelle nous invitons formellement les juges-de-paix, shériffs, sous-shériffs et autres officiers publics à faire tous les efforts en leur pouvoir pour réprimer tous tumultes, séditions, outrages, attentats à la sécurité publique, à en rechercher les auteurs et à les livrer aux tribunaux. Nous enjoignons également à nos sujets de prêter main-forte à nos juges-de-paix, shériffs, sous-shériffs et autres officiers publics.

Et, pour exciter le zèle de nos sujets, nous promettons une récompense de 50 livres sterling à toute personne qui découvrira et arrêtera, ou fera découvrir et arrêter les auteurs, fauteurs, complices des crimes d'incendie ou d'homicide.

Si une condamnation est prononcée, et dans le cas où le dénonciateur pourrait être poursuivi lui-même pour un crime du même genre, il obtiendra notre gracieux pardon, à moins qu'il ne soit lui-même l'auteur du crime qu'il aura dénoncé.

En ce qui concerne les autres délits qui auraient été commis, la récompense pour le dénonciateur sera de 50 liv. sterl. pour chaque personne livrée et condamnée, et le dénonciateur obtiendra notre gracieux pardon dans le cas où il pourrait être lui-même poursuivi.

Fait en notre cour de Windsor, ce 2 octobre 1843, dans la septième année de notre règne. Dieu sauve la reine. (*Standard*.)

— Les Rébeccaïtes paraissent dans le *Radnordshire*. Le 22 courant un rassemblement s'est formé à la barrière du Pempistil. La démolition de la porte et du bureau de péage a été commencée. La barrière de Llangerrid a été jetée en bas. Cinquante livres sterling ont été offertes pour découvrir les coupables. Il paraît qu'entre Presteign et Hay, dans une distance de 21 milles (7 lieues de France), il y a 7 barrières. (*Times*.)

— Le *Standard* annonce que, dans le conseil privé tenu à Windsor-Castle, la prorogation du parlement anglais au mardi 14 novembre prochain a été décidée.

— Les nouvelles de Liverpool et du Havre portent que, dans ces deux places, la vente des cotons a été très animée. On a vendu, le 3, au Havre plus de 5000 balles.

— On lit dans le *Standard* :

« La ville de Cove a failli dernièrement être canonnée en pleine paix. Le capitaine Burslhem, commandant du brick *le Lynx*, vaisseau de ... canons gros calibre, donna l'ordre de préparer le pont comme pour le combat; l'ordre fut exécuté, les tambours battirent, les canons furent chargés à double charge, et l'équipage attendit en silence ce qui allait se passer. Quelques minutes après, le capitaine Burslhem ordonna de faire feu sur la ville. Les officiers, à cet instant, se consultèrent, et, persuadés qu'un tel ordre n'avait point été reçu par le capitaine, avant qu'on fît feu, engagèrent celui-ci à descendre dans la cabine. Le capitaine descendit, on le surveilla, et on alla faire un rapport de tout ceci à l'amiral.

» Le capitaine Burslhem est fou! Il a été destitué. »

— On lit dans le *Standard* :

« Dans le conseil privé tenu hier à Windsor-Castle, il a été ordonné par S. M., en conseil, que le Parlement actuel, qui est prorogé au jeudi 19 courant, sera prorogé de nouveau au mardi 14 novembre prochain. »

IRLANDE. — *Réunion du repeal à Mullaghmast.* — Une nouvelle réunion vient de se tenir à Mullaghmast, dans le comté de Kildare. Le lieu qui devait être le théâtre de cette réunion avait été choisi à dessein comme rappelant le souvenir du massacre de 400 personnes par ordre des Anglais. Mullaghmast est à 37 milles de Dublin. Aussi à Dublin, plusieurs jours à l'avance, tous les chevaux de poste étaient retenus. O'Connell, accompagné de ses fils, est parti à midi de Kilcullen avec un immense cortège. Il avait pris place sur le devant de la voiture, revêtu de la robe de velours écarlate qu'il portait comme lord-maire de Dublin. La corporation municipale de Dublin suivait en grande tenue officielle. Sur la plate-forme se trouvait un des sténographes du Gouvernement qui avait été envoyé pour prendre des notes. C'est la première fois ...

— Si vous voulez encore attendre quelques instants, lui dis-je, vous aurez le plaisir de revoir un ancien ami.

— Ah! c'est vrai! me répondit-il vivement; on me l'a dit hier. Où est-il donc ?

Je jetai un coup d'œil sur la place et j'aperçus le capitaine accourant de toutes ses forces... Quelques instants après, il était à côté de nous. Il respirait avec peine, la sueur inondait son visage et collait sur son front des mèches de cheveux grisonnants; ses genoux tremblaient sous lui. Il voulut se jeter au cou de Petchorine, mais celui-ci prévint cet élan de tendresse en lui tendant la main d'un air froidement affable. Le pauvre capitaine resta un moment stupéfait de l'accueil, puis il s'empara de la main qui lui était présentée et la pressa dans les siennes. Son émotion arrêtait ses paroles au passages.

— Que je suis heureux, cher capitaine, de vous revoir. Comment allez-vous, lui dit Petchorine?

— Et toi?... et vous?... lui répondit le vieux soldat les larmes dans les yeux et dans la voix. Que d'années écoulées depuis le jour... Où allez-vous ainsi?

— Je vais en Perse, plus loin peut-être.

— Comment, à l'instant même?... Attendez au moins quelques heures. Voudriez-vous me laisser si peu d'instants à vous voir quand il y a si longtemps que nous étions séparés... calement. Ne suis-je pas toujours le même? Que voulez-vous? à chacun sa route.

— Nous reverrons-nous encore ?

— Dieu seul le sait.

En prononçant ces mots, Petchorine avait escaladé les marches de sa calèche; le postillon rassemblait ses guides.

— Arrêtez un moment encore! s'écria le capitaine en s'accrochant à la portière. J'avais complètement oublié... J'ai toujours des papiers à vous en ma possession. J'avais espéré vous rencontrer en Géorgie pour vous les remettre; mais puisque Dieu ne nous a permis de nous rencontrer qu'ici, dites, que faut-il que j'en fasse?..

— Tout ce que vous voudrez, répondit Petchorine. Adieu.

— Ainsi, vous allez en Perse? Quand serez-vous de retour? cria le capitaine.

La calèche était déjà loin; mais Petchorine fit un signe de la main qui pouvait se traduire ainsi : Jamais, et à quoi bon ?

Il y avait longtemps qu'on n'entendait plus ni le son de la clochette ni le bruit des roues sur le pavé, et le malheureux capitaine était encore à la même place, en proie à de pénibles réflexions.

— Oui, dit-il enfin, en tâchant de prendre un air indifférent, quoiqu'une larme de dépit brillât dans ses yeux, nous avons été amis; ... chose d'enfantin; j'en riais tout bas, et le plaignais en même temps.

— Les voilà tous, me dit-il, je vous félicite sincèrement de la trouvaille.

— Et pourrai-je en faire ce que je voudrai ?

— Tout ce que vous voudrez. Publiez-les même dans les journaux, si cela vous fait plaisir. Qu'est-ce que cela me fait, à moi, désormais? Suis-je son ami ou son parent?... Il est vrai que nous avons vécu longtemps ensemble sous le même toit; mais on vit sous le même toit avec tant de personnes dans le métier des armes!

Je m'emparai des papiers et les emportai dans ma chambre, craignant que le capitaine ne se ravisât. Un instant après, on vint me dire que l'*occasion* partait dans une heure; j'ordonnai d'atteler. Le capitaine entra au moment où je mettais mon bonnet de voyage; il n'avait pas l'air de se préparer au départ; son maintien était froid et empesé.

— Est-ce que vous ne partez pas, capitaine?

— Non, pas encore.

— Pourquoi donc?

— Je n'ai pas vu le commandant, et j'ai des effets à lui remettre.

— Mais vous êtes pourtant allé chez lui?

— Sans doute, dit-il, mais je ne l'ai pas trouvé... et je n'ai pas voulu attendre.

Gouvernement se faisait représenter à un *meeting* du *repeal*. A deux heures a paru M. O'Connell. Sa présence a excité le plus vif enthousiasme. Les membres de la corporation de Dublin, en robes écarlates, ont pris place à la droite de la plate-forme. Les aldermen portaient leurs chaînes et leurs chapeaux à cocarde. Les paysans les regardaient avec une grande curiosité.

— M. Caulfied J'ai l'honneur de demander que l'illustre père de l'Irlande prenne place au fauteuil. (Adopté avec acclamation.)

M. O'Connell se lève et dit :

J'accepte avec empressement l'honneur que vous voulez bien me faire. (Des fanfares se font entendre.) Veuillez, je vous prie, dire aux musiciens que je parle et que je ne chante pas. Ainsi je n'ai pas besoin d'accompagnement. (On rit.)

Cette réunion est belle, aussi belle peut-être que celle de Tara. Ici comme à Tara, la population est immense, innombrable, énergique, résolue et pacifique tout à la fois. A Tara, j'ai protesté de toutes mes forces contre l'union : a Mullaghmast, je repete ma protestation. Je déclare solennellement que ma ferme conviction, comme légiste constitutionnel, est que l'Union est complètement nulle en principe, et qu'il n'est au pouvoir d'aucune des parties de l'empire de trafiquer les libertés du peuple irlandais. (On applaudit.)

J'aime et j'accepte les sympathies des braves gens partout, mais je ne veux l'appui armé ni physique d'aucun peuple. Le parti républicain en France, m'a offert son assistance. Je l'ai remercié de ses sympathies en refusant son appui. Je ne désire l'appui ni de l'Amérique ni de la France.

(Ici O'Connell, rappelant l'article des *Débats* sur l'Irlande, prononce quelques nouvelles paroles injurieuses contre le roi Louis-Philippe.)

J'ai aujourd'hui autour de moi assez de force physique pour mener à fin un changement quelconque ; mais vous savez que tel n'est pas mon plan. Je ne veux mettre en péril aucun de vous. Je ne voudrais pas vous perdre, je vous protégerai, j'obtiendrai pour vous, joyeux et bons vivants, la révocation de l'Union.

Les journaux anglais eux-mêmes, qui avaient commencé par rire de nous et nous traiter avec dédain, reconnaissent qu'il est impossible de résister à la demande de la révocation de l'Union. (Une voix : Que n'avez-vous plus de puissance !)

M. O'Connell. Ce vœu est superflu : j'ai assez de puissance. .. Je sais comment dois l'employer; je n'aurais pas cru nécessaire de convoquer une réunion aussi nombreuse que celle-ci sans la rouerie de Peel, Wellington, Stanley, Graham et le reste de cette misérable administration qui fait rougir le pays. Jamais ministère ne fut plus indigne. Stanley est un whig renegat; sir J. Graham, quelque chose de pis encore ; sir Robert Peel, au drapeau bariolé de 500 couleurs et pas une bon teint (on rit), aujourd'hui orange, demain verte, le surlendemain ni l'une ni l'autre de ces couleurs ; mais il faut faire en sorte que ce drapeau ne soit jamais teint de sang! Quant au pauvre duc de Wellington, rien de plus absurde que d'avoir déifié cet homme en Angleterre.

Je vous promets qu'il n'y aura pas de marchés, pas de transactions. Rien que le rappel et un parlement irlandais. Pour arriver à ce résultat désiré, il faut que vous suiviez de point en point mes avis. Je marcherai, mais lentement et sûrement, et j'ai avec moi les sept huitièmes de la population.

Une voix. Il vous faudrait plus de puissance,

M. O'Connell. Je n'en veux pas davantage : tout ce que je vous demande, c'est de me laisser user librement et prudemment comme je l'entends de la puissance dont je dispose. La théorie d'une nouvelle Chambre des communes d'Irlande peut être mise en pratique en trois semaines : déjà les tribunaux arbitraux ont tenu audience; l'administration de la justice organisée par nous marche bien; il me faut un peu de temps pour achever d'organiser le plan de la nouvelle Chambre des communes, qui sera soumis un jour à la reine. La salle de la conciliation sera bientôt terminée, et vraiment elle vaudrait la peine que vous vous rendissiez de Mullaghmast à Dublin pour la visiter. (On rit.) Quand elle sera en état de recevoir mes trois cents membres, ou coureurs de marais (bog-trotters), comme les appelle le *Times*, je réunirai ces coureurs, et soyez sûrs que meilleurs agents au monde n'ont jamais foulé le pavé dans les rues. (On rit.)

Une voix. Nous sommes tous disposés à croire tout ce que vous nous dites.

M. O'Connell. Vous avez raison, je le dis hautement, à la face de celui qui doit un jour me juger. (Otant sa toque.) Jamais je ne vous tromperai.

Peuple irlandais, digne d'un meilleur sort, toi qui, je l'espère, verras enfin luire le jour de la délivrance et du bonheur, et renaître la félicité passée, serre tes rangs autour de moi. Chers amis, ralliez-vous à moi, je dis plus, obéissez-moi, et l'Irlande sera libre. (Tonnerre d'applaudissements.)

L'assemblée, après avoir adopté une résolution dans laquelle elle proteste de son dévouement à la personne et au trône de sa très gracieuse majesté, la reine Victoire, reine d'Irlande, et de sa détermination de maintenir toutes les prérogatives de la couronne, garanties par la Constitution, adopte la résolution suivante :

« Nous, membres du clergé, de la noblesse, francs-tenanciers, bourgeois et autres habitants de la province de Leinster, réunis en assemblée publique, déclarons, à la face de notre patrie, devant l'Europe et l'Amérique, et à la vue du ciel, qu'aucune puissance sur la terre n'a le droit de faire des lois obligatoires pour ce royaume, si ce n'est la reine, les lords et les communes d'Irlande; et sur les tombes des fidèles qui ont péri martyrs, nous nous engageons solennellement à employer tous les moyens constitutionnels, pour affranchir notre terre natale de la tyrannie qui consiste à recevoir des lois d'autres que de ses habitants. »

A ce moment, la toque nationale (*national cap*) est présentée à M. O'Connell, avec une adresse de la commission spéciale. La toque est de velours vert, la bordure bleue et richement ornée de franges d'or. La forme de cette toque est celle de l'ancienne couronne milésienne (*of the old milesian*), avec une guirlande de trèfle sur bande blanche.

Lorsque M. O'Connell pose la toque sur sa tête, les acclamations populaires retentissent au loin. L'adresse qui accompagnait ce don est signée entre autres par M. Hogan, le sculpteur.

M. O'Connell. J'accepte avec orgueil et plaisir la toque nationale et l'adresse que vous m'avez fait l'honneur de me présenter. Je vois figurer en tête de la liste des signataires de l'adresse le nom du premier sculpteur de nos jours, M. Hogan, dont la réputation s'étend partout où l'art est connu. Toute ma vie je conserverai cette toque en souvenir de la présentation qui m'en a été faite à Mullaghmast ; à ma mort, elle sera enterrée avec moi dans mon tombeau. (On applaudit.)

M. Stanton, conseiller municipal de Dublin, propose une résolution ainsi conçue : « Nous demandons au Parlement la révocation de l'union législative entre l'Angleterre et l'Irlande, et le rétablissement du Parlement irlandais en Irlande. Cette pétition sera présentée, au commencement de la prochaine session, par un membre dévoué au repeal. » Des salves d'applaudissements sont données pour la reine, pour O'Connell et le repeal. L'assemblée se sépare.

(*Morning-Chronicle.*)

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 28 septembre :

« Il résulte du dépouillement du scrutin général, terminé aujourd'hui, que la candidature parlementaire l'a emportée sur celle du parti du pro-

jusqu'au 25 ne disent pas un mot de cela, et certainement on n'aurait pas manqué de les annoncer, comme on a fait pour la municipalité d'Alcaniz. Alcaniz est une ville de la province de Teruel, à vingt lieues de Saragosse, située sur la rive droite du Guadalupe, à cinq lieues de son embouchure dans l'Ebre. »

ALLEMAGNE. — On écrit de Berlin, 24 septembre, à la *Gazette de Cologne* :

« Le congrès des douanes vient de résoudre la question du droit d'entrée sur les fers bruts anglais : à dater du 1er janvier il paiera 15 gros saxons par quintal. La résolution a été prise à l'unanimité. Le plénipotentiaire prussien a protesté; il voit dans ce nouveau droit une atteinte portée au principe de la liberté du commerce.

» Le commerce s'est déjà ressenti de cette mesure nouvelle. On ne sait pas encore si le congrès établira encore d'autres droits d'entrée. Les fabricants de toutes les provinces prussiennes, de même que ceux des autres Etats qui composent le Zollverein, voudraient voir protéger leur industrie aux dépens des consommateurs.

» La nouvelle de l'entrée du baron de Reden au ministère des affaires étrangères, pour y être chargé du département des négociations commerciales entre la Prusse et l'étranger, se confirme. M. de Reden s'est fait connaître avantageusement par ses talents et sa loyauté. On sait qu'il a quitté le service de Hanovre lorsque la loi fondamendamentale de ce royaume a été abolie.

» Il est question de créer un ministère du commerce sous la direction de M. de Roenne, ministre prussien actuel aux Etats-Unis. La censure exerce toujours sa sévérité sur les publications de la Presse quotidienne.

— On écrit de Berlin, 28 septembre, à la *Gazette universelle allemande* :

« Ici les bruits les plus singuliers circulent sur un attentat à la vie de l'empereur Nicolas qui aurait eu lieu à Posen. Mais il paraît que le tout se bornerait à un coup de fusil tiré sur une voiture dans laquelle se trouvaient plusieurs aides-de-camp de l'empereur. On dit que personne n'a été blessé. On prétend avoir trouvé des grains de poudre et des balles. La nouvelle de cet attentat nous est venue de Varsovie et non pas directement de Posen, ce qui est digne de remarque. On ajoute encore que l'événement a eu lieu près d'un pont. »

INTÉRIEUR.

Le roi étant né le 6 octobre 1773, entrera demain dans sa soixante-onzième année.

—Hier M. le ministre des travaux publics, accompagné de M. A. Passy, sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, s'est rendu à Charenton pour examiner les constructions récentes dont l'administration des travaux publics doit faire livraison à celle de l'intérieur. De là M. Teste est allé à l'école vétérinaire d'Alfort, où des travaux d'amélioration et d'agrandissement ont aussi été déjà exécutés. (*Messager.*)

—M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de faire dresser le catalogue de tous les chevaux de course de la France, avec leur généalogie.

— C'est au mois de novembre prochain que vont se faire, à Paris, les élections pour le renouvellement d'un tiers des membres du conseil général.

Ces élections auront lieu dans les 9e, 10e, 11e et 12e arrondissements.

— Le conseil-général de la Seine ouvrira sa session annuelle le 15.

— Le *Toulonnais* publie une correspondance d'Afrique, qui annonce l'arrestation de M. Lafontaine, commissaire central de police à Alger, et de M. Vialba, maire de la Pointe-Pescade. On impute à ces deux fonctionnaires de graves abus en matière de voirie.

— Les opérations de la Bourse ont eu aujourd'hui une grande activité. Les fonds français, en voie de hausse dès l'ouverture, se sont graduellement améliorés jusqu'à la fermeture. Il en a été à-peu-près de même de tous les effets publics. Les paiements de la liquidation de septembre se sont effectués avec facilité.

— M. le capitaine de vaisseau Hernoux, aide-de-camp du prince de Joinville, nommé au commandement de la frégate la *Belle Poule*, que commandait S. A. R. avant sa promotion au grade de contre-amiral, est parti hier pour Brest, où il va prendre la mer avec son navire, dont on ne connaît pas encore officiellement la destination.

M. le lieutenant de vaisseau Salomon a été nommé au commandement du bâtiment à vapeur *l'Alecton*, et M. le lieutenant de vaisseau Jouet à celui du bâtiment à vapeur *le Comte d'Eu*.

M. le contre-amiral Lainé, qui exerçait les fonctions de préfet maritime à Cherbourg, est nommé au commandement de la station du Brésil. (*Moniteur.*)

— Une ordonnance du roi porte ce qui suit :

« Les officiers attachés aux écoles militaires, soit faisant partie de l'état-major de ces établissements, soit en qualité de professeurs militaires, ont droit, pour leurs journées de présence, à la solde de première classe de leur grade et de leur arme, avec supplément du tiers. Toutes autres allocations sur les fonds du service de la solde ou sur ceux des écoles seront supprimées à partir du 1er janvier 1844. Néanmoins les officiers employés à l'école d'application du corps royal d'état-major et les inspecteurs des études de l'école royale Polytechnique continueront à recevoir le supplément de solde pour séjour dans Paris. »

— Par ordonnance du roi, en date du 3 octobre, ont été nommés :

Juge au tribunal de Montbrison, M. Baudrier, juge suppléant au siège de Lyon ; — *id.* au tribunal de Saint-Etienne, M. Pic, substitut près le même siège ; — Substitut près le tribunal de Saint-Etienne, M. Onofrio, avocat ; — *id.* près le tribunal de Nîmes, M. Demians, substitut près le siège d'Alais ; — *id.* près le tribunal de Saint-Girons, M. Cabantous, substitut près le siège de Villefranche ; — *id.* près le tribunal de Villefranche, M. Garié, avocat ; — Juge suppléant au tribunal de Saintes, M. Saint-Blancard, juge suppléant au siège de Rochefort ; — *id.* au tribunal de Rochefort, M. Rousset, juge suppléant au siège de Parthenay ; — *id.* au tribunal de Parthenay, M. Coyreau, avocat ; — *id.* au tribunal de Guingamp, M. Huchet avocat.

—Par des décisions royales, en date du 16 septembre, ont été nommés : M. le capitaine de vaisseau Durand, au commandement de la frégate *l'Africaine*; et M. le capitaine de vaisseau Montagniès de la Roque, au commandement du vaisseau *le Jupiter*.

—M. le maréchal-de-camp Ballon, commandant le département du

instrumental de la composition de M. Gounod, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, sera terminée par l'exécution de la scène lyrique qui a remporté cette année le second prix de composition musicale. (*Idem.*)

— Une somme de 2,500,000 fr., non employée sur les crédits ouverts à l'exercice 1842, pour les travaux de fortification de Paris, par les lois des 25 juin 1841 et 6 juin 1843, est mise à la disposition du ministre de la guerre, pour subvenir aux mêmes travaux pendant l'exercice 1843. La régularisation de ce virement de crédit sera proposée aux Chambres.

Faits divers.

Le *Globe* parlait ce matin d'une révolte qui aurait éclaté à bord de la frégate montée par M. Bruat, gouverneur des Iles Marquises. Le commandant Bruat aurait été obligé de casser la tête d'un coup de pistolet au meneur de cette révolte. Le *Messager*, après avoir rapporté la version du *Globe*, ajoute :

« Voici les faits dans toute leur exactitude :

» Dans la nuit du 19 au 20 mai, lorsque l'*Uranie* se rendait de Sainte-Croix-de-Ténériffe à Gorée, les hausses des caronades de cette frégate furent enlevées ; M. Bruat fit arrêter les auteurs présumés de ce délit ; l'un d'eux chercha à exciter les autres détenus à la révolte, mais le jour même (20 mai) un conseil de justice fut réuni à bord, et ce commencement d'insubordination fut à l'instant réprimé par les voies légales.

» Dans le rapport de Rio-Janeiro, du 12 juillet dernier, M. Bruat annonce que cet exemple a porté ses fruits, et que la discipline est parfaitement établie à bord de l'*Uranie*. »

— Voici une preuve de cette *prospérité inouie*, de cet immense accroissement de *bien-être* pour les populations ~~laborieuses, dont~~ la Presse *bien pensante* a fini par stéréotyper en quelque sorte l'assurance dans ses colonnes.

Les admissions dans les différents hospices du royaume ont été en nombre ronds de :

450,000 en 1836; 452,000 en 1837; 484,000 en 1838; 497,000 en 1839; 531,000 en 1840; 567,000 en 1841.

Il y a donc eu, en 1841, 117,000 entrées de plus aux hospices qu'en 1836. C'est un accroissement de 26 pour cent en six ans. La progression de la mortalité a été encore plus considérable; elle a dépassé 60 pour cent. En revanche, si les malades et les morts ont considérablement augmenté, les moyens de les secourir ont considérablement diminué. (*Impartial du Nord.*)

— On lit dans le *Courrier du Haut-Rhin* :

« Nous n'avons que de tristes nouvelles à donner de l'état de nos vignes, et, ce qu'il y a de fâcheux, c'est que le mal est général dans tout le Haut-Rhin. Le raisin, qui n'a pas encore atteint son complet développement, aurait besoin d'une pluie chaude et encore de quinze jours à trois semaines de chaleur pour arriver à une maturité convenable. La pluie menace depuis quelques jours, il est vrai, mais déjà la neige tombe en abondance dans la seconde chaîne des Vosges. Comment espérer d'ailleurs une température d'été au mois d'octobre ? Et sans le beau temps, il faut renoncer à l'espoir d'une vendange. Déjà la quantité a été réduite par les continuelles pluies survenues au moment de la floraison ; quant à la qualité, les grains sont encore durs et verts comme au mois d'août les autres années. »

— On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Un de nos porteurs, M. Roland, a trouvé aujourd'hui, rue de la Grande-Truanderie, une lettre de change de 4,000 fr. tirée de Milhau le 1er juillet, acceptée et payable le 5 courant. Cet honnête père de famille s'est empressé de la déposer dans nos bureaux, où nous la tenons à la disposition du propriétaire. »

—Le *Journal du Loiret* annonce que M. Ponsard, qui prend à cœur la haute position qu'on lui a faite, travaille à une nouvelle tragédie, *Irène* ou *les Francs à Constantinople*. Cette feuille en cite un long passage où Irène développe à Nicéphore son projet d'hymen avec Charlemagne.

— On écrit d'Erivan, 21 juillet, au *Times* les détails suivants qui complètent une nouvelle déjà annoncée par nous :

« MM. Delacroix et Pigeon, officiers français au service de la Perse, sont arrivés ici et retournent en France. Ces officiers sont restés quatre années en Perse comme instructeurs de l'armée du shah. L'un était attaché à l'artillerie, l'autre à l'infanterie. Huit autres officiers français les accompagnaient; ils recevaient chacun 20 liv. sterling par mois (500 fr.) ; un beau palais avait été disposé pour leur résidence. Mais après avoir bien dressé dix bataillons d'infanterie et deux batteries d'artillerie, le zèle du shah pour son armée s'est ralenti, et pendant presque quatre années ils ont reçu leur paie, mais sans rien faire. Les officiers français assurent que ce sont les intrigues du comte de Medem, ambassadeur russe, qui ont fait manquer leur mission.»

— Il vient de se former à Amsterdam une société composée de quelques habitants qui, dans le louable désir de procurer de l'ouvrage aux ouvriers qui en sont privés, et dont le nombre augmente incessamment, fera exécuter des travaux d'embellissement ou d'utilité ; ils ont adressé un appel aux gens aisés pour qu'ils contribuent, par des dons volontaires, à réaliser leur projet philanthropique. (*L'Annonce de Bruges.*)

— On lit dans la *Feuille d'Annonces d'Ostende* :

« Le capitaine E. Deswelgh, commandant le navire belge *Providentia*, arrivé à Ostende de Liverpool, le 28 septembre, a débarqué en ce port une jeune fille espagnole échappée seule d'un navire naufragé. Cette jeune fille, qui dit se nommer Adèle Sanctome, âgée de 19 ans, et dont les parents demeurent à Bruxelles, s'était embarquée le 16 juillet dernier avec quinze autres demoiselles, sortant comme elle d'un pensionnat espagnol et se rendant auprès de leurs familles, dans un petit port de la côte orientale d'Espagne, sur un bâtiment appartenant, dit-elle, au gouverneur de Gibraltar. Après huit jours de mer, le navire fit naufrage sur un récif de la côte S.-O. d'Espagne, et tout l'équipage, composé de 12 hommes, et les passagers, à l'exception d'un seul matelot, qui avait trois doigts enlevés, et Mlle Sanctome, que le capitaine jeta dans le petit canot, où il tâchait d'entrer également, se noyèrent. Le matelot et la jeune fille échappèrent seuls à ce désastre, et furent recueillis, après beaucoup de privations et de dangers, par un navire dont elle ignore le nom, qui la débarqua sur la côte irlandaise, près de Dublin. Le matelot a succombé en route à ses blessures. De Dublin elle a été dirigée, par les soins du consul belge, sur Liverpool, d'où elle a écrit à son père.

rins de Banyuls montèrent à bord de l'*Aimable Jeanne*, remplacèrent son équipage harassé de fatigue, et firent les manœuvres nécessaires pour conduire le navire dans la crique dite *la Four Taulé*, seul abri contre le sud-est. (*Journal des Pyrénées-Orientales.*)

— On lit dans le *Haro* de Caen, du 3 :

« Hier, au moment où se prend ordinairement la garde montante, l'officier et le tambour se trouvèrent seulement sur la place Royale.

» Si nous sommes bien informés, ce ne seraient point les gardes nationaux qui auraient manqué à leur service, mais on aurait oublié de commander les hommes qui devaient composer la garde.

» C'est là un oubli très grave, car les citoyens qui étaient de garde avant-hier ont été obligés de passer ainsi deux nuits au poste.

» Il faudrait faire en sorte qu'un semblable oubli ne se renouvelât pas. »

Faits de subversion sociale.

Angleterre (Londres), 2 octobre. — Une enquête a été commencée à l'auberge du *Duc de Sussex*, dans un des faubourgs de Londres, au sujet de la mort d'une jeune femme de vingt-cinq ans, enceinte, et que son mari est accusé d'avoir empoisonnée.

M. Marck Pickering, chirurgien, a déclaré avoir trouvé dans un verre quelques restes d'une potion que le mari, William Haynes, convient avoir administrée à sa femme du consentement de celle-ci. Ce breuvage ne devait pas occasionner la mort de cette infortunée, mais la faire avorter. William Haynes a montré un livre très dangereux, où il prétend avoir trouvé la recette. Ce livre est intitulé: *Connubial Guide*, etc, c'est-à-dire: Le Guide des époux qui désirent limiter le nombre de leurs enfants. L'épigraphe est tirée d'un poème de lord Byron :

« Donner le jour à des êtres qui doivent périr de misère quelques années après, n'est autre chose, suivant moi, que propager la mort et multiplier le meurtre. »

Interpellé par un juré et par le coroner, le chirurgien a répondu que cette drogue, inefficace pour procurer l'avortement, devait presque à coup sûr occasionner la mort de la mère par une inflammation d'estomac.

Williams Haynes sera traduit devant la cour criminelle centrale. (*Gazette des Tribunaux.*)

— On lit dans le *Courrier du Havre :*

« Une épidémie variolique désole la commune de Mirville, canton de Goderville. Pour échapper à cette terrible maladie, un jeune boulanger de cette commune a mis fin à ses jours par la strangulation.

— L'homme de peine de la pharmacie de l'hôpital de Caen avait l'habitude, lorsqu'il sortait pour faire des commissions en ville, de rester trop long temps dehors. Hier il rentra, selon l'habitude, un peu tard ; on refusa de lui ouvrir la porte, en lui disant de revenir le lendemain. Ce matin, au lieu de se diriger vers l'hôpital, il a pris une triste détermination, celle de se suicider : pour cela, il a avalé une potion de laudanum qu'il avait en sa possession ; puis il est allé de café en café, croyant probablement avancer sa mort. Arrivé dans l'un des cafés situés sur la Place-Royale, il est tombé complètement engourdi. Alors le propriétaire du café a appelé des secours ; plus de deux cents personnes ont été bientôt assemblées devant la porte ; là s'est trouvé un élève en pharmacie, qui a administré au malheureux un vomitif ; ce remède a produit un excellent effet, et met ce pauvre homme à l'abri de tout danger. On l'a transporté à l'Hôtel-Dieu. A peine était-il revenu à lui, qu'il s'est écrié, en parlant à l'élève en pharmacie :

« Vous venez de me rendre un bien mauvais service : je me croyais au fond de la Seine ; j'étais content... Allons, ce qui est reculé n'est pas perdu ; ce sera pour une autre fois!... »

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES. — *Faux*. — Chantréau, après avoir honorablement servi dans l'armée d'Afrique, et avoir payé de sa personne au siège de Constantine, est revenu en France et s'est marié à Saintes. Sans état bien déterminé, il est rentré chez M. Crouzet, fabricant de moutarde à Paris, dont il était le contre-maître et le factotum, et chez lequel sa femme se plaça comme cuisinière. Aucun doute ne s'est élevé sur la probité des Chantréau pendant les deux années qu'ils sont restés dans cette maison ; mais M. Crouzet remarquant que Chantréau prenait des habitudes d'ivrognerie, se décida à se priver de ses services et le congédia ; sa femme ne tarda pas à le suivre.

A partir de ce moment, la gêne entra dans ce ménage, et cette gêne devint bientôt la misère.

Un jour que ni lui ni sa femme n'avaient rien mangé depuis vingt-quatre heures, le boulanger envoie par sa porteuse habituelle un pain de quatre livres que cette famille affamée attendait depuis la veille pour apaiser sa faim. « Je ne puis le payer que samedi, » dit Chantréau ; et la porteuse reprit ce pain en disant qu'elle devait répondre à ses maîtres de la marchandise qu'on lui confiait. Qu'on juge du désespoir de Chantréau ! Il sort sans but déterminé, et tout à coup il lui vient une funeste idée. M. Regardin, qu'il connaît, a des relations avec plusieurs maisons de la rue Saint-Denis. Chantréau écrit une lettre à M. Cattaert, marchand de rubans, et, dans son trouble, ce sont deux châles qu'il le prie de livrer au porteur.

Il signe cette lettre du nom de M. Regardin. Il envoie un commissionnaire qu'il va attendre dans la cour des Messageries, où celui-ci arrive bientôt porteur des deux châles, mais suivi du commis de la maison Chardon et Bloquet, à qui M. Cattaert avait envoyé la lettre qui lui avait été, dans sa pensée, adressée par erreur.

Chantréau est arrêté. Il reconnaît sa faute : il assure qu'il voulait engager ces deux châles pour acheter du pain, se réservant plus tard de les retirer et de les restituer à leur propriétaire.

C'est à raison de ce fait qu'il est traduit devant le jury.

Aux débats, M. Tréfort, inspecteur de la maison Bloquet et Chardon, et Regardin, avocat, dont le nom avait été emprunté par l'accusé, ont rendu compte des faits à leur connaissance. Le premier témoin a révélé cette circonstance que l'accusé l'avait lui-même conduit chez le commissaire de police pour se faire arrêter. Le second témoin a déclaré que la signature mise au bas de la lettre n'avait aucune espèce de rapport avec sa signature véritable.

M. l'avocat-général de Thorigny a soutenu l'accusation.

Après trois quarts d'heure de délibération, le jury a acquitté Chantréau.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 4 octobre* 1843.

BRETSCHNAIDER, tailleur, rue Gaillon, 21, et actuellement rue Juquelet, 1; juge-comm., M. Pillet; syndic-prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9.

Spectacles du 6 octobre.

7 h. »|» OPÉRA. — Robert-le-Diable.
8 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Mariage de Figaro. — Les Souvenirs de la marquise de V***.
8 h. »|» ITALIENS —
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Lambert Simnel.
6 h. »|» ODÉON. — L'Ecole des Princes.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Patineau. — Marguerite. — Les Misères. — Le Château.
6 h. »|» GYMNASE. — Deux Sœurs. — Marquise de Rantzau. — Un jour Fo. rage. — Le docteur Robin.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Sur les Toits. — Le beau Narcisse. — Le Voyage en Espagne.
7 h. 1|4 PALAIS-ROYAL. — (Rentrée de Mme Déjazet). — Prétintaille. — Deux Anes. — Le Fumiste.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — La Tour de Nesle.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Paméla. — L'Eclat de rire.
7 h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. »|» CIRQUE NATIONAL — Grands exercices d'équitation.
6 h. 1|2 COMTÉ. — Jonas. — Alexis. — Les îles Marquises. — Ballet.
6 h. 1|2 FOLIES DRAMATIQUES. — Les Inconvénients. — Les Dévorants. — Barbe-Bleue.
6 h. »|» PANTHÉON. — Le Serpent. — Fils de la Folle. — Tictac.

BULLETIN AGRICOLE.

La vente des blés est très active à la halle de Paris. La plus grande partie des blés vieux, du poids de 118 à 120 kilog., a été traitée au prix de 23 fr. 75 c. à 24 fr.; les blés nouveaux, du poids de 115 à 117 kilog., ont été traités au prix de 22 fr. à 22 fr. 35.

Les prix des farines sont sans variation ; mais, pour les marchés des farines à livrer, il y a tendance à la baisse, même pour les livraisons à faire dans un délai rapproché.

Les graines fourragères, abondantes dans le midi, soutiennent bien leurs prix. A Toulouse, la graine de trèfle est cotée à 100 fr. les 100 kilog.; celle de sainfoin vaut de 120 à 130 fr. les 100 kilog. La graine de luzerne n'a pas encore de cours établi ; mais on prévoit d'une manière générale que les obstacles apportés par le mauvais temps à la récolte de cette graine dans le nord augmenteront les demandes habituelles de graines du midi, et influeront nécessairement sur les prix.

Les légumes secs, bien que fort abondants cette année dans le midi, s'y maintiennent à des prix avantageux. A Clermont-Lodève, marché important pour le Languedoc, les haricots valent 25 fr. 50 c. l'hectol., et les pois chiches (pois pointus) valent 29 fr.

Les spiritueux donnent toujours lieu à des affaires très actives dans l'ouest et dans le midi.

On nous écrit de Surgères (Charente-Inférieure), que les eaux-de-vie nouvelles valent de 61 à 64 fr. l'hectolitre, et les rassises de 70 à 75 fr. Les vins rouges ordinaires valent, sur la même place, de 14 fr. 50 c. à 15 fr. l'hectolitre, et les blancs, de 16 fr. 50 c. à 17 fr. 35 c.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. DREUX.	ÉTAMPES.	MEAUX.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. CLERMONT-Lod.	ORLÉANS.	BERGUES.	TOULOUSE.	SENS.	MARCHÉS ÉTRANGERS. CHAMBÉRY.	DANTZIG.	TRIESTE.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 » à 24 65	24 » à 25 15	24 20 à 24 85	23 35 à » »	25 » à » »	24 » à » »	22 50 à » »	22 50 à 23 »	20 10 à » »	25 50 à » »	16 50 à 17 »	13 » à 13 70
Première qual.	23 35 à 24 »	22 65 à 23 35	23 75 à » »	22 65 à » »	24 » à » »	21 35 à » »	20 40 à » »	21 » à 22 50	19 50 à » »	24 » à 24 50	16 » à » »	10 25 à 10 55
Deuxième » .	22 32 à 22 65	21 30 à 22 »	22 75 à » »	21 35 à » »	21 50 à » »	» » à » »	19 » à 19 50	21 » à 21 50	» » à » »	» » à » »	15 » à 15 50	» » à » »
Inférieure » .	20 35 à 20 50	» » à » » Hausse.	» » à » »	19 35 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 65 à » »	12 66 à » »	11 » à » »	9 50 à » »	16 » à » »	13 33 à » »	12 35 à » »	15 » à » »	11 25 à » »	18 » à 18 95	» » à » »	» » à » »
Deuxième » .	10 35 à 10 50	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	14 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol. .	10 65 à 11 35	9 65 à 10 65	10 75 à » »	» » à » »	12 » à » »	10 30 à 10 50	11 90 à » »	11 » à » »	9 45 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	8 50 à 9 »	7 80 à » »	7 25 à » »	7 50 à » »	9 75 à » »	10 » à » »	7 35 à » »	9 50 à » »	7 » à » »	7 50 à 7 95	» » à » »	5 30 à 5 95
Deuxième » .	8 » à 8 35	6 80 à » »	» » à » »	6 65 à » »	» » à » »	9 » à » »	» » à » »	» » à » »	6 50 à » »	7 » à 7 50	» » à » »	5 » à » »
Troisième » .	7 85 à 8 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAIS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	8 10 à 8 30

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Versailles.	Orléans.	Clermont.	Toulouse.
Foin. 1re.	48 80	45 50	35 »	39 »	35 »
Foin. 2e.	44 46	40 44	33 »	» »	33 »
Luzerne. .	46 47	24 26	» »	» »	21 25
Sainfoin. .	» »	» »	» »	» »	21 25
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	27 30
Paille blé.	28 30	28 30	27 »	44 »	25 »
Paille seig.	30 32	» »	26 »	» »	17 »

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
BOEUF. .	1 14	1 50	VEAU. .	1 48	1 60
— . .	1 04	1 20	— . .	1 28	1 50
— . .	» 92	» »	— . .	1 08	» »
VACHE. .	1 12	1 10	MOUTON	1 40	1 30
— . .	» 96	1 »	— . .	1 20	1 20
— . .	» 76	» »	— . .	1 »	» »
PORC. . .	» »	1 60			

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 68.

SAMEDI 7 OCTOBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. — UT OMNES UNUM SINT. JOAN.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ébrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 6 OCTOBRE.

Colonisation de la Guyane française. (1)

Après avoir passé un an aux Antilles et à Cayenne pour y étudier les questions coloniales, M. Jules Lechevalier est revenu en France avec un plan de colonisation de la Guyane française, contenant un projet d'émancipation des noirs.

Ce plan, présenté au ministère du 29 octobre, sous les auspices de M. Favart, délégué de la Guyane, a été soumis à une commission composée de notabilités de l'administration, du commerce et des deux Chambres.

Cette commission, après avoir consacré dix-neuf séances à l'examen du plan de M. Jules Lechevalier, a choisi dans son sein une sous-commission pour résumer la discussion et donner un avis conforme à l'opinion qui aura réuni le plus de suffrages. Le travail de cette sous-commission n'est pas encore terminé. Les procès-verbaux des séances de la commission paraissent généralement favorables au plan de M. Jules Lechevalier.

M. Jules Lechevalier a formé, en outre, avec MM. Terneaux, Compons et Joly de Lobinière, une société d'étude dans le but d'explorer les lieux, d'établir avec les habitants des rapports directs, de faire, en un mot, tous les préparatifs nécessaires pour assurer la réussite des premiers travaux de colonisation.

Nous ne nous occuperons point ici de cette société préparatoire, dont nous ne pourrions d'ailleurs mûrement apprécier les travaux; c'est seulement au plan de colonisation de la Guyane que nous allons consacrer nos études.

Nous savons que les entreprises les mieux conçues peuvent très bien succomber lorsque l'exécution en est mal dirigée. Aussi, tout en appuyant de nos efforts le projet de coloniser en grand la Guyane française, nous laisserons à l'avenir le soin de juger la direction qui lui sera donnée.

Nous ne pouvons donner une idée plus complète de l'ensemble du projet de M. Jules Lechevalier, qu'en citant un passage de la note explicative annexée à ce projet. Nos lecteurs reconnaîtront facilement les principes qui ont guidé l'auteur dans la conception de cette vaste entreprise. Voici ce passage :

« Une compagnie financière, formée sérieusement dans un but de colonisation, ne devrait pas morceler le sol. La concession tout entière devrait rester indivise, du moins quant au régime d'exploitation, afin d'être exploitée en grande culture. Le colon cultivateur serait fermier, et le colon artisan serait entrepreneur pour le compte de la compagnie. Les cultures et les industries les plus avantageuses dans les régions tropicales exigent d'ailleurs la grande exploitation. Quant aux vivres et objets d'alimentation dont la culture est restée dans les colonies une industrie domestique, ils seraient bien plus abondants et à bien meilleur marché, si on les obtenait par *exploitation en grand*.

Il faut reconnaître néanmoins que la faculté de devenir propriétaire à peu de frais a été le plus grand mobile de l'émigration vers le nord et vers l'est.

Il est donc probable que la compagnie d'exploitation échouerait, si elle n'avait à proposer aux émigrants que la condition d'ouvrier à gages. Mais, sans être obligé de vendre la terre acre par acre, on peut trouver un moyen d'encourager l'émigration, qui n'a pas été employé jusqu'ici et qui sera plus puissant que l'autre. Ce moyen, c'est le crédit accordé aux travailleurs, et leur admission comme intéressés dans les bénéfices de l'opération tout entière. Supposons, par exemple, que la compagnie, ne recevant d'abord que des personnes ayant quelques ressources, accorde à chaque chef de famille un crédit égal à trois fois la somme qu'il verserait avant de partir, et qu'elle attribue aux travailleurs une portion des bénéfices : chaque famille aurait immédiatement le moyen de s'équiper convenablement pour le travail. Cela seul préviendrait bien des maladies que l'on rapporte aux intempéries du climat, lorsqu'elles ne devraient être attribuées qu'à l'absence de précautions par négligence, par ignorance, et surtout par défaut de moyens suffisants pour payer ces précautions. Un salaire fixe serait attribué à l'entreprise de chaque travail. Les travailleurs auraient, en outre, une part dans les bénéfices, payable en *actions* ou *certificats* de la Compagnie.

De tels avantages n'ont jamais été offerts à la colonisation, et cependant il seront, pour la Compagnie elle-même, plus grands que pour les travailleurs. Une fois constitués débiteurs envers la Compagnie, les émigrants sont liés au travail par l'obligation civile la plus stricte. Au moyen de la participation aux bénéfices, ils sont attachés à la destinée de la Compagnie, et celle-ci, délivrant ses avances en objets de son propre commerce, obtient de nouvelles chances de bénéfices. L'avance de 3 ou 4 pour 1 a même lieu sans débours, et se réduit à une association partielle du travailleur au crédit général de la société.....

Je me borne en ce moment à poser les principes suivants :

Domaine de la Compagnie, indivis quant au territoire, soumis à un même plan de culture, distribué seulement en *communes* quant à la circonscription administrative, et en *actions immobilières* quant à la propriété.

Les émigrants de la race blanche, pris uniquement parmi les personnes ayant une profession et quelques avances;

Salaire fixe pour chaque emploi et pour les diverses tâches de travail;

Crédit d'établissement accordé aux émigrants avec bonnes garanties;

Prime au travail sur les bénéfices.

Il s'agirait donc d'organiser une compagnie financière pour l'achat et la mise en valeur de l'ensemble des propriétés actuellement établies à la Guyane, terres et esclaves, et de créer un capital d'exploitation assez élevé pour qu'il soit possible de combiner une faisance-valoir plus avantageuse des propriétés qui existent déjà, avec le défrichement des terres vacantes et la fondation d'une nouvelle population. »

On peut voir, par cette citation, que M. Jules Lechevalier veut appliquer aux travaux agricoles et industriels des colonies, les principes d'association propagés et défendus par nous depuis dix ans. Nous avons vu avec plaisir qu'au milieu des préoccupations et des tracas politiques, M. Lechevalier n'a point oublié ses premières études en science sociale, et qu'il sait en tirer, au besoin, un excellent parti.

Le morcellement du territoire, le défaut de capitaux, l'absence d'unité dans les travaux, sont les causes principales des mauvais résultats obtenus dans toutes les entreprises de colonisation, indépendamment de la rigueur du système colonial. La population exubérante des états industriels de l'Europe manquant de travail, parce que l'agriculture est d'autant plus négligée dans ces états qu'on y accorde à l'industrie une protection plus exagérée, va chercher tous les ans la misère et la mort au milieu des terres incultes de l'Amérique, où elle espérait trouver des moyens d'existence que ne lui offre plus le pays natal.

Or si, dans l'état actuel, et malgré la triste expérience de leurs devanciers, on voit chaque année des masses considérables d'émigrants aller tenter la fortune au Mexique, au Texas, au Brésil, à la Plata, etc., bien certainement elles choisiraient de préférence les pays où elles seraient sûres de trouver un abri contre les intempéries des saisons, des instruments de travail et le crédit nécessaire pour attendre le fruit de leurs premiers travaux. On a pu voir que tous ces avantages seraient garantis dans la compagnie de colonisation de la Guyane, qui aurait une commission permanente d'émigration chargée spécialement de veiller au bien-être moral et matériel des émigrants lors de leur embarquement et pendant le temps de la traversée, et de leur séjour dans la colonie.

Le projet de M. Jules Lechevalier, au moyen de l'indivisibilité du territoire, permettrait d'adopter un plan unitaire pour les cultures, qu'on pourrait varier alors suivant la nature du sol et les exigences du climat.

Les travailleurs recevraient en outre de leur salaire une part dans les bénéfices de la compagnie, ce qui donnerait satisfaction à ce besoin de possession inhérent à la nature de l'homme, tout en reliant les intérêts individuels avec l'intérêt collectif de l'entreprise; les effets désastreux de la concurrence disparaîtraient alors avec le morcellement et l'opposition d'intérêt qui en est la conséquence.

Enfin des établissements industriels pour les produits bruts qu'on aurait plus d'avantage à manufacturer dans la colonie, permettraient d'alterner les travaux d'intérieur avec ceux des champs suivant l'état de la température. Ces conditions n'auraient pas seulement pour effet de favoriser la santé des ouvriers, mais en rendant le travail moins fatigant et moins fastidieux que les tâches continues, elles tendraient surtout à faire produire davantage aux travailleurs.

Cette partie hygiénique de l'administration serait confiée à deux commissions spéciales : celle d'*exploration*, qui s'occupera de rechercher les lieux qui réuniront les meilleures conditions de salubrité et de fertilité;

Celle de salubrité, composée de médecins et d'hommes de l'art, qui fera étudier sous le rapport de la salubrité les lieux où la compagnie se propose de fonder des établissements et indiquera les règles d'hygiène les plus favorables à la conservation des travailleurs.

Un service d'inspection serait en outre organisé de façon à ce que tous les établissements soient visités au moins une fois dans l'année.

On conçoit facilement combien la moralisation des noirs marcherait rapidement sous un pareil régime. Assimilés aux ouvriers européens dont ils partageraient successivement tous les avantages, ils reprendraient bientôt ce sentiment de dignité qu'ils ont perdu dans leur abjection actuelle. Avec les goûts du bien-être qui se développeraient chez eux à mesure que les sens seraient plus raffinés par l'éducation, naîtraient aussi ces besoins affectueux qui rapprochent et unissent les hommes, et sans lesquels il n'y aurait point de société possible; alors l'esclave pourra être affranchi sans danger pour lui-même et sans danger pour la prospérité des colonies. En développant régulièrement ses facultés morales, la société l'aura rendu apte à jouir de la liberté qu'elle accorde à tous ses autres membres.

Des voies et moyens de colonisation.

M. Jules Lechevalier propose, pour exécuter son plan de colonisation, la formation d'une société anonyme au capital de 50 millions, dont le siège serait fixé à Paris.

La compagnie aurait un privilège dont la durée n'a point été fixée dans le projet. Elle serait sous la surveillance du Gouvernement, qui garantirait un intérêt de 4 p. 0/0, pendant un temps, non déterminé encore, à la portion du capital employé à l'émancipation des esclaves, mais seulement dans le cas où les bénéfices de l'exploitation ne permettraient pas d'acquitter cet intérêt aux actionnaires.

L'Etat aurait droit, en compensation de cette garantie d'intérêt, à 12 p. 0/0 sur les bénéfices de la compagnie pendant la durée de son existence.

Le capital de 50 millions serait employé ainsi :

(1) Voir nos numéros du 30 septembre et du 1er octobre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

ou

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.—Avant-propos.

J'ai appris depuis peu que Petchorine était mort en revenant de Perse. Cette nouvelle me causa une certaine satisfaction, je l'avoue; elle me donnait le droit de publier ses mémoires. Je profitai de l'occasion qui m'offrait de mettre mon nom en tête de l'ouvrage d'un autre. Dieu veuille que mes lecteurs ne me punissent pas de cette fraude innocente!

Je crois devoir exposer les motifs qui m'ont déterminé à rendre publics les secrets d'un homme que je n'ai pas connu. Cette publication s'expliquerait naturellement si j'avais été son ami; l'hypocrite indiscrétion d'un ami n'est pas chose dont il soit bien difficile de se rendre compte; mais, n'ayant rencontré l'auteur qu'une seule fois dans ma vie, jour de Petchorine dans le Caucase. Je possède encore un gros cahier dans lequel il a raconté toute sa vie. Il sera un jour soumis aussi au jugement du monde; mais, pour le moment, des considérations fort graves m'empêchent de prendre la responsabilité d'une telle publication. Peut-être quelques lecteurs auraient désiré connaître mon opinion sur le caractère de Petchorine. — Le titre de cet ouvrage sera ma réponse. « C'est une ironie, diront-ils. — Je ne sais, répondrai-je. »

CHAPITRE 1er — TAMAGNE.

Tamagne est certainement le plus misérable port de mer de toute la Russie. J'ai manqué y mourir de faim, et par-dessus le marché on a voulu m'y noyer. J'y arrivai en voiture de poste à une heure fort avancée de la nuit. Le postillon arrêta ses chevaux harassés à la porte de la seule maison en pierres qui existât dans cette ville, et qui se trouve précisément à l'entrée. La sentinelle, un cosaque de la mer Noire (1), réveillé en sursaut par le bruit de la clochette, nous cria d'une voix rauque : « Qui vive ? » A ce cri parurent un bas-officier et un diniatnik (2). Je leur déclarai que j'étais officier, que j'allais rejoindre, par ordre du gouvernement, un détachement qui était alors en activité, et j'exigeai en conséquence qu'on me fournît un logement. Le diniatnik se mit en devoir de nous conduire; mais toutes les maisons auxquelle nous frappions labrée que la première. Le rivage descendait à pic jusqu'à la mer, dont les vagues sombres se brisaient bruyamment contre la falaise. La lune se reflétait doucement à travers la surface mobile de l'élément qu'elle agite dans ses évolutions. Je pus distinguer à sa lueur deux vaisseaux éloignés du bord, et dont les noirs agrès se dessinaient comme des toiles d'araignées gigantesques sur la ligne blanchâtre de l'horizon. Il y a des vaisseaux au port, dis-je à part moi, je pourrai partir demain pour Gélentchik (1).

J'étais accompagné d'un cosaque de la ligne qui remplissait près de moi les fonctions de valet de chambre. Je lui ordonnai d'apporter ma malle et de payer le postillon; puis je me mis à appeler les maîtres de la maison — personne ne répondit; je frappai — rien encore. Enfin j'aperçus un garçon de 14 ans qui se dirigeait vers moi en rampant.

— Où est le maître? lui demandai-je. Il me répondit dans l'idiome de la Petite-Russie qu'il n'y en avait pas. — Et la maîtresse? — Elle est allée au village. — Qui m'ouvrira donc? lui dis-je en donnant un coup de pied dans la porte. Elle s'ouvrit du choc et laissa échapper une vapeur humide. Je frottai une allumette, et l'ayant mise sous le nez du garçon, cette lumière soudaine éclaira deux yeux blancs. L'enfant était aveugle, aveugle de naissance. Comme il restait devant moi, immobile,

Achat de 11,826 hectares de terres cultivées et de 18,787 esclaves attachés à l'exploitation de ces terres	30,000,000
Défrichement et mise en culture de 10,000 hectares de terres vacantes	2,000,000
Navigation et construction,	3,000,000
Encouragements à l'émigration,	1,000,000
Réserve,	5,000,000
Total	50,000,000

Par ce moyen la compagnie deviendrait propriétaire de toute la Guyane et pourrait distribuer comme elle l'entendrait tous les travaux agricoles et industriels de la colonie.

M. Lechevalier affirme qu'on pourrait obtenir sans difficulté que les colons actuels vendissent leurs propriétés pour la somme de 30 millions environ. A ce prix, les 11,826 hectares, qui rapportent actuellement 4,500,000 fr., donneraient immédiatement à la compagnie un dividende de 9 p. 010. Si effectivement l'auteur du projet ne se fait pas illusion sur la disposition des colons, il serait impossible de débuter dans la réforme coloniale avec plus d'avantages et plus de chances de succès.

La société n'aurait pas seulement le droit d'acheter des esclaves aux colonies françaises pour les affranchir ensuite graduellement sur son domaine, mais encore au Brésil, aux Etats-Unis, dans tous les pays où elle aurait avantage à les acquérir.

Voici le mode d'affranchissement qu'elle proposerait. Les esclaves valent en moyenne, à la Guyane anglaise, 1,200 fr. par tête. Elle demanderait au Gouvernement 400 fr. ou la garantie de l'intérêt de cette somme. Le noir fournirait lui-même 400 fr. payables en travaux, et le surplus serait soldé par la compagnie en échange de diverses concessions qu'elle demande, entre autres l'autorisation de raffiner le sucre, de filer et tisser le coton, en un mot, le droit de manufacturer toutes les matières premières qu'elle aurait sous la main.

C'est sur ce dernier point que certains membres de la commission, entre autres MM. Galos, directeur des colonies, et Magnier de Maisonneuve, directeur du commerce intérieur, se sont montrés intraitables.

L'introduction de l'industrie dans les colonies est une chose capitale. On sait les prodiges qu'elle a accomplis aux Etats-Unis en moins d'un siècle; il est donc très important d'envisager cette question sous toutes les faces et de bien peser les avantages et les inconvénients qui peuvent s'y rattacher. Les arguments émis par les membres de la commission qui veulent prohiber l'industrie coloniale, nous ont paru jusqu'à présent avoir peu de valeur. Nous pensons les avoir réfutés d'une manière assez complète en exposant les principes qui doivent présider à la colonisation.

En résumé, le projet de colonisation de la Guyane présenté au ministère par M. Jules Lechevalier, nous paraît parfaitement conçu et propre à donner les plus heureux résultats. Nous espérons donc qu'après l'avoir médité avec attention, MM. les membres de la commission lui seront favorables, et qu'ils emploieront auprès des ministres leur légitime influence pour hâter la réalisation des réformes qu'exige impérieusement la situation déplorable des colonies. Ces réformes, nous le répétons encore, n'importent pas moins au développement de la marine et du commerce extérieur qu'à la prospérité et à la gloire du pays.

La *Presse* publie, sur la faiblesse de l'Opposition, un article qui contient des révélations instructives sur les causes qui font échouer dans notre pays toutes les propositions de réforme électorale ou parlementaire. De l'aveu de cet organe du parti conservateur, c'est l'égoïsme, l'égoïsme des privilégiés de la loi électorale actuelle, qui s'oppose invinciblement et qui s'opposera indéfiniment à toute modification de cette loi dans un sens libéral. D'après l'explication de la *Presse*, explication malheureusement assez plausible, il ne faudrait pas moins qu'une révolution pour étendre le privilége de l'électorat en dehors des limites où l'a renfermé la loi de 1831.

Il résulte, en effet, des paroles que nous allons citer, que ceux qui nomment les députés, et que les députés eux-mêmes qui font la loi, ne consultent et ne consulteront jamais que leur propre intérêt sur la question dont il s'agit. Or, leur intérêt est et sera toujours (cela résulterait du moins de l'article de la *Presse*) que le privilége politique demeure à tout jamais concentré dans les mains où il se trouve aujourd'hui. Mais laissons parler la *Presse*; contentons-nous de prendre acte de ses paroles :

Est-il possible d'être plus dénuée que l'opposition de sens politique, de tact et de connaissance du cœur humain ?..

Au lieu de se borner à une critique habile et mesurée des actes du gouvernement, afin d'éclairer la majorité et de la modifier insensiblement, c'est l'existence même de la majorité qu'elle met violemment en question, en demandant l'extension du nombre des incompatibilités et l'adjonction des capacités, la réforme parlementaire et la réforme électorale. Qu'ensuite l'opposition s'étonne d'être en minorité dans la chambre et dans les colléges électoraux, il faut convenir que c'est de sa part un excès de naïveté plus encore qu'un excès de présomption! Lorsqu'elle demande à la chambre élective de se décimer elle-même, lorsqu'elle demande à cent cinquante fonctionnaires publics de voter leur expulsion de l'enceinte parlementaire, lorsqu'elle demande au corps électoral d'étendre le PRIVILÉGE DONT LE PAIEMENT DU CENS LE FAIT JOUIR, que fait-elle? — Juste le contraire de ce qu'il serait sensé de faire. Elle rend au ministère le service de l'obliger de monter à la tribune pour défendre l'indépendance de la chambre mise en suspicion, la situation des fonctionnaires publics menacée, la sincérité de la représentation nationale attaquée. Elle lui fournit ainsi l'occasion de s'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de la majorité, au dévoûment des fonctionnaires-députés, à la confiance du corps électoral, enfin de resserrer plus étroitement les liens de la majorité.

Un tel contre-sens ne pouvait échapper à l'esprit clairvoyant de M. Thiers lorsqu'il passa dans les rangs de l'opposition ; aussi a-t-on vu le peu de cas qu'il affectait de faire de toutes les propositions de réforme électorale ou parlementaire, et le sort qu'il leur réservait dans les bureaux de la chambre, où il chargeait ses amis de les enterrer. Non moins clairvoyant, M. Guizot ayant repris sa place à la tête du parti conservateur, dût adopter la tactique contraire; par cela même qu'il était de l'intérêt de M. Thiers de faire tous ses efforts pour empêcher qu'on portât à la tribune des propositions dont la discussion et le rejet ne pouvaient avoir pour effet que d'amoindrir l'opposition et de grossir la majorité, il était de l'intérêt de M. Guizot d'en faire autoriser la lecture par les bureaux, et de les faire prendre en considération par la chambre, afin de se ménager ainsi une facile et éclatante victoire personnelle en faisant repousser ces propositions par les centres unanimes, flanqués d'un certain nombre de fonctionnaires de la gauche, qui votent avec eux au scrutin secret. Telle est l'aveuglement de l'opposition, qu'il se pourrait qu'elle ne se fût jamais rendu compte de cette double manœuvre exécutée en sens contraire par deux anciens alliés devenus rivaux, tacticiens consommés, dignes l'un de l'autre!

Voilà un historique curieux des roueries à l'aide desquelles on gouverne en France depuis dix ans. Il s'agit bien de principes et de droits pour ces ambitieux dont la *Presse*, qui doit les connaître, nous livre le secret ! Tout pour eux se réduit à ces ruses de guerre; à de véritables finasseries ayant pour objet de capter et de garder la confiance de la classe qui donne le pouvoir. Jamais on n'a mieux constaté que dans les lignes qui précèdent le degré de bassesse et de corruption où est tombée de nos jours la politique. Il n'est plus question pour elle de développer les éléments de force et de grandeur que présente une nation, ni de diriger la société dans la voie de ses destinées. Le gouvernement n'est plus qu'une sorte de tripot où, de part et d'autre, on apporte sans scrupule des dés pipés et où l'on fait sans vergogne assaut de tricheries.

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Grèce.

On nous écrit d'Athènes, à la date du 19 septembre :

Le gouvernement français a intérêt à laisser ignorer les faits, par suite de la fausse position où se trouve notre représentant à Athènes, qui a été joué dans toute cette affaire par le ministre russe, M. Catacasy. Celui-ci est Grec de naissance, et, par conséquent, bien autrement en état qu'un Français débarqué de la veille de se mêler à tout ce qui se passe et de faire tourner à son profit tous les évènements.

D'après ce que je vous avais écrit précédemment, tout ce qui est arrivé n'a pas dû vous étonner; car la misère et le mécontentement étaient arrivés à un point extrême. Tous les conseils officiels et officieux avaient été donnés au roi pour prévenir cette crise; mais il est des circonstances fatales, en quelque sorte, où l'on n'a plus ni pouvoir ni volonté pour prévenir le péril qu'on sent approcher.

Le mouvement, quoiqu'ayant un caractère national, a été conçu et organisé exclusivement par le parti russe, qui avait, depuis quelque temps, fait donner à tous ses chefs les commandements militaires de la capitale. Le président du ministère est du parti russe, le chef des troupes régulières aussi, et le chef des troupes irrégulières est un Grec élevé en Russie.

La demande d'une constitution n'est qu'un mot pour rallier les mécontents et affaiblir l'autorité du roi. Le roi règne toujours, mais ne gouverne plus : il ne peut sortir sans être suivi de cavaliers de Calergi; le ministère lui dicte tout ce qui peut le mieux servir ses intérêts. Mais celui qui a tout dirigé est le ministre russe. Hier soir encore, il courut chez tous les chefs pour les engager à ne pas céder et à écarter toutes les influences anglaises et françaises. Que dites-vous de l'autocrate de toutes les Russies, du despote par excellence, qui fait des conspirations et des révolutions depuis que les peuples n'en font plus ? Il est vrai que, mieux que les républicains, il sait diriger ses affaires et mettre à profit les troubles qu'il excite, tandis que les naïfs révolutionnaires sont presque toujours les premières victimes des changements provoqués par eux.

On prétend ici que le czar désirait mettre sur le trône de Grèce le duc de Leuchtenberg, depuis peu entré par alliance dans sa famille; dès-lors, la Grèce se trouverait sous le protectorat russe comme les provinces danubiennes. Ce projet n'est pas ignoré du gouvernement français, et doit le flatter dans ses goûts; car puisqu'il a adopté pour tout système politique de rester au balcon pour voir passer les évènements sans jamais descendre dans la rue pour s'y mêler, il doit être enchanté que les évènements défilent devant lui, et nombreux et importants; le spectacle sera d'autant plus beau et plus réjouissant; mais comme tout le monde ne peut pas être spectateur, et qu'il faut bien qu'il y ait des acteurs, la Russie condescend à servir aux menus plaisirs de vos ministres, et elle et l'Angleterre se chargent de les défrayer de toutes sortes de pièces nouvelles.

Pendant que les ambitions jouent leur jeu, la plaie sociale s'aggrave. Comme vous devez le penser, les ressources n'affluent pas au trésor dans les moments d'anarchie: la constitution donnera encore moins les moyens d'acquitter les impôts, et ne soulagera pas la classe qui souffre.

Dans ce monde, on se paie volontiers de mots; on a parlé de constitution, et aussitôt chacun de croire que la constitution remédiera à tout. Que voulez-vous ? il est peut-être nécessaire que le peuple fasse son éducation et acquiert de l'expérience à ses propres dépens. Quand il verra que les révolutions militaires, pas plus que les plus belles constitutions ne le mènent à rien et le laissent toujours dans l'incertitude et la misère, peut-être alors cherchera-t-il ailleurs le remède à ses maux. Vous savez mieux que tous les autres où ce remède se trouverait.

L'*Observateur* vous a donné le côté poétique de l'évènement; mais il ne vous a pas dit que le roi a été forcé de signer dans son palais tout ce qui lui a été présenté, et même des remerciments à ces messieurs. Malheureux roi! voilà où l'ont conduit les conseils de ses flatteurs! Inutile de vous dire que tous ses aides-de-camp l'ont abandonné, et que demain, c'est-à-dire mercredi, il doit faire partir sa belle-sœur avec tous ses diamants, ainsi que ses partisans les plus compromis.

Le seul corps qui se soit montré fidèle au roi, et par qui le roi aurait pu espérer se soutenir, est la gendarmerie, qui avait été organisée par un Français, que les Bavarois étaient parvenus à faire renvoyer quatre fois du service.

Attendez l'assemblée nationale!... J'attends, mais j'espère peu. Quant à vous, il s'agit de saisir le fil des évènements et de ne pas vous noyer dans un des deux partis.

Le *Journal des Débats* vient de se charger de justifier en partie les prévisions de notre correspondant, en publiant un article tout-à-fait diplomatique, où il ne dit pas un mot des meneurs véritables de l'insurrection, et où il se montre très satisfait du résultat et plein de confiance en l'avenir. Voici les paroles bénévoles qui terminent et résument cet article : « L'intelligence et la loyauté du souverain, la sagesse et l'habileté du peuple, l'opinion de l'Europe, qui a vu le mal et qui ne demande pas mieux que d'approuver le remède, voilà les motifs qui nous font bien espérer de la révolution grecque. »

Ces paroles n'ont d'autre but que de cacher aux yeux de la France la situation véritable de la Grèce; on veut nous faire croire qu'il ne s'agit là que d'une question de politique intérieure; on veut nous dissimuler la prédominance de l'influence russe, qui remue depuis long-temps ce pays; on veut plonger la France dans cette politique de somnolence et de soporifique quiétude adoptée par le cabinet à l'endroit de la politique étrangère.

M. Guizot a proclamé que la politique était d'attendre les évènements. Dans certains cas, la politique expectante peut être une fort bonne politique, de même que de toutes les manières de chasser la chasse à l'affût n'est pas toujours la plus mauvaise. Mais cette chasse devient ridicule si le chasseur s'endort ou ne sait pas faire usage de son arme quand le gibier arrive. Vous attendez les évènements, mais vous ne savez ce que vous ferez quand les évènements arriveront, et vous les laisserez passer sans en profiter. Votre attente n'est donc qu'une démission complète dans la politique européenne.

Vous voyez la Russie étendre partout son influence : d'abord en Turquie, puis dans les provinces danubiennes; puis prendre l'Europe par ses deux extrémités septentrionale et méridionale, la Grèce et le Danemark. Elle fait des révolutions en Grèce pour mettre sur le trône un des siens; elle prépare aussi son influence en Danemark, en cherchant dès à présent dans sa famille le successeur de la race épuisée qui règne en ce pays.

Vous connaissez tous ces faits, et vous vous efforcez d'en déguiser l'importance, parce que vous ne sauriez en aucune façon faire ce qu'il faut pour prévenir les envahissements incessants de la Russie.

---

de Kertch (1).

J'entrai dans la maison : deux escabeaux, une table et un grand coffre placés dans un coin composaient tout l'ameublement. Pas une seule image sur les murs (2) ; c'était déjà un mauvais signe. Le vent s'engouffrait dans la chambre par la fenêtre brisée. Je tirai de ma malle un bout de bougie, et l'ayant allumé, je me mis à ranger mes effets ; je plaçai dans un coin mon fusil et mon sabre, mes pistolets sur la table, et j'étendis ma bourka sur un des escabeaux; mon Cosaque étendit la sienne sur l'autre, et dix minutes après il était endormi. Quant à moi, je ne pus fermer l'œil, je voyais toujours devant moi le petit garçon aux yeux blancs.

Une heure environ s'écoula ; les rayons de la lune glissaient à travers ma fenêtre, et ses rayons dessinaient sur le plancher une longue bande d'argent. Tout-à-coup je crus voir une ombre traverser cette zone lumineuse. Je me levai et regardai par la fenêtre : quelqu'un passa de nouveau devant moi et disparut. Je ne pouvais croire que cette personne se hasardât à descendre un escarpement à pic ; pourtant il n'y avait pas d'autre issue. Je revêtis mon beshmet, j'attachai mon poignard ; je sortis doucement ; l'aveugle venait à ma rencontre. Je m'effaçai contre le mur ; il passa devant moi ; son pas était prudent, mais sûr. Il portait

le vent m'apportait leur conversation.

— Eh bien ! aveugle, dit une voix de femme, le temps est gros et Sauer ne viendra pas.

— Sauer ne craint pas la tempête, reprit l'autre.

— Le brouillard s'épaissit, continua la voix de femme avec un accent de tristesse.

— Il ne lui en sera que plus facile de tromper les gardes-côtes.

— Mais il peut se noyer.

— Alors, dimanche prochain, tu n'auras pas un nouveau ruban pour la messe.

Ils se turent ; cependant une circonstance m'avait frappé: l'aveugle m'avait parlé le patois petit-russien, et à présent il s'exprimait en russe pur.

— Vois-tu ! j'avais raison, s'écria-t-il en frappant des mains ; Sauer ne craint ni la mer, ni le vent, ni le brouillard, ni même les gardes-côtes. Ecoute ! n'est-ce pas l'eau qui clapotte ? J'entends le bruit de ses longs avirons.

La femme se leva et regarda la mer avec inquiétude.

— Tu rêves, je ne vois rien, dit-elle.

pourpres surmontés de la blanche tourelle du phare, je m'acheminai pied vers la forteresse de Tanagorie, pour savoir du commandant à quelle heure je pourrais partir pour Géleutchik...

Hélas! le commandant ne pouvait rien me dire de positif. Les bâtiments qui étaient en rade étaient ou des garde-côtes ou des vaisseaux marchands dont le chargement n'était même pas commencé. « Peut-être, me dit-il, le cutter de poste viendra ici dans deux ou trois jours, et alors nous verrons. » Je retournai chez moi maussade et mécontent. Je trouvai mon cosaque sur la porte ; il avait la figure tout bouleversée.

— Cela va mal, mon officier, me dit-il.

— Oui; Dieu sait quand nous pourrons partir d'ici.

A ces mots, son visage s'allongea plus encore, et il me dit en se penchant à mon oreille :

— Je viens de rencontrer un sous-officier des Cosaques de la mer Noire. C'est une connaissance du détachement. Quand je lui ai dit où nous nous étions logés, il m'a répondu qu'il y avait du louche dans la maison; que nos hôtes n'étaient pas de braves gens... Et, quand on y pense, qu'est-ce que c'est que cet aveugle qui va tout seul au bazar, chercher du pain, de l'eau...

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 6.

Les élections de Jaën, Grenade, Cordoue, Cadix, Santander, Palencia, Pampelune, sont en faveur du parti parlementaire; celles de Séville à l'avantage de l'opposition.

On écrit de Tudela que les choses étaient dans le même état à Saragosse, le 3 au soir; il n'y avait pas eu de collision entre les insurgés et les troupes du blocus.

Nouvelles de l'Inde.

Malte, le 1er.

Le *Memnon*, avec la dernière malle de Bombay à Suez, s'est perdu près du cap Guardafeu : les passagers et l'équipage ont été sauvés et recueillis à Aden, par l'*Indoustan*, venant de Calcutta. Tout le reste a été anéanti.

L'*Oriental* vient d'arriver, mais sans les valises de l'Inde, qui, de nouveau, n'étaient pas arrivées à Alexandrie au jour de son départ. Il repartira demain pour l'Angleterre avec les naufragés du *Memnon* et le colonel Malcolm, porteur du traité ratifié par l'empereur. Les ratifications ont été échangées le 23 juin dans l'île de Houng-Koung. »

(*Messager.*)

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — TURQUIE — *Constantinople*, le 13 septembre :

« On croit que Reschid-Pacha occupera de nouveau le poste d'ambassadeur à Londres ou à Paris. La ratification du traité de commerce conclu entre la Porte et le Portugal est arrivée. Les deux ratifications ont été immédiatement échangées.

» M. de Titoff a remis, il y a trois jours, une note à la Porte, dans laquelle il demande le départ de Wucsich et de Pétroniewich ~~de Widdin~~ et leur résidence à Constantinople, Widdin étant trop près de la Servie. On mande d'Erzeroum, à la date du 3 septembre, que les délégués persans qui ont dû arranger les différends avec le ministère turc, ont rompu les négociations. (*Gaz. univer. de Leipzig.*)

— D'après les nouvelles de l'Archipel, le capitan-pacha s'est rendu de Mithylène à Aiwali pour y rétablir la tranquillité. Aiwali est presque entièrement habitée par des Turcs. L'évêque grec était à la tête des mécontents. Sa destitution a été proclamée par le synode. Les autres meneurs étaient des rajas d'Aiwali qui avaient su se procurer des passeports pour la Grèce. Mais le capitan-pacha y a mis bon ordre : on leur a enlevé leurs passeports et ils sont surveillés de près.

(*Gazette universelle allemande.*)

— On écrit au *Times* de Gumri, 22 août :

« On bâtit actuellement une superbe forteresse sur les frontières de la Turquie d'Asie. Elle couronne une montagne située à demi-lieue de la rivière Aspaschai, qui sépare les possessions russes du pachalik de Kars. Les casernes et l'hôpital, entourés de fossés et de fortes murailles, pourront contenir 60,000 hommes. Cette forteresse est sans doute destinée à devenir le centre d'opérations contre la Turquie; Gumri est à 3 jours de marche d'Erzarami, qui, dans l'état actuel de ses fortifications, ne ferait aucune résistance. La population a considérablement diminué depuis 1829, et les habitants se sont transportés à Gumri, qui a reçu depuis le nom d'Alexandropol. »

GRÈCE. — *Paris, 28 septembre.* — Parmi les dépêches que le paquebot *le Mentor* a apportées d'Athènes, se trouve une note circulaire de M. Métaxas, datée du 4 (16) septembre, aux trois puissances protectrices. Le nouveau ministre des affaires étrangères en Grèce cherche à justifier dans cette note la transformation de l'état grec en une monarchie constitutionnelle, en se référant à la promesse formelle de la conférence de Londres dans sa réponse confidentielle au plénipotentiaire de la Bavière, en date du 7 mai 1832.

ANGLETERRE. — *Londres*, le 4 octobre. — Sir Robert Peel est arrivé ce matin en ville venant de Windsor. Il a travaillé au ministère. Sir Graham a eu une conférence avec le très honorable baronnet dans White-Hall-Gardens. Sir Robert Peel retourne à Windsor dans l'après-midi. (*Standard*)

— Une affiche rébeccaïte a été placardée dans la paroisse de Penboyr (Galles du sud). Cette pièce, ainsi intitulée : *Becca, 15 septembre*, commence par un appel aux fermiers, qu'on invite à réunir leurs efforts afin d'obtenir l'allégement des charges qui les écrasent. Bientôt au discours suivi succède la forme du dialogue : Becca s'entretient avec un cultivateur et lui fait voir que tous les fermiers devraient fixer un jour pour aller trouver leurs maîtres; chacun proposerait au propriétaire dont il cultive les terres de choisir de part et d'autre un arbitre afin d'évaluer le terrain et d'en fixer la rente. Le fermier demande à Becca comment on pourrait arriver à s'entendre sur ce point. « Supposez, dit-il, que le propriétaire refuse de choisir un arbitre, et me dise que je n'ai qu'à quitter ma ferme. »

Becca. — Prenez-le au mot, et plantez-le là au mois de mars prochain.

Le fermier. — A ce compte, nous perdrons tout droit à la préférence, et qui voudra surenchérir les prendra à bail.

Becca. — Oui, sans doute; mais quant à en avoir la jouissance, c'est tout autre chose. Je vous réponds qu'il ne se trouvera pas un homme sous le soleil qui puisse récolter sur ces terres après que vous aurez justement demandé au seigneur la réduction de vos fermages. Nous sommes là, nous, pour prendre votre parti et brûler, s'il le faut, les membres des misérables qui vous auront enlevé votre terre. Je n'ai jamais trompé ceux que j'avais averti; vous le savez. Eh bien! je vous avertis vous-mêmes que, si vous ne tentez rien pour avoir vos fermes à bas prix, que Dieu m'en soit témoin! vous verrez plus de feux dans le pays que vous n'en avez jamais vu. Oui, je rendrai visite à quelques-uns de vous autres dans Penboyr avant peu. Tâchez, sur votre tête, que le salaire des moissonneurs ne baisse point. (*Spectateur.*)

On lit dans le *Morning-Advertiser :*

« La langueur qui a signalé les opérations de la Bourse doit être attribuée à ces deux bruits principaux : Le projet d'établir la loi martiale dans le pays de Galles, et les mauvaises nouvelles des Indes.

ECOSSE. — Les membres de l'église libre d'Ecosse n'ayant point encore de temples ouverts pour leur communion, et fatigués d'attendre la décision de l'assemblée des chefs, se sont portés sur divers points à des violences contre les personnes et les temples de l'ancienne Eglise.

Il y a quelques jours, un soulèvement a eu lieu à Roselio. Les pertur-

tombeau crie au grand libérateur de sauver la patrie! Puis la répétition en gros caractères de plusieurs phrases saillantes des discours de M. O'Connell, de M. Steele, du docteur Higgins. Le banquet a eu lieu sous la présidence de John O'Connell, représentant de Kilkenny. Après les toast d'usage à la reine et au peuple, le président en a porté un à la révocation de l'union et à Daniel O'Connell. (Applaudissements).

M. O'Connell se lève et dit :

Jour de délices et de consolation, chers amis, que celui qui s'écoule et va finir! Combien je me félicite que nous ayons eu l'idée de cette réunion de Mullaghmast! Nos adversaires doivent être confus, eux qui disaient que la cause du repeal s'affaiblissait : à les entendre, le dégoût s'était emparé de nos âmes, l'indifférence avait germé dans nos cœurs et tous nos efforts pour la régénération de l'Irlande allaient aboutir au silence et à l'apathie. Voilà ce que le Gouvernement proclamait avec aplomb. Moi, j'avais la certitude du contraire. Mullaghmast et son imposant meeting, voilà désormais ma réponse à l'ennemi, et je la trouve victorieuse. (Applaudissements.) Peel s'était donné des airs de bravade, et le duc de Wellington, qui, un beau matin, avait été surpris sommeillant à Waterloo, trouvait aussi que ce qu'il y avait de mieux à faire était de nous déclarer la guerre. La réponse ne s'est pas fait attendre, et si quelque chose s'est brusquement évanoui, ce n'est pas certes le repeal, mais la velléité belliqueuse du ministère. Le cabinet a fait alors avancer la reine contre l'Irlande. Chère dame (dear lady), j'ai le plus grand respect pour sa personne, et je sais fort bien que le discours n'était pas d'elle. Mais c'est ce discours qui est cause que nous nous trouvons réunis.

Que la reine, au lieu d'un discours en fasse cent de même nature, et l'on ne gagnera rien de plus : la seule chose que l'on risque à ce jeu, c'est de diminuer l'ardeur de l'affection que lui avait vouée le peuple irlandais. De tous les souverains de sa famille, seule, sans exception, elle n'a pas été un ennemi de l'Irlande. Le ministère croyait que nous nous arrêterions à mi-chemin, mais la carrière n'est pas assez longue pour nous faire perdre haleine; elle nous mène autre part qu'à la tombe! Bientôt, si mes prévisions ne me trompent pas, cette route sera celle de l'indépendance et de la liberté! (On applaudit.)

Nous continuerons de marcher d'un bon pas; j'ai encore cinq, six ou sept meetings à organiser; nous les aurons, et alors le ministère en saura assez pour pouvoir juger que la fameuse théorie du *far niente* qu'il entend si bien, n'est pas susceptible d'application en Irlande (on rit). Loin de redouter cette indifférence du peuple, j'avouerai que ma crainte était plutôt que les esprits ne se montrassent trop impatients. Je craignais que vous n'eussiez pas encore dans votre chef toute la confiance qu'il désirait.... (Vous l'avez !)

Merci, mes amis, vous me rassurez complètement. Quand je considérais la nature de vos souffrances et la brûlante ardeur de votre patriotisme, votre bravoure et le peu de crainte que vous auriez de la mort si la liberté de l'Irlande était condamnée à périr, je tremblais que quelqu'un de vous n'éclatât, et qu'alors il ne fît naître une occasion de joie pour sir Henry Hardinge et d'occupation pour les consommateurs de biscuit et d'eau-de-vie. (Non, non! cela n'arrivera pas.)

Mais c'est assez nous occuper d'eux, pensons à nous! Pourquoi vous ai-je rassemblés ici? vous allez le savoir. A cette place, où ma voix résonne, où calmes et attentifs, vous m'écoutez, à cette même place retentit autrefois le cri du désespoir, le râle de la mort. Sous la baïonnette des Saxons, à cette place tombèrent des chefs irlandais, massacrés sans armes et sans défense, et le Saxon, fier d'une victoire qui ne lui avait pas été disputée, fit entendre des cris de joie sauvage! 399 chefs irlandais qui, pleins de confiance, la candeur au cœur et au front, étaient venus à une conférence pacifique, furent massacrés au milieu des joies d'un banquet. Un seul rentra dans ses foyers. Leurs femmes sont veuves, leurs enfants orphelins, leurs familles pleurent encore sur ce douloureux événement! Barbare Saxon! mais, au souvenir affreux de cette boucherie, j'éprouve un sentiment de consolation quand je pense qu'aujourd'hui tu n'oserais pas renouveler ces crimes!... (Jamais il ne l'oserait!)

Oh! Angleterre! Angleterre! tes crimes ont comblé la coupe de l'amertume. L'heure de la vengeance divine, je le crains bien, ne saurait être éloignée. Et comment n'en serait-il pas ainsi : aux crimes de toute sorte, l'Irlande opprimée, décimée, n'a répondu que par une longue patience qui eût désarmé tout autre que des Saxons! L'orangiste papiste seul a fait ombre au tableau, et je crois que, dans l'intérêt bien entendu du pays, vous ne devez renvoyer au Parlement aucun des membres des comtés. (De toutes parts : Nous n'en voulons plus; ce sont des misérables.) Il y a peut-être de l'imprudence à moi à vous dénoncer ainsi des hommes qui me paraissent indignes de votre confiance parce qu'ils ont trahi leurs devoirs. (Non! non!) D'ailleurs, je suis habitué à être imprudent; cela m'est facile. (On rit.) Ce qu'il nous faut, ce sont des repealers honnêtes. Bien unis, nous pourrons facilement tenir tête à un ministère composé de Graham le renégat, de Stanley, dans la famille duquel la haine contre l'Irlande est passée à l'état de monomanie héréditaire, et du pauvre vieux duc de Wellington, braves gens qui feraient bien d'aller passer leurs vacances dans le pays de Galles! (On rit.) Quant à moi, je consacre les miennes à compléter le travail sur l'organisation des colléges électoraux en Irlande. Aussitôt que le travail sera assez complet pour permettre à la reine d'émettre des writs électoraux, j'assemblerai mes 300 membres, et nous verrons si cette assemblée prêtera encore à rire au facétieux *Times*. Notre but, c'est la liberté pour une nation qui mérite d'être libre, qui a été libre et qui le sera. (Applaudissements.)

Le banquet s'est terminé à 9 heures. M. O'Connell est remonté dans sa voiture au bruit des acclamations d'une multitude immense qui saluait le libérateur, en admirant son riche costume (celui d'ancien lord-maire de Dublin). Un grand nombre d'hommes qui, dit-on, font partie de ce qu'on appelle sa police, précèdent et entourent la voiture avec d'énormes torches. (*Times*).

Association du repeal. — Le meeting hebdomadaire de l'association a eu lieu le 2 octobre. Daniel O'Connell fils occupe le fauteuil. M. O'Connell entre dans la salle vers une heure, et ouvre la séance par la lecture d'une lettre de M. French, sollicitant la réintégration de Ahascragh sur la carte du rappel, et la confiance de l'association dans la tranquillité des habitants de cette ville. On se rappelle qu'il y a quelques mois, les habitants d'Ahascragh s'étant révoltés contre le pouvoir, à propos d'un arc de triomphe dressé sur le passage d'O'Connell, celui-ci, indigné de leur conduite, leur fit retirer les cartes du rappel. — M. French offre enfin la garantie de son père pour la conduite future de ses concitoyens. — Le président parle d'un placard affiché dans le district d'Omagh, où l'on engage les fermiers à ne plus payer que la moitié des fermages et à se rendre à un meeting pour le premier lundi de novembre, faute de quoi une visite nocturne leur sera faite. Il dit que c'est là l'œuvre des ennemis de l'Irlande.

M. O'Connell verse à la caisse de l'association 47 liv. sterl. pour Limerick, et 20 liv. pour Glasgow. M. Ray annonce que le recensement d'Athlone a donné 754 repealers contre 281 non-repealers, sur une population de 8,475 habitants. M. O'Connell lit ensuite une lettre de M. Sharman Crawford, sur les rapports qui doivent exister entre les landlords et les tenanciers, et le bill qu'il proposera à la prochaine session. Il se plaint d'avoir été mal compris par M. O'Connell. Celui-ci reconnaît qu'il s'est trompé en parlant de M. Sharman Crawford.

de Dublin, contient, sous le titre de LA LUTTE PROCHAINE (*The Coming Struggle*), l'article le plus audacieux qui soit encore sorti des presses des repealers. On y remarque les passages suivants :

« La gloire est devant nous : un affreux abîme s'ouvre derrière nous.
» Il n'y a pas à reculer, à moins que nous ne voulions tomber dans cet
» abîme. Le voulons-nous? Question faite pour des lâches! Plus de ca-
» pitulation avec la destinée. L'Irlande a jeté son gage de bataille.....
» Mais ceci, dira-t-on, c'est la séparation des deux pays! Eh bien!
» vous l'avez dit : du mot passez au fait. »

Un autre article du même journal annonce des dispositions toutes militaires. Une *cavalerie du repeal* doit paraître au meeting de Clontarf, sur la colline de la Victoire (*Conquer Hill*). Les règlements de ce corps sont publiés sous le titre de *Revue et marche des cavaliers volontaires du repeal.* Ils ont dû passer une revue le dimanche 8 octobre, se former en troupes de 25 cavaliers, marchant quatre par quatre avec un officier à la tête; chaque homme aura une cocarde à son chapeau et portera une baguette. On ne formera point une seconde troupe que la première ne soit complète. Tout cavalier gardera son rang jusqu'à la fin de la réunion. Le président et les membres du comité formant l'état-major, désigneront les officiers et commanderont en chef. Cette singulière pièce se termine ainsi : « A cheval pour le rappel! En avant pour Clontarf! » (*Standard.*)

ESPAGNE. — Nous avons des nouvelles de Madrid du 1er. Elles confirment entièrement le résultat général des élections de la capitale, que la *Démocratie pacifique* avait données dans son numéro du 4, d'après la dépêche télégraphique.

L'autorité, depuis quelques jours, a saisi des armes à feu dans des dépôts secrets. La partie de la population de la capitale la plus redoutable se compose de miliciens licenciés qui ne sont retenus dans leurs velléités de perturbation que par la peur d'être livrés à une justice expéditive. Cette disposition de certains esprits force l'autorité militaire à tenir sous les armes, jour et nuit, une grande partie de la garnison. Heureusement la troupe est animée d'un bon esprit, et le cri de désespoir jeté par le parti vaincu, loin de faire naître des sympathies, n'excite qu'une réprobation générale.

Le gouvernement a foi dans le patriotisme de l'armée et de ses chefs. Il est probable que les deux grands et derniers foyers de l'insurrection, Saragosse et Barcelone, seront éteints avant le 15 octobre, et les cortès s'ouvriront à cette époque.

Le dépouillement du scrutin général de la province de Madrid a donné des résultats décisifs pour le parti parlementaire, et ce n'est pas là un succès isolé. Sur quarante-neuf provinces qui avaient à faire leurs élections, quarante-trois ont déjà terminé leurs opérations, et, bien que le dépouillement officiel ne soit pas encore terminé, il est positif que le parti parlementaire aura une forte majorité.

Il est probable que dans certaines provinces il y aura des ballottages, et qu'il faudra procéder à de nouvelles élections; mais le nombre des nominations validées sera suffisant pour permettre aux cortès de se constituer, et ce sera un point très important obtenu. La majorité de la reine sera proclamée dès le début de cette session, dont les travaux doivent exercer une si grande influence sur les destinées du pays.

— Le triomphe de la candidature parlementaire sur tous les points est indubitable. Elle a obtenu, dans les districts ruraux, un avantage de 1,080 voix, desquelles déduisant les 300 qu'elle a eues de moins dans la capitale, il reste toujours en sa faveur une majorité de 780 voix. Il est probable qu'aujourd'hui les opérations du scrutin se termineront à Madrid, et que le résultat général sera publié ce soir.

(*El Heraldo*, du 29 septembre.)

— D'après le *Boletin de noticias*, d'avant-hier, il paraît qu'on avait arrêté, la veille, quelques hommes qui travaillaient à miner et à incendier les quartiers de l'Hospicio et del Soldado. (*Idem.*)

— On assure que le traité de quatre cents millions contracté avec don José Salamanca, a été signé le 26 de ce mois. Il a présenté pour caution le marquis de Remisa, don José Safont et don Diego Pardo. Le journal *el Espectador*, du 29, qui donne cette nouvelle, l'accompagne de la réflexion suivante : « Est-ce là le motif qui a fait mettre ce dernier en liberté, tandis que M. Gamindes et d'autres gémissent en prison? »

— La prise de Mataro se confirme. Les troupes de Prim s'en sont emparées après un combat de six heures. L'ennemi a eu 150 hommes tués; on lui a fait 600 prisonniers, parmi lesquels se trouve le gouverneur Hervella. Les assaillants ont eu 100 hommes tués et blessés. Le chef politique s'occupait à réunir l'ayuntamiento, qui s'était dispersé pour ne pas adhérer au pronunciamiento centraliste; en attendant, il avait ordonné la formation d'une junte qui remplirait par intérim les fonctions de la municipalité. Il s'occupait aussi du désarmement de la garde nationale, dont les armes seront déposées à l'Hôtel-de-Ville, s'il est possible d'y laisser une force armée, sinon elles seraient envoyées à la citadelle de Barcelone.

Les avantages de la journée seraient, d'après le vainqueur, trois pièces d'artillerie, 1,200 fusils, beaucoup de munitions.

Le colonel Euzebo Canouge, aide-de-camp du ministre de la guerre, lui écrit : « Mon cher général, nous avons vaincu d'une manière merveilleuse; avant huit ou dix jours, je pense pouvoir porter à Votre Excellence le dernier soupir de la révolution, qui sera morte pour toujours. » Cet officier a reçu une forte contusion à la poitrine.

— Les troupes que le capitaine-général de l'Estramadure avait renvoyées de Badajoz parce qu'il n'avait pas confiance en elles, se sont prononcées, le 25, à Truxillo en faveur de la junte centrale.

— Les dernières nouvelles de Barcelone sont du 25. On ne doute pas, d'après les bulletins envoyés par Prim, que la révolte catalane sera bientôt comprimée. Prim a arrêté le fameux Riera, qui commandait une partie des forces soulevées, et qui probablement est fusillé à cette heure. Prim espérait pouvoir très prochainement marcher sur Saragosse.

— A Saragosse, des colonnes mobiles s'étaient organisées dans le but de protéger le pronunciamiento des autres villes de l'Aragon. Le bataillon sacré, qui s'augmente à chaque instant des officiers que le gouvernement renvoie comme trop attachés à la cause centraliste, a offert d'aider à la même propagande. (*Eco del Comercio* du 29 septembre.)

— A *Léon*, la plus grande fermentation régnait au moment du départ du courrier. On pensait que le lendemain 26, au point du jour, on battrait la générale, et que la garde nationale se réunirait pour seconder le pronunciamiento centraliste.

— A *Cuença*, d'après des lettres particulières, on attendait d'un moment à l'autre que le pronunciamiento éclatât. On disait que le jeudi était le jour où l'on proclamerait la junte centrale, et que les effets de

ville : Vive la constitution de 1838! On avait persuadé aux soldats qu'ils seraient soutenus par le régiment nº 14. Le général a déjoué ce plan en destituant sur-le-champ cinq officiers de ces deux régiments et en faisant venir à Estremoz les régiments de cavalerie nos 3 et 5, qui ont déjà marché contre les révolutionnaires. Des juntes régénératrices se sont formées à Alentejo : elles sont en rapport avec les espartéristes d'Espagne. (*El Castellano*, du 29 septembre.)

ALLEMAGNE. — *Francf.* 25 sept. — L'empereur de Russie était venu à Berlin dans le but de rétablir la Sainte-Alliance. C'était la contre-partie de la visite de la reine d'Angleterre au roi des Français. A une ligue constitutionnelle on voulait opposer une ligue absolutiste; mais l'autocrate a échoué. Metternich a eu beau prêter les mains à ses projets, les autres membres du cabinet autrichien ont combattu cette tendance, et, malgré son crédit, le prince a dû céder. (*Morning-Advertiser.*)

Posen, 28 septembre. — Depuis quelques jours seulement on a appris ici que le 19, quelques heures après le passage de l'empereur de Russie, fort tard dans la soirée, un coup de fusil ou de pistolet avait été tiré près de la voiture de la chancellerie impériale, au moment où elle passait dans le faubourg de Wallischei. Cet événement a donné lieu à une enquête que les autorités poursuivent activement. On assure que, jusqu'à présent, l'auteur du coup n'a pas été découvert. On ignore aussi les circonstances qui pourraient faire juger s'il y a eu intention ou inadvertance. Quelques personnes qui habitent les maisons voisines ont, il est vrai, entendu l'explosion; mais, pendant que c'était une démonstration joyeuse (*vivat-schuss*), elles n'y ont attaché aucune importance. Ce fait est resté d'abord ignoré du public. Toutefois, on a répandu ailleurs, et à tort sans doute, des bruits qui s'écartent complètement de la vérité, et que les faits ci-dessus racontés réfutent suffisamment. (*Gazette générale de Prusse.*)

COLONIES FRANÇAISES.

— Le *Moniteur algérien*, du 30 septembre, contient un arrêté de M. le gouverneur-général qui autorise la formation d'un centre de population de vingt familles sur la propriété de MM. Vialar et Caussidou, située sur le revers du Sahel, en face de la Métidja.

L'administration fera à chaque famille une avance de 1,000 fr., savoir : 750 fr. en numéraire et 250 fr. en matériel.; avance remboursable par cinquièmes, d'année en année, à partir du 1er janvier 1850.

— Le *Moniteur algérien* du même jour contient un arrêté portant organisation de la cavalerie indigène auxiliaire soldée en Algérie, sous la dénomination de Makhzen.

— Le 25 septembre, M. le maréchal Bugeaud allait quitter Blidah pour se diriger sur Milianah. Il ne se ressentait aucunement de sa chute.

Faits divers.

LL. MM. le roi et la reine des Belges sont arrivées hier soir à cinq heures au palais de Saint-Cloud.

— Par une ordonnance royale du 5, M. Gerbidon, commissaire de la marine, chef de division à la direction des colonies, a été promu au grade de commissaire général de deuxième classe.

— Par décisions royales des 16 et 23 septembre, M. le capitaine de corvette Magné est nommé chef d'état-major de la station du Levant; M. le capitaine de vaisseau Le Prédour, commandant de l'école navale; M. le capitaine de corvette Roquemaurel, commandant du brick *le Casard*, et M. le lieutenant de vaisseau Fiereck, commandant de la gabare *la Zélée*. (*Moniteur.*)

— Le bateau à vapeur *Mahmudié*, qui a apporté à Trieste la nouvelle de la révolution grecque, avait à son bord 58 passagers, parmi lesquels se trouvaient la comtesse d'Oberstein, sœur de la reine de Grèce, la baronne d'Alten, dame d'honneur, le général baron de Hess, et huit officiers bavarois. (*Osservatore triestino.*)

— On lit dans l'*Echo de la Haute-Marne* :

« Voici une triste nouvelle qui nous parvient; puisse-t-elle servir de leçon à nos chasseurs. M. L***, propriétaire, vient d'être victime d'un de ces déplorables accidents trop fréquents à l'époque de la chasse. Il se disposait à entrer en chasse, lorsque son chien, en jouant auprès de lui, a posé une de ses pattes sur la détente de son fusil qui était armé; le coup est parti et la charge a emporté la moitié de la figure de M. L***, en brisant la mâchoire, enlevant un œil et fracassant l'os frontal. M. L***, qui est âgé de 75 ans, n'est pas mort sur le coup, mais son état est désespéré. »

— On lit dans le *Journal de Reims* du 4 octobre :

« Trois cas de mort subite sont arrivés dans nos environs, la semaine dernière, l'un sur la personne de M. le curé de Cormontreuil, un autre sur une jeune femme d'Attigny, et le troisième sur un homme de Tourteron. Tous sont morts en moins de cinq minutes. »

— M. J. Geoffroy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, ouvrira le lundi 9, à une heure, son cours de zoologie au Muséum d'histoire naturelle. Il traitera cette année de l'organisation et des mœurs des oiseaux.

— Le numéro de septembre du *Journal d'Agriculture pratique* (1) contient les articles suivants : Des principales questions agricoles, bestiaux, vins, laines, par M. de Tocqueville.—Avantages comparatifs des bœufs et des chevaux, par MM. Villeroy. — Influence des feuilles de la vigne sur la maturité du raisin, par M. de Gasparin. — Situation fâcheuse de la propriété foncière en France, par M. Blanqui.—Du curage des puits et puisards.—Nouvel instrument propre au battage des faux. — Des forêts de l'Algérie et de leurs produits. — Moyens de dresser les taureaux et les jeunes bœufs au trait.—Revue bibliographique. — Chronique agricole du mois, par M. E. Lefèvre. — Chronique horticole, par M. Isabeau.—Chronique séricicole, par M. Emile Beauvais.

(1) Le *Journal d'Agriculture pratique* paraît tous les mois en une brochure de 50 pages in-4º, avec gravures. Prix, franco, 12 fr. par an.

BOURSE DU 6 OCTOBRE.

Les fonds français, calmes mais très fermes, se sont aujourd'hui bien soutenus.

Les chemins de Saint-Germain ont monté de 12 fr. 50 c., les autres, plutôt faibles, ont légèrement fléchi.

Les Portugais ont continué la reprise d'hier et ferment à 44.

Au comptant. — Rente de la ville de Paris, 104-25. — 2 1/2 Hollandais, 53 3/4. — Banque Belge, 787-50. — Obl. Grand'Combe, 1,070. — Jouissance, quatre canaux, 135, 137-50. — Sambre à l'Oise, 650. — Oblig. des Alpines, 1,015.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 95	121 05	120 90	121 »	120 90
— fin cour. . .	121 »	121 05	120 85	121 05	121 »
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 70	81 75	81 60	81 70	81 60
— fin cour. . .	81 75	81 80	81 60	81 80	81 75
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	109 »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0/0	103 75	» »	H. » 25	Avant la bourse, 81 65, 67 1/2, 70, 72 1/2.
O. de la Ville .	1317 50	» »	B. 2 50	Après, 81, 77 1/2, 80.
Banque de Fr. .	3292 50	3290 »	» »	Bons du Trésor.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	3 1/8 de 9 à 10 mois.
— de 1000.	1110 »	» »	» »	
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1265 »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	780 »	782 50	H. 2 50	S-Germ. Fin c. 785.
Vers. R. Dr. .	283 75	285 »	H. 2 50	» 285 286 25.
dº R. G. . .	105 »	102 50	H. 1 25	»
Orléans	660 »	658 75	B. 2 50	Orléans, » 661 25 660.
Strasb. à Bâle.	185 »	183 75	B. 1 25	Strasbourg. » 185.
Rouen.	705 »	» »	» »	Rouen. » 705 706 25.
Havre.	538 75	» »	» »	Havre. »
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 1/8	106 1/4	H. 1/8 »	Londres, 4 octobre.
— Portugais. .	44 »	» »	H. 3/4 »	Consol. 94 5/8 3/4.
Esp. D. active.	27 1/2	» »	» »	Esp. actif. 26 5/8 1/2.
5 0/0 Naples. .	107 90	107 95	H. » 15	Portugais. 43 1/4.
— Romain. .	105 3/4	» »	» »	Mexicains. 34 1/8.
Obl. Piémont. .	» »	» »	» »	5 0/0 Holland. 98 3/8.
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	2 1/2 id. 53.

Spectacles du 7 octobre.

7 h. »/» **OPÉRA.** —
8 h. »/» **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Marie Stuart. — Sganarelle.
8 h. »/» **ITALIENS** — Lucia.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Puits d'Amour.
6 h. »/» **ODÉON.** — Tôt ou Tard.
6 h. »/» **VAUDEVILLE.** — Patineau. — Loïse. — Le Héros. — Passe Minu...
7 h. 1/4 **PALAIS-ROYAL.** — Paris, Orléans et Rouen. — La Fiole. — ... Marchand d'images. — La Tante. — Le Comtesse.
7 h. »/» **GYMNASE.** — Marquise de Rantzau. — Un Jour d'orage. — ... Sœurs. — Docteur Robin.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Sur les Toits. — Le Voyage en Espagne. — Tromb...
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Le Royaume des Femmes. — La Tour... Nesle.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Représentation extraordinaire.
7 h. »/» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohémiens.
7 h. »/» **CIRQUE NATIONAL** — Grands exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Jonas. — — Les Iles Marquises. — Ballet. — La pend...
6 h. 1/2 **FOLIES-DRAMATIQUES.** — Les Inconvénients. — Les Dévorants. — Barbe-Bleue.
6 h. »/» **PANTHÉON.** — Le Serpent. — Fils de la Folle. — Tictac.

BULLETIN AGRICOLE.

Les cours des céréales et des farines sur les marchés français, resten... dans le calme le plus profond. Les blés étrangers ne soutiennent p... leurs prix sur les lieux de production, mais uniquement parce que l... belles qualités manquent ; à Odessa et à Constantinople, de grande... quantités de blé restent en magasin sans acheteurs, à cause de la mé... diocrité des qualités.

Les bestiaux étaient plus abondants qu'on ne les avait vus, dit-on, ... mémoire d'homme, au dernier marché de Poissy ; aussi les cours ont-il... fléchi de quelques centimes, mais pour cette seule raison ; 600 bœu... et 2758 moutons ont été renvoyés, faute d'acheteurs, quoique les quali... tés fussent bonnes et les prétentions des vendeurs raisonnables. Le... veaux seuls, en petite quantité, ont été tous vendus ; sur 502, il n'y a p... eu de renvoi.

A la dernière halle aux veaux de Paris, les vendeurs avaient été moin... heureux; sur 256 veaux amenés, 168 seulement avaient trouvé des ache... teurs.

A Saint-Germain-en-Laye, au marché du 2 octobre, sur 1528 porc... il n'en a été vendu que 1095 ; les prix ont été : 1re qualité, 1-26; 2e 1-2... 3e 1-22 le kilog.

Le grand nombre des envois tient à ce que nous sommes à l'époqu... de l'année où soit par l'abondance des légumes, soit par l'absence d... beaucoup de personnes aisées, la consommation de la viande est plu... faible à Paris qu'en toute autre saison. Cette diminution dans la consom... mation coïncide malheureusement avec l'époque où les éleveurs, et sur... tout les engraisseurs, sont dans la nécessité ce vendre.

Dans le midi, les vins et les spiritueux sont toujours en faveur. ... Bayonne, les vins blancs de 1842 de Jurançon, valaient de 30 à 31-... l'hectol., et ceux de Béarn, de 28-50 à 30 fr.

A Bordeaux, l'eau-de-vie vaut 58-50, et l'esprit 3/6 74 à 76. A. Y.

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

— Le tome soixante-quatorzième de la *Biographie universelle* vient de paraître. Il doit suffire, pour l'annoncer, de dire qu'il est dig... de ceux qui l'ont précédé. Les articles remarquables de ce volume sont : ***Morrison, Moratin***, par M. Parisot ; ***Mina***, par M. Desprez ; ***Moira***, ***Monroe***, par M. de La Roquette ; ***Monrose***, ***Michot***, par M. Pillet ; ***Montalivet***, ***Montmorency***, par M. Durozoir ; ***Montlosier***, ***Mourier***, par M. de Barante ; ***Morris***, par M. de Blosseville ; ***Montgaillard***, ***Moncey***, par M. Michaud, etc. (Voir aux annonces.)

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	DREUX. (Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris)	ÉTAMPES.	MEAUX.	BAYONNE. (Principaux marchés de commerce et de consommation)	NANCY.	GRENOBLE.	NANTES.	TOULOUSE.	ODESSA. (Marchés étrangers)	DANTZIG.	TRIESTE.
BLÉ, l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 » à 24 65	24 » à 25 15	24 20 à 24 85	23 35 à » »	22 » à » »	19 » à 19 20	23 » à 23 33	21 » à 21 50	22 50 à 23 »	10 » à 10 25	16 50 à 17 »	13 » à 13 70
Première qual.	23 35 à 21 »	22 65 à 23 35	23 75 à » »	22 65 à » »	21 50 à 21 75	18 25 à 18 75	22 25 à 22 60	19 » à 19 35	21 50 à 22 »	9 25 à 9 75	16 » à » »	10 25 à 10 55
Deuxième » .	22 32 à 22 65	21 30 à 22 »	22 75 à » »	21 35 à » »	» » à » »	17 » à 17 45	21 50 à 21 85	17 50 à 17 95	20 » à 21 20	9 » à 9 15	15 » à 15 50	» » à » »
Inférieure » .	20 35 à 20 50	» » à » »	» » à » »	19 35 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
		Hausse.										
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 65 à » »	12 06 à » »	11 » à » »	9 50 à » »	13 » à » »	» » à » »	17 50 à 18 »	12 » à 12 30	13 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Deuxième » .	10 35 à 10 50	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	12 » à » »	» » à » »	17 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol.	10 65 à 11 35	9 65 à 10 65	10 75 à » »	» » à » »	9 » à » »	10 » à 10 40	14 50 à 15 50	9 » à 9 25	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	8 50 à 9 »	7 80 à » »	7 25 à » »	7 50 à » »	8 50 à » »	6 25 à 6 65	8 25 à 8 75	8 » à » »	9 25 à 9 50	» » à » »	» » à » »	5 30 à 5 95
Deuxième » .	8 » à 8 35	6 80 à » »	» » à » »	6 65 à » »	8 25 à » »	6 » à » »	8 35 à 8 55	7 » à 7 50	9 » à » »	» » à » »	» » à » »	5 » à » »
Troisième » .	7 85 à 8 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	8 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	12 50 à 13 »	8 95 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAIS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	12 25 à 12 50	» » à » »	20 » à » »	9 90 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	8 10 à 8 30

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Versailles.	Nancy.	Grenoble.	Toulouse.
Foin. 1re.	48 50	45 50	26 »	34 »	33 »
Foin. 2e.	44 46	40 44	25 »	27 »	33 »
Luzerne. .	46 47	24 26	» »	» »	21 25
Sainfoin. .	» »	» »	» »	» »	24 25
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	27 30
Paille blé.	28 30	28 30	12 »	30 »	25 »
Paille seig.	30 32	» »	14 »	16 »	17 »

BESTIAUX.

	POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.		POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.
BOEUF . .	1 10	1 50	VEAU. .	1 50	1 80
— . .	1 »	1 20	— . .	1 30	1 50
— . .	» 86	» »	— . .	1 10	» »
VACHE. .	1 08	1 10	MOUTON	1 36	1 40
— . .	» 92	1 »	— . .	1 16	1 20
— . .	» 70	» »	— . .	» 96	» »
PORC. . .	» »	1 60			

1re ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 69.



DIMANCHE 8 OCTOBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 7 OCTOBRE.

Nous ne savons quelle impression aura produit sur l'opinion publique la guerre récemment déclarée à O'Connell et à l'Irlande par le ministère dans ses deux principaux organes, le *Journal des Débats* et le *Globe*. Quant à nous, cette guerre et la manière dont elle est conduite nous ont paru infâmes, nous le disons hautement, et nous allons le prouver.

Malgré les nombreux écrits qui ont dépeint à l'Europe la misère de l'Irlande, on ne connait pas assez cette misère ; les descriptions les plus saisissantes sont encore au-dessous de la réalité. Il la faut voir, il la faut toucher pour en avoir une juste idée, et nous en avons appris nous-mêmes dans trois jours que nous avons pu passer à Dublin, plus que ne nous en avait appris aucun livre, plus que notre imagination n'eût jamais osé le concevoir. Oui, il faudrait qu'en France, qu'en Europe, chacun sût bien ceci : la population irlandaise est la plus misérable, la plus dénuée, la plus affamée du globe entier.

C'est l'Angleterre qui a réduit l'Irlande à cet état effroyable, et qui l'y maintient; et l'Angleterre ne fait rien, ne veut rien faire pour alléger les souffrances qu'elle a causées. Si donc jamais l'appel à la force, de la part de l'opprimé contre l'oppresseur, pouvait être saint et légitime, ce serait l'insurrection armée de l'Irlande. Bien des révoltes, bien des révolutions, bien des guerres ont, dans tous les temps, mérité la sympathie des cœurs droits et généreux, qui avaient des motifs moins légitimes que n'en aurait l'Irlande pour secouer violemment le joug de l'Angleterre.

Hé bien! non, l'Irlande ne se révolte pas; l'Irlande opprimée, écrasée sans relâche par ceux qui l'ont conquise à main armée, l'Irlande ne cherche pas à laver ses haines dans le sang de son ennemi; elle pouvait en appeler à la violence, aux armes, elle ne l'a pas fait.

Elle présente, pour la première fois dans l'histoire, le spectacle étrange d'un peuple entier, qui, du sein de la plus profonde misère, s'étant levé pour réclamer ses droits, n'arme pas son bras; de toutes parts les populations accourent, se pressent et jettent à l'Angleterre, à l'Europe le cri immense de leur douleur, et le sang ne coule pas; on n'entend que des acclamations, des vœux, des prières, là où on devrait entendre l'horrible bruit des batailles; l'agitation pacifique règne là où devrait régner la guerre civile.

Et c'est en face de ce spectacle si nouveau, si inattendu, si incroyable, qu'il se trouve en France un gouvernement assez insensé pour faire injurier l'homme qui depuis longues années dirige le mouvement d'émancipation pacifique de tout un peuple d'opprimés, et contient de sa main puissante toutes ces douleurs, toutes ces souffrances, tous ces ressentiments, qui, sans lui peut-être, s'échapperaient en rage désordonnée, et, impatients de ces interminables lenteurs, iraient demander aux armes de vider une querelle trop long-temps prolongée.

Nos lecteurs ont vu l'autre jour de quel style le *Globe* parlait d'O'Connell; ce ton grotesque est aussi devenu celui des *Débats* : la bassesse du langage s'allie bien à la bassesse des sentiments.

« M. O'Connell, dit en commençant le *Journal des Débats*, a donné dimanche dernier une nouvelle représentation à son bénéfice. Le lieu de la scène était à Mullaghmast, sur une colline célèbre par de sanglants souvenirs de guerre civile. Rendons justice à M. O'Connell; il entend à merveille les effets de scène et le choix des décorations. (Suivent trente lignes de plaisanteries dont nous faisons grâce à nos lecteurs.)

Puis, le journaliste reprend : Nous pouvons bien rire de la robe rouge de M. O'Connell, de son parapluie, de sa toque; mais il est une chose dont nous ne pouvons pas rire, c'est la situation de plus en plus critique dans laquelle M. O'Connell engage le malheureux peuple d'Irlande. Cet homme aura un jour un compte terrible à rendre. C'est un spectacle à-la-fois douloureux et imposant que celui de la domination qu'il exerce sur ces masses. Il leur promet tout, et elles croient tout; mais lui, en croit-il un seul mot? croit-il qu'il puisse faire une révolution pacifique? Il prêche la paix, et chaque jour il enflamme les passions les plus violentes. Si M. O'Connell voulait en venir à une guerre ouverte, on concevrait ses appels brûlants; mais il prétend qu'il veut la paix, et il s'imagine qu'il pourra éternellement retenir le torrent populaire sur la pente irrésistible où il le jette; c'est là ce qui le trompe, ou plutôt c'est là ce qui ne le trompe plus.... »

Ainsi, soit que vous vous abandonniez à votre esprit plaisant, soit que vous deveniez sérieux, c'est toujours le nom de comédien que vous jetez avec une insulte à O'Connell!... Nous le voulons bien : O'Connell joue la comédie, mais une comédie noble et attendrissante. Plutôt que d'armer ses concitoyens et de les jeter dans une guerre sanglante, où, comme vingt héros des temps passés, lui et son peuple auraient pu, par leur courage, leur héroïsme, leur malheur, acquérir une gloire sanglante; il a préféré, *par amour pour la paix, par humanité*, il a préféré dépenser de longues années dans les luttes de la parole plutôt que de verser le sang anglais, il a préféré faire peur à l'Angleterre; oui, voilà son moyen de comédie, il veut faire peur. Par ce moyen, il a déjà obtenu l'émancipation des catholiques, et il espère aujourd'hui obtenir l'affranchissement complet de l'Irlande.

S'il a joué la comédie, il a donc eu raison de le faire, puisque ce jeu lui a si bien réussi, et qu'il a ainsi évité de grands malheurs et atteint de grands résultats; et il aura raison d'agir de même tant qu'il pourra espérer arriver par des vues pacifiques à la délivrance de l'Irlande. Mais aujourd'hui, dites-vous, il ne croit plus à la puissance de ce moyen; or, il lance ses concitoyens dans une guerre affreuse...

Mais pourquoi cette guerre aura-t-elle lieu? qui faudra-t-il en accuser, si elle éclate? l'Irlande a-t-elle tort ou raison dans ses réclamations? Ses souffrances ont-elles assez duré? ne sont-elles pas connues de toute l'Europe? n'ont-elles pas attiré toutes les sympathies?

O'Connell, en commençant l'agitation, c'est-à-dire une réclamation pacifique mais énergique, une réclamation adressée par l'opprimé à l'oppresseur lui-même, et non pas à d'autres, avait droit de compter qu'il serait fait justice à l'Irlande. Est-ce sa faute à lui si l'Angleterre, contre toute raison, contre toute justice, refuse de l'écouter, et trop sûre de sa supériorité, veut étouffer ses réclamations par la force brutale des armes?

Est-ce la faute d'O'Connell, et pouvait-il le prévoir, si de tous les gouvernements de l'Europe le ministère français est le premier qui lui jette la pierre pour faire preuve de bonne volonté envers une douteuse alliée, et pour ne pas être soupçonné d'une juste commisération en faveur de cette pauvre Irlande?

Le ministère français ose dire qu'O'Connell aura un jour un terrible compte à rendre à l'Irlande. Cela n'est pas; c'est vous qui êtes les coupables et qui accusez l'innocent; vous, ministère, qui gouvernez la nation française. Si le sang coule en Irlande, si l'Irlande est livrée de nouveau au massacre, le sang des victimes rejaillira jusqu'à vous, qui abandonnez le libérateur pacifique à l'oppresseur insolent, vous qui l'injuriez au moment peut-être où il va tomber.

Il faut qu'en cette occasion encore la France sépare sa cause de celle des hommes politiques qui la gouvernent. Après la levée des boucliers du ministère contre O'Connell, la France serait elle-même responsable de toutes les iniquités qui se préparent pour l'Irlande, si elle ne déclarait pas hautement que le ministère, dans sa conduite envers O'Connell et les siens, ne représente pas les sentiments qui animent le pays.

Sans aucun doute les paroles prononcées par O'Connell touchant le roi des Français ont été inconvenantes et impolitiques; nous avons été les premiers à les blâmer; mais ce n'est pas une raison suffisante pour abandonner un pays tout entier à la colère de ses oppresseurs.

O'Connell s'est trompé quand il a fait remonter trop haut une injuste accusation; mais il est facile de s'expliquer sa conduite.

Les intrigues parlementaires nous ont fait commettre à nous autres, en France, une énorme sottise : il a fallu que la raison publique fût égarée pour que nos mandataires aient consenti à entourer Paris de forteresses menaçantes : « Les Parisiens, dit le *Times*, en se moquant de nous, ont imaginé, dans leur rage contre les Anglais, d'élever d'immenses fortifications; mais ils ne se sont aperçus qu'un peu tard qu'ils s'étaient eux-mêmes enfermés dans ces fortifications, et qu'ils n'en pouvaient plus sortir. »

Quelle impression ont donc produit ces fortifications dans le reste de l'Europe? En dehors de nos préoccupations étroites et mesquines, tout le monde, hors de France, les a jugées de même, c'est-à-dire comme un instrument de défense extérieure en même temps que d'oppression intérieure.

Le *Journal des Débats*, il est vrai, dans le même numéro où il accuse O'Connell de jouer la comédie, vient de s'exprimer ainsi sur les fortifications :

« S'il venait à être prouvé pour les gens raisonnables que les fortifications de Paris, au lieu d'être le boulevard de la France contre l'invasion étrangère, doivent servir de moyen, soit au gouvernement, soit aux factions, pour opprimer la liberté, rien ne nous arrêterait, ni l'argent dépensé, ni les travaux déjà faits; nous serions les premiers à demander que l'on détruisît tout, forts et enceinte, et qu'on mît en accusation le ministère du 29 octobre, qui a fait voter la loi de 1841, et celui du 1er mars, qui a commandé sans loi les fortifications de Paris. »

Mais ces paroles moqueuses pour la France cent fois plus que celle du *Times*, ces paroles, qui sont ici vraiment des paroles de comédie, ne détromperont personne à l'étranger.

O'Connell a donc pu, comme tout le monde, penser que notre gouvernement, d'origine si libérale, avait, à l'égard des libertés françaises, des idées assez peu favorables; il a pu en conclure qu'à plus forte raison ce gouvernement ferait bon marché des misères et des libertés d'un peuple étranger, et il a eu raison. Mais ce n'était pas le roi qu'il fallait attaquer; c'était le chef du cabinet du 29 octobre, dont le dogmatisme se prête volontiers aux retours les plus étranges de la pensée, et s'est fixé définitivement à un système de compression générale.

Ce dogmatisme sans entrailles prépare au pays une lutte terrible : renégat de la révolution de 1789, il veut en arrêter frauduleusement et par force les développements nécessaires; il veut donc nous amener sur le terrain des batailles; et voilà qu'à l'étranger il pousse aussi aux combats le représentant de l'Irlande, car il veut le livrer à ses ennemis : et, loin d'admirer, de soutenir O'Connell dans sa lutte pacifique, il se déclare contre lui, cherche à lui retirer l'appui moral de l'Europe, et, d'accord avec les Anglais, il forcera ainsi ce vieillard, après tant d'années d'une lutte d'*agitation*, à se lancer avec les siens à corps perdu dans une guerre réelle de fusils et de canons. Par sa présence, par sa conduite, O'Connell a

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.

CHAPITRE Ier. — TAMAGNE. (Suite).

M'étant donc enveloppé dans mon bourka, j'allai m'asseoir sur une pierre à côté du mur pour contempler le paysage. La mer, encore houleuse de la tempête de la veille, se déroulait devant moi avec le bruit monotone d'une grande ville qui s'endort; ce bruit me rappela d'anciens souvenirs et transporta mon imagination dans les régions du nord, dans notre froide capitale. Troublé par d'importuns souvenirs, je m'abandon-

Il me vint à l'idée que j'avais entendu cette voix là nuit précédente, et, lorsque je relevai la tête, la jeune fille avait disparu. Mais bientôt je la vis passer devant moi en courant; elle faisait claquer ses doigts et fredonnait un nouvel air. Elle entra chez la vieille et je les entendis se quereller. La vieille grondait, la jeune fille semblait atteinte d'un accès de gaîté folle. Au bout de quelques instants, l'apparition gracieuse se dessina de nouveau devant moi. Arrivée près de la pierre où j'étais demeuré assis, elle s'arrêta et me regarda fixement dans les yeux, comme si elle eût été surprise de me trouver sur sa route; puis elle se retourna avec indifférence et se dirigea tranquillement vers le pont. Elle ne s'en tint pas là. Je la vis rôder autour de moi tout le jour. Elle maria le chant à ses danses, et ses exercices ne discontinuèrent pas un moment.

Étrange créature! Il n'y avait cependant en elle aucun signe de folie : au contraire, ses regards, vifs et pénétrants, semblaient doués d'une puissance magnétique, et chaque fois qu'ils s'arrêtaient sur moi on eût dit qu'ils sollicitaient une question. Mais à peine avais-je ouvert la bouche qu'elle s'enfuyait à l'instant avec un sourire perfide.

— Pourquoi?

— D'où vient le vent, de là vient aussi le bonheur.

— As-tu voulu appeler le bonheur par tes chansons?

— Quand on chante on est heureux.

— Prends garde de ne pas avoir appelé le chagrin.

— Quand cela serait, là où l'on est mal, il y a du mal, mais de ce mal au bien la distance est bien courte.

— Qui t'a appris la chanson?

— Personne; l'idée me vient, et je chante. Celui qui doit m'entendre m'écoutera, et celui qui ne doit pas m'entendre ne me comprendra pas.

— Et comment t'appelles-tu?

— Celui qui m'a baptisé le sait.

— Qui t'a baptisé?

— Je n'en sais rien.

— Ah! tu veux dissimuler avec moi; eh bien, je vais te dire ce que je sais sur ton compte.

Elle ne changea pas de couleur et resta tout aussi impassible que s'il

empêché depuis le commencement de sa carrière jusqu'à ce moment toute violence, toute révolte; à côté de lui aucun ambitieux, aucun esprit perturbateur n'a pu profiter de la misère des Irlandais pour les entraîner dans l'insurrection, ce qui eût été si facile. Et au lieu d'en savoir gré à O'Connell, on vient lui faire des reproches, et parce qu'on ne veut rien concéder à l'Irlande, on demande qu'il fasse taire tout-à-coup cette grande clameur, cette unanime imploration de miséricorde qu'a poussé sa patrie. Non, ce serait trop commode pour les oppresseurs, si les opprimés se taisaient tout-à-coup parce qu'on refuse de les écouter.

Ici il ne peut y avoir de doute; l'oppression est flagrante; la misère des opprimés est à son comble; l'Europe entière n'a qu'une voix sur ce sujet. Anglais, elle vous condamne unanimement au nom de l'humanité; exécutez donc sa sentence et rendez justice à l'Irlande.

Unanimement, nous nous trompons; le ministère français a absous l'Angleterre; il va plus loin : il la somme d'exécuter l'arrêt de vengeance et de mort prononcées contre l'Irlande par lui et les toriès.

Voilà pourquoi nous avons dit que la conduite du ministère français envers l'Irlande était infâme: nous maintenons ce que nous avons dit.

La Presse de l'Opposition s'émeut du langage que tiennent les *Débats* et les autres feuilles ministérielles à l'égard de l'Irlande et au sujet des troubles du pays de Galles. Aujourd'hui, le *Siècle* stygmatise les procédés de répression brutale recommandés par nos gouvernants de France à leurs confrères de la Grande-Bretagne. Il oppose aux voies de l'*intimidation* dans lesquelles les feuilles inspirées par M. Guizot poussent le ministère anglais la prudente temporisation de sir Robert Peel, temporisation que ce journal explique trop favorablement peut-être en l'attribuant à une pensée de transaction équitable entre les opprimés et les oppresseurs. Quoiqu'il en soit, voici des réflexions que nous aimons à trouver dans une feuille aussi répandue que le *Siècle* :

Il y a trois ou quatre jours à peine, le *Journal des Débats*, fier de l'application faite si heureusement chez nous de *cette crainte salutaire* qui est non-seulement, d'après son patron, un moyen légitime, *mais l'unique moyen* de gouverner, reprochait au gouvernement anglais de s'en fier beaucoup trop à la force morale de la loi et au respect traditionnel inspiré par les shériffs et les constables, au lieu de recourir à la fusillade et aux gendarmes pour réprimer les troubles du pays de Galles. Il est certain que ce dernier mode de répression, qui ne tient aucun compte des misères de ceux qui se plaignent, est de beaucoup le plus commode et le plus expéditif; mais il est douteux qu'au temps où nous vivons il soit en définitive le plus efficace pour mettre un terme aux désordres qui ont leur source dans les souffrances sociales ; et nous sommes portés à croire que si l'état des mœurs et des opinions en France n'avait mis un obstacle absolu à ce que M. Guizot lui-même poussât jusqu'au bout dans l'exécution sa monstrueuse théorie, il n'eût guère tardé à attirer sur le Gouvernement dirigé par ses conseils l'exécration et la ruine.

On voit pourtant comment serait traité le pays de Galles s'il avait affaire aux ministres de l'*intimidation*.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 6 octobre.

Le président et cinq membres de la junte d'Uloz se sont réfugiés hier à Saint-Laurent-de-Cerdans avec quelques soldats. La diligence de Barcelone n'arrive toujours pas à Figuières.

Sanz a établi son quartier-général à Gracia, où l'on a nommé une nouvelle députation provinciale pour la province de Barcelone.

Le 1er et le 2, la citadelle Montjuich et le fort Pio ont tiré sur les points fortifiés de Barcelone occupés par les insurgés, qui, le 2, ont cessé de répondre à leur feu.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — Grèce. — *Athènes*, 22 septembre. La plus grande tranquillité règne ici et dans tout le royaume. Le lendemain du changement qui a eu lieu, le roi, accompagné de la reine et de la princesse d'Oldenbourg, a parcouru la capitale en calèche découverte, sans escorte, au milieu des acclamations des habitants de toute classe. Les étrangers ont été renvoyés. (*Gazette d'Augsbourg*.)

ANGLETERRE. — On écrit de Carmarthen, 2 octobre :

« Samedi, dans la nuit, une barrière a été détruite sur la route de Lampeter. »

— On écrit de Swansea, du 2 :

« Samedi, dans la nuit, les Rébeccaïtes ont démoli la porte de Trenlacu, près de Llanelly. L'œuvre de dévastation commença vers dix heures : les portes furent arrachées de leurs gonds et jetées dans une fosse au charbon. Vendredi, la porte de Cwin-Dwy, située sur la nouvelle route entre Llandilo et Pumpsant, fut détruite. Le bureau de péage a été démoli complètement, et la charpente réduite en cendres. »

— Un fameux boxeur de Merthyr, Shum Seyben Fawr, a été arrêté lors de la démolition des portes de Gwaendrath. Cet homme, d'une taille athlétique, était, dit-on, l'un des Rébeccas. (*Times*.)

— Le steamer le *Tay*, arrivé le 4 à Southampton, ayant quitté la Jamaïque le 26 août, apporte la nouvelle d'un incendie terrible qui a dévoré 1,300 maisons à Kingston. Il faut dire du reste que la plupart de ces maisons sont en bois et de peu de valeur.

La fièvre jaune sévissait avec une grande intensité aux Bermudes, et l'on comptait un grand nombre de victimes. (*Journal du Havre*.)

— On lit dans le *Sun* :

« On nous assure que le Gouvernement anglais a envoyé une remontrance très énergique contre la saisie des îles de Taïti au nom de la nation française, et que probablement l'indépendance sera rendue à la reine Pomaré. »

IRLANDE. — DUBLIN, 3 octobre. — *Réunion de l'association du repeal.* — Le fauteuil est occupé par M. Gunness.

M. O'Connell se lève et dit :

Messieurs, je prendrai la liberté de répondre aux attaques d'un stupide journal qu'on appelle l'*Evening-Sun*. Ce journal a eu la sottise de dire que j'avais fait un discours en faveur de Charles X. Pas du tout. Je sais que Charles X se distinguait par de nombreuses vertus (many virtues), mais il avait aussi beaucoup de vices (many vices), et il s'est rendu coupable du plus détestable des crimes, en essayant de renverser la constitution. J'ai émis le vœu, et je le répète, que l'usurpateur actuel, Louis-Philippe, cédât la place à l'héritier légitime, Henri V, qui n'aurait pas dû certainement être puni pour les crimes de son prédécesseur. (Applaudissements.) Louis-Philippe a aboli la liberté de la presse et le jugement par jury, au moment où la nécessité s'en faisait le plus sentir. J'ai dit que je désirais que Louis-Philippe fût remplacé, et que la branche aînée et légitime des Bourbons fût rétablie sur le trône, si elle donnait des garanties pour le maintien de la liberté constitutionnelle.

Telle est la version du *Morning-Advertiser*. Celle du *Standard*, du *Times*, du *Morning-Post* et du *Morning-Chronicle* en diffèrent peu; seulement, suivant le premier de ces journaux, le grand agitateur aurait dit de plus que *Charles X avait été trompé par ce fou de Polignac*.

M. O'Connell continue :

Les articles d'un journal qui, en France, plaide les intérêts de la cause démocratique, m'a fort amusé. Ce journal a dit que j'étais au désespoir. Qu'en pensez-vous ? (On rit.) Il voudrait que je déclarasse la guerre au ministère. Non, non ! Je m'en garderai bien; car, avant six mois, Peel et Wellington proposeront eux-mêmes de nous donner une législature locale. (Applaudissements.)

L'association procède ensuite à la nomination d'un certain nombre d'*arbitres* proposés par les commissaires du congrès; puis M. O'Connell entretient l'assemblée des relations des propriétaires avec les fermiers. Il veut que le droit du fermier soit aussi complètement, aussi franchement reconnu que celui du propriétaire, tant que le fermier paiera sa redevance. Nous ne voulons pas autre chose, dit-il, nous ne demandons pas plus, et, avec la grâce de Dieu, nous n'aurons pas moins. (Applaudissements.)

M. O'Connell ajourne à quinzaine la discussion de cette question. D'ici là, dit-il, un esprit plus conciliant prévaudra. Un membre fait observer que le libérateur a payé d'exemple en faisant à ses fermiers une réduction de 25 pour cent.

M. Steele reproche au ministère d'avoir exposé la reine aux traits de la caricature. J'ai vu, dit-il, à la vitre d'un marchand, Sa Majesté, sous la figure d'une cane, se dirigeant à la nage vers les côtes de France. Mais aussi pourquoi Peel et Wellington ont-ils envoyé la reine en France essayer de relever leur puissance qui s'en va? Il est évident que c'est leur faute. (On applaudit.)

M. O'Connell : Peu importe la manière dont la caricature s'emparera des traits de la reine en Angleterre. Ici, en Irlande, nous respecterons toujours Sa Majesté. Vive long-temps la reine partout où elle portera ses pas! (Applaudissements.) J'ai quelque chose de plus amusant à vous raconter : A Galway, la police a reçu l'ordre d'épier attentivement tout navire, toute chaloupe, toute voiture, et, qui plus est, tout porteur de moustaches.

M. O'Connell se tourne du côté de son plus jeune fils, qui a une moustache formidable.

Et tout individu qui paraîtra étranger. La police a peut-être peur que l'escadre française n'entre dans le lac Currib! Que n'envoie-t-elle la cavalerie de marine au-devant de l'invasion! (On rit.) (*Morning-Herald*.)

— Une toque nationale, qui devra être portée par tous les repealers, va être distribuée à Dublin par les agents de l'association du repeal. (*Sun*.)

ESPAGNE. — Voici quelques nouvelles de Barcelone du 29 septembre, empruntées au *Constitucional* de cette ville, si connu pour l'exagération de ses principes et pour son dévouement à la junte :

« La musique des bataillons insurgés parcourt les rues et les fortifications en exécutant des fanfares. Le plus vif enthousiasme règne en ville. Après avoir exécuté ces fanfares à la Rambla, la musique s'est arrêtée devant la maison de M. Martinez, syndic de l'ayuntamiento et ancien membre de la junte suprême. Le patriote a paru à son balcon, et il a dit : « Barcelonais, toutes vos autorités ont juré de vaincre ou de mourir pour obtenir la junte centrale. Si je manquais quelque peu à mon serment, tuez-moi, ma mort serait juste. » Il a ensuite crié « Vive la Constitution! vive le peuple souverain ! » et la multitude a répété ces cris. »

— Les hommes libres d'Igualada ont poussé le cri de liberté ; en conséquence, il s'est engagé dans les rues une fusillade qui a duré quelques heures. Le général des forces de Madrid a fait publier un bando, ordonnant à tous les jeunes gens de l'Hospitalet, Sans, San Félin et autres populations du Llobregat, de se présenter pour être armés immédiatement et dirigés contre Igualada. La plupart ont pris la fuite et se sont dirigés vers Villanueva, qui combat pour la junte centrale. (*El Constitucional*.)

— Nous avons la douleur d'annoncer que Prim a fait fusiller le gouverneur de Mataro, Herbella, et l'officier de carabiniers Llord, natif de Reuss.

POLOGNE. — *De la frontière*, 26 septembre. — Les lettres de Varsovie parlent de plusieurs arrestations. L'enquête prouvera si elles se rattachent à l'attentat de Posen. On parle de vingt coups de feu tirés sur la voiture de l'empereur et de sa suite. (*Gazette d'Augsbourg*.)

AMÉRIQUE. — **MONTEVIDEO ET BUÉNOS-AYRES.** — Les journaux anglais contiennent de nouveaux détails sur les escarmouches qui ont eu lieu devant Montevideo et sur les cruautés commises envers les Français par le lieutenant de Rosas.

Les soldats d'Oribe avaient coutume d'occuper chaque soir une maison du faubourg de Montevideo, et de céder la place tous les matins aux éclaireurs sortis de la ville. Une nuit, cependant, les Buénos-Ayriens minèrent cette maison, et en la quittant, quand les Montévidéens y entrèrent, ils mirent le feu à une traînée : l'explosion fit périr plusieurs hommes.

Le commodore Purvis paraît avoir fait de nouvelles tentatives pour engager Oribe à respecter les lois de l'humanité ; mais on assure qu'il n'a reçu qu'une réponse brutale et injurieuse, et qu'Oribe, irrité de ces représentations, a ordonné de brûler à petit feu les premiers prisonniers que l'on ferait. Le journal montévidéen *Britannia*, affirme que tous ces actes de cruauté sont une sorte de défi de la part du lieutenant de Rosas, qui a permis aux Montévidéens de reprendre les cadavres mutilés et de les transporter en ville. On accuse de nouveau M. de Mandeville de faiblesse pour n'avoir pas joint sa voix à celle du commodore. Les amiraux français et anglais ont uni leurs efforts pour obtenir ce qui avait été refusé au commodore, et n'ont réussi que conditionnellement. On assure que la province de Corrientes s'est de nouveau révoltée contre Rosas. (*Globe de Londres*.)

INTÉRIEUR.

Il résulte des relevés d'affranchissements parvenus au ministère de la marine, qu'en 1842, 766 nouveaux affranchissements ont été accordés dans les colonies françaises, postérieurement à ceux dont la récapitulation a été publiée dans le *Moniteur universel* du 11 décembre 1842, savoir :

Martinique (d'octobre à décembre 1842)	286
Guadeloupe (de septembre à décembre id.)	160
Guyane française (d'octobre à décembre id.)	12
Bourbon (de janvier à décembre id.)	308
Total	766
Affranchissements accordés antérieurement dans les quatre colonies, à dater de 1830	39,819
Total général des affranchissements prononcés de 1830 à 1842 inclusivement	40,585

dont 20,000 environ n'ont été que la régularisation de libertés de fait accordées avant 1830. (*Messager*.)

— La douane de Tourcoing, direction de Dunkerque, se trouvait autorisée à délivrer des passavants pour les marchandises de prime, les sucres exceptés ; mais cette facilité était subordonnée à la condition que la sortie aurait lieu par les bureaux de Baisieux, Halluin ou Risquons-tout. Par suite d'une demande du commerce, le ministre des finances a décidé que le bureau de Tourcoing pourrait désormais expédier les mêmes marchandises sur toutes les douanes ouvertes à leur exportation. (*Messager*.)

— L'Académie des Beaux-Arts a tenu aujourd'hui sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Blondel.

---

le souffle de sa respiration. Toutefois, la comédie commençait à me fatiguer, et je me disposais à la rompre de la manière la plus prosaïque du monde, en offrant une tasse de thé à la sylphide, quand tout-à-coup elle bondit sur moi et m'enlace de ses voluptueuses étreintes ; tous mes sens se sont embrasés au contact d'un baiser humide et brûlant imprimé sur mes lèvres. Je veux presser sur mon cœur la ravissante péri... elle a déjà glissé de mes mains comme un serpent, me laissant une promesse de rendez-vous pour adieu : «Cette nuit, au rivage, quand ils dormiront tous. » Elle avait disparu avec la rapidité de la flèche ; elle renversa la théière et la bougie en fuyant. « Que le diable emporte les jeunes filles! » grommela mon Cosaque, réveillé en sursaut et déçu dans ses espérances d'un paisible sommeil. L'interjection du rustre me rappela à moi. Deux heures après, quand les rumeurs du port furent éteintes, je réveillai mon cosaque.

— Si je tire un coup de pistolet, lui dis-je, tu accourras au rivage.

Il me regarda avec de grands yeux étonnés et me répondit machinalement :

— Oui, mon officier.

Je mis un pistolet à ma ceinture et je sortis. La jeune fille m'attendait au bord de la falaise : son costume était celui d'une véritable fille de l'air. Une écharpe légère flottait autour de sa taille élancée

La colère augmentait mes forces, mais je vis bientôt que j'étais inférieur à mon ennemie en adresse.

— Que veux-tu de moi? lui dis-je en serrant avec force ses petites mains dans les miennes ; ses doigts craquèrent, mais sa nature de serpent lui rendit supportable cette torture.

— Tu as vu, me dit-elle ; tu nous dénoncerais.

Et, par un effort surnaturel, elle me fit tomber sur le bord. Nos deux corps étaient déjà à moitié sortis de la barque ; les longues tresses de ses cheveux baignaient dans l'eau de la mer ; l'instant était décisif. J'appuyai mon genou contre le fond ; d'une main je saisis une des tresses de la chevelure humide, dont je lui fis un collier; de l'autre, je serrai de toutes mes forces. Aussitôt les doigts crispés qui s'étaient incrustés dans mes vêtements, se détendirent. Débarrassé de l'étreinte amoureuse, je soulevai dans mes bras le corps ravissant de la sylphide, et le lançai au plus loin dans la mer... Il faisait sombre cette nuit-là : par deux fois je crus voir reparaître une forme gracieuse au-dessus de l'écume des vagues, puis je ne vis plus rien.

Je trouvai au fond du bateau la moitié d'une vieille rame, et, après beaucoup d'efforts, je parvins à aborder. En côtoyant le rivage pour retourner à la maison, mes yeux se dirigèrent involontairement vers

Après quelques instants de silence, il continua ainsi :

— Elle va venir avec moi. Elle ne peut rester ici ; quant à la vieille, tu lui diras qu'elle a fait son temps sur la terre, et qu'en conscience, ce qu'elle a de mieux à faire est de s'embarquer pour l'autre monde. Nous voilà séparés pour jamais.

— Et moi ? demanda l'aveugle d'une voix plaintive.

— Eh ! que veux-tu que je fasse de toi? répondit Janco.

Pendant ce temps mon ondine avait sauté dans la barque et appelait son compagnon : celui-ci mit quelque chose dans la main de l'aveugle et lui dit :

— Voilà pour t'acheter du pain d'épices.

— Rien que cela? répondit l'aveugle.

— En voilà encore.

Et une pièce d'argent résonna en tombant sur une pierre. L'aveugle ne la ramassa pas. Janco s'assit dans le bateau; le vent soufflait de terre; ils levèrent une petite voile et s'éloignèrent avec rapidité. Long-temps encore leur voile se dessina sur l'horizon des flots, à la clarté de la lune. L'aveugle restait toujours assis à la même place, et je crus entendre des sanglots. Il pleurait en effet, et il pleura long-temps. Sa douleur m'affligea. Pourquoi le sort m'avait-il jeté au milieu de cette société

l'orchestre, sous la direction de M. Battu, occupait la tribune [?] ; les exécuteurs étaient, pour la partie instrumentale, les élèves du Conservatoire de musique, et pour la partie vocale, Mlle Lavoye, de l'Opéra-Comique, et MM. A. Dupont et Boucher, de l'Opéra.

La séance a commencé par l'exécution d'un morceau instrumental, composé par M. Gounod, pensionnaire de l'Académie de France à Rome. M. Raoul-Rochette a fait ensuite un rapport sur les ouvrages des pensionnaires de l'Académie de Rome, et la distribution des prix s'est faite dans l'ordre suivant :

Grands prix de peinture. — Le sujet du concours était *OEdipe exilant de Thèbes.* Le premier grand prix a été remporté par M. Damery, élève de M. Delaroche. Le second grand prix par M. Bénouville, élève de M. Picot. Le deuxième second grand prix, par M. Gambard, élève de M. Signol.

Grands prix de sculpture. — Le sujet du concours était *la mort d'Epaminondas.* Le premier grand prix a été remporté par M. Maréchal, élève de MM. Ramey et Dumont. Le second grand prix, par M. Lequesne, élève de M. Pradier. Le deuxième second grand prix, par M. Lagué, élève de MM. Ramey et Dumont.

Grands prix d'architecture. — Le sujet du concours était : *Un palais de l'Institut.* Le premier grand prix a été remporté par M. Tétaz, élève de feu M. Huyot et de M. Lebas ; le second grand prix, par M. Dupont, élève de MM. Debret et Huvé ; le deuxième second grand prix, par M. André, élève de feu M. Huyot et de M. Lebas.

Grand prix de gravure en médaille et en pierre fine. — Le sujet du concours était : *Arion sur le dauphin.* Le premier grand prix a été remporté par M. Merley, élève de MM. David et Galle.

Grand prix de composition musicale. — Il n'y a point eu de premier grand prix. — Le second grand prix a été remporté par M. Duprenoy, élève de M. Halévy. — Une mention honorable a été accordée à M. Marchand, élève de M. Fétis.

Prix extraordinaire. — Feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry a légué à l'Académie française et à l'Académie royale des beaux-arts une somme de mille francs pour un prix à accorder, chaque année, alternativement, à un écrivain et à un artiste pauvre, dont le talent mériterait d'être encouragé. L'Académie a décerné ce prix à M. Elwart, compositeur, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

Après la distribution des prix, M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les ouvrages de Chérubini.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le second grand prix de composition musicale.

Faits divers.

On lit dans la correspondance de Paris de la *Gazette d'Augsbourg*, sous la date du 28 septembre :

« Dès que les événements de la Grèce ont été connus, le conseil des ministres, après plusieurs conférences, a résolu d'augmenter de quelques vaisseaux la station française dans le Levant. Des ordres ont été donnés à Brest et à Toulon. Le Gouvernement craint que les cabinets du Nord ne s'emparent du mouvement d'Athènes pour le faire tourner au profit de la Russie et la pousser plus encore vers Constantinople. A Paris, les commissaires de police de tous les quartiers, la police secrète et la police de sûreté sont à l'affût de toutes les réunions communistes. Le nombre des individus arrêtés s'est accru de 20. »

— Une lettre de Tunis, adressée à la *Sentinelle* de Toulon, annonce que la présence de l'escadre française n'a encore produit aucun résultat. Les réclamations des négociants français ne sont pas écoutées. Les affaires sont nulles, et les commerçants se retirent.

— On écrit de Vienne, 27 septembre :

« Mme la duchesse d'Angoulême et Mademoiselle sont parties ces jours derniers pour Goritz, leur résidence d'hiver.

» M. le duc de Bordeaux restera à Londres jusqu'à la mi-décembre, puis il ira faire une excursion à Edimbourg. » (*Gazette de France.*)

— On lit dans le *Courrier de Loire-et-Cher*, du 5 octobre :

« MM. Arago et David d'Angers, sont arrivés ce matin à Blois. Le monument à élever à Papin est le but principal de ce voyage. On sait que M. Arago a restitué à notre compatriote la gloire de l'invention de l'emploi de la vapeur, et à notre ville le berceau de cette admirable découverte. »

— M. Leleu, préfet apostolique des missions de Lazaristes en Turquie, a quitté Paris pour retourner à son poste à Constantinople; il est accompagné de quatre missionnaires de son ordre, dont deux sont destinés aux établissements de Perse, dans la Chaldée et sur les bords du lac d'Ourmiah. M. Leleu emmène aussi avec lui un frère des écoles chrétiennes pour la maison de Constantinople, et onze sœurs de charité, dont huit s'arrêteront à Naples pour y fonder un établissement de leur institut.

M. Timon, supérieur des missions aux Etats-Unis d'Amérique, vient aussi de s'embarquer, emmenant avec lui six nouveaux missionnaires et six frères de sa congrégation. (*Echo français.*)

— On lit dans le *Courrier de la Sarthe :*

« Nous apprenons que M. Ledru-Rollin vient d'être assigné pour le 10 octobre devant la cour d'assises du département de la Mayenne. M. Ledru-Rollin comparaîtra. »

— Suivant les plus récentes nouvelles de Java, un tremblement de terre a eu lieu dans l'île de Nias pendant la nuit du 5 au 6 janvier. Les secousses ont duré neuf minutes. Des maisons se sont écroulées et ont enseveli leurs habitants. Une partie du mont Horeffa s'est éboulée, et a écrasé les bâtiments du gouvernement, à l'exception de la demeure du commandant. Beaucoup de personnes ont perdu la vie dans les flots soulevés par la tempête, et qui ont lancé des barques à plus de 160 pas sur le rivage. La crainte que les indigènes ne profitassent de cet événement pour attaquer la garnison de Nias, ne s'est pas réalisée. (*Moniteur parisien.*)

— A l'exemple de l'Académie de Dijon, celle de Reims s'occupe de graves questions industrielles, parmi lesquelles nous remarquons celle-ci, mise au concours pour 1844 :

« *Economie industrielle.* Quels pourraient être les moyens d'éviter les inconvénients de la concurrence, sans nuire à la liberté du commerce ? »

Les candidats devront donner un aperçu de ce qu'était le commerce

sonniers de la Force s'évadant par un trou pratiqué dans les fosses d'aisances.

Quatorze de ces détenus ont comparu à la sixième chambre du tribunal correctionnel de la Seine. Drouet et Joubert, dit *Paysan*, chefs du complot, ont été condamnés chacun à deux ans de prison, et le premier, en outre, à cinq ans de surveillance, cinq autres à un an de prison. Deux gardiens, coupables de négligence, ont été révoqués de leurs fonctions, et condamnés à trois et quatre mois. Les autres prévenus ont été acquittés. (*Gaz. des Tribunaux.*)

— On lit dans le *Droit, Bulletin des Tribunaux :*

« Des renseignements nouveaux que nous recevons sur une attaque nocturne qui aurait eu lieu rue Notre-Dame-des-Champs, et que nous avons annoncé dans notre numéro du 4 octobre, nous présentent les choses sous un tout autre aspect.

« Les deux brigands, écrit M. le docteur A. T..., d'après la déclaration duquel l'article avait été publié, qui m'ont assailli à ma sortie de la Villa-des-Dames, n'étaient autres que deux honnêtes artistes de ma connaissance, qui m'ont depuis avoué leur facétie, et le pistolet qui les a mis en fuite, le plus inoffensif de tous les instruments de chirurgie. »

» Nous ne nous faisons pas juges de cette *facétie*, que l'on pourra peut-être trouver un peu forte, mais nous devons, dans l'intérêt des habitants du quartier, rétablir la vérité des faits, et nous nous empressons de le faire, heureux d'ajouter que, d'après une déclaration dans laquelle nous devons avoir toute foi, aucun fait de cette nature n'a été signalé dans ce quartier depuis plus de vingt ans. »

— On lit dans la *Mouche littéraire* de Mâcon :

« Les journaux de médecine constatent des cas assez fréquents du *choléra endémique.* Le prote de notre imprimerie, M. Delcroix, a succombé hier à cette douloureuse maladie. Les déjections, les sueurs froides, les crampes, la couleur bleue de la peau, la voix altérée, la figure cadavéreuse ne laissaient aucun doute sur la nature de l'affection. M. Delcroix laisse deux petits enfants dont il était le soutien, une veuve inconsolable, et il emporte l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

— M. X..., huissier de Bourbon-Vendée, privé déjà de la main gauche par accident, vient d'être mutilé de la main droite d'une manière bien malheureuse. Il se trouvait à la chasse. Pendant un moment de repos, il eut l'imprudence d'appuyer la main droite sur le canon de son fusil. Une pierre ou une branche toucha probablement le chien armé du fusil : le coup partit et lui emporta la main entière. M. X... n'est âgé que de 28 ans et est marié depuis peu. (*Journal de Saint-Jean-d'Angély.*)

— Un événement déplorable a eu lieu, le jeudi 28 septembre, sur la grande route de Stonne à Beaumont, vis-à-vis la ferme dite les Cendrières. Une jeune fille de Beaumont, revenant du Chesne, était assise sur le devant d'un camion de brasseur, sur deux sacs de cendres posés sur ce même point de la voiture. On sait que le camion est une voiture à laquelle le moindre cahot donne de violents soubresauts. Tout-à-coup le voiturier entend un cri de détresse ; il se retourne, la jeune fille était déjà morte ; elle avait glissé de la voiture, et une des roues lui avait écrasé le cou. L'infortunée, remise à la garde de deux hommes par le maire de Stonne, a été laissée sur le terrain jusqu'à l'arrivée des gens de justice, qui s'est fait attendre 18 à 20 heures. C'est encore aujourd'hui un préjugé presque général que le cadavre d'une personne morte par accident doit être laissé sur le lieu même du sinistre jusqu'à l'arrivée de la justice. Ce préjugé blesse la décence et ajoute à l'affliction des familles, en retardant l'accomplissement des pieux devoirs que chacun aime à rendre aux morts qui lui sont chers. (*Courrier des Ardennes*).

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* du 7 :

« Avant-hier, au moment où, après avoir amené au débarcadère le convoi du chemin de fer de quatre heures, la locomotive rentrait au hangar de Sotteville, le nommé Kent, Anglais, entrepreneur de la plomberie, qui était sur cette locomotive, voulut en descendre, malgré l'avertissement du mécanicien; le pied lui ayant manqué, il s'est laissé tomber, et la dernière roue de la machine lui a brisé la jambe. Une amputation sera sans doute nécessaire. Cet accident déplorable est dû uniquement à l'imprudence de la victime. »

Faits de subversion sociale.

On lit dans le *Courrier de Lyon* du 5 :

« Un événement bien triste est venu affliger hier, entre deux et trois heures de relevée, les habitants de Pierre-Scise. Un homme d'une soixantaine d'années, dans l'aisance, aimé dans son quartier, qu'il habitait depuis plus de trente ans, a profité de l'absence de sa femme pour mettre à exécution un projet qu'il paraissait mûrir depuis long-temps. Une fois seul, ce malheureux s'est enfermé dans sa chambre où il s'est porté deux coups de rasoir à la gorge.

» La volonté de se donner la mort était tellement arrêtée dans l'esprit de cet homme, que, malgré la perte de son sang, qui coulait à flots de ses blessures, et quoiqu'il fût étendu sur le carreau, il a encore fait de grands efforts pour s'emparer du rasoir qui lui avait servi à accomplir son suicide et que M. le commissaire de police Raffineau tenait entre ses mains après être accouru sur le lieu et s'être saisi de cet instrument. Malgré les affreuses blessures qu'il s'était faites, ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à le contenir pour l'administration des premiers secours qui lui ont été donnés par M. le docteur Biessy. On a même été obligé de l'attacher au brancard sur lequel il a été transporté mourant à l'hôpital.

» Avant de partir, il avait eu le courage de se faire apporter du papier et la force d'écrire quelques mots au crayon à sa pauvre femme, pour lui dire que, devenant aveugle et ne pouvant plus supporter la vie avec la perspective de l'être plus tard tout-à-fait, il a dû la quitter. Il paraît que cette raison a été la cause déterminante du suicide de cet homme. »

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux :*

« Depuis quelques temps on s'était aperçu que des vols nombreux avaient été commis au préjudice de l'administration du Mont-de-Piété, dans les bureaux de dégagement. L'importance de ces vols était assez considérable, et la manière dont ils étaient commis démontrait que les principaux coupables se trouvaient au nombre des employés de l'administration. Une enquête sévère a donc été ordonnée, et elle a amené l'arrestation de plusieurs employés, qui, une fois placés sous la main de la justice, ont fait les aveux les plus complets.

» En même temps que l'enquête administrative à laquelle il a été procédé démontrait leur culpabilité, elle donnait la preuve de la probité

maraudeur. Il frappa avec tant de violence que celui-ci fut renversé. Un dernier coup lui enfonça le crâne. Le garde prit la fuite. Des personnes ayant aperçu le corps de la victime, s'en approchèrent : le pouls battait encore ; il fut relevé et porté chez lui avec les plus grandes précautions; mais il expira dans l'après-midi, sans avoir pu prononcer autre chose que ces mots : « C'est le garde qui m'a frappé. » L'auteur du meurtre vient d'être arrêté. »

— On lit dans l'*Union provinciale*, de Clermont :

« On nous annonce que l'incendie qui a détruit une grange à Pagnant est le résultat de la malveillance. D'après les menaces qui lui avaient été faites de voir brûler ses bâtiments, le propriétaire les avait depuis peu fait assurer. »

VARIÉTÉS.

Ecole des Beaux-Arts. — Envois de Rome.

L'an dernier, à pareille époque, on accourait en foule au palais des Beaux-Arts. C'était une fête pour la peinture. On s'agitait, on se passionnait devant le *Rêve de bonheur* de M. Papety. Les partisans exclusifs de M. Delacroix s'écriaient : « Il n'y a point là assez » de fougue, de chaleur de pinceau. On ne sent point assez dans » ces chairs le mouvement et l'ardeur de la vie. » Les fanatiques de M. Ingres disaient : « Cela est trop élégant, trop joli : il nous faut » plus de majesté, un style plus sévère. » Tous les amis de l'Art, qui ne se laissent point aveugler par les fanatismes d'école, et dont l'âme a des sympathies pour tous les genres de mérite, saluaient dans M. Papety un grand artiste, plein de profondeur et de fécondité dans la conception, et doué d'un sentiment exquis de la beauté et de la grâce.

Cette année, le palais des Beaux-Arts est moins assiégé, et le public erre sans enthousiasme dans les salles. La grande composition de cinquième année est de M. Murat. M. Papety s'était inspiré à l'idée du bonheur, puisant à des sources encore inexplorées, et se faisant prophète de l'avenir; M. Murat a voulu chanter les grandes douleurs des peuples, et il a choisi un beau sujet : *Jérémie pleurant sur les ruines de Jérusalem.* Il y a de bonnes intentions dans quelques groupes, et la tête du prophète est d'une admirable exécution et d'un beau caractère ; mais l'œuvre manque d'expression générale. On ne se sent pas ému devant cette scène, on reste froid; les sentiments d'affliction ne s'expriment pas avec cette franchise, ce naturel qui distinguent si éminemment, à notre époque, le génie de M. Delacroix. Les figures ne sont pas exemptes de vulgarité, et posent presque toutes académiquement.

M. Pils envoie la copie d'une fresque d'Andrea del Sarto, où l'expression des figures est d'une naïveté outrée. Le choix n'est pas heureux. Et d'ailleurs est-il convenable de reproduire dans un tableau à l'huile, avec une exactitude rigoureuse, les tons d'une peinture à fresque ? Le sujet antique traité par M. Pils (*Prisonniers athéniens récitant les tragédies d'Euripide*) est lourd de dessin et manque d'harmonie de couleur.

M. Lebouy, *romain* de première année, a eu le bon désir de traduire une pensée gracieuse d'André Chénier :

> Ma belle Pannychir, il faut bien que tu m'aimes :
> Nous avons même jeux, nos âges sont les mêmes.

L'idée enfantine du poète « nous avons mêmes jeux » n'est pas rendue. Ce sont ici des amoureux assez ennuyés; le jeune pâtre est laid et niais. La fillette est d'un bon sentiment : elle est naïve et aimante.

Nous ne citerons que pour mémoire l'honnête académie de M. Brisset, *la Mort de Troyle.* Quant au paysage de M. Lanoue, il est tout-à-fait mauvais. Il est difficile d'être plus maniéré à-la-fois, et plus maladroit et plus faux.

Quoique M. Hébert ne soit pas paysagiste officiel, il nous a envoyé une admirable étude. Il est impossible de mieux exprimer la chaleur de la nature méridionale et l'éclat d'un soleil déclinant qui dore les cimes des arbres et les collines aux teintes presque violettes. A M. Hébert les honneurs de l'exposition. Auprès de son paysage si chaud est une œuvre d'un tout autre caractère, molle, indécise, nuageuse, ayant pour titre *Rêveries.* Deux odalisques, deux houris, demi-nues, nonchalamment étendues sur des tapis, respirent l'air embaumé des plages orientales. Les deux têtes, si gracieusement attachées, sont ravissantes et font rêver de suaves voluptés. On peut critiquer le modelé de certaines parties des deux beaux corps, l'attache des bras ; l'ondulation des formes dans l'une des figures n'est pas assez harmonieuse; dans l'autre le ramassis des jambes n'est pas heureux. En somme, c'est un ouvrage digne de grands éloges, et qui fait honneur au talent et à l'esprit de M. Hébert. Il est beau de sentir vivement la beauté, et de se laisser doucement aller aux rives souriantes où le bonheur habite.

La sculpture n'offre de remarquable que l'œuvre de M. Vauthier : *l'Ange des douleurs pleurant sur la terre.* Voilà une belle idée de piété, et la bonne inspiration a bien guidé la main de l'artiste. La figure, heureusement drapée, est pleine de charme douloureux. Il est à regretter que les ailes soient trop lourdes. La médaille de M. Vauthier est d'une exécution un peu dure.

L'Oreste poursuivi par les Furies est une sculpture académique sans grande importance. Le groupe-ébauche de M. Vilain est lourd, sans puissance. Le lion est détestable au point de vue de l'art; mais au moral c'est un lion bon enfant et tout-à-fait honnête.

M. Godde a une bonne copie d'un *Mars* antique.

La *Madone* d'Andrea del Sarto, dessinée par M. Saint-Eve, a bien conservé le caractère de l'original. Les aquarelles de M. Pollet sont très soignées, et rappellent de merveilleux chefs-d'œuvre des maîtres, Raphaël, Leonard, Titien, Andrea del Sarto. Le *Joueur de violon* de Raphaël est œuvre divine. Quel charme exquis, quelle in-

d'œil sur les trois ouvrages couronnés.

Le sujet du concours est un palais pour l'Institut.

M. Tétaz a obtenu le grand prix. Son plan est simple et bien disposé. Les salles destinées aux cinq académies sont dans de bonnes et justes proportions, mais la bibliothèque occupe un trop faible espace. Malheureusement ce défaut tient tellement aux dispositions constitutives du projet, que, pour le faire disparaître, il faudrait changer le projet tout entier.

L'élévation et la coupe de M. Tétaz ont les mêmes qualités que son plan : simplicité et bonheur dans l'agencement.

M. Dupont (1er second grand prix) n'a pas été aussi bien inspiré que M. Tétaz. Son plan est lâche, et son élévation, dans laquelle on sent la recherche des grandes lignes, n'arrive qu'à un effet médiocre, pour ne pas dire fâcheux.

Nous préférons de beaucoup à ce sujet celui de M. André (2e second grand prix) dont le plan serait supérieur à celui même de M. Tétaz, si sa bibliothèque, à laquelle il a donné une trop vaste étendue peut-être, n'offrait de grandes difficultés pour la surveillance. La coupe est bien disposée, et la partie centrale de l'élévation mérité des éloges.

En somme, MM. Tétaz et André se sont tenus dans les conditions de la réalité, ce qui n'est pas un faible mérite chez des concurrents au grand prix.

La Villa-Médicis n'est représentée cette année que par deux architectes, M. Guénepin (5e année), et M. Lefuel (3e année). Les trois absents auraient de graves torts à se reprocher envers le pays s'ils ne pouvaient s'excuser sur le manque absolu de direction qui attend à Rome les lauréats académiques, et surtout les grands prix d'architecture.

Et comment les architectes recevraient-ils une direction ? qui la leur donnerait? Le directeur de l'école de Rome est toujours un peintre, et ce peintre, si puissant qu'il soit dans son art, ignore le plus souvent les premiers éléments de l'architecture.

Grâce à l'isolement des artistes, grâce à la séparation presque absolue que l'on a introduite dans des études qui devraient se prêter un mutuel secours, le peintre, l'architecte et le statuaire sont étrangers l'un à l'autre; rien ne les a tirés de leur préoccupation exclusive, rien n'attire leurs réflexions sur les grandeurs, sur les conditions des arts dont ils ne font pas leur étude spéciale.

Faut-il donc faire un crime aux absents de leur apathie? faut-il leur demander compte de la stérilité d'un voyage entrepris avec de si belles espérances? Non ! il faut les plaindre, car ils sont sans doute fort mécontents d'eux-mêmes; ils se font probablement de graves reproches, et peut-être ne pensent-ils pas, comme nous, à se plaindre d'une institution qui n'utilise pas leur talent et ne développe pas leurs facultés en vue de la pratique et de la vie réelle.

Voyons en effet ce que nous envoient les deux exposants de cette année. — M. Lefuel a couvert une surface immense de papier de copies de moulures, ornements, chapiteaux, empruntés à divers monuments de Rome. Il est impossible de pousser plus loin l'art du dessinateur; mais nous chercherions en vain l'architecte. Et que nous importent les proportions mille fois relevées du temple de la Concorde ou de Jupiter tonnant? Qu'importe à M. Lefuel d'avoir mesuré, lui millième, l'archivolte de l'arc de Septime Sévère? En sera-t-il beaucoup plus capable de diriger la construction des édifices publics dont il sera chargé à son retour en France, s'il a le bonheur d'être chargé d'un édifice quelconque?

Quant à M. Guénepin, il a su choisir de lui-même un sujet qui mérite toute notre approbation. Un hôtel royal des invalides de la marine, voilà un de ces projets comme nous en voudrions voir étudier beaucoup par les artistes destinés à ériger plus tard des monuments qui auront un but d'utilité réelle.

L'honneur de l'idée revient tout entière à M. Guénepin, et, si les dispositions de son projet ne sortent pas généralement des ponsifs connus dans l'Ecole, il faut s'en prendre à l'absence de direction au moins autant qu'à M. Guénepin lui-même. F. C.

Adjudications.

Le 23 octobre, à Dijon, à l'hôtel-de-ville, adjudication au rabais d'un emprunt de 150,000 fr. pour l'achèvement des fontaines. 18 coupons dont 37 de 4,000 et 1 de 2,000.

Le 21 octobre, à Paris, à l'hôtel-de-ville, deux heures, adjudication en cinq lots de la construction du débarcadère du chemin de Belgique. Total, 1,290,000 f. Cautionnement, 59,000.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 6 octobre* 1843.

Risler, négociant en tissus de laine et coton, rue du Gros-Chenet, 18; juge-comm., M. Barthelot; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

Sengel, cloutier, Grande rue Verte, 33; juge-comm., M. Chatenet; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

Ortwein, boulanger à Saint-Mandé, cours Vincennes, 2; juge-comm., M. Selles; syndic prov., M. Richomme, rue Montorgueil, 71.

BOURSE DU 7 OCTOBRE.

Une assez forte baisse sur les fonds anglais a totalement comprimé la hausse qui avait, hier, commencé à se manifester sur nos fonds.

Au comptant. — Banque belge, 770. — Rente de la ville de Paris, 104-25. — Lots d'Autriche, 382-50. — Obl. Grand'Combe, 1,070. — Jouissance de Bourgogne, 100, 101-25. — Sambre 1,200. — Chazotte, 540.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 90	120 90	120 75	120 75	121 »
— fin cour. . .	120 90	120 90	120 75	120 75	121 05
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 55	81 60	81 50	81 55	81 70
— fin cour. . .	81 55	81 65	81 40	81 40	81 80
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 66. Après, 81 45 47 1/2.
4 0/0	104 »	» »	H. » 25	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1317 50	» »	» »	3 1/8 à 2 mois.
Banque de Fr. .	3291 25	3290 »	» »	
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	
— de 1000.	» »	» »	» »	
Caisse Hypoth..	765 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1265 »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin c.
Vers. R. Dr. .	283 75	286 25	H. 1 25	» 286 25.
do R. G. . .	102 50	» »	» »	»
Orléans	660 »	657 50	B. 1 25	Orléans, » 657 50 660.
Strasb. à Bâle.	183 75	185 »	B. 1 25	Strasbourg. »
Rouen.	703 75	705 »	» »	Rouen. » 732 50.
Havre.	535 »	531 25	B. 7 50	Havre. » 531 50
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 1/8	106 »	B. 1/4 »	Londres, 5 octobre.
— Portugais. .	44 3/4	» »	B. 1/4 »	Consol. 94 1/4 3/8.
Esp. D. active.	28	28 1/4	H. 3/4 »	Esp. actif. 26 5/8.
5 0/0 Naples. .	107 95	108 »	H. » 05	Portugais. 43 1/2.
— Romain. .	106	106 1/4	H. 1/2 »	Mexicains. 34.
Obl. Piémont. .	1195 »	1197 50	H. 2 50	5 0/0 Holland. 98 3/8.
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	2 1/2 id. 53 1/8.

Spectacles du 8 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Charles VI, chanté par MM. Massol, Barroilhet, Canaple, Marié, Mmes Stoltz et Dobré.

7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Enfants d'Edouard. — Le Jeune Mari.

8 h. »/» ITALIENS. —

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Postillon. — Zampa.

6 h. »/» ODÉON. — L'Avare. — Andromaque.

6 h. »/» VAUDEVILLE. — Palineau. — Les Misères. — Marguerite. — Barbe-Bleue.

7 h. 1/4 PALAIS ROYAL. — Capitaine Charlotte. — Paris. — Le Bureau. — Clémentine. — Deux Anes.

7 h. »/» GYMNASE. — Deux Sœurs. — Le Hasard. — Docteur Robin. — Les Favorites.

6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Beau Narcisse. — Mathias. — Changonnette. — La Perruquière. — Trombonne.

6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — La Tour de Nesle.

6 h. 1/2 GAITÉ. — La Folle. — Pierre-le-Noir.

7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.

7 h. »/» CIRQUE NATIONAL — Grands exercices d'équitation.

6 h. 1/2 COMTE. — La Pendule. — Alexis. — Le Postillon. — Ballet. — Coquemitaine (1re représentation.)

6 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Inconvénients. — Les Dévorants. — Barbe-Bleue.

6 h. »/» PANTHÉON. — Le Serpent. — Fils de la Folle. — Tictac.

BULLETIN AGRICOLE.

La dernière récolte a été décidément mauvaise dans toute la plaine du Haut-Languedoc cette année. La place de Toulouse, qui expédie ordinairement des blés pour alimenter les pays vignobles du Bas-Languedoc et d'une partie de la Provence, est sans approvisionnement en céréales. Les prix, par suite de la rareté, se maintiennent trop élevés pour que les blés et les farines du Haut-Languedoc puissent soutenir la concurrence sur les marchés maritimes avec les blés de Bretagne, qui sont, cette année, assez abondants et de bonne qualité; c'est donc l'ouest qui va, cette année, approvisionner le sud.

A Toulouse, le commerce des grains paraît devoir se réduire à la consommation locale. La graine de trèfle vaut, sur cette place, 100 fr. les 100 kilog., et la graine de sainfoin, 120 à 130 fr., sans variation.

Dans le nord, les affaires sont assez actives en huiles et en graines oléifères. Voici les prix des grains au dernier marché de Douai :

Colza....	1re qualité	21,75	l'hectolitre.
	2e	id.	19,00	id.
Œillette.	1re	id.	22,50	id.
	2e	id.	20,00	id.
Caméline.	1re	id.	20,50	id.
	2e	id.	18,00	id.
Lin......	1re	id.	21,00	id.
	2e	id.	18,50	id.

A Lille, les huiles valent, selon les derniers cours :

Colza........	75,00	l'hectolitre.
Lin..........	76,00	id.
Chanvre......	75,50	id.
Caméline.....	76,25	id.

L'huile de colza épurée, pour quinquet, est cotée à 82 fr.

Les tourteaux des graines oléifères donnent lieu en ce moment à des achats importants à cause des semailles, ces tourteaux pulvérisés étant employés en très grande quantité comme engrais qui s'enterre en même temps que la semence. Voici les derniers cours de cet article à Lille :

Tourteau de colza	13 à 14,50	les 100 kilogrammes.
— Caméline	14 à 18,50	id.
— Chauvre	12,50 à 13,00	id.
— Lin	14 à 18,50	id.

Le prix élevé du tourteau de caméline est un utile encouragement à la culture de cette plante, qui se recommande par sa grande rusticité; elle donne des produits satisfaisants, et à très peu de frais, dans des terres où le colza ne pourrait croître. Le tourteau de caméline est considéré comme supérieur, comme engrais, au tourteau des autres graines oléifères.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris. DREUX.	ORLÉANS.	MEAUX.	Principaux marchés de commerce et de consommation. DOUAI.	MULHOUSE.	PAU.	AUXERRE.	GRAY.	Marchés étrangers. ODESSA.	DANTZIG.	TRIESTE.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 » à 24 65	24 » à 25 15	24 » à » »	23 35 à » »	22 30 à 22 60	20 50 à 20 80	21 50 à 21 85	21 » à 21 25	20 10 à » »	10 » à 10 25	16 50 à 17 »	13 » à 13 70
Première qual.	23 35 à 24 »	22 65 à 23 35	21 » à 21 35	22 65 à » »	20 75 à 21 »	19 25 à 19 75	20 50 à 21 »	20 » à » »	19 10 à » »	9 25 à 9 75	16 » à » »	10 25 à 10 55
Deuxième » .	22 32 à 22 65	21 30 à 22 »	» » à » »	21 35 à » »	19 25 à » »	18 35 à 18 85	» » à » »	» » à » »	17 50 à 17 85	9 » à 9 15	15 » à 15 50	» » à » »
Inférieure » .	20 35 à 20 50	» » à » » Hausse.	» » à » »	19 35 à » »	17 75 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 65 à » »	12 66 à » »	13 » à 13 35	9 50 à » »	12 10 à » »	13 » à 13 35	» » à » »	11 65 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Deuxième » .	10 35 à 10 50	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	11 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol. .	10 65 à 11 35	9 65 à 10 65	10 30 à 10 50	» » à » »	11 50 à 13 »	8 50 à 8 75	» » à » »	» » à » »	8 25 à 8 75	» » à » »	» » à » »	» » à » »
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	8 50 à 9 »	7 80 à » »	10 » à » »	7 50 à » »	6 » à 6 10	6 90 à » »	10 50 à 10 65	6 25 à 6 55	7 » à 7 25	» » à » »	» » à » »	5 30 à 5 95
Deuxième » .	8 » à 8 35	6 80 à » »	9 » à » »	6 63 à » »	5 » à » »	6 » à 6.50	» » à » »	6 » à » »	6 55 à » »	» » à » »	» » à » »	5 » à » »
Troisième » .	7 85 à 8 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	6 25 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAIS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 15 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	8 10 à 8 30

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Gray.	Limoges.	Grenoble.	Toulouse.
Foin. 1re.	48 50	25 »	25 »	31 »	35 »
Foin. 2e.	44 46	20 »	24 »	27 »	33 »
Luzerne. .	46 47	» »	» »	» »	21 23
Sainfoin. .	» »	» »	» »	» »	21 23
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	27 30
Paille blé.	28 30	13 »	20 »	20 »	25 »
Paille seig.	30 32	14 »	17 »	18 »	17 »

BESTIAUX.

POISSY, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	POISSY, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
Bœuf. .	1 10	1 50	Veau. .	1 50	1 80
— . .	1 »	1 20	— . .	1 30	1 50
— . .	» 88	» »	— . .	1 10	» »
Vache. .	1 08	1 10	Mouton	1 36	1 10
— . .	» 93	1 »	— . .	1 16	1 20
— . .	» 70	» »	— . .	» 96	» »
Porc. . .	» »	1 60			

L'un des Gérants, F. Cantagrel.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5, à Paris.

ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. 1, N. 70.

LUNDI 9 OCTOBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS ... UNUM SINT. JOAN. — LA

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 8 OCTOBRE.

L'Espagne et les Congrès.

Il est de nouveau question d'un congrès pour régler les affaires d'Espagne. Cette idée paraît préoccuper les diplomates et les journaux d'outre-Rhin. La Presse française elle-même en fait encore une fois le thème de ses discussions. Mais les opinions des journaux sont partagées sur le mérite et l'utilité d'une réunion des puissances qui aurait pour objet le règlement de la question espagnole.

Les journaux dynastiques et radicaux sont d'accord pour regarder comme inutile, et même comme contraire aux principes du droit international actuel, une intervention des puissances européennes dans les affaires de la Péninsule. D'un autre côté, les organes de l'opinion légitimiste semblent voir avec quelque satisfaction l'initiative que prendrait l'Europe; ils semblent voir dans la réunion d'un congrès le gage assuré pour l'Espagne d'un prompt retour à l'ordre, à la tranquillité et à la paix.

En principe, nous sommes partisans des congrès; nous croyons à la substitution de la diplomatie à la guerre, des conférences aux batailles, des arrangements amiables aux luttes armées, d'un immense progrès. Nous croyons que la Presse doit favoriser ce mouvement progressif; elle y est d'autant plus intéressée que sa voix est étouffée au milieu du tumulte des armes. On conçoit que, dans un avenir plus ou moins éloigné, elle pourrait offrir un terrain neutre où les intérêts des nations viendraient se débattre, se concilier peut-être.

Toutefois, en matière de congrès, nous croyons qu'il faut faire une distinction.

Les nations peuvent former des congrès dont la fonction serait de réglementer les intérêts communs que font naître les relations de peuple à peuple, ou d'intervenir comme médiateurs dans les différends soulevés entre deux Etats. On peut même désirer que ces congrès deviennent tellement fréquents qu'ils donnent lieu à une institution permanente. Les faits généraux qui ne sont pas encore administrés et réglementés finiront probablement par devenir si nombreux qu'on sera amené à établir une pareille institution. Il n'y aurait plus alors qu'à s'entendre sur la forme et la composition de ces assemblées, de manière à ce que les plus petits états eussent une représentation proportionnelle, comme cela existe déjà dans la constitution intérieure de l'Allemagne.

Mais il est possible aussi que les nations se réunissent en congrès pour s'immiscer dans les affaires de l'une d'elles, pour lui imposer leur décision collective. Dans ce cas, le congrès a un caractère rétrograde, un caractère d'usurpation et de violence qui n'est plus de notre temps. Ce caractère serait d'autant plus frappant que le congrès ne serait composé que de quatre à cinq puissances, et non de toute la famille européenne. Aussi croyons-nous que la Révolution de juillet a eu raison de proclamer le principe de non-intervention. Car, de même que les nations sont indépendantes les unes vis-à-vis des autres, chacune l'est aussi vis-à-vis de toutes les autres. La personnalité, l'inviolabilité des nations est aujourd'hui un fait acquis dans le droit public européen, et la France doit surtout s'attacher à le maintenir.

Cette distinction nous paraît jeter quelque lumière sur la question de savoir s'il est juste, s'il est raisonnable qu'un congrès se réunisse pour s'occuper des affaires de la Péninsule. A quoi servirait ce congrès? Dans tous les cas, il ne pourrait être que funeste ou superflu. Si la volonté des puissances est contraire à la volonté du peuple espagnol, il faut en venir à la guerre; et le congrès va contre son but, qui est de rétablir la paix. Si la volonté des puissances est conforme à celle du peuple espagnol, le congrès est inutile.

Il faut donc laisser les cortès librement exprimer le vœu de la nation espagnole sur toutes les difficultés actuelles. C'est là ce que commande la raison, ce que commande le véritable sentiment de la liberté et de l'indépendance des nationalités. Si l'Espagne appelait elle-même la réunion du congrès, si elle implorait le concours et l'assistance des cours européennes pour la tirer des embarras où elle est engagée, on concevrait que la diplomatie s'assemblât, se concertât pour émettre un avis qu'on lui aurait demandé. Mais il ne paraît pas que la nation réclame l'aide ou le conseil de personne; ce n'est probablement pas pour se laisser diriger par une opinion extérieure que les cortès se réunissent à l'heure qu'il est. On sait que la nation espagnole a des habitudes assez prononcées de personnalité et d'indépendance, et rien n'annonce qu'elle veuille s'en départir dans les conjonctures actuelles.

L'avenir suivant la Presse.

La *Presse* est un journal qui a rendu de notables services à la cause des idées sociales. La première, parmi les feuilles de la capitale, elle a pris quelques-uns des thèmes économiques des écoles socialistes, et elle les a présentés à son public avec quelques tempéraments. Aussi, pour tous les amis du progrès, pour ceux-là même qui étaient les adversaires les plus prononcés de sa ligne de conduite politique, la *Presse* a-t-elle été toujours une feuille suivie avec intérêt sous un double rapport : premièrement, en ce qu'elle signale avec une judicieuse hardiesse les réformes administratives à accomplir et qu'elle en réclame avec persévérance la réalisation; secondement, en ce qu'elle donne, quoique plus timidement à la vérité, accès dans ses colonnes aux questions sociales, se prononçant ouvertement quelquefois pour les solutions les plus avancées qui ont été produites de ces questions vraiment fondamentales.

C'est ainsi que récemment, dans son numéro du 2 octobre, la *Presse* a résumé avec un rare bonheur les principales améliorations proposées par les novateurs, et a tracé de l'avenir, d'un avenir, suivant elle, plus rapproché qu'on ne pense, un tableau qui embrasse essentiellement tous ces projets de réformes, toutes ces espérances qualifiées naguère encore d'utopies et de chimériques illusions. Nous n'avons, pour notre compte, aucun trait à effacer dans le tableau que présente la *Presse*, pour qu'il réponde à notre idéal. Tout n'est pas et ne pouvait pas être là exposé en détail; sous le rapport des moyens de réalisation surtout l'article de la *Presse* laisse à désirer; mais ce qu'il renferme est exact. A chacune de ses indications nous pourrions joindre un commentaire qui montrerait que l'Association seule a virtuellement la propriété de réaliser ces dispositions de solidarité et de prévoyance générales que ce journal annonce devoir, dans un avenir prochain, régir la société.

Voici l'article de la *Presse* auquel nous faisons allusion :

Les idées simples, les idées justes sont, en France, les dernières qu'on adopte; d'abord on commence par les rejeter et par prétendre qu'elles sont fausses; plus tard on se borne à les ajourner et à dire qu'elles ne sont pas mûres; enfin, un beau jour, on finit par les admettre et par oublier tout ce qu'on a écrit pour les combattre. Il ne faut donc pas que ceux qui ne recherchent en toutes choses que le vrai, l'utile et l'applicable, sans esprit d'école, de coterie, de parti, se laissent aller au découragement lorsqu'ils voient leurs propositions froidement accueillies ou dédaigneusement écartées, quelquefois même bafouées.

Ayons confiance dans l'avenir, sachons attendre, et nous verrons de même se réaliser plusieurs des améliorations qui, au lieu de faire réfléchir profondément les hommes d'Etat qui nous gouvernent ou aspirent à nous gouverner, n'obtiennent d'eux aujourd'hui qu'un sourire de tranchante et dédaigneuse incrédulité; sachons attendre patiemment, et nous verrons l'obligation du service militaire disparaître de nos lois, et le jour arriver où non-seulement ne seront plus soldats que ceux qui le voudront, mais encore ne sera pas soldat qui voudra, où ce sera une faveur d'être admis dans l'armée, comme aujourd'hui c'en est une d'entrer dans la garde municipale, dans l'administration des douanes, des contributions indirectes, etc., etc.; sachons attendre et nous verrons l'impôt direct changer de caractère, peser moins et produire plus, acquitté sans contrainte et considéré par les contribuables comme un bienfait, parce qu'alors, non-seulement l'impôt les fera participer aux avantages qu'il procure aujourd'hui, mais il leur en assurera de nouveaux; la perception de l'impôt se confondra dans le paiement de la prime qui les garantira contre tout risque d'incendie, de grêle, d'inondation, d'épizootie; l'instruction publique sera gratuite comme la justice; l'impôt sera le levier à l'aide duquel la propriété pourra réduire le poids de la dette hypothécaire qui l'écrase; l'impôt sera le lien qui associera le crédit de l'individu au crédit de l'état; l'impôt sera la base sur laquelle se fondera une grande institution de prévoyance sociale, une vaste caisse publique de retenues et de retraites, qui fera, dans l'intérêt des travailleurs libres, ce que fait aujourd'hui le gouvernement dans l'intérêt de ses fonctionnaires et de ses employés; sachons attendre, et nous verrons la police, monument de barbarie et honte de notre siècle, remplir des fonctions toutes nouvelles qui la réhabiliteront dans l'estime des peuples; sachons attendre, et nous ne verrons plus des hommes laborieux, des familles entières exposées à mourir de faim, tandis qu'une multitude de paresseux et de fripons vit aux dépens d'une charité aveugle, qui, pour un peu de bien qu'elle fait au hasard, encourage, sans le savoir, beaucoup de mal. L'état de civilisation prétendue dans lequel nous vivons est un état d'obscurité profonde, où gouvernants et gouvernés ne voient pas plus clair les uns que les autres; un jour la lumière se fera, et l'ordre qui manque aujourd'hui au sein de la société s'établira aussitôt; il suffira, pour opérer ce prodige, de l'adoption de deux ou trois idées très simples qui existent en germe : il n'y a qu'à les féconder... Attendons patiemment ce moment; peut-être l'attendrons-nous moins long-temps que nous ne le pensons.

Non, ne nous bornons point à attendre; agissons pour hâter l'accomplissement des prédictions de la *Presse*. A ce point-là près, nous sommes pleinement d'accord avec elle.

De ces deux ou trois idées très simples qui commencent à fixer l'attention publique, voici la plus simple de toutes et la plus facile à essayer. De même que, pour les cinq ou six personnes qui composent ordinairement une famille, il est plus économique de vivre réunies en un ménage commun que si chacune d'elles avait son ménage à part; de même il y aurait économie, et dans une proportion plus forte, si les opérations du ménage se faisaient en grand et combinément pour tous les habitants d'un hameau, par exemple, soient quelques centaines de personnes. Ces dispositions, loin d'imposer l'uniformité du régime alimentaire, permettraient au contraire à chacun des associés du grand ménage un bien plus grand choix et à beaucoup moins de frais que dans le ménage morcelé actuel. Le sanctuaire de la famille n'en subsisterait pas moins, quoi que puissent dire à cet égard les détracteurs de l'Association; il ne serait pas plus détruit par cette coopération des familles pour les choses de l'industrie ménagère qu'il ne l'est aujourd'hui par la réunion de ces mêmes familles à l'église, au théâtre ou dans les ateliers.

Une fois associés pour la consommation, les habitants d'un village ne tarderaient pas à le devenir pour les travaux de culture, si même ils n'avaient débuté en Association par ce dernier côté

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Horticulture.

SOMMAIRE. — Importance relative des fleurs et des fruits. — Fruits des régions tropicales. — Fruits d'Europe. — Dattes servant de monnaie dans le Darfour. — Dattiers de Méhémet-Ali en Egypte. — Prunes d'Agen. — Pommes de Normandie. — Fruits à cidre. — Vergers de pêchers et distillation des pêches aux Etats-Unis. — Vergers de Damas. — M. Barker. — Montreuil-aux-Pêches. — Part que prennent les femmes à la culture des pêches de Montreuil. — Treilles de Thomery. — Femmes employées à la culture de ces treilles. — Exposition de fleurs et de fruits à Paris. — Cercle général d'horticulture. — Plantes tropicales; MM. Cels frères. — Fruits d'Europe; MM. Jamain et Barbier. — Ananas; M. Gunthier. — Dévastation des serres de cet horticulteur. — Rosiers remontants; M. Paillet. — Fleurs les plus remarquables de l'exposition. — Discours du président du cercle général d'horticulture. — Erreurs de quelques journalistes en fait d'horticulture; graine de chanvre mâle; *Journal des Débats* — Chaleur du climat de la Terre-de-Feu; *Journal d'Horticulture pratique.*

reux Horneman, que, dans le Darfour, où les dattes sont la base de la nourriture des habitants, les corbeilles de dattes tiennent lieu de monnaie; elles sont presque le seul moyen d'échange; on les reçoit en paiement de l'impôt.

L'un des actes les plus remarquables de l'administration du vice-roi d'Egypte, c'est le soin qu'il a pris de faire établir des plantations de dattiers sur toute la limite du désert; ces plantations n'ont pas moins de 120 à 130 kilomètres de long. Leur fruit appartient à tout le monde. Comme il s'en perd une énorme quantité, et que les arbres, de même que celui qui les a plantés, sont déjà vieux, ils se sont fait une ceinture de jeunes dattiers qui, lentement, empiètent sur le désert. Un Français établi en Egypte se promenait dernièrement sous ces dattiers avec un Musulman, en causant de l'administration du pacha. « Vous voyez ces arbres, dit le Musulman; quand même Méhémet-Ali n'aurait fait que cela pour le bien de l'Egypte, il aurait des droits à la reconnaissance de la postérité. »

En France, quelques fruits approchent de l'importance commerciale des fruits secs de l'Orient. On sait quel revenu rapporte à quelques-uns

ciétés de tempérance. Les vergers de la Syrie, les jardins de Damas surtout mériteraient bien aussi un coup-d'œil, du moins, ce qu'il peut en rester dans cette malheureuse contrée, pleine de troubles et de ruines. Un horticulteur anglais, M. Barker, avait créé là, avec une longue persévérance, d'admirables jardins fruitiers d'où il expédiait en Europe beaucoup de variétés nouvelles et précieuses d'arbres à fruits. Tout cela existe-t-il encore? Nous ne savons.

Mais ne nous laissons pas déborder par l'entraînement d'un sujet immense, dont chaque partie nous séduit et nous attire; bornons cette fois nos explorations à la France.

Paris et ses environs donnent à l'étranger qui les voit pour la première fois une idée favorable de l'état avancé de notre horticulture en ce qui concerne les arbres à fruits. Gravissons les hauteurs qui dominent Montreuil, tandis que nous n'avons point encore à craindre d'en être chassés par le qui-vive des sentinelles préposées à la garde des forts. D'ici la vue s'étend sur deux ou trois cents hectares de jardins fruitiers tels qu'on n'en rencontrerait nulle part l'équivalent dans le monde connu. Chaque jardin est coupé de lignes parallèles de murailles garnies

Mais, objectera-t-on, quelques avantages que dût offrir à notre population agricole un tel régime, on ne décidera jamais la masse des habitants d'un village à en faire l'essai. Trop d'intérêts, de méfiances les divisent; et puis, en supposant vaincus tous les obstacles dépendant de la volonté, les moyens matériels d'exécution leur manqueraient dans la plupart des cas.

Cela est vrai; aussi faut-il peu compter sur ce mode d'engrenage en régime sociétaire par la libre et spontanée réunion des familles d'une commune rurale. Mais, grâce à Dieu, nous avons des établissements où, par suite de la position des individus qu'on y reçoit ou qu'on y envoie, il y a non-seulement possibilité, mais encore nécessité d'employer quelques dispositions de l'ordre combiné. Tels sont les établissements du genre d'Ostwald et de Mettray, si souvent cités par nous, et desquels ressortiront peut-être des enseignements inattendus, des règles de conduite, des arrangements à imiter avec grand avantage pour la masse de la population.

Nous avons insisté sur ce premier point, parce que les essais en association agricole nous paraissent toujours et de beaucoup le moyen de progrès le plus prompt, le plus facile et le plus sûr. Cela ne nous empêche pas d'apprécier les diverses voies de transition propres à sortir plus ou moins lentement la société du chaos où elle s'agite avec douleur et sans fruit sous la direction de guides aveugles, comme le dit fort bien la *Presse*. Quelques-unes de ces voies indirectes, mentionnées dans l'article que nous venons de reproduire, ont été de notre part l'objet d'études et de publications spéciales. Telle est, entre autres, la mesure qui aurait pour but de généraliser l'assurance contre l'incendie, la grêle, etc., et de la rattacher à l'impôt.

L'obligation de garantir une retraite aux travailleurs de tous les ordres a été aussi avec raison plus d'une fois signalée. Mais comment serait-il donné suite à une telle idée, quand les hommes laborieux et valides sont chaque jour encore *exposés à mourir de faim?* c'est toujours la *Presse* qui constate le fait. En présence d'une telle monstruosité, le droit au travail est le premier que nous demandons à la société de reconnaître et de constituer. Qu'elle avise à préparer partout des ateliers où les bras inoccupés trouvent toujours de l'emploi. Or, ce n'est que l'agriculture, cette industrie pivotale et nourricière, qui peut servir de base à un système de garantie universelle du droit au travail.

La *Presse* termine son article en faisant remarquer que le *Journal des Débats* est enfin d'avis aujourd'hui qu'il faudrait doubler le traitement de 200 fr. des instituteurs. « Il a, dit-elle, fallu dix an-
» nées au *Journal des Débats* pour reconnaître que la rétribution
» de 200 fr., assurée par la loi du 28 juin 1833 aux instituteurs pri-
» maires, n'était pas suffisante! Et quand nous disions cela, nous,
» à l'époque où la loi fut présentée par M. Guizot; quand nous de-
» mandions que le traitement des instituteurs fût assimilé à celui
» des ministres du culte, on disait de nous que nous avions l'esprit
» faux et trop absolu; que nous voulions l'impossible! »

Il est de bonne et très légitime guerre de la part de la *Presse* de prendre ainsi ses avantages sur le *Journal des Débats*, et de revendiquer l'honneur de sa supériorité de prévoyance. Mais si nous remontions dans le passé de la *Presse*, n'y trouverions-nous pas aussi quelques contradictions avec les vues si avancées de son article du 2 octobre 1843? N'a-t-elle jamais attaqué les théories desquelles découle tout entier le programme qu'elle déroule aujourd'hui comme le spécimen de l'avenir, d'un prochain avenir? Y aurait-il, en un mot, présomption de notre part à supposer qu'en fait d'idées progressives, la *Démocratie pacifique* est à la *Presse* comme la *Presse* est au *Journal des Débats?*

Nous nous sommes élevés avec énergie contre le rôle honteux qu'ont pris le *Globe* et le *Journal des Débats* dans la question irlandaise. Nous avons reproduit textuellement les injures adressées par la première de ces feuilles à O'Connell, qu'elle appelle un *avocat subventionné*, et le vœu impie qu'elle a osé exprimer tout haut de voir se dénouer au plus vite la *comédie* du soulèvement de l'Irlande. Nous avons enfin protesté, au nom de l'honneur national, au nom de la Presse française, contre ces provocations odieuses. Le *Globe* s'est ému de nos protestations, qui ont eu quelque retentissement dans la Presse parisienne, et il a essayé de justifier sa politique et celle de ces patrons, en établissant une distinction très savante entre les intérêts de l'*avocat subventionné* et les intérêts du malheureux pays que cet avocat entend arracher à l'esclavage. Le *Globe* sait parfaitement que nous ne voulons pas faire dépense d'arguments sérieux dans une polémique d'où la sincérité est absente.

Nous devons dire pourtant que la seconde diatribe qu'il nous a décochée renferme une accusation singulière, et que nous nous attendions peu à trouver sous sa plume. Le *Globe* nous reproche d'avoir employé à son égard un langage *que ne désavoueraient pas les dames de la halle...* (suivent d'autres gentillesses); et il a l'air d'ajouter que sa pudeur chatouilleuse lui défend de nous suivre sur ce terrain vierge pour lui.

Nous serions au désespoir d'avoir mérité l'accusation que le *Globe* nous adresse. Nous sommes de ceux qui font quelque cas des misères de la nation irlandaise, et les gémissements de ces populations affamées qui réclament de leurs maîtres inhumains la concession du droit de vivre, ne nous ont jamais inspiré, que nous sachions, de cruelles railleries. Nous abandonnons volontiers le monopole du ton plaisant, en de pareils débats, au journal officiel de l'esclavage et des conservateurs-bornes, comme nous aimons à le qualifier. Mais que des écrivains qui paraissent avoir pris tous leurs degrés à l'université des halles, et n'ont plus de rivaux aujourd'hui dans le noble exercice du pugilat littéraire, que ces écrivains viennent humblement nous dire qu'ils ne se sentent pas de force à lutter avec nous sur le terrain de l'injure, c'est là un aveu d'infériorité qui nous étonne. Messieurs les écrivains du *Globe* n'avaient pas habitué leurs adversaires à tant de modestie.

Et dans le même article, et sans doute pour nous donner après le blâme un exemple touchant d'urbanité et d'atticisme, le journal pudibond et sensible affuble M. de Lamartine d'une paire. . . . . d'oreilles d'âne.

Il est probable encore que c'est pour nous faire beaucoup de peine que le même journal nous englobe depuis quelques jours dans les anathèmes qu'il fulmine contre l'illustre poète, un grand coupable que le dégoût de la politique chère au *Globe* a forcé de sortir du camp des conservateurs-bornes. Le *Globe* s'abuse ici, et nous ne devons pas prolonger son erreur. Nous n'avons pas plus de titres que M. de Lamartine, Dieu merci! aux sympathies du *Globe*. Journal de l'esclavage, ses injures nous reviennent de droit; nous les recevons stoïquement et comme choses dues. Traitez-nous de fous, c'est dans l'ordre; la manie furieuse est comme la jaunisse, elle fait voir partout des maniaques à ceux qui en sont possédés.

Réflexions sur le mot Subvention.

Dans les époques de corruption, on détourne volontiers le sens des mots à l'aide d'ingénieux sophismes; on couvre d'un nom honnête une chose qui ne l'est pas, ou, par une manœuvre plus habile encore, on applique à une action déshonnête un de ces termes qui se prêtent à des interprétations diverses; ainsi est-il arrivé du mot *subvention*.

Ce mot signifie proprement *secours*, *subsides*. On peut accorder *des secours, des subsides* pour des choses excellentes ou bien détestables, glorieuses ou bien honteuses: des secours au pauvre écrivain, au pauvre artiste pour l'aider à continuer son œuvre.

Mais si un écrivain famélique ou corrompu vend sa plume à qui veut bien l'acheter, on appellera *subvention* la somme qu'on lui paie. Ici le mot est détourné de son sens.

Ils profitent de cette double acception les gens qui, se vantant d'être subventionnés, veulent faire entendre par là qu'ils écrivent en toute liberté de conscience, tandis qu'ils sont généralement payés pour écrire ce qu'on leur dicte.

Mais il est d'autres cas où la conscience publique inflige le sens défavorable du mot *subvention*: c'est lorsque l'emploi accepté comporte quelque chose de bas et de honteux.

Un espion est justement méprisé, même de ceux qui le soudoient: on juge avec raison que l'argent seul a pu le décider à exercer un tel métier.

Il en est de même quand un écrivain emploie son talent à servir des passions ignobles, à jeter de la boue sur les sentiments les plus honorables, à corrompre incessamment la conscience publique par l'expression d'un égoïsme éhonté, à attaquer les causes les plus saintes, à défendre les moins honorables. Quelque esprit que montre cet écrivain, comme on ne voit sortir de sa plume que des turpitudes, on s'imagine aisément qu'il ne les écrit que parce qu'il est payé pour cela: on aime encore mieux le croire sans conscience que de lui supposer une âme assez dégradée pour écrire en conscience tant d'infamies.

La nécessité de relever une inexactitude insérée dans la dépêche télégraphique de Toulon, a fait dégénérer en un débat géographique la question de savoir si la réparation obtenue par M. de Bourqueney à Jérusalem suffit à l'honneur de la France. Il faut revenir au point capital: notre mât de pavillon, abattu par l'émeute, doit-il être relevé à Jérusalem? nos couleurs doivent-elles flotter sur la ville sainte? en autorisant l'établissement du consulat, le sultan n'a-t-il pas autorisé par cela même l'exaltation du pavillon? M. de Bourqueney n'a-t-il pas renoncé à un droit acquis, en laissant insérer dans le *bérat* que le pavillon serait relevé à Beyrouth? la France, au nom du droit public européen, n'est-elle pas fondée à faire valoir l'autorisation protectrice accordée par la Porte pour l'établissement d'un consulat à Jérusalem, et à insister pour obtenir un nouveau *bérat* qui enjoigne au gouverneur qui sera envoyé à Jérusalem de procéder à l'inauguration du pavillon français dans la ville sainte?

Voilà le point que la Presse ne doit pas perdre de vue, et sur lequel elle doit presser le ministère de s'expliquer et d'agir. Partout l'opinion est unanime sur l'insuffisance de la réparation obtenue. A Constantinople, l'impression a été la même qu'à Paris. Le *Portafoglio Maltese* contient deux lettres de Constantinople, l'une à la date du 11 septembre, l'autre à la date du 17. Celle-ci, bien que conçue en des termes très modérés, déclare pourtant que justice n'a pas été rendue. Voici comment s'exprime le correspondant du *Portafoglio Maltese*:

La satisfaction que la France a obtenue, pour l'insulte qui lui a été faite à Jérusalem, est que le pacha a été destitué et remplacé par un autre, lequel ira demander excuse, au nom de la Porte, au consul de France. Le pavillon français, à un jour qui doit être ultérieurement fixé, sera arboré dans Beyrouth et salué de vingt-un coups de canon, et les auteurs de ce désordre seront sévèrement punis. Néanmoins, on ne parle pas de rétablir le mât et le pavillon à Jérusalem, bien *que cette satisfaction eût été la plus juste.*

La seconde lettre déclare d'abord la réparation non-seulement incomplète, mais burlesque, et dit ensuite qu'il faut voir si la France en restera là et se contentera d'une pareille satisfaction. Voici le paragraphe de cette lettre relatif à l'affaire de Jérusalem:

M. de Bourqueney, ministre de France, a présenté une note à la Porte relativement à l'insulte faite au pavillon français à Jérusalem, et l'on dit qu'il aurait obtenu satisfaction. Mais si cette satisfaction est telle qu'on la raconte, il faut avouer que ce serait vraiment une satisfaction *burlesque*. Il paraît, d'après ce que l'on dit, que le pavillon français doit être arboré à Beyrouth et salué de vingt-un coups de canon. Voilà une belle satisfaction! Elle ressemble en quelque sorte à celle que les Autrichiens obtinrent à Tophane, il y a deux ou trois ans. Le pavillon est insulté, lacéré et foulé aux pieds par la populace de Jérusalem, et c'est à Beyrouth qu'on veut l'aborer et le saluer! En ce cas, les négociateurs auraient aussi bien fait de le saluer séance tenante, puisqu'il ne peut être arboré et salué au lieu même où il a été insulté, et quoique les coupables doivent être punis à Jérusalem, ils pourront toujours soutenir qu'ils n'ont pas eu tort, puisque le pavillon, en définitive, n'a pas été rétabli. Et croyez-vous que, dans cette affaire, le pacha n'ait pas été d'accord avec le peuple? Beaucoup prétendent que tout s'est passé *valeur entendue* (valuta intesa). Du reste, nous verrons si les Français n'auront pas d'autre satisfaction que celle dont on parle.

Nous le répétons, le gouvernement français doit insister pour que le pavillon soit relevé à Jérusalem même: le préjugé musulman relatif aux villes saintes n'est pas aussi insurmontable qu'on veut bien le prétendre, et, comme nous l'avons déjà fait observer, il n'existe assurément pas chez les membres du divan. Non, il ne s'agit pas de *baptiser* les mahométans, comme le dit en plaisantant une feuille ministérielle; il s'agit de leur faire admettre une coutume que leur chef spirituel et temporel a commandée, une coutume qui existe déjà dans deux villes saintes, Damas et Alep, et qui finira par s'introduire même à la Mecque et à Médine, alors que le commerce des Indes aura repris son ancienne route de la mer Rouge.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 7.

« Les élections ont été favorables au parti parlementaire à Soria, Oviedo, Valence, Badajoz, Logrono, Caceres, Orense et Pontevedra; elles se sont partagées à Lugo. L'opposition l'a emporté à Fernel et à Alicante. »

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — *De la frontière de Turquie*, 19 septembre. — Le visir de la Herzegovine, probablement mis dans l'inquiétude par l'état menaçant de la Bosnie, a fait faire tout d'un coup des offres de paix au vladika, sous la condition préalable de punir les meurtriers des députés de Wocsitsch. Le vladika a répliqué avec fierté qu'il acceptait l'offre et sans en excepter la condition préalable, si les Turcs voulaient également punir ceux qui avaient déjà commis des trahisons contre Montenegro. Les Albanais ont attaqué les Monténégrins par surprise, mais ces derniers les ont reçus de telle manière qu'ils ne reviendront plus à la charge. On assure qu'une fraction des Kucsis a abandonné le vladika pour passer au pacha de Scutari. Leurs députés ont été bien reçus par le pacha. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— On écrit de Bucharest, 27 septembre, à la *Gazette de Vos*, de Berlin:

« Le bruit se répand que 10,000 Russes entreront bientôt dans les principautés. »

GRÈCE. — On écrit de Trieste, 28 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg*:

« D'après les communications verbales de plusieurs personnes appar-

---

munes de la banlieue, méritent leur réputation; il en est qui savent *gouverner* un espalier aussi bien et mieux que leurs pères ou leurs maris. D'où vient cela? d'un seul fait: d'un travail agréable, intelligent et suffisamment lucratif. Or, nous ne pouvons trop le répéter, ce fait produirait partout les mêmes résultats, et, nous en avons l'intime conviction, cela n'est impossible nulle part.

Voyons-en une autre preuve à Thomery et dans les villages où se récolte le chasselas, sans égal en Europe, connu à Paris sous le nom de *chasselas de Fontainebleau*. Là encore les femmes prennent une part importante à la culture des vignes en treille; le soin d'*épamprer*, de cueillir et d'emballer le chasselas les regarde seules, à l'exclusion des hommes, livrés à d'autres travaux. La seule récolte de la fougère nécessaire à l'emballage du chasselas donne une besogne lucrative à des centaines de femmes et d'enfants. Nous en avons souvent rencontré faisant leur provision de fougère jusque dans la forêt de Sercotte, à 35 ou 40 kilomètres de leur clocher.

A Thomery, les femmes occupées de la culture des treilles sont incomparablement plus belles, plus sages, plus intelligentes, meilleures, sous tous les rapports, que la population féminine des villages voisins, livrée, comme partout, à des travaux excessifs, abrutissants et trop peu rétribués.

Nous avons dû signaler ces faits, mis en relief avec un talent remar-

cultivent à Paris l'ananas avec le plus de succès, nous devons une mention particulière à M. Gonthier, et voici pourquoi. M. Gonthier s'occupe avec la plus louable persévérance de multiplier de semis les ananas, dans le but d'en obtenir des variétés nouvelles. Cette plante croît très lentement; il faut être du métier pour savoir ce qu'on doit dépenser de travail assidu et d'inépuisable patience pour mener à fin un semis d'ananas et lui faire porter fruit. Il y a quelques mois, M. Gonthier possédait dans ses serres une collection d'ananas unique à Paris, elle ne valait pas moins de 10 à 15,000 fr. Une nuit, des brigands que, nous l'espérons, la loi atteindra tôt ou tard, pénètrent dans les serres de M. Gonthier, et là ils coupent, arrachent et écrasent sous les pieds tous ses ananas, les uns en fleurs, les autres prêts à mûrir. Un seul compartiment, par quelque circonstance fortuite, échappa aux dévastateurs; c'est ce débris d'un si triste, d'un si odieux acte de brigandage que M. Gonthier a mis à l'exposition, et ce débris l'emportait encore en rareté sur les lots des autres exposants du même genre de fruits. On admirait entre autres un énorme ananas dont l'odeur annonçait la maturité parfaite, bien qu'il fût resté d'un beau vert lustré; c'était un premier fruit.

Quoique la saison soit plus favorable aux fruits qu'aux fleurs, l'exposition n'en était pas moins décorée d'une foule de belles et riches collections de plantes et d'arbustes en fleurs, parmi lesquels brillaient au

Dans une allocution chaleureuse qui a précédé la distribution des médailles, M. Chéreau, président du cercle horticole, a émis plusieurs idées larges, parmi lesquelles nous signalerons le vœu de voir le gouvernement récompenser par d'honorables distinctions les plus éminents de nos horticulteurs, dignes de ces distinctions, a dit M. Chéreau, au même titre que tous ceux qui, dans d'autres carrières et par d'autres travaux, servent utilement leur pays.

Le goût de l'horticulture est tellement général aujourd'hui que pas un de nos grands journaux n'a cru pouvoir se dispenser de donner à ses abonnés un compte-rendu quelconque de l'exposition du cercle horticole. Malheureusement pour les écrivains élégants et spirituels chargés de cette tâche, ils sont nos confrères comme feuilletonistes, mais non comme horticulteurs, ce qui les a fait tomber involontairement dans les erreurs les plus divertissantes. Ainsi, par exemple, le feuilleton des *Débats* vantait sérieusement la beauté des plantes à fleurs radiées, qu'il nommait *radieuses*, substituant à un terme inconnu un mot de sa connaissance; il signalait non moins sérieusement les propriétés de la graine du chanvre *mâle*, ignorant sans aucun doute que les plantes dioïques à sexes distincts sur des individus séparés, comme le chanvre, ne peuvent donner de graine que sur les individus femelles, de sorte qu'il n'y a pas plus de graine de chanvre mâle qu'il n'y a d'œufs de coq renfermant, comme on sait, un serpent ou un basilic, au choix des amateurs.

...nant à la cour d'Athènes, nous pouvons assurer que la tranquillité est loin d'être aussi complète dans ce pays que certains articles louangeurs de journaux vendus voudraient le faire croire. Les partis commencent à intriguer et chacun croit l'avoir emporté. Toutes les correspondances d'Athènes s'accordent à dire que les évènements qui ont éclaté, ont été moins à l'instigation, du moins au su et au vu des agents du nord. Cette ...ersion offre beaucoup de popularité. »

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 1er octobre :

« Le Gouvernement a reçu des nouvelles très satisfaisantes de Saragosse. Il paraît que, le 29, la junte centrale a fait demander au général Canedo la permission d'entrer avec lui en pourparlers. Le général a souscrit avec empressement à cette demande, et deux membres de la junte se sont transportés sur-le-champ au quartier-général de Canedo. A l'issue de cette conférence, qui ne paraît pas avoir été tout à-fait concluante, le général Canedo a fait savoir à la junte centrale que, le moment d'agir étant arrivé, il espérait que la junte n'exposerait pas la ville à de nouveaux désastres en pure perte. La junte a fait demander une seconde conférence à laquelle le général a consenti. On voit que les négociations promettaient un heureux résultat. Tel est l'ensemble des dernières dépêches du général Canedo. Il n'y a pas eu ville d'autres nouvelles aujourd'hui. »

POLOGNE. — On écrit de la frontière de Pologne, 26 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« On assure que l'empereur Nicolas a fait, à Varsovie, plusieurs actes de clémence qui ont ramené le bonheur au sein de nombreuses familles. Tous les bruits s'accordent à dire que l'empereur de Russie et le roi de Prusse sont dans les meilleurs termes d'amitié. La Suède et le Danemark se rapprocheront de l'alliance russo-prussienne. La première, pour assurer le trône à la dynastie régnante, et le dernier pour ne pas devenir la proie d'un protectorat occidental. La politique commerciale russe sera moins sévère et moins restrictive pour l'année prochaine. Ce ... contribuera puissamment à faire cesser l'antipathie de la nation prussienne contre les Russes. Plusieurs régiments russes ont devancé l'empereur à Varsovie. La capitale est remplie de troupes qui rentrent dans leurs casernes après les manœuvres, à moins que des circonstances politiques ne rendent nécessaire d'avoir en Pologne une force armée d'occupation. »

— Les lettres de Posen mandent que l'empereur de Russie a devancé de huit heures sa suite. S. M. I. ne s'est pas trouvée dans sa voiture au moment où l'attentat a eu lieu; tous les coups de feu ont été tirés dans la direction de la place occupée d'ordinaire par l'empereur. L'aide-de-camp de S. M. qui s'y trouvait a été atteint par les balles et blessé. » (*Gazette d'Augsbourg* du 4 octobre.)

ALLEMAGNE. — MECKLENBOURG-SCHWERIN, 30 *septembre*. — Le grand-duc a résolu de tenir, le 8 novembre, une diète générale dans la ville de Sternberg. Il a déjà publié la convocation.

(*Journ. allem. de Francfort.*)

SUISSE. — *Bâle*, 5 octobre. — Les bruits et les nouvelles contenues dans les feuilles publiques, relativement aux résolutions mises en délibération par les cantons catholiques attachés au pacte fédéral par suite de la grave violation de la loi dans la question des couvents, se confirment et se consolident de plus en plus. Après avoir donné plus de consistance à ces bruits, le petit conseil de Bâle-ville a résolu d'adresser une seconde lettre de représentation aux cinq cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden et de Zug, et en même temps a chargé le bourgmestre d'appuyer le contenu de cette lettre par des représentations personnelles auprès des magistrats de ces cantons. Les ... délégués sont partis ce matin. — (*Gazette de Bâle*, 6 octobre.)

AMÉRIQUE. — HAÏTI. — La *Royal Gazette* du 4 septembre contient les nouvelles suivantes :

« Le général Rivière, chef suprême du gouvernement provisoire, a été forcé de retourner à Port-au-Prince, ne pouvant pas triompher des obstacles qu'il rencontrait dans les districts espagnols de l'est. Ces derniers étaient disposés à former une fédération et à se séparer du gouverneur général.

« Un noir nommé Salomon a pris aux Cayes le titre de chef d'exécution, et son parti gagnait du terrain. Un régiment de la ligne et quelques gardes nationaux envoyés contre lui ont passé de son côté. Plusieurs affaires ont eu lieu dans les plaines d'Ax-Cayes entre les troupes du gouvernement provisoire et les partisans de Salomon. Le but avoué de Salomon et de son parti est de placer l'île sous la protection de la France.

« La garde nationale de Port-au-Prince, sous les ordres du général ...uffranc, ayant reçu l'ordre de marcher contre les insurgés, n'a pas voulu obéir.

« Le général Lazare a été nommé chef des districts du sud en remplacement du général Voltaire, décédé. » (*Globe* de Londres.)

MEXIQUE. — Le bateau à vapeur *le Tay*, arrivé à Falmouth, apporte les malles des Indes-Occidentales et du Mexique. M. Centot, passager à bord de ce navire, est porteur des dépêches du général Santa-Anna. *Le Tay* apporte la nouvelle d'une terrible conflagration qui a eu lieu à Kingston au milieu de la journée, le 26 août, détruisant 400 maisons et beaucoup d'autres propriétés pour une somme de 250,000 liv. sterl. Un individu a été tué par l'explosion d'une bombe; beaucoup d'autres ont été blessés. Le feu a éclaté dans le quartier occidental de la ville; il a duré vingt-quatre heures avant qu'on pût s'en rendre maître. Des souscriptions sont ouvertes pour les victimes. Le clergé fait des sermons de charité à leur bénéfice, et l'on doit faire appel à la mère-patrie.

(*Standard*.)

INTÉRIEUR.

— On lit dans le *Moniteur* de ce matin :

« Le ministère de la marine a reçu de l'administration de la Guyane française, et a fait verser à la caisse des dépôts et consignations, à Paris, auprès de laquelle les héritiers ou ayant-cause auront à se pourvoir aux fins de paiement la somme de 4,956 fr. 98 c. provenant des successions vacantes ci-après : dame Joséphine-Alexandrine, née à Saint-Domingue, décédée à Bordeaux, 492 fr. 21 c.; Thil (Pierre), né à Cassaber (Basses-Pyrénées), décédé à Cayenne le 23 oct. 1836, 248 fr. 12 c.; ...esoyer Coullans, né à Metz (Moselle), décédé à Cayenne le 27 mai 1809, 1,820 fr. 54 c.; Hubert (Lambert), né à Liège (Belgique), décédé à Cayenne le 7 novembre 1823, 700 fr.; le comte de Torchebeuf, absent, 1,691 fr. 86 c. »

— Aujourd'hui, M. le lieutenant-général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine a terminé les revues d'inspection de la ... tout auprès du foyer de l'incendie, furent bientôt en flammes aussi. Hélas! ce n'était pas tout! la brise de mer, qui jusque là avait été fort calme, souffla vers le soir avec violence, et la partie haute de la ville courut les plus grands dangers. On rassembla sur les lieux toutes les pompes de la ville; mais la difficulté de se procurer de l'eau, et l'absurde croyance du peuple que l'eau salée n'éteint pas le feu, les rendirent à peu près inutiles.

» Pendant ce temps-là les flammes avaient gagné le côté nord de la rue du Port, et elles s'étendaient avec une vitesse effroyable dans une direction nord-ouest. Cependant l'incendie continuait sa dévastation; il dévora Kum-Lane, dont il ne resta que les murs. Les cendres et les flammèches, qui s'élevaient jusqu'aux nues, jetées par une forte rafale sur plusieurs maisons de la haute ville, y mirent le feu, et aussitôt George-Lane, East-Street, John's-Lane et Duke-Street, formèrent un étang de feu dont l'Athenaum (sorte de club) semblait le milieu ardent. Toutes les pompes étaient employées dans la partie basse de la ville, de manière que nul obstacle ne fut apporté à l'activité de l'incendie.

» Cet affreux spectacle dura jusqu'au soir; et comme si le malheur qui venait de frapper Kingston n'eût pas été assez grand, un vent de terre assez violent se leva, et poussant les flammes vers le sud, donna un nouvel aliment à l'incendie. Un grand nombre de maisons de Hanover-Street furent bientôt en cendres. Enfin, dans le désespoir de ne pouvoir arrêter le feu, l'autorité fit venir un détachement d'artillerie avec un obusier de 12 pour canonner les maisons que la flamme allait gagner. Ce moyen réussit; le dimanche, à quatre heures du matin, on fut maître du feu. Il n'est guère possible actuellement de se faire une idée des pertes immenses qu'a causées ce fatal évènement. Nous croyons qu'elles s'élèvent au moins à 12 millions de francs, car environ 400 maisons ont été détruites. Des malheureux, effrayés par l'incendie, jetaient leurs meubles par les fenêtres pour les sauver, tandis qu'une bande de voleurs emportait de ces débris tout ce qu'elle pouvait saisir.

» C'était un spectacle affreux de voir ces pauvres gens, sans souliers et presque sans vêtements, sortir de leurs misérables habitations pour aller chercher un refuge je ne sais où.

» Tout le monde se réunit sur la place de la Parade, et là, entourés de ce qu'ils avaient pu sauver, ils passèrent la nuit.

» On a peu d'accidents à déplorer. Cependant M. Ebenazar Depass, esq., a été tué par un boulet tandis qu'on canonnait Hanover-Street. Un des magistrats de Kingston a été fortement blessé au genou par une chute. » (*Morning-Chronicle.*)

— La *Gazette de Minsk* parle d'un incendie effroyable qui a eu lieu le 1er septembre dans le bourg Nexwisch, habité par des Israélites : 136 maisons ont été réduites en cendres. La perte est évaluée à 50,000 roubles en argent. Les articles chinois ont été placés à la foire de Nischni-Nowgorod, 15 pour 0/0 et au-dessus plus cher que l'année dernière. On assure que cette année il n'y a pas eu de commerce d'échange entre les Russes et les Chinois à Kjachta. (*Gazette de Berlin.*)

— La *Gazette de Zara* annonce qu'on a ressenti, le 14 septembre, à Raguse, plusieurs secousses de tremblement de terre qui ont été assez violentes pour déterminer la fuite de tous les habitants épouvantés. Le nombre des secousses, dont les mouvements étaient alternativement par ondulations et par soubresauts, n'a pas été moindre de dix dans un espace d'environ vingt-quatre heures.

A Curgola, plusieurs secousses ont été ressenties le 14, et une encore, précédée d'une détonation, le 15 au matin. A Zara même, une légère secousse a été sentie le 15 au matin.

Malgré tous ces ébranlements répétés, dont plusieurs ont été assez forts, on n'a eu à déplorer aucun accident.

Une barque arrivée à Zara le 15 dans la matinée, a dit avoir vu, dans l'île de Meleda, un grand incendie qui a duré toute la nuit.

— Le duc de Bordeaux est parti le 20 septembre de Berlin, avec sa nombreuse suite, pour Hambourg, où il doit s'embarquer pour Londres.

(*Journal allemand de Francfort.*)

— Une découverte importante de médailles anciennes vient d'être faite, dit le *Journal de l'Ain*, par un laboureur de la commune de Loyettes, sur les bords du Rhône. Il a trouvé dans son champ plus de 200 pièces de monnaie des empereurs romains. La plupart de ces pièces sont en argent et parfaitement conservées. Sur quelques-unes, dit notre correspondant, on lit distinctement les noms de *Gordien-le-Pieux*, de *Philippe*, etc. Notre correspondant ne nous donne pas d'autres détails. Il est probable qu'il s'agit ici de Philippe dit l'*Arabe* qui succéda aux *Gordien*. Ces médailles remonteraient donc à la troisième époque de l'histoire romaine, aux temps des usurpations militaires. Il est à désirer que nos amateurs d'antiquités recueillent les plus importantes de ces médailles, qui peuvent servir à éclairer quelques points encore incertains de l'histoire de notre département.

— Ventes du gouvernement égyptien sur le marché d'Alexandrie (1er semestre 1843). Coton maho ou jumel, 264,232 quint. (le quint. 45 kilog.) 9,618,045 fr. (le talaro, 5 fr. 20 c.); gomme arabique, 7,185, id. 395,982; blé, 384,760 ardebs (l'ard. 1 hectol. 72), 3,601,353; orge, 4,110, id. 24,890; fèves, 227,097, id. 1,771,357; lentilles, 20,509, id. 149,305; pois chiches, 4,290, id. 39,039; graines de lupin, 9,270, id. 50,614; graines de sésame, 8,886, id. 258,760; graines de lin, 10,035, id. 187,855. Total de la valeur, 16,097,200 fr. (*Moniteur officiel.*)

— Le refroidissement subit de la température que nous avons éprouvé à la fin de la semaine dernière, a été plus sensible encore dans les montagnes. Il est tombé de la neige dans le Dauphiné et dans le Jura.

La matinée du samedi 30 septembre a été signalée à Genève par un froid tout-à-fait extraordinaire pour la saison. Le thermomètre est descendu à un degré centigrade et neuf dixièmes au-dessous de zéro. Depuis que l'on observe régulièrement la marche de la température à Genève, c'est-à-dire depuis 1796, il n'avait pas gelé en septembre.

Sur certains points de notre plateau très rapprochés des montagnes, les maïs et les blés noirs ont souffert de la gelée.

TRIBUNAUX.

POLICE CORRECTIONNELLE DE LA SEINE (6e chambre).

Audience du 4 octobre.

A peine âgé de 22 ans, Coulon compte déjà plusieurs années de service militaire, et c'est vers le mois de février dernier qu'il reçut un congé de réforme. Il vint alors se fixer à Paris; son père y demeurait et y vivait honorablement du faible produit de ses économies. Sans doute les conseils qu'il donna à son fils ne furent pas long-temps de son goût, car celui-ci le quitta bientôt pour aller demeurer dans une commune de la banlieue, avec une fille Adeline, qu'il avait intimement connue avant son entrée au service. Pendant cinq mois il vécut avec elle en pour-...

C'est à l'aide de ces différentes manœuvres qu'il est parvenu à en imposer à tous ceux qui se sont laissé tromper. Il entrait donc chez un marchand, choisissant l'un des plus renommés, l'un de ceux qui ont affaire au grand monde. Il commandait des marchandises pour une valeur plus ou moins considérable, mais toujours en rapport avec les besoins ordinaires, puis il annonçait qu'elles lui seraient livrées à son hôtel. Cette acquisition faite, il sortait. Après quelques minutes d'absence, et lorsqu'il avait la pensée qu'il avait pu faire croire qu'il était bien réellement le duc de Vicence, il revenait chez le marchand et lui demandait à emprunter une somme quelconque, dont il disait avoir besoin, ayant oublié sa bourse.

Ainsi il s'est fait remettre 100 francs par le sieur Giroux, 100 francs par le sieur Chevet, 20 francs par le sieur Thappin, 20 francs par le sieur Chaulien, 500 francs par le sieur Odiot, etc., etc.

Au moment de son arrestation, il ne s'est plus trouvé entre ses mains que 245 francs sur la somme de 500 fr. qu'il avait escroquée l'avant-veille à M. Odiot.

Les témoins entendus, et le prévenu convenant, au reste, de tous les faits qui lui sont imputés, le tribunal le condamne à trois ans de prison.

VARIÉTÉS.

La *Revue bretonne* (1) contient une appréciation fort remarquable de l'ouvrage de notre collaborateur, M. Pellarin. Ce travail, dans lequel sont signalés divers points de concordance entre la théorie de Fourier et la doctrine de Jésus-Christ, intéressera, croyons-nous, beaucoup de nos lecteurs. L'auteur de l'article de la *Revue bretonne* que nous allons reproduire, M. Hippolyte Morvonnais, poursuit ses études dans la même direction; nous en avons déjà une partie sous les yeux, et nous pouvons annoncer que leur publication causera une impression profonde et sera d'un puissant effet pour opérer le rapprochement si désirable entre l'esprit religieux et l'idée novatrice.

Ecrivains bretons. — M. le docteur CHARLES PELLARIN. — CHARLES FOURIER, sa Vie et sa Théorie (2).

M. de Châteaubriand dit que « partout où, dans le monde antique, il s'est remué quelque chose de grand, il s'est trouvé un Gaulois »; et nous, suivant notre poète dans son transport de noble et patriotique fierté, nous ajoutons que « partout où, de nos jours, il se remue quelque chose de grand, il y a un Breton. » Dans notre siècle, nous avons donné à la poésie Châteaubriand, à la philosophie religieuse La Mennais, Broussais à la médecine.

M. de Châteaubriand a régénéré la poésie dans son âme et dans son corps, en la ramenant, comme Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre, aux harmonies naturelles. Dans Rousseau, la poésie était *déiste*; dans Bernardin, elle était *évangélique*; elle fut *catholique* dans M. de Châteaubriand. En ce dernier grand poète elle a atteint sa série de progrès ... vers la religion *intégrale* correspondant à tous nos besoins, comme dans Fourier, la science a atteint sa progression vers son intégralité. En faisant de sa formule une expression correspondante à tous les besoins de notre nature, en se faisant harmonienne enfin, la science s'est positivement faite *catholique*.

A le juger dans son institution religieuse plutôt que dans sa formule emportée, M. de Lamennais a régénéré la philosophie en substituant à la raison *philosophiste* ou *simplement* humaine, la *raison divine* qui, de tout temps, en tous lieux a été travaillant à rétablir le code divin que l'homme avait abandonné par l'effet de sa chute originelle. M. de Lamennais a toujours enseigné que la vérité, la loi, était beaucoup moins dans tel homme particulier que dans la nature humaine prise *collectivement*; au lieu de dire qu'elle y était simplement à l'état de tradition, peut-être fallait-il dire aussi à l'état d'aspiration. Il y a des *individus* qui sont de nature *collective*, tant l'humanité entière exprime en eux complètement et sûrement ses besoins, ses aspirations: ce sont les hommes de génie. — Enseigner cela, n'était-ce pas, de la part de M. de Lamennais, substituer la raison du créateur, le code divin, à la raison philosophique, ou au code humain?

Ces deux hommes, dont l'un est une grande âme et l'autre une puissante intelligence, ces deux hommes, disons-nous, en rappelant, l'un, la poésie, l'autre, la philosophie à l'étude de la *nature* et de la seule religion qui satisfasse tous nos besoins de cœur, ont été comme les précurseurs d'un homme qui fut annoncé par le comte de Maistre, du révélateur de la *science harmonienne* de *Charles Fourier*. Si la conception de l'homme est loin encore d'être dans toutes les intelligences, dans toutes les âmes, devrions-nous dire du moins, son nom est dans presque toutes les bouches.

Au nom et sous l'influence du génie organisateur de Fourier a été fondée l'*école sociétaire*, qui a pour but de faire en sorte que la société, de *païenne* qu'elle est encore, étant toute *antagoniste*, devienne *harmonique* en ses rapports et en ses essors, c'est-à-dire *chrétienne*, ce qui ne peut s'opérer qu'en substituant au morcellement qui divise, l'association qui harmonie.

Avec l'influence *philosophiste*, nous avons eu le *doute* et la haine réciproque, c'est-à-dire l'homme *déchu* dans sa *croyance* et dans ses affections; — avec l'influence sociétaire, nous aurons la *foi* et le *réciproque amour*, c'est-à-dire l'homme relevé dans sa croyance et ses affections.

Là est à coup sûr le germe de quelque chose d'une infinie grandeur; et, conformément aux paroles qui ont été écrites au commencement de ce travail, nous devons trouver, et nous trouverons en effet, ici, des représentants de cette race bretonne qui, de tout temps, a été glorieusement distinguée par sa foi et par ses affections, par la tête et par le cœur. Ces deux qualités, généreusement opiniâtres, se résument admirablement encore de nos jours dans M. de Lamennais et M. de Châteaubriand.

Parmi les représentants de la race bretonne au milieu de l'école sociétaire, et au premier rang, se présente l'esprit si élevé, si franc, le cœur si affectueux dont, en ces pages, nous dénonçons le livre à tous les hommes de bonne volonté et à tous ceux qui veulent trouver, dans un travail d'écrivain, instruction et plaisir. M. le docteur Charles Pellarin est né à Jugou.

Tout le monde parle de Fourier et de *fouriéristes* qui ne sont pas plus des *fouriéristes* que ceux qui acceptent l'enseignement de Newton ne sont des *newtoniens*. Ce sont, des deux côtés, des *harmoniens*, c'est-à-dire des hommes qui arrivent, les uns à l'aide de Fourier, les autres à l'aide de Newton, à la notion scientifique de

science et dans l'amour, tout cela sur une échelle infinie et reliée dans l'unité divine; cet homme, disons-nous, M. Charles Pellarin nous le fait connaître, nous révèle tous les détails de cette vie qui puise une grandeur sainte dans sa position même si médiocre et dans ses souffrances ignorées et tout-à-fait perdues loin des regards des hommes. A voir cela, nous qui n'avons ni sa forte piété, ni sa résignation héroïque, nous avons peine à concevoir qu'il ne soit pas mort à la peine, accablé par ce *mal d'isolement*, qui est à nous tous notre maladie, du plus au moins, selon que nous sommes de plus ou moins grandes âmes, des sensibilités plus ou moins délicates. Ce mal d'isolement, ainsi que paraît le témoigner le récit évangélique, a peut être été l'angoisse la plus effroyable que, dans sa passion, subit notre divin Sauveur.

Qui de nous n'a pas eu, et souvent à plusieurs reprises, sa sueur de sang au Jardin des Oliviers? Car, ô mon Dieu! la société, ainsi que la voilà faite, arrange de telle sorte les amitiés humaines, que mainte fois il nous est advenu de nos amis de les trouver endormies ou distraites: *Vous n'avez pu veiller un quart d'heure avec moi!* — Et ce que, dans ces occasions de douleurs extrêmes, les autres ont été pour nous, nous l'avons été nous-mêmes pour les autres. Sachons pardonner, car l'heure n'est jamais éloignée où nous aurons à implorer notre pardon. Cette solidarité dans le péché et dans la douleur, cette réciprocité de fautes et de souffrances qui, à toute minute, passe de l'un à l'autre, établit deux angéliques obligations, la *tolérance* et la *charité*.

Charles Fourier a vu le jour à Besançon, *vieille ville espagnole*, ainsi que parle un grand poète, dont elle est aussi l'endroit natal (Victor Hugo). Nous ajoutons que c'est là qu'est né l'abbé Gerbet, intelligence merveilleusement harmonique, et qui, peut-être, est la mieux faite pour opérer la fusion de deux choses intuitivement identiques, le catholicisme et la science harmonienne. Si la Franche-Comté peut montrer sur son terrain un lieu si splendidement illustre, nous en pouvons faire autant de nos landes, en nos rochers, en nos vieux clos de Bretagne; car Châteaubriand, Lamennais et Broussais, le poète, le prêtre et le savant encore, ont pris tous trois naissance sur un îlot solitaire, au milieu des grèves, et dont en un quart-d'heure on peut faire le tour.

Ce qu'il fallut à Fourier de force dans sa piété, de foi dans la providence de Dieu, dont, au surplus, le nom est à toutes minutes sur ses lèvres, ce qu'il lui fallut de tout cela pour ne pas abandonner son travail d'élaboration, M. Pellarin nous le fait parfaitement concevoir. Sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, son œuvre est excellente. C'est une biographie comme nous, Français, nous savons si peu les faire, et comme en Angleterre on en peut trouver plusieurs. Parmi ces quelques-unes, nous citerons, chez nos voisins d'outre-Manche, la biographie du grand poète écossais Burns, par le Dr Currie, commentée par Chambers. La biographie de Fourier, par notre bon compatriote, est, sans doute, artistiquement au-dessus de ce travail si remarquable et si consciencieux sur une pauvre grande âme qui, des profondeurs de l'abîme, criait, avec des larmes si mélodieuses, vers la découverte de Fourier; car, au sein de cette harmonie sociale prévue par les aspirations du poète, et organisée par le génie du savant, *sa chair*, pour nous servir du langage du Psalmiste, *se fût reposée dans l'espérance*.

Ainsi en fut-il de tous les chantres inspirés, dans tous les temps et sur tous les rivages: natures d'âmes essentiellement harmonieuses, ils ne peuvent prendre repos que dans l'harmonie. Ainsi en est-il de notre planète, de la Terre, cette mère commune des hommes, cette grande épouse du génie des poètes qui interprètent ses lamentations en parlant avec sa parole, nous voulons dire avec ses images, avec ses mélodies, avec ses parfums; il y a une expression sympathique dans les aromatiques émanations de la terre, comme dans les plaintes des vents du ciel. A ce sujet, nous oserons citer quelques strophes d'un solitaire qui, alors, n'étant point encore guidé par la science harmonienne, disait, instruit qu'il était du moins par le paysage et les divines écritures:

Quand Sion tomba désolée,
Comme une veuve sans enfants,
Le prophète, dans la vallée,
S'assit et parla dans les vents;
Et les vents, par toute la terre,
De son cantique solitaire
Ont emporté les longs sanglots.
Ils errent toujours dans le monde;
Ils sont partout où le vent gronde,
Partout où murmurent les flots.

Ils sont dans les eaux des fontaines
Qui se plaignent parmi les fleurs;
Dans nos amours et dans nos haines,
Dans nos plaisirs et nos douleurs.
Ils sont dans la ville qui tonne,
Dans les villages où bourdonne
L'abeille au tour des pauvres toits;
Dans le grand palais en ruine
Et dans la petite chaumine
Qui s'écroule au désert des bois.

Oh! c'est que notre âme en veuvage
Est l'âme d'un triste exilé.
Touchons-nous un nouveau rivage?
Oh! ce rivage est désolé!
Des lieux où nous prîmes naissance,
Nous n'y trouvons pas l'innocence;
Il n'a pas de gazons si beaux;
Et nous tombons en rêverie:
Plaintif exilé, la patrie
N'est que par-delà les tombeaux.

Cette *patrie* que, dans notre hymne mystique et sauvage, nous ne voyons alors, avec tous les poètes, que *par-delà les tombeaux* aujourd'hui, grâce à l'étude du grand homme dont M. Charles Pellarin nous raconte la vie, nous la voyons et au-delà et en-deçà du sépulcre, car nous croyons *les destinées de l'homme proportionnelles à ses attractions*.

Si le *monde*, ou bien torture l'homme de génie divin, ou bien l'abandonne en un isolement qui le tue, Dieu qui marche au rebours du monde, et qui, au dire de l'impiété mondaine, s'égare en sa folie; Dieu, disons-nous, vient en aide au grand martyr, car il l'entoure, autant qu'il le peut, des bienfaits de la Providence.

Il lui vient en aide avec la poésie qui est dans le paysage, avec la joie que l'âme puise dans la contemplation intérieure de la vérité, de la justice, de la beauté; — enfin, avec les enfants et les femmes, auxquels nous ajouterons les poètes, qui participent de la nature des enfants par la naïveté, et de la nature des femmes par la tendresse.

Nous voyons la grande et adorée victime du Calvaire se complaire en ces trois éléments de consolation: — avec la poésie du paysage, dont il remplit ses discours, ce qui témoigne qu'il en était doucement affecté; — avec ces enfants qu'il appelle à lui, les fait asseoir sur ses genoux, et auxquels il veut que les hommes deviennent tous semblables, afin d'entrer dans le royaume de Dieu; faisant entendre par là que, pour entrer dans ce royaume, il faut revenir à notre nature telle que Dieu nous l'avait faite, et nous dépouiller de celle que nous a faite l'influence démoniaque du *monde*.

Puis, autour du doux et divin Sauveur des âmes, il y a toujours de saintes femmes; elles l'accompagnent dans ses triomphes, mais surtout elles sont auprès de lui aux heures de sa passion.

Ce que Dieu trouva dans ce monde où il vint souffrir et mourir pour nous apporter ce que lui il ne devait pas y rencontrer, le bonheur et la vie, il le plaça autour de notre grand homme; car personne sur la terre n'aima plus que Fourier la poésie du paysage, en laquelle il se complaît à chercher partout d'analogiques symboles. Personne plus que lui encore n'aima les enfants, qu'il ne pouvait tolérer quand ils étaient façonnés aux manières du monde, c'est-à-dire quand ils n'étaient plus enfants. Mais, dans sa Théorie, il a soigné avec un amour extrême tout le traité de leur éducation; et l'on voit bien par là que, quoi qu'il en dise, il adorait l'enfance. Seulement, il lui voulait des grâces et les naïvetés qui lui sont naturelles, considérant la disparition de ces choses, à cet âge, comme une des plus affreuses dépravations de l'œuvre de Dieu.

Quant aux femmes, elles furent peut-être ses créatures de prédilection, comme elles semblent avoir été celles du Christ, qui eut pour elles tant de paroles miséricordieuses. Fourier mesure au progrès de leur délivrance sociale l'approche du royaume de Dieu sur la terre, et, en plus d'un endroit, il laisse entendre qu'aisément il les proclamerait d'une nature supérieure à l'homme. A coup sûr, en ce qui touche aux délicatesses des rapports, et comme puissances sympathiques, nous sommes loin de les égaler; nous savons peut-être mieux qu'elles consoler à l'aide de la science. Sans exclusion de ce moyen, que parfois elles possèdent à un très haut degré (Mme de Staël), elles en possèdent excellemment un autre; elles consolent, comme faisait la Madeleine, en répandant sur nous des parfums jusqu'à briser le vase, et des larmes qu'après elles essuient avec leurs cheveux.......

Si les relations de Fourier avec les femmes ont toujours été des occurrences honorables à l'humanité, il n'en a point été ainsi de ses rapports avec les hommes, et surtout avec nombre de gazetiers, de sophistes, de politiques, tous gens marchant en fausse voie de science, ce qui les portait en fausse voie de sentiment; car, en cette unité universelle qui, malgré nous, nous domine, toutes choses se correspondent, s'influencent réciproquement, et entrent en engrenage de reversibilité solidaire. Un faux savant doit être, en mille occasions, un homme inique: en lui l'esprit faussé fausse le cœur.

Quand un critique a affaire à un esprit d'une portée égale à celui de M. Charles Pellarin, et quand cet esprit s'exerce sur des contemplations qui, elles-mêmes, ont une portée infinie, il y a tout à-la-fois, pour le critique, bonheur et malheur. On est heureux de trouver toujours à dire; mais aussi on est souverainement contrarié de ne pas pouvoir tout dire. Hélas! dire suffisamment en quelques pages de revue est impossible, même eût-on la manière concise et précise de M. Charles Pellarin.

Nous bornerons donc ici, bien malgré nous, cette partie de notre travail qui regarde la première partie de celui de M. Pellarin, la *biogragraphie de Fourier*. Passons au compte qu'il rend de la *théorie sociétaire*. Considéré sous ce dernier rapport, le livre de notre compatriote est un livre essentiellement initiateur, car il initie le lecteur à l'aide du charme du langage, de l'exactitude précise qui, en peu de mots, dit beaucoup de choses, et de la profondeur qui ouvre à l'âme les infinis horizons.

(*La fin à demain.*)

Adjudications.

Paris (préf. de la Seine). — Chemin de fer de Belgique. — Le samedi 21 octobre, travaux de diverses natures à exécuter pour la construction des bâtiments de la station de ce chemin dans l'intérieur de Paris.

Ces travaux, évalués ensemble à la somme de 1,290,000 fr., seront adjugés séparément en cinq lots, savoir:

1er lot. Terrassement, maçonnerie, pavage, 770,000 fr. — Cautionnement 80,000 fr.

2e lot. Charpente et menuiserie, 210,000 fr. — Cautionnement, 13,000 fr.

3e lot. Serrurerie, 120,000 fr. — Cautionnement, 6,000 fr.

4e lot. Plomberie, 150,000 fr. — Cautionnement, 7,000 fr.

5e lot. Peinture et vitrerie, 40,000 fr. — Cautionnement, 3,000 fr.

Somme pareille, 1,290,000 fr.

Paris (1re division militaire.) — Les 30 et 31 octobre, fourniture à faire, le 30 octobre: schakos de toutes armes. — Le 31 octobre, plumets de chasseurs à cheval; épaulettes, idem; colbacks, idem; cordons de colbacks, idem; ceinturons, idem; accessoires de ceinturons, de colbacks.

Paris (Ecole polytechnique). — Le vendredi 10 novembre, 1° fourniture de bois de chauffage, charbon de bois et charbon de terre, pour un an, à compter du 1er janvier prochain; une seule soumission; — 2° Fourniture d'huile à brûler, chandelles, bougie filer, mèches et lampions, pour un an, à partir de la même époque. Une seule soumission; — 3° Fourniture de volailles, pour deux ans, à partir de la même époque. Une soumission à part; — 4° Fourniture de lait pour deux ans, à partir de la même époque. Une soumission à part.

Ceux qui désireront soumissionner devront en remettre la déclaration par écrit au secrétariat du conseil d'administration dix jours au moins avant l'adjudication, c'est à-dire le mardi 31 octobre, au plus tard.

Paris (administration des postes). — Le 27 octobre, fourniture de la ficelle pour trois années consécutives, à commencer du 1er janvier 1844.

Bourse. — Revue de la semaine.

Les fonds français, toujours agités, ont éprouvé cette semaine de nombreuses variations, mais avec une tendance évidente à la hausse. Il est impossible de méconnaître l'existence d'une opération majeure, si l'on considère attentivement les fluctuations actuelles de la bourse.

Les cours, constamment ramenés à la coulisse, où le marché est plus restreint, plus craintif même, essuyent dès l'ouverture, à peu d'exception près, un échec qui se renouvelle tous les jours. La bourse de Londres est évidemment sous le coup de cette même opération, si l'on en peut croire le dire des journaux anglais, qui la signalent encore aujourd'hui.

La confiance dans la hausse est légèrement ébranlée, et, dans la disposition des esprits, peu de personnes s'étonneraient s'il venait à surgir une proposition d'emprunt.

Les chemins de fer ont généralement repris de la fermeté et les fonds étrangers ont suivi ce mouvement.

Fin courant.	30 sept.		7 octobre.		
5 0/0	120	60	120	75	
3 0/0	81	60	81	40	
Au comptant.					
Banque	3,280	»	3,290	»	bonne tenue.
Laffitte	5,080	»	5,075	»	peu d'affaires.
»	1,100	»	1,110	»	
C. hyp.	765	»	765	»	sans variations.
O. ville	1,317	50	1,317	50	id.
4 canaux	1,265	»	1,265	»	id.
E. Belge	108	3/8	106	1/4	coupon détaché.
Emp. Rom.	106	»	106	1/4	a fait 105 1/2.
Piémont	1,195	»	1,195	»	sans affaires.
Portugais	43	»	43	3/4	a fait 43 et 44.
Esp. actif.	27	»	28	1/4	
Naples	107	30	108	»	
B. belge.	770	»	770	»	sans variations.
Haïti.	460	»	»	»	pas de cours.
St-Germ.	790	»	782	50	a fait 770.
Vers. r. d.	277	50	286	25	
» r. g.	101	25	102	50	
Orléans	656	25	657	50	a fait 647 50.
Rouen	710	»	705	»	a fait 700 et 708 75.
Havre	533	75	531	25	faible.
Strasbourg	188	75	185	»	id.

On a fait aujourd'hui dimanche, à la coulisse, 81-55, 67 1/2 demandé.

Spectacles du 9 octobre.

7 h. » /» OPÉRA. — La Jolie Fille de Gand. — 2e acte de Gustave.
7 h. » /» THÉATRE-FRANÇAIS. — Latréaumont. — La Suite d'un Bal.
8 h. » /» ITALIENS —
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Lambert Simnel. — L'Eau merveilleuse.
6 h. » /» ODÉON. — Représentation extraordinaire.
6 h. » /» VAUDEVILLE. — Palineau. — Les Misères. — Barbe-Bleue. — Loin
7 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — 1re représ. de: Les trois Gargousses. — La Famille
7 h. » /» GYMNASE. — Deux Sœurs. — Un Jour d'Orage. — Jacquart. — Antoine
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Beau Narcisse. — Trombonoe. — Le Voyage en Espagne
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — La Tour de Nesle.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Folle. — Pierre-le-Noir.
7 h. » /» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. » /» CIRQUE NATIONAL — Grands exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — La Pendule. — Alexis. — Le Postillon. — Ballet. — Croquemitaine (1re représentation.)
6 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Inconvénients. — Les Dévorants. — Barbe-Bleue.
6 h. » /» PANTHÉON. — Le Serpent. — Fils de la Folle. — Tictac.

BULLETIN AGRICOLE.

Les graines oléifères sont en hausse prononcée sur tous les marchés du Nord. A Bergues (Nord), le colza a éprouvé une hausse de 2 fr. par hectolitre dans un seul marché. Les autres graines oléifères doivent suivre ce mouvement en raison de l'état de la température, qui donne lieu d'augurer très mal des colza pour l'année prochaine.

A Paris, les affaires sur les céréales sont toujours très actives, excepté sur les avoines, qui se placent difficilement, parce que la place en est momentanément encombrée. L'orge, au contraire, est enlevée à mesure qu'elle paraît sur le marché. Des parties importantes de cette céréale, venues par eau de la Haute-Bourgogne, ont été vendues à Bercy aussitôt débarquées, aux prix de 10 fr. 66 c. à 11 fr. l'hectolitre.

Dans le midi, les soies, après avoir eu un moment de faveur dont beaucoup de détenteurs ont heureusement profité pour vendre, maintiennent leurs prix, mais sans acheteurs. Voici les derniers cours de Romans:

Soies ordinaires, le kilog.:		55 à 56 fr.	
— courantes,	id.	57	58
— de choix,	id.	58	59

A Aubenas, le marché est depuis quelque temps peu animé.

Soies ordinaires, le kilog.:		58	59
— courantes,	id.	59	60
— de choix,	id.	60	61

A Nîmes, les soies grèges sont cotées de 61 fr. 45 c. à 62 fr. 65 c. le kilog.

Les soies d'Alais sont cotées aux mêmes prix. A. Y.

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil.

MARCHÉS ÉTRANGERS.	Paris.	Gray.	Limoges.	Grenoble.	Toulouse

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 71.

MARDI 10 OCTOBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 9 OCTOBRE.

Demain mardi, 10 octobre, est l'anniversaire du jour où mourut Fourier.

Cette année, comme les précédentes, nous irons au cimetière Montmartre, silencieusement et sans apparat.

Nos amis savent que la sépulture du grand homme a été récemment déplacée par suite d'une violation qui nous a péniblement affectés, et dont nous poursuivons la réparation.

Aujourd'hui, nous devons écarter tout sentiment étranger au devoir religieux que nous avons à remplir.

La dépouille mortelle de Fourier repose maintenant, onzième division, à l'un des angles de la pièce dite *Saint-Laurent*, dans un caveau recouvert d'une pierre sur laquelle est scellée une plaque en marbre noir sans inscription.

Nous ne quitterons pas le cimetière sans visiter aussi la tombe de notre digne et regrettable ami Amédée Paget.

Ce jour est le sixième anniversaire de la mort de Charles Fourier, l'auteur de la *Théorie sociétaire*, l'une des plus nobles et des plus vastes intelligences qui aient brillé sur ce monde. Si tous ces hommes d'un génie supérieur que Dieu envoie de temps à autre parmi nous pour dissiper les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur, si tous les révélateurs de la loi divine sont condamnés à fournir à la postérité un texte d'accusation terrible contre l'ingratitude de leurs contemporains, celui-là, on peut le dire, a rudement subi les conditions de sa destinée et largement expié les torts de son génie.

Les payens et les pharisiens ont mis en croix le Christ, le fils de Dieu, qui était venu apporter au monde la parole de fraternité, de liberté et d'amour. On ne met plus en croix les révélateurs aujourd'hui, on ne leur fait pas même l'honneur de la prison; la douceur ou, pour mieux dire, l'indifférence sceptique de nos mœurs s'y oppose. Les payens et les pharisiens de ce temps se sont contentés de flageller de leurs sarcasmes et de leurs calomnies l'apôtre de vérité qui voulait leur enseigner les moyens de réaliser sur la terre les promesses du Christ. Trop heureux encore le martyre de la science, quand la calomnie de ses contemporains daignait s'attacher à son œuvre. Car la calomnie laisse au moins à celui qu'elle attaque l'espoir qu'on lira sa défense, et l'inventeur doit moins la redouter que le silence.

Le silence, le dédain, les calomnies et les sarcasmes, l'auteur de la *Théorie de l'unité universelle* les a supportés quarante ans, sans que sa confiance dans l'efficacité de ses procédés mathématiques d'association se soit refroidie un seul moment. Il est mort à la peine, mais plus disposé encore à plaindre son époque qu'à l'accuser d'aveuglement et de sottise pour avoir négligé de mettre à l'essai les moyens d'émancipation morale et matérielle qu'il lui avait apportés. Mais ce que le sublime inventeur a souffert dans son âme de voir ajourner indéfiniment l'application de sa théorie et se prolonger ces misères humaines qu'il avait conscience de pouvoir guérir; ce que Fourier a dû souffrir de ses efforts perdus, de ses vérités étouffées, lui seul et Dieu les savent. Il y a eu pourtant des critiques sans cœur qui ont osé faire un crime à l'homme de génie, religieux et croyant, de cette persistance invincible de foi dans l'excellence de sa doctrine. Les malheureux n'ont pas compris que le principe d'association et d'harmonie universelle formulé par Fourier, découle fatalement de la croyance en un Dieu bon et juste : ce Dieu bon et juste a voulu que tous les hommes fussent heureux et frères, et par conséquent toute haine d'homme à homme, et à plus forte raison de nation à nation, est impie.

Les contemporains de Kepler tinrent aussi confiné dans l'isolement et la pauvreté l'illustre découvreur des lois du mouvement sidéral, et les envieux de cette époque usèrent leurs dents contre sa gloire immortelle. Kepler se consolait de l'ignorance et de la méchanceté des hommes en songeant que Dieu, le suprême ordonnateur des mondes, avait bien attendu six mille ans pour qu'une de ses créatures comprît et admirât son œuvre. Ainsi a fait Fourier. Son indignation chaleureuse n'a flétri que la fausse science et le charlatanisme.

Et pendant ces quarante années qui ont commencé de courir avec le siècle; pendant cet intervalle si rempli de révolutions politiques et de catastrophes financières, où l'esprit humain, emporté par le mouvement désordonné des idées de 89, semble avoir parcouru d'un bout à l'autre la carrière des expérimentations gouvernementales, pas un homme intelligent ne s'est trouvé, pas un prince, pas un administrateur pour aller chercher un étai aux sociétés croulantes en dehors des principes de guerre qui bouleversaient le monde. Les nations s'exterminaient sur les champs de bataille, les classes laborieuses s'affaissaient sous le poids de l'impôt que l'entretien des armées permanentes appesantissait chaque jour, et pas un des chefs de ces nations accablées n'a songé à faire appel aux principes de la solidarité internationale pour mettre fin à l'effusion du sang et établir la paix universelle sur une base inébranlable. Fourier est mort à l'âge de 65 ans, sans avoir reçu de qui que ce soit, Etat, gouvernement, corps savants, philanthropes millionnaires, la moindre ouverture relative à ses plans d'organisation et de réforme. Et non-seulement les puissances de la société ne sont pas venues à lui, comme c'était leur devoir, elles l'ont repoussé injurieusement quand il a été à elles.

Cette société n'est-elle donc pas assez chargée de problèmes effrayants, mon Dieu ! pour donner à songer aux chefs des peuples? L'horizon d'aujourd'hui n'est-il pas assez sombre, assez noir de menaces pour nous avertir tous du prochain déchaînement de la tempête? Vous, les gouvernants et les riches, qui avez tout à craindre, ne songerez-vous pas, enfin, qu'il est grand temps de demander à la science les moyens de conjurer la foudre?

Hommes du pouvoir, si vous ne teniez que de la science et de la supériorité de l'intelligence la position élevée que vous occupez aujourd'hui, vous sauriez que la première question que l'époque actuelle ait mission de résoudre, pour éviter à votre société vermoulue un nouveau cataclysme, est celle de l'organisation du travail. Vous monteriez alors à la tribune pour déclarer glorieusement à la face du monde que le droit au travail, le droit de vivre en travaillant, est le premier de tous les droits de l'homme, un droit qui prime celui de la propriété, — que ce droit de vivre est le premier des articles de la loi de charité enseignée par le Christ. — Vous demanderiez qu'on rayât du vocabulaire des peuples ces mots humiliants de *salaire* et d'*aumône*, attendu que la société ne fait l'aumône à personne et ne salarie personne, mais *paie* à chacun de ses membres la *rétribution légitime qui lui est due*. — Vous établiriez de même que le talent et l'intelligence ont leurs droits comme le travail et le capital.

Il vous serait facile de démontrer ensuite que l'association de ces trois forces humaines, le travail, le capital et le talent en harmonisant les intérêts qui se font la guerre aujourd'hui, tarirait dans leur source les spoliations, le vol, les brigandages et la révolte. Et vous comprendriez la sottise énorme qu'ont commise les auteurs du projet de fortifier Paris, qui, au lieu de s'occuper de la solution de ces questions capitales d'où dépend tout l'avenir, n'ont pensé qu'à chercher un refuge contre la liberté et à abriter leur couardise et leur ignorance derrière des citadelles qui ne sauveront rien de ce qui doit périr.

Vous sauriez encore ce que c'est que *la féodalité commerciale*, dont le règne est venu, et dont vous n'êtes déjà plus, vous ministres, que les très humbles vassaux. — Vous sauriez que, dans cette phase odieuse de l'humanité, tous les nobles sentiments de l'âme humaine s'altèrent; que le sens des mots de patriotisme, d'honneur et de probité se perd dans la corruption générale des idées; — que la coalition des hauts barons du capital se manifeste par l'accaparement de toutes les positions lucratives, par l'exploitation privilégiée des industries parasites et par l'écrasement du travailleur et de l'homme intelligent.

Et comme la science vous aurait appris que ce régime honteux amène fatalement de sanglantes catastrophes et des réactions impitoyables *contre le droit de propriété*, vous vous rappelleriez que la mission du Pouvoir est de protéger les intérêts populaires contre l'action d'un parasitisme avide, et vous trouveriez dans la conscience de vos droits l'énergie suffisante pour briser l'autel du veau d'or.

Et vous ne travailleriez pas, comme vous faites, à accroître par votre pusillanimité la puissance démesurée déjà des hauts barons du coffre-fort; — vous ne leur bâtiriez pas, comme vous faites, des chemins de fer avec l'argent et les bras du peuple, pour qu'ils en perçoivent les revenus eux seuls pendant quarante années, — vous ne leur accorderiez pas le monopole des canaux et des transports de toute nature, — vous ne protégeriez pas les produits de leur industrie privilégiée contre la concurrence étrangère, au grand préjudice des intérêts généraux du consommateur; — vous ne contribueriez pas, comme vous faites, à river chaque jour, par quelque nouvelle concession à vos maîtres, les fers que l'usure et la banque forgent pour le travailleur.

Toutes ces questions et bien d'autres sont résolues dans les livres de Fourier. Le génie de l'inventeur a épargné tous les travaux de l'intelligence à l'homme d'Etat; il ne s'agit plus que d'appliquer le principe et de soumettre la théorie à l'expérience décisive. Et lorsqu'une expérience du résultat de laquelle dépend la solution de la plus importante de toutes les questions sociales peut être tentée sans le moindre danger pour la société actuelle, nous ne savons de quel nom qualifier l'indifférence ou l'incurie de ceux qui peuvent et qui n'agissent pas.

Enfin, Fourier n'est plus. Son génie ne fait plus peur à la science officielle; on peut, sans craindre de se compromettre, rendre hommage à la sublimité de sa conception, et déjà la justice de la postérité a commencé pour lui.

Ceux qui nient la puissance de l'idée sociétaire en subissent l'influence sans même s'en douter. Les mots d'*organisation du travail*, de *féodalité commerciale* et tant d'autres inventés par Fourier, il y a 40 ans, sont entrés dans le vocabulaire de la polémique de la Presse. La doctrine du *laissez-faire* a perdu depuis dix ans dans les esprits tout le terrain que le système de la garantie sociale a gagné; et Fourier foudroyait la concurrence anarchique et formulait la nature des garanties qu'exigeait le commerce, vingt ans avant qu'aucune voix se fût insurgée contre le principe de la liberté commerciale. Les journaux parlent de percer les isthmes de Panama et de Suez et de substituer les voies de la diplomatie à celles de la guerre pour vider les différends des Etats, au moyen de l'institution des congrès. Il y a 40 ans que Fourier a fait de ces congrès une institution permanente, dont il a fixé le siége et dont il a fait la base d'une politique harmonique qui débute par le percement des isthmes de Panama et de Suez, exécuté par le concours de toutes les puissances européennes, et qui place ces nouveaux passages, ainsi que le Bosphore, sous la protection d'une neutralité inviolable.

Avant dix ans, il en sera de même pour toutes les grandes conceptions politiques et financières de Fourier. La force naturelle du courant des idées les amènera dans le domaine de l'actualité

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Revue critique.

Intérêts de l'Amour — Sort des femmes. — *Fleur-de-Marie, Denise, Misé Brun, Paméla Giraud, Clemence d'Auray.*

Ces derniers temps ont été féconds en études sur l'amour. Nous avons vu, sous le souffle d'écrivains distingués, s'animer les figures de *Misé Brun*, de *Clémence d'Auray*, de *Denise*, de *Paméla Giraud*, images touchantes des souffrances amoureuses de la femme. Fleur-de-Marie reparaît dans sa grâce ennoblie, et va nous prouver que la société est impuissante à réparer le mal qu'elle-même a causé, que la société ne saurait effacer la trace des flétrissures dont elle a souillé les âmes les plus pures et les plus saintes, envoyées par Dieu sur la terre pour en faire le ...

Misé Brun, c'est l'image des secrètes et profondes douleurs, des pieuses résignations de la femme délicate accouplée par le mariage à un homme vulgaire, et privée du beau rêve d'amour que le ciel envoyait à son âme. Quelques gens à petites pointes d'esprit ont fait grande dépense d'épigrammes, dans ces derniers temps, à propos de la femme *incomprise*. Il se trouve toujours des ignorants et des sots pour rire des choses les plus graves, les plus dignes de respect et de pitié. N'est-il pas évident, pour quiconque a senti ou observé, que les unions conjugales, au sein des classes aisées et riches, s'accomplissent aujourd'hui dans des conditions telles que les époux n'ont pu sérieusement se connaître et s'apprécier avant la cérémonie? Voit on l'amour ou seulement le choix attentif de l'estime présider d'habitude au mariage, et ce lien, base de nos rapports sociaux, ne devient-il pas de plus en plus une pure affaire, un arrangement de famille ou un calcul d'argent? En cet

accord : pressez autour d'eux l'héliotrope, le réséda, la pensée et quelque rose blanche, fraîche épanouie, alors vous voyez l'opposition vive s'adoucir et s'éteindre, et les fleurs hostiles recevoir des teintes voisines et diverses une part des éléments d'harmonie qui leur manquaient. Que de fois ne voyons-nous pas les enfants, fleurs de la famille, les jeunes filles surtout, douces ou piquantes, souriantes ou graves, servir de lien pieux entre leurs parents, s'interposer avec grâce, atténuer les irritations, prévenir les malaises, et substituer le calme et le bien-être à de longs ennuis et à des hostilités sourdes? Soins de filiale charité, exquises délicatesses de l'âme, souvent, hélas! insuffisantes pour fermer les plaies anciennes et ramener le sourire dans des cœurs épuisés et refroidis !

Tel est donc le vice immense du mariage actuel, la difficulté de l'accord entre des êtres inconnus l'un à l'autre, dans le groupe trop res-

et de l'application, et les nobles esprits salueront encore une fois au nom de sage celui que les ignorants avaient baptisé jusqu'ici du nom de rêveur et de fou.

Les deux Principes.

Rien n'est assis sur ses véritables bases, ni en Europe, ni dans le reste du monde. Aux agitations qui semblent se calmer sur un point, succèdent sur d'autres points des agitations nouvelles. Ce mouvement, qui, aux époques antérieures à la nôtre, était concentré chez deux ou trois peuples, embrasse aujourd'hui la surface presqu'entière du globe. N'est-ce pas là un indice de l'avènement prochain de la grande Unité entrevue par quelques esprits supérieurs?

Comment s'établira cette Unité politique et sociale? — La manière dont on est arrivé à l'Unité scientifique peut servir d'indice à cet égard. Un seul grand principe, celui de la gravitation universelle, sert aujourd'hui à l'explication de tous les phénomènes physiques. La découverte de ce principe, sa constatation par le calcul appliqué aux mouvements des astres, à la vitesse accélérée de la chute des corps sur la terre, etc., enfin l'élaboration de diverses théories particulières qui découlaient du principe général, telle est la marche que l'on a suivie dans cet ordre de faits et d'idées. Pourquoi ne chercherait-on pas à en adopter une semblable dans les sciences qui ont pour objet les phénomènes sociaux?

Ici, la connaissance des lois suivant lesquelles les phénomènes se produisent, aurait d'autant plus d'avantages pour l'homme, qu'il s'agit de faits sur lesquels il a une action immédiate et dont il est lui-même le sujet ou l'objet. Eh bien! ce principe, qui serait pour le monde moral ou social ce que le principe de Newton est pour le monde physique, Fourier prétend l'avoir découvert et en avoir calculé les effets: effets différents selon que la société est organisée en contormité ou en opposition avec ce principe, qui est la loi de l'homme, en tant qu'être passionnel, au même titre que l'attraction *en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances* est la loi des êtres sous le rapport matériel.

C'est là précisément que se trouve, pour beaucoup de gens, le motif de repousser sans examen la conception de Fourier. Cette prétention de l'auteur de la *Théorie de l'Unité universelle* leur paraît *à priori* exorbitante, absurde même. Tant d'opinions contradictoires se sont fait jour sur toutes les choses qui ont trait aux rapports sociaux, qu'on ne soupçonne pas même que, dans cet ordre de faits, il puisse y avoir les éléments d'une science. De là une prévention des plus fortes contre toute théorie relative à l'organisation de la société.

Du moment cependant que des faits sont susceptibles d'observation, la loi suivant laquelle ils se produisent (s'il existe une pareille loi) est par cela même susceptible d'être saisie par l'intelligence et conséquemment représentée par une formule.

Le premier point à établir, quand il s'agit des faits de la vie morale ou passionnelle de l'homme, c'est qu'il y a bien réellement une loi de ces faits comme de tous les autres phénomènes du monde.

La raison, d'accord en cela avec les traditions religieuses, ne nous enseigne-t-elle pas que c'est le même créateur qui a fait le monde physique et le monde moral? que le même Dieu a présidé à la distribution des formes et des instincts des êtres? Comment donc, ayant mis un si bel ordre dans tout ce qui concerne la structure des animaux et des végétaux, ayant si admirablement réglé la marche des choses sous ce rapport, que nous considérons comme purement matériel, comment donc aurait-il abandonné au hasard le surplus? Il aurait agi comme un général qui prescrirait avec le plus grand soin les divers détails concernant l'uniforme de ses soldats, et qui n'aurait d'ailleurs nul souci de quels sentiments ils seraient animés, soit par rapport aux périls et aux fatigues de la tâche à accomplir, soit par rapport à lui-même et aux chefs dont ils recevraient l'impulsion immédiate. Après avoir pourvu minutieusement aux dispositions du matériel, oublierait-il totalement celles qui tiennent au moral? entrera-t-il en campagne sans songer à mettre en œuvre aucun des moyens propres à exciter le courage, la confiance et l'ardeur de son armée?

Dieu serait coupable d'une négligence beaucoup plus étrange à concevoir, s'il avait omis de préparer nos âmes pour la tâche qu'il leur réservait; car non-seulement il a sur elles influence et action, mais il en est encore l'auteur, il les a créées: il a donc pu et dû nécessairement les former en vue de leur destination sociale.

Telle est la donnée fondamentale dont il faut partir si l'on veut travailler rationnellement à la réédification de la société. Celui qui a nettement dégagé cette donnée primordiale, qui en a décrit les principales et irrécusables conséquences; l'homme qui a fait l'analyse et la synthèse des attractions du cœur humain, et calculé les dispositions d'une société qui leur serait correspondante et par conséquent tout-à-fait naturelle, cet homme, Charles Fourier, en un mot, a réellement posé les bases de la science sociale. Ces bases, il faudra bien qu'on les accepte, et qu'on bâtisse sur elles pour construire l'édifice unitaire qui doit un jour offrir à tous les enfants de la race humaine un tutélaire abri.

Le *Globe* disait hier qu'il ne cesserait de répéter qu'O'Connell se perdait et qu'il perdait avec lui l'Irlande, dont ce journal voudrait, ajoutait-il, séparer la cause de celle du grand agitateur.

L'aveu contenu dans cette phrase est précieux à relever. Le *Globe*, de même que les *Débats*, veulent séparer la cause de l'Irlande de celle d'O'Connell, parce qu'en effet, s'ils privaient l'Irlande d'O'Connell, que deviendrait l'Irlande? Car, après tout, supposons O'Connell tombé, rendra-t-on plus justice à l'Irlande qu'on ne l'a fait jusqu'à présent? est-ce donc à cause d'O'Connell que l'Angleterre ne veut pas venir au secours des Irlandais?

Non. O'Connell est la voix de l'Irlande; on veut étouffer cette voix, parce qu'on espère avoir ensuite bon marché des Irlandais. On espère que, O'Connell écrasé, les Irlandais subiraient l'oppression en silence, ou que, n'étant plus dirigés par la main habile et puissante de l'agitateur pacifique, ils se lanceraient à l'étourdie dans une guerre où ils seraient facilement écrasés.

Nous savions bien que l'intention du *Globe* et des *Débats* était de perdre O'Connell, pour l'enlever à l'Irlande, mais nous n'attendions pas un aveu aussi naïf de cette conspiration assez peu honnête.

Et cependant ces deux journaux parlent tous les jours de leurs sympathies pour l'Irlande.

Ils ont oublié que La Fontaine a depuis long-temps représenté dans une de ses fables les Loups s'efforçant de persuader aux Brebis de renvoyer les Chiens qui les gardent, pour se garder elles-mêmes.

Un de nos correspondants nous écrit que le canton de La Motte-Beuvron, arrondissement de Romorantin, est depuis plus de deux ans, dépourvu d'huissier. Depuis cette époque, l'administration de la justice est en quelque sorte suspendue dans le canton. Toutes les démarches qui ont été faites jusqu'ici auprès des autorités locales, et même auprès de M. le procureur général d'Orléans, sont demeurées sans résultat. En ce moment, les habitants du canton, pour faire cesser un état de choses si préjudiciable à leurs intérêts, signent une requête qu'ils se proposent d'adresser à M. le ministre de la justice. Il faut espérer que cette démarche ne restera pas infructueuse comme les précédentes. Il y a long-temps que nous signalons le rôle purement absorbant de la centralisation administrative; à côté de l'encombrement pléthorique des agents de toute sorte dans Paris et dans les grandes villes, on trouve dans les campagnes l'insuffisance ou le dénûment absolu. Nous appuyons aujourd'hui la juste réclamation des habitants du canton de La Motte-Beuvron auprès du ministre de la justice. Un autre jour nous aurons à signaler à l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du commerce l'abandon déplorable dans lequel on laisse, sous le rapport agricole, la contrée tout entière de Sologne, qui mérite un intérêt tout particulier. En France, généralement, la sollicitude gouvernementale pour les diverses contrées est en raison de leur richesse et des développements qu'elles ont prises. Les contrées pauvres restent frappées d'abandon et de discrédit. La marche contraire serait à-la-fois plus conforme à la justice et plus favorable aux intérêts du pays. Nous ne disons pas qu'il faille abandonner à eux-mêmes les départements pour lesquels la nature a beaucoup fait, mais il est évident que l'aide et l'appui du gouvernement sont dus aussi, et principalement, aux parties du territoire qui, pour arriver au même état de bien-être, ont besoin d'une bien plus grande somme de travail humain.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — EGYPTE. — On écrit d'Alexandrie, 27 septembre, au *Sémaphore*:

« Il paraît que le service des bateaux à vapeur entre Bombay et Suez est en pleine désorganisation. Vous avez appris la perte du paquebot du mois précédent, et nous craignons d'avoir à vous annoncer que celui que l'on attendait ce mois a dû éprouver aussi quelque sinistre. Quoiqu'il en soit, le steamer anglais *l'Oriental* part aujourd'hui sans les malles des Indes, mais non sans nouvelles de la Chine.

» Le traité de paix a donc été pleinement ratifié par l'empereur de la Chine, ainsi que le nouveau règlement des droits de douane. Ainsi toutes les difficultés entre les Anglais et les Chinois ont été aplanies. Je vous envoie plus bas une lettre de Macao.

» Pressé de se rendre à Londres, le major Malcolm a profité d'un steamer anglais, *le Geyser*, arrivé de Chypre, il est sur-le-champ parti pour Malte.

» On nous écrit de Constantinople que Reschid-Pacha ex-ambassadeur à Paris, est sur le point de rentrer au ministère.

» Nos dernières nouvelles de Beyrouth sont du 10 de ce mois; à cette époque, la Syrie était assez tranquille. On a appris avec plaisir la sasisfaction donnée par la Porte à la France, au sujet de l'insulte faite à notre pavillon à Jérusalem.

» Le pacha est allé passer au Caire le ramazan. On active les travaux du paquebot que le pacha doit offrir en présent à Sa Hautesse; il sera d'une magnificence inouie.

» Les travaux du bassin sont sur le point d'être finis. »

CHINE. — *Macao*, 31 juillet. — Les affaires commerciales en Chine ne tarderont pas à acquérir une grande activité; jusqu'à présent les bâtiments n'ont pu aborder à Wampoa, faute de pouvoir se procurer des pilotes; mais ceux-ci viennent d'être autorisés à se rendre à bord de tout bâtiment. On espère que, d'après la mesure adoptée par sir H. Pottinger contre la contrebande, les affaires marcheront mieux.

Les navires qui faisaient la contrebande commencent à s'éloigner de Wampoa, et le commandant de la corvette *Dido*, en station, agit de concert avec le consul britannique pour faire respecter les nouveaux règlements; il est vrai qu'il sera difficile de pouvoir détruire d'emblée les anciens abus introduits dans le commerce de ces contrées, et le consul aura beaucoup à faire à cet égard.

Un grand inconvénient résulte de la rareté des magistrats à Canton. Trois factoreries y sont encore en ruine, et les maisons, dans les autres établissements, ne contiennent que peu de places pour les marchandises. Au reste, on espère beaucoup pour les affaires; mais, pour avoir une reprise active, il faut attendre que la saison de la mousson cesse.

— *Extrait d'une proclamation de sir H. Pottinger.* — S. E. H. Pottinger a aujourd'hui prêté le serment d'office et s'est mis à la tête du gouvernement de la colonie de Kong-Kong et de ses dépendances.

En vertu des ordres émanés de S. M., ainsi qu'il conste par la charte royale, l'île et ses dépendances seront désignées et reconnues sous le nom de colonie de *Kong-Kong*. S. E. le gouverneur a voulu ordonner que la ville située au nord de l'île fût distinguée par le nom de S. M., et que toutes les communications officielles seront datées dès aujourd'hui, sous le nom de Victoria.

— On écrit de Malte, à la date du 1er octobre, au *Sémaphore*:

« Les nouvelles que le steamer *l'Oriental* nous a apportées ce matin ne sont pas d'une date plus récente que celles que l'on avait reçues par *le Geyser*, qui avait touché à Suez. Les nouvelles de Calcutta sont à la date du 12 juillet; celles de la Chine, qui sont du 1er août, ont été portées à Suez par *l'Ackbar*. On a appris la ratification du traité par l'empereur de la Chine; le plénipotentiaire, sir Henri Pottinger, a annoncé cette ratification dans une proclamation datée de Kong-Kong, le 22 juillet. Le plénipotentiaire dit que les hauts commissaires de l'empereur de la Chine ont ratifié ce traité, tel qu'il avait été stipulé à Nankin le 19 août de l'année précédente.

» Le tarif des exportations et des importations et les règles auxquelles le commerce anglais avec la Chine sera soumis, se trouvent définitivement fixés et consentis de part et d'autre.

» Le haut commissaire Keyng a également fait une proclamation pour annoncer que son auguste maître avait daigné accorder aux Anglais un traité de commerce, et que les ports chinois de Funchov, d'Amoy, de Ningho et de Thangai, sont définitivement ouverts au commerce extérieur.

» Le gouverneur général des Indes, lord Ellenboroug, après avoir été splendidement fêté par la garnison de Barrackpoor, est arrivé à Calcutta le 1er juillet.

» AFGHANISTAN. — Dost-Mohamed se préparait à faire la guerre au roi de Bokhara.

» LE PUNJAUB. — Le rajah Dyhan-Sing est en querelle avec Sher-Sing, et le sang a déjà coulé.

» GWALIOR. — Le camp du colonel Jacob a été le théâtre de violents désordres. Le chef des khargées y a excité une révolte. »

ANGLETERRE. — On écrit de Swansea, 5 octobre, au *Times*:

« Les Rébeccaïtes, après la destruction de la barrière de Cwindu, ont continué leurs courses dans le pays. Ils se sont présentés dans diverses fermes, soit pour empêcher par des menaces des achats de grains, soit pour se porter à des dévastations. La ferme de Nantyran, dans la paroisse Cilycwin, a été incendiée, et les murs qui restaient jetés bas.

» Jeudi matin, les Rébeccaïtes se sont dirigés vers les portes de Llonherion, qui ont été jetées bas, puis réédifiées. Ils les ont de nouveau détruites. Ils commençaient à enlever le toit du bureau de péage et à miner les murs, lorsqu'un détachement de *policemen* est arrivé. En un clin-d'œil les Rébeccaïtes ont disparu sans qu'on ait pu en arrêter un seul.

» On pense que la proclamation de la reine, qui annonce que la délation sera généreusement récompensée, ne servira à rien. Les Welches sont trop liés aux exploits de Rébecca pour qu'ils se trahissent les uns les autres. »

— Le paquebot anglais *l'Achéron* est arrivé le 5 à Marseille, avec des nouvelles de l'Orient et de la Chine. Le major Malcolm était arrivé le 16 à Suez, porteur de la ratification du traité entre l'Angleterre et la Chine, et chargé de dépêches de sir Henri Pottinger.

M. Ratti-Menton, consul de France, était arrivé à Macao le [illegible] juillet.

M. Cushing, envoyé des Etats-Unis en Chine, était arrivé le [illegible] à Alexandrie, et après avoir fait une visite au Pacha, il s'est rendu immédiatement à Suez.

— Le *poll* pour l'élection du lord-maire a été définitivement clos. En voici le résultat: l'alderman Magnay, 853; le lord-maire actuel, 149; l'alderman Wood, 82. L'alderman Magnay, moins hostile à la France que le lord-maire qui fait à Espartero un accueil si empressé, a donc été proclamé.

IRLANDE. — On écrit de Dublin, 5 octobre, au *Times*:

« Une grande agitation règne dans la ville depuis que l'on sait

---

reuses ardeurs!... Et l'on s'étonne que la plaie de l'adultère s'étende de plus en plus sur le corps social!

De deux choses l'une: ou bien enfermez les femmes et les tenez abruties dans l'ignorance, ou bien donnez un juste et harmonique emploi à toutes leurs facultés. A mesure qu'elles s'éclairent et raffinent leur âme, elles sentent plus vivement le vide et le malaise, suites nécessaires de l'inactivité des sentiments. La civilisation chrétienne leur a restitué leur âme qu'étouffait l'esclavage des sociétés barbares: donnez donc un aliment à cette âme. N'allez pas croire que le travail abrutissant du pot-au-feu, du ménage, et les soins des enfants puissent suffire à la femme émancipée par le christianisme; que si l'emploi de ses forces doit se restreindre dans ce cercle étroit, alors retournez aux principes des sociétés mortes, où le sexe s'enfermait dans le ménage et soignait les enfants. Désormais, enseignez que la compagne de l'homme n'a point d'âme, qu'elle est un être inférieur, une annexe du mâle, une créature destinée à ser-

» dre pour les gagner. » N'est-ce pas dans les sociétés où le sexe faible est tenu en esclavage que nous voyons le plus de déportements et d'orgies matérielles? Eh! regardez donc autour de vous: où se montre la débauche avec son caractère répugnant, odieux, dans toute sa hideur? n'est-ce pas dans le domaine de la prostitution? et la prostitution n'est-elle pas l'état le plus complet d'esclavage de la femme, la condition où elle ne s'appartient plus, où elle n'est plus libre? Pourtant cette débauche infâme de la femme esclave, vous la tolérez et vous l'organisez dans vos sociétés morales! Qui oserait dire que dans un état social où le sexe jouirait de toute sa liberté, où les relations d'amour seraient régies par les femmes, de telles horreurs se produiraient jamais! Il avait bien raison cet écrivain qui s'écriait dans sa colère un peu brutale: « Si les femmes agissaient comme les hommes, la société serait un vrai chenil... » Oui, c'est la pudeur de la femme, c'est la délicatesse de ses sentiments qui empêchent les désordres et les excès sensuels; c'est l'influence de la

rison, et l'on a pris un terme qui ne mêlât plus le rire à des questions graves, si douloureuses.

Mille indices signalent une transformation dans le sentiment public. Voyez s'effacer peu-à-peu les idées de violence, restes des temps barbares. Pourquoi donc cette tolérance universelle à l'égard des faiblesses conjugales, si elle n'a pas de but? et qui donc oserait la condamner lorsqu'elle est d'origine divine, lorsqu'elle vient de celui qui défendit de jeter la pierre à la femme adultère? N'entendez-vous pas encore le retentissement du succès de *Jacques*, ce grand cri d'une grande âme? Quel dévouement, quelle piété toute chrétienne! Essayez donc, messieurs du groupe des moralistes-bornes, essayez de peindre encore à grands traits le mari des vieilles mœurs, sévère, inflexible, faisant respecter la loi absolue de contrainte, et opposez-le, si vous l'osez, au héros de George Sand, pour voir de quel côté se porteront les sympathies du monde.

Jacques, observant avec sollicitude le cœur de la femme qu'il a[illegible]

Le bateau à vapeur *la Méduse* est parti de Kingstown la nuit dernière pour aller chercher lord de Grey à Liverpool. On pense que si S. Exc. a renoncé à sa visite dans le Yorkshire, c'est que l'état de l'agitation de l'Irlande le nécessite. L'honorable comte de Duraven vient de faire une réduction de 20 p. 0/0 sur les fermages de ses tenanciers du comté de Limerick.

ESPAGNE. — D'après le *Journal de Toulouse* et le *Phare des Pyrénées* du 6, le général Sanz avait prévenu les consuls des puissances étrangères à Barcelone que les insurgés ayant fait feu sur Gracia, il avait donné l'ordre à Monjuich et à la citadelle de riposter. Le bateau à vapeur *l'Isabelle II* était parti pour Valence avec le général Araoz. Le 2, Prim a attaqué la position de Sainte-Eugénie, près de Girone, où Ametller faisait travailler aux fortifications sous peine de mort. Après l'avoir enlevée, il s'est dirigé sur Figuières, où il est entré le 3. Le gouverneur du fort ayant refusé d'ouvrir ses portes, Prim est reparti le 4 pour Girone; ainsi le théâtre des évènements de la Catalogne se rapproche de la frontière. Trois membres de la junte de Barcelone sont en fuite, les autres sont gardés à vue par les insurgés. La junte de Figuières s'est dispersée. On a publié la loi martiale à Tarragone.

— On écrit de Madrid, 2 octobre :

« Tout va finir à Barcelone : les membres de la junte les plus importants, celui qui était chef politique et celui qui était capitaine-général, se sont embarqués probablement pour la France; le reste ne tardera pas à suivre cet exemple. A Saragosse, les pourparlers continuent, parce que le général Canedo, qui a des forces suffisantes pour sévir, voulait éviter l'effusion du sang; mais les dernières nouvelles de Barcelone ne manqueront pas d'exercer une grande influence sur les dispositions de la junte centrale de Saragosse. Ses partisans imitent l'exemple des factieux; plusieurs colonnes volantes se sont répandues dans les campagnes, du côté de Calatayud, et à Franco, petit village. Ils ont surpris huit cavaliers qu'ils ont emmenés. Cette conduite ne peut qu'exaspérer contre eux les paisibles habitants des campagnes environnantes.

— On lit dans le *Corresponsal* du 2 octobre :

« Notre correspondant de Gracia nous marque, en date du 28 septembre, que le célèbre Riera, arrêté le 24 à Sabadell, a été conduit à la citadelle, où l'on assure qu'il sera fusillé, ainsi que le secrétaire de la junte de Barcelone, M. Montana y Roma, qui a été fait prisonnier à Martorelle. Tous les jours de nouveaux prisonniers arrivent; leur nombre s'élève déjà à 1500, y compris ceux de Mataro.

» Le même journal dit que la prise de Mataro par le brave Prim a eu pour résultat la mort de 200 à 300 révoltés (quoique l'ordre du jour n'en mentionne que 160); les vainqueurs ont fait plus de 700 prisonniers, et ont pris 3 canons et 120 fusils. Ils n'ont perdu que 70 à 80 hommes, dont 40 environ appartiennent au bataillon de Reus.

» Le gouverneur Hervella, qui était à la tête du pronunciamiento, a été pris; il sera fusillé ce soir, à ce que l'on dit. »

SUISSE. — Le grand conseil de Lucerne est convoqué pour le 18 octobre. Il s'occupera de la grande affaire pendante, savoir: le parti à prendre en face de la décision de la diète sur les couvents.

(*Journal de Genève.*)

— Les dernières nouvelles du Valais sont satisfaisantes; les émissaires reviennent dans leurs foyers et ne sont pas inquiétés. Dans plusieurs communes il se forme une société qui a pour but le maintien de la paix.

(*Gaz. de Bâle.*)

COLONIES FRANÇAISES.

SÉNÉGAL. — Par un rapport du 10 août, M. le gouverneur du Sénégal rend compte au ministre de la marine et des colonies d'une expédition qu'il a dirigée contre le pays de Fouta.

Le *Fouta* compte une population nombreuse, guerrière, et bien armée : les bateaux à vapeur *l'Brèbe* et *le Galibi*, remorquant la canonnière *la Vigie* et la goëlette *la Cigale*, transportèrent en quatre jours devant le village de Cascas, à environ 40 myriamètres au-dessus de Saint-Louis, le peloton des spahis sénégalais, 500 hommes d'infanterie de marine et des équipages de la station, et 4 obusiers de montagnes.

Après un engagement assez vif, dans lequel les noirs perdirent environ quarante des leurs, le village de Cascas fut pris et livré aux flammes.

Les arrangements qui ont dû suivre et qui n'étaient pas encore terminés à la date du rapport du gouverneur, auront pour effet d'assurer, à l'avenir, la libre et paisible navigation du Sénégal, et de préserver les traitants des exactions auxquelles ils étaient exposés sur la partie du fleuve qui borde le *Fouta*.

(*Moniteur.*)

ALGÉRIE. — On lit dans la *Sentinelle de la marine* :

« Nous recevons, sur le marché qui a eu lieu cette année à M'sylah, ville du désert, située à 60 lieues S. O. de Constantine, les détails suivants que nous jugeons de nature à intéresser nos lecteurs et que nous nous empressons de mettre sous leurs yeux.

» Le marché de M'sylah, qui avait été interrompu depuis la prise de Constantine, a eu lieu, cette année, à 2 lieues 1/2 environ S. O. de cette ville, sur la rive gauche de l'Oued-Ksaub et sur le terrain appelé Sed el Rahbah, près du marabout Si-Hamla.

» Ce marché a commencé le 26 août et a été fermé le 11 septembre. Le nombre des tentes placées à l'entour de celles de notre khalifat El Mokrani, s'élevait à 4,000 environ; elles appartenaient aux Ouled-Nails, aux Madhy, aux Saouama, et enfin aux Hachem du khalifat.

» A la fraction des Ouled-Naïls, dont la soumission a eu lieu lors du passage de la dernière colonne de Sétif, dans la Quennougah, est venue se joindre une autre fraction formant la moitié des Ouled-Amhri.

» Les Ouled-Naïls, qui formaient la majorité de la population présente au marché, habitent ordinairement le sud, au-delà de Boussaâde.

» Une grande quantité d'orge et de blé, des haïcks, des tentes, des burnous de Mizab, quelques juments et des chameaux, telles sont les marchandises qui y ont été apportées.

» Le marché était présidé par le khalifat El Mokrani, qui devait percevoir une contribution de 20 francs par tente; mais j'ai appris qu'il n'avait touché qu'une très faible partie de cet impôt. En résumé, ce marché aura pour notre khalifat un résultat favorable, celui d'accroître son influence, en le mettant chaque année à même de ranger sous son autorité les tribus du sud, que leurs besoins de grains amèneraient à faire leur soumission. »

— Le *Messager* publie ce soir des dépêches adressées d'Alger, à la date du 20 septembre, par le maréchal Bugeaud à M. le ministre de la guerre.

Il résulte de ces dépêches que le général Bedeau a fait plusieurs razzias sur les Djaffras, et que le colonel Géry a de nouveau surpris le camp de l'émir, qui se trouve maintenant réduit à la plus grande détresse, et sera bientôt obligé peut-être de chercher un refuge dans le Maroc.

C'est à Siam-Tircine qu'a eu lieu cette surprise. Abd-el-Kader avait avec lui 500 chevaux. Il a, après un combat de quelques heures, abandonné sa tente, celle de ses aghas, leurs mulets, des chevaux, des armes, etc. Les pertes éprouvées par l'ennemi ont été considérables. De notre côté, il y a eu quatre hommes et douze chevaux tués, et six hommes et huit chevaux blessés.

INTÉRIEUR.

M. Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce, adresse une circulaire aux préfets du royaume, qui rappelle que l'exposition publique des produits de l'industrie nationale aura lieu le 1er mai 1844. On peut être assuré, dit M. le ministre, que l'exposition de 1844, précédée de cinq ans d'une profonde paix, présentera des résultats remarquables. Le ministre promet d'adresser ultérieurement des instructions spéciales pour la composition et les attributions du jury institué par l'art. 2 de l'ordonnance du 3 septembre, relative à l'exposition.

— La caisse d'épargne a reçu dimanche 8 et lundi 9 octobre 1843, de 5518 déposants, dont 662 nouveaux, la somme de 743,957 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à 740,500 fr.

— Deux documents importants, dont l'un a été publié en 1837, et l'autre recueilli dans le cours du recensement de la population, en 1841, peuvent aider à classer les départements sous le rapport du paupérisme. Le premier fait connaître, pour chaque département, les décès dans les hospices, par rapport à la mortalité générale; le second, la population des hospices et des établissements de bienfaisance, en 1841. Voici, par ordre décroissant, les vingt départements où le chiffre des décès dans les hospices est le plus considérable. Seine, Puy-de-Dôme, Bouches-du-Rhône, Rhône, Loire, Vaucluse, Seine-Inférieure, Gard, Hérault, Marne, Gironde, Var, Maine-et-Loire, Loire, Loire-Inférieure, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Somme, Seine-et-Oise.

Les départements industriels et ceux de l'ancienne Bretagne occupent la première place dans cette série. Les vingt départements qui comptent le moins de décès de cette nature sont, par ordre décroissant, Morbihan, Hautes-Pyrénées, Corse, Haute-Saône, Ardennes, Creuse, Corrèze, Côtes-du-Nord, Hautes-Alpes, Cantal, Arriège, Lozère, Tarn, Gers, Ardèche, Dordogne, Indre, Lot, Lot-et-Garonne, Landes; les régions du centre et les pays de montagnes, c'est-à-dire les départements les plus pauvres, sont en majorité dans cette série. La moyenne pour la France, du chiffre des décès dans les hôpitaux, par rapport à la mortalité générale, est de 1 sur 20, 10. Les vingt départements qui contiennent le plus d'indigents dans les hospices et établissements de bienfaisance sont : Seine, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Loire-Inférieure, Indre-et-Loire, Nord, Rhône, Hérault, Var, Meurthe, Calvados, Morbihan, Pyrénées-Orientales, Aube, Loire, Maine-et-Loire, Haute-Loire, Côte-d'Or, Pas-de-Calais, Manche. Cette série contient seulement huit des départements où le chiffre des décès aux hôpitaux est le plus considérable; il est remarquable que les départements industriels sont en minorité dans cette même série.

Les vingt départements qui comptent le moins d'indigents dans leurs établissements de charité sont, par ordre décroissant, Aube, Oise, Doubs, Creuse, Haute-Saône, Landes, Indre, Ardèche, Jura, Dordogne, Vosges, Drôme, Hautes-Pyrénées, Corse, Isère, Haute-Marne, Gers, Basses-Pyrénées, Lozère, Gard. A très peu d'exceptions près, les départements de cette série sont exclusivement agricoles, et pour la plupart fort pauvres. D'après le recensement de 1841, le chiffre total des individus à la charge des établissements de bienfaisance est de 93,335. Dans ce chiffre ne sont pas compris évidemment les indigents inscrits aux bureaux de charité, et recevant des secours accidentels.

Faits divers.

Plusieurs journaux ont annoncé qu'un traité de commerce et de navigation avait été conclu entre la France et le Piémont. Un fait digne de remarque, c'est que jusqu'à présent ni le *Moniteur universel* ni le *Messager* n'ont confirmé cette nouvelle.

— Des Bavarois qui avaient quitté précipitamment Athènes après la révolution et qui sont arrivés à Trieste, ayant voulu débarquer en uniforme à Patras, ont été assaillis à coups de pierre et forcés de regagner à la hâte le bateau à vapeur qui les avait apportés.

— On annonce que M. Friedrich, statuaire à Strasbourg, vient de soumettre au grand-duc de Bade le projet d'élever à Erwin, l'architecte de la cathédrale de Strasbourg, un monument à Steinbach, lieu de sa naissance. Steinbach est un petit village du grand duché de Bade, situé à quelque killomètres de Bühl. Le monument consistera en une statue d'Erwin de grandeur naturelle, et la pierre employée sera celle qui a servi à la construction de la cathédrale. Le grand duc de Bade a agréé l'offre de M. Friedrich.

(*Cour. du Bas-Rhin.*)

— La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, décernera, dans sa séance publique de 1844, une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à l'auteur du meilleur Mémoire *sur le reboisement de la France.*

— Les recettes du chemin de fer de Rouen, depuis le jour de l'ouverture jusqu'au 2 octobre, se sont élevées à 2,204,908 fr. 28 cent.

(*Journal de Rouen.*)

— Le mouvement du passage entre la France et l'Angleterre, depuis le 29 septembre jusqu'au 5 courant, a été, par Boulogne, de 2,066 passagers, 44 chevaux, 21 voitures; et par Calais, de 458 passagers, 44 chevaux, 11 voitures.

— Les départements où paraissent le plus de journaux, après celui de la Seine, sont : la Seine-Inférieure, 18; le Nord, 13, le Pas-de-Calais, 12; le Calvados, 11; la Gironde, 10; les Bouches-du-Rhône, 10. Le Rhône n'en a que 4. Les Hautes-Alpes, l'Ariège et les Hautes-Pyrénées n'en ont pas.

— Le courrier de Paris n'est arrivé le 7 à Angers qu'à huit heures du soir.

Un accident survenu à la malle l'avait arrêtée à Versailles. Elle avait versé dans la rue de la poste, et avait été littéralement brisée. Le conducteur a reçu une large blessure à la tête, et les trois voyageurs qui étaient dans le coupé ont été plus ou moins contusionnés. Le courrier a été pansé à Versailles, et a cependant voulu continuer sa route. Les trois voyageurs ont continué aussi la leur, l'un jusqu'au Mans, l'autre jusqu'à La Flèche, et le troisième jusqu'à Angers. Tous trois se sont arrêtes là par suite des douleurs qu'ils éprouvaient.

(*Précurseur de l'Ouest.*)

—

L'abondance des matières nous force à renvoyer à demain le compte-rendu de la séance de l'Académie des Sciences.

VARIÉTÉS.

Ecrivains bretons. — M. le docteur CHARLES PELLARIN. — CHARLES FOURIER, sa Vie et sa Théorie (1).

La seconde partie du livre de M. Pellarin est un résumé de la théorie sociétaire, surtout en ce qui touche à sa possibilité de réalisation immédiate.

Nous devons nous limiter à quelques points essentiels, fondamentaux; et, devant subir cette contrainte, nous nous arrêterons à l'examen de son premier chapitre, qui est un superbe travail de condensation de pensées, et qui est plus à lui, peut-être, que tout le reste de cette seconde partie.

Dès les premières lignes, la question est nettement posée : « L'homme et la forme sociale, voilà les deux termes qu'il s'agit de » faire concorder. Pour y parvenir, deux voies peuvent être ten- » tées : agir sur l'homme pour changer sa nature et la plier aux » exigences de la forme sociale; ou bien, considérant la forme » sociale comme le seul des deux termes qui soit fondamentale- » ment et essentiellement variable, l'approprier aux dispositions » naturelles de l'homme. » (Page 306.)

Qu'est-ce que l'homme? C'est une créature de Dieu. — Qu'est-ce que la forme sociale? C'est une création de l'homme. — Et c'est parce que l'homme fit de la forme sociale une chose qui était et qui est demeurée, dans sa presque totalité, une création de lui, de son génie séparé de celui de Dieu; c'est à cause de cela, disons-nous, qu'eut lieu sa chute originelle.

Nativement, en tant que créature de Dieu, qui lui ne peut tomber dans l'erreur, dans ces faux calculs, l'homme a dû être une chose harmoniquement organisée. Il n'a pu se désorganiser qu'en abandonnant le *code divin* pour entrer sous l'empire du code satanique. Le code divin se trouve dans l'homme collectif, tel qu'il était organisé en sortant des mains du Créateur, dans Adam et Eve avant leur chute. Le code satanique ou mondain est dans l'homme collectif désorganisé, dans Adam et Eve après leur faute.

Pour retrouver le *code divin*, ou la loi primordiale de notre nature, il faut donc considérer l'homme avant sa chute, c'est-à-dire en dehors de la forme sociale où a fait irruption l'influence démoniaque ou mondaine.

En d'autres termes, et pour nous exprimer comme le plus parfait des docteurs catholiques, saint Augustin, nous dirons qu'afin

(1) Voir notre numéro d'hier.

Mme Clémence d'Auray est une charmante et noble femme :

« Charitable et bonne à tous, douce et salutaire à toutes les blessures, sensible » et dévouée à toutes les peines, miséricordieuse, comme un ange, à toutes les » fautes..... »

Mais voici d'autres traits dignes d'être observés :

Clémence est tendre comme une rose et dévouée comme un bengali.

Dévouée comme un bengali!... ceci est énigmatique. J'ai beaucoup vu les bengalis et n'ai rien observé en eux qui indiquât un emblème de dévouement. On dirait plus volontiers : légère comme un bengali. Ce gentil oiseau de nos tropiques symbolise peut-être quelque groupe amical et laborieux de fillettes (petites bandes).

Elle aime à être aimée; il n'y a rien de plus simple; tant pis pour vous si vous l'aimez trop; elle n'en sera pas cause, et vous le signifiera fort ingénument; elle a un mari qui l'adore, qui l'ennuie parce qu'il l'adore, et qui le comprend à merveille. Quand il le comprend assez, il s'en va; s'il persistait à rester, il finirait par le comprendre démesurément. Il est pourtant aimable, spirituel et beau, ce

dont nous parlons à cette heure, à Petchorine, dont les lecteurs de la *Démocratie pacifique* étudient le caractère dans le remarquable ouvrage de M. de Lermontoff. C'est là loi de Dieu, c'est l'ordre voulu par Dieu, après lequel aspirent ces êtres que le vide et la monotonie de la vie actuelle épuisent et tuent; ce qu'il leur faut, c'est le mouvement, l'agitation, la variété infinie des spectacles, des plaisirs, des affections; c'est le grand air de la liberté.

A cette femme mondaine et rêveuse, qui unit à une bonté candide l'instinct *sauvage* de la coquetterie, Albert, le mari, laisse une entière liberté. Il ne l'ennuie pas de ses exigences, il ne l'obsède pas de sa présence; il va passer de longs mois à la campagne, la laissant tout à ses plaisirs et à ses rêveries. Il lui écrit en ces termes :

Tout ce que je demande, c'est que vous conserviez parfaitement intacts ce besoin de charmer et cet amour du monde qui feraient damner beaucoup de maris de ma connaissance.

Vous m'aimez, j'ose à peine l'écrire tant cela me paraît une insigne miséricorde de votre part... vous m'aimez, et cependant l'adoration que j'ai pour vous

savez-vous un plus grand bonheur que de la servir en esclave, et n'est-ce point une fête de la voir aimée de tous et ouvrant son âme à toutes les pures affections?

Ainsi s'effacent peu à peu les traces dernières des barbaries; ainsi, grâce aux principes d'amour, de liberté et de tolérance donnés au monde par le Christianisme, s'adoucissent et s'épurent les mœurs, chaque jour brisant une des chaînes, chaque heure détachant un des liens qui arrêtaient l'âme de la femme dans sa juste et noble expansion.

Les romanciers et les poètes ne sont pas les seuls à chanter l'amour, et les esprits les plus sévères sont entraînés à ces sources divines. Le même jour (1), M. Cousin et M. Fauriel se sont attachés à démontrer que Pascal et Lope de Vega avaient ressenti les atteintes amoureuses. Quelle pieuse recherche! Est-il en effet de grand homme complet sans l'amour? « L'amour, pense M. Cousin, n'est point une faiblesse : c'est la marque des grands esprits et des grands cœurs. » Les passages de la *Dorotea* de Lope traduits par M. Fauriel, contiennent des traits de la plus grande beauté passionnée.

de retrouver la voix de Dieu, il faut écouter cette voix qui parle au fond de nos cœurs, dans le silence des choses du monde. Or, cette voix, que peut-elle être autre chose que la *grâce*, que l'*attraction* dégagée des influences sataniques, et écoutée dans la divine solitude, en dehors de la forme sociale, qui, à la bien examiner, n'est autre chose que le *monde*? Aussi l'Eglise a-t-elle toujours vécu, par son inspiration du moins, par son esprit, en dehors de cette *forme* à laquelle, en tant que chose *engagée dans le temps*, elle a dû se rattacher par ce qui est essentiellement variable en elle, par sa formule, par sa lettre.

L'humanité, depuis la création, a parcouru cinq phases de formes sociales : 1° l'édénisme; 2° la sauvagerie; 3° le patriarchat; 4° la barbarie ; 5° la civilisation. Dans ces quatre dernières phases, l'homme a toujours été en guerre contre lui-même, car il a toujours senti *deux hommes* en lui : — en guerre avec ses semblables, qu'il asservit et dévore à l'aide de sa fausse politique ; — en guerre avec le globe, qu'il ravage à l'aide de sa fausse industrie ; — en guerre avec Dieu, que dans son méchant orgueil ou dans son effroyable désespoir, il a fini par nier. Et remarquons que cet effroyable désespoir ne vient que du méchant orgueil, lequel a substitué le code mondain au code divin, le philosophisme à la céleste voix qui se fait entendre dans le silence des choses du monde, où il y a toujours en subversion anarchique de nos passions, prédominance des exigences des sens sur celles de l'âme; ce qui est en nous moins contraire à la loi d'harmonie sociale qu'à la loi religieuse. Selon ces deux doctrines, le résultat de la pratique de l'existence doit toujours être une prédominance des choses de l'esprit sur celles du corps; et si cela n'est pas, c'est que la forme sociale s'y oppose en ne nous donnant pas l'éducation nécessaire, en poussant, par la compression, nos passions en fausse voie, en faisant en maintes occasions le devoir et le pouvoir, deux choses inconciliables.

Nos attractions et impulsions naturelles, en tant que choses créées de Dieu, ne sauraient être mauvaises en elles-mêmes ; mais de ces choses bonnes en elles-mêmes il peut résulter de terribles effets, comme de la vapeur et de toutes les autres énergies de la nature physique. Et ce qui porte la vapeur à ces terribles résultats est encore ce qui y porte nos passions elles-mêmes, l'engorgement compressif.

Dire que les passions ne peuvent jamais être dirigées et harmoniquement organisées, c'est être impie, car c'est enseigner que Dieu a été créateur inhabile en émettant des forces sociales sans avoir auparavant préparé un état social qui corresponde aux besoins dont il avait doué ces forces. Ce serait de la création à rebours, car c'est créer des choses avant le milieu où se doit exercer cette chose; ce serait créer une fleur avant le terroir où doit croître cette fleur.

N'est-ce pas, selon l'Eglise elle-même, une parole très condamnable? n'est-ce pas, au fond, nier ou du moins limiter l'efficacité de la grâce, de l'influence rédemptrice du doux et divin Sauveur des âmes? n'est-ce pas, contrairement à l'apôtre, enseigner que, sous cette influence, nous ne pouvons pas remonter à un état analogue à l'édénisme? Dieu, au terme, serait donc moins puissant qu'à l'origine?

Ce que le Christ a fait pour notre destinée d'au-delà, la science harmonienne, qui n'est au fond que la traduction scientifique de l'institution évangélique, l'opère pour notre destinée d'en-deçà, comme le Christ a délivré nos âmes, les âmes des patriarches et des prophètes, en les tirant des limbes pour les faire entrer dans le séjour du rafraîchissement, de la lumière et de la paix; ainsi la science harmonienne, reflétant en-deçà ce qui a eu lieu au-delà, délivre nos impulsions natives; elle les tire des limbes sociales pour les élever à un état supérieur à l'Eden lui-même, en les faisant rentrer sous l'empire du code divin, c'est-à-dire dans la forme sociétaire ou phalanstérienne, qui est la seule forme voulue de Dieu, car c'est la seule forme qui concorde avec les aspirations de notre nature, la seule, en un mot, où nos attractions passionnelles puissent légitimement être proportionnelles à nos destinées.

Afin de prévenir les irruptions téméraires de la calomnie, hâtons-nous d'ajouter que cette délivrance de nos impulsions natives ne peut être opérée qu'alors. Jusque-là, selon l'enseignement phalanstérien, nous vivons sous la loi du devoir répressif; s'y soustraire, c'est désorganiser ce qui est, sans organiser ce qui doit être. C'est une faute toujours, et souvent un crime aux yeux de la science comme aux yeux de la religion.

Si nos passions étaient, aux regards de l'Eglise, des choses condamnées et maudites, il faudrait qu'elle maudît les besoins des sens, *l'ambition*, *l'amitié*, *l'amour*, *la paternité*, toutes choses qu'elle conserve et qu'elle satisfait dans les limites du devoir, en les soumettant aux éléments essentiels de l'état social existant, sans exclusion toutefois d'une organisation sociale supérieure, où la loi se modifiant par là même, le devoir légal doit se modifier. Ainsi en est-il des besoins de *variété*, *d'émulation*, *de jouissances prises en commun* (papillonne, cabaliste, composite), qui, avec les impulsions énumérées plus haut, composent ce que Fourier appelle notre clavier passionnel. Faut-il répéter ici encore que l'Eglise n'a jamais poursuivi dans les sens que leur prédominance sur l'âme, ce qui est, au dire de Fourier, une subversion méprisable et véhémentement condamnable.

Fondamentalement, le catholicisme et la science harmonienne sont identiques; en réalisation, ils ne diffèrent pas plus.

Nous avons essayé de faire comprendre quelque chose de cette identité en nous servant des idées émises par M. Charles Pellarin, dans ses nobles *considérations préliminaires*. Si nous n'avons pas employé son excellent langage, c'est que nous avons voulu marier ses idées avec la doctrine catholique telle que nous osons la concevoir. Si la science phalanstérienne est calomniée par l'ignorance téméraire et le sot orgueil, cette même calomnie ignorante et sotte ne manque pas non plus au catholicisme, et le moindre de ses ennemis n'est pas, à coup sûr, celui-là qu'il porte dans son sein. Le catholicisme, comme toute chose, est accessible à la science qui, en respectant dans notre grande religion l'intuition, l'inspiration, qui est de Dieu, modifie la formule qui est des hommes. C'est parce qu'elle voulait soumettre à la formule judaïque l'intuition contenue dans les saintes écritures, que la synagogue est tombée. Ce combat de la lettre qui tue contre l'esprit qui vivifie, se reproduit, de nos jours, contre le catholicisme d'avenir, attaqué, au nom de la religion, par l'esprit synagogique — contre la doctrine phalanstérienne, attaquée, au nom de la science, par le philosophisme.

Puisque nous en sommes à cette question de la chute originelle, disons que nous trouvons d'une grande valeur, toute admirable enfin, l'interprétation scientifique que notre compatriote phalanstérien donne à ce fait religieusement recueilli dans la Genèse. Cette interprétation est à nos yeux parfaitement orthodoxe, l'Eglise ne tenant, au fond, *intuitivement*, qu'à la reconnaissance du fait d'où découlerait la nécessité — *religieusement*, d'un rédempteur mystérieux et divin (*l'homme-Dieu*), — *humainement*, d'un rédempteur scientifique et social (l'homme de Dieu.) Nous voudrions citer le morceau tout entier; mais peut-être vaut-il mieux, pour le lecteur qui ignore, transcrire la définition du *phalanstérien*. La voici :

« Les paroles de Jean-Paul, que j'ai citées en tête de la *Biographie de Fourier* : « De toutes les cordes qui vibrent en l'âme hu» maine, il n'en coupait aucune, mais il les accordait toutes; » ces paroles s'appliquent admirablement à ce socialiste et ne sauraient s'appliquer entièrement qu'à lui seul. Il serait impossible de mieux caractériser que par elles la philosophie phalanstérienne. Voilà notre dogme fondamental à nous, dogme qui n'est admis qu'avec des restrictions plus ou moins nombreuses, et toutes très inconséquentes par les autres écoles philosophiques qui s'occupent de l'homme et de la société. En admettant la bonté de la nature de l'homme, la sainteté de tous les penchants que Dieu a mis dans son cœur, et que de fausses combinaisons sociales peuvent seules tourner en vices, car la civilisation n'est-elle pas comme les Harpies qui salissaient et changeaient en immondices tout ce qu'elles avaient touché; en admettant, dis-je, ces bases, on est amené, par l'entraînement d'une logique irrésistible, à adopter les vues que nous professons, d'après Fourier, sur les conditions de l'ordre social. Ce premier point accordé, sous peine de se montrer inconséquent, on est phalanstérien, complètement phalanstérien. Que l'on mette au contraire en doute l'excellence native de l'homme, on retombe aussitôt dans les systèmes de répression et de contrainte avec lesquels toute vue libérale n'est qu'une exception et en réalité une inconséquence; on n'est point dès-lors véritablement phalanstérien, quelques parties du système que l'on adopte d'ailleurs.»

Nous recueillons dans cet excellent morceau quelques autres phrases qui expliquent ce qui précède : « Ce n'est pas, je le répète, une » règle de conduite pour l'individu, dans la société *actuelle*, que nous » songeons à apporter aux hommes; ce n'est pas d'approprier les » hommes, leurs sentiments, leurs intérêts, aux conditions sociales » actuelles que nous nous occupons», ce que le phalanstérien ne néglige cependant pas, car, ainsi que le chrétien, il veut que l'on rende à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, en se soumettant aux choses actuellement existantes, dans la vue et dans l'espérance d'un meilleur avenir.—«Fourier a retourné le problème. Négligeant l'action sur l'homme, action qui aurait pour but de changer son immuable nature, de s'attaquer à ses invincibles penchants, il la reporte tout entière sur la forme sociale qu'il se propose d'adapter précisément à cette nature de l'homme.»

Ainsi, le phalanstérien ne nie pas que l'homme, *tel que le voilà fait*, ne soit pas une chose pleine de vices; mais ce même homme eût-il été ainsi, ayant eu une autre éducation, et dans une organisation sociale où ses passions eussent pu se répandre en une série d'emplois qui les auraient harmonisées avec elles-mêmes, avec l'univers, avec Dieu? Là est la question, et, avant de se prononcer, il serait bon d'étudier le corps de la science.

Toutes les notes du livre de M. Charles Pellarin sont des études très précieuses et très profitables aux lecteurs. Nous regrettons qu'il ne les ait pas plus multipliées. Toutefois, il y en a une qui ne nous paraît pas complètement conforme à la vérité et à l'enseignement de notre maître. C'est celle qui a pour titre : « Quels sont les vrais éléments du progrès social? » M. Pellarin, par l'expression sans doute beaucoup plus que par la pensée, nous paraît près de donner dans le *simplisme*, en cherchant à réduire à *un seul* (l'industrie) ces éléments qui sont *composés*, c'est-à-dire multiples et agissant combinément. Il nous semble, à nous, sauf erreur, que l'industrie est un des éléments *essentiels* du progrès humain; mais que pour que ce progrès soit intégral, cet élément doit agir combinément avec d'autres qui sont la *science* et la *poésie*, ayant pour pivot unitaire la religion. Et le catholicisme ne l'a jamais entendu autrement; car à toute époque il a favorisé l'*industrie*, la *science*, la *poésie*. N'y a-t-il pas toujours eu chez lui des monastères qui défrichaient, d'autres qui élaboraient la science? Retranchez un de ces éléments essentiels, ou réduisez les proportions harmoniques de l'action que cet élément doit exercer combinément avec les autres, vous faites du progrès humain une chose boiteuse. Ainsi en est-il en Amérique, où l'élément industriel écrase les autres. Ainsi en était-il dans les monastères, où, en raison de sa prédominance trop exclusive, l'élément religieux était beaucoup plus absorbant qu'harmonisant. Ainsi il en sera dans le *phalanstère*, où ce même élément religieux, d'absorbant qu'il était dans le *monastère*, devient harmonisant, engageant toute énergie naturelle à se produire, à la condition préalable de rentrer sous le code divin; de se faire, de chose nuisible qu'elle pouvait être, chose profitable à tous.

Maintenant, pour rentrer en communion de pensées avec notre bon compatriote, ce que nous avons hâte de faire, disons, d'après la science elle-même, que, dans l'éducation de l'homme, ce qui *naturellement* se développe le plus tôt, ce sont les penchants industriels; ainsi de la société. Si l'homme ne vit pas seulement de pain, du moins il est incontestable que sans le pain de chaque jour l'homme ne peut vivre; ses droits les plus imprescriptibles sont, à coup sûr, les droits au travail, qui lui donne la nourriture du corps, et à l'éducation, qui lui donne celle de l'âme, deux concessions impossibles peut-être tant que durera le morcellement civilisé.

Toutes les fois que la belle intelligence de M. Charles Pellarin étudie l'enseignement catholique dans les livres sacrés et l'inspiration des pères, il découvre leur intime concordance avec la science harmonienne. Alors qu'il aura poussé plus loin cette étude encore, il trouvera des choses qui lui seront, comme à nous peut-être, tout-à-fait inattendues, celle-ci entre autres : en doctrine catholique, la consommation et le perfectionnement de l'éducation religieuse sont dans la participation au corps et à l'esprit de Dieu; ce qui est aussi en science harmonienne (1). — De même, il eût découvert dans le corps de Christ, après sa résurrection, toutes les qualités que Fourier, dans sa théorie de l'immortalité de l'âme, voit au corps des défunts. — Pour opérer la conjonction du catholicisme avec la science phalanstérienne, il ne faut aux hommes de bonne volonté que l'étude réciproque des deux doctrines, il faut surtout ne rien préjuger de la formule imparfaite contre la parfaite inspiration; car alors c'est vouloir conclure des hommes contre Dieu.

Hippolyte MORVONNAIS.

Le Val de l'Arguenon (Bretagne).

(1) Voir l'éducation harmonienne, dans le *Traité de l'unité universelle*.

BOURSE DU 9 OCTOBRE.

Après quelque incertitude, les fonds ont monté aujourd'hui et le 5 0/0 ferme 45 c. plus haut que samedi.

Des achats de 5 0/0 avaient déjà, vers la fin de la bourse de samedi, arrêté la baisse.

Au comptant. — Jouissance des 4 canaux 137-50. — Sambre, 1200. — Banque du Havre, 1230. — Zinc Vieille-Montagne, 3850. — Lin Maberly, 380. — Banque belge, 767-50. — Lots d'Autriche, 382-50. — Obligations Grand'Combe, 1070. — 2 1/2 hollandais, 54.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 90	121 20	120 90	121 20	120 75
— fin cour. . .	120 90	121 20	120 90	121 20	120 75
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 60	81 75	81 55	81 70	81 55
— fin cour. . .	81 65	81 80	81 60	81 80	81 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LA C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Avant la bourse, 81 60.
4 0/0	104 »	» »	» »	Après, 81 85 87 1/2.
O. de la Ville .	1322 50	» »	H. 5 »	Bons du Trésor.
Banque de Fr. .	3290 »	» »	» »	3 0/0 à 5 mois.
C. Laf. de 5000.	5077 50	5080 »	H. 2 50	3 1/8 à 2 mois.
— de 1000.	» »	» »	» »	
Caisse Hypoth..	766 25	» »	H. 1 25	
Quatre Canaux.	1270 »	» »	H. 5 »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin c. 787 50.
Vers. R. Dr. .	285 »	288 75	H. 2 50	» 286 25 288 75.
dº R. G. . .	102 50	» »	» »	»
Orléans	660 »	665 »	H. 7 50	Orléans, » 661 25 667 50
Strasb. à Bâle.	183 75	185 »	» »	Strasbourg. » 185.
Rouen.	705 »	» »	» »	Rouen. » 707 50.
Havre.	532 50	535 »	H. 3 75	Havre. » 533 75.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106	106 1/8	H. 1/8 »	Londres, 7 octobre.
— Portugais. .	44	» »	H. 1/4 »	Consol. 94 3/8 1/2.
Esp. D. active.	28 1/4	28 »	B. 1/4 »	Esp. actif. 26 5/8.
5 0/0 Naples. .	108 »	» »	» »	Portugais. 43 1/2.
— Romain. .	106 3/8	» »	B. 1/8 »	Mexicains. 34 1/4.
Obl. Piémont. .	1197 50	1200 »	H. 2 50	5 0/0 Holland. 98 3/8.
Emp. d'Haïti. .	450 »	» »	B. 10 »	2 1/2 id. » »

Spectacles du 10 octobre.

8 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Horace. — Valérie.
8 h. 1/2 **ITALIENS** — Norma.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE**. — 1re représ. de Mina, ou le Ménage à trois. — La Perruche.
6 h. 1/2 **ODÉON**. — Lucrèce. — Tôt ou Tard.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE**. — Patineau. — Le Héros. — Barbe-Bleue. — La Robe.
7 h. 1/4 **PALAIS-ROYAL**. — Paris. — Brelan.
7 h. 1/2 **GYMNASE**. — La Belle-Amélie. — Bertrand. — Céline. — La Maison en Loterie.
6 h. 1/4 **VARIÉTÉS**. — Sur les Toits. — Trombonne. — Le Voyage en Espagne.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — Le Royaume des Femmes. — La Tour de Nesle.
6 h. 1/2 **GAITÉ**. — La Folle. — Paméla.
7 h. 1/2 **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohémiens.
7 h. 1/2 **CIRQUE NATIONAL** — Grands exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **COMTE**. — Jonas. — La Pendule. — Ballet. — Iles Marquises.

BULLETIN AGRICOLE.

Le commerce de la meunerie est en quelque sorte interrompu; les basses eaux s'opposent aux arrivages, et les fermiers, tout occupés de leurs semailles, fréquentent peu les marchés. Les grains pour semence, choisis dans ce que chaque localité possède de plus parfait, ont une valeur de 2 à 3 fr. par hectolitre plus élevée que le plus beau blé destiné à la meunerie. Au dernier marché d'Houdan, le beau blé de semence valait 26 à 27 fr. l'hectolitre, prix qui peut être considéré comme une moyenne générale pour la Beauce. A Cambrai (Nord), la même qualité vaut de 24 à 26 fr., prix qui est plus élevé de 3 à 4 fr. que le plus beau blé pour la meunerie.

A la halle de Paris, les farines restent complètement stationnaires. Il y a cependant tendance à la baisse, dans ce sens qu'on ne peut traiter pour les marchés à livrer qu'à des prix inférieurs aux prix actuels.

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil

HALLE | MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. | PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. | MARCHÉS ÉTRANGERS. | Paris

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 72. MERCREDI 11 OCTOBRE 1843.

…ITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 10 OCTOBRE.

—

Le But social.

On s'est demandé long-temps : « Quelle est la meilleure forme de gouvernement? » Cette question a fait couler des flots de sang, et elle n'est pas résolue.

Il faut se demander aujourd'hui : « Quel doit être le but social? » Cette nouvelle manière de poser la question permettra de s'entendre pour réaliser pacifiquement le bonheur de tous.

Jetez les yeux sur ces groupes qu'on appelle des Etats. Que de formes diverses de gouvernement! que de nuances dans les institutions politiques qui paraissent le plus rapprochées! La constitution anglaise, bien que représentative, ne diffère-t-elle pas de la constitution française? La république des Etats-Unis ressemble-t-elle à la république suisse? Et, entre les gouvernements purement monarchiques, que de différences! La monarchie autrichienne est-elle semblable à la monarchie russe? La monarchie ottomane peut-elle être comparée à la monarchie prussienne?

Ces différences dans la forme du gouvernement, dans la constitution du pouvoir, tiennent à tout le passé historique d'une nation; elles en représentent la physionomie et le type particulier.

Mais le but social est partout et toujours le même, puisqu'il consiste à rallier les intérêts, à développer les aptitudes, à assurer le bien-être, à garantir ainsi la liberté par l'ordre, l'ordre par la liberté.

La forme politique est, dans l'humanité, l'élément mobile, particulier, variable; le but social est l'élément fixe, unitaire, universel.

On voit donc combien était fausse la prétention de vouloir briser toutes les formes actuelles de gouvernement, afin de les refondre toutes dans le même moule. C'était nier le passé, c'était nier la tradition, c'était soumettre tous les peuples à un niveau intolérable, à un type impossible. La véritable unité doit comprendre la multiplicité. Elle doit embrasser le passé, le présent et l'avenir. A ce point de vue, la politique s'élève et s'universalise; elle devient la science de l'organisation sociale, la science des destinées de l'humanité. Elle ne fait plus la guerre aux diverses formes de gouvernement; elle s'en sert pour conduire progressivement la société à son état normal, c'est-à-dire à l'harmonie intégrale de tous les intérêts.

L'idéal de la vieille politique, c'était la constitution du pouvoir, le mécanisme gouvernemental; l'idéal de la politique nouvelle, c'est la constitution de la société même, le mécanisme de la production et de la consommation, l'organisation du travail.

Tel doit être aujourd'hui le véritable esprit de la démocratie française; trop rationnelle, trop positive pour se laisser prendre encore aux déceptions politiques, elle doit chercher dans une organisation sociale plus conforme à la nature, la réalisation de la liberté, de l'égalité, de la fraternité; car c'est ainsi qu'elle continuera les bonnes traditions de la philosophie du dix-huitième siècle et de la grande révolution de 89.

Les journaux ministériels se sont gonflés d'indignation contre les paroles prononcées par O'Connell au sujet du roi Louis-Philippe. Certes, nous ne chercherons pas à excuser ces paroles, que nous avons trouvées très inconvenantes; mais nous n'en ferons pas, comme ces journaux, l'occasion d'une sorte de duel, où, en réparation d'une injure faite au roi, on demande le sang de tout un peuple.

Il faut, pour être impartial envers tout le monde, rechercher comment O'Connell a pu être amené à se livrer à une sortie aussi violente; on trouve cette explication dans l'étude de la politique générale de la France.

Sous la Restauration, la dynastie régnante avait pour alliée principale la Russie, en même temps que, par suite de l'existence de l'opposition libérale, la nation avait généralement une sorte de sympathie pour l'Angleterre, le pays des constitutions, des libertés légales.

Depuis 1830, la dynastie nouvelle n'a pu ou n'a pas su trouver d'autre alliée que l'Angleterre, et on peut dire qu'en même temps un revirement s'est opéré dans l'opinion, dont une forte partie s'est d'autant plus éloignée de cette alliance (en tant qu'exclusive) que le Gouvernement s'en rapprochait davantage.

Dans cette situation, il est évident que le Gouvernement n'a pu songer à compromettre, en faveur de l'Irlande, cette alliance unique, et si, dans les conférences d'Eu, lord Aberdeen a demandé à M. Guizot quelle serait la conduite de la France dans le cas d'une collision violente entre l'Angleterre et l'Irlande, M. Guizot a dû répondre que la France n'interviendrait pas; il a pu même promettre un gage de la sincérité des intentions du Gouvernement à cet égard, et ce gage aurait consisté à faire attaquer par ses journaux O'Connell ou l'Irlande, ce qui est bien certainement la même chose.

Lors donc qu'a paru le premier article des *Débats* contre O'Connell, ce dernier a compris que ce n'était là qu'un contre-coup de l'alliance anglo-française, et que c'était en même temps le signal des mesures énergiques que l'Angleterre allait prendre contre lui; réduit dans ses derniers retranchements, se voyant sur le point d'être forcé de recourir aux moyens violents qu'il avait eu l'art d'éviter jusqu'à ce moment, il n'a pu s'empêcher de songer que la branche aînée des Bourbons aurait été plus favorable pour l'Irlande, et que l'Angleterre aurait pu la craindre; il n'a pu s'empêcher de regretter que le gouvernement de la branche cadette, inauguré sous des auspices si libéraux, fût devenu si anti-libéral et n'eût plus aucune inquiétude à inspirer à l'Angleterre.

C'est dans ce premier moment de douloureuse surprise qu'il s'est laissé aller à sa colère; la colère est mauvaise conseillère et lui a soufflé de fâcheuses paroles dont ses ennemis profiteront; et cependant, il ne faut pas hésiter à le dire, sous le rapport politique, O'Connell a raison. Si l'Irlande vient à être opprimée plus facilement, ce sera là un nouveau fruit de cette alliance anglaise qui nous perd.

Déjà la Révolution de 1830, par la trompeuse espérance qu'elle avait fait concevoir, a causé la ruine de la Pologne; causera-t-elle aussi celle de l'Irlande? Il serait bien temps que notre Gouvernement prît une autre direction politique; la constitution de l'alliance centrale européenne peut seule concilier nos intérêts et notre gloire.

Voici les premiers froids, et l'on sait combien, dans cette saison d'automne, les matinées sont humides. Paris va être livré pour long-temps aux brouillards et à la pluie. Triste saison, dont la rigueur atteint surtout le pauvre! M. Eugène Sue, dans un des derniers chapitres de son livre consacré à la défense des classes ouvrières, a appelé l'attention de l'autorité sur un sujet digne d'intérêt. Nous reproduisons les paroles de cet écrivain, en recommandant vivement au Conseil municipal l'objet de sa requête.

Ces ouvriers qui vont *en Grève* chercher du travail et attendre les *embauchements*, n'ont pas même, pour se garantir des intempéries des saisons, un hangar pareil à celui qui, dans les marchés, abrite le bétail en vente. Pourtant la Grève est la *Bourse* des travailleurs sans ouvrage… et dans cette bourse-là il ne se fait que d'honnêtes transactions… car elles n'ont pour fin que d'obtenir un rude labeur et un salaire insuffisant dont l'artisan paie un pain bien amer.

Nous connaissons, ajoute M. Sue, l'activité, le zèle de M. le préfet de la Seine et de M. le préfet de police, leur excellent vouloir pour les classes pauvres et ouvrières. Espérons que cette réclamation parviendra jusqu'à eux, et que leur initiative auprès du conseil municipal fera cesser un tel état de choses. La dépense serait minime et le bienfait serait grand.

Le *Journal des Débats* publie ce matin *in extenso* les règlements généraux pour le commerce entre l'Angleterre et la Chine dans les cinq ports de Canton, d'Amoy, de Foutchou, de Ningpo et de Shang-Haï.

Voici les principaux points de ces conventions :

1. Des pilotes chinois, dont la rémunération sera équitablement fixée par le consul anglais nommé dans chacun des ports, devront présider à l'entrée et à la sortie des navires de commerce anglais.

2. Le surintendant chinois de la douane commettra deux officiers fidèles de la douane à la surveillance, dans l'intérêt du trésor, de chaque navire de commerce anglais Ces officiers seront défrayés entièrement par l'administration de la douane.

3. Les capitaines des bâtiments de commerce anglais devront, sous peine de 200 dollars d'amende, déposer, dans les 24 heures qui suivront leur arrivée, tous leurs papiers de bord entre les mains du consul. La présentation d'un faux manifeste entraînera 500 dollars d'amende. Le déchargement commencé avant la permission légale entraîne 500 dollars d'amende et confiscation des marchandises débarquées. La permission est accordée après communication au surintendant de la douane du tonnage du navire et des détails de la cargaison.

4. La responsabilité solidaire des marchands hongs, pour les dettes contractées envers les commerçants anglais, n'existe plus par suite de l'abolition de leur monopole; les marchands anglais n'ont plus de recours à exercer que contre leurs débiteurs eux-mêmes; mais les autorités chinoises devront faire tous leurs efforts pour mettre sous la main de la justice le marchand chinois qui aurait disparu frauduleusement ou contracté des dettes qu'il ne pourrait payer.

5. Le droit de tonnage est de 5 *marcs* (3 fr. 70 c.) par tonne, pour tout droit de navigation. Les droits antérieurs d'entrée et de sortie et autres sont abolis.

6. Un tarif fixe sera établi pour l'importation et l'exportation. Les droits devront être acquittés dans leur totalité avant le départ, et c'est sur la présentation de l'acquit de la somme que le consul rendra les papiers de bord et permettra la sortie du port.

7. Les cargaisons à débarquer ou à embarquer seront visitées par un agent de la douane, sous la surveillance d'une personne dûment qualifiée pour défendre les intérêts du marchand anglais, qui, sans cette précaution, ne serait point admis à se plaindre plus tard.

En cas de discussion sur le tarif d'un droit *ad valorem*, le prix le plus élevé offert par un des marchands experts appelés par chacune des parties servira de base à l'établissement du droit.

Pour déterminer la taxe sur les marchandises en caisse, en cas de contestation, chacune des deux parties prendra un certain nombre de caisses par cent; ces caisses seront réunies, on en vérifiera la tare, et la tare moyenne déterminera la tare pour le tout.

Si l'on ne pouvait s'accorder sur d'autres points, le marchand anglais en appellerait à son consul, lequel s'entendrait avec le surintendant de la douane, afin qu'il soit décidé à l'amiable.

8. Des *shroffs* (changeurs) ou banquiers choisis par le surintendant, et d'une solvabilité reconnue, seront autorisés à recevoir les droits acquittés par les marchands anglais, et la quittance de ces *shroffs* équivaudra à un acquit du gouvernement.

Les consuls anglais s'entendront avec le surintendant pour déterminer les monnaies étrangères et fixer le tant pour cent nécessaire pour établir l'égalité avec l'argent pur *sayci*.

9. Des balances et des mesures modèles, estampées et scellées, seront déposées entre les mains des surintendants, pour servir de régulateurs dans les transac-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

THÉATRE-ITALIEN.—*Ouverture.—MM. Salvi et Ronconi.*

La saison des Italiens s'annonce cette année sous de brillants auspices. Le personnel de la troupe compte trois artistes nouveaux dont la réputation excite vivement la curiosité. Il est vrai que Tamburini et Mme Viardot ne nous sont point revenus; mais, d'une part, Mmes Persiani, Grisi, Brambilla et Nissen paraissent devoir suffire à assurer l'exécution de tous les ouvrages du répertoire; d'autre part, au lieu de deux *primi bassi* on en a trois, MM. Ronconi, Fornasari et Lablache; au lieu d'un seul *primo tenore* on en a deux, MM. Salvi et Mario; puis M. Corelli demeure pour quelques rôles secondaires. M. Mirate nous a quitté. Il obtient ailleurs, dit-on, de merveilleux succès. M. Mirate aura reconnu que le public français n'était pas digne de l'apprécier. Nous souhaitons vivement qu'il trouve dans de lointains pays des oreilles faites pour le comprendre et des applaudissements capables de le retenir.

On annonce pour cette année un grand nombre de nouveautés. Que ce soit à tort ou à raison, le public des Italiens, qui, comme on sait, se renouvelle très peu, était fatigué de la permanence du répertoire… *Corrado d'Altamura* de Ricci, l'une des réputations transalpines qui attendent la consécration du jugement parisien. Mais ce dernier ouvrage ne serait monté qu'en cas de besoin, si la soif de nouveautés du public n'était pas satisfaite par les quatre premiers ouvrages.

En attendant que viennent les opéras encore inconnus à Paris, *Lucia* a ouvert la saison. Cet opéra, qui demeure une des plus remarquables et peut-être la plus heureuse production de Donizetti, empruntait un nouvel attrait aux débuts simultanés de Salvi et de Ronconi, dans les deux rôles confiés l'année dernière à Mario et à Tamburini.

Salvi est un chanteur consommé, digne en tous points de la réputation qui l'avait précédé à Paris. Son organe, d'un timbre clair, est plein de charme. L'émission et la pose de la voix ne laissent rien à désirer. Il attaque la note avec une rare précision et la soutient avec une irréprochable justesse. Il maîtrise et gouverne sa voix avec une aisance parfaite, et laisse dans une quiétude parfaite l'auditeur, qui peut s'abandonner en toute sécurité au charme de l'entendre. C'est là une qualité précieuse et qui devient de plus en plus rare aujourd'hui que l'on voit les portes de nos grands théâtres s'ouvrir à des artistes qui ne justifient par aucune instruction solide le haut poste où ils sont appelés. On pourrait sans doute désirer chez Salvi plus de puissance; mais il faut recon-… traints, aussi rares qu'ils seront fougueux et désordonnés après l'explosion qui suit le *son' tue ciffre?* Ce sont là des nuances qu'observait admirablement Rubini, que l'on a tant accusé, et bien à tort, selon nous, d'être mauvais acteur.

Ronconi est en quelque sorte la contre-partie de Salvi. La verdeur et la puissance de son organe sont extraordinaires; mais sa voix est mal posée, et ses intonations sont loin d'être irréprochables. Il abuse de la tolérance accordée généralement en Italie aux chanteurs pour se tenir au-dessous du ton. Tandis que Salvi arrive à l'effet par le charme, Ronconi vise uniquement à surprendre les auditeurs par des éclats de puissance qu'il n'a point l'art de ménager. C'est un chanteur plein de fougue, auquel il arrivera souvent d'enlever le public par de vigoureuses mais passagères inspirations : mais ces moments d'éclairs seront toujours précédés et suivis de nombreuses incorrections; et puis il lui manque une qualité essentielle, c'est de savoir fluir ses phrases. C'est presque toujours au début ou au milieu des morceaux qu'il rencontre les effets d'énergie auxquels il doit probablement sa réputation : mais malheureusement à Paris on n'a l'habitude d'applaudir qu'après la fin des phrases, et presque tout le succès dépend de la manière dont les dernières notes sont frappées.

tions. Ces balances et mesures seront pareilles à celles dont il a été fait usage jusqu'à ce jour à Canton.

10. La location des allèges ou bateaux de charge se traitera de gré à gré entre le marchand anglais et les bateliers, sans aucune intervention du gouvernement, qui ne répond pas de l'infidélité des bateliers.

11. Aucun transbordement de marchandises ne peut avoir lieu sans autorisation. En cas d'urgence, le consul délivrerait un certificat d'après lequel le surintendant enverrait un officier spécialement chargé d'assister au transbordement.

12. Dans les cinq ports, un officier dépendant du consul sera chargé de prévenir toutes les querelles qui pourraient s'élever entre les marins anglais et les Chinois. Cet officier accompagnera les Anglais dans leurs promenades. On n'empêchera pas les Chinois de venir à bord pour y vendre les objets nécessaires aux matelots.

13. Quand un sujet britannique aura raison de se plaindre d'un Chinois, il sera tenu d'aller sur-le-champ faire connaître ses griefs au consul, qui cherchera à faire terminer à l'amiable le différend, selon les circonstances du fait. Si la querelle était de nature à rendre une conclusion amiable impossible, on la déférera à l'autorité chinoise. Les Anglais ne pourront être punis que par le consul et conformément aux lois de leur pays. Il en sera de même des Chinois.

14. Un croiseur du gouvernement anglais sera en station dans chacun des cinq ports, à la disposition du consul. Ces croiseurs, ne portant pas de marchandises, seront affranchis de toutes les obligations imposées aux navires de commerce.

15. L'usage des cautions par les marchands hongs étant aboli, les consuls anglais serviront de répondant pour tous les navires qui fréquenteront les cinq ports ouverts au commerce.

On a reçu aussi le tarif des marchandises mis en vigueur depuis le 27 juillet; mais ce document est trop étendu pour que nous puissions le publier.

Voici un exemple qui donnera une idée des avantages obtenus par les nouvelles conventions : cet exemple concerne un navire de 600 tonneaux, chargé de tissus de cotons de toutes sortes.

	Ancien.	Nouveau.
Droits de tonnage.	63,478 dollars.	15,616 dollars.
Droits de ports	5,400 id.	450 id.
	68,878	16,066

Différence en faveur du tarif actuel, 52,812 dollars, soit 285,184 fr.

REVUE ÉTRANGÈRE.

Syrie.

On nous écrit de *Damas*, à la date du 10 septembre :

« Les Druses se sont soumis à une amnistie, et le nouveau gouvernement opère aujourd'hui sur des bases plus régulières. Un régime plus doux, plus pacifique a succédé au système d'oppression basé sur le fanatisme turc. Le moment paraît donc venu de jeter un coup-d'œil sur la situation actuelle de la Syrie, et de la comparer avec celle des autres provinces de l'Empire ottoman.

» La population mahométane de la Turquie d'Europe, entourée par les Russes, les Bulgares et les Grecs, succombera un jour sous les efforts de ces nations remuantes et avides de liberté. Dans les plaines de la Thrace, dans les champs de la Roumélie, de la Bosnie, de la Bulgarie, les Turcs ne règnent que par la terreur. Et, chose remarquable ! cette population mahométane, la moins éclairée, la plus cruelle et la plus paresseuse de tout l'Empire ottoman, est celle qui, depuis un siècle, a donné le moins de preuves d'un véritable attachement aux intérêts de la Porte et de la dynastie ottomane.

» Combien, dans les pachaliks de Damas, d'Alep, de Tripoli, de Naplouse, la position des musulmans est différente ! Là, ils vivent à l'aise ; là, ils dominent entièrement ; là, ils composent presque la moitié de la population et possèdent les lieux les plus fertiles, les ports et les positions stratégiques les plus formidables.

» Les populations arabes et chrétiennes, quelque nombreuses qu'on les suppose, sont trop divisées, trop éparpillées pour être dangereuses. Elles sont répandues dans les campagnes, hors de l'enceinte des villes, où elles trouvent plus de sécurité et de liberté; tandis que les Turcs, agglomérés dans les villes, dans les forts, sont surtout puissants par leur union. Placés dans une contrée bornée au nord par l'Anatolie, à l'orient par des déserts, au sud par l'Egypte, et à l'occident par la mer, les mahométans de Syrie n'ont rien à redouter des populations chrétiennes, comme leurs coréligionnaires des provinces européennes. A moins d'une guerre maritime, à moins d'un bouleversement extraordinaire dans la politique du monde, la Syrie sera la dernière contrée qui conservera l'islamisme turc, et on peut la considérer comme le boulevart de l'empire ottoman.

» Damas est le paradis du mahométan. Pour les musulmans de Fez, de Tunis ou de Maroc, les Français sont des ennemis dangereux qu'il ne faut pas irriter, et devant lesquels la fierté musulmane s'incline quelquefois. Mais à Damas, à Alep, à Bagdad, le musulman est souverain ; il semble braver toutes les forces de la chrétienté, il n'accepte de sa civilisation que ce qui lui est avantageux.

» Les chrétiens, en Syrie, sont dans une position bien différente. Aussi répètent-ils sans cesse : « Quand donc les Francs viendront-ils nous délivrer des infidèles ? » Et chaque fois qu'ils entendent dire que les puissances ont résolu de maintenir l'intégrité de l'empire ottoman, ils secouent la tête et s'écrient : « C'est le maintien de notre esclavage ! »

» Tour-à-tour chaque puissance semble devoir exercer une influence prépondérante en Syrie : d'abord l'empereur d'Autriche; puis vint le roi de France ; ensuite l'empereur de Russie, pendant que cette puissance était en guerre avec la Porte. Dernièrement, c'était la souveraine de la Grande-Bretagne; excepté cependant dans Alep, où les Anglais ont été détestés de tous temps. Aujourd'hui, l'influence française reprend le dessus. La conduite des officiers de nos flottes, leur générosité et leur bravoure ont plus fait pour rétablir l'influence française que la politique du ministère.

» A l'heure qu'il est, la Syrie centrale est tranquille. Cependant une discussion sérieuse vient de s'élever entre les pachas de Damas et de Beyrouth au sujet de la Cœlé-Syrie. C'est une plaine appelée autrefois la *Lombardie de la Syrie*, et située entre le Liban et l'anti-Liban. Elle appartient, politiquement parlant, au pachalik de Damas, mais elle est en grande partie cultivée par les populations du mont Liban et les rayas des pachaliks de Sidon et de Tripoli. Cette plaine, d'une grande fertilité, avait naguère 50,000 habitants; aujourd'hui, elle est presque entièrement dépeuplée et déserte. Les cultivateurs, les uns soumis à la glèbe, d'autres considérés comme les fermiers du gouvernement, ont succombé aux exactions et pillages des Turcs.

» En général, tous les Syriens, arabes et chrétiens, regrettent la domination égyptienne. Le commerce est tombé dans l'état le plus misérable ; les caravanes ne sont nullement protégées ; aussi leur nombre diminue-t-il chaque année. Sous l'administration d'Ibrahim-Pacha, on a compté jusqu'à quinze mille chameaux se dirigeant vers Damas et Alep ; aujourd'hui, il n'y en a plus que quelques centaines. Cela tient, en grande partie, à ce que les agents anglais répandus dans le pays cherchent à faire refluer le transport des marchandises vers l'isthme de Suez. »

On voit que cette lettre, dont la date est postérieure de quarante jours à l'affaire de Jérusalem, n'en fait pourtant aucune mention. Notre correspondant ignorait cette insulte faite au pavillon français. N'est-ce pas là une preuve de la difficulté des communications dans un pays qui n'a ni routes ni journaux? Cela ne démontre-t-il pas combien serait illusoire une réparation à Beyrouth? Incontestablement, la masse de la population hiérosolymite ignorerait à jamais cette réparation. Du reste, la lettre de notre correspondant, en montrant, d'une part, comment l'influence française tend à renaître en Syrie, et, d'autre part, comment cette contrée est le dernier boulevart de l'islamisme, peut servir à expliquer cette recrudescence de fanatisme qui a poussé l'émeute turque à se ruer sur nos couleurs nationales. Il y a à Jérusalem une population de trente mille âmes, et ces trente mille témoins de l'insulte doivent l'être de la réparation. C'est le seul moyen de ne pas perdre cette bonne veine d'influence signalée par notre correspondant.

Nouvelles d'Espagne.

DEPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 8 octobre.

Les élections de Malaga et de Castellon sont pour les parlementaires ; elles sont pour l'opposition à Almeria, qui s'est soulevée, le 1er, et a proclamé la junte centrale.

Les élections de Pontevedra sont également favorables à l'opposition.

Le général Concha est parti de Madrid, dans la nuit du 3, pour aller prendre le commandement de l'armée d'Aragon.

Bayonne, 10 octobre.

Il y a eu tentative de soulèvement à Grenade, le 27 septembre ; on s'est battu, et quelques personnes ont été blessées ou tuées. L'ordre a été rétabli. Il n'y avait rien de changé, le 2, à Almeria, et le 7, à Saragosse.

Perpignan, 10 octobre.

Le 7, la junte a fait donner l'assaut à la citadelle de Barcelone par 1,000 des 2,500 hommes dont elle dispose ; ils ont été repoussés avec perte de 80 hommes.

Le sieur Bosch, vice-président de la junte, a été blessé mortellement.

A la suite de cette attaque, la citadelle et les forts ont tiré sur la ville. Le feu a cessé le soir et n'a pas recommencé le 8. Les forts ne tiraient que quand ils étaient provoqués.

Nous empruntons à la *Gazette d'Augsbourg* les détails suivants sur la révolution de Grèce ; bien entendu que nous n'en prenons nullement la responsabilité et que nous nous référons entièrement sur ce sujet à ceux que nous a déjà fournis et que nous fournira sans doute notre correspondant d'Athènes. Ils sont du 21 septembre :

« Ce qui a amené, dit la *Gazette d'Augsbourg*, les derniers évènements dont la Grèce a été le théâtre, était préparé de longue main parmi les palicares. Le mouvement devait éclater le 10 ; il a été avancé, et l'explosion a eu lieu le 15. Le chef de la gendarmerie avait été prévenu, et il avait découvert des lettres qui compromettaient de la manière la plus sérieuse Macrojani et Callergi. Ordre avait été donné de les arrêter sur-le-champ. Dans la nuit, un détachement de gendarmes fut dirigé vers la demeure de Macrojani. Celui-ci appela à son aide vingt à trente palicares du voisinage, criant à la trahison et vive la constitution ! Les gendarmes durent se retirer devant des forces supérieures, après avoir laissé un des leurs sur le terrain. On sait comment les choses se passèrent ensuite, ce qui est certain, c'est que le roi, dont les ordres étaient méconnus, n'a pas prêté serment à la constitution ; il s'est borné à dire : « Je consens ! »

» On avait prétendu que le roi voulait divorcer et embrasser la religion grecque : cette assertion était sans fondement. La conduite du roi et de la reine a été exemplaire, héroïque même.

» L'assemblée nationale, qui devait se réunir le 15 octobre, sera remise au 15 novembre. Les vainqueurs se soucient peu de cette assemblée.

» On s'attend à voir les stations maritimes de France et d'Angleterre renforcées. »

— On écrit de Paris, le 30 septembre, à la même feuille, que les affaires de Grèce excitent l'attention du gouvernement français. On ne doute pas que les chefs ont fait violence au roi. Pendant plusieurs heures, Othon a refusé de signer sa honte en remerciant les vainqueurs et en leur votant une décoration. Il prétendait avoir assez fait en acceptant avec loyauté la demande d'une constitution. Mais Callergi, se précipitant au milieu du conseil présidé par le roi, déclara qu'il ne répondait plus de la tranquillité publique. La fermentation était à son comble. Obsédé par les diplomates étrangers, le roi céda pour éviter l'effusion du sang, reprochant aux Grecs leur ingratitude et en appelant à l'avenir. On a expédié un courrier de Paris à Londres pour avoir l'opinion du cabinet anglais sur cet évènement. La réponse a été que les puissances protectrices, par l'envoi d'une force maritime respectable, signifieraient au parti libéral grec qu'on veillerait à ce que le trône d'Othon ne fût pas illégalement attaqué.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — **TURQUIE.** — *Constantinople*, 20 septembre. — Le muschir de la garde grand-maréchal du sérail, Rizza-Pacha, vient d'être élevé à la dignité de séraskier. De nombreux changements s'opèrent dans les premières dignités de l'Etat. Le conseil de guerre a reçu une nouvelle organisation. Le sultan est revenu de sa résidence d'été à l'ancien palais de Tophani, qui était resté désert depuis l'extermination des janissaires. Sa Hautesse vient d'assister à un examen à l'Ecole de médecine. (*Gazette de Cologne.*)

ESPAGNE. — *Madrid*, 3 octobre. — L'autorité s'entoure toujours de grandes précautions pour conserver intact le précieux dépôt de la tranquillité publique. Le service de la garnison est très fatigant, on travaille activement à la réorganisation de la garde nationale.

On avait appris avec peine que Martell était parvenu à entrer dans Reuss : son succès n'a pas été de longue durée. Les troupes fidèles l'en ont chassé presqu'immédiatement. Les derniers bulletins de Saragosse sont loin d'être décisifs. Les pourparlers continuent. La junte centrale exige que la garde nationale ne soit pas désarmée, et le général Cañedo, à qui le gouvernement a donné des instructions très positives, n'a pas pu se prêter à cette exigence. Pour en finir, le gouvernement va envoyer probablement un officier supérieur en Aragon. A la poste, on a l'ordre de tenir prête à partir, à dix heures du soir, une chaise de poste qui conduira le commissaire du gouvernement à Saragosse. Un certain mystère entoure le choix de cet officier supérieur.

Il est arrivé des dépêches de notre ambassadeur à Lisbonne; elles annoncent la conclusion d'un traité de commerce entre l'Angleterre et le Portugal. Elles ont produit une fâcheuse impression sur notre commerce.

La tranquillité a été troublée à Xerès et à Grazalema, sous le prétexte de paralyser l'opération du recrutement. Il a fallu recourir à la force armée pour rétablir l'ordre. Les conscrits maintenant partent sans résistance.

A Burgos, les efforts des fauteurs du prounciamiento ont échoué devant la discipline de la garnison, qu'on a inutilement essayé de séduire.

A Séville, le 26 septembre, un grand nombre d'officiers de la garde nationale se sont réunis au quartier de San Pedro d'Alcantara pour se concerter sur les derniers évènements. Quelques-uns ont été d'avis que la milice devait s'y associer et proclamer la junte centrale; mais tous les autres furent d'un avis contraire et la majorité décida qu'on attendrait. (*Heraldo.*)

ITALIE. — *Bologne*, 24 septembre. — Une circulaire du gouvernement, adressée à toutes les communes de la province, fait connaître de nouveau que, grâce aux promptes mesures des autorités et à l'énergie des troupes, les complots des malveillants ont été comprimés partout, et que la majeure partie des révoltés est entre les mains de la justice. Le gouvernement a déjà tenu un langage semblable dans une autre occasion ; cependant, cette fois, il pourrait avoir raison; l'insuccès de la tentative d'Imola a découragé les révoltés, quelques bandes se maintiennent encore dans la province de Bologne; cependant, depuis le 15, elles n'ont ni rencontré les troupes, ni osé rien entreprendre contre elles. De nombreuses patrouilles sillonnent le pays. On assure que notre université restera fermée cette année. Le commandeur Segrebondi, que l'Autriche chargea, après la révolution de 1831, de présenter au gouvernement romain un plan d'administration, a traversé notre ville se rendant à Rome. On assure que la France enverra dans la capitale des Etats pontificaux un représentant chargé de la même mission. Mais leurs efforts resteront sans succès, car la base de toute réforme est la sécularisation de toutes les places du gouvernement, et jamais la cour romaine n'y consentira.

Ces nouvelles sont empruntées au *Journal allemand de Francfort*. Nous y trouvons, sous la rubrique de Florence, le 25 septembre, que le bateau à vapeur napolitain *le Léopold II*, venait d'arriver à Ma

---

grave, et Ronconi ne fait généralement usage que d'une dixième à-peu-près : du *mi* au *sol*. Ronconi a, dit-on, débuté en Italie par l'emploi de ténor. Cela ne nous surprend pas.

Mme Persiani est trop connue, trop bien appréciée du public parisien aujourd'hui pour que nous ayons besoin de rien dire sur son admirable talent. C'est elle maintenant, de l'aveu de tous, qui tient le sceptre de l'art du chant au théâtre Italien, depuis que Rubini nous a quittés. Le nom de Mme Persiani doit être désormais placé à côté des plus illustres dont l'histoire du chant ait conservé la mémoire.

M. Morelli tient parfaitement l'emploi modeste dont il a le bon esprit de se contenter. C'est une chose rare et précieuse que de voir les rôles secondaires convenablement remplis. Aussi, le public est-il forcé d'accepter souvent, sans murmurer, les plus déplorables médiocrités (le mot est très adouci) dans ces emplois, pour lesquels le recrutement paraît être d'une extrême difficulté. Nous ferons comme le public à l'égard du rôle d'*Arturo* dans la *Lucia*. Mais nous voulons aussi joindre nos éloges aux applaudissements justement mérités que Morelli s'est attirés dans le récit du troisième acte, et le féliciter de la manière dont il tient sa partie dans le beau final du second acte. Il peut à bon droit revendiquer sa part de l'effet général que produit toujours ce remarquable

pour en inférer du blâme contre cette direction. A nos yeux, sa perte aura été causée bien plus par d'insurmontables circonstances que par les fautes qui ont pu être commises.

La route ouverte par M. Veron, et suivie forcément par tous les directeurs depuis que l'exploitation du Grand-Opéra est livrée à la spéculation, ne pouvait conduire qu'à un abîme. C'était une pure question de temps, et *don Sébastien* eût-il un succès égal à celui de *Robert-le-Diable*, cela pourra sauver M. Léon Pillet, mais cela ne sauvera pas l'Opéra. Ce sera un simple ajournement. La voie du luxe matériel, dans laquelle on est entré, va toujours s'élargissant, et se termine nécessairement par un gouffre. Aucun sens ne se blase aussi vite que la vue, et il n'y a guère que les natures d'élite pour lesquelles le sublime spectacle de la nature ne perd pas lui-même bientôt son attrait. Qu'est-ce donc quand il s'agit de toiles peintes, de morceaux de bois découpés et de manœuvres d'une centaine de figurants plus ou moins richement habillés ? On a atteint aujourd'hui le maximum d'effet possible par ces moyens avec les théâtres dont on dispose. Cela a dû nécessairement réussir pendant quelque temps ; mais on en est arrivé maintenant à ne savoir plus qu'imaginer pour intéresser et frapper les regards. Pour chacun des directeurs qui se sont succédés depuis 1830, la seule question a été for-

Il faut que l'Académie royale de musique et de danse devienne ce qu'elle doit être, le temple de toutes les harmonies mesurées. Le Grand-Opéra ne peut pas être personnifié dans un artiste, non plus que dans trois ou quatre, quel que soit d'ailleurs leur talent. Ce qu'il lui faut avant tout, c'est un ensemble de masses bien instruites, bien exercées, et autant que possible intéressées passionnément au succès de l'entreprise. Voilà ce que l'administration doit et peut organiser. Quant aux artistes d'élite, elle n'a ni les moyens ni la mission de les former. Son seul devoir est de les enrôler lorsqu'ils se présentent. Cette organisation par la base peut seule assurer la stabilité du Grand-Opéra. Dans l'état actuel c'est une pyramide qui repose sur la pointe.

Une semblable entreprise ne présente pas des chances de bénéfices assez immédiats pour convenir à la spéculation particulière : c'est une œuvre d'avenir, une œuvre nationale, qui revient de droit au Gouvernement, et que lui seul peut entreprendre et mener à bonne fin; mais c'est à la condition qu'une direction intelligente, active, intéressée au développement de l'œuvre, présidera aux destinées du Grand-Opéra. Il n'est pas dans l'intention du Gouvernement que l'Académie royale de musique soit un simple spectacle destiné à prélever un impôt sur la curiosité publique. La subvention allouée à ce théâtre prouve qu'on ne le con

veille, ayant à bord M. de la Tour-Maubourg, ambassadeur de France à Rome, parti en toute hâte pour son poste avec des instructions qui lui enjoignent de décider le pape à des concessions pour prévenir une intervention autrichienne qui jetterait le gouvernement français dans un grand embarras. Le *Journal allemand* pense que la cour de Rome ne se prêtera à aucune concession.

ALLEMAGNE. — BAVIÈRE. — *Munich*, 3 octobre. — On est ici sous l'influence des dernières nouvelles d'Athènes. On se familiarise déjà avec l'idée de revoir le roi Othon à Munich. (*Gaz. de Cologne.*)

— *Lunebourg*, 2 octobre. — Le roi de Hanovre n'a pas assisté aux manœuvres depuis quelques jours ; une indisposition le retient dans ses appartements. Il y a plus de 300 malades dans le camp de Lunebourg. Les soldats ne sont pas habitués aux fatigues ; puis des désordres graves ont éclaté avec les marchands de comestibles et de boissons qui veulent vendre à des prix exorbitants ; les militaires ont renversé des comptoirs et des tentes et blessé grièvement un cabaretier. Désormais la liste des prix des denrées sera réglée par l'adjudant du camp.

(*Correspondant de Hambourg.*)

AUTRICHE. — On lit dans la *Feuille allemande :*

« Le chef actuel du ministère des finances en Autriche, M. le baron de Kerbeck, vient de proposer un système de douanes et de commerce qui doit exercer la plus grande influence sur le commerce intérieur et extérieur. Par cette combinaison, l'Autriche n'aura bientôt plus rien à craindre du système prussien, réalisé en grand par le Zollverein. Bientôt les deux systèmes n'en formeront probablement qu'un, qui présentera une force commerciale puissante en face des autres puissances. M. de Metternich s'est déclaré d'abord contre toute innovation, mais comme ce premier ministre n'est plus tout-puissant, et attendu que le conseil privé de Vienne commence à s'apercevoir qu'il peut trouver d'autres lumières dans la monarchie, on passera outre. On espère même que M. le baron de Kerbeck, qui est appuyé dans le conseil par le ministre de l'intérieur, gagnera de plus en plus en influence. »

— Les derniers ouvrages sur l'Autriche, publiés en Allemagne, en France et en Angleterre, et plus particulièrement la brochure : *L'Autriche et son avenir* (il vient de paraître une traduction fidèle de cette brochure en français, due à la plume d'un ancien diplomate suédois), ont eu beaucoup de succès, et les critiques qu'ils contiennent ont fait une vive impression. Malgré la rigueur de la censure contre les livres importés, ils circulent partout, et l'édition *l'Autriche et son avenir* a été presque entièrement épuisée à Vienne et à Prague. (*Feuille allemande.*)

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — *Oran*, 23 septembre. — Il est arrivé plus de six mille chameaux de l'intérieur, venant charger des grains ; on en attend d'autres. Toutes les places et rues de la ville sont encombrées d'Arabes et de chameaux. Jamais on ne vit pareil mouvement à Oran ; aussi, tout le monde travaille, tout le monde gagne de l'argent, et la population entière se montre reconnaissante envers M. le lieutenant-général de Lamoricière, qui a décidé les Arabes à venir s'approvisionner à Oran.

La semaine dernière, cet officier-général a passé une nuit à Mascara, où il est reparti pour continuer les opérations militaires.

Une lettre de Mascara annonce qu'Abd-el-Kader a été abandonné par Bouhamedy, khalifa très influent, et que la plupart de ses troupes se sont dispersées. Un fait certain, c'est que les Hachem qui suivaient l'émir désertent et se rendent à Mascara, où ils arrivent exténués, mourant de faim, nus et couverts de vermine.

M. le vice-consul de Naples à Oran, que des affaires commerciales avaient attiré à Tiaret, a tenté de se suicider, mais le canon du fusil, qui avait été sans doute trop chargé, a éclaté et ne lui a fait que des blessures et des brûlures. On a dû lui faire l'amputation d'un doigt.

M. le procureur-général près la cour royale d'Alger est arrivé à Oran. Ce magistrat vient essayer de faire disparaître une sorte de mésintelligence qui aurait existé entre le tribunal et le parquet.

Le bâtiment à vapeur *l'Euphrate*, commandé par M. Dumalle, lieutenant de vaisseau, est arrivé d'Alger le 21, avec la correspondance et 74 passagers. Il repart aujourd'hui 23.

Du 21 au 27 septembre, il est arrivé à Alger, par divers navires, 439 personnes appartenant à la population civile. Comme à l'ordinaire, Mahon a fourni son contingent. (*Sémaphore* de Marseille.)

INTÉRIEUR.

Aujourd'hui le *Moniteur universel* publie une circulaire du ministre de la marine, M. le baron de Mackau, adressée, en date du 9, aux préfets maritimes des cinq arrondissements, contenant des instructions sur divers points relatifs aux bâtiments armés et désarmés, et prescrivant des dispositions d'ordre à introduire dans le service du personnel et du matériel de la flotte. Cette pièce forme le complément naturel du rapport du même administrateur, inséré dans le *Moniteur* du 19 septembre, et contenant les mesures soumises par le ministre au conseil du roi dans le but d'assurer la marche du service de la marine pendant les derniers mois de l'année courante, ainsi que les bases des opérations qui doivent commencer avec l'exercice de 1844.

— On nous écrit d'Aix :

« Dimanche 1er octobre, jour d'entrée à notre nouvelle école royale d'Arts-et-Métiers, une trentaine d'élèves, provenant de vingt-huit départements de sa circonscription, s'y étaient fait inscrire. Tout était prêt pour leur nourriture et leur coucher. Le lendemain, à huit heures, ils ont été conduits à l'église de la Madeleine pour y entendre une messe du Saint-Esprit, à laquelle assistaient l'inspecteur-général des écoles d'Arts-et-Métiers, le directeur et les fonctionnaires de l'école. »

— La jeune reine Isabelle d'Espagne accomplit aujourd'hui sa treizième année. A cette occasion, la reine Christine a reçu, dans son hôtel de la rue de Courcelles, de nombreuses félicitations. Le roi et la famille royale, le roi et la reine des Belges s'y sont rendus.

Faits divers.

Le *Moniteur belge* du 9 contient, dans sa partie officielle, 1° la convention des limites entre le royaume de Belgique et le royaume des Pays-Bas, conclue à Maestricht le 8 août, un article additionnel du 27 septembre, la double ratification des deux rois signée à Laeken le 30 septembre, et à La Haye le 27 du même mois, et l'acte d'échange des ratifications du 3 octobre ; 2° la convention des limites entre le royaume de Belgique et le grand-duché de Luxembourg, conclue à Maestricht le 7 août, un article additionnel du 27 septembre, la double ratification

Par une fatalité bien extraordinaire, le navire perdit, dans le trajet d'Afrique en Europe, son capitaine, le second et le lieutenant, c'est-à-dire les trois seuls hommes qui fussent capables, à bord, de diriger le navire.

On peut aisément se rendre compte de l'inquiétude qu'éprouva l'équipage en se voyant enlever ainsi successivement ses chefs. Heureusement ils purent aborder un navire américain, dont le capitaine consentit à détacher un de ses officiers, sous la conduite duquel *le Linot* a pu, sans autre accident, gagner notre port. (*Courrier du Havre.*)

— On écrit de Glatz (Silésie prussienne), le 1er octobre, au *Journal des Débats :*

« Jeudi dernier, un évènement terrible est arrivé dans notre ville,

» Une famille composée de dix personnes passait la soirée dans le belvéder d'un pavillon situé au milieu d'un jardin. Un enfant de huit ans jouait dans un coin avec quelques allumettes chimiques dont une prit feu et tomba par terre ; le père de cet enfant accourut pour l'éteindre ; mais, au moment où il voulut y poser le pied, l'allumette brûlante glissa par les jointures du plancher et tomba dans l'étage inférieur sur un baril de poudre.

» L'explosion fut terrible. Un enfant de douze ans fut lancé en l'air, et retomba sur l'une des barres pointues du grillage du jardin, où il est resté empalé, et où il a expiré sur-le-champ. Un autre enfant à la mamelle, que sa mère tenait dans ses bras, et qu'elle ne déposa qu'au moment où le feu prit à ses vêtements, a reçu de très fortes brûlures ; un vieillard octogénaire a eu toutes les côtes fracturées, et ses jours sont en danger.

» Les autres sept personnes n'ont été blessées que légèrement.

» Toute la partie supérieure du pavillon est détruite. »

— Le *Mercure de Souabe* parle d'un nommé Dietrich, natif de Grätz, qui aurait inventé une poudre ayant la faculté d'éteindre le feu. Il est déjà connu par sa transformation de l'eau de la mer en eau potable.

— A Aix-la-Chapelle, le 5 octobre, des troubles ont éclaté au théâtre. Le dénouement d'une pièce intitulée *le Vieux Capitaine* avait été supprimé par la police, qui ne voulait pas autoriser la présence de Napoléon sur la scène. Le public s'irrita de ce retranchement. Il en résulta un bruit effroyable, et le directeur vint déclarer qu'on n'avait retranché le passage que parce qu'aucun sujet de la troupe n'était capable de représenter le héros. Dans toute la province rhénane, Napoléon n'est pas l'objet d'une moindre vénération qu'en France.

(*Gazette des Postes.*)

— La jeune naufragée d'Ostende dont nous avons parlé (voir la *Démocratie pacifique* du 6) offre plus d'un point de ressemblance avec la jeune fille du *Sémaphore de Marseille*, que personne ne reconnaissait, et qui un beau jour a disparu. La naufragée actuelle, dit l'*Indépendant belge*, conduite à Bruxelles et remise à l'administration de la sûreté publique, c'est une belle fille d'environ 19 ans, parlant un langage inconnu et dont les précédents sont entourés de mystère. Les Espagnols, les Italiens, les Allemands avec lesquels on a voulu la faire causer, ne la comprennent pas et ne peuvent pas s'en faire comprendre. Elle a écrit d'Ostende une lettre en caractères illisibles. En attendant les renseignements elle est placée chez les sœurs de la prison des Petits-Carmes.

— La séance de rentrée des vacances de la Société centrale et royale d'Agriculture aura lieu le 8 novembre prochain, à midi, dans le local ordinaire des séances.

— Il est mort à Lunéville un ancien chef de partisans dont on rapporte les particularités suivantes :

Il avait préparé lui-même son cercueil depuis sept ou huit ans, et pour tenir cette bière, qu'il avait placée au pied de son lit, dans un état parfait de conservation, il lui avait donné de ses mains plusieurs couches de peinture.

Voici le texte des billets d'invitation à son enterrement, imprimés depuis plusieurs années :

« M.

« Vous êtes prié d'assister à mon convoi funèbre, qui aura lieu au- » jourd'hui, à deux heures, sans aucune cérémonie religieuse. » (Ici ses héritiers ont ajouté à la plume : « 9 septembre 1843.) »

« On prendra mon corps rue Héré, 13, pour le porter directement au lieu de ma sépulture. »

Puis il avait signé de sa propre main :

« PARMENTIER, capitaine en retraite, âgé de....... »

Les héritiers ont ajouté les chiffres : « 76 ans 6 mois. »

(*L'Impartial de la Meurthe.*)

Faits de subversion sociale.

On lit dans le *Courrier de Saône-et-Loire*, du 7 :

« Hier, entre les dix et onze heures du matin, deux hommes condamnés aux galères commençaient sur la place St-Pierre, à Châlons, l'expiation d'un crime ; eh bien ! chose incroyable, et nous en avons été témoin, ces individus, qui ont violé les lois de la société, étaient entourés d'une foule nombreuse qui causait avec eux et dont quelques membres poussaient le cynisme jusqu'à s'asseoir sur les planches du poteau d'infamie ; dans aucune ville de France ne s'est jamais présenté un pareil scandale ; rien de plus facile à des complices ou des officieux de leur remettre des limes, des couteaux ; nul ne veillait et ne faisait respecter le verdict rendu par le jury.

» Nous signalons ce fait, inqualifiable sous quelque face qu'on le considère ; ce n'est pas dans notre pays que la majesté de la justice doit être en quelque sorte tournée en dérision.

» Ces deux hommes n'étaient autres que Julien Lesire, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour assassinat, et Jean-Baptiste Janninet, condamné à 20 ans de fers pour vol et tentative de meurtre.

» La veille avait eu lieu le départ de la voiture cellulaire, qui a transporté onze condamnés à Clairvaux. »

— La nommée Marie Pascal, âgée de vingt ans, atteinte d'idiotisme, revenait de Saint-Alexandre, le 2 du courant, accompagnée de son frère, André Pascal, lorsqu'elle fut rencontrée, vers les six heures du soir, près du Laquet, terroir de Poulx, par cinq individus qui l'entraînèrent dans les bois, après l'avoir arrachée à son frère, qui essaya vainement de s'opposer à leurs violences et qui fut accablé de coups de bâton et de pierres.

Les médecins qui ont été appelés à visiter cette infortunée ont reconnu sur son corps des traces évidentes de viol. Les auteurs présumés de ce crime, que l'on croit être des individus qui revenaient de faire les vendanges à Saint-Gilles, sont entre les mains de la justice, qui informe.

(*Courrier du Gard.*)

d'une manière précise les caractères qui distinguent les végétaux monocotylés des dicotylés. M. de Mirbel annonça en même temps qu'il ne venait de lire que les premières pages de son travail, mais qu'il le poursuivrait avec toute la persistance que lui permettraient ses forces. Il savait bien, disait-il, qu'on ne peut concevoir une idée nette et complète d'un être quelconque qu'après l'avoir comparé aux êtres qui ont des rapports naturels avec lui. Or, comme on ne peut acquérir qu'à force de sérieuses recherches et de profondes méditations, la connaissance des rapports qui existent entre tous les êtres, M. de Mirbel annonçait qu'il comprenait toute l'étendue de son entreprise, et qu'il tâcherait d'arriver au terme.

A peine le Mémoire de M. de Mirbel était-il achevé, que M. Gaudichaud prit la parole « pour protester contre toutes les parties théoriques du travail qu'on venait d'entendre, parce qu'il regardait ces théories comme fâcheuses pour la science.

» Il proteste, en outre, contre toutes théories établies par M. de Mirbel sur le Cambium.

» Il promet de venir prochainement lire plusieurs Mémoires à l'appui de ses deux protestations (1). »

C'est cette promesse, faite la voix pleine de larmes, que M. Gaudichaud est venu tenir dans la séance du 26 juin dernier et dans celle d'aujourd'hui. Dans ses premières notes, M. Gaudichaud prétendit que malgré les expressions calmes et froides de M. de Mirbel, malgré l'apparente sagesse de toutes ses réflexions, le Mémoire de ce savant était un pamphlet dirigé contre tous ses travaux sur l'organographie et la physiologie végétales, qu'il avait mis tant de soin à élaborer. Aussi ne se fit il pas faute de traiter brutalement son adversaire, qui, selon lui, avait élevé une doctrine fausse et dangereuse pour la science, dont elle compromettait tout l'avenir. Aujourd'hui il est venu communiquer les faits à l'appui de ses protestations et assertions. Il les résume de la manière suivante, qui donne une idée suffisante du fond du débat :

« 1° Les vaisseaux qui forment les feuilles ne proviennent pas de la tige du végétal ;

» 2° Les racines n'envoient pas de tissus vasculaires dans le tronc, mais au contraire elles en reçoivent de celui-ci.

» Les vaisseaux ne sont pas plus gros, et conséquemment plus anciens, à la base du végétal qu'au sommet. »

M. Gaudichaud n'a pas terminé ses protestations et ses preuves ; M. de Mirbel n'a pas encore répondu. Entre deux savants de cet ordre, qui affirment des choses contraires sur un point purement expérimental en principe, il est difficile de se prononcer. Aussi nous contenterons-nous de nous faire rapporteur d'un débat bien envenimé, et qui est loin d'être à son terme.

Statistique. — M. Moreau de Jonnès lit une note sur la statistique des crimes commis en Angleterre pendant l'année 1842. Cette note est rédigée d'après un document officiel soumis, vers la fin de la session, au parlement britannique. Il paraît qu'il est difficile d'être bref en pareille matière, qu'il est surtout difficile de professer durant deux pages de suite la même opinion, et qu'après bien des tergiversations, on doit arriver à ne conclure que quelque naïveté bien démontrée pour tout le monde. Devons-nous nous en rapporter à cette apparence d'impuissance de la statistique, ou bien relire attentivement le travail de M. Moreau de Jonnès pour tâcher d'en tirer quelque enseignement utile ? Nous prendrons ce dernier parti, et nous reviendrons sur ce sujet, si cette lecture, ce que nous souhaitons vivement, nous fait changer d'avis.

Physique appliquée à la chimie. — M. Biot lit une note relative à un grand travail de M. Bouchardat, relatif aux alcalis végétaux. M. Bouchardat a constaté que ces alcalis observés en solution dans des liquides inactifs, comme l'eau, l'alcool ou les éthers, soit à l'état d'isolement, soit en présence des acides et des alcalis minéraux, exercent une action facile à constater sur la lumière polarisée. Des recherches de M. Bouchardat il résulte que l'on peut reconnaître, par des caractères faciles et certains, le degré de pureté du sulfate de quinine, aujourd'hui si heureusement employé en médecine. Cette conséquence pratique a une importance qu'on n'a pas besoin de faire ressortir ; elle démontre, comme l'a déjà fait l'application du polarimètre à l'examen du sucre des diabétiques, que M. Biot a donné à la chimie et à la médecine une nouvelle méthode de recherche et de vérification dont on ne saurait trop recommander l'usage.

CORRESPONDANCE. — *Mathématiques.* — L'infatigable M. Cauchy, le plus fécond des géomètres modernes, envoie un Mémoire sur les factorielles géométriques. M. Gramb a donné le nom de factorielles arithmétiques aux produits de facteurs qui croissent en progression arithmétique. Par analogie, M. Cauchy donne le nom de factorielles géométriques aux produits composés de binomes, dont les seconds termes varient en progression géométrique. Il démontre que ces fonctions peuvent être développées en séries ordonnées suivant les puissances ascendantes et entières d'une seule variable.

— On se rappelle qu'Abel a donné un théorème élégant et très utile qui a servi à trouver la division du cercle et de la lemniscate. M. Liouville fait remarquer que ce théorème est d'une application très générale, et qu'il en résulte un très grand nombre de cas de solubilité, qu'Abel n'en a sans doute pas tirés pour ne pas lui ôter sa simplicité. M. Liouville ajoute qu'en travaillant dans ce sens, on trouve de nouveaux théorèmes tout-à-fait analogues au théorème d'Abel.

— M. Catalan prie M. le secrétaire perpétuel de donner connaissance à l'Académie de deux notes relatives à des théorèmes de géométrie. Dans la première de ces notes, il démontre que si l'on considère une ligne tracée sur une surface développable et la transformée de cette ligne dans le développement de la surface, le rapport des rayons de courbure de ces deux lignes en deux points corres-

Astronomie. — M. Edouard Biot a extrait de la collection des historiens de la Chine les anciennes observations de la planète Mercure. M. Leverrier, qui a construit des tables très exactes de cette planète, a cherché si ces anciennes observations s'accordaient avec le mouvement que l'on déduit des tables par le calcul. Il a reconnu que l'accord était parfait pour la plupart des observations vérifiées, à l'exception de cinq qui, par de petites corrections de dates, finissaient par rentrer dans le mouvement calculé. Il résulte de cette vérification cette conséquence importance, qu'aucune cause inconnue n'a dérangé cette planète de la route qu'elle suit dans l'espace, et qu'elle décrivait déjà dans ces temps reculés où les observations ont été faites, l'orbite que nous lui voyons décrire aujourd'hui.

M. Leverrier a également profité de ses tables de Mercure pour construire les éphémérides de cette planète; il a pu y mettre une précision qu'on ne rencontre que rarement dans ce genre de tables. Selon M. Arago, il a seulement eu le tort de supprimer dans ces éphémérides les heures du lever et du coucher de la planète. Cette suppression, a dit le savant astronome, est légitime lorsqu'il s'agit d'astres visibles toute l'année dans notre hémisphère; mais il n'en est pas de même de Mercure, qui est rarement visible; il faut procurer aux observateurs l'occasion de la considérer par le plus grand nombre de renseignements qu'il est possible de donner. M. Arago pense aussi que M. Leverrier n'aurait pas dû supprimer l'ascension droite et la déclinaison apparente de la planète lorsqu'elle approche du soleil, parce qu'il peut se faire que des perfectionnements dans les appareils permettent de la voir même dans ces positions.

Chimie. — M. Mitscherlich a établi, dans un Mémoire récent, que le sucre liquide des fruits et le sucre de raisin sont changés en alcool dans la fermentation, sans passer par un état intermédiaire. M. Soubeiran écrit que, dans un grand travail qu'il a entrepris sur la fermentation des sucres, il est arrivé à cette même conséquence, et que, de plus, contrairement à une théorie qu'on enseigne tous les jours aux élèves, le sucre de canne est changé par la fermentation en un sucre liquide ayant un pouvoir de rotation à gauche, et qui n'est pas le sucre de raisin. Il ajoute que la fermentation ne change pas immédiatement le sucre de canne tout entier en sucre de fruit, mais que, même à une époque où la fermentation approche de sa fin, la liqueur contient encore du sucre de canne.

— M. Pelouze communique une note de M. Barreswil sur la constitution chimique des gallates et des tannates de fer. M. Barreswil pense que la couleur bleue du précipité qu'on obtient en versant dans les sels de fer une dissolution d'acide gallique ou de tannin est due à la formation d'un oxide de fer particulier qui lui-même serait bleu. Il pense que c'est ce même oxide qui donne sa couleur au précipité que donne le ferro-cyanure de potassium versé dans les sels de fer.

— M. Pelouze communique également une note de M. Marguerite sur la composition du wolfram. Contrairement à l'opinion de M. Berzelius et de M. Ebelmen que ce métal est un tungstate de peroxide de fer et de manganèse, M. Marguerite pense qu'il contient le tungstène à l'état d'oxide simple.

Météorologie. — M. Démidoff envoie les observations météorologiques faites dans ses propriétés à Nijné-Fagnilsk, sur le revers oriental de l'Oural pendant l'année 1841. Il en résulte que la température y a varié depuis 28 degrés centigrades au-dessous de zéro jusqu'à 38 degrés au-dessus. La différence entre ces températures extrêmes monte au chiffre énorme de 74 degrés.

— M. Fournet adresse un Mémoire sur la disposition des zônes sans pluie et des déserts. Il partage les régions tropicales en régions soumises aux vents alisés et régions soumises aux moussons. Dans ces dernières, il n'y a pas de déserts absolus. Mais les terres basses à structure uniforme, situées entre les zônes des pluies intertropicales et des pluies subtropicales, et qui appartiennent à la première division, ne reçoivent aucune pluie et sont par conséquent douées d'une sècheresse absolue.

COMMUNICATIONS DIVERSES. — M. Millot, étudiant en médecine, a eu l'idée de soumettre à l'action du suc gastrique, sur lequel M. Blondlot a récemment appelé l'attention générale, les calculs vésicaux. M. Millot prétend que ce suc désagrège les calculs même les plus durs, les calculs muraux. Cette annonce demande une ample information.

— Nous sommes encore forcés de revenir sur cette prétendue découverte d'un mécanisme qui, aveuglant les chevaux ombrageux au moment où ils s'emportent, les arrête instantanément dans leur course. M. Fleurau a annoncé cette découverte à l'académie; aussitôt MM. Niepce et Eloffle ont réclamé, en demandant l'ouverture d'un paquet cacheté où cette découverte était mentionnée. Aujourd'hui MM. Hermann-Staveken réclament la priorité de l'invention.

A ce propos, remarquons que l'on a fait dans ces derniers temps un grand abus des paquets cachetés déposés au secrétariat de l'Académie, et disons que ces sortes de dépôts ne peuvent constituer un droit à la priorité d'une découverte; disons que celui-là seul qui publie le premier une découverte quelconque en est le véritable inventeur. Protestons avec M. Biot contre la doctrine contraire, que M. le baron Charles Dupin aurait voulu faire prévaloir. Une doctrine semblable, attribuant la priorité de l'invention à celui qui s'est contenté de consigner dans un paquet cacheté, comme secret non assez mûr encore pour la publicité, un principe plus ou moins mal conçu, serait de nature à nuire aux progrès de la science.

Cependant n'allons pas jusqu'à dire, comme M. Libri, que le premier qui publie est inventeur, lors même qu'il a pris l'idée ou l'instrument d'un autre. Un plagiat ne peut jamais donner de droit à personne. B.

TRAVAUX PUBLICS.

EMPLOI DE LA FONTE.

Les travaux pour l'achèvement de l'église Saint-Vincent-de-Paule sont pressés activement; la porte, dont les panneaux représentent les douze apôtres et le Christ au milieu, sculptés en bas-relief, a été confiée à M. Farouchon, l'un de nos grands prix de Rome. Malheureusement, au lieu de bronze, on paraît décidé à employer la fonte. Rien n'est plus déplorable, selon nous, que l'engouement qui, depuis quelques années, a fait remplacer l'airain par le fer pour le moulage des œuvres d'art destinées à la décoration des édifices publics. Aucun avantage ne vient expliquer ce changement. Le fer, rigide et cassant, n'a point la souplesse ni la ductilité du bronze; la couleur en est triste à l'œil. Voilà pour la forme. Quant à la durée, est-il nécessaire de rappeler quel court espace de temps il faut, sous notre ciel humide, pour que la rouille s'attache au fer et le dévore? Pourquoi charge-t-on d'une double couche de couleur nos balcons et nos lampadaires? n'est-ce pas pour les garantir de l'action corrodante de l'atmosphère? Et c'est précisément le même métal destructible et grossier que l'on s'obstine à employer aujourd'hui pour l'expression des œuvres les plus délicates et les plus élevées de l'ornementation monumentale, le bas-relief et la statuaire! On ne pourrait se prévaloir du défaut d'expérience; les fontaines de la place de la Concorde sont là comme un témoignage éternel de l'impéritie qui a présidé à la direction des travaux. La rouille les a attaquées, et, pour y remédier, on les a empâtées de peinture. Il n'est personne qui, en passant auprès de ces monuments, ne se soit senti ému d'indignation à la vue de ces gracieuses figures des bassins, encroûtées de trois couches de couleur blanche, rouge et verte, combinaison qui a la prétention d'imiter le bronze, et dont on ne veut plus même pour les portes-cochères. L'eau, en ruisselant, a bientôt fait justice de cet ignoble badigeon; au bout de six semaines, la fonte a reparu, et avec elle la rouille. Alors des maçons se sont mis à gratter, à fouiller ces pauvres statues pour enlever les plaques qui restaient, et les ont crépies d'un épais enduit de céruse; cette fois, sans doute, dans le but d'imiter le marbre. Les naïades, irritées de la profanation, ont de nouveau fait disparaître le plâtrage qui les empoisonnait; mais, moins heureux, les fleuves, abrités sous la vasque, ont conservé une partie de leur barbouillage, et font une mine fort piteuse, moitié noirs, moitié gris, avec leurs oripeaux de dorure rongés. Que pensera l'étranger, attiré par la renommée de cette fameuse place de la Concorde, en voyant l'habit d'Arlequin dont on a revêtu les fontaines?

On parle d'économie : sait-on ce que coûte l'entretien de ces inutiles réparations? douze mille francs par an! D'ailleurs, si la ville regarde à quelques mille francs lorsqu'il s'agit de monuments séculaires, le plomb, dont on s'est servi à Versailles avec succès pour les groupes des jardins, eût mieux valu cent fois que la fonte en cette occasion.

Pour revenir aux portes de Saint-Vincent-de-Paule, nous ferons observer que le plus court moyen d'étouffer le génie d'un artiste, c'est de confier son œuvre à une matière périssable. S'il nous venait un Lorenzo Ghiberti, c'est donc en fonte que seraient coulées les portes de son baptistère? Espère-t-on alors qu'elles feraient l'admiration de la postérité?

Du reste, il serait facile d'expliquer la passion subite dont on s'est pris pour cette branche de l'industrie métallurgique : aujourd'hui M. Josse n'est plus orfèvre, il est marchand de fer.

Le fait que nous signalons caractérise du reste notre époque : avec cent autres faits, il témoigne assez de la tendance générale à substituer le clinquant à la valeur, et le provisoire à la durée.

DE J.

BOURSE DU 10 OCTOBRE.

La fermeté d'hier sur les fonds français s'est un peu démentie aujourd'hui, et le 5 0/0, si demandé au commencement de la bourse, a brusquement baissé vers la fin.

Au comptant. — Banque belge, 770. — Oblig. Grand-Combe, 1,070. Jouissance des 4 canaux, 140. — Id. Bourgogne, 101-25. — Chazotte, 540. — Zinc Vieille-Montagne, 3,900. — Lin Maberly, 385.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 20	121 20	121 15	121 15	121 20
— fin cour. . .	121 25	121 30	121 05	121 10	121 20
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 85	81 90	81 75	81 75	81 70
— fin cour. . .	81 85	81 95	81 77	81 75	81 80
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »
4 0/0	104 10	» »	H. » 10
O. de la Ville .	1322 50	» »	» »
Banque de Fr. .	3290 »	3292 50	H. 2 50
C. Laf. de 5000.	5080 »	» »	» »
— de 1000.	» »	» »	» »
Caisse Hypoth..	770 »	» »	H. 3 75
Quatre Canaux.	1270 »	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 81 85 87 1/2.
Après, 81 72 1/2.

Bons du Trésor.
3 0/0 à 5 mois.
2 7/8 à 3 mois.

Chemins de Fer.

St-Germain . . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin c. 790.
Vers. R. Dr. .	290 »	» »	H. 1 25	» 290 291 25.
dº R. G. . .	105 »	» »	H. 2 50	»
Orléans	668 75	670 »	H. 5 »	Orléans, » 667 50 672 50.
Strasb. à Bâle.	185 »	» »	» »	Strasbourg. » 185.
Rouen.	705 »	706 25	H. 1 25	Rouen. » 707 50.
Havre.	535 »	535 »	» »	Havre. » 535.

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	106 1/4	106 5/8	H. 1/2 »
— Portugais. .	44	» »	» »
Esp. D. active.	28 1/2	» »	H. 1/2 »
5 0/0 Naples. .	107 95	108 »	» »
— Romain. .	107 1/4	107 3/4	H. 1 3/8
Obl. Piémont. .	1200 »	» »	» »
Emp. d'Haïti. .	450 »	455 »	H. 5 »

Londres, 8 octobre.
Dimanche, point de Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 9 octobre* 1843.

BYRON, restaurateur, rue Favart, 2; juge-comm., M. Letellier-Delafosse, syndic prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14.

JEAN aîné, poêlier-fumiste, rue de Paris, 104, à Belleville; juge-comm., M. Delon; syndic prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

LAJEUNE (dame), couturière, rue Monthabor, 7; juge-comm., M. Gallais; syndic prov., M. Hérou, rue des Deux-Ecus, 33.

LOÉNARD, tailleur, rue des Vieilles-Étuves Saint-Honoré, 4; juge-comm., M. Delon; syndic prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

DAUVILLIER, marchand de graisse, chemin de ronde d'Ivry, 13; juge-comm., M. Gallais; syndic prov., M. Hellet, rue Sainte-Avoie, 2.

Spectacles du 11 octobre.

7 h. »/» OPÉRA. — Les Huguenots.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Turcaret. — La Femme juge.
8 h. »/» ITALIENS —
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs. — Richard.
6 h. »/» ODÉON. — L'Avare. — Tôt ou Tard.
6 h. »/» VAUDEVILLE. — Patineau. — Barbe-Bleue. — Les Misères. — Loisa.
7 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — Paris. — Brelan.
7 h »/» GYMNASE. — 1re rep. de Jean Lenoir, comédie-vaudeville en 1 actes.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Sur les Toits. — Trombonne. — Le Voyage en Espagne.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume. — La Tour de Nesle.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Folle. — Paméla.
7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. »/» CIRQUE NATIONAL. — Grands exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Jonas. — La Pendule. — Ballet. — Iles Marquises.
6 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Inconvénients. — Barbe-Bleue.
6 h. »/» PANTHÉON. — Fils de la Folle. — Jocko. — Les Epoux.

BULLETIN AGRICOLE.

Il s'est fait peu d'affaires, à la dernière halle, en farines de toute qualité. Voici les derniers cours :

Farines blanches, les 100 kilog.	1re qualité.....	41,50 à	42,00
— —	2e qualité.....	40,50	41,00
— —	3e qualité.....	39,50	40,00
Farines bises, les 100 kilog.	1re qualité.....	35,00	36,00
— —	2e qualité.....	24,00	25,00

Arrivages, 1,116 quintaux métriques ; vente 248 ; reste 17,001.
Cours moyen de la première quinzaine d'octobre, 40,15.
Cours de la taxe, 40,22.
Les variations sur les prix ont été à-peu-près insignifiantes.

Les légumes secs commencent à être plus abondants à la halle de Paris. Il a été vendu à la dernière halle 608 hectolitres de haricots aux prix suivants :

Haricots de Soissons	30 00 à	34 65
— de Liancourt	22 30	25 30
— flageolets	22 00	23 30
— suisses rouges	24 00	00 00

Les lentilles de Gallardon, de première qualité, valaient 55 fr.
Les lentilles de qualité inférieure valaient 36 00 à 36 70.
A Marseille, les blés étrangers sont cotés aux prix suivants :

Pologne,	14,37 à	15,00	l'hectolitre en entrepôt.
Odessa,	13,43	00,00	—
Ibraïla,	11,25	11,85	—
Romélie,	10,60	11,10	—

Les graines fourragères valent en ce moment à Paris :

Vesces de saison, de	13,35 à	16,65	l'hectolitre.
Graine de sainfoin de	8,65	00,00	—
Graine de trèfle, de	40,00	00,00	—

Au dernier marché de Sceaux, les bœufs, quoique peu demandés, ont subi une légère hausse; les veaux se sont vendus plus facilement. Il s'est fait beaucoup d'affaires sur les moutons, mais avec une baisse légère.

COURS DES CÉRÉALES. FOURRAGES. — Les 500 kil.

2e ANNÉE. T. [illegible] — T. I, N. 73. JEUDI 12 OCTOBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17
On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Librard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 11 OCTOBRE.

Commencement des Hostilités en Irlande.

Le ministère tory vient d'ouvrir la campagne contre O'Connell. Encouragé par les témoignages de sympathie de la Presse ministérielle française, le gouvernement anglais a donné le signal des hostilités. La lutte est engagée, disent les journaux de la Grande-Bretagne...

Un nouveau meeting devait avoir lieu à Clontarf sous la présidence d'O'Connell. Le ministère a lancé une proclamation qui ordonne la suspension de l'assemblée et qui enjoint aux autorités de disperser l'attroupement par l'emploi de la force.

O'Connell a supporté ce premier choc avec sa fermeté et sa prudence habituelles. Il a répondu aux menaces du ministère anglais par une autre proclamation dans laquelle il engage ses adhérents à obéir à l'ordre émané du gouvernement.

Le moment de la crise approche donc. Il est probable même qu'à l'heure qu'il est, le sang aurait déjà coulé sans l'intervention d'O'Connell, et il est à craindre que l'influence du libérateur ne réussisse pas long-temps à en retarder l'effusion. Que ce sang retombe sur la tête des oppresseurs et des politiques sans cœur qui auront provoqué la lutte et les massacres!

Le drame, la *comédie*, comme l'appellent les écrivains du ministère français, va se dérouler devant l'Europe. L'Europe accusera nos ministres, ces représentants indignes d'une nation généreuse, d'avoir usé de toute leur influence pour pousser le gouvernement anglais dans ses voies de rigueur contre la malheureuse Irlande, une terre affamée qui réclame le droit de vivre. La France, sur qui rejaillira la honte de l'alliance déshonorante qu'elle aura tolérée, la France va savoir ce qu'il en coûte de confier la direction de ses affaires à la politique de la peur, politique étroite et égoïste qui s'appuie à l'intérieur sur les canons des forts, à l'extérieur sur la sympathie des continuateurs de Cromwell.

De la Réforme judiciaire (1)

Les désordres que nous avons signalés ne sont assurément pas les seuls. Leur origine, comme celle de tous les abus possibles, est dans le malheureux et perpétuel conflit entre les intérêts généraux et les intérêts particuliers. Le seul remède efficace consisterait donc dans l'art de donner satisfaction complète à tous les besoins et à tous les intérêts légitimes. Mais il faudrait pour cela substituer à l'ordre actuel une organisation que nos hommes d'État n'ont pu ou n'ont voulu concevoir jusqu'à ce jour.

Réduisons-nous donc à des palliatifs qui puissent atténuer le mal en préparant les voies à des solutions supérieures.

§ 1er.

La première chose à faire pour obtenir un résultat immédiat, serait la suppression des droits de timbre et d'enregistrement dans les contestations judiciaires.

C'est la première, sous tous les rapports; sa réalisation ne dépend que du Gouvernement. L'insertion d'un simple article au prochain budget, et la réforme est faite. Quant au bienfait, il est instantané au profit des justiciables, et ne tend à rien de moins qu'à réduire de moitié les frais de procédure. C'est une conviction qu'il est facile d'acquérir par l'examen d'un état de frais. Prenons d'ailleurs, comme simple exemple, le coût d'une assignation (c'est le premier acte d'un procès.) Elle est payée 5 francs 40 centimes, sur lesquels, en droits de timbre et enregistrement, 2 francs 90 centimes entrent dans les caisses de la régie. Et notez que si l'acte est longuement développé et rédigé, il faudra plus de timbre, ce qui augmente le coût d'autant de fois 35 centimes qu'il y aura de demi-feuilles employées en supplément; de même que si plusieurs têtes figurent dans l'acte, il est perçu autant de fois 2 francs 20 centimes qu'il y a de têtes supplémentaires. Il en résulte que le coût de cet acte peut s'élever jusqu'à 18 et 20 francs, même plus, sans que le salaire de l'officier ministériel dépasse plus de 2 francs par original, et 50 centimes par copie.

Cette proportion se retrouvant dans tous les actes, on conçoit aisément de quel immense impôt seront aussitôt dégrévés les justiciables de toutes classes et de toutes conditions.

Les bonnes choses, d'ailleurs, ont des ramifications comme les mauvaises Ainsi l'abus du timbre créé, il a fallu le faire fructifier, il a fallu, en un mot, pousser à la consommation : de là l'usage de faire grossoyer les copies des actes et jugements de l'autorité judiciaire, en allouant aux greffiers un droit par chaque rôle. Or, plus il y a de rôles, plus il y a de droits; partant, plus il y a de rôles, plus il y a de timbre à 1 fr. 25 c. la feuille. O touchant accord des intérêts fiscaux!

De même, par la suppression du timbre et de l'enregistrement, la justice devient plus accessible. Mais alors, dira-t-on, les procès en deviendront plus nombreux, et il faudra peut-être augmenter le personnel de la magistrature.

A cela voici notre réponse : si les procès augmentent, ce qui est possible en commençant, cela prouvera la vérité de nos assertions premières, qu'il y a des intérêts en souffrance, des droits méconnus et auxquels la justice a été jusqu'à ce jour inaccessible faute d'argent. Mais comme on ne fait pas de procès pour le plaisir d'en faire, il est probabe que cette augmentation ne sera que momentanée. Les tribunaux, en augmentant et utilisant les heures de leurs séances, suffiront en tout temps à l'expédition des affaires, quel qu'en soit le nombre. Ce n'est là qu'une question de bonne administration intérieure, sauf les réformes également à faire dans l'institution hiérarchique de la justice.

D'un autre côté, les avoués, n'ayant plus d'avances considérables à faire, se chargeront plus volontiers des causes des pauvres gens. Ceux-ci, trouvant plus d'accès près des officiers ministériels, seront moins portés à s'adresser à cette tourbe d'agents d'affaires qui infestent surtout la capitale, gens sans caractère officiel, la plupart sans responsabilité, n'offrant aucune garantie légale de capacité, et qui, n'ayant pas su diriger et conduire leurs propres affaires (c'est malheureusement le grand nombre), se posent en directeurs des affaires d'autrui, sollicitent les mauvaises passions, suscitent de misérables et méchants procès dans lesquels les malheureux qui les écoutent vérifient à leurs dépens la vérité de l'adage : les conseilleurs ne sont pas les payeurs. Quant à l'avoué, s'il a intérêt aux procès, il a intérêt aussi à repousser les prétentions injustes et les grossières chicanes; car il y a dans le Code de procédure un article qui autorise les tribunaux à le condamner d'office personnellement aux frais du procès évidemment mauvais conseillé par lui, et cela sans préjudice des peines disciplinaires, et même de la destitution, selon le cas.

Otez donc cet aliment à la mauvaise foi, et vous réduirez d'un tiers au moins le chiffre des petites affaires. Telles seront de proche en proche les améliorations résultant d'une mesure juste et grandement appliquée.

Ce n'est point d'ailleurs une innovation proprement dite. En effet, à l'époque de la loi concernant l'indemnité accordée aux anciens colons de Saint-Domingue, le gouvernement, pour faciliter à ces malheureux, ou à leurs représentants, la solution des difficultés, prit alors l'initiative de la mesure que nous réclamons aujourd'hui dans un intérêt général. C'est donc qu'il considérait les droits de timbre et d'enregistrement comme une charge véritablement lourde, et qui, en effet, aurait absorbé la meilleure et la plus nette part de l'indemnité.

Ici l'on ne manquera pas de nous faire une autre objection. Les droits de timbre et d'enregistrement forment un chiffre important dans les recettes judiciaires. Par quel impôt remplacera-t-on ces droits ainsi supprimés? L'objection est grave, et il est vrai de dire que si le gouvernement, se décidant à introduire la réforme dans les frais judiciaires, s'obstine à laisser le *statu quo* dans les autres branches de l'administration publique; si, en cherchant à rendre la justice accessible à tout le monde, au risque d'avoir sur ce point un impôt moindre, il ne cherche pas en même temps à développer les sources de la richesse générale, il continue à enfouir la fortune publique dans des travaux improductifs, la question posée dans ces termes sera insoluble. Aussi entendons-nous que toute réforme particulière ne peut s'opérer sans que l'on ait en vue une réforme générale qui la commande.

Au surplus, ce n'est point ici que nous pouvons passer en revue les articles du budget; mais une difficulté d'exécution ne nous paraît pas un motif suffisant pour laisser en souffrance des besoins et des intérêts de tous les instants. Et d'ailleurs, si la question d'impôt ne devait être pour l'adoption de notre proposition qu'une affaire de temps ou d'opportunité; en d'autres termes, si la pénurie du trésor était telle qu'il fallût absolument un impôt. Voici ce qu'il y aurait à faire comme moyen de transition.

Tous les procès se divisent en deux catégories : 1° affaires sommaires; 2° affaires ordinaires. Les affaires sommaires sont en général celles d'une moindre importance, soit à cause du chiffre, soit à cause de la difficulté en litige. Les ouvriers et les petits industriels ou marchands, petits rentiers, étant le plus souvent en cause dans ces sortes de contestations, jouiraient immédiatement de l'exemption des droits dont il s'agit. Quant aux matières ordinaires, où se trouvent engagés des intérêts plus graves et d'un chiffre plus élevé, elles demeureraient affranchies des droits de timbre et enregistrement sur les actes de la procédure, mais on continuerait à leur égard la perception des droits existants sur le montant des condamnations jusqu'à une époque qui serait fixée par la législature.

Le gouvernement aurait alors tout le temps d'examiner à quels objets il demanderait, s'il y avait lieu, le remplacement des droits de timbre et d'enregistrement qui, d'ailleurs, continueront de subsister dans toutes les transactions particulières. Puissent les justiciables obtenir une réforme, même à ce prix!

§ 2.

Ce ne serait là, au surplus, qu'un premier pas. Une autre mesure non moins urgente est la révision générale des lois de l'enregistrement, pour les mettre en harmonie avec la législation générale et les besoins de l'industrie. Quelques exemples indiqueront mieux la nécessité de faire disparaître de cette partie de la législation l'esprit de fiscalité rendu plus intolérable encore par la façon rapace et arbitraire dont certains receveurs accomplissent leurs devoirs.

Le Code civil, qui forme en quelque sorte le pivot autour duquel doivent venir se grouper, en concordance avec lui, les autres lois spéciales qui en dérivent directement ou indirectement; le Code civil, disons-nous, pose en principe qu'en matière de succession il

(1) Voir le numéro du 12 septembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,
LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.

CHAPITRE II. — LA PRINCESSE MERY.

11 mai.

Je suis arrivé hier à Piatigorik (2. Je viens d'arrêter mon logement au bout de la ville, au pied du Mashouk (3). Quand il y aura de l'orage, les nuages descendront jusqu'à mon toit. Aujourd'hui, à cinq heures du matin, à peine ai-je ouvert ma fenêtre, que ma chambre a été embaumée par l'odeur des fleurs qui croissent dans un petit jardin attenant à la maison. Les branches des cerisiers en pleine floraison se penchent sur les volets, et le vent couvre quelquefois de leurs pétales blancs ma table de travail. Des trois côtés la vue est magnifique. A l'occident se dessine le Beshtau couronné de ses cimes bleuâtres; au nord, le Mashouk se dresse comme un bonnet persan et me dérobe cette partie de l'horizon. Mais à l'orient la vue est plus animée. A mes pieds s'étend une ville neuve et propre; j'entends le murmure des sources et le bruit confus et étrange de dix idiomes mélangés. Les montagnes, dont la teinte azurée s'assom[illegible]

[illegible] propriétaires arrivés des gouvernements des steppes, ce qu'il était facile de reconnaître aux redingotes rayées des maris et à la mise recherchée des mamans et des filles. A ce qu'il paraît, ces familles connaissaient toute la jeunesse des eaux, car elles me regardaient avec une tendre curiosité. La coupe de ma redingote de Pétersbourg les trompa pour un moment; mais ayant bientôt aperçu mes épaulettes de la ligne, elles se détournèrent de moi avec mépris.

Les femmes des autorités locales, ou, pour mieux dire, les maîtresses des eaux, ont plus de bienveillance. Elles portent des lorgnons et paraissent attacher moins d'importance à l'uniforme : l'expérience leur a appris, sans doute, qu'on peut trouver un cœur aimant sous un bouton numéroté (1), et sous un bonnet blanc un esprit cultivé. Ces dames sont fort aimables et le sont très long-temps. Chaque année leurs adorateurs changent et sont remplacés par d'autres. Ne serait-ce pas là le secret de l'amabilité de ces dames?

En gravissant le sentier étroit qui conduit à la source d'Elisabeth, j'ai dépassé un groupe de militaires et de bourgeois qui forment une classe à part (à ce que j'ai appris par la suite). Ceux-là sont venus tout exprès pour les eaux; ils boivent, en effet, mais j'estime qu'ils font peu de tort à la source. Ils se promènent rarement; ils aiment plus rarement encore. Leur plus douce occupation est le jeu; ils y mêlent agréablement la plainte que leur arrache l'ennui. Quelques-uns se donnent des airs de dandys, et prennent des poses académiques pour plonger leurs verres dans la source d'eau minérale. Les bourgeois portent des cravates bleu [illegible]

[illegible] raissent affectionner profondément les charmes mélancoliques de la solitude... à deux. Rarement trois, jamais une.

Les savants, les amateurs passionnés des phénomènes d'optique fréquentent un pavillon, appelé la *Harpe éolienne*, construit sur un rocher escarpé, et orné d'un long télescope que chacun s'amuse à braquer sur les cimes de l'Elborouss. J'ai distingué dans ce groupe deux gouverneurs, flanqués de leurs élèves, créatures chétives envoyées par la capitale aux eaux de la montagne pour cause de scrofules.

Je m'étais arrêté, pour reprendre haleine, au haut de la montée, et j'étais occupé à contempler le paysage enchanteur qui se déroulait devant moi, quand une voix bien connue vint frapper mon oreille.

— Petchorine! Et depuis quand ici?...

— Groubinsky?

Nous nous embrassâmes. Nous nous étions liés d'amitié au détachement où il avait reçu récemment une blessure au genou, et il était parti pour les eaux une semaine avant moi.

Groubinsky n'est que porte-enseigne. Entré au service depuis un an seulement, il porte, par esprit de système, une capote en gros drap de troupe, plus la croix de soldat. Bien fait, du reste, le teint brun et les cheveux noirs; vous lui donneriez vingt-cinq ans, quoiqu'il n'en ait que vingt à peine. Il rejette sa tête en arrière lorsqu'il parle; sa main gauche est incessamment occupée à friser sa moustache; de la droite, il s'appuie sur une canne. Il parle fort vite et dans un style ampoulé. Enfin, c'est un de ces hommes qui ont de grandes phra[illegible]

n'y a d'hérédité que déduction faite des dettes. *Nisi deducto ære alieno*, disait la loi romaine. Cette règle allait de soi : ce que doit un individu ne fait pas, en effet, partie de son patrimoine. Pour la régie, les choses ne sont point ainsi faites, et elle perçoit ses droits de mutation sur les valeurs brutes de la succession; de telle sorte qu'il arrive des cas où les droits d'enregistrement forcent des héritiers à s'abstenir. Qu'un individu, par exemple, laisse 100,000 francs d'actif et un passif de 95,000 francs, avec un frère pour héritier, les droits de mutation à 3 pour 100 (s'il n'y a que des valeurs mobilières), joints aux frais de notaire, absorbent tout, ou ce qui reste est si peu de chose, qu'il aura plutôt fait de renoncer que de se donner les ennuis d'une liquidation.

D'un autre côté, le fisc prend avant tout le monde, partant, au préjudice des créanciers. Si la perception, au contraire, était loyalement faite sur l'actif, déduction faite des charges, c'est-à-dire sur les valeurs réellement transportées, non-seulement la position des créanciers serait respectée, mais l'héritier lui-même pourrait encore trouver un faible pécule pour lui venir en aide. C'est donc un abus odieux, car, en donnant lieu à des cas de déshérence, il a un caractère de spéculation indigne d'un gouvernement. Il nous paraît d'autant plus urgent de remédier à cet état de choses, qu'avec l'essor pris par l'industrie, bien des fortunes commerciales ne reposent que sur le crédit; et, si la mort surprend l'industriel au milieu de ses opérations, héritiers et créanciers se trouvent en présence d'un passif presque aussi grand que l'actif, dont il est souverainement injuste que la régie vienne prélever la partie la plus nette.

Nous venons de parler de l'industrie; c'est une puissance nouvelle dont les efforts ont donné à la richesse mobilière de la France une position qui déjà dépasse sa fortune territoriale en importance de toute nature. Eh bien! voyons comment se conduit le fisc à son égard, notamment pour les droits de mutation des actions industrielles. La régie soumet ces actions aux droits établis par la loi du 22 frimaire an VII, dont l'art. 14, pour les valeurs mobilières, s'en réfère d'une manière générale à la déclaration estimative des parties. Or, voici comment cette loi est entendue et appliquée par l'administration.

Les actions industrielles, émises à leur création à un taux nominal, sont ensuite cotées à la bourse, eu égard à leur produit et à la valeur de l'entreprise. Cette cote est le tarif de leur valeur vénale ou réelle. Dans cette position, une succession comprend plusieurs actions industrielles cotées authentiquement au-dessous de leur valeur nominale, et les héritiers se présentent pour acquitter les droits sur cette cote. Mais la régie les repousse et leur apprend qu'en 1832, elle, régie, a décidé (sans avoir égard à l'art. 14 de la loi de frimaire) que le droit serait perçu sur le prix primitif, sans avoir égard au cours de la bourse.

Si au contraire le cours de la bourse cote ces actions au quadruple de leur valeur nominale, alors il ne s'agit plus de l'instruction de 1832; mais elle prend pour base de perception le cours de la bourse : se faisant ainsi, d'une loi qu'elle interprète à son gré, une arme à deux tranchants, coupant toujours la difficulté en sa faveur. Et si l'on résiste, elle trouve des tribunaux pour sanctionner un arbitraire aussi révoltant! (Tribunal de Lyon, 29 août 1843.)

Veut-on maintenant avoir une idée de l'action absorbante du fisc? voici des faits de tous les jours et de tous les instants. Un particulier recueille dans la succession de son père un immeuble valant 100,000 fr.; il paie sur cette valeur un pour cent de droit de mutation. Pour se livrer à quelques opérations industrielles, ou tout autre motif, il veut réaliser en argent une partie de son immeuble, et il emprunte 80,000 fr., sur lesquels il doit au fisc un pour cent. S'il éprouve quelques embarras, et qu'un créancier le fasse saisir immobilièrement, la procédure donne lieu à une multitude de petits droits. Que le débiteur décède et laisse pour héritier un frère, nouveaux droits de mutation de 6 fr. 50 c. pour cent. Cependant la poursuite se continue sur la tête de l'héritier, et l'adjudication a lieu : c'est encore une nouvelle mutation aux droits de 6 fr. 50 c. pour cent. Un ordre est ouvert, nouvelle procédure, nouveaux actes à enregistrer, puis 50 c. pour cent sur le règlement définitif et autant pour droit de quittance des créanciers. Le résultat définitif est que cette valeur unique de 100,000 francs aura, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, donné plus de 17,000 fr. à la régie, c'est-à-dire que celle-ci a pris à-peu-près le cinquième du capital; et, en compensation, quel avantage a-t-elle offert? Et puis où est la raison de ces droits multiples? Sous ce rapport encore, il y a évidemment lieu à la révision et à la réduction des droits.

§ 3.

Nous avons parlé des avoués et des avocats. Le peu que nous avons dit de ces professions a dû suffire pour démontrer que l'une des deux est superflue, et qu'il n'y a aucune bonne raison pour ne pas établir près des cours et des tribunaux l'unité de fonctions telle qu'elle existe devant la cour de cassation.

Est-ce à dire pour cela qu'il faille procéder par un acte de suppression brutale de la profession privilégiée, celle des avoués? Non; car, même lorsqu'il y a abus, il faut respecter les droits acquis, et, en toute matière, il convient de préparer le terrain sur lequel on veut semer ou édifier.

Quiconque examinera notre Code de procédure civile avec quelque attention, trouvera que ses dispositions sont dictées par un tel esprit de fiscalité et un si grand sentiment de défiance contre les plaideurs et leurs représentants, que de la quantité même des précautions et des formalités prescrites viennent les abus et les frais. Ici se rencontrent des délais qui ne sont invoqués qu'autant qu'ils peuvent nuire à la partie adverse : là, des procédures tout entières d'un usage presque nul, ou surchargées de prescriptions sans utilité réelle; ici, des écritures grossoyées servant uniquement à grossir le dossier et l'état de frais; là, des requêtes que personne ne consulte, ou dans lesquelles des magistrats, croyant y puiser un renseignement, ont trouvé des diatribes républicaines, ou des fragments de l'histoire de France, ou de poésie plus ou moins chaste.

Aussi, la révision du Code de procédure, pour en élaguer tout système de pénalité fiscale, et en réduire les formalités à leur plus simple expression est une nécessité reconnue de tout le monde. Cette révision réformatrice doit avoir pour résultat l'institution des prud'hommes pour juger sans frais toutes les contestations entre maîtres et ouvriers, et des ouvriers entre eux; l'extension de la justice de paix à une foule de débats sans importance, en appliquant à cette juridiction la procédure de famille, pour ainsi dire, suivie devant les prud'hommes; et la refonte générale des autres procédures devant les cours et tribunaux; avec une codification complète et sans renvoi à des documents législatifs plus ou moins anciens et d'après un plan dont les détails ne peuvent entrer dans un article de journal. Ce sont des préliminaires indispensables qui doivent précéder et préparer toute autre mesure concernant les offices.

La procédure ainsi simplifiée dégrève immédiatement les justiciables d'une masse considérable de frais; l'étude en est plus prompte, et la pratique, devenue plus facile, cesse même d'avoir assez d'importance pour exiger d'y consacrer une profession spéciale. C'est alors que le gouvernement pourra sans secousse et sans injustice supprimer la vénalité des offices, sauf l'examen de la question d'indemnité au profit des titulaires, qui d'ailleurs n'en conserveraient pas moins l'exercice de la profession telle qu'elle serait alors réglementée par suite de la fusion des deux professions, avoués et avocats. Il est même probable qu'avec le système de l'indemnité on ne rencontrerait aujourd'hui que fort peu d'opposition de la part des intéressés; car, en conservant tous les avantages d'une clientèle faite, ils acquerraient ceux d'une position plus haute et plus indépendante.

Pour compléter cet ensemble, la cour de cassation aurait à subir aussi une modification, à savoir, la suppression de la section des requêtes, qui forme comme une espèce de premier degré de juridiction. Elle n'a point d'utilité réelle; disons plus, elle est nuisible et fausse l'institution de la cour suprême. Elle est nuisible [...] ce qu'elle occasionne des frais et retarde la solution définitive [...] affaires; elle fausse l'institution de la cour en ce que ses décisions sont souvent contraires à celles de la section civile, comme [...] vient de se manifester d'une façon si déplorable dans la question de reconnaissance des enfants naturels.

Enfin, n'est-il pas plus simple d'examiner et juger de suite définitivement un pourvoi, que de lui faire subir une première épreuve qui termine tout en cas de rejet, et qui ne finit rien [...] cas d'admission.

Telles sont les réformes à l'aide desquelles il nous paraît possible d'atteindre aux résultats que nous avons signalés, sans froissement et par voie de transition graduée, telle qu'il convient à un état de choses où se trouvent engagés tant d'intérêts contradictoires.

Explication d'un logogryphe du JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats* consacre ce matin ses trois premières colonnes à l'exposition des démêlés du consul français à Macao, M. le comte Ratti-Menton avec M. le colonel Dubois de Jancigny, chargé aussi, à ce qu'il paraît, d'une mission spéciale dans ces parages. Le *Journal des Débats*, après avoir publié la correspondance des deux parties, conclut que les intérêts de la dignité nationale ont été compromis par la légèreté et l'imprudence du consul, et il argue de cette circonstance pour démontrer l'opportunité de l'envoi d'un ambassadeur français à la cour de Pekin. (*Voir plus bas.*)

Pour les personnes qui ne sont pas au courant du langage et de la politique du *Journal des Débats*, cet article, dans lequel on paraît attacher un si haut prix à la considération de nos agents à l'extérieur, pourrait passer pour l'expression honnête et consciencieuse d'une pensée nationale. Il n'en est pas ainsi pour les lecteurs experts qui comprennent dès les premières lignes toute la portée d'un article du *Journal des Débats*, et qu'il est plus difficile de séduire par de faux semblants de patriotisme. Nous allons essayer d'expliquer l'article du *Journal des Debats* d'une façon claire pour tous.

Il faut d'abord que chacun sache que le *Journal des Débats* est aujourd'hui la grande feuille des bénéfices administratifs. Le *Journal des Débats* dispose des préfectures, des places de référendaire à la cour des comptes, des recettes particulières et de l'octroi de Paris. La nomination des consuls généraux rentre également dans ses attributions, ainsi que le droit de présentation aux ministres pour les missions diplomatiques. Le *Journal des Débats* tient à conserver pour ses écrivains le monopole de ces derniers emplois. Le *Journal des Débats* doit trouver, en effet, fort commode de faire voyager M. Michel Chevalier aux États-Unis, [...] M. Guéroult en Espagne, à *son bénéfice*, et aux frais du gouvernement. C'est un excellent moyen d'accroître sa clientelle et son importance, sans bourse délier. Le *Journal des Débats* est représenté à Bagdad par M. Loëve Weymars; à Mazattan, par M. Ad. Guéroult. C'est le *Journal des Débats* qui a fait nommer au consulat d'Alexandrie M. le marquis de Lavalette, un diplomate de nouvelle date, à qui les habitués des coulisses de l'Opéra ne connaissaient encore d'autres rapports avec M. de Talleyrand que sa passion et son talent pour le whist. Nous avons besoin de faire observer que dans cette affaire les droits et le mérite de deux de nos meilleurs agents consulaires, MM. Cochelet et Lesseps, ont été indignement sacrifiés aux exigences d'un scandaleux favoritisme. Nous en passons.... et des meilleurs.

Or, le *Journal des Débats* n'est pas encore représenté en Chine, [...] paraît éprouver le *besoin de combler cette lacune importante* [...] sa publicité. Le *Journal des Débats* a bien fait nommer un de ses rédacteurs, M. X. Rémond, *historiographe de l'ambassade de Chine* aux appointements de dix mille francs par an, sans compter les gratifications de voyage, etc., et il est parfaitement convenu à l'avance que l'histoire de l'ambassade sera préalablement publiée dans le *Journal des Débats* avant de paraître ailleurs; la nomination d'un historiographe d'ambassade chinoise n'aurait pas de sens autrement. Mais ce n'est pas assez pour le *Journal des Débats* d'un historiographe de passage; [...] tiendrait à avoir un historiographe permanent dans les mers de [...] Chine, pour le tenir au courant de ce qui se passe là-bas.

Et le *Journal des Débats* a pensé probablement que le poste [...] consul à Macao conviendrait à merveille à son correspondant.

Par la même raison, le *Journal des Débats*, qui a pour rédacteurs des logiciens de première force, a dû être amené à découvrir que le [...]

---

tuera jamais personne avec un mot. Il ne connaît ni les hommes ni leurs faiblesses, par la raison que depuis qu'il est au monde, il ne s'est encore occupé que de lui-même. Son idée fixe est de devenir le héros d'un roman. Il a essayé tant de fois de persuader aux autres qu'il n'était pas fait pour vivre dans ce monde, qu'il a fini par ajouter foi à ses propres assertions. Voilà pourquoi il porte avec tant de fierté sa capote de soldat. Je l'ai deviné de suite; aussi ne m'aime-t-il guère, bien que nous soyons en apparence les meilleurs amis du monde. Groubinsky a la réputation d'être brave; je l'ai vu au feu : il crie, brandit son sabre et se jette en avant les yeux fermés. Il est possible que ce soit là de la bravoure; ce n'est pas de la bravoure russe en tout cas.

Moi non plus, je ne l'aime pas. J'ai le pressentiment que nous nous rencontrerons un jour dans un sentier trop étroit, et que l'un de nous finira mal.

Son arrivée au Caucase est encore une conséquence de son fanatisme romantique. Je suis sûr que la veille du jour où il a dû quitter le toit paternel, il a dit à quelque jolie voisine, en prenant son air sombre, qu'il ne partait pas pour servir, mais pour aller chercher le terme de ses maux.

Ici, il aura porté sa main gauche sur ses yeux et il aura continué à-peu-près en ces termes :

— Non, vous (ou toi) ne devez pas le savoir, votre âme pure en serait douloureusement affectée. Et à quoi bon? et que suis-je pour vous? me comprendriez-vous, d'ailleurs? etc., etc. Vous connaissez le reste.

Groubinsky m'a confié lui-même que la cause qui l'avait forcé à entrer dans le régiment de K... resterait un secret entre le ciel et lui...

J'ai dit que Groubinsky devenait parfois amusant; dans les moments, par exemple, où il a le bon esprit de se dépouiller de son manteau tragique. Je serais curieux de le rencontrer dans une société de dames pour lui voir déployer ses moyens.

Nous nous sommes revus comme d'anciens camarades. Je lui ai demandé des détails sur le genre de vie qu'on mène aux eaux, et sur les personnes qu'on est exposé à rencontrer ici.

— Nous menons une vie assez prosaïque, m'a-t-il répondu, avec un profond soupir; les buveurs d'eau sont fades et ennuyeux comme l'eau même qu'ils boivent; aussi n'avez-vous aucune idée de l'aimée et qu'on retrouve avec tant de volupté dans les trois premiers billets qu'on reçoit d'elle.

— Voici la princesse Ligovsky, me dit Groubinsky, et sa fille Mery, comme elle l'appelle, d'après la mode anglaise. Elles ne sont ici que depuis trois jours.

— Comment cela? et tu sais déjà son nom?

— Oui, je l'ai entendu prononcer par hasard, répondit-il en rougissant. J'avoue que je ne veux pas même faire leur connaissance. Cette fière aristocratie nous traite, nous autres qui servons dans la ligne, comme de véritables sauvages. Elle ne se doute même pas qu'une capote de soldat puisse couvrir un cœur d'homme.

— Pauvre capote! dis-je en souriant. Mais quel est-ce monsieur qui s'approche d'elles et leur présente si poliment leurs verres?

— Tiens! c'est Raevitch, un dandy de Moscou, un joueur. Je le reconnais à cette immense chaîne d'or qui serpente sur son gilet bleu de ciel, à cette canne volumineuse que je présume provenir de l'héritage de Robinson Crusoé, à sa grande barbe et à sa coiffure à la *mougik*.

— Allons, mon cher Groubinsky, tu en veux à tout le genre humain! Il y a bien de quoi, en vérité!

Dans ce moment, les dames s'éloignaient de la source; elles s'approchèrent de nous. Groubinsky, à l'aide de sa béquille, prit aussitôt une pose dramatique et me répondit à voix haute et en français :

— Mon cher, si je hais les hommes, c'est pour ne pas être obligé de les mépriser, car autrement la vie serait une farce par trop dégoûtante.

La jolie princesse se retourna à cette phrase, pour lancer sur l'orateur un long et curieux regard. L'expression de ce regard, quoique vague, n'était cependant pas moqueuse; ce dont je fus flatté intérieurement.

— Cette princesse Mery est très jolie, lui dis-je. Elle a des yeux *de velours*. Je t'engage à t'approprier cette expression, pour parler de son regard. Les cils des paupières sont si longs que les rayons du soleil ne se reflètent pas dans sa prunelle. Je t'avoue que j'adore ces regards sans éclat aux caresses si douces. Il me semble, du reste, qu'elle n'a que les yeux de bien. Et les dents, as-tu vu? c'est là un point très grave! C'est grand dommage.

est déserte. Je m'approche et me cache derrière l'angle de la galerie. Groubinsky avait laissé tomber son verre sur le sable, et faisait de vains efforts pour le ramasser : sa blessure à la jambe l'empêchait de se baisser. La souffrance du pauvre garçon se peignait sur sa figure.

La princesse Mery vit tout cela plus rapidement que moi.

Légère comme la biche, elle s'élança à son secours, se baissa, ramassa le verre, et le lui présenta avec un geste plein de grâce. Puis elle devint toute rouge; mais comme elle reconnut que sa mère n'avait rien vu, elle reprit aussitôt son air de tranquillité parfaite. Groubinsky n'avait pas encore ouvert la bouche pour lui adresser ses actions de grâces qu'elle était déjà loin. Bientôt elle sortit de la galerie avec sa mère et le dandy; mais en passant devant Groubinsky, elle prit un maintien si composé et si froid, elle passa si raide devant lui, qu'elle perdit complètement le regard ardent que lui adressa le porte-enseigne, regard qui l'accompagna jusqu'à ce que, descendue au bas de la montagne, elle disparut entièrement derrière les tilleuls du boulevart......

Un moment après, la jolie capote reparut dans la rue. Elle entrait en courant dans une des plus jolies maisons de Piatigorik.

Ce fut en ce moment seulement que le mélancolique et passionné porte-enseigne s'aperçut de ma présence près de lui.

— Eh bien! tu l'as vue! me dit-il en me serrant la main avec force... un ange!...

— Pourquoi cela? répondis-je en prenant un air insouciant.

— Ah ça! mais tu n'as donc rien vu?

— Si fait. Elle a ramassé ton verre. S'il s'était trouvé là un gardien, il aurait fait comme elle, plus vite même, vu l'espoir d'une gratification quelconque. Au reste, je conçois parfaitement qu'elle ait eu pitié de toi; car tu as fait une horrible grimace en t'appuyant sur ta jambe blessée.

— Et tu n'as pas été touché en contemplant ce mouvement plein de grâce, pendant lequel toute son âme angélique se reflétait dans les traits de son visage?

— Pas le moins du monde.

Je mentais; mais je tenais à l'irriter. La contradiction est ma passion dominante. Ma vie entière n'a été [...]

tulaire actuel du consulat de Macao, qui n'est pas son correspondant, compromettait horriblement les intérêts français, et qu'il était urgent, par conséquent, que M. Guizot lui donnât un successeur.

On offre de parier que M. le comte Ratti-Menton, consul à Macao, est déjà *demissionné* à cette heure, que son successeur est nommé, et que ce successeur appartient à la rédaction passée, présente ou future du *Journal des Débats;*

Et que l'article du *Journal des Débats* n'a été inspiré par aucune espèce d'exaltation d'amour-propre national, mais bien par la nécessité de justifier d'avance une mesure imposée à M. Guizot par les hauts et puissants seigneurs des *Débats.*

M. Guizot, le ministre des affaires étrangères, qui subit d'une façon si gracieuse et si obligeante le singulier personnel que lui impose le *Journal des Débats*; M. Guizot, qui opère avec tant de prestesse le changement à vue d'un lion de *la loge infernale* en consul général, est le même homme d'Etat qui a reproché un jour à M. le comte Molé de *rapetisser* le Pouvoir.

On lit dans le *National:*

« Nous avons reçu un journal de Macao qui nous apporte la nouvelle d'un fait étrange.

» On sait qu'il y a deux ans, M. Dubois de Jancigny a été envoyé par notre gouvernement à Macao, avec mission de surveiller les évènements, de transmettre au ministère des informations exactes sur les progrès de la guerre, et d'indiquer les moyens les plus sûrs de faire participer notre commerce aux avantages de la nouvelle situation.

» Jusqu'à ce jour, personne ne s'était plaint de la manière dont M. de Jancigny remplissait sa mission.

» Sur ces entrefaites, M. de Ratti-Menton, nommé consul-général de France à Macao, arrive en Chine, et son premier acte est de désavouer publiquement M. de Jancigny comme agent du gouvernement français. Il va plus loin; il accuse M. de Jancigny d'avoir pris un titre qui ne lui appartenait pas, et il cite, pour l'édification des autorités chinoises, les articles du code pénal français qui assimilent aux crimes de faux et punissent comme tel l'usurpation de fonctions publiques.

» M de Jancigny a répondu dans le même journal par une lettre dans laquelle, après avoir établi sa qualité d'agent sérieux du gouvernement, il déclare être résolu à demander justice de cet acte diffamatoire devant les autorités compétentes de notre pays.

» Tels sont les faits, résumés le plus succinctement possible. »

Si ces faits sont vrais, et il n'est guère possible d'en douter, nous nous associons à ce qu'ajoute le *National:*

« Il n'y a qu'un moyen de réparer le mal causé à nos intérêts et à notre dignité par l'acte de M. Ratti-Menton, c'est de le rappeler immédiatement. Si le Gouvernement ne s'y résigne pas, nous serons forcés de croire que lui-même a ordonné au nouveau consul de désavouer son agent. »

On nous écrit de Leipsick :

« Toute la Presse allemande se prononce avec indignation contre un article de la *Gazette de la marine* à Londres, dans lequel ce journal prétendait que le roi de Hanovre avait promis l'intervention de son armée contre l'Irlande, au cas où l'Angleterre en aurait besoin. La *Gazette de Trèves* se distingue surtout par la vivacité de son langage à ce sujet. D'abord, dit-elle, les Anglais semblent oublier qu'aucun prince allemand ne peut disposer de son armée contre l'étranger sans l'autorisation de la diète. En cas de guerre, c'est la diète qui nomme les généraux et qui organise les différents corps de l'armée. Libre à quelques hobereaux aristocratiques de Hanovre de verser leur sang pour une cause infâme; mais, dans tous les cas, nous ne leur conseillons pas de s'embarquer sur les bords du Rhin dans cette intention.

» Il vient de paraître à Berlin une brochure allemande sur O'Connell, par un Irlandais qui se dit son ami. Cette brochure fait beaucoup de sensation en Allemagne. L'auteur, M. Mariarly, y développe le système *révolutionnaire pacifique* d'O'Connell depuis son apparition dans le monde politique. Il prétend que c'est O'Connell qui est l'inventeur de la démocratie pacifique, et que jamais l'histoire n'a présenté un tel spectacle. Dorénavant, ajoute-t-il, les révolutions ne se feront plus par les barricades et les fusillades, mais par les associations pacifiques du peuple. — Nous craignons que M. Mariarly ne se trompe. Ce n'est qu'en Angleterre qu'un O'Connell a pu profiter de la liberté d'association. En France et en Allemagne, il ne serait jamais parvenu à cette puissance politique; car dès la première assemblée la police serait intervenue et l'aurait empêché de prononcer le discours le plus inoffensif.

» La foire de notre ville devient de plus en plus importante pour les acheteurs, mais non pour les vendeurs. La concurrence a tellement augmenté le nombre des vendeurs, que les marchandises se donnent presque à moitié prix. Les fabricants de draps surtout ont fait de mauvaises affaires. A côté de cette plaie sociale qu'on appelle la concurrence, les fabricants et les grands industriels empiètent de plus en plus sur le domaine de la politique.

» Nous ne voyons dans les journaux que des annonces de réunion de ces messieurs dans toutes les provinces de l'Allemagne. Réunion des fabricants à Wurtemberg, réunion en Saxe, en Bade, enfin partout, dans le but d'influencer les décisions du congrès du Zollverein à Berlin.

» Déjà le ministre du commerce de Berlin s'est plaint, en pleine séance, des exigences exagérées de MM. les industriels, exigences qui sont incompatibles, d'après lui, avec une sage liberté du commerce. C'est *malgré lui* que le congrès a résolu de hausser le droit d'entrée, sur le fer étranger de 1 fr. 80 cent. le quintal. A peine le Zollverein est-il entré en vigueur qu'il nous montre déjà le revers de la médaille. Le paupérisme, la misère du peuple, la guerre civile, qu'on appelle la concurrence, avec tous ses malheurs, surgissent de tous les côtés, et nos philanthropes in-octavo ne savent que proposer des moyens partiels aussi inefficaces qu'éphémères. Telles sont les sociétés de tempérance, celles contre les tourmenteurs des bêtes, contre le luxe des domestiques, etc. C'est à juste titre que le peuple se moque de ces sociétés et qu'il les poursuit de ses sarcasmes.

» Ce ne sont que des palliatifs. Pour vous citer un exemple, je vous traduirai un article d'un petit journal de Munich, intitulé le *Landbote* (1).

» Ce journal est au service de la société contre les tourmenteurs des bêtes. Dans cet article, il se plaint de ce que la police permet aux bouchers de transporter les veaux à l'abattoir, sans être à l'abri de la pluie. Le roi de Bavière a rendu une ordonnance spéciale qui défend aux bouchers de lier les veaux. »

» N'est-ce pas une injure sanglante pour un pays où la censure permet de s'apitoyer sur le sort des veaux, qu'elle défende toute allusion à la misère du peuple! Ce même journal qui prend le parti des veaux a refusé d'insérer un article contre les wagons découverts de troisième classe du chemin de fer bavarois. »

ment consacrées à l'éducation gratuite pour les enfants pauvres. Le pape Paul V approuva ces deux établissements par ses bulles du 1er février 1615 et du 6 octobre 1616. Cet arrière grand-oncle de votre fondateur était né le 6 décembre 1565, et non pas le 30 novembre 1565, ainsi que le disent plusieurs biographes. Il a été béatifié à Rome en l'année 1730. Charles Fourrier se le rappelait, et m'en a parlé maintes fois avec un attendrissement respectueux. Je ne suppose pas que vous puissiez ignorer un pareil détail biographique; et pourquoi n'en avez-vous jamais parlé dans votre journal? Je suis prêtre, je suis pacifique et plus ou moins démocrate. Il n'a pas fallu moins que votre journal pour me réconcilier avec un mot si mal porté et si mal compris par les hommes de mon temps: *Beati pacifici quoniam filii Dei vocabuntur.*

Vous pouvez, Messieurs, publier cette réclamation relative à M. Charles Fourrier. Si je désire que cette omission soit réparée, c'est en souvenir d'une affection réciproque et par égard pour la mémoire de mon ancien condisciple.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble
et très obéissant serviteur.

D. T. prêtre.

Notre respectable correspondant est dans l'erreur en croyant que nous ignorions la parenté de l'auteur de la *Théorie sociétaire* avec le bienheureux Pierre Fourier de Maincourt. Cette circonstance a été mentionnée dans une note de la *Vie de Fourier* par notre collaborateur M. Pellarin, livre dont il était rendu compte dans les articles qui nous ont valu la lettre qu'on vient de lire.

On remarquera que le condisciple de Fourier écrit ce nom comme l'écrivait Fourier lui-même dans sa jeunesse, *FouRRier.*

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 10.

Madrid était tranquille le 8, à midi; beaucoup de députés étaient déjà arrivés. On parlait du duc de Rivas pour la présidence du sénat, et de MM. Cortina ou Olozaga pour celle des cortès. On disait qu'il n'y aurait pas de discours d'ouverture.

Il y a eu de nouveaux troubles le 5 à Grenade; ils ont été réprimés, et la ville mise en état de siège. Le même jour, la situation d'Alméria n'avait pas changé.

EXTERIEUR.

IRLANDE. — *Dublin*, 7 octobre. — Le 7, à dix heures, S. E. le lord-lieutenant est arrivé au château venant de Viceregal-Lodge, et aussitôt un conseil secret a été tenu dans le salon de réception. Les membres présents étaient le lord-lieutenant, le chancelier, le premier secrétaire, le chef des archives, le procureur-général, le greffier, le comte de Donoughmore et le lieutenant-général commandant les troupes. M. Brewster, conseiller à la cour, était aussi présent. Le conseil est resté en délibération jusqu'à midi. Quelques minutes après midi, S. E. a quitté le château pour retourner à Viceregal-Lodge.

Dès qu'on apprit qu'une proclamation devait être faite, l'effervescence fut extrême dans les rues de Dublin; les bureaux des journaux furent assiégés par la foule, voulant s'assurer de la vérité de ces nouvelles, qui déjà s'étaient répandues dans la ville. Le bureau des imprimeurs de la reine, dans West-Essex Street, était mis en état de blocus par une multitude de personnes demandant avec avidité des copies de la proclamation. La seule réponse qu'ils obtinrent fut que, jusqu'alors (deux heures), il n'était venu du château aucune pièce. Ce n'était qu'une ruse pour tromper la curiosité publique, car, moins d'une demi-heure après, ce document officiel était publié; en voici le texte:

De par le lord-lieutenant et le conseil d'Irlande,

Attendu qu'il a été publiquement annoncé qu'un meeting devait avoir lieu à Clontarf ou dans les environs, dimanche 8 octobre, sous prétexte d'une pétition au parlement pour un rappel de l'union législative entre la Grande-Bretagne et l'Irlande;

Et que des avis et affiches ont été imprimés et répandus en profusion, pour avertir les personnes se proposant de se rendre à cheval au meeting de se réunir pour se former en procession et marcher en ordre militaire et par rang;

Que des meetings nombreux ont déjà eu lieu dans différentes parties de l'Irlande sous le même prétexte; et qu'à ces assemblées, des discours d'une nature séditieuse et incendiaire ont été adressés aux personnes présentes, dans l'intention d'exciter dans l'esprit des sujets de S. M. le mécontentement et la désaffection, et de les porter à la haine et au mépris du gouvernement et de la constitution du pays, telle qu'elle est établie par les lois;

Que dans plusieurs de ces assemblées, ces discours séditieux et incendiaires ont été tenus par des personnes qui ont signifié leur intention d'être présentes et de prendre part au meeting annoncé de Clontarf;

Que ce meeting projeté est de nature à soulever la crainte raisonnable et bien fondée; que l'objet et les motifs des personnes qui doivent s'y assembler ne sont pas l'exercice légal de leurs droits et privilèges constitutionnels, mais le désir d'exciter à la haine du gouvernement et de la constitution du Royaume-Uni, tel que les lois l'établissent, et d'amener l'altération des lois et de la constitution par intimidation, et en faisant montre de force physique.

Nous, le lord lieutenant, avec et par l'avis du conseil privé de S. M., étant convaincu que le meeting projeté à Clontarf tend uniquement à servir les projets de personnes factieuses et séditieuses et à troubler la paix publique, faisons savoir positivement et ordonnons à toutes personnes quelconques qu'elles aient à s'abstenir de se rendre au dit meeting.

Faisons savoir en outre que si, nonobstant notre proclamation, ledit meeting a lieu, tous ceux qui s'y trouveront seront poursuivis conformément à la loi.

Ordonnons et enjoignons à tous magistrats et officiers chargés du maintien de la paix publique et autre que cela peut concerner, d'aider et de prêter main-forte à l'exécution de la loi, en empêchant ledit meeting, en le dispersant, en le supprimant et en procédant à la poursuite et à l'arrestation de ceux qui, après cet avis, seront en contravention avec ces dispositions. (*Suivent les signatures.*)

Aussitôt qu'il a eu connaissance de la proclamation, M. O'Connell a invité le comité de l'association à le suivre dans la salle où se tiennent les séances publiques; il s'est assis au fauteuil au milieu des plus bruyants applaudissements, et a dit:

Je viens m'asseoir dans ce fauteuil pour adresser mes félicitations à nos amis de Liverpool et de Manchester, qui ont bien voulu se rendre ici pour assister à la grande démonstration de dimanche (celle de Clontarf). Permettez-moi de vous expliquer en peu de mots l'état des affaires et la mesure que je prétends adopter. Vous ne savez peut-être pas tous que le gouvernement a publié une proclamation. Bien qu'elle soit illégale, je le déclare positivement, il vaut mieux ne pas permettre à

crois devoir publier auraient à peine le temps d'arriver à la connaissance du public.

Je considère la proclamation comme un accommodement, car on n'avait pas encore annoncé d'autre *meeting*. J'aurais pu tenir encore un ou deux *meetings* en me rendant à Darrynane; mais il n'avait pas encore été pris de jour. Je crois devoir donner ces renseignements pour la gouverne de nos amis de Liverpool et de Manchester et je puis vous donner à tous l'assurance que la cause du *repeal*, loin d'avoir à souffrir de cet acte salutaire, ne fera que lui devoir un nouvel élan. La réunion hebdomadaire de l'association aura lieu lundi, et le banquet lundi soir.

— Voici maintenant la proclamation ou contre-avis publié par M. O'Connell sur feuille de papier surmontée des emblèmes d'une harpe et d'une couronne:

Association loyale et nationale du repeal.

« Attendu qu'il a paru sous la signature de M. Sugden, chancelier, etc., un papier étant ou affectant d'être une proclamation conçue en termes ambigus et inexacts, méconnaissant évidemment les faits avérés, et dont l'objet paraît être d'empêcher le meeting public annoncé pour le 8 courant à Clontarf, à l'effet de pétitionner pour le rappel de la funeste et dangereuse mesure de l'union législative.

» Et que cette proclamation n'a pas paru avant l'après-midi du samedi, 7, de telle sorte qu'il est tout-à-fait impossible que son existence puisse être communiquée par la poste ou autre voie, en temps opportun, pour être connue des personnes qui se proposent de se rendre à Clontarf, où des gens mal intentionnés pourraient prendre le prétexte de ladite proclamation pour troubler la tranquillité et commettre des violences à l'égard des citoyens qui viendraient légalement et pacifiquement à ce meeting.

» Nous, la commission de l'association, prions instamment les personnes bien intentionnées de se retirer, au reçu de cet avis, dans leurs maisons, et de ne pas s'exposer à des collisions ou à des mauvais traitements; et nous les informons, de plus, que sans approuver en rien les allégations mal fondées émises dans la proclamation, nous croyons prudent et sage, dans des vues d'humanité, de déclarer que ledit *meeting* est abandonné et n'aura pas lieu. »

Quoique la bourse de Dublin fût près d'être fermée à trois heures et demie, au moment où a paru la proclamation de lord de Grey, les fonds ont éprouvé une baisse subite; les 3 p. 0/0 sont tombés de 94 à 93 1/2. (*Globe* anglais)

— Le *Statesman* publiait le vendredi précédent ce qui suit:

Commencement des hostilités!!! — Aujourd'hui vendredi, près de l'église de Saint-Audoen, une foule immense entourait trois constables occupés à enlever du mur l'affiche qui annonçait le meeting de Clontarf.

Ceci indiquerait que dès le vendredi le gouvernement avait décidé quelques mesures, quoique la proclamation n'ait paru que le lendemain.

— Voici les reflexions de quelques journaux anglais sur la nouvelle phase qui se prépare pour l'agitation irlandaise:

Les ministres ont enfin passé le Rubicon; ils se sont décidés à agir contre O'Connell et les chefs de l'association catholique. Ce pas a été fait; il est probable que, dans peu de jours, la détermination du ministère se manifestera par une vigueur d'action stimulée par le sentiment du devoir et un grand dégoût des affaires publiques. (*Morning-Avertiser.*)

— Enfin la toile tombe sur le drame du repeal: à l'énergie du gouvernement O'Connell répond par la couardise; cela devait être. L'incendiaire et ses complices savaient parfaitement que ce qui les attendait, c'était la prison. (*Standard.*)

— Au moment où le conseil délibérait dans le château de Dublin sur la proclamation qui allait être lancée, des multitudes de repealers arrivaient déjà des districts voisins: le paquebot de Liverpool en avait amené quelques centaines des différentes parties du comté de Lancastre. Dix mille hommes de Navan, comté de Meath, étaient déjà en route. Ces faits montrent l'extrême et incompréhensible maladresse du gouvernement; le meeting de Clontarf était annoncé depuis une quinzaine, et c'est seulement à la veille du jour désigné qu'on met en délibération si l'on doit l'empêcher. (*Galignani's Messenger.*)

— On attend d'heure en heure, à Dublin, le 34e régiment venant de Glasgow, et un autre qui doit arriver d'Angleterre. Le 54e, qui devait partir de Dublin pour Athlone, a reçu contre-ordre. Des ordres ont été donnés pour qu'on chargeât l'artillerie au fort de Pigeon-House et pour qu'on établît toutes choses dans cette place comme si elle était en état de siège. Aucun soldat de la garnison ne pourra sortir le dimanche, même pour assister au service divin. Selon le *Dublin-Evening-Post*, plusieurs bataillons des gardes ont reçu l'ordre de passer en Irlande. On dit que des meetings particuliers doivent avoir lieu simultanément dans toutes les paroisses du pays, afin de pétitionner pour le rappel. (*Globe* anglais.)

— *Audience de la cour arbitrale à Kingstown.* — La cour arbitrale a commencé son audience, hier matin à onze heures. Un local avait été préparé par M. Nugent. Au milieu de la salle était une grande table, couverte d'un tapis vert, et des chaises en abondance. Les membres de la cour étaient séparés de la foule par une balustrade. Sur la cheminée de la salle était une gravure représentant O'Connell sur les montagnes de Kerry, enveloppé dans son manteau, ayant son chien près de lui. Les affaires présentées aux arbitres n'ont offert rien d'extraordinaire. Les membres du tribunal présents étaient: MM. John O'Connell, Nicholson, O'Kelly, Nugent, Moriarty, Dunne, Byrne, et le docteur Gray. M. John O'Connel présidait. (*Morning-Herald*).

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 4 octobre:

« Le gouvernement ayant appris que le général Canedo, qui commande devant Saragosse, était sur le point de conclure, avec les habitants de cette ville, une capitulation à-peu-près semblable à celle que conclut ici Aspiroz, n'a pas voulu que l'autorité militaire traitât avec la sédition, et il envoie le général Concha, qui doit faire son entrée à Saragosse sans conditions. On pense généralement que la résistance de cette ville ne saurait se prolonger au-delà de trois ou quatre jours, d'après les souffrances intolérables qu'elle endure. »

— On écrit de Perpignan, le 7, à l'*Emancipation de Toulouse:*

« Prim ne pouvant tenter un coup de main contre le fort de Figuières, s'est reporté sur Girone. Le 4, il a commencé à donner l'assaut à cette ville. On ne saurait dépeindre l'énergie des insurgés dans leur défense. Les femmes, les enfants faisaient rouler du haut des murs sur les assaillants des pierres et des meubles. Les pertes ont été considérables de part et d'autre. Suivant les insurgés, Prim aurait laissé sur le terrain 150 morts et 200 blessés. Le feu aurait été interrompu pour enterrer les morts.

» Une colonne d'insurgés de 200 hommes, qui allait renforcer la garnison du fort de Figuières, a été massacrée par les troupes de Prim. La guerre civile en Catalogne prend un caractère atroce. Le nombre des émigrés est si considérable à Perpignan, que les vivres ont renchéri. »

— Le *Journal des Pyrénées-Orientales*, du 7, annonce que la veille Prim était entré à Figuières avec 5,000 hommes et dix pièces de canon.

ITALIE. — On écrit de Coire, 4 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg:*

« Depuis que le projet de surprendre Ravenne a échoué, la tranquil-

» Les nouvelles de la Grèce ont fait ici une grande sensation. On trouve une forte ressemblance entre ces événements et ceux qui ont eu lieu en Servie. On ne devra pas s'étonner de voir le baron de Liéven se rendre de Belgrade à Athènes. On se tromperait si l'on croyait que la dernière révolution en Grèce a été faite dans un intérêt de civilisation tel qu'on le prétend en France. On sait que le parti légitimiste a eu le projet de mettre le duc de Bordeaux comme roi en Grèce, et des négociations chimériques ont été entamées à cet égard à Saint-Pétersbourg ; elles se rattachaient à l'union matrimoniale dont il a été question.

RUSSIE. — Les forces militaire qui se trouvent actuellement employées contre les peuples montagnards du Caucase s'élèvent à 30,000 hommes.

INTÉRIEUR.

Par décisions royales du 3 octobre, MM. le contre-amiral Rigodit est nommé commandant supérieur de la marine à Alger, en remplacement de M. le contre-amiral Fauré, décédé ; le capitaine de corvette Touboulic, chef d'état-major de la station du Brésil ; le capitaine de vaisseau Bellanger, commandant du vaisseau *le Triton* ; le capitaine de corvette Bonet, commandant du vapeur *le Pluton* ; le capitaine de corvette Jehenne, commandant du cutter *le Renard* et de la station de Granville ; le lieutenant de vaisseau Lamotte-Duportail, commandant de la gabare *l'Emulation* ; le lieutenant de vaisseau Devonlx, commandant du chebeck *le Chamois* ; et le lieutenant de vaisseau Moulac, commandant du cutter *le Moustique*.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 6 octobre 1843, M. Roux, docteur ès-lettres, est institué définitivement en qualité de professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Bordeaux.

—Le conseil municipal d'Angers persiste à refuser son concours à M. Augustin Giraud, maire de la ville. Réuni en session extraordinaire, le 7 octobre, il a de nouveau refusé de s'occuper des affaires de la ville, à la majorité de 20 voix contre 9.

— Bayonne va être éclairé au gaz : le 20 novembre il sera procédé dans cette ville à l'adjudication de l'éclairage des rues, places, lieux et établissements publics, pour une durée de 18 ans. Le gaz sera produit par la résine ou la houille. (*Moniteur.*)

Faits divers.

M. Brunel, le célèbre ingénieur français, et plusieurs personnages marquants ont visité toute la côte de Wexford pour y établir une station de paquebots destinée au débarquement des malles pour le sud et l'est de l'Irlande. (*Wexford-Independent.*)

— On lit dans le *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche* :

« M. Crouzet, notaire, a positivement refusé le titre de maire, que le roi venait de lui conférer. Une heure après que l'ordonnance royale qui l'élève à cette dignité lui fut communiquée, sa démission était déposée à la préfecture et à la mairie de Privas. »

— On a reçu au Havre, par la voie de Boston, la nouvelle de deux incendies considérables qui, à la fin de mars, auraient détruit à Manille 2,500 maisons.

— On écrit de Londres au *Journal des Débats* :

« Les recettes du bureau du timbre viennent d'être publiées pour le trimestre finissant le 30 juin 1843. Voici le nombre des feuilles qu'ont fait timbrer les quatre principaux journaux de Londres pendant ces trois mois :

Le *Times* en a fait timbrer. . . .	1,476,000.
Le *Morning-Chronicle*.	470,000.
Le *Morning-Herald*.	366,000.
Et le *Morning-Post*.	300,000.

» Ainsi le *Times* a fait timbrer 330,000 feuilles de plus que les trois autres journaux réunis.

» Pour le droit des annonces :

Le *Times* a payé. . . .	4,049 l. st. 9 sh.	(101,234 f. 80 c.)
Le *Morning-Chronicle*.	1,098 l. st. 15 sh.	(26,374 f. 80 c.)
Le *Morning-Herald*.	1,491 l. st. 19 sh.	(37,277 f. 80 c.)
Et le *Morning-Post*. .	912 l. st. 13 sh.	(21,903 f. 60 c.)

» Ainsi le *Times* a payé 546 l. st. (13,650 f.) de plus que les trois autres journaux réunis. »

— On assure, depuis l'arrivée à Paris du général Boyer, que l'ex-président d'Haïti, loin d'avoir fait d'immenses placements de fonds sur les rentes d'Espagne et d'Angleterre, possède, au contraire, une fortune très médiocre. On dit même que M. A. Barrot a reçu l'ordre du ministre des affaires étrangères, après avoir obtenu les conditions que la France réclame du gouvernement haïtien, de faire des démarches pour en obtenir une pension au profit de l'ex-président.

—Plusieurs journaux ont annoncé la mort récente de M. Domeny de Rienzi, auteur de plusieurs ouvrages de géographie et de l'*Océanie*, publiée dans l'*Univers pittoresque*. La perte partielle de ses facultés intellectuelles, dont il était affligé depuis quelque temps, était due à la mort presque subite de sa femme et de son fils unique. Seul au monde, errant dans les rues de la capitale, reconnaissant à grand'peine ses meilleurs amis, paralysé de la langue et ne pouvant presque plus leur parler, il s'en fut un dimanche à Versailles, et là, au milieu du parc, se tira un coup de pistolet dans la bouche. Il avait oublié de mettre la balle dans le canon. Il se brûla horriblement la gorge. On le recueillit évanoui, et on le transporta à l'hospice de Versailles. Là, sa folie ne fit que s'accroître, et au bout de quelques jours il n'existait plus.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 10 *octobre* 1843.

LHÉRAULT, marchand forain, rue Beauregard, 15 ; juge-commissaire, M. Moinery ; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32.

MARIE, marchand de lingerie, rue Saint-Honoré, 190 ; juge-comm. M. Rousselle Charlard ; syndic prov., M. Colombe, rue de la Ville-l'Evêque, 28.

BOILEAU, architecte menuisier, rue Saint-Guillaume, 16 ; juge-comm., M. Rousselle-Charlard ; syndic prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

TIERBACH, négociant, rue des Marais Saint-Martin, 28 ; juge-comm., M. Lamaille, syndic prov. M. Morard, rue Montmartre, 173.

BOURSE DU 11 OCTOBRE.

La coulisse, sous l'influence des fonds anglais, a fait le matin 81-80 ; mais à l'ouverture, la rente a faibli, et ne s'est relevée que vers quatre heures à 81-67 1/2.

Au comptant. — Banque belge, 770. — Id. du Havre, 1230. — Chazotte, 550. — Zinc, Vieille-Montagne, 3925. — Lin Maberly 385, 382-50. — Gaz français, 3000.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 »	121 »	120 85	120 95	121 15
— fin cour. . .	121 10	121 10	120 95	120 95	121 10
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 70	81 70	81 55	81 60	81 75
— fin cour. . .	81 75	81 75	81 55	81 65	81 75
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LA C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0/0	104 25	» »	H. » 15	Avant la bourse, 81 80 77 1/2 75.
O. de la Ville .	1322 50	» »	» »	Après, 81 65 62 1/2 65 67 1/2.
Banque de Fr. .	3295 »	» »	H. 2 50	—
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
— de 1000.	» »	» »	» »	2 7/8 à 5 mois.
Caisse Hypoth..	770 »	» »	» »	—
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	785 »	» »	» »	S-Germ. Fin c. 790.
Vers. R. Dr. .	288 75	287 50	B. 2 50	» 288 75.
dº R. G. . .	102 50	» »	B. 2 50	»
Orléans	670 »	667 50	B. 2 50	Orléans, » 670 668 75.
Strasb. à Bâle.	183 75	185 »	» »	Strasbourg. » 185.
Rouen. . . .	705 »	» »	B. 1 25	Rouen. » 705 707 50.
Havre. . . .	536 25	535 »	» »	Havre. »
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 5/8	106 3/4	H. 1/8 »	Londres, 9 octobre.
— Portugais. .	44	» »	» »	Consol. 94 3/4.
Esp. D. active.	28 1/4	28 5/8	H. 1/8 »	Esp. actif. 26 7/8.
5 0/0 Naples. .	108 »	» »	» »	Portugais. 43 1/2.
— Romain. .	107 1/4	107 »	B. 3/4	Mexicains. 33 7/8.
Obl. Piémont. .	1200 »	» »	» »	5 0/0 Holland. 98. 7/8.
Emp. d'Haïti. .	455 »	457 50	H. 2 50	2 1/2 id. 53 1/2.

Spectacles du 12 octobre.

7 h. »/» **OPÉRA**. —
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Cinna. —Chevalier à la mode.
7 h. »/» **ITALIENS** — Norma, 3 a. Donizetti. — Morelli, Corelli, Daifiori, Mme Grisi, Nissen, Amigo.
8 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE**. — Mina. — Double échelle.
6 h. »/» **ODÉON**. — Lucrece. — Tôt ou Tard.
6 h. »/» **VAUDEVILLE**. — Patineau.—Barbe-Bleue.— Misères. — Marguerite.
7 h. 1/4 **PALAIS-ROYAL**. — Paris. — Brelan.
7 h. »/» **GYMNASE**. — Jean Lenoir.
6 h. 1/4 **VARIÉTÉS**.— Sur les Toits. — Trombonne.— Le Voyage en Espagne.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — Le Royaume. — La Tour de Nesle.
6 h. 1/2 **GAITÉ**. — La Folle. — Paméla.
7 h. »/» **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohémiens.
7 h. »/» **CIRQUE NATIONAL** — Grands exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **COMTE**. — Jonas. — Croquemitaine.— Ballet. — Iles Marquises.

BULLETIN AGRICOLE.

Le tableau régulateur du prix des blés, arrêté le 30 septembre pour la 2e section des départements de 3e classe, donne les moyennes indiquées ci-dessous :

Nord, Bergues.	19 fr. 81 c.	20 fr. 0 c.	20 fr. 64 c.
Pas-de-Calais, Arras. . . .	20 24	19 68	20 08
Somme, Roye.	19 82	19 51	19 21
Aisne Soissons.	20 26	19 09	20 35
Eure (Paris).	21 26	21 16	21 28
Seine-Inférieure, Rouen. .	22 03	21 51	21 76

Les prix indiqués pour chaque marché sont ceux de la dernière semaine d'août et ceux de la première et de la deuxième semaine de septembre.

Le tableau des importations pour le 1er semestre de 1843, donne les chiffres suivants :

Froment : 638,544 ; autres grains : 70,412 ; farines : 1,475 ; quintaux métriques.

Les exportations du mois de juillet, considérées séparément, s'élèvent aux quantités ci-dessous :

Froment : 45,896 ; autres grains : 23,839 ; farines : 615.

Le chiffre officiel des exportations donne pour la même période :

1er Semestre 1843. Froment : 28,995 ; autres grains : 49,345 ; farines : 17,714.
Mois de juillet. id. 14,318 ; id. 11,506 ; id. 2,435.

Il existait en entrepôt, au 1er août de cette année :

Froment : 23,403 ; autres grains : 9,378 ; farines : 11,051.

Nous pensons que ces renseignements, quoique donnés un peu tardivement, peuvent être utiles à beaucoup de nos lecteurs ; nous les donnerons désormais dès qu'ils seront publiés par l'administration.

Il a été vendu à la halle du 10, 1960 quintaux métriq. 68, de farines.

Il restait à la halle, 17,644 quintaux métriques, 27.

Le cours moyen était de 40 fr. 38 cent. les 100 kil.

Le cours taxe 40 fr. 25 cent.

Le marché aux bestiaux, à La Chapelle Saint-Denis, tenu hier 10, a été très peu approvisionné. Tous les veaux amenés, au nombre de 115, ont été vendus aux prix de 1-80 le kil. sur pied, pour la première qualité, et 1-30 pour la seconde.

Les nouvelles récentes du département de l'Ain sont favorables, quant à la récolte du maïs, produit important pour les populations de l'est, dont les *Gaudes* forment la nourriture habituelle. Quant aux vendanges, elles sont si pitoyables, dit le journal de l'Ain, qu'on s'en occupe à peine.

Les avis du Midi présentent le commerce des soies comme étant dans une stagnation complète ; les feuilles du Midi s'accordent à représenter la fabrique comme encombrée de produits fabriqués, sans commission et sans débouché ; aussi les soies se placent-elles difficilement.

A Cette, d'après les derniers avis, le cours des 3/6 à livrer dans la huitaine, est de 61-50, première qualité, et 61, deuxième qualité. On demande 62,50 pour les 3/6 à livrer en novembre et décembre, mais sans affaires ; on offre 62 seulement. On a traité des 3/6 de marc à 52, à livrer dans la quinzaine.

A Bordeaux, les eaux-de-vie d'Armagnac sont cotées à 64 fr. 50 cent. l'hectol., et les 3/6 à 71, première qualité, et 70, deuxième qualité.

A Marseille, les huiles françaises mangeables valent 120 fr. l'hectol. ; les huiles mangeables de Naples valent de 160 à 164 fr.

Les huiles à fabrique de Provence valent 111 fr ; celles de Tunis, 108 fr. 90 cent. Il se fait peu d'affaires en huiles de sézame ; elles sont cotées de 90-70 à 93-15. Les marchés à livrer se traitent à 88 fr. 80 cent. pour les quatre premiers mois de 1844.

Les safrans de la dernière récolte sont à-peu-près épuisés. Il ne reste en magasin, à Marseille, qu'*une seule* caisse de cette marchandise cotée à 122 fr. le kilog.

Dans un voyage récent en Gâtinais, les renseignements que nous avons recueilli sur les lieux de production nous donnent lieu de présumer que la récolte de cette année sera médiocre ; les détenteurs actuels ne vendent pas. A Pithiviers le cours est purement nominal ; il ne sera réel qu'après la récolte. A. Y.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	ÉVREUX.	DAMMARTIN.	TROYES.	BESANÇON.	METZ.
		Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris.			*Principaux marchés de commerce et de consommation.*	
BLÉ, l'hectol.						
Blanc, 1er choix.	24 » à 24 65	22 30 à 22 62	20 25 à 20 65	19 50 à 20 50	22 » à 22 50	18 » à 18 25
Première qual.	23 35 à 24 »	21 30 à 21 62	20 » à » »	18 75 à 19 »	19 70 à » »	16 25 à 16 79
Deuxième » .	22 35 à 22 65	» » à » »	19 » à » »	17 » à » »	» » à » »	14 50 à » »
Inférieure » . .	20 35 à 20 50	» » à » »	» » à » »	15 » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE, l'hectol.						
Première qual.	10 35 à 10 65	10 30 à 10 70	» » à » »	9 » à 9 50	» » à » »	» » à » »
Deuxième » .	9 65 à 10 »	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
ORGE, l'hectol. .	11 » à 11 35	10 » à 10 46	» » à » »	7 50 à 8 »	10 » à 10 35	» » à » »
AVOINE, l'hecl.						
Première qual.	8 50 à 9 »	7 29 à » »	6 25 à 6 65	7 » à » »	8 » à 8 10	5 80 à » »
Deuxième » .	8 15 à 8 35	6 50 à 7 »	6 » à » »	6 25 à » »	7 50 à 8 »	5 86 à » »
Troisième » .	7 50 à 7 65	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	5 50 à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAIS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

DENRÉES.	BEAUNE.	VALENCIENNES.	MONTAUBAN.	HAMBOURG.	MONS.	ANVERS.
				Marchés étrangers.		
BLÉ, l'hectol.						
Blanc, 1er choix.	25 » à » »	23 50 à » »	21 15 à » »	17 50 à » »	19 72 à » »	21 30 à 21 70
Première qual.	22 50 à » »	22 » à » »	20 » à 20 50	17 » à 17 30	19 » à » »	20 50 à 20 95
Deuxième » .	18 75 à » »	19 50 à » »	» » à » »	16 50 à » »	» » à » »	19 » à » »
Inférieure » . .	» » à » »	» » à » »	» » à » »	16 » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE, l'hectol.						
Première qual.	13 » à » »	13 » à » »	13 88 à » »	» » à » »	10 » à » »	14 » à 14 25
Deuxième » .	12 25 à 12 50	11 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 » à » »
ORGE, l'hectol. .	11 75 à 12 »	11 50 à » »	11 » à » »	» » à » »	9 36 à » »	11 75 à 12 15
AVOINE, l'hecl.						
Première qual.	9 » à » »	9 70 à » »	8 87 à » »	» » à » »	9 » à » »	7 50 à 7 95
Deuxième » .	8 50 à » »	9 » à » »	» » à » »	» » à » »	8 » à » »	6 50 à 7 »
Troisième » .	8 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	5 58 à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 » à 13 30
MAIS, l'hectol.	16 » à 18 »	» » à » »	13 12 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES.—Les 500 kil

	Paris.	Gray.	Toulouse.	Grenoble.	Toulon.
Foin. 1re.	48 »	25 »	36 »	34 »	35 »
Foin. 2e.	46 »	20 »	30 »	27 »	33 »
Luzerne. .	46 48	» »	20 22	» »	21 25
Sainfoin. .	42 »	» »	20 27	» »	21 25
Trèfle. . .	» »	» »	20 25	» »	27 30
Paille blé.	23 25	17 »	17 »	20 »	25 »
Paille seig.	29 30	22 »	22 »	15 »	17 »

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
Bœuf .	1 12	1 50	Veau. .	1 50	1 10
— . .	1 02	1 20	— . .	1 30	1 50
— . .	» 90	» »	— . .	1 10	» »
Vache. .	1 08	1 10	Mouton	1 32	1 10
— . .	» 92	1 »	— . .	1 12	1 20
— . .	» 74	» »	— . .	» 93	» »
Porc. . .	» »	1 60			

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 74.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) UT OMNES UNUM SINT. (JEAN)

VENDREDI 13 OCTOBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.—6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 12 OCTOBRE.

Quel est le problème à résoudre?

Nous avons signalé l'agitation fiévreuse qui tourmente l'Europe, et qui se manifeste à-la-fois en Irlande, en Espagne, en Suisse, en Pologne, en Italie, en Grèce, en Bosnie, dans les îles Ioniennes. Bien que ce malaise affecte partout le caractère d'insurrection politique, nous avons montré que sa véritable cause était la mauvaise organisation de l'industrie et de la société. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer que ces crises se produisent sous les formes gouvernementales les plus diverses.

Les publicistes ont pris le change; ils ont vu partout la colère du peuple s'attaquer au gouvernement, et ils ont pensé que le problème du bonheur public consistait à trouver la meilleure forme politique. Depuis un grand nombre de siècles, l'esprit humain s'égare à la recherche de ce problème mal posé, et par conséquent insoluble. Aujourd'hui encore, l'idée politique est la seule qui règne dans le domaine des intelligences, la seule qui préside généralement à la rédaction des feuilles publiques.

Il est temps de le reconnaître : les révoltes, les insurrections, les crises révolutionnaires sont l'effet d'une organisation mauvaise, ou plutôt de l'absence d'organisation dans les faits industriels et sociaux. Jusqu'à présent, les gouvernements n'ont eu d'autre fonction que de comprimer les souffrances physiques et morales qui résultent de cette absence d'organisation. Il est donc naturel qu'au moment où ces souffrances atteignent une limite extrême, elles tendent, comme la vapeur, à soulever le poids qui les comprime, à éclater violemment, révolutionnairement.

Il fallait remonter à la cause du phénomène révolutionnaire, si fréquent de nos jours. On aurait vu que cette cause était partout la même : l'imperfection de l'état social, l'isolement et l'antagonisme des intérêts. On aurait été conduit à interroger le principe d'association, et l'on aurait posé ainsi le problème à résoudre : « Quel est le système social capable d'unir et d'harmoniser les intérêts dans toutes les branches de l'activité humaine, capable d'établir la justice, la vérité, la liberté en toutes relations ? »

Si la nation française, après 1830, s'était proposé la solution de ce problème ; si elle avait eu le bonheur de la trouver, l'Europe entière en eût profité. Alors la France aurait compris sa véritable action, sa véritable influence sur le monde. Au lieu de cette propagande à coups de canon rêvée par les métaphysiciens politiques, et qui a heureusement échoué devant les calculs de l'intérêt dynastique et financier, une propagande pacifique et par imitation se serait spontanément établie. Le nouveau système d'association aurait pu être étudié, apprécié, importé chez tous les peuples ; peut-être les gouvernements, désormais certains de n'être plus attaqués, auraient eux-mêmes favorisé et aidé la fondation d'un état social qui leur eût épargné les dépenses et les périls de la compression actuelle ; les mouvements révolutionnaires qui ont eu lieu depuis treize ans auraient changé de nature, et nous ne serions pas témoins de cette agitation fiévreuse qui, bien que la France soit au repos, se manifeste aujourd'hui sur tous les points de l'Europe.

Malheureusement, il n'en a point été ainsi. Malgré les efforts de quelques esprits clairvoyants, les préoccupations exclusivement politiques l'ont emporté. Au lieu de poser largement le problème de la réforme industrielle et sociale, on s'est borné à continuer l'opposition des quinze années.

Cependant, les souffrances physiques et morales résultant de la mauvaise organisation de l'industrie et de la société, allaient toujours croissant; il a fallu que le gouvernement pesât de plus en plus sur le pays; et l'on a été enfin amené à la construction des citadelles parisiennes, gigantesque machine que les conservateurs-bornes regardent comme le meilleur préservatif contre les explosions révolutionnaires.

Non, ce n'est point ainsi que la France trouvera l'union et la paix au dedans, la puissance et la gloire au dehors; ce n'est point ainsi qu'elle ira au secours des peuples qui souffrent, et qu'elle calmera l'agitation de l'Europe.

Le gouvernement qui nous régit depuis 1830 a fait une dépense énorme de prudence et de précaution; mais, s'il en avait seulement employé la dixième partie à prévenir la cause des révolutions, en améliorant le sort des travailleurs, en aidant à la réorganisation de l'industrie et de la société, l'ordre eût été consolidé, l'estime des gouvernements acquise, l'effervescence des peuples calmée, et la fortification de Paris eût été inutile pour le dehors comme pour le dedans.

Faut-il donc désespérer de l'avenir? Non, certes. Tandis que des crises révolutionnaires éclatent en Europe, quelque chose remue dans les entrailles de la nation française, malgré l'indifférence et l'apathie dont elle paraît atteinte. Ce quelque chose, c'est le problème social qui travaille, d'une manière désordonnée la classe prolétaire, et qui fait penser une petite fraction de la bourgeoisie. Il faudra bien enfin que ce problème soit posé officiellement par la tribune et par la presse.

La nation française, si éminemment novatrice, se rejette aujourd'hui en arrière et se recueille devant le progrès qu'elle doit accomplir, épouvantée qu'elle est par les souvenirs sanglants du passé. Mais quand elle comprendra que le caractère de la phase démocratique vers laquelle nous poussent nos destinées, est essentiellement pacifique, social et humain, cette nation généreuse qui proclama, il y a un demi-siècle, les grands principes d'égalité, de liberté et de fraternité, n'hésitera plus à chercher les moyens de les réaliser, à reconstruire l'édifice social sur ses véritables bases, et à clore ainsi définitivement l'ère des révolutions et des tyrannies.

Il y a une circonstance bien odieuse dans le mode employé par le lord-lieutenant d'Irlande pour mettre à exécution la décision tardive du ministère anglais de s'opposer aux meetings pour le rappel. Une de ces assemblées, qui mettent sur pied les populations à quinze ou vingt lieues à la ronde, était depuis long-temps annoncée pour le dimanche 8 octobre au matin; et ce n'est que la veille, à trois heures de l'après-midi, que le lord-lieutenant fait afficher une proclamation qui défend le meeting projeté, et ordonne de le disperser au besoin par la force.

Ne dirait-on pas qu'il y a eu dans le retard apporté à publier cette défense un abominable calcul tendant à amener l'effusion du sang dans un but d'intimidation? Il était impossible, en effet, vu l'heure à laquelle a été publié l'ordre du lord-lieutenant, que cet ordre parvînt à temps aux masses déjà en marche pour le lieu du meeting. Il n'a pas moins fallu que toute l'activité déployée par O'Connell et par ses amis, jointe à l'autorité inouie exercée par le grand agitateur sur ses compatriotes, pour arrêter brusquement la grande manifestation populaire déjà commencée, et prévenir ainsi un effroyable malheur.

Toutes les dispositions militaires étaient prises (le courrier de ce jour nous l'apprend en détail), de manière à assurer l'exécution de l'arrêté du gouvernement. On frémit en songeant à ce qui serait advenu si la foule n'avait pu être détournée de se rendre au lieu de la réunion. La conduite de l'autorité anglaise, en cette occasion ressemble fort à un guet-à-pens qu'on ne saurait trop flétrir au nom de l'humanité. Puisse le cabinet britannique songer à donner une satisfaction aux griefs réels du peuple d'Irlande, au lieu de chercher en quelque sorte à l'attirer sur les baïonnettes et sous la mitraille!

Le deuxième considérant de la proclamation du lord lieutenant d'Irlande, pour interdire les meetings, est ainsi conçu :

Attendu que des avis et affiches ont été imprimés et répandus à profusion pour avertir les personnes qui se proposent de se rendre à cheval au meeting, qu'elles doivent se réunir pour se former en procession et marcher en ordre militaire et par rangs;

Ce paragraphe se rapporte à un fait important que la *Démocratie pacifique* a fait connaître à ses lecteurs, d'après le *Standard*, dans son numéro du 7. Les autres organes de la Presse parisienne ont négligé de rapporter cette circonstance. C'est néanmoins une des plus graves qui se soient présentées depuis le commencement de la lutte du repeal. En effet, peut-être O'Connell intentera-t-il devant les tribunaux ordinaires un procès au gouvernement d'Irlande, comme coupable d'avoir violé le droit qu'ont les citoyens anglais de s'associer et de former des réunions publiques, quelque nombreuses qu'elles soient. Dans ce cas, il est très probable que le défenseur du gouvernement, pour démontrer que l'ensemble de l'agitation provoquée par O'Connell présentait un caractère séditieux, s'appuiera principalement sur l'institution de la cavalerie militaire du repeal, sur cette organisation hiérarchique des repealers, qui n'auront plus qu'à mettre des fers de pique au bout de leurs bâtons pour former une armée.

A plus forte raison, si O'Connell lui-même était arrêté et mis en jugement, comme le présument quelques journaux anglais orangistes, d'accord en ceci avec leurs fidèles auxiliaires le *Globe* et les *Débats*, à plus forte raison cette charge serait-elle portée contre lui par le ministère public.

Il y a là une question difficile, qu'on ne peut résoudre sans être profondément versé dans la législation et la jurisprudence britanniques. Nous nous garderons de l'aborder ici. Encore moins prétendrions-nous reprocher à O'Connell, non pas au nom de la loi positive, mais au nom de l'intérêt de la noble cause qu'il défend, une mesure à laquelle il a sans doute été contraint par la nécessité où il se trouve de faire chaque jour un pas en avant tant que satisfaction n'a point été donnée à l'Irlande. Le ciel nous garde de juger légèrement, à une si grande distance, des résolutions sans doute fortement motivées et longuement mûries. Nous ne nous joindrons pas non plus aux journaux anglais et franco-anglais pour prétendre que le libérateur a reculé, et porter contre lui l'accusation de lâcheté. Quand des hommes de cette trempe s'arrêtent et montrent le pouvoir qu'ils ont d'arrêter d'un seul mot les masses qu'ils viennent de soulever, ils donnent souvent une meilleure preuve de force et de courage que s'ils se jetaient tête baissée dans le péril.

Les nouvelles arrivées hier d'Irlande renferment encore une particularité qui a échappé à la plupart des journaux. C'est que les fonds publics ont baissé à Dublin, comme nous l'avons annoncé hier, par l'effet de la même nouvelle qui a causé une hausse à Londres et à Paris. Ne peut-on pas penser que les capitalistes placés sur les lieux mêmes ont beaucoup mieux que les autres apprécié la gravité de l'événement et des conséquences qui en peuvent résulter ?

Jusque dans son feuilleton, le *Journal des Débats* fait la guerre à l'Irlande, et dans son feuilleton musical encore! O'Connell a tort; l'agitation pacifique est une *bêtise*, dites-vous, ô grand symphoniste? Et cependant, quel plus vaste et plus beau concert a-t-on jamais entendu que celui formé par ces cent mille voix qui élevaient ensemble à Tara leur plainte vers le ciel, autour du grand agitateur, leur sublime chef d'orchestre?

— Que vouliez-vous que fît l'Irlande? Voilà ce qu'il faut demander à tous les adversaires d'O'Connell.

Il y avait un premier moyen : c'était de ne rien dire et de ne rien faire. Alors il serait arrivé qu'un beau jour le parlement

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.

CHAPITRE II. — **LA PRINCESSE MERY.** (Suite.)

13 mai.

Mon docteur est venu ce matin. Il s'appelle Verner (2), ce qui ne l'empêche pas d'être Russe. Qu'y a-t-il là d'étonnant? j'ai connu un Ivanoff qui était Allemand.

Verner est un homme remarquable sous beaucoup de rapports. Il est sceptique et matérialiste comme presque tous les médecins, et cependant il est poète, et même poète dans l'âme. Il est poète dans toutes ses actions et quelquefois en paroles, quoique de sa vie il n'ait écrit deux [...] des plus purs Endymions. Il faut rendre cette justice aux femmes: elles ont l'instinct de la beauté de l'âme; c'est là ce qui fait probablement que les hommes comme Verner les aiment avec passion.

Verner est petit de taille, faible et chétif comme un enfant; une de ses jambes, comme celle de Byron, est plus courte que l'autre; sa tête paraît énorme en comparaison de son corps; il porte les cheveux coupés fort ras; et les aspérités de son crâne, mises à nu de cette manière, frapperaient un phrénologue par le mélange extraordinaire des penchants contradictoires qu'elles révèlent. Ses yeux noirs, petits et inquiets, cherchent à pénétrer vos pensées. Ses habits sont simples et décents; sa main, sèche et nerveuse, est toujours couverte d'un gant paille. Sa redingote, sa cravate et son gilet sont invariablement noirs. Les jeunes gens d'ici l'ont surnommé *Méphistophélès*; il fait semblant d'être contrarié de ce surnom; mais en réalité son amour-propre en est flatté. Nous nous sommes compris et liés fort vite, sans que nous puissions dire toutefois que nous sommes des amis; car je me sens complètement incapable d'éprouver le sentiment de l'amitié. De deux amis, il y en a toujours un qui est l'esclave de l'autre, quoique ordinairement aucun d'eux ne se l'avoue. Je n'aime pas à obéir et je trouve qu'il est [...]

J'étais couché sur un canapé, les mains sous la tête et les yeux fixés au plafond, quand Verner entra dans ma chambre. Il plaça sa canne dans un coin, s'enfonça dans un fauteuil, bâilla et m'annonça qu'il commençait à faire chaud; à quoi je lui répondis que les mouches commençaient à m'ennuyer très fort. La conversation s'arrêta là quelque temps. Je repris :

— Convenez, cher docteur, que si le monde est encore supportable, c'est grâce aux imbéciles... Jugez-en. Nous voilà deux hommes d'esprit; nous reconnaissons qu'on peut disputer sans fin sur le premier objet venu, et alors nous nous gardons bien de discuter, d'autant que nous savons par cœur toutes les belles choses que nous aurions à nous objecter pour et contre.

Pour nous, un mot renferme toute une histoire; nous distinguons le plus imperceptible penchant à travers une triple enveloppe. Les chagrins des autres nous font rire; en revanche, leurs joies nous attristent, et en général nous sommes fort indifférents pour tout ce qui n'est pas nous-mêmes. Par conséquent, aucun échange d'idées et de sentiments ne peut exister entre nous, puisque nous savons l'un de l'autre tout ce que nous désirions savoir, et que nous en savons assez. Voyez-vous, il ne nous

anglais, songeant à la misère irlandaise, et charmé de cette évangélique résignation, se serait trouvé ému de compassion jusqu'à la moëlle des os, et de lui-même, et libéralement, eût émancipé son esclave.

Il y avait aussi un second moyen à-peu-près dans le même genre, si le premier eût trop tardé à produire son effet: c'était de faire une humble pétition pour exposer tous les griefs de l'Irlande. A l'énumération vraie, complète, éloquente de toutes ces misères; le parlement n'eût pu résister, et l'Irlande eût été affranchie par l'accord spontané de tous les Anglais.

Enfin, si ces deux moyens n'eussent pas réussi (et en vérité on ne voit aucune bonne raison pour cela), il y en avait un troisième: c'était de prendre les armes, chasser ou massacrer tous les Anglais, et faire la guerre à l'Angleterre.

O'Connell a eu le grand tort de n'employer aucune de ces trois ressources; il a eu la *bêtise* (comme vous prétendez) d'en inventer une quatrième: l'agitation pacifique.

L'agitation pacifique est une pétition, mais une pétition sans cesse renouvelée; ce n'est point une humble résignation, mais une réclamation énergique des droits sacrés de l'humanité. Cette réclamation est énergique; violente même; mais cette violence ne va pas jusqu'à la déclaration de guerre; elle la fait seulement entrevoir dans un lointain douteux.

Elle a tous les avantages de la pétition, sans avoir ce désavantage de n'être pas écoutée et de ne pas attirer l'attention. Elle a tous les profits de la guerre, d'imposer des conditions à l'ennemi, tout en détournant les maux que la guerre traîne à sa suite, le pillage et le meurtre.

Vous ne voulez pas de l'agitation pacifique, eh bien! alors, vous qui aimez l'Irlande, remettez-vous-en à la bonne volonté des seigneurs anglais, et allez les implorer en faveur de ce pays, ou bien envoyez des armes à O'Connell...

Ou bien, mieux encore, enseignez à O'Connell un dernier moyen plus sûr, plus prompt de donner la richesse et la liberté à son pays... mais ceci est une utopie, n'en parlons pas.

Et d'ailleurs, le *Globe* et les *Débats*, qui prétendent aimer l'Irlande, font encore mieux; ils déchaînent l'Angleterre sur sa victime. Qui aime bien châtie bien.

Un publiciste allemand, qui vient de passer plusieurs mois en Irlande, nous adresse la lettre suivante:

Le Havre, 9 octobre 1843.

Vous l'avez dit avec raison: c'est un rôle indigne de la France, que celui d'alliée des *orangistes*. En vérité, les tories un peu raisonnables ne sont pas aussi brutaux vis-à-vis de l'Irlande que les publicistes du *Globe* et des *Débats*.

Et voulez-vous savoir un peu ce que c'est qu'un orangiste irlandais? Il y a en Angleterre une *protestant operative association*, qui est plus ou moins directement affiliée aux loges des orangistes. Le centre de cette société est à Dublin même; son *leader* est le fanatique Dr Greeg, prêtre protestant. Dans la dernière séance de cette société, jeudi 27 septembre, cet homme accusait lord Elliot du crime «de sympathies pour le *temperance-movement* du père Mathieu.» Et le Dr Greeg disait alors,—je traduis littéralement: «Mais on dit que la *temperance-reformation* est une œuvre sainte. Je pense que l'association ne fera pas cette concession. Rappelez-vous qu'il y a des temps où le diable même pense qu'il est nécessaire de se mettre en blanc. Je demande: ce temps est-il arrivé pour l'Irlande? Une *temperance-reformation* est sans doute une bonne chose; cependant, de nos jours, il est certain qu'elle a donné aux masses une régularité militaire, *et des habitudes de sobriété et d'ordre qui leur donneront une force redoutable contre le pouvoir anglais*. Qui peut donc affirmer que le *temperance-movement* est un *bien*, une œuvre sainte, comme on l'appelle?»

Je traduis ce passage des *Landers's new's letters*, du 29 septembre, le journal des tories d'Irlande. Est-il nécessaire d'ajouter un mot à cette confession brutale de la politique des Anglais pur-sang en Irlande?

Dans ce même discours, le Dr Greeg accuse lord Elliot d'un grand crime, celui d'avoir donné quelques livres sterling pour aider une commune pauvre à bâtir une chapelle. Et il ajoute: «Que dire sur la construction d'une maison de messe (*mass-house*, car, en Angleterre, les épiscopaux seuls ont le droit d'avoir des églises), pour l'accomplissement des *orgies idolatriques du papisme?*» Tels sont les amis et associés des *Débats* et du *Globe*, journaux très catholiques.

On se souvient que nous avons parlé naguère du louable usage où sont les cultivateurs du canton de Champlitte (Haute-Saône), de se réunir le dimanche pour cultiver la vigne ou le champ de celui d'entre eux qui se trouve empêché de faire lui-même son travail pour cause de maladie. La *Mouche littéraire* de Saône-et-Loire, en reproduisant notre article, le fait suivre d'observations que nous sommes heureux de rapporter.

Ce que la *Démocratie* cite comme une exception, comme un exemple bon à suivre, s'observe depuis longues années dans les communes du littoral de la Saône, et particulièrement dans les communes d'Asnière, de Vésine, de Feillens, de Replonges et de Crottet (Ain). Un cultivateur veut-il élever une construction, il fait un appel à ses voisins: trente et quarante voitures sont le lendemain à sa disposition. La Saône menace d'envahir une récolte, tous les habitants se réunissent, et en quelques heures la récolte est sauvée. Si la maladie atteint une famille, on n'attend pas le dimanche: on se réunit de suite, et cent bras sont à la disposition des malades.

Voilà des faits plus consolants et plus dignes d'éloges que la plupart de nos longs discours sur la charité et la fraternité, ajoute la *Chronique de Bourgogne*, qui cite également des communes des environs de Beaune, où sont établis de semblables secours mutuels. Voilà des hommes qui pratiquent le bien, tandis que tant d'autres se bornent à l'enseigner; voilà des hommes de progrès vraiment recommandables; voilà des hommes qui protestent contre les instincts bassement égoïstes de leur siècle, tout en nous indiquant quelques-uns des moyens immédiatement applicables pour soulager les classes nécessiteuses.

EXTÉRIEUR.

IRLANDE. — On écrit de Dublin au *Standard*, 8 octobre:

«Les événements d'hier avaient produit une grande sensation ici, surtout dans le quartier qui avoisine *Corn-Exchange* et dans les rues conduisant à Clontarf. M. O'Connell s'est rendu de grand matin à *Corn-Exchange*, et il est resté avec le comité du *repeal* jusqu'à une heure. On s'attendait à ce qu'il parlerait. A une heure il s'est retiré, et sa physionomie trahissait évidemment une grande inquiétude.

»Des patrouilles du 5e dragons circulaient le long des quais près de *Corn-Exchange*. Le peuple n'applaudissait ni ne murmurait. A une heure, le 34e régiment, qui était arrivé des dix heures à Kingstown, et qui était venu par le chemin de fer, a défilé vers la caserne royale; il passait à plus de cent pas de *Corn-Exchange*. Un rassemblement de *repealers* s'est porté au-devant de ce régiment qu'il a salué par des applaudissements; plusieurs hommes de la multitude ont crié: hurrah pour le *repeal*. La troupe a paru peu sensible à cette provocation, et au même moment l'officier, qui en avait reçu l'ordre, a fait mettre la baïonnette au bout du fusil. Ce mouvement hostile a paru déplaire à la foule, qui s'est livrée à des déclamations violentes contre certaines autorités supérieures.

»La route qui conduit à Clontarf était encombrée de curieux. On avait établi un très fort piquet dans le grand bâtiment de l'ancienne résidence du comte d'Aldoborough. La populace paraissait très curieuse de voir ces soldats.

»A deux heures M. Steele, le premier pacificateur, accompagné de M. Stritch, du docteur Gray et d'autres membres de l'association du *repeal*, a été en reconnaissance à Clontarf pour faire retirer la foule; M. Steele a harangué les partisans en les invitant à le suivre en ville. Il tenait à la main une branche d'olivier, et il est reparti pour la ville étant suivi par 400 ou 500 repealers qui défilaient silencieusement. Le village de Clontarf est situé à un quart de mille de *Battle-Hill* (la colline de la bataille), où avaient été concentrés le 11e hussards, le 5e dragons, le 68e carabiniers, le 54e d'infanterie, et 2 brigades d'artillerie avec 4 pièces de 6.

»La cavalerie était équipée en guerre, portant le fourrage pour les chevaux. Les armes de l'infanterie avaient été disposées en faisceaux, et les soldats se tenaient tranquillement debout. Des escadrons de cavalerie faisaient le service actif, se développaient en patrouilles dans les environs. Lord Cardigan était présent. Aucun désordre n'a eu lieu. La troupe et le peuple se sont conduits parfaitement et avec la plus excellente discipline.

»On s'entretient avec anxiété du banquet qui aura lieu demain à la Rotonde.

»M. Steele, à 4 heures 1/2 de l'après-midi, circulait dans les rues, tenant un rameau d'olivier au-dessus de sa tête. Les enfants l'applaudissaient à tue-tête.

»Dès la veille, tous les postes avaient été doublés à Dublin. Au château l'on avait concentré des forces imposantes. Le fort de Sigeon-House avait été mis en état de siége. Les canons étaient chargés et les canonniers aux pièces, mèches allumées; d'autres batteries avaient été disposées de manière à pouvoir balayer la route de Clontarf. On attend deux bataillons de la garde au château d'Aldoborough, sur la route de Clontarf; une compagnie d'infanterie avait été établie, des vedettes avaient été posées et toutes les précautions de l'état de siége avaient été prises.

»Chaque homme avait reçu 60 cartouches. Toutes les tentes qui avaient été dressées pour les meetings et la plate-forme avaient, dès le grand matin, été enlevées. Aux apprêts de la fête avait succédé l'appareil militaire le plus formidable. Il était facile de reconnaître, à la tête de la troupe et du 5e dragons, le comte de Cardigan, le colonel Frith et plusieurs officiers supérieurs d'artillerie.

»Les dragons tenaient leurs chevaux par la bride, prêts à sauter en selle au premier signal. Les hommes du 11e hussards (le régiment du prince Albert) étaient, comme le 5e dragons, pied à terre.

»Sur Conquer-Hill, où devait avoir lieu le meeting, il n'y avait personne. Parmi les rangs de la foule qui circulait de ce côté, on ne distinguait que l'empressement de la curiosité. La troupe laissait la foule circuler librement.

»*4 heures*. — La troupe occupe toujours la route de Clontarf. La foule est toujours aussi nombreuse: aucune démonstration.

»*8 heures 1/2 du soir*. — Tout s'est bien passé jusqu'à cette heure. Adieu donc les meetings-monstres, et chaque fois qu'il devra y en avoir un, la proclamation du gouvernement sera réaffichée. On a fait rentrer la troupe à 6 heures du soir.»

»*Du 9 octobre*. — Aujourd'hui, l'association du repeal a tenu sa séance hebdomadaire dans Abbey-Street-Théâtre, afin de pouvoir recevoir les repealers qui étaient venus de Liverpool et d'autres endroits, et qui n'avaient pas pu jouir du meeting de Clontarf. M. O'Connell a terminé ses observations par la proposition de la résolution suivante:

»Tout en pressant le peuple irlandais de se rappeler que quiconque commet un crime donne de la force à l'ennemi, et tout en nous engageant, aussi bien que le peuple, à obéir parfaitement à la loi, nous déclarons en même temps devant les habitants du royaume d'Angleterre et aux habitants du monde civilisé, que nous ne renoncerons jamais à poursuivre par les voies légales et constitutionnelles la révocation de l'union, jusqu'à ce que le parlement irlandais siége dans College-Green.»

—Voici le chiffre exact des forces concentrées à Clontarf: Un détachement d'artillerie à cheval avec une batterie de campagne de 12, deux escadrons du 11e hussards du prince Albert, un escadron du 5e dragons, 400 hommes du 5e fusiliers, 400 hommes du 36e, et 400 hommes du 54e d'infanterie. Ces troupes étaient sous les ordres de lord Cardigan; 2 heures, sir Edouard Blokeney, lieutenant-général commandant, le colonel Wade, adjudant-général, et des aides-de-camp, ont visité l'endroit où la troupe était campée.

A quatre heures. — Le bruit court que le gouvernement a résolu de publier plusieurs proclamations contre la réunion prochaine et à venir de l'association du repeal, à cause du langage séditieux et incendiaire qui y a été tenu. On dit aussi que des poursuites vont être ouvertes contre M. O'Connell pour ses discours tenus à Tara et à Mullaghmast.

—La conservation de la tranquillité a été due en grande partie aux efforts de MM. Steele et Ray. La plus grande affluence s'était portée sur la direction de Cormenihije, parce que l'on pensait que M. O'Connell haranguerait le peuple. On parle d'une commission spéciale qui devra juger les délits politiques. (*Morning-Advertiser*.)

—On écrit de Dublin, au *Morning-Chronicle*:

«On dit confidentiellement que M. O'Connell va être poursuivi comme séditieux, ses discours ayant été recueillis à Mullaghmast par dans le meeting et le dîner par des sténographes envoyés par le gouvernement. On parle encore d'autres poursuites qu'on ne spécifie pas encore. On dit qu'une commission spéciale va être nommée pour juger les cas d'offenses envers la constitution. Nous ne croyons pas cela, quoique aucun acte de folie de la part du gouvernement ne nous surprenne aujourd'hui.»

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 5 octobre:

«Le gouvernement a reçu des détails sur le prononcement d'Almeria. Il n'y avait pas en ville un seul soldat. Le capitaine-général de Grenade mande qu'il a envoyé contre les insurgés 300 hommes d'infanterie et quelques cavaliers qui doivent suffire pour y rétablir l'ordre. Le mouvement d'Almeria a été fait par Llanos, chef de contrebandiers. Il a voulu se venger du dédain des autorités municipales, qui avaient refusé d'appuyer sa candidature électorale. On conçoit que ce mouvement n'a aucune gravité, et il doit être bientôt réprimé.»

—La *Gazette de Madrid* renferme un message du capitaine-général de la Catalogne, qui annonce la déroute de Martell à Reuss, le désarmement des individus suspects à Igualada, la marche du comte de Reuss sur Gironne, l'arrivée de la cavalerie, et l'état du blocus de Barcelone, qui se resserre toujours plus. Le plus grand mécontentement et la désertion règnent parmi la garde nationale de cette ville.

AMÉRIQUE. — *Nouvelles de Saint-Domingue*. — (Extrait d'une lettre reçue à Lloyd par l'agent des Cayes, en date du 5 août 1843.)

«Un nouveau mouvement insurrectionnel a éclaté dans les environs; une troupe de nègres a pris les armes contre le gouvernement, et l'on a envoyé un détachement contre eux; celui-ci a rencontré les insurgés le 3 courant, à 6 ou 7 lieues d'ici, où un engagement a eu lieu.

»Les noirs paraissent mal armés, mais on n'a pu obtenir aucun avantage contre eux; ils sont encore en armes; les troupes du gouvernement attendent des renforts pour les poursuivre plus vigoureusement. Le résultat de cette affaire est très douteux.

»7 août. — Rien de nouveau aujourd'hui quant au mouvement insurrectionnel; cependant il ne paraît pas gagner du terrain, et j'espère pouvoir vous annoncer bientôt le rétablissement de la tranquillité.»

(*Journal du Havre* du 11 octobre.)

BRÉSIL. — A la date du 5 août la jeune impératrice du Brésil n'était pas encore arrivée à Rio-Janeiro. Les chambres avaient approuvé le projet de loi relatif au paiement de la dot de la princesse de Joinville. La chambre a voté 1,200,000 fr. pour les victimes de la catastrophe de Bahia. La commission mixte brésilienne et anglaise a fait mettre en liberté le brick brésilien *Os dos Amigos*, indûment capturé par le brick anglais. Une indemnité lui est accordée. Les nouvelles de Montevidéo étaient du 5 juillet. Elles mentionnent divers avantages obtenus contre les troupes de Rosas. (*Commerce*.)

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — On nous écrit de Mostaganem, 30 septembre:

«La tranquillité la plus parfaite continue de régner dans cette partie de la province. Le général de Bourjolly est rentré le 26 avec la cavalerie, dont l'inspection a été passée par le lieutenant-général d'André. Il repart le 2 pour continuer la levée des impôts sur les Arabes, qui s'est faite sans la moindre difficulté dans toutes les tribus de Flittas.

— Êtes-vous bien sûr que ce soit la vieille et non la jeune qui m'ait parlé de vous?

— Parfaitement sûr.

— Pour quelle raison?

— Parce que la jeune a dû vous parler de Groubinsky.

— Vous possédez un immense talent de divination. La princesse Mery m'a dit qu'elle était sûre que le jeune homme en capote de soldat avait dû être dégradé pour un duel...

— Et j'espère que vous l'avez laissée dans cette agréable erreur....

— Certainement.

— L'intrigue de la comédie est commencée, m'écriai-je dans un transport de joie, je vous promets de soigner le dénouement. Il est visible que le sort entend se mêler de mes plaisirs.

— Je présume, me dit le docteur, que le pauvre Groubinsky paiera les frais de la représentation....

— Continuez, cher docteur...

— La vieille m'a donc dit que vos traits ne lui étaient pas inconnus. un estomac de fer, par malheur, elle a le sang gâté et des taches rouges sur les deux joues. Elle a passé la seconde période de sa vie à Moscou où elle a énormément engraissé. Elle adore les anecdotes scandaleuses et il lui arrive de se permettre des plaisanteries scabreuses quand sa fille n'est pas là. Elle m'a confié que la jeune princesse était pure comme une colombe. Qu'est-ce que cela me fait, à moi, je vous demande?.... J'ai été tenté de lui répondre qu'elle pouvait être tranquille, et que je n'en dirais rien à personne. La vieille se fait traiter d'un rhumatisme; je ne sais pas bien le caractère de la maladie de la jeune. En conséquence, je leur ai prescrit le même traitement à toutes deux, un grand verre d'eau minérale par jour, et deux bains tièdes par semaine. La maman n'a pas l'habitude de commander, à ce qu'il paraît, et professe un profond respect pour l'esprit et les connaissances de sa fille, qui connaît Byron par cœur et possède l'algèbre. J'aime à voir que les demoiselles de Moscou se lancent dans les hautes études; c'est très bien. Les jeunes gens sont si peu aimables aujourd'hui en général, qu'il n'est pas étonnant que les femmes d'esprit cherchent à se distraire avec les livres.

dant je devine dans le portrait que vous avez tracé une femme que j'ai aimée jadis... Ne lui parlez pas de moi, et si elle vous fait des questions, ne me ménagez pas; calomniez sans crainte.

— Soit, dit Verner, en haussant les épaules.

Le docteur me quitta. Une vague inquiétude s'empara bientôt de mon cœur. Était-ce le hasard qui allait nous forcer de *nous* retrouver au Caucase? Y venait-elle d'elle-même dans l'espoir de m'y rencontrer? Et comment aura lieu cette rencontre! Si ce n'était pas elle! hélas! Mes pressentiments ne m'ont jamais trompé. Je ne crois pas qu'il existe un autre homme sur lequel le passé exerce une aussi grande influence que sur moi. Le souvenir d'un bonheur ou d'un chagrin résonne douloureusement dans mon cœur et en réveille toutes les cordes à-la-fois. Qu'il ont fait de moi une stupide créature! quel malheur de ne rien oublier!

Après dîner, à six heures, je m'acheminai vers le boulevart; ce soir-là il y avait foule. La princesse et sa fille étaient assises sur un banc entourées d'un cercle de jeunes gens empressés. Je m'assoir sur un autre banc, à une distance respectueuse. J'arrêtai deux officiers de

» La division de Mascara continue de poursuivre dans le sud-ouest les ...bris de l'armée d'Abd-el-Kader. Chaque jour elle lui fait éprouver de ...uvelles pertes, et détache de sa cause quelque tribu chancelante. »

— Le *Moniteur algérien* du 4 publie un arrêté du gouverneur-géné... réglant les rapports des maîtres avec les ouvriers ou domestiques à ...ges des deux sexes, et les mesures d'ordre et de police auxquelles se... ...nt soumis ces derniers; l'obligation d'un livret leur est rigoureusement ...posée. Il est défendu à tout maître de recevoir un ouvrier ou un do...stique, même nanti d'un livret, si ce livret n'est pas revêtu d'un congé ...equit du maître précédent avec mention de la conduite du serviteur. ...maître est responsable des armes et effets d'équipement de ses ou...iers ou domestiques faisant partie de la milice, sauf le cas de force ...jeure, etc., etc. — Les articles 414, 415 et 416 du code pénal, concer...nt les coalitions de maîtres et celles d'ouvriers, sont imprimés à la ...ite de cet arrêté.

— Nous recevons le *Moniteur algérien* du 4 octobre.

Le 2 on avait reçu à Alger des nouvelles du maréchal Bugeaud, en ...te du 28 septembre. Le maréchal était à Milianah et se proposait de ...rtir le lendemain matin, avec tout son monde, pour l'Ouarensenis. ...temps magnifique favorisait le succès des opérations.

Le 22 septembre il y avait eu à Sidi-Jousssef, au sud du pays des As...sena, un engagement très vif entre le général Lamoricière et les régu...r. de l'émir conduits par lui-même. Au premier choc six officiers des ...liers et 20 cavaliers furent tués raide, le kalifa Abd-el-Baki blessé ...mort, un drapeau enlevé et un cavalier pris.

De notre côté nous avons eu 12 morts, 15 blessés et 16 chevaux tués. La cavalerie ennemie se sauva en désordre; l'émir s'est échappé, mais ...espère que le général Bedeau sera parvenu à le joindre encore une ...s.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* de ce matin publie une ordonnance royale, datée du 5 ...obre, qui règle la police du roulage.

— Par ordonnance royale, en date du 5 octobre, il est créé dans l'école ...paratoire de médecine et de pharmacie de Besançon, une chaire spé...le pour l'enseignement de l'histoire naturelle médicale.

— *Circulaire de l'administration des douanes.* — La musique ...vée n'a pas été assujettie jusqu'ici aux règles particulières à l'impor...tion de la librairie et des gravures, on en a permis l'entrée sans exa...n préalable.

...is cet état de choses vient d'être modifié; une ordonnance royale, ...datée du 3 septembre dernier, soumet la musique gravée aux restric...ns d'entrée qu'a prononcées l'article 2 de l'ordonnance du 13 dé...bre 1842.

— Le *Moniteur universel* publie la 59e liste des souscriptions réali...s pendant la première dizaine d'octobre, à la caisse centrale, en fa...r des victimes de la Guadeloupe. Elle s'élève à . . . 66,725 f. 09 c.

Précédentes listes 3,292,801 07

Total au 10 octobre . . . 3,359,526 16

— Aujourd'hui 12 octobre, anniversaire de la mort de M. le lieutenant-...éral comte Damrémont, gouverneur-général de l'Algérie, qui périt ...reusement au siège de Constantine, en 1837; un service commémo...if a eu lieu dans l'église royale des Invalides, en présence de sa fa...le et des personnes prévenues de cette pieuse cérémonie.

— M. le préfet de police vient de publier un arrêté sur les mesures ...rdre qui doivent être prises pour les courses de chevaux qui auront ...au Champ-de-Mars les 15, 19 et 22 de ce mois.

Faits divers.

On écrit de Toulon, le 7 octobre 1843, au *Sémaphore* :

« La gabarre *le Mahé*, commandée par M. Malmanche, lieutenant de ...sseau, venant d'Alger avec 98 passagers militaires, a jeté l'ancre sur ...re rade. A peine arrivé, ce bâtiment a reçu l'ordre de se rendre aussi ...promptement que possible devant Barcelone, et il a pris immédiatement ...patente de santé. Des bruits sinistres se sont aussitôt répandus tou...nt la situation de la capitulation de la capitale de la Catalogne. On ...it que le fort Montjuich bombardait la ville et que le commandant ...tier n'avait plus assez de bâtiments pour donner asile à toutes les ...sonnes qui demandaient à se placer sous la protection du pavillon ...nçais. »

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* du 12 :

« Hier est entré dans notre port, le brick *Marius*, capitaine Jouve, ...ant de Tunis. L'arrivée de ce navire est intéressante pour notre com...rce, car c'est le premier qui nous ait été expédié de ce port, et il l'a ...à titre d'essai. Tout fait espérer qu'il obtiendra pleine réussite, et ...il sera le commencement de relations qui peuvent acquérir une ...ande importance.

» Nous avons appris de la bouche du capitaine un fait d'autant plus ...ile à constater, que certains journaux, dans un but malheureusement ...n facile à deviner, s'efforcent d'accréditer et de répandre des bruits ...ntraires. Les Français, dans la régence de Tunis, jouissent d'une con...dération et d'une protection toute particulière, et parcourent le pays ...ec la plus complète sécurité. »

— Le conseil général de la Corse, à l'unanimité, a exprimé le vœu que la ...mille de Napoléon fût rappelée de l'exil, et que le prince Louis, dé...nu à Ham, fût rendu à la liberté et à la jouissance des droits de citoyen ...ançais. (*Commerce.*)

— La malle portant les nouvelles d'Angleterre n'était pas encore ar...vée ce matin à 9 heures.

— On lit dans le *Morning-Hérald* :

« M. Dupuy, de Haïti, est arrivé par la malle de l'Inde. Il est envoyé ...r le gouvernement provisoire de l'île pour contracter un emprunt en ...ngleterre, en garantie duquel il offre une portion du territoire pour y ...ire des coupes de bois. »

— On lit dans l'*Annonce de Bruges* :

« On s'occupe en Belgique d'une réforme complète dans le régime ...stal. On sait que l'Angleterre a donné l'exemple qui a été suivi par la ...ussie et l'Autriche. On travaille en France à la même réforme. Il s'a...rait d'établir une taxe uniforme sur les lettres circulant à l'intérieur; ...elles de l'intérieur à l'étranger et de l'étranger à l'intérieur restant ...umises à une taxe graduée. D'après ce qu'on annonce, cette taxe uni...rme, quelle que soit la distance à l'intérieur, serait 20 centimes, et

en lui disant qu'il lui adressait le prix du repas auquel ses affaires ne lui permettaient pas d'assister. Cette démarche a eu un résultat auquel le noble Castillan ne s'attendait sans doute pas; la somme a été versée à la caisse de secours de la mendicité. »

— Un évènement déplorable, et dont les suites pouvaient être affreuses, vient d'arriver à l'Hôtel-Dieu de Nantes. Le plancher d'une salle s'est écroulé, entraînant malades, infirmiers et médecin. Hâtons-nous de dire que, par un bonheur inespéré, personne n'a été sérieusement blessé. La salle qui s'est écroulée renfermait quatorze jeunes filles malades, confiées au docteur Pellerin. Dimanche, 8 du courant, pendant sa visite, le plancher s'est complètement enfoncé, entraînant les lits renfermés dans la salle, les malades couchés ou debout, les infirmières, M. Bataille, élève interne, et M. le docteur Pellerin. Ce dernier a reçu d'assez fortes contusions; il a été un moment enfoui sous des matériaux. Il a passé une nuit fort agitée, et une contusion forte de la poitrine va nécessiter une application de sangsues.

On se figure facilement l'affreuse situation où se sont trouvées, pendant quelques instants, les personnes entraînées; mais on comprend à peine comment elles ont été préservées des funestes blessures qui devaient accompagner un pareil accident. De prompts secours leur sont arrivés du-dehors et du dedans de l'établissement.

Cette salle était située au troisième étage d'un bâtiment donnant sur la cour.

Cet évènement démontre à-la-fois le triste encombrement de l'Hôtel-Dieu de Nantes, et l'état de vétusté et le peu de solidité de quelques-unes de ses parties qui se lézardent fortement. En outre, son insuffisance est telle qu'il ne renferme pas le nombre de lits nécessaires: 450 lits pour 20,000 prolétaires! De là, pendant la saison rigoureuse, 100 à 130 refus d'admission par mois.

Tel individu, atteint de fluxion de poitrine, facilement curable dans le principe, vient pendant six jours demander un lit qui n'est pas encore vacant. Entré au septième jour, il succombe le lendemain, sans qu'aucun secours ait été possible.

Est-ce bien à la maladie qu'il faut s'en prendre en pareil cas, et la charité doit-elle se borner à laisser mourir un peu moins mal ceux qu'elle peut secourir plus efficacement? Mais les 450 lits que se partagent les fiévreux, les blessés, les vénériens des deux sexes sont-ils au moins disposés convenablement? Hélas! il n'en est point ainsi. 30 gisent dans un caveau infect, où chaque malade n'a guère que 7 mètres cubes d'air à respirer au lieu de 50 qui lui sont nécessaires. Plus de 100 sont dans des greniers, où la chaleur en été est aussi gênante que le froid en hiver y est dangereux.

On voit journellement, après une nuit froide et humide, une couche de givre sur le traversin des malades couchés dans ces dortoirs. L'entassement y est déjà tel, que la masse d'air à respirer pour chacun d'eux est réduite à 11, 12, 13, 15, 17 mètres cubes. Dans les meilleures salles on a été forcé de serrer les lits au point d'altérer beaucoup les conditions hygiéniques. Il en résulte que les malades soumis à l'influence d'un air vicié succombent, alors qu'on aurait le bonheur de les sauver dans des salles mieux aérées. En un mot, qu'on rebâtisse demain l'Hôtel-Dieu, et aussitôt après la mortalité y aura sensiblement diminué. Inutile maintenant de demander si c'est une charité bien entendue que celle dont profitent aujourd'hui nos classes nécessiteuses.

Que dire encore du mélange des sexes dans la même cour, de la confusion des femmes en couches mariées ou filles, de celle des enfants galeux ou dartreux des deux sexes avec les vénériens; de la malpropreté des bains, qui a forcé des indigents à en refuser par dégoût; de la présence de l'amphithéâtre de dissection au centre des salles, de manière à gêner les malades par le bruit, par les émanations pestilentielles, et par un sentiment pénible. Que de choses encore à dire sur ce triste spectacle de la misère et de la douleur! (*Le Breton.*)

— Le malheureux vieillard qui a tenté de se couper la gorge, il y a quelques jours, sur le quai Pierre-Scize à Lyon (voir la *Démocratie pacifique* du 8), avait été transporté à l'Hôtel-Dieu. Ses blessures étaient extrêmement profondes, et attestent une volonté bien ferme d'en finir avec la vie; le larynx et la trachée-artère étaient attaqués. Cependant, après des sutures et le premier pansement, il y eut une amélioration dans son état; il put écrire pour demander ce dont il avait besoin, et quelques réponses faites avec difficulté ont fait comprendre que l'affaiblissement de sa vue était, moins encore que la misère, la cause véritable de son suicide.

Le pauvre homme, qui était un ancien ouvrier potier en faïence, a cessé hier soir de souffrir et de vivre. Il est probable qu'une suppuration abondante se sera établie dans la gorge et qu'il est mort asphyxié.

(*Censeur de Lyon.*)

— Il règne en ce moment à Londres, par suite des variations de la température, une mortalité inaccoutumée. Les maladies dominantes sont la dyssenterie et la fièvre scarlatine. Dans les années ordinaires, la moyenne des décès est, par semaine, de 848, et le maximum de 903 n'avait pas été dépassé dans les saisons les plus malsaines. La dernière semaine de septembre, il a été constaté 1,043 décès. La faculté compte sur le retour prochain du froid pour arrêter cette mortalité toujours croissante. (*Morning-Herald.*)

— Samedi dernier, vers sept heures, une explosion a eu lieu à la houillère de Warfusée, près Liége. Quatre ouvriers mineurs ont perdu la vie, et parmi ces malheureux se trouvent des pères de famille. Un ouvrier menuisier, nommé Bourguignon, a fait preuve d'un grand courage en descendant dans la mine pour porter secours à ces malheureux.

(*Gazette de Liége.*)

— On lit dans le *Journal de Reims* du 12 :

« Aujourd'hui, à sept heures et demie du matin, sur la place du Marché-aux-Chevaux, Thiaffey a subi la peine de mort à laquelle il a été condamné par la cour d'assises de la Marne, le 15 août dernier, pour crime d'assassinat et d'incendie.

Depuis le moment de sa condamnation, Thiaffey a conservé beaucoup de calme et de tranquillité. Cependant il y a environ huit jours que, recevant une chemise blanche, comme tous les autres prisonniers, le hasard fit que celle qu'on lui donnait avait un col extrêmement court; alors il s'écria : « Ah! M. Bernard, c'est donc ma dernière chemise! » Mais, rassuré sur ce point, il avait repris tout son calme.

C'est ce matin à cinq heures que la fatale nouvelle lui a été annoncée; il s'est montré résigné et a seulement dit : *C'est donc aujourd'hui que je vais perdre le goût du pain!* »

» M. l'abbé Dumas a été introduit. Thiaffey a reçu ses consolations très tranquillement; il a même déjeûné de fort bon appétit. Les apprêts faits, c'est-à-dire ce qu'on appelle la toilette des condamnés, et après

briquée. On ne peut s'expliquer quelle a pu être la préoccupation d'esprit de l'auteur d'un acte pareil. »

— On lit dans l'*Ordre* de Limoges, sous la rubrique d'Orliac-le-Bar :

« Un fils accusé d'avoir empoisonné son père avec de l'arsenic, a été arrêté. Le cadavre exhumé, MM. Tabanon, médecin, Borie et Filliol, pharmaciens, ont été commis pour opérer sur les matières recueillies dans les intestins. »

VARIÉTÉS.

Eclairage par les hydrocarbures liquides.

Dans la séance de l'Académie des sciences du 29 mai dernier, MM. Busson-Dumaurier et Rouen ont lu un Mémoire sur l'éclairage par les hydrocarbures liquides, que l'on peut se procurer si abondamment sous la forme d'essences de schiste, de houille, de goudron, etc. Cette communication, d'un grand intérêt scientifique et industriel, fit alors une certaine sensation, et l'on désira vivement que l'expérience vînt vérifier les résultats annoncés par les inventeurs.

Les huiles essentielles de schiste et de houille sont très riches en carbone et en hydrogène, et elles brûlent avec un éclat si vif que depuis long-temps on a cherché à les utiliser dans l'éclairage. Mais à cause de la grande quantité de carbone qu'elles contiennent elles donnaient une flamme tellement fuligineuse qu'on n'espérait pas pouvoir les brûler pour cet objet.

Cependant MM. Busson et Rouen ont vaincu cette difficulté de la manière la plus heureuse. L'appareil qu'ils ont imaginé consiste uniquement en une espèce de siphon renversé dont la grande branche est terminée par un réservoir pour le liquide, et dont la petite branche est munie d'un bec particulier. Ce bec est terminé par plusieurs trous circulaires, d'où la vapeur de l'huile essentielle, chassée par la pression du liquide lui-même, s'échappe en brûlant. On obtient ainsi une flamme formant une couronne lumineuse dont l'éclat est deux fois et demi celui du bec de gaz ordinaire.

Le liquide qui alimente cette nouvelle lampe s'obtient simplement en distillant convenablement la houille; ce n'est donc pas autre chose que du gaz condensé. Aussi conçoit-on que le prix du nouvel éclairage doit être bien inférieur à celui de l'éclairage au gaz. On se sert en effet de la même matière combustible en remplaçant les conduits du gaz et l'immense matériel qu'il exige par une lampe portative dont le prix sera extrêmement modique. En tenant compte de toutes ces considérations, les inventeurs estimaient que leur éclairage était à l'éclairage au gaz comme 6 est à 1 et à l'éclairage à l'huile comme 8 est à 1. L'expérience est venue justifier toutes leurs prévisions. On a constaté que, moyennant une dépense de quatre centimes par bec et par heure, on a une lumière double de celle que la ville de Paris paie six centimes aux compagnies de gaz.

Déjà depuis trois mois cet éclairage est employé avec succès par la compagnie des chemins de fer de Versailles (rive droite) et de Saint-Germain. La gare de Saint-Cloud, depuis l'avenue du château jusqu'à la station de Montretout, est éclairée constamment par les nouvelles lampes. L'administration de la ville de Paris, dont l'attention a été appelée par ce premier succès, vient de le soumettre à un essai public qui a commencé avant-hier dans la rue de la Huchette, et hier sur la place du Musée-du-Louvre. Cet essai, qui doit durer plusieurs jours encore, et que par conséquent tout le monde pourra vérifier, a complètement réussi. On peut donc dire que l'éclairage par les hydrocarbures liquides a reçu la sanction de l'expérience. La ville de Paris ne tardera pas sans doute à l'employer dans toutes les rues et sur toutes les places où le gaz n'a pas encore été établi. Elle y gagnera une économie considérable, et le public une lumière plus brillante que celle du gaz, et exempte de tous les inconvénients qu'il présente. Comme la dépense de premier établissement est très minime, les petites villes et les communes les plus pauvres seront enfin appelées à profiter des perfectionnements introduits presque chaque jour dans l'éclairage public, et qui, jusqu'à présent, ne semblaient destinés qu'aux grands centres de population.

DE L'IDIOTIE CHEZ LES ENFANTS

Et des autres particularités d'intelligence ou du caractère qui nécessitent pour eux une éducation spéciale; par le docteur Félix Voisin, *médecin en chef de l'hospice des aliénés de Bicêtre* (1).

Etranges maladies que celles qui frappent l'entendement humain! Les unes s'attaquent à une intelligence jusque-là saine et vigoureuse; les autres, en quelque sorte congéniales, ont agi sur le germe des facultés de l'âme et n'en ont point permis le développement. Ce dernier caractère est celui de l'idiotie. Ici comme partout, ici plus qu'ailleurs encore, c'est surtout la classe pauvre qui paie tribut à l'infirmité. Cette remarque n'a pas échappé à l'auteur des *Mystères de Paris* (2).

Jusqu'à présent on n'a guère désigné par ce mot que l'oblitération de l'intelligence elle-même. M. Esquirol définit l'idiotie : « Cet état particulier dans lequel les facultés intellectuelles ne se sont jamais manifestées, ou dans lequel elles n'ont pu se développer que très imparfaitement. »

D'après ces considérations, M. Voisin définit l'idiotie : « Cet état particulier dans lequel les instincts de conservation et de reproduction, les sentiments moraux et les pouvoirs intellectuels et perceptifs ne se sont jamais manifestés, ou cet état particulier dans lequel ces différentes virtualités de notre être, ensemble ou séparément, ne se sont qu'imparfaitement développées. »

Cette manière de voir agrandit beaucoup le cadre de l'idiotie, et elle a, sous ce rapport, donné lieu à plus d'une critique. Eh quoi! a-t-on objecté à M. Voisin, vous faites de l'absence de l'instinct reproducteur un cas d'idiotie. A ce compte, tel homme de génie, un Newton, par exemple, était donc un idiot! Il faut convenir que ce serait là détourner singulièrement le mot de sa signification

Il n'y a qu'un très petit nombre de constitutions intellectuelles et passionnelles qui s'offrent absolument sans lacunes. « Tout esprit, suivant l'expression de Bossuet, est court par quelque endroit. » Toute âme, ajouterons-nous, même parmi les plus radieuses, a ses côtés obscurs. A l'une, c'est telle affection, à l'autre, c'est telle faculté de l'entendement qui fait défaut. Par là, nous sommes tous, à quelque égard, frères de ces infortunés chez qui l'éclipse de la raison et des autres nobles attributs de l'homme est poussée jusqu'à produire un de ces états qui constituent les diverses formes de la folie. Dans sa faiblesse et dans sa misère, l'idiot, suivant la belle expression de M. Voisin, a cependant, comme nous, sur la tête le sceau du Créateur. Tout les degrés de lacune se rencontrent depuis ces individus tellement disgraciés qu'ils sont au-dessous de l'animal même, jusqu'aux plus hauts titres passionnels et intellectuels qu'il soit donné à la race humaine de produire. Immense est la série des termes intercalés entre ces deux extêmes. Chacun de nous y a sa place. Ainsi, de l'étude même des infirmités de l'intelligence et du caractère, il ressort des considérations qui se rattachent à la grande et chrétienne idée de l'unité de l'espèce humaine, aussi bien qu'à cette loi sériaire, qui est, selon Fourier, la loi universelle du monde. Mais revenons au travail de M. Voisin.

Ce médecin observateur et philanthrope, insiste avec raison sur cette forme de l'idiotie qui atteint partiellement tel ou tel ordre de facultés. C'est à la classe dont il s'agit ici qu'appartiennent, suivant M. Voisin, certains malheureux sur lesquels la justice s'est appesantie par des actes dont ils n'avaient pas pleinement conscience. « Il y a, dit-il, des idiots dans nos bagnes et dans nos maisons de détention. » Il demande avec un chaleureux intérêt de compassion qu'on les soustraie à une infamie, à un châtiment immérité, pour les placer dans un hospice où l'on prenne soin de leur misère. « Heureux dans leur infortune, ajoute M. Voisin, ceux qui, semblables aux idiots dont parle Fodéré, n'ont que des facultés intellectuelles isolées, dont l'activité extraordinaire a pu s'exercer impunément pour eux comme pour la société. »

« Par une singularité inexplicable, dit en effet Fodéré, cité par M. Voisin, plusieurs de ces individus doués d'une si faible intelligence, naissent avec un talent particulier pour copier un dessin, pour trouver des rimes ou pour la musique. J'en ai connu qui ont appris d'eux-mêmes à toucher passablement de l'orgue et du clavecin ; d'autres qui s'entendent, sans avoir eu des maîtres, à raccommoder des horloges et à faire quelque pièce de mécanique. »

Ces individus, suivant l'observation du même médecin légiste, ne savent point raisonner de leur art et ne le perfectionnent jamais.

Dans une vue d'humanité et de justice, M. Voisin se demande pourquoi la société, qui n'honore point ces malheureux pour les produits de leurs facultés industrielles et artistiques en quelque sorte automatiques, s'arme-t-elle, au contraire, de sévérité à l'égard de quelques autres de leurs actes et de leurs penchants pareillement soustraits à l'empire de la volonté?

« Je me rappellerai toute ma vie, dit-il à ce propos, avoir vu à Bicêtre, en 1828, lors du départ de la chaîne des forçats, un jeune homme de 22 ans atteint de l'idiotisme incomplet dont je parle, et qui avait été condamné pour viol. J'entrai dans la grande cour de la prison au moment où l'on faisait exécuter un mouvement général parmi ces malheureux pour en opérer le ferrement; habitué que je suis à saisir les caractères extérieurs de ces êtres infimes et dégradés du plus loin que j'aperçois ce jeune homme, à sa configuration cérébrale, à sa démarche, à ses poses mal assurées, à son sourire niais et stupide, à la manière dont ses camarades le plaçaient et le déplaçaient, à son indifférence, il me vient de suite en idée que j'ai un idiot sous les yeux. Je veux éclaircir mon doute, je vais à lui, je l'examine, je l'interroge, je fais à ses compagnons d'infortune une foule de questions sur l'ordre et le genre de ses manifestations habituelles; ils me regardent tous avec étonnement, ils ne peuvent concevoir comment un homme qui paraît avoir quelque instruction peut rester si long-temps à constater une imbécillité si patente pour eux. — Je ne m'étais point trompé, j'étais en présence d'un pauvre enfant à qui la nature avait été bien loin d'accorder tous ses dons, et que l'on sacrifiait en pure perte aux intérêts sociaux. L'infortuné n'avait point, il est vrai, conscience de son état; mais sa famille avait à subir les conséquences d'une condamnation infamante. »

M. Voisin passe en revue ce qui a été fait jusqu'à présent en France en faveur des idiots. Il rappelle qu'en 1828, à Bicêtre, M. Ferrus établit une école et des exercices gymnastiques pour les jeunes idiots dont l'esprit présentait quelques ressources. M. Falret, en 1831, M. Leuret, plus tard, entrèrent dans cette même voie, ainsi que l'auteur lui-même, qui, en 1830, publia un travail sur les *Applications de la physiologie du cerveau à l'étude des enfants qui nécessitent une éducation spéciale.*

Le principe qu'établit M. Voisin nous paraît d'ailleurs incontestable. « Tout ce qui sert, dit-il, à l'éducation d'un homme vulgaire peut servir avec avantage à l'éducation d'un imbécile. *C'est toujours à l'homme que nous avons affaire;* seulement il ne faut point oublier que c'est à un homme incomplet qu'on s'adresse, et que, ne pouvant l'élever jusqu'à nous, c'est à nous de descendre des hauteurs de notre intelligence et de notre âme, et de nous mettre en rapport avec la faiblesse de son esprit. »

Parmi les personnes qui comprennent le mieux cette méthode et qui la mettent en pratique avec un tact et une patience admirables, il faut citer M. Séguin, l'instituteur des idiots de Bicêtre, dont les qualités et les services sont mentionnés d'une manière flatteuse dans l'écrit de M. Voisin. Doué à un haut degré de l'esprit d'observation, muni de notions psychologiques avancées, M. Séguin a institué pour ses malheureux élèves une série d'exercices judicieusement imaginés, et il a publié dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, t. XXX, un travail plein d'intérêt sur l'hygiène et l'éducation des idiots. (1)

Sous l'influence des idées de Locke et de Condillac, au commencement de notre siècle, on croyait qu'il suffisait d'agir sur les sens des idiots, et l'on fit, à ce point de vue, des tentatives infructueuses dont la plus célèbre est celle qui eut pour objet le prétendu sauvage de l'Aveyron, traité avec tant de persévérance et si peu de résultat par le docteur Itard. Vainement celui-ci multipliait-il les excitations sensitives, les impressions s'arrêtaient aux organes des sens, car suivant une remarque exprimée d'une façon pittoresque par M. Voisin, « dans l'idiotie les sens sont en général ouverts et bien conformés, mais ils ne trouvent point *à qui* transmettre les impressions du monde extérieur. »

(La suite à demain.)

(1) Parmi un grand nombre d'observations curieuses que contient l'écrit de M. Séguin, en voici une que nous ne pouvons nous refuser le plaisir de citer. Ceux qui ont une idée de la théorie de Fourier reconnaîtront dans cette remarque la confirmation d'une de ses vues, le principe d'une distinction fondamentale en système d'éducation sociétaire. « La majeure partie des filles, dit M. Séguin, et un » très petit nombre de garçons impressionnables sont plus vivement affectés par » les modifications du coloris que par les différences des formes. Ainsi la plupart » des filles distinguent très vite du bleu de plusieurs nuances, et les garçons mieux » un lozange d'un carré, un hexagone d'un octogone, etc. »

Adjudications.

(Préfecture du Jura). Il sera procédé le jeudi 26 octobre 1843, à deux heures, en l'hôtel de la préfecture, à l'adjudication sur soumissions cachetées des travaux à faire pour l'établissement d'un pont suspendu en fil de fer, sur le Doubs, entre Chaussin et Peseux, en remplacement du bac actuellement existant, moyennant une subvention de 53,000 fr. et la concession d'un péage.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.
DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 11 *octobre* 1843.

LEBRETHON, fabricant d'instruments de chirurgie, rue Mauconseil, 4; juge-comm., M. Cornuault; syndic prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14.

LOMBARDOUDOT, tenant hôtel garni, rue du Bac, 13; juge-comm., M. Leroux; syndic prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

BOURSE DU 12 OCTOBRE.

La continuation de la hausse sur les fonds anglais a soutenu nos rentes aujourd'hui, et pour la première fois depuis quelques jours le cours de fermeture n'est pas en baisse.

Au comptant. — Banque belge, 770, 772-50.—Zinc Vieille-Montagne, 3075. — Lin Maberly, 385.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRECED.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 5	121 15	121 »	121 15	120 95
— fin cour. . .	121 5	121 25	121 »	121 20	120 95
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 70	81 80	81 70	81 75	81 60
— fin cour. . .	81 75	81 90	81 65	81 80	81 65
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. à LE C. PR.	
4 1/2 0 0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0 0	104 25	» »	» »	Avant la bourse, 81 75, 77 1/2.
O. de la Ville .	1325 »	» »	H. 2 50	Apres, 81 85, 82 1/2.
Banque de Fr. .	3297 50	» »	H. 2 50	—
C. Laf. de 5000.	5080 »	» »	» »	Bons du Trésor.
— de 1000.	1116 25	» »	H. 6 25	2 7/8 à 3 mois.
Caisse Hypoth..	770 »	768 75	B. 1 25	—
Quatre Canaux.	1265 »	» »	B. 5 »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	790 »	» »	H. 5 »	S-Germ. Fin c. 790.
Vers. R. Dr. .	287 50	288 75	H. 1 25	»
d° R. G. . .	102 50	» »	» »	»
Orléans	668 75	670 »	H. 2 50	Orléans, » 670 671 25.
Strasb. à Bâle.	183 75	183 75	B. 1 25	Strasbourg. »
Rouen.	705 »	» »	» »	Rouen. » 707 50.
Havre.	535 »	» »	» »	Havre. »

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	106 3/4	» »	H. 1/8 »	Londres, 10 octobre.
— Portugais. .	44	» »	» »	Consol. 94 7/8, 95.
Esp. D. active.	28 5/8	» »	B. 1/8 »	Esp. actif. 27 1/8.
5 0 0 Naples. .	108 »	108 20	H. » 20	Portugais.
— Romain. .	107 1/8	107 »	» »	Mexicains.
Obl. Piémont. .	1200 »	1200 »	» »	5 0/0 Holland. 93 3/4
Emp. d'Haïti. .	455 »	» »	B. 2 50	2 1/2 id. 53 1/2.

Spectacles du 13 octobre.

7 h. »/» **OPÉRA.** — La Jolie Fille de Gand.
7 h. »/» **THÉATRE-FRANÇAIS** — Les Etourdis. — Mademoiselle de Belle-Isle.
7 h. »/» **ITALIENS** —
8 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Lambert Simnel. — L'Eau merveilleuse.
6 h. »/» **ODÉON.** — Lucrèce. — Tôt ou Tard.
6 h. »/» **VAUDEVILLE.** — Patineau. — Les Mémoires du Diable. — La Bergère déchirée. — Passé minuit.
7 h. 1/4 **PALAIS ROYAL.** — Paris. — Brelan. — Capitaine Charlotte.
7 h »/» **GYMNASE.** — Jean Lenoir. — Le Baiser.
6 h. 1/4 **VARIÉTÉS.** — Nouvelles. — Trombonne. — Le Voyage en Espagne.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Le Royaume. — La Tour de Nesle.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Représentation au bénéfice de Mme Gauthier.
7 h. »/» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohémiens.
7 h. »/» **CIRQUE NATIONAL.** — Don Quichotte. — Les Pêcheurs.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Jonas — Alexis. — Ballet. — Iles Marquises.
6 h. 1/2 **FOLIES DRAMATIQUES.** — Les Inconvénients. — Barbe-Bleue.
6 h. »/» **PANTHÉON.** — Fils de la Folle. — Le Serpent. — Vieille Fille.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5.

BULLETIN AGRICOLE.

La halle de Paris a été peu animée hier ; on n'a presque traité que les farines disponibles ; les offres pour les ventes à livrer n'ont pas paru assez élevées, et il n'y avait, par conséquent, que peu de vendeurs.

On a déclaré 938 quintaux, dont 550 disponibles au prix moyen de 40 fr. 54 c., et 253 quintaux à livrer.

Cote administrative du mercredi 11 :

1re	qualité	40 10 à 42 5
2e	id.	38 85 à 39 75
3e	id.	33 10 à 00 00
4e	id.	24 00 à 28 75

Cours moyen du jour : 40 fr. 54 c.

Cours-taxe pour la première quinzaine : 40 fr. 27 c.

Le cours des blés n'a pas varié pour les belles qualités; les secondes qualités ont subi une baisse de 50 c. à 1 fr. par hectolitre et demi.

Les blés de semence valaient de 26 fr. 65 c. à 28 fr. l'hectolitre.

A Londres, les blés de Dantzig valent en entrepôt : première qualité, 20 fr. 25 c., et deuxième qualité, 17 fr. 25 c. l'hectolitre.

Il a été vendu, à la dernière halle aux veaux de Paris, 183 veaux; il n'y a point eu de renvoi : première qualité, 1 fr. 70 c., et deuxième qualité, 1 fr. 30 c. le kilog.

A Saint-Germain-en-Laye, au dernier marché, les porcs étaient nombreux et se sont assez bien vendus.

Quoique les bœufs sur pied aient subi depuis quelque temps une baisse assez prononcée, la consommation à Paris reste toujours faible. Il a été consommé en septembre dernier 820 vaches et 149 moutons de moins qu'au mois de septembre de l'année dernière. Cette différence n'est pas compensée par une augmentation de 18 bœufs et 480 veaux. La diminution dans la consommation de la viande n'a pas, du reste, une assez grande importance pour ne pas s'expliquer très naturellement par le bas prix et l'abondance de toute espèce de légumes. A. Y.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	SOISSONS.	DAMMARTIN.	ÉTAMPES.	BOURGES.	DIJON.	CAEN.	POITIERS.	MONTAUBAN.	LONDRES.	MONS.	ANVERS.
		MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.			PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.					MARCHÉS ÉTRANGERS.		
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	21 » à 21 65	22 30 à 23 35	20 25 à 20 65	21 » à 21 75	19 60 à » »	23 50 à » »	23 » à 23 35	17 75 à » »	21 16 à » »	21 60 à » »	19 72 à » »	21 30 à 21 70
Première qual.	23 35 à 24 »	21 55 à 21 90	20 » à » »	23 » à 23 60	18 15 à » »	20 55 à » »	20 50 à 21 »	17 50 à » »	20 » à 20 50	22 35 à » »	19 » à » »	20 50 à 20 95
Deuxième » .	22 30 à 22 32	19 60 à 20 35	19 » à » »	22 50 à » »	16 70 à » »	17 50 à » »	17 50 à » »	17 » à » »	» » à » »	21 50 à » »	» » à » »	19 » à » »
Inférieure » .	20 » à 20 65	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 73 à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 32 à 10 65	9 23 à 10 »	» » à » »	11 25 à » »	13 50 à » »	11 25 à » »	12 » à » »	13 » à » »	13 88 à » »	» » à » »	10 » à » »	11 » à 11 25
Deuxième » .	10 » à 10 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 50 à 10 45	» » à » »	12 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 » à » »
ORGE, l'hectol. .	10 65 à 11 32	» » à » »	» » à » »	10 75 à » »	10 » à » »	9 50 à 11 »	10 » à 10 23	9 » à 9 50	11 » à » »	» » à » »	9 36 à » »	11 75 à 12 15
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	8 50 à 9 »	9 23 à » »	6 23 à 6 65	7 75 à » »	6 85 à » »	8 » à » »	8 90 à » »	8 » à » »	8 87 à » »	» » à » »	9 » à » »	7 50 à 7 95
Deuxième » .	8 16 à 8 35	8 90 à » »	6 » à » »	7 25 à » »	6 25 à » »	7 50 à » »	8 50 à » »	7 50 à » »	» » à » »	» » à » »	8 » à » »	6 50 à 7 »
Troisième » .	7 50 à 7 65	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	7 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	5 58 à » »	» » à » »

FOURRAGES.—Les 500 kil

	Paris.	St-Germain	Poitiers.	Bourges.	Dijon.
Foin. 1re.	49 52	40 45	28 »	40 »	51 »
Foin. 2e.	45 48	30 40	26 »	35 »	48 »
Luzerne. .	42 45	» »	» »	» »	» »
Sainfoin. .	42 »	» »	» »	» »	» »
Trefle. . .	» »	» »	» »	» »	» »
Paille blé.	27 28	24 »	20 »	28 »	25 31
Paille seig.	32 34	26 »	18 »	30 »	18 25

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
BOEUF . .	1 12	1 50	VEAU. .	1 50	1 80
— . .	1 02	1 20	— . .	1 30	1 50
— . .	» 90	» »	— . .	1 10	» »
VACHE . .	1 08	1 40	MOUTON	1 32	1 40

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 75. SAMEDI 14 OCTOBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem. et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 13 OCTOBRE.

Crise irlandaise.

Malgré les canons et les baïonnettes qui ont empêché le meeting de Clontarf, la parole d'O'Connell n'est point étouffée; elle vient de retentir dans la réunion hebdomadaire pour le repeal, aussi patriotique, aussi puissante que jamais. Le sentiment du danger public jette sur le discours du libérateur une teinte de mélancolie religieuse. Eh! la cause qu'il défend n'est-elle pas la cause de tout un peuple opprimé, la cause de Dieu même, qui ne veut plus d'oppression? O'Connell a foi dans la justice, dans le droit; et il espère toujours que la justice et le droit triompheront sans violence. Il veut éviter l'effusion du sang; il veut rester jusqu'au bout sur le terrain de la légalité; mais si on l'attaque sur ce terrain, que le sang versé retombe sur la tête des agresseurs!

Non, O'Connell ne recule point, comme l'ont écrit quelques journaux français; la suspension du meeting de Clontarf, qu'il a provoquée lui-même, n'est qu'une nouvelle preuve de sa puissance : quand on retient ainsi un peuple, on est maître de le pousser où l'on veut. D'ailleurs, ce commencement de violence de la part des oppresseurs de l'Irlande; le péril auquel le libérateur est personnellement exposé; sa paternelle sollicitude pour épargner la vie des repealers; tout ce qui se passe aujourd'hui est de nature à exciter au plus haut degré la confiance et le dévouement des populations. La proclamation du lord-lieutenant et le déploiement de forces militaires qui l'a suivie, n'ont donc fait qu'augmenter la puissance qu'on voudrait abattre. En fermant la soupape d'une machine à vapeur, n'en multiplie-t-on pas la force d'expansion?

O'Connell s'est senti plus fort qu'avant la proclamation; il a redoublé de courage et d'espoir; il a fait un tableau pittoresque et animé du bonheur dont jouira l'Irlande affranchie; il a montré cette verte contrée prodiguant ses fruits en abondance au cultivateur joyeux, les ports encombrés de navires, les cités embellies par les merveilles de l'industrie et des arts, le peuple actif et laborieux de l'Irlande en possession du bien-être acquis par son travail; et cet avenir de délivrance et de justice lui paraît d'autant plus rapproché que les tentatives des oppresseurs pour étouffer sa voix sont plus flagrantes.

Ce nouveau discours du libérateur aura du retentissement en Europe. La cause de l'Irlande est la cause de tous les peuples; partout où l'homme cultive la terre, les peuples et les gouvernements eux-mêmes sont intéressés à ce que les cultivateurs ne soient pas dépouillés du fruit de leurs travaux. Tout droit implique une obligation. Le droit de propriété, même sous le régime féodal, obligeait, liait celui qui en était investi. Et aujourd'hui les possesseurs du sol irlandais, une poignée d'individus, n'étant plus obligés à rien, auraient le privilége odieux de spolier légalement, de réduire à la misère, au désespoir, de tuer par les privations et la faim les hommes, les femmes, les enfants dont le labeur a fécondé la terre! Et pour maintenir cette injustice atroce, on égorgerait un peuple déjà exténué par la misère et la faim! On lui arracherait, par la mitraille et les baïonnettes, les derniers restes d'un sang appauvri!

Non, une pareille barbarie ne s'accomplira pas au dix-neuvième siècle. L'Europe indignée crierait anathème à l'Angleterre et la mettrait au ban des nations. Et si l'Europe ne se prononçait pas, la France, gardienne des principes de justice et d'humanité, arrêterait le bras prêt à frapper, et n'hésiterait pas, au besoin, à frapper l'oppresseur.

Le *Journal des Débats* s'émeut de l'interprétation que nous avons donnée à sa sortie contre MM. Ratti Menton et de Jancigny, envoyés tous deux par le Gouvernement en Chine. Il insiste sur la justesse de ses critiques, que nous n'avons pas niée; puis il ajoute :

Nous ne prendrons pas la peine de répondre à ceux qui, tout en blâmant comme nous M. de Ratti-Menton, nous supposent animés contre ce consul par un sentiment de passion ou d'intérêt personnel; nous nous contenterons de les plaindre de ne savoir pas mieux cacher leur haine ou leur envie.

L'envie!.... la *Démocratie pacifique* envieuse du *Journal des Débats!* Mais pourquoi donc? Suivons-nous les mêmes voies? Et nous, défenseurs des intérêts de tous et spécialement des intérêts populaires, rencontrons-nous d'ordinaire sur notre route la feuille de l'aristocratie financière? Nous, amis de la liberté et du progrès, nous pourrions jalouser l'organe des conservateurs égoïstes! Pourquoi donc le *Journal des Débats* se plaît-il à s'imaginer que nous puissions être animés contre lui de ces déplorables sentiments qu'il ressent, lui, contre la *Presse*, et qui ont fait une si digne explosion dans l'affaire du *Bulletin des Tribunaux?*

Mais qu'aurions-nous donc à envier aux *Débats?* Serait-ce sa considération qui chancelle, quand grandit chaque jour, au contraire, dans l'estime publique, la politique dont notre feuille est l'organe? serait-ce la puissance systématique des idées du *Journal des Débats* et la dignité de sa conduite, lorsqu'il est notoire qu'il plaide tous les jours confusément le vrai et le faux, le oui et le non; lorsque à choisir dans le dictionnaire le mot, entre tous, qui s'associe le plus heureusement au nom des *Débats*, est celui de *palinodie?* Ce pourrait être, sans doute, le talent dépensé à sa rédaction, talent incontestable, si nous ne faisions, pour notre compte, très peu de cas des belles phrases employées le plus souvent à habiller de méchantes idées.

Non, non; que le *Journal des Débats* le sache bien : il ne nous comptera jamais parmi ses envieux. Si de pareilles dispositions existaient chez nous, nous aurait-on vus, en toute occasion, citer les saines idées et les bons travaux qui apparaissent de temps en temps sur le fond mauvais de notre confrère? Existe-t-il une feuille en France qui ait plus scrupuleusement que la nôtre signalé à ses lecteurs les excellents articles insérés dans les *Débats* par M. Michel Chevalier, et les critiques aussi vraies que hardies de M. Ph. Chasles? N'avons-nous point cité de saines opinions de M. Cuvilier-Fleury, adressant directement nos éloges au journal qui publiait les travaux de ces écrivains? Quelle feuille en France a, comme nous, suivi dans tous ses développements le livre considérable dont le *Journal des Débats* achève en ce moment la publication, les *Mystères de Paris?* Vingt fois nous avons appelé l'attention sur la feuille qui s'honorait en produisant ce livre dans ses colonnes, heureuse de trouver à son déclin un pareil succès et de ranimer à cette flamme généreuse sa vieillesse caduque.

Non, messieurs, nous ne connaissons pas l'envie; et, malgré les chagrins, les irritations que nous cause souvent le fâcheux emploi de vos facultés et de votre reste d'influence, nous n'éprouvons point pour vous de la haine. Nous n'en sommes point venus là encore. Mais souvent, au spectacle du mal, il passe dans l'âme de vives colères. Oui, à cette heure, vous nous irritez, vous nous excitez aux emportements, oui, vous faites tout pour qu'on vous haïsse, vous qui n'avez pas craint, représentants des aristocraties repues et des pouvoirs oppresseurs, d'attaquer O'Connell, et dans O'Connell l'Irlande opprimée.

Le rôle indigne, inhumain que vous jouez depuis l'entrevue d'Eu, nous soulève le cœur et nous pousse à vous maudire. Voilà le secret de nos plaintes contre vous; voilà pourquoi, au spectacle des honteux services que vous rendez à un gouvernement aveugle, voilà pourquoi nous avons rappelé que, ces services, vous vous les faites payer grassement. Servez la cause du progrès, des libertés publiques, défendez les intérêts des classes pauvres, des femmes, des enfants, de tous les affligés de ce monde, et alors nous ne vous reprocherons plus de recevoir le prix de vos services. Que vos œuvres soient bonnes, et nous serons les premiers à applaudir aux récompenses! Croyez-vous qu'un cœur honnête puisse envier les places et les honneurs que vous gagnez au métier que vous faites?

Telle est donc, en ce moment, la cause de notre plainte contre vous; c'est votre odieuse intervention contre O'Connell et sa patrie. Telle est aussi la cause des dures paroles que nous jetions hier à la face du ministère. S'il était vrai, et cela n'est pas, que nous nous fussions emportés jusqu'à l'injure, c'est vous qui en seriez cause, vous qui descendez jusqu'à l'inhumanité, vous qui poussez l'Angleterre à se déshonorer par la consolidation de sa tyrannie sur l'Irlande, vous qui ne craignez pas d'associer la France à ce déshonneur. Non, nous n'avons pas de haine encore, car la haine est un sentiment profond et durable; nous n'éprouvons que de l'irritation et de la colère. Mais, vous le savez, devant les œuvres méchantes méchamment poursuivies, les haines vigoureuses deviennent une nécessité et un devoir. Regardez donc en vous-mêmes, interrogez à fond les sentiments d'humanité que de faux principes n'ont point encore étouffés, et tâchez de mieux comprendre votre mission, et avisez à ne pas continuer trop long-temps votre politique honteuse, car au bout de votre chemin vous ne rencontreriez rien que la haine publique et le mépris public.

Nous n'avons pas, d'ailleurs, besoin de dire qu'en dénonçant les modes de subvention qu'exploite le *Journal des Débats*, nous n'entendons aucunement faire rejaillir sur les écrivains que nous avons cités des reproches qui s'adressent à l'habileté intéressée du journal, et surtout à la faiblesse du gouvernement. Plusieurs des personnes que le *Journal des Débats* a fait placer ont bien mérité par leurs travaux; c'est une façon de compenser les mauvais choix que cette feuille a tant de fois patronés.

République orientale de l'Uruguay.

Les nouvelles que nous recevons du Rio-de-la-Plata vont jusqu'au 10 août; elles contiennent des faits très intéressants; nous en donnons les plus remarquables.

L'insurrection de la province argentine de Corrientes, contre Rosas, est de nouveau confirmée : les troupes commandées par Galan, que Rosas avait envoyées pour réprimer les mouvements de cette province, ont été battues. Corrientes a maintenant une armée de 4,000 hommes, et menace d'envahir la province de Entre-Rios. Rosas ne perd pas de temps; il envoie des secours à Oribe, car si ce général parvenait à se rendre maître de Montevideo, il pourrait, plus tard, se mettre en campagne contre l'armée révolutionnaire de Corrientes. Aussi Rosas, plutôt que de s'opposer dans l'Entre-Rios aux troupes révolutionnaires de Corrientes, a-t-il ordonné au gouverneur de l'Entre-Rios, Urquiza, de franchir immédiatement l'Uruguay avec le plus de forces possibles et d'entrer sur le territoire de la république Orientale, pour prêter main-forte à Oribe et lui amener des chevaux et du bétail, dont il manque entièrement.

Le 18 juillet, le colonel montévidéen Flores a battu, près de Rosario (département de la Colonia), à 120 kilomètres à-peu-près de Montevideo, un détachement d'Oribe de 5 à 600 hommes, commandé par le général Nunez. Ce détachement allait à la rencontre du gouverneur

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.

CHAPITRE II. — LA PRINCESSE MERY. (Suite.)

16 mai.

Mes affaires sont en bon train depuis deux jours. La princesse me hait; on m'a rapporté deux épigrammes qu'elle a faites sur moi; ces épigrammes sont piquantes, mais en même temps flatteuses. Elle ne comprend pas comment l'envie de faire sa connaissance ne m'est pas encore venue, à moi qui suis un homme de bonne compagnie, qui ai eu des relations de société avec ses tantes et ses cousines de Pétersbourg. Je la rencontre à toute heure du jour, à la source, sur le boulevart; j'emploie tous mes moyens pour éloigner d'elle ses innombrables adorateurs, derrière le dos et ne reconnaît personne; sa jambe s'est guérie subitement; il ne boite presque plus. Il a trouvé une occasion de parler à la princesse Ligovski et de lui faire un compliment à propos de sa fille. Il faut qu'elle ne soit pas très difficile en matière de flatteries, car, depuis ce temps, elle répond à son salut par un gracieux sourire.

— Tu ne veux donc pas décidément te faire présenter chez les Ligovsky? m'a-t-il dit hier, en entrant chez moi.

— Non, lui ai-je répondu.

— Je ne te comprends pas! c'est cependant la plus agréable maison d'ici, la meilleure société...

— Mon cher, la meilleure société est extrêmement ennuyeuse. Es-tu reçu chez elles?

— Pas encore, je n'ai parlé que deux fois à la princesse. Je ne veux pas les prier de m'autoriser à venir chez elles, quoique cela se fasse ici... Si seulement je portais l'épaulette.....

— Mon ami, tu ne sais pas profiter des avantages de ta position. Tu ne comprends pas combien tu es plus intéressant avec ta capote de soldat. Une capote de soldat, mais c'est un talisman qui transforme tous les hommes en héros de roman dans l'imagination des jeunes filles romanesques.

Groubinsky essaya vainement de me dissimuler un ... grand des hasards; la troisième parole qu'elle m'ait adressée est celle-ci : Qu'est-ce que c'est que ce monsieur qui a le regard si pesant? Il était avec vous le jour... Elle rougit, et n'osa pas continuer; elle craignait de me rappeler sa gracieuse obligeance. — Vous n'avez pas besoin de me remémorer ce jour, lui répondis-je; il restera toujours présent à ma pensée. Mon pauvre Petchorine! je te plains bien sincèrement, la princesse Mery a une triste opinion de toi... c'est fâcheux, car elle est charmante, Mery.

Imaginez que Groubinsky est de ces gens qui, en parlant d'une femme qu'ils connaissent à peine, vous disent *ma* Mery, *ma* Sophie, pour peu que cette femme ait eu le bonheur insigne de leur plaire.

Je pris un air sérieux pour lui répondre.

— Oui, elle est jolie... mais prends garde, Groubinsky! nos demoiselles de Russie en sont pour l'amour platonique; il est rare qu'elles mêlent à ce sentiment des idées de mariage. Or, l'amour platonique est horriblement fatigant. La princesse Mery est pour sûr une de ces femmes qui exigent impérieusement qu'on les amuse. Si tu as le malheur de l'ennuyer deux minutes, c'en est fait de toi, tu es perdu dans son esprit et perdu pour toujours. Il faut aiguillonner sa curiosité par ton silence, car la conversation ne réussira jamais à la captiver complètement; tour-

de l'Entre-Rios, Urguna, dans le but surtout de ramener au camp d'Oribe des chevaux et du bétail. Nunez a perdu plus de cent hommes dans cette rencontre; le reste de ses troupes se dispersa, et il se retira dans la ville de la Colonia avec deux hommes seulement.

Le 10 août, on assurait à Montevideo que le général Rivera était allé à la rencontre de Urguna et qu'il l'avait complètement battu près du Rio-Negro, à 200 kilomètres à-peu-près de Montevideo.

Le commodore Purvis avait fait réclamer à Oribe un officier anglais appartenant à la petite légion de volontaires de cette nation qui ont pris part aussi à la guerre contre Oribe et qui avait été fait prisonnier par les troupes de ce dernier; il avait également demandé la faculté de se procurer des vivres frais pour la flottille au port de la colonie; Oribe ayant refusé, le commodore a donné l'ordre au bateau à vapeur de guerre *le Gordon* d'empêcher l'amiral de Rosas, Brown, de charger ou de décharger quoi que ce soit sur certains points des côtes de la République-Orientale qui sont au pouvoir d'Oribe.

La Tactique, bâtiment de guerre français appartenant à notre flottille du Rio-de-la-Plata était arrivée à Montevideo, portant l'ordre à notre consul-général de demander satisfaction à Oribe du massacre des Français qui avaient été si cruellement égorgés par les troupes de ce général. Les résultats de cette demande n'étaient pas encore connus.

La position d'Oribe est donc très critique. On évalue à plus de deux mille hommes les pertes qu'il aurait faites depuis le jour qu'il a commencé le siège de Montevideo (16 janvier 1843), soit dans les différentes rencontres qui ont eu lieu, soit par la désertion. On peut dire aujourd'hui, avec plus de vérité, que c'est Oribe qui est l'assiégé. En effet, son armée est renfermée dans un espace de 12 à 16 kilomètres, la ville de Montevideo se trouve faire face à son avant-garde, et les troupes du général Rivera sont à son arrière-garde; il manque de chevaux et de bétail, premier et indispensable aliment dans ces pays; tout fait croire qu'il sera bientôt entièrement aux abois. Quoique la ville de Montevideo se trouve en parfait état de défense, elle souffre pourtant cruellement des conséquences d'un siége aussi long. Le commerce est entièrement paralysé. Nos compatriotes sont le plus à plaindre. On sait qu'ils composent la plus grande partie de la classe ouvrière et laborieuse de la ville; leur position est très précaire, inhumainement abandonnés par la métropole, ils espèrent que l'énergie dont ils ont fait preuve en s'organisant pour la défense de leur nouvelle patrie sera couronnée de succès.

D'après le rapport d'un voyageur, la mendicité a été récemment prohibée à Naples, et les indigents que la police de cette ville surprend au moment où ils invoquent la pitié publique, sont l'objet de mesures sévères. Les voyageurs se trouvent ainsi à l'abri des fatigantes importunités d'une population affamée. Voilà qui est fort bien pour les voyageurs. Mais ce peuple qui vivait d'aumônes, qu'a-t-on fait pour assurer sa subsistance? lui a-t-on seulement offert, comme en Angleterre, la misérable ressource des maisons de travail? Se borner à dire « la mendicité est interdite »; c'est aussi absurde que si l'on disait : « Il est défendu d'avoir faim. »

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 13 octobre.

Almeria s'est soumis le 5 au soir.

Grenade était tranquille le 6.

On était toujours en pourparlers, le 8, pour la reddition de Saragosse.

M. de Grovessius a remis, le 8, ses lettres de créance, comme ministre résident des Pays-Bas.

Perpignan, 12 octobre.

Le 9, la junte a invité les étrangers à évacuer Barcelone, en leur donnant vingt-quatre heures pour tout délai. Le 10, la sortie des Français et leur embarquement ont eu lieu sans accident. Le consul s'est établi à Barcelonette, avec la chancellerie.

Le même jour, les batteries des insurgés et les forts occupés par l'armée ont fait le salut d'usage, à l'occasion de la fête de la reine.

Le commandant Martell, poursuivi par les populations, s'est rendu à discrétion au commandant de Tortose.

La grande garde de la porte de France, à Girone, a passé au général Prim, avec son capitaine.

EXTERIEUR.

ORIENT. — On écrit de *Constantinople*, 18 septembre, à la *Gazette universelle allemande* :

« La Porte n'a pas encore donné une réponse définitive au sujet des deux Serviens Petronievich et Vuscisch. La Porte a fait entendre au gouvernement russe que la présence de M. de Lieven n'était plus nécessaire à Belgrade. On assure que c'est M. de Bourqueney qui a donné au divan le conseil d'insister sur le départ de M. de Lieven. La condescendance dont M. de Bourqueney a fait preuve dans le dernier arrangement des affaires de la Syrie, a fait une très bonne impression sur les Turcs; en la comparant avec les exigences et l'orgueil des autres puissances, elle est tout à l'avantage de la France. La Porte a chargé envoyé à Londres, Ali-Effendi, d'insister auprès du gouvernement anglais pour obtenir le rappel du consul anglais, M. Foublanque, qui avait induit en erreur l'Angleterre sur la Servie et les fonctionnaires turcs. »

IRLANDE. — *Association nationale du rappel.* — Extrait du *Freeman* de lundi :

« Le meeting hebdomadaire de l'association a eu lieu aujourd'hui au théâtre royal de Calvert, dans Abbey-Street. On avait choisi cet emplacement plutôt que la Halle aux blés, parce que l'association s'attendait à un grand nombre d'auditeurs. Ses prévisions se sont réalisées, car à onze heures toutes les rues qui conduisent au théâtre étaient remplies d'une foule avide d'être présente à cette séance mémorable. Il était presque impossible de s'introduire dans la salle, tant la masse du peuple obstruait les entrées.

A peine les portes se sont-elles ouvertes que la foule s'est précipitée avec violence dans la salle; en un instant la chaleur y est devenue suffocante. Jamais on n'a vu autant de monde réuni dans un aussi petit espace. Les loges étaient pleines de jolies femmes élégamment vêtues, dont l'enthousiasme était encore plus grand que celui des hommes.

M. O'Connell a été accompagné par une grande masse d'habitants depuis Corn-Exchange jusqu'au théâtre. A son entrée, les applaudissements les plus vifs l'ont accueilli; on peut dire que les murs tremblaient, tant les vivats et les hourras étaient vigoureux.

Un espace de temps assez long s'écoule avant que les démonstrations de l'assemblée se soient calmées. Sur la motion du libérateur, le fauteuil est pris par J. O'Connell, esq., magistrat de Kilkenny.

Le président, en prenant place au fauteuil, s'exprime ainsi :

J'ai à vous exprimer ma plus cordiale et ma plus profonde gratitude de m'avoir désigné pour prendre place au fauteuil. C'est toujours un honneur que de présider l'association du rappel; mais, dans un jour aussi mémorable, dans de telles conjonctures, c'est un honneur que j'estime dix fois plus. (Applaudissements.) Je félicite l'association et le pays de la conduite du peuple dans la journée d'hier; elle a été admirable. Elle a été admirable, en ce qu'elle a contrasté avec celle du gouvernement. J'ai la confiance que le bon ordre et la paix, qui ont toujours et partout signalé les meetings de l'association, seront imités par cette assemblée. Je suis sûr que j'exprime les sentiments des membres de l'association, en disant au peuple d'Irlande que, de même qu'il a obéi aux ordres de ceux qu'il avait choisis pour être ses guides dans la paix et le bon ordre, de même les guides se tiendront près de lui pour le rappel. (Applaudissements.)

Le révérend M. Tyrrell prononce un discours, et ensuite propose l'adoption des résolutions suivantes que l'on avait l'intention de présenter au meeting de Clontarf.

Le meeting, approuvant hautement les principes et l'esprit de la déclaration de Leicester pour le rappel, et y adhérant pleinement, comme on l'a fait à Mullaghmast, adopte aujourd'hui les résolutions suivantes :

Le meeting présent déclare, par le présent procès-verbal, sa *loyauté dévouée* à la personne et au trône de S. M. très gracieuse la reine Victoria d'Angleterre et d'Irlande, et sa détermination de maintenir intactes et inviolables les prérogatives de la couronne, telles qu'elles sont établies par la constitution.

Nous clergé, noblesse, francs-tenanciers et autres habitants de Fingal, réunis en meeting, déclarons à la face du pays, de l'Europe et de l'Amérique, à la face du ciel, qu'aucune puissance sur la terre n'a le droit de faire des lois pour régler ce royaume, excepté la reine, les lords et les communes d'Irlande.

Et ici, sur le champ de bataille à jamais mémorable de Clontarf, le Marathon de l'Irlande, nous faisons le serment d'user de tous les moyens constitutionnels en notre pouvoir pour affranchir notre pays de l'obligation de se soumettre à des lois faites par d'autres que ses propres habitants.

Vingt-quatre années de travaux utiles pour la cause du pays ont justement fait mériter à O'Connell, le libérateur de l'Irlande, la confiance illimitée du peuple irlandais; nous reposant donc sur sa suprême sagesse, sa discrétion, son patriotisme, sa fermeté indomptable, nous faisons le serment, individuellement et collectivement, de le suivre comme un guide en toute circonstance, et quel qu'en soit le résultat, bon ou mauvais, de ne jamais déserter l'étendard constitutionnel du rappel levé par lui.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Le président verse à la caisse plusieurs souscriptions recueillies en France. O'Connell propose que l'association vote des remerciements aux amis français. (Adopté avec applaudissements.)

M. O'Connell se lève et dit :

Jamais je n'ai pris la parole avec un sentiment plus profond de ma responsabilité personnelle ni avec une conviction plus intime et plus flatteuse de la sagesse du peuple et de l'iniquité de nos ennemis. (On applaudit.)

J'ai passé hier la plus cruelle journée, parce que je ne pouvais pas me persuader qu'il n'y aurait pas de massacre à Clontarf. Ce n'est pas la faute du gouvernement, s'il n'y a pas eu de boucherie, et dussé-je porter ma tête sur le fatal billot, je soutiendrai que si le gouvernement avait voulu prendre le peuple dans un piége, il ne pouvait, pour le faire, adopter une marche plus sûre que celle d'hier. Suivant toute probabilité humaine, mon intervention seule a prévenu un massacre. J'invite le peuple à obéir à tout ce qui pourra avoir l'apparence ou la forme de la légalité, à tout ce qui ressemblera à l'autorité légale. Tant que le nom de légalité sera attaché à l'autorité, il faut que le peuple obéisse, s'il est jaloux de sa propre sûreté et s'il veut sincèrement le repeal. Que cette assemblée me réponde pour l'Irlande entière. (De toutes parts : Oui, oui, et pour l'Angleterre aussi.)

Vous aurez certainement le repeal, si vous continuez à vous tenir hors des atteintes de nos ennemis. Je veux faire avancer la cause du repeal sans effusion de sang, sans troubler en rien l'ordre social; je veux pouvoir envisager mon rédempteur face à face au jour où je rendrai mes comptes, et ne point avoir commis de péché dans la ligne de conduite que j'indique au peuple irlandais.

On a dit que si j'étais arrêté il pourrait y avoir une lutte. On n'a rien pu dire qui me fût plus pénible. Ces expressions me feraient penser que l'on ne me croit pas sincère quand je parle du désir de maintenir la tranquillité. Chers amis, je vous dis d'obéir, dussé-je même périr par suite de cette obéissance. Le gouvernement savait depuis longtemps que le meeting de Clontarf devait avoir lieu, et il n'a rien fait pour l'empêcher que la veille du jour où il devait avoir lieu.

Si l'on avait inséré la proclamation dans la *Gazette* de vendredi, l'association, au moins, eût eu le temps d'envoyer partout des circulaires. Le gouvernement est aussi innocent que l'enfant à la mamelle et aussi pur de toute intention d'avoir voulu faire du mal au peuple, et cependant il a tenu dans cette circonstance une conduite assez insensée et assez entachée d'ignominie, pour que le peuple pût croire qu'il voulait le massacrer. Samedi, dans l'après-midi, paraît la proclamation, et je n'hésite pas à dire que si j'avais été absent, si je n'avais pas publié sur-le-champ ma proclamation, si nous n'avions pas expédié des messagers dans toutes les directions, trois à quatre cent mille individus des contrées environnantes se fussent trouvés rassemblés hier à Clontarf, et alors il eût fallu un miracle pour empêcher quelque émeute d'éclater avec ou sans provocations; il eût suffi de quelques orangistes de Dublin, de basse classe, pour en faire naître l'occasion.

Des hommes qui agissent d'une telle manière ne sont pas dignes en vérité de gouverner l'Irlande! J'ai la proclamation dans ma poche, et je déclare positivement que jamais ne fut publié un document plus illégal, plus mal rédigé, plus dangereux pour le peuple.

L'orateur donne lecture de la proclamation qu'il commente phrase par phrase.

La proclamation s'adresse non-seulement aux magistrats, mais encore à tous qu'il appartiendra; formule qui s'étend évidemment aux bas orangistes dont on sollicite l'appui pour s'opposer à la réalisation du meeting; et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que la proclamation invite tout le monde d'abord à empêcher le meeting d'avoir lieu, et ensuite à le disperser : admirable logique! (On rit.) Et je vous le demande, quels malheurs n'eussent pas pu résulter de la publication tardive de cette proclamation, si par hasard un des 2 ou 300 000 hommes qui seraient venus à Clontarf avait frôlé l'uniforme d'un soldat; et si des mots un peu vifs avaient suivi ce funeste contact accidentel, il y eût eu sans aucun doute des massacres! Lorsqu'une proclamation relative aux troubles assurément très graves du pays de Galles a été publiée, à qui s'est adressée cette proclamation? à toutes les autorités civiles et non à tous qu'il appartiendra. Cette dernière formule meurtrière s'il en fût, était réservée pour l'Irlande, où les meetings s'étaient constamment distingués par le calme et le bon ordre.

Une proclamation est un avertissement donné au peuple pour qu'il ne commette pas des crimes; mais une proclamation ne constitue pas le peuple en état de criminalité. Je déclare, et c'est ici l'expression d'une conviction bien sentie, que ceux qui ont signé la proclamation de samedi, ont mérité d'être mis en arrestation, car ils ont donné à des gens sans caractère officiel mandat d'agir contre le peuple.

Je pense que l'on ne s'arrêtera pas là, et que l'on va tenter de supprimer, par une proclamation, l'association du repeal. Si cette proclamation était publiée, je serais tout le premier, après la publication de cette proclamation, à me rendre dans la salle des délibérations. (On applaudit.)

Remarquez bien qu'il ne s'est rien passé qui soit de nature à me faire changer de conduite ni à m'empêcher de poursuivre la révocation de l'union maudite. Avant que le parlement s'assemble, je prétends que, dans toutes les paroisses de l'Irlande, on tienne des meetings, afin d'adopter simultanément des petitions en faveur du repeal; je ne veux pas encore fixer le jour où ces meetings auront lieu, voulant être assuré que l'agitation produite par la dernière proclamation est apaisée. Toutefois, ces meetings auront lieu avant l'ouverture du parlement; ils auront pour but de rédiger des petitions, et de les couvrir de signatures avant la réunion du parlement.

Je le répète, je désire que vous obéissiez à la loi; mais en même temps nous déclarerons que nous persisterons à lutter légalement pour le repeal.

L'assemblée se sépare après trois salves d'applaudissements pour M. O'Connell.

Banquet du repeal. — Le banquet du repeal de Clontarf (telle était l'énonciation sur les billets) a eu lieu dans la rotonde de *Sackville-Street*. Dans le grand salon rond avaient été disposées en manière de trophées toutes les bannières des arts et métiers de Dublin et d'autres villes du voisinage. Les officiers et membres de la corporation portaient leurs robes écarlates et noires, et étaient en grande tenue.

A la droite de la plate-forme s'élevait un grand drapeau vert et jaune avec des guirlandes de trèfle et des étoiles en or. On y lisait ces mots : *La Presse, la seconde arche*. Derrière, on avait placé sur un coussin de couleur pourpre une couronne et une croix de large dimension, et vis-à-vis une harpe irlandaise avec une couronne.

L'affluence était immense non-seulement dans la salle du banquet, mais encore au dehors.

Plus de mille convives ont pris part au banquet. Trois autres salons immenses avaient été disposés pour recevoir les invités. Il y avait en tout 2,000 personnes.

Après le dîner, M. O'Connell, qui avait occupé le fauteuil, s'avance sur le devant de la plate-forme. (Applaudissements et acclamations.) Il porte sa robe de velours pourpre, la chaîne d'or d'alderman, la toque nationale de velours vert et or, et deux rosaces de satin blanc sur chaque épaule; il est pâle et paraît plus soucieux que d'habitude. Il s'exprime ainsi :

---

promenait dans l'appartement d'un pas rapide et la face agitée.

Il était trop gravement préoccupé pour remarquer les efforts que j'étais obligé de faire pour garder mon sérieux; deux fois j'ai été sur le point d'éclater, et il ne s'en est pas même aperçu. Il est évident que le pauvre diable est amoureux; il est devenu encore plus expansif, un symptôme des progrès du mal. Je crois même qu'il porte au doigt une bague qui m'a paru suspecte.... Je l'ai considérée attentivement cette bague, et j'y ai lu.... le nom de Mery, gravé en lettres microscopiques, et à côté de ce nom chéri la date du fameux jour du verre ramassé. J'ai observé le plus profond silence sur ma découverte; je ne veux pas le forcer de me livrer ses secrets; j'attends qu'il me choisisse lui-même pour son confident; c'est alors que je me charge de faire marcher la comédie.

Aujourd'hui je me suis levé très tard; je me suis rendu à la source, — personne. Il faisait chaud; des nuages blanchâtres précurseurs d'un orage se détachaient des montagnes de neige, et la cime du Mashouk qui fumait comme une torche éteinte, disparaissait de temps à autre sous le manteau de brouillard qui s'étendait par degrés sur la vallée, puis se repliait tout-à-coup, comme s'il se fût accroché aux branches des forêts. L'atmosphère était lourde de fluide électrique. L'âme triste, le corps accablé par le pressentiment de l'orage, je me suis enfoncé sous un berceau de vignes pour rêver en liberté à cette jeune femme au signe noir dont le docteur m'a parlé. Qui l'a conduite ici? car c'est elle, j'en suis

—Oui, et nous sommes bien changés tous les deux.

—Vous ne m'aimez donc plus?

—Je suis mariée.

—Encore! Ah çà, mais il y a quelques années, c'était déjà une raison analogue, et cependant *tu*ne.....

Elle a retiré sa main des miennes par un mouvement rapide, et ses joues se sont colorées de rose une seconde fois.

— Vous aimez, à ce que je vois, votre second mari?...

Elle a détourné la tête et ne m'a pas répondu.

— Il est jaloux, peut-être...

Continuation de silence.

— Ou bien jeune, beau, élégant, riche surtout, et alors je conçois, tu crains... En ce moment j'ai voulu observer l'effet de mes questions sur sa physionomie. J'ai été effrayé de l'expression de désespoir répandue sur ses traits. Des larmes scintillaient à travers les cils de ses paupières humides.

— Tu trouves donc à me tourmenter une volupté bien grande? m'a-t-elle dit de sa voix douce et plaintive. Et pourquoi t'ai-je aimé quand j'aurais dû te haïr, puisque tu ne m'as fait que du mal depuis le jour où je t'ai connu?

Sa voix semblait se dégager de sa poitrine avec peine, sa tête s'inclinait lentement sur mon épaule.

Je n'ai pas osé répondre à sa question, et lui dire qu'elle ne m'avait tant aimé que parce que je l'avais tant fait souffrir. Les joies s'effacent

où l'âme est tout entière aux rêves de bonheur et d'amour, où le cœur n'aspire qu'à se donner. A présent, je veux bien qu'on m'aime, et encore pas tout le monde; mais je ne veux plus aimer. Il me semble que je me serais contenté sans peine d'un seul attachement. J'ai peur de ces conversations avec moi-même.

Il y a une chose en tout ceci qui m'a toujours paru inexplicable. Qu'on me dise pourquoi je n'ai jamais été l'esclave de la personne aimée—pourquoi, au contraire, j'ai toujours exercé un pouvoir irrésistible sur leurs volontés et leur cœur? et cela sans efforts, sans sortir de ma nature? Quelle peut être la raison de ce phénomène? Serait-ce que, faisant peu de cas de tout, elles ont eu peur de me laisser échapper? ont-elles été fascinées par la puissance magnétique d'une organisation vigoureuse? ou plutôt mon triomphe viendrait-il de ce que je n'ai jamais eu affaire qu'à des femmes faibles? Il est de fait que j'éprouve une profonde antipathie à l'encontre des femmes d'un caractère décidé. Je crois même me souvenir qu'une fois dans ma vie, une seule fois, j'ai essayé de plaire à une femme d'une volonté forte, et que mes tentatives de séduction ont échoué... Nous nous sommes par conséquent séparés ennemis; cinq ans plus tard, l'affaire ne se serait pas terminée si sottement...

Véra est bien malade, elle ne veut pas l'avouer; mais j'ai peur qu'elle ne soit attaquée de consomption ou de cette maladie que les Français appellent *fièvre lente*, et qui n'a pas de nom dans la langue russe, par-

Vous devinez tous le toast que je vais porter et tous vous direz avec moi : A la reine ! Dieu la bénisse ! (Applaudissements.) Le peuple irlandais a toujours montré pour elle le dévouement le plus sincère et le plus ardent. Enfin, nous l'aimons en souvenir de son père ; nous avons soutenu les ministres de son choix tant que leur conduite a mérité cet appui, et à l'irlandaise, c'est-à-dire avec enthousiasme ; mais les whigs, les imbéciles de whigs ont trompé le peuple irlandais sans pouvoir cependant rien enlever de sa force au dévouement de la nation irlandaise. Les derniers évènements pourraient retarder la marche du torrent des affections populaires, mais la source n'est pas tarie, et nous sommes aussi attachés à notre reine que lorsque les amis de l'Irlande étaient au pouvoir. (Applaudissements.)

Nous savons tous que les derniers actes de la reine sont en réalité ceux de son ministère, du parti qui la tient dans ses filets ! (On applaudit.) Rien ne m'a plus frappé que les contrastes entre la nation irlandaise et ses oppresseurs, lors de l'avènement de S. M. La presse tory entassait calomnies sur calomnies, outrages sur outrages, s'attaquant et aux principes et au caractère de la reine. C'était une mode parmi la jeunesse de la tourner en caricature et même de tirer sur elle. Oxford, le premier de ces meurtriers, n'a pas été trouvé coupable, on l'a fait passer pour fou. Aussi la mode s'établit-elle d'attenter aux jours de la souveraine. (Sensation.)

Lorsque le parlement fut saisi de la question de la liste civile du mari de la reine, de l'homme selon son cœur, du prince Albert, moi qui me regardais comme représentant du vieux peuple irlandais, j'appuyai la demande d'un plus fort crédit ; mais le parti tory raya d'un seul trait de plume 20,000 liv. sterling par an. Eh ! voyez jusqu'où peut aller la duplicité des torys ; cette somme qu'ils refusaient au mari de leur reine libérale, ils s'empressaient de la donner à ce monstre bigot d'une manière bestiale, au roi de Hanovre. (Sifflets à son intention.)

Quant au pauvre tour d'hier, vous savez bien que la reine y est complètement étrangère, bien que ce ne soit que par pur accident si le sang de ses sujets n'a pas inondé et rougi le pavé de Dublin. (Applaudissements.)

Dans un esprit de dévouement et de fidélité sincère et sans flatterie, je répète donc à la reine : Dieu la bénisse ! (Acclamations.)

M. O'Connell porte un toast aux membres de la famille royale, et surtout aux trois enfants de la reine, qui doivent être d'autant plus chers à l'Irlande, dit-il, que leurs personnes sont trois barrières contre le tyran de Hanovre aux moustaches grises. (Applaudissements.)

O'Connell. Messieurs, j'ai consacré bien des années au service de la cause populaire, et mon dévouement n'a pas vieilli. Aujourd'hui comme aux jours de mon ardente jeunesse, je suis rempli de zèle pour la cause que nous défendons tous. Cette cause occupe l'attention des gouvernements de tous les états de l'Europe civilisée, depuis le ministre moscovite jusqu'au dernier démagogue d'Espagne.

Vous dirai-je toute l'affection que j'ai vouée à la vieille Irlande, la plus civilisée de toutes les nations du monde, la plus digne des affections et des sympathies des bons patriotes ?

A l'appui de cette assertion, M. O'Connell cite les meetings qui ont eu lieu, dans des proportions numériques énormes, sans désordre et sans malheur.

Depuis deux jours surtout, le peuple irlandais a fait preuve d'une modération exemplaire, il a cueilli la palme victorieuse de la paix. Ce sont les meilleures réponses à faire à la ridicule provocation du gouvernement, qui, après avoir toléré plus de 200 meetings-monstres, s'est brusquement avisé de vouloir empêcher le dernier de tous d'avoir lieu. C'est quelque chose de trop divertissant que les folies des ennemis de l'Irlande !

La proclamation (sifflets et murmures) n'a été revêtue du sceau de la chancellerie qu'à cinq heures de l'après-midi samedi. Seulement, nous étions là qui veillions au salut du peuple, et, grâce à votre activité, le peuple a échappé au massacre. (Applaudissements). Oui, si la foule, non prévenue, s'était aventurée dans des rues et allées étroites, serrée de près par les soldats saxons et repoussée par lui, il y aurait eu des massacres. Grâce à Dieu, vos amis vous ont épargné ce malheur, qui aurait pu être causé par la folie d'un homme du nom de Robinson, qui a changé ce nom pour celui de Grey. Où trouver sur la terre quelque chose d'aussi absurde que cette proclamation ? Aussi je compte bien prier le peuple anglais de nous envoyer des hommes pour nous gouverner qui aient autre chose que du plomb dans la tête.

J'espère que l'effervescence produite par cette proclamation folle sera bientôt passée, et que dans quinze jours il pourra y avoir simultanément des meetings dans toutes les paroisses de l'Irlande. (Applaudissements.)

On rédigera des pétitions à la reine ; chaque paroissien y apposera sa signature. On la priera, si elle ajoute du prix à la vie de ses sujets, hommes, femmes et enfants (car hier tous eussent été massacrés en cas de collision avec la soldatesque), de retirer les gens chargés de l'administration des affaires de toutes places, et de leur enlever toute autorité dans l'intérêt de la sûreté de son peuple. Je sais fort bien que ce que je dis sera répété ailleurs. J'exprime le vœu que le peuple irlandais se réunisse avec calme et tranquillement pour pétitionner à l'effet de demander le renvoi des conseillers actuels de S. M. Au peuple, véritable source de toute puissance légitime ! (Acclamations.)

Maintenant, je porte un toast à la révocation de l'union. (Applaudissements.) Et d'abord je ne puis me dispenser de déclarer que l'Irlande ne transigera jamais. (Applaudissements nombreux. Jamais !) L'Irlande n'acceptera pas des concessions incomplètes. Nous voulons avoir et nous aurons le parlement irlandais dans College-Green, car il n'y a qu'un parlement irlandais qui puisse porter remède aux maux de l'Irlande !

Après le toast qui lui est porté, M. O'Connell remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui a témoignée.

Toute ma vie, s'écrie-t-il, a été consacrée à la défense de ma patrie, et la vieille Irlande aura mon dernier soupir, qui, suivant les lois de la nature, ne se fera peut-être pas beaucoup attendre.

Puisse ma patrie redevenir libre et prospère et reconquérir ces bénédictions que la Providence lui avait départies et que l'union lui a ravies. Il sera noble et beau de réussir ; et en considérant la noblesse de la cause, consolons-nous de succomber. Mais l'insuccès n'est pas possible (on applaudit), l'heure approche où le soleil de la liberté luira sur vos têtes et montrera au monde le bonheur domestique et la liberté des autels. Grand jour où l'Irlande aura cessé d'être esclave ! (Applaudissements.)

On a fait la remarque que M. O'Connell n'avait pas parlé avec autant de chaleur ni de fermeté que de coutume, et qu'il ne paraissait pas aussi bien portant. Le bruit s'était répandu dans la salle du banquet qu'il devait être arrêté à sa sortie de la Rotonde. Une foule immense a stationné pendant toute la soirée près du lieu où se tenait cette réunion, et de temps à autre les clameurs bruyantes de cette foule venaient interrompre les airs exécutés à l'intérieur par l'orchestre de la société de tempérance. (*Times.*)

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 8 octobre :

« Le ministère ne néglige rien pour que l'ouverture des cortès ait lieu le 15 octobre. Des circulaires pressent les députés de se rendre à Madrid pour que la chambre soit aussi complète que possible, et qu'elle puisse être constituée dans un bref délai. La session sera ouverte par une simple ordonnance, sans discours du trône. On a pensé, avec raison, qu'un discours du trône entraînerait naturellement la présentation et la discussion prolongée d'un projet d'adresse, et l'on a voulu éviter ces délais qui se fussent opposés à la proclamation de la majorité

— On écrit de la frontière d'*Italie*, 4 octobre, à la *Gazette de Cologne* :

« On avait espéré que la tranquillité était rétablie dans les légations et les pays voisins. On entend parler de nouveaux désordres qui ont eu lieu récemment dans la Romagne et à la frontière de Modène ; à la nouvelle de l'arrivée d'une bande armée, il s'est rassemblé dans les alentours de Cesena une populace assez nombreuse, parmi laquelle se trouvaient quelques hommes armés, dans l'intention manifeste de se réunir aux insurgés attendus. Ce n'est qu'après une longue résistance et après avoir blessé plusieurs hommes, que la force armée réussit à disperser les insurgés. La bande, dont l'approche avait été annoncée d'avance, n'arriva pas. La fermentation dans les légations est, dit-on, toujours très grande. Les prisons regorgent de monde, et tous les jours ont fait de nouvelles arrestations. Le gouvernement agit avec une grande assurance. La réunion des savants italiens a décidé qu'elle se tiendrait à Naples en 1845. »

HOLLANDE. — On écrit de La Haye, le 10 octobre :

« Aujourd'hui, à une heure de l'après-midi, le ministre de l'intérieur a fait, au nom du roi, la clôture de la session des Etats-Généraux de 1842-1843. »

AMÉRIQUE. — HAITI. — Le 12 août, les noirs insurgés se sont retirés au fond de la plaine des Cayes et ont pris position sur la hauteur d'Esmangard, où ils sont cernés par les troupes du gouvernement. Le général Hérard aîné, de retour de Santo-Domingo, devait se concerter avec le général Lazare pour comprimer l'insurrection. On parlait même déjà à Port-au-Prince d'un court engagement, à la suite duquel les noirs auraient été mis en déroute. Toutes les gardes nationales ont été mobilisées. Le gouvernement provisoire se défend du bruit répandu dans les campagnes, que son intention serait de détruire les petites propriétés pour réunir leurs possesseurs dans de grands ateliers. Un décret astreint les navires étrangers à payer désormais deux piastres au lieu d'une à l'entrée dans les ports haïtiens.

— Des nouvelles plus fraîches nous arrivent d'Haïti par *le Paquebot de Cayenne*. Le 16 août, le général Rivière rentrait en ville, de retour de son excursion. La majeure partie des troupes avait été congédiée. Tout est tranquille le 7 septembre. L'assemblée constituante doit s'assembler le 15.

VALPARAISO. — On écrit de Valparaiso, le 1er juillet, qu'une vive polémique s'est engagée par la voie des journaux entre les habitants et les commerçants français, au sujet de la compétence du tribunal de cette ville, pour juger un cas de discipline entre un officier et un marin à bord d'un navire français. M. Blanchard, consul de France, est parvenu à calmer les esprits et à obtenir de l'autorité que le tribunal se déclarât incompétent. (*Commerce.*)

— Des nouvelles du Chili du 12 juillet portent que le congrès a ouvert sa session. Le président a exposé l'état satisfaisant des finances du pays. Les recettes de 1842 devaient dépasser celles de 1841.

MONTEVIDEO. — Les nouvelles du 15 août apportées par *le Fantôme*, arrivé en Angleterre, ne disent rien de la position des parties belligérantes. L'emprunt de 600,000 piastres avait été souscrit par le commerce.

INTÉRIEUR.

Une ordonnance royale du 9 octobre porte qu'à l'avenir le tribunal de commerce de Toulouse sera composé d'un président, de six juges et de quatre suppléants.

— On assure, dit la *Patrie*, que les Chambres seront convoquées le 27 décembre ou le 4 janvier.

— Le mouvement du port de Marseille pendant septembre a été, pour l'entrée, 681 navires jaugeant 76,991 tonneaux, et pour la sortie, de 818 jaugeant 86,577.

Les recettes de la direction des douanes pour Marseille, port de Bone et Arles, ont été de 2,007,472 fr. 61 c. pour septembre 1843 ; elles avaient été de 2,635,795 fr. 52 c. pour septembre 1842. Augmentation, 271,677 francs 9 centimes.

Pour le sel, 348,635 fr. 15 c., septembre 1843 ; 317,102 fr. 83 c., septembre 1842. Augmentation, 31,532 fr. 32 c.

Douanes : neuf premiers mois de 1843, 27,631,531 fr. 88 c. ; idem de 1842, 23,530,073 fr. 88 c. Augmentation, 4,101,457 fr. 80 c.

Sels, neuf premiers mois de 1843, 2,160,393 fr. 70 c. ; idem de 1842, 2,109,034 fr. 75 c. Augmentation, 57,358 fr. 95 c.

Primes de douane : septembre 1843, 923,667 fr. 96 c. ; idem, 1842, 416,314 fr. 43 c. Augmentation, 507,353 fr. 53 c.

Neuf premiers mois de 1843 : 5,341,663 fr. 20 c. ; idem de 1842, 6,642,150 fr. 57 c. Diminution, 1,300,487 fr. 37 c. (*Sémaphore.*)

Faits divers.

On lit dans le *National* :

« Nous apprenons à l'instant que M. Ledru-Rollin a été acquitté par le jury de la Mayenne. »

— On a des nouvelles de Sidney, du 13 mai. Elles reviennent sur ce qui s'est passé à Taïti lors de l'arrivée de la frégate anglaise *la Vindictive*. La reine Pomaré se serait rendue à bord du *Talbot* pour réclamer assistance contre les Français, et, à l'instigation du capitaine, elle aurait écrit à l'amiral anglais commandant la station de la mer du Sud pour lui demander un grand vaisseau de guerre. C'est peu de temps après que *la Vindictive* est arrivée sous le commandement du capitaine Nicholas. Celui-ci, à son arrivée à Taïti, a refusé de reconnaître l'autorité de la France et n'a salué que le pavillon de la reine Pomaré. On a poussé les chefs à tenter une manifestation hostile aux Français ; puis le capitaine Nicholas a envoyé son premier lieutenant à Londres pour demander des instructions.

Dans l'espace de quatre mois, il était entré dans le port 40 baleiniers, dont 6 anglais, 5 français, 1 brêmois, 28 américains et 7 navires marchands. (*Presse.*)

— Le paquebot de l'Etat *le Mentor* est parti de Marseille pour Athènes le 10, à 10 heures du matin. (*Sémaphore.*)

— On parle beaucoup à Londres d'un enlèvement accompagné de circonstances assez extraordinaires. Une dame, mère de six enfants, est partie avec un gentleman père de huit enfants, pour l'Amérique. La dame a profité d'une absence de son mari, qui était en partie de chasse. (*Western-Times.*)

— On lit dans l'*Union du Mans* :

« *Ascension aérostatique.* — Après des retards occasionnés par le mauvais temps, l'ascension du nouveau ballon de M. Kirsch, *la Ville*

» L'aventure de M. Verdun avait tellement excité l'intérêt des habitants, qu'à son retour la foule se pressait autour du café de l'Europe en criant : *Vive le commandant des cuirassiers !* »

— En exécution de la loi du 15 juin 1790, la commune de Bes a fait payer, à titre de secours de 30 centimes par myriamètre, aux indigents munis de passeports, pendant le trimestre de riamètre, aux indigents une somme totale de 1,299 fr. 65 c. A aucune époque antérieure cette nature de dépense publique à la charge du département n'avait été aussi élevée : 845 hommes, 283 femmes, ayant avec eux 615 enfants, ont reçu le secours voulu par la loi. Sur cette masse de 1,743 individus, 153 seulement avaient une destination qui n'était point l'Algérie. Les autres étaient des colons presque tous Alsaciens, se rendant dans nos possessions du nord de l'Afrique. Il paraît admis en Alsace que les fiancées voyagent honorablement avec leurs futurs époux : on a remarqué parmi les émigrants une douzaine de couples formés de fiancés.

Plus de 250 fr. ont été payés aux émigrants pendant la première semaine d'octobre. (*L'Impartial.*)

— On écrit d'Anvers, 10 octobre, au *Courrier belge* :

« Un malheureux évènement vient de jeter la consternation dans toute une famille. Hier soir, la femme Verschuren, dans un violent accès de fièvre, a pris son plus jeune enfant sur le bras, est sortie de chez elle sans qu'on s'en soit aperçu, et est allée se précipiter dans l'Escaut. Un employé de la douane ayant entendu les cris de l'enfant, a donné aussitôt l'alarme, mais on n'a pu les secourir, tous deux avaient peu après disparu dans les flots. Cette femme était mère de six enfants. »

— On lit dans le *Courrier de Saône et Loire* :

« Un incendie attribué à la malveillance a éclaté dans la nuit du 6 au 7 courant, au domicile du sieur Truchot, débitant de tabac à Saint-Maurice-en-Rivière ; le bâtiment, le mobilier, le bétail, grains et fourrages, non assurés, ont été la proie des flammes. Pendant l'incendie, le sieur Truchot s'est jeté dans sa maison pour aller y chercher un de ses enfants âgé de 2 ans ; au même moment, une partie de la toiture s'est écroulée ; ce n'est qu'un quart d'heure après qu'il a reparu, portant son enfant dans ses bras ; mais tous deux étaient couverts de brûlures. L'enfant a succombé peu d'instants après, et le père le 8 au soir, victime de son dévouement paternel.

» L'auteur présumé de ce sinistre est un nommé Cullot, vagabond, contre lequel on a lancé un mandat d'amener.

— Les presses françaises ont imprimé, dans les neuf premiers mois de cette année, 4,583 ouvrages écrits dans toutes les langues mortes et vivantes, 1,535 gravures, 127 plans et cartes, et 242 ouvrages de musique. (*Messager.*)

— On vient de commencer la démolition de plus de vingt maisons rue de la Chanverrerie et près la Halle au beurre, pour livrer passage à la rue Rambuteau, qui va ainsi déboucher à la Halle.

— On écrit de Trieste, 3 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Aujourd'hui a été ressenti un nouveau tremblement de terre. C'est la deuxième secousse depuis trois semaines (14 septembre). Le même jour on a ressenti une commotion semblable en Dalmatie, et surtout à Raguse. On rattache à cette circonstance la prétendue éruption d'un volcan dans l'île Meleda ou Melada, non loin de Raguse. »

— On lit dans l'*Akbar* :

« Un accident qui pouvait avoir les suites les plus graves vient d'avoir lieu dans la maison de M. Lieutaud, notaire à Alger.

» Vendredi 29 septembre, à sept heures du matin, à la suite d'un violent coup de tonnerre, une construction importante et prête à être terminée a été enlevée avec une rapidité et une force incroyables par un de ces phénomènes que la science ne peut expliquer. On n'a pas aperçu les traces du passage de la foudre ; mais un coup de tonnerre seul n'aurait pu occasionner des effets semblables. Dire que cette construction a disparu en une seconde est une chose qui tient du prodige, et qui cependant n'est que littéralement vraie. Des débris de toute espèce ont été jetés çà et là, trois ouvriers ont été grièvement blessés. On pense que les effets d'une trombe d'air se sont joints à ceux de la foudre ; mais la secousse a été si rapide et si violente que personne ne peut rendre un compte exact de l'évènement. » (*Moniteur.*)

THÉATRES. — L'Odéon donnera lundi la première représentation du *Tailleur de Loc-Maria*, drame qui se rattache à l'un des épisodes les plus intéressants de l'histoire du duché de Bretagne, et qui promet, dit-on, de continuer la veine de succès où se trouve notre théâtre de la rive gauche.

VARIÉTÉS.

DE L'IDIOTIE CHEZ LES ENFANTS

***Et des autres particularités d'intelligence ou de caractère qui nécessitent pour eux une éducation spéciale ; par le docteur* FÉLIX VOISIN, *médecin en chef de l'hospice des aliénés de Bicêtre* (1).**

(Suite et fin.) (2)

Une analyse psychologique, ou examen de l'état instinctif, moral et intellectuel des idiots, termine la monographie de M. Voisin. Partisan de la doctrine de Gall, l'auteur a disposé ce tableau suivant les données de la phrénologie. Il a donc formulé une série de questions portant sur chacune des facultés qu'admettent les phrénologues ; c'est-à-dire que M. Voisin se demande successivement si l'enfant, par exemple, a un appétit vorace, s'il présente un caractère affectueux, etc. Arrivé à l'étiologie, ou recherche des causes qui ont contribué à l'idiotie, ce médecin se pose, entre autres questions, la suivante : « Ne serait-il pas possible que l'enfant eût été conçu dans l'ivresse et dans l'orgie ? » Il y a là une indication qui, sous le point de vue de la morale et de l'hygiène, se recommande sans qu'il soit besoin ni même convenable d'insister.

Le surplus de la brochure de M. Voisin se compose de la réimpression de mémoires publiés par lui à diverses époques, et de quelques pièces de polémique écrites pour la défense des idées de l'auteur touchant l'application de la phrénologie à l'éducation et à la législation pénale. Le principal de ces documents est consacré à l'examen de la question suivante : « *Quel mode d'éducation faut-il adopter pour les enfants qui sortent de la ligne ordinaire, et qui, par leurs particularités natives ou acquises, forment communément la pépinière des aliénés, des grands hommes, des grands scélérats et des infracteurs vulgaires de nos lois ?* »

A l'énoncé seul de cette question, l'on conçoit qu'elle en suppose résolues quelques autres qui, nous devons le dire, nous paraissent encore très obscures

leur nature. Il faut que tous, dès le bas âge, trouvent à appliquer leurs dispositions, et puissent concourir entre eux dans les diverses branches d'activité vers lesquelles ils sont portés par leurs inclinations.

Ceci ne nous empêche pas de reconnaître l'utilité relative d'institutions analogues à celle fondée par M. Voisin sous le nom d'établissement *orthophrénique*, c'est-à-dire établissement dans lequel, suivant les paroles de l'auteur, on se propose de faire pour l'intelligence, pour le développement des facultés affectives, pour le *redressement* des penchants dangereux, ce qu'autre part on fait pour les difformités du corps.

Dans l'un et l'autre cas, nous voudrions qu'on s'appliquât davantage à prévenir les *déviations* par l'emploi normal des facultés de tout ordre, au lieu de se borner à en essayer après coup le redressement, sans même pouvoir se mettre en garde, d'ordinaire, contre l'action consécutive des mêmes causes qui ont produit le faussement. Sur ce point, d'ailleurs, M. Voisin est parfaitement d'accord avec nous. Malgré la difficulté actuelle de discerner *à priori* les sujets qui sont d'étoffe à faire des grands hommes, réclamer pour ceux qui seraient reconnus tels une éducation spéciale, est une idée excellente. On parle quelquefois des pertes matérielles que fait la société, soit qu'elle laisse en friche des terrains susceptibles de fertilité, soit qu'elle néglige ou gaspille une foule d'autres sources de richesses; mais des pertes plus déplorables encore sont celles qui portent sur les facultés même dont une partie de ses membres ont été doués pour l'utilité commune, ainsi que pour la leur propre. Le dommage est ici tout-à-fait incalculable; car, d'une part, les esprits se stimulent et se poussent les uns les autres, si bien que tout grand homme, étouffé dans le germe, arrête peut-être l'essor d'une dizaine d'autres grands hommes, et d'un bien plus grand nombre d'esprits secondaires qui auraient travaillé fructueusement sur la découverte du premier et avancé, en la fécondant, dans la voie par lui frayée. D'autre part, suivant la loi de récurrence, si bien exposée par Fourier, les plus précieuses facultés se tournent, faute d'emploi social, contre la société même, avec une énergie proportionnée à leur puissance. En négligeant d'en tirer parti, la société ressent donc un double dommage négatif et positif.

Combien la médecine pourrait être à la science sociale une auxiliaire utile, si, tout en restant fidèle à une scrupuleuse exactitude dans l'observation des faits particuliers, elle dirigeait plus souvent ses recherches dans un sens large, général, humanitaire. M. le docteur Voisin donne, sous ce rapport, l'exemple à ses confrères. Les pensées généreuses, d'une portée grande et juste à-la-fois, abondent, pour ainsi dire, à chaque page de sa brochure. Elle est toute pleine de remarques qui appellent directement les réformes sociales. S'agit-il d'établir les rapports qui existent entre les causes du crime et celles de l'aliénation mentale, causes qui sont pour lui identiques, M. Voisin trace le tableau suivant :

« Voyez ces jeunes personnes dont les cours criminelles et les journaux nous racontent si fréquemment l'histoire : elles ont été séduites, elles sont enceintes, et on vient de les abandonner au moment même où elles avaient le plus grand besoin d'appui et de consolation. Qu'ont-elles fait dans cette position cruelle et uniforme pour toutes ? Eh bien ! l'une a commis un infanticide, l'autre a attenté à ses jours, celle-ci est devenue folle, celle-là a cherché l'auteur de tous ses maux et s'est vengée par un assassinat, une cinquième s'est jetée dans la débauche la plus effrénée, et une sixième, ayant tout à-la-fois le sentiment de sa honte et de ses obligations, s'est immolée pour son enfant; et, dans la dignité d'une âme énergique qui veut se relever de sa chute, elle a conservé l'espérance de regagner, à force de résignation, de patience et de douleurs, une partie de l'estime qu'elle a perdue.

Considérez encore ces négociants dont on vient de trahir la confiance et d'opérer la ruine. Ils passent tout-à-coup, sans préparation, de l'opulence à la misère. La vue de leurs femmes et de leurs enfants ajoute à chaque instant à leurs souffrances. Eh bien! je le demande encore, qui peut prévoir leur détermination, et que nous apprend à ce sujet l'expérience? Dans le sentiment profond de la même infortune, les uns mettent un terme à leur existence par un suicide aigu ; les autres sont frappés d'aliénation mentale; ceux-ci montrent un caractère au-dessus de leur position; et ceux-là, oubliant leurs principes et l'honneur, voulant à tout prix et dans le plus court délai retrouver leur ancienne existence, se livrent aux infamies dont on leur a donné l'exemple et dont ils ont été les victimes. »

Plus loin l'auteur s'exprime ainsi :

« Les législateurs, les juges et les hommes qui s'occupent de l'éducation ont paru, jusque dans ces derniers temps, ne pas être assez convaincus que la source la plus féconde de nos déterminations est dans notre intérieur. Nos affections, nos sentiments, nos penchants, nos instincts, nos passions, nos talents, nos richesses intellectuelles et morales, nos forces fondamentales, tout est là, tout vient de là; les circonstances extérieures ne créent rien. Nos facultés sont innées, et tous les germes en sont déposés dans l'organisation. Cultiver ces dispositions, ces facultés, les diriger, les éclairer, les perfectionner, ou, dans un autre but, les négliger, les comprimer, les contre-balancer, les modifier, voilà ce que l'on peut faire avec du calcul et de la méthode. »

Négliger, comprimer, les seuls termes qui, dans ce passage, ne sont point entièrement conformes aux indications de la théorie sociétaire, se trouvent pareillement en contradiction avec les principes même qu'établit M. Voisin. Il dit en effet ailleurs : « Toutes les facultés qui nous ont été données sont bonnes en elles-mêmes » et dans leur destination. » Page 53.

Si toutes nos facultés sont BONNES, il est évident qu'il n'en faut négliger ni comprimer aucune.

A quoi donc tient l'inconséquence que nous signalons? Uniquement à ce que M. Voisin, tout en étant dans le vrai sur la nature de l'homme et sur la destination de ses facultés, reste au point de vue de la société actuelle, c'est-à-dire de la société *fausse* et *morcelée*, laquelle ne comporte pas l'application du principe « que toutes les facultés, que tous les penchants naturels sont bons »; car elle ne peut pas les employer tous utilement. Aussi, loin de se proposer pour but leur développement intégral, c'est de leur compression qu'elle fait une règle, n'admettant que par exception l'essor libre de tel ou tel d'entre eux.

Mais pourquoi les hommes avancés se débattraient-ils dans une position illogique? et comment ne voient-ils pas que la conséquence obligée de leurs études et de leurs observations sur la nature humaine, c'est la nécessité d'une transformation du milieu social, qui le mette en rapport avec les besoins, les tendances, avec toutes les facultés, en un mot, de cette nature, œuvre de Dieu?

Dr CH. PELLARIN.

ERRATUM. Dans notre numéro d'hier, édition de Paris, article sur l'*Idiotie*, on a sauté le passage suivant qui venait entre le 2e et le 3e paragraphes de l'article tel qu'il a été imprimé. On venait de rapporter la définition que donne de l'idiotie M. Esquirol, définition qui ne mentionne d'autre lésion que celle des facultés intellectuelles.

Mais, suivant l'auteur de l'écrit que nous examinons, il y a bien d'autres idioties que celles-là.

« Pour reconnaître, dit M. Voisin, toutes les espèces d'idioties, pour s'apercevoir de ce qui manque dans une tête quelconque de l'espèce humaine, il est essentiel, avant tout, de connaître la nature de l'homme dans son développement intégral ; il faut savoir quels sont les éléments instinctifs, intellectuels, moraux et perceptifs qui entrent dans la constitution de notre entendement ; en d'autres termes, les éléments qui, par leur ensemble et leur harmonie constituent l'homme comme animal, l'homme comme être moral, et l'homme comme être intellectuel et perceptif. L'idiotie ne respecte aucune faculté de quelque ordre qu'elle puisse être, et n'a point de siège déterminé. Elle peut frapper l'homme partiellement ou complètement dans toutes les virtualités de son être. Tantôt elle le frappe dans ses instincts de conservation et de reproduction, tantôt elle le frappe dans ses sentiments moraux, tantôt dans ses puissances intellectuelles, et tantôt dans ses facultés de perception. »

Adjudications.

Versailles (Seine-et-Oise). — Le mardi 7 novembre, travaux à faire pour la construction d'un pont en pierre sur la Seine, à la sortie du bourg de Limay, près Mantes, route royale n. 13, de Paris à Cherbourg, et l'ouverture d'une nouvelle partie de route aux abords de ce pont.

La dépense de ces travaux est évaluée à 635,000 fr.

— Lons-le-Saulnier (préf. du Jura). — Le 26 octobre, pont suspendu, en fil de fer, sur la rivière d'Ain, à Brillat, entre Orgelet et Moirans, route départementale n. 4, de Lons-le-Saulnier à Genève. Estimation, 68,000 f. Cautionnement, 30e de l'estimation.

Sceaux (sous-préf. de). — Le mercredi 18 octobre, travaux à exécuter dans les communes ci-après désignées.

Ivry. — Reconstruction du presbytère, 14,918 fr.

Issy. — Pavage de la rue de Javelle, 12,221 fr. 36 c.

BOURSE DU 13 OCTOBRE.

Bien tenue avant l'ouverture, la rente a un peu fléchi vers la fin, mais sans grandes affaires.

Au comptant. — Canal de Bourgogne, 1080. — Chazotte, 576. — Zinc Vieille-Montagne, 4000. — Alpines, 1015, 1020. — Lots d'Autriche, 380. — Oblig. Grand'Combe, 1072-50. — Banque belge, 772-50, 770.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 15	121 25	121 5	121 5	121 15
— fin cour. . .	121 25	121 30	121 20	121 20	121 20
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 85	81 90	81 85	81 85	81 75
— fin cour. . .	81 85	81 95	81 80	81 80	81 80
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »
4 0/0	104 50	» »	H. » 25
O. de la Ville .	1325 »	» »	» »
Banque de Fr. .	3297 50	3300 »	H. 2 50
C. Laf. de 5000.	5080 »	» »	» »
— de 1000.	» »	» »	» »
Caisse Hypoth..	770 »	767 50	B. 1 25
Quatre Canaux.	1267 50	» »	H. 2 50

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 81 85, 87 1/2, 90, 87 1/2, 92 1/2.
Après, 81, 80 demandé.

—

Bons du Trésor.
3 0/0 à 2 et 3 mois.

—

Chemins de Fer.

St-Germain . .	790 »	» »	» »	S-Germ. Fin c. 790
Vers. R. Dr. .	287 50	» »	B. 1 25	» 288 75
d° R. G. . .	102 50	» »	» »	» 103 75
Orléans	670 »	671 25	H. 1 25	Orléans, » 672 50
Strasb. à Bâle.	183 75	183 75	» »	Strasbourg. » 183 75
Rouen.	705 »	» »	» »	Rouen. » 707 50 706 25
Havre.	537 50	537 50	H. 2 50	Havre. »

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	106 7/8	106 3/4	» »	Londres, 11 octobre.
— Portugais. .	44 1/4	44 »	» »	Consol. 94 7/8, 95.
Esp. D. active.	28 1/2	28 7/8	H. 1/4 »	Esp. actif. 27 1/2.
5 0/0 Naples. .	108 20	» »	» »	Portugais. 44.
— Romain. .	106 3/4	» »	B. 1/4 »	Mexicains. 33 7/8.
Obl. Piémont. .	1200 »	» »	» »	5 0/0 Holland. 99.
Emp. d'Haïti. .	456 25	» »	H. 1 25	2 1/2 id. 53 1/2.

Spectacles du 14 octobre.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — L'Avare. — Le Distrait.
8 h. »/» ITALIENS — Norma (Bellini). — Corelli, Morelli, Mmes Grisi, Nissen.
8 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mina.
6 h. »/» ODÉON. — Représentation extraordinaire.
6 h. »/» VAUDEVILLE — Loïsa. — Marguerite. — Patineau. — Les Cabinets.
7 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — Au bénéfice d'Alcide Tousez.
7 h. »/» GYMNASE. — Jean Lenoir. — Un Jour d'Orage.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Nouvelles — Perruquière. — Le Voyage. — Sur les Toits.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Représentation extraordinaire.
7 h. »/» GAITÉ. — 1re repr. de Lucio.
7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. »/» CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. — Les Pêcheurs.
6 h. 1/2 COMTE. — La Pendule. — Jonas — Iles Marquises. — Ballet.
6 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Inconvénients. — Barbe-Bleue — Dévorants.
6 h. »/» PANTHÉON. — Fils de la Folle. — Le Serpent. — Pendu ou Fusillé.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS COMIQUES. — Fille du Ciel.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5.

BULLETIN AGRICOLE.

Les variations sur les prix des céréales sont insignifiantes à la halle de Paris. Les affaires sur les farines se réduisent pour le moment aux besoins présents de la consommation. Voici les cours officiels de la halle du 12; le tableau des ventes n'étant rendu public que le lendemain de chaque marché, nous ne pouvons en donner le résumé le soir même en chiffres positifs.

Cote administrative des farines.

1re qualité 40 00 à 42 5
2e id. 37 50 à 39 75
3e id. 28 75 à 37 75
4e id. 20 40 à 28 00
Cours moyen de la halle du 12. 40 fr. 46 c.
Cours taxe. 40,31
Arrivages, 2,997 qtx. 95 kilog.; reste : 17,077 qtx. 57 kilog.

Il a été vendu 2,647 qtx. 33 k. Voici les prix des principales qualités et les quantités vendues :

Gruaux : 7 qtx. 85 kilog. de. . . . . 52 50 à 53 50
Farine, 1re qualité, 1,409 qtx. 99 kilog. . . . 40 00 à 42 05
— 2e — 718 24. . . . . . . 37 50 à 39 75
Ventes à livrer : 849 qtx. 60 kilog. de. . . . 22 25 à 40 75
Reventes. . . . 164 78. . . . . 38 25 à 40 00

Les légumes secs étaient assez abondants; les haricots de Soissons ont valu 32 fr.; les haricots ordinaires, des environs de Paris, 17-30 à 20, les haricots nains de bonne qualité, 18-35; les inférieurs, 13-30.

Les belles lentilles de Gallardon ont valu 53-30; celles de qualité moyenne, 26-67, et les lentilles communes, 14-65.

La graine de luzerne était cotée à 140 fr. les 100 kilog.

Les bestiaux continuent à éprouver une baisse peu prononcée, mais soutenue. Au marché de la Chapelle-Saint-Denis du 12, 941 porcs ont été amenés et presque tous vendus au prix moyen de 1-60 le kilog. Au marché du 13, 442 veaux amenés ont été tous vendus; 1re qualité, 1-70, et 2e qualité, 1-30 le kilog. sur pied. Le marché était très animé; si les vendeurs avaient été suffisamment pourvus, ils auraient pu vendre le double au même prix.

A. Y.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	SOISSONS. (Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris)	DAMMARTIN.	ÉVREUX.	BERGUES. (Principaux marchés de commerce et de consommation)	DIJON.	TOULOUSE.	VOUZIERS.	BAYONNE.	LONDRES. (Marchés étrangers)	MONS.	ANVERS.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	21 » à 21 65	22 30 à 23 35	20 25 à 20 65	22 62 à » »	20 06 à » »	23 50 à » »	22 50 à 23 »	20 » à » »	22 » à 22 50	24 60 à » »	19 72 à » »	21 30 à 21 70
Première qual.	23 35 à 24 »	21 55 à 21 90	20 » à » »	22 » à » »	19 » à » »	20 55 à » »	21 50 à 22 »	17 » à 17 45	21 25 à 21 75	22 33 à » »	19 » à » »	20 50 à 20 95
Deuxième » .	22 30 à 22 32	19 60 à 20 35	19 » à » »	» » à » »	» » à » »	17 50 à » »	20 » à 21 »	» » à » »	» » à » »	21 50 à » »	» » à » »	19 » à » »
Inférieure » .	20 » à 20 65	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 75 à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 32 à 10 65	9 23 à 10 »	» » à » »	10 69 à » »	12 19 à » »	11 25 à » »	14 » à » »	8 20 à » »	12 » à 13 »	» » à » »	10 » à » »	14 » à 14 25
Deuxième » .	10 » à 10 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 50 à 10 45	» » à » »	» » à » »	11 50 à 12 »	» » à » »	» » à » »	13 » à » »
ORGE, l'hectol.	10 65 à 11 32	» » à » »	» » à » »	10 » à 10 46	12 02 à » »	9 50 à 11 »	10 » à 11 50	11 » à 11 43	10 » à » »	» » à » »	9 36 à » »	11 75 à 12 15
AVOINE, l'hect.												

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	St-Germain	Poitiers.	Bourges.	[illegible]
Foin. 1re.	49 52	40 45	28 »	40 »	51 »
Foin. 2e.	45 48	30 40	26 »	35 »	48 »
Luzerne. .	42 45	» »	» »	» »	» »
Sainfoin. .	42 »	» »	» »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	» »
Paille blé.	27 28	24 »	20 »	28 »	25 30
Pailleseig.	32 34	26 »	18 »	30 »	18 25

BESTIAUX.

POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.	POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 76

DIMANCHE 15 OCTOBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 14 OCTOBRE.

Du Commerce de la Chine.

Le traité de commerce conclu entre l'Angleterre et la Chine à Ning-Pô vient d'être ratifié. Quatre nouveaux ports du Céleste-Empire, Ning-Pô, Amoy, Foutchou, Song-Haï, sont ouverts actuellement au commerce étranger et semblent appeler à eux les produits manufacturés qui encombrent de plus en plus les Etats européens. Le tarif des droits d'importation, publié *in extenso* par le *Journal des Débats*, est d'une modération à laquelle on était loin de s'attendre.

Comment présumer, en effet, qu'après une prohibition presqu'absolue des échanges extérieurs, le gouvernement chinois adopterait, pour l'importation des produits étrangers, des conditions que n'adopterait certainement aucune puissance industrielle de l'Europe?

Le tarif chinois ne peut être vraiment considéré ni comme moyen de protection, ni comme moyen de fiscalité; il ne semble avoir d'autre but que de contrôler des échanges avec l'étranger, de constater leur nature et leur importance, et de couvrir les frais occasionnés par ce contrôle.

Vous verrez que les barbares chinois nous donneront des leçons d'économie sociale.

Les droits les plus élevés portent précisément sur des produits que les Chinois ont en abondance, comme le thé. Quant à ceux qui frappent des objets que le pays ne produit point, ou en petite quantité, ils sont insignifiants; ces droits varient de 1 à 5 pour cent de la valeur.

Le gouvernement chinois a encore eu l'idée d'augmenter les droits de douane en raison inverse de l'utilité de la nécessité des denrées; de sorte que si une pensée fiscale a présidé à la confection du tarif, elle n'a eu en vue que les seuls objets de luxe.

Le contraire existe presque partout dans notre Europe civilisée, tant pour les droits intérieurs qu'extérieurs. Que diraient les barbares chinois s'ils savaient qu'en France le pain, la viande et le vin sont les objets les plus chargés d'impôts, et cela parce que notre sage gouvernement trouve qu'il lui est plus commode de conserver cet état de choses que de le changer?

Autrefois les rois d'Egypte et de Perse allaient chercher des hommes d'Etat dans la Grèce et dans la Judée; peut-être ferions-nous bien d'aller aussi choisir des ministres en Chine.

Malgré l'extrême libéralité avec laquelle le Céleste-Empire va accueillir maintenant les produits de l'Europe, nous pensons qu'on exagère, en général, l'importance du traité-Ning-Pô pour l'industrie européenne. Le système économique qui pèse sur cette industrie rend ses produits de consommation générale trop chers pour la grande masse des consommateurs. Elle ne peut satisfaire complètement que les besoins des classes aisées. Or, en Chine, comme partout ailleurs, la misère est le partage du plus grand nombre, et, si les derniers documents qui ont été publiés sont exacts, les objets manufacturés de grande consommation, comme les toiles communes de coton et de chanvre, le lin, reviennent au moins à aussi bon marché à Nankin qu'à Manchester.

Ce traité ne profitera d'une manière sensible qu'à la compagnie des Indes, à cause de son commerce d'opium, que ce produit continue ou non à être prohibé. Le monopole des marchands hongs étant aboli, et le commerce étant libre dans les ports d'Amoy, Ning-Pô, Foutchou et Song-Haï, la contrebande de l'opium, qui ne pouvait se faire, jusqu'à présent, que par Canton, se pratiquera désormais avec succès dans ces quatre ports de la Chine.

Quant à l'Angleterre, qui, par ses relations avec la compagnie des Indes, est plus à même qu'aucune autre nation de tirer parti de l'ouverture des ports chinois, elle y trouvera un fret important pour ses navires, mais son industrie manufacturière en recevra moins d'avantages qu'on ne le pense généralement; la détresse de ses fabriques n'en sera pas beaucoup soulagée.

En France, nous n'avons que des objets de luxe et certains produits de notre sol qui puissent avoir quelque chance de placement dans les ports du Céleste-Empire, et les produits de luxe sont précisément les moins favorisés par le tarif chinois. Pour nos vins et eaux-de-vie, il en entre fort peu en Chine, et on n'y boit, quant à présent, aucune de nos liqueurs; il ne faut donc pas entretenir à ce sujet des illusions dangereuses. N'est-il pas ridicule, par exemple, de voir nos fabricants de drap, qui prétendent ne pouvoir se soutenir chez nous que par la prohibition absolue des draps étrangers, vouloir lutter en Chine contre ces mêmes draps dont ils redoutent la concurrence jusque dans leur boutique?

Si l'on considère seulement les avantages que la Chine pourra trouver à recevoir nos produits de consommation générale, on voit que leur prix, ordinairement plus élevé que ceux des produits similaires européens, rendra déjà leur placement fort difficile en ce pays; mais ce n'est là qu'une partie des difficultés.

Le commerce maritime ne peut se faire avantageusement entre deux nations que par échange. Quels seront donc les produits *manufacturés* que nous recevrons en échange de ceux que nous voulons exporter en Chine?

Ce ne sont pas ses toiles de Nankin : elles sont prohibées chez nous; ce ne sont pas ses verreries : elles sont prohibées; ce ne sont pas ses tissus de soie : ils sont prohibés (1); ce ne sont pas ses tissus de laine et ses châles : ils sont prohibés; ce ne sont pas ses ouvrages de tabletterie : ils sont prohibés; ce ne sont pas ses dentelles et ses broderies : elles sont prohibées. Enfin, ses porcelaines paient à l'entrée 3 fr. 60 c. par kilogramme.

Ainsi, de tous les produits manufacturés exportés annuellement de Canton et des villes intérieures (nous ne parlons pas ici des objets de curiosité destinés à orner nos cabinets d'histoire naturelle et nos bazars), la porcelaine seule peut entrer en France moyennant des droits encore fort élevés. Peut-il y avoir un commerce maritime possible avec un pareil tarif?

Pour les autres objets non manufacturés, voici à quelles conditions on les accepte en France. Le thé paie 6 fr. par kilogramme; le gingembre et le mercure, 20 fr. par 100 k.; la rhubarbe, 1 fr. par k.; la nacre de perle, 35 fr. les 100 k.; le zinc brut 10 cent. par 100 k., et les écailles de tortue, 1 fr. 50 par k. Tous ces droits sont établis pour l'importation par navires français. Ils augmentent de 50 à 100 pour cent pour les navires étrangers.

La première chose à faire, pour faciliter les opérations commerciales avec le Céleste-Empire, est donc de refondre nos tarifs de douanes. Mais, une fois cette réforme opérée, il en restera encore bien d'autres à faire pour assurer à notre marine le transport de nos produits en Chine.

Avec la législation douanière qui emmaillotte actuellement nos colonies et notre navigation maritime, il est presque impossible que les échanges entre la France et la Chine puissent se faire directement par navire français. En effet, nos produits communs et notre fret sont plus chers que ceux des puissances maritimes actuellement en relations avec ce pays. Nous espérons donc que le ministère ne se bornera pas à envoyer à Pékin un ambassadeur et des délégués du commerce pour y étudier les besoins de consommation, et qu'il s'occupera surtout de modifier notre régime industriel et colonial, qui, l'un et l'autre, sont la plaie de notre commerce maritime. Autrement, cette expédition en Chine se terminerait comme notre ambassade en Perse, de triste mémoire, c'est-à-dire sans aucun profit pour la science, le commerce et la civilisation.

Procurer à la Chine des produits à meilleur marché et en plus belle qualité que ceux qu'elle possède; lui offrir les mêmes avantages pour les marchandises qu'elle peut donner à plus bas prix et en meilleure qualité que les nôtres, telle est la condition, indispensable pour nouer des relations réciproquement utiles entre la France et ce pays lointain.

Nous ne saurions trop insister sur ce point : il ne suffit pas de chercher en Chine des moyens de placement pour nos seuls produits, si l'on veut réellement établir avec cette nation des rapports productifs et durables; mais il est encore indispensable que nos ports présentent un débouché facile aux productions chinoises. En un mot, il faut réformer et notre système de douanes et nos lois de navigation. Nous traiterons ce dernier point de la question dans un prochain article.

(1) Les tissus de soie, purs ou mélangés, provenant de l'Inde, ou dont l'origine d'Europe n'est pas certaine, sont prohibés à l'entrée (loi du 7 juin 1820).

Indignité du GLOBE.

Un des organes de la politique du cabinet, le *Globe*, commence son numéro d'aujourd'hui par les lignes suivantes :

Nous ne cesserons de dire qu'ils sont bien gravement coupables, ceux qui, par leurs plaintes irréfléchies et toujours injustes, troublent volontairement l'ordre si difficile à obtenir et à maintenir dans la société actuelle. Oui, le sort de l'humanité est triste, est affreux à contempler. Mais qu'y veut-on faire? la plaindre, c'est l'exaspérer, c'est compléter son désespoir! Les classes pauvres et nécessiteuses nous déchirent le cœur : c'est vrai. Veut-on qu'il n'y en ait pas? C'est vouloir que la terre ne soit ni labouré, ni ensemencée, ni récoltée; c'est vouloir que les villes ne se bâtissent point, et que celles qui existent tombent en ruines. Le besoin est la seule loi qui force les hommes à ces durs travaux; ils ne s'y livreront ni par amour ni par raison; la nécessité seule les y contraindra.

Quel monstrueux assemblage de cynisme et d'hypocrisie! Quelle incohérence d'idées! Quelle dureté de cœur! C'est l'opprobre de l'esprit humain et de notre époque qu'il puisse aujourd'hui se rencontrer des sophistes effrontés capables d'afficher des pensées et des sentiments aussi odieusement contradictoires que ceux qui sont exprimés dans les dix lignes que nous venons de citer. On a raison de le dire, la dépravation du cœur et l'oblitération du sens moral entraînent la dépravation et l'oblitération du sens intellectuel; on ne renonce pas à toute communion d'idée et de sympathie avec l'humanité sans tomber dans la démence. Le comble de l'odieux est aussi le comble de l'absurde.

Est-il besoin de discuter les assertions qui se heurtent sous la plume de l'écrivain ministériel! *Le sort de l'humanité est affreux*, c'est le *Globe* qui l'avoue; et les plaintes de ceux qui compatissent à ce sort affreux sont *toujours injustes!* L'humanité est horriblement malheureuse; *mais qu'y veut-on faire? La plaindre c'est l'exaspérer*. Fermer son âme à toute compassion, empêcher soigneusement tout rayon d'espérance, toute idée d'un meilleur avenir d'arriver jusqu'aux masses souffrantes, voilà un rôle beaucoup plus digne, plu chrétien, — car cette feuille étrange, qui défend toutes les oppressions, se donne aussi pour l'interprète de la doctrine de charité du Christ.

Les classes pauvres nous déchirent le cœur, ose écrire le rédac-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.

CHAPITRE II. — LA PRINCESSE MERY. (Suite.)

De retour chez moi j'ai voulu monter à cheval, j'ai galopé dans la Steppe; j'aime à franchir le désert sur un cheval rapide, et aspirer les senteurs sauvages de la plaine. J'aime à voir les objets lointains, que tout-à-l'heure j'apercevais à peine, prendre une forme distincte à mes yeux, à mesure que décroît la distance. Quelque vifs que soient mes chagrins, je sens mon âme se rasséréner à cette course désordonnée, à l'air vif des campagnes, et le calme rentrer dans mon cœur avec une circulation plus active. La fatigue du corps qui comman-

J'entretiens quatre chevaux, l'un pour moi, trois pour mes amis, afin d'avoir toujours quelqu'un pour m'accompagner dans mes courses. Les amis ont pris mes chevaux sans se faire prier, mais ils ne tiennent pas essentiellement à m'accompagner dans les steppes. Il était plus de six heures du soir quand je me rappelai qu'il était temps de dîner; mon cheval étant fatigué, je suivais au pas le chemin qui mène de Piadigorsk à la colonie allemande, rendez-vous ordinaire des amateurs de piqueniques. Le chemin grimpe en serpentant dans les broussailles, puis descend dans les ravins, au fond desquels courent avec bruit de nombreux ruisseaux ensevelis dans les herbes. Les pics du *Beshtam*, les cimes du mont des *Serpents* et du mont de *Fer* s'élèvent au-dessus en amphithéâtre. En descendant un de ces ravins, je m'arrêtai pour laisser boire mon cheval; une cavalcade bruyante débouchait en ce moment sur la route. Les dames étaient vêtues d'habits de cheval bleus et noirs, les hommes de costumes mélangés russes et circassiens. A la tête de l'escadron marchaient la princesse Mery, et son fidèle écuyer Groushnitsky (1).

Les dames russes qui viennent aux eaux croient encore, pour la plupart, aux attaques des Circassiens pendant le jour. Je suppose que c'é-

Pour la tranquilliser, je lui répondis en français et en m'inclinant légèrement sur ma selle :

— Ne craignez rien, Madame, — je ne suis pas plus dangereux que votre cavalier.

Elle devint confuse, mais pour quelle raison? Etait-ce à cause de son erreur, ou de ma réponse qui lui a paru impertinente? J'aurais désiré que ma dernière supposition fût vraie. Groushnitsky m'a lancé un regard mécontent.

Le soir, fort tard, vers les onze heures, j'ai été me promener sous les tilleuls. La ville dormait; quelques rares lueurs s'échappaient encore à travers les rideaux des fenêtres. La lune se levait à l'occident, dessinant dans le lointain sur les pics neigeux de la montagne de riches dentelures d'argent. Les qui-vive des sentinelles se mêlaient au bruissement des sources sulfureuses qu'on laisse couler librement dans la nuit. De temps en temps résonnaient dans les rues le trot d'un cheval, le grincement d'un chariot non graissé du Nôghaï ou la lente chanson du Tatare. Je me suis assis sur un banc, épuisé, abattu... J'éprouvais le désir de verser ma tristesse dans le sein d'un ami... où ai-je des amis? Que fait Véra? pensai-je. J'aurais donné dans le moment des années de ma vie pour [illegible] rien que sa main sur mon cœur. Je viens

teur du *Globe*. Mais *veut-on qu'il n'y en ait pas?* ajoute-t-il aussitôt, rappelant que c'est à la condition de toutes ces privations, de toutes ces douleurs que le confortable est acquis à une petite minorité privilégiée dont le journal de l'esclavage cultive, caresse, exploite avec une impudence sans exemple les passions égoïstes. *Le besoin est la seule loi qui force les hommes à ces durs travaux: donc ayons bien soin de maintenir les masses besogneuses et affamées*: telle est la seule conclusion que tire le *Globe*, c'est là aussi toute la politique de ses patrons.

Oui, vous avez raison, sous la loi actuelle du salaire, sœur germaine de cette loi de l'esclavage, dont vous êtes les avocats stipendiés, sous cette loi, c'est le besoin qui force les hommes aux durs travaux de l'agriculture et de la fabrique. Mais la conséquence que vous deviez tirer de ce fait, si vous aviez le sentiment de la dignité, de la fraternité humaine, c'est qu'il faut chercher d'autres conditions de travail que celles qui réduisent la société à n'obtenir du plus grand nombre de ses membres les services dont elle a besoin pour subsister, que sous la menace de la faim. La faim! voilà ce qui supplée, à l'égard de nos travailleurs prétendus libres, le fouet du contre-maître, stimulant plus ignoble encore, et préféré à ce titre par les publicistes du *Globe*.

Ce journal termine son article par une péroraison digne du début. Il somme les conservateurs de son bord de se tenir indéfiniment dans l'attitude qui leur a attiré de la part de M. de Lamartine une qualification célèbre et trop bien justifiée. Il les conjure de résister aux expériences, aux innovations, aux réformes de toute nature, à la réforme industrielle comme à la réforme électorale.

« C'est contre tant d'ennemis divers, » prétend ailleurs le *Globe*, en faisant allusion aux partisans de toutes ces réformes, « c'est » contre tant d'ennemis divers que s'est organisé le parti conservateur, qui renferme *tout ce que* la société a de laborieux dans la » propriété, dans l'industrie, dans la religion. »

Ainsi, en dehors du parti des bornes, il n'y a, dans toutes les classes de la société, que des oisifs, des fainéants ou des fripons. En vérité, nous ne croyons pas que la démence ait encore été portée aussi loin dans aucun journal; et voilà un journal payé par le gouvernement!

L'attitude des deux journaux ministériels franco-anglais en face des évènements de l'Irlande, continue à être vraiment honteuse.

Hier le *Globe* osait compromettre la personne royale de Louis-Philippe dans les moyens de répression tentés par l'Angleterre. « Quand le cabinet anglais, disait-il, s'est aperçu que l'insolence du tribun dépassait toutes les bornes, et même que, franchissant les mers, elle s'attaquait sans ménagement au roi et aux institutions d'un grand peuple et d'une nation amie, il n'a pas dû tolérer davantage des emportements auxquels il était temps de mettre un terme, même dans l'intérêt des bonnes relations qu'il veut entretenir avec notre pays. »

Est-il permis de mettre ainsi le nom du roi du côté des oppresseurs et de le faire valoir contre la cause si belle, si sainte des Irlandais, et contre leur conduite si admirablement modérée?

Aujourd'hui le *Journal des Débats* balbutie quelques mots, et ces quelques mots sont autant d'insinuations perfides, à la suite du compte-rendu de ces séances où O'Connell, par son énergique modération, sa foi dans l'avenir, ses aspirations constamment pacifiques, se montre plus grand qu'il n'a jamais été.

Voici ce que disent les *Débats* :

Les nouvelles d'Irlande sont très pacifiques et très rassurantes. M. O'Connell a prononcé deux discours fort modérés dans lesquels il engage le peuple irlandais à obéir à la loi. Les paroles de M. O'Connell étant dans ce moment soumises à des interprétations judiciaires, on comprendra sans peine que nous nous abstenions de les apprécier. Les journaux tories pressent vivement le ministère de prohiber toutes les réunions populaires; on ne sait pas encore si le gouvernement anglais voudra rendre ce signalé service à M. O'Connell.

Ainsi ce même journal, qui a été le premier à donner le signal de l'attaque contre O'Connell et l'Irlande, vient déclarer aujourd'hui qu'il s'abstient de commenter les discours du grand agitateur de peur de le compromettre.

Il serait temps que le gouvernement désavouât hautement ses deux journaux; se taire plus long-temps serait avouer qu'il a eu connaissance des desseins du cabinet anglais avant leur mise à exécution, qu'il les a approuvés, et qu'il a même promis de les soutenir de toute son influence, rôle indigne d'un gouvernement français.

Les fortifications. — Un publiciste du seizième siècle.

Aujourd'hui que la question des fortifications est à l'ordre du jour dans la Presse de province et dans celle de Paris, et que de toutes parts on signe des pétitions contre l'achèvement et l'armement des citadelles parisiennes, on ne trouvera sans doute pas hors de propos que nous rappellions l'opinion d'un célèbre publiciste du seizième siècle sur cette question des fortifications, opinion que personne n'a songé encore à invoquer.

Dans son livre *de la République*, livre dont Montesquieu, pour le dire en passant, s'est inspiré plus d'une fois, Jean Bodin, l'un des hommes les plus érudits de son temps, et qui a même été appelé le père de la science politique moderne, a écrit un chapitre intitulé : *S'il est bon de fortifier les villes?*

Voici les passages les plus saillants de ce chapitre; nous citons textuellement, en modifiant seulement l'orthographe :

Dans l'état populaire, il n'est pas besoin que les villes soient trop fortifiées et moins encore qu'il y ait des châteaux et citadelles; car il ne faut douter que l'ambition ne pousse quelqu'un à prendre la forteresse et changer l'état populaire en monarchie: *il n'y a moyen d'asservir un peuple et changer la démocratie en monarchie que par citadelle;* ainsi faisaient tous les tyrans anciens, ainsi a fait de notre âge Cosme de Médicis, duc de Florence, lequel avait deux citadelles à Florence avec garnison d'étrangers.

Quant aux monarchies royales et anciennes, si elles sont de grande étendue, il n'est pas expédient que le prince bâtisse des citadelles ni places fortes, hormis sur les frontières, *afin que le peuple ne présume qu'on le veut tyranniser. C'est mal avisé d'un monarque d'environner une ville de puissantes murailles, s'il ne veut par mêmes moyens y bâtir de bonnes citadelles; car il n'y a rien qui donne plus d'occasion aux sujets de se révolter, ce qu'ils ne feront pas si facilement, voyant devant leurs yeux les citadelles bien munies.....*

Les citadelles mettent toujours le prince et le sujet en défiance l'un de l'autre, qui est la mère nourrice d'inimitié, crainte et rébellion; et *tout ainsi que châteaux et citadelles donnent occasion aux mauvais princes de travailler les sujets; aussi les fortes murailles des villes donnent bien souvent occasion aux sujets de rébellion contre leurs princes...*

Après avoir prouvé, à l'aide de faits historiques, *que les forteresses donnent occasion au mauvais prince de tyranniser, aux ennemis de s'emparer plus facilement du pays, une fois qu'ils se sont rendus maîtres des forteresses, aux sujets d'être couards envers l'ennemi, rebelles à leur prince et séditieux entre eux-mêmes*, Jean Bodin arrive à conclure que, loin d'être utiles ou nécessaires, les forteresses sont, au contraire, *souverainement dommageables et pernicieuses aux républiques*, c'est-à-dire aux états populaires comme aux monarchies.

Dans ce même chapitre, d'où nous avons extrait les passages cités plus haut, Bodin se demande *s'il faut chercher la guerre plutôt que la paix*, et il s'exprime à cet égard d'une manière trop remarquable, soit comme forme, soit comme pensée, pour que nous omettions de citer ses paroles :

On doit, dit-il, estimer la république bien heureuse où le roi est obéissant à la loi de Dieu et de nature, les magistrats au roi, les particuliers aux magistrats, les enfants aux pères, les serviteurs aux maîtres, et les sujets liés en amitié entre eux, et tous avec leur prince pour jouir de la douceur de paix et de la vraie tranquillité d'esprit. Or, est-il que la guerre est du tout contraire à ce que j'ai dit, et les hommes guerriers ennemis jurés de cette vie-là. Aussi est-il impossible de voir une république florissante en religion, justice, charité, intégrité de vie, et bref en toutes sciences libérales et arts mécaniques, si les citoyens ne jouissent d'une paix très haute et assurée, qui toutefois est la ruine des hommes de guerre, desquels on ne fait ni mise, ni recette, non plus que de leurs outils, quand on est en bonne paix. Et qui est plus ennemi d'un homme paisible que le furieux soldat, du paysan débonnaire que le guerrier sanguinaire, du philosophe que le capitaine, des sages que les fous? Le plus grand plaisir des hommes de guerre c'est de fourrager le plat pays, voler les paysans, brûler les villages, assiéger, battre, forcer, saccager les villes, massacrer les bons et méchants, jeunes et vieux, tous âges et tous sexes, forcer les filles, raser les temples, blasphémer le nom de Dieu, et fouler aux pieds tout droit divin et humain. Voilà les fruits de la guerre, plaisants et agréables aux hommes guerriers, abominables aux gens de bien et détestables devant Dieu. S'il en est ainsi, il faut bien se garder de chercher la guerre en sorte quelconque, sinon pour repousser la violence en extrême nécessité.

Voilà plus de deux siècles que ces lignes, empreintes d'un sentiment si chrétien et d'une raison si haute, sont livrées aux méditations des hommes d'Etat et des princes, et, depuis lors, qu'ont fait les hommes d'Etat et les princes pour épargner au monde civilisé les horreurs de la guerre, pour préparer une paix durable? Il faut le dire à leur honte, rien, ou à-peu-près rien.

Durant le dix-septième et le dix-huitième siècle, et durant tout le commencement du dix-neuvième, l'état de guerre a été l'état normal des nations civilisées. Il est vrai que depuis vingt-cinq ans l'Europe jouit de la paix; mais qui ne sait que ce n'est là qu'une paix factice dont rien ne garantit efficacement la durée, et que peut rompre le moindre évènement? La guerre, — ce fléau qui met obstacle au développement des arts, du commerce et de l'industrie, qui entraîne à sa suite le sac des villes, le massacre des vieillards, des femmes et des enfants, la violation de tout droit divin et humain, — la guerre est encore acceptée de nos jours, comme la seule destinée possible de l'humanité, par les publicistes les plus renommés comme par les plus grands hommes d'Etat.

Il n'y a pas plus de trois ans que le monde européen a failli devenir de nouveau le théâtre de toutes ces belles horreurs, qui servent de texte inépuisable à la rhétorique des historiens. M. Thiers ne voulait-il pas entraîner la France à jeter le gant à l'Europe et à recommencer les grandes luttes de l'empire? Heureusement pour la civilisation que le bon sens de la France put facilement réfréner la fougue belliqueuse du grand homme d'Etat, si pittoresquement baptisé du sobriquet de *Mirabeau-Mouche*.

En succédant à M. Thiers, M. Guizot est venu, lui, se poser en défenseur de la paix; et néanmoins, par une incroyable contradiction, M. Guizot a pensé ne pouvoir mieux garantir la paix que par l'achèvement de ces monstrueux travaux dont M. Thiers avait commencé l'exécution pour préparer la guerre. Que le ministre du 1er mars voulût environner Paris de bastions et de citadelles, la chose allait de soi; c'était conséquent avec sa politique guerrière. Mais M. Guizot, l'homme de *la paix partout et toujours*, s'en aller continuer les errements du 1er mars, quel fait étrange, incompréhensible!... En présence d'un fait de cette nature, a-t-on pu s'empêcher de supposer que les fortifications de Paris étaient destinées à servir bien moins contre le dehors que contre le dedans?.. Quoi qu'en disent les *Débats* et le *Globe*, cette supposition est très naturelle, et par cela même elle est un danger pour le gouvernement de Juillet.

Comme l'a si bien dit le vieil auteur que nous avons cité, *les citadelles mettent le prince et le sujet* (le gouvernant et le gouverné) *en défiance l'un de l'autre, et la défiance est mère nourrice d'inimitié.* Quand un peuple est en droit de supposer qu'on le veut tyranniser, se peut-il qu'il ne se défie pas de son gouvernement?

Nous le disons à regret, mais à quelque point de vue qu'on se place, et quoi qu'il arrive, ce fait monstrueux d'avoir, à une époque toute pacifique, employé des sommes énormes à environner Paris de bastions et de citadelles, ce fait restera une tache ineffaçable pour le gouvernement de Juillet et pour ses principaux hommes d'Etat.

La *Réforme* contient aujourd'hui un article écrit sous l'inspiration d'une véritable pensée démocratique. Les changements dans l'ordre politique ou dans les personnes politiques ne sont pas le seul but que poursuive ce journal : la *Réforme* marque de plus en plus profondément la ligne qui la sépare du parti révolutionnaire-rétrograde. Nous l'engageons vivement à persévérer dans cette voie. A défaut d'un système social arrêté d'avance, qu'elle continue d'appeler l'attention de ses lecteurs sur les idées d'amélioration positive; qu'elle examine, comme elle le promet, les diverses théories socialistes; qu'elle combatte les préjugés qui retiennent encore tant d'esprits sur un terrain stérile et dangereux : et elle aura bien mérité du pays et de l'humanité.

Nous reproduisons quelques lignes de l'excellent article de la *Réforme :*

La politique devient aujourd'hui une véritable science sociale, la science de rendre les hommes libres et heureux. Elle ne saurait plus avoir d'autre emploi raisonnable, d'autre but véritablement utile. Il s'agit pour tous de chercher et de trouver une solution satisfaisante aux difficultés que soulèvent dans l'Etat la pauvreté, l'ignorance, et, ne craignons pas de le dire, l'avilissement où la masse des hommes est encore plongée. Le premier devoir des hommes politiques est de travailler au soulagement des classes laborieuses. Le prolétariat est un mot à rayer du dictionnaire; mais jusqu'à ce qu'il ait disparu, nous avons à réclamer pour le prolétaire des garanties qui lui assurent le droit au travail et qui favorisent son développement moral.

Quand on s'adresse à un peuple doué d'une intelligence aussi vive que le peuple français, ce n'est pas remplir sa tâche que de se borner à la critique; il ne suffit pas de dire ce qui est mal, il faut expliquer ce qui serait bien.

Discuter la valeur des systèmes sociaux qui s'agitent aujourd'hui, c'est moins diviser les esprits dans le présent que les mettre en état de se rallier dans l'avenir.

Nous aurons à étudier ce qu'il y a de vrai, ce qu'il y a de possible dans la formule de l'association générale des travailleurs, dans une équitable répartition des produits du travail et de l'ensemble des richesses sociales. L'institution de la propriété telle qu'elle est deviendra aussi l'objet d'un examen grave et réfléchi.

Nous étudierons de même les théories socialistes : elles font très évidemment de grands progrès parmi le peuple; tous les jours elles acquièrent de nouveaux adeptes, on ne peut se le dissimuler. Il est donc temps, pour la Presse quotidienne, de voir ce qu'il y a au fond de ces

---

—Avoue du moins que tu te repens?....

—Moi, me repentir, jamais! si je le veux, demain je serai reçu chez la princesse.

—Nous verrons.

—Et pour te faire plaisir, je ferai la cour à la princesse Mery.....

—Reste à savoir si elle voudra t'entendre.

—Je saisirai le moment où ta conversation l'ennuiera.... Adieu.

—Tu ne veux pas faire un tour de promenade, je me sens peu de disposition au sommeil.

—J'aime mieux entrer au restaurant, on y joue un jeu d'enfer... j'ai besoin de fortes émotions....

—Mauvaise chance!

Débarrassé de lui, je me retirai chez moi.

21 mai.

Une semaine est déjà passée, et je ne connais pas encore les princesses Ligovsky; j'attends une occasion favorable. Grousbnitsky suit la princesse comme son ombre; leurs conversations sont fort longues : je trouve qu'il tarde un peu à l'ennuyer... La maman ne fait pas grande attention à ces fréquents colloques; Grousbnitsky ne peut être un parti pour sa fille.

la valse. Les éperons marquaient la cadence; tout se mit en mouvement.

Je me tenais debout derrière une grosse dame dont la coiffure se distinguait par un éclatant panache de plumes roses; l'ampleur de ses vêtements rappelait l'époque heureuse des paniers, et la bigarure de son épiderme la mode des mouches de taffetas noir. La plus grosse verrue de son cou était recouverte d'un fermoir. Elle disait à son cavalier, capitaine de dragons :

— Cette petite Ligovski est insupportable! Figurez-vous qu'elle m'a coudoyée, et qu'au lieu de s'excuser, elle s'est retournée pour me dévisager avec son lorgnon... C'est impayable, vraiment; je voudrais bien savoir de quoi elle peut être si fière? Elle aurait grand besoin d'une petite leçon.

—Qu'à cela ne tienne! répondit son galant cavalier, qui se dirigea aussitôt vers une autre salle.

Je profitai du privilège dont on jouit ici, de pouvoir danser avec des femmes qui ne vous connaissent pas, et je m'approchai de la princesse pour l'engager à valser...

Elle ne put dissimuler un sourire de triomphe; cependant, au bout de quelques instants, elle avait repris son air indifférent. Elle plaça

— Parce que les bals seront, à ce que l'on dit, fort rares, et que par conséquent nous n'aurons pas souvent occasion de nous voir.

Voulait-elle insinuer par là que la maison de sa mère m'était interdite à toujours?

— Mais, savez-vous, princesse, lui dis-je avec dépit, que c'est bien mal de repousser ainsi un criminel repentant; Vous ne songez donc pas que le désespoir peut le rendre deux fois plus criminel... et qu'alors...

Les rires et les chuchottements des personnes qui nous entouraient, m'empêchèrent d'achever ma phrase. A quelques pas de moi s'était formé un groupe d'hommes, et au milieu de ce groupe se faisait remarquer le capitaine, celui que j'avais entendu former un complot contre la jolie princesse : il paraissait fort content de lui : il se frottait les mains, riait et clignait de l'œil en regardant ses voisins d'un air malicieux.

Un monsieur en frac, porteur d'énormes moustaches et d'une figure cramoisie, ne tarda pas à se détacher du groupe et à se diriger en chancelant vers la princesse; il était ivre. Il marchait les mains derrière le dos et, se plantant grossièrement devant la jeune fille toute confuse, il braqua son regard aviné sur elle et lui dit d'une voix enrouée :

— Permettez...

doctrines, de les discuter publiquement et d'en déterminer la valeur. Ces théories, traitées avec la prudence qu'elles exigent, n'ont rien d'effrayant pour les gens honnêtes et de bonne foi.

Droit de tout indigent à l'hospice sans acception de localité.

Nous avons reçu la lettre suivante, qui expose avec clarté l'état de la législation concernant l'admission des malades indigents dans les hospices, les *impossibilités* que rencontrent souvent dans la pratique les plus généreuses et les plus humaines dispositions des lois rendues à ce sujet, enfin l'indication de quelques mesures qui tendraient à prendre pour en assurer l'exécution.

En publiant cette lettre, nous ferons observer, toutefois, que nous avions nous-mêmes signalé l'insuffisance des ressources comme étant la cause principale qui s'oppose à ce que tout pauvre, en cas de maladie, puisse être toujours reçu et traité dans l'hospice le plus voisin. Ce que nous disions dans l'article qui a éveillé la susceptibilité de notre correspondant n'incriminait pas autant qu'il lui a semblé les municipalités urbaines. Nous étions si loin de méconnaître les obstacles contre lesquels viennent nécessairement échouer aujourd'hui les meilleures intentions, que nous disions qu'il ne fallait pas moins faire, pour *universaliser* la charité, suivant le vœu de M. Hyde de Neuville, que d'opérer l'organisation du travail, seul moyen d'élever la production au niveau de tous les besoins.

Nous avons blâmé, après M. Hyde de Neuville et M. le ministre de l'intérieur lui-même, la tendance de certaines administrations communales à voir dans l'hospice que possède leur ville un établissement exclusivement réservé aux pauvres de la localité. Mais nous n'acceptons pas le reproche d'*avoir accusé les municipalités urbaines du crime de lèse-humanité*, comme on nous l'attribue dans un passage de la lettre que nous allons citer, lettre qui est en plein accord, du reste, avec l'opinion par nous exprimée.

Laon, le 13 octobre 1843.

Monsieur,

Vous avez cité, dans la *Démocratie pacifique* du 20 septembre dernier, des extraits de la correspondance qui a eu lieu entre M. Hyde de Neuville et le ministère de l'intérieur sur une question d'humanité qui doit occuper, à juste titre, l'attention publique. Vous avez applaudi à des explications qui constatent le droit acquis à tout indigent d'être traité dans l'hospice le plus voisin, que le malade indigent appartienne ou non à la commune où se trouve cet hospice. Vous avez ajouté « qu'il fallait enlever tout prétexte à cet esprit parcimonieux et étroit, à cette sorte d'égoïsme local dont se montrent animées trop souvent les municipalités urbaines, quant à l'usage des établissements de bienfaisance et de charité. »

Sans doute cet esprit parcimonieux et cet égoïsme local que vous signalez, ne sont pas des suppositions de pessimiste; ce sont de fâcheuses réalités dont les malheureux ont à se plaindre plus ou moins fréquemment. Mais si, sans perdre de vue la question d'humanité, l'on examine tant soit peu la question d'administration générale, on s'apercevra que les municipalités ne sont pas aussi coupables qu'elles le paraissent, et qu'en ceci, comme en toutes choses, il ne serait pas rationnel de condamner les effets en absolvant les causes.

J'ai pensé que la *Démocratie pacifique*, qui a pour règle d'excuser les erreurs des hommes, pour s'en prendre aux institutions qui, la plupart du temps, produisent ces erreurs, ne refuserait pas d'accueillir un témoignage à la décharge des municipalités urbaines, que je n'ai pu voir, sans une certaine émotion, directement accusées du crime de lèse-humanité.

La question d'humanité posée par M. Hyde de Neuville, et résolue par le ministère de l'intérieur, n'était plus une question *ni en principe ni en droit*. Mais, vous le savez mieux que personne, il y a trop souvent une grande distance entre le principe et l'application, entre le droit et le fait. Si donc le principe ou sentiment d'humanité gravé dans le cœur de l'homme est parfois méconnu au péril de la vie des malades indigents, si le droit d'admission dans l'hospice le plus voisin, droit écrit dans la loi, est parfois une lettre morte, c'est qu'après avoir déterminé la fin, on a tout simplement oublié *les moyens*.

Et qu'on ne croie pas que je veuille faire ici de la subtilité de bureaucratie; c'est au point de vue vraiment pratique que je vais essayer d'envisager la question.

L'article 18 du titre 5 de la loi du 24 vendémiaire an II, porte : « Tout malade, domicilié de droit ou non, qui sera sans ressources, sera secouru, ou à son domicile de fait, ou dans l'hospice le plus voisin. »

Voilà le droit légal bien établi; mais qu'a-t-on fait pour en assurer le bénéfice aux malheureux ?

Après avoir rappelé l'obligation imposée aux hospices par la loi de l'an II, une circulaire du ministère de l'intérieur, du 12 janvier 1829, ajouta que le droit des malades indigents aux secours des hospices était nécessairement subordonné aux ressources de ces établissements, et que, dans certains cas, il faudrait bien que la charité se renfermât dans les limites du possible; ce qui équivalait au vieux proverbe : *A l'impossible nul n'est tenu*.

D'abord, je nie que la société puisse justifier, par la prétendue inutilité d'efforts qui n'ont pas été tentés, l'espèce de fin de non-recevoir que les malades indigents sont exposés à rencontrer aux portes des hospices. Je le prouverai tout-à-l'heure.

Mais, auparavant, examinons la législation relative à cette question, et l'influence qu'elle a dû exercer sur l'esprit des municipalités.

La loi de l'an II, comme nous l'avons vu, a proclamé un principe de charité sociale.

Une loi du 5 ventose an VIII a disposé (art. 1[er]) qu'il serait établi des octrois municipaux et de bienfaisance dans les villes dont les hospices civils n'auraient pas de revenus suffisants pour leurs besoins; d'où il suit que les villes sont légalement tenues de subvenir à l'insuffisance des revenus de leurs hospices. Ce devoir a été implicitement rappelé par l'art. 30 de la loi du 18 juillet 1837, qui, à la suite de la nomenclature des dépenses municipales obligatoires, a classé dans cette catégorie toutes les dépenses quelconques mises à la charge des communes par une disposition des lois.

Maintenant, je prends pour exemple un hospice dont les revenus suffisent strictement à l'entretien d'une vingtaine de lits fondés en faveur des malades indigents de la commune où est situé cet hospice, et de

Tout le monde comprend donc que, dans un tel régime, et en l'absence d'une prévoyante organisation, les municipalités urbaines aient cédé à un esprit de charité restreinte et à une sorte d'égoïsme local, qui souvent oui n'a été autre chose que le résultat naturel de l'impossibilité pour une commune, à raison de l'insuffisante dotation de son hospice, de recevoir les malades indigents d'un grand nombre d'autres communes. On conçoit aussi qu'en vertu des intentions exprimées dans des actes de libéralité au profit des hospices communaux, ceux-ci aient cru devoir réserver un certain nombre de lits aux habitants de la localité, à l'exclusion de tous malades étrangers.

L'évidente nécessité de l'organisation du service des hospices de malades, pour réaliser la solennelle et charitable promesse de la loi de l'an II, n'a cependant pas été signalée par la circulaire ministérielle de 1829. Toute la puissance administrative s'est réduite à répéter cette promesse, sans rien imaginer qui pût satisfaire efficacement aux plaintes arrachées aux malheureux par l'inexécution de la loi d'humanité.

Je n'ai pas la prétention de donner des conseils sur une nouvelle organisation des hospices civils, mais je pense qu'on devrait s'occuper d'en chercher une; néanmoins il me semble que l'administration supérieure pourrait, en exécution de la loi de l'an II, assigner à chaque hospice une circonscription de communes, et à chaque commune un nombre de lits à-peu-près égal au nombre présumé de ses malades, selon le chiffre de sa population indigente; puis, mettre les hospices en mesure de répondre, aussi prochainement que possible, à cette destination d'utilité publique beaucoup plus étendue qu'elle ne l'est actuellement, et, en cas d'insuffisance des ressources propres à chaque hospice, faire concourir aux frais de son entretien toutes les communes de sa circonscription, suivant les bases de répartition qui seraient reconnues les plus équitables. Il y aurait aussi à pourvoir, d'une manière convenable, aux moyens de transport des malades indigents des campagnes.

On ne manquera pas d'objecter mille difficultés de détail, et, par-dessus tout, la formidable et éternelle impossibilité : l'argent! Mais alors, si l'argent manque tout à-la-fois à l'État, aux départements et à toutes les communes, il manque encore bien davantage à l'excessive minorité de communes pourvues d'hospices, qu'aujourd'hui l'on voudrait charger seules du fardeau. Comment donc espère-t-on parvenir à l'exécution de la loi de l'an II, qui veut que tout malade indigent soit secouru dans l'hospice le plus voisin (1)?

Ainsi, vous le voyez, Monsieur, il en est encore du droit de secours dans les hospices, malgré les circulaires et leurs commentaires, comme il en est du droit au travail dans la société humaine, malgré les philosophes anciens et modernes, et malgré les révolutionnaires politiques de toutes les couleurs. *Verba, non facta!*

Tout en réclamant l'amélioration des lois et règlements sur l'administration des hospices civils, je ne renonce pas au désir de voir mettre officiellement à l'ordre du jour les hautes questions sociales à la discussion desquelles s'est vouée la *Démocratie pacifique*, et dont la solution pratique serait autrement bienfaisante que tous les faibles palliatifs de la charité publique et particulière.

J'ai l'honneur d'être, etc.

GLATIGNY,
secrétaire de la mairie.

Nouvelles d'Espagne.

Le *Moniteur parisien* a reçu, par voie extraordinaire, des nouvelles de Barcelone du 8. Le bombardement durait depuis trois jours; la ville avait souffert. Un assaut donné à la citadelle par les centralistes avait échoué. Reuss avait obtenu du succès contre les avant-postes de Girone. Des renforts considérables arrivaient à la citadelle de Montjuich, et tout faisait espérer que l'autorité serait bientôt maîtresse du mouvement.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — On écrit de Constantinople, 7 septembre, à la *Gazette universelle de Leipsick* :

« La Porte-Ottomane a reçu des nouvelles satisfaisantes d'Erzeroum. Les négociations concernant le différend qui s'est élevé entre le sultan et le shah de Perse viennent d'être reprises et promettent un heureux résultat. C'est la première fois que les deux plénipotentiaires se sont fait des visites réciproques. Enweri-Effendi, qui est un homme éclairé et grand ami des réformes introduites par Reschid-Pacha, a pris l'initiative dans cette occasion. »

ANGLETERRE. — Les shérifs de Londres ont proclamé solennellement lord maire l'alderman Magnay. Montés sur une plate-forme, devant un public immense assemblé à Guildhall, ils lui ont alors passé au cou la chaîne qui est le signe de sa charge.

IRLANDE. — On lit dans la correspondance de Dublin adressée au *Standard* :

« L'agitation causée par les évènements de samedi et dimanche a cessé entièrement. Les *repealers* de Manchester et de Liverpool sont retournés chez eux, et notre ville présente son aspect ordinaire de tranquillité. On dit que le premier acte du lord-maire qui sera élu sera de convoquer un meeting-monstre; mais je pense qu'il ne le fera que s'il est soutenu par O'Connell et ses partisans.

» On assure qu'une nouvelle proclamation va être publiée contre les meetings de l'association, et que même des poursuites seront exercées contre O'Connell vers le temps de la Trinité.

— Dans le banquet du repeal, à la Rotonde, un toast ayant été porté à la Presse nationale d'Irlande et à M. Duffy, celui-ci se lève et dit : « Messieurs, dans des temps ordinaires, la mission du journaliste n'a rien que de très ordinaire, mais à des époques comme celle-ci, lorsque la Presse est bien réellement l'organe de la volonté populaire et du courage national, je crois qu'il est permis d'être fier d'appartenir au journalisme (applaudissements); dans des temps de troubles, la Presse est la meilleure, que dis-je, l'unique ressource d'un peuple. Car, Dieu merci, tant qu'elle existe, il n'est pas de meeting-monstre qu'une proclamation puisse empêcher, que l'artillerie de Sigeon-House puisse atteindre, que les dragons de lord Cardigan puissent disperser. Ce meeting-monstre, c'est la réunion des milliers de lecteurs de la Presse nationale. (Bruyants applaudissements.) On nous a empêchés hier d'exprimer notre opinion là où nos pères disaient la leur librement. Mais tant que nous aurons la Presse dans toute son intégrité, nous pourrons exprimer notre opinion par l'intermédiaire d'un organe qui la fera retentir à plus d'oreilles même qu'il ne s'en ouvrit jamais pour entendre la magique parole d'O'Connell. La Presse portera cette opinion à Paris comme à New-York, dans la malheureuse Espagne comme dans la Grèce triomphante, partout où, sur la terre, se trouvera quelque sympathie

le droit de faire des lois pour les Irlandais. Cette résolution est, à ce qu'il paraît, en opposition flagrante avec le préambule de l'acte d'union.

Le bruit court que de nouvelles procédures vont être commencées, et déjà même les actes préliminaires auraient eu lieu devant un magistrat sous la foi du serment.

L'association du repeal doit s'assembler demain dans le but de discuter un projet d'adresse au peuple d'Irlande pour apaiser l'irritation produite par la dernière proclamation.

M. Freny, boulanger radical dans Parliament-Street, avait fait afficher ce matin, en gros caractères, sur le devant de sa boutique : « *Avis au public :* Les 500,000 brioches à un sou qui avaient été préparées pour le grand meeting de Clontarf, sont en vente à moitié prix. Nous rendons grâce au gouvernement pour la perte qu'il nous a causée; mais des poursuites judiciaires seront intentées pour dommages-intérêts. »

Les patriotes de Limerick ayant appris l'audace du gouvernement, qui venait de défendre le meeting de Clontarf, se sont réunis. Presque tous les aldermans et conseillers municipaux étaient présents. Le fauteuil a été occupé par le révérend M. d'Arcy. On a parlé avec dédain de la mesquine invention de l'ennemi, et l'on a adopté des résolutions exprimant une confiance sans limites dans M. O'Connell, et la ferme résolution de suivre la marche qu'il dictera dans cette crise.

Dans cette résolution, les *repealers* de Limerick protestent contre l'illégalité de la défense faite par le gouvernement au peuple de se réunir pour pétitionner; on ne peut pas défendre des réunions de cette nature sous le simple prétexte qu'il pourrait y avoir des désordres, et d'autant moins que l'expérience avait déjà prouvé que beaucoup d'autres meetings de même nature avaient été pacifiques et bien ordonnés.

La résolution, revêtue du timbre de la corporation, a dû être transmise à M. O'Connell. M. O'Connell, était-il dit par celui qui a fait la motion de l'envoi de la résolution à son adresse, M. O'Connell a toujours été l'apôtre de la paix et l'avocat du bon ordre, et il a droit à la confiance sans limite de tout Irlandais, quelle que soit son opinion politique.

(Correspondance du *Morning-Chronicle*). — Que fera le gouvernement? Il serait mieux qu'il supprimât d'abord l'association du repeal, puis qu'il exerçât des poursuites contre Daniel O'Connell. Jusqu'à ce moment, aujourd'hui 10 octobre, M. O'Connell n'a encore reçu aucune citation des autorités.

Il résulte de relevés officiels que le chiffre des forces effectives concentrées en ce moment en Irlande est de 28,000 hommes.

Les nouvelles des provinces s'accordent à dire que la défense faite par le gouvernement de donner suite au meeting de Clontarf a produit d'autant plus de sensation que le bruit de l'arrestation de M. O'Connell s'était répandu simultanément.

Tous les paroissiens de Ballintubber et Borriscarra, dans le comté de Mayo, se sont assemblés pour protester constitutionnellement contre la continuation de la législation de l'étranger.

— On écrit de Dublin, 10 octobre, que les fonds irlandais, par suite de la sage et prudente marche d'O'Connell, ont monté de 1/8 à 1/4 p. 0/0. (*Morning-Advertiser.*)

ESPAGNE. — *Grenade.* — Le *Journal des Débats* donne des détails sur la collision sanglante qui a éclaté le 5 octobre à Grenade entre la garnison et une partie de la garde nationale. On s'est battu dans l'intérieur de la ville pendant plusieurs heures. Après un combat opiniâtre dans les rues de la ville, les insurgés se sont rejetés dans un couvent, où ils ont soutenu quelque temps le feu contre la troupe. Bref, se voyant bientôt cernés et manquant de vivres, ils ont été réduits à déposer les armes.

Le même jour qu'on se battait à Grenade, Almeria faisait sa soumission sans combat.

Barcelone. — Le *Constitucional* du 7 publie les détails suivants sur l'assaut que les insurgés de Barcelone ont tenté contre la citadelle :

En exécution d'un plan conçu par la junte d'armement et de défense, aujourd'hui, à cinq heures du matin, nos braves ont ouvert un feu violent contre le fort de la citadelle. 2,000 soldats de la liberté faisaient des décharges continuelles, et huit pièces d'artillerie jouaient contre le fort. La garnison, après avoir long-temps hésité, tira le canon dès qu'elle fut certaine que nous l'attaquerions sur deux points et de front. L'artillerie et la fusillade, dirigées contre les forts, protégeaient aussi nos soldats, qui allaient à l'attaque avec deux tambours en tête. Là-dessus, le fort de Montjuich tira sur nos forts et détruisit plusieurs maisons. Tandis que nos compagnons d'armes faisaient ces diverses attaques, 400 Catalans décidés escaladèrent la citadelle d'un côté, malgré la mitraille qui les foudroyait, et ils faisaient retentir les airs des cris de vive la junte centrale et la liberté! notre drapeau flotterait sur les forts, si celui qui avait placé les échelles y avait mis plus de précaution. Lorsque la plus grande partie des 400 hommes se trouva sur la muraille, et qu'ils eurent fait un signal pour que leurs compagnons se préparassent à faire feu, ils s'aperçurent qu'ils avaient encore un fossé à franchir, cela donna à l'ennemi le temps d'arriver avant que nos braves se fussent emparés de la muraille. Il est certain que la garnison de la citadelle avouera elle-même que, sans cette imprudence, la citadelle serait tombée au pouvoir de nos braves.

D'après le même journal, la citadelle et le fort Montjuich avaient lancé sur la ville, dans la journée du 7, plus de 2,000 projectiles.

— L'*Emancipation* de Toulouse, du 11, confirme le pronunciamiento de Séville, avec toute sa milice et une partie de la garnison. Le général Pavia campe en dehors des murs avec les troupes fidèles.

La Ronda s'est également prononcée. Grenade est dans la plus vive agitation. La municipalité a refusé de l'argent au général Cabrera.

Si la colonne Diaz a été repoussée de Huesca, les deux autres corps expéditionnaires partis de Saragosse continuent à insurger le pays. Concha s'est replié sur Ateca à cause de la désertion.

Abdon-Terradas s'est réfugié à la Junquière.

L'*Emancipation* de Toulouse, qui donne ces nouvelles, est favorable aux insurgés.

SUISSE. — On écrit de Lucerne au *Courrier Suisse* de Lausanne : « Sur l'ordre du jour du grand-conseil, pour la session qui doit s'ouvrir le 18, figurent l'affaire des couvents, un rapport du gouvernement sur celle des jésuites, un autre sur le transit du Saint-Gothard.

» Le 28 septembre, il a neigé dans la plaine autour de Lucerne; des flocons sont tombés dans la ville même. »

AMÉRIQUE. — Nous avons reçu les journaux de New-York, du 21 du mois dernier. Le capitaine Bernard, du *Sidney*, venant des Cayes, avait annoncé que Salomon et ses deux fils, chefs des rebelles noirs à Saint-Domingue, s'étaient rendus au général Luzuarde, et qu'ils devaient être conduits au Port-au-Prince pour y être jugés. Tous les navires étaient tenus de payer double droit de port. Les droits sur les exportations avaient été réduits de moitié. Aucune modification sur les importations. (*Sun.*)

— Le maire d'Avignon est, comme celui d'Angers, repoussé par le conseil municipal. L'administration y est devenue également impossible, la majorité des conseillers ayant refusé de s'occuper des affaires soumises à leur examen.

— Dimanche commenceront les courses d'automne au Champ-de-Mars. La lice a 2,000 mètres de circonférence. Trois pavillons sont préparés pour les princes, pour le préfet, le jury des courses et pour les dames. Trois prix seront disputés à deux heures, l'un de 3,000 francs, et les deux autres de 3,500 francs chacun. Deux chevaux sont engagés pour gagner les 10,000 fr. donnés par la préfecture. Aucun pari n'est encore engagé. Les autres courses auront lieu jeudi prochain et le dimanche suivant.

Faits divers.

On écrit de Tunis au *Sémaphore* de Marseille, 25 septembre :

« Nous avions raison de nous soulever contre les empiètements que le bey ne cessait d'étendre tous les jours sur nos prérogatives. Se comparant à l'Angleterre, qui l'appuie, le conseille, le dirige, le bey s'arroge le droit de visite sur nos bâtiments, et cela sous les yeux de l'autorité française.

» Ces jours-ci, un brick-goëlette corse passait dans les eaux de Bizerte, lorsqu'un des bateaux garde-côtes que le bey a établis depuis peu l'aborda et procéda brutalement à une visite des plus minutieuses à bord de ce navire au mât duquel flottait le pavillon français. Le pilote-interprète embarqué à bord de ce *visiteur* voulut faire des représentations à son capitaine, mais celui-ci lui imposa silence et l'obligea de le suivre, en disant qu'il avait des instructions précises, et qu'il ne faisait qu'exécuter les ordres du bey son maître.

» J'ignore encore ce qui s'est fait pour obtenir une réparation d'un pareil acte et pour en empêcher le retour ; mais je crois que le signaler c'est se montrer jaloux de l'honneur de son pays, honneur qui n'est pas, qui ne peut pas être à la merci des caprices d'un petit souverain dont il faut réprimer, dans l'intérêt du commerce, les fantaisies et les excentricités. »

— Le *Mémorial bordelais* publie un décret de Santa-Anna, président du Mexique, daté du 14 août, frappant de prohibition d'innombrables articles d'industrie française.

— Le *Commerce* annonce que l'ambassade de Chine, qui doit se mettre incessamment en route, serait chargée de porter à M. de Ratti-Menton et à M. Dubois de Jancigny un ordre de rappel.

— L'archiduchesse Marie-Louise, duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla, est arrivée le 5 à Trieste, et s'est embarquée le 6 au matin sur le vapeur *Mittrowsky*, à destination de Venise.

— Le *Courrier de la Sarthe* annonce que M. Ledru-Rollin a dû présenter, vendredi à sept heures du soir, le compte-rendu de sa conduite parlementaire aux électeurs du deuxième collége électoral de la Sarthe.

— D'après plusieurs journaux de ce matin, le bruit a couru à Rome qu'on avait tenté d'assassiner le saint-père. Un médecin, grand révolutionnaire, criblé de dettes et réduit au désespoir, a été arrêté à sa sortie du palais, dont on lui avait défendu l'accès. Il avait sur lui un pistolet chargé.

Spectacles du 15 octobre.

7 h. »|» **OPÉRA**. — La Reine de Chypre.
7 h. »|» **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Le Mariage de Figaro. — L'Hôtel garni.
8 h. »|» **ITALIENS** —
8 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE**. — Le Pré. — Le Domino noir.
6 h. »|» **ODÉON**. — Lucrèce. — Tôt ou tard.
6 h. »|» **VAUDEVILLE** — Loïsa. — Marguerite. — Patineau. — Barbe-Bleue.
7 h. 1|4 **PALAIS ROYAL**. — Paris. — Déjazet au sérail. — Richelieu. — La Lisette. — Campagne à deux.
7 h. »|» **GYMNASE**. — Mlle de Bois-Robert. — Bertrand. — Les Deux-Sœurs. Docteur Robin.
6 h. 1|2 **VARIÉTÉS**. — Mathias. — Perruquière. — Le Voyage. — Sur les Toits.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN**. —
7 h. »|» **GAITÉ**. — L'Eclat. — Paméla. — Marguerite.
7 h. »|» **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohémiens.
7 h. »|» **CIRQUE NATIONAL**. — Don Quichotte. — Les Pêcheurs.
6 h. 1|2 **COMTE**. — Croquemitaine. — Alexis. — Intermède de chant. — Une Fête dans la Siera Morena. — 1re de la Maison des Fous.
6 h. 1|2 **FOLIES-DRAMATIQUES**. — Inconvénients. — Dévorants. — Un Secret. — Ferme de Bondy.
6 h. »|» **PANTHÉON**. — Pendu ou Fusillé. — Antoine. — Il y a 16 ans.
6 h. »|» **DÉLASSEMENTS COMIQUES**. — Fille du Ciel.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 13 *octobre* 1843.

Foon, blanchisseur, rue du Landy, 10, à Clichy-la-Garenne ; juge-commis, M. Pillet ; synd. pr., M. Huet, rue Cadet, 1.

Girardot, marchand de vernis, rue de Flandres, 55, à la Vilette ; juge-com., M. Leroy ; synd. pr., M. Heffet, rue Sainte-Avoie, 2.

BOURSE DU 14 OCTOBRE.

Les négociations ont été d'une nullité complète sur les fonds français. Au comptant. — Banque belge, 770. — Jouissance des 4 canaux, 140. — Zinc Vieille-Montagne, 4075, 4100. — Lots d'Autriche, 382-50.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 10	121 20	121 10	121 15	121 5
— fin cour. . .	121 25	121 25	121 20	121 20	121 20
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 85	81 85	81 75	81 75	81 85
— fin cour. . .	81 80	81 85	81 75	81 75	81 80
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0. . . .	109 »	» »	» »
4 0/0	104 50	» »	» »
O. de la Ville .	1325 »	» »	» »
Banque de Fr. .	3300 »	» »	» »
C. Laf. de 5000.	5080 »	» »	» »
— de 1000.	1117 50	» »	» »
Caisse Hypoth..	770 »	768 75	H. 1 25
Quatre Canaux.	1267 50	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 81 80.
Après, 81, 77 1/2 demandé.
—
Bons du Trésor.
—

Chemins de Fer.

St-Germain . .	790 »	» »	» »	S-Germ. Finc. 790
Vers. R. Dr. .	288 75	» »	H. 1 25	»
d° R. G. . .	» »	» »	» »	»
Orléans . . .	671 25	672 50	H. 1 25	Orléans. » 672 50 673 75.
Strasb. à Bâle.	182 50	» »	B. 1 25	Strasbourg. » 183 75 182 50.
Rouen. . . .	705 »	700 »	B. 5 »	Rouen. » 705 700.
Havre. . . .	535 »	533 75	B. 3 75	Havre. » 535 533 75.

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	106 3/4	» »	» »	Londres, 12 octobre.
— Portugais. .	44 1/4	44 »	» »	Consol. 94 7/8, 95.
Esp. D. active.	29 »	29 1/4	H. 3/8 »	Esp. actif. 28 1/8.
5 0/0 Naples . .	» »	» »	» »	Portugais. 44.
— Romain. .	106 3/4	106 1/2	B. 1/4 »	Mexicains. 33 5/8.
Obl. Piémont. .	1200 »	» »	» »	5 0/0 Holland. 98 7/8.
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	2 1/2 id. 53 5/8.

BULLETIN AGRICOLE.

Les affaires ont été assez animées à la halle du 14. Il a été vendu 1,035 quintaux 68 kilog. de farines. Il reste à la halle 10,112 quintaux 49 kilog., et, en y comprenant les ventes à livrer, 2,160 quintaux 91 kilog.

Le cours moyen se trouve le même que le cours-taxe : 40-51.

Les gruaux ont valu de 56-10 à 53 50. Les farines première qualité, de 40-51 à 40-15.

Il s'est vendu beaucoup de légumes secs. Haricots ordinaires, 18 à 20 francs l'hectol. Liancourt, 24-65 à 28-00 ; Soissons, 32,00.

Les belles lentilles se sont vendues de 55 à 60 fr. l'hectol.

A Bordeaux, les cours des spiritueux paraissent être sans variations.

A La Rochelle, les eaux-de-vie disponibles sont cotées à 66 fr. l'hect.

A Cognac, l'eau-de-vie vieille, première qualité, vaut 120 à 125 fr., et la nouvelle 90 à 98 fr.

Un article inséré dans le *Courrier du Gard* compare la fabrique de Lyon aux fabriques de soieries des autres pays de l'Europe, et trouve sa situation meilleure sous tous les rapports. Les fabriques de soieries de Londres sont, suivant le même journal, en pleine décadence, et hors d'état de se relever.

A Marseille, l'approvisionnement en soies étrangères est faible, ce qui soutient les prix. On a vendu récemment sur cette place des soies de Fayembol à 26 fr. le kilog., et des soies de Perse à 27 et 29 fr.

Les soies de Brousse se sont traitées à 30 et 31 fr. (*Voir plus bas le tableau.*)

A. Y.

L'un des Gérants : F. Cantagrel.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris. SOISSONS.	SENLIS.	ÉVREUX.	Principaux marchés de commerce et de consommation. NANCY.	BOURG (Ain).	GRAY.	NIORT.	NEVERS.	Marchés étrangers. LONDRES.	LOUVAIN	ANVERS.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 » à 24 65	22 30 à 23 35	21 66 à » »	22 62 à » »	20 85 à » »	28 50 à » »	20 35 à » »	21 07 à » »	19 » à » »	24 60 à » »	21 23 à » »	21 30 à 21 70
Première qual.	23 35 à 24 »	21 55 à 21 90	20 15 à » »	22 » à » »	20 » à » »	23 » à » »	19 53 à » »	20 75 à » »	18 70 à » »	22 35 à » »	21 » à » »	20 50 à 20 95
Deuxième » .	22 30 à 22 32	19 80 à 20 35	19 32 à » »	» » à » »	17 09 à » »	17 50 à » »	18 28 à » »	20 43 à » »	18 » à » »	21 50 à » »	20 74 à » »	19 » à » »
Inférieure » .	20 » à 20 65	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 73 à » »	18 » à 19 26	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 32 à 10 65	9 23 à 10 »	11 » à » »	10 69 à » »	» » à » »	18 75 à » »	» » à » »	» » à » »	14 50 à » »	» » à » »	12 74 à » »	14 » à 14 25
Deuxième » .	10 » à 10 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 75 à » »	» » à » »	» » à » »	14 » à » »	» » à » »	11 55 à » »	13 » à » »
ORGE, l'hectol. .	10 65 à 11 32	» » à » »	» » à » »	10 » à 10 46	8 64 à » »	12 50 à » »	8 25 à 8 75	8 62 à 8 93	10 55 à » »	» » à » »	11 25 à 11 85	11 75 à 12 15
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	8 50 à 9 »	9 23 à » »	6 66 à » »	7 29 à » »	6 69 à » »	8 50 à » »	7 28 à » »	7 50 à » »	7 » à » »	» » à » »	6 74 à » »	7 50 à 7 95
Deuxième » .	8 16 à 8 35	8 90 à » »	6 » à » »	7 » à » »	6 » à » »	7 80 à » »	8 78 à » »	6 50 à » »	6 50 à » »	» » à » »	6 22 à » »	6 50 à 7 »
Troisième » .	7 50 à 7 65	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	7 » à » »	6 53 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	5 70 à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	12 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 48 à 10 70	13 » à 13 30
MAIS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	15 50 à 19 25	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil

	Paris.	Nancy.	Gray.	Niort.	[illegible]
Foin. 1re.	49 52	26 »	25 »	30 »	31 »
Foin. 2e.	45 48	24 »	22 »	27 »	48 »
Luzerne. .	42 45	» »	» »	» »	» »
Sainfoin. .	42 »	» »	» »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	» »
Paille blé.	27 28	29 »	13 14	16 »	25 31
Paille seig.	32 34	» »	» »	» »	16 23

BESTIAUX.

POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.	POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.
Bœuf . . 1 16	1 50	Veau . . 1 66	1 80
— . . 1 04	1 20	— . . 1 46	1 50
— . . » 90	» »	— . . 1 26	» »
Vache . . 1 08	1 10	Mouton 1 46	1 45
— . . » 94	1 »	— . . 1 30	1 20
— . . » 80	» »	— . . 1 10	» »
Porc. . . 1 20	1 60		

ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 77.



LUNDI 16 OCTOBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Ceux de nos abonnés qui nous écrivent, soit pour renouvellement, soit pour changement ou rectification d'adresse, soit pour irrégularité dans le service, sont instamment priés de joindre à leur lettre une bande du journal. C'est le seul moyen d'assurer la bonne et prompte exécution de ce qu'ils réclament. Nous engageons aussi les abonnés qui ont à se plaindre d'irrégularités dans la réception de leur feuille, à nous signaler ces irrégularités dès qu'elles se manifestent.

Enfin, nous ne saurions trop recommander aux personnes qui nous demandent des abonnements, d'écrire lisiblement leur nom, leur adresse, en ayant soin de spécifier le bureau de poste dont dépend la localité qu'elles habitent.

PARIS, 15 OCTOBRE.

Percement de l'isthme de Panama.

Dans les deux numéros de la *Phalange* des 18 et 25 septembre 1842, nous avions émis, sur l'exécution d'un passage maritime à travers les isthmes de Suez et de Panama, des idées qui, traitées alors d'utopies, commencent cependant à prendre un certain air de réalité dont nous goûtons volontiers la douceur, dans l'espoir que d'autres conceptions, toutes utopiques aussi et bien plus importantes, à notre gré, recevront, dans un temps moins éloigné qu'on ne le pense, la consécration de l'épreuve.

« Nous estimons, disions-nous, que rien ne serait plus honorable pour la France, plus propre à lui concilier l'amitié de toutes les Puissances de second ordre, et en même temps plus facile que d'elle d'envoyer quelques-uns de ses ingénieurs d'élite à Suez et à Panama pour éclaircir les difficultés d'exécution que peut présenter le passage à travers ces isthmes, et pour préparer un plan provisoire, tant sur la position que sur le mode d'opération. — En même temps nous négocierions avec les autres Puissances, nous les inviterions à concourir à cet ouvrage, à fournir une portion de l'argent nécessaire et à choisir des ingénieurs qui se joindraient aux ingénieurs français pour arrêter un plan définitif et l'exécuter unitairement. — Un traité serait conclu entre toutes les Puissances pour reconnaître la *neutralité* des passages, pour fixer les conditions de garde et de jouissance, et le tarif de la perception des droits à payer par les navires.

» Nous voudrions voir le Gouvernement s'emparer de l'initiative de cette proposition.... Un projet tel que celui dont nous parlons, émanant du Pouvoir Royal, fortifierait ce Pouvoir, en faisant rejaillir sur lui tout l'honneur d'une proposition conçue à un point de vue élevé, noble, pacifique, et qui serait bien populaire en France.

» Supposons que le Roi prononçât-à-peu près les paroles suivantes dans son discours d'ouverture à la prochaine session :

» Je m'occupe sans cesse de resserrer avec les autres gouvernements les liens de bonne amitié qui assurent la paix du monde. J'ai résolu de faire un pas décisif dans la voie pacifique où je me suis toujours maintenu, et j'ai voulu que toutes les nations fussent redevables à la France d'un nouveau bienfait. J'ai envoyé à Suez et à Panama plusieurs ingénieurs chargés de préparer les plans des communications destinées à unir la » mer Rouge à la Méditerranée et la mer Pacifique à l'Océan » Atlantique. J'ai entamé des négociations avec tous les gouvernements d'Europe et d'Amérique pour obtenir leur concours » à l'exécution de cette œuvre d'unité universelle, et demander » que ces communications soient à jamais déclarées possessions » neutres et communes à tous les peuples. »

Supposons ces paroles émanées du Trône ; n'est-il pas certain qu'elles frapperaient vivement toutes les intelligences et qu'elles les initieraient à la compréhension d'une politique toute nouvelle ? Prononcés de haut, ces quelques mots seraient pour la France la révélation de sa destinée. La parole du Roi illuminerait bientôt le cœur de tous les Français, et leur donnerait l'intelligence des sentiments qui s'agitent en eux, et que les clameurs des partis jettent dans le trouble et la confusion. Chacun comprendrait alors clairement que notre rôle actuel est de répandre dans le monde nos milices industrielles à la place de nos milices guerrières et conquérantes ; d'appliquer notre faculté de généralisation à concevoir et exécuter toutes choses dans un intérêt universel ; de faire entrer dans l'esprit et dans le cœur des autres peuples cette même intelligence et ce même sentiment de généralité et de solidarité ; enfin, de jeter partout et d'entretenir avec soin les germes féconds de l'association des peuples. Alors la France aurait ce qui lui manque en ce moment à l'extérieur, un But avouable d'activité..... et à ce travail extérieur correspondrait un autre travail intérieur, qui produirait au sein du pays l'union pacifique des citoyens.....

Nos vœux doivent-ils être exaucés en partie? Dans deux excellents articles insérés au *Journal des Débats*, et dans lesquels on reconnaît facilement la plume intelligente et généreuse de M. Michel Chevalier, on annonce que l'administration française vient de charger M. Napoléon Gavella, jeune et savant ingénieur des mines qui s'était distingué dans les études des chemins de fer, de parcourir l'isthme de Panama, et d'y rechercher la meilleure direction à donner à un canal de communication entre l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique. Sous très peu de jours, M. Gavella, accompagné d'un habile conducteur des ponts-et-chaussées, M. Courtines, fera voile de Brest.

Nous ne pouvons croire qu'en commandant cette mission, le ministère n'ait songé qu'à se préparer un facile succès de tribune ; nous le féliterons donc sans arrière-pensée. Il a pris une initiative glorieuse, et nous espérons qu'il poussera son entreprise jusqu'au bout.

On ne nous informe point des desseins ultérieurs du ministère ; mais il ne nous semble pas qu'ils puissent être autres que ceux que nous-mêmes avons à-peu-près indiqués.

Vouloir commencer et achever seul le passage en question offrirait plus d'une difficulté, et serait en même temps faire dégénérer une conception noble et sage en une spéculation étroite.

L'Angleterre serait à bon droit jalouse de nos projets, comme nous aurions raison d'être jaloux de ses prétentions si elle tentait elle-même de monopoliser ce passage.

La somme à dépenser sera considérable. Si toutes les nations intéressées concourent à cette dépense, on donnerait à ce monument toute la grandeur qui lui convient, et on ne reculerait pas devant des sacrifices d'argent, qui seraient, après tout, bien minimes pour chacune des parties contractantes. Ainsi, il paraîtrait que, sur les cinq passages possibles, deux attirent plus spécialement l'attention : celui de Panama et celui de Nicaragua. (Voir notre numéro du 18 septembre 1842 et les articles de M. Chevalier des 7 et 8 octobre 1843.) Le premier coûterait beaucoup moins cher que le second ; mais, autant que nous pouvons juger d'après divers écrits et les renseignements qui nous ont été fournis, il serait moins propre à sa destination, et cependant c'est celui que l'on devra exécuter de préférence, si tous les gouvernements ne se décident à fournir largement les fonds nécessaires. Que cette cause soit due à l'accord et au concours des nations. Pour lui donner ce caractère, il faut qu'elle soit exécutée en commun ; pour le lui conserver, il faut que le passage n'appartienne à aucun peuple en particulier et qu'il soit déclaré neutre.

Le Gouvernement doit élever à la hauteur d'un intérêt universel l'exécution de ce passage. Pendant que ses agents industriels étudieront les éléments matériels de la question, ses agents diplomatiques inviteront tous les Gouvernements à concourir à cet ouvrage.

La première ouverture devra être faite au Roi actuel de Hollande, dont le père, en 1825, avait souscrit pour la moitié du capital social d'une compagnie fondée pour exécuter ce passage, et qui, en même temps, se préparait à faire reconnaître diplomatiquement par toutes les Puissances la neutralité du passage qu'il allait ouvrir ; opération dont les circonstances politiques, survenues depuis, le détournaient.

En rappelant à la cour de Hollande ces souvenirs glorieux, notre ministère serait assuré d'y trouver un concours efficace.

La Belgique est aussi intéressée à ce passage par ses colonies de Guatimala. — Le sénat des Etats-Unis s'en est occupé plus d'une fois. — Les autres républiques américaines accueilleraient avec reconnaissance toutes les offres sérieuses qui leur seraient faites par une Puissance européenne, surtout si on leur garantissait la neutralité perpétuelle du passage.

— L'Angleterre, qui médite peut-être d'être seule maîtresse dans ces parages, ne pourrait cependant pas se refuser à prêter son concours ; les autres Puissances européennes n'auraient non plus aucun motif plausible pour ne pas entrer dans cette entreprise : car en tout cela, la France ne rechercherait aucun avantage exclusif ; elle se présenterait comme un capitaliste disposé à prêter son argent et sa puissance industrielle, et déclarerait n'avoir, au sujet du canal projeté, d'autre intention que d'en défendre et faire maintenir la neutralité, de concert avec les autres puissances.

Cette négociation est, comme on le voit, facile et belle ; c'est la seule chose à faire par le ministère, si c'est avec des intentions sérieuses qu'il a envoyé nos ingénieurs en Amérique. La France doit bien se garder de vouloir tenter seule cette entreprise. Le temps n'est plus, et surtout pour la France, où les diverses relations des peuples doivent être réglées dans des vues étroites et exclusives ; il s'agit ici d'une des grandes routes maritimes du globe ; il faut donc que toutes les nations civilisées y concourent. Ce serait mal agir que de les exclure d'une opération où elles doivent être naturellement appelées ; ce serait en outre retarder volontairement le moment que l'intérêt et le devoir de la France l'invitent à hâter de tout son pouvoir, où toutes ces nations seront amenées à régler en commun toutes les affaires internationales.

Nous invitons aussi le Gouvernement à prendre, à l'égard de l'isthme de Suez, la même initiative.

Nous l'invitons, en outre, à faire toutes ces démarches au grand jour de la publicité ; aucun intérêt intérieur ni extérieur ne peut être blessé par de pareilles opérations, rien n'autorise le secret : alors pourquoi négliger de s'appuyer sur l'opinion publique, quand elle doit être unanime? Il n'est, hélas! que trop de circonstances importantes où l'on agit sans l'approbation générale.

Jusqu'à présent il y avait eu, de la part des adversaires de toute amélioration sociale, une certaine pudeur hypocrite : ils niaient les souffrances auxquelles ils ne voulaient point qu'on s'occupât de chercher et d'appliquer un remède. On traçait des tableaux men-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.

CHAPITRE II. — LA PRINCESSE MERY. (Suite.)

La tentative de mystification avait peu réussi. Les complices du monsieur à moustaches se hâtèrent de l'entourer et de l'escorter jusqu'à la salle voisine, pour le soustraire aux conséquences de sa maladresse et de sa grossièreté.

Un long regard de la princesse, regard chargé de gratitude et de douces promesses m'avait payé déjà de mon audace et de ma présence d'esprit et son humeur et son esprit. Sa conversation est pleine de finesse et d'originalité. Ses observations ont trop de profondeur quelquefois. Je lui ai donné à entendre, au moyen d'une phrase entortillée, que sa beauté m'avait séduit dès le premier abord. Elle a parfaitement compris, car elle a détourné la tête pour cacher sa rougeur.

— Votre conduite est inexplicable, m'a-t-elle dit enfin en levant sur moi ses yeux veloutés. Le sourire dont elle accompagna ce regard avait quelque chose de triste et de forcé. L'explication était inévitable.

— Je n'ai pas voulu vous être présenté, répondis-je à son interrogation tacite, parce que je vous ai vue entourée d'une foule d'adorateurs, et que j'ai dû craindre tout naturellement de ne pas être remarqué dans la foule.

— Vous aviez tort, car ils sont tous fort ennuyeux.

— Tous? vous en êtes bien sûre?

Elle me regarda fixement, comme si j'avais voulu faire allusion à quelque circonstance particulière, puis elle rougit un peu, et répéta d'une voix ferme : *Tous.*

— Même mon ami Groushnitsky?

nous nous séparâmes...

Au revoir, ma jolie princesse...

J'ai rencontré Verner, comme j'allais souper, à la sortie du bal.

— Ah! c'est ainsi, me dit-il, que vous respectez les principes? Je croyais que vous ne vouliez vous présenter chez la princesse qu'après l'avoir sauvée d'une mort certaine.

— J'ai fait mieux que cela, docteur, je l'ai sauvée d'un évanouissement en plein bal.

— Comment? racontez-moi l'histoire.

— Non pas! vous devinerez, puisque vous devinez tout.

Je me promenais ce soir vers les sept heures, sur le boulevart. Du plus loin que Groushnitski m'aperçut, il s'élança vers moi. Sa figure était radieuse d'enthousiasme. Il me serra fortement le bras, et me dit avec son accent tragique :

— Merci, Petchorine, merci...

Cette entrée en matière m'a fort embarrassé ; je ne me sentais, en effet aucun bienfait sur la conscience ; j'ignorais par conséquent tous mes droits à la gratitude de mon ami.

songers de la prospérité du peuple, afin d'essayer de mettre à l'abri du reproche d'inhumanité la résistance qu'on était résolu d'opposer à tous les projets de réforme. On faisait de l'optimisme afin de s'épargner le besoin de faire œuvre de chrétien et d'homme d'Etat, en travaillant à changer la triste condition des classes ouvrières.

Aujourd'hui l'on se dispense de recourir à ces subterfuges. Oui, s'écrie-t-on, le sort du peuple est affreux à contempler; mais il n'y a que des perturbateurs et des factieux qui puissent vouloir, qui puissent demander qu'il n'en soit pas ainsi.

Tenez-vous bien en garde contre les perfides desseins de tous ces brouillons, ô vous nos maîtres, nobles et prudents conservateurs d'aujourd'hui, vous, les hommes des ambitions et des cupidités repues! Pour que vous puissiez conserver tous ces avantages dont vous voulez bien nous aumôner une partie à nous autres, vos thuriféraires, vos champions dans la Presse, vos *bravi* de la plume, il faut, comme nous avons le pieux soin de vous le montrer, que les masses demeurent à tout jamais sous le coup des atteintes de la faim. Là est le secret de la domination que vous exercez pour le triomphe des bons principes, sinon pour le bonheur de cette humanité qu'on a l'impertinence de plaindre.

L'homme du peuple est en proie au dénuement. Tant mieux! sans cela il ne consentirait point à féconder vos champs de ses sueurs, il ne se résignerait pas aux durs et périlleux travaux qu'exige la construction de ces habitations commodes et fastueuses où s'abrite votre opulence.

La fille du peuple est réduite à chercher dans la prostitution les ressources qu'un travail ingrat ne saurait lui offrir. Mais n'est-ce pas au profit de vos plaisirs, ô nos vertueux riches! qu'elle se prostitue la jeune fille besogneuse? Donc, prenez bien garde de rien déranger dans un si bel ordre. Que la populace végète, croupisse et meure dans sa détresse héréditaire! c'est à ce prix que vous avez vos palais et vos villas, vos équipages, vos banquets et vos fêtes, en un mot, toute votre vie de luxe et de plaisir. Vive donc, vive l'état social qui fait de la majorité une race de meurt-de-faim! Qu'il crève, bon an mal an, quelques milliers de pauvres diables faute d'un morceau de pain ou d'un abri, c'est de règle, il n'y a rien à y faire. Voilà une vérité que nous ne cesserons de proclamer dans l'intérêt de votre quiétude, en même temps que nous paraphraserons le *Gaudeant bene* NANTIS, autre thème de nos journaliers factums en faveur de l'ordre, du trône et de l'autel. Ah! si la Restauration avait eu des plumes comme les nôtres! mais ses écrivains n'entendaient rien à défendre la cause sacro-sainte du privilége, à baffouer les ridicules prétentions des amis du peuple et du droit commun. Qu'était-ce que le *Drapeau Blanc* auprès du *Globe*? A nous il était réservé de faire voir comment on s'y prend pour consolider une dynastie. Avec nos maximes et quelques forts un peu bien approvisionnés, on ne court nul risque d'être embarqué à Cherbourg. On a de quoi répondre à tous les dilemmes de la logique populaire.

De la nationalité irlandaise.

La population hybernienne est une des plus originales et des plus compactes qui se soient développées sur la surface du globe. Le droit d'une pareille race à former une nation distincte, à être traitée du moins en égale par les autres fractions de l'état politique dont elle fait partie, n'auraient pas besoin de démonstration, si certains anglomanes n'essayaient de refroidir les sympathies que rencontre en France la cause du rappel de l'Union, en élevant une objection puérile, selon nous, mais qui ne laisse pas de faire impression sur les esprits exclusivement préoccupés d'idées conservatrices: «Que diriez-vous, demandent-ils, si, en France, les Celtes de la Basse-Bretagne, les Germains de l'Alsace, rappelant leur origine, invoquant une nationalité distincte de celle des Franco-Gaulois, demandaient la rupture des nœuds qui lient ces provinces au reste du royaume?»

Qu'est-ce donc que la nationalité? qu'est-ce qui constitue une nation? à quoi la reconnaître comme telle, non point quand elle brille indépendante, riche et glorieuse, mais quand elle se trouve enchaînée, appauvrie, abaissée, au point que ses oppresseurs se font un droit contre elle de la faiblesse où ils l'ont réduite?

Les *nations*, le mot le dit de lui-même, ont reçu ce titre primitivement de la communauté de *naissance*, d'origine des individus qui la composent. Si des hommes réunis portent encore le signe de leur descendance commune d'une des premières tribus qui peuplèrent le sol et se répandirent successivement sur les différents points du globe, il est certain que ces hommes conservent le titre et les droits d'une nation, il est certain qu'ils peuvent se croire au moins les égaux des peuples soumis postérieurement par aggrégation et fusion de races diverses.

Les signes principaux qui caractérisent une race primitive, distincte de celles qui l'entourent, sont, dans l'ordre physiologique, la conformation des membres et des traits du visage, la couleur de la peau et des cheveux; dans l'ordre des idées, les croyances, mœurs et le langage. Il suffit, pour le premier point, d'interroger les voyageurs qui reconnaissent en Irlande, comme dans les pays de Galles et de Cornouailles, comme sur les côtes de l'Armorique, les principaux traits de cette grande race celtique qui, long-temps avant l'arrivée des conquérants romains et germains, avait peuplé, défriché, cultivé le sol des Gaules et des Iles de l'Océan, y avait bâti des villes et fondé des Etats puissants. Un grand nombre de ces essais de civilisation ont disparu, des tribus nombreuses se sont amalgamées parmi plusieurs essaims conquérants, au point qu'aujourd'hui le type primitif de la race antique ne reparaît plus que de temps à autre au sein des familles de race mixte, comme une protestation de la nature contre l'uniformité sociale. La Gaule cisalpine et transalpine, l'Helvétie, la Bretagne, et plus tard l'Ecosse, l'Armorique, celtique autrefois, ont passé sous le puissant niveau des conquérants civilisés ou des envahisseurs barbares; l'Irlande est restée celte.

La langue, cette expression primitive de l'idée, presque identifiée avec l'idée elle-même, s'est maintenue dans son intégrité parmi la race irlandaise. Les vers que chante aujourd'hui le paysan de l'Ulster sont ceux que les bardes faisaient entendre à la cour des rois milésiens. Les douces expressions familières, ces formules toutes faites, simple langage de l'amitié, de l'amour, de la paternité, sont encore aujourd'hui celles qui servaient aux rapports de la famille antique et qui en resserraient les liens. Les accents patriotiques qui retentissent maintenant sur le sommet de Tara-Hill peuvent être reconnus par les échos qui les répétèrent il y a dix siècles. Ce langage est encore aujourd'hui pur de tout mélange: il n'a rien emprunté au rude saxon, il ne s'est point abâtardi au contact de l'anglo-normand, idiome bâtard lui-même.

Les croyances religieuses offrent un signe non moins évident de nationalité. Ces hommes, qui tous et chacun prient dans la même langue que leurs ancêtres, et le même dieu que leurs ancêtres, invoquent les mêmes protecteurs dans le ciel, reconnaissent la même hiérarchie sacerdotale, ces hommes sont presque leurs ancêtres eux-mêmes; ils n'ont jamais cessé de former une famille, une nation. De même que la langue qui est restée pure de tout mélange est aussi le meilleur témoignage de nationalité, de même la religion la plus exclusive, celle qui proscrit toutes les autres, proteste contre l'absorption du peuple qui la professe dans le sein d'un autre peuple. Eh quoi! les Israélites, à cause de leur foi obstinée, sont encore regardés aujourd'hui comme une nation vivant isolée dans le sein des autres nations: la résurrection de Jérusalem s'offre à beaucoup d'esprits comme une chose probable dans l'avenir; et les Irlandais catholiques seraient identifiés avec les Anglais protestants!

Après ces signes permanents, la meilleure démonstration de la personnalité d'un peuple réside dans le témoignage qu'il en porte lui-même, dans ses protestations non interrompues par la parole, les écrits et le glaive. Or, les conquérants de l'Irlande n'ont jamais pu étouffer que momentanément, et dans des flots de sang, les révoltes sans cesse renouvelées. Quand ils avaient fait disparaître une génération virile, détruit toutes les ressources du pays; quand ils avaient fait autour d'eux la tranquillité d'un cimetière, cette tranquillité durait tout au plus le temps nécessaire pour qu'une nouvelle génération eût surgi, pour que les fils pussent porter l'épée de leurs pères. Et si la possession du sol est quelque chose, peut-on dire que les Saxons, comme les appelle O'Connell, possèdent l'Irlande? Leurs terres, leurs châteaux, leurs forêts, ils ne les habitent pas, ils n'en jouissent pas, ils ne les ont jamais vus. Ils se bornent à en tirer les fruits qu'ils convertissent en or, afin d'alimenter leur luxe à Londres ou sur le continent. Ces hommes ne sont certes pas pour l'Irlande ce qu'ont été les Francs pour les Gallo-Romains, les Normands et Angevins pour la Grande-Bretagne. Immédiatement après la conquête, ces deux autocraties ont pris racine sur le sol: les nobles ont vécu dans leurs manoirs, entourés de vassaux pour lesquels tombaient au moins les miettes du festin féodal; ils ont chassé dans leurs forêts, vu récolter leurs blés et consommer sur les lieux mêmes leurs produits en nature; enfin ils ont défendu le pays contre de nouveaux envahisseurs, et la commune s'est formée lentement à l'abri des tours du château.

Ces hommes ont mérité ainsi que l'ancienne nationalité s'effaçât pour en former une nouvelle, concurremment avec eux. Les aristocrates anglais n'ont rien fait de tout cela pour l'Irlande; ils ne l'ont ni protégée, ni civilisée, ni illustrée. Celui qui possède véritablement le sol de l'Irlande, c'est celui qui le bêche, l'arrose de ses sueurs et de son sang au besoin, bien qu'une sorte de conquête annuellement renouvelée vienne lui ravir les fruits de son travail. La propriété de la terre, dans l'état actuel des idées européennes, est un droit conféré par la mise en culture, maintenu par la continuation de ce travail, et qui ne peut être en aucune façon annulé par une usurpation oisive, par des exactions périodiques. Oui, la race irlandaise est légitime propriétaire du sol de l'Irlande. Que ce sol lui soit donc rendu par capitulation, par transaction, ou bien elle le reprendra par la force, aux applaudissements unanimes d[e] tous les amis de l'humanité et de la justice.

Quand on nous objecte l'enclavement de quelques débris d'an[-]ciennes races parmi des races mixtes ou plus nouvellement établie[s] dans le pays; quand on compare l'Alsace ou la Bretagne à l'Irlande, on fait une comparaison absurde de tout point. La Basse-Bretagne catholique ne se plaint nullement d'être unie à la France catholique; elle jouit, comme le reste de la France, de tout ce qui se fa[it] en France de bon et d'utile à la communauté; elle n'est point ex[-]ploitée en masse par des propriétaires fixés dans la capitale; en u[n] mot, elle ne proteste point et n'a point lieu de protester. Si elle le faisait, ses griefs seraient examinés impartialement par la repré[-]sentation nationale, où elle même a sa voix.

On peut en dire autant de l'Alsace, qui, quoique conservant [sa] langue germanique, ne se refuse nullement à l'emploi légal de [la] langue du grand empire dans lequel, sans être conquise, elle s'[est] vue sans peine absorbée. L'Alsace est fière de la gloire française, [de] cette gloire militaire, artistique, savante, littéraire même pl[us] qu'aucune autre province plus anciennement française et françai[se] de langue. Il n'y a nulle parité dans ces exemples. Que l'on nou[s] montre quelque part une autre Irlande, et nous dirons ce que nou[s] disons de l'Irlande, prole insoumise de l'Angleterre.

Un idiome, une foi, une situation isolée, de longs et glorieu[x] antécédents historiques, une lutte non interrompue contre la co[n]quête, voilà ce qui, par-dessus tous les autres titres, constitue u[ne] nation. Voilà ce qui fait que l'Irlande doit être l'Irlande d'O'Conne[ll] et non celle de lord Grey, l'Irlande irlandaise et non l'Irlande br[i]tannique. Peut-être est-il temps encore d'employer des moyens [de] conciliation qui rattacheraient cette nationalité conservée comm[e] distincte, ce sol cultivé enfin par ses véritables maîtres, à l'empi[re] politique et territorial de la Grande-Bretagne; mais il faudrait q[ue] les concessions fussent réelles et sincères et bien long-temps o[b]servées, pour que l'on pût espérer un jour une fusion plus ou moi[ns] complète entre les deux peuples.

Mouvement de l'Opinion.

Presse départementale et étrangère.

Le journal radical de Limoges, le *Persévérant*, persiste à no[us] accuser de flatter à-la fois et les puissances et les préjugés du jo[ur]. Nous sommes embarrassés de qualifier l'accusation. Le *Persé[vé]rant* nie qu'elle soit calomnieuse; à plus forte raison, bien entend[u], n'est-elle pas absurde.

Le *Persévérant* croit devoir nous rappeler que le parti démocra[-]tique est le *premier qui ait posé les questions dites sociales*, et q[ui] *ait tenté de les résoudre, et qu'en même temps il est le parti* [de] *la paix, de la paix véritable*, fondée sur le règne de la justice.

C'est bien aussi pour cela, dirons-nous au *Persévérant*, q[ue] nous sommes de ce parti.

Voici en quels termes l'*Indépendant*, revue radicale de l'Hérau[lt], s'exprime sur notre compte:

Une feuille, dont nous ne partageons nullement les idées, mais do[nt] les efforts méritent toute sympathie à cause du but qu'elle se propose, [et] à cause surtout des vives lumières qu'elle a su jeter plusieurs fois sur [les] hautes questions d'économie politique, la *Phalange*, journal de la doc[-]trine de Fourier, a pris rang dans la Presse quotidienne sous le nom [de] la *Démocratie pacifique*.

Nous le répétons, les idées qu'elle proclame ne sont pas les trônes, [et] notre appréciation des hommes et des faits actuels est tout opposée à [la] sienne. Pourtant nous mentionnons avec plaisir le progrès de ce journ[al] parce que ses colonnes renferment une critique amère de ce qui est [et] contribuent à faire comprendre le besoin d'une rénovation.

Ainsi, l'*Indépendant*, feuille radicale, reconnaît que nous faiso[ns] une *critique amère de ce qui est*, tandis que le *Persévéran[t]*, autre feuille radicale, soutient que nous flattons *et les préjugé[s et] les puissances du jour*.

Nous lisons dans le *Publicateur* de Louviers:

Le journal la *Phalange*, d'abord peu connu, avait fini par pren[dre] une prépondérance marquée dans la Presse parisienne, prépondéra[nce] justement méritée par sa persévérance à propager des idées d'abord [mé]connues, mais qui prennent aujourd'hui une grande consistance; al[ors] cette feuille ne pouvant plus suffire, dans son modeste cadre et avec [un] mode restreint de publicité, à représenter dignement son parti, a agr[andi] son format, et paraît quotidiennement sous le titre de la *Démocra[tie] Pacifique*, titre qui dessine parfaitement son drapeau et qui tr[ace] suffisamment la marche qu'elle suivra et qu'elle suivait déjà avec [une] profonde conviction.

Ce nouveau journal se fait remarquer par une rédaction franche [et] nette, qui s'occupe de toutes les questions soulevées par la Presse ind[é]pendante avec un talent et une persuasion claire et évidente, car il fa[it] des vérités qui ne sauraient être niées. Sans négliger les hautes sphère[s] de notre société, la *Démocratie pacifique*, en abordant tout ce q[ui] est du ressort de la politique et de l'économie industrielle, discute avec [un] soin tout particulier tout ce qui tend à l'amélioration du sort de la cla[sse] la plus nombreuse et la plus souffrante: du peuple. Enfin tous ses [...]

A neuf heures nous nous acheminâmes ensemble chez la princesse.

En passant devant la maison de Véra, je la vis à la fenêtre. Nous échangeâmes un coup d'œil rapide. Quelques instants après nous elle entrait dans le salon de la princesse Ligovsky, qui me présenta à elle comme à l'une de ses parentes.—On prenait du thé; le salon était plein d'officiers et de jolies femmes; la conversation devint générale. Je formai la résolution de séduire la maman et j'eus la satisfaction de la faire rire plusieurs fois. La jeune princesse aurait bien voulu prendre aussi sa part de la gaîté maternelle, je comprenais toute la peine qu'elle se donnait pour ne pas quitter son rôle: la langueur lui va si bien, elle a raison de redouter la bonne humeur. Groushnitsky triomphait de voir que toutes mes saillies s'émoussaient sur elle.

Après avoir pris le thé, on entra dans le salon.

— Véra, est-tu contente de mon obéissance? lui ai-je dit en passant devant elle.

Véra m'a remercié par un regard plein de reconnaissance. J'y suis [...]

nale: charmant, délicieux, divin. Pauvre garçon!

Voici ce que me racontait Véra: Je ne veux pas que tu te lies avec mon mari, mais il faut absolument que tu plaises à la princesse: cela te sera bien facile, à toi qui peux tout ce que tu veux. Songe que nous ne pourrons nous rencontrer qu'ici.

En ce moment l'enthousiasme de Groushnitski atteignait son dernier paroxisme. La princesse profita d'une interruption causée par un murmure d'approbation générale pour chercher les raisons de l'absence d'un suffrage.

Véra disait encore:

— Je suis ton esclave docile: je n'ai jamais essayé de te désobéir.... Bientôt je serai punie de ma folle passion, car tu cesseras de m'aimer. Laisse-moi seulement sauver ma réputation... Ce n'est pas pour moi que j'implore cette grâce, tu le sais trop! Oh, ne me tourmente plus comme autrefois, je t'en supplie, par tes soupçons frivoles et tes froideurs calculées. Il me reste peu de temps à passer sur cette terre, et je sens que [...]

la bonne heure. Ne confondons pas, je ne suis pas gastronome. J'ai[me] la musique après dîner, parce qu'elle m'endort et qu'elle me procure u[n] sommeil agréable. Le soir, c'est différent: elle irrite mes nerfs, et j[e] deviens ou trop gai ou trop triste. Or, la tristesse est ridicule en public et l'extrême gaîté inconvenante...

Elle fit semblant de ne pas écouter la fin de mon apologie et fut s'as[-]seoir auprès de Groushnitsky, et tous deux se plongèrent bientôt dan[s] les abstractions fort peu récréatives d'une étude sur le sentiment. Il m'[a] semblé que la princesse répondait avec distraction aux phrases démesu[-]rées du porte-enseigne, car il l'a examinée plusieurs fois avec étonnemen[t] et comme pour lui demander les raisons de l'inquiétude secrète dont ell[e] était agitée, et qui se reflétait parfois dans son regard.

Je vous ai devinée, charmante princesse; vous voulez me payer av[ec] ma propre monnaie. Mais prenez garde de piquer mon amour-propre [et] d'engager une lutte dans laquelle vous en seriez pour vos frais! Je su[is] implacable et exigeant après la victoire.

forts sont constamment dirigés à rallier à des principes qui, s'ils étaient mis en pratique, seraient une transformation sociale où chacun pourrait graviter sans encombre dans la sphère qui lui serait assignée par la nature, et, surtout, qui mettraient un terme aux secousses gouvernementales qui nous agitent chaque jour. »

D'un autre côté, nous lisons dans le *Moniteur belge:*

Un journal qui s'élève au-dessus des petites questions de la politique personnelle et s'occupe des intérêts réels et actuels de la société, la *Démocratie pacifique*, feuille rédigée avec un rare talent et une haute intelligence, disait dernièrement, à propos de la réunion viticole : (Suit la reproduction de l'un de nos articles sur la question viticole.)

Nous ne pouvons qu'être flattés d'une appréciation aussi favorable émanée du gouvernement belge.

La *Réforme* publie des nouvelles d'Athènes, datées de Trieste, le 2. Elles confirment pleinement ce que nous avons dit de l'attitude de la France et de la Russie dans les affaires de Grèce. L'aspect du pays est loin d'être rassurant. Il se manifeste déjà de la désunion dans le ministère. L'ambassadeur russe s'attribue tout le mérite des derniers changements. M. Piscatory se tient neutre. M. Lyons, suivant ses habitudes, a eu des scènes très violentes avec le ministre des affaires étrangères Metaxas. Le trésor public est aux abois. L'envoi fait à Paris l'a épuisé.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 15 octobre.

Le 10, à Madrid, on a célébré la fête de la naissance de la reine. Il y a eu baisemain solennel.

S. M. a posé la première pierre du palais des Cortès, et passé la revue des troupes de la garnison. Elle a été partout accueillie avec enthousiasme.

La ville a été illuminée.

Rien de nouveau, le 9, à Saragosse.

EXTERIEUR.

ORIENT. — On écrit du Caire, 12 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg :*

« Il y a quelques mois, le gouverneur du Sennaar, Achmet-Pacha, reçut de Mehemet-Ali l'ordre de se rendre à Alexandrie pour s'entendre avec lui sur les moyens d'exploiter utilement les riches mines d'or du Sennaar. Achmet, pour se dispenser de venir, prétexta une insurrection qui avait éclaté à Dongola et qui exigeait qu'il se rendît sur les lieux. Maintenant il vient d'écrire au pacha une seconde lettre pour lui annoncer qu'une révolte qui a éclaté dans la province de Fazoglo ne lui permet pas de s'absenter. Achmet-Pacha joue évidemment une comédie.

» Un sous-gouverneur de la province de Fazoglo s'est permis de faire donner des coups de bâton à un jeune chirurgien autrichien ; celui-ci s'est rendu à Alexandrie et a porté plainte au consul autrichien, qui a sur-le-champ fait mettre en jugement le sous-gouverneur ; celui-ci a été destitué ; mais il est assez singulier que la destitution soit fondée sur un déficit qui se serait trouvé dans la caisse de ce fonctionnaire. Conformément à sa politique, le gouvernement n'a pas voulu avoir l'air de condamner un musulman pour avoir maltraité un chrétien. »

ANGLETERRE. — On écrit de Carmarthen, mercredi, au *Morning-Chronicle :*

« Un grand meeting des fermiers vient d'avoir lieu à Celi-y-Coed-Cyr-Allwyd. Ce meeting rassemblait les habitants des paroisses de Llangadock, Llandasant, Llandillo, Llomd-win, etc.

» L'assemblée avait pour but d'adresser à S. M. une pétition pour l'allégement des charges qui pèsent sur le pays, allégement qui mettrait un terme aux dévastations nocturnes de Rébecca. Après un discours du président et des répliques de presque tous les fermiers, une pétition, détaillant tous les griefs du pays a été adopté.

» Il paraît que Rébecca a forcé les ouvriers d'une mine dans les environs de cesser leurs travaux; les ouvriers ont obéi, dans la crainte d'attirer sur eux la vengeance du bandit femelle. »

IRLANDE. — *Association du repeal*, **11** *octobre* (extrait du *Standard*. — L'association s'est réunie à dix heures à Corn-Exchange. M. O'Neil Danut a occupé le fauteuil. Le président a ouvert la séance en versant 1 liv. sterl. pour le fonds dit argent de la proclamation.

Le président Personne moins que le peuple irlandais n'est disposé à reculer. (Applaudissements.) Je ne sais si des poursuites seront intentées; mais ce que je sais, c'est que le peuple irlandais est incapable de se laisser intimider ou distraire de la poursuite de son but, qui est le repeal.

M. O'Connell. J'ai reçu ce matin une lettre de M. Naleigh, clerc de la ville de Limerick. Il me communique la résolution adoptée la veille dans une réunion du conseil municipal.

M. O'Connell donne lecture de cette résolution et continue ainsi :

Le but que je me propose est de faire disparaître autant que possible l'effervescence publique. Après, nous aurons des meetings dans toutes les paroisses de l'Irlande, afin d'adopter des pétitions à la reine, demandant le renvoi de ses ministres. Je serais d'avis que toute paroisse à qui il conviendrait de se réunir dès à présent le fît sur-le-champ. Toutefois le peuple devra demeurer soumis à tout ce qui portera les apparences de la légalité. Que le peuple conserve sa tranquillité, et je suis certain d'obtenir le repeal.

J'ai entendu dire que l'émission de la proclamation n'avait pas été l'acte du cabinet, mais une chose résolue par Wellington, Sugden et lord de Grey, qui se sont réunis mardi ou mercredi dernier et sont restés quatre heures en délibération. On a voulu surprendre le peuple irlandais et l'attaquer dans un moment où il serait sans armes. Je ne sais si ce bruit est exact, mais il me paraît fondé.

On me blâmera peut-être d'avoir l'air de reculer; mais mon courage à moi consiste à tenir les autres hors de danger, sans tenir compte de ce qui pourrait m'arriver à moi-même, ce qui m'importe peu.

Voici les résolutions que je crois devoir vous proposer dans les circonstances actuelles : une commission sera chargée de rédiger et lancer aussitôt que possible une adresse au peuple irlandais pour l'inviter à persévérer dans ses efforts en faveur du *repeal*, mais sans violence, sans force et sans tumulte, comme aussi sans résistance à toute autorité légale ou à tout ce qui aura le caractère de l'autorité légale.

La commission recevra l'instruction particulière à l'effet d'expédier, dans le plus bref délai, des feuilles de papiers ou règlements aux localités qui se seront ralliées à la pétition.

Il sera enjoint à ces localités de limiter le nombre des signatures que devra recevoir chaque pétition au chiffre de 100,000.

La commission aura l'ordre de demander aux membres du clergé catholique qui pourront être repealers, et aux commissaires du repeal, des rapports sur l'apaisement de l'effervescence dans leurs divers districts.

— Le *Morning-Chronicle* blâme le ministère d'avoir fait un acte de vigueur contre l'association du repeal, parce que encore un ou deux meetings monstres, et M. O'Connell serait rentré dans l'abbaye de Darrynane, et la campagne d'automne aurait fini.

Le peuple anglais, dit le *Morning-Chronicle*, finira par s'apercevoir que cette perpétuelle agitation à laquelle l'Irlande est en proie, est un peu achetée trop cher par le plaisir d'avoir sir Robert Peel au pouvoir. Sous le ministère des whigs, tout ce mouvement, tout ce déchaînement des passions politiques n'existait point, le pays était tranquille. Le peuple avait confiance dans la loyauté du gouvernement et attendait tranquillement les réformes. L'avènement des tories a changé tout cela. Qu'arrivera-t-il ? Sir Robert Peel fera comme toujours, il emploiera des mesures de coërcition d'abord, puis il capitulera.

« Pour gouverner l'Irlande, il faut des hommes comme les Pottinger, les Napier, les Drummond, les Metcalfe, tous de l'école whig, sachant comprendre les besoins de ce pays et assez humains pour les satisfaire et porter remède aux maux dont il se plaint. Les capacités du torysme ne sont assurément pas propres à cela.

— On écrit du comté de Sligo, le 8, à la *Gazette des tribunaux :*

Une affiche manuscrite, apposée à la porte de la chapelle catholique de Castlerea, enjoignait aux fermiers de ne payer leurs baux que moyennant une réduction de 25 pour 100. En tête on voyait un pistolet grossièrement dessiné, faisant feu. M. Tighe, le curé, indigné de cette provocation, a offert de sa bourse 10 liv. st. (250 fr.) à celui qui en découvrirait l'auteur.

Une jeune servante catholique a déclaré avoir vu la veille au soir trois agents de police collant l'affiche provocatrice et se réjouissant d'avance des sots qui s'y laisseraient prendre.

Sur cette déclaration, lord Lorton, premier magistrat, a fait arrêter trois constables qui n'ont été mis en liberté que sous caution. Au dos de l'affiche on a trouvé la signature de l'un d'eux, *Frédéric Carr.*

Cette aventure a produit une grande sensation dans une contrée qui recèle tant d'éléments inflammables.

— On écrit de Dublin, 11 octobre, à la *Gazette des Tribunaux :*

« Le bruit courait avant-hier que M. O'Connell était arrêté. Quelques personnes prétendaient qu'il était seulement cité à la police pour fournir caution sur une plainte de provocation séditieuse. Nous sommes certains qu'hier au soir il n'avait reçu aucune assignation. Si cela arrive, l'effet en serait incalculable. »

ESPAGNE. — *L'Emancipation de Toulouse*, d'après une lettre de Perpignan du 11, donne de nouveaux détails sur l'assaut donné à la citadelle de Barcelone par les insurgés. Le feu des forts a causé de grands dommages à la ville, les bombes étant dirigées sur la cathédrale où les insurgés ont leur poudre. M. Lesseps s'est rendu au quartier-général pour obtenir le retrait de cet ordre barbare.

Un *bando* de Sanz, signifié aux consuls, interdit l'entrée dans Barcelone de tout individu, quel que soit son âge et son sexe. Ceux qui seront pris dans la ligne du blocus seront traduits devant un conseil de guerre.

Le steamer *l'Isabelle II*, apportant à Barcelone un bataillon et 400 sapeurs du génie destinés à Prim, s'est emparé, en passant, de Villanueva, petit port qui s'était prononcé. Prim va recommencer le siége de Girone.

La colonne Martell, si souvent détruite, a passé l'Ebre et se rend à Saragosse par une marche hardie. On l'attendait à Caspe.

Les insurgés de Barcelone menacent, plutôt que de se rendre, de mettre le feu aux quatre coins de la ville.

ITALIE. — On écrit de Rome, 3 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg:*

« L'ambassadeur de France, comte de Latour-Maubourg, est de retour ici après un congé de six mois. On dit qu'il a offert au gouvernement pontifical un secours de troupes françaises dans le cas où le besoin s'en ferait sentir. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur les rapports récemment arrivés des légations pour se convaincre que de pareilles offres de secours sont tout-à-fait inutiles. En effet, les dernières traces des désordres ont disparu. »

SUISSE. — *Bâle*, 12 *octobre.* — La question concernant les couvents d'Argovie, que l'on croyait définitivement résolue par la diète, menace de renaître sous une forme beaucoup plus dangereuse et de prendre le caractère d'une question fédérale. Les cantons catholiques ont adopté pour devise ces mots : « Séparons-nous des Etats qui ont commis une violation de la constitution. » La *Gazette catholique* expose le plan des Etats catholiques. Ils formeront une association à part, et défendront énergiquement tous les droits que leur garantit la constitution; ils se garantiront respectivement leur constitution et leur territoire. Si un canton voulait se joindre à eux, il serait favorablement accueilli sous la condition formelle de travailler au rétablissement des couvents supprimés dans le canton d'Argovie. Un journal qui soutient la résolution de la diète est d'avis que les cantons opposés devraient, dès à présent, prendre des mesures contre une pareille manifestation.

(*Gazette de Bâle*, 12 octobre.)

INTÉRIEUR.

Demain, à dix heures du matin, le conseil général de la Seine se réunira pour sa grande session annuelle. Il sera procédé à l'élection du président et du secrétaire. Le préfet fera son rapport et déposera son budget. On s'occupera, dans cette session, des réformes à faire dans l'administration des hôpitaux.

— D'un tableau des impôts et revenus indirects publié dans le *Moniteur* par le ministère des finances et comprenant les états comparatifs des recettes des neuf premiers mois de 1843 avec celles des mêmes mois de 1841 et 1842, il résulte que, sur 1841, l'augmentation a été de 35,652,000 fr., et sur 1842, de 10,280,000 fr. Suit un tableau du développement par mois des augmentations et diminutions que présente la comparaison des recettes faites sur les impôts et revenus indirects, pendant le 3e trimestre des années 1841, 1842 et 1843. Elles ont excédé les recettes du 1er trimestre de 3,529,000 fr., et sont restées inférieures à celles du 2e, de 465,000 fr. Le total des recettes effectuées jusqu'au 30 septembre 1843, a été de 557,093,000 fr.

— Le *Bulletin des Lois* contient aujourd'hui deux ordonnances du roi qui prescrivent la publication du traité de commerce et de navigation conclu, le 28 août 1843, entre la France et la Sardaigne, ainsi que la convention conclue le, même jour pour garantir, dans les royaumes de France et de Sardaigne, la propriété des œuvres littéraires ou artistiques.

Faits divers.

Le commerce maritime ne paraît pas être en ce moment dans une position très florissante. On lit dans le *Bulletin du Commerce* d'an-

cation. C'est un jeune homme de dix-neuf ans, d'une haute stature, nègre et portant sur sa physionomie tous les caractères de sa race. »

— Une lettre de Stockholm, adressée le 13 septembre au *Journal des Débats*, rectifie le nom du noble Suédois qui a renoncé à ses titres. Il se nomme Terméden, et non Termender. Il s'est retiré depuis longtemps avant d'avoir atteint un grade supérieur. L'exiguïté de sa fortune lui interdisait le séjour de la capitale pendant la tenue des diètes.

— Un vieux soldat de Louis XV vient de mourir dans l'arrondissement de Muret, près de Toulouse, à à l'âge de 104 ans.

— Plusieurs feuilles suisses prétendent, on ne sait sur quel fondement, que le gouvernement français a le projet de conférer le titre et la qualité de citoyen à tous les Français qui ont émigré en Suisse à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes.

— Tous les journaux d'Angleterre et France, sur la foi d'une feuille deCork, ont raconté que la petite ville de Cove avait failli être bombardée par le capitaine Burslem, commandant *le Lynx*, lequel était atteint de folie. Les officiers de ce bâtiment écrivent au *Standard* que le capitaine Burslem n'a jamais été fou et n'a jamais voulu incendier Cove.

— A compter de demain, le prix du pain dans Paris est fixé, pour celui de première qualité, à 37 c. le kil., et pour celui de de deuxième, à 30 c. C'est une légère augmentation.

— Le *Journal de Rouen* du 12 parle d'un jeune ouvrier nommé Alphonse Gilbert, qui posséderait, au dire des connaisseurs, une voix aussi remarquable que celle de Poultier.

— On écrit d'Avignon, le 12, au journal le *Rhône :*

« Le 7 courant, entre neuf à dix heures du soir, Panisset, sergent au 61e, s'était rendu, avec la femme Aimée V...., au pied d'un roc taillé à pic, quand une pierre de 200 kilog. tombe sur le militaire d'une hauteur de 20 mètres, lui brise le crâne et lui occasionne une mort instantanée. La femme a été blessée à la figure et à la main.

» On a soupçonné d'abord le mari, mais il n'a quitté son ouvrage que vers les dix heures du soir. Enfin on a découvert le coupable ; c'est un nommé Roux, âgé de 17 ans, imprimeur sur indiennes. Il a poussé, en s'amusant avec quelques-uns de ses amis, la pierre qui a tué le sergent, dont il ignorait la présence en ce lieu.

— On lit dans le *Patriote* de Saône et Loire :

« Nous avions annoncé que le sieur Truchot, débitant de tabac, dont la maison venait d'être incendiée à Saint-Maurice-en-Rivière, est mort le 9, dans des souffrances inouies. Il s'était jeté par deux fois au milieu des flammes, pour sauver son enfant, et ce n'est que le corps sillonné par de profondes brûlures qu'il était parvenu à l'arracher à des lambeaux de draps en feu. Voilà donc deux victimes à déplorer dans cet affreux sinistre. »

— On nous écrit de Gray que la jeune Riduet Lagner, d'Arc, blessée aux deux jambes par l'imprudence de son jeune frère, et dont nous annoncions le déplorable accident dans la *Démocratie pacifique* du 27 septembre, est morte dimanche, 8 de ce mois, laissant dans la désolation toute sa famille et surtout le jeune imprudent, cause involontaire de cet affreux malheur.

— On lit dans les journaux de Bruxelles du 12 :

« Mme Tiberghien, veuve du fournisseur de ce nom, est décédée lundi en son hôtel de la rue Royale; elle n'a pas laissé de testament; ses deux neveux héritent de toute sa fortune, évaluée à six millions de francs. Née dans la religion protestante, elle s'était convertie au catholicisme pour se marier ; après la mort de son mari, elle est retournée au protestantisme. »

— On lit dans l'*Union provinciale :*

« La semaine dernière, dans la rue Soretas, à Limoges, une petite fille de onze ans jouait avec son cousin. Le petit garçon, âgé de huit ans, s'empara d'un fusil qu'il trouva sous sa main ; il l'arma, et dit à sa cousine en riant : Veux-tu que je te tue ? et puis il l'ajusta presque à bout portant. Le coup partit, et la pauvre enfant tomba frappée mortellement ; elle expira dans la nuit. »

— Un pont suspendu a été construit à Porto par un Français, M. Bigot, avec du fil de fer de Chenecey et Bouillon, près de Besançon.

— Les registres de l'octroi constatent que l'on consomme par jour à Paris plus de 300,000 kilog. de raisin. Le droit de la ville est de 5 centimes par kilog., soit 15,000 fr. par jour. (*Législature.*)

— Mercredi dernier, 11 octobre, a eu lieu à Bordeaux la translation des cendres de M. Henri Fonfrède, dans le tombeau élevé à sa mémoire par ses concitoyens. Ce monument, d'une forme simple et sévère, consiste en une pyramide tronquée en marbre de Carrare, surmontée du buste colossal de Henri Fonfrède. (*Courrier de la Gironde.*)

— Nous avons déjà parlé de la mission de M. Dupuy, envoyé d'Haïti en Angleterre. Nous trouvons, dans le *Courrier du Havre*, du 13, cette nouvelle version sur son voyage en Europe :

« M. V. Dupuy, négociant haïtien, est arrivé de Port-au-Prince à Londres ; on le dit chargé de négocier un emprunt, soit en Angleterre, soit en France, dont le montant serait applicable au remboursement de la dette d'Haïti contractée envers la France.

» M. Dupuy est également chargé de traiter de la concession des mines et de l'exploitation des bois de marqueterie dans les forêts de l'Etat. »

— C'en est fait des trésors chimériques que l'on croyait enfouis dans *le Télémaque*. Une annonce insérée dans le *Journal du Havre* annonce aux actionnaires qu'on n'a trouvé dans ce bâtiment que des débris de barriques ayant contenu du suif et de l'huile, et une cinquantaine de pièces de bois de construction. Ce qui reste de la cargaison et de la carcasse va être mis en vente.

— Le jeune David (Fleury), âgé de 13 ans, et fils du maire de la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, a sauvé, au péril de ses jours, un de ses camarades qui était sur le point de se noyer. Ce trait de courage dans un enfant a été signalé à M. le ministre de l'intérieur. Nous apprenons que, sur la proposition du ministre, il a été accordé par le roi au jeune David une médaille d'honneur en argent. (*Rhône.*)

— On écrit de Cattaro (Turquie) à une feuille allemande :

« Le 18 septembre, à deux heures du matin, un météore a paru au ciel. L'air était serein ; c'était une flamme de forme sphérique d'une clarté éblouissante ; il avait un diamètre d'environ dix pieds, et suivait une marche calme et régulière d'orient en occident. Ce phénomène a été visible au-delà de deux minutes, et répandit un éclat semblable à celui du soleil couchant. Le 14, à cinq heures du matin, on ressentit sur plusieurs points de ce district un violent tremblement de terre, suivi, à de courts intervalles, de deux autres secousses moins fortes. Il n'y a pas eu de désastres. »

— On lit dans la *Revue de la Côte-d'Or*, du 12 :

Faits de subversion sociale.

—Une triste nouvelle s'est répandue à Rennes le 12. Une lettre de Nantes mande que sur une personne qui s'est suicidée près de cette ville, on a trouvé un passeport et divers papiers indiquant que cette personne est notre concitoyen M. Leb., professeur suppléant à notre Faculté des lettres.

Un seul motif a pu porter M. Leb. à cette extrémité. Lorsqu'une faculté des lettres fut créée à Rennes, il avait tant de droits pour y être appelé, qu'il vit avec douleur que le ministre l'eût oublié. Depuis il fit plusieurs démarches pour obtenir réparation de ce qu'il regardait comme une profonde injustice; elles n'aboutirent qu'à le faire nommer suppléant. Récemment il était parti pour Paris, où il espérait encore triompher du mauvais vouloir qu'on lui opposait..... De nouveaux refus ont sans doute porté le comble à son chagrin. (*Auxiliaire breton*).

— On lit dans l'*Opinion* du Gers :

« Un événement déplorable vient de jeter l'effroi dans la commune de Laymont. Un père et son fils, gens de peine, vivaient en mauvaise intelligence ; de fréquentes querelles avaient lieu, et toujours elles étaient provoquées par la brutalité du fils. Le 1er de ce mois, pendant qu'ils dînaient ensemble, une discussion s'engage ; le fils passe bientôt des injures aux coups, et donne un soufflet à son père. Celui-ci, furieux, quitte la table, se saisit d'un couteau, et s'élançant sur son fils, le lui plonge dans le ventre.

La malheureuse victime n'a pas encore succombé, mais son état donne peu d'espoir. Sa blessure, qui laisse apercevoir les intestins, présente un spectacle horrible. Revenu de son erreur, le meurtrier, plein de remords et de repentir, est venu se constituer prisonnier à Lombez.

TRIBUNAUX.

La cour d'assises de la Seine vient de juger le nommé Hubas, âgé de 24 ans, paveur de grès, accusé d'avoir précipité par la fenêtre sa femme, qui était dans un état de grossesse très avancé.

Le 16 juin dernier, à neuf heures et demie du soir, la femme Hubas, qui demeurait au troisième étage, tomba de la fenêtre de la cuisine sur le pavé. L'élévation de la barre de cette fenêtre ne permet pas de supposer que cette chute ait pu être le résultat d'un accident. Il ne pouvait donc y avoir que suicide ou assassinat. Les débats ont établi que Hubas, d'un caractère violent et sujet à s'enivrer, se portait souvent à des excès de brutalité envers sa femme. Ses colères étaient devenues surtout plus fréquentes et plus terribles depuis que sa femme était enceinte.

Il n'est malheureusement que trop vrai qu'aujourd'hui la fécondité de l'épouse est, pour la plupart des ménages, une source d'inquiétude, de misère et souvent de discorde. La naissance d'un enfant, dans les classes ouvrières, est plus souvent saluée par des imprécations que par des actions de grâces, et la société qui produit de pareils résultats trouve encore des apologistes et des défenseurs !

Pendant les deux heures environ qui séparèrent l'instant de sa chute de celui de sa mort, la femme Hubas manifesta une horreur profonde pour son mari. Néanmoins elle ne l'accusa pas du crime. Elle se borna à déclarer que son mari, qui était rentré ivre, l'avait accablée des plus sales injures en menaçant de la tuer; qu'elle s'était approchée de la fenêtre pour calmer son émotion par l'influence de l'air du dehors ; depuis ce moment, ayant perdu connaissance jusqu'à l'instant où on l'a relevée, elle ne peut dire comment elle est tombée.

Le jury a trouvé dans le résultat de l'examen des lieux et les dépositions des témoins sur les habitudes de Hubas et les derniers moments de sa femme, les éléments d'une conviction suffisante pour prononcer un verdict de culpabilité; mais il a admis des circonstances atténuantes. Hubas a été condamné à 20 ans de travaux forcés sans exposition.

SPORT.

COURSES DU CHAMP-DE-MARS.

Les fêtes de l'hippodrome ont commencé aujourd'hui, favorisées par un temps magnifique. Il faisait assez doux, par ce soleil d'automne, pour qu'on n'eût pas trop froid, et assez frais pour que lions, lionceaux et lionnes pussent donner les échantillons de la toilette qu'il plaît à la mode de nous imposer pour cet hiver.

La ville de Paris et le jockey-club de la capitale semblent décidés à suivre, en fait de courses, les habitudes adoptées par l'Université en fait d'instruction publique. L'Université, avec une ténacité de vieille mule, s'en tient au latin et au grec, et elle repousse des branches d'enseignement depuis long-temps adoptées par les institutions libres. L'hippodrome parisien n'admet que la course au galop; il croirait apparemment manquer à sa dignité s'il encourageait les chevaux de trait et donnait ses applaudissements à une bête au trot.

Il nous semble pourtant que le cheval mérite d'être encouragé sous toutes ses allures, et que les facultés qui font le cheval de course ne sont précisément pas celles que l'on recherche pour l'attelage. Le *Charivari* disait hier, avec sa méchanceté spirituelle, que le Cirque-Olympique n'ayant pu élever et maigrir suffisamment un cheval pour le rôle de Rossinante dans la pièce de *Don Quichotte et Sancho*, avait été chercher son acteur quadrupède dans les écuries de la Liste civile. Le *Charivari* aurait aussi bien pu envoyer le directeur du Cirque dans les écuries de nos sportsmen.

Nous comprenons bien que l'entraînement enlève aux chevaux leur graisse inutile, et nous admirons ces muscles secs et vigoureux ; mais il serait à souhaiter que le régime suivi par les éleveurs n'eût point pour effet de priver la race chevaline de ces larges encolures et de ces poitrails puissants qui correspondent à des qualités de fond nécessaires aux bêtes de trait.

Ainsi donc serait-il maladroit de réserver tout encouragement et toute gloire aux chevaux de course. C'est là un système étroit et simpliste. Plusieurs villes de province ont pris l'initiative et donné l'exemple à la capitale, en instituant sur leurs hippodromes des luttes au trot et à l'attelage.

Les fêtes du Champ-de-Mars emprunteraient plus d'attrait à cette variété ; les journées seraient mieux remplies ; on placerait les luttes nouvelles entre les épreuves de la lutte pivotale du galop, et le public ne subirait plus ainsi l'ennui de ces longs entr'actes qui fatiguent les plus intrépides amateurs. Nous espérons que le jockey-club, auquel nous devons déjà l'introduction des courses de haies et de l'exercice du saut, et qui, l'an dernier, encouragea heureusement la course à pied, prendra l'initiative au printemps prochain, et se fera le patron du trot et de l'attelage.

Le jockey-club pourrait même, pour égayer son dernier jour, fonder un prix pour la course aux ânes. Dans les colonies anglaises, on a des courses de poneys et d'ânes ; en outre, les officiers avaient imaginé de lancer sur l'hippodrome des porcs à la queue soigneusement graissée ; les nègres se mettaient à la poursuite, et le porc restait au pauvre diable vainqueur de la difficulté. On a vu quelquefois la queue rester entre les mains des concurrents. Comme ce jeu d'officiers ennuyés est peu digne et touche même à l'inhumanité, nous n'insistons pas pour la course aux porcs ; mais les ânes nous paraissent, à tous les titres, mériter leur place sur l'hippodrome parisien.

Ce premier jour n'offait que deux courses, un seul tour de l'hippodrome. Le prix de 3,000 francs pour poulains et pouliches de trois ans, a été très aisément gagné par le vainqueur du *Saint Léger* à Chantilly, *Nativa*, charmante pouliche au prince de Beauveau, contre *Capharnaum*, au comte de Cambis, *Governor* à M. de Rotschild, et *Vespérine* à M. Fasquel; *Vautrin*, à M. Basley, avait été retiré.

Le prix de 3,500 francs était disputé par *Napoléon II*, à M. Basly; *Prospectus*, au comte de Cambis; *Lawton*, à M. Fasquel ; *Ratapolis*, à M. Lupin ; *Drummer*, à M. de Rotschild. Un départ très mal donné a mis hors de concours *Lawton*, magnifique cheval alezan. *Drummer* a gagné la première manche suivi de très près par *Ratapolis*; *Prospectus* et *Napoléon* à un poteau en arrière. A la seconde épreuve, *Ratapolis* a pris la tête, et l'a tenue constamment; *Drummer* le suivant à une longueur. Les coureurs approchaient du but, lorsque, vis-à-vis des premières tribunes, un monsieur se laisse emporter par son cheval sur le terrain de la course et se fait désarçonner. Il se relève, tirant par la bride sa bête rétive. En ce moment arrivaient *Ratapolis* et *Drummer*, et le premier, qui avait la corde, se vit obligé de faire un détour pour dépasser l'obstacle, tandis que *Drummer* continuait plus directement sa course. *Ratapolis* a perdu d'une longueur, et l'on peut supposer qu'il eût gagné la seconde épreuve sans la maladresse du monsieur désarçonné.

Spectacles du 16 octobre.

7 h. »|» **OPÉRA**. — La Muette de Portici.
7 h. 1|2 **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Louis XI.
8 h. »|» **ITALIENS** —
8 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE**. — Mina.
6 h. 1|2 **ODÉON**. — Lucrèce. — Tôt ou Tard.
6 h. »|» **VAUDEVILLE**. — La Robe déchirée. — Les Mémoires du Diable. — Patineau. — Minuit.
6 h. »|» **PALAIS-ROYAL**. — Paris, Orléans et Rouen. — relan de Troupiers. Le Capitaine Charlotte.
7 h. »|» **GYMNASE**. — Le Baiser. — Un Jour d'Orage — Jean Lenoir.
6 h. »|» **VARIÉTÉS**. — Perruquiere. — Le Voyage. — Sur les Toits. — Mathias.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — Le Royaume des Femmes. — La Tour.
7 h. »|» **GAITÉ**. — Lucio.
7 h. »|» **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohémiens.
7 h. »|» **CIRQUE NATIONAL**. — Don Quichotte. — Les Pêcheurs.
6 h. 1|2 **COMTE**. — Jonas — Alesis. — Ballet. — Les Marquises.
6 h. 1|2 **FOLIES-DRAMATIQUES**. — Dévorants. — Inconvénients. — Barbe-Bleue.
6 h. »|» **PANTHÉON**. — Il y a 16 ans. — Pendu ou Fusillé. — Antoine.
6 h. »|» **DÉLASSEMENTS COMIQUES** — Fille du Ciel.

Bourse. — Revue de la semaine.

Depuis plus d'un mois, la bourse de Paris semble sous le coup de quelque mesure financière à venir. Au milieu d'une abondance toujours croissante de capitaux, avec des reports très faibles, la rente éprouve l'impossibilité absolue de se soutenir à des prix qui ne paraissaient pas exagérés il y a deux mois.

Parmi toutes les suppositions auxquelles donne nécessairement lieu cet état anormal dans les choses, la version la plus accréditée, la plus probable serait celle d'un *emprunt spécial* destiné à l'achèvement *par l'Etat* de lignes importantes dans nos chemins de fer.

Le chemin de Paris à la Belgique serait, dès l'ouverture des chambres, l'objet d'une proposition de ce genre. Sans garantir en rien l'authenticité de pareils bruits, nous nous bornerons à les enregistrer.

Quelques valeurs ont éprouvé de notables variations. Les banques de France à 3300. — La rente active d'Espagne à 29 1|4. — Les zinc Vieille-Montagne à 4100.

	7 octobre.	14 octobre.	
Fin courant.			
5 0	0	120 75	121 20	
3 0	0	81 40	81 75	
Au comptant.			
Banque	3,280 »	3,300 »	
Laffitte	5,075 »	5,080 »	
»	1,110 »	1,117 50	
C. hyp.	765 »	768 75	
O. ville	1,317 50	1,325 »	
4 canaux	1,265 »	1,267 50	
B. belge.	770 »	770 »	
E. Belge	106 »	106 3|4	
Emp. Rom.	106 1|4	106 1|2	a fait 107 1|8.
Haïti.	460 »	456 25	
Piémont	1,195 »	1,200 »	
Portugais	43 3|4	44	a fait 44 1|4.
Esp. actif.	28 1|4	29 1|4	
Naples	108 »	108 25	
St-Germ.	782 50	790 »	
Vers. r. d.	286 25	288 75	
» r. g.	102 50	102 50	
Orléans	657 50	672 50	
Rouen	705 »	700 »	
Havre	531 25	533 75	
Strasbourg	185 »	182 50	

Les chemins de fer restent stationnaires, à l'exception des Orléans. Les reports fin prochain, 3 p. 0|0, sont à 17 1|2 20 c.

Ici, comme à Londres, quelque fermeté en espagnol et portugais.

Canal de Bourgogne, 10-80. — Chazotte, 575. — Lin Maberly, 385. — Alpines, 1015, 1020. — Zinc Vieille-Montagne, 4100. — Oblig. Grand-Combe, 1072-50.

BULLETIN AGRICOLE.

La taxe du pain a subi une augmentation pour la deuxième quinzaine d'octobre. Le pain blanc de première qualité est taxé à 37 centimes le kilogramme, et le pain de deuxième qualité à 30 centimes.

Les cours des blés n'ont éprouvé aucune variation. Les blés de semence valent de 26 fr. 65 à 28 fr. l'hectolitre.

Le rendement des blés nouveaux en farine est généralement médiocre; dans l'ouest, il est plus faible que de coutume ; c'est pour cette raison qu'à Nantes le cours des farines et par suite la taxe du pain sont plus élevés proportionnellement que le cours des grains sur cette place.

Le commerce des soies se relève dans le midi. La fabrique de Lyon a reçu des commandes importantes d'Amériques ; les prix des soies se soutiennent par ce motif, et cette importante industrie sort de l'état de langueur où elle était encore il y a peu de temps.

Il se passe en ce moment un fait grave relatif au commerce des vins. Les commerçants en vins sur la place de Paris, frappés de voir les cours des vins de Bordeaux et du midi cotés à Rouen à des prix contre lesquels il leur est impossible de soutenir la concurrence, ont donné l'éveil à la justice ; il paraît qu'on a découvert à Rouen un centre de fraude organisé sur une très grande échelle ; on parle de deux mille pièces saisies, et d'un bateau venant de Rouen, arrêté au port Saint-Bernard.

Nous reviendrons sur ces faits odieux qui se reproduisent si fréquemment au détriment de la santé du peuple. A. Y.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.			PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.					MARCHÉS ÉTRANGERS.		
		HOUDAN.	GISORS.	SAINT-QUENTIN.	TOULOUSE.	BOURG (Ain).	METZ.	NIORT.	MARANS.	LONDRES.	LOUVAIN.	ANVERS.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 » à 24 65	25 » à » »	20 50 à » »	20 » à » »	22 50 à 23 »	26 50 à » »	18 25 à » »	21 07 à » »	18 66 à » »	24 60 à » »	21 23 à » »	21 30 à 21 70
Première qual.	23 35 à 24 »	21 33 à » »	20 » à » »	18 » à » »	21 50 à 22 »	23 » à » »	16 91 à » »	20 75 à » »	18 » à » »	22 35 à » »	21 » à » »	20 50 à 20 95
Deuxième » .	22 30 à 22 32	23 67 à » »	» » à » »	16 » à » »	20 » à 21 »	17 50 à » »	15 » à » »	20 43 à » »	17 33 à » »	21 50 à » »	20 74 à » »	19 » à » »
Inférieure » .	20 » à 20 65	22 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 75 à » »	18 » à 19 26	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 32 à 10 65	12 67 à » »	10 50 à » »	» » à » »	14 » à » »	18 75 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	12 74 à » »	11 » à 11 25
Deuxième » .	10 » à 10 32	12 » à » »	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	13 75 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	11 55 à » »	13 » à » »
ORGE, l'hectol.	11 » à 11 32	12 67 à » »	8 75 à » »	» » à » »	10 » à 10 50	12 50 à » »	7 » à 7 50	8 62 à 8 93	8 50 à » »	» » à » »	11 25 à 11 85	11 75 à 12 15
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	8 66 à 9 »	7 40 à » »	6 80 à » »	6 41 à » »	9 50 à » »	8 50 à » »	5 75 à » »	7 50 à » »	6 33 à » »	» » à » »	6 74 à » »	7 50 à 7 95
Deuxième » .	7 83 à 8 »	7 20 à » »	6 » à » »	6 » à » »	9 » à » »	7 80 à » »	5 54 à » »	6 50 à » »	6 » à » »	» » à » »	6 22 à » »	6 50 à 7 »
Troisième » .	7 50 à 7 66	7 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	7 » à » »	5 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	5 70 à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	12 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 48 à 10 70	13 » à 13 30
MAÏS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 » à » »	15 50 à 19 25	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil

	Paris.	St-Quent.	Toulouse.	Niort.	Dijon.
Foin. 1re.	50 52	27 »	37 »	30 »	54 »
Foin. 2e.	46 48	» »	30 »	27 »	45 »
Luzerne.	42 44	» »	20 22	» »	» »
Sainfoin.	» »	» »	22 27	» »	» »
Trèfle.	» »	» »	20 25	» »	» »
Paille blé.	23 24	18 »	15 »	16 »	25 31
Paille seig.	32 34	» »	27 »	» »	18 25

BESTIAUX.

POISSY, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	POISSY, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
BOEUF	1 16	1 50	VEAU	1 66	1 80
—	1 04	1 20	—	1 46	1 50
—	» 90	» »	—	1 26	» »
VACHE	1 08	1 10	MOUTON	1 46	1 40
—	» 94	1 »	—	1 30	1 20
—	» 80	» »	—	1 10	» »
PORC	1 20	1 60			

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 78. MARDI 17 OCTOBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) — LA — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 16 OCTOBRE.

Le Pouvoir et les Partis.

Tandis que les feuilles ministérielles font cause commune avec les oppresseurs de la malheureuse Irlande; tandis que l'une d'elles ose impudemment afficher les plus monstrueuses théories sur la nécessité de maintenir la misère et la faim parmi les classes laborieuses; les journaux qui représentent les deux partis politiques, au lieu de combattre avec ensemble et énergie ces tendances anti-sociales, se querellent entre eux et s'entêtent, avec plus d'opiniâtreté que jamais, dans leur point de vue exclusif, comme si le moment était proche où leurs utopies allaient régénérer la France et le monde.

Il y a peu de temps, à l'occasion des citadelles parisiennes, un rapprochement fut tenté entre les partis. Cette tentative échoua, parce qu'on voulut opérer le rapprochement sur le terrain purement négatif de l'opposition politique, parce qu'on ne sut pas s'élever jusqu'à une pensée d'humanité et d'ordre social. Depuis cet échec, les partis se sont repliés sur eux-mêmes; ils caressent plus que jamais de chimériques espérances; ils songent à leurs affaires, mais non à celles du peuple qui souffre, non à celles de la société française qui se désorganise et qui a besoin d'une bienfaisante et glorieuse transformation.

Avant la dernière tentative de rapprochement, les partis semblaient se résigner à vivre côte à côte, sans prétendre se dévorer les uns les autres; chacun d'eux s'habituait peu à peu à ne voir en lui-même qu'un élément partiel de l'unité nationale : mais à l'heure qu'il est, une déplorable recrudescence de fanatisme agite les organes des partis opposés; ne pouvant s'absorber, ils voudraient s'anéantir réciproquement; ils aspirent à l'héritage du pouvoir actuel, et ils se battent à coups de plume, en attendant de se battre à coups de fusil.

Dans ces scandaleuses querelles, le *National* et la *Gazette de France* se font remarquer par leur acharnement. Hier encore, le *National*, exhumant les souvenirs de 1814 et 1815, reprochait aux partisans de la branche aînée d'être entrés en France à la suite des armées étrangères, et tournait en dérision leurs protestations actuelles de libéralisme et de nationalité. De son côté, le rédacteur de la *Gazette* ne cesse d'écrire lettres sur lettres pour justifier sa conduite personnelle et les intentions de son parti; il ne cesse, dans les deux feuilles qu'il dirige, de rendre hommage à la souveraineté du peuple et au droit commun. La *Quotidienne* et la *France*, plus réservées à l'endroit de la souveraineté populaire et de la réforme électorale, se défendent pourtant de vouloir une troisième restauration par les baïonnettes européennes. Ces deux feuilles, dans leur numéro d'aujourd'hui, semblent s'être donné le mot pour publier un premier-Paris dont le titre, *Nationalité de la Restauration*, indique assez l'esprit et le but. En même temps, elles parlent avec une certaine prédilection du prétendant et de ses voyages en Angleterre, où il se rend, disent-elles, pour voir, non des Anglais, mais des Français. Il n'est donc pas étonnant de voir la *Patrie* signifier, en ces termes, son ultimatum au parti légitimiste : «Tant que vous ne renoncerez pas à Henri V, il n'y a pas d'union possible avec nous.»

Quant au parti radical, il a compris que les coups de main et les combats dans les rues ne pouvaient lui réussir; mais il est loin d'avoir abdiqué sa chimère politique. Toutefois, il s'est opéré dans son sein une division : il y a aujourd'hui des radicaux qui font alliance avec les légitimistes contre les citadelles parisiennes; c'est l'élément plus jeune, plus hardi, celui qui touche de plus près aux idées sociales. Les traînards du parti tiennent aux fortifications, espérant un jour s'en servir pour défendre le président de leur république contre le dehors, et même contre le dedans. La fortification de Paris leur paraît un excellent moyen de gouvernement, et ils comptent un jour pouvoir mettre la main sur cette gigantesque machine de guerre, pour le plus grand bien de la France et de l'Europe.

Voilà donc le bilan de la situation intérieure! Chez les hommes du pouvoir, des doctrines d'immobilisme poussées jusqu'à l'inhumanité; dans les partis, de stériles réminiscences du passé. Le pouvoir s'efforce de maintenir la société dans un *statu quo* impossible, les partis tendent à la rejeter dans de sanglantes expériences cent fois faites sans retour.

Il y a dix-huit siècles, quand la parole de rédemption retentit dans le monde, les hommes d'État et les publicistes de ce temps-là affirmaient aussi que si l'on abolissait l'esclavage, personne ne voudrait plus travailler, que les terres demeureraient en friche, que les métiers seraient abandonnés. Alors aussi il y avait des hommes politiques, des littérateurs et des sophistes qui, soit par conviction, soit par vénalité, disaient et écrivaient que l'ordre social menaçait d'être anéanti si l'on touchait à l'organisation du travail fondée sur l'esclavage; que l'affranchissement des esclaves était une atteinte portée au droit sacré de propriété; que ceux qui prêchaient la fraternité étaient des perturbateurs, des violateurs de toutes les lois divines et humaines; que la condition des esclaves, en un mot, était une nécessité douloureuse dont on gémissait, mais qu'il fallait soigneusement maintenir, puisque, autrement, la société périrait faute de bras pour la nourrir. Eh bien! aujourd'hui, le sol de l'Europe n'est plus cultivé par des mains esclaves; les métiers ne sont plus exercés par des esclaves; la loi du salaire et de la libre concurrence est devenue la base de l'organisation du travail :... voit-on, pour cela, que l'agriculture et l'industrie produisent moins de richesses?

Mais la loi du salaire et de la libre concurrence est-elle donc le dernier mot de l'association humaine et de l'organisation du travail? N'y a-t-il pas encore injustice et désordre dans l'état actuel des relations industrielles et sociales? Peut-on dire que les travailleurs soient frères, et que la loi du Christ soit réalisée? Non, certes; notre époque a conscience qu'il y a là encore un immense progrès à accomplir; et malgré les aberrations de la politique, c'est vers cette grande transformation de l'état industriel et social que converge tout le mouvement français et européen.

Hommes d'État! hommes de la Presse! chefs des partis politiques! vous tous qui voulez diriger la pensée ou l'action de la France! ah! si le feu sacré de l'amour du peuple n'est pas complètement éteint dans vos âmes; si votre intelligence n'est pas atrophiée dans le milieu sophistiqué où elle s'épuise en vain; nous vous adjurons, au nom des souffrances de tous les prolétaires, au nom des douleurs des privilégiés eux-mêmes, tortures dans leur esprit comme les prolétaires le sont dans leur corps; nous vous adjurons de porter la discussion sur le terrain neutre des idées sociales!

Au lieu de tourner sans cesse vos regards vers le passé, et, comme des corbeaux de mauvaise augure, de nourrir vos haines avec le cadavre historique de nos cinquante dernières années, osez envisager l'avenir, et, comme la colombe portant le rameau d'olivier, cherchez et montrez aux hommes les moyens de réaliser la fraternité! Croyez-le bien, ces moyens existent; car, autrement, Dieu serait injuste, et la parole du Christ serait menteuse. Assez long-temps vous avez affaibli la France par vos divisions, vous l'avez jetée en pâture aux risées du monde; si vous aimez votre patrie, rendez-la forte au dedans et au-dehors, en invoquant le principe d'association, en l'appliquant à tous les ordres de faits, à l'organisation de l'industrie aussi bien qu'aux relations internationales! Oui, c'est dans l'amour du peuple, dans la recherche des moyens d'assurer son bonheur, que vous pourrez vous entendre, vous concilier sincèrement! Et, quand, par un enseignement unitaire, vous aurez préparé l'organisation de la démocratie et du travail, les citadelles parisiennes s'arrêteront d'elles-mêmes, et la France, par la science sociale et par la paix, deviendra plus grande et plus glorieuse qu'elle ne le fut jamais par les révolutions et la guerre!

Le général Paez.

Nous voyons avec plaisir la haute distinction que S. M. Louis-Philippe vient d'accorder au général Paez, ex-président de la république de Venezuela, en lui envoyant le grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Tout se réunit pour assurer au général Paez les sympathies et l'estime publiques : sa vie politique et administrative, les actions éclatantes auxquelles il a pris part dans la guerre de l'indépendance; sa conduite noble, ferme et désintéressée dans la phase si difficile et si délicate du rétablissement de la paix et du respect à la loi, dans un pays où l'amour-propre exagéré des généraux vainqueurs les poussait l'un contre l'autre à se disputer le pouvoir par le sabre et par la force des armes.

Paez est sorti des rangs du peuple; un des premiers il se déclara en faveur de l'indépendance de son pays, et servit d'abord comme simple soldat. Plus tard, lorsque le triomphe de cette grande cause semblait être presque perdu; après les défaites essuyées par Bolivar dans les provinces d'occident, et par Marino dans celles d'orient, il organisa, lui habitant de la plaine, dans les immenses steppes de la province de l'Apure, des bandes de cavaliers avec lesquelles il attaquait et harcelait continuellement les troupes espagnoles.

Sa tactique était des plus habiles. Les bataillons espagnols se présentaient-ils sur un point, il allait à leur rencontre; mais, comme il sentait l'infériorité de ses cavaliers en tant que corps d'armée, il battait bientôt en retraite. Ses soldats se dispersaient; les Espagnols se mettaient alors à leur poursuite. La force collective et compacte de leurs escadrons étant ainsi détruite par le fait, les cavaliers de Paez revenaient sur ces soldats, et bientôt la supériorité individuelle du *llanero* les rendait maîtres de leurs ennemis. C'est ainsi que Paez détruisit peu-à-peu, dans *las Queseras del Medio*, dans *la Mata de la Miel* et *en Mocuritas*, et dans cent autres endroits, une grande partie de la nouvelle armée que l'Espagne avait envoyée à Venezuela, en 1815, sous les ordres du général Morillo, confrère et émule des Mina et des Empecinado.

Les brillants succès de Paez dans la province de l'Apure, et la conviction intime de Bolivar que ce général tiendrait en échec l'armée de Morillo, inspirèrent au *libertador* la grande pensée de fondre à l'improviste sur la Nouvelle-Grenade, que Morillo venait de soumettre nouvellement à la métropole. L'action hardie de Bolivar eut un plein succès, et bientôt il revint se joindre au général Paez, qui, de son côté, avait poursuivi avec courage et fermeté sa lutte victorieuse contre les Espagnols.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

ou

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.

CHAPITRE II. — LA PRINCESSE MERY. (Suite.)

Tous ces jours-ci, j'ai suivi fidèlement le plan que je me suis tracé. Ma conversation commence à intéresser la princesse; je lui ai raconté quelques épisodes de ma vie aventureuse, et elle me prend pour un être excentrique.

Je tourne en raillerie les choses les plus saintes. Je suis impitoyable surtout à l'endroit du sentiment. Ce persiflage redoutable fait trembler la princesse. Elle n'ose déjà plus s'engager dans les discussions métaphysiques avec le porte-enseigne; plusieurs fois même elle a répondu à ses phrases mélancoliques par un sourire d'ironie. Toutes les fois que Groushnitsky s'approche d'elle, je prends un air discret et je m'éloigne pour les laisser seuls. La première fois que j'ai employé ce procédé, Mery a fait semblant d'être enchantée de ma discrétion. La seconde fois, elle s'est fâchée contre *moi*; la troisième contre Groushnitsky.

— L'auditoire n'était pas tout entier au discours de l'orateur. Elle m'a aperçu; elle s'est troublée; aussitôt, pour laire croire qu'elle ne m'avait pas remarqué, elle s'est livrée à un accès de gaîté enfantine tout-à-fait hors de situation. Groushnitsky a paru décontenancé de cet effet inespéré de son éloquence. J'ai long-temps observé le couple. La princesse s'est retournée une fois pour dissimuler un léger bâillement... Enfin... je l'attendais là. Je veux la laisser deux jours encore sous le charme de la poésie descriptive.

13 juin.

Je me demande pour quelle raison je travaille si ardemment à inspirer de l'amour à une jeune fille que je ne veux ni épouser ni séduire? Pourquoi tant d'artifice et de coquetterie? La princesse Mery m'aimera, mais jamais autant que Véra! Si je l'avais crue invincible, je comprends encore, j'aurais pu être stimulé par la difficulté de l'entreprise.... Mais je n'ai pas même ce prétexte pour mobile. Non, ce n'est pas là ce besoin inquiet d'amour qui nous tourmente pendant les premières années de notre jeunesse, qui nous fait courir incessamment d'une femme à une autre, jusqu'à ce que nous en ayions enfin rencontré une qui nous abhorre et qui nous fixe. — Cet amour si vrai et sans fin, qu'on pourrait mathématiquement exprimer par une ligne commençant par un point et se terminant dans l'immensité, cet amour n'existe qu'à la condition de ne pouvoir atteindre le but de ses désirs.

D'où vient alors que je m'opiniâtre à lui plaire? — Ce n'est certes pas la jalousie que m'inspire Groushnitsky. Je ne lui fais pas cet honneur. J'aime mieux croire que ma ténacité est une conséquence de ce senti-

maîtres, il n'y a d'esclave que celui qui aime, car sa volonté est enchaînée, et il bénit ses fers. Il n'y a de souverains absolus que ceux qui règnent sur le cœur.

Est-il un motif plus légitime d'orgueil que de se dire : Je suis pour telle personne la source unique de la joie et de la tristesse. L'état de son âme dépend de ma volonté, et son asservissement a été volontaire.

Puis, le bonheur, n'est-ce pas l'orgueil rassasié?

Oui! si je m'étais cru meilleur et plus puissant que tous les autres, de quel bonheur j'aurais joui ici-bas. Si j'avais rencontré, dans le principe, des cœurs aimants et dévoués, quels trésors infinis d'amour j'aurais retrouvés en échange dans mon âme....

Le mal engendre le mal, hélas! et la première souffrance vous fait comprendre le plaisir de tourmenter les autres. L'idée du mal, une fois entrée dans l'intelligence de l'homme, en ressort fatalement pour s'appliquer à la réalité. «Les idées sont des créations organiques,» a dit quelqu'un; je complète cette pensée et j'ajoute que l'action est la forme de ces idées, la forme qu'elles reçoivent en naissant. L'homme qui agit le plus est celui dont la tête enfante ou contient le plus d'idées. C'est pour cette raison que l'homme de génie, enchaîné à un bureau d'administration, est fatalement condamné à périr d'apoplexie foudroyante ou à devenir fou; et de même de l'homme doué d'une organisation physique énergique et puissante à qui la misère impose une existence sédentaire, le métier de tisserand par exemple.

Les passions ne sont autre chose que les idées dans leur formation primitive.

Elles n'ont qu'un temps, celui de la jeunesse et de la virginité du

Ces deux généraux réunis livrèrent enfin la bataille de Carabobo, qui rendit à l'indépendance la partie la plus importante de la république colombienne; cette victoire permit à Bolivar de suivre sa marche triomphale jusqu'au Pérou, où il remporta la fameuse bataille d'Ayacucho.

Mais dans notre époque, où les besoins généraux d'un pays ne sauraient être satisfaits que par des idées d'organisation, d'ordre et de justice, les exploits militaires du général Paez, quelque éclatants qu'ils soient, s'éclipsent devant les grands services qu'il a rendus par son courage civil et son respect à la loi.

C'est à Paez, en effet, que la république de Vénézuéla doit la liberté et la paix dont elle jouit, car il sut opposer sa fermeté et son influence aux idées prétoriennes des anciens généraux de la grande guerre. C'est lui qui détruisit dans ce pays l'esprit militaire, cause permanente de l'anarchie qui déchire encore d'autres parties de l'Amérique du Sud: il instaura l'esprit civil dont il faut reconnaître en lui le principal défenseur.

Il ne faut donc pas s'étonner que les Vénézuéliens le comparent à Washington.

La paix et la tranquillité ayant été ainsi établies par Paez, le pouvoir législatif de la république put, à l'époque de la présidence de ce général, s'occuper des questions vitales d'une bonne organisation administrative. En effet, nous voyons cet Etat substituer aux procédures compliquées de la législation espagnole des lois plus claires et plus précises inspirées par nos Codes; nous voyons, par des lois libérales sur le commerce, préparer un grand avenir à la richesse publique; admettre les bâtiments et les marchandises sur le pied d'égalité; ouvrir ses ports à tous les pavillons, même à celui de l'Espagne, quoique cette puissance n'ait point encore reconnu l'indépendance de cet état; porter une loi d'émigration; offrir aux étrangers des avantages même plus grands que ceux dont jouissent les nationaux; améliorer l'instruction publique par la création d'établissements spéciaux, tels que l'Académie des mathématiques, et par un immense développement donné à l'instruction primaire, dans laquelle les maîtres, même des dernières classes, jouissent de rétributions qui leur permettent de vivre honnêtement et de consacrer tout leur temps à l'enseignement; organiser les finances, développer l'agriculture, entreprendre des routes, améliorer les ports, etc.

Nous sommes heureux que la distinction dont le général Paez vient d'être l'objet de la part du roi nous ait fourni l'occasion de rappeler quelques-uns des actes qui honorent la vie publique de ce grand citoyen. Nous aimons à voir dans cet hommage rendu à l'un des personnages les plus considérables de la république de Vénézuéla un gage des relations amicales que nous voudrions voir fortement nouées entre la France et ce jeune et florissant état.

La *Patrie* publie une lettre de son correspondant de Francfort, d'après laquelle le *communisme* donnerait de graves inquiétudes aux souverains du nord: car ils auraient cherché à former avec le gouvernement français une ligue secrète contre ces tendances. Le gouvernement français aurait refusé. « Cependant, dit le correspondant de la » *Patrie*, M. de Metternich, qui, vous le savez, suit avec une préoccu» pation toute particulière les progrès des idées de socialisme, ne déses» père pas d'éclairer M. Guizot sur les dangers de la situation.»

Les conservateurs aveugles, les mainteneurs du passé ont raison, en effet, de s'alarmer des progrès du communisme révolutionnaire; c'est là leur véritable ennemi. S'ils restent sourds à la voix des socialistes pacifiques; si, malgré les avis qu'ils en reçoivent tous les jours, ils s'obstinent à *maintenir* les souffrances atroces du plus grand nombre en face des jouissances provocatrices de la minorité repue; s'ils *conservent* tous les abus et s'opposent à tous les progrès: la vapeur sociale, portée au dernier degré de tension, fera un jour explosion, et les machinistes, assis sur la soupape, sauteront avec elle.

Le *communisme*, comme toutes les autres doctrines sociales, repose sur des idées et parle à des souffrances; et la force ne réprime pas plus les idées qu'elle ne guérit les souffrances.

L'Allemagne a un grand exemple dans son histoire au temps de la Réforme; de nouveaux édits de Spire et de Worms amèneraient une autre guerre des paysans, une autre guerre de Trente-Ans. Si au seizième siècle, les princes catholiques eussent écouté la voix de Luther au lieu de l'étouffer par la violence, ils auraient bientôt reconnu le côté vrai de ses critiques, et une réforme générale des abus monastiques et cléricaux aurait prévenu la séparation complète de la chrétienté allemande en deux partis hostiles. De même aujourd'hui une étude sincère du socialisme, c'est-à-dire des principes de l'organisation du travail et de l'association intégrale de tous les intérêts, un ensemble de mesures pour l'essai pratique de ces principes, voilà ce qui seul peut empêcher une explosion violente du communisme révolutionnaire. Si, comme l'affirme le correspondant de la *Patrie*, M. de Metternich suit attentivement la marche des diverses écoles sociales, il serait souverainement heureux que cet homme d'Etat voulût bien quitter le point de vue de l'espionnage politique et des combinaisons répressives. C'est dans cette étude, plus largement comprise, qu'il trouverait les moyens d'illustrer la fin de sa laborieuse carrière, en fermant pour jamais l'*abîme des révolutions*.

Le gouvernement anglais use envers l'Irlande d'une tyrannie atroce et d'une fourberie insigne. Il affecte d'être déterminé à maintenir l'union, et il refuse d'avoir égard aux circonstances actuelles, qui devraient le décider à rendre justice à l'Irlande pour préserver l'union. Il dit que s'interposer entre le landlord et le fermier, c'est s'immiscer indûment dans le droit de propriété; que l'appui donné à l'Eglise protestante n'est autre chose qu'un appui donné à l'administration anglaise; que le commerce irlandais n'est pas susceptible d'amélioration; et que, quant à l'administration, elle restera telle qu'elle est. Le monde entier dès-lors peut juger entre les deux parties, entre le gouvernement et le peuple irlandais. Nous le disons hautement, que le sang de l'Irlande retombe sur la tête de sir Robert Peel, ce Tibère de nos jours, qui n'a pas craint d'ajouter une page à l'histoire de l'infâme conduite de l'Angleterre envers l'Irlande; conduite la plus horrible, la plus vile, parce qu'elle est perfide, la plus odieuse, la plus abominable qu'on ait jamais tenue dans le grand drame du monde. (*Morning-Advertiser.*)

Avant-hier, une pauvre rempailleuse de chaises a été condamnée à 15 jours de prison pour avoir été trouvée, la nuit, couchée dans la rue sur la paille, qu'elle appelle « son gagne-pain, ses meubles et son lit. » Elle avait été mise à la porte par son propriétaire; et ce fait, comme le président du tribunal a essayé de l'expliquer, la constituait en état de vagabondage. Mais la pauvre femme n'entendait rien à ces explications, et ne cessait de répéter: « Je ne comprends pas ça, du tout, du tout. » — Nous croyons aisément que les malheureux ne comprennent guère comment leur malheur peut être un crime. Et nous non plus, nous ne comprenons pas cela; et nous croyons que le premier pas dans la sagesse consiste précisément à ne plus comprendre ce qui est absurde, et à rejeter ce qui est atroce.

Conseil général de la Seine.

Séance du 16 octobre 1843.

La séance d'ouverture de la session du conseil général du département de la Seine a eu lieu aujourd'hui.

Après les formalités d'usage, le conseil s'est constitué. Il a nommé, au premier tour de scrutin, M. de Cambacérès pour son président. M. de Cambacérès a réuni 22 suffrages sur 36 votants. M. David Michau a été élu secrétaire au deuxième tour de scrutin.

Le conseil a procédé, par la voie du sort, à la formation des cinq commissions entre lesquelles les travaux de la session doivent être répartis.

Les cinq commissions se composent comme il suit:

Première. MM. Lanquetin, président; Husson, secrétaire.
Deuxième. MM. Ganneron, président; Moreau, secrétaire.
Troisième. MM. Besson, président; Preschez, secrétaire.
Quatrième. MM. Lahure, président; Beau, secrétaire.
Cinquième. MM. Aubé, président; Samson-Davillier, secrétaire.

L'ensemble des travaux distribués à ces cinq commissions comprend: le dernier exercice clos (1841); le budget du département (1844); le budget spécial (1844) des prisons et des autres dépenses ordonnancées par le préfet de police; environ cinquante mémoires contenant les propositions diverses, présentés par le préfet de la Seine, ainsi que les questions soumises à l'examen des conseils généraux de toute la France par M. le ministre du commerce.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 15 octobre.

Le feu entre les forts de Barcelone et la ville a continué le 12 et le 13. Le bruit courait à Barcelonette, avant-hier, qu'une commission populaire a été nommée pour surveiller la junte.

Sanz attendait toujours des renforts, à Gracia pour attaquer.

Prim a accordé avant-hier la sortie de Girone des femmes et des enfants; il devait attaquer aujourd'hui au plus tard.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — GRÈCE. — Nous recevons ce matin nos journaux et nos correspondances d'Athènes en date du 29 septembre. L'*Observateur grec* annonce qu'Athènes jouit d'une tranquillité parfaite et que les provinces ont salué avec enthousiasme la nouvelle de la révolution.

Il est presque entièrement rempli par le texte des ordonnances concernant les élections. Nous donnerons demain les détails de notre correspondance.

ANGLETERRE. — *Londres*, le 14. — Les lords-commissaires du Trésor ayant déclaré aux commissaires chargés de la réduction de la dette nationale que, par suite de l'acte X de Georges IV, les dépenses actuelles du Royaume-Uni dépassaient les recettes de l'année qui a expiré le 5 juillet 1843, de la somme de 651,497 liv. 8 sch. et 2 doubles sous 1/2, les commissaires chargés de la réduction de la dette nationale déclarent qu'aucune somme ne sera plus employée par eux pour le compte des fonds d'amortissement (suivant les dispositions dudit acte), du 11 octobre 1843 au 5 janvier 1844.

Signé S. NIGHAN, contrôleur-général. (*Morning-Chronicle.*)

COMTÉ DE GALLES. — *Carmarthen*. — Lundi dernier, cinquante-un hommes de la police de Londres sont arrivés ici. Une partie du 76ᵉ est entrée en ville. On parle de nouvelles tentatives d'incendie aux environs de Llechfu. Dans le comté de Cardivan, au contraire, l'ordre règne grâce aux efforts des propriétaires. (*Globe.*)

— Le duc de Bordeaux a débarqué à Hull vendredi dernier, venant de Hambourg; il était accompagné du duc de Levis, du comte de Loc-Maria, du marquis de Charbonnel et du capitaine Villaret de Joyeuse. Samedi dernier, il est parti avec sa suite pour Leeds et York. Lundi, il s'est mis en route pour l'Ecosse; son séjour à Durham et à Newcastle sera très court. Il fera une visite au duc et à la duchesse de Northumberland à Alnwick-Castle. (*Globe.*)

— S. A. R. semble souffrir encore des suites de l'accident qu'elle a éprouvé depuis quelque temps. (*Post.*)

IRLANDE. — *Dublin*, 11 octobre. — *Association du repeal.* — Dans la séance de l'association du 11, M. O'Connell, revenant sur sa polémique avec le *Journal des Débats*, a dit:

Un journal français a prétendu que j'étais ivre lorsque j'ai prononcé mon discours sur Louis-Philippe. J'ai été charmé de lire une telle assertion imprimée, car je pensais être arrivé à une époque de la vie où toutes les calomnies qui ont pu être inventées contre moi doivent être épuisées. J'ai lu toutes les réponses à ce discours qui sont arrivées en Angleterre, et j'ai remarqué que de tous les organes de la Presse française qui me répondent, pas un n'essaie de rétorquer mes accusations. J'ai accusé M. Guizot de corruption, et je le crois sujet à caution. On m'a reproché d'avoir émis le vœu que la branche aînée des Bourbons remontât sur le trône; mais j'y ajoutais cette condition qu'elle donnerait des garanties constitutionnelles; que la liberté du peuple serait rétablie et conservée. Autrefois Paris n'avait qu'une bastille; maintenant cette capitale est entourée de bastilles, et quand les fortifications seront terminées, la liberté ne sera plus qu'un mot en France; elle sera à la merci de la soldatesque.

Voulez-vous une preuve que la liberté de la presse n'existe plus en France? Pas un journal n'a osé imprimer mon discours. La plupart ne partageaient pas mes opinions; eh bien! ils n'ont pas osé même exprimer cette différence de manière à rendre leur réponse intelligible. Le jugement par jury a été mutilé; l'enseignement, le plus saint de tous les bienfaits, a été entaché d'infidélité, et la liberté de la presse n'existe plus; elle qui est si nécessaire à la liberté de l'homme. Elle a été supprimée par Louis-Philippe. Je n'aime pas à citer Sheridan, qui était un homme bas et méchant; mais Sheridan avait raison quand il disait: Mettez-moi à Constantinople; multipliez cent fois le pouvoir du sultan, donnez-moi la liberté de la presse, et j'aurai la liberté malgré lui. (On applaudit.)

Je soutiens que j'ai prouvé ce que j'avançais contre Louis-Philippe, dont les partisans pourront m'attaquer tant qu'ils voudront, pourvu que mes accusations contre lui restent sans réfutation. On m'a critiqué au sujet de la brigade irlandaise: voici ce que j'en ai dit: si Henri V était rétabli sur le trône de ses ancêtres, s'il donnait la liberté constitutionnelle, et si ensuite il voulait une brigade irlandaise, il pourrait facilement en avoir une. Dans les cinquante années qui suivirent la violation du traité de Limerick, 144,000 Irlandais moururent au service de la France. Quand le prince Eugène surprit la ville de Crémone, ce fut la brigade irlandaise qui le repoussa et qui sauva l'armée française qui y était enfermée. (Applaudissements.) A Fontenoy encore, ce fut la brigade irlandaise qui arrêta la marche du formidable bataillon des gardes anglaises qui renversait tout devant lui, dispersant les Français et rendant la victoire presque certaine; ce fut encore cette brigade qui, dans la bataille de Bautzen, fit pencher la victoire du côté de Napoléon; et Napoléon occuperait encore le trône de France si toutes les autres brigades avaient tenu une aussi belle conduite. (On applaudit.) Loin de moi l'absurde prétention de dire qu'une brigade irlandaise pourrait faire une révolution en France. Je n'ai rien dit de semblable. Mais j'ai dit, et je répète, que si Henri V assis sur le trône de France et voulant gouverner constitutionnellement, faisait un appel aux bras et aux cœurs forts des Irlandais, il ne ferait pas cet appel en vain. Aucun journal en France n'a osé réfuter cette assertion. Or, mes accusations constituent en Louis-Philippe non l'héritier légitime, mais l'usurpateur du trône. (On applaudit.)

Le *Morning-Chronicle* fait dire à O'Connell: « Ce n'est pas moi qui ai commencé la querelle, c'est le journal particulier de Louis-Philippe, le *Journal des Débats*. »

---

vient d'être nommé officier. Nous avons arrosé de champagne ses nouvelles épaulettes. Le docteur Verner est entré un moment après lui.

— Je ne vous félicite pas, a-t-il dit à Groushnitski.

— Pourquoi pas?

— Parce que la capote de soldat vous allait très bien, et que l'uniforme d'un régiment de ligne, surtout confectionné ici, ne vous rendra pas plus joli garçon... Jusqu'à présent vous étiez une exception, une excentricité; en passant officier, vous tombez dans la masse.

— Dites ce que vous voudrez, docteur, vous ne m'empêcherez pas d'être heureux. Il ne sait pas, ajouta Groushnitsky en se penchant à mon oreille, combien d'espérances ont fait éclore ces épaulettes, et ce que je leur devrai de bonheur.

— Viens-tu avec nous jusqu'à la crevasse?

— Moi! pour rien au monde je ne voudrais me présenter aux regards de la princesse dans cet accoutrement odieux.

— Faut-il lui annoncer ton bonheur?

— Non, n'en dis rien, je t'en prie..... laisse-moi le plaisir de la surprendre.

— Apprends-moi du moins où en sont tes affaires.

Le nouvel officier balbutia et ne sut que répondre: il aurait bien voulu se vanter et mentir; il se contenta de taire la vérité.

— Crois-tu du moins qu'elle t'aime?

— M'aimer! quelle idée, Petchorine!... Tu sais bien qu'il est impossible que cela vienne aussi vite!... Même quand une femme aime, la pudeur lui interdit l'aveu de sa tendresse.

— Parfait! et, tu penses [illegible]

permise, j'étais arrivé, par degrés, à l'ironie sanglante. Elle avait commencé par rire; elle finit par trembler.

— Vous êtes impitoyable, me dit-elle. J'aimerais mieux tomber entre les mains des brigands, la nuit, dans la forêt, que sous les traits de votre médisance... Je vous prie sérieusement d'une chose, c'est de prendre un couteau et de m'égorger tout de suite, la première fois que la fantaisie de m'assassiner à coup d'épingles vous passera par la tête. Vous aurez plus tôt fait et je souffrirai moins.

— Un assassin! princesse, le terme est un peu vif. Vous me prenez pour un assassin, bien vrai?

— Mieux que ça.

Je gardai quelques moments le silence; puis d'un son de voix profondément ému, larmoyant presque, je dis sans regarder la princesse et comme si je me fusse adressé à moi-même:

— Oui, c'est bien cela. Tel a été mon sort dès ma plus tendre jeunesse; toujours poussé au mal et toujours méconnu. Ils ont lu tous sur mon visage des penchants vicieux. C'était leur imagination qui les avait forgés, et ces penchants vicieux sont venus. J'étais timide et modeste; ils m'accusèrent d'être sournois, je devins faux et rusé. Je savais discerner le bien du mal, et j'étais né pour les affections tendres; ils m'ont tous repoussé, offensé, je suis devenu vindicatif et haineux.

Alors que les autres enfants étaient gais, j'étais triste; je me sentais supérieur à la plupart de mes camarades; on me plaçait systématiquement plus bas qu'eux. Il fallait bien que l'envie se glissât dans mon cœur, et que la haine y prît la place de ce besoin d'aimer auquel nul

pâtissante s'élançait au-devant de mes douleurs; la pauvre enfant avait pitié de moi, la pitié! généreux sentiment qui a perdu tant de femmes. Pendant tout le reste de la promenade, elle est demeurée absorbée et distraite; elle n'a fait la coquette avec personne. On pense à moi décidément.

Enfin nous sommes arrivés aux bords de la crevasse. Les dames ont quitté le bras de leurs cavaliers; la princesse n'a pas cru devoir imiter cet exemple. Elle a trouvé dans les difficultés de la route une raison pour garder mon bras.

Elle a été complètement insensible aux propos spirituels des dandys indigènes. Elle est la seule de ces dames qui n'ait pas fermé les yeux et qui ait osé plonger son regard dans l'abîme. Elle n'a pas bronché sur le bord du cratère; seulement elle s'est serrée un peu contre son cavalier.

J'ai changé de tactique au retour. J'ai laissé là notre lugubre conversation de tout-à-l'heure, et j'ai essayé de la faire sourire. Mais je n'ai pu l'arracher à ses rêveries, et elle a répondu à toutes mes questions par des monosyllabes.

J'ai poussé l'audace de l'indiscrétion jusqu'à l'impertinence. Je lui ai demandé si elle avait aimé.....

Elle a sans doute attribué cette question indiscrète à l'entraînement d'un sentiment irrésistible. Elle ne s'en est point courroucée, et fixant gravement son regard sur le mien, elle m'a répondu par un de ces gracieux mouvements de tête qui servent aux femmes à dire: non. Puis elle s'est replongée dans sa mélancolie.

Suivant le *Morning-Hérald*, il aurait dit : « Je ne regrette pas les paroles que j'ai dites sur Louis-Philippe et sa Presse domestique (*his domestic press*) le *Journal des Débats*. J'ai accusé de corruption les rédacteurs de cette feuille et M. Guizot, s'il en fait partie. Quand les fortifications de Paris seront terminées, un gouvernement militaire en sera le résultat ; l'enseignement public est entre les mains d'une université infidèle ; oui, les professeurs actuels de l'université sont des infidèles armés et impudents.

On voit aisément qu'O'Connell devrait s'occuper exclusivement de la cause du rappel, qu'il a si bien défendue jusqu'ici. Il devrait soigneusement se garder de toute excursion dans les affaires de la France, qu'il connaît et apprécie fort mal. En s'aventurant comme il vient de le faire hors de sa spécialité; en jugeant notre pays d'après des documents incomplets et des journaux de parti, il risque de froisser des sympathies qui, dans une circonstance donnée, pourraient être fort utiles à l'Irlande. Il est inutile de dire que, pour nous-mêmes, les torts et les maladresses du grand agitateur ne diminuent en rien l'intérêt que nous prenons à sa noble et malheureuse patrie.

— Lorsque toutes les troupes qui sont en marche sur l'Irlande y seront réunies, on y comptera 30,200 hommes. La tour de Birmingham, au château de Dublin, va être transformée en dépôt de vivres et de munitions, et les écuries d'Uper-Castle-Yard en casernes. On ne pense pas que des mesures soient prises contre O'Connell avant la fin de novembre. On dit que Robert Peel se propose de nommer une commission chargée de procéder, en Irlande, à une enquête par suite de laquelle des mesures seront proposées à la prochaine session du parlement.
(*Morning-Chronicle*.)

— Le *Limerick-Chronicle* déclare avoir appris que le gouvernement se propose de poursuivre M. O'Connell devant la cour du banc du roi, sous la prévention de langage séditieux. Il s'agit de son discours à Mullaghmast. Le soin de préparer l'acte d'accusation est, dit-on, confié à M. Kemmis, solliciteur de la couronne, sur l'avis des conseillers de la couronne à Londres et à Dublin.

— M. O'Connell, dont l'esprit est fécond en ressources, vient de déclarer en termes formels au gouvernement que, dans le cas même où l'on défendrait aux partisans du rappel de l'union de se réunir dans le Corn-Exchange, il resterait encore aux griefs de l'Irlande une arène dans laquelle ils pourraient se faire entendre. Cette arène, c'est l'hôtel de la municipalité, dans William-Street.

ESPAGNE. — *Madrid*, 9 octobre. — Le gouvernement vient de destituer M. Aguilar, notre ministre à Lisbonne : on lui reproche d'avoir eu une conduite apathique dans les négociations qui ont abouti au traité de commerce entre l'Angleterre et le Portugal.

— Les obsèques de M. de Toréno ont eu lieu avec un grand cérémonial dans l'église del Carmen. Les évêques de Valence et de Cordoue officiaient. Le deuil était conduit par les ducs d'Osuna et de Hijar. Toute la noblesse et toute l'élite de la société de Madrid assistaient à cette cérémonie funèbre.

— La *Gazette de Madrid* du 8 publie le texte d'un traité postal entre la Belgique et l'Espagne. La cousine de Narvaez et la tante de Serrano sont nommées dames d'honneur de la reine.

— Une nouvelle tentative de soulèvement a échoué à Grenade. Une partie de la garde nationale s'est battue contre l'autre; le sang a coulé; les canons étaient chargés à mitraille. Deux bataillons de la garde nationale ont été désarmés.

Le bruit court qu'Alicante a proclamé la junte centrale.

— Nous avons des nouvelles de Barcelone du 11.

Le colonel Baixeras a occupé Villanueva y Gettru; les centralistes qui s'y trouvaient se sont enfuis. Il s'est rendu ensuite à Vendrell. Il a saisi dans cette expédition 339 fusils et beaucoup de munitions de guerre.

On assure que la bande factieuse de Barcelone s'est divisée en deux partis : républicain et centraliste. La première fraction est parvenue à opérer un changement dans la junte ; elle a mis à sa tête M. Cuella, et fait nommer secrétaire M. Bernard Xinxolla. La division des centralistes amènera leur ruine. Cuella est un républicain qui a toujours figuré en première ligne dans tous les mouvements.

Diverses députations de la Montagne et de la Coll sont venues offrir au comte de Reuss de soulever en sa faveur leurs localités au nombre de 5,000 hommes. Il les a remerciés. Il fera, au besoin, un appel à leurs services.
(*La Verdad*.)

— On écrit de Perpignan le 12 :

« En ce moment la ville la plus florissante de la Catalogne, Barcelone, n'est peut-être qu'un monceau de cendres.

» Le 8, à quatre heures du soir, les batteries du Montjuich et des autres forts ont recommencé à tirer contre Barcelone; le feu était dirigé *sur tous les points*. Les insurgés y répondaient vigoureusement, par les Atarazanas, la plate-forme de la cathédrale, deux batteries nouvelles et six mortiers placés sur la place Saint-Jacques. Parmi les pertes nombreuses on cite celle de M. Bosch, vice-président de la junte insurrectionnelle. »
(*Emancipation de Toulouse*.)

ALLEMAGNE. — HESSE ÉLECTORALE. — *Cassel*, 7 oct. — Les détenus politiques ont été tous acquittés, à l'exception d'un seul, qui, mort durant l'instance, a été condamné aux frais.
(*Journal allemand de Francfort*.)

GRAND-DUCHÉ DE POSEN. — *Posen*, 4 oct. — Un voiturier westphalien a dit avoir rencontré dans la Wallischei la voiture du conseiller russe, ayant pour guide un paysan à défaut de postillon. Il prétend avoir vu le domestique, assis derrière la voiture, laisser partir par inadvertance un pistolet. Plusieurs passants lui avaient fait des reproches. Il paraîtrait donc que c'est le domestique qui aurait dit que l'on avait tiré sur la voiture.
(*Gazette universelle allemande*.)

HANOVRE, 10 oct. — Le roi est depuis hier soir de retour dans sa capitale. Une nombreuse distribution de croix a eu lieu. (*G. de Hanovre*.)

BAVIÈRE. — *Munich*, 10 oct. — Nous venons de recevoir des nouvelles d'Athènes qui vont jusqu'au 26 septembre. Le nouveau ministère a fait arrêter les membres de l'ancien cabinet, et les a embarqués pour diverses îles, soit afin de les enlever à leurs partisans, soit pour les empêcher de se rapprocher du roi ou d'avoir des communications avec les représentants des trois puissances. Il ne se fait aucune affaire. Plusieurs négociants se proposent de s'établir à Smyrne.
(*Journal allemand de Francfort*, 14 oct.)

ITALIE. — On lit dans l'*Helvétie* :

« Nous apprenons par la voie de Coire (Grisons) qu'on a découvert à Naples un complot contre la famille royale. Un négociant grison nous mande qu'on a fait courir ce bruit pour justifier diverses mesures extraordinaires. Ainsi, l'ordre a été donné de renforcer les régiments suisses,

réunis, depuis trois jours, en junte générale à Burgos, sur la demande de M. le directeur général des postes d'Espagne, pour arrêter une nouvelle organisation du service, de manière à accélérer de 24 heures la transmission des dépêches de Madrid à Bayonne.

On nous assure, d'un autre côté, que M. Miranda, directeur général des ponts-et-chaussées, fait procéder en ce moment aux études des trois principales lignes télégraphiques allant de Madrid à Bayonne, à Barcelone et à Cadix.

— On lit dans la *Sentinelle de l'Armée* d'aujourd'hui, sous la rubrique de la Guadeloupe, le 26 août :

« Un décret de 1810 fixe à 25 centimes l'affranchissement des lettres pour tout sous-officier ou soldat se trouvant sur tout lieu occupé par les armées françaises. Au mépris de cette loi, les lettres affranchies en France sont, en arrivant à la Guadeloupe, surchargées de 27 centimes, et les soldats sont obligés de se priver de trois jours de solde (sou de poche) s'ils veulent lire les lettres de leurs familles. »

— Suivant le *Nouvelliste belge*, la reine Victoria aurait failli périr lors de sa dernière excursion en Belgique. « Au couvent anglais de Bruges, dit cette feuille, les corridors et les allées avaient été ornés de pots de fleurs placés à une hauteur assez élevée. A peine LL. MM. furent-elles entrées, qu'un pot vint à tomber à quelques pas de distance de S. M. Britannique, sur un garde municipal. Le pot a enfoncé le shako du militaire, et s'est renversé sur sa poitrine. Cet accident n'a eu heureusement aucune suite funeste; le soldat en a été quitte pour quelques légères contusions, le coup ayant été amorti par le shako ; mais on frémit en songeant au malheur qui pouvait en résulter. »

— Les journaux belges contiennent de longs détails sur la fête industrielle qui a eu lieu à Anvers vendredi dernier à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer belge-rhénane. Deux mots résument les nombreux discours qui y ont été prononcés. Ils ont été dits par le ministre des travaux publics, M. Deschamps, dont les tendances germaniques ne sont pas douteuses. « Le port d'Anvers sera le port du Zollverein » Deux pierres ont été posées : l'une pour une porte monumentale, l'autre pour des magasins qui auront 48,000 mètres de surface »
(*Presse*.)

— Le *Globe* de Londres, dans sa correspondance de Paris, confirme ce que nous avons dit du peu de fortune de l'ex-président Boyer, et de la demande d'une pension viagère que M. Adolphe Barrot serait chargé de réclamer pour lui du gouvernement haïtien. Suivant la feuille anglaise, Boyer habite, dans la rue Neuve-du-Luxembourg, un modeste logement où il vit avec la plus grande économie. Sa famille se compose de son neveu, le colonel Coquiere, la femme de celui-ci, quatre enfants, la sœur de sa femme et deux négresses. Le gouvernement français lui a témoigné les plus grands égards, et lui a offert de l'argent que Boyer a refusé. Le roi l'avait invité à venir aux Tuileries; il s'en est abstenu à cause de la mort récente de sa femme.

— Le conseil municipal de Cambrai, dans sa séance du 6 de ce mois, a voté la suppression de la rétribution payée au profit de la ville par les élèves qui fréquentent le collège et les autres écoles communales.

— Le professeur-suppléant à la faculté des lettres de Rennes, dont nous avons annoncé le suicide récent, est M. Lehuerou, savant modeste, connu par des travaux importants, entre autres par un volumes sur les *Institutions mérovingiennes*, et par un autre sur les *Institutions carlovingiennes*.

— On lit dans le *Journal de l'Arrondissement du Havre* :

« La santé de notre illustre compatriote, M. Casimir Delavigne, est aujourd'hui dans une position qui inspire les plus sérieuses inquiétudes à sa famille et à ses amis. Une lettre particulière, reçue hier en ville, nous apprend cette fâcheuse nouvelle. »

— On lit dans le *Journal de Constantinople* du 23 septembre :

« Une tempête comme on n'en a que rarement dans ces parages a éclaté dans la nuit de samedi à dimanche dernier. Les désastres qu'elle a occasionnés sont immenses, et ce qui est surtout à déplorer, c'est qu'à la perte de plusieurs navires, dont le chiffre n'est pas encore bien établi, est venue se joindre celle d'un nombre considérable d'hommes et de femmes dont les cris de détresse, qui perçaient à travers la tempête, ont été entendus pendant presque tout le temps de sa durée.

» Le vent commençait à souffler assez fort vers les huit heures du soir, il redoubla d'intensité vers les onze heures. Venant dans le principe de l'ouest, il parcourut dans l'espace de deux heures environ, en tournant par le sud, tous les points de la boussole. Un moment sa violence fut telle que presque tous les navires ancrés sur des points découverts commencèrent plus ou moins à chasser et à courir de grands dangers. C'est surtout en dehors du port que les effets de la tempête ont été vivement ressentis. »

— Hier, à cinq heures du matin, le feu a éclaté dans les ateliers d'ébénisterie et de bois des îles de M. Antrevan, rue de Charenton. Le feu a pris un développement énorme et présentait les plus grands dangers pour le quartier. L'établissement est au fond d'une allée étroite, entourée de maisons renfermant des matières combustibles de même espèce. Les secours ont été rapides.

Aux sapeurs-pompiers de Paris se sont joints ceux de trois communes rurales, des détachements de garde municipale et du 12e de ligne. Ils ont été maîtres du feu après quatre heures de travail. Plusieurs bâtiments et la presque totalité des bois précieux que contenait la cour ont été consumés. Le préfet de police, les généraux commandant la division et la place, le colonel de la garde municipale, etc., étaient sur les lieux.

Personne n'a péri et n'a eu de blessures graves.

— M. Robinet, membre de la Société royale et centrale d'agriculture, commencera son septième cours public et gratuit sur l'industrie de la soie le 3 novembre prochain.

Il aura lieu à trois heures, dans une des salles de la mairie du 3me arrondissement, place des Petits-Pères.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 16 octobre.

SOMMAIRE. Note sur un minerai de fer, par M. Dufrénoy. — Réponse à une réfutation de la statistique des aliénés, par M. Moreau de Jonnès. — Mémoire sur la pression exercée par l'eau en mouvement, par M. Fourneyron. — Mémoire sur la production des sons, par M. Fermond. — Mémoire sur la conservation des pièces d'histoire naturelle, par M. Gannal. — CORRESPONDANCE : Mathématiques, physiologie, chirurgie.

Minéralogie. — M. Lambert ayant découvert une mine de fer

statisticien a puisé les chiffres dont il a fait usage. Nous nous sommes grandement trompés, en espérant qu'il pourrait résulter de la discussion dans laquelle M. Moreau de Jonnès entrerait quelques faits intéressants. M. Moreau de Jonnès ne pense pas qu'il soit de sa dignité de répondre à « une attaque importune. » Il prétend que « M. le médecin de la Seine-Inférieure n'a pas une autorité et une valeur suffisantes » pour discuter les assertions que lui, M. Moreau de Jonnès, veut bien communiquer au monde savant et aux journaux, dont «quarante ont publié ses recherches.»

Les prétentions de M. Moreau de Jonnès à l'inviolabilité nous étonnent profondément. Il ne nous semble pas qu'il appartienne à personne, même à M. Moreau, de dédaigner des objections sérieuses, et de répondre par la *dignité* aux arguments. On ne croira jamais, malgré M. Moreau « qu'il est fatal de s'élever en contradicteur de la parole du maître et de s'ériger en arbitre des questions qu'il a décidées. » Les vrais maîtres de la science n'ont pas de telles prétentions.

Hydraulique. — M. Fourneyron, dont le nom rappelle toujours une des plus puissantes machines que l'homme ait inventées, la turbine, a lu un mémoire intéressant sur les expériences qu'il a entreprises pour déterminer la pression exercée par l'eau en mouvement contre différentes surfaces perpendiculaires et obliques, immobiles et entièrement plongées dans un courant regardé comme indéfini. M. Fourneyron a proposé, il y a déjà long temps, un système d'écluses, qui aurait l'avantage de rendre possible en tout temps la navigation des fleuves. Le conseil municipal de Paris s'occupe même de son application à la navigation de la Seine dans Paris. Le problème que M. Fourneyron a résolu consiste à fermer et ouvrir promptement, au moyen de portes faciles à manœuvrer par la main d'un homme, les arches du pont Notre-Dame ou du Pont-Neuf, de 16 à 18 mètres de largeur, de manière à suspendre ou à rétablir, en tout ou en partie, et à volonté, l'écoulement de la Seine, et à relever son niveau jusqu'à la hauteur de 4 mètres, au besoin, au-dessus du zéro de l'échelle du pont de la Tournelle. Ce problème l'a conduit à étudier expérimentalement :

1° Le choc de l'eau contre des surfaces perpendiculaires ou obliques à son cours ;

2° Le volume d'eau débité par des orifices de la forme de ceux que présenteront les portes de son écluse dans leurs diverses positions, et dont une grande partie se trouvera noyée à plusieurs mètres de profondeur ;

3° La forme que l'eau affecte à la surface en s'écoulant le long des portes, et la courbe qu'elle décrit contre celles-ci :

C'est le résultat de ces études que M. Fourneyron est venu communiquer aujourd'hui à l'Académie.

Acoustique. — M. Fermond lit un Mémoire sur la manière dont les sons se produisent. Frappé de l'idée que si l'on pouvait distinguer l'air mis en vibration pour produire le son, de l'air atmosphérique, on pourrait appliquer un grand nombre de circonstances incompréhensibles jusqu'à présent, M. Fermond a imaginé de mettre en vibration de la fumée de tabac. Il a reconnu que si l'on faisait résonner, au moyen de cette fumée, une flûte traversière, un tuyau d'orgue, un flageolet, tous ces instruments étant en verre, la colonne vibrante formait toujours une spirale qui était indépendante de la forme de l'embouchure. Il a alors construit un petit instrument qu'il appelle *hélicophone*, et qui consiste en un petit tube de verre dont la longueur est égale à trois ou quatre fois son diamètre, et qui est muni d'un bouchon sur la paroi duquel se trouvent tracées plusieurs hélices. Il a reconnu que cet hélicophone produit des sons analogues à ceux de la syrène de M. Cagniard de Latour, tandis qu'il n'y a pas de son produit quand le bouchon porte d'autres stries que des hélices.

Il conclut de ses expériences que l'intensité du son dépend de la quantité d'air entrant dans la composition d'une spirale d'un mouvement donné, et que l'acuité ou la gravité dépendent de la longueur, du mouvement et de l'étendue de la section de la bande spirale. Il pense que le timbre dépend de la forme de la spirale. Rapprochant ce fait de la forme du limaçon de l'oreille, dont le rôle n'a pas été expliqué jusqu'à ce jour, il pense qu'on pourra maintenant comprendre facilement sa fonction.

Embaumement. — M. Gannal communique les recherches qu'il a faites sur la conservation des pièces d'histoire naturelle. Il pense avoir démontré que l'acide arsénieux ne préserve que pour peu de temps les matières organiques de la fermentation putride, et qu'il hâte ensuite leur désorganisation. Il propose donc de remplacer ce corps, dans les cabinets d'histoire naturelle, par des dissolutions de sulfate d'alumine, de noix vomique et de strychnine.

CORRESPONDANCE. — *Mathématiques.* — M. Cauchy présente un Mémoire destiné à faire suite aux notes qu'il a présentées dans les dernières séances sur les factorielles. Ce Mémoire roule sur les rapports qui existent entre les factorielles réciproques dont les bases varient proportionnellement, et sur la transformation des logarithmes de ces rapports en intégrales définies.

— M. de Pontécoulant fait hommage à l'Académie de son quatrième volume de la théorie analytique du système du monde, spécialement destiné au développement d'une nouvelle théorie de la lune.

Physiologie. — Dans le Mémoire qu'a lu dans une des dernières séances M. Milne-Edwards, en son nom et en celui de M. Dumas, sur la production de la cire des abeilles, il se trouve plusieurs assertions que M. Léon Dufour, correspondant de l'Académie, vient contester aujourd'hui. Il nie complètement l'existence dans l'abdomen de l'abeille de glandes propres à la sécrétion de la cire, et il prétend qu'elle n'est pas produite par le suintement de cire prenant sa source dans des organes spéciaux.

— M. le docteur Chossat écrit que le sucre produit dans la nutrition tantôt de la bile, et tantôt de la graisse. On sait que cette dernière production est niée par plusieurs membres de l'Académie

kilogrammes de charbon de terre livrables à Gorée, par quart, les 1er février, ril, juin et août 1844.

Le *Courrier de la Gironde* fait précéder cette annonce de ces lignes : « Nous pelons l'attention de nos concitoyens sur cette adjudication. C'est par hasard le nous en avons connaissance, et comme, à notre avis, cette affaire est bien loin avoir eu toute la publicité désirable, nous reproduisons en entier le cahier des arges. »

BOURSE DU 16 OCTOBRE.

—

Le singulier mouvement que nous avons déjà plusieurs fois signalé 'est encore réalisé aujourd'hui. Les fonds anglais, venus en hausse, vaient, avant la bourse, réchauffé les demandes de 3 0/0, et, dès l'ouerture jusqu'à la fin, la rente n'a cessé de baisser. Nous insisterons onc toujours sur la probabilité d'une mesure financière, car il est visile à tous qu'une main puissante exerce sur nos fonds français une acion qui comprime entre 81-60 et 82 francs tous les mouvements que 'on tente chaque jour d'accomplir.

Au comptant. — Zinc Vieille-Montagne, 4175. — Jouissance des 4 canaux, 138-75. — Seyssel, 725. — Lin Maberly, 365 (ex-dividende).— Oblig. Grand'Combe, 1075. — Lots d'Autriche, 382-50. — Banque belge, 772-50, 768-75, 770.— Espagne, passive, 5 1/8.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	121 25	121 25	121 15	121 15	121 15
— fin cour. . .	121 25	121 30	121 15	121 15	121 20
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 90	81 90	81 75	81 75	81 75
— fin cour. . .	81 90	81 90	81 75	81 75	81 75
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0. . . .	109 »	» »	» »
4 0/0	104 25	» »	B. » 18
O. de la Ville .	1325 »	» »	» »
Banque de Fr. .	3305 »	3305 »	H. 5 »
C. Laf. de 5000.	5080 »	» »	» »
— de 1000.	1122 50	» »	H. 5 »
Caisse Hypoth..	768 75	770 »	H. 1 25
Quatre Canaux.	1267 50	1265 »	B. 2 50

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 81 90 92 1/2 90
Après, 81, 72 1/2.

—

Bons du Trésor.
3 0/0 à 3 mois.

—

Reports.
3 0/0 fin prochain, 17 1/2.

Chemins de Fer.

St-Germain. . .	790 »	» »	» »	S-Germ. Fin cour. »
Vers. R. Dr. .	290 »	» »	H. 1 25	Vers. r. dr. » 288 75 290.
dº R. G. .	103 75	» »	H. 1 25	— riv. g. » 102 50.
Orléans	675 »	675 »	H. 2 50	Orléans, » 675 676 25.
Strasb. à Bâle.	182 50	» »	» »	Strasbourg » 182 50 181 25.
Rouen.	700 »	» »	» »	Rouen. » 700 697 50.
Havre.	535 »	533 75	» »	Havre. » 535.

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	106 7/8	» »	H. 1/8 »	Londres, 14 octobre.
— Portugais. .	44 1/4	» »	H. 1/4 »	Consol. 95 1/4, 3/8.
Esp. D. active.	29 1/4	29 3/8	H. 1/8 »	Esp. actif. 28 7/8.
5 0/0 Naples. .	198 25	» »	» »	Portugais. 44.
— Romain. .	106 1/2	106 1/2	» »	Mexicains. 30 5/8.
Obl. Piémont. .	1198 75	1200 »	» »	5 0/0 Holland. 98 7/8.
Emp. d'Haïti. .	475 »	470 »	H. 3 75	2 1/2 id.

BULLETIN AGRICOLE.

Au marché du 14 octobre, à Orléans, il y a eu une hausse de 42 c. par hectol. de froment. Voici le cours :

Froment (l'hectolitre),		23 50 à	21 25
Seigle	id.	17 00	14 00
Orge	id.	13,00	11 50
Avoine	id.	8 50	quitte de droits.
Sarrazin	id.	9 00	»

Les haricots, 17 fr. à 15 fr. 50 c ; lentilles, 21 à 22; colza, 20 à 18, vesce d'hiver, 16, farine (les 157 kilog.), 60 à 58 fr.

Les nouvelles du midi de la France et de l'Italie représentent la récolte des olives comme surpassant les espérances qu'on en avait pu concevoir. Les affaires restent suspendues et les cours nuls jusqu'à l'arrivée des huiles nouvelles sur le marché.

Les vins de Bordeaux et de tous les crus du midi sont en hausse prononcée ; les affaires sont actives et les achats nombreux.

Voici quelques renseignements sur les vendanges du midi, pris dans le *Lloyd cettois :*

De Lunel à Nîmes, il n'y a qu'une demi-récolte ; dans le Var, la récolte est inférieure d'un quart aux années ordinaires, le Narbonnais et le Roussillon n'ont que deux tiers de récolte ; partout la qualité laisse beaucoup à désirer. Dans la Haute-Provence, la récolte est à peu près nulle. Les vins de Sisteron sont montés de 12 fr. à 24 et 25 fr. A Bayonne, les vins de Jurançon valent de 30 fr. à 31 50, avec acheteurs, les vins du Béarn sont demandés à 28-50 et 30 fr l'hectol.

Les vignobles d'Alsace sont dans la détresse; les produits ont si peu de qualité, que la vente sera très difficile, pour ne pas dire impossible, la misère des vignerons alsaciens est effrayante. A. Y.

Spectacles du 17 octobre.

THÉATRE-FRANÇAIS — La Fille d'Honneur. — Ma Place et ma Femme.
ITALIENS. —Sonnambula. (Mario, Morelli, Mme Grisi).
OPÉRA-COMIQUE.—L'Eau merveilleuse.— Sumuel.
ODÉON.—Le Misanthrope.—Les Fausses Confidences.
VAUDEVILLE. — La Robe.- Les Mémoires. —Patineau—Minuit.
GYMNASE — Un Jour d'Orage. — Jean Lenoir. — Le docteur Robin.
VARIÉTÉS. — La Perruquière. — Le Voyage en Espagne. — Sur les toits.— Mathias.
PALAIS-ROYAL. — Paris, Orléans et Rouen, Brelan de Troupiers. —Le Capitaine Charlotte.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes.—La Tour de Nesle.
GAITÉ. — Lucio.
AMBIGU. — Les Bohémiens.
FOLIES. — Les Dévorants. — Inconvénients. —Barbe-Bleue.
TH. DU PANTHÉON. — Il y a 16 ans. — Pendu ou fusillé.—Antoine.

COURS DES SPIRITUEUX, HUILES, GRAINES OLÉIFÈRES.

EAU-DE-VIE, L'HECTOL.	ALCOOL, L'HECT.	HUILES, L'HECTOL.	GRAINES OLÉIF., L'HECTOL.
COGNAC. Nouvelle. 1re. 108 à 110. 2me. 97 à 98. Vieille. 1re. 120 à 125. 2me. 112 à 115. — BORDEAUX. Nouvelle. 1re. . 54 75 à 00 00 2me. . 00 00 à 00 00 — LA ROCHELLE. Nouvelle. 1re. . . 60 00 à 00 00 2me. . 60 00 à 00 00	PARIS. Première . 74 à 75 Deuxième. 73 à 0 Nov. et déc. 00 à 00 4 p. m. 1844 00 à 00 — BÉZIERS. Prem 62 25 à 63 Deux. 61 75 à 62 — LUNEL. Première . 63 00 Deuxième 62 00 — CETTE. Première . 65 50 Deuxième. 61 00 —	PARIS. Colza. . . . . 83 00 à 00 00 — LILLE. Oeill. 1re. 87 00 à 00 00 2me 82 00 à 00 00 Lin . . . . . 76 50 à 00 00 Colza. . . . . 76 25 à 00 00 — DOUAI. Cameline. . . 75 00 à 00 00 Colza. 1re. 76 00 à 00 00 2me. 00 00 à 00 00 Oeill. 1re. 93 à 94 2e. 89 à 90	DOUAI. OEillette . . . . . 20 50 à 23 00 Colza nouv. 1re. . 22 50 à 00 00 2me. . 19 00 à 00 00 Lin. . . . . 19 00 à 21 00 Cameline. . . . . 18 50 à 20 50 Colza vieux. 1re. . 20 00 à 00 00 2me . 17 00 à 00 00 — LILLE. OEillette. 1re . . 23 75 à 00 00 2me. . 21 50 à 00 00 Caméline. . . . . 16 00 à 19 00 Colza nouv. 1re. . 23 00 à 00 00 2me. . 20 00 à 00 00 — ARRAS. OEillette . 1re. 23 50 à 00 00 2me. 20 00 à 00 00 Cameline . . . . . 19 00 à 21 00 Colza . . 1re. 22 50 à 00 00 2me. 19 00 à 00 00 Lin. . . . . 19 00 à 21 00

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 79.



MERCREDI 18 OCTOBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois, 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 —— »

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Librairie, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 17 OCTOBRE.

Le conseil général de la Seine.

De toutes les fictions du régime représentatif, compris, interprété et mis en pratique comme le font nos hommes d'État, la plus mensongère, la plus vaine se trouve sans contredit dans les vœux des conseils généraux.

Les vœux émis dans ces conseils vont en effet, chaque année, s'entasser dans les greniers des ministères, sous la forme d'un volume in-4° ayant pour titre : *Analyse des vœux des conseils généraux des départements.* Et là, sous la poussière administrative, ils rencontrent leurs aînés et attendent leurs successeurs. Les vœux des conseils généraux, ces vœux que l'on voit se renouveler chaque année, ces vœux que des ministres rétrogrades se gardent bien de mettre en pratique, parce que l'exécution des idées qu'ils renferment les forcerait à sortir de leur quiétude immobiliste, peuvent-ils être pris au sérieux non-seulement par le public, mais par les personnes même qui les émettent?

Il faut le dire, cette institution d'une si haute portée, cette institution des conseils départementaux qui pourrait et devrait être *matériellement* plus utile à la masse des populations que la chambre des députés elle-même, devient de plus en plus une lettre morte, une institution sans vie et sans foi ; il y a plus : telle qu'elle est comprise par le ministère, elle est dérisoire et attentatoire à la dignité du pays.

Voilà pourquoi nous engageons les membres qui composent les conseils à protester à la première occasion, ouvertement et chaleureusement, contre le silence injurieux ou les fins de non-recevoir que le ministère oppose à leurs propositions, même quand elles ont pour objet des améliorations urgentes. En un mot, c'est à eux de mettre la France à même de juger comment les hommes qui l'administrent entendent la sincérité du gouvernement représentatif.

Ce serait au conseil général du département de la Seine à prendre l'initiative des justes doléances que les quatre-vingt-six conseils généraux de la France doivent adresser au ministère.

La voix des représentants de la capitale serait entendue; elle aurait un retentissement immense; car Paris, à lui seul, renferme dans ses murs une population dont la densité est quatre cents fois plus grande que celle du territoire général de la France; une population qui a payé, pour être bien administrée, l'énorme somme d'un milliard sept cents millions en moins de quarante-trois ans.

Nous l'avons dit, et nous ne saurions trop le répéter aux hommes qui veulent sincèrement porter une sage réforme dans la gestion des intérêts communaux de la France, il faut que Paris en prenne l'initiative; il faut que Paris donne un exemple intelligent des moyens légaux dont on peut disposer pour hâter l'exécution des améliorations les plus urgentes.

Qu'on le remarque bien (et il est heureux qu'il en soit ainsi), la question communale est entièrement en dehors du terrain brûlant de la politique; les hommes qui réagiraient contre l'apathie administrative, et forceraient le pouvoir exécutif de l'Hôtel-de-Ville à prendre en sérieuse considération les intérêts communaux du département de la Seine, ne seraient suspects aux yeux de personne de faire acte de tracasserie et de dénigrement politique.

Voilà l'exemple pacifique, mais efficace et énergique, que Paris doit aux provinces; voilà comment la capitale peut bien mériter de la patrie.

Presse départementale.

Le journal le *Bien public* continue à tracer avec éclat la ligne que doit suivre, selon lui, l'Opposition pour faire prévaloir ses principes, c'est-à-dire les principes de 1789, *complétés par la raison d'un demi-siècle.*

Répondant à la *Presse*, qui avait émis le vœu que l'Opposition se ralliât aux intérêts positifs et matériels, l'illustre député sous les auspices et par la collaboration duquel une feuille départementale a pris toute l'importance d'un grand journal quotidien, s'exprime ainsi qu'il suit :

Que l'Opposition doive surveiller les affaires matérielles du pays, c'est un de ses devoirs; mais qu'elle doive s'y absorber, et dire avec les matérialistes : « L'administration est tout le gouvernement », non ! L'administration est le mécanisme du gouvernement, il n'en est pas l'esprit; les intérêts matériels sont le corps du pays, ils n'en sont pas l'âme; ils se réduisent en richesse et en bien-être physique, ils ne se résument ni en idées, ni en politique, ni en gouvernement : recommander à l'Opposition de s'y consacrer tout entière, c'est lui prêcher une sorte de matérialisme politique qui amoindrirait sa mission. Au lieu d'être la pensée du pays, elle en serait la main : elle le servirait encore, elle ne le dirigerait plus. Le gouvernement serait enchanté qu'elle suivît ce conseil d'ami : pendant qu'elle ferait de l'économie sociale, et qu'elle enrichirait la nation, le gouvernement, qui n'a aucun intérêt à ce que la nation ne s'enrichisse pas, laisserait l'Opposition compter, calculer, administrer; et, sans souci de l'Opposition, il gouvernerait. L'opposition aliénerait son véritable empire, l'empire de l'opinion. L'opinion, qu'elle cesserait d'agiter, s'endormirait sous les faveurs des ministres, et, après quelques années d'un pareil régime, le pays des idées, la terre de l'intelligence, le royaume de l'opinion, le foyer de l'initiative européenne, la France se réveillerait riche et asservie. Semblable à l'heureuse *Autriche* ou à la *grasse Lombardie*, elle aurait des routes, des canaux, des chemins de fer, du blé et de l'or, elle n'aurait plus d'institutions. L'Opposition aurait fait précisément ce que la corruption voudrait faire : elle aurait extirpé l'âme du sein de la France, et, à la place du cœur, elle lui aurait mis un écu !

Nous sommes loin de vouloir, nous aussi, que l'Opposition se renferme exclusivement dans les questions d'intérêt matériel. Mais nous n'avons nulle crainte qu'elle s'adonne trop à cet ordre de questions. On peut reprocher, au contraire, à l'Opposition de les avoir jusqu'ici trop négligées, non-seulement sans profit pour son influence politique, mais au détriment de celle-ci. Nous ne saurions admettre que l'opinion, quelle qu'elle fût, qui par l'économie sociale enrichirait la nation, pût perdre de son empire sur les esprits. Cette opinion s'ouvrirait par là sûrement, suivant nous, la route vers le gouvernement de la société. Une chose a surtout manqué jusqu'à présent à l'Opposition, c'est de se montrer plus éclairée que le Pouvoir sur les matières économiques et sociales. A ce prix, elle eût remplacé par des triomphes plusieurs de ses échecs passés. Une des principales causes de la froideur que le pays a plus d'une fois montrée à l'Opposition, tient au défaut de confiance dans la sollicitude et les lumières des chefs de l'Opposition pour donner satisfaction aux besoins matériels, satisfaction désormais inséparable de celle des besoins moraux.

La comparaison avec l'Autriche et la Lombardie n'est pas juste. La France, qui est en possession du régime représentatif; la France, qui jouit du droit de libre discussion, ne saurait se laisser assoupir ni asservir par cela même qu'on l'enrichirait. Sa vie intellectuelle et politique en deviendrait au contraire de plus en plus forte et intense. Une chose surtout manque parmi nous pour l'application des principes démocratiques de nos institutions nouvelles : c'est un suffisant degré d'aisance dans la masse de la population. Est-il besoin de rappeler que le mouvement des idées qui a abouti à la grande transformation de 89, a commencé, marché, grandi proportionnellement à la diffusion de la richesse dans la classe bourgeoise?

L'éloquent polémiste du journal de Mâcon poursuit ainsi sa réfutation des conseils de la *Presse*. Nous nous associons pleinement à toute cette partie de son argumentation, non moins puissante de raison que vive et brillante de forme :

« Mais à quoi donc voulez-vous que l'Opposition se rallie? ajoute la *Presse*; à quoi allumerez-vous l'opinion ? Il n'y a pas de feu. » De son point de vue, la *Presse* a raison. En effet, à quoi l'Opposition se ralliera-t-elle? Sera-ce à la haine nationale contre l'Angleterre? Mais cela est vieux comme les vieux rochers de la blanche Albion, et faux comme un préjugé populaire. L'Opposition ferait un triste présent au pays en lui offrant pour toute perspective une seconde édition du blocus continental. Sera-ce à la *définition de l'attentat?* Mais cela ne trouble le sommeil de personne, et la France ne sait pas bien au juste ce que cela veut dire. Sera-ce à la question ministérielle? c'est-à-dire à la question de savoir qui sera ministre en 1844, de M. Molé, de M. Thiers ou de M. Guizot? Eh! que nous importe? quel intérêt avons-nous à ce qu'un même système soit servi tour-à-tour par la dignité gracieuse, par l'agitation habile ou par l'imposante immobilité? Est-ce à nous de choisir parmi les instruments de notre désorganisation? Sera-ce aux fortifications de Paris? à la réforme électorale? Mais les fortifications sont bâties et pétries de nos vaines malédictions; mais la réforme ne sera jamais votée par une chambre qui ne veut pas être réformée. La classe moyenne ne se détrônera pas de ses propres mains. Nous lui adresserons en vain, pour la toucher, les plus éloquentes et les plus persuasives supplications. Elle ne se laissera pas persuader. Elle régnera tant qu'on la laissera régner. Ce n'est donc pas sur la chambre qu'il faut travailler avant tout, c'est sur l'opinion. Quand on veut remuer un corps, ce n'est pas sur ce corps lui-même qu'on appuie son levier, c'est dehors. Voilà la loi de la mécanique et la loi de la politique.

« Mais le pays vous répondra-t-il ? Mais n'est-ce pas un pays lassé de cinquante ans de commotions, et qui, comme un vieillard, ne veut que ses habitudes, son silence et sa tranquillité? La *Presse* dit oui; nous disons encore non!

Savez-vous seulement le tort de l'Opposition aux yeux de la France? c'est de ne pas lui montrer et de ne pas lui demander des choses dignes d'elle. On ne passionne pas les grands peuples pour les petits résultats.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Odéon. *Tôt ou tard. L'Ecole des Princes.* — GYMNASE. *Jean Lenoir.* — GAITÉ. *Paméla Giraud*, comédie de M. de Balzac. *Lucio.* — CIRQUE OLYMPIQUE. *Don Quichotte et Sancho Pança.*

Les premières œuvres de l'Odéon n'ont pas été heureuses ; l'*Ecole des Princes* a obtenu un succès d'ennui. Les sentiments exprimés par l'auteur, M. Louis Lefebvre, partent d'une âme si honnête qu'il y aurait cruauté à ne pas respecter au moins par le silence tant de vertueuses intentions. Mieux valent pourtant autour d'une œuvre des sifflets ainsi que ce calme profond.

M. L. Lefebvre ne s'explique peut-être pas l'indifférence unanime qui l'a souffre, car il a sans doute conscience d'avoir dépensé un certain talent à l'exécution de sa comédie. Disons-lui donc en deux mots le vrai secret de sa chute.

Il ne suffit pas d'avoir du talent; quand on en a, il faut encore employer ses facultés sur le terrain des idées vivantes. On dirait que l'ouvrage de M. Lefebvre a été écrit en pleines illusions bourgeoises du dix-huitième siècle, alors que les bourgeois, devenus philosophes, critiquaient librement les vices des grands et leur disaient : « Tout le mal vient de vous; vous êtes vains, exigeants, despotes, corrompus, pervers. Ah! si nous étions à votre place, comme tout irait bien dans la société; comme nous détruirions les abus! comme nous restaurerions les bonnes mœurs! comme nous rendrions à la vertu tout son lustre! »

Nous savons aujourd'hui que les bourgeois, mis à la place des grands, ne font pas beaucoup mieux s'ils ne font pas pis; nous savons qu'il est peu probable de perdre son temps à morigéner les individus, et que la saine morale ne résulte pas des déclamations moralisantes de l'*Ecole des Princes.* Tôt ou tard on fait ses fredaines, tel est l'idée de la pièce; le plus mauvais sujet des célibataires peut devenir un mari modèle, tandis que tel pudique jouvenceau, arrivé viergeot et rougissant au bord de la couche conjugale, s'émancipera bientôt et fera mille folies amoureuses au détriment de sa femme. J'ai connu un homme charmant et de beaucoup d'esprit qui, par une fantaisie de principes vertueux, avait voulu apporter une dot égale à celle de sa fiancée et déposer dans la corbeille de mariage un trésor que les femmes n'y cherchent jamais. Cette histoire merveilleuse se passait au beau milieu des journées de juillet. Le procès des ministres n'était pas jugé, que déjà le puritain était passé à l'état de séducteur et commettait un double adultère. Telle est la puissance des principes ! et voyez la logique de la morale : supposons que la femme, trompée depuis treize années, s'avisât aujourd'hui de distinguer et d'aimer quelque autre jeune et pudique garçon. Le mari, qui n'a pas tenu treize mois dans sa position d'époux fidèle ne manquerait pas de faire un grand scandale, et l'opinion publique s'écrierait : Quelle indignité! tromper un tel mari, un homme si délicat, si rare... oh ! quelle indignité !

Dans la pièce de MM. Moléri et Léon, les hommes sont volages et trompeurs, avant ou après; les femmes mariées sont constantes et sages. Pour occuper la mobilité du sexe mâle, nous trouvons l'espèce grisette, représentée avec beaucoup d'esprit par Mlle Berthault. Cette comédie constate que tous les hommes, un jour ou l'autre, s'écartent des devoirs réguliers de l'amour. Il y a là matière à réflexions graves, et l'ouvrage léger et un peu vulgairement traité de MM. Moléri et Léon nous paraît offrir plus d'enseignements utiles que l'œuvre grave et sentencieuse de M. L. Lefebvre.

La troupe de l'Odéon est nombreuse et peut donner un assez bon ensemble. Nous prendrons soin de signaler, à mesure qu'ils se produiront, [...] maître et son persécuteur autrefois, en lui restituant sa fortune.

Ce sont les belles qualités d'une femme, Mlle de Boismenil, qui poussent Armand Courville à sa généreuse entreprise; c'est de la confiance et de l'obligeance d'une femme de Jersey que le jeune peintre obtient les secours nécessaires à l'accomplissement de son dessein; c'est, enfin, à l'adorable bonté d'une femme, Madeleine Lenoir (rôle supérieurement joué par Mlle Nathalie), qu'Armand doit son salut et son succès. Ainsi viennent toujours de la femme toutes les pures inspirations, toutes les célestes flammes!

Paméla Giraud est une comédie très habilement faite, très simplement conduite, sans langueurs et pleine d'intérêt. Paméla, c'est le type du dévouement d'amour aux prises avec l'égoïsme des riches, victime des préjugés d'argent et de caste. Cette comédie contient des critiques sanglantes contre les mœurs de notre société, où l'intérêt étouffe tous les sentiments du cœur. C'est un miroir peu flatteur, mais fidèle, qu'il fallait présenter aux riches. Comment se fait-il donc qu'une telle comédie se trouve représentée sur la scène du pauvre, à la Gaîté? Voilà encore un exemple de cette justice de distribution dont nous parlions il y a peu de jours. *Paméla Giraud* aurait dû à tous les titres être jouée au Théâtre-Français. Et par la nature du sujet et par la finesse des observations, cette pièce ne pouvait être appréciée et entendue utilement que par un public éclairé. Les traits de satire qu'elle renferme sont trop délicats pour le public des boulevarts; aussi n'a-t-elle obtenu qu'un faible succès. Quant aux spectateurs lettrés, ils ont été soigneusement écartés par une sorte de conspiration de la Presse.

Nous disions récemment qu'une pièce de théâtre pouvait être étouffée par le mauvais vouloir du feuilleton. Voilà le fait produit. Ces mêmes journaux qui ont gardé le silence ou jeté quelque injure dédaigneuse à l'œuvre de M. de Balzac, trouvent aujourd'hui des éloges pour

On ne crée pas les grandes forces avec les petits moyens. Oser est le synonyme de pouvoir. Osez beaucoup, vous pourrez beaucoup. Voilà ce qu'il faut dire à l'Opposition.

Que l'Opposition pose donc nettement la question entre le Gouvernement et elle. — Or, quelle est la question? nous dit la *Presse*. — Nous allons lui répondre catégoriquement. La question, c'est la Révolution française. La question, c'est de savoir si la Révolution française sainement comprise, c'est-à-dire la déduction logique et continue d'une philosophie sociale nouvelle éclose dans les esprits et dans les volontés d'un grand peuple à la fin du dernier siècle, s'arrêtera, avancera, ou reculera dans sa route? La question est de savoir si le gouvernement de juillet, mis à l'œuvre il y a treize ans par un mouvement national, sert ou dessert, accomplit ou dénature cette révolution? La question est de savoir si 1830 est la continuation ou le repentir de 89? La question est de savoir si, sous la main de la classe et de la dynastie qui gouvernent, la révolution des idées est en progrès ou en retraite? Et, enfin, la question sera de savoir si la France consentira ou ne consentira pas à ce qu'un gouvernement fondé pour le salut de ces conquêtes, amortisse et répudie l'esprit de la Révolution?

Voilà la question dans toute sa netteté et dans toute sa grandeur. Voilà le Gouvernement et l'Opposition face à face. Voilà le pays rangé en deux camps. D'un côté, la révolution morale avec toutes les oppositions n'en faisant plus qu'une; de l'autre, la contre-révolution avec toutes ses institutions tronquées, avec toutes ses ruses, toutes ses corruptions, tous ses égoïsmes, toutes ses peurs, toutes ses apostasies; et le combat commence sur toute la ligne du gouvernement, entre l'esprit rétrograde et l'esprit du temps! Voilà le plan, voilà la bataille, et qui peut hésiter à dire : Voilà la victoire?

Mais, nous dit encore la *Presse*, le gouvernement brisera l'arme de l'Opposition, car il lui dira qu'il s'appelle la Révolution, qu'il est la Révolution fixée, qu'il est la Révolution couronnée, et que direz-vous? — Nous dirons : Posez d'un côté les idées, les dogmes, les principes de la régénération française de 1789, épurés à l'épreuve du temps et complétés par la raison d'un demi-siècle; posez de l'autre les actes, les principes, les dogmes, les tendances du Gouvernement, et mesurez par la différence la distance énorme que vous avez déjà parcourue dans ce retour qu'on vous fait faire les yeux bandés vers la monarchie de préjugés!

La Révolution dit : L'humanité est une démocratie devant Dieu, la France sera démocratique. — Le Gouvernement professe par la bouche de ses ministres la nécessité d'une aristocratie comme base indispensable de la royauté; il veut dans la pairie un pouvoir politique héréditaire, une souveraineté par droit de naissance, et déplore tout haut son impuissance de ne pouvoir détruire assez l'égalité. La Révolution dit : Les citoyens seront égaux parce que Dieu leur a donné les mêmes droits. Le Gouvernement divise les citoyens en deux catégories. L'une possèdera le droit politique, l'autre en sera exclue : l'une fera la loi, l'autre lui obéira. — La Révolution dit : le roi sera un magistrat héréditaire; son autorité émanera du peuple. La monarchie représentative ne sera plus que la démocratie à une seule tête. — Le Gouvernement fait de la royauté une force propre et absorbante qui tire tout à elle, et qui, sans avoir besoin de rien usurper, doit tout conquérir, car elle a pour ministre le temps, et pour prérogative la patience; et, de peur qu'on ne s'y trompe, il fait une loi de régence qui enlève à la nation jusqu'à la propriété de ses interrègnes. — La Révolution dit : Le roi éloignera les troupes du siège des assemblées nationales; les citadelles du despotisme disparaîtront du sol libre de la nation. — Le gouvernement bâtit pour trois cents millions de forteresses autour de la ville où se font les lois, et il les commence avant l'autorisation des lois. — La Révolution dit : La liberté religieuse sera absolue et sincère. Je ne mettrai pas ma main entre Dieu et l'homme. Je n'enchaînerai aucune conscience à l'autel d'un culte légal; il n'y aura ni religion dominante, ni religion de l'Etat, ni religion de la majorité, ni faveur, ni oppression contre Dieu. Les cultes seront dans le droit commun, ni persécutés, ni privilégiés. — Le Gouvernement se coalise avec des cultes contre d'autres cultes; il se mêle de l'autel, il légalise des croyances; et si deux ou trois personnes se rassemblent au nom d'une foi, des gendarmes vont dissiper, au nom de la loi, cet attroupement d'adorateurs. — La Révolution dit : Le travail, l'industrie, le commerce seront libres; la loi veillera à ce qu'il ne s'établisse aucun monopole contre les consommateurs. Le bon marché est la vie du peuple. — Le Gouvernement crée des féodalités industrielles et livre le peuple qui consomme à la merci du producteur privilégié. — La Révolution dit : La loi sera l'expression régularisée du vœu de tous les citoyens. — Le Gouvernement impose pour loi le vœu de deux cents mille électeurs. — Nous n'en finirions pas. Si l'Assemblée nationale sortait aujourd'hui du tombeau et se retrouvait en présence de son œuvre ainsi défigurée, quel est celui de ses hommes d'Etat qui reconnaîtrait sa révolution dans vos mains? De réaction en réaction, de corruption en corruption, de peur en peur, de prétexte en prétexte, quel est le principe que vous avez laissé debout? — Au lieu d'une démocratie, une oligarchie. Au lieu de l'égalité, une noblesse électorale. — Au lieu d'une royauté-magistrature, une royauté-dynastie. Au lieu de la Presse libre, les lois de septembre. Au lieu du droit d'association, la défense de se réunir. Au lieu de la religion émancipée et vivant de l'autel, des querelles religieuses et des cultes se disputant le budget. Au lieu du travail et des industries libres, la France vendue aux capitalistes. Au lieu de la suprématie mobile et morale de l'intelligence, la suprématie du cens et la souveraineté de la glèbe et de la patente!

Voilà la Révolution d'un côté. Voilà le Gouvernement de l'autre. Jugez!...

Les Débats et l'Irlande.

Ce qui nous empêche de parler librement des affaires d'Irlande, dit le *Journal des Débats*, c'est le paragraphe suivant que nous lisons dans un journal ministériel de Londres :

« On se plaint que le gouvernement n'aille pas plus loin; mais qui » sait ce qui se passe aujourd'hui (samedi) à Dublin, ou ce qui arrivera » lundi? Que les fauteurs de la sédition doivent être traduits en justice, » et cela avant la fin de la prochaine session, c'est ce qui ne fait pas l'om- » bre d'un doute. Nous attendons les nouvelles de lundi avec curiosité. » On dit qu'on a conseillé à M. O'Connell un voyage sur le continent. »

A côté de la gravité du fait annoncé par le journal anglais, les trois lignes dont la feuille de Paris accompagne sa reproduction ne laissent pas d'avoir leur importance. L'arrestation probable ou possible d'O'Connell ôte la parole aux rédacteurs des *Débats*. C'est assez faire entendre qu'ils ne s'indignent pas de cette mesure, et que, si un reste de pudeur ne les arrêtait point, ils seraient tentés d'y applaudir. Le masque est donc facile à soulever, si on ne l'a point tout-à-fait mis de côté. Qu'O'Connell soit arrêté, emprisonné, condamné; que les Irlandais qui essaieront de délivrer le Libérateur soient décimés par le sabre et la mitraille anglaise, le *Journal des Débats* n'osera point d'abord parler librement de cette justice à laquelle il applaudira en secret. Cependant il s'enhardira peu-à-peu; et comme la pudeur est dans certains tempéraments une faiblesse peu durable, nous le verrons bientôt se ranger franchement du parti des juges et des exécuteurs. Bien plus, si les trois millions de partisans du repeal, se serrant autour des trente mille soldats de l'Angleterre, parvenaient à les étouffer, pour ainsi dire, sous leur masse compacte, à paralyser les mouvements des escadrons en leur opposant des monceaux de cadavres; à éteindre, enfin, à force de sang versé, la mèche des canons; alors les *Débats* engageraient sans doute le gouvernement français à se montrer fidèle allié du ministère britannique, et à lui prêter quelques bataillons pour accomplir son œuvre, afin qu'on puisse dire, le calme règne en Irlande, comme on a dit, l'ordre règne à Varsovie.

Voilà ce que les trois lignes du *Journal des Débats* font présager bien nettement; mais voilà aussi ce que la France ne permettra jamais. Avant qu'un pareil crime s'accomplit, la feuille ministérielle serait proscrite en tous lieux et ses patrons se verraient enlever le pouvoir par une réaction peut-être épouvantable.

Il n'est pas à regretter, du reste, que la feuille des bénéfices consulaires laisse entrevoir dès aujourd'hui les sympathies et les tendances des prétendus hommes d'Etat dont cette feuille est l'organe : certains projets, une fois éventés par une indiscrétion, deviennent d'une exécution impossible. Ce que l'on doit déplorer, c'est que l'occasion soit offerte à une portion du public qui n'y est peut-être que trop disposée, de faire remonter beaucoup trop haut la responsabilité des inspirations fatales sous lesquelles cette feuille est écrite.

Les conjectures faites sur l'entrevue d'Eu, les sorties imprudentes échappées à O'Connell, étaient déjà quelque chose de fort grave et devaient inspirer plus de circonspection à un journal que beaucoup de personnes désignent, à tort sans doute, comme la feuille du Château.

Il est temps que le véritable journal officiel, le *Moniteur*, démente le journal pseudo-officiel les *Débats*.

Le *Charivari* trace le parallèle suivant entre la carrière de l'aspirant sérieux et studieux au consulat et celle du candidat fashionable aux mêmes fonctions :

Un jeune homme est né dans une famille d'ancien militaire, de petit propriétaire, de petit commerçant retiré, où l'on a pour principe qu'il faut beaucoup travailler pour se créer une position.	Un jeune homme est né dans une famille de loups-cerviers, de spéculateurs boursicoteurs, bien dans les renseignements officiels et les ficelles du télégraphe, de gros traitant fiscal, d'écornifleur budgétaire, où l'on professe, entre autres édifiantes maximes, qu'au lieu de s'exténuer pour gagner sa fortune, il est plus sûr et plus commode de la prendre.
Notre jeune homme se voue à la carrière des emplois publics avec la ferme résolution de s'en rendre digne par sa conduite et ses efforts.	Notre jeune homme se voue... à ne rien faire du tout, avec la ferme résolution de continuer dans une place, s'il lui convient de se la faire adjuger par le crédit supérieur de son papa.
Notre jeune homme choisit la carrière consulaire, et il prend à la lettre l'ordonnance du 20 août 1833.	Notre jeune homme, qui a appris dans les épanchements de famille le cas que font les ministres de la charte, des lois, des règlements, etc., se moque de l'ordonnance de 1833 comme de son premier cigare. Il n'ignore pas, d'ailleurs, qu'aujourd'hui les fonctions diplomatiques sont le domaine privilégié des familles qui désirent se débarrasser d'un fils, quand celui-ci est décidément reconnu n'être bon à rien.
Notre jeune homme fait son droit. Il fréquente assidûment les cours.	Notre jeune homme fait des folies et des dettes. Il fréquente assidûment les théâtres, les coulisses, les lorettes et les rats de l'Opéra.
Il se fait recevoir à l'institution des élèves consuls, et pâlit sur les graves ouvrages des Puffendorf, des Grotius, des Bentham, des Montesquieu, etc., etc.	Il se fait recevoir à un club hippique, cultive les petits soupers, les bals masqués, et étudie les variétés du costume de débardeur, ainsi que les poses chaloupantes de la danse chicarde.
Notre jeune homme acquiert ainsi une connaissance approfondie de la législation, du droit international, du code, des traités, en un mot de tout ce qui est nécessaire pour remplir un poste de consul.	Notre jeune homme acquiert ainsi une connaissance approfondie des règlements du *turf*, des paris de course; il parvient à connaître tous les purs sang célèbres, les figurantes les plus notables du corps de ballet; il est en état de pincer délicieusement le cancan.
Un poste consulaire important vient à vaquer.	. . . .
Le jeune homme studieux, instruit, se présente, fort de ses cinq ans de stage en qualité d'élève consul, et de ce qu'il remplit toutes les conditions prescrites par l'ordonnance de 1833.	Le jeune dandy sportsman et balochard se prévaut fort de ce qu'il a passé jusqu'à ce jour sa vie à ne rien faire, et de ce qu'il ne remplit aucune des conditions prescrites par l'ordonnance de 1833.
Celui-ci est dérisoirement refusé.	Celui-là est nommé d'emblée.

Nous avons été surpris de voir inséré au Bulletin des lois le traité de commerce conclu récemment avec la Sardaigne. Il nous semble que ce traité, contenant des modifications des tarifs et des droits établis par *la loi*, ne peut avoir d'existence *légale* que lorsque lui-même aura été converti en *loi* par les trois Pouvoirs.

Une *ordonnance* ne suffit donc pas pour qu'il soit mis à exécution et dès-lors son insertion au Bulletin des lois est sans objet.

Si pourtant le ministère a pensé pouvoir se passer de l'approbation des Chambres, c'est un nouvel envahissement que le Pouvoir exécutif tenterait sur les deux autres pouvoirs. Dès l'année dernière, nous avons déjà, dans la *Phalange*, démontré, avec la dernière évidence, que les conventions sur le droit de visite avaient été également mises à exécution d'une manière illégale, et qu'elles n'avaient *légalement* aucune valeur, tant que le concours des deux Chambres ne les a pas validées.

aux rangs inférieurs ce prosaïsme, ce bon sens étroit, cet égoïsme poltron, qui ont envahi toutes les âmes. Le jour est venu de ranimer les belles flammes du cœur, et d'employer les généreux dévouements à la protection et à l'émancipation des femmes, des enfants et des pauvres affligés. Telle était l'œuvre péniblement tentée par la chevalerie; telle est l'œuvre que notre siècle accomplira, non plus à grands coups de lances, mais par les travaux plus souverainement féconds de la science.

D. LAVERDANT.

Revue musicale.

OPÉRA-COMIQUE. — *Mina* ou *le Ménage à trois*. — MM. Planard, Ambroise Thomas.

Voici sommairement, et dégagée de tous les incidents, la donnée mise en scène par M. Planard. Une jeune fille, *Mina*, a été élevée par une vieille tante retirée du monde, dans l'ignorance la plus complète des hommes et des usages de la vie. De l'amour et du mariage, elle ne sait pas même les noms. Elle est parvenue ainsi à l'âge où, par suite d'arrangements de famille, elle doit épouser un colonel de Romberg. Elle passe, sans transition, de l'ermitage de sa vieille tante au château de son mari. Au grand air de la liberté et au contact de la société elle ne tarde point à naître à la vie du cœur, et bientôt ce jeune cœur, vierge d'émotions, s'ouvre à l'amour, qui l'envahit rapidement. Le mariage de Mina est un mariage simulé. Le colonel, qui devait l'épouser sous peine de perdre un immense héritage, étant déjà secrètement uni avec une autre femme, n'a pu accomplir réellement la condition qui lui était imposée. Mina se croit mariée; mais, comme elle est toujours dans la même ignorance relativement au mariage, à ses conditions et à ses conséquences, elle se laisse aller de la meilleure foi du monde à aimer un

d'un homme pour être sa femme, beaucoup du moins ont conservé la plus complète ingénuité du cœur jusqu'après le moment où elles ont prononcé le monosyllabe irrévocable. Alors, malheur à elles si l'amour s'éveille dans leur âme, à moins que, par un hasard extraordinaire, cet amour leur soit inspiré par celui qu'elles ont épousé!

Les moralistes les plus sévères ne réprouvent pas l'amour en lui-même, seulement ils établissent une distinction entre l'amour permis et l'amour défendu. Pour s'aimer moralement, il faut être époux ou fiancés. Cela est très bien; mais, du moins, puisqu'on restreint ainsi le champ de l'amour, faudrait-il lui laisser le libre empire de ce coin où on veut l'enfermer. En est-il ainsi? Non, certes, et la plupart du temps, quand il s'agit de conclure un mariage, on examine toutes les questions de convenance, hormis celle de la sympathie amoureuse. Si dans beaucoup de familles les jeunes filles sont consultées, il n'est pas moins vrai qu'elles se prononcent le plus souvent sans conscience de ce qu'elles promettent. Elles ont l'ingénuité du cœur, et leur premier amour est encore à naître qu'elles sont irrévocablement liées. Qu'on s'étonne donc après cela des discords, des tortures qui se rencontrent dans un si grand nombre de ménages. Et, chose bizarre, admirable logique de la société, l'homme qui a choisi librement l'épouse à laquelle il jure, imprudemment peut-être, mais en parfaite connaissance de cause, un attachement éternel, l'homme est absous par l'opinion publique s'il manque à son serment, tandis que la femme qui, dans sa complète inexpérience, a répété machinalement un *oui* soufflé par ses parents, la femme est impitoyablement accablée sous les foudres de la morale.

M. Planard, qui n'aime pas les sombres tableaux, a dû rendre possible la supercherie dont on se sert pour faire croire à Mina qu'elle est mariée, et le public sympathise vivement à la joie de la jeune fille, quand, plus instruite sur les véritables conditions du mariage, elle apprend qu'elle pourra s'unir à l'homme que son cœur a choisi. En défini-

dies ont tout-à-fait le caractère instrumental. Elles ne sont point écrites avec la sobriété de grands intervalles que réclament la constitution de l'instrument vocal et les exigences les moins sévères de l'application du chant aux paroles. Ainsi, M. Thomas fait débuter une phrase de ténor par la succession ascendante : *Mi la ut mi fa la ut*. Une treizième franchie dans l'espace d'une mesure et demie, et dans une mélodie principale! sans doute il est beaucoup plus facile, dans de pareilles conditions, de trouver des mélodies neuves, mais il est impossible d'en trouver de bonnes.

M. Thomas a fait une étude profonde de la combinaison des parties de l'orchestre; il s'entend même habilement à marier les voix entr'elles, et ses morceaux d'ensemble, quintettes ou quatuors, sont toujours bien supérieurs à ses duos et à ses airs; en un mot, il possède parfaitement le maniement difficile de la mélodie composée; nous l'engageons vivement à se préoccuper maintenant de la mélodie simple. Nous lui citerons comme modèle l'espèce d'hymne à l'amour qui termine le quatuor de son troisième acte, la phrase : *Des biens que l'on envie*, etc. Cette phrase est heureuse et pleine d'élan.

En somme, la partition de M. Thomas a une grande valeur musicale. L'orchestration est très compliquée, mais elle est ouvragée avec tant d'art que cela n'a pas nui au succès de première audition, qu'ont assuré les charmantes mélodies instrumentales qui enveloppent, comme d'un fin réseau, les dialogues syllabiques des chanteurs. Un succès dans de pareilles conditions ne peut que croître; car plus on examinera de près cette musique, plus on y découvrira de choses fines et d'un précieux travail qui, la première fois, échappent nécessairement à l'oreille.

L'orchestre de l'Opéra-Comique peut revendiquer une bonne part du succès. Il est impossible de rendre avec plus de sûreté et de délicatesse tous les petits et scabreux détails dont cette musique se compose. Ma-

Il serait temps que la Chambre des députés arrêtât les envahissements du Pouvoir exécutif. Nous reviendrons sur ce sujet lorsque les Chambres seront assemblées.

La société Chino-Parisienne a eu ce soir une réunion composée de fabricants d'articles-Paris. L'objet de la réunion était de se concerter sur les moyens de nouer des relations commerciales avec la Chine. La fabrique de Paris se propose de se mettre directement en rapport avec la Chine, en évitant l'intermédiaire des commissionnaires, ce qui est incontestablement un progrès. Il est même question de former une association des fabricants, avec un jury pour fixer le choix et le prix des articles à expédier; mais ce projet ne pourra se réaliser qu'après le départ de l'ambassade française. On a fait remarquer très judicieusement que les deux conditions indispensables pour le succès étaient : 1° que les objets envoyés fussent fabriqués *ad hoc* et sur des renseignements exacts fournis par le délégué du commerce parisien; 2° que la plus grande loyauté présidât à la désignation des qualités, poids et mesures. Ces intentions sont assurément fort louables chez les industriels; l'intérêt bien entendu doit conseiller une pareille ligne de conduite.

M. Edouard Renard a été introduit, et a annoncé qu'il était nommé délégué sur la présentation de la Chambre du commerce. M. Renard a donné aux fabricants cinq jours pour remettre leurs échantillons, attendu le prompt départ de l'ambassadeur. Le président a fait observer avec raison que ce délai était dérisoire. Comment se fait-il que l'on ait tardé jusqu'au moment du départ pour nommer le délégué?

N'est-ce pas là encore une preuve du peu d'esprit pratique de nos hommes d'Etat?

REVUE ÉTRANGÈRE.

Grèce.

Athènes, 29 septembre 1843.

La marche des évènements qui se sont accomplis depuis la journée du 15 septembre a rendu encore plus distincte la position respective des deux partis qui aspirent au pouvoir. Les résidents des cours étrangères savent parfaitement aujourd'hui pour qui et par qui la révolution a été faite. Le parti russe ou oriental forme maintenant le parti révolutionnaire, et le parti franco-anglais ou occidental commence à se montrer conservateur. La tendance de ce dernier parti est de réagir contre la journée du 15 septembre au nom du roi, mais jamais par le roi; car le roi devient de plus en plus *impossible* par le vide qui le sépare de la nation.

Le parti vainqueur ou russe emploie tous ses efforts pour éloigner ses adversaires et préparer tous les esprits pour la prochaine assemblée nationale qui doit se réunir à Athènes pour le 13 novembre prochain.

Le fait capital actuel est donc que le parti oriental a tout-à-coup changé de rôle, puisque de conservateur il est devenu révolutionnaire, et que le parti occidental, qui était le révolutionnaire ou au moins opposant, s'est fait conservateur et cherche à défendre la monarchie constitutionnelle avec le roi Othon, dont l'existence en Grèce est devenue désormais incompatible avec celle du parti contraire. Mais les occidentaux ne sont pas encore arrivés à l'unité, ayant toujours en deux chefs indépendants l'un de l'autre, Coletti d'un côté, personnifiant les tendances françaises, et Maurocordato de l'autre, personnifiant les tendances anglaises. Le parti oriental ou russe est au contraire caractérisé par l'unité religieuse, et a par conséquent pour lui toutes les traditions helléniques.

Dans cette situation, il est facile de prévoir que la constitution qui sortira du sein de la nouvelle assemblée nationale, et qui sera modelée sur celles de vos pays parlementaires, ne sera qu'éphémère, parce que, d'un côté, elle ne sera pas prise au sérieux par le parti russe, pour lequel elle ne sera qu'un moyen, et que de l'autre, le parti occidental ne peut s'identifier avec une loi sincère à la conservation religieuse du pays, dont la constitution ne peut se passer. Ce dernier parti ne pourrait donc triompher qu'en apportant une conception plus élevée que l'idée orientale, conception que la supériorité intellectuelle de l'occident devait lui fournir.

Le roi, comme vous le savez déjà, a eu une entrevue avec le colonel Calergi, le héros principal de la journée du 15 septembre, et qui a été promu au grade de gouverneur militaire de la capitale. Dans cette entrevue, le roi eut l'imprudence de lui reprocher sa conduite comme étant celle d'un traître. Calergi lui a répondu : Sire, avant d'être soldat j'étais Hellène. — Mais vous auriez dû au moins me prévenir. — Je l'ai fait, sire. — Comment? — Oui; la veille du 15 septembre, j'allai officiellement chez le ministre de la guerre pour lui dire de se rendre auprès de vous et de vous conseiller de faire quelques concessions à la nation, de changer de politique, de nous octroyer une constitution, si vous ne vouliez pas qu'on vous l'arrachât. Votre ministre m'a répondu, sire : Ne vous-tu pas que la tête du roi est plus dure que ce mur? — Là-dessus Calergi est parti, laissant le roi à ses réflexions.

Depuis cette conversation imprudente et qui a été rendue publique, le parti vainqueur prend toutes ses mesures pour assurer son existence, et cherche à rendre le séjour du roi impossible en Grèce, à l'accabler de mille vexations pour le forcer à abdiquer. Ainsi les ministres déchus étant allés dernièrement le voir en grand costume, on a profité de cette circonstance pour les exiler tous séparément. On cherche à inquiéter les esprits par des bruits mensongers; on raconte tantôt que le ministre d'Autriche fournit de l'argent à des chefs de partisans qui sont sur les frontières pour enlever le roi et faire un mouvement contre-révolutionnaire, tantôt que le roi a 600,000 drachmes dans son palais, tout prêt à soutenir ce mouvement.

En attendant, le roi est toujours gardé à vue, et la surveillance à laquelle il est soumis devient de plus en plus rigoureuse.

Les troupes de la garnison vont être doublées, l'organisation d'un nouveau bataillon d'irréguliers vient d'être décrétée, et le commandement remis à un chef de couleur russe. Notez que toutes les forteresses de la Grèce et de la capitale sont entre les mains des chefs de ce parti, excepté les forteresses de Missolonghi et de Chalcis, qui appartiennent au parti contraire.

Au surplus, la misère augmente tous les jours, et il y a en ce moment un manque absolu de numéraire dans le pays.

Nous lisons, dans l'*Observateur grec* :

« Les adhésions au mouvement du 15 septembre arrivent de toutes les parties du pays. On se trouve encore dans ce moment heureux et si court de toute révolution, où un changement important venant d'avoir lieu, tout un peuple se laisse aller à cette joie presque enfantine

Les électeurs nommés par les localités se réuniront quelques jours après, en assemblée provinciale. Cette assemblée nomme une commission chargée de dresser la liste des candidats à la députation, et dont le nombre doit être quadruple du nombre de députés à élire par l'assemblée; on vote ensuite sur chacun d'eux comme dans l'assemblée primaire; ceux qui réunissent le plus de voix sont élus. »

—

Correspondance particulière.

Allemagne.

Stuttgart.

Depuis quelque temps la tendance générale vers l'association se prononce de plus en plus dans l'Allemagne, non-seulement dans des spéculations commerciales, mais encore dans de hautes vues de justice. On sait que depuis trois ans presque toutes les chambres constitutionnelles de l'Allemagne demandent à haute voix la publicité des débats judiciaires et le système de défense orale. Nulle part le gouvernement n'a jugé à propos de déférer à ces demandes. Maintenant nos bourgeois, de guerre lasse, s'avisent de se satisfaire eux-mêmes. Déjà les libraires ont institué des juges-arbitres qui décident toutes les contestations entre libraire et libraire, et entre libraire et auteur; ces tribunaux sont acceptés par ceux qui aiment une justice prompte et gratuite. Les débats sont publics, et, au lieu de paperasses, les plaignants et les accusés sont tenus d'articuler verbalement leurs griefs et leur défense. Une assemblée composée des plus notables commerçants vient d'être dans notre ville un comité chargé de rédiger une circulaire qui sera envoyée à tous les commerçants et industriels du pays, pour les inviter à adhérer à une cour de juges-arbitres à laquelle le commerce entier soumettra dorénavant toutes ses plaintes. Les débats seront également publics et de vive voix. Le gouvernement ne voit pas ces associations de bon œil, mais il n'y peut rien. Il ne saurait être défendu à qui que ce soit de soumettre ses plaintes à un tribunal d'arbitres. Cet exemple sera bientôt suivi de toute l'Allemagne, et il en résultera une révolution complète et pacifique dans le système judiciaire de l'Allemagne.

—

On nous écrit de Berlin :

« Les persécutions contre la presse philosophique et sociale deviennent de plus en plus violentes et portent le cachet du moyen-âge. M. Edgar Bauer, frère de Bruno Bauer, a publié un livre qui a été saisi avant qu'il n'ait paru. Le livre peut être regardé comme nul et non avenu, vu qu'on en a détruit tous les exemplaires; mais l'inquisition, qui s'appelle aujourd'hui la *censure*, n'en a pas moins intenté un procès criminel à M. Bauer, pour avoir voulu publier quelques phrases peu orthodoxes, qu'elle, la censure, a empêché d'être imprimées et publiées. Presque tous les représentants de la presse indépendante de 1840 et 1841 sont forcés de s'expatrier. Tous ces hommes avaient vigoureusement combattu l'esprit étroit et exclusivement national de nos ultra-Teutons, et tous sont, comme dit la police, entachés d'idées sociales. Voici les noms des auteurs qui, dans les derniers temps, ont dû s'expatrier à Paris : MM. Ruge, Hess, Marx, Bernays, Herwegh. D'autres les suivront. Nos *nationaux* s'affublent maintenant de leur manteau de Marius. En attendant, le journal de M. Giehne vient de mourir; l'acte de décès a été signé par la censure. M. Giehne était le premier des nationaux exclusifs. Il sera, dit-on, employé au journal commercial de M. List, une feuille qui demande tous les jours de nouveaux tarifs d'entrée pour toutes les marchandises qui viennent de l'étranger. Au train dont va la censure en Allemagne, il ne nous restera bientôt plus que les petites-affiches.

—

La *Gazette de Trèves*, qui dans ce moment est sous le coup d'une menace de suppression de la part de la police prussienne, contient, dans ses derniers numéros, une série d'articles sur la science sociale. Après avoir combattu le communisme, elle aborde le système social de Fourier, et finit par y adhérer pleinement et sans restriction. L'espace nous manque pour reproduire en entier l'article de la *Gazette de Trèves*, qui y occupe trois colonnes. Nous nous bornons à en citer textuellement la fin :

« Fourier, dit ce journal, est mort à Paris en 1837. Ce grand homme » est le créateur de ce système qui, bien qu'incomplet, renferme en lui » toutes les améliorations sociales possibles. M. Menzel lui a érigé dernièrement un monument dans sa feuille littéraire, en le traitant de » maniaque et de fou. Il est dans la nature des choses que tout ce qui » est petit, rampant, envieux et misérable, jette la boue à tout ce qui » est grand et sublime, surtout dans notre patrie allemande. »

La *Gazette de Trèves* est un journal des plus libéraux de l'Allemagne, autant que la censure allemande le permet.

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — *De la frontière de Turquie*, 1er octobre. — Des lettres de Bucharest annoncent la découverte, à Ibraïl, d'un complot se rattachant aux projets révolutionnaires des chrétiens de la Bulgarie. On aurait arrêté douze ou quinze personnes accusées d'avoir voulu mettre le feu à la ville pour s'emparer, à la faveur du tumulte, des armes et des munitions déposées dans les arsenaux.

Dans la Bosnie, des révoltés se sont emparés de quelque châteaux-forts. Toutefois, des négociations auraient été, dit-on, entamées avec le visir pour arranger à l'amiable les différends qui existent.

(*Gaz. d'Augsb.* du 13 octobre.)

GRÈCE. — On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 13 octobre.

« A Constantinople on craint que l'esprit de révolte ne s'infiltre dans la Thessalie et la Macédoine. On a le projet d'envoyer un corps d'observation à Larissa. Parmi les membres du divan, les uns attribuent la révolution de Grèce à la France et à l'Angleterre. Sir Strafford-Canning, disent ceux-là, aurait reçu sans étonnement cette nouvelle. D'autres croient apercevoir la main de la Russie dans cette affaire. Calergi a un frère au service de la Russie, il est lié avec l'ambassade russe de Constantinople; une de ses parentes est alliée à la famille Nesselrode. La Russie est la première puissance qui ait conseillé des mesures de rigueur contre la Grèce. »

— Le firman qui réorganise l'armée turque paraît avoir occasionné un grand mécontentement dans ses rangs, et la Porte a, dit-on, découvert une conspiration militaire; plusieurs arrestations ont eu lieu.

ESPAGNE. — *Madrid*, 10 octobre. — C'est aujourd'hui la fête de la reine Isabelle. Il y a baise-main au château. S. M. pose la première pierre du palais de la chambre des députés. Ce soir, illumination. La Bourse n'a pas été ouverte à cause de la cérémonie. On a reçu les courriers insurgés, et que M. Lesseps a fait signifier à la junte qu'il entendait avoir satisfaction et qu'il ferait braquer contre eux les batteries des stationnaires.

Les vivres ne manquent pas à Barcelone, grâce à plusieurs *razzias* faites par les assiégés dans les environs.

PORTUGAL. — On écrit de *Lisbonne*, le 10 octobre, au *Corresponsal* de Madrid :

« La reine dona Maria, le roi, le prince royal et l'infant don Louis, se sont embarqués sur *le Terceira* pour Aldea Gulega, d'où ils passeront dans l'Alentejo. L'itinéraire comprend Beja, Evora, Villaviciosa, Elvas, Estremos, Porto-Alegre, Abrantès, Santarem et Lisbonne. Le duc de Terceire, président du conseil, et Costa Cabral accompagnent la famille royale. Le but du voyage de la reine est d'accroître sa popularité en visitant des populations dont elle n'est pas encore connue. L'Opposition a rappelé à cette occasion le voyage de Joao VI à Villafranca en 1823, voyage dont ce monarque profita pour se faire proclamer roi absolu. On a été charmé d'apprendre en Portugal que la révolution de Barcelone touchait à son terme, car on en craignait le contre coup. De la légation espagnole sortaient mille bruits absurdes, tous favorables aux ayacuchos. On y disait qu'Ametller, à la tête de 14,000 hommes, allait révolutionner toute la Catalogne, que Montana était entré à Barcelone avec 10,000 hommes, et que Madrid avait été mis en état de siège. Il suffisait de ces bruits, heureusement démentis par l'événement, pour alimenter la confiance des perturbateurs. Zurbano se dispose, dit-on, à rentrer en Espagne. »

ALLEMAGNE. — *Du Danube*, 6 octobre. — La diète provinciale de la Basse-Autriche, qui a clos dernièrement ses séances, a manifesté dans ses idées une tendance vraiment constitutionnelle qui fera époque dans l'histoire d'Autriche. Cette fois, les Etats ne se sont pas bornés à examiner et contrôler les propositions royales, ils ont en outre adopté les trois résolutions suivantes qui ont été soumises au gouvernement : 1° la communication des comptes; 2° la suppression des corvées; 3° une plus grande indépendance chez les membres de la diète. A cet égard, ils désirent que l'exercice des fonctions publiques soit déclaré incompatible avec le mandat de député aux Etats.

(*Gazette universelle allemande*, 13 oct.)

HOLLANDE. — On mande de La Haye, le 9 octobre :

« Le bruit court que le gouvernement songe à convertir les 5 0/0 en 4 1/2 sans augmenter la dette. Cette conversion se rattacherait à la capitalisation de la partie de la dette échue à la Belgique; on dit que des négociations ont été entamées à ce sujet avec la maison Rothschild. »

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — *Constantine*, 4 octobre 1843. — Une partie des troupes échelonnées depuis la grande halte jusqu'à El-Arruch pour l'achèvement de la route, est rentrée au quartier général. Deux jours après, une colonne de trois mille hommes est partie pour les frontières de Tunis, afin d'établir définitivement les lignes limitatives entre cette région et notre province. Cette circonstance a arrêté les travaux commencés sur la route, qui sera encore, comme les années précédentes, impraticable pour le charroi pendant la saison hivernale.

Le commandant du génie, M. Guillotin, s'occupe activement d'un projet pour amener dans nos principales rues de l'eau jaillissante, ce besoin de tous les climats, de ceux surtout où règnent des chaleurs tropicales. Trente mille francs sont affectés aux premiers travaux. Moyennant une légère redevance, les propriétaires pourront aussi avoir de l'eau dans leurs maisons; Constantine acquiert chaque jour plus d'importance. On attend avec impatience le duc d'Aumale. On regrettera cependant beaucoup le général Baraguay-d'Hilliers, dont la santé est malheureusement mauvaise.

INTÉRIEUR.

La corvette de charge *l'Allier*, commandée par M. Lavaud, vient d'entrer à Brest; elle apporte de Taïti les plus récentes nouvelles reçues en France. Le missionnaire Prittchard avait redoublé d'efforts pour détruire notre influence auprès de la reine Pomaré; mais ses intrigues avaient été neutralisées par le capitaine Lavaud, qui avait rétabli le protectorat fondé par l'amiral Dupetit-Thouars. A son départ, le 3 avril, la plus grande tranquillité régnait à Taïti.

— La caisse d'épargne a reçu dimanche 15 et lundi 16 octobre 1843, de 4,955 déposants, dont 605 nouveaux, la somme de 704,714 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à 717,500 fr.

A partir du dimanche 12 novembre prochain, il sera établi deux nouvelles succursales dans les hôtels des mairies des 5e et 7e arrondissements, situés rue de Bondy et rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

Faits divers.

Plusieurs journaux annoncent ce matin que M. le comte de Salvandy, nommé ambassadeur de France près la cour de Turin, part dans le courant de cette semaine. Il reviendra au mois de janvier pour prendre part à la discussion de l'adresse.

— Depuis le 1er janvier, il a été délivré au ministère de la guerre des passeports pour l'Afrique à 3,000 familles d'ouvriers, ce qui élève le nombre des nouveaux colons à près de 15,000.

— Des lettres d'Alexandrie portent que la question du chemin de fer à construire entre cette ville et Suez a été de nouveau soulevée, et que des maisons anglaises offrent du fer pour les rails.

— L'inauguration du chemin de fer belge-rhénan a dû avoir lieu tour-à-tour à Anvers, Liége, Cologne, sur l'Escaut, la Meuse et le Rhin. Les feuilles belges, après avoir consacré hier leurs colonnes aux fêtes de la première de ces villes, les remplissent aujourd'hui du compte-rendu de celles qui ont été célébrées samedi dans la cité liégeoise. On s'est réciproquement félicité des communications qui vont confondre la Prusse et la Belgique. Quant à la France, son nom n'a pas été une seule fois prononcé dans les discours ni dans les toasts d'Anvers ou de Liége.

— On mande de la frontière à la *Sentinelle des Pyrénées* :

« Le préfet et l'ingénieur du département sont prochainement attendus à la frontière pour s'entendre avec les commissaires du gouvernement espagnol sur la direction à donner à la route royale de Madrid à Bayonne par Pampelune. Les travaux de cette route, poussés avec une activité extraordinaire chez nos voisins, sont arrivés, de l'autre côté de la frontière, à la hauteur d'Urdach. Il paraît que le génie militaire, oubliant sans doute de ce qui s'est passé lors de l'invasion de 1813, a ré-

» Ainsi, grâce à M. Lejeune, la persécution dont M. Poullet était l'objet depuis trop long-temps déjà a enfin cessé. Sans la sage réserve de ce fonctionnaire, un honnête et paisible artisan aurait été forcé d'abandonner sa femme, sa maison, et aurait eu l'humiliation de franchir l'ignoble seuil du violon. »

— On écrit d'Yvetot, le 13 octobre 1843, au *Mémorial de Rouen* :

« Une évasion qui rappelle celle du célèbre Lavalette, a eu lieu dans la soirée du 12 dans notre maison d'arrêt. Le nommé Garelli, Prussien, arrêté au Havre, attendait la correspondance qui devait le transporter à Paris.

» Dans la journée du 12, deux dames bien vêtues, se disant être l'une sa sœur, l'autre sa femme, et parlant allemand comme lui, vinrent plusieurs fois le visiter. Dans la soirée elles revinrent encore. Le guichetier, complètement rassuré sur leurs intentions, les laissa seules avec le prisonnier, et passa dans une petite pièce contiguë au parloir. Quelques minutes après, il fut rappelé par les visiteuses, dont l'une lui demanda si elle pourrait encore revenir le lendemain voir son mari. L'autre femme, affublée d'un grand châle, la figure cachée sous un grand chapeau de paille garni d'un voile noir, ne souffla mot. Le couloir de la prison est obscur, le guichetier ne soupçonna pas le déguisement, et ouvrit sans défiance la porte de la prison.

» Le lendemain, quand il se rendit dans le dortoir pour réveiller Garelli qui devait partir pour Rouen avec la correspondance, il trouva le nid vide et l'oiseau envolé. La sœur de Garelli avait passé la nuit dans le lit de son frère, à côté de trois autres prisonniers qui étaient loin de soupçonner le sexe de leur camarade de chambrée, et le matin elle était descendue vêtue seulement d'un jupon et coiffée d'un foulard, et elle s'était fait ouvrir la porte par le même guichetier qui avait laissé échappé son frère. Ce dernier, en la voyant à la porte, s'était imaginé qu'un autre guichetier l'avait laissée entrer dans la matinée.

» A la nouvelle de cette évasion, tous les gendarmes sont montés à cheval, mais le prisonnier évadé avait sur eux tout une nuit d'avance. Ils n'ont pu qu'arrêter, à une lieue environ d'Yvetot, l'héroïne de cet acte de dévouement fraternel. C'est une femme de vingt-cinq ans environ, d'une assez jolie figure. Elle a fourni sur la route qu'a dû tenir son frère des indications que l'on fera bien de suivre en sens inverse, si l'on veut rejoindre le fugitif. »

— Un excellent acteur, Rosambeau, vient de mourir, enlevé comme tant d'autres par la misère. Le théâtre de l'Odéon a ouvert une souscription en faveur de sa femme et de ses enfants. Cette souscription sera le seul héritage qu'aura laissé Rosambeau.

— Les pompiers ont passé la nuit sur le théâtre de l'incendie si menaçant qui s'est déclaré avant-hier rue de Charonne. La précaution était bonne : à différentes reprises, le feu s'est rallumé dans les décombres. Le dommage est évalué à 300,000 fr.

Un jeune pompier est entré dans une chambre tout embrasée où se trouvaient quatre personnes cernées par le feu. Il s'est jeté à travers les flammes et a sauvé deux femmes qu'il a déposées dans la cour. Ses vêtements brûlaient. On veut le secourir. Il disparaît de nouveau et revient cinq minutes après, portant deux enfants sains et saufs. Il les dépose à leurs pieds, et, couvert de brûlures, épuisé de fatigue, il s'évanouit.

— Une troupe de lynx a envahi les environs de Tenda et de Vintimilia. Poussés par la faim, ils attaquent jusqu'aux hommes. Deux ont été victimes de leur rage. (*Presse.*)

— Le brick français *Armide*, capitaine Bidault, allant du Havre à Hambourg, avec une cargaison de vin, s'est échoué, le 9 courant, à Cuxhaven, à dix heures du soir, en pleine eau, entre les tonnes n. 6 et 7, et s'est brisé pendant la nuit. L'équipage a été sauvé le matin à cinq heures. (*Courrier du Havre.*)

— Depuis quelques jours il s'est manifesté à Limoges une sorte d'épidémie qui s'attaque de préférence aux enfants. C'est une sorte de *pourpre*. Il a fait beaucoup de victimes. Un seul quartier de la ville, celui de l'Evêché, a vu périr une cinquantaine d'enfants. (*Persévérant.*)

— On lit dans le *Patriote de Saône-et-Loire* :

« Il y a quelques jours que deux femmes employées à la sucrerie de Tournus causaient le soir auprès de la rape. L'arbre qui met cette rape en mouvement accrocha la robe de l'une d'elles qui, se sentant enlevée, chercha à se retenir aux bras de sa compagne qu'elle entraîna. Ces deux malheureuses tournèrent alors avec une vitesse de cent tours à la minute; à leurs cris, le mécanicien s'empressa d'arrêter la machine, mais l'une d'elles eut instantanément la tête broyée contre le pavé et les murs, l'autre eut la présence d'esprit de se lier à cet arbre avec les mains; on la retira mourante ; cependant on espère la sauver.

— Depuis long-temps la police de Lyon avait l'œil sur des tentatives d'embauchage faites par des agents étrangers sur des ouvriers de la fabrique. Deux viennent d'être arrêtés. Des documents qui prouveraient leur culpabilité ont été saisis à leur domicile, ainsi que plusieurs dessins. (*Courrier de Lyon.*)

— Ce soir, à l'Odéon, *Lucrèce* et *Tôt ou tard*. Vendredi prochain, la première représentation de *Pierre Landais*.

Faits de subversion sociale.

Le sieur Boivin, gendarme à la résidence d'Honfleur, se disposait à se mettre en route pour la correspondance d'Honfleur, mercredi matin, lorsqu'il a reçu l'ordre qui lui notifiait son changement. Après avoir pris connaissance de cette dépêche, le malheureux est monté précipitamment dans l'appartement qu'il occupe rue d'Orléans, et s'est frappé de quatorze coups de couteau dans la poitrine et de dix coups de rasoir sur les bras. Il était hier à quatre heures dans un état désespéré.

On assure que Boivin a été poussé à cet acte de désespoir par le chagrin que lui causait l'idée de quitter une résidence où sa femme exploite, depuis plusieurs années, un petit établissement de mercerie et de modes fort bien achalandé, et qui ajoutait à l'aisance de la famille du pauvre gendarme, qui est père de deux enfants.

Déjà, il y a dix-huit mois, il avait été menacé d'un changement de résidence, que, par d'actives démarches, il était parvenu à faire révoquer. Le chagrin qu'il a ressenti s'est augmenté, par conséquent, de la déception qui venait si brusquement le frapper.

(*Journal de l'arrondissement du Havre.*)

— On annonce qu'un sieur G..., de Beaumont-le-Roger, vient d'être mis en état d'arrestation et transféré dans la prison de Bernay, sous l'inculpation d'avoir assassiné son gendre. Ce dernier ayant quitté, le mois dernier, le domicile de son beau-père à la suite d'une querelle violente, tout-à-coup tomba malade au point de ne pouvoir plus parler. Le 30 octobre, il succombait sans avoir recouvré l'usage de la parole. Ce n'est que le 8 de ce mois que, sur le bruit public, des investigations judiciaires commencèrent. L'exhumation du corps du décédé eut lieu, et l'inspection de deux médecins amena la découverte de diverses lésions sur le crâne, qui auraient causé la fièvre cérébrale dont le malheureux était mort. Après l'audition de divers témoins, le sieur G... fut arrêté; il exigea une nouvelle autopsie du cadavre en sa présence; elle eut lieu le 10, et, le lendemain, le sieur G... fut conduit à Bernay.

Il paraît que cette affaire a une double importance, tant sous le rapport judiciaire que sous celui de la question de médecine légale qu'elle doit soulever. (*Journal de Rouen.*)

— On lit dans l'*Echo de la Charente*, qui paraît à Angoulême :

« On vient de découvrir dans la Vienne le cadavre d'Anne Roy, malheureuse femme âgée de 45 ans, mère de trois enfants. Elle avait quitté dans la nuit sa maison à l'insu de son mari et de ses enfants, et s'était jetée à l'eau après avoir déposé sur la grève une partie de ses vêtements. On attribue son désespoir à de cruelles souffrances physiques qui dataient de long-temps. Elle avait annoncé son funeste projet à une voisine qui avait fait tous ses efforts pour l'en détourner. Le courant l'avait entraînée à un kilomètre de distance et le cadavre s'était arrêté au milieu des broussailles du rivage. Cette pauvre femme a quitté la vie en pensant au ciel ; elle avait les mains jointes et son chapelet autour du cou. »

— M. le comte de Montureux adresse au *Bien public* de Mâcon des observations bien senties sur l'iniquité et l'illégalité des règlements qui imposent aux détenus non jugés de dures privations, et leur défendent de se procurer quelques soulagements à leurs frais. Comme membre d'un comité de surveillance des prisons, M. de Montureux a pu s'assurer de la vérité des faits qu'il avance.

TRIBUNAUX.

Dénouement de l'épisode Adèle Bulard.

C'est pour jeudi dernier, le 12, que Mlle Adèle Bulard était assignée au parquet d'Altkirch. Elle est arrivée dans cette ville dès la veille au soir; et a sur-le-champ été entendue par M. le juge d'instruction. M. Gast, substitut du procureur du roi, était présent, et d'une conférence très courte il est résulté pour ces magistrats que c'était bien Mlle Adèle Bulard, et que les témoins qui avaient déclaré reconnaître cette demoiselle à la vue de la tête de la victime de l'assassinat de Mulhouse, avaient commis une grossière erreur. En effet, Mlle Bulard, qui a une figure fraîche et jolie, ne ressemble pas du tout à cette tête qui n'est rien moins que belle.

Le lendemain sont arrivés les témoins. On a eu soin, toutefois, de les empêcher de communiquer avec Mlle Bulard avant la confrontation. Celle-ci se trouvait dans le cabinet de M. le juge d'instruction, vis-à-vis de la porte d'entrée. A mesure qu'ils sont entrés, ils ont reconnu Mlle Bulard. La stupéfaction était complète, chez eux, moins peut-être de ce qu'ils revoyaient cette demoiselle, que de l'inconcevable erreur qu'ils avaient commise en croyant trouver de la ressemblance entre celle-ci et la tête de la victime. Disons toutefois qu'il y a quelques signes particuliers qui sont *à-peu-près* semblables dans les deux têtes. En définitive, il est bien prouvé aujourd'hui que Mlle Bulard n'a jamais eu aucune relation avec Blétry, qu'elle ne le connaît même pas, et que, par conséquent, aucun des effets d'habillements reconnus dans la maison de Blétry par les témoins, comme ayant appartenus à cette demoiselle, n'a jamais été en sa possession.

Nous comprenons tout ce qu'il y a de malheureux, de déplorable dans la position qu'on a faite en cette circonstance à Mlle Bulard. Pour notre part, nous regrettons vivement la part que nous avons pu prendre à la divulgation de bruits plus ou moins fondés qui ont circulé à son sujet. Mais il y a quelque chose de bien plus déplorable encore, c'est de voir ce crime affreux, sur lequel on a éveillé l'attention publique, se couvrir de plus en plus de ténèbres ; c'est de voir une instruction criminelle durer cinq mois pour présenter, au bout de ce temps, le problème plus obscur, plus enveloppé de mystère que jamais. Un tel résultat est du plus funeste effet dans le public, et la justice surtout doit le regretter.

(*Courrier du Haut-Rhin.*)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 16 *octobre* 1843.

Gastineau, marchand de vin traiteur, barrière Rochechouart, 6; juge-comm., M. Beau; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

Levasseur, entrepreneur de déménagements à Passy, Grande-Rue, 36; juge-comm., M. Dubois; syndic prov., M. Morel, rue Sainte-Appoline, 9.

Lorentz, ancien fabricant de tissus, boulevart Beaumarchais, 2; juge-comm., M. Lamaille; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

BOURSE DU 17 OCTOBRE.

Les fonds français ont manifesté quelque tendance à de la reprise, mais au milieu d'une grande stagnation, qui a duré pendant presque toute la bourse.

Les reports sont toujours très offerts.

Au comptant. — Lots d'Autriche, 382-50. — Banque belge, 770. — Espagne passive, 5 1/4. — Jouissance des 4 canaux, 140. — Zinc Vieille-Montagne, 4,200. — Canal de Bourgogne, 1080.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. précéd
5 p. 0/0 compt. . . .	121 5	121 20	121 5	121 20	121 15
— fin cour. . .	121 10	121 20	121 10	121 15	121 15
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 75	81 75	81 70	81 70	81 75
— fin cour. . .	81 70	81 80	81 70	81 80	81 75
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours	Dern. c.	Diff. a. le c. pr.
4 1/2 00. . . .	109 »	» »	» »
4 00. . . .	» »	» »	» »
O. de la Ville .	1330 »	» »	B. 5 »
Banque de Fr. .	3300 »	» »	B. 5 »
C. Laf. de 5000.	5080 »	» »	» »
— de 1000.	1125 »	» »	H. 12 50
Caisse Hypoth. .	770 »	» »	» »
Quatre Canaux.	1267 50	1270 »	H. 5 »
Chemins de Fer.			
St-Germain . .	» »	» »	» »
Vers. R. Dr. .	290 »	» »	» »
d° R. G. . .	» »	» »	» »
Orléans	678 75	675 »	» »
Strasb. à Bâle.	181 25	» »	B. 1 25
Rouen. . . .	690 »	691 25	B. 8 75
Havre. . . .	535 »	» »	H. 1 25
Fonds Étrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	106 5/8	106 1/2	B. 3/8 »
— Portugais. .	44 1/4	» »	» »
Esp. D. active.	29 1/4	29 3/4	H. 3/8 »
5 0/0 Naples. .	108 20	» »	B. 0 05
— Romain .	106 1/2	106 7/8	H. 3/8 »
Obl. Piémont. .	1198 75	» »	B. 1 25
Emp. d'Haïti. .	477 50	» »	H. 7 50

Cours de la coulisse.
Avant la bourse. 81 70.
Après, 81 80, 82 1/2, 85.

Bons du Trésor.
3 0/0 à 2 mois.

Reports.
3 0/0 fin prochain, 17 1/2.

S-Germ. Fin cour. »
Vers. r. dr. » »
— riv. g. » »
Orleans. » 675 676 25.
Strasbourg. » 181 25.
Rouen. » 695 691 25.
Havre. » 535.

Londres, 15 octobre.
Dimanche, point de Bourse.

Adjudications.

6 novembre, à midi, à la préfecture de Vannes, travaux de maçonnerie du pont suspendu du Scorff près de Lorient. Evaluation, 210,000 fr.

Spectacles du 18 octobre.

7 h. 1/2 **OPÉRA**. — Guillaume Tell.
8 h. »/» **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Mithridate. — Les Deux Ménages.
8 h. »/» **ITALIENS** —
8 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE**. — Mina.
6 h. »/» **ODEON**. — Lucrèce. — Tôt ou Tard.
6 h. 1/4 **VAUDEVILLE**. — La Robe déchirée. — Les Mémoires du Diable. — Patineau. — Les Petites Misères.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL**. — Brelan de Troupiers. — Paris, Orléans et Rouen. Le Capitaine Charlotte.
7 h. »/» **GYMNASE**. — Un Jour d'Orage — Jean Lenoir. — Les Deux Sœurs.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS**. — Le Voyage. — 1re repr. de Jacquot. — Intermède. — La Canaille. — La Servante.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — Le Royaume des Femmes. — La Tour de Nesle.
7 h. »/» **GAITÉ**. — Lucio.
7 h. »/» **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohémiens.
7 h. »/» **CIRQUE NATIONAL**. — Les Pêcheurs. — Don Quichotte et Sancho Pança.
6 h. 1/2 **COMTE**. — La Maison. — Jonas. — Les Marquises. — Ballet.
6 h. 1/2 **FOLIES-DRAMATIQUES**. — Les Fumeurs. — Les Inconvénients. — Barbe-Bleue.
6 h. »/» **PANTHÉON**. — Il y a 16 ans. — Pendu ou Fusillé. — Antoine.
6 h. »/» **DÉLASSEMENTS COMIQUES**. — Fille du Ciel.

L'un des Gérants : F. Cantagrel.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5.

BULLETIN AGRICOLE.

Les farines n'éprouvent que des variations presque insensibles à la Halle de Paris. A la Halle de lundi les arrivages se sont élevés à 3,900 quintaux 93 kilog., et les ventes à 2,874 quint. 37 kilog. Il restait après la vente 10,148 quint. 5 kilog. Le cours moyen a été établi à 39-91 et le cours-taxe à 40-35. On a vendu 232 quint. de première marque, de 40-00 à 42-05, et 427 quintaux de deuxième marque, de 38-25 à 39-75.

Les graines de trèfle sont toujours rares et soutiennent bien leurs prix dans le Gâtinais et la Beauce. Celles du Gâtinais, qui sont fort retardées, ont souffert des dernières pluies.

Les nouvelles des vignobles sont toujours peu favorables ; la quantité est faible et la qualité médiocre presque partout.

Les mercuriales des vins sur la place de Paris sont consignées exactement sur un registre spécial à la préfecture de police ; nos tentatives pour en avoir communication ont été infructueuses. Nous ne cesserons de réclamer contre cette horreur de la publicité qui semble être le mot d'ordre des agents de l'administration. On affiche à la halle le prix courant des farines ; nous demandons qu'on affiche à l'entrepôt la mercuriale des vins. On ne peut opposer la difficulté de connaître les cours véritables, puisque ces cours sont connus et enregistrés ; nous demandons que la préfecture de police publie ces documents ; tout le monde est intéressé à connaître les prix moyens d'une denrée qui donne lieu à de si importantes transactions ; la publicité en cette matière ne peut nuire au vendeur de bonne foi ; elle est nécessaire pour éclairer l'acheteur.

A. Y.

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil.

Denrées.	Halle	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris.	Principaux marchés de commerce et de consommation.	Marchés étrangers.	Paris.	St-Quent.	Toulouse.	Niort.	Dijon.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 80.

JEUDI 19 OCTOBRE 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 18 OCTOBRE.

Arrestation d'O'Connell.

Réjouissez-vous, publicistes mercenaires qui poursuivez de vos sarcasmes et de vos invectives le Libérateur de l'Irlande! Réjouissez-vous et chantez victoire! O'Connell est mis en accusation. L'aristocratie anglaise a frappé le coup qu'elle méditait depuis long-temps. Et c'est vous qui l'y avez encouragée, journaux traîtres aux idées de 89, traîtres au génie de la France! L'histoire dira que le réquisitoire qui demande la tête d'O'Connell et de ses amis est parti des rives de la Seine. Honte à jamais sur vous, écrivains indignes du nom de Français!

La suspension du meeting à Clontarf n'était que le prélude des poursuites que l'on se proposait d'exercer contre la personne des principaux repealers. Des forces militaires considérables étaient concentrées sur l'Irlande. Le gouvernement anglais, c'est-à-dire l'aristocratie normande, prenait toutes ses mesures. Pendant que l'artillerie, la cavalerie et l'infanterie étaient en marche; pendant que la police, au moyen d'agents provocateurs, tâtait en quelque sorte le pouls à la population irlandaise, pour savoir si elle résisterait, les officiers de justice écrivaient, grossoyaient, instrumentaient, rédigeaient un acte d'accusation en un énorme volume. Puis, O'Connell, son fils et sept ou huit de ses amis, ont été cités à comparaître devant le juge pour répondre à l'accusation portée contre eux. Laissés en liberté sous caution, ils comparaîtront aux assises du banc de la reine.

Et de quoi accuse-t-on le Libérateur de l'Irlande? L'acte dressé par les gens de la vieille loi aristocratique énumère douze chefs d'accusation. Parmi ces douze griefs figure celui d'avoir reçu de l'argent. Ce reproche était d'abord tombé de la plume de nos écrivains mercenaires, et il n'est pas surprenant de le retrouver dans l'œuvre des Laubardemont d'Outre-Manche. Leur esprit procédurier accumule minutieusement les plus intimes détails. Mais, au fond, toutes les charges qui pèsent sur les repealers se résument en deux mots : *Conspiration, Trahison.*

Eh! quoi! O'Connell un conspirateur! lui qui pense, parle et agit en plein air, à la face du soleil, lui dont les discours, prononcés dans des meetings de deux à trois cent mille personnes, jusqu'ici non incriminés, retentissent dans les cinq parties du monde! O'Connell un traître! lui dont la voix éloquente, tout en demandant justice pour l'Irlande opprimée, n'a cessé de protester de son dévoûment, de son obéissance, de sa fidélité à la reine Victoria! lui qui n'a jamais cessé, qui ne cesse même encore, au moment où vous le frappez, de recommander au peuple irlandais le respect pour la légalité! Est-ce donc conspirer que de s'assembler sous le dôme du ciel, de prendre des résolutions communes à tout un peuple, des résolutions pacifiques dont tout le monde civilisé est instruit, auxquelles tous les hommes libres et généreux applaudissent, et que vous êtes les premiers à connaître? Est-ce donc trahir que de se soumettre à vos ordres, même injustes, et d'employer sa propre influence pour les faire exécuter? Oppresseurs de l'Irlande, vous êtes réduits à ôter aux mots leur sens naturel, le sens que le genre humain et Dieu leur ont donnés! Votre accusation n'est qu'un épisode de la Babel politique; c'est un corps sans âme.

Oui, l'accusation portée contre les repealers n'est qu'un fait matériel et brutal, un acte de violence, un abus de la force. O'Connell, c'est-à-dire l'Irlande, se montre pacifique et calme dans son droit. O'Connell raisonne, il discute, il cherche à persuader et à convaincre; il n'emploie d'autres armes que la logique; il n'invoque d'autre appui que la bonté de sa cause et la puissance de l'opinion publique. Mais l'aristocratie anglaise, comme aux temps de la conquête, répond par un déploiement de force armée contre le peuple irlandais, par une accusation capitale contre le Libérateur. N'est-ce pas là de la violence sous un vernis de légalité?

Que sont donc devenus ces sentiments humains et chrétiens, dont l'Angleterre se vante? Une population indigente et affamée sur un sol qu'elle féconde de ses labeurs, ne mérite-t-elle donc pas d'être traitée chrétiennement par cette aristocratie puritaine et bigote, ou plutôt hypocrite, qui envoie des Bibles et des missionnaires sur tous les points du globe? La religion et la justice, qui défendent la spoliation d'homme à homme, la permettraient-elle de peuple à peuple? Chacun doit jouir du fruit de son travail, tel est le véritable principe de la propriété. Au fond, voilà ce que demandent O'Connell et l'Irlande. Il y a là une haute question de politique et d'ordre social, et l'Angleterre ne la résoudra pas avec des canons et des baïonnettes. O'Connell peut disparaître de la scène, l'Irlande peut être noyée dans son sang; mais le principe qui doit présider à l'association fraternelle des travailleurs triomphera. Il triomphera en Irlande, en France, en Europe, partout. Dieu le veut! et l'aristocratie anglaise ne prévaudra pas contre Dieu. Il faut un pacte de justice ou la guerre; si c'est la guerre, malheur à vous!

Le *Journal des Débats* persiste à déclarer qu'il ne peut parler en ce moment-ci d'O'Connell qu'avec une extrême réserve; en attendant, il l'accable de moqueries pour ses paroles un peu patriotiquement vantardes, il est vrai, sur les exploits des brigades irlandaises.

Mais nous ne voulons pas laisser aux *Débats* l'honneur d'une réserve tout-à-fait déplacée, et qui, en cette circonstance, accuse plus qu'elle ne défend O'Connell.

Les patrons des *Débats* ont eu connaissance officielle des desseins du cabinet anglais vis-à-vis l'Irlande; ils ont promis de les appuyer; voilà le fait honteux qui ne peut plus présenter aucun doute aux yeux de tout homme impartial. Sachant O'Connell aussi violent en paroles qu'il est modéré et réfléchi dans ses actions, notre gouvernement a cherché sciemment à le compromettre vis-à-vis de la France. Le *Journal des Débats* a été chargé de remplir, et il a accepté le rôle d'*agent provocateur*. C'est notre gouvernement qui, par le premier article des *Débats*, a attaqué O'Connell. Celui-ci a vu tout aussitôt d'où le coup partait; il ne s'est pas arrêté au journaliste, il a remonté plus haut, il a même remonté trop haut : vivant dans un pays constitutionnel, il aurait dû respecter la fiction, qui parfois se trouve vraie, sur laquelle, d'après nos doctrines en constitutionalisme, repose le régime parlementaire. Il ne l'a pas fait, et c'est en cela qu'il a eu tort. C'était M. Guizot qu'il aurait dû accuser d'illibéralisme et d'intentions mauvaises envers la liberté de tous les peuples, français et étrangers, et il aurait dit une vérité palpable.

Aujourd'hui donc que le *Journal des Débats* fait le réservé après avoir attiré O'Connell dans un piège provocateur, il ajoute l'hypocrisie à une première lâcheté. Soyez ouvertement l'ennemi d'O'Connell et de l'Irlande; ayez au moins le mérite de la franchise, si vous ne pouvez avoir celui d'une généreuse sympathie pour les populations souffrantes. Dites hautement : Je suis Anglais et tory. — A la bonne heure, nous saurons alors à qui nous avons affaire.

Traité de commerce entre la France et la Sardaigne.

Les gouvernements de France et de Sardaigne viennent de conclure un traité particulier de commerce et de navigation dont le texte a paru dans le Bulletin des lois le 15 de ce mois.

Les traités de commerce ont rarement été un progrès, un moyen d'acheminement vers la liberté des échanges; le plus souvent ils ont servi à consolider un ordre faux très nuisible aux intérêts du consommateur, qu'on ne consulte guère dans ces sortes de transactions.

En principe, l'intérêt le plus général d'une nation est de se procurer aux meilleures conditions possibles tous les objets de consommation, et par conséquent de prendre à l'étranger les denrées moins chères que les siennes, ou supérieures à celles que son sol et son industrie peuvent produire. Le commerce international n'a aucune autre raison d'être.

Si le mode de protection adopté par les gouvernements pour leur industrie indigène ne permet pas de diriger les relations commerciales à l'extérieur, de manière à donner satisfaction à cet intérêt capital, il faut de toute nécessité qu'ils choisissent un autre mode de protection pour leurs manufactures. Dans tous les cas les traités de commerce devraient toujours être conçus dans le but de diminuer les restrictions commerciales imposées par les douanes, de se rapprocher le plus possible de cette liberté d'échange, qui, en reliant plus étroitement entre eux les intérêts des peuples, consolidera de plus en plus la paix générale.

Jusqu'à présent on a fait le contraire. Les traités commerciaux n'ont servi que trop souvent à enraciner chez les nations des industries parasites et ruineuses. La convention conclue entre la France et la Sardaigne ne nous paraît pas devoir produire les mêmes résultats, mais il est juste de dire qu'elle a été une transaction entre les intérêts maritimes et les intérêts industriels, et que le ministère a cru devoir faire, comme toujours, le sacrifice des premiers aux seconds.

En France et en Sardaigne, le consommateur trouvera donc à ce nouvel état de choses un avantage peu considérable, mais réel.

Nos départements du Var, des Basses et Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône pourront se procurer la viande, le riz et les fruits de table à meilleur marché. La diminution des droits sur ces deux derniers articles et sur la céruse profitera même à toute la France.

La Sardaigne consommera aussi désormais nos vins et eaux-de-vie à de meilleures conditions; et nos porcelaines de toutes couleurs, ainsi que les divers objets d'industrie parisienne, lui coûteront beaucoup moins cher que par le passé.

La partie la plus importante du traité est celle qui concerne la propriété littéraire; les deux gouvernements se sont engagés à réserver intégralement dans leurs Etats les droits des auteurs sans distinction de nationalité. Nous approuvons complètement cet article du traité; nous ajouterons qu'il est déplorable que, dans l'état de civilisation avancé où se trouve aujourd'hui l'Europe, la propriété littéraire puisse être encore l'objet d'un traité particulier de commerce entre deux nations.

Nous avons remarqué surtout la clause relative à la reproduction des articles de journaux; elle exige que l'origine des extraits soit toujours exactement indiquée dans les feuilles de chaque Etat.

Cette clause peut paraître un peu utopique quand on voit en France tous les grands journaux se pavaner alternativement avec les articles de leurs confrères, dont ils ont bien soin de taire le nom dans la crainte de désachalander leur boutique.

L'intérêt de notre marine, nous l'avons déjà dit, nous semble avoir été compromis dans cette convention avec la Sardaigne; c'est le défaut commun à tous nos traités de commerce. Tous ont été contraires à notre développement maritime, parce que tous nos hommes d'État postérieurs à Colbert n'ont jamais su comprendre,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.

CHAPITRE II. — **LA PRINCESSE MERY**, (Suite.)

12 mai.

Aujourd'hui, j'ai vu Véra. Elle m'a tourmentée avec sa jalousie. La princesse ne s'est-elle pas avisée de lui confier les secrets de son cœur. Il faut avouer qu'elle a bien choisi!

— Je devine où tout cela tend, me disait Véra : avoue-moi que tu l'aimes?

— Et si je ne l'aime pas?

— Alors pourquoi la poursuivre et la tourmenter ainsi?.... Oh! je te connais. Si tu veux que j'ajoute foi à tes paroles, viens à Kislovadsk,

Je suis allé me promener tout seul. J'ai rencontré la princesse Mery, et je l'ai engagée pour la mazourka. Ma démarche l'a surprise et réjouie.

— J'ai cru que vous ne dansiez que par nécessité, comme la dernière fois, m'a-t-elle dit avec son plus gracieux sourire. Il m'a semblé qu'elle supportait avec une résignation admirable l'absence de Groushnitsky.

— Vous aurez demain, lui ai-je dit, une surprise agréable.

— Une surprise, et de quel genre?

— C'est un secret que vous devinerez sans peine dans la soirée de demain.

J'ai été passer le reste de la soirée chez sa mère. Il n'y avait là d'autres personnes que Véra et un vieillard fort amusant. J'ai essayé de lutter de verve avec lui; j'improvisais toutes sortes d'histoires extraordinaires. La jeune princesse était assise en face de moi et écoutait mes sottises avec une attention si profonde et même si tendre, que j'en étais presque confus. Où sont ses caprices et sa coquetterie, sa petite moue impertinente et son regard distrait? Je suis tenté de regretter tout cela.

Véra aussi s'est aperçue de l'attention que m'accordait la princesse. Une anxiété cruelle se révélait dans les traits de son visage amaigri. Elle se tenait dans l'ombre, à demi-couchée dans un grand fauteuil...... Sa souffrance me fit mal.

vanité jusqu'à l'ivresse, au risque de provoquer l'explosion. Il jeta son bonnet et ses gants sur la table, commença à tirer ses basques et à se mirer dans une glace; un mouchoir noir roulé autour d'un col immense en guise de cravate, et dans les replis duquel disparaissait son menton, dépassait de trois doigts le collet de son habit, ce qui lui parut encore insuffisant, j'imagine, car il persécuta le malheureux ornement de manière à le faire grimper jusqu'à la hauteur de ses oreilles.

Son visage se colora d'une nuance pourpre éminemment scélérate à la suite de cette opération laborieuse.

— Ah çà, dis-moi donc, on m'a juré que tu avais fait ces jours-ci une cour acharnée à ma princesse?...

Groushnitsky m'a jeté cette question impertinente d'un air tout-à-fait négligent et sans me regarder; il était absorbé par une conversation plus intéressante avec la glace qui lui renvoyait son image.

— Ce n'est pas pour nous que le thé chauffe (1), lui répondis-je, en répétant la phrase favorite d'un de nos plus célèbres mauvais sujets, chanté jadis par Pouschkine.

— Dis-moi, comment trouves-tu mon uniforme?.. Canaille de juif... comme il m'a fagoté... A propos, je venais t'emprunter des odeurs.....

— Encore! Je t'assure que la dépense est inutile; le parfum de la pommade à la rose qu'exhale ta chevelure t'annonce à dix pas de

en fait de commerce, que les intérêts exclusifs de quelques industries privilégiées.

Aussi la France, qui a la plus belle position maritime du monde, fait-elle effectuer près de la moitié de ses exportations par la marine étrangère. Quelle meilleure preuve peut-on donner de l'inintelligence qui a toujours présidé à la direction de nos affaires maritimes?

La Presse se glorifie d'avoir été la première à conseiller un traité de commerce avec la Sardaigne; nous ne recevons de ce pays, dit-elle, que des matières nécessaires à l'industrie, et en les consommant manufacturées, nous nous enrichissons de la main-d'œuvre. Ces arguments sont encore ceux de la vieille économie politique.

Nous dirons, nous: les objets manufacturés que nous envoyons en Sardaigne sont pour la plupart réexportés dans le Levant et sur toutes les côtes de la Méditerranée; cette réexportation donne lieu aussi à une main-d'œuvre et à une commission qui enrichit la Sardaigne. Or si, au lieu d'accorder des facilités de navigation à ce pays, nous faisions des concessions douanières à la Belgique, à l'Allemagne et à la Suisse, nous transporterions alors leurs produits et les nôtres dans le Levant et les Amériques, et ce transport enrichirait aussi la France; alors elle n'aurait pas besoin d'entretenir chez elle des industries factices dont la protection lui coûte annuellement plus d'un milliard, et qui ne peuvent seulement pas garantir de la misère les classes laborieuses qui les engraissent de leurs sueurs et de leur vie.

Si l'on considère le mouvement de la navigation directe entre la France et les Etats sardes, on voit que, sous le rapport du tonnage, l'avantage est à la France; mais si l'on examine la part que la marine sarde prend dans le commerce entre la France et les pays étrangers, on trouve qu'elle est bien supérieure à la nôtre.

Ainsi les transports de la France en Sardaigne, et *vice versâ*, opérés par notre marine, s'élèvent à 92,000 tonneaux, tandis que les transports effectués par nos navires pour le compte de la Sardaigne en pays étranger, n'atteignent pas le chiffre de 18,000.

Dans la première catégorie figurent 54,000 tonneaux pour des bâtiments de petite dimension, naviguant entre Nice et Marseille; c'est là un triste cabotage qui n'offre pas de grands bénéfices.

Au contraire, les navires sardes transportent 66,000 tonneaux de marchandises françaises dans la Turquie, la Russie méridionale, l'Egypte, la Grèce, la Sicile, l'Angleterre, les Etats-Unis, le Brésil, etc..., et la navigation directe entre la France et la Sardaigne, par les navires sardes, ne s'élève pas à plus de 40,000.

Il résulte de ces faits que la marine de Sardaigne avait déjà un avantage très marqué sur la nôtre, dans la grande navigation, avant les nouvelles concessions qui viennent de lui être faites. Marseille, port franc, était à-peu-près le seul point où ses navires venaient compléter leur cargaison; avec le nouveau traité, ils pourront fréquenter également tous nos ports de la Méditerranée et même de la Manche, et y trouver un fret considérable.

La marine de Sardaigne a pris un grand développement depuis plusieurs années, grâce à l'abaissement successif des droits de douanes.

En excitant ainsi la consommation des produits étrangers à l'intérieur, le gouvernement sarde y attire en même temps le commerce de transit. Ce commerce s'étend rapidement avec l'Allemagne, la Suisse et la France. C'est aux tissus de coton de laine, de chanvre et de lin, tirés de ces divers contrées, que la Sardaigne doit l'extension de ses rapports avec le Brésil. Bientôt elle exportera de ce pays des denrées coloniales à bien meilleur marché que celles de nos colonies; et finira par chasser ces dernières non-seulement de ses marchés, mais encore de ceux de Suisse et d'Italie. Elle commence déjà à importer directement du Brésil une partie des sucres bruts ou raffinés que nous lui fournissions presque entièrement autrefois.

Comme on le voit, le ministère commence par où il devrait finir: le plus pressant est d'élargir nos relations de commerce avec l'Allemagne, la Suisse et la Belgique, dont les tissus abandonnent déjà la route de Marseille pour transiter par la Sardaigne. Quand nos canaux, nos fleuves, nos routes seront couverts des produits de ces contrées et des denrées coloniales et agricoles que nous leur donnerons en échange, nous pourrons alors conclure des traités de réciprocité avec les marines étrangères, sans courir la chance de compromettre la part légitime qui nous appartient sur la mer, et dont la perte doit être imputée à la négligence et les fausses théories de nos gouvernements.

Fraudes commerciales.

Depuis quelque temps, la fraude, qui prend possession de toutes les branches de commerce l'une après l'autre, semble avoir une sorte de prédilection pour la falsification des objets de consommation qui offrent, par leur débit journalier, l'occasion de bénéfices importants.

Les journaux ont signalé récemment à l'estime de ses concitoyens l'honnête industriel qui avait trouvé moyen de vendre, comme de première qualité, des thés avariés auxquels il avait rendu leur apparence marchande au moyen du chromate de plomb. Buvez-donc, pour précipiter la digestion, une forte infusion de chromate de plomb!

Depuis quelques jours, il est bruit dans le monde commercial d'une saisie importante de vins falsifiés à Rouen et à Paris. D'après l'*Echo*, qui est entré à ce sujet dans plus de détails que les autres journaux, l'éveil aurait été donné à la police par le commerce des vins de Paris, qui ne pouvait soutenir la concurrence contre plusieurs négociants de Rouen, lesquels, au moyen de la fraude, livraient à bas prix des vins décorés du nom des mêmes crûs que ceux qui coûtaient un tiers de plus à Paris. Rouen, comme entrepôt central des vins du midi destinés à remonter la Seine, aurait été choisi pour le siège central de la fraude organisée sur une grande échelle; sur les avis donnés par le commerce de Paris, 2,000 pièces (d'autres disent 2,000 pipes, ce qui ferait 6,000 pièces, ou près de 15,000 hectolitres) auraient été saisies à Rouen; un bateau chargé de vins falsifiés aurait été également saisi à Paris.

Nous nous sommes assurés de la réalité de ce dernier fait; une saisie de vins supposés falsifiés a réellement été opérée au port Saint-Nicolas à Paris. Des vins ont été falsifiés; ils l'ont été par le commerce en gros, par ce qu'on nomme le haut commerce. Des détaillants ont pu acheter de bonne foi des vins falsifiés; ils sont exposés à subir les conséquences de la fraude d'autrui. Mais ce qui nous frappe surtout, c'est la négligence et l'incurie, pour ne pas dire plus, des employés de la régie; ils connaissent les entrées, les sorties et les existences en magasin des négociants en gros qui font le commerce des liquides soumis à l'exercice; quand ces négociants, avec 100 hectol. de vin, en font 150, cette augmentation de quantité doit ressortir de l'exercice; c'est donc de l'administration qu'aurait dû émaner la répression de la fraude, c'est elle qui aurait dû la voir; voir la fraude, c'est l'empêcher.

On nous assure que la saisie opérée à Paris n'a pas l'importance que les journaux lui ont attribuée; on avait aussi avancé qu'un dégustateur de la préfecture de police de Paris avait été envoyé à Rouen; ce dernier fait est inexact.

Rappelons au principe, dont on ne s'écarte jamais impunément. L'autorité poursuit la fraude, et elle fait bien; mais n'est-il pas évident pour tout le monde que c'est là un palliatif impuissant? Ce sont les causes de la fraude qu'il faut attaquer; c'est l'organisation du commerce en harmonie avec les besoins des sociétés modernes qu'il faut invoquer pour amener un ordre de choses où il n'y aurait pas de tels délits à punir. D'ici là, nous joindrons notre voix à celle des populations indignées contre des riches qui cherchent une source nouvelle de richesse dans l'empoisonnement; mais nous disons en même temps aux dépositaires du Pouvoir: Comprenez donc l'insuffisance, l'impuissance de vos moyens de compression, de répression, de force matérielle; comprenez les besoins urgents de votre époque; mettez en puissance d'être une meilleure organisation. De nos jours il ne vous est plus permis d'en prétendre cause d'ignorance.

On lit dans le *Courrier belge*:

« Le gouvernement vient de donner son approbation à un règlement adopté par le conseil provincial de la Flandre occidentale, le 21 juillet dernier. Ce règlement a pour but d'établir dans les localités principales de cette province des comités industriels dont la mission sera de procurer du travail aux ouvriers dans le besoin. Le gouvernement espère voir s'amortir, par l'organisation de ces comités, la plaie déjà si profonde du paupérisme en Belgique. Il ne s'est donc pas contenté d'attirer sur elle l'attention des autorités provinciales; mais le ministère vient de faire un appel à nos évêques, afin qu'ils engagent les curés et les desservants de leurs diocèses à seconder de tout leur pouvoir l'établissement de ces comités. M. le ministre de la justice, dans cette circonstance, prouve qu'il a bien entendu et bien compris l'idée de la création de comités industriels, qui portent en germe l'organisation du travail, ni plus ni moins; car ces comités une fois institués, il faudra trouver du travail. »

Le crime de la faim.

Voici ce qu'on lit sous ce titre dans le *Droit* d'aujourd'hui. Un billet à ordre de 200 f., signé Mallé, mécanicien, rue Ménilmontant, fut présenté avant-hier par un tiers-porteur, à ce commerçant, qui reconnut tout d'abord que sa signature avait été contrefaite. Plainte fut portée, et elle amena promptement l'arrestation du nommé Félix Alexandre, marchand de cirage, rue François-Miron, qui avoua sans hésiter qu'il était l'auteur du faux. Conduit à la préfecture de police, cet homme, lorsqu'il y arriva, était dans un tel état de faiblesse, qu'il s'évanouit au moment où on se disposait à l'interroger. M. le docteur Robertet ayant été appelé, reconnut bientôt aux spasmes du malade, à la lividité de son visage décharné et aux contractions de l'estomac, que ce malheureux était tombé d'inanition. Des soins lui furent donnés en conséquence, et au bout d'un instant il fut en état de parler. Voici ce qu'il raconta:

« J'ai une femme, trois enfants en bas âge, et depuis long-temps je ne gagne presque rien. Dans ma détresse, je m'adressai au sieur L..., fabricant d'instruments de chirurgie, rue Mauconseil, qui, depuis long-temps, me devait quelque argent. — Je ne puis vous payer, me dit-il, mais il y a un moyen de tout arranger: tâchez de vous procurer un effet de commerce, je connais un escompteur qui m'en fera les fonds, et, lorsque viendra l'échéance, je vous en remettrai le montant, ce qui me sera d'autant plus facile que je dois recevoir une somme considérable le mois prochain. — Je ne savais où me procurer cet effet de commerce que L... me demandait. J'étais au désespoir; mes enfants pleuraient en demandant du pain; ma femme, à genoux, me suppliait de ne pas les laisser mourir, et je n'avais pas à vendre une guenille valant seulement dix centimes. Alors je perdis la tête, et je fis ce malheureux billet. Mais, jugez de mon désespoir! L... le prit, s'en servit, et ne me donna pas un sou; l'échéance est venue, et il n'a pas fait les fonds. »

Ici le malheureux Alexandre s'évanouit de nouveau, et sa situation parut tellement grave que l'on s'empressa de le transporter à l'Hôtel-Dieu, en même temps que des secours étaient envoyés à sa femme et à ses enfants. M. Mallé, dont la signature a été contrefaite, ayant appris tous ces détails, s'empressa de donner son désistement; mais il était trop tard, et l'infortuné père de famille aura à répondre devant la cour d'assises du crime que la faim lui a fait commettre. »

Que de tristes réflexions laissent d'un pareil fait! Malheureusement, et sauf les circonstances, il n'est pas le seul de cette nature. Et cependant, une société où de tels résultats se produisent, trouve des louangeurs hypocrites qui traitent de chimères les souffrances du peuple, soutiennent effrontément, parce qu'ils mangent bien tous les jours, que nul ne meure de faim!

Que répondront-ils à ce fait avéré? Des secours sont adressés à la malheureuse famille de cet homme qui va maintenant gémir trois ou quatre mois dans les prisons, en attendant son tour de jugement, ce qui ne sera guère le moyen d'améliorer le sort de toute cette famille.

D'autre part, en l'absence de tout préjudice, en présence du désistement de la partie intéressée; et si d'ailleurs il n'y a pas la moindre incertitude sur la fidélité du récit présenté par l'inculpé, que dire de notre législation, dont nous avons déjà fait, et dont nous continuerons à faire connaître les imperfections? Elle ne permet au magistrat que de la rigueur pour un homme qui ne peut être regardé comme coupable, s'il est encore vrai qu'il n'y a culpabilité que là où il y a intention frauduleuse ou désir de nuire méchamment à autrui. Sous ce rapport, on conviendra sans doute avec nous que l'individu désigné par l'initiale L... mérite à bien juste titre les sévérités de la loi, car toute sa conduite présente les caractères de l'escroquerie et de l'abus de confiance.

Au surplus, rappelons ici qu'il y a peu d'années un artiste eut le malheur d'encourir les recherches de la justice. Sa position, celle de sa famille, les circonstances de son affaire furent prises en considération, et en moins de 15 jours toute l'instruction fut achevée et l'affaire mise en état d'être soumise au jury. Cette époque-ci de l'année permet une égale célérité; espérons qu'elle sera employée en faveur de la misère d'Alexandre.

Et si le jury trouve dans sa conscience un verdict négatif et des secours pour cet homme, nous penserons dans la nôtre qu'il aura plus fait pour la morale publique que par une déclaration qui l'enverrait au bagne en laissant femme et enfants dénués de toute protection. Mais quelle que soit l'indulgence du jury, elle ne changera malheureusement rien à la position première de ce père de famille, qui retombera de nouveau sans secours, isolé, sous le poids des mêmes nécessités, au milieu de cette société froide et indifférente comme par le passé.

De tels exemples ne pourront-ils enfin faire comprendre la nécessité d'une organisation qui place le travailleur et sa famille dans des conditions telles qu'il ne soit pas poussé au crime par le désespoir? n'est-on pas en droit de soutenir qu'une terrible responsabilité pèse sur la tête du législateur qui reste sourd à tous ces enseignements?

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Madrid, 15 octobre.

Aujourd'hui, à deux heures, le président du conseil a lu, devant les cortès réunies, le décret déclarant la législature ouverte.

M. de Onis a été nommé président du sénat.

MM. le duc de Rivas et le comte d'Espeleta, vice-présidents.

M. Carnerero est nommé ministre à Lisbonne, en remplacement de M. Aguilar.

L'ordre n'a pas été troublé un seul instant à Madrid.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — *Londres*, le 16 octobre. — On s'attendait à ce que les fonds baisseraient à la nouvelle de l'arrestation d'O'Connell. On les a vus avec étonnement se présenter plus fermes aujourd'hui qu'ils depuis un mois. (*Standard*.)

— *Birmingham*, samedi. — Hier a eu lieu une réunion de citoyens honorables, dans laquelle il a été décidé que l'on prierait le maire de vouloir bien convoquer un meeting. Dans ce meeting on voterait une pétition à la reine pour la prier de vouloir bien ne pas employer la marine et l'armée britannique à contrarier la manifestation de l'opinion publique en Irlande. Les orateurs qui ont pris la parole ont fait le plus brillant éloge de la conduite de M. O'Connell, ils ont blâmé

---

suis en âge de penser et d'agir, il semble que le sort m'entraîne fatalement au milieu des drames de la passion des autres, comme si personne ne pouvait mourir ou tomber dans le désespoir sans mon aide, comme si j'étais le personnage indispensable du cinquième acte: le traître ou le bourreau. Peut-être aussi ai-je manqué ma vocation et étais-je né pour écrire des tragédies bourgeoises et des romans intimes, ou bien encore pour servir de collaborateur au fabricant de *Nouvelles* de la *Bibliothèque de Lecture* (1). Comment deviner cette énigme? Il y a tant de jeunes gens qui, à leur entrée dans la vie, rêvent la fin de lord Byron ou d'Alexandre-le-Grand, et qui meurent, hélas! dans le lit d'un conseiller honoraire!

J'étais arrivé dans la salle... Je me mêlai à quelques groupes d'hommes. Groushnitsky se tenait à côté de la princesse et lui parlait avec feu. Elle l'écoutait avec distraction et cherchait quelqu'un du regard. L'éventail qu'elle appliquait de temps à autre contre son visage devait lui servir à dissimuler, ce me semble, de fréquentes et involontaires contractions de mâchoire. Sa pose trahissait l'impatience. Je me glissai derrière elle pour entendre leur conversation.

— Vous me rendez bien malheureux, princesse, disait Groushnitsky, vous êtes bien changée depuis la dernière fois que j'ai eu le bonheur...

— N'est-ce pas, monsieur Petchorine, que la capote grise allait beaucoup mieux à monsieur que son uniforme d'officier?

— Je vous demande pardon de ne pas partager votre opinion, princesse: je trouve que l'uniforme le *rajeunit*.

Je lui avais donné le coup de grâce.

Groushnitsky a, comme tous les jeunes gens de vingt ans, des prétentions à la vieillesse. Il croit que les traces profondes que les passions ont creusées sur son visage remplacent le cachet des ans. Il me lança un regard foudroyant, et s'éloigna en frappant du pied.

— Avouez néanmoins, dis-je à la princesse, que, quoiqu'il soit toujours fort ridicule, il n'y a pas si long-temps encore qu'il vous paraissait intéressant dans son gros manteau gris.

Elle baissa les yeux et ne répondit pas.

Groushnitsky l'a persécutée odieusement pendant toute la soirée; il dansait perpétuellement avec elle ou lui faisait vis-à-vis; il la couvait du regard, lui adressait de profonds soupirs, l'accablait de reproches et de supplications. A la troisième contredanse elle le détestait cordialement.

— Je n'attendais pas cela de toi, m'a-t-il dit en me serrant le bras.

— Quoi donc?

geai devant ma conscience à lui baiser la main, pas plus tard que le soir même.

On commençait à partir. En reconduisant la princesse à la voiture, je pressai rapidement sa jolie main sur mes lèvres. Il faisait sombre, et personne ne put me remarquer.

Je suis revenu à la salle de bal, très content de moi-même.

Les jeunes gens, et parmi eux Groushnitsky, soupaient à une grande table. Tout ce monde s'est tû à mon arrivée; il paraît qu'on parlait de moi. Depuis la scène du dernier bal, beaucoup de personnes, et surtout le capitaine de dragons, semblent me voir de mauvais œil. Mais, à présent, je pense qu'il se forme contre moi un véritable complot que dirige Groushnitsky. Je lui trouve depuis quelques jours l'air féroce et sauvage.

Tant mieux! j'aime à avoir des ennemis, bien que ce sentiment ne soit pas très chrétien. Ils m'amusent et m'excitent. Etre toujours sur ses gardes pour chercher à surprendre un coup-d'œil, pour découvrir le sens caché d'un mot, deviner leurs intentions, déjouer leurs manœuvres, feindre d'avoir été dupe, et tout-à-coup fondre comme l'éclair sur le corps de bataille et faire crouler du premier choc l'édifice de la perfidie, voilà ce que j'appelle vivre.

gouvernement d'avoir différé de publier sa proclamation jusqu'au moment où tout lui a semblé prêt pour le massacre du peuple. Des résolutions ont été adoptées dans ce sens; l'une d'elles est ainsi conçue : « Le meeting exprime sa plus haute admiration pour la conduite de M. O'Connell et du peuple irlandais, en ce qu'ils ont abandonné l'idée du meeting de Clontarf; car, bien que la prohibition de ce meeting ne fût pas justifiée légalement, cependant, s'il avait eu lieu, de grands malheurs auraient pu arriver. »

(*Morning-Advertiser.*)

— De nombreuses marques de respect ont entouré le duc de Bordeaux pendant son court séjour à Hull. Il est parti pour York par le rail-way. Les directeurs de la compagnie et le consul de France, qui se trouvaient à l'embarcadère, l'ont comblé de prévenances. Dimanche, il est parti pour Durham, d'où il se rendra en Écosse. Le prince n'a aucun blason sur sa voiture. On n'y voit qu'un H surmonté d'une couronne royale. (*Morning-Chronicle.*)

IRLANDE. — On écrit de Sligo :

« Des préparatifs ont eu lieu lundi matin, 9 octobre, pour tenir un meeting le soir. Malgré le peu de temps à courir entre l'annonce et la réunion, le meeting était fort nombreux. Tel était l'enthousiasme, que ceux qui avaient dû rester en dehors de la salle répétaient, malgré l'heure avancée de la nuit, les applaudissements qui partaient de l'intérieur. Le fauteuil était occupé par M. Martin Madden, maire de Sligo.

» M. Edw. Feeny, en proposant une résolution, dit que les repealers redoubleront d'ardeur, et qu'ils soutiendront O'Connell jusqu'au dernier instant de leur vie. (Tonnerre d'applaudissements.)

» Diverses sommes sont recueillies, et tous les membres de l'assemblée jurent que la proclamation du gouvernement ne fera que redoubler leur zèle. » (*Id.*)

Dublin, 13 octobre. — Le 21e régiment est arrivé hier, et l'autorité a fait tout au monde pour empêcher que des relations ne s'établissent entre le militaire et le bourgeois. A deux heures est arrivé de Bolton le 85e régiment. Dans deux jours, les forces concentrées en Irlande seront ralliées par le 67e, de Manchester, et le 70e, de Wedon. La cavalerie sera renforcée par le 1er royal-dragons de Birmingham, les scots-grays d'Ipswich et les carabiniers de Glasgow. De plus, 20,000 hommes de troupes hanovriennes ont été offerts à la reine par son oncle, et cette offre aurait été, dit-on, acceptée conditionnellement. Ces soldats, tous protestants, peuvent être embarqués en peu d'instants, et il ne faudrait que quatre jours à de bons bateaux à vapeur pour les transporter en Irlande.

14 octobre. — M. O'Connell, immédiatement après avoir reçu avis qu'il allait être arrêté, a adopté les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour calmer l'effervescence du peuple. Il a, en conséquence, fait afficher la proclamation suivante :

Merrion-Square, 14 octobre 1843.

Chers concitoyens, je vous annonce que j'ai fourni caution aujourd'hui pour me défendre contre une accusation de conspiration et d'autres crimes, le premier jour des prochaines assises. J'exhorte le peuple à se tenir calme : toute tentative qui aurait pour but de troubler la tranquillité serait désastreuse et même criminelle. Écoutez-moi, ne vous laissez point tenter, ne violez pas la loi, ne commettez aucun désordre. La moindre atteinte portée à l'ordre public pourrait ruiner notre cause si belle et qui d'ailleurs doit triompher. Si, pendant la présente crise, vous voulez suivre mes avis et agir patiemment, légalement et avec calme, je puis vous garantir que le temps n'est pas éloigné où notre souveraine vénérée fera l'ouverture du parlement irlandais dans Collége-Green. Toute tentative de nos ennemis pour arrêter le mouvement du rappel a eu jusqu'à ce jour un effet contraire, celle-ci échouera également, à moins que le peuple ne l'appuie par quelque acte illégal. Soyez en conséquence tranquilles et nous triompherons.

J'ai l'honneur d'être, etc. DANIEL O'CONNELL.

Le *Morning-Advertiser* a fait suivre cette proclamation d'une adresse que le grand agitateur voulait soumettre lundi dernier à l'association du rappel, et qui n'est absolument que la paraphrase de la pièce qui précède.

Cette adresse a été adoptée dans une réunion qui s'est tenue hier au soir à l'hôtel de M. O'Connell.

On garde un profond mystère sur les noms des personnes qui doivent être poursuivies. Les uns disent qu'il y en aura soixante à soixante-dix, les autres prétendent que ce nombre est fort exagéré, et qu'on ne poursuivra actuellement que neuf à dix des agitateurs les plus éminents : M. D. O'Connell, membre du parlement; M. Steele, premier pacificateur; M. le secrétaire Ray; M. Duffey, éditeur du journal la *Nation*; le docteur Grey, propriétaire du *Freemans-Journal*; M. Barrett, du *Pilote*, et deux prêtres catholiques romains, le révérend M. Tierney et le révérend M. Tyrrell. Les pièces sur lesquelles reposent ces procédures sont très volumineuses, elles renferment de nombreuses citations de discours et de proclamations.

La réunion de Mullaghmast est l'affaire principale sur laquelle roulent les poursuites contre M. O'Connell, M. Ray, le docteur Grey et M. Steele. Les discours prononcés au banquet après cette réunion doivent fournir le sujet de poursuites toutes spéciales contre D. O'Connell, John O'Connell, le docteur Grey, M. Ray, M. Steele et M. Barrett. Outre ces préventions, ces messieurs, et de plus le révérend M. Tierney, le révérend M. Tyrrell, et M. Charles Gavin Duffey, éditeur de la *Nation*, sont accusés d'être membres de l'association du repeal.

Ce matin, à neuf heures, une certaine effervescence a commencé à se manifester dans la foule, qui était surtout compacte près du château et du bureau principal de police; il y avait beaucoup de gens bien vêtus. La multitude gardait le silence. Il était facile de voir un certain air de consternation empreint sur toutes les physionomies. La foule stationnait surtout devant Merrion-Square, résidence de M. O'Connell; ces groupes gardaient aussi un morne silence. M. Steele est arrivé, M. Barrett est sorti sans qu'on ait eu l'air d'y faire la moindre attention.

Hier, dans la soirée, le solliciteur de la couronne, M. Kremmis, avait adressé à M. O'Connell une note portant qu'une accusation de conspiration et de trahison avait été lancée contre lui. Des informations ayant été, à ce sujet, fournies sous la foi du serment à M. le juge Burton, M. Kremmis pria M. O'Connell de lui indiquer l'heure où il lui conviendrait de répondre devant la cour du banc de la reine, aux accusations qui seraient formulées contre lui par le procureur général de Sa Majesté.

A midi, le juge Burton s'est rendu à la chambre du banc de la reine, il y a attendu près d'une heure, et il est retourné à sa résidence de Stephen-Street, laissant le greffier chargé de notifier aux parties intéressées qu'il recevrait chez lui jusqu'à 2 heures et demie. M. Kremmis a eu ce matin une conférence avec M. O'Connell. Celui-ci a déclaré être prêt à satisfaire à ce qu'on exigeait, mais préalablement il demandait copie de la procédure, de ce que les pièces n'avaient pas été communiquées à M. O'Connell, et il a déposé entre les mains du solliciteur de la couronne une requête tendant à en obtenir communication avec offre de payer, pour ce, toute somme qu'il appartiendrait. M. Kremmis a promis que les pièces seraient communiquées, et à l'instant même il a signé la liste des personnes qui doivent être poursuivies. Tout le monde s'est retiré.

(*Times.*)

—Voici la formule du mandat d'arrêt (*warrant*) délivré contre M. O'Connell et ses co-accusés :

Attendu que dans la cité de Dublin... (le nom de l'accusé) a été accusé, sous serment, devant moi Charles Burton, un des juges de la cour du banc de la reine, en Irlande : 1° de conspirer illégalement et séditieusement, avec certaines autres personnes, pour exciter le mécontentement et la désaffection dans l'esprit des sujets de S. M., leur inspirer des sentiments de haine et de mépris contre le gouvernement et la constitution du royaume, ainsi que de résistance contre le gouvernement; 2° comme aussi d'avoir engagé une foule de personnes à se réunir pour parvenir, par l'intimidation et un déploiement de force physique, à opérer des changements dans la constitution du royaume; 3° d'exciter des sentiments de jalousie et de désaffection entre les diverses classes de sujets de S. M.; 4° d'avoir tenté de détourner divers sujets de S. M. la reine, et, entr'autres, des soldats de la marine et de l'armée, de l'obéissance à S. M.; 5° d'avoir porté atteinte aux droits de divers sujets de S. M.; 6° d'avoir jeté le discrédit sur les tribunaux du royaume en diminuant la confiance des sujets de S. M. dans ces mêmes tribunaux; 7° d'avoir usurpé les prérogatives de la couronne en établissant des tribunaux; 8° d'avoir prononcé des discours séditieux et publié des pamphlets pour atteindre ces divers buts; 9° de s'être fait donner dans le même but, par ses partisans, et dans diverses parties du royaume-uni, ainsi que dans d'autres pays, de l'argent; 10° d'avoir assemblé des meetings composés de personnes mal intentionnées; 11° d'avoir excité d'autres personnes à tenir de pareilles assemblées illégales et séditieuses; 12° d'avoir publié des libelles séditieux contre le gouvernement et la constitution du royaume, et autres faits qui seront exposés par l'attorney-général.

Vous êtes requis, en conséquence, au nom de S. M. la reine, d'arrêter et de conduire devant moi, ou un des autres juges de la cour du banc de la reine, le corps du dit (*the body of the said*) pour qu'il réponde à l'accusation portée contre lui. Signé et scellé par moi, le . octobre 1843. (*Globe.*)

— Nous avons appris que M. D. O'Connell et M. John O'Connell ont pris pour conseils MM. Pigot, Moore, Haschell, Henn, Monahon, Fitz-Gibbon, Whiteside, M. Donagh, Close O'Hagun, sir Colemar O'Hoghlen, O'Hea et Clements. (*Morning-Chronicle.*)

— La première entrevue de M. O'Connell avec M. Kremmis, solliciteur de la couronne, a eu lieu après la messe qui venait d'être dite à la résidence de M. O'Connell. Celui-ci venait de communier lorsque notification lui a été faite qu'il existait contre lui un mandat d'arrêt. (*Globe.*)

— On lit dans la correspondance du *Morning-Herald*, sous la rubrique de Dublin, le 14 : M. O'Connell est libre comme l'air, et en ce moment, cinq heures, il se trouve encore au *Corn-Exchange*.

Suivant le correspondant du *Morning-Post*, le gouvernement serait décidé à faire cesser simultanément tous les meetings, associations, commissions de rappel, et d'empêcher qu'à l'avenir toute rente de rappel soit perçue.

Le pouvoir exécutif est décidé, dit-on, à placer des canons à toutes les principales entrées de la ville pour empêcher les populations rurales de venir grossir le nombre des mécontents. On croit que le gouvernement ne ratifiera pas l'élection de M. Thimothée O'Brien, repealer, à la dignité de lord-maire. Le tribunal arbitral a tenu une audience à Black-Rock, qui n'a été signalée par aucun incident remarquable.

ESPAGNE. — *Madrid, 11 octobre.* (Correspondance particulière.) — Les dernières correspondances de Barcelone ont produit ici une fâcheuse impression, parce que l'on voit que l'enthousiasme des insurgés est loin de se refroidir. Une sorte de frénésie semble s'être emparée d'eux. Ils ne se bornent pas à se tenir sur la défensive, ils attaquent, et dans une de leurs dernières tentatives contre la citadelle, on leur a tué 150 hommes. Girone tient toujours, et Prim est forcé de nourrir contre cette ville un feu meurtrier. Le général Concha a écrit que les centralistes de Saragosse avaient tenté une sortie, mais leurs efforts n'ont pas été heureux. Ils ont été repoussés avec perte, et le blocus est plus resserré que jamais. Ce qui doit consoler, au milieu des tristes sentiments qu'inspire l'ensemble de ces nouvelles, c'est que l'esprit de la troupe est excellent, et que le soldat reste fidèle au drapeau.

Aujourd'hui, à deux heures, a eu lieu la première séance préparatoire du sénat; M. Perez Necoechea, doyen d'âge, occupe le fauteuil. MM. Golfanguer et Barroso, les deux plus jeunes des membres présents, remplissent les fonctions de secrétaires. On donne lecture du décret de convocation des cortès du 30 juillet dernier. On proclame ensuite la liste des sénateurs nommés par le gouvernement, et ceux qui sont présents répondent à l'appel. Deux commissions sont nommées pour la vérification des pouvoirs, et la seconde séance préparatoire est fixée au surlendemain. (*El Castellano.*)

— Les colléges de médecine et de chirurgie de Madrid, de Barcelone et Cadix, et ceux de pharmacie de Madrid et Barcelone, ainsi que l'enseignement actuel de ces séances dans les universités littéraires, sont supprimés. Pour l'enseignement de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie, il sera établi deux ordres d'école : le premier portera le nom de Facultés; le second celui de Colléges. Il y aura, quant à présent, deux Facultés, une à Madrid et l'autre à Barcelone, et cinq Colléges, à Séville, Valence, Saragosse, Valladolid et Santiago. Suivent les dispositions réglementaires des études.

(*Gazette de Madrid*, du 11 octobre.)

— Le 10 de ce mois, d'après une invitation de la junte, M. de Lesseps, consul de France, et tous les Français qui étaient restés à Barcelone, ont quitté cette ville; leur embarquement s'est opéré sur le point de la baie qui sert de limite à la ligne de blocus. 630 Français, avec leurs bagages, ont été répartis entre nos bâtiments ou mis à terre à Barcelonette. M. de Lesseps s'est embarqué le dernier; il s'est rendu à bord du *Méléagre* avec sa famille et le consul-général de Sardaigne. Le 11 octobre, 780 Français se trouvaient sur les bâtiments de la station : ceux auxquels il restait des moyens d'existence s'étaient répandus dans les villages occupés par les troupes royales.

— On lit dans le *Phare des Pyrénées* :

« On nous annonce que la milice nationale de Pampelune a été désarmée le 13, à midi; elle se composait de quatre compagnies d'infanterie et d'un détachement de cavalerie. Les motifs que l'autorité a pu avoir pour prendre cette mesure nous sont encore inconnus. »

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse, du 15 :

« Ametller, après l'affaire du 5 devant Girone, avait fait à Prim des propositions, et le commandant Milans avait été envoyé par ce dernier pour traiter avec la révolte. Mais le plénipotentiaire ayant été blessé par suite d'un malentendu, c'est le commandant Sanz qui a été chargé de

HOLLANDE. — Le 16 a eu lieu à la Haye l'ouverture de la session ordinaire des Etats généraux hollandais de 1843-1844. Le roi, environné des princes, a prononcé le discours d'ouverture.

AMÉRIQUE. — Des nouvelles de la république de l'Equateur, qui vont jusqu'au 15 avril, annoncent que la nouvelle constitution a été proclamée et reconnue par tous les membres de la législature et du gouvernement. M. Rocafuerte, autrefois envoyé mexicain à Londres, d'accord avec un autre membre du congrès, a cependant protesté. Le général Florès a été réélu président pour huit ans, aux termes de la nouvelle constitution. (*Morning-Post.*)

— On a à Londres des journaux de Buénos-Ayres, jusqu'au 12 août. Oribe avait lancé un manifeste menaçant les émigrants français de toute sa vengeance s'ils persistaient à rester sous les drapeaux de Rivera.

(*Times.*)

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — *Mostaganem*, 8 octobre 1843. — Le général Bourjolly est reparti de Mostaganem le 2, allant dans le Dahra faire opérer la rentrée des impôts arabes. Il n'éprouve pas plus de difficultés qu'il n'en a trouvé chez les Flitas. (*Sentinelle de la marine.*)

INTÉRIEUR.

Par ordonnance royale du 17, rendue sur le rapport de M. Villemain, chargé par intérim du ministère de l'intérieur, M. Duchâtel a repris la signature de ce département. (*Moniteur.*)

— Les chambres de commerce de nos ports de mer ont été informées que, par décision du ministre de la marine, qui s'est concerté à cet effet avec les ministres du commerce et des finances, avis a été transmis à MM. les gouverneurs de la Martinique et de la Guadeloupe de recevoir, en exemption de tous droits d'entrée, les machines, mécaniques, outils et ustensiles propres à l'agriculture coloniale et à la fabrication des denrées, lorsque ces objets seront dûment accompagnés de certificats d'origine nationale.

Les machines et mécaniques françaises sont déjà admises en immunité de droits à Bourbon et à la Guyane. L'immunité sera étendue aux autres objets compris dans la nomenclature ci-dessus.

— Par suite du travail annuel des rectifications des listes électorales et du jury, en conformité de la loi, voici quels sont les chiffres exacts de ces listes définitivement arrêtées pour servir pendant l'année électorale et judiciaire 1843-44 dans le département de la Seine :

Électeurs censitaires, aptes à élire les députés, 20,339; électeurs départementaux, 3,127; jurés non électeurs, 410; total, 23,876.

En 1842, le 20 octobre, le chiffre des électeurs censitaires était de 20,182; en 1841, de 19,483; en 1840, de 19,077; en 1839, de 18,940; en 1838, de 17,709; en 1837, de 16,922; en 1836, de 16,228; en 1835, de 17,017; en 1834, de 15,997.

La population du département de la Seine étant actuellement de 1,200 000 âmes, et le chiffre des électeurs étant de 20,339, c'est un électeur pour 59 habitants.

Faits divers.

Le jeune duc de Chartres est atteint d'une maladie d'entrailles, qui, sans exciter d'inquiétudes, paraît cependant présenter quelque gravité. M. le docteur Pasquier, médecin de M. le duc de Montpensier, est parti pour Metz. Le prince quittera cette ville dès que sa santé et le temps lui permettront de voyager. (*Presse.*)

— Le général Boyer, ex-président d'Haïti, doit aller passer l'hiver en Italie, avec toute sa famille.

— Nous apprenons par les journaux de la Chine l'arrivée à Macao de M. Calery, avec les presses et tout le matériel d'imprimerie qu'il est venu chercher en France, il y a quelques mois, pour la publication du grand dictionnaire chinois.

— Le nombre des naissances a été, en 1842, dans le département de la Seine, de 37,951; sur ce nombre, 13,731 enfants ont été vaccinés à la diligence de l'autorité. L'opération de la vaccine a coûté 6,000 fr. sur les fonds départementaux, et 18,000 fr. sur les fonds communaux, en tout 24,000 fr.; ce qui donne pour moyenne de chaque opération de vaccine 1 fr. 74 c.

Dans un département limitrophe, celui de Seine-et-Oise, la dépense pour vacciner 9,555 enfants sur 11,306 naissances, ne s'est élevée qu'à 4,292 fr., ce qui réduit la moyenne à 44 c.

— Les cours de la Faculté de droit de Paris ouvriront le 6 novembre. Ceux de la Faculté des sciences à la Sorbonne et de l'Ecole de Médecine ouvriront vers la même époque. Un grand nombre d'étudiants anglais, allemands, russes, italiens et suédois sont déjà arrivés.

(*Moniteur parisien.*)

— On lit dans l'*Union* de la Sarthe :

« Les promenades en ballon font fureur dans la ville du Mans. Le 16, par un temps magnifique, un amateur, M. Bréard, séduit par l'exemple du commandant Verdun, a fait une ascension qui a été également heureuse. La foule se ruait immense à une lieue à la ronde. Le ballon s'est élevé presque perpendiculairement, et est retombé dans le cimetière des Carmélites. De tous côtés on brigue la faveur de faire un voyage aérien. Un grand nombre de dames sont inscrites chez M. Kirsch, qui quittera le Mans sans avoir pu faire honneur à toutes les demandes.

» On nous dit que la police est obligée d'intervenir pour empêcher qu'un beau matin la ville tout entière ne s'en aille dans la lune. »

— Au moment de mettre sous presse, on nous annonce qu'un incendie a dévoré dans la journée une filature de la rue Censier, et que les pompiers, selon leur habitude, se sont conduits admirablement. Les détails nous manquent.

— Le *Journal du Havre* nous apprend que le 15 et le 16 le vent a jeté à la côte plusieurs bâtiments anglais.

Personne n'a péri.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« La campagne est désolée sur divers points par des fièvres bilieuses continues ou intermittentes. Elles frappent indistinctement l'un et l'autre sexe, l'enfance et l'âge mûr; il n'est pas rare de trouver dans certaines maisons plusieurs malades au lit. Ces fièvres sont tenaces chez beaucoup d'individus. »

— On lit dans le *Politique* de Bruxelles :

dre son mari, cordonnier à Paris, où ils avaient gagné honnêtement leur vie pendant plusieurs années, lorsque cette femme, après avoir épuisé toutes ses ressources pour subvenir aux frais de la maladie de son époux, résolut de s'en retourner dans sa ville natale. Elle se mit donc en marche, avec ses quatre enfants, dont l'aîné a à peine atteint sa septième année, tandis que le plus jeune n'est âgé que de quelques mois. Nous ne dirons pas tout ce que cette infortunée, obligée de coucher à la belle étoile, a souffert pendant cette longue traversée par un temps comme il en a fait depuis dix jours. Elle est arrivée ici avant-hier avec ses quatre enfants, exténuée de fatigue et mourant de faim.

» Nous aimons à consigner ici un acte d'humanité qui n'a pas besoin de commentaires. Les employés du chemin de fer à la station de cette ville n'eurent pas plutôt appris la malheureuse position de la veuve Pierens, qu'ils se cotisèrent en sa faveur. Le maître des postes alla lui-même chercher la veuve et les enfants à l'hôtel-de-ville, où elle était allée pour faire viser ses papiers, et les conduisit à l'estaminet du *Domino*, où un dîner reconfortant les attendait. Puis on fournit à cette malheureuse famille les moyens de se rendre à Bruges par le chemin de fer, et une modique somme, fruit de la collecte, fut en outre remise à la mère. »

— On écrit de Vitrolles au *Sémaphore* de Marseille, sous la date du 7 courant :

« Un meurtre involontaire (du moins tout porte à le croire) a été commis hier, dans notre commune, par la nommée Françoise Arnoux, demeurant au hameau du Gros-Pin, sur la personne de sa mère. Cette fille, à peine âgée de quinze ans, était occupée à vendanger avec sa mère et plusieurs autres femmes. La femme Arnoux ayant une altercation avec sa fille, s'approcha d'elle pour lui donner un soufflet; celle-ci fit un mouvement pour éviter le coup, et en levant le bras, le tranchant d'un couteau dont sa main était armée atteignit le bras de sa mère et lui coupa une des principales artères. Le sang ne put être étanché, et cette malheureuse expira dix minutes après.

» Le juge de paix de Berre s'est immédiatement rendu sur les lieux, et l'instruction a été aussitôt commencée. La jeune fille a été arrêtée et amenée dans les prisons d'Aix. »

— On lit dans le *Bien Public* de Mâcon :

« Quatre enfants avaient détaché un petit bateau du bord de la Saône et le suivaient le long de la rivière en jouant. Survient un sieur Giroux qui s'efforce de le ressaisir. Trois des enfants s'enfuient. Le quatrième reste dans le bateau avec Giroux. Ils cherchent à remonter le fleuve; le courant est fort. Ils heurtent une forte embarcation et chavirent. Giroux a réussi à s'élancer sur le grand bateau; mais le pauvre enfant tombe dans la rivière. Giroux se jette à l'eau pour le sauver; son bras s'embarrasse dans sa blouse; deux fois il ramène l'enfant à la surface; mais le bateau chaviré sur lequel il s'appuie glisse deux fois à fond et entraîne cet homme courageux dont les forces s'épuisent. Lui-même il va disparaître quand des secours arrivent. On ne revoit plus l'enfant; on le cherche en vain : il a disparu pour toujours... »

— L'*Echo de l'Aisne* appelle l'attention de l'autorité supérieure sur la mauvaise qualité des tabacs à fumer que les entreposeurs livrent au public par l'intermédiaire des débitants. « Depuis quinze jours, à Château-Thierry, on n'en trouve plus, dit-il, que de moisis ; pourtant, lorsque des marchands ont dans leurs magasins des denrées avariées, le maire, les commissaire de surveillance ne font-ils pas saisir et détruire tout ce qui peut être nuisible à la salubrité publique ? et le gouvernement jouirait seul de l'exorbitant privilége non-seulement de nous vendre sans concurrence ses tabacs, mais encore de nous imposer ses caisses avariées et malsaines? Ah! cela ne saurait être ainsi; il est de l'intérêt de l'administration de donner des ordres pour qu'à l'avenir on n'abuse plus de son nom pour nous livrer, à notre corps défendant, de mauvaises feuilles hachées et pourries au prix de 8 fr. le kilog. »

— M. le comte de Montron, l'ancien ami intime de Talleyrand, est mort aujourd'hui dans sa 76e année, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

— Aujourd'hui, à l'Odéon, *le Misanthrope* et *les Fausses confidences*, pour la continuation des débuts de Mlle Bourbier. Demain, sans remise, *Pierre Landais*.

— Aujourd'hui et tous les jours suivants, l'Ambigu-Comique donnera *les Bohémiens de Paris*.

M. Chioppini, qui nous a adressé une lettre avec prière de l'insérer, ayant omis de nous donner son adresse, nous ne pouvons faire droit à sa demande avant de l'avoir vu, et nous le prions de prendre la peine de passer à notre bureau.

TRIBUNAUX.

Une affaire très scandaleuse a été jugée il y a deux mois: douze femmes, accusées de la plus dégradante corruption, comparurent alors devant la police correctionnelle. Pour leur défense, ces malheureuses dirent qu'elles recevaient chez elles les personnages les plus importants. L'instruction prouva qu'elles ne mentaient pas tout-à-fait. Si l'on en croit le réquisitoire, la police a trouvé chez ces dames des gens qu'on ne pouvait pas nommer, comme l'a dit M. l'avocat du roi, *à cause du mandat législatif dont ils étaient chargés*. Cette réticence du ministère public a produit le plus mauvais effet pour nos législateurs.

Une condamnation vint frapper ces dames ; seules, elles interjetèrent appel, en menaçant de faire, devant le second degré de juridiction, des révélations qui seraient fort scandaleuses. Aussi, hier, un public nombreux se pressait-il aux abords de la chambre des appels de la cour royale ; mais soit, comme on le disait, que l'influence des personnages compromis ait obtenu le moyen de s'assurer le silence; soit que les menaces de ces dames aient fait reculer le parquet devant le scandale, l'audience a eu lieu à huis-clos.

Rien n'a donc transpiré des détails qui ont pu être donnés ; tout ce qu'on a su, c'est que le jugement a été confirmé purement et simplement à l'égard de presque toutes les prévenues; trois seulement, sur douze, ont été renvoyées de la plainte.

Il ressort de là que si les corrompues ont été justement punies, les corrupteurs ont échappé même au châtiment de la publicité. Et voilà comment les Français sont égaux devant la loi et devant la morale.

— Des relations d'amitié s'étaient établies entre un sieur Hubert, marchand de nouveautés, rue Vivienne, et le sieur Adolphe Vincent, artiste dramatique. Celui-ci devint pensionnaire de la maison pour la table. La sécurité du négociant fut troublée par des révélations vraies ou fausses d'une fille de boutique qui dénonça de prétendues relations adultères entre madame Hubert et l'artiste. L'époux se croyant trompé, adressa des provocations à celui qu'il croyait son rival. Adolphe Vincent y répondit d'une manière toute pacifique.

Le 16 mai, madame Hubert vint chez Vincent à six heures du matin et lui demanda de souscrire, à son profit, des lettres de change pour 12,000 fr. Les domestiques de madame Hubert allèrent la chercher en ce moment : son mari la demandait.

Enfin le 28 mai, Vincent étant entré dans le magasin des époux Hubert, en l'absence du sieur Hubert, la femme de celui-ci lui ordonna de sortir immédiatement d'une maison où il avait apporté le trouble. Lorsque Vincent se décida à partir, une détonation se fit entendre et un pistolet tomba à ses pieds. Les voisins remarquèrent le trou de la balle, et madame Hubert n'hésita pas à s'avouer l'auteur de cette tentative d'homicide.

Traduite devant les assises de la Seine, Désirée Perreau, femme Dupont, dite femme Hubert, âgée de 31 ans, a répondu qu'elle avait cédé à un moment d'égarement et de désespoir.

Défendue avec talent par M. Laya, elle a été acquittée.

— Le service des messageries royales et des messageries générales par le chemin de fer d'Orléans a amené la rupture des traités passés entre ces compagnies et les maîtres de poste et relayeurs de cette route. Ceux-ci ont assigné les deux compagnies devant le tribunal de commerce de Paris, pour en obtenir des indemnités. L'affaire, appelée le 16 de ce mois, a été remise à quinzaine. (*Gazette des Tribunaux.*)

Adjudications.

Marine et colonies. — L'adjudication de 22,000 kilog. de cuivre rouge de Russie nécessaire à la fonderie royale de la marine, à Ruelle (près d'Angoulême), qui devait avoir lieu le 20 octobre courant, est renvoyée au 27.

A Toulon, le 31 octobre, 3,000 kilog. de fers à cornières.

A Rochefort, le 11, 10,000 mètres d'étamines à pavillons. (*Moniteur.*)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 16 octobre* 1843.

SAGET, pâtissier-traiteur, à Nanterre, place de la Boule-Royale; juge-comm., M. Cornuault; synd. pr., M. Moizard, rue Neuve-Saint-Augustin, 43.

HURBAIN, restaurateur, à Passy, avenue de la Porte-Maillot, 13 bis; juge-com., M. Ledagre; synd. prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9.

DUCHESNE, marchand de vin traiteur, à Belleville, rue de l'Orillon, 2; juge-c., M. Riglet; synd. pr. M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23.

BOURSE DU 18 OCTOBRE.

Même nullité qu'hier dans les affaires, surtout au parquet.

Au comptant. — Canal de Bourgogne, 108-50. — Banque du Havre, 1230. — Zinc Vieille-Montagne, 4350, 4400, 4450. — Tissus, lin Maberly, 365.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERR. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	121 15	» »	» »	» »	121 15
— fin cour. . .	121 20	121 20	121 15	121 15	121 15
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 85	81 35	81 75	81 80	81 75
— fin cour. . .	81 85	81 85	81 80	81 80	81 75
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERR. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	109 »	» »	» »	Avant la bourse, 81 82 1/2.
4 0/0	» »	» »	» »	Après, 81 80.
O. de la Ville .	1330 »	» »	» »	—
Banque de Fr. .	3300 »	» »	» »	Bons du Trésor.
C. Laf. de 5000.	5080 »	» »	» »	—
— de 1000.	1125 »	» »	» »	Reports.
Caisse Hypoth..	770 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1270 »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	785 »	» »	B. 5 »	S-Germ. Fin cour. 785
Vers. R. Dr. .	287 50	» »	B. 2 50	Vers. r. dr. » »
do R. G. . .	103 75	» »	» »	— riv. g. » »
Orléans	675 »	» »	» »	Orléans, » 676 25 676.
Strasb. à Bâle.	181 25	182 50	» »	Strasbourg. » 181 25.
Rouen.	697 50	695 »	B. 5 »	Rouen. » 697 50 695.
Havre.	» »	» »	» »	Havre. » 533 75.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/4	» »	B. 1/8 »	Londres, 16 octobre.
— Portugais. .	44 1/4	» »	» »	Consol. 95 1/8, 1/4.
Esp. D. active.	29 1/2	» »	H. 1/8 »	Esp. actif. 28 3/4.
5 0/0 Naples. .	108 30	» »	H. » 05	Portugais. 44.
— Romain. .	107 »	107 1/4	H. 3/4 »	Mexicains. 30 1/4.
Obl. Piémont. .	1200 »	» »	» »	5 0/0 Holland. 99 3/8.
Emp. d'Haïti. .	480 »	475 »	H. 5 »	2 1/2 id. 54

Spectacles du 19 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Tyran. — Les Fourberies.
8 h. »/» ITALIENS. — La Somnambula. (8e représentation.)
8 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Richard. — — Le Puits.
6 h. »/» ODÉON. — Le Misanthrope. — Les Fausses Confidences.
6 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Le Château. — L'Extase. — Patineau. — Un Bal.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Brelan. — Paris, Orléans et Rouen. — Richelieu.
7 h. »/» GYMNASE. — Un Jour d'Orage — Jean Lenoir. — Le Docteur
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Les Nouvelles. — Le Voyage. — Jacquot. — La Perruquière.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — La Tour de Nesle.
7 h. »/» GAITÉ. — Lucio.
7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. »/» CIRQUE NATIONAL. — Les Pêcheurs. — Don Quichotte et Sancho Pança.
6 h. 1/2 COMTE. — Alexis. — Jonas.
6 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Un Secret. — Une Jeune Veuve. — La [illegible] de l'Étudiant marié. — La Diligence.
6 h. »/» PANTHÉON — Il y a 16 ans. — Pendu ou Fusillé.
6 h. »/» DELASSEMENTS COMIQUES — Fille du Ciel.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 17 : cours moyen des farines : 39 fr. 62 c.
Cours-taxe : 39 fr. 07 c. Total des ventes : 2,376 quint. 60 kilog.
Restant après la halle : 16,208 quint. 37 kilog.

Gruaux :	1re qualité,	56 fr.	60 c.
	2e —	55	00
	3e —	51	80

Il a été vendu 192 quint. de farines premières marques à 40 fr. 75 c., et 106 quint. à 40 fr. 15 c.

Les principales parties de farines secondes marques traitées à cette halle ont été : 264 quint. à 39-50; 102 quint. à 38-85; et 149 quint. à 38-80.

Les troisièmes ont été traitées en petite quantité de 32-50 à 33-75.

A la halle d'aujourd'hui 18, le cours moyen était de 40 fr. 49 c.

Et le cours-taxe, de 40 fr. 06 c.

Ainsi, la hausse sur la dernière halle est, pour le cours moyen, de 87 centimes, et pour le cours-taxe, de 9 centimes.

Halle du 18 : restant, 16,227 quint. 80 kilog. ; ventes : 1,072 quint. 90 kilog.

Il a été vendu 114 quint. de farine 1re marque, à 42,059, et 18[illegible] quint. de farine 2e marque, à 39,509.

Au dernier marché de Sceaux, malgré une baisse légère, les bœufs qui presque tous étaient de 1re qualité, se sont bien vendus : sur 978 amenés, 971 ont été vendus.

Les vaches étaient remarquables pour le fini de leur graisse ; presque toutes ont été vendues ; sur 258 amenées, le renvoi s'est borné à 13.

Les moutons étaient, en général, de belle qualité ; sur 13,605, il n'y a eu que 500 de renvoi ; diminution, 2 à 3 centimes par kil.

Au marché du 17, à la Chapelle-Saint-Denis, 254 veaux amenés ont été tous vendus au prix de 1-50 à 1-60 le kilog. Il y a avait beaucoup d'acheteurs; plusieurs n'ont pu s'approvisionner; les ventes ont été par conséquent promptes et faciles.

On a vendu au même marché 87 vaches grasses au prix moyen de 1-2[illegible] le kilog. 12 taureaux amenés ont été vendus 1 fr. le kilog.

A Bordeaux, la viande sur pied étaient, selon les avis les plus récents, aux cours suivants :

	BŒUF.	VEAU.	MOUTON.
1re qualité.	1-15	1-14	1-30
2e —	1-10	1-10	1-20
3e —	1-05	1-00	1-10

A Metz, la viande sur pied a valu au marché du 14 :

	BŒUF.	VEAU.	MOUTON.	VACHE.	PORC.
Première qualité :	1-30	1-42	1-37	1-17	1-27
Deuxième qualité :	1-25	1-33	1-27	1-09	»
Troisième qual. :	1-22	1-26	1-17	1-01	»

Ces rapprochements permettront à nos lecteurs de comparer le prix de la viande sur trois centres importants de consommation. La viande se paie plus cher à Metz qu'à Bordeaux, quoiqu'en général la vie soit beaucoup plus chère à Bordeaux qu'à Metz. Le veau, beaucoup plus cher à Paris que le bœuf, est d'un centime meilleur marché que le bœuf à Bordeaux, et de 12 c. plus cher à Metz.

A Bordeaux, le mouton est plus cher de 16 c. que le veau ;

A Metz il est de 5 c. moins cher.

Voici le cours des soies à Nîmes, d'après les derniers avis :

Soie grège, le kil., 1re qual. . .	62	55	
— — 2e qual. . .	61	35	
Soie d'Alais, le kil., 1re qual. . .	62	55	
— — 2e qual. . .	61	35	
Trametttes.	59	60	
Soie ouvrée de Provence, 1re qual.	67	60	à 68 50
— — 2e qual.	62	55	à 64 55

Un produit long-temps négligé, faute de débouché, l'huile d'arachide ou pistache de terre, attire en ce moment l'attention des industriels. Il paraît que la fabrique de draps de Louviers, vivement préoccupée des falsifications dont est l'objet l'huile d'olive employée à la préparation des laines pour le cardage, a reconnu la possibilité d'utiliser pour cet usage l'huile d'arachide qui commence, dit le *Publicateur* de Louviers, à être offerte depuis quelque temps dans le commerce. Nous rappelons à ce sujet les succès obtenus dans la culture de l'arachide par M. Henri Laure, à Lavalette, près Toulon (Var), et par M. Fleury, cultivateur de la même commune. Le climat et le sol du midi de la France conviennent parfaitement à l'arachide. A. Y.

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil

HALLE	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.	MARCHÉS ÉTRANGERS.	Paris.	St-Quent.	Toulouse.	Niort.	Dijon.

13e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 81. VOS OMNES FRATRES ESTIS. MATH. — UT OMNES UNUM SINT. JOAN. VENDREDI 20 OCTOBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départements et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 19 OCTOBRE.

Des Doctrines provocatrices du GLOBE.

Serions-nous parvenus à réveiller quelque sentiment de honte dans l'âme des écrivains qui sont le type du cynisme? Le *Globe* lui-même a paru embarrassé de l'odieuse thèse qu'il soutenait impudemment ces jours derniers, à savoir que *le sort des classes pauvres est affreux, qu'il déchire le cœur*, mais que *les plaindre est un crime*, et que vouloir changer le misérable sort des travailleurs, c'est vouloir la ruine de l'état social, c'est vouloir qu'il n'y ait plus ni culture ni industrie.

Dans une première réponse, d'une mollesse inaccoutumée de la part de ce journal, le *Globe* a publié, sous la forme d'une mauvaise explication, un quasi-désaveu de sa thèse, terminé par une très fade et très vieille plaisanterie sur la limonade atlantique. A d'autres. Nous ne nous laisserons pas détourner de notre tâche par de telles espiègleries. Il s'agit de savoir si la feuille ministérielle a soutenu oui ou non, si elle continue de soutenir encore que la masse du peuple doit rester toujours en proie à la misère, pour que les durs travaux nécessaires à l'existence de la société s'exécutent? A-t-elle professé, professe-t-elle, oui ou non, cette monstrueuse théorie qui fait à jamais de la détresse et du dénuement du grand nombre la condition de vie de la société? Nous renvoyons à cet égard aux paroles du *Globe* citées dans notre numéro de dimanche 15 du courant. En vue de ces paroles, on se demande si des écrivains qui se sont fait une semblable théorie et qui osent la proclamer; si les patrons qui les paient et qui applaudissent à l'émission de ces hideuses maximes de machiavélisme social, ne doivent pas être systématiquement ennemis de toute mesure tendant à l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Aujourd'hui le *Globe* cite quelques lignes de notre article de lundi dernier comme dépassant *en exagération révolutionnaire* tous les pamphlets des plus violents organes du radicalisme. Mais ce journal oublie que le passage qu'il cite n'est que le commentaire très logique et très exact de sa doctrine sur la nécessité d'avoir *un peuple de misérables pour labourer les champs et bâtir les villes*. Il ne prend pas garde que c'est son propre fonds d'idées qu'il dénonce comme le langage le plus subversif qu'on puisse faire entendre au peuple. Oui, vous avez raison, si le peuple vous entendait!... Mais, heureusement pour vous, il n'est pas encore en état de lire et de comprendre vos sophismes, vos blasphèmes contre lui et contre la justice.

En fait de sophisme et de blasphème, l'article que publie aujourd'hui le *Globe* n'a rien à envier à celui que nous rapportions il y a quelques jours. Ecoutez plutôt : ces effrontés rhéteurs, qui ont voué leur plume à la détraction du pauvre et du faible, au panégyrique du riche et du puissant, vont nous enseigner comment la pauvreté, dans ce monde, n'est jamais que la compagne du vice, de la sottise et de la paresse; comment la richesse, au contraire, est toujours le signe infaillible et le prix de la supériorité de vertu, d'intelligence, de zèle laborieux! Et par une profanation inouie, ils mêlent à tout cela le divin nom du Christ, de CELUI qui a dit que *les pauvres étaient les bien-aimés de son père*, et qui a porté sur les riches une sentence qu'il est superflu de rappeler ici. Laissons parler le *Globe* :

« L'ordre physique et l'ordre moral, avec leurs rapports d'inégalité qui s'expliquent les uns par les autres, frappent nos sens en éclairant notre raison. Au pied des montagnes les plus élevées, Dieu a creusé les ravins et les fondrières; à côté des intelligences supérieures dont s'enorgueillit le monde, sa main a placé des êtres dont la tête est vide comme le cœur, et qui ne conservent de l'homme que les appétits grossiers. En face du riche et du puissant de la terre, sa sagesse a fait asseoir l'indigent et le souffreteux, afin que ceux-là puissent craindre et ceux-ci espérer un changement dans leur destinée! L'inégalité des conditions chez l'homme n'est donc point un mensonge odieux inventé par la société égoïste, mais une triste nécessité que la race humaine subit, et qu'elle subit sans se plaindre, depuis l'arrivée du Christ...

» L'inégalité des conditions est la conséquence rigoureuse de l'inégalité des intelligences. Aussi long-temps que la race humaine se divisera en deux classes bien distinctes, dont la première comprend les intelligents, les habiles et les industrieux, et la seconde, les sots, les incapables et les paresseux, la société formera deux castes séparées par les mœurs, l'éducation et la richesse! »

Ce n'est donc point assez pour vous, sophistes, d'étouffer dans les cœurs la pitié pour les souffrances du pauvre; il faut encore lui enlever toute sympathie, toute estime. S'il est dans l'abjection et le dénuement, il l'a mérité : il appartient à une autre race que celle qui est en possession de la puissance et des trésors de ce monde! Argument bien digne des avocats de l'esclavage des noirs.

Ainsi voilà donc le fruit qu'il faut tirer de la doctrine du divin Rédempteur : l'humanité, depuis la venue du Christ, doit *subir sans se plaindre* tous les maux résultant de l'iniquité des conditions sociales. Oui, nous savons bien qu'il s'est trouvé des gens qui ont voulu faire du christianisme, de cette doctrine d'affranchissement et d'égalité, un instrument au service des oppresseurs; mais ce n'est point ainsi que son fondateur l'entendait; ce n'est point ainsi que l'interprétaient les apôtres et les pères de l'Eglise. Mais à quoi bon discuter? L'indignation de tous les cœurs généreux et honnêtes n'a-t-elle pas déjà fait justice?

Le *Globe* cherche à donner le change sur nos plans de réforme sociale, en affectant de les confondre avec les doctrines du nivellement égalitaire que nous avons nous-mêmes cent fois réfutées.

Une opinion du *Globe*, énoncée sous une forme dogmatique, donne la mesure des vues de ce journal sur l'avenir, et de sa conduite à l'égard de tous les plans d'améliorations qui peuvent être proposés. Quels que soient, suivant le *Globe*, les changements qu'on opérera dans l'état social, cet état *ne sera ni meilleur ni pire; il sera différent, et voilà tout.* « Nous nous » contentons de croire (c'est toujours le *Globe* qui parle), que » si le monde matériel, ainsi que le monde moral, est appelé à » se transformer, cette transformation, que les philosophes désignent sous le nom de progrès, ne saurait altérer en rien le » double élément du *bon* et du *mauvais*. »

Après tout ce qu'on a dit de l'influence salutaire exercée par le christianisme sur l'état du monde, il ne fallait pas moins que la théorie du *Globe*, partagée, assure-t-il, par la majorité des bons esprits, pour nous détromper à ce sujet et nous apprendre que le monde nouveau, façonné par le christianisme, n'est ni meilleur ni pire que le monde païen, mais qu'il est différent, voilà tout!

Oui, le monde chrétien, tel que vous le voulez maintenir, garde encore beaucoup des vices du monde païen; c'est toujours un monde où le riche et le puissant exploite sans merci le pauvre et le faible. Voilà ce que vous appelez l'ordre, un ordre admirable qui serait calqué sur celui qui règne dans la nature! Allez, vous calomniez la nature en voulant la rendre complice des iniquités et des infamies que vous défendez.

Le *Globe* commençait son article en disant : « Nous n'avons » pas étudié la science sociale à l'école où se sont formés les » écrivains de la *Démocratie pacifique*. » L'avertissement était bien superflu. Nous nous félicitons d'avoir pris nos principes et nos convictions à une toute autre source que celle où puisent les écrivains de ce journal.

Les deux progrès.

La *Presse*, en insérant hier l'article de M. de Lamartine, avait annoncé qu'elle y répondrait catégoriquement. Cette feuille publie, en effet, ce matin, une réponse signée de son rédacteur en chef, et dans laquelle nous remarquons le passage suivant :

Oui, nous le confessons à notre honte, l'idéal, selon nous, de l'égalité et de la liberté populaires, ce n'est pas le droit politique plus ou moins étendu d'élire un mandataire plus ou moins exercé dans l'art de la parole, plus ou moins fidèle à remplir son mandat : c'est d'abord la garantie que la loi sera la même pour tous; que la justice n'admettra pas de distinction entre le riche et le pauvre, le faible et le fort; que l'impôt ne pèsera pas sur une classe dont une autre privilégiée sera exempte; que tout acte arbitraire rencontrera pour barrières la séparation des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et l'indépendance d'une magistrature inamovible! Cette garantie, nous la possédons; mais il en est une autre non moins essentielle qui nous reste à acquérir : c'est la garantie QUE TOUT HOMME LABORIEUX ET VALIDE NE MANQUERA JAMAIS DE TRAVAIL; QUE TOUT HOMME HONNÊTE ET NON VALIDE NE SERA JAMAIS EXPOSÉ A MOURIR DE FAIM OU A VIVRE DE HONTE; que tout enfant ne sera jamais privé, fût-ce même par sa faute, de l'INSTRUCTION, sans laquelle nous ne concevons pas le citoyen, encore moins l'électeur!

Oui, vous avez raison, nous sommes des matérialistes politiques; car, pour nous, les mots d'*égalité* et de *liberté* n'auront jamais qu'un sens incomplet tant qu'ils ne signifieront pas : extinction de la mendicité et de l'ignorance.

Ainsi la feuille amie du gouvernement ne peut se ménager quelque avantage contre son éloquent adversaire, qu'à la condition d'emprunter les arguments des écoles socialistes. Les hommes du parti conservateur qui n'ont pas le parti pris de rester à l'état de *bornes* seront amenés, non-seulement par l'observation et l'étude, mais encore par la nécessité, à mettre en relief les questions sociales, pour faire contre-poids aux questions exclusivement politiques. Signaler ce qu'il y a d'omissions concernant les premières, dans le programme de l'Opposition, est sans aucun doute un moyen de forcer celle-ci à s'en occuper et de modérer utilement peut-être sa marche vers les réformes politiques. Pour nous, qui voulons les deux ordres de réformes, mais qui ne voulons les unes que sous la condition formelle qu'elles seront le moyen des autres, nous ne pouvons que nous féliciter de l'émulation qui s'établirait sur un pareil terrain entre la Presse opposante et la Presse conservatrice : celle-là réclamant le droit de suffrage pour un plus grand nombre de citoyens, celle-ci demandant pour tous le droit au travail, le droit aux secours et aux soins qu'exigent la vieillesse, l'infirmité et l'enfance. Rencontrant sur cette double voie les hommes de l'une et de l'autre opinion, nous n'aurons rien de plus pressé que de joindre nos efforts aux leurs pour aider à déblayer la route, pour mettre à leur disposition les moyens que nous croyons les plus propres à faire atteindre progressivement l'un et l'autre but : Universalité du droit politique, universalité du droit industriel et social.

Nous ne sommes pas de l'avis de la *Presse* en un point : l'idéal de l'égalité et de la liberté populaires ne peut se concevoir, selon nous, abstraction faite du droit politique d'élire. Mais volontiers nous accorderons que la mesure la plus urgente en faveur des classes populaires, que le premier pas à faire dans le but de préparer l'ère de l'égalité et de la liberté véritables, ce ne soit pas de décréter une petite extension du privilège électoral. Faite d'après des

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.

CHAPITRE II. — LA PRINCESSE MERY. (Suite.)

18 juin.

Vers les onze heures du matin, heure pendant laquelle la princesse Ligovsky transpire dans les bains d'Ermoloff, je suis passé devant sa maison. La princesse Mery était assise auprès de la fenêtre; en me voyant, elle a tressailli et s'est rejetée vivement au fond de l'appartement.

Je suis entré dans l'antichambre; personne ne s'y trouvait. J'ai profité de l'extrême sans-façon des habitudes du pays, pour pénétrer dans vrés. Vous ne saurez jamais tout ce que j'ai souffert; tant mieux pour vous. Adieu!....

Au moment où j'ouvrais la porte, j'ai cru entendre un sanglot.

Je me suis promené jusqu'au soir dans les environs du Mashouk; j'étais horriblement fatigué quand je suis revenu chez moi; je me suis jeté tout habillé sur mon lit.

Verner est entré dans ma chambre quelques minutes après.

— Est-il vrai, m'a-t-il dit, que vous épousez la princesse Ligovsky?

— Pourquoi cette question?

— Et parbleu, parce que toute la ville en parle; mes malades s'occupent toute la journée à discuter cette grave nouvelle; et vous savez qu'il n'y a que les malades pour connaître tout ce qui se passe.

— C'est encore là une mauvaise plaisanterie de l'ami Groushnitsky; sans doute, mais pour vous prouver la fausseté de cette nouvelle, je vous annonce, mon cher docteur, que je m'embarque demain pour Kislovodsk.

— En compagnie de la princesse?

— Non pas vraiment, ces dames doivent encore séjourner ici une semaine.

— Vous ne vous mariez pas?

18 juin.

Me voici à Kislovodsk depuis trois jours. Je trouve Véra partout, à la source, à la promenade. Le matin en me levant, je me penche sur ma fenêtre pour regarder son balcon : elle est déjà habillée, attendant le signal convenu : nous nous rencontrons par hasard dans le jardin qui s'étend de nos maisons jusqu'à la source. L'air bienfaisant des montagnes lui a rendu ses forces, et son teint, naguère si pâle, a repris un doux éclat. Ce n'est pas pour rien que les Circassiens appellent le Narsan (1) l'*eau des preux*. Les habitants de cet endroit affirment que l'air de Kislovodsk dispose considérablement à l'amour, et que c'est ici que finissent tous les romans ébauchés au pied du Mashouk. Il est de fait que toute la nature semble ici se revêtir d'un caractère mystérieux. Ces longues allées de peupliers qui couvrent de leur ombre la bruyante cascade qui saute en bouillonnant de rocher en rocher et se creuse un passage à travers les flancs de la montagne... ces cavernes remplies de ténèbres et de silence, la fraîcheur d'un air suave chargé des senteurs balsamiques des hautes herbes du sud et des acacias blancs; le gai babillement des sources qui, après s'être rencontrées au fond de la vallée, cherchent à se dépasser l'une l'autre en vitesse et courent se jeter dans le Podcoumok (2); toute cette nature fraîche et embaumée

bases rationnelles, cette première réforme pourrait n'être pas sans influence heureuse par rapport à toutes celles qui sont en si grand retard ; mais ce n'est pas là le chemin le plus droit, et par conséquent le plus court pour arriver à l'établissement de ce DROIT AU TRAVAIL que la *Presse* cite avec raison comme étant encore sans garantie dans nos sociétés civilisées.

En somme, l'article de la *Presse* est la condamnation du Gouvernement tout aussi bien que de l'Opposition. Si, en effet, celle-ci n'a rien fait pour la solution du problème social, le Pouvoir, qui avait en main tous les moyens d'action, peut-il se vanter d'avoir fait quelque chose?

Affaire de Taïti.

Les journaux ont publié une lettre *apportée par la corvette* L'ALLIER, *commandée par M. le capitaine de vaisseau Lavand*, et dans cette lettre sont longuement racontés les derniers évènements accomplis à Taïti.

On se rappelle que la reine Pomaré, encouragée par les missionnaires anglais, et, dit-on, par le capitaine d'une corvette anglaise, *le Talbot*, avait protesté contre le protectorat de la France et invoqué l'appui de la reine Victoria. Le capitaine Toup Nicholas, de la frégate anglaise *la Vindictive*, de 50 canons, arrivant sur ces entrefaites à Taïti, reçut les plaintes de la reine et en référa immédiatement à son gouvernement. De son côté, le capitaine français commandant la corvette *la Boussole*, M. Vergniaud, envoya un rapport exact des faits en France, et les choses durent en rester là jusqu'à l'arrivée d'ordres supérieurs.

La question était grave. Il s'agissait de la protestation du chef d'un pays, et cette protestation rencontrait un appui dans la marine anglaise en ce moment supérieure en force à la nôtre. Employer les moyens de contrainte, c'était probablement amener un conflit sanglant. Nos deux petites corvettes eussent été infailliblement écrasées par *la Vindictive* et *le Talbot*, et l'on sent quelle gloire résultait pour les Anglais de leur intervention victorieuse en faveur de la reine Pomaré, et quelle honte pour nous. Nous ne parlons pas du malheur d'un combat qui pouvait jeter le trouble entre deux grands peuples et devenir une cause de guerre.

Le commandant de *la Boussole* agit donc avec sagesse en se décidant à attendre les ordres du gouvernement.

Ces faits se passaient vers la fin de février. Le 19 mars arriva à Papeïti la corvette *l'Allier*, venant de New-Zélande. *La Vindictive* était alors le seul bâtiment anglais sur rade : la position était changée, et M. le capitaine Lavand pouvait sans doute se croire autorisé à agir autrement que n'avait fait M. le commandant de *la Boussole*.

M. le capitaine Lavaud fit immédiatement des démarches pour obtenir satisfaction de la reine et rétablir notre autorité. Voici les principaux détails fournis par la lettre apportée par *l'Allier*.

Dans sa visite au capitaine T. Nicholas, M. Lavaud lui fit entendre qu'il n'appartenait ni au commandant du *Talbot*, ni au commandant de *la Vindictive*, ni même à aucun officier français d'apporter le moindre changement dans les conventions établies entre la reine Pomaré et l'amiral Dupetit-Thouars ; que tous devaient attendre, Anglais et Français, des ordres de leurs gouvernements, et respecter, surtout les Anglais, ce qu'avait fait un officier général appartenant à une nation amie, à une puissance comme la France. M. Lavaud lui fit observer en outre que lui-même aurait eu bien mauvaise grâce si, à son arrivée à la Nouvelle-Zélande, il était allé intriguer auprès des chefs du pays pour renverser et M. Hobson et son administration ; que la chose eût été en effet bien peu digne d'un officier français, si, profitant de sa force d'un moment, il avait voulu arrêter des affaires de la compétence des deux gouvernements.

M. le commandant de *la Vindictive* fut parfaitement de l'avis de M. Lavaud. Dès-lors, le commandant Lavaud adressa à la reine de vifs reproches, dans une audience qu'il eut immédiatement après avoir quitté le commandant Nicholas, et il obtint la promesse formelle que le gouvernement, tel que l'avait créé l'amiral Dupetit-Touars, serait réorganisé et respecté jusqu'à l'arrivée de nouveaux ordres du gouvernement du roi.

Mais, connaissant le caractère dissimulé des Indiens, leur lenteur, et surtout leur pusillanimité, M. Lavaud fut obligé de veiller activement sur l'accomplissement de cette promesse.

Le troisième jour, ne voyant rien de changé et attribuant ce retard apporté à l'exécution de la parole de la reine à l'influence du missionnaire Pritchard, qui, depuis son dernier voyage à Londres, joint à cette qualité celle de consul anglais, M. Lavaud se rendit à bord de *la Vindictive*, où il témoigna au capitaine Nicholas ses soupçons sur les menées de M. Pritchard. Le capitaine Nicholas, dont la conduite a été dans toute cette affaire d'une irréprochable loyauté, répondit que si M. Lavaud le désirait, il ferait venir M. Pritchard à bord de *la Vindictive* pour fournir des explications sur sa conduite, proposition que le capitaine Lavaud accepta.

M. Pritchard se rendit immédiatement à l'invitation du commandant anglais. Après des pourparlers pendant lesquels M. Pritchard fut convaincu de déloyauté, M. Lavaud adressa à la reine une note où il lui indiquait ce qu'il fallait qu'elle fît pour rétablir le gouvernement créé par l'amiral Dupetit-Thouars.

Suit le récit de quelques nouvelles intrigues du révérend Pritchard, et des lenteurs apportées au rétablissement des choses sur leur ancien pied. Enfin satisfaction fut donnée, et, le 8 avril, le commandant de *l'Allier* quitta Taïti, laissant le pays parfaitement tranquille et l'autorité de la France pleinement rétablie.

Le succès glorifie toutes les entreprises. Cependant nous ferons remarquer qu'il eût été plus habile peut-être, une fois accomplis les faits du mois de février, de laisser les choses suivre leur cours. Du moment où nous n'avions pu, par un appareil suffisant de forces, rétablir immédiatement notre autorité, il fallait attendre les ordres du gouvernement et laisser croire aux indigènes qu'en demandant un avis en France, on avait suivi les voies régulières commandées par notre politique. Il ne convient pas, devant des sauvages, de reculer et d'avancer, suivant le nombre de canons que nous avons sur leurs rades, en face des vaisseaux étrangers ; ce serait les encourager à renouveler les plaintes, les troubles et les révoltes toutes les fois qu'ils croiront pouvoir s'abriter sous les batteries des vaisseaux anglais. Il fallait prouver qu'on était le maître par les armes, au jour même du conflit, et frapper un premier instant ; ou bien, si l'on avait été obligé de se faire modéré et négociateur, attendre la preuve régulière de sa puissance par la négociation ; attendre qu'un ordre venu de Londres dit aux Taïtiens : « La reine Victoria n'a pas à s'occuper de vos querelles avec la France. La France est maîtresse de votre sort. »

La conduite de M. le commandant Lavand nous paraît reprochable en un point. Il était fort bien d'aller s'entendre avec le commandant de *la Vindictive*, de lever ses doutes et de lui faire comprendre les droits de la France ; mais pourquoi donc, lorsque des retards sont apportés à la satisfaction demandée, par les intrigues du révérend Pritchard, pourquoi aller prendre en quelque sorte pour arbitre le capitaine anglais ? pourquoi comparaître devant le commandant de *la Vindictive* contradictoirement avec le missionnaire ? M. le commandant Lavaud devait porter ou plutôt envoyer sa plainte au capitaine Toup Nicholas ; il ne devait pas rester à bord de *la Vindictive* pour y attendre le révérend Pritchard et pour l'accuser. Il fallait, une fois la juste plainte formulée, laisser à l'officier anglais, sur son bord, le soin de réprimander le missionnaire. En agissant comme a fait M. le capitaine Lavaud, on peut terminer plus sûrement les affaires et forcer les satisfactions ; mais on court le risque de compromettre sa dignité et celle de son pays.

Les rapports fréquents de M. le commandant de *l'Allier* avec le commandant anglais, son recours contre le révérend Pritchard, porté par lui-même à bord de *la Vindictive*, sa présence sur cette frégate pendant qu'est jugée la conduite du missionnaire, tous ces faits ont nécessairement donné, aux yeux des Taïtiens, au commandant de la frégate anglaise le caractère d'un arbitre. Or, la France suzeraine ne doit pas, chez des sauvages, prendre un peuple rival pour arbitre ; c'est donner à ce peuple une sorte de supériorité, que ses agents commerciaux et religieux prennent déjà assez le soin d'attribuer à l'Angleterre. A Taïti, nous ne sommes pas en pays civilisé. Les Taïtiens ne connaissent pas le rang qu'occupe la France parmi les nations, ils ignorent notre puissance en Europe. Dans nos rapports nouveaux avec eux, nous avons à nous montrer les maîtres. Il ne doit y avoir d'arbitres que nous-mêmes, à la condition pour nous, si nous voulons asseoir notre autorité pacifique, de ne faire emploi de notre force qu'avec à-propos et mesure, et, autant que possible, suivant les lois de la justice.

Nous avons jugé l'affaire de Taïti sur les termes mêmes de la lettre apportée par la corvette que commande M. le capitaine de vaisseau Lavand. Cette lettre est publiée par le *Journal des Débats*, qui reçoit de sources assez officielles ses renseignements. Nous serons heureux de trouver dans les communications du *Moniteur* des détails plus circonstanciés et des explications plus complètement satisfaisantes sur la manière dont cette affaire a été conduite.

La lettre dont nous avons reproduit quelques passages contient la phrase suivante :

En descendant à terre, M. Lavaud apprit qu'à l'arrivée de la corvette anglaise *le Talbot*, le gouvernement protecteur établi par l'amiral Dupetit-Thouars avait été renversé, et que les choses restaient dans cet état peu honorable pour notre pavillon, malgré les représentations des membres du gouvernement provisoire et du capitaine Vergniaud, commandant la corvette *la Boussole*.

Du reste, pas un mot sur les motifs qui ont pu déterminer M. le commandant de *la Boussole* et le gouvernement provisoire de Taïti à agir comme ils l'ont fait. Nous avons été aux informations, ayant peine à croire qu'un de nos officiers de marine eût pu accepter un rôle timide et peu digne ; et nous avons appris avec plaisir que la conduite de M. le commandant Vergniaud avait été parfaitement honorable et avait reçu l'approbation de tous les membres de l'administration.

On nous écrit de Francfort :

« Le *Correspondant de Hambourg*, qui reçoit ordinairement des communications officielles des chancelleries russe, anglaise et hanovrienne, contient un article sur l'Irlande, daté des bords du Rhin. Cet article a fait quelque sensation en Allemagne, d'autant plus que la rédaction y ajoute l'observation qu'il y a déjà quinze jours qu'elle en est en possession.

» Après avoir exposé que l'Irlande est un pays conquis, et que ses vœux, tout en étant justes, ne sauraient être accomplis que peu-à-peu et avec le temps, le correspondant ajoute : L'Irlande est d'une grande importance pour l'Angleterre, surtout dans un cas de guerre avec la France. Sans l'Irlande, l'Angleterre n'est presque plus une puissance vis-à-vis de la France. Aussi les Irlandais ne deviennent dangereux pour l'Angleterre qu'autant qu'ils ont l'espoir d'être soutenus par la France, ou du moins d'en recevoir des armes. Or, O'Connell est démagogue. Le gouvernement anglais a parfaitement fait comprendre au gouvernement français qu'un soulèvement en Irlande réagira longtemps sur la France. C'est dans ce but que la reine d'Angleterre a été voir elle-même à Eu le roi des Français. M. Guizot a compris la question qui est une *question d'ordre et de dynastie à-la-fois* ; et maintenant que les Irlandais sont réduits à eux-mêmes, M. Peel en finira avec eux, tout en se tenant dans les limites de la loi ; car, ajoute le correspondant, le gouvernement anglais se gardera bien d'agir en dehors de la loi, comme cela est l'habitude sur le continent, vu que le peuple anglais ne le permettrait point. Du reste, c'est ainsi que finit l'article, Robert Peel sait rendre justice au peuple irlandais, et il fera son possible pour satisfaire à des griefs fondés.

» Il est hors de doute que l'article du correspondant a été dicté par un personnage officiel.

» Lorsque la Pologne se souleva contre la Russie, le peuple allemand y applaudit publiquement. Les gouvernements allemands, tout en reconnaissant l'avantage politique d'une Pologne libre et indépendante, boulevart de l'Allemagne contre la Russie, connivèrent avec la Russie également dans un but *d'ordre et de dynastie*. Aujourd'hui que la Pologne est morte, la Russie nous étreint presque de ses bras de fer, et nos gouvernements se repentent, mais trop tard, de leur faute. O'Connell en prison ou mort, l'Irlande enchaînée et opprimée de nouveau, cet *ordre* pèsera plus à la dynastie de juillet que l'Irlande libre et indépendante. »

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 19 octobre,

Hier au soir, Prim et Ametller sont convenus d'une suspension d'hostilités. Ametller est autorisé à envoyer à Barcelone et Figuières des officiers pour s'assurer de l'état des choses. Le blocus de Girone continuera. Les travaux offensifs et défensifs cesseront.

EXTERIEUR.

ORIENT. — GÉORGIE. — *Tiflis, 5 septembre.* — On mande d'Urmia, que le pacha de Mossul a surpris le pays des Nestoriens, situé entre la Perse et la Turquie, avec une armée composée de Curdes et de Turcs. Le sang a coulé à grands flots. (*Gazette d'Augsbourg.*)

Constantinople, 27 septembre. — On annonce que 10,000 Albanais ont marché sur Wranies. Ils ont pris cette ville d'assaut, et s'y sont livrés aux excès les plus révoltants, pillant les maisons, détruisant les églises, violant les femmes, égorgeant les vieillards et les enfants ; le pacha, trop faible pour leur résister avec la garnison turque, leur a abandonné la ville et s'est retiré dans la forteresse. Les rebelles demandent qu'on leur rende leur gouverneur Hefzi-Pacha, et qu'on les affranchisse de la conscription. Ils sollicitent également une remise d'impôts. Le gouvernement n'a pas l'intention de procéder à leur égard par les voies de la douceur. Il adoptera au contraire des mesures énergiques. La flotte turque est près de l'île de Rhodes.

(*Gazette universelle allemande.*)

ANGLETERRE. — Les journaux anglais ne sont pas arrivés aujourd'hui à Paris. La violence du vent n'a pas permis au paquebot de Douvres d'aborder le port de Calais.

ESPAGNE. — MADRID, 13 oct. — (*Correspodance particulière*) — Il arrive beaucoup de députés à Madrid, et l'on croit que les cortès seront constituées le 25.

M. Carnerero remplace à Lisbonne M. Aquilar, qui encourageait hautement les trames de ayacuchos et entretenait des relations suivies avec

---

roulement de leur voiture : mon cœur a tressailli..... Qu'est-ce que cela veut dire. Encore une fois, serais-je amoureux?... Mon Dieu, je suis bien capable d'une sottise aussi atroce.. J'ai dîné chez elles aujourd'hui. La maman m'a dévisagé d'une façon fort tendre ; elle ne quitte plus sa fille. Cette surveillance me fatigue. En revanche, Véra est jalouse de la princesse ; enfin, je suis parvenu à mon but ! Qu'est-ce qu'une femme ne ferait pas pour désespérer sa rivale ? Je me rappelle avoir été aimé par une femme qui n'avait eu d'autre raison de m'aimer, sinon que j'en adorais une autre. Je ne sais rien de contradictoire et de paradoxal comme la femme ; voulez-vous lui faire entrer un raisonnement dans la tête, il faut vous arranger de manière à ce qu'elle se persuade que c'est bien elle qui a voulu ce que vous lui demandez. Le système de déductions au moyen desquelles les femmes renversent tous les principes, est fort original ; pour comprendre leur dialectique, il est nécessaire d'intervertir radicalement tous les termes de notre logique d'écolier. Voici un de leurs procédés d'argumentation habituelle.

Proposition :

Cet homme m'aime ; mais je suis mariée ; donc, je ne puis partager son amour.

La femme traduit :

monstres qui surgissent de toutes parts : le Devoir, l'Orgueil, la Pudeur, la Crainte du Mépris public, l'Opinion !,. Marchez droit au but sans vous inquiéter de ces obstacles, et vous allez voir peu à peu les monstres disparaître, et devant vos yeux s'épanouir la prairie calme et verte, au sein de laquelle fleurit le myrthe des amants. Mais malheur à celui dont le cœur a faibli à la première attaque, et qui n'a pas osé avancer !

24 juin.

Voici une soirée féconde en aventures dramatiques. A trois werstes de Kislovodsk, dans une vallée arrosée par le Podcoumok, se trouve un rocher qu'on appelle l'Anneau. C'est une rosace naturelle pratiquée dans le roc par une cause inconnue. Elle s'ouvre sur une haute colline, et c'est un spectacle intéressant que celui du coucher du soleil, vu au travers de cette voûte aérienne, quand les derniers rayons de l'astre mourant disent adieu à la terre. Une cavalcade nombreuse s'est mise en marche ce soir pour jouir de ce spectacle. A dire vrai, personne parmi nous ne pensait au soleil. J'accompagnais la princesse : au retour, il fallut traverser le Podcoumok à gué. Les rivières des montagnes, même les plus petites, sont toujours dangereuses ; leur lit est un véritable caléidoscope, qui change à chaque instant de nature et d'aspect. Là où se

de plus pour moi de persister à me taire. J'étais curieux de savoir comment elle s'y prendrait pour se tirer de cette fausse position. « Ou vous me méprisez, ou vous m'aimez beaucoup ! » me dit-elle enfin d'une voix oppressée de sanglots. « Peut-être m'avez-vous prise pour le jouet d'un moment, pour vous amuser à détruire ma tranquillité et m'abandonner ensuite au désespoir et à la honte... Ce projet-là serait si odieux et si vil, que la seule pensée... Oh ! non, n'est ce pas ? Dites-moi que vous n'avez trouvé dans mon cœur aucun sentiment indigne. Je ne vous dirai pas qu'à ce prix je vous pardonnerai votre conduite de tout-à-l'heure ; il faut bien que je pardonne, puisque je n'ai pas eu la force d'empêcher... Mais, au nom du ciel, répondez-moi, de grâce ! parlez, que j'entende votre voix. »

Elle prononça ces derniers mots avec un ton si vrai d'impatience féminine, que je ne pus m'empêcher de sourire. Il commençait à faire sombre, par bonheur ; ma bouche resta muette. « Vous vous taisez ! continua-t-elle ; vous voulez me forcer à vous dire la première que je vous aime?... » Pas de réponse encore. « Eh bien ! le voulez-vous ? » s'écria-t-elle en se retournant brusquement vers moi.

Il y avait dans l'intonation de cette parole frémissante et dans la

des créatures de l'ex-régent, et en particulier avec le chef politique de Badajoz, M. Cordero.

La reine et sa sœur ont honoré de leur présence la course de taureaux qui a eu lieu au bénéfice de l'église de Chamberi, dans la banlieue. C'est la première fois que, depuis le départ de la reine-mère, elles assistent à ce spectacle.

Le soir, elles ont honoré de leur présence la représentation de la *Roue de la Fortune*, comédie de Rodriguez-Rubi. Le spectacle leur a plu, le public a vigoureusement applaudi et l'orchestre a exécuté la marche royale. M. Rodriguez-Rubi, un des littérateurs espagnols les plus distingués, a été décoré de la croix de Charles III. (*Gaz. offic.*)

— Le gouvernement, dit le *Corresponsal*, a reçu du général Concha un bulletin écrit à la hâte sur le champ de bataille. Il annonce avoir battu Martell et avoir forcé les débris de sa colonne à repasser l'Ebre, se dirigeant vers la Catalogne et laissant le terrain jonché de morts.

— Dans la *Verdad*, journal officiel de la Catalogne, on lit une dépêche de Luis Ghilardi, lieutenant de Martell, au général Laureano Sanz ; elle est datée d'Alferu, le 10 :

Les derniers événements, dit Ghilardi, ont démontré clairement que le cri poussé à Barcelone, à Saragosse, dans d'autres villes, n'était pas d'accord avec la croyance politique de l'Espagne. Cependant mes officiers ont embrassé cette cause, non que leurs sentiments fussent tels, mais par respect pour la discipline, et ils ont suivi leurs chefs parce que ceux-ci suivaient leur brigadier. Ils n'attendaient qu'une heureuse circonstance pour s'unir à la milice. Veuillez leur tendre une main généreuse et réparer les maux qui affligent leurs cœurs.

Laureano Sanz a répondu :

Désireux de contribuer pour ma part à l'oubli du passé envers ces malheureux Espagnols, nos frères égarés, je fais grâce de la vie à tous ceux qui ont déposé les armes et reconnu le gouvernement provisoire de la nation. Mais la loi et la justice resteront libres de punir les délits commis par tout individu de cette colonne contre des tiers. Toutefois j'unirai mes prières aux vôtres pour que le gouvernement leur ouvre les bras, prenant en considération qu'ils se sont soumis le jour anniversaire de la naissance de la reine. Les hommes seront dirigés sur Tarragone. *Je ne m'oppose pas à ce qu'ils fassent connaître par la voie de la presse* les maux qu'ils ont soufferts par suite de leur antipathie pour la bannière qu'ils suivaient. J'espère que cet événement dissipera les illusions de ceux qui sont encore égarés.

— On écrit de Bayonne, le 16, au *Journal des Débats*, que le désarmement de la garde nationale de Pampelune a été déterminé par la découverte d'une conspiration qui avait pour but de s'emparer de la citadelle et de proclamer la junte centrale. On assurait que plusieurs officiers de la garnison étaient compromis dans cette affaire, et qu'une colonne de prononcés de Saragosse devait entrer dans la ville. La Navarre, jusqu'à présent tranquille, est agitée. L'ayuntamiento de Pampelune a donné sa démission au chef politique, qui a constitué une nouvelle municipalité.

— Des lettres de Saragosse, en date du 13, annoncent que le 12 le général Concha a commencé ses opérations offensives en s'emparant du faubourg Saint-Joseph. Le 13 au matin un feu de tirailleurs bien nourri commençait au départ du courrier.

— Une personne qui a quitté le quartier-général de Prim le 10, à dix heures du matin, écrit, en date du 12, de la frontière de Catalogne à la *France méridionale* de Toulouse, qu'une députation des propriétaires des villes environnantes se rend à Girone pour supplier la junte de capituler afin d'éviter l'effusion de sang. Prim a reçu des canons de gros calibre et des obusiers ; il a 4,000 soldats dont 400 cavaliers. Leur solde est au courant, mais leurs uniformes tombent en lambeaux. Un bataillon s'est emparé de ceux de la garde nationale de Mataro. Prim assure qu'il aurait triomphé dans son attaque du 5, si les insurgés, demandant à parlementer, n'avaient profité de ce temps d'arrêt pour mitrailler ses troupes. Figuières est dans l'agitation. Des charrettes de meubles entrent en France.

ITALIE. — On écrit de la frontière d'Italie, 9 octobre :

« Le cabinet français vient d'adresser à la cour de Rome une note diplomatique dans laquelle il proteste contre l'intervention armée de l'Autriche, dans les légations, en ajoutant que si l'on persistait dans cette intervention il se trouverait dans la nécessité d'intervenir lui-même. On est persuadé que les troubles de la Romagne n'ont d'autre cause que l'oubli des promesses de 1831. Par une double intervention, on pourrait bien calmer l'effervescence du moment, mais on ne rétablirait pas un ordre durable. Le gouvernement romain ferait bien d'introduire des réformes dans la justice et dans l'administration, en séparant le temporel du spirituel, en diminuant les impôts et surtout en abolissant le monopole, mais, avant tout, en renvoyant les troupes suisses. Le gouvernement autrichien partage les opinions exprimées par la France, et voudrait aussi que le gouvernement papal fit des concessions. Le cabinet de Vienne convient que ce n'est pas la propagande seule qui cause l'agitation des esprits. La ville de Rome se ressent déjà du mouvement de la Romagne. Les étrangers n'arrivent pas, de peur d'être arrêtés par les insurgés ou d'être inquiétés par la police. De nombreuses arrestations ont lieu à Naples; elles se rattachent au mouvement révolutionnaire. » (*Gazette de Cologne.*)

— *Rome*, 7 octobre. — Pour tenir les esprits en éveil, on a répandu le bruit que le parti révolutionnaire se proposait de tenter un coup de main sur Ancône, et que c'était à Malte que le coup se préparait. Rien de plus ridicule que cette nouvelle. Les rapports reçus des légations annoncent que la plus grande tranquillité y règne pour le moment. Les frères Muratori sont parvenus à quitter le pays et à se réfugier à Marseille. Depuis les derniers événements dont les légations ont été le théâtre, on examine avec un soin scrupuleux les étrangers ; on leur demande d'où ils viennent et quels moyens d'existence ils ont.

— Le 4, de bonne heure, le fameux prêtre Abbo, originaire du Piémont, dont on a fait tant de bruit, a été décapité dans le château de Saint-Ange. Jusqu'à présent on s'était imaginé qu'il obtiendrait une commutation de peine, parce que l'on pensait que le gouvernement ne se déciderait point à laisser un prêtre monter sur l'échafaud. Le pape a bientôt dissipé cette illusion. S. S. a voulu prouver qu'un criminel ne méritait aucune faveur à raison de son rang et de sa condition. Si l'exécution n'a pas eu lieu sur une place publique, mais dans l'intérieur du château Saint-Ange, c'est uniquement parce que le gouvernement a voulu éviter la trop grande affluence de peuple sur le lieu de l'exécution.

(*Gaz. d'Augsb.* du 16 octobre.)

AMÉRIQUE CENTRALE. — On a reçu des lettres de Guatemala, en date du 4 août, qui contiennent des nouvelles très satisfaisantes de la colonie belge de Santo-Thomas. La compagnie rencontre la sympathie la plus générale parmi les Indiens et parmi les blancs.

Le général don Mariano Rivera Paz a écrit une lettre officielle à M. de Hompesch, président de la compagnie, pour lui annoncer que cette compagnie pourra, dans toute circonstance, compter sur son appui. Le révérend père Walle, directeur ecclésiastique à Santo-Thomas, a reçu l'accueil *de colonisation au seigneur don Mariano Rivera Paz, président de la république*, et un beau nécessaire en bois de Spa, destiné à Mme la présidente.

RIO DE LA PLATA. — *Montevideo.* — Un navire de commerce, parti le 19 août de la rade de Montevideo, et qui a fait le trajet en cinquante-trois jours, nous apporte les nouvelles suivantes :

Le 13, le colonel de l'armée de Rivera, don Fortunato Sylva, a complètement battu 800 hommes de la cavalerie d'Oribe, près du village de *las Piedras*, à 15 kilomètres nord-est de Montevideo. Un officier de marine étranger, qui se trouvait ce jour-là au camp d'Oribe, au *Cerrito*, a vu arriver les fugitifs et les blessés.

Oribe était toujours dans la même position critique, sans chevaux et sans bétail. Les secours que Rosas lui avait envoyés, comme nous l'avons déjà annoncé, par le général Urquiza, gouverneur de l'Entre-Rios, ne lui étaient point parvenus.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* mentionne plusieurs ordonnances royales en vertu desquelles ont été nommés : présidents à la cour royale de Montpellier, M. Espéronnier ; au tribunal de première instance de Bellac, M. Loubignac ; de Castel-Sarrasin, M. Lespiau. — Conseillers à la cour royale de Montpellier, M. Pégat ; de Grenoble, M. Lombard. — Procureur du roi à Montpellier, M. Pouget ; à Carcassonne, M. Dupré ; à Perpignan, M. Aragon ; à Sainte-Affrique, M. Valette ; à Ussel, M. Maimpontet. — Juges à Tulle, M. Chatagnier ; à Castel-Sarrazin, M. Carrère-Dupin.

— Parmi les renouvellements triennaux de maires que contient le *Moniteur*, on remarque à Montluçon M. Jaladon de la Barre, à Privas M. Crouzet, à Aubenas M. Champanhet, à Largentière M. Blachère, à Tournon M. Deville, à Annonay M. Tavernier, à Marennes M. Delagrave, à Rochefort M. Verchère de Reffy, à Saint-Jean-d'Angély M. de Gaalon, à Cahors M. Brives, à Avranches M. Bonvallier, à Granville M. Campion, à Valognes M. Gisles, à Vitry-le-Français M. Jacobé de la Franchecourt, à Mauléon M. Dalgalarrondo, à Oloron M. Bouderon, à Orthez M. Plante.

— Le conseil municipal d'Angers, convoqué extraordinairement de nouveau le 16 octobre, et saisi des affaires qui déjà lui avaient été présentées comme urgentes, a persisté dans son refus antérieur de concours. L'ajournement a été adopté sur toutes les affaires. Le vote a été cette fois formulé par bulletins secrets. La discussion s'est montrée plus vive encore que par le passé. Voilà la septième manifestation solennelle de non-confiance de la part de ce conseil. Sur trente-cinq votants, cinq se sont abstenus, vingt se sont prononcés pour l'ajournement, dix contre. La séance, ouverte à six heures, du soir était levée à onze.

(*Précurseur de l'Ouest.*)

— Plusieurs journaux annoncent que la nomination de M. Bresson au poste d'ambassadeur à Madrid est signée ; mais ils ajoutent qu'il ne se mettra en route que lorsque la majorité de la reine Isabelle aura été reconnue par les cortès.

— M. le comte de Salvandy partira, dimanche ou lundi, pour se rendre à son poste d'ambassadeur à Turin. (*Moniteur parisien.*)

— Quatre cent cinquante patentés de Paris viennent de former une réunion qui a pour but d'examiner le projet de loi sur les patentes présenté à la session dernière, d'en signaler les inconvénients et de s'entendre sur les moyens propres à détourner les dangers dont ce projet menace le commerce. (*Presse.*)

— Aujourd'hui les courses pour le prix principal de 6 000 fr. et pour le prix royal de 6,000 fr. ont eu lieu au Champ-de-Mars par un temps magnifique, en présence de M. le duc de Nemours et de M. le ministre du commerce. Sept chevaux étaient inscrits. Un seul a été retiré. Le prix a été gagné par *Nativa*, au prince de Beauveau. Puis sont venus *Drummer*, à M. Rothschild ; *Karagheuse*, au comte d'Hédouville ; *Rosine*, à M. de Serans ; *Amanda*, au comte de Cambis, et *Napoléon II*, à M. Barly.

Prix royal, 7 chevaux : *Muse*, à M. de Rotschild ; *Dash*, au prince de Beauveau ; *Roulette*, à M. Rivière ; *Faustus*, au comte de Cornelissen ; *Lawton*, à M. Fasquel ; *Tragédie*, au comte de Cambis ; *Olivia*, au baron de Vidil.

Dimanche les dernières courses pour le prix principal de 4,000 fr., et pour le grand prix royal de 14,000 fr. (*Moniteur parisien.*)

Faits divers.

On écrit de Bayonne, le 14, au *Journal des Débats :*

« Tous les maîtres de postes de la ligne de Madrid à Irun ont accepté les propositions du gouvernement espagnol pour l'accélération de la correspondance. M. Alvarez, directeur général des postes espagnoles, est attendu ce soir à Bayonne, pour arrêter avec l'administration française les dispositions nécessaires à l'organisation de ce service. La malle partira chaque jour, de Madrid, à dix heures du soir, pour arriver le troisième jour, vers onze heures du matin, à Bayonne, assez à temps pour faire le triage et la taxe des lettres qui partiront pour Paris à deux heures de l'après-midi. Il y aura dans la malle deux places de coupé, la troisième étant réservée au courrier ; plus quatre places d'intérieur. Le prix du coupé sera de 500 réaux (130 fr.) par place ; intérieur, 400 réaux (110 fr.) Le service commencera le 26. »

— La commission établie dans le département de la Seine pour examiner les aspirants au brevet de capacité pour l'instruction primaire (élémentaire ou supérieure) ouvrira sa seconde session de 1843 le lundi 6 novembre, rue de Sorbonne, 11. Les examens seront publics. L'inscription doit avoir lieu du 30 octobre au 4 novembre.

— Les sœurs de charité récemment parties de Paris avec l'abbé Lelen, ont été reçues à Naples avec enthousiasme. Le roi a voulu que les plus grands honneurs fussent rendus aux filles de Saint-Vincent-de-Paule. Le corps municipal a été à leur rencontre. Quatre dames du plus haut rang, désignées par S. M., les ont accueillies. Les voitures de gala les ont transportées à la première église ; le curé leur a présenté l'eau bénite, puis il a entonné le *TeDeum*. De l'église, un cortège presque royal les a escortées jusqu'à leur demeure, où un déjeûner était servi. Les quatre princesses se sont assises à leur table. Bientôt après le ministre de l'intérieur leur a donné audience. (*Quotidienne.*)

— M. Ponsard écrit de nouveau pour protester contre l'affirmation d'un journal qui a persisté, malgré ses dénégations, à lui attribuer des vers qu'il n'a point faits et une prétendue tragédie d'*Irène* à la-

tances atténuantes, et condamnés l'un à 100 fr., l'autre à 50 fr. d'amende et solidairement aux dépens.

Ce jugement a été déclaré commun avec la compagnie en ce qui touche les condamnations civiles.

Aucune partie civile n'est intervenue dans le débat. (*Loiret.*)

— M. Boisseau, ancien avocat au parlement de Paris, membre de l'assemblée législative, vient de mourir à Boissy (Seine-et-Oise), à l'âge de 95 ans. Il avait rempli pendant trente ans les fonctions de juge-de-paix à Gonesse.

— Les vendanges se font en ce moment aux environs de Bourges, où elles sont presque nulles ; la récolte est d'environ 3 ou 4 hectolitres de grappes par hectare ; encore le raisin n'a-t-il pas atteint une maturité complète.

— On écrit de Sancerre, 15 octobre :

« On est en pleines vendanges dans le Sancerrois. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que l'année ne sera pas aussi désastreuse qu'on avait pu le craindre d'abord ; terme moyen, les vignes rendent un hectolitre par deux ares cinquante centiares (une journée, mesure du pays). Le vin est vert, mais cependant de bonne qualité. Il y a, comme toujours dans les années peu favorisées, des vignes qui ont plus ou moins souffert, notamment les vignes blanches, qui ont ressenti vivement les effets de la gelée des 6 et 7 avril ; aussi ne donneront-elles que fort peu de chose. — Il est présumable que si la quantité n'est pas considérable, les propriétaires seront dédommagés par le prix, qui ne pourra être qu'avantageux, vu la mauvaise récolte des vignobles voisins, qui seront probablement obligés de venir s'approvisionner à Sancerre. (*Journal du Cher.*)

— Par suite des grandes pluies, les lièvres sévissent cette année en Sologne avec une déplorable intensité. (*Journal du Loiret.*)

— Le Rhône a grossi considérablement depuis le 17 au matin, et la Saône s'élève à près de 3 mètres au-dessus de l'étiage.

(*Courrier de Lyon.*)

— A Vence (Var), où a essuyé un violent ouragan qui a duré du 9 au 10, et a ruiné les espérances de la récolte d'huile. Plus d'un tiers des oliviers est sur le sol. Le dommage s'est étendu sur toute la côte et jusqu'au comté de Nice. La récolte des pommes est perdue, celle des figues compromise. Au point du jour, le 10, on a ressenti une secousse de tremblement de terre, et depuis lors l'ouragan a diminué. (*Le Censeur.*)

— On écrit de Kehl, sous la date du 16 octobre, au journal l'*Alsace :*

« Les pluies torrentielles qui tombent depuis quelques jours ont tellement fait croître les eaux du Rhin et de la Kintzig, que toutes les routes de nos alentours sont complètement inondées et que les communications entre Kehl et Bodersweier (route de Carlsruhe), et Kehl et Neumuhl (route d'Offenbourg) sont interrompues. A l'aide des efforts qui ont été faits, on est parvenu à éviter de plus grands malheurs. Toutes les campagnes avoisinantes sont submergées, et il est fort à craindre que les pommes de terre et les navets, qui la plupart sont encore dans nos champs, ne périssent par suite de cette inondation. Jusqu'à présent les eaux n'ont encore baissé que d'un tiers de mètre.

» On nous écrit que trois frères ont péri dans le lac de Constance dans la tempête qui a régné sur ce lac le 11 de ce mois. Le capitaine d'un bateau à vapeur badois avait mis ses machines en mouvement pour leur porter secours, mais ce fut en vain. »

— Ce soir, sans remise, l'Odéon donne la première représentation de *Pierre Landais*, drame important dont on attend un très grand succès.

Faits de subversion sociale.

Des industriels de bas étage, à Bordeaux, viennent d'appliquer aux voitures publiques le procédé mis en usage à Paris par les marchands de billets de spectacles. Ils profitent du moment où l'affluence des voyageurs est considérable, retiennent les places, et ne cèdent leurs bulletins que moyennant un bénéfice variable suivant la demande. C'est là une application très logique du jeu de hausse qui se pratique en grand dans le haut commerce. C'est toujours le consommateur rançonné par un intermédiaire parfaitement inutile.

— Depuis long-temps le nommé Reu, âgé de 83 ans, taupier à Elbeuf-en-Bray, était atteint d'une maladie que sa pauvreté ne lui permettait pas de soigner. Ses voisins ayant été quelques jours sans le voir sortir, allèrent frapper chez lui. Ils n'obtinrent aucune réponse. Justement inquiets, ils enfoncèrent la porte et trouvèrent Reu mort sur son lit. La misère et l'âge l'avaient tué. (*Mémorial de Rouen.*)

AGRICULTURE.

Economie agricole.

L'*Indépendant*, revue politique de l'Hérault, contient, dans son numéro de septembre, un article que nous jugeons utile de reproduire. En annonçant un projet agricole qui renferme déjà quelques germes utiles, ce journal y joint des réflexions beaucoup plus avancées, et dont il serait à désirer que les auteurs de l'entreprise voulussent bien profiter.

Projet de colonisation dans la commune d'Arles (1)

On nous communique un projet agricole dont voici les principales dispositions, que nous empruntons au *Publicateur :*

« Il s'agit de la colonisation de l'un des domaines les plus considérables de la commune d'Arles. Ce domaine, situé dans le Plan-du-Bourg et sur les bords du Rhône, est en effet dans une situation extrêmement favorable pour l'exécution de ce plan. Les terres en sont généralement bonnes, et sur beaucoup de points elles peuvent être classées parmi celles de première qualité. On le diviserait en propriétés de *trente à quarante* hectares, représentant autant que possible une valeur identique. Chacune de ces propriétés serait pourvue d'un *mas* pour l'habitation du fermier et de toutes les constructions accessoires nécessaires à l'exploitation, telles que *bergeries, écuries, remises*, etc. Tous ces mas seraient élevés sur le même modèle, et de manière à présenter des demeures aussi saines que commodes. La plupart seraient situés sur les bords du Rhône, les autres sur les parties de la terre où l'expérience d'une longue culture a démontré les espérances que la fertilité du sol doit légitimement faire concevoir.

» Toutes ces fermes seraient données à longs baux, de telle façon que le colon y vît l'avenir de sa famille attaché, et pût exécuter avec une entière sécurité des améliorations dont il serait sûr de profiter.

» Aussitôt que la colonie commencerait à s'organiser, il y serait fondé une église et une école dans laquelle un instituteur enseignerait la grammaire, l'histoire, la géographie, le calcul, les premiers éléments

» mage. Cette caisse serait administrée par un ou plusieurs délégués » que les colons choisiraient eux-mêmes. Elle servirait :

» 1° A ajouter aux ressources du desservant, afin que tous les secours » spirituels fussent donnés gratuitement aux colons ;

» 2° A augmenter les appointements de l'instituteur ;

» 3° A contracter un abonnement avec un médecin ;

» 4° A composer une petite pharmacie et une petite bibliothèque ;

» 5° A acheter pour le service de la colonie des instruments d'agri- » culture perfectionnés ;

» 6° A exécuter des travaux d'un intérêt général pour la colonie. »

Telles sont les bases principales de ce projet, dont la réalisation est dès à présent arrêtée : elle commencera aussitôt que dix agriculteurs, justifiant de ressources suffisantes et présentant des garanties convenables de probité, se seront entendus avec le propriétaire.

L'auteur de ce compte-rendu termine en énumérant les avantages d'une semblable colonisation.

Tout en contribuant, pour notre part, à appeler l'attention sur des projets de cette nature (car nous sommes bien convaincus qu'on ne saurait trop attacher d'importance à une réforme agricole, et que c'est à la recherche d'un remède efficace des misères de notre agriculture que devrait se vouer tout génie inventeur), nous regrettons qu'on n'ait pas fait dans ce plan une part plus large au principe de solidarité. Il est bien question d'une école qui serait ouverte aux enfants des fermiers et agriculteurs; n'eût-il pas été convenable d'indiquer que le principe des salles d'asile y serait adopté ? On attachera un médecin à l'établissement ; c'est une bonne idée; mais ne pourrait-on, en dehors de son abonnement, rétribuer son zèle par une prime qui se proportionnerait à la santé générale ? Ne serait-il pas possible d'établir une exploitation centrale, qui présenterait de nombreux avantages? On pourrait y organiser un comptoir qui avancerait des fonds aux fermiers sur le dépôt des récoltes; se chargerait quelquefois de la manutention et de la vente; achèterait, pour les revendre aux prix de fabrique, les denrées les plus usuelles dans les campagnes ; établirait quelques fabrications industrielles qui, pendant la morte-saison, donneraient de l'emploi aux hommes, femmes et enfants de la colonie. L'auteur du compte-rendu pense que, « dans le » morcellement du sol est le salut du pays ; » nous sommes loin d'admettre cette affirmation : en effet, ce que nous louons surtout dans ce projet, c'est une tendance bien évidente à solidariser les intérêts de la propriété et de la culture, ce qui vaut mieux que le morcellement; cependant il est incontestable que, dans le cas d'une exploitation générale insuffisante, le morcellement, qui appellerait des exploitations plus restreintes, mais plus puissantes, donnerait de bien meilleurs résultats ; telle est probablement la position du domaine dont il est ici question. — Malgré ces critiques, nous terminerons en déclarant que nous nous intéressons vivement à ce projet, comme à tout ce qui peut tendre à développer et à organiser l'association.

Spolpoliva du chanoine Stancowich.

Parmi les hommes distingués qui s'occupent du progrès agricole, l'Italie compte un grand nombre d'ecclésiastiques appartenant, pour la plupart, à la classe la plus élevée des dignitaires de l'Eglise. C'est faire un digne usage des loisirs du canonicat que de les employer, comme MM. Lambruschini, Stancowich et beaucoup d'autres, à travailler au perfectionnement des procédés de l'agriculture. On doit à l'abbé Stancowich un instrument aussi simple qu'ingénieux, destiné, sous le nom de *Spolpoliva*, à séparer la pulpe de l'olive de son noyau intérieur ; il y a dans l'emploi de cet instrument toute une révolution dans la culture de l'olivier et le commerce des huiles. Ces deux objets ont assez d'importance en France pour qu'il soit nécessaire de mettre le public à même d'en juger.

On sait que les anciens, à qui la main-d'œuvre des esclaves coûtait peu de chose, ne soumettaient à la presse que la pulpe des olives; on sait aussi que, depuis l'invasion des Barbares, le midi de l'Europe a laissé tomber cette pratique en désuétude. Examinons, seulement en France, les conséquences qui en résultent pour notre agriculture. On broie l'olive tout entière dans une auge de granit où circule une roue sur champ traversée par un axe horizontal fixé dans un arbre vertical ; un mulet lui communique le mouvement. Le nombre des moulins, qui coûtent beaucoup à bâtir et à entretenir, étant hors de proportion avec la quantité d'olives à *détriter* dans les années ordinaires, il y en a qui attendent cinq ou six semaines leur tour dans des greniers où elles entrent en fermentation. En cet état, leur huile rance, âcre, détestable au goût, ne peut plus servir qu'à faire du savon ; c'est de *l'huile à fabriques* ; elle n'est plus mangeable. Sa valeur diffère de 30 à 40 pour cent de la valeur de l'huile à manger. Telles sont les conséquences du mode de détritage actuel.

Avec le spolpoliva, la pulpe, pressée séparément, peut l'être dans une presse à bras, sans le secours d'aucun appareil dispendieux, sans l'emploi d'aucune force excessive; toute la récolte peut, par conséquent, être détritée et toute l'huile obtenue en quelques jours, opération qui dure *quatre ou cinq mois* dans les années d'abondance comme celle-ci.

Il faut ajouter à la perte l'absorption de l'huile par les noyaux broyés, et la détérioration de l'huile par son mélange avec celle que fournit l'amande fort petite contenue dans le noyau de l'olive. En effet, le noyau étant fort gros par rapport à la pulpe, quand on les broie ensemble, le bois du noyau réduit en pâte s'imbibe d'une quantité d'huile que tous les efforts de la presse ne suffisent pas à lui faire restituer. Le spolpoliva donne donc profit sur la qualité comme sur la quantité de l'huile.

On se demandera peut-être pourquoi cet instrument n'est pas universellement en usage ? Il commence à être employé en Istrie : il est propagé par les agronomes éclairés de la Péninsule italique ; il a pour adversaires la routine et les propriétaires de moulins à huile.

En 1842, le ministère de l'agriculture a dû faire acheter un ou deux modèles de spolpoliva pour les confier à des agriculteurs du midi, qui devaient les soumettre à des expériences comparatives avec l'ancien système de détritage. Nous recommandons cet objet important à l'attention de MM. les inspecteurs en tournée. A. Y.

Adjudications.

Ministère de la guerre, artillerie, le jeudi 16 novembre à midi, à la mairie du 9e arrondissement de Paris, 1,400 hectolitres de charbon de terre à livrer à Paris et à Montreuil, hauteur de l'Epine.

Ministère de la marine, au port de l'Orient, le 8 novembre : ustensiles et objets divers de taillanderie, quincaillerie, serrures, ferrements, vis à bois, etc., 10,000 kilog. huile d'olive, 15,000 hectolitres de charbon de bois, chaux vive de Nantes.

BOURSE DU 19 OCTOBRE.

Les opérations de la bourse sont toujours dans une stagnation de plus en plus profonde. On s'entretenait aujourd'hui de vraies ou prétendues mesures inquisitoriales de la chambre syndicale des agents de change, et l'on constatait que toutes les tentatives de cette nature avaient eu constamment pour résultat de paralyser complètement leurs opérations.

Le 3 0/0 a été tenté à la bourse entre 81-85 et 80, et le 5 0/0 entre 121-15 et 121-10 ; l'un et l'autre fonds restent au plus bas cours, c'est-à-dire dans une fort légère nuance de baisse sur les cours de la veille.

	81 15 81 85 81 80 81 80 demandés.	3 0/0.
Primes..	81 90 demandés. 50 fin courant..........	
	82 35 — 82 30 d. 50 c. fin prochain.	
	121 15 121 15 121 10 121 10 demandés.	
	121 75 121 65 dem. fin prochain.	
Dette active d'Espagne.	29 29 1/4	
Romaines......	107	
Annuités d'Haïti.	470, un peu moins bien qu'hier.	
Belges..	104 3/4 emprunt, 1831.	
	100 3/4 1840.	
	107 5/8 1842.	
Piémont.	1200	
Chemin d'Orléans....	675	
Rouen.......	690 baisse de 5.	
Havre.......	536 25 légère faveur.	
Versailles....	102 50	
	286 25	
Saint-Germain,	sans offres.	
Bâle.........	183 75, légère faveur.	

Spectacles du 20 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Charles VI.
7 h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Ecole des Vieillards. — Bourru bienfaisant.
8 h. »/» ITALIENS. —
8 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mina.
6 h. »/» ODÉON. — 1re représ. de Pierre Landais.
6 h. 1/4 VAUDEVILLE — Patineau. — Loisa. — Le Héros. — Le Poltron.
6 h. 1/2 PALAIS ROYAL. — Brelan. — Paris, Orléans et Rouen. — Richelieu.
7 h. »/» GYMNASE. — Un Jour d'Orage — Jean Lenoir. — Maison en loterie.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Nouvelles. — Le Voyage. — Jacquot. — La Perruquière.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume des Femmes. — La Tour.
7 h. »/» GAITÉ — Lucio.
7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. »/» CIRQUE NATIONAL. — Les Pêcheurs. — Don Quichotte.
6 h. 1/2 COMTE. — Jonas — Maison des Fous. — Iles Marquises. — Bar...
6 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Inconvénients. — Cinquantaine. — L'Étudiant. — Barbe-Bleue.
6 h. »/» PANTHÉON. — Il y a 16 ans. — Pendu ou Fusillé.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS COMIQUES. — Fille du Ciel.

BULLETIN AGRICOLE.

Les blés ont baissé de 75 cent. à 1 fr. à la halle de Paris ; la baisse ne porte pas sur les blés de première qualité, qui restent toujours bien tenus; les blés pour semence sont chers; les plus chers sont ceux du nord. Des seigles pour semence se maintiennent aussi à un cours élevé, sans variation. Le cours des orges n'est pour ainsi dire que nominal; il n'y a presque pas d'arrivages de la Haute-Seine depuis quelque temps. Les avoines se vendent facilement, sans variation dans les prix. Tel est le résumé de la situation du commerce des céréales sur la place de Paris.

Les spiritueux sont toujours en faveur. A Paris, le 3/6 disponible est coté de 73 à 74 fr. ; deux derniers mois de 1843, 75 fr. ; quatre premiers mois de 1843, 76 fr. ; et quatre mois d'été, 77 fr. ; mais ces deux derniers cours sont purement nominaux.

A La Rochelle, l'eau-de-vie disponible est cotée à 60 fr.

A Bordeaux, Armagnac, 54 f. 75 c.; alcool 3/6, 60 fr.

A Cognac, 1838, prem. qual. 120 à 125 fr.; 2me, 106 à 110.
— 1839, id. 110 à 112 fr.; 2me, 90 à 102.

Les vins du Périgord de 1841 valent, sur place, 35 fr. l'hectol.

Les vins du Bas-Limousin de 1842, 30 fr. l'hectol.

L'huile de colza est cotée à Paris de 85 à 87 fr. pour la marchandise disponible, et pour le courant du mois, 88 à 89 fr.

Voici les derniers cours connus de Lille pour les huiles de graines :

Huile de colza,	l'hectol.	77 25 à 77 50
— de lin	—	76 00 à 00 00
— de caméline	—	76 25 à 00 00
— de chanvre	—	77 00 à 78 00

(Voir le tableau.) A. Y.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Sous ce titre : *Les Pérégrinations, Escapades et Aventures de la Ramée et de son cousin Labiche*, M. Eugène Nyon a présenté une très bonne leçon morale. Il y montre, dans un récit animé, les conséquences d'une première faute, l'influence qu'elle peut exercer sur toute la vie, influence irréparable si un retour providentiel et un effort du repentir n'arrêtent pas le coupable au bord de l'abîme. La leçon est donnée sous une forme attrayante pour les petits lecteurs auxquels elle s'adresse ; le plaisir de la lecture s'augmente pour eux d'une grande quantité de gravures et vignettes d'un bon goût et d'une bonne exécution. Ce joli ouvrage, d'un prix très modique (4 fr. à Paris, 5 fr. par la poste), se trouve au bureau du *Journal des Enfants*, faubourg Poissonnière, 14. La même administration a mis en vente, au prix de 75 cent., un *Almanach de la Jeunesse*, imprimé avec soin, et qui, au lieu de présenter un entassement de futilités niaises ou dangereuses, comme beaucoup d'almanachs, offre un choix de notions utiles et une lecture agréable.

— La collection du *Journal des Enfants*, illustré par un si grand nombre de gravures, et de nos artistes éminents, est certainement le livre le plus remarquable qui ait été publié pour l'éducation familière de la jeunesse : les auteurs les plus célèbres de notre époque coopèrent à la rédaction de ce journal ; livre indispensable dans toutes les familles, le *Journal des Enfants* est pour tout le monde un livre spirituel, où l'instruction et l'agrément se trouvent réunis.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris. ÉVREUX.	CLERMONT (Oise)	RAMBOUILLET.	Principaux marchés de commerce et de consommation. CAEN.	ARRAS.	NANTES.	LE NEUBOURG.	BOURGES.	Marchés étrangers. LONDRES.	LOUVAIN	ANVERS.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 » à 24 66	23 06 à » »	21 11 à » »	22 66 à » »	26 50 à » »	20 06 à » »	20 72 à » »	22 30 à » »	19 60 à » »	24 60 à » »	21 23 à » »	21 30 à 21 70
Première qual.	22 » à 22 30	22 » à » »	20 56 à » »	22 16 à » »	21 11 à » »	17 79 à » »	19 16 à » »	21 30 à » »	18 20 à » »	22 25 à » »	21 » à » »	20 50 à 20 95
Deuxième » .	21 32 à 21 66	21 » à » »	20 » à » »	21 66 à » »	18 » à » »	» » à » »	17 97 à » »	» » à » »	16 70 à » »	21 50 à » »	20 74 à » »	19 » à » »
Inférieure » .	19 32 à 20 »	» » à » »	» » à » »	21 16 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 75 à » »	18 » à 19 26	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 32 à 10 66	11 46 à » »	11 11 à » »	12 38 à » »	12 25 à » »	10 11 à » »	11 96 à » »	11 » à » »	11 50 à » »	» » à » »	12 74 à » »	14 » à 14 25
Deuxième » .	9 66 à 10 »	» » à » »	» » à » »	11 66 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	11 55 à » »	13 » à » »
ORGE, l'hectol. .	10 66 à 11 »	10 87 à » »	9 45 à » »	10 33 à 11 »	11 » à » »	12 16 à » »	9 25 à » »	11 » à » »	10 » à » »	» » à » »	11 25 à 11 85	11 75 à 12 15
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	8 66 à 9 »	7 25 à » »	7 » à » »	7 30 à » »	9 70 à » »	5 95 à » »	8 » à » »	7 75 à » »	6 70 à » »	» » à » »	6 74 à » »	7 30 à 7 95
Deuxième » .	8 15 à 8 32	7 » à » »	6 50 à » »	7 20 à » »	9 » à » »	5 50 à » »	7 50 à » »	7 25 à » »	6 » à » »	» » à » »	6 22 à » »	6 50 à 7 »
Troisième » .	7 50 à 7 75	» » à » »	» » à » »	6 90 à » »	» » à » »	5 » à » »	5 » à » »	7 » à » »	» » à » »	» » à » »	5 70 à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	12 70 à » »	» » » » »	9 05 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 48 à 10 70	13 » à 13 30
MAÏS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 75 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES.—Les 500 kil

	Paris.	St-Quent.	Toulouse.	Bourges.	Lyon.
Foin. 1re.	50 52	37 »	37 »	40 »	51 »
Foin. 2e.	46 48	» »	30 »	35 »	45 »
Luzerne. .	41 46	» »	20 22	» »	» »
Sainfoin. .	» »	» »	22 27	» »	» »
Trèfle. . .	» »	» »	20 25	25 »	» »
Paille blé.	25 26	16 »	15 »	20 »	25 31
Paille seig.	31 33	» »	27 »	30 »	11 25

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
Bœuf .	1 14	1 30	Veau. .	1 64	1 80
— . .	1 02	1 20	— . .	1 46	1 50
— . .	» 98	» »	— . .	1 28	» »
Vache. .	1 12	1 40	Mouton	1 40	1 10
— . .	» 96	1 »	— . .	1 24	1 20
— . .	» 76	» »	— . .	1 02	» »
Porc. . .	» »	1 60			

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 82. SAMEDI 21 OCTOBRE 1848.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

...ITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : — 68 — 31 — 17 — »

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre, sont priés de le renouveler avant ce terme, en nous adressant le prix de leur nouvel abonnement en un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris; faute de quoi ils éprouveront une interruption dans l'envoi du journal. Aucune exception n'est faite à cette mesure administrative.

Toutes les personnes auxquelles s'adresse le présent avis trouveront sur leur bande l'indication exacte du terme de leur abonnement.

Nous rappelons que toute demande de renouvellement doit être accompagnée d'une bande imprimée du journal, avec corrections, s'il y a lieu.

PARIS, 20 OCTOBRE.

INTÉRÊTS DÉPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX DE LA FRANCE.

De l'unité administrative du département de la Seine.

Paris doit être le foyer de la pensée généreuse, libérale et avancée de la France.

Paris a mission de prendre l'initiative des progrès et de donner l'exemple à tous les départements et à toutes les communes.

La prospérité générale de Paris et du département de la Seine est-elle proportionnelle au grand rôle qui appartient à la capitale, à ses faubourgs et à sa banlieue? cette prospérité est-elle surtout proportionnelle aux sacrifices énormes imposés aux habitants de Paris et du département par l'Etat, la ville et la banlieue? en un mot, les *faits* prouvent-ils que les principes de l'économie et de la justice distributives ont présidé et ont été mis en pratique par les pouvoirs exécutifs de l'Etat et de l'Hôtel-de-Ville sur toute l'étendue du département?

Voilà la question. Les faits vont répondre pour nous.

Voyons d'abord ce que c'est que le département de la Seine.

Le département de la Seine est d'une figure circulaire. La circonférence de ce grand cercle mesure un développement de 100,000 mètres (24 lieues); Paris en occupe le centre, et les communes suivantes en tracent la circonférence du sud-ouest en remontant vers le nord, et du nord en descendant au sud-est. Ce sont :

Rungis, Antony, le Plessis-Piquet, Suresnes, Nanterre, Colombes, Epinay, Pierrefitte, Dugny, le Bourget, Bondy, Villemonble, Fontenay-sous-Bois, Brie-sur-Marne, Champigny, Bonneuil, Orly.

Les plus grands diamètres de cette circonférence ne vont pas au-delà de 30,000 mètres (7 lieues et demie), tels que ceux de l'est à l'ouest, ou de Champigny à Nanterre; du nord au sud, ou de Pierrefitte à Rungis.

La surface totale du département est de 47,500 hectares (475,000,000 mètres), dont Paris occupe plus de la treizième partie; celle-ci est circonscrite par un ovale de 6 lieues de tour (23,551 mètres).

La population totale du département peut être évaluée à 1,170,000, composée de 912,033 intra-muros, 238,696 extra-muros, et de 30,000 hommes de troupes.

Paris renferme de 29 à 30 mille maisons : les deux sous-préfectures de Sceaux (sud) et de Saint-Denis (nord), divisés en 8 cantons et en 80 communes, possèdent de 5 à 6 mille maisons de campagne.

Si à ces valeurs on ajoute celles du territoire du département, auquel les maraîchers ont su donner une si grande valeur, les capitaux engagés dans toutes les fabriques de Paris, depuis les filatures du quartier Popincourt, les ateliers de construction, les ...eries, etc., jusqu'à l'épinglerie, la quincaillerie, la bijouterie, les bronzes, etc., les capitaux engagés dans les *fonds publics* de tous les pays, dans les chemins de fer, les canaux, les opérations d'armements maritimes, dans l'approvisionnement de Paris et dans les meubles meublants, etc., etc., il sera facile d'admettre que toutes ces valeurs peuvent bien atteindre le chiffre de 12 à 15 milliards.

Or, il est évident qu'il dépend des administrations, municipales et gouvernementales de laisser en souffrance ou de mettre en activité féconde une partie des valeurs représen... créer et faire grandir, dans ces localités, de véritables villes sans lien entre elles, sans qu'une pensée d'unité rattache ces satellites à la ville-mère, ce mouvement, que fait-il de la capitale? Il sacrifie le présent et l'avenir de cette grande cité et sous le rapport économique et sous le rapport artistique.

Une opposition de plus en plus tranchée se manifeste dans la physionomie des arrondissements de la rive gauche de la Seine, des îles, des quartiers qui bordent le fleuve sur la rive droite, et de ceux placés au nord de la Seine. Là nous voyons des populations, comme dans le douzième arrondissement, où l'on compte un indigent sur six habitants, tandis que, dans le deuxième, on ne trouve qu'un indigent sur cinquante. Le mouvement s'éteint ou languit sur toute la zone comprise entre le mur d'octroi de la rive gauche et la ligne dont les points principaux sont donnés par l'ouest de la Halle-aux-Vins, le sud du Panthéon, du palais du Luxembourg, la rue de Bourgogne et la Chambre des Députés.

Paris n'ayant pas la haute-main sur les constructions en dehors du mur de l'octroi, il s'en suit que la capitale se trouve resserrée par les constructions des faubourgs extra-muros, et qu'elle sera obligée, dans un temps plus ou moins long, pour agrandir la ville ou abattre le mur de l'octroi, à acheter de ses deniers le droit d'élaguer les maisons, d'élargir, de redresser les rues de ces faubourgs, à l'alignement et à l'horizontalité desquelles aucune pensée d'avenir, aucune pensée unitaire n'aura présidé lors de leur création. Et pourtant, qui le croirait! ce sera pour la neuvième fois que les murs d'enceinte auront été reculés depuis la fondation de l'ancienne Lutèce; et pour la neuvième fois l'expérience n'aura rien appris!

Jusques à quand donc la routine administrative, les vieilles idées fossilisées dans les retranchements bureaucratiques, le laisser-faire et le laisser-passer, seront-ils en possession du droit de sacrifier impunément la fortune publique? Et qu'on le remarque bien, il ne s'agit plus maintenant de quelques cabarets, de quelques bicoques à acheter et à détruire; il s'agit de villes construites avec solidité et élégance, de maisons que les 9|10 de Paris envient à la banlieue. Ainsi, la banlieue, qui, en 1803, ne renfermait que 85,301 habitants, dont 40,410 pour l'arrondissement de Saint-Denis, et 44,891 pour celui de Sceaux, aura augmenté en 40 ans de 153,474 habitants : 98,003 pour le premier, 54,871 pour le second, c'est-à-dire qu'elle aura porté le plus rude contre-coup à la prospérité d'une grande partie de la capitale, qu'elle se sera nourrie du plus clair des ressources de la ville de Paris, qu'elle aura empêché la régénération de Paris; et maintenant ce vieux Paris, de plus en plus décrépit et pourri, devra acheter avec ces dernières ressources, lorsque le mur d'octroi tombera, des valeurs créées contre son intérêt pour les livrer à la hache du démolisseur.

Mais ce n'est pas tout. Paris aura dépensé millions sur millions pour la création des canaux de Saint-Denis et de Saint-Martin, l'une des causes les plus graves du déplacement du Paris *actif*; il aura laissé à l'est de Paris extra-muros se développer Bercy et la Gare au détriment de Grenelle, de Passy et des quartiers qui longent les quais d'Orsay et de la Conférence, tandis qu'il devait peser énergiquement sur l'administration des ponts-et-chaussées et le ministère des travaux publics, afin que la Seine fût rendue navigable dans la traversée de Paris, et que disparût ainsi une des causes principales de la détresse de la rive gauche et du centre du vieux Paris.

Et de nos jours encore, après 1830, on aura vu, dans le seul espace de huit années, la ville de Paris dépenser plus de 11 millions pour la rive droite et 800 mille fr. seulement pour la rive gauche.

Veut-on un exemple de l'économie dans les voies de communication? Le département de la Seine se trouve être sillonné par l'inextricable labyrinthe d'environ 7,000 kilomètres (1,750 lieues) de routes royales, départementales et communales; et Paris est entrecoupé par des rues de toute grandeur dont la longueur est d'environ 730 kilomètres (182 lieues); et pourtant le simple énoncé de ces chiffres ne prouve-t-il pas que cet immense développement de voies de communication doit nécessairement, sur une aussi petite superficie, être contraire non seulement à l'économie de l'espace et des constructions, mais encore à celle de la circulation elle-même.

Et pourtant, si une grande pensée eût présidé à la viabilité de la ville et du département, on aurait bientôt reconnu que, dans l'intérieur de la ville surtout, la première condition indispensable pour l'assainissement était intimement liée à la suppression d'une foule de rues et à l'agrandissement de l'espace consacré à

Depuis cinq ans le conseil général émet le vœu de rendre la navigation de la Seine libre dans la traversée de Paris; depuis cinq ans, la ville et le commerce d'approvisionnement de la capitale attendent inutilement que le ministère sorte de sa torpeur. M. Teste surtout, en sa qualité d'avocat de la compagnie des canaux, eût dû donner ici un bon exemple.

Les embarcadères, ces têtes des chemins de fer, qui auront une si grande influence sur le déplacement du Paris *actif*, pourraient être placés de manière à être à la portée de tout le monde et à redonner de l'activité aux quartiers délaissés, tout en exigeant des dépenses moins considérables. La direction des ponts-et-chaussées place les embarcadères au nord de Paris, près de la Vilette et des Batignolles, c'est-à-dire dans le sens du déplacement de Paris!

Les alentours des points choisis sont-ils au moins en relation d'horizontalité avec les quartiers adjacents? arrivera-t-on à ces embarcadères par des voies larges et horizontales? Tout au contraire, les embarcadères sont sur des hauteurs, la ville est dans la vallée.

Lorsque des actes aussi frappants de légèreté et d'ignorance s'accumulent contre les véritables intérêts de la capitale, et sacrifient cette noble et grande cité à des idées mesquines, injustes, et sans portée, comment les autres départements de la France peuvent-ils espérer de voir acceptés et accomplis les *vœux* de leurs conseils généraux? Ces *vœux* restent dédaignés.

C'est donc au conseil général de la Seine d'opposer puissance à puissance, d'agir, sans sortir de ses attributions, dans toute la plénitude d'un pouvoir qu'il tient de ses concitoyens, et dont il doit faire un noble et digne usage. C'est à lui à donner le premier coup qui doit faire voler en éclat l'armure de fer sous laquelle se retranchent les bureaux et le laissez-faire ministériel. Paris et les départements applaudiront à cette grande initiative de la commune de Paris. Ce premier acte de fermeté et de dignité de la part du conseil général accompli, fera bientôt ressortir la nécessité d'une solidarité compacte et indissoluble entre la ville et la banlieue. On reconnaîtra tout d'abord que la banlieue et la rive gauche ne sont point encore suffisamment représentées dans le conseil, et que la ville de Paris et le département doivent, dans l'intérêt commun, demander l'unité de leur administration.

Falsification de la doctrine évangélique.

Le Journal la *France*, dans les colonnes duquel nous avons signalé quelquefois avec joie des idées plus justes et plus libérales, prend aussi avec le *Globe*, mais sans y mettre le cynisme de cette triste feuille, la thèse de la nécessité providentielle de la misère dans les sociétés humaines :

« Dieu, dit-il, il est vrai, a fait les hommes égaux, mais devant » lui seulement. Sa justice n'a pas deux balances, mais il n'a pas » mis l'égalité dans la société, car il n'a pas départi à tous la même » force et la même intelligence. Le Christ lui-même a dit dans son » Evangile qu'il y aurait toujours des pauvres et des riches, c'est-» à-dire des grands et des petits. Aux grands, il a prêché la mo-» dération, aux petits la patience, à tous il a promis le ciel où les » vertus seules nous conduisent. »

Nous engageons la *France* à ne pas frotter cette thèse odieuse à l'Evangile, à moins toutefois qu'elle ne veuille prendre le *Globe* pour son Evangile. Moïse a porté une loi en vertu de laquelle un pauvre, qui s'est vu forcé, faute de moyens de subsistance, d'aliéner sa personne ou son bien, rentre en possession de l'une et de l'autre à des époques périodiques. Le Christ, loin de promettre le ciel au riche, dit formellement qu'un câble entrerait plutôt dans le trou d'une aiguille qu'un riche dans le royaume des cieux. Il ne reconnait les riches pour ses disciples qu'à la condition qu'ils se débarrassent de leurs biens en faveur des pauvres.

Il y a aujourd'hui des gens qui aiment à bien manger et à bien boire, sauf à jeter le superflu aux pauvres, comme on jette les os aux chiens, plutôt de peur d'indigestion que dans un but de charité ou de vertu; et si les pauvres demandent leur part au nom de la dignité humaine, on les paie en lettres de change tirées sur l'autre monde, et que l'on voudrait faire endosser par Jésus-Christ. Cela ne coûte rien ou presque rien.

Malheureusement, il suffit d'ouvrir l'Evangile et les Actes des apôtres pour y trouver la condamnation de ces théories d'égoïsme que l'on voudrait légitimer par les témoignages des Ecritures. La *France* et tous ceux qui se rangent à un pareil système en présence du problème du paupérisme feront donc bien de ne plus calomnier les doctrines des Ecritures, car les solutions qu'on y trouve vont beaucoup au-delà de ce que réclament

des gens corrompus, mais, au contraire, à se servir tour-à-tour, et dans des vues opposées, des gens qu'il n'a pu ou qu'il n'a pas voulu corrompre.

Dans la nation se trouvent toujours des partis opposés; dans ces partis, des fractions dissidentes. Si le gouvernement n'avait jamais pour organes ou pour soutiens que des gens qui lui sont ouvertement dévoués, ou qu'il aurait achetés, leur concours aurait moins d'efficacité. L'habileté consiste donc précisément à savoir, dans des positions données, se faire appuyer par des hommes dévoués à des partis ou à des meneurs opposés.

Ainsi, par exemple, dans la question d'Irlande, le gouvernement français a prémédité d'abandonner l'Irlande à l'Angleterre, et même de coopérer dans une certaine limite au renversement d'O'Connell. Dans cette attaque dirigée contre nos malheureux voisins, on s'est attaché à justifier les idées de beaucoup de gens qui pensaient consciensement qu'O'Connell avait suivi une fausse marche, qu'il entraînait ses concitoyens dans une lutte nécessairement fatale pour eux, et qui, par conséquent, désapprouvaient O'Connell. On n'a donc fait autre chose en cette occasion que réveiller des sentiments, des préjugés qui animaient ces mêmes personnes contre O'Connell et ses tentatives, et le gouvernement a pu trouver ainsi des soutiens très vifs qui, sans le savoir et en toute conscience, l'ont aidé dans l'accomplissement de ses vues, et ont aidé ou aideront à la perte de l'Irlande, parce qu'on ne leur aura présenté la question que sous le point de vue qui leur était depuis long-temps connu, et que l'on a négligé à dessein d'attirer leur attention ou d'éveiller leurs sympathies sur les faces supérieures du même sujet.

Si le gouvernement avait, au contraire, voulu favoriser l'Irlande, qu'aurait-il fait ? Ce ne serait pas aux mêmes personnes qu'il se serait adressé; il aurait été chercher, il aurait trouvé dans les opinions opposées, des appuis tout aussi consciencieux et aussi zélés, d'autant plus zélés qu'ils se seraient réjouis sincèrement de ce que le gouvernement venait *enfin* à leurs idées. Par leurs actions, par leurs paroles, par leurs écrits, ils auraient aussi aidé le gouvernement, non pas à sauver l'Irlande, mais à arriver au but personnel, au but politique que le gouvernement se serait proposé en leur demandant leur appui, et dont le sort de l'Irlande n'aurait été que le prétexte. Tel est donc un des résultats de cet ordre social si vicieusement organisé dans lequel nous vivons : c'est que les habiles, les corrompus savent détourner à leur service les efforts des gens de conscience et de bonne foi; et que, tandis que ceux-ci croient faire avancer une cause juste et bonne, ils aboutissent tout simplement à faire réussir des projets auxquels ils sont tout-à-fait étrangers et dont ils seraient même les premiers ennemis, si on les leur avait dévoilés. — Faire servir de bonnes intentions au profit des mauvaises, mettre la bonne foi au service du mensonge, rendre d'honnêtes gens les instruments aveugles des desseins les moins consciencieux, voilà le comble de l'art pour le Politique Civilisé.

Nous extrayons d'une lettre d'un officier de l'armée d'Afrique le passage suivant :

« C'est à la dyssenterie particulièrement qu'il faut attribuer les pertes énormes que nous avons faites depuis notre séjour en Afrique. Dans un espace de quatre mois, nous avions perdu presque le 7e de notre effectif, 100 hommes sur environ 740. Cette effrayante mortalité, qui continue à sévir sur notre bataillon, n'est pas seulement due à la malfaisance du climat, elle est aussi le produit de fatigues exagérées, du passage sans transition du régime des troupes en France à celui des corps en Afrique, de l'insuffisance des moyens de secours, de l'éloignement des hôpitaux, et enfin des détestables denrées que vendent les marchands établis dans les camps de ravitaillement. Quelle que soit d'ailleurs la surveillance organisée à cet égard, on manque absolument de moyens de vérification. Ce serait bien le cas, en Afrique, d'autoriser l'administration à s'emparer du commerce, surtout dans les lieux d'approvisionnement difficile. Au bénéfice de l'expérimentation se joindrait un bienfait immense pour les militaires, pour qui les chances de perte de santé et d'argent seraient sensiblement diminuées. Mais les exigences de la guerre ne laissent pas le temps à ceux qui gouvernent les choses là-bas de penser à organiser des mesures de précaution en faveur du soldat. Heureux encore, comme cela n'arrive que trop souvent, lorsqu'on ne diminue pas les moyens de transport pour l'évacuation des pauvres malades, qui meurent au camp de la Mina en attendant leur tour de départ, couchés sur la terre et entassés sous des tentes qui ne les abritent point, où les soins les plus indispensables deviennent impossibles à donner. On manque d'ailleurs au camp des plus simples médicaments, et le typhus y règne souvent. »

Eclairage électrique.

Ce soir un nombreux public était rassemblé sur la place de la Concorde pour assister à un essai d'éclairage électrique. 200 éléments de pile Bunzen réunis dans le pavillon qui sert de piédestal à la statue de Lille étaient préparés pour illuminer deux cônes de charbon dans un globe de verre placé sur les genoux de la statue. A 9 heures précises l'éclair a paru, et on a éteint les candélabres presque dans toute l'étendue de la place. La lumière blanche de l'appareil électrique a fait paraître les becs de gaz d'un rouge fauve, et a donné des ombres très sensibles jusqu'auprès de l'obélisque. Le brouillard nuisait doublement à l'expérience, en absorbant une forte proportion de lumière, et en donnant lieu à des pertes d'électricité, mais à une certaine distance le brouillard présentait autour de la lampe électrique une teinte bleu-de-ciel très douce à l'œil.

Cette couleur bleue était surtout sensible dans les longues traînées de lumière que les expérimentateurs projetaient dans diverses directions avec un réflecteur de deux à trois décimètres de diamètre.

A l'aide du réflecteur on pouvait lire jusqu'au pied de la fontaine la plus voisine.

A 10 heures, on a mis fin à l'expérience. Il nous semble évident que

ligieux du peuple; l'exclusion de plus des 7/8 des Irlandais, c'est-à-dire de tous ceux qui ne sont pas protestants, des emplois publics, des honneurs et des pensions; les brutalités exercées contre les fermiers, en conséquence du système que suivent les propriétaires absents de charger de leurs intérêts des intermédiaires. La cour recommande vivement l'adoption de mesures conciliatrices pour faire cesser les plaintes de l'Irlande, rendre son peuple heureux, et empêcher qu'au lieu de poursuivre de toutes ses forces le rappel de l'union, il soit bien convaincu qu'il y aurait avantage pour lui à redoubler d'énergie pour maintenir la législation entre les deux pays, comme la plus sûre garantie de la paix et de la prospérité de l'empire tout entier.

— L'établissement des tribunaux arbitraux sera un des principaux chefs d'accusation portés contre O'Connell. L'opinion générale des légistes est qu'une accusation de conspiration ne pourra pas être soutenue. — Le *Dublin Monitor* parle en faveur de l'abandon du rappel sans condition, et il ajoute que si l'on y consentait le duc de Leinster et lord Charlemont sont prêts à rallier autour d'eux le pouvoir, la richesse et l'influence des libéraux irlandais.

— Hier une division de police est partie pour le pays de Galles afin d'aider les magistrats à poursuivre les Rébeccaïtes. — Lundi dernier, 68 jeunes gens ont été reçus constables à Scotland-Yard. — Le 19 courant, divers officiers de police partiront encore pour le pays de Galles pour y faire l'office de constables. (*Advertiser* du 18 octobre.)

— Le duc de Bordeaux est arrivé hier à l'hôtel royal à Edimbourg avec le duc de Lewis et sa suite. Henri V n'est pas un étranger dans cette ville. Il y a dix ans, quand il s'y présenta, bien jeune encore, le malheur qui venait de frapper sa famille lui concilia l'intérêt général. (*Caledonian-Mercury.*)

— D'après le *Times*, M. Henry L. Bulwer, qui a long-temps occupé le poste de secrétaire de l'ambassade anglaise auprès de la cour de France, est nommé pour remplacer M. Aston comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Madrid.

IRLANDE. — *Dublin*, 16 octobre. — Hier dimanche, tout est resté tranquille ici. M. O'Connell a reçu de Joseph Sturge une lettre qui lui apprend que l'association pour le suffrage universel est prête à se joindre à lui pour former une union fédérale avec le droit de vote au parlement. Si M. O'Connell accepte, Joseph mettra à sa disposition un million d'hommes bien décidés. (*Standard*, du 18.)

— M. John O'Connell, fils du libérateur, a prononcé le discours suivant dans un meeting de repealers :

Je viens, Messieurs, vous faire voir ce que peut-être vos yeux n'ont jamais vu : un conspirateur ! (Rires.) Assurément, je ne me serais jamais imaginé que l'on me donnerait un nom aussi pompeux. J'ai lu le mandat d'arrêt lancé contre mon père et moi, et tout ce que j'ai pu y voir de plus clair, c'est que l'on nous demandait de fournir caution pour avoir une garantie certaine que nous ne nous évaderions pas. Que le gouvernement n'aie point peur, je ne fuirai pas. Je prends sur moi la responsabilité de tout ce que j'ai dit et fait pour le pays, suivant mes faibles moyens, et si la prison, si la mort même m'attendaient, je serais heureux de pouvoir faire le sacrifice de ma vie à mes concitoyens si long-temps opprimés.

La proclamation du lord lieutenant et les mandats d'arrêt lancés contre nous nous empêcheraient-ils de travailler pour la cause du rappel? Voilà ce que mon père desire savoir, et je serais charmé de pouvoir lui apporter ce soir même votre réponse. Une pensée m'inquiète. Je crains de comparaître devant un jury qui soit d'avance résolu à me condamner. C'est pourquoi je vais travailler à la cause du rappel avec une énergie dix fois plus grande pendant le temps où je me trouve encore libre; et si je suis acquitté, je ferai cadeau aux tories de ce que j'aurai fait durant ce temps. Le gouvernement fait de grands préparatifs. Maintenons-nous dans la légalité, et nous pourrons nous moquer des Hanovriens.

Dimanche dernier, mon père avait appréhendé quelques tentatives ayant pour objet de troubler la tranquillité publique. Quand il a appris que les lois avaient été respectées, il s'est félicité d'être Irlandais et de jouir de la confiance d'une si grande nation. Je desire que vous me promettiez de continuer à agir ainsi; voulez-vous me le promettre ?

Une voix : Portez-lui notre amour.

M. O'Connell : L'amour est réciproque. Je serai heureux de lui porter ce message, et connaissant les qualités du peuple irlandais, je suis sûr que la Providence a des bénédictions en réserve pour lui. (Applaudissements.)

(*Morning-Chronicle du* 18.)

Le lendemain, la séance de l'association du rappel s'est ouverte à une heure dans Corn-Exchange. Le fauteuil est occupé par M. O Neill, de Bunewen-Castle.

Le président : Je pense qu'il y a quelque danger à occuper aujourd'hui le poste que vous venez de me confier : c'est là ce qui m'engage à l'accepter. (Applaudissements.)

L'inspecteur Maher, de la police métropolitaine, entre dans la salle; on lui donne une place au bureau des reporters; il s'y établit avec un portefeuille.

M. O'Neill, président : Depuis les derniers actes du gouvernement, le fauteuil a été occupé par le fils d'O'Connell et par M. Daune. Il est temps que d'autres partagent et cet honneur et cette responsabilité. Il ne sera pas dit qu'un O Neill ne se mettra pas en avant lorsque déjà deux O'Connell sont poursuivis. (Applaudissements.) Je ne m'élèverai pas contre les mesures adoptées par le gouvernement, mais je dirai que ces mesures ne m'empêcheront jamais d'exercer mes droits d'homme libre. (Applaudissements.)

M. O'Connell fait son entrée dans la salle; il est fort applaudi.

Le président reprenant : M. O'Connell se présentera avec confiance devant un jury composé de ses concitoyens, pour répondre aux charges que le gouvernement fait peser sur lui. Oui, que la question soit portée devant un jury impartial, et, avec la bénédiction de Dieu, le libérateur sortira de cette épreuve plus pur qu'avant de la subir. (Applaudissements.) Le duc de Wellington, dans la chambre des lords, avait reconnu que le peuple irlandais se conduisait avec modération et bon ordre, et il a jugé à propos de concentrer régiment sur régiment dans le voisinage de Dublin. Je ne pense pas comme le gouvernement, moi qui vous félicite, Messieurs, de la sagesse que vous n'avez pas cessé de montrer. Le gouvernement se trompe fort s'il croit, en prenant sa nouvelle attitude, nous imposer silence. Le géant enfant est devenu homme; maintenant il a la volonté d'un peuple entier, et il ne sera pas facile de le rejeter dans son berceau et de l'envelopper de langes. (Applaudissements). Si le gouvernement avait voulu agir d'une manière paternelle, aurait-il attendu si tard pour nous prévenir des dangers qu'il y aurait pour nous à nous affilier à l'association? Le gouvernement a mieux aimé nous prévenir alors qu'il y aurait de la lâcheté à reculer! Il comptait sans doute sur l'âge du Libérateur; le temps a pu blanchir ses cheveux, mais le patriotisme rajeunit son cœur; dût la mort l'enlever bientôt à ses amis, à sa patrie, tout ne mourrait pas avec lui, son esprit serait parmi nous immortel; son nom serait le mot d'ordre de la liberté, et son tombeau le rendez-vous des fils de l'Irlande. (Sensation.) J'espère que bientôt M. O'Connell, siégeant au parlement, prendra la défense du droit sacré de pétition, droit plus saint et plus ancien que les prérogatives du trône.

Il n'est personne dans les rangs des repealers qui ait eu l'impudeur de s'atta- [illegible] la couronne

questions importantes, et d'abord je remercie notre président du discours qu'il vient de prononcer, et je ferai la motion que lundi prochain il occupe le fauteuil et préside notre réunion qui aura lieu dans Conciliation-Hall. Ses observations sur le mot Saxon m'ont frappé et je crois qu'à l'avenir nous ferons bien de nous abstenir d'une appellation qui paraît avoir quelque chose d'irritant. Quant à moi, je le déclare, jamais mes lèvres n'articuleront ce mot, et si, par hasard, il venait à m'échapper dans l'improvisation, je le rétracte d'avance.

M. O'Connell passe à la question d'un parlement fédéral. Dans la discussion de la corporation, j'ai déclaré que j'étais disposé à accepter un parlement fédéral, et j'ai cité l'exemple du Canada, où ce parlement avait fait beaucoup de bien. Depuis, parmi les personnes qui se sont ralliées à l'association, beaucoup ont été jusqu'à l'union fédérale, et j'ai reçu dernièrement à ce sujet une lettre d'un personnage très distingué d'Angleterre. Le signataire de la lettre prétend qu'il importe de prouver au peuple anglais que les Irlandais, en travaillant à la restauration de leur parlement, n'ont pas voulu le démembrement du royaume; seulement, ils voudraient diriger leurs affaires intérieures et leurs intérêts locaux, laissant les affaires importantes pour les deux pays, à régler par les représentants des deux pays dans le parlement impérial. Il faudrait ensuite convaincre les Anglais que s'ils secondent les Irlandais, ceux-ci les aideront à obtenir une représentation plus parfaite et plus complète. Je dirai au signataire de la lettre que si trop d'Anglais n'y mettaient obstacle, il n'y aurait pas de difficulté à régler la question du repeal d'après ses bases.

Le changement que nous voulons et auquel nous touchons doit s'opérer sans effusion de sang. Les meetings-monstres qui se sont succédés, m'ont appris que le peuple entendait la raison et était décidé à obéir à la loi. Sans la proclamation qui est venue interrompre cette série de démonstrations honorables, les choses auraient continué à marcher de même. On me disait hier que je ne pourrais pas prendre aujourd'hui la parole dans cette réunion; j'ai répondu que c'était impossible, parce que j'étais l'auxiliaire du gouvernement, attendu que je prêchais la paix. Si le gouvernement voulait s'opposer à ce que je remplisse ma mission, ne pourrait-on pas dire que mécontent de n'avoir pas pu irriter le peuple par la proclamation de Clontarf, il cherche à le faire sortir de son caractère en arrêtant l'homme qui prêche la paix?

En conséquence, je suis venu ici pour prêcher la paix et pour dire que le sort du repeal dépend de la tranquillité du peuple, qui toujours s'est montré empressé de se soumettre à la loi. Quand on a parlé de résistance, il était évident que l'on entendait le cas où le peuple se verrait privé de tous droits constitutionnels; mais tant qu'on laisserait subsister une seule page de la constitution, il s'y attacherait fortement. Le gouvernement ne nous traite pas aussi bien, à beaucoup près, que le pays de Galles. Un commissaire a été envoyé dans le pays de Galles pour s'enquérir des maux du peuple et des moyens d'y porter remède. Le commissaire qui vient ici n'est pas un Irlandais; il ne vient pas prendre connaissance des maux de l'Irlande, mais seulement dresser un relevé des dépenses des lois des pauvres et des maisons de dépôts.

M. O'Connell répète qu'il est tout disposé à se rallier à tout plan qui aurait pour effet de donner à l'Irlande un parlement fédéral. Je voudrais seulement, ajoute-t-il, qu'en Angleterre on se réunisse en assez grand nombre pour donner du poids à un projet de semblable combinaison; si les Anglais nous prêtaient assistance, de mon côté je leur promettrais tout appui. Mais je doute qu'il soit bien entendu qu'en parlant ainsi je ne baisse pas le ton d'une seule gamme. Je n'abandonne aucun des droits du peuple irlandais, je suis seulement tout disposé à aider les Anglais, autant qu'il sera en moi, afin d'arriver à cette harmonie desirée. (Applaudissements.) J'invite le peuple à ne pas se laisser aller à l'indignation par suite des provocations de l'ennemi. J'invite surtout à la paix les catholiques du nord qui seraient exposés à être tourmentés par les orangistes. La moindre perturbation en Irlande serait le signal de la ruine de tout espoir. Dimanche dernier la doctrine de la paix a été prêchée du haut de la chaire de vérité par tous les prêtres des paroisses de l'Irlande. Ces sermons pacifiques seront répétés dimanche prochain. (On applaudit.) Ce serait pour moi, je le déclare, la plus grande de toutes les afflictions dont je ne me consolerais jamais, si quelqu'un se portait à cause de moi à quelques violences. (Applaudissements.) Je prie MM. les sténographes qui doivent être fatigués, de reproduire mes exhortations incessantes à la [illegible] m'accorder la faveur de reproduire intégralement mes paroles. Lundi, à une heure, l'association se réunira dans la salle de la conciliation.

La rente du rappel de la semaine s'est élevée à plus de 1,232 liv. sterl. (Applaudissements.)

L'assemblée se sépare. (*Times* du 18 octobre.)

— A quatre heures, les officiers de la couronne devaient communiquer aux avocats de M. O'Connell les pièces de la procédure entamée contre lui. Les avocats se sont présentés, mais on leur a répondu que les pièces étaient si volumineuses qu'on ne pourrait les leur remettre que demain à quatre heures. La déposition la plus importante est celle de M. Hughes, un des sténographes que le gouvernement avait chargé d'assister au meeting de Mullaghmast, et ultérieurement à ceux de l'association du rappel dans le Corn-Exchange.

— C'est le 2 novembre prochain que M. O'Connell et ses co-accusés comparaîtront devant la cour du banc de la reine. Comme vingt jours ne s'écouleront pas d'ici à cette époque, on a répandu le bruit que O'Connell et les autres accusés demanderaient une remise; mais il est douteux qu'ils en aient le droit : une loi de la première année du règne de Georges Ier l'a supprimé en ce qui concerne la cour du banc de la reine. S'il en est ainsi, il est possible que l'affaire soit appelée le 2 novembre prochain, et qu'elle soit mise au rôle pour être plaidée dans une des premières audiences qui suivront les vacances.

(*Morning-Chronicle* du 18 octobre.)

—Nous avons dit que la violence du vent n'avait pas permis au paquebot de Douvres d'aborder à Calais. Le Havre a été plus favorisé; plusieurs bâtiments anglais, dont un steamer de Brighton, sont entrés dans son port. Nous empruntons au *Journal du Havre* les nouvelles suivantes :

« A la date du 15, un meeting de l'association du rappel, auquel assistaient près de 2,000 personnes, a été tenu près de la prison de Newgate, sous la présidence d'un des fils d'O'Connell, qui a demandé au peuple s'il le regardait comme un conspirateur, ajoutant que si c'était conspirer que de vouloir rendre l'indépendance à sa patrie, il s'honorait du titre de conspirateur. Après avoir tourné en ridicule les gens de loi qui exigeaient une caution, il a demandé au peuple, de la part de son père, s'il avait peur. Sur sa réponse négative, il lui a promis un prompt succès.

» Dublin est tranquille. Une autre assemblée du repeal a été tenue sous la présidence de l'alderman Grace, également près de Newgate. Les cris d'indépendance arrivaient aux prisonniers.

» C'est devant les tribunaux ordinaires, c'est-à-dire devant le jury qu'O'Connell va être traduit. La prochaine session s'ouvrira sous peu de jours. Quand il fut arrêté en 1831, il plaida d'abord comme non coupable, puis comme coupable. Le ministère de lord Grey laissa tomber l'accusation. »

ESPAGNE. — *Madrid*, 15 *octobre*. (Par voie extraordinaire.) — L'ouverture des cortès a eu lieu par commission : tout s'est passé dans

— L'*Emancipation* de Toulouse a reçu la *Verdad* du 11. Le jour de l'assaut, un corroyeur français, nommé Batel, a été blessé d'un éclat d'obus dans sa maison. L'hôtel du consulat de France a reçu trois boulets qui n'ont atteint personne.

— On lit dans le *Phare* de Bayonne :

« Des Français habitant Girone ayant écrit à M. Mundi, vice-consul de France à Palamos, pour solliciter sa protection, celui-ci se rendit auprès de Prim, qui lui accorda leur libre sortie. M. Mundi, après avoir écrit au président de la junte de Girone, se présenta avec un trompette et tenant un drapeau tricolore. On tira d'abord sur lui, puis on le laissa avancer. Il y eut des pourparlers avec les membres de la junte, qui lui promirent de laisser sortir les Français et les autres étrangers. Huit ont profité de l'autorisation. Les choses étaient, le 13, dans le même état à Barcelone. »

L'*Emancipation* ajoute qu'une soixantaine de républicains sont partis de Perpignan pour se jeter dans Barcelone. Il faudrait, dit cette feuille, 20,000 hommes pour réduire la place en sacrifiant la moitié de la ville, et les assiégeants n'en ont que 6,000.

Le *Castellano* prétend que ceux qui entretiennent l'agitation à Saragosse sont la compagnie d'officiers et les pelotons envoyés par Chorizo. Avec 100 ou 150 soldats ils font chaque jour des sorties. La garde nationale, au contraire, parle de transiger, et beaucoup de miliciens quittent la ville.

L'*Espectador*, hostile au pouvoir actuel, mentionne des pronunciamentos à Léon, à Valladolid, à Denia. Selon cette feuille, Prim aurait été battu dans le Lampourdan. Tout cela est plus que douteux.

PORTUGAL. — *Lisbonne*. — Les nouvelles de Lisbonne vont jusqu'au 15. Les septembristes avait profité de l'absence de la reine pour tenter un mouvement. Ils avaient essayé de corrompre l'armée. Quelques officiers avaient été arrêtés. (*Times*.)

ITALIE. — On lit dans le *Commerce* :

« D'après une lettre particulière de Bologne, en date du 9, de nouveaux désordres auraient éclaté dans cette ville le 8 au soir. Plusieurs coups de fusil auraient été tirés dans les environs du théâtre au moment du spectacle. »

PIÉMONT. — *Turin*, le 5 octobre.— Le marquis de Dalmatie, voulant faire une excursion à Venise, avait envoyé son passeport à l'ambassadeur d'Autriche pour le faire viser. On lui a répondu que l'empereur d'Autriche étant roi de Dalmatie, ne pouvait reconnaître le titre de marquis de Dalmatie. On ajouta que la cour de Vienne ne reconnaissait d'autres titres étrangers que ceux qui désignaient des batailles et non ceux qui désignaient la prise d'une ville ou d'une province appartenant à l'empire d'Autriche. En conséquence, l'ambassade autrichienne pria le marquis de prendre un autre titre pendant son voyage, parce que, dans le cas contraire, elle ne pourrait viser son passeport. Le marquis répondit que, durant son voyage dans le royaume Lombardo-Vénitien, il ne prendrait pas un caractère diplomatique, qu'il ne voyagerait que comme particulier, et que le gouvernement autrichien ne pouvait lui défendre de se donner un titre qui lui appartenait depuis sa naissance. Sur l'insistance de l'ambassadeur d'Autriche, le marquis fut obligé de prendre le titre de marquis Soult, et avant hier il est parti sans autre désignation dans son passeport. On dit que le marquis de Dalmatie est allé inspecter, par ordre de son gouvernement, les travaux de fortification de Vérone, et qu'à la prochaine session des chambres il invoquera ces travaux comme un argument en faveur des fortifications de Paris.

(*Gazette d'Augsbourg*, 16 oct.)

SUISSE. — C'est demain, 18 octobre, que s'ouvre à Lucerne la grande session du grand-conseil. On sait que deux questions très importantes et qui intéressent la Suisse au plus haut degré doivent être soumises aux délibérations de cette assemblée : celle de savoir la position que prendra Lucerne vis-à-vis des états confédérés qui ont voté la sortie de recès de l'affaire des couvents argoviens, puis de décider si l'on se bornera à placer les jésuites à la tête d'un séminaire et des études théologiques, comme le propose le conseil de l'éducation, ou bien si on leur donnera la direction générale de l'instruction publique, ainsi que le demande le parti Leu-Siegwart. (*Helvétie*.)

HOLLANDE. — *La Haye*, 17 octobre. — Le gouvernement offre à tout le monde le portefeuille des finances et personne n'en veut. M. d'Averlaken vient encore de le refuser. On recule devant la position; on n'ose proposer de nouveaux impôts, tels qu'une contribution sur les revenus, la conversion du 5 en 4 1/2, la capitalisation de la rente belge et un contrat conclu d'avance pour cette capitalisation avec la maison Rothschild.

PRUSSE.—*Berlin*, 12 octobre. — M. Bresson partira vers la fin du mois pour Madrid. Il a été douze ans accrédité à notre cour; il laisse ici des regrets. (*Feuille allemande*.)

POLOGNE.—*Varsovie*, 11 octobre. — Un ukase du 26 septembre assujétit, à partir du 1er janvier prochain, tous les israélites au service militaire. La somme annuelle de 105,299 roubles d'argent qu'ils payaient est supprimée. Ils seront soumis au service de 20 à 25 ans. On prendra même au besoin les hommes mariés. En cas de contravention, les réfractaires resteront soldats jusqu'à 35 ans. Ils pourront se faire remplacer. Les déserteurs seront remplacés par d'autres de la même commune.

(*Gazette d'Etat de Prusse*.)

SUÈDE. — *Stockholm*, 29 septembre. — Depuis longues années nos évêques avaient négligé de convoquer les synodes que prescrit notre loi évangélique. Par suite du décès de quelques vieux prélats, l'épiscopat régénéré s'agite et se réunit. Le synode d'Upsal a eu du retentissement. On y comptait 250 ecclésiastiques. Il a duré trois jours. Chaque séance était précédée d'un sermon.

L'université de la même ville fait ériger un nouvel observatoire hors des murs. (*Gazette d'Augsbourg*.)

AMÉRIQUE. —**ÉTATS-UNIS.** — Nous avons des nouvelles des Etats-Unis jusqu'au 30 septembre. A New-York, le clergé de l'Eglise épiscopale avait tenu sa 59e assemblée annuelle. Des querelles très vives s'étaient élevées entre les membres du clergé évangélique et les puyséistes. Les nouvelles du Mexique vont jusqu'à la date du 1er septembre. Le général Ampudia était en possession de Tobasgo. (*Times* du 18.)

— Nous recevons ce matin le *Courrier des Etats-Unis* jusqu'au 22 septembre. La seule nouvelle qu'il apporte est celle de la brillante réception faite au général Bertrand à la Nouvelle-Orléans.

— Le steamer *Caledonia* est arrivé à Liverpool, avec la malle du 1er octobre, du Canada et des Etats-Unis. D'après la *Gazette de Port-Léon*, du 15 septembre, un affreux ouragan a désolé presque toute la Floride. La ville de Port-Léon est en ruines. Dans la nuit du 13 au 14, hélas! de la marée, le vent du sud ayant monté tout-à-coup, la ville en-

— M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser aux préfets une circulaire ayant pour but de leur rappeler les prescriptions de la loi du 22 mars 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures, et les exhorter à y tenir la main. (*Moniteur*.)

— Une école de sourds-muets vient d'être établie à Saint-Etienne par l'institut des frères de la doctrine chrétienne.

— L'administration de la Bibliothèque royale vient de renouveler l'avis suivant : toute demande à l'effet d'obtenir la faculté de copier en totalité ou en partie un manuscrit de la Bibliothèque royale doit être adressée au directeur pour qu'il prenne l'avis du conservateur et le transmette au ministre de l'instruction publique, à qui seul appartient le droit d'accorder l'autorisation. (*Moniteur*.)

Faits divers.

Suivant la correspondance de Paris de la *Gazette d'Augsbourg*, lord Aberdeen ayant fait demander à M. Guizot s'il avait l'intention de reconquérir Saint-Domingue, le ministre français lui aurait répondu *dans les termes les plus satisfaisants*.

— La ville de Privas est dans un cas bien différent de celui où se trouve la ville d'Angers. Dans celle-ci il est un homme qui veut être maire malgré tout le monde, et dans la nôtre il en est un qu'on veut absolument faire maire malgré lui.

En effet, M. Crouzet a eu beau dire, beau répéter à qui a voulu l'entendre, qu'il n'accepterait pas les fonctions honorables qu'on voulait lui conférer; on n'a tenu aucun compte de ses déclarations, et M. Crouzet à son grand étonnement, a reçu une ordonnance royale qui le nomme chef de l'administration privadoise. Tout aussitôt, ainsi qu'on s'y attendait, le nouvel élu a répondu à cette communication par un refus très positif. Chacun croyait, après cela, qu'on renoncerait à M. Crouzet; point, c'est à M. Crouzet que l'on tient, et, bon gré mal gré, il faudra bien qu'il se laisse faire maire. On prétend qu'aujourd'hui il est sur le point de céder aux instances multipliées dont il n'a cessé d'être l'objet. (*Courrier de la Drôme*.)

— La *Gazette de Metz* a publié un article sur la catastrophe qui a douloureusement frappé la famille d'un poète illustre. Aujourd'hui le poète lui écrit : « Je crois reconnaître une main amie dans ces lignes si touchantes. J'ai retrouvé dans cette charmante et douloureuse page tout un noble cœur et tout un noble esprit. Je remercie l'écrivain qui pleure et qui me console. Le remerciement du malheureux est une bénédiction. »

— La statue de Molière va être placée à la fontaine de la rue Richelieu, qui sera prochainement inaugurée. (*Commerce*.)

— La ville de Dunkerque élève, au moyen d'une souscription, un monument à Jean-Bart. (*Idem*.)

— On écrit de Foix, 13 octobre :

« Un prix de 3,500 fr. a été créé en 1837 par le conseil général de l'Ariège, en faveur de l'ouvrage jugé le meilleur, contenant l'histoire du pays de Foix. L'époque précédemment fixée pour la remise des manuscrits à la préfecture est prorogée jusqu'au 1er janvier 1845. »

— Les sociétés de secours mutuels instituées en faveur des ouvriers et de leurs familles sont au nombre de 83 à Lyon; elles comprennent plus de 3,000 sociétaires et possèdent ensemble environ 170,000 fr. placés au Mont-de-Piété, avec intérêt à trois pour cent. Ce fonds est constitué au moyen de rétributions qui sont généralement d'un franc par mois. (*Courrier de Lyon*.)

— L'imprimerie royale occupe en ce moment plus de trois cents ouvriers et deux machines à vapeur pour imprimer une multitude de documents qui seront distribués aux chambres. (*Gazette*.)

— Il vient de mourir dans le premier arrondissement, rue de la Pépinière, un honnête ouvrier, le nommé Carré, scieur de long, âgé de 94 ans, qui a travaillé jusqu'à la veille de sa mort, arrivée par accident, pour élever ses enfants et ses arrière petits-enfants. (*Siècle*.)

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse, du 16 :

« Les anciens militaires ayant appartenu à l'ex-7e, en résidence dans notre ville, ont célébré avant-hier, suivant leur usage, dans un banquet, le trente-septième anniversaire de la bataille d'Iéna, livrée le 14 octobre 1806. »

— Un tisseur de Saint-Quentin, fort peu ingambe, puisqu'il a une jambe de bois, n'en vient pas moins d'enlever une femme mariée; mais il ne s'est pas contenté d'enlever la femme, il a dépouillé le mari d'une partie de son linge et de son mobilier. M. le procureur du roi poursuit cette affaire. (*Argus soissonais*.)

— On mande de Gratz (Styrie), le 2 octobre :

« Dans la matinée de mercredi dernier, un vautour s'abattit sur un enfant de dix mois qu'une paysanne avait momentanément couché sur l'herbe, dans un pré situé aux environs de Waiz; il le saisit avec ses griffes, prit son essor, alla s'abattre cinquante pas plus loin, et se mit à dévorer sa proie. Quelques villageois, témoins de cette scène, accoururent vers le vautour; mais avant qu'ils l'eussent atteint, l'oiseau avait abandonné l'enfant et s'était envolé. L'enfant, horriblement mutilé, était déjà mort. »

— *Le Louis-Philippe*, parti de New-York le 26 septembre, est entré hier au Havre.

Le bateau pilote qui a accosté ce paquebot a été tout désemparé dans l'abordage; son mât, engagé dans le beaupré du *Louis-Philippe*, a été rompu. Les hommes qui montaient cette embarcation ont dû l'abandonner et monter sur le paquebot, qui a dû remorquer ce bateau, coulant bas d'eau.

— L'*Echo des Alpes* nous apporte de bien tristes nouvelles. La fièvre gastrite continue à régner dans beaucoup de localités du Bas-Valais et y prend un caractère de malignité effrayant; la jeunesse y est surtout sujette; un grand nombre de familles ont déjà vu leurs rangs s'éclaircir. A Martigny surtout cette maladie fait beaucoup de victimes; les enterrements se succèdent, le deuil est général.

— On lit dans le *Rhône*:

« La crue de nos fleuves a continué le 18. La Saône est ce matin à quatre mètres au-dessus de l'étiage. Les plaines de la Bresse et du Beaujolais sont inondées. Le Rhône a cessé de grossir cette nuit. »

— Les vendanges ont commencé lundi aux environs de Toul. Le vin ne peut être assimilé qu'à celui des années 36 et 37. Cependant on estime qu'il sera plus de garde. Il se vend d'avance 12 fr. l'hectolitre. (*Courrier de Nancy*.)

— L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la suite du

tribunal de première instance de la Seine, vient d'être arrêté comme inculpé d'avoir détourné des effets et valeurs déposés au greffe comme pièces de conviction, et qui lui avaient été momentanément confiés à l'occasion de ses fonctions.

— Une femme bien connue par les poursuites judiciaires dont elle a été l'objet, la Baronne Pillet, a été arrêtée hier à son domicile. (*Gaz. des Tribunaux*.)

— Déjà l'instruction judiciaire relative aux détournements frauduleux imputés à des employés de l'administration centrale du Mont-de-Piété de Paris, a fait connaître par quelles manœuvres ils avaient pu s'opérer. Ces employés profitaient de l'accès qu'ils avaient dans les différentes salles où sont classés les engagements effectués chez les commissionnaires, pour y dérober des objets d'une certaine valeur, mais d'un petit volume, qu'ils emportaient.

Ils les faisaient ensuite réengager chez quelque autre commissionnaire; puis, lorsque cet objet revenait à l'administration centrale, ils le reclassaient à la même place où ils l'avaient dérobé; de telle sorte que, lors du dégagement, l'administration seule éprouvait une perte qui pouvait être constatée seulement au bout de trois années, pendant lesquelles subsiste la faculté de dégager.

C'est le grand nombre des déficits de cette nature qui a fait reconnaître la fraude coupable qu'exerçaient les employés placés sous la main de la justice. D'après la marche de l'instruction, six prévenus ont été maintenus en état d'arrestation, et cinq autres personnes, arrêtées d'abord comme leurs complices, ont été rendues à la liberté. (*Idem*.)

Phares et fanaux allumés sur les côtes de France. — Les côtes de France sont maintenant éclairées pendant toute la durée des nuits par quarante-six phares, savoir :

17 sur les côtes de la Manche : ceux de Dunkerque, Gravelines, Calais, Gris-Nez, Cayeux, Ailly, Fécamp, la Hève (deux), Ver, Barfleur, la Hogue, Carteret, Granville, Fréhel, Héaux de Bréhant et îles de Bas.

20 sur les côtes de l'Océan : ceux d'Ouessant, Saint-Mathieu, île de Sein, Raz-de-Sein, Penmarck, Penfret, Croix, Belle-Ile, Four, Aiguillon, Commerce, Pilier, Yeu, Chanffé, Baleines, Chauveau, Chassiron, Corouan, Arcachon et Biarritz.

9 sur les côtes de la Méditerranée : ceux du Cap Béarn, Mont-d'Agde, Aigues-Mortes, Camargue, Planier, Porquerolles, Levant, Camarat et Antibes. Il existe en outre quatre phares en construction sur les côtes de la Corse.

De ces 46 phares aujourd'hui allumés, 19 sont à *feux fixes*, 18 à *feux à éclipses* ou *feux tournants*, et 9 à *feux variés par des éclats*.

Les feux fixes ne diffèrent entre eux, au premier aspect, que par leur plus ou moins grande intensité.

Les feux à éclipses, autrement dits feux tournants, n'offrent généralement de différences bien tranchées que dans la durée de leurs phases. Elles se reproduisent régulièrement à des intervalles qui varient, selon la disposition des appareils, d'une 1/2 minute à 2 minutes 3/4. Les éclats qui alternent avec les éclipses, dans les feux de ce genre, acquièrent progressivement en quelques secondes leur maximum d'intensité, et décroissent ensuite par les mêmes gradations.

Les feux variés par des éclats, appelés aussi feux à courtes éclipses, se distinguent des feux tournants ordinaires par l'intensité et la durée de la lumière fixe, qui succède à chaque éclat en se maintenant pendant 2 à 3 minutes, selon la disposition de l'appareil, et par la courte durée de l'éclipse qui précède et qui suit chacun de ces même faits.

Deux systèmes d'appareils sont appliqués à l'éclairage de nos phares :

1° Les appareils catoptriques ou à réverbères, tels que ceux des anciens phares de Calais, du cap d'Ailly, de la Hève, du cap Fréhel, du Four et de la pointe des Baleines;

2° Les appareils dioptriques ou lenticulaires, tels que ceux des phares de Dunkerque, du cap Gris-Nez, de Barfleur, d'Ouessant, de Belle-Ile, de Cordouan, etc., etc.

Indépendamment de ces 46 phares, nos côtes sont éclairées par *quatre-vingt-treize feux de port ou d'embouchures de rivières*, savoir : 55 sur la Manche, 23 sur l'Océan et 15 sur la Méditerranée.

TRIBUNAUX.

Constance Clugny.

Une femme de quarante ans, Constance Clugny, comparaissait aujourd'hui en police correctionnelle, prévenue de vagabondage.

De ses réponses et des débats il est résulté que cette femme, sortie le matin de la prison de Saint-Lazare avec une masse de 1 fr. 25 c., avait été arrêtée le soir même sur la voie publique.

— Qu'avez-vous fait de cet argent? lui a-t-on dit; ne deviez-vous pas le conserver pour vous procurer un gîte?

— Ce que j'en ai fait, messieurs, je n'en sais rien. Je sortais de prison, où j'avais passé trois mois; j'étais libre; je rencontrais l'un, je rencontrais l'autre; nous autres femmes de prison, nous n'avons pas d'amies, mais nous avons des compagnes de misère; cela fait du bien de les revoir, et pour se serrer la main, se raconter ses malheurs, on n'a pas de salon, on va chez le marchand de vin. Le soir venu, je n'avais plus rien de mes vingt-cinq sous.

— Vous avez donc bien peu travaillé pour n'avoir eu que vingt sous de masse après être restée trois mois en prison?

— Je suis presque toujours malade, et puis je crois qu'il y a eu erreur dans mon compte; selon moi, il m'était dû 8 fr. 50 cent.

— Au lieu de perdre votre première journée à dépenser votre argent, vous auriez dû chercher de l'ouvrage.

— Nos pareilles en trouvent avec peine. Est-on bien criminel de prendre un jour de repos après trois mois de prison?

Le ministère public a requis contre Constance Clugny l'application de la loi.

Déjà le tribunal délibérait. Un avocat avait écouté ces tristes débats; il se lève et demande au tribunal la permission de dire quelques mots en faveur de cette malheureuse.

« L'impression pénible qui me reste de ce que nous venons d'entendre est, je le vois, partagée par les magistrats. Il y a une loi qui punit les vagabonds, et voici une malheureuse qui, au sortir de prison, était déjà vagabonde. Ne la faisons pas meilleure qu'elle n'est. Elle a mérité la prison, elle y a peu travaillé; mais il reste un fait. A sa sortie, elle n'avait que vingt-cinq sous; qu'en a-t-elle fait? Mon Dieu! l'usage le plus inutile, le plus mauvais, si l'on veut. Elle les a dissipés follement. Elle, prisonnière pendant de longs jours, avec les mœurs, les goûts que vous lui connaissez, à son premier jour de liberté elle a fait des folies... pour vingt-cinq sous.

Alors elle se lève, et d'une voix basse et concentrée, elle répond :

— Je n'en veux pas de cette lettre. Je suis presque toujours malade ; après ces huit jours passés, si je n'ai pas la force de travailler, si je n'ai pas d'ouvrage, je redeviendrai vagabonde, on me remettra en prison ; autant y rester tout de suite. Pourquoi cet avocat a-t-il pris ma défense ? est-ce qu'il sait ce que je veux, ce qu'il me faut ? pourquoi veut-il qu'on me renvoie dans la rue pour y coucher sur le pavé ? Vous ne savez pas, vous autres, qu'on se lasse de tout, même d'être libre ; belle liberté que celle de mourir de faim !

En finissant, la voix de cette femme s'était élevée, son teint était animé, ses yeux brillaient. L'auditoire a cru folle celle qui refusait d'être libre, qui demandait la prison ; et l'auditoire s'est mis à rire.

Elle n'est pas folle pourtant, la malheureuse femme. Elle est lasse de lutter, de lutter contre la misère, contre les mauvais penchants qu'elle enfante. Le dernier usage qu'elle fait de sa raison est de préférer la prison au crime; elle renonce à ce combat de tous les jours qu'il lui faut livrer pour manger, pour dormir; elle accepte comme dernière destinée la honte et le mépris qui lui donnent du pain et un lit.

Dans ce procès si simple mais si gros de tristes pensées et d'alarmes, tout le monde a fait ce qu'il a pu; l'avocat a ennobli son dévouement par de nobles paroles; les juges ont été indulgents, et le ministère public, tout en requérant la condamnation, cherchait dans sa bourse une compensation aux rigueurs de son devoir.

N'est-ce pas chose à déplorer avec larmes de voir tant de belles intelligences, de cœurs chauds, groupés autour d'une malheureuse femme, et se trouver impuissants à lui offrir plus que huit jours d'avenir ? Le vice social qui pèse sur elle doit être bien lourd, puisque tant de mains généreuses ne peuvent l'arracher de son front.

— La cour de cassation, chambre criminelle, n'a pas tenu d'audience hier. Elle ne reprendra le cours de ses travaux que le 3 novembre. Le 6, la cour de cassation tiendra son audience solennelle de rentrée. (*Gazette des Tribunaux.*)

— L'instruction relative à la fausse dépêche ministérielle qui avait requis l'apposition des scellés au domicile de M. Genty de Bussy, se poursuit avec la plus grande activité. Les experts viennent de reconnaître, dit-on, parmi des pièces qui leur ont été soumises, des corps d'écriture fort ressemblants à celle de la dépêche. De nouveaux témoins ont été entendus par M. le juge d'instruction, et tout porte à croire que les auteurs de ce faux ne tarderont pas à être découverts. (*Idem.*)

— La chambre des mises en accusation de la cour royale de Rennes vient de renvoyer devant le jury de la Loire-Inférieure le gérant du journal l'*Hermine* et M. de Léon pour y répondre du fait de la publication d'une lettre de ce dernier sur le passage en Bretagne du duc et de la duchesse de Nemours. M. de Kersabiec, un des propriétaires de la feuille, est mis hors de cause. (*Idem.*)

— M. l'abbé M..., attaché à l'église Saint-Méry, reçut, par un commissionnaire, une lettre signée Agnès, et dont la signataire lui réclamait 500 fr. qu'elle lui aurait prêtés, lui reprochant de mettre à son remboursement des conditions honteuses. Cette lettre contenait une menace de dénonciation. L'abbé alla la porter au commissaire de police, et une fille Agnès Cellerier fut arrêtée. Elle comparaît en police correctionnelle, soutenant que rien n'est plus sérieux que sa plainte. Elle formule même à l'audience de nouvelles accusations. L'estimable prêtre, entouré des plus honorables témoignages, soutient n'avoir jamais vu cette fille. L'impossibilité du fait allégué est d'ailleurs patent. Néanmoins le tribunal, tout en déclarant ses allégations calomnieuses, a dû la renvoyer de la plainte, les faits à elle imputés ne rentrant pas dans l'application de la loi pénale. (*Idem.*)

Adjudications.

Le samedi 11 novembre, à onze heures du matin, à la préfecture de Lons-le-Saulnier (Jura), adjudication des salines de Salins (Jura) et Arc (Doubs). — Mise à prix des deux ensemble, 500,000 fr. (*Moniteur.*)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 19 *octobre* 1843.

Lanfranchi fils aîné, marchand de nouveautés, rue Saint-Antoine, 191; juge-comm., M. Leroux; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

BOURSE DU 20 OCTOBRE.

La chambre syndicale des agents de change paraît avoir réellement pris des mesures assez gênantes vis-à-vis des membres de la compagnie; mais, dès aujourd'hui, ces mesures nous ont semblé mitigées. La bourse s'en est ressentie, et la coulisse surtout a pris un air animé qui a succédé à la stagnation complète des jours précédents.

Au comptant. — Lots d'Autriche, 382 50. — Rente de la Ville, 104-50. — Jouissance des 4 canaux, 140. — Trois canaux, 1257-50. — Banque du Havre, 1230, 1235. — Zinc Vieille-Montagne, 4550, 4600. — Lin Maberly, 365.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 15	121 20	121 15	121 20	121 10
— fin cour. . .	121 15	121 25	121 15	121 25	121 10
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 85	81 90	81 85	81 90	81 80
— fin cour. . .	81 85	81 90	81 85	81 90	81 80
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 82 1/2. Après, 81 92 1/2 demandé.
4 0/0	104 25	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1330 »	» »	» »	
Banque de Fr. .	3295 »	» »	» »	Reports.
C. Laf. de 5000.	5085 »	» »	» »	
— de 1000.	1125 »	» »	» »	
Caisse Hypoth..	770 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1267 50	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	785 »	» »	» »	S-Germ. Fin cour. »
Vers. R. Dr. .	287 50	» »	H. 1 25	Vers. r. dr. » 290 288 75.
do R. G. . .	103 75	» »	H. 1 25	— riv. g. » »
Orléans	672 50	675 »	H. 1 25	Orléans. » 672 50 677 50.
Strasb. à Bâle.	183 75	185 »	H. 1 25	Strasbourg. » 185 183 75.
Rouen.	695 »	698 75	H. 8 75	Rouen. » 695 698 75.
Havre.	537 50	» »	H. 1 25	Havre. » »
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 5/8	» »	B. 1/8 »	Londres, 18 octobre.
— Portugais. .	44 3/8	44 1/2	H. 1/4 »	Consol. 95 1/4, 3/8.
Esp. D. active.	29 1/2	29 1/2	H. 1/4 »	Esp. actif. 28 3/4 5/8.
5 0 0 Naples. .	108 45	108 60	H. » 30	Portugais. 44 1/8.
— Romain. .	107 »	107 1/4	H. 1/4 »	Mexicains. 29 3/8.
Obl. Piémont. .	1200 »	» »	» »	5 0/0 Holland. 99 1/4.
Emp. d'Haïti. .	465 »	» »	B. 5 »	2 1/2 id. 54 1/4.

Spectacles du 21 octobre.

7 h. »|» **OPÉRA.** —
8 h. »|» **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Bajazet. — Crispin rival.
8 h. »|» **ITALIENS** — Sonnambula (9e représentation.)
8 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Lambert Simnel. — L'Eau merveilleuse.
6 h. »|» **ODÉON.** — Pierre Landais. — Dépit amoureux.
6 h. 1|4 **VAUDEVILLE** — Mémoires. — Robe. — Palmeau. — Graine de lin.
6 h. 1|2 **PALAIS ROYAL.** — Brelan. — Paris. — Campagne à deux.
7 h »|» **GYMNASE.** — Un Jour d'Orage — Jean Lenoir. — Le Docteur.
7 h. 1|2 **VARIÉTÉS.** — Sur les toits. — Le Voyage. — Jacquot. — La Perruquière.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Les Fumeurs. — 1re des Naufrageurs.
7 h. »|» **GAITÉ.** — Lucio.
7 h. »|» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohémiens.
7 h. »|» **CIRQUE NATIONAL.** — Don Quichotte. — L'Uniforme.
6 h. 1|2 **COMTE.** — Jonas. — La Pendule. — Iles Marquises. — Ballet.
6 h. »|» **FOLIES-DRAMATIQUES.** — Les Dévorants. — Les Jarretières de ma Femme. — L'Etudiant marié. — Barbe-Bleue.
6 h. »|» **PANTHÉON.** — Il y a 16 ans. — Pendu ou Fusillé. — Antoine.
6 h. »|» **DÉLASSEMENTS COMIQUES.** — Fille du Ciel.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 19. Arrivages : 1,420 quint. 78 kilog.
Restant à la halle : 15,778 quint. 40 kilog. Cours moyen : 40 fr. 24 c.
Cours-taxe : 40 fr. 09 c. Ventes : 1,870 quint. 18 kilog.

Les gruaux, 1re qualité, ont valu de. . . . . 52 85 à 55 00
Il a été vendu 354 quint. de farine, 1re qual., de. 40 10 à 42 00.
La deuxième qualité a valu de. . . . . . . 38 85 à 39 50

Il a été traité, à livrer, 870 quint.; les premières marques à 40 fr. 80 c., et les inférieures à 25 fr. 50 c.

Reventes : 106 quint., de 34-40 à 40-75.

Il s'est fait beaucoup d'affaires en blés de semence, à des prix élevés, voici les cours des principales qualités.

Picardie, 30 f. l'hect., blanc, 37 fr.
Bergues, blanc. . . . . . 30 fr. à 32 fr.
Saumur. 28
Beauce. 26
Brie. 24

Une forte partie de blé vieux de Zélande, du poids de 80 kilog., au prix de 23 fr.

La boulangerie de Paris se préoccupe vivement d'une circonstance qui ne s'était pas reproduite depuis long-temps. Non-seulement les blés de cette année rendent peu en farine, mais encore, et ceci est plus grave, les farines ne rendent pas à la panification la quantité ordinaire, ce qui dérange les prévisions de la taxe. Notons à ce sujet que de tous côtés des réclamations de la boulangerie s'élèvent contre les bases de la taxe; les uns demandent qu'elle soit assise sur le cours des blés; les autres veulent qu'elle soit déterminée d'après le cours des farines. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des décisions qui ne peuvent manquer d'intervenir.

Un fait très rarement observé a lieu en ce moment dans l'arrondissement de Valenciennes ; les trèfles semés dans le seigle ont atteint toute leur hauteur, et donnent des coupes égales aux bonnes coupes du printemps.

On s'accorde à regarder la température comme très favorable aux emailles, actuellement fort avancées; c'est d'un excellent augure pour la récolte de l'année prochaine, d'après le proverbe d'une vérité incontestable : blé bien semé est à moitié récolté.

Le marché du 19, à la Chapelle-Saint-Denis, a été fort animé. Depuis long-temps on n'avait vu sur ce marché un aussi grand nombre de porcs ; il en a été amené 1,064, qui presque tous ont été vendus aux prix de 80 et 90 cent. le kilog.

Au marché du 20, 436 veaux amenés ont été tous vendus aux prix de 1-40 à 1-70 le kilog.

Au dernier marché du Routot (Eure), la viande sur pied s'est traitée aux prix suivants :

	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.
1re qual. .	1 20	1 15	1 20	1 60	1 25
2e qual. . .	1 10	1 00	1 00	1 45	1 10

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*) A. Y.

L'un des Gérants : V. Considerant.

L'*Almanach de la Jeunesse*, pour l'année 1844, vient de paraître; ce n'est pas seulement un almanach, mais un charmant petit livre digne du boudoir, un recueil tout-à-fait littéraire, rempli d'images, d'articles signés, variés, bien écrits, de bon goût, et surtout amusants. Imprimé avec le plus grand soin sur beau papier, orné d'une couverture délicieuse, il se présente plutôt comme un keepseake que sous la forme d'almanach. Ce charmant petit recueil est augmenté, cette année, de 60 pages, ce qui porte le nombre de pages de ce volume à 256. La direction du *Journal des Enfants*, qui reçoit si souvent des compliments des grands journaux, vient encore une fois justifier la faveur que le public accorde avec tant de persévérance à sa consciencieuse administration, par la publication de l'*Almanach de la Jeunesse*, qui, l'année dernière, avait été si bien accueilli.

— L'usage des bandes et serre-bras en toile, des serre-bras à plaque dure, pour fixer les pièces du pansement des vésicatoires et des cautères, a été abandonné pour celui des serre-bras à plaque molle et sans plaque à courroies double élastique de Leperdriel, pharmacien, à Paris, qui sont plus commodes et ne gênent jamais le malade.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. ÉVREUX.	SOISSONS.	RAMBOUILLET.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. ST-LAURENT.	METZ.	GRENOBLE.	POITIERS.	MONTAUBAN.	MARCHÉS ÉTRANGERS. LONDRES.	LOUVAIN	ANVERS.
BLÉ, l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	21 » à 21 66	23 06 à » »	21 50 à » »	22 66 à » »	23 29 à » »	18 » à » »	21 45 à » »	18 » à » »	22 87 à » »	24 60 à » »	21 23 à » »	21 20 à 21 70
Première qual.	22 » à 22 30	» » à » »	20 76 à » »	22 16 à » »	22 06 à » »	16 » à » »	23 70 à » »	17 75 à » »	21 99 à » »	22 25 à » »	21 » à » »	20 50 à 20 95
Deuxième » .	21 32 à 21 66	» » à » »	19 25 à 19 60	21 66 à » »	20 78 à » »	14 » à » »	22 95 à » »	17 50 à » »	21 50 à » »	21 50 à » »	20 74 à » »	19 » à » »
Inférieure » .	19 32 à 20 »	» » à » »	18 46 à 18 84	21 16 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 75 à » »	18 » à 19 26	» » à » »
SEIGLE, l'hectol.												
Première qual.	10 32 à 10 66	11 46 à » »	9 23 à » »	12 38 à » »	14 33 à » »	» » à » »	17 50 à 18 »	11 25 à » »	15 50 à » »	» » à » »	12 74 à » »	14 » à 14 95
Deuxième » .	9 66 à 10 »	» » à » »	8 46 à » »	11 66 à » »	13 66 à » »	» » à » »	16 50 à » »	11 » à » »	» » à » »	» » à » »	11 55 à » »	13 » à » »
ORGE, l'hectol. .	10 66 à 11 »	10 87 à » »	» » à » »	10 33 à 11 »	13 66 à 13 33	5 » à 5 50	13 75 à 15 50	10 » à » »	13 » à » »	» » à » »	11 25 à 11 85	11 75 à 12 15
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	8 66 à 9 »	7 26 à » »	9 07 à » »	7 50 à » »	8 66 à » »	» » à » »	9 15 à » »	8 » à » »	10 » à » »	» » à » »	6 74 à » »	7 50 à 7 85
Deuxième » .	8 15 à 8 32	7 » à » »	8 61 à » »	7 20 à » »	8 33 à » »	» » à » »	8 85 à » »	7 75 à » »	9 50 à » »	» » à » »	6 22 à » »	6 50 à 7 »
Troisième » .	7 50 à 7 75	» » à » »	» » à » »	6 90 à » »	8 » à » »	» » à » »	8 55 à » »	7 » à » »	» » à » »	» » à » »	5 70 à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	14 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 48 à 10 70	13 » à 13 30
MAIS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	12 33 à 13 »	» » à » »	20 » à » »	» » à » »	11 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil

	Paris.	St-Quent.	Toulouse.	Bourges.	Dijon.
Foin. 1re.	47 »	27 »	37 »	40 »	54 »
Foin. 2e.	46 »	» »	30 »	35 »	[illegible]
Luzerne. .	45 46	» »	20 22	» »	» »
Sainfoin. .	» »	» »	22 27	» »	» »
Trèfle. . .	» »	» »	20 25	25 »	» »
Paille blé.	22 27	18 »	15 »	20 »	25 [illegible]
Paillasseig.	34 35	» »	27 »	30 »	18 25

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
Bœuf .	1 14	1 30	Veau. .	1 64	[illegible]
— . .	1 02	1 20	— . .	1 40	[illegible]
— . .	» 98	» »	— . .	1 28	»
Vache. .	1 12	1 10	Mouton	1 40	[illegible]
— . .	» 96	1 »	— . .	1 21	[illegible]
— . .	» 76	» »	— . .	1 02	» »
Porc. . .	» »	1 60			

'ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 83. DIMANCHE 22 OCTOBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Departem.ts et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 21 OCTOBRE.

—

L'abaissement continu.

L'orateur distingué qui dirige le Cabinet du 29 octobre, a été en dur et bien implacable quelquefois contre ses adversaires, tout lorsque ces adversaires étaient ministres. C'est M. Guizot i a inventé cette expression cruelle *du système de l'abaissement continu*, pour caractériser la politique du 15 avril, et qui reproché si amèrement à M. le comte Molé d'avoir rapetissé et considéré le Pouvoir.

Si le sentiment de la grandeur et de la sainte mission du Pouvoir est le seul qui ait dicté à M. Guizot ces paroles flétrissantes, homme d'Etat doit horriblement souffrir de sa position d'aujourd'hui; car il faut bien le reconnaître, jamais le Pouvoir n'a plus avili et plus déconsidéré qu'en ses mains.

Et nous, qui portons ce jugement sévère contre l'administration actuelle, nous ne sommes ni les amis ni les ennemis du ministère, nous n'avons aucune vengeance à exercer, aucune ambition à assouvir; nous parlons de sang-froid, et nous ne faisons e résumer les faits et les doctrines qui s'étalent largement us nos yeux. Nous accusons M. Guizot, le ministre, de trahir cause du Pouvoir, et les amis du Pouvoir doivent croire à tre sincérité. Qu'ils nous réfutent, au surplus, s'ils trouvent elque exagération dans nos paroles, nous ne demandons pas ieux que d'être obligés de confesser nos torts en un pareil jet.

Nous le répétons, le système suivi par M. Guizot est le système de l'*abaissement continu*, et nous ajoutons qu'il faudrait remonter dans notre histoire jusqu'aux jours honteux du Directoire de la Régence pour retrouver une époque où le Pouvoir se soit aussi petit qu'aujourd'hui.

Mais le Directoire ne fut qu'une longue orgie provoquée par la pression de la Terreur, où chacun se sentait heureux de respirer à l'aise, et se dépêchait de jouir pour réparer le temps perdu. Puis, sous le Directoire, la nation eut au moins ses victoires dehors pour reposer ses yeux du spectacle ignominieux des urnales du dedans.

Les marquis poudrés de la Régence n'affectaient pas non plus rigorisme des mœurs, comme le font aujourd'hui nos gentilshommes de finance. La corruption marchait alors tête levée, occupant moins de marcher droit que de tomber avec grâce, est-à-dire qu'il y avait dans la corruption de la Régence, comparée à celle d'aujourd'hui, le courage et l'esprit de plus, et l'hypocrisie de moins. Le cardinal Dubois avouait tout haut ses relations coulisses et ses sympathies pour les héros de boudoir. Les oix de cet infâme ne scandalisaient personne. — Barras non plus n'empruntait pas l'allure du pédagogue ni le style de Calvin pour fulminer l'anathème à la tribune contre les *passions mauvaises*, et se faire continuer Directeur au nom de la morale.

Cette alliance honteuse de la vertu dans les mots et de la corruption dans les actes devait caractériser la politique de ce temps-, politique rampante, passive et anti-française, politique *mo ute*, qu'ils ont appelée, par un impudent mensonge, la *politique la paix*.

La paix ne se conquiert pas par la déconsidération; elle s'impose par le respect qui naît de la droiture de la conduite.

La politique de la peur et du *chacun chez soi*, cette politique chère aux hauts barons de la banque, qui sont les vrais rois de France, a laissé ses stigmates à tous les actes de notre Gouvernement à l'extérieur. Ce Gouvernement déchu dans l'estime es nations, ce Gouvernement issu d'une révolution populaire, a é obligé de contracter alliance avec les oppresseurs de l'Irlande pour avoir des amis quelque part : à l'intérieur, il s'est vu forcé de chercher un refuge contre la désaffection générale derrière des citadelles.

Ceci, encore une fois, n'est point un article du *National* ou de la *Gazette de France*, écrit sous l'inspiration d'une haine systématique et implacable; c'est l'expression sincère d'un sentiment d'orgueil national humilié. Les faits sont là, d'ailleurs; ils se pressent pour appuyer notre accusation et légitimer nos blâmes.

Dans le traité du 15 juillet, le Gouvernement français, fourvoyé par M. Thiers, n'a-t-il pas subi la plus humiliante exclusion? les puissances ne lui ont-elles pas signifié qu'elles règleraient sans son concours les affaires d'Orient? Un commodore anglais a renversé de quelques coups de canon tout l'échafaudage de l'influence française en Syrie et en Egypte. Mais du moins ce Gouvernement, exclu du Conseil des Puissances, pouvait garder une noble attitude, se fortifier même de son isolement, et mettre un haut prix à son retour dans le sein du congrès européen, le jour où ce congrès, convaincu de l'impossibilité de rien conclure sans le concours de la France, en rappellerait les représentants. Il s'agissait bien là vraiment d'une influence perdue ou à reconquérir : le ministre des affaires étrangères n'a pas de regrets à donner à de semblables misères. Qu'importe au Gouvernement qu'il n'y ait plus là-bas, au fond de la Méditerranée, sur la grande route des Indes, une influence française? Le traité de juillet lui a donné un prétexte pour se faire voter des citadelles, un moyen d'arriver à la réalisation d'un rêve caressé depuis dix ans. Béni soit le traité du 15 juillet, qui nous a donné les bastilles!

Dans cette grave question du droit de visite, comme l'attitude du ministre des affaires étrangères à la tribune était humble! Quelle crainte de ne pas se montrer assez le docile allié de l'Angleterre!

Il y a sur les rives du Rio-de-la-Plata une sorte de pacha Djezzar, que les nations civilisées de l'Europe auraient déjà dû mettre au ban de l'humanité et emprisonner dans une cage pour sa férocité. Ce chef a fait égorger, mutiler à différentes reprises des citoyens français établis dans le pays où il règne. Le Gouvernement français a déployé un appareil formidable pour épouvanter le barbare, puis nos menaces se sont évanouies en fumée. Il y a eu entre les deux Etats une convention qui a légitimé les atrocités de Rosas et qui l'a encouragé à en commettre de nouvelles, à ce que nous pouvons constater aujourd'hui.

Une révolution pacifique vient de s'opérer dans l'Archipel. Les Grecs ont prié respectueusement le roi que leur a imposé l'Europe de signer la constitution qu'on lui présentait, sinon de se rembarquer pour Munich. Le Gouvernement français, qui a un envoyé extraordinaire sur les lieux, a été comme surpris par la nouvelle de cet événement. C'est le parti russe qui a fait la révolution d'Athènes. La France sème ses millions là-bas, et la Russie récolte. C'est aussi la Russie qui règne dans le Divan et qui fait et défait les chefs des principautés du Danube. C'est à peine si l'on connaît le nom de la France dans ces parages.

L'affaire de Jérusalem nous donne une magnifique preuve de l'influence que notre diplomatie exerce sur le divan. Des Musulmans fanatiques ont abattu le mât de pavillon du consulat français à Jérusalem; ils n'ont pas voulu souffrir que l'étendard d'une nation infidèle flottât sur les murs d'une ville sainte. Notre ambassadeur à Constantinople a demandé réparation de cet outrage. Le Divan a ordonné que le pavillon tricolore serait arboré et salué d'une décharge d'artillerie... *à Beyrouth*. Et le ministre des affaires étrangères, mystifié de cette façon, a eu le courage de se faire louer dans ses journaux d'avoir joué un rôle de dupe dans ce dénouement ridicule.

Et ce bey de Tunis, qui a pris l'habitude d'être notre ennemi l'hiver et notre ami l'été, et à qui il est devenu nécessaire d'envoyer périodiquement la visite d'une flotte française pour s'assurer de ses dispositions amicales pendant le prochain semestre, moyennant quoi on lui promet assistance contre l'attaque fabuleuse d'une marine ottomane plus fabuleuse encore.

Otez l'honorable exception du consul de Barcelone et deux ou trois autres, et vous ne trouverez plus partout chez nos agents à l'étranger qu'impuissance et découragement. Et cela est si vrai, que, pour peu qu'ils s'éloignent des parages européens, nos malheureux nationaux aiment mieux se mettre sous la protection des consuls anglais que sous la protection des représentants de la France. Il n'y a dans tous nos ports qu'une seule voix là-dessus. Le scandale Ratti-Menton et Dubois de Janaigny n'est qu'un épisode de l'histoire générale de notre politique extérieure.

Et comment en serait-il autrement quand les postes les plus importants de la diplomatie ne servent plus qu'à acquitter des services honteux ou secrets, des services de Presse; quand le ministre des affaires étrangères lui-même est obligé de se plaindre des choix indignes que lui imposent les maîtres exigeants des feuilles qu'il salarie; quand la magistrature consulaire, dont M. Guizot est le chef responsable, est dépouillée de toute garantie de capacité et de hiérarchie?

Qu'est-ce que c'est que ce consul qui a si tristement débuté à Jérusalem? un homme du *Journal des Débats*.

Qu'est-ce que l'ambassadeur à Constantinople, qui a obtenu une si éclatante réparation de l'insulte faite au consul de Jérusalem? Un camarade de ce dernier, un homme des *Débats*, un de ses minces écrivains. Quand les *Débats* ont de bons écrivains, comme M. Michel Chevalier, MM. de Sacy ou Saint-Marc Girardin, ils ne les envoient nulle part, ni en Californie, ni en Chine, ils n'en font pas des consuls ni des ambassadeurs; ils les gardent pour le ministère ou le conseil d'Etat. Ils donnent des bibliothèques, aux dépens du budget bien entendu, à ceux de leurs rédacteurs qui sont chargés de la besogne courante et qu'ils ont besoin de tenir sous leur main.

Quand nous révélons au public ces manœuvres qui s'opèrent en plein jour et que chacun peut découvrir à l'œil nu; quand nous disons que le *Journal des Débats*, qui a fait dix consuls généraux depuis dix ans, est la *feuille des bénéfices* consulaires, le *Journal des Débats* se plaint que nous lui adressions des injures grossières.

On dit que M. Guizot, qui se rappelle parfois qu'il joue devant le public le rôle d'un puritain austère, se vante d'avoir eu la main forcée dans la promotion récente à un consulat général d'un illustre habitué du foyer des danseuses, lequel n'aurait jusque-là suivi les cours d'aucune autre école consulaire. Nous admettrions l'excuse pour M. Thiers, qui a du moins le bon esprit de nous épargner ses leçons de morale. Nous ne l'admettons pas pour M. Guizot, le sermonneur majestueux de la vertu. Un véritable homme d'Etat ne sanctionne de sa plume ni iniquité ni scandale. Il la brise plutôt que de la déshonorer par une complaisance coupable.

M. Guizot, qui se rappelle si bien l'exemple de « Cromwell, » de Richelieu, de Henri IV, de *Buonaparte*, et de tous ceux » *qui ont excellé dans le maniement des individus*, » quand il s'agit de faire l'apologie de la corruption; M. Guizot aurait pu se rappeler en cette circonstance que ces grands politiques ne se laissaient pas imposer leurs agents par des écrivains à leur solde.

L'influence avérée des journaux ministériels est d'autant plus déplorable que ces journaux sont les organes de la féodalité financière, et qu'elle prouve que le Gouvernement, loin de chercher à lutter contre les envahissements de cette féodalité, est décidé à accepter son joug et à lui faire litière de tous les intérêts du pays.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

Horticulture.

SOMMAIRE. — Dernière floraison d'automne. — Chrysanthème de la Chine. — Arbres fruitiers. — Vitry-aux-Arbres. — Choix des pépinières. — Insectes nuisibles, tigre, cochenille. — Maladies des arbres : blanc et gomme. — Choix des arbres dans la pépinière. — Difficulté de reconnaître les défauts des arbres. — Impossibilité de faire prospérer un arbre originairement vicieux. — Le pêcher greffé sur amandier, ne reprend pas à deux ou trois ans de greffe. — Arrachage des arbres en pépinière. — Plaisir que cause la culture des arbres à fruit.

Nos parterres vont prendre leur tenue d'hiver; sous l'influence des derniers rayons de ce soleil si doux au déclin de l'automne, comme a dit le poète, les fleurs nous font leurs adieux. Rarement, sous le climat de [illegible] ligents, source de jouissances continuelles pour l'horticulteur. Bornons-nous, pour le moment, à donner une idée des soins que réclament en ce moment les arbres fruitiers.

On sait que plusieurs communes des environs de Paris consacrent tout leur territoire à la culture en pépinière des arbres fruitiers de toute espèce. Le centre de cette culture est à Vitry, surnommé pour cette raison *Vitry-aux-Arbres*. Ceux de nos lecteurs qui sont étrangers à l'horticulture auraient peine à nous croire si nous leur mettions sous les yeux le chiffre exact des pieds d'arbres qui sortent tous les ans de ces immenses pépinières. Mais négligeons la statistique et mettons-nous pour un moment à la place de l'un des propriétaires, très nombreux en ce moment, qui visitent les pépinières pour acheter de jeunes arbres à fruits.

Deux visites sont nécessaires : l'une en ce moment, pour juger les arbres encore garnis de leur feuillage; l'autre en novembre, pour les voir dépouillés.

Avant de nous occuper du choix des arbres, parlons d'abord du choix [illegible] gre et la cochenille. L'un et l'autre de ces deux insectes sont du même gris que l'écorce du pêcher; le tigre a la forme et le volume d'une graine de reine-marguerite; il est collé à plat sur l'écorce, immobile depuis l'automne jusqu'au printemps. Aux premiers rayons du soleil de mars, le tigre se ranime et commence à pulluler avec une miraculeuse fécondité. Son innombrable famille se répand sur les feuilles de tous les arbres à fruits; elle en suce le parenchyme vert (chlorophylle) et fait passer leur feuillage du vert au gris. Les jardiniers disent dans ce cas que l'arbre est attaqué de *la grise*. L'arbre, privé de la nourriture que les feuilles ne peuvent plus lui transmettre, languit et perd bien souvent des branches entières, perte difficile et lente à réparer.

Le mode d'existence et de reproduction de la cochenille (*coccus*) est plus singulier. Après la fécondation, le mâle meurt; la femelle fécondée meurt aussi; mais, avant de mourir, elle se cramponne avec une force incroyable à la substance de l'écorce, dont rien ne peut la détacher. Nous avons vu des arbres brossés avec le plus grand soin, jusqu'à érailler leur [illegible]

« L'année dernière, quand le chef constitutionnel de l'Etat, quand le roi des Français, d'accord avec le roi des Belges, proposa à son cabinet un traité d'alliance douanière avec la Belgique, ne voulant pas, disait-il, voir sur la frontière de son royaume des douaniers prussiens, la coalition des industriels privilégiés s'insurgea contre la volonté du roi. Elle organisa son Parlement, sa petite Convention. Un marchand de draps normand poussa l'audace jusqu'à menacer les auteurs du projet de vider ses ateliers dans la rue, et le ministère, intimidé, n'osa passer outre. Il défendit à ses journaux de province, aux journaux qu'il fournit d'abonnés et de rédacteurs, de prendre fait et cause pour le gouvernement du roi contre les organes de l'aristocratie financière. Nous avons eu sous les yeux la preuve écrite de cette honteuse reculade. »

La Belgique, repoussée par la France, s'en est allée à la Prusse!

L'autre jour, nous avions offert de parier, à la lecture d'un article du *Journal des Débats* contre le consul général de France en Chine, que cet agent était déjà révoqué et sa place donnée ou promise à un homme des *Débats*; le soir même, on nous apprenait que M. le comte Ratti-Menton était en effet rappelé et remplacé *provisoirement* par un officier de notre armée navale. Quel sera le titulaire définitif? nous verrons.

Le ministère expédie une ambassade en Chine, où l'attendent, nous en avons la conviction intime, des déboires et des avanies sans fin. Croirait-on que le *Journal des Débats* a trouvé moyen de se faire représenter par un de ses écrivains dans cette ambassade, et que la métropole de l'industrie française, Lyon, et que l'agriculture et la science n'ont pas même un délégué dans une semblable mission? On dit pourtant que l'agriculture et la science sont en honneur à la Chine, et qu'un bon observateur aurait pu recueillir dans ces deux branches des connaissances humaines de précieux documents. Qu'importait à M. Guizot les intérêts de Lyon et ceux de la science et de l'agriculture, pourvu que le *Journal des Débats* ne le menace pas une seconde fois *de lui retirer à jamais son estime?*

Mais toutes ces preuves de l'avilissement continu du Pouvoir s'effacent devant la politique qu'il a adoptée vis-à-vis de l'Irlande.

Que M. Guizot, l'homme de l'intimidation et de la philanthropie, sympathise à la cause des tories, nous le concevons encore; nous savons ce que la philanthropie anglicane a semé de bonheur et de justice sur le globe avec la propagation de la Bible et ses sociétés de tempérance. Ces moyens sont de ceux qu'affectionnent tous les paradeurs de morale. Mais que cet homme d'Etat, qui a écrit et professé cent fois que l'avènement au pouvoir des classes moyennes dont il fait partie était le dernier échelon du progrès social; — que cet homme ose prendre parti contre les ilotes d'Irlande, qui ne sont pas même encore affranchis du joug de la conquête; — que cet affranchi de 89 ose se faire le soutien des privilèges odieux de l'aristocratie anglaise, c'est une contradiction qui nous passe.

Il y a à Paris un journal que les propriétaires d'esclaves ont fondé pour défendre ouvertement l'esclavage. Les écrivains de cette feuille ont l'impudeur d'écrire que *la misère est le lot fatal des masses*; qu'il faut absolument qu'il y ait des affamés pour nourrir le luxe des oisifs, pour labourer les champs et bâtir les cités. On trouverait, si l'on voulait, dans leurs livres, que le Christ, en rachetant le monde de l'esclavage antique, n'a fait que déchaîner sur la terre le fléau de l'indigence et la mendicité. Ils écriront demain, s'ils ne l'ont pas écrit encore, qu'il faut que la fille de l'artisan s'immole à la prostitution pour sauver la fille du riche de la brutalité des hommes.

M. Guizot le puritain s'est trouvé honoré d'accoupler la politique du cabinet qu'il dirige à ces nobles théories. C'est sous ce drapeau glorieux que le Gouvernement français va chercher des auxiliaires aujourd'hui. Le *Globe* passe pour partager avec le *Journal des Débats* l'insigne honneur d'être l'organe de la pensée intime du cabinet; et le cabinet ne proteste pas dans ses organes officiels.

De sorte que s'il arrive que ces journaux, après avoir poussé de toute la force de leurs poumons à l'arrestation d'O'Connell, écrivent des phrases comme celle-ci, que nous lisions hier dans le *Journal des Débats* :

Le gouvernement d'alors, qui était celui de lord Grey, laissa tomber l'accusation (accusation d'O'Connell en 1831). *Il est présumable qu'il n'en sera pas ainsi cette fois, et que les poursuites aboutiront à leur terme....*

Et plus loin :

Un acquittement des accusés par le jury donnerait une nouvelle impulsion et une sorte de considération au rappel.

C'est-à-dire que si les accusateurs des *Débats* et du *Globe*, après avoir provoqué la mise en jugement d'O'Connell, expriment déjà la crainte que l'accusé n'échappe à la condamnation, le Gouvernement français devra endosser la responsabilité de ces souhaits impies.

Tous les Pouvoirs trembleurs de l'Europe peuvent bien se coaliser pour étouffer pendant quelques années de plus les plaintes de l'Irlande; mais, si le Ciel est juste, l'exécration de l'humanité s'attachera un jour au nom de tous ses oppresseurs, et l'anathème général pèsera sur eux, comme autrefois l'anathème des Romains sur ceux qui avaient mis la main à *l'argent de Toulouse.*

M. Guizot pense-t-il n'avoir pas suffisamment expliqué par ses actes ce que la France doit entendre par le système de *l'abaissement continu?*

Nous recevons la lettre suivante, qui ne nous semble pas avoir besoin de commentaire :

Monsieur,

Dans votre numéro d'hier, vous blâmez l'article du *Globe* dans lequel il affirme que tous les pauvres méritent leur malheur et que les riches seuls sont vertueux; je ne sais, Monsieur, comment vous vous refusez à reconnaître la justesse de pareilles propositions; elles sont conformes à la science. Je vais vous le prouver en vous citant à cet égard la doctrine de M. Cousin. Il faut bien que cette doctrine soit vraie, puisque la société a récompensé son auteur en le nommant pair de France et ministre de l'instruction publique.

Extrait de l'introduction à l'histoire de la philosophie, par M. Cousin, page 284.

« Messieurs, *tout est parfaitement juste en ce monde;* le bonheur » et le malheur sont répartis comme ils doivent l'être; le bonheur » n'est donné qu'à la vertu, le malheur n'est imposé qu'au vice. Je parle » en grand, sauf les exceptions, S'IL Y EN A. Vertu et bonheur, malheur » et vice, toutes choses qui sont dans une harmonie nécessaire. . . . » . . . . Telle est la loi, elle est de fer et d'airain, elle est *nécessaire* et *universelle*, elle s'applique aux peuples comme aux individus. »

Il est probable, Monsieur, que vous vous rendrez à une pareille autorité.

Le baron DE G.

Paris, 21 octobre 1843.

Justice rendue au parti conservateur par un organe du radicalisme.

Nous voyons avec joie la tendance des partis les plus opposés entre eux à s'apprécier réciproquement avec plus de justice qu'ils ne l'ont fait en général jusqu'ici. Cette disposition nous paraît surtout de bon augure quand c'est quelque organe des opinions extrêmes qui la manifeste. Sous ce rapport, nous signalons comme un heureux indice des sentiments de notre époque la fin d'un article de la *Réforme* sur le parti conservateur. Après avoir tracé de ce parti un tableau qui, comme on pense bien, n'est pas flatté, la feuille radicale ajoute ce qui suit :

Nous serions injustes et nous manquerions d'exactitude si, après avoir sévèrement qualifié les calculs égoïstes du parti conservateur, ses mauvaises passions, ses tendances iniques, nous ne reconnaissions pas ses bonnes qualités. Le parti conservateur favorable au despotisme, parce qu'il lui faut de l'ordre à tout prix, ne partage point les inclinations belliqueuses de son rival le parti militaire, qui rêve la résurrection de l'Empire au bénéfice de la monarchie actuelle, et pour la débarrasser des périls d'une grande réforme sociale. Le parti conservateur renferme en son sein des hommes qui comprennent la question sociale beaucoup mieux qu'elle n'est comprise du côté des vieux libéraux. Ces hommes détestent la guerre, conséquemment le despotisme militaire, pour eux-mêmes d'abord, ensuite par un sentiment éclairé et philanthropique. Ils ne demanderaient pas mieux que de soulager la classe des travailleurs, à condition que celle-ci ne se mêlerait pas de ses affaires. C'est vouloir l'effet sans la cause : le peuple leur tiendra compte de quelques sentiments généreux contrariés par leurs intérêts personnels, qui les empêcheront toujours de réaliser leurs promesses; mais ce n'est pas à eux qu'il confiera le soin d'organiser le principe du travail pour en faire sortir l'ordre véritable, celui qui a pour base l'égalité.

Non, ce n'est point leur intérêt personnel bien entendu qui détournera les classes supérieures d'aviser aux réformes propres à assurer le sort de la masse laborieuse et à généraliser le bien-être.

Loin de décourager les hommes éclairés et bien intentionnés du parti conservateur, nous leur dirons, nous : « Prenez les devants, comme il vous appartient, à vous qui avez l'ascendant de la fortune et de la position sociale, à vous qui avez toutes les facilités que donne la possession ou du moins la confiance du Pouvoir; prenez les devants sur cette question urgente de l'organisation du travail au profit de toutes les classes, et le peuple, soyez-en sûrs, ne vous désavouera pas. En éprouvant le bienfait de l'œuvre dont vous aurez pris la généreuse initiative, il dépouillera tout sentiment de défiance et d'hostilité; il n'aura pour ceux qui l'auront élevé à la jouissance de tous les biens de la vie sociale dont il fut si long-temps exclu, que des transports de reconnaissance et des bénédictions.

Presse départementale.

A l'appui des observations favorables au parti conservateur présentées par la *Réforme* elle-même, nous citons l'article suivant d'une feuille départementale amie du Gouvernement, mais qui tient un langage fort différent de celui du *Globe* ou même de celui des *Débats* dans les mauvais jours de cette dernière feuille. L'article qu'on va lire appartient à l'*Impartial de Besançon*, et pourrait s'intituler :

TENDANCES PACIFIQUEMENT PROGRESSIVES DE LA SOCIÉTÉ; DEVOIRS QU'ELLES IMPOSENT AUX GOUVERNEMENTS.

Ce n'est pas seulement dans les relations internationales, dans les actes de la diplomatie européenne que se traduisent les tendances pacifiques de notre époque. Elles envahissent peu-à-peu toutes les directions de l'activité humaine; elles s'assujétissent même les éléments de révolution, les ferments qui bouillonnent au sein des peuples. Jusqu'ici c'est à travers les sanglantes horreurs des guerres civiles, à travers les scènes de la dévastation et de la mort, sur des ruines et sur des cadavres qu'il a fallu marcher pour arriver à l'accomplissement des transformations que la succession des temps et les besoins nouveaux de la société rendaient nécessaires. Aujourd'hui l'action révolutionnaire est persistance, vivace, comme elle l'était aux époques antérieures; c'est une force invincible et fatale, dont rien ne saurait anéantir la puissance d'expansion; mais elle semble résister au brutal instinct de destruction qui l'avait toujours dirigée; elle semble avoir renoncé aux terribles ressources de la violence pour se confier à des procédés paisibles et réguliers, pour chercher dans les voies du bon droit et de la justice le triomphe de ses espérances. Des symptômes frappants de cette disposition nouvelle se révèlent dans tous les Etats de l'Europe où la civilisation avancée a profondément modifié les mœurs et l'esprit général. C'est ainsi qu'en France les doctrines du vieux radicalisme, les doctrines de révolte s'effeuillent et se dispersent, tandis que les idées d'améliorations pacifiques grandissent et se propagent rapidement; c'est ainsi que les procédés réguliers de la science se substituent aux attributs de la force aveugle et impriment une direction normale à des intérêts qui autrefois, auraient eu recours à une explosion violente pour se faire une issue et trouver leur place dans le courant des affaires humaines.

Cette tendance est un des résultats les plus heureux de notre civilisation, et il importe à l'avenir des sociétés d'en favoriser le développement. Le salut des gouvernements est à ce prix. Il dépend d'eux de la généraliser, de l'introduire dans l'administration politique, et de donner ainsi aux institutions des garanties de stabilité, ou de préparer, en la réprimant, la ruine des sociétés. Qu'ils accueillent, qu'ils préviennent les légitimes réclamations des peuples, qu'ils donnent satisfaction aux besoins nouveaux en faisant une large application des données de la science, des moyens de perfectionnement dont ils disposent, et alors une rénovation progressive et pacifique, s'assimilant tous les éléments de l'activité générale, fera disparaître les germes de révolution violente. Mais si, devant cette manifestation nouvelle, les gouvernements restent impassibles et immobiles; s'ils se raidissent contre les exigences du mouvement pacifique des sociétés; s'ils veulent se river au présent, ils trahiront à-la-fois la cause des peuples et leur propre cause, et l'on verra se renouveler les grands bouleversements, les révolutions sanglantes qui renversent les trônes et changent la face des empires. Ils auront beau s'environner de soins et de précautions; ils auront beau accumuler les obstacles et les moyens de répression au-devant de l'élément révolutionnaire; un temps viendra où cette force comprimée, enfermée dans un espace trop étroit, éclatera tout-à-coup comme une mine et sèmera autour d'elle de vastes débris.

Il en est de la puissance de transformation qui travaille les sociétés comme de la vapeur enfermée dans une machine; si on ne lui ménage pas une issue régulière, elle brise la machine. L'histoire lamentable des catastrophes qui ont périodiquement jonché de ruines le terrain politique est là pour attester la justesse de cette observation. Il est temps que les gouvernements règlent leur conduite sur ces terribles enseignements de l'histoire, et qu'ils préviennent le retour de ces leçons effrayantes, en faisant d'équitables concessions aux nécessités du siècle, en aidant au succès du mouvement pacifique qui s'opère dans les choses sociales.

Un déplorable aveuglement empêche l'Angleterre d'entrer dans cette voie sage et régulière. L'attitude de son gouvernement dans les affaires de l'Irlande révèlent des intentions hostiles au système de rénovation pacifique qui s'efforce de prevaloir sur les traditions de la violence et de la révolte. Certes, si jamais un peuple fit entendre de justes plaintes et mérita d'universelles sympathies, c'est assurément ce peuple de l'Irlande, qui gémit depuis si long-temps sous les dures lois du machiavélisme anglais; si jamais concessions furent conformes à l'équité, ce sont celles qu'il sollicite; si jamais mouvement révolutionnaires fut sage, calme et légal dans ses manifestations, c'est le mouvement qui s'accomplit en Irlande. L'Irlande donne au monde civilisé un admirable spectacle. Un peuple opprimé fait taire ses légitimes ressentiments; il modère les bouillonnements de sa juste colère; il refuse de secouer ses fers pour en frapper ses oppresseurs, et il se contente d'invoquer les lois et la justice et de recourir à des moyens de conciliation. Et voici que l'Angleterre le traite comme un peuple insurgé. Aux supplications qu'il lui adresse du fond de sa misère, elle répond par des menaces, elle oppose la force des baïonnettes. Elle veut interdire à ce peuple même la plainte, même le droit de pétition.

On avait craint d'abord, dit la *Gazette des Tribunaux*, que M. O'Connell ne fût accusé de *haute trahison*, crime qui entraîne la peine capitale. Mais il ne s'agit que de conspiration et d'autres délits contre la

---

favorable au pêcher.

Dans le midi, les arbres élevés dans une pépinière soumise à l'irrigation et transplantés dans un sol privé d'humidité, y meurent infailliblement.

Procédons à l'examen des arbres. En voici qui semblent grands et forts pour leur âge; ils ont même un assez grand nombre de boutons à fruits, ce que vous prenez pour un signe de fécondité future : erreur dont le pépiniériste profitera probablement en s'abstenant de vous en avertir. Il vous laissera ainsi débarrasser volontairement la pépinière de tout ce qu'elle renferme d'arbres défectueux; vous devez même vous estimer heureux s'il a assez de probité pour ne pas vous les faire payer plus chers que les bons.

Examinez bien ces arbres, dont quelques-uns ont assez souvent des fleurs et même des fruits en pépinière; ils ont encore leurs feuilles à la pépinière : l'expérience prouve qu'elles ne peuvent que prendre avec le temps plus d'intensité.

La difficulté d'obtenir des sujets de pêcher parfaitement sains et convenablement dressés en pépinière est telle, que beaucoup de propriétaires préfèrent perdre un an ou deux sur la mise à fruit, et ne planter au pied de leurs espaliers que des sauvageons, ou tout simplement des noyaux, sauf à greffer plus tard les sujets sur place. On peut cependant, en s'adressant aux pépiniéristes de bonne foi, et ils le sont presque tous, obtenir de très bons pêchers, pourvu qu'on y mette le prix. Mais que voulez-vous que fasse le pépiniériste à qui vous demandez, pour un prix minime, des arbres tout faits, alors que l'ignorance et le préjugé exigent dans les arbres des qualités qu'il sait bien, lui, être de véritables défauts? Il ne vous détrompe pas, et il a tort, sans doute; des fruits ou des boutons à fruits en grand nombre, est vicieux, et doit être rejeté.

L'opération de l'arrachage importe beaucoup au succès de la plantation; l'acheteur doit voir lui-même arracher les arbres qu'il fait enlever; il faut que la terre soit déplacée assez loin et assez profondément pour prendre les racines en-dessous, et ne pas les endommager; l'emballage et le chargement des arbres, quand ils ont un long trajet à parcourir, exigent encore une surveillance attentive. Les écorchures engendrent des plaies souvent mortelles, et elles sont souvent le résultat d'un défaut de précaution. Sous ce rapport, une petite gratification accordée à l'ouvrier chargé de ce travail est de l'argent très bien employé.

Si le terrain où les arbres doivent être plantés à demeure est plus froid et plus exposé à l'action du vent du nord, que le local de la pépi

paix publique. L'accusation se trouve ainsi réduite aux proportions minimes d'un simple procès correctionnel, emportant peine d'emprisonnement et d'amende.

Le mot anglais *conspiracy* n'a pas un sens aussi limité que notre mot de *conspiration*, qui s'entend ordinairement d'un complot contre la personne ou le gouvernement du roi. Il s'applique à toute espèce de concert entre des individus associés pour commettre un délit quelconque. Ainsi, la *calomnie* préparée entre plusieurs personnes est qualifiée de *conspiracy*, c'est-à-dire de *conspiration* contre l'honneur. La réunion de plusieurs escrocs pour tromper quelqu'un et s'emparer d'une partie de sa fortune, est aussi appelée *conspiracy*.

Une personne bien informée, écrit de Paris au *Bien public* :

« Le gouvernement, alarmé des manifestations unanimes contre les fortifications de Paris, a résolu, dans un conseil secret, de tourner la difficulté. Il demandera aux chambres des crédits pour avoir seulement les matériaux d'armement tout prêts. Il consentira à n'armer que dans le cas de guerre urgente. Mais, au moyen des nouvelles constructions de Vincennes, qui renfermeront un arsenal immense, toute la place de Paris pourra être armée en six heures. Si donc la chambre des députés tolère que les fonderies et les dépôts d'artillerie soient établis dans un rayon moins rapproché de Paris que 30 ou 40 lieues, toutes les précautions légales contre l'armement, seront illusoires. »

EXTERIEUR.

ANGLETERRE. — *Londres*, 19 oct. — CHAMBRE DES LORDS. — C'était aujourd'hui que cessait la prorogation du parlement; en conséquence, les deux chambres se sont réunies pour la forme. La chambre des communes était représentée par les principaux commissaires et officiers de la chambre. A deux heures, le lord-chancelier, les comtés de Liverpool et de la Delaware ont pris place devant le trône comme lords-commissaires. Le lord-chancelier chargé M. Pulmann, député de Black-Road, de sommer la chambre des communes d'écouter la lecture de l'acte de la commission royale pour la prorogation ultérieure du parlement. Au bout de quelques minutes, M. Ley et les dignitaires de la chambre des communes paraissent à la barre. Après que la lecture des lettres-patentes est faite par le greffier, le lord-chancelier, dans la forme usuelle, déclare, au nom de S. M., que le parlement est prorogé jusqu'au jeudi 14 novembre. Le chancelier ne s'étant pas servi des mots: Les chambres se réuniront pour s'occuper des affaires publiques », il aura un nouvel ajournement le 14 novembre. (*Standard*.)

— Hier matin, il est arrivé au ministère de l'intérieur des dépêches de lord Grey, lord-lieutenant de l'Irlande. Aussitôt après, sir Henry Hardinge et lord Fitz-Roy Somerset, secrétaire du commandant en chef, ont travaillé avec sir James Graham. Nous sommes curieux de voir quels mouvements de troupes auront lieu la semaine prochaine. Il est assez vraisemblable que divers régiments seront rappelés de l'Irlande et remplacés par d'autres régiments. (*Morning-Chronicle*.)

— On dit que la reine Victoria a exprimé un vif désir de voir la session législative terminée en juillet, afin de commencer plus tôt que d'ordinaire ses voyages en yacht avec le prince Albert. En conséquence, sir R. Peel a résolu d'ouvrir la session en janvier et occuper immédiatement les chambres des affaires publiques. (*Morning-Herald*.)

— Vendredi dernier, S. A. R. le grand-duc Michel, frère de l'empereur Nicolas, est arrivé au château de Buchanan, appartenant au duc et à la duchesse de Montrose. Le prince était accompagné de M. de Brunow, ambassadeur de Russie. Le prince a été reçu par le duc et la duchesse de Montrose.

IRLANDE. — *Dublin*, 17 octobre. — M. O'Connell a pris définitivement le parti de se défendre de l'accusation qui sera portée contre lui devant la cour du banc de la reine. Les gens de la reine lui donneront une ample carrière à fournir, car les chefs d'accusation ne manqueront pas. M. Sheil est compris parmi les défenseurs de M. O'Connell. Le parti orangiste compte un peu moins sur une condamnation du grand agitateur.

— M. Mahony, solliciteur de M. O'Connell, a obtenu communication des pièces de la procédure instruite contre son client. Ces pièces sont très volumineuses et reproduisent les chefs d'accusation compris dans le warrant.

— M. Pennefather, président de la cour du banc de la reine, est arrivé à pour instruire le procès.

(Correspondance de Dublin du *Morning-Chronicle*.)

— On lit dans le *Standard*, sous la rubrique de Dublin, 17 octobre:

« Plusieurs membres influents de l'association du rappel avaient rédigé deux proclamations qu'ils voulaient adresser au peuple, pour lui annoncer que l'accusation portée contre O'Connell et ses amis était sans base, et que le gouvernement l'abandonnerait spontanément. Puis ils excitaient le peuple à faire une démonstration. Toutefois, ils ont jugé prudent de ne point faire afficher ces proclamations. »

Le *Globe* annonce que A. O'Connell, curé de la paroisse de Saint-Michel et Saint-Jean, a prêché au peuple le respect des lois et l'accomplissement des devoirs religieux. Des sermons semblables ont été prêchés dans d'autres églises.

— D'après le rapport des commissaires censitaires, il paraît que la valeur des terres de toute l'Irlande s'élève à 20,671,068 livres sterling (517 millions de francs environ). Cette valeur se répartit ainsi entre les quatre provinces : Leinster, 5,787,665; Munster, 6,243,438; Ulster, 5,321,752; Connaught, 3,318,213.

ESPAGNE. — *Madrid*, le 14 octobre. — Hier soir, l'ancien rédacteur du *Constitucional* de Barcelone, don Antonio-Seijas Prado, a été arrêté à Madrid et conduit en prison. (*El Corresponsal*.)

— L'*Echo del Commercio*, du 14, dit que de fortes sommes d'argent arrivent continuellement de France, et que le gouvernement espagnol a reçu depuis quelques jours 60 millions. « Ne pouvant supposer, ajoute ce journal, que le gouvernement français nous en fasse cadeau, nous pensons que cet argent ne peut être obtenu que par des moyens honteux pour notre dignité et notre indépendance, ou au prix d'énormes sacrifices. »

— Les sénateurs présents à Madrid non compris dans le tiers renouvelable, partant du principe que tant que la constitution de 1837 sera la loi fondamentale de l'Etat, et qu'il ne sera pas dérogé par la nation, légalement représentée, à l'art. 19 de cette constitution, les personnes telles qu'elles soient qui exercent le pouvoir, doivent observer et faire observer, sans exception aucune, le code où sont écrits les droits et les devoirs des Espagnols, protestent contre la décision du ministre de l'intérieur du 30 juillet pour ce qui concerne le renouvellement intégral du

leur serait faite, seront arrêtés et jugés en conseil de guerre. (*El Corresponsal*.)

— Nous apprenons par le courrier de Madrid qu'au moment où il traversait la ligne de siége de Saragosse, le gouverneur de Cref, qui commande les révoltés, avait demandé au général Concha de capituler, attendu qu'il avait appris que la grosse artillerie venant de Lerida allait ouvrir le feu contre la place.

— Suivant l'*Emancipation* de Toulouse, les choses étaient dans le même état le 13 à Barcelone. La populace se méfiait de la junte et voulait nommer une commission pour la surveiller. On ne laissait plus sortir ni hommes ni effets quelconques. Le consulat de Portugal a été plus favorisé que celui de France ; il a eu pour sa part quinze boulets. Les lueurs sinistres des mèches sillonnent le ciel ; le feu se déclare sur plusieurs points. Il est tombé plus de 4,000 projectiles.

Un colonel et un lieutenant anglais sont arrivés le 15 à Perpignan pendant la nuit, sous le plus strict incognito. Ils étaient porteurs de valeurs considérables qu'ils ont réalisées chez les banquiers, et sont partis immédiatement pour Figuères. Ce brusque passage coïncide avec la tentative de la création d'une junte espartériste à Barcelone.

— Le 11, un capitaine et un lieutenant avec huit miliciens nationaux, sortis de la ville de Girone, ont fait leur soumission au comte de Reus. Il ont annoncé que l'état-major suivrait leur exemple dès qu'il saurait que leur soumission a été accueillie. (*La Verdad*, du 14.)

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

« L'impunité de leur attentat contre le *Democrata* avait mis les officiers de la garnison de Cadix en appétit. Ils sont allés, le 7, toujours en nombre, le renouveler contre le *Defensor del Pueblo*. Mais dans ce journal on les attendait, et comme le chef politique paraissait leur complice, n'ayant pris aucune mesure pour faire respecter la liberté de la Presse, les ouvriers et les rédacteurs avaient des fusils. Voyant cela, les traîneurs de sabre se sont bravement retirés. »

— Le *Mémorial* des Pyrénées a reçu, par la voie de Gabas, les nouvelles suivantes (14 octobre, de Saragosse) :

« Les Saragossais voulant forcer les Français qui résident dans leur ville à prendre les armes, ceux qui n'ont pas d'intérêt majeur qui les retienne rentrent en France.

» Les insurgés ont commencé les hostilités avec les troupes cantonnées dans les faubourgs. »

— M. Lefebvre, cet estimable négociant français, victime de la brutalité de Zurbano, est arrivé dimanche de Port-Vendre à Perpignan.

— Le consul d'Espagne à Perpignan écrit que six membres de la junte rebelle d'Olot, parmi lesquels se trouvent le président Montana, commandant de la milice nationale, ont été arrêtés le 5 en France, où ils s'étaient réfugiés.

— D'après le *Phare des Pyrénées*, voici comment se compose la nouvelle chambre des députés espagnole :

Parlementaires modérés, 64; parlementaires progressistes, 84, ensemble, 148; — opposition, 34; — iéristes, 5; — députés restant à élire, 54, nombre égal à celui des députés composant les cortes, 241.

ALLEMAGNE. — *Du Mein*, 14 octobre. — Parmi les négociations qui se poursuivent actuellement à Berlin, il faut remarquer celles qui se rattachent à un arrangement projeté entre la France et le Zollverein. On sait que le gouvernement français avait eu, l'année dernière, l'idée d'un traité de commerce avec l'Union allemande ; mais il finit par ne vouloir admettre aucune diminution des droits d'entrée, ni sur les objets de luxe, ni sur les articles dits de Paris. Ces prétentions ne pouvaient convenir à l'Union des douanes. On assure que les tentatives faites cette année pour arriver à un rapprochement ne seront pas plus heureuses. On est curieux de savoir si la France, qui vient d'accorder des avantages si considérables à la Sardaigne pour l'introduction du bétail, persistera dans des dispositions aussi peu favorables à l'Allemagne ; puis nous verrons bien si la prochaine législature adoptera le traité conclu, car on connaît l'influence des éleveurs sur les chambres. (*Gazette de Cologne*.)

AUTRICHE. — On écrit de Vienne, 11 octobre, à la *Gazette du Rhin et de la Moselle* :

« L'Autriche fait entrer 4,000 hommes de ses troupes sur le territoire bolonais. »

BAVIÈRE. — *Munich*, 14 octobre. — Demain, le roi posera la première pierre du Temple de la Victoire, monument consacré au mérite, et qui doit s'élever près de Munich, dans la plaine de Marie-Thérèse. A onze heures, la landwehr de la résidence viendra se ranger autour du terrain choisi pour le monument. (*Gaz. d'Augsb.*, 17 oct.)

SUISSE. — On lit dans la *Gazette de Bâle* :

« La question concernant les couvents d'Argovie, que l'on croyait définitivement résolue par la diète, menace de renaître sous une forme beaucoup plus dangereuse et de prendre le caractère d'une question fédérale. Les cantons catholiques ont adopté pour devise ces mots : « Séparons-nous des Etats qui ont commis une violation de la constitution. » La *Gazette catholique* expose le plan des Etats catholiques. Ils formeront une association à part, et défendront énergiquement tous les droits que leur garantit la constitution ; ils se garantiront respectivement leur constitution et leur territoire. Si un canton voulait se joindre à eux, il serait favorablement accueilli sous la condition formelle de travailler au rétablissement des couvents supprimés dans le canton d'Argovie. Un journal, qui soutient la résolution de la diète, est d'avis que les cantons opposés devraient, dès à présent, prendre des mesures contre une pareille manifestation. »

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance royale en date du 17 octobre, portant création d'une école préparatoire de médecine et de pharmacie dans la ville de Nancy.

Par arrêté du 20, M. le ministre de l'instruction publique organise ainsi le personnel de cette école : Histoire naturelle, médicale et matière médicale : M. Godron, professeur titulaire. Anatomie et Physiologie : M. Larcher, professeur titulaire. Pathologie interne : Blondlot, professeur adjoint. Clinique interne : M. Coliny, professeur titulaire. Pathologie externe : M. Roussel, professeur adjoint. Clinique externe : M. Simonin fils. Accouchements, maladie des femmes et des enfants : M. Bonfils. Il sera pourvu ultérieurement à la chaire de chimie et de pharmacie.

— Directeur de l'Ecole : M. Simonin père, professeur titulaire. Directeur et professeur honoraire : M. de Haldat. Suppléants : M. Bechet

. Suit une série de vingt questions sur la composition et l'organisation de la flotte à vapeur. (*Moniteur*.)

— Le quatrième et dernier tableau de rectifications des listes électorales de la Seine a été publié aujourd'hui. Il présente 576 additions ou réintégrations, 94 rectifications et 40 retranchements. Le quatrième arrondissement compte pour sa part 124 additions. Celui qui compte le moins d'électeurs est le neuvième; il n'en a que 771 pour les trois subdivisions. Celui qui en compte le plus est le deuxième ; il en a 3,977.

Faits divers.

La *Presse* répète le bruit qui s'est répandu que, sous le prétexte d'une adjudication, le gouvernement belge aurait levé les droits qui frappaient les fils de lin anglais en vertu du traité de commerce passé entre la France et la Belgique. Déjà, dit-on, ces fils qui appartiendraient à la première classe, gros numéros, auraient transité à travers la Belgique pour passer notre frontière et auraient fait irruption sur le marché de Lille, y produisant une baisse de 8 à 9 pour cent.

— On parle beaucoup, dans le monde financier, d'une mesure récemment prise par le syndic de la compagnie des agents de change, et qui aurait pour but l'interdiction de traiter pour compte des spéculateurs de la coulisse.

Cette mesure, dont l'intention a été généralement approuvée, paraît devoir rencontrer quelques difficultés dans l'application.

Ce soir, nous apprenons que la chambre syndicale est convoquée pour lundi prochain, à l'effet d'en conférer.

— Le *Moniteur* a publié récemment et tous les journaux ont répété une note qui portait qu'on ne pouvait prendre copie des manuscrits de la Bibliothèque du roi qu'avec une permission ministérielle. On s'est demandé ce qui avait pu motiver cette note : voici l'explication qui nous en est parvenue par le canal d'un homme assez haut placé pour que nous devions craindre qu'elle soit fondée.

On dit qu'un des conservateurs de la Bibliothèque royale, à une époque déjà éloignée, avait proposé au ministre la vente de manuscrits *sans valeur*, qu'il aurait rachetés ensuite tant le kilogramme et dont il aurait tiré un parti fort honnête — commercialement parlant.

Une commission d'enquête de la chambre des députés, ayant fait à ce sujet un rapport très sévère, M. Guizot aurait répondu : « C'est un homme qui ira aux galères si l'on donne suite à l'affaire » — et l'affaire en serait restée là.

Dernièrement enfin, on aurait reconnu que le même conservateur envoyait aux gouvernements étrangers des copies de manuscrits jugées par leurs agents dignes du prix qu'on en demandait. Un budget d'un gouvernement du nord aurait notamment produit la trace régulière d'un de ces marchés.

Nous désirons vivement que cette explication de la note du *Moniteur* soit une pure calomnie, et qu'il ne se trouve à la Bibliothèque royale aucun fonctionnaire assez emporté par l'amour de la propagation des trésors qu'elle contient, pour les répandre de cette manière.

— Le *Messager* dément formellement l'article de la *Gazette d'Augsbourg*, d'après lequel l'ambassade d'Autriche à Turin aurait refusé de reconnaître à notre ambassadeur le titre de marquis de Dalmatie.

— M. Bratis, général dans la milice du Haut-Canada, a été arrêté à Cadix sur la réquisition du consul d'Angleterre. Le journal le *Commerce de Madrid* va publier un mémoire en faveur du général, qui se plaint d'une détention illégale et arbitraire. (*Gazette des Trib.*)

— Paris possède depuis quelque temps une congrégation de bénédictins. Au nombre de douze ou treize, ces religieux habitent une maison de la rue de Monsieur, dans le faubourg Saint-Germain, sous la direction d'un supérieur ou abbé. Ils ont la tête rasée, portent la robe noire et le capuchon. Les jours d'offices, l'abbé se coiffe de sa mitre. On assure que dans cette maison on se livre à de fortes études théologiques. (*Journal de Paris*.)

— On lit dans la *Réforme* :

M. Hébert, bottier orthopédique, rue Saint-Louis, au Marais, avait étalé dans l'intérieur de sa boutique un christ en bois avec tous les accessoires de la passion. Sur le bocal qui recouvrait cette pieuse image, les pratiques de M. Hébert pouvaient lire cette inscription en gros caractères : *Mort pour avoir prêché l'égalité*. M. Gromller, commissaire de police du 8e arrondissement, convaincu sans doute que le Christ, qui a dit que le dernier sur la terre serait le premier dans le ciel, n'a pas prêché l'égalité, est venu, sans sommations préalables, avec deux agents de police, ouvrir d'autorité la vitrine, arracher l'étiquette démocratique et enlever le christ séditieux. M. Hébert était absent, mais informé à son retour de ce qui s'était passé, il s'est hâté de déposer sa plainte au parquet. »

— Le greffier d'instruction dont nous avons annoncé l'arrestation est le sieur Jean-Joseph Bertinet; il était attaché au cabinet de M. Bienaymé. C'est sur un mandat de M. Bertrand, et par ordre exprès de M. le procureur du roi Boucly qu'il a été arrêté. Les valeurs soustraites appartenaient à celles qu'on a saisies dans l'affaire Souques et consorts. Elles provenaient des vols commis au préjudice du prince de Beauffremont et du baron de Ladoucette. (*Estafette*.)

— Plusieurs journaux avaient publié, sous le titre d'*Un Mystère de Paris*, un événement dont les circonstances et les détails nous avaient paru tellement exagérés, que nous avions cru devoir, pour notre part, en ajourner indéfiniment l'insertion. Voici à quelles proportions exiguës l'inflexible *Moniteur* réduit cette ténébreuse affaire :

« Un garçon couvreur vivait, rue de la Tannerie, avec une fille publique. Dimanche soir ils arrivent dans un état complet d'ivresse. Le couvreur entre le premier et ferme la porte. La femme, essayant de passer de la croisée du corridor à celle de la chambre, tombe sur un grillage qui couvre la petite cour de la maison. On la relève, elle n'avait que de légères contusions. On la transporte à l'Hôtel-de-Ville, et le couvreur est mis en liberté le lendemain. »

— Mouvement du passage entre la France et l'Angleterre, du 11 au 17 : Boulogne, 1,330 passagers, 3 chevaux, 22 voitures ;
Calais, 455 » 10

L'époque correspondante, en 1842, avait donné, pour Boulogne, 1,202 passagers; et pour Calais, 421. (*Journal des chemins de fer.*)

— Chemin de fer de Paris à Rouen, du 10 au 16 : Voyageurs, 13,223; recettes, 94,006 fr. 45 c.; marchandises, 25,662 fr. 25 c. Total, 119,668 fr. 70 c. Depuis l'ouverture, 2,455,334 fr. 98 c.

Chemin de fer de Paris à Orléans, du 11 au 17 : Voyageurs, 30,663 ;

d'Ingouville, petit village situé près de Saint-Valery-en-Caux. En quelques instants l'incendie a fait de tels progrès, que, malgré les prompts secours arrivés sur le lieu du sinistre, on n'a pu préserver cet édifice de la fureur des flammes. L'église n'est plus maintenant qu'un monceau de ruines. »

— On écrit de Lectoure à la *France méridionale :*

« Un violent incendie a éclaté à six heures du soir dans le faubourg Saint-Gervais. La relation que nous avons sous les yeux ajoute que les efforts réunis des magistrats et des citoyens ont sans nul doute preservé le faubourg d'une ruine complète, mais ils n'ont pu empêcher que trois maisons ne fussent incendiées. On en a démoli une quatrième pour sauver le quartier d'une entière destruction. Les quatre maisons appartenaient à des artisans. »

— On nous écrit de Gray :

« Hier 18 octobre courant, dans la matinée, un violent incendie a éclaté dans la commune de Talmay (Côte-d'Or), commune limitrophe de la Haute-Saône; le vent du nord-ouest soufflait avec violence. De prompts et nombreux secours ne purent préserver 40 maisons de devenir la proie des flammes. Cinquante familles se trouvent, par ce sinistre, dans le dénûment le plus complet, à la veille de la saison rigoureuse.

» On attribue ce malheur à la fermentation du regain.

» Dans la nuit du même jour, trois maisons sont devenues la proie des flammes dans la commune de Vénère, distante de Gray de 12 kilomètres. On ignore la cause de ce sinistre. »

— Toutes les lettres écrites des points du littoral, au sud, à l'ouest, au nord, font un triste tableau des nombreux sinistres occasionnés par la violence du vent. Trois navires anglais se sont brisés sur la côte du Havre; les naufragés ont été sauvés et le consul d'Angleterre, M. Gordon, en a témoigné sa reconnaissance à leurs courageux sauveurs. (*Presse.*)

— La première représentation de *Belisario,* qui devait avoir lieu ce soir, est remise à mardi prochain. On a dû accorder ce délai aux artistes fatigués par une semaine de répétitions.

— L'Odéon donne ce soir un spectacle varié : *Lucrèce*, la première représentation du *Despote*, comédie, et les *Fausses Confidences*.

Adjudications.

4 novembre, à une heure après-midi, par M. le préfet de Loir-et-Cher, en conseil de préfecture, adjudication des travaux du chemin de fer d'Orléans à Vierzon, sur une longueur de 19,200 mètres. Estimation, 189,000 fr.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 20 *octobre* 1843.

ARDILLON, opticien, faubourg du Temple, 112; juge-comm., M. Chatenet; syndic prov., M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33.

Dame GOUDEL, faisant le commerce et connue sous le nom de Goudel-Descamps, lingère, rue St-Denis, 227; juge-comm., M. Selles; syndic prov., M. Hénin, rue Pastourel, 7.

BOURSE DU 21 OCTOBRE.

La bourse, animée par les fonds anglais, a pris aujourd'hui un peu d'essor et fermé à 81-95 avec quelque solidité.

Au comptant : Seyssel, 825, 850. Vieille-Montagne, 4600, 4625. Cambre, 625. Jouissance des 4 canaux, 140. Canal de Bourgogne, 108-50. Obligations Grand'Combe, 1075.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 15	121 20	121 10	121 20	121 20
— fin cour. . .	121 30	121 30	121 25	121 25	121 25
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 »	» »	» »	» »	81 90
— fin cour. . .	82 5	82 5	81 95	81 95	81 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. A. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Avant la bourse, 82 05.
4 0/0	» »	» »	» »	Après, 81 92 1/2.
O. de la Ville .	1330 »	» »	» »	Bons du Trésor.
Banque de Fr. .	3295 »	» »	» »	3 0/0 à 3 mois.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	Reports.
— de 1000.	» »	» »	» »	
Caisse Hypoth..	770 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1270 »	» »	H. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	785 »	» »	» »	S-Germ. Fin cour. 785
Vers. R. Dr. .	287 50	» »	» »	Vers. r. dr. » »
do R. G. . .	103 75	» »	» »	— riv. g. » »
Orléans	680 »	680 »	H. 5 »	Orléans, » 680 681 25.
Strasb. à Bâle.	190 »	» »	H. 5 »	Strasbourg. » 190 192 50.
Rouen. . . .	» »	» »	» »	Rouen. » 698 75.
Havre. . . .	537 50	» »	» »	Havre. » »
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 5/8	106 5/8	» »	Londres, 19 octobre.
— Portugais. .	44 1/4	» »	B. 1/4 »	Consol. 95 1/2, 5/8.
Esp. D. active.	29 1/2	» »	» »	Esp. actif. 28 3/4.
5 0/0 Naples. .	108 60	» »	» »	Portugais. 43 1/2.
— Romain. .	107 1/2	» »	H. 1/4 »	Mexicains. 29 7/8.
Obl. Piémont. .	1200 »	» »	» »	5 0/0 Holland. 99 3/8.
Emp. d'Haïti. .	455 »	458 75	B. 6 25	2 1/2 id. 54 3/8.

Spectacles du 22 octobre.

7 h. »/» **OPÉRA.** —

7 h. »/» **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Le Verre d'Eau. — L'Epreuve nouvelle.

8 h. »/» **ITALIENS** — Lucia di Lammermoor. (Représ. extr.; Salvi, Ronconi, Mme Persiani.)

8 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Puits d'Amour. — Zampa.

6 h. »/» **ODÉON.** — Lucrèce. — 1re représentation du Despote. — Les Fausses confidences.

6 h. 1/4 **VAUDEVILLE.** — Le Héros. — M. Patineau. — Hermance — Les Misères.

6 h. 1/2 **PALAIS ROYAL.** — Paris. — Charlotte. — Deux Anes. — Le Marchand d'Images. — Mlle Déjazet.

7 h »/» **GYMNASE.** — Un Jour d'Orage. — Jean Lenoir. — Les Deux Sœurs. — Jacquart.

6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Sur les Toits. — Le Voyage. — La Perruquière. — Mathias. — Chansonnettes.

6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Le Royaume des Femmes. — 1re repr. de la Croix d'acier. — La Tour de Nesle.

5 h. »/» **GAITÉ.** — Le Mauvais Père. — Paméla. — Pierre-le-Noir.

7 h. »/» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohémiens.

7 h. »/» **CIRQUE NATIONAL.** — Don Quichotte et Sancho Pança. — La Bouquetière.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 20 : restant à la halle : 15,716 quint. 44 kilog.

Cours moyen : 38 fr. 60 c.; cours-taxe : 39 fr. 97 c.

Les affaires n'ont pas été très actives; les ventes se sont élevées à 908 quint. 44 kilog.

Les gruaux 1re qualité, ont valu 54 fr. 15 c.; 2e qualité, 53 fr.; 3e qualité, 51 fr.

Les farines 1re	marque	valaient	40 10 à 41 00
Id.	2e	id.	id.	36 75 à 39 75
Id.	3e	id.	id.	28 00 à 32 00
Id.	4e	id.	id.	20 40 à 25 00

A Lille, au marché du 20, les cours des huiles de graines sont toujours bien tenus.

Colza, l'hectolitre. . . .	80 à 81
Lin.	77 à 77 50
Œillette, 1re qualité. . .	93 à 00
2e id.	87 à 00
3e id.	83 à 00
Chanvre.	80 à 00
Caméline.	77 à 77 50

L'huile de colza épurée, pour quinquet, est cotée à 86 fr. 50 c.

Les cours des graines oléifères se soutiennent également, avec tendance à la hausse pour les belles qualités.

Colza, 1re qualité. . .	25 fr. 00 c.
Id. 2e id. . . .	18 00
Lin, 1re qualité. . .	21 50
Id. 2e id. . . .	17 50
Œillette, 1re qualité.	22 50
Id. 2e id . .	20 00
Chanvre, 1re qualité .	14 00
Id. 2e id. . .	11 00
Caméline, 1re qualité.	20 75
Id. 2e id.	17 00

Les journaux des départements signalent déjà les symptômes d'une recrudescence de misère dans les pays dont la vigne est la ressource principale, et qui n'ont pas de vendanges cette année. A Mâcon, les recettes de l'octroi sur la viande et les autres objets de consommation diminuent dans une progression effrayante ; la misère oblige la population à se priver d'aliments Ce n'est pas, comme le pense le journal de Saône-et-Loire, que le prix de la viande soit exagéré ; ce prix nous semble en rapport avec celui des fourrages ; c'est tout simplement que le peuple n'a pas de quoi s'en procurer, son prix fût-il diminué de moitié.

Dans le midi, la récolte est médiocre et le rendement en vin à la cuve est au-dessous de la moyenne des années ordinaires ; mais la qualité n'est pas mauvaise, surtout dans le Bas-Languedoc. Une partie des vins destinée à l'alambic trouve des acheteurs à de bons prix pour boisson.

Les vins de Saint-Gilles valent sur place, en toute première qualité, 20 fr. l'hectolitre ; les qualités ordinaires, de 15 à 17 francs l'hectolitre.

A Nîmes, les 3/6 se sont traités, le 17, à 68 francs l'hectolitre, avec tendance à la hausse. A. Y.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.			PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.					MARCHÉS ÉTRANGERS.		
		ÉVREUX.	SOISSONS.	RAMBOUILLET.	VIERZON.	TOULOUSE.	GRAY.	CLERMONT(Lod.)	VALENCIENNES.	LONDRES.	BRUGES.	ANVERS.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 » à 24 66	23 06 à » »	21 50 à » »	22 66 à » »	20 20 à » »	22 50 à 23 »	20 50 à » »	25 » à » »	23 50 à » »	24 60 à » »	18 76 à » »	21 30 à 21 70
Première qual.	22 » à 22 30	» » à » »	20 76 à » »	22 46 à » »	18 » à » »	21 50 à 22 »	18 50 à » »	23 50 à » »	22 50 à » »	22 33 à » »	» » à » »	20 50 à 20 95
Deuxième » .	21 32 à 21 66	» » à » »	19 25 à 19 60	21 66 à » »	16 50 à 16 75	20 » à 21 »	» » à » »	22 » à » »	20 » à » »	21 50 à » »	» » à » »	19 » à » »
Inférieure » .	19 32 à 20 »	» » à » »	18 46 à 18 84	21 16 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	17 » à 19 50	20 75 à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 32 à 10 66	11 46 à » »	9 23 à » »	12 38 à » »	14 » à » »	15 50 à 16 »	11 50 à » »	17 » à » »	13 » à » »	» » à » »	11 11 à » »	14 » à 14 25
Deuxième » .	9 66 à 10 »	» » à » »	8 46 à » »	11 66 à » »	» » à » »	» » à » »	11 » à » »	12 50 à » »	11 » à » »	» » à » »	» » à » »	13 » à » »
ORGE, l'hectol. .	10 66 à 11 »	10 87 à » »	» » à » »	10 33 à 11 »	10 » à » »	12 » à 12 50	10 » à » »	18 » à » »	12 50 à 16 »	» » à » »	10 » à 10 42	11 75 à 12 45
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	8 66 à 9 »	7 26 à » »	9 07 à » »	7 50 à » »	7 15 à » »	9 50 à » »	7 75 à » »	» » à » »	9 76 à » »	» » à » »	8 42 à » »	7 50 à 7 95
Deuxième » .	8 15 à 8 32	7 » à » »	8 61 à » »	7 20 à » »	7 » à » »	» » à » »	7 » à » »	» » à » »	8 » à » »	» » à » »	» » à » »	6 50 à 7 »
Troisième » .	7 50 à 7 75	» » à » »	» » à » »	6 90 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 36 à » »	13 » à 12 30
MAÏS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil

	Paris.	St-Quent.	Toulouse.	Bourges.	D[illegible]
Foin. 1re.	47 »	27 »	37 »	40 »	54 »
Foin. 2e.	45 »	» »	30 »	35 »	44 »
Luzerne. .	45 46	» »	20 22	» »	» »
Sainfoin. .	» »	» »	25 27	» »	» »
Trefle. . .	» »	» »	20 25	25 »	» »
Paille blé.	22 27	18 »	15 »	20 »	25 31
Pailleseig.	34 35	» »	27 »	30 »	18 25

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
Bœuf .	1 14	1 50	Veau. .	1 64	1 [illegible]
— . .	1 02	1 20	— . .	1 46	1 30
— . .	» 98	» »	— . .	1 28	» »
Vache. .	1 12	1 40	Mouton	1 40	1 [illegible]
— . .	» 96	1 »	— . .	1 24	1 30
— . .	» 78	» »	— . .	1 02	» »
Porc. . .	» »	1 60			

L'un des Gérants, V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 84. LUNDI 23 OCTOBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MAT.) UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 22 OCTOBRE.

—

ourquoi nous défendons l'Irlande et O'Connell.

La lettre suivante, signée D, et datée du 17 octobre, nous servira texte à l'exposition des sentiments et des principes qui nous nt guidés et qui nous guideront dans l'appréciation de la question irlandaise et des actes d'O'Connell; loin d'agir comme les uilles qui, dans des cas analogues, se gardent de publier les itiques qu'on leur adresse, nous saisissons avec empressement ne semblable occasion d'expliquer cathégoriquement nos motifs conduite. Nous donnons textuellement cette lettre.

Au rédacteur des articles sur l'Irlande.

Monsieur,

Il y a long-temps que vous vous égarez sur la question irlandaise d'une manière vraiment inquiétante pour les amis de vos idees sociales, qui naissent par expérience ce malheureux pays. Les trois jours que vous ez passés à Dublin et vos études historiques ont un peu compromis, rmettez-moi de le dire, le jugement que, comme démocrates pacifiques, vous devez porter sur les affaires de l'Irlande. Votre dernier artic le surtout, *De la nationalité irlandaise*, contient des erreurs si arquantes que ce serait une perfidie de la part d'un socialiste irlandais de ne pas vous avertir que vous vous exposez à une refutation trop facile de la part de tout homme qui a tant soit peu voyagé dans le pays, à l'accusation très fondée d'inconsequence de la part de ceux que us designez sous le nom de democrates revolutionnaires. En effet, ur m'attacher d'abord à cette dernière accusation possible, que veut , dans la bouche de gens pacifiques, cette approbation mal dissimulée des *révoltes sans cesse renouvelées*, de la *lutte non interrompue contre la conquête*, des sauvages cris de guerre de Tara-Hill? Et is de cette haine du Saxon, qu'O'Connell semble vous avoir inspire, res l'avoir si indignement exploitée dans ses orgies politiques. En -vous dupe, Monsieur, et croyez-vous que M. O'Connell lui-même sent cette *abhorrence* de la race anglaise, dont il fait le salpêtre de s discours? Existât-elle en réalité, il me semble qu'au moins vous deviez la condamner, cette haine séculaire qui date de dix siècles, selon us, et qui tire son element de batailles et de massacres aussi peu remémorés du peuple que Crecy et Azincourt, et qui seraient oubliés sque dans leurs noms et lieux, si ce n'etait pour la haine vivace *dium ecclesiasticum*) des prêtres et de leurs demagogues. Mais mettez les deux races sur un autre sol quelconque ou sur un bâtiment de er, hors de l'influence d'un sacerdoce desherité, et vous chercherez en ain une trace de cette antipathie factice, soit en face d'un ennemi, soit ns la fusion pacifique d'une nouvelle nationalite. N'y ajoutez pas foi, onsieur, elle déshonore trop le cœur et le jugement essentiellement n du peuple irlandais.

Sachez que sous la désignation de Saxon tombe la majeure partie de ux qui ont relevé la gloire de l'Irlande dans les arts, dans les lettres dans les armes, et qu'on n'a qu'à citer les noms propres de ces hommes illustres pour retrouver en foule des origines saxonnes que le peuple irlandais ne pourrait récuser sans montrer la plus cynique ingratitude. Quel Irlandais désavouera Goldsmith, Swift, Boyle et tant d'autres, osera jeter à la face de Moore, leur poète patriote, son nom saxon mme preuve d'indignité nationale? Plus, Monsieur, on pourrait bien us démontrer que la civilisation n'a rien fait pour l'Irlande, en tant e la civilisation peut du bien, qui ne soit empreint d'un titre saxon. i y a importé cette représentation tant débattue, si éloignée des idees gouvernement despotique indigène? Le Saxon. Qui a remplacé leur stice barbare et théocratique, et y a substitué l'equite du jury? Le xon. Qui leur a donné cette langue si puissante dans la bouche de urs orateurs, et qu'O'Connell daigne parler à ses trois ou quatre cents ille Celtes réunis? C'est le Saxon. Pourquoi ne les eûent-il pas plutôt celtique si, comme vous le dites, cette langue *s'est maintenue dans n intégrité parmi la race irlandaise*, et qu'elle constitue ses tres à une nationalité séparée?

C'est ici que je suis ramené à l'erreur insigne d'où découle tout votre isonnement dans l'argumentation sur la nationalité irlandaise. Il n'y pas, Monsieur, et moins en Ulster qu'autre part, une langue parlée ni rite qui distingue les deux peuples. En Connaught et dans les pays ontagnards il se trouve peut-être quelques paysans limitrophes entre barbarie et la civilisation, qui ne parlent que la langue celtique, mais ec ces exceptions, partout en Irlande, l'anglais, ou, si vous le voulez, saxon est la langue générale, non-seulement des classes instruites, ais du peuple, du laboureur, du mendiant. Leurs prêtres ne les consent même qu'en saxon, et il n'y a que de rares endroits où les marands forains trafiquent de leurs bestiaux dans la langue indigène ou utôt morte.

Voulez-vous qu'une langue qui ne s'écrit pas, qui ne s'imprime pas, ui ne s'augmente pas, reste vivante dans notre siècle? C'est tout au us une langue pour les antiquaires, qui a tiré ses dernières richesses un latinisme barbare, telles que *diaoul* pour *diabolus*, et *anam* our *anima*. C'est le contraire de la langue celtique du pays de Galles, ui est non-seulement parlée, mais prêchée dans les églises, et tellement vivante, qu'un juge des tribunaux est tenu de la savoir et d'examiner au besoin en elle les témoins indigènes. Là, les annonces judiciaires, les actes publics affectent encore l'ancien dialecte; mais en Irlande,

[illegible]

les chartistes, les owenistes, et tant d'autres qui n'ont pas voulu jurer par Rome et par lui.

Je n'aborderai pas, Monsieur, d'autres sujets rappelés et non vidés dans vos articles. La misère du peuple : êtes-vous bien sûr qu'elle n'est pas plus profonde dans les grands centres manufacturiers de l'Angleterre? Ne l'avez-vous jugée que sur les haillons, signes extérieurs quelquefois équivoques du dénuement? Mais, quand elle serait vraie, cette misère abrutissante, êtes-vous dans la verité et la modération en accusant toujours comme O'Connell les Anglais d'en être la seule cause? Croyez moi, il ne resterait plus demain un seul nom saxon dans le pays que les oppresseurs y fourmilleraient encore. C'est très commode de pouvoir mettre sur le compte de l'etranger certaines accusations qui flétriraient une nation entière; mais pour l'usure, l'exploitation du travailleur, la foi punique dans les contrats, la legislation, l'imprévoyance, il ne faut pas croire qu'elles sont exclusivement d'importation saxonne. Vous raisonnez comme si le grand nombre des propriétaires de la classe moyenne n'etait pas celtique et catholique, comme si cette classe âpre et active n'augmentait pas de jour en jour.

Vous oubliez qu'elle sait mieux partout écorcher le pauvre que cette classe de grands propriétaires (*absentees*), dont votre imagination est remplie. Cependant, le fait est certain que, depuis l'union, les capitaux ont tendu à refluer chez cette classe marchande et intermédiaire. Ce sont les forts contribuables de M. O'Connell, et il n'y aurait pas grande difficulte à montrer qu'avec les prêtres ils ont partage les honneurs et les bénéfices de l'agitation, le *quid pro quo*. Mais je m'abstiens. Les événements vous repondront assez. La nationalite irlandaise est une amère dérision qu'un caporal et quelques soldats pourront toujours faire honteusement disparaître. Pour les sourdes machinations qu'une prêtrise, plus vouée à Rome qu'à l'humanité, pourrait encore tenter contre l'integralité de l'empire britannique, c'est autre chose. Cependant, si je peux croire à Fourier, l'avocasserie fera son temps, et cette dernière arme lui sera enlevée. En attendant, je ne vois pas comment vous êtes plus conséquent, comme disciple de ce grand homme, en louant l'astuce et la parole d'un avocat qu'en choisissant pour moyen le fusil et la baïonnette d'un révolutionnaire.

Au ton, aux idées et à la couleur étrangère du style de cette lettre, il est facile de reconnaître un Anglais ou un Irlandais anglican. L'auteur nous paraît en outre un homme consciencieux, un esprit cultivé, avancé même. Il n'existe pas chez lui de haine brutale et systématique contre l'Irlande. Ses sentiments et ses opinions sont donc la manifestation, à un degré relativement très modéré et très libéral, du sentiment et des préjugés anglais et anglicans vis à-vis de l'Irlande : c'est pour cela précisément que cette lettre nous a paru mériter la publicité.

Dégageons d'abord la question d'une discussion à laquelle notre adversaire attache beaucoup trop d'importance : nous n'entamerons pas avec lui une dissertation de linguistique pour déterminer rigoureusement l'état actuel de l'idiome indigène de l'Irlande. Nous avons recherché les titres historiques de la race et de la nationalité irlandaise, du droit de l'Irlande à être un corps irlandais; que nous ayons pu nous tromper en présentant comme plus vivant et plus tenace qu'il ne l'est aujourd'hui l'ancien idiome du pays, c'est ce que nous accorderons tant que l'on voudra; nous n'avons pas besoin de discuter là-dessus, et par une bonne raison : c'est que l'Irlande eût-elle de tout temps parlé l'anglais, ce fait ne modifierait en rien notre manière de comprendre les droits de l'Irlande. Nous avons rappelé, et personne ne contestera que l'Irlande a été conquise par l'Angleterre et qu'il n'y a jamais eu assimilation des deux peuples. Si nous prenons le parti de l'Irlande contre l'aristocratie anglaise, ce n'est pas parce que l'Angleterre a vaincu une fois l'Irlande, c'est parce que le peuple irlandais est toujours resté et est encore à l'état de *peuple vaincu*; c'est parce que l'aristocratie anglaise est toujours, pour ce malheureux peuple, le conquérant, l'exploitant et l'oppresseur.

L'Irlande, la terre de l'Irlande, est-elle aux Irlandais ou aux conquérants de l'Irlande? Voilà la question. Les fruits du travail et des sueurs des populations affamées de l'Irlande enrichissent-ils ces populations? Les richesses produites par les bras amaigris des Irlandais sont elles consommées par ceux qui les créent, ou passent-elles en grande partie le canal Saint-Georges pour être englouties par une aristocratie toujours gorgée et toujours dévorante, qui n'a d'autre raison et d'autre droit à cette implacable et éternelle confiscation des fruits du travail des populations irlandaises, à cette éternelle spoliation de l'Irlande que la raison et le droit de la conquête? Voilà la question.

Si de l'ordre économique et social nous passons aux faits de conscience, voyons-nous entre les deux pays d'autres rapports que ces rapports odieux et barbares de vainqueur à vaincu, d'oppresseur à opprimé? L'Irlande est catholique. Les persécutions les plus acharnées, des persécutions qui font, au sein du protestantisme anglican, un abominable pendant aux annales de l'inquisition espagnole elle-même, n'ont pu lui faire apostasier la foi de

la Grèce était, il y a vingt ans, une partie du corps ottoman. Il y a pourtant une différence : le gouvernement de Constantinople, en traitant les Grecs chrétiens selon le droit barbare, avait pour lui d'être musulman et barbare : l'aristocratie anglaise se dit chrétienne et civilisée.

La terre de l'Irlande et les fruits du travail irlandais n'appartiennent pas au peuple irlandais; le peuple irlandais a droit à la terre d'Irlande et aux fruits de son travail.

Ce peuple est catholique, il a le droit d'être catholique, et l'Eglise anglicane lui impose un clergé ennemi.

Voilà la situation et voilà les droits de l'Irlande. Il nous reste à expliquer la position que nous avons prise dans cette question immense. C'est ce que nous ferons dans un second article où nous examinerons la lettre de notre correspondant anonyme.

Devoirs du Gouvernement envers les classes laborieuses.

Le défaut d'espace nous empêche d'ajouter aucune réflexion à la lettre suivante. Nous nous bornons à appeler l'attention de nos lecteurs sur les considérations qu'elle présente et sur les faits qu'elle signale, particulièrement dans sa dernière moitié.

AUX RÉDACTEURS.

Messieurs,

Souffrez qu'un de vos abonnés, plein de sympathie pour les principes de régeneration politique et de progrès social dont votre journal s'est fait le champion, vous soumette quelques observations relatives à la polémique que vous entretenez depuis quelques jours avec le *Globe*.

A côté de l'ouvrier qui s'enivre, qui bat sa femme et laisse ses enfants à demi nus mendier sur la voie publique le pain qu'il leur refuse, il existe des masses d'ouvriers courageux, patients, qui s'imposent mille privations pour nourrir et élever leurs familles. Accordez-vous à ces deux catégories la même vertu, la même pitié? Evidemment non. Donnez-vous le même nom au millionnaire qui, dans un affreux tripotage de bourse, sait transformer dans ses mains les larmes de la démocratie parisienne en billets de banque, et au millionnaire qui, par sa patience, son travail, sa probité soutenus, son remarquable bon sens, s'élève en entraînant avec lui vers une condition meilleure des milliers d'ouvriers? Fletrissez-vous de la même reprobation ou honorerez-vous de la même estime les administrateurs des mines d'Anzin et le directeur des forges du Saut-du-Sabot? Quand vous voyez d'un côté l'exploitation brutale et impitoyable d'une des portions les plus méritantes et les plus courageuses de la classe ouvrière; de l'autre une intervention sage et bienveillante dans l'existence des familles d'ouvriers attachées à l'établissement de M. Leon Talabot, vous laissez-vous aller au même sentiment, à la même émotion? Non! non! messieurs, vous n'avez donné à personne le droit de vous prêter de semblables aberrations.

Vous savez faire la part du present et de l'avenir. En disant qu'il faut tenir compte de l'influence des institutions sociales qui méconnaissent et faussent le caractère et la passion humaine, vous ne pretendez pas niveler les mérites et les vertus de notre époque. Vous savez que tel intrigant, tel filou du grand monde, s'il avait été entouré de circonstances favorables au developpement des qualites qu'il a reçues de la nature, serait devenu un parfait honnête homme; mais ce n'est pas lui que vous choisirez aujourd'hui pour lui confier la garde ou l'administration de nos capitaux.

En insistant sur ce point, je n'entends donc pas vous mettre en contradiction avec vous-même. Tout au contraire, je crois entrer dans vos idees et vous soumettre un moyen de fortifier et de populariser votre polemique.

Il me semble qu'avant tout il est juste de distinguer dans le *Globe* deux choses : le jugement qu'il porte de la situation des classes ouvrières et les conséquences administratives et gouvernementales qu'il en déduit. Le jugement que le *Globe* porte de la situation des classes ouvrières n'appartient pas à ses rédacteurs; c'est l'opinion de ses abonnés qui le lui impose. Les conséquences administratives, gouvernementales que les rédacteurs du *Globe* deduisent de cette situation leur appartiennent en propre, ou plutôt leur sont inspirées par les membres du cabinet, qui seuls soutiennent ce journal, en prenant un nombre considérable d'abonnements dont je critiquerai tout-à-l'heure la distribution. Mais, d'abord, observons les deux faces de la rédaction du journal ministeriel.

Le jugement que le *Globe* porte de la situation des classes ouvrières est très critiquable; mais votre critique sera d'autant plus efficace qu'elle évitera jusqu'à l'apparence de la déclamation. La classe d'abonnés sérieux du *Globe* est parfaitement représentée par M. Delessert, l'importateur des caisses d'épargnes en France. Le même sentiment qui lui a fait fonder les caisses d'épargnes lui a fait soutenir de sacrifices pécuniaires assez importants le journal le *Globe*. Vous ne vous faites pas illusion sur la portée des caisses d'épargnes; vous savez que ce n'est pas une panacée universelle, un baume souverain dont la vertu puisse guérir toutes les plaies qu'entretient au sein des classes ouvrières la fausse organisation de l'industrie; mais vous êtes bien loin cependant de méconnaître les mérites de cette institution. Elle vient au secours des ouvriers, des serviteurs, des petits artisans rangés, laborieux, économes; elle leur rend plus facile l'accumulation des capitaux; elle multiplie dans leurs mains les instruments essentiels du travail.

la classe ouvrière ? quels agents, quels fonctionnaires pourraient offrir des lumières assez variées, un caractère personnel assez respectable pour inspirer confiance à la classe ouvrière et au gouvernement lui-même? Mon intention n'est pas de traiter à fond cette question délicate. Cependant j'observerai qu'il y a un moyen bien simple de la résoudre, c'est de faire en même temps la part à la liberté et à l'autorité, au principe d'élection des masses et au principe de nomination royale. Le germe de l'institution existe dans les prud'hommes. Laissez les ouvriers élire leurs représentants industriels, et demandez à ces représentants, à ces syndics d'indiquer à des fonctionnaires publics spéciaux, les membres de la classe ouvrière qui en font l'honneur; laissez-leur faire la part du vice, de la vertu, de la paresse, du labeur, de la sagesse, de la présomption, la part de la bonne fortune, la part même du malheur, de la fatalité; et soyez assurés que la classe ouvrière répondra honorablement à ce généreux appel, soyez assurés que les syndics d'un atelier, d'un corps d'état, ou des journaliers d'un village sauront bien, si l'Etat leur demande cette déclaration officieuse, distinguer l'ivrogne, le paresseux, l'emporté, de l'ouvrier sobre, paisible et laborieux; qu'ils sauront distinguer celui qui honore sa femme et se sacrifie pour ses enfants, celui qui s'élance le premier au-devant d'un danger commun et se dévoue pour ses camarades, de l'égoïste, du brutal, de l'insensible, du *sans-cœur*.

Il me semble, Monsieur, qu'en transportant la discussion avec le *Globe* sur ce terrain, vous auriez un grand avantage, celui de rallier la plus grande partie de ses abonnés et de ses actionnaires sérieux. Ceci m'amène au second point que j'ai indiqué, les conséquences administratives et gouvernementales que le *Globe* tire de sa manière d'apprécier la condition présente des classes ouvrières.

Le *Globe* dit : « Le monde est peuplé de vices et de vertus, de paresseux et de laborieux. Vous ne le changerez pas. C'est la condition humaine terrestre ! Prosternez-vous ! adorez et laissez le gouvernement se croiser les bras ! » Mais ceci est en complète contradiction avec le principe posé. Si le monde est peuplé de paresseux et de laborieux, c'est le devoir de tous les hommes de cœur et du gouvernement lui-même d'honorer le travail et de flétrir la paresse! De deux choses l'une : ou M. Delessert est un homme sensé, généreux, ou c'est un idéologue, un songe-creux, un révolutionnaire. Il ne s'est pas croisé les bras, lui, banquier de la Restauration ! Il a fait tout ce qu'un banquier pouvait faire; il a rempli noblement son devoir. Mais vous, gouvernement de juillet, vous, pouvoir sorti du peuple, remplissez donc le vôtre! utilisez les ressources que vous possédez, faites *tout ce que vous pouvez faire* pour honorer, pour soutenir les laborieux de la classe ouvrière! L'avez-vous fait jusqu'à ce jour ? Non. Voilà, ce me semble, le côté faible du pouvoir et du *Globe*, qui le défend les yeux fermés. Si vous attaquiez le *Globe* par le flanc vulnérable, vous seriez certains de remporter tôt ou tard une victoire féconde; car parmi ses abonnés et ses actionnaires, encore une fois, il y a bon nombre de gens qui ne seraient en aucune façon scandalisés de voir le gouvernement imiter M. Delessert, à commencer par M. Delessert lui-même.

Mais le point le plus grave en ce qui concerne le *Globe*, c'est la distribution de ses abonnements. Le *Globe* est jeté à profusion et gratuitement dans les bureaux des ministères, des préfectures, des chancelleries, et jusque dans les habitations royales. Oui, Monsieur, c'est là un fait que tout partisan de la dynastie, et je me range du nombre, ne peut avouer sans émotion, sans indignation généreuse, sans que le rouge lui monte au visage! Et pourquoi? D'où vient cette honte? Serait-ce de l'opinion que le *Globe* affiche sur l'état social, sur la condition des classes ouvrières? serait-ce des conséquences qu'il en tire? Non, Monsieur. J'ai prouvé que cette opinion n'est qu'incomplète, qu'elle a conduit des esprits généreux à des créations utiles; que l'Etat, sans modifier sa manière de voir, pourrait agir différemment; qu'il lui suffirait d'imiter un banquier philantrope. Si le journal de M. Delessert tend à représenter tout gouvernement qui imiterait M. Delessert pour un insensé, ceci se passe en famille. L'honneur de la couronne n'a rien à y voir. Ce n'est donc pas le fond des idées, c'est la forme sous laquelle ces idées sont exprimées, c'est cette absence d'entrailles et de pudeur, ce mauvais goût, ce rire insultant pour les infortunes les plus respectables, c'est ce mépris, cette incrédulité brutale que l'on oppose à toutes les espérances populaires. Voilà ce qui afflige, ce qui navre tout homme sincèrement attaché à l'avenir de la dynastie, quand, traversant par hasard les bureaux ministériels, les antichambres et les salles d'attente de la demeure du souverain, il se heurte à chaque pas au *Globe*. Eh ! grand Dieu ! quelle idée l'étranger, l'indifferent se ferait-il donc des dispositions du pouvoir! Quoi! sur trois journaux ministériels il n'y en a qu'un d'aveugle et d'impitoyable pour l'énergique aspiration des masses vers un sort meilleur, et c'est celui-là que vous jetez en pâture à vos subordonnés ! Quoi! dans le palais de Louis XIV, ce sont là les leçons de bon goût que vous imposez à ses derniers représentants ! Quoi ! sous les yeux d'un petit-fils d'Henri IV, du rejeton de la plus ancienne et de la plus noble famille de l'Europe, le peuple est ainsi bafoué, raillé, vilipendé; le peuple, ô blasphème! dont le sang a scellé les marches du trône, et dont le travail, dont les lumières, dont la félicité sont le salut de la dynastie!

Tels sont les douloureux regrets, tel est le sentiment d'indignation qu'inspire à un grand nombre d'hommes indépendants, et même d'amis personnels de la famille royale, l'esprit téméraire et insultant qui préside à la rédaction du *Globe*. Ces derniers surtout, qui sont bons juges en pareille matière, confessent avec amertume que cette feuille *exceptionnelle* ne compromet pas moins la dignité souveraine que les destinées populaires.

Ne serait-il pas digne d'un journal dont la presse départementale a salué avec tant d'éclat l'indépendance et l'honnêteté, de se proposer pour but de ramener cette feuille ministérielle aux lois de la bienséance, du bon goût, de lui imposer le respect des classes populaires? Et si vous faisiez appel au journalisme de la France entière, si vous provoquiez un jugement solennel sur les dangers que font courir à la monarchie le ton et les allures du *Globe*, pensez-vous que la *Presse*, que les *Débats* eux-mêmes pourraient rester silencieux et qu'ils ne comprendraient pas que la continuation d'un pareil scandale fait peser sur le cabinet la plus grave responsabilité ?

J'ai l'honneur d'être, etc. UN DE VOS ABONNÉS.

On lit dans le numéro du 7 octobre de la *Gazette coloniale*, publiée à Londres, les lignes suivantes qui appuient les idées de neutralisation des isthmes émises par nous depuis long-temps:

« Il est fort à désirer que la compagnie qui se chargerait d'établir par l'isthme de Panama une communication entre les deux océans, soit assurée non-seulement de la protection du gouverne-

M. B. *le Carysfort*, capitaine lord George Paulet, et les évènements qui en furent la suite. Aujourd'hui la même nouvelle nous arrive avec de longs détails par *The Friend of China et Gazette de Hong-Kong*, du 25 mai, et par le *Canton Press*, journal de Macao, du 20. Ces feuilles espèrent que malgré l'indignation inévitable des gouvernements de France et des Etats-Unis, le ministère anglais tiendra ferme et gardera ces îles.

Cet espoir n'a pas été déçu. Si dans le premier moment, pour n'effaroucher personne, le capitaine Paulet a été désavoué par le cabinet de Saint-James, plus tard on a laissé subsister les choses sur le pied où il les avait mises et l'Angleterre a gardé les îles Sandwich.

— On lit dans le journal *The friend of China et Hong-Kong*, du 25 mai :

« Les mandarins se sont mis en route pour escorter le commissaire impérial Ke-Ing, qui se dirige vers Canton. Avant de partir, ils se sont rendus à bord du *Cornwallis* pour assister à la cérémonie de l'investiture de la grand'croix de l'ordre du Bain, conférée par sir Henri Pottinger à l'amiral sir William Parker. Ils n'avaient pas de linguiste indigène; ils n'ont été assistés que par des interprètes anglais »

— Depuis la dispersion des forces de Shere-Mohamed, il n'y a plus eu aucun combat dans le Scind. Plusieurs chefs ont fait leur soumission, et bien que quelques-uns, comme Shere-Mohamed hésitent encore, la tranquillité paraît assurée pour le moment.

Dans le Penjaub, les affaires sont parfaitement réglées; dans l'état de Gwallor il y a encore quelques troubles, mais il n'est pas probable que l'intervention britannique devienne nécessaire. Rien de nouveau dans le Bundlekund. (*Bengal-Kurkaru.*)

ANGLETERRE. — *Londres*, le 20 octobre — Aujourd'hui a eu lieu l'élection du candidat qui doit remplacer à la chambre des communes le vénérable sir Mathew Wood comme membre de la Cité. A midi, les shériffs ont paru sur les hustings. M. Prescott a proposé son ami James Pattison, honnête marchand, politique libéral, partisan de la liberté du commerce. M. Travers a appuyé cette candidature. L'alderman Brown a proposé Thomas Baring, et M. Russell Ellice a appuyé cette candidature. Au milieu d'un grand tumulte, M. Pattison (candidat libéral) s'est présenté. Il a été applaudi par les uns et sifflé par les autres. Il a fait sa profession de foi politique et déclaré qu'il était membre de la ligue contre la loi des céréales. Il est demeuré fidèle à ses opinions de 1835 : le vote au scrutin, l'extension du suffrage, la révocation de l'acte septennal, sont toujours dans ses vues et ses désirs. (Applaudissements et sifflets.) Il n'a pas de confiance dans sir Robert Peel, qui a élevé à 34,000 hommes le chiffre de l'armée irlandaise, tandis que ce chiffre ne dépassait pas 12,000 hommes sous le ministère whig.

L'auditoire paraît animé de sentiments tout-à-fait contradictoires.

M. Baring se présente. Le candidat tory reçoit le même accueil que le candidat libéral, applaudissements et sifflets. Il ne saurait partager les opinions de la ligue contre la loi des céréales. Il ne veut, en fait de principe commercial, la protection que pour ce qui est bon, et non pas pour des monopoles. Il est partisan de l'échelle mobile plutôt que de la suppression intégrale des droits sur les céréales.

Le shériff Murgrave engage les assistants à procéder à l'épreuve manuelle, d'abord en faveur de M. Pattison, et, en second lieu, en faveur de M. Baring. Après s'être consulté un instant avec le shériff Moor, le shériff Murgrave déclare que l'épreuve manuelle a été favorable à M. James Pattison. (Réclamations en sens divers.)

M. Baring a demandé le poll, qui commencera demain à 8 heures du matin. (*Standard.*)

— Le *Morning-Advertiser* prétend que demain étant jour du sabat, environ 2,500 Israélites seront privés par cette circonstance de leur droit électoral.

— Suivant le *Morning-Advertiser*, les nouvelles d'Amérique arrivées par *la Caledonia* annoncent qu'au grand regret de tous, M. Chabot a été élu représentant de Quebec en remplacement de Papineau. — De grandes parties de bois ont été consumées par les flammes.

— *L'Edimbourg-Advertiser* annonce que le duc de Bordeaux est allé visiter le palais d'Holy-Rood et a paru très heureux de revoir les lieux où il a passé ses premières années. Il a passé plusieurs heures à visiter le musée d'agriculture de l'université d'Edimbourg; puis, accompagné du professeur Low, il a visité une ferme du voisinage, s'informant avec beaucoup d'intérêt des travaux qu'on y pratique.

Dimanche, le prince est allé à la chapelle catholique. Un siége lui avait été préparé avec des tentures couvertes de fleurs de lys. L'orchestre a exécuté la messe de Haydn, et l'on a chanté l'air de Pergolèse *Dominus non sum dignus*. (*Morning-Post.*)

IRLANDE. — *Dublin*, le 16 octobre. — Un bruit a couru que les chefs whigs, ayant à leur tête le duc de Leicester et le baron Cloncurry, élaboraient une panacée qui devait guérir l'Irlande. Il s'agissait d'arriver à l'union des partis whigs et repealers. Le plan, dit-on, était bien calculé pour vaincre ceux qui auraient hésité; mais lorsqu'ils ont vu que le gouvernement était décidé à agir vigoureusement, ils ont abandonné l'entreprise. (*Times*)

— Les repealers répandent le bruit que l'agitation va maintenant demander l'union fédérale qui aura l'appui de Smith, O'Brien, Sharmon, Crawfort, David Ross et lord Clement. M. Joseph Stutge aura la direction du mouvement en Angleterre, et l'on espère que bientôt M. O'Connell consentira à abandonner son thème du repeal, rien que le repeal. M. Stutge est arrivé en ville hier, et, après une conférence avec M. O'Connell, il est parti pour Bangor, dans le comté de Doun. Là il s'entendra avec M. Sharmon Crawford pour arranger l'affaire. Cette agitation appuiera le projet de M. O'Connell. On fait tous les préparatifs pour l'inauguration de Conciliation-Hall, mais il est probable qu'avant la fin de la semaine paraîtra une proclamation qui défendra toute réunion de l'association. (*Standard.*)

Du 17. — L'association ne s'est pas réunie aujourd'hui. En conséquence, la motion que devait faire M. O'Connell touchant l'intervention du gouvernement dans les privilèges du lord-maire, comme grand conservateur de la paix de la ville, est abandonnée. Les protestants ont adressé une lettre au lord-lieutenant, où ils le félicitent de la sagesse et de la vigueur qu'il a montrées dans sa proclamation. (*Morn.-Post.*)

Du 18. — On annonce que M. O'Connell assistera demain à l'audience de la cour des arbitres de Rathmine, puis il y aura audience à Black-rock. M. John O'Connell, membre du parlement, vient d'adresser la circulaire suivante aux électeurs de Kilkenny, ses commettants. « Messieurs, pour la première fois depuis que vous m'avez confié l'honorable mandat de vous représenter au parlement, j'ose vous demander un verdict sur ma conduite. Je le fais parce que je suis traduit avec mon père devant les tribunaux pour de prétendus délits politiques. Pour moi, ma conscience m'absout; mais je vous demande humblement votre opinion.

ans, l'Angleterre et la France vivent en paix.

Une invasion de l'armée hanovrienne en Irlande aurait des conséquences aussi funestes que celles que redoutait le duc de Wellington lorsqu'il s'agissait de faire sauter le pont d'Iena. Sans doute le peuple irlandais désarmé ne pourrait pas tenir la campagne contre des troupes régulières bien organisées, mais cet évènement amènerait une commotion électrique qui serait ressentie dans toute l'Europe, et qui ébranlerait le Kremlin à Moscou et les tours Notre-Dame à Paris. (*Morning-Chronicle.*)

ESPAGNE. — MADRID. — Le général Zurbano a envoyé à l'*Espectador* copie de la lettre adressée le 10 septembre du château de For[...] journal portugais *Los Pobres de Oporto*, au sujet d'un article commençant par ces mots : *Une visite au général Zurbano*. — Celui-ci qualifie de faux cet article, dans lequel, dit-il, on abuse de la position où il se trouve, et il ajoute que si son auteur est capable de soutenir une pareille imposture, lui Zurbano, comme Espagnol jaloux de son honneur et de celui de ses concitoyens, sera obligé de lui en demander satisfaction.

CATALOGNE. — L'*Emancipation* de Toulouse a reçu la *Verdad* du 14.

Le blocus n'est pas si étroit qu'on veut le faire croire autour de Barcelone, puisqu'une compagnie de volontaires de la junte, sous les ordres du capitaine Batllori, a pu sortir le 10 pour aller au loin faire de la propagande. Elle se trouvait du côté de Vich. Entre Igualada et Manresa, un autre parti de centralistes s'est formé sous les ordres d'Escobar.

La grand'garde de Tarragone a déserté en masse dans la nuit du 6. Le télégraphe avait annoncé que celle de Girone avait agi de même pour aller rejoindre Prim. La *Verdad*, qui doit être bien informée, dit que dix hommes seulement ont déserté.

16 octobre. — Le gouvernement, avant l'ouverture des cortes, avait été prévenu que la malveillance chercherait à faire naître des désordres. Les mesures de précaution adoptées par l'autorité et sa vigilance ont empêché les mécontents de faire la moindre démonstration, et la journée s'est bien passée. Une communication officielle avait été faite aux habitants pour les engager à s'abstenir de tout rassemblement dans les rues, l'autorité militaire étant décidée à sévir contre toute tentative insurrectionnelle.

Il paraît que l'emprisonnement de don Antonia Seyjas Prado est motivé sur la saisie de pièces importantes et sur le soupçon de tremper dans un complot.

On dit que le duc de Rivas a refusé la vice-présidence du sénat à laquelle il était appelé.

— On écrit de Bayonne, 18 octobre :

« Des troubles d'une certaine gravité viennent d'éclater à Bilbao, capitale de la Biscaye.

» Lundi dernier, le jour fixé pour les élections provinciales, toute la population était sur pied. On ne comptait pas moins de cinq partis, à savoir : les fueristes purs, les carlistes, les espartéristes, les progressistes et les modérés. La réunion des électeurs se tenait dans la salle de spectacle. Un électeur appartenant au parti modéré monta dans une loge pour haranguer les auditeurs; il débuta par un éloge pompeux du ministère de Lopez et par des cris de *vive Isabelle II !* A ces cris les carlistes répondirent par ceux de *vivent les fueros ! vive Carlos quint*. La confusion et le tumulte régnaient dans l'assemblée lorsqu'intervint avec des troupes, le général Urbistondo, commandant général. On procéda à l'arrestation de ceux qui avaient crié *vive Charles V !* Ils ont été conduits en prison. Un grande agitation a succédé à ces arrestations, et, comme conséquence inévitable, le bureau a été composé de carlistes fuéristes, adversaires du gouvernement. »

— Nous lisons dans le *Courrier français* :

« Les nouvelles de la Havane sont du 16 septembre. Le changement de gouvernement s'était effectué à Cuba par suite de la soumission de l'île au parti d'Espartéro. Le general Léopold O'Connell avait été installé en qualité de gouverneur général en remplacement de Geronimo Valdès destitué. »

PORTUGAL. — La correspondance de Lisbonne du *Morning-Herald* parle en termes favorables de la permanence de l'état des choses dans ce royaume. L'opinion régnait le 12 à Lisbonne qu'une révolution ministérielle était imminente. LL. MM. ne sont pas de retour de leur voyage. On ne sait pas comment elles seront accueillies.

ITALIE. — TOSCANE. — *Florence*, 10 octobre. — Le comte de S[...] villiers a eu ces jours derniers plusieurs attaques d'apoplexie et l'on craint pour ses jours.

Ancône, 10 octobre. — On redouble d'activité pour les travaux de fortifications, parce que le gouvernement a été informé que les rebelles n'avaient pas renoncé à leurs entreprises. Aux environs d'Urbino, on a aperçu plusieurs bandes de perturbateurs, et les incendies n'ont pas cessé dans la campagne de Bologne. On a signalé, ces jours derniers, un certain Bulcati, Piémontais, qui est membre de plusieurs sociétés secrètes. On prétend qu'il est chargé d'organiser l'insurrection dans ses alentours. Des mesures sont prises pour l'arrêter dès qu'il aura franchi la frontière.

Rome, 10 octobre. — M. de Keistner, ministre hanovrien, est parti hier pour Naples. On dit qu'il est chargé d'un traité de commerce et de navigation avec le royaume des Deux-Siciles. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— On assure que le gouvernement du pape, par suite des mouvements et désordres de Bologne, a demandé au gouvernement autrichien des troupes pour le maintien de la tranquillité. Le feld-maréchal comte Radetzky aurait déjà, dit-on, reçu l'ordre de mettre 4,000 hommes à la disposition du souverain-pontife. Ces troupes sont probablement déjà entrées dans le Bolonais, pour peu que le cardinal-légat les ait jugées nécessaires. D'après les dernières nouvelles, elles étaient déjà avancées jusqu'à la frontière extrême. L'attention générale est maintenant fixée sur l'Italie. La tranquillité la plus parfaite y règne; Rome et Naples seules inspirent des inquiétudes. Le ministre des finances d'Autriche a, dit-on, mis en réserve plusieurs millions de l'emprunt conclu avec les maisons de Rothschild et Zina pour des dépenses imprévues. (*Gazette universelle allemande.*)

ALLEMAGNE. — HONGRIE, 10 octobre. — Le 5, il a été décidé que les nobles des villes contribueraient pour la caisse domesticale (impôt perçu sur les biens-fonds) du comitat. Une seconde question, celle de savoir s'ils devaient être astreints au paiement des patentes, a été décidée, presque unanimement, dans un sens affirmatif. Le 6, on a adopté la capitation, mais l'impôt sur les maisons a été écarté. Les séances de la première chambre ont été, dans ces derniers temps, presque aussi orageuses que celles de la seconde. L'opinion des Etats concernant la loi hongroise a été adoptée par les magnats, avec de légers amende[...]

qui était attendu d'un moment à l'autre, aurait pu déranger les plans des conspirateurs. Mais le complot fut découvert, grâce à la vigilance de quelques citoyens, et les conspirateurs furent envoyés au Port-au-Prince pour y être jugés.

» Les délégués du peuple devaient se réunir le 15 au Capitole pour y jeter les bases d'une nouvelle constitution.»

INTÉRIEUR.

On lit dans le *Moniteur :*

« Les colléges royaux des départements ne peuvent être admis au concours établi entre les colléges de Paris et de Versailles, et qui a surtout pour objet, en constatant la force comparative des études dans chacun de ces établissements, d'entretenir une salutaire émulation entre les maîtres et les élèves. Mais M. le ministre de l'instruction publique voulant faire participer tous les colléges de l'Etat au mouvement qui tend à élever le niveau des études, a prescrit de nouveau que les compositions des prix pour les classes supérieures lui fussent envoyées des divers établissements.

Par un arrêté en date du 16 octobre, M. le ministre a désigné pour l'examen et le classement desdites compositions les fonctionnaires dont les noms suivent :

Compositions de mathématiques spéciales. — MM. Demonferrand, inspecteur général des études, président; Vieille, professeur au collége royal Louis-le-Grand; Sonnet, agrégé suppléant au collége royal Saint-Louis.

Dissertation philosophique en français. — MM. Ozaneaux, inspecteur général des études, président; Bouillet, proviseur au collége royal Bourbon; Danton, agrégé de philosophie.

Discours latin de rhétorique. — MM. Gaillard, inspecteur général des études, président; Charpentier, inspecteur de l'Académie de Paris; Gérusez, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris.

Discours français de rhétorique.—MM. Vigneur, inspecteur général des études, président; Demageot, professeur de rhétorique au collége royal Saint-Louis; Havet, maître de conférences à l'école Normale.

— Parmi les nominations de maires que contient aujourd'hui le *Moniteur universel*, nous remarquons à Beauvais M. Lequesne, à Arras M. Colin, à Boulogne M. Adam, à Calais M. Legros-Devot, à Saint-Omer M. Armand, à Elbeuf M. Bourdin, à Dieppe M. Deslandes, à Eu M. Ranson, au Havre M. Lemaistre.

— Par décision royale du 1er octobre, M. le chef de bataillon Duchamp, major de la place de Constantine, a été nommé au commandement de la place de Philippeville. (*Moniteur parisien.*)

— M. le maréchal ministre de la guerre vient d'arrêter la liste des candidats admis comme élèves à l'École spéciale militaire. Leur nombre s'élève au-delà de trois cents. (*Idem.*)

— Le maire de Lyon vient de présenter au conseil municipal le projet de budget de la ville pour 1844. En voici le résultat : recettes, 3,997,105 fr. 38 c.; dépenses, 3,994,095 fr. 82 c.; excédant de recettes, 3,009 fr. 56 c. (*Rhône.*)

— Hier, à cinq heures, le journal la *France* a été saisi dans ses bureaux, par un commissaire de police, en vertu d'un mandat de M. de Saint-Didier, juge d'instruction. Cette feuille n'avait pas été saisie depuis le procès des *lettres*, c'est-à-dire depuis janvier 1841.

Faits divers.

On lit dans la *Législature :*

« On a reçu l'annonce que la reine Victoria ne recevrait pas le duc de Bordeaux d'une manière officielle, si ce prince se décidait à se rendre à Londres après son excursion. C'est, dit-on, pour ce motif qu'Henri V maintient son incognito et se fait appeler le comte de Chambord. »

— Le *Moniteur* reproduit ce matin le démenti inséré au *Messager* d'hier relativement au refus de l'Autriche de reconnaître le titre de marquis de Dalmatie. A ce démenti plusieurs journaux opposent le témoignage de la *Gazette officielle* de Milan, qui, dans son numéro du 6, désigne notre ambassadeur sous le titre de *marquis Soult.*

— Les bas-reliefs du monument de Gutenberg à Strasbourg ont été enfin mis à découvert, et le monument de M. David, d'Angers, est livré aujourd'hui tout entier à l'admiration publique.

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

— Des banquets ont été offerts à Mâcon et à Lyon à M. de Lamartine et à M. Pousard, auteur de *Lucrèce*. Des toasts très progressifs y ont été portés.

— La cour de cassation a décidé, dans son audience du 14 octobre courant, que la mise en vente de lait falsifié par addition d'eau, constitue la contravention prévue par le n° 6 de l'art. 475 du code pénal.

— Les expéditions aérostatiques sont à l'ordre du jour dans nos départements. Non-seulement les amateurs s'en mêlent, mais les dames elles-mêmes ne veulent pas rester en arrière dans ce mouvement aérien. On lit dans l'*Opinion*, d'Auch : « Dimanche a eu lieu l'ascension de Mme Lartet, qui est partie en ballon de la cour des casernes de notre ville. L'aérostat n'avait pas été assez rempli d'air raréfié, car il s'est élevé à peine au-dessus du quartier de cavalerie, et est allé s'abattre à quelques pas de distance dans la rue de la Treille. La courageuse aéronaute n'a éprouvé aucun mal de cette chute. »

— On écrit de Fauquembergues, le 18 octobre, au *Courrier du Pas-de-Calais :*

« Un homme âgé de 89 ans et une femme de 72 ans, habitants de notre bourg, ayant déjà contracté chacun deux mariages, viennent de convoler en troisièmes noces. Ce singulier mariage a dû être ajourné de quelques mois parce que la veuve, au moment où elle s'était présentée à la mairie, ne remplissait pas les conditions exigées par l'article 228 du Code civil, qui prescrit pour les femmes un veuvage de 10 mois; et à cette occasion les objections de la veuve n'ont pas manqué : « Je ne suis pas, disait-elle, dans le cas prévu par le Code, qui ne s'occupe que des seconds et non des troisièmes mariages, et, au surplus, le motif qui a dicté la révolution de 10 mois de viduité ne peut, en raison de mon âge, m'être applicable.

» Toutes ces bonnes raisons n'ont pu faire fléchir le fonctionnaire mu-

de commerce de Dunkerque, les détails suivants sur les sinistres survenus pendant la nuit du 11 au 12 de ce mois :

« La nuit a été terrible. Dans un rayon de dix lieues il y a 45 navires à la côte; presque tous ceux qui étaient à Blays, petit port au nord de Nord-Schild, ont sombré ou ont des avaries considérables. On trouve beaucoup de cadavres à la côte. Une petite goëlette chargée a sombré dans le port de Sunderland; on ne pourra pas la réparer. »

(*La Dunkerquoise.*)

— La Saône croît depuis quelques jours avec une énorme rapidité. Elle affleure déjà certains quais. La *Mouche* de Mâcon qui a remarqué avec tout le monde que cette rivière mettait, il y a quelques années, encore huit ou neuf jours à s'élever lentement avant de se répandre, dit : « La Saône, bien qu'elle fût très basse il y a quatre jours, s'est élevée, après quelques heures de pluie, à une telle hauteur, qu'elle a submergé les prairies voisines.

» Messieurs les ingénieurs auront beau dire, ces pluies n'ont rien eu d'insolite, et ils nous permettront de répéter, à l'imitation de Galilée : *Et pourtant* la Saône ne montait pas jadis avec autant de fréquence et de rapidité ! »

— Le barreau de Lyon vient de perdre, de la manière la plus douloureuse, un de ses membres, M. Estoret, âgé de 31 ans, qui avait su se faire estimer par son caractère et son talent. Le 19, sur le soir, il aperçut de sa maison de campagne, située sur le bord du Rhône, en face de Miribel, une volée d'oiseaux de passage. Il s'arma aussitôt de son fusil, fit préparer son petit bateau, prévint sa jeune femme que son absence serait courte, et passa dans l'îlot, où il croyait trouver du gibier. Ayant vu son espérance déçue, il remonta dans le bateau et gagna le bord du fleuve. Mais en mettant le pied sur la terre, il retira son fusil par le canon, et tout-à-coup un obstacle quelconque fit partir la détente. La charge entière porta dans le bas-ventre, et le malheureux jeune homme fut tué sur le coup. (*Rhône.*)

— L'Odéon donne ce soir la troisième représentation de *Pierre Landais.*

— Ce soir, aux Variétés, *Jacquot*, pièce dans laquelle Neuville joue dix rôles différents, et *le Voyage en Espagne.*

Nous empruntons le fait suivant à l'*Indicateur d'Avignon*, et nous laissons à ce journal toute la responsabilité d'une nouvelle qui doit paraître incroyable :

« Ces jours derniers, une pauvre veuve, ouvrière en soie, mais actuellement sans travail, et habitant une mauvaise chambre à un troisième étage, dont trois vieilles chaises, une table et un lit de sapin sont tout l'ameublement, vit arriver dans sa modeste demeure deux militaires qui venaient, en vertu d'un billet municipal, lui demander l'hospitalité pour un jour et une nuit. La pauvre femme n'avait dans ce moment que 25 sous pour toute fortune, et il en faut quarante ou au moins trente pour loger deux hommes à l'auberge. D'un autre côté, elle ne pouvait d'aucune manière les recevoir chez elle, car son lit unique, composé d'une paillasse, un mauvais matelas et un traversin, était déjà occupé par trois personnes, elle et ses deux filles, dont l'une en bas âge et l'autre de seize ans, que l'on dit d'une beauté remarquable. La pauvre mère voulait bien donner aux jeunes soldats tout ce qui lui restait de fortune pour ne pas loger, et, au risque de rien manger elle et ses enfants de toute la journée, elle leur offrit de bon cœur ses vingt-cinq sous. Mais nos jeunes guerriers, soit qu'ils fussent harassés de fatigue, soit que les jolis yeux de la jeune fille eussent fait sur eux de l'impression, trouvèrent cette somme insuffisante et ne voulurent point l'accepter. Force fut alors à la pauvre mère d'ôter le matelas de son lit, de l'étendre sur le parquet avec le traversin, et de s'improviser une couche, pour elle et ses deux filles, sur le reste incomplet du grabat.

» Voilà comment un misérable lit de bois blanc servit au repos nocturne de cinq personnes. On assure que tout s'est bien passé, du reste, mais que la pauvre veuve s'était procuré un méchant paravent tout troué, qu'elle plaça comme une sorte de barrière infranchissable entre la vertu de sa jeune fille et la galanterie des vainqueurs de Constantine.

» Voilà ce qui est arrivé mardi dernier, et il serait temps, enfin, que l'on fît construire aux frais de la ville, ou, s'il le fallait même, au moyen de centimes additionnels, une caserne pour servir de logement aux militaires de passage; car, dans le système actuel, il y a tout à-la-fois de la disproportion dans l'impôt individuel, de l'indécence et de la cruauté. »

— Un petit ramoneur. — Il n'est pas de condition plus pitoyable que celle de ces pauvres enfants du Piémont, de la Savoie et de l'Auvergne, arrachés à leur pays, à leur famille, et traînés à Paris par des étrangers cupides, qu'ils enrichissent de leur travail, et souvent de leur mendicité. Ces pauvres petits malheureux sont lancés dès le matin dans la rue, vêtus à peine, exposés à toutes les intempéries de l'atmosphère, forcés d'implorer la charité des passants pour rapporter le soir à leur maître les quelques sous auxquels ils ont été tarifés, faute de quoi ils sont inhumainement frappés.

Lorsque vient la saison du travail, ces maîtres inhumains les traînent à la remorque à travers les rues, et les obligent à monter aux faîtes des cheminées les plus élevées, pendant qu'eux restent en bas, à l'abri de tout danger. Et combien de fois ces pauvres enfants ont été victimes de cette dangereuse profession ! Il serait bien à désirer que l'on pût mettre un frein à cette hideuse exploitation de l'enfance.

Il y a peu de temps, les journaux racontaient le malheur arrivé à l'un de ces enfants, qui s'était laissé choir du haut d'une cheminée qu'il ramonait, et s'était brisé les membres sur les chenets du foyer. Hier, un événement non moins déplorable est arrivé dans le faubourg Saint-Honoré.

Un enfant de dix ans avait été appelé pour ramoner l'une des cheminées d'un hôtel de cette rue. Le domestique, après lui avoir indiqué ce qu'il avait à faire, le laissa seul, et le petit Auvergnat grimpa lestement dans le tuyau. Quelques instants après, un autre domestique, ignorant ce qu'avait fait son camarade, vint allumer du feu dans la cheminée, et sortit de l'appartement, après avoir mis le feu au bûcher. Bientôt la flamme s'éleva et gagna le pauvre petit ramoneur, qui jeta des cris déchirants en appelant au secours. Tout l'hôtel fut aussitôt sur pied, cherchant d'où provenaient ces clameurs.

Lorsqu'on l'eut reconnu, on s'empressa de retirer du foyer le bois enflammé, et l'on cria à l'enfant de descendre. Mais le petit malheureux, qui s'était fortement appuyé des genouillères aux parois du tuyau, ne bougea pas. Alors on pensa à le secourir par le haut de la cheminée; mais l'orifice en avait été fermé, et on fit pendant quelque temps des efforts inutiles pour l'ouvrir. Enfin on se décida à démolir la cheminée, et

tait à forces égales contre *Renuncé*, la victorieuse de Chantilly; aujourd'hui, *Karagheuse* est facilement vaincu; et qu'est devenu *Renunce*? Les gloires du turf sont éphémères. Qui a entendu parler de *Poetess* depuis sa victoire à Chantilly? Pouvez-vous nous donner des nouvelles de *Romanesca*? Et *Angora*, si glorieux à ses débuts, ne se fait-il pas distancer aujourd'hui? *Tragédie* n'est plus placée, cette laide et vaillante bête qui tuait la noble *Fiammetta* aux courses de mai 1842. *Annetta* elle-même, fille élégante de l'invincible *Miss-Annette*, *Annetta*, qui devait faire oublier la gloire maternelle, n'inspire plus de confiance aux parieurs. Que de déceptions ! sans compter l'éternel malheur de cette charmante bête que tout le monde aimait, et qui n'a jamais pu vaincre la fâcheuse influence de son nom, *Déception.*

L'an dernier, à pareil jour, nous avions sur l'hippodrome, pour le prix principal, *Muse*, *Slane* et *Romanesca*. *Muse* s'en tient à sa victoire de jeudi; *Slane* se présente pour le grand prix royal. Nous avions pour la lutte souveraine, pour la conquête des 14,000 francs, avec *Minuit*, vainqueur, *Jenny* et *Dansomanie*, dont la défaite fut honorable. Laissons dans l'oubli les noms des autres concurrents. *Jenny*, au prince de Beauveau, et *Dansomanie*, à M. Albat, reparaissent cette année, ayant auprès d'eux *Adolphus*, à M. le comte de Cambis; *Slane*, à M. de Perregaux; *Annetta*, à M. de Rothschild. *Olivia* et *Faustus* ont été retirés. Où donc est *Marengo*? Les chances paraissent assez égales entre *Annetta*, *Jenny*, *Adolphus* et *Slane*. A la première épreuve, *Jenny* prend la tête et ne la quitte plus, battant aisément *Annetta*, *Adolphus*, *Slane*. *Dansomanie* n'a pas été placée. A la seconde épreuve, *Adolphus* menait vaillamment la course; mais au deuxième tour, *Jenny* a repris l'avantage et gagné avec beaucoup de facilité, *Annetta* la suivant à trois longueurs.

Pour le prix principal se présentaient *Prospero*, à M. de Rothschild, *Vespérine* à M. Fasquel, *Nativa* à M. le prince de Beauveau, *Vautrin* à M. Basly, *Péri* à M. Jules Rivière, *Rosine* à M. de Sérans, *Mamzelle-Amanda* à M. le comte de Cambis, *Victoria* à M. le vicomte de Cayeux. *Nativa* était favorite; elle a fait jeudi dernier les deux tours du Champ-de-Mars en 4 minutes 47 secondes, rare vitesse que *Nautilus* dépassait en mai 1842.

Cette course a été fort belle, et malgré les généreux efforts de *Victoria* et de *Mamzelle-Amanda*, *Nativa* a remporté le prix avec une grande supériorité. A la première épreuve, *Péri*, fort belle pouliche alezane à M. Rivière, a *boîté* et s'est abattue. Le jockey en est quitte pour quelques contusions.

Les départs ont été généralement bons. Et, à cet égard, nous devons réparer une erreur de notre dernier rendu-compte. Si *Laïoton* est resté sur place et n'a pas suivi ses concurrents, il ne faut s'en prendre qu'au cheval. M. Bertolacci est trop habile et trop expérimenté pour qu'on puisse lui reprocher un faux départ.

Les courses prennent tous les jours plus d'importance dans notre pays, et c'est bien à tort que des esprits chagrins s'écrient que « le turf est mort. » Il y a douze ou quinze ans, nous n'avions d'éleveurs considérables que M. de Rieussec et lord Seymour. Le duc d'Orléans accorda, pendant sa trop courte vie, un puissant encouragement aux courses, et sous l'impulsion qui venait de lui et du jockey-club, ce noble exercice prit un grand éclat. Aujourd'hui, M. le duc de Nemours paraît disposé à continuer l'œuvre de son frère, et la liste de nos éleveurs est longue : MM. le baron de Rothschild, Lupin, de Pontalba, prince de Beauveau, Fasquel, Fould, Aumont, J. Rivière, comte de Cornelissen, comte de Hédouville, comte de Morny, Basly, Lemaître-Duparc, baron de Vidil, vicomte de Cayeux, etc., etc.

Les chevaux produits sur le turf sont magnifiques, et les noms glorieux de *Nautilus*, de *Nativa*, de *Fiammetta*, d'*Annetta*, et de dix autres vainqueurs, représentent dignement depuis quelques années la race chevaline. Pour que soit complétée l'œuvre de l'élève des chevaux, nous renouvellerons notre prière à Messieurs de la Société d'encouragement. Nous supplions qu'au mois de mai prochain soient introduites sur l'hippodrome parisien les courses au trot et à l'attelage.

ETUDES RELIGIEUSES.

Comment les dogmes se régénèrent.

LE CATHOLICISME.

Le voyageur chrétien qui s'achemine vers Rome croit y trouver des populations associées en Dieu, vivifiées et sanctifiées par la charité qui relève le faible et qui enrichit le pauvre; il espère y rencontrer les pains de promission multipliés pour être partagés à tous. Il croit voir à chaque seuil la vigne et la grappe de la terre promise, et sur chaque sillon la part de gerbe abandonnée à la vieillesse, qui ne peut plus travailler; partout, enfin, la culture, cette grande et sainte collaboration entre l'homme et Dieu, afin que cette terre soit ornée, parfumée comme une table de festin, et afin que les fruits qui viennent de Dieu encore plus que de l'homme, soient distribués selon l'esprit de l'Evangile, et que la part de Dieu soit donnée au plus pauvre.

En s'acheminant vers Rome, le voyageur n'aperçoit qu'une campagne déserte et désolée; mais il marche toujours : ce n'est pas Rome encore. Bientôt il voit s'étendre une ligne blanche, comme cette ligne de pierres que le cultivateur roule sur la frontière de son champ : c'est Rome.

Mais au lieu d'un champ cultivé et arrosé comme un jardin par la main des hommes, il ne voit plus qu'une terre qui paraît avoir été visitée par la colère du ciel. Il n'y a point d'arbres, mais çà et là des poteaux calcinés autour desquels les bergers avaient allumé des feux. Il n'y a point d'épis ni de chaumes, mais des tiges de fenouil et d'asphodèle; les solfatares roulent sous des ponts à demi écroulés des eaux livides et mornes, qui exhalent une odeur de soufre. Au lieu de villages, il ne voit que des chaumières éparses à de longues distances, fermées et silencieuses, dont le foyer éteint n'envoie plus de fumée au ciel; au lieu de populations actives et joyeuses, il n'aperçoit, de distance en distance, qu'un pâtre à cheval, la carabine au côté, qui pousse devant lui un troupeau de buffles, et une pauvre femme exténuée de fatigue, de jeûne et de fièvre, qui, son enfant dans les bras, va demander l'hospitalité à une terre plus saine, et qui n'a que le temps de changer de tombe.

Lorsqu'on est arrivé à une des portes de Rome qui avoisinent le Tibre, on aperçoit des crânes exposés derrière des grilles : ce sont des têtes de condamnés.

lines s'exhaler du Tibre une vapeur sépulcrale qui se répand sur Rome, et qui ne laisse paraître sur le fond rouge du crépuscule que les croix des églises, les campaniles, les vieilles tours, les pointes des ruines comme les pointes des écueils sur l'écume de la mer.

Alors le silence est profond. On n'entend plus d'autre bruit que les lamentations des innombrables fontaines qui coulent sur toutes les places publiques et dans toutes les maisons, que les chœurs éplorés de toutes les cloches et de toutes les horloges qui s'appellent et qui se répondent du couvent à l'église et de l'église au clocher, comme si, sur ce grand sépulcre habité, le flot et l'heure, ces deux choses si fugitives, avaient seules une voix. De temps en temps des torches errantes passent rapidement dans la rue: ce sont des moines de la mort qui emportent un cercueil. La nuit est choisie pour les funérailles, non pas pour en cacher le spectacle, mais pour le rendre plus terrible, car le cadavre est emporté, le visage découvert sur la châsse, afin que cette tête livide, éclairée par la lueur des résines, jette l'épouvante dans les âmes. A voir cette confrérie qui escorte ainsi le visage voilé et à pas rapide la dépouille d'un homme, on dirait que le mort est emporté par des spectres.

Le voyageur veut-il voir le père des chrétiens, le roi couronné de la tiare, qui porte un globe dans sa main, deux mondes sur sa tête et embrasse l'univers dans un de ses gestes? A l'une des extrémités de Rome on lui indique un palais sur le sommet d'une colline; il y a là un immense jardin planté de cyprès comme un cimetière. La porte du palais est gardée par des soldats étrangers qui portent la hallebarde et le costume d'un autre âge, sentinelles symboliques d'une doctrine exclusivement traditionnelle. Lorsqu'on a franchi le seuil, on ne trouve plus devant soi que de vastes corridors qui renaissent les uns des autres, que des galeries interminables superposées à d'autres galeries. Les portes fermées s'ouvrent d'elles-mêmes sans crier sur les gonds. Vous cherchez en vain des hôtes dans ce désert d'édifices. Ces salles ne sont peuplées que par des peintures, des statues et des sarcophages. On n'entend dans les escaliers que le pas des mules qui vont porter de l'eau jusqu'au dernier étage, ou le froissement de robe de quelque camérier qui apparaît et disparaît entre deux portes. Et lorsqu'on s'accoude à quelque balustrade pour contempler Rome à ses pieds, on aperçoit quelque haute colonne de fumée qui monte perpendiculairement, tant l'air est immobile, et des nuées de corbeaux qui font dans un ordre cabalistique leurs évolutions diurnes d'une ruine à l'autre ruine.

Mais où est le Pape, où est sa cour, où est cette vie qui doit s'agiter autour de lui? on n'en voit rien, on ne sait rien. Quelquefois seulement une sentinelle vous montre d'un air mystérieux une aile retirée, où derrière plusieurs chambres, au fond de plusieurs couloirs, agonise paisiblement le souverain des âmes. Une galerie murée peut le conduire du palais au château Saint-Ange. Il s'est fait une citadelle dans un tombeau, et il s'y est entouré de canons.

A certains jours de l'année, on couvre le pontife de pierreries, on l'habille de satin, on l'amène en litière au milieu de la multitude; tous les fronts se prosternent. Il passe ainsi au-dessus du peuple, les yeux fermés et en traçant dans les airs un signe muet. En ce moment, le canon retentit, la litière s'enfonce, le fantôme disparaît de nouveau dans les impénétrables solitudes de son palais.

Ainsi cette grande institution de la papauté, la plus sainte de toutes les puissances, puisqu'elle repose sur la foi, non sur la force; qu'elle règne sur des croyances, non sur des intérêts, puisqu'elle personnifie la plus éclatante application des doctrines d'unité, d'universalité dans le monde; voilà ce qu'elle a pu devenir, isolée qu'elle a été, emprisonnée par une oligarchie sacerdotale qui ne représente pas le christianisme, mais l'aristocratie de Rome.

Alors la cour pontificale, soustraite à sa véritable atmosphère, qui est le catholicisme tout entier, privée de l'action et de la réaction des idées, de cette circulation d'esprit de vie qui va du cœur aux extrémités pour revenir des extrémités au cœur, s'est déclarée dépositaire du dogme immuable, de la lettre.

Et comme si la haute hiérarchie catholique craignait que les esprits garrottés dans les dogmes ne parvinssent à y remuer, elle ne voulut plus parler qu'une langue traditionnelle et morte qui séparait la foi et l'intelligence vivante; on eut l'air de prendre l'homme pour un simulacre que l'on agenouilla devant un hiéroglyphe.

Mais l'intelligence de l'homme est chose vivante comme l'homme lui-même. Et qu'est-ce que vivre pour l'intelligence, si ce n'est se développer, s'épancher, accumuler produits sur produits, idées sur idées, découvertes sur découvertes? Qui dit intelligence vivante dit progressive. Au sein de l'éternité, il y a le temps qui se meut; au sein des dogmes immuables, il y a l'esprit qui se développe. Nous ne sommes pas des horloges destinées à sonner mécaniquement toujours les mêmes heures, nous sommes des raisons libres, spontanées, curieuses de savoir, portées d'une éternelle aspiration vers l'inconnu, et toujours ambitieuses de voir Dieu de plus près, sans nuage.

Lors donc que la papauté eut refusé d'entrer en communication avec l'esprit de vie, qu'elle eût refusé non-seulement de diriger, mais encore d'accepter ces grands royaumes mystiques des sciences, conquis par l'esprit moderne, qu'elle se fut assoupie aux premières pages de l'Evangile ouvert sur ses genoux, alors il arriva ce qui devait arriver: la vie réunit, la mort divise.

De grands peuples, qui étaient ou qui sont devenus de grands ateliers d'idées, se séparèrent du catholicisme. On vit les nations hérétiques, vivifiées par leur schisme, plus instruites, plus morales, mieux administrées et mieux gouvernées. Les nations catholiques demeurèrent stérilisées, ignorantes, appauvries et abruties sous le despotisme. La France seule, qui avait long-temps hésité entre le schisme et l'orthodoxie, et qui, sous le nom d'Église gallicane, s'était donné une croyance mixte entre l'esprit stationnaire de Rome et la tendance progressive de la Réforme, eut l'avantage de conserver la tradition sans supprimer la vie.

Mais Rome, que fit-elle? Elle répondit au schisme par l'anathème, et depuis ce temps-là elle ne lui a pas fait d'autre réponse, et comme si le bruit du dehors troublait son repos, elle a établi autour d'elle un cordon sanitaire contre la contagion des idées; elle a tiré un voile plus épais sur le sanctuaire; elle a mis le doigt sur sa bouche, comme le dieu du silence. On a fui la lumière du soleil, on a condamné les intelligences; on n'a pris pour Papes que des vieillards, les hommes les plus voisins de la mort; on a montré partout l'image non du Dieu ressuscité, mais du Dieu mort; on n'a conservé dans Rome que les ruines; on a laissé des quartiers peuplés de décombres; on y a surtout adoré les reliques et les tombeaux. Les basiliques étaient bâties sur des tombeaux; il semblait qu'on avait trouvé le moyen de transporter l'existence tumulaire des Catacombes à la surface du sol et à la lumière du jour.

De ce moment, tous les symptômes de mort, la dépopulation, la stérilité s'étendirent autour de Rome. La fièvre, refoulée dans les marais Pontins et dans la Maremme, gagna du terrain dans cette campagne dénudée, où pas une feuille d'arbre ne vient résorber les miasmes; elle investit bientôt les abords de Rome, elle enveloppa les villas de marbre, chassa le Pape du Vatican une partie de l'année, et continuant ce siège terrible, elle emporte un quartier après un autre quartier, jusqu'à ce qu'elle ait pénétré au centre de la place.

Mais s'il n'existe pas d'activité intellectuelle au centre même de la royauté des intelligences, au moins pourrait-on espérer de voir une activité agricole et industrielle procurer aux hommes l'aisance et la dignité, rendre la vertu facile, faire de la prière un acte de reconnaissance envers le Dieu qui bénit les travaux. Il n'en est rien. L'administration inquiète de Rome frappe d'impôts l'instrument même du labour, pour empêcher le paysan de cultiver, et comme le sol désert est à bas prix, de devenir propriétaire. Aucune industrie, aucune usine ne pouvait s'établir sans l'autorisation du Pape, qui la refuse ou qui la retire au bout de peu d'années, tant on craint de voir sortir une classe qui s'enrichisse et qui pense. Les États de l'Eglise possédaient des salines; une compagnie française qui craignait la concurrence a offert au gouvernement de Rome une somme considérable pour les détruire, et le gouvernement les a détruites. Une autre compagnie étrangère a proposé, moyennant une forte redevance au trésor pontifical, le défrichement intégral de la Maremme. Il s'agissait ici de féconder et non plus de stériliser: le gouvernement papal a refusé l'autorisation. Ainsi donc, tarir l'agriculture par l'impôt, l'industrie par l'interdiction préventive ou par les suppressions, la population par le célibat ou le mauvais air, voilà toute la science politique de la théocratie romaine. Aussi la misère est partout. Le brigandage est à poste fixe dans la montagne, la prostitution dans la rue. Vous savez ce que peut obtenir de ces âmes superstitieuses et voluptueuses la puissance du confessionnal: lorsque la jeune fille a ouvert sa porte la nuit, elle se contente de voiler le visage de la madone.

La puissance romaine n'est que l'organisation, sur une grande échelle, de la mendicité. Le moine va mendier pour partager avec d'autres mendiants; la papauté tend la main à tous les Etats; ses troupes et ses sentinelles mendient dans la rue; le peuple va prendre service chez les cardinaux et les grands seigneurs, uniquement pour avoir le droit d'aller demander l'aumône à tous ceux qui sont admis à la table de leur maître. Le peuple romain n'a conservé de l'antiquité que l'avilissement de la sportule.

Sans doute l'industrie a pu accroître la misère chez certaines nations, mais ce n'est que par une production aveugle et une injuste répartition des produits. La science sociale s'attache à faire disparaître ces iniquités et doit y parvenir. Mais là où la misère ne résulte que de l'insuffisance du produit, comment la faire disparaître?

Ainsi donc une Papauté qui n'ose plus entendre ni parler, ni remuer, ni agir, qui ne veut plus entrer en relation par les conciles avec les populations chrétiennes, passive, morte, enveloppée de ses vieilles formules comme de bandelettes mortuaires, et murmurant à voix basse des paroles confuses semblables au bruit des vents d'automne dans les feuilles mortes, voilà ce qu'est devenue cette grande et sainte idée d'unité, d'universalité catholique, qui mérita la reconnaissance et la vénération dans le moyen-âge, et qui aujourd'hui personnifie la seule religion possible pour beaucoup de peuples. Si nous étions les ennemis de la Papauté, des institutions catholiques, nous la laisserions tranquillement dans son inaction; mais c'est parce que nous en comprenons la nécessité, la légitimité, que nous voudrions la rendre, si cela dépendait de nous, au sentiment de la vie, lui donner l'intelligence de sa situation, la rappeler au travail et lui rendre son influence dans le monde.

S'abstenir peut être la sagesse du fataliste; ce ne doit pas être celle du prêtre chrétien. Quelle a été l'intervention, la participation de la hiérarchie et du clergé catholique, depuis trois cents ans, dans les grands mouvements de l'esprit humain? A la science le clergé a répondu par la prison, au libre examen par le feu; non pas parce qu'il travaillait pour sa part aux vérités scientifiques et qu'il avait trouvé de meilleures solutions, mais parce qu'il considérait toute évolution intellectuelle comme une rébellion contre la puissance ecclésiastique. Alors, la science, la philosophie, se sont développées sans la religion, en dehors d'elle, quelquefois contre elle. Le génie a pris trop souvent l'habitude d'être laïque pour que les peuples n'en fissent pas la remarque. L'attention et la reconnaissance publique, et conséquemment la puissance morale, se sont ralliées à ces travailleurs de l'intelligence qui cultivaient la vigne du Seigneur, qui rendaient témoignage à Dieu en se rendant utiles à l'humanité. Et le prêtre, qui avait cru devoir s'exclure du grand labeur des idées, ne crut devoir y opposer que des négations, comme si l'œuvre d'une religion établie, positive, sanctionnée par les siècles, était de nier; comme si ce n'était pas d'affirmer au contraire; comme si elle ne devait pas avoir partout l'initiative, la magistrature des croyances, des idées et des systèmes.

Et peu-à-peu, à la suite de la science, toute la portion éclairée, instruite des nations catholiques s'est retirée de l'ombre du confessionnal, s'est soustraite sinon à l'Église, du moins à la direction du sacerdoce. Et celui-ci ne s'est pas ému; pasteur indifférent étendu sur l'herbe de la prairie, il a laissé le troupeau s'égarer à travers la campagne, se contentant de gémir dans l'amertume de son cœur.

Quand le Christ voyait les brebis égarées, il allait les chercher et les rapportait sur ses épaules. Mais si la désertion a commencé depuis long-temps dans les rangs du catholicisme, croit-on ramener les déserteurs par le moyen qui ne les a pas retenus, c'est-à-dire par l'inaction, par la résistance passive à toutes les idées du siècle?

Voici donc un des termes de la question. Il existe au fond d'une campagne dépeuplée, stérile, une Rome séparée des idées, qui ne laisse plus couler les sources vives, comme ses lignes écroulées et rompues d'aqueducs; une oligarchie catholique, recrutée par élection dans les rangs de la noblesse italienne, mais principalement romaine; cette oligarchie porte au sommet un vieillard nommé ordinairement de lassitude, après des semaines d'intrigues. Ce vieillard n'a pas d'initiative; il n'a qu'un geste machinal de bénédiction; il est souverain et ne compte plus dans les décisions de l'Europe; il est pape, et ni la science, ni la philosophie ne s'inquiètent du jugement qu'il portera de leurs œuvres; il apparaît à l'Europe comme un fantôme assis sur une tombe.

Et cependant, pour tout homme intelligent qui sait comprendre que détruire le catholicisme ne serait pas résoudre le problème religieux; que toute religion, au contraire, devra venir s'y rattacher pour l'ébranler et l'acheminer dans les voies mystérieuses que Dieu lui assigne. Rien ne vient de rien. Nulle chose ne peut naître qu'autant qu'elle continue ce qui l'a engendré. A toute croyance il faut une tradition; en supprimant le Catholicisme, nous pourrions avoir des aïeux, nous n'aurions pas de père immédiat; nous aurions la chaîne, nous n'aurions pas le dernier anneau qui nous resterait dans la main. Ainsi donc, nous croyons qu'il faut maintenir le caractère et l'élément des nations latines, le catholicisme, l'autorité, la hiérarchie, la tradition, la foi, la perpétuité des dogmes essentiels; mais à quelles conditions?

EUG. PELLETAN.

Adjudications.

Marine. — 30 octobre à Lorient, 150,000 kilog. de blé-froment; bœuf frais, morue, beurre, moutures des blés.

10 novembre à Toulon, 300,000 kilog. de blé métadin, 300,000 litres de vin journalier nouveau, 100,000 de pois, 150,000 de fèves, 100,000 de fayols, et 12,000 de morue.

Préfecture de police. — 24 novembre, à midi précis, à Paris, état-major de la garde municipale, fourrages nécessaires pendant une année aux chevaux de ce corps.

(*Moniteur.*)

Bourse. — Revue de la semaine.

La stagnation presque complète des premiers jours de la semaine a fait place vers la fin à une légère reprise en hausse. Pour les personnes initiées aux opérations de la bourse, il est évident que les mesures récemment prises par le syndicat des agents de change ont annihilé les affaires depuis quelque temps, et leur effet si désastreux pour la compagnie elle-même ne peut s'expliquer que par quelque nouvelle croisade contre les agents de la coulisse.

Nous signalerons, en l'absence de nouvelles, l'extrême abondance de l'argent et la faiblesse des reports.

Spectacles du 23 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — La Favorite.
7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Tancrède. — Le Portrait vivant.
8 h. »|» ITALIENS —
8 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mina.
6 h. »|» ODÉON. — Pierre Landais.
6 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Le Héros. — Patineau. — Hermance. — Les Misères.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Sur les Toits. — Le Voyage. — La Perruquière. — Jacquot.
8 h »|» GYMNASE — 1re du capitaine Lambert.
6 h. 1/2 PALAIS ROYAL. — Paris. — Brelan de Troupiers — Mlle Déjazet. — Campagne à deux.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Croix d'acier. — Naufrageurs.
7 h. »|» GAITÉ. — Lucio.
7 h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. »|» CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte et Sancho Pança. — La Bouquetière.
6 h. 1/2 COMTE. — La Pendule. — La Maison. — Ballet. — Chant. — Ce que vaut un Paysan. — Les Canards.
5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Ferme. — Inconvénients. — Barbe Bleue. — L'Etudiant marié.
6 h. »|» PANTHÉON. — Il y a 16 ans. — Pendu ou Fusillé. — Antoine.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS COMIQUES. — Fille du Ciel.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 21. — Arrivages, 1,516 quintaux 21 kilog.; ventes, 1,710 quintaux 2 kilog.; restant, 15,622 quintaux 63 kilog.

Cours moyen, 40 fr. 13 c.; cours-taxe, 39 fr. 99.

Le cours moyen a haussé de 2 fr. 44 c. sur la dernière halle; mais il y avait eu vendredi baisse de 1 fr. 56 c. sur le précédent marché. Le cours-taxe a haussé de 2 c.

Les nouvelles de l'ouest sont meilleures, quant aux céréales, qu'on ne le supposait il y a quelques mois. On écrit de Nantes que la récolte équivaut au moins à une bonne récolte ordinaire pour la quantité; la qualité, quoique bien au-dessous de celle de 1842, équivaut à-peu-près à la moyenne.

Les vins du midi sont en grande faveur. On écrit de Cette: Tous les vins disponibles s'enlèvent, quel que soit le prix demandé par les propriétaires.

Les vendanges se font forcément dans la vallée de la Saône; le raisin est pourri avant d'être mûr; le vin sera mauvais et en très petite quantité.

Les bons crûs du Beaujolais ont à peine un cinquième de récolte ordinaire. Les crûs communs de ce canton sont moins maltraités: les vins ordinaires du Beaujolais seront, dit-on, assez bons cette année. Dans l'Anjou, le raisin reste en verjus; le peu de vin qui sera fait n'aura pas de qualité; dans quelques cantons on vendangera à peine.

Les vins d'Anjou rouges et blancs sont en hausse; les celliers sont vides; les prochaines vendanges ne promettent pas de les remplir; on s'attend à une hausse nouvelle de 15 à 25 pour cent.

A. Y.

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil

HALLE	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.	MARCHÉS ÉTRANGERS.	Paris.	St-Quent.	Toulouse.	Bourges.	Dijon.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 85.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

MARDI 24 OCTOBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 23 OCTOBRE.

Du commerce de la Chine.

Nous avons montré, dans un précédent article, que la plupart des objets manufacturés de la Chine étaient prohibés en France, et que des droits généralement très élevés fermaient à ses produits bruts nos frontières. Nous en avons conclu qu'il fallait adoucir nos tarifs de douanes pour établir des relations de commerce avec ce pays, et qu'on devait également modifier nos lois de navigation, principalement notre régime colonial, pour assurer à notre marine le transport de nos propres productions dans nos échanges avec l'étranger.

Notre intention n'est pas de traiter ici à fond ce dernier point de la question : — les développements nous entraîneraient trop loin. Nous voulons seulement indiquer, d'une façon tout-à-fait sommaire, les obstacles qui s'opposent au développement de notre commerce maritime. Disons d'abord comment s'effectue le commerce avec le Céleste-Empire.

Tout le commerce de la Chine se fait presqu'entièrement par l'intermédiaire de trois puissances : l'Angleterre et la Compagnie des Indes, la Russie et les Etats-Unis d'Amérique. Les autres nations figurent pour une valeur si peu importante dans ce commerce, qu'il est inutile de les mentionner.

Avant le traité de Ning-Pô, tous les ports de la Chine étaient fermés aux navires étrangers, à l'exception de Canton, ville située à l'embouchure du Se-Kian. C'est là que l'Angleterre et les Etats-Unis effectuaient leurs échanges. Les opérations de ce port ont une publicité en quelque sorte officielle. Quant au commerce des contrées intérieures, qui se fait par la Boukarie, la Sibérie, le Turkestan, la Perse et la Russie, il est peu connu, et les renseignements épars recueillis à ce sujet sont très souvent contradictoires. Néanmoins on sait que les échanges entre la Chine et la Russie sont considérables

La nécessité de doubler le cap Horn ou le cap de Bonne-Espérance pour les navires qui font le commerce avec l'Inde et le Céleste-Empire, allonge tellement la route maritime, que la voie de terre présente plus d'avantage aux échanges qui se font entre la Russie d'Europe et cette partie de l'Asie. Occupons-nous du commerce par mer.

Les exportations en Chine se composent de certains tissus de laine, comme les casimirs, draps légers et mousselines de laine, de toiles peintes, de cotons, d'indiennes, de riz, de vins, de vinaigres, de cuirs, de cotons, de laines, de bois d'ébène et de santal, d'ouvrages en métaux, de corail, de fils de coton, d'or et d'argent, d'indigo et de bijouterie, etc. Excepté les mousselines de laine à dessin, les toiles peintes, les vins, les vinaigres, le corail taillé, la bijouterie, les produits manufacturés mentionnés plus haut ont, en général, chez nos voisins, une supériorité incontestable; quant aux autres produits bruts, notre sol ne les fournit pas.

Le commerce direct est presque impraticable entre deux pays aussi éloignés que la France et la Chine, lorsqu'il ne s'exerce pas sur une très vaste échelle. Il faut, pour des voyages aussi longs, de grands navires, des équipages nombreux, des cargaisons certaines pour l'aller et le retour, ainsi qu'une vente assurée. En dehors de ces conditions, les chances de perte deviennent trop considérables pour qu'un armateur se hasarde à les courir.

Le commerce indirect au moyen d'escales où l'on peut renouveler successivement tout ou partie de sa cargaison, est le seul praticable dans la position actuelle de la France.

On comprend, en effet, que, dans un trajet aussi long, les navires ont d'autant plus de chances de succès qu'ils trouvent sur leur route plus de points commerciaux.

N'est-ce pas au nombre et à l'importance de ses escales, que l'Angleterre doit le monopole des échanges entre l'Indo-Chine et l'Europe occidentale? Son système colonial lui assurera la suprématie sur cette route, tant que la France n'aura pas recours à des combinaisons plus intelligentes pour lui faire concurrence et pour retirer de sa position maritime tous les avantages qu'elle a reçus de la nature.

Comme nous n'avons point sur les deux routes de la Chine, excepté les Antilles, le Sénégal, Bourbon et nos comptoirs borgnes de l'Inde, de possession maritime dont nous puissions nous réserver la navigation à l'exemple de l'Angleterre, il faut recourir à un autre moyen : ce moyen, les Etats-Unis, la Hollande et les villes Anséatiques nous l'enseignent : c'est de charger nos navires avec les produits les plus parfaits et les moins chers, sans distinction des lieux de provenance, de manière à assurer à ces navires le débit de leurs cargaison dans tous les Etats libres qu'ils iront visiter en allant en Chine, soit par le cap Horn, soit par le cap de Bonne-Espérance.

Ces Etats seront alors pour nous autant d'escales productives. On obtiendrait facilement ce résultat en attirant dans nos ports, au moyen de transactions douanières, certains produits de l'Allemagne, de la Belgique et de la Suisse, auxquels des obstacles naturels nous empêchent de faire concurrence. La situation de nos ports, qui sont plus rapprochés que ceux d'Angleterre des Etats du centre de l'Europe, et qui sont reliés avec eux par des fleuves navigables et des canaux, nous assurerait inévitablement la majeure partie de leurs échanges avec les contrées tropicales.

Nos armateurs emploieraient alors, comme en Angleterre et aux Etats-Unis, pour la navigation de long cours, de grands navires qui pourraient donner leur fret à aussi bon marché que ceux de ces nations.

Enfin, par l'établissement d'entrepôts dans nos colonies, on pourrait réserver aux navires qui auraient fait le commerce au-delà des caps, le moyen de compléter leurs cargaisons avec des denrées coloniales ou de toute autre provenance, lorsque leurs opérations n'auraient pas réussi plus loin. On donnerait par là un nouvel appât aux expéditions lointaines; de pareils voyages habitueraient promptement nos matelots aux grandes manœuvres, et notre commerce maritime recevrait ainsi un développement rapide qui restituerait bientôt à la France la juste part qui lui appartient dans l'empire de la mer.

Angleterre et Irlande.

(Correspondance de la *Démocratie pacifique.*)

Londres, 21 octobre 1843.

Le calme le plus extraordinaire semble régner sur le pays, et cependant jamais l'état général des esprits ne fut plus agité et inquiet. Chacun s'étonne de l'apparente indifférence du pays devant tous les signes d'une perturbation profonde et alarmante; chacun s'attend à quelque chose d'étrange, sans pouvoir définir ce que doit être ce quelque chose. Le fait est qu'un sentiment nouveau se développe dans la société, sous des formes diverses, qui n'ont pas encore trouvé l'expression claire et nette des idées qui absorbent l'attention. Tout le monde sent qu'une lutte se prépare sous une forme quelconque, et personne ne sait deviner la nature de cette lutte. On s'étonne de la facilité avec laquelle le mouvement d'O'Connell en Irlande semble avoir été arrêté. On se demande partout : « Que fera O'Connell, que fera le gouvernement, que fera le peuple en Angleterre en cas de rupture ouverte en Irlande, ou en cas de mesures rigoureuses contre les repealers? »

Le fait est qu'une lutte sociale se prépare en Europe, entre la propriété privilégiée et le travail opprimé, et cette nouvelle lutte tend de plus en plus à prendre la forme d'une agitation pacifique, calme, déterminée et persévérante.

Le peuple se plaint partout des privilèges de la propriété et de l'insuffisance du salaire; partout il demande la hausse du salaire et la baisse des loyers. La guerre latente ou patente entre le travail et le capital ou la propriété, est renfermée dans les germes de l'agitation nouvelle, et, malgré la différence apparente des divers partis qui remuent le pays, cette agitation exprime la misère et le mécontentement du travail.

Cette tendance est parfaitement comprise par l'aristocratie en Europe: partout les hommes les plus éclairés voient que le fond du mécontentement chez le peuple se trouve dans les privations et la gêne. Il n'y a que les meneurs à intelligence étroite, exploitant les préjugés politiques, qui ne s'aperçoivent pas des tendances générales vers une lutte spéciale entre le travail et le capital, sous toutes les formes. En Irlande, les prêtres catholiques croient que tout le peuple se met en mouvement pour obtenir l'ascendant du parti catholique contre l'église protestante; en Angleterre, le parti marchand des leaguers croit que le peuple ne demande que la liberté du commerce, le principe du *laissez-faire*; les prêtres de l'église dissidente croient que le peuple ne demande que l'abolition des dîmes de l'église anglicane; le clergé dissident d'Ecosse croit que le peuple ne demande que l'abolition du système de patronage: tandis que partout le peuple demande la hausse du salaire et l'abolition de tous les privilèges de la propriété. L'accord général entre les mécontents de tous les partis est un peu retardé par les différences de but et d'intérêts individuels des meneurs, mais l'obstacle qui résulte de ces différences s'affaiblit tous les jours. Les intérêts des privilégiés sont beaucoup mieux organisés, et les chefs de tous les partis populaires commencent à voir qu'une coalition devient nécessaire entre les diverses nuances d'opposition pour résister à l'action combinée de toutes les aristocraties de l'Europe.

Jusqu'à présent O'Connell a refusé l'aide des chartistes et des partis démocratiques en Angleterre, et ceux-ci n'ont pas voulu consentir au rappel de l'union, qui aurait affaibli tout le pays. Aujourd'hui O'Connell a consenti à faire une coalition avec la démocratie anglaise, sous la condition d'une demande de *parlement local* en Irlande, pour l'administration du pays, subordonné au parlement général de la Grande-Bretagne. C'est un pas immense vers l'union générale de toutes les oppositions en Irlande et en Angleterre pour résister à l'ennemi commun.

Une autre phase importante du mouvement démocratique est la prédominance des voies pacifique et constitutionnelle. A l'heure qu'il est, l'agitation pacifique est la règle, et la violence l'exception. Pour être pacifique, la résistance n'en est pas moins sérieuse, au contraire, le mouvement populaire prend tous les jours de plus en plus de force. Aujourd'hui même, à l'heure où j'écris, le parti du mouvement vient de remporter une victoire éclatante dans la cité de Londres, où M. Pattison, le candidat du parti libéral, a été élu par une majorité de 201 voix sur le candidat du ministère, bien que le gouvernement ait mis tous les rouages en action pour le succès de son protégé.

Le gouvernement déploie partout une grande force matérielle pour réprimer l'agitation populaire, et il semble à-la-fois mystifié et humilié par la résistance pacifique. Dans le pays de Galles même, il ne trouve pas d'opposition ouverte. Les Rébeccaites se bornent, pour le présent, à maltraiter pendant la nuit les agents de l'autorité qui font des saisies de loyer.

Jamais l'état des esprits n'a été plus menaçant, et pourtant jamais il n'y a eu autant de calme dans la résistance passive et pacifique du peuple.

Une idée nouvelle fait des progrès rapides, et cette idée est que les loyers sont trop élevés et les salaires trop abaissés. Partout la misère des pauvres contraste avec le luxe extravagant des riches, et tout le monde commence à dire : « Il faut que quelque chose soit fait et promptement. » Même le *Times* avoue, dans son article d'aujourd'hui, que la

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

L'été de la Saint-Denis.

L'été de la Saint-Denis. — L'alouette. — M. Michelet. — La légion Alauda. — Le Gaulois vainqueur dans les champs de Pharsale. — Le miroir. — La grive. La bécasse. — Trois questions d'une haute importance.

> A la Saint-Denis, les perdreaux sont perdrix,
> La bécasse est aux bi.....
>
> *Sagesse des nations.*

Si les hommes ne s'obstinaient pas avec autant d'acharnement à détruire l'œuvre du Créateur, à dénuder les cîmes et les versants des montagnes, à livrer les côteaux à l'orage et les vallées aux inondations, nous saurions encore ce que nos pères entendaient par l'été de la Saint-Denis, l'été des peintres, et nous jouirions à cette heure des enchantements de cette saison perdue. Hélas! il n'y a plus d'été maintenant, pas plus pour les raisins que pour les peintres, pas plus à la Saint-Denis qu'à la Saint-Jean. L'été a commencé cette année au mois de septembre et l'hiver au mois d'octobre; on attend la fin des grands froids pour

Aux signes qui se manifestent en ce moment sur la terre et dans le ciel, ne croirait-on pas que déjà ces amis de la liberté sont à l'œuvre?

Je renvoie ceux de mes lecteurs qui seraient désireux de connaître les charmes de l'été de la Saint-Denis, à M. Alphonse Karr, à Georges Sand ou à Bernardin de Saint-Pierre, qui ont dû tracer quelque part de ravissants tableaux de l'automne. Pour moi, pauvre chasseur, je ne me sens pas le courage de décrire les beautés de ma saison chérie, et la douceur des dernières caresses du soleil, au milieu de ces brumes glaciales qui me tiennent cloué à mes genêts, loin des grives. Je n'entends pas même renvoyer cette description aux premiers beaux jours de l'été de la Saint-Martin, une seconde utopie. Hélas! je n'attends plus de beaux jours, que des jours à canard, froids et secs. Les glaces du nord sont descendues bien bas cette année dans l'Océan; on les a rencontrées dans le voisinage des Hébrides; c'est le pronostic habituel d'un été pluvieux suivi de froids intenses comme en 1820; j'ai peur d'un hiver précoce et rigoureux où le pain sera cher; j'ai peur que le doigt de Dieu ne marque d'un signe fatal l'année que les bourreaux de l'Irlande ont choisie pour ensevelir dans son linceul de mort sa dernière liberté, la liberté de se plaindre! *Di! avertite nefas!*

Si la disparition de l'été de la Saint-Denis m'inspire de si touchants regrets, c'est que je ne vois pas seulement dans cette détérioration de

Alors le citoyen français avait le droit de se consoler des revers de sa patrie et des triomphes de la brumeuse Albion, en se disant qu'il y avait au moins deux choses que l'Anglais ne lui prendrait pas : son vin et son soleil.

L'Anglais ne nous a pas encore pris notre soleil, c'est vrai, mais nous lui avons emprunté le sien, ce qui revient au même. Quand je dis le sien, je parle de cette manière de lanterne sourde qu'ils appellent là-bas l'astre du jour, par un étrange abus de l'élasticité des mots. Ce n'était pas assez apparemment de leur avoir emprunté déjà la forme de leur gouvernement et celle de leur chapeau plus déplorable encore, et leurs chiens-courants *muets*, honte éternelle de la vénerie française. (Comme c'est bien anglais, hein! des chiens qui n'aboient pas et dont tout le mérite est d'*abréger* d'une heure ou deux le plaisir de la chasse.) Et ces ignobles haridelles; profanation impie du vrai cheval arabe, dont ils ont fait, à l'aide de la science, une machine à pari, sous le titre menteur de cheval de course (cheval de bourse m'irait mieux), ces odieux squelettes de rossinantes à la croupe anguleuse, au col de bique, aux réactions atroces, qu'on leste d'un autre squelette de centaure lilliputien. Des chiens sans gorge, c'est-à-dire sans passion, sans poésie; des chevaux sans encolure, c'est-à-dire sans souplesse et sans grâce, comme ce sont bien les emblèmes et les *avant-coureurs* du progrès prosaïque

misère est alarmante, et que les riches doivent s'occuper des pauvres. Les journaux populaires mettent en tête de leurs articles des titres comme ceux-ci : — « Les crimes des riches; — les malheurs du pauvre. » Les journaux tories accusent les whigs « d'enseigner des doctrines contre la propriété. » — Enfin le drame nouveau, sous la forme de l'agitation pacifique, marche à grands pas vers son dénouement véritable, qui est une lutte terrible entre le travail opprimé et la propiété privilégiée. La guerre des loyers, ou le « rent-war, » est le vrai dénouement de ce mouvement nouveau chez les peuples de l'Europe ; et le seul parti qui pourrait le neutraliser et l'absorber par l'organisation pacifique et progressive du travail, le parti social est le moins en crédit auprès des conservateurs-bornes, qui l'accusent, à tort, d'être la cause de tout le malaise. Parce que les prolétaires se plaignent d'injustice sociale et de misère profonde; parce que les socialistes ont signalé l'excès de cette misère et de cette injustice, les privilégiés supposent que les partisans des idées sociales ont créé le mal. C'est un malheur pour tout le monde, et, selon toute apparence, la raison et la plainte pacifiques auront beaucoup de peine à vaincre l'aveuglement des peureux privilégiés qui se réfugient derrière la force matérielle et persistent dans leur système obstiné d'oppression. H. D.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE.

Parmi les 50 à 60 mémoires à étudier distribués aux membres du conseil général de la Seine, en outre des affaires ordinaires de tous les conseils généraux, nous citerons les suivants, pour donner une idée de la nature et de l'importance des questions à traiter.

Examen du projet de loi sur la police du roulage. — Questions relatives aux condamnés libérés. — Allocation demandée en faveur de la société de patronage des jeunes prostituées. — Demande de crédit pour l'exposition des produits de l'industrie. — Demande d'une subvention pour l'établissement d'une filature de soie à Paris. — Etablissement d'une école normale pour les institutrices. — Cession à l'Etat du pénitencier des jeunes détenus, etc., etc.

Cinquante questions de ce genre, en outre des affaires ordinaires, forment une masse de travaux dont il est dérisoire de proposer l'étude à un conseil qui n'a, de par la loi, que douze séances à y consacrer. Aussi le conseil de la Seine est-il forcé de passer sur une foule de questions qu'il devrait approfondir.

Ce résultat est déplorable.

Il est donc indispensable de donner aux sessions du Conseil général de la Seine une durée exceptionnelle, puisque le département de la Seine est lui même une exception parmi tous les départements de la France.

Séance du 23 octobre 1843.

Les fonds votés dans les exercices précédents, pour le Palais-de-Justice, n'ayant pas encore reçu leur destination, le conseil approuvé l'emprunt d'un million sur ces fonds pour subvenir au complément de la dépense de la construction de la Nouvelle-Force (rue de Bercy).

Délibération du conseil par laquelle il refuse d'examiner les modifications dont pourrait être susceptible le projet de loi sur la police du roulage, attendu que ce projet embrasse des questions aussi graves que nombreuses, pour l'examen desquelles il faudrait beaucoup de temps.

Discussion du budget des prisons et vote des articles de ce budget.

Le conseil a rejeté les allocations, dont le total monte à 22,828 fr., demandées pour la création de surveillants destinés à faire maintenir l'exécution de l'article 10 du règlement général des prisons qui prescrit l'observation du silence.

Le conseil refuse également la demande de différents crédits, montant à 65,402 fr., à affecter au service des prisonniers, et ayant pour objet de fournir à ceux-ci du pain blanc pour la soupe, des gilets d'été et d'hiver, d'éclairer les petits dortoirs, d'acheter des livres, etc., etc.

Nous croyons que le conseil a bien fait de refuser la plupart de ces allocations. L'observation du silence exige au préalable la construction de pénitenciers dans lesquels il soit possible de l'obtenir. Tout le monde sait que le pain des prisonniers est déjà préférable à celui des troupes.

Les vêtements des prisonniers, tout en étant grossiers, suffisent pour les garantir contre les intempéries.

L'éclairage des petits dortoirs ou petites chambrées de cinq à six prisonniers, à l'instar des grands dortoirs, n'atteindrait pas le but moral que l'on se propose; cette lumière ne saurait prévenir ni empêcher les actes qui s'y commettent. C'est un surveillant qu'il faudrait pour chaque chambrée, ou plusieurs gardiens qui feraient continuellement la ronde.

Le *minimum* accordé aux prisonniers est bien au-dessus de celui de 10 à 12 millions de Français qui ne peuvent se procurer le nécessaire par le travail et la probité. Nous ne comprenons pas cette philantropie administrative qui voudrait faire aux criminels une vie plus douce qu'aux ouvriers laborieux. Serait-ce que l'on commencerait à comprendre que le crime a sa source dans les vices de l'organisation sociale ? Nous ne nous faisons point illusion à cet égard, et nous sommes bien assurés que cette idée, qui d'ailleurs conduirait à l'amélioration du sort des masses plutôt qu'à celle de la condition des prisonniers, n'est point ce qui a motivé la proposition refusée par le conseil.

Demain, 24 octobre, réunion des commissions pour continuer l'examen des affaires. Mercredi, 25, séance générale.

EXTERIEUR.

ORIENT. — TURQUIE. — Selon les correspondances particulières des feuilles allemandes, la Porte ne serait pas sans inquiétudes sur les suites de la révolution grecque. Les traditions de l'hétairie ne sont point oubliées dans la Thessalie, la Macédoine et la Thrace. L'Albanie, le Monténégro et la Bosnie donnent des embarras sérieux. La semaine dernière plusieurs bateaux à vapeur de la compagnie du Danube ont été nolisés pour jeter en toute hâte des troupes dans la Romélie.

— D'après des renseignements qui proviennent de la même source, la violation des droits du consulat de Jerusalem a donné lieu encore cette semaine à d'actives négociations. Rifaat-Pacha, informé que les dépêches de Paris prescrivaient à M. de Bourqueney une conduite énergique, et craignant sans doute qu'il ne renonçât à arborer le pavillon français à Jérusalem, a exigé de M. de Bourqueney une déclaration officielle engageant son gouvernement, mais l'ambassadeur s'y est obstinément refusé.

VALACHIE. — *Braïla*, 17 septembre. — Notre ville peut être regardée comme le foyer revolutionnaire de la Valachie. Les autorités locales paraissent avoir découvert une société illicite. On a arrêté hier une foule de personnes suspectes, d'origine bulgare, et on a saisi en même temps des armes. Les troupes sont consignées dans les casernes. Les maisons des chefs civils et militaires et les administrations sont gardées par des troupes. Après huit heures du soir personne ne doit être rencontré dans les rues sans lanterne. M. de Colta, consul russe à Galacz, a de fréquentes conférences avec les chefs civils et militaires qui antérieurement ont servi en Russie, et il assiste à tous les interrogatoires des personnes arrêtées, tandis que les autorités du district n'ont donné aucune connaissance aux consulats de notre ville du mouvement qui règne en ville.

GRÈCE. — *Patras*, 8 octobre. — L'effervescence continue à Athènes ; les modérés comptent sur l'arrivée de Koletti et de Maurocordato. L'Ambassadeur anglais a envoyé à Constantinople un bateau à vapeur pour prendre le prince, qui, sans doute, sera chargé de la direction des affaires, car Mataxas et ses collègues ne pourront se soutenir. — Maintenant que les Bavarois sont partis, les Grecs detestent les Fanariotes, qui sont destitués ou exilés (Maurocordato est de ce parti) L'ambassadeur anglais s'est hâté de reconnaître le nouvel ordre de choses. D'autres agents anglais ont agi dans le même sens. — Hier soir, le commandant de la frégate anglaise *Eagle*, stationnée devant Patras, a donné un bal à bord en l'honneur de la constitution. (*Gaz. d'Augsbourg.*)

EGYPTE. — *Alexandrie*, 25 septembre. — L'affaire de notre chemin de fer a pris une singulière tournure. Une maison anglaise s'était engagée à fournir les fers. Mehemet-Ali avait accepté ses propositions, mais après coup ses courtisans lui ont représenté l'immensité des dépenses des chemins de fer et le peu de profit qu'on en retire; le vice-roi fit donc connaître à la maison dont il s'agit qu'il ajournait l'exécution des chemins de fer, c'est-à-dire qu'il y renonçait. Le vice-roi se propose de visiter la Basse-Egypte et n'attendra pas que le petit bateau à vapeur destiné au sultan soit terminé. On assure que ce bateau reviendra à un million de thalaris. On emploie pour les franges des rideaux des pierres précieuses et des perles. Le chiffre du sultan est en diamants magnifiques. La galerie du bateau est en argent massif; mais le tout ne brille pas par un goût exquis. Malgré ce luxe exorbitant, le pays est plongé dans la plus grande misère. La classe laborieuse est misérablement nourrie. Les troupes ne sont pas payées depuis deux années.

26 septembre. — Hier matin, le vice-roi est parti pour le Caire : il n'y restera que quelques jours et se rendra ensuite dans la Haute-Egypte pour inspecter les travaux agricoles. Toute l'attention du pacha paraît s'être concentrée sur l'agriculture. (*Gazette d'Augsbourg.*)

CHINE. — On ne sait pas encore qui doit remplacer Elépoo à titre de commissaire. Mais on dit que Keying, vice-roi de Nankin, avec qui sir H. Pottinger a été en de très bons termes, doit régler définitivement les affaires, et Keshen le remplacera à Nankin. L'empereur désire que le traité soit arrangé, et de toutes parts se manifeste le désir d'être en bonne intelligence avec les Anglais. Les importations anglaises, à Canton, ont diminué de valeur. (*Overland-Bombay-Cour. du 26 août.*)

— Les nouvelles de la Chine, du *Bombay-Monthly-Times*, sont du 26 juin. Hwang, secrétaire judiciaire, et Heyting, général tartare, ont rendu visite à sir H. Pottinger à Hong-Kong. Hwang est un fort beau lion chinois. Ces mandarins ont été fêtes par les autorités, et ils ont paru charmés de l'accueil qui leur a été fait. Les habitants de Canton redoublent d'insolence vis-à-vis des étrangers. Sir H. Pottinger, pour prévenir les vols fréquents à Hong-Kong, a été forcé de publier une proclamation qui enjoint aux barques chinoises de s'éloigner du port à neuf heures du soir; de huit à dix heures du soir, les Chinois ne peuvent pas circuler dans les rues sans lanternes, et, à dix heures du soir, il faut qu'ils soient rentrés, ou bien qu'ils aient un permis des autorités anglaises. L'empereur de la Chine a ordonné que dans tous ses Etats on s'exerçât à la cible. Une grande récompense est promise aux habiles tireurs, ils pourront..... regarder en face S. M. I.

— Keying, commissaire impérial, est arrivé à Hong-Kong sur le bateau à vapeur *l'Akbar*; il a débarqué sous une tente qui avait été dressée pour le recevoir quelques jours auparavant. Afin de lui composer un cortège, étaient arrivés plusieurs mandarins de deuxième ordre, des domestiques et des soldats. Le cortège s'est mis en route au son d'une détestable musique chinoise : des coups de bambou stimulaient le zèle des musiciens. Lundi, dans l'après-midi, a eu lieu la cérémonie de l'échange des ratifications à l'hôtel du gouvernement. Après que le plénipotentiaire de S. M. B. et le commissaire impérial eurent échangé les titres officiels, une salve d'artillerie fut tirée, et l'Ile de Hong-Kong devint dès ce moment propriété de la couronne d'Angleterre. Sir H. Pottinger est nommé gouverneur de Hong-Kong, et le major Caine est premier magistrat de l'Ile. Le soir, le plénipotentiaire de S. M. B. donna un grand banquet en l'honneur du commissaire impérial. La plus grande gaîté présida à ce banquet. Les convives chantèrent de joyeux couplets, sir H. Pottinger lui-même se fit entendre. Le commissaire impérial chanta une chanson qui lui avait été apprise par le père de l'empereur actuel. On sait que ce commissaire appartient à la famille impériale, il est le tuteur de l'héritier du trône et le troisième personnage de l'empire. Les négociations pendantes relatives au nouveau tarif et à l'échelle des droits sont très avancées, mais il a fallu en référer à Pekin sur certains points. Elles ne se termineront probablement pas avant le mois d'août.

— Le gouvernement chinois fait de grands progrès dans l'industrie. Des canons ont été coulés par son ordre sur les modèles anglais. De plus, on sait qu'un grand nombre de mousquets et de fusils ont été achetés par les Chinois, et un bruit court qu'un ordre important pour des mousquets et des canons a été donné à une maison importante d'Amérique. Il est certain que les officiers civils et militaires de la Chine font tout leur possible pour éviter toute discussion pour les Anglais, mais on ne peut nier qu'il n'y ait dans les classes élevées une haine profonde pour l'Angleterre, et une horreur très grande pour la dernière invasion.

AFGHANISTAN. — Selon le *Bombay-Monthly-Times*, l'émir Dost-Mahomed-Khan a pris un grand ascendant à Caboul. Candahar est dans la confusion. Tous ceux qui se sont montré les amis des Anglais sont poursuivis.

— Le *British-Indian* annonce que le général Hugh Gough sera nommé commandant en chef de l'armée d'observation qui s'assemblera près du Sutledje dès que le froid sera venu.

HÉRAT. — Iar Mahomed, ministre de Kamram Shah, a fait enfermer son maître et a usurpé l'autorité souveraine à Herat. Les princes de la famille royale sont en fuite. Le prince Mahomed-Alumgeer, fils du sa[...] Kamram, s'est rendu à Péchawur dans l'espoir d'amener le gouvernement anglais à prendre fait et cause pour son père. L'influence de la Perse est en hausse à Hérat, et l'on frappe la monnaie au nom du shah. (*Overland-Bombay-Courier* du 26 août.

ANGLETERRE. — *Londres*. — Le poll de l'élection de la Cité donnait, à 2 heures de l'après-midi, les chiffres suivants ; pour le candidat libéral Pattison, 5,820 ; pour le candidat tory Baring, 5,691. (*Globe.*)

— A la fermeture du poll, à 4 heures, pour l'élection du représentant de la cité au parlement, le résultat présentait les chiffres suivants : Pattison, 6,535; Baring, 6,334. — Majorité pour M. Pattison, 201. (*Sun.*)

— Un grand meeting des partisans du commerce libre s'est tenu à Manchester jeudi. Le nombre des personnes qui assistaient à cette imposante réunion était d'au moins 10,000. M. Cobden a prononcé un discours qui a produit un grand effet sur l'assemblée. (*Morn.-Chronicle.*)

— Nous savons de bonne source que l'argent de Batta, provenant de la rançon de Canton, sera délivré dans le courant du mois prochain. Des ordres sont déjà partis de la trésorerie pour les arrangements nécessaires à sa distribution, et cette ratification a dû être déjà payée aux armées de l'Inde qui ont fait partie de l'expédition. On est naturellement désappointé en considérant la somme peu importante qui revient aux vainqueurs, surtout quand on songe que les habitants de Canton, conduits par Howka, sont venus offrir six millions de dollars pour sauver leur ville. (*Standard.*)

Edimbourg, 17 octobre. — Le duc de Bordeaux quittera notre ville samedi pour se rendre à Fordel, chez l'amiral sir Philip, qui a été utile à Charles X et à un grand nombre de nobles français lors de l'expédition de Quiberon, en 1796.

On pense que le prince restera plus long-temps en Ecosse qu'on ne l'espérait, et qu'une maison va être splendidement montée à Edimbourg pour S. A. R. et sa suite. (*Globe.*)

IRLANDE. — *Dublin*, 19 octobre. — Il paraît que le gouvernement va poursuivre séparément M. Duffy, rédacteur de la *Nation* ; M. O'Callaghan, auteur du Livre-Vert (*Green-Book*), et M. Barrett, rédacteur du *Pilote*, pour avoir cherché à séduire l'armée.

— M. Smith O'Brien, représentant de Limerick, est allé aujourd'hui au Corn-Exchange, et, après avoir payé sa souscription, il a autorisé le secrétaire à le proposer au prochain meeting comme membre de l'association.

Les journaux de la province sont remplis de meetings où les résolutions générales ont été d'exprimer une haute confiance dans le libérateur et de protester contre les procédés inconstitutionnels du gouvernement. (*Morning-Advertiser.*)

— Selon toutes les probabilités, les débats du procès d'O'Connell ne commenceront pas avant le 27 novembre. (*Sun.*)

— Le *Cheltenham-Chronicle* contient un article sur l'Irlande où il traite O'Connell de *vieux traître à tête grise*, et les repealers de *ruffians rebelles*. Il termine ainsi :

« Nous n'avons soif du sang d'aucun homme, mais nous pensons que ce serait un jour béni pour l'Irlande que celui où on assisterait à la pendaison de l'*artificieux agitateur*. »

ESPAGNE. — *Madrid, 16 octobre.* — La séance de la chambre des députés de ce jour a été consacrée à l'élection de la commission permanente de vérification des pouvoirs. La commission des cinq a été d'avis qu'il fallait, dès à présent, valider un certain nombre d'élections. Les rapports seront discutés demain.

— Le gouvernement a reçu la nouvelle qu'Astorga s'est prononcée contre Léon, et que dans la première ville on est décidé à aider puissamment le gouvernement à réprimer le mouvement de Léon. Le général

---

J'ai vu souvent aussi de véritables étudiants, des étudiants tout jeunes, qui s'extasiaient de joie devant ce puissant témoignage de l'amour de la science, lequel amour, disaient-ils, devait s'infiltrer peu à peu dans le sein des classes ouvrières, et produire bientôt des merveilles... Elle avait raison, cette jeunesse, le temps actuel est fécond en prodiges, en Prodiges de Chimie !!! Le vin de Rouen, par exemple, une heureuse mixtion d'esprit de pommes de terre, de poiré nouveau, de bois de campêche et de racine d'iris qui remplace agréablement le Château-Margaux sur les meilleures tables; le Thé au Chromate de plomb, un digestif qui n'a d'autre inconvénient que de communiquer la colique des peintres aux estomacs paresseux qui en font usage; la Brioche au Sulfate de cuivre, substance vénéneuse peut-être, mais qui rachète au centuple ce léger inconvénient par la charmante couleur blanche dont elle décore la pâte; la bierre à la strychnine (noix vomique), si préférable au houblon par la modicité de son prix... Est-ce que le gouvernement ne pourrait pas fermer les cours de chimie, pendant une cinquantaine d'années seulement, pour cause de salubrité publique ?

Les progrès de la science m'ont entraîné bien loin de mon sujet, car, en jetant par hasard les yeux sur le frontispice de cet article, je viens Pharsale :

Il (César) engagea à tout prix les meilleurs guerriers gaulois dans ses légions ; il en composa une légion tout entière, dont les soldats portaient une *alouette* sur leur casque, et qu'on appelait pour cette raison l'*Alauda*. Sous cet emblème tout national de la vigilance matinale et de la vive gaîté, ces intrépides soldats passèrent les Alpes en chantant, et jusqu'à Pharsale poursuivirent de leurs défis les taciturnes légions de Pompée. L'*alouette gauloise* conduite par l'aigle romaine prit Rome pour la seconde fois et s'associa aux triomphes de la guerre civile.

L'alouette gauloise, l'alouette de France, qui a pris deux fois Rome, la maîtresse du monde !

On sent bien que je n'irai pas affadir la saveur d'un tel morceau d'éloquence par mes commentaires insipides ; je demande seulement, comme corollaire du témoignage authentique de M. Michelet, et comme revendication pour mon pays d'un glorieux fait d'armes national, qu'il soit admis désormais que c'est bien *Jules-César*, assisté de guerriers *gaulois*, qui a vaincu les Romains de Pompée dans les champs de Pharsale, et non pas *Annibal*, assisté des soldats de Guernica, comme on l'avait cru généralement jusqu'à ce jour... dans les bureaux du *National*.

possible de la distinguer à dix pas. Le Créateur lui a donné cette couleur terne, comme au lièvre, pour la dérober à la vue de ses nombreux ennemis; car elle a pour ennemis l'homme et tous les tyrans de l'air. L'émerillon et le hobereau ne vivent que d'alouettes. L'alouette, c'est le travailleur des champs livré à la rapacité de tous les parasites, comme le rouge-gorge. Tous deux égaient de leurs chansons touchantes les rudes labeurs de l'homme ; l'un le travail de la charrue, l'autre celui de la cognée; l'homme leur fait à tous deux une guerre acharnée à raison de la délicatesse de leur chair.

Je conserve sur la conscience, comme le souvenir de bonnes actions dont il me sera tenu compte un jour, les services que j'ai rendus en maintes circonstances à de pauvres alouettes poursuivies avec acharnement par un émerillon. L'occasion n'est pas rare d'assister à ces luttes de la force contre l'adresse dans les plaines de la Lorraine, de la Champagne et de la Picardie. L'émerillon fond d'abord avec la rapidité de l'éclair, et par une marche oblique, sur l'alouette au moment où celle-ci vient de se lever. Si l'alouette, prévenue à temps, peut se détourner, l'émerillon est obligé de fournir encore une longue course en

[Zur]bano a envoyé un bulletin annonçant une petite victoire sur les ré[vo]ltés de Saragosse, et Prim écrit qu'il se fera tuer ou qu'il entrera à [G]irone.

— Le duc de Rivas ayant acquis la certitude que le ministère n'accep[te]rait pas la démission qu'il voulait offrir, a présidé le sénat en l'ab[se]nce de M. Onis.

— Samedi, un grand nombre d'étudiants en médecine et en chirur[gie] se sont réunis au collège de San Carlos, dans le but de rédiger et de [si]gner une pétition au gouvernement relativement au nouveau plan d'é[tu]des médicales. Il paraît qu'une autorité militaire vint intimer aux éle[ve]s de se retirer, et qu'après quelques contestations, la force armée é[tan]t arrivée, les étudiants se dispersèrent.

— On assure que le gouvernement a défendu expressément de déli[vr]er des passeports à qui que ce soit pour la province de Saragosse et [mê]me pour l'Aragon.

— Le capitaine-général de la Havane, don Geronimo Valdès, aurait, [di]t-on, refusé de donner son poste à M. O'Donnell, tout en offrant d'o[bé]ir aux ordres qui lui sont intimés, dès qu'il y aura un gouvernement [lé]gal au lieu du gouvernement transitoire qui une partie de la nation [re]pousse. (*Eco del Comercio*)

— Hier, le bruit a couru que Palencia, Zamora, Oviedo, Gijon et d'au[tr]es villes de la Galice, se sont prononcées dès qu'elles ont connu le sou[lè]vement de Léon. Ce qui paraît plus certain, c'est le prononciamiento [de] Valladolid. On assure même que les troupes parties de ce point pour [so]umettre Léon, se sont prononcées à Rio Seco, et ont continué leur route [po]ur cette capitale.

— Il paraît que le régiment provincial de Ségovie, qui se trouvait à [Gu]adarrama, près de Madrid, s'est prononcé avant-hier soir et s'est di[rig]é sur la capitale. On dit qu'un corps de quarante cavaliers envoyés [po]ur observer les mouvements du régiment révolté s'est réuni à lui. On [as]sure même que cet exemple a été suivi par un bataillon envoyé à la [po]ursuite de ces troupes.

— Depuis avant-hier on ne peut sortir de Madrid sans être muni d'un [lais]sez-passer spécial. A chaque porte de la ville stationnent un officier [et] un agent de police. On ajoute que toutes les troupes sont sous les ar[mes] et que l'on redouble de surveillance. (*El Espectador*.)

CATALOGNE. — D'après une communication du comte de Reus, les [ba]tteries devraient être prêtes à commencer le feu contre Girone le 15. [Il] avait été stipulé entre le comte de Reus et les rebelles de Girone [qu]'il serait permis aux femmes, aux enfants et aux vieillards de sortir [de] la ville; mais le comte de Reus ayant appris que cette permission [n'ét]ait pas accordée aux familles des personnes attachées à la cause [na]tionale, que les révoltés gardaient comme otages, fit suspendre la [co]nvention et obligea ceux qui étaient sortis de la place à y rentrer. [La] tranquillité publique est assurée dans le Lampourdan et dans tou[tes] les provinces de Girone. (*La Verdad*, du 16 octobre.)

— On lit dans le *Phare des Pyrénées*, du 20 octobre :

« Nos dernières nouvelles de Barcelone sont du 16. A cette date, il [n'y] avait rien de changé dans la situation de cette ville; on continuait [le] feu de part et d'autre. — La junte avait rendu un décret d'après le[que]l tous les hommes, depuis l'âge de 17 ans jusqu'à celui de 60, sont [obli]gés à Barcelone de prendre les armes sous peine de mort. La patulea [s'ét]ait livrée à des excès; des magasins de comestibles avaient été pil[lés]. Le bateau à vapeur *Isabelle II* a capturé dans le golfe de Roses un [ba]rco-côtes de la douane qui portait des munitions de guerre pour les [in]surgés. M. Mejean, élève-consul à Barcelone, est arrivé à Roses à bord [de] la gabarre *le Mahé*. M. Mejean se rend à Figuières, où il est envoyé [par] M. de Lesseps, afin de protéger au besoin les intérêts de nos compa[trio]tes établis dans cette ville. »

— On lit dans le *Journal de Toulouse*, du 20 octobre :

« Il y a sur la rade de Barcelone 10 navires de guerre, 5 anglais et 5 [fr]ançais. La division française a successivement donné asile, à son bord, [à p]lus de 6,000 émigrés français, suisses et espagnols, qui ont été nour[ris] avec les vivres de la division. On confectionne chaque jour le pain à [bor]d des navires, et l'on envoie des provisions à Barcelonette. »

[A]LLEMAGNE. — BAVIÈRE. — La mission de M. de Wallerstein [su]r Paris et Londres n'est un mystère pour personne. S. M. le roi de [Ba]vière implore le secours de la conférence de Londres pour son fils le roi [Ot]hon, dont le trône est chancelant. Le roi Louis compte beaucoup sur [la] France et l'Angleterre, mais plus encore sur la première de ces puis[san]ces.

PRUSSE. — La *Gazette générale de Prusse* parle de la révolution [gr]ecque en termes peu favorables. Elle s'étonne que la garnison d'une [vil]le de 22,000 âmes n'ait point été plus forte : 1,000 hommes ne suffi[sai]ent point pour contenir une pareille population. Selon le journal [pr]ussien, les feuilles anglaises et françaises ont jugé ce mouvement avec [be]aucoup trop de légèreté.

— On écrit des *bords du Rhin*, 16 octobre :

« On pense généralement que M. le comte Bresson reviendra à Berlin [et n]'ira pas à Madrid en qualité d'ambassadeur. »

(*Corr. de Nuremberg*.)

— *Berlin*, 18 octobre. — M. Bresson a quitté notre ville, accompa[gné] de sa famille; il se rend à Paris.

DUCHÉ DE BADE. — *Carlsruhe*. — M. Maurice de Haber, qui, en sor[tan]t de prison s'était rendu en France, est revenu ici ces jours derniers, [av]ec deux Français, pour reprendre, avec M. de Sarachaga, témoin du [ma]lheureux Gœler, dans son duel avec M. de Verefkin, cette déplorable [affai]re qui a tant fait de bruit parmi nous. M. de Sarachaga, qui s'est conduit en homme d'honneur dans cette affaire, a refusé formellement de se battre, et avec raison. La police a forcé les deux Français arrivés avec M. de Haber à repasser la frontière.

INTÉRIEUR.

Une décision du 22, rendue sur le rapport de M. le ministre de la marine, a réglé comme il suit la composition de la commission supérieure chargée de centraliser à Paris les travaux des commissions nommées dans les cinq grands ports pour l'examen des questions relatives à la construction, à l'organisation et à l'armement des bâtiments à vapeur : MM. le ministre, président; le vice-amiral Hugon, vice-président; le prince de Joinville, les directeurs des ports et du personnel, les inspecteurs généraux du génie maritime et de l'artillerie de marine, un capitaine de vaisseau, un ingénieur de marine de première classe, un lieutenant-colonel d'artillerie de marine, deux capitaines de corvette, deux lieutenants de vaisseau, un sous-commissaire de marine, chef du bureau des bâtiments à vapeur, secrétaire. (*Moniteur*.)

— Par une décision récente, les régiments de cavalerie stationnés en Alsace seront autorisés, à dater du 1er janvier prochain, à pourvoir à leur remonte par voie d'achat direct. (*Moniteur parisien*.)

— M. le préfet du Finistère avait signalé à M. le ministre de l'intérieur, sur le rapport de M. le sous-préfet de Brest, comme s'étant honoré par des traits de dévouement dans plusieurs incendies, le sieur Jourdain (François-Marie-Alphonse), sous-brigadier des douanes, à Brest, et déjà titulaire de plusieurs médailles en argent.

M. le ministre a rendu compte au roi de la courageuse conduite de ce citoyen, et, sur sa proposition, Sa Majesté, par décision en date du 9 août dernier, l'a autorisé à décerner au brave Jourdain une médaille d'honneur en or.

Par décision du même jour, des médailles d'honneur en argent ont été accordées à MM. Collet (Emmanuel), Bruneau, Jézégabel (Yves); et Creteau Hippolyte, de Châteaulin, qui, dans diverses circonstances, ont fait preuve de dévouement et de courage. (*Armoricain*.)

— On écrit de Toulon, le 18 octobre :

« Le bateau à vapeur de la correspondance d'Afrique n'a pas encore paru; il est attendu depuis hier. Ce retard doit être attribué au mauvais temps qui règne dans nos parages depuis quarante-huit heures. » (*Moniteur parisien*.)

— La pêche des huîtres a été ouverte le 16 octobre dans la baie de Cancale, et c'est le 25 qui a été fixé pour le jour où seront passés à Cancale les contrats entre les pêcheurs et les marchands d'huître.

— Le ministre de la marine a reçu du préfet maritime de Lorient l'avis que le vaisseau *le Jupiter*, parti de Brest le 16 octobre, avait démâté de ses trois mâts de hune dans la nuit qui avait suivi son départ. Après cet événement, ce vaisseau a fait route pour Lorient; dès qu'il a été aperçu, les bâtiments à vapeur *le Cuvier* et *l'Espadon* ont été envoyés pour le conduire en rade; le 19, au soir, il était en sûreté en dehors du Port-Louis, où tout fait supposer qu'il aura pu entrer à la marée du 20. (*Messager*.)

Faits divers.

Le *National* signale des manœuvres dont la halle aux grains serait, selon lui, le théâtre, et qui auraient pour résultat de donner aux farines un prix fictif, et par suite d'exagérer le prix du pain. Si ces manœuvres ont lieu, en effet, l'administration ne saurait trop tôt s'en enquérir et y pourvoir. C'est déjà trop des jeux de bourse; il ne faut pas que la tolérance de l'administration laisse s'établir les jeux de halle. L'intérêt de l'ordre public, et surtout celui des classes nécessiteuses ne permettent pas d'hésitation à cet égard. (*Presse*.)

— Pendant que l'archevêque de Lyon fait entendre au gouvernement le langage de la menace, nos ministres remettent sur le tapis la création abandonnée d'une grande aumônerie. Le titulaire serait M. le cardinal-évêque d'Arras, comte de la Tour-d'Auvergne. Il réunirait les titres de grand-aumônier et d'abbé primatial du chapitre de Saint-Denis. Les bulles sont arrivées de Rome. (*Constitutionnel*.)

— L'immense fourniture de charbon de terre pour l'alimentation des paquebots à vapeur de la France, dans les grands ports des Echelles du Levant, vient d'être adjugée à M. Jackson, de Londres, à raison de 4 fr. 47 cent. le quintal métrique. La fourniture de Marseille a été adjugée à M. Talabot, et celle de Calais à M. Pequet de Beaurepaire. Quant aux approvisionnements de Bastia et d'Ajaccio, il seront remis en adjudication le 17 novembre. (*Messager*.)

— La compagnie d'Anzin vient de découvrir dans la concession d'Hasnon, qu'elle a récemment achetée, une nouvelle veine de charbon à la profondeur de 125 mètres. (*Tribune du Nord*.)

— La caisse d'épargne a reçu, dimanche 22 et lundi 23 octobre 1843, de 4,617 déposants, dont 546 nouveaux, la somme de 674,369 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à 704,000 fr.

— Le *Moniteur* et le *Messager*, qui avaient démenti la *Gazette d'Augsbourg* dans son récit sur le refus de passeport de l'Autriche à M. le *marquis de Dalmatie*, ne démentent pas la *Gazette officielle de Milan*, qui a accordé ce passeport à M. le *marquis Soult*. (*Gazette*)

— M. le vice amiral préfet maritime de Toulon a présidé, il y a quatre jours, la cour martiale du port, qui s'était réunie à l'effet de juger un forçat accusé d'assassinat sur la personne d'un de ses camarades. L'accusé a été condamné à la peine de mort. (*Idem*.)

— A diverses reprises plusieurs journaux ont parlé des pertes énormes supportées par la banque des jeux établie à Baden-Baden. Voici ce qu'il y a de vrai à ce sujet :

Une première fois un jeune seigneur russe, le baron de N.., enleva une trentaine de mille francs, et successivement quelques autres sommes assez rondes! Ce baron est ce qu'on appelle un beau joueur. Il arrive dès le matin, tire d'un air distrait deux ou trois rouleaux de mille francs; puis mettant négligemment sa main dans son gilet, il joue vingt-cinq louis au rouleau masse en avant—et paroli. Au moyen de ce système, il a réalisé jusqu'à présent des bénéfices considérables, qu'il a eu le bon esprit de convertir en rentes sur le *Lombard*, à Saint-Pétersbourg.

Le second échec de la banque a eu pour auteur un Espagnol, M. Canales, qui, dans une passe heureuse, a gagné quarante mille francs. Sa manière de jouer diffère essentiellement de celle du baron; il procède par les alternes, et le changement de couleur, qui est d'habitude si fatal aux pontes, lui réussit presque toujours.

Les autres joueurs les plus favorisés ont été un noble silésien, puis un seigneur hongrois qui jouit, dit-on, d'une fortune colossale. Les sommes qu'ils ont gagnées peuvent former, avec celles dont nous venons de parler, un total de 200 à 250 mille francs. Voilà à quoi se montent les pertes de la banque. Quelque considérables qu'elles paraissent au premier abord, elles ne sauraient empêcher celle-ci d'avoir réalisé, dans sa campagne, de très beaux bénéfices. Cela s'explique parfaitement quand on songe que parmi les malades qui fréquentent Baden tous les ans, il y en a hardiment moitié qui jouent, et hardiment aussi sur cette moitié les dix-neuf vingtièmes qui perdent.

(*L'Indépendant de la Moselle*.)

— M. Henri Heine, qui depuis treize ans séjourne en France, vient de quitter Paris pour aller voir sa vieille mère à Hambourg. L'ambassadeur de Prusse a refusé de viser son passeport. M. Heine est parti néanmoins et s'est exposé aux tracasseries qui pourraient l'attendre dans son pays à raison des ouvrages qu'il a publiés contre la diète et contre la Prusse.

— On écrit de Gravelines :

« Dans la nuit du 17 au 18 de ce mois, une tempête affreuse a régné en mer, aux abords de notre port. De 40 à 50 bateaux partis pour la pêche au hareng, plusieurs n'ont pas reparu le lendemain matin, et tout fait craindre qu'ils ne soient perdus corps et biens. »

— Ce soir, à l'Opéra Comique, *Richard* et le *Puits d'Amour*, par les premiers sujets.

Un vol d'une rare audace a été commis à Lyon dans la nuit du 19 au 20 courant. Les bureaux de MM. Brettmayer, de la compagnie générale des bateaux à vapeur sur le Rhône, place de la Charité, ont été fracturés, et un group de dix mille francs, appartenant à une maison de cette ville, y a été enlevé. La police est à la recherche des voleurs.

— Un employé de l'administration des postes à Paris a été arrêté hier à son bureau comme inculpé de suppressions de lettres et de soustraction des valeurs contenues dans les lettres supprimées. Au moment même où il a été arrêté, il venait d'enlever deux billets de banque renfermés dans deux lettres à la destination de Toulouse. Il était employé au triage. (*Gazette des Tribunaux*.)

— Dans la matinée du 7 courant, au moment où la femme du journalier F. J. Devaux rentrait à son domicile, à Moffans, elle y trouva un inconnu qui avait profité de l'absence des habitants de la maison pour s'y introduire, et qui était en train de fouiller dans une armoire. Ne doutant pas que ce ne fût un voleur, la femme Devaux se jeta sur lui et tenta de lui barrer le chemin. Mais, après une lutte de quelques instants, l'inconnu parvint à s'échapper et prit la fuite à travers la campagne. La femme Devaux, cependant, se mit à le poursuivre en criant : « Au voleur! » et, comme il arrivait à l'entrée d'un bois, elle parvint, aidée seulement de la femme Lamagdeleine, à le saisir et à l'arrêter de nouveau. Vainement celui-ci s'efforça-t-il de les intimider par ses menaces : ces deux courageuses femmes l'étreignirent vigoureusement et l'empêchèrent d'user contre elles d'un couteau dont il s'était armé.

Bientôt, aux cris qu'elles poussèrent, survinrent quelques hommes qui leur prêtèrent main-forte et conduisirent l'individu devant M. le maire de Moffans. Interrogé sur son nom et son domicile, il a dit qu'il se nommait Nicolas Halem, et qu'il habitait la commune de Vyt-les-Lure. Comme il ne se trouvait pas de gendarmes sur les lieux, M. Mongenot, commandant le bataillon de garde nationale de Frotey-les-Lure, s'est offert, dans son zèle pour la sûreté des citoyens, ainsi que le sieur Devaux, à conduire cet individu à Lure, où ils l'ont mis à la disposition de M. le procureur du roi. (*Impartial de Besançon*.)

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse du 19 :

« Le nommé Lacroix, cordonnier, rue Montaudran, avait quitté sa femme depuis une quinzaine de jours. Avant-hier, il a voulu revenir auprès d'elle, mais celle-ci ayant fait des difficultés pour le recevoir, Lacroix s'est mis à lui porter des coups de couteau. Leur fils, âgé de onze ans, s'est précipité pour lui arracher des mains l'instrument fatal et s'est blessé lui-même à la main. Aussitôt Lacroix a tourné sa fureur sur lui-même et s'est fait une entaille à la gorge. Deux gendarmes accourus au bruit de cette affreuse scène ont conduit ce malheureux tout couvert de

---

[Pa]tre, elle le quittera pour s'élancer dans l'espace et commencer ses [év]olutions gracieuses d'ascensions et de descentes rapides. Et aussitôt [qu]e le chatoiement de la glace mobile aura frappé ses yeux, elle se pré[cip]itera sur l'appareil, non pas pour s'y mirer, comme disent les poètes, [ma]is bien pour y chercher l'image du soleil. Quelquefois elle restera [im]mobile dans l'air au-dessus du miroir, les ailes déployées, les pattes [pen]dantes, dans l'attitude du bonheur extatique; on dit alors qu'elle fait le [Sai]nt-Esprit. Les apprentis tireurs choisissent ce moment pour la man[qu]er, ils appellent ça tirer au vol. L'émerillon qui vise sa proie; le mâle [de] la bécassine au printemps, quand il plane à portée du nid de sa fe[me]lle; le pigeon et la tourterelle, sont les seuls oiseaux à ma connais[san]ce qui fassent le Saint-Esprit; c'est la plus élégante et la plus gra[cieu]se de toutes les attitudes de l'oiseau. La religion catholique a été [bie]n inspirée de choisir la colombe en extase pour emblème de l'Esprit-[Sa]int.

La chasse au miroir est la plus amusante de toutes les chasses à l'a[lou]ette; ce n'est pas la plus fructueuse.

La plus terrible de toutes est celle de la pantière, un énorme filet [d']un mètre et demi de haut, dans le genre du hallier, avec lequel on [...] le sillon au balai et à la pelle, et d'y tendre ses collets. La neige est la mort du gibier. La prochaine loi sur la chasse devra contenir un article spéciale qui interdise formellement la chasse en temps de neige, sous les peines les plus sévères. Quelques préfets, et notamment ceux du Nord et de Saône-et-Loire, ont déjà pris l'initiative de cette interdiction.

L'alouette perche rarement, mais elle perche; le cochevis (alouette huppée des carrières de Montrouge) affectionne les toits de chaume; la mauviette, petite espèce à queue courte, perche aussi et chante de nuit : une observation que je n'ai trouvée écrite dans aucun auteur. Les farlouses des prés, des champs, des bois, complètent, avec les précédentes, la grande famille des alouettes de France. L'alouette de mer appartient à un autre ordre d'oiseaux. Toutes ces espèces nichent à terre, excepté la farlouse des bois. Elles vivent parfaitement en captivité, et prennent même leur mal en patience. Il faut peu de chose à ces pauvres travailleurs pour les mettre en gaîté.

La grive est arrivée depuis douze jours à Meudon; il n'en aura plus dans huit jours; c'est tout ce que j'ai à dire aujourd'hui de la grive, gibier non moins délicat au goût que difficile à tirer au vol. J'absous les Lucullus et les Apicius de l'ancienne Rome de leur passion et de leurs folles [...] Bugey et le département de l'Isère. Presque toutes les bécasses du nord passent par là pour gagner l'Apennin et l'Afrique. J'ai lu quelque part que le pont d'un vaisseau qui était à l'ancre dans le port de Dunkerque fut, par une belle nuit d'octobre, assailli d'un déluge de bécasses qui avaient probablement éprouvé quelques contrariétés de la part du vent dans la traversée de la Manche, et qui s'étaient jetées sur le premier terrain solide qu'elles avaient rencontré. J'ai chassé la bécasse en Afrique dans les lauriers-roses de la Mitidja, ce qui fait que je suis plein de mépris pour le peu qu'on en tue en France. Il est vrai que si on en tue moins à Paris que sur les rives empestées de l'Arratch, on les y accommode mieux, ce qui est une sorte de compensation que je sais apprécier.

La bécasse niche peu en France : elle habite l'été les pays de montagne du nord; elle aime les prairies en pente arrosées par les eaux des neiges. C'est un oiseau de nuit, à la figure stupide et dont l'intelligence tient tout ce que promet son œil. On la prend au collet et au rejet. En ce moment et jusqu'au 1er décembre, suivant le temps, il faut l'affûter le soir dans les mares des bois. Cette chasse peu agréable exige un grand fonds de patience et un paletot suffisamment doublé.

sang devant le commissaire de police qui l'a fait conduire à l'hospice de la Grave. Aucune des blessures n'est dangereuse. »

— *Dévouement d'un malheureux.* — Le fait suivant, dont les douloureux détails nous sont garantis par le correspondant digne de toute confiance qui nous les transmet du département de l'Eure, nous a paru mériter d'être enregistré comme un exemple heureusement rare d'infortune et de résignation.

L... T... appartenait à une honorable famille; il suffirait, pour entémoigner, de dire qu'il était cousin du général de L..., qui eut pendant plusieurs années un commandement en Afrique. Veuve de bonne heure, la mère de T... fut ruinée par des spéculations commerciales, et vint mourir dans un hôpital de Paris. L... T... était bien jeune alors; il n'avait pas d'état, il se fit domestique; mais peu habile, malgré sa bonne volonté, et fort mal partagé du côté des avantages extérieurs, il déplut aux différents maîtres près desquels il fut placé, et qui le congédièrent successivement. Le pauvre garçon, qui avait du cœur, se raidit contre la mauvaise fortune; il chercha du travail partout, et en accepta à toute condition. Mais une maladie chronique vint alors l'assaillir; il n'en guérit qu'imparfaitement, demeura trop faible pour travailler, et s'adressa pour la première fois à son cousin le général. M. de L... lui envoya quelques secours, puis il partit pour l'Afrique.

T... ne sut dès-lors à quel saint se vouer; mourant de faim, de froid, de fatigue, car c'était en novembre, et il couchait depuis dix jours sur le pavé, il parvint à se faire admettre à l'hôpital de la Charité. Cette fois, du moins, le malheureux passa la nuit dans un lit, mais le lendemain on le congédia: les médecins avaient déclaré qu'il n'était pas suffisamment malade pour qu'un lit lui fût accordé.

C'était le temps des bals, des joyeuses soirées; T... pensa à gagner quelques sous en ouvrant, la nuit, les portières des voitures. Mais il y a à Paris une sorte de corporation d'ouvreurs de voitures qui ne souffrent pas que l'on empiète sur ce qu'ils appellent leurs droits. T... fut attaqué par ces individus, battu à outrance, laissé pour mort sur le pavé. Cette fois, du moins, il eut le bonheur d'être reçu à l'hôpital et d'y séjourner. Au bout d'un mois, toutefois, il lui fallut en sortir, à son grand regret.

La misère et ses tortures revinrent. T..., après avoir fait des efforts inouis pour pourvoir à sa subsistance, allait se jeter à la rivière, près du pont au Change, lorsqu'il aperçut un homme que quatre fusiliers conduisaient en prison. « Qu'il est heureux! se dit-il, il va coucher sur de la paille! » Ce fut, pour cet infortuné, comme un trait de lumière; renonçant au suicide, il alla droit au premier sergent de ville qu'il aperçut, et le pria de l'arrêter.

— C'est impossible, lui dit le sergent; vous n'avez pas commis de délit.

— Mais j'allais me noyer lorsque vous êtes arrivé de ce côté.

— Vous auriez eu grand tort; mais, vous fussiez-vous noyé, ce n'aurait pas été de mon ressort.

Le malheureux se souvint alors que la mendicité est un délit; il se hâta de demander ostensiblement l'aumône au premier passant, et le sergent de ville l'arrêta. Un mois après, et alors que l'on était au cœur de l'hiver, la 6e chambre acquitta T..., et ordonna qu'il fût mis en liberté. Le malheureux était au désespoir: il avait mangé et dormi en prison du moins! Il mendia de nouveau, dans l'espoir d'être renvoyé en prison; cette fois il fut réclamé par sa sœur de lait, femme d'un cultivateur du département de l'Eure, qui avait entendu parler de sa misère. Cette brave femme l'emmena à vingt lieues de Paris, et lui fit trouver de l'emploi dans une filature, où il gagna 90 centimes par jour.

T... était employé depuis plusieurs mois dans cette fabrique, lorsque, dimanche dernier, se promenant sur les bords de la rivière d'Epte, il aperçut un jeune pâtre qui, voulant casser une branche de saule, glissa sur la terre humide, et, lancé par l'effort qu'il avait fait, alla tomber au milieu de la rivière. T..., bien que ne sachant pas nager, s'élance au secours de l'enfant; il l'atteint, l'entraîne vers la rive; mais de ce côté, la profondeur de la rivière était plus grande; l'eau lui couvre les épaules, il ne peut se soutenir; réunissant toutes ses forces, il pousse vers le rivage le jeune pâtre qui s'y cramponne et se sauve. Aux cris de ce dernier, plusieurs personnes accourent. T... est retiré du fond de l'eau où déjà il était demeuré quelques minutes: des secours lui sont prodigués; il rouvre les yeux: « Merci, mon Dieu! dit-il d'une voix faible; une fois au moins ma vie aura été bonne à quelque chose! » Sa tête, qu'il s'était efforcé de soulever, retomba sur l'herbe, et il expira.

Nous croyons devoir répéter que tous ces détails sont parfaitement exacts: des raisons de convenance qu'il est facile d'apprécier nous ont seules empêché d'imprimer en toutes lettres le nom de l'infortuné dont notre correspondant retrace la déplorable vie et la fin touchante.

(*Réforme.*)

— Mercredi dernier, jour de la Saint-Luc, un crime a été commis sur les glacis de la place de Douai avec des circonstances que l'on dit atroces.

Il était près de neuf heures du soir, la nuit était obscure; cinq jeunes filles de la campagne, employées comme ouvrières dans une filature de cette ville, regagnaient leur demeure. Des hommes ivres, que l'on dit être des ouvriers plafonneurs, les aperçurent, vinrent à elles et leur firent des propositions déshonnêtes. Sur le refus des jeunes filles, une d'elles, la plus jeune et la plus jolie, fut choisie pour victime. On la saisit, on étouffe ses cris et on se livre sur elle à tous les excès de la brutalité. Une de ses compagnes veut la défendre, on lui enfonce un mouchoir dans la bouche pour l'empêcher de crier au secours. Un jeune homme de Sin, passant d'aventure en cet endroit, veut arracher la victime aux mains forcenées qui la retiennent, on s'empare de sa personne et on le maltraite d'une manière horrible.

La justice informe sur ce drame hideux, qui viendra probablement bientôt se dénouer devant la cour d'assises. (*Mémorial de la Scarpe.*)

VARIÉTÉS.

UNE ANECDOTE SUR CALERGI.

Nos lecteurs ne seront pas fâchés de connaître une circonstance intéressante de la vie de Calergi, ou plutôt Kalergi, le chef de la révolution qui doit donner à la Grèce un gouvernement représentatif. M. Kalergi passait pour l'un des partisans les plus prononcés de la politique russe, à l'époque où M. Bory de Saint-Vincent explorait la Grèce et jouissait de la confiance intime du président Capo d'Istrias. Dans le tome II de la relation de la commission scientifique de Morée, le savant voyageur, après avoir entretenu le lecteur de la merveilleuse beauté de madame Kalergi et de son énergie, ainsi que de ses dispositions malveillantes contre les Français, raconte l'anecdote suivante:

Kalergi était premier aide-de-camp du président, et l'avait accompagné à Modon, dans la tournée où j'eus l'honneur de voir Son Excellence pour la première fois; il s'était signalé fort jeune entre les capitaines dans la guerre de l'indépendance, où il débuta par une action d'éclat dont le pays retentissait encore. Avant, vers le mois de mai 1825, réuni dans Nauplie une bande de Crétois, et s'étant embarqué pour seconder l'insurrection des Sphakiotes, montagnards de Candie, dont les mœurs ont beaucoup de rapports avec celles du Magne, il enleva en passant le fort de Grabousse, situé sur un roc entouré d'eau, réputé imprenable, et que défendait une assez forte garnison turque. Se trouvant ensuite à la déplorable bataille où l'héroïque Karaïskakis reçut la mort, et que les Grecs perdirent sous Athènes, autant par la fanfaronnerie de lord Cochrane que par l'ineptie du général anglais Church, il fut fait prisonnier les armes à la main, et dut la vie en cette occasion à son audacieuse présence d'esprit. Ceux qui l'avaient appréhendé au corps étaient de ces espèces de condottieri albanais qui, faisant la guerre à leurs frais, ne retirent d'autre fruit des périls qu'ils affrontent que le pillage qu'on leur tolère; ils entraînaient leur proie devant Rechil-Pacha, occupé en ce moment à faire couper les têtes dont il voulait faire un envoi des mieux conditionnés à Constantinople. Comme on salait celles qui déjà étaient tombées, Dimitri, présent à cet horrible spectacle, et sachant quel est le caractère des Albanais au pouvoir desquels le sort l'avait jeté, s'avisa de dire à leur capitaine:

— Amis, je suis le frère de Kalergi le riche, que vous devez tous connaître au moins de nom, et qui, si vous ne me tuez pas, vous paiera mille thalaris pour ma rançon.

A ce propos les capteurs entrant en explication, l'un d'eux assura qu'il connaissait effectivement fort bien le frère du prisonnier, très capable de donner la somme proposée.

— Mais, ajouta-t-il, s'il consent à te racheter, comment nous faire tenir notre argent?

— Vas toi-même, répliqua le Grec, chercher cette valeur; je m'en rapporte à ta probité; on me gardera en nantissement pendant ton voyage, et s'il t'est fait le moindre mal ou que tu ne rapportes pas les mille thalaris, vous serez toujours les maîtres de m'empaler si la fantaisie vous en prend.

Le marché fut bientôt conclu. Muni d'un billet adressé par Démétrius à son frère aîné, un cavalier partit sur-le-champ pour Napoli, qu'habitait ce dernier. Cependant, le séraskier ayant fait approcher l'intrépide captif, ordonna, après l'avoir interrogé durant quelques instants, qu'à son tour on lui tranchât le cou; mais les soldats irréguliers, qui regardaient Kalergi comme de l'argent gagné, déclarèrent qu'à moins qu'on ne leur comptât sur-le-champ les mille thalaris stipulés pour son rachat, personne n'y toucherait. Rechil menaça; les Albanais tinrent ferme, et, comme il eût été dangereux de priver de son salaire cette soldatesque mal disciplinée, se relâchant de sa sévérité, le général dit que devant dans son rapport au Grand-Seigneur mentionner exactement le nombre des prisonniers dont les dépouilles porteraient témoignage, il ne pouvait écrire mille et n'envoyer que neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

— Donnez-moi du moins, ajouta-t-il, ses oreilles, elles prouveront, en comptant pour une tête, que je n'ai point exagéré vos succès.

— Mes oreilles! s'écria Dimitri, vous ne les aurez certainement pas, ou je ne donne pas un para.

— Au moins une, disait le Turc, et ce mezzo-termine paraissant devoir arranger toutes les parties, un bourreau s'adressant au patient, lui demandait déjà:

— Laquelle des deux veux-tu qu'on te coupe?

— Aucune, encore une fois, répliqua le Grec d'une voix haute et d'un air résolu; j'ai fait marché pour la tête entière; si l'on m'arrache seulement un cheveu, qu'on en prenne le reste, et mon frère, que la renommée ne manquera pas d'avertir de votre peu de respect pour la foi jurée, non-seulement ne donnera rien, mais fera pendre celui de vous qui vient de partir avec mon billet. Il suffit qu'il se trouve ici un homme qui, sans en rien dire aux autres, aille à Nauplie raconter ce qui se passe, et mon frère lui comptera une bonne somme sur la parole que je lui donne ici au moment de mourir, et qui suffira, dans l'extrémité où je me trouve, pour qu'on y ajoute croyance.

— Mais une seule oreille, chien de chrétien entêté! répétait toujours le séraskier.

— Pas le plus petit bout, répondait le brave, sur lequel les menaces ne purent rien, et qui, en étant sorti bien entier, fut traité par les brigands comme un camarade à la conservation duquel chacun était puissamment intéressé. Les Albanais veillèrent à sa sûreté jusqu'au sixième jour, que, leur émissaire ayant rapporté les mille thalaris, ils poussèrent la délicatesse jusqu'à ses dernières limites, en escortant Kalergi aux avant-postes grecs, auxquels on le remit avec une sorte de solennité.

BOURSE DU 23 OCTOBRE.

La stagnation a continué aujourd'hui; les cours rares, mais bien tenus.

Au comptant. — Banque belge, 787-50, 785; oblig. Grand'Combe, 1075; canal de Bourgogne, 1080; Seyssel, 900, 915, 910, 900; jouissance de Bourgogne, 103-75; id. 4 canaux, 140; zinc Vieilles-Montagnes, 4550, 4400.

La réaction sur cette dernière valeur a été sensible, et l'absence de demandes complète. Elle peut d'ailleurs s'expliquer par des réalisations bien naturelles à un prix aussi élevé.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	121 10	121 20	121 10	121 15	121 20
— fin cour. . .	121 20	121 25	121 20	121 20	121 25
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 85	81 90	81 85	81 90	82 »
— fin cour. . .	81 90	81 95	81 85	81 90	81 95
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81, 92 1/2. Après, 81 90 demande.
4 0/0	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1327 50	» »	B. 2 50	3/4 à un an, 1 0/0 à 4 mois.
Banque de Fr. .	3295 »	» »	» »	
C. Laf. de 5000.	5085 »	» »	» »	Reports.
— de 1000.	1122 50	» »	B. 2 50	3 0/0 fin proch., 17 1/2.
Caisse Hypoth..	770 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1270 »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	782 50	» »	B. 2 50	S-Germ. Fin cour. »
Vers. R. Dr. .	287 50	» »	» »	Vers. r. dr. » »
do R. G. . .	103 75	» »	» »	— riv. g. » »
Orléans	682 50	685 »	H. 5 »	Orléans, » 685 68- 50.
Strasb. à Bâle.	190 »	187 50	B. 2 50	Strasbourg. » 190 188 75.
Rouen.	695 »	695 »	B. 3 75	Rouen. » 695 692 50.
Havre.	536 25	537 50	» »	Havre. » »
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/4	106 7/8	H. 1/4 »	Londres, 21 octobre.
— Portugais.	44 »	» »	B. 1/4 »	Consol. 95 1/2, 95 5/8.
Esp. D. active.	29 »	» »	B. 1/2 »	Esp. actif. 28 7/8.
5 0 0 Naples. .	108 50	» »	B. 0 10	Portugais. 43.
— Romain. .	107 1/2	» »	» »	Mexicains. 30 1/4.
Obl. Piémont. .	1200 »	» »	» »	5 0/0 Holland. 99 3/8.
Emp. d'Haïti. .	452 50	» »	H. 3 75	2 1/2 id. 54 1/4.

Spectacles du 24 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — Mlle de Belle-Isle. — Le Mari de la Veuve.
8 h. »/» ITALIENS — 1re de Belisario. — (Débuts de Fornasari.) (9e repr.)
8 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Richard. — Le Puits.
6 h. »/» ODÉON. — Pierre Landais. — Tôt ou Tard.
6 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Barbe-Bleue. — Hermance. — Patineau. — Les Misères.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Sur les Toits. — Le Voyage. — La Perruquière. — Jacquot.
8 h »/» GYMNASE. — Capitaine Lambert.
6 h. 1/2 PALAIS ROYAL. — Paris. — Brelan de Troupiers — Mlle Dejazet. — Campagne à deux.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Naufrageurs.
7 h. »/» GAITÉ. — Lucio.
7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. »/» CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte et Sancho Pança. — Les Pêcheurs.
6 h. 1/2 COMTE. — Jonas. — Ce que vaut un Paysan. — Ballet. — Iles Marquises.
5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Un Secret. — Inconvénients. — Barbe-Bleue. — L'Étudiant marié.
6 h. »/» PANTHÉON. — Il y a 16 ans. — Pendu ou Fusillé. — Antoine.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS COMIQUES. — Fille du Ciel.

BULLETIN AGRICOLE.

—

Les farines maintiennent leurs cours sur les marchés du rayon d'approvisionnement de Paris. A Orléans, elles sont cotées au prix de 35 fr. 36 c. et 36 fr. 85 c.

A Soissons, 35 à 35 fr. 60 c.

A Rouen, les farines première marque valent de 38 fr. 50 c. à 39 fr.

Les farines ordinaires, en bonne qualité, valent de 36 fr. à 36 fr. 50.

On commence déjà à se plaindre dans toute la Normandie du rendement en pain des farines du blé de 1843. Que sera-ce donc dans quelques mois? Heureusement les semailles sont à-peu-près terminées, et elles se sont faites presque partout dans des circonstances favorables.

A Lille, la fleur de farine, première qualité, est cotée à 36 fr. Voici sur cette place le cours des huiles et des graines oléifères.

Huiles.		Graines.	
Colza, première qualité,	81-00	Colza, première qualité,	23-50
— deuxième —	80-00	— deuxième —	18-00
Caméline,	77-50	OEillette, prem. —	22-25
Chanvre,	80-00	— deux. —	20-00
Lin,	77-50	Caméline, prem. —	20-50
		— deux. —	17-00
Huile épurée, prem. qua.	87-00	Lin, première —	21-50
— deux. —	86-00	— deuxième —	17-00

Les tourteaux de graines n'ont pas conservé leur cours élevé, causé par les achats importants qui ont toujours lieu à l'époque des semailles. A Lille, le tourteau de colza vient de 13 à 13-75; le tourteau d'œillette, 11-50 à 12, et le tourteau de lin, de 14 à 18-50. Ces prix sont à peu-près ceux des années ordinaires à la même époque.

Les légumes secs, bien que très abondants, ne descendent pas à des prix aussi bas qu'on avait lieu de s'y attendre.

A Châlons, qui expédie dans le midi d'énormes quantités de haricots, ils valent en ce moment 17 fr. l'hectolitre.

A Strasbourg, les haricots blancs première qualité valent 19 fr. l'hectol.; les inférieures, 18 fr. A Toulouse, les haricots de Gascogne sont cotés à 19 fr.

Le *Propagateur des Ardennes* donne les détails des opérations de la grande foire aux laines de Breslau (Silésie); toutes les laines y sont en baisse; les ventes sont lentes et difficiles.

L'incroyable accroissement de l'élève des bêtes à laine dans l'Australie encombre de laines les marchés de Liverpool et de Londres. Le moment approche où l'Australie produira plus de laine que l'Europe n'en peut employer, et à des prix tels que la concurrence deviendra impossible. L'Angleterre s'en ressent déjà. Il ne faut pas pour cela bien des années: les moutons croissent vite, et quand ils ont l'espace à discrétion ils multiplient prodigieusement.

A. Y.

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil

DENRÉES	HALLE	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.	MARCHÉS ÉTRANGERS.	Paris.	StGermain	Toulouse.	Bourges.	Dijon.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 86. VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH) L·A UT OMNES UNUM SINT. (JOAN) MERCREDI 25 OCTOBRE 1843.

...ITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

ÉDITION DE PARIS.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, **RUE DE TOURNON**, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 24 OCTOBRE.

Réforme commerciale.

Nous avions dit que la concurrence anarchique qu'on appelle aujourd'hui la *libre concurrence*, c'est la liberté de voler et d'empoisonner moyennant patente. Le *Journal du Loiret* nous répondit, en faisant une révérence au commerce, que c'étaient là des paroles bien insultantes pour les marchands. Voici que le *National*, son coreligionnaire politique, parle d'empoisonneurs patentés, et dévoile les fourberies des commerçants : Que va dire le *Journal du Loiret ?*

Depuis un mois le *National* fait une guerre vigoureuse au commerce fraudeur et voleur. La déclaration de guerre est venue à propos d'une ordonnance du 1er septembre dernier, qui exige une estampille spéciale pour les toiles dites *guinées*, provenant de nos établissements de l'Inde, et destinées à la traite de la gomme au Sénégal. Ladite ordonnance impose également un certain poids et une certaine longueur pour les guinées (2 kilog. 30 décagr. et 16 mètres 50 centim.) Le journal radical, approuvant cette mesure, regrette que la formalité de l'estampille ne soit pas également imposée aux guinées d'origine française ; il va même plus loin : il voudrait « que le principe qui a dicté l'ordonnance relative au Sénégal fût étendu à tous les produits soumis à la douane pour le commerce d'exportation. On devrait, dit-il, faire examiner aux frontières les marchandises avant leur départ, pour en constater la qualité. Un règlement, une loi, s'il le faut, déterminerait les conditions auxquelles on les admettrait, et toutes celles qui se trouveraient en dehors de ces conditions seraient impitoyablement repoussées »

Pour prouver la nécessité de ces mesures, qui sont réclamées également par les négociants probes et honnêtes, le *National* disait que les fourberies mercantiles avaient ruiné notre commerce extérieur et compromis l'honneur de la France ; que le besoin de lutter contre des concurrents éhontés avait démoralisé *la majorité* de nos négociants, et pour preuve, il citait quelques-unes de leurs fraudes habituelles. Sur ce, le *Journal du Commerce* gronda le *National*, et se considérant comme le champion naturel des commerçants, il défendit l'honneur du corps outragé. Si les étrangers ont été victimes de quelques manœuvres frauduleuses, ce sont là des cas particuliers et tout-à-fait exceptionnels ; la majorité des négociants français est tout embéguinée de morale douce et pure, et si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle trouverait un asile dans le cœur du négociant français. Les remontrances du *Commerce* forcèrent le *National* à baisser de ton et à protester de son respect pour la gent mercantile ; après avoir dit que la *majorité* des marchands étaient des fripons, il fut obligé de leur tourner galamment cette phrase repentante : « Le commerce, *en général*, nous inspire trop d'estime pour que nous lui fassions l'injure, en citant obstinément ses fautes, de le rendre solidaire des friponneries que peuvent commettre *un certain nombre* de négociants. » Tout ceci pour la forme ; au fond, le *National*, piqué, s'est vengé par une série d'articles remarquables dans lesquels il a raconté maints exploits des pirates commerciaux.

« On envoie à Calcutta des pots de pommade qui, selon le rapport de M. Schœlcher, ont trois pouces de hauteur et six lignes de contenu, et qui ont fait mettre en suspicion le commerce de la parfumerie française dans les Indes-Orientales ; on expédie en Chine des draps d'Elbœuf étirés à toute force dans les fabriques et qui rétrécissent de moitié quand on les mouille, de façon qu'un brave Chinois, sorti de chez lui en pantalon, rentra, après une heure de pluie, avec une culotte, espièglerie toute française qui a fait repousser tous nos draps des marchés de la Chine. Un des premiers hanistes de Canton expédia à une maison de Bordeaux un chargement de thé qui devait être vendu pour le compte de l'expéditeur ; les thés étaient en hausse ; la maison de Bordeaux, au lieu de se contenter de son rôle de commissionnaire, fit acheter tout le chargement pour son compte par des tiers complices, et réalisa un bénéfice de 300 mille francs. Le haniste trompé envoya une seconde cargaison, non plus à Bordeaux, mais au Havre, où sans doute on l'aura trompé de la même façon. Un capitaine français, appelé comme expert à Lima pour examiner des soieries expédiées par le commerce français, constate dans son rapport des fraudes énormes commises par les fabricants, qui volaient, c'est le mot, jusqu'à huit centimètres par aune. Les rubans présentaient un déficit de deux ou trois mètres par pièce. Jamais les barriques de vin n'ont la contenance indiquée. Les indiennes que nous vendons en Amérique sont de mauvais teint et perdent leur couleur au premier lavage. Les savons de Marseille, qu'on fabriquait autrefois avec de l'huile d'olive et qu'on prépare maintenant avec des saindoux et des huiles de graines de toute espèce, ont conservé leur ancienne estampille, mais ils ne trouvent plus d'acheteurs. Dans le commerce des fers, les fraudes sont tout aussi nombreuses ; les colons ne peuvent se servir des instruments de travail que la France leur expédie, aussi préfèrent-ils demander à la contrebande, à des prix doubles, des instruments anglais, et les choses en sont venues à ce point qu'on trouve en Angleterre des fabriques de houes, de haches, etc., forme française, et destinées à fournir la contrebande dont la Dominique est l'entrepôt.

» Ce n'est pas seulement à l'étranger que s'exerce ce trafic déshonnête ; la fraude s'est introduite également sur nos marchés intérieurs. Ainsi on évalue à 600 mille hectolitres la quantité d'eau vendue, à Paris seulement, comme vin. On met du plâtre dans le papier, du sulfate de cuivre et de la fécule dans le pain ; on fabrique du savon avec des pierres à fusil, du lait avec des cervelles. L'autre jour on signalait un marchand de blé qui mettait du sable dans les recoupes ; l'année dernière, c'était de la sciure de bois qu'on vendait pour du son. Il faudrait un volume pour énumérer les fraudes commises dans la préparation des drogues et des produits chimiques. A chaque instant, on saisit des sels destinés aux usages alimentaires et qui sont falsifiés avec le sel de varech, qui contient de l'iode et un sel de cuivre, etc. Enfin il n'est peut-être pas un produit qui échappe aux mélanges, falsifications, sophistications ou adultérations, et la surveillance de l'autorité suffit à peine pour garantir la santé publique contre les tentatives des empoisonneurs patentés. »

Nous sommes heureux de pouvoir emprunter au *National* le récit de tant de fraudes audacieuses. De notre part, ces révélations n'auraient peut-être pas la même valeur, car on sait que nous n'avons jamais eu confiance dans le commerce dégagé de tout contrôle, et que nous demandons depuis long-temps une réforme commerciale qui mette fin à toutes ces friponneries éhontées. Le *National* s'était donc mis en train de nous raconter les faits et gestes des marchands ; il en était là de son odyssée commerciale, à laquelle il manque encore plusieurs chants pleins d'intérêt, lorsque deux faits de la plus haute gravité surgirent tout à propos pour lui venir en aide ; c'est le *National* qui a eu le bonheur de révéler les deux énormes péchés capitaux dont nous avons parlé dans notre feuille du 19 : l'empoisonnement par le thé et l'empoisonnement par le vin. Un navire anglais, *the Releance*, apportant de la Chine un chargement de thé, fit naufrage sur nos côtes. Les thés avariés se vendirent 25 c. le demi-kilog. Une maison importante de Paris, qu'on n'a pas nommée — nous ne savons pourquoi — acheta 100 kilog. de ces thés avariés, et, pour leur donner une apparence marchande, elle les empoisonna avec du chromate de plomb. A l'aide de cette fraude, elle aurait vendu 3 fr. ce qui lui coûtait 25 c., c'est-à-dire qu'elle aurait réalisé un bénéfice de 1200 pour cent. L'opération, comme on voit, était bonne. Par malheur, deux hommes, le beau-père et le gendre, employés à la manipulation du thé, furent atteints de coliques horribles et conduits à l'hôpital : ils étaient empoisonnés. Leur guérison n'est pas encore complète, et il est utile de dire que le riche négociant qui les employait n'a pas daigné leur faire passer le plus léger secours pendant leur maladie. L'autorité, avertie par le docteur Leroux, a fait saisir les thés empoisonnés ; nous verrons si ce crime sera poursuivi par la justice.

L'autre fait signalé par le *National* est un vol organisé à Rouen sur la plus vaste échelle par des marchands de vin. Tous les vins de Bordeaux, du Midi et de la Loire séjournent à Rouen en remontant la Seine. Cette ville fut choisie par les fraudeurs pour servir de siège à leurs opérations ; on y avait établi d'immenses ateliers de falsification où l'on fabriquait avec du poiré, de l'alcool et des matières colorantes un breuvage infâme, capable de nuire aux constitutions les plus robustes. Qui a découvert la fraude ? La police ? point ; ce sont des marchands moins heureux qui avaient été dépassés dans leurs falsifications par des concurrents plus hardis. Deux mille pièces ont été saisies par l'autorité. On ne sait encore rien des poursuites de la justice.

Ce qui nous fait craindre que les coupables ne soient point poursuivis malgré le retentissement qu'a eu cette affaire scandaleuse, c'est qu'un procès en pareille matière amènerait la révélation de faits bien autrement scandaleux et qui ne sont nullement en l'honneur de l'administration. Voici, selon le *National*, ce qui s'est passé à Rouen et ce qui se fait tous les jours : les marchands de vin s'appuyant sur je ne sais quelle disposition fort obscure d'une loi budgétaire, font venir dans leurs magasins les employés du fisc et leur tiennent à-peu-près ce langage : « Nous avons ici » cent pièces de vin que nous avons l'intention de falsifier loyalement devant vous ; nous voulons avec ces cent pièces en faire deux » cents, en y mettant de l'eau et de l'alcool en quantité convenable, » et nous vous proposons d'associer l'administration publique aux » bénéfices de l'opération ; afin qu'elle n'en ignore, nous allons, » en votre présence et sous votre autorisation, procéder au mé» lange ; mais comme il faut que tout le monde gagne sa vie, l'ad» ministration tout aussi bien que les marchands, nous vous paie» rons les droits sur l'eau comme sur le vin : pourvu que le trésor » y trouve son compte et nous aussi, les consommateurs volés n'au» ront rien à y voir. » Et l'administration accepte cet ignoble marché qui l'intéresse aux profits de la fraude ; l'administration, qui devrait veiller sur la santé publique et protéger le consommateur contre la fourberie du commerce, se fait complice des fraudeurs et partage avec eux ! c'est trop fort !

Le *National*, en révélant ces coupables connivences, donne pour garant de ses affirmations le maire même de la ville de Rouen, qui avoua au sein du conseil municipal que les choses se passaient avec l'autorisation du chef de la régie. Ce journal ajoute que les mêmes fraudes se sont commises avec les mêmes circonstances dans la ville de Bordeaux, et nous joindrons au témoignage du *National* celui de plusieurs propriétaires de vignes de la Gironde, qui nous ont affirmé que l'administration de Bordeaux n'était pas moins tolérante que l'administration de Rouen. Toutefois nous devons dire, d'après les renseignements que nous avons recueillis, que, dans certaines localités, la régie, toute bienveillante pour le commerce, a la complaisance d'assister à l'*étendage* des vins sans exiger aucun droit pour l'eau qu'on y ajoute. La régie sait son économie politique : laissez faire, laissez passer, disent les grands maîtres ; laissez faire les marchands, laissez passer la fraude : la régie est orthodoxe.

Mais la cour de cassation ne l'est pas : cette cour suprême vient de décider que les marchands n'ont pas le droit de mettre de l'eau dans le lait, et l'administration tolère qu'ils mettent de l'eau dans le vin. Admirable accord entre le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire ! Si les faiblesses de l'administration nous font craindre qu'on ne poursuive pas les coupables, la récente décision de la cour nous fait espérer que la justice saura les atteindre. Nous verrons.

Les négociants honnêtes, qui déplorent toutes ces turpitudes

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. *Pierre Landais*, drame de M. Emile Souvestre. — THÉATRE-FRANÇAIS. Mlle Araldi. — PORTE-SAINT-MARTIN. *Les Naufrageurs*. — Rosambeau.

Cette semaine a été joué le drame de *Pierre Landais*, sur lequel l'Odéon fondait l'espérance d'un grand succès. L'ouvrage a réussi et nul bruit fâcheux n'a troublé l'applaudissement bienveillant. M. E. Souvestre est un écrivain laborieux qui se préoccupe du but utile de l'art. Nous attendions beaucoup de lui, sinon pour la puissance de l'exécution, du moins pour la valeur des idées ; aussi avions-nous annoncé sa représentation comme un évènement dans le monde dramatique. Nous n'avons malheureusement trouvé qu'un drame comme il s'en fait trop aux boulevarts et même au Théâtre-Français, moins bien charpenté et un peu mieux écrit que ceux des faiseurs ordinaires.

preuve écrite. Le duc est frappé de l'énergie de cet homme et de la justesse de ses raisonnements. Il se fait reconnaître, et attache l'humble tailleur à sa maison.

Voilà donc bien posée la question de l'alliance du peuple et de la royauté contre l'aristocratie. On voit sortir de là un beau drame politique ; et, pour peu que les passions individuelles, les sentiments du cœur soient heureusement combinés avec les intérêts généraux des classes mises en luttes, nous aurons une œuvre vivante, digne des sympathies du public. Il est bien entendu que l'opposition des vilains et des nobles du quinzième siècle n'est qu'un prétexte pour aborder avec plus de liberté, sous le voile de l'allusion, la lutte du peuple contre l'aristocratie bourgeoise du dix-neuvième siècle ; car qu'importerait à notre temps le récit dramatique pur et simple des querelles du temps de Louis XI ? Nous n'allons pas au théâtre pour lire des chroniques ; si le poète a le droit d'emprunter à l'histoire les caractères et les situations de son œuvre, c'est à la condition qu'il en tirera une leçon pour notre cœur, un enseignement pour le développement de la société. Ainsi

Chauvin, le frère du feu chancelier, espèce de Brutus armoricain, simulant la folie pour mieux poursuivre sa querelle.

Comme nos lecteurs n'ont aucune affaire, apparemment, avec Landais, Chauvin et le duc François, que sert de raconter en détail des révolutions de palais de 1480 ? il suffit de dire qu'après bien des allées et venues très invraisemblables de conspirateurs, Pierre Landais est enfin livré à un bourreau tout habillé de rouge, pour être pendu.

Pauvre peuple opprimé, flétri par la misère, dégradé par l'ignorance, où donc est ton avocat ? Où donc est le poète qui jettera sur le théâtre ce grand cri de pitié que M. Eugène Sue a fait entendre dans le roman ? Où est le poete dramatique chrétien, charitable pour les humbles, pour les faibles, pour les indigents ? De jeunes cœurs généreux ont essayé : MM. Felix Pyat, Charles Lafont, Félicien Mallefille, d'autres encore ; presque tous semblent s'être arrêtés dans cette voie féconde. L'auteur des *Deux Serruriers* a écrit un premier acte magnifique : l'œuvre complète est encore à faire.

Vous, M. E. Souvestre, vous posez fermement la question dans un

mercantiles, sauront gré au *National* de ses révélations importantes. Pour notre part, nous ne saurions trop louer le courage et le talent qu'il déploie dans cette croisade contre les fourberies du commerce.—Nous aurons à examiner si les mesures qu'il propose seraient assez puissantes pour arrêter le mal et réformer les abus.

Nous extrayons de notre correspondance des bords du Rhin le passage suivant : Pour la quatrième fois nous avons célébré la fête de notre roi; mais quelle différence entre cet anniversaire et celui de 1841 ! Aujourd'hui comme alors nos journaux sont pleins, il est vrai, de descriptions pompeuses, de félicitations poétiques; mais en 1841, c'était le mouvement spontané, l'explosion unanime de l'allégresse du peuple prussien ; aujourd'hui, c'est la joie restreinte et officielle de la bureaucratie, l'élan compassé des fonctionnaires, des employés, de quelques notables des classes commerciales et privilégiées; ce sont de tristes fêtes payées en grande partie par les caisses publiques, par les caisses communales, par les caisses d'arrondissement, et ceux qui contribuent le plus à remplir ces caisses, les bourgeois et les paysans, appartenant aux classes moyennes et inférieures, y jouent à peine d'humbles rôles de comparses et de spectateurs. C'est à grand'peine qu'on leur accorde, à ces hommes si modestes dans leurs désirs, l'humble faveur d'un tir au fusil ou d'un feu d'artifice en miniature.

D'où vient ce changement si complet ? De ce que les deux premières années du règne de Frédéric-Guillaume IV étaient riches en promesses et en espérances, de ce qu'alors on berçait la nation d'un avenir doré; mais 1842 et 1843 n'ont été riches qu'en désappointements cruels, en promesses trompées, en espérances plus ou moins déçues. Les détailler serait inutile. La Prusse entière sait à quoi s'en tenir. Plus l'élan des premiers mois a été grand, plus la chute des derniers est sensible. Cependant tel est le penchant naturel du cœur humain à l'espérance, que les jours qui se préparent ne nous semblent pas aussi sombres qu'on le pense à l'étranger. Tous les hommes sont frères. Tous ont soif d'union et de liberté, et vainement les rois essaieraient d'entraver la marche du siècle.

Tout près de nous, dans le grand-duché de Hesse, un esprit plus humain, plus éclairé semble se faire jour; on y craint moins l'influence des réfugiés politiques. Souvent même ces proscrits doivent ou à leurs sollicitations ou à celles de leurs familles une autorisation, une espèce de sauf-conduit limité qui leur permet de revoir leurs parents, de venir terminer dans leur pays leurs affaires les plus urgentes. De ces indices-là on augure la promulgation prochaine d'une amnistie générale. Dieu le veuille !

EXTÉRIEUR.

ORIENT. — TURQUIE. — *Constantinople*, 4 *octobre*. — On sait qu'une commission a été instituée à Beyrouth pour fixer le chiffre de l'indemnité réclamée contre les Druses par les Maronites, à l'occasion des désordres terminés au commencement de l'année 1842. Le chiffre, que la commission avait d'abord fixé à 30 mille bourses (environ 3 millions de francs), a été réduit, sur la réclamation des Druses, à 13,600 bourses. (*Journal allemand de Francfort.*)

— M. de Bourqueney a reçu des dépêches de son gouvernement, qui n'est pas pleinement satisfait de la manière dont cet ambassadeur a réglé la réparation due à la France pour l'insulte faite à son pavillon à Jérusalem. Toutefois, je ne pense pas que M. de Bourqueney fasse des démarches ultérieures pour obtenir une réparation plus éclatante.

Tous les diplomates de Péra ont regardé comme satisfaisante la réparation obtenue, d'autant plus que les autres consuls n'ont pas le droit d'arborer, à Jérusalem, leur pavillon devant leurs hôtels. (*Gazette d'Augsbourg*, 20 octobre.)

GRÈCE. — *Pirée*, 7 octobre. — Les ambassadeurs des puissances étrangères ont reconnu le nouvel ordre de choses, à l'exception des ministres de Prusse, de Russie et d'Autriche, qui attendent des instructions. On attribue toujours à la Russie le principal rôle dans les derniers événements, mais on a de la peine à concevoir comment l'établissement d'un gouvernement constitutionnel cadrerait avec les principes du cabinet de Saint-Pétersbourg. D'un autre côté, on prétend que la Grande-Bretagne avait le projet de mettre sur le trône le prince de Cambridge, et de lui donner la souveraineté de la Grèce jointe à celle des Iles Ioniennes. Quoi qu'il en soit, les Grecs saisissent en ce moment toutes les occasions de témoigner au roi Othon leur attachement et leur dévouement. Le 20 septembre, jour de la fête du roi, a été célébré avec une magnificence extraordinaire. Partout où le roi et la reine se sont montrés, ils ont été accueillis avec enthousiasme.

— La Porte-Ottomane n'a reçu de M. Mussurus aucun rapport officiel concernant la dernière révolution de Grèce. Tout ce qu'elle sait à ce sujet, elle le doit aux communications bienveillantes des diverses ambassades européennes. Il paraîtrait résulter de ces documents que le prince Maurocordato était initié au complot avant qu'il ne fût mis à exécution ; cependant, le reis-effendi le regarde comme tout-à-fait étranger à ce qui s'est passé. Hier, le prince est arrivé à Athènes. (*Gaz. d'Augsbourg.*)

— Presque tous les journaux allemands annoncent que le gouvernement autrichien, sur la demande du roi Othon, a envoyé stationner au Pirée un bateau à vapeur armée en guerre. On s'accorde à croire à Athènes que l'assemblée nationale n'aura pas lieu dans cette ville. On espère beaucoup de l'influence de Coletti, qui est attendu tous les jours.

ESPAGNE. — *Madrid*, 17 octobre. — Correspondance particulière :

« L'opinion générale est que la chambre des députés sera constituée à la fin de la semaine ou au commencement de l'autre. Cent vingt-huit députés sont, dès à présent, à Madrid, bien qu'aux dernières séances 81 seulement aient siégé. Beaucoup d'entre eux attendent, pour se rendre à la chambre, que les élections de leurs provinces respectives aient été validées. »

— Dans leurs séances du 17, les deux chambres ne se sont occupées que de la vérification des pouvoirs. Dans le sénat, M. Campuzano a annoncé qu'il interpellerait le gouvernement sur les événements de Barcelone et de Saragosse.

— Les organes du parti déchu continuent à publier des nouvelles qu'ils savent être fausses, mais qui tendent à jeter de l'inquiétude dans les esprits. On avait dit qu'à Valladolid il y avait eu des désordres. Il est évident que cette nouvelle est controuvée, puisque des forces ont été dirigées de Valladolid contre Léon, où une tentative de pronunciamiento a échoué. Le mouvement de Salamanque n'avait rien de politique. Les étudiants s'étaient rassemblés pour réclamer contre la mesure qui doit leur enlever leur Université. Cette échauffourée n'a pas eu de suites.

— Voici ce qu'on nous écrit de cette ville, en date du 14 :

« A quatre heures après midi la générale a été battue, la garde nationale s'est rassemblée, les autorités tiennent conseil. Le plus grand ordre règne, on ne s'occupe que de l'affaire de l'Université et point du tout de politique. A sept heures la milice s'est retirée, sauf une petite réserve destinée à maintenir la tranquillité. Il n'a pas été poussé un seul cri politique. L'Université, rien que l'Université, voilà ce que tous demandent. Une réclamation respectueuse sera adressée au gouvernement à ce sujet. Les autorités ont toujours été respectées, et les ennemis de l'ordre ont éprouvé un désappointement complet. Il est neuf heures du soir, la ville jouit de la plus parfaite tranquillité. » (*El Castellano*, du 17 octobre.)

— On lit dans le *Phare :*

« Nous avons, par Tudela, des nouvelles de Saragosse jusqu'au 17. Dans la matinée de ce jour, le général Concha avait envoyé des parlementaires que les insurgés n'avaient pas voulu recevoir. C'est le 19 que le feu des batteries a dû être ouvert.

» L'ancien partisan *el Mochuelo* est à Sos, recrutant une bande pour inquiéter les troupes du blocus de Saragosse. »

BELGIQUE. — C'est toujours au deuxième mardi du mois prochain (14 novembre) qu'est fixée l'ouverture des chambres belges. Malgré les bruits qui ont couru, il y aura, comme à l'ordinaire, séance royale et discours du trône. (*Politique.*)

— Une ordonnance du roi des Belges, publiée dans le *Moniteur de Bruxelles*, règle les conditions générales du concours des colléges, qui sera renouvelé en 1844. Ce concours est obligatoire pour les établissements qui reçoivent des subsides de l'État. Il est facultatif pour les autres.

— L'évêque de Gand adresse à ses curés une circulaire pour les engager à concourir de tous leurs efforts à l'érection des comités de travail à la campagne. (*Moniteur belge.*)

— On lit dans le *Journal de Bruxelles :*

« Nous avons annoncé naguères qu'il était question d'opérer une réforme dans notre régime postal. Il paraît que de nombreuses difficultés entravent ce projet, auquel tout le monde eût applaudi et qu'on ne verra pas se réaliser, à moins qu'il ne vienne de l'initiative de quelques membres des chambres. »

SUISSE. — *Lucerne*, 20 octobre. — Aujourd'hui, la commission que le grand-conseil avait nommée pour examiner la proposition concernant les couvents d'Argovie a fait son rapport. Les conclusions reproduisent à-peu-près les termes de la proposition. Après une longue discussion dans laquelle plusieurs orateurs ont éloquemment défendu la cause d'Argovie, tandis que d'autres se sont prononcés pour la résolution de la diète, l'assemblée a adopté la résolution suivante à une majorité de 87 voix contre 7 :

1° D'après la protestation faite par les députations des Etats de Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug et Fribourg, le 31 août, et insérée dans le procès-verbal de la diète dans l'affaire des couvents d'Argovie, il sera adressé à tous les États de la confédération, ainsi qu'à tous les confédérés, une déclaration qui exposera principalement l'injustice commise par la diète envers la confédération et la religion catholique par la résolution concernant les couvents d'Argovie, et invitera les Etats à revendiquer les droits de la confédération et de la religion qui ont été méconnus.

On dira dans cette déclaration que, dans le cas où les Etats ne répondraient point à ce vœu, et où la majorité des États ne remplirait pas le devoir de maintenir intact le pacte fédéral, et persisterait dans la violation de ce pacte, on se réserve de faire ultérieurement toutes les démarches constitutionnelles qui seraient nécessaires.

2° Le grand-conseil nommera une députation qui se joindra à des députations des Etats qui ont protesté, le 31 août dernier, en faveur de l'art. 12 du pacte fédéral et contre une résolution inconstitutionnelle, pour rédiger la déclaration ci-dessus mentionnée, prendre les mesures et faire les démarches nécessaires pour conduire l'affaire à un but conforme à la justice et aux principes de la constitution.

3° Le gouvernement est en outre autorisé à organiser les forces du canton de Lucerne pour résister à toute agression du dehors : un crédit lui est ouvert à cet effet sur le trésor. (*Ami de la Constitution*)

PRUSSE. — *Posen*, 15 octobre. — Les membres de la commission d'enquête nommée à l'occasion du coup de feu, sont retournés à Berlin, à l'exception du directeur de la police Duncker, et les informations dans l'affaire en question peuvent être regardées comme closes. L'attentat s'en va en fumée, le gouvernement en est pour ses 10,000 écus de frais d'instruction. (*Gazette des Postes.*)

AUTRICHE. — **TRANSYLVANIE.** — *Cronstadt*, 2 octobre. — A onze heures cinq minutes, avant midi, on a ressenti dans cette ville un léger tremblement de terre. Au sud, le ciel était voilé de nuages, tandis que le soleil brillait vers le nord-est. Le thermomètre était à + 11° R. La veille au soir et pendant toute la nuit, un vent du S.-E. souffla impétueusement, mais au moment de la secousse le vent avait cessé. (*Feuilles hongroises.*)

DALMATIE. — *Raguse*, 16 septembre. — Les espérances des habitants qui s'étaient flattés que les tremblements de terre ne se renouvelleraient plus après le 15 de ce mois (jour où chacun était rentré en ville), ne se sont malheureusement pas réalisées. Le 16, l'on a ressenti dans la nuit deux secousses et bientôt après l'on a vu du côté de l'orient un brillant météore. Des secousses accompagnées des mêmes phénomènes se sont renouvelées tous les jours jusqu'au 23. Le 18 et le 21 on a éprouvé presqu'à toutes les heures du jour. Le 24, à deux heures dix minutes du matin, un bruit souterrain s'est fait entendre, et immédiatement après on a ressenti un tremblement de terre si violent que les habitants, éveillés en sursaut, abandonnèrent leurs maisons dans la plus grande précipitation, et sortirent de la ville. On vit se renouveler les scènes déchirantes du 15 septembre. Un vent violent du nord-nord-est s'était élevé immédiatement avant l'heure où l'on ressentit les secousses; le ciel s'éclaira, et l'on remarqua dans le voisinage de la voie lactée des bandes d'un bleu foncé.

Le 25, vers trois heures du matin, le sol trembla de nouveau pendant trois secondes. Le retour continuel de ce fléau avait répandu la consternation et le désespoir. La plupart des habitants ont abandonné la ville où ils ne se trouvent plus en sûreté, et sont allés se réfugier à Gravosa et dans le bourg de Pille. Toutes les affaires sont interrompues, et Raguse présente le plus sombre aspect, bien qu'on emploie tous les moyens possibles pour relever le courage des habitants. Le 26, vers trois heures vingt-sept minutes du matin, on éprouva un tremblement beaucoup plus violent encore que celui du 24; aucun air n'agitait l'atmosphère, les étoiles brillaient au firmament, dont l'azur était d'une pureté parfaite ; mais ils n'étaient que des signes trompeurs ; la scène changea bien vite, lorsqu'après un bruit souterrain l'on ressentit plusieurs fortes secousses qui se succédèrent à de courts intervalles. En même temps un vent du sud-est enveloppa le ciel de nuages; le baromètre descendit à 28 degrés 2 secondes, et le thermomètre marquait 10 degrés Reaumur. Dans ce moment, la consternation fut à son comble. Les maisons, qui depuis les événements du 14, ont plus ou moins souffert, furent tellement endommagées par le tremblement de terre du 26, que si ce terrible phénomène vient à se répéter, elles courent risque d'être entièrement détruites. Le 26 au matin, la détresse des familles restées dans la ville était inexprimable ; l'on a vu des femmes et des enfants de tout âge et de toute condition sortir presque nus de leurs demeures et courir se réfugier dans le bourg de Pille. Dans les Iles de Carzola et de Meleda, il y a eu aussi des tremblements de terre, et il en est résulté de grands incendies qui ont consumé plusieurs forêts. (*Gazette de Dalmatie.*)

INTÉRIEUR.

Les ministres n'ont pas encore décidé la question de savoir si les chambres seraient convoquées le 27 décembre ou le 9 janvier. Il y a lieu de penser cependant que les scrupules constitutionnels qui se sont prononcés pour la première de ces deux époques prévaudront sur les autres considérations. (*Presse.*)

— M. le ministre des travaux publics, nous assure-t-on, a l'intention de proposer aux chambres de laisser à la charge de l'Etat l'achèvement du chemin de fer du nord et son exploitation. (*Id.*)

— Le *Bulletin des Lois* publie aujourd'hui une ordonnance royale portant proclamation des brevets d'invention délivrés pendant le deuxième trimestre de 1843. Ils sont au nombre de 369.

Une autre ordonnance insérée au même Bulletin, et datée du 9 octobre, réimpute sur l'exercice 1843 une somme de 1,331,821 fr. 30 c. restée disponible sur la seconde section du budget du ministère des travaux publics, exercice 1841. L'annulation de cette somme se trouve proposée dans le projet de loi de règlement du budget de cet exercice.

Faits divers.

S. A. R. le duc de Nemours, né le 24 octobre 1814, entre aujourd'hui dans sa trentième année. (*Moniteur parisien.*)

— M. le duc de Montpensier, dit la *Gazette de Metz*, est toujours souffrant; le froid empêche le prince de revenir à Paris.

— S. A. R. le duc de Chartres, qui d'ailleurs n'avait donné aucune inquiétude réelle et n'avait pas gardé le lit, est aujourd'hui dans un état de santé satisfaisant. (*Messager.*)

— On écrit de Manille (Iles Philippines) :

« Samedi dernier (1er avril), un épouvantable incendie a détruit environ deux mille maisons de cette ville, le reste n'a échappé que par miracle. Les malheureux incendiés bivouaquent sur le rivage. On ne peut faire dix pas dans les ruines fumantes sans rencontrer un cadavre. Ce désastre atteint presque exclusivement la classe la plus pauvre.

» Un mois auparavant, il y avait eu une insurrection suscitée par un vieux prêtre catholique qui s'était mis à prêcher des principes hérétiques, soulevant ainsi un régiment de naturels qui avait tué ses officiers. Ils avaient failli même s'emparer de la poudrière, mais force était restée à la loi et plus de cent révoltés avaient été exécutés. »

— Un journal belge annonce de la manière la plus positive que le roi de Hollande vient de contracter, pour ses besoins personnels, un em

---

mour et de la famille froissés par les préjugés de caste et par les exigences de la dot. Faites alors intervenir la royauté qui peut relever le peuple et l'aider à faire disparaître peu-à-peu ce que l'inégalité actuelle a de monstrueux et de choquant; faites intervenir le prêtre chrétien, protestant au nom de la religion de fraternité contre l'orgueil excessif des grands, au nom de la religion d'amour contre le culte matériel de l'argent, le prêtre affligé de voir chaque jour se corrompre l'institution du mariage, qui ne couvre plus que des spéculations honteuses au lieu de servir, suivant le vœu de l'Eglise, à consacrer l'union libre des cœurs et les purs attraits de l'amour.

Le drame de M. E. Souvestre, défectueux au point de vue de l'idée politique et des passions collectives, n'exprime malheureusement pas avec puissance les passions individuelles. La fille de Landais, cette enfant que nous avons trouvée endormie au premier acte dans la cabane du tailleur, devenue grande dame, s'éprend de tendre amour pour un jeune homme sans nom et sans fortune, et, pour rester fidèle à ce sentiment, refuse d'épouser un prince de la famille ducale. Landais renonce

méthodique et lourde qui paralyse, le plus souvent, les meilleurs efforts de son intelligence. Le rôle de Kosker, paysan rusé, envieux, égoïste, exploitant et trompant tous les partis à son profit, est un caractère original et dont la création fait honneur à M. Souvestre. Ce rôle est habilement joué par M. Boileau, qui devra se tenir en garde contre quelques tendances à la charge. M. Milon représente avec une surabondance de chaleur superficielle et mal réglée l'amoureux Albert. Cet acteur a de l'intelligence et du zèle. Pourquoi donc, s'habillant avec goût à la ville, s'accoutre-t-il toujours si mal en scène ? Mlle Volet est une plaintive Marie tout-à-fait charmante. MM. Darcourt et Sainte-Marie jouent bien le rôle mélodramatique de Chauvin et celui du duc de Bretagne.

Mlle Bourbier, que nous avons vue débuter à la Comédie-Française vers le temps de *Henri III*, et qui depuis a représenté avec honneur le théâtre français à Saint-Pétersbourg, joue maintenant Araminthe et Célimène à l'Odéon. Mlle Bourbier est fort belle, mise avec richesse et avec goût; elle rappelle avec bonheur, par l'imitation, quelques unes

siaste. Les formules manquent pour louer dignement cette artiste supérieure : il ne nous reste que le plaisir toujours nouveau de l'entendre et de battre des mains à ses triomphes.

— Le théâtre de la Porte-Saint-Martin était malheureux; les lauriers de la Gaîté l'empêchaient de dormir. Il fallait un mélodrame pur-sang digne de faire concurrence à *Lucio*, un bandit capable de damer le pion en scélératesse et en phrases ronflantes au cruel Rapallo, si terriblement représenté par M. Delaistre MM. Boulé et Chabot de Bouin ont fait *les Naufrageurs*; mais que sont *les Naufrageurs* à côté de *Lucio*, et qui peut prétendre à lutter contre le génie de MM. Paul Fouché et Alboize ? J'avoue pourtant que *les Naufrageurs* ont plus d'attrait pour moi. Ici du moins il y a un rôle intéressant de jeune femme ; il y a surtout une décoration d'un admirable effet. Cette décoration vaut à elle seule un succès de vogue.

Le drame nous offre l'histoire d'une jeune fille vertueuse (Marie), retenue chez des bandits avec son amant et son père. Le chef des *Naufrageurs*, Kernok, ...

prunt assez considérable, et ses amis de Gand lui en ont fourni le montant au moyen d'une souscription.

— On apprend de Rome que feu la reine Marie-Clotilde-Adélaïde, femme de S. M. le roi Charles-Emmanuel III, sera canonisée. L'instruction a commencé. (*Moniteur parisien.*)

— M. Dawes, frère de la baronne de Feuchères, a acheté pour 21,000 liv. sterl. (plus de 500,000 francs), l'état de Miton, dans l'île de Wight, propriété de M. Kilkpatrick, banquier de Newport. Elle contient environ 700 acres. (*Sun.*)

— Le ministre de la justice et des cultes a appelé quatre artistes à un concours pour le projet de restauration de la cathédrale de Paris; ce sont MM. Lassus, qui a restauré Saint-Germain-l'Auxerrois; Violet, qui a restauré l'église de Vézelay; Arveuf, qui a restauré la cathédrale de Reims; et Fontaine, qui a restauré la cathédrale de Lizieux. Le ministre fait en ce moment préparer les plans et devis de cette importante restauration, pour les soumettre aux chambres dès l'ouverture de la session prochaine, avec les susdits projets. On assure qu'un crédit d'un million de francs sera demandé pour cet objet.

— M. Foyatier achève en ce moment une statue de Léonidas; M. Dantan travaille à celle du grand-dauphin; M. Dantan jeune au buste de Soufflot; et M. David d'Angers aux statues de Jean-Bart et de Papin.

— La tombe du chancelier Gerson, l'auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ*, vient d'être découverte à Lyon dans l'église Saint-Paul. Gerson mourut dans cette ville, le 14 juillet 1429, âgé de 66 ans.

— Voici quelles ont été les recettes du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, pendant le mois de septembre: recettes pour voyageurs, 183,230 fr. 62 cent.; recettes pour bagages, 5,394 fr. 22 cent.: recettes pour marchandises, 51,304 fr. 40 cent. Total, 240,129 fr. 24 cent.; prélèvement sur les recettes de Mulhouse à Thann, 6,101 fr. 52 cent. Total général, 246,230 fr. 76 cent. (*Glaneur du Haut-Rhin.*)

— Sur tous les points de l'Espagne où règne l'insurrection, les comestibles sont hors de prix. Il y a telle localité où la viande se vend jusqu'à 4 et 5 fr. la livre; les pois ont renchéri aussi hors de proportion. Si cet état de choses se prolonge à l'entrée de l'hiver, il n'y aurait rien d'étonnant qu'à tous les maux auxquels l'Espagne est en proie ne vînt se joindre la disette...

— On lit dans le *Bien public* de Mâcon :

« Le château de Beaulieu, près de Roanne, rappelle en ce moment le climat des tropiques. Les pommiers et les poiriers sont en pleine floraison et présentent le curieux phénomène d'arbres chargés de fleurs et de fruits. »

— On lit dans le *Courrier des Alpes*, sous la rubrique de Chambéry, le 19 octobre :

« Jeudi dernier, nous avons eu une véritable journée d'été; le thermomètre centigrade s'était encore élevé ce jour-là à plus de 25 degrés de chaleur; et hier, peu s'en fallait que nous ne fussions en plein hiver; la neige qui était tombée sur les montagnes dans la nuit et pendant une partie de la journée en avait blanchi toutes les sommités et était même, en plusieurs points, descendue jusqu'à mi-côte; l'air était froid, et une bise glaciale se faisait vivement sentir par moments; aussi voyait-on une multitude de malheureuses hirondelles, surprises par ces prémices de l'hiver, voltiger péniblement tout autour des maisons, comme pour y chercher un abri contre une température trop rigoureuse pour elles. Aujourd'hui, nous avons un fort beau temps, mais ce matin nos environs étaient de nouveau couverts de gelée blanche. L'année 1843 sera mémorable par le bouleversement des saisons et par les intempéries qu'elle nous a données. »

— Le courrier mensuel de l'Inde, dont le retard avait causé de vives inquiétudes, vient d'arriver. Battu à sa sortie de Bombay, le 28 août, par une violente tempête, le bateau à vapeur *la Victoria*, qui portait les dépêches, a été obligé de rentrer au port le 6 septembre. C'est *la Cléopâtre*, expédiée le 7 au matin, qui a apporté celles qui parviennent maintenant en Europe. (*Journal des Débats.*)

— Il y a dû avoir aujourd'hui, 24 octobre, dans nos ports de l'Océan, une des plus fortes marées, à cause de la zizigie.

— On lit dans le *Fédéral* de Genève, du 20 :

« Le vent a été si fort avant-hier, que *le Léman* n'a pas dû quitter le port d'Ouchy; il eût été pour le moins inutile de persévérer à vouloir faire une traversée pour laquelle il n'y aurait certainement pas eu de passagers. *L'Aigle*, parti de Genève le matin, a été aussi obligé de s'arrêter à Ouchy.

» Il y a plus de vingt ans que les bateaux à vapeur naviguent sur notre lac, sans que jamais il soit arrivé le plus petit accident.

» A la suite des pluies que nous avons eues ces jours derniers, le pont de Sierne a été en partie entraîné par le courant de l'Arve. Ce n'est pas la force de l'eau seulement qui a rompu les arches; il paraît que beaucoup d'arbres ont été déracinés par la rivière, et que leurs troncs ont été en grande partie cause de ce désastre. Depuis bien des années l'Arve ne s'était pas élevée aussi haut.

— A l'Opéra-Comique, ce soir, la huitième représentation de *Mina*, pour laquelle la presque totalité de la salle est louée.

— L'Odéon donne aujourd'hui *Lucrèce* et le *Misantrope*. Madame Dorval, Mlle Maxime, Mlle Bourbier, Ballande, Bouchet et l'élite de la troupe joueront dans la même soirée.

TRIBUNAUX.

Hier ont commencé devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Zangiacomi, les débats relatifs aux nombreux vols commis par la bande dont Courvoisier était le chef, à ceux entr'autres qui ont été commis au préjudice du prince de Beauffremont et du baron de Ladoucette. Les accusés sont au nombre de 22, dont 7 femmes.

Cette première audience a été remplie par la lecture de l'acte d'accusation et l'interrogatoire touchant le vol commis chez M. de Ladoucette, la nuit du 22 au 23 octobre 1842. On s'introduisit dans l'intérieur de l'hôtel en escaladant le mur du jardin. Un carreau permit d'ouvrir la fenêtre et d'entrer dans l'appartement, où une somme d'environ 64,000 francs fut soustraite. Courvoisier, Flachat, Gauthier et la femme Roché sont accusés de ce vol.

Aujourd'hui, on s'est occupé des vols commis par Flachat, Labrue, Courvoisier et Gauthier, au préjudice de MM. Brogniart, 600 fr.; Tenaille, 1,200 fr.; comte de Biencour, 7,000 fr.; Massée, 7,000 fr.; une tentative a échoué chez M. le duc de Crillon; M. le comte de Gabriac s'est vu enlever 500 fr.; Mme Bar 2,000 fr.; une tentative a échoué chez M. de Chastellux; M. Lallemand, médecin, a qui de l'argenterie, une montre d'or et des bijoux ont été enlevés; Mme de Béarn a été volée de deux montres d'or, une croix d'argent et 70 fr.; une tentative a échoué chez M. de Ménars; une somme de 12,000 fr. a été volée chez M. Levée; chez M. de Gouy d'Arsy, 15,000 fr.; chez M. Boisdon, 2,400 fr.

27 témoins ont été entendus.

— M. Dahirel, accusé de diffamation contre M. Genty de Bussy, conseiller d'état, qui se portait candidat au collége électoral *extrà muros* de Lorient, a été condamné ces jours derniers par le tribunal correctionnel de Vannes, à quinze jours d'emprisonnement, à 500 fr. d'amende et aux frais.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 23 octobre.

SOMMAIRE : Rapport de M. Payen sur des communications relatives à l'opium d'Algérie. — Rapport de M. Lamé sur des communications de M. Passot relatives aux roues à réaction. — MATHÉMATIQUES : M. Chasles et M. Cauchy. — MÉCANIQUE : MM. Morin, M. Pambour, M. Coombes, M. Fourneyron. — ASTRONOMIE : M. Mauvais, M. Bravais, M. Leverrier. — PHYSIQUE : Effets produits par les rayons solaires, par M. Ed. Becquerel. — Réclamation de M. Walferdin. — MÉTÉOROLOGIE : Communications de MM. Jules Itier, Blondeau de Carrones et Léopold Pilla.

Rapports. — M. le ministre de la guerre a transmis à l'Académie, au nom de MM. Hardy, Liautaud et Simon, plusieurs communications relatives à des essais de culture de l'opium en Algérie, et aux pratiques usitées pour la culture et le commerce de l'opium dans les Indes-Orientales. Ces diverses communications ont été renvoyées à l'examen d'une commission au nom de laquelle M. Payen vient aujourd'hui présenter un rapport dont l'Académie a voté l'envoi à M. le ministre de la guerre.

On sait que le commerce de l'opium s'alimente à deux sources principales : dans l'Inde et dans l'Asie-Mineure. L'opium qui est actuellement le plus estimé est celui qui nous vient de l'Asie-Mineure par Smyrne. C'est aussi cet opium qui fait la plus grande partie de notre consommation; il ne sert d'ailleurs que dans l'art médicinal. Quant à la Chine, où l'usage de l'opium est bien plus répandu qu'en Europe, elle tire son opium de l'Inde et de l'Asie-Mineure, mais en plus grande partie de l'Inde. M. Payen rapporte que l'exportation de l'opium du Bengale pour la Chine s'élevait, en 1827, à 550,765 kilog., et qu'après une extension graduelle, elle a été portée, en 1833, à 1,397,887 kilog. Il pense que cet énorme accroissement dans l'exportation de l'opium n'a pas été suivi d'un accroissement proportionnel dans la production réelle de cette matière, et il explique ainsi les espèces de fraudes auxquelles le commerce a dû se livrer pour satisfaire à la consommation devenue tout-à-coup trop considérable. Il résulte de là que l'opium médicinal le plus estimé, c'est-à-dire le plus riche en morphine, nous arrive de l'Asie-Mineure par Smyrne, tandis que l'opium de l'Inde passe pour très inférieur.

Cependant M. Payen pense que les derniers événements survenus en Chine ont introduit quelque perturbation dans l'état habituel des choses que nous venons de rapporter. Il a reconnu, en effet, que l'opium des nouveaux arrivages contient 10,7 de morphine pour 100, tandis qu'il n'en contenait jusqu'à présent, en moyenne, que de 4 à 5 pour 100. M. Payen pense que les producteurs de l'Inde, menacés d'une grande diminution dans leurs expéditions de la Chine, auraient préparé un meilleur opium pour se procurer un débouché dans les envois d'opium médicinal en Europe.

Arrivant ensuite aux communications dont il est chargé de rendre compte, M. Payen ayant trouvé dans l'opium d'Algérie envoyé par M. Hardy 5 pour cent de morphine, pense que des essais de culture du *papaver somniferum* en Algérie seraient d'un grand intérêt, et qu'il est possible que notre colonie puisse nous fournir des récoltes d'opium très avantageuses.

— M. Lamé, chargé, au nom d'une commission où il était adjoint à MM. Piobert et Séguier, de rendre compte des diverses communications et réclamations que M. Passot, inventeur d'une turbine particulière, a adressées à l'Académie, rappelle que plusieurs commissions ont déjà lu des rapports sur ce même objet. Le 26 juillet 1838, M. Coriolis, en son nom et en celui de M. Arago, disait, en terminant son rapport sur la turbine de M. Passot, qu'il regrettait de ne pouvoir reconnaître une idée nouvelle dans le système de cet ingénieur. Répondant, le 20 août de la même année, aux réclamations de M. Passot, M. Coriolis avouait franchement qu'il reconnaissait que la roue à réaction de M. Passot avait plus d'avantage qu'il n'avait pensé d'abord, puisqu'elle pouvait rejeter l'eau avec une vitesse presque nulle et sans perte de force vive intérieure. Sur une nouvelle réclamation de l'inventeur, un nouveau rapport, fait en 1840, exprimait que les faits observés par la commission donnaient aux roues exécutées ou projetées par M. Passot un caractère nouveau, sans que néanmoins ces faits pussent fournir aucune donnée positive sur l'appréciation de leurs effets mécaniques.

Depuis ce dernier rapport, M. Passot, se croyant l'objet d'une espèce de persécution de la part de l'Académie, réclama nombre de fois en termes amères sur cette position dubitative prise par la commission; il envoya ensuite un rapport d'experts devant la cour royale de Bourges, sur le rendement de sa machine. L'Académie, sans s'offenser des reproches que lui adressait M. Passot, nomma une nouvelle commission : c'est au nom de cette dernière que M. Lamé présente les conclusions suivantes :

« Le rapport des experts de Bourges ne permet plus de douter que la roue hydraulique de M. Passot ne soit utilisable dans l'industrie, et que son rendement, évalué en mouture de blé, n'atteigne 60 pour 100 du travail dépensé.

» Les résultats des expériences entreprises dans le but d'étudier et de perfectionner son application pourront aider à résoudre la question si complexe des mouvements et des effets de l'eau dans les roues à réaction. »

On reconnaîtra par cet historique que nous venons de rapporter, d'après M. Lamé, des rapports faits par l'Académie sur une seule question, que ce corps savant ne demande pas mieux que de rendre justice, et que, quoi qu'en disent les malveillants, ses rapports ne sont pas une affaire de pure bienveillance.

Mathématiques. — M. Chasles lit l'extrait d'un Mémoire sur les propriétés générales des arcs d'une section conique, dont la différence est rectifiable.

— M. Cauchy présente une note sur la réduction des rapports des factorielles réciproques en fonctions elliptiques. Cette note est la suite des travaux que M. Cauchy a présentés dans les deux dernières séances sur les factorielles.

Mécanique. — Ainsi que l'a remarqué M. Arago en rendant compte de la correspondance, les questions scientifiques relatives à une des grandes divisions de la science ne sont jamais tant étudiées que quand il se trouve une place vacante dans une des sections de l'Académie qui représente cette division. Les décès récents de MM Bouvard et Coriolis suscitent, en effet, une ardeur d'émulation entre les mécaniciens et les astronomes, dont les lecteurs de notre compte-rendu s'apercevront facilement. Nous ne pourrons guère donner que les titres des communications faites à l'Académie sur la mécanique, car les communications portent presque toutes sur des théories dont l'énoncé ne saurait être que très long. Nous n'avons pu, d'ailleurs, résumer facilement toutes les communications dont nous avons à rendre compte; mais comme des rapports seront probablement faits dans des délais assez rapprochés sur la plupart de ces Mémoires, nous profiterons de l'occasion pour mettre nos lecteurs au courant de ce que ces Mémoires renferment de nouveau. Ces Mémoires ont pour titres :

Etudes sur les Machines à vapeur, et recherches sur le moment d'inertie qu'il convient de donner aux volants des divers systemes de machines à vapeur, par M. Morin;

Note historique relative à quelques points de la théorie de la machine à vapeur, par M. de Pambour;

Note sur une disposition particulière des roues à poire, ou danaïdes, par M. Combes;

Tables destinées à calculer les éléments des conduites d'eau, par M. Fourneyron.

Astronomie. — On sait que les astronomes de l'Observatoire de Paris ont découvert cette année deux comètes nouvelles. La seconde comète, découverte le 3 mai, par M. Mauvais, a présenté deux circonstances inusitées : son apparition sur notre hémisphère a été très longue, et sa distance au soleil est beaucoup plus grande que d'ordinaire. La première circonstance a permis à M. Mauvais d'observer la comète dans trente-cinq positions différentes, et de vérifier si l'orbite qu'elle parcourt est parabolique ou elliptique. On sait qu'on attribue la forme parabolique que présentent les orbites des comètes à la petitesse comparative de l'arc de l'orbite où on peut les étudier, car dans une petite étendue les arcs de la parabole et d'une ellipse allongée peuvent coïncider. M. Mauvais a reconnu que l'orbite parabolique calculée pour la comète en question s'accordait complètement avec toutes les positions qu'il a pu déterminer. Il peut donc affirmer que cette comète, si elle revient jamais nous visiter, ne le fera que dans un avenir extrêmement éloigné.

— M. Bravais adresse un second Mémoire sur le mouvement propre du soleil. On sait que le soleil se meut réellement dans l'espace en s'approchant constamment de la constellation d'Hercule. Pour faire la détermination de ce mouvement, on cherche les distances du soleil aux différentes étoiles; et pour cela, à cause du mouvement des étoiles, on est obligé de faire l'une ou l'autre de ces hypothèses : les étoiles les plus brillantes, les plus rapprochées de notre globe ou bien ce sont celles qui ont les plus grands mouvements propres. M. Bravais a reconnu que l'une ou l'autre de ces hypothèses conduisent au même résultat pour le mouvement propre du soleil.

— M. Leverrier envoie une nouvelle disposition de ses tables de Mercure. Il pense qu'en disposant les autres tables astronomiques de la même manière, c'est-à-dire en prenant le temps pour unique argument, on pourrait abréger considérablement les calculs astronomiques. Il a reconnu en effet que, pour calculer un lieu de Mercure par les anciennes tables, il faut 248 chiffres, tandis que par les nouvelles il n'en faut que 77.

Tel est le danger de ces ouvrages. Quand donc aurons-nous une censure (puisque censure il y a) qui ne borne pas son rôle à tenir des ciseaux et rogner quelques idées trop hardies, quelques mots trop crus? Quand aurons-nous une direction des théâtres qui, non point par des mesures oppressives, mais par des conseils et par des encouragements directs, s'applique à distribuer sainement les œuvres dramatiques et à les faire servir plus spécialement aux spectateurs qu'elles doivent enseigner? Pour atteindre à un tel résultat, il faudrait sans doute que les censeurs fussent des hommes très éclairés, ayant conscience de la moralité élevée de leur mission, et connaissant la loi du développement des sociétés humaines. Un censeur devrait, en effet, savoir vers quel but tend la société, quels moyens divers servent à conduire à ce but, quel rôle appartient à chaque classe dans l'œuvre générale, quelles leçons peuvent entendre les pauvres, quel enseignement convient aux riches et aux grands de ce monde.

théâtre, grand ou petit, pas une scène, pas un tréteau sur lequel il n'eût joué la tragédie, la comédie, le drame, l'opéra, le vaudeville, car il abordait avec une égale facilité tous les genres et tous les emplois. Ses débuts, qui remontent à l'époque du Directoire, eurent lieu aux *Jeunes Elèves* de la rue de Thionville, et au théâtre du sieur Mareux, où débutèrent avec lui Potier et Alexandre Duval, Tiercelin et Picard. Après avoir jeté quelque éclat sur le théâtre des *Victoires nationales*, rue du Bac, il prit son essor vers la province, et il alla promener son talent de ville en ville, de bourgade en village, laissant partout de piquants souvenirs. Jamais comédien errant ne sema sur sa route plus de saillies, de bons tours et de plaisantes aventures. Toujours pauvre, sans cesse aux expédients, il était inépuisable en ressources; la mauvaise fortune ne le trouvait jamais en défaut; quelle que fût l'obstacle, il se tirait d'affaire avec une merveilleuse dextérité........

L'aventureux comédien ne s'inquiéta jamais d'un rôle qu'il fallait jouer sans l'avoir appris. — Un directeur qui venait de l'engager lui demande s'il pouvait jouer le soir même un des principaux rôles dans un mélodrame nouveau qui fai-

penser que je n'en ai pas pris depuis le jour de mon mariage. — Eh bien! reprit le vaudevilliste, si vous voulez accepter une de mes cartes d'abonnement, je vous l'offre de bon cœur. Vous retrouverez là un souvenir du plus beau jour de votre vie.

Le comédien accepta; il entra dans un cabinet. Pendant qu'on apprêtait sa baignoire, il aperçut un petit tableau sur lequel étaient inscrits divers objets de consommation.

— Un instant! dit-il en arrêtant le bras du garçon qui allait tourner le robinet... Dites-moi, mon ami, pourrais-je, au lieu de me baigner, consommer pour la valeur de mon bain?

— Cela se peut, répondit le garçon.

— Donnez-moi donc deux verres de madère et un biscuit.

Il y aurait un volume à écrire avec les aventures, les ruses et les ressources de Rosambeau, qui fut d'ailleurs un homme de talent et un honnête homme. — Tous les théâtres de Paris ont ouvert des souscriptions pour payer ses funérailles et secourir sa famille.

Physique. — M. Éd. Becquerel adresse un Mémoire relatif aux effets produits par les rayons solaires sur les corps. Il a reconnu que les écrans de diverse nature qui agissent par absorption sur les rayons lumineux du spectre solaire n'exercent leur action absorbante que sur les rayons situés au-delà du violet visible, et que les rayons les plus réfrangibles sont aussi les plus absorbables. Il a observé également que quand une partie quelconque du spectre solaire est absorbée ou détruite par une substance quelconque, la partie des rayons chimiques de même réfrangibilité est aussi détruite. Il trouve les mêmes lois pour les rayons qui excitent la phosphorescence. Il conclut de ses expériences que les rayons lumineux ne sont pas distincts, comme on l'avait cru, des rayons chimiques, et qu'il n'existe qu'un seul et même agent dont l'action se modifie suivant la matière sensible exposée à son influence et le genre de modification dont elle est susceptible. Cette conclusion est en tout contraire à celle qui résulte des belles recherches de M. Melloni sur la chaleur et la lumière. Nous ne pouvons donc en ce moment nous prononcer sur l'une ou l'autre de ces théories.

— On se rappelle que, dans une des dernières séances, M. Person a présenté un Mémoire sur des thermomètres prétendus nouveaux, afin de pouvoir absorber la dilatation du mercure sur une plus grande étendue pour chaque degré, et de conserver cependant le point d'ébullition de l'eau sur la tige. M. Person crut faire une découverte en remplaçant les températures que le thermomètre n'était pas destiné à donner par une cavité intermédiaire où viendrait se loger le mercure excédent. Nous avons été entraîné par M. Person dans la même erreur; nous avons cru et dit sa découverte nouvelle. M. Walferdin écrit aujourd'hui que depuis long-temps il pratique ce prétendu perfectionnement du thermomètre; il cite à l'appui de sa prétention la description qui est faite de ses thermomètres à cavité intermédiaire dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, du 20 décembre 1841, et dans le *Résumé du cours de l'école Polytechnique* faisant partie de la collection des tableaux polytechniques de M. Auguste Blum. Ce fait prouve cette vérité bien connue qu'il n'y a pas grand chose de nouveau sous le soleil, et qu'avant de se donner comme inventeur, on ne saurait se livrer à trop de recherches sur les découvertes du même genre déjà connues.

Météréologie. — M. Jules Itier adresse trois Mémoires concernant la météorologie et la géologie de nos colonies. Parmi les nombreuses observations que contiennent ces Mémoires, nous signalerons les suivantes : Le tremblement de terre du 8 février dernier qui a détruit la Pointe-à-Pitre a mis treize minutes pour se propager de cette malheureuse ville à Cayenne. Cette lenteur de propagation est contraire à la rapidité signalée dans le fameux tremblement de terre de Lisbonne. M. Jules Itier pense avoir observé que dans le tremblement du mois de février dernier il y a eu un soulèvement du globe d'environ un mètre, suivant un grand cercle dirigé du nord-nord-ouest au sud-sud-est.

— M. Blondeau de Carrones écrit qu'il a observé un orage à Fougères où il a pu constater que les éclairs dits *de chaleur* sont produits par des orages lointains. Il mentionne un coup de tonnerre où la foudre ayant pénétré dans une chambre d'une caserne d'artillerie, sous la forme d'un globe de feu, n'a pas touché aux militaires qui s'y trouvaient réunis, mais a fondu et soudé les mors des chevaux. Pénétrant ensuite dans l'écurie où se trouvaient treize chevaux, la foudre en a tué huit. Est-ce que la foudre aurait plus d'action sur les animaux que sur l'homme?

—M. Léopold Pilla ayant, au péril de sa vie, exploré longuement le Vésuve pour éclaircir plusieurs points de météorologie, envoie un Mémoire sur la production des flammes dans les volcans et sur les conséquences qu'on peut en tirer. On sait que ce point de la présence des flammes dans les éruptions volcaniques, n'avait pas encore été constaté d'une manière certaine. B.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* **23** *octobre* **1843.**

DAVILLÉ, ancien banquier, rue de Provence, 44; juge-comm., M. Delon, syndic prov., M. Jouve, rue du Sentier, 3.

PIÉPLU, entrepreneur de bâtiments, faubourg du Roule, 42; juge-comm., M. Letellier-Delafosse; syndic prov., M. Boulet, rue Geoffroy-Marie, 3.

BOURSE DU 24 OCTOBRE.

Nos fonds assez fermes avant l'ouverture ayant baissé pendant toute la bourse, on a cherché à expliquer le mouvement, et la faiblesse des fonds espagnols a fait croire à beaucoup de personnes que l'on avait de fâcheuses nouvelles de ce côté.

Au comptant. — Banque belge, 765. — Layon, 975. — Seyssel, 900. — Zinc Vieille-Montagne, 4400, 4300.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. précéd
5 p. 0/0 compt.	121 10	121 10	121 »	121 »	121 15
— fin cour.	121 20	121 20	121 05	121 05	121 20
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	81 85	81 85	81 80	81 80	81 90
— fin cour.	81 90	81 90	81 70	81 75	81 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours	Dern. c.	Diff. s. le c. pr.	
4 1/2 0/0	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0/0	» »	» »	» »	Avant la bourse, 81, 90, 92 1/2.
O. de la Ville	1330 »	» »	H. 2 50	Après, 81 70, 67 1/2.
Banque de Fr.	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
C. Laf. de 5000.	5085 »	» »	» »	3 0/0 de 2 à 5 mois.
— de 1000.	1122 50	» »	» »	Reports.
Caisse Hypoth.	770 »	» »	» »	3 0/0 fin proch., 18 3/4, dem.
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain	» »	» »	» »	S-Germ. Fin cour. »
Vers. R. Dr.	287 50	» »	» »	Vers. r. dr. » » 287 50
d° R. G.	» »	» »	» »	— riv. g. » »
Orléans	682 50	677 50	B. 7 50	Orléans, » 686 25 677 50.
Strasb. à Bâle.	187 50	186 25	B. 1 25	Strasbourg. » 187 50 186 25.
Rouen.	692 50	» »	B. 2 50	Rouen. » 695 692 50.
Havre.	» »	» »	» »	Havre. » 535 »
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/4	» »	B. 1/8 »	Londres, 22 octobre.
— Portugais.	44 »	» »	» »	Dimanche, Bourse fermée.
Esp. D. active.	28 1/2	» »	B. 1/2 »	
5 0/0 Naples.	108 60	» »	H. 0 10	
— Romain.	107 3/8	107 1/8	B. 3/8 »	
Obl. Piémont.	1200 »	» »	» »	
Emp. d'Haïti.	470 »	» »	H. 7 50	

Spectacles du 25 octobre.

7 h. »|» **OPÉRA.** — Le comte Ory. — La Gipsy.
8 h. »|» **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Marie-Stuart. — Le Comité de Bienfaisance.
8 h. »|» **ITALIENS.** —
8 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Mina. — L'Eau merveilleuse.
6 h. »|» **ODÉON.** — Lucrèce. — Le Misanthrope.
6 h. 1|4 **VAUDEVILLE.** — Patineau. — Les Petites Misères. — Les M[illegible]res — La Robe.
6 h. 1|2 **VARIÉTÉS.** — Sur les Toits. — Le Voyage. — La Perruquière. — Jacquot.
7 h. »|» **GYMNASE.** — Représentation au bénéfice de M. Sylvestre.
6 h. 1|2 **PALAIS ROYAL.** — Paris. — Brelan de Troupiers — M[illegible] — Savonnette.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Naufrageurs.
7 h. »|» **GAITÉ.** — Lucio.
7 h. »|» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohémiens.
7 h. »|» **CIRQUE NATIONAL.** — Don Quichotte et Sancho Pança. — La B[illegible]quetière.
6 h. 1|2 **COMTE.** — Jonas. — Alexis. — Ballet. — Iles Marquises.
5 h. 3|4 **FOLIES-DRAMATIQUES.** — Un Secret. — Inconvénients. — B[illegible] Bleue. — L'Étudiant marié.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 23. Arrivages : 1,301 quintaux 62 kilogrammes. Restant après la halle : 15,707 quintaux 41 kilogrammes.

Cours moyen : 38 fr. 40 c.; cours-taxe : 39 fr. 86 c.

Vente : 1,026 quintaux 84 kilogrammes.

Les plus fortes ventes ont porté sur les farines de deuxième qualité dont il a été vendu 442 quintaux 75 kilogrammes au cours de 39 fr. 50 c.

Les autres qualités n'ont été traitées que par petites parties, au cours suivants : premières marques, 40-75; troisième, 20-00 à 33-10; quatrième, 22 95 à 28-50. Reventes : 54 quintaux 95 kilogrammes au cours de 41 fr.

Les blés de Picardie, pour semence, valaient, à la halle du 23, 28 fr. l'hectolitre, et les blés de Bergues 28-35.

360 hectolitres de blé de Flandre ont été traités à 21-65, pesant 76 kilogrammes; 300 hectolitres de blé de Belgique, pesant 80 kilog., ont été vendus 22 60.

Les affaires sont toujours actives en haricots et autres légumes secs sans variation dans les prix.

Le marché de Sceaux du 23 était peu animé; les bœufs, quoique le marché fût peu garni, se sont vendus en baisse

Les vaches, à l'exception des plus belles, se plaçaient difficilement.

Les veaux en baisse; vente difficile.

Les moutons également en baisse; sur 10.497, il en a été vendu 3,99[illegible] pour Paris, et 5,036 pour les environs; 1,466 ont été renvoyés.

A Lille, selon les derniers avis, il y a eu une hausse légère sur les cours des graines oléifères. Voici ces cours au marché du 23 :

Colza, première qualité, 25-00
— deuxième — 18-00
Lin, première qualité, 21-50
— deuxième — 17-50
OEillette, prem. qualité, 22-50
— deux. — 20-00
Caméline, prem. qualité 20-75
— deux. — 17-00

A Marseille, les huiles de sézame valent en ce moment 93-15 à 99-[illegible] les 100 kilog., et les graines de sézame 47 fr. l'hectol.

Les huiles comestibles de Naples valent de 148 à 153 fr.

Les huiles à fabrique étrangères valent de 113 à 114 fr.

Les huiles de Zante sont cotées à 119 fr. 28 c., et celles de Tu[illegible] 104 fr. 68 c.

Les blés étrangers sont cotés sur la même place aux cours suivants :

Richelle de Naples,	23 f. 75 c.	à 24 f. 37 c.
Blé de Pologne,	19 68	20 62
Blé de Romélie,	15 93	16 25

Les blés d'Odessa tendres, en entrepôt, valent 13 fr. 12 c. à 13 fr. 4[illegible]

A. Y.

COURS DES CÉRÉALES.

Denrées.	Halle de Paris.	Beauvais. (Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris)	Montlhéry.	Rambouillet.	Toulouse. (Principaux marchés de commerce et de consommation)	Arras.	Arles.	Beaune.	Cambrai.	Londres. (Marchés étrangers)	Bruges.	Anvers.
Blé, l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 » à 24 66	23 50 à » »	21 66 à » »	22 66 à » »	23 » à » »	20 50 à » »	23 20 à » »	21 25 à » »	23 » à » »	24 60 à » »	18 76 à » »	22 47 à » »
Première qual.	22 » à 22 16	23 » à » »	22 38 à » »	22 16 à » »	22 50 à » »	18 50 à » »	22 55 à » »	20 » à » »	21 75 à » »	22 35 à » »	» » à » »	21 46 à » »
Deuxième »	21 » à 21 66	22 » à 22 50	» » à » »	21 16 à » »	21 50 à » »	15 50 à » »	» » à » »	19 » à » »	16 65 à » »	21 50 à » »	» » à » »	19 01 à » »
Inférieure »	18 » à 18 35	» » à » »	» » à » »	» » à » »	21 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 75 à » »	» » à » »	» » à » »
Méteil l'hectol.												
Première qual.	10 32 à 10 66	» » à » »	12 » à » »	12 33 à » »	16 » à » »	10 50 à » »	» » à » »	12 50 à » »	10 40 à » »	» » à » »	11 11 à » »	11 27 à 11 50
Deuxième »	10 » à 10 16	» » à » »	10 » à » »	11 66 à » »	» » à » »	9 50 à » »	» » à » »	10 73 à 11 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	11 » à » »
Orge, l'hectol.	10 66 à 11 »	9 » à 9 50	11 66 à » »	» » à » »	12 50 à » »	11 50 à 12 50	11 » à » »	11 25 à » »	12 » à » »	» » à » »	10 » à 10 42	11 63 à 12 16
Avoine, l'hect.												
Première qual.	8 50 à 8 83	7 » à » »	8 » à » »	7 50 à » »	9 86 à » »	6 25 à » »	10 » à » »	9 » à » »	6 60 à » »	» » à » »	6 42 à » »	6 86 à » »
Deuxième »	8 16 à 8 50	6 50 à » »	7 33 à » »	7 20 à » »	9 » à » »	5 75 à » »	» » à » »	8 50 à » »	6 15 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième »	7 50 à 7 66	» » à » »	» » à » »	6 90 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	8 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Sarrasin, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 36 à » »	12 69 à » »
Maïs, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	11 30 à » »	» » à » »	» » à » »	16 25 à 19 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. —Les 500 kil.

	Paris.	St-Germain	Toulouse.	Bourges.	Dij[illegible]
Foin. 1re.	46 48	45 »	37 »	40 »	[illegible]
Foin. 2e.	42 44	40 »	30 »	35 »	[illegible]
Luzerne.	44 46	» »	20 22	» »	[illegible]
Sainfoin.	» »	» »	25 27	» »	[illegible]
Trefle.	» »	» »	20 25	25 »	[illegible]
Paille blé.	24 27	24 »	15 »	20 »	[illegible]
Paille seig.	30 32	26 »	27 »	30 »	[illegible]

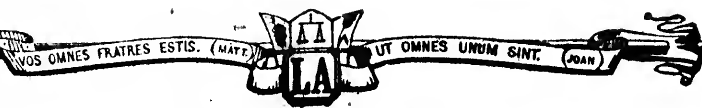
BESTIAUX.

Sceaux, viande sur p. le kil.		Paris, v. au dét.	Poissy, viande sur p. le kil.		Paris, v. au dét.
Bœuf.	1 14	1 50	Veau.	1 52	1 80
—	1 02	1 20	—	1 36	1 50
—	» 88	» »	—	1 20	» »
Vache.	1 12	1 10	Mouton	1 34	1 10
—	» 96	1 »	—	1 18	1 20
—	» 80	» »	—	1 »	» »
Porc.	» »	1 60			

L'un des Gérants, V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. 1, N. 87.



JEUDI 26 OCTOBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem^ts et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 ...tobre, sont priés de le renouveler avant ce terme, en nous ...ressant le prix de leur nouvel abonnement en un mandat ... la poste, ou à vue sur une maison de Paris ; faute de quoi ...éprouveront une interruption dans l'envoi du journal. Au...ne exception n'est faite à cette mesure administrative.

Toutes les personnes auxquelles s'adresse le présent avis ...uveront sur leur bande l'indication exacte du terme de ...r abonnement.

Nous rappelons que toute demande de renouvellement doit ...e accompagnée d'une bande imprimée du journal, avec ...rrections, s'il y a lieu.

PARIS, 25 OCTOBRE.

...urquoi nous défendons l'Irlande et O'Connell.

Nous avons exposé (1) que l'Irlande avait été conquise par ...ngleterre et maintenue, au temporel et au spirituel, à l'état de ...uple spolié et vaincu.

Au temporel, l'Aristocratie anglaise a confisqué et détient la ...re des Irlandais. L'Irlande est aujourd'hui comme si elle eût ... conquise hier, non pas par une armée civilisée — les armées ...vilisées ne dépossèdent pas les vaincus ; — elle est exactement ...mme si elle eût été conquise hier par une armée de brigands ... par des hordes barbares qui se fussent partagé les proprié... du pays conquis et réservé les produits du travail irlan...is.

Au spirituel, mêmes rapports. La religion de l'Irlandais, après ...s persécutions aussi longues qu'horribles, n'est que tolérée sur ... terre d'Irlande, et le vainqueur, dans l'impossibilité d'impo...r sa religion à la conscience du vaincu, lui a imposé, en signe ...en acte de domination, son clergé et la dîme.

Et c'est en présence d'un pareil état de choses que certaines ...ns ont l'étrange idée de comparer l'état de l'Irlande à celui ... la Bretagne, de l'Alsace ou de la Franche-Comté, et l'étrange ...urage de prétendre que l'Irlande n'est pas plus fondée à se ...ustraire à l'unité anglaise que l'une quelconque de ces pro...nces à l'unité française !

Nos provinces sont françaises, assimilées à la France au mê...e titre que les plus anciens membres du corps national ; elles ...ont pas été dépouillées de la propriété de leur terre par les ...is de France qui les ont acquises ou conquises ; leur sol est à ...es, les fruits de leur travail sont à elles. Enfin, ces provinces ...sont pas plus opprimées dans l'ordre spirituel que dans l'ordre ...mporel ; elles ont le droit de professer telle religion que bon ...ur semble et d'être catholiques, s'il leur convient, sans ... voir pour cela insultées et exécrées par des dominateurs ...ineux et intolérants, et sans être obligées de se laisser dé...rer à belles dents par un clergé ennemi, rapace, spoliateur, ... par conséquent anti-chrétien, que les autres provinces leur au...ient imposé.

Nous l'avons dit, il n'y a nulle exagération dans nos paro..., et nous le maintenons froidement : l'Irlande fait partie de ...mpire britannique au même titre que la Grèce faisait partie ... l'empire ottoman. Elle romprait à coups de fusil la domina...on de l'Aristocratie anglaise ; elle se soustrairait à une exploi...tion odieuse, à une spoliation permanente ; elle reprendrait à ...ette aristocratie sa terre, son sol, les richesses qu'elle a créées ... qu'elle crée chaque jour, que nous la dirions dans la pléni...de de son droit.

Ainsi, dans l'état des choses, en présence de la domination ...dieuse qu'elle subit, de la résistance de l'Aristocratie étrangère ...i l'exploite à transiger largement sur le terrain économique et ...r le terrain religieux, si le peuple irlandais pouvait s'affran...ir par la guerre et reconquérir à coups de fusil la possession ... son sol et la propriété des fruits de son travail, nous applau...irions à la guerre que le peuple d'Irlande entreprendrait contre ... joug de l'Aristocratie anglaise, et aux victoires qui le délivre...ient. Jamais guerre, jamais victoires n'auraient été à nos yeux ...us légitimes, plus justes, plus humaines. Nous professons l'a...our de la paix, mais nous ne poussons pas l'amour de la paix ...squ'à la folie et à la cruauté ! La guerre, quelque horreur que ...us ayons pour la guerre, n'est pas si horrible à nos yeux que ... permanence de la paix affamée que fait l'Aristocratie anglaise ...férions pas mille fois, dans l'intérêt de l'Irlande et de l'Angleterre, la transaction et l'association à la guerre ? Assurément non. Mais la transaction, l'association ne dépendent ni de nous, ni de l'Irlande. Et puisque le droit, la justice, la charité, l'humanité et l'intérêt même restent jusqu'ici impuissants pour déterminer les spoliateurs de l'Irlande à entrer, avec les populations qu'ils exploitent, en voie de transaction ou d'association, il est certain que le peuple irlandais n'a qu'une seule ressource, c'est de se faire puissant et de se montrer fort.

S'il ne peut obtenir ni de la justice, ni de l'humanité, ni même de l'intérêt bien entendu de ses oppresseurs l'amélioration d'un état de choses absolument insupportable, il ne lui reste plus qu'à se faire craindre. Ce n'est ni sa faute, ni la nôtre.

Il faut prendre l'Aristocratie anglaise comme elle est, il faut prendre, comme elles sont, les choses et les idées, et ne point raisonner, comme si on pouvait, d'un coup de baguette, changer les idées des exacteurs de l'Irlande, et par suite leur faire modifier favorablement les choses. L'Irlande ne peut pas attendre le progrès, invoquer un avenir inconnu, espérer, se résigner et prier, ou étudier la science sociale. Il y a trop longtemps qu'elle râle et qu'elle meurt ; elle ne peut pas attendre. Il faut qu'on la craigne. L'Irlande unie, forte de son union et animée d'une haine vigoureuse contre ses oppresseurs, c'est un immense danger pour l'Angleterre. Qu'une guerre européenne éclate : l'Irlande unie, hostile, et couvant dans son sein une haine formidable, c'est un immense magasin à poudre sous l'échafaudage de la puissance de l'Aristocratie britannique.

Nous sommes fâchés que l'Irlande n'ait pas d'autre moyen de faire réfléchir l'Aristocratie anglaise.

Qu'a fait O'Connell avec l'agitation du rappel ? Il a uni l'Irlande. D'une collection d'individus affamés, exploités, méprisés, sans lien, sans force, sans parole, qui ne comptaient pas, il a fait une unité passionnée, énergique, menaçante, redoutable et avec laquelle, tôt ou tard, il faudra compter : de cinq à six millions de volontés sans valeur, sans puissance, il a fait une volonté qui pèsera dans la balance de la politique continentale ; de cinq à six millions de parias, il a fait un peuple ; de cinq à six millions de meurt-de-faim dont on déplorait le sort lamentable dans quelques livres, il a fait une nation avec laquelle l'Europe et l'Amérique, — tout ce qu'il y a de juste, de généreux, d'humain et de chrétien en Europe et en Amérique, — sympathise et conspire ; de cinq à six millions de grains de poudre épars et fort peu dangereux enfin, il a fait un immense magasin à poudre.

O'Connell a posé devant la conscience des peuples et les conseils des rois la question de l'Irlande, et sans s'en douter peut-être, en posant à l'Europe et au monde la question de la nation prolétaire, il s'est trouvé avoir posé la question du temps, la question sociale, la question de vie ou de mort des sociétés européennes, et embrasé les cœurs pour les droits des exploités et des opprimés dans l'Europe entière.

L'Irlande d'aujourd'hui, c'est le dernier terme du monopole de la terre et des instruments de travail par une Aristocratie financière omni-propriétaire, qui met, par la concurrence des prolétaires, le maniement des instruments de travail aux enchères de la faim. Il est bon qu'O'Connell ait parlé assez haut pour que l'Europe regarde et voie où mènent ce monopole impie et cette concurrence, incessamment réductive du salaire, plus impie encore.

En donnant à l'Irlande un corps, une vie, un esprit, une voix ; en faisant souffrir ensemble, penser ensemble, vouloir ensemble, aimer et haïr ensemble, en faisant surgir, réclamer et menacer comme un seul homme, ces millions d'hommes qui souffraient isolément, haïssaient isolément, et se bornaient à assassiner par ci par-là, pendant la nuit, quelques intendants des landlords ; en disciplinant, en organisant, en élevant à la hauteur d'un mouvement national, réglé, unitaire et redoutablement pacifique, ces passions, ces volontés, ces souffrances éparses, O'Connell a fait pour l'Irlande tout ce que, dans l'état des choses, dans l'état de ses ressources, des idées de son peuple et de ses propres idées, il était possible qu'il fît et pour l'Irlande et pour l'édification sociale des gouvernements et des peuples.

Quant au Rappel en lui-même et pour lui-même, O'Connell, nous en sommes très convaincus, ne le désire pas plus que nous. Le sentiment qui a guidé le grand agitateur dans sa croisade sainte, ce n'est certainement pas la haine *du Saxon* et l'espoir de détacher absolument l'Irlande de l'unité britannique. Le Rappel a été pour O'Connell une formule avec laquelle il a rassemblé les volontés, un drapeau qui lui a servi à faire lever en masse et à rallier l'Irlande ; et, dans tous les cas, il ne pouvait voir dans le rappel qu'un moyen, et non un but.

Le *Siècle* reproduit un fragment de notre premier-Paris, intitulé *l'Abaissement continu*, et s'exprime en ces termes :

Nous nous souvenons que des jugements semblables au fond à celui-ci, mais plus mesurés dans la forme, nous ont attiré à deux ou trois reprises des réflexions peu bienveillantes de la part de la *Démocratie pacifique*, publiée alors sous le titre de *Phalange*. Nous n'en voulons pas pour cela à cette feuille, qui n'avait pas encore eu le temps de s'éclairer complètement au contact des hommes et des faits ; nous la louerons, au contraire, du témoignage impartial qu'elle rend à la vérité, et de la fermeté courageuse qu'elle met à combattre des doctrines impies qui se produisent trop souvent sous le patronage du Pouvoir.

Il y a là à-la-fois une critique et un éloge. D'une part, le *Siècle* a l'air de nous mettre en contradiction avec nous-mêmes ; de l'autre, il loue notre fermeté à combattre le système déplorable suivi par le Gouvernement.

A la critique nous répondons que la *Phalange*, dans toutes les questions intérieures et extérieures, a fait contre l'ensemble de la politique du cabinet actuel une opposition bien plus forte que pas un des organes de la Presse française, une opposition d'autant plus énergique qu'elle rendait justice au Pouvoir sur quelques points malheureusement trop rares. La *Démocratie pacifique* continue cette ligne de conduite ; elle montrera toujours la même impartialité dans ses jugements.

Nous voyons, du reste, avec plaisir l'apologie ou la similitude qu'il peut y avoir entre notre opinion sur le ministère et celle du *Siècle*. Seulement, nous nous permettrons de faire observer à ce journal qu'il y a une grande différence entre son but et le nôtre. Le *Siècle* travaille à discréditer et à renverser les ministres actuels, dans l'espoir de les remplacer par des hommes dont les idées seraient aussi insuffisantes et aussi dangereuses ; c'est à ce point de vue que la *Phalange* a pu critiquer l'opposition du *Siècle*. Adversaires des idées fausses ou incomplètes des coryphées de l'Opposition (MM. Thiers, Barrot, etc.), notre but est d'agir sur l'opinion publique, cette souveraine des peuples et des rois, afin qu'elle porte au gouvernement de la France une pensée d'organisation sociale qui concilie les intérêts et les partis sur un terrain plus large et plus solide que celui de la vieille politique, et donne à notre pays l'union, la force et la prospérité au dedans, la dignité et l'influence au dehors.

Nous terminerons par une réflexion. Le *Siècle* semble nous féliciter de nous *être éclairés au contact des hommes et des faits* ; cela peut bien être en effet ; nous ne faisons aucune difficulté de le confesser : nous espérons bien, en marchant, nous éclairer toujours davantage. Mais le parti dont le *Siècle* est l'organe, ce parti qui a fait, hélas ! tant de fautes, malgré sa prétention à l'esprit pratique, malgré son *contact avec les hommes et les faits*, devrait bien, de son côté, chercher quelques lumières dans des idées, dans des théories qu'il paraît ignorer ou méconnaître. Nous l'y engageons sincèrement, et nous l'assurons que cette étude lui ferait voir clair sur une foule de points où il a engagé le pays dans des voies funestes. Que le *Siècle* y songe ! il pourrait bien se faire que les utopistes d'aujourd'hui devinssent les hommes positifs de demain. Ce qu'il y a de certain, c'est que le même courage et la même fermeté qu'ils montrent à combattre les doctrines inhumaines et anti-françaises patronées par le Pouvoir, ils les montreront aussi à réaliser les idées saintes d'association et d'harmonie qui doivent sauver la France et l'humanité, et auquel il serait temps que se ralliassent les bons esprits qui pourraient enfin se lasser de tourner dans le cercle vicieux si stérile des vieilles Oppositions.

Le projet de concession du chemin de fer du nord à la compagnie Rothschild avait soulevé dans le sein du pays et du parlement une opposition trop puissante pour que le ministère se hasardât à l'exposer une seconde fois aux chances d'un échec législatif. On assure, en effet, que M. Teste a renoncé à son premier projet et se dispose à se faire devant les chambres l'avocat du système de l'exécution par l'Etat. Nous sommes toujours en admiration devant cette merveilleuse souplesse d'opinion dont le ministère fait preuve en toute circonstance, aujourd'hui à propos de la loi des sucres, demain pour celle des chemins de fer. Nous nous demandons seulement s'il est possible qu'un gouvernement qui défend avec tant de résignation et d'humilité tous les systèmes contradictoires qu'on lui impose, qui subit l'impulsion au lieu de prendre l'initiative, exerce la moindre influence dans les délibérations d'une assemblée politique ?

Nous n'avons aujourd'hui, pour notre compte, qu'à nous féliciter du nouveau changement de front que le cabinet vient d'opérer dans la question des chemins de fer. Nous avons combattu avec énergie le système des concessions aux compagnies, la concession du chemin de fer belge surtout, et nous ne pouvons pas, nous, rai-

Jésus-Christ veut-il qu'il y ait toujours des pauvres?

Le journal de l'esclavage s'appuie sur une interprétation d'un passage de l'Evangile pour tâcher de prouver qu'*il y aura toujours des pauvres*, et que par conséquent toute tentative pour supprimer les maux du prolétariat sont inutiles et même impies. Cette interprétation est absurde et anti-chrétienne.

Rétablissons le sens du passage. Aux approches de la Cène, Marie, la sœur de Lazare, a répandu des parfums sur la tête de Jésus, selon Mathieu et Marc, sur les pieds de Jésus, selon Jean, sur ses pieds qu'elle essuie ensuite avec les tresses de sa chevelure. Or, les disciples, d'après le premier de ces évangélistes, quelques disciples, dit le second, et Judas seulement, selon Jean, font observer qu'il aurait mieux valu vendre ce baume précieux et en donner le prix aux pauvres. Jésus répond : « Laissez cette femme en paix ; elle a fait envers moi une bonne œuvre ; car vous aurez toujours des pauvres auprès de vous ; mais moi vous ne m'aurez pas toujours. »

Que signifie le mot *toujours* dans la bouche du fils de Marie? Parle-t-il en ce moment de l'avenir tout entier de l'humanité? En aucune façon : il ne s'adresse qu'à ses disciples, aux futurs apôtres, et ne se rapporte qu'au temps qu'ils ont encore à passer sur la terre. Toute leur vie, en effet, et dix-huit siècles encore après, il y a eu des pauvres, on ne le sait que trop. Mais prendre ce mot *toujours* dans son sens absolu, l'appliquer à toute la vie du genre humain, c'est évidemment une interprétation forcée par sa généralité même, contraire à la situation toute particulière de Jésus et des disciples, contraire à d'autres passages de l'Evangile, où un avenir meilleur est clairement promis. Il est si vrai que Jésus s'occupe là de la vie de ses seuls disciples, qu'il ajoute, selon Marc : « Et quand vous le voudrez, vous pourrez leur faire du bien. »

Quelle est donc la grande pensée qui occupe en ce moment le Sauveur du monde? C'est celle de la fin prochaine de sa mission, fin à laquelle il fait allusion en disant que Marie a commencé d'embaumer son corps pour le sépulcre. Si donc il y a une morale à tirer de cette parabole en action, elle est évidemment relative à la personne même du Sauveur : c'est la morale même qu'en a tirée l'Eglise catholique : « La charité est bonne, mais le culte » est aussi quelque chose. Il est beau et utile de secourir ceux qui » souffrent des besoins du corps ; mais il y a des souffrances plus » grandes encore, telles que celles du messie méconnu ; et ces souf- » frances-là peuvent être adoucies par de nobles et touchants » hommages, par le baume qu'une âme sympathique répand sur » les blessures de l'âme. »

C'est précisément pour qu'il n'y ait pas toujours des pauvres qu'il faut que l'ami des pauvres, comme l'était Jésus, soit compris et honoré par quelques disciples choisis. La tourbe populaire peut le honnir et l'immoler : son œuvre restera vivante, et l'abolition de tous les maux de la race humaine sera le résultat final de cette œuvre.

Voilà une explication que les partisans de l'esclavage et de la misère perpétuelle ne sauraient comprendre. Ce n'est point pour eux que nous la rappelons. Eux, s'ils eussent vécu alors à Jérusalem, ils n'auraient point répandu de parfums sur les pieds du Sauveur, ils auraient fait arrêter la pauvre Marie comme complice morale de la conspiration du roi des Juifs ; ils auraient participé à l'arrestation, au jugement, au supplice de l'homme-Dieu. Puis ils seraient allés s'asseoir au banquet d'Hérode avec les pharisiens, se disant, comme ils le disent encore aujourd'hui : « Le roi » des pauvres n'est plus : grâce à nous, il y aura toujours des pau- » vres! »

Conseil général de la Seine.

Deuxième séance. — 25 octobre 1843.

Le conseil adopte un projet tendant à augmenter le volume des eaux de la Bièvre.

Le conseil entend la lecture d'un rapport sur le répartiment des contributions dans le département de la Seine. Une discussion s'engage sur cette matière.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur une réclamation des bouchers forains, qui demandaient la faculté d'introduire dans la ville une plus grande quantité de viande à la main.

La discussion du budget des dépenses ordonnées par le préfet de la Seine, a été commencée, et le conseil a examiné les chapitres sur les enfants trouvés et sur les aliénés.

EXTERIEUR.

ORIENT. — TURQUIE. — *Constantinople*, 7 octobre.—La politique est ici dans le calme le plus complet à cause du mois de ramazan, consacré aux devoirs religieux. Sa Hautesse est partout saluée par de vives démonstrations de la foule. Un temps magnifique favorise les divertissements de la nuit, variés par la musique des divers régiments de la garde, qui exécute des symphonies dans les lieux où il y a affluence.

— Les deux ministres serviens, MM. Wucsitch et Petroniewitch, qui se trouvaient à Widin, ont reçu l'ordre de se rendre à Varna, la première de ces villes étant trop rapprochée de la Servie. (*Impartial de Smyrne.*)

— On écrit de la frontière de Turquie, 3 octobre :

« Le pacha de Scutari a passé la frontière de Monténégro et occupé plusieurs points. Il a fait beaucoup de prisonniers, tandis que de son côté le visir de Herzegowine a, le 28 septembre, attaqué les avant-postes de Grahavo; le combat a duré plusieurs heures. Les Monténégrins, commandés par le cousin du vladika, Georges Petroniewitch, se sont retirés dans la place. On ajoute que le vladika, forcé par sa situation critique, aurait fait au visir de la Herzegowine des propositions de paix qui auraient été bien reçues. On croit maintenant qu'il marchera avec toutes ses forces contre les Turcs qui arrivent par l'Albanie.» (*Gazette de Cologne.*)

— On écrit du Danube, 16 octobre :

« On mande de Constantinople que le gouvernement turc dirige des forces considérables vers la Macédoine [...]

bruit desquelles le pavillon a été arboré. Un exprès en a porté immédiatement la nouvelle à Jérusalem. (*Journal de Constantinople.*)

GRÈCE. — *Athènes*, 9 octobre. — La célébration civile et religieuse instituée en mémoire du 3 septembre, a eu lieu le jour de la fête du roi. C'était une heureuse inspiration du nouveau ministère. Jamais LL. MM., même à leur arrivée, n'avaient recueilli des témoignages d'une joie aussi enthousiaste. Les fleurs pleuvaient sur leur passage. Un arc de triomphe leur avait été élevé. Toute la diplomatie étrangère faisait partie du cortège, dans lequel on remarquait les états-majors des bâtiments de guerre mouillés au Pyrée. Après l'office religieux, la garnison a défilé sous les fenêtres du palais, aux cris de *Vive le roi constitutionnel!* Le visage de S. M. était rayonnant. Jamais elle n'avait éprouvé une joie aussi pure. C'était l'union intime du prince et de la nation.

— De nombreuses mutations ont eu lieu dans les administrations. Une circulaire du ministre de l'intérieur défend aux gouverneurs des provinces d'exercer aucune influence sur les élections.

— Les citoyens d'Athènes ont offert à Calergi un sabre d'honneur portant sur la poignée : *vive la constitution!* et sur le fourreau : *offert au patriote Calergi par les citoyens d'Athènes.* Celui-ci, dans un ordre du jour adressé à *la brave garnison d'Athènes*, déclare ne vouloir aucune distinction. Il désire que ce sabre d'honneur soit déposé provisoirement dans l'église de Sainte-Irène, et plus tard à la cathédrale, dans un lieu bien apparent.

— Le roi, à l'occasion de sa fête, a fait grâce à plus de cinquante condamnés, et a consacré la moitié du revenu du mois courant de sa liste civile à une gratification en faveur de tous les soldats de l'armée. (*Observateur grec.*)

ANGLETERRE. — *Londres*, 23 octobre. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de la Cité : Pattison, 6,532; Baring, 6,367. Majorité pour Pattison, 165. — On dit que 200 Israélites ont voté pour M. Baring, et 600 pour le candidat libéral. MM. Rothschild et Montefiore ont vivement sollicité les électeurs en faveur de M. Pattison. (*Globe.*)

— Le lord-maire a donné vendredi un grand dîner au clergé et aux membres des fabriques de diverses paroisses, au nombre de 210. (*Morning-Advertiser.*)

— Samedi dernier, un grand dîner a eu lieu dans la taverne de Londres pour célébrer l'établissement de la constitution grecque par le roi Othon. M. T. Rall, négociant, présidait au banquet. On remarquait parmi les convives le docteur Bowring, M. B. Cochrane, M. Henekis, prêtre de l'église grecque, et beaucoup de Grecs. Des chants nationaux ont été exécutés avec accompagnement d'orchestre. (*Globe.*)

COMTÉ DE GALLES. — *Carmarthen*, 21 octobre. — Hier, un grand nombre de magistrats du comté se sont réunis pour délibérer sur le mode d'organisation d'une police rurale. M. Pugh, avocat, a prononcé à cette occasion un discours dans lequel il a recommandé à tous ceux qui pouvaient avoir de justes motifs de plainte, de les exposer sans crainte et de demander le redressement des abus dont ils souffraient, au lieu de former des associations illicites qui pourraient les compromettre en les entraînant à des actes de violence. (*Morning-Chronicle.*)

IRLANDE. — *Dublin*, 20 octobre. — Aujourd'hui, M. M'Donogh, avocat, s'est présenté au bureau de police pour porter une accusation de prestation de faux serment et de corruption contre F. Bond Hughes, principal dénonciateur de M. O'Connell et de ses co-accusés; M. M'Donogh a invité les magistrats à vouloir bien recevoir treize dépositions pour établir le fait et lancer un mandat d'arrêt contre Bond Hughes, afin de le forcer à fournir caution. Il donne lecture de divers certificats, desquels il résulte que Bond Hughes a affirmé un fait faux en disant que M. Barrette avait paru le 9 octobre dans la réunion du théâtre Royal et y avait pris la parole. M. Barrette n'y était pas. M. Bond Hughes affirme aussi que M. Barrette était présent au dîner donné dans la Rotonde ce même jour. Or, cette assertion est encore fausse.

Les magistrats ont renvoyé l'examen de l'affaire à demain. Hughes sera assigné, et le solliciteur de la couronne sera informé du procès. (*Morning-Chronicle.*)

— 21 octobre. — Il s'est tenu à Dublin-Castle un conseil privé, dans l'après-midi, sous la présidence du lieutenant-général d'Irlande. Il a été décidé que l'on publierait une proclamation qui fixera au 3 novembre le jour où le bill des armes sera mis en vigueur. (*Standard.*)

— La cour des arbitres de Kingston a tenu séance le 22 octobre. M. J. O'Connell présidait. Plusieurs affaires ont été jugées à la satisfaction des parties. (*Morning-Chronicle.*)

— Le *Limerick-Reporter* de vendredi dernier annonce que la veille toutes les hauteurs qui traversent les comtés de Limerick, Clare et Tipperary avaient été illuminées et répandaient une vive lueur sur une circonférence d'environ vingt milles. On ignore la cause de cette singulière manifestation.

— *Corporation de Dublin.*—La corporation s'est réunie dans City-Assembly-House, pour s'occuper de la motion de l'alderman O'Connell, soumettre à l'examen du conseil l'insulte faite au lord-maire ainsi qu'à la corporation, le danger résultant, pour les citoyens en masse, de la proclamation qui a été publiée et le manque d'égards dont on s'est rendu coupable envers le lord-maire en paraissant révoquer en doute son pouvoir et sa volonté bien arrêtée de maintenir la tranquillité à Dublin.

Le lord-maire de Dublin commence par déclarer qu'il n'a jamais eu qu'à se louer de la conduite de tous les membres et officiers du gouvernement. Lord Eliett lui a fait savoir qu'il avait consulté tous les légistes sur cette question, et que s'il y avait eu quelque manque d'égard, il n'avait été qu'apparent. Le lord-maire prie tous les membres de la corporation de discuter la question avec beaucoup de modération. L'alderman O'Connell proteste de l'intention où il est de ne pas s'écarter un seul instant des bornes de la modération ; s'il lui arrivait, contre son gré, de manquer à cette modération, il prie sa seigneurie de le rappeler à l'ordre.

Voici, dit-il, comment je formule ma motion, afin qu'elle soit bien entendue de tous et que chacun se présente en connaissance de cause. Nous pensons que la transmission de la proclamation au lord-maire, vers 4 heures, le samedi 7 octobre, dans le but d'empêcher le lendemain un meeting, a été trop tardive sous le rapport des précautions à adopter, et surtout qu'elle est venue trop tard pour permettre au lord-maire de prévenir les citoyens de Dublin contre un péril imminent.

M. O'Connell fait observer qu'il a modifié la rédaction primitive de sa motion, qui renfermait quelques expressions peu respectueuses et ne devaient pas être maintenues.

Le docteur Maunsell, appartenant à la religion saxonne et protestante, combat la motion parce qu'il pense que le but des repealers serait, au besoin, d'exterminer la race saxonne. (Vives dénégations.) Il engage O'Connell à se soumettre sans condition [...]

qui pouvait avoir lieu. On dirait, à les entendre, qu'il ne s'est agi [...] partout d'une affaire de simple étiquette.

L'alderman Butt interrompant avec vivacité : Je ne puis laisser pas[...] ser sans réponse cette accusation. Je ne comprends pas comment M[...] O'Connell a pu prêter à mes paroles le sens qu'il y a attaché. Veut-[...] me laisser sous le coup de cette étrange accusation, devant mes conci[...] toyens, alors que les règlements m'interdisent la réplique? Mais, si [...] ne puis répondre ici, l'honorable membre sait que je puis lui répondre [...] partout ailleurs. (Applaudissements.)

L'alderman O'Connell : L'assemblée décidera qui, de l'honorable [...] membre ou de moi, a fait preuve de plus de goût et de bon sens.

L'alderman Butt, avec vivacité : C'est le pays qui en décidera. (Ap[...] plaudissements.)

O'Connell : J'accepte cet appel. (On rit.) Je défie mes adversaires [...] citer un seul fait qui prouve que les catholiques ont persécuté les pro[...] testants. Je ne terminerai pas sans donner à l'assemblée l'assurance [...] que, quelque chose qui arrive, mes amis et moi, nous ne cesserons pa[s] la lutte que nous avons commencée. Tels ou tels individus pourront [...] quitter la scène plus tôt ou plus tard; l'emprisonnement, les persécu[...] tions, l'isolement pourront accélérer les derniers jours d'un vieillard [...] mais il ne se relâchera jamais de ses efforts pour l'indépendance d[u] pays. (Applaudissements.)

L'assemblée va aux voix; 38 membres votent pour la motion de l'al[...] derman O'Connell, et 9 contre. Majorité pour la motion, 29. (*Standard.*)

Adresse d'O'Connell au peuple d'Irlande.

> Les nations sont tombées et tu es encore jeune. Ton é[...] ne fait qu'apparaître, quand les autres sont à leur [...] Mais quoiqu'une image d'esclavage ait obscurci ton matin [...] soleil de la liberté brillera bientôt sur toi.

Merrion square, octobre 30, 1843.

Bien-aimés compatriotes! Nous nous sommes engagés dans l'expérience la p[lus] grande, la plus noble qu'aucun homme ou qu'aucune nation ait jamais tenté[e.] Nous avons cherché à obtenir la restauration des franchises et des droits d[ont] nous avions été iniquement dépouillés, et à amener cette restauration par d[es] moyens entièrement paisibles et légaux. — L'intervention morale du peuple [est] le plus puissant moyen d'amener l'amélioration des institutions d'un pays.

L'émancipation catholique en est une preuve. L'abrogation de l'union légis[la]tive, par le rappel des statuts 40. George III. C. 38, en est une autre.

Compatriotes, la première partie de notre expérience a réussi complètement[;] nous avons tenu une vingtaine de meetings-monstres, sans armes, pendant [l'été] dernier, pour démontrer la force et l'universalité des désirs du peuple irlan[dais] pour la restauration de son parlement. Jamais autant d'hommes ne se réunire[nt] dans un but aussi paisible. Dans un de ces meetings, le nombre d'assistants [a] dépassé un demi-million.

Il est un autre fait aussi capital, c'est qu'à aucun de ces meetings il n'y a eu [un] seul acte, quelque léger qu'il fût, tendant à troubler la paix.

Pesez bien ceci, vous tous, hommes généreux, qui croyez à l'amélioration de [la] race humaine, en quelque contrée du monde que vous soyez. Consolez-vous a[vec] cette conviction, que les hommes peuvent se réunir en myriades sans nombre, [sans] la moindre violation de la paix et de l'ordre. Un fait bien caractéristique de [ces] meetings irlandais, c'est que le peuple était si disposé à éviter tout acte de v[io]lence, que pas une querelle ne s'est élevée, même accidentellement, à aucun de [ces] meetings.

Notre expérience n'a point été compromise par l'inutile proclamation dirig[ée] contre le meeting de Clontarf. Au contraire, la soumission immédiate à une pr[o]clamation que nous jugions et que nous jugeons encore illégale, la parfaite obé[is]sance du peuple aux conseils de ses guides et de ses chefs, la promptitude a[vec] laquelle il a abandonné l'idée de tenir le meeting, dès que ses guides et ses ch[efs] lui ont dit qu'il devait l'abandonner, tout, tout a offert des preuves évidentes q[ue] les leçons de paix que lui avaient inculquées ses chefs, ont été parfaitement co[m]prises et adoptées par le sentiment populaire, et sont devenues la règle fixe et in[al]térable de sa conduite politique.

Oui, la proclamation a démontré que le peuple irlandais est trop bien co[n]vaincu du pouvoir d'une conduite paisible, pour désirer d'être provoqué à la p[lus] légère violence.

Oui, la proclamation est venue placer au-delà du doute la vive ardeur av[ec] laquelle les Irlandais adhèrent au sentiment honorable que des changements poli[]tiques utiles et permanents peuvent être amenés par des moyens paisibles et m[o]raux, et qu'aucun changement politique ne vaut le prix d'un crime et même u[ne] seule goutte de sang humain.

On me demandera peut-être alors ce que je réclame du peuple irlandais, [qui] m'a honoré de la confiance la plus illimitée qui ait jamais été accordée par u[ne] nation à un homme. Mon devoir est de le conseiller, en usant un peu de la fo[rce] de cette influence, qui ressemble presque au commandement.

Mon avis est double. Je conseille la persévérance dans deux cas différents, m[ais] essentiellement unis. D'abord, et surtout, je conseille la persévérance dans l'o[r]dre et la paix, la persévérance à fuir toute collision, toute violence, quelle qu'e[lle] soit, et quelle que soit aussi la nature de la provocation; quels que soient le m[é]contentement, les griefs, toujours la paix, l'ordre et l'absence totale de to[ute] violence; et je dis spécialement, quel que soit le résultat des poursuites actuel[les,] la paix, l'ordre, et point de violence. En vérité, cet avis est une précaution [su]perflue.

Le deuxième point sur lequel je conseille la persévérance, c'est dans tous [les] moyens légaux et constitutionnels qui peuvent être mis en usage pour obtenir [le] rappel du statut de l'union. Le rappel ne doit pas être abandonné; au contrair[e,] chaque événement prouve de plus en plus la nécessité absolue d'un parlement lo[]cal, sanctionné par S. M., et uni inviolablement à la domination anglaise par [les] liens d'or de la couronne de notre souveraine révérée la reine Victoria. Persé[vé]rez dans la paix, l'ordre, la loyauté et l'obéissance; persévérez dans l'œuvre co[ns]titutionnelle pour obtenir le rappel du statut dont j'ai parlé.

Les poursuites n'ont jamais détruit une grande cause; elles ne peuvent pas t[er]miner les luttes pour l'obtention d'institutions meilleures. Il y a eu plusieurs po[ur]suites afin d'arrêter la lutte pour l'émancipation. Cependant, l'émancipation a [été] obtenue triomphalement. Il y a eu des poursuites innombrables pour étouffer [la] cause de la réforme parlementaire; cependant, une grande réforme parlementai[re] a été obtenue. Les poursuites actuelles peuvent avoir pour but de détruire [la] cause du rappel, mais c'est comme si un enfant voulait de sa voix étouffer l[es] murmures de l'océan. Je puis affirmer que les poursuites actuelles n'empêcheront []pas la nation irlandaise d'arriver à la jouissance de son parlement; au contrair[e,] elles auront pour effet de rendre plus sensible la nécessité d'une législature [ir]landaise, en d'autres mots, le rappel du quarantième statut.

Peuple d'Irlande! sois patient, sois persévérant! Continue l'expérience que no[us] avons commencée pour obtenir par des moyens paisibles nos droits politique[s.] C'est un noble essai que de chercher à obtenir la restauration de droits et [de] franchises politiques en usant de moyens exactement et strictement légaux et pa[i]sibles. Rallie-toi autour de moi pour cette expérience, pour cette glorieuse lutte[.] Ne te laisse pas abattre. Ai-je besoin de le dire? ne sois pas épouvanté. Pa[ix,] ordre, tranquillité, ce sont là nos armes : avec elles, nous sommes certains [du] succès.

ire main-basse sur certains personnages vendus, disait-on, à la eine-mère. Du reste, ces misérables provocations n'avaient inspiré que du dégoût.

Le bruit court que le gouvernement a reçu de Saragosse l'avis que les entralistes ont proposé au général Concha un projet de capitulation. La place n'est pas soumise, c'est faute de grosse artillerie. Le pain commence à y manquer; rien ne vient du dehors. Les assiégés lancent des grenades et ruinent parfois le feu de leur mousqueterie. Cependant la ute est sans influence; quelques-uns de ses membres ont été remplacés. Le chef de bande Chorizo a été nommé capitaine-général; mais le blocus se resserre. L'esprit des troupes assiégeantes est excellent. Beaucoup d'habitants cherchent à fuir la ville pour échapper à la mesure qui appelle aux armes tous les citoyens de 17 à 50 ans.

— On lit dans le *Phare des Pyrénées* :

« La junte d'armement et défense d'Astorga adresse au gouvernement, sous la date du 14, un long rapport pour lui rendre compte des démarches faites par les insurgés de Léon pour entraîner la population d'Astorga à seconder le mouvement. La junte proteste de son adhésion au gouvernement provisoire.

» Les nouvelles des provinces n'ont aucun intérêt; toutes les populations en-deçà de Madrid sont parfaitement tranquilles. »

— *Perpignan*, 21 octobre. — On lit dans le *Journal de Toulouse*, du 22 :

« Le courrier de Girone, arrivé hier au soir, a apporté la nouvelle d'une suspension d'hostilités entre Prim et Ametller; une trêve de quelques jours a été conclue, et un aide-de-camp est parti en toute hâte pour le quartier-général de Sanz à Gracia pour faire reconnaître l'amnistie. Pareil message a été expédié au gouvernement de Figuières, et aussitôt après un courrier extraordinaire a pris la route de Madrid. Le départ mystérieux et subit de plusieurs personnages espagnols, embarqués cette matinée à Port-Vendres sur *la Ville de Madrid*, qui les attendait, se rattacherait-il à ce mouvement inattendu? »

— Nous lisons dans le *Navarro*, journal de Pampelune, du 16 :

« Une colonne qui était sortie de Saragosse et s'était dirigée vers la Navarre dans le but de propager l'insurrection, a été surprise le 13 à Tiota par une colonne détachée à leur poursuite par le général Clavería. Cette troupe, composée de 5 officiers et de 106 soldats, a capitulé.

» La colonne insurrectionnelle envoyée du côté de la contrée dite des *Cinco-Villas*, est plus heureuse et remplit fort bien sa mission. »

— Le gouvernement espagnol vient de fonder une bibliothèque militaire dans chaque chef-lieu de district. Il recommande aux officiers de jour dans la capitale de ne point quitter leur uniforme. Le drapeau national sera désormais le seul en usage dans les divers corps de l'armée. (*Bulletin de l'Armée.*)

ITALIE. — *Palerme*, 5 octobre. — Le gouvernement, après avoir pris possession de l'île de Lampeduse, vient d'y envoyer un certain nombre de fonctionnaires afin d'y organiser l'administration. L'île appartient au district d'Agrigente, elle est sous les ordres d'un syndic qui dépend de l'intendant de la province : il y a un curé, un médecin, trois gardes sanitaires et une milice bourgeoise de dix-huit hommes. On y enverra un poste militaire de vingt-quatre soldats avec un officier. Les travaux de colonisation vont commencer. En attendant, les habitants demeurent dans des cabanes, et les fonctionnaires sont obligés de chercher un asile dans le château qui tombe en ruines. On y enverra les condamnés pour délits politiques. — Le roi a fait prendre possession de cette île pour ne point paraître renoncer à son droit. Elle était jusqu'à présent habitée par une famille maltaise, et on la regardait comme une possession britannique. Elle servira de point de ralliement aux pêcheurs de corail.

(*Gazette universelle allemande*, 21 octobre.)

BELGIQUE. — Suivant la *Gazette de Cologne*, on recevait, le 16, sur les bords du Main, des lettres de Bruxelles confirmant la nouvelle que les négociations pour le traité de commerce entre la Belgique et la France étaient renouées. Le cabinet français avait adressé des notes diplomatiques à celui de Bruxelles, pour lui rappeler qu'on ne voyait pas à Paris avec indifférence que la Belgique prît avec l'Allemagne des engagements qui pourraient compromettre les intérêts politiques et commerciaux de la France.

En Belgique, on fait des avances au Zollverein, seulement dans le but d'exciter la jalousie de la France et de la déterminer à des concessions.

ALLEMAGNE. — **AUTRICHE.** — *Vienne*, 16 octobre. — M. de Bouteneff, ministre russe à la cour de Rome, est arrivé ici, se rendant à son poste; il a eu plusieurs conférences avec le prince de Metternich. On ne croit pas qu'il soit aussi heureux à Rome qu'à Constantinople.

(*Gazette du Rhin et de la Moselle.*)

HONGRIE. — *Pesth*, 13 octobre. — La diète ayant manifesté l'intention de n'accorder en tout que 16 voix aux 47 villes royales libres de la Hongrie, de telle sorte que plusieurs de ces petites villes n'auraient ensemble qu'une voix à la diète, le magistrat et les délégués de la bourgeoisie de la ville de Pesth viennent de prendre la résolution d'enjoindre à leurs députés actuels de voter pour que toute l'affaire reste dans le *statu quo*, plutôt que de consentir à ce que chacune des 47 villes royales libres n'ait pas à elle seule le droit de donner son suffrage. En même temps, la ville de Pesth a adressé à toutes les autres villes du royaume une circulaire par laquelle elle les engage à prendre la même résolution. Cependant les bourgeois de Pesth qui ne font pas partie de la municipalité et des délégués de la ville, ne se trouvent pas satisfaits de cette démarche, et ont déclaré qu'ils aimaient mieux accepter les 16 voix que la diète avait l'intention d'accorder, que de voir les villes rester pour ainsi dire sans représentants à la diète, comme cela a eu lieu jusqu'ici. Ils ont choisi deux députés qu'ils ont chargés d'aller présenter à la diète une pétition rédigée dans ce sens; ces députés sont déjà partis pour Presbourg. (*Gazette d'Augsbourg.*)

BRUNSWICK, 17 octobre. — Les Etats ont été prorogés de nouveau au 14 novembre prochain. (*Gazette de Cologne.*)

BAVIÈRE. — *Augsbourg*, 19 octobre. — Le prince et la princesse de Polignac sont arrivés ici. Ils vont à Paris. (*Gazette d'Augsbourg.*)

AMÉRIQUE. — **HAITI.** — Le gouvernement haïtien a publié, dans les premiers jours de septembre, le décret suivant :

Art. 1er. Les droits d'exportation sur les productions du sol et de l'industrie du pays sont supprimés.

2. Tout bâtiment étranger qui relèvera d'un port à un autre paiera pour chaque échelle : 1° cent gourdes d'Haïti pour les bâtiments de 150 tonneaux et au-dessous; 2° cent cinquante pour ceux de 150 à 200; 3° deux cents pour ceux au-dessus de 200.

3. Le droit de tonnage, fixé à une gourde forte d'Espagne par ton-

du 2e du génie est le 11e sur la liste; un soldat du 39e de ligne, le 25e; un soldat du 62e de ligne, le 30e. Les sous-officiers et soldats ne sont admis au concours que depuis la révolution de juillet. (*Idem.*)

— Une ordonnance royale du 22 fixe le prix de vente des cigarres dits *regalias*, de deux espèces de cigarettes, et des cigarres fabriqués à Manille sous la dénomination de *quartas*. (*Moniteur parisien.*)

— Le préfet de police vient de rendre une nouvelle ordonnance sur les voitures de remise louées à la journée, à la semaine, au mois, à l'année, et sur les voitures sous remise offertes au public à l'heure et à la course. (*Débats.*)

— Le 20 de ce mois, une coalition d'ouvriers a eu lieu au chantier de la Montagne-la-Reine, établi à cinq kilomètres de Clermont, sur le chemin de fer du Nord. Cette coalition avait pour but de détruire une machine à terrasser, autorisée par M. le ministre des travaux publics, et appartenant à MM. Fabien et compagnie. Plusieurs parties de cette machine ont été renversées, brisées et brûlées.

A la vue des uniformes des gendarmes, les ouvriers ont essayé de leur résister. Une lutte s'est engagée entre eux, et le lieutenant lui-même a dû courir, l'arme au poing, au secours de deux de ses hommes que l'on maltraitait. Cependant, grâce aux sages mesures prises par l'autorité, les ouvriers ont été forcés de se retirer, et l'on a pu opérer des arrestations. On a dû envoyer sur les lieux un détachement de chasseurs, qui y séjournera aussi long-temps que le calme ne sera pas complètement rétabli. (*Mémorial de Rouen.*)

— Le paquebot à vapeur qui devait apporter des nouvelles d'Afrique, le 22, est toujours en retard.

— Des épreuves d'un grand intérêt pour la marine viennent d'avoir lieu en rade de Brest, à bord du brick *le Voltigeur*.

M. Billette, commandant de ce bâtiment, a proposé un nouveau moyen de communiquer le feu aux canons, reconnu plus instantané par la commission qui vient de l'expérimenter, et devant donner plus de précision, sur mer, au tir des bouches à feu. De nouvelles modifications apportées par l'auteur à ses amorces à friction obvient aux inconvénients qui avaient été signalés, et ne laissent plus de doute sur la réussite complète de son système.

Le ministre a ordonné que quatre pièces du *Voltigeur* fussent armées avec le nouvel appareil, qui, dans le bien du service, devrait aussi armer un certain nombre de pièces à bord de tous nos bâtiments, afin que des épreuves répétées sous voiles, et non dans nos polygones, vinssent démontrer aux commandants l'avantage du mode proposé. Cette installation exige peu de frais, chaque appareil ne revenant qu'à 4 fr. 50 c.

Ce nouveau perfectionnement vient compléter celui des systèmes de boulets à percussion dont cet officier supérieur a doté la marine, qui lui doit aussi les grenades à friction et une bouée de sauvetage de nuit qui a déjà rendu de nombreux services à l'humanité.

Le brick *le Voltigeur*, sous les ordres du commandant Billette, est chargé d'approvisionner nos ports de boulets à percussion.

(*Armoricain.*)

Faits divers.

Plusieurs journaux s'élevaient hier avec indignation contre le mauvais procédé de la Russie, qui demandait à la Porte l'autorisation d'établir un consulat à *Alger*. Il y avait là tout simplement, dit le *Commerce*, une erreur de plume du copiste de la correspondance générale. Dans le *Journal de Francfort*, dont la nouvelle est extraite, on lit *Alep* et non *Alger*.

Nous n'avons pas inséré cette nouvelle, voulant en attendre la confirmation. Le *Journal des Débats* et le *National* ont été plus pressés que nous.

— Le *Journal des Débats* vient, à son tour, après trois jours de réflexions, donner un démenti formel au bruit répandu par la *Gazette d'Augsbourg*, que M. le marquis de Dalmatie, pour voyager dans le royaume Lombard-Vénitien, aurait été obligé de renoncer à son titre. Il prétend que le marquis a pu dernièrement se rendre sans la moindre difficulté, à travers la Lombardie, à Parme, où il est accrédité.

— Le duc d'Aumale a été bien accueilli à Turin. La *Gazette piémontaise* annonce le mariage du prince Eugène de Savoie Carignan, cousin du roi Charles-Albert, avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Caroline, fille de l'archiduc Rénier.

— Le *Courrier* prétend que Mme Adélaïde a, par son testament, institué le prince de Joinville son légataire universel, à la charge par lui de remettre un million au duc de Montpensier.

— On voit chez un joaillier du Palais-Royal un diadème, des pendants d'oreille, un collier, une ceinture, des bracelets en diamants, dont plusieurs de la grosseur d'une noisette. Ce sont, assure-t-on, ceux de la princesse de Joinville qu'on vient de monter à la mode française. On prétend que cette parure vaut plus d'un million. (*Idem.*)

— Le *Mercure de Souabe*, du 22 octobre, annonce que, le 15, le romancier français M. de Balzac était à Berlin.

— Il vient de se fonder à Madrid, sous le titre de l'*International*, un journal écrit en langue française.

— Le *Globe* annonce une nouvelle saisie, opérée avant-hier, de cent pièces de vin chez MM. Duchossoy et Mas, commissionnaires à Bercy. Ces vins, présumés sophistiques, ont été conduits à l'entrepôt général.

— M. le sous-préfet de Quimperlé et non de Quimper, comme plusieurs journaux l'ont dit par erreur, se promenait sur la terrasse de son jardin qui longe l'allée, lorsque son attention fut attirée par les cris d'une laveuse, et il aperçut un enfant qui se noyait. Il se dépouille de sa redingote, escalade le mur, se jette à la rivière et a le bonheur de sauver cet enfant âgé de trois ans.

— On nous écrit du département de l'Yonne :

« Près de l'ancien couvent des Echalis, commune de Villefranche (Yonne), à un demi-kilom., il existe une fontaine dont le volume d'eau est assez considérable pour faire tourner un moulin. La position de cette source est d'autant plus avantageuse que, dominant les coteaux voisins, elle pourrait arroser de grandes surfaces et même être amenée sur la place du village, dans lequel il n'existe que des puits très profonds. M. L..., propriétaire des lieux, emploie l'eau de cette fontaine pour l'irrigation de ses prés; mais, pour que personne n'en profite après lui, il a fait rouvrir des gouffres naturels qui avaient été fermés autrefois, et là tout est englouti.

— Un horrible événement est arrivé à dix heures du matin, dans l'affreuse journée qu'il faisait le mercredi 18 du courant. Voici le fait :

M. Charles Julien, négociant à Pontarlier, était allé à Lonchaumois (Jura) se marier à Mlle Prost, et il revenait à Pontarlier avec sa jeune

— On lit dans le *Mémorial de Rouen*, du 22 :

« Vendredi, sur les dix heures et demie du soir, un jeune homme de vingt-deux à vingt-trois ans, en costume d'ouvrier, en blouse bleue, mais très propre, se présente à la porte d'un pharmacien de la rue du Ruissel, et essaie de balbutier quelques mots, mais le sang lui sort avec tant d'abondance par la bouche et par le nez, qu'il ne peut se faire entendre. Le pharmacien l'engage à rester à saigner à la porte, tandis qu'il va lui préparer une potion. Le jeune homme ouvre la porte, fait un pas, chancelle et tombe mort sur le pavé.

» Le cadavre a été transporté à la morgue, où il n'a pas encore été reconnu. On a trouvé dans ses poches quelques pièces de monnaie et un papier sur lequel était écrit plusieurs fois, comme si l'on eût essayé une plume : *Eugène Tassel*. Il a, tatoués en couleur sur le bras droit, un aigle et le millésime 183

— Il y a peu de jours, une dame demeurant rue Saint-Honoré, 367, venait d'allumer une lampe à l'hydrogène liquide, dont elle avait fait l'acquisition la veille, lorsqu'elle fut subitement renversée par l'explosion du liquide, qui se répandit tout enflammé dans l'appartement. Des domestiques, qui se trouvaient heureusement sur le lieu de l'accident, se hâtèrent d'arrêter les progrès du feu. Quant à la malheureuse dame, elle eut une partie de la chevelure brûlée, le visage défiguré et une main mutilée.

Cet accident, dont nous garantissons l'exactitude, n'est pas isolé; nous connaissons plusieurs autres faits du même genre. Tous ces accidents proviennent généralement d'une imperfection dans la construction de la lampe à hydrogène liquide. On sait que cette lampe se compose principalement d'un réservoir inférieur que l'on remplit d'un mélange d'alcool et d'essence de térébenthine, ou bien d'alcool et d'autres essences fortement carburées, comme celles de schistes ou de résine. Le réservoir est surmonté d'un tube qui est terminé par le bec de la lampe. C'est ce tube que l'on échauffe, au moyen d'alcool enflammé, pour amener le liquide de la lampe à l'état de vapeur; cette vapeur, mélangée à l'air, donne la flamme remarquable de la lampe nouvelle. Lorsque l'ouverture du tube dont nous parlons est trop grande, ou bien lorsque le réservoir n'est pas complètement fermé, l'alcool qui sert à l'allumage peut enflammer le liquide du réservoir; ce liquide, s'échauffant tout-à-coup et ne trouvant pas assez d'espace pour se dilater et pour brûler, brise la lampe, qui fait explosion.

Telle est l'explication la plus satisfaisante que nous puissions donner des accidents de la nature de celui que nous rapportons. Pour les prévenir, il n'y a pas d'autre moyen que d'isoler suffisamment le réservoir du tube, quand on procède à l'allumage.

— M. Nicollet, savant astronome et mathématicien, est décédé à Washington le 11 septembre. En annonçant ce douloureux événement, le *National Intelligencer* paie à J. N. Nicollet un légitime tribut d'éloges et de regrets auquel nous devons nous associer, car l'illustre défunt était un de nos compatriotes, et, si nous ne nous trompons, si généreuse qu'ait été l'hospitalité par lui reçue aux Etats-Unis, il n'a pas cessé d'être Français.

— L'Opéra-Comique donnera ce soir *Lambert Simnel*, précédé d'*Angélique et Médor*.

— Ce soir, à l'Odéon, *Pierre Landais* sera accompagné de *Tôt ou tard* et de l'*Hameçon de Phénice*.

TRIBUNAUX.

La cour d'assises a continué aujourd'hui les débats de l'affaire Flachat, Courvoisier, etc. On s'est occupé des vols commis par Courvoisier, Gauthier, Flachat, Labrue et la femme Roche, au préjudice du sieur Boisdon, 1,410 f.; du sieur Arnould, 30 f.; de la femme Flachat elle-même, domestique de la duchesse de Trémouille, 50 fr.; de M. de Courtavel, 1,500 fr.; de M. Germain Plé, 150 fr.; de M. le prince de Beauffremont, 12 à 15,000 fr.; de la demoiselle Maingot, 200 fr.; des époux Vagrat, 3,000 fr.; de Mlle Biron, 160 fr.; enfin nombre d'autres petits vols s'élevant en tout à quarante. On pense que la série pourra en être terminée demain, et que peut-être M. l'avocat-général prendra ensuite la parole.

Dans les sommes ci-dessus n'est pas comprise une grande quantité de bijoux, de pierres précieuses et de pièces d'argenterie.

ÉTUDES RELIGIEUSES.

Comment les dogmes se régénèrent (1).

LE PROTESTANTISME.

Lors donc que la papauté eut proclamé ses croyances définitives, complètes, immobiles, qui ne pouvaient plus se laisser interpréter; qu'elle échoua en quelque sorte dans le port, au lieu d'abandonner sa voile au souffle du vent, de continuer son éternelle pérégrination à travers le monde portant sous toutes les latitudes les échanges de parole, alors la réforme, explosion de la vie religieuse comprimée, s'épancha sur l'univers, lui donna une nouvelle activité intellectuelle et politique. Le catholicisme demeura la croyance des peuples indolents et artistes; le protestantisme devint la croyance des nations actives et industrielles. L'un garda pour lui les soleils splendides, les terres parfumées, les mers bleues où l'oranger s'effeuille du haut des terrasses de marbre. Il conserva le sensualisme, la poésie, la pompe; l'autre, au contraire, eut les contrées âpres et rigoureuses, les pâles soleils fondus dans les brumes, les falaises battues par des flots implacables, ou les nuits profondes des forêts germaniques. Il eut le travail, les austères devoirs du foyer, les terribles et continuelles luttes avec la nature. Il y eut deux religions, deux familles de peuples en Europe, et au milieu d'elles la France, qui ne pouvait être entièrement catholique et n'a pas voulu devenir protestante.

Lorsqu'en sortant du silence et de la solitude de Rome on aborde aux quais de Londres, cette métropole du monde industriel, cette papauté bruyante de la matière, l'esprit reste effrayé devant la gigantesque puissance de la main, devant le prodigieux accroissement de vie que les hommes ont infusée partout. Il semble que la matière elle-même soit animée, et que, prise d'un délire insensé d'action, elle se soit mise à marcher, à tourner, à frapper, à travailler, à tourbillonner, à se répandre dans tous les sens. Il n'est pas un flot qui n'écume sous la quille ou sous la roue des navires. On entend partout la respiration du cuivre, le grincement du fer contre le fer, le cri des poulies ou des crics qui montent les marchandises. On voit partout s'épancher dans le ciel ces longues traînées de fumée, haleine brûlante de la brique et de la tôle, ou des

le ciel; pourquoi tous ces millions d'hommes travaillent; pourquoi toutes ces machines tournent; pourquoi tous les flots s'ouvrent; pourquoi les entrailles de la terre sont répandues à la surface; pourquoi nos horloges n'ont pas de minutes assez courtes pour mesurer la rapidité de tant de mouvements qui se croisent, qui se poursuivent, qui fuient; pourquoi les flottes se répandent et se dispersent au souffle de tous les vents; pourquoi tant d'hommes périssent dans les tempêtes, dans les écroulements du sol, dans les longues maladies du travail insalubre? — Pour une œuvre divine, assurément, dont la Providence doit nous glorifier; pour que mille familles vivent dans le superflu et la débauche, crèvent d'embonpoint, ou se coupent la gorge d'ennui sur le continent; pour qu'une centaine d'évêques aillent plus somptueusement chanter les louanges du Dieu de pauvreté.

A Rome, l'homme ne travaille pas et il est misérable; en Angleterre, il se repose à peine, et sur ces montagnes de richesses qu'il pourrait accumuler vers le ciel et qu'il écoule dans le monde, il est encore plus misérable. Le protestantisme n'a rien trouvé, dans sa charité, contre cette disproportion irréligieuse de destinée entre les hommes, entre les frères, comme il dit dans ses homélies; il n'a pas su intervenir entre le mendiant et le mauvais riche. A Rome comme à Londres, les prêtres n'ont rien tenté contre lamisère qui tue dans l'homme la vie du corps et celle de l'intelligence. Lâches disciples qui vous êtes endormis, une seconde fois, au jardin des Olives, quand l'esprit du Christ veillait et gémissait parmi nous.

Le protestantisme n'est pas charitable; sans doute, il compte beaucoup de dévouements privés, dans les limites, cependant de l'aumône ou des instructions pastorales, mais il n'est pas charitable dans une œuvre collective. On ne doit excepter que le travail apostolique de Wilberforce pour l'émancipation des esclaves; encore le protestantisme fut-il prévenu par la philosophie française: il avait amnistié ce grand crime pendant deux cents ans.

Cependant il serait injuste de refuser au protestantisme l'accomplissement d'une grande œuvre dans l'humanité. D'abord, en émancipant l'esprit de l'homme, en lui reconnaissant le droit d'examiner, de raisonner ses croyances, il lui a ouvert le vestibule de toutes les sciences modernes et de toutes les libertés politiques. Il a développé les vertus de famille. Le catholicisme chasse l'homme de la maison pour l'appeler dans la cathédrale et dans le cloître; il tolère, mais il ne sanctifie jamais la vie domestique; il la surveille, il l'espionne par le confessional, mais il ne voit pas l'idéal de la perfection religieuse au chevet de l'épouse ni au berceau des enfants. Il se place autour du préau où la fontaine coule silencieusement parmi les herbes des tombes.

Le protestantisme, au contraire, est la religion de la famille. Le foyer est comme un temple dont l'aïeul est le prêtre. Dans les longues soirées des contrées septentrionales, lorsque le travail du jour est suspendu, que la nappe de la table est enlevée, la mère apporte la lampe et la Bible, les enfants se rangent en silence autour du mélancolique feu de charbon de terre, et les jeunes filles assises derrière eux, filent leur quenouille; alors le chef de la maison lit à haute voix les légendes patriarchales qui habitent les âmes à un rigorisme de vertu, à une pieuse terreur devant Jéhova. La Bible était ainsi un prêtre qui enseignait tous les jours. C'était encore le tabernacle et l'autel; sur la première page on inscrivait tous les actes importants de la vie, les décès, les mariages, les naissances. Il résulta du protestantisme un culte profondément religieux pour la vie intérieure, la vie industrielle et commerciale. Il développa les vertus domestiques, l'ordre, la propreté, l'économie, la patience et les traditions familiales. Il fit les peuples travailleurs, probes et persévérants, d'Angleterre, de Hollande, de Suisse, d'Allemagne. Le catholicisme eut des peuples guerriers, héroïques et artistes, avec des mœurs élégantes, relâchées; le protestantisme eut des peuples marchands, fabricants et savants, avec des mœurs raides et lourdes. Des deux parts, civilisation scindée.

Le protestantisme eut un autre mérite dans l'histoire. Sur les grands continents que la marine européenne réunit à notre continent, le catholicisme put vaincre, mais ne colonisa pas. Pour conquérir pied à pied des savanes, pour reculer toujours plus loin la limite des forêts vierges, s'enfoncer dans le désert, la pioche à la main, il fallait une religion individuelle qui permît à chacun d'emporter son culte avec sa tente dans les profondeurs des solitudes. Il faut au catholique une église, un prêtre, une réunion de plusieurs familles, ce qui contrarie, ce qui arrête les émigrations et les défrichements. La femme ne peut se résigner à s'éloigner de la croix de plusieurs journées, et à mourir sans l'assistance du prêtre. L'Amérique du Nord ne pouvait qu'être protestante. Le protestantisme aura conquis un continent à la civilisation et à la culture.

Maintenant, qu'est-il comme idée, comme force, comme influence sur la destinée des hommes? En Angleterre, pays de l'égoïsme, du *moi*, il a produit la philosophie du moi, la psychologie écossaise, il a produit cette vie taciturne et méfiante de l'Anglais, qui veut toujours se dérober aux autres hommes, qui veut dans ses promenades des allées étroites et tortueuses pour être seul, qui veut des réunions consacrées aux plaisirs, pour que des femmes droites et silencieuses, se promènent autour d'un orchestre comme les processions des Egyptiens autour du mausolée d'Osiris. Religion froide, méthodique, sombre comme cet éternel ciel gris qui s'étend sur Londres, — religion qui suspend régulièrement tous les dimanches ce travail haletant de machines et d'hommes, qui éteint tous les bruits, assoupit toutes les maisons comme dans le recueillement de la prière, ce qui n'empêche pas la seule ville de Londres d'étendre quarante mille femmes sur la litière de débauche, et de dépenser deux cents millions par an à ce honteux commerce. Et ces innombrables missions, ces innombrables cargaisons de Bibles que l'Angleterre expédie dans tous les continents, dans toutes les îles, à la circonférence des mers navigables, quelles conversions ont-elles produites? Les missions ont remplacé la feuille de latanier, embéguiné quelques pauvres femmes dans des robes anglaises. Elles enlèvent aux sauvages la naïveté de cette vie primitive, ignorante, abandonnée, de tous à tous, à la belle étoile, en plein jour, sur les fougères, au milieu des parfums et des fruits du Seigneur. Qu'ont apporté les missionnaires en échange de cette existence? Des patenôtres et de l'hypocrisie.

Mais si le protestantisme anglais a pu avoir une action sur des populations rares et disséminées dans de petites circonscriptions territoriales, quelle influence religieuse a-t-il obtenu parmi ces innombrables essaims de peuples que l'Angleterre a conquis à ses fabriques? Aucune. Elle n'a jamais pu faire passer l'Indien au protestantisme, malgré l'immense force matérielle qu'elle a dans les mains, malgré la pression énorme qu'elle exerce administrativement sur ces populations. La pagode est restée debout. L'Angleterre possède le monde et ne peut le convertir.

Lorsqu'on passe de l'Angleterre aux autres nations protestantes, on trouve partout la stérilité, l'ivraie et le chardon dans le grand héritage de la réforme. La Hollande, qui était, au XVII[e] siècle, non-seulement la patrie des penseurs, mais leur refuge,—cette glorieuse hôtellerie des dynasties errantes d'idées n'a plus rien à dire au monde; elle se tait. Et l'Allemagne, que fait-elle depuis trente ans, si ce n'est réagir, au nom de la philosophie, contre ses propres croyances religieuses? Quelles doctrines ont prêché Hegel, Goethe, Strauss, qui ne soient hostiles au protestantisme? Et le hiérophante de la philosophie allemande, qui reprit la parole, il y a deux ans, qu'est-il venu annoncer dans la chaire de Berlin? une révolution universelle du christianisme et le règne d'un nouvel Evangile.

Ainsi donc, voici la position des deux croyances dans le monde: d'une part, le catholicisme ne peut retenir les nations qui lui échappent de toute part; il perd ses rivages comme la mer à l'heure du reflux. L'Espagne lui échappe, l'Italie glisse entre ses fers, il ne reste guère en France du catholicisme que le bruit des cloches; d'une autre part, le protestantisme se décompose et se fond insensiblement dans la philosophie, et les deux communions, comme deux ennemis frappés au même instant, chancelants, mais debout, se regardent, la pâleur de la mort sur le front. Et autour de cette scène fantastique et mystérieuse, toutes les religions mourantes se soulèvent, tous les fantômes des vieux temps accourent pour voir à qui restera la victoire et le champ de bataille.

Et cependant, si le catholicisme et le protestantisme se sont affaiblis, la civilisation chrétienne est toujours jeune, forte, conquérante. Mais cette lutte entre les deux religions doit-elle éternellement durer? peut-il y avoir un même Dieu à Rome et à Londres, et deux religions pour l'adorer? peut-il y avoir des chrétiens et deux christianismes? Le monde matériel ne marche pas à l'unité par l'industrie, par le commerce, par la vapeur, par les doctrines sociales, pour demeurer divisé en religion. Cela est impossible; tous les faits de la vie générale, comme ceux de la vie particulière, concourent et ne divergent pas.

Mais comment se refera l'unité brisée? Sera-ce par l'absorption de la réforme dans le catholicisme? mais voilà trois cents ans que la réforme existe, et le catholicisme, qui dans toute sa puissance n'a pu l'entamer, en est réduit à attendre un coup d'état de Dieu, un nouveau miracle pour ramener le protestantisme au giron de l'Eglise. Il se démet, il attend, et en attendant il renonce, par défiance en ses propres forces, à cette immense conversion. Ainsi le Juif, attardé lui aussi de tant de siècles sur la route de la vérité, ouvre sa fenêtre quand le ciel est sombre, pour laisser entrer le Messie. Il ne sait pas que le Messie est déjà passé.

Maintenant, sera-ce la réforme qui absorbera le catholicisme? mais elle-même n'est-elle pas fixée, arrêtée à des frontières qu'elle ne peut franchir? n'a-t-elle pas déjà beaucoup de peine à conserver ses conquêtes? n'a-t-elle pas la guerre civile dans son sein? ne se voit-elle pas débordée par la philosophie, sa première alliée? Elle n'a donc pas plus la puissance de supprimer le catholicisme, que celui-ci n'a l'espoir de la supprimer.

Les deux religions finiront-elles par une transaction, le baiser de paix et le pardon des injures? Mais cette réconciliation, essayée par de grands esprits, par saint François de Sales et Théodore de Bèze, par Bossuet et Leibnitz, malgré les progrès de l'incrédulité, leur ennemie commune, n'a jamais été possible. Aucune des deux religions ne peut ni ne voudra faire de concessions.

Que faire donc? suivre le conseil de M. Guizot, laisser l'une et l'autre religion vivre tranquillement en relation de bon voisinage et se faire une concurrence de bonnes œuvres? Comme si toute religion qui se croit la vérité n'était pas nécessairement intolérante pour la croyance qu'elle croit l'erreur? Il y aura toujours lutte, conflit, scandale pour les peuples.

Il y avait donc nécessité qu'en dehors des différentes formes historiques du christianisme il se créât, pour sauver le Christianisme, une troisième croyance capable de les comprendre et de les réconcilier. On n'associe deux choses qu'avec un troisième terme: c'est en ce troisième terme que le catholicisme et le protestantisme pourront venir déposer leur exclusivisme et leur antagonisme. Il faut donc une croyance supérieure qui mettra fin à des querelles épuisées et interminables, en détournant les esprits vers d'autres idées, vers un autre ordre de travaux qui soit compréhensif et unitaire, qui ne dise plus seulement autorité, mais encore liberté; qui ne dise pas seulement égalité, mais encore hiérarchie.

Voilà le problème donné à résoudre à notre époque.

EUG. PELLETAN.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 24 *octobre* 1843.

MARIN, limonadier-restaurateur aux Champs-Elysées, pavillon nº 15; Juge-comm., M. Dubois; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

TIERCELIN, marbrier à Belleville, rue des Couronnes, 68; juge-commiss., M. Rousselle-Charlard; syndic prov., M. Decaguy, cloître Saint-Merry, 2.

LECOMTE, entrepreneur de maçonnerie, rue Simon-le-Franc, 10; juge-comm., M. Lamaille; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

BOURSE DU 25 OCTOBRE.

Malgré les fonds anglais arrivés en baisse, la tenue a été bonne avant la Bourse, mais avec l'ouverture sont revenues les rentes.

Il a été question d'une forte livraison de rentes en liquidation.

Au comptant. — Lots d'Autriche, 382-50; — Hollande, 54 1/4; — Oblig. Grand' Combe, 1,075; — Jouissance 4 canaux, 138-75; — Id. Bourgogne, 103-75, 105; — Banque du Havre, 1235; — Zinc Vieille-Montagne, 4100, 4000.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 90	120 95	120 85	120 90	121 »
— fin cour. . .	121 5	121 5	120 85	120 90	121 5
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 65	81 65	81 65	81 65	81 85
— fin cour. . .	81 70	81 70	81 60	81 60	81 75
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. D. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81, 70, 67 1/2. Après, 81 60, offert.
4 0/0	104 »	103 75	B. » 50	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1330 »	» »	» »	3 0/0 de 5 à 3 mois.
Banque de Fr. .	3298 75	3295 »	» »	
C. Laf. de 5000.	5085 »	» »	» »	Reports.
— de 1000.	1122 50	» »	» »	3 0/0 fin proch., 18 3/4.
Caisse Hypoth..	770 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1265 »	» »	B. 5 »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin cour. »
Vers. R. Dr. .	» »	» »	» »	Vers. r. dr. » »
dº R. G. . .	102 50	» »	B. 1 25	— riv. g. » »
Orléans	678 75	680 »	H. 2 50	Orléans, » 677 50 680.
Strasb. à Bâle.	186 25	» »	» »	Strasbourg. » »
Rouen.	695 »	» »	H. 2 50	Rouen. » 695.
Havre.	535 »	532 50	B. 5 »	Havre. » »
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/4	106 5/8	H. 1/8 »	Londres, 23 octobre.
— Portugais. .	43 7/8	» »	B. 1/8 »	Consol. 95 3/8 1/2.
Esp. D. active.	29 »	» »	H. 1/2 »	Esp. actif. 29 5/8.
5 0/0 Naples. .	108 60	» »	» »	Portugais. 43 1/2.
— Romain. .	107 1/8	107 3/8	H. 1/4 »	Mexicains. 30 3/8.
Obl. Piémont. .	1197 50	1200 »	» »	5 0/0 Holland. 99 1/4.
Emp. d'Haïti. .	465 »	460 »	B. 10 »	2 1/2 id. 54.

Spectacles du 26 octobre.

7 h. »/» **OPÉRA.** —

7 h. »/» **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Une Chaîne. — Le Mari de la veuve.

8 h. »/» **ITALIENS** — Belisario (10e représ.).

8 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Lambert Simnel. — Angélique.

6 h. »/» **ODÉON.** — Pierre Landais. — Tôt ou tard.

6 h. 1/4 **VAUDEVILLE.** — Patineau. — Les Misères. — Mémoires. — La Robe.

6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Le Voyage. — La Perruquière. — Jacquot. — Les Nouvelles.

7 h »/» **GYMNASE.** — Représentation au bénéfice de M. Sylvestre.

6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Brelan de Troupiers — Paris, Orléans et Rouen. — Mlle Déjazet.

6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Naufrageurs.

7 h. »/» **GAITÉ.** — Lucio.

7 h. »/» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohémiens.

7 h. »/» **CIRQUE NATIONAL.** — Don Quichotte et Sancho Pança. — La Bouquetière.

6 h. 1/2 **COMTE.** — Ce que vaut un paysan. — Jonas. — Ballet. — Iles Marquises.

5 h. 3/4 **FOLIES-DRAMATIQUES.** — Un Secret. — Inconvénients. — Barbe-Bleue. — L'Etudiant marié.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 25: Cours moyen, 38 fr. 73 c. Cours-taxe, 39 f. 77 c.
La baisse sur le cours des farines est, pour le cours-taxe, de 8 cent.
Restant à la Halle: 15,353 quint. 88 kilog.
Total des ventes: 2,052 quint. 53 kilog.
Les ventes ont été faibles en gruaux et en premières marques:
Gruaux, 53 f. 50 c.; première marque, 40 f. 45 c.
320 quint. de deuxième marque ont été vendus de 38-50 à 39-50.
3me de 31-25 à 33-10.

Les veaux sont toujours recherchés et d'un placement facile sur les marchés qui approvisionnent Paris. A la Halle-aux-Veaux, sur 835 amenés, 804 ont été vendus aux prix de 1-76, 1-69 et 1-44 le kilog. sur pied.

A La Chapelle Saint-Denis, au marché du 24, 173 veaux amenés ont été vendus de 1-30 à 1-60 le kilog.

Au même marché, les vaches grasses ont valu de 40 à 50 c. le kilog. Ces prix sont un peu plus élevés que ceux des marchés les plus récents de Coulommiers et d'Houdan, principaux marchés du rayon de Paris.

Les vins sont plus que jamais en faveur, à mesure que les résultats fâcheux de la récolte de 1843 se réalisent. A Reims, les vins rouges ordinaires de 1842 valent de 40 à 60 fr. l'hectolitre.

Dans le midi, les détenteurs de vins à distiller comptant sur la hausse, ne vendent pas; beaucoup de distilleries ont interrompu leurs opérations faute de vins à *brûler*. Ces circonstances influent sur les cours des 3/6 qui sont cotés à Béziers de 65 à 66 fr. l'hectol.; quelques parties sont même traitées à 67. Les vendanges sont très retardées; on laisse le raisin sur la souche dans l'espoir qu'il pourra compléter sa maturité encore imparfaite, même dans les vignobles du midi

On écrit de Metz que le temps est très défavorable aux vendanges; on n'attend rien de bon cette année des vignobles de la Moselle.

Dans le nord, les graines oléifères sont en hausse et d'autant plus recherchées que l'altise, insecte comme on sait très nuisible aux colzas et navettes, a exercé cette année ses ravages sur tout le Nord, la Somme et le Pas-de-Calais; beaucoup de champs de colza ont dû être labourés pour recevoir une autre destination.

A. Y.

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES.—Les 500 kil

DENRÉES.	HALLE	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.	MARCHÉS ÉTRANGERS.	Paris.	StGermain	Toulouse.	Rheims.	Besançon.

, ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 88. VENDREDI 27 OCTOBRE 1843.



…TÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68, —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 26 OCTOBRE.

—

Réforme commerciale. (1)

Nous avons parlé de la guerre déclarée par le *National* au commerce fraudeur, et nous avons rappelé toutes les turpitudes, les …ls, les empoisonnements et les crimes commerciaux énumérés par …tre confrère avec une certaine complaisance. Le *National* a voulu …uver la légitimité de ses attaques, et certes les preuves ne lui ont …s fait défaut. Il y a long-temps que nous avons, pour notre …mpte, dénoncé les vices de notre organisation commerciale; les …us qu'elle engendre sont si nombreux et si funestes au corps so…l tout entier, que nous ne cesserons de réclamer une réforme ra…cale dans notre système d'échanges. Nous avons déjà esquissé, à …opos de la question viticole, les principales conditions d'un sys…me nouveau qui mettrait le consommateur et le producteur à …bri des fraudes et des manœuvres mercantiles, et nous nous pro…sons de revenir plus d'une fois sur cette importante question. La …tique de notre anarchie commerciale et l'exposition d'un meil…r système d'échanges, c'est là une œuvre difficile; nous sommes …reux de trouver aujourd'hui des auxiliaires dans une tâche que …us avons long-temps poursuivie sans aucun secours, et nous exa…nerons avec intérêt toutes les propositions qui seront faites sur …te matière ardue.

Le commerce nous exploite et nous vole, souvent même il fait pis, …ous empoisonne. De l'oxide de plomb dans le vin, du sulfate de …vre dans le pain, de l'iode dans le sel, du chromate de plomb …s le thé, etc.; tous ces poisons sont malsains, quoique puisse …e le journal du *Commerce*, qui défend les marchands. Le *Natio*…l s'est préoccupé surtout du préjudice réel qu'ont porté à nos re…ons extérieures les fraudes mercantiles. Il faut avoir le courage …le dire, si l'étranger ne veut plus de nos vins, de nos draps, de …soieries, de notre parfumerie, etc., ou s'il n'accepte les produits …çais qu'avec une défiance nuisible au développement de notre …mmerce, c'est que notre commerce a trop souvent abusé de la …ne foi de l'étranger. Ici encore nous avons cité des faits qui ne …vent laisser aucun doute aux partisans les plus intéressés du …mmerce anarchique.

« Il est temps enfin, s'écrie le journal radical, de chercher un …remède aux abus; il ne s'agit de rien moins que de prévenir …a ruine complète de notre crédit à l'étranger, et de sauver de …s propres excès notre commerce extérieur en protégeant l'hon…eur national. »

Voyons ce que proposent les journaux.

Le *Siècle* et le *National* demandent que tous nos produits desti…s à l'étranger portent des *marques de fabrique* indiquant à-la…s l'origine et la qualité de la marchandise. Seulement le *Siè*…le voudrait que cette mesure fût facultative, espérant que l'avan…e obtenu par les fabricants qui adopteraient une marque for…ait naturellement les autres à suivre cet exemple. Le *National*, …u confiant dans l'efficacité des marques facultatives, voudrait que …mesure fût imposée par la loi à tous les fabricants, que la qua…é des produits fût vérifiée par la douane à la sortie du territoire, …que toutes les marchandises qui se trouveraient en dehors des …ditions imposées par la loi fussent impitoyablement repoussées.

L'*Univers* et le journal le *Commerce* demandent que les mar…nds fassent entre eux leur police, et qu'il se forme en France …e vaste association de probité commerciale » qui suffira pour …rimer tous les abus et rétablir l'antique renom des négociants …çais.

Le *Commerce*, en entendant les propositions du *National*, est en…é dans une sainte colère; il a vivement défendu les *bons* prin…s, et, avec toute la rage d'un orthodoxe, il a lancé contre son …frère les foudres de l'anathème. Vous portez atteinte à la liberté …commerce! Qu'est-ce donc que la liberté des marchands, s'ils …t pas le droit de vendre du coton pour de la laine et de voler …acheteurs? Vous voulez que le gouvernement intervienne pour …téger le consommateur contre les fourberies du commerce, mais …c'est un moyen d'influence de plus entre les mains d'un pou…oir qui n'en a déjà que trop! Ce que demande le *National*, ce …'il réclame avec tant d'instance, tout cela existait jadis, et la …évolution nous a délivrés, Dieu merci! de ce vieux régime rè…lementaire qu'il va exhumer dans un passé déjà bien loin de …ous. Est-ce que le *National* voudrait ressusciter les offices de …maîtres-gardes et gourmets de vin et de bière, de contrôleurs-…visiteurs de beurre frais, d'essayeurs de beurre salé, de ces gar…des-jurés qui devaient se prononcer sur la qualité des étoffes, y …apposer un plomb avec leur nom et surnom et faire connaître …la couleur était *bon ou petit teint*, de ces anciens jurés qui …devaient vérifier si elles avaient l'aunage et la largeur exigés …pour chaque genre de tissus?... Tout l'échafaudage du système …réglementaire est tombé en même temps; le jour où l'inutilité mot Croquemitaine on fait peur aux enfants? Si le jour où l'on a supprimé les réglements de fabrique et les corporations — ce qui n'est pas regrettable — on a supprimé en même temps tous les bureaux de visite et les inspecteurs, on a eu grand tort; on aurait beaucoup mieux fait, tout en détruisant le mal, de conserver le bien; car c'est faire œuvre stupide, quand on démolit un édifice, de n'en pas conserver les matériaux utiles. Mais les choses ne se sont point passées comme le rapporte le *Commerce*, qui falsifie sciemment son histoire; nous avons encore les inspecteurs et les dégustateurs, les maîtres-gardes et gourmets de vin, les contrôleurs-visiteurs de petits gâteaux, de pain, de viandes et de poissons, et assez souvent ils entravent, au grand déplaisir du *Commerce*, la sainte liberté des marchands, en saisissant dans leurs boutiques des vins frelatés, du pain qui n'a pas le poids, des gâteaux empoisonnés, des viandes gâtées et du poisson pourri. Le *National* n'a donc pas eu de peine à battre sur ce terrain son adversaire maladroit.

Il s'agit donc de développer ce qui est, il s'agit d'étendre et de fortifier la surveillance qu'exerce le pouvoir public dans l'intérêt de la société; il s'agit de purger notre commerce des pirates audacieux qui infestent les marchés intérieurs et les marchés étrangers. Nos adversaires savent tout aussi bien que nous qu'il n'est pas question ici de rétablir les corporations et les règlements de fabrique. Nous ne demandons pas qu'on impose au fabricant tel ou tel procédé, ni qu'on lui prescrive l'usage de cet outil de bois à la place de cet outil de fer; non; perfectionnez vos instruments, améliorez vos méthodes, usez de toutes les inventions de la science, travaillez, vous êtes libres; mais une fois le produit confectionné et prêt à être livré à la consommation, nous demandons que l'autorité sociale en constate la qualité. Mettez, si vous voulez, du coton dans vos étoffes de laine; mais qu'une loyale estampille indique au consommateur la qualité de ce qu'il achète : ce sera un moyen d'introduire un peu de loyauté dans ce monde de fourberies qu'on appelle le commerce.

Faut-il faire vérifier par le gouvernement les marchandises destinées aux marchés extérieurs, comme le propose le *National*, ou vaut-il mieux confier ce contrôle à la « vaste association de probité commerciale » que propose le *Commerce*? Les deux adversaires se reprochent mutuellement de présenter un système impraticable. Mais le raisonnement du *Commerce* est curieux : ce qui est impraticable, selon lui, pour l'administration, est on ne peut plus facile pour les marchands. Voici ses propres paroles : « Le » moyen de reconquérir le glorieux renom dont jouissait notre » commerce ne serait pas difficile; que les fabricants se substi» tuent aux douaniers dont le *National* veut faire des experts; *qu'ils » ne permettent pas qu'une marchandise falsifiée puisse fran» chir notre frontière* : pour le pouvoir il ne faut que le vouloir. » Qu'aucune marchandise falsifiée ne puisse franchir notre frontière! Eh! c'est précisément ce que demande votre adversaire. Alors que venez-vous lui parler « de gêne excessive, d'entrave nou» velle à l'essor de l'industrie? » Et comment, s'il vous plaît, les fabricants pourraient-ils exercer plus facilement la police que les employés de l'Etat? Les douaniers, dites-vous, n'ont pas la science infuse; vous voilà bien embarrassé! Pourquoi faites-vous donc semblant d'ignorer qu'il y a des experts-jurés attachés à la douane, et tout aussi capables qu'un fabricant de vérifier un aunage ou de faire une analyse chimique? Votre objection est une mauvaise défaite, et le *National* a eu raison de vous dire que votre proposition n'aurait d'autre but que de distraire l'opinion et de la détourner de la bonne voie en la jetant dans une route sans issue.

Nous appuierons donc, pour notre part, les propositions du *National*; nous nous joignons à lui pour demander que les marques de fabriques indiquant l'origine et la qualité des produits soient imposées par la loi à tous les fabricants, et que les marchandises destinées à l'exportation (lesquelles passent aujourd'hui entre les mains de la douane) soient vérifiées en même temps par des experts qui en constateront la qualité.

C'est, dans l'état actuel des choses, la première mesure de garantie qu'on puisse imposer au commerce. Que si les négociants, comprenant mieux leurs véritables intérêts, s'associent librement pour exercer entre eux une police réciproque, nous applaudirons à leurs bonnes intentions et à leurs efforts, car ils faciliteront ainsi la surveillance nécessaire du pouvoir social, d'un pouvoir indépendant et désintéressé. Mais il ne faut pas qu'on se fasse illusion, toutes les mesures de cet ordre, tous ces palliatifs ne sauraient remédier complètement aux abus du commerce. Il y a dans notre système commercial un vice organique qu'on ne détruira jamais si l'on ne remonte jusqu'au principe du mal. Ici, comme dans toutes les branches de notre constitution industrielle, la véritable cause de désordre, c'est la concurrence anarchique, c'est la lutte et l'hostilité des intérêts. Le *National* et le *Commerce* sont d'accord avec nous sur ce point. « C'est, disent-ils, la nécessité de soutenir la concur…

…mouille. Dans la draperie française, cette fraude est très ancienne. Par édit du 8 août 1490, Charles VIII défendit de « tirer ou faire » tirer les draps de laine à polies ni autres engins, et de les fournir de telle qualité qu'ils pussent *retraire* à la pluie. Cet abus avait lieu au préjudice des bourgeois de Tours, « qui en ce sont igno» rans et non congnoissans, pour ce, quand ils cuident avoir un » bon habillement de robbes, chapperons ou autres, et s'il se » pleut et tombe eau sur ledit habillement, il est incontinent perdu, » parceque le drap n'avait esté moillé ni retrait, et leur est après » si très étroit et de mauvaise sorte et couleur, qu'il leur est de nul » proffict ou avantaige. »

Cette persistance des mêmes fraudes sous les régimes industriels les plus divers démontre assez que les corporations du moyen-âge étaient impuissantes contre les abus du commerce aussi bien que la libre concurrence proclamée de nos jours. Pour introduire la loyauté dans les échanges il faut employer des méthodes entièrement neuves.

Le Havre, le 25 octobre 1843.

Le *Times* du 21 contient une lettre de Dublin du 19 octobre, dans laquelle son correspondant lui annonce qu'il y a des séances très orageuses à la *Corn-Exchange* de Dublin, et qu'un certain parti pousse à la violence. Le correspondant ajoute :

« Il y a là un noyau d'hommes turbulents et difficiles à conduire » (*unruly*), disciples de l'école de la *Nation* (journal du rappel), qui, » irrités jusqu'au dernier degré par les vacillations de M. O'Con» nell, ne sont empêchés d'entrer en révolte ouverte que par l'emploi » de ce tact consommé dont le docte gentleman est un maître si com» plet. Et dans une telle crise il n'est pas nécessaire de dire que rien que » la plus aveugle infatuation pourrait induire le gouvernement de s'ar» rêter dans sa marche en avant, et de se contenter d'une victoire par» tielle sur un ennemi toujours dangereux. »

Est-ce clair? Il y a des hommes en Irlande qui reculent la révolte; ces hommes sont irrités au plus haut degré; O'Connell a la plus grande peine à les contenir. Un peu plus de violence de la part du gouvernement, et ils se révolteront! Dans cet état des choses, la presse tory presse et fait tout ce qu'elle peut pour forcer le gouvernement d'aller plus loin, et faire en sorte que la bombe éclate. C'était la politique de 1797, 98, 99. Dieu garde l'Irlande! et ne permette pas que cette politique odieuse réussisse une seconde fois.

Affaires d'Irlande.

Dublin, 22 octobre.

Les mouvements de troupes continuent. On attend dans la soirée le régiment des dragons royaux qui tient garnison à Birmingham. On agrandit les casernes de l'artillerie à Porto-Bello. Deux compagnies d'artilleurs de Woolwich occuperont les tours Martello, situées sur le littoral. L'embarquement des troupes pour l'Irlande continue, bien qu'on ait dit le contraire. — Un manifeste sera incessamment publié. Dans ce document, on exprimera le désir de maintenir intacte l'ancienne législature des deux pays, et l'on demandera le redressement des griefs. M. William Murphy l'a rédigé. Le comte de Charlmont et le duc de Leinster en prendront la responsabilité.

Deux quartiers de la ville ont tenu hier des meetings pour protester contre les nouvelles mesures coërcitives du gouvernement.

Le quartier de la Poste s'est assemblé à deux heures, à Corn-Exchange, dans le but de rédiger une pétition pour le rappel de l'union, et une autre au parlement pour que le peuple d'Irlande obtienne protection dans l'exercice de son droit, incontestable et inaliénable, de s'assembler publiquement. — M. le conseiller Michaël Staunton était président. Après quelques paroles que lui et plusieurs autres ont adressées à l'assemblée, M. O'Connell s'est levé au milieu des cris et des applaudissements :

L'honorable gentleman a fait observer qu'on avait paru concevoir quelqu'appréhension sur les paroles qu'il avait prononcées lundi dernier. Quelques personnes avaient supposé à tort qu'il avait changé d'opinion à l'égard du rappel. Il n'est presque pas nécessaire qu'il déclare la fausseté de ses suppositions. (Ecoutez! écoutez!) Il n'a fait, lundi, que répéter ce qu'il a souvent dit auparavant et depuis long-temps sur le mouvement qui s'opère pour obtenir un gouvernement fédéral. Mais en ce jour, aussi bien que lundi dernier, il garde son opinion et déclare que rien, excepté le rappel, ne doit ni ne peut satisfaire le peuple d'Irlande, ni apporter un remède suffisant aux maux qui affligent le pays. (Applaudissements.) Il est toujours attaché aux principes d'une législation indépendante; mais ayant des raisons de croire qu'un mouvement en faveur du parlement fédéral rallierait un parti nombreux et affluent, il a dit qu'il était prêt à en faire l'essai, et cela parce qu'il est certain qu'il en résultera une conviction plus profonde encore, que le rappel est le seul et vrai remède. (Ecoutez.)

On lui a promis le concours d'un parti puissant en Angleterre, et il a des raisons aussi de compter sur l'adhésion d'un parti influent en Irlande. Par la poste de demain, il saura probablement jusqu'à quel point le parti dont il s'agit est disposé à s'unir à lui; il croit que le parti irlandais, sur lequel il pensait aussi compter, n'est pas aussi nombreux ni aussi influent qu'il se l'était imaginé. Cependant, il les remercie tous deux de leurs bonnes intentions; il est doublement reconnaissant envers ses amis d'Angleterre; mais, tout en exprimant ses opinions, il doit encore déclarer qu'à son avis une chambre des communes irlandaises et une chambre des lords irlandais peuvent seules mettre l'Irlande à couvert des vexations dont elle est l'objet, et maintenir ses droits.

dessus dans ce corps fatigué, et cette chaleur vivifiera les sciences et les arts, le commerce et l'industrie et l'agriculture. (On applaudit.) M. O'Connell s'appuie sur l'autorité de Locke et de Delolme pour prouver que le parlement irlandais n'avait pas le droit d'abdiquer ses pouvoirs; mais Dieu merci, il n'y a plus qu'espoir et confiance à avoir, et ce qui n'aurait jamais dû exister tombera bientôt. (On applaudit.) Seulement il faut moins que jamais aujourd'hui se livrer à des voies. Bientôt aura cessé la frénésie des proclamations et des poursuites. Toute cette rage provocatrice s'éteindra, et l'esprit du peuple, l'esprit national lui survivra. (Applaudissements.) De telles tentatives n'ont jamais été, et elles ne seront jamais couronnées du succès : on pourra ajourner et momentanément retarder le progrès d'une grande question nationale, mais la cause publique doit finir par triompher. Rappelez-vous ce qui se passa lors de l'émancipation des catholiques. Ne fus-je pas enlevé des bras de ma famille et entraîné hors de cette enceinte? Oui, j'eus à subir alors neuf poursuites différentes, M. Barrett, votre digne président (M. Staunton) et l'éditeur du *Freeman's journal* furent eux-mêmes poursuivis. Pendant que l'on s'efforçait de bâillonner la presse périodique, la cause catholique marchait, semblable au cours impétueux du torrent descendu des montagnes que des enfants voudraient arrêter par des digues improvisées, mais qui, grossissant en peu de temps, renverse bientôt et la digue et les enfants. (Applaudissements.)

M. O'Connell, accompagné d'une grande partie de l'assemblée, quitte Post-Office-Ward, où il vient de parler, pour se rendre à Saint-Patrice-Ward. Cette assemblée se tient sous la présidence de l'alderman Butter, M. O'Connell, en présence de cette réunion, répète à-peu-près les mêmes déclarations.

Une autre réunion se tenait simultanément à Saint-Andeon's-Ward, sous la présidence de l'alderman Keshan. La convocation avait été faite par cet alderman, concurremment avec M. O'Brien (lord-maire élu de Dublin). M. O'Connell fait, à quatre heures, son entrée dans la salle.

Ma vie, Messieurs, dit-il, sera consacrée tout entière à l'œuvre de la restauration du parlement irlandais. Il ne faut pas seulement être repealer pour se vouer ainsi à une mission sainte, il faut être homme et chrétien, il faut sentir vivement les maux que souffre son pays. (Applaudissements.) Le peuple a gagné peu de chose à l'émancipation, qui a profité surtout aux classes opulentes. C'est au tour des classes inférieures et de la masse du peuple; celle-ci a tout à attendre du repeal. (Bravo!) Le repeal doit produire un grand changement. La main qui était tendue pour solliciter et recevoir l'aumône de la charité publique, s'ouvrira pour distribuer les deniers de la bienfaisance! Mais il faut surtout avoir recours aux combinaisons pacifiques et aux moyens de conciliation pour atteindre ce but.

Je vous prie en grâce, mes amis, de demeurer calmes; quelle que puisse être l'issue des poursuites commencées (et si nous n'avons pas un jury vénal, il y a peu de chances de condamnation); quelle que soit, dis-je, leur issue, il me faut six mois de tranquillité parfaite; accordez-moi ce repos, de grâce, et si, à l'expiration de ce délai, vous n'avez pas un parlement irlandais siégeant dans College-Green, je veux porter ma tête sur le billot. (Applaudissements.)

Mes amis, faites part à vos familles de ma demande, répétez-la à vos amis, redites-la dans les réunions de tempérance, et que les musiciens eux-mêmes le sachent, donnez-leur la note! (On rit.) Ce n'est pas que je veuille limiter votre sagesse à six mois (on rit); je fixe seulement un délai parce que je sais qu'alors, trop enchantés de voir enfin le repeal se réaliser, vous ne penserez pas du tout à commettre des actes de violence. Voulez-vous bien me promettre les six mois de bonne conduite que je vous demande? (De toutes parts : Oui, oui.)

Dussé-je vous parler jusqu'à minuit, je n'en finirais si je voulais vous faire part des motifs qui me dictent cette demande à laquelle vous venez de souscrire bénévolement. Comptez sur l'homme qui vous donne des conseils; ayez foi en lui, si vous suivez mes conseils, vous êtes sûrs de n'avoir à vos côtés ni soldats ni agents de police. (Une voix : Nous défions tous ces gens-là!) Oui, vous faites bien de les défier, de vous toucher, si vous demeurez sages! mais en restant tranquilles, continuez à demander le repeal. Que tous et chacun se rallient au repeal et je dirai même aux jeunes filles à marier : n'épousez que des repealers. (On rit.) Paix et persévérance, voilà ma devise. Nos gouvernants croient en finir avec le repeal par des poursuites. Bah! (on rit) ce n'est pas par des poursuites que l'on est parvenu jamais à renverser des principes. Toutes les poursuites qui ont eu lieu précédemment en d'autres occasions, qu'ont-elles produit? de la fumée. Pour prévenir la réforme du parlement que de persécutions, d'emprisonnements et de désordres n'a-t-on pas accumulées? et cependant la réforme du parlement a été obtenue en partie. La question du repeal n'est pas de celles qui se peuvent décider dans l'urne du jury. J'appellerai de sa décision au pays entier. J'ai avec moi le peuple légal, pacifique et modéré d'Irlande. S'ils nous renversent d'un côté, nous nous relèverons de l'autre. Donc, amis, hurrah! pour l'Irlande et le repeal.

Le libérateur se retire suivi des applaudissements de l'assemblée.

— Dans une réunion qui s'est tenue à Limerick, dans Town Hall, le révérend M. Sheheau, après avoir qualifié Daniel O'Connell et Theobald Matthew, de Moïse et de Gédéon de l'histoire irlandaise, s'est exprimé ainsi :

Louis-Philippe sans doute a conseillé à la reine, dans la visite qu'elle lui a faite à Eu, d'adopter des mesures de coërcition contre le mouvement du repeal, et lui a promis d'étouffer toutes les sympathies que ce mouvement pourrait faire naître en France.

Eh bien! moi, je dirai au roi des barricades qu'il ne gouvernera pas la France et que son trône n'est pas assuré. Je crois que le peuple est la source de tout pouvoir, et je signerai toute pétition que l'on voudra faire pour demander à la reine de renvoyer le ministère actuel. Je suis venu ici pour dire toute l'indignation que m'inspire la conduite du gouvernement et pour exprimer à O'Connell ma ferme résolution de rester debout ou de tomber avec lui. (Applaudissements.)

(*Times.*)

— **Dublin**, 23 octobre — Aujourd'hui, on remarquait une grande affluence de curieux dans le bureau de police de College-Street. MM. John O'Connell et Steele étaient présents. Le tribunal entre en séance. M. Tyndall, l'un des juges, demande si M. Brighes est présent.

M. Kemmis, solliciteur de la couronne : Hugues n'est point en Irlande, il est retourné en Angleterre, quelques jours après avoir fait, sous serment, les déclarations qui ont amené l'arrestation des accusés de conspiration.

M. Donogh s'exprime ainsi : Bond Hugues a fait un faux serment et s'est laissé corrompre : les attestations que je produirai en établissent la preuve. Hugues est un agent salarié du gouvernement; il est venu ici pour réunir les éléments d'une accusation que le gouvernement voulait porter contre M. O'Connell et autres repealers. Le gouvernement est ami de la justice, et je ne pense pas qu'il veuille baser une accusation sur des dénonciations comme celles de Hugues.

M. Tyndall : Je suis fâché de vous interrompre; mais d'après tout ce que j'ai entendu, cette accusation contre Barrett ne pouvait être accueillie : on ne pourra mettre Hugues en accusation qu'après que le procès O'Connell aura été jugé. D'ailleurs, nous ne sommes pas compétents. Il aurait fallu s'adresser au juge qui a reçu la dénonciation de Hugues. Le tribunal était d'accord sur ce point avant d'entrer en séance.

M. Donogh : Ainsi vous aviez jugé l'affaire avant d'avoir entendu plaider la cause.

M. Tyndall : Ce n'est pas cela, nous connaissons très bien le point de droit, et nous ne voulons pas établir un précédent irrégulier.

M. Close, un des avocats de M. Barrett, plaide longuement pour soutenir que le tribunal peut juger l'affaire immédiatement.

Le jugement n'est pas encore rendu. (*Morning-Chronicle.*)

Les travaux de diverse nature à exécuter pour l'établissement ...

Nous serons prochainement en mesure de donner sur la situation de ces travaux des détails précis, du reste, que, sous le rapport de la promptitude comme du mérite de l'exécution, l'administration, naguère entourée de tant d'injustes défiances, n'a laissé à personne le droit de regretter que les travaux n'aient pas été livrés à l'industrie privée.

Celle-ci aurait eu de la peine aussi à faire plus économiquement; le résultat des nombreuses adjudications qui ont eu lieu ne doit laisser subsister aucune crainte sur ces excédents de dépenses qu'il fallait bien, disait-on, s'attendre à trouver au bout de tous les devis.

D'un autre côté, en ce moment même, le jury d'expropriation du département de la Seine prononce sur les indemnités dues aux personnes expropriées, et nous le voyons presque partout sanctionner, par ses décisions, les offres de l'administration. Rien ne saurait mieux établir avec quel esprit de justice et, en même temps, avec quelle économie l'administration a procédé aux études sérieuses et aux évaluations de toute nature qui ont dû précéder les travaux. (*Paris.*)

EXTÉRIEUR.

ORIENT.—**TURQUIE.**—*Constantinople*, 8 octobre.—La Porte vient d'envoyer un corps d'armée dans l'Albanie. Les insurgés de la Bosnie se sont emparés de Novi-Basar, Banjalnka et Sarajewo. 5,000 hommes du camp d'Andrinople vont partir pour la Bosnie.—On annonce qu'un certain Suchopan, évêque orthodoxe, a voyagé dans ces derniers temps dans la Grèce, la Bosnie et l'Albanie, et a fait de grands efforts pour rattacher les chrétiens grecs de l'Orient à la Russie. On assure que cet évêque n'est pas étranger aux troubles survenus dans l'Albanie.

(*Gazette universelle allemande.*)

ÉGYPTE. — On écrit d'Alexandrie, 6 octobre, au *Sémaphore* :

« Une nouvelle de la plus haute importance vient de nous arriver du Caire : on écrit qu'Ahmet-Pacha, gouverneur du Sennaar, qui, à plusieurs reprises, a été invité par le vice-roi à se rendre au Caire pour prendre avec lui quelques arrangements concernant son administration, vient de se déclarer indépendant. Il a écrit à S. A. qu'il s'est entendu avec le sultan, et que, moyennant 200 mille talaris de tribut, il est autorisé à administrer cette province pour son propre compte.

» Soliman-Pacha, par ordre de S. A., vient de mander au Caire le colonel Galice, à l'effet de se concerter avec lui, dit-on, pour l'organisation de l'armée, qui, dans ce moment, est toute dispersée dans les villages. »

—De graves désordres ont eu lieu aux environs de Damas. Plusieurs villages ont été pillés. Le chef de Gerud ayant voulu y mettre obstacle, a été repoussé après avoir perdu 150 hommes. Le 12 septembre, des Bédouins se sont avancés jusqu'aux portes de la ville et ont enlevé tout le grain d'un moulin qui touche aux remparts. (*Presse.*)

GRÈCE. — *Athènes*, 9 octobre. — (Correspondance du *Morn.-Post*). — Le prince Maurocordato a été élu député à Missolonghi. Le roi semble se soumettre à sa nouvelle position, mais on doute de sa sincérité. Les ennemis de la révolution comptent sur une réaction, et M. de Katakazi, l'ambassadeur russe, est un peu désappointé : il ne croyait pas que l'affaire réussirait sans effusion de sang.

10 octobre. — (Correspondance particulière du *Sémaphore* de Marseille.) — Nous avons eu cette nuit une alerte en ville. L'aide-de-camp du roi, Gennéos, fils de Colocotroni, l'un des hommes le plus dévoués à la Russie, a imaginé de compromettre S. M. en lui faisant accroire qu'une contre-révolution serait tentée dans les casernes. A minuit, le roi, dont la religion a été surprise, a envoyé chercher de son propre mouvement deux compagnies par ce même Gennéos, pour sa sûreté personnelle. En même temps il faisait annoncer aux représentants des puissances qu'il condamnerait toute tentative révolutionnaire. MM. Piscatory et Lyons se sont rendus chez le roi et lui ont fait des représentations sur sa crédulité et sur la nécessité de punir l'homme qui avait voulu ainsi le compromettre.

ANGLETERRE. — *Londres*, 24 octobre. — Hier les sheriffs devaient proclamer le résultat du poll pour l'élection de la Cité. Avant 2 heures, M. Baring s'est présenté sur les hustings. Aussitôt les huées et les sifflets ont commencé. Au contraire, quand M. Travers, président du comité, chargé de l'élection de M. Pattison, a paru, des applaudissements ont retenti dans la salle. A 2 heures, le résultat du poll a été proclamé et accueilli par des transports d'enthousiasme, car il donnait, comme nous l'avons dit, 165 voix de majorité à M. Pattison.

M. Travers s'est empressé d'annoncer aux électeurs que le candidat de leur choix regrettait vivement de ne pouvoir venir les remercier, mais qu'il était retenu chez lui par un mal de jambe, et que son médecin s'était formellement opposé à ce qu'il sortît.

Il a donné lecture d'une lettre de remercîment du député élu. Puis il s'est exprimé ainsi : Nous avons remporté la victoire, mais je vous recommande d'en user avec modération; il faut obtenir la liberté du commerce. Des milliers d'hommes dont les moyens d'existence dépendent du succès de nos efforts ont suivi avec sollicitude cette élection.

M. Baring a voulu prendre la parole après M. Travers, mais les cris, les sifflets et les huées de l'assemblée l'ont empêché de se faire entendre, et c'est en vain que M. Travers est intervenu en sa faveur. (*Morning-Chronicle.*)

— La *Gazette* de Londres, de ce soir, annonce que, par ordre de la reine, le parlement, qui avait été prorogé au 19 octobre, est de nouveau prorogé au 14 novembre prochain. (*Id.*)

— Jeudi soir, le grand-duc Michel est arrivé à York. L'affluence était grande sur son passage. Une garde d'honneur du 8e de hussards était allée à sa rencontre. Le prince s'est rendu immédiatement à la cathédrale, qui avait été illuminée, puis chez le duc de Devonshire. (*Times.*)

— Hier matin, S. A. I. est partie de Drayton-Manor avec sir Robert Peel, lady Peel et le baron Brunow, pour aller assister à l'office divin, à l'ancienne église de Tamworth. Le soir il y a eu un grand dîner à Drayton-Manor. (*Standard.*)

— Nous annonçons avec plaisir que les finances du gouvernement de l'Inde sont dans un état favorable. L'excédant des recettes sur les dépenses s'élève à deux millions sterlings. C'est un fait remarquable après la guerre de l'Afghanistan. (*Morning-Advertiser.*)

— Il s'agit d'établir un chemin de fer qui ralliera Plymouth, Devonport, Exeter. M. Brunel a été consulté sur cette affaire, et mercredi dernier il y a eu une réunion des principaux habitants de Plymouth pour en délibérer. L'assemblée a adopté des résolutions favorables au projet. On évalue la dépense à 120,000 liv. st. (*Times.*)

— Le *Globe* prétend que la question de rendre plus commodes les wagons de troisième classe sur les rails-ways a été prise en considération.

— COMTÉ DE GALLES. — *Carmarthen*, 21 octobre. — La police vient d'arrêter, aux environs de Porthrydd, six hommes prévenus d'avoir incendié le bureau d'octroi de Porthrydd, qui avait été relevé en partie ...

pouvait s'entendre. Le sauf-conduit a été accepté, et la députation ... partie pour le quartier général du comte de Reus.

—Ametller, en passant par Calella, s'est emparé de onze propriétaires, à qui il a demandé une rançon de 83,000 piastres : il s'est ... Vente de 86,332. D'autres propriétaires du Lampourdan, prisonniers à Girone, n'obtiendront aussi leur mise en liberté qu'en payant une rançon. Au nombre des prisonniers se trouve la marquise de Torre.

(*El Corresponsal*, du 19 octobre.)

ITALIE. — On écrit de la frontière d'Italie, 18 octobre :

« L'envoi à la frontière des Etats romains d'un corps d'armée autrichien a donné naissance à un bruit suivant lequel ces troupes devraient entrer dans les légations dans le cas où de nouveaux désordres viendraient à y éclater. On a dit aussi qu'une flotte française allait arriver et que l'université de Bologne serait fermée. Dans ces circonstances on parle de la retraite du cardinal Bernetti, qui est détesté dans les légations. Ce cardinal avait différé autant qu'il avait dépendu de lui d'opérer les réformes que la nécessité avait imposées au Saint-Siège en 1832, et les avait opérées très imparfaitement, bien qu'il eût donné l'assurance aux puissances étrangères qu'elles ne laissaient rien à désirer.

» A Modène il règne un grand mécontentement. Le gouvernement autrichien a donné au duc régnant le conseil d'être à l'avenir moins rigide.

» On parle de contracter un nouvel emprunt d'un million de scudi sous la garantie de l'Autriche.

» Les derniers troubles qui ont éclaté dans les légations ont mis dans tout leur jour les vices du gouvernement ecclésiastique. Les légats, tous hommes âgés, sans force et sans confiance, avaient perdu la tête et songé uniquement à leur propre sécurité. Néanmoins une sécularisation n'aura point lieu. » (*Gazette de Cologne.*)

BELGIQUE. — Le *Moniteur belge* a publié le 23 une convention spéciale conclue entre la Belgique et le grand-duché de Luxembourg, 1° pour le remboursement réciproque des frais de secours et d'entretien avancés, de part et d'autre, pour des sujets nécessiteux des deux pays; 2° une convention d'extradition conclue entre la Belgique et le grand-duché de Luxembourg; 3° un arrêté royal du 17 de ce mois, qui approuve le règlement concernant la fondation d'une caisse de prévoyance, à l'effet de secourir les veuves de pêcheurs et les pêcheurs âgés et mutilés de la commune de Heyst (Flandre occid.)

— A dater du 25 octobre courant, les wagons découverts des chemins de fer belges seront retirés des convois et remplacés par des wagons couverts pendant la durée de la période d'hiver.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance royale en date du ... octobre, portant création d'une chaire pour l'enseignement de la langue chinoise vulgaire à l'école des langues orientales vivantes.

M. Bazin a été nommé, par une ordonnance royale du même jour, titulaire de cette chaire.

— Le colonel Rostoland vient d'être promu au grade de maréchal-de-camp dans l'infanterie de marine. Le *Moniteur* annonce dans la même arme les nominations de deux capitaines adjudants-majors, de treize capitaines, de vingt-neuf lieutenants et de vingt-six sous-lieutenants.

— A la revue passée dimanche par le roi, M. Delannoy, colonel du 35e de ligne, a été nommé commandeur de la légion-d'honneur; M. Gillant, colonel du 18e de ligne; Girand-Lagende, chef de bataillon ... Perier, major du 20e de ligne; Vagnez, major du 10e léger, officiers. Vingt-quatre croix de chevalier ont été distribuées à des officiers et sous-officiers.

— Nous lisons dans le *Moniteur algérien* qu'une légère indisposition, qui, du reste, n'a eu aucune suite, avait empêché M. le maréchal gouverneur général de se rendre dans la province d'Oran, ainsi qu'il en avait eu le projet. Il est rentré le 15 octobre à Alger, venant de Ténez, à bord du bateau à vapeur *le Vautour*.

— La cour royale de Paris tiendra son audience de rentrée le vendredi 3 novembre. M. l'avocat-général Nouguier prononcera le discours d'usage.

Le tribunal de première instance rentrera le même jour. Le discours sera prononcé par M. l'avocat du roi de Charencey.

— L'École de Pharmacie de Paris fera son entrée le 2 novembre. Le registre d'inscription sera clos le 15 novembre. A partir du 1er janvier 1844, le titre de bachelier-ès-lettres sera exigé de tous les candidats qui se présenteront pour obtenir le titre de pharmacien.

Faits divers.

On lit dans la *Gazette de Metz*, du 23 octobre :

« La température s'étant adoucie depuis quelques jours, le médecin de M. le duc de Montpensier a pensé que le prince était en état d'entreprendre le voyage de Paris; c'est donc demain qu'il se met en route. »

— On parle à Tortoni d'un voyage du duc et de la duchesse de Nemours en Angleterre pour le 10 novembre.

— Le correspondant de Paris de la *Gazette d'Augsbourg* lui annonce que le voyage du duc d'Aumale en Italie se rattache à une union matrimoniale dont il aurait été question pendant le séjour du comte de Syracuse à Paris. Déjà, après la mort de la première femme du roi de Naples, la dynastie de juillet s'était efforcée de conclure une alliance entre ce monarque et la princesse Clémentine d'Orléans. Le comte Sébastiani avait été envoyé, dans ce but, en mission particulière; mais il échoua. On sait que la dot de la princesse avait été la pierre d'achoppement.

Le duc d'Aumale va se rendre à Naples pour demander la main d'une princesse napolitaine, sœur du roi. Les fiançailles auront lieu au printemps prochain, s'il ne survient pas quelque obstacle imprévu. La princesse est née le 29 février 1820. Le duc d'Aumale mènera grand train de maison dans l'Algérie, dont il sera nommé gouverneur général. S. A. R. en attendant, va visiter les ports de l'Italie.

Le prince a dû remettre à Turin, au comte Solar de Margarita, ministre des affaires étrangères, la grand'croix de la Légion-d'Honneur, et au chevalier de Bulela, directeur du bureau des affaires étrangères, la croix de commandeur.

— Les voitures du duc d'Aumale, arrivées à Toulon le 21, ont été embarquées à bord de la frégate à vapeur *l'Asmodée*, qui ira chercher le prince dans un port de l'Italie. S. A. R., partie de Turin le 21, est allée à Govane visiter la reine veuve Marie-Christine, sa tante.

(*Commerce.*)

— Un traité vient d'être conclu entre l'Autriche et la Saxe, pour ...

fixer que des prix concordant avec la monnaie en circulation, et, s'il y a une petite fraction, de donner alternativement l'avantage, pendant un mois, au vendeur et à l'acheteur ? »

— On lit dans le *Courrier de la Sarthe*, du Mans :

« M. Kirsch a fait, dimanche 22, une nouvelle ascension qui n'a pas moins bien réussi que les précédentes. L'aéronaute avait accepté pour compagne de voyage une jeune personne que l'on nous a dit être employée dans un café voisin de la Mission. Tout le monde veut tenter l'entreprise. Cette furieuse passion pour les courses aériennes retient M. Kirsch dans notre ville. On annonce d'autres ascensions.

— La chambre des députés compte 275 hommes mariés, 58 célibataires et 121 veufs. L'âge réuni de ces 454 députés est de 11,997 ans. Ils paient ensemble 1,349,600 fr. de contributions; leurs revenus s'élèvent à 13,009,000 fr. Les fonctionnaires faisant partie de la chambre prélèvent ensemble, chaque année, sur le budget, 1,936,500 fr. (*National.*)

— Outre les *Amschaspands et Darvands* de M. Lamennais, le pape a mis à l'index les ouvrages suivants :

La religion constatée universellement à l'aide des sciences et de l'érudition modernes, par M...., de la Marne; *Epicciol dono, mate l'offre il cuore*, ou Etrennes pour le commencement de l'année; *Essai sur la formation du dogme catholique ; Pastoral del obispo de Astorga a clero y pueblo de su diocesis*, qui commence ainsi : *Hace nueve annos, mis amados diocesanos, que fui elegido*, etc.; *Lettera sulla direzione degli studi di Francesco Forti*. Ce dernier ouvrage a été condamné par un bref spécial.

— On lit dans la *Revue de l'Ouest* :

« Plusieurs personnes ont été témoins, il y a quelques jours, d'un fait bien extraordinaire. La route qui s'étend depuis Niort jusqu'à Saint-Liguaire était couverte par des milliers de petites salamandres ; la route ne présentait qu'une masse noirâtre, et il était impossible de faire un pas sans écraser plusieurs de ces reptiles. »

— On écrit d'Ostende :

« Depuis deux mois que l'huître est bonne et saine, nos quatre parcs n'ont pas reçu moins de onze navires de Bournham, chargés du nombre énorme de 3,314,000 pièces de ce mollusque, dont la plus grande partie, après avoir séjourné un certain temps dans les parcs, a déjà été livrée à la consommation. » (*Journal de Bruxelles.*)

— On lit dans le *Commerce* :

« Le journal le *Palamède*, ce *vade-mecum* des joueurs d'échecs, fondé depuis sept ans par la Bourdonnais et continué par ses successeurs, ne doit plus prétendre au bénéfice de la loi qui dispense du timbre les publications mensuelles traitant de sciences et d'arts. Si l'administration persiste dans la prétention d'assimiler une innocente publication littéraire à une revue politique, les tribunaux prononceront et l'on saura enfin, de par la justice, à quelle classe appartiennent les échecs. »

— Jean Popangaif, garçon boucher, a sauvé un vieillard qui se noyait dans la Seine et a versé dans la caisse du bureau de bienfaisance de son arrondissement la prime de 25 fr. qu'il a reçue de la préfecture de police. (*Moniteur.*)

— Les fameuses mines de Saint-Hérain sont à vendre sur la mise à prix de 330,000 francs.

— Des troubles graves ont eu lieu au théâtre d'Angoulême. Une pièce annoncée n'ayant pu être jouée, les spectateurs ont sifflé le directeur et lui ont lancé une grêle de projectiles. Un des acteurs ayant interpellé le maire, a été mis en prison.

— Plusieurs accidents étant récemment arrivés sur des chemins de fer en exploitation, par suite de la faculté laissée aux voyageurs de fumer dans les voitures et aux stations, il vient d'être prescrit aux commissaires de police de se montrer très sévères sur l'exécution des règlements qui le défendent. Des condamnations en simple police réprimeront énergiquement ces infractions.

—On écrit de Mayence, 21 octobre :

« *Le Léopold*, bateau à vapeur de la société de Cologne, allant en remonte de Mayence à Manheim, a été heurté, hier au soir, à neuf heures, aux environs d'Oppenheim, par un autre bateau à vapeur de la même société, *la Reine*, marchant à la descente. Le choc a été si violent et a porté tellement à plein sur l'avant, que *le Léopold* a immédiatement commencé à couler bas, et que, cinq minutes après, il avait sombré.

» Hormis les soixante passagers qui ont réussi à se sauver sur l'autre bateau, lequel avait viré de bord aux premiers cris de détresse, rien n'a pu être retiré du *Léopold* ; voitures, effets, marchandises, tout a disparu sous les flots, avec le bâtiment. » (*Moniteur parisien.*)

— On lit dans l'*Impartial de Smyrne*, 4 octobre :

« Dans la nuit du 18 septembre, l'île de Rhodes a éprouvé une secousse de tremblement de terre qui a duré environ trente secondes dans la direction du sud au nord.

» L'île de Kalki, voisine de l'île de Rhodes, a éprouvé aussi la secousse, mais avec beaucoup plus de violence, et a vu s'écrouler la même nuit une vingtaine de maisons, un antique château qui date du temps des chevaliers, et finalement le mamelon d'une montagne, lequel a roulé dans la mer avec un bruit épouvantable. Un navire mouillé dans le port a été presque porté sur le rivage par les eaux qui se sont un moment considérablement élevées. Sans le secours des habitants de Kalki, ce navire aurait infailliblement péri. »

— On lit dans le *Journal de Rouen* du 26 :

« Un violent incendie a éclaté à deux heures du matin chez le sieur Vaillant, épicier et marchand de liquides. Au son des cloches une nombreuse population est accourue sur le lieu du sinistre où les pompiers se sont portés au pas de course; mais à leur arrivée les flammes jaillissaient de toute part et menaçaient les maisons voisines. Cependant au bout d'une heure on était maître du feu. La dame Leroy, propriétaire de la maison, qui habitait le second étage a péri. Son fils a pu sauter dans une petite cour avec les mains brûlées. C'était un spectacle déchirant que de l'entendre crier : « Sauvez ma pauvre mère ! » On voyait la pauvre femme à une fenêtre faisant des signes de détresse. On lui criait de se jeter, on lui tendait des matelas. Agée de 80 ans, elle n'en a pas eu la force, et bientôt on l'a vu tomber à la renverse dans sa chambre.

—En 1700, la population de la France était de 19,667,320 âmes. Depuis, elle a été constamment en augmentant, et sa marche ascendante ne s'est arrêtée que dans les dernières années de l'Empire. Aujourd'hui, elle s'élève à 34,494,875 habitants, d'où il résulte que dans 143 ans elle s'est accrue d'un peu plus de 15/20. (*Echo du Monde savant.*)

— Il résulte d'un avis inséré au *Moniteur universel*, par le procureur du roi de Bone, en date du 27 septembre, que la succession vacante du sieur Massé, maréchal-des-logis-chef aux spahis de la Calle, décédé en mai dernier, s'élève approximativement à 2,271 fr.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, la 9e représentation de *Mina*, précédée de *Polichinelle*.

— Aujourd'hui, à l'Odéon, *Lucrèce* et le *Misanthrope*

projet aurait été présenté au conseil général du département de la Seine, à l'effet d'approvisionner d'*eaux* de toutes sortes non-seulement Paris, mais tout le département de la Seine. On parle aussi d'autres avantages également considérables; mais nous attendons des informations plus précises pour en juger.

TRIBUNAUX.

La cour d'assises a continué aujourd'hui les débats de l'affaire Flachat, Courvoisier, etc. On s'est occupé des vols commis par Flachat, Dronin, Mathieu, Vaillant, Courvoisier, Ganthier, Josien, Rosselin, etc., au préjudice de la veuve Baudouin, belle-mère de Flachat, linge et objets divers; du sieur Ballereau, 700 fr.; de Lherminot, 600 fr.; de Chevas, 130 fr.; de Carasser, 300 fr.; de Phésu, 30 fr.; de la caisse centrale de la société d'éclairage pour le gaz, 230 fr.; de Vanguelin, 60 fr.; du sieur Vémont, 200 fr.; du sieur Ducrey, 60 fr.; de la dame Bourgeois de Banvière, de l'argenterie, des lapins, des poules, un canard; de la veuve Componiut, 1,600 fr.; du sieur Blacher, deux lampes carcel; du sieur Huardeau, 7,200 fr.; enfin, un grand nombre d'autres vols plus ou moins considérables. Dans les sommes et les effets ci-dessus ne sont pas compris beaucoup de bijoux, de pierres précieuses, d'argenterie, etc.

L'audience est levée à cinq heures. Demain, M. l'avocat-général prononcera son réquisitoire.

ÉTUDES RELIGIEUSES.

Comment les dogmes se régénèrent (1).

LE CHRIST VIVANT.

Jusqu'à présent, dirons-nous aux catholiques, vous avez adoré le Christ mort; il est temps d'adorer le Christ ressuscité, vivant et glorieux. La religion doit toujours être l'explication des destinées de l'homme, et puisque ces destinées changent, elle doit être progressive.

Or, qu'est-ce que le progrès? Définir le progrès, c'est résoudre la question religieuse de l'avenir.

Le progrès n'est autre chose que l'accroissement de vie. Le progrès, considéré au point de vue de l'humanité, est l'accroissement de vie physique par plus de jouissances et d'œuvres, de vie morale par plus d'amour et de charité, de vie intellectuelle par plus de science. Considéré universellement, le progrès des êtres vis-à-vis des autres êtres consiste à posséder plus de vie, ou à passer d'une vie inférieure à une vie supérieure. Ainsi, dans la grande hiérarchie de la nature nous plaçons au bas de l'échelle les êtres les plus inertes, et nous les élevons à mesure qu'ils paraissent contenir plus de facultés, exercer plus de fonctions. C'est ainsi que nous montons du rocher à l'arbre et de l'arbre à l'animal, comme les degrés d'un temple sur le péristyle duquel nous trouvons Dieu.

Dieu étant la vie universelle, l'homme, en progressant, accomplit un acte éminemment religieux; il se rapproche de Dieu, il s'en assimile en quelque sorte une portion plus grande. Le progrès n'est donc pas confiné sur cette terre, ce théâtre d'un jour, il se rattache à l'ordre cosmogonique tout entier, et de transformations en transformations, d'évolutions en évolutions, la vie ascendente, qui est aujourd'hui un homme, qui sera plus qu'un homme, remontera plus près de Dieu, le poursuivra toujours, et ainsi le connaîtra toujours mieux et l'aimera davantage. La fin du progrès est Dieu. Vivre, qu'est-ce donc, si ce n'est prendre en soi par la durée une plus grande part de l'éternité, qui est un aspect de Dieu, et par le déplacement une plus grande part de l'infini, qui est un autre aspect de Dieu?

Y a-t-il historiquement progrès dans l'homme? L'histoire démontre-t-elle chez l'homme collectif et individuel un accroissement continu de vie?

Physiologiquement, la vie est plus développée chez les modernes que chez les premiers peuples, ou leurs véritables représentants, les sauvages. Tous les savants qui se sont occupés de recherches sur les races ont constaté le perpétuel développement du système nerveux, qui est l'agent de la sensibilité. N'est-il pas évident que nos perceptions des couleurs, des sons et des parfums sont plus délicates et plus compliquées dans la civilisation actuelle que dans la société primitive? Le besoin de vêtements chauds et moelleux n'indique-t-il pas une fibre plus sensible?

Le toucher ne s'est-il pas perfectionné, dans le contact de l'homme avec la nature, et dans l'assimilation de la nature à nos besoins? Est-ce que notre système d'alimentation ne s'est pas épuré à mesure que l'humanité se développait en art et en science? Et que fait donc l'industrie dans ses innombrables investigations et ses perpétuelles conquêtes; et que fait donc le commerce dans ses explorations et ses éternels voyages à travers les continents, si ce n'est créer et chercher de nouveaux moyens, de nouveaux produits pour satisfaire et développer encore des sens plus développés et plus exigeants? La sensibilité étant moins épanouie, moins abondante et moins répandue aux surfaces chez le sauvage que chez l'homme civilisé, il s'en suit qu'elle se condense au centre même de la sensation, ce qui explique dans les races barbares la puissance de certains organes, tels que l'ouïe et l'odorat.

Le progrès, ou accroissement de vie, est-il moins évidemment démontré par l'histoire dans l'ordre moral? Nous voyons, à mesure que les siècles passent et se renouvellent, des sentiments auparavant inconnus apparaître dans le monde. L'amour, qui, dans les monuments des littératures primitives, se borne à un fait de possession brutale, change sans cesse de caractère, et en s'élevant élève la femme.

L'amour, qui, sous toutes les formes, sous tous les noms, charité, foi, espérance, est la plus sublime expression de la vie morale, ne s'est-il pas toujours développé? N'a-t-il pas apporté à l'homme de plus vives et de plus nombreuses sympathies pour Dieu, pour ses frères, pour tous les êtres, pour tous les spectacles du monde? Et ces divines joies du cœur que nous éprouvons devant les belles formes, devant les bonnes œuvres, n'ont-elles pas coulé goutte à goutte, siècle par siècle, dans l'âme des hommes, comme les huiles de senteur lentement distillées dans les urnes d'or? Est-ce que nos tressaillements ne sont pas plus intimes, plus profonds et plus intenses? est-ce que nos épouses, que nous promenons souriantes et joyeuses sous les regards de Dieu, dans la grande salle nuptiale de la nature, — nous aimant, nous exaltant, par la poésie, par la pensée religieuse, convoquant et associant à notre bonheur toutes les magnificences du monde, — est-ce qu'elles ne sont pas plus affectionnées de tous les sentiments que nous venons rapporter à elles, et

des types et des situations. Les modernes ont de plus que les anciens l'harmonie, qui est la partie la plus vivante de la musique. La peinture et la sculpture, immobiles chez les Egyptiens, et symboliques, plus vivantes chez les Grecs, mais qui reproduisirent plutôt une abstraction de beauté ou des conventions de forme que la vie elle-même, se sont proposé chez les modernes la reproduction la plus étendue et la plus multiple de la vie; presque partout elles ont substitué l'action, le caractère au type ou au symbole.

Dans l'ordre scientifique, l'histoire démontre le même développement de vie. Chaque jour, en réfléchissant sur lui-même et sur le monde, l'homme a pénétré plus avant dans la connaissance des phénomènes. Il est entré en communication avec plus d'êtres et plus de faits, il s'est mêlé plus intimement, plus largement à cette vie infinie dans laquelle nous sommes plongés, par laquelle nous vivons, nous sentons, nous connaissons. Au début des sociétés, la science était surtout inerte, elle cherchait son alphabet, ses instruments, les abstractions de l'esprit qui ne sont pas encore la vie. Bien plus, les sciences elles-mêmes sont tenues immobiles et cachées derrière le rideau du sanctuaire, comme ces lampes dont la flamme dérobée au soleil brûle solitairement dans la nuit des sépulcres. La science parle une langue à part, cabalistique, traditionnelle, qui, ne laissant plus s'exercer sur elle le travail libre de chacun, ne permet le progrès que par exception.

Plus tard, la science tombe dans le domaine commun, et multiplie chez les Grecs ses découvertes; mais elle ne donne guère que l'explication des corps, et la donne comme s'ils étaient inertes. Chez les modernes, au contraire, la science, devenue plus vivante, explique la vie des corps; elle découvre les lois de l'attraction et de la pesanteur; dans ses explorations les plus récentes, elle s'attache à la lumière et à l'électricité, les agents les plus subtils de la vie. La chimie, entre les mains du plus grand chimiste moderne, est devenue si vivante, que celui-ci semble accorder des passions actives aux molécules des corps. La médecine passe de l'anatomie à la physiologie, qui n'est plus seulement la description des organes, mais l'explication de la vie. L'organogénie et l'organoplastie viennent enseigner comment la vie de l'homme se rattache à la vie universelle, est modifiée par elle ou la modifie à son tour. Dans l'histoire naturelle, la science abandonne le travail exclusif des monographies et des classifications, pour démontrer l'unité de vie dans tous les êtres. Enfin la science, en s'incarnant à la matière sous la direction de l'homme, a donné aux corps bruts cette seconde vie qui est la mécanique.

Ce que nous nommons des sciences, la politique et l'histoire, obéissent à la même impulsion de vie. Quel a été le résultat de toutes les législations, de toutes les formes sociales, de tous les progrès économiques, si ce n'est d'émanciper continuellement l'homme, de le soustraire à la domination des besoins et de ses semblables, de faire travailler la machine, l'instrument inerte à sa place, et lui permettre de naître ainsi à la vie des idées et des sentiments, pour le faire passer de l'état instinctif à l'état psychologique, et avoir, en quelque sorte, plus de fenêtres ouvertes sur le monde extérieur? Et l'histoire elle-même n'a-t-elle pas renoncé à être purement descriptive ou narrative, pour embrasser tous les faits de la vie?

Un grand historien, M. Michelet, n'a-t-il pas posé la théorie de l'histoire vivante, qui renferme à-la-fois la race, la géographie, le droit, l'administration, la théologie, l'art et l'industrie. Il a dit que tous les hommes n'étaient qu'un homme. Malgré la diversité des temps, des lois, il n'y a qu'un même être, une âme qui est partout la même. Celui donc qui a en lui le sentiment de l'identité, de la perpétuité de la race humaine, peut retrouver au fond de lui-même ce qu'ont voulu, senti, aimé les autres hommes dans tous les siècles. L'historien revit ainsi dans les temps passés; il peut expliquer avec son cœur le cœur éternel de l'homme. L'histoire n'est donc plus un cimetière où l'on se contente de disposer des tombeaux par ordre de date. Le passé vit en nous et nous vivons en lui.

Ainsi donc, progresser, c'est élargir le cercle d'action de l'homme par les sens, par le sentiment, par la raison, et l'histoire, sous les trois grandes formules de l'industrie, de l'art et de la science, démontre page à page cet accroissement de vie.

La manière de mesurer le temps l'indique aussi. Chez les premiers peuples la vie est sourde, silencieuse, endormie. L'enfant dort plus que l'homme, le sauvage que le civilisé. Alors, l'homme a pour marquer le temps l'obélisque, ce doigt du soleil, qui trace sur le sable une heure muette et insensible. Le jour seul a des heures, la nuit n'en a pas; car du moment où le soleil est couché, l'homme comme les animaux ne peut que dormir. Dans les sociétés confuses, vastes troupeaux où l'individu n'a pas de liberté, pas même s'il est prêtre et soldat, où il n'a pas de foyer, de famille, l'heure est collective, en plein air. Mais voici qu'une autre civilisation vient à naître, qui n'est plus cette promiscuité massive des innombrables populations de l'Egypte, où chaque individu n'est pas un individu, mais une caste; civilisation progressive, dans laquelle il y a plus de place pour la diversité, la spontanéité, la liberté, le mouvement. Alors le sablier et la clepsydre succèdent à l'obélisque. La mesure du temps est une chute, un mouvement, le premier symptôme de vie. L'heure n'est pas seulement collective, mais encore individuelle. Elle n'habite pas seulement la place publique, mais encore la maison; elle veille sur les convives attablés dans la salle du festin; elle assiste aux joies de l'époux qui détache le voile de l'épouse.

Le mouvement est le premier symptôme de vie, comme la voix en est la dernière et la plus haute expression. Lorsque le christianisme vient infuser à la terre une plus grande somme de vie, et qu'il place la vie dans le ciel, l'heure monte aussi dans le ciel; elle a une voix et la même voix que la prière; elle est gémissante comme la religion du crucifié; elle se disperse en lentes et mélancoliques lamentations au sein des airs et sur les sombres multitudes.

Mais il ne suffit pas, pour la solution du problème religieux, d'avoir démontré par l'histoire le continuel développement de vie, il faut encore démontrer comment chaque religion par laquelle les peuples ont passé, ou à laquelle ils se sont arrêtés, représente une forme successive du progrès. Trois grands cultes partagent le monde et meurent sans pouvoir se pénétrer; n'est-ce pas dire qu'aucun d'eux ne correspond à la vie intégrale de l'homme? Le brahamisme représente la contemplation, l'observation, en quelque sorte passive, de l'homme sur lui-même et sur le monde. Placé au centre d'une nature magnanime qui produit spontanément

dans son manteau sur le pont du navire ; là, sous une belle nuit étoilée, au doux bruit de la lame qui fuyait sur les flancs de la trirème, il fut visité par un rêve. Il apercevait dans une plaine déserte des populations entières qui pleuraient et qui lui tendaient les bras ; le grand homme, en s'éveillant, laissa tomber sa tête sur sa main et réfléchit long-temps. Ensuite il écrivit sur ses tablettes : Corinthe et Carthage, et il fit rebâtir les deux villes.

Que le christianisme écrive sur la première page d'un nouvel Évangile la Mecque et Bénarès, et que dans sa compréhensive unité il absorbe et révoque, en les absorbant, ces deux formules épuisées et incomplètes de la religion universelle.

Et maintenant nous dirons aux catholiques : rentrez dans la vie d'où vous êtes sortis ; ne considérez plus ce monde comme une thébaïde, où le saint doive s'isoler, immobile et debout, sur les hautes ruines pour regarder mélancoliquement les peuples emportés par les vents de mort, comme les tourbillons de sable par les vents du désert. Songez que l'existence nous a été donnée pour l'action, et que Dieu pèse nos mérites à nos œuvres. La terre n'est pas une vallée de larmes qu'il faut abandonner à l'asphodèle et aux ronces ; c'est le temple, c'est l'autel du Dieu vivant, et Dieu n'a pas allumé à sa voûte ces millions de lampes d'or, distillé les parfums dans les encensoirs des fleurs, semé les formes et les couleurs sur les voiles de verdure, ni laissé frémir sur la grande lyre aérienne le cantique de toutes les voix ; il n'a pas convoqué autour de nous toutes les magnificences pour que, lévites indifférents, nous puissions négliger d'orner l'autel, et que nous refusions à Dieu une hospitalité somptueuse et digne de la divinité.

Venez enseigner la loi du travail qui moralise l'homme et l'arrache à l'esclavage de la matière ; appelez les peuples à la vérité par le bien-être ; forcez-les d'entrer dans l'Église par la violence du bienfait ; étendez votre bénédiction sur ce sillage qui flotte comme une ceinture d'alliance d'un monde à l'autre monde. Venez inaugurer ces grandes fêtes de l'industrie, ces premiers départs de chaudières errantes qui emportent des populations entières, et qui préparent l'unité des cultes par l'intimité des races.

Nous dirons ensuite aux protestants : Il ne suffit pas de travailler, de multiplier et d'entasser les produits pour laisser ensuite les richesses se disperser et se distribuer aveuglément à travers le monde. Mais rappelez-vous la parole du maître, et au nom d'une justice supérieure à celle des hommes, intervenez entre le riche et le pauvre prêts à se dévorer ; aidez-nous à fortifier le faible, à secourir l'indigent, à guérir le malade, à sauver l'opprimé, à racheter le prisonnier, à bander la plaie et à verser le nard sur la blessure ; relevez auprès du foyer domestique ces pauvres femmes brisées, ces tristes lyres gémissantes, que Dieu a faite pour chanter l'hymne du bonheur.

Venez prêcher dans cet effroyable pêle-mêle des passions et des vices la loi de solidarité qui fait qu'à côté de la misère de l'homme nul homme ne peut être véritablement heureux. Aidez-nous à repousser les scribes et les pharisiens, et à chasser les marchands du temple. Enseignez non plus la résignation qui est impuissante, mais la justice qui est féconde ; et alors le Christ, que vous avez cessé d'adorer en esprit, vous reconnaîtra pour ses vrais apôtres et ses glaives de parole.

Et à tous nous dirons : A mesure que l'humanité se développe, une plus grande somme de vie universelle, autrement dit de Dieu, entre dans l'humanité. C'est ainsi qu'une révélation continue existe dans le monde, que le grand précepteur invisible des peuples leur enseigne chaque siècle les vérités de leur lendemain. Voyez donc où sont les signes des temps, et voyez donc si, dans les âmes, sur toute terre où il y a place pour la pensée, où il y a un regard levé au ciel, il ne se prépare pas une grande œuvre religieuse, l'adoption et l'éducation des races et des croyances par les races et les croyances les plus avancées.

Voyez si le christianisme régénéré ne doit pas être le précepteur du monde et l'initiateur des œuvres de l'avenir. Tous les grands esprits de notre siècle sont chrétiens. Il semble que le christianisme, en s'abaissant sous l'horizon, n'éclaire que les hautes intelligences, comme le soleil couchant n'éclaire que les hautes tours ; mais tout coucher du soleil est suivi d'une aurore. Rallions-nous donc au christianisme pour l'entraîner, le vivifier, pour inaugurer la foi du Christ vivant, et bénissons Dieu de ce que, dans la succession des temps et la mystérieuse alchimie des êtres, il nous a fait venir dans des jours où nous devions prophétiser, sinon accomplir de si hautes et si saintes destinées.

EUG. PELLETAN.

AGRICULTURE.

COMMERCE DES FARINES A LA HALLE DE PARIS.

Divers scandales récents ont attiré l'attention publique sur les envahissements de la fraude et de l'agiotage, ces deux plaies honteuses du commerce. Il paraît qu'une recrudescence de scandale dans les moyens employés pour influer sur le cours des farines à la halle de Paris a fini par éveiller la sollicitude de l'autorité elle-même : on parle de modifier les bases de la taxation des farines, on parle de faire un exemple sur plusieurs facteurs de la halle prévenus de s'être prêtés à faciliter les manœuvres frauduleuses de l'agiotage. Le commerce des farines à Paris est entre les mains de quelques maisons riches et puissantes, dont la clientelle jette feu et flamme contre les journaux assez osés pour trouver mauvais que le plus nécessaire des aliments du peuple soit la matière d'un jeu de bourse, et pour essayer de porter sur leurs ténébreuses spéculations les lumières de la publicité.

Il importe donc d'éclairer la question du commerce des farines à Paris, et de la présenter sous son véritable aspect. Il est très vrai que l'ensemble de la récolte de 1843 est au-dessous d'une année moyenne ; il est également vrai qu'à l'époque de l'année où nous sommes, les céréales, par l'effet naturel des semailles, éprouvent une hausse générale. Mais ce n'est pas une raison pour qu'à ces causes inévitables de cherté le commerce ajoute à son profit une hausse factice sur les cours des farines.

Mais, disent les spéculateurs et leurs partisans, de quoi se plaignent les Parisiens ? Ils mangent du meilleur pain et à meilleur marché que dans tout le reste de la France.

La réponse est facile. La meunerie pour l'approvisionnement de Paris opère sur de grandes masses ; la boulangerie sert une nombreuse clientelle ; ces deux industries peuvent donc, en réalisant des bénéfices suffisants, laisser le pain moins cher à Paris que dans les villes où la consommation est bornée. Mais le prix du pain à Paris nous semble totalement étranger à la question. La spéculation fait-elle, oui ou non, payer au peuple de Paris le pain plus cher qu'il ne doit le payer selon le cours naturel des choses, en supprimant seulement la spéculation ? Il ne s'agit pas d'autre chose.

Nous disons, nous, que le pain fût-il, à Paris, au taux de 20 cent. le kilog., s'il reste prouvé que, sans l'agiotage, il pourrait ne le payer que 10 cent., le consommateur est volé.

On sait comment ce qu'on nomme le haut commerce influe sur les cours. Le haut commerce, en raison des capitaux dont il dispose, a toujours ses greniers pleins. Il sait, d'après les bases de la taxe, quelle quantité de farines de première ou deuxième qualité doit être vendue pour faire monter le cours moyen à un taux déterminé ; il fait apporter à la halle et se vend à lui-même, par l'entremise de ses compères, des farines qui lui appartiennent. Une fois la hausse établie, le commerce vend réellement en hausse à la boulangerie, à qui d'ailleurs la hausse des farines est indifférente, puisque la taxe du pain suit une marche proportionnelle. Les facteurs, nommés par l'autorité, précisément pour qu'il y ait sincérité dans les ventes, et qui déposent un cautionnement considérable, devraient être un obstacle à ce commerce ; en effet, il leur est alloué 80 cent. par sac vendu à la halle ; une hausse importante exige souvent la vente de 1,000 quintaux de farines ; c'est 800 fr. à débourser, et MM. les commerçants y regarderaient à deux fois. Mais de commerçant à facteur il n'y a que la main. Plusieurs facteurs, pour favoriser la spéculation, se contentent de percevoir 25 cent. et même 20 cent par sac de farine, au lieu de 80 cent., sur les ventes fictives. Ces faits sont tellement patents, tellement connus, qu'on peut les regarder comme avoués et publics. Nous ne prétendons pas, comme l'a dit le *National*, que le prix élevé du pain à Paris ait pour cause unique l'agiotage sur les farines ; la hausse a d'autres causes que nous reconnaissons, contre lesquelles on ne peut rien ; mais elle a aussi pour cause la spéculation, également préjudiciable au producteur et au consommateur ; cette cause, on peut, et par conséquent *il faut* la faire disparaître.

Le mal qui préoccupe en ce moment tant de bons esprits n'est pas nouveau. Il y a quinze ou vingt ans, M. Biot proposa d'appliquer à la vente des farines, à la halle de Paris, le système appliqué avec un succès complet à la vente du beurre, des œufs, du poisson et de diverses autres denrées. Toutes ces marchandises ont été long-temps, comme les farines, vendues par l'entremise des facteurs, qui percevaient un droit sur la vente et ne répondaient pas de la qualité de l'objet vendu. Sous ce régime, les producteurs et les consommateurs étaient également lésés ; des fraudes nombreuses, une connivence permanente entre les facteurs et le commerce donnèrent lieu à une telle masse de réclamations que l'autorité s'en émut. Aujourd'hui, ces mêmes denrées se vendent d'après une méthode qui ne laisse pas prise à la fraude ; elles sont vendues à la criée par des employés qui en déterminent la qualité et qui ont intérêt à bien vendre, puisqu'ils perçoivent un droit proportionnel sur le prix de vente. C'est ce même système que M. Biot proposa d'adopter pour la vente des farines. L'autorité prit, par suite du travail de M. Biot, une de ces demi-mesures qui ne manquent jamais de manquer leur effet. Elle laissa subsister l'institution des facteurs ; mais elle établit à côté d'eux, et en concurrence avec eux, un employé qui vendait des farines à la criée, après que des experts en avaient déterminé la qualité.

Ce serait une histoire bien dégoûtante que celle des déboires et des accusations qui assaillirent ce malheureux employé, contre qui le commerce et les facteurs, entravés dans leur trafic, firent entendre un *tolle* universel. M. Biot eut besoin de toute l'influence que lui donnent son savoir et son caractère pour tirer ce pauvre diable du guêpier où peu s'en fallut qu'il ne restât, tant est forte, puissante et vivace une corporation luttant pour son intérêt privé contre l'intérêt public !

C'est le système de M. Biot dont nous invoquons l'application immédiate au commerce des farines à la halle de Paris. Le moment est opportun ; l'éveil est donné ; l'autorité paraît résolue à punir les facteurs dont la prévarication est constatée ; maintenant ou jamais, l'administration peut prendre une mesure énergique et couper court au mal, en adoptant un remède sanctionné par une longue expérience. Que l'édilité parisienne ait une bonne fois le courage de faire son devoir ; elle aura bien mérité du peuple de Paris.

A. Y.

Adjudications.

Département de l'Indre. — Hôtel de la préfecture à Châteauroux, le 8 novembre, pont suspendu sur le Cher à Chabris.

On a pour frais de construction et d'entretien une subvention de 48,111 fr. à fournir par le trésor, la commune de Meneton et les souscriptions volontaires ; plus un péage à concéder par adjudication. Cautionnement, 10,000 fr. (*Moniteur*.)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 25 *octobre* 1843.

DOERNER, marchand de fourrures, rue Saint-Honoré, 343 ; juge-comm., M. Leroux ; syndic prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

BOURSE DU 26 OCTOBRE.

Après beaucoup d'hésitation, il s'est manifesté une grande fermeté sur la rente et l'on ferme en bonne reprise de hausse.

Au comptant. Jouissance 4 canaux, 138 75. Zinc Vieille-Montagne, 4,000, 4,100. Lin Maberly, 365. Forges de l'Aveyron, 0 100

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	[illegible]
5 p. 0/0 compt. . . .	120 95	120 95	120 85	120 8[illegible]	[illegible]
— fin cour. . .	120 90	121 »	120 80	121 »	[illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» [illegible]
3 p. 0/0 compt. . . .	81 65	81 75	81 65	81 7[illegible]	[illegible]
— fin cour. . .	81 65	81 75	81 60	81 7[illegible]	[illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LA C. PR.	
4 1 2 0 0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0 0	103 75	» »	» »	Avant la bourse, 81 65.
O. de la Ville .	1330 »	» »	» »	Après, 81 77 1/2, 80.
Banque de Fr. .	3295 »	» »	» »	—
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
— de 1000.	» »	» »	» »	3 0/0
Caisse Hypoth. .	770 »	» »	» »	—
Quatre Canaux.	1265 »	» »	» »	Reports. 3 0/0 fin proch., 2[illegible].

Chemins de Fer.

St-Germain . .	782 50	» »	B. 2 50	S-Germ. Fin cour. »
Vers. R. Dr. .	» »	» »	» »	Vers. r. dr. » »
dº R. G. . .	102 50	» »	» »	— riv. g. » »
Orléans	681 25	685 »	H. 5 »	Orléans, » 683 75 685.
Strasb. à Bâle.	186 25	» »	» »	Strasbourg. » 186 25.
Rouen.	697 50	» »	H. 2 50	Rouen. » 697 50 698 75.
Havre.	532 50	» »	» »	Havre. » »

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	106 1/2	106 3/8	B. 1/4 »	Londres, 24 octobre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 95 1/2 5/8.
Esp. D. active.	28 7/8	29 »	» »	Esp. actif. 30 1/8.
5 0 0 Naples. .	108 70	» »	H. » 10	Portugais. 43 3/4.
— Romain. .	107 1/4	» »	B. 1/8 »	Mexicains. 31.
Obl. Piémont. .	1200 »	1202 50	H. 2 50	5 0/0 Holland. 99 3/8.
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	2 1/2 id. 54 1/8.

Spectacles du 27 octobre.

7 h. » **OPÉRA**. — La Juive.
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Oscar. — Tartufe.
8 h. » **ITALIENS** —
8 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE**. — Mina. — Polichinelle.
6 h. » **ODÉON**. — Lucrèce.
6 h. 1/4 **VAUDEVILLE** — Patineau. — Le Héros. — La Femme. — Mme Barbe-Bleue.
7 h. 1/4 **VARIÉTÉS**. — 1re représ. du Capitaine Rocquefinette. — La Perruquière. — Mon Rival.
7 h. » **GYMNASE**. — Un Jour d'Orage. — Le Capitaine Lambert. — Jean Lenoir. — Les Incompris.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL**. — Brelan de Troupiers — Paris, Orléans et Rouen. — Mlle Dejazet. — Une Campagne à deux.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — Naufrageurs.
7 h. » **GAITÉ**. — Lucio.
7 h. » **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohémiens.
7 h. » **CIRQUE NATIONAL**. — Don Quichotte et Sancho Pança. — La Bouquetière.
6 h. 1/2 **COMTE**. — La Maison des Fous. — Jonas. — Ballet. — Iles Marquises.
5 h. 3/4 **FOLIES-DRAMATIQUES**. — Un Secret. — Inconvénients. — Barbe-Bleue. — L'Étudiant marié. — Une Jeune Veuve.
6 h. » **PANTHÉON**. — Il y a 16 ans. — Pendu ou Fusillé. — Antoine.
6 h. » **DÉLASSEMENTS COMIQUES**. — Fille du Ciel.

BULLETIN AGRICOLE.

Les céréales sont sans variations importantes à la dernière halle ; les blés se sont traités aux prix de la semaine dernière.

Dans le midi, la vente des garances est active, à des prix avantageux ; cet article est recherché ; beaucoup d'acheteurs ne trouvent pas à s'approvisionner.

A Caen, et dans toute la Normandie, les colzas et les camélines sont en hausse et très recherchés ; toutefois, la récolte de l'année prochaine se présente moins mal en Normandie que dans les départements du nord.

Dans la Basse-Bourgogne, les vendanges sont contrariées par la température ; elles ont commencé avec la pluie, et elles se terminent avec les gelées ; la quantité et la qualité se présentent comme également médiocres, sauf quelques cantons privilégiés.

Le monde agricole remet sur le tapis la question de la culture du riz sans le secours des inondations, qui donnent pour résultat infaillible des fièvres endémiques aux Piémontais. On a présenté à plusieurs reprises, comme succédané du vrai riz, une espèce d'orge décorée du nom de riz sec. On a annoncé aujourd'hui une nouvelle espèce de riz sec, de l'Amérique centrale, envoyé par un Français établi dans cette contrée, M. de Barruel-Bauvert, ainsi qu'une nouvelle espèce d'arum plus riche en fécule que la pomme de terre. L'avenir dira la valeur réelle de ces nouveautés qui vont être soumises à des essais multipliés de culture. L'arum nouveau porte le nom de *kikiské*. Au reste, la production de la fécule s'est ralentie en France depuis que cette substance a cessé de pouvoir servir à la falsification des farines, auxquelles on se contente aujourd'hui d'ajouter de la farine de fèves.

A. Y.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. MEAUX.	SAINT-GERMAIN.	RAMBOUILLET.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. CAEN.	CHARLEVILLE.	POITIERS.	MULHOUSE.	TONNERRE.	MARCHÉS ÉTRANGERS. LONDRES.	BRUGES.	ANVERS.

FOURRAGES. — Les 500 kil

	Paris.	StGermain	Poitiers.	Rheims.	Besançon.
Foin. 1re.	46 48	45 »	26 28	45 »	32 »
Foin. 2e.	42 44	40 »	24 »	» »	30 »
Luzerne. .	44 46	» »	» »	» »	» »

2e ANNÉE. — 1re Sér. quotid. — T. I, N. 89.



SAMEDI 28 OCTOBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 27 OCTOBRE.

Tactique machiavélique des Débats.

Depuis le voyage de la reine d'Angleterre au château d'Eu, les deux journaux ministériels, les *Débats* et le *Globe*, ont reçu mission de démonétiser la cause de l'Irlande dans l'esprit de la population française.

L'entreprise est difficile. S'il est un sentiment vivace et indestructible dans le cœur de la France, c'est celui de la sympathie pour tous les opprimés et de l'aversion pour tous les oppresseurs. On peut comprimer temporairement l'essor de ce sentiment généreux et chrétien, on peut l'endormir ou l'absorber dans le mouvement de la spéculation industrielle; mais l'éteindre, jamais.

Les écrivains des *Débats* cependant n'ont pas trouvé la tâche au-dessus de leurs forces; ils l'ont abordée avec leur habileté et leur perfidie habituelle. Nous devons dévoiler cette tactique des amis de l'aristocratie anglaise.

Comment attaquer O'Connell, cet homme qui, depuis quarante ans, défend avec tant de courage et d'habileté la cause de ses malheureux compatriotes, ce mandataire dévoué dont la vie n'a été qu'une longue lutte contre l'oppression et contre la tyrannie, l'orateur inspiré qui sait émouvoir les masses et les retenir dans la légalité, l'homme de l'agitation pacifique, en un mot, dont les discours préviennent les mesures violentes au lieu de les provoquer?

Le *Globe*, qui paraît n'avoir qu'un seul tour dans son sac, a imaginé de faire un crime au grand agitateur de l'argent qu'il reçoit. Il a appelé O'Connell un *avocat stipendié*. Le moyen du *Globe* a d'autant moins réussi, que cet argument ne s'adressait qu'aux gens sérieux, et que les gens sérieux ne s'inquiètent que très légèrement de l'opinion du *Globe*. Tout le monde sait, d'ailleurs, que les rédacteurs de cette feuille sont des écrivains d'un zèle creux, qui n'admettent que des dévouements gratuits.

Le *Journal des Débats*, qui reconnaît en principe que toute peine mérite salaire, n'a pas abusé du moyen découvert par son confrère le *Globe*. Le *Journal des Débats*, qui connaît mieux l'état de l'opinion en France, a observé qu'il existait encore dans l'esprit de nos populations un vif sentiment de répulsion contre l'ordre des jésuites, et que les ressentiments du pays contre les signataires des ordonnances de juillet s'étendaient à tous les chefs du parti légitimiste, tant à l'intérieur qu'au dehors. Le *Journal des Débats* a dressé ses batteries en conséquence.

M. O'Connell est un catholique fervent; M. O'Connell communie.

Le *Journal des Débats*, qui ne communie pas, qui ne croit à rien, pas même à la vertu de M. Guizot, à qui il a retiré *à jamais* son estime; le *Journal des Débats* a d'abord dénoncé ce fait aux railleries de son public. Qu'est-ce que c'est pour les lecteurs du *Journal des Débats* qu'un homme qui communie à soixante ans, sans y être forcé, sinon un jésuite? Dans quelque temps le *Journal des Débats* placera dans les mains d'O'Connell la bannière de Loyola.

O'Connell s'est rappelé les paroles hautaines de M. de Chateaubriand à M. Canning, à propos de la guerre d'Espagne de 1823. O'Connell sait que l'alliance intime du gouvernement de la Restauration et de celui de la Russie avait pour but principal la ruine de l'Angleterre, et que les deux cabinets avaient fait entrer dans leur plan d'agression l'émancipation complète de l'Irlande. Il était donc fort naturel que l'agitateur vît dans la chute de la branche aînée un malheur pour la cause de son pays, et qu'il n'éprouvât pour la branche d'Orléans, amie de l'Angleterre, qu'une médiocre sympathie.

Ces préférences ont percé dans les discours d'O'Connell. Aussitôt le *Journal des Débats* de faire de cette indiscrétion un texte de récrimination perfides contre l'Irlande, et de représenter cette contrée comme un pays hostile aux principes de 1830. Comme si la malheureuse Irlande n'avait pas assez pour elle de ses propres douleurs et avait du temps et des larmes à donner aux affaires des autres.

Le peuple irlandais, qui subit depuis huit cents ans le joug de la conquête, qui a senti passer sur sa tête les règnes hérodiens de Henri VIII, d'Elisabeth et de Cromwell, sans renier sa religion, le peuple irlandais s'est attaché aux ministres de cette religion, par le fait même de la communauté des douleurs et des espérances. Il les environne de respect et d'affection. Le *Journal des débats* nous fera avant peu de l'Irlande une jésuiterie redoutable pleine d'ennemis de la liberté.

Nous espérons qu'il nous aura suffi de dévoiler le but et la tactique du *Journal des Débats* pour préserver l'opinion du piège qu'on lui a tendu.

M. Delessert, le Globe et le Gouvernement.

Le *Globe* a répondu à notre correspondant (1) sur un ton quelque peu radouci; mais cette politesse de circonstance n'est qu'un masque sous lequel se cache la même dureté de cœur et la même mauvaise foi. En parlant des rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, « ces messieurs, dit-il, trouvent étrange que des personnes dont nous partageons les principes (résidences royales et ministères), s'abonnent au *Globe* de préférence à leur feuille indépendante! » Ceci est textuellement l'opposé du reproche que notre correspondant a adressé aux agents du Pouvoir. La vive surprise et la généreuse indignation qu'il a manifestées tient à ce que, dans les résidences royales et les ministères, le *Globe* est distribué de préférence, non pas à la *Démocratie pacifique*, mais à la *Presse* et aux *Débats*. Assurément il serait insensé d'exiger que le ministère abonnât les employés de ses bureaux et jusqu'aux commis huissiers et officiers d'ordonnance des palais royaux à d'autres feuilles que des feuilles gouvernementales. Mais le *Globe* n'est pas le seul journal ami du Gouvernement. D'où vient l'affection toute particulière dont cette feuille est l'objet en haut lieu? Il serait curieux que la *Presse* et les *Débats* daignassent s'expliquer à cet égard. La *Presse* surtout aurait mille raisons de rompre le silence. Il est impossible qu'après avoir pris l'initiative de tant de mesures utiles, après avoir ouvert ses colonnes à de remarquables travaux dont la tendance inévitable est d'améliorer la condition des classes populaires, il est impossible, disons-nous, que la *Presse* n'éprouve pas une très légitime tristesse en voyant les membres du cabinet, sourds à toute espèce d'amélioration, redouter même pour leurs subordonnés le contact de ces idées fécondes, et qu'il s'obstine à les saturer du machiavélisme trivial et des odieuses homélies de cette espèce de *tapis-franc* des aventuriers du monde politique.

Un sentiment de délicatesse très concevable ne permettait peut-être pas à M. Emile de Girardin de provoquer une explication sur un pareil objet; mais maintenant que l'initiative a été prise par une autre feuille, nous croyons qu'il est de son honneur de ne pas garder le silence. En attendant qu'il s'explique, venons au fond des doctrines du *Globe*.

Encore une fois, ce ne sont pas les doctrines que nous proposons de mettre au ban de la Presse. Les doctrines du *Globe* s'expliquent, toutes révoltantes qu'elles sont. Les pouvoirs publics ignorent et s'obstinent encore à ne point étudier les moyens qui permettraient d'organiser en grand le travail sur le sol français, en tenant compte du bon marché et de la diversité des productions étrangères, et d'associer toutes les classes de travailleurs en tenant compte des intérêts des ouvriers des villes et des campagnes. Dans une pareille situation, il est naturel qu'en face des nouveautés de toute sorte le sentiment le plus répandu au sein d'une certaine portion de la bourgeoisie soit celui de la crainte, et qu'elle songe avant tout à conserver. Cet esprit de conservation absolu a eu son mérite au temps des émeutes. Il s'agissait alors principalement de conserver les richesses, les capitaux, c'est-à-dire les instruments du travail. Aujourd'hui, il s'agit de les bien employer, en associant leurs possesseurs aux inventeurs et aux travailleurs de toutes les classes, en simplifiant et généralisant les procédés du crédit, en donnant à la multiplication des richesses un élan nouveau, et une meilleure base à leur distribution, en organisant un système combiné d'abaissement de tarifs et d'institutions industrielles, qui développe de plus en plus, dans les échanges internationaux, la *liberté du commerce*, la liberté *garantie* par le contrôle de l'autorité, et dans la production nationale, *l'organisation du travail*, deux besoins qui se combattront et se nuiront réciproquement tant qu'on ne les aura pas associés dans un vaste plan d'améliorations économiques et sociales.

Voilà la grande question de l'époque; et nous trouvons tout naturel que les juges du camp, possesseurs des capitaux et du pouvoir, prennent pour bannière la conservation et n'admettent de nouveautés que celles où il sera démontré que leurs intérêts n'auront rien à souffrir, bien plus, qu'ils seront fécondés et développés. Mais ce que nous n'admettons pas, c'est qu'au milieu des organes de la bourgeoisie riche et puissante, il y en ait un qui, pour éloigner toute discussion sérieuse, spécule sur l'ignorance de certains hommes, sur des malentendus qu'il provoque, sur les plus mauvaises passions qu'il encourage. Nous n'admettons pas qu'un journal qui a pris le parti de transformer toute manifestation des souffrances populaires en un acte d'accusation contre le Pouvoir, toutes les plaintes, toutes les angoisses de la détresse en cris de révolte; pour qui toute lumière est un incendie, toute misère l'effet du vice, et qui fait de la perpétuité des injustices du sort la base inévitable de l'ordre social; nous n'admettons pas, disons-nous, qu'un pareil journal ait droit à aucun égard et à aucun ménagement.

Il s'est mis lui-même hors du droit commun, son existence est un scandale public, et nous répétons qu'il y va de l'honneur de la Presse départementale et parisienne d'en faire justice.

Quelle bonne foi attendre d'un journal qui se dit chrétien, qui proteste de sa dévotion aux principes de charité et de fraternité évangéliques, et qui prétend perpétuer dans une moitié du globe l'esclavage que le christianisme a fait disparaître de l'autre moitié? Quelle bonne foi, quelle sincérité attendre d'écrivains qui, au moment même où nous les obligeons de reconnaître la nécessité de demander aux classes riches et puissantes, en faveur du peuple, non des *aumônes*, mais du TRAVAIL, nous accusent, nous, les propagateurs de l'organisation pacifique du travail, d'exciter les classes ouvrières à l'ivrognerie, à la paresse, au vol, au meurtre... que dis-je, au régicide! Mais cette doctrine du *travail*, où l'avez-vous donc prise? sinon dans ces écrivains socialistes que vous outragez. Le travail, dites-vous, doit être la forme nouvelle de la charité. Mais cette nouvelle *charité*, vous la voulez facultative et non obligatoire, ce qui fait que dans votre plume et dans votre cœur elle n'est qu'un vain mot. Nous la considérons, nous, comme la plus sainte, comme la plus impérieuse obligation, et nous enseignons les moyens de l'accomplir, au grand avantage de toutes les classes, de celle-là même qui possède aujourd'hui la terre et les capitaux.

Non, le *Globe* n'est pas un organe sérieux de l'opinion, il a été le produit d'une aventure, d'un guet-à-pens et non d'une conviction. Au milieu des journaux, il n'est pour aucun d'eux un compagnon, un émule; pour tous il est un étranger, un ennemi de toutes les croyances, de tous les droits, des droits nouveaux qu'il outrage et qu'il exaspère, du droit ancien qu'il compromet, quand tous les partis se discutent et s'étudient, cherchant loyalement un accord que l'intelligence de plus en plus approfondie des besoins publics, et surtout une estime réciproque doit resserrer chaque jour davantage. Le *Globe* n'étudie rien, parce qu'il ne représente rien; l'écume à la bouche, il se bat à la façon des condottieri. C'est un instrument qui n'est plus de notre âge et qui, nous le répétons, doit disparaître ou se transformer.

Venons à ses patrons. Le *Globe* ne conçoit pas que nous ayions mêlé le nom de l'honorable M. Delessert à ce débat. Cependant le

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 23 octobre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.

CHAPITRE II. — LA PRINCESSE MERY. (Suite.)

Les fenêtres s'éteignaient; le silence n'était interrompu par intervalles que par les qui-vive prolongés des sentinelles du fort ou ceux des cosaques de la plaine.

Aux fenêtres de l'une des maisons du village appuyée au ravin, brillait

A ce moment, une voix s'éleva de l'auditoire pour faire observer que Petchorine ayant eu le grave tort de souffler la princesse à l'orateur, il n'était pas impossible que cette circonstance eût influencé la déposition de ce témoin.

— Encore la même accusation, reprit Groushnitsky. Il est vrai que j'ai adressé mes hommages à la princesse, mais tout le monde a pu voir que j'ai renoncé de suite à mes prétentions. Mes principes ne me permettent pas de songer au mariage, encore moins de compromettre une jeune personne par mes assiduités. Je vous le répète, c'est un lâche!

— Bravo, Groushnitsky! hurlait le capitaine. A toi, Groushnitsky, à la vie ou à la mort! — Eh bien, puisque personne ici ne vient prendre sa défense, il faut que nous mettions sa bravoure à l'épreuve; ça nous amusera.

— Oui, mais qui est-ce qui se charge d'attacher le grelot?

pulsion à première vue? Et je sentais la haine et la vengeance m'enfoncer leurs pointes dans le sein.

Prenez garde, monsieur Groushnitsky, me suis-je dit en marchant à pas précipités dans ma chambre : on ne plaisante pas impunément avec moi. Vous pouvez payer fort cher l'approbation de vos camarades. Je ne suis pas un joujou commode.

Je n'ai pas fermé l'œil de la nuit. Le lendemain j'étais jaune comme un coing.

J'ai rencontré la princesse à la source de très bonne heure.

— Vous êtes souffrant, m'a-t-elle dit en me regardant avec intérêt.

— Je n'ai pas dormi cette nuit.

— Moi non plus... Je vous ai accusé, mais j'avais tort, sans doute... Expliquez-moi votre conduite, si vous voulez que je vous pardonne tout.

— Tout? Vraiment?

— Tout. Seulement soyez franc. Voyons, parlez plus vite... J'ai

Globe avoue ce patronage, ainsi que celui de MM. Guizot, Teste, Duchâtel et Cunin-Gridaine.

Voici une curieuse révélation! Pourquoi ces quatre noms, et pas d'autres? Serait-ce que la majorité du cabinet ne patrone pas le *Globe*? Nous en ferions nos sincères compliments au maréchal Soult, à MM. Martin (du Nord), Mackau, Villemain et Lacave-Laplagne. Il est vrai que si ces messieurs NE PATRONENT pas le *Globe*, on assure qu'ils le SUBISSENT. En ce cas, nous les plaignons sincèrement. Subir le *Globe*! tel qu'il est rédigé, cela doit être particulièrement cruel pour un vieux guerrier qui tient à la franchise et à l'honneur, pour un magistrat gardien obligé de la morale publique, pour un académicien accoutumé au beau langage, pour un marin qui élabore une loi dont l'effet sera d'appeler les noirs à la liberté, et pour un financier qui devrait n'aimer qu'à bien placer son argent.

Mais M. Delessert ne place pas mieux le sien, s'il est vrai qu'il patrone le *Globe*. Chez un banquier le fait est peu vraisemblable. Comment l'expliquer? De la manière la plus simple. M. Delessert est un parfait honnête homme à qui il manque peut-être un sens: celui de la délicatesse et des convenances en matière politique. Il ressemble au littérateur que nous a peint M. Rolle, à ce vaudevilliste honnête père de famille, bon ami, bon mari, élevant ses enfants dans les principes de la morale la plus sévère, et qui passe sa vie à fabriquer pour le *Palais Royal* toutes ces charmantes obscénités qui salissent l'imagination, usent les sens et pervertissent le goût de nos petits vieillards rachitiques de vingt ans. Oui, si le fondateur des caisses d'épargnes françaises subventionne le *Globe*, nous dirons qu'au milieu des qualités dont son cœur est rempli, il existe une lacune, et que lui, qui comprend si bien les vertus de la famille, les devoirs de l'honnête homme et du banquier, il manque au premier devoir de l'homme politique, qui est de moraliser les masses, de les attacher de plus en plus à l'ordre, à la paix, au gouvernement, au gouvernement qu'il ne suffit pas de fonder, mais qu'il faut rendre populaire, laborieux et fécond. M. Delessert ne peut prétendre au monopole des institutions sociales et économiques; et de ce qu'il a créé les caisses d'épargnes, il ne s'en suit pas que son amour-propre doive consister désormais à ce que le gouvernement se croise les bras et n'entreprenne plus rien en fait d'institutions en faveur du peuple.

Telle serait, en effet, la doctrine de M. Delessert, s'il était vrai que le *Globe* fût un fidèle interprète de ses sentiments, quand il affiche les principes suivants: « L'homme est *condamné* au travail! L'homme est *ennemi* du travail! Le repos, l'oisiveté sont l'éternel désir de l'homme physique! » Et quand à l'appui de cette thèse édifiante il ose citer quelques mendiants ivres, ce qu'il appelle les *noceurs* des campagnes, et je ne sais quel brigand, la terreur du quartier d'un de ses rédacteurs, qui, procédant par la menace et affichant le refus du travail, a pu, pendant des semaines entières, prélever sur l'insouciance ou la faiblesse des passants de quoi nourrir ses brutales passions.

O honte! existe-t-il dans la langue des expressions assez sévères pour flétrir ces ignobles sornettes à l'usage de nos Orgons politiques? Quoi! un homme a été, en plein jour, sous vos yeux, le scandale et la terreur d'une partie de la ville, et vous avez gardé le silence? et la police, les tribunaux n'en ont pas fait justice? Mais en quel temps vivons-nous, et quel est donc cet ordre social que vous nous vantez? Et parce qu'un misérable est venu narguer la police sous vos fenêtres, vous en concluez que l'homme est *ennemi-né* du travail! — Oui, le travail désordonné, répugnant, fastidieux, repousse aujourd'hui les natures vives, nerveuses, intrépides, natures enthousiastes et doublement infortunées, puisqu'elles doivent supporter à-la-fois votre impuissance politique et vos sarcasmes; mais ces natures, les premières à se dévouer quand la vie de l'homme ou l'honneur du pays sont en danger; ces natures, toutes d'élan, qui peuplaient les bataillons de la République, et qui, en se précipitant au-devant des Suisses et des gardes royales, formaient le marche-pied de la nouvelle monarchie; ces natures que vos pareils exaltaient alors, vous savez bien qu'elles forment une minorité dont l'existence, au surplus, provoque la recherche des combinaisons qui permettraient de tirer parti de ses précieuses qualités dans l'œuvre industrielle et productive. Vous savez bien que la gloire de la grande majorité des travailleurs est justement d'accepter le travail tel qu'il est, le travail quand même, avec ses misères, ses chômages, ses humiliations, ses incertitudes; vous savez bien que cette patience héroïque des mères, à qui un salaire insuffisant ne permet pas de garantir leurs filles contre les périls de la séduction; que ce courage calme et résigné de tant de jeunes hommes qui ont à peine un abri et un morceau de pain à donner à leurs vieux pères; que ces vertus populaires sont la gloire du siècle, comme votre refus de les reconnaître en est la honte.

Mais en reconnaissant les mérites du peuple, on s'attacherait à lui, on serait entraîné à étudier ses besoins, les secrètes misères de sa vie, les vices de l'organisation actuelle de ses travaux; on serait entraîné à vouloir améliorer sa condition. Or, il est plus facile de verser sur lui et sur ses défenseurs l'injure et la calomnie! Au lieu de discuter les conséquences de cet axiome que nous inscrivons en tête de notre bannière, le *droit de tout homme au travail*, il est plus facile de nous accuser de tous les crimes que nous venons combattre et faire disparaître! Au lieu de méditer et d'expliquer ce cri sublime sorti de la poitrine des Lyonnais révoltés: *Vivre en travaillant ou mourir en combattant!* il est plus facile d'accuser les masses de demander à l'insurrection le *droit de ne rien faire!!!* Écrivains sans entrailles, vous n'outragez pas moins la puissance divine que la nature humaine! Allez! vous ne savez ce que c'est que le cœur et les bras du peuple!

La question égyptienne peut se réveiller d'un moment à l'autre, plus compliquée, plus formidable que jamais. Le traité du 15 juillet, le bombardement de Beyrouth et de Saint-Jean-d'Acre, l'expulsion d'Ibrahim-Pacha de la Syrie, l'abaissement de Méhémet-Ali, tout cela n'a produit que du négatif et du provisoire. La véritable question à résoudre entre les puissances européennes est demeurée intacte.

Cette question, qui est à-la-fois commerciale et agricole, consiste dans la régularisation du transit de Suez et dans l'organisation d'un bon système de propriété et de culture pour le sol égyptien. On moment on a pu croire que Méhémet-Ali résoudrait cette double question, mais il est évident aujourd'hui que cette tâche est au-dessus de ses forces.

Méhémet-Ali a déjà un pied dans la tombe; dès qu'il y mettra l'autre, la question égyptienne peut allumer cette conflagration universelle que la France jusqu'ici n'a rien fait pour prévenir, malgré les belles paroles de M. Guizot. Car, il ne faut pas se le dissimuler, dès que le vieux pacha sera mort, l'Égypte deviendra la proie de l'anarchie. Déjà, comme prélude de cette dissolution intérieure, nous voyons le gouverneur du Sennaar refuser l'obéissance et déclarer qu'il administre sa province pour son propre compte. Que sera-ce donc quand Méhémet-Ali aura fermé les yeux? On sait que lui seul maintient despotiquement l'unité égyptienne, et la réaction infaillible qui s'opérera à sa mort peut amener de tels désordres, une confusion si grande, que l'intervention de l'Europe deviendra indispensable.

Si le cabinet du 29 octobre avait compris la question d'Orient; s'il avait su comment il faut s'y prendre pour établir la paix partout et toujours; s'il avait eu, en un mot, cet esprit de prudence et de conservation dont il se vante, il aurait profité des quelques années de répit que lui donnait la vieillesse de Méhémet-Ali pour préparer l'Europe à la solution pacifique et sociétaire de la question égyptienne.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE.

Troisième séance. — *27 octobre 1843.*

Le conseil a consacré sa troisième séance à la discussion et au vote d'une grande partie des dépenses du département ordonnancées par M. le préfet de la Seine. Il a rejeté, après une vive discussion et à une grande majorité, les articles du budget qui avaient pour objet un supplément de traitement à MM. les secrétaires généraux de la préfecture de la Seine et de la préfecture de police, à MM. les sous-préfets de Sceaux et de Saint-Denis et à MM. les conseillers de préfecture.

Ce vote a été motivé sur la loi qui met entièrement le traitement de ces magistrats à la charge de l'État.

Demain 28, séance générale. Dans cette séance on entendra les rapports sur les dépenses d'entretien des routes et des chemins vicinaux, sur les travaux neufs de ces voies publiques, sur les vœux des conseils d'arrondissement et sur les diverses propositions en dehors du budget.

Affaires d'Irlande.

Dublin, 23 octobre.

Aujourd'hui, l'association du rappel a tenu sa séance hebdomadaire dans le nouveau bâtiment appelé Constitution-Hall. On avait cru d'abord que le gouvernement mettrait obstacle à cette réunion, mais on a appris avec plaisir qu'il n'en serait rien. La foule qui s'était portée aux abords était si considérable, que M. O'Connell lui-même a eu une peine extraordinaire à pénétrer. Il a fallu dix minutes pour lui frayer un passage.

La façade de Constitution-Hall a 60 pieds de long sur 100 pieds de haut. Elle a six colonnes et trois entrées. Au-dessus de la porte principale on voit l'ancienne couronne d'Irlande et la harpe. Au-dessus des portes latérales il y a des loups cerviers de pierre. Au fronton on lit ces mots: REPEAL YEAR OF 1843 (année du Rappel de 1843.) La salle est un parallélogramme. A une hauteur de 15 pieds s'élève une galerie soutenue par des colonnes de fer et destinée aux dames; il y en avait plus de douze cents. Au fond de la salle règne une plate-forme pour les journalistes et les orateurs, et derrière une sorte de dais pour le président.

M. O'Connell, ses fils John et Daniel, son neveu Charles O'Connell, MM. Gray, Barrett, Steele, Caugley étaient assis à droite du dais. Au-dessus de la galerie est placé le portrait de M. O'Connell; au fond, la mer et des montagnes; sur le devant, un chien qui regarde le libérateur avec une expression douloureuse.

Un reporter du gouvernement assiste à la séance.

M. O'Connell domine le tumulte de sa voix puissante, et obtient que l'ordre et le silence se rétablissent. Il fait la motion que le fauteuil soit occupé par John-Auguste O'Neill, de Bunower-Castle, membre d'une très ancienne famille, homme d'une fortune indépendante et d'un patriotisme à toute épreuve. (Applaudissements.)

M. O'Neill: Je remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle me fait en m'appelant à sa présidence le jour de la dédicace du temple de la Conciliation, où doivent se livrer les dernières batailles de l'Irlande, pures de toute effusion de sang. (*M. O'Connell*, d'une voix forte: Bravo!) Le président parle de la manière dont les journaux subventionnés par le gouvernement anglais ont mentionné son nom à l'occasion du dernier discours qu'il a prononcé; on l'a appelé chien corrompu et vendu (murmures); tout ce que je puis dire, c'est que si j'avais, comme l'a fait le libérateur, sacrifié ma fortune pour mon pays, je ne rougirais pas de recevoir le denier de la patrie reconnaissante: quant à la force armée dont on encombre l'Irlande, je dis et je proclame bien haut que si 28,000 hommes de troupes peuvent réprimer des révoltés, 100,000 hommes de troupes ne suffiront pas pour étouffer la voix de tout un peuple criant: *le repeal!*

Le président termine en exhortant le peuple à se montrer conciliant et modéré.

M. O'Connell: Les premiers mots que je veux prononcer dans Conciliation-Hall se réduisent à cette vérité incontestable: l'unique moyen d'obtenir le repeal, c'est de ne recourir qu'à des moyens légaux et pacifiques. Je dirai ensuite que le repeal est certain. (Applaudissements.) Oui, il est certain à ces conditions. Mon honorable ami, notre président, voudrait que le gouvernement ne violentât pas le peuple, et moi je ne cesserai pas d'exhorter le peuple à ne fournir au gouvernement aucun prétexte pour le violenter. Si la violence est tentée par qui que ce soit, ce sera sur celui-là que s'appesantira le bras de la vengeance légale. Défenseur de l'opposition, après avoir déposé les 160 liv. st. qui m'ont été remises par les maîtres bouchers, comme je leur ai promis de le faire, je vais vous proposer l'admission, comme membre de l'association, de W. S. O'Brien, représentant du comté de Limerick. — M. O'Connell donne lecture de la lettre motivée par laquelle M. O'Brien demande cette admission. Cet honnête anti-repealer s'est converti à nos doctrines, voyant bien qu'il n'y avait rien à espérer que du repeal.

Il faut que le pays entier sache bien que le désir de la conciliation ne saurait en aucune manière nous amener à transiger. Le gouvernement et ses agents doivent savoir aujourd'hui une chose, c'est que le peuple irlandais ne prêtera pas, par une révolte, le flanc à leurs attaques. L'association fera imprimer à ses frais la lettre de M. O'Brien pour l'envoyer à tous les membres des deux chambres du parlement. L'association veillera à ce qu'elle soit affichée dans les villes d'Angleterre, pour que le peuple anglais puisse connaître le véritable état de la question. Une déclaration de principes comme celle émanée de M. O'Brien a d'autant plus de force et de mérite qu'elle arrive dans un moment où nous sommes sous le coup de poursuites intentées par le gouvernement, qui tient d'un côté le glaive hors du fourreau, et qui, de l'autre, nous menace de la langue ou de la plume du légiste.

Le docteur Gray offre à M. O'Connell, de la part d'un ouvrier bijoutier, une petite harpe en argent faite pour figurer sur le devant de sa toque nationale.

M. O'Connell dépose plusieurs sommes envoyées par des membres du clergé, qui se présentent en masse depuis les derniers événements.

Afin de ne pas sortir de votre caractère, mes amis, ajoute-t-il, je vous donne le conseil de ne pas lire les journaux incendiaires. Allumez vos pipes avec, pas ici toutefois. (On rit. — Tous les yeux se tournent vers quelques individus qui, malgré les réclamations des dames, fumaient près des fenêtres.) A Londres, on prend le plus grand intérêt à ce qui se passe à Dublin, et ce qui le prouve, c'est que le candidat ami de l'Irlande a triomphé dans les élections de la Cité. Encore une bonne nouvelle: la rente du repeal s'est élevée, pendant la semaine, à 2,28[illegible] liv. sterl. Demain, l'association se réunira pour adopter un projet d'adresse à S. M. afin qu'elle renvoie son honteux ministère, et pour combiner le moyen d'obtenir de semblables pétitions de toutes les paroisses de l'Irlande. Nous réunirons ainsi, j'en suis sûr, cinq millions de signatures.

L'assemblée se sépare. (*Times*)

R. J. O'Brien, qui jusqu'à présent s'était formellement prononcé contre le rappel de l'union, vient de se rallier à cette cause en envoyant à l'association du rappel 5 livres sterl. à titre de souscription. Sa lettre contient les passages suivants, qui méritent d'être cités:

Je serais indigne d'appartenir à une nation dont la vertu caractéristique est de se montrer fidèle au moment du danger, si j'hésitais plus long-temps à me dévouer à la cause de ma patrie, convaincu que nous n'avons rien à attendre de la générosité ni même de la justice du parlement britannique, et que nous ne devons compter que sur notre patriotisme et sur notre énergie.

Quant aux meetings qui ont donné une preuve si éclatante de l'enthousiasme national en faveur du rappel, je les crois parfaitement légaux: j'approuve le parti qui a été adopté relativement au meeting de Clontarf. Il fallait empêcher que le peuple ne tombât dans un piège, mais il ne faut pas renoncer au droit de tenir des meetings.

Les conservateurs ont pu se réunir pour se concerter sur les moyens de renverser lord Melbourne; une association s'est formée contre la loi des céréales; pourquoi les Irlandais ne s'associeraient-ils pas pour le rappel de l'union? Je suis convaincu qu'ils le peuvent, et si une assemblée pouvait se former sous ma présidence pour discuter la question du rappel, je me soumettrais à toutes les conséquences de cette démarche.

Je supplie les repealers de ne point former d'associations secrètes, et de ne [illegible] aucun acte de violence. — Signé, WILLIAM S. O'BRIEN. (*Morning-Post.*)

On avait reçu enfin à Londres, le 25, la malle des Indes-Occidentales, retardée long-temps par les vents contraires. La récolte dans les possessions transatlantiques de l'Angleterre se présentait sous un aspect rassurant. Les souscriptions affluaient pour les incendiés de Kingston (Jamaïque.)

La Grande-Bretagne est la terre classique de meetings. Samedi, quarante mille charbonniers et mineurs des houillères de Northumberland et de Durham s'étaient réunis à Black-Fell. MM. Feargus O'Connor et Duncombe étaient présents. L'assemblée avait pour but de remettre à ce dernier une adresse au parlement dans laquelle leurs griefs sont spécifiés. Ils demandent l'abrogation du droit d'exportation sur les charbons, un meilleur système de ventilation présentant plus de [illegible]

---

prendre que je dois me marier avec elle, que soudain adieu les amours! mon cœur devient de marbre, et la flamme s'éteint et ne se rallume plus. Je veux bien faire tous les sacrifices, excepté celui-là. Vingt fois j'ai joué mon existence sur un mot, mon honneur même, mais je ne vendrai jamais ma liberté. Pour quelle raison j'en fais autant de cas et à quoi cette liberté me servira, par exemple, c'est ce que j'ignore complètement. C'est égal, je sens là comme une crainte vague, un pressentiment invincible... Il existe des personnes qui ne peuvent se rendre compte de la frayeur que leur inspire la vue d'une souris, d'une araignée. Il en est de même pour moi à l'endroit du mariage... Faut-il l'avouer aussi?.. Une vieille femme m'a prédit l'avenir; j'étais alors bien jeune; elle m'a annoncé que je mourrais à cause d'une mauvaise femme, et j'ai été frappé de cette prédiction. C'est depuis ce temps-là que j'éprouve pour le mariage cette aversion profonde. Quelque chose me dit que cette prédiction se réalisera; je tâcherai du moins que ce soit le plus tard pos-

Groushnitsky ne me saluait plus depuis quelque temps; — mais il m'a regardé aujourd'hui deux fois d'une façon assez impertinente. Je lui rappellerai ces détails, quand le moment de régler nos comptes sera venu.

Il était près de dix heures lorsque je me suis levé pour sortir.

La nuit était sombre et noire; une vraie nuit d'amoureux. Des nuages lourds et froids s'abattaient sur les sommets des montagnes voisines; de temps en temps la rafale furieuse faisait gémir les cimes des peupliers qui entourent le restaurant; une masse compacte de gens se pressait aux fenêtres. Je descendis la montagne et accélérai le pas, en entrant dans notre cour commune. Dans ce moment j'ai cru entendre quelques pas derrière moi. Je me suis arrêté pour regarder de tous côtés. L'obscurité empêchait de discerner les objets; cependant j'ai voulu faire le tour de la maison par mesure de prudence. En passant sous les fenêtres de la princesse Mery, j'ai entendu de nouveau le

quel obstacle me poussa vers cette fenêtre. Le rideau n'était pas bien tiré et me permit de jeter un regard curieux dans l'intérieur de l'appartement. Mery était assise sur son lit, les bras pendants sur ses genoux: un bonnet richement garni de dentelles emprisonnait sa longue chevelure; un grand mouchoir ponceau couvrait ses épaules; ses petits pieds disparaissaient dans des pantoufles persanes brodées d'argent et d'or. Elle était immobile, la tête penchée sur la poitrine; un livre était ouvert devant elle, sur une petite table; mais ses yeux, fixes et remplis d'une indicible tristesse, semblaient lire pour la centième fois la même page, pendant que ses pensées étaient loin...

Tout-à-coup j'ai entendu remuer dans un buisson. Je me suis rejeté en arrière, et au même moment je me suis senti arrêter par une main invisible. « Ah! ah! nous le tenons donc enfin! s'écria une voix rude, je t'apprendrai à rendre aux princesses des visites de nuit. »

« Tiens-le bien! » s'écria un autre en s'élançant du buisson.

rité pour les travailleurs, et la réforme des machines à peser qui sont défectueuses, et dont les poids manquent de justesse.

Mardi soir, à Tamworth, premier dîner annuel du club des fermiers. Sir Robert Peel présidait; il a longuement parlé des intérêts de l'agriculture et des perfectionnements dont elle est susceptible.

Le duc de Normandie, prétendu fils de Louis XVI, se présentait, il y a quelques jours, devant le lord-maire de Londres pour lui demander des secours. C'est aujourd'hui le tour d'un prince plus sérieux, quoique sa peau soit beaucoup plus noire. Il s'agit de Christophe d'Haïti, frère du roi de ce nom massacré par ses sujets révoltés. Avant sa catastrophe, le monarque avait placé sur les fonds anglais 250,000 francs au profit de la reine, de ses deux filles, de son frère et de sa sœur. Quand toute la famille fut arrivée en Europe, le prince Christophe courut à Londres réclamer à sa belle-sœur le tiers des fonds laissés par le feu roi; mais elle était partie pour Turin; il y alla; il lui fut impossible d'en obtenir une entrevue. Il s'adressa alors au roi de Sardaigne, et la reine d'Haïti répondit que les fonds étaient à la banque de Londres. Retour du prince dans cette capitale; mais la banque ne répond pas; il a recours à la reine Victoria qui lui fait savoir que 5,000 liv. st. y ont été en effet déposés sous le nom de la reine d'Haïti; il met opposition à cette somme, et court, au péril de sa vie, chercher à Saint-Domingue des titres qui lui manquent. Là il épouse une femme très riche en propriétés, mais un tremblement de terre les ruine, et ils reviennent à Londres avec 750 dollars pour toute fortune. A leur arrivée, ils apprennent que l'opposition est périmée, et que les 5,000 liv. ont été délivrées à la reine d'Haïti. Leur dénuement est tel que l'accoucheur de la jeune femme doit lui fournir le linge nécessaire. Ils s'adressent à la *Société des amis des étrangers en détresse*, et en reçoivent cinq guinées. C'est avec de pareilles aumônes que ces grandeurs déchues subsistent depuis leur retour en Angleterre.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 26 octobre.

Les batteries de la ville ayant lancé sur Gracia des projectiles qui ont tué plusieurs personnes, le capitaine-général a fait jeter, dans la journée d'hier, un millier de boulets et de grenades sur tous les points occupés par les insurgés. Le désordre est complet à Barcelone; la junte continue à faire ouvrir et piller les magasins des particuliers contenant des draps, du cuivre et des comestibles.

La tranquillité régnait à Valence le 22.

Le 23, la junte de Barcelone s'est emparée de 60,000 fr. appartenant à l'école de Médecine, de cuivres pour une valeur de 150,000 fr.; elle a pris pour plus de 250,000 fr. de draps dans des magasins qui ont été enfoncés; des boutiques de comestibles ont été pillées.

Massanet, de la junte suprême, et un sieur Aymar, de la junte d'armement, se sont disputés. Le premier a reçu un coup de bouteille à la tête: sa vie est en danger. Le désordre augmente: on craint à Barcelone de grands désastres. On a entendu ce matin à Figuières le feu de Girone.

Perpignan, 27 octobre.

Prim a commencé le feu contre Girone avant-hier; il s'est emparé du faubourg de Pedre. Le feu a continué hier. Martell est sorti hier du port de Figuières avec 250 hommes. » (*Messager.*)

EXTERIEUR.

ESPAGNE. — *Madrid*, 22 octobre. — Il y avait foule avant-hier dans les tribunes du sénat pour les interpellations de M. Campuzano. Les ministres de la justice, de la guerre, de la marine et de l'intérieur sont présents. L'orateur, fréquemment interrompu par des applaudissements, dit:

Le jour de la déclaration de la majorité de la reine approche, et je voudrais que cet acte solennel fût précédé d'un embrassement de paix et de réconciliation. Mon dessein, en interpellant le gouvernement, est de le mettre sur la véritable voie de la constitution. J'appelle son attention sur Saragosse et Barcelone; Saragosse, le modèle des villes libres, car sa gloire et ses sacrifices pour la liberté datent d'aussi loin que son existence: dans la guerre de la succession, ces deux villes rappelèrent Sagonte et Numance; dans celles de l'indépendance, dans les dernières guerres civiles, dans toutes les occasions enfin, elles ont donné l'exemple à tous les Espagnols amis de leur patrie et de leurs institutions. On peut en dire autant de ces Catalans, de ces caractères indomptables, qui cependant se laissent gagner aisément par la raison à la douceur. Le gouvernement peut-il ignorer que l'origine de la situation actuelle est là? — Maintenant donc que l'ouverture des cortes facilite les moyens de conciliation, que l'on ne continue plus de bombarder Barcelone et qu'on mette un terme aux souffrances de Saragosse. C'est ce que j'attends des cortes et du gouvernement.

La réponse de M. Lopez, président du conseil, a été fort remarquable. Il ne pense pas qu'il soit possible d'avoir la paix avec ceux qui veulent la guerre. Il pose parfaitement la question de la junte centrale.

Il résulte de ses déclarations officielles, que sur quarante-neuf provinces en Espagne, neuf seulement ont demandé l'installation de la junte centrale, quatre avant et cinq après la convocation des cortès. Le vœu de la minorité ne pouvait pas être écouté.

Le succès du ministère a été complet, et le discours de M. Lopez, en faisant taire l'opposition, a eu de plus l'avantage de rattacher étroitement le parti modéré au gouvernement; il a fait l'apologie de ce parti, qui doit jouer un rôle important dans la direction des affaires publiques.

Le ministre de la guerre a défendu ensuite la conduite du général Sanz à Barcelone, qui n'attaque que lorsqu'il est attaqué lui-même, et dirige son feu contre les rebelles, et non contre la ville, où, de son côté, toutes les maisons sont intactes. Enfin, le gouvernement dit qu'il soutiendra, qu'il tiendra la conduite exigée par les circonstances et par son propre honneur. M. Campuzano répond qu'il est satisfait de ces explications.

La séance est levée à deux heures et demie.

— Hier, à la chambre des députés, le comte de las Navas a demandé à adresser des interpellations au gouvernement sur ce que la force armée aurait arraché des affiches annonçant la publication d'un ouvrage non condamné. Le président Bertram de Lis lui a refusé la parole, ainsi qu'au ministre de l'intérieur, qui voulait lui répondre, et au général Narvaez, qui voulait défendre l'armée. Le tumulte a été un instant à son comble.

— Les lettres de Bayonne, du 23, signalent des troubles dans les provinces basques, à l'occasion des choix de députations provinciales. Sous prétexte du rétablissement des *fueros*, les carlistes relèvent la tête et

rentrer dans la ville, le 19, pour aller prendre chez elles des vêtements et autres objets indispensables; mais que les insurgés, en voyant s'approcher ces colonnes féminines, levèrent les ponts, et menacèrent de faire feu si elles ne se retiraient pas. Le même journal dit que, depuis la veille, on entend une vive canonnade: on assure, ajoute-t-il, que les révoltés auraient élevé un mur en terre à la gauche de la Porte-Neuve, dans le but de pouvoir monter sans danger l'artillerie sur le rempart, et que la citadelle leur a envoyé un grand nombre de projectiles qui les ont fait renoncer à ce projet.

« Nous avons, ajoute cette feuille, quelques données pour pouvoir annoncer qu'avant quarante-huit heures Girone sera au pouvoir de Prim avec toute la garnison. Il est arrivé au quartier-général les commissaires qui devaient entrer en conférence avec le général, et ceux-ci sont repartis pour Girone. Le courrier de Valence ne renferme rien d'important. »

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse, du 24:

« Une dépêche de Concha, devant Saragosse, le 16, annonce que la colonne Gil, une de celles qui sont sorties de la ville insurgée, a manifesté à l'alcade d'Alloza l'intention de se soumettre. La ligne de blocus a été renforcée au moyen de blokhaus.

» La *Verdad* du 18 annonce que Prim a fait des arrestations à Tarresa, désarmé la milice et cassé la municipalité de San-Andre-del-Palomar. »

ALLEMAGNE — *Brunswick*, 17 octobre. — Le roi de Hanovre souffre, dit-on, d'une diarrhée qui avait déjà vivement inquiété les médecins avant son départ pour l'Angleterre, et dont les accès reviennent aujourd'hui.

On assure que depuis les exercices du camp de Lunébourg ses forces ont considérablement diminué.

— *Du Mein*, 20 oct. — Le prince de Wallerstein va partir pour Paris, chargé d'une mission, et se rendra ensuite à Londres. Le prince est porteur d'une dépêche contenant une déclaration du roi Othon ainsi conçue: « S. M. dépose le sceptre si les puissances protectrices de la Grèce ne la mettent pas en état de le porter dignement. » Le roi de Bavière ajoute qu'il approuve son fils, et que tout est prêt pour recevoir le prince dans la maison paternelle.

Le prince de Wallerstein devra insister sur une réponse catégorique. (*Mercure de Souabe.*)

DUCHÉ DE NASSAU. — *Wiesbaden*, 16 octobre. — Le duc de Nassau, qui se rend souvent en promenade de Biberich à Bingen, a échappé, il y a huit jours, à un grand danger en allant de Rudesheim à Bingen. Le prince conduisait lui-même la nacelle; le temps était orageux. La nacelle ayant chaviré, le prince tomba dans l'eau; heureusement des bateliers accourus en toute hâte le sauvèrent. (*Gaz. d'Augsbourg.*)

SUISSE. — *Lucerne*. — Immédiatement après l'adoption de la résolution du grand conseil concernant la question des couvents d'Argovie, la minorité a consigné la déclaration suivante dans le procès-verbal:

« Les soussignés protestent contre la résolution qui précède, attendu qu'ils la considèrent comme un premier pas vers une scission funeste qui entraînera à sa suite une guerre civile dans la confédération: c'est pourquoi ils ne sauraient y attacher leurs noms. » Suivent les signatures. (*Nouv. Gaz. de Zurich*, 24 octobre.)

— La *Revue de Genève* annonce un acte de justice et de tolérance du conseil d'État de ce canton. Les Israélites sont autorisés à célébrer leur culte dans la ville. Jusqu'ici ils avaient été parqués à Carouge. (*El Castellano* du 20 octobre.)

INTÉRIEUR.

Par ordonnance royale en date du 26 octobre, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, ont été nommés élèves de l'École normale:

1° Pour la section des lettres (à bourse entière), MM Grenier, Boissier, Moët, Hatzfeld, Magy, Duchesne, Lanzi, Tivier.

(A demi-bourse), MM Ribert, Duméril, Humbert, Tremblay, Perrens, Tachet, Bressant, Manuel, Valadier, Helleu, Clavel, Dupouois.

2° Pour la section des sciences (à bourse entière), MM. Lechat, Chevilliet, Grillet, Vidal, Pasteur, Fontès.

(A demi-bourse), Forthomme, Berger, Houël, Levy, Brion, Seguin, Guillon.

— Le *Moniteur* publie ce matin l'ordonnance royale, en date du 22 octobre, concernant le prix des cigarres et cigarettes vendus par la régie. Le prix des cigarres de Havane, dits *régalias*, est porté de 20 à 25 cent.

Les Havane seconde qualité, ou *primeras*, et les cigarres de Manille, *quartos*, continueront à se vendre 15 centimes.

La régie vendra en outre des cigarettes de tabacs étrangers.

Les cigarettes à enveloppe simple sont cotées à 50 centimes le paquet de 10.

Les cigarettes à bouts en bois, à 75 c. le paquet de 10.

— Dans les *Documents du Commerce extérieur* récemment publiés par le ministère du commerce, nous trouvons un traité de commerce conclu avec le roi des îles Wallis, le 4 novembre 1842, ayant pour but d'assurer à la marine marchande française qui fréquente les îles Marquises de bonnes relations avec les groupes d'îles environnantes. Elle est reçue aux îles Wallis sur le pied de la nation la plus favorisée. Les marchandises françaises n'y peuvent être prohibées ni y payer un droit d'entrée plus fort que 2 pour 100 *ad valorem*. Aucun droit de tonnage ou d'importation n'y pourra être exigé des marchands français sans avoir été consenti par le roi des Français.

— La cour de cassation vient de rejeter un pourvoi formé contre un arrêt rendu par la cour royale de la Martinique, dans une matière fort importante. Cette décision de la magistrature coloniale, longuement et habilement motivée, résout catégoriquement la question de l'*intérêt légal*, si souvent agitée dans nos îles. Elle considère comme nulle et non avenue une ordonnance de l'occupation anglaise (6 octobre 1809) qui fixe le taux de l'intérêt à cinq pour cent en matière civile et à six pour cent en matière de commerce, « attendu que c'est un principe immuable, posé et reconnu par tous les publicistes, consacré par une doctrine unanime, par une jurisprudence constante, invariable et solennelle, qui a dû être adopté par la politique du patriotisme, que les lois du conquérant sont réputées non avenues, abolies de plein droit, à l'heure même du retour du pays conquis sous la domination du souverain sur lequel la conquête a été faite. »

L'art. 1907 du code civil est donc déclaré applicable aux colonies sans restriction aucune, c'est-à-dire que le taux de l'intérêt *conventionnel*

— Le conseil municipal de Nogent-le-Rotrou vient de suivre l'exemple de ceux d'Angers, d'Avignon et de Meaux. Le ministère ayant choisi le nouveau maire et ses adjoints dans la minorité, 5 membres seulement, sur 23, ont assisté à leur installation et à la première séance du conseil. A la seconde, 20 membres étaient présents; toutes les propositions du maire ont été ajournées, au scrutin secret, par 13 bulletins contre 7. (*Patrie.*)

— On lit dans le *Globe* de Londres que M. le chevalier Araujo-Lima, envoyé de l'empereur du Brésil, et M. le comte de Chabot, chargé d'affaires de France, ont travaillé le 24 ensemble au foreign-office.

— M. le duc et Mme la duchesse d'Angoulême sont de retour à Goritz, leur résidence d'hiver.

— On écrit de Gand, 23 octobre, à l'*Emancipation belge*:

« La ville de Gand a fêté aujourd'hui les vainqueurs du concours universitaire; elle l'a fait avec la magnificence dont elle entoure les sciences et les arts; elle l'a fait et pour honorer le mérite reconnu et pour exciter l'émulation.

» Le soir, le voisinage des lauréats du concours universitaire et le péristyle du palais de l'université ont été illuminés. Une foule considérable circulait dans les rues.

» Le banquet a eu lieu à cinq heures, dans la salle des concerts du théâtre. Plusieurs toast ont été portés par le bourgmestre, recteur de l'université, le directeur de l'athénée et l'échevin de la ville. »

— On écrit du Quesnoy, à la *Gazette de Cambray*, du 26 octobre:

« Un incendie qui aurait pu avoir les suites les plus graves, s'est déclaré dans la nuit de mercredi à jeudi dernier au sein de la belle forêt de Mormal. A onze heures du soir le feu prit dans la barraque d'un teilleur. Le maître était absent et avait laissé deux ouvriers qui s'étaient couchés après avoir couvert le feu de la cabane. L'un d'eux s'éveilla au bruit des gémissements de son camarade, qui, épouvanté par l'incendie, avait perdu ses forces et sa présence d'esprit; il parvint à le pousser hors de la cabane enflammée, où il fut recueilli par des sabotiers accourus au feu. On ne put sauver ni la marchandise, ni les outils des malheureux teilleurs incendiés et réduits par ce fait même à la dernière misère. Les barraques environnantes et la partie de la forêt où s'est déclaré l'incendie, n'ont été sauvées que par la pluie et l'humidité profonde qui régnaient en ce moment et qui n'ont pas permis au feu de prendre de l'extension. »

— Hier, le vin frelaté coulait encore par torrents dans les ruisseaux des rues Saint-Martin et du Bac.

— Il y a quelque temps, le nommé Radier fut condamné à la réclusion pour tentative d'assassinat sur la personne de M. Montenot, curé de Boyer. Radier a écrit depuis à sa victime pour lui demander pardon et solliciter en même temps des secours; ce vénérable vieillard, âgé de 87 ans, n'a pas été sourd à cette prière; oubliant son grand âge, il est venu à pied à Châlons, lundi dernier, et n'ayant pu visiter le condamné, il a laissé entre les mains du concierge les secours qu'il lui destinait. (*Courrier de Saône-et-Loire.*)

— Le beau navire de Granville, *La-Tour-d'Auvergne*, revenant, le 10, de la Martinique, désemparé de son gouvernail et exposé à de grands dangers dans les parages de Plymouth, attendait avec anxiété un pilote. Celui-ci se présente enfin et demande 200 liv. sterl., à prendre ou à laisser, pour conduire le navire au port. Il fallut subir la loi de la nécessité. Le pilotage, aux ports de Granville et de Saint-Malo, ne coûte que 30 fr. (*Journal d'Avranches.*)

— L'Odéon donne, ce soir, une représentation extraordinaire au bénéfice d'un ancien artiste de l'Opéra-Comique.

Le journal la *France* prétend que les suicides sont fréquents à l'Hôtel des Invalides, et il rappelle au duc de Reggio cet ordre du jour laconique de Napoléon, après la mort volontaire d'un grenadier de la garde: *Le suicide est une lâcheté.*

— On lit dans l'*Univers*:

« Des mutilations viennent d'être commises au portail septentrional de Notre-Dame. Quatre chapiteaux ont été ébranchés à coups de marteau; un petit animal fantastique a été proprement enlevé à l'aide d'un ciseau, et l'on a fait sauter également la tête d'un ange. Ces dégâts sont irréparables. Depuis long-temps le comité historique des arts et monuments demande que des factionnaires soient placés autour de Notre-Dame. »

TRIBUNAUX.

Coalition d'ouvriers charpentiers.

Vingt-et-un ouvriers charpentiers étaient traduits aujourd'hui en police correctionnelle, sous la prévention du délit de coalition. Ce sont tous des hommes tranquilles, sans mauvais antécédents, pour la plupart pères de famille, et sur le compte desquels leurs maîtres eux-mêmes rendent de bons témoignages. Cinq d'entre eux subissent depuis deux mois un emprisonnement préventif.

On leur reprochait d'avoir abandonné les travaux, quitté les chantiers de leurs maîtres, et de les avoir mis en interdit, à la suite d'une délibération, prise en commun, dans une assemblée tenue dans le local de leurs réunions hebdomadaires, réunions autorisées par le préfet de police.

Le marchandage (prix à forfait d'une partie de travaux donnée par le maître à un ouvrier principal), cette pomme éternelle de discorde jetée entre les maîtres et les ouvriers, a été encore le sujet de cette nouvelle protestation des travailleurs.

Mais cette fois les ouvriers, tout en prenant une mesure que réprime la loi, ont montré qu'ils savaient, alors même qu'ils croyaient user d'un droit, s'abstenir de ces excès qui, naguères, les avaient fait assimiler par un trop grand nombre aux fauteurs d'émeutes et de révoltes.

On se rappelle 1833; alors la coalition était tumultueuse, elle se rassemblait dans la rue, se traduisait par des voies brutales. Pour grossir la coalition, les menaces, l'intimidation, les violences étaient mises en œuvre. Hostilités entre les maîtres et les ouvriers, hostilités entre les ouvriers eux-mêmes, telles étaient les tristes conséquences de ces résolutions vives, instantanées, prises sur la place publique, sous la menace du sabre et de la prison.

Rien de tout cela ne se rencontre dans le procès d'aujourd'hui. Des ouvriers charpentiers reprochent à leurs maîtres d'avoir *marchandé* des parties de travaux; ils quittent l'atelier; ceux qui les remplacent apprenant le motif de leur retraite, les imitent; ils s'éloignent aussi du chantier. Puis, dans la soirée d'un samedi, jour ordinaire de leurs réunions, dans un local loué à l'année, après une délibération tranquille, paisible, ils arrêtent que les chantiers de MM. Amilhau, Bourdon et Cassard

donc, ces honnêtes gens, se spolier les uns les autres; et en face de résultats si déplorables, ne viendra-t-on donc pas à comprendre la nécessité d'organiser le travail, de le placer dans une sphère où il puisse dépenser toute sa force sans nuire au maître, sans que le maître puisse nuire à l'ouvrier?

Des vingt-et-un ouvriers, deux ont été condamnés à un mois, et tous les autres à trois mois de prison.

Bande de voleurs.—La Cour d'assises s'est occupée, au commencement de l'audience d'aujourd'hui, de deux affaires qui n'avaient pu être débattues hier à cause de l'absence des témoins. Vol nº 33 de la deuxième catégorie, chez le sieur Desprey, fabricant de crayons, à Ivry : un poignard à manche d'argent, quatre paires de draps, une garniture de rideaux de lit, deux oreillers, un édredon, etc. Gauthier, Rosselin et Robin ont commis ce vol. Recéleur, Engerer.—Vol nº 34, à Bercy, chez le sieur Bayle, rentier. Robin, Gauthier, Engerer : timbale, montre, tabatière, chaîne, boutons, broche, bagues et 50 fr.

On entend une vingtaine de témoins à décharge cités par les accusés; puis, après une courte suspension, la parole est à M. l'avocat-général Jallon pour son réquisitoire.

L'audience de demain sera consacrée aux plaidoieries, et l'arrêt pourra être rendu dimanche soir.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 26 octobre* 1843.

SILVETRA, fils aîné, marchand de meubles, rue Mazarine, 29; juge-comm., M. Riglet; syndic prov., M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

BOURSE DU 27 OCTOBRE.

La fermeté de la fin de la bourse s'est maintenue pendant la matinée pour cesser à l'ouverture.

Au comptant : Lots d'Autriche, 382-50. — Banque belge.... — Obligations Grand-Combe, 1075. — Jouissance de 4 Canaux, 140. — Zinc Vieille-Montagne, 4100, 4200. — Lin Maberly, 365. — Banque du Havre, 1230. — Canal de Bourgogne, 1080.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	120 95	120 95	120 90	120 90	120 85
— fin cour. . .	121 5	121 5	120 95	120 95	121 »
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 75	81 75	81 65	81 65	81 75
— fin cour. . .	81 85	81 85	81 70	81 70	81 75
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. D. LE C. PR.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »
4 0/0	» »	» »	» »
O. de la Ville .	1335 »	» »	H. 5 »
Banque de Fr. .	3297 50	3295 »	» »
C. Laf. de 5000.	5090 »	» »	H. 5 »
— de 1000.	» »	» »	» »
Caisse Hypoth..	770 »	» »	» »
Quatre Canaux.	» »	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 81 85.
Après, 81 70.

—

Bons du Trésor.
3 0/0 à 5 et 6 mois.

—

Reports.
3 0/0 fin proch., 20 offert.

Chemins de Fer.

St-Germain . .	775 »	» »	B. 7 50	S-Germ. Fin cour. »
Vers. R. Dr. .	287 50	» »	» »	Vers. r. dr. » »
dº R. G. . .	101 25	100 »	B. 2 50	— riv. g. » »
Orléans	686 25	687 50	H. 2 50	Orléans, » 686 25 690.
Strasb. à Bâle.	185 »	» »	B. 1 25	Strasbourg. » 185.
Rouen.	705 »	» »	H. 7 50	Rouen. » 697 50 698 75.
Havre.	535 »	536 25	H. 3 75	Havre. » 535

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	107 3/8	» »	» »	Londres, 25 octobre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 95 3/8 1/2.
Esp. D. active.	» »	» »	» »	Esp. actif. 30.
5 0 0 Naples. .	108 60	» »	B. » 10	Portugais. 43 3/4.
— Romain .	107 1/4	107 1/2	H. 1/4 »	Mexicains. 30 3/4.
Obl. Piémont. .	1202 50	» »	» »	5 0/0 Holland. 99 1/2.
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	2 1/2 id.

Spectacles du 28 octobre.

7 h. »/» **OPÉRA.** —
7 h. 1/2 **THEATRE-FRANÇAIS.** — Polyeucte. — Georges Dandin.
8 h. »/» **ITALIENS.** — Belisario (12e représ.)
8 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** —
6 h. »/» **ODÉON.** — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/4 **VAUDEVILLE.** — 1re repr. de Mme Roland.
7 h. 1/4 **VARIÉTÉS.** — Roquelinette. — Jacquot.
7 h. »/» **GYMNASE.** — Jour d'Orage. — Capitaine Lambert. — Jean Lenoir. — Incompris.
7 h. »/» **PALAIS ROYAL.** — Brelan. — Paris. — Mlle Déjazet. — Permission.
6 h. 3/4 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Naufrageurs. — Royaume des femmes.
7 h. »/» **GAITÉ.** — Lucio.
7 h. »/» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohémiens.
7 h. »/» **CIRQUE NATIONAL.** — Don Quichotte et Sancho Pança. — La Bouquetière.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Jonas. — Ballet. — Iles Marquises. — Ce que vaut un paysan.
5 h. 3/4 **FOLIES-DRAMATIQUES.** — Représentation extraordinaire.
6 h. »/» **PANTHÉON.** — Il y a 16 ans. — Pendu ou Fusillé. — Antoine.
6 h. »/» **DÉLASSEMENTS COMIQUES.** — Fille du Ciel.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 26. Arrivages : 1,194 quint. 52 kilog.
Restant : 15,804 quint. 43 kilog.; cours moyen : 38 fr. 85 c.
Cours-taxe : 39 fr. 73 c. Ventes : 743 quint. 97 kilog.

Les affaires ont été faibles; le marché était peu animé; il ne s'est fait aucune transaction importante à cette halle. Les cours diffèrent peu des précédents. Gruaux : 53 fr.; il ne s'en est vendu que 2 quint. 14 kilog.
1re marque : de 38-80 à 40-10; il s'en est vendu 222 quint. 94 kilog.
2e — de 37-50 à 38-75.
3e — de 24-98 à 29-35.

Les blés de semence ont maintenu leurs prix; ceux de Beauce de 26 à 28 fr., et ceux de Bergues (Nord), de 26 fr. 66c. jusqu'à 32 fr. l'hectol.

Au marché de Poissy, du 26, les cours ont varié; mais les bœufs amenés étant d'une qualité supérieure à celle des bœufs vendus au dernier marché, il en est résulté une baisse réelle qu'on peut évaluer à 10 c. le kilogramme sur pied.

Il y a également baisse légère sur les veaux et les moutons. 250 bœufs ont été renvoyés, sur 1,948 amenés au marché. Sur 8,728 moutons, 1,102 ont été renvoyés, et 7,626 ont été vendus. Les vaches ont presque toutes trouvé des acheteurs; sur 40 amenées, 4 seulement ont été renvoyées.

Au marché du 27, à la Chapelle-Saint-Denis, tous les veaux amenés, au nombre de 460, ont été vendus au prix de 65 c. pour la première qualité, et 50 c. le kilogramme pour la seconde. La qualité était généralement bonne, et la vente a été rapide.

Le 26, il s'était vendu, au même marché, 920 porcs, au prix moyen de 1 fr. le kilogramme. (*Voir plus bas la Bourse agricole.*) A Y.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Le *Journal des Enfants*, cette publication si populaire, vient de terminer sa onzième année; le volume qui la compose est édité avec un luxe qui le met au premier rang des livres illustrés : la rédaction de ce recueil, confiée aux auteurs les plus habiles et les plus aimés du public, est d'une supériorité vraiment remarquable. La nouvelle administration n'a rien négligé pour que ce journal fût toujours hors ligne; elle a joint à chaque livraison un bulletin pour les demoiselles qui renferme un article mode avec *gravures*, et des *patrons* et *dessins* de *broderies* du meilleur goût et des plus nouveaux.

— La première livraison d'une magnifique édition du *Vicaire de Wakefield* vient de paraître chez l'éditeur J. Hetzel. La traduction de cet excellent livre, qui n'a d'égal dans aucune langue que *Paul et Virginie*, est de M. Charles Nodier; ce qui est dire assez qu'aucune des qualités de l'œuvre de Goldsmith ne sera perdue pour nous, et que le *Vicaire de Wakefield* peut être désormais considéré comme un livre français.

La nouvelle édition que nous annonçons est enrichie de dix grandes vignettes gravées sur acier par un de nos plus habiles graveurs, M. Revel, d'après les compositions de Tony Johannot, dont le crayon était plus qu'aucun autre propre à mettre en relief les scènes touchantes qui ont fait de cet ouvrage un de ces livres malheureusement trop rares dont la place est marquée dans toutes les familles. L'exécution typographique est telle qu'on devrait l'attendre de l'éditeur du *Voyage où il vous plaira* et des *Animaux peints par eux-mêmes*.

— Si l'*Education maternelle* de Mme Amable Tastu a eu un immense succès, c'est que ce livre est utile, bien fait; c'est qu'il sympathise avec les doux instincts de la mère de famille; qu'il tient lieu de beaucoup d'autres livres; c'est qu'il lui fournit les moyens de présider seule à cette première éducation de l'enfance, si importante et si souvent négligée. Le succès mérité de l'*Education maternelle* faisait un devoir aux éditeurs de rendre cette nouvelle édition digne de l'ouvrage : ils n'ont rien épargné pour y réussir.

— C'est à la jeunesse que Rollin destinait ses ouvrages. Content d'être utile, il n'aspirait point à la renommée; et cependant la renommée a proclamé ses travaux. Des mains de l'adolescence ses écrits ont passé dans celles de l'âge mûr; du sein de la retraite ils se sont répandus dans le monde. Quel charme les recommandait? La bonté. C'est elle qui fait leur éloquence, et cette éloquence vaut bien celle du génie : si elle fait goûter le livre, elle fait estimer et chérir l'auteur. Et qui, en lisant Rollin, pourrait ne pas l'aimer? C'est donc un véritable service que Martinet vient de rendre en entreprenant une édition populaire de cet admirable auteur.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. MEAUX.	CHARTRES.	RAMBOUILLET.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. BOURGES.	CLERMONT (Puy.	LAON.	BAYONNE.	GRENOBLE.	MARCHÉS ÉTRANGERS. LONDRES.	BRUGES.	ANVERS.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 » à 24 32	19 34 à » »	24 » à » »	22 66 à » »	19 55 à » »	25 » à » »	17 78 à » »	23 25 à » »	21 99 à » »	24 60 à » »	18 75 à » »	22 47 à » »
Première qual.	22 » à 22 16	18 » à » »	23 » à » »	22 16 à » »	18 20 à » »	23 58 à » »	» » à » »	22 50 à » »	24 24 à » »	22 35 à » »	» » à » »	21 16 à » »
Deuxième » .	21 32 à 21 66	16 67 à » »	22 » à » »	21 16 à » »	17 50 à » »	22 50 à » »	» » à » »	» » à » »	23 42 à » »	21 50 à » »	» » à » »	19 04 à » »
Inférieure » .	18 » à 18 32	» » à » » Baisse.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 75 à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 66 à » »	10 38 à » »	12 » à » »	12 32 à » »	12 » à » »	18 77 à » »	10 » à » »	13 » à » »	18 50 à » »	» » à » »	11 41 à » »	14 27 à 14 50
Deuxième » .	9 66 à 10 »	» » à » »	» » à » »	11 66 à » »	10 » à » »	17 03 à » »	» » à » »	12 58 à » »	17 50 à » »	» » à » »	» » à » »	14 » à » »
ORGE, l'hectol. .	10 66 à 11 »	10 » à » »	11 » à » »	» » à » »	» » à » »	12 34 à » »	» » à » »	10 » à » »	12 » à » »	» » à » »	10 » à 10 42	11 63 à 12 16
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	8 66 à 9 »	7 50 à » »	7 25 à » »	7 80 à » »	7 50 à » »	9 08 à » »	6 75 à » »	8 50 à » »	9 40 à » »	» » à » »	8 42 à » »	6 86 à » »
Deuxième » .	8 » à 8 34	6 66 à » »	» » à » »	7 20 à » »	6 25 à » »	6 99 à » »	» » à » »	8 25 à » »	9 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	7 50 à 7 66	» » à » »	» » à » »	6 90 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	8 70 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	10 50 à 11 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	14 50 à » »	» » à » »	9 36 à » »	12 69 à » »
MAÏS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	12 25 à 12 50	20 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES.—Les 500 kil.

	Paris.	Bourges.	Laon.	Rheims.	[illegible]
Foin. 1re.	47 49	35 »	35 »	45 »	32 »
Foin. 2e.	44 46	» »	» »	» »	30 »
Luzerne. .	45 48	» »	25 »	» »	» »
Sainfoin. .	» »	» »	22 »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	25 »	20 »	» »	» »
Paille blé.	24 26	20 »	25 »	» »	27 »
Paille seig.	34 35	30 »	20 »	22 23	30 »

BESTIAUX.

POISSY, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	POISSY, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
Bœufs . .	1 14	1 50	Veau. .	1 52	1 40
— . .	1 02	1 20	— . .	1 36	1 30
— . .	» 88	» »	— . .	1 »	» »
Vaches. .	1 10	1 10	Mouton	1 30	1 40
— . .	» 92	1 »	— . .	1 11	1 30
— . .	» 74	» »	— . .	» 96	» »
Porc. . .	» »	1 60			

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 90.



DIMANCHE 29 OCTOBRE 1843.

...TÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem^{ts} et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 28 OCTOBRE.

Guerre universelle dans la Société.

Il y a trois ans, M. Guizot arriva au pouvoir en s'écriant : la paix partout, toujours! Grâce à la politique de l'abaissement continu, le cabinet du 29 octobre a maintenu une paix générale factice. Mais jetez les yeux sur le monde! Depuis trois ans il est bien peu de pays au sein duquel n'aient éclaté des luttes intestines, des révolutions et des guerres civiles.

La France elle-même, bien que jouissant d'une paix matérielle, ~~France voit dans son sein~~ tous les éléments sociaux, tous les intérêts se heurter, s'entrechoquer dans le plus déplorable désordre. L'antagonisme est partout; cet édifice bâtard composé de matériaux hétérogènes, que quelques esprits faux voudraient nous donner comme le dernier mot de l'humanité, se dissout, se désagrège, craque de toutes parts. On ne s'entend pas mieux dans le champ de l'idée que dans celui de l'action, dans le domaine de la science que dans celui de l'industrie. Le clergé est en lutte avec l'Université; les producteurs manufacturiers sont en lutte avec les producteurs agricoles; les distributeurs de produits, les marchands, les commerçants, sont en lutte avec les producteurs et avec les consommateurs, et ils poussent l'audace jusqu'à les voler et les empoisonner. La corruption est partout, dans la politique, dans l'industrie, dans l'administration; l'immoralité gangrène les classes élevées, qui, jusqu'à présent, étaient restées probes; elle est entrée dans le cabinet de l'homme d'Etat, dans l'étude du notaire, dans le comptoir du commerçant, dans le bureau de l'administrateur; l'injustice est dans la légalité, et le droit lui-même produit un antagonisme impossible à concilier.

Voyez ce qui passe en ce moment à Angers! Le conseil municipal est dans son droit; il a pour lui la loi, il a pour lui le principe d'élection; il serait absurde et impossible de contraindre les conseillers municipaux à prêter leur concours, à voter, quand ils croient de leur devoir de s'y refuser. D'un autre côté, le Gouvernement n'est pas moins dans son droit, il a pour lui la loi, qui l'autorise à choisir le maire parmi les conseillers municipaux; il a même pour lui le principe d'élection; car, en définitive, les ministres sont l'expression de la Chambre, qui est elle-même un produit électoral. Ainsi, de part et d'autre, on est en règle au fond comme en la forme; les deux intérêts ont pour eux la légalité; ils ont même, à le bien prendre, une origine commune, l'élection; et pourtant, voilà deux éléments essentiels de la Société, la Commune et l'Etat, qui sont en guerre ouverte, et qui épuisent toutes leurs forces dans la lutte, au grand détriment de la commune et de la puissance de l'Etat!

Ce conflit entre la commune et l'Etat menace de se généraliser. Après le conseil municipal d'Angers, voici les conseils municipaux d'Avignon, de Meaux, de Nogent-le-Rotrou, qui refusent leur concours au maire choisi par le Gouvernement. Dans la disposition d'esprit où se trouvent les départements à l'égard de l'administration centrale actuelle, cet exemple peut devenir contagieux. Au milieu de la désorganisation politique et sociale où nous vivons, l'opposition et l'antagonisme, surtout quand ils sont fondés sur la légalité, ont certes plus de chances que la composition et la bonne harmonie.

Voilà donc une question dans laquelle tout le monde a raison, ou plutôt dans laquelle tout le monde a tort! Voilà une question insoluble, si l'on s'en tient à la légalité actuelle! Voilà une difficulté pour la solution de laquelle l'impartialité est insuffisante! Est-ce que de pareils désordres se produiraient dans une société sagement organisée?

Pour nous borner au conflit actuel entre l'Etat et les Communes, nous dirons que l'obstination et l'entêtement ne sont pas les moyens d'attirer le respect et la considération à l'autorité centrale. Les Communes sont mineures, il est vrai; mais l'Etat ne doit pas être pour elles un tuteur despotique faisant fi de leur affection, les soumettant à ses caprices légaux. Force et puissance oblige; les gouvernements ne devraient pas l'oublier. Il y a bien assez de causes de désordre et de faiblesse en France pour que l'obstination du ministère généralise le conflit entre la Commune et l'Etat.

Que nos conservateurs y songent : la première chose qu'ils devraient conserver, c'est la bonne harmonie. S'ils sont impuissants à nous donner l'ordre et la paix, qu'ils reconnaissent leur insuffisance; car le pays, fatigué de ce provisoire qui le mine et l'affaiblit, aspire à l'union véritable par une réorganisation politique, industrielle et sociale, qui lui assure calme et prospérité au dedans, grandeur et légitime influence au dehors.

L'Organisation du travail, la Presse ministérielle et le Gouvernement.

Le *Messager* dément la nouvelle que le *Journal de Seine-et-Oise* avait donnée d'une réorganisation complète et prochaine du ministère de la guerre par le maréchal Soult, réorganisation provoquée par la chambre, acceptée par le cabinet, et qui doit avoir lieu dans tous les ministères, le 1er janvier 1845 au plus tard.

Ce démenti du *Messager* ne prouve qu'une chose, c'est la mauvaise grâce que MM. les ministres apporteront à l'exécution d'un engagement qu'ils ont pris à contre-cœur comme tant d'autres. Voyez, en effet, tous les dangers auxquels cette condescendance les exposerait. Simplifier les rouages de l'administration centrale, imposer des règles sévères à l'admission et à l'avancement de ses employés, mettre au premier rang les plus capables, renvoyer les inutiles, ne tenir aucun compte enfin des apostilles. Mais ce serait perdre tout espoir de se faire des créatures, ce serait renoncer à la corruption; et la corruption étant l'unique instrument gouvernemental, le seul moyen d'ordre et de discipline des majorités, l'arracher des mains des ministres, n'est-ce pas introduire l'anarchie dans l'administration de l'Etat?

Il y a encore un autre danger. Introduire de l'ordre dans tous ces rouages administratifs aboutissant à un centre commun, le conseil de la couronne, et à une seule caisse, le trésor, ce serait offrir aux apôtres de *l'Organisation du travail* un argument décisif. Ne pourraient-ils pas dire alors : Eh quoi! vous hésitez à entrer dans la voie de l'organisation des travaux industriels; vous prétendez qu'il n'est pas possible de régulariser, de simplifier, de combiner les efforts humains sur une si large échelle, et vous avez sous votre main justement l'un des plus vastes et les plus beaux modèles d'organisation dans l'ensemble de tous les services dépendant du Budget! Qu'est-ce donc que l'administration française, en effet, sinon l'atelier le plus compliqué et le plus étendu qui existe au monde? Supposez que l'ordre et l'économie y règnent. Que répondrez-vous aux novateurs quand ils vous diront : vous avez organisé de la manière la plus satisfaisante les travaux de l'Etat; passons, s'il vous plaît, à l'industrie. Si le désordre, le gaspillage, les malversations se perpétuent au contraire, si la faveur continue de multiplier les emplois inutiles, de pousser des incapables au premier rang et de laisser les gens de mérite crier la faim au sein de la plus profonde obscurité, quel argument sans réplique à opposer aux nouveautés des socialistes? O mes bonnes gens! leur dira-t-on, vous demandez à l'Etat d'organiser l'industrie; mais il ne peut pas s'organiser lui-même, il est incapable, complètement incapable de mettre de l'ordre, de la bonne foi, de la justice dans ses propres bureaux. Voyez plutôt! malgré ses efforts et la meilleure volonté, tout s'y détermine au gré du caprice et de la faveur, il n'y a de règle pour aucun devoir, de stabilité pour aucune situation, pas de but général, aucune vue d'ensemble; mais en revanche le gaspillage le plus effréné y règne. Voilà l'administration, mes bons amis; voilà de quels fléaux Dieu frappe les téméraires qui prétendent organiser le travail sur une large échelle; voilà de quelle confusion de langues il punit les ouvriers de cette nouvelle tour de Babel!... Allez! allez! innocents jeunes gens, laissez-là vos rêves de bien public, de dévouement au pays. Quittez la plume; entrez dans cette industrie que vous voulez réformer, et au lieu d'en combattre les abus, profitez-en! enrichissez-vous!...

Telle est au fond la disposition d'esprit du ministère en face de l'importante réforme provoquée par la commission du budget. Heureusement que s'il n'a pas pris au sérieux la réorganisation des ministères, d'autres se sont chargés de ce soin. M. Jules Debousquet, employé au ministère de la guerre, a déjà publié sur ce sujet des réflexions pleines de justesse, et nous savons que MM. d'Audiffret et Vivien préparent pour la session prochaine des travaux importants.

Correspondance de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Londres, le 23 octobre 1843.

Je vous ai écrit avant-hier quelques mots à la hâte pour vous donner la première nouvelle de la victoire remportée par le parti de l'agitation pacifique sur le protégé du gouvernement tory dans l'élection du lord-maire. Cette victoire prouve un progrès immense dans l'opinion des électeurs privilégiés, car la Cité a long-temps été dominée par la conservation-borne. Aujourd'hui je vais vous donner un aperçu de l'état général des esprits en Angleterre.

D'une part, tous les privilégiés du sort sont vivement émus; ils passent de l'aveuglement apathique à la colère contre les mouvements qui agitent la société pour secouer le joug de l'antique misère.

D'autre part, les intérêts qui souffrent se coalisent de plus en plus pour forcer la société à entrer dans des voies nouvelles. Nous voyons d'un côté les privilégiés peureux et irrités, les conservateurs extrêmes, nouer des liens politiques entre tous les privilégiés de l'Europe, entre toutes les dynasties et toutes les aristocraties, pour résister au flot populaire qui monte vers la propriété, le comfort, le luxe; de l'autre côté, les intérêts en souffrance se coalisent en groupes qui sont d'abord isolés et portent des bannières diverses, mais qui tendent de plus en plus à unir leurs efforts pour arriver par une agitation légale et pacifique au but commun : liberté, juste répartition de la richesse sociale.

Dans cette ligue, les conservateurs voient une guerre contre la propriété; les agitateurs de toute nuance répondent : c'est une guerre contre les *abus* de la propriété, contre le monopole et contre toutes les injustices, masquées ou non, de la légalité. Tels sont les deux camps, tel est le champ de bataille. La démocratie souffrante et les conservateurs quand même; l'inertie aveugle irritée, et l'intelligence active résolue, persévérante, voilà les forces qui menacent d'une convulsion prochaine l'Europe entière. Les conservateurs-bornes sont riches et puissants; une antique solidarité forme entre eux une alliance compacte; les démocrates, au contraire, sont divisés; mais, de part et d'autre, les liens se resserrent. Si l'aristocratie européenne se coalise en secret, la démocratie européenne se coalise au grand jour par la manifestation de ses pensées, de ses sentiments. Les conservateurs inintelligents pressentent qu'il se forme contre eux une armée formidable; ils excitent les bataillons de la démocratie pacifique à se compromettre isolément, pour les écraser avant que leur jonction soit opérée; mais O'Connell a su déjouer les provocations. Presque tous les partis démocratiques comprennent aujourd'hui combien la modération leur est nécessaire; par elle l'agitation pacifique deviendra bientôt européenne, unitaire, invincible.

Enumérons les phalanges populaires qui se sont formées dans la Grande-Bretagne, et qui tendent à unir leurs drapeaux.

En Irlande : la majorité de la nation, conduite par ses prêtres et par ses chefs politiques, réclamant la répression des abus de la propriété, amélioration dans le sort des travailleurs. *En Angleterre* : la ligue formée pour l'abolition des taxes sur les céréales et pour la réforme de beaucoup d'autres lois qui privent les travailleurs de leurs produits pour les décerner à la partie oisive de la nation. Cette ligue, qui porte le nom de *Cobden*, est intelligente, riche et populaire. L'année dernière elle a dépensé plus d'un million (50,000 livres sterl.) en agitation pacifique, et cette année elle se propose de dépenser deux millions et demi (100,000 livres sterl.) pour le même objet. Elle répand tous les ans des brochures et journaux par millions d'exemplaires et entretient constamment une trentaine d'émissaires qui haranguent le peuple dans tout le pays.

Jusqu'à présent la ligue de Cobden s'était tenue à l'écart des autres partis populaires; mais aujourd'hui elle se coalise avec la branche la plus influente des chartistes, qui reconnaît pour chef le quaker Joseph Sturge; celui-ci vient aussi de se coaliser avec le mouvement irlandais, sous la condition, acceptée par O'Connell, que l'Irlande se contenterait d'un parlement fédéral.

Outre le parti Sturge, qui est celui des chartistes modérés, il existe des chartistes radicaux guidés par O'Connor et ses émules; cette faction compte dans ses rangs plusieurs millions de malheureux.

A côté de ces partis démocratiques, dont la couleur est surtout politique, le camp populaire comprend aussi des phalanges religieuses plus pénétrées encore du caractère pacifique. Ce sont d'abord, en Ecosse, les dissidents presbytériens qui veulent abolir dans l'Eglise les privilèges de la propriété laïque. Ce parti, nombreux, influent, populaire, suffit pour révolutionner toute l'Ecosse; comprimé momentanément, il n'est pas plus étouffé que l'agitation irlandaise. En Angleterre, le parti des dissidents méthodistes, et autres, s'est montré assez puissant pour faire écarter le bill d'éducation proposé l'année dernière par le gouvernement, et soutenu par toute l'influence du clergé anglican.

En dehors de ces deux grandes divisions politiques et religieuses de l'agitation populaire, on distingue un parti mixte, démocratique de ca-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.

CHAPITRE III. — LA PRINCESSE MERY. (Suite.)

27 juin.

Ce matin, à la source, on n'a fait que parler de l'attaque nocturne des Circassiens. Après avoir absorbé le nombre prescrit de verres d'eau, j'ai fait une dizaine de tours dans l'allée des tilleuls, et j'ai rencontré le mari de Véra, qui revenait de Piatigorsk à l'heure même. Il m'a pris sous le [...] maison. Nous sommes allés nous embusquer sous les fenêtres pour saisir en flagrant délit le fortuné mortel.

Quoique mon compagnon s'occupât raisonnablement de son déjeuner, je fus effrayé de l'attention qu'il prêtait au récit. Il pouvait apprendre des choses fort désagréables, dans le cas où Groushnitsky aurait découvert la vérité. Heureusement celui-ci, aveuglé par sa folle jalousie, était loin de comprendre le mot de l'énigme.

— J'avais avec moi un fusil, continua Groushnitsky, mais seulement chargé à poudre: rien que pour l'effrayer. Nous avons attendu jusqu'à deux heures de la nuit; il arriva enfin, mais Dieu sait d'où ou par où. Je sais seulement que ce n'était pas par la fenêtre, puisque la fenêtre n'avait pas été ouverte. Je pense qu'il aura dû sortir par la porte vitrée qui donne sur le perron... Hein! que dites-vous de la princesse? Voyez-vous ces demoiselles de Moscou! A qui pourra-t-on se fier désormais? Bref, nous l'avons attrapé, mais il nous a échappé et s'est caché dans les [...]

vos paroles, vous perdez votre réputation d'homme d'honneur et vous courez risque de la vie.

Groushnitsky se tenait sur la sellette, les yeux baissés et dans une agitation extrême. Mais la lutte entre sa conscience et son orgueil ne dura pas long-temps. Le capitaine de dragons lui poussa du coude; il tressaillit et me répondit brièvement sans lever toutefois les yeux :

— Monsieur, lorsque j'affirme un fait, c'est que je suis sûr qu'il est vrai, et je suis toujours prêt à répéter mes paroles... je ne crains pas plus vos menaces que vous...

— Vous venez de le prouver, lui dis-je froidement, et prenant le capitaine de dragons sous le bras, je sortis avec lui de la chambre.

— Que désirez-vous, monsieur? demanda le capitaine.

— Vous êtes l'ami de Groushnitsky et apparemment vous serez son témoin.

Le capitaine salua fort gravement :

— Vous avez deviné; je dois même être son second, me dit-il, car l'of-

ractère, qui s'appelle *temperance-mouvement*; ce parti est éminemment pacifique et progressif, bien que la religion et la politique soient exclues de ses délibérations. L'économie domestique et la morale l'occupent principalement; mais ses habitudes de controverse l'entraînent à la recherche des améliorations sociales. Le mouvement de tempérance compte par millions ses adeptes des deux sexes en Irlande et en Angleterre.

Tous ces partis sont à-la-fois démocratiques et pacifiques, et s'unissent par le grand nombre d'individus qui sont également affiliés à tous. L'agitation pacifique et générale est donc la tendance de la démocratie moderne sous toutes ses bannières; dans la lutte qui se prépare en Europe entre le travailleur exténué et le propriétaire privilégié, la force physique et la violence ne seront employées que par les conservateurs aveugles; les partis populaires ne s'armeront pas; ils emploieront seulement la résistance locale là où la légalité serait jugée contraire à la justice divine, dans certaines contrées, comme le pays de Galles, où les Rébeccaites résistent à l'autorité pour soustraire à la saisie les biens du fermier trop grevés d'impôts et de loyers.

L'association seule pourrait prévenir la lutte qui se prépare dans toute l'Europe entre le travail esclave et la propriété privilégiée, mais les partis ne sont pas arrivés à comprendre les principes de l'harmonie sociale; une crise est à-peu-près inévitable.

On peut demander comment il y aura lutte si les partis démocratiques deviennent de plus en plus pacifiques? Ces partis pourront lutter par le refus de payer des impôts et des loyers exorbitants dans le cas où les privilégiés refuseraient leur concours à l'équitable accord du capital, du travail et du talent. Ce refus de concours de la part des riches semble général, et le refus de payer les loyers exorbitants a déjà commencé dans l'Irlande et le pays de Galles sous le nom de *Rent war*.

Ce mot résume la guerre qui devra, selon toute apparence, précéder l'intelligence générale et l'inauguration régulière du principe d'association.

Ce n'est point par les armes que la démocratie pourra vaincre, mais par la guerre passive et par la paix active ou consacrée à l'organisation. La guerre passive est ouverte par les démocrates les moins avancés en Irlande et ailleurs; la paix active, le travail d'organisation est le rôle des socialistes éclairés et pacifiques dans tous les pays.

Dira-t-on que nous poussons à la lutte subversive? ce serait une erreur: nous signalons le progrès de l'opinion populaire; nous encourageons une croisade pacifique contre cet égoïsme aveugle qui perpétue un état social tyrannique, assassine lentement des milliers d'hommes par la faim, déprave l'enfance et le sexe faible par la prostitution et la misère. Au système qui décime ces malheureux nous voulons substituer par le travail et la paix un autre système; si les résistances d'une aristocratie sans intelligence et sans cœur rendent un conflit inévitable, notre sympathie sera pour les opprimés; mais nous les exhorterons à ne pas sortir de la ligne pacifique conservée par eux jusqu'ici; nous leur dirons qu'ils doivent prévenir l'effusion du sang par leur nombre et par l'unanimité de leurs vœux. Au sein de la crise, nous ferons encore entendre notre voix pour concilier les deux partis, pour les convier à l'association, qui satisfait les intérêts de tous, et qui rallie les sociétés à l'harmonie universelle.

Il y a dans l'islamisme de bonnes et de mauvaises choses. Une des choses les plus mauvaises de l'islamisme, c'est, sans contredit, ce préjugé barbare, anti-social, qui interdit l'abord des villes saintes à tout ce qui n'est pas musulman. Ce préjugé d'ailleurs est extrêmement affaibli, et le gouvernement français se trouvait en position de lui porter le dernier coup. C'était là assurément un honneur qu'il devait ambitionner. C'était un moyen de relever la légitime influence de la France en Orient.

La route était tracée par un assez grand nombre de précédents; il n'y avait qu'à maintenir les droits et l'autorité du sultan lui-même, comme la politique du cabinet de Saint-James a su habilement le faire en plusieurs occasions. Le sultan a autorisé l'établissement d'un consul de France à Jérusalem, et par conséquent l'installation du pavillon français. L'émeute qui a empêché cette installation est donc un acte d'insubordination et de désobéissance aux ordres du chef temporel et spirituel de l'islamisme. Le sultan ayant condamné lui-même le préjugé des villes saintes, la France ne devait pas souffrir qu'une poignée de musulmans rétrogrades condamnât la décision du sultan. Alors que l'*ombre de Dieu sur la terre* protégeait son pavillon, la France ne devait pas souffrir qu'un préjugé barbare prévalût et contre elle-même et contre l'ombre de Dieu sur la terre.

Voilà comment, dans cette occurrence, M. Guizot devait se montrer conservateur. Un peu plus d'intelligence de la question, un peu plus d'énergie, et il aurait déterminé le divan à faire respecter l'autorité du *Padisha*. Mais nos prétendus conservateurs ne savent conserver que les mauvaises choses, en Occident comme en Orient.

Mais qu'arrive-t-il aujourd'hui? Cette question des *villes saintes* que nos hommes d'État n'ont su ni comprendre, ni résoudre, il paraît que le cabinet de Saint-Pétersbourg veut s'en emparer, sans doute pour la faire tourner au profit de son influence en Orient. La Russie a demandé à la Porte l'autorisation d'avoir un consul à Alep, l'une des trois villes saintes de la Syrie. Une feuille ministérielle regarde comme peu probable l'obtention de cette demande. Nous ne partageons point cette opinion. Si la Russie le veut sérieusement, elle aura un consul à Alep. Le divan de Constantinople n'a aucune raison pour refuser l'établissement d'un consulat russe à Alep, surtout après avoir concédé l'établissement d'un consulat français à Jérusalem. Le cabinet de Saint-Pétersbourg a habitué le divan à lui faire des concessions bien autrement importantes, et l'obtention d'un consulat à Alep ne sera qu'un jeu pour la diplomatie russe.

La Russie aura donc un consul à Alep, et elle hissera son pavillon dans cette ville sainte. Si le préjugé musulman se réveille encore une fois, si les scènes de Jérusalem se renouvellent à Alep, nous verrons ce que fera la Russie. Assurément elle résoudra la question comme la France aurait dû la résoudre, c'est-à-dire qu'elle fera maintenir son pavillon à Alep même. Grâce à l'incapacité de nos ministres, la France n'aura eu que le ridicule d'une satisfaction insuffisante, tandis que la Russie aura eu l'honneur de porter le dernier coup à un préjugé barbare et anti-social, et de résoudre une question qui intéresse l'Europe tout entière. Nous serions fort étonnés que la Russie ne saisît cette occasion de manifester, d'une façon éclatante, sa prépondérance en Orient. Elle sait ce que valent de pareils actes aux yeux de l'Orient et même des nations occidentales.

Fraudes commerciales. — Vins falsifiés.

Le *National* continue de faire bonne guerre aux fourberies mercantiles. Nous ne saurions trop l'en féliciter: il ne pouvait prendre en main une cause plus véritablement démocratique.

Revenant sur l'affaire des cent quinze pièces de Bordeaux, saisies le 23 octobre à Bercy, le *National* soutient que la fraude qu'il avait signalée continue ses opérations.

Et si, ajoute-t-il, l'autorité voulait pousser ses investigations plus énergiquement, elle découvrirait des quantités de vins falsifiés bien plus considérables que celles dont elle s'est emparée jusqu'à présent. Pour ce qui concerne les barrières de Paris seulement, il est avéré qu'il n'y a pas eu interruption dans les sophistications. La régie, qui autorise l'immixtion de l'eau, sait mieux que personne où se pratique la fraude, et, si elle n'était pas la première complice de ces coupables manœuvres, elle en pourrait dénoncer les auteurs. Mais qu'importe au fisc des altérations de vins nuisibles à la santé; que lui importe le vol dont est victime le consommateur auquel on vend de l'eau pour du vin? Les revenus des contributions augmentent, et la loi du budget de 1842 met à couvert la responsabilité de la régie.

Le *National* ne se borne pas à dénoncer la complicité de la régie, il accuse le gouvernement lui-même d'une indulgence, d'une bienveillance toute particulière pour la fraude. Suivant ce journal, l'autorité n'a jamais eu l'intention sérieuse de réprimer les falsifications. Les saisies de vins ne sont qu'un leurre destiné à donner une apparente satisfaction à l'opinion publique; elles ne peuvent aboutir à rien, car la science ne possède encore aucun moyen de constater les sophistications les plus fréquentes qui consistent dans l'emploi: 1° des vins de crûs différents mêlés entre eux; 2° de l'eau; 3° de l'alcool.

D'où le *National*, décidé qu'il est à ne point tolérer qu'on laisse un pareil mal sans remède, conclut avec raison:

Puisque la chimie est impuissante à découvrir la fraude, il faut donc, en attendant que la science ait fait des progrès, chercher ailleurs le remède. C'est au pouvoir social, chargé de veiller sur la santé et la fortune des citoyens, à le trouver, et s'il s'y refuse en se renfermant dans des mesures reconnues insuffisantes, le pays aura le droit de qualifier, comme il le mérite, cet oubli volontaire d'un devoir sacré.

Nous approuvons fort cette insistance de notre confrère. Oui, sans doute, il faut que le gouvernement prenne un parti, dût le parti auquel il s'arrêtera ne pas être entièrement conforme aux doctrines sacro-saintes de la liberté du commerce quand même, de la liberté *per fas et nefas* qui compte au nombre de ses priviléges de prédilection celui de frauder, falsifier, empoisonner.

La feuille radicale va trop loin, nous aimons à le croire, lorsqu'elle prête au gouvernement l'intention de favoriser la fraude, ou du moins de lui laisser pleine licence. Evidemment le pouvoir n'est pas absurde au point de vouloir, sans qu'il y ait intérêt lui-même, une chose immorale et malfaisante.

Si pourtant il était avéré que le gouvernement se montrât de bonne composition à l'égard des falsifications de boissons, et qu'on voulût scruter les causes d'une aussi coupable tolérance, peut-être on trouverait encore ici la question électorale. En effet, de toutes les professions, sans en excepter aucune, celle qui compte le plus d'électeurs dans les douze colléges de la capitale, c'est la profession de marchand de vin. Le nombre des marchands de vin portés sur les listes électorales s'élève à 10,586 (1). Nulle autre profession ne donne autant de votes pour la nomination des députés. Cette considération ne pourrait-elle pas entrer pour quelque chose dans les incroyables ménagements reprochés au pouvoir par le *National*? C'est ainsi que, faute d'une bonne organisation de l'industrie et du commerce, les plus précieuses institutions, celles qui furent conquises par le peuple au prix de tant d'efforts, au prix du plus pur de son sang, les institutions qui devaient être pour lui des garanties, tournent, par une odieuse prévarication, contre ses intérêts les plus chers, contre son bien-être et sa santé.

On se plaint chaque jour, et avec raison, de l'insuffisance des lois. Ce n'est cependant pas la quantité qui nous manque. Voici en effet le relevé fait par la *Presse*: depuis 1789 jusqu'au 23 de ce mois, le nombre des lois, décrets et ordonnances est de 81,366, dont 3,402 appartiennent à l'Assemblée constituante; 2,078 à l'Assemblée législative; 14,034 à la Convention nationale; 2,040 au Directoire; 3,846 au gouvernement consulaire; 10,264 à l'Empire; 841 à Louis XVIII, du 1er avril 1814 au 19 mai 1815; 218 aux Cent-Jours et gouvernement provisoire; 17,812 à Louis XVIII, à partir du 25 juin 1815; 15,801 à Charles X, et enfin 10,931 au règne actuel, non compris 17,922 ordonnances depuis 1830, et qui concernent des intérêts privés.

Chacune de nos lois contient en moyenne et au minimum 50 articles; multipliez donc les 81,366 par 50, et vous avez le chiffre énorme de 4,068,300 textes législatifs, sans y comprendre les lois et ordonnances antérieurs à 1789 et encore en vigueur.

Eh bien! nous le demandons en conscience, comment serait-il possible aux juges et aux jurisconsultes de se reconnaître dans un pareil chaos, et de posséder tous ces textes souvent contradictoires?

Ne serait-il pas temps enfin que nos législateurs voulussent bien nous gratifier d'une codification qui introduirait un peu d'unité et d'harmonie dans ce dédale législatif?

Pourtant il y a mieux à faire. Ces quatre millions de textes législatifs si impuissants à produire le bien et à prévenir les misères, les désordres et les crimes, après avoir mis tant d'intelligences supérieures à leur rédaction, ne sont-ils pas la preuve la plus éclatante qu'il faut chercher la solution du problème social à d'autres sources que celles où l'on a puisé jusqu'aujourd'hui?

Qu'on cesse donc d'employer les vieilles formules et les vieilles méthodes pour remonter à l'origine des choses et interroger les volontés divines. Les lois, pour être bonnes, doivent être faites en vue des besoins, des intérêts, des passions de l'homme. En d'autres termes, il faut appliquer la forme sociale à l'homme, et non plus l'homme à la forme sociale.

Un journal de province (la *Revue charentaise*) annonce que M. le ministre du commerce, pour donner suite à la pétition qui lui a été présentée au mois de juillet dernier par les délégués de la boulangerie de plusieurs villes de France, pétition tendant à obtenir la suppression de la vente du pain par la boulangerie foraine et une limite dans le nombre des boulangers de chaque ville, vient de réclamer des autorités locales les renseignements qui peuvent l'éclairer sur l'opportunité de cette demande. Nous espérons que la sollicitude du ministre ne restera point circonscrite dans les termes de la pétition, et qu'elle s'étendra en même temps aux nombreuses et importantes réformes qu'exigent la taxe du pain et l'organisation de la boulangerie patentée.

L'autorité supérieure ne peut ignorer que les considérations les plus graves d'hygiène, d'ordre et de tranquillité publics se rattachent à cette question; que la fabrication du pain ne peut appartenir au domaine de l'industrie générale, et que surtout elle doit être exceptée formellement des principes de cette libre concurrence dont l'immoralité et les désastres sont chaque jour plus patents. Ces vérités sont banales, et cependant chaque jour le pain est sophistiqué, chaque jour on introduit dans sa confection des substances nuisibles qui compromettent la santé publique, et surtout celle des classes laborieuses, qui n'ont pas d'autre richesse. L'organisation de la boulangerie exige donc principalement la répression de ces abus, et il est à désirer que M. le ministre du commerce s'occupe d'y mettre un terme en ménageant aux autorités locales les moyens d'exercer sur cette industrie la surveillance la plus active et le contrôle le plus sévère.

Affaires d'Irlande.

Dublin, 24 octobre.

Si l'on suit toutes les formes judiciaires, il est impossible que le procès de M. O'Connell commence avant le 11 janvier. L'opinion même s'accrédite qu'il ne sera pas donné suite à cette première enquête. Par ordre de sir Robert Peel, une commission spéciale s'occupe en ce moment de dresser l'état de tous les revenus de l'Eglise d'Irlande, paroisse par paroisse. Son travail devra être prêt pour l'ouverture de la session.

Association du repeal. Conciliation Hall. — Tout est disposé pour que chacun ait sa place. Le reporter du gouvernement a un siége réservé avec un bureau. A côté de lui s'assied un inspecteur de police. Le fauteuil est occupé par M. Halpin Rorke.

M. Fergusson présente à M. O'Connell une adresse du comté de Tipperary, signée par 37 membres du clergé catholique, 40 commissaires du repeal, 453 percepteurs de rentes du repeal et 93,517 ardents repealers. Ils expriment l'espoir de revoir au milieu d'eux M. O'Connell.

M. O'Connell s'adressant à M. Fergusson:

Je suis fier, monsieur, de recevoir cette adresse, et surtout j'applaudis à la double détermination qu'expriment les signataires de persévérer dans leur conduite pacifique tout en ne ralentissant pas leurs efforts constitutionnels pour obtenir le repeal de l'union. (On applaudit.) Dites, monsieur, au peuple de Tiperary, que le repeal est certain si tout le peuple irlandais imite sa conduite. S'il lui arrive quelque bruit de transactions, qu'il se garde bien d'y ajouter foi. Le peuple irlandais a reçu de moi l'engagement solennel qu'il aura son parlement. (On applaudit.)

On remet à M. O'Connell un billet d'un sieur Treshom-Gregg, protestant, qui se plaint de l'association. La parole lui est accordée. Il déclare qu'il veut la conciliation, mais qu'il ne s'associe pas aux actions de grâce votées à M. Smith O'Brien; le peuple irlandais dans cette occasion n'a pas été, dit-il, unanime, puisque lui ne s'est pas associé à cette manifestation. M. O'Connell lui répond qu'il en sera tenu compte. Il lui fait ouvrir un passage et empêche qu'il ne soit sifflé.

M. O'Connell: Maintenant, occupons-nous de choses plus sérieuses; je viens proposer une alliance de conciliation au peuple d'Irlande. Les débats qui s'ouvrent dans Conciliation-Hall ne sauraient mieux commencer, et notez bien que par conciliation je n'entends rien qui compromette ou qui transige. Heureux de l'appui des amis du fédéralisme, je ne suis pas du tout disposé à leur faire le sacrifice

(1) Il faut ajouter à ce nombre au moins 9,000 électeurs épiciers, cafetiers, etc., intéressés à différents titres dans la question des vins.

---

tendue et dans laquelle il s'agissait de me faire subir une mystification au moyen de pistolets chargés à poudre.

Verner comprit que l'affaire sortait des bornes de la plaisanterie; il consentit à me servir de témoin. Je lui donnai quelques instructions et lui recommandai surtout le plus profond silence; car, quoique je sois assez disposé à jouer ma vie, je tiens cependant encore à ne pas trop gâter mon avenir ici-bas.

Je retournai chez moi. Une heure après le docteur était de retour de son expédition.

— Vous aviez raison, me dit-il, il y a un complot contre vous. J'ai trouvé chez Groushnitsky le capitaine de dragons et un monsieur dont petite précaution pourrait bien ressembler à un assassinat; mais, dans un pays sauvage comme celui-ci, voyez-vous, et au milieu de cette guerre sans fin avec les assassins des montagnes, on est moins rigoriste et l'on s'habitue facilement à croire que toutes les ruses de guerre sont permises. Je suis sûr, par exemple, que Groushnitsky est moins lâche que ses compagnons. Qu'en dites-vous? Faut-il leur faire voir que nous les avons devinés?

— Pour rien au monde, docteur, n'allez commettre une telle faute. Soyez tranquille, ils ne m'attraperont pas.

— Quel est votre plan, alors?

— C'est mon secret; vous le saurez au bon moment.

bâille au bal, mais qui, cependant, reste, parce que sa voiture n'est pas encore arrivée. J'entends le bruit de la mienne. Adieu...

Je fais comparaître rapidement devant moi tous les souvenirs du passé, et je me demande involontairement à quoi m'a servi de vivre et pourquoi je suis né. Cette existence a eu un but pourtant, et la preuve c'est que je sens en moi une force de volonté immense. Malheureusement, je n'ai pas su deviner ce but, ou ils m'en ont détourné. J'ai laissé consumer mon âme au feu des passions folles; du creuset de ces passions je suis sorti pur et net, mais froid comme l'acier. J'ai perdu là l'enthousiasme et l'élan des nobles sentiments, douces fleurs de la jeunesse. Depuis ce temps, j'ai souvent joué le rôle de ...

mon plan d'agitation dans le but d'obtenir un parlement indépendant. Il n'est que trop vrai qu'en Angleterre les neuf-dixièmes des organes de la presse périodique sont mal disposés pour l'Irlande. Les plus scandaleuses calomnies s'entassent à plaisir dans leurs journaux ; les whigs, pour tâcher de se glisser au pouvoir, ont recherché l'assistance des Irlandais. Mais je n'ai jamais aimé les whigs, c'est un parti méprisable.

Les avocats du suffrage universel ont Joseph Sturge à leur tête, mais le nombre en est petit, et je crains bien qu'il ne grossisse pas. Je voudrais le voir fort et je me ferais un véritable plaisir d'assister l'Angleterre dans une lutte ouverte, pour une liberté raisonnable ; mais alors, me dira-t-on, acceptez les secours des chartistes. L'offre m'en a été faite il y a peu de jours : cette offre, je l'ai jetée au feu et j'ai reçu cette proposition avec le dédain qu'elle mérite ; je ne ferai d'alliance avec les chartistes que lorsqu'ils auront désavoué l'intolérance qui les caractérise, et renoncé à l'emploi de la force brutale. Cependant, il y a en Angleterre encore bien des braves gens dont je serais charmé d'obtenir les sympathies, et c'est pour les gagner que je leur dirai et leur prouverai que je ne veux pas le démembrement du royaume. Comment refuser à l'Irlande le droit d'avoir un parlement local, lorsque la doctrine contraire est appuyée par des autorités aussi recommandables que Locke, Burke, Plunket et Saurin ? Je demanderai qu'une commission soit formée à l'effet de rédiger une déclaration qui promette aux protestants que jamais la suprématie catholique n'existera. Cette déclaration serait une promesse solennellement faite par l'association du rappel et du peuple irlandais. N'est-ce pas déjà quelque chose de bien significatif que l'adhésion à notre cause de deux membres protestants, MM. Smith O'Brien et Powle, auxquels aucun catholique romain assurément ne disputerait leur siége au parlement ?

Lorsque protestants, presbytériens et catholiques ne formeront plus qu'une seule et même masse d'Irlandais, il n'y aura plus de dangers pour l'Irlande. Il - lande redeviendra elle-même (on applaudit) Liberté de conscience pour tous, suprématie pour personne. Tels sont les principes que je proclame dans cette enceinte de Conciliation-Hall ! Je demande que quinze membres de l'association, formés en comité, rédigent une adresse dont lecture sera donnée à la prochaine réunion. — La motion est adoptée.

M O'Connell : La commission préparera une adresse de conciliation à tout le peuple irlandais.

M. O'Connell soumet à l'approbation de l'association une liste d'arbitres désignés pour divers districts.

Je ne terminerai pas, ajoute-t-il, sans vous rappeler qu'avant l'ouverture de la prochaine session du parlement il importe que des pétitions soient rédigées, afin que la reine connaisse la situation réelle de l'Irlande, et qu'elle ne soit plus à la merci des calomniateurs qui s'efforcent de dénaturer tout ce qui se passe ici. (Applaudissements. Il devra être également rédigé pour la reine une adresse dans laquelle on lui demandera de renvoyer ses conseillers actuels. Je me fais fort d'avoir près de cinq millions de signatures Mais il existe aujourd'hui trop d'effervescence pour que nous puissions autoriser des meetings simultanés dans un seul comté. J'ajoute qu'il m'est revenu de plusieurs parts que des étudiants en médecine déguisés en chanteurs des rues se sont amusés à chanter des ballades inconvenantes, dans le but d'irriter le peuple. J'espère que les personnes qui découvriraient ces jeunes fous les livreront à l'autorité.

L'assemblée s'ajourne à lundi. (*Times.*)

Voici une nouvelle fort singulière dont, on pense bien, nous n'assumons nullement la responsabilité. On lit dans le *Morning-Post* du 26 :

« Lundi dernier le duc Decazes, venant de Paris, est arrivé à Londres. Il est descendu à l'hôtel d'York, Albemarle-Street. Le surlendemain il est parti pour l'Ecosse, où il va rejoindre le duc de Bordeaux, qu'il accompagnera dans son voyage du nord à la capitale. On pense que son absence sera de trois semaines. »

Il y a évidemment erreur de nom.

Les repealers irlandais demandent à la reine Victoria le renvoi de son ministère. La reine dona Maria, qui voyage dans ses Etats, vient de recevoir une pareille réclamation du conseil municipal d'Evora S. M. n'a pas répondu immédiatement. mais le *Diario do Governo* répond pour elle. La reine déclare vouloir maintenir intacte la charte constitutionnelle ; elle ne souffrira pas que ses prérogatives soient attaquées par qui que ce soit ; elle rappelle la municipalité d'Evora à ses attributions purement administratives. Suit un décret qui prononce la dissolution. C'est, à peu de choses près, notre affaire du Mans.

ESPAGNE.

La grande affaire du jour était, le 22, à Madrid, l'opposition qu'éprouve dans le public et dans les chambres le fameux contrat de 400 millions proposé par M. Salamanca. Dans une conférence tenue le 18 par le gouvernement provisoire, et à laquelle assistaient plusieurs hommes de finances, on a délibéré longuement sur la position critique où se trouve le ministère par suite de cette résistance. La majeure partie du cabinet a été d'avis que le traité devait être annulé. M. Cortina seul insiste pour sa mise à exécution. M. Salamanca tremble pour l'argent qu'il a avancé. On offre de le rembourser au moyen de coupons de la dette, sans intérêts. Ce serait une bonne leçon donnée aux capitalistes cupides. Les cortès, du reste, feront justice de ce monstrueux contrat qui a violé leurs privilèges. Quant à M. Salamanca, retranché à la Banque, il traite fort cavalièrement les personnes qui poussent à l'annulation de son contrat. Cette conduite n'est pas propre à lui concilier les esprits.

Dans les provinces, comme à Madrid, les masses ont soif d'ordre et de paix. La milice nationale de la province de Léon a pris les armes pour étouffer la révolte de cette ville. Cependant nous croyons que ces collisions entre habitants sont fâcheuses, et que les forces du gouvernement suffisent pour faire rentrer les factieux dans le devoir.

Le 18, le premier juge Laberon était entré dans Saragosse pour faire une visite au général commandant la place Rien n'a transpiré sur l'entrevue. Le soir, il était décidé que le lendemain Concha ferait une première sommation aux habitants, leur offrant de se rendre à discrétion dans douze heures, et menaçant de mort les chefs, l'ayuntamiento, la junte et toutes les personnes qui auraient accepté des emplois. Le message devait être envoyé à six heures du soir, afin de pouvoir commencer le feu le 20 au point du jour ; le premier coup de canon allait être le signal de la déclaration d'état de siège. Les habitants, manquent de pain et sont désunis. Les chefs les plus compromis cherchent déjà à assurer leur retraite.

ALLEMAGNE.

L'esprit d'association grandit de plus en plus en Allemagne. En Prusse, une société s'est constituée dans le but de procurer du travail et de l'instruction aux forçats libérés. A Stuttgard, il s'établit une maison de refuge pour les demoiselles âgées et aux veuves. On y sera admis moyennant une modique somme de 200 fr. Il y aura égalité complète entre toutes les pensionnaires sans distinction de rang. La *Gazette de Trèves* arbore définitivement le drapeau social. Elle entre franchement

dagascar, l'île de Nossi-Bé, d'une circonférence de 32 kilomètres, et peuplée de 6,000 Malgaches. Ce n'est que comme entrepôt, comme centre d'échanges, que cette possession peut avoir de l'importance. Les instructions qui viennent d'être données au capitaine Rang, récemment nommé commandant de l'île et de ses dépendances, insistent sur les recommandations précédemment faites à l'administration de Bourbon, pour que le commerce y soit dégagé de toute entrave. Cet établissement prendra désormais le nom d'Hellville, et aura sous sa dépendance l'île Sainte-Marie, qui jusqu'à présent avait dépendu de Bourbon.

— On écrit de Mostaganem, 16 octobre, à la *Sentinelle* de Toulon :

« Il y a une dizaine de jours qu'Abd-el-Kader a fait une nouvelle apparition aux environs de Mascara, et nous a pris et tué quelques hommes. J'ignore les détails de cette affaire.

» Les impôts ont été recueillis sans difficulté dans les tribus du Darah. »

INTÉRIEUR.

Dans la soirée d'avant-hier, M. Guizot et les principaux membres du corps diplomatique ont été mandés à Saint-Cloud. Les ministres du commerce, de la marine, de la guerre et de l'intérieur assistaient à la réunion, à l'issue de laquelle des courriers ont été expédiés.

— Le maréchal Soult a presque tous les matins des conférences avec les membres du comité des fortifications. (*Commerce.*)

— Un jeune élève consul a traversé Marseille, chargé de dépêches pressées qu'il apporte de Tunis. Les négociations avec le bey se sont compliquées ; notre démonstration navale n'a pu y mettre un terme. Les réparations demandées n'arrivent pas. On n'est pas d'accord sur la délimitation de la province de Constantine. De nouveaux incidents prouvent un retour de mauvais vouloir. (*Gazette du Midi.*)

—De 1816 à 1841 inclusivement, les bénéfices nets de la caisse des dépôts et consignations se sont élevés à 29,027,252 fr., qui ont été versés au Trésor en augmentation des recettes du budget. La moyenne annuelle est de 1,116,433 fr. En 1842, ces bénéfices ont atteint 1,744,846 francs, en sus des 2,356,614 fr. mis en réserve. Dans les dépenses de cette dernière année figurent 9,24-,142 fr., intérêts des fonds des caisses d'épargne sur un capital de 295,835,617 fr. Les sommes dues à la caisse des dépôts et consignations sur les prêts faits aux départements et communes s'élèvent à plus de 53 millions.

Les dépenses annuelles du personnel, composé du directeur général, du sous-directeur, de 103 employés et de 14 hommes de service, sont de 353,000 fr. Les frais et matériel portent les dépenses totales à 435,000 francs. (*Presse.*)

— Le *Moniteur* publie, sous la rubrique de l'*Administration des Contributions indirectes*, un tableau de la production et de la consommation du sucre indigène depuis le commencement de la campagne 1843 – 44 présentant la situation des fabriques à la fin de septembre 1843 et les droits perçus pendant l'année 1843.

Il en résulte que, dans la département de l'Aisne, il n'y a plus de fabriques en activité, mais 24 en non activité avec des sucres en charge. Dans le nord la proportion entre ces deux catégories est de 7 : 146 ; Oise 2 : 6 ; Pas-de-Calais 9 : 68 ; Puy-de-Dôme 7 : 7 ; Somme 2 : 35 ; 26 autres départements 7 : 207. — Diminution sur l'époque correspondante en 1842 10 : 11. — *Charges.* - Restes ou reprises au commencement de la campagne 3 871,314 k. Diminution, 467,350 k. Quantités fabriquées 172,196 k. Diminution 50,266. Total 4,043,510 k. Diminution totale 517,616. — *Sorties.* Mise en consommation 533,036 k. Diminution 346,816. — *Restes à la fin du mois* 3,510,474 k. Diminution 170,800. — *Droits payés en* 1843 (principal et décime). Mois de septembre 139,118 k. Diminution 133,159 ; mois antérieurs de 1843 4,761,239. Diminution 1,126,171. Total 4 900,357. Diminution totale 1,259,330. (*Moniteur.*)

— Un rapport du capitaine Bérard, commandant la station française de la Nouvelle-Zélande, rend compte au ministre de la marine de l'état de la pêche de la baleine dans les mers australes. Les sinistres ne sont pas rares dans cette redoutable guerre de l'homme contre le plus grand des cétacées. Le rapport du capitaine Bérard est empreint de cette indifférence de la vie qui caractérise les marins, indifférence qu'il s'applique à leur propre existence comme à celle des autres ; on y lit entre autres la phrase suivante, sans préambule et sans réflexions : La veille de mon départ, le baleinier *la Manche* a mouillé près de nous ; ce navire avait perdu son capitaine et cinq hommes en piquant une baleine.

La Manche a perdu son capitaine et cinq hommes ; c'est comme si elle avait perdu son beaupré ou son gouvernail ; c'est raconté du même ton Telle est l'enveloppe extérieure, la rude écorce du marin, toujours face à face avec la mort et comme familier avec elle, mais aussi toujours prêt à risquer sa vie pour lui disputer ses victimes

— M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de publier les conditions de l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux de diverses mesures à exécuter dans le Grand-Carré des Champs-Elysées, pour l'exposition des produits de l'industrie nationale. (*Moniteur parisien.*)

Faits divers.

Nous recevons par les paquebots *Saint-Nicolas*, parti le 3, et la *Duchesse-d'Orléans*, parti le 9 octobre de New-York, les journaux américains jusqu'à cette dernière date.

Les élections de gouverneurs, de membres des législations locales et de députés au congrès continuent de s'effectuer dans plusieurs Etats, en présence de l'indifférence publique, qui, pour le moment, a laissé de côté la politique pour s'occuper des questions religieuses soulevées par le schisme qui s'est déclaré dans la convention annuelle du clergé. Cette affaire venait d'avoir sa solution, le clergé protestant épiscopal de l'Etat de New-York est passé presque en masse en puséysme.

—On lit dans la *Patrie :*

« Nous ne sommes pas chargés de défendre la *Gazette d'Augsbourg*. Cependant les feuilles ministérielles ayant donné un démenti aux journaux de l'opposition qui ont prêté foi aux renseignements rapportés par la *Gazette d'Augsbourg* sur le voyage du marquis de Dalmatie à Venise, nous croyons, pour trancher la question, devoir déclarer que le numéro de la *Gazette de Milan* du 6 du mois courant, où notre ambassadeur à Turin n'est désigné que sous le titre de *marquis Soult*, reste déposé dans nos bureaux. Les organes ministériels pourront y reconnaître la vérité de leurs propres yeux ; ils verront que la légation autrichienne n'a visé le passeport de notre ambassadeur qu'à condition que celui-ci abdiquerait son titre de marquis de Dalmatie. En effet, si la *Gazette officielle de Milan* annonce (dans la liste officielle que lui remet chaque jour la police) l'arrivée du *marquis Soult*, c'est parce que tel était le titre indiqué dans le passeport de notre ambassadeur. »

— L'*Emancipation* de Bruxelles annonce l'arrivée dans cette ville

ral, preuve d'une aptitude réelle et d'un grand fonds de connaissances acquises ; en présence des résultats obtenus, on ne peut que se féliciter de l'heureuse impulsion donnée par l'institution des examens aux études des jeunes membres de la diplomatie. (*Moniteur belge.*)

— Le nombre des déserteurs belges en France, par la frontière du département du Nord, a beaucoup augmenté dans ces dernières années ; il faut en chercher la cause, non pas dans un motif de lâcheté, mais dans le désir de faire la guerre en Algérie. C'est ce qui a amené tant de déserteurs belges à Valenciennes, à Maubeuge et à Lille. Les conseils de guerre ont même usé de quelque indulgence envers les militaires rentrés en Belgique après avoir fait campagne en Afrique ; et c'est ce qui a encouragé plus que jamais la désertion en France. Le ministre de la guerre belge, M. le général Dupont, s'apercevant que ce fait dégénérait en abus, vient d'appeler l'attention particulière de la haute cour militaire sur cette tendance des soldats à la désertion, et il a engagé l'auditeur général à faire appliquer aux déserteurs la peine de la privation de la cocarde, qui entraîne la perte de tout le bénéfice des services antérieurs.

— La prison des Petits-Carmes, à Bruxelles, ne renferme en ce moment aucun individu condamné à mort, aux travaux forcés à perpétuité ou à temps. Il s'y trouve un seul condamné à la réclusion. Le nombre des prisonniers pour dettes est de 20, dont 15 hommes et 5 femmes, 9 individus sont détenus pour amendes et frais de justice, et il y a en tout 226 prisonniers civils. (*Moniteur belge.*)

— Pendant l'année 1842, il a été imprimé 3.042 ouvrages, en Italie Le nombre, en 1841, avait été de 2,999. Sur les 3,042, trois cinquièmes environ ou 1,769 ont été imprimés dans le royaume Lombard-Vénitien ; et sur les 1 255 qui ont été publiés dans les autres Etats de l'Italie, 508 sortent du Piémont, 235 du grand-duché de Toscane, 216 des Etats pontificaux, 174 du royaume des Deux-Siciles. Modène en produit 19 et Lucques 11 Dans ces ouvrages, il y a beaucoup de traductions de l'étranger Les gouvernements éclairés de l'Italie ont, à l'exception du royaume des Deux-Siciles, proclamé la loi qui garantit la propriété littéraire. (*Moniteur.*)

— A Durham (Angleterre), un acte d'accusation a été dressé contre MM. Wilkinten et Ward, agents de lord Dungannon, candidat aux dernières élections d'avril On leur impute des distributions d'argent faites pour gagner des suffrages au noble lord. Le grand jury, par la formule *ignoramus*, a prononcé un verdict de non-lieu. (*Gazette des Tribunaux.*)

— M. Gire, de Nîmes, vient d'obtenir un brevet d'invention de cinq ans, pour des moyens et procédés de direction des aérostats sans employer du lest, et pour son application comme machine de guerre. (*Courrier de la Drôme.*)

— Il résulte d'un rapport fait à la Société d'agriculture d'Argovie, que, par suite des mesures ordonnées par le gouvernement, il a été détruit, cette année, 153,568,800 hannetons. On a calculé qu'ils auraient produit 2,303 532,000 vers, qui auraient détruit, en trois années, 46,070,640 quintaux de racines.

—On a remarqué, dans l'incendie de Rouen que nous avons raconté hier, une circonstance bien bizarre. On a trouvé près de la malheureuse femme qui a été brûlée, avec d'autres papiers, une de ces prières qui sont répandues dans le peuple. C'est une oraison, au bas de laquelle on lit que celui qui la récitera tous les jours, et l'aura sans cesse sur lui, ne périra ni par le feu, ni par l'eau, ni par le tonnerre, et ne mourra pas de mort subite..... (*Mémorial.*)

— Basin, âgé de 25 ans, matelot à bord du navire *la Victoire-Eugène*, mouillé en rade de Bordeaux, vis-à-vis la Morgue, était, le 23, vers une heure, monté sur le grand mât du navire, quand tout-à-coup le pied lui ayant glissé, le malheureux, qui, dans ce péril extrême avait encore conservé quelque sang-froid, sentant qu'il perdait équilibre, se précipita en avant pour ne pas choir sur le pont, où il eût été infailliblement tué, et tomba dans la rivière à un pied du bord. Malheureusement, il n'est plus reparu, et ce n'est que deux heures après que son cadavre a été retrouvé et transporté à la Morgue. (*Courrier de la Gironde.*)

— Alger a eu cet automne des journées d'une chaleur accablante ; le thermomètre a marqué jusqu'à 38 degrés centigrades. Dans tout le courant de l'été il n'était pas monté au-dessus de 33 degrés. Enfin il y pleut depuis deux jours, et voilà le pays délivré de ces fortes chaleurs.

— On lit dans la *Sentinelle de la Marine*, de Toulon, que l'amiral Roussin vient de mourir à Montpellier.

— M. Alexandre de Retz, prélat français, auditeur de rote, est mort à Rome, le 15, dans un âge peu avancé.

— Un des noms les plus illustres dans l'art dramatique, grande renommée du dix-huitième siècle, le nom de Bertinazzi, dit *Carlin*, vient de s'éteindre dans la personne de dame Bertinazzi, l'aîné et le dernier de ses enfants, qui vient de mourir à Paris, âgée de 82 ans.

—A l'Opéra-Comique, et pour la première fois le dimanche, *Lambert Simnel*, précédé du *Postillon*.

Hier matin, un jeune homme, bien vêtu, s'est précipité dans la Seine en franchissant le parapet du pont Royal. Quelques mariniers l'en ont retiré. Il s'est contenté de dire : « C'est à recommencer. »

— On écrit d'Auxonne, le 20 octobre, à la *Revue de la Côte-d'Or :*

« Les incendies se propagent d'une manière effrayante sur les bords de la Saône. Depuis le mois de mars dernier, nous avons compté quatorze sinistres : à Mailly-le-Château, à Lamarche, à Vielverge, à Laperrière, puis à Tillenay, à Tréclun, à Tart-le-Bas, à Pont, à Flammerans, à Peintre, à Esbarre, à Aiseray, à Labergement-Foigny, et enfin à Talmay, avant-hier 18 ; celui-ci a été très considérable : 52 maisons habitées par plus de 80 ménages sont devenus la proie des flammes ; un grand nombre de familles se trouvent, par suite de ce dernier désastre, dans la misère la plus profonde, sans asile, sans vêtements et sans pain. Je n'ai pu avoir de détails sur le fait même.

» Au moment où j'écris ces lignes, le guetteur de la ville d'Auxonne fait encore entendre, pour la quinzième fois depuis sept mois, le cri sinistre ; *Au feu au Pont-de-Pierre* ! banlieue d'Auxonne ; nous entendons les pompes qui se rendent en toute hâte sur le théâtre de l'incendie.

» Nous sommes portés à croire que la malveillance est pour quelque chose dans cette succession effrayante d'incendies ; aurions-nous à faire à une bande d'incendiaires, comme cela arriva en Normandie en 1828 et 1829 ? »

TRIBUNAUX.

Julie et Lucien.

Il y a dix-huit mois, un ouvrier s'est marié, non parce qu'entre les jeunes filles de son quartier il en avait distingué une, mais parce qu'il était las de la vie de garçon, de se trouver toujours seul, d'avoir son linge mal

baiser paternel manque d'être empoisonnée par l'effroi de l'avenir. Le mari de Julie était du nombre de ceux-là. « Je ne voulais pas d'enfant, répétait-il à la jeune mère; pourquoi celui-là vient-il? » et le soupçon se glissait en lui, son regard était outrageant avant même que sa bouche eût osé l'être. De ce moment, plus que jamais, il s'éloigna de sa femme; il cherchait loin d'elle des distractions à un lendemain menaçant. Près d'elle, mécontent de lui, il cherchait, sous les moindres prétextes, des sujets de querelles.

Dominique avait pour camarade d'atelier un jeune homme de 24 ans. Il le conduisait chez lui; c'était le seul qui fût admis dans l'intimité du ménage. C'était le seul peut-être qu'il n'aurait pas dû y admettre. Lucien, plus jeune que lui, doux, poli, proprement vêtu, faisait contraste avec le mari.

Qui résisterait à plaindre une toute jeune femme malheureuse, outragée, méconnue? qui ne se sent entraîné à alléger sa douleur, à mériter sa confiance? qui n'a pas une larme à donner à la femme qui pleure? Les larmes sont dangereuses, elles amollissent le cœur; les fous se laissent prendre à la joie, les cœurs sérieux à la douleur.

Lucien était sérieux.

Il était doux, avons-nous dit, poli; ce n'était pas un petit maître; qu'on se garde d'en faire un héros de roman. Il était ouvrier, avait l'éducation d'un ouvrier; s'il était soigneux de sa personne, réservé dans ses paroles; s'il comprenait certaines choses, certaines délicatesses du sœur, ce n'est pas qu'il voulût se distinguer; c'est que sa bonne nature avait résisté à la contagion.

Ils s'aimèrent. Le mari était là, il vit cette passion naître, grandir; d'un mot il pouvait l'étouffer, il ne le fit pas, il ne le voulut pas; au contraire, il autorisa, il favorisa même cet amour: il lui en revenait aubaines et plaisirs. L'amant de sa femme lui prêtait de l'argent, lui faisait faire bombance, lui payait à boire. Cela dura plusieurs mois; puis, un jour que les ressources de Lucien étaient épuisées, qu'il aimait toujours la femme, mais qu'il ne pouvait plus héberger le mari, celui-ci se fâcha et sa porte fut interdite à Lucien.

Si bas que soit devenu un homme, sa conscience chargée de telles actions, il ne peut vivre d'une vie normale. Dominique continua à chercher dans l'abrutissement l'oubli de lui-même; il ne travailla plus, il ne paya plus personne; il vendit pièce à pièce son mobilier, fit argent et boisson de tout. Quand son propriétaire lui eut donné congé, il enleva furtivement tout ce qui restait dans sa chambre et n'y revint pas, y laissant sa femme seule, sans ressources, sans même un lit, obligée, pour ne pas être prise pour complice de son mari, de livrer au propriétaire des reconnaissances du Mont-de-Piété qu'elle n'avait pas vendues pour vivre.

Dans la rue, la jeune femme, enceinte de cinq mois, se demanda où aller: la misère, le dénûment autant que son cœur la conduisirent vers Lucien. Le jeune ouvrier la reçut en tremblant, l'entoura de soins, de prévenances, d'affection; ils s'aimaient, ils eussent été heureux si un homme n'avait été armé contre eux du glaive de la loi.

Dès le second jour de l'abandon de sa femme, Dominique savait où elle s'était réfugiée. Il laissa passer les jours, les semaines sans la troubler; mais un matin il se rappela qu'il pouvait exercer ses droits, et après trois mois, accompagné d'un magistrat, il fit constater le flagrant délit de l'adultère de sa femme.

A l'audience, Julie et Lucien n'ont rien nié; timides, ils ont avoué leur faute; mais fermes, sans audace, ils ont publié l'indifférence du mari pour sa femme, pour son honneur, et le marché honteux qu'il avait consenti.

A ces accusations, le mari n'a rien répondu, mais il a persisté dans sa plainte, lui qui pouvait pardonner, et Julie et Lucien ont été condamnés à six mois de prison.

Il y avait quelque chose qui faisait mal à voir: d'un côté la joie brutale du triomphe de cet homme et la résignation calme de ses victimes.

Un homme a choisi entre toutes une jeune fille pour sa compagne. A la face de Dieu et des hommes, devant son père, devant sa mère, il jure que celle-là est l'épouse de son cœur. Il reçoit d'elle les mêmes serments, il y croit, il en est heureux. Toute sa vie va être employée à honorer, à faire honorer, à protéger, à aimer celle qui va lui donner les joies les plus vraies, les plus durables, les joies de l'hymen et de la paternité. Voilà le mariage chrétien! à celui-là respect et protection!

Ils sont allés l'un vers l'autre, l'époux et l'épouse, libre, lui beau d'orgueil et d'espérance, elle belle de confiance et de pudeur, entraînés tous deux par une loi invincible qui participe de la sainteté de Dieu. Voilà le mariage que le Christ a institué. Le mari et la femme ne font plus qu'une chair, il y a unité; l'unité produit l'égalité; la femme est replacée au rang de l'homme, et le but de l'union chrétienne est sanctifié par les enfants. Voilà le mariage chrétien! Qu'à celui-là la loi civile vienne en aide; que, malgré le pardon donné par le Christ à la femme adultère, elle l'envoie en prison, ce sera bien.

Mais que, dans le pays des rois très chrétiens, un homme prenne aujourd'hui une jeune fille, qu'il la délaisse le lendemain, qu'il l'outrage, qu'il maudisse ses entrailles fécondes, qu'il la vende pour boire, qu'il l'abandonne sur le pavé de la rue, et qu'il vienne ensuite, cet homme, s'armer de la loi pour flétrir le nom de la malheureuse dont il a souillé le corps et le cœur, voilà qui fait mal, ce que rejettent le sentiment et la raison, ce que Dieu n'a pas voulu.

Et cependant qu'on ne s'y trompe pas, ce qui s'est passé aujourd'hui à la police correctionnelle n'est pas une exception rare. Si les tribunaux étalent quelques-unes de ces plaies de notre société, mille autres se gangrènent dans l'ombre, et cela sera ainsi tant qu'il n'y aura pas accord entre les lois qui régissent la société, lois divine, sociale, politique, civile, et que ces lois ne concourront pas à établir l'unité de l'homme avec lui-même et avec ses semblables par le développement bien équilibré de toutes ses facultés.

Bande de voleurs. — Aujourd'hui, on a encore entendu trois ou quatre témoins, et entre autres le sieur Frehe, marchand d'or, celui à qui la femme Jacques avait déclaré avoir vendu l'argenterie provenant du vol dont M. le prince de Beauffremont a été victime. M. Frehe a déposé ses livres, sur la demande de la Cour. Les dépositions de ces témoins n'ont introduit aucun fait nouveau dans les débats.

La parole ayant été ensuite donnée aux défenseurs, Me Nugent Saint-Laurent a plaidé pour l'accusé Courvoisier.

Mr Charles Seiller, qui défendait Flachat, a fait valoir les antécédents de cet homme, qui promettait à la société un ouvrier honnête bien plutôt qu'un malfaiteur devenu célèbre par son audace; aussi doit-on peut-être lui tenir quelque compte de ses révélations et de son repentir. C'est lui qui, par ses aveux, a mis la police à même de saisir la bande entière.

Après cette plaidoirie, Me Payot a pris la parole pour l'accusé Gauthier, et Me Desmarest a défendu la femme Roche.

Me Lazerme-Serane a plaidé pour l'accusé Laire.

La défense de la femme Courvoisier a été présentée par Me Dubrena, celle des époux Titeux par Me Rivière, et celle de Drouin par Me Clément.

On comprend l'intérêt que Courvoisier et Flachat ont à l'acquittement l'un de sa femme et l'autre de la femme Roche sa maîtresse: ces femmes sont très probablement instruites des lieux où sont cachés les divers produits des vols commis, lesquels ne s'élèvent pas à moins de 500,000 fr. Or, on a retrouvé tout au plus le dixième de cette somme, et avec le surplus, les accusés, on peut dire les condamnés, passeront joyeusement le reste de leur vie quand ils sortiront du bagne. On assure que Courvoisier aurait dit que déjà il se serait évadé de prison comme il compte bien s'évader du bagne, s'il ne voulait pas, avant tout, sauver sa femme de toute condamnation.

Adjudications.

10 novembre. — Bordeaux, au bureau des subsistances, 10,500 hectolitres vin rouge, récolte de 1843.

18 novembre. — Rochefort, idem, ustensiles et objets de taillanderie, quincaillerie, mise en œuvre, serrures, ferrements, fils en métaux et soudures, vis à bois, gonds et pitons à vis.

21 novembre. — Toulon, idem, 80,000 kilog. de plomb, 50,000 de céruse, 300,000 de goudron végétal, 20,000 de brai sec, 7,000 d'essence de térébenthine, 8,000 d'étain *banca*; fers blancs et fers noirs en feuilles, savon marbré.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.
DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 27 octobre* 1843.

GASPARD, éditeur d'estampes, rue des Canettes. — Juge-commissaire, M. Leroy. — Syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

DE LÉOTAUD, éditeur de gravures, quai Saint-Michel, 11. — Juge-commissaire, M. Thibaut. — Syndic provisoire, M. Boulet, rue Geoffroy-Marie, 3.

DEALET, ancien menuisier, rue de la Santé, 34, à Batignolles — Juge-commissaire, M. Leroy. — Syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

GROISY, boulanger, rue de Seine, 49, à Neuilly. — Juge-commissaire, M. Pillet aîné. — Syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

BOURSE DU 28 OCTOBRE.

Les affaires ont été peu animées, mais les cours, après quelque hésitation, se sont plutôt améliorés.

Les reports sont toujours offerts et l'argent abondant.

Au comptant. — Lots d'Autriche, 385; — Jouissances de 4 canaux, 140; — Id. Bourgogne.... — Oblig. Grand'Combe, 1075; — Zinc Vieille-Montagne, 4300, 4400, 4350; — Lin Maberly.... — Banque belge, 760, 766; — Seyssel, 800.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 90	120 95	120 85	120 90	120 90
— fin cour. . .	120 90	120 95	120 85	120 95	120 95
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 70	81 70	81 65	81 65	81 65
— fin cour. . .	81 70	81 70	81 65	81 65	81 70
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LA C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	109 05	» »	H. » 05	Cours de la coulisse.
4 0/0	103 80	» »	H. » 05	Avant la bourse, 81 67 1/2.
O. de la Ville .	1337 50	» »	H. 2 50	Après, 81 70, demandés.
Banque de Fr. .	3292 50	» »	B. 2 50	—
C. Laf. de 5000.	5090 »	» »	» »	Bons du Trésor.
— de 1000.	1121 25	» »	B. 1 25	3 0/0 à 3 mois.
Caisse Hypoth..	770 »	» »	» »	—
Quatre Canaux.	1265 »	» »	» »	Reports. 5 0/0 fin proch., 28 3/4. 3 0/0, 78 3/4.
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin cour. » 780.
Vers. R. Dr. .	287 50	» »	» »	Vers. r. dr. » »
do R. G. . .	100 »	102 50	H. 2 50	— riv. g. » »
Orléans	685 »	682 50	B. 5 »	Orléans, » 685 687 50.
Strasb. à Bâle.	183 75	186 25	H. 1 25	Strasbourg. » 185 187 50.
Rouen.	702 50	705 »	» »	Rouen. » 703 75 705.
Havre.	537 50	538 75	H. 2 50	Havre. » 537 50 538 75.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 1/2	» »	B. 1/8 »	Londres, 28 octobre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 95 3/8 1/2.
Esp. D. active.	28 7/8	29 »	» »	Esp. actif. 30 1/8.
5 0/0 Naples. .	108 50	» »	B. » 10	Portugais. 43 3/4.
— Romain. .	107 1/4	107 »	B. 1/2 »	Mexicains. 30 3/4.
Obl. Piémont. .	1203 75	1205 »	H. 2 50	5 0/0 Holland. 99 1/4.
Emp. d'Haïti. .	465 »	» »	H. 5 »	2 1/2 id. 54.

Spectacles du 29 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Enfants d'Edouard. — Le Mari de ma Femme.
8 h. »/» ITALIENS —
8 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Lambert. — Le Postillon.
6 h. »/» ODÉON. — Lucrèce. — Pierre Landais.
6 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Le Château. — L'Ecrin. — Patineau. — Un Bal.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Jacquot. — Mon Rival. — Nuit aux soufflets. — Le Maître d'école.
7 h »/» GYMNASE. — Jour d'Orage. — Capitaine Lambert. — Jean Lenoir. — Incompris.
7 h. »/» PALAIS ROYAL. — Paris. — Brelan. — Prétintailles. — Fille de Dominique
6 h. 3/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Royaume des femmes — Les 8e Chanteurs. — 30 Ans.
5 h. »/» GAITÉ. — Tout pour les Filles. — La Citerne. — La Folle.
7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. »/» CIRQUE NATIONAL. — Les Racoleurs. — Don Quichotte et Sancho Pança.
6 h. 1/2 COMTE. — Ce que vaut un paysan. — Alexis. — Réveil. — Maison des Fous.
5 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'Etudiant. — Un Secret. — La Vendéenne — Les Inconvénients.
6 h. »/» PANTHÉON. — Jeannie et Addelson. — Epoux de 15 ans.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS COMIQUES. — Fille du Ciel.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 27. Arrivages: 1934 quint. 03 kilog. Restant: 10 20[illegible] quint. 12 kilog. Cours moyen: 39 fr. 05 c. Cours-taxe: 39 fr. 69 c. Ventes: 1,634 quint. 34 kilog. Ventes à livrer: 1,028 quint. 35 kilog.

Les gruaux ont valu de 42-00 à 63 60. 222 quint. de première marque ont été vendus de 38-85 à 41-60; 123 quint. de deuxième marque ont été vendus de 37-00 à 38-20.

Les farines inférieures ont valu de 20 à 23 fr. 55 c.

Halle du 28. Arrivages: 1,808 quint. 91 kilog.

Restant: 10,412 quint. 64 kilog. Cours moyen: 39 fr. 11 c.

Cours-taxe: 39 fr. 68 c. Ventes: 1,600 quint. 39 kil.

Ventes à livrer: 1,275 quint. 68 kilog., de 20 fr. à 40 fr. 50 c.

Reventes: 23 quint. 55 kilog. de 37 fr. 60 c. à 40 fr.

Les gruaux ont valu de 55 fr. à 55 fr. 40 c.

141 quint. 30 kilog. de première marque ont été vendus de 38-8[illegible] à 40-60.

Les farines deuxième marque ont valu 38-25 et les troisièmes 29-25.

La question de la taxe du pain est plus que jamais à l'ordre du jour. Pour en faire mieux ressortir l'importance, nous devons mettre sous les yeux de nos lecteurs les faits particuliers qui s'y rattachent. On sait que dans toutes les villes manufacturières, le peuple se fournit en général de pain chez les boulangers. On nous écrit de St-Etienne que la classe ouvrière achète des farines du Dauphiné, du Lyonnais et de la Bourgogne et fait son pain elle-même.

Nous ne savons comment la taxe est établie à Saint-Etienne, mais un fait semble certain, c'est que si le peuple ne trouvait pas un bénéfice à faire son pain lui-même, au lieu de l'acheter chez le boulanger, il ne le ferait pas. Il faut donc que la peine et le temps perdus par la ménagère pour la fabrication du pain, soient rachetés par le prix moins élevé du pain fabriqué à la maison, comparé au prix de la taxe: les faits de ce genre et les causes qui les produisent méritent toute l'attention des autorités municipales des villes populeuses.

Les nouvelles des pays vignobles s'accordent à représenter les vendanges comme pitoyables. On nous écrit de Nuits (Côte-d'Or):

« On a récolté cette année dans toute la Côte-d'Or fort peu de vin, et le peu qu'on a récolté est de mauvaise qualité. »

A Nuits, le vin de 1842, de première qualité, vaut 40 fr. l'hectolitre. Les vins inférieurs valent de 16 à 25 fr.

A Bordeaux, l'eau-de-vie d'Armagnac est cotée 64-75, et le 3/6 69 fr. l'hectolitre.

A Cognac, les cours des eaux-de-vie éprouvent peu de variation.

1838,	1re qualité,	120 à 125 fr.	2e qualité,	106 à 110
1839,	—	112 à 116	—	102 à 104
1841.	—	108 à 110	—	96 à 98

A Orléans, les vins de l'Orléanais de première qualité valent 40 fr., et ceux de deuxième qualité 30 fr. l'hectolitre. A. Y.

(*Voir plus bas la Bourse agricole.*)

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil

DENRÉES.	HALLE	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.			PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.					MARCHÉS ÉTRANGERS.			FOURRAGES: Paris.	Bourges.	Laon.	Rheims.	Besançon
		ÉTAMPES	CHARTRES	ORLÉANS	VALENCIENNES	DIJON	BOURBOURG	POITIERS	ARRAS	LONDRES	BRUGES	ANVERS	[illegible] 47 49	35 »	35 »	45 »	32 [illegible]

ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 91. LUNDI 30 OCTOBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION.

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois, 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 29 OCTOBRE.

Le Vingt-Neuf Octobre.

Le ministère entre aujourd'hui dans sa quatrième année. Triste anniversaire! La Presse l'a laissé passer inaperçu, et le pays ne le verra qu'avec indifférence. Depuis trois ans, en effet, ce ministère a tout fait pour son existence, mais rien pour celle du peuple. On sait maintenant en quoi consiste le système des conservateurs-bornes : il consiste dans l'art de conserver le pouvoir, en négligeant et sacrifiant tous les intérêts du pays.

Abaissement continu au dehors, corruption au dedans, voilà l'histoire des trois années qui viennent de s'écouler.

Le ministère s'était flatté de donner satisfaction aux intérêts matériels. Quels intérêts matériels a-t-il donc satisfaits? Sont-ce les intérêts matériels des classes laborieuses? Mais la misère du peuple est plus grande que jamais; la statistique accuse une augmentation effrayante dans le nombre des indigents. Sont-ce les intérêts matériels des classes moyennes? Mais toutes les questions qui intéressent les industriels, les agriculteurs et les commerçants sont demeurées sans solution ou ont été mal résolues. — Le cabinet du 29 octobre n'a donc satisfait que les intérêts matériels de quelques individus vivant aux dépens de la fortune publique.

Et tandis que ce ministère ne songe qu'à se conserver, la société dépérit; au dedans, la lutte et l'anarchie sont partout; au dehors, l'influence française se rapetisse, s'amoindrit chaque jour. Il n'y a que deux choses qui grandissent : le budget et les citadelles parisiennes.

Eh bien! que, de toutes ces déceptions, l'on forme un immense bouquet; qu'on y mette les souffrances physiques des travailleurs, les souffrances morales des capitalistes et des bourgeois; qu'on y mette les corruptions et les fraudes électorales, l'ignominie des écrivains stipendiés; qu'on y mette toutes les hontes étrangères, les échecs subis par le pavillon national, l'appui donné aux oppresseurs de l'Irlande; qu'on y mette toutes les anarchies actuelles, le conflit entre l'État et les Communes, la guerre entre le Clergé catholique et l'Université, la lutte entre les diverses industries, le commerce transformé en une caverne de voleurs et d'empoisonneurs; qu'on y mette enfin tous les maux politiques que le ministère, depuis trois ans, a faits au pays, toutes les plaies sociales qu'il ne s'est pas même occupé de cicatriser, alors que les esprits avancés lui indiquaient la bonne voie en étudiant les remèdes à l'anarchie industrielle et au paupérisme; que de tout cela, disons-nous, on forme un bouquet, et qu'on l'offre au ministère pour le jour de sa naissance!

Puisse le cabinet du 29 octobre, dans ce tableau de l'état politique et social du pays, lire ses devoirs et comprendre ce qu'il doit faire à l'avenir! Nous ne l'accusons pas du désordre industriel et moral; nous ne l'accusons pas de la crise qui tourmente et désorganise la société; nous savons bien que ce désordre a des causes plus profondes que la présence du Vingt-Neuf Octobre aux affaires, nous qui avons tant de fois analysé ces causes dans leurs plus petits détails. Mais ce que nous reprochons aux hommes d'État qui composent le cabinet actuel, ce que nous sommes en droit de leur reprocher, c'est que, depuis trois années qu'ils sont au pouvoir, ils n'aient point profité de leur haute position pour entrer dans la voie des études et des réformes sociales, pour chercher la véritable conservation dans le progrès organique.

Ce qu'on appelle l'ordre matériel est maintenant rétabli; il n'y a plus d'émeutes dans les rues; le peuple souffre en silence, et la révolution ne se réveille pas chaque matin pour renverser le pouvoir. L'heure de s'occuper sérieusement de la réorganisation sociale n'a-t-elle pas sonné? — Déjà, comme nous l'avons dit, l'opinion publique a devancé le ministère; la Presse, à Paris et dans les départements, s'empreint chaque jour de tendances organisatrices; en dehors du monde officiel, dans tous les rangs de la société, on trouve des hommes qui cherchent des solutions aux difficultés d'économie politique et sociale, et qui sentent que l'anarchie actuelle appelle une réorganisation.

Ceux qui tiennent dans leurs mains le levier administratif, seront-ils les derniers dont l'intelligence s'ouvrira aux idées d'association?

Les Débats, la France et l'Espagne.

Le *Journal des Débats* vient de faire une grande découverte. Grâce aux volumineuses observations recueillies sur les lieux par un de ses correspondants, il paraît décidément que l'administration intérieure de l'Espagne offre l'image de la plus parfaite confusion. Telle est la nouvelle que les *Débats* communiquent à leurs lecteurs, on conçoit dans quel but.

Auprès de cet effrayant tableau de tous les abus engendrés par l'indiscipline des pouvoirs publics au-delà des Pyrénées, qui oserait se plaindre en France? Qui se croirait le droit de réclamer la moindre réforme? Vous vous plaignez de la corruption, des faveurs, des sollicitations, de l'abus des apostilles! O peuple le plus spirituel et le plus ingrat du monde! ô gouvernés ingouvernables! tournez les yeux vers la patrie de don Quichotte; voilà une vraie corruption, voilà de vrais abus, dont il faut faire justice... dans la Manche; à la bonne heure! Mais convenez au moins qu'à côté de cet enfer administratif l'administration française est un petit paradis.

Nous regrettons beaucoup de détruire l'illusion des *Débats*, et nous croyons que, sous ce dernier rapport au moins, la communication de son correspondant aura produit un résultat tout contraire à celui qu'ils attendaient. En y regardant de près, on reconnaît, en effet, que, pour être excessive, la corruption castillane ne diffère pas essentiellement de celle dont notre patrie a l'avantage d'être dotée.

Un des objets les plus importants dont le gouvernement se propose de saisir les cortès, dit le correspondant, *c'est la réforme de l'administration civile.* Ici, il y a une différence, notre chambre des députés a déjà été saisie du même objet dans la dernière session. Mais l'honneur de l'initiative revient à la chambre et non au cabinet. Le correspondant ajoute: *Nulle part autant qu'en Espagne le gouvernement ne forme autant de projets d'améliorations de tous genres et ne les exécute moins.* Nouvelle différence! Chez nous le gouvernement ne forme aucun projet. Il attend que les bonnes idées lui forcent la main, et quand elles deviennent inévitables, quand le patronage d'un certain nombre de députés l'oblige de s'en occuper, il leur ouvre les portes d'une commission, sorte de prison cellulaire à l'usage des nouveautés impatientes. Ici s'arrêtent les différences; sur les autres points l'analogie frappe les yeux.

Les ministres espagnols, préoccupés des discussions politiques et des querelles des partis, ont laissé l'anarchie pénétrer dans tous les rouages de l'administration. Voilà un reproche qui va droit à l'adresse de M. Duchâtel. Dans quelle posture sont aujourd'hui nos préfets? de quelle considération, de quelle autorité sont-ils investis? qui commande, qui administre au chef-lieu du département, des députés ou du mandataire ministériel? Voilà des questions que l'on peut adresser indifféremment à l'ancien palais de l'inquisition de Madrid et à l'hôtel de la rue de Grenelle, avec l'entière certitude d'en recevoir la même réponse.

Les nécessités gouvernementales et la succession d'un nombre infini de combinaisons ministérielles ont multiplié outre mesure les fonctionnaires espagnols. Il y a des employés effectifs, des CESSANTES *(en non activité), des* JUBILADOS *(en disponibilité).* Il nous semble que nous n'avons rien à envier sous ce rapport, sauf qu'à la place de ce joli nom de *jubilados*, nous donnons aux mêmes inutilités de la troupe administrative le nom beaucoup moins poétique de *surnuméraires* et d'*aspirants au surnumérariat*.

Poursuivons. *Tout se fait à Madrid par voie de pétition et d'apostilles. Les ministres perdent à écouter les solliciteurs le temps qu'ils devraient consacrer à la gestion des intérêts publics. Le haut patronage, les relations de famille et d'amitié tiennent lieu de mérite et de tous les droits. On voit tous les jours des hommes nouveaux élevés à de hautes fonctions dont ils n'avaient aucunement suivi la carrière, témoin M. Alonzo, sous-secrétaire d'État.*

Hélas! hélas! n'est-ce pas ainsi que les choses se passent dans ce royaume très chrétien? N'avons-nous pas aussi nos solliciteurs, nos ministres insouciants des affaires publiques, nos influences de famille et de coteries? Et parmi nos hommes nouveaux élevés à de hautes fonctions ne pourrions-nous pas citer aussi, ô rencontre romanesque! quelque *Alonzo* parisien?

Mais voici le grief capital : la corruption! *Autrefois*, dit le correspondant des *Débats*, *la corruption était concentrée dans les boudoirs du palais et des grands; aujourd'hui elle est descendue un échelon plus bas, elle a pris domicile dans les cabinets et les bureaux ministériels. Les emplois des finances surtout ne s'obtiennent qu'à l'aide d'un* ALBOROQUE *(pot-de-vin) qui équivaut généralement aux appointements d'une année. Si le* PRETENDIENTE *ne peut payer, il est écarté; mais s'il tire de sa poche l'argument décisif, le* GEFES DE MESA *(chef de bureau) s'attendrit. La pétition passe bientôt de l'informé au* DESPACHO, *d'où elle sort émargée du mot sacramentel* CONCEDIDO *(accordé), surpris au ministre dans un moment de bonne humeur ou de faiblesse.*

Nos lecteurs apprécieront jusqu'à quel point tout ceci est applicable aux manœuvres de notre stratégie gouvernementale. Quant à l'*alboroque*, nous considérerons les scandales du récent procès de l'Hôtel-de-Ville comme une exception. Mais ne se passe-t-il rien d'analogue dans la distribution des hauts emplois financiers? Nous serions curieux de savoir combien il existe de recettes générales que les exigences parlementaires n'aient pas grevées de quelqu'impôt onéreux. Mais laissons de côté cet indiscret *alboroque*, et concluons.

Franchement, nous conseillons aux *Débats* de ne pas jouer le jeu qu'ils jouent. Les désordres administratifs de l'Espagne, loin de détourner l'attention des réformes auxquelles la France aspire, ne font qu'en démontrer l'urgence. L'Espagne a toutes sortes de raisons légitimes à présenter pour expliquer l'anarchie qui la dévore, et elle a droit d'attendre de la nation qui l'a initiée à la vie constitutionnelle autre chose qu'une vaine critique, elle a droit à de BONS EXEMPLES. Le cabinet espagnol serait excusable de ne rien tenter, car il ne peut rien. Le nôtre est sans excuse; et la même situation qui, à Madrid, est un objet de pitié, est à Paris une honte.

Tel est notre avis, et nous ne serions pas étonnés que ce fût aussi celui du correspondant des *Débats*, qui, séduit par l'exemple des *Lettres persanes*, a peut-être voulu donner sous des noms étrangers une leçon indirecte à la société et au gouvernement de son pays.

Le remède aux fraudes commerciales, suivant une feuille ministérielle.

Un journal qui paraît établi tout exprès pour falsifier et calomnier tout ce qu'il y eut jamais de grand, de noble et de généreux parmi les hommes, attribue les fraudes commerciales dont s'émeut l'opinion à l'idée démocratique, à la doctrine de l'égalité. Cette dernière doctrine, lorsqu'elle n'est pas bien comprise, lorsqu'elle ne s'entend pas, comme nous l'avons expliqué plus d'une fois, dans le sens de la proportionnalité, peut avoir des résultats subversifs. Mais la rendre responsable des falsifications pratiquées de nos jours sur une plus large échelle que jamais par le monde mercantile, c'est une vraie dérision.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.

CHAPITRE III. — LA PRINCESSE MERY. (Suite.)

Me voici, depuis un mois, dans le fort N...; mon capitaine est parti pour la chasse... je suis seul; je m'assieds à la fenêtre : des nuages gris et lourds couvrent les montagnes du sommet à la base; le soleil ne peut parvenir à se débarrasser de son enveloppe de brouillards. Il fait froid; le vent siffle et secoue les volets... Je m'ennuie; c'est le cas de reprendre mon journal, interrompu par tant d'événements singuliers.

Je relis la dernière page; c'est très drôle! Il paraît que j'avais cru mourir; mais mourir, la chose ne se pouvait pas. Ne faut-il pas que je boive jusqu'à la lie la coupe d'amertume. Oh! je sens que j'ai encore bien des années à vivre.

Comme tout le passé s'est gravé dans ma mémoire! Le temps n'a pu en effacer aucun trait, aucune ombre.

.... le docteur chez moi. Il portait un pantalon gris, un archalouk et un bonnet circassien. Je me mis à rire en apercevant cette petite figure écrasée sous un énorme bonnet à poil. Il n'a pas l'air guerrier le docteur; mais cette fois je lui ai trouvé la mine encore plus allongée que d'habitude.

— Pourquoi cette tristesse, cher docteur? lui ai-je dit. N'avez-vous pas envoyé cent fois, avec un calme imperturbable, des hommes dans l'autre monde? Représentez-vous que j'ai la fièvre jaune; que je puis en revenir, que je puis succomber. L'un et l'autre, n'est-ce pas, sont dans l'ordre des choses; tâchez donc de ne voir en moi qu'un patient, atteint d'un mal qui vous est encore inconnu. Songez bien que votre curiosité va être excitée au plus haut degré, et que vous avez là une magnifique occasion de faire sur mon individu quelques graves observations physiologiques... L'attente d'une mort violente n'est-elle pas déjà une véritable maladie?

Cette idée frappa le docteur et lui rendit sa gaîté.

Nous montâmes à cheval. Verner se cramponna des deux mains à la bride et nous lançâmes nos chevaux. Il ne nous fallut qu'un petit temps pour dépasser le fort et le village, puis nous nous enfonçâmes dans la gorge par un chemin à peine frayé dans les hautes herbes, et traversé à chaque pas par un ruisseau que nous devions passer à gué, au grand désespoir du docteur, dont le cheval avait la mauvaise habitude de faire .... nier adieu?

J'imprimai à ma tête un mouvement de droite à gauche.

— N'y a-t-il pas une seule femme en ce monde à qui vous désiriez laisser un souvenir?

— Voulez-vous, docteur, que je vous ouvre mon âme... Je vous dirai alors que je ne suis plus dans cet âge où l'on meurt en murmurant le nom de la femme aimée, et en dédiant à son ami une mèche de ses cheveux pommadée au jasmin... En pensant à une mort prochaine, je ne pense qu'à moi seul; il y en a qui sont encore plus raisonnables que moi. Pourquoi offrirais-je un témoignage de regret à des amis qui m'oublieront demain, ou ce qui est pire, inventeront sur mon compte. Dieu sait quelles histoires! à des femmes qui seront fières de se moquer de moi dans les bras de mes successeurs, pour ne pas réveiller leur jalousie contre un mort. Des tempêtes de ma vie, voyez-vous, docteur, je n'ai sauvé que quelques idées, mais pas un sentiment. Il y a long-temps que je vois par la tête et non pas par le cœur. Je pèse, j'examine mes passions et mes actes avec une curiosité sévère, mais désintéressée, hélas! Il y a en moi deux hommes : l'un qui vit dans toute la force du terme, l'autre qui le juge. Peut-être que dans quelques instants le premier vous adressera ses adieux pour toujours, mais l'autre..... l'autre..... Regardez de l'autre côté, docteur; ces trois figures sur cette roche à droite... Ce sont nos adversaires, si je ne me trompe.

Ce journal, qui nous impute à crime de vouloir un autre système d'échange, un système qui donnerait des garanties à l'acheteur, est bien forcé d'avouer que la fraude est devenue la règle générale dans le commerce. « Comme celui qui ne fraudera pas sera, dit-il, évidemment dupe de celui qui fraude, tout le monde s'en mêle, à » l'exception de quelques natures privilégiées qui préfèrent l'hon- » nête médiocrité au vol. » Et le *Globe*, car c'est lui qui parle, le *Globe* ajoute, chose digne d'être remarquée comme révélant les tendances de ses patrons : « En serions-nous là sans les idées de li- » berté illimitée, l'égalité universelle qui ont été fourrées dans les » têtes françaises? Non! et la preuve, c'est que les états monarchi- » ques et despotiques n'en sont pas à ce point. »

Comprenez maintenant pourquoi certains journaux, chers au Pouvoir, s'acharnent contre les plans de réforme commerciale et industrielle. C'est qu'on a quelque part son siège fait contre les lésions dont se plaignent les consommateurs. La cause du mal, on la place dans les idées de *liberté*, d'*egalité*; le remède, on l'indique aussi, c'est l'état *despotique*. Courage, messieurs, osez formuler votre opinion, réclamer le seul moyen efficace, suivant vous : alors on se décidera peut-être à renoncer à ces vues d'un nouveau système d'échanges qui ferait cesser l'opposition d'intérêt entre les marchands d'une part, les producteurs et les consommateurs d'autre part.

En répondant à un article du journal la *Réforme*, le *Bien public* annonce que M. de Lamartine travaille à une histoire de l'Assemblée constituante. Voici le passage de la feuille mâconnaise où se trouve cette nouvelle d'un grand intérêt sous le double rapport politique et littéraire.

La *Réforme* établit, à propos d'un article du *Bien public*, un parallèle entre l'Assemblée constituante et la Convention. Elle suppose que M. de Lamartine, en faisant remonter jusqu'à la Révolution de 89 la chaîne de ses principes actuels, considère la Révolution de 89 comme une révolution définitive et qui a accompli à cette époque tout ce que l'esprit social pourrait avoir à désirer aujourd'hui. C'est une erreur involontaire, mais grave de la part de ce journal. M. de Lamartine n'a jamais considéré l'Assemblée constituante comme le type définitif des gouvernements de la France. La *Réforme* le verra bientôt dans l'histoire de cette assemblée que le député de Mâcon écrit dans ses loisirs.

La vraie pensée de M. de Lamartine, la voici : c'est que l'Assemblée constituante est la grande date originelle de la Révolution française, parce qu'elle a renversé énergiquement tous les obstacles à l'établissement de droits égaux entre toutes les classes, et parce qu'elle a formulé les droits de l'homme comme le type des institutions qu'elle voulait fonder. Mais M. de Lamartine reconnaît, avec la *Réforme*, que l'Assemblée constituante, en déblayant le terrain, n'a cependant pas achevé l'édifice. Elle a fait la liberté; c'était beaucoup. Mais la liberté n'est qu'un moyen, elle n'est pas un but. Armé de cet instrument, c'est à l'esprit humain aujourd'hui à faire le reste. Or, qu'est-ce que le reste? Ce n'est pas la substitution d'une féodalité marchande à une féodalité territoriale; d'une aristocratie de rez-de-chaussée à une aristocratie de premier étage; en un mot, d'une classe moyenne à une classe noble : c'est l'universalisation du droit politique et des avantages sociaux entre toutes les classes, entre toutes les conditions humaines, entre tous les individus de la nation, sans autre privilège que la constitution légitime des fruits du travail. Ce sont là les développements *successifs* par lesquels s'achèvera la Révolution française.

Nous nous félicitons de nous trouver en plein accord avec l'illustre député de Saône-et-Loire sur la manière d'envisager la Révolution française et les suites qu'elle doit avoir.

La *Presse* contient un article en réponse aux éloges que les journaux ministériels donnent à l'administration du 29 octobre; elle prend, dans une lettre adressée par M. Guizot à ses électeurs en 1839, toutes les accusations dirigées par lui contre M. Molé, et elle les pose en forme de question aux organes du ministère.

Il nous paraît difficile que les défenseurs de M. Guizot répondent victorieusement aux arguments de la *Presse*. L'administration du 29 octobre nous semble avoir été en tous points conforme à celle du 15 avril.

La *Réforme* publie, depuis quelque temps, une série d'articles sur le *droit au travail*, dans lesquels elle tend à prouver que la prétendue égalité devant la loi n'est qu'une illusion légale; elle détaille les travaux de Vincennes qui sont fort avancés. Bientôt, dit-elle, le nouveau fort de Vincennes, entrepris en l'absence et sans l'autorisation des Chambres, pourra loger à l'aise mille quarante chevaux et au moins autant d'hommes. L'administration se propose d'y tenir en garnison deux régiments d'artillerie au grand complet, bien abrités dans leur forteresse, protégés par de vastes fossés profonds, derrière d'épaisses et solides murailles et défendues par 430 meurtrières placées aux ouvrages avancés. Il paraît, du reste, que le nom originaire de *Canonville* ne restera pas à cette nouvelle citadelle.

Le *Courrier français*, à propos du conflit élevé dans les communes d'Angers, de Meaux et de Nogent-le-Rotrou, entre le maire et la majorité du conseil municipal, s'irrite contre le ministère, qui ne craint pas de jeter ainsi le trouble dans l'administration des affaires communales pour soutenir quelques-unes de ses créatures.

Le *Courrier* suppose que le cabinet se préparerait à usurper aux communes leur prérogative d'élection au profit de la couronne. Nous sommes convaincus que le *Courrier* s'inquiète à tort : le ministère n'oserait pas tenter une pareille folie.

Le *Courrier* attaque le haut clergé, qui lui paraît se coaliser pour excommunier l'Université et l'enseignement laïque.

Le *Journal des Débats* continue d'attaquer avec beaucoup d'aigreur les adhésions des évêques de Châlons et de Langres à la lettre de M. de Bonald. Il trouve que ces manifestations tendent à subordonner la nomination des professeurs dans les colléges au bon plaisir des évêques, et il en conclut qu'elles sont tout-à-fait contraires à la liberté d'enseignement dont le clergé s'était borné, jusqu'à présent, à demander le bénéfice.

La peine de mort.

La correspondance de Boston à la *Tribune* donne cette étrange pétition :

« *Au sénat et à la chambre des représentants de la république » de Massachusets, assemblée en cour générale.*

» Les soussignés, citoyens de Massachusets, représentent respectueusement que, dans leurs opinions, la peine capitale est non-seulement » inutile et inefficace comme moyen de prévenir le crime, mais contraire » aux sentiments d'humanité et aux lois de Dieu. C'est pourquoi ils » prient votre honorable assemblée d'abolir cette peine dans la république.

» Si pourtant cette abolition paraissait inopportune, vos pétitionnaires vous supplient vivement d'ordonner que le terrible et solennel » devoir de pendre le criminel condamné et d'envoyer son âme coupable en présence de Dieu, au lieu d'être imposé aux shérifs, car leurs » sentiments humains sont souvent blessés par cette brutalité, soit confié » à des *pendeurs* (hangmen) que votre sagesse choisirait parmi les nombreux membres du clergé qui sont les plus zélés partisans du *meurtre judiciaire*, et par l'influence desquels cette pratique barbare est » restée en vigueur. Vos pétitionnaires pensent qu'un tel arrangement » serait parfaitement convenable et bienséant, puisque si la loi divine » requiert la mort du criminel, l'action de pendre est le plus *grand* et » le plus *sacré* des devoirs de l'homme, et doit être, par conséquent, » l'apanage de ceux qui sont *ordonnés* et *consacrés* ministres de » Dieu. » Signé JOSEPH SOUTH-WICK (et vingt autres).

A cette lecture, l'étonnement de la cour a été presque de la consternation. Un M. Gibbens, de Boston, a déclaré que c'était une grossière insulte pour l'assemblée, et qu'on ne pouvait recevoir une pétition qui proposait de *dégrader* une classe de concitoyens sans même les entendre. Mais d'autres membres ayant prouvé que la pétition était dans les termes parlementaires, elle a été reçue à la majorité de trente-cinq voix (153 pour et 118 contre).

Le correspondant termine par cette réflexion : « Pour ma part, je ne vois pas comment l'exécution d'un criminel commandée par la loi de Dieu pourrait être *dégradante* pour qui que ce soit, et surtout pour ceux qui sont particulièrement les ministres de sa volonté sur la terre. Serait-il possible que la Divinité exigeât une dégradation soit des shérifs ou des membres du clergé? L'aveu spontané d'un des partisans de la peine capitale, que l'office de bourreau est *dégradant*, est très significatif : pour moi, il écrase des milliers d'arguments en faveur de la potence. Du reste, les ecclésiastiques avertis se tiendront probablement sur leurs gardes. »

La pétition présentée à la cour générale du Massachusets pose d'une manière très délicate, très saisissante la question de la peine de mort. Il y a, en effet, ou il n'y a pas des principes absolus d'un code social conforme aux droits naturels, autrement dit un code divin. Si les moyens de compression et de punition sont d'ordre divin, comment conçoit-on que ceux qui sont chargés de les mettre à exécution soient repoussés et flétris par le sentiment universel ? Si le bourreau est, en réalité absolue, la pierre angulaire de toute société humaine, ainsi que l'ont prétendu de grands sophistes, pourquoi sa fonction ne serait-elle pas fonction religieuse ? Ne voit-on pas que si le bourreau, les gardes-chiourmes, les geôliers, les agents de police, les gendarmes, sont impopulaires; si l'on se détourne avec répugnance et horreur des hommes qui personnifient l'exécution des afflictions pénales, c'est que les instincts sacrés se révoltent contre le principe même de la compression, c'est que l'homme n'a pas été dévoué sur cette terre à la loi de sang et de contrainte ?

Aussi voyons-nous, à mesure que se développe l'Humanité, la religion se séparer de plus en plus des institutions pénales. Le sacerdoce chrétien ne frappe jamais; envers le plus grand coupable lui-même il ne fait usage que d'armes spirituelles ; et s'il est deux fonctions qui jurent de se trouver rapprochées, ce sont celles de prêtre et de bourreau. Rien n'était donc plus concluant, pour démontrer la fausseté impie de la peine de mort, que de proposer ce rapprochement monstrueux ; attacher à l'échafaud la main du prêtre, ce serait un acte de dégradation indigne. La présence du saint consolateur aux derniers moments du supplicié n'est-elle pas, au contraire, une protestation contre le meurtre judiciaire, contre les violences humaines? Voyez en effet : souvent le condamné, ramené au repentir par de pieuses instances, élève son âme à Dieu. Alors le prêtre lui dit : « Espérez, mon fils. La miséricorde de Dieu est sans bornes; Dieu pardonne au repentir, et vous vivrez de la vie éternelle. » La société, elle, n'a pas de miséricorde; elle ne veut même pas essayer si l'âme peut s'ouvrir à de salutaires regrets et se rattacher au bien ; elle tue.

Dans la législation d'expédients des sociétés confuses et mal ordonnées, la peine de mort, épouvantable violation du droit naturel, aurait une excuse du moins, et une raison s'il était constant que son application prévînt les grands crimes, s'il était constant qu'aucun autre moyen n'existât capable de produire le même effet de prévention.

Malheureusement pour les partisans de cette extrême pénalité, il est très douteux que, dans l'état actuel de nos sociétés, la destruction de l'échafaud pût accroître sensiblement le crime. Il est d'ailleurs incontestable aujourd'hui que la punition est en elle-même un principe barbare, démoniaque, contre lequel proteste hautement l'esprit du christianisme, et qu'à moins de vouloir, suivant les belles doctrines compressives de M. Guizot, maintenir l'homme sous l'empire de cette loi démoniaque, il faut absolument se mettre en demeure d'organiser la société sur des bases larges et humaines, capables de diriger et d'utiliser toutes les natures, et par conséquent de prévenir le crime.

Ce que Dieu veut, ce qui est conforme à l'attraction qui nous vient du ciel, l'homme peut le réaliser sur la terre. Or, essayez de porter devant le législateur la pétition du Massachusets, demandez aux femmes, aux familles si elles laisseraient bénir leurs enfants naissants et leurs parents morts, et consacrer les unions conjugales par la même main qui couperait les têtes; demandez au prêtre, dont la voix prêche la parole d'amour, dont la main porte secours aux affligés, s'il consentirait à exécuter la sentence des juges : un cri d'horreur et de dégoût vous répondrait d'un bout à l'autre du monde chrétien, et le prêtre aurait certainement le sentiment que vous lui proposez un acte d'impiété au premier chef. Comprenez donc, législateurs et docteurs de toute espèce, le sens profond de ces répulsions unanimes; étudiez la raison et la loi des attraits généraux de l'Humanité; concevez enfin la grandeur de votre mission et cessez de vous laisser aller aveuglément au courant des vieux principes et des vieilles lois. Les sources des institutions barbares sont désormais taries, et si vous vous entêtiez à y puiser d'une main débile, vous n'y trouveriez que des éléments de désordre et de mort, et vous verriez la société s'affaiblir et se décomposer dans d'effroyables convulsions.

Le temps est passé des doctrines de compression, des lois de violence, car le règne du dogme de la déchéance est accompli. L'humanité, arrachée aux confusions barbares et guerrières par la révélation de la fraternité universelle et de la loi d'amour, commence enfin à concevoir la gloire de ses destinées heureuses, et les hommes sentent vaguement encore, mais avec une ferme conscience, que le Christ n'a pas pu leur révéler cette loi de fraternité et d'amour si Dieu ne leur a réservé les moyens de la réaliser. Assez, assez de nous inspirer aux principes et aux souvenirs de la subversion sociale, que disparaisse donc de nos codes la peine de mort, et que s'effacent peu-à-peu toutes les sanctions brutales avec toutes les lois barbares ! A nous maintenant les lumières de la vérité, les institutions fraternelles, les organisations harmoniques des ateliers et des groupes humains, afin que cessent, avec la misère et le désespoir, les hostilités et les haines qui poussent aux perfidies, aux violences, et jusqu'au meurtre même, les hommes que Dieu a créés pour l'amour, pour l'harmonie, pour le bonheur.

Dans la *Démocratie pacifique* du 22 courant, nous avons dit que, d'après le rapport des commissaires censitaires, il paraît que la valeur des *terres de toute l'Irlande* s'élève à l. 20,671,068.....

Et dans le *Globe* anglais, du 19 octobre, on fit que *le cheptel* (*the rural stock*) du royaume entier d'Irlande est estimé l. 20,671,068; il y a là apparemment une erreur de traduction.

D'après un rapport fait à la chambre des communes en 1833, l'Irlande se compose de :

5,909,578	hectares	55	ares	de terre cultivée.
2,201,708	—	07	—	montagnes et marais (*bogs*).
184,286	—	76	—	lacs.

8,295,573 hectares 38 ares en tout, ou 20,499,600 acres anglais, dont la valeur estimative est de l. 12,715,478, ou fr. 317,886,950. En déduisant le terrain occupé par les grandes villes, 67,370 hectares [illegible] ares, et la valeur de ce terrain, qui est de fr. 7,471,225, il reste 8,228,[illegible] hectares 95 ares d'une valeur de fr. 310,415,725, ou un moyen de fr. 37,72 1/2 par hectare.

— Faites vos conditions, dit-il, et soyez sûr que tout ce que je pourrai faire...

— Les voici : vous rétracterez aujourd'hui même, publiquement, vos paroles d'hier, et vous me ferez des excuses...

— Je m'étonne, monsieur, que vous osiez me proposer de pareilles conditions.

— Puis-je donc exiger autre chose ?

— En ce cas, battons-nous.

Je haussai les épaules.

— Comme vous voudrez, monsieur; mais songez-y bien, il faut que l'un de nous reste sur la place.

— Je désire sincèrement que ce soit vous.

— Je suis sûr du contraire.....

Il se troubla et essaya de rire.

Le capitaine le prit sous le bras et l'emmena à quelques pas; ils chuchotèrent long-temps.

J'étais arrivé sur le terrain dans une disposition d'esprit assez pacifique, mais ces chuchotements et le ton de mes adversaires commençaient à m'échauffer le sang.

Le docteur s'approcha de moi.

— Ecoutez, me dit-il avec inquiétude : Avez-vous oublié leur complot? Je ne sais pas charger un pistolet, et dans ce cas je ne vous comprends plus.... Dites-leur sur-le-champ que vous connaissez leur dessein, et ils n'oseront pas le mettre à exécution... Quelle nécessité, je vous demande, d'aller vous faire tuer comme un moineau ?

[illegible] quer cette mort par une chute involontaire. Nous allons tirer au sort à qui commencera; pour conclure, je vous annonce que je ne me bats pas autrement.

— Soit, répondit le capitaine, en regardant significativement Groushnitsky, qui lui fit un signe de tête affirmatif. Il changeait de couleur à chaque instant.

Je le plaçais dans une position difficile. En se battant aux conditions ordinaires, il pouvait me viser à la jambe, me blesser légèrement et satisfaire sa haine sans trop charger sa conscience; mais à présent il était forcé ou de tirer en l'air, ou de devenir assassin, ou bien enfin d'abandonner son infâme projet et de s'exposer au même péril que moi. Je n'aurais pas voulu être à sa place pour le quart d'heure. Il prit le capitaine à part, et commença à lui parler avec feu; je vis trembler ses lèvres bleuâtres; mais le capitaine lui tourna le dos avec un sourire méprisant.

— Tu es stupide, dit-il à Groushnitsky d'une voix assez haute; tu ne veux rien comprendre. Partons, messieurs !

Nous gravîmes rapidement le sentier qui conduit à la hauteur; des éclats de rochers formaient les degrés vacillants d'un escalier naturel; nous étions obligés quelquefois de nous accrocher aux buissons pour continuer notre route. Groushnitsky marchait en avant, après lui venaient ses témoins, puis le docteur et moi.

— Je vous admire, me dit le docteur en me serrant la main. Laissez-moi sentir votre pouls !... Oh ! oh ! fiévreux ! et cependant rien sur le visage.... Seulement vos yeux brillent plus que de coutume.

[illegible] l'égoïsme et la faiblesse de son caractère devaient malheureusement l'emporter !... J'aurais voulu avoir le droit de ne pas être impitoyable dans le cas où le sort m'aurait favorisé. Qui n'a jamais fait avec sa conscience de pareilles transactions?

— Tirez au sort, docteur, dit le capitaine. Le docteur tira une pièce de monnaie de sa poche et la fit tournoyer en l'air.

— Pile ! s'écria vivement Groushnitsky comme un homme réveillé en sursaut.

— Face ! dis-je à mon tour.

La pièce d'argent retomba en résonnant sur le roc. Tous se précipitèrent vers elle.

— Vous avez du bonheur, dis-je à Groushnitsky; vous allez tirer le premier. Sachez seulement que si vous ne me tuez pas, je vous donne ma parole de ne pas vous manquer.

Il ne pouvait plus pâlir, il rougit, il eut honte de tuer un homme désarmé; je le regardais attentivement dans les yeux. Un moment j'espérais qu'il tomberait à mes pieds pour me demander pardon; mais comment avoir le courage d'avouer une telle lâcheté? Il ne lui restait plus qu'un moyen, celui de tirer en l'air; j'étais sûr qu'il tirerait en l'air ! Une chose pouvait l'empêcher d'agir ainsi cependant, la crainte de me voir réclamer un second duel.

— Il est temps de parler, me dit le docteur en me tirant le bras. Si vous ne leur dites pas que nous connaissons leur dessein, tout est perdu. Regardez, il charge les pistolets... Si vous ne parlez pas, j'irai....

— Pour rien au monde, ne soufflez mot, docteur, lui dis-je en l'arrê[illegible]

La population, en 1831, était de 7,785,436 âmes et était répartie de la manière suivante :

Dans la province de	Leinster.	1,927,967
—	Munster.	2,215,364
—	Ulster.	2,293,128
—	Connaught.	1,348,977
		7,785,436

qui donnent une proportion de 1,317 par hectare de terre cultivée.

roit de tout indigent à l'hospice, sans acception de localité.

Le défaut d'espace nous a empêché d'insérer plus tôt la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur ,

Vous avez publié, dans votre numéro du 15 octobre, une lettre de Glatigny, secrétaire de la municipalité de la ville de Laon, sur le oit de *tout indigent à l'hospice, sans acception de localité*. Permettez-moi de relever une grave erreur de jurisprudence commise par re correspondant, et dont il ne vous sera pas difficile d'apprécier les nséquences fâcheuses.

M. Glatigny s'exprime ainsi :

Une loi du 5 ventôse an VIII a disposé (art. 1er) qu'il serait établi des octrois nicipaux et de bienfaisance dans les villes dont les hospices civils n'auraient de revenus suffisants pour leurs besoins ; d'où il suit que les villes sont légalent tenues de subvenir à l'insuffisance des revenus de leurs hospices. Ce devoir le implicitement rappelé par l'art. 30 de la loi du 18 juillet 1837, qui, à la suite la nomenclature des dépenses municipales obligatoires, a classé dans cette catérie toutes les dépenses quelconques mises à la charge des communes par une position de loi.

C'est dans ce passage que réside l'erreur de notre correspondant. Il est n vrai, comme il le dit, qu'une loi de ventose an VIII a étendu à toutes villes dont les hospices civils n'ont pas de revenus suffisants l'obliion imposée par la loi du 27 vendémiaire an VII à la ville de Paris ablir un octroi de bienfaisance spécialement destiné à pourvoir aux penses locales, et de préférence à celles des hospices et des secours à micile ; mais, ce qui n'est pas moins vrai, et ce qu'il est nécessaire jouter, c'est que ces dispositions charitables ont été rapportées, amment par la loi du 18 juillet 1837, sur l'administration municipale. est à tort, en effet, que M. Glatigny voit dans le paragraphe 22 de ticle 30 de ladite loi la confirmation implicite des obligations imées aux communes par la loi de l'an VIII.

Avec un peu plus d'habitude des matières législatives, et surtout avec elques recherches dans le *Moniteur*, votre correspondant n'eût pas mis une erreur qui témoigne si honorablement d'ailleurs de ses senents de justice et d'humanité. Il aurait su, par exemple, que, dans le stème de rédaction des lois, lorsqu'une disposition générale comme le du paragraphe 22 (— « Et généralement toutes les autres dépen mises à la charge des communes par une disposition des lois»), suit nomenclature pareille à celle de l'art. 30, elle s'applique aux lois à venir qui pourront créer de nouvelles charges obligatoires et non aux lois antérieures dont on rappelle toutes les dispositions que le islateur veut maintenir exécutoires de droit. Quant à ce qui est, dans pèce, des dépenses d'hospices, l'intention des chambres a été positient exprimée à plusieurs reprises dans le sens de l'exclusion. Le prode loi avait rangé cet article parmi les charges obligatoires, mais la mbre des députés l'a rejeté, sur la proposition de M. Vivien, rapteur.

Plus tard, lorsque le projet vint devant la chambre des pairs, le rapteur, M. Mounier, crut devoir critiquer cette exclusion et dit qu'il croyait pas convenable « de laisser dans les dépenses facultatives les ecours aux hôpitaux et hospices (page 702 du *Moniteur*, 28 mars 37) ; mais il n'introduisit aucun amendement au projet, qui fut voté, nt à l'article 30, tel que la chambre des députés l'avait rédigé.

Tel est, Monsieur, l'état de la question. Vous voyez que les comnes ne sont point *obligées* de subvenir aux besoins des hospices et pitaux qui peuvent exister dans leur enceinte, et que s'il se trouvait conseil municipal qui refusât de voter des fonds pour cette destina, l'autorité supérieure n'aurait pas le droit de lui imposer cette dée d'office. Sans doute un pareil refus est peu probable, et jusqu'à ent on n'en peut citer d'exemples ; mais le cas peut se présenter. a-t-on pas déjà vu, comme on le voit aujourd'hui dans quelques les, des conflits s'élever entre un conseil municipal et le maire, ou re une municipalité et l'administration supérieure, et ces discusns avoir pour résultat des refus de concours et de vote de budget ? lculez dès-lors quelle peut être pour les malheureux la conséquence vote législatif qui a déchargé les communes de l'obligation de solder dépenses des hospices, et a ainsi abandonné au caprice des passions maines le soulagement des misères du pauvre.

Combien nous sommes loin aujourd'hui de l'époque où nos pères fonent le grand-livre de la bienfaisance nationale (décret du 22 floréal II), et proclamaient dans leurs constitutions, que les secours publics ient une dette sacrée (titre 1er de la constitution de 1791, *Déclaration Droits de l'Homme*, 28 mai 1792) Sans doute le sentiment de chaé qui les animait était peu prévoyant, mais combien leur imprudence it généreuse, et quelles leçons nous pourrions recevoir d'eux sous rapport ! Les impôts de toute nature supportés par la population s'étant crus depuis lors du simple au triple, les octrois établis pour les malreux ont été conservés et étendus, et dans cet immense budget nonlement on n'a rien trouvé pour grossir la part du pauvre, mais on l'a duite, on daigne à peine lui faciliter les voies de la prévoyance. On marchande comme une aumône le maigre intérêt garanti à ses épars, et l'on conserve pour lui seul une existence légale à l'usure, alors 'elle est punie sévèrement lorsqu'elle s'exerce sur le joueur ou sur le odigue.

Vous me pardonnerez, Monsieur, d'être revenu sur cette question ; is il faut que ceux qui ne connaissent le malheur que de nom soient convaincus que la société, loin d'avoir fait tout ce qui était possible juste pour soulager des souffrances imméritées, a laissé au contraire x qui les supportent à la merci d'un caprice ou d'une bouderie. isse cette conviction leur donner un peu de charité !

J'ai l'honneur, etc. Ad. Blaise (des Vosges).

Extinction de la Mendicité.

Le *Spectateur de Dijon* nous révèle l'existence d'une société formée r les habitants de Givrey, dans le but de distribuer des secours aux ingents non valides, d'empêcher la mendicité oisive et de procurer du avail à ceux qui en manquent. Cette société, établie depuis trois ans, mpte environ 150 souscripteurs contribuant à l'œuvre selon leurs oyens. Un comité formé des autorités locales, du pasteur et de quel-

d'association qui, bien fécondés, grandiront et s'étendront chaque jour. Le service le plus essentiel, le plus vital que rendent ces sociétés consiste à procurer du travail aux indigents valides. Par là, elles sont utiles à l'individu et à la masse ; c'est la partie créatrice de leur œuvre. En suivant cette route, ces hommes charitables doivent arriver nécessairement à se demander un jour s'il n'y aurait point des moyens d'augmenter le travail là où le travail manque, en augmentant les voies de consommation, la satisfaction des besoins. Peut-être observeront-ils alors qu'il serait possible d'établir à cet effet une association entre les travailleurs, pour consommer et produire, comme une association s'est formée entre eux-mêmes pour protéger les indigents. Cette indication peut mettre sur la voie de la solution complète du problème social.

Le ministère, en exigeant le baccalauréat ès-lettres pour concourir à l'école Polytechnique, est censé avoir eu l'intention de pousser aux études littéraires : or, voici le résultat qu'on obtient dès aujourd'hui.

Un grand nombre de jeunes gens, après avoir fait dans un collège leur quatrième ou leur troisième, déclarent qu'ils se destinent à l'École Polytechnique, et demandent à entrer immédiatement en rhétorique, en sautant une ou deux classes. L'autorité universitaire se trouve obligée d'accorder des demandes aussi bien motivées, et les classes de rhétorique deviennent très faibles par suite de l'admission de tous ces élèves ainsi pressés. C'est là un fait bien connu dans les collèges, et les proviseurs des collèges s'en plaignent vivement.

Nous nous empressons de démentir la nouvelle de la mort de l'amiral Roussin, que nous avions donnée sur la foi de la *Sentinelle de la marine* de Toulon. Une dépêche télégraphique est venu calmer aujourd'hui les alarmes de sa famille et de ses nombreux amis.

GRÈCE.

Le correspondant des journaux de Francfort leur écrit de Paris, ne date du 23 :

Les instructions que M. Piscatory a reçues n'indiquent nullement que le gouvernement français désapprouve les derniers évènements de la Grèce. Il part du point de vue que non-seulement le roi Othon voulait donner une constitution, mais qu'il l'avait formellement promise. Une réaction contre l'état actuel des choses ne profiterait qu'aux intrigues de l'étranger ; aussi le cabinet français ne protestera-t-il pas contre l'assemblée nationale si elle se maintient dans les limites monarchiques ; car son but unique est de soutenir la royauté en Grèce. Les gouvernements français et anglais enverront des vaisseaux de guerre dans le Pyrée pour veiller aux intérêts de la couronne. Ces deux puissances agiront de concert. — Le poète Alexandre Souzo est de retour de Paris à Athènes. — Colocotroni est arrivé à Trieste chargé d'une mission spéciale du roi Othon pour le roi Louis de Bavière.

L'empereur Nicolas a rappelé M. Katakazy, son ambassadeur à Athènes. L'opinion publique ne se laisse toutefois pas donner le change par les ruses diplomatiques de la Russie. Il paraît que les journaux allemands ont reçu le mot d'ordre de rapetisser la révolution d'Athènes et de calomnier Kalergis. Tous les articles en faveur de la constitution grecque sont rayés sans pitié par la censure allemande.

IRLANDE.

A Dublin, jeudi dernier, à cinq heures du soir, le bruit courait généralement parmi les repealers que les poursuites allaient être abandonnées. Les feux que l'on a aperçus brièvement sur les montagnes, et qui ont causé tant d'alarmes, ont été allumés en réjouissance du retour de M. Smith O'Brien et d'une affiliation au repeal.

Le gouvernement va nommer une commission pour s'enquérir des lois relatives aux baux des fermes en Irlande. Quand elle aura fait son rapport, sir Robert Peel présentera, dit le *Kentish-Observer*, au parlement, dès l'ouverture de la session, des mesures d'un intérêt conciliant. Le maladroit sténographe Bond Hugues est désavoué. Un nouveau rapporteur plus habile va suivre les séances de Conciliation-Hall. Avec les seules dépositions de Bond Hugues, la procédure doit tomber.

Lundi une réunion préparatoire a eu lieu dans Trave's Hall, à Limerick, pour régler les dispositions relatives à un public-meeting, dans le but de présenter une adresse à M. O'Connell. Ce projet d'adresse porte que le peuple de Limerick n'acceptera pas un parlement fédéral, il veut avoir un parlement indépendant. Plus de 4 mille liv. sterl. ont été retirées lundi de la caisse d'épargnes de Limerick, puis les détenteurs de ces fonds ont voulu les replacer, mais les directeurs de la banque ont refusé de se prêter à cette opération.

— Les habitants de Lisburne, au contraire, viennent de voter une adresse à S. M. la reine, revêtue de 10,000 signatures en faveur du maintien de l'union. La magistrature, la gentrie, le clergé, les francs-tenanciers protestants y figurent. Après avoir protesté de leur dévouement et de leur attachement à la reine, ils déclarent qu'ils ont lu avec la plus vive satisfaction le passage du discours du trône du 24 août dernier, dans lequel S. M. annonce qu'elle fera tous ses efforts pour maintenir indissoluble le lien de l'union entre l'Irlande et l'Angleterre. Ils désavouent hautement le système d'agitation de M. O'Connell.

Tandis que ceci se passe en Irlande, en Angleterre, depuis la proclamation qui a défendu le meeting de Clontarf, un sentiment d'indignation anime les réformateurs. Aussitôt après la nouvelle de cette mesure du gouvernement, une pétition, signée à Birmingham par vingt-neuf conseillers municipaux et un millier de négociants et de manufacturiers, a été envoyée au maire. On lui demandait de convoquer un meeting où l'on prendrait des résolutions pour prier la reine de ne pas permettre que le sang et l'argent fussent prodigués pour étouffer l'expression de l'opinion publique. Le maire refusa de convoquer le meeting, mais les réformateurs résolurent d'user de leur droit. En conséquence, un grand meeting a eu lieu mercredi dans People-Hall à midi. — L'assemblée a adopté un mémoire qui sera envoyé à la reine. On y rappelle le droit qu'avaient les Irlandais de se réunir à Clontarf pour pétitionner, et l'on qualifie de criminelle la conduite du vice-roi.

ANGLETERRE.

Le 27 a eu lieu à Londres, dans la grande salle de Covent-Garden, la réunion hebdomadaire de la ligue contre la loi des céréales. L'affluence était fort grande ; au fond du théâtre on lisait ces mots : *Honneur aux citoyens de Londres! La justice et le commerce libre ont triomphé!* C'était un hommage aux électeurs de Londres qui ont nommé M. Pattison membre du parlement. Beaucoup de ses collègues des deux chambres assistaient à la séance. Il a été donné lecture d'une adresse de l'association de Manchester contre la loi des céréales aux électeurs de Londres, pour les féliciter de leur choix, puis un projet d'adresse de la ligue au corps électoral de la capitale qui a été adopté à l'unanimité, après deux discours véhéments de M. Villiers et du docteur Bowring.

— La marée du 25 a été très forte ; la Tamise a débordé ; les rues sont

On assure qu'il sera élu président du congrès.

— Le bateau à vapeur espagnol *Mercurio*, arrivé à Marseille le 23 courant, annonce que girone s'est rendue à Prim.

— A Barcelone, les choses étaient dans le même état le 22 octobre.

— D'après *la Verdad* du 21, à Sarragosse comme à Barcelone le drapeau noir a été arboré sur les murailles et sur les édifices publics.

Le Courrier des États-Unis contient des détails sur la dernière insurrection des Cayes (Haïti). L'ordre matériel était rétabli dans toute la république. Le roi Salomon Ier et ses amis étaient arrivés à Port-au-Prince, avec le général Lazare, entre les mains duquel ils s'étaient remis. Reste à savoir ce que le gouvernement décidera de ce rebelle repentant. La presse haïtienne subit le contre-coup de celle de l'ancienne métropole. Il n'est question à Saint-Domingue que des préparatifs de la France pour reconquérir son ancienne colonie. On y signale des armements formidables dans cette intention, et les journaux appellent la nation aux armes.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* de ce jour contient quatre ordonnances royales ouvrant le bureau de Schreckling (Moselle) à l'importation et à l'exportation des céréales ; modifiant les statuts de la société anonyme établie à Lille sous la dénomination du *Nord*, compagnie d'assurances contre l'incendie, et ceux de la société anonyme formée à Lyon sous la dénomination de compagnie du *Pont de Valence*, et autorisant la société anonyme formée à Paris sous la dénomination de *Compagnie des houillères de la Chazotte et du Treuil*.

— Les cours du collège de France commenceront fort tard cette année. Leur ouverture n'aura lieu que le 27 novembre.

— Le Bulletin de l'Etat civil d'Alger, du 1er août au 30 septembre, comporte, pour les naissances : Européens : garçons, 84 ; filles, 70 ; Israélites, 14 et 17. Total, 183.

Pour les décès : Européens : hommes, 79 ; femmes, 31 ; garçons, 75 ; filles, 57. — Israélites, 7, 4, 7 et 11. — Maures, 36, 22, 24 et 20. — Total, 373.

Mariages. — Européens, 43. — Israélites, 2. — Total, 45.

— Etat des ouvriers arrivés à Alger du 1er au 10 octobre : Serruriers, 5 ; menuisiers, 13 ; tailleurs de pierres, 5 ; jardiniers, 9 ; journaliers, 35 ; cultivateurs, 25 ; charpentiers, 8 ; maçons, 8 ; terrassiers, 12, forgerons, 5 ; manœuvres, 6 ; maréchaux-ferrants, 4 ; charrons, 7 ; scieurs de long, 2 ; total 144, dont 98 Français, 14 Allemands, 10 Italiens, 22 Espagnols, venus 101 de Toulon, 18 de Marseille, 2 de Cette, 3 de Mahon, 5 de Ciudadella, 14 d'Alicante et 1 de Gênes.

Faits divers.

Tandis que le *Morning-Post* du 26 fait arriver M. le duc Decazes à Londres et l'envoie rejoindre en Ecosse le duc de Bordeaux, le *Journal des Débats* du 29 annonce positivement son arrivée à Paris, de retour de son voyage dans le midi.

— Le *Commerce* pense que le voyageur dont le *Morning-Post* a annoncé l'arrivée en Ecosse n'est pas M. le duc Decazes, mais M. le vicomte Decazes, ancien préfet de la Restauration, propriétaire actuel de la terre de Rosny, qui a appartenu à la duchesse de Berry. La *France* penche pour le duc d'Escars.

— Les nouvelles des Etats-Unis arrivées au Havre vont jusqu'au 9 de ce mois ; elles ne contiennent aucun fait politique important. Une poudrière et un bateau à vapeur avaient fait explosion. Le bateau à vapeur est *le Clipper*, naviguant sur le Mississipi ; 14 personnes ont péri, 10 n'ont pas reparu, 9 sont blessées et 16 ont échappé comme par miracle. La manufacture de poudre qui a fait explosion est celle de Hig-Falls, près de Cattskill. L'évènement est arrivé par l'imprudence d'un employé qui, dit-on, était ivre. Il y avait 300 barils de poudre dans les ateliers : six personnes ont été tuées et les bâtiments complètement détruits. Il y a trois ans pareil désastre avait frappé le même lieu : les victimes furent alors au nombre de quatre.

— Nantes va élever un monument au général Cambronne sur la place Graslin. (*Commerce*.)

— On lit dans le *Courrier du Haut-Rhin* :

« On nous écrit de Mulhouse à l'instant (mercredi soir) que la cloche du gazomètre de M. Jean-Rod. Kœchlin a fait explosion dans la journée d'hier, et qu'un ouvrier, père de six enfants, a perdu la vie. »

— On lit dans le *Censeur de Lyon*, du 28 :

« Un accident des plus malheureux vient d'arriver dans la commune de Sainte-Foye-lès-Lyon :

» Hier jeudi, vers les neuf heures du matin, une maison qu'on déchaussait par ses fondations sans être étançonnée s'est écroulée. Trois maçons ont été pris sous les décombres ; à cinq heures du soir ils n'étaient pas encore retirés.

» Le maître maçon, M. Emiel, qui conduisait les travaux, en a été quitte pour la peur et quelques contusions.

» Un châtiment sévère devrait être infligé à des hommes qui, par incapacité ou économie, compromettent ainsi la vie de leurs semblables. »

Le *Courrier* de la même ville dit que cinq personnes sont restées sous les décombres, et il ajoute :

« Une jeune fille a été sauvée comme par miracle ; elle est restée sur un pan de mur encore debout, et a pu, de cet asile provisoire, gagner la portion de la maison qui ne s'était point écroulée. »

Le *Rhône* porte le nombre des personnes atteintes à quatre, y compris le propriétaire.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* du 28 :

« On a conduit hier à l'hôpital un individu atteint d'une effrayante monomanie de suicide. Cet homme, âgé de 34 ans à peu près, et qui exerce une profession lucrative, a tenté souvent de se donner la mort à l'aide d'instruments tranchants. Il y a un mois, il se donna quatre coups de couteau, et fut trouvé dans sa chambre baigné de sang ; conduit à l'hospice, ses blessures, qui paraissaient très graves, se sont guéries en une quinzaine de jours, grâce à la force de sa constitution. Hier, dans la matinée, ses voisins, attirés par des cris sourds qui partaient de sa chambre, l'ont trouvé de nouveau étendu, tout couvert de sang, qui sortait à flots de sept larges blessures qu'il s'était faites avec un rasoir, au côté gauche et à la gorge. »

— On lit dans le *Journal de Caen* du 27 :

« Samedi soir, vers dix heures, un marin de Port-en-Bessin, accompagné d'une femme, monta dans une barque pour aller lever des filets à une distance assez rapprochée de la plage. En ramant, ce marin est glissé et tombé à la mer avec un des avirons dont il se servait.

» La femme qui était avec lui croyant lui offrir un moyen de se soustraire au péril qui le menaçait, lui jeta l'autre aviron qui était resté dans la barque, mais ce fut en vain ; les énormes bottes qu'il avait aux pieds

— M. Joseph Morand, ancien professeur de l'Université, doit ouvrir, dans le courant de novembre, deux cours de mathématiques ayant pour objet : le premier, de préparer des élèves pour les écoles des beaux-arts, de la marine, de Saint-Cyr et l'école Polytechnique ; le second, de mettre à même les élèves qui savent déjà l'arithmétique et la géométrie de pénétrer rapidement dans toutes les parties supérieures des sciences physico-mathématiques (1). Ce second cours aura pour objet de traiter, autant que le permettront les connaissances acquises des élèves, les matières comprises dans l'enseignement de l'école Polytechnique.

M. J. Morand doit exposer sa méthode dans des leçons publiques ; il espère prouver que les principes généraux des sciences physico-mathématiques sont beaucoup moins difficiles qu'on ne le pense généralement, et que tout dépend de la méthode.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, la neuvième représentation de *Nina* ou *le Ménage à trois*.

TRIBUNAUX.

Tout le monde comprend aujourd'hui que des réformes sociales sont devenues indispensables, et qu'elles ne peuvent se faire attendre plus long-temps sans danger pour le pays et pour l'humanité.

La plus urgente est celle de l'organisation du travail ; car l'inorganisation du travail étant la cause de la détresse des ouvriers et des ouvrières, c'est d'elle en partie que découlent toutes les corruptions, tous les désordres, à la suite desquels on trouve le suicide, la folie, la prostitution, le vol et l'assassinat, toutes causes s'enchaînant et se liant entre elles.

Les faits sont patents. Voyez le drame qui se déroule en ce moment à la cour d'assises de la Seine. Riches, vous y êtes surtout intéressés ! C'est à vous que le vol s'est attaqué systématiquement; et si, par hasard, le denier du pauvre a quelquefois rejoint votre or, ça presque toujours été le résultat de l'erreur. Voilà cette guerre que nous avons tant prédite contre ceux qui possèdent ! Ce n'est point encore la bataille, c'est l'escarmouche qui la précède ! « Aurez-vous donc toujours des yeux pour ne point voir ? »

De la cour d'assises entrons à la police correctionnelle. Là encore l'antagonisme ! Celui du maître et de l'ouvrier ! La coalition qui ruine l'un et l'autre, et que des condamnations correctionnelles ne parviendront pas à étouffer; car comment voulez-vous que les ouvriers ne cherchent pas à s'entendre et à s'opposer à la baisse continuelle des salaires quand la concurrence illimitée force les chefs d'atelier à les diminuer sans cesse ?

Ailleurs, c'est une pauvre femme infirme, déjà âgée, Suzanne Bordier, prévenue de vol et de vagabondage. Voici ses réponses aux questions de M. le président. — Vous avez volé un verre dans un cabaret? — Oui Monsieur ; je ne dis pas non. — Qui vous a portée à commettre un vol d'aussi peu d'importance? — Je l'ai fait exprès pour me faire arrêter. — Vous n'avez donc pas de moyens d'existence ? — Je sortais de la prison de Saint-Lazare ; toute la journée j'avais mendié espérant que des agents de police me verraient et me conduiraient en prison. Ils ne m'ont pas vue, ou n'ont pas voulu me voir ; et comme personne ne m'avait donné, il a bien fallu faire quelque chose pour mériter de retourner à Saint-Lazare. — Vous n'êtes pas poursuivie pour mendicité ; vous avouez cependant avoir mendié ; consentez vous à être jugée pour ce délit? — Je consens à tout, pourvu que je retourne en prison. Que voulez-vous que je fasse sur terre? Je suis infirme, je ne puis pas travailler, la prison est ma seule ressource. - Le tribunal condamne cette femme à trois jours de prison, et ordonne qu'après l'expiration de sa peine elle sera conduite dans un dépôt de mendicité. — Merci, Messieurs, dit-elle en saluant les juges, c'est plus que je n'espérais.

Descendons maintenant dans la rue. Il y a quelques jours, un homme étant sur la berge, du côté du quai de la Vallée, vit tomber à ses pieds un paquet lancé du haut du Pont-Neuf ; il pouvait être neuf heures du soir ; l'obscurité ne lui permettant pas de distinguer l'objet, il remonta sur le quai, et là, ayant développé le paquet, il reconnut que c'était le cadavre d'un enfant nouveau-né. Il prit le parti de le déposer à la Préfecture de police, où un commissaire des délégations reçut sa déclaration. Soumis à l'examen d'un médecin, il fut reconnu d'abord que le cordon ombilical de l'enfant n'avait pas été noué, et plus tard, en procédant à l'autopsie, on découvrit au sommet de l'occiput une longue épingle noire enfoncée dans le crâne...

De pareils faits ont-ils besoin de commentaires ? Au lieu de se récrier sans cesse contre la dissolution des mœurs, ne serait-il pas plus sage et plus juste d'en rechercher les causes et d'y remédier?

Les causes, elles sont dans l'insuffisance des salaires et le manque de travail, qui amènent à leur suite la détresse, la misère, puis la prostitution. La prostitution, qui, de la part des pauvres femmes, est quelquefois un acte de vertu. « La carrière de la prostitution, dit Parent-Duchâtelet, a été embrassée par certaines femmes comme moyen de remplir les devoirs que leur impose leur titre de fille ou de mère. Il n'est pas rare de voir des femmes mariées, abandonnées ou privées de leur mari, et par conséquent de tout soutien, devenir prostituées dans l'unique dessein de ne pas laisser mourir de faim une famille nombreuse ; et il est plus commun encore de trouver des jeunes filles qui, ne pouvant trouver dans le travail les moyens de pourvoir aux besoins de leurs parents, vieux et infirmes, font le soir le métier de prostituées pour compléter ce qui leur manque. J'ai trouvé trop souvent des notes particulières sur ces deux classes de prostituées pour n'être pas convaincu qu'elles sont, à Paris, plus nombreuses qu'on ne pourrait le croire. »

Honte et infamie sur une société où la plus noble créature de Dieu en est réduite à une telle dégradation pour la pratique des plus saintes affections : l'amour maternel et l'amour filial !

Songeons donc à l'organisation de la société, à celle du travail surtout; car c'est elle seulement qui aura mission et pouvoir de mettre un terme à un ordre de choses si déplorable et si triste !

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DE L'ÉPIDÉMIE DE SUETTE MILIAIRE QUI A RÉGNÉ DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE ; PAR M. LE DOCTEUR PARROT.

La santé publique trouve à notre époque des défenseurs pleins de zèle ; de jour en jour elle devient l'objet d'une plus vive et plus haute sollicitude. Les ressources que nous offre l'hygiène devraient suffire à la préserver de presque toutes les graves atteintes ; mais il faudrait pour cela qu'elles pussent être employées constamment, dans toutes les circonstances et en faveur de toutes les classes sans exception. C'est un résultat qu'on ne peut attendre que de l'application des données de la science sociale elle-même qui règlement des rapports que les hommes ont entre eux.

Ces courtes réflexions sont les premières qui nous soient inspirées par la lecture de l'ouvrage de M. le docteur Parrot sur l'épidémie de suette miliaire qui décima la population de plusieurs cantons du département de la Dordogne en 1835, 1841, 1842. L'auteur la désigne sous le nom de *suette périgourdine*.

M. Parrot traite un sujet presque neuf, malgré tout ce qui a pu être écrit sur la nature et l'origine de la suette. Il se pose en observateur impartial, ne tirant de conclusion que des faits, et des faits soumis au contrôle de la plus rigoureuse observation.

Dès le début de sa monographie, notre confrère nous paraît prouver jusqu'à l'évidence le caractère rémittent, pernicieux de la terrible affection qui en est le sujet. En désaccord, par cela même, avec M. Rayer, c'est souvent avec les propres armes de son adversaire qu'il le combat. M. Parrot, on peut le dire, a jeté un grand jour sur cette maladie jusqu'alors si ténébreuse.

Il rend hommage à l'observation trop souvent dédaignée de nos bons praticiens de province, observations qui n'ont pas peu contribué à le fixer sur la nature de cette redoutable affection. Il nous montre la suette tantôt bénigne, tantôt grave, « offrant souvent des terminaisons qui viennent déjouer les plus raisonnables prévisions. » La spontanéité de cette affection et la disparition de tout autre maladie pendant l'épidémie, sont surtout deux faits dignes de remarque.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans la relation des nombreuses observations consignées dans son livre ; nous signalerons seulement la manière lucide dont elles sont décrites : elles prouvent, à plus d'un titre, un observateur éclairé. Mais M. le docteur Parrot, si supérieur dans la description de tous les phénomènes qui constituent cette maladie; si supérieur dans le traitement qu'il trace de main de maître, avec toute l'autorité que donne la réussite, puisqu'il nous montre l'administration du sulfate de quinine toujours suivie de succès, ne se prononce pas sur la cause ; il l'indique, il met sur la voie, mais tout en faisant ses réserves. Il aurait dû, pensons-nous, ne pas craindre de conclure ; car, à notre avis, cette cause est bien évidente, et nous n'irons pas la chercher ailleurs que dans l'ouvrage de l'auteur, dont nous prendrons les propres paroles :

« Les villes du département sont mal bâties ; les bourgs et les villages sont en général mal construits; leurs rues sont mal tenues, mal pavées, mal percées, encombrées de bestiaux et salies de leurs ordures, boueuses, remplies de petits cloaques où l'eau se rassemble et croupit. La situation des maisons est vicieuse, leurs ouvertures placées contre toute règle d'hygiène, souvent contre toute règle de bon sens. Celles des métayers (colons qui cultivent à moitié) sont le plus souvent fort tristement et fort nuisiblement exposées. La plupart n'ont qu'un rez-de-chaussée avec une seule chambre, dont le niveau est presque toujours au-dessous de celui du sol. Ces chambres, qui ne sont ni planchéiées, ni dallées, n'ont pour plein-pied qu'une terre mal battue et mal unie. Les cours et les abords des maisons sont remplis de fumier et de trous pleins d'eaux stagnantes.

» Les métayers, qui composent la majeure partie des paysans, se nourrissent mal. Ils vivent de gros pain noir, de maïs, de pommes de terre et de châtaignes. Ils mangent rarement de la viande, et boivent rarement du vin. » (Page 32.)

Comment, en effet, un pays si mal doté sous le rapport hygiénique, n'aurait-il pas recélé dans son sein des germes d'épidémie, et d'épidémie à type intermittent pernicieux ? La maladie se déclarait souvent après un orage, comme à Cendrieux, orage qui facilitait les exhalaisons des miasmes putrides ; « tous ceux qui étaient frappés de mort tombaient immédiatement en pourriture. »

Les courants d'air et les vents ne peuvent-ils pas aussi contribuer à développer des épidémies dans une contrée soumise à de pareilles conditions hygiéniques? Remarquons, en effet, que, d'après ce que nous apprend M. Parrot, le vent du sud-ouest, vent qui nous vient d'Egypte, pays des maladies épidémiques et de la peste, cinq fois, dans la même année, apporte la maladie, et qu'elle disparaît un même nombre de fois par le vent du nord-est.

Remarquons encore que l'épidémie frappe plus particulièrement les habitants des campagnes, ceux qui vivent au milieu des eaux croupissantes, des fumiers entassés dans leur cour, et dont ils subissent à chaque instant les émanations ; qu'elle sévit plutôt sur la jeunesse et sur les classes aisées ; de sorte que l'auteur se demande si vieillesse, indigence et faiblesse organique ne seraient pas des préservatifs ? Oui, vieillesse, indigence et faiblesse sont des préservatifs; les sujets qui présentent ces conditions ne sont-ils pas en quelque sorte aguerris et accoutumés au mal, à l'état maladif, comme Mithridate l'était au poison? Il en est tout autrement, on le conçoit, pour la jeunesse et les classes aisées.

Nous sommes étonnés de l'hésitation de M. Parrot, qui n'ose rien conclure quant à la cause de la maladie. Le peuple, toujours prompt à se prononcer, avait raison, pensons-nous, en disant que la cause était dans l'air.

TREUILLE, D. M. P.

(1) Chacun des cours comprendra douze leçons par mois. Le prix est de 20 fr. par mois., ou 50 fr. par trimestre. — On souscrit rue Saint-André-des-Arts, 55, bureau du journal l'*Organisation*, depuis deux heures jusqu'à cinq heures.

Adjudications.

Ministère du commerce. — Samedi 11 novembre, à onze heures du matin, travaux à exécuter dans le grand carré des Champs-Elysées pour l'exposition des produits de l'industrie : charpente, couverture en zinc, serrurerie, menuiserie, peinture et vitrerie, tapisserie, pour 269,246 fr. 31 c.

Administration des tabacs. — Au ministère des finances.

27 décembre. — 3,700,000 kilog. tabac en feuilles, de Kentucky. — 75,00 idem de la Havane.

28 décembre. — Un million de kilog., idem (dits *Crossea*).

25 janvier. — 1,230,000 kilog., en feuilles, de Virginie; — 2,230,000 kilog., idem, de Maryland; — 60,000 kilog., idem, de Java; — 2,000,000 kilog. idem, de Hongrie.

Bourse. — Revue de la semaine.

Les affaires, un instant compromises par les singulières prétentions du syndicat des agents de change, ont repris quelque activité vers la fin de la semaine.

Les fonds étrangers n'ont guère offert de variations. Les obligations sardes ont éprouvé un peu de demande à cause de l'approche du tirage.

Le chemin de fer de Rouen, en bonne reprise, a entraîné avec lui celui du Havre ; et quant aux valeurs industrielles, il n'y a guère eu de mouvement que sur les zincs Vieille-Montagne, qui, après avoir éprouvé une réaction bien naturelle en égard à leur brusque hausse, paraissent devoir reconquérir au moins les mêmes prix.

Spectacles du 30 octobre.

7 h. »|» **OPÉRA** — La Jolie Fille de Gand. Guerillero.
7 h. »|» **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Demoiselles de Saint-Cyr. Brueis et Palaprat.
8 h. »|» **ITALIENS** —.
8 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Mina. Polichinelle.
6 h. »|» **ODÉON.** — Misantrope. Fausses Confidences.
6 h. 1|4 **VAUDEVILLE.** — Madame Roland.
7 h. 1|4 **VARIÉTÉS.** — Jacquot. Roquefinette. Perruquière.
7 h. »|» **GYMNASE** — Jour d'Orage. Jean Lenoir. Incompris. Jacquart.
7 h. »|» **PALAIS ROYAL.** — Paris. Brelan. Mlle Dejazet. Permission.
6 h. 3|4 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Royaume. Naufrageurs.
7 h. »|» **GAITÉ.** — Lucio.
7 h. »|» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohémiens.
7 h. »|» **CIRQUE NATIONAL** — Don Quichotte. Bouquetière.
6 h. 1|2 **COMTE.** — Ce que vaut un paysan. Les Marquises Jonas.
5 h. 1|2 **FOLIES-DRAMATIQUES.** — L'Etudiant. Vendéenne. Les Inconvénients. Barbe-Bleue.
6 h. »|» **PANTHÉON.** — Jeannie et Addelson. Époux.
6 h. »|» **DÉLASSEMENTS COMIQUES.** — Fille du Ciel.

BULLETIN AGRICOLE.

Le commerce de la viande de boucherie en France est un des plus étendus de ceux qui se rapportent à l'écoulement des denrées provenant de l'agriculture : sous le rapport de la production des engrais, son importance est vitale. Jusqu'à ce jour, le gouvernement a protégé par la prohibition ou par des tarifs équivalents à une prohibition absolue la production indigène du bétail. Deux actes récents de l'autorité semblent indiquer que le gouvernement français et le gouvernement belge regardent comme désirable l'allégement des tarifs actuels sur le bétail. Dans le traité conclu dernièrement avec la Sardaigne, il est stipulé que les bœufs paieront le droit d'entrée au poids, et non par tête, comme antérieurement : le droit ne pourra, dans aucun cas, excéder 40 fr. ; il avait été perçu jusqu'ici un droit fixe de 50 fr. par tête : c'était une prohibition qui ne protégeait rien, car les départements approvisionnés de viande de bœuf par les éleveurs sardes ne peuvent se livrer à l'élève des bêtes bovines. Une lettre que nous recevons à l'instant de Manosque (Basses-Alpes) nous donne le prix des fourrages dans ce département ; il est de 56 fr. les 500 kilog. Inutile d'ajouter qu'avec du foin à ce prix là on n'élève pas de bœufs.

De son côté, le gouvernement belge permet, depuis le mois dernier seulement, le transit sur son territoire des bœufs hollandais destinés pour la France. Nous croyons que, malgré cette facilité, peu de bœufs hollandais paraîtront sur les marchés français. On n'élève pas en Hollande à beaucoup meilleur marché qu'en France, et déjà chez nous, par suite de nos habitudes, de notre peu de goût pour la viande, dès que les bêtes de boucherie sont un peu trop nombreuses sur nos marchés, elles ne trouvent pas d'acheteurs. Nous croyons qu'au prix actuel des fourrages, les vides passagèrement causés dans nos étables par les sécheresses des années précédentes seront bientôt comblés, sans recourir au bétail étranger, dont au reste la concurrence ne nous semble point à craindre pour nos éleveurs.

Les vendanges dans le Bas-Languedoc ont donné des résultats moins fâcheux qu'on n'avait pu le craindre ; ceux qui ont attendu ont bien fait ; les vins faits les derniers sont supérieurs à ceux des mêmes crûs faits au commencement des vendanges.

Dans toute cette partie du midi, le commerce des vins est presqu'arrêté par les prétentions élevées des propriétaires. Les vins de Saint-Gilles sont en ce moment cotés, d'après le Loyd Cettois, à 16 et 17 fr. l'hectolitre.

Les vins de Saint-Georges sont de bonne qualité ; il y a récolte ordinaire : pas de prix déterminé jusqu'à présent. Lunel n'a presque rien récolté.

On a des nouvelles favorables des vignobles des environs de Béziers ; le résultat des vendanges dépasse en général les prévisions des propriétaires.

Au contraire, les vignobles des environs de Saint-Jean-d'Angely et Cognac ont eu des vendanges à-peu-près nulles.

Les vins blancs de la Charente de 1842 valent 30 fr., et les rouges 40 fr. la barrique bordelaise.

A Manosque (Basses-Alpes), les vins de 1843 valent 15 fr. l'hectolitre, prix assez élevé ; mais la récolte est faible dans toute la Basse-Provence ; il ne reste que peu de chose de la récolte de 1842.

Les huiles d'olives sont abondantes et de bonne qualité cette année en Provence. A Manosque, marché important, les huiles fines, mises dans le commerce sous le nom d'huiles d'Aix, valent, en première qualité, 187 fr. 50 c., et deuxième qualité, 175 fr. les 100 kilog.

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. ÉTAMPES.	CHARTRES.	ORLÉANS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. SAINT-QUENTIN	MANOSQUE	DOUAI.	LONS-LE-SAULN.	METZ.	MARCHÉS ÉTRANGERS. LONDRES.	BRUGES.	ANVERS.
Blé l'occid.												

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Bourges.	S-Quentin	Manosque	Besançon.
Foin. 1re.	47 49	35 »	27 »	56 »	31 »
Foin. 2e.	44 46	» »	» »	» »	20 »
Luzerne.	45 43	» »	» »	» »	[illegible]

1.re ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 92. MARDI 31 OCTOBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem^ts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 30 OCTOBRE.

Conditions du gouvernement de la France.

Rien n'était plus légitime que l'attitude de résistance prise par le Gouvernement dans les premières années qui ont suivi la révolution de 1830. Le trouble profond amené par toute subversion subite, l'effervescence des passions, la brutalité des moyens mis en jeu par les adversaires du Pouvoir, leur ignorance incroyable de toute voie véritable d'amélioration et du but réel à atteindre, tout cela ne permettait pas aux novateurs de prendre rang à la tête de la nation. Un temps d'arrêt était nécessaire pour ramener le calme dans les esprits, et permettre d'étudier les questions nouvelles qui se présentaient, et auxquelles bien peu de personnes étaient prêtes à répondre, même d'une manière passable. De quoi s'agissait-il, en effet? Comme le public commence à le comprendre depuis trois ou quatre ans : de l'organisation du travail. Qui, de 1831 à 1837, le savait? une imperceptible minorité dans la nation, avouez-le. Le Gouvernement et la Bourgeoisie ont conséquemment eu raison de se défendre contre des partis aveugles et violents, qui n'auraient su faire qu'un mauvais usage du pouvoir.

Mais les temps ne sont plus les mêmes. Le calme a reparu, les esprits se sont éclairés, et cependant non-seulement on ne s'arrête pas dans l'emploi des purs moyens de force, mais encore on s'y enfonce chaque jour davantage : on abandonne, non plus par peur, mais à bon escient, et en raisonnant tout à l'aise les principes régénérateurs de la Révolution. De ce qui a été une nécessité temporaire on veut faire un état permanent. A son tour, le Gouvernement devient aveugle, et cet aveuglement peut le conduire à sa perte.

Des principaux Etats européens, aucun plus que la France n'est facile en ce moment à gouverner et à diriger, parce que c'est celui où le champ de l'avenir est le plus éclairé. Il est ridicule de parler de la légèreté, des contradictions de l'esprit français : ce ne sont des difficultés que pour les esprits médiocres, qui, ayant envahi le pouvoir sans avoir aucune idée grande, se heurtent aux petits obstacles.

Le sol de la France a été profondément labouré par la Révolution, qui en a extirpé le principe fatal de la caste, et y a implanté en réalité le dogme de l'égalité native des hommes entre eux, comme membres de la même famille humaine. Partout ailleurs en Europe, ce préjugé élève entre les diverses classes de la société une barrière difficile à franchir, et soutient des institutions mal appropriées à la destinée des temps modernes.

En outre les principaux Etats sont placés dans des situations fausses. L'Angleterre est rongée par la misère, menacée par l'Irlande, entraînée par les nécessités fatales d'un commerce exorbitant; l'Espagne est folle de guerres civiles; l'Allemagne est composée de nationalités encore mal agencées entre elles; la Russie est esclave.

En France, où existe une nationalité compacte, aucune division trop profonde, aucun intérêt trop exclusif ne sépare les classes; la population est active, et malgré son impatience elle sait rester calme : par son intelligence libérale, par ses désirs, par ce qu'elle connaît déjà de l'avenir qu'elle pressent, on peut dire hardiment que c'est la population la plus avancée de l'univers : aucune nation n'est comme nous plus débarrassée des langes du passé, plus familiarisée déjà par la pensée avec les merveilles de l'avenir, plus disposée à dévouer toute son activité à leur avènement.

Dans cette position, le devoir de notre Gouvernement serait de reprendre et de continuer pacifiquement l'œuvre de 1789. O'Connell lui donne un exemple admirable. Jusqu'ici les peuples opprimés n'ont eu recours pour s'affranchir qu'aux conspirations et aux insurrections : O'Connell est le premier chef d'une nation opprimée qui tente d'arriver au même but sans violence et sans effusion de sang. Eh bien! ne peut-on aussi arriver à affranchir le prolétariat par des moyens pacifiques? Si on n'y réussit pas, du moins ne peut-on l'essayer? Et le gouvernement l'essaye-t-il? Pas le moins du monde. Il emploiera 300 millions pour des fortifications nouvelles que personne n'avait osé exécuter avant lui, 50 millions pour des prisons également nouvelles, encore des millions pour l'augmentation de la gendarmerie et des juges, encore des millions pour l'armée, mais pas un seul million pour de grandes expériences sociales, soit d'atelier de travail dans les villes, soit de colonies agricoles dans les campagnes, soit de toute autre constitution destinée à assurer, à favoriser le travail de la majorité de la nation, des prolétaires.

On a eu peur du peuple de Paris. Qu'a-t-on fait pour le gagner? A-t-on cherché à mériter son affection? Qui oserait le dire? On a voulu seulement l'intimider. Des corps-de-garde et des bastilles, voilà tout ce qu'on lui a donné. Et cependant, sur ces 4 à 500 millions si mal employés en moyens de pure répression, qu'on en eût détaché seulement la moitié pour des œuvres véritablement favorables au peuple, que serait-il arrivé? Avec la masse énorme de 250 à 300 millions, combien eût-on pu fonder dans Paris et aux environs de Paris d'ateliers de secours, de travail ou de retraite, de colonies agricoles, de fermes d'asile, etc., etc.; et, une fois lancé dans cette voie, on aurait eu plus de confiance en soi-même, et tout dans l'administration intérieure et extérieure du pays se serait ressenti de cette heureuse impulsion qui aurait porté le Pouvoir à gouverner en vue du bien-être de toutes les classes, et particulièrement des classes les moins favorisées par la fortune.

Croit-on le peuple si ingrat qu'il eût reçu tous ces dons sans en concevoir une profonde reconnaissance pour la dynastie nouvelle? Ah! vous vous seriez créé dans le cœur de ces hommes, de ces femmes, de ces enfants une citadelle vivante de reconnaissance et d'amour, qui eût entouré et élevé le trône au-dessus de toute atteinte; et le jour où la mort nous aurait privés du premier roi de la dynastie nouvelle, au lieu de courir aux canons et de tenir la mèche allumée, vous auriez pu ouvrir avec confiance, à grandes portes, le château des Tuileries, et le peuple y aurait salué avec enthousiasme son jeune roi. C'est dans cette pensée consolante que le vieux roi aurait pu s'endormir tranquillement du mystérieux sommeil.

Le Gouvernement faillira complètement à sa mission s'il persiste dans son système de compression et d'inaction. Il semble n'avoir d'activité que pour élever des citadelles et des prisons, ou former des armées; et cependant le pays est tranquille, le pays n'aspire qu'à la paix et cherche à perfectionner pacifiquement l'ordre social. Le Gouvernement, on peut le dire, est en arrière du pays au lieu d'être en avant, et même il fait tous ses efforts pour l'arrêter et l'attarder dans la voie du progrès régulier; en suscitant des obstacles au développement national, il prépare des révolutions, tout aussi bien que les exaltés du parti radical.

Et cependant nous espérons peu que le Pouvoir s'éclaire; aussi doit-on s'efforcer sans cesse de donner plus de force et d'intensité aux instincts généreux qui animent le pays, mais qui ont besoin d'être eux-mêmes développés, soutenus, excités. Une excitation pacifique, un enseignement aussi élevé que possible, voilà ce qu'il faut opposer sans relâche aux efforts immobilistes ou rétrogrades de l'administration. Malheur au pays s'il continue de s'abandonner à une molle insouciance quand le temps est venu de penser et d'agir fortement.

Un changement grave se prépare dans le ministère. M. Villemain, ministre de l'instruction publique, ne se trouvant pas assez soutenu contre les envahissements du clergé ni par ses collègues, ni par de hautes influences, est près de se retirer. M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, a seul appuyé M. Villemain dans le conseil, et l'accompagnerait probablement dans sa retraite. M. Villemain a eu hier une longue conférence avec M. Martin (du Nord), garde-des-sceaux, qui, comme on le sait, de tous les ministres est le plus ardent soutien du clergé.

Le choix très difficile, aux conditions qui seront faites, des successeurs des deux ministres démissionnaires, est le seul obstacle qui suspende la conclusion de cette crise ministérielle.

Une autre crise ministérielle aura lieu dès les premiers jours de la session. Aussitôt après le vote du budget, la dotation de M. le duc de Nemours sera proposée aux Chambres, et le ministère est décidé à en faire une question de cabinet; il se retirerait tout entier devant un vote contraire de la Chambre, et tous ses membres se sont engagés à ne point faire partie de l'administration qui succéderait à celle du 29 octobre. MM. Teste et Duchâtel, dont on doutait, ont pris le même engagement que leurs collègues.

La *Patrie* pense que la lutte engagée avec les conseils municipaux n'est qu'un moyen de préparer des prétextes pour demander à la session prochaine la révision de la loi municipale actuelle. Le ministère appuyerait cette demande sur l'impossibilité d'administrer le pays avec des assemblées locales qui résistent au pouvoir central. Il proposerait donc la suppression du principe électif dans l'administration de la commune. La *Patrie* croit que l'obstination du ministère prouve suffisamment que c'est bien là qu'on en veut venir. Mais, ajoute ce journal, ne serait-ce pas une atteinte portée au contrat consenti après 1830, dans lequel il fut expressément stipulé que des libertés seraient accordées aux départements et aux communes? Ne serait-ce pas, par conséquent, nous faire rétrograder jusqu'au régime de la restauration?

Le ministère du 29 octobre avait, en effet, résolu de pousser jusqu'à une pareille extrémité le conflit avec les municipalités. Ce qui pourrait arriver de plus heureux c'est que ce ministère fût désorganisé et dissout avant qu'il pût réaliser des projets aussi hostiles aux intérêts communaux. Nous ne pensons pas d'ailleurs que la chambre voulût prêter les mains à de pareils projets. Ce n'est pas en détruisant la liberté des communes qu'on pourra les rattacher plus intimement au pouvoir central. D'ailleurs, ce pouvoir électif général, représenté par la Chambre des députés, consentirait-il jamais à tuer le pouvoir électif local? N'est-il pas plus probable que la représentation nationale et les municipalités, sentant qu'il ont une commune origine, seraient portées à se soutenir mutuellement?

Nous croyons donc qu'il n'y a qu'une issue possible à ce conflit déplorable entre l'Etat et les conseils municipaux; c'est que l'Etat, en sa qualité de tuteur, traite avec plus de bienveillance et de ménagement ses pupilles, et ne leur impose pas des maires qui leur soient antipathiques. Il faut que le ministère en prenne son parti : s'il a manqué de tact

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Revue musicale.

THÉATRE-ITALIEN. — *Belisario.* — DONIZETTI.

Mardi dernier, une assemblée nombreuse et empressée garnissait la salle des Italiens. Il y avait, ce soir-là, double attrait. Le début d'un artiste renommé, et la première représentation d'un opéra qui passe en Italie pour un des meilleurs ouvrages du compositeur fécond dont les œuvres occupent aujourd'hui toutes les grandes scènes lyriques de l'Europe, et sur le talent duquel s'appuient simultanément les entreprises théâtrales de Naples, de Milan, de Paris et de Vienne. Le *Belisario* de Donizetti n'est point une œuvre nouvelle. Depuis neuf ans, le dilettantisme transalpin l'a décoré du titre pompeux de chef-d'œuvre. Malheureusement, nous avons appris à connaître la valeur actuelle de cette qualification en Italie, et bien que le public parisien ait souvent fait preuve d'une grande indulgence pour des ouvrages qui ne s'élevaient pas au-dessus de l'honnête médiocrité, il a dû plus d'une fois casser les arrêts dictés par l'enthousiasme facile des Italiens, et faire descendre de leur piédestal usurpé des œuvres uniquement faites au point de vue de la distraction passagère d'une foule oisive et ennuyée. Tel aura été le sort du *Belisario* de M. Donizetti. Le public, alléché par la réputation de l'ouvrage, et ...

Après quelques accords destinés à commander l'attention, l'ouverture débute par une marche funèbre courte, d'un bon caractère, d'un bel effet : et dont l'économie d'instrumentation ne saurait être trop louée. Mais là s'arrête, pour l'ouverture du moins, l'effort intellectuel du compositeur, et il attaque de suite un allegro des plus bouffons, dont la première idée fera un *été* passable, et la seconde pourra fournir, en l'arrangeant en 6/8, une *poule* médiocre, ces deux choses liées et mélangées avec un *crescendo* banal.

Au lever du rideau, le chœur chante les louanges de Bélisaire vainqueur, dont le triomphe s'apprête. Ce chœur accompagne une marche des instruments à vent de l'orchestre, qui rappelle dans quelques passages l'entrée d'*Otello*. Suit un *allegro* de facture bien conduit, mais qui, par son caractère, serait mieux placé dans un *opera buffa*. Comme il s'agit de joie en ce moment, ne chicanons pas trop; nous aurons mieux à dire plus tard. C'est Irène, la fille de Bélisaire, qui se réjouit du retour de son père. La cavatine : *La man' terribile del vincitor*, bien chantée par Mlle Nissen, est... c'est une cavatine italienne.

Irène est remplacée sur la scène par Antonine, l'épouse de Bélisaire, qui vient, avec un officier du palais, ourdir une trame contre le triomphateur. La haine d'Antonine pour son époux a pour cause la perte d'un fils dont elle sait que Bélisaire a ordonné la mort. C'est l'esclave chargé de cette exécution qui, au lit de mort, lui a dévoilé ce fait, en lui annon-... *della gloria*, est plein de franchise et d'élan.

Après ce duo, l'officier complice d'Antonine vient arrêter Bélisaire, au nom de l'empereur; puis, suit immédiatement la scène du jugement qui termine le premier acte. Cette scène débute par un chœur d'un très beau caractère qui nous a rappelé le style de l'*Anna Bolena*, cet excellent ouvrage de Donizetti, dont nous appelons tous les ans la reprise, autant dans l'intérêt des jouissances du public que dans celui de la réputation de son auteur, qui risque à la longue d'être compromise par des ouvrages comme *Parisina*, *Roberto*, *Lucrezia* et *Belisario*. Ceux qui aiment et estiment le talent de M. Donizetti, et nous sommes de ce nombre, trouveront dans la reprise d'*Anna Bolena* de puissants arguments pour combattre les imputations de médiocrité que beaucoup de ses ouvrages n'ont que trop motivées.

Bélisaire paraît devant ses juges. On l'accuse de haute trahison; on produit une lettre de lui à Antonine, dans laquelle le projet de soulever les troupes et d'usurper la couronne est exposé. Bélisaire reconnaît sa lettre; mais tout ce qui a trait à la conspiration a été ajouté par une main perfide. Antonine seule pourra faire connaître la vérité. Antonine, interrogée, confirme l'accusation. Bélisaire flétrit la conduite dénaturée d'une femme qui oublie à-la-fois qu'elle est épouse et mère. Antonine répond en rappelant le meurtre de son fils. A cette révélation publique, Bélisaire, atterré, demande à s'expliquer. Il raconte qu'il a vu en

n portant son choix sur des personnes que repoussent les conseils municipaux, il ne doit pas craindre de le confesser, en choisissant d'autres personnes qui lui sont indiquées par le vœu des majorités. Les ministres du 29 octobre disent peut-être qu'en se rétractant ainsi ils déconsidèrent le pouvoir. Eh! bon Dieu! depuis trois ans qu'ils sont aux affaires, toute leur conduite, au dedans et au dehors, n'a-t-elle pas eu pour effet de rapetisser, de déconsidérer le pouvoir?

Il faut opter entre cet inconvénient et le danger bien plus grand, selon nous, qui est signalé par la *Patrie*, le danger de remettre en question le contrat synallagmatique de 1830, d'attaquer le principe même de l'élection municipale, et de s'exposer en définitive à un débat devant les chambres.

La *Presse* explique, dans un long article sur l'Irlande, l'hésitation du ministère tory et d'O'Connell. Le premier voit dans le rappel un instrument de mort pour la force britannique, qui serait réduite par une séparation avec l'Irlande à la minime proportion d'une puissance de deuxième ordre. Il ne sait quel moyen prendre pour conserver l'union. Le second craint de faire un pas en avant et d'engager par là un conflit dans lequel les rappeleurs auraient nécessairement le dessous, l'Angleterre ayant une force matérielle bien supérieure à la leur. La *Presse* trouve tout naturel, l'union avec l'Angleterre étant chez elle la principale cause des maux de l'Irlande, qu'O'Connell cherche le remède à ces maux dans une séparation.

Le *National* poursuit son honorable croisade contre les fraudes du commerce; il accuse l'administration d'avoir été la cause du plombage des thés, en autorisant la vente en France de ceux qui furent sauvés du naufrage de *la Reliance*.

Ces thés n'ayant acquitté qu'un droit de 15 cent., au lieu de 4 fr. 75, et non de 75 cent., comme le dit le *National*, et la quantité introduite étant de 200,000 livres, il en résulte une perte de 700,000 francs pour le Trésor, dont a seul profité l'armateur anglais. Ainsi on a sacrifié les intérêts du Trésor à ceux du propriétaire de *la Reliance*, et la conséquence de cette première faute a été l'infâme préparation de ces thés au chromate de plomb.

Le *National*, suivant la marche ouverte par la Presse, attaque l'agiotage; il attribue les mesures projetées par le gouvernement contre la coulisse à l'influence d'un riche spéculateur qui aurait eu le dessous dans une récente lutte contre celle-ci.

Ce journal s'élève contre la tolérance des marchés à terme déclarés nuls de plein droit par un arrêt récent de la cour royale. Il pense que les mesures restrictives demandées par le syndicat des agents de change ne sont qu'un prétexte pour concentrer entre les mains de ces derniers tous les marchés à terme et pour éviter qu'une nouvelle occasion se présente d'appeler les tribunaux civils à s'immiscer dans leurs opérations illicites.

Le *Courrier français*, à propos de l'anniversaire du 29 octobre, déclare que le ministère Guizot est un obstacle à tout progrès matériel et politique, et il engage l'opposition à s'entendre pour renverser le cabinet dans la discussion de l'adresse, lors de la prochaine réunion des chambres.

Le *Courrier* accuse le cabinet de céder lâchement aux exigences du clergé. Cette feuille caractérise ainsi M. le ministre de l'instruction publique: « Conservateur par ambition, voltairien par vanité, catholique par peur, quelquefois libéral par esprit de rhéteur, M. Villemain obéit aux tendances de ses collègues, tantôt par légèreté, tantôt par complaisance, tantôt par nécessité, toujours par faiblesse. »

Ce jugement nous paraît sévère. M. Villemain a fait preuve sans doute de faiblesse en plusieurs circonstances; mais il est vrai de dire que ce ministre est mal soutenu par ses collègues dans la lutte de l'Université contre le clergé.

La *France* défend le parti légitimiste; elle trace un sombre tableau des crimes et des maux de la révolution, et déclare qu'après tant de désastres la restauration fut un bienfait. Si les amis du gouvernement actuel étaient de bonne foi, dit la *France*, ils avoueraient qu'ils n'ont fait que continuer la restauration, mais avec les bastilles en perspective, avec les états de siége pour pallier la souveraineté du peuple écrite dans la Charte.

Il y a du vrai dans ce que dit la feuille légitimiste, mais qui veut trop prouver ne prouve rien. Quoi qu'en dise la *France*, toutes les fautes de la restauration ne sont pas du fait de ses adversaires. M. de Polignac et ses amis n'étaient pas, que nous sachions, les ennemis de la royauté d'alors, et ils s'entendaient malheureusement très bien avec le roi Charles X.

La *Réforme* répond, dans son numéro d'hier, à l'article de M. de Lamartine sur la Convention et la Constituante. D'après la *Réforme*, la révolution de 89 trouvait l'unité politique dans la royauté absolue, l'unité économique dans les jurandes, l'unité religieuse dans l'étouffement des consciences. Que fit-elle? se demande ce journal. Elle fonda l'équilibre des pouvoirs, elle décréta la concurrence anarchique, elle prépara l'athéisme de la loi, tandis qu'elle aurait dû constituer l'unité de tous, remplacer le pouvoir absolu par le gouvernement des assemblées, les jurandes par l'association, et le despotisme religieux par le sentiment élevé de la divinité.

Nous croyons que la *Réforme* est injuste, voire même ingrate, envers 89.

Correspondance de la Démocratie pacifique.

Irlande.

Nous recevons d'un Irlandais, qui paraît connaître fort bien l'état et les affaires de son pays, la réponse suivante aux objections qui nous ont été adressées relativement à ce que nous avions dit de la langue parlée en Irlande:

Hyères, 27 octobre 1843.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de vous adresser quelques observations qui me paraissent propres à éclairer le public sur une question débattue entre vous et l'auteur d'une lettre signée D., insérée dans votre journal du 23 octobre. Il n'est pas vrai, comme le dit votre correspondant, qu'il n'y ait, en Irlande, que quelques paysans limitrophes de la barbarie qui parlent l'irlandais, dialecte celtique. On peut affirmer, au contraire, que les cinq neuvièmes de la population irlandaise ne connaissent point d'autre idiome que celui-là. Sur les quatre provinces Leinster, Munster, Connaught et Ulster, qui composent l'Irlande, il n'y en a qu'une où la langue anglaise soit généralement parlée, à la presque exclusion de la langue irlandaise: c'est la province de Leinster, qui est située vis-à-vis des côtes anglaises; au-delà, on parle l'irlandais; et même, dans la province de Leinster, il y a un comté dans lequel moitié de la population ne parle qu'irlandais, tandis que le reste se sert de l'irlandais aussi bien que de l'anglais.

Il n'est pas vrai que les prêtres ne confessent qu'en saxon.—Votre correspondant veut dire sans doute en anglais, car la langue saxonne n'existe plus ni en Irlande ni en Angleterre. — Dans les deux provinces de Connaught et de Munster, il est absolument nécessaire que l'aspirant aux ordres sacrés sache l'irlandais, et même les sermons ne s'y font ordinairement que dans cet idiome. Il en est de même dans la plus grande partie de la province d'Ulster et dans une petite partie du Leinster.

On ne peut admettre, après cela, que c'est dans les montagnes qu'on ne parle qu'irlandais; car les montagnes qui traversent la partie méridionale de l'île, dans le comté de Wicklow, ne renferment aucun habitant qui sache parler le celte. Votre correspondant est encore dans l'erreur sur ce point.

Il dit de plus que la langue irlandaise ne s'imprime pas, ne s'écrit pas. — Comment! on a des Bibles en langue irlandaise, distribuées dans tout le pays par les évangéliques d'Angleterre; on a un professeur de langue irlandaise dans le collége royal de Maynooth, collége soutenu par le gouvernement anglais; on a un professeur de langue irlandaise à l'Université protestante de Dublin et vous pourriez croire que la langue irlandaise ne s'écrit pas, ne s'imprime pas! N'a-t-on pas lu dans les journaux d'Angleterre et dans le journal de Galignani que l'archevêque de Tuam s'est occupé, depuis peu, à traduire en vers irlandais un des premiers poëtes de l'antiquité? N'ai-je pas tenu moi-même entre mes mains un grand nombre de livres, grammaires, catéchismes, livres de prières, histoires, etc., imprimés dans cette langue?

Soyez assuré, monsieur le rédacteur, que votre correspondant n'a jamais vu l'Irlande et ne la connaît que d'après les rapports des personnes qui n'ont pas visité cette île ou qui n'ont pas voulu la représenter telle qu'elle est. Je dois cette déclaration à cet amour de la vérité dont votre correspondant lui-même se dit animé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très obéissant et très obligé serviteur,

Francis S.....

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE.

Cinquième et dernière séance. — 30 *octobre* 1843.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro du 28 octobre, le conseil général de la Seine a continué dans sa séance de samedi dernier la discussion sur le vote des articles du budget des dépenses du département, et notamment en ce qui concerne les routes et les chemins vicinaux.

La récapitulation des articles des dépenses facultatives ayant donné un total plus élevé que celui des ressources affectées à cette nature de dépenses, une longue discussion s'est engagée sur la question de savoir si on arrêterait la deuxième section du budget en déficit, ou bien si on retrancherait des dépenses de cette section plusieurs articles. Tels sont ceux concernant les frais de la prison de St.-Lazare ou du dépôt de mendicité de Villers-Cotterets, attendu que ces dépenses, absolument obligatoires, n'auraient dû être admises que dans la première section, dont les ressources, quoique également insuffisantes, peuvent être augmentées par le ministère au moyen d'une plus forte allocation accordée sur ce qu'on appelle le fonds commun.

Un membre du conseil a proposé, pour couvrir ce déficit de la deuxième section, de retrancher un article de 52,000 fr. affecté au paiement d'une dette envers la Liste civile; il a fait valoir que cette somme n'est due qu'en vertu d'une condamnation en première instance, qu'elle n'est pas encore liquide et qu'elle n'est pas immédiatement exigible. Cette proposition ayant été acceptée, l'équilibre entre les recettes et les dépenses facultatives du budget a pu être rétabli, en retranchant toutefois aussi certaines dépenses relatives aux routes.

Dans la séance de ce soir, 30 octobre, le conseil a émis un vœu en faveur de la réforme postale.

Délibération relative à la répartion des contributions foncières, à une meilleure assiette de l'impôt des portes et fenêtres, à une appréciation moins rigoureuse des valeurs mobilières pour l'impôt des patentes et à une classification mieux étudiée des industries.

Rapport sur les modifications proposées par le ministre aux plans adoptés pour la restauration ou la reconstruction du Palais-de-Justice. Une longue délibération, qui motive le rejet de cette proposition, a été prise à l'unanimité par le conseil.

Rapport sur une délibération des conseils d'arrondissement de Saint-Denis et de Sceaux, qui demandent que les membres du conseil municipal de la ville de Paris ne fassent plus partie du conseil général de la Seine, et qu'il y ait incompatibilité entre ces deux fonctions. Le conseil général prend une déclaration par laquelle il déclare ne devoir pas appuyer ce vœu.

Rapport et délibération sur un grand nombre de vœux des communes et du conseil d'arrondissement de Saint-Denis.

Le conseil renvoie au ministre, pour être étudié concurremment avec le projet de M. Baude, un projet de chemin de fer circulaire autour de Paris présenté par M. le marquis de Jouffroy.

Examen de plusieurs pétitions adressées au conseil par des particuliers. Discussion relative à une de ces pétitions qui demande la suppression de la rétribution universitaire.

Le terme légal des séances du conseil finissant à minuit, et le conseil n'ayant pas terminé ses travaux, il y aura ce soir une seconde séance qui se prolongera bien avant dans la nuit. A six heures et demie le conseil n'avait pas pu encore émettre la plupart de ses vœux.

Comment ces faits, si souvent renouvelés, ne prouvent-ils pas à l'administration supérieure l'impossibilité matérielle dans laquelle se trouve le conseil du département de la Seine de satisfaire à son mandat dans l'espace de quinze jours? Le conseil n'a pu tenir, comme nous l'avons vu, que cinq séances générales.

Quand les besoins sont aussi évidents et que l'administration supérieure ne fait rien pour y satisfaire, on est bien forcé d'admettre de sa part mauvaise volonté.

Que le conseil de la Seine ne compte donc que sur sa propre énergie qu'il sache parler et vouloir.

M. Ferrari nous prie de publier la protestation suivante:

Monsieur le rédacteur,

Par une exception unique aux coutumes universitaires, je me vois exclu de l'enseignement à l'instant même où je viens d'acquérir le droit d'y entrer par titre d'agrégé de l'Université.

Aucun grief ne peut subsister à mon égard. J'ai pris part au concours par autorisation de M. le ministre. Dans le concours, mes opinions, loin d'être jugées incompatibles avec l'enseignement, ont été approuvées à l'unanimité par le jury. Le ministre a signé la nomination proposée par mes juges. Mon installation a été proposée au conseil royal par M. le président du concours. L'acte qui m'interdit les fonctions de mon grade est donc complètement arbitraire.

C'est la seconde fois que M. Villemain m'ôte la parole dans l'Université. L'année dernière il fermait mon cours de Strasbourg à poste courante, d'après une calomnie des journaux religieux; aujourd'hui il prolonge ma suspension pour céder aux injonctions des feuilles ultra-catholiques. L'année dernière il promettait de me réintégrer dans une chaire, et je n'étais pas encore agrégé. Aujourd'hui que je le suis, il revient sur sa promesse et me livre à ses propres ennemis. Je me borne, monsieur le rédacteur, à vous signaler ces faits, et je m'adresse à votre obligeance afin de constater ma protestation contre un acte que je ne pourrais souffrir en silence sans paraître accepter les diffamations quotidiennes dont je suis l'objet.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, etc. FERRARI.

Nouvelles d'Espagne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 28 octobre.

Le feu continue à Girone; la tour Saint-Jean a été démolie, et la batterie ensevelie sous les décombres.

Martell, qui s'intitule commandant du Lampourdan, est rentré hier à Figuières, sans avoir réussi à augmenter ses forces.

Perpignan, 29 octobre.

Le 24, à Barcelone, les batteries des insurgés ont envoyé 400 projectiles à Gracia, à Sanz, au Clot et à Barcelonnette. Montjuich et la citadelle les ont fait taire. Depuis le 25, les feux d'artillerie ont cessé entre la ville et les forts; la fusillade a continué sur différents points. Deux bateaux à vapeur de guerre sont envoyés à Tarragone pour chercher des troupes.

Madrid, 26 octobre.

Le congrès a été constitué provisoirement le 20; le bureau provisoire a été conservé.

Le gouvernement a présenté le même jour aux chambres un acte pour demander que la reine soit déclarée majeure; il a été renvoyé sur-le-champ aux bureaux pour la nomination des commissions.

Bayonne, le 30 octobre.

Le sénat et le congrès ont nommé, le 27, les commissions pour l'examen de la déclaration de majorité de la reine; elles sont parlementaires.

Les insurgés de Saragosse ont demandé, le 25, que les hostilités soient suspendues jusqu'à la réponse du gouvernement aux propositions de soumission qu'ils ont faites le 23.

Trema Bizanzio, qui ferait plus d'effet si Corelli devait à la nature la moitié de ce qu'il doit à son talent. La deuxième scène est remplie par le duo: *O tu che dell' eterna e orribil' notte.* C'est un des morceaux les plus dramatiques et les mieux sentis que Donizetti ait écrits, notamment les deux premières parties, et par-dessus tout la première, qui, comme mélodie et comme instrumentation, rappelle la manière riche et abondante de Rossini. Il est fâcheux que la gradation soit ainsi en sens inverse de ce qu'elle devrait être pour l'effet. Ce duo est remarquablement chanté par Fornasari et Mlle Nissen.

Le troisième acte sera rapidement résumé. Bélisaire chemine péniblement, appuyé sur sa fille, vers la terre d'exil. Il rencontre en route une armée de Barbares, qui, sous la conduite d'*Alamiro*, vient envahir l'empire et fondre sur Byzance. Il s'indigne de l'abus fait de son nom par *Alamiro* pour entreprendre une guerre injuste contre sa patrie, et il repousse le jeune guerrier qui veut embrasser ses genoux. Une courte explication amène la découverte qu'*Alamiro* est cet enfant dont Bélisaire avait ordonné la mort. Le fils renonce à une vengeance que rejette le père, et tous deux retournent vers Byzance pour enflammer et seconder le courage des Grecs. Les Barbares sont repoussés, mais Bélisaire tombe, mortellement atteint d'une flèche qu'un ennemi a décochée

l'ouverture offre un fragment, et dont nous avons fait l'éloge. Quant à l'*aria disperata* d'Antonine, *Egli è Spento*, il nous semble avoir entendu déjà plusieurs fois presque les mêmes paroles et à peu de choses près la même musique.

Peut-être trouvera-t-on, après avoir lu l'analyse qui précède, que notre premier jugement est trop sévère, et l'on dira qu'en somme un opéra qui renferme trois ou quatre beaux passages et autant de morceaux recommandables, n'est déjà point tant à mépriser, et qu'une semblable production n'est pas de nature à compromettre la réputation d'un auteur. Pour nous, il n'y a rien de contradictoire entre notre jugement général et nos appréciations de détail.

Il y a de beaux fragments dans le *Belisario* de M. Donizetti, cela est vrai, mais en somme c'est un détestable opéra. Un opéra n'est point une simple collection de morceaux dont on puisse à volonté négliger les uns et admirer les autres; c'est un tout dont les différentes parties doivent se prêter un mutuel et harmonieux secours. Que dans un album il y ait des pages de divers mérites, de différents caractères, depuis le difforme jusqu'au beau, depuis la caricature jusqu'au dessin de Proud'hon, l'album n'en pourra pas moins avoir un grand prix; mais quand le même pêle-mêle se rencontre dans un tableau, il cesse...

tendre jusqu'à présent. Aux dons les plus riches de la nature, il joint, jeune encore, les ressources d'un talent consciencieux et déjà très développé. Des trois artistes nouveaux que la troupe italienne s'est adjoints cette année, Fornasari est pour nous le plus précieux. Salvi est un chanteur plus parfait, moins inégal, mais Salvi est à l'apogée de son talent, tandis que Fornasari a encore une longue route à parcourir avant d'arriver à tirer de ses magnifiques moyens tout le parti possible. Ce qui nous donne une haute idée de l'intelligence et de l'avenir de cet artiste, c'est que, au lieu d'abuser de la puissance de sa voix pour demander à la surprise de l'oreille des succès faciles, il cherche principalement à toucher, à émouvoir, et qu'il subordonne toujours la force au charme. Il dispose librement de deux octaves au moins, de *fa* en *fa*; sa voix, merveilleusement assouplie, est tour à tour douce ou puissante, tendre ou terrible; elle est d'une parfaite égalité dans toute l'étendue de l'échelle et il la dirige à son gré sans aucun effort apparent. Nous espérons que l'administration aura passé un long bail avec cet artiste, que le public aimera et appréciera davantage de jour en jour. La principale chose contre laquelle il ait à se tenir soigneusement en garde est sa tendance à chanter bas qui se manifeste notamment au début des

Le général Senosiaia a écrit, le 23, qu'il espérait que Léon se rendrait le lendemain.

IRLANDE.

Le 27, dans l'après-midi, on a embarqué à la Tour de Londres pour l'Irlande mille mousquets à percussion avec leurs baïonnettes.

— L'archevêque catholique de Cashell vient d'adresser à M. O'Connell une lettre dans laquelle il lui témoigne la plus vive sympathie pour la position que lui ont faite les poursuites du gouvernement. Le prélat déclare dans cette lettre que jusqu'à présent il avait vécu éloigné du mouvement politique, mais que les événements récents l'ont déterminé à sortir de cette indifférence et à s'identifier pleinement avec les amis de l'Irlande qui désirent obtenir le rétablissement de son parlement national. Il ajoute qu'il n'a cessé d'offrir ses prières ardentes à Dieu, et qu'il les lui adressera encore en faveur d'une cause aussi juste. Enfin, il remet 3 liv. st. à M. O'Connell et le prie de le proposer comme membre de l'association du rappel.

— Des prières publiques sont adressées au ciel dans toutes les paroisses d'Irlande pour le remercier d'avoir frappé le gouvernement anglais de démence (*sic*). Elles se terminent ainsi : « Puissent les amis de la liberté n'avoir jamais affaire qu'à Peel, Sugden, Wellington et compagnie. Les premiers fruits de leur hostilité ont été un versement de 2,284 liv. st. sur l'autel de Conciliation-Hall, et l'adhésion de M. S. O'Brien. »

— Le *Dublin Evening-Post* dit avoir quelque raison de croire que le gouvernement, à l'approche de la onzième heure, réfléchira, examinera sa politique, et pèsera bien l'opportunité de ses poursuites dans les circonstances actuelles. Le lord Cloneury affirme, dans une lettre qu'il adresse au *Morning-Chronicle*, qu'ayant voyagé dans toute la France, il a pu se convaincre qu'il existe plus de misère dans certaines rues de Dublin que dans la France entière.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid du 23 nous annoncent que l'affaire entre le général Narvaez et le comte de Las Navas s'était arrangée à la satisfaction générale. Le désir de conserver l'union entre les deux fractions du parti parlementaire a fait adopter la résolution d'avoir pour vice-présidents et secrétaires de la chambre des députés deux exaltés et deux modérés. Quant à la présidence, elle paraît définitivement acquise à M. Olozaga.

— On croit que le général Concha n'ouvrira pas les hostilités contre Saragosse avant le 25 ; il veut laisser le temps de la réflexion aux insurgés.

— On lit dans le *Phare des Pyrénées*, du 27 octobre :

« Les insurgés de Barcelone ont fait, le 21, une sortie dans la direction du village de Sanz; ils ont été repoussés par la cavalerie et forcés de rentrer dans la place. Les insurgés ont dirigé un feu d'artillerie sur le faubourg de Gracia, ce qui a provoqué, de la part de la citadelle et de Monjuich, de vigoureuses représailles. Ces deux forts ont envoyé sur les points fortifiés et occupés par les centralistes un grand nombre de boulets et de grenades. On assure que le général Sanz avait donné l'ordre au gouverneur de Monjuich de détruire l'hôtel des Monnaies de Barcelone, afin d'ôter aux insurgés les ressources qu'ils tirent de cet établissement. »

— Suivant le *Constitucional*, Barcelone avait reçu, le 22, 824 boulets, 372 grenades, et bon nombre de bombes. Cependant le peuple parcourait les rues à la suite d'une musique exécutant des airs patriotiques, et se ralliait à un drapeau sur lequel on lisait : *La junte centrale ou la mort!*

— La *Verdad*, organe du gouvernement de Madrid, annonce que les troupes assiégeantes sont sans cesse renforcées par de nombreux gardes nationaux des localités voisines. Hier matin, les assiégés ayant tenté une sortie, ont été repoussés avec perte.

— On écrit de Perpignan, le 26 octobre, à l'*Emancipation* de Toulouse :

« Les dernières nouvelles reçues de Girone et de Figuières font présumer que les hostilités vont recommencer entre le général Prim et les insurgés. »

ALLEMAGNE.

Nous sommes habitués à voir les mêmes journaux allemands révoquer en doute le lendemain ce qu'ils ont affirmé la veille. C'est ainsi qu'ils parlent depuis long-temps d'un envoi de troupes autrichiennes dans les Etats Romains, sauf à contredire cette nouvelle dans quelques jours. En Allemagne, les renseignements sont, en général, fournis aux journaux par des hommes qui n'ont aucun rapport avec les grands personnages politiques. Aussi ces bruits ne méritent-ils jamais l'importance que l'étranger leur attribue ordinairement, à moins qu'il ne soit bien avéré qu'ils émanent d'une source officielle.

SUISSE.

De longues dépêches viennent d'être adressées par les conseils exécutifs de Berne et de Zurich au vorort de Lucerne sur la résolution adoptée par le grand-conseil de ce dernier canton dans l'affaire des couvents d'Argovie. Immédiatement une assemblée de 300 personnes a eu lieu pour délibérer sur la situation critique du canton et aviser aux moyens de prévenir une rupture avec la Confédération en secouant le joug des jésuites. Une commission de treize membres a été nommée dans ce but. Voici cinq siècles que Lucerne appartient à la Confédération helvétique. Il est fâcheux de voir son grand-conseil compromettre, par son entêtement, tant d'années de repos et d'union.

Du reste, la crise qui agite en ce moment la Suisse est plus politique que religieuse, quoique les jésuites en soient la cause ou plutôt le prétexte. Il faut toujours user de beaucoup de circonspection dans les choix des nouvelles que nous apportent les feuilles suisses. Dans ce pays circonscrit, tout est personnel, et la presse n'y est d'ordinaire que l'écho des querelles locales sans portée et sans avenir.

COLONIES FRANÇAISES.

D'après un article du *Moniteur algérien*, reproduit par le *Moniteur universel*, et que nous allons résumer, la dernière campagne en Algérie a donné les plus heureux résultats. Pour la première fois, les soumissions obtenues dans tout l'Ouarenseris sont celles de tous les chefs influents qui dorénavant paraissent sérieusement dévoués à la France. Quatre colonnes ayant envahi ce pays en partant à-la-fois de Milianah, d'Orléansville et de Teniet-el-Had, les populations ont été frappées de terreur. Les chefs, ne pouvant plus compter sur le concours des masses, ont brisé leur pacte avec l'émir. Le 6 octobre, les plus distingués d'entre eux se sont rendus à l'Oued-Khashab, où le maréchal avait réuni trois notre kalifa, ont achevé de soumettre toutes les tribus dissidentes de ce pays. Une petite tribu placée sur la route de Collo donnant asile à des brigands, a été châtiée par le colonel Barthélemy.

Un fils de Beh-Salem, ex-kalifa de Sebaou, abandonnant la tente de son père, est venu se mettre sous notre protection.

Ainsi le pouvoir de l'émir se trouve réduit à une petite zone vers le sud de Mascara, et à quelques petites tribus du Jurjura et de la frontière de Maroc. Abd-el-Kader n'a plus qu'environ 700 fantassins et 500 cavaliers, et toutes ses ressources sont excessivement réduites. Il ne peut plus faire qu'une guerre de partisans, et tout porte à croire qu'il lui est impossible de sortir du canton où il se trouve confiné avec les débris de ses troupes, fatiguées et dépourvues de tout. Il ne peut point non plus s'éloigner trop de sa smala, qui s'est réfugiée près de Chillelah, au sud-ouest de Tlemcen.

— Outre les faits compris parmi ceux qui précèdent, le *Sémaphore de Marseille* annonce que la ligne télégraphique de Blidah à Milianah va être établie par deux compagnies du 26e et du 53e de ligne.

Le maréchal a renforcé considérablement la colonne d'Orléansville, où se trouve le colonel Cavaignac. Le bateau à vapeur hôpital *le Cerbère* va prendre à Tanger les pèlerins pour la Mecque. Cette mesure met dans la nécessité d'employer, pour l'envoi des malades en France, les transports ordinaires à voiles, ce qui rend la traversée fort pénible pour ces malheureux.

INTÉRIEUR.

Le roi et la famille royale partent ce soir pour Fontainebleau.

— Avant-hier, M. Villemain et plusieurs membres du conseil royal de l'instruction publique ont eu une longue conférence avec M. Martin (du Nord), au ministère de la justice.

— Hier dimanche, pour le troisième anniversaire de la formation du ministère du 29 octobre, les ministres ont dîné avec le roi à Saint-Cloud.

— La *Législature* annonce que le capitaine de vaisseau Cécile, commandant nos forces navales dans les mers de Chine, vient d'être promu au grade de contre-amiral.

— La liste d'admission à l'école Polytechnique, pour cette année, a été remise hier au ministre de la guerre. Elle a été calculée pour 140 et quelques élèves, et va jusqu'à 153. Au besoin, elle pourrait être poussée jusqu'à 175. On se propose de la fixer à 160, si les besoins du service le permettent. (*Commerce.*)

— On lit dans le *Journal de Reims* :

« L'exemple donné par le conseil municipal d'Angers paraît destiné à avoir des imitateurs : la petite ville de Vouziers (Ardennes) a eu aussi sa petite émeute pacifique ; le conseil municipal a signifié au nouveau maire, M. Doury, un catégorique refus de concours. »

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 29 et lundi 30, de 4,293 déposants, dont 568 nouveaux, la somme de 639,098 fr. Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 660,000 fr.

Faits divers.

Le ministère grec ayant sollicité des ambassadeurs des puissances protectrices un délai pour le paiement des dividendes de l'emprunt de 60 millions, ceux-ci ont répondu que leurs instructions ne les autorisaient pas à l'accorder, mais qu'ils allaient en référer à leurs cours. (*Gazette de Cologne.*)

— Suivant le *Journal de Francfort*, le reis-effendi aurait fait appeler les drogmans des cinq grandes puissances pour leur déclarer que le gouvernement turc, convaincu des inconvénients nombreux des lois qui régissent les étrangers à Constantinople, avait le projet d'instituer une police. De fréquentes conférences ont eu lieu, et les drogmans en ont rendu compte à leurs ambassadeurs.

— Des nouvelles du cap de-Bonne-Espérance du 13 août, reçues en Angleterre, disent qu'on ne sait rien encore sur le sort des 200 hommes envoyés pour renforcer le major Smith. Les Boërs sont plus que jamais décidés à combattre les forces anglaises. Ils font des préparatifs de défense, et comptent 800 hommes armés qui se concentreront à Pieter-Mauritzburg, capitale de la contrée. On croit qu'il faudra de nouveaux renforts au major Smith.

— Les dernières nouvelles de Sidney (Australie) nous apprennent que cette colonie souffrait beaucoup par suite des nombreuses faillites qui y avaient eu lieu.

L'Australie du Sud surmontait graduellement, quoique lentement et avec difficulté, les embarras qu'elle avait eus à combattre depuis quelque temps; mais l'accroissement considérable de ses droits de port opposait un obstacle pénible à la réussite de ses efforts. Des échantillons de blé de l'Australie du Sud avaient été soumis à plusieurs sociétés en Angleterre, et proclamés supérieurs à tout ce qui avait été vu dans ce genre jusqu'à ce jour.

— Samedi dernier, M. le duc de Nemours et son aide-de-camp arrivaient au pavillon Marsan. En passant rue de Rivoli, à la hauteur de la place des Pyramides, l'équipage à la Daumont qui montait le prince a failli se briser contre un cabriolet particulier, portant couronne de baron au-dessus des initiales G. B. et le n° 665. Ce cabriolet était abandonné en pleine chaussée avec son essieu rompu. Le jockey du prince a pu à temps détourner ses chevaux et arriver sans accident. (*Nation.*)

— La reine douairière d'Angleterre a été tellement indisposée dimanche dernier, qu'elle n'a pu assister au service divin. Le célèbre médecin sir D. Davies a été immédiatement mandé par un exprès à Witley. Lundi matin l'état de S. M. était visiblement amélioré. (*Galignani's Messenger.*)

— Le duc de Bordeaux, qui arrivera à Londres dans la première quinzaine de novembre, a, dit la *Nation*, invité M. de Châteaubriand à venir occuper un appartement dans un hôtel qui est déjà prêt.

— C'est par erreur que plusieurs journaux belges ont annoncé l'arrivée de M. de Balzac à Bruxelles.

— Les affiches de Notre-Dame annoncent, pour les mois de décembre et de janvier, des conférences par le R. P. Lacordaire.

— Le *Journal de Maine-et-Loire* cite un fait très honorable pour le magistrat qu'il concerne: M. le procureur-général Corbin, lors de son dernier voyage à Laval, a visité les prisons de cette ville; y ayant rencontré une pauvre femme détenue pour dettes par un créancier impitoyable et pour une faible somme de 30 francs, il a ordonné la mise en liberté de cette femme et a payé le créancier.

— On a calculé que la quantité d'eau versée par le puits de Grenelle est, par jour, de quatre-vingt-neuf pouces fontainiers. Or, le pouce se concédant, en ville, à raison de 8,000 francs par an, il en résulte que la valeur des eaux du puits de Grenelle est, par an, de 750,000 francs. frage du navire *Regular*, que je commandais et qui se rendait de Londres à Bombay et en Chine, je sens que c'est un devoir impérieux pour moi d'exprimer publiquement, à mon arrivée au Port-Louis, tant en mon nom qu'en celui de mes passagers, de mes officiers et de mon équipage, la gratitude sincère que nous inspire l'extrême bonté dont nous avons été de leur part l'objet. J'ajouterai que nous nous rappellerons toujours, le cœur rempli de reconnaissance, ces navires, leurs officiers, leurs équipages et la nation à laquelle ils appartiennent.

» Signé W. R. CARTER,
» Commandant du *Regular*. »

Le *Cernéen* ajoute :

« Aujourd'hui, le brick de guerre français *le Colibri*, capitaine Occel, a mouillé sur notre rade. Le but de son voyage à Maurice est, par une étrange coïncidence, le même que celui qui a conduit, il y a deux jours, la frégate *la Cléopâtre* et la corvette *l'Alcmène* dans notre port. *Le Colibri* est venu déposer à Maurice vingt hommes recueillis par lui, après le naufrage du navire anglais *Queen Victoria*, capitaine Black, qui s'est perdu à Rodrigues. Les renseignements nous manquent sur ce nouveau sinistre et sur le nouvel acte de dévouement auquel il a donné lieu. Nous nous ferons un devoir de les communiquer à nos lecteurs dans notre prochain numéro. »

— La *Quotidienne* annonce la mort de M. de Cosnac, archevêque de Sens.

— Le 26, vers quatre heures du matin, le bruit des cloches a mis en émoi la population de Bordeaux. Une foule immense a été sur pied, suivant les pompiers qui se dirigeaient vers Saint-Michel, du côté de la raffinerie de M. Dufrêne, que l'incendie dévorait. La flamme, qui se développait rapidement, menaçait d'atteindre les maisons voisines, fort vieilles et en bois pour la plupart. Vers six heures du matin on était maître du feu. A huit heures les pompiers se retiraient. Les pertes sont considérables. La valeur seule des marchandises, dont heureusement la plus grande partie était assurée, s'élève à 150,000 fr. On ignore la cause de ce sinistre. (*Courrier de la Gironde.*)

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, *le Déserteur*. On commencera par *les Deux Voleurs*.

— La première représentation de *l'Hôtel d'Alban*, qui était annoncée pour mercredi, aura lieu ce soir à l'Odéon.

ERRATUM. Dans notre numéro d'avant-hier, article sur les vins falsifiés, on a imprimé que le nombre des marchands de vins portés sur les listes électorales des douze collèges de Paris, s'élève à 10,586. C'est 1,586 qu'il faut lire. Le zéro introduit dans le premier nombre est le résultat d'une erreur typographique.

TRIBUNAUX.

Bande de voleurs.

Aujourd'hui les plaidoieries ont continué à la Cour d'assises; on a entendu Me Ch. Fauvre pour l'accusé Chanet, Me Amyot pour Vaillant, Me Buchère pour la femme Gobel, Me Debrun pour Fabre, Me Delaforterie pour Josien, Me Forest pour la femme Josien, Me Blot-Lequesne pour la femme Jacques, Me Sully-Lhéris pour Engerer, Me Cauvin pour la femme Chamalet, et Me Allouse pour l'accusé Haussemberg.

On assure que le résumé aura lieu ce soir dans une audience de nuit, et que le verdict pourra être rendu à une ou deux heures du matin. (*Messager.*)

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 30 octobre.

Mathématiques. — M. Cauchy lit un rapport sur un Mémoire de M. le capitaine du génie Laurent, ayant pour titre : *Extension du Théorème de M. Cauchy, relatif à la convergence d'une fonction, suivant les puissances ascendantes de la variable.*

— M. Barré de Saint-Venant, ingénieur des ponts-et-chaussées, lit un extrait d'un Mémoire sur le calcul de la résistance et de la flexion des solides à simple et à double courbure, en prenant simultanément en considération les divers efforts auxquels ils peuvent être soumis dans tous les sens.

— M. Arago rend compte d'une note de M. de Pambour sur la pression de la vapeur dans le cylindre des machines à vapeur, et sur quelques autres points de la théorie de ces machines.

Physiologie. — M. Milne-Edwards lit des remarques sur la production de la graisse et de la cire. Ces remarques sont en réponse : 1° à une réclamation de M. Liebig contre cette opinion, qui lui a été attribuée à tort par M. Milne-Edwards, que la *fibrine peut devenir de la graisse*; 2° à une critique de M. Léon Dufour sur l'opinion de Hunter et de Huber, reproduite par M. Milne-Edwards, relativement à l'appareil cirier de l'abeille. L'honorable membre déclare que ses dissections ont positivement confirmé les résultats obtenus par ces deux observateurs.

— M. Lacauchie annonce qu'il a découvert dans le mésentère du chat de petits corps ellipsoïdes de plus d'un millimètre de longueur, transparents, parcourus dans leur centre par une ligne blanchâtre. Ces petits organes paraissent s'ouvrir dans les vaisseaux chylifères.

— M. Ducros adresse une lettre sur les surdités torpides, sans boursoufflement inflammatoire de la muqueuse des trompes d'Eustache et de l'oreille moyenne, surdités qu'il guérit par la compression douloureuse des nerfs faciaux, au moyen de l'application des pouces à la région parotidienne.

— M. Leroy d'Etioles écrit à l'Académie que, pour compléter l'étude de l'action de l'acide gastrique sur les calculs urinaires, il a introduit dans l'estomac d'un chien un calcul d'acide urique pesant 95 centigrammes. Après quarante-huit heures de séjour, ce calcul avait perdu 15 centigrammes.

— M. de Mirbel lit en son nom et en celui de M. Spach des observations sur l'embryogénie du *Pinus laricio* et *sylvestris*, de *thuyas*, etc. — Une note est adressée par M. R. Brown sur la pluralité et le développement des embryons des conifères.

— MM. Calvert et Ferrand présentent un mémoire sur les changements qu'éprouve dans les végétaux la composition de l'air renfermé dans la plante, suivant les organes où se passent les phénomènes, et suivant les circonstances qui président à ces phénomènes. Voici quelques-unes des conclusions de ce travail : la décomposition de l'acide carbonique dans les plantes est toujours proportionnelle à l'intensité de la lumière et à la durée de l'action de ce fluide ; l'absorption de l'acide carbonique par les plantes

une riche collection d'histoire naturelle. Les débris qu'il à pu sauver sont envoyés par lui à l'Académie.

Astronomie.—M. Largeteau adresse des tables abrégées pour le calcul des équinoxes et des solstices.

Chimie. — MM. Malaguti et Sarzeaud font part des résultats suivants qu'ils ont obtenus par expérience:

" Les chromates acides et basiques de certains oxides du groupe magnésien soumis à l'action de l'ammoniaque liquide donnent des produits analogues à ceux que l'on obtient sur cette même action sur les sulfates neutres de ces oxides; c'est un chromate d'oxide d'ammonium combiné à de l'oxide métallique, à de l'ammoniaque, et en général à de l'eau.

—Il est fait hommage à l'Académie, par M. Piorry, du 3e volume des *Monographies du traité de médecine pratique*; par M. Schuster, du 1er volume d'un dictionnaire des sciences naturelles et médicales en langues française et allemande.

— M. Renny, vice-président de la Société royale de Londres, assistait à la séance. N'oublions pas non plus de mentionner la nouvelle donnée par M. Arago de l'hommage que le fils du célèbre Watt fait à l'Académie du buste de son père.

Développement de l'allantoïde chez l'homme. — M. Coste a, dans la séance précédente, lu un Mémoire sur cette délicate question d'organogénie. Nous allons faire connaître les principales observations contenues dans ce travail:

L'auteur rappelle qu'il a déjà démontré que l'amnios de l'espèce humaine, au lieu de constituer une vésicule indépendante de l'embryon, forme, au contraire, partie intégrante de son organisme, et que le nouvel individu, loin de rester à la surface, se trouve renfermé dans sa cavité, avant même qu'on puisse apercevoir à l'*extérieur* la plus légère trace d'allantoïde ou de cordon ombilical. Mais M. Serres ayant présenté cet isolement primitif de l'amnios comme une condition sans laquelle le développement d'une allantoïde n'était pas possible chez l'homme, M. Coste a été naturellement conduit à examiner jusqu'à quel point une pareille incompatibilité pouvait se déduire de l'observation directe des faits.

Et d'abord, qu'est-ce qu'une allantoïde?

Pour répondre à cette question d'une manière catégorique, il faut commencer par se faire une idée bien exacte de l'origine de cette membrane chez les oiseaux et les mammifères.

Voici ce qu'à une époque déterminée du développement l'observation directe permet de constater chez ces deux classes d'animaux.

La forme de l'embryon peut être, jusqu'à un certain point, comparée à celle d'une pantoufle ou d'un chausson dont la grosse extrémité correspond à la tête et la petite à la queue. Le rebord ovalaire de l'ouverture de cette pantoufle ou de ce chausson, représente le bord de l'ombilic évasé depuis la région du cou jusqu'à la symphise du pubis, ombilic qui, dans tout son pourtour, se replie en arrière pour se continuer avec l'amnios. Les parois du chausson lui-même doivent, dans cette représentation, être considérées comme l'image de l'enveloppe générale ou de la peau du nouvel individu. Les choses étant en cet état, on voit sur la ligne médiane et dans toute la longueur de la cavité du chausson que l'enveloppe générale ou la peau de l'embryon représente, on voit, disons-nous, un tube droit qui, placé en avant de la colonne vertébrale, règne depuis le point où s'ouvrira la bouche jusqu'à celui où s'ouvrira l'anus. Ce canal droit n'est autre chose que le tube intestinal. Il communique sur le milieu de sa longueur par un pédicule très court, très large d'abord, avec une vésicule spacieuse qui est constituée par le feuillet interne du blastoderme, et qui représente actuellement la vésicule ombilicale proprement dite; car le feuillet externe de ce même blastoderme, après avoir donné naissance à l'amnios, tend à l'en détacher pour le convertir en chorion non vasculaire. Le pédicule par lequel la vésicule ombilicale communique avec le milieu de la longueur du tube intestinal, sort de la cavité abdominale par l'ombilic, qui forme autour de ce pédicule un rebord ovalaire fort alongé. A mesure que le progrès du développement se poursuit, et sans que les formes de l'intestin ou ses relations avec le pédicule de la vésicule ombilicale soient encore sensiblement modifiées, on voit vers l'extrémité caudale sortir de l'abdomen, par l'ouverture de l'ombilic, une vésicule nouvelle qui émane du rectum, dont elle n'est qu'un appendice en cul-de-sac. En sorte qu'à cette époque le tube intestinal, la vésicule ombilicale, la nouvelle poche qui vient de naître, communiquent si largement ensemble, qu'on peut considérer toutes ces parties comme ne formant qu'un seul système.

La nouvelle vésicule qui, sous forme de cul-de-sac de l'extrémité postérieure du rectum, sort de l'abdomen à travers l'ombilic, représente l'allantoïde, dont le caractère essentiel est de communiquer avec ce même rectum par un pédicule d'origine. Plus tard son pédicule constituera l'ouraque et donnera naissance à la vessie urinaire par une simple dilatation du canal qui le parcourt, pendant que par son fond ou la portion extra-abdominale elle viendra appliquer les vaisseaux ombilicaux sur les coques, chez les oiseaux, pour effectuer une sorte de respiration, et sur le chorion, chez les mammifères, pour développer le placenta.

Or, ces faits une fois admis (et sur ce point presque tout le monde est d'accord aujourd'hui), il ne s'agirait plus, pour démontrer chez l'espèce humaine un développement analogue, et par conséquent la présence d'une allantoïde, que de rencontrer des produits sur lesquels on pourrait distinguer à-la-fois l'ensemble des caractères que les mammifères et les oiseaux viennent de nous présenter.

M. Coste a disséqué et décrit, il y a huit ans, un œuf humain ayant à-peu-près le volume d'une noisette, renfermant un fœtus dont la longueur ne s'élevait pas au-delà d'une ligne et demie, sur lequel il a observé les particularités suivantes:

1° Ce fœtus, comme celui des mammifères et des oiseaux à une époque correspondante, était déjà renfermé dans son amnios et présentait un ombilic très largement ouvert.

2° Sur le milieu de la longueur de son intestin, on voyait une vésicule ombilicale spacieuse communiquant avec ce même intestin par un pédicule court et large.

3° On remarquait, enfin, vers l'extrémité caudale, un renflement vésiculeux adhérent à la symphise du pubis, et se continuant par un pédicule avec l'extrémité postérieure du rectum.

A ces derniers caractères, M. Coste crut reconnaître l'allantoïde de l'homme; il décrivit le renflement caudal comme une allantoïde plus ou moins modifiée.

D'autres physiologistes, M. Allen Thomson, d'Edimbourg, et M. Wagner, ont aussi observé et figuré chacun un fœtus humain qui offrait les mêmes dispositions. Le savant M. Muller a considéré ces trois observations comme des preuves diverses de l'existence d'une allantoïde chez l'homme, et il a donné dans sa *Physiologie* les trois figures qui en sont la représentation.

Sur ces embryons il n'existait rien que l'on pût comparer à l'amnios, tel que MM. Serres et Breschet le conçoivent. D'après ces faits, M. Coste se croit autorisé à conclure que l'isolement primitif où l'on a supposé l'amnios n'est pas plus chez l'homme une condition nécessaire à la possibilité d'une allantoïde qu'il ne l'a été chez les mammifères et les oiseaux.

BOURSE DU 30 OCTOBRE.

Une faveur assez prononcée sur les fonds anglais a amené de nombreuses demandes sur nos rentes, particulièrement pour fin prochain, ce qui a, du moins en apparence, raffermi le report si offert ces jours derniers.

Le mouvement d'aujourd'hui a dû beaucoup changer les aperçus de nos spéculateurs sur le prix de la réponse des primes, et la liquidation peut, par suite, être signalée par une hausse d'autant plus dangereuse qu'elle était inattendue depuis quelques jours.

Au comptant.—Banque belge, 767-50.—Jouissance quatre Canaux, 140.—Idem, Bourgogne, 107-50.—Canal de Bourgogne, 1080.—Banque du Havre, 1232-50. — Seyssel, 800.—Zinc Vieille-Montagne, 4350, 4325.—Lin Maberly, 362 50.—Omnibus, 2700.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 »	121 05	121 »	121 05	120 90
— fin cour. . .	121 »	121 15	121 »	121 10	120 95
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	81 75	81 85	81 75	81 85	81 65
— fin cour. . .	81 75	81 85	81 75	81 85	81 65
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Avant la bourse, 81, 72 1/2, 75. Après, 81, 87 1/2, 90, demandés. —
4 0/0	104 »	» »	H. » 20	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1337 50	» »	» »	
Banque de Fr. .	3295 »	3300 »	H. 7 50	—
C. Laf. de 5000.	5090 »	» »	» »	Reports.
— de 1000.	1125 »	» »	H. 3 75	5 0/0 fin proch., 28 3/4.
Caisse Hypoth..	770 »	» »	» »	3 0/0, 18 3/4.
Quatre Canaux.	1265 »	» »	» »	

Chemins de Fer.

St-Germain . .	775 »	» »	» »	S-Germ. Fin cour. »
Vers. R. Dr. .	287 50	» »	» »	Vers. r dr. » »
d° R. G. . .	» »	» »	» »	— riv. g. » »
Orléans	686 25	687 50	H. 5 »	Orléans. » 685 68- 50
Strasb. à Bâle.	186 25	187 50	B. 1 25	Strasbourg » 187 50 186 25.
Rouen.	707 50	» »	H. 2 50	Rouen. » 707 50.
Havre.	538 75	540 »	H. 1 25	Havre. » 540.

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	107 »	106 3/4	» »	Londres, 28 octobre.
— Portugais. .	44 »	» »	H. 1/4 »	Consol. 95 1/2 5/8.
Esp. D. active.	29 »	» »	» »	Esp. actif. 30 1/8 1/4.
5 0/0 Naples. .	108 30	108 20	B. » 30	Portugais. 44 1/4 3/4.
— Romain. .	107 »	106 3/4	B. 1/4 »	Mexicains. 30 1/8.
Obl. Piémont. .	1205 »	» »	» »	5 0/0 Holland. 99 1/4.
Emp. d'Haiti. .	462 50	» »	B. 2 50	2 1/2 id.

Spectacles du 31 octobre.

7 h. » » OPÉRA. —
7 h. 1/3 THÉATRE-FRANÇAIS. — Phèdre. — Sganarelle.
8 h. » » ITALIENS — Belisario. (13e représentation.)
8 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. — Les Deux Voleurs.
6 h. » » ODÉON. — Pierre Landais. — Lucrèce.
6 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Madame Roland.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Jacquot. — Perruquière. — Capitaine.
7 h. » » GYMNASE. — Jean Lenoir. — Incompris. — Robin. — Favorites.
7 h. » » PALAIS ROYAL. — Paris. — Brelan. — Mlle Dejazet.
6 h. 3/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Royaume. — Mlle de La Vallière.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Lucio. — Tout pour les Filles, rien pour les Garçons.
7 h. » » AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. » » CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. — Les Pêcheurs.
6 h. 1/2 COMTE. — Jonas. — La Pendule. — Ballet. — Les Marquises.
5 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'Etudiant. — Vendéenne. — Inconvénients.
6 h. » » PANTHÉON. — Jeannie et Addelson. — Epoux.
6 h. » » DÉLASSEMENTS COMIQUES. — Fille du Ciel. — André.

BULLETIN AGRICOLE.

Les blés, sur les marchés d'approvisionnement de Paris, se maintiennent sans grandes variations.

Au marché de Montlhéry, du 30, dont nous donnons la mercuriale (*voir au tableau*), les prétentions très élevées des vendeurs au commencement du marché, ne se sont pas soutenues. Les blés de semence ont valu 26 fr. l'hectolitre; on demandait le même prix des blés pour mouture, mais ce prix n'a pu être obtenu. A la fin du marché, il y avait baisse légère sur les cours comparés à ceux du dernier marché.

On écrit de Lunel, le 23 octobre, que le 3/6 disponible est coté à 68 fr. l'hectol., et le 3/6 de marc à 56 fr., avec acheteurs. A Cette, à la date du 25 octobre, le 3/6 disponible était coté à 70 fr. l'hectol., et le 3/6 de marc à 57 fr.

On écrit de Dijon que les blés de cette année rendent 3 pour cent de moins que ceux de l'année dernière. Les 100 kilog. donnent 76 à 77 kilog. de farine.

A Orléans, le vin vieux dit *gascon*, provenant du plant originaire de Gascogne, vaut 25 fr. l'hect.; ceux des premiers crûs de l'année dernière valent de 30 à 40 fr. Les cours du vin nouveau ne sont point encore fixés.

A. Y.

L'un des Gérants: V. CONSIDERANT.

Refaire le présent, c'est inventer l'avenir; voilà la rude tâche que s'était imposée Grandville. Il a voulu devenir créateur, et du premier coup il a fait un nouvel univers. Quand parurent les premières livraisons d'*Un Autre Monde*, le public étonné se demanda si un seul homme pouvait avoir assez de verve, assez de fécondité dans l'imagination, assez de variété dans l'esprit, pour venir à bout d'une telle entreprise. Aujourd'hui, le problème est résolu. L'univers de Grandville s'étale, relié et broché, au vitrage de tous nos libraires, et sera bientôt sous les yeux de tout le monde; car rire de ce qui est et prévoir ce qui sera, n'est-ce pas là une des plus amusantes distractions que l'on puisse se procurer?

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MONTLHÉRY. (Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris)	CHARTRES.	ROYE.	CLERMONT (Oise). (Principaux marchés de commerce et de consommation)	MANOSQUE.
BLÉ l'hectol.						
Blanc, 1er choix.	21 » à 21 32	23 » à » »	24 » à » »	21 50 à 22 »	21 44 à » »	24 » à » »
Première qual.	22 » à 22 16	19 » à » »	22 » à » »	20 » à 20 75	20 56 à » »	22 80 à » »
Deuxième » .	21 32 à 21 66	» » à » »	22 » à » »	19 » à 19 75	20 » à » »	22 » à » »
Inférieure » .	19 32 à 20 »	» » à » »	» » à » »	17 » à 18 75	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.						
Première qual.	10 32 à 10 66	12 » à » »	12 » à » »	» » à » »	11 11 à » »	16 50 à » »
Deuxième » .	9 66 à 10 »	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	16 » à » »
ORGE, l'hectol. .	10 66 à 11 »	10 » à 10 66	11 » à » »	» » à » »	9 45 à » »	» » à » »
AVOINE, l'hect.						
Première qual.	8 50 à 9 »	8 » à » »	7 25 à » »	» » à » »	7 » à » »	12 » à » »
Deuxième » .	8 » à 8 16	7 34 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	11 50 à » »
Troisième » .	7 50 à 7 66	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
MAÏS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

DENRÉES.	VERDUN Sur-S.	LONS-LE-SAULN.	DIJON.	LONDRES. (Marchés étrangers)	BRUGES.	ANVERS.
BLÉ l'hectol.						
Blanc, 1er choix.	24 25 à » »	24 50 à » »	20 75 à 21 50	24 60 à » »	18 76 à » »	22 47 à » »
Première qual.	20 » à » »	23 90 à » »	18 75 à 20 25	22 33 à » »	» » à » »	21 16 à » »
Deuxième » .	» » à » »	22 60 à » »	17 50 à 18 25	21 50 à » »	» » à » »	19 01 à » »
Inférieure » .	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 73 à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.						
Première qual.	12 25 à » »	14 50 à » »	12 50 à » »	» » à » »	11 41 à » »	14 27 à 14 50
Deuxième » .	» » à » »	» » à » »	12 » à » »	» » à » »	» » à » »	14 » à » »
ORGE, l'hectol. .	11 50 à » »	14 » à » »	10 75 à 11 25	» » à » »	10 » à 10 42	11 63 à 12 16
AVOINE, l'hect.						
Première qual.	9 50 à » »	9 » à » »	8 25 à » »	» » à » »	6 42 à » »	6 86 à » »
Deuxième » .	» » à » »	» » à » »	7 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	» » à » »	» » à » »	7 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 30 à » »	12 69 à » »
MAÏS, l'hectol.	13 » à » »	17 50 à » »	16 29 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES.—Les 500 kil.

	Paris.	Dijon.	S-Quentin	Manosque	Besançon.
Foin. 1re.	47 49	31 »	27 »	56 »	32 »
Foin. 2e.	44 46	29 »	» »	» »	30 »
Luzerne. .	45 48	» »	» »	» »	» »
Sainfoin. .	» »	» »	» »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	» »
Paille blé.	24 26	13 17	18 »	23 »	25 »
Paille seig.	34 35	» »	» »	» »	» »

BESTIAUX.

	POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.		POISSY, viande sur p. le kil.	PARIS, v. au dét.
BOEUF .	1 14	1 50	VEAU. .	1 52	1 80
— . .	1 02	1 20	— . .	1 36	1 30
— . .	» 88	» »	— . .	1 »	» »
VACHE. .	1 40	1 40	MOUTON	1 30	1 40
— . .	» 92	1 »	— . .	1 14	1 20
— . .	» 74	» »	— . .	» 96	» »
PORC. .	» »	1 60			

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 93.



MERCREDI 1er NOVEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

- Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 31 OCTOBRE.

Le Clergé catholique et l'Université.

De toutes les luttes qui déchirent aujourd'hui la société, la lutte entre le clergé catholique et l'Université n'est pas la moins acharnée. Cette guerre de principes et d'intérêts, dont les germes couvaient sourdement, vient de prendre des proportions telles que le pouvoir ministériel lui-même en est ébranlé.

Tant que les professeurs n'ont eu à combattre que quelques pamphlets obscurs, il leur était facile de se défendre en rejetant sur des agresseurs isolés toute la responsabilité de l'attaque; mais, à l'heure qu'il est, les mandements épiscopaux viennent d'entrer en ligne; et, dès le début, ils ont fait une charge à fond, en menaçant de retirer des colléges les aumôniers, et même de faire refuser par les curés des paroisses l'instruction religieuse et les sacrements aux élèves des colléges ainsi frappés d'interdit. L'Université voit donc maintenant son ennemi en face; et cet ennemi, c'est l'Episcopat.

La guerre est flagrante entre les deux idées qui prétendent diriger les destinées de la société française, entre la vieille idée catholique, qui n'a pas su se régénérer, et l'idée philosophique du dix-huitième siècle, qui est demeurée à l'état de pure négation. Mais la philosophie a pour elle l'Etat dont elle a pris possession par le principe révolutionnaire. Aussi, le catholicisme est-il obligé de combattre au nom de la liberté, c'est-à-dire avec les armes de la philosophie elle-même. De part et d'autre les deux adversaires sont dans leur droit; et l'on retrouve ici le même phénomène que nous avons déjà signalé dans ce conflit entre l'Etat et les Communes.

En effet, d'une part, on ne peut raisonnablement refuser aux évêques la liberté de conscience. Comme citoyens, comme penseurs, ils ont le droit d'avoir une opinion sur l'enseignement universitaire. Le libre examen a été conquis pour tous, sans même en excepter les continuateurs de ceux qui l'ont combattu depuis trois siècles. Le prêtre catholique est maître de refuser sa coopération à un enseignement qu'il croit mauvais; et il y aurait, de la part de nos hommes politiques, injustice et violence à vouloir le forcer de s'associer, par la nomination des aumôniers, à un système d'éducation et d'instruction publique qu'il n'approuve pas. Cette manie de vouloir violenter le prêtre au nom de la religion, de vouloir le contraindre à bénir, est une barbarie qui n'est plus de notre temps. Si l'on admettait ce principe illibéral, anti-social, il n'y aurait pas de raison pour ne pas forcer le philosophe à penser et à parler contre sa conscience, au nom de la philosophie. C'est que toutes les libertés se tiennent par la main, la liberté du prêtre et la liberté du penseur. D'après l'esprit du siècle et d'après la loi fondamentale de l'Etat, non-seulement on ne peut forcer l'écrivain à l'apologie, mais encore on ne peut empêcher sa critique dans une limite légale. Et si votre société est mauvaise, ou, du moins, si le prêtre la trouve mauvaise, de quel droit voudriez-vous le forcer à la bénir? Si votre éducation et votre gouvernement ne paraissent pas au prêtre conforme à l'idée qu'il a de la loi divine, de quel droit voudriez-vous le forcer à les approuver, à y coopérer?

Et pourtant, de leur côté, l'Etat et l'Université ne sont-ils pas fondés à dire : « Le prêtre est fonctionnaire public; il reçoit un traitement, comme le professeur universitaire; il ne peut par conséquent refuser sa coopération au système d'enseignement que nous jugeons le meilleur. Comme citoyen, le prêtre et l'évêque ont sans doute le droit de critiquer ce système d'enseignement; mais alors ils doivent rentrer dans la vie privée, et renoncer au traitement que le budget leur donne. Nous n'empêchons pas les membres du clergé catholique d'écrire des brochures, des livres et des journaux contre la philosophie enseignée par l'Université, c'est un droit que la Charte leur donne et dont ils peuvent user tant qu'ils voudront. Mais si les évêques, en leur qualité de fonctionnaires, nous refusent des aumôniers pour nos colléges; s'ils interdisent aux curés des paroisses de donner l'instruction religieuse et les sacrements aux élèves que nous leur présentons, n'est-il pas incontestable que nous avons le droit de retirer aux évêques et aux curés leur fonction et leur traitement? En agissant ainsi, nous ne les forçons point à approuver ce qu'ils blâment, à bénir ce qu'ils maudissent. Qu'ils préfèrent leur opinion à leur fonction, rien de mieux. Mais, évidemment, leur fonction ne peut pas consister à nous entraver; car, s'ils sont libres, nous le sommes aussi, et leur liberté ne peut point empiéter sur la nôtre. Nous ne pouvons conserver au sein de la hiérarchie administrative des ennemis déclarés, des fonctionnaires en pleine révolte; ce serait manquer à tous nos devoirs. »

Voilà donc l'anarchie où la société française est plongée! Voilà le chaos intellectuel où nous nous agitons! A chaque instant tout est remis en question : les droits se heurtent contre les droits, les principes contre les principes, les intérêts contre les intérêts; l'antique duel de l'Etat et de l'Eglise recommence; et le catholicisme, par un suprême effort, voudrait tuer la philosophie avec l'arme dont elle s'est servie pour lui donner le coup de la mort. Les voilà qui se disputent la confiance des familles, la réputation de moralité, l'avenir des jeunes générations! A entendre le clergé catholique, lui seul serait en possession de la moralité humaine, de la notion du droit et du devoir; lui seul serait capable de façonner l'intelligence et le cœur de la jeunesse, de lui inspirer la vertu. A entendre l'Université, il n'y aurait, dans la prétention du catholicisme qu'intolérance et orgueil; et cette prétention ne serait pas autre chose que le fameux axiome : « Hors de l'Eglise, point de salut », appliqué à l'éducation.

Témoins de cette lutte anarchique, quelle idée les pères de famille et les jeunes générations elles-mêmes peuvent-elles avoir des deux adversaires? Est-ce ainsi qu'ils croient s'attirer la confiance du pays? Sont-ce là les exemples de paix, d'union et de charité qu'ils comptent donner à la jeunesse? Faut-il, sur cet échantillon, juger de cette capacité morale que chacun revendique pour lui? C'est donc pour la guerre, et non pour la concorde qu'ils veulent préparer les générations futures? Eh quoi! après tant d'études, tant de discussions, tant de livres écrits pour et contre, ils ne peuvent s'entendre entre eux, et ils voudraient former l'intelligence des autres! Leur longue expérience ne les a conduits qu'à ce conflit inextricable, à ce chaos moral où nous les voyons se débattre misérablement, et ils auraient la prétention de débrouiller et de moraliser les facultés naissantes de l'enfant!

Ah! ne serait-il pas plus conforme à la raison, à la charité chrétienne, à la véritable liberté, de chercher quel est le meilleur système d'éducation, celui qui remplit le mieux le vœu de la nature, qui développe le mieux la moralité et la sociabilité? Voilà ce que vous feriez, les uns et les autres, si vous aimiez réellement les jeunes générations, si vous aviez à cœur de préparer l'avenir de la France! Voilà ce que vous feriez si vous étiez dignes de dire comme le Christ : « Laissez venir ces enfants jusqu'à moi! »

M. Delessert et le Gouvernement.

Il ne tiendrait qu'à nous de chanter victoire, puisque nous avons amené le *Globe* à la seule attitude convenable en face d'une politique qu'il refuse d'étudier, au silence. Nous n'aurons pas la cruauté de prolonger l'embarras d'un pareil adversaire. Qu'il se retire, qu'il abandonne le terrain où il nous avait défiés. Seulement qu'il n'espère pas emmener M. Delessert avec lui. Malgré la prière assez maladroite qui nous est adressée, nous ne pouvons consentir à retirer ce nom honorable du débat. Le *Globe* disparaissant, nous n'avons plus devant nous que M. Delessert et le Gouvernement. C'est à eux désormais que s'adressera cette polémique à laquelle nous sommes loin de renoncer, et que nous poursuivrons avec la même vigueur tant qu'elle n'aura pas produit un résultat décisif. Nous nous expliquerons tout-à-l'heure à ce sujet très catégoriquement. Pour aujourd'hui, cherchons seulement à bien poser l'état de la question.

A vrai dire, nous ne comprenons rien à cette pudeur subite, à cette gêne, à cette anxiété que le *Globe* témoigne au seul nom de M. Delessert. Un homme comme M. Delessert n'a droit de cacher au public que ses bonnes œuvres; et en admettant que le patronage du *Globe* ait été à ses yeux une bonne œuvre, maintenant qu'elle est dévoilée, on ne conçoit pas le silence et l'embarras du journal qui en a été l'objet. C'est le moment, au contraire, où sa reconnaissance, délivrée d'une rigoureuse contrainte, devrait éclater au grand jour. Loin de là! Taisez-vous, nous dit le *Globe*! Au nom du ciel, qu'il ne soit pas question de M. Delessert. Serait-ce que M. Delessert rougirait de cette liaison secrète, et que, trouvant le *Globe* bon pour couvrir de sarcasmes et d'injures le nom de ses adversaires politiques, il ne le trouve pas bon pour honorer le sien? En ce cas, nous tenons à prévenir M. Delessert qu'il s'est engagé dans une fausse voie. M. Delessert est un personnage important comme banquier et comme homme politique; tous les actes de sa vie publique sont du domaine d'une loyale discussion; et qu'il se rassure! pour les connaître, le public n'a pas besoin d'espions.

Quand il fut question d'affaiblir la rampe de Passy, le public, sans avoir recours à aucun espionage, sut à l'instant la part généreuse que M. Delessert voulait prendre à cette dépense considérable. Au printemps dernier, quand la cour de cassation ferma le prêche de je ne sais quelle communauté protestante, et que les *Débats* plaisantèrent si agréablement M. Delessert sur sa qualité de *huguenot*, il fut facile de deviner, même avant la noble réponse du coréligionnaire de M. Guizot, le vif déplaisir qu'il avait dû éprouver, lui, conservateur par excellence et presque roi de la banque parisienne, de se trouver pris au trébuchet de la loi des associations, et d'être livré, champion consciencieux et dévoué du Cabinet, aux risées de fins chasseurs comme messieurs des *Débats*. Disons-le donc; le mystère, privilége des amoureux, est impossible en politique, et il faut que M. Delessert se résigne à cette alternative ou d'abandonner le *Globe* s'il ne peut s'avouer au grand jour le patron de cette feuille, ou de l'obliger à plus de convenance, à plus de prudence s'il doit lui continuer ses bienfaits. C'est le moment de rappeler nos intentions à l'égard du *Globe*. *Réformer* ce journal ou le *faire disparaître*, tel est le résultat que nous poursuivons, et nous supplions nos confrères et nos lecteurs d'en bien comprendre la portée.

Les manœuvres ministérielles auxquelles donnent lieu périodiquement les agonies du *Globe* ne déconsidèrent pas moins la Presse que le parti Conservateur et le Gouvernement. Le Gouvernement et le parti Conservateur ont été assez faibles jusqu'à ce jour pour les subir. La Presse, heureusement, peut en faire justice. Il importe, dans l'intérêt de toutes les oppositions, dans l'intérêt de la plus précieuse de nos libertés, qu'il soit bien établi que la Presse sait mettre un frein à ses propres excès, qu'elle peut faire la police chez elle, et qu'elle sait sauver jusqu'au Pouvoir lui-même des hontes qu'elle a pu lui imposer. C'est à-peu-près la seule marque positive qu'elle puisse donner aujourd'hui de son pouvoir. Nos amis approuveront donc l'insistance que nous apportons sur ce point. Non, nous ne laisserons pas en repos les patrons du *Globe*, jusqu'à ce que nous ayons arraché de leurs mains cette coupe empoisonnée; et puisqu'on trouble leur vue au point de leur faire voir dans nos mains une guillotine, il nous est bien permis d'analyser cette drogue débitée en leur nom et à leurs frais, et de leur prouver qu'elle serait la mort de toute pensée généreuse, de tout dévouement au pays, de tout progrès industriel, et que l'argent qui sert à payer les ingrédients dont on la compose n'a pas un compte moins

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

VAUDEVILLE. — *Mme Roland*, drame en trois actes, de Mme Virginie ANCELOT.

A toutes les époques et dans tous les temps, il y a eu des femmes qui ont exercé autour d'elles et sur les hommes une puissante influence. Quelles que soient les prétentions affichées par l'homme à l'infaillible raison, à la suprême intelligence des choses; quelque dédain qu'affecte envers les femmes une société faussée et pleine de préjugés absurdes, toujours le sexe fort appelle ou subit l'influence du sexe délicat. Tout législateur a sa nymphe mystérieuse dont il écoute les révélations; tout poète a sa muse; et c'est par instinct de la souveraine bienfaisance de ces inspirations féminines que les traditions des peuples leur ont attribué le caractère divin. Partout apparaît sur la terre la femme bienfaitrice : sage conseillère au foyer familial, guide souriant et tendre pour les fils, ange gardien au chevet de l'enfant; conservant les traditions religieuses à la fois et [illegible] les destinées nouvelles grâce à la [illegible]blimes. L'histoire de tous les peuples offre des exemples de cet emploi fécond de la femme aux œuvres d'utilité générale. Les Arabes du désert consacrent dans leur usage du *hatfé* cette souveraine influence de la femme. Nous trouvons dans l'admirable récit de Fatalla Sayeghir (1) l'exposé de cet usage.

« On choisit la plus belle parmi les filles des Bédouins; on la place » dans un haudag richement orné que porte une grande chamelle blan» che. Le choix de la fille qui doit occuper ce poste honorable mais pé» rilleux est fort important, car le succès de la bataille dépend presque » toujours d'elle. Placée en face de l'ennemi, entourée de l'élite des » guerriers, elle doit les exciter au combat. L'action principale se passe » toujours autour d'elle, et des prodiges de valeur la défendent. Tout se» rait perdu si le hatfé tombait au pouvoir de l'ennemi. Aussi, pour » éviter ce malheur, la moitié de l'armée doit l'environner. Les guer» riers se succèdent sur ce point où le combat est le plus vif, et chacun » vient demander de l'enthousiasme à ses regards.

» Une jeune fille nommée Arkié, qui réunissait à un haut degré le » courage, l'éloquence et la beauté, fut choisie pour le hatfé. L'ennemi

» le moment de sa condamnation jusqu'à celui de son exécution, et » excita chez tous ceux qui la virent une espèce d'admiration reli» gieuse.....

» Ainsi périt cette femme charmante et courageuse, qui méritait de » partager la destinée de ses amis, mais qui, plus modeste et plus sou» mise au rôle passif de son sexe, aurait, non pas évité la mort due à ses » talents et à ses vertus, mais épargné à son époux et à elle-même » des ridicules et des calomnies. »

Les sympathies de M. Thiers pour le rôle modeste et passif de la femme se révèlent clairement ici; mais le spirituel écrivain ne fait pas preuve, nous le croyons, d'une grande connaissance du cœur humain. Il y a tout lieu de supposer que si l'âme vive et passionnée de Mme Roland n'eût pas trouvé un aliment dans les agitations de la vie politique, elle eût cherché à satisfaire son activité et son besoin de conquête dans le domaine de l'amour, seul réservé à la femme, et dès-lors des ridicules et des calomnies d'un autre genre eussent atteint Roland et sa femme.

Et d'ailleurs, en admettant qu'écartée de la vie publique Mme Roland

sévère à rendre au pays que la plume au bout de laquelle se distille le venin.

Ecartons d'abord toutes ces palinodies, toutes ces digressions et rétractations embrouillées sous lesquelles on a cru déguiser, en désespoir de cause, le véritable objet du débat. La thèse qui a été soutenue est celle-ci : La religion est basée sur la charité. La charité n'est possible qu'à la condition qu'il existe des pauvres. La misère est donc éternelle comme le christianisme; car si la prévoyance mieux entendue des pouvoirs publics ; si les progrès de l'industrie et de l'ordre social surtout parvenaient à remplacer, dans les chaumières et les galetas, la pauvreté souffreteuse par une honnête aisance, on aurait détruit toute occasion de manifester les sentiments charitables et anéanti la religion !

Telle est l'abominable doctrine contre laquelle tous nos sentiments se sont révoltés ! Marchandise dangereuse, encore un coup, à laquelle nous regrettons que les noms de quatre ministres servent désormais d'estampille. On a fait étalage de ces noms. Le *Messager* n'ayant rien démenti, nous sommes autorisés à considérer son silence comme un aveu du joug que le Gouvernement subit.

Non, prédicateurs de l'esclavage, commencez par rayer cela de votre évangile. Le Dieu créateur et tout-puissant que vous blasphémez n'ordonne pas de croire que la pauvreté soit éternelle. Aucun dogme, protestant, catholique, juif ou mahométan, n'enseigne que si la misère disparaissait du monde, c'en serait fait du sentiment religieux. Non, ce n'est pas la sainte victime du Thabor qui choisissait pour symbole de sa doctrine le miracle de la *multiplication des pains*, que vous pourrez transformer en adversaire des merveilles de l'industrie. Contemplez nos évêques ! voyez-les bénir les puissantes machines qui embellissent la terre et multiplient les fruits de sa fécondité. Écoutez les prédicateurs éminents annoncer aux hommes de tous les rangs que la justice est la loi du royaume céleste. Vous ne les entendrez pas défendre aux pouvoirs publics, aux assemblées, aux rois de ce monde, de prendre l'œuvre divine pour modèle de leurs œuvres. Non! non! Ils vous diront que Dieu envoie aux peuples ses enseignements pour qu'ils les pratiquent, et que c'est gagner son amour que de l'imiter.

Mais on confond à dessein des choses qui sont loin d'être identiques. La *charité* (*caritas*), c'est l'amour des hommes et non l'*aumône*, qui n'en est qu'une des formes. Comprenez donc qu'il est dans le cœur de l'homme, sous la blouse ou le frac, d'autres tressaillements que ceux que cause à la faim le bruit d'une pièce de monnaie sur le pavé. La gloire de la religion est de l'avoir compris : elle a placé la charité non dans la bourse du riche, mais dans le cœur de tous les hommes. La charité a prévu tous les progrès ; elle les protège, elle les encourage, et son empire n'aura pas de fin, parce qu'elle réchauffe sous ses ailes tous les sublimes instincts de l'humanité.

REVUE ÉTRANGÈRE.

MOUVEMENT DES IDÉES EN ALLEMAGNE.

Progrès des idées d'association. — Etat du Zollverein. — Les chemins de fer. — Les questions sociales en Allemagne.

Stuttgart, 24 octobre 1843.

Le grand travail de recomposition si heureusement commencé par le Zollverein, si heureusement secondé et continué par tout ce qui a un peu de sève chez nous, est et restera encore long-temps pour l'Allemagne le fait capital, le fait qu'il faudra bien comprendre, si l'on veut parler de ce pays en connaissance de cause. Tous les autres faits du domaine politique sont subordonnés à celui-là, et tous les partis, quels qu'ils puissent être, seront obligés de s'effacer, ou plutôt de se transformer de plus en plus aussi long-temps que cette phase sociale ne sera pas entièrement parcourue.

Pour entrer dans de plus amples détails, je vous dirai donc que tout le monde, chez nous, tend à l'association. Nous avons la grande Société nationale des agronomes (*Land- und Forstwirthe*), qui se subdivise ensuite en une cinquantaine de sociétés provinciales; nous avons les sociétés nationales des Antilles, des industriels, des libraires, des pédagogues, des ecclésiastiques, des professeurs, des philologues, des naturalistes, des médecins, des chirurgiens, des pharmaciens, etc., toutes sociétés qui se composent généralement de ce que le pays a d'hommes distingués. Récemment encore s'est formée la grande société des avocats allemands; elle se réunira, dans le courant de l'année prochaine, à Mayence : elle a pour but de faire sentir aux gouvernements allemands le besoin d'une législation unitaire, non-seulement claire et simple, mais encore basée sur la publicité la plus étendue.

Je ne vous parlerai pas des grandes associations philharmoniques, des sociétés de chant, etc., dont ce pays est si riche, ni des vastes établissements scientifiques et artistiques, qui, en se centralisant davantage, étendent journellement leur cercle d'attraction ; je veux vous entretenir principalement aujourd'hui de la marche de notre industrie nationale et des efforts de plus en plus heureux du parti industriel, qui, depuis quelques années, demande à cor et à cri une protection plus efficace contre les envahissements de l'industrie étrangère, et particulièrement contre la fabrication anglaise.

J'ai déjà eu occasion de vous parler de M. List, rédacteur de la Feuille du Zollverein (*Zollvereinsblatt*), publiée à Augsbourg, et qui peut être regardée comme l'organe de l'immense majorité de nos industriels. Grâce à l'activité de cet homme, le triomphe de ses idées, souvent rétrogrades, il est vrai, semble aujourd'hui assuré. La commission des états du Zollverein, actuellement assemblée à Berlin, vient de voter et votera encore des droits bien plus élevés sur les fers, les fils et tissus de coton et de lin de l'étranger. Sans être partisan du principe de ces mesures répressives, il faut reconnaître qu'elles étaient commandées en cette circonstance par l'état de plus en plus alarmant des branches correspondantes de l'industrie nationale.

La Hesse-Electorale, la Silésie, la Saxe, la Westphalie, plusieurs districts de la Bavière, du Wurtemberg, des duchés de Hesse et de Bade, étaient menacés d'une ruine prochaine ; nos maîtres de forges, nos filateurs et nos tisserands étaient accablés dans la lutte trop inégale qu'ils avaient à soutenir contre l'industrie anglaise. Leurs plaintes ont été enfin entendues, et le cabinet de Berlin, qui, jusqu'à présent, s'était le plus opposé au torrent, vient enfin de céder.

Dès aujourd'hui commence donc une nouvelle ère pour le Zollverein ; l'on ne tardera pas à ressentir les effets de ce nouveau système. Quant à nos petits fabricants, ils se relèveront momentanément pour retomber bientôt sous les griffes de la féodalité d'argent qui, chez nous aussi, peut être regardée comme définitivement constituée.

Un autre évènement de la plus haute importance pour l'avenir industriel et commercial du Zollverein, est l'ouverture du chemin de fer germano-belge qui nous met à quelques lieues du Grand-Océan. Par suite du refus obstiné du Hanovre, des duchés d'Oldenbourg et de Mecklembourg, et de la ville de Hambourg de se joindre à lui, le Zollverein n'avait que quelques ports du second ordre sur la Baltique ; nos bons voisins les Hollandais ne négligèrent pas, comme on le pense bien, d'exploiter cette situation anormale. Aujourd'hui tout est changé, grâce aux dispositions libérales de la Belgique en faveur du Zollverein. Nous pouvons dire que nous avons enfin conquis la grande voie maritime ; c'est ce qui est généralement senti ici ; et M. Deschamps, ministre des travaux publics en Belgique, a eu raison de s'écrier : « L'arrivée du premier convoi de marchandises belges sera le précurseur d'évènements importants, le signal d'une nouvelle ère commerciale. »

On aime surtout à regarder chez nous les nouvelles voies de communication comme devant consolider la paix générale. Il est indubitable qu'elles réaliseront un immense progrès, malgré les inconvénients passagers qu'elles pourront entraîner.

On comprend déjà en Allemagne que la panacée constitutionnelle ne guérit pas la société. M. Sander, l'un des députés les plus avancés de l'opposition constitutionnelle dans le pays de Bade, a été jusqu'à dire, l'année dernière, que l'organisation de l'industrie est, au fond, le seul problème important pour la société actuelle. Cependant, ces manifestations restaient encore isolées : aujourd'hui elles se multiplient.

L'organe de l'opposition constitutionnelle du royaume de Wurtemberg, le *Beobachter* (l'Observateur), journal paraissant cinq fois par semaine à Stuttgart, vient de planter courageusement le drapeau de l'Association. Après avoir prouvé, dans une série d'articles que toute la métaphysique constitutionnelle est impuissante à installer définitivement la véritable démocratie, c'est-à-dire la démocratie pacifique et intelligente, il conclut à la nécessité de donner enfin une plus large base à l'industrie et à faire de la question des pauvres une question nationale. Il propose donc provisoirement l'établissement de grands centres industriels où des prolétaires trouveraient tous une occupation conforme à leurs goûts, et, partant, le pain de tous les jours. Cette nouvelle manière de poser la question sociale a excité l'attention publique au plus haut degré : déjà un assez grand nombre d'ecclésiastiques, de maires et d'autres fonctionnaires communaux ont promis leur coopération active. Il serait donc très possible que, d'ici à quelques mois, je puisse vous mander la formation d'une grande société nationale pour l'extinction du paupérisme. En attendant, le *Beobachter* continue à battre en brèche les derniers remparts du vieil économisme, et à opposer aux déceptions de celui-ci les principes salutaires de l'Association.

Le journal *Zeitinteressen* (les Intérêts de notre époque), paraissant deux fois par semaine à Ulm, laboure aussi, depuis une année et avec un succès croissant, le terrain fécond de l'Association ; il s'inspire des idées d'un de nos meilleurs philosophes, feu M. Wagner, qui se rencontre souvent avec Fourier.

Le roi de Bavière vient de poser la première pierre du grand temple de la gloire (*Ruhmeshalle*), destiné à recevoir les statues et les bustes des Bavarois célèbres. Ce sera le complément de la Walhalla que le même prince a élevée à la mémoire des grands hommes qui appartiennent à la patrie commune. Pour nous, nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts d'un prince qui a doté son pays et l'Allemagne entière du grand canal entre le Rhin et le Danube ; qui a construit avec une libéralité et une magnificence vraiment royales la Glyptothèque (1) et la Pinacothèque (2) ; qui a élevé des monuments splendides à toutes les gloires nationales et à la religion ; qui a su apprécier des hommes tels que Cornelius, Kaulbach, Hess, Schwanthaler, etc., etc. Honneur à l'homme qui, un des premiers, a compris la nécessité de faire sortir l'Allemagne de son état morcelé, et de la faire entrer enfin dans la large voie de l'Association !

L'Autriche continue à se rapprocher de plus en plus du Zollverein, et l'on s'attend prochainement à un abaissement des tarifs élevés qui grèvent encore certains articles de l'industrie étrangère. Le cabinet de Vienne n'est pas grand ami du bruit ni des mesures hardies ; il marchera donc à petits pas et, sans qu'on s'y attende, il aura atteint son but. Ce qui prouve plus que toute autre chose que son intention est nécessairement de se rapprocher du Zollverein, c'est qu'il a été tout dernièrement encore le promoteur infatigable de la réforme postale dans l'Allemagne entière, et qu'il s'occupe en ce moment, avec activité, à lier les chemins de fer de l'empire à ceux des états du Zollverein. L'accession de l'Autriche n'est donc qu'une question de temps, et je me tromperais fort si elle se faisait encore long-temps attendre après l'achèvement des grandes lignes du chemin de fer actuellement en voie de construction dans la Prusse, la Saxe et la Bavière.

La Prusse est occupée à réformer sa législation surannée et à exécuter son grand réseau de chemins de fer. Celui de Berlin à Stettin a été ouvert il y a quelques semaines, celui de Berlin à Breslau se fera probablement dans le courant de l'année prochaine, et l'on travaille activement à celui qui doit mettre la capitale du royaume en communication avec le Rhin.

Les querelles religieuses ne sont qu'assoupies, et l'on se plaint de nouveau de l'intolérance du clergé catholique. De son côté, le clergé protestant veut forcer le gouvernement à donner une loi plus sévère en matière de divorce, et quelques énergumènes parlent même déjà de refuser les fonctions de leur ministère en cas qu'on ne ferait pas droit à leurs réclamations. Ainsi, la Prusse est de plus en plus lancée en dehors de la voie étroite où elle voudrait se tenir, et tôt ou tard il faudra qu'elle en vienne à une séparation franche de l'Eglise d'avec l'Etat.

Bientôt elle aura à s'occuper aussi de la grande question du paupérisme, qui commence à envahir des provinces entières, et principalement la Silésie et quelques parties de la Westphalie.—La censure s'est depuis quelques mois bien relâchée de sa rigueur ordinaire, et la Presse pourrait dès maintenant discuter toutes les questions sociales si elle les savait. Le roi lui-même a, en plusieurs occasions, manifesté le désir de voir aborder des questions de cet ordre ; mais jusqu'ici cet appel ne semble guère avoir été entendu. La Presse prussienne, comme celle de France et d'Angleterre, ne veut que batailler et renverser ; il n'est donc pas étonnant qu'on cherche à la museler ; mais elle sera en réalité libre, aussi libre, et peut-être plus libre qu'aucune de ses sœurs, dès qu'elle voudra se défaire du vieux bagage révolutionnaire. Puisse venir bientôt le jour où elle aura compris les véritables besoins des peuples, où elle emploiera des moyens de propagation un peu plus harmoniques que ceux dont elle aime tant à se servir aujourd'hui !

La Saxe travaille avec ardeur à l'exécution du grand chemin de fer dirigé vers la frontière de Bohême.

Le Hanovre en veut avoir un aussi ; des capitalistes de Hambourg et de Berlin ont déjà réuni les fonds nécessaires pour la construction d'une ligne entre ces deux grandes villes.

De leur côté, le grand-duché de Hesse et la Hesse-Electorale contractent des emprunts pour n'être pas dépassés par le grand mouvement qui s'opère autour d'eux, et bientôt Berlin et Stettin seront à quelques lieues de Cassel, Francfort, Darmstadt, Carlsruhe, Kehl et Bâle. Je dis de Kehl et de Bâle, car, dans quelques mois, le chemin de fer de Carlsruhe à Kehl sera achevé; celui de Kehl à Bâle le sera sûrement dans le courant de l'année 1845.

La Bavière construit aussi une grande ligne qui, en s'appuyant sur celle de Leipzig et d'Altenbourg, passera par Hoff, Bamberg, Anspach, Nuremberg et Augsbourg pour aboutir à Lindau, sur les bords du lac de Constance. De cette manière, l'Allemagne aura, avec le chemin de Trieste, Vienne et Prague, jusqu'à la frontière de Saxe, trois grandes lignes qui se couperont dans la direction du nord au sud.

Le Wurtemberg est, à son tour, sur le point de consacrer plus de [illegible] millions de francs à son chemin de fer qui doit le mettre en communication directe avec le Rhin, avec Munich et Vienne. Ce sera, avec la grande ligne prussienne au nord, la seconde ligne qui traversera l'Allemagne dans la direction de l'ouest à l'est ; vous voyez de quel côté est tourné pour le moment l'attention de nos gouvernements et de tout le monde en général. Je serais heureux de penser que cette exposition pût contribuer en quelque chose à faire hâter en France la construction du chemin de fer de Paris à Strasbourg, car les deux nations ne pourraient que gagner à un rapprochement mutuel de plus en plus intime.

G.

(1) Galerie de tableaux à Munich.
(2) Musée de sculpture.

---

nancier faisant fi de la petite bourgeoisie. Dans ce conflit des castes, tous les attraits naturels des cœurs sont froissés.

Mlle d'Olonne, secrètement unie au fils d'un premier président, est envoyée au couvent pour y faire ses vœux. Sa sœur aînée, Mme de Navailles, mariée par convenance de famille à un homme ridicule et qu'elle n'aime pas, est éprise d'André Chénier, le poète, trop petit gentilhomme pour prétendre à la main de la fille du duc d'Olonne. Charles Barbaroux, secrétaire de M. de Navailles, adore la duchesse sa femme, tandis qu'il inspire une passion profonde à Manon Phlipon. Voilà bien indiquées toutes les souffrances qui résultent, pour l'amour, de la division des classes ; et il y a plus, Mme Ancelot, en exposant les peines de cœur de Manon Phlipon, qu'aucun préjugé de caste ne contrarie dans son amour, Mme Ancelot pose avec beaucoup d'intelligence un des problèmes les plus délicats de l'ordre social. Il y a d'autres douleurs que celles produites par l'antagonisme des castes, et il convenait, en effet, de soulever toutes ces questions à l'heure de cette révolution qui promettait, avec la liberté, la fin de tous les maux et l'avènement de tous les bonheurs.

Quant au peuple, au pauvre peuple, il n'est pas mêlé à tous ces conflits des affections ; il est trop bas placé pour prétendre, même par le désir, à partager ses tendresses avec celles des autres classes.

Le peuple, on lui a dressé des barrières pour qu'il puisse à distance regarder les fêtes de ses maîtres. Les grands seigneurs répètent un ballet pour les jeux de la cour. Tandis que gémissent, au fond, bien des âmes agitées, à la surface éclate un grand rire de folle et insouciante gaîté.

Il est à regretter que Mme Ancelot, qui avait si bien posé la question de l'asservissement des cœurs, et si bien exprimé les espérances de la vraie liberté, n'ait pas développé positivement cette thèse dans la suite de son œuvre.

Le second acte contient une fort belle scène, magnifiquement jouée par M. Laferrière. Mme Roland a donné asile à toute la famille d'Olonne. Barbaroux, au moment où il va se rendre à l'Assemblée pour appuyer de sa parole souveraine un décret de proscription contre les nobles, est arrêté par toute cette famille à laquelle l'attachent une ancienne amitié et des bienfaits reçus, par Mme de Navailles qu'il adore. Tous le supplient de sauver leurs jours. Cette lutte entre des devoirs opposés, entre des sentiments chers et sacrés, est noblement exprimée, et l'auteur se demande avec intelligence comment il est possible que le devoir social puisse imposer d'aussi terribles contradictions. Ailleurs, Mme Ancelot fait dire à l'un de ses personnages : « Ah ! quand Dieu a » créé pour l'homme tant de moyens de bonheur, comment se fait-il » qu'il soit si malheureux? »

Voilà des critiques généreuses et des inspirations qui honorent l'écrivain.

Le second acte se termine par le tableau du dernier banquet des Girondins. En faisant présider le banquet par Mme Roland, Mme Ancelot use d'une fiction qui est du moins dans les vraisemblances des caractères historiques.

M. Ch. Nodier, dans son étude d'ailleurs si belle sur les derniers moments des Girondins, n'a pas fait prononcer une seule fois le nom de Mme Roland. Il semble impossible que, dans ce dernier banquet, n'ait

Il serait difficile de raconter, dans leurs successions régulières, les évènements du drame de Mme Ancelot. Trop d'éléments s'y mêlent et s'y confondent. Cet ouvrage manque d'unité. La figure de Mme Roland n'y occupe pas la place importante qui lui conviendrait. Mme de Navailles est plus intéressante peut-être, parce que l'amour chez elle est plus expansif et plus chaleureux. On dira peut-être que Mme Ancelot a voulu mettre en double pivot ces deux caractères, et opposer constamment la noble femme et la bourgeoise. Pour que cette combinaison produisît un bon effet, il faudrait d'abord qu'entre ces deux caractères il existât un contraste plus marqué ; il ne faudrait pas d'ailleurs que cette pièce offrît un troisième caractère plus intéressant que ces deux figures de femmes, celui de Barbaroux. D'autres personnages encore, Mlle d'Olonne, le duc d'Olonne, le financier Dherbelot, André Chénier, ne se distribuent pas dans l'action suivant les lois d'une sobriété savante. Le d'Herbelot est une figure originale excellemment représentée par M. Bardou, et égaie convenablement le sujet.

Nous devons féliciter Mme Ancelot sur l'impartialité bienveillante et élevée dont elle a fait preuve en opposant la noblesse et la bourgeoisie. Pour le peuple, il est fort effacé ; il n'apparaît guère que chez ce grand seigneur, derrière ces barrières, assistant de loin aux fêtes des riches qu'il ne partage pas. Les choses sont-elles donc changées, et le pauvre peuple n'est-il pas toujours au-delà des barrières, affamé, regardant d'un œil d'envie le banquet des privilégiés du monde ?

Le drame nouveau aura, nous le pensons, quelque succès. Il fait honneur aux sentiments délicats et généreux de l'auteur.

L'intérêt y est médiocrement soutenu, éparpillé, troublé quelquefois

La *France*, analysant la position difficile de sir Robert Peel, suspect à son propre parti et cherchant à réaliser des réformes avec une majorité de conservateurs-bornés, dit que le premier ministre anglais est dans des rapports tout particuliers d'intimité avec le roi Louis-Philippe.

Le *Courrier français* engage la France, l'Angleterre et l'Allemagne à s'entendre promptement pour mettre un frein à l'ambition de la Russie, déjà maîtresse de toutes les provinces du Danube, et qui étend la main sur la Grèce. Si l'ambassadeur russe, M. Katakasi, a été destitué à la suite des événements récents, ce n'est pas pour la part qu'il y a prise, c'est parce que ses menées n'ont réussi qu'à moitié. L'empereur Nicolas voulait que le roi Othon fût expulsé, afin de donner à la Grèce républicaine, pour président, quelque nouveau Capo-d'Istrias tout dévoué aux intérêts russes.

Le *Courrier* signale une conspiration qui s'organise à Londres et à Bordeaux pour recommencer la guerre civile en Espagne. Il s'agirait d'un accord entre les espartéristes et les carlistes. L'Angleterre donnerait les mains à ces intrigues.

Le *Courrier* persiste à attribuer au ministère le projet de porter atteinte à l'organisation municipale de la France. Nous persistons à croire que M. Guizot n'aura pas l'audace d'une pareille folie. Le conflit qui grandit et se complique chaque jour entre l'Etat et le clergé va forcer probablement le Gouvernement à ménager la bourgeoisie.

A ce propos, nous devons signaler une faute typographique qui s'est glissée au commencement du premier paragraphe de notre article d'hier sur la lutte engagée entre le ministère et les conseils municipaux (page 1, col. 3). La phrase, totalement altérée, présente comme avérée et constituée une résolution du ministère que nous ne voulons donner que comme une hypothèse et pour en tirer une conclusion purement conditionnelle. Le passage doit être lu comme il suit :

« *Si* le ministère du 29 octobre avait, en effet, résolu de pousser jusqu'à une pareille extrémité le conflit avec les municipalités, ce qui pourrait arriver de plus heureux, ce serait que ce ministère fût désorganisé et dissous avant qu'il pût réaliser des projets aussi hostiles aux intérêts communaux. »

Les doctrines sociétaires font de rapides progrès dans l'Amérique du Nord. Des comités se sont formés sur différents points du pays afin de rassembler les moyens nécessaires pour des essais d'association agricole. Une autre réunion fort considérable borne ses travaux à ouvrir une enquête sur les vices inhérents à l'ordre social actuel et sur les bases premières d'un ordre nouveau dans lequel ces vices cesseraient de se produire. Un nouveau journal sociétaire, intitulé la *Phalange*, va paraître à New-York. Une série de petits traités relatifs au système phalanstérien est publiée par le libraire Redfield : la première de ces brochures, intitulée : *Qu'est-ce que l'association* ? se vend au prix d'un cent (environ cinq centimes). La quatrième édition d'une *Exposition concise de la doctrine de l'association* vient aussi d'être mise en vente. Parmi les livres nouveaux dont les journaux recommandent la lecture au peuple, nous remarquons des *Principes d'économie politique développés d'après la loi chrétienne*, par William Atkinson, avec une introduction par Horace Greeley. Le prospectus de cet ouvrage nous apprend que l'auteur s'applique à fonder la science qu'il enseigne sur des principes clairs et féconds, qui sont évidemment ceux de la doctrine sociétaire.

La *Tribune de New-York*, d'où nous extrayons ces renseignements, annonce au public américain, dans son numéro du 9 de ce mois, l'apparition de la *Démocratie pacifique* à Paris. Le journal américain accueille avec joie cet indice de l'extension que prennent en France les idées sociales.

Au rédacteur.

Sur le commerce de la Charcuterie à Paris.

Les faits contenus dans la lettre suivante nous sont garantis par un auteur que nous connaissons et qui en assumera au besoin sur lui la responsabilité.

Monsieur,

Le conseil municipal de la ville de Paris accorde beaucoup d'attention au commerce de la viande ; il se préoccupe des moyens de diminuer la cherté de cette denrée de première nécessité. Plusieurs journaux ont abordé les mêmes questions à cette occasion ; mais tous se sont occupés exclusivement de la viande de boucherie. Permettez-moi d'appeler, dans vos colonnes, l'attention de l'autorité sur le commerce de la charcuterie, commerce d'une grande importance à Paris par l'influence qu'exercent la qualité et le prix élevé de la viande de porc sur la santé et le bien-être de la population parisienne.

Les ordonnances et règlements concernant les marchés pour la viande sur pied destinée à l'approvisionnement de Paris, ainsi que les jours de marché de la halle de Paris, pour la viande abattue, sont également obligatoires à l'égard de la boucherie et de la charcuterie. La boucherie de Paris s'y soumet et les exécute à la rigueur ; pourquoi n'en est-il pas de même de la charcuterie ?

La publicité seule peut mettre un terme aux abus commis au mépris des ordonnances et au détriment de la santé publique par la classe des charcutiers en gros connus à Paris sous le nom de *gargots* (1), dont l'industrie consiste à approvisionner de viande de porc les charcutiers détaillants. Les règlements exigent avec beaucoup de justice que la totalité des porcs vivants destinés à la consommation de Paris aient été vendus dans l'un des trois marchés de St-Germain, La Chapelle-St-Denis ou la Maison-Blanche. Cette disposition a été prise dans le double but de soumettre les porcs à l'inspection de l'employé qui délivre des certificats aux acheteurs, et de constater la quantité des arrivages qui influent nécessairement sur les prix. Cette partie du règlement n'est pas exécutée. Quatre ou cinq gargots, sur trente individus qui se livrent à ce commerce, font acheter les porcs sur les lieux de production, et font conduire directement à leurs abattoirs, soit à Nanterre, soit dans quelques autres villages des environs de Paris, des centaines de porcs qui n'ont figuré sur aucun des marchés d'approvisionnement de la capitale.

Sur leur simple demande verbale, M. l'inspecteur, sans avoir inspecté, leur délivre des certificats de complaisance. Qu'en résulte-t-il? Une grande quantité de porcs qui ne passent pas sur les marchés fait croire à un manque de marchandises qui n'existe pas réellement, ce qui donne lieu à une hausse factice au profit exclusif de messieurs les gargots. Cet abus n'aurait pas lieu si les arrivages étaient régulièrement constatés, comme ils le sont pour la viande de boucherie.

On sait que la viande de porc n'est pas de bonne qualité si l'animal arrivé de loin est abattu avant d'être reposé. Il arrive souvent que les gargots ont le crédit d'obtenir des certificats d'inspection pour des porcs achetés au cours élevé de la halle, des porcs à abattre, qu'ils leur livrent indistinctement tous les jours de la semaine. Les charcutiers de Paris sont bien forcés de subir la loi qui leur est imposée, puisqu'ils ne peuvent se procurer les marchandises dont ils ont besoin pour leur approvisionnement journalier qu'à la halle et par l'intermédiaire des gargots.

Je dois résumer les abus criants qui résultent de ces infractions aux règlements et ordonnances de la part des gargots.

Ils accaparent la viande de porc et produisent une cherté factice, en contravention formelle avec les ordonnances. Mais le point le plus important, sur lequel je crois devoir insister, c'est l'introduction journalière dans Paris, par les gargots, d'une grande quantité de viande de porc insalubre et de mauvaise qualité. Il y a des porcs qui sont morts d'accident en route, ou de fatigue après des marches forcées de 120 à 160 kilomètres, ou des voyages en voiture de 200 à 220 kilom., voyages pendant lesquels il y a toujours des animaux qui périssent étouffés ; tout cela entre dans Paris, tout cela est consommé par le peuple de Paris, sans avoir été préalablement soumis à aucune inspection. Les gargots, nous le répétons, font conduire directement chez les charcutiers ces viandes nuisibles à la santé publique ; elles sont livrées à la consommation des prisons, des séminaires, des pensions, des casernes et des quartiers populeux, auxquels on sait que la viande de porc est principalement destinée.

Que faut-il pour faire cesser immédiatement tous ces abus? Tout simplement rappeler les gargots aux règlements et les forcer de s'y soumettre ; qu'ils soient astreints à amener à la halle la totalité de leurs marchandises ; que sous aucun prétexte ils ne puissent introduire à Paris des viandes de porc ailleurs qu'à la halle, et d'autres jours que les jours de marché.

Alors la halle sera suffisamment garnie et tout le monde y gagnera, spécialement la ville, qui, dans l'état actuel des choses, est frustrée des trois quarts de ses droits sur le pesage de la viande de porc. Enfin, la totalité de ce genre de viande serait soumise à l'examen de M. l'inspecteur.

Le bureau du syndicat de la charcuterie de Paris a dénoncé tous ces abus à l'autorité ; il a réclamé, il ne cesse pas de réclamer encore l'adoption d'une défense absolue pour les gargots d'introduire à Paris de la viande les jours de la semaine où il n'y a pas de marché, seul remède efficace pour couper court à des abus aussi graves.

Eh bien! pas de réponse de l'autorité; elle ne répond pas, elle ne veut pas répondre. Si l'on veut connaître quelques-unes de ses raisons, nous dirons, pour préciser les faits, qu'elle est arrêtée par la crainte de déplaire à M. le maire de Nanterre. Ce maire est en même temps gargot; c'est même le plus fort de tous les gargots, celui qui mène tous les autres. En présence de l'intérêt privé de M. le maire-gargot, il n'y a plus ni règlements, ni ordonnances; tant pis pour les charcutiers de Paris, tant pis pour le public; et l'autorité laisse impunément empoisonner les malheureux consommateurs de charcuterie.

Permettez-moi de citer un fait entre mille. Il y a quelque temps, deux charrettes chargées de porcs abattus se présentent à la barrière du Roule; on les met en fourrière par le motif que ce jour n'étant point un jour de marché à la halle, le règlement interdit aux gargots l'introduction de leur marchandise dans Paris. Cette fois, il semble que le règlement va l'emporter. Pas du tout.

On court avertir M. le maire-gargot de ce qui se passe. Vite, le cheval est attelé à la carriole; on n'oublie pas l'écharpe municipale, et ventre à terre chez M. le préfet.

« Prévenez M. le préfet que M. le maire de Nanterre veut lui parler pour une affaire urgente. »

M. le maire est introduit, il obtient sans difficulté main-levée de la saisie, et pleine liberté pour lui et ses collègues les autres gargots, de continuer leur trafic; quant aux règlements et ordonnances, il n'en est pas question.

La politique n'est pas étrangère à tout ce négoce de cochons morts et vivants. Aux dernières élections, le candidat ministériel vint visiter M. le maire de Nanterre, et solliciter outre sa voix, celle de toute la cohorte des gargots dont il est le chef. Celui-ci, électeur bien pensant, promet et grantit tous ses gargots électeurs, et de plus ses parents et amis, mais à une petite condition.

Il nous faut, dit le maire-gargot, un marché à Nanterre pour la viande de porc sur pied.—Qu'à cela ne tienne, dit le candidat. En effet, le ministre, sur la promesse des 60 voix dont dispose le maire de Nanterre, accorde le marché. Le maire et les siens votent pour le candidat ministériel qui n'est pas élu.

Le ministre n'en a pas moins tenu sa promesse. Toutefois il est bon de vous dire que le marché de Nanterre n'existe pas; on n'amène pas plus de porcs à Nanterre que par le passé; seulement, on a nommé un inspecteur qui n'inspecte rien, qui délivre à M. le maire de Nanterre autant de certificats qu'il en veut, pour introduire dans Paris, tous les jours de la semaine, des viandes de porcs, qui n'ont paru sur aucun marché, et qui ne subissent aucune inspection.

Ce qu'on aura peine à croire, c'est que l'inspecteur du marché de Nanterre, chargé en même temps de l'inspection des porcs au marché de Saint-Germain, est propriétaire de l'abattoir de Nanterre, et y perçoit les droits d'abattage sur les porcs. Je laisse à penser si son intérêt privé est en harmonie avec ses fonctions.

Au reste, je le répète, le marché de Nanterre, pour les porcs sur pied, n'existe pas; ce n'est qu'une complaisance, une facilité donnée à M. le maire pour accaparer à son aise la marchandise, et inonder impunément Paris de viandes dangereuses pour la santé publique.

Si vous jugez utile de publier ces faits, dont je garantis l'exactitude, veuillez leur donner place dans vos colonnes, et me croire, Monsieur, etc. *Un charcutier de Paris.*

ORIENT.

A la date du 6 octobre, le vice-roi d'Egypte était très affecté de la déclaration d'indépendance d'Achmet-Pacha, gouverneur du Sennaar, qui venait de se placer sous la domination du sultan, en s'engageant à lui payer un tribut annuel de 200,000 écus. Méhémet-Ali, cédant aux conseils de son fils Ibrahim, préparait une expédition contre le rebelle, mais on en augurait mal.

A Constantinople, on se félicitait, le 7 octobre, de ce que le contrecoup de la révolution grecque ne s'était fait sentir ni dans la Macédoine, ni dans la Moldavie. On rattachait généralement à cette révolution les troubles de l'Italie.

M. de Bourqueney avait reçu de son gouvernement des instructions relatives à l'affaire de l'Arménien dans cette capitale. La France ne conteste pas au sultan le droit d'appliquer les lois pénales dans ses Etats, mais elle voit avec peine la Porte s'aliéner l'Europe civilisée, en déployant d'inutiles rigueurs. Elle aurait préféré que le sultan perdît une

pour conserver le bureau provisoire afin d'éviter toute discussion avant la nomination du président. Il paraissait hors de doute que le parti parlementaire aurait la majorité sur les ayacuchos dans la nouvelle députation provinciale.

La comtesse de Toreno et ses enfants étaient arrivés. Grand nombre de députés se portaient à la rencontre de M. Olozaga, qu'on attendait le soir.

— A l'issue des pourparlers entre les révoltés de Saragosse et le général Concha, celui-ci avait autorisé la sortie de la ville des femmes et des enfants ; mais les rebelles avaient reçu à coups de fusil le parlementaire porteur de ces conditions dictées par l'humanité. Cependant le feu avait cessé, et une députation d'habitants s'était rendue au quartier-général: Ils demandaient qu'on ne dissolvât ni la députation provinciale ni la municipalité, que la garde nationale ne fût pas dissoute, que les militaires qui ont pris part au pronunciamento ne fussent ni recherchés ni inquiétés, et qu'on leur accordât des congés.

Le général, croyant devoir en référer au gouvernement, a envoyé à Madrid le lieutenant-colonel Mendoza, porteur du projet de capitulation. Le conseil des ministres s'est réuni pour en délibérer.

Le bruit se répand que Girone a capitulé. Les assiégés auraient voulu conserver leurs grades. On ne leur aurait accordé que la vie sauve.

Des troupes sont dirigées de plusieurs points sur Léon. Le régiment provincial de Gijon est arrivé sous les murs de la place avec 4 pièces d'artillerie. Le brave brigadier La Torre est toujours prisonnier de l'insurrection ; on craint beaucoup pour lui.

Carthagène a été, le 21, victime d'un effroyable ouragan ; des maisons ont été renversées, les arbres déracinés ; plusieurs navires ont péri, mais les équipages ont été sauvés.

— Les nouvelles de Barcelone sont de la même date que celles d'hier.

La junte a fait enlever tous les vivres qui se trouvaient dans les magasins particuliers et les a mis en dépôt dans l'ancien couvent des Carmélites. Chacun va y acheter ou y recevoir gratis sa ration.

Le colonel Martell descend souvent du fort de Figuières pour mettre en réquisition dans la campagne des chevaux et des mulets. Il veut former un corps de partisans à cheval.

Le fort des Iles Medas, situé sur la côte du Lampourdan, qui s'était prononcé, est tombé, dans la nuit du 22 au 23, au pouvoir des troupes du gouvernement *pendant l'armistice*. Une partie de la garnison s'est sauvée à la nage; le reste est prisonnier. La junte de Girone accuse Prim de trahison et le somme de rendre le fort.

(*Emancipation de Toulouse.*)

ITALIE.

Nous avons annoncé que des troupes napolitaines (400 hommes) avaient occupé l'île de Lampaduse. Voici, d'après le *Portafoglio Maltese*, les détails de cette occupation. Deux bateaux à vapeur napolitains sont arrivés le 11 septembre à midi, et ont annoncé leur présence par un coup de canon. Le commandant de l'expédition est descendu avec plusieurs officiers; il a demandé à parler à MM. Gatt et Molines, auxquels l'île a été donnée en amphytéose. M. et Mme Gatt se sont présentés avec quelques laboureurs devant le commandant, qui leur a signifié que l'intention du gouvernement napolitain était de convertir Lampaduse en *préside*.

Bientôt la troupe est débarquée; le drapeau anglais, arboré sur la demeure de Mme Gatt, a été remplacé par le drapeau des Deux-Siciles, qui a été également arboré sur le château. Un officier, se disant *député local*, s'est présenté sur la place, assisté d'un huissier, et a lu un décret du roi relatif à cette occupation. On a proposé à Mme Gatt de se rendre à Palerme par un des steamers pour y faire valoir ses raisons; elle a refusé et est venue à Malte avec les laboureurs licenciés.

Les deux vapeurs sont repartis quelques jours après pour Palerme. La troupe a été logée dans le château et dans les magasins. Puis est arrivé un brick napolitain avec des provisions, et plusieurs condamnés ont déjà été débarqués. La troupe entoure l'île, ne permettant pas qu'on y aborde.

INTÉRIEUR.

On parle d'une décision prise par le conseil des ministres, d'après laquelle M. le comte de Ratti-Menton serait rappelé et remplacé en Chine par M. de Bacourt, ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis.

(*France.*)

— On assure que M. Mallac, chef du cabinet particulier du ministre de l'intérieur, est nommé préfet de Loire-et-Cher et remplacé par M. Edmond Leclerc, secrétaire particulier du ministre. Dans les finances, M. Nouton, chef du cabinet et du personnel, passerait à la direction de la dette inscrite, en remplacement de M. Bailly, admis à la retraite; et M. Andrey, chef du bureau des cautionnements en numéraire, remplacerait M. Nouton. M. Bailly fils serait nommé receveur particulier.

(*Courrier.*)

—Le roi, par ordonnance du 29, a élevé au grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur MM. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur; Villemain, ministre de l'instrution publique; Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce; Lacave-Laplagne, ministre des finances; et à celui de commandeur M. Teste, ministre des travaux publics.

(*Moniteur.*)

Faits divers.

On écrit de Turin, le 21 octobre :

«Hier, S. M. le roi, accompagné de S. A. R. le duc d'Aumale, a assisté à un grand exercice à feu sur la place d'armes. LL. AA. RR. le prince héréditaire de Lucques, le duc de Gênes et le prince de Savoie-Carignan y assistaient aussi. S. A. R. le duc de Savoie y commandait une brigade.

»S. A. R. le duc d'Aumale, qui avait déjà vu divers établissements principaux de cette capitale, a visité aujourd'hui l'arsenal et les Musées royaux. »

— M. de Cosnac, archevêque de Sens, vient de mourir au château de Cosnac, près de Brives. Il était âgé de 79 ans. Sacré évêque de Meaux en 1819, il avait été nommé archevêque de Sens au mois d'avril 1830.

— MM. Quinet et Michelet sont en mission; le premier parcourt l'Espagne; le second la Suisse. (*Globe.*)

— Les communes de Saint-Simon et de Moutvert, arrondissement d'Aurillac, viennent de refuser leur concours à leurs officiers municipaux. (*National.*)

— On lit ce matin dans le *Journal des Débats* :

« On assure ce soir que la lettre de M. l'évêque de Châlons est déférée au Conseil d'Etat. »

— L'ouvrier rouennais auteur de la tragédie de *Spartacus*, reçue à correction au Théâtre-Français, n'est point un tisserand, mais un potier

l'institution des aveugles. Le roi et la reine de Bavière y assistaient.

— M. de la Sarraz, qui vient d'être nommé ministre des affaires étrangères en Hollande, a servi avec distinction dans les rangs de l'armée française. Chef d'escadron d'artillerie dans la campagne de Russie, il sortit un des derniers de Moscou. De retour dans sa patrie, il fut promu au grade de colonel dans son arme, s'acquitta, en 1831, avec une rare intelligence d'une mission importante à Aix-la-Chapelle, et entra au ministère de la guerre comme général-major. Il avait pris depuis quelques mois seulement sa retraite quand il a été appelé au ministère. C'est un homme d'expérience, fort instruit, spirituel et d'une grande urbanité.

— L'ancien ministre de la marine, l'amiral Roussin, dont on avait prématurément annoncé la mort, au grand regret de ses nombreux amis, passera probablement l'hiver à Montpellier, où le retiennent d'anciennes blessures et des rhumatismes dans les jambes. Il a loué un appartement dans le château de la Piscine, distant de la ville d'une demi-lieue environ. C'est au château de la Piscine qu'est mort le père de Napoléon. L'air de cette résidence est d'une douceur et d'une pureté extraordinaires. (*Revue de la Côte-d'Or.*)

— La *Presse* prétend que ce n'est pas d'une *Histoire de l'Assemblée constituante* que s'occupe M. de Lamartine, ainsi que l'ont annoncé plusieurs journaux, mais d'une *Histoire des Girondins* dont le premier volume est terminé, le second fort avancé, et qui n'en aura pas moins de cinq.

— Une lettre de Hong-Kong (Chine), en date du 24 juillet, nous apprend qu'il a été bâti dans cette île une superbe église catholique, et que la mission est desservie par des prêtres italiens, français, espagnols et même chinois. On célèbre tous les jours sept ou huit messes, auxquelles viennent assister des hommes originaires de toutes les parties du monde.

— Sur un décret rendu le 21 juin par le général Santa-Anna, président de la république mexicaine, des missions de la compagnie de Jésus pourront s'établir dans les départements de Californie, du Nouveau-Mexique, de Sonora, Sinaloa, Durango, Chihuahua, Couhuila et Texas, dans le but exclusif de s'adonner à la civilisation des tribus dites barbares, au moyen de la prédication de l'Evangile, pour que, de cette façon, l'intégrité du territoire mexicain soit de plus en plus assurée.

— On lit dans le *Courrier des Alpes*, de Chambéry :

« Nous apprenons que, dans la commune de Doussard, mandement de Faverges, il est mort, en 1843, deux vieillards qui offrent des exemples de longévité d'autant plus remarquables qu'ils se sont vus dans la même commune et dans le courant de la même année : ce sont le nommé Philibert Roquy, âgé de 98 ans, et la fille Claudine Plaffet, âgée de 102 ans; tous deux avaient conservé jusqu'au bout leurs facultés intellectuelles et notamment une bonne mémoire. »

— On lit dans la *Nation* :

« Il n'est personne à Paris un peu au fait des hommes et des choses, qui ne regarde le ministère actuel comme près d'entrer en dissolution. Ce sera le dix-neuvième depuis 1830. Le ministère provisoire, fondé le 11 août 1830, dura 82 jours; Laffitte, 2 novembre, 55; Laffitte, 27 décembre, 76; Casimir Périer, 13 mars 1831, 577; Soult-Guizot, 11 octobre 1332, 78; Soult-Broglie, 25 décembre, 459; Soult-Thiers, 4 avril 1834, 105; Gérard, 18 juillet, 124; Bassano, 10 novembre, 8 jours; Mortier, 18 novembre, 123; Broglie Humann, 12 mars 1835, 330; Broglie-d'Argout, 5 février 1836, 16; Thiers, 22 février, 195; Molé-Guizot, 6 septembre, 221; Molé-Salvandy, 15 avril 1837, 715; provisoire, 31 mars 1839, 42; Soult-Teste, 12 mai, 285; Thiers-Rémuzat, 1er mars 1840, 240; Guizot-Soult, 29 octobre 1840, 1095. Dix-neuf ministères en onze ans et quatre mois, c'est en moyenne un ministère tous les 215 jours. Sur ce pied, le cabinet actuel a dépassé de beaucoup la durée moyenne de ses aînés. Raison de plus pour qu'il tombe. »

— La *Gazette de Londres* contient le chiffre suivant sur la situation du dernier mois des diverses banques de la Grande-Bretagne : Banque de Londres, 19,024,000 liv. st.; banque particulière, 4,721,109; banque par actions en participation, 3,130,002; banque particulière d'Ecosse, par actions en participation, 2,762,353; banque d'Irlande, 3,232,575; banque par actions en participation, 2,059,845. Total, 34,928,884 liv. st. Lingots à la banque de Londres, 12,086,000 liv. st.

— On écrit d'Auch, 21 octobre, au *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

« Par un temps magnifique Mme Lartet a fait, dans la ville d'Auch, dimanche dernier, une seconde ascension en ballon. Le lieu du départ était la place Royale : cette fois l'expérience a réussi, à la grande admiration, et, nous pourrions presque dire, au grand effroi des spectateurs. Le ballon, dégagé des cordes qui le retenaient, s'est élevé d'abord perpendiculairement : Mme Lartet, debout sur la nacelle, a eu bientôt atteint une hauteur telle que la foule ne pouvait plus la voir que d'une manière peu distincte. Mais, au bout d'un quart d'heure environ, l'aérostat, poussé par le vent, s'est dirigé vers le couchant et s'est abattu près de la campagne de Landon, à vingt minutes de la ville, sans que la courageuse aéronaute ait éprouvé aucun mal. »

— Le dernier numéro des *Annales forestières* donne sur l'augmentation croissante du prix des bois les renseignements suivants :

« Le prix des bois, en France, ne cesse pas de suivre une marche ascensionnelle. C'est ce que confirment d'ailleurs les résultats des ventes de bois de l'exercice de 1842, qui ont eu lieu sur presque tous les points, à des conditions plus avantageuses encore que l'année dernière.

» Parmi les départements où les adjudications ont souffert une hausse remarquable, nous citerons particulièrement ceux de la Meuse, de la Meurthe, du Haut et du Bas-Rhin, des Vosges, de la Moselle, de l'Aisne, de la Somme, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de l'Aube et de l'Yonne, et enfin celui de la Haute-Garonne.

» Dans la Meuse, la hausse a été d'un sixième; elle a été d'un cinquième dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube. »

En présence de ces faits, la question du reboisement des montagnes et des landes devient tous les jours plus digne de l'attention des économistes et des grands propriétaires.

— La *Gazette de Zara* contient de nouveaux détails sur les tremblements de terre de Raguse, jusqu'au 7 octobre. A cette date, il y avait vingt-cinq jours que duraient les redoutables secousses. Depuis le 11 septembre, on en avait ressenti moyennement deux ou trois par jour. La ville est désertée tous les soirs. On a même dû faire évacuer les casernes. Les soldats campent en plein air, et il ne reste en ville que le nombre d'hommes nécessaires pour occuper les corps-de-garde. Une recrudescence avait eu lieu le 3 octobre, à 9 heures et demie du soir. A partir de ce moment, la ville présenta le plus lamentable spectacle. Toute la population épouvantée abandonnait les maisons en emportant les objets les plus précieux. Les parents s'appelaient, se cherchaient avec anxiété, et l'air retentissait des plaintes et des cris de détresse. Depuis ce moment jusqu'au 7, la menace d'un bouleversement complet n'a pas cessé d'être suspendu sur cette malheureuse ville et sur les contrées environnantes.

— M. Rentel, de Kœnigsberg, se trouvant en voyage avec sa famille, passait la Nogat, près de Marienbourg, sur un bac. Toute la famille avait pris place dans la voiture pendant la traversée, à l'exception d'une demoiselle déjà grande, qui à la fin se vit obligée d'y monter. A peine se fût-elle assise que les chevaux de la voiture s'effarouchèrent, et la firent reculer d'un mouvement si rapide, qu'avant qu'on pût venir au secours, le train de derrière tomba dans l'eau, entraîna le reste après soi, et toute la famille fut noyée.

— Nous avons annoncé qu'une explosion de gaz avait eu lieu, le 24, dans l'usine de M. Kœchlin, de Mulhouse. Elle a été causée par l'imprudence d'un ouvrier, qui est entré avec une lumière dans la fosse renfermant le compteur, d'où s'exhalait une odeur suffoquante. L'explosion a été terrible; elle a soulevé le plancher et le toit, ébranlé les murs, brisé les fenêtres, et occasionné de grands dégâts. L'ouvrier, tout en flammes, sortit de la fosse, traversa l'atelier et la cour, et se jeta dans un bassin. Tout son corps était brûlé; malgré la promptitude des secours, il expira au bout de quelques heures. Il laisse une femme et trois enfants en bas âge, à l'avenir desquels pourvoiront la maison Kœchlin et l'usine à gaz de Mulhouse. Ce funeste évènement ne peut être attribué qu'à une extrême imprudence. (*Alsace.*)

— On lit dans la *Feuille hebdomadaire*, 10 mai, de l'Ile Bourbon :

Trois Anglais, recueillis en mer par un bateau côtier de St-Pierre, ont rapporté la nouvelle d'une lamentable catastrophe destinée à enrichir l'*histoire générale des naufrages* déjà trop volumineuse. Leur bâtiment *le Vigilant*, brick de 250 tonneaux, parti de Marseille en septembre avec un chargement de vins et de vivres à la destination de Maurice, naviguait sans encombre lorsqu'à la hauteur de la Ligne, le typhus, s'étant déclaré à bord, enleva en peu de jours le capitaine, son second et quelques matelots. Ceux qui restaient, au nombre de sept, incapables de calculer leur position géographique et de déterminer quelle direction ils avaient à prendre, ont vogué depuis lors au hasard, au gré des vents et des vagues, sans gouverner, sans rencontrer un bâtiment. Bientôt les vivres et l'eau surtout leur manquèrent. La maladie, qui avait cessé ses ravages reparut. Au bout de sept à huit mois d'angoisses, on aperçut enfin la terre dans le lointain. L'embarcation fut mis à flot. Trois hommes eurent seuls encore assez de forces pour s'y traîner. Nos marins de Saint-Pierre les ont sauvés. La direction de la marine a de suite expédié deux navires à la recherche du bâtiment qui a été vu, dit-on, sous le vent de Saint-Leu.

Le journal le *Cernéen* dit à cet égard :

« A peine a-t-on appris à Bourbon le sort du brick anglais *le Vigilant*, que la Direction de la marine s'est empressée d'expédier deux navires à sa recherche. Plusieurs jours se sont écoulés depuis que la nouvelle du danger qui menace ce bâtiment est arrivée à Maurice, et notre gouvernement n'a encore pris aucune mesure pour sauver de la mort les quatre infortunés qui sont à son bord, et sa cargaison du naufrage! Faut-il attribuer cette étrange inaction à l'absence de tout bâtiment de guerre dans notre port? Mais pour un cas pareil, le gouvernement ne peut-il et ne doit-il pas fréter un de ces navires marchands ou plusieurs au besoin, dont notre rade fourmille? Il serait vraiment inouï qu'aucun effort ne fût tenté par nous pour venir en aide à un bâtiment portant le pavillon anglais, monté par des nationaux et exposé, dans nos parages et à quelques lieues de nous, à tous les périls de la mer! »

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, *Mina*, précédée de l'*Eau merveilleuse*.

— On annonce pour samedi prochain, aux Variétés, un spectacle au bénéfice de Vernet. Cet artiste jouera, pour la dernière fois, le *Père de la Débutante, Mme Gibou et Mme Pochet*, en compagnie d'Odry.

Il n'est bruit depuis deux jours dans la ville d'Aix que de la disparition de M. A...., qui depuis quelques années y dirigeait un grand établissement de *minoterie*. Cet homme, qui jouissait de la confiance générale, laisse, dit-on, un passif de plus de 400,000 fr. (*Mémorial d'Aix.*)

— L'ancien capitaine trésorier du 49e de ligne qui avait été condamné par le conseil de guerre séant à Marseille, pour détournement de fonds, à cinq ans de réclusion, a été dégradé le 27, dans la matinée, aux allées de Melhan. Cette exécution avait attiré une foule considérable qui s'est retirée en proie à une impression douloureuse d'avoir vu la terrible punition infligée à un militaire encore jeune, qui, entré simple soldat dans l'armée, avait gagné les épaulettes de capitaine et dont la conduite avait toujours été irréprochable jusqu'au moment où il a commis la faute qui a brisé son avenir. (*Sémaphore.*)

— Les journaux ont depuis quelque temps signalé à l'indignation publique la conduite de plusieurs parents dénaturés, dont les mauvais traitements causaient l'abrutissement et parfois la mort de leurs enfants.

Un fait de ce genre vient de se passer dans le département de l'Eure, à Fressenneville. Le jeune W...., âgé de dix-huit ans, vient de mourir à la fleur de l'âge, la santé perdue et la tête égarée par les sévices continuels que son père exerçait contre lui. La justice s'est emparée de cette affaire, et nous espérons que l'auteur d'un tel crime recevra la récompense qu'il mérite. (*Mémorial de Rouen.*)

— Jean Munier, vigneron à Baulny (Meuse), a été dernièrement écroué dans la maison de justice de Saint-Mihiel, sous l'accusation d'avoir assassiné son fils. Depuis près d'un an sa femme est arrêtée sous la même inculpation.

Adjudications.

Vendredi 24 novembre. — A midi, préfecture de police, aliments, denrées, liquides, marchandises diverses pour cantines des prisons civiles de Paris et de la maison de répression de Saint-Denis.

Diverses fournitures, épiceries, graisse de porc, légumes, sabots, paille, mèches, huile à brûler, pour le dépôt de mendicité de Villers-Cotterets.

TRIBUNAL DU COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 30 octobre* 1843.

RAFFETIN, fabricant de socques, rue de Bondy, 72. — Juge-commis., M. Dubois. — Syndic-prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

BOURSE DU 31 OCTOBRE.

Le mouvement de hausse d'hier s'est complètement démenti aujourd'hui, et la bourse ferme avec une grande faiblesse. La réponse des primes s'est faite à 81-77 1/2.

Au comptant : Lots d'Autriche, 383-75, 385. — Banque belge, 767 50, 770, 767-50. — Hollande, 54 1/4. — Jouissances 4 Canaux, 140. — Canal de Bourgogne, 1080. — Zinc Vieille-Montagne, 4300, 4425.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉC.
5 p. 0/0 compt.	121 10	121 10	121 »	121 05	[illegible]
— fin cour.	121 10	121 15	121 »	121 »	121 [illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	121 [illegible]
3 p. 0/0 compt.	81 95	81 95	81 70	81 70	» [illegible]
— fin cour.	81 90	81 90	81 70	81 70	81 [illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	81 [illegible]

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LA C. PR.
4 1/2 0/0	109 »	» »	B. » 05
4 0/0	» »	» »	» »
O. de la Ville	1337 50	» »	» »
Banque de Fr.	3300 »	3305 »	H. 5 »
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »
— de 1000.	» »	» »	» »
Caisse Hypoth.	771 25	» »	H. 1 25
Quatre Canaux.	1267 50	» »	H. 2 50
Chemins de Fer.			
St-Germain	777 50	» »	H. 2 50
Vers. R. Dr.	288 75	» »	H. 1 25
do R. G.	» »	» »	» »
Orléans	686 25	» »	B. 1 25
Strasb. à Bâle.	186 25	187 50	» »
Rouen.	708 75	707 50	H. 2 50
Havre.	540 »	» »	» »
Fonds Étrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	106 7/8	» »	H. 1/2 »
— Portugais.	» »	» »	» »
Esp. D. active.	29 »	» »	» »
5 0/0 Naples.	108 25	» »	H. » 05
— Romain.	107 »	» »	H. 1/4 »
Obl. Piémont.	1205 »	» »	
Emp. d'Haïti.	462 50	» »	

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 81, 92 1/2.
Après, 81, 70.

Bons du Trésor.
3 0/0 à 4 mois.

Reports, fin proch.
5 0/0, 25.
3 0/0, 15, 16 1/4.

S-Germ. Fin cour. » 780.
Vers. r. dr. » 286 25, 287 50.
— riv. g. » »
Orléans. » »
Strasbourg. » »
Rouen. » 708 75, 710.
Havre. » »

Londres, 29 octobre.
Dimanche, Bourse fermée.

Spectacles du 1er novembre.

7 h. »/» OPÉRA. — La Muette.
7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — Souvenirs. — Demoiselles de Saint-Cyr.
8 h. »/» ITALIENS —
8 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mina. — L'Eau merveilleuse.
6 h. »/» ODÉON. — 1re représ. du Despote. — Pierre Landais. — Tôt ou T…
6 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Madame Roland.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Jacquot. — Perruquière. — Capitaine.
7 h. »/» GYMNASE. — Jean Lenoir. — Incompris. — Capitaine Lambert. — Un Jour d'Orage.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Paris. — Brelan. — Mlle Déjazet.
6 h. 3/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Enfants du Délire. — La Croix d…cier. — Le Royaume. — La Tour de Nesle.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Lucio. — Tout pour les Filles, rien pour les Garçons.
7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. »/» CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. — Les Pêcheurs.
6 h. 1/2 COMTE. — Jenas. — La Maison des Fous. — Fantasmagories.
5 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'Etudiant marié. — Inconvenients… Vendéenne. — Barbe-Bleue.
6 h. »/» PANTHÉON. — Jeannie et Addelson. — Epoux.
6 h. »/» DÉLASSEMENTS COMIQUES. — Fille du Ciel. — André.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 30 octobre. Cours moyen : 38 fr. 73 c.
Le cours-taxe est le même que le cours moyen; ci : 38 f. 73 c.
Restant à la halle : 16,119 quint. Ventes : 1,789 quint. 25 kil.
Les gruaux se sont payés de 44 f. 60 c. à 54 f.
285 quint. 1re marque ont été vendus à 39 f. 50 c.
102 id. id. id. — — 38 f. 85 c.
118 id. 2e marque. — — 38 f. 25 c.
Les farines 3e marque ont valu de 29 f. 50 à 32 fr.

A cause de la fête de la Toussaint, la halle de demain, 1er novem… est remise à jeudi 2 novembre.

Au marché de Sceaux de lundi 30, les ventes ont été difficiles et t…tes les sortes ont subi une baisse légère, quoique le marché ne fût… médiocrement garni. La baisse a été plus sensible sur les moutons… sur les autres animaux.

Sur 826 bœufs, 712 ont été vendus et 114 renvoyés.
— 212 vaches, 180 — — 32 —
— 303 veaux, 294 — — 9 —
— 10,750 moutons, 8,862 ont été vendus et 1,988 renvoyés.

A la dernière halle aux veaux de Paris (du 27), ils avaient valu : pr…mière qualité, 1-60; deuxième, 1-40; troisième, 1-20.

Aujourd'hui 31, à la Chapelle-Saint-Denis, les veaux ont valu : pr…mière qualité, 1-30, et deuxième, 1-10. Tous les veaux amenés ont … vendus, sans renvoi, au nombre de 101.

Au même marché, on a vendu 64 vaches grasses, première quali… de 1 fr. à 1 fr. 10 c. le kilog.; deuxième qualité, 80 c. à 1 fr.

On a aussi vendu 140 vaches laitières (prix inconnus).

Dans le Nivernais, d'après des avis très récents, la récolte des v… est presque nulle, et le peu qu'on a récolté est de mauvaise qualité. Nevers, les vins vieux valent 40 fr. l'hectol., et les vins nouveaux sont cotés qu'au prix de 20 fr. A. Y.

(*Voir ci-dessous le cours des céréales*, etc.)

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.			PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.				MARCHÉS ÉTRANGERS.			FOURRAGES. — Les 500 kil. Paris.	Nevers.	S-Quentin	Manosque	[illegible]
		[illegible]	[illegible]	RAMBOUILLET	[illegible]	MONTÉLIMART	STRASBOURG	NEVERS	DIJON	LONDRES.	BRUGES.	ANVERS.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

13e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 94. JEUDI 2 NOVEMBRE 1843.

...SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger :	un an, 48 f.	6 mois, 24 f.	3 mois 12 f.	1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste :	68	34	17	

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ébrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 1er NOVEMBRE.

La question irlandaise est avant tout une question sociale.

L'agitation de l'Irlande, les troubles du pays de Galles, n'ont pas seulement un caractère politique, ils ont surtout un caractère social : c'est là ce qui leur donne une immense gravité, ce qui fait trembler la vieille Angleterre.

Ce n'est pas seulement pour reconquérir leur nationalité, pour défendre la foi de leurs pères, pour obtenir un parlement à Dublin, que les Irlandais se soulèvent ; ce n'est pas seulement pour renverser les barrières que les fermiers s'enrôlent sous le drapeau de Rébecca; ce n'est pas non plus pour arriver uniquement à l'extension des droits politiques que les chartistes s'organisent à la voix de Sturge ou d'O'Connor.

Les Irlandais, les Rébeccaïtes, les Chartistes, qu'ils en aient conscience ou non, poursuivent le même but sous des noms différents. Les Irlandais et les Gallois demandent la hausse du salaire agricole, la diminution du prix des fermages; autrement dit, ils demandent que le travail en agriculture participe plus largement et plus équitablement à la richesse créée.

Les chartistes demandent la hausse des salaires en industrie, la diminution des profits, de l'intérêt du capital; ils demandent en outre la réduction des droits sur les blés étrangers, par conséquent la diminution de la rente de la terre, la diminution des revenus des propriétaires fonciers.

Ainsi, de tous les côtés, c'est entre le capital et le travail que la guerre est déclarée.

L'agitation irlandaise (abstraction faite de la question purement politique et de la question religieuse) a pour causes principales : la dîme, les fermages et l'absentéisme.

La dîme est payée par le cultivateur irlandais catholique; elle est perçue par le clergé anglican.

La rente (fermage) est payée par le cultivateur irlandais, et perçue par le propriétaire, anglais le plus souvent.

C'est le travailleur irlandais qui produit, c'est le propriétaire ou capitaliste anglais qui consomme, qui consomme hors de l'Irlande, la majeure partie des produits du sol irlandais, de l'industrie irlandaise, du travail irlandais.

Au fond, c'est donc véritablement la lutte du travail contre le capital.

Le cri de guerre du peuple, des fermiers, c'est celui-ci : Plus de dîmes, mais des tributs volontaires offerts par le fidèle au pasteur de son choix ; plus de rente progressive (*rentwar*, guerre à la rente!) mais des baux fixes (fixité des tenures), des redevances perpétuelles; plus d'absentéisme, il faut que les riches dépensent en Irlande leurs revenus.

Les Irlandais réclament leurs anciens droits, leurs anciennes lois, leurs coutumes; ils réclament la révocation de l'union, non pas pour arriver à une séparation politique, mais pour obtenir l'abrogation des lois qui, depuis Cromwell, ont changé la condition des travailleurs, ont asservi l'homme à la terre, le travail au capital.

Entre le capitaliste et le travailleur, il n'y a plus aujourd'hui d'autre relation que celle de maître à esclave, de vainqueur à vaincu. Pour modifier cet état de choses, les Irlandais comptent peu sur la générosité des seigneurs et des évêques anglais ; ils auraient plus de confiance dans les législateurs de *College-Green*. Voilà pourquoi ils demandent un parlement national.

Si la réforme politique était le but et non pas le moyen, O'Connell n'aurait pas pour lui tout le peuple d'Irlande. Les pauvres irlandais ne se passionnent point pour des droits politiques qu'ils ne sont pas appelés à exercer, ils se passionnent pour leurs intérêts moraux et économiques, surtout pour leur existence.

Sans doute l'Irlandais aimerait mieux payer la dîme au prêtre catholique qu'au ministre protestant ; mais si la dîme est toujours la même, en quoi le sort du pauvre sera-t-il changé? (1)

Sans doute le cultivateur aimerait mieux payer le fermage à un de ses compatriotes qu'à un Saxon; mais si le fermage va toujours en augmentant; s'il absorbe non-seulement la totalité du produit net, mais encore une forte partie du produit brut; s'il ne reste jamais au cultivateur, pour prix de ses peines et de ses fatigues, qu'une ration de pommes de terre, et si cette ration va diminuant sans cesse, en quoi le sort du travailleur sera-t-il changé?

Sans doute l'Irlandais aimerait mieux que le riche dépensât en Irlande son revenu, parce qu'alors, du festin, il resterait quelques miettes pour le pauvre; mais encore si le riche ou le capitaliste consomme la totalité du produit, et s'il ne reste jamais à l'ouvrier qu'un *minimum* dérisoire, en quoi le sort de l'ouvrier sera-t-il changé?

Il ne s'agit donc pas seulement d'une réforme politique en Irlande; il s'agit avant tout d'une réforme sociale.

Si le rappel (en supposant même qu'il fût prononcé) ne devait avoir d'autre effet que de dédoubler le parlement britannique, de faire voter à Dublin une partie des législateurs et l'autre partie à Londres, sans modifier en rien l'esprit, la tendance de la législation, sans rien changer à la constitution économique et sociale de l'Irlande, aux relations du travail et du capital, — l'Angleterre, à la rigueur, consentirait peut-être à donner satisfaction à l'orgueil national des Irlandais; elle renoncerait à l'union nominale pour en conserver les bénéfices réels ; car les deux royaumes n'ont jamais été unis que par fiction, ou plutôt ils sont unis par une chaîne comme le forçat au boulet. Mais l'aristocratie anglaise comprend bien le sens caché du mot rappel et ses conséquences inévitables.

Les lords y voient une atteinte prochaine aux abus de la propriété; le clergé anglican, l'abolition des dîmes; les uns et les autres, une diminution de leurs revenus ; le gouvernement y voit une diminution probable des impôts et des taxes au préjudice du trésor central, etc., etc. Aussi combattront-ils le rappel de toutes leurs forces. Ils armeront jusqu'au dernier Saxon pour conquérir de nouveau l'Irlande, s'il le faut; ils recommenceront les exactions et les exécutions de Cromwell pour maintenir à jamais l'esclavage, pour rendre tout affranchissement réel impossible. Les patriciens enverront des légions contre Spartacus révolté; mais lui fournir des armes, — jamais !

Cependant, O'Connell semble croire que dans six mois le parlement national pourra se réunir à Dublin.

Quoi qu'il arrive, à notre avis, le rappel serait un non-sens si les mêmes députés devaient être nommés par les mêmes électeurs pour voter les mêmes lois.

L'égalité politique, que d'autres invoquent, ne remédierait pas davantage à la misère des Irlandais. Elle mettrait les fermiers d'Irlande dans la position des fermiers de la principauté de Galles, les ouvriers de l'industrie dans la position des ouvriers anglais. — Ce serait l'égalité civile et politique des misérables sous la même bannière, sous la même loi; égalité de servitude et de douleurs, — rien de plus. Alors, au lieu de se faire repealers, les Irlandais se feraient Rébeccaïtes ou Chartistes.

La véritable question, encore une fois, n'est donc pas la question politique, mais la question sociale.

Ce sont les dîmes, la rente, les salaires qui sont en cause, tout aussi bien que la liberté religieuse et l'affranchissement politique ; c'est avant tout le travail qui réclame justice, et qui dit au capital : Entendons-nous — ou battons-nous : si vous persistez à méconnaître nos droits, nous allons nier les vôtres, et entre nous la force décidera.

Le plus sage serait certainement de s'entendre, mais les privilégiés ne céderont qu'à la dernière extrémité.

Quel que soit du reste le résultat de l'agitation, que l'aristocratie anglaise consente à transiger ou qu'elle fasse jouer la mitraille, la question pourra bien être ajournée ou tranchée ; elle ne sera pas résolue.

La véritable solution, c'est l'association du capital et du travail; il n'y en a pas d'autre.

Malheureusement, en Angleterre non plus qu'en Irlande, les idées n'en sont pas encore là; landlords, capitalistes, ouvriers et salariés, ne comprennent pas encore les avantages pour tous de l'association.

A nos yeux, l'abolition des dîmes, la fixité du fermage, ne peuvent être que des palliatifs plus ou moins efficaces pour un temps donné ; mais ce n'est pas là ce qui pourra guérir les maux de l'Irlande ou de l'Angleterre; ce n'est pas le moyen d'établir entre les hommes la solidarité des intérêts, l'accord et l'harmonie, de réaliser pour tous la justice, au sein de la paix, de l'abondance et de la fraternité.

Mais nous n'avons point à nous occuper présentement du remède le plus parfait. L'essentiel, c'est de signaler les véritables causes de la détresse des Irlandais, de chercher ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces réclamations lamentables de tout un peuple.

Nous prendrons ici la question au point de vue économique. Nous étudierons les relations de cultivateur à propriétaire dans le passé, et dans le présent; nous dirons comment le paysan a été réduit à la misère par les lois économiques qui ont changé la redevance perpétuelle en fermage, qui ont fait du travailleur, — autrefois indépendant, — un salarié sans existence assurée, un prolétaire.

Nous parlerons du *fermage* et de l'*absentéisme*; — nous ne nous occuperons point des dîmes, — c'est chose bien connue, une question de chiffres, de pure statistique.

(1) Si la dîme actuelle était perçue par les prêtres catholiques, l'Irlandais serait dispensé d'entretenir le clergé national par des contributions volontaires. Voilà tout.

Sur l'isthme de Panama.

Nous extrayons d'un excellent article du *Journal des Débats* les faits suivants relatifs au projet de canal maritime à travers l'isthme de Panama.

En 1828 et 1829, le libérateur Bolivar avait chargé M. Lloyd, ingénieur anglais et M. Falmark, officier suédois, d'explorer l'isthme. La direction suivie par ces deux opérateurs donna pour résultat, au point culminant entre les deux océans, 193 mètres d'élévation au-dessus de la mer à Panama. Mais l'exploration de MM. Lloyd et Falmark ne fut pas complète à beaucoup près, ainsi que le prouve le Mémoire publié à Londres en 1830 par M. Lloyd, dans les *Transactions philosophiques* de la Société Royale Depuis cette époque, la question a été reprise pour le même site par des associations successivement autorisées par le gouvernement de la Nouvelle-Grenade, en même temps que d'autres compagnies s'agitaient pour reconnaître d'autres tracés traversant d'autres Etats. Mais toutes ces tentatives n'eurent aucun effet sérieux. Enfin, en 1838, une loi de concession du canal des deux océans fut promulguée à Bogota au profit d'une association qui comptait parmi ses principaux intéressés une maison française de la Guadeloupe, MM. Salomon et Ce, qui, dans le préambule de la loi, sont indiqués comme ayant souscrit à l'entreprise pour les trois quarts.

L'ingénieur de la compagnie, M. Morel, recommença l'exploration du sol avec l'espoir de trouver un meilleur tracé que la ligne nivelée par MM. Lloyd et Falmark, et cela en suivant les parties les plus marécageuses de l'isthme, pensant avec raison qu'elles devaient lui donner la ligne de moindre pente et conduire au point de partage le plus bas entre les deux océans. M. Morel reconnut ainsi plusieurs tracés fort rapprochés les uns des autres, qui peuvent être considérés comme les variantes d'un même projet.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.

CHAPITRE III. — LA PRINCESSE MERY. (Suite.)

Le coup partit : la balle m'effleura le genou. Je fis quelques pas en avant pour m'éloigner du précipice.

« C'est dommage, mon ami, d'avoir manqué! dit le capitaine ; c'est à ton tour; place-toi. Embrasse-moi d'abord, car il est bien possible que nous ne nous revoyions plus!

Ils s'embrassèrent. Le capitaine pouvait à peine contenir son envie de rire. « Ne crains rien, ajouta-t-il en regardant fixément Groushnitsky ; tout n'est que sottise et vanité en ce monde. La nature est une sotte, le destin un dindon, et la vie ne vaut pas un sou. »

Il regagna son poste après avoir gravement récité cette tirade romanesque que vous n'êtes pas ici pour confesser votre adversaire. Finissons-en, je vous prie ; quelqu'un peut passer et nous voir.

— Eh bien! messieurs, soit. Docteur, approchez, je vous prie!

Il s'approcha. Pauvre docteur! il était encore plus pâle que Groushnitsky dix minutes auparavant.

Je prononçai les mots suivants, lentement et à voix haute et claire ; et de la façon dont on doit lire une sentence de mort :

— Docteur, ces messieurs, apparemment par distraction, ont oublié de mettre une balle dans mon pistolet : je vous prierai de le charger de nouveau, mais mieux.

— Cela ne peut se faire, vociféra le capitaine ; cela ne sera pas!... J'ai chargé les deux pistolets ; il est possible que la balle de votre pistolet ait glissé hors du canon... Ce n'est pas ma faute! Vous n'avez aucun droit à le faire recharger... aucune espèce de droit... C'est contre toutes les règles.. je ne permettrai pas...

— Si c'est comme cela, lui dis-je alors, nous nous battrons avec vous aux mêmes conditions.

Il resta court.

Groushnitsky se tenait immobile, la tête baissée sur la poitrine, troublé et sombre.

— Laisse-les faire! dit-il enfin au capitaine, qui essayait d'arracher mon pistolet des mains du docteur... Tu sais toi-même qu'ils sont dans leur droit.

Il ne me répondit pas, et se détourna avec horreur.

Je haussai les épaules et saluai les témoins de Groushnitsky.

En descendant le sentier, je vis le corps brisé et sanglant de Groushnitsky dans une crevasse de rocher. Je fermai les yeux involontairement....

Je détachai mon cheval, et je m'éloignai au pas; mon cœur était serré. Le soleil me semblait terne et ses rayons sans chaleur.

Avant d'arriver au village, je pris à droite dans une gorge. La vue d'un homme m'aurait été pénible. Je voulais être seul. Je jetai la bride sur le cou de mon cheval, et j'errai long-temps, la tête penchée sur la poitrine; quand je revins à la vie réelle, je me trouvais dans un endroit qui m'était totalement inconnu. Je fis retourner mon cheval sur ses pas et pris une autre route : le soleil se couchait, quand j'arrivai à Kislovodsk, épuisé, brisé de corps et d'esprit.

Mon domestique me prévint que Verner avait passé chez moi, et me présenta deux lettres : une de lui, l'autre de Véra.

Je décachetai la première ; en voici le contenu :

« Tout est arrangé pour le mieux ; on a apporté le corps entièrement » défiguré. La balle a été extraite. On croit que la cause de la mort est » une chute malheureuse ; seulement, le commandant, auquel on a ra» conté votre dispute, a secoué la tête d'un air de doute, mais n'a rien » dit. Il n'y a aucune preuve contre vous, et vous pouvez dormir tran» quillement, si vous le pouvez....... Adieu. »

Ils partent à-peu-près du confluent du Rio Trinidad, et du Rio Chagres et vont en ligne droite, au travers d'une région plate et humide, chercher le Rio Bernardino, affluent du Guebra-Grande, qui se décharge dans la baie de Chorrera.

Par ces divers tracés, le canal aurait une longueur à-peu-près uniforme d'une cinquantaine de kilomètres seulement.

Ce qui est remarquable, dit en finissant l'écrivain des *Débats*, ce qui paraît incroyable, les nivellements de M. Morel accusent au point de partage, entre les eaux des ruisseaux qui se versent dans le Chagres et les sources du Bernardino, une hauteur de 11 mètres 94 centimètres par l'un des tracés, et de 10 mètres 40 centimètres dans l'autre, au-dessus de la mer moyenne à Panama. Le bassin de La Villette, à Paris, placé au point de partage entre le canal Saint-Denis et le canal Saint-Martin, est à 28 mètres 40 centimètres d'une part, et à 25 mètres 20 centimètres d'autre part, au-dessus de la Seine. Ainsi la Cordilière des Andes aurait entièrement disparu, et il ne resterait pas en ce point, entre les deux océans, un sommet assez haut même pour que les eaux pussent commodément s'écouler. A ce compte, on pourrait se dispenser de construire des écluses sur le canal de l'isthme de Panama, si ce n'est aux deux extrémités, pour balancer les effets de la variation du niveau des mers; car on pratique souvent des tranchées de 15 mètres, et une tranchée profonde de 20 mètres n'a rien d'impossible et même d'inusité. Dès lors, rien ne serait plus convenable que de creuser un canal praticable pour les vaisseaux de ligne à trois ponts. La seule difficulté qu'on aurait à vaincre serait de se procurer des ouvriers, car la population est extrêmement clairsemée dans ces contrées sauvages. On serait obligé d'amener des travailleurs de l'Amérique du Nord ou d'Europe, et il faudrait bien des précautions pour les acclimater et pour les préserver des maladies pendant la longue saison des pluies.

C'est en cet état que la question se présente aujourd'hui. L'administration française n'a aucun motif pour se méfier des renseignements qui lui ont été soumis, quelque imprévue que soit la côte indiquée pour la hauteur du point de partage entre les deux océans. Cependant elle a dû les faire contrôler avec soin. Un ingénieur plein d'activité et de savoir a été envoyé sur la ligne de Chagres à Panama, afin de vérifier les nivellements fournis par MM. Salomon. Il constatera en même temps l'importance des mines de houille dont, par un prodigieux concours de circonstances, on signale l'existence dans l'isthme, à 50 ou 60 kilomètres de Panama. Dans six mois les données fondamentales du canal auront été reconnues; on pourra avoir une idée sommaire de la dépense. Nous faisons des vœux pour que le gouvernement de 1830 pèse alors, s'il y a lieu, de tout son poids dans la balance, afin qu'il soit donné suite à un projet qu'on est dès à présent autorisé à supposer d'une exécution facile à un degré inespéré, et qui changerait les rapports des diverses parties du monde entre elles, en développant l'influence des Etats les plus avancés. Quoi de plus naturel de la part d'un gouvernement qui cherche sa gloire dans la paix, et qui se consacre, sur des proportions inconnues jusqu'à lui, à de pacifiques entreprises, persuadé que c'est le plus grand service qu'on puisse aujourd'hui rendre à la civilisation et à la liberté.

Jusqu'à présent le Gouvernement ne s'est livré à des travaux sur des proportions immenses qu'en fait de fortifications. Nous ne demanderions pas mieux que de le voir se lancer dans des entreprises vraiment pacifiques; nous regrettons que le *Journal des Débats* néglige la partie politique du percement de l'isthme de Suez, et n'insiste pas sur ce que le gouvernement français ne devrait concourir à cet ouvrage qu'en obtenant des autres gouvernements leur concours ou la reconnaissance de la neutralité du passage.

Le *Siècle* fait des réflexions sur le bruit dont nous avons parlé hier d'une crise ministérielle occasionnée par le dissentiment des ministres, au sujet du parti à prendre vis-à-vis des évêques qui sont en guerre ouverte contre l'Université. Ce journal ne croit pas à la retraite de M. le ministre de l'instruction publique. M. Villemain, dit-il, n'est point de ces ministres qui renoncent volontairement au pouvoir. La promotion de cinq ministres dans la Légion-d'Honneur, est pour le *Siècle* une preuve de la solidarité des membres du cabinet. Cependant il avoue que M. Villemain commence à s'inquiéter des menaces dirigées par les évêques contre le corps universitaire.

Quant à la mesure qui consiste à déférer la lettre de M. l'évêque de Châlons au conseil d'Etat, ce journal la regarde comme impuissante. Qu'aura gagné le Gouvernement à ce que le conseil d'Etat déclare qu'*il y a abus*?

Le *Siècle* soutient l'insuffisance de la juridiction du conseil d'Etat en ce qui concerne les abus de l'autorité épiscopale; il demande que la connaissance de ces questions, attribuée sous l'ancien régime aux parlements, soit rendue aux cours royales, que leur caractère inamovible et leur influence permanente mettent en meilleure position pour lutter contre les entreprises malveillantes d'une partie du clergé.

L'*Univers* triomphe de ce que le *Moniteur* n'a point confirmé la nouvelle annoncée par les *Débats* au sujet de la lettre de M. l'évêque de Châlons. « Si, dit-il, le procès était fait, il serait assurément ridicule. » Mais que dire du ridicule de la menace et de son avortement?

Le *Courrier français* trouve étrange qu'au lieu de s'en prendre à M. l'archevêque de Lyon, le ministère ne mette en cause qu'un des évêques qui ont adhéré à la protestation de M. de Bonald.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Patrie* fait observer que la comparution de l'évêque de Châlons devant le conseil d'Etat n'aurait d'autre résultat que de donner plus de force au parti anti-universitaire. En effet, que pourrait le conseil d'Etat? Infliger un blâme? Mais pour que le blâme d'une autorité quelconque puisse amender la personne blâmée, la première condition, la condition essentielle, indispensable, n'est-ce pas que l'autorité blâmante soit reconnue? Or, de tout temps, l'épiscopat et le clergé catholique ont contesté la compétence des cours, tribunaux et conseil établis par l'Etat, pour tout ce qui concerne le spirituel et la hiérarchie ecclésiastique. Le parti anti-universitaire ne manquera donc pas de présenter l'intervention du conseil d'Etat comme un abus de la force, et l'évêque de Châlons comme une victime de l'impiété, comme un martyr de la sainte cause.

La *Patrie* estime qu'il faudrait une sanction matérielle, et elle appelle la révision du concordat de 1802, qui, dit-elle, n'est plus en harmonie avec l'ensemble de nos institutions et de nos mœurs.

Nous le répétons, agir sur le clergé catholique par les voies de rigueur, c'est chose rétrograde et barbare. Non-seulement c'est montrer qu'on ne comprend pas la liberté, mais c'est encore manquer le but qu'on se propose. La *Patrie* ne vient-elle pas de dire que le simple blâme du conseil d'Etat donnerait à l'évêque de Châlons un caractère de victime et de martyr? Que serait-ce donc d'une punition corporelle?

Nous ne pensons donc pas qu'il y ait à réviser le concordat de 1802, soit pour y introduire des pénalités, soit pour donner plus de liberté au clergé catholique. Le concordat n'est qu'une transaction bâtarde, qui n'a certes pas résolu le problème de la conciliation du temporel et du spirituel. Il faut sortir de ce cercle vicieux où l'Empire nous a ramenés, où la Restauration nous a engagés plus avant, où nous maintient le régime de 1830, c'est-à-dire qu'il faut chercher, en matière de gouvernement, en matière d'éducation, en matière d'industrie, etc., un ordre social capable d'harmoniser tous les principes et les intérêts qui sont aujourd'hui en lutte.

C'est là, selon nous, ce que la Presse devrait se proposer. Si la Presse s'élevait à sa véritable hauteur intellectuelle et morale; si elle savait développer la conception de l'ordre social qui se trouve en germe dans le sentiment chrétien, on ne verrait pas naître tous ces conflits entre l'Etat et l'Eglise, entre le spirituel et le temporel. Il ne s'agit pas de chercher la ligne de démarcation entre ces deux mondes, mais de les harmoniser comme ils doivent l'être dans l'unité universelle.

La *Presse* continue de faire à M. Guizot une opposition très vive et retourne avec avantage contre les actes du 29 octobre toutes les accusations dont s'est servi le chef du cabinet actuel pour battre en brèche le ministère du 15 avril.

Cette persistance de la *Presse* à attaquer l'administration de M. Guizot, est vraiment digne de remarque. Il faut qu'un ministère soit tombé bien bas pour que sa conduite soit devenue l'objet d'une critique aussi sévère de la part de ses propres amis.

La *Réforme* publie depuis quelque temps une série d'articles sous le titre: *De la portée politique des institutions du crédit*. Dans les premiers articles, ce journal parcourt l'histoire des Etats et des villes qui ont été gouvernés par des hommes de finance et influencés par les banques. Venise et les villes Anséatiques lui fournissent ample matière pour condamner le système des emprunts et des banques.

Dans son dernier article, la *Réforme* tombe de tout son poids sur la banque de France, qui, d'après elle, enlève par an à la circulation la somme de 20,500,000 fr., et qui exerce un véritable monopole. « Qu'est-ce donc que cette administration? continue ce journal. — Et laquelle voulez-vous que ce soit, si ce n'est celle qui, en treize ans, a dépensé *cinq milliards de plus* en temps de paix que Napoléon en temps de guerre. — Napoléon cependant n'a jamais fait un emprunt. » Ce dernier argument ne nous paraît pas péremptoire. Il est vrai que Napoléon n'a jamais emprunté; il a préféré prendre; seulement, c'est à l'étranger que d'ordinaire il s'est adressé.

La Chronique de la *Revue des Deux-Mondes* engage les Grecs à se méfier des influences russes. La Russie ne cherche que l'occasion de faire de la Grèce une province vassale; pour le moins cherchera-t-elle à empêcher l'organisation régulière de son gouvernement, afin de ne pas laisser dans le voisinage des provinces danubiennes, si mal administrées sous le protectorat russe, l'exemple d'un peuple se gouvernant bien sous une forme constitutionnelle. La *Revue des Deux-Mondes* espère que les Grecs suivront les conseils éclairés de MM. Coletti et Maurocordato, tous deux favorables aux influences de la France et de l'Angleterre.

La *Revue des Deux-Mondes* s'inquiète des mouvements de la Romagne, et regrette, avec raison, que la France et l'Autriche ne se soient pas entendues pour exiger du pape de justes concessions. En tout cas, ajoute l'écrivain de la *Revue*, « l'évacuation d'Ancône a été conditionnelle, et nous ne connaissons pas d'administration en France qui pût fermer les yeux sur une nouvelle occupation des Etats du pape par l'Autriche. »

Le *Courrier français* discute et condamne les prétentions du clergé à monopoliser l'enseignement. Il déclare que, sous prétexte de demander la liberté, le clergé ne poursuit en réalité que le monopole. Le *Courrier* reproduit les principales considérations de la lettre de M. Charles Duverrier à Mgr l'archevêque de Paris, lettre remarquable dont nous publierons des fragments.

Le *Courrier*, répondant au *Journal des Débats*, qui chante les mérites du 29 octobre, et cite particulièrement sa durée comme un titre à la gloire, objecte avec vivacité qu'il est facile à des ministres de garder leurs portefeuilles quand ils se résignent à ne vivre que d'humiliations et de dédains. Le *Courrier* invoque le témoignage de la *Presse*, qui a résumé ainsi l'œuvre du cabinet depuis trois ans:

« Il résulte:

» Que le plus grand nombre des questions est resté en suspens;

» Que celles qui ont été résolues ne l'ont été qu'imparfaitement;

» Que le ministère ayant trois ans d'existence n'a encore pris l'initiative d'aucune. »

La *France* défend les évêques contre M. le ministre de l'instruction publique et contre le *Journal des Débats*.

Ce journal soutient une polémique contre la *Réforme* sur la question de l'émancipation des noirs. La *France* proteste avec raison contre les exagérations des gens qui jugent le régime colonial sans le connaître; mais elle nous semble faire trop bon marché des sentiments chrétiens qui exigent une transformation dans la condition des noirs. La *France* a tort quand elle dit: « Laissons de côté tous ces mouvements d'éloquence contre le système colonial, qu'on calomnie sans le connaître et avec la meilleure foi du monde. *Ne voyons plus que la partie économique du problème*. » Certes, il y a autre chose à voir que la question économique; il y a là une question humaine, religieuse. Pour nous, nous ne voulons pas plus que la *France* un bouleversement aux colonies; mais nous disons qu'il y a là une œuvre de transformation à accomplir, et qu'il faut se préoccuper sérieusement des améliorations qui nécessite le sort des nègres et de leur émancipation progressive et réelle.

Du reste, tandis que la *France* invoque l'autorité de princes et de docteurs très chrétiens pour défendre le régime colonial, la *Gazette de France* proteste au nom des principes royalistes, et déclare que les inconséquents seuls, parmi les royalistes et les hommes religieux, soutiennent la cause de la barbarie et de l'esclavage au nom du christianisme.

Aux légitimistes.

La *Démocratie pacifique* n'est inféodée à aucun des partis qui divisent la France, mais elle reconnaît chez tous des principes et des intérêts qu'il faut respecter. Sympathiques à toute opinion qui contient une vérité même incomplète, nous devons de sincères égards au parti légitimiste. Il est dépositaire des manières et du ton de l'ancienne France, et garde dans son cœur les traditions de notre histoire, qui n'a pas commencé tout entière en 89. Comme puissance matérielle, malgré les lois d'égalité, l'abolition du droit d'aînesse, des substitutions, des majorats, le parti légitimiste possède encore une grande partie du sol français; il compte des agronomes considérables, et son concours serait essentiel pour la régénération de l'agriculture, cette base des sociétés.

Cependant la puissance morale et physique de ce parti reste aujourd'hui sans emploi; bien plus, elle entrave la marche de la société présente. Malgré des ralliements individuels à la vie active, l'opinion légitimiste est dans le corps social un membre paralysé. Elle hésite encore à intervenir dans les élections, s'éloigne des fonctions publiques. Ses journaux eux-mêmes, la *Gazette*, la *Quotidienne*, la *France*, la *Mode*, ne jouent pas un rôle utile ni bien dessiné. Souvent ils tombent de la discussion générale dans les attaques personnelles et dans les divisions intestines. — Nous appelons cette partie de la nation française à rentrer franchement dans la vie nationale; à faire au pays un bien dont ses doctrines profiteraient elles-mêmes, à s'unir à nous pour que la patrie devienne grande et heureuse.

Deux éléments constituent la vie morale du parti légitimiste: — une question de personnes et une question de principes. La question de personnes, c'est le retour de Henri V aux Tuileries; la question de principes, c'est l'organisation de la société sur de nouvelles bases.

Relativement à la question de personnes, nous ne pouvons nous associer à la thèse des légitimistes. Sans contredit, l'hérédité royale est salutaire; nous ne contestons pas le prestige et l'autorité qui s'attachent à la transmission des fonctions souveraines dans une famille. Une race princière conduisit la France aux croisades; son oriflamme flottait à Taillebourg; ses timbales armoriées retentissaient à Fontenoy. Mieux encore, elle émancipa les communes, abolit le servage, prépara l'unité de la France; elle a semé le germe de presque toutes nos industries.

Les évènements qui ont séparé les destinées de cette famille de celles du pays sont, à nos yeux, regrettables; mais tout principe souffre des exceptions. Les avantages de la royauté héréditaire sont subordonnés à l'intérêt et à la sympathie des peuples; l'inviolabilité absolue des races royales n'est possible que dans l'humanité parvenue à des conditions supérieures qui préviennent les conflits; jusqu'ici, par toute la terre, ce principe a reçu de nombreuses blessures. Sans remonter jusqu'à l'Egypte, qui proclama l'hérédité du trône et qui n'eut pas moins de trente-et-une dynasties, on a

---

» a épuisé tous ses trésors, toutes ses larmes, toutes ses espérances. Une » femme qui t'a aimé n'a plus que du dédain pour les autres; non pas » que tu sois meilleur que tous, non, mon Dieu! mais parce qu'il y a » dans ta nature quelque chose de séduisant et de mystérieux, un charme » indéfinissable qui n'appartient qu'à toi. Lorsque tu parles, ta voix » vibre avec une puissance irrésistible qui agite toutes les fibres de » l'âme, et personne ne sait vouloir être aimé avec la même constance et » la même opiniâtreté que toi. Aucune bouche ne sait faire le mal aussi » attrayant que la tienne; aucun regard ne promet autant de bonheur » que le tien; personne ne sait profiter de ses avantages avec autant » d'adresse et paraître aussi malheureux que toi, car personne ne travaille aussi ardemment à repousser le malheur.

» Voici la cause de mon départ précipité; elle te paraîtra futile, car » elle ne concerne que moi.

» Ce matin, mon mari est entré chez moi, et m'a raconté ta dispute » avec Groushnitsky. Je dois avoir changé de visage, car il m'a longtemps regardée, et c'est à peine si j'ai pu retenir l'explosion de ma » fraveur et de ma tendresse à la pensée que tu allais te battre et que

couvert d'écume et respirant avec effort, m'emportait rapidement sur un chemin pierreux.

Le soleil avait disparu derrière un nuage noir qui s'était assis sur les montagnes de l'occident; la vallée était froide et sombre; le Podcoumoy roulait ses vagues sur les rochers avec un long mugissement.

Je fendais l'air; l'impatience et la crainte m'étouffaient. L'idée de ne pas pouvoir la rejoindre à Piatigorsk me serrait le cœur. Oh! la revoir encore un instant, une seconde, lui dire adieu, serrer sa main une dernière fois... Je priais, je blasphémais, je pleurais, je riais... j'étais fou de désespoir...

A cette pensée que j'étais menacé de la perdre pour toujours, Véra me redevint plus chère que tout ce que j'avais aimé... plus chère que la vie, que la fortune, que l'honneur. Dieu sait quels plans extraordinaires, furieux, se sont croisés en ce moment dans mon imagination embrasée...

Et je courais toujours, pressant avec acharnement les flancs de mon cheval. Tout-à-coup je remarquai qu'il respirait avec effort; puis, deux

courir après un bonheur perdu était de la folie. Et d'ailleurs, que le voulais-je encore? la revoir? Et pourquoi, puisque tout était fini désormais entre nous? Un baiser d'adieu ne pouvait enrichir mes souvenirs et ne pouvait que rendre la séparation plus pénible.

Je suis satisfait, néanmoins, d'avoir pu verser tant de larmes, ces larmes m'ont soulagé. Du reste, l'excitation naturelle de mon système nerveux, ces deux minutes passées au bout d'un canon de pistolet, à six pas du pied dans le précipice, et de plus un estomac vide, pouvaient bien être pour quelque chose dans le débordement insolite de ma sensibilité.

Tout est pour le mieux dans ce monde! cette nouvelle souffrance produit sur moi une heureuse réaction. Si je n'avais pas pleuré, si je n'avais couru toute la journée à cheval, et surtout si, pour retourner à Kislovodsk, je n'avais pas été forcé de faire une quinzaine de verstes à pied, peut-être que le sommeil ne serait pas venu encore fermer mes yeux cette nuit-là.

J'étais de retour à Kislovodsk à cinq heures du matin; je me jetai sur mon lit et m'endormis du même sommeil que Napoléon après la

chez tous les peuples des branches nouvelles se greffer sur les vieux troncs royaux et recevoir du temps la consécration, la vie. La monarchie française eut trois races. L'intérêt abstrait de l'hérédité violée ne nous semble pas suffisant pour que nous appelions une réaction subversive; nous ne saurions nous unir aux légitimistes pour provoquer, au profit de Henri V, le renversement du trône établi.

Mais dans une question de personnes n'est pas enfermée toute la vie morale du parti légitimiste. A côté de ce thème se place celui de l'organisation sociale, et vers ce but nous invitons les légitimistes à marcher de concert avec nous.

Dès à présent, la politique agressive ne saurait remplir toutes les colonnes de leurs journaux; ils sentent, ils sentiront chaque jour davantage la nécessité de servir immédiatement la France en lui présentant des projets de rénovation. Cette conduite est indispensable à leur vie politique elle-même. Quelle apparence de proposer à la nation française un changement de prince sans lui offrir en même temps des institutions améliorées! Une personnalité, si puissante qu'elle soit, ne suffit pas de nos jours pour qu'une révolution s'opère; avec les fleurs-de-lys, Louis XVIII apporta la Charte. Aux Cents-Jours, Napoléon ne se fiant pas à son prestige, que nul prince n'égala, rentra dans Paris en tenant d'une main son aigle, et de l'autre l'acte additionnel aux constitutions de l'empire. En 1832, Mme la duchesse de Berri elle-même préparait en Vendée une constitution nouvelle. Que ces manifestes aient été insuffisants, mal conçus, on peut le dire; mais leur existence prouve que tout prétendant sent le besoin de s'appuyer et sur ses titres personnels et sur des intérêts généraux, et qu'à côté du prestige il veut toujours placer l'idée.

Le parti légitimiste ne peut donc vivre, sortir de sa torpeur et de ses querelles internes, vaincre au dehors l'indifférence et quelquefois l'aversion qu'il rencontre, si ce n'est en secondant les progrès sociaux que notre époque médite, en plaçant des principes à côté des noms propres, en traçant le plan d'une France nouvelle et régénérée.

Dans ce travail de rénovation, une feuille légitimiste, la *Gazette*, a déclaré qu'elle acceptait toutes les devises placées en tête de notre journal. Pourquoi reculer devant le développement de ces devises? Nos doctrines ne sont pas de celles qu'on juge après un examen superficiel, ou qu'on écarte par des plaisanteries; leurs progrès dans l'opinion, leurs conquêtes parmi les hommes sérieux ne sont plus ignorés. Nous convions les légitimistes à les étudier, à s'y réunir, à préparer, tout en réservant la question de personne et de dynastie, la forme sociale vers laquelle nous aspirons, que nous entendons réaliser.

Dans notre plan, quand il leur sera parfaitement connu, les légitimistes trouveront organisés, mis à leur place, les principes manifestés par eux jusqu'ici, qu'ils nous permettent de le dire, à l'état de tendances confuses. Ces principes sont les deux thèses de la légitimité: respect de l'hérédité et réhabilitation des institutions trop légèrement sacrifiées par la Révolution française.

Relativement à l'hérédité, bien différents des républicains, qui refusent à la famille tout rôle social, nous croyons que l'avenir doit comprendre, utiliser tous les penchants de l'homme, et qu'il ne laissera pas sans application ce respect pour les origines illustres, pour la pureté de la race, si puissant dans l'histoire de tous les peuples. Au principe électif le soin du progrès, à la famille la conservation, cette autre condition de la vie sociale; aux races dont les noms sont consacrés par de longs services la garde des archives provinciales, nationales, universelles, l'honneur de représenter l'élément traditionnel de la société.

Quant à l'ancien régime, nous sommes loin d'en demander la restauration, et tel n'est pas non plus le programme actuel de la légitimité. Nous croyons qu'en somme, et dans les résultats généraux, la France, en 1843, possède une organisation supérieure à celle de la France en 1788; mais, dans son œuvre de démolition, l'Assemblée constituante, avec le mal, a souvent détruit le bien; elle a précipitamment aboli des institutions qui étaient le fruit de l'expérience et que l'avenir devra restaurer. La recherche de ces matériaux épars dans les décombres appartient à l'opinion légitimiste, qui malheureusement néglige un peu cette tâche, faute d'études approfondies. Pour servir la France actuelle, en la rattachant aux traditions de la France passée, il faudrait connaître la vieille monarchie dans son organisation la plus intime, il faudrait utiliser ses traditions précieuses, non pas en vantant l'ancien régime dans son ensemble, ce qui indispose la France d'aujourd'hui, mais en concevant une société nouvelle, un plan inédit dans lequel tous ces emprunts à l'ancienne monarchie trouveraient leur place, où toutes ces pièces de rapport seraient parfaitement ajustées. Ce plan, qui, approprie les bonnes traditions de la vieille France, et qui renoue la chaîne des temps violemment brisée, c'est le nôtre. Nous allons donner quelques preuves relatives à la division territoriale du pays, aux poids et mesures, à l'organisation du travail, à la police du commerce.

Le parti légitimiste regrette la division provinciale, plus indiquée par la nature et mieux consacrée par l'histoire, que la division par départements; il réclame contre cette méthode, ennemie des souvenirs nationaux, qui a fait, avec la Bretagne des Duguesclin, des Clisson, les Côtes-du-Nord, le Finistère, le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine; avec la Provence du bon roi René, Vaucluse, les Basses-Alpes, le Var, les Bouches-du-Rhône. Il faut bien le reconnaître, la Révolution française, inventant les départements, les mètres et les centimes, effaçant les costumes locaux, rasant les manoirs et les abbayes, a mis la France au régime des abstractions. Organisation électorale, départementale, municipale et garde nationale, vous êtes pour nous un long jeûne de poésie. Nous aussi, nous redemandons la province, mais ce n'est pas seulement sous une influence sentimentale, c'est en vertu d'une notion de l'ordre et de la hiérarchie universels qui nous enseigne la nécessité d'un intermédiaire administratif entre un royaume comme la France et des circonscriptions étroites comme le département de l'Ain ou celui des Hautes-Pyrénées. Comme les légitimistes, nous trouvons en France l'influence de la capitale excessive, et la centralisation, disons mieux, la concentration de toute la vie nationale dans Paris est à nos yeux un fléau; mais nous ne croyons pas qu'il suffise, pour guérir le mal, de dire, comme dans les manifestes de la *Gazette*: « La France sera décentralisée »; nous indiquons les moyens de créer dans la commune l'attrait que les grandes villes aujourd'hui possèdent seules, et de porter vers l'agriculture l'intérêt qui s'attache exclusivement aux théâtres, aux discussions parlementaires et aux journaux.

L'opinion légitimiste a long-temps critiqué les poids et mesures de la Révolution française et la rigueur avec laquelle ce nouveau système est appliqué. Il faut distinguer entre l'unité de poids et de mesures, qui est un bienfait social, et l'adoption de la division décimale, qui peut être justement blâmée. L'ancienne monarchie aspirait elle-même à l'unité nationale des poids et mesures. Charlemagne, dans ses *Capitulaires*, exprime déjà le vœu que les poids et mesures soient uniformes. François I[er] veut imposer à la France entière une *aune du roi* dont il dépose des étalons en fer dans les principales villes. Cette réforme échoue; mais Henri II obtient du moins l'unité de poids et mesures dans Paris et sa banlieue. Henri III essaya d'étendre sur toute la France l'unité de poids et mesures de Paris; s'il n'y put réussir, Louis XIV rendit les poids et mesures uniformes dans tous les ports et arsenaux de la marine. La loi du 18 germinal an III, qui créa pour toute la France un système unitaire, et la loi du 4 juillet 1837, qui en ordonne la sévère application, réalisent donc un vœu formé par l'ancienne monarchie. A ce titre, et surtout parce que cette réforme est salutaire, nous pensons que le parti légitimiste doit y adhérer complètement, mais nous pensons aussi qu'il aurait pu critiquer avec raison la division décimale adoptée dans ce système, division complètement rebelle aux fractions les plus usuelles, celles du tiers et du quart. Le système duodécimal qui régnait dans les anciennes mesures françaises, notamment dans le pied de Paris, se pliait mieux aux besoins du commerce. Il serait aujourd'hui prématuré de troubler par des remaniements les conquêtes de cette unité de poids et mesures qui s'établit difficilement parmi nous; mais nous croyons que l'avenir, à cet égard encore, fera des emprunts à l'ancienne monarchie française.

L'opinion légitimiste a soutenu les corporations et les regrette. Nous ne pouvons demander la restauration pure et simple de ces communautés exclusives: les années d'apprentissage imposées au compagnon qui voulait passer maître, les frais du chef-d'œuvre, les droits de bourse commune, les sommes payées au roi pour l'achat du métier et pour joyeux avènement, le banquet de réception payé par le récipiendaire à tous les maîtres excluaient la pauvreté du droit au travail. Nous n'approuvons pas davantage cette sujétion privée, domestique, de certains métiers à la personne royale, qui faisait du valet-de-chambre du roi le chef des barbiers dans tout le royaume, de son maître-queux le gouverneur des poissonniers, de son panetier le premier boulanger, de son chambrier le premier fripier de France.

Mais à côté de ces abus, qui se corrigeaient avec le temps et par l'influence des rois eux-mêmes, la corporation présentait le germe du **travail organisé**: lien formé entre les artisans du même métier, conservation des traditions industrielles, hôpitaux pour les infirmes entretenus par la communauté, voilà ce qu'on trouve dans le *Livre des Métiers* rédigé sous le règne de saint Louis, et dans la *Répartition des métiers de Paris en soixante bannières* sous Louis XI. Ces commencements d'association étaient préférables à l'anarchie actuelle; voilà ce que les légitimistes doivent mettre en lumière, voilà ce que nous soutiendrons avec eux. Nous ne parlerons pas des édits de Charles VIII contre la fourberie des drapiers, de ceux de Louis XIII contre les falsifications des brasseurs; nous ne rappellerons pas Henri II et ses ateliers de bienfaisance; mais, pour montrer encore un lien entre l'avenir et un passé méconnu, entre nos doctrines et la vieille France, nous dirons que, dès le quatorzième siècle, sous le règne de Philippe-le-Bel, il était défendu d'acheter du blé à la halle de Paris pour le revendre le même jour, ce qui eut augmenté le prix des vivres sans autre avantage que le bénéfice des spéculateurs.

En étudiant ces faits on rend aux institutions de l'ancienne France la considération qu'elles méritent. Il est curieux de rapprocher l'ordonnance de Philippe-le-Bel sur l'approvisionnement de la capitale de l'agiotage qui s'exerce à Paris sur les grains et farines; mais pour tirer de ce parallèle ses conséquences fécondes, il faut s'initier à nos doctrines sur la simplification des échanges et sur le parasitisme des agents commerciaux.

Que le parti légitimiste se pénètre donc de nos idées sociales et qu'il s'y rallie; qu'il conçoive nettement l'édifice que nous construisons pour l'avenir; il y verra la conservation de ses deux principes: mission sociale de l'hérédité, mise en valeur des bonnes traditions laissées par la vieille France. Que notre programme social devienne celui de l'opinion légitimiste. C'est loyalement que nous la convions à une œuvre commune. Jamais, de notre part, elle ne doit redouter le langage blessant des partis. Il est des hommes parmi nous qui ont pris au foyer domestique un sentiment de vénération pour l'antique monarchie; il en est qui seraient heureux de voir les représentants de l'ancienne France s'associer franchement à la nouvelle pour féconder l'avenir.

Victor HENNEQUIN.

Liste par ordre de mérite des élèves nommés à l'école royale Polytechnique, par décision ministérielle du 31 octobre 1843, d'après le classement du jury d'admission institué par l'ordonnance du 30 octobre 1832 :

MM. 1. De Vesian (F.-O.-R.-H.); 2. Zede (G.-A.); 3. Sens (E.-J.); 4. Vaudrey (P.-E.); 5. Leteu (J.-B.-A.-A.-F.); 6. Villale (L.-H.); 7. Guillemin (H.-H.); 8. Paumier (P.-E.); 9. Rougevin (C.-E.); 10. Servient (J.-P.-F.); 11. Nettre (C.-L.); 12. Arnoux (H.-H.); 13. Ritter (C.-A.); 14. Lefébure (V.-E.-E.); 15. Mêche (H.-M.-J.); 16. Lamé-Fleury (E.-J.-F.); 17. Vauheulle (L.-A.-E.); 18. Amaudry du Chaffaut (E.-A.); 19. Cirodde (P.-E.); 20. Hauguet (P.-E.); 21. Depois (P.-F.); 22. Viollet-Dubreil (T.-M.-J.); 23. Notkiewicz (E.-A.), soldat au 1[er] du génie; 24. Mayer-Datinbert (E.-I.); 25. Poete (J.-M.); 26. Cirodde (H.-L.-A.); 27. Danse de Froissy (G.-G.); 28. D'Haranguier de Quincerot (E.), soldat au 40[e] de ligne; 29. Plocq (A.-A.); 30. Roux (M.-M.-A.); 31. Moyse (B.); 32. Semouin (C.-V.-F.); 33. De Beaussacq (A.-C.-H.); 34. Largillière (N. A.); 35. Royer (E.-L.); 36. Pourrat (C.-E.-A.); 37. Mantion (F.-H.-D.); 38. Minot (E.-A.); 39. Bere (A.); 40. Jacquot (C.-E.); 41. Vidal (E.-U.-P.); 42. Dafrayer (A.); 43. Lenté (J.-B.); 44. Siben (A.); 45. Lemoyne (J.-R.); 46. Morand de Callac (H.-E.); 47. Commines de Marsilly (C.-P.-A.), 48. Gordier (F.-E.); 49. Dejean (E.-N.-L.); 50. Landousy (L.-A.); 51. Pierron Demondesir (P.-A.-T.); 52. Cavailhez (R.-F.-J.); 53. Cuvillier (A.-J.); 54. Fabre de Mazan (C.-C.-J.); 55. Carette (F.-V.-J.); 56. Vincendon Dumoulin (C.-C.), soldat au 3[e] de ligne; 57. Castex (J.-P.-D.); 58. Sers (J.-P.-N.-E.); 59. Guede (J.-P.); 60. Pichot (H.-F.-R.), soldat au 23[e] de ligne; 61. Delestre (P.-F.-P.); 62. Chassinat (L.-E.); 63. Cherounet (R.-E.); 64. Rey (L.-C.-A.); 65. Payn (A.-N.-H.), 66. Caillez (L.); 67. Perrin (P.-E.); 68. Philbert (L.-A.-H.), 69. Combebaisse (E.-M.-V.); 70. Poizat (H.-V.); 71. Violliard (E.), soldat au 17[e] léger; 72. Denier (P.-C.-A.); 73. Bellom (J.-M.-J.-B.); 74. Munier (C.-C.); 75. Brissac (J.); 76. Viller (C.-L.); 77. Barratte (J.-A.); 78. Lambert (M.-J. G.-A.); 79. Delherbe (C.-E.-M.); 80. Bosquillon de Frescheville (J.-A.); 81. Gazielle (J.-A.); 82. Le Barbier de Blignières (C.-A.); 83. Brunet (H.-P.); 84. Leblanc (E.-M.); 85. Bellot (A.-A.); 86. Pages (J.-B.-A.); 87. Berthault (Y.-E.); 88. Venot (A.); 89. Gally (A.-M.-D.). 90. Baratte (A.-A.); 91. Normand (C.-C.-A.); 92. Le Masson (E.); 93. De Contamine (C.-P.-A.); 94. De Roussel de Belloy Dronesuil (J.-G.); 95. Rebillot (J.-P.-A.); 96. De Vergès (E.-M.); 97. Renucci (J.-D.); 98. Léopold (C.-A.-P.); 99. Louchampt (J.-V.); 100. Fargue (P.-J.-B.), élève boursier royal militaire; 101. Daguin (E.-A.-F.); 102. Bressonnet (F.-A.); 103. Portes (A.); 104. Dauly (P.-C.-J.); 105. Cohen (M.); 106. Vanéechout (E.-P.); 107. Tricoche (J.-V.-A.); 108. Desplas (A.-L.-A.); 109. Martin (J.-A.); 110. Picard (L.-A.); 111. George (E.-F.-C.); 112. Weidmann, dit Chasseur, (M.-J.); 113. Cornut (A.-V.-C.); 114. Montaut (B.-L.-C.); 115. Duvignau (J.-V.); 116. Doport (L.-A.); 117. Vidal (I.-J.-B.); 118. Lechat (F.-H.); 119. Genty (A.); 120. Vanéechout (E.-C.); 121. Grégoire (H.-M.-E.); 122. Audemard (J.-L.-A.-F.); 123. Goumy (J.-J.), soldat au 23[e] léger; 124. Brunet (B.-C.-A.); 125. Beziat (E.-T.-U.-F.); 126. Weynaud (P.), soldat au 14[e] léger, 127. Daniel (P.-E.); 128. Macé (H.), soldat au 7[e] d'artillerie; 129. Sauvé (A.-N.); 130. Levy (E.-A.); 131. Fouvieille (J.-B.-E.); 132. Terrasse (L.-M.); 133 Salanson (A.-C.); 134. Magdelaine (J.-F.); 135. Dillebout (D.-A.); 136. Urtin (C.-M.); 137. Ploix (C.-M.); 138. De Foucault (L.-L.-F.); 139. Matussière (A.), soldat au 19[e] de ligne; 140. Petit (H.-J.-B.-E.), soldat au 13[e] d'artillerie; 141. Guillaume (J.-J.-J.); 142. Le Roger de la Tournerie (H.-D.); 143. Séguineau de Préval (H.-E.); 144. De Lajaille (C.-A.); 145. De Lavérine (L.), soldat au 23[e] de ligne; 146. Blanc (J.-I.-E.); 147. Pointel (J.-B.-E.); 148. Arnaudeau (A.-A.); 149. Ailhaud (F.-J.-F.); 150. D'Hubart (C.-J.-P.-C.-J.-H.); 151. Coffin (L.-A.); 152. Planel (V.-H.-F.); 153. Poilleux (C.); 154. Raybaud (A.-V.); 155. Lelibon (J.-A.); 156. Seignouret (P.-E.); 157. Lanty (C.-A.-A.); 158. De Bussy (A.-P.); 159. Descrimes (J.); 160. Rostan (P.); 161. Roulet (F.-A.); 162. Rougier (J.-B.-L.-M.); 163. Ladame (J.); 164. Ozo (C.-F.-A.-J.); 165. Meyer (I.); 166. Chandessais (C.-F.)

Ces élèves devront être rendus à l'école royale Polytechnique, le 15 novembre courant.

La nullité d'instruction en dessin, d'un assez grand nombre de candidats, et la faiblesse de quelques-uns pour l'instruction littéraire, ont fixé l'attention du jury, qui, par ce motif, a écarté de la liste des admissions plusieurs candidats qui se trouvaient d'ailleurs avantageusement placés sur la liste des examinateurs, en raison de leurs examens en mathématiques.

Les jeunes gens qui désireraient concourir ultérieurement pour l'école royale Polytechnique, sont prévenus qu'il sera toujours procédé avec la même sévérité.

ANGLETERRE.

La commission spéciale chargée de juger les Rébeccaïtes s'est assemblée à Cardiff. Le prévenu John Hughes est âgé de trente ans; il a un bras en écharpe par suite de la blessure qu'il a reçue dans la rencontre où l'on s'est emparé de sa personne. Les débats judiciaires ont occupé deux audiences. Le baron Gurney a fait le résumé de l'affaire et laissé au jury le soin de décider s'il y avait eu un rassemblement tumultueux à la porte de Pontardulais dans la nuit du 6 septembre; si ce rassemblement

---

empêche pas de vous aider de leurs conseils; ils vous approuvent même, ils reconnaissent que vous avez obéi à la loi de l'honneur, à une nécessité impérieuse...; puis, l'affaire faite, ils s'en lavent les mains, et se détournent avec indignation de celui qui en prendra toute la responsabilité. Ils sont tous ainsi faits, même les meilleurs, même les plus sensés.

Le lendemain, je reçus l'ordre de mes chefs de partir immédiatement pour la forteresse N... J'allai prendre congé de la princesse Ligovski.

La princesse commença par me demander si je n'avais pas quelque chose de particulièrement grave à lui dire, et parut fort étonnée lorsque je répondis à cette question que je ne me présentais chez elle que pour lui souhaiter une excellente santé et tout le bonheur désirable.

— Quant à moi, monsieur, reprit-elle, j'ai à vous entretenir d'un sujet sérieux.

Je m'assis dans l'attitude de la résignation.

La position était délicate. Il était visible que la malheureuse mère ne savait trop par quel bout commencer. De nuance en nuance, la couleur de son visage avait atteint le cramoisi... rer. Vous avez de la fortune; ma fille vous aime, et elle est élevée de manière à faire le bonheur d'un galant homme. Je suis riche, et je n'ai pas d'autre enfant qu'elle... Parlez, dites ce qui vous arrête. Je n'aurais pas dû vous confier ces secrets-là peut-être, mais je compte sur votre honneur et votre probité. Rappelez-vous que je n'ai qu'une seule fille... une seule...

Elle fondit en larmes.

— Princesse, lui répondis-je, je ne puis m'expliquer sur ce point avec vous; permettez-moi d'avoir un entretien particulier avec mademoiselle votre fille.

— Jamais! s'écria-t-elle en se levant avec agitation.

— Comme vous voudrez, répliquai-je, et je me disposai à sortir.

Elle réfléchit pendant quelques instants, me fit un signe de la main pour m'inviter à attendre, et sortit.

Cinq minutes s'écoulèrent; mon sang coulait plus vite qu'à l'ordinaire, mais ma tête était froide et mes pensées tranquilles; je cherchai vainement dans mon cœur une étincelle d'amour pour la charmante enfant; Si même vous le désiriez aujourd'hui, demain vous vous en repentiriez. La conversation que je viens d'avoir avec madame votre mère est la raison qui me force à m'expliquer avec vous d'une manière si franche et si brutale. J'aime à penser que la princesse votre mère est dans l'erreur au sujet de vos sentiments pour moi, et qu'il vous sera facile de la détromper. J'avoue devant vous que je joue un rôle bien misérable; mais, quelle que soit la mauvaise opinion que vous ayez de moi, je m'y soumets. S'il est vrai que vous n'ayez jamais aimé, vous ne pouvez que me mépriser à présent.

Elle se tourna vers moi, pâle comme une statue de marbre; ses yeux étincelaient comme deux escarboucles.

— Je vous méprise et vous hais! me dit-elle.

Je la saluai respectueusement et sortis.

Une heure après, trois chevaux m'emportaient loin de Kislovodsk. A quelques werstes d'Essentouki, je reconnus le cadavre de mon brave cheval. Le harnais avait été volé par les cosaques, et au lieu de selle, le pauvre animal avait sur les reins deux corbeaux acharnés sur sa chair.

avait eu l'intention de démolir le bureau de perception, et si John Hughes n'y avait pas concouru. Le jury a déclaré le prévenu coupable. Hughes, qui ne s'attendait pas à une condamnation, a paru atterré. — Le président du jury a recommandé le condamné à merci, à cause de ses bons antécédents. — Le baron Gurney a dit qu'il prendrait cette recommandation en considération, et la commission spéciale s'est ajournée.

Dans la même nuit, à une heure du matin, la porte de Velindre, près de Llanidloes (Montgomeryshire), était détruite de fond en comble. Rébecca et ses filles avaient renversé les colonnes de pierre qui soutenaient l'édifice. Des soldats de police stationnaient, l'arme au pied, dans le voisinage.

IRLANDE.

Il est maintenant certain que le procès d'O'Connell commencera dès que le gouvernement aura pu fixer d'une manière certaine l'ouverture des débats. Tout moyen d'entraver la procédure a été écarté. La liste du jury contient 388 noms, parmi lesquels les catholiques ne figurent pas même pour un cinquième. Cette liste est très ancienne; or, la loi veut que le sheriff dresse annuellement la liste du jury. S'il en est ainsi, la liste serait nulle, et les débats ne pourraient commencer que l'année prochaine. Nous apprenons que M. Steele a l'intention d'assigner comme témoin, devant la cour du banc de la reine, lord Plunkett, ex-chancelier d'Irlande, comme ayant déclaré dans le parlement irlandais que l'union serait nulle, parce que des moyens iniques avaient été employés pour l'amener. M. Steele assignera aussi comme témoins sir Robert Peel, Bond-Hughes, le duc de Wellington, lord Lyndhurst, sir James Graham.

Les avocats de M. O'Connell ont de fréquentes consultations auxquelles assiste le grand agitateur, qui paraît bien portant et témoigne avoir la plus grande confiance dans l'issue du procès. Il a annoncé qu'il siégerait comme arbitre le 1er novembre, à midi, dans Brunswick-Street, et jugerait les affaires qui lui seraient soumises. Le tribunal des arbitres continue ses séances. Toute la semaine dernière, il y en a eu à Bathmine, à Black-Cock et ailleurs. Le 1er novembre, les repealers de New-Castle ont dû donner à M. S. O'Brien un grand repas qui a été présidé par M. O'Connell. Le *Limerick-Reporter* contient une requête adressée au lord-maire pour le prier de convoquer un meeting, afin d'adopter une adresse au libérateur sur la crise actuelle. Le meeting a dû avoir eu lieu lundi à Tradeshall. Le dimanche 19 novembre, une collecte générale pour le fonds O'Connell sera faite dans toutes les paroisses d'Irlande convoquées à cet effet.

— Le bruit court que M. Higgins, évêque d'Ardagh, a été appelé à Rome pour répondre devant le Saint-Père des expressions dont il s'est servi relativement à l'Angleterre dans un des derniers meetings du rappel.

— On dit que deux nouvelles adhésions au rappel, qui causeront une grande surprise, auront lieu lundi prochain à l'association. Ce sont celles de deux membres du dernier cabinet, MM. Richard, Lalorsheil et M. Thomas Wyze.

— Le duc de Buckingham a opéré une nouvelle réduction sur les fermages de ses tenanciers.

— Mille vétérans pensionnés par l'Etat ont été levés à Dublin, et ont reçu l'ordre de se tenir prêts pour le service. Les effets d'armes et d'habillements sont déjà à leur disposition. On a encore arrêté des chanteurs des rues. Dans le comté de Fermanagh, l'agitation est grande. Toutes les nuits les paysans se réunissent en armes au son du cor. Cet état de choses effraie les protestants; beaucoup se sont retirés à Enniskillen, qui va recevoir une garnison d'artillerie. Les feux qu'on a remarqués sur les montagnes sont des signaux convenus entre les paysans et à l'aide desquels ils se transmettent leurs mots d'ordre. Ils n'ont pas été seulement aperçus à Eyre-Court, à Meelick, à Borisokane, mais à Cork, Limerick, Hary, Clare et Tipperary.

— M. Henri Grattan, député du comté de Meath (Irlande), actuellement à Paris, grand hôtel des Ambassadeurs, rue de Lille, annonce à ses commettants, dans le *Standard*, qu'il attaquera le ministère en plein parlement à raison de sa politique à l'égard de l'Irlande. Il pense que le cabinet sera mis en accusation. Les meetings sont à ses yeux parfaitement légaux. Il félicite les Irlandais de leur conduite et leur promet un succès certain. L'Europe et l'Amérique ont les yeux fixés sur eux. L'Irlande tient la balance où se pèseront les destinées de la Grande-Bretagne.

ESPAGNE.

Les cortès sont constituées depuis le 26. M. Onis a été élu président du sénat; Beltran de Lys, président de la chambre des députés. Il y avait foule de part et d'autre dans les tribunes. Un des ministres, au milieu d'une attention générale, a lu aux deux chambres un exposé de motifs duquel il résulte que, vu la situation du pays, le gouvernement pense que le moment est venu de proclamer la majorité de la reine. Cette lecture est accueillie par des marques visibles de satisfaction. La représentation nationale est immédiatement saisie de cette importante question, et tout porte à croire qu'elle sera discutée avec sagesse et résolue selon le vœu de la nation.

Un condamné à mort, qui allait être exécuté, a été gracié sur la demande pressante de la reine.

La *Gazette officielle* porte à 154,097 réaux le total des biens nationaux vendus à la fin de mai. Le produit a été de 4,933,160,106 réaux (1,233,290,026 francs.)

A Léon, l'artillerie a commencé à jouer contre la place, et l'on espère que la résistance des insurgés ne sera pas longue.

Prim a offert aux trois commissaires envoyés dans son camp par la junte de Girone, non-seulement de leur laisser voir par eux-mêmes le pays, mais encore de leur fournir tous les renseignements nécessaires pour se faire une opinion de l'état des choses. Sur le vœu qu'ils lui ont manifesté d'entrer dans Barcelone pour communiquer avec la junte, il leur a fait observer qu'il y aurait péril pour les officiers qui les accompagneraient; mais il leur a permis d'écrire au président Degallada, qui ne leur a pas répondu. Ils se sont retirés désillusionnés, annonçant la prochaine reddition de Girone, Figuières et Hostalrich.

Cependant la trève de six jours signée par les partis à Girone n'avait pu amener aucune solution, dit une lettre de Perpignan du 28; plusieurs grenades étaient lancées sur le quartier Saint-Pierre pour en chasser les assiégés défendant la brèche ouverte sur ce point. Prim a attendu la nuit pour attaquer, afin d'être à l'abri du feu de Montjuich qui domine. A sept heures et demie, un premier assaut a été donné; mais l'heure avancée du courrier a empêché d'en connaître le résultat. — Martell, réfugié au fort de Figuières après la soumission de sa colonne, en est sorti avec 150 hommes pour faire une battue et lever des hommes.

Les espartéristes réfugiés à Gibraltar fomentent des troubles dans la Ronda et aux environs, et malheureusement il y a très peu de troupes sur ce point. Les mouvements d'Almeria et de Grenade n'ont pas eu d'autre origine. Les Anglais ne cherchent qu'une occasion d'infester le midi de l'Espagne de leurs marchandises.

ITALIE.

Plusieurs journaux français ont annoncé que le gouvernement autrichien avait donné au général Radetzky l'ordre de faire passer le Pô à 4,000 hommes, et d'entrer avec ces troupes dans les Etats-Romains. Cette nouvelle repose sur une erreur. Voici ce qui y a donné lieu: Le duc de Modène avait exprimé au gouvernement autrichien le désir qu'un corps de 6,000 Autrichiens prît part aux manœuvres d'automne de son armée. Le comte Radetzky reçut immédiatement l'ordre de conduire 6,000 hommes de troupes autrichiennes sur la rive gauche du Pô, près de Viadana et Brescello. Le 26 septembre, les Autrichiens jetèrent sur le Pô un pont de 850 mètres de long, et le lendemain les troupes autrichiennes traversèrent le pont et entrèrent dans le duché de Modène. Quelques jours après, elles rentrèrent dans leurs garnisons. (*Gazette d'Augsbourg.*)

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* publie ce matin un rapport du maréchal Bugeaud relatif à la soumission complète et à l'organisation définitive des tribus de l'Ouarenseris. Tous les détails des résultats obtenus étaient contenus dans l'article du *Moniteur algérien*, dont nous avons donné hier l'analyse.

— Nous avons signalé l'établissement de deux comptoirs fortifiés à Assinie et au Gabon, dans le golfe de Guinée. Le *Moniteur* publie aujourd'hui, d'après les *Annales maritimes et coloniales*, la relation circonstanciée des mesures qui ont préparé et accompagné la prise de possession de ces deux points du littoral africain.

— Par ordonnance du 26 octobre, M. le garde-des-sceaux a nommé MM. Poultier et Didelot, conseillers à la cour royale de Paris, pour présider les assises de la Seine pendant le premier trimestre de 1844.

Faits divers.

On écrit de Gênes le 25:

« Dimanche, à onze heures du matin, est arrivé ici, venant de Turin, le duc d'Aumale, qui a voulu garder le plus strict incognito. Le prince, descendu à l'hôtel Feder, a employé le reste du jour à visiter les curiosités de la ville, et a assisté le soir au spectacle dans la petite loge royale. Après le spectacle, S. A. R. est partie pour Livourne sur la frégate à vapeur française l'*Asmodée*, qui se trouvait à l'ancre dans le port. (*Courrier des Alpes.*)

— On a reçu à Londres de meilleures nouvelles du cap de Bonne-Espérance. La pacification paraît assurée du côté de Port-Natal, mais il règne encore une grande agitation à la frontière des Caffres. Le lieutenant Bisset leur a pris cent têtes de bétail en punition de plusieurs meurtres par eux commis. (*Globe.*)

— Le *Court-Journal* annonce qu'il est autorisé à déclarer que lord W. Hervey deviendra secrétaire de l'ambassade d'Angleterre à Paris en remplacement de M. H. Bulwer, qui succédera à M. Aston à Madrid.

— On a reçu à Londres des nouvelles du Mexique. Santa Anna a réussi dans les élections de La Vera.

— A compter du 1er novembre, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit: Première qualité, 36 centimes le kilogramme; — deuxième, 28 centimes.

— L'administration des messagers parisiens s'organise sur une grande échelle. Chaque messager porte sur sa casquette d'uniforme un numéro d'ordre; la série quinze cents est déjà en activité. Dans tous les quartiers, on trouve des boutiques où stationnent les commissionnaires et où sont déposés les brancards, crochets, instruments de sciage, de déménagements, etc. (*Journal de Paris.*)

— La douane de Huesca (Espagne) a arrêté, il y a une quinzaine de jours, une grande quantité de marchandises françaises, draps, soieries et autres étoffes, qu'on introduisait par la frontière des Pyrénées. La capture est, dit-on, d'une valeur considérable. Il y a eu combat entre les carabiniers et les contrebandiers. Un officier de douane a été blessé. (*Observateur des Pyrénées.*)

— La fièvre typhoïde sévit dans quelques communes des environs d'Avesnes, surtout à Etrœungt et à Sains, où elle a fait plusieurs victimes. Il paraîtrait que, dans le canton de Câteau, la mortalité est fort grande par suite de cette maladie. (*Tribune du Nord.*)

— La *Gazette de Zara* publie des nouvelles de Raguse jusqu'au 10 octobre. Depuis le 7 les secousses avaient été plus rares et moins sensibles. Au calme du vent a succédé, depuis le 9, le *scilocco* qui soufflait fortement le 10 et amenait de la pluie.

— On écrit de Boulogne, le 28 octobre:

« Hier, vers onze heures du soir, en face d'Albreck, à un mille au large, le lougre *Saint-Louis*, n° 21, du Portel, a péri avec cinq hommes d'équipage; le sixième est parvenu à se sauver; plusieurs sont pères de famille. »

— Aujourd'hui, la deuxième représentation de la reprise du *Déserteur*, à l'Opéra-Comique.

On nous écrit de Langres, 29 octobre:

« Il y a cinq jours, une femme d'une soixantaine d'années qui habitait seule une chambre dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville, a été trouvée expirant d'inanition sur son lit. Cette malheureuse vivait dans un grand isolement, et la force lui ayant tout-à-coup manquée pour aller chercher ses provisions, elle est demeurée sans secours et sans subsistance. Un voisin, préoccupé de ne plus la voir, se décida à forcer sa porte. On la trouva demi-nue sur son lit, et les secours qu'on lui administra ne purent que retarder sa mort de quelques heures. »

Le même correspondant nous rapporte que le 28, à neuf heures du matin, une jeune fille de dix-neuf ans a été trouvée sur la promenade de Blanche-Fontaine, demi-morte, un bras cassé, et son corps portant les traces de hideuses violences. Deux ouvriers des fortifications avaient profité de l'isolement causé par une pluie battante pour exercer sur elle un horrible attentat. On se mit aussitôt à la recherche de ses bourreaux qui sont actuellement sous la main de la justice.

TRIBUNAUX.

Bande de voleurs.

Hier, la cour d'assises de la Seine a entendu des conclusions de Me ... vière, tendant à ce que la question d'abus de confiance relative à ses clients ne pût être posée au jury comme ne résultant pas suffisamment des débats.

La cour, après avoir délibéré, rejette ces conclusions.

M. le président avait pris déjà la parole pour son résumé. Il y a apporté l'esprit de lucidité et de précision dont il avait fait preuve dans la conduite de ces longs débats.

Cinq cent trente-cinq questions sont posées à MM. les jurés, qui entrent à deux heures dans la chambre de leurs délibérations.

Suivant l'usage, on a fait retirer les accusés. Le public, désireux de connaître les résultats de ces longs débats, demeure dans l'enceinte de la cour d'assises, en dépit de la certitude de la durée de la délibération.

A huit heures, la sonnette d'appel annonce la rentrée de la cour et des jurés. Un profond silence s'établit.

MM. les jurés prennent place à leurs bancs, et M. le chef du jury ayant déclaré, la main sur son cœur, que le verdict reconnait non coupables les accusés Blard, époux Titeux, Hossemberg et la femme Chalmet, ces cinq individus sont introduits, et la cour prononce leur acquittement.

Les autres accusés sont introduits; le chef du jury donne lecture du verdict, et M. le substitut du procureur-général requiert l'application de la loi.

L'aspect de l'audience prend en ce moment un caractère étrange de perturbation. Courvoisier, contre lequel l'organe de la vindicte publique a requis trente années de travaux forcés, semble indifférent au sort qui le menace; mais au moment où il est requis contre sa femme une pénalité de quatre années d'emprisonnement, il entre dans un accès indicible de fureur: — Tas de brigands! s'écrie-t-il en menaçant du poing la cour et les jurés, vous condamnez une femme innocente. Coquins! scélérats! Mais je te protégerai, dit-il à sa femme, près de laquelle il se précipite et qu'il enlace de ses bras, malgré les efforts des gardes municipaux. Tu ne me quitteras pas, pauvre femme!...

Dans le paroxisme de sa fureur, Courvoisier brise le banc sur lequel on s'efforce de le retenir.

La cour faisant application des lois de septembre, ordonne que le jugement sera prononcé en l'absence de l'accusé Courvoisier et de sa femme. Les gardes municipaux font sortir ces deux accusés malgré leur résistance et leurs cris, et le jugement suivant est rendu:

Courvoisier, trente années de travaux forcés; Gauthier, vingt-cinq ans; Labrue (dit Mignard), 20 ans; Flachat, 18 ans; Drouhin, Mathieu, femme Laroche (concubine de Flachat), 15 ans; Josien, 7 ans; Chanel, 6 ans; la femme Gobel, 6 ans.

Engerer, 7 années de réclusion; Lair, 6 ans; la femme Jacques, 6 ans;

Boisselier, 5 ans de prison; Vaillant, Favre, la femme Courvoisier, ... ans; la femme Josien, 3 ans.

Il est dix heures et demie lorsque le public se retire, vivement impressionné par les scènes qui viennent de se dérouler, et frappé surtout de l'abattement de ces audacieux malfaiteurs qui, durant onze jours de débats, avaient fait montre de tant d'impudence.

Spectacles du 2 novembre.

7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Roman d'une Heure. — L'Ecole des Femmes. — La Critique de l'Ecole des Femmes.
8 h. 1/2 ITALIENS — Semiramide. (14e représentation.)
8 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. — Angélique

BULLETIN AGRICOLE.

La halle aux blés et farines de Paris a été fermée aujourd'hui à cause de la fête de la Toussaint.

Deux sortes de grains servent de base à la nourriture du peuple dans l'ouest et l'est de la France, à l'exclusion du froment: le sarrazin ou blé noir, et le maïs.

Les nouvelles des machés de l'ouest indiquent une grande abondance de sarrazin dans toute la Bretagne. A Nantes, ce grain n'est coté que 21-24, taux inférieur à la moyenne des bonnes années ordinaires. (Voir au tableau.) Il y a dans les cinq départements de l'ancienne Bretagne près d'un million de Français pour qui le pain, même noir, est un objet de luxe. La bouillie et les galettes de farine de sarrazin sont leur nourriture habituelle. La journée d'un homme est, en été, de 1 fr. 10 c., et, en hiver, de 90 c. On voit combien il importe que ce grain se maintienne à un prix en rapport avec d'aussi faibles salaires.

Le maïs, très abondant dans le sud-ouest, y est cette année au prix ordinaire des bonnes années. Dans l'est, les Francs-Comtois, dont les gaudes (bouillie de farine de maïs) sont l'aliment principal, paient cette année le maïs plus cher que de coutume. La récolte de maïs n'est pourtant pas généralement mauvaise, mais elle est fort inégale.

Le relevé du prix moyen des bois à brûler, sur tous les points de la France, donne une augmentation prononcée et croissante d'année en année avec une rapidité alarmante.

De grandes coupes de forêts sont en ce moment en vente à Langres et ne trouvent pas d'acheteurs. Sur 112 coupes mises dernièrement en adjudication, dont 52 domaniales et 19 communales, 24 seulement, dont 5 domaniales et 19 communales, ont pu être adjugées.

Un journal de département, en relevant ce fait sans précédent à Langres, parle de coalition entre les maîtres de forges pour arriver à une réduction sur l'estimation. Ces coupes ont dû être remises en adjudication hier.

Les haricots nouveaux, malgré l'abondance de la récolte de cette année, soutiennent leur prix. Les qualités sont en général fort bonnes. A Toulouse, les haricots nouveaux de Gascogne valent 19 fr. l'hectolitre. Ce prix diffère peu de ceux des haricots dans le nord de la France. Au dernier marché d'Armentières (Nord), il a été vendu 160 hectol. de haricots au prix de 19 fr. 50 c. en belle qualité. A. Y.

(*Voir ci-dessous le cours des céréales, etc.*)

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil

HALLE	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION.	MARCHÉS ÉTRANGERS.	Paris.	Nevers.	S-Quentin	Manosque	Beaugency

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 95. VENDREDI 3 NOVEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger: un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste: — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces: 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 2 NOVEMBRE.

Le Clergé et la Politique.

Dans toutes les religions de l'antiquité, le prêtre se mêla plus ou moins aux choses de la politique. Mais, depuis l'établissement du Christianisme, le domaine de l'Eglise et celui de l'Etat furent distincts et séparés. Ces paroles du Christ: « Mon royaume n'est pas » de ce monde; rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui » est à Dieu», tracèrent théoriquement une ligne de démarcation entre la politique et la religion. A l'Eglise appartint le gouvernement des âmes, la direction spirituelle des consciences; à l'Etat demeura le gouvernement des corps, l'empire des choses temporelles.

Cependant, si la distinction faite par le Christ était réelle, positive, profondément sage, la séparation absolue n'était qu'une fiction préservatrice; car le monde politique et le monde religieux, obligés de vivre côte à côte dans le même milieu, ne sont, au fond, que le double aspect d'une même unité. En s'emparant du domaine spirituel, le Christ avait constaté que César était dépourvu de la science. Si l'Etat gardait le pouvoir, l'Église possédait le savoir. Il devait donc s'établir un courant d'idées, une sorte d'innervation morale du monde religieux dans le monde politique. Le progrès devait consister dans la transformation des choses temporelles sous l'influence des idées chrétiennes.

Et, en effet, ouvrons l'histoire; elle nous montre le souffle créateur de l'Eglise débrouillant le chaos de l'antiquité payenne et du moyen-âge. Au milieu des révolutions et des guerres, des catastrophes et des convulsions politiques, l'esprit du Christianisme transforme peu-à-peu la société. Les esclaves sont émancipés, les droits civils de l'épouse sont reconnus. Le temporel tend à se modeler sur le spirituel. La charité chrétienne s'unit à la valeur féodale pour faire naître la chevalerie. Bientôt le servage disparaît avec la féodalité elle-même. Habilement dirigées par l'Eglise, les croisades portent le dernier coup à cette organisation trop exclusivement guerrière; l'industrie libre s'établit dans les bourgs et les communes sous le patronage des Saints, sous la tutelle de la royauté inspirée par l'Eglise. Au sein des familles industrieuses, la femme acquiert plus d'empire: si elle n'enseigne pas dans le temple, elle enseigne dans le foyer domestique; elle fait l'éducation des enfants avec les maximes et les légendes de l'Eglise; elle a le gouvernement de la famille; elle est reine des choses de l'intimité. Le prêtre se ménage des influences toutes spirituelles auprès des puissants, pour défendre les faibles et les opprimés, pour conseiller l'indulgence et le pardon. En un mot, l'histoire nous montre le Verbe divin s'incarnant de plus en plus dans le monde, grâce à l'intervention des clergés chrétiens dans le domaine temporel.

Sommes-nous donc arrivés à une époque où cette intervention doive cesser, où les clergés chrétiens n'aient plus rien à faire en faveur des classes pauvres et nombreuses? Sommes-nous donc arrivés à une époque où toutes les souffrances, toutes les oppressions aient disparu? Le christianisme est-il réalisé sur la terre? N'y a-t-il plus d'antagonisme entre les intérêts? Les lances et les épées, selon la parole d'Isaïe, sont-elles transformées en socs de charrue? L'œuvre de l'incarnation du Christ dans l'humanité est-elle achevée? Les clergés chrétiens peuvent-ils donner leur démission, s'enfermer dans la solitude du temple, s'endormir sur l'autel abandonné?

S'il faut en croire nos politiques modernes, les clergés chrétiens devraient être relégués au fond du sanctuaire. Interprétant judaïquement cette parole: « Mon royaume n'est pas de ce monde », nos politiques déclarent que le prêtre qui s'avise d'avoir une opinion sur les choses temporelles, désobéit au précepte du divin Maître. Dans leur ridicule orgueil, nos hommes politiques croient posséder toute science, toute charité. Les journaux qui professent ces doctrines ont la prétention de s'emparer du spirituel; ils se constituent église enseignante; ils se font les conseillers, souvent même les dominateurs du pouvoir. En réduisant les clergés chrétiens au spirituel, nos politiques les réduisent donc au néant. Dans ce système, l'Etat paierait le prêtre pour s'annihiler, pour enterrer le Christianisme.

D'autres politiques soutiennent que la morale chrétienne ne doit plus servir qu'à justifier, à perpétuer, à sanctionner les oppressions actuelles, les misères et les souffrances des travailleurs. Dans la croix du divin Rédempteur, ces politiques impies ne voient qu'un auxiliaire de la prison, des bagnes, de l'échafaud. En conséquence, ils voudraient imposer au prêtre chrétien le rôle le plus odieux; ils voudraient en faire le chantre, l'apologiste gagé de toutes les injustices, de toutes les tyrannies. A ce point de vue, les clergés salariés par l'Etat ne seraient plus que les très humbles serviteurs

morcelé; les chagrins des épouses et des mères, les tendresses étouffées des jeunes filles, et toutes ces tortures sans nom qui résultent de l'antipathie des caractères dans la famille. En un mot, personne ne peut, mieux que le prêtre chrétien, faire la critique de l'état social actuel. On dirait que la révolution et la bourgeoisie voltairienne, qui a triomphé par elle, ne l'ont rejeté au bas de l'échelle sociale que pour mieux lui faire sentir l'urgence d'une réorganisation de la société. Combien donc ne doit-il pas gémir de voir certains journaux faire de lui un ridicule Pangloss, répétant dans sa chaire ce qu'ils écrivent chaque matin dans leurs colonnes: « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles? »

Ils voudraient, ces séides intéressés d'un pouvoir qu'ils égarent, ils voudraient que le prêtre chrétien mentît ainsi à sa conscience, qui lui dit que tout est loin d'être pour le mieux; mentît à la morale évangélique, qui lui commande de défendre les pauvres et les opprimés, et de chercher avant tout le royaume de Dieu et sa justice. Mais tous ces efforts sataniques échoueront; les clergés chrétiens ne fouleront pas aux pieds l'esprit et la morale de l'Evangile; ils ne rejetteront pas les saintes et légitimes espérances que le Christ a apportées au monde il y a dix-huit siècles. Les clergés chrétiens ne répudieront pas la mission qu'ils ont reçue du divin Maître; ils n'abdiqueront pas leur pouvoir spirituel; ils n'oublieront pas qu'ils ont été chargés de transformer la société par l'esprit, d'incarner dans le monde la loi d'amour et de charité, et que cette œuvre est loin d'être accomplie. Tel est notre espoir.

Il y a dans les clergés chrétiens de France un grand sens moral; ils font preuve d'une haute sagesse en ne se mêlant pas aux débats politiques, en se tenant dans une sphère supérieure aux partis. Au début de la Révolution, les aspirations fraternitaires de la politique d'alors séduisirent quelques membres du clergé; mais la majorité sentit que l'esprit organisateur n'était pas là, et elle préféra la persécution à l'erreur. Depuis ce temps, on peut dire que le clergé s'est tenu prudemment en dehors de nos querelles politiques. Tandis que le sol était bouleversé par l'action et la réaction des partis, les dépositaires de la parole du Christ se renfermaient dans l'étude des Ecritures; à l'indifférence religieuse du siècle, ils répondaient par l'indifférence politique; ils ne se ralliaient à aucun de ces groupes d'idées et d'intérêts qui tour-à-tour montaient au pouvoir ou en descendaient, parce qu'ils sentaient instinctivement qu'aucun de ces groupes ne portait en lui la science de l'avenir.

Et certes, ce n'est pas à la politique du jour, politique dégénérée et corrompue, pétrie d'astuce et de violence, s'occupant de banalités idéologiques, d'intrigues, d'intérêts personnels, en présence des souffrances du peuple et des questions sociales qu'elles soulèvent; ce n'est pas, disons-nous, à cette politique sans esprit et sans cœur que les clergés chrétiens se rallieront. Non; les clergés chrétiens ne sont ni pour M. Guizot, ni pour M. Thiers, ni pour l'alliance anglaise, ni pour l'alliance russe, ni pour la branche aînée, ni pour la branche cadette. Les clergés chrétiens sont pour la paix, l'union, la charité qui améliore la condition des classes laborieuses; les clergés chrétiens sont pour la transformation de la société selon la loi du Christ. Voilà ce qui doit rester au fond de la conscience du prêtre.

C'est à cette heureuse disposition d'esprit et de cœur que nous nous adressons; c'est à ces sentiments supérieurs des clergés chrétiens que nous faisons appel, nous qui ne sommes également d'aucun des vieux partis politiques, mais qui recherchons les transformations dont la société a besoin, transformations écrites par Dieu même sur toutes les grandes douleurs du peuple. Ce sont là aussi de saintes écritures, et nous conjurons les clergés chrétiens de les étudier avec nous. De Maistre l'a dit: nous touchons à un évènement immense; l'esprit chrétien va de nouveau vivifier le monde; la charité et la science feront ce que la politique n'a pu faire depuis cinquante ans; elles créeront un milieu social où les derniers vestiges de l'esclavage antique, le *salariat* et le *prolétariat* n'existeront plus; l'humanité trouvera le bonheur dans la conciliation de l'ordre et de la liberté; toutes les nations seront sœurs, tous les hommes seront frères; le Christ sera désormais vivant et glorieux. Voilà l'œuvre à laquelle les clergés chrétiens doivent prendre part, et qui sera le complément de celles qu'ils accomplissent depuis dix-huit siècles. Alors le temporel et le spirituel, distincts par la pensée, ne seront plus en réalité séparés et hostiles. Dieu inspirera l'idée et l'action, l'esprit et le bras de l'homme et du genre humain.

Prêtres chrétiens! unissez vos efforts aux nôtres pour préparer le royaume de Dieu sur la terre! Entendez-vous les pauvres, les femmes et les enfants qui l'appellent par leurs douleurs toujours plus poignantes? Il ne suffit pas de dire chaque jour à Dieu: « Mon Dieu! que votre règne nous arrive! » Il faut travailler à son avènement, comme ont fait vos prédécesseurs avec tant de courage et de constance. Ne désespérez pas en voyant le chaos social actuel; ce chaos

que nous, représentants de la Science Sociale, nous sommes appelés à réaliser notre accord et notre union avec vous.

La question irlandaise est avant tout une question sociale [1].

Des redevances et du fermage. — Relation de cultivateur à propriétaire. — Le passé. — Le présent.

Si Cromwell, il y a moins de deux siècles, s'était contenté de déposséder les seigneurs irlandais catholiques, et de mettre à leur place des seigneurs anglais protestants; si les maîtres du sol avaient eu seuls à souffrir de la conquête, les cultivateurs irlandais ne seraient point aujourd'hui réduits à la détresse, l'Irlande aurait été définitivement incorporée à l'Angleterre, et dans les rangs du peuple le rappel trouverait peu de partisans. L'agitation du moins serait exclusivement religieuse ou politique.

Mais Cromwell n'a pas seulement changé les maîtres du sol; il a porté atteinte aux droits des paysans, il a remplacé les coutumes par des lois entièrement nouvelles, il a bouleversé la constitution de la propriété, il a déchiré le contrat traditionnel qui liait le propriétaire au cultivateur. A la redevance perpétuelle, fixe, invariable et quasi-insignifiante, il a substitué le fermage, c'est-à-dire la rente envahissante et progressive.

Les tenanciers à perpétuité sont devenus tenanciers temporaires, *tenants at will*, tenanciers à volonté, c'est-à-dire soumis au caprice, au bon plaisir, à l'avidité du seigneur, leur conquérant, leur maître et leur ennemi; ils ont perdu la garantie de la possession; ils ont été réduits à la condition de locataires, de fermiers; ils ont perdu l'indépendance, la sécurité, la possibilité de s'enrichir et de profiter des fruits de leur travail. D'hommes libres qu'ils étaient autrefois, ils sont devenus les esclaves de la rente, des prolétaires agricoles enfin, des instruments de travail. — A tout jamais ils ont été rivés à la misère et voués fatalement au paupérisme.

Reprenons les choses de haut. Voyons quelle était, avant la conquête, la condition des cultivateurs; puis nous examinerons ce qu'ils sont devenus.

Nous allons prendre pour guide M. de Sismondi, l'économiste généreux et éclairé qui a donné sur le sort des paysans des différentes contrées les études les plus complètes; qui n'a cessé jusqu'au dernier moment de sa vie de défendre les droits du travailleur, alors que les autres économistes étaient en extase devant l'accroissement de la richesse abstraite et la prédominance exclusive du capital. (*Etudes sur l'économie politique*, tome I, 5e Essai. *De la condition des cultivateurs irlandais et des causes de leur détresse*, 7e Essai. *Des Devoirs du souverain envers les cultivateurs irlandais, et des moyens de les tirer de leur détresse.*)

L'Irlande, comme l'Angleterre, comme toute l'Europe occidentale, subit la révolution qui abolit l'esclavage et le remplaça par le servage de la glèbe, lorsque, après la chute de l'empire romain, les longues invasions des Barbares et leurs dévastations, la condition des propriétaires au milieu de leurs esclaves fut devenue trop précaire pour pouvoir se maintenir plus long-temps. Nous n'avons aucun détail sur cette révolution ou sur les transactions privées qui changèrent la relation entre le propriétaire et le cultivateur. Dans ce temps d'ignorance profonde où l'on n'écrivait point, où les Etats voisins n'avaient point entre eux de relations, on ne songeait pas plus à rendre la législation uniforme de province à province, qu'à en transmettre les détails à la postérité. La législation, c'était la coutume, la coutume du manoir bien plutôt que celle du royaume; mais cette coutume, qui modifiait des chartes écrites, était sacrée, et personne ne songeait à s'en écarter. C'est sous la protection de la coutume, toujours bienfaisante au travers de ces mille variétés, que la population presque anéantie reprit tout-à-coup un immense développement, que les forêts et les marécages, qui avaient envahi toute la contrée, firent place de nouveau à la culture et aux habitations.

Le seigneur avait hérité ou avait conquis des déserts; il s'en disait propriétaire, mais il n'en retirait aucun fruit. Lorsqu'il eut l'heureuse pensée de rassembler beaucoup d'hommes sous son étendard, pour se faire respecter, pour se faire craindre, il donna à chaque paysan qu'il put attirer à lui une parcelle de terre, pour qu'il y construisît sa chaumière, qu'il labourât les clairières des bois, qu'il conduisît ses troupeaux dans les bruyères, qu'il vécût, enfin, du fruit de son travail. La terre qu'il avait donnée à son paysan était déserte et ne rapportait rien; il n'en demanda *rien* non plus que des *services*. Quelquefois, comme signe de reconnaissance et d'hommage, il exigeait de lui, par année, un grain de poivre, quelquefois un denier, quelquefois une mesure de son blé, une tête de son troupeau, quelquefois, et plus souvent encore, un nombre déterminé de journées de travail. Dans tous les cas, la redevance était complètement disproportionnée à la valeur de la terre: aussi la famille du cultivateur vivait dans une grande abondance...

Aux yeux du seigneur, c'était l'homme qui était le vrai revenu de la terre, l'homme qui combattait pour lui, qui lui obéissait en toute chose, qui lui était dévoué à la vie et à la mort. Cet homme ne reconnaissait d'autre maître, d'autre juge, d'autre législateur, d'autre capitaine, d'autre défenseur que son seigneur...

Ce seigneur, d'après la loi, d'après les titres qu'il avait sous sa garde, était propriétaire unique du sol de toute la seigneurie; mais, d'après la coutume du manoir, la plus grande partie de ce sol était tenue en villénage pour une *rente nominale*. Le propriétaire regardait bien comme à lui les fruits du sol, mais ces fruits c'étaient des paysans, des hommes qui lui étaient dévoués à la vie et à la mort, qui ne connais-

dres qui lui arrivaient d'Angleterre, toutes les fois que le seigneur lui ordonnait de le faire. Ces luttes journalières sur tous les points du territoire furent la cause des lois sanguinaires des Anglais contre les sauvages naturels du pays, *the wild Irishmen*, et de cette hostilité entre l'Angleterre et l'Irlande qui s'était déjà prolongée plusieurs siècles à l'époque de la réformation.

Ce fut la réformation qui bouleversa enfin violemment l'état social; la réformation que les Irlandais repoussèrent, que les Anglais voulurent imposer par la force, et qui amena la grande rébellion et la conquête de l'Irlande par Cromwell. Une grande partie des terres des seigneurs irlandais fut alors confisquée et distribuée à des maîtres anglais et protestants. Mais ce ne fut pas l'enclos seul du seigneur qui fut enlevé et qui passa à de nouveaux propriétaires, *toutes les terres* tenues en villénage par les vassaux furent également soumises à *des conditions nouvelles*.

Aux yeux de la loi, et d'après les titres de possession, ces terres appartenaient au seigneur; d'après la coutume du manoir, cependant, elles appartenaient réellement *au paysan*, sous la charge d'une *redevance* presque nominale. Cette coutume fut comptée pour rien; l'affection des paysans pour une famille ennemie et dépouillée n'était qu'un titre de réprobation; l'autorité centrale désirait rompre le lien entre le seigneur et le paysan, parce qu'il établissait un empire dans l'empire. Les Anglais ne songèrent qu'à changer les services, le dévoûment et l'obéissance de leurs nouveaux vassaux en *rentes pécuniaires*. Au lieu d'amour et de bravoure qu'ils ne demandaient point à des paysans ennemis, qu'ils ne pouvaient point attendre d'eux, ils exigèrent des *rack rents*, des rentes arrachées, torturées (1).

Ainsi non-seulement la propriété des grands rebelles, mais celle de *toute la population agricole* fut en quelque sorte *confisquée*. Le *titre des propriétaires actuels* est donc *menteur*, la propriété n'est pas à eux, elle est pour moitié à leurs paysans.

Aussi il faut voir avec quel religieux attachement le paysan irlandais conserve le souvenir de l'ancienne division du pays, des anciens propriétaires, de la noblesse catholique déchue; comme il sait ou croit savoir quels héritages appartiennent réellement à chacun, et comme il est prêt à conspirer pour hâter le moment où chacun rentrera dans ses droits.

Ainsi donc, avant la conquête, le seigneur avait la propriété nominale, le domaine abstrait; le cultivateur avait la possession, la propriété réelle, à charge d'une redevance fixe, invariable. Tout ce qui tendait à améliorer la terre, à augmenter le produit, tout le fruit du travail et du capital immobilisé profitait au paysan; tout développement de la richesse sociale, toute augmentation de la valeur réelle, de la valeur vénale de la terre et de la récolte lui profitait aussi. La redevance était fixe, la possession incommutable, et le revenu du cultivateur progressif. A mesure que la richesse augmentait et perdait de sa valeur relative, le seigneur devenait chaque jour plus pauvre; le cultivateur, au contraire, plus riche. Le paysan marchait à son affranchissement, le seigneur devenait esclave du besoin; et il était facile de prévoir que le noble obéré ne tarderait pas à vendre son droit à la redevance, que le vilain pourrait racheter pour un morceau de pain le titre nominal de son ancien maître.

Ainsi s'est affranchi le peuple de France. Il a racheté les titres des chevaliers qui se croisaient pour aller en terre sainte; il a racheté les titres des nobles qui ont vendu leurs derniers droits pour aller parader dans les salons dorés de Versailles. L'égalité de partage entre les fils d'un même père a fait le reste.

Mais jamais les vilains n'auraient pu s'affranchir ni se racheter si, au lieu d'une redevance fixe, les seigneurs avaient exigé un fermage progressif, s'ils s'étaient réservé le droit de possession en même temps que le droit de propriété.

Si les maîtres du sol avaient imposé un fermage au cultivateur; si la noblesse avait respecté la tradition féodale du privilége des aînés, la France serait aujourd'hui ce qu'est l'Angleterre, un pays de misérables exploités par une aristocratie insolente. La Révolution de 89 n'aurait pas été accomplie en une nuit sans effusion de sang: c'eût été une terrible Jacquerie peut-être; nous aurions eu nos chartistes et les horreurs d'une guerre sociale.

Nous avons vu ce qu'était la redevance; nous allons voir ce qu'est le fermage.

Le *Bien public*, de Mâcon, du 29 octobre, renferme un article de M. de Champvans, portant pour titre ces mots: *La Démocratie ne menace personne*. Divers journaux ont loué vivement ce que cet article renferme de moins louable, selon nous, à savoir: une préoccupation trop exclusive des droits politiques. La *Démocratie* est encore bien étroitement définie, selon nous, quand on dit: « Nous entendons par ce mot » le droit politique universalisé dans la nation. » Qu'est-ce que le droit politique sans les droits sociaux, sans le droit au travail? N'est-ce pas aussi assigner un but trop peu élevé au grand mouvement qui a commencé en 89, et qui se continue de nos jours, que de dire: « La révolu» tion ne sera complète, régularisée et *apaisée*, que le jour où les » classes de la nation tout entière seront arrivées par leurs représentants » à la possession et à l'exercice des droits de citoyen. » Le bien-être matériel, moral et intellectuel de tous, le développement proportionnel et harmonique de toutes les facultés, dans toutes les couches de l'ordre social, n'offre-il pas quelque chose de plus compréhensif que l'exercice des droits électoraux? et le mouvement social devra-t-il s'arrêter à ce dernier et minime progrès, sans que tous les autres soient atteints?

Il est vrai que le *Bien public* ne demande pas le suffrage sans condition. « La loi, dit-il, n'a pas un bandeau sur les yeux; elle ne doit » pas faire arriver les masses en aveugle, et comme une invasion sou» daine et déréglée, dans la sphère du gouvernement; elle doit les y in» troduire avec des conditions et des garanties qui en assurent le bien» fait pour ces classes, en enlevant tout danger pour la société. Elle a » pour cela deux grands moyens: l'enseignement populaire et la régu» larisation graduée des facultés électorales. »

Nous avouons que ces deux garanties ne nous paraissent pas encore suffisantes. Comment donner l'enseignement à des gens qui meurent de faim, ou qui sont trop heureux de consacrer quatorze heures par jour, dans des ateliers malsains, à un travail abrutissant? Les classes souffrantes de la société, à moins d'un accroissement préalable de bien-être et de liberté personnelle, ne peuvent encore recevoir le bienfait de l'enseignement populaire, et par conséquent ne sont point susceptibles d'occuper un degré quelconque dans la hiérarchie électorale.

Le *Bien public* aurait dû compléter et préciser plus nettement, dans les passages que nous venons de citer, les conditions de l'avènement de la véritable démocratie. Sans doute, il n'y a là qu'une omission, et nous

fût, le rôle de la Presse aurait dû être précisément d'enseigner au gouvernement la nature et les conditions de ces larges institutions si favorables au peuple. Que maintenant, au moins, les journaux veuillent bien aborder ces graves études!

L'*Echo de la Loire* rappelle le projet émis par M. de Lamartine de fonder un journal quotidien à grand format, à un prix d'abonnement qui ne dépasserait pas cinq journées de travail. Pour atteindre ce but, l'illustre député demande un million par an, réuni par souscriptions de 1 franc. L'*Echo* blâme le silence gardé par la Presse parisienne sur cette souscription; il ouvre lui-même une liste dans ses bureaux, et fait un nouvel appel aux grands journaux, dont il réclame l'appui.

Nous désirerions bien sincèrement que l'idée d'un journal vraiment populaire pût se réaliser par cette voie.

Dernièrement, les ministres ont jugé à propos de se distribuer entre eux des médailles d'un grand prix et très finement ciselées, en commémoration de la loi du 11 juin 1842 sur les chemins de fer, loi très mal conçue, très mal défendue et jusqu'ici très mal exécutée par le cabinet.

Aujourd'hui, pour célébrer l'anniversaire de la troisième année d'une existence ministérielle si malfaisante pour la France, ils se parent eux-mêmes des grandes dignités de la Légion-d'Honneur.

Qu'est-ce que signifient ces honneurs qu'ils se rendent ainsi à eux les uns aux autres? Qu'ils sont contents d'eux-mêmes: personne n'en a jamais douté; mais qu'ils aient raison, voilà ce qui est moins certain. Ces couronnes dont ils n'hésitent pas à se couvrir de leurs propres mains, la justice tardive de l'opinion publique dira bientôt qu'ils ne les ont pas méritées.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE.

Le conseil, comme nous l'avons annoncé, a été obligé, pour terminer les travaux les plus indispensables de la session, de se réunir en séance extraordinaire dans la nuit du 30 octobre.

Cette séance, que l'on peut appeler la séance des *vœux généraux*, a été, comme elle devait l'être, la plus intéressante. C'est en effet dans ces dernières heures de la session que se traitent les questions d'avenir, les vues générales d'utilité et d'administration; c'est le moment suprême où les idées généreuses prennent la place de ces détails administratifs dont on surcharge, peut-être sans nécessité, les sessions des conseils, et dans lesquels l'administration supérieure verrait avec plaisir que les conseils se renfermassent.

Aussi, le conseil général a-t-il pris largement sa revanche. Des *vœux* ont été émis sur les questions les plus vitales:

1° Pour *forcer* M. le ministre de l'intérieur à convoquer de nouveau et sérieusement la commission ministérielle chargée d'examiner la grave question du déplacement de Paris, engager cette commission à reprendre ses travaux et à en faire connaître les résultats au conseil;

2° Pour demander l'étude des moyens propres à affranchir du péage les ponts du département de la Seine;

3° Pour demander avec une nouvelle instance la présentation prochaine aux chambres du projet, déjà étudié, de l'amélioration de la navigation de la Seine dans l'intérieur de Paris;

4° Pour réclamer une loi spéciale des attributions municipales de la ville de Paris, loi promise par la Charte (art. 69) et accordée à toutes les autres communes de France, par la loi du 19 avril et du 21 mars 1832;

5° Pour l'abolition du droit de douane qui pèse sur les bœufs maigres à leur entrée en France;

6° Pour empêcher les cotes factices dans le cours des mercuriales des blés et farines;

7° Pour l'amélioration du régime hypothécaire;

8° Pour la révision de la loi sur l'instruction primaire;

9° Pour l'amélioration du service de la distribution des lettres dans les communes rurales de la banlieue;

10° Pour la publication des noms des 1,500 jurés qui sont choisis par le préfet sur la liste générale, et qui doivent être appelés par la voie du sort, à faire le service des assises pendant le cours de l'année;

11° Pour exempter des droits d'enregistrement les pièces nécessaires aux mariages qui se font sous les auspices de la société de Saint-François Régis (1).

12° Pour que les honoraires des juges-de-paix, qui sont en partie éventuels et selon le nombre des vacations, soient remplacés par un traitement fixe entièrement à la charge de l'État;

13° Pour l'amélioration des pentes du pont de la Tournelle.

Le conseil renouvelle en outre tous les *autres* vœux non exaucés jusqu'à présent.

Enfin, le conseil a délibéré sur les questions du reboisement des montagnes, des irrigations et de la vaine pâture.

En présence de questions d'une aussi haute importance pour Paris, le département et la France, comment ne pas déplorer amèrement la conduite de l'administration supérieure qui, au lieu de se faire une gloire d'aviser aux moyens de satisfaire les justes exigences du public, formulées sur tous les points du pays par les délégués des populations, a pris pour habitude de laisser les *vœux* des conseils généraux dans le plus parfait oubli?

Les conseils communaux et généraux sont les premiers éléments de notre régime constitutionnel; ne pas tenir compte de leurs vœux, c'est manquer au premier devoir d'un gouvernement représentatif.

Il faut le dire: en face d'une administration routinière, égoïste et inactive, les vues nouvelles, les vues larges et généreuses des conseils généraux n'ont chance d'être prises en considération que si les conseils le veulent avec énergie. Cette énergie est absolument nécessaire aujourd'hui pour tirer le Gouvernement de sa torpeur, et le forcer à entrer dans une voie féconde de sages améliorations.

Une grande responsabilité pèse donc sur les conseils généraux de la France, sur celui de Paris surtout, qui représente à lui seul tous les intérêts collectifs des localités.

Puissent tous les membres des conseils généraux se pénétrer de ce devoir de grande énergie et se préparer à protester vigoureusement l'année prochaine contre les dérisoires fins de non-recevoir de l'administration supérieure.

Nous aurons beaucoup à nous occuper des intérêts départementaux et communaux de la France; nos études sur ces graves questions auront pour but de démontrer aux membres des conseils tout ce que le pays est en droit d'attendre de leur zèle et de leur dévouement à la chose publique.

Les conseils généraux n'ont encore été, pour un grand nombre d'objets du moins, qu'une fiction représentative; il est temps qu'ils deviennent une réalité. Ils sont les organes légaux des besoins du pays et de ses

à des degrés différents, et lorsqu'ils seront tous terminés, leur nombre s'élèvera à plus de cent.

» Il est probable que quelques uns de ces steamers seront employés au service transatlantique. Ils n'ont aucun rapport dans leurs emménagements avec les paquebots que nous employons à ce service et dont la plupart ne pourraient être armés en guerre. Les steamers français sont de beaux et véritables vaisseaux de guerre, d'un armement formidable au besoin. Et s'il est vrai que nos paquebots soient élégamment construits pour la commodité des voyageurs et le transport des marchandises, il est bien reconnu qu'ils seraient en temps de guerre parfaitement inutiles.

» L'établissement d'Indret, où se fabriquent les machines à vapeur, a été minutieusement visité par quelques-uns de nos ingénieurs les plus habiles, les plus savants; et tous ont exprimé leur étonnement des rapides progrès que les Français ont faits, non-seulement en théorie, mais encore dans l'application des plus importantes découvertes récentes à la fabrication des machines. Le gouvernement français n'a négligé ni dépenses ni soins pour avoir les meilleurs modèles. Fabriqués dans notre pays, arrivés à leur destination, ces modèles ont été copiés, dans leurs détails les plus minutieux, par d'habiles dessinateurs et modeleurs; et d'autre part des élèves ingénieurs les démontent et les remontent pour en connaître avec soin la charpente et le mécanisme.

» Mais n'est-il pas étonnant que, pendant que le gouvernement français s'efforce d'introduire dans sa marine ce puissant auxiliaire, la vapeur, l'Angleterre ne fasse rien ou presque rien pour suivre ce progrès d'amélioration dans ses armées navales? Lorsque les navires qui encombrent les chantiers de la France seront complètement armés, cette nation aura une flotte plus nombreuse, plus forte, plus redoutable que celle de notre pays. La plupart des bateaux à vapeur français ont des machines à vapeur de la force de 500 à 600 chevaux, tandis que chez nous, à l'exception de la *Pénélope*, notre plus grand steamer de guerre, nos bateaux n'ont pas de machines qui excèdent 430 chevaux; et encore n'en comptons-nous que 4 à 5 de cette force: la généralité est de 100 à 250 chevaux. »

Nous recevons d'un médecin de La Flèche la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur,

Je faisais ce matin quelques visites médicales dans un des faubourgs les plus éloignés et les plus pauvres de notre ville, lorsqu'une femme jeune encore, s'est présentée devant moi; elle portait sur son bras un enfant qu'elle m'a dit être malade. — Voici, quant aux antécédents, ce qu'elle m'a raconté:

Son mari est un filassier (1) qui, déjà deux fois, l'a abandonnée. Une troisième fois, après avoir vendu tout ce qu'elle possédait, il est parti et l'a laissée sans ressource avec trois enfants, dont l'aîné a cinq ans, et le plus jeune quinze mois. Ne sachant comment subvenir aux besoins de cette famille, elle avait pris le parti de mettre les deux plus jeunes de ses enfants, moyennant une pension de 12 francs par mois, chez une femme d'un bourg voisin, et d'aller se louer dans une petite ville peu éloignée pour faire ce qu'on appelle ici une *métive* (2); — elle espérait, la pauvre femme, gagner le prix de la pension de ses enfants et la subsistance de la petite fille qu'elle traînait avec elle! — Il n'en fut pas ainsi: elle tomba bientôt malade et fut portée et soignée à l'hospice. — Ce n'est que depuis quelques jours que, toute fiévreuse encore, elle a pu revenir et reprendre ses deux enfants; elle les a trouvés bien maigres, bien chétifs: c'est pour eux qu'elle venait me consulter.

J'ai suivi cette femme dans sa maison, si l'on peut appeler maison une horrible barraque ouverte à tout vent, sans feu, sans lit, sans meubles, qu'un peu de paille et une couverture usée.

Son enfant, enveloppé dans un morceau de toile d'emballage et entouré d'un lambeau de chemise, est d'une maigreur que je ne puis vous décrire; — sa peau, flasque et ratatinée, est terne et rugueuse; — sa figure hébétée et ses yeux saillants n'ont aucune expression humaine; son pouls est lent, sa peau froide; mon doigt, que je porte à sa bouche, est saisi et sucé avec avidité. — Cet enfant n'est pas malade... il meurt de faim.

Depuis plusieurs jours ces trois pauvres créatures n'ont vécu que de quelques morceaux de pommes-de-terre qu'elles doivent à la charité d'une voisine presque aussi pauvre qu'elles. — Aujourd'hui, elles n'ont encore rien mangé.

Mais l'hospice?... L'hospice a été institué pour recevoir les malades et non les affamés; — d'ailleurs, le règlement s'oppose à l'admission des enfants au-dessous de douze ans.

Mais le bureau de charité?... Il n'y a que six mois que cette femme habite la commune, et le bureau de charité, déjà surchargé, n'assiste que les pauvres qui y ont un domicile de six ans révolus.

Mais la charité publique?... Les voisins sont tous pauvres et vont à la journée; aucun d'eux ne veut et ne peut se charger des enfants. — Pour aller travailler ou mendier, la mère doit-elle les emporter avec elle? Mais l'air, le froid, la pluie tuera le moribond.

Ainsi, voilà une femme absolument sans ressources, qui ne peut ni travailler — ni mendier, — et que les institutions de charité repoussent.

Que va-t-elle devenir, elle et ses deux enfants?...

Le hasard lui a donné aujourd'hui le pain qu'il lui faut pour vivre, mais demain... et ensuite?... Enfin, si ces enfants survivent, qui pourra jamais réparer leur constitution détériorée, déjà devenue rachitique, et qui sera plus tard impropre à de rudes travaux?

La lettre suivante est adressée au rédacteur du *Courrier du Havre* sous la rubrique de Saint-Adresse, 30 octobre. Nous avons pris trop d'intérêt aux débats qu'elle rappelle pour ne pas nous empresser de lui donner une place dans nos colonnes:

Vous avez inséré dans votre journal d'hier que l'on assurait que le gouvernement venait de confier à M. Normand la construction d'un nouveau bâtiment avec *les hélices que M. Normand a su perfectionner dans l'heureuse application qu'il a déjà faite sur le* Napoléon.

Auteur breveté des hélices, je ne peux laisser sans réponse cette dernière partie de votre insertion.

Sans vouloir entrer dans aucune explication ni me laisser aller à aucune récrimination, pourtant bien naturelle dans la position où l'on m'a mis par rapport à l'application des hélices faite par M. Normand, je ne peux laisser sans réponse cette dernière partie de votre insertion.

L'application des hélices, puisque je suis propriétaire et inventeur du système, ne pouvait avoir lieu sur *le Napoléon* sans mon autorisation, et, sur la demande de M. Normand, je m'empressai de lui donner cette autorisation, sans même exiger de lui aucune indemnité ni rétribution, seulement je me réservai de donner sur l'application du système mes avis, afin que cette application produisît les résultats que j'en espérais et que j'en ai toujours espéré.

Cependant il n'en a pas été ainsi, et mon système a été dénaturé (ce qui fut constaté par l'Académie des Sciences), malgré les observations que je fis à cette époque.

rie de Talbot, au centre de laquelle s'élèvera le buste du duc par le sculpteur italien Tenerani. Un banquet de trente-cinq converts sera servi dans le salon d'honneur, et un orchestre choisi se tiendra dans l'octogone.

Outre la suite du prince, qui se compose du duc de Lévis, du duc d'Escars, de l'amiral Villaret-Joyeuse et de M. de Barante, on attend à Alton-Towers la duchesse de Lévis, le marquis et la marquise de Pastoret, le prince de Robec-Montmorency, le duc de Guiche et beaucoup de gentilshommes anglais. Le séjour du duc chez le comte de Shrewsbury sera de dix jours.

La *Gazette universelle allemande* prétend que si le cabinet des Tuileries eût voulu mettre obstacle au voyage du prince en Angleterre, aucune puissance n'eût combattu son intention. M. de Flahaut ne s'est pas opposé le moins du monde à son départ, et le gouvernement français ne paraît concevoir aucune inquiétude des projets légitimistes.

CAP-DE-BONNE-ESPÉRANCE. — Le *Globe* anglais mentionne une lettre du 30 juillet, écrite d'Assaghai-Bush, d'après laquelle le commissaire anglais envoyé à Port-Natal pour prendre possession des terres, en confirmer la répartition, et commencer l'œuvre de colonisation générale, aurait été insulté et aurait vu le pavillon hollandais arboré sous ses yeux.

L'attention des négociants de Londres est fortement excitée par la présence du ministre brésilien M. Ribeiro au Foreign-Office. M Ribeiro a été envoyé par son gouvernement pour renouer le traité avec l'Angleterre, dans lequel M. Ellis avait échoué lors de sa mission à Rio-Janeiro. Mais le départ de lord Aberdeen pour l'Écosse, aussitôt son retour ... u, retarde cette affaire. D'ailleurs le cabinet britannique refuse de ... conclure si l'empereur du Brésil ne supprime l'esclavage dans ses états.

IRLANDE.

Le 29 octobre, O'Connell a présidé dans le *Corn-Exchange* un meeting des clercs de procureur en faveur du rappel. Dimanche dernier, si l'on en croit le *Morning-Herald*, tous les prêtres du comté de Tipperary ont prêché simultanément sur le texte suivant d'Ezéchiel, chap. 9, v. 5 et 6 : « Et il dit aux autres : allez après lui dans la ville, frappez, n'épargnez rien, soyez sans pitié ! tuez jeunes et vieux, les filles, les enfants et les femmes ; mais n'approchez d'aucun homme qui portera le signe ! » Suivant le *Globe*, depuis quelque temps une messe est célébrée chaque jour au Vatican, par ordre exprès du pape, pour recommander Daniel O'Connell à la protection divine. Ceci est en contradiction avec ce qu'a dit le *Standard* de l'avertissement donné par le Saint-Père à l'archevêque d'Amagh. C'est dimanche que commence la grande collecte : tous les contribuables sont sur pied. L'année dernière, le montant de la rente s'est élevé à 10,500 liv. st. (260,000 fr.), dont Dublin et Cork fournirent les deux cinquièmes. Huit chariots sont arrivés hier à Limerick escortés par un détachement du 52°. Ils apportent 250,000 cartouches.

— On se rappelle le docteur Gregg, membre de l'association protestante de Dublin, récemment expulsé de Conciliation-Hall, où il venait déclarer à O'Connell qu'il n'était pas vrai que l'opinion entière de l'Irlande fût catholique. Hier le docteur est venu se plaindre à l'assoication protestante de ce qui lui était arrivé. Il a dit que, sans le caractère sacré dont il est revêtu, il eût châtié, comme ils le méritaient, tous ces présidents, et en particulier M. O'Connell, qui avait étrangement abusé de sa position. L'association a hautement approuvé la démarche du révérend auprès du club de repealers. Il vient d'acquérir de nouveaux droits à son estime, et ses 4,000 membres le regardent comme le défenseur le plus dévoué de la liberté civile et religieuse. « La conduite de O'Connell prouve, dit le président, que si lui et son parti avaient jamais le pouvoir, ils fouleraient aux pieds toutes les libertés. »

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid du 27 annoncent que la chambre des députés, réunie dans ses bureaux, avait nommé la commission chargée de faire un rapport sur le projet de loi relatif à la majorité de la reine. Elle se compose de sept membres, parmi lesquels figurent MM. Martinez de la Rosa, ...ritz et Gonzalès-Bravo. La commission a sur-le-champ choisi pour président M. Martinez de la Rosa, et M. Gonzalès-Bravo pour secrétaire. Ces choix sont de bon augure. Le rapport devait être prêt le surlendemain. Le sénat ne fera pas attendre le sien. Il lui manque sept à huit membres pour être en nombre.

— Les nouvelles de Barcelone, Girone, Saragosse et Léon sont favorables. Partout on demande à capituler, dit le *Castellano*. A Barcelone, le consul anglais a été choisi pour médiateur entre les insurgés et le capitaine-général. Les commissaires de Girone sont partis avec des paroles de paix. Concha attend, à chaque instant, la reddition de Saragosse. Le capitaine-général de Léon écrit que les propositions se succèdent sans relâche, qu'il espère tout terminer sans effusion de sang, et que le courrier du lendemain portera probablement à la capitale cette heureuse nouvelle.

Mais, si l'on en croit le *Times*, un mouvement insurrectionnel aurait éclaté à Vigo le 24. Le général Iriarte y serait arrivé sur l'invitation du parti espartériste, et, à la tête de la garde nationale, il se serait emparé de la place. Le colonel de la ligne aurait été blessé et un soldat tué. Suivant le *Castellano*, un placard séditieux en français aurait été affiché à Santiago sur la façade de la caserne de la garde nationale, portant ces mots : « Avec les têtes des tyrans, élevons une forteresse pour défendre la liberté. » Tout cela mérite confirmation.

— Les journaux de Cadix se plaignent de la nomination d'un Français, M. Jean Lacase, au poste de fiscal du tribunal de la guerre. Ils s'étonnent qu'on n'ait pas donné la préférence à un Espagnol. Zurbano est arrivé le 21 à Badajoz, se rendant au lieu que le gouvernement lui a assigné pour résidence. La ligne de poste de Madrid à Bayonne va être organisée. Les deux gouvernements sont d'accord. Les lettres arriveront dans cinq jours au lieu de six.

Barcelonnette, le 29 octobre.

Deux bateaux à vapeur de guerre, venant de Tarragone, ont débarqué mille fantassins.

Le capitaine-général envoie à Girone des munitions de siège. Les batteries de la ville et des forts n'ont pas recommencé le feu.

Madrid, le 29 octobre.

Les troupes de la reine sont entrées à Léon. Tous les auteurs de la révolte ont pris la fuite. (*Journal de Paris.*)

PORTUGAL.

A Lisbonne, on parlait, le 24, d'un changement de cabinet. Le duc de Terceira, le baron Tojal et M. Falcao devaient être remplacés par le duc

— Le *Sémaphore de Marseille* a des lettres d'Alger du 24. La colonne du colonel Pélissier avait quitté le bivouac de l'Oued-Kérchal le 8, pour se rendre chez les Beni-Boudouan. Celle du général Reveux avait fait le même mouvement. Le maréchal avait ordonné d'imposer la tribu récalcitrante à 1,500 douros, pour la punir de son mauvais vouloir. Elle a payé sur-le-champ, et la colonne du colonel Pélissier entrait le 17 à Miliana. Celle du général Reveux n'est arrivée que le lendemain, à cause d'un châtiment qu'elle voulait infliger à la tribu des Chouchaoua, sur le territoire de laquelle deux officiers du 3ᵉ léger avaient été assassinés à la chasse. Mais, à l'approche de nos troupes la population entière avait pris la fuite. On n'a pu que vider quelques silos et amener quelques têtes de bétail.

Parmi les passagers du vapeur *le Sphinx*, arrivé de l'Ouest, se trouve le général inspecteur de cavalerie baron d'André. L'ouverture des fêtes du Rhamadan a été annoncée, le 24 au matin, par vingt-un coups de canon.

INTÉRIEUR.

Jusqu'à présent, le ministre de l'intérieur ne soumettait au roi qu'une fois par an un rapport lui signalant les actes de courage et de dévouement dignes de récompenses honorifiques. Il en résultait que des distinctions accordées par S. M. à cette occasion n'étaient souvent décernées que fort long-temps après l'époque à laquelle remontait le fait qui les avait motivées.

Pour remédier à cet inconvénient, le ministre a présenté dans le temps au roi l'état des citoyens qui se sont distingués, du 5 janvier au 5 août, demandant que les récompenses qu'ils méritent leur soient immédiatement décernées.

—En vertu d'un rapport adressé au roi par le ministre de la guerre, et approuvé par S. M., dorénavant, dans tout bataillon, escadron ou compagnie formant corps, le chef tiendra lui-même le registre du personnel des officiers, prescrit par l'article 12 *infanterie*, 13 *cavalerie*, de l'ordonnance du 2 novembre 1833, et, lorsqu'il devra s'absenter, il déposera ce registre, après l'avoir cacheté, aux archives du corps. L'officier qui prendra le commandement par intérim du bataillon, de l'escadron ou de la compagnie, tiendra alors note exacte des punitions, et la remettra au chef titulaire, à sa rentrée au corps, ou à l'officier qui viendra le remplacer. (*Messager.*)

—Par décision royale du 22 octobre, M. le maréchal-de-camp Neumayer, en disponibilité, a été nommé au commandement du département de la Creuse. (*Moniteur parisien.*)

Ce tableau, publié dans le *Moniteur universel*, comprend aussi quelques faits antérieurs au 5 janvier, et qui ont été signalés depuis. Deux cent quarante-trois noms y figurent.

— Le *Moniteur* vient de publier la soixantième liste des souscriptions réalisées, pendant les deux dernières dizaines d'octobre, en faveur des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe. Elle s'élève à 38,005 fr. 37 c. Report des précédentes listes : 3,359,526 fr. 16 c. Total : 3,397,531 fr. 53 c.

— Les journaux de Paris ont annoncé l'introduction en France, par la voie de Belgique, de fils de lin anglais et de toiles, en violation de la convention du 16 juillet, qui prohibe ce transit; ils ajoutent ce matin que ce fait est devenu l'objet de vives réclamations de la part du gouvernement français.

Nous sommes autorisés à déclarer qu'il n'y a rien de vrai dans l'une et l'autre nouvelle; aucune plainte n'a été adressée au gouvernement belge, aucune infraction à la convention du 16 juillet ne lui a été signalée. (*Moniteur belge.*)

— C'est demain que la Faculté de médecine de Paris fera sa rentrée. M. Hippolyte Royer-Collard prononcera le discours d'usage.

—La *Patrie* confirme en ces termes la nouvelle donnée par le *Journal des Débats* :

« Il paraît que le conseil d'État est déjà saisi de l'appel comme d'abus porté contre M. l'évêque de Châlons.

» L'affaire sera d'abord soumise au comité de législation, chargé de faire le rapport. Les conclusions de ce rapport seront soumises au conseil d'État, en assemblée générale, tous les comités réunis, sous la présidence de M. le garde-des-sceaux.

» Aucune plaidoirie n'est admise en pareille matière. Le conseil d'État juge sur les pièces du dossier; s'il reconnaît que la plainte portée par le ministère est fondée, il déclare qu'*il y a abus*. Cette déclaration n'emporte qu'un blâme moral, auquel n'est attachée aucune sanction pénale ou matérielle.

» On assure que la séance d'assemblée générale est fixée au jeudi 9 novembre. »

Faits divers.

On écrit de Cobourg, le 24 octobre, que le duc Ferdinand a quitté cette résidence avec son second fils, se rendant à Vienne. Le prince Auguste ira en France en janvier, avec la princesse Clémentine, qui passera quelques mois à Paris auprès du roi son père. Elle semble se plaire, du reste, dans la famille ducale. Vivant simplement, mais non retirée, elle paraît souvent aux promenades, à l'église, et ses bienfaits secrets ont déjà fait couler plus d'une larme de gratitude. (*Journal de Paris.*)

— Les principaux chefs légitimistes partent pour Londres où ils vont faire leur cour au duc de Bordeaux. M. Berryer est parti ce matin. M. le marquis de Preigne le suivra samedi. Viendront ensuite MM. de Larcy, Labourdonnaye, etc. M. de Châteaubriand s'est excusé sur le mauvais état de sa santé. (*Courrier.*)

— L'esprit de domination et d'intolérance, qui depuis quelque temps anime un si grand nombre de membres du haut clergé, n'a pas heureusement pénétré partout; on en jugera par le toast suivant que vient de porter l'évêque d'Ajaccio dans un banquet que le conseil municipal de Bastia lui a offert. Voici, d'après le *Progressif de la Corse*, les paroles que M. l'évêque a prononcées en présence des membres de l'Université, à l'occasion de l'inauguration du collège royal :

« Messieurs, j'éprouve le besoin de vous exprimer un désir qui est au fond de mon cœur : A l'*union*, à l'*harmonie parfaite* et *constante* entre le premier pasteur du diocèse, *quel qu'il soit*, et les chefs de l'Académie et le corps enseignant de tous les collèges de la Corse. Le but de nos efforts étant toujours le même, que la *paix* et la *concorde* règnent toujours entre nous ! »

— On lit dans l'*Espérance*, de Nancy, la nouvelle suivante qui n'est pas sans quelqu'importance en ce moment :

« Il y a quelques mois, M. l'abbé Lacordaire fut invité par M. le proviseur du collège de Nancy à venir prononcer une prédication devant les élèves; sa parole fut, comme toujours, éloquente, et, ajoute l'*Espérance*, convenable et mesurée, à tel point qu'il reçut, en descendant de chaire,

plus de 100 ans, dont 236 ont vécu jusqu'à 105 ans, 108 jusqu'à 110, 5 jusqu'à 115, 45 jusqu'à 120, 25 jusqu'à 125, 4 jusqu'à 130, et 2 jusqu'à 145. (*Nation.*)

— Le 26 octobre, le nommé Grand-Pierre, âgé de 37 ans et condamné par le conseil de guerre de Toulouse à 20 ans de travaux forcés pour avoir mis le feu à un hôpital où il était entré comme militaire malade, s'est évadé des travaux du jardin botanique de la marine, à Rochefort. (*Echo rochelais.*)

— Hier, jour de la Toussaint, vers midi, lorsque le bourdon de Notre-Dame était lancé à toute volée, le battant s'en est détaché tout à coup. Cette masse énorme a traversé dans sa chute trois étages. Trois personnes ont été blessées. L'une d'elles, le sieur Mazarin, sonneur, atteint à la tête d'un éclat de charpente, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

— Hier, à l'occasion de la fête de la Toussaint, une affluence considérable s'est portée dans les cimetières de Paris. On évalue à trente mille le nombre de personnes qui ont visité le seul cimetière du Père-Lachaise.

— La *Feuille de Curzola* du 11 octobre annonce qu'un nouvel incendie de forêt s'est déclaré. La contrée étant remplie de sapins et le vent soufflant avec force, il y a lieu de craindre une perte considérable.

— Un vent violent a régné pendant toute la nuit de vendredi au samedi sur la côte méridionale de l'Angleterre. Plusieurs navires qui se trouvaient en vue de Brighton ont éprouvé de graves avaries. Le paquebot le *Venezuela* a mis quinze heures à faire sa traversée de Dieppe à Brighton. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'au même moment une tempête éclatait à Liverpool sur la côte nord-ouest.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, *Mina*, précédée du *Châlet*.

—Vendredi aura lieu à l'Odéon la représentation du *Cid*, dans lequel débuteront M. Raphaël et Rébecca Félix, frère et sœur de Mlle Rachel. M. Raphaël remplira le rôle du Cid, et Mlle Rébecca celui de Chimène.

Le nombre des suicides s'accroît, dans le département du Nord, dans une proportion effrayante. On n'en compte pas moins de quinze depuis trois mois. (*Gazette de Cambrai.*)

— Le *Manlesfield-Courrier* parle d'un combat à coups de poings qui a eu lieu à Gawsend-Furm, près du canal. L'affaire s'est terminée par la mort d'un des combattants et l'arrestation du vainqueur et de six témoins. Plus de trente personnes assistaient à ce duel. Le défunt était un homme aux formes athlétiques, replet, mais il se sentait depuis quelque temps malade. Le combat a duré deux heures vingt minutes. Les combattants sont revenus près de quatre-vingts fois à la charge. Le beau-père de la victime est un de ceux qui les excitaient le plus, leur indiquant des postes et leur offrant des rafraîchissements. Le vaincu ayant fait quelques pas en arrière, tomba sans connaissance, et, transporté dans une ferme, y rendit le dernier soupir avant l'arrivée du chirurgien.

— Le 19 octobre, entre trois et quatre heures de l'après-midi, un attentat singulier a été commis aux environs de Dresde. Une jeune personne âgée de dix-sept ans, fille de M. Pistger, un des administrateurs des domaines de la couronne, traversait avec sa femme de chambre le champ de l'est, lorsqu'un homme, en costume de paysan, s'élança sur elle, la renversa et lui coupa avec de grands ciseaux sa longue chevelure noire. Puis il s'enfuit, emportant le produit de son larcin.

Toutes les recherches pour retrouver l'auteur de ce vol audacieux ont été infructueuses. Le 20, la police faisait afficher l'offre d'une récompense de 200 thalers (750 fr.) à celui qui fournirait des données suffisantes pour parvenir à l'arrestation du malfaiteur. (*Gaz. des Tribunaux.*)

— L'administration des postes s'était aperçue depuis long-temps de nombreuses soustractions de lettres chargées au départ, à destination de Limoges, Toulouse et route. Le nommé Grandchamp, employé au départ, vient d'être arrêté en flagrant délit. Une instruction se poursuit. (*Courrier.*)

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le fait suivant rapporté par l'*Annonce de Bruges* :

« L'autorité judiciaire vient de faire écrouer dans la prison de cette ville deux individus de la classe indigente sous la prévention de s'être mis à la tête d'une bande d'enfants, et d'avoir, par menaces, forcé des cultivateurs à leur donner des pommes de terre. Une foule avide de curieux a suivi les prévenus jusqu'aux portes de la prison. »

—Il y a quelques jours, un vol considérable d'argenterie fut consommé au préjudice d'un maître d'hôtel d'Arnay-le-Duc, sur la route de Paris à Lyon. On se perdait en conjectures sur les auteurs de cette soustraction audacieuse, quand toute l'argenterie dérobée fut trouvée par un voyageur, soigneusement enveloppée dans un foulard, et déposée dans la poche d'une diligence.

Le foulard qui enveloppait cette argenterie devenait une pièce de conviction importante; l'on demanda aux voyageurs à qui il appartenait; un jeune homme, avocat distingué au barreau de Paris, et dont le nom a figuré souvent avec honneur dans des causes importantes, s'en déclara propriétaire. Il n'en fallut pas davantage pour que l'on procédât immédiatement à son arrestation. Ajoutons cependant que M***, qui revenait des environs de Madrid, et qui se rendait auprès de sa femme et de ses enfants, a été relaxé aussitôt que son identité a été reconnue.

Ce quiproquo fâcheux avait probablement été préparé d'avance par les voleurs eux-mêmes qui se trouvaient dans la diligence, et qui, après s'être appropriés de l'argenterie, avaient aussi volé le foulard accusateur, pour qu'à tout évènement il leur fût possible d'éloigner les soupçons. Il est malheureux seulement que l'arrestation d'un honnête homme ait facilité l'évasion des coupables. (*Courrier de Lyon.*)

—La ville de Dunkerque, ordinairement si paisible, voit depuis quelques jours les crimes se multiplier dans son enceinte. Le nommé Walvein, cordonnier à Ekelsbeke, prévenu d'avoir donné un coup de hache au curé de cette paroisse, a été arrêté et conduit par la gendarmerie à la prison de cette ville. Il paraît que ce crime serait le résultat d'une vengeance exercée par Walvein, qui aurait été révoqué de sa place de carillonneur. Avec une hache il a coupé une oreille et fendu un doigt de la main de cet ecclésiastique. (*Echo de la Frontière.*)

TRIBUNAL DU COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES du 31 octobre 1843.

SALIN, entrepreneur de menuiserie, rue du Faubourg-Montmartre, 70; juge-commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Hénio, rue Pastourel, 7.

QUESNAY et VINCENT, négociants, rue des Bourdonnais, 21; juge-commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

LEBRUN, entrepreneur de menuiserie, rue du Faubourg-Saint-Denis, 137; juge-commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. précéd.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 90	121 »	120 90	120 90	121 05
— fin cour. . .	121 25	121 35	121 15	121 15	» »
En liquidation	120 90	121 05	120 85	120 85	121 »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 80	81 80	81 70	81 70	81 70
— fin cour. . .	81 90	82 »	81 80	81 80	» »
En liquidation	81 75	81 85	81 65	81 65	81 70

Valeurs au comptant.	1er cours	Dern. c.	Diff. s. le c. pr.	Cours de la coulisse.
				Avant la bourse, 81, 75.
				Après, 81, 77 1/2.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	—
4 0/0	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1340 »	» »	H. 2 50	3 0/0 de 1 à 5 mois.
Banque de Fr. .	3305 »	3310 »	H. 5 »	Cours de compensation.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	5 0/0, 121.
— de 1000.	1122 50	» »	B. 2 50	4 1/2 0/0, 109.
Caisse Hypoth..	771 25	770 »	B. 1 25	4 0/0, 104.
Quatre Canaux.	1267 50	» »	» »	3 0/0, 81, 80.
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	777 50	» »	» »	S-Germ. Fin cour. » »
Vers. R. Dr. .	» »	» »	» »	Vers. r. dr. » 288 75.
d° R. G. . .	102 50	103 75	H. 1 25	— riv. g. » »
Orléans	686 25	688 75	H. 2 50	Orléans, » 690, 687 50.
Strasb. à Bâle.	187 50	» »	» »	Strasbourg. » 187 50.
Rouen.	710 »	710 »	H. 2 50	Rouen. » 712 50, 710.
Havre.	» »	» »	» »	Havre. » »
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/4	» »	B. 1/8 »	Londres, 31 octobre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 95 5/8 3/4.
Esp. D. active.	29 »	29 1/8	H. 1/8 »	Esp. actif. 30 1/4.
5 0/0 Naples. .	108 50	» »	H. » 25	Portugais. 43 7/8.
— Romain. .	107 »	» »	» »	Mexicains. 30 7/8.
Obl. Piémont. .	» »	» »		5 0/0 Holland. 99 1/4.
Emp. d'Haïti. .	» »	» »		2 1/2 id.

Spectacles du 3 novembre.

7 h. »/» OPÉRA. — Les Huguenots.
7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — La Mère et la Fille. Deux Anglais.
8 h. »/» ITALIENS. —
8 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Le Châlet.
6 h. »/» ODÉON. — Le Cid. (Débuts de M. Raphaël et Mlle Rébecca Félix.)
6 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Madame Roland.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Jacquot. Vendetta. Roquefinette.
7 h. »/» GYMNASE. — Deux Sœurs. Jacquart. Jean Lenoir. Incompris.
7 h. »/» PALAIS ROYAL. — Paris. Brelan. Mlle Déjazet. Permission.
6 h. 3/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Royaume. Les Enfants. La Tour.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Lucio. Paméla.
7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE, Les Bohémiens.
7 h. »/» CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. Bouquetière.
6 h. 1/2 COMTE. — Jonas. Alexis.

BULLETIN AGRICOLE.

La halle de Paris d'aujourd'hui, 2 novembre, a été fort peu animée. Les ventes ne se sont élevées qu'à 448 quintaux 25 kilogrammes. Cours moyen : 38 fr. 88 c. Cours-taxe, 38 fr. 80 c.

Les gruaux ont valu de 41 fr. 50 c. à 54 fr.

De petites parties de farines première marque ont été traitées à 46 fr. 10 c. ; d'autres, un peu plus importantes, à 38 fr. 85 c.

Farines, deuxième marque : 37 fr. 60 c. à 38 fr. 20 c.
— troiième marque : 31 fr. 85 c.
— quatrième marque : 24 fr. 85 c.

Les journaux du midi démentent les avis favorables que nous avions donnés sur leur autorité, relativement à la situation de la fabrique lyonnaise et du commerce des soies. Le *Rhône*, journal de Lyon, donne, d'après des avis reçus d'Avignon, l'état des soies sur cette place ; les prix fléchissent, dit ce journal; il y a baisse de 2 fr. par kilog., ce qu'on attribue au peu de commissions reçues des Etats-Unis, et à l'empressement trop vif de vendre de quelques détenteurs.

Voici les cours actuels des soies à Avignon :

Première qualité, 65-00 à 66-50 le kilog.
Deuxième — 64-50 à 65-00 —
Troisième — 63-00 à 64-00 —

A Nîmes, à la date du 26 octobre, les soies étaient cotées aux cours suivants :

Soie grège de Nîmes. . . . 61-35 à 62-45
— 2me qualité. 58-00 59-40
— d'Alais. 61-35 62-45
Tramette de Ganges pour bas. 47-15 49-55

A Nîmes, les affaires en soie sont très peu actives. De fortes parties de soie d'Orient viennent d'arriver ou vont arriver à Marseille.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*)

A. Y.

L'un des Gérants : V. Considerant.

Sous ce titre : *Les Pérégrinations, Escapades et Aventures de la Ramée et de son cousin Labiche*, M. Eugène Nyon a présenté une très bonne leçon morale. Il y montre, dans un récit animé, les conséquences d'une première faute, l'influence qu'elle peut exercer sur toute la vie, influence irréparable si un retour providentiel et un effort du repentir n'arrêtent pas le coupable au bord de l'abîme. La leçon est donnée sous une forme attrayante pour les petits lecteurs auxquels elle s'adresse ; le plaisir de la lecture s'augmente pour eux d'une grande quantité de gravures et vignettes d'un bon goût et d'une bonne exécution. Ce joli ouvrage, d'un prix très modique (4 fr. à Paris, 5 fr. par la poste) se trouve au bureau du *Journal des Enfants*, faubourg Poissonnière, 14. La même administration a mis en vente, au prix de 75 cent., un *Almanach de la Jeunesse*, imprimé avec soin, et qui, au lieu de présenter un entassement de futilités niaises ou dangereuses, comme beaucoup d'almanachs, offre un choix de notions utiles et une lecture agréable.

— La collection du *Journal des Enfants*, illustré par un si grand nombre de gravures, et de nos artistes éminents, est certainement le livre le plus remarquable qui ait été publié pour l'éducation familière de la jeunesse : les auteurs les plus célèbres de notre époque coopèrent à la rédaction de ce journal ; livre indispensable dans toutes les familles, le *Journal des Enfants* est pour tout le monde un livre spirituel, où l'instruction et l'agrément se trouvent réunis.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5.

COURS DES CÉRÉALES.

Denrées.	Halle de Paris.	Beauvais. (Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris)	Provins.	Rambouillet.	Bar-le-Duc. (Principaux marchés de commerce et de consommation)	Le Mans.	Colmar.	Valenciennes.	Nantes.	Trieste. (Marchés étrangers)	Bruges.	Anvers.
Blé l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 » à 25 32	22 50 à 23 »	20 » à 20 45	22 33 à » »	20 » à » »	19 65 à » »	22 12 à » »	23 50 à » »	21 22 à » »	10 45 à » »	18 76 à » »	22 47 à » »
Première qual.	22 » à 22 16	21 50 à 22 »	19 60 à » »	21 83 à » »	19 » à » »	17 50 à » »	20 25 à » »	21 » à 22 »	19 83 à » »	9 45 à » »	» » à » »	21 16 à » »
Deuxième » .	21 32 à 21 66	20 50 à 21 »	18 75 à » »	21 33 à » »	17 50 à » »	» » à » »	18 46 à » »	17 » à 18 »	18 74 à » »	» » à » »	» » à » »	19 04 à » »
Inférieure » .	19 32 à 20 »	» » à » »	17 » à 18 50	20 82 à » »	16 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Seigle l'hectol.												
Première qual.	10 32 à 10 66	» » à » »	» » à » »	12 23 à » »	» » à » »	14 40 à » »	12 66 à » »	13 » à » »	12 10 à » »	» » à » »	11 11 à » »	11 27 à 11 50
Deuxième » .	9 66 à 10 »	» » à » »	» » à » »	11 66 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	11 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	11 » à » »
Orge, l'hectol. .	10 66 à 11 »	9 » à 10 »	» » à » »	10 66 à 11 33	7 » à » »	11 25 à » »	10 08 à » »	12 25 à 16 »	9 80 à » »	» » à » »	10 » à 10 42	11 63 à 12 16
Avoine, l'hect.												
Première qual.	8 50 à 9 »	7 » à » »	6 75 à » »	7 50 à » »	6 » à » »	7 15 à » »	» » à » »	9 70 à » »	8 10 à » »	5 43 à » »	6 42 à » »	6 86 à » »
Deuxième » .	8 » à 8 16	6 80 à » »	6 25 à » »	7 20 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	8 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	7 50 à 7 66	» » à » »	» » à » »	6 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Sarrasin, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 24 à » »	» » à » »	9 36 à » »	12 69 à » »
Maïs, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 80 à » »	6 20 à 6 25	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Nevers.	S-Quentin	Manosque	Besançon
Foin. 1re.	47 49	30 »	27 »	56 »	32 »
Foin. 2e.	44 46	» »	» »	» »	30 »
Luzerne. .	45 48	22 »	» »	» »	» »
Sainfoin. .	» »	25 »	» »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	20 »	» »	» »	» »
Paille blé.	24 26	20 »	16 »	25 »	25 »
Paille seig.	34 35	30 »	» »	» »	» »

BESTIAUX.

Sceaux, viande sur p. le kil.		Paris, v. au dét.	Sceaux, viande sur p. le kil.		Paris, v. au dét.
Bœuf . .	1 12	1 50	Veau. .	1 36	1 [illegible]
— . .	1 »	1 20	— . .	1 20	1 [illegible]
— . .	» 86	» »	— . .	1 08	» »
Vache. .	1 08	1 40	Mouton	1 24	1 [illegible]
— . .	» 94	1 »	— . .	1 40	1 [illegible]
— . .	» 78	» »	— . .	» 90	» »
Porc. . .	» »	1 60			

1re ANNÉE. 1re Sér. qootid.-- T. I. N. 96.

SAMEDI 4 NOVEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS ... UT OMNES UNUM SINT (JEAN)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 3 NOVEMBRE.

De la composition des listes annuelles du Jury.

Les listes électorales ont été closes le 30 septembre, et le moment approche où les préfets doivent en extraire sous leur responsabilité une liste particulière de 300 noms (à Paris 1,500) pour le service du jury de l'année suivante.

La faculté de triage accordée aux préfets n'a d'autre objet que d'exclure les incapables, les indignes et les pauvres. Tel est le sens de la loi; telles ont toujours été les instructions officielles. A ce point de vue, la sagesse de la loi ne peut être méconnue. Parmi les électeurs, de province surtout, se trouvent beaucoup d'incapables : ce sont des vieillards et des infirmes, des hommes qui ne savent ni lire ni écrire, qui ne comprennent que très imparfaitement la langue française, ou dont l'intelligence, trop peu cultivée, ne pourrait saisir l'ensemble de débats souvent compliqués : — il y a des indignes, des gens frappés de condamnations correctionnelles qui profaneraient de leur présence le banc des jurés, ou livrés, à des habitudes dégradantes et signalés par leurs vices au mépris de leurs concitoyens; — il y a aussi, parmi ces privilégiés du cens, des pauvres dont la détresse réelle, sous l'apparence de la fortune, n'est pas un mystère, et qui seraient condamnés aux emprunts et aux privations par un séjour de quelques semaines dans une ville étrangère. Tous les électeurs peuvent, peut-être, sans grand dommage, nommer des députés; mais ils ne peuvent, ils ne doivent pas devenir des juges. Les éloigner par un choix intelligent et impartial, c'est plus qu'un droit pour les préfets, c'est un devoir; et ceux-là qui, à l'ambition d'un administrateur, préfèrent l'arbitraire du sort, témoignent d'une confiance par trop crédule dans les vertus du cens ou la clairvoyance du hasard, et d'une défiance trop systématique du bon vouloir de l'autorité. Dans les pays agricoles, la catégorie des incapables, des indigents et des pauvres est généralement évaluée à un bon tiers du total des électeurs. La Charte ne le suppose pas, mais l'expérience le prouve. Heureusement que les *capacitaires*, dont on refuse le suffrage pour la nomination des députés, redressent un peu, par leurs lumières, les égarements de la richesse.

A part ces exclusions, les listes doivent être composées en dehors de toute considération politique. Le bénéfice des opinions de chaque juré doit être acquis aux accusés comme à la société. Dans la perspective d'un procès politique, on ne peut choisir des dévoués, éloigner comme suspects les parents et les amis des accusés, les actionnaires ou les propriétaires d'un journal, et par la certitude d'une condamnation, substituer le fanatisme d'une Commission à l'impartialité d'un Tribunal. On ne doit pas faire, à l'abri du secret, ce qu'on n'oserait avouer à personne, pas même à ses chefs. Dans les cas rares, où le verdict d'un juré pourrait être trop vivement influencé par ses intérêts ou ses sympathies, la société n'est pas désarmée. Le ministère public a toujours droit d'exercer *neuf* récusations au moins lors du tirage du jury de jugement, et cela suffit amplement aux besoins d'une justice sévère sans doute, mais non acharnée à sa proie. Souvent, d'ailleurs, elle aurait à regretter dans les affaires du droit commun, étrangères aux passion politiques, l'inintelligence ou la faiblesse des élus, les lumières et la fermeté des exclus. Ce serait compromettre toutes les accusations pour le triomphe incertain d'une seule.

Par les mêmes motifs, un préfet ne doit pas retrancher des listes annuelles du jury des hommes dont l'opinion connue contre la peine de mort peut faire attendre une réponse indulgente dans les affaires capitales. A l'avocat du roi seul il appartient de les éloigner par une récusation, s'il juge leur présence dangereuse. Souvent il sera heureux de les retrouver dans d'autres circonstances où leur conscience ne sera pas soumise à une aussi grave épreuve.

Les journalistes ont beaucoup crié contre des abus imaginaires; mais vivant peu dans le monde des réalités, aucun n'a songé à en signaler un bien plus réel, et qui diminue beaucoup le charme de l'électorat. La fréquence du service du jury fait la désolation des électeurs. Certains noms voués à une inexorable fatalité reparaissent régulièrement tous les deux ou trois ans (1), tandis que d'autres, privilégiés, ne sont jamais appelés. Sans doute, d'après la Constitution, c'est un grand honneur que d'être admis à la table sainte du jury. Mais des avocats, des médecins, des notaires, des propriétaires enlevés à leurs clientelles et à leurs travaux pendant deux ou trois semaines, dédaignent fort cet honneur, qui, pour eux, est une charge des plus lourdes, et ils désireraient que tous les citoyens fussent appelés à partager avec eux le mérite d'un pareil dévoûment à la chose publique. Il est fort étonnant que les préfets, qui en sont aux expédients pour faire vibrer la fibre électorale, n'aient pas deviné ce moyen facile de popularité. Béni serait celui qui dirait aux électeurs : Cela vous ennuie d'être jurés d'année en année; eh bien! à l'avenir, vous ne le serez plus que tous les dix ans, tous les quinze ans, une fois peut-être seulement dans votre vie. Je puis vous promettre au moins cet avantage de mon administration, et vous êtes trop juste pour ne pas me tenir compte de mon bon vouloir. — Cette promesse merveilleuse serait des plus légales et des plus faciles à tenir. Voici comment, le code en main :

Chaque session d'assises emploie 36 jurés titulaires et 4 supplémentaire, total 40. A quatre sessions par an, c'est 160 jurés; soit, dans dix ans, 1,600 jurés; dans 20 ans, 3,200. Ce chiffre est la moyenne par département des 275 mille électeurs-jurés de France. Donc, partout où les listes générales comprennent ce nombre d'électeurs, le tour de chacun ne devrait revenir qu'au bout de vingt ans. Réduisons d'un tiers, à cause des incapables, des indignes et des pauvres, ce ne sera que tous les douze à quinze ans. Dans les départements les plus pauvres, le roulement n'atteindrait pas le même électeur avant cinq ou six ans. Dans les autres, l'allègement serait bien plus considérable (2).

(1) L'auteur de cet article connait un notaire qui, en quatorze ans, a été sept fois juré, et il a cent fois entendu des réclamations pareilles.

(2) Le chiffre de 275,000 adopté ici pour un calcul plus commode, est un peu forcé. Voici des données plus précises. En 1841, le nombre des jurés était de 240,000; il s'accroît d'environ 5,000 par an; il sera donc, en 1844, de 255,000, dont la moyenne est 2,965.

Les départements, en 1841, se divisaient ainsi, en onze classes :

1e	de 800 (minimum)		à 1000...	7	60
2e	de 1000	—	à 1500...	12	
3e	de 1500	—	à 2000...	19	
4e	de 2000	—	à 2500...	12	
5e	de 2500	—	à 3000...	10	
6e	de 3000	—	à 3500...	9	26
7e	de 3500	—	à 4000...	5	
8e	de 4000	—	à 5000...	5	
9e	de 5000	—	à 6000...	4	
10e	de 8000	—	à 9000...	2	
11e	Seine	—	22000...	1	
					86

D'après cette classification, en prenant pour base dans chaque classe le terme moyen, et réduisant d'un tiers pour les incapables et indignes, le tour de chaque électeur pour le service du jury, reviendrait dans la 1re classe tous les 4 ans; dans la 2e tous les 5 ans; dans la 3e tous les 7 ans; dans la 4e tous les 9 ans; dans la 5e tous les 11 ans; dans la 6e tous les 13 ans; dans la 7e tous les 15 ans; dans la 8e tous les 18 ans; dans la 9e tous les 22 ans; dans la 10e tous les 35 ans; dans la Seine (pour 24 sessions), tous les 5 ans.

Il est à remarquer que les résultats supposent l'incapacité d'un tiers d'électeurs, chiffre exagéré en beaucoup d'endroits, et que réduiront les progrès de l'instruction, pendant que, d'un autre côté, l'accroissement de la richesse publique augmentera d'année en année le nombre des électeurs. Ainsi le roulement doit devenir graduellement plus favorable aux jurés.

Pourquoi n'en est-il pas généralement ainsi? Parce que les préfets se croient tenus à faire concourir pour le triage annuel les jurés qui ont figuré dans les listes précédentes, après une année d'exclusion, et c'est là une erreur. La loi leur défend bien d'inscrire deux années de suite ces mêmes électeurs sur la liste des 300, mais elle n'ordonne pas de les y rappeler au bout d'un an : elle s'en rapporte à leur sagesse. Qu'ils déposent donc dans une urne spéciale les noms des 160 jurés qui ont réellement siégé dans l'année, que les 140 restants soient, après un an d'intervalle, remis au concours et complétés par 140 nouveaux, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous aient payé leur dette; les préfets agiront dans la plus stricte légalité et feront un grand bien. Les jurés, venant de loin en loin, rempliront leur mandat avec moins d'impatience et avec toute l'attention scrupuleuse du noviciat; ils n'arriveront pas précédés d'une réputation de sévérité ou d'indulgence connue jusqu'au fond des prisons, où elle se conserve traditionnellement, réputation qui impose au ministère public et aux défenseurs des récusations systématiques plus pénibles pour ceux qui les font que pour ceux qu'elles frappent.

Nous avons jusqu'à présent raisonné dans le cercle de la loi; mais la loi ne doit-elle pas être modifiée, et le choix des jurés remis à d'autres mains que celles des préfets? Cette réforme a été vivement réclamée, et nous la croyons convenable, moins encore dans un intérêt politique que dans un intérêt administratif. Les préfets ne dressent pas bien et ne peuvent pas bien dresser les listes du jury. Etrangers au pays qu'ils administrent, fréquemment déplacés, ils n'ont pas le temps ni les moyens de connaître tous les électeurs; et fussent-ils plus stables, un grand nombre leur resterait inconnu, parce qu'ils étudient les listes électorales en vue des élections, afin d'en connaître les notables, et non en vue du jury afin d'en connaître les incapables. Ce sont deux buts tout-à-fait opposés. Les sous-préfets, les procureurs du roi près les cours d'assises, qu'ils consultent d'ordinaire, sont, pour des causes analogues, sous l'empire d'une pareille ignorance. Aussi, allez dans les provinces, entrez dans une enceinte de cour d'assises, interrogez les magistrats ou les avocats, entendez les secrets bientôt connus de la salle des délibération, et vous frémirez d'apprendre à combien d'imbéciles, à combien d'ignorants sont livrés l'honneur et la vie des citoyens.

Ce n'est pas tout : autre la loi, autre la pratique. En théorie, officiellement, c'est le préfet qui choisit les jurés, et les âmes candides se le représentent scrupuleusement occupé à peser dans une délicate balance le mérite de chaque électeur pour l'élever à la dignité de juré. Honnête illusion! En fait, c'est un chef de bureau qui est chargé de ce travail et l'accomplit à sa guise, secrètement, d'après ses fantaisies personnelles et les vagues renseignements des sous-préfets. Sans méconnaître la probité générale de ces employés, serait-ce trop de sévérité envers le cœur humain que de douter de la parfaite et constante impartialité de ces choix? Est-il sans exemple que des noms influents aient obtenu de l'amitié la faveur d'une séquestration, et ne faut-il pas expliquer ainsi quelquefois l'inviolabilité dont semblent jouir certains électeurs privilégiés?

Tout en faisant une part secondaire aux motifs politiques, parce que l'expérience n'a pas constaté d'abus bien graves, nous n'avons garde de les oublier, et on ne peut en nier l'importance. Il est

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

La *Démocratie pacifique* commencera demain la publication d'une Nouvelle due à la plume élégante et délicate d'un de nos poètes les plus distingués et les plus aimés, Mme Desbordes-Valmore.

UN HÉROS DU SIÈCLE,

OU

LES RUSSES DANS LE CAUCASE (1).

IIe PARTIE.

CHAPITRE III. — LE FATALISTE.

Pendant mes campagnes du Caucase, il m'arriva une fois de passer deux semaines dans un village de Cosaques du flanc gauche (2). Un bataillon d'infanterie y tenait ses quartiers d'hiver; les officiers faisaient

a-t-on donné une volonté, la raison? et que devient, je vous prie, la responsabilité que nous imposent la religion, la morale et la loi?

Dans ce moment, un officier, assis dans un coin de l'appartement, se leva, et s'étant approché de la table, jeta sur nous un regard froid et fier. Il était Serbe, comme l'indiquait son nom.

L'extérieur du lieutenant Voulitch exprimait vivement son caractère. Sa taille était élevée, son teint basané, sa chevelure d'un noir de geais; ses yeux noirs jetaient des flammes; il avait le nez grand, mais régulier et fin, comme ceux de sa race; un sourire froid et triste errait sur ses lèvres. L'ensemble de ses traits signalait un homme à part, incapable de partager ses idées et ses passions avec celles des hommes que le sort lui avait donnés pour compagnons.

Il était brave, parlait peu, mais d'une voix pénétrante; ne confiait à personne ses secrets de cœur et de famille, ne buvait pas de vin, et même ne faisait jamais la cour aux jeunes filles cosaques. Elles sont belles, pourtant, ces filles cosaques, et qui ne les a pas vues ne peut se faire une idée de leur beauté. On disait cependant que la femme du colonel avait été fascinée par le regard du lieutenant, qui, du reste, accueillait très sévèrement toute allusion sur ce sujet.

Voulitch avait cependant une passion qu'il ne cachait pas, c'était le jeu. A la vue d'une table verte, il oubliait tout. Il perdait toujours;

— Messieurs! dit-il (sa voix était calme, mais un peu plus basse qu'à l'ordinaire), messieurs, à quoi bon des disputes sans fin? Vous demandez des preuves : je vous propose d'essayer sur moi-même si un homme peut disposer à son gré de sa vie, ou bien si le moment de la mort est d'avance marqué pour chacun.... Le voulez-vous?

— Non!... — Pas moi!... — s'écria-t-on de tous les côtés. Voilà un original! — Quelle idée!

— J'offre un pari, lui dis-je en plaisantant.

— Lequel?

— J'affirme qu'il n'y a pas de prédestination; et je déposai sur la table une vingtaine de ducats, tout ce que j'avais pour le moment.

— Je tiens, répondit Voulitch d'une voix sourde. Major, vous serez juge entre nous. Voici quinze ducats; vous m'en devez cinq, et j'espère que vous aurez la bonté de les ajouter à ceux-ci.

— Très bien, dit le major : seulement je ne vois pas comment vous déciderez la question...

Voulitch, sans répondre, entra dans la chambre à coucher du major; tout le monde le suivit. Il s'approcha de la muraille, à laquelle étaient accrochées des armes, et prit au hasard un pistolet (1). Nous ne le comprenions pas encore; mais quand il eût mis de la poudre fraîche sur le bassinet et armé le chien, plusieurs d'entre nous le saisirent involon-

inoui, que, sous un régime constitutionnel, la désignation des hommes associés aux magistrats pour la plus haute fonction sociale soit abandonnée sans contrôle, sans garantie, au caprice d'un préfet. Sa responsabilité pour une opération dont il ne doit compte à personne est une chimère, car elle n'offre prise d'aucune part aux réclamations les plus légitimes. Par une bizarre contradiction, la loi exige, pour le tirage au sort des 160 jurés de jugement, la solennité d'une audience publique de cour royale, et le triage primitif, le plus essentiel, celui qui assure de bons choix, s'accomplit dans le secret d'un bureau !

Quel pouvoir héritera de cette mission ? le conseil général du département. Dans cette assemblée, qui réunit l'élite d'un pays, la valeur intellectuelle et morale, la position de fortune de chaque électeur seront facilement appréciées. Les exclusions de faveur y seront aussi impossibles que les admissions politiques. Déjà le conseil général est chargé de pareille attribution pour l'expropriation pour cause d'utilité publique, et l'on n'a pas ouï dire que l'intérêt social en ait souffert. Cette réforme, du reste, trouverait peu de résistance chez les préfets, plus embarrassés que jaloux d'une tâche délicate et mal appréciée.

Nous signalerons, en finissant, un abus qui n'est pas sans gravité. Le tirage au sort des jurés en cour royale est rendu public par la voie des journaux ; de là beaucoup d'inconvénients. Les accusés ne manquent pas d'en profiter pour faire solliciter leurs futurs juges. Les jurés ainsi désignés qui trouvent incommode le service dont ils apprennent la nouvelle, profitent de l'avis pour aller en voyage, et quand la signification officielle arrive, elle les trouve absents. Sur la foi de cette publicité précoce, les préfets se hâtent peu de faire cette signification ; d'où il suit que les jurés qui n'ont pas lu les journaux se trouvent brusquement surpris huit jours à l'avance par une assignation qui bouleverse leurs projets et dérange leurs affaires. Tout cela est l'inverse de la loi et de la raison.—Les noms des jurés ne devraient pas être publiés (art. 11 de la loi du 9 septembre 1835), sauf communication gratuite à tout citoyen de la liste des trois cents ; et la signification devrait être faite un mois à l'avance. Ainsi seraient évitées les sollicitations, les menaces, les surprises et les fuites préméditées.

Depuis qu'elle est entrée sous l'administration de la Porte, la Syrie n'a pu trouver aucune tranquillité. Les nouvelles arrivées par la voie d'Allemagne confirment ce que nous mandait, il y a quelque temps, notre correspondant de Damas sur les causes intérieures et extérieures de la désorganisation de ce pays. Voici ce qu'on lit dans le *Journal de Manheim* :

« D'après les lettres de Beyrouth, du 28 septembre, la Syrie se trouve dans un état déplorable. La lutte entre les Druses et les Maronites, concernant l'indemnité à accorder pour les propriétés détruites, n'est pas encore terminée. Un firman du pacha ordonnant la levée de 40,000 recrues, a eu pour résultat de déterminer tous les jeunes gens à fuir les grandes villes, et le pacha s'est vu forcé d'accorder un délai de quatre mois pour le recrutement de 15,000 hommes.

» Les nouvelles de Damas sont encore plus inquiétantes. Les Arabes ont pillé plusieurs caravanes et incendié seize villages dans le voisinage de Damas. Cette dernière ville était fermée, et tout le monde s'armait pour repousser une attaque. »

On se rappelle que la principale cause des résistances et des révoltes de la population syrienne sous Méhémet-Ali, était la levée et l'enrôlement des jeunes soldats. Aujourd'hui, la Porte éprouve les mêmes résistances ; et elle ne vaincra certainement pas les antipathies profondes que les montagnards syriens éprouvent pour le service militaire. Ces antipathies n'ont-elles pas quelque chose de providentiel dans un pays dépeuplé, dans un pays qui manque de bras pour le cultiver ? Nous ne sommes pas étonnés de voir que le pacha de la Porte ait été obligé de céder devant ces résistances.

Sous l'administration égyptienne, du moins, si l'on faisait des recrues pour l'armée, le pays jouissait de la sécurité et n'était pas infesté par les Arabes du désert. Mais, à l'heure qu'il est, les bédouins ravagent, incendient la campagne de Damas, et assiègent presque cette capitale. La Syrie ne trouve donc aucune compensation aux levées d'hommes et d'impôts que l'administration turque fait peser sur elle. Et tous ces désordres ne sont qu'un encouragement de plus aux résistances de la population.

Il y a trois ans, l'Europe, en rendant la Syrie à la Porte, crut agir dans l'intérêt des populations syriennes, et leur donner plus de liberté, plus de sécurité, plus de bien-être. La Syrie devait être en quelque sorte la pierre de touche de la capacité administrative et gouvernementale de la Porte. Nous voyons aujourd'hui les résultats de cette expérience.

Il y va de l'honneur de l'Europe de compléter son œuvre et de faire un nouveau traité, non plus pour bombarder le littoral de la Syrie, mais pour donner à cette malheureuse contrée le repos et la sécurité. Des travaux de viabilité seraient le préliminaire indispensable d'une bonne organisation administrative. Il nous semble que les deux puissances les plus désintéressées dans la question syrienne, la France et l'Autriche, devraient prendre l'initiative du concert européen sur ce point. Ainsi que nous l'écrivait notre correspondant, les Syriens sentent instinctivement que, sans l'aide de l'Europe, ils n'obtiendront jamais le repos et le bien-être. De son côté, l'Europe n'aurait-elle pas quelque chose à gagner, si les travaux à exécuter et l'administration à fonder en Syrie pouvaient devenir pour les puissances un motif de ralliement ? N'y trouverait-elle pas aussi un gage de paix et de tranquillité ? Et ne serait-ce pas là un acheminement vers la solution réelle de la question d'Orient ?

La question irlandaise est avant tout une question sociale [1].

Les redevances perpétuelles remplacées par des rentes pécuniaires ou par le fermage.

Les Anglais appellent rente, *rent*, l'intérêt des capitaux fonciers, les revenus des fonds de terre, le prix du loyer du sol, et par là ils entendent tous les bénéfices et tous les avantages du droit de propriété. La rente est quelquefois aussi désignée par le mot impropre de fermage.

Le fermage, dit Adam Smith, considéré comme le prix payé pour l'usage de la terre, est naturellement le prix le plus élevé que le fermier est en état de payer, dans les circonstances où se trouve la terre pour le moment, lors de la stipulation des clauses du bail ; le propriétaire fait tout ce qu'il peut pour ne lui laisser d'autre part dans le produit que celle qui est nécessaire pour remplacer le capital que fournit la semence, paie le travail, achète et entretient les bestiaux et autres instruments de labourage, et, pour lui donner en outre les profits ordinaires que rendent les fermes dans le canton. Cette part est évidemment la plus petite dont le fermier puisse se contenter, sans être en perte, et le propriétaire entend rarement lui en laisser davantage. Tout ce qui reste du produit ou de son prix, ce qui est la même chose, au-delà de cette portion, quel que puisse être ce reste, le propriétaire tâche de se le réserver comme rente de sa terre, ce qui est évidemment la rente la plus élevée que le fermier puisse payer dans l'état actuel de la terre. . . . . Le propriétaire exige une rente même pour la terre non améliorée ; et ce qu'on pourrait supposer être intérêt ou profit des dépenses d'amélioration n'est en général qu'une addition à cette rente primitive ; d'ailleurs, ces améliorations ne sont pas toujours faites avec les fonds du propriétaire, mais quelquefois avec ceux du fermier. Cependant, quand il s'agit de renouveler le bail, le propriétaire exige ordinairement la même augmentation de fermage que si toutes les améliorations eussent été faites de son propre fonds.

Le fermage est la première déduction que subit le produit du travail appliqué à la terre... On peut considérer la rente comme le produit de l'usage *de la nature*, dont le propriétaire (de la nature !) prête l'usage au fermier.

Le fermage, considéré comme le prix payé pour l'usage de la terre, est donc naturellement un prix de monopole. Il n'est nullement en proportion des améliorations que le propriétaire peut avoir faites sur sa terre, ou de ce qu'il lui suffirait de prendre pour ne pas perdre, mais bien de ce que le fermier peut consentir à donner. (Ad. Smith. *De la rente de la terre*. Liv. I, ch. XI ; liv. II, ch. V.)

Il est facile de comprendre que, dans un pays où le sol appartient à un petit nombre d'individus, où il y a surabondance de population et des légions de prolétaires, la *rente* sera mise à l'*enchère*, et le *salaire* au *rabais*.

Reprenons nos citations, et écoutons M. de Sismondi :

Après la révolution opérée par Cromwell, les nouveaux propriétaires ne pouvaient ni faire naître ni faire arriver tout à coup en Irlande une population nouvelle. Ils avaient besoin de tirer parti de leurs terres, et ils étaient contraints de les donner aux paysans qui s'offraient à les cultiver : ceux-ci étaient en petit nombre, et leurs habitudes étaient prises ; ils ne comprirent guère d'autre contrat que celui qu'ils avaient fait avec leurs seigneurs. Aussi ils ne payèrent pendant long-temps qu'une *quit-rent*, une rente tout-à-fait disproportionnée avec le produit de la terre. Ils conservèrent à leurs maîtres nouveaux, non point l'amour, mais bien le regret et la crainte qu'ils avaient pour leurs maîtres précédents ; seulement ils admirent en principe ce qu'ils auraient eu tout le droit de contester, qu'ils n'étaient que des tenanciers dépendants de la volonté du maître, *tenants at will* ; que celui-ci pouvait les congédier quand il voulait, et donner leur petit héritage à un nouveau paysan, qui offrirait une *rente supérieure*.

La condition des paysans ayant ainsi perdu l'appui d'une coutume immémoriale, et étant devenue précaire, n'a pas cessé dès-lors d'empirer. Leur ruine a été accélérée par la fatale introduction de la pomme de terre, qui a offert pour la nourriture du pauvre une substance beaucoup plus abondante et beaucoup moins coûteuse que le blé, et qui a rangé le pain parmi les superfluités de la vie auxquelles le malheureux ouvrier ne doit pas prétendre ; elle a été encore accélérée par la spoliation du clergé catholique, et la nécessité où on l'a mis de vivre de son casuel... La ruine des pauvres a été encore accélérée par les habitudes demi-sauvages qu'avaient conservées les paysans irlandais. Ils ne connaissaient ni le luxe des habits et des maisons, ni l'élégance, ni la propreté même. Il leur suffisait de vivre ; ils ont saisi avec avidité tous les moyens de le faire avec le plus d'économie ; mais chaque épargne sur leur entretien était aussitôt suivie d'une épargne sur leur salaire, et ils sont lentement arrivés aux dernières limites de ce qui est nécessaire à l'homme pour se maintenir en vie.

Ce n'est pas tout. Les entrepreneurs d'industrie ont spéculé sur la faim. Ils ont affermé des grands domaines aux riches propriétaires, ils ont divisé les terres en parcelles, fait construire sur chaque lot une hutte, une cabane, puis ils ont sous-loué à l'enchère chaque hectare. La misère est prolifique, elle engendre la misère, elle pullule d'une manière effrayante ; la population augmentant à mesure que la mécanique rendait les bras inutiles ; il fallait absolument gratter le sol et l'arroser de sueurs pour vivre. Cette population est devenue tellement surabondante qu'on l'a vue se disputer le travail avec l'avidité de la faim ; que des créatures humaines, se faisant une concurrence homicide, ont offert de donner tout leur temps, toutes leurs forces, toute leur habileté pour obtenir de vivre comme vivraient à peine des pourceaux, pour recevoir même les pommes de terre malsaines refusées par les pourceaux !

Quand le petit fermier, supplanté par un surenchérisseur, refusait de quitter sa chaumière, les hommes de loi intervenaient pour accomplir les *ejectements*, pour faire déloger le paysan : au besoin on mettait le feu à la cabane.

En Angleterre, en Irlande, on appelle rente par excellence le grand revenu du propriétaire, le fermage ; et *rack-rent*, rente extorquée, rente arrachée par la torture, ce fermage excessif que le propriétaire irlandais arrache au pauvre cultivateur. Ce nom, qui fait frémir, n'est que trop expressif et que trop prophétique ; le *rack-rent*, en effet, est le fruit de la torture, et une semence de tortures. Qui pourrait dire tous les tourments cruels qu'il a infligés, qu'il inflige chaque jour aux paysans irlandais ? Qui pourrait dire toutes les tortures dont il menace l'aristocratie irlandaise, quand le jour de la vengeance, vers lequel elle se précipite, sera arrivé ? Qui pourrait dire combien de malheurs, combien de crimes on épargnerait à la nation, en rendant le système du *rack-rent* impossible, en soustrayant complètement toute la classe des cultivateurs à toute possibilité de tyrannie de la part des propriétaires ! (SISMONDI.)

Par la substitution du fermage à la redevance perpétuelle, le cultivateur est devenu un prolétaire agricole, sans existence garantie, sans sécurité du lendemain ; de cultivateur indépendant, il est descendu à la condition de salarié, et chaque jour, son salaire lui est disputé par des légions de meurt-de-faim qui offrent de son champ un fermage plus élevé, autrement dit, qui offrent de travailler autant pour une rétribution moindre ; de travailler davantage pour le même prix ; de travailler davantage à meilleur marché. Les malheureux eux-mêmes cherchent à se nuire de toutes leurs forces, se disputent la subsistance comme les affamés d'une ville assiégée se disputent la nourriture la plus immonde ! — Quelle société !

En Angleterre, en Ecosse, pays de grande propriété et de grande culture, le paysan est un journalier, un salarié, ou plutôt le paysan proprement dit n'existe pas : il y a de grands propriétaires, de riches fermiers ou entrepreneurs d'industrie agricole, puis des misérables.

En Irlande et dans la principauté de Galles, pays de grande propriété et de petite culture, le paysan est décoré du nom de fermier, mais n'est en réalité qu'un salarié. L'un et l'autre système ont abouti à réduire le cultivateur à la détresse, à enrichir les landlords, à créer le paupérisme agricole.

Dans un prochain article, nous montrerons les conséquences des loyers à l'enchère, et nous produirons des faits.

(1) Voir les numéros des 2 et 3 novembre.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Gazette de France* et la *Nation* demandent, sur la question de souveraineté, une transaction qui, selon ces journaux, ne doit coûter à personne aucune concession de principes. La sanction au roi, le consentement au peuple, forment une balance en équilibre parfait. — La royauté est souveraine, mais avec la nation dont elle fait partie intégrante ; le peuple est souverain, mais avec le représentant ou les représentants de la puissance nationale. Ainsi se trouvent réunis des principes que l'on a séparés. La royauté indépendante et la représentation indépendante n'entreront point en lutte, si l'indépendance de chacune est assurée. — Nous ferons remarquer à ces journaux qu'il ne suffit pas d'établir l'indépendance de deux éléments qui doivent fonctionner ensemble, il faut établir leur accord. Voilà le problème. Ce problème ne sera résolu que par une organisation nouvelle qui dispose les volontés à s'accorder en mettant les intérêts d'accord.

Le *Siècle* revient sur la menace prononcée par plusieurs prélats de retirer les aumôniers des collèges universitaires. L'accomplissement d'une telle menace ne serait pas moins que l'interdit lancé sur les écoles de l'Etat, et contiendrait en germe la confiscation totale de l'enseignement au profit du clergé. Le *Siècle* assimile une pareille attaque de la part des évêques à ce que serait pour les contribuables le refus de l'impôt. Il y aurait là, suivant lui, une véritable révolution qui consommerait la séparation du spirituel et du temporel. Par là, dit le *Siècle*, se trouveraient brisés les derniers liens qui retiennent encore le clergé en contact avec le gouvernement, c'est-à-dire les liens du budget. Ce que nous disons ici, ajoute-t-il, c'est le gouvernement lui-même qui aurait dû le proclamer dans son journal officiel le lendemain du jour où l'archevêque de Lyon a livré son manifeste à la publicité.

L'*Univers* publie un article intitulé l'*Agitation politique*, dans lequel il fait l'apologie de la tactique adoptée par O'Connell. « L'agitation

(1) Ces entrepreneurs de fermage se nomment *middlemen*.

— C'est assez, Voulitch ! s'écria quelqu'un : le pistolet doit être chargé, puisqu'il était au chevet du lit ; assez de plaisanteries !...

— Ce n'est pas spirituel du tout, ajouta un autre.

— Je tiens cinquante roubles contre cinq que le pistolet n'est pas chargé, s'écria un troisième.

D'autres paris se croisèrent. Cette longue cérémonie m'ennuya.

— Ecoutez, lui dis-je, ou brûlez-vous la cervelle, ou remettez le pistolet à sa place, et allons-nous coucher.

— Certainement, répondirent plusieurs voix. Allons dormir.

— Messieurs, je vous prie de rester, nous dit Voulitch en s'appuyant le canon du pistolet sur le front.

Tout le monde resta pétrifié.

— Monsieur Petchorine, ajouta-t-il, prenez une carte et jetez-la en l'air.

Je pris au hasard une carte : c'était l'as de cœur, et je le jetai. Un profond silence succéda, la respiration semblait éteinte ; tous les yeux, exprimant la frayeur en même temps et la curiosité, couraient alterna-

— Croyez-vous à présent à la prédestination ?

— J'y crois. Seulement je ne comprends pas pour quelle raison il m'a semblé que vous deviez mourir aujourd'hui.

Cet homme, qui venait de s'appuyer si froidement, il y avait quelques instants, un canon de pistolet au front, rougit et se troubla.

— C'est assez ! dit-il en se levant : notre pari est fini, et il me semble qu'à présent vos imaginations sont déplacées.

Il prit son bonnet et sortit. Ceci me parut extraordinaire.

Bientôt on se sépara. En retournant chez eux, ces messieurs s'entretinrent des originalités de Voulitch, et probablement tous, d'une voix, me traitèrent d'égoïste, parce que j'avais tenu le pari contre un homme qui voulait se brûler la cervelle. Voulitch, sans moi, n'aurait-il pu trouver l'occasion de son coup de tête ?....

Je rentrai par les rues désertes du village. La lune, d'un rouge ardent comme le reflet d'un incendie, se levait à l'horizon ; les étoiles scintillaient sur la voûte d'un ciel bleu foncé.

L'œil élevé vers les astres, je songeais qu'autrefois des hommes d'es-

visions, tantôt joyeuses, tantôt sombres, que dessinait mon imagination avide et inquiète ; qu'en est-il resté ? une lassitude semblable à celle qui résulte d'une lutte nocturne contre un fantôme, et un souvenir vague rempli de pitié. J'épuisais, dans cette lutte inutile, toute la chaleur de mon âme et toute la force de ma volonté, si nécessaires pour la vie active. J'entrai dans le monde, ayant déjà vécu en idées ; tout m'apparut ennuyeux et triste, comme à celui qui lirait une mauvaise imitation d'un livre qu'il connaît grand et beau.

L'évènement de la soirée m'avait fortement impressionné. J'avais les nerfs irrités. Je ne saurais dire, pour sûr, si je crois à présent à la prédestination ; mais, ce soir-là, j'y comptais fermement. La preuve en avait été frappante, et, malgré mon dédain pour l'officieuse astrologie de nos ancêtres, je tombais involontairement dans leur ornière. Je m'arrêtai à temps dans cette route dangereuse, et, pour me conformer à mon principe de ne rien nier d'une manière décisive et de ne rien croire aveuglément, je laissai la métaphysique de côté, et me mis à regarder sous mes pieds.

La précaution me fut utile, car je trébuchais contre quelque chose de

...ndaise, dit la feuille catholique, est un grand évènement. Que les gouvernements y songent! le système d'agitation pacifique va devenir une arme terrible contre les puissances de la terre... »

Le *Constitutionnel* signale et blâme le silence gardé par les journaux officiels au sujet de la mesure que le *Journal des Débats* annonçait avant-hier avoir été prise contre la lettre de M. l'évêque de Châlons. Il fait remarquer avec raison que le démenti donné au *Journal des Débats* par l'*Univers* nécessitait une explication, et que, quel que soit d'ailleurs le parti auquel s'est arrêté le gouvernement, il y aurait de sa part dignité et convenance à-la-fois à le faire connaître sans hésitation.

Le *Journal des Débats* rend compte d'un procès qui a eu un grand retentissement dans la cité de Londres. Il fait ressortir les graves inconvénients qui pourraient résulter dans les litiges internationaux du droit d'accusation dont jouissent en Angleterre tous les citoyens, ce qui en fait en quelque sorte autant de procureurs du roi.

M. Zuleta, négociant espagnol établi depuis long-temps à Londres, avait acheté pour le compte de l'un de ses correspondants à Cadix un navire qu'il lui avait expédié sous le commandement d'un capitaine anglais. Ce navire fut saisi plus tard comme négrier sur la côte occidentale d'Afrique. M. Zuleta, cité devant les tribunaux de police correctionnelle de Londres, comme complice du délit, fut acquitté, mais la société des abolitionnistes délégua pouvoirs à un monsieur, qui cita de nouveau M. Zuleta devant la police correctionnelle, où il fut encore une fois acquitté aux applaudissements des nombreux commerçants qui assistaient à la séance.

Selon le *Journal des Débats*, il n'a jamais été question d'abandonner les poursuites dirigées par le ministère contre O'Connell; cette feuille annonce que le libérateur a dû paraître aujourd'hui devant ses juges.

La *Presse* continue à défendre le gouvernement à l'occasion du maire d'Angers; elle soutient que le roi a le droit de choisir le candidat qui lui paraît préférable parmi ceux présentés par les électeurs. Elle convient néanmoins que ce choix devrait être toujours conforme aux sympathies du corps électoral.

Elle blâme avec force le refus obstiné de concours des conseillers municipaux de cette ville dans les affaires purement administratives.

Contrairement au *Journal des Débats*, la *Presse* annonce que le ministère anglais a l'intention d'abandonner toute poursuite contre O'Connell et de profiter de la non-révision de la liste du jury, prescrit par la loi, pour ajourner l'affaire indéfiniment.

Le *National* publie un premier article sur la liberté d'enseignement. Selon lui, cette liberté doit consister non-seulement dans la faculté de donner, mais encore dans celle de recevoir l'instruction. MM. les évêques, dit-il, se sont bornés jusqu'à présent à réclamer une part du monopole universitaire, mais ils ne songent nullement à faire participer les classes pauvres au monopole d'instruction, qui appartient exclusivement aux riches..... « Que les enfants viennent tous indistinctement aux écoles communales et qu'on indemnise ceux qui ne pourraient vivre que par un travail précoce.... Tous les jeunes Français ayant reçu le premier degré d'éducation, nous comprendrions qu'un jury désignât ceux qui, par leur capacité, seraient dignes de passer gratuitement dans les écoles secondaires, puis enfin dans les institutions supérieures et spéciales. Par ce moyen, justice serait rendue à tous, et la société ne serait pas exposée à perdre une seule de ses forces morales et intellectuelles. »

Nous félicitons sincèrement le *National* d'avoir des idées aussi larges et aussi généreuses sur l'enseignement; nous constatons seulement qu'il s'est placé sur le terrain des réformes sociales en posant ainsi la question. Pour universaliser l'enseignement et faire participer les classes pauvres à ses bienfaits, il est nécessaire d'organiser cet enseignement dans la commune. C'est donc en définitive à une meilleure organisation de la commune qu'aboutit l'article du *National* d'aujourd'hui.

Faculté de Médecine de Paris.

Aujourd'hui a eu lieu la distribution annuelle des prix de la Faculté de Médecine de Paris. M. le professeur Hippolyte Royer-Collard a prononcé le discours d'usage.

La question traitée par l'orateur, dans un style à-la-fois pur et animé, a été celle de l'importance actuelle des sciences physiques dans l'étude et la pratique de la médecine. La puissance d'analyse que la physique et la chimie ont mise à la disposition du médecin dans ces derniers temps est un fait d'une importance extrême, et les vitalistes eux-mêmes sont forcés de reconnaître le secours que ces deux sciences prêtent et sont appelées à rendre à l'art de guérir. Désormais l'anatomie seule n'aura plus le monopole de l'analyse, et la physique et la chimie viennent en aide au scalpel pour arriver jusqu'à la composition intime de la substance, et donner à l'observateur tous les éléments d'une synthèse rigoureuse. C'est donc de l'accord mutuel de ces instruments puissants d'investigation, et non de la prédominance exclusive de l'un d'eux, que doit résulter la méthode la plus sûre d'observation en fait de science médicale.

L'orateur fait l'éloge de la Faculté de Médecine de Paris, en proclamant les vues larges qui président à son enseignement public; il paie le tribut de regrets aux pertes éprouvées cette année par l'école, et termine par une allocution aux élèves, pleine de fermeté et de bienveillance.

Ce discours, ces conseils, religieusement écoutés, ont excité à la fin les applaudissements de tout l'auditoire.

Nous donnerons plus tard les noms des lauréats de cette année pour les prix Montyon et Corvisart.

La Faculté a arrêté pour sujet du prix de clinique à décerner en 1844 la question suivante :

« Déterminer, par des observations recueillies pendant l'année dans » les cliniques médicales de la Faculté, les signes à l'aide desquels on » peut distinguer l'*hémorrhagie cérébrale* des autres affections aiguës du cerveau qui peuvent la simuler.

Affaires d'Irlande.

Le *Morning-Herald*, en annonçant la prochaine séance de l'association du rappel, où doivent être discutés les moyens d'obtenir rapidement ce grand acte de justice et de rendre inutile l'opposition des tories et des libéraux à cette mesure, en faisant de Conciliation-Hall ce qu'il doit être, ajoute : « Tous différends personnels entre O'Connell et Fergus O'Connor doivent être abandonnés sur l'autel de la patrie. M. O'Connell ne doit pas hésiter un seul instant entre une pique d'amour-propre et le secours de 3,500,000 Anglais prêts à soutenir la cause du rappel. En conséquence, O'Connell doit être invité à appeler Fergus O'Connor à Dublin, et à régler dans une discussion publique sa querelle avec lui pour assurer à l'Irlande une coopération aussi sincère et aussi dévouée. »

— *Association du rappel.* — *Dublin*, 30 octobre. — Le libérateur entre dans la galerie et conduit quelques dames à leurs sièges. On applaudit à sa galanterie. Il monte ensuite à la tribune qui lui est destinée et qui se trouve plus haute que les autres. Il propose que M. John Molony de Crag, ex-juge-de-paix, préside la séance. (Applaudissements.) M. John Molony monte au fauteuil et remercie l'assemblée : il dit qu'il eût désiré que lord de Grey entendît les applaudissements dont l'assemblée l'a salué parce qu'il est repealer. (Lord de Grey serait convaincu que le rappel est trop bien enraciné dans le cœur du peuple pour en être arraché par une proclamation quelconque. (Applaudissements.) — M. Steele, en l'absence de M Roy, remplit les fonctions de secrétaire.

M. O'Connell : Je vais corriger quelques erreurs qui ont été commises dans mes discours de la semaine dernière. M. Haughton m'a assuré que M. Lloyd Garrison n'est pas, comme je l'ai dit, la personne qui a été si frappée du changement survenu dans ma contenance lorsque j'ai fait le signe de la croix dans un dîner à Londres.

M. O'Connell lit un paragraphe d'un journal américain écrit par une personne présente à ce dîner, dans lequel on dit que la figure d'O'Connell, en se signant, passa tout d'un coup d'une expression animée à l'idiotisme, et devint aussi inexpressive que celle d'un grand veau. (Rires.)

M. le docteur Slattery, archevêque de Cashel, envoie des fonds à l'association; il est admis comme membre de l'association.

O'Connell verse à la caisse 3 liv. sterl. provenant de Salisbury, et 100 liv. venant de Québec.

Le libérateur vante la sagesse du conseil du Canada. Il loue lord Stanley d'avoir donné aux colonies américaines un législation particulière.

Le Canada, dit-il, a perdu sa cause par la folie qu'il a faite de réclamer ses droits à main armée. L'Irlande aussi a réclamé le privilége d'une législation particulière, mais elle ne se révoltera pas. (Applaudissements.) Aussi, voyez le contraste : le rebelle Canada a des institutions libres et un gouvernement local, et à l'Irlande, qui ne s'est pas révoltée, on refuse jusqu'à une enquête sur ses griefs. (Ecoutez.) On a dit dans quelques journaux que le Canada ne prend aucun intérêt à la question du rappel; la lettre que j'ai dans les mains contient cent preuves du contraire. (Ecoutez! écoutez!) Les repealers de Québec sont enrôlés comme membres et associés, et une adresse de remerciements sera transmise à leur secrétaire.

M. John O'Connell annonce qu'à Kilkenny les repealers sont en majorité de 157. Il verse une somme de 31 liv. venant de Carlow.

M. O'Connell donne lecture d'une lettre de M. Sturge.

Cette lettre, dit-il, renferme des choses admirables, et l'association et l'Irlande entière la salueront comme un document d'une haute importance. Elle propose des plans qui, s'ils étaient adoptés, tendraient à consolider les intérêts des deux pays. Je suis ravi de voir que le peuple anglais commence à comprendre que les Irlandais, en réclamant le repeal, demandent seulement justice, et qu'ils sont décidés à obtenir leurs droits par des moyens pacifiques. La force et la violence, qui pourraient faire disparaître bien des maux, en laisseraient encore plus derrière elles. Lorsque le désordre et l'émeute commencent, il se terminent invariablement par l'effusion du sang et le despotisme militaire. Après trente-sept meetings-monstres qui se sont succédés en Irlande, y a-t-il eu jamais la moindre atteinte portée à la paix publique? Non; il ne s'est rien passé qui ait pu donner la moindre inquiétude aux autorités.

Je regarde comme un bienfait de la Providence qu'il n'y ait pas eu de massacres à Clontarf, et j'ai travaillé autant qu'il a été en moi à l'empêcher.

L'esprit violent de la presse périodique de Londres et des journaux tories est, selon moi, très condamnable. Cette presse a insulté de la manière la plus grave les prêtres et le clergé. Ce sont les journaux orangistes qui ont excité un mécontentement général contre le peuple d'Irlande; ce sont les déclamations de cette presse qui ont permis à un ministère anti-irlandais de compter sur une majorité de 100 voix dans la chambre des communes! Vous tous, comme moi, messieurs, vous saurez un gré infini à M. Sturge et à ses amis de nous offrir leur corporation et leur appui (à de certaines conditions, il est vrai) dans le but d'obtenir le repeal. Quelle autre sympathie, quel autre appui pourrions-nous attendre de l'Angleterre? Qu'a-t-elle fait pour nous? Je veux bien croire qu'elle a péché par ignorance plutôt qu'à bon escient. Ce que le peuple irlandais reproche surtout et avant tout à l'Angleterre, c'est de ne pas avoir pris la peine de s'enquérir de la situation de l'Irlande et de la condition du peuple. Maintenant, l'Angleterre commence à nous connaître.

Voulez-vous vous séparer? nous a demandé M. Sturge. Dans ce cas, l'Angleterre entière se prononcerait contre vous, et l'Angleterre ferait bien. Aussi ne manquerai-je pas de m'élever avec force contre une telle intention. Non, nous ne voulons pas nous séparer de l'Angleterre, et même je dirai à M. Sturge : ralliez-vous à nous pour prévenir la séparation; sans mon influence, une guerre civile eût éclaté déjà depuis long temps, où, si l'on veut, une guerre de maison à maison, de ville à ville. Toutes les questions de M. Sturge seront résolues d'une manière franche et satisfaisante. Il ne convient pas au peuple irlandais d'avoir une seule réticence au sujet de la grande cause qu'il soutient. Le peuple irlandais, d'ailleurs, est trop nombreux pour pouvoir garder un secret. Le repeal tend-il à la séparation? telle est la première question. J'y a déjà répondu. Le repeal ne tend pas à la séparation. Il doit rendre la séparation impossible.

Que voulez-vous positivement? ajoute M. Sturge. Le voici :

Nous voulons que le parlement irlandais fasse des lois pour l'Irlande, sur toutes les affaires irlandaises : ce devra être là le parlement par excellence pour les affaires d'Irlande, le parlement qui sera souverain dans toutes les questions s'élevant dans la limite des mers dont l'Irlande est entourée. Ce parlement aurait à sa tête le monarque de l'Angleterre et de l'Irlande, et voilà l'union qui retiendrait attachés ensemble les deux pays. Je ne prétends pas faire des lois pour l'Angleterre, mais je demande une législation identique pour l'Irlande, et j'entends par là une législation ayant les mêmes facultés. Je rappellerai à M. Sturge que lorsque les Américains se soulevèrent contre la tyrannie anglaise, ils offrirent de contrôler eux-mêmes leur contribution. L'Angleterre refusa dédaigneusement.

Quelle fut la conséquence? Après la bataille de Saratoga et la capitulation du général Burgoyne, les Anglais offrirent même plus qu'on ne demandait. Ils proposèrent que chaque Etat américain envoyât un représentant à la chambre des communes et que le gouvernement anglais eût un représentant dans chaque Etat pour y surveiller les intérêts de l'Angleterre. Ces offres venaient trop tard. La guerre continua jusqu'à la défaite des Anglais : nouvelles offres de la part de l'Angleterre, nouveaux refus, et, cette fois, avec indignation de la part des Américains. Je ne prétends pas dire que la même chose pourrait arriver en Irlande, mais je crois que les hommes d'Etat d'Angleterre feraient bien de demander, comme le fait M. Sturge, ce que nous voulons.

Je suis tout disposé à consigner mon plan sur le papier : je ne prétends rien enlever à la couronne d'Angleterre, je ne prétends pas toucher à une seule des prérogatives de la couronne. Qu'a voulu dire M. Sturge par ces expressions : questions impériales? On a dit, je le sais, que nous voulions empiéter sur les prérogatives de la couronne; c'est faux, complètement faux. Peut-être M. Sturge pensait-il, en écrivant, aux possessions de la couronne, aux colonies de l'Angleterre : elles n'ont rien à faire dans cette question. Tout ce que nous voulons est de pouvoir commercer librement avec elles, et nous en avons le droit. (Applaudissements.)

Il suffit de l'Irlande pour tous; nous ne voulons que l'Irlande et nous ne serons pas contents à moins. En donnant l'Irlande aux Irlandais, loin de nous la pensée d'affaiblir le moins du monde la prérogative royale. La reine Victoria et ses héritiers doivent régner sans discussion sur cette île verdoyante. Peut-être M. Sturge pense-t-il que nous aurions la prétention d'intervenir dans des questions de paix et de guerre : non, non; ces choses sont dans le domaine exclusif de la prérogative royale.

Mais supposons la guerre déclarée, l'Irlande ne serait jamais plus empressée d'accorder des subsides que dans les temps d'adversité. (Applaudissements.) Mais, dira-t-on, vous êtes le partisan fougueux d'un mouvement religieux : je suis l'apôtre de la tolérance, au contraire, et si jamais les protestants pouvaient avoir à se plaindre d'une persécution, j'abandonnerais à l'instant même la cause du repeal. (Applaudissements.) Mais les jours de la persécution sont passés; il n'est pas de nation au monde qui ait l'audace de persécuter; il n'est pas en Europe une seule nation civilisée qui ne désavoue la pensée même de la persécution religieuse. (Applaudissements.) Rappelez-vous comment le Canada a obtenu ce que nous cherchons. Le Canada a passé du désordre et de l'agitation à la révolte ouverte, l'Angleterre a modifié sa politique, et le Canada possède aujourd'hui un parlement canadien.

M. O'Connell termine en proposant les résolutions suivantes :

1° Que le but du rappel de l'union consiste à obtenir un parlement pour l'Irlande, ayant un contrôle entier sur les affaires de la nation irlandaise;

2° Que la base du rappel de l'union soit la perpétuelle union de l'Irlande, avec la Grande-Bretagne, par l'intermédiaire de la reine Victoria, ses héritiers et ses successeurs, et par sa prérogative incontestée en paix et en guerre;

3° Qu'une autre base du rappel de l'union soit la parfaite égalité des droits civils et des franchises pour les chrétiens de toute secte, et qu'aucun pouvoir ne soit donné ou confié au parlement irlandais de faire une loi quelconque dérogeant aux droits civils et aux franchises en faveur d'un individu ou d'une classe, d'un symbole ou d'une profession de foi;

4° Qu'une copie de ces résolutions soit envoyée à M. J. Sturge comme une réponse à sa communication, avec prière d'être plus explicite sur quelques points.

M. Lowry, ministre presbytérien, prononce un long discours où il se plaint de persécutions parce qu'il s'est déclaré repealer.

Après le versement de quelques sommes, M. O'Connell annonce qu'on s'ajourne à lundi, et qu'il présentera alors une motion pour qu'aucun document venant de la convention du rappel à New-York ne soit lu à l'association sans avoir été préalablement soumis à un comité. La recette de la semaine est de 1,143 livres sterling.

Le meeting s'ajourne. (*Times.*)

ORIENT.

GRÈCE. — 300 hommes de troupes irrégulières ont été licenciées. Le reste a été incorporé dans les corps qui stationnent aux frontières. L'intimité la plus étroite règne toujours entre sir Lyons et M. Piscatory, et l'on donne pour certain qu'une alliance défensive et offensive a été conclue entre la France et l'Angleterre.

...ircir quand je m'endormis; et il était écrit dans le ciel que je ne dormirais pas cette nuit. A quatre heures du matin, j'entendis frapper à la fenêtre; je me réveillai en sursaut.

— Qu'y a-t-il?

— Lève-toi! me crièrent plusieurs voix.

Je m'habillai aussi vite que possible.

— Sais-tu ce qui est arrivé? me dirent d'une seule voix les trois officiers venus pour me chercher. Ils paraissaient fort troublés.

— Quoi donc?

— Voulitch a été tué.

Je restai stupéfait.

— Oui, il a été tué... Viens plus vite... Nous allons te raconter cela en chemin.

Nous partîmes. Ils me racontèrent ce qui venait d'arriver, embellissant leur récit de force observations sur la fatalité qui avait sauvé Voulitch d'une mort infaillible une demi-heure avant sa mort.

Voulitch marchait tout seul, par une ruelle sombre, lorsqu'il fut rencontré par un Cosaque ivre. Celui-ci, peut-être, serait passé sans le voir...

remuaient de temps en temps... Etait-ce une prière ou une malédiction qu'elles murmuraient?...

Cependant il fallait prendre un parti et se saisir du criminel. Personne n'osait s'aventurer et pénétrer le premier dans la maison. Je m'approchai doucement de la fenêtre et regardai par une fente du volet : le meurtrier était étendu tout de son long sur le plancher et tenait un pistolet dans sa main droite; son sabre ensanglanté était à côté de lui. Ses yeux, tournoyant d'une manière effrayante, jetaient des éclairs; de temps en temps il tressaillait et serrait sa tête dans ses mains, comme s'il était poursuivi de quelque vague souvenir. Je ne lus pas une forte décision dans ce regard inquiet, et je conseillai au major de faire enfoncer la porte par les Cosaques. Mieux valait agir vivement dans cette circonstance, et ne pas attendre que la raison fût tout-à-fait revenue au meurtrier.

Dans ce moment, un vieux capitaine s'approcha de la porte et appela le Cosaque par son nom. L'autre répondit à cet appel.

— Tu viens de commettre une faute, cria le capitaine; ainsi, Efime, il n'y a rien à faire, il faut se rendre...

— Ah! le maudit! criait le capitaine; te moques-tu de nous, ou bien crois-tu que nous ne te prendrons pas?

Il se mit à battre à grands coups la porte. Quant à moi, appuyant l'œil à la fente, je suivais tous les mouvements du Cosaque, qui ne s'attendait pas à une attaque de mon côté. Tout-à-coup, arrachant le volet, je me précipitai tête baissée par la fenêtre. Il fit feu de son pistolet, et la balle emporta mon épaulette; mais la fumée qui remplissait la chambre l'empêcha de trouver son sabre. Je m'emparai de ses mains, les Cosaques enfoncèrent la porte, et, trois minutes après, le criminel, les mains liées derrière le dos, fut expédié sous escorte. La foule se dispersa; les officiers me félicitèrent, et il y avait de quoi.

Après tout ceci, comment ne pas devenir fataliste?... Et cependant qui de nous sait sérieusement s'il est ou non convaincu de quelque chose? Combien de fois ne nous arrive-t-il pas de prendre pour une persuasion l'illusion de nos sentiments ou quelque erreur de notre raison!...

J'aime à douter de tout. Cette disposition de l'esprit n'empêche en rien la résolution du caractère. En ce qui me touche, je vais plus hardiment...

M. Katakazi a adressé à M. de Titoff un rapport sur les évènements du 15 septembre, dans lequel, si l'on en croit la *Gazette universelle allemande*, il se prononce contre la révolution grecque. Sa destitution, ajoutent les feuilles de Francfort, n'a aucun rapport avec l'accusation portée contre lui d'avoir provoqué directement l'émeute. Il a été destitué pour s'être mis en communication avec le parti triomphant, et pour n'avoir pas protesté contre l'insulte faite au principe monarchique. Elles ajoutent que, si les chefs de la révolte ne sont pas châtiés d'une manière exemplaire, le cabinet russe suspendra tout rapport avec le gouvernement grec, et qu'il mettra même des troupes à la disposition du sultan, son fidèle allié, dans le cas où l'on essaierait de semer la révolte parmi les chrétiens de l'Orient. Le baron de Lièven va être envoyé, disent-elles, comme commissaire spécial à Athènes.

Le 29 octobre, Colocotroni, aide-de-camp du roi Othon, était arrivé à Munich, et avait été reçu en audience par le roi de Bavière. Il n'est point chargé, comme on l'a prétendu, d'une mission spéciale. Il se présente comme simple réfugié politique, exilé pour plusieurs années.

ESPAGNE.

A Madrid, on espérait, le 29 octobre, que la chambre des députés serait constituée le lundi ou mardi suivant au plus tard, bien que les députés missent peu d'empressement à se rendre aux séances. On aura, si cela continue, de la peine à réunir les 121 voix indispensables pour que la chambre soit en nombre. Quant au sénat, 56 à 58 membres seulement sont présents, et il en faut 74. Ce peu d'empressement avait suggéré l'idée d'une fusion provisoire des deux chambres pour voter sur la majorité de la reine. Du moins le bruit a couru qu'on avait songé à cette combinaison parlementaire. Si ce projet se réalise, deux députés, MM. Floran et Antonio Collantes, se proposent de protester. Ce serait un scandale de plus.

Les candidats pour la vice-présidence et le secrétariat de la chambre des députés ne sont pas encore désignés. Quant à la présidence, nul doute qu'elle ne soit acquise à M. Olozaga. Peut-être même en fera-t-on un président du conseil et un ministre des affaires étrangères. Il aurait pour collègues MM. Cortina à la justice ; Silvera à l'intérieur ; Serrano à la guerre ; Cantero aux finances ; Primo de Ribera à la marine.

— Le sénat va se recruter du général Narvaez. On assigne plusieurs causes à l'émigration du général au congrès au sénat. On voudrait assurer l'élection à Valence de M. Joaquin Armero, homme influent et qui serait un député utile. De plus, le caractère bouillant du général est exposé, dans le congrès, à se livrer à des discussions trop vives et trop passionnées qu'il ne rencontrera pas dans le sénat.

— Le rapport de la commission de la chambre des députés sur la déclaration de la majorité de la reine sera présenté lundi. C'est M. Martinez de la Rosa qui est chargé de la rédaction. Ce rapport sera nécessairement court, puisque la commission n'aura pas à se décider d'après d'autres considérations que celles émises par le gouvernement.

— On ne s'attend pas à une opposition très vive dans la chambre des députés. S'il s'en manifeste quelqu'une dans le sénat, ce sera par l'organe peut-être unique de M. de Campuzano.

— La troupe est sous les armes. L'autorité sait que de divers points, et notamment des frontières de Portugal et de Gibraltar, partent des éléments de désunion. Elle avait été prévenue que les ennemis de la situation voulaient à toute force retarder la déclaration de la majorité de la reine; des troubles, disait-on, devaient éclater dans la capitale. Les mesures qui ont été adoptées préviendront ces désordres.

— Les ennemis du gouvernement font grand bruit des désordres qui ont éclaté à Cangas de Tineo, Gijon, Aviles, Valladolid, Santiago. Ils les érigent en véritables pronunciamientos, quand il est à-peu-près certain que partout force est restée à la loi. La suspension d'armes de Saragosse continue. Le ministère publie aujourd'hui les conditions de cet armistice. Le nombre de femmes et d'enfants qui en ont profité pour sortir de la place est considérable.

— Le gouvernement espagnol vient de prescrire la formation d'un camp près de Séville, afin de maintenir la tranquillité en Andalousie et dans la Manche. Le maréchal-de-camp Juan de Lara en aura le commandement. Cet officier-général est arrivé le 16 à Séville. Il va être rejoint par une forte division d'infanterie, cavalerie et artillerie.

— Le 27, le général don Martin Zurbano est arrivé à Madrid par la diligence d'Estramadure.

— Les dernières nouvelles de Barcelone sont du 27. La frégate anglaise *le Belpéder*, de 38 canons, venant de Malte, est entrée dans le port, avec le commandant du *Sauvage* ayant eu des démêlés avec les rebelles, qui avaient insulté le pavillon d'Angleterre en tirant sur des chaloupes de la station. Depuis deux jours le feu avait cessé du côté des troupes assiégeantes et des insurgés. Sanz attendait des renforts de Tarragone pour attaquer la ville. Le 28, Martell, à la tête de 300 hommes, a fait une nouvelle sortie de Figuières ; le soir il a occupé la Junquière.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bayonne, le 2.

M. Martinez de la Rosa a présenté, le 30, au congrès, le rapport relatif à la majorité de la reine, en concluant à la déclaration. Ce rapport a été accueilli par la chambre.

Saragosse s'est soumise. Le général Concha et ses troupes y sont entrés le 28 octobre au soir.

Perpignan, le 2.

Le 28 octobre, jour de la reddition de Saragosse, le général Concha a fait partir un régiment pour Gracia. Le 31, la division augmentait entre les insurgés de Barcelone.

La junte n'avait pas pu désarmer la compagnie de galériens.

Le pillage des magasins et des maisons continuait.

Le feu a continué le 31 devant Girone.

Le même jour Martell est rentré au fort de Figuières. Les 400 hommes qui l'accompagnaient, à l'approche des soldats de la colonne de Prim, établie à Bascara, ont jeté leurs armes.

Le canon de Girone a encore été entendu toute la journée du 1er.

(*Messager.*)

HOLLANDE.

En Hollande, l'adresse en réponse au discours du trône est toujours discutée par une commission composée de membres des deux chambres. Le *Handelsblad* annonce que cette année elle n'a été votée qu'après une très orageuse discussion, par 27 voix contre 12. Il y est question surtout, ainsi que dans la réponse du roi, des difficultés financières du pays et des remèdes à y apporter.

INTÉRIEUR.

Les dames de la famille royale sont allées hier prier sur les tombes dynastiques d'Eu.

Un grand service a été célébré dans la petite chapelle de Sablonville, dédiée au duc d'Orléans. (*Courrier.*)

— Une ordonnance du roi surseoit à l'exécution du sixième paragraphe de l'art. 12 de l'ordonnance du 18 septembre 1839 sur le conseil d'Etat. Cet article porte que nul ne peut être plus de six ans auditeur au conseil d'Etat.

— La grande promotion dans le corps des officiers de marine dont il a été question depuis quelque temps, se composera d'un contre-amiral, 4 capitaines de vaisseau, 6 capitaines de corvette et 17 lieutenants de vaisseau. (*Commerce.*)

— La rentrée de l'Ecole normale a eu lieu hier jeudi sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique. Cette séance avait réuni plusieurs membres du conseil royal, les inspecteurs généraux, les inspecteurs de l'Académie, les doyens des facultés, des membres de l'Institut, les proviseurs, et grand nombre de professeurs des colléges de Paris et de Versailles. M. Dubois, directeur, a prononcé un discours remarquable. M. Vacherot, directeur des études, a rendu compte des travaux de l'année, et la séance a été terminée par une courte allocution du ministre. (*Moniteur.*)

— Aujourd'hui, à midi, a eu lieu, au Palais-de-Justice, la rentrée solennelle de la cour royale et du tribunal de première instance de la Seine. Les discours d'usage ont été prononcés, devant la cour, par M. l'avocat-général Nouguier, et devant le tribunal, par M. le substitut Charençay.

M. de Charençay s'est livré à des recherches historiques sur l'origine et les agrandissements successifs du Palais-de-Justice de Paris.

Quant à M. Nouguier, il avait pris pour texte les progrès de la législation et de la jurisprudence depuis la révolution de 1830.

A l'ouverture de l'audience de la cour royale, il a été donné lecture de l'ordonnance qui nomme M. le conseiller Cauchy président de la quatrième chambre temporaire instituée pour entrer en fonctions immédiatement.

Le conseil de l'ordre des avocats, à la tête duquel était M. le bâtonnier, a été ensuite admis à renouveler son serment.

— On lit dans le *Moniteur parisien :*

« Quelques journaux paraissent douter que la lettre de M. l'évêque de Châlons ait été déférée au conseil d'Etat ; nous pouvons assurer que la lettre de M. l'évêque de Châlons a été déférée au conseil d'Etat le 30 octobre. »

Faits divers.

Le duc d'Aumale est arrivé à Florence le 23 dans la soirée. Le lendemain, avant midi, il avait visité la belle galerie des tableaux du palais Pitti. Puis il est allé dîner au château de Plaisance, *Poggio casano*, avec la famille du grand-duc. La santé du comte de Survilliers s'améliore. (*Gaz. d'Augsbourg.*)

— On écrit de Londres au *Commerce :*

« Depuis quelques jours, les conférences entre lord Aberdeen, M. de Brunow et les ministres de Prusse et d'Autriche, au sujet de la Grèce, sont très fréquentes. Elles se rattachent à des communications officielles arrivées de Munich, Vienne et Saint-Pétersbourg. »

— On lit dans la *Patrie* :

« De grands préparatifs de départ se font à l'hôtel de Courcelles. Déjà des fourgons ont pris la route d'Espagne.

» Des ordres sont donnés pour que du 10 au 15 décembre toute la maison de la reine Christine soit en mesure de quitter la France.

» On ne vendra ni l'hôtel de Courcelles ni la Malmaison. »

— Le correspondant de Berlin de la *Gazette d'Augsbourg* lui mande, en date du 24, qu'il n'est pas encore décidé que le marquis de Dalmatie remplacera le comte Bresson. Il ajoute que l'on croit que lorsque ce dernier aura terminé sa mission en Espagne, il reviendra occuper son ancien poste à Berlin.

— Le 26, M. d'Ayllon, ambassadeur d'Espagne près de la confédération helvétique, a remis au président de la diète ses lettres de créance. M. d'Ayllon est né à Lucerne.

— Le 30, le comte d'Appony a passé en courrier extraordinaire à Wurtzbourg (Bavière), se rendant à Paris. Il a été immédiatement suivi d'un autre courrier.

— Lord Brougham est arrivé ce matin au Havre, venant de Southampton, par le bateau à vapeur *le Grand-Turc*. Il a pris immédiatement le chemin de Paris.

— Le tribunal de commerce de la Seine, présidé par M. Taconet, a déclaré hier la compagnie anonyme d'assurances le *Dragon* en état de faillite ouverte. Ce jugement résout, on le voit, affirmativement la question bien grave de savoir si une société anonyme peut être mise en faillite. (*Siècle.*)

— Le sieur L...., commerçant du quartier Saint-André-des-Arts, ayant découvert que sa femme avait des relations avec un coiffeur voisin, résolut de les surprendre en flagrant délit, et de se venger de son outrage. Il se rendit avant-hier, armé de deux pistolets, à la boutique du coiffeur. Sa femme s'y trouvait, accompagnée de ce dernier. En ce moment un homme se faisait coiffer, et cet homme voyant entrer le sieur L... d'un air effaré, suivit ses mouvements et voulut lui arracher ses pistolets. Une lutte vive s'engagea, et dans la lutte le pistolet se trouva dirigé vers la poitrine du malheureux mari; la détente partit et il tomba mort dans la boutique. Le sieur L... était très estimé dans son quartier. Hier, son convoi a eu lieu au milieu d'un grand concours d'amis et de gardes nationaux. (*Droit.*)

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, *Mina*, précédée du *Diable à l'école.*

BOURSE DU 3 NOVEMBRE.

La bourse d'aujourd'hui a été assez disputée par la hausse et la baisse, qui a eu le dernier mot. On a remarqué, comme le mois précédent, des offres considérables de primes, fin courant.

Au comptant : Espagne, différés, 11 ; passive, 5. — Seyssel, 900. — Zinc Vieille-Montagne, 4,325.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. précéd.
5 p. 0/0 compt. . . .	120 90	121 05	120 90	121 »	120 90
— fin cour. . .	121 20	121 30	121 20	121 25	121 15
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 55	81 60	81 55	81 55	81 50
— fin cour. . .	81 75	81 85	81 70	81 70	81 65
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours	Dern. c.	Diff. s. le c. pr.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »
4 0/0	104 »	» »	» »
O. de la Ville .	1345 »	» »	H. 5 »
Banque de Fr. .	3310 »	» »	» »
C. Laf. de 5000.	5087 50	» »	B. 2 50
— de 1000.	1120 »	» »	B. 2 50
Caisse Hypoth..	770 »	770 »	» »
Quatre Canaux.	1267 50	» »	» »
Chemins de Fer.			
St-Germain . .	» »	» »	» »
Vers. R. Dr. .	» »	» »	» »
do R. G. . .	103 75	» »	» »
Orléans	690 »	690 »	H. 1 25
Strasb. à Bâle.	187 50	» »	» »
Rouen.	720 »	717 50	H. 7 50
Havre.	540 »	545 »	H. 5 »
Fonds Étrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	106 1/2	» »	B. 1/4 »
— Portugais. .	44 1/4	» »	H. 1/4 »
Esp. D. active.	29 1/8	» »	» »
5 0/0 Naples. .	108 65	» »	H. » 15
— Romain. .	107 »	» »	» »
Obl. Piémont. .	» »	» »	» »
Emp. d'Haïti. .	460 »	» »	B. 2 50

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 81, 75, 77 1/2.
Après, 81, 77 1/2.

—

Bons du Trésor,
3 0/0 de 3 à 4 mois.

S-Germ. Fin cour. » »
Vers. r. dr. » 287 50.
— riv. g. » »
Orléans, » 695, 690.
Strasbourg. » 186 25.
Rouen. » 722 50, 720.
Havre. » 545, 542 50.

Londres, 1 novembre.
Jour férié.
Bourse fermée.

Spectacles du 4 novembre.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Première repr. d'Eve.
8 h. »/» ITALIENS — Semiramide (15e repr.)
8 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Le Diable.
6 h. »/» ODÉON. — L'Hôtel d'Alban. Pierre Landais. Tôt ou Tard.
6 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Madame Roland.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 3 novembre. — Les affaires y ont été plus actives et les transactions plus importantes qu'à la dernière halle ; les ventes se sont élevées à 1,826 quintaux 77 kilog.

Arrivages. — 1,473 quintaux 33 kil. ; restants 15,313 quint. 14 kilog.

Cours moyen. — 38-66 c. ; cours-taxe : 38-77.

Les gruaux ont valu de 44-60 à 55.

937 quint. de farines, 1re marque ont été vendues de 38-75 à 41-40.

2e marque : 403 quint. ont été vendus de 37-40 à 38-20.

3e marque : les prix ont varié de 30-55 à 31-30.

Les farines inférieures ont valu de 22-90 à 23-55.

Ventes à livrer : 423 quint. de 20-35 à 38-85.

Reventes : 213 quint. de 37-75 à 40-00.

A La Chapelle-Saint-Denis, au marché de jeudi, 2 novembre, les porcs exposés en vente ont été presque tous vendus ; le marché était bien animé. La viande de porc sur pied s'est vendue, première qualité, 1,00 et deuxième qualité 90 c. le kilog.

Au marché de vendredi, 3 novembre, les veaux ont valu, première qualité, 1,45, et deuxième qualité 1,10 c. le kilog. sur pied.

417 veaux avaient été amenés ; tout a été vendu sans renvoi. Il est à remarquer que sur le marché de La Chapelle, ordinairement très bien approvisionné, nous avons presque toujours à signaler des ventes faciles et peu ou point de renvoi, même quand il n'en est pas de même à Sceaux et à Poissy.

On mande de Nice que la récolte des olives, malgré la belle apparence des arbres au printemps, ne tiendra pas ses promesses ; les vers ont réduit la récolte aux trois quarts d'une année ordinaire ; la Basse-Provence n'a pas souffert autant des ravages des insectes.

Dans le Nord, les huiles soutiennent leurs prix : Voici les cours des huiles et graines oléifères à Lille, le 31 octobre :

Huiles, l'hect.		*Graines, l'hect.*	
Colza,	81 »	Colza,	18 » à 25 50
Lin,	74 »	OEillette,	20 » à 22 50
Carméline,	75 50	Lin,	17 » à 21 50
Huile épaisse,	87 »	Carméline,	17 » à 20 00

A Strasbourg, les huiles de graines sont en ce moment aux cours suivants :

Huile de navette d'Alsace,	98 fr. l'hectolitre	
— épurée pour quinquets,	104	—
— d'œillette, bon goût,	126	—
— de lin soutirée,	102	—

Au marché aux bestiaux de Strasbourg du 30 octobre, les bœufs ont valu : 1re qualité, 1-32, et 2e 1-24 le kilog.

En Champagne, les derniers jours de soleil ont un peu réparé le tort fait à la qualité du raisin par les pluies précédentes ; mais la récolte reste encore au-dessous d'une année médiocre, quant à la quantité.

A Grenoble, les vins du pays valent sur place de 26 à 32 fr. l'hectolitre.

Il faut observer que, pour les vins vendus à la pièce, la mesure évaluée en hectolitres n'est jamais rigoureusement exacte ; les tonneaux raccommodés finissent par perdre jusqu'à 10 litres sur leur contenance primitive, et n'en passent pas moins pour une pièce, comme les neufs.

Dans le midi, le vin, au sortir de la cuve, se met dans des pièces de la contenance de 60 à 70 hectolitres ; il y en a même de beaucoup plus grandes ; lorsqu'on le vend au marchand, il est mesuré, sans erreur possible, dans la mesure.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*) A. Y.

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil

Denrées.	Halle de Paris	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris.			Principaux marchés de commerce et de consommation.					Marchés étrangers.			Paris.	Nevers.	S-Quentin	Manosque	Besançon
		Melun	Brie-Cte-Rob.	Senlis	St-Laurent	Lille	Grenoble	Valenciennes	Nantes	Trieste	Londres	Anvers					

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 97.

DIMANCHE 5 NOVEMBRE 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 4 NOVEMBRE.

Discours de rentrée à la Cour royale de Paris.

Avant-hier, vendredi, la cour royale de Paris a fait sa rentrée. M. l'avocat général Nougnier, chargé de porter la parole dans cette solennité, a pris pour texte l'énumération des changements législatifs accomplis depuis la Révolution de juillet. Dans ces treize dernières années, M. l'avocat général voit l'accomplissement d'un progrès immense. La loi qui permet le mariage des beaux-frères et belles-sœurs, les modifications apportées au code de procédure, au code de commerce, à la pénalité; la jurisprudence relative au duel ont reçu tour-à-tour une part d'éloges, et M. Nouguier a terminé en s'estimant heureux d'avoir pu féliciter une aussi glorieuse époque.

Nous savons à quel point la position d'un homme influe sur son langage. Nous ne pouvions raisonnablement espérer que M. Nouguier, portant les insignes d'avocat général, parlant devant une cour et devant un barreau qui se réunissaient pour être complimentés, jugeât sévèrement une législation dont il est l'organe. Nous n'attendions pas qu'il reprochât à nos législateurs d'avoir ajourné, méconnu les questions capitales de l'époque, et de n'avoir donné aux autres que des solutions dilatoires. M. l'avocat général a suivi purement et simplement les usages; il a félicité le pouvoir législatif, dont il est le mandataire, d'avoir fait le mieux possible; le pouvoir judiciaire, présent en personne, d'avoir secondé et facilité, sinon dirigé, le mouvement législatif. Parmi les magistrats, MM. Franck-Carré, Hébert, Dupin ont obtenu leurs compliments spéciaux; les avocats ont été célébrés, et il n'est pas jusqu'aux avoués qui n'aient reçu leur part de cette pluie de bénédictions.

Si le discours de M. Nouguier n'a été qu'une formule banale, rendons-en responsables les convenances de son rôle. Ces convenances allaient peut-être jusqu'à exiger de M. l'avocat-général une phrase ou deux contre les *utopistes* et nous ne nous plaignons pas du passage dirigé contre « cette absurde communauté enfantée par la paresse qui veut jouir avant de produire. » Nous réclamons d'autant moins, que nous combattons de bon cœur avec M. Nouguier et la communauté, et la paresse, et la prétention de jouir sans produire. Cependant les exigences du rôle accepté par M. Nouguier n'allaient pas jusqu'à vouloir qu'il attaquât, sous un voile facile à déchirer, un des représentants les plus illustres, les plus généreux des idées progressives, surtout quand cet homme, à l'égard du système gouvernemental qu'il combat, s'est toujours montré loyal au fond, modéré dans la forme; les convenances ne demandaient pas que dans le discours de M. Nouguier les mots de lutte contre « l'immobilité *qui borne* » et de « *rêves poétiques* » fussent dirigés contre M. de Lamartine. Les convenances eussent exigé tout le contraire.

Laissons en paix la harangue de M. l'avocat général; elle est conforme à ce que la situation demandait, à ce qu'attendaient les auditeurs, et la campagne entreprise contre un éminent orateur, l'a distinguée seule des formules du même genre; mais nous qui ne sommes chargés d'aucune simarre, nous dont un public officiel n'attend pas les éloges, nous qui pouvons juger en face l'œuvre législative accomplie depuis 1830, accepterons-nous pour cette période l'ovation que M. Nouguier lui décerne?

Signerons-nous à nos assemblées politiques un pareil *exegi monumentum?*

Non certes. Nous comprendrions qu'on adressât des phrases aussi pompeuses à Charlemagne appuyé sur ses capitulaires, à Louis XIV tenant le recueil de ses ordonnances sur la marine, sur la procédure, sur les eaux et forêts, qui sont encore applicables en partie et qui se conservent au milieu de nous, comme les édifices du même règne. Nous comprendrions qu'on parlât en ces termes à Napoléon, dont les codes nous régissent encore: mais dans ces treize dernières années qu'a fait le pouvoir législatif? Oui, dans les premiers mois qui suivirent la révolution de juillet, quelques satisfactions ont été données à l'opinion publique, ou, pour mieux dire, ont été enlevées par elle: le carcan, le fer de la marque sont tombés des mains du bourreau; l'âge exigé des députés a été abaissé; le mariage des beaux-frères et des belles-sœurs a diminué des prohibitions qui multipliaient sans motif le scandale des unions et des naissances incestueuses. Mais depuis, que de questions urgentes et graves n'a-t-on pas éludées! Les solutions données à celles qui se sont présentées forcément n'ont-elles pas eu le caractère de ces replâtrages par lesquels un propriétaire masque une lézarde, et qui ne font qu'ajourner, en les aggravant, les réparations essentielles? La loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire a-t-elle soustrait les instituteurs à la quasi-mendicité, assuré aux enfants l'éducation professionnelle, mis en accord les deux puissances qui doivent dispenser la lumière, l'Université et le Clergé? La loi du 20 avril 1834 sur l'organisation municipale de Paris a-t-elle assaini les quartiers qu'habite le peuple, arrêté ce déplacement de population qui ruine la rive gauche de la Seine? Les lois de septembre 1835 ont-elles consolidé le trône de juillet et rattaché, par l'affection, les Français à la famille royale? La loi du 28 mai 1838 sur les faillites et banqueroutes a-t-elle diminué le nombre de ces désastres en rendant le corps commercial solidaire vis-à-vis du public, en introduisant l'unité, la publicité dans les opérations du commerce?

Le vote des chemins de fer, dans l'état actuel de l'agriculture et de l'industrie, portera-t-il la vie du centre dans toutes les parties de la France? Ne nous menace-t-il pas, au contraire, d'une concentration plus vive dans la capitale? d'une espèce d'apoplexie? Et la loi du 3 avril 1841, qui affecte une somme de 140 millions aux travaux de fortifications de Paris, a-t-elle rempli son but, qui était d'assurer à la France une attitude fière et digne dans le congrès de l'Europe? Nous a-t-elle fait redouter, nous qui n'osons pas nous unir à la Belgique par les douanes, à l'Espagne par une alliance; nous qui disparaissons de la question d'Orient et qui faisons rétablir à Beyrouth notre pavillon insulté à Jérusalem? Voilà cependant, législateurs, les problèmes qui vous étaient posés. Comment les avez-vous résolus? Nous ne parlons pas de ceux que vous avez écartés, de l'esclavage des noirs, dont vous reculez indéfiniment l'examen: la discussion des sucres, si long-temps, si péniblement traînée pour aboutir à une décision qui mécontente les deux partis, peut vous avoir dégoûtés des questions coloniales; mais l'esclavage des blancs, le servage du prolétaire, heureux quand il obtient un salaire limité par la concurrence des affamés, y avez-vous réfléchi? L'ouvrier, luttant avec ses frères d'infortune, luttant avec les machines de fer et d'acier, sans entrailles comme ceux qui les emploient, vous êtes-vous occupés de lui assurer partout et toujours le travail, la faculté d'employer ses bras avec bénéfice?

Cette question, direz-vous, ne s'est pas présentée. Non, cela est vrai, nul député n'en a fait une motion devant les chambres, mais elle a été posée par les ouvriers lyonnais quand ils ont écrit sur leur drapeau noir: *Vivre en travaillant ou mourir en combattant.* Ce drapeau ne l'avez-vous pas vu, n'a-t-il jamais passé dans vos rêves? Le christianisme à son aurore a émancipé le travailleur de l'esclavage en le faisant serf; le christianisme, aujourd'hui, continuant son œuvre, doit affranchir du salariat le travailleur en le faisant associé du capitaliste. Tel est le problème de l'époque. Nos législateurs ne le voient même pas. Est-ce le cas de leur adresser des éloges, de dire: « bien, messieurs les députés! très bien, messieurs les juges! parfaitement, messieurs les avoués? » Non, aucun de ceux qui ont de l'influence aujourd'hui ne fait son devoir tout entier. Que M. Nouguier fasse le sien; qu'une autre année en pareille circonstance, il forme pour l'avenir, avec la mesure qui convient à sa position, ces vœux qui sont le meilleur blâme du passé: nous serons aussi prompts à l'en féliciter que nous le sommes à critiquer aujourd'hui des lieux communs emphatiques; que la législature, dans ses prochaines sessions, résolve quelques-uns des problèmes posés par les nécessités de l'époque, nous serons, certes, plus ardents à glorifier son œuvre que nous ne le sommes à démontrer l'impuissance de ces dernières années.

La *Quotidienne*, l'*Echo français* et la *Gazette de France* d'hier, la *France* et l'*Estafette* d'aujourd'hui ont reproduit en totalité ou en partie notre appel aux légitimistes. Nous voyons avec plaisir que notre parole est entendue. Nous ne proposons pas aux légitimistes une alliance politique; nous les appelons, comme nous appelons tous les partis, sur le terrain des améliorations sociales. Nous nous sommes adressés spécialement à cette opinion, dont la force morale est dans l'esprit conservateur, la force matérielle dans la propriété foncière, parce que l'organisation du travail, et surtout du travail agricole, est aujourd'hui la question d'urgence.

REVUE DES JOURNAUX.

L'honorable M. Chambolle, à propos d'une pétition rapportée dans la session dernière, a demandé que l'on donnât plus d'importance à l'enseignement moral et religieux dans nos établissements d'instruction primaire et secondaire. Le *Siècle* reprend cette thèse aujourd'hui, à propos de la lutte de l'Episcopat contre l'Université. Que l'Université, dit ce journal, tout en entourant de vénération l'œuvre du clergé, ne cède à personne le droit de faire pénétrer dans le cœur des élèves les sentiments et les principes qui, dans toutes les communions, font l'honnête homme et le bon citoyen.

Dans un autre article, le *Siècle* reproche au gouvernement ses prévenances envers les légitimistes.

La *Presse* fait, à l'occasion des lettres publiées récemment par plusieurs évêques, une longue dissertation sur l'incertitude de la législation à l'égard des appels comme d'abus. La connaissance de ces appels appartient, d'après l'art. 6 de la loi du 18 germinal an x, au conseil d'Etat, tandis que le décret du 25 mars 1813 la défère, au contraire, aux cours souveraines.

Pour éviter la confusion que présente actuellement l'état de la jurisprudence, la *Presse* propose de soumettre les cas d'appels comme d'abus aux tribunaux ordinaires, en accordant aux particuliers la libre faculté de poursuivre, conformément aux lois générales, les ecclésiastiques qui leur auront fait éprouver un dommage ou adressé des injures.

La *Presse* appuie la proposition du *National* relative à l'enseignement, et pense, comme lui, que l'on doit s'occuper tout aussi activement d'être enseigné que de celle d'enseigner.

Les *Débats* rapportent, d'après l'*Espérance* de Nancy, que l'évêque de cette ville a mis en pratique la théorie de M. de Bonald, en consentant à retirer les aumôniers des colléges lorsque l'instruction n'y serait pas donnée selon les vœux de l'évêque.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

La Saint-Hubert réclamant aujourd'hui le feuilleton de la *Démocratie pacifique*, nous ne commencerons que demain la Nouvelle promise hier de Mme Desbordes-Valmore.

LA SAINT-HUBERT.

La chasse aux vignes. — Mois de novembre. — Richesses de la saison. — La Saint-Hubert passée, présente et future. — Savante dissertation sur l'aurochs. — M. Duchâtel menacé de périr de la mort d'un roi Carlovingien. — Encore les prétentions des fabricants d'assiettes. — Nécessité de réprimer les envahissements de la féodalité financière en matière de droit de chasse. — Solution de plusieurs questions importantes. — La bécassine. — La bartavelle. — La perdrix de passage. — Du danger d'inviter un chef de cabinet à la chasse aux canards. — Le comte de Mirambeau. — Coup de boutoir politique.

Je l'ai dit quelque part déjà dans le feuilleton de la *Démocratie pacifique*, le bon Dieu s'entend admirablement à varier les plaisirs de l'homme et à ménager ses richesses. S'il nous a condamnés au travail, qui sera un jour le plus attrayant des plaisirs, il est sûr et certain qu'il n'a pas voulu nous condamner au jeûne. Voyons un peu comme le Cré-

plus récréatifs que je sache. C'est, après la chasse au miroir, celle où l'on brûle le plus de poudre. Elle possède surtout le charme de l'imprévu; vous chargez pour la plume, vous tirez sur le poil. On tue de tout aux vignes: grives, lièvres, lapins, faisans, perdrix grises et rouges, voire des cailles en retard; et remarquons bien que ces cailles et ces grives acquièrent de leur séjour momentané dans ces cultures bénies une saveur exquise. Elles tendent à se rapprocher de l'ortolan et du bec-figue, encore des gibiers de vigne, mais pas du climat de Suresne, et des gibiers qui mériteraient dix fois les honneurs du fusil, si le civilisé, dont le palais est abruti par l'abus du cigarre et du vin de campêche, était capable d'apprécier la valeur de cet aphorisme cynégétique: *Non quantus, sed qualis!*

La délicatesse du bec-figue a inspiré à l'une des plus illustres notabilités gastronomiques de France, une réponse sublime. Un gourmand sans esprit déplorait devant elle (la notabilité) l'exiguité de la taille du bec-figue: l'insensé accusait le Créateur d'imprévoyance pour n'avoir pas donné au petit oiseau la dimension du poulet d'Inde. — Malheureux, répondit le sage plein d'une indignation légitime, vous ne voyez donc pas que si le bec-figue était aussi gros qu'un poulet d'Inde, personne n'y pourrait mettre le prix!

Le bec-figue de vigne passe du 15 août au 15 septembre. L'ortolan n'habite que le midi et particulièrement la région sud-ouest, les vignobles de Jurançon et de Bordeaux. Voilà pourquoi je ne les fais figurer ni

charmes; car alors cette terre *botte*, et le lièvre emportant après lui son fumet sous forme de brodequins, dépiste promptement les chiens.

Enfin le mois d'octobre vient de finir, et nous sommes en novembre. Il n'y a plus de plaine, excepté pour le lièvre, que la chute des feuilles chasse en ce moment du bois. Les perdreaux sont plus que perdrix. Elles ont *piqué le vert*, c'est-à-dire goûté l'*herbe* du blé nouveau. C'est une opinion accréditée chez les chasseurs et reçue même par eux comme un axiome, qu'il est impossible d'aborder la perdrix grise une fois qu'elle a piqué le vert. J'ignore jusqu'à quel point cette opinion est fondée; mais j'aime mieux, pour mon compte, attribuer la recrudessence de sauvagerie qu'on croit remarquer à cette époque dans le caractère de la perdrix à l'influence de la saison qu'à celle du blé nouveau. Le bonheur de la perdrix est de poudroyer au soleil dans la terre meuble et sèche. C'est alors qu'elle est paresseuse à se lever et qu'il est facile de la surprendre. Or à l'époque où nous sommes arrivés, la terre et refroidie et trempée, et la poussière absente. La perdrix ne poudroie plus; elle est presque constamment sur pied, la tête haute et prête à prendre son essor. Il me paraît plus logique d'admettre que c'est cette dernière raison qui fait qu'on ne la surprend plus; d'autant que dans les taillis, où le sol est couvert de feuilles et d'herbes sèches, elle se laisse encore approcher assez facilement.

C'est un bien adorable mois que celui de Saint-Denis, que le mois des vendanges avec ses doux soleils, et sa verdure mourante, et ses teinte

Le journal ministériel engage cette fois le gouvernement à la résistance, pour que l'opinion publique ne puisse l'accuser de complicité dans ces folles et funestes manœuvres. Il invoque à ce sujet l'exemple de la Restauration, et conclut ainsi : « Si l'on persistait à vouloir violenter le gouvernement par la tyrannique mesure du retrait des aumôniers, ce serait au gouvernement et aux chambres à examiner s'il est nécessaire que l'Etat entretienne des aumôniers dans les colléges. La paroisse est ouverte à tout le monde. »

Le *National* rapporte les tentatives de rapprochement faites par les repealers et les chartistes. Il pense que les protestations de M. O'Connell en faveur de l'union sont illusoires du moment où il persiste à vouloir deux parlements séparés et soumis seulement à la prérogative de la reine. Selon le *National*, l'union, d'après les bases posées par O'Connell, équivaut à une séparation.

Le *National* trouve que c'est assez d'une dotation en faveur du comte de Paris, et il pense que les chambres refuseront, comme en 1840, celle projetée de M. le duc de Nemours.

La même feuille raconte qu'une lettre chargée et mise à la poste par un négociant à Mortagne, aurait été perdue. Il y a plus d'un an que ce négociant réclame, et l'administration des postes ne lui a pas encore donné satisfaction.

GRÈCE.

L'*Observateur grec*, du 19 octobre, continue à publier des adresses au gouvernement d'Athènes sur la révolution de septembre, et des circulaires des ministres aux tribunaux et au corps enseignant. L'irritation populaire soulevée par la découverte du rêve contre-révolutionnaire de deux ou trois hommes isolés, avait fini par se tourner contre M. Rhally, ex-ministre des finances et de la justice, le seul membre de l'ancien cabinet qui ne fût pas parti. Le 12, des attroupements hostiles entourèrent son domicile pour s'opposer à son départ. Plusieurs fois dissipés, ils se réformaient aussitôt. Enfin, M. Piscatory réussit à l'emmener, déguisé en officier, jusqu'à sa voiture ; mais déjà l'orage se reformait derrière eux ; le rassemblement se ruait sur leurs traces, poussant des cris, jetant des pierres, mais il ne put atteindre la voiture dirigée par M. Piscatory lui-même, qui conduisit son protégé à bord du vapeur français *le Tartare*, d'où il partit pour l'île d'Andros. Une heure après, M. Piscatory remettait à Mme Rhally une lettre de son mari

—M. Piscatory a communiqué au roi la réponse qu'il avait reçue du gouvernement français à la notification des événements du 1er septembre. Cette note, suivant l'*Observateur grec*, a fait une vive impression sur le roi, qui s'est décidé à faire une nouvelle et éclatante manifestation dans le sens des derniers événements. Ayant réuni dans son palais le ministère, le conseil d'Etat et les principaux officiers de l'armée, il a fait la déclaration suivante qui a été officiellement rendue publique :

« Après avoir adopté les institutions représentatives, que je considère comme utiles et nécessaires à la prospérité de notre chère Grèce, je désire ardemment les voir établir au milieu de la tranquillité et de l'ordre. Je vous invite donc, messieurs, à communiquer cet ardent désir de votre monarque à vos subordonnés, et à tous ceux qui vous entourent, afin que personne ne puisse ignorer ma royale volonté, ni méconnaître par des actes ou par des paroles le nouvel ordre de choses. »

(Correspondance de la *Démocratie*.)

Athènes, 20 octobre 1843.

Jusqu'à présent on ne connaît pas encore les véritables meneurs de la folle tentative de contre-révolution qui a eu lieu ces jours derniers, et dont le principal auteur, Génćos Colocotroni, a été exilé. On pense que c'est dans la crainte de remonter *trop haut*. Sur ces entrefaites, les ministres de France et d'Angleterre ayant communiqué au roi la manière de voir de leur gouvernement sur la révolution du 15 septembre, le roi a cru devoir faire une déclaration officielle, que le public a regardée un peu comme une comédie, et qui n'influera en rien sur la manière de penser et d'agir des différentes parties intéressées.

Les élections pour l'assemblée nationale se continuent de tous côtés, mais non sans agitation. A Athènes, les électeurs en sont venus aux pierres, et, dans quelques provinces, aux armes. On ne sait encore quel parti l'emportera. — M. Maurocordato est arrivé de Constantinople ; sa présence n'a produit que très peu de sensation ; il se tient à l'écart, et semble comprendre que s'il doit tenir la balance entre M. Metaxas, président actuel du conseil (du parti russe), et M. Coletti (représentant du parti occidental), il aurait dû attendre l'arrivée de ce dernier.

Mais ce qu'il y a de plus saillant en ce moment, c'est la manie qui s'est emparée des esprits de vouloir préparer des constitutions. Chacun fait la sienne ; le roi lui-même emploie quatre heures par jour à compiler les constitutions passées et présentes de l'Europe, pour s'en faire une saine et robuste. Quelques ministres étrangers travaillent aussi avec les ministres pour leur chanter sur tous les tons les vertus champêtres de nos chartes européennes...... et les particuliers de même ; on ne peut raisonnablement s'aborder sans se demander : quelle est votre constitution ? Avez-vous une chambre ou en avez-vous deux ? — Mais ce dont on s'occupe peu, et ce qui est cependant important, c'est de savoir si les éléments d'une constitution à la façon des sociétés plus ou moins avancées de l'occident se trouvent ici. C'est ce que l'expérience nous apprendra ; et c'est une épreuve à faire pour savoir si les pauvres auront le pain à meilleur marché. En attendant, il est probable que ceux qui ont préparé la révolution dans leur intérêt verront les événements donner plus d'un démenti à leurs espérances, et je parle tant de l'intérieur que de l'extérieur.

— Les dernières lettres de la Grèce annoncent à la *Gazette de Cologne* que la nouvelle de la révolution d'Athènes a produit une grande fermentation parmi les Grecs de l'île de Candie. Les Sphakiotes (peuplade des montagnes de l'ouest) auraient pris les armes pour secouer le joug, et les Candiotes auraient senti se réveiller leur ancien désir de se réunir à l'Etat grec. Dans l'île de Samos, il y aurait aussi une grande effervescence. Les autorités ont demandé des renforts au gouvernement.

— A Athènes, Colocotroni, accusé d'avoir pris part à la tentative avortée de contre-révolution, dans la nuit du 9 au 10, a été en butte aux menaces populaires au moment de son embarquement. Il a dû se retirer devant la foule irritée, et s'embarquer de nuit au port de Phalère.

TURQUIE.

—Nous recevons les journaux de Constantinople jusqu'au 16 octobre. Ils ne renferment rien d'intéressant. Il y a calme complet dans la politique à cause du ramazan. La question de Perse est toujours dans le même état. Le prince Bibesco était sur le point de partir pour retourner en Valachie. Plusieurs des Bavarois chassés par la révolution grecque étaient arrivés à Constantinople.

ÉGYPTE.

Une lettre adressée d'Alexandrie au *Portafoglio maltese*, en date du 16 octobre, annonce que les inquiétudes relativement à la rébellion du pacha du Sennaar commencent à se dissiper. Le gouvernement nie le fait, et le bruit circule que Méhémet-Ali a reçu une lettre d'Achmet-Pacha. On continue à dire qu'une armée sera prochainement organisée, mais on ne voit encore aucun préparatif à ce sujet ; on sait seulement qu'une grande réunion de pachas a eu lieu au Caire ; Ibrahim était du nombre, et tous ont juré fidélité et appui à Méhémet-Ali.

Les consuls généraux d'Angleterre, de Russie, d'Autriche et de Prusse étaient au Caire depuis quelques jours, et avaient eu déjà plusieurs conférences avec Son Altesse.

Le nouveau consul de France, M. le marquis de La Valette, est arrivé à Alexandrie le 10, et devait, sous peu de jours, partir pour le Caire, où aura lieu la première audience officielle.

L'état sanitaire, à Alexandrie et dans l'intérieur, était toujours excellent.

L'empereur d'Autriche a envoyé en cadeau à Ibrahim-Pacha un magnifique cheval de race, d'une très haute stature.

ANGLETERRE.

Suivant le *Globe*, la dette nationale de l'Angleterre s'élève à environ 770,000,000 liv. sterl., qui sont dues à près d'un million et demi de rentiers du gouvernement.

— La *Gazette d'Augsbourg* du 1er prétend que le roi Louis-Philippe vient d'adresser à la reine Victoria une lettre autographe pour lui annoncer la prochaine arrivée du duc et de la duchesse de Nemours. LL. AA. RR. partiraient de Paris le 10, et arriveraient à Londres presque en même temps que le duc de Bordeaux, qui se propose d'y séjourner quatre semaines.

IRLANDE.

Le 30 octobre, à Dublin, le solliciteur, l'attorney général et plusieurs autres officiers de la couronne ont eu une longue conférence sur les bases de l'acte d'accusation à dresser contre O'Connell et sur la voie dans laquelle les poursuites devront être dirigées. L'intérêt public s'accroît de plus en plus à mesure que l'époque du jugement s'approche. On n'entend parler que de cela dans les cercles. On ne sait point encore la marche que suivra le gouvernement. On dit que l'accusation sera soumise à quatre juges, et non, comme quand il s'agit de crime, à un seul. Les magistrats font tout leur possible pour être prêts jeudi prochain. Ce jour-là, le grand jury sera constitué ; mais, attendu la longueur de l'acte d'accusation, l'audition des témoins ne commencera que le lendemain. Des ordres ont été donnés à tous les constables du pays qui ont assisté à des meetings-monstres de se trouver à Dublin vendredi matin, pour paraître devant le grand jury et donner plus de force à l'accusation. La procédure ne sera pas terminée avant janvier ou février prochain.

En attendant, on va construire de nouvelles casernes à Dublin, tandis qu'à Belfast l'autorité militaire se singularise par d'étranges procédés. A cinq heures du soir, tous les jours, un piquet de troupe occupe la salle du jury et en expulse les jurés, qu'ils aient ou n'aient pas clos leurs délibérations.

ESPAGNE.

Tout continuait à être tranquille à Madrid le 29, mais le gouvernement ne se relâchait pas de ses mesures de précaution. L'arrivée du général Zurbano avait produit peu de sensation ; on croit savoir qu'il ne sympathise pas avec les ennemis de l'ordre des choses actuel. La soumission de Saragosse sans effusion de sang fait le plus grand honneur au général Concha.

— Le 25, disent les lettres de Perpignan, cinquante hommes de Figuières, sous le commandement du lieutenant Quintana, sont arrivés à Roses à sept heures du soir, et y ont soupé sans vouloir y passer la nuit, dans la crainte d'être surpris par les troupes de Prim. On supposait qu'ils se rendaient à Selva pour remplacer la municipalité nommée par le commandant du bateau à vapeur *Isabel II*. Quintana aperçut le capitaine de la gabarre française *le Mahé*, en uniforme, à la porte d'un jardin, avec quelques personnes : croyant faire prisonnier le capitaine d'un navire espagnol, il fit croiser la baïonnette ; mais ayant reconnu son erreur, il se retira poliment.

ALLEMAGNE.

A Brême, le bruit courait, le 26 octobre, si l'on en croit le *Correspondant de Hambourg*, que des négociations étaient ouvertes entre la Prusse et le Hanovre pour rattacher les provinces de Goettingue et de Grabenhagen avec le territoire du Harz, à l'union douanière, ce qui devrait amener dans peu la nécessité d'y joindre encore les provinces septentrionales. Le grand-duché d'Oldenbourg ne tarderait pas à s'y joindre. Tout le nord de l'Allemagne y est intéressé.

D'un autre côté, suivant la *Gazette d'Augsbourg* du 31, une terreur panique a frappé les habitants de Hambourg à la nouvelle que le Zollverein avait le projet d'augmenter les droits sur les fils écrus anglais, et d'entamer des négociations avec les Etats-Unis. Dans les trois dernières années, Hambourg a importé pour 90 millions de fils écrus anglais ; or, la ville perdrait cette branche d'industrie si les droits étaient frappés d'une augmentation, et un traité avec les Etats-Unis priverait les villes Anséatiques de grands avantages sous le rapport de la navigation.

POLOGNE.

Varsovie, 22 octobre. — Une ordonnance impériale qui vient d'être mise en vigueur contient les dispositions suivantes :

« Les écrits publiés à l'intérieur et à l'étranger sont soumis à la censure. Sont prohibés les ouvrages qui attaquent les dogmes de la religion, les traditions, les usages religieux, ceux qui offensent le prince et sa famille, et sont contraires aux lois fondamentales de l'empire. En ce qui concerne les ouvrages publiés dans l'intérieur, les censeurs devront porter principalement leur attention sur la tendance qui les caractérisera. La censure est confiée au prince-gouverneur et au ministre de l'instruction publique. (*Journ. allemand de Francfort.*)

AMÉRIQUE.

ÉTATS-UNIS. — *L'Acadia*, arrivé en Angleterre, apporte les journaux des Etats-Unis jusqu'à la date du 15 octobre.

Les opérations électorales étaient achevées dans plusieurs Etats, et leurs résultats avaient rendu quelque activité au mouvement politique. On sait que les élections qui s'accomplissent en ce moment dans toute l'étendue de l'Union ont un double but : la nomination des membres des législatures locales, et celle des sénateurs et députés au congrès.

Suivant les nouvelles apportées à Liverpool par *le Great-Western*, les élections pour le congrès seraient en faveur des whigs, et quelques nouvelles mesures soumises au parlement soulèveraient des discussions animées.

—MM. Ward et comp. de Mammersby-Forge viennent de fondre le plus grand canon qu'on ait jamais vu ; il a quatorze pieds de long, trois de diamètres à la bouche, et pèse 30 mille livres. Il a été coulé pour compte du gouvernement, et sera mis à bord du steamer *Princeton*, maintenant à Philadelphie. Le moule de ce canon pèse 35 mille livres.

COLONIES FRANÇAISES.

Le *Messager* contient un rapport de M. le maréchal Bugeaud, daté d'Alger le 24 octobre. Deux rapports du général de Lamoricière y sont joints, datés d'Ouizert et de Mascara. Toujours à la poursuite de

---

églises : car c'est le temps où les cloches reviennent de leur pérégrination de Rome pour sonner l'Office des Morts. Après la mélancolie des teintes sombres, celle des accords lugubres.

Oui, c'est un vaillant mois que le mois de novembre (ainsi nommé de ce qu'il est le onzième de l'année). Aussi comme nos pères l'inauguraient dignement autrefois ! Autrefois, refrain éternel des regrets... quand pourrons-nous enfin reposer notre imagination sur des tableaux de bonheur, sans sortir de la France actuelle, sans remonter au passé. Par exemple, ma phrase de tout-à-l'heure, celle des concerts nocturnes, outre l'inconvénient d'une longueur démesurée, possède celui d'être parfaitement inintelligible au temps où nous vivons. D'abord, on n'entend plus nulle part les bramements des cerfs, par la raison bien simple qu'il n'y a plus de cerfs, et que les révolutions et le morcellement les ont tués. Je sais bien qu'il existe encore, par-ci par là, quelques cantons privilégiés où, grâce aux bons soins et à la surveillance paternelle des louvetiers, tous les loups ne sont pas morts, et où le voyageur attardé peut jouir encore de leurs appels d'amour ; où même l'animal, protégé par la brume, pourra bien quelquefois descendre jusque dans la basse-cour de la ferme isolée pour y surprendre une oie (le loup aime l'oie peu cuite). Mais que personne n'aille ajouter foi à ces prétendues coalitions de loups-cerviers qui veulent barrer le passage des Alpes (une histoire qui figurait il y a dix jours dans tous les journaux de Paris). Ces coalitions, hélas ! n'existent que dans l'imagination des journalistes, si fertile en canards dans l'intervalle des sessions. Il n'y a de coalitions de loups-cerviers qu'à la Banque. Ceux-là s'entendent parfaitement, il est vrai, à saigner et écorcher le pauvre monde ; mais la loi les protège et la chasse en est prohibée. — Après cela, pour les concerts diurnes, on sait bien que les chiens d'aujourd'hui n'aboient plus. A propos, j'avais oublié de dire l'autre jour que les Anglais, pour les rendre plus vites encore, ont imaginé récemment de leur couper le fouet et les oreilles. J'ai idée que ... saient de ses dons ; au contraire.

Il y avait l'année dernière au Salon un charmant tableau de M....... qui racontait beaucoup plus éloquemment qu'on ne peut le faire avec des paroles ou une plume la légende du bienheureux saint Hubert. Un jeune gentilhomme austrasien, dévoré, comme M. Duchâtel, d'une ardente passion pour la chasse, et qui fit rencontre un jour d'un cerf miraculeux dont le chef étincelait de la divine auréole, — ce qui fut cause que le malheureux se persuada que Dieu l'appelait à lui et qu'il dit adieu à ses chiens pour aller se faire ermite dans la forêt d'Ardenne.

Je l'ai beaucoup connue cette forêt d'Ardenne : j'y ai chassé, j'y ai tué ou vu tuer des loups, des sangliers, des gélinotes, voire des cerfs ; mais qu'est-ce que c'est que tout ce gibier-là, mon Dieu, en comparaison de celui que les sombres massifs recélaient dans le temps.... dans le temps où les élans se désaltéraient aux ondes pures de la Bièvre, et où la noire forêt qui couvrait la Croix-Rouge forçait le voyageur de *chercher* le soleil à *midi* (rue du Cherche-Midi, patrie d'Antoine Dubois).

Ouvrez la chronique du moine de Saint-Gall, et vous pourrez y lire, à condition toutefois que vous saurez y déchiffrer le latin de cuisine... comme quoi le calife Haraoun-al-Raschid avait envoyé au grand roi Charlemagne un certain nombre de députés porteurs d'un éléphant et d'une horloge en bois, lesquels le roi des Francs conduisit dans un de ces domaines de chasse qu'il possédait sur les rives de la Meuse, où il fut fait sous leurs yeux un abattis considérable... d'*Aurochs* et de *Bisons !! Uros et Bisontes*, dit le moine de Saint-Gall. L'Aurochs (*Urus*) ne m'est pas étranger. J'en connais un, parfaitement empaillé, qui habite le Muséum d'histoire naturelle à Paris, à côté de la girafe de M. Levaillant. C'est un taureau alezan, de la taille d'un jeune éléphant, haut sur jambes, le front orné d'une paire de cornes effilées et ...

Limoges. Par exemple, je suis bien sûr qu'elle l'était inventée, la perdre, le jour de la naissance d'un avocat que je connais.

C'étaient de grands chasseurs devant Dieu que ces Carlovingiens, et qui avaient la *pogne* rude ; mais soyons bien convaincus que Charles Martel, avant de-marteler les Sarrazins, avait ouvert de sa masse d'armes plus d'un crâne d'aurochs, et que Pépin-le-Bref, son digne fils, s'était exercé plus d'une fois au rôle de matador quand il s'élança dans l'arène, et fit voler d'un seul revers de son épée la tête de ce lion terrible que personne n'osait attaquer. C'est peut-être bien un jour de saint Hubert que sera mort l'un des héros de cette race, le fils de Louis-le-Bègue, qui fut tué à la chasse, dit l'histoire, ou par un sanglier, ou par la maladresse d'un de ses courtisans. J'ai long-temps redouté une semblable fin pour M. Duchâtel. Je commence à me rassurer depuis que j'ai appris que Son Excellence avait eu le bon esprit de céder son chef de cabinet au département de Loir-et-Cher, un jeune homme charmant, la coqueluche des marquises, mais que je me repentirai toute ma vie d'avoir emmené une fois à la chasse, où il ne tira qu'un seul coup de fusil sur un lièvre et tua un superbe cheval. Revenons aux Carlovingiens. Charlemagne aimait si furieusement la chasse, que toutes les femmes qui voulurent lui plaire, et il avait le cœur aussi large que le pied (1), furent obligées de partager sa passion pour ce dangereux exercice. Il chassait, escorté d'un escadron d'amazones, au premier rang desquelles se distinguaient ses filles. Celle de ces amazones *qui régna le plus long-temps sur son cœur*, Hermangarde, sa légitime, est demeurée pour les chroniqueurs et les poètes le type des Bradamantes, des Marphises, des Clorindes. La chasse fut de tout temps l'école des héros et même des reines.

Autres rois, autres mœurs. La Saint-Hubert est encore en honneur dans les contrées boisées du nord-est de la France ; ailleurs on ne la connaît

mir, le général arriva à Sebdou après une marche forcée; Abd-el-der en était déjà parti. Il apprit qu'il était à Sidi-Yousef; il y con-t le lendemain et joignit sa troupe. Un drapeau fut enlevé à la pre-ière charge; on se battit avec acharnement. Le colonel Morris se vit instant coupé du gros de la division. Enfin, nos braves eurent le des-s: avec 350 chevaux, nous avons vaincu une force triple en infante-e et cavalerie.

Ce combat a coûté à l'émir son kalifa Abd-el-Backi, mort de ses bles-res, l'un des chefs des Hachem-Garabas, 6 officiers de sa cavalerie ré-liere, 20 morts et de nombreux blessés. Nous y avons perdu le ma-chal-des-logis Guibout, récemment décoré, 5 chasseurs et 1 spahis; officier et 19 hommes ont été blessés, 12 chevaux tués, 15 blessés; chasseurs démontés ont été faits prisonniers. Le général se loue du co-nel Morris et du capitaine-adjudant-major de Cotte. Celui-ci ayant eu n cheval tué sous lui, le trompette Escoffier lui dit : « Prenez le mien, est vous et non pas moi qui rallierez l'escadron. » Escoffier est parmi s prisonniers.

Abd-el-Kader tenta ensuite une razzia sur une fraction des Beni-mer. Un des cavaliers de ceux-ci, neveu de l'ancien aga, coucha en e l'émir, sur lequel son fusil rata, et qui, ripostant d'un coup de pis-let, l'étendit raide mort. L'ennemi perdit ce jour-là une quinzaine hommes et de chevaux. Les tribus sur lesquelles Abd-el-Kader a vécu puis l'été, sont arrivées au dernier degré d'épuisement. Sauf une, tes ont fait leur soumission. L'émir, fugitif et traqué partout, erre en itant nos colonnes.

Douze douars de la tribu qui résiste encore se sont soumis sans con-ion au commandant de Barral. Le général de Bourjolly a fait punir sé-rement une tribu de Hachacha, que des intrigues avaient soulevée con-nous. Enfin, le colonel Cavaignac, après avoir châtié quelques re-lles, a ramené à Tenès 5,000 têtes de bétail.

— On lit dans le *Moniteur de l'armée* :

« Les cinq compagnies du génie et les cinq batteries d'artillerie qui rent actuellement en Afrique vont être prochainement relevées par utres compagnies et batteries tirées des divers corps. »

— Le *Moniteur algérien* du 24 contient une circulaire adressée aux missaires civils de Douera, Bouffarick, Blidah et Coleah, et aux res des communes du Sahel, relativement aux amendes que les co-exigent des Arabes qui laissent paître leurs animaux sur des ter-s même en friche et non ensemencés, et à la saisie qu'ils font de animaux; le maréchal-gouverneur veut que les Arabes soient traités c justice et humanité, que des ordres soient donnés en conséquence gendarmerie et aux gardes coloniaux, que les sommes illégalement rçues soient restituées, et les délinquants traduits en police correc-nnelle.

INTÉRIEUR.

Par une ordonnance royale, datée de Saint-Cloud le 31 octobre, et due sur le rapport de M. le ministre de la marine et des colonies, ont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, à titre d'ancienneté de vice, MM. Bourdais, capitaine de vaisseau; Andrea de Nerciat, id.; uerer, id.; De Bonnafoux, id; Jourdan, id.; Garibou, id.; Hugot-rille, id.; Fournier, id.; Salvy, id.; Tourneur, capitaine de corvette; udet, id.; Anglade, lieutenant de vaisseau; Courteau, id.; Seire, id.

— Une autre ordonnance du même jour a porté de 500 à 600 le cadre lieutenants de vaisseau, et réduit de 600 à 500 celui des enseignes de sseau.

— Diverses ordonnances du roi, du mois d'octobre, nomment profes-rs d'hydrographie de 4e classe MM. Boyer et Hullé; ingénieurs hy-graphes de 1re classe, M. Bégat; de 2e classe, M. Darondeau; com-saires de marine de 2e classe, MM. Le Pigeon de Vierville et Du-let de Labroue; et admettent à la retraite, sur sa demande et pour enneté de service, M. Candeau, professeur d'hydrographie de 1re sse.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 2 embre, M. Adler-Mesnard, chargé de l'enseignement des langues al-ande et anglaise au collège de Bourges, est chargé de la conférence langue et de littérature allemandes à l'Ecole normale.

(*Moniteur parisien.*)

— Nous empruntons au *Moniteur* la liste, par ordre de mérite, des es nommés à l'Ecole forestière, par décision ministérielle du 3 no-bre 1843, d'après le classement du jury d'admission institué par l'or-nance du 12 octobre 1840 :

MM. Van Dendries, Dagoury, De Pons, Poivre, A.-M.-F. Mangin, mes, E. Mangin, Weidmann, Dumanoir, Bernard, Palengat, Bauby, cent, J.-A. Mangin, Laurent, Poinctes de Gevigney, Riandière-Laro-e, Nicot, Charles, Madin.

— La distribution des prix, pour le cours d'étude de l'année 1843, aura lieu au Conservatoire royal de musique et de déclamation, demain dimanche, 5 novembre, à 1 heure, sous la présidence de M. de Kératry.

— La commission des auteurs et compositeurs dramatiques vient d'adresser en corps des remerciements à M. le ministre des affaires étrangères, pour les garanties littéraires qu'il a stipulées dans le dernier traité avec la Sardaigne.

— Le *Journal des Débats* annonce que c'est M. le vicomte d'Haubersaërt qui est chargé de faire le rapport sur la lettre de M. l'évêque de Châlons, déférée au conseil d'Etat, en appel comme d'abus. Il croit que ce rapport sera soumis au conseil mercredi prochain, 8 novembre.

— La *France* annonce ce matin que son numéro d'hier a été saisi à la poste et dans ses bureaux. Le gérant, M. Frédéric Dolle, a reçu, deux heures après cette saisie, un mandat de comparution pour le lendemain à 11 heures. « Cette précipitation dans l'assignation, dit la *France*, est peut être unique dans les fastes de la Presse. »

— Dans les journées des 2 et 3 novembre, le Rhône et la Durance ont subi une crue effrayante par suite des pluies considérables des jours précédents.

A Avignon, les eaux n'étaient plus qu'à 1 mètre 45 centimètres de la crue de 1840. A Beaucaire, le Rhône était à près de 6 mètres au-dessus de l'étiage. Les principaux sinistres signalés jusqu'à présent ont eu lieu sur la Durance.

Une partie des digues, les ponts de Perthuis et de Cadenet sont gravement endommagés.

La dernière dépêche télégraphique du 4 novembre, à huit heures du matin, annonce cependant la diminution des eaux; mais le temps continuait à être incertain. (*Messager.*)

Faits divers.

D'après des lettres de Paris adressées à la *Gazette universelle allemande*, le voyage du duc de Bordeaux en Angleterre aurait donné lieu à une communication confidentielle de l'ambassadeur britannique à la cour des Tuileries. Cette communication avait pour objet de dissiper toutes les inquiétudes que le cabinet des Tuileries aurait pu concevoir à cet égard. L'ambassadeur a déclaré que la reine Victoria n'avait pas invité le duc de Bordeaux à se rendre en Angleterre, mais qu'on n'avait pas pu l'empêcher de venir, à raison des hautes relations de parenté du duc; en conséquence, on devait éviter tout ce qui pouvait donner un caractère politique à la réception du prince, dont l'Angleterre ne reconnaissait point les prétentions. La cour des Tuileries aurait accueilli avec plaisir cette communication, et elle aurait ajouté qu'elle y voyait une preuve du désir de cimenter les liens d'amitié entre les deux pays.

— La *Gazette de Cologne* rapporte que le mouvement des troupes russes vers la frontière méridionale n'a pas cessé, et que le corps d'armée qu'on réunit sur les limites de la Turquie sera porté à 50,000 hommes.

— La session des Etats de Bade s'ouvrira à Carlsruhe à la fin de novembre.

— Nous apprenons de Madrid que la veuve de don Diego Léon, fusillé à Madrid au mois d'octobre 1842, vient d'être nommée dame d'honneur à la reine Christine.

— *Le Théodore*, navire de la compagnie belge de colonisation, parti d'Anvers le 16 mars, pour conduire à Santo-Thomas-de-Guatemala les premiers colons chargés de la fondation de la ville de ce nom, vient d'entrer dans l'Escaut, en retour de cet établissement.

Il résulte des renseignements rapportés par *le Théodore*, que les travaux du premier établissement de la compagnie font de rapides progrès : déjà une vaste plage est découverte; la ville s'élève, la salubrité de ce port est reconnue. Au départ du *Théodore*, sauf quelques cas de fièvre légère, il n'y avait pas eu encore une seule maladie, bien que les colons se soient tous livrés à des travaux pénibles. Les marchandises emportées par l'expédition s'étaient vendues à des prix très élevés.

Nous lisons dans le *Cernéen* de l'Ile Maurice, du 1er juin :

« Hier, à midi, sir William Gomm, accompagné de lady Gomm, du colonel Staveley et des aides-du-camp de service, s'est rendu à bord de la frégate française *la Cléopâtre*, dans le but de faire agréer aux commandants et aux officiers de la frégate et de la corvette *l'Alcmène* les sentiments de reconnaissance que leur noble conduite et leur généreux dévouement lui a inspirés en sa qualité de représentant de Sa Majesté. Tous les honneurs dus au rang de S. E. le gouverneur lui ont été rendus à bord de la frégate, qui a salué son départ de dix-huit coups de canon. Le jour précédent, l'état-major des deux navires de guerre français avait dîné à l'hôtel du Gouvernement, et achevé la soirée au théâtre, dans la loge de sir William Gomm La présence du fils de l'amiral Duperré et d'un autre aspirant français, en compagnie du capitaine du *Regular*, qui ressent vivement les services que lui ont rendus les marins de *la Cléopâtre* et de *l'Alcmène*, a contribué à faire de cette représentation une touchante solennité.

Tous ces échanges de procédés courtois et bienveillants, dont la cause est si louable et si digne, ont généralement produit une impression profonde sur la portion éclairée du public, qui, ici comme en Angleterre et en France, appelle et désire ardemment la fusion de deux grands peuples que l'intérêt de la civilisation, à défaut d'autre mobile, devrait rapprocher et unir.

— Le lord-maire de Londres a annoncé qu'il avait reçu plusieurs sommes destinées à Christophe, le frère du malheureux roi d'Haïti. (*Idem.*)

— Il est question plus que jamais d'ériger la ville d'Eu en chef-lieu d'arrondissement. Pour y parvenir, on démembrerait les arrondissements d'Abbeville, de Dieppe et de Neufchâtel. (*L'Abbevillois.*)

— M. Edgar Quinet écrit aux journaux de Lyon qu'il est entièrement inexact qu'il ait reçu une mission du gouvernement pour l'Espagne.

— La circulation et les recettes des chemins de fer de Saint-Germain et Versailles (rive droite) ont donné les résultats suivants pendant le mois d'octobre dernier :

	Voyageurs.	Recettes.
Saint-Germain. . . .	89,311 f.	89,816 f. 40 c.
Versailles (rive droite). .	110,861	120,478 f. 35 c.
	200,172	210,294 f. 75 c.

— La *Guienne* annonce que le fisc vient de faire saisir et vendre des vins dont le propriétaire n'avait pas payé l'impôt. Ce propriétaire est le maire de Rommes, M. Lacoste, coupable en outre de s'être prononcé trop énergiquement sur l'état de l'industrie viticole.

— Mercredi, un voyageur partant le soir même par la malle de Vesoul, perd son portefeuille contenant un billet de banque de 500 fr. Ses recherches sont infructueuses. Le soir, à l'administration des postes, il va monter en voiture, quand à l'appel de son nom un homme lui remet le portefeuille et son contenu, en s'excusant de le rapporter si tard, l'adresse du propriétaire n'étant pas sur ses cartes de visite. L'auteur de cet acte de loyauté est le sieur Parandy, cocher de cabriolet de place, n° 665. (*Presse.*)

— La *Sentinelle des Pyrénées* a des lettres de Saint Pierre (Terre-Neuve) à la date du 24 septembre, qui font mention de désastres considérables causés par un coup de vent des plus violents qui a eu lieu sur le grand banc de Terre-Neuve le 31 août dernier. Tous les navires rentrés à Saint-Pierre, à la suite de leur dernière pêche, avaient souffert plus ou moins, et avaient éprouvé des pertes d'ancres, de chaloupes, de lignes, etc. Plusieurs équipages de chaloupes ont péri, mais ils n'appartenaient pas au port de Bayonne ni à celui de Bordeaux.

Par suite donc, la dernière pêche a été mauvaise en général; mais on avait l'espoir que les prix se seraient relevés sur les divers marchés,

— Nous apprenons que deux ouvriers de Théville, près Saint-Pierre-Eglise, qui avaient été ensevelis vivants sous dix mètres de terre, dans un puits qu'ils étaient occupés à réparer, ont pu être retirés après vingt-six heures de travaux.

L'un paraît devoir en être quitte pour quelques contusions; l'autre a succombé le lendemain. (*Patrie.*)

— On lit dans le *Jounal de l'Ain* du 31 :

« Aujourd'hui à 3 heures, le feu s'est déclaré au dôme de l'hôpital de Bourg, auquel des ferblantiers travaillaient. Le vent était très violent.

A quatre heures le dôme s'est abîmé dans les flammes. A 5 heures, on est parvenu à éteindre le feu.

Cette incurie avec laquelle les ferblantiers surveillent le feu de leurs réchauds, a occasionné déjà la destruction de la belle église de Saint-Paul à Rome et l'incendie de la cathédrale de Chartres.

On remarquait dans les chaînes un grand nombre d'ecclésiastiques, des cultivateurs, des militaires et même des dames.

— On lit dans le *Courrier belge* :

« La ville de Marche vient d'être de nouveau menacée dans son existence. Hier, 28 octobre, à deux heures du soir, on entend tout-à-coup un cri d'alarme : au feu, au feu! On court, on se rend sur les lieux, le tocsin sonne, les campagnards se pressent, arrivent de toute part; mais déjà une brasserie, une tannerie et les maisons voisines étaient complètement en flammes, et malgré les secours les plus multipliés, les mieux dirigés, l'empressement de tous, l'intrépidité de plusieurs qu'on voyait combattre l'incendie pied à pied, puis prendre sur lui l'avantage, treize bâtiments ont été incendiés ou fortement endommagés.

» La perte peut être évaluée de cinquante à soixante-mille francs. Il a été impossible de rien sauver, ou bien peu, des meubles et récoltes dont ces habitations étaient remplies, tant les flammes se sont propagées avec rapidité et ont occupé en peu d'instants l'intérieur de tous ces bâtiments, qui présentaient à la-fois une vaste fournaise. »

---

embonpoint. Gardons-nous bien de professer aussi un trop profond pris pour la chasse au chien d'arrêt, en cette saison de l'année; car la asse est blanche de graisse, et la bécasse reste chez nous jusqu'aux ds froids; j'en ai tué par la neige. Et puis, la bécasse, qui part au ré, est un des coups de fusil qui exigent le plus de sangfroid et d'ha-té de la part de l'amateur, et il faut, pour la chasser avec succès, braques ou des griffons de mérite supérieur. Considérons, en outre, le lièvre se tient encore, à cette époque, sur la lisière des bois; que apin est presque constamment dehors; que le faisan, égaré par les uillards, peut se rencontrer partout; qu'enfin la chasse au chien rrêt sous bois, dans le mois de novembre, est d'autant plus intéres-te, que sa difficulté même en fait un privilège pour le bon chasseur e bon chien.

C'est aussi le temps où tous les poissons des rivières et des mers ont eint leur maximum de succulence, où les fruits délicieux de la treille des vergers s'étagent dans les corbeilles en pyramides parfumées. Que rlions-nous tout-à-l'heure des hurlements des loups, du deuil de la ure et de l'Office des Morts? Est-ce qu'on meurt en ce monde? La rt, c'est le réveil de la vie supérieure. Si la nature s'endort, c'est pour reposer. A table! et nargue des soucis et des folles terreurs; car voici rrir l'ère des gais soupers et des causeries de l'âtre; et si les heures nuits sont trop longues, Dieu a mis dans nos caves de quoi les a-ger. — Toujours, hélas! toujours l'indicatif présent pour le condition-. Quand je dis : *Dieu a mis*, je veux dire, *Dieu aurait dû mettre*, il n'y a rien cette année dans les caves; la loi a tué la vigne et la nce *a empoisonné* les délices de la table. — Et puis la masse du peu-de France vit de pain noir, et ne boit pas de vin, et ne connaît que nom le poisson des mers, et le gibier des bois, et les fruits des vergers elle plante et qu'elle cultive. Le *Globe* prétend qu'il en doit être ainsi r que la société marche bien, et que c'est le bon Dieu qui veut que

ment au milieu des plates-bandes d'œillets roses et de giroflées blanches, suivis de leurs couvées plantureuses, et viendront recevoir le mil de la main des enfants. — Et ces enfants ne s'instruiront plus, comme aujourd'hui, à la férocité et à la rapine, en détruisant les nids. — Quelle jolie fête alors que celle de saint Hubert, et comme la chapelle du patron des chasseurs sera splendidement décorée des plus rares dépouilles des animaux sauvages et de magnifiques panoplies!

Je reçois à l'instant d'un propriétaire de Seine-et-Marne une communication importante que je veux transcrire en entier, afin d'édifier les législateurs qui pourraient me lire en temps perdu sur la nature des améliorations à introduire dans le Code de la chasse, et sur la nécessité d'arrêter les empiètements de la féodalité financière en matière de droit de chasse. J'ai déjà eu occasion de le reconnaître personnellement : malheur au pays où l'aristocratie de la terre de pipe a remplacé l'aristocratie de naissance. Elle avait bien ses petits défauts, l'aristocratie de sang; elle était fière et hautaine vis-à-vis de la classe du milieu, qui peut se passer d'elle; mais elle avait du moins ses traditions de famille, qui exigeaient qu'elle fût affable et bienfaisante pour la classe ouvrière, pour le pauvre monde des campagnes, comme on dit; et il faut lui rendre cette justice qu'elle s'est toujours acquittée de bonne grâce des charges de la richesse. Ce ne sont pas de vieux nobles qui pousseraient l'esprit de liarderie et d'avarice jusqu'à retenir un escompte de 6 pour 100 à un menuisier ou à un charpentier, sur le prix de leurs journées, sous prétexte qu'on les paie comptant, comme je l'ai vu pratiquer par d'indignes parvenus de la finance; ce ne sont pas de vieux nobles qui retireraient leur clientèle à un ancien ouvrier, père de famille, pour se venger de ce que celui-ci aurait refusé de leur céder son maigre patrimoine à un prix insuffisant; ce ne sont pas eux qui vendraient à de pauvres vignerons le droit d'aller ramasser du bois mort dans leurs parcs; ces nouveaux procédés appartiennent en propre à l'aristocratie

que qu'elles soient réservées, il faut bien que les chasseurs qui ne les connaissent pas passent dessus. Et aussitôt les gardes apostés et *cachés* de vous prendre et de vous déclarer procès-verbal. Notez bien que ces gardes, qui vous voient vous diriger vers la pièce de leur maître, pourraient vous prévenir que la pièce est réservée : ce devrait être même une obligation pour eux; mais ils ont été embusqués là pour faire du tapage, pour insulter et menacer le monde, et les pauvres gens qui sont payés pour ça font ce qu'on leur ordonne de faire. Le procédé, au surplus, a déjà réussi. Plusieurs d'entre nous, fatigués de ces tracasseries bien plus qu'intimidés par la menace d'un procès insoutenable, ont renoncé à la chasse. Ils se proposent seulement de demander aux chambres, à titre de propriétaires, une garantie qui protège leur droit de chasse contre les conséquences de la mauvaise humeur d'un candidat dégommé.

Vous penserez probablement comme nous, monsieur, qu'il est nécessaire que la loi oblige tout propriétaire de terrains enclavés, non clos, d'indiquer par des poteaux placés aux limites de son champ que la chasse y est prohibée. Cette méthode a été adoptée, il y a long-temps déjà, par un grand nombre de propriétaires du Pas-de-Calais et du Nord, et nous demanderons que la loi la généralise et l'impose aux propriétaires comme condition de validité pour les procès-verbaux.

Nous espérons, monsieur, que le concours de votre estimable journal ne nous manquera pas dans une question où il s'agit d'arrêter les empiètements de la féodalité d'argent, votre bête noire.

Agréez, etc., B. R.

Les faits révélés par notre correspondant de Saint-Fargeau se reproduisent presque partout sur le territoire de la France. La grande tribu des chasseurs se divise aujourd'hui en trois catégories : la première et la plus nombreuse est celle des braconniers, qui nient le droit de la propriété et proclament que le gibier de la terre appartient au premier occupant. La seconde est celle des propriétaires de l'acabit des fabricants d'assiettes ci-dessus, qui voudraient que la loi n'accordât le droit de chasse qu'aux capitalistes éligibles. La troisième classe est celle des

— Les nommés Flachat, Engerer, Mathieu, Droin, Labrue, les femmes Roche et Gobel se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises, qui a prononcé contre eux les condamnations que nous avons fait connaître dans notre numéro du 1er novembre.

— Mme Paradol, qui a obtenu des succès pendant long-temps dans les rôles de reine, au Théâtre-Français, est morte samedi à Nanterre des suites d'une longue et cruelle maladie.

— Aujourd'hui dimanche, à l'Opéra-Comique, *Zampa* et le *Domino*.

— Aux Variétés, ce soir, *le Père de la Débutante*, joué par Vernet, *la Vendetta, la Nuit aux soufflets* et *Cabochard*.

L'*Univers* se plaint avec raison d'une grave mutilation commise dans l'église Saint-Séverin à Paris, par les architectes chargés de restaurer le monument. Il y a peu de jours le soubassement de la porte latérale portait une inscription du XIIIe siècle. Un morceau de pierre neuve a déjà fait disparaître la moitié de cette inscription. Si elle eût été païenne, grecque, insignifiante et dans l'Attique, on eût expédié un membre de l'Institut pour la déchiffrer; mais elle est chrétienne, française, intéressante et à Paris, et elle aura bientôt disparu.

— On lit dans l'*Ordre*, de Limoges, sous la rubrique de Dun-le-Palleteau :

« M. Dalby, prêtre aveugle et sans ressource, parcourait tout dernièrement, guidé par un jeune homme, les paroisses de la Creuse, pour réclamer quelques secours de ses confrères. En présence de ce spectacle, les curés se demandaient avec un juste étonnement pourquoi on laissait ainsi un confrère dans un tel dénuement, alors que tous les ans chaque prêtre du diocèse verse huit francs à la caisse d'épargnes établie à l'évêché pour secourir les prêtres infirmes. »

Adjudications.

Ministère des travaux publics. — Samedi 18 novembre, à midi, à Valence, par le préfet de la Drôme : construction d'une partie de la route royale n° 93, de Valence à Sisteron, et d'un pont en pierre. Évaluation 99,595 fr. 58 c.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 2 novembre* 1843.

BOUTIGNY, relieur, rue des Grès, 10; juge-commissaire, M. Leroux; synd.-prov., M. Tiphagne, rue des Martyrs, 15.

ROUSSELLE, marchand de chevaux, route de Châtillon, 11, à Montrouge; juge-comm., M. Beau; synd.-prov., M. Moizard, rue Neuve-Saint-Augustin, 43.

Du 3 novembre.

DELÉGEVANT, jardinier-fleuriste, rue de Montreuil, 15, à Pantin; juge com., M. Bartholot; synd. prov., M. Heurionnet, rue Cadet, 13.

BAUSSAN, apprêteur de châles, rue Saint-Sauveur, 30; juge-comm., Chatenet; synd. prov., Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

Du 8 août 1837.

COURTIAL fils, négociant, rue Saint-Denis, 208; juge-comm., M. Moreau; agent, M. Pochard, rue de l'Echiquier, 42.

BOURSE DU 4 NOVEMBRE.

La même incertitude a continué à régner dans les opérations d'aujourd'hui; après avoir commencé avec une certaine fermeté, le 3 0/0 ferme mieux qu'hier, il est vrai, mais en réaction de 15 centimes sur le plus haut cours de la bourse.

Au comptant. — Lots d'Autriche, 390. — Esp. passive, 5 1/4. — id. différée, 4 1/2. — Oblig. Grand'Combe, 1,070. — Beaucaire, Vieux-Pont, 1,680. — Zinc Vieille Montagne, 4,300. — Lin Maberly, 360, 355. — 3 canaux, 1,260. — Jouissance de Bourgogne, 107-50.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 05	121 10	121 05	121 05	121 »
— fin cour. . .	121 30	121 45	121 30	121 35	121 25
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 70	81 80	81 70	81 75	81 55
— fin cour. . .	81 85	81 90	81 80	81 80	81 70
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	109 »	» »	» »	Avant la bourse, 81, 85 demandé. Après, 81, 87 1/2.
4 0/0	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1350 »	» »	H. 5 »	3 0/0 de 2 à 4 mois.
Banque de Fr. .	3307 50	» »	B. 2 50	
C. Laf. de 5000.	5085 »	» »	B. 2 50	
— de 1000.	1120 »	» »	» »	
Caisse Hypoth..	770 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1267 50	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	777 50	780 »	H. 2 50	S-Germ. Fin cour. » »
Vers. R. Dr. .	290 »	» »	H. 1 25	Vers. r. dr. » »
d° R. G. . .	103 75	» »	» »	— riv. g. » »
Orléans	692 50	693 75	H. 3 75	Orleans, » 695, 697 50.
Strasb. à Bâle.	186 25	» »	B. 1 25	Strasbourg. » 186 25.
Rouen.	720 »	722 50	H. 5 »	Rouen. » 720, 722 50.
Havre.	545 »	548 75	H. 3 75	Havre. » »
Fonds Étrangers.				Londres, 2 novembre.
5 0/0 Belge 1840.	106 1/2	» »	» »	
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 95 7/8.
Esp. D. active.	29 1/8	29 1/2	H. 3/8 »	Esp. actif. 30 7/8.
5 0/0 Naples. .	108 75	108 85	H. » 20	Portugais. 43 1/2.
— Romain. .	107 »	» »	» »	Mexicains. 31.
Obl. Piémont. .	1195 »	» »	B. 10 »	5 0/0 Holland. 99 1/4.
Emp. d'Haiti. .	460 »	462 50	H. 2 50	2 1/2 id. 54 1/4.

Spectacles du 5 novembre.

7 h. 1/2 **OPÉRA**. —
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Iphigénie. Barbier.
7 h. 1/2 **ITALIENS**. — Lucia. 2e acte de Belisario.
8 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE**. — Zampa. Domino Noir.
6 h. 1/2 **ODÉON**. — L'Hôtel d'Alban. Henri III.
6 h. 1/4 **VAUDEVILLE**. — L'Anneau. Mémoires. Patineau. Passe Minuit.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS**. — Vendetta. La Nuit. Débutante. Cabochard.
7 h. 1/2 **GYMNASE**. — Jean Lenoir. Impromptu. Jour d'orage. Bertrand.
7 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL**. — Paris. Brelan. Mlle Déjazet. Fille de Figaro
6 h. 3/4 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — Lavaubalière. Royaume. Naufrag...
7 h. 1/2 **GAITÉ**. — Paméla. Vagabond. Sonneur.
7 h. 1/2 **AMBIGU-COMIQUE**. Les Bohémiens.
7 h. 1/2 **CIRQUE NATIONAL**. — Don Quichotte. Pêcheurs.
6 h. 1/2 **COMTE**. — Un paysan. Mari de 5 ans. La Maison des fous. Perrot.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle du 4 novembre. — Arrivages : 979 quintaux 35 kilogrammes. Restant : 15,179 quintaux 09 kilogrammes. — Ventes : 1,112 quintaux ... kilogrammes.

Cours moyen : 38 fr. 49 c.; cours-taxe : 38 fr. 74 c.

Gruaux : de 51 fr. à 52-25.

Première marque, 144 quintaux 44 kilogrammes vendus de 38-... à 40-75.

Deuxième, 218 quintaux 23 kilogrammes vendus de 37-55 à 38-55.

Il ne s'est point traité d'affaires en troisième qualité; les farines ... férieures ont valu de 22-95 à 28-00.

Au marché de Poissy du 2 novembre, sur 1916 bœufs amenés, 17... ont été vendus, et 200 renvoyés.

Il n'y a presque pas eu de renvoi pour les veaux; sur 502 amenés 490 ont été vendus.

Sur 5,749 moutons amenés, 4817 ont été vendus; renvoi, 932. (*Voir les prix au tableau.*)

Les avis que nous recevons de la Haute-Bourgogne présentent la ... colte du vin comme mauvaise, principalement pour les vignobles des hauteurs. Ces vignobles n'ont pas en moyenne plus d'un quart de ... colte ordinaire; quelques cantons particulièrement maltraités n'... qu'un cinquième et même un sixième de récolte. Le vin de cette année n'a pas de qualité; les vins rouges ont une teinte grise; ils manquent de couleur. Les vignobles de la plaine sont moins maltraités. Leurs ... sont mauvais, mais assez abondants. Les propriétaires trouvent à placer les vins nouveaux à 18 fr. l'hectolitre; l'année dernière ils avaient peine à en obtenir 9 fr.

A Bordeaux, l'eau-de-vie d'Armagnac est cotée à 55 francs 70 cent., l'esprit 3/6 à 75 fr.

A Orléans, au marché du 4, les froments ont subi une baisse de 70 ... par hectolitre.

Les farines ont valu : premières marques, 58 fr.; deuxièmes, 55 ..., troisièmes, 50 fr., et quatrièmes, 40 fr. le sac de 159 kilog.

Les haricots rouges valaient 18 à 20 fr., et les blancs 16 fr. l'hectol.

Les lentilles, 24 fr. Le marché était peu approvisionné; les ventes ... été faciles; les haricots ont subi une baisse de 50 c. par hectol. A. Y.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*)

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris: ORLÉANS.	BRIE-Ce ROB.	ÉTAMPES.	Principaux marchés de commerce et de consommation: TOULOUSE.	BOURBOURG.	POITIERS.	BOURG (Ain).	NANTES.	Marchés étrangers: CHAMBÉRY.	LONDRES.	ANVERS.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	21 » à 21 32	23 » à » »	21 67 à » »	22 66 à » »	21 65 à » »	19 20 à » »	18 75 à » »	27 50 à » »	21 22 à » »	28 31 à » »	24 25 à » »	22 47 à » »
Première qual.	22 » à 22 16	20 » à » »	19 80 à » »	21 32 à » »	» » à » »	» » à » »	18 50 à » »	22 75 à » »	19 83 à » »	» » à » »	23 60 à » »	21 16 à » »
Deuxième » .	21 32 à 21 66	18 » à » »	16 67 à » »	20 » à » »	» » à » »	» » à » »	18 25 à » »	18 50 à » »	18 74 à » »	» » à » »	20 68 à » »	19 04 à » »
Inférieure » .	19 32 à 20 »	» » à » » Baisse.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 32 à 10 66	12 » à » »	» » à » »	10 66 à » »	15 50 à » »	11 57 à » »	14 » à » »	17 » à » »	12 10 à » »	21 58 à » »	» » à » »	14 27 à 14 50
Deuxième » .	9 66 à 10 »	11 » à 11 50	» » à » »	9 32 à 10 »	» » à » »	» » à » »	13 50 à » »	15 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	14 » à » »
ORGE, l'hectol. .	10 66 à 11 »	9 » à » »	» » à » »	9 32 à 10 32	13 » à » »	11 41 à » »	10 » à » »	13 » à 15 »	9 50 à » »	» » à » »	» » à » »	11 63 à 12 16
AVOINE, l'hect.												
Première qual.	8 50 à 9 »	8 50 à » »	7 33 à » »	7 16 à » »	10 17 à » »	6 63 à » »	8 » à » »	9 50 à » »	8 10 à » »	8 19 à » »	» » à » »	6 66 à » »
Deuxième » .	8 » à 8 16	8 » à » »	6 75 à » »	6 82 à » »	» » à » »	» » à » »	7 75 à » »	8 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	7 50 à 7 66	» » à » »	6 » à » »	6 66 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	7 25 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SARRASIN, l'hect.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	10 » à 13 25	9 24 à » »	10 46 à » »	» » à » »	12 69 à » »
MAIS, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	10 21 à » »	» » à » »	» » à » »	12 » à 15 »	9 80 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES. — Les 500 kil.

	Paris.	Toulouse.	Poitiers	Manosque	Beau...
Foin. 1re.	46 48	37 »	28 »	56 »	33
Foin. 2e.	42 44	30 »	26 »	» »	30
Luzerne. .	43 46	20 22	» »	» »	»
Sainfoin. .	» »	22 27	» »	» »	»
Trèfle. . .	» »	20 25	» »	» »	»
Paille blé.	24 »	15 »	20 »	25 »	25
Pailleseig.	30 33	27 »	18 »	» »	»

BESTIAUX.

SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.	SCEAUX, viande sur p. le kil.		PARIS, v. au dét.
BOEUF. .	1 12	1 50	VEAU. .	1 36	1 [illegible]
— . .	1 »	1 20	— . .	1 20	1 [illegible]
— . .	» 86	» »	— . .	1 01	[illegible]
VACHE. .	1 08	1 10	MOUTON	1 24	1 [illegible]
— . .	» 94	1 »	— . .	1 10	1 [illegible]
— . .	» 78	» »	— . .	» 90	»
PORC. . .	» »	1 60			

L'un des Gérants, V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

On sait que la perdrix rouge se branche aussi, que la poule d'eau grimpe sur les saules. Les perdrix rouges d'Afrique, qui appartiennent à l'espèce dite *perdrix de roche*, se branchent plus communément encore. Il nous est arrivé quelquefois, en chassant dans les tribus de la Mitidja, d'en tuer un plus grand nombre *sur* les arbres que *dessous*. La perdrix branchée, comme le faisan et la pintade, se laissent approcher de fort près.

Je laisse la parole à mon correspondant sur la question de la bartavelle qu'il a parfaitement résolue. Je me hâte de dire que le correspondant est un chasseur d'une science réelle, et chez lequel, par parenthèse, j'ai rencontré la plus magnifique et la plus complète collection d'oiseaux de France, tous préparés de sa main.

Neuilly, 21 octobre.

Aidez-moi, je vous prie, mon cher T....., à étouffer une de ces vieilles croyances qui déshonorent la science et le langage de la chasse. Vous devez souffrir comme moi d'entendre à chaque instant un chasseur ignorant vous dire : « Je reviens de Seine-et-Oise; j'y ai tué une énorme *bartavelle*. » — Et cet autre : « Parlez-moi de la Vendée ou de la Nièvre, pour tuer des *bartavelles!* » — Ce n'est pas vrai, messieurs, ne vous en déplaise, vous n'avez jamais tué de bartavelle dans la Vendée, ni dans Seine-et-Oise, ni dans la Nièvre, par la raison que la *bartavelle* ne se trouve en France que dans les Pyrénées et les Alpes, et dans quelques montagnes du Jura. La véritable patrie de la bartavelle est la Grèce; on la rencontre aussi dans le Piémont et dans la Suisse, mais en petite quantité, et elle est presque invisible dans ces Pyrénées et dans ces Alpes que je vous passe. La preuve, c'est que je n'en avais jamais vu chez Chevet avant 1838, l'année aux canards, comme nous l'appelons, nous autre chasseurs de rivière, et que je défie tous les chasseurs de Seine-et-Oise, de Vendée et de la Nièvre de m'en faire voir une seule provenant d'autres départements que ceux que je viens de nommer. Au surplus, voici le signalement des perdrix qui souffrent de la famine et qui ne courent pas beaucoup. La taille des animaux est toujours en rapport avec la qualité de leurs aliments. Que ces perdrix se réunissent en grandes bandes à la fin de l'automne, c'est très vrai; mais quand on les observe quelque temps avec un peu d'attention, on voit que ces bandes se désorganisent rapidement, et il n'est pas prouvé du tout qu'elles passent en grandes masses. Où vont-elles, en tout cas? voici la question; et dans quel pays les trouve-t-on à une époque déterminée? et non avant ou après cette époque? car voilà ce qui caractérise proprement le passage d'une espèce. Je croirai aux perdrix de passage quand on m'aura désigné les pays par où elles passent l'automne, et ceux où elles établissent leurs quartiers d'hiver. D'ailleurs, j'ai tué cent fois dans ma vie de ces prétendues perdrix de passage, et jamais je n'en ai vu d'une aussi petite taille que celle indiquée par M. de Buffon. — Si fait, pourtant, une fois; oui, je me rappelle en avoir vu une dans l'atelier d'un empailleur : seulement c'était une perdrix de la banlieue de Paris que le négociant était en train de rapetisser par un procédé chimique. Et comme je lui demandais la raison de cette opération : — Que voulez-vous? me répondit-il, il faut bien avoir un peu de tout dans notre métier; on me commande des perdrix de passage.... j'en fais....

Il est très vrai que M. le comte Duchâtel a loué le petit parc de Rambouillet, ex-résidence du célèbre veneur Schickler. Les uns disent que Son Excellence s'est retirée dans cette modeste demeure pour y étudier à fond la fameuse question de la dotation-Nemours, qui va reparaître sur l'eau pour la troisième fois, et à laquelle le sort de tous les ministères semble fatalement attaché: les autres, que c'est pour y méditer à loisir un traité complet sur la chasse à courre. Le ministre, fatigué de la tyrannie des députés et de la crainte des boules noires, cette ...

leurs compagnons d'infortune. Cependant le châtelain se réveille au bruit de la fusillade, soupçonnant un malheur à la rapide succession des coups; il accourt au-devant de son hôte radieux, qui agite de loin en l'air les trophées sanglants de son adresse; il les avaient tous tués en l'air, à des portées incroyables! Le châtelain ne doute plus de la catastrophe. Le premier regard qu'il jette sur les victimes a confirmé tous ses appréhensions : Mon cher ami, dit-il au triomphateur, si l'envie vous prenait de tuer des *sangliers*... nous avons *aussi* quelques *cochons* à la basse-cour...

Notre chasseur parisien avait été nourri dans le préjugé fatal que le canard domestique ne se servait jamais de ses ailes pour voler.

Le bruit se confirme aussi que M. Duchâtel a constitué ou plutôt va constituer un majorat de comte de Mirambeau au profit du premier-né de sa dynastie. Voyez un peu les hommes! En voilà un qui est devenu ministre à l'âge de trente ans, pour avoir écrit quelques innocents articles sur la Charité dans un journal innocent qui s'appelait le *Globe*, et dont les rédacteurs gouvernent depuis treize ans la France. M. Duchâtel était jeune et passait pour avoir des idées plus que libérales sur la mission du Pouvoir à notre époque. De puissantes sympathies s'attachaient à son nom. Une fois arrivé au pouvoir, hélas! l'économiste avancé ne s'est plus occupé que d'oublier ses principes. Lui, le fils de ses œuvres, le premier de sa race, il a trouvé son nom indigne de son fils, à qui il en fait donner un autre plus sonore, emprunté probablement à quelques vieille tour en ruine acquise à la criée. Je déclare que tout cela est fort triste; il y a une de mes illusions perdue qui s'appelle Duchâtel.

Si l'ancien régime était si mauvais et ses privilèges de naissance et son orgueil de race si ridicules, pourquoi donc, en ce cas, vous autres plébéiens, qui avez tant contribué à le renverser, vous, M. Th...

e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 98. LUNDI 6 NOVEMBRE 1843.

…TÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem^ts et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 5 NOVEMBRE.

La question du progrès social est étroitement liée au problè…e de l'organisation du travail. Désormais, rien ne pourra être …nté de sérieux en faveur de l'émancipation politique et du …rfectionnement moral des masses populaires, si l'on ne se pro…ose en même temps de réaliser quelqu'une des dispositions …onomiques destinées à former, par leur ensemble, la grande …harte des travailleurs.

Comment chaque membre du corps social sera-t-il toujours …uré de pouvoir travailler fructueusement pour lui et pour la …ciété, selon ses aptitudes et ses forces? voilà le problème du …mps actuel, le véritable problème que notre siècle doit ré…oudre.

Théoriquement, ce problème est résolu par la découverte des …is de l'association domestique et agricole.— Cette découverte …it voir comment, dans une réunion de plusieurs centaines de …milles associées pour le travail de production, la répartition …s bénéfices s'effectue proportionnellement au concours de cha…n à l'œuvre commune : ce concours se mesure par la somme de …pital de travail et de talent que chaque membre a mise au ser…ice de la société.

Pratiquement, le problème attend l'essai des diverses solutions …i ont été proposées.

En présence des projets qu'ont élaborés les hommes spécula…fs, projets dont quelques-uns commencent à impressionner vi…ment l'esprit des masses, un devoir n'est-il pas imposé aux …ommes qui ont en main le pouvoir? N'est-il pas temps qu'ils …aminent enfin ce qu'il y a d'applicable aux besoins actuels de … société, dans ces plans de rénovation qui se sont produits de …s jours et qui, par leur apparition même, témoignent de l'im…ossibilité de maintenir le *statu quo*?

Depuis les garanties partielles dont tout le monde reconnait …rgence, jusqu'aux systèmes de reconstruction intégrale de la …ciété jugés les plus utopiques, mille modes d'amélioration et …organisation sont présentés, pour lesquels on réclame en vain … sollicitude des gouvernants. Quelques particuliers généreux, …elques prêtres inspirés du véritable esprit de charité, quel…es administrateurs communaux essaient des fondations qui …ntiennent en germe les éléments de l'organisation du travail; …ais jusqu'à présent le pouvoir central reste complètement in…ifférent et demeure étranger d'intention et de fait à ces tenta…ves qui sont l'œuvre de progrès importante et capitale à no…e époque. Nulle part on ne voit le Gouvernement prendre l'i…itiative des salutaires institutions de prévoyance auxquelles …ous faisons allusion; et à l'égard de celles qui s'établissent sans …n concours, il n'a qu'un bon vouloir douteux qui ne se mani…este par aucun encouragement efficace et proportionné à la …randeur de la tâche qu'il s'agit d'accomplir.

Il y a pourtant onze ans écoulés, presque jour pour jour, de…uis que le Gouvernement de juillet, encore mal affermi, pro…lamait son intention de fonder un large système de colonies …gricoles qui devait assurer du travail à la classe ouvrière en même …mps qu'il enrichirait le pays. Il faisait appel, pour la réalisa…ion de ce projet d'une large et politique philantropie, aux lumières de tous les hommes versés dans les questions agricoles et industrielles; il nommait une commission pour examiner les divers systèmes qui seraient présentés. Qu'est-il advenu de cette démonstration inspirée peut-être par le souvenir encore récent des journées du 5 et du 6 juin? Rien : les plans relatifs à l'organisation des colonies agricoles n'ont pas manqué de s'offrir au gouvernement; mais le gouvernement, lui, a manqué à l'engagement qu'il avait pris de les examiner et d'y donner suite.

Cette démonstration, il est bon de le rappeler aujourd'hui, avait trouvé un écho sympathique dans tous les partis. C'est peut-être, depuis la révolution de juillet, la seule mesure annoncée par le Gouvernement, qui ait forcé une approbation unanime. Eh bien! ce Gouvernement prétendu libéral, sorti d'un mouvement révolutionnaire où l'on avait engagé le peuple contre le régime de la Restauration, en lui promettant un sort meilleur, ce Gouvernement n'a pas seulement méconnu les promesses de son origine, les principes au nom desquels il avait vaincu la Restauration par la grâce et le concours du peuple, il n'a pas même eu l'intelligence et l'habileté de sa situation; il n'a pas su, ne fût ce que par intérêt, suivre une voie où il pouvait réunir toutes les sympathies, et contraindre à l'approbation ses adversaires les plus acharnés!

Nous le demandons aux meilleurs amis du nouvel ordre de choses : une pareille incurie, une telle méconnaissance des conditions les plus simples du gouvernement d'un grand peuple, un aussi palpable aveuglement peuvent-ils laisser quelque espoir et quelque confiance aux hommes qu'anime un désir sincère des améliorations que l'état de la société réclame? Non. Nous avons défendu, nous défendrions encore l'ordre, le principe du Gouvernement contre des tentatives de renversement purement négatives; mais nous le proclamons franchement aussi : nous n'attendons rien, absolument rien pour le progrès réel, pour la cause des travailleurs, pour l'amélioration du sort des masses, nous n'attendons rien des hommes qui nous gouvernent encore aujourd'hui. Il faut que l'opinion publique s'éclaire, se forme, s'organise et s'ébranle; il faut qu'elle envoie au Pouvoir des hommes imbus de meilleurs sentiments, des cœurs plus chauds, des esprits plus larges et plus compréhensifs.

La recherche, l'étude et l'expérimentation des voies et moyens de l'organisation du travail, voilà le problème que l'état de la société pose au gouvernement. Ce problème, il faut le résoudre ou périr. Que tous ceux qui, comme nous, veulent conjurer les révolutions et les tempêtes dont l'avenir est chargé, se pénètrent de la nécessité absolue de la solution de ce problème; qu'ils parlent, qu'ils enseignent, qu'ils agissent, qu'ils pèsent de toutes leurs forces sur l'opinion publique; qu'ils préparent enfin le mouvement de transformation qui fera sortir du corps électoral un pouvoir capable de sauver la société des dangers qui la menacent.

Le droit au travail est le premier et le plus sacré de tous les droits. Tant que ce droit, seule base légitime et logique de la propriété, ne sera pas reconnu et réalisé, la propriété pourra toujours être mise en question par les masses. Tant que le gouvernement des propriétaires n'aura pas organisé le droit des travailleurs, les travailleurs menaceront le gouvernement des propriétaires. Le progrès seul peut désormais conserver. Qu'on y songe!

Pendant qu'en Irlande, en Angleterre et dans le pays de Galles, la question des salaires est mise à l'ordre du jour et se transforme en lutte pacifique du travail contre le capital, voici ce qui se passe à Lyon :

« Il y a depuis quelque temps, dit le *Rhône*, dans une partie de la fabrique lyonnaise, une certaine mésintelligence entre les fabricants et les ouvriers. Voici en quoi consiste le differend, qui ne tardera pas, nous l'espérons, à s'arranger à la satisfaction de toutes les parties :

» La main-d'œuvre pour cinq mille coups de navette, c'est-à-dire pour la journée d'un bon ouvrier, est payée par le fabricant *cinq francs*, qui se divisent ainsi : deux francs cinquante centimes pour le chef d'atelier maître du métier; deux francs pour l'ouvrier tisseur, et cinquante centimes pour le lanceur.

» Or, les ouvriers tisseurs réclament contre l'exiguité de leur part; ils demandent dix centimes de plus par mille coups de navette, soit cinquante centimes par jour. Cette augmentation de salaire, ils la réclament des fabricants; ceux-ci la refusent, ou du moins ne l'accordent que dans les proportions de cinq ou dix centimes par mille coups, et seulement à certains ouvriers dont l'habileté mérite à leurs yeux cette différence; ils la refusent à ceux qui confectionnent d'une manière inférieure.

» Dans cet état de choses, les ouvriers réclamants quittent leurs métiers et refusent de travailler. Ils sont tranquilles, du reste, et n'exercent aucune intimidation sur ceux qui restent à l'ouvrage. »

D'un autre côté, nous lisons dans l'*Impartial du Nord* :

« Depuis hier, les ouvriers du chantier d'Anzin refusent de travail-
» ler, parce que la direction leur impose trois heures et demie de tra-
» vail de plus par jour, et sans augmentation de salaires. »

Voilà plusieurs fois que la compagnie d'Anzin, depuis 1830, réduit les salaires ou augmente la durée de travail, et provoque les ouvriers à la révolte.

Les actions de cette compagnie, qui ont été émises à 10,000 francs, valent aujourd'hui plus de 250,000 francs!!!

La Commune.

La *Nation* contient, sous ce titre, un article fort remarquable, que nous allons citer en grande partie :

Voyons ce qu'est et ce que doit être la commune.

A ce nom, que de sentiments se réveillent! La commune, c'est pour l'homme le pays dans le pays, la patrie dans la patrie, le souvenir des aïeux, le berceau et le tombeau. Là sont les champs aimés, le clocher révéré, la maison bénie, les tendres et vives affections du cœur. Absent de ce lieu de prédilection, on se regarde comme exilé, on veut y retourner pour finir de vivre et mourir auprès des siens.

L'homme n'appartient pas seulement à sa famille; il a besoin d'être mis en rapport avec ce qui l'environne. Plusieurs choses sont partagées dans l'existence morale comme dans la vie matérielle, entre lui et les habitants du même lieu. C'est la commune qui établit ces rapports, qui est pour lui le premier degré de l'existence sociale.

Mais ce petit cercle qu'on appelle la commune a des points de contact et des relations hors de sa faible étendue. Il y a le canton, puis l'arrondissement, puis le département, puis la province, intermédiaires par lesquels elle est mise en rapport avec l'Etat. Enfin, c'est l'Etat qui met l'homme social en rapport avec l'humanité entière. Voilà par quelle succession d'idées et d'intérêts le citoyen d'une petite localité devient citoyen d'un empire et du monde.

Ce que les individus sont à la commune, la commune l'est à l'Etat. Elle en est la division la plus distincte, la plus nécessaire : toute autre est arbitraire et conventionnelle.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DOMENICA.

— Je ne crois pas que Catherine soit mon premier amour, dit Régis après …oir un peu rêvé. L'autre ne fut, à la vérité, ni distinct, ni compris par …i, non plus que par celle qui me l'inspirait; mais, sur ma parole, c'é…it de l'amour : juge toi-même.

Alors, se sentant plus en goût de l'existence que d'habitude, il s'y …andonna, comme les oiseaux tristes, qu'un cri ranime, retrouvent …ut-à-coup la voix sur le bord de leur cage.

— Quand il m'arriva pour la première fois de m'écouter vivre et de … demander pourquoi je vivais, c'était à Rome, et je venais d'entendre …omenica chanter. Domenica n'existait que pour chanter, mais de ce …ant qui éveille dans autrui toutes les facultés que la nature y ren…rme. L'écouter, c'était penser. Chaque élan de cette voix jeune et puis…nte détendait le bandeau qui me serrait le front. Durant ses études, …nissait-elle à quelque instrument comme pour évoquer des amies qu'elle …mblait regretter, on eût dit que ses doigts frêles y répandaient une …eine mélodieuse, et je ne respirais que de sa respiration. Cette en…nt se reposait-elle des sons enchanteurs qui soulevaient l'Italie, l'air un mot de leur charivari. Tu me l'entends entonner quelquefois, quand je veux m'étourdir d'un accès de fièvre; je l'aime encore : il est du temps de Domenica.

Fedeli cantiamo,
In dolce armonia :
Evviva Maria,
E chi la creo!

Quand il pleut à verse, quelque part que je sois, cette salutation me rentre brusquement dans l'esprit, parce que ce fut à travers des torrents de pluie ruisselant sur mon toit que ce carillon enfantin me perça les oreilles pour la première fois. Durant cette ondée, seul rideau que j'aie jamais vu le long de mes vitres, je ne pouvais quitter ma chambre, si humide pourtant, que le mur grossièrement peint en jaune semblait cacher une source et pleurer avec moi. Oui, Karl, j'ai pleuré là quelquefois sans pouvoir m'en défendre, sans force pour te l'écrire; comptant sur la mort pour aller te donner de mes nouvelles. Rome! ô Rome! quand ton ciel splendide se voile et retire sa magie à tes ruines désertes, tu ne m'as pas appris ce que tu donnes aux étrangers malheureux, pour que je le redise à quelque pauvre artiste, destiné à gémir dans ton sein de l'abandon qui m'a fait tant souffrir!

Karl le regarda sans lui répondre autrement qu'avec ses yeux pleins d'une anxieuse curiosité. Il savait que Régis avait beaucoup souffert, bien qu'il ne se plaignit jamais; ces paroles lui promettaient une révéla-

Vous les mettez en vain sur votre cœur : un livre ne bat pas, nul accent ne vibre à travers, les morts seuls y parlent, et la passion n'entend pas les morts. Je n'aimais que tes lettres; ces lettres, qu'un instinct fraternel te faisait prendre le soin d'affranchir. Tu voyais clair au fond de ma bourse, mon pauvre Karl, et je saisis cette occasion pour t'en remercier cordialement. Pourquoi l'homme aussi ne passe-t-il pas franc de port sur la terre? Je t'arracherais le cœur si je te disais ce qu'il me fallut de courage pour gagner, par des travaux avares, de quoi payer le droit de vivre misérable au milieu de mes frères italiens, qui regardaient de travers ma physionomie allemande. Enfin, tes lettres me consolaient de peines si vives, que j'en appris et que j'en sais encore quelques-unes par cœur. Leur innocence et leur enthousiasme pour une existence que je trouvais déjà si amère, m'environnaient de sauve-gardes, dans le secret où je vivais de la tristesse qui, si jeune, s'était emparée de moi. J'y trouvais les paroles des sons que m'envoyait Domenica, fille ingénue me rendant, sans le soupçonner, infiniment plus malheureux que je ne l'étais par l'indigence qui m'a servi de marraine. Toutefois, ce surcroît de malheur m'était si cher que, pour ma vie, je n'eusse voulu en guérir. Je sentais déjà, tout inexpérimenté que j'étais encore, que rien ne pourrait me tenir lieu de cette moitié de mes peines, bien qu'elle me fît soupirer plus que l'autre. Si mon cœur s'isolait volontairement dans cette préoccupation tendre dont je me rends à cette heure un compte plus précis, n'est-ce pas qu'il était déjà rempli d'une flamme qui, d'ordinaire,

La commune est, non parce qu'un législateur l'a voulu et ordonné, mais parce qu'il faut qu'elle soit, et qu'à moins de la raser et d'expulser ses habitants, elle existe indépendamment de toute combinaison.

La commune est une association *naturelle* comme celle de la famille. Ce sont des familles qui se sont réunies pour n'en former qu'une seule et aux mêmes conditions, la possession commune de l'habitation et des biens sous l'administration du père. « Le lien qui unit ensemble les habitants de ces territoires est plus réel qu'on ne le croit, a dit M. de Barante. Il est hors du pouvoir des lois de dénaturer entièrement cette division du sol. On doit respecter ces circonscriptions, qui sont les plus vraies de toutes. » La commune a donc des droits naturels comme les individus et les familles qui la composent.

La commune a une existence matérielle et une existence morale. Ces deux manières d'être se confondent, de même que, chez l'homme, l'âme et les organes ne font qu'un seul être. Ainsi elle a des habitations, des rues, des places publiques, un lieu de réunion pour ses assemblées et ses magistrats, un marché public, des fontaines, des abreuvoirs et des lavoirs, une école, une église, un presbytère, un lieu de sépulture, un hospice pour les indigents, des chemins de communication, des propriétés. Ce sont là les objets qui constituent la possession et la jouissance commune, et dont la gestion appartient à la communauté.

Mais ces possessions matérielles ne sont que la forme sous laquelle se produisent les besoins de l'existence morale de la commune et de ses rapports extérieurs.

Ainsi cette maison pour les assemblées, que nous appelons hôtel de ville ou maison commune, représente les fonctions paternelles du chef et du conseil de l'association ; elle est la figure du pacte qui consacre les droits de tous, l'image de la justice et de la protection.

Cette église et ce presbytère sont les anneaux de la grande chaîne qui forme l'unité chrétienne. C'est là que s'établissent les rapports de l'homme avec le ciel, que s'accomplissent les rites sacrés de la naissance, du mariage et de la sépulture.

L'école publique est le lieu où l'enfant fait l'apprentissage de la vie morale et intellectuelle, où son âme et son esprit s'ouvrent aux notions qui doivent faire de lui un fils docile et soumis de l'Eglise, un citoyen, un défenseur de l'Etat.

Cet hospice, cette maison de charité, c'est l'expression de l'esprit de charité répandu dans l'Evangile des chrétiens, l'établissement d'assurance mutuelle de la communauté contre l'indigence et le malheur.

Ces chemins vicinaux qui aboutissent à la route départementale, aboutissant elle-même à la route nationale, ne servent pas seulement aux intérêts matériels, ils sont les artères de la civilisation, des lumières, des relations intellectuelles et morales ; c'est par eux que la commune se rattache à la grande association, qu'elle communique avec le canton, l'arrondissement, le département et l'Etat tout entier, en rapport lui-même avec le monde.

Ce cimetière, c'est le souvenir des aïeux, la mémoire vénérée des parents, la commune de ceux qui ne sont plus.

Ainsi, il faut à la commune non-seulement la possession matérielle de ce qui peut donner à l'existence en association la sécurité, la liberté, la commodité, mais encore ce qui établit les rapports d'homme à homme, de famille à famille, de localité à localité ; ce qui doit la rattacher par divers degrés à la nationalité du pays et au genre humain.

Il lui faut un premier magistrat, des fonctionnaires, un conseil, un prêtre, un instituteur, des gardiens de la paix publique et de la propriété, tout ce qui peut maintenir l'ordre, l'harmonie, la sécurité, la justice, l'égalité, la liberté au sein de l'association.

De là sont nés les droits municipaux ; car ce qu'une association municipale tient d'elle-même et de sa nature, ce qui ne lui a pas été octroyé, constitue un droit indépendant de toute autorité extérieure, dès qu'il n'est pas contraire au droit public de l'Etat, au droit général et commun du pays.

Aussi les faits patents de notre histoire nationale nous montrent les rois protégeant, maintenant, respectant le régime municipal et en assurant l'exercice.

Et quels beaux noms portaient dans les actes publics ces institutions locales ! On les appelait chartes, constitutions, immunités, usages, coutumes, franchises, libertés ! C'est là que se trouve le premier plan de la société politique, long-temps maintenu dans les différents âges et les révolutions ; loi fondamentale du royaume, le titre de son unité, le principe de son union avec la société générale.

Nous voyons avec plaisir que cette idée sociale fondamentale de l'importance de la commune s'est fait jour dans l'opinion générale et se trouve représentée dans la Presse. L'auteur de l'article que nous venons de reproduire a grandement raison d'insister sur la valeur politique du premier élément de la nation et sur les droits politiques qui découlent nécessairement pour la commune du rôle qu'elle remplit dans l'Etat. Nous croyons, comme lui, que ces droits sont légitimes, imprescriptibles.

Mais cette face de la question n'est point la question tout entière. Si l'élément communal a une grande valeur politique, si des droits politiques appartiennent naturellement aux membres de la commune, cet élément a surtout une grande valeur sociale : c'est dans son sein que les besoins et les droits sociaux prennent leur origine ; c'est là que se fait sentir l'urgence d'une association entre les propriétaires et les travailleurs. On ne peut étudier l'état d'une commune, d'une commune rurale surtout, sans comprendre la nécessité de coordonner, d'organiser tout le mouvement de production et de consommation dont elle est le siège.

Après avoir salué l'hôtel-de-ville, l'église, le presbytère, l'école, le cimetière, l'hospice, les chemins, propriétés matérielles dont ne jouissent même pas toutes les communes, la pensée n'appelle-t-elle pas spontanément le grand atelier de production, la maison de travail et de fête, qui manque encore à toutes ? La pensée ne peut-elle abattre toutes ces masures ignobles pour élever en leur place un édifice unitaire ? N'abat-elle pas ces clôtures, ne comble-t-elle pas ces fossés infects pour contempler librement un harmonieux ensemble de cultures riches et variées ? Si ce qu'il y a d'organisé dans la commune, à savoir : l'administration, l'état civil, le culte, quelques secours charitables, quelques voies de communication, forme déjà un lien tout-puissant entre ses membres ; d'autre part, la commune n'est-elle pas encore tourmentée, désunie, affaiblie par l'anarchie industrielle et commerciale et par le morcellement agricole ? L'avenir de la commune est maintenant dans la destruction de ces fléaux, et l'organisation unitaire qui prendra son point de départ dans l'unité sociale, dans la commune, pourra se ramifier de là dans le canton, l'arrondissement, le département, la province et l'État.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Courrier français* reconnaît qu'il n'y a pas antagonisme nécessaire entre la société et le pouvoir. Il faut que le pouvoir soit fort ; mais à la condition pour lui de se servir de sa force pour l'œuvre du bien général. Or, le ministère ne fortifie le pouvoir que pour se dispenser de gouverner, pour se croiser les bras.

Le *Courrier français* aborde la question de l'émancipation. Il s'attache à démontrer que l'acte opéré dans les colonies anglaises n'a réellement pas servi à l'amélioration du sort des noirs. Il établit que le régime servile de nos colonies est préférable à l'abandonnement en liberté des affranchis anglais, et pour preuve il déclare, sur le témoignage de M. Bernard, procureur-général à la Guadeloupe, que des esclaves français, qui s'étaient enfuis aux Antilles anglaises, sont revenus, de leur propre mouvement, reprendre les chaînes de l'esclavage. Ceci indiquerait qu'il y a en réalité, dans la liberté pure et simple, d'autres chaînes et d'autres misères ; mais cela ne prouve pas du tout qu'il n'y ait pas lieu à réformer le régime de l'esclavage dans nos colonies. C'est là la question, et nous espérons que le *Courrier*, après avoir indiqué les inconvénients de l'émancipation anglaise, et les avantages de notre régime colonial, prendra le soin de reconnaître ce qu'il y a dans celui-ci d'inconvénients, et d'avantages dans celle-là. Il y a un revers à toutes ces médailles-là.

Par exemple, il faudrait tenir compte de tous les éléments dans ces questions délicates, et bien connaître toutes les raisons des faits. Ainsi le *Courrier* annonce, d'après les rapports de M. Dejean de La Bâtie et Petit de Bazancourt, que, dès la seconde année de liberté, les noirs périssaient, à l'île Maurice, dans la proportion de 1 sur 23, au lieu de 1 sur 34, comme au temps de la servitude. Pour être tout-à-fait exact, il faudrait dire que, dans les années qui ont suivi l'émancipation, une maladie épidémique a cruellement sévi à Maurice. L'accroissement dans la mortalité ne doit donc pas être attribué seulement à la liberté. Cependant il est incontestable que l'isolement de beaucoup de familles nègres, hors de toute surveillance des blancs, sans prévoyance, sans soins médicaux, sans aide charitable, a été la cause de bien des morts.

La *Presse* contient un long article sur la navigation à vapeur, elle montre qu'en cas de guerre un vaisseau à trois ponts ne pourrait se défendre contre une batterie à vapeur ayant des canons à la Paixhans et des projectiles à percussion ; elle compare ensuite nos paquebots transatlantiques à des steamers anglais de même force, et établit la supériorité des nôtres sous le rapport de la solidité et de la rapidité de la marche.

La *Presse* donne des nouvelles de Constantinople, dans lesquelles nous lisons le passage suivant :

« M. le baron de Bourqueney reste décidément à Constantinople ; sir Stratford Canning, qui était intervenu plusieurs fois pour obtenir qu'il y fût conservé, a reçu dernièrement de lord Aberdeen une dépêche dans laquelle celui-ci l'informe qu'ayant eu occasion d'entretenir, à Eu, M. Guizot du parfait accord qui régnait entre M. de Bourqueney et sir Stratford Canning et de lui exprimer le désir que rien ne fût changé à ce qui existait, M. Guizot s'était empressé de lui donner l'assurance que M. de Bourqueney ne serait pas rappelé de Constantinople, et que M. de Pontois n'y serait pas renvoyé. »

Le *National* publie un second article sur l'enseignement. Il pense que les évêques comptent sur les principes religieux, simulés ou réels, des parents pour concentrer en leurs mains tous les établissements d'éducation. « Nous ne voulons pas, dit-il, renoncer aux liens de fraternité qu'une communauté de croyances établit entre la majorité des Français, l'Italie, l'Espagne, une partie de la Pologne, de la Prusse et de l'Autriche ; et peut-être arriverait-on à fonder ainsi, d'un commun accord, un congrès de peuples, chose qui aurait été réalisée par Rome si elle ne fût point sortie des voies évangéliques. »

Le *National* termine son article par ces conclusions vraiment radicales : « Qu'on donne au clergé une organisation démocratique, c'est-à-dire que les évêques reçoivent leurs titres des prêtres, qui les éliront au lieu de les recevoir de M. Martin (du Nord), Guizot et des princes étrangers, continuateurs de Judas. Alors ils pourront prendre part à la grande œuvre de l'éducation publique. Jusque-là il faut les repousser ; il n'y a rien à régler, rien à organiser, par la raison toute simple que nous sommes en état de *guerre*. »

Nous avons fait observer à la *Gazette de France* que ce n'est pa[s] tout d'établir l'indépendance des deux éléments (la royauté et le peuple) qui doivent fonctionner ensemble ; qu'il faut établir leur accord. La *Gazette* nous répond :

« On pourrait défier la *Démocratie pacifique* de trouver deux éle[-]
» ments qui aient plus d'intérêt à s'accorder que la royauté et la nation.
» Le problème que la *Démocratie* cherche dans une organisation so[-]
» ciale nouvelle est donc résolu, dans la politique, par une représentatio[n]
» vraie substituée au monopole et aux fictions. »

Que ces deux éléments aient le plus grand intérêt à s'accorder entr[e] eux, c'est ce que nous avons nous-mêmes montré plusieurs fois ; mai[s] nous avons fait voir aussi que, pour obtenir une manifestation réelle d[e] cet accord qui existe virtuellement, il ne suffit pas d'un intérêt commu[n] vague et indéterminé ; il faut que cet intérêt se manifeste dans de[s] choses actuelles, palpables ; et du moment qu'un pareil intérêt est com[-] pris, l'accord suit inévitablement avec tous les résultats qu'il peut pro[-] duire. Quand il s'est agi, par exemple, de combattre la féodalité et d[e] relever les institutions municipales, l'intérêt identique et bien éviden[t] du roi et du peuple a produit entre eux un accord, gage du succès. Au[-] jourd'hui, un intérêt commun d'un ordre bien supérieur se trouve da[ns] l'association des forces productives et dans l'organisation du travail ; c'e[st] ce but qu'il faut signaler préalablement, dont il faut indiquer avec so[in] la route, pour que les deux éléments nationaux s'unissent en marchan[t] dans cette direction.

Le *Siècle* reproduit, en le faisant précéder de quelques observations, un article du *Bien public*, de Mâcon, dans lequel il est répondu a[ux] imputations dirigées contre M. de Lamartine par la feuille à la solde d[u] ministère. « Le gouvernement actuel, dit le *Siècle*, qui n'a rien pu fai[re] pour se concilier l'attachement et la confiance des masses, appelle néce[s-] sairement à lui par la corruption, par la faveur, par les places, tous l[es] hommes qui se livrent sans réserve et qui ne s'inquiètent jamais ni d[u] droit pour les autres, ni de l'estime publique pour eux-mêmes ; il re[-] pousse avec une inquiète violence tous ceux qui ont des convictions, de[s] scrupules, le sentiment de la justice et de leur propre dignité. Du jo[ur] où M. de Lamartine, passant à une loyale opposition, a cru devoir com[-] battre une administration indigne de son appui, nous l'avons prédit qu'il ne tarderait pas à être classé parmi les anarchistes et les factieu[x]. C'est ce qui arrive. Le signal des attaques, des attaques outrageantes [et] déloyales, est donné contre lui. »

Le *Siècle* craint que M. de Lamartine ne se laisse emporter trop loi[n] par le ressentiment des outrages dont il est l'objet de la part des écri[-] vains ministériels.

Voici quelques passages de l'article du *Bien public*, que nous regre[t-] tons de ne pouvoir, faute d'espace, reproduire en entier. Après av[oir] rappelé les antécédents parlementaires de M. de Lamartine, l'écrivai[n] du journal mâconnais continue ainsi :

« Cependant, les lois de septembre, qu'il (M. de Lamartine) a comba[t-] tues, avaient passé et altéraient déjà visiblement le caractère d'un go[u-] vernement libre ; la Presse, cette arme défensive de la liberté, était s[i] non brisée, du moins tellement alourdie dans la main des opinions, q[ue] peu de gens pouvaient s'en servir. La chambre des pairs était deven[ue] un tribunal exceptionnel, une cour martiale en permanence contre les cr[i-] mes politiques. La loi électorale, au lieu de s'élargir, se rétrécissait et [se] faussait sous la corruption *avouée* des influences. La loi de régence décl[a-] rait la suprématie définitive du principe dynastique sur le principe na[-] tional. Enfin, la loi des fortifications, interprétée par la pensée publi[que]

---

pouvait satisfaire, il n'avait en lui rien de l'originalité piquante qui fait de tant d'honnêtes et laborieux comédiens l'une des classes les plus pittoresques de celles qui travaillent et souffrent.

Ce solfége ambulant ne fut, pour Domenica, qu'un maître dur et intéressé. L'aimable petite créature, sous peine de sévère pénitence, devait réciter à tout venant, et comme d'inspiration, une phrase qu'il lui avait lentement apprise par cœur : « J'aime beaucoup mon tuteur, parce qu'il me donne du pain. » Tout l'avenir de Domenica pleurait dans ces paroles.

L'unique enfant de ce spéculateur aux œufs d'or avait trois ans de plus que sa parente, et s'appelait Ninio. Déjà Ninio brillait en ligne de ces touchants prodiges qui passent comme de doux fantômes devant ceux qui les admirent, et dont les voix innocentes vont bientôt s'éteindre au fond de leurs tombes précoces. Dès l'âge de sept ans, quand Domenica bégayait encore, Ninio Piramonti remplissait seul des concerts où se portait la foule : Paganini l'y baptisa d'un baiser triste, et la foule confirma le suffrage du grand maître ; elle demeura suspendue aux sons merveilleux qui sortaient de la bouche de Ninio. Quelquefois sa joue pâle était signalée au père gonflé d'orgueil ; mais le père répondait avec assurance que la santé de son prodige n'était jamais plus parfaite qu'au milieu du travail, et qu'il le rendrait fort à plaindre en le forçant au repos. Cette assertion ne manquait malheureusement pas de vérité : outre une passion ardente pour l'étude, l'insatiable soif des éloges s'était emparée du frêle Orphée. Nulles veilles dévorantes, nul effort surhumain ne l'arrêtaient dans l'effroi d'être surpassé, même par ses maîtres.

l'enfant montait aux plus hautes difficultés, sans autre effort que de jouer avec elles, les applaudissements fondirent de toutes parts, des cris spontanés couvrirent l'orchestre, qui s'arrêta pour applaudir à son tour Domenica stupéfaite ; elle regarda vivement d'où pouvait provenir ce bruit effrayant, et, quand il redoubla, par son action naïve, elle courut avec épouvante se cacher dans les bras de Ninio, en criant : « On me gronde ! »

C'est alors qu'une pluie de fleurs tomba sur elle quand on la ramena pour finir sa mélodieuse tâche ; tandis que Ninio, fort de son expérience de neuf ans, lui serrait fortement la main, et relevait avec un grand sérieux les couronnes qu'il entassait sur la tête bouclée de sa sœur. Une des couronnes la frappant plus que les autres, elle cria, dans l'élan d'une joie brusque : « En voilà une belle pour ma Vierge ! »

Dès le soir, le public ravi l'adopta pour son enfant. Elle était belle, la pauvre petite, intelligente, vive et trop folâtre pour ne pas éveiller la fréquente colère de son maître. Il n'était pas homme à s'endormir dans la préparation de ses plans futurs ; aussi, les petits doigts qui, le matin, avaient été cruellement cinglés pour leur lenteur ou leur distraction au piano, agitaient doucement le soir un bouquet avec d'irrésistibles grâces devant un public idolâtre, qui donnait de l'or pour ses sourires, et l'appelait : *La diva bambina*.

Durant quatre saisons, l'actif Piramonti recueillit d'abondantes moissons des sueurs de Ninio. Il courut l'Europe, avide et prodigue, au milieu de ses deux anges auxquels il mettait du rouge. Le virtuose enfantin fut caressé par les peuples et les potentats ; puis, ramené un

yeux de toutes les femmes : les femmes ne voient jamais en vain la mé[-] lancolie chez l'enfance. Domenica devint leur idole. Il semblait que cha[-] cune d'elles voulût lui rendre quelque chose de l'amour de sa mère [ou] un baiser de Ninio.

Je te laisse à juger si le philtre pur ruisselant des lèvres de cette jeu[ne] fille perdait de son charme par les saintes confidences de sa fidèle se[r-] vante, pauvre Allemande transplantée, qui me les répétait tous les jou[rs] sous les mille formes variées d'incidents mièvres et gracieux. Elle m[e] les révélait pour le double bonheur de parler de sa maîtresse, et d'[en] parler avec moi seul dans sa langue maternelle.

Malgré le vif amour qu'elle lui portait, elle ne pouvait s'empêche[r] d'avouer que la jeune prima donna n'égalait pas encore son rival plein d'un talent si prodigieux sur toutes sortes d'instruments, qu'il y ava[it] brisé les cordes de son âme (1).

La voix seule de Domenica surpassa bientôt en puissance celle de so[n] frère, parce que déjà cette voix était pleine de douloureux souvenir[s]. Pourtant, grâce aux avis courageux d'un médecin habile, le maître, ma[l-] gré son avare impatience, s'abstint, durant l'âge où la voix tremble en[-] tre l'essor et le silence, d'exposer trop souvent cette cloche de crist[al] aux vibrations de l'air, qui pouvait la fêler. Nul bonheur, toutefois, [ne] remplit ces intervalles de repos apparent ; l'enfant ne connut pas u[ne] des joies fraîches de sa jeune saison ; pas une heure de cette douce vie [au] jour et sans corset, dans l'air libre des champs qui nous dilate en [un] moment et qui l'eût rendue tout-à-fait oiseau ; nulle verdure autour [de] cette fleur rare, sinon celle que l'ingénieuse Allemande faisait jailli[r]

que, par l'histoire et par le 18 brumaire, déclarait la défiance et montrait les armes dont un jour on pourrait peut-être abuser ! C'était trop. Quand on dit le premier *guerre* à l'esprit des institutions, peut-on se plaindre qu'on réponde *guerre ?* Cet homme a rendu guerre pour guerre et combat aujourd'hui les tendances du gouvernement. Mais quelle guerre lui fait-il ? guerre de résistance, et non guerre d'agression ; guerre en plein soleil, et non guerre de ténèbres ; guerre de redressement, et non de renversement ; guerre de salut enfin, et non guerre à mort. Jamais une étincelle tombée de ses lèvres n'a allumé une mauvaise passion populaire ; il raisonne, il discute, il n'incendie pas. Son opposition n'est que l'insurrection des idées, la révolte de la raison. Il parle du peuple, mais il définit le peuple. Il parle de démocratie, mais il définit la démocratie. Il parle de liberté, mais il définit la liberté. Il n'y a pas une de ses définitions qui ne soit un appel au bon sens, à la paix publique, au droit et au respect de tous et envers tous. Pour trouver une mauvaise insinuation sous sa plume, il faut l'y mettre ; pour mal interpréter ses paroles, il faut les corrompre ; pour accuser son opposition, il faut la calomnier. Il n'a cessé de répéter lui-même qu'au temps où nous vivions, la France n'avait pas besoin de tribuns, mais des hommes d'Etat, et que le trouble et la guerre étaient les deux contre-sens de la liberté.

» Eh bien ! voilà l'homme que des journaux appellent un *des rois de l'agitation et des tempêtes*, un *chef de parti*, un *démolisseur*, un *tribun*, un *anarchiste* ; qu'ils accusent d'ameuter les *fureurs* de la multitude ! de *vouloir faire périr le gouvernement sous ses coups, d'évoquer des Conventions et d'assassiner des rois !*

» ..... Il y a donc un parti pris, un complot délibéré d'effrayer le pays ! Cela est évident ; il y a contre les progrès de la liberté et contre le développement légal des institutions, une conspiration bien liée, et la plus dangereuse des conspirations une de ces conspirations qui ne pardonnent jamais ! la *Conspiration de la Peur !* »

La *Patrie* démontre que, dans leur querelle sur l'enseignement, le clergé catholique et l'Etat peuvent se faire écho réciproquement, mais que ni l'un ni l'autre n'inspirera une véritable confiance au pays. Chacun, dans sa sphère, s'efforcera de demeurer immobile. L'Eglise critiquera l'Etat, l'Etat critiquera l'Eglise ; mais il n'en résultera rien d'utile pour la société. Les deux adversaires ne peuvent offrir d'autres garanties que les souvenirs du passé. Or, ces souvenirs ne sont pas de nature à donner quelque espérance. L'Eglise conservera son immobilité ; elle ne peut se régénérer, puisqu'elle se croit infaillible. L'Etat, dirigé par les conservateurs-bornes, voudra agir comme l'Eglise. La société ne doit donc compter que sur elle-même pour faire son salut ; mais, avec la Presse et l'élection, elle est plus forte que ceux qui se croient ses maîtres.

Telle est l'opinion de la *Patrie*, et cette opinion nous paraît très plausible. Seulement, nous croyons que la société ne pourra se sauver elle-même que lorsqu'elle aura conscience de la transformation qu'elle est appelée à subir. Il est donc du devoir de la Presse de lui donner cette conscience, afin que l'élection puisse produire un pouvoir véritablement moral, qui concilie l'Eglise et l'Etat, et entre dans la voie de la régénération sociale.

Le gouvernement a invité les chambres de commerce à nommer des candidats à la délégation de Chine. Il n'a pas même attendu que ces candidats fussent choisis pour nommer ses délégués. Le ministre du commerce a nommé trois délégués : un pour la laine, un pour le coton, un pour les articles de Paris. Cette classification de laine et de coton est vicieuse et ne s'applique aucunement à certaines fabrications qui, comme celle de Roubaix, par exemple, embrasse des modifications et des mélanges de ces deux matières premières qui constituent une industrie aussi variée que spéciale. La ville de Roubaix représente à elle seule une production de 60 millions. Lille, Roubaix, Tourcoing, se sont entendus pour nommer le même candidat, homme tout-à-fait spécial, dans la conviction fondée qu'un fabricant de draps ou un fabricant de toiles peintes ne pouvait rien entendre à cette immense variété de tissus façonnés que ces trois villes produisent, tissus qui, plus que tous les autres, offraient des chances favorables pour l'exportation.

Les articles de Reims et d'Amiens ayant de grands rapports avec ceux de Roubaix, Lille et Turcoing, le délégué choisi était naturellement appelé à représenter toute la fabrication du nord de la France. On devait s'attendre à le voir adopté par le gouvernement. Ce délégué se présente au ministère du commerce, et on lui répond que les délégués du gouvernement sont déjà nommés ! Dès-lors, toute la fabrication du nord n'est considérée que comme accessoire de la fabrication des draps unis et des toiles peintes. Les chambres de commerce ont protesté, déclarant qu'on laissait leurs produits sans représentation aucune. Que fera le gouvernement ? Il est impossible qu'il persiste à laisser de côté toute l'industrie flamande ; et puisqu'on n'a pas cru devoir adopter pour Paris la classification par matières premières, on reconnaîtra que cette classification est également impossible pour la fabrique de Roubaix, attendu que les produits de ce pays offrent les mêmes conditions de variété infinie et ne peuvent être compris sans la classification adoptée par le gouvernement.

Nous apprenons de la source la plus authentique que, lors de la dernière révolution grecque, l'attitude de M. Piscatory a été pleine de fermeté et de dignité. Notre ministre a, sous sa responsabilité personnelle, adhéré *le premier* au mouvement accompli, et le gouvernement français a, depuis, donné son approbation *le premier*, et de la manière la plus nette.

Le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* écrit de Paris que, le 26 octobre, le prince Louis d'OEttingen-Wallerstein, envoyé du roi de Bavière, a remis à M. Guizot ses lettres de créance. Le 27, le prince a été présenté au roi Louis-Philippe, à Saint-Cloud, par le comte de Luxbourg, ambassadeur de Bavière. On a remarqué que S. M. était restée en conférence avec les deux diplomates, pendant une demi-heure, dans une embrasure de croisée. Elle paraissait fort animée. On sait que la mission du prince se rattache aux derniers évènements de Grèce. Il partira pour Londres la semaine prochaine. Le cabinet des Tuileries ne pourra lui donner une réponse qu'après s'être entendu avec la Russie et l'Angleterre. En attendant, le prince reviendra à Paris, où sera le centre des négociations entre la Bavière et les trois puissances protectrices.

Le bruit courait à Munich, le 28, d'après la *Gazette de Cologne*, que le roi de Bavière avait l'intention de se rendre à Athènes pour s'assurer par lui-même de l'état des choses, et que le roi Othon resterait

la Roncière le Noury, Dieul, Le Roy, Bravais, Revertegat, De Céris, Olivier, De Lamotte de Broons de Vauvert, Payen, Joubert, Delaberté-Meun, Bailloud, Hommey, Lefer de la Motte, Blancq, Testard, Patin, Reboul, Le Roux, Charpentier, De Mejanes, Dujardin, Broquet, Lombard, Lelevre, Plolet, De Villeneuve, Lebeau de Moutour, Bertin, Favre, Candeau, Barthes, Boyer, Ollivier, Deroyer, Carles de Pradines, Simon.

(Au choix) : MM. Riche, Vincent, Guironnet-Massas, Devoisins, Olivieri, Bertier, Malmanche, Beleguic, De Lastic, Dauphin, Dupouy, D'Heureux, Laurens, Allys, Gérard de Rayneval, Ropert, De Fontanges de Couzan, Salaun, De Durand d'Ubraye, Arpin, Ohier, Morand, Mesnard, De Larminat, Houssart, Passama, Le Lesan, Russel, Excelmans, Camus-Dumartroy, Bazin, Maillard de Liscourt, Lecoat, De Bonne, Gicquel Destouches, Champion-Dubois de Nansouty, Reverdit, Bona Christave, Dufour de Montlouis, Marhean des Chesnez.

NOUVELLES DES INDES.

Le *Bombay-Monthly Times*, du 2 octobre, que nous recevons à l'instant, nous donne de sinistres nouvelles du Punjaub. Shere-Sing, roi seikh, a été massacré, ainsi que ses fils, par son ministre tout-puissant, Dhyan-Sing. Le régicide a péri le lendemain sous les coups d'un assassin : il n'y a plus de chefs assez forts pour dominer les autres, et l'intervention anglaise va devenir indispensable. L'armée du Punjaub, forte de 75,000 hommes, est disciplinée à l'européenne par des officiers français et corses qui ont servi sous Napoléon. Une armée anglaise de 17,000 hommes, avec 48 pièces d'artillerie, concentrée à Jumma, où elle est inactive, va trouver de l'occupation Sir Ch. Napier est à Kurrachee. Les troupes du Scinde s'élèvent à 10,000 hommes.

— La plupart des généraux européens de Shere-Sing avaient prévu ce qui est arrivé : les généraux Ventura, Court et Avitabile, pour se soustraire aux piéges du ministre Dhyan-Sing, qui détestait surtout le général Ventura, avaient obtenu des congés temporaires.

— La conspiration a été fomentée par K. Fakéer, Azeedood-Deen et Dhyan Singh. Ils ont été tués à coups de pistolet par le rajah Ajeet-Singh. Le général Ventura a attaqué le meurtrier ; mais il a été battu par des forces supérieures. Ajeet-Singh a promené au bout d'une pique la tête de sa victime dans les rues de Lahore. Le palais de Shere-Singh a été pillé ; sa femme et celle de son fils ont été assassinées ; son trésor a été enlevé. Ventura est parvenu à s'enfuir.

— La *Gazette de Delhy* prétend que la confiance illimitée du maharajah dans le général Ventura, qu'il consultait dans toutes ses affaires, n'a pas peu contribué à déterminer la conspiration dont Dhyan-Singh était l'âme.

— Voici de nouveaux détails que nous empruntons au *Gentleman's Gazette de Bombay :*

« Ajeet-Singh, après avoir tué Shere-Sing, retourna au fort, où il rencontra Dhyan-Singh ; il lui dit qu'il avait commis le meurtre et lui demanda s'il voulait venir voir le cadavre. Ils montèrent dans la voiture de Dhyan-Singh et lorsqu'ils arrivèrent à la porte du fort, Ajeet-Singh poignarda Dhyan-Singh et envoya son corps à son frère Suchet-Singh et à son fils Heera-Singh. Ces deux derniers individus cernèrent la ville, et toute la nuit leurs soldats la pillèrent. Le lendemain, Heera-Singh étant entré dans le fort, saisit Ajeet-Singh, Lena-Singh et plusieurs autres, et, les ayant mis à mort, exposa leurs têtes dans la plaine et jeta leur corps dans le bazar. Six cents hommes ont été tués de part et d'autre.

— L'*Overland-Bombay-Courier* confirme la nouvelle de l'assassinat du maharajah de Lahore. Comme le Punjaub, d'après cet évènement, va devenir le théâtre des rivalités et des combats des chefs, il est très probable, dit ce journal, que le Punjaub sera bientôt une province anglaise.

— On écrit de Caboul que Dost-Mohamed s'efforce de se concilier le bon vouloir des Anglais. Les Ameers reconstruisent d'une manière plus élégante la ville de Caboul.

— Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 8 août. Le traité a été ratifié définitivement. Tous les arrangements relatifs au tarif sont terminés.

ANGLETERRE.

M. Berryer, descendu à l'hôtel Mivart, a été reçu avec distinction à Londres. C'est le premier voyage du célèbre orateur en Angleterre. Il a fait de nombreuses visites à la haute noblesse de la Cité, et a passé quelque temps dans les habitations princières des lords Cochrane et Shrewsbury.

— Le duc de Bordeaux est attendu pour le 5 ou le 7.

— On écrit du comté de Galles, que malgré le secret qui avait présidé au départ des agents et soldats de police arrivés dernièrement à Pontybarem, les Rébeccaites en ont été informés presque immédiatement. A minuit, 30 ou 40 d'entre eux arrivèrent près de la maison de M. Newmann et attaquèrent une sentinelle qu'on y avait placée. Le soldat cria qui vive ! trois fois ; n'ayant reçu aucune réponse, il fit feu, et chargeant rapidement son fusil, il tira trois coups. Les Rébeccaites firent feu quatre fois, puis ils partirent en toute hâte, ce qui porte à croire que plusieurs d'entre eux auront été blessés. Le poste, qui se trouvait dans un corps-de-garde situé à une certaine distance de la maison, accourut, mais les Rébeccaites avaient déjà disparu. Le colonel Trevor est arrivé sur les lieux, et a donné sur-le-champ l'ordre d'établir auprès de la maison de M. Newmann un poste pour le service de nuit.

IRLANDE.

Si le gouvernement déploie une grande énergie dans les poursuites qu'il a entamées contre M. O'Connell et les autres repealers, les accusés, de leur côté, ne restent pas dans l'inaction. Le 1er novembre, les avocats de M. O'Connell ont conféré ensemble depuis midi jusqu'à cinq heures au domicile de leur client. Etaient présents MM. Moore Pigot, Hartchell Sheil, Hurn Whiteside, Donough Close. On annonce que M. Joseph Napier, le célèbre avocat conservateur, prendra rang parmi les défenseurs de M. O'Connell.

— La commission d'enquête sur l'affermage des terres a pour président lord Devon ; les autres membres dont elle se compose sont : Alexandre Hamilton et Wynne Torier ; MM. Tighe et More O'Ferrall, tous deux libéraux. On regrette que M. O'Ferrall ait refusé à cause de sa santé. On ignore encore le nom de son successeur, qui sera libéral. Tous les membres de la commission, à l'exception de M. Wynne, sont des hommes d'honneur et de talent.

— *Le Rhadamanthus* est arrivé dans le port de Kingstown.

— Une compagnie de l'artillerie royale a reçu l'ordre de partir pour Drogheda. Les tours des côtes sont pourvues de canons.

son père était du parti des *afrancesados* ; toutes ses sympathies sont acquises au cabinet français.

Long-temps avant l'ouverture de la séance de la chambre des députés du 30, une foule immense remplissait les tribunes publiques et reservées ; on savait d'avance qu'on y devait lire le rapport de la commission relatif à la majorité de la reine. Le général Narvaez dit qu'il accepte le titre de sénateur pour la province de Cadix. M. Bernaben annonce qu'il adressera des interpellations au ministère. M. Olozaga siége toujours à l'extrême gauche.

Enfin l'ordre du jour appelle le rapport de la commission sur la majorité de la reine. Un mouvement général d'attention se manifeste dans la salle. M. Martinez de la Rosa monte à la tribune de droite, et, d'une voix énergique et sonore, il lit son travail, qui est remarquable sous le double rapport du style et de la pensée. Dans une péroraison éloquente qui est plusieurs fois applaudie, l'orateur propose aux cortès, conformément aux vœux du gouvernement, de déclarer la reine majeure. Cette conclusion est accueillie de toutes les parties de la salle par des applaudissements prolongés. Le rapport sera imprimé et distribué à tous les députés, et le jour de la discussion ultérieurement fixé.

— La situation de Barcelone devient de jour en jour plus alarmante. Il est maintenant avéré que les Anglais encouragent l'insurrection : deux ou trois vaisseaux de guerre de cette nation stationnent au nouveau môle, vis-à-vis les Atarazanas, et communiquent journellement avec les révoltés par ce fort démantelé. Dans la journée du 28, la ville a été saccagée et pillée ; tous les magasins sont ouverts et la plupart vides ; l'hôpital même a été bouleversé. L'anarchie devient plus audacieuse et plus entreprenante à mesure que l'attaque se prolonge.

— Le président de la junte de Barcelone a adopté une mesure qui enjoint à tous les habitants de laisser leurs portes ouvertes, même pendant la nuit, tout le temps que tireront les forts ennemis. Une amende de 100 douros frappera quiconque contreviendra à cette mesure. La force armée est chargée de l'exécution de cet ordre.

— Le général Sanz voyant que les rebelles ne cessaient de diriger un feu bien nourri sur les bourgs de Gracia, Sanz, Clot, etc., etc., qui sont sans défense, vient de leur signifier à l'instant que si dans une demi-heure le feu n'avait pas cessé, il bombarderait la ville à l'instant même. La junte a répondu au général dans les termes suivants :

« La junte ne se laissera pas intimider par vos menaces : lors même que des milliers de bombes tomberaient sur la ville, le feu dirigé contre Sanz, Clot et Gracia ne cessera pas. Barcelone périrait que le courage de la junte ne serait pas abattu Sachez, d'ailleurs, que nous avons à notre disposition un moyen terrible de destruction. »

— L'armistice conclu entre Prim et les habitants de Girone est rompu. Les troupes assiégeantes ont fait taire le feu de la tour Saint-Jean, que les assiégés paraissent avoir abandonnée.

— La correspondance de Bayonne du 2 confirme le mouvement de Vigo et annonce qu'il se propage dans toute la Galice. Santiago, Rugo, Betanzos et la Corogne sont en proie à une grande agitation. Pontevedra, débarrassé de son chef politique et de son commandement général, partis pour Vigo, a dû se prononcer. Ainsi, quand le feu de la rébellion s'éteint dans l'Aragon et la Catalogne, il se rallume en Galice.

AMÉRIQUE.

Brésil. — Les journaux de New-York annoncent, dit le *Morning-Post*, des lettres de Rio-Janeiro du 31 août, et l'arrivée du steamer *le Cormoran*, commodore Gordon, lequel avait à bord l'ambassadeur d'Angleterre au Pérou et sa suite. *Le Cormoran* a rencontré l'escadre impériale, composée de trois vaisseaux de guerre brésiliens et quatre napolitains, vers les îles du cap Vert, où il avait dû relâcher pour faire de l'eau, le 30 juillet. L'escadre avait à son bord, outre la jeune impératrice, son plus jeune frère, qu'on dit destiné à la princesse Januaria, la sœur aînée de l'empereur du Brésil. On fait de grands préparatifs pour la réception de l'impératrice. Les chambres s'occupaient de lois de finance et d'améliorations intérieures.

— Il résulterait, suivant la *Presse*, des nouvelles élections américaines, que M. Clay serait nommé président de l'Union. Comme il est partisan des mesures prohibitives, rien ne serait changé aux rapports commerciaux de l'Europe avec les Etats-Unis.

INTÉRIEUR.

Le conseil d'Etat a repris hier le cours de ses audiences publiques consacrées à la discussion des affaires contentieuses. M. le garde des sceaux présidait la séance.

— La section de législation et des cultes au conseil d'Etat, chargée de préparer le rapport de l'ordonnance sur la lettre de M. l'évêque de Châlons, est composée de MM. Dumon, d'Haubersaert, Desclozeaux, Macarel et Mottet. C'est, comme nous l'avons dit, M. d'Haubersaert qui fera le rapport. (*Gazette.*)

— Le *Journal du Havre* croit que la nouvelle publiée par le *Sémaphore* de la prise de possession des îles Amsterdam et Saint-Paul, par le gouvernement de Bourbon, mérite confirmation.

— Voici la liste des lauréats dont les noms ont été proclamés dans la séance de rentrée de la Faculté de médecine de Paris :

Prix Montyon. — Le prix n'a pas été décerné ; mais une somme de 200 fr. a été accordée, à titre de récompense, à M. Bouchut, interne à Necker ; et une somme de 100 fr. à un auteur qui a désiré garder l'anonyme.

Prix Corvisart. — La Faculté n'a pas jugé que la médaille d'or dût être décernée ; mais elle a accordé un prix consistant en une médaille d'argent et des livres pour la valeur de 300 fr., à MM. Martin Lauser, docteur en médecine, d'Auray (Morbihan), et Lefebvre, de Gaillon (Eure).

Prix de l'Ecole pratique. — Premier prix : Médaille d'or de 300 fr. livres et dispense de frais universitaires pour 615 fr., à M. Delpech, de Paris.

Deuxième premier prix : Médaille d'argent et des livres d'une valeur de 200 fr., et dispense de frais universitaires pour 315 fr., à M. Fiaux, de Chatignonville (Seine-et-Oise).

Troisième premier prix : De la même valeur que le précédent, à M. Matice, de Paris.

Premier deuxième prix : Médaille d'argent et livres pour une valeur de 150 fr. et 100 fr. pour la dispense du droit de sceau, à M. Bonnet, de Valence (Drôme).

Deuxième deuxième prix : De la même valeur que le précédent, à M. Trifet, d'Etrangt (Nord)

Prix des Elèves Sages-Femmes. — Médaille d'argent et des livres partagés *ex æquo* entre Mmes Mallard, Mélanie Martel, de Meulan (Seine-et-Oise), et Constance Bouteloup, de Sens (Yonne) ; Mlle Louise

— Une distribution de pain se fait trois fois par semaine à l'évêché d'Alger, où l'on voit accourir des pauvres de toutes les nations et de tous les cultes. La charité de M. Dupuch est inépuisable. Tous les jours de nombreuses demandes de secours lui sont adressées, et jamais en vain. Aux fonds que le gouvernement met à sa disposition pour ces actes de charité, il faut ajouter 45 à 50,000 fr. que lui envoie chaque année l'*œuvre de la propagation de la Foi*, fondée à Lyon. Toutes ces sommes, il les distribue aux malheureux. (*J. de Paris.*)

— On écrit de Constantinople, le 17 octobre, au *Sémaphore* :

« Nous avons eu jeudi dernier, 12, une pluie extrêmement forte, qui a duré toute la journée et a occasionné beaucoup de dégâts dans les campagnes et dans la ville; des maisons, des boutiques se sont écroulées, des ponts ont été emportés, et l'on assure même que des personnes ont péri. »

— Hier, à onze heures et demie, on a répandu dans la Seine, en face de l'Entrepôt, 103 fûts de vins falsifiés. Immédiatement le fleuve a été couvert, dans une étendue de plus de 200 mètres, de poissons empoisonnés. On dit que les chambres vont s'occuper d'un projet de loi sur les boissons. (*Siècle.*)

— On écrit de Roubaix, 31 octobre :

« Hier matin, dans cette ville, on eût pu se croire revenu aux temps heureux de l'âge d'or,

Où des ruisseaux de lait serpentaient dans les plaines;

le lait coulait à grands flots dans les ruisseaux des rues et venait former sur la Grand'Place un lac aux blanches ondes. M. le commissaire de police, d'après l'arrêt rendu par la cour de cassation, qui considère comme boisson falsifiée le lait étendu d'eau, avait fait vérifier par un chimiste tout le lait arrivé le matin dans la ville. Sur soixante-trois marchands, quarante-sept furent trouvés en contravention et leur marchandise répandue. Nous espérons que de semblables visites, fréquemment renouvelées, auront un heureux résultat dans notre pays, où la consommation du lait est très grande.

Espérons que la police de Paris, qui a pris la mesure de verser les vins falsifiés sur la voie publique, ne s'arrêtera pas, dans l'intérêt de la santé publique, et qu'elle en usera avec les laitières comme avec les marchands de vin.

— On lit dans les journaux de Lyon :

« M. M....., avocat à Paris, se rendait à Lyon avec sa jeune fille âgée de quatre ans, lorsqu'arrivé dans la plaine en-deçà de Moulins, l'enfant manifeste le désir de satisfaire un besoin. On sollicite le conducteur d'arrêter; ce dernier répond qu'il y a une côte très rapprochée, et qu'alors il sera facile aux voyageurs de descendre. M. M..... ne voulant pas attendre, pendant que la voiture marche, ouvre la portière, saute avec sa petite fille, fait une chute, et les roues passent sur le corps de son enfant; la mort est instantanée. Il a fallu faire constater les causes de cet accident, ce qui a pris cinq heures pendant lesquelles le père et les voyageurs sont restés sur la route devant cet affreux spectacle.

» Le déplorable évènement que nous signalons doit être attribué, avec raison, au conducteur de la diligence, qui n'a pas voulu arrêter quand on l'en priait. »

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, *Mina* et l'*Eau merveilleuse*.

TRIBUNAUX.

Le gérant de la *France* a été interrogé par M. de Saint-Didier, juge d'instruction. La poursuite s'exerce sur un article relatif au voyage du duc de Nemours à Londres, au moment où le duc de Bordeaux doit s'y rendre. (*Presse.*)

— On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais* :

M. de Beaufort, fils de M. le vicomte de Beaufort, de Doullens, député sous la Restauration, convaincu d'avoir assassiné, avec préméditation, la fille d'un fermier de son père, qu'il avait aimée, vient d'être condamné par la cour d'assises d'Amiens aux travaux forcés à perpétuité et à deux heures d'exposition.

— M. Véron et M. Roussel, actionnaires du *Constitutionnel*, plaidaient hier devant le tribunal de commerce. Il s'agissait d'une demande en renvoi devant arbitres, pour statuer sur les difficultés existant entre les divers actionnaires du journal. M. Roussel s'opposait à la demande, par le motif que M. Véron, selon lui, n'est plus actionnaire.

Mais le tribunal, attendu que M. Véron est titulaire d'une action et administrateur de la société, a renvoyé les parties devant arbitres-juges et donné acte des nominations faites. Le tribunal arbitral sera composé de MMes Horson et Marie, avocats, et Me Castaignet, avoué.

VARIÉTÉS.

L'Economie politique qui dit blanc et noir.

Le *Journal des Economistes* est une Revue mensuelle fondée tout exprès pour relever le drapeau de la vieille Economie politique du *laissez faire, laissez passer*, et pour combattre la nécessité des réformes sociales. Cette Revue se personnifie principalement dans MM. Charles Dunoyer et Louis Reybaud, deux écrivains qui ont entrepris une malencontreuse croisade contre toutes les vues rénovatrices, contre tous les projets d'organisation de l'industrie. Néanmoins elle contient sur l'état de l'Espagne un article du savant Ramon de la Sagra, qui se trouve en pleine contradiction avec les doctrines négatives de ces messieurs. Nous rapportons, à l'appui de notre assertion, les passages suivants de l'article dont il s'agit, et qui ouvre le dernier numéro du *Journal des Economistes* :

« Les circonstances particulières dans lesquelles se trouve le peuple espagnol doivent faire soupçonner qu'il est entré, ou qu'il commence à entrer dans le cours d'une révolution sociale dont la fin et l'objet ne sont pas connus, ce qui peut encore expliquer l'indifférence avec laquelle le peuple espagnol voit passer les changements, la patience avec laquelle il supporte les vexations, et le dédain avec lequel il exerce les droits que la constitution lui a accordés.

» Ceux qui ont voyagé en Espagne, et même ceux qui n'ont eu des relations qu'avec les classes inférieures d'une province quelconque, ont dû voir qu'il existe dans le caractère national un certain fonds de gravité et de réserve qui n'est pas commun à toutes les nations. En conséquence, l'Espagnol apprécie au moment même les avantages que produirait une organisation sociale meilleure que celle de ses aïeux, et il les comprend beaucoup mieux encore quand ces avantages se traduisent en faits matériels d'éducation, de travaux publics, de franchises agricoles et industrielles, d'économie, de justice et de protection. Mais, n'ayant jamais rien vu de tout cela comme conséquence de la forme politique, le peuple espagnol en dédaigne la pratique et se méfie de ces tendances.

» La tendance vers le progrès s'observe d'ailleurs en Espagne sur mille sujets, et est marquée d'une manière indélébile dans tous les actes forcés ou spontanés que le peuple exécute. Les actes forcés sont sa docilité à se prêter au service pénible qu'on exige de lui sous prétexte du bien général, son exactitude à payer les impôts et les contributions les plus onéreuses, sa régularité à fournir son contingent pour l'armée, son obéissance enfin pour tout ce qu'on lui demande ou qu'on lui ordonne. Je citerai en second lieu les actes spontanés, qui prouvent l'attraction générale du peuple espagnol vers le progrès, attraction qui se manifeste par les compagnies qui se forment, les entreprises qui s'organisent, les établissements qui se créent, les patentes industrielles (1) que l'on accorde. Depuis la fin de la guerre civile par la convention de Bergara, l'industrie manufacturière s'étend dans toutes les provinces, l'industrie métallurgique est exploitée avec une certaine fièvre que rend excusable la richesse extraordinaire d'argent qu'offrent quelques filons. L'agriculture ne suit pas la même impulsion. Son tour viendra quand les capitalistes, au pouvoir desquels a passé la propriété ecclésiastique, pourront destiner à l'exploitation rurale les biens qu'ils consacrent en ce moment à des spéculations plus rapides que lucratives.

» Malheureusement ce grand mouvement intérieur en faveur de l'industrie, qui prouve l'abondance des forces productives et la nécessité de les employer, manque de direction. Ce défaut est grave, plus grave encore si on l'examine dans la sphère élevée de la morale publique, dont la direction n'est confiée à aucun pouvoir constitutionnel dans les gouvernements constitutionnels.

» De cette absence d'un pouvoir supérieur qui dirige les intérêts particuliers en faveur des intérêts publics naissent les entreprises éphémères et aventureuses, les créations purement locales, menacées par une concurrence meurtrière; l'introduction forcée des industries exotiques sur un sol qui les reçoit avec répugnance, et en laissant périr le germe des grandes spéculations, dont les avantages n'apparaissent pas à l'intelligence des spéculateurs, qui n'ont pas les moyens d'appréciation qu'un gouvernement seul peut avoir. Peu de branches industrielles peuvent aujourd'hui être recommandées à une nation quelconque de l'Europe sans qu'on ait étudié profondément l'état de la production dans tous les pays, l'importance des marchés en activité, le nombre et les ressources des consommateurs. Sans apprécier ces données, les gouvernements absolus de l'Espagne, qui avaient la mission directrice dont l'industrie actuelle manque, encouragèrent l'industrie du coton en Catalogne, dont nous voyons tous les jours l'histoire s'écrire en caractères de sang.

» Voilà pourquoi nous avons dit que *le peuple espagnol est digne de compassion*; parce qu'il possède des conditions particulières de prospérité et de progrès dont il ne peut profiter convenablement; parce que la vigueur des ressources lutte contre les obstacles d'une organisation sociale vicieuse que la politique seule ne réformera jamais; parce que ses hommes d'Etat, animés du plus noble enthousiasme, ne se sont point élevés à la hauteur convenable, ou ne sont pas descendus à la profondeur nécessaire pour voir les fruits du mal social et découvrir les racines de ce mal; et parce qu'enfin, tournant dans un cercle étroit d'institutions inefficaces, ils empirent la situation avec des palliatifs qu'ils appliquent à la forme en négligeant le fond de la société. »

Ainsi, d'après le *Journal des Economistes*, il convient d'organiser l'industrie de l'autre côté des Pyrénées; mais de ce côté-ci la tentative serait absurde. C'est une belle application d'un mot célèbre de Pascal.

Dans ce même numéro, le *Journal des Economistes* nous prend à partie à propos d'un article de la *Revue indépendante* contre lequel il essaie de défendre l'éclectisme économique de M. Blanqui. Après avoir attribué à l'auteur de la critique publiée par la *Revue indépendante* de vouloir régler la consommation, de vouloir prescrire *à chaque homme, à l'avance, sa vie matérielle tout entière*, le journal de MM. Dunoyer et Reybaud s'aperçoit qu'il est allé trop loin en prêtant à M. Vidal de pareilles vues; car, ainsi qu'il le fait observer, l'écrivain de la *Revue indépendante* n'avait pas exposé son plan d'organisation. Cela dit, l'organe de la vieille école économique ajoute :

« Les socialistes, les disciples nouveaux du profond et savant Fourier, ne semblent guère plus avancés. Après tant et de si laborieuses veilles, au lieu d'agir, ils écrivent; ils vivent, car il le faut bien, de notre vie de désordre et d'iniquités. Ils se mêlent à nos plaisirs et à nos douleurs, ils ont leur part de nos erreurs. Sommés d'agir, ils indiquent à leur tour, et en attendant qu'ils s'expliquent, comme remède à la concurrence, la concurrence du gouvernement. Ils opposeraient aux marchands déshonnêtes, les incorruptibles employés de l'État. Ils puiseraient dans la bourse de tout le monde pour ruiner les gens qui vendent trop cher. Ils ruineraient le contribuable pour soulager le consommateur! Eux qui blâment les intermédiaires entre le producteur et le consommateur, ils créeraient les pires des intermédiaires, les agents salariés de l'Etat! »

Sans doute les socialistes, les disciples de Fourier, vivent de la vie de la société qui les entoure. Ils ne sont à l'abri ni des lésions ni même des torts auxquels se trouvent fatalement voués, les uns par rapport aux autres, les membres de cette société: car ne pouvoir éviter d'être lésé ni de léser soi-même, voilà la position qu'elle fait à chacun. Est-ce un motif parce que des gens subissent les effets d'un tel régime, pour qu'il leur soit interdit d'y chercher et d'y proposer des améliorations?

On a bientôt fait de prononcer que les pires des intermédiaires entre le producteur et le consommateur, ce sont les agents de l'Etat; mais c'est là une pure assertion, et une assertion démentie par une foule d'exemples. Il ne s'agit pas d'ailleurs de savoir si des fonctionnaires choisis par l'autorité, sous le contrôle inéluctable de l'opinion publique, présentent par cela même plus ou moins de garantie que le premier venu qui ouvre un magasin ou dresse une échoppe de vendeur. Il ne s'agit pas de décider si telle classe d'hommes vaut mieux ou peut du moins être présumée mieux valoir que telle autre. La garantie dépend principalement, suivant nous, presque entièrement de la position faite aux agents de l'un et de l'autre mode de commerce qu'il faut juger comparativement.

Les agents commerciaux du gouvernement n'auraient point la propriété des denrées dont le débit leur serait confié. Leur rétribution serait fixe ou proportionnelle aux quantités débitées; elle n'augmenterait pas, comme les profits des marchands actuels, en raison de la différence du prix d'achat au prix de vente. Ces agents n'auraient, pour ainsi dire, aucune possibilité d'étendre et d'altérer par des falsifications les produits distribués par leurs mains. Les poudres et les tabacs, monopolisés aujourd'hui par l'Etat, sont certainement les denrées qu'on falsifie le moins. Enfin, les jeux à la baisse et à la hausse, toutes les opérations de l'agiotage qui s'exercent de plus en plus sur les matières livrées au commerce anarchique, les scandaleuses et innombrables malversations auxquelles il donne lieu, deviennent impossibles dans le système des entrepôts établis par l'Etat et tenus par des fonctionnaires publics.

On ruinerait les contribuables, objecte-t-on, pour rétribuer le grand nombre d'agents qu'exigeraient les entrepôts du gouvernement. Qu'on essaie d'évaluer le budget du commerce actuel, c'est-à-dire la somme totale des bénéfices qu'il réalise, augmentée de celle des pertes qu'il occasionne au corps social par la banqueroute, les falsifications, les accaparements, etc., et l'on verra si le budget nécessaire pour défrayer le service des entrepôts de l'Etat approche du budget prélevé chaque année sur le travail national et sur la fortune de tous les citoyens par cette nuée de marchands qui couvrent la France et qui servent si mal les intérêts du producteur et du consommateur.

La production ruinée faute de débouchés, la consommation qui, malgré l'accroissement de la population des grandes villes, y va diminuant de jour en jour sur des objets de première nécessité tels que le vin, la viande de bœuf, etc.; voilà les bienfaisants résultats de l'action du commerce anarchique et de la concurrence sans règle ni contrôle, concurrence de fourberies et de fraudes, car c'est dans ce sens qu'elle tourne toute l'émulation des trafiquants.

C'est en vain que la mauvaise queue des économistes s'étudie à défendre contre l'indignation publique les infamies mercantiles, en les couvrant du pavillon de la liberté, pavillon menteur, liberté homicide! on ne réussira point à réhabiliter de tels actes dans la conscience des peuples, éclairés désormais sur la façon dont le commerce insolidaire entend et pratique la liberté.

Le *Journal des Economistes* plaisante l'Académie de Reims sur la question qu'elle vient de mettre au concours : « Quels pourraient » être les moyens d'éviter les inconvénients de la concurrence, sans » nuire à la liberté du commerce ? »

A cette question très sensée, quoi qu'en puisse dire la *Revue des économistes*, cette Revue oppose la bouffonnerie suivante :

« Le Jockey's-Club a mis au concours cette question : *Comment » peut-on faire courir un cheval, les jambes liées, sans gêner » ses mouvements ?* »

Cette facétie est sérieuse en ce sens qu'elle exprime l'opinion de nos doctes économistes. Voilà qui est clairement établi. On ne peut, d'après les prétendus et prétentieux successeurs de Smith et de Say, songer à réprimer les fourberies du commerce sans lui ravir toute liberté. Or, ces messieurs sont pour la liberté quand même du commerce, dût-il leur être cent fois prouvé que la liberté qu'ils défendent est l'oppression et la spoliation des producteurs et des consommateurs. La comparaison, au surplus, ne pèche pas moins que la malencontreuse idée qu'elle a pour objet de faire ressortir; elle est complètement à côté du vrai. Si le cheval ne peut courir les jambes liées, la bride et l'éperon qui servent à le diriger ne nuisent nullement, que nous sachions, ni à sa vitesse ni aux services qu'il est appelé à rendre.

(1) On peut voir dans les journaux de Madrid le grand nombre de brevets d'importation qui sont accordés pour l'Espagne.

Spectacles du 6 novembre.

7 h. »/» **OPÉRA.** — Guillaume Tell.
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Eve.
7 h. »/» **ITALIENS.** —
8 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Mina. — Eau merveilleuse.
6 h. »/» **ODÉON.** — Le Cid. (Raphaël et Rebecca.)
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — L'Anneau. Mme Roland. Patineau.
7 h. 1/4 **VARIÉTÉS.** — Cabochard. Roquefinette. Jacquot.
7 h »/» **GYMNASE.** — Jean Lenoir. Incompris. Jour d'orage. Bertrand.
7 h. »/» **PALAIS-ROYAL.** — Brelan. Paris. Mlle Déjazet. Richelieu.
6 h. 3/4 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Naufrageurs. Mlle de Lavallière.
6 h. »/» **GAITÉ.** — Pamela. Lucio.
7 h. »/» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohémiens.
7 h. »/» **CIRQUE NATIONAL.** — Don Quichotte. Bouquetière.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Mayeux. Jonas.

BULLETIN AGRICOLE.

La baisse actuelle de la viande de boucherie sur les marchés d'approvisionnement de Paris tient à l'abondance extraordinaire et au bas prix du poisson qui lui fait concurrence. La pêche du hareng sur les côtes d'Angleterre a été tellement heureuse, que les pêcheurs, encombrés de marchandises, ont vendu à vil prix des quantités énormes de harengs aux cultivateurs, qui les emploient comme engrais. Cette baisse de la viande n'est donc qu'un fait passager dont on peut entrevoir le terme avec certitude.

Les moutons amenés au dernier marché de Sceaux étaient d'une rare qualité, surtout les solognaux.

Depuis l'année 1834, l'augmentation du prix de la viande, à Paris, a suivi une progression rapide. De 1834 à 1841, la viande de boucherie de première qualité a augmenté à Paris de 16 pour cent; celle de deuxième qualité de 22 pour cent, et celle de troisième qualité, que consomment surtout les pauvres et les hospices, a augmenté de 31 pour cent, c'est-à-dire que le kilogramme de viande payé par les hospices 84 c. en 1834, a été payé 1-03 c. en 1841. Nous ne connaissons pas les chiffres officiels pour 1842 et 1843; mais nous savons qu'il y a encore augmentation sur 1841. A. Y.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*)

COURS DES CÉRÉALES.

FOURRAGES. — Les 500 kil.

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 99. MARDI 7 NOVEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Ceux de nos abonnés qui nous écrivent, soit pour renouvellement, soit pour changement ou rectification d'adresses, soit pour irrégularité dans le service, sont instamment priés de joindre à leur lettre une bande du journal. C'est le seul moyen d'assurer la bonne et prompte exécution de ce qu'ils réclament. Nous engageons aussi nos abonnés à nous signaler immédiatement les irrégularités qu'ils éprouveraient dans la réception de leur feuille.

Nous devons rappeler que toutes lettres à notre adresse doivent être affranchies. Il n'est fait d'exception à cette règle que pour les réclamations contre des irrégularités de service, et pour les lettres de nos correspondants comptables, agricoles, etc. — Dans le premier cas, sur l'adresse, le mot réclamation; *dans le second cas, le nom ou les initiales du correspondant.*

PARIS, 6 NOVEMBRE.

Affaire des vins falsifiés.

Le *Journal de Rouen* reproduit en entier, dans son numéro du 5, la pétition adressée par les entrepositaires de cette ville à M. le ministre des finances, pétition que M. le ministre a repoussée. L'attention publique a été tenue assez vivement en haleine par les débats animés dont les falsifications de toute espèce ont été récemment l'objet, pour que nous devions à nos lecteurs l'analyse de la pétition des entrepositaires rouennais; cette pièce met à nu les turpitudes de l'administration des finances dans cette sale affaire.

On sait que la loi accorde aux entrepositaires une allocation de 6 pour cent sur les vins et spiritueux en entrepôt, à titre de déchet. Les pétitionnaires trouvent cette allocation insuffisante, et demandent qu'elle soit portée à 8 pour cent. M. le ministre du commerce, dans sa réponse à M. Toussin, député, qui avait présenté la pétition, exprime ainsi les motifs de son refus :

« J'ai personnellement examiné tous les détails de cette affaire, » notamment le rapport de l'inspecteur des finances qui a été char» gé de faire une enquête à ce sujet, et j'ai acquis la conviction » que, loin d'être insuffisantes, les déductions de 6 pour cent ac» cordées au commerce de Rouen compensent et au-delà les dé» chets réels. »

C'est donc un refus péremptoire et définitif. Nous n'avons pas sous les yeux les pièces du procès; nous ne pouvons donc nous former une opinion entre celle du commerce de Rouen et celle de M. le ministre. Nous dirons seulement qu'en principe, c'est en réduisant à rien les bénéfices légitimes du commerce qu'on le pousse à rechercher des profits illégitimes. Le *Journal de Rouen* assure que la décision de M. le ministre maintient un véritable impôt pour les entrepositaires qui ne veulent pas frauder, impôt qui, pour plusieurs d'entre eux, ne s'élève pas à moins de 2 à 3,000 fr. par an.

Le commerce de Rouen s'émeut vivement, et avec raison, du coup porté à son crédit par le retentissement des saisies opérées sur cette place, saisies tendant à représenter la ville de Rouen comme le centre de la fraude en grand sur les vins du midi dont elle est l'entrepôt principal. « Nous aurions craint, disent les pétitionnaires, de » passer pour des calomniateurs, en dévoilant plus tôt la part de » l'administration dans la falsification des vins. Aujourd'hui les faits » sont publics.

» Nous ne devons donc point passer sous silence la conduite de » l'administration des contributions indirectes à l'égard des falsifi» cateurs de vins. Ceux-ci s'autorisent aujourd'hui de la présence » des employés de cette administration pour soutenir que ce genre » d'opérations est licite, et que s'il y avait blâme, culpabilité, la » plus forte part en retomberait sur l'administration, qui, faisant » assister aux mixtions d'eau et de vin, prend en charge comme vin » l'eau qu'elle voit verser sur un produit pur, et dont elle fait payer » les droits au consommateur, avec entière connaissance de » cause. »

Les pétitionnaires énumèrent ensuite avec beaucoup de clarté, le mal profond qui résulte de cette fiscalité déhontée, pour le producteur d'abord, à qui les vins falsifiés font concurrence et ferment les marchés; pour le consommateur, qui paie, par exemple, à Paris, 28 fr. d'entrée sur un hectolitre d'*eau* mise dans son vin (c'est un peu cher); enfin pour le négociant de bonne foi, qui, refusant de prendre part à ces mixtions, a non-seulement à lutter contre des cours auxquels il ne peut vendre, mais encore à supporter des déchets plus considérables que ceux qui lui sont alloués, et qu'il ne peut couvrir comme ceux qui, soit en présence de l'administration, soit à son insu, mettent de l'eau dans le vin.

Nous avouons qu'il nous est impossible de concevoir ce qu'on pourrait opposer à des faits si positifs, à moins de professer hautement le mépris de tout droit, de toute probité, à moins de se proclamer l'appui, le soutien de ceux qui volent et empoisonnent le public. « Non, dit la pétition, l'administration ne peut pas s'au» toriser du silence de la loi pour assister au *mouillage* des vins, » surtout quand elle se crée par là des droits sur l'eau comme » sur le vin. » Que peut répondre l'administration? Il existe un arrêt de la cour de cassation du 21 novembre 1817, qui pose en principe que la loi ne permet pas dans le commerce d'introduire de l'eau dans les vins, que c'est une action frauduleuse, que c'est tromper le public.

La pétition du commerce de Rouen, signée par l'élite des négociants en vins de cette ville, est un fait grave et significatif; une pièce de conviction dans le grand procès en corruption qui s'instruit au tribunal de l'opinion contre ceux qui font un tel usage de la puissance publique.

La marche suivie par cette pétition n'est pas moins utile à signaler. Elle avait été remise au préfet, qui avait promis de l'appuyer auprès du ministre; M Toussin, député de Rouen, devait aussi agir dans le même sens.

La réponse défavorable arrive au maire de Rouen le 11 octobre : et c'est seulement par une lettre du ministre à M. Toussin, en date du 28 octobre, que les pétitionnaires sont informés du résultat. Aucune information n'était parvenue au préfet, laissé ainsi dans une position si fausse qu'il promettait encore son concours après qu'il était devenu illusoire.

Le *Journal de Rouen* termine par cette réflexion que nous croyons devoir reproduire textuellement :

« Nous demanderons maintenant si l'augmentation toujours croissante du produit des contributions indirectes sur les boissons, et qui est signalé par le gouvernement comme une preuve de la prospérité du pays, est une vérité, lorsque dans ce produit entrent des sommes si scandaleusement acquises? »

A. Y.

Le Globe et M. Guizot.

Nous avons dit et répété que nous entreprenions de *réformer le Globe* ou *de le faire disparaître*. Le *Globe* nous a répondu que nous lui demandions *la bourse* ET *la vie!* imputation moins injurieuse encore que maladroite, puisqu'elle trahissait la justesse et la gravité des reproches dont cette feuille exceptionnelle était l'objet. Un journal qui ne peut être réformé sans perdre du même coup la bourse et la vie, est un journal auquel l'argent n'arrive que pour des œuvres que leurs auteurs ne sauraient avouer, et qu'ils abandonnent dès qu'on les démasque au grand jour.

Mais laissons là le dire du *Globe*, et venons à quelque chose de beaucoup plus sérieux. Il paraîtrait que nos coups ont porté juste. Si nous en devons croire l'un des organes les plus honorables de l'opposition, le *Courrier français*, le *Globe* touche à sa fin, ce qui prouverait que MM. les ministres et MM. les banquiers qui lui servent de patron commencent à ouvrir les yeux sur le danger réel que fait courir à leur réputation ce compromettant patronage.

Voici la nouvelle telle qu'elle nous parvient :

Suivant le *Courrier*, M. Guizot considérerait la loi de dotation, qu'il a pris l'engagement de présenter à l'ouverture de la prochaine session, comme offrant des chances sérieuses d'ébranlement ministériel. On ne sait, comme on dit, *ni qui vit ni qui meurt!* En cas de mort du 29 octobre, M. Guizot voudrait donc se préparer le moyen d'escalader l'administration que des hommes d'Etat auraient la témérité de construire sur les débris de la sienne. Or, il n'y a qu'une sorte d'échelle qui permette ces coups de main, le journalisme. M. Guizot, remplacé par M. Molé, ne pourrait pas compter plus de quinze jours sur l'appui du *Journal des Débats*. Cette feuille lui ayant *retiré son estime* dans un moment où il avait des chances d'entrer au pouvoir, on peut penser qu'elle lui retirerait quelque chose de plus quand il l'aurait quitté. La *Presse* n'est pas inféodée à M. Guizot, et elle le lui rappelle chaque jour avec une fermeté d'autant plus redoutable qu'elle exprime l'opinion d'une portion considérable de la majorité. Reste le *Globe!* Mais le *Globe* est tellement déconsidéré aux yeux des hommes sérieux du parti conservateur, que M. Guizot désespère d'en pouvoir jamais rien faire de bon. Entre le *réformer* ou *le faire disparaître*, M. Guizot trouve d'une meilleure tactique de s'arrêter à ce dernier parti, et de rallier sa petite presse militante sous un autre drapeau.

Mais laissons parler le *Courrier*. Voici en quels termes il dénonce à ses lecteurs cette nouvelle manœuvre.

« Si le bruit qui circule est fondé, M. Guizot aurait déjà jeté les yeux sur une feuille dont, tout récemment, on a annoncé et démenti l'état de liquidation. Un banquier, connu par son attachement à la coterie doctrinaire et à la secte de Genève, serait le prête-nom de l'acquisition qu'on médite. C'est là que le ministre déchu transporterait, pour le convertir en machines de guerre agressive, l'arsenal qui a servi à sa défense. Toute sa poudre n'a pas été brûlée contre l'opposition; il lui en reste contre le pouvoir. C'est là qu'il se proclamerait, à son aise, le génie sauveur du pays, et qu'il s'échaufferait, pour la dignité nationale et le gouvernement parlementaire, de toute sa colère contre ses successeurs, de toute son ardeur à les culbuter. C'est là qu'il tenterait jusqu'à la popularité dont il fait fi aux affaires, et qu'il quête, en mendiant honteux, lorsqu'il en a besoin pour rentrer en place!

» Mais qui fournirait les fonds pour l'achat du journal en question? le banquier? les amis de M. Guizot? Non; il ne voudrait ni abuser du dévouement de ses partisans, ni mettre l'enthousiasme de ses admirateurs à l'épreuve d'une souscription. Ce sera donc M. Guizot lui-même? Ce serait sottise que de faire la guerre à ses dépens et que de payer de ses deniers son entrée en campagne. Qui donc paierait alors? la caisse des fonds secrets, à ce qu'on assure. N'admirez-vous pas l'utilité des fonds secrets? Un ministre, à la veille de déposer son bilan, y trouve une ressource pour sa future réhabilitation politique.

» Telle est la combinaison à laquelle, en désespoir de cause, M. Guizot se serait attaché. »

Cette nouvelle est très grave. Nul doute qu'elle sera démentie par la Presse ministérielle. Nous nous réservons d'apprécier les explications qui seront données à ce sujet. En ce moment, bornons-nous à déplorer la situation que le patronage du *Globe* fait au Gouvernement et à cette coterie que le *Courrier* a nommée dernièrement avec bonheur : *Les voltigeurs de la monarchie de juillet.*

Voilà donc où conduisent ces manœuvres secrètes que la haine inspire, ces petites satisfactions d'amour-propre que l'on se ménage sous le manteau, au grand scandale du bon goût, de la délicatesse et de la vérité! voilà à quels soupçons le bon sens public peut se voir conduit! Nous ne pouvons que plaindre sincèrement l'homme qui en est l'objet.

Non! nous ne pouvons croire encore que les passions étroites de nos Calvins politiques les poussent jusqu'à livrer l'honneur d'un nom sans tache aux éclaboussures d'un pareil tripotage. Nous nous rappelons que ce nom est celui d'une famille alliée au plus grand banquier qui ait honoré les derniers jours de l'ancienne monarchie, à ce financier honnête homme qui, possédant en caisse pour vingt-trois millions de rescriptions et de billets des fermes,

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DOMENICA.(1)

En attendant, la misère poussait souvent la porte de l'asile où Domenica dévouait son souffle à celui qui la nourrissait, partagée entre les études de sa future profession et les travaux de femme qui lui permettaient rarement de sortir. Eh bien! si loin que s'étendît l'égoïsme et la dureté de ce père adoptif, elle l'aimait pourtant, car ce jeune cœur débordait de tendresse. Sa voix ravissante le disait à la terre, au ciel, à la solitude, à l'homme avide qui n'appréciait de cette voix que la force et l'étendue, utiles à ses prodigalités honteuses. Les récits que m'en faisait Fülle me donnaient parfois le goût d'étrangler son maître, comme j'aurais consciencieusement coupé les lacets étouffants de Domenica. Elle l'aimait! et il fallait bien qu'elle l'aimât, car, excepté un dernier la coupe de son visage si parfaitement italienne, que son maître crût pouvoir l'annoncer partout comme native de Sorrente, bien qu'une simple chaumière anglaise eût servi de crèche à cette enfant de tribu errante. La quinzième année de Domenica sonnait quand elle apparut au théâtre de San Carlo, à Naples, sous le voile blanc de Giulietta, et son début fut couronné d'un succès immense. Sa voix était splendide et d'une suavité rare. Spontini, qu'elle enleva hors de sa place durant un de ses voyages en Italie, ne trouva rien de comparable à cette voix bondissante, hormis la voix divine de Mme Branchu, qui, disait-il, n'eut jamais de rivale au monde pour son égalité parfaite dans ses trois octaves, son élégante flexibilité, sa tristesse pleine de larmes, et sa brûlante énergie. Il définissait devant moi cet instrument humain, si doux et si passionné, en disant qu'il était à-la-fois l'orage et l'oiseau.

Domenica possédait de même, à son insu, la poésie profonde qui traduit par le souffle toutes les passions murmurantes d'une âme complète qui s'étonne, qui s'ignore, et livre au ciel avec de saints transports la le loisir de respirer. A peine plus merveilleuse est la transformation du ver infime qui, après deux ans de retraite dans l'herbe, devient la fleur qui monte, suivie par l'œil ardent de l'admiration et du désir.

Sans autre protection visible que la pudique Allemande qui priait tous les soirs, tandis que Domenica chantait, Domenica passait sans une souillure à travers son atmosphère de gloire. Elle vivait, pure comme la flamme allumée, chaque soir, pour elle à la Madone, par la foi d'une pauvre femme du peuple. Ce n'était pas l'éducation austère, ce n'était pas l'exemple de mœurs rigides qui retenaient cette colombe par les ailes au-dessus des chemins glissants de la terre : qu'était-ce donc?

Une fois, les larmes aux yeux, je me le demandais à moi-même auprès de la vieille servante, qui me répondit simplement :

— Monsieur, il y a, par-ci, par-là, des sols si riches, que, quelque peu savante que soit la main qui les cultive, n'y tombât-il qu'un grain de bonne semence, il en naîtra une abondante moisson. Le cœur de ma fille est pétri de même, par la volonté de Dieu.

— Une distribution de pain se fait trois fois par semaine à l'évêché d'Alger, où l'on voit accourir des pauvres de toutes les nations et de tous [illegible] cultes. La charité de M. Dupuch est inépuisable. Tous les jours de [illegible] demandes de secours lui sont adressées, et jamais en vain. [illegible] fonds que le gouvernement met à sa disposition pour ces actes de [illegible], il faut ajouter 45 à 50,000 fr. que lui envoie chaque année l'Œuvre de la propagation de la Foi, fondée à Lyon. Toutes ces sommes, il les distribue aux malheureux. (J. de Paris.)

— On écrit de Constantinople, le 17 octobre, au *Sémaphore* :

« Nous avons eu jeudi dernier, 12, une pluie extrêmement forte, [illegible] a duré toute la journée et a occasionné beaucoup de dégâts dans [illegible] et dans la ville ; des maisons, des boutiques se sont écroulées, [illegible] ponts ont été emportés, et l'on assure même que des personnes [illegible] »

— [illegible], à onze heures et demie, on a répandu dans la Seine, en face [illegible], 103 fûts de vins falsifiés. Immédiatement le fleuve a [illegible], dans une étendue de plus de 200 mètres, de poissons em[illegible]. On dit que les chambres vont s'occuper d'un projet de loi [illegible]. (*Siècle.*)

— On écrit de Roubaix, 31 octobre :

« [illegible] matin, dans cette ville, on eût pu se croire revenu aux temps [illegible] de l'âge d'or,

Où des ruisseaux de lait serpentaient dans les plaines,

[illegible] à grands flots dans les ruisseaux des rues et venait for[illegible] Grand'Place un lac aux blanches ondes. M. le commissaire [illegible] d'après l'arrêt rendu par la cour de cassation, qui considère [illegible] boisson falsifiée le lait étendu d'eau, avait fait vérifier par un [illegible] le lait arrivé le matin dans la ville. Sur soixante trois [illegible] quarante-sept furent trouvés en contravention et leur mar[illegible]. Nous espérons que de semblables visites, fréquem[illegible], auront un heureux résultat dans notre pays, où la [illegible] du lait est très grande.

[illegible] que la police de Paris, qui a pris la mesure de verser les [illegible] sur la voie publique, ne s'arrêtera pas, dans l'intérêt [illegible], et qu'elle en usera avec les laitières comme avec [illegible] vin.

[illegible] les journaux de Lyon :

[illegible] venant à Paris, se rendait à Lyon avec sa jeune fille âgée [illegible], arrivé dans la plaine en-deçà de Moulins, l'enfant [illegible] de satisfaire un besoin. On sollicite le conducteur [illegible] répond qu'il y a une côte très rapprochée, et qu'alors [illegible] aux voyageurs de descendre. M. M..... ne voulant pas at[illegible] que la voiture marche, ouvre la portière, saute avec sa [illegible] fait une chute, et les roues passent sur le corps de son enfant ; [illegible] instantanée. Il a fallu faire constater les causes de cet acci[illegible] a pris cinq heures pendant lesquelles le père et les voyageurs [illegible] devant cet affreux spectacle.

[illegible] événement que nous signalons doit être attribué, avec [illegible] conducteur de la diligence, qui n'a pas voulu arrêter quand [illegible]

— [illegible], à l'Opéra-Comique, *Mina* et l'*Eau merveilleuse*.

TRIBUNAUX.

[illegible] de la *France* a été interrogé par M. de Saint-Didier, juge [illegible]. La poursuite s'exerce sur un article relatif au voyage du [illegible] à Londres, au moment où le duc de Bordeaux doit s'y [illegible] (*Presse.*)

[illegible] dans le *Courrier du Pas-de-Calais* :

[illegible] Beaufort, fils de M. le vicomte de Beaufort, de Doullens, dé[illegible] la Restauration, convaincu d'avoir assassiné, avec prémédita[illegible] d'un fermier de son père, qu'il avait aimée, vient d'être con[illegible] par la cour d'assises d'Amiens aux travaux forcés à perpétuité et [illegible] heures d'exposition.

[illegible] Véron et M. Boussel, actionnaires du *Constitutionnel*, plai[illegible] devant le tribunal de commerce. Il s'agissait d'une demande [illegible] arbitres, pour statuer sur les difficultés existant entre [illegible] actionnaires du journal. M. Boussel s'opposait à la demande, [illegible] que M. Véron, selon lui, n'est plus actionnaire.

[illegible] tribunal, attendu que M. Véron est titulaire d'une action et [illegible] de la société, a renvoyé les parties devant arbitres-juges [illegible] des nominations faites. Le tribunal arbitral sera composé [illegible] et Marie, avocats, et Mᵉ Castaignet, avoué.

VARIÉTÉS.

L'Économie politique qui dit blanc et noir.

Le *Journal des Economistes* est une Revue mensuelle fondée [illegible] pour relever le drapeau de la vieille Economie politique [illegible] *faire, laissez passer*, et pour combattre la nécessité des [illegible] sociales. Cette Revue se personnifie principalement dans [illegible] Charles Dunoyer et Louis Reybaud, deux écrivains qui ont [illegible] une malencontreuse croisade contre toutes les vues réno[illegible] contre tous les projets d'organisation de l'industrie. [illegible] moins elle contient sur l'état de l'Espagne un article du sa[illegible] Ramon de la Sagra, qui se trouve en pleine contradiction avec [illegible] doctrines négatives de ces messieurs. Nous rapportons, à l'ap[illegible] de notre assertion, les passages suivants de l'article dont il s'a[illegible] qui ouvre le dernier numéro du *Journal des Economistes* :

« Les circonstances particulières dans lesquelles se trouve le peuple es[illegible] doivent faire soupçonner qu'il est entré, ou qu'il commence à en[illegible] dans le cours d'une révolution sociale dont la fin et l'objet ne sont pas connus, ce qui peut encore expliquer l'indifférence avec laquelle le peuple espagnol voit passer les changements, la patience avec laquelle il supporte les vexations, et le dédain avec lequel il exerce les droits que la constitution lui a accordés.

» Ceux qui ont voyagé en Espagne, et même ceux qui n'ont eu des relations qu'avec les classes inférieures d'une province quelconque, ont [illegible] qu'il existe dans le caractère national un certain fonds de gravité et de réserve qui n'est pas commun à toutes les nations. En conséquence, l'Espagnol apprécie au moment même les avantages que produirait une organisation sociale meilleure que celle de ses aïeux, et il [illegible] comprend beaucoup mieux encore quand ces avantages se traduisent [illegible] matière d'éducation, de travaux publics, de franchises agricoles et industrielles, d'économie, de justice et de protection. Mais, n'ayant jamais rien vu de tout cela comme conséquence de la forme politique, le peuple espagnol en dédaigne la pratique et se méfie de ces tendances.

» La tendance vers le progrès s'observe d'ailleurs en Espagne sur [illegible] sujets, et est marquée d'une manière [illegible] dans tous les actes forcés ou spontanés que le peuple exécute. Les actes forcés sont sa docilité à se prêter au service pénible qu'on exige de lui sous prétexte du bien général, son exactitude à payer les impôts et les contributions les plus onéreuses, sa régularité à fournir son contingent pour l'armée, son obéissance enfin pour tout ce qu'on lui demande ou qu'on lui ordonne. Je te[illegible] en second lieu les actes spontanés, qui prouvent l'attraction générale du peuple espagnol vers le progrès, attraction qui se manifeste par les compagnies qui se forment, les entreprises qui s'organisent, les établissements qui se créent, les patentes industrielles [illegible] que l'on accorde. Depuis la fin de la guerre civile par la convention de Bergara l'industrie manufacturière s'étend dans toutes les provinces. L'industrie métallurgique est exploitée avec une certaine fièvre qui rend [illegible] la richesse extraordinaire d'argent qu'offrent quelques mines. L'agriculture ne suit pas la même impulsion. Son tour viendra quand les capitalistes au pouvoir desquels a passé la propriété ecclésiastique, pourront destiner à l'exploitation rurale les biens qu'ils consacrent en ce moment à des spéculations plus rapides que lucratives.

» Malheureusement ce grand mouvement intérieur en faveur de l'industrie, qui prouve l'abondance des forces productives et la nécessité de les employer, manque de direction. Ce défaut est grave, plus grave encore si on l'examine dans la sphère élevée de la morale publique, dont la direction n'est confiée à aucun pouvoir constitutionnel dans les gouvernements constitutionnels.

» De cette absence d'un pouvoir supérieur qui dirige les intérêts particuliers en faveur des intérêts publics naissent les entreprises éphémères et aventureuses, les créations purement locales, menacées par une concurrence meurtrière ; l'introduction forcée des industries exotiques sur un sol qui les reçoit avec répugnance ; et en laissant périr le germe des grandes spéculations, dont les avantages n'apparaissent pas à l'intelligence des spéculateurs, qui n'ont pas les moyens d'appréciation qu'un gouvernement seul peut avoir. Peu de branches industrielles peuvent aujourd'hui être recommandées à une nation quelconque de l'Europe sans qu'on ait étudié profondément l'état de la production dans tous les pays, l'importance des marchés en activité, le nombre et les ressources des consommateurs. Sans apprécier ces données, les gouvernements absolus de l'Espagne, qui avaient la mission directrice dont l'industrie actuelle manque, encouragèrent l'industrie du coton en Catalogne, dont nous voyons tous les jours l'histoire s'écrire en caractères de sang.

» Voilà pourquoi nous avons dit que *le peuple espagnol est digne de compassion* ; parce qu'il possède des conditions particulières de prospérité et de progrès dont il ne peut profiter convenablement ; parce que la vigueur des ressources lutte contre les obstacles d'une organisation sociale vicieuse que la politique seule ne réformera jamais ; parce que ses hommes d'Etat, animés du plus noble enthousiasme, ne se sont point élevés à la hauteur convenable, ou ne sont pas descendus à la profondeur nécessaire pour voir les fruits du mal social et découvrir les racines de ce mal ; et parce qu'enfin, tournant dans un cercle étroit d'institutions inefficaces, ils empirent la situation avec des palliatifs qu'ils appliquent à la forme en négligeant le fond de la société. »

Ainsi, d'après le *Journal des Economistes*, il convient d'organiser l'industrie de l'autre côté des Pyrénées ; mais de ce côté ci la tentative serait absurde. C'est une belle application d'un mot célèbre de Pascal

Dans ce même numéro, le *Journal des Economistes* nous prend à partie à propos d'un article de la *Revue indépendante* contre lequel il essaie de défendre l'éclectisme économique de M. Blanqui. Après avoir attribué à l'auteur de la critique publiée par la *Revue indépendante* de vouloir régler la consommation, de vouloir prescrire *à chaque homme, à l'avance, sa vie matérielle tout entière*, le journal de MM. Dunoyer et Reybaud s'aperçoit qu'il est allé trop loin en prêtant à M. Vidal de pareilles vues ; car, ainsi qu'il le fait observer, l'écrivain de la *Revue indépendante* n'avait pas exposé son plan d'organisation. Cela dit, l'organe de la vieille école économique ajoute :

« Les socialistes, les disciples nouveaux du profond et savant Fourier, ne semblent guère plus avancés. Après tant et de si laborieuses veilles, au lieu d'agir, ils écrivent ; ils vivent, car il le faut bien, de notre vie de désordre et d'iniquités. Ils se mêlent à nos plaisirs et à nos douleurs, ils ont leur part de nos erreurs. Sommés d'agir, ils indiquent à leur tour, et en attendant qu'ils s'expliquent, comme remède à la concurrence, la concurrence du gouvernement. Ils opposeraient aux marchands déshonnêtes, les incorruptibles employés de l'Etat. Ils puiseraient dans la bourse de tout le monde pour ruiner les gens qui vendent trop cher. Ils ruineraient le contribuable pour soulager le consommateur ! Eux qui blâment les intermédiaires entre le producteur et le consommateur, ils créeraient les pires des intermédiaires, les agents salariés de l'Etat ! »

Sans doute les socialistes, les disciples de Fourier, vivent de la vie de la société qui les entoure. Ils ne sont à l'abri ni des lésions ni même des torts auxquels se trouvent fatalement voués, les uns par rapport aux autres, les membres de cette société : car ne pouvoir éviter d'être lésé ni de léser soi-même, voilà la position qu'elle fait à chacun. Est-ce un motif parce que des gens subissent les effets d'un tel régime, pour qu'il leur soit interdit d'y chercher et d'y proposer des améliorations ?

On a bientôt fait de prononcer que les pires des intermédiaires entre le producteur et le consommateur, ce sont les agents de l'Etat ; mais c'est là une pure assertion, et une assertion démentie par une foule d'exemples. Il ne s'agit pas d'ailleurs de savoir si des fonctionnaires choisis par l'autorité, sous le contrôle inéluctable de l'opinion publique, présentent par cela même plus ou moins de garantie que le premier venu qui ouvre un magasin ou dresse une échoppe de vendeur. Il ne s'agit pas de décider si telle classe d'hommes vaut mieux ou peut du moins être présumée mieux valoir que telle autre. La garantie dépend principalement [illegible] nous, presque entièrement de la position faite aux agents [illegible] de l'autre mode de commerce qu'il faut juger com[illegible]

Les agents commerciaux du gouvernement [illegible] propriété des denrées dont le débit leur serait confié [illegible] rétribution serait fixe ou proportionnelle aux [illegible] elle n'augmente et pas comme les profits des [illegible] en raison de la différence du prix d'achat au prix [illegible] n'auraient, pour ainsi dire, aucune possibilité [illegible] térer par des falsifications les produits distribués [illegible] Les poudres et les tabacs monopolisés aujourd'hui [illegible] certainement les denrées qu'on falsifie le moins [illegible] la baisse et à la hausse toutes les opérations d[illegible] s'exercent de plus en plus sur les matières [illegible] anarchique, les scandaleuses et innombrables malversations [illegible] quelles il donne lieu, deviennent impossibles [illegible] des entrepôts établis par l'Etat et tenus par des fonctionnaires publics.

On ruinerait les contribuables, objecte-t-on, pour [illegible] grand nombre d'agents qu'exigeraient les entrepôts [illegible] nement. Qu'on essaie d'évaluer le budget du commerce [illegible] c'est-à-dire la somme totale des bénéfices qu'il réalise, augmentée de celle des pertes qu'il occasionne au corps social par la banqueroute, les falsifications, les accaparements, etc., et l'on verra si le budget nécessaire pour défrayer le service des entrepôts de l'Etat approche du budget prélevé chaque année sur le travail national et sur la fortune de tous les citoyens par cette nuée de marchands qui couvrent la France et qui servent si mal les intérêts du producteur et du consommateur.

La production ruinée faute de débouchés, la consommation [illegible] malgré l'accroissement de la population des grandes villes, [illegible] minuant de jour en jour sur des objets de première nécessité [illegible] que le vin, la viande de bœuf, etc. ; voilà les bienfaisants résultats de l'action du commerce anarchique et de la concurrence sans règle ni contrôle, concurrence de fourberies et de fraudes, car c'est dans ce sens qu'elle tourne toute l'émulation des [illegible].

C'est en vain que la mauvaise queue des économistes [illegible] défendre contre l'indignation publique les infâmes mercantiles, en les couvrant du pavillon de la liberté, pavillon menteur, liberté homicide ! on ne réussira point à réhabiliter de tels [illegible] dans la conscience des peuples, éclairés désormais sur la façon dont le commerce insolidaire entend et pratique la liberté.

Le *Journal des Economistes* plaisante l'Académie de Reims sur la question qu'elle vient de mettre au concours : « Quels pourraient » être les moyens d'éviter les inconvénients de la concurrence, sans » nuire à la liberté du commerce ? »

A cette question très sensée, quoi qu'en puisse dire la *Revue des économistes*, cette Revue oppose la bouffonnerie suivante :

« Le Jockey's-Club a mis au concours cette question : *Comment » peut-on faire courir un cheval, les jambes liées, sans gêner » ses mouvements ?* »

Cette facétie est sérieuse en ce sens qu'elle exprime l'opinion de nos doctes économistes. Voilà qui est clairement établi. On ne peut, d'après les prétendus et prétentieux successeurs de Smith et de Say, songer à réprimer les fourberies du commerce sans lui ôter toute liberté. Or, ces messieurs sont pour la liberté quand même du commerce, dût-il leur être cent fois prouvé que la liberté qu'ils défendent est l'oppression et la spoliation des producteurs et des consommateurs. La comparaison, au surplus, ne pèche pas moins que la malencontreuse idée qu'elle a pour objet de faire ressortir, elle est complètement à côté du vrai. Si le cheval ne peut courir les jambes liées, la bride et l'éperon qui servent à le diriger ne nuisent nullement, que nous sachions, ni à sa vitesse ni aux services qu'il est appelé à rendre.

(1) On peut voir dans les journaux de Madrid le grand nombre de licences d'importation qui sont accordées pour l'Espagne.

Spectacles du 6 novembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Guillaume Tell.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Eve.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mina. — Eau merveilleuse.
6 h. 1/2 ODÉON. — Le Cid. (Raphael et Rebecca.)
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — L'Amazone. Mme Roland. [illegible]
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Cabochard. [illegible] Jacquot.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Jean Lenoir. [illegible] Jour d'orage. Bertrand.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — [illegible] Paris. Mlle Dejazet. [illegible]
6 h. 3/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Naufrageurs. Mlle de La Vallière.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Paméla. Lucie.
7 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. 1/2 CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. Bouquetière.
6 h. 1/2 COMTE. — [illegible]

BULLETIN AGRICOLE.

La baisse actuelle de la viande de boucherie sur les marchés d'approvisionnement de Paris tient à l'abondance extraordinaire et au bas prix du poisson qui lui fait concurrence. La pêche du hareng sur les côtes d'Angleterre a été tellement heureuse, que les pêcheurs, encombrés de marchandises, ont vendu à vil prix des quantités énormes de harengs aux cultivateurs, qui les emploient comme engrais. Cette baisse de la viande n'est donc qu'un fait passager dont on peut entrevoir le terme avec certitude.

Les moutons amenés au dernier marché de Sceaux étaient d'une rare qualité, surtout les solognaux.

Depuis l'année 1824, l'augmentation du prix de la viande, à Paris, a suivi une progression rapide. De 1824 à 1841, la viande de boucherie de première qualité a augmenté à Paris de 16 pour cent ; celle de deuxième qualité de 22 pour cent, et celle de troisième qualité, que consomment surtout les pauvres et les hospices, a augmenté de 31 pour cent, c'est-à-dire que le kilogramme de viande payé par les hospices 84 c. en 1824, a été payé 1-03 c. en 1841. Nous ne connaissons pas les chiffres officiels pour 1842 et 1843 ; mais nous savons qu'il y a encore augmentation sur 1841. A. Y.

(Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.)

[illegible] année. 1re Sér. quotid. — T. I. N. 99. — MARDI 7 NOVEMBRE 1843.

[illegible] SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale ; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Étranger : un an, [illegible] — 6 mois, [illegible] — 3 mois, [illegible] — 1 mois, [illegible]. Pays à surtaxe de poste : — 64 — 34 — 17.

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Éditel, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. — Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Ceux de nos abonnés qui nous écrivent, soit pour renouvellement, soit pour changement ou rectification d'adresses, soit pour irrégularité dans le service, sont instamment priés de joindre à leur lettre une bande du journal. C'est le seul moyen d'assurer la bonne et prompte exécution de ce qu'ils réclament. Nous engageons aussi nos abonnés à nous signaler immédiatement les irrégularités qu'ils éprouveraient dans la réception de leur feuille.

Nous devons rappeler que toutes lettres à notre adresse doivent être affranchies. Il n'est fait d'exception à cette règle que pour les réclamations contre des irrégularités de service, et pour les lettres de nos correspondants comptables, agricoles, etc. — Dans le premier cas, sur l'adresse, le mot : réclamation ; dans le second cas, le nom ou les initiales du correspondant.

PARIS, 6 NOVEMBRE.

Affaire des vins falsifiés.

Le *Journal de Rouen* reproduit en entier, dans son numéro du [illegible] la pétition adressée par les entrepositaires de cette ville à M. le ministre des finances, pétition que M. le ministre a repoussée. L'attention publique a été tenue assez vivement en haleine par les débats animés dont les falsifications de toute espèce ont été récemment l'objet, pour que nous devions à nos lecteurs l'analyse de la pétition des entrepositaires rouennais ; cette pièce met à nu les turpitudes de l'administration des finances dans cette sale affaire.

On sait que la loi accorde aux entrepositaires une allocation de 6 pour cent sur les vins et spiritueux en entrepôt, à titre de déchet. Les pétitionnaires trouvent cette allocation insuffisante, et demandent qu'elle soit portée à 8 pour cent. M. le ministre du commerce, dans sa réponse à M. Toussin, député, qui avait présenté la pétition, exprime ainsi les motifs de son refus :

« J'ai personnellement examiné tous les détails de cette affaire, notamment le rapport de l'inspecteur des finances qui a été chargé de faire une enquête à ce sujet, et j'ai acquis la conviction que, loin d'être insuffisantes, les déductions de 6 pour cent accordées au commerce de Rouen compensent et au delà les déchets réels. »

C'est donc un refus péremptoire et définitif. Nous n'avons pas sous les yeux les pièces du procès ; nous ne pouvons donc nous former une opinion entre celle du commerce de Rouen et celle de M. le ministre. Nous dirons seulement qu'en principe, c'est en réduisant à rien les bénéfices légitimes du commerce qu'on le pousse à rechercher des profits illégitimes. Le *Journal de Rouen* assure que la décision de M. le ministre maintient un véritable impôt pour les entrepositaires qui ne veulent pas frauder, impôt qui, pour plusieurs d'entre eux, ne s'élève pas à moins de 2 à 3,000 fr. par an.

Le commerce de Rouen s'émeut vivement, et avec raison, du coup porté à son crédit par le retentissement des saisies opérées sur cette place, saisies tendant à représenter la ville de Rouen comme le centre de la fraude en grand sur les vins du midi dont elle est l'entrepôt principal. « Nous aurions craint, disent les pétitionnaires, de passer pour des calomniateurs, en dévoilant plus tôt la part de l'administration dans la falsification des vins. Aujourd'hui les faits sont publics.

» Nous ne devons donc point passer sous silence la conduite de l'administration des contributions indirectes à l'égard des falsificateurs de vins. Ceux-ci s'autorisent aujourd'hui de la présence des employés de cette administration pour soutenir que ce genre d'opérations est licite, et que s'il y avait blâme, culpabilité, la » plus forte part en retomberait sur l'administration, qui, faisant » assister aux mixtions d'eau et de vin, prend en charge comme vin » l'eau qu'elle voit verser sur un produit pur, et dont elle fait payer » les droits au consommateur, avec entière connaissance de » cause. »

Les pétitionnaires énumèrent ensuite avec beaucoup de clarté, le mal profond qui résulte de cette fiscalité déhontée, pour le producteur d'abord, à qui les vins falsifiés font concurrence et ferment les marchés, pour le consommateur, qui paie, par exemple, à Paris, 28 fr. d'entrée sur un hectolitre d'*eau* mise dans son vin ; c'est un peu cher ; enfin pour le négociant de bonne foi, qui, refusant de prendre part à ces mixtions, a non-seulement à lutter contre des cours auxquels il ne peut vendre, mais encore à supporter des déchets plus considérables que ceux qui lui sont alloués, et qu'il ne peut couvrir comme ceux qui, soit en présence de l'administration, soit à son insu, mettent de l'eau dans le vin.

Nous avouons qu'il nous est impossible de concevoir ce qu'on pourrait opposer à des faits si positifs, à moins de professer hautement le mépris de tout droit, de toute probité, à moins de se proclamer l'appui, le soutien de ceux qui volent et empoisonnent le public. « Non, dit la pétition, l'administration ne peut pas s'au» toriser du silence de la loi pour assister au *mouillage* des vins, » surtout quand elle se crée par là des droits sur l'eau comme » sur le vin. » Que peut répondre l'administration ? Il existe un arrêt de la cour de cassation du 21 novembre 1817, qui pose en principe que la loi ne permet pas dans le commerce d'introduire de l'eau dans les vins, que c'est une action frauduleuse, que c'est tromper le public.

La pétition du commerce de Rouen, signée par l'élite des négociants en vins de cette ville, est un fait grave et significatif, une pièce de conviction dans le grand procès en corruption qui s'instruit au tribunal de l'opinion contre ceux qui font un tel usage de la puissance publique.

La marche suivie par cette pétition n'est pas moins utile à signaler. Elle avait été remise au préfet, qui avait promis de l'appuyer auprès du ministre ; M. Toussin, député de Rouen, devait aussi agir dans le même sens.

La réponse défavorable arrive au maire de Rouen le 11 octobre ; et c'est seulement par une lettre du ministre à M. Toussin, en date du 25 octobre, que les pétitionnaires sont informés du résultat. Aucune information n'était parvenue au préfet, laissé ainsi dans une position si fausse qu'il promettait encore son concours après qu'il était devenu illusoire.

Le *Journal de Rouen* termine par cette réflexion que nous croyons devoir reproduire textuellement :

« Nous demanderons maintenant si l'augmentation toujours croissante du produit des contributions indirectes sur les boissons, et qui est signalé par le gouvernement comme une preuve de la prospérité du pays, est une vérité, lorsque dans ce produit entrent des sommes si scandaleusement acquises ! »

A. Y.

Le Globe et M. Guizot.

Nous avons dit et répété que nous entreprenions de *réformer le Globe ou de le faire disparaître*. Le *Globe* nous a répondu que nous lui demandions *la bourse et la vie !* imputation moins injurieuse encore que maladroite, puisqu'elle trahissait la justesse et la gravité des reproches dont cette feuille exceptionnelle était l'objet. Un journal qui ne peut être réformé sans perdre du même coup la bourse et la vie, est un journal auquel l'argent n'arrive que pour des œuvres que leurs auteurs ne sauraient avouer, et qu'ils abandonnent dès qu'on les démasque au grand jour.

Mais laissons là le dire du *Globe*, et venons à quelque chose de beaucoup plus sérieux. Il paraîtrait que nos coups ont porté juste. Si nous en devons croire l'un des organes les plus honorables de l'opposition, le *Courrier français*, le *Globe* touche à sa fin, ce qui prouverait que MM. les ministres et MM. les banquiers qui lui servent de patron commencent à ouvrir les yeux sur le danger réel que fait courir à leur réputation ce compromettant patronage.

Voici la nouvelle telle qu'elle nous parvient :

Suivant le *Courrier*, M. Guizot considérerait la loi de dotation, qu'il a pris l'engagement de présenter à l'ouverture de la prochaine session, comme offrant des chances sérieuses d'ébranlement ministériel. On ne sait, comme on dit, *ni qui vit ni qui meurt !* En cas de mort du 29 octobre, M. Guizot voudrait donc se préparer le moyen d'escalader l'administration que des hommes d'État auraient la témérité de construire sur les débris de [illegible]. Or il n'y a qu'une sorte d'échelle qui permette ces coups de main, le journalisme. M. Guizot, remplacé par M. Molé, ne pourrait pas compter plus de quinze jours sur l'appui du *Journal des Débats*. Cette feuille lui ayant *retiré son estime* dans un moment où il avait des chances d'entrer au pouvoir, on peut penser qu'elle lui retirerait quelque chose de plus quand il l'aurait quitté. La *Presse* n'est pas inféodée à M. Guizot, et elle le lui rappelle chaque jour avec une fermeté d'autant plus redoutable qu'elle exprime l'opinion d'une portion considérable de la majorité. Reste le *Globe !* Mais le *Globe* est tellement déconsidéré aux yeux des hommes sérieux du parti conservateur, que M. Guizot désespère d'en pouvoir jamais rien faire de bon. Entre le *réformer* ou *le faire disparaître*, M. Guizot trouve d'une meilleure tactique de s'arrêter à ce dernier parti, et de rallier sa petite presse militante sous un autre drapeau.

Mais laissons parler le *Courrier*. Voici en quels termes il dénonce à ses lecteurs cette nouvelle manœuvre.

« Si le bruit qui circule est fondé, M. Guizot aurait déjà jeté les yeux sur une feuille dont, tout récemment, on a annoncé et [illegible] de liquidation. Un banquier, connu par son attachement à la [illegible] doctrinaire et à la secte de Genève, serait le prête-nom de l'acquisition qu'on médite. C'est là que le ministre déchu transporterait, pour la convertir en machines de guerre agressive, l'arsenal qui a servi à sa défense. Toute sa poudre n'a pas été brûlée contre l'opposition ; il lui en reste contre le pouvoir. C'est là qu'il se proclamerait, à son [illegible], le génie sauveur du pays, et qu'il s'échaufferait, pour la dignité nationale et le gouvernement parlementaire, de toute sa colère contre ses [illegible]seurs, de toute son ardeur à les culbuter. C'est là qu'il tenterait [illegible] la popularité dont il fait fi aux affaires, et qu'il quête, en [illegible] teux, lorsqu'il en a besoin pour rentrer en place !

» Mais qui fournirait les fonds pour l'achat du journal en question ? le banquier ? les amis de M. Guizot ? Non ; il ne voudrait ni [illegible] le dévouement de ses partisans, ni mettre l'enthousiasme de ses [illegible]teurs à l'épreuve d'une souscription. Ce sera donc M. Guizot lui-même ? Ce serait sottise que de faire la guerre à ses dépens et [illegible] de ses deniers son entrée en campagne. Qui donc paierait [illegible] ? la caisse des fonds secrets, à ce qu'on assure. N'admirez-vous pas l'utilité des fonds secrets ? Un ministre, à la veille de déposer [illegible], trouve une ressource pour sa future réhabilitation politique.

» Telle est la combinaison à laquelle, en désespoir de cause, M. [illegible] se serait attaché. »

Cette nouvelle est très grave. Nul doute qu'elle sera démentie par la Presse ministérielle. Nous nous réservons d'apprécier les explications qui seront données à ce sujet. En ce moment, bornons-nous à déplorer la situation que le patronage [illegible] tait au Gouvernement et à cette coterie que le *Courrier* a [illegible] dernièrement avec bonheur : *Les voltigeurs de la* [illegible] *juillet*.

Voilà donc où conduisent ces manœuvres secrètes [illegible] ne inspire, ces petites satisfactions d'amour-propre [illegible] ménage sous le manteau, au grand scandale du bon [illegible] délicatesse et de la vérité ! voilà à quels soupçons le [illegible] blic peut se voir conduit ! Nous ne pouvons que [illegible] ment l'homme qui en est l'objet.

Non ! nous ne pouvons croire encore que les [illegible] de nos Calvins politiques les poussent jusqu'à livrer [illegible] d'un nom sans tache aux éclaboussures d'un pareil tripotage [illegible] nous rappelons que ce nom est celui d'une famille alliée [illegible] grand banquier qui ait honoré les derniers jours de [illegible] monarchie, à ce financier honnête homme qui, [illegible] pour vingt-trois millions de rescriptions et de billets [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DOMENICA.(1)

En attendant, la mistress poussait souvent la porte de l'asile où Domenica devenait son souffle à celui qui la nourrissait, partagée entre les études de sa future profession et les travaux de femme qui lui permettaient rarement de sortir. Eh bien ! si loin que s'étendît l'égoïsme et la [illegible] de ce père adoptif, elle l'aimait pourtant, car ce jeune cœur débordait de tendresse. Sa voix ravissante le disait à la terre, au ciel, à la solitude, à l'homme avide qui n'appréciait de cette voix que la force [illegible] l'étendue, unies à ses prodigalités honteuses. Les récits que m'en faisait [illegible] me donnaient parfois le goût d'étrangler son maître, comme [illegible] cupé les [illegible] de Domenica, la coupe de son visage si parfaitement italienne, que son maître crût pouvoir l'annoncer partout comme native de Sorrente, bien qu'une simple chaumière anglaise eût servi de crèche à cette enfant de tribu errante. La quinzième année de Domenica sonnait quand elle apparut au théâtre de San Carlo, à Naples, sous le voile blanc de Giulietta, et son début fut couronné d'un succès immense. Sa voix était splendide et d'une suavité rare. Spontini, qu'elle enleva hors de sa place durant un de ses voyages en Italie, ne trouva rien de comparable à cette voix bondissante, hormis la voix divine de Mme Branchu, qui, disait-il, n'eut jamais de rivale au monde pour son égalité parfaite dans ses trois octaves, son élégante flexibilité, sa tristesse pleine de larmes, et sa brûlante énergie. Il définissait devant moi cet instrument humain, si doux et si passionné, en disant qu'il était à-la-fois l'orage et l'oiseau.

Domenica possédait de même, à son insu, la poésie profonde qui traduit par le souffle toutes les passions murmurantes d'une âme complète [illegible]

le loisir de respirer. A peine plus merveilleuse est la transformation [illegible] ver infime qui, après deux ans de retraite dans l'ombre, [illegible] qui monte, suivie par l'œil ardent de l'admiration et du désir.

Sans autre protection visible que [illegible] tous les soirs, tandis que Domenica chantait, Domenica [illegible] souillure à travers son atmosphère de gloire. [illegible] la flamme allumée, chaque soir, pour elle à la [illegible] pauvre femme du peuple. Ce n'était pas l'[illegible] pas l'exemple de mœurs rigides qui [illegible] ailes au-dessus des chemins glissants de la [illegible]

Une fois, les larmes aux yeux, je me [illegible] près de la vieille servante, qui me répondit [illegible]

— Monsieur, il y a, par-ci par-là, des [illegible] savante que soit la main qui les cultive, [illegible] bonne semence, il en naître une [illegible] [illegible]

et averti secrètement par le contrôleur général de la suspension prochaine de leur remboursement, cessa dès-lors de négocier ces valeurs, et les refusa à tous ceux qui, dans l'ignorance de la chose qui se préparait, venaient en foule les lui demander. C'était sa ruine, mais il sauvait son honneur, il conservait pure et intacte sa probité. Non! non! cette noble tradition n'a été convenablement placée par la piété filiale sous le patronage du nom Delessert, et jusqu'à ce qu'une preuve irréfragable vienne détruire nos illusions, nous ne croirons jamais que le chef de cette honorable famille soit infidèle à la ligne tracée par de pareils exemples.

Mais s'il nous était prouvé qu'un des chefs de la banque parisienne, quel que fût d'ailleurs son caractère ou son nom, a prêté les mains à l'opération signalée par le *Courrier français;* qu'il n'a pas rougi de puiser dans la caisse des fonds secrets le capital d'une feuille périodique, espèce d'*en-cas* à l'usage de M. Guizot renversé du pouvoir; si l'absence de toute pudeur pouvait aller jusque-là, aucune considération ne nous arrêterait. Nous déclarons dès ce moment que nous considérerons comme un devoir sacré d'en faire justice, et que l'homme qui aurait espéré s'attribuer parmi les siens, et sans bourse délier, l'honneur qui résulte d'un sacrifice pécuniaire à ses opinions, recueillerait, au lieu d'honneur, le fruit véritable de la graine impure qu'il aurait semée.

Ceci n'est plus affaire de parti : les organes indépendants de la majorité le comprendront, et dans cette lutte ils sentiront tôt ou tard qu'ils ne peuvent garder le silence. On nous a accusés, aux yeux du parti conservateur, de pousser les masses aux plus coupables excès. On nous a représentés, sans métaphore, la hache à la main et les pieds dans le sang. Nous prouverons au méchant esprit qui a inspiré ces coupables insinuations que le monde n'est ni aussi mauvais, ni aussi crédule qu'il le pense : sous quelque masque qu'il se cache, nous ne nous lasserons pas de le poursuivre, et nous espérons bien soulever contre lui l'indignation de tous les honnêtes gens.

REVUE DES JOURNAUX.

Aujourd'hui, le *Globe*, en citant quelques lignes de notre polémique avec la *Gazette* sur la transaction entre la monarchie et la souveraineté nationale, tronque et dénature nos phrases d'une manière vraiment scandaleuse, et nous rend coupables devant ses lecteurs d'un galimathias inventé par lui-même. Falsifiez, messieurs du *Globe*; vous ne pouvez pas mieux prouver l'impossibilité où vous êtes réduits de vous défendre par de bons arguments.

Le *Journal des Débats* reproduit avec éloge un passage d'un discours prononcé par un juge d'Angleterre sur le commandement « Tu ne déroberas point », commandement dans lequel il voit la sanction du droit de propriété proclamé par Dieu même, et ensuite par le Christ.

La *Gazette* fait remarquer avec raison au *Journal des Débats* que ce ne sont pas seulement les propriétés matérielles qui sont protégées par ce commandement du Créateur. « Les droits, quand ils sont incontestables, dit ce journal, sont-ils moins sacrés que les champs et les meubles? » Nous sommes tout-à-fait de cet avis : les droits du travail sont aussi incontestables que ceux du capital; faute d'être réglés, ils sont en lutte permanente : le riche cherche sans cesse à spolier le pauvre, et le pauvre à tromper le riche. Des deux parts il y a abus contre la propriété.

L'*Univers* continue sa polémique contre MM. Michelet et Quinet. — Ce journal, dans un article de revue étrangère, mentionne le fait suivant :

« A Constantinople, un Arménien catholique a, comme on le sait, été mis à mort pour cause de religion; au moment de l'exécution, on l'a revêtu du costume des Francs. C'est une insulte directe à notre protectorat séculaire. Autrefois la France aurait prévenu et empêché ce supplice; aujourd'hui elle en est réduite à protester avec quatre autres cours contre quelques circonstances du crime. A quoi d'ailleurs aboutiront ces vaines démonstrations d'une diplomatie divisée? »

Après avoir signalé l'impuissance des efforts que tente la Turquie pour rétablir sa domination sur le Sennaar, l'*Univers* ajoute :

« Le grand corps de l'islamisme n'est plus qu'un assemblage informe de membres à demi morts qui ne tendent qu'à se détacher pour tomber. L'Asie est en dissolution. Qui donc y rapportera le christianisme et la civilisation? »

Le *Constitutionnel*, dans un article sur Paul Courier et Béranger, cite tout entière la chanson de ce poète sur les *Fous*.... tout entière, sauf le couplet qui a rapport à l'auteur de la *Théorie de l'association*. Quand Béranger fera une chanson sur les rétrogades et les retardataires qui se croient gens de bon sens, nous la citerons aussi, mais nous ne supprimerons pas le couplet qui sera certainement consacré au *Constitutionnel*.

La *Presse* consacre à la question irlandaise un excellent article. Nous y reviendrons demain.

Congrès scientifique de Milan.

Nous trouvons dans le numéro de la *Gazzetta Medica* de Milan du 21 octobre une nouvelle digne d'intérêt, et qui fait honneur au conseil communal et à M. le Podestà de cette capitale, le comte Casati.

Cette nouvelle est relative au sixième congrès scientifique qui doit avoir lieu à Milan, du 1er au 15 septembre 1844.

La ville de Milan, heureuse de recevoir dans son sein la sixième réunion des savants italiens, et désirant donner à ces hommes distingués un témoignage particulier de sa considération et de son zèle pour le progrès des sciences, vote une somme de 10,000 lire (8,700 francs), pour être consacrée à une ou plusieurs expériences à faire en grand sur une branche quelconque des sciences physiques et naturelles.

La ville de Milan invite par conséquent toutes les personnes qui cultivent ces sciences à lui adresser, au plus tard pour le 31 janvier 1844, l'indication de l'expérience qu'elles désireraient faire; bien entendu que l'expérience serait exécutée par la personne qui l'aura préparée.

Cette époque écoulée, les différents projets seront examinés par une commission spéciale qui aura à décider, en prenant en considération le degré d'importance et les dépenses présumables de chacun d'eux, si l'on doit en expérimenter plusieurs ou simplement un seul. Cette commission se mettra en communication avec les auteurs des projets qu'elle aura adoptés, pour faire d'un commun accord les préparatifs nécessaires aux expériences.

La commission n'acceptera que des projets relatifs à une nouvelle découverte ou à quelque progrès scientifique encore peu connu.

Les programmes des expériences à faire seront adressés à la *Congregazione Municipale* de Milan; ils devront être écrits en latin, en italien ou en français.

Cette délibération du conseil communal de Milan est en date du 18 septembre; elle a été communiquée au cinquième congrès scientifique italien qui s'est tenu, comme on sait, dans la ville de Lucques.

Elle vient d'être pareillement communiquée à l'Académie des sciences : il en été fait mention par M. Arago dans la séance d'aujourd'hui.

IRLANDE.

La session judiciaire de la cour du banc de la reine a été ouverte le 2 à Dublin, avec les solennités d'usage. Comme l'affaire de M. O'Connell et de ses coaccusés devait être appelée la première, la foule s'était portée de bonne heure au palais. Les bancs du barreau étaient encombrés. On remarquait dans les galeries un grand nombre de dames d'un rang distingué.

A onze heures et demi, le juge Perrin est introduit. Les avocats des accusés entrent dans la salle.

Le greffier de la couronne lit les noms des jurés du comté et de la cité (grand-jury).

Liste du comté : Vingt-trois jurés prêtent serment. Ils appartiennent presque tous au parti conservateur.

Liste de la cité : Les vingt-trois jurés de cette liste sont aussi en grande partie conservateurs.

M. T.-B.-C. Smith, l'attorney-général, M. Sergeant-Green, solliciteur-général, et M. Brewster, conseil de la reine, contre MM. O'Connell et autres, prennent place sur leurs sièges.

Le juge Burton adresse une allocution aux jurés pour leur exposer la nature et le caractère de l'accusation portée contre M. O'Connell et la manière dont ils doivent procéder. Il leur recommande particulièrement de bien examiner le chef d'accusation concernant la convocation des meetings pour opérer, soit par l'intimidation, soit par l'emploi de la force physique, des changements dans la constitution du royaume. « Le but que l'on se proposait, ajoute le juge, n'était point de faire un appel à la force, mais d'intimider par de pareilles manifestations les personnes qui n'auraient point sympathisé avec la cause du repeal, et notamment d'agir sur le parlement. Voilà comment je comprends l'accusation; vous aurez à examiner, MM. les jurés, si telle était l'intention des accusés.

M. Burton parle ensuite de l'établissement de cours arbitrales et fait remarquer que la culpabilité à cet égard lui paraît également reposer sur une question d'intention. — Puis il s'exprime ainsi en ce qui concerne Hughes. « Veuillez observer, MM. les jurés, que c'est l'un des témoins qui ont confirmé leur déposition par serment. Certainement, si vous pensez que l'accusation soit fondée, cette circonstance devra enlever à Hughes Bond tout crédit dans votre esprit, lors même que vous reconnaîtriez qu'il n'y a eu que négligence de sa part. Messieurs, cette cause se présente environnée de circonstances qui lui donnent une haute importance. Pénétrez-vous de la gravité de vos devoirs et remplissez-les sans préjugés ni préventions. »

L'attorney-général : Demain on pourra soumettre aux jurés les pièces sur lesquelles l'accusation est basée, à telle heure qu'ils voudront en prendre communication, à partir de dix heures et demie. Les témoins seront présents pour que les jurés puissent les interroger.

M. Hatchell, un des défenseurs : Je dois déclarer que les accusés sont présents avec leurs témoins, conformément à l'engagement qu'ils ont pris en fournissant caution.

L'attorney-général : Il faudra que les accusés viennent tous les jours jusqu'à ce qu'on les appelle.

Les jurés annoncent que demain à onze heures ils procèderont à l'examen des pièces de la procédure.

Le juge Burton lève la séance et se retire. Mais un instant après il revient accompagné du président Pennefather et des juges Crampton et Perrin.

Le président : Monsieur le solliciteur-général, avez-vous quelques questions à adresser?

Le solliciteur-général : Non, monsieur le président.

M. Donough, avocat de M. Barrett : Je prie la cour de vouloir bien ordonner que Bond Hughes, le dénonciateur de mon client, soit interrogé par les juges de la police pour avoir prêté un faux serment. Nous avions treize dépositions de témoins qui appuyaient notre demande. Les juges de police n'ont pas cru devoir ordonner que Hughes Bond fût interrogé : j'ajouterai que l'on n'a pas voulu recevoir le serment de nos témoins.

Le solliciteur-général : Cette affaire n'a pas été communiquée aux officiers de la couronne.

M. Bourne, greffier de la couronne : Je n'ai pas voulu recevoir le serment des témoins parce que leurs déclarations me paraissent faire partie de l'instruction.

La cour décide que les déclarations seront reçues. On appelle d'autres affaires.

— Un grand meeting du rappel vient d'avoir lieu à Limerick; le maire présidait la séance. Après plusieurs discours touchant l'état et les griefs de l'Irlande, l'assemblée, qui se composait d'environ 400 personnes, a voté une adresse à M. O'Connell. Cette adresse, remarquable par ses expressions énergiques et patriotiques, contient les lignes suivantes :

« Nous renouvelons notre résolution solennelle de vous aider de toutes » nos forces à continuer notre lutte glorieuse et constitutionnelle, de » faire tous nos efforts pour prévenir les violations de la loi, et de sa» crifier tous nos biens, notre liberté personnelle, et même notre vie, si » l'on nous attaque à main armée. »

— Les 32e, 64e, 67e, 70e et 83e régiments sont échelonnés de telle façon qu'en quelques heures ils peuvent arriver à Liverpool et, au besoin, passer sur-le-champ, par bateaux à vapeur, en Irlande.

ESPAGNE.

On assurait, le 31 octobre, à Madrid, que l'opposition dans la chambre des députés veut prendre une attitude menaçante. MM. Bernabeu, Floran, Ovejero, Moras, Crooke seraient, dit-on, dans l'intention de proposer une résolution ayant pour but de poser le cas de la responsabilité du ministère, qui, suivant l'opposition, aurait violé la constitution. Les auteurs de la proposition demanderont son renvoi au sénat, par qui ils voudraient que les ministres fussent jugés. Cette hostilité ne paraît pas devoir être accueillie par la majorité.

Le gouvernement est sans inquiétude relativement au mouvement de Vigo; des forces supérieures vont agir contre cette place. La garde nationale de Pontevideo, qui avait manifesté des sympathies pour le mouvement, a été dissoute, et la ville est en état de siège.

La séance du sénat du 31 octobre a offert un grand intérêt; le rapport de la majorité de la commission sur le projet de la déclaration de majorité de la reine a été présenté par M. Figuerao, qui a pallié la nécessité de violer un article de la constitution en rappelant les circonstances dans lesquelles une violation pareille avait eu lieu. « Quand plusieurs de vous se trouvent en conflit, il faut, dit-il, nécessairement faire un choix. »

M. Campuzano, lisant son opinion particulière opposée à celle de la majorité de la commission, fait remarquer qu'il est utile que les cortès soient considérées comme générales, puisqu'elles modifient la constitution, et qu'il est bon que la jeune reine ne soit pas entièrement abandonnée à elle-même; il propose donc la rédaction suivante :

« Les cortès générales déclarent que S. M. la reine Isabelle II exercera l'autorité royale avec l'assistance d'un conseil d'Etat, qui cessera le jour où la loi constitutionnelle la reconnaît majeure.

» Ce conseil sera composé de trois membres titulaires et de deux suppléants, qui seront nommés par les cortès dans l'acte même de la déclaration de majorité.

» Les pouvoirs de ce conseil se borneront à donner son avis par écrit à la reine dans tous les cas où S. M. aura à exercer les droits que la constitution attribue au roi par son article 17. »

A la chambre des députés, le même jour, quelques membres ont d'abord signalé l'absence d'un grand nombre de leurs collègues; M. Bernaben a rappelé son interpellation en se plaignant énergiquement de ne point avoir reçu de réponse. Les tribunes l'ont applaudi; mais le président l'a interrompu en faisant observer que les ministres étaient dans leur droit en ne différant leur réponse que de vingt-quatre heures. Enfin, le tumulte redoublant, la séance a été levée.

— On écrit de Madrid le 30 octobre :

« M. Martinez de la Rosa sera nommé par la reine Isabelle, ambassadeur à Paris, en remplacement de M. le baron d'Olozaga; M. Martinez de la Rosa prendra le titre de marquis de l'Alliance. M. Lopez, actuellement président du conseil des ministres et du gouvernement provisoire, sera nommé premier président de la cour de cassation (tribunal supérieur de la justice.) M. Isturiz sera nommé président de la chambre des députés.

— *L'Heraldo* de Madrid du 31, dans ses dernières nouvelles, annonce que de sa correspondance des Asturies il résulte que le soulèvement de Cangas de Tineo a été comprimé. Celle de la Galice lui fait présumer qu'à cette date l'insurrection de Vigo aura cessé, ne trouvant ni appui ni écho dans la population. »

INTERIEUR.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 30 octobre :

« Par décision royale du 18 octobre, Mgr. le duc d'Aumale a été nommé commandant de la province de Constantine. S. A. R. sera ultérieurement investie de son commandement. »

— On lit dans l'*Armoricain* de Brest du 2 novembre :

« Un ordre télégraphique est arrivé d'expédier sur un des ports de la

---

J'ai passé ainsi bien des heures toutes remplies d'une jeune fille, à laquelle je n'avais pas même l'espoir d'adresser jamais la parole; oubliant Rome et ses malheurs, pour écouter la pauvre Allemande, témoin naïf de ses innocentes actions. Fülle me les racontait patiemment tandis que ses maîtres étaient au théâtre ou chez les grands seigneurs de Rome. Mes soirs coulaient presque avec joie dans la fraîche galerie de l'auberge où régnait alors un silence profond. Au milieu de l'Italie, désert splendide dont les fruits étaient interdits à ma misère, je sentais pourtant comme si mon être était une grande plante qui acquît son épanouissement dans l'étroit espace d'air, encore ému par l'haleine sonore de Domenica. J'y rêvais, le cerveau rempli des mille couronnes d'une jeune chanteuse; j'y parcourais, sans les lire, les livres qui ne me parlaient pas; je m'y sauvais de la ville antique dans laquelle je n'avais pas de place, sinon celle du lazzarone qui rampe au soleil pour entraver la voie de l'homme qui marche; de cette ville où je ne pouvais peindre, faute de couleurs et de pinceaux; où les crayons compatriote que je devais, de temps à autre, d'entrer à San-Carlo par la gracieuse faveur de Domenica. Un jour, j'avais pris de mon cœur le conseil hardi de l'en remercier au passage; mais je ne pus desserrer les lèvres devant elle, car je me ressouvins tout-à-coup que je bégayais; et mon âme aussi se mit à bégayer en moi. Je ne parvins à surmonter me honte qu'en fuyant, jurant sur Dieu et tous les saints de demeurer mille ans au-dessus de sa chambre sans lui adresser une syllabe : je tins parole.

Je me retrouvai en vain plusieurs fois planté, comme par hasard, entre elle et le mur blanc de l'escalier, que je croyais prêt à s'enfoncer sous moi, quand j'avais reçu par tout mon être la commotion de son regard velouté qui saluait le mien, et senti son vêtement frôler mon genoux, pliant d'une secousse si légère.

La carrière de Piramonti se poursuivait depuis deux ans à Rome; joueur et prodigue en dehors de l'humble cellule de Domenica qui n'avait pour tout luxe qu'un petit lit blanc comme un autel, Piramonti de

—Qui se mettra donc entre elle et l'abîme? demandai-je à Fülle, qui me glissait, jour par jour, quelques mots de cette sourde guerre.

— Il y a, dans le monde, quelqu'un qui l'aime sans le lui dire, me repartit Fülle avec un ton de conviction profonde qui me fit monter le rouge au visage. Le mot, qui l'aime, passa si près de mon cœur qu'il m'apprit mon secret à moi-même; le sien, qu'elle me découvrit sur l'heure, dissipa mes craintes sur sa jeune maîtresse; mais il me perça d'un sentiment que je n'avais jamais connu : Dieu me pardonne, c'était de la jalousie.

—Vous la croyez donc sincèrement aimée? répliquai-je, par un instinct précoce des bizarreries du cœur. Faites plutôt qu'elle se sauve seule : une volonté à deux est un rare et doux miracle.

— Le miracle s'y trouve, affirma-t-elle. Dieu n'a pas créé deux voix si belles pour ne pas les faire chanter ensemble.

Cette réflexion fut une triste lumière. J'entendis le nom qu'elle ne me disait pas.

...auche le vapeur *l'Archimède* pour transporter en Angleterre le duc ...la duchesse de Nemours. »

— La cour de cassation a tenu aujourd'hui son audience solennelle de ...trée. M. le procureur général Dupin a prononcé le discours d'usage.

— Une triple élection municipale va réunir les électeurs de la Seine, ...ont à nommer, 1° les membres sortants du conseil général dans le... ...sont compris douze membres du conseil municipal de Paris ; 2° ...cent-quatorze candidats aux douze fonctions de maire et vingt-qua... ...fonctions d'adjoint ; 3° les membres sortants (moitié) des conseils ...arrondissement.

— Des mutations viennent d'avoir lieu parmi les commissaires de po... ...de Paris. M. Gourlet, du quartier des Arcis, démissionnaire, est ...placé par M. Lallemand, des délégations judiciaires. M. Monval, de ...Chapelle-Saint-Denis, vient remplacer M. Lallemand, dont le poste ...occupé par M. Salmon, de la commune de Gentilly, auquel succède ...Brouet, secrétaire de M. Monnyer, du quartier Popincourt.

— Le conseil de l'ordre des avocats aux conseils du roi et à la cour ...cassation s'est constitué, le 4, pour l'année 1843-44. Ont été élus M. Garnier, président ; Molinier de Montplanque, premier syndic ...mesnil, deuxième ; Goudard, secrétaire-trésorier ; Verdière, Gueny, ...telle, Rigaud, Morin et Carette.

— Pendant le deuxième trimestre de 1843, les mouvements de la na... ...gation et du commerce du Sénégal ont présenté les résultats suivants : Le mouvement de la navigation (entrées et sorties) a employé : 74 na... ...res français, jaugeant 11,259 tonneaux, montés par 795 hommes d'é... ...quipage ; 64 caboteurs de la colonie, jaugeant 1,896 tonneaux, montés ...r 551 hommes d'équipage ; 11 navires étrangers, jaugeant 992 ton... ...aux, montés par 122 hommes d'équipage.

Les importations se sont élevées à 2,660,521 fr. ; savoir : marchan... ...ses françaises venant de France, 1,241,503 fr. ; marchandises fran... ...venant des colonies et pêcheries françaises, 19,348 fr. ; marchandi... ...s étrangères, 1,339,670 fr.

Les exportations ont été de 926,124 fr. ; savoir : marchandises du cru ...la colonie, 514,583 fr. ; marchandises provenant de l'importation, ...1,541 fr.

Le mouvement d'entrepôts, compris dans les importations et exporta... ...ns, a été de 1,139,276 fr., ainsi répartis : marchandises entrées, ...290 fr. ; marchandises sorties : pour l'extérieur, 94,149 fr. ; pour la ...nsommation locale, 260,847 fr. ; total : 344,996 fr.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

...préfet des Bouches-du-Rhône à M. le ministre des travaux publics.

Marseille, 4 novembre, midi.

Le Rhône a rompu ses digues dans la nuit d'hier, à 2 kilomètres en ...ont d'Arles. On redoute pour le pays et pour le canal d'Arles le dé... ...stre de 1840. Avant-hier, la Durance a emporté cinq ponts : ceux de ...es, de Manosque, de Mirabeau, de Pertuis et de Rognonas. On craint ...'elle ne se soit fait jour par Maillanne et Gravezon, jusque dans les ...ines d'Arles. (*Messager.*)

Faits divers.

On lit dans la *Réforme* que le bruit était répandu hier matin au mi... ...stère des finances, que M. Lacave-Laplagne allait, sur l'avis de ses ...édecins, quitter le ministère et voyager en Provence et en Italie. On ...croit pas même, ajoute cette feuille, qu'il reprenne à son retour la ...ce de curateur des biens du duc d'Aumale, qu'il a cédée à son frère, ...Laplagne-Barris, en acceptant le portefeuille des finances.

— Ces jours derniers deux élégantes chaises de poste, précédées d'un ...rier en livrée bleu-ciel et or, arrivaient à Douai. Dans la première ...ces voitures se trouvait le grand-duc Michel, frère de l'empereur ...Russie ; dans la deuxième, ses aides-de-camp.

Au moment où ces voitures s'arrêtèrent à la porte de Paris, plusieurs ...res, attirés par le luxe des équipages, vinrent tendre des mains ...pliantes. Le prince leur distribua d'abondantes aumônes.

(*Mémorial de la Scarpe.*)

— Si l'on en croit la *Gazette d'Augsbourg*, l'empereur de Russie ne ...st pas borné à destituer M. Katazaki ; il a de plus ordonné qu'il serait ...mis à une enquête pour avoir manifesté des sympathies trop vives ...ur la révolution grecque.

— Selon la *Gazette de Cologne*, dans le cas où de nouveaux troubles ...lateraient dans les légations, le gouvernement pontifical accepterait ...s secours de l'Autriche, mais il ne veut pas entendre parler d'une in... ...ervention du gouvernement français. En attendant, des rixes sanglantes ...ataient entre les troupes pontificales et les troupes suisses.

— La reine Victoria tiendra vendredi prochain un conseil privé à ...indsor. Le parlement y sera de nouveau prorogé. (*Standard.*)

— La *Feuille allemande* annonce que M. le comte d'Arnim, mi... ...stre de l'intérieur de Prusse, est sur le point de donner sa démission.

— On lit dans l'*Akhbar* d'Alger du 29 octobre :

« M. le maréchal-gouverneur est parti hier soir à bord du *Ténare* ...ur la province d'Oran où il se propose de passer une quinzaine de ...rs. M. le comte Damrémont, fils du général tué sous les murs de ...onstantine, est arrivé en Algérie pour ramener en France son oncle le ...énéral Baraguay d'Hilliers, dont la santé inspire des inquiétudes. »

— La *Feuille de Francfort* rapporte que le petit nombre d'individus, ...r la plupart gens de métier, qui avaient pris part aux associations ...légales dont le centre était à Paris, ont reçu, il y a quelques jours, la ...otification du jugement du tribunal de la cour qui les concerne. La ...lupart sont condamnés à un travail correctionnel de quelques mois ; ...ais le grand-duc leur a fait grâce complète.

— Le *Moniteur belge* publie, dans sa partie officielle, la convention ...ostale conclue à La Haye, le 24 avril 1842, qui règle la transmission ...éciproque des correspondances entre la Belgique et le grand-duché de ...xembourg.

Aux termes du paragraphe 2 de l'article additionnel à cette conven... ...n, l'office grand-ducal accorde à l'office belge le transit gratuit et par ...voie la plus courte, à travers le grand-duché, des paquets clos ren... ...rmant la correspondance journalière échangée entre le bureau d'Ar... ...d'une part, et celui de Trèves d'autre part.

Par suite des arrangements qui viennent d'être pris avec l'office des ...stes de Prusse, le département des travaux publics a donné des ordres ...ur que les communications directes entre la province de Luxembourg ...t Trèves, qui sont restées interrompues depuis 1830, fussent rétablies ...dater du 1er novembre.

— Il s'opère en ce moment, en Belgique, une espèce d'émigration in... ...ustrielle analogue à celle qui eut lieu en France, par suite de l'édit ...de Nantes. Nos producteurs passent successivement la frontière pour

zette universelle de Prusse que le roi a nommé simultanément che... valiers du Mérite militaire MM. Arago, Letronne, de Châteaubriand, Daguerre, Horace Vernet et Gay-Lussac, et que M. Arago a le premier répondu qu'il acceptait.

— M. Mallet, inspecteur des ponts et chaussées, vient de partir pour Dublin, chargé par M. le ministre des travaux publics d'étudier l'exploitation du chemin de fer atmosphérique de Dublin à Kingston.

— Le *Globe*, de Londres, assure que la souscription pour indemniser Mlle Henriette Martineau de son refus d'une pension que lui avait offerte le gouvernement, a produit 1,343 livres sterlings (33,700 fr.).

— Du 10 au 20 octobre, il est arrivé à Alger 222 ouvriers, dont 108 français, 20 allemands, 42 italiens, 51 espagnols et 1 anglais. Dans ce nombre on compte 10 serruriers, 19 menuisiers, 9 tailleurs de pierre, 18 jardiniers, 47 journaliers, 37 cultivateurs, 17 charpentiers, 37 maçons, 9 terrassiers, 1 forgeron, 2 charrons, 11 manœuvres, 2 maréchaux-ferrants et 8 scieurs de long. 97 viennent de Toulon, 46 de Marseille, 25 de Cette, 1 de Malte, 48 d'Alicante, 2 de Palma et 3 de Gênes. (*Moniteur algérien.*)

— Chemin de fer de Paris à Rouen, du 24 au 30 octobre. — 11,411 voyageurs. — Recettes, 76,803 fr. 95 c. — Marchandises, messageries, voitures, 24,251 fr. 35 c. — Total depuis l'ouverture, 2,668,633 fr. 85 c.

De Paris à Orléans, du 25 au 31. — 24,765 voyageurs. — Recette, 96,384 fr. 13 c. — Marchandises, voitures, 30,381 fr. 77 c. — Total, 3,007,576 fr. 48 c.

De Paris à Versailles (rive gauche), mois d'octobre. — Voyageurs, 65,499. — Recettes, 72,899 fr. 05 c.

— Dans un des derniers spectacles de Saint-Cloud, on donnait le *Déserteur*. La veuve du malheureux Diégo Léon, dame d'honneur de la reine Christine, assistait à la représentation. On sait que Diégo Léon a été fusillé à Madrid, par ordre d'Espartero, le 15 octobre 1841. Tout-à-coup, au milieu de la scène principale, lorsqu'Alexis fait ses adieux à Louise, et dit aux soldats de terminer son supplice, il y eut un cri étouffé auprès du fauteuil de la reine Christine. C'était la veuve de Diégo Léon. (*Quotidienne.*)

— Béliard, condamné à mort comme coupable de l'assassinat commis à Saint-Cloud, a subi sa peine ce matin à Versailles. Au pied de l'échafaud, il s'est agenouillé et a prié. En montant les degrés, il a protesté de son innocence. Les personnes qui se trouvaient près de l'instrument de mort ont cru entendre le condamné s'écrier : « C'est ma femme qui... » (*Moniteur parisien.*)

— On a des nouvelles de Raguse, du 14. On avait encore ressenti dans cette ville et dans l'Erzegovine quelques secousses. Mais elles devenaient moins fortes et moins fréquentes. La garnison avait repris ses logements dans la caserne. Toutefois les habitants restaient encore dans les bourg environnants.

— Pamel, ce malheureux fou, assassin de sa famille, et qui s'est suicidé ensuite, avait joué sur le théâtre de Lille. Quelques-uns de ses anciens camarades ont eu la généreuse pensée d'ouvrir une souscription pour ses pauvres enfants. Elle a rapporté, à Lille, seulement 842 fr. 90 c. Les artistes du théâtre ont souscrit pour 145 fr. 50 c.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, *le Déserteur*, précédé d'*Angélique et Médor*.

— Ce soir, à l'Odéon, continuation des débuts de Mlle Bourbier ; deuxième représentation de la reprise d'*Henri III*. Ce drame a été joué dimanche avec succès. *L'Hôtel d'Alban* complète le spectacle.

On lit dans le *Haro* de Caen :

« Toute la ville, les enfants surtout, connaissaient Coco-Ranville. Je n'ai jamais pu passer auprès de ce malheureux sans le prendre en pitié. Il y a huit jours, au débouché de la rue des Quatre-Vents, sur la place Royale, je le défendais contre cinq ou six gamins qui l'accablaient de trognons de choux et même de pierres. Le pauvre ! il allait faire une commission ; car Coco-Ranville était commissionnaire et un commissionnaire honnête, malgré sa folie.

» D'atroces méchants ont tué cet individu en le faisant boire outre mesure ; lui que la misère tutoyait ; lui qui souvent n'avait pas de pain ; lui dont la chambre.... vous n'êtes jamais entré dans cette chambre....... O ! Eugène Sue, aucun des bouges que vous nous avez dépeints ne pourraient égaler en dénuement celui du misérable Ranville.

» Peu-à-peu les mendiants s'en vont de notre pavé. Hier c'était Seigle-la-Marseillaise ! aujourd'hui, c'est Coco-Ranville ; et tous deux appartenaient à des familles aisées : le premier à une famille bourgeoise, le second à une famille noble. Un des parents de Coco, parent éloigné, il est vrai, M. de Ranville, fit partie du dernier ministère de la Restauration.

» Les familles sont ainsi faites. Heur et malheur ! — A Valenciennes, un membre de la famille Target vit d'aumônes ; à Bordeaux, un ancien sous-préfet de l'Empire, frère du général Marceau, le Bayard des armées de la République, le soldat sans peur et sans reproche, dont la glorieuse fin suspendit, en signe de deuil, les hostilités vendéenne et républicaine, vient d'expirer sur un grabat ! »

— Ces jours derniers est décédée à Valognes, rue de Poterie, une vieille fille, par suite de privations des premiers besoins de la vie ?... Naguères dans l'opulence, elle avait des adorateurs... Tombée dans la misère, elle n'a trouvé que quelques voisines pour relever son cadavre, et aller chercher le médecin. Peines inutiles ; elle avait cessé de vivre !... (*Journal de Valognes.*)

TRIBUNAUX.

Seule au monde. — Une pauvre jeune fille de quinze ans, à peine vêtue de quelques lambeaux, et dont les traits amaigris annoncent la souffrance et les privations, est amenée sur le banc de la police correctionnelle (7e chambre), comme prévenue de vagabondage. Cette malheureuse se nomme Elisa Champs.

M. le président : Est-ce que vous n'avez pas de domicile ?

La prévenue : Non, monsieur..., je n'ai rien, et je ne connais personne à Paris.

M. le président : De quel pays êtes-vous ?

La prévenue : Je suis de Strasbourg.

M. le président : Pourquoi êtes-vous venue à Paris ?

La prévenue : J'ai quitté le pays avec mon père, ma mère et mes six frères et sœurs. Mon père raccommodait des horloges, et moi je faisais des petits paniers que je vendais aux passants. Nous avons voyagé en France ; en arrivant à Claye, comme nous étions bien malheureux, j'ai quitté mes parents pour aller demander l'aumône ; quand je suis revenue, je ne les ai plus retrouvés ; ils étaient partis en m'abandonnant. Alors j'ai continué ma route jusqu'à Paris, où j'espérais les retrouver, mais je les ai cherchés inutilement. N'ayant aucune ressource, j'ai re...

genre. Nous signalerons la suivante : elle se distingue sous plusieurs rapports.

La population de Hattstadt, comme beaucoup d'autres, est divisée en deux camps : le parti de l'ancien maire, le parti du nouveau maire. Aux élections du mois de juin dernier, la lutte devint active, on se remua beaucoup de part et d'autre. Le nommé Moïse Hirsch, surtout, poussa le zèle pour son candidat jusqu'à offrir et donner des sommes assez considérables, soit pour obtenir des électeurs du parti opposé l'abstention du vote, soit pour détourner des voix à ce parti au profit de son candidat. Il résulte en effet des faits de la cause qu'un électeur nommé Heyberger a été chargé par Moïse Hirsch, moyennant 5 francs, d'une commission à faire dans la ville de Munster, commission dont il s'est acquitté, suivant les clauses de l'engagement, le jour même des élections. Jacques Abtey, également, avait reçu et accepté la mission de faire un voyage, le même jour, moyennant 20 francs. Un troisième électeur du même parti, nommé Baccara, était débiteur de Moïse Hirsch, qui a eu soin de commencer les poursuites contre lui peu avant les élections. Au moment où l'huissier signifiait le commandement d'expropriation à Baccara, Hirsch survient. Il propose à son débiteur de suspendre les poursuites, et même de payer les frais déjà faits, à condition que celui-ci votera pour le candidat de son créancier. Baccara accepte, et l'huissier écrit au verso du commandement la convention suivante, qu'il fait signer par les parties :

« Le soussigné, Moïse Hirsch, d'Hattstadt, promet de payer, d'hier en quinze jours, le prix de 48 fr. 90 c. pour frais à ce jour, et pour le compte de Dominique Baccara, à condition que ce dernier vote aux prochaines élections en forme et suivant le désir et indication dudit Moïse Hirsch. » Signé : MOÏSE HIRSCH. — BACCARA. »

En conséquence de ces faits, Moïse Hirsch, Jacques Heyberger et Joseph Abtey ont comparu, le 5 août dernier, devant le tribunal correctionnel de Colmar, le premier pour avoir corrompu des électeurs et cherché à les faire voter dans le sens qu'il leur avait indiqué ; les autres de s'être laissés corrompre en acceptant les offres du premier. Moïse Hirsch a été condamné à 100 fr. d'amende et à cinq années d'interdiction des droits de citoyen et de toute fonction publique. Les trois autres à 16 fr. d'amende. Appel de la part de Moïse Hirsch.

La cour royale, adoptant les motifs des premiers juges, après le chaleureux et digne réquisitoire de M. l'avocat-général de Seze et les plaidoiries de Me Baillet pour Heyberger, confirme, sauf à l'égard de Hirsch, qu'il décharge de l'interdiction. (*Courr. du Haut-Rhin.*)

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 6 novembre.

SOMMAIRE : Mémoire sur le développement progressif des caisses d'épargnes, par M. Ch. Dupin. — Observations de M. Thénard. — PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE : Sur les mouvements révolutifs des végétaux, par M. Dutrochet. — Sur la tendance des racines à fuir la lumière, par M. Payer. — MÉCANIQUE : Sur la résistance et sur la flexion des solides, par M. Saint-Venant. — Réclamations de MM. Morin et Pambour sur la théorie de la machine à vapeur. — Observations que présentent à ce sujet MM. Poncelet et Arago. — PHYSIQUE : Discussion entre MM. Person et Walferdin. — Observations de M. Babinet à ce sujet. — Mémoire de M. Aimé sur le magnétisme terrestre dans l'Algérie. — De la culture de l'opium, par M. Caventou.

M. le baron Charles Dupin donne lecture d'un premier Mémoire sur le développement progressif des caisses d'épargnes. L'auteur s'est proposé de combattre certaines appréhensions qui sont nées, suivant lui, d'une appréciation fautive des résultats statistiques publiés sur les caisses d'épargnes. Aussi long-temps que les caisses ont été faibles et peu nombreuses, on a regardé comme un avantage que le nombre des déposants se multipliât, sans s'inquiéter à quelle classe du peuple ils appartenaient. Aujourd'hui l'on se préoccupe de la crainte que les classes ouvrières, en vue desquelles l'institution a été surtout fondée, ne soient pas celles qui contribuent le plus à grossir la somme rapidement croissante des dépôts. Voici des chiffres qui en indiquent la progression :

Au 1er janvier 1834, les 85 départements (la Seine exceptée), ne possédaient que 5 millions confiés au Trésor. Au 1er janvier 1836, ils possédaient plus de 25 millions ; au 1er janvier 1838, ils en possédaient 57 ; au 1er janvier 1840, plus de 101 ; au 1er janvier 1842, le total des fonds accumulés au Trésor était de 162,588,954 fr. En ce moment enfin, l'accumulation s'élève à 230 millions, sans compter cent autres millions économisés par la seule population du département de la Seine.

Il existe des financiers, fait observer M. Dupin, qui témoignent un grand effroi de cette prospérité. L'on avait bien promis d'être favorable aux économies des classes laborieuses, mais à la condition tacite que celles-ci ne se montreraient pas trop économes.

D'après ces dispositions, pour préparer les esprits aux mesures de répression contre l'exubérance des économies populaires, on cherche aujourd'hui soigneusement tous les reproches, fondés ou non, qu'il est possible d'adresser aux caisses d'épargnes.

L'auteur du Mémoire annonce que, pour ôter tout prétexte à ce mauvais vouloir, il va opposer la vérité du calcul à des craintes chimériques. — Il rappelle que, parmi les déposants, on a distingué : 1° les ouvriers ; 2° les domestiques ; 3° les employés civils ; 4° les marins et les militaires ; 5° les professions diverses ; 6° les mineurs ; 7° les sociétés de secours mutuel.

Or, s'est-on dit, les employés ne peuvent-ils pas être de tous les rangs, depuis le plus humble jusqu'au plus élevé ? la catégorie de professions diverses ne comprend-elle pas aussi des déposants qui ne professent que l'oisiveté ?

On se figure aussitôt le trésor des caisses d'épargnes envahi par les riches, qui, dit-on, ne rougissent pas de multiplier leurs dépôts pour eux, pour leurs femmes, et pour chacun de leurs enfants.

Admettons tous ces reproches, et calculons avec rigueur le capital et le revenu que se procurent les déposants, d'après le dernier compte général qui finit au 1er janvier 1842.

A cette époque, les mineurs, pauvres ou riches, possèdent, valeur moyenne, 366 fr. 79 cent., ce qui procure par jour un revenu de 3 cent. 47.

Les ouvriers possèdent par dépôt moyen 526 fr. 20 cent. ; revenu, 5 cent. 77 par jour.

Les domestiques, 487 fr. 40 cent. ; revenu, 5 cent. 34.

Les marins et les militaires offrent des dépôts presque doubles : en moyenne, 872 fr. 60 c. ; revenu par jour, 9 cent. 76.

A quoi peut tenir un revenu si supérieur qui, toutefois, ne va pas seulement jusqu'à 2 sous par jour ? Uniquement, d'après M. Dupin, à ce que les sommes versées pour prix de remplacement sont

Tableau comparé du nombre des déposants par classes.

Années	1836	—	1841.
Ouvriers	27 0/0	—	24 0/0
Domestiques	25	—	21
Militaires et marins	4	—	7
Employés civils	5	—	5
Professions diverses	22	—	22
Mineurs	16	—	19
Sociétés	0,1	—	0,3

M. Dupin s'efforce de combattre par diverses considérations et par un certain groupement de chiffres, les conclusions que l'on est porté à tirer de ce tableau.

1° L'accroissement du nombre des déposants militaires et marins est pris pour neuf dixièmes aux dépens de la classe ouvrière; 2° les mineurs appartiennent à toutes les classes, etc. »

Par opposition au tableau qui précède, M. Dupin en dresse un autre qui tend à prouver que plus une caisse d'épargnes est ancienne, plus est forte la proportion des déposants de la classe ouvrière. Après avoir constaté cette influence du temps, « c'est ainsi, continue M. Dupin, que l'on amène par degré les classes les moins éclairées à se créer des économies, afin de les verser dans un dépôt plein de sûreté, et des expériences coûteuses y contribuent quelquefois.

» Lors du dernier voyage que j'ai fait dans la Nièvre, Nevers avait éprouvé des pertes par la faillite de plusieurs capitalistes; un grand nombre d'individus des classes inférieures, qui jusque-là avaient préféré un intérêt plus fort mais moins assuré que celui des caisses d'épargnes, ont perdu la presque totalité de leurs placements. Cet exemple a porté des fruits salutaires; et moins de six mois après ces désastres, la caisse de Nevers a vu tiercer le dépôt qu'elle avait à grand'peine accumulé depuis 9 ans. Chaque ville apprend de la sorte à ses dépens le bienfait des caisses d'épargnes. »

C'est ainsi que les apologistes les plus systématiques de l'état social actuel sont obligés d'en constater les méfaits, sauf à y découvrir, comme dans le cas dont il s'agit, quelque compensation qui les dispense du blâme, et surtout de la recherche des moyens d'obvier au mal. Aussi, avec quelle sérénité M. Dupin envisage ces banqueroutes qui sont une leçon pour l'homme du peuple, et qui lui apprennent à placer son pécule à la caisse d'épargnes, alors qu'il vient d'en être dépouillé par d'honnêtes capitalistes!

Il s'en faut que M. Dupin ait répondu à toutes les objections auxquelles donne lieu, dans les conditions de société où nous sommes, le développement de l'utile institution des caisses d'épargnes; il n'a pas même résolu celle de ces objections à laquelle il s'est attaché; car, après tous les tableaux tracés par le savant statisticien, il reste fort douteux que ce soient les dépôts faits par les ouvriers qui augmentent le plus les fonds des caisses d'épargnes.

Aussi M. Thénard a-t-il soutenu qu'en dépit des arguments de M. Dupin, la constitution des caisses d'épargnes recélait un véritable danger. D'ici à peu d'années la somme des versements au Trésor s'élèvera à 5, 6 et 7 cents millions. Qu'il survienne une crise quelconque, et l'existence même du gouvernement, a dit M. Thénard, est-elle à l'abri de toute chance? qu'il survienne une crise qui porte la masse des déposants à réclamer leurs fonds, et l'Etat se trouvera dans un embarras dont l'idée seule est faite pour effrayer.

M. Ch. Dupin réplique en assurant que le danger n'existe pas, et en traitant de superstitieuses les terreurs que l'on conçoit à cet égard.

Physiologie végétale. — M. Dutrochet lit un long mémoire intitulé : ***Des mouvements révolutifs spontanés qui s'observent dans les végétaux.***

Pensant que les mouvements que l'on a observés jusqu'à présent chez les végétaux dépendent exclusivement de l'action de leurs organes moteurs, M. Dutrochet les appelle *spontanés*. Ainsi, dit-il, les végétaux obéissent spontanément à l'action de la lumière, quand une de leurs parties se dirige vers le lieu d'où elle vient; ainsi, les végétaux obéissent spontanément à l'action de la pesanteur, quand la radicule de l'embryon végétal se dirige vers la terre. Nous ne comprenons guère cette spontanéité, qui se résume dans un fait que le végétal n'est pas libre d'accomplir ou de ne pas accomplir. Nous la comprenons moins encore après la lecture du mémoire de M. Dutrochet.

Ce physicien pense avoir découvert un mouvement de révolution qui n'avait pas encore été observé jusqu'à ce jour. Il consiste en ce que l'ensemble du mérithalle et de la feuille qui le termine décrit dans l'air une sorte de cône, dont le sommet est à la partie inférieure du mérithalle et dont la base est la courbe décrite par le sommet du pétiole, là où se trouve l'intersection des deux folioles. Cette courbe a la forme d'une ellipse dont le grand axe est perpendiculaire à l'action de la lumière, et dont le plan est légèrement incliné vers le point d'où elle vient.

Cette circonstance prouve que le mouvement a lieu malgré l'action de la lumière, qui n'a pour objet que d'y introduire une perturbation. Mais la vitesse de la rotation dépend de la température extérieure; elle se ralentit à mesure que la température baisse. Ainsi la révolution complète s'accomplit en une heure vingt minutes, lorsque la température est de vingt-quatre degrés; elle met de neuf à onze heures à s'accomplir lorsque la température descend à cinq ou six degrés.

M. Dutrochet a observé un mouvement révolutif analogue dans les vrilles des pois. Il remarque que, quand ces vrilles viennent à rencontrer un corps solide de peu de volume, elles l'enveloppent de leurs replis et le saisissent. Cela prouve, ajoute-t-il, que le végétal est doué d'une sorte de toucher.

Mais tous ces mouvements de translation, de locomotion, dus à des causes vitales intérieures, et partant spontanées, ne prouvent pas, dit M. Dutrochet, que les plantes soient pourvues de sensibilité et de volonté, à quelque degré que ce soit. Au contraire, tout, dans les végétaux, est purement mécanique : ils obéissent passivement à des forces vitales inconnues; ils n'ont pas de volonté.

La conclusion ne nous semble nullement juste. Nous pensons que M. Dutrochet a fait confusion, et a mis le mot *spontané* à la place du mot *spécial*. Toutefois nous ne nions pas, comme il le fait, la sensibilité du végétal. Qui sait si, par des moyens d'observation qui manquent encore, on ne parviendra pas à constater cette sensibilité. M. Dutrochet a parlé du polype; bien long-temps on a cru le polype un minéral; depuis, la science a démontré que c'est un animal. Pourquoi, sans preuve, et tout en parlant de la spontanéité, affirmer que le végétal est un automate?

— M. Payer a envoyé un Mémoire qui a une grande analogie avec celui dont nous venons de rendre compte. Il est relatif à la tendance qu'ont les racines à fuir la lumière. M. Payer, en faisant végéter des graines de moutarde blanche sur du coton flottant dans un vase en verre rempli d'eau, a vu que les racines plongées dans l'eau se courbent en sens inverse de la tige, comme si elles fuyaient la lumière, de manière que les jeunes plantes représentent assez bien chacune la figure d'un S. On aurait pu croire que l'action de la lumière faisant pencher la tige d'un côté, naturellement les racines penchaient d'un autre côté, la plante tournant autour d'un point intermédiaire. Mais M. Payer a constaté que le phénomène observé ne pouvait se passer ainsi, car quand il faisait agir la lumière sur la tige seule, les racines ne bougeaient pas. M. Payer pense de plus avoir constaté que parmi tous les rayons lumineux qui composent le spectre solaire, il n'en est qu'un certain nombre qui exercent une action sur les végétaux.

Mécanique. — M. Barré de Saint-Venant a lu dans la dernière séance un Mémoire sur le calcul de la résistance et de la flexion des pièces solides à simple ou à double courbure, en prenant simultanément en considération les divers efforts auxquels elles peuvent être soumises dans tous les sens. Il a ajouté à ce Mémoire plusieurs applications de ses formules relatives aux conditions de résistance; il adresse aujourd'hui des applications relatives au calcul des flexions des pièces ou des déplacements de leurs différents points.

— M. Pambour envoie une Note sur le frottement de roulement des roues en usage sur les chemins de fer.

Il adresse également une Note relative à l'établissement du régime des machines à vapeur lorsque des différences se manifestent entre la force élastique de la vapeur dans la chaudière et celle de la vapeur dans le cylindre où se meut le piston. Il prétend que les deux pressions peuvent différer de quantités très grandes.

M. Morin, au contraire, écrit que les deux pressions ne sont jamais que très peu différentes, et qu'il ne faut en tenir compte que lorsque la vapeur éprouve du frottement le long des tuyaux à cause de l'étranglement que quelques ingénieurs leur donnent.

A ce propos, M. Poncelet, dont le nom avait été prononcé dans les diverses réclamations de MM. Pambour et Morin, a pris la parole pour maintenir l'exactitude de l'équation différentielle qu'il a établie dans son cours à l'école de Metz pour résoudre le problème que présentent les machines à vapeur; il prétend que cette équation tient compte de tous les éléments essentiels de la question, et que, s'il a négligé la différence de pression dont il est question, c'est à cause de sa petitesse. D'ailleurs un coefficient suffit pour tenir compte de cette circonstance et de toutes les circonstances que le calcul ne saurait prévoir. Il ajoute que les étranglements que font quelques ingénieurs dans les cylindres des machines, proviennent uniquement de ce que les machines sont mal construites, et donnent lieu au passage de l'eau dans le cylindre en même temps qu'à celui de la vapeur. Ce défaut, pense-t-il, pourrait être évité, et avec ce défaut disparaitrait le remède. M. Arago prétend que cela n'est pas possible; mais il ne nous semble pas apporter de preuve à l'appui de son opinion.

Physique. — Nous avons déjà rendu compte du malencontreux Mémoire où M. Person annonçait une découverte sur la construction du thermomètre. Cette découverte consistait en un réservoir placé entre le point de fusion de la glace et le point de vaporisation de l'eau, pour loger le mercure provenant de la dilatation produite à des températures que le thermomètre n'était pas destiné à donner. M. Walferdin a construit depuis long-temps des thermomètres semblables, ainsi que cela résulte d'ouvrages placés entre les mains de tous les physiciens. Dans la dernière séance, M. Person a réclamé encore en prétendant que M. Walferdin ne jaugeait pas la chambre intermédiaire. C'est ce que nie aujourd'hui ce dernier. Du reste, la supposition de M. Person était gratuite; elle ne reposait sur aucun fait. M. Walferdin pouvait donc se passer de l'intervention de M. Babinet qui lui a apporté son témoignage. Un grand nombre de physiciens savaient d'ailleurs que depuis long-temps M. Babinet avait dans son cabinet plusieurs thermomètres contenant même jusqu'à quatre chambres intermédiaires.

—M. Aimé, attaché comme physicien à la commission scientifique de l'Algérie, envoie un Mémoire très développé sur l'étude qu'il a faite du magnétisme terrestre en Algérie. Il a étudié successivement la déclinaison, l'inclinaison et l'intensité magnétiques. Il a constaté que la déclinaison à Alger, comme à Paris, a cessé d'être occidentale pour devenir orientale, et que son décroissement est d'environ trois minutes par an. Il a constaté également que l'inclinaison diminue annuellement d'environ six minutes, ce qui est notablement plus fort qu'à Paris. Ces phénomènes si intéressants pour la météorologie sont encore tout-à-fait inexpliqués.

— M. Caventou a écrit, au sujet du rapport qui a été lu à l'Académie sur la culture de l'opium en Algérie, que cette culture avait été essayée avec succès en 1827 à Saint-Sever (Landes) par le général Lamarque. Des échantillons envoyés par le général à M. Caventou donnèrent 14 0/0 de morphine, proportion supérieure à celle trouvée dans l'opium de Smyrne et dans celui d'Alger.

— M. Persoz adresse des réclamations dont le temps n'a pas permis de rendre compte, malgré l'insistance de M. Biot que ces réclamations concernaient. Nous en parlerons d'après le compte-rendu officiel, où elles seront insérées.

BOURSE DU 6 NOVEMBRE.

La bourse d'aujourd'hui, assez ferme sur le 3 pour cent, a été surtout remarquable par la grande hausse des Rouen et Orléans; le Havre a suivi le mouvement. Une répartition prochaine est, dit-on, la cause de cette recrudescence.

Au comptant.—Lots d'Autriche, 387-50, 388-75.—Espagne, passive, 5 3/8 1/4.—Oblig. Grand'Combe, 1075.—Jouissance des quatre Canaux, 140.—Canal de Bourgogne, 1075.—Trois Canaux, 1260.—Lin Maberly, 355.—Vieux-Pont, 1680.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt.	121 25	121 25	121 15	121 15	121 15
— fin cour.	121 45	121 50	121 40	121 45	121 35
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	81 85	81 90	81 80	81 80	81 [illegible]
— fin cour.	81 95	82 »	81 90	81 90	81 [illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0	» »	» »	» »	Avant la bourse, 81, 95, [illegible]
4 0/0	» »	» »	» »	Après, 81, 95.
O. de la Ville	1352 50	1355 »	H. 5 »	—
Banque de Fr.	3307 50	3305 »	B. 2 50	Bons du Trésor.
C. Laf. de 5000	5085 »	» »	» »	3 0/0 de 2 à 11 mois.
— de 1000	» »	» »	» »	
Caisse Hypoth.	770 »	» »	» »	
Quatre Canaux	1267 50	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain	780 »	» »	» »	S-Germ. Fin cour. »
Vers. R. Dr.	290 »	295 »	H. 5 »	Vers. r. dr. » 291, 25.
dº R. G.	103 75	» »	» »	— riv. g. » »
Orléans	697 50	703 75	H. 10 »	Orléans, » 700, 705.
Strasb. à Bâle	186 25	» »	» »	Strasbourg. » 187 50.
Rouen	730 »	730 »	H. 7 50	Rouen. » 730, 732 50.
Havre	550 »	552 50	H. 3 75	Havre. » 552 50, 553 [illegible]
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840	106 7/8	» »	H. 3/8 »	Londres, 4 novembre.
— Portugais	44 1/2	45 »	H. 3/4 »	Consol. 96, 96 1/8.
Esp. D. active	29 3/4	29 7/8	H. 3/8 »	Esp. actif. 31 7/8.
5 0/0 Naples	109 »	[illegible]	H. 0,15	Portugais. »
— Romain	104 1/2	ex-divid.	» »	Mexicains. 32 1/4.
Obl. Piémont	1195 »	1200 »	H. 5 »	5 0/0 Holland. 99 5/8.
Emp. d'Haïti	460 »	462 50	» »	2 1/2 id.

Spectacles du 7 novembre.

7 h. » OPÉRA. —
7 h. » THÉATRE-FRANÇAIS. — Fille d'honneur. Menteur.
8 h. » ITALIENS — Semiramide (16e repr.).
8 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Angélique.
6 h. » ODÉON. — Henri III. L'Hôtel.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Intimes. Mme Roland. Patineau.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Vendetta. Roquelinette. Jacquot.
7 h » GYMNASE. — Jean Lenoir. Incompris. Jour d'orage. Jacquart.
7 h. » PALAIS-ROYAL. — Brelan. Paris. Letorières.
6 h. 3/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Naufrageurs. Mlle de Lavallière.
5 h. 1/2 GAITÉ. — Paméla. Lucio.
7 h. » AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. » CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. Bouquetière.
6 h. 1/2 COMTE. — Mari de cinq ans. Jonas.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du lundi 6 novembre. Arrivages, 2,178 quint. 30 kilog.; restant, 15,160 quint. 71 kil.; cours moyen, 38 fr. 30 c.; cours-ta[xe] 38 fr. 60 c.

Gruaux, 52 à 54 fr. Il ne s'en est traité que quelques quintaux. Première marque, 150 quint. 78 kilog. ont été vendus de 38 fr. 75 à 41 fr. 60 c.; deuxième marque, 261 quint. 50 kilog. ont été vendus de 36-[illegible] à 38-25; troisième marque, de 29-50 à 34-40; quatrième marque, 21-[illegible]

Il ne s'est traité que de petites parties de ces deux dernières sortes.

A livrer : 1,310 quint. 95 kilog. de 36-95 à 39-50.

Total des ventes : 2,207 quint. 67 kilog.

La baisse s'est soutenue à la halle d'aujourd'hui; la différence sur la dernière halle est pour le cours moyen de 10 c., et pour le cours-taxe de 6 c.

A Villers-Cottrets (*voir au tableau*), les céréales se sont vendues le [...] novembre en baisse sur le marché précédent; la baisse sur les blés [...] de 4 à 8 fr. par 13 hectolitres, soit de 33 à 66 cent. par hectolitre.

Les blés des dernières semailles sont généralement beaux dans [le] rayon d'approvisionnement de Paris, c'est-à-dire qu'ils ont bien le[vé] ayant été semés dans des conditions favorables. Quelques parties [du] Soissonnais sont en proie aux ravages des limaces grises qui s'y so[nt] multipliées outre mesure, au point de dévorer les jeunes froments. L'*Argus soissonnais* cite un paysan du village d'Englancourt qui, ai[dé] de sa femme, a détruit en huit jours 37,375 limaces sur un champ [de] peu d'étendue; ils avaient eu la patience de les compter en les enlevant une à une. Nous pensons que ce procédé, évidemment impraticable dans la grande culture, coûte, même dans la petite culture, énormément cher; seize journées employées à cette besogne, ajoutées aux prix [de] la semence, au loyer du champ et aux autre frais de culture, rendront probablement le pain provenant du blé de ce champ, plus cher que [le] pain acheté chez le boulanger. Une petite quantité de chaux vive ou [de] cendres de bois tamisées par un temps calme sur les limaces grises, au[rait] opéré leur destruction plus vite et à meilleur marché, sans nuire [à] la récolte du blé.

Nous renouvelons à ce sujet, comme nous croyons devoir le faire [en] toute occasion, notre prière à MM. les savants d'être bons à quelque chose pour les paysans. Nous adjurons en particulier MM. les professeurs d'Entomologie de rechercher et de publier des moyens praticables pour l'agriculture, de détruire non-seulement les limaces, mais tous les insectes nuisibles aux céréales et à tous les produits du sol.

Les vendanges sont à-peu-près finies en Champagne; Epernay et les vignobles voisins n'ont fait cette année que des vins rouges de qualité médiocre.

A Limoges, les vins du Périgord de 1841 valent en ce moment 35 f[r.] l'hectolitre.

Les châtaignes, dont la consommation est énorme en Limousin, valent à Limoges 6 fr. l'hectolitre.

A. Y.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*)

COURS DES CÉRÉALES. — FOURRAGES. — Les 500 kil.

MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. | PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. | MARCHÉS ÉTRANGERS. | Paris. | Versailles. | Poitiers | Manosque | Limoges

ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 100.

MERCREDI 8 NOVEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem.ts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 7 NOVEMBRE.

Application possible des principes de l'Opposition au Gouvernement.

Sous ce titre, M. de Lamartine publie un de ces brillants et vigoureux articles qui ont pour objet d'élever l'Opposition à la hauteur de la mission que lui assignent ses principes et les circonstances. Dans cet article, qui est bien un *programme*, quoi qu'en dise l'illustre écrivain, nous remarquons, avec une joie particulière, l'engagement formel de prendre l'initiative d'*institutions de prévoyance, de travail et de colonisation, qui créent partout la providence légale de la société envers tous ses enfants*. Oui, voilà la promesse que l'Opposition porte toujours inscrite sur sa bannière. On peut lui dire aussi : *In hoc signo vinces*. Qu'elle prenne en main la cause des garanties sociales, qu'elle proclame sa ferme intention de constituer sérieusement la première de toutes ces garanties, LE DROIT AU TRAVAIL, et une force irrésistible lui viendra de la sympathie des masses populaires. C'est en prenant son point d'appui sur le terrain où veut la transporter M. de Lamartine, que l'Opposition forcera infailliblement le Pouvoir à marcher en avant ou à lui céder la place.

Au reste, il est facile de voir que, dans la langue et dans la pensée de M. de Lamartine, le mot Opposition a un sens tout nouveau. Il ne s'agit plus de la *vieille* Opposition de droite ou de la *vieille* Opposition de gauche dont M. de Lamartine a souvent prouvé la vacuité et le manque absolu d'idées. Sous le nom d'Opposition, il est facile de le voir, M. de Lamartine classe aujourd'hui tous les hommes de cœur, d'intelligence et de bons désirs, que l'inertie, l'aveuglement et l'égoïsme de nos gouvernants révoltent, et qui invoquent la réalisation sociale des grands principes de la Révolution française. A ce titre-là, nous sommes de l'Opposition de M. de Lamartine.

L'Opposition a-t-elle des idées? C'est demander si la Révolution française a des idées; car nous avons démontré que l'Opposition en France n'était et ne pouvait être que le *sens vrai* de la Révolution française, tour-à-tour faussé, exagéré ou trahi par les gouvernements qui se sont succédés. Or, nier que la Révolution française ait des idées, c'est nier la lumière dans l'embrasement, et le mouvement dans le tourbillon. On ne répond pas à cela. On plaint l'aveugle et on passe son chemin.

Maintenant vous demandez quelles sont ces idées? Nous vous les avons dites, du moins les principales. Les énumérer toutes, serait aussi impossible que d'énumérer, en les déduisant, toute une série de conséquences contenues en germe dans un principe. C'est l'infini. Elles se résument en un seul mot : Avénement de la démocratie au gouvernement, et par le gouvernement, à toutes les conditions utiles de la société humaine. Nous vous avons prouvé que cette idée de la Révolution avait été la mission obligatoire du gouvernement de Juillet. Nous avons posé d'un côté les principes mêmes de la Révolution, de l'autre les actes du gouvernement. Il est résulté de ce parallèle que le gouvernement se faisait le contresens de la Révolution française.

Prenez maintenant toutes les idées qui peuvent être contenues dans cet espace toujours croissant entre la Révolution française et le gouvernement qui s'en éloigne, excepté l'idée d'ordre et l'idée de paix, qui sont communes à l'Opposition et au Gouvernement : voilà les idées de l'Opposition, les idées du siècle, les nôtres; j'oserai dire, les idées de l'esprit humain. En un mot, l'Opposition a toutes les idées que le Gouvernement n'a pas. Vous convenez vous-mêmes que c'est être assez riche.

Que l'Opposition soit jusqu'à ce moment faible et divisée, c'est nous qui l'avons dit; nous ne le nions pas, nous en gémissons. Qu'elle soit condamnée à l'être toujours, nous ne le pensons pas.

Qui l'empêche de se rallier et de se réunir? Rien au monde que sa volonté. Le jour où elle sentira que c'en est fait de la Révolution française, de ses principes, de ses conséquences, de sa morale et de sa politique, si elle ne se jette pas au timon pour sauver tout cela; le jour où elle mettra son devoir, son salut, son honneur, ses dogmes fondamentaux et son patriotisme au-dessus de quelques préférences de forme et de quelques dénominations arbitraires qui la divisent, ce jour-là elle aura la seule chose qui lui manque, l'unité, et avec l'unité la victoire. Elle s'emparera du gouvernement. Il suffit d'une soirée pour cela. Ne le voyez-vous pas?

Mais ce sera une révolution! répétez-vous encore. Oui et non. C'est comme vous voudrez. Expliquons-nous.

Certes, ce n'est pas nous qui engagerons jamais l'Opposition à se *faire petite* pour passer, comme il a été dit, par la *porte basse et étroite d'un ministère*, pour venir dénaturer à-la-fois le Gouvernement et l'Opposition dans une administration bâtarde qui demande pardon d'être au Pouvoir, pardon d'être dans l'Opposition, et qui, d'excuse en excuse, finit par humilier en elle et le Pouvoir et la Révolution. Ces hommes sont les faux-monnayeurs de la politique. A force d'alliage, ils faussent tout; ils font qu'on se défie de l'or même quand il a passé par leurs mains. Les partis n'ont point de force par les concessions; les partis n'ont d'autre force que leurs principes. En atténuant les leurs, c'est eux-mêmes qu'ils atténuent. Un homme n'a de valeur que par l'idée qu'il représente. Nous ne dirons donc jamais à l'Opposition : Atténuez-vous, abdiquez-vous, concédez-vous, décolorez-vous, pour qu'on vous confonde avec vos ennemis, et demandez grâce le pouvoir dans la main. Non! Nous lui dirons toujours : Attendez plutôt un siècle que de vous diminuer; et si vous entrez au pouvoir, entrez-y tout entière, et faites-y hardiment tout ce que vous avez à y faire.

Avec de telles idées, il est évident que le jour de l'entrée de l'Opposition aux affaires sera une révolution, c'est-à-dire un changement presque complet dans les principes, dans les tendances et dans les actes du gouvernement.

L'Opposition blâme les lois de septembre, l'oppression fiscale de la Presse par le timbre et l'énormité des amendes, l'érection de la Chambre des pairs en cour criminelle, la loi de régence, l'exagération dangereuse des fortifications de Paris, les empiètements réciproques de l'Etat sur l'Eglise et de l'Eglise sur l'Etat, la corruption électorale, l'oligarchie des électeurs, l'exclusion des masses nationales du droit politique, la non-organisation des gardes nationales en force de réserve derrière l'armée, l'obstacle mis par la loi à toute association inoffensive, l'inertie et la faiblesse de l'administration pour la solution des questions matérielles, l'abandon des masses à la merci du besoin quand le travail manque, l'inégalité de certains impôts qui, comme l'impôt de la vie des citoyens, pèsent d'un poids mille fois plus lourd sur le pauvre que sur le riche; l'esclavage maintenu aux colonies par un gouvernement de justice et de liberté, l'attitude obséquieuse de la France depuis 1834, son effacement de la politique du monde; l'Espagne livrée tour-à-tour à l'anarchie ou à l'Angleterre, l'Italie à l'Autriche, par l'abandon prématuré d'Ancône, l'Orient à tout le monde; la France descendant évidemment pendant que tout monte, et demandant trop long-temps pardon à l'Europe d'avoir osé être libre et d'avoir su être grande! enfin l'exagération du principe dynastique dans tout l'organisme de ses institutions.

Voilà les principaux textes de contradiction entre le Gouvernement et l'Opposition. Prenez le contrepied, vous aurez le gouvernement de l'Opposition. Oui, elle fera et elle tendra à faire précisément le contraire de ce que le gouvernement a fait depuis 1834.

Ainsi, elle prendra énergiquement l'initiative, au nom du pouvoir :

De la révision des lois de Septembre, pour les coordonner à l'esprit d'un régime de discussion;

De la révision de la loi qui fait d'un corps politique nommé par le roi une cour judiciaire jugeant les ennemis du roi;

De la révision de la loi de Régence, sinon quant à la personne désignée, du moins quant à la disposition permanente et héréditaire;

D'une révision de la loi des Fortifications, qui en *innocente* la pensée, et qui écarte toute menace contre la constitution;

D'une révision du Concordat, qui, en relâchant davantage encore les liens de contrainte mutuelle qui subordonnent tour-à-tour l'Etat à l'Eglise et l'Eglise à l'Etat, laisse sa dignité à la religion, son indépendance à la conscience, son mouvement à la raison;

D'une révision de la loi électorale, qui fasse de l'élection, comme vous le dites et comme nous l'avons toujours dit, une fonction déjà élue, et ne laisse ainsi aucune classe sans représentation, aucun citoyen sans part proportionnelle de droit social;

D'un système de réserve armée, qui, sans rien coûter au budget, donne à la nation une force sédentaire et mobilisable, debout au premier coup de canon;

D'une loi sur l'association, qui la règle au lieu de la détruire;

D'institutions de prévoyance, de secours, de travail et de colonisation, qui créent partout la providence légale de la société envers tous ses enfants, au lieu de ne montrer que sa cruauté, son indifférence et son égoïsme.

D'institutions de crédit public, qui mobilisent au profit du travailleur une plus grande somme du capital national;

Enfin, l'organisation complète et politique de la démocratie dans un ensemble de mesures ainsi conçues, que le gouvernement appartienne véritablement et complètement au peuple, et non le peuple au gouvernement;

Dans la politique extérieure, une attitude, un langage et des actes tels, que la France voie enfin finir cette honteuse *quarantaine* qu'elle fait depuis dix ans au *lazaret* des révolutions;

Que son poids décide la balance indécise des sympathies et des antipathies à son égard, et qu'elle connaisse enfin ses alliés ou ses ennemis;

Tout cela fait à son heure, à propos, avec énergie, mais avec mesure, sans faiblesse et sans violence, sous la forme de tendances constantes et graduées, plutôt que sous la forme de soubresauts et de saccades. Car les gouvernements se caractérisent assez par leurs tendances. Quand on voit clairement où ils veulent aller, on ne les chicane plus sur la lenteur du pas : on les suit. Il suffit que les choses soient sur leur vraie pente pour qu'elles marchent, comme le fleuve dans son courant, irrésistible quoique sans bouillonnement et sans bruit. Quand une idée sent qu'on la mène à son but, elle est patiente, et, certaine du triomphe définitif, elle donne du temps à ceux qui la servent.

Voilà en peu de faits un changement presque complet dans la nature et dans la marche du gouvernement; voilà une série de mesures, de lois et d'actes diplomatiques entièrement opposés aux mesures, aux lois, aux actes intérieurs et extérieurs du pouvoir actuel; voilà d'immenses manifestations d'un gouvernement d'opposition. Eh bien, je le demande à votre bonne foi, où est le désordre? où est l'agitation? où est la subversion des institutions et des intérêts dans tout cela? où est l'émeute? où est la guerre, où est la révolution?.... Que l'Opposition saisisse le pouvoir et réalise successivement cette grande métamorphose : qui est-ce qui s'en apercevrait, si ce n'était par le bien-être, par le juste orgueil et par la sécurité qui en ressortiraient pour tout le monde?

Un peuple émancipé, une monarchie d'aplomb, un gouvernement fort de la force de tous, une administration irrésistible, écrasant sous l'intérêt des masses toutes les petites résistances privées qui l'embarrassent; une nation grande et fière, donnant la paix au monde et ne la subissant pas : voilà tout. Qui donc n'en serait pas partisan? Et vous-même, qui retrouvez tant de vos théories dans cette théorie pratique de l'Opposition, vous et ces conservateurs attristés que l'immobilité inquiète, car ils savent comme vous que, devant le temps qui marche, l'immobilité d'un gouvernement qui s'arrête, c'est la mort à jour fixe! hésiteriez-vous à vous réjouir du triomphe d'une opposition qui se caractériserait par de telles œuvres? hésiteriez-vous à vous rallier à un gouvernement qui, en retrouvant la *foi* et le *peuple*, aurait retrouvé la vie et la force? Non, certainement, vous n'hésiteriez pas. Vous aimez le droit? il est avec le peuple. Vous aimez la grandeur? elle est avec un gouvernement national. Vous aimez le mouvement? il est avec les idées. Vous aimez l'ordre? il est avec les principes. Vous aimez la stabilité? elle est avec la vérité des institutions. Vous aimez l'intelligence? elle est avec la liberté! Soyez donc avec ceux qui veulent fonder le gouvernement sur le droit, sur la liberté, sur l'intelligence. Ne restez pas dans ce *contre-courant* qui paraît descendre, et qui remonte. Toute politique qui remonte est fausse. Le temps ne remonte pas.

A des époques comme celle-ci, où deux idées se combattent, il est impossible de ne pas prendre parti pour l'une des deux et de n'être pas, dans un sens ou dans l'autre, révolutionnaire. Seulement il y a deux sortes de révolutions : les révolutions en arrière et les révolutions en avant. Vous servez sans le vouloir, en ce

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Eve*, drame de M. LÉON GOZLAN. — ODÉON. Début de Raphaël et de Rébecca.

Philadelphie est cernée par les troupes anglaises. Les quakers cherchent dans la Bible des paroles qui consolent et raniment le courage. Daniel, premier magistrat de la cité, pleure l'absence de sa fille. Eve, la plus belle et la plus aimée, a quitté le toit paternel, car une voix d'en haut l'appelle et lui commande d'aller se mêler aux combattants. Montée sur un cheval blanc, vêtue de blanc, on la voit apparaître au milieu de la mêlée. — C'est l'étoile du matin, disent les soldats; c'est première mission auprès du quaker, le vicomte ne songe plus qu'à la seconde, et part pour Québec.

Sur ces entrefaites, un malheureux quaker, torturé, les yeux crevés, revient parmi ses frères. « Ainsi, écrit le marquis de Kermare, ainsi je traiterai quiconque osera venir prêcher dans mon pays que les hommes sont frères, que la volupté est condamnée par Dieu, et autres sornettes. » Tant de cruautés plongent les quakers dans le désespoir. Eve, l'âme brisée, invoque l'illumination divine, et prie. La Bible, qu'elle consulte, lui répond par le cantique de Judith : elle comprend cette voix divine; elle renverse son rouet, prend son manteau de voyage, et se dirige vers Québec.

Le vieux Daniel trouve sa maison déserte; l'ange s'est encore une fois envolé. La Bible ouverte au livre de Judith indique trop bien au père maîtresse favorite du marquis de Kermare; ils la mettent aux enchères. C'est que Caprice touche à la fin de son règne; une autre beauté occupe le marquis. Depuis quelque temps Kermare et ses compagnons poursuivent une biche blanche errante par les bois, Eve, la quakeresse. Kermare, plus heureux que ses rivaux, parvient à l'enlever et la fait conduire dans son palais.

Un jour, s'étant endormi dans la forêt, Kermare est piqué par un serpent. Eve, survenant sans éveiller le beau gentilhomme, suce la plaie, et *sollicite* le venin. Caprice a surpris la quakeresse dans cette œuvre pieuse; elle la chasse, et le marquis, lorsqu'il se décide enfin à se réveiller, attribue sa guérison et son salut au dévouement de Caprice. Il donne donc la liberté à son esclave, et la charge du soin d'accueillir Eve, la nouvelle aimée. Caprice, jalouse, sent redoubler sa haine, en reconnais-

moment, la révolution du passé. Révolution pour révolution, il vaut mieux servir celle de l'avenir Car si l'avenir a des illusions sans doute, comme toute chose humaine, le passé n'a que des ruines. Vous êtes monarchique? La monarchie, cernée de toutes parts, n'a de salut à espérer qu'en se précipitant dans l'esprit du siècle. En avant donc avec nous! C'est le mot de la France, c'est le mot du temps, et c'est le mot de Dieu!

Ainsi l'Opposition a des idées et peut les appliquer sans révolution. — Mais, nous direz-vous en finissant, pourquoi l'Opposition ne se rallie-t-elle pas dès aujourd'hui et ne sauve-t-elle pas le gouvernement en saisissant le pouvoir? — C'est que l'heure n'est pas venue. Les Oppositions, comme les Gouvernements, sont inertes de leur nature, et ne prennent les grands partis que sous la pression des grandes circonstances. Cette pression que les choses exercent sur les hommes s'appelle des *crises*. Je ne conseillerai jamais, pour ma part, à l'Opposition de prendre le gouvernement avant une *crise*. La force lui manquerait pour exécuter.... Les crises sont la fièvre des opinions et centuplent leur énergie. Le pays dort maintenant et s'irriterait contre ceux qui voudraient le forcer au mouvement. Laissons-le dormir, et veillons.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Siècle* intervient dans la polémique soulevée entre deux feuilles anglaises, le *Standard* et le *Morning-Post*, à l'occasion du voyage du duc de Bordeaux. Le *Siècle* soutient que le principe des légitimistes n'en est pas un; c'est un simple fait dont on tire des conséquences insoutenables aux yeux de la raison, en prétendant qu'il lie à tout jamais une nation. Le journal français se prévaut de l'argumentation du *Standard* en réponse au correspondant du *Morning Post*, qui, dans une lettre signée *Un royaliste*, s'était élevé contre le peu d'égards avec lequel l'organe du cabinet anglais avait parlé du descendant de *cent rois*, du prince dans les veines duquel coule *tout le sang des Bourbons*.

«Le *Royaliste*, lit-on dans le *Standard*, suppose qu'on défend les institutions, non parce qu'elles sont bonnes, mais parce qu'elles existent depuis longtemps: c'est là se méprendre sur le principe conservateur tel que les Anglais le comprennent. Cent cinquante-six années de bon gouvernement en Angleterre, treize années de bon gouvernement en France, aux yeux des conservateurs anglais, seront plus puissantes pour consacrer la constitution d'un pays que mille années d'un gouvernement mauvais ou douteux pour la consécration d'une constitution quelque pure qu'elle soit.»

Nous admettons aussi, nous, le principe qui fonde surtout la légitimité d'un gouvernement sur les services qu'il rend au peuple dont les destinées lui sont confiées. Grâce à Dieu, le temps n'est plus où l'on regardait les peuples comme créés pour le bon plaisir des rois, pour les jouissances d'une aristocratie exempte elle-même d'obligations envers les masses. Reste à savoir si, aux conditions posées par le journal tory, les gouvernements actuels d'Angleterre et de France auraient une légitimité parfaitement incontestable. Qu'est-ce qui caractérise le bon gouvernement? Est-ce d'assurer les besoins, le bien-être, le développement, de faire, en un mot, le bonheur de la masse des gouvernés? A ce prix, combien il resterait à faire à la maison de Brunswick dans les trois royaumes, à la dynastie de Louis-Philippe, en France, pour se donner une consécration tout-à-fait inattaquable!

La *Presse* consacrait hier à la question irlandaise un long et excellent article. Sous la face qu'elle considère, elle voit la question comme nous. Elle proclame qu'aux yeux de l'humanité et du droit, l'Irlande a autant de motifs, plus de motifs peut-être, pour s'arracher à la domination anglaise que n'en eut la Grèce à secouer le joug ottoman; elle n'hésite pas à condamner la détestable tactique des feuilles ministérielles qui prennent chez nous le parti des oppresseurs. La fin de l'article de la *Presse* en résume tout l'esprit; nous la reproduisons:

« Rigoureusement parlant, on serait irréprochable si, en face de la » crise qui est ouverte de l'autre côté de la Manche et des éventualités » qui s'y préparent, on appelait hautement la rupture des deux natio» nalités si peu faites pour coexister dans la même sphère. Mais nous » ne disons pas au gouvernement de notre pays d'user de son droit à » cet égard. Nous ne le poussons pas à afficher officiellement pour les » catholiques d'Irlande la bienveillance dont, à une autre époque, il » prodigua des témoignages si effectifs à des populations moins oppri» mées peut-être dans leur croyance et dans leur culte. Nous compre» nons sa neutralité. Ce que nous ne comprendrions pas, c'est qu'il » donnât une adhésion *même morale* à la répression brutale qui s'or» ganise pour étouffer les réclamations de l'Irlande; c'est que *ses orga» nes de prédilection fissent plus long-temps écho aux ignobles » excitations* des feuilles tories; c'est qu'on voulût empêcher l'opinion » publique, qui n'a, elle, de responsabilité qu'envers elle-même, d'être » plus sympathique à ceux qu'on opprime qu'à ceux qui persécutent. » Gouvernement, la France peut et doit peut-être se renfermer dans une » circonspection que conseille la politique; nation libre et généreuse, » elle ne saurait être blâmable en suivant les instincts si sûrs de sa rai» son et de son cœur. »

Voilà de bons sentiments, de sages pensées et de nobles paroles. La *Presse* conservatrice nous console du *Globe* et des *Débats* conservateurs. La division que nous avons tracée depuis long-temps entre les conservateurs intelligents et généreux, et les conservateurs aveugles, égoïstes et bornés, se manifeste chaque jour plus profonde. Que les mauvaises queues des vieux partis se dévorent entre elles: les masses intelligentes, lors même qu'elles portent des couleurs diverses, ne tarderont pas à s'unir dans des sentiments larges et des vues supérieures.

Le *National* d'hier rapportait les faits suivants:

«Nous apprenons qu'un des prisonniers politiques du Mont-Saint-Michel cédant au plus affreux désespoir, vient de s'empoisonner avec du vert-de-gris. Les gardiens, attirés par les gémissements que lui arrachaient d'horribles douleurs, sont entrés dans sa cellule, et l'ont trouvé se roulant par terre. Il a été rappelé à la vie après six heures de souffrances; mais on devine dans quel état déplorable il se trouvait encore au moment où l'on nous écrivait.

» Ce n'est pas la seule scène de ce drame qui se passe derrière les grilles de cette prison. Elle est trop bien fermée pour que le public en puisse connaître les détails; et ce que nous en savons nous-mêmes, nous hésitons à le dire, car nous n'avons aucun moyen de contrôle, et nous avons à craindre que la vérité même ne paraisse, à une société dont les mœurs sont douces et faciles, empreintes d'une odieuse exagération.

» Cependant il arrive par intervalle quelques-uns de ces faits éclatants qui donnent la mesure des rigueurs atroces qu'on exerce envers les prisonniers politiques. On sait qu'après un séjour prolongé dans les cachots, Barbès a contracté une de ces maladies terribles qui ne pardonnent guère. Avant lui, un détenu s'était coupé la gorge; un autre s'est pendu aux barreaux de sa cellule; un troisième s'est ouvert la poitrine d'un coup de tranchet: on lui a rendu la vie, mais il a perdu la raison, et il est passé de son cachot à l'hôpital des fous. Bientôt deux nouvelles victimes ont été atteintes de ce mal horrible et sans nom qu'engendrent les tortures de la solitude; ils sont tombés dans une espèce d'insensibilité profonde qui ne laisse guère de doute sur le terme prochain de leur vie, s'ils ne sont pas arrachés à la prison qui peu-à-peu les dévore.

» Ce n'est pas tout encore, et nous ne voulons citer que des faits authentiques. Un jeune homme de vingt-deux ans, Emile Petermann, a été naguère enlevé de sa cellule, réduit à l'étisie, pâle comme un spectre, le crâne entièrement dépouillé, et dans un état si déplorable, que le directeur et le médecin ont déclaré son existence perdue si on ne se hâtait de le transporter dans une prison plus saine. Enfin, la Presse a raconté qu'on avait enlevé presque mourant Louis Hubert pour le transférer à l'hôpital de Pontorson. Celui-ci passait pour robuste; sa force musculaire paraissait devoir résister aux plus dures épreuves: un séjour de deux mois dans cet horrible cachot l'a conduit à la dernière extrémité.

» On avait permis d'abord aux prisonniers de se promener, l'un après l'autre, pendant quelques minutes dans un préau de quarante pas, entouré de murs de soixante pieds de haut; quarante pas, c'était trop d'espace: le préau a été partagé en trois, et le tiers affecté aux politiques est aujourd'hui de dix-huit pas. Il y avait là une oubliette délaissée, cachot à trappe où l'on descendait par une échelle. Cet *in pace* a paru trop spacieux: on a fait deux cachots dans un, mais l'échelle a été remplacée par un escalier; c'est ainsi qu'on a civilisé cette sépulture. C'est à la civilisation encore que l'on doit les grilles à tambour, et le jeu de cet écrou appliqué aux fers du patient, et qui permet de les serrer sans briser les membres.»

La *Presse*, en reproduisant une partie du récit du *National*, fait aujourd'hui au ministère l'appel suivant:

« Si les faits qui précèdent sont vrais, ils sont tels qu'ils doivent appeler sans retard l'attention de M. le ministre de l'intérieur; s'ils sont faux, comme nous aimons à le croire, il importe qu'ils soient catégoriquement démentis. Voilà les démentis que les feuilles du soir ne doivent pas faire attendre.»

Nous nous joignons à la *Presse* pour demander au ministère des explications nettes sur les plaintes qu'a soulevées depuis long-temps le régime auquel sont soumis les prisonniers du Mont-Saint-Michel. Les horribles détails rapportés par le *National*, s'ils ne sont pas exagérés, rappellent trop vivement les supplices appliqués par les gouvernements despotiques à leurs condamnés politiques, pour que la France ne soit pas émue qu'il se trouve dans notre charte constitutionnelle une administration assez implacable envers ses adversaires pour ajouter des procédés illégaux, comme l'isolement cellulaire, et des tortures corporelles à la peine de l'emprisonnement.

Dans un autre temps, M. Guizot avait réclamé contre l'application de la peine de mort en matière politique: de quel droit, aujourd'hui, par des moyens odieux, et sous le prétexte hypocrite d'une meilleure garde, *accélérerait-il la mort* de ces malheureux, que le fanatisme insensé de la politique a jetés sur la place publique, et de là dans les cachots infects de Saint-Michel?

La loi les a condamnés à l'emprisonnement; vous, de votre autorité privée, vous les condamneriez à la mort, à une mort lente et affreuse!

Voilà l'accusation que l'on porte contre vous, il est temps de vous en défendre; car, songez-y, tout homme qui tue son semblable, s'il n'est pas le bourreau, est un assassin.

Justifiez-vous, de grâce; justifiez-vous, pour l'honneur de la France, dont vous êtes le gouvernement.

Nous trouvons dans le *National* cette pensée fort juste: « Vous ne supprimerez pas les voleurs en les privant d'échelles, mais en leur ôtant l'envie d'y monter pour mal faire. »

La *Gazette de France* publie une lettre de M. le duc de Doudeauville, qui forme un digne pendant au bel article du *Bien public* sur la *conspiration de la peur*. Nous en extrayons ce passage remarquable:

« Que la peur qu'on a de 93 ne nous porte pas à trouver bons tous les actes arbitraires qu'on emploie contre les républicains; car, d'une part, la liberté des républicains est la liberté de tout le monde; et de l'autre, les républicains ne sont pas de trop dans la milice qui combat le despotisme.

» De même, la peur qu'on a de l'ancien régime ne doit pas porter les républicains à faire bon marché de la liberté des royalistes.

» N'intentons pas à chacun une sorte de procès de tendance: le mal que l'on voit est assez évident pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y ajouter celui que l'on suppose. Mais c'est précisément l'accord des partis sur un terrain commun d'intérêts et de libertés qui effraie le Pouvoir. »

La *Réforme* contient un article remarquable sur le parti militaire et ses doctrines, parti qui, d'après ce journal, date de l'Empire, et qui « professe pour la politique des principes le plus ignorant dédain. » M. Thiers et le *National* sont dessinés dans cet article avec des traits fort incisifs. La *Réforme* se sépare définitivement de l'esprit étroit du *nationalisme exclusif*, qui nous a valu les fortifications de Paris. Il est seulement à regretter que ces articles viennent *post festum*.

Ce journal croit, en outre, que la levée de boucliers du clergé n'est pas tout-à-fait désagréable au gouvernement, qui profite de cette diversion pour achever les forts. — Relativement à l'article des *Débats* sur l'affaire de l'abbé Lacordaire à Nancy, ce journal fait observer « qu'il » est curieux d'apprendre, par un organe quasi-officiel, que l'abbé La» cordaire s'en va promenant par les villes en costume de dominicain, » au mépris de la loi française, et à la plus grande gloire des souvenirs » de la sainte inquisition espagnole. »

Dans le même numéro, ce journal fait le résumé de différents articles qu'il a publiés *sur la portée politique des institutions de crédit*. Il en résulte que la France compte, en 288 ans, treize banqueroutes ou réductions de dette, ce qui donne en moyenne une banqueroute tous les vingt-deux ans. — C'est honnête!

« En France, c'est ainsi que cet article se termine, tout est royal. La marine est royale, les bibliothèques sont royales, certaines manufactures sont royales, les notaires sont royaux, le trésor surtout est royal; il n'y a que la dette qui soit nationale. »

On lit dans l'*Univers*:

« M. le ministre des cultes vient d'adresser une circulaire à tous les archevêques et évêques du royaume pour les conjurer de ne pas continuer les manifestations commencées par leurs collègues de Lyon, de Châlons et de Langres. Cette circulaire est, dit-on, accompagnée de quelques formules comminatoires. »

Nous avons annoncé l'institution de comités industriels en Belgique, dans la Flandre-Occidentale; le conseil provincial de la Flandre-Orientale vient de prendre une mesure pareille. Nous trouvons dans les journaux belges l'extrait suivant du règlement qui détermine le personnel et les attributions de ces comités:

Les comités seront composés du bourguemestre de la commune, président; du curé ou de son vicaire; d'un membre délégué par le bureau de bienfaisance, et de deux ou quatre membres nommés par la députation permanente, le conseil communal entendu, et choisis, autant que possible, parmi les personnes ayant une connaissance spéciale des manipulations du lin et de la fabrication des toiles.

Immédiatement après leur installation, ils devront délibérer sur les moyens d'organiser le travail de la manière la plus propre à soulager la classe ouvrière et indigente, suivant les circonstances locales. — Former, suivant les ressources et les besoins, des magasins de prévoyance de matière première, pour fournir, autant que possible, du travail aux indigents. — Dresser les listes des ouvriers nécessiteux. — Organiser le dévidage métrique, le numérotage et le classement des fils filés à la main. — S'appliquer à maintenir la fabrication bonne et loyale. — Chercher à propager l'emploi des meilleures méthodes pratiques, ainsi que l'usage des métiers et des outils perfectionnés, et à former de bons ouvriers pour les industries qui s'exercent dans les communes. — Agir, à cet égard, par voie de conseil, non-seulement auprès des ouvriers auxquels ils fourniront du travail ou des secours, mais encore auprès des autres ouvriers de la commune. — Faire connaître aux tisserands les défauts à éviter et les dangers de certaines pratiques frauduleuses dans le tissage des toiles. — Priver de leurs secours ceux qui se rendraient coupables de ces fraudes, et les signaler à l'autorité supérieure, qui pourra leur refuser toute participation aux avantages offerts à la bonne fabrication. — S'efforcer enfin d'introduire, suivant les circonstances qui se présenteront, de nouvelles branches d'industrie ou de fabrication dans leurs communes respectives.

ETATS BARBARESQUES.

Le bey de Tunis, cet étrange allié de la France, envers lequel notre gouvernement passe sans cesse de la protection à l'intimidation, qui pendant six mois de l'année, réclame piteusement notre assistance contre le mauvais vouloir de la Porte, et qui, pendant les autres six mois ne laisse pas échapper une occasion de manifester contre nous du dédain et même de l'hostilité, vient de se rendre coupable d'un manque de procédés inouï envers M. le gouverneur de l'Algérie. Voici le fait tel qu'il est raconté dans une lettre de Bone, fait à peine concevable de la part d'un prince barbaresque, d'un lieutenant du sultan, qui serait sans doute étranglé depuis long-temps si la présence de nos vaisseaux de guerre dans le port de Tunis n'avait pas empêché vingt fois quelque capitan d'exécuter les ordres expéditifs du divan.

«Dans le courant de l'été, M. le général Baraguay-d'Hilliers se porta avec une colonne sur les grandes tribus des Hanenchas qui avaient refusé de payer l'impôt. Des razzias eurent lieu, et les tribus furent poursuivies jusque sur une portion du territoire que le bey de Tunis revendique. Cette excursion donna lieu, de la part du bey, à de vives réclamations auprès de M. le consul-général à Tunis, qui s'empressa d'envoyer auprès de M. le général Randon, commandant le cercle de Bone, un agent du consulat pour lui faire connaître ces réclamations. Cet officier-général exposa les faits à M. le gouverneur-général de l'Algérie et lui demanda l'autorisation de procéder à la délimitation des deux territoires. Le général Randon ayant obtenu ladite autorisation, après avoir prévenu le gouvernement tunisien et être convenu de l'époque à laquelle

---

époque il n'était pas permis légalement dans les colonies à un blanc d'épouser une femme de couleur. Kermare se moque de ses prétentions; il lui rappelle son métier de danseuse et l'engage, pour se distraire, à pirouetter au milieu de son cabaret de Chine. Caprice, furieuse, annonce, avec une certaine inflexion de voix très maladroite, qu'elle vient préparer *elle-même* le thé pour le déjeûner.

Acton de Kermare, qui le croirait? devient amoureux rêveur. Il s'étonne de sa timidité auprès d'Eve, lui si *décisif* avec les autres femmes. L'innocence de la quakeresse lui impose. Eve, de son côté, a renoncé à ses projets meurtriers. Elle aussi elle aime, mais d'un amour chaste et délicat. Au tableau des plaisirs mondains et des folles ro-

luttes, voilà ce qu'il lui faut pour remplir sa vie. Il met un poignard aux mains d'Eve et lui présente sa poitrine; Eve dit au marquis que, lui ayant sauvé la vie sans le connaître, elle a compris alors que Dieu ne lui commandait pas de frapper. Acton, furieux d'avoir été trompé par Caprice, ordonne à la mulâtresse de plier le genou devant sa rivale et de la servir en esclave. Caprice présente à sa nouvelle maîtresse la coupe empoisonnée; mais elle s'arrête tout-à-coup et brise le vase. Une idée de vengeance plus terrible encore a traversé son esprit: elle veut qu'Eve meure flétrie et déshonorée. Eve ayant appris le duel qui se prépare, et dont elle se croit la cause, Caprice lui conseille d'accepter un rendez-vous demandé par le vicomte de Rosambert et de jouer auprès

d'amour. Hélas! la lettre n'est pas achevée: une nuit de plaisir a tu la duchesse.

Acton désespéré se demande alors si c'est un exemple, si lui-même doit mourir comme sa mère. Dès ce moment tout est changé pour lui; il maudit sa vie passée; il veut désormais consacrer son existence au bien afin que sa mère continue à l'aimer et à l'admirer, du monde supérieur qu'elle habite peut-être, et où elle doit mieux juger les actions des hommes. Désormais cette mère et Eve, la morte adorée et la vivante chérie, vont être ses seuls guides et ses anges gardiens. Acton s'agenouille devant son vieux père et lui demande grâce. Il donne la liberté à ses esclaves. Il refuse de se battre en duel et pousse le courage jusqu'

délimitation aurait lieu, partit de Bone avec une colonne de 3 à 4,000 hommes, le 5 octobre courant. Or, le général est arrivé à l'endroit désigné, mais personne ne s'est présenté de la part du bey, et jusqu'à ce jour il a attendu vainement que les plénipotentiaires de notre magnanime allié daignent le rejoindre. En attendant, nos soldats sont obligés de camper, par une saison détestable; et de rester exposés aux maladies occasionnées par les privations et les fatigues. »

Nous espérons que M. le maréchal Bugeaud demandera raison au bey de cette incroyable mystification. (*Sémaphore.*)

ESPAGNE.

Le 2 de ce mois, M. Bernaben doit renouveler à la chambre des députés sa sortie contre le ministère. Le banc officiel sera au grand complet, et tout annonce que l'agresseur n'obtiendra aucun succès. L'autorité prend déjà des mesures pour que l'ordre public ne soit pas troublé dans le cas où des débats orageux s'engageraient à la suite de cette motion intempestive.

La plus grande anarchie règne à Vigo depuis que cette malheureuse ville s'est prononcée. Les citoyens les plus distingués sont en prison, et la populace la plus vile commande, dirigée par le fameux Catalan Buch. Du reste, cette mutinerie de Vigo a été mal accueillie par les autres villes de la province, qui font marcher leurs gardes nationales contre les ayacuchos. On espère recevoir bientôt la nouvelle de la soumission des révoltés, quoique la frégate *la Constitution*, qui se trouvait dans le port, se soit prononcée pour eux, et qu'une compagnie du régiment de Zamora eût passé dans leurs rangs. On parle du soulèvement de l'importante place du Ferrol, mais on n'y croit pas.

Les ayacuchos veulent tenter partout un dernier effort avant la déclaration de majorité de la reine. Leur combinaison est habile, mais elle ne réussira pas. Zurbano est parti pour la résidence que lui a assignée le gouvernement dans la province de Logrono. Il se fixera dans une ferme qu'il possède près de Mendavia, loin de toute communication politique.

— On lit dans les dernières nouvelles du *Heraldo* de Madrid du 1er :

« En même temps qu'une poignée d'émigrés de Londres débarquaient à Vigo avec 12,000 fusils et de fortes sommes, une nouvelle conspiration espartériste se tramait à Séville, et, chose extraordinaire, le pronunciamiento de Vigo, qui a eu lieu le 23, était connu dans cette ville le 23. La tentative de Séville a échoué dans la nuit du 27 au 28, grâce à l'activité du général Armero. On a arrêté cinq des maréchaux-des-logis du régiment de cavalerie du roi et deux officiers du régiment d'Aragon. Le capitaine de ce premier corps a pris la fuite. »

SUISSE.

Le grand canton du conseil de Schwytz vient d'adopter la résolution suivante :

« Le canton de Schwytz persiste à penser que la suppression des couvents d'Argovie est un acte de violence et une violation de l'article 12 du pacte fédéral, et que cet acte ne saurait être réparé que par la réintégration des couvents dans leur état primitif.

» Le grand conseil du canton de Schwytz regarde comme un devoir sacré de coopérer à toutes les démarches constitutionnelles qui seraient de nature à rétablir le droit violé. Une députation sera, en conséquence, nommée pour conférer avec les députations des Etats qui ont protesté contre la résolution de la diète du 31 août dernier, et qui ont résolu de donner suite à cette protestation. Le député est autorisé à se concerter avec les Etats qui ont protesté, et à signer la déclaration qui devra être rédigée en commun et adressée à tous les cantons. Elle s'unira à toutes les délibérations ayant pour objet de hâter la solution pacifique de la question.

» Le conseil exécutif est autorisé à prendre toutes mesures nécessaires pour repousser au besoin tout acte d'agression.

» Fait à Schwytz, le 31 octobre 1843. »

— Le conseil exécutif de la confédération helvétique avait décidé, le 31 octobre, les canons envoyés dans le Haut et le Bas-Valais seraient ramenés dans l'arsenal. Ceux du Bas-Valais ont été réintégrés, mais dans le Haut-Valais on a formellement refusé de les livrer au major Nuré. Il est évident que si les autorités persistaient dans leur refus et que le conseil exécutif envoyât dans le Haut-Valais des troupes pour chercher les canons, cette mesure pourrait être le signal de nouveaux désordres.

AMÉRIQUE.

Le parlement du Canada, d'accord avec l'administration, a décidé, après des débats fort agités, que le siége du gouvernement serait reporté de Kingston à Montréal. Cette décision est considérée comme un avantage significatif remporté par la population franco-canadienne.

— Le capitaine Leclerc, commandant *l'Ernestine*, venant du Port-au-Prince au Havre, annonce que cette première ville a été le théâtre d'une tentative d'insurrection promptement étouffée. Le 12 septembre, dans la nuit, un général de brigade nommé d'Alzon (noir), avait, à la tête de quelques hommes, essayé de s'emparer d'un fort qui domine la ville; il n'a pu réussir à gagner l'officier qui commandait, et, pendant les pourparlers, il est arrivé un régiment qui a dissipé l'attroupement. Le général a été tué dans l'action.

COLONIES FRANÇAISES.

Des nouvelles de Constantine, en date du 24 octobre, annoncent l'arrivée de M. Guyot, directeur de l'intérieur. Une députation du commerce est venue lui demander une liberté entière pour toute transaction immobilière entre Européens et indigènes, la faculté des établissements dans la province, concours des Européens au même titre que les indigènes pour l'adjudication de la location des propriétés du beylick, la faculté de réviser les baux, de les faire à court terme avec promesse de renouvellement, et d'exiger des preneurs la condition de bâtir, l'augmentation du droit de douane à l'entrée sur les tissus étrangers, et la fondation par le gouverneur-général d'établissements agricoles aux environs de la ville. (*Moniteur parisien.*)

—Une dépêche du maréchal Bugeaud, datée d'Alger le 28, renferme deux rapports du colonel Eynard et du général Marey. Il annonce qu'incessamment il soumettra au ministère une organisation de l'Ouarenseinis.

Le rapport du colonel Eynard est daté du marabout de Sidi-Abd-El-Kader sous Milianah, le 24 oct. Il avait renvoyé dans leurs tribus les 1,500 à 2,000 hommes, femmes et enfants qui étaient venus à la suite du goum dans l'espoir de piller les Ouled-bou-Heinaun. Puis il avait reçu la visite de l'agha Mohamed-Ben-Hadj et de plusieurs chefs des Beni-Ouragh, gagnés par l'influence de cet allié fidèle. Avec son secours, il était parvenu à pacifier la tribu des Kereiche; puis il avait passé en revue 400 beaux cavaliers des Beni-Ouragh. Depuis Tiaret jusqu'à Milianah, à travers les tribus alliées, il n'avait pas eu un seul homme à l'ambulance et n'avait pas eu besoin de tirer un seul coup de fusil. Partout les chefs étaient venus avec empressement à sa rencontre, suivis de leurs cavaliers.

Le rapport du général Marey est daté de Médéah, le 26. Sa colonne était rentrée la veille. L'état sanitaire était bon. On n'avait eu qu'un jour de mauvais temps. Tout le *Dira*, jadis foyer hostile, était dans la soumission la plus humble. Il avait ramené de sa tournée 60 chevaux ou mulets et 600 chameaux. (*Messager.*)

—Un arrêté du gouverneur-général de l'Algérie porte que, en son absence, M. le général De Bar réunira au commandement de la division et du territoire d'Alger, la direction supérieure des services administratifs. En outre, les pouvoirs nécessaires lui sont délégués pour présider le conseil d'administration de la colonie.

INTÉRIEUR.

D'une ordonnance royale insérée au *Moniteur* il résulte que le renouvellement triennal du conseil général et des conseils d'arrondissement de la Seine aura lieu du 25 novembre au 10 décembre; que l'élection des candidats aux places de maires et d'adjoints des douze arrondissements municipaux de Paris se fera du 1er au 20 décembre, et que les arrêtés du préfet portant convocation des assemblées électorales seront publiées quinze jours au moins avant l'ouverture de ces assemblées.

— La cour des comptes a fait vendredi, 3 novembre, sa rentrée en audience solennelle, sous la présidence de M. Barthe, premier président.

— On lit dans la *Sentinelle* de Toulon du 5 :

« La frégate à vapeur *le Labrador* a embarqué ce matin 1,200 hommes qu'elle transporte en Afrique. M. le contre-amiral Rigodit, qui va commander la marine à Alger, a pris passage sur cette frégate avec toute sa famille.

» *Le Crocodile* va changer sa mâture et se dispose à partir pour les mers de la Chine. »

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 5, et lundi 6 novembre, de 6,241 déposants, dont 696 nouveaux, la somme de 828,618 f.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 636,500 f.

Inondations.

Tout le département de l'Isère est inondé. Le Drac intercepte la route de Gap. Le pont de Corps sur la route royale a été entraîné par la violence des eaux. Le torrent de la Salle traverse la chaussée entre la Mure et Corps.

— Toute la partie du bassin de l'Isère qui s'étend depuis Saint-Robert jusqu'à Tullins, en suivant les territoires du Fontanil, Voreppe, Moirans, Veurey, Saint-Quentin, ne forme plus qu'un vaste lac. Les digues ont été rompues sur plusieurs points.

Un grand nombre de maisons construites en pisé s'écroulent. La plaine était en grande partie ensemencée et les dégâts sont immenses.

Parmi les personnes qu'on a vues sur le lieu du désastre, on cite le colonel de gendarmerie, qui a passé la nuit avec les travailleurs. M. le capitaine Duval, de la même arme, a été exposé à diverses reprises dans cette nuit funeste, pendant qu'il était occupé avec MM. Pistollet et Roger, officiers de chasseurs, et Farrel, lieutenant d'artillerie, à faire couper des arbres pour raffermir la digue.

Un trait mérite d'être signalé. Un gendarme à cheval conduisait à Grenoble un prisonnier accusé de vol, lorsque, surpris par la rupture de la Romanche, le cheval s'effraie et jette son cavalier dans l'eau. L'accusé, sans songer à sa liberté, se dévoue pour la vie du gendarme, et après de nombreux efforts, il parvient à le sauver. Nous avons d'autant plus de plaisir à annoncer ce fait, que le prévenu, après un premier interrogatoire, a vu disparaître les charges qui s'élevaient contre lui et a été mis immédiatement en liberté. (*Courrier de l'Isère.*)

— Depuis le 29 octobre, la pluie n'a pas cessé de tomber à Nîmes avec une continuité et une violence inouïes. De vrais torrents s'échappaient de toutes les rues; dans quelques quartiers bas de la ville, l'eau a pénétré dans les maisons; c'était un véritable déluge; aussi la Fontaine est-elle grossie au point qu'on ne cite comme pouvant être comparée à cette crue extraordinaire que celle qui eut lieu en 1827. Le torrent du Cadereau, à sec quelques jours auparavant, s'est élevé, dans la nuit du mercredi à jeudi, à une hauteur prodigieuse, et s'est répandu dans la plaine qu'il a inondée. (*Courrier du Gard.*)

—On lit dans le *Journal de Saint-Etienne* du 5 :

« Le courrier de Marseille, qui est arrivé à Saint-Etienne à une heure après midi, n'était pas encore de retour ce soir samedi. Il est retenu au-delà de la Durance, qui a extraordinairement grossi, et empêche toute communication. »

— Les pluies de ces derniers jours ont été désastreuses à Marseille; de toutes parts viennent des détails sur la crue des rivières et sur de nouvelles inondations qui désolent encore une fois le pays. Avignon est inondé; la Durance intercepte de nouveau les communications entre Tarascon, Arles et Marseille. Les malles de Paris et de Lyon, qui arrivent ordinairement de bonne heure dans la matinée, ne sont arrivées hier qu'à 6 heures du soir. Elles n'ont pu pénétrer dans Avignon, qu'elles ont contourné.

Dans la nuit du 1er au 2 novembre, Marseille a été inondée par une de ces pluies torrentielles auxquelles son bizarre climat l'a dès longtemps accoutumée. « Depuis quelques jours, dit le *Sud*, d'épais nuages roulant dans notre ciel nous arrosaient de leurs ondées; mais, dans la nuit dont nous parlons, l'ondée s'est faite cataracte, l'averse est devenue un véritable déluge. On eût dit que le réservoir des nuages devait s'épuiser du jour au lendemain. L'orage a présenté un caractère d'autant plus insolite, que ni les tonnerres qui grondaient à l'horizon ni plusieurs coups de vent d'une violence extrême n'ont suspendu un seul instant l'intensité de la pluie. Ce phénomène atmosphérique a duré plus de huit heures.

Il va sans dire que l'intérieur de notre ville a présenté, comme d'habitude en pareille circonstance, l'aspect d'un lac immense traversé çà et là par d'écumantes rivières. Les personnes qui n'avaient pas regagné leur domicile avant dix heures ont été emprisonnées dans les cercles et les cafés jusqu'au point du jour. Alors seulement le déluge obstiné a favorisé les prisonniers d'un court entr'acte pour recommencer plus tard à submerger nos rues.

L'accident le plus considérable occasionné par la chute des eaux a été la ruine du pont de Sainte-Marguerite. Ce pont, dont les frais de construction s'élevaient à 100,000 fr., et dont les travaux étaient à la veille d'être achevés, a été complètement emporté par les eaux de l'Huveaune enflées démesurément. On apprend aussi qu'une maison en construction dans la rue Silvabelle a été démolie dans la même nuit. Cette maison, de trois étages, n'attendait plus que sa toiture.

Ainsi cette année est déjà marquée, comme les précédentes, par ces inondations qui reviennent avec une périodicité effrayante. On ne saurait trop appeler sur ces fléaux l'attention du gouvernement et des chambres pour qu'on puisse atténuer, à l'aide de précautions puissantes, les effets de ces débordements si nuisibles aux pays où ils promènent leurs ravages.

— La Seine a subi cette nuit une crue d'un demi-mètre, et ses eaux sont déjà jaunes et fangeuses. Aujourd'hui, elle continuait de grossir.

Faits divers.

C'est à Dunkerque que s'embarqueront M. le duc et Mme la duchesse de Nemours, sur le bateau à vapeur *l'Archimède*, qui les transportera à Wolwich. LL. AA. RR. passeront dix jours à Londres, et de là elles se rendront à Ostende.

L'Archimède sera commandé par M. l'amiral Cazy, qui embarque avec son état-major un détachement de grenadiers d'infanterie de marine. (*Moniteur parisien.*)

— La frégate *l'Asmodée* est arrivée de Gênes à Livourne ayant à bord le duc d'Aumale. Après avoir inspecté les troupes, il est parti pour la capitale du grand-duché. (*Id.*)

—On lit dans le *Progrès d'Ypres* :

« Le bruit s'est répandu que les grandes puissances sont revenues à la charge près du cabinet belge pour obtenir la démolition des fortifications des cinq villes désignées dans nous ne savons le quantième protocole. Ce sont les fortifications de Menin, Ath, Mons, Charleroy et Marienbourg. On nous assure que le ministère du roi Léopold est en instance pour obtenir quelques modifications à ces injonctions. Il désire conserver, comme forteresse, la ville de Menin, et offre en échange de démolir les remparts de la ville d'Ypres. »

— On annonce qu'une proposition doit être incessamment soumise à la cour royale de Paris, afin qu'aux termes de l'art. 11 de la loi du 20 avril 1810, la cour, toutes chambres assemblées, mande M. le procureur général Hébert pour lui enjoindre de poursuivre les délits qui se commettent publiquement chaque jour à la Bourse au mépris des articles 421 et 422 du code pénal. (*Presse.*)

— On lit dans la *France* :

« C'était aujourd'hui l'anniversaire de la mort de Charles X. »

— Plusieurs journaux ont publié le fait suivant que nous avons d'abord refusé de reproduire, ayant tout lieu de croire qu'il était sans fondement. Les journaux du Pouvoir ne le démentant pas, nous nous décidons à le reproduire sans en assumer toutefois la responsabilité :

« On parlait l'autre jour, dans le foyer du Théâtre-Français, du prochain déplacement de cette salle de spectacle, qu'on voudrait éloigner du Palais-Royal, son voisinage pouvant, en cas d'incendie, amener une vaste conflagration. Cette affaire aurait été discutée, il y a peu de jours, dans le conseil des ministres.

» Il y aurait été décidé qu'en cas de mort de Louis-Philippe, le duc de Nemours, en sa qualité de régent, viendrait demeurer au Palais-Royal, et que la salle du Théâtre-Français serait appropriée à la maison du régent. Dans ce cas, le comte de Paris et son frère, ainsi que leurs oncles et le reste de la famille, continueraient d'habiter les Tuileries. Quant à la Comédie-Française, elle serait transportée près des Petits-Pères, dans l'emplacement où se trouvent maintenant les ateliers et les chantiers des Messageries Royales. La nouvelle salle, qui serait construite aux frais de l'Etat, aurait trois entrées : l'une par la place des Petits-Pères, la deuxième par la rue Vivienne, et la troisième par la rue Notre-Dame-des-Victoires. On ajoute que le conseil des ministres aurait décidé qu'un projet de loi serait présenté aux Chambres, à la session prochaine, pour en obtenir les fonds nécessaires à l'exécution de ces projets. »

---

tant, au prix d'un mensonge infâme, le repos et l'honneur d'une noble ...

Telle est l'analyse exacte de l'ouvrage de M. Gozlan. Il manque à cet ... encore bien des éléments qui surchargent incidemment l'action, et ... nous omettons à dessein comme inutiles. Un drame, à notre avis, ... se devrait point raconter ainsi suivant la succession détaillée des évènements. Ce procédé, le plus vulgairement employé par les critiques, ... semble mal correspondre à l'idée d'une pièce dramatique. Il est plus ... d'indiquer d'abord l'idée-mère du sujet, la philosophie de l'œuvre; ... que les passions sont mises en jeu, que les passions se développent... après avoir exposé ces éléments, on noterait les situations principales, le nœud et la péripétie, et quelques mots suffiraient pour tenir ... nifier le dix-huitième siècle; mais on demandera, avec raison, pourquoi M. Gozlan fait des quakers une population de guerriers, et pourquoi Eve prête des serments formellement interdits par la communion?

Les caractères manquent de franchise et de logique; ils n'ont pas d'individualité propre. Eve rappelle successivement Jeanne d'Arc, la Judith biblique, Diana Vernon, la Judith de Mme Delphine de Girardin, et Mlle de Belle-Isle. Caprice ressemble à-la-fois à Hermione, à Guanhamara et à Cécily. Le duc de Kermare, c'est le vieux Job des *Burgraves*. Les jeunes gens sont des copies prises sur tous les dons Juans et sur tous les roués du siècle dernier. Rosambert était spirituel et gracieux; M. Gozlan, en haine du dix-huitième siècle, a rendu ce personnage odieux et ridicule au cinquième acte. Reste le caractère principal du marquis, glacés sous le souffle du quakérisme. L'amour paternel est mieux exprimé dans la figure de Daniel Klinton. La tendresse filiale du marquis de Kermare est pleine de chaleur et de grâce; malheureusement, dans cette peinture d'une amitié intime entre une mère et son fils, quelques traits ont manqué de délicatesse et blessé les susceptibilités du public.

En somme, la pièce de M. Gozlan n'exprime pas nettement son but; la donnée philosophique en est confuse, le choix de l'austérité des quakers, pour faire opposition au dix-huitième siècle, n'est pas satisfaisant. Au point de vue dramatique, la disposition n'est pas heureuse. Les éléments, surabondants ne se coordonnent pas dans une forte unité. Ils se succèdent plutôt sous la forme du récit. Les caractères ne sont pas nettement

— M. Normand, marchand de farines à Douai, était occupé à moudre es tourteaux. Il appelle son fils pour l'aider à les mettre dans l'engreage; mais celui-ci était absent. Sa jeune sœur, intéressante enfant de onze ans, propose à son père de le suppléer, et aussitôt elle se met en evoir d'avancer les tourteaux. Tout-à-coup elle s'aperçoit qu'elle en a nis deux au lieu d'un, et elle avance sa petite main pour les retirer; nais un de ses doigts se trouve pris dans l'engrenage; il s'y engage, uis la main, puis le poignet, et le malheureux père, effrayé des cris ue la douleur arrache à son enfant, ne parvient à arrêter la machine u'au moment où la main est broyée. L'amputation du bras a été la suite e ce terrible accident. (*Mémorial de la Scarpe.*)

— Le 1er novembre, à 9 heures du matin, un convoi funèbre défiait sur le pont de l'Hôpital, à Rive-de-Gier. Le prêtre avait passé, et es hommes aussi; mais après eux se pressait pêle-mêle un grand ombre de femmes; tout-à-coup les câbles de fer amarrés à la culée lu canal se sont rompus, la charpente du pont s'est brisée, et toute ette multitude a été précipitée dans le Gier d'une hauteur d'environ ix mètres. La rivière était à sec; et par un bonheur miraculeux, on n'a eu à relever aucun cadavre.

Mais douze femmes ont été plus ou moins grièvement blessées. Trois, à ce qu'on assure, sont en danger de mourir; et de ce nombre est une pauvre jeune fille qui a eu les deux jambes brisées. C'est le cercueil de son père que la malheureuse accompagnait! — Quand le malheur s'attache à une famille, il est infatigable. Il y a deux mois, cette enfant assistait à l'enterrement de sa mère; il y a deux jours, son père mourait tout-à-coup de mort tragique, le ventre horriblement percé par le fer d'une machine; et le lendemain de la mort de son père, quand elle l'accompagne au cimetière, la voilà qui va périr elle-même dans une catastrophe où la fatalité qui la suit entraîne avec elle plus de 60 personnes. (*Mercure ségusien.*)

— A l'Opéra-Comique, ce soir, *Mina* et le *Nouveau Seigneur*.

Le chef de bataillon du génie Descharrières, chargé de la construction du fort de Noisy-le-Sec, s'est tiré ce matin un coup de pistolet au cœur. Il est mort sur-le-champ. (*Gazette.*)

— Dans un récit intitulé *Fanchette*, le dernier numéro de la *Revue indépendante* rapporte un fait d'une nature très grave, et sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention de l'autorité supérieure. George Sand raconte ce qui suit :

« Au mois de mars dernier, une jeune fille d'une quinzaine d'années, assez jolie, mais sous les livrées de la misère, aurait été trouvée dans un pré de Montgivret, faubourg de La Châtre, petite ville du département de l'Indre. On s'aperçut, en l'interrogeant, qu'elle était à demi idiote; on la fit entrer à l'hospice. Mais bientôt la supérieure et les administrateurs, fatigués de cette charge, auraient résolu de se débarrasser de la pauvre enfant. On l'aurait confiée à un nommé Thomas Desroys, avec mission de la perdre; et, pour stimuler le zèle de cet homme, on lui aurait donné 5 francs à titre de récompense. En effet, il abandonna l'infortunée, la nuit, au milieu de la route. On dit aussi, mais c'est seulement un on-dit, que la malheureuse jeune fille aurait été retrouvée trois mois plus tard entre les mains de bateleurs; mais dans quel état, c'est ce qu'on ne dit pas. »

Dans une sorte de post-scriptum signé de son nom, George Sand ajoute :

« Frappé de cette anecdote à peine croyable, j'ai voulu aller aux preuves, et j'ai acquis la certitude qu'elle était si exactement vraie, que je pouvais m'en faire l'éditeur responsable. Ces faits inouis sont attestés par un procès-verbal d'enquête déposé à la mairie, et cependant le procureur du roi et le sous-préfet sont restés impassibles. »

Malgré la garantie de l'illustre écrivain, nous aimons à douter encore de la vérité de ce récit. Toutefois, après la publicité que ces faits ont reçue, une enquête nous paraît devenir indispensable, et elle sera, nous l'espérons, ordonnée par l'autorité supérieure. Il importe à l'honneur de nos mœurs et de notre civilisation que l'on sache d'une manière positive si l'aventure de *Fanchette* est une œuvre d'imagination, ou bien si elle est malheureusement historique; il faut qu'on apprenne que l'administration a frappé comme ils le méritaient les auteurs d'un acte aussi criminel aux yeux de la loi que lâche et cruel aux yeux de la morale et de l'humanité. (*Gazette des Tribunaux.*)

—Déjà depuis long-temps la femme Schetz se livrait à d'horribles sévices envers son unique enfant, petit garçon à peine âgé de cinq ans. Les voisins des époux Schetz entendaient souvent le mari faire à ce sujet de violents reproches à sa femme; mais cette dernière, espèce de furie, n'en avait paru que plus exaspérée, et, loin de cesser, les sévices avaient redoublé.

— Instruit de ces faits, M. le commissaire de police du quartier des Arcis se transporta au domicile des époux Schetz, accompagné du docteur Moronval, qui constata, dans un rapport médico-légal, les nombreuses traces de violences exercées sur le petit malheureux, dont le cou, le visage et les épaules portaient les traces d'une lourde corde, dont l'infâme mère avait l'habitude de se servir comme d'un martinet.

Il fut en outre constaté que le père de l'enfant était souvent intervenu pour faire cesser les sévices, mais qu'il avait toujours été, dans ce cas, repoussé par sa femme, qui mainte fois avait fait entendre cet infâme propos : « Je lui en donnerai jusqu'à ce qu'il crève. » Arrêtée et envoyée à la Préfecture de police, cette horrible femme n'a pas changé de langage; elle a dit (chose incroyable et vraie pourtant), qu'elle détestait son enfant et qu'elle souhaitait sa mort. Le pauvre petit garçon a été laissé aux soins de son père.

—Il y a quelques jours, un individu, pouvant à peine se soutenir, se présente à l'Hôtel-Dieu; il annonçait qu'il venait de se battre en duel. En effet, il avait à l'épaule une blessure très grave occasionnée par un coup de feu. Les chairs étaient labourées d'une manière effrayante, et les chirurgiens ne comprenaient pas qu'une balle eût pu occasionner tant de ravage. C'est par le dos qu'ils cherchèrent à en faire l'extraction, et leur surprise fut grande quand, au lieu d'une balle, ils rencontrèrent un dé à coudre.

Interrogé par le commissaire de police, cet individu, âgé de dix-neuf ans, a déclaré se nommer Carpentier, demeurant rue de la Grande-Truanderie, exerçant la profession de garçon tailleur. Il dit que le jour du duel, en se promenant aux Champs-Elysées, il rencontra le nommé Duprat, tailleur comme lui, demeurant à Sèvres, et qu'il était animé depuis long-temps d'une haine violente contre cet individu, parce qu'il lui avait enlevé une maîtresse; il le provoqua en duel.

Ils avaient justement tout à propos chacun un pistolet sur eux, et ils se rendirent aux environs de la barrière de l'Etoile. Mais arrivés sur le terrain, il leur manquait des balles. Pour y suppléer, Duprez chargea le sien avec un dé à coudre, et Carpentier se contenta pour projectile d'un caillou. Comme ils n'avaient pas pris de témoins, ils convinrent de se placer à dix pas et de s'avancer l'un sur l'autre, puis de tirer à un signal convenu. Tout s'exécuta d'après ces conventions et ils déchargèrent ainsi leurs armes presque à bout portant. C'est alors que Carpentier a reçu la blessure qu'il a à l'épaule. Il prétend avoir atteint son adversaire à l'oreille, et que celui-ci a pris la fuite aussitôt après avoir tiré. Une enquête fut aussitôt commencée, mais on n'a pu reconnaître l'endroit où Carpentier dit que le duel a eu lieu, et d'après les informations prises sur les lieux, on n'a pu obtenir aucun éclaircissement; des recherches ont été faites aussi à l'égard de Duprez, qui n'est pas connu à Sèvres et qu'on n'a pu retrouver. On objecte à Carpentier qu'il est bien étonnant que dans une rencontre fortuite avec son adversaire, il aient été tous deux muni d'un pistolet comme si le duel avait été prémédité; mais on n'a obtenu de lui que des réponses vagues, et rien n'est venu jusqu'à présent éclaircir le mystère qui enveloppe cet événement.

Adjudications.

Ministère des travaux publics. — Préfecture de la Côte-d'Or, 16 novembre. Achèvement des barrages et pertuis de la dérivation d'Heuilley sur la Saône, 130,000 fr.

Id. — Préfecture du Puy-de-Dôme, 5 décembre. Pont suspendu sur l'Allier, à Crevant. Péage à déterminer; 40,000 fr. de subvention du trésor, 40,000 fr. du département. — Cautionnement 20,000 fr.

Ministère de la guerre. — Intendance de la 1re division, à Paris. Fourniture d'accessoires de ceinturon de sabre. (*Moniteur.*)

BOURSE DU 7 NOVEMBRE.

La bourse s'est ouverte en baisse sur les fonds français, les prix se sont gâtés de 15 c. sur le 3 p. 0/0 et de 10 c. sur le 5 p. 0/0 comparativement aux cours de clôture d'hier. — On parlait de la convocation des chambres pour le 26 décembre. L'article de la *Presse* au sujet des agents de change avait jeté une certaine inquiétude au parquet.

Les chemins de fer ont, en revanche, éprouvé une amélioration de plus en plus marquée.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	121 15	121 15	121 10	121 10	121 15
— fin cour. . .	121 45	121 45	121 31	121 35	121 45
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 85	81 85	81 70	81 70	81 90
— fin cour. . .	81 90	81 90	81 75	81 80	81 95
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81, 92 1/2. Après, 81, 80.
4 0/0	» »	» »	» »	Bons du Trésor. 3 0/0 à 3 mois.
O. de la Ville .	1355 »	1360 »	H. 5 »	
Banque de Fr. .	3295 »	3295 »	B. 10 »	
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	
— de 1000.	1115 »	1200 »	» »	
Caisse Hypoth..	770 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1267 50	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin cour. » »
Vers. R. Dr. .	293 75	295 »	» »	Vers. r. dr. » 295.
d° R. G. . .	103 75	105 »	H. 1 25	— riv. g. » »
Orléans	705 »	» »	H. 1 25	Orléans, » 707 50, 702 50, 705
Strasb. à Bâle.	186 25	» »	» »	Strasbourg. » »
Rouen.	735 »	737 50	H. 7 50	Rouen. » 732 50., 737 50.
Havre.	555 »	560 »	H. 7 50	Havre. » 560.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/4	» »	B. 1/8 »	Londres, 5 novembre. Dimanche, Bourse fermée.
— Portugais. .	45 »	» »	» »	
Esp. D. active.	30 »	30 1/8	H. 1/4 »	
5 0/0 Naples. .	109 »	» »	» »	
— Romain. .	104 1/2	104 1/4	B. 1/4 »	
Obl. Piémont. .	1196 25	1200 »	» »	
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	

Spectacles du 8 novembre.

7 h. »/» OPÉRA. — La Jolie fille de Gand. Stradella.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Eve.
8 h. »/» ITALIENS —
8 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Nouveau seigneur.
6 h. »/» ODÉON. — Lucrèce. L'Hôtel.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mme Roland. Patineau. Pourquoi?
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Cabochard. Roquelinette. Jacquot.
6 h »/» GYMNASE — Jean Lenoir. Incompris. Jacquart. Deux crus.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Brelan. Paris. Mlle Déjazet. Figaro.
6 h. 3/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Naufrageurs. Mlle de Lavallière.
5 h. 1/2 GAITÉ. — Représentation extraordinaire.
7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. »/» CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. Bouquetière.
6 h. 1/2 COMTE. — Mari de cinq ans. Alexis. Pierrot.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 7 novembre. Arrivages : 2,981 quint. 41 kilog. Restant : 15,704 quint. 27 kilog. — Cours moyen 38 fr. 61 c.

Cours-taxe : 38 fr. 68 c. Ces cours, comparés à ceux d'hier, donnent sur le cours moyen une hausse de 31 c., et sur le cours-taxe une baisse de 1 centime.

Gruaux. . . . . . . 23 quint. 55 kilog. ont été vendus de 49,75 à 52,90
— 1re marque. 285 17 — — de 38,50 à 41,50
— 2e — 264 59 — — de 36,30 à 38,05
— 3e — 48 70 — — 31,85

Il n'a été vendu que quelques quintaux de quatrième, de 24-85 à 26-75.

Ventes à livrer : 1,667 quint. 34 kilog., de 31-20 à 39-40. Total des ventes : 2,427 quint. 85 kilog.

Au marché de la Chapelle-Saint-Denis du mardi, 7 novembre, 144 amenés ont été tous vendus, sans renvoi; première qualité, 1-50 le kilog. sur pied; deuxième qualité, 1-30.

72 vaches grasses ont été vendues au prix de 90 c. première qualité, et 80 c. deuxième qualité.

12 taureaux amenés ont été vendus de 70 à 80 c. le kilog.

Il a été vendu au même marché 83 vaches laitières, à des prix modérés.

D'après des nouvelles directes que nous recevons de la Bourgogne, les vins de toute qualité sont chers dans toute cette région viticole. On évalue le rapport des prix de l'année dernière aux prix de cette année comme 75 est à 100.

A Châlons-sur-Saône, la pièce de vin ordinaire de 1841 vaut de 75 à 80 fr.

Vins de Mercurey, première cuvée, 120 fr. au vignoble.
de Saint-Martin, id. 100 id.
Côte de Beaune, de 250 à 300 fr.

A Bordeaux, les 3/6, cotés de 74 à 75 fr. l'hectolitre, sont encore à ce prix, selon le *Courrier de la Gironde*, au-dessous de leur prix de revient. Dans le Languedoc, le commerce a enlevé pour boisson les vins que la fabrique se proposait d'acheter pour distiller, et cela à des prix qui rendent la distillation impossible. A Bordeaux, les eaux-de-vie de Marmande et celles du pays manquent totalement; on compte y suppléer par les 3/6; mais on vient de voir combien la production des 3/6 est difficile cette année dans le midi.

A Marmande, c'est encore le commerce qui enlève pour boisson les vins sur lesquels on avait compté pour l'alambic. Plusieurs maisons de Bordeaux ont peine en ce moment à se procurer des eaux-de-vie pour remplir des marchés à livrer de décembre en avril, marchés conclus au taux de 53 fr. l'hectolitre.

Les 3/6 à livrer pour les quatre premiers mois 1844 sont montés de 71 fr. à 80, puis retombés à 78.

Le disponible est coté en ce moment à 71-50.

A Surgères (Charente), les vins blancs pour boisson valent de 11-50 à 12-50 l'hect., et les rouges de 12-50 à 14 fr. Les vins pour distiller n'ont pas de cours connu.

L'eau-de-vie nouvelle est cotée de 70 à 72 fr., et l'eau-de-vie rassise de 73 à 75 fr.

Les glaces ont commencé de bonne heure, en octobre, à se montrer à Cronstadt; en ce moment la Baltique n'est plus navigable jusqu'au printemps; Londres et les ports anglais ne pouvant plus rien tirer des ports de cette mer, vont probablement recourir aux grains de la Mer-Noire en entrepôt dans nos ports. L'entrepôt de Marseille en est abondamment pourvu. Le fret de Marseille pour Londres, qui vaut en temps ordinaire 20 à 22 fr. les 1,000 kilog., n'est en ce moment qu'à 16 fr., circonstance favorable aux expéditions. A. Y.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*)

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Le crayon de Grandville vient d'accomplir un prodige nouveau. *Un Autre Monde* paraît aujourd'hui; rien n'y manque, ni les hommes, ni les animaux, ni le ciel, ni la terre. La lumière du succès s'est faite déjà sur cet univers. Corrigeant la satire par l'utopie, le bon sens par l'imagination, Grandville et son collaborateur ont fait un livre qui restera comme un piquant résumé des ridicules de ce temps.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris. BEAUVAIS.	PROVINS.	LAGNY.	Principaux marchés de commerce et de consommation. CHALONS S.-S.	PONT-LABBÉ.	TROYES.	ARRAS.	NANCY.	Marchés étrangers. CHAMBÉRY.	BERLIN.	ANVERS.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	21 » à 21 66	22 50 à 23 »	20 » à » »	22 » à » »	21 50 à » »	16 12 à » »	21 50 à » »	20 78 à » »	18 30 à » »	28 31 à » »	16 50 à 17 »	22 47 à » »
Première qual.	22 » à 22 16	21 » à 22 »	19 » à » »	20 » à » »	20 70 à » »	» » à » »	» » à » »	18 49 à » »	16 65 à » »	» » à » »	15 2 à 15 30	21 16 à » »
Deuxième » .	21 32 à 21 66	20 50 à 21 »	18 75 à » »	18 » à 19 »	19 70 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	14 42 à » »	» » à » »	» » à » »	19 04 à » »
Inférieure » .	18 » à 18 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	14 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	11 32 à 10 66	» » à » »	» » à » »	9 » à » »	14 25 à » »	10 18 à » »	11 » à » »	10 03 à » »	» » à » »	21 56 à » »	» » à » »	14 27 à 14 50
Deuxième » .	9 66 à 10 »	» » à » »	» » à » »	8 66 à » »	12 50 à 13 »	» » à » »	8 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	14 » à » »

FOURRAGES.—Les 500 kil

	Paris.	Versailles.	Poitiers	Manosque	Limoges
Foin. 1re.	46 48	44 »	28 »	56 »	23 »
Foin. 2e.	42 44	40 »	26 »	» »	» »
Luzerne. .	45 46	40 »	» »	» »	» »
Sainfoin. .	» »	» »	» »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	38 »	» »	» »	» »
Paille blé.	24 »	19 25	20 »	25 »	22 »
Paille seig.	30 33	» »	16 »	» »	16 »

BESTIAUX.

3e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 101. JEUDI 9 NOVEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 8 NOVEMBRE.

Les Inondations.

Le fléau des inondations a reparu dans le midi. Chaque courrier nous fait connaître de nouveaux désastres, de nouvelles scènes de désolation. Une forte crue a eu lieu dans le bassin de la Loire, et plusieurs parties du littoral ont été emportées. Mais c'est surtout dans la vallée du Rhône et dans les principales vallées qui amènent des affluents au fleuve que sévit le fléau. En ce moment, presque toute la vallée inférieure du Rhône, depuis Avignon, est couverte par les eaux. A Saint-Remy, à Cavaillon, la garnison a été obligée de se cantonner sur les points culminants. A Beaucaire, l'administration municipale, les ingénieurs et la troupe ont lutté avec courage contre l'impétuosité du fleuve; jusqu'à présent ils sont parvenus à empêcher la rupture des chaussées. Les portes des maisons riveraines et celles de la ville chancelaient déjà sous la violence des eaux, et on a cru un moment que la ville allait être engloutie. A Arles et à Tarascon, les chaussées n'ont pu résister. La navigation à vapeur est suspendue. Les routes sont interceptées sur tous les points. Le pont d'Arles est emporté; la Durance a rompu ses digues; et le courrier de Marseille n'a pu passer.

Il y a trois ans, la charité venait au secours des inondés du midi. Vain palliatif! les souscriptions peuvent réparer le mal, mais n'en préviennent point la cause. Le fléau reparaîtra périodiquement; il luttera de ténacité avec la charité des citoyens; ce sera toujours à recommencer, jusqu'à ce que le Gouvernement, généralisant en lui le sentiment qui animait il y a trois ans les souscripteurs pour les inondés du midi, remonte aux causes premières de ce terrible fléau et agisse sur une grande échelle pour les combattre et les vaincre.

Le *Journal des Débats* reconnaît comme véritable cause du mal le déboisement des montagnes. Depuis long-temps cette cause a été signalée, et, pour notre part, nous n'avons cessé d'appeler sur l'influence funeste du déboisement l'attention publique et la sollicitude du pouvoir. Des études récentes, faites sur les lieux par des hommes spéciaux, ne laissent plus aucun doute à cet égard. Dans les contrées montagneuses, la dénudation des pentes produit un double phénomène. D'une part, les eaux pluviales n'étant plus retenues et divisées soit par les surfaces des végétaux, soit par leurs racines et l'humus qui les environne, s'accumulent en torrents et arrivent bientôt dans les grandes vallées. C'est ainsi que toutes les eaux tombées sur les Alpes et les Cévennes se trouvent en peu de temps portées dans le bassin du Rhône. D'une autre part, lorsque le vent du midi, qui amène ordinairement les pluies d'automne, fait fondre les neiges tombées pendant l'été dans la région moyenne des montagnes, les masses d'eau formées peu-à-peu dans les entonnoirs des vallées et des barrages naturels, se trouvent tout-à-coup augmentés, et pèsent si fortement sur ces barrages qu'elles en occasionnent la rupture. De là de nouveaux torrents se déchaînant avec un bruit épouvantable, comme l'a très bien observé M. l'ingénieur Surrel, à qui l'on doit les plus remarquables travaux sur cette grave question. On conçoit que ces deux causes réunies, comme elles ont dû l'être ces jours-ci, donnent aux débordements de la vallée du Rhône et aux inondations de toutes les vallées affluentes ce caractère de soudaineté que l'on remarque presque toujours.

Il y a ici un grand fait de solidarité entre la montagne et la plaine. L'inexpérience et l'intérêt mal conseillé des habitants de la montagne, qui font paître leurs troupeaux sur les pentes ou qui établissent avec peine de maigres cultures, portent un préjudice immense aux habitants de la plaine. Pour nourrir quelques chèvres et quelques moutons, pour récolter quelques boisseaux de céréales, les montagnards exposent les gens de la plaine à des déluges périodiques qui détruisent d'immenses richesses.

Pour mettre un terme à un pareil état de choses, le *Journal des Débats* demande que l'administration s'occupe avec activité du reboisement, et il se voit contraint lui même de gourmander l'incurie du ministère. Il déclare que c'est là une *affaire nationale.* Il fait appel au sentiment de conservation; il montre le sol de la France allant se perdre dans les mers, et nos départements de montagne exposés à devenir de véritables déserts. Nous citons les paroles de ce journal :

« Le sol s'en va. Tous les ans s'amoindrit ce précieux capital, cette propriété exceptionnellement recherchée par les hommes, et à laquelle s'attachent tant de jouissances et tant de droits, la terre. Dans un demi-siècle, si l'on ne se hâte d'aviser, la majeure partie de ces départements sera convertie en un désert où, pendant l'été, des bergers mèneront paître des troupeaux, sans y avoir de demeures fixes, ainsi que cela se pratique dans le désert de Sahara et au midi de ce qu'en Algérie on nomme le Tell. En même temps la riche et spacieuse plaine qui borde le Rhône cessera d'être habitable, car les crues du fleuve, qui occasionnent déjà tant de pertes aujourd'hui, seront devenues alors si considérables qu'il faudra renoncer à leur tenir tête. Ce sera une énorme brèche faite au capital national, une honte pour notre civilisation, qui se targue de sa force et se vante de ployer à son gré la nature. »

Après des paroles si énergiques, le *Journal des Débats* ne conclut qu'à des mesures fort imparfaites. Il demande le règlement du droit de paissance des troupeaux. Ce règlement est sans doute chose fort utile; mais, en définitive, ce n'est là qu'un demi-moyen, un palliatif insuffisant. Pour arrêter le déboisement et l'effritement des pentes, pour combattre sérieusement la cause des inondations, pour réconcilier l'intérêt de la montagne et de la vallée, nous croyons qu'il faudrait avoir recours à des moyens plus puissants. La solution réelle du problème exige que la législature vienne au secours de l'administration. Il faudrait d'abord que l'administration fît dresser une carte raisonnée de toutes les surfaces qui doivent être couvertes par les bois. Ce plan arrêté, le législateur déclarerait la mesure du reboisement d'utilité publique. Les propriétaires seraient tenus de reboiser; ceux qui s'y refuseraient seraient expropriés moyennant une indemnité à régler. L'État exécuterait le reboisement sur ces terrains, ou en déléguerait l'exécution aux communes. Avant dix années les plantations et les semis auraient pris un développement suffisant pour faire pénétrer les eaux dans le sol et arrêter ainsi leur écoulement torrentiel. En attendant, il faudrait prévenir la rupture des barrages naturels et la formation des torrents qui en résultent, en construisant des barrages en maçonnerie dans les principaux entonnoirs où s'accumulent les eaux provenant de la fonte des neiges. On corrigerait ainsi immédiatement au moins une des causes des inondations, puisque l'autre ne peut être corrigée qu'avec un certain laps de temps. De plus, les habitants des montagnes trouveraient dans ces barrages un moyen d'entretenir des prairies. Ce serait là une compensation aux maigres bénéfices qu'ils peuvent retirer de la culture des pentes. D'ailleurs, dans peu de temps, le produit des bois serait une compensation nouvelle. Les habitants ne seraient plus réduits à faire cuire leur pain avec la fiente desséchée des animaux, et cela dans le pays même où le combustible devrait être le plus abondant.

C'est ainsi que le Gouvernement aurait de la prévision pour les petits propriétaires qui n'en ont pas, qui n'en peuvent point avoir. C'est ainsi qu'il mettrait les vallées à l'abri des inondations qui les ruinent périodiquement. C'est ainsi qu'il défendrait le sol de la France contre ce genre d'invasion, contre ces ennemis torrentiels qui emportent avec eux dans les mers la partie essentielle de notre territoire. Eh quoi! vous allez conquérir l'Afrique; vous y dépensez chaque année des centaines de millions, et vous ne savez pas garder votre sol; vous ne savez pas empêcher que les pluies, qui devraient le féconder ne le transforme en désert africain! C'est là, avant tout, une affaire de conservation, et si le ministère ne sait pas s'en tirer avec honneur, nous lui répéterons ce qu'on lui a dit si souvent, que son prétendu esprit conservateur n'est autre chose que le plus haut degré de l'égoïsme et de l'incurie.

Nous terminerons par une réflexion. Il y a deux ans, lors de l'engouement général pour les routes de fer, nous cherchâmes à réagir contre la tendance qui poussait à engouffrer toutes les finances de l'État dans la construction de tronçons inutiles, et nous démontrâmes, en nous fondant sur la prévision du fléau qui renouvelle aujourd'hui ses ravages, la nécessité de consacrer des sommes importantes à l'amélioration du cours de nos fleuves. Nous demandions formellement que les fonds destinés à créer sur les bords de la Loire et du Rhône des voies de fer qui feraient concurrence à la navigation de ces fleuves, fussent affectés d'abord à en améliorer le régime, et à préserver les riverains des ravages périodiques causés par les inondations. Les déplorables nouvelles qui arrivent du midi de la France ne justifient que trop aujourd'hui notre système économique et les appréhensions sur lesquelles il était en partie fondé.

Le Globe, les Bacchantes et les Anti-Lions.

Dans l'impossibilité fâcheuse où il s'est vu réduit de soutenir les abominables doctrines dont il a fait parade, ci dont il ne veut pas faire pénitence, le *Globe* vient d'imaginer une tactique qui achèverait, s'il était encore besoin d'éclaircissements à cet égard, d'édifier le public sur sa bonne foi et sur la valeur de principes qu'il n'ose plus lui-même défendre directement.

Voici cette tactique : Elle consiste à prendre dans les livres de Fourier des passages isolés, à décrire des soupers de *Gnidiens* et *Gnidiennes*, à faire papilloter sous les yeux des lecteurs des *bacchants* et des *bacchantes*, des *fées d'amour*, des *corybantes*, des *anti-lions*, des *anti-crocodiles*, etc., etc., et à demander compte de toutes ces choses aux rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, sous prétexte que tout cela est intimement lié à la question de l'organisation du travail, et qu'il est impossible de prendre dans les écrits de Fourier telle ou telle proposition sans prendre et accepter en bloc tout ce qui s'y trouve. Il y a plus; non content de citer des fragments de Fourier, qui ne peuvent que paraître absurdes à ses lecteurs, le *Globe* prête à l'auteur du *Traité de l'Association* des doctrines odieuses et en appelle à l'indignation des honnêtes gens. Rien de cela, sans doute, n'a lieu d'étonner de la part du *Globe*.

Malheureusement pour cette feuille, les livres de Fourier ne sont pas en discussion entre elle et la *Démocratie pacifique*, et le *Globe* ne se fera pas le jeu aussi beau qu'il lui conviendrait de se le donner en mettant en cause avec la *Démocratie pacifique* les *anti-lions* et les *bacchantes*.

La *Démocratie pacifique* est un journal écrit pour poser la question du droit au travail, de l'organisation de l'industrie, de l'association des capitalistes et des travailleurs, de l'amélioration sage et progressive de la société, et pour provoquer la réalisation de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DOMENICA.(1)

Fülle n'était nullement dans le secret de mes soupirs; non qu'elle fût trop vieille pour avoir oublié son âme; mais la sienne était aussi honnête que celle de Domenica. L'incident le plus simple m'avait fait pénétrer dans le temple de ma chaste divinité. Fülle ne savait pas former une lettre : tout ce qui ressortait de l'art de l'écriture dans cette maison, composée de trois personnes, était soigneusement enfermé chez Domenica. Piramonti fût mort plutôt que de tremper sa plume dans l'encre pour autre chose que pour un reçu d'argent. La nourrice n'avait ... loriés, à la manière italienne, devait, dans l'opinion de Fülle, réjouir son frère, auquel elle envoyait dévotieusement, chaque année, le tiers de sa rente, pour le tabac que l'empereur refusait au vieux invalide. Ce qui doit, du reste, te rassurer un peu sur le danger que courait ma raison par la candeur de cette sainte femme, c'est que s'il y avait une flamme dans mon cœur, ma tête n'était pas allumée.

C'est à ce propos qu'une jeune fille romaine m'honora long-temps, et m'honore encore peut-être de la rancune la plus profonde : actif ou désœuvré, je passais, dans mes courses, contre un marchand d'images, dont l'échoppe s'étalait derrière une vieille église que j'aimais. Quelques tableaux gisants par terre, sous les chapelets et les bénitiers pendillants à des cordes fixées en dehors de la croisée n'avaient attiré que peu mon attention. A peine m'étais-je aperçu que, derrière la fenêtre en ogive, dont quatre carreaux seulement étaient toujours essuyés avec soin, luisaient, comme de la lumière sombre, ...

rue à l'autre ne ressembla en rien à celui dont j'avais si mal entendu l'éloquence.

Je ne pus me résoudre, durant bien des jours, à retourner au théâtre, où, malgré mon admiration pour Cataneo, le premier ténor de l'Italie, je n'avais plus que la peur de l'entendre applaudir avec Domenica. Ces paroles de Fülle : « Dieu n'a pas créé deux voix si belles pour ne pas les unir ensemble » me revenaient sans cesse à l'esprit, et je me mis à réfléchir sur cet homme.

Moins puissant sur la foule que la belle jeune fille, il avait joui plus long-temps de sa renommée; le bel âge avait fui pour lui. Quant à moi, je le trouvais fort laid; mais une science consommée, une méthode exquise rendaient encore sa réputation redoutable pour ceux qui soupiraient après la même gloire. Une sorte de camaraderie innocente résultait, entre Domenica et lui, de leurs emplois au théâtre et de leurs

toutes les réformes qui, dans l'état des idées, des choses et des mœurs publiques, sont compatibles avec ce but aussi bien qu'avec les lois, les conditions de l'ordre et la raison du siècle.

La *Démocratie pacifique* prendra donc dans les livres de Fourier, dans ceux de tout autre auteur, et même, s'il y avait lieu, dans les écrits de M. Granier de Cassagnac, rédacteur en chef du *Globe* (lequel, avec le magnifique aplomb qu'on lui sait, ne demandait qu'un mois, il y a sept ans de cela, pour produire la solution du problème de l'organisation du travail, solution qu'il fait encore attendre au monde); la *Démocratie pacifique*, disons-nous, prendra partout ce qu'elle jugera utile à son œuvre politique et sociale, sans se rendre pour cela responsable de tout ce que contiennent les livres où elle puise des idées et des solutions.

Que le *Globe* soutienne que l'on ne saurait prendre à Fourier des procédés d'association, d'organisation industrielle, de réforme commerciale, etc., etc., sans accepter l'ensemble des propositions contenues dans ses écrits, à la bonne heure. C'est une opinion que, dans sa déroute, le *Globe* peut se donner le plaisir de défendre. Les gens qui se noient s'accrochent à tout, cela est connu et s'explique. Heureusement le bon sens public est là, et le bon sens public comprend fort bien ce qu'une semblable opinion peut valoir. Quand à nous, nous croyons avec le bon sens public que, tout en laissant de côté les *anti-lions* et les *bacchantes*, la *Démocratie pacifique* peut très raisonnablement s'inspirer de ce que les livres de Fourier contiennent d'actuel, de pratique et de réalisable immédiatement, pour contribuer au développement de l'œuvre sociale, organisatrice et chrétienne qu'elle a entreprise.

S'il y a dans les livres de Fourier des propositions mal sonnantes, propositions qu'il est d'ailleurs très facile à des adversaires peu délicats de faire paraître ridicules ou inconvenantes à un public qui n'a pas étudié à fond la conception de Fourier, la *Démocratie pacifique* ne les a point mises en avant. La *Démocratie pacifique* n'est responsable que de ce qu'elle écrit, des doctrines qu'elle émet. Que les *bacchantes* soient peu morales aux yeux des moralistes sévères du *Globe*; que les *anti-lions* soient absurdes aux yeux de ces savants naturalistes, en quoi cela concernerait-il la *Démocratie pacifique*? La *Démocratie pacifique* ne propose pas la création des *bacchantes* et des *anti-lions*.

La *Démocratie pacifique* a fait un Manifeste de ses doctrines, qu'elle développe d'ailleurs chaque jour dans les différentes branches des questions publiques. Elle n'a pas pris pour Manifeste les livres de Fourier. Elle s'est posé sur le terrain actuel et pratique de l'organisation du travail et des améliorations acceptables par les esprits contemporains; elle ne s'est nullement posée sur le terrain des spéculations cosmogoniques ou des discussions relatives aux institutions que Fourier peut avoir proposées, à tort ou à raison, pour le *système harmonien*. La *Démocratie pacifique* compte parmi ses abonnés, et dans le sein même de sa rédaction, beaucoup de personnes qui ne sont pas ce que le *Globe* appelle des *fouriéristes*. La solidarité que ce journal essaie d'établir entre la *Démocratie pacifique* et ce que l'on a appelé *les excentricités* de Fourier n'est qu'une mauvaise plaisanterie à l'usage de gens obligés de faire flèche de tout bois pour défendre une position fâcheusement compromise.

Voici donc en deux mots notre réponse à l'article et aux sommations du *Globe*:

1° Le *Globe* falsifie, parodie et déforme certaines vues de Fourier, qu'il sait fort bien, avec les citations fragmentaires qu'il fait, et les commentaires qu'il en donne, devoir être comprises dans un sens faux par la plus grande partie de ses lecteurs;

2° Le *Globe* se moque en essayant de rendre la *Démocratie pacifique* responsable de vues, d'idées et de propositions qu'elle n'a ni produites ni soutenues, et dont elle n'entend nullement prendre la responsabilité devant le public.

Si le *Globe* veut étudier la question des *anti-lions*, des *anti-crocodiles* et de l'organisation des *libertés amoureuses*, libre à lui. Il existe des livres où ces questions sont abordées, et où les calomnieuses imputations du *Globe*, qui n'ont pas même le mérite de la nouveauté, sont réfutées et confondues. Quant à la *Démocratie pacifique*, elle restera entièrement en dehors de ce terrain qui n'est pas le sien; elle y laissera le *Globe* aux prises avec les *anti-crocodiles* et les *bacchantes*, et lui souhaitera meilleur chance que sur le terrain des questions sociales contemporaines où, pour son compte, elle s'est fixée résolument.

En achevant sa manœuvre savante, le *Globe* fait une allusion calomnieuse à la tentative de colonie agricole, non suivie d'exécution, de Condé-sur-Vesgre, où, à l'entendre, « les gérants n'ont » laissé du fonds social que les landes et les bruyères. » Cette accusation est fondée comme le sont les autres accusations de cette feuille honnête. Les landes et les bruyères qui couvraient le sol de la colonie projetée à Condé-sur-Vesgre, colonie dont l'insuffisance de capitaux a empêché le développement, sont aujourd'hui couvertes en grande partie de plantations et de cultures, et tous les actionnaires ont été intégralement remboursés par le gérant, l'honorable M. Baudet-Dulary, ancien député d'Etampes. Mais le *Globe* n'y regarde pas de si près avec ses lecteurs; il pousse la plaisanterie jusqu'à leur dire, dans un article où il parle à la *Démocratie pacifique*, que les journaux que nous avons tenté de faire *sont morts!* Il affirme que nous attaquons toutes les institutions *politiques, religieuses, morales, civiles, charitables*, et il triomphe définitivement de nos doctrines en faisant cette remarque fort neuve qu'elles ne sont pas encore réalisées!

Laissons cela et constatons seulement que cette feuille, dont l'hostilité nous honore, ne dément pas les doctrines abominables qu'elle n'ose pourtant plus défendre en face et avec fracas: nous lisons, en effet, dans l'article dont il est question, cette phrase: « Donner à tous les Français le *nécessaire* et le superflu est sans » doute une belle mission; mais l'idée n'en peut sortir que de cer- » veaux *passablement détraqués*. »

M. Guizot et les hommes du gouvernement verront ce que leur vaudra le patronage d'une feuille qui proclame qu'il faut avoir le cerveau détraqué pour se préoccuper des moyens de donner, par l'organisation du travail, le nécessaire à tous les Français.

Nous sommes bien obligés de reconnaître que des libéraux parvenus à la suite d'une révolution qu'ils ont fait faire par le peuple, puissent se soucier fort peu des intérêts et des droits du peuple: on est obligé de reconnaître ce qui crève les yeux. Mais nous ne concevons pas que ces libéraux d'hier aient l'audace de faire ériger par leurs écrivains à gage le mépris du peuple et des conditions mêmes de son existence en principe de gouvernement. Par habileté, du moins, nos gouvernants devraient cacher un aussi révoltant égoïsme.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Siècle*, comme presque tous les journaux de la capitale, reproduit une grande partie du nouvel article de M. de Lamartine, et applaudit aux efforts de l'illustre orateur pour amener l'Opposition à l'unité. L'organe le plus répandu de la Gauche déclare adhérer pour son compte à l'ensemble de l'exposé présenté par M. de Lamartine.

Le *Courrier français*, analysant l'article de M. de Lamartine que nous avons cité hier, dit:

« N'est-il pas souverainement absurde de murer M. de Lamartine dans sa gloire de poète, et de le condamner à n'être pas autre? Y a-t-il donc entre ce qu'on nomme le positif et l'idéal un si vaste intervalle qu'un esprit puissant ne les embrasse d'un même effort? »

Le *Courrier* a raison. Mais ce qui est particulièrement ridicule, c'est que ce dédain des poetes et leur proscription du domaine des intérêts publics vienne du *Journal des Débats*, dont la plupart des rédacteurs ont conquis leur position brillante et très positive dans les affaires, non pas même en faisant de la poésie, mais en commentant les poètes dans leurs chaires de professeur.

—

Le *Courrier* pense qu'il faut donner de la force au Pouvoir. L'organisation du Pouvoir, telle est, à son avis, la question capitale à cette heure. Pour nous, nous pensons qu'on peut sans aucun doute améliorer les conditions actuelles du Pouvoir; mais nous croyons que la vraie question capitale, c'est celle de l'organisation des intérêts dans la Commune et dans l'Etat. C'est de leur jeu harmonique que résultera par l'élection un pouvoir vraiment fort. Que l'on améliore le haut, c'est bien, mais que l'on songe surtout à organiser le bas.

La *Réforme* s'occupe plus que jamais de la question des fortifications. Elle cite presque tous les jours les articles les plus remarquables de la Presse départementale à ce sujet. Cette question est double et ne présente pas encore un point d'unité et de ralliement. Tandis que M. de Lamartine propose un compromis dans le but d'*innocenter* les forts, la pétition lyonnaise demande la destruction des travaux.

La *Presse* donne en entier la réponse de M. de Lamartine à M. Emile de Girardin, insérée dans le *Bien public* de Mâcon; elle annonce qu'elle répondra prochainement.

Le *National* s'occupe de la prochaine élection du conseil municipal de la Seine, laquelle est, selon lui, plus importante au point de vue politique qu'au point de vue matériel. Il engage donc les électeurs patentés à se former en comité et à exiger des garanties positives de probité, d'indépendance, de lumières, de nationalité de la part de tous ceux qui demanderont leur suffrage.

Le *National* annonce que la cour royale est décidée à user du pouvoir que lui donne la loi pour prendre l'initiative des poursuites contre les jeux de bourse. Nous applaudissons aussi à cette honorable détermination de la magistrature.

Le *Journal des Débats* est en polémique réglée avec Mgr l'archevêque de Lyon, cardinal de Bonald. La grande feuille reconnaît le droit des évêques à refuser des aumôniers à l'Université; mais elle montre, p[ar] des arguments raisonnables, que les évêques ne doivent pas user de [ce] droit, et que, quand ils ont des griefs contre un professeur, c'est a[u] ministre de l'instruction publique, juge en dernier ressort, qu'ils doivent adresser leur plainte. Lorsque le gouvernement a des griefs contre un prêtre, c'est à l'évêque du diocèse qu'il demande le redressement; il y a similitude des deux parts, et le bon ordre exigerait effectivement que les deux pouvoirs compétents fussent, dans les deux cas, en rapport de bons procédés au lieu de se faire la guerre. Malheureusement cette belle morale n'avance pas la question. Il y a guerre, guerre déclarée entre certains évêques et l'Université, et il ne suffit pas pour faire cesser la guerre de montrer comment les choses doivent se passer quand on est en paix. Le *Journal des Débats* fait ici semblant de [ne] pas comprendre ce qu'il sait pourtant bien, c'est que ce n'est pas contre tel ou tel professeur, mais contre l'Université, contre un chef et contre la direction même de l'enseignement, que les évêques belligérants so[nt] entrés en campagne.

Voici la corruption signalée à leur tour par les organes du parquet. Dans le discours de rentrée du 3, M. Berthauld, procureur général pr[ès] la cour royale de Caen, a pris pour texte les devoirs du magistrat. « Nous sommes dans un siècle, a-t-il dit, où l'ardeur des places, la s[oif] des honneurs et des richesses est une folie; nous vivons à une époque [où] le gouvernement lui-même ne peut se défendre d'une correspondance corruptrice où l'intrigue cherche à prendre la place du vrai talent. »

ORIENT.

TURQUIE.—On apprend des frontières de Turquie, sous la date de [...] octobre, que le vladika de Montenegro et le gouverneur de la Herzégovine ont conclu la paix dans le fort Umar, près de Grahowa. [On] craint que cette paix ne soit pas durable: les Monténégrins ne pourro[nt] jamais s'accorder avec les Turcs.

Les Russes ne s'accordent pas davantage avec les peuples des montagnes, si l'on en croit des nouvelles d'Odessa du 12. Un combat sanglant a eu lieu entre eux. Les montagnards ont opposé une vigoureuse résistance, mais ils ont été mis en fuite.

Le prince Bibesco a obtenu de la Porte-Ottomane une importante concession financière. A l'avenir, les productions venant de la Turquie pa[ie]ront, dans la Valachie, 5 pour cent au lieu de 3 pour cent. Le sel se[ul] est excepté.—La flotte ottomane se rendra en Syrie pendant l'hiver po[ur] opérer au printemps les opérations du recrutement, qui sont toujours difficiles.—Des troubles graves ont éclaté aux environs de Bethléem; l[es] Arabes ont attaqué la population chrétienne; plusieurs personnes o[nt] péri.

—Les lettres d'Alep annoncent qu'un négociant français recommandable a été gravement maltraité; les Turcs ont envahi sa maison pendant la nuit et l'ont mis dans un état déplorable. Le pacha a refusé [de] punir les coupables, et l'affaire a été portée à Constantinople; le rapport du consul est accompagné d'une requête de tous les notables négociants français d'Alep qui réclament justice. Après l'insulte de Jerusalem, M. de Bourqueney ne peut envisager ce fait que comme un gra[ve] outrage.

— Le divan est fort embarrassé de répondre aux notes des ambassades de France et d'Angleterre, relatives à l'exécution de l'Arménien Ovaghim. Il sent le besoin de se justifier aux yeux de l'Europe; mais [le] seul moyen serait de destituer le président du conseil de justice, Ha[...] Pacha. On pense qu'il faudra en venir là. Ce qu'il y a de singulier, c'e[st] que la note de la France était remise la veille d'une exécution semb[...]

çait au vieux prince romain, planté chaque soir dans sa loge attenante au théâtre. C'était de là que le riche impudique couvait des yeux la fleur qu'il ambitionnait de flétrir, tandis que le sévère ténor l'abritait en quelque sorte de l'ombre de son corps. Aussi, rien dans la création ne paraissait-il plus monstrueusement haïssable au grand seigneur que l'œil de faucon de l'artiste, sa moustache ironique, fine comme une plume de corbeau, et son nez aigu, planant toujours entre la lorgnette insolente du prince et le front blanc de l'orpheline.

Par degrés, je m'avouai donc qu'il était vrai, qu'il était bien que le cœur de Domenica se fût retiré sous cette protection grave. Mais le jour où Fiille me fit cette confidence, j'oubliai que la veille je n'avais pas gagné de quoi manger. J'eus un mal de tête horrible, et je trouvai l'Italie sombre comme l'enfer.. Que pouvais-je prétendre? J'avais dix-huit ans, et pas de pain.

Quoique bien résolu de ne plus faire la moindre question à la nourrice, je ne pus m'empêcher de porter une attention plus ardente aux moindres indices des sentiments de Cataneo pour Domenica. Sans m'en douter moi-même, je me mis à l'espionner dans les rares occasions que j'avais de les observer ensemble. Je ne perdis pas celle que m'offrit je ne sais quelle fête populaire dans Rome, durant laquelle Domenica, sans la moindre parure, sans une fleur qui pût enhardir la volupté circulant autour d'elle, se tint en repos loin du tumulte, dans le frais intérieur de notre maison, où pas une âme n'était demeurée enfermée. Toutes les servantes étaient allées danser. Une seule camérière dormait sur un banc dans la cour ombragée de platanes, d'où l'on entendait le bruissement

signora, si vous marchez droit dans la bonne route? L'essentiel est que vous chantiez juste. Qui songe à vos pieds, mon Dieu! si votre voix et votre âme vous élèvent au rang des oiseaux?

Après cette réprimande, Cataneo devint tout-à-fait taciturne. Se rappelait-il quelque vanité de cette folle espèce? On apprend ses fautes en découvrant celles des autres. Cette science est amère, qui révèle que le germe du mal est partout.

— Je porterai des robes longues, dit avec un grand sérieux Domenica, qui prenait sans doute le silence de Cataneo pour l'assentiment que son pied n'avait pas l'honneur de lui plaire.

— Vous ferez bien! répliqua sèchement le ténor.

Il y avait un tel calme à l'entour de nous, qu'il me fut facile de saisir leurs moindres paroles. Elles montaient d'elles-mêmes jusqu'à mon oreille, et ces paroles étaient, en vérité, transparentes comme celles que les enfants échangent entre eux. Mais si le maintien du ténor me désarmait par sa douceur austère, le regard enchanté de Domenica, fixé sur lui comme une flamme, me poignait d'une angoisse indéfinissable. Un javelot ne m'eût pas atteint plus douloureusement, à ce point que je m'indignai bientôt de la contenance presque froide de l'Italien safrané, qui paraissait ne pas voir, ou qui s'efforçait peut-être de ne pas répondre à ce regard qui eût éveillé la mort.

Présentement que je considère ces choses avec le poids de l'expérience (j'ai vingt-sept ans! Karl), il me paraît démontré que l'harmonieuse fille cédait, comme j'y cédais moi-même, avec plus de confiance sans

— Oh! alors,..... répliqua la timide curieuse, étendant ses de[ux] mains comme pour demander la fleur; mais elle n'acheva pas. Sa pe[n]sée n'atteignit que mon cœur. Les paroles demeurèrent pour moi [...] lisibles sur ses lèvres ouvertes, et je fus tenté de crier pour elle: êtes-vous sourd? donnez-la lui donc!

Domenica demeura confuse; puis, riante comme un ange:

— Voyez, Cataneo, comme le ciel est beau pour nous, si souvent e[n]fermés au théâtre. Juliette n'eût-elle pas trouvé charmant ce doux fra[g]ment de lune, quand elle attendait Romeo? Voyez qu'il est fin et d[...] sur le ciel bleu d'ardoise; voyez! on dirait l'anneau brisé de Juliet[te]. N'est-ce pas, Cataneo?

— Fortuné Romeo! Juliette fidèle! soupira comme en lui-même [le] ténor sourcilleux, dont la voix parlée était déjà de la musique.

— D'où vient donc cette fleur? reprit encore Domenica, interrompa[nt] un brûlant silence; voyons si elle vous a fait mal. O Cataneo! chante[z], s'il vous plaît, à cette heure que Rome est en fête et nous heureu[x]. Heureux, n'est-ce pas, de nous reposer de l'orchestre et de tout [le] monde? Faisons notre fête ici; chantez! Cette fois, ce sera pour no[us] seuls.

Il baissa la tête en signe de condescendance, et se recueillit en regardant les platanes. Puis, éloignant encore plus sa chaise de Domenica, qui ne respira plus pour l'écouter, il commença l'inexplicable plainte q[ui] me sembla plutôt sortir du ciel que d'une bouche humaine. Je ne m'[en] souviens pas dans sa grâce italienne, mais voici ce que j'en ai retenu

ble. Un Turc de Salonique, invité à dîner à bord d'un paquebot autrichien, avait prononcé au dessert quelques paroles imprudentes contre la religion du prophète. L'autorité en fut instruite, une enquête eut lieu et l'affaire fut évoquée à Constantinople. Hafiz-Pacha a fait encore prévaloir les conseils de la violence, et le lendemain on devait exécuter le malheureux, à moins, toutefois, que les réclamations de la France ne prévalussent, ce qui est fort douteux. Cette recrudescence de fanatisme n'est plus de notre époque.

GRÈCE. — A la date du 20 octobre, M. Piscatory et sir E. Lyons avaient reçu de nouvelles instructions de leurs cours. Il en résulte que le gouvernement britannique désapprouve en principe la révolution grecque, mais qu'il la considère comme un fait accompli. La France adopte aussi la révolution nouvelle, mais elle exige que le roi tienne les promesses qu'il a faites le 15 septembre. Ce n'est qu'à cette condition que la Grèce pourra compter sur l'appui de la France.

La conférence de Londres a envoyé un nouveau protocole par lequel elle demande le paiement des intérêts et de l'amortissement qui sont encore dus. Cela sera bien difficile dans les circonstances actuelles, car la révolution a frappé de stagnation toutes les sources des revenus publics. On attend avec anxiété les premières démarches du cabinet russe.

Si l'on en croit le correspondant de Posen de la *Gazette des Postes de Francfort*, l'empereur Nicolas et les personnes qui l'entourent manifesteraient l'indignation la plus vive au sujet des événements d'Athènes. L'autocrate veut tout rétablir sur l'ancien pied pour empêcher l'influence britannique de s'étendre.

ANGLETERRE.

Le duc et la duchesse de Nemours doivent arriver cette semaine à Windsor-Castle, venant rendre visite à S. M. — LL. AA. RR. y seront jeudi soir ou vendredi matin. On sait que la princesse Victoire, duchesse de Nemours, fille du duc Ferdinand de Saxe-Cobourg, est cousine-germaine du prince Albert. Le duc et la duchesse resteront deux ou trois semaines auprès de la reine. La présence du prince français à la cour de Saint-James empêchera qu'il ne soit fait aucune réception royale au duc de Bordeaux, qui d'ailleurs n'en sollicite aucune. Du reste, dit le *Morning-Chronicle*, la présence simultanée à Londres des représentants des deux branches de la famille de Bourbon va jeter dans un grand embarras beaucoup de courtisans qui voudraient bien offrir leurs hommages au comte de Chambord sans manquer de respect au duc de Nemours.

Le duc de Bordeaux arrivera à Londres le 15. Déjà on a retenu pour le prince et sa suite un hôtel dans le voisinage de *Parck-Lane*. S. A. R. restera au moins deux mois à Londres. La plupart des évêques catholiques ont reçu des invitations pour se rendre à sa résidence actuelle de *Alton-Towers*. « Là doit se trouver aussi, dit le *Liverpool-Paper*, cité par le *Globe* de Londres, Béranger le poète, de renom universel, qui vient tout exprès en Angleterre pour saluer le descendant de Charlemagne et de Saint-Louis en vers qui probablement seront peu flatteurs pour Louis-Philippe. » Citer une pareille nouvelle, c'est en démontrer toute l'absurdité. C'est le pendant du voyage du duc Decazes auprès d'Henri V.

Le pays de Galles continue à être en proie à des incendies qui paraissent avoir pour cause la malveillance.

UNION NATIONALE. (Extrait du *Birmingham-Journal*.)

M. Thomas Attwood a adressé la lettre suivante aux seize mille habitants de Birmingham signataires de la pétition qui lui avait été présentée par quarante membres ;

Amis et concitoyens,

Selon votre désir, j'ai consulté mes amis et je viens vous soumettre le plan qui me semble le plus praticable pour alléger la misère des classes industrieuses et pour rendre au peuple sécurité, prospérité et contentement. Si vous approuvez ce plan, je vous recommande de tenir des meetings de quartier, dans le but d'obtenir l'approbation de tous les membres, leur adhésion et leur signature à l'Union. L'exemple de Birmingham sera probablement suivi par les autres villes et les autres districts ; sans cela Birmingham ne pourrait rien faire. Si l'Union est appuyée par tous les électeurs et non-électeurs de Birmingham et des autres villes environnantes, le conseil est préparé à mener les affaires vigoureusement.

TH. ATTWOOD.

Birmingham, 26 octobre.

Union nationale ou confédération générale de toutes les classes pour rendre les ministres de la couronne légalement responsables du bien-être du peuple.

Nous, soussignés, électeurs et non-électeurs du Royaume-Uni, considérant :

1° Que le peuple du Royaume-Uni est, sans aucun doute, le plus industrieux et celui dont le travail produit le plus parmi les autres peuples de la terre ;

2° Que les besoins usuels de la vie ne sont qu'une bonne nourriture, de bons vêtements et des habitations saines pour les familles, en échange desquels l'homme donne son travail, lot que lui a fait le Tout-Puissant ;

3° Que tout honnête ouvrier du Royaume-Uni veut et peut, par son habileté et son industrie, produire chaque année, directement ou indirectement, plus que ses besoins et ceux de sa famille ;

4° Qu'au milieu des immenses pouvoirs productifs dont le Tout-Puissant nous a gratifiés, les classes industrieuses en général, les maîtres et ouvriers de toute branche d'industrie, manufacturière, agriculturale, commerciale ou autre, ont souffert depuis de longues années de privations, de pertes, de dommages et d'humiliations de toute espèce, par défaut de travail, ou de paiement, ou de bénéfices nécessaires à l'industrie productive ;

5° Que le but de tout gouvernement est le bien-être général du peuple, et que protéger le peuple est autant le devoir du gouvernement qu'obéir au gouvernement est le devoir du peuple ;

6° Que la société en Angleterre est séparée, divisée en plusieurs partis et qu'il est du devoir du gouvernement de tenir la balance entre ces partis et d'adopter et d'exécuter les mesures nécessaires à la sécurité et à la prospérité de tous ;

7° Que le peuple a supporté avec patience des souffrances sans exemple, s'adressant pendant de longues et désastreuses années au ministère et aux chambres pour obtenir quelque soulagement ; mais que jusqu'ici sa patience sans exemple a été sans récompense, sa confiance trahie, et qu'aucune mesure utile n'a jamais été adoptée ou essayée pour améliorer sa position ;

8° Que les misères du pays de Galles, de l'Irlande, de l'Ecosse et d'Angleterre acquièrent chaque jour un caractère plus alarmant ; qu'il n'est plus possible qu'un pareil état de chose se prolonge sans voir se briser la société, sans nous voir envelopper tous dans une ruine commune, sans voir qu'il n'y a plus d'espoir que le ministère ou le parlement améliorent l'état social, à moins qu'ils n'y soient forcés par le pouvoir légal du peuple ;

Considérant ces faits et ces vérités incontestables et les posant comme bases de notre société, nous, soussignés, avons décidé d'user des pouvoirs légaux que la constitution et les lois ont donné au peuple ; et, appelant la bénédiction du Tout-Puissant sur nos efforts ; nous nous rallions de cela, jamais un mouvement populaire n'a réussi. Nous avons l'unité sous toutes ses faces pour nous.

Nous n'aurons qu'une seule confédération et un seul conseil; mais nous pourrons tenir des meetings partout où nous voudrons et sans qu'il y ait de limites à leur nombre. Notre mode d'agir sera simple, mais utile. Nous ne nous ferons point d'ennemis. Nous unirons tous les travailleurs du royaume; nous irons frapper à la porte du cabinet et nous dirons aux ministres de la couronne : « Telle est notre position; tel est le malheureux état de notre pays. Où est la rémunération juste du travail de nos honnêtes ouvriers? Où sont les profits justes de l'industrie? Si vous ne pouvez pas gouverner l'Angleterre, retirez-vous et faites place de meilleurs que vous. »

Nous ne proposerons pas de remèdes au mal, parce que cela serait matière à discussion; nous laisserons aux ministres le soin de les chercher et de les appliquer, et quels qu'ils soient nous nous en contenterons pourvu qu'ils donnent le bien-être au peuple.

Aux Etats-Unis, le peuple possède le suffrage universel; il n'a ni dette nationale, ni taxes, ni aristocratie, et cependant la misère y est encore plus grande qu'en Angleterre. Si les ministres avaient été responsables, il n'y aurait pas tant de misères à déplorer. On peut dire que l'oppression des gouvernants se mesure sur le bon vouloir des gouvernés. — Loin de nous des pensées de violence. On ne peut rien fonder de durable sur le sang. Notre devise est : *paix et bienveillance à tout le genre humain.*

Jusqu'ici tous les efforts du peuple ont été faibles, épars, divisés et souvent opposés les uns aux autres. Que peut-on espérer d'une telle confusion? L'écroulement dans toutes les entreprises quelles qu'elles soient.

C'est dans ces circonstances solennelles que nous avons formé notre union nationale. Nous appelons à nous toutes les classes laborieuses du Royaume-Uni.

Amis, compatriotes et frères! notre plan est sous vos yeux. Les difficultés, les dangers s'accumulent autour de nous. Nos espérances s'éteignent. Donnez-nous votre adhésion, ou ne nous donnez rien. Vous, électeurs ou non électeurs, qui souffrez de l'oppression commune ; vous, marchands, manufacturiers et commerçants, qui travaillez malgré tant de difficultés ; vous, propriétaires et fermiers, qui possédez encore quelque chose, mais qui voyez votre ruine inévitable ; vous, capitalistes et rentiers, dont les revenus diminuent chaque jour, et dont les propriétés, mises dans la balance, sont plus légères que la misère et le mécontentement publics ; et vous, honnêtes, mais malheureux ouvriers et laboureurs, l'orgueil, la gloire et la force de notre pays, nous vous appelons de toutes nos forces, venez à nous et aidez-nous dans cette grande œuvre : nous voulons sauver notre pays de la destruction.

Fait à Birmingham, le 26 octobre 1843.

Suivent les signatures des membres du conseil de l'union nationale et la formule d'adhésion.

(*Morning-Advertiser*.)

IRLANDE.

La cour du banc de la reine, saisie du procès d'O'Connell, s'est assemblée le 4, à Dublin, pour entendre le rapport du grand-jury sur les quatre chefs de prévention soumis à son examen. Le grand-jury est entré à onze heures dans la chambre de délibération, et à midi et demi il en est sorti ; une foule considérable remplissant l'enceinte attendait avec impatience son verdict, mais l'attente générale a été trompée ; M. Brooke, chef du jury, s'est avancé, et au milieu du plus profond silence il a déclaré : « Que le quatrième chef d'accusation était entaché d'une erreur matérielle : au lieu de Thomas Tierney et Peter-James Tyrrell, prévenus, on a inscrit Thomas Tyrrell et Peter-James Tierney. »

Quelques membres du jury pensent que c'est une erreur du copiste et demandent s'il n'est pas possible de la rectifier purement et simplement.

Après un long débat, dans lequel le défenseur de Tyrrell s'oppose à la rectification, le chef de la justice autorise le clerc de la couronne à rayer le nom de Tierney du quatrième chef d'accusation, et à y substituer celui de Tyrrell.

Il est donné lecture du verdict du jury, à une heure ; vers deux, les témoins, au nombre de 26, reçoivent l'avis que leur présence ne sera pas requise pour le moment, à l'exception de deux d'entre eux, Hughes et Kemmis. On dit tout bas qu'il est arrivé en ville un grand nombre de témoins à charge qui doivent déposer en faveur du gouvernement.

— Le *Cork-Reporter* publie une lettre du duc de Wellington à lord Grengall sur les affaires de l'Irlande. En voici la substance :

« Il faudrait concentrer dans l'Irlande tous les régiments dont il serait possible de disposer ; on formerait des camps dans toute la contrée, notamment dans le voisinage des cités et des villes ; puis on donnerait asile dans les casernes aux familles qui craindraient pour leur sécurité et leurs fortunes. On procurerait toutes les facilités désirables aux personnes qui voudraient quitter l'Irlande pour se réfugier en Angleterre et y rester durant les troubles civils ; on continuerait à envoyer des munitions, des armes et des vivres en Irlande, afin que le soldat fût tout-à-fait indépendant du paysan irlandais. » Le journal ajoute : « Voilà, en résumé, la lettre du duc de Wellington à lord Grengall. Nous ne pouvons affirmer que tous les détails en soient authentiques, mais le fond en est vrai. »

ESPAGNE.

La chambre des députés comptait, le 2 novembre, un nombre suffisant de membres pour se constituer aux termes du règlement. On croyait que dimanche elle serait constituée définitivement, et que lundi s'ouvrirait la discussion sur la question de majorité de la reine. Le sénat sera également en nombre à la fin de la semaine. Rien n'arrêtera donc la marche de ces importants débats.

La présidence de la chambre paraît toujours être acquise à M. Olozaga.

La dernière séance de la chambre des députés a présenté un vif intérêt, et l'on peut dire que l'opposition a subi, dans la personne de M. Bernabeo, un rude échec. Le ministère était au grand complet. Il avait à cœur de prouver et à la chambre et à l'auteur de la proposition qu'il ne reculait pas devant cette épreuve. M. Bernabeo a accusé le ministère d'avoir violé la constitution. Il a exprimé le vœu que l'unique voie légale possible fût adoptée, celle de la nomination immédiate d'une autre régence, conformément à l'article 28 de la constitution. Ce discours, plus ridicule encore que passionné, a soulevé à plusieurs reprises soit des marques d'hilarité, soit des murmures caractéristiques.

M. Lopez a répondu victorieusement à toutes ces attaques. Il s'est attaché à démontrer qu'un gouvernement provisoire né d'une révolution ne pouvait pas être rigoureusement légal. Mais ce gouvernement, qui a sauvé le pays, a tout disposé pour que sa légalité ne tardât pas à

duché, l'adversaire le plus acharné de l'opposition, et c'est l'opposition qui, dans les récentes élections générales, a remporté une victoire complète. On assure pourtant que son neveu le remplacera ; ce ne serait alors qu'un changement de nom.

La *Gazette d'Etat* se fait écrire de Paris que la *Législature* et l'*Etat* disparaîtront en janvier prochain. Nous attendons des explications de ces deux feuilles.

— La *Gazette de Cologne* du 5 annonce que les parties du territoire de Brunswick enclavées dans les Etats de Hanovre adhèreront sans difficulté, le 1er janvier prochain, à l'union des douanes allemandes. La convention relative à cette affaire a été signée à Berlin.

BELGIQUE.

Le *Moniteur belge* publie une ordonnance royale par laquelle est remise en vigueur, jusqu'au 31 mars, l'arrêté qui applique aux soieries et aux vins de provenance allemande le bénéfice de réduction résultant de l'arrêté du 10 août 1842. L'*Indépendance* dit, à propos de cette publication : « Elle aurait dû être faite avant le 1er novembre ; mais sa date explique ce retard. C'est le 5 seulement, dès son arrivée à Laeken, que Léopold l'a signé. Le ministère n'a pas voulu probablement qu'un arrêté qui a été vu de mauvais œil par la France fût, pour ainsi dire, signé sur le bureau de Louis-Philippe. »

AMÉRIQUE.

Le gouvernement a reçu des nouvelles de Montevideo qui vont jusqu'au 10 août.

M. le consul général de France à Montevideo et M. le vice-amiral Massieu de Clerval, commandant de la station du Brésil et de la Plata, réunissaient leurs efforts pour engager ceux de nos nationaux qui s'y sont laissés entraîner à ne plus continuer de prendre part à la lutte qui se poursuit entre les troupes d'Oribe et celles de Ribera.

Le consul-général a demandé, sans le moindre retard, des renseignements sur le meurtre de deux Français pris les armes à la main et fusillés par les troupes de ce général. M. le vice-amiral Massieu de Clerval a protesté en termes énergiques, auprès du gouvernement de Buénos-Ayres, contre des actes de cette nature que ne saurait motiver ni justifier le tort qu'ont eu ceux de nos nationaux qui, malgré les avis des agents du gouvernement du roi, et contrairement à la neutralité qui leur est prescrite, sont intervenus dans une lutte à laquelle leur intérêt comme leur devoir demandaient qu'ils restassent complètement étrangers.

Les propositions adressées par le consul général de France au général Oribe, au sujet de nos nationaux et en garantie de leur sûreté, ont été toutes consenties par lui.

(*Messager*.)

INTÉRIEUR.

On lit dans un journal du matin :

« M. Guizot a passé toute la soirée d'hier en conférence avec l'ambassadeur d'Angleterre. Cette entrevue avait pour but de s'entendre sur l'excursion prochaine du duc de Nemours à Londres. »

— Ce n'est pas, comme on l'a annoncé, M. Bacourt qui remplace M. de Ratti-Menton en Chine : M. Bacourt reste aux Etats-Unis. C'est M. Lefèvre de Bécourt, consul-général de France à Manille.

— Voici la liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école Polytechnique admis en 1843 dans les ponts et chaussées et dans les mines (1) :

Ponts et chaussées. — 1-1 Werner, 2-5 Malezieux, 3-6 Bresse, 4-7 Gardier, 5-8 Meray, 6-9 Bertrand, 7-10 Richey, 8-12 Robaglia, 9-13 Jollois, 10-14 Camus, 11-15 Fournier, 12-16 De Quartery, 13-17 Cheguillaume, 14-18 Gérardin, 15-19 Holleaux, 16-20 Sourdiaux, 17-21 Bachod, 18-22 Guillemain, 19-23 Carro, 20-24 Boulard, 21-25 Gaudin, 22-26 Perret, 23-27 Arnoux, 24-28 Doussot.

Mines. — 1-2 Gauldrée-Boilleau, 2-3 Trautmann, 3-4 Bochet.

— Un arrêté de l'inspecteur général des études, chargé de l'administration de l'Académie de Paris, porte que la commission établie pour examiner les aspirantes au brevet de capacité, tant pour l'instruction primaire supérieure que pour l'instruction primaire élémentaire, et les aspirantes au brevet de directrice d'ouvroirs, ouvrira sa seconde session annuelle le lundi 20 à la Sorbonne. Les examens seront publics. Les aspirantes devront se faire inscrire, du 13 au 18, au secrétariat de l'Académie.

(*Moniteur*.)

Inondations.

Le 2, à la suite d'un vent très violent qui a causé quelques dégâts et d'une pluie continue qui est tombée pendant le jour et la nuit précédente, une forte crue a eu lieu dans le bassin de la Loire. Plusieurs parties du littoral ont été inondées, quelques approvisionnements de charbon de Saint-Just et d'Andrézieux, ont été envahis par les eaux. Les diligences de Saint-Etienne à Montbrison n'ont pu suivre leur route ordinaire sur le pont d'Andrézieux dont les abords sont inondés ; les voyageurs se sont fait transporter par Saint-Just, route qu'ont suivie aussi les dépêches et qui a retardé d'une heure leur arrivée.

(Le *Rhône* de Lyon.)

— Le Rhône renouvelle dans le midi les désastres de 1840. On lit dans la *Gazette du Bas-Languedoc*, sous la rubrique de Beaucaire :

Le Rhône a crû d'une manière considérable dans la soirée du 1er novembre. L'eau battait les portes de la ville et les murs des maisons riveraines. Le maire fit fortifier tous les points menacés et dirigea lui-même les travaux contrariés par une pluie battante et les ténèbres de la nuit.

Le lendemain, 2 novembre, l'administration municipale fit placer des pompes dans les quartiers inondés par l'eau pluviale pour débarrasser la voie publique de cet amas d'eau stagnante. Les portes furent fortifiées, des ouvriers et soldats furent envoyés pour l'entretien et la surveillance des chaussées, et l'on fit dans la ville tous les approvisionnements nécessaires dans la prévision d'une nuit que tout annonçait devoir être semblable à la nuit désastreuse du 2 novembre 1840. M. le préfet et M. l'ingénieur Talabot arrivèrent dans la journée, avec un détachement militaire, et donnèrent des instructions.

Cependant le Rhône croissait d'une manière effrayante, et atteignait déjà le niveau de l'inondation de 1840. Le maire, dans ces graves circonstances, a convoqué le conseil municipal. Le conseil a unanimement approuvé les mesures adoptées d'urgence par l'administration, et lui a promis son concours pour toutes celles qui restaient à prendre. Le siège de l'administration municipale a été immédiatement transporté, par le

Sur le matin, le Rhône est devenu stationnaire; il est à 6 mètres 80 centimètres au-dessus de l'étiage, soit à cinq centimètres de moins qu'en 1840.

Les chaussées de Tarascon et d'Arles sont rompues.

Deux mille kilogrammes de pain ont été envoyés à Vallabrègues.

Nous sommes sans nouvelles d'aucun pays, les routes étant interceptées sur tous les points. Les bateaux à vapeur sont en partie amarrés au-dessus du pont d'Avignon, d'autres se sont retirés à Coquillade, port assez sûr entre Beaucaire et Coups.

La garnison de ces contrées est cantonnée à Saint-Rémy, Cavaillon et Beaucaire, sur les points culminants.

On parle d'une rupture de digues dans le Petit-Rhône et une autre en Camargues.

Le pont d'Arles est emporté et la Durance a rompu ses digues.

— A ces détails il faut ajouter les suivants que nous trouvons ce soir dans le *Messager* :

« Une brèche a été ouverte par le Rhône dans la digue de Boulbon, située sur la rive gauche, en aval d'Avignon. Les eaux, repoussées par la digue de la Montagnette à Tarascon, ont renversé la chaussée du Trebon, entre Tarascon et Arles, et se sont répandues dans la plaine. Plusieurs arches du pont de la Crau sont menacées, le pont du service en bois a cédé. Du haut de la tour des Arènes on voit la campagne submergée.

» La rive droite a été jusqu'ici protégée par l'énergie de ses habitants, qui ont partout travaillé à l'exhaussement des digues. Aramon a cependant beaucoup souffert.

» Sur la Durance, entre les ponts de Mées, de Mouasque, de Mirabeau, de Perthuis et de Rognonas, on signale encore celui de Cadenet comme ayant été enlevé. »

— Les eaux de la Seine commencent à se ressentir considérablement du débordement des rivières du midi. Hier, elles avaient subi une crue d'un demi-mètre.

La crue a été plus considérable la nuit dernière, et, d'après l'état anormal de la température et l'abondance des pluies qui ne cessent de tomber, on peut présager avec certitude un débordement prochain de toute la Haute-Seine et peut-être de la Marne, qui roule depuis deux jours des eaux fangeuses et chargées de plantes et de débris.

Des mesures d'ordre et de prévoyance ont été prescrites sur tout le parcours de la Seine dans Paris, ainsi qu'en amont et en aval.

(*Journal de Paris.*)

Faits divers.

On sait qu'une lettre récemment publiée par M. l'évêque de Châlons-sur-Marne a été déférée au conseil d'Etat.

Aujourd'hui, 8 novembre, le rapport sur cette affaire a été présenté par M. d'Haubersaërt.

Après en avoir délibéré, le conseil d'Etat a déclaré qu'il y avait abus.

(*Moniteur parisien.*)

— La distribution des prix du Conservatoire a eu lieu dimanche. Le jury était composé de MM. Auber, directeur, de MM. Halevy, Caraffa, Edouard Monnais, d'Henneville, Planard et des membres de la commission des théâtres royaux. Mlle Mars y siégeait aussi.

—Suivant la *Quotidienne*, on s'occupait dans les bureaux du ministère de l'intérieur d'un journal dynastique spécialement placé sous l'influence de l'état-major du duc de Nemours. Cette feuille, qui doit faire son apparition avant la session, aurait pour titre *la Régence*.

—C'est demain jeudi, 9 courant, que le journal la *France* comparaîtra devant le jury. On assure que ce sera M. Fontaine qui défendra la *France*. Le siège du ministère public sera occupé par M. de Gérando.

—La session des assises de la Haute-Marne, qui s'est ouverte à Chaumont le lundi 30 octobre, n'a duré que 7 heures. Deux affaires seulement et sans gravité étaient inscrites au rôle. (*Gazette des Trib.*)

— Un journal a dit à tort que M. Michelet avait une mission du gouvernement pour la Suisse. Il n'a visité la Suisse que pour achever son *Histoire de Louis XI et de Charles-le-Téméraire*, qui paraîtra le 1er décembre. (*Debats.*)

— Le *Morning-Chronicle* dit que la révolution qui vient d'éclater à Lahore *parait* être de nature à amener l'intervention de l'Angleterre dans les affaires du Penjaub, et une *annexation eventuelle* de ce fertile pays aux possessions de l'Angleterre.

— Les journaux de Marseille et de Toulon ne nous sont pas arrivés ce matin.

— Le clergé, dit l'*Impartial* de Nancy, se refuse à célébrer l'office divin au dépôt de mendicité. Un autel, à l'abri de toute profanation, avait été disposé au haut du vestibule de l'établissement. On a prétendu que ce lieu n'était pas convenable. Mais est-il plus décent de pratiquer les cérémonies religieuses dans une salle à manger ou un boudoir, comme cela se fait tous les dimanches dans plusieurs châteaux du département?

— On se rend maintenant de Paris à Londres: par Rouen, Dieppe et Brighton, en 18 heures, prix (premières places), 67 fr. 5 c.; par Rouen, le Havre et Brighton, en 20 h., 68 5; par Rouen, le Havre et Southampton, en 22 h., 77-75; par Rouen, le Havre et Londres, directement, en 30 h., 65; par Boulogne et Folkestone, 28 h., 66-40; par Boulogne et Londres, directement, en 34 h., 58; par Caleis et Londres, en 36 h., 58.

— Parmi les 166 élèves admis cette année à l'école Polytechnique, nous avons remarqué avec plaisir que le dixième nom est celui d'un jeune homme de couleur de la Pointe-à-Pître, M. Servient. Ce jeune mulâtre n'est pas le seul qu'on ait vu à cette école. Avant lui, M. Perrinon, aujourd'hui capitaine du génie à la Guadeloupe, s'y était fait remarquer par ses qualités. M. Virgile, jeune homme de couleur de Cayenne, en est sorti cette année pour entrer à l'école de Metz. Il y a peu d'années, le grand prix du concours général était remporté par M. Girard, de la Guadeloupe, qui est en ce moment professeur de philosophie. L'école de Saint-Cyr a donné, en M. Marcellin, un officier aux lanciers. L'Eglise a conféré naguères à des nègres la dignité sacerdotale.

Ces rapprochements de la race africaine et de la race blanche devront contribuer à affaiblir les préjugés qui existent encore contre les mulâtres. Quand on rencontrera dans les carrières militaire, administrative, judiciaire, des hommes de couleur honorant leur profession par leurs qualités et leurs talents, on sera forcé de convenir qu'il y avait au moins de la sottise à croire à une aristocratie de l'épiderme.

(*Journal des Villes et des Campagnes.*)

On parle d'une invention anglaise tout nouvellement importée à Paris, dont l'usage est très répandu à Londres, et qui doit faire révolution dans le ramonage des cheminées. Une administration se dispose à exploiter sur une vaste échelle une machine à l'aide de laquelle les cheminées pourront être ramonées sans qu'on monte dedans. La plus étroite, la plus difficile, la plus tortueuse des cheminées serait désormais, par le premier venu, aussi facilement nettoyée que les plafonds, les corniches et les murs élevés le sont au moyen de têtes-de-loup.

D'une part, les ramonages se trouveraient ainsi singulièrement simplifiés; et, de l'autre, les accidents déplorables auxquels l'ancien système donne lieu, ne pourraient plus se reproduire. (*Gazette.*)

— On écrit d'Eccloo, 4 novembre, à l'*Emancipation belge* :

« Par suite des pluies continuelles qui sont tombées depuis presque trois semaines sans interruptions, les basses terres des polders et celles qui sont situées le long des frontières zélandaises sont en partie inondées et en partie tellement humides, que jusqu'ici on n'a pu récolter que peu ou point de pommes de tere, et moins encore ensemencer ces terres. On voit tous les jours des troupes de pauvres gens se rendre aux polders et y récolter dans l'eau et la boue les pommes de terre qu'ils ont plantées et qui sont leur unique ressource, toute leur espérance pour les mauvais jours de la saison rigoureuse. »

— Un vaste incendie a eu lieu le 31 octobre a Colombey-les-deux-Eglises (Aube). Les rapports des arbitres-experts évaluent les pertes à 220 ou 250,000 fr. Les victimes du sinistre sont des aubergistes ou des cultivateurs.

— Le brick *le Paul-Emile*, venant de Cuba à Bordeaux, a sombré en pleine mer.

« Le 27 septembre, à minuit moins dix minutes, dit une lettre communiquée à la *Sentinelle des Pyrénées*, un bâtiment anglais venant sur nous sous toutes voiles et par une forte brise du nord, nous cessâmes de gouverner et nous le hélâmes de toutes nos forces, mais il ne répondit pas, et vint tomber sur nous avec une telle violence que *le Paul-Emile* fut, pour ainsi dire, écrasé du choc: le désespoir était peint sur le visage des marins des deux navires français et anglais.

» Aussitôt le matelot Jean-Pierre Laurans sauta à la pompe et signala deux brasses et demie d'eau dans la cale du *Paul-Emile*; plus heureux, l'anglais n'avait pas une voie d'eau. En présence d'un danger si imminent, le second perdit la tête, sans doute; car il s'élança avec trois matelots à bord du navire anglais, sans même songer à porter le moindre secours au reste de l'équipage.

» Voici comment Jean-Pierre Laurans raconte la fin de cet horrible accident:

» Nous n'avons resté sur l'eau que bien peu d'instants: au bout de huit minutes environ, le navire a coulé bas comme un lingot de plomb. Je me trouvais sur l'arrière au moment où le navire a *piqué*, et j'ai été entraîné à plus de six brasses au fond, dans le remous formé par son immersion; mais comme je suis bon nageur, je revins bientôt sur l'eau. Le premier objet qui frappa ma vue, fut un matelot cramponné à une cage à poules; je m'y cramponnai aussi de mon mieux. J'aperçus encore un novice qui avait saisi une pièce de bois, mais le malheureux ne tarda pas à être englouti sous mes yeux. Quant à mon pauvre compagnon d'infortune, le matelot, il disparut: le capitaine et le lieutenant se sont également noyés. J'étais donc perdu dans l'espace, seul avec Dieu, lorsqu'enfin je fus recueilli par le navire anglais, qui faisait tous les efforts possibles pour nous secourir. Il était temps; car, lorsque j'ai été sauvé, j'avais à-peu-près perdu l'usage de la parole.

» Du reste, les Anglais m'ont prodigué les soins les plus empressés et m'ont débarqué à Lisbonne, où M. le consul de France s'est vivement intéressé à mon sort et m'a placé à bord du brick *le Volage*, en station sur cette rade. »

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, la 6e représentation du *Déserteur*, précédé du *Maître de Chapelle*.

TRIBUNAUX.

Un Déserteur. — Mariage à Notre-Dame-de-Lorette.

Le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire avait eu à juger, au commencement de cette année, le nommé Gardy, artilleur au 3e régiment, accusé de désertion à l'intérieur.

Ce militaire se présentait au conseil de guerre dans une position intéressante. Il avait abandonné les drapeaux pour se livrer à des travaux de menuiserie et d'architecture, et il employait le produit de son travail à pourvoir aux besoins de sa mère et à ceux d'une jeune personne qu'il aimait et qui se trouvait dans la détresse.

Gardy, avant son entrée au service, s'était signalé par des traits de courage et de générosité. Lors de l'incendie du Théâtre-Italien, il avait sauvé une caisse dans laquelle se trouvaient des billets de banque, et n'avait accepté aucune récompense.

Gardy, défendu par Me Cartelier, avait été déclaré non coupable et renvoyé à son régiment pour y continuer son service.

Depuis, le régiment ayant quitté la garnison de Vincennes pour se rendre à Metz, Gardy l'accompagna jusqu'au lieu de sa nouvelle résidence. Mais bientôt il ne put supporter d'être éloigné de sa mère et de sa maîtresse. A peine arrivé à Metz, Gardy quitta le corps et revint dans la capitale, où il comptait se livrer encore à des travaux fructueux. Arrêté par la gendarmerie de la Seine, ce militaire fut ramené à la prison des conseils de guerre, d'où il était sorti naguère par suite d'un acquittement.

Ce déserteur ne pouvait pas être jugé par les conseils de guerre de Paris. Il doit être ramené à Metz, dans la 3e division militaire, où son régiment est en garnison.

Hier, à l'église de Notre-Dame-de-Lorette, a eu lieu la célébration du mariage de ce militaire avec la jeune personne qu'il aime et pour laquelle il a abandonné ses drapeaux.

Le détenu, qui avait été extrait de la prison des conseils de guerre pour qu'on procédât à la célébration du mariage, était accompagné d'un commandant d'état-major attaché à la place de Paris.

Gardy doit être ultérieurement renvoyé à Metz pour être mis à la disposition de M. le lieutenant-général commandant la 3e division militaire. (*Gazette des Tribunaux.*)

Spectacles du 9 novembre.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Demoiselles de Saint-Cyr. Comité.
8 h. »|» ITALIENS. — Lucia di Lammermoor. (17e représ.)
8 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Maître de chapelle.
6 h. »|» ODÉON. — 1re repr. des Moyens dangereux.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Mme Roland. Pourquoi? Un monsieur.
7 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Perruquière. Roquefinette. Jacquot.
7 h »|» GYMNASE. — Jean Lenoir. Incompris. Jacquart. Orage.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Brelan. Charlotte. Scandale. Omelette.
6 h. 3|4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Naufrageurs. Mlle de Lavallière.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Vagabond. Grâce de Dieu.
7 h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. »|» CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. Bouquetière.
6 h. 1|2 COMTE. — Maison des fous. Jonas.

Adjudications.

Marine et colonies. — Port de Cherbourg, 14 décembre. Construction d'une caserne d'infanterie; cautionnement, 20,000 fr.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 7 novembre 1843.*

BIDAUT, tailleur, rue Saint-Antoine, 178. Juge-comm., M. Lamaille; syndic prov. M. Defois, rue Saint-Lazare, 70.

Dame veuve COTTE, aubergiste aux Quatre-Cheminées, commune de Boulogne. Juge-comm., M. Rousselle-Charlard; synd. pr. M. Richomme, rue Montorgueil, 71.

BOURSE DU 8 NOVEMBRE.

La bourse a été d'une assez grande nullité quant aux variations sur nos fonds publics. Les chemins de fer de Rouen, Orléans et le Havre ont continué la hausse des jours précédents.

Au comptant. — Lots d'Autriche, 388-75. — Oblig. Grand'-Combe, 1080. — Canal de la Sambre, 600. — Banque du Havre, 1235. — Lin Maberly, 357-50. — Forges de l'Aveyron, 3800.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 15	121 20	121 15	121 20	121 10
— fin cour. . .	121 25	121 35	121 25	121 35	121 35
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 70	81 70	81 60	81 70	81 70
— fin cour. . .	81 75	81 75	81 70	81 75	81 80
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Avant la bourse, 81 75.
4 0/0	103 80	» »	B. » 20	Apres, 81, 80.
O. de la Ville .	1370 »	» »	H. 10 »	—
Banque de Fr. .	3295 »	» »	» »	Bons du Trésor.
C. Laf. de 5000.	5090 »	» »	H. 5 »	3 0/0 2 à 5 mois.
— de 1000.	1117 10	1120 »	» »	
Caisse Hypoth..	767 50	768 75	B. 1 25	
Quatre Canaux.	1270 »	» »	H. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin cour. » »
Vers. R. Dr. .	293 75	292 50	» »	Vers. r. dr. » 295, 293 75.
dn R. G. . .	103 75	» »	B. 1 25	— riv. g. » »
Orléans	708 75	705 »	» »	Orléans. » 707 50, 708 75.
Strasb. à Bâle.	187 50	186 25	» »	Strasbourg » »
Rouen.	740 »	737 50	» »	Rouen. » 737 50, 742 50.
Havre.	560 »	565 »	H. 5 »	Havre. » 560, 565.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/4	106 1/2	B. 1/4 »	Londres, 6 novembre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 96 1/8.
Esp. D. active.	30 1/8	30 1/4	H. 1/8 »	Esp. actif. 32 1/8.
5 0/0 Naples. .	» »	» »	» »	Portugais. 44.
— Romain. .	104 3/8	» »	H. 1/8 »	Mexicains. »
Obl. Piémont. .	1196 25	» »	B. 3 75	5 0/0 Holland. 99 1/2.
Emp. d'Haïti. .	462 50	» »	» »	2 1/2 id. 54 1/4.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris, du 8 novembre: Arrivages, 971 quint. 66 kilog. Restant: 16,067 quint. 37 kilog.; cours moyen: 38 fr. 64 c.

Cours-taxe: 38-68 Le cours moyen, comparé à celui d'hier, donne une hausse de 3 centimes; le cours-taxe n'a pa varié.

Gruaux, de 43-00 à 51-60; il ne s'en est traité que 3 quint. 17 kilog. Première marque, 69 quintaux 18 kilogrammes de 38-55 à 39-60. Deuxième marque, 42 quintaux 11 kilogrammes de 36-95 à 38-20.

Il ne s'est point fait d'affaires en troisième qualité; quelques quintaux de farines inférieures se sont traités de 22-95 à 23.

Le total des ventes ne s'est élevé qu'à 608 quintaux 16 kilogrammes, dont 392 quintaux 50 kilogrammes à livrer de 38-85 à 40.

La halle n'était pas fort animée; les affaires qui s'y sont traitées n'ont pas porté sur des quantités importantes.

A Metz, les froments sont à des prix peu élevés (*voir au tableau*); le pain a subi en conséquence dans cette ville une légère diminution. La taxe pour la première quinzaine de novembre est fixée au taux suivant:

Pain blanc, le kil. 37 cent. et demi; pain bis-blanc, 28 cent. 75; pain bis, 23 cent. 75.

D'après les derniers avis reçus de Constantinople par le *Sémaphore* de Marseille, les grains sont sur cette place aux cours suivants:

Blé dur d'Azoff, 12-70 à 13.
Blé dur d'Odessa, 13 à 13-75.
Id. id. de Bessarabie, 13 à 13-50.
Blé tendre de Romélie, 6-60.

Le maïs manque sur le marché de Constantinople.

Au dernier marché de Routot, la vente des bœufs a été difficile; ils se sont vendus de 25 à 30 fr. par tête moins cher qu'au marché précédent. Voici le cours des bestiaux sur pied:

Bœuf, première qualité, 1 fr. 25 c.—Deuxième qualité, 1 fr. 10 c.—Vaches, première qualité, 1 fr. 20 c.—Deuxième qualité, 1 fr. — Moutons, première qualité, 1 fr. 60 c. — Deuxième qualité, 1 fr. 35 c.—Veaux, première qualité, 1 fr. 10 c.—Deuxième qualité, 95 c.—Porcs, première qualité, 1 fr. 15 c.—Deuxième qualité, 1 fr. 10 c. A. Y.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*)

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 102. VENDREDI 10 NOVEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. UT OMNES UNUM SINT.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 9 NOVEMBRE.

Nous avons reproduit dans notre avant-dernier numéro, le programme d'Opposition, ou plutôt de Gouvernement, tracé par M. de Lamartine. Nos lecteurs auront, comme nous, remarqué deux choses.

La première, c'est que l'Opposition définie par les idées et par le programme de M. de Lamartine n'est nullement la vieille Opposition parlementaire ou extra-parlementaire. Dépourvu de foi, et à bon droit, dans les stériles idées des vieilles Oppositions, également dépourvu de foi dans les idées immobiles ou rétrogrades d'un Gouvernement qui perd la fortune de la France, le Pays a besoin de se rallier à une OPINION NOUVELLE, large et féconde, qui comprenne et continue les idées d'ordre et de progrès, qui prenne sérieusement à cœur de réaliser socialement les grandes aspirations proclamées par la Révolution française. C'est cette Opinion nouvelle, dont il a toujours eu l'organisation en vue, que M. de Lamartine appelle aujourd'hui, par figure d'anticipation, l'Opposition. Quand M. de Lamartine affirme que l'Opposition a des idées, et qu'il les énumère, il est donc évident que ce n'est pas des vieilles Oppositions qu'il entend parler; c'est une leçon qu'il donne, sous une forme amie, à ces vieilles Oppositions pour les conduire dans une voie nouvelle. Acceptons la figure, et applaudissons à la leçon.

Voici la seconde remarque : Pour accomplir sa tâche, M. de Lamartine s'était placé d'abord dans les rangs de la majorité parlementaire, à laquelle il a tenté d'inoculer des idées libérales et progressives. Il a abandonné cette tâche, que M. Emile de Girardin qualifie lui-même aujourd'hui dans la *Presse* de *tâche désespérée*, pour agir sur d'autres esprits. M. de Lamartine s'est assis dans les rangs de l'Opposition. On sait quelle est notre opinion sur cette position nouvelle. Nous eussions voulu que cette haute intelligence, que ce noble cœur, restât dans la forme, comme il est y en réalité, en dehors et au dessus des vieux partis. Mais, s'étant placé dans les rangs de l'Opposition, il faut bien qu'il en subisse les conditions : c'est pour cela que son programme porte en première ligne les vieilleries qui composent les programmes étroits et stériles des vieilles Oppositions, et en seconde ligne seulement les idées fécondes qui doivent servir de base à l'Opinion nouvelle.

Il faut comprendre les nécessités de cette distribution des choses en raison à-peu-près inverse de leur valeur, et en tenir compte dans les manifestations de M. de Lamartine. Renversons l'ordre de son programme, supprimons-en quelques inutilités qui ne sont que des concessions aux gens routiniers qu'il veut pousser en avant, prenons-en surtout l'esprit général, et nous aurons un programme auquel tous les bons esprits pourront se rallier, qui sera le programme d'une nouvelle Opposition *positive, large et organisatrice*, tant que ceux qui nous gouvernent ne voudront pas en faire un programme de gouvernement.

Et maintenant, cette Opinion nouvelle, qui ne sera pas plus l'Opposition-négative que la Conservation-borne, cette Opinion que nous avons infatigablement, pour notre compte, travaillé à développer dans le pays, est-elle aujourd'hui loin de son avènement? Nous ne le pensons pas. Voici nos motifs.

L'accueil que la *Démocratie pacifique* a reçu de la Presse des départements et de la Presse étrangère; le changement de ton de plusieurs organes importants de la Presse de Paris elle-même à notre égard; les approbations et le concours qui viennent de toutes parts multiplier l'effet utile de nos efforts, prouvent, avec une irrésistible clarté, que l'envahissement des grandes idées qui doivent renouveler la face de la société moderne se fait au sein de l'opinion publique avec une rapidité merveilleuse et dans des proportions immenses. Bien plus, l'organe le plus répandu de la vieille Opposition tracassière, stérile et sans idées, le *Siècle*, commence à se transformer et à entrer dans une voie large en déclarant qu'il accepte le programme de l'illustre député de Mâcon; enfin la *Presse*, qui compte deux fois plus de lecteurs que les deux autres journaux conservateurs ensemble, les *Débats* et le *Globe*, accueille elle-même tout ce que contient de vraiment important le programme de M. de Lamartine, et ne le critique qu'au point de vue de nos idées et de nos principes, c'est-à-dire au point de vue d'un progrès plus positif, plus large et plus urgent.

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques citations de la *Presse*. L'article de M. de Lamartine répondait à la *Presse*; voici ce que M. de Girardin répond aujourd'hui à M. de Lamartine :

Je n'hésiterais pas à me réjouir du triomphe d'une Opposition qui prendrait énergiquement l'initiative au nom du Pouvoir :

« D'institutions de prévoyance, de secours, de travail et de colonisation, qui créent partout la providence légale de la société envers tous » ses enfants, au lieu de ne montrer que sa cruauté, son indifférence et » son égoïsme;

» D'institutions de crédit public, qui mobilisent au profit du travail» leur une plus grande somme du capital national;

» Enfin, l'organisation complète et politique de la démocratie dans » un ensemble de mesures ainsi conçues, que le Gouvernement appar» tienne véritablement et complètement au peuple, et non le peuple au » Gouvernement. »

Car là, selon moi comme selon vous, est le véritable progrès....

.... Pour abréger le débat, pour aller plus vite et plus droit au but, je vous accorde sans discussion :

La révision des lois de septembre, ce qui me coûte d'autant moins que j'ai voté contre elles;

La révision de la loi qui fait d'un corps politique nommé par le roi une cour judiciaire jugeant les ennemis du roi, bien qu'il y ait à dire que si la magistrature est inamovible en France, la pairie ne l'est pas moins; que si le roi nomme les pairs, il nomme aussi les magistrats qui jugent ses ennemis; bien qu'il y ait à vous rappeler ce que vous-même, dans votre lettre du 16 octobre dernier, vous disiez sur la *définition de l'attentat* : « Mais cela ne trouble le sommeil de per» sonne, et la France ne sait pas bien au juste ce que cela veut dire; »

La révision de la loi de régence, votée l'année dernière à la presque unanimité, par une Chambre nouvellement élue, dont ce vote fut le premier acte;

La révision du concordat, bien qu'il ne me paraisse pas prouvé qu'en relâchant davantage encore les liens de contrainte mutuelle qui subordonnent tour-à-tour l'Etat à l'Eglise et l'Eglise à l'Etat, la religion y doive rien gagner en dignité, la conscience en indépendance, et la raison en mouvement;

La révision de la loi électorale, quelque peu facile, peut-être, qu'il soit d'accorder ces deux idées contradictoires que l'élection soit « une » fonction élue » et qu'elle ne laisse aucune classe sans représentation, aucun citoyen sans part proportionnelle de droit social.

Je suppose que toutes ces réformes ont été accomplies à votre gré dans la session dernière; quel pas en avant, je vous le demande, auraient-elles fait faire vers leur solution aux grandes questions d'humanité, aux graves problèmes de civilisation, à toutes les difficultés d'administration que néglige l'opposition, non moins que le gouvernement, qu'elle dédaigne même jusqu'à ce point de les flétrir du nom de « maté» rialisme politique? »

La prévoyance sociale sera-t-elle instituée, la mendicité sera-t-elle éteinte?

Le travail quotidien, l'épargne hebdomadaire et la mortalité annuelle auront-elles trouvé les lois de leur association?

L'homme pauvre et laborieux qui a une famille à nourrir, des enfants à élever, sera-t-il assuré de ne pas manquer de travail, et, en cas de maladie, de ne pas voir sa femme et ses enfants manquer de pain?

L'homme riche et généreux qui voudra faire le bien avec discernement aura-t-il, ce qu'il n'a pas présentement, le moyen de distinguer entre le malheureux qu'il devra secourir et le paresseux qu'il devra repousser, entre les vagabonds habiles à simuler des infortunes imaginaires et toutes ces victimes sans nombre si dignes de compassion que font chaque jour, au sein de notre société, l'inexpérience de la jeunesse, l'excès de la bonne foi, les rivalités de l'industrie, les désastres de la spéculation, que la faim dévore, que le désespoir tue ou que la misère dégrade, que les hospices ne peuvent admettre, que les tribunaux condamnent en détournant les yeux, que les prisons, ces écoles du vice et du crime, ne recueillent que pour les dépraver et les rejeter dans le monde, non moins à plaindre et plus à redouter? — Les prisons, tels sont les seuls asiles qui tiennent lieu aujourd'hui de tous ces couvents que la Révolution française a fermés; elles coûtent à l'Etat, y compris les frais de justice, plus de 11 millions. Ouvrez le budget, cherchez-y le chapitre de la bienfaisance publique, vous y trouverez :

Secours aux établissements de bienfaisance et hospices.......	858,000 fr.
Secours à des personnes dans l'indigence qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement des Français indigents..	300,000
	1,158,000

Onze millions d'un côté, onze cent mille francs de l'autre; voilà pour la répression et voilà pour la prévoyance, voilà pour le crime et voilà pour la misère!

La liberté d'être enseigné sera-t-elle dévolue dans les campagnes et dans les manufactures à tous les fils de journaliers et d'artisans? L'instruction primaire, cette rédemption du peuple par l'État, cette expiation de l'impôt, sera-t-elle assimilée à la religion et à la justice, sera-t-elle élevée au rang de dette publique et de devoir social, sera-t-elle obligatoire en même temps que gratuite?

La mortalité, qui enlève 63 enfants trouvés sur 100 avant l'âge de douze ans, sera-t-elle diminuée (1)? Le nombre de ces êtres portés aux tours ou jetés sur la voie publique, qui ont été de votre part, en 1839, l'objet d'une enquête, contre qui s'élèvent chaque année, mais en vain, tous les conseils généraux de départements, et dont la dépense annuelle excède huit millions, cessera-t-il de s'accroître?

Les libérés, à l'expiration de leur peine, qui par exception se seront sincèrement amendés, trouveront-ils dans leur repentir et dans leur amélioration des cautions suffisantes pour être admis à travailler dans une fabrique ou dans un atelier autrement que sous des noms supposés, affranchis de la crainte d'être à tout instant reconnus, estimés le matin, expulsés le soir?

La commune, sans distinction de la commune rurale ou de la commune urbaine, de la commune riche ou de la commune pauvre, sera-t-elle partout régulièrement constituée, également pourvue de ce qui lui manque? s'élèvera-t-elle, dans l'organisation administrative, au rang d'*unité?* sera-t-elle, enfin, relativement à la nation, ce que l'individu est relativement à l'humanité, ce que la compagnie est relativement au régiment?

Les conseils municipaux et les maires seront-ils plus éclairés et plus compétents pour débattre et décider les questions qu'ils mettent en délibération?

L'administration publique sera-t-elle simplifiée?

La bureaucratie, qui accapare tout et ne centralise rien, qui fait obstacle à chaque progrès et ne fait résistance à aucun abus, la bureaucratie changera-t-elle d'esprit? consentira-t-elle à mettre l'utilité publique à la place de l'importance individuelle? daignera-t-elle, enfin, se persuader que le contribuable est, dans ses rapports avec elle, ce qu'est celui qui paie à l'égard de celui qui reçoit?

(1) Sur 35,000 enfants abandonnés chaque année, le tiers au moins meurt la première année et un autre tiers avant l'âge de douze ans.

BENJAMIN DELESSERT.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DOMENICA.(1)

Cet incident, assez simple au fond, m'avait donné la fièvre. Domenica ne bougeait non plus que la madone de marbre incrustée dans l'angle de la muraille. Le front serré contre les colonnettes de la galerie à travers lesquelles elle suivait le pas rêveur de Cataneo, elle vit qu'il ne se retourna point en franchissant le seuil. Ne pas se retourner, grand Dieu! pour entrevoir encore Domenica, Domenica le regardant peut-être! Les rayons d'amour pur qui filtraient jusqu'à lui par cette froide palissade à jour, ces rayons chastes comme les fils brillants de l'été que les enfants appellent les cheveux de la vierge, où allaient-ils? Hélas! où ils ne voulaient pas aller; dans un cœur jeune comme le sien, ému du sien, dont elle ne soupçonnait pas le voisinage. L'amour......

— Je l'avais donc vue sourire, cette pauvre belle! La voix bruyante et vide de Piramonti fit envoler l'enchantement. Piramonti toujours armé d'une cravache et d'un bouquet, ramenait de force Cataneo, qui s'en défendait presque avec humeur et dédain, devinant sans doute d'où venaient ces fleurs adulatrices! Moi aussi, je le devinais; mais il n'y avait pas de danger qu'elles prissent place contre le cœur de Domenica : il était tout gardé par une seule rose. Moi, du moins, je la lui avais donnée, et j'y trouvais un triomphe amer.

— Allez au diable, cria Piramonti, fier de son message, et qui n'avait pu retenir Cataneo. Vous sortez toujours en entrant, comme une âme en peine. Bien du plaisir : il n'y a plus personne dans la rue du Cours. Hum! nonchalant, qui va se promener au lieu de vocaliser, grommela-t-il en montant.

Le jour commençait à tomber. J'allais, comme souvent, demeurer sans lumière; pourtant nulle curiosité ne m'attirait sur les places de Rome, si belles à parcourir le soir. Je n'aurais admis que toi dans le tumulte si......

j'existe en même temps que vous, mon cher monsieur le passant, et que c'est bien beau d'exister! » Puis le quitter, en lui disant en toute vérité : « Adieu, mon ami. »

Déjà je m'étais trompé. J'avais vu l'amour dans les yeux de Domenica, qui ne me regardait pas. J'en conservais à l'âme une image ardente, mais cette image était comme celle du soleil pour qui ne l'aurait vu que dans un miroir : il m'éblouissait sans me donner la vie. Cataneo seul avait reçu le soleil en face, et, chose étrange, il n'en avait pas été brûlé. Voyait-il donc sans émotion toute la jeunesse romaine s'élancer au-devant de Domenica pour lui jeter de l'amour et des louanges? Par quelle fatalité l'étoile seule du chanteur reculait-elle devant le jeune astre qui la cherchait?..... Et moi, qui crois adoucir une plaie mal guérie par l'effort de dire une fois tout mon cœur au tien, je me reproche déjà cette indiscrète consolation; je devais pour toujours renfermer en moi cette espèce de chapelle ardente qui brûle ma mémoire, où personne n'a vu. Ah! si les femmes savaient......

Le clergé sera-t-il plus éclairé, le peuple plus religieux ?

Le corps électoral, composé, j'y consens, de tous les Français âgés de 25 ans, non frappés d'incapacité par les lois pénales, parce qu'il sera plus nombreux, parce qu'il se composera de dix millions d'individus au lieu de deux cent quarante mille, aura-t-il plus de latitude et plus de garantie dans le choix de ses mandataires ? Le cens de l'éligibilité est supprimé. Où donc est la foule des avocats célèbres, des écrivains éminents, des agronomes et des industriels distingués qui se presse en dehors des portes des collèges électoraux et de celles de l'enceinte législative ? Sans doute il est quelques notabilités dont l'absence se fait regretter sur les bancs de la chambre élective ; mais croyez-vous qu'elles changeassent sensiblement par leur présence l'esprit de la majorité et celui de l'opposition, vous qui avez été dans les rangs de l'une et de l'autre, vous qui avez abandonné une tâche désespérée pour en entreprendre une moins facile encore ?...

...... Le système des jachères est un système imparfait sans doute, mais enfin il a suffi pendant des siècles et suffit encore sur beaucoup de points à faire vivre la population ; il ne faut donc ni abandonner le champ, ni chasser l'homme ; il faut seulement combattre le système afin de l'améliorer. C'est ce que nous faisons à l'égard des ministres. Ce seraient de simples laboureurs *qu'ils n'auraient pas de toute innovation une défiance plus grande ; le seul mot de progrès prononcé devant eux les inquiète et les importune ;* raison de plus pour chercher à les y accoutumer patiemment......

Oui, je le reconnais avec vous, le droit est avec le peuple, la grandeur avec un gouvernement national, le mouvement avec les idées, l'ordre avec les principes, la stabilité avec la vérité des institutions, l'intelligence avec la liberté ; mais l'opposition a été aux affaires en 1830 et 1831, en la personne de M. Laffitte, président du conseil, assisté de M. Thiers, sous-secrétaire d'Etat, et, si mes souvenirs ne me trompent pas, aucune de ces éclatantes vérités ne s'y sont rencontrées avec elle....

..... Le défaut de temps et d'espace m'oblige de terminer brusquement ici cette réponse écrite à la hâte ; cependant, il y a dans la vôtre trois passages importants sur lesquels je m'étais proposé de m'arrêter : ce sont ceux où vous parlez des fortifications, d'un système de réserve armée, et où vous souhaitez à notre politique extérieure « une attitude, un langage et des actes tels que la France voie enfin finir cette honteuse quarantaine qu'elle fait depuis dix ans au lazaret des révolutions » ; où vous demandez « que son poids décide la balance indécise des sympathies et des antipathies à son égard, et qu'elle connaisse enfin ses alliés ou ses ennemis. »

Je crois, comme vous, que l'attitude obséquieuse ne doit pas être celle de la France ; je crois, comme vous, qu'elle ne doit pas s'effacer de la politique du monde ; mais comment peut-elle exercer une grande prépondérance, sans donner l'éveil à toutes les rivalités ombrageuses, sans alarmer l'Europe, sans ébranler la paix ? c'est ce que vous négligez de dire, c'est ce que j'essaierai de débattre pour m'éclairer.

Nous avons retranché de ce très long article de M. de Girardin, toute la discussion relative à l'impuissance et à la stérilité des idées et des chefs des vieilles Oppositions, ainsi que les motifs pour lesquels M. de Girardin continue à garder sa position dans le parti conservateur. Ces discussions sont en dehors de la thèse que nous voulons mettre en lumière : l'avènement prochain de l'Opinion nouvelle.

Certes, le programme de M. de Lamartine, que les organes des vieilles Oppositions sont obligés d'adopter aujourd'hui, et la réponse qu'y fait M. Emile de Girardin dans la *Presse*, éclairent singulièrement cette thèse. La *Presse*, c'est la grande masse du parti conservateur, la partie libérale, progressive et intelligente.

Eh bien ! pendant que le *Journal des Débats* s'escrime contre M. de Lamartine avec une batte d'Arlequin, pendant que le journal de l'esclavage et de M. Guizot proclame qu'il n'y a que des *cerveaux détraqués* qui puissent rechercher les moyens de donner *le nécessaire* à tous les Français, la *Presse* non-seulement accepte tout ce que contient de fécond et de social le programme de M. de Lamartine, non-seulement elle se montre facile sur certaines réformes politiques contre lesquelles se gendarmait si fort, il y a quelques années, le parti conservateur tout entier ; mais elle élargit encore le programme, elle pose de nouveaux problèmes, elle étale hardiment toutes les plaies qu'il s'agit de guérir, et fait appel à l'énergie de l'intelligence contemporaine pour aller plus avant et plus ferme dans la voie du progrès et les réformes sociales.

La *Presse* c'est, nous le répétons, non pas encore, il est vrai, dans les Chambres, mais dans le pays, la grande majorité de l'ancien parti conservateur.

Prenons-en donc acte avec une joie légitime : la transformation des vieux partis marche à grands pas ; une Opinion nouvelle, une Opinion capable d'unir les esprits, de donner satisfaction à tous les principes qui se sont long-temps combattus parce qu'ils se cantonnaient dans des sphères étroites, enfermées, exclusives ; une Opinion toute-puissante s'élabore rapidement au sein du pays. Les rétrogrades et les bornés de tous les partis, conservateurs ou opposants, perdent tous les jours du nombre et de l'influence, et bientôt les bons esprits venus de tous les points de l'horizon se donneront la main au centre de lumière, et uniront leurs efforts pour la bonne cause. L'Opinion régénératrice n'aura bientôt plus qu'à se reconnaître et à s'organiser. Son triomphe est certain, sa victoire assurée ! En avant donc pour la bonne cause, la cause du bien, la cause de tous, la cause des peuples et de l'humanité !

Les Ministres responsables du bien-être du Peuple.

Une nouvelle manifestation du besoin profond des réformes sociales vient de commencer en Angleterre, manifestation plus sérieuse peut-être qu'aucune de celles qui ont eu lieu jusqu'à présent dans ce pays de l'industrialisme et du paupérisme. Le projet d'union présenté aux habitants de Birmingham par un ancien membre du parlement, M. Atwood, est de nature, croyons-nous, à rallier les classes populaires et même bourgeoises de la Grande-Bretagne. La résolution proposée par M. Atwood, si elle est fermement suivie et si elle se généralise, vaincra sans aucun doute la torpeur, l'insouciance des gouvernants à l'égard des améliorations que réclame impérieusement le sort des masses populaires. Cette Union appelle dans son sein toutes les classes de la société, et se proclame elle-même la confédération de toutes les classes ; le but qu'elle se propose est de rendre les ministres de la couronne *légalement responsables du bien-être du peuple*. Les considérants sur lesquels se fonde sa déclaration sont tous d'une évidence incontestable.

Que peut-on opposer à des raisons comme celles-ci :

« Tout honnête ouvrier veut et peut produire, chaque année, plus que ses besoins et ceux de sa famille.

» Au milieu d'immenses pouvoirs productifs, les classes industrieuses souffrent de privations, de pertes, de dommages et d'humiliations de toute espèce, par défaut de travail ou de paiement, ou par l'insuffisance des bénéfices affectés à l'industrie productive.

» Le but du gouvernement est le bien-être général du peuple ; protéger le peuple est autant le devoir du gouvernement qu'obéir au gouvernement est le devoir du peuple. »

Or, de tous les ennemis contre lesquels le peuple a besoin d'être protégé, le premier, le plus tenace, le plus cruel, c'est la faim, c'est le manque des premières nécessités de la vie. N'est-il pas en droit d'exiger que les hommes investis du pouvoir public, que les mandataires de son autorité souveraine à quelque titre que ce soit, rois, ministres, législateurs, magistrats de tout ordre et de tout rang, avisent au moyen de lui assurer la nourriture, le vêtement et le logement en retour de son travail ?

Les griefs populaires énoncés dans la déclaration de Birmingham, s'ils sont plus criants dans les Trois Royaumes que dans aucun autre pays de la chrétienté, ne sont pas exclusivement confinés par de là la Manche, tant s'en faut. Ce n'est point du peuple de la Grande-Bretagne seulement qu'on peut dire « qu'il a supporté avec patience des souffrances inouïes, s'adressant vainement à tous les pouvoirs politiques et sociaux pour obtenir quelque soulagement. » Ce pays n'est pas le seul dont il y ait lieu de dire avec amertume « qu'aucune mesure utile n'y a jamais été adoptée ou essayée pour améliorer la position douloureuse du peuple. » Ce n'est point là seulement qu'on est réduit, hélas ! à perdre « tout espoir que le ministère et le parlement améliorent l'état social, *à moins qu'ils n'y soient forcés par le pouvoir du peuple.* » Ce n'est pas là seulement qu'il faut que les sincères amis du peuple fassent remonter jusqu'aux ministres la responsabilité de son bien-être.

Que deviendront nos gouvernants immobilistes du jour où les masses diront, comme les Unionistes de Birmingham : « Nous ne » souffrirons pas qu'un ministre régisse l'Etat s'il n'assure pas une » bonne nourriture, de bons vêtements et une habitation saine à » tout honnête ouvrier ; s'il n'assure pas de justes profits au capital » et à l'industrie dans l'agriculture, le commerce et la fabrique. »

Mais les MOYENS de faire qu'il en soit ainsi ? Ces moyens existent ; c'est à vous, gouvernants, de les reconnaître, et, au besoin, de les découvrir, ou tout au moins d'en solliciter la découverte par toutes les ressources dont vous disposez. Est-ce là ce que vous faites ? Avez-vous même jamais examiné sérieusement quelqu'un des plans qui ont été proposés pour préparer, par une bonne organisation de l'industrie, les résultats que le peuple anglais somme avec raison les chefs de la société de lui procurer : Sécurité et bien-être en échange de son travail ?

L'Union de Birmingham, dont la déclaration va, selon toute apparence, être adoptée par les classes laborieuses des autres villes et provinces de la Grande-Bretagne, n'avait pas, ainsi qu'elle en fait la remarque ; « à entrer dans l'exposition d'un projet sujet à » contestation. » L'Union a eu raison de le proclamer : « Il est » du devoir des ministres de connaître et de faire ce qui sera le » mieux pour assurer le bien-être du peuple ; s'ils ne sont pas com» pétents pour cela, ils ne le sont pas pour gouverner. »

Voilà un principe qui serait l'arrêt de condamnation de tous les gouvernements existants. Pour le moment ils ne se préoccuperont guère peut-être de la menace qu'il renferme. Qu'ils y prennent garde cependant, car le principe est parfaitement juste, et tôt ou tard il recevra son application. Assurez l'existence du peuple ; faites aux classes laborieuses un sort qui ne soit ni toujours précaire, ni par trop incompatible avec la dignité humaine : c'est désormais la condition de votre propre existence et de votre durée, gouvernements et dynasties.

Ton peuple nourriras
Afin de vivre longuement :

Voilà un commandement de Dieu à l'usage des gouvernements, et qu'il faudrait que chacun d'eux eût sans cesse présent à l'esprit comme la première règle de toutes ses actions.

REVUE DES JOURNAUX.

Selon la *Nation*, le principe français est la souveraineté nationale, le principe anglais est la souveraineté parlementaire ; c'est pour avoir voulu imposer à la France ce dernier principe, contraire à sa constitution naturelle, que les doctrinaires ont perdu la Restauration. Si, par un gouvernement fondé sur la souveraineté nationale, la *Nation* entend un système de gouvernement fondé sur le respect des droits véritables des masses, sur la satisfaction des besoins légitimes des masses, nous dirons avec elle que jamais peuple n'eut plus que le peuple français l'instinct de la nécessité d'un pareil système. Nous ajouterons que cet instinct est aujourd'hui prodigieusement développé, et qu'il y aurait danger à lutter plus long-temps contre lui.

Les *Débats* et le *Globe* s'étaient chargés de commencer la campagne contre O'Connell, pour laisser au ministère anglais les coudées franches. Le *Standart* et le *Morning-Herald*, reconnaissants de ce bon procédé, se chargent d'entamer à leur tour une croisade contre le duc de Bordeaux en faveur de la dynastie de juillet.

Les *Débats* rapportent aujourd'hui en entier un long panégyrique du *Morning-Herald* où on dit, entre autres choses : « Le roi des Français a placé la France au premier rang dans le contrôle et la direction des destinées de l'Europe. Il a ouvert une nouvelle carrière à la philosophie, à la littérature, aux arts et aux sciences ; il a embelli en même temps que fortifié Paris ; il a créé une armée comme jamais la France n'en avait en temps de paix... La France n'est pas ingrate : les sept huitièmes de sa population remercient et admirent leur monarque. Jamais le roi des Français n'a été aussi bien apprécié ; jamais des changements dynastiques n'ont été plus improbables. »

En somme, ces articles ne veulent pas dire autre chose que ceci : à l'extérieur, le gouvernement et le peuple anglais ne reconnaissent pas de principes, mais seulement des intérêts. Or, en ce moment la dynastie de juillet est très favorable aux intérêts anglais : les Anglais la soutiendront jusqu'au jour où un intérêt plus fort les portera à soutenir le duc de Bordeaux.

Le *National* s'élève contre l'arrêté pris par le gouvernement belge le 28 août 1842, par lequel l'Allemagne a été admise à profiter des réductions accordées en Belgique aux vins et aux soieries françaises.

Appréciant tous les actes politiques et commerciaux au point de vue de sa haine contre les rois, il voit dans cette faveur accordée par le ministère belge aux produits allemands, le prix de sa rentrée dans le concert européen.

Le même journal pense que M. l'évêque de Châlons tirera vanité de la quasi-persécution que lui fait subir le conseil d'État, et qu'il n'en sera ni plus modéré ni plus charitable.

L'*Etat* demande que les fonctions des inspecteurs chargés de faire observer la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, cessent d'être gratuites, et que « la responsabilité de ces agents soit engagée » par une rémunération qui les constitue hommes du pouvoir, forcés » de faire obéir les fabricants à ses prescriptions, afin de rester eux-mêmes » mes dans la ligne de leurs devoirs. En Angleterre, ajoute ce journal

---

L'homme y rampe déchiré par les ronces de la misère. Le gazon de sauge où j'enfonçais ma tête et que je mordais de mes dents indignées, exhalait des senteurs si amères et si pénétrantes ; des myriades de cigales infatigables criaient tant de joie et d'amour heureux à mes oreilles, et j'avais en moi tant d'amour triste à réprimer, mon Dieu ! que souvent, l'âme tendue vers votre ciel, d'où je ne voyais descendre que les flèches dévorantes du soleil, je me suis trouvé plus à plaindre, plus indigent, plus seul, plus ignorant et plus sevré qu'au temps où je chantais aux passants le Noël de l'enfant étranger. Qu'avais-je appris depuis lors, demi-insensé, demi-innocent ? Dans mes nouveaux abandons, quel philosophe ou quel savant docteur eût osé me dire que l'homme est né pour être heureux ?

Pourtant, le soir où j'avais si peu de raison de le croire, tout en rêvant et marchant, je vis avec un bonheur inespéré Fülle et Domenica gagner l'église de la Trinité-des-Monts. Sous leurs longues mantilles tombant jusqu'aux pieds, elles étaient méconnaissables, sinon pour moi qui ne les perdais pas de vue. A travers les colonnes du vaste escalier, où le soir étendait son ombre, la forme légère de la sœur de Ninio montant lentement les marches, pour lors invisibles, était pour moi comme une colombe s'enlevant doucement à son nid. C'est ainsi qu'elle m'apparaissait toujours sous quelque symbole divin, sous quelque image naïve. Tu verras comment elle les a toutes réalisées.

L'humble habit blanc de Domenica, s'immobilisant contre un pilier de marbre noir, me servit d'indice : je m'en approchai autant que possible, afin de me prosterner à son côté. Les flots d'encens formaient

obscur vertige ; mais il me sembla que j'étais demeuré là deux ans de ma vie : c'était une de ces profondeurs d'où elle ne croit plus revenir, et qui l'isole de tout autre sentiment.

A la fin, le mot : *lume ! lume!* frôla de nouveau mes oreilles ; un enfant descendu de l'autel ralluma précipitamment mon cierge ; Domenica, qui tendait au hasard le sien à la même résurrection, rencontra naturellement ma lumière où se ralluma la sienne, et nous nous trouvâmes vis-à-vis l'un de l'autre, éclairés de ces pâles reflets, pâles nous-mêmes à nous attendrir de pitié, elle pour moi, moi pour elle.

— Tu m'étouffes de cette jeune fille ! cria Karl, interrompant Régis. Tu as donc souffert tous les maux dans cette ville, où tu vivais quatre fois méconnu ? J'ai honte, vraiment, de mon bien-être d'alors. C'était bien à moi de ne manquer de rien, sous mon soleil moins âpre et sous mes neiges natales, quand tu manquais de tout, toi, même de retour dans une telle amitié ! Pour Dieu, Fleigel, tu me dois le dernier mot de cette aventure ; l'idée que je m'en fais tenaille trop mon cœur. Durant tant de jours perdus dans tes inutiles contemplations, dis : de quoi vivais-tu, mon Régis ?

Les doux yeux gris de Régis se mirent à sourire en s'humectant de tendresse ; il prit les mains de Karl et les pressa contre sa poitrine malade.

— La preuve la plus incontestable que je ne suis pas mort d'une telle vie, c'est que me voilà, dit-il, le regardant, charmé, sur ma parole, de t'avoir revu, mon pauvre frère. Si je te suis revenu frêle et maigre après cette lutte contre le sort, je ne m'en plains pas ; je suis ainsi plus

du pape pour quelque sacrilége.

— Il signor Tedesco n'honore point le repas de sa présence? me demanda Giuseppe, arrondissant le bras à travers une fenêtre pour m'indiquer la table mise en bas. Sa mine inquisitive me fit monter le sang au visage : elle scrutait mon jeûne jusqu'au creux de mon estomac.

— Vous le voyez bien ! répliquai-je du ton le plus calme que je pus appeler au secours de mon orgueil ; j'ai dîné de bonne heure, et splendidement, chez un compatriote.

Ma dignité se crut sauvée. Je ne pus intercepter, toutefois, le regard perçant qu'il insinuait pour ainsi dire au fond de ma poche, moins somptueuse que mes paroles : il y découvrit un petit pain grossier gonflant mon habit noir soigneusement boutonné. Le sourire qu'il réprima en parcourant ma figure, redevenue pâle, n'avait rien d'offensant, car ce sourire était triste, sans vouloir le paraître.

— Je vais donc ôter un couvert, résuma-t-il en se grattant le front. Et il descendit avec lenteur, tandis que je montais valeureusement, charmé de jeûner sans témoin. Après avoir partagé mon pain entre ma vie et le nettoiement d'une copie à l'estompe de la Charité d'Andrea del Sarte, ni voyant plus au travail, n'ayant point de lampe pour prolonger, je saluai le Ciel, et je m'endormis.

Le lendemain, Fülle me regarda d'un air étrange. Je fis le distrait et je sifflai une ronde allemande pour détourner son inquiétude. Quel apprenti d'amour n'aimerait mieux être mort que soupçonné du crime d'être plus pauvre que son idole ?

Pour éviter l'invitation obsessive de Giuseppe, je ne rentrai, le lendemain

» quatre inspecteurs-généraux et seize sous-inspecteurs suffisent à la » surveillance d'une population industrielle aussi nombreuse que la » nôtre. »

Nous nous joignons à l'*Etat* pour recommander au Gouvernement et aux Chambres l'adoption de cette mesure de bonne économie aussi bien que d'humanité.

Chemin de fer Belge-Prussien.

Les affaires commerciales entre la Prusse et la Belgique ont pris une très grande activité depuis l'ouverture du chemin de fer Belge-Prussien. La Prusse fait toutes les avances possibles au commerce belge; ses douaniers ont l'ordre d'être tout-à-fait gracieux envers les voyageurs belges. Pour favoriser le service du chemin de fer, un ordre venu de Berlin enjoint de tenir les bureaux de douane en rapport avec ce chemin, ouverts depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, pour les déclarations à l'entrée. Un seul convoi a transporté d'Anvers à Cologne, dernièrement, 300,000 kilog. de cuirs.

D'ici au 1er janvier prochain, la Belgique doit écouler en Prusse, par cette voie, près de 20,000,000 kilog. de fer.

Le *Courrier de la Gironde*, organe du commerce bordelais, favorable à l'union douanière de la France et de la Belgique, fait observer à ce sujet que le comité-Mimerel et celui des maîtres de forges avaient présenté le commerce de la Belgique avec la Prusse comme *impossible*. Or, voilà ce commerce qui débute sur l'échelle gigantesque de 20,000,000 de kilogrammes pour deux mois, soit de 180,000,000 de kilog. par an, et il est très probable qu'il n'en restera pas à ce chiffre.

Ces faits si graves, si sérieux, ouvriront-ils les yeux à nos ministres? Nous le désirons ardemment sans l'espérer.

La *Gazette d'Augsbourg* se fait écrire de Paris, en date du 31 octobre, que M. le comte Alexis de Saint-Priest, ambassadeur près le roi du Danemark, en ce moment dans cette capitale, va aller occuper le poste de Munich. M. de Saint-Priest s'est acquis, dit le journal allemand, une certaine célébrité littéraire par son livre intitulé la *Royauté*. M. le baron Mortier, ambassadeur en Suisse, serait, toujours suivant la même source, mis, sur sa demande, en disponibilité pour rétablir sa santé affaiblie par plusieurs attaques d'apoplexie. On lui donne pour successeur M. le baron de Bourqueney, actuellement à Munich. Le Cabinet français aurait eu l'intention de célébrer son anniversaire par la nomination de plusieurs pairs parmi lesquels se trouve M. Victor Hugo; mais la polémique qu'annonce la *Presse* contre M. Guizot aurait empêché la publication de cette nouvelle fournée.

Plusieurs personnes ont paru prendre en mauvaise part et comme inculpant la charité publique de La Flèche, une lettre publiée dans la *Démocratie pacifique* sur une pauvre femme d'un des faubourgs de La Flèche. Le médecin auteur de la lettre s'empresse de déclarer qu'il n'a entendu *en aucune manière* faire la critique ici du bureau de bienfaisance, ni de l'administration de l'hospice, ni de la charité, dont il est même chaque jour de constater les efforts. Il n'a voulu que signaler, à un point de vue général, un fait qui malheureusement se reproduit bien souvent, et sur lequel on ne saurait trop appeler l'attention de ceux qui sont chargés de diriger la société.

ÉTAT DU PUNDJAUB.

Les évènements qui viennent d'éclater dans l'Inde étaient en partie prévus. Le créateur de la puissance des Siks, le créateur d'une armée de 80,000 hommes disciplinés à l'européenne, Rundjet-Singh, surnommé le Lion du Pundjaub, avait été remplacé en 1839 par le faible Kurneck-Singh. A la mort de celui-ci, en 1841, son fils Nao-Neal-Singh avait péri, écrasé par une poutre tombée de la porte par où défilait le cortège funèbre, et Shere-Singh (*Chire-Sing*) avait été proclamé roi. Un évènement aussi favorable aux projets d'agrandissement que l'on pouvait supposer aux Anglais nous a dicté, dès cette époque, une prévision que nous voyons en partie réalisée aujourd'hui. Les troubles du Pundjaub ne cesseront que lorsque ce pays, de cinq à six mille lieues carrées, peuplé de près de quatre millions d'habitants, sera englobé dans l'Inde britannique.

De nouvelles scènes sanglantes viennent confirmer ce que nous avons avancé. Le maharajah de Lahore, attiré hors de sa capitale sous le prétexte d'une revue, est assassiné par le chef d'une partie de ses troupes, Ajeet-Singh (*Adjit-Sing*), qui engage avec son souverain une discussion sur l'équipement de quelques cavaliers placés à dessein sur le passage du roi, dans un état qui devait attirer quelque réprimande. Le général Ventura accourt inutilement pour défendre le maharajah : l'infériorité de ses forces le contraint à la retraite. Le cadavre du monarque est mutilé, et sa tête, mise au bout d'une pique, est promenée dans les rues de Lahore. Les princes et les femmes de la famille royale sont immolés; un enfant né la veille est compris dans le massacre. Dulleep-Sing (*Dellip-Singh*) seul est épargné. Le faquir Azeez-Ooz-Deen (*Aziz-Ouz-Din*) et le ministre Dhyan-Sing (*Daïan Sing*) vont régner sous le nom de ce prince, âgé de dix ans. Les désordres dont ce pays est le théâtre ne paraissent pas près de s'apaiser, et les feuilles de l'Inde annoncent que le gouverneur-général se verra bientôt forcé par les évènements, d'intervenir dans les affaires du Pundjaub, ce qui, d'après l'aveu même de ces feuilles, était depuis long-temps l'objet de ses désirs secrets. Les journaux de la Grande-Bretagne prévoient et appellent le même résultat; on en jugera par les extraits suivants :

La révolution qui vient de s'opérer dans le Pundjaub exercera une grande influence sur la politique du gouvernement britannique dans l'Inde. Shere-Singh non-seulement a été détrôné, mais tué par son premier ministre, et celui-ci, de son côté, est tombé sous les coups de ses partisans. Duleep-Singh, le seul fils de Rundjet-Singh, a été élevé au trône. Son tour viendra bientôt d'en descendre pour être jeté dans une prison ou pour périr. Cet état de choses pourrait déterminer une intervention et amener une incorporation de territoire à nos possessions, ce qui serait de nature à compromettre la stabilité de notre empire. A cela il faut ajouter que le Pundjaub, par sa situation, sa fertilité, la richesse de ses produits, le nombre de ses habitants, excite depuis long-temps la convoitise de nos gouverneurs généraux. On pense généralement, dans l'Inde, que le gouvernement britannique ne laissera pas échapper cette occasion d'intervenir dans les affaires du Pundjaub. On sait que lord Ellenborough n'est guère sincère quand il dit qu'il faut concentrer nos [forces]

ticulièrement détesté. On se rappelle le rôle qu'il joua dans les troubles d'Argos, le 23 décembre 1831.

Jusqu'à présent le gouvernement a eu le dessus dans les élections, mais dans l'île d'Hydra, l'opposition s'organisera sous la direction des deux Capo d'Istria, et attirera à elle les hommes des autres parties de la Grèce qui partageraient ses vues. Cette opposition demandera d'abord que l'assemblée nationale soit convoquée non à Athènes, mais dans une des Iles de l'Archipel, afin de la soustraire à l'influence de Calergi. Cette prétention sera vivement combattue, et il est à craindre que l'assemblée ne se divise, ce qui ferait nécessairement éclater une guerre civile.

EGYPTE.—La *Presse* publie une lettre d'Alexandrie, datée du 20 octobre, et confirmant la nouvelle qu'Achmet-Pacha s'était déclaré indépendant en Nubie, à la tête de 40,000 noirs. Suivant cette correspondance, cette levée de boucliers aurait eu lieu, à l'instigation de l'ambassadeur d'Angleterre, par la Porte elle-même, qui aurait donné un firman d'investiture à Achmet-Pacha, et violé ainsi le pacte qui la lie à Mehémet-Ali. Celui-ci a fait savoir à Achmet-Pacha que s'il ne venait pas lui rendre compte de sa conduite, il irait le chercher en Nubie. Mais il y a entre eux un désert de 320 kilomètres, sans une goutte d'eau, habité par une population noire et féroce.

IRLANDE.

Le 6, à Dublin, l'association du rappel a tenu sa séance dans Conciliation-Hall. On y remarquait une grande affluence et beaucoup de monde dans les galeries. La position dans laquelle se trouvent en ce moment M. O'Connell et ses coaccusés donnait un intérêt particulier à la séance.

M. Patrick Lalor, membre du parlement, élu président, monte au fauteuil et s'exprime ainsi : « Le gouvernement fait tous les efforts dont il est capable pour étouffer en Irlande le cri de l'opinion publique, mais il ne réussira point. Autant vaudrait imposer silence aux vagues de l'Océan. Toutefois je recommande expressément à l'assemblée de se maintenir dans les limites de la légalité. »

M. Clements fait un grand éloge de M. O'Connell. Il énumère les services signalés que le libérateur a rendus à sa patrie. Il propose ensuite à l'assemblée d'ordonner que le dimanche 19 il soit fait une collecte pour le fonds O'Connell, le clergé devra être invité à s'intéresser à cette mesure qui est impérieusement commandée par les circonstances.

M. Steele appuie la motion. Il déclare que sans l'influence magique du libérateur, Clontarf aurait été transformé en un champ de bataille où le sang aurait coulé. Pitt et Castlereagh ont été moins atroces, lorsqu'ils ont provoqué l'insurrection de 1798, que le gouvernement lorsqu'il a tendu aux repealers un piège à Clontarf.

M. Clements. Je désavoue les expressions de M. Steele, au nom même de l'association. Je ne pense pas qu'il ait voulu dire que le gouvernement s'était proposé de faire tomber le peuple dans un guet-à-pens à Clontarf.

M. Steele. J'ai voulu dire seulement que la conduite du gouvernement aurait pu amener les plus fâcheuses conséquences.

La motion est adoptée à l'unanimité.

En ce moment, M. O'Connell, accompagné de ses deux fils John et David, entre dans la salle. Il dépose sur le bureau 100 liv. sterl. versées par les clercs de procureur de Dublin, ainsi qu'une adresse de ces clercs; il annonce qu'il répondra dès que l'affaire de la cour du banc de la reine sera jugée. Il propose ensuite d'adopter la devise de la bannière d'Ulsten et de l'afficher dans la salle. Cette devise est ainsi conçue : *La religion est la base de la société civile et la source de tout bien et de toute consolation.* Enfin il propose de voter une adresse aux protestants et à tout le peuple d'Irlande : Il importe, dit-il, de répondre à deux objections que l'on fait constamment aux repealers, à savoir : 1° que l'on vise à une séparation; 2° que l'on veut soumettre le pays à l'influence de la cour de Rome. »

Il donne lecture de l'adresse qui est adoptée.

Cour du banc de la reine. — Richard Barrett contre Hughes.

M. M'Donough, avocat de M. Barrett, s'exprime ainsi : « Je demande qu'il plaise à la cour ordonner que les magistrats de police seront tenus de recevoir les dépositions des témoins présentés par mon client, à l'effet d'établir que Hughes Bond, le dénonciateur, a prêté un faux serment et fait de fausses dépositions devant la justice. Les juges de police ont refusé d'entendre les témoins, prétendant que dans l'état actuel de l'affaire, la loi le leur défendait. »

L'avocat donne lecture des déclarations de Hughes. Il en résulte que celui-ci a dit que M. Barrett avait été présent au meeting dans le théâtre d'Adelphi, et avait assisté aux dîners de Mullaghmast et de la Rotonde; or, ces assertions sont fausses : M. Barrett n'a paru ni au théâtre d'Adelphi ni aux dîners.

M. M'Donough cite diverses autorités pour démontrer aux juges que l'ordre doit être donné.

Le président. On pourrait, dès à présent, envoyer des bills d'accusation au jury.

L'attorney-général : Je m'oppose formellement à ce que les bills soient envoyés dès à présent au jury : les accusés ont imaginé ce moyen d'entraver la marche de l'affaire; il faut attendre que le jury ait statué sur la première accusation.

La cour décide que les bills concernant Hughes Bond seront soumis au jury aussitôt qu'il aura prononcé sur la première affaire.

— Lord Elliot est arrivé à Cork : il se rend à Castlemartyr, résidence du comte de Fhaman. Quand on a su que le noble lord passait par New-Castle, une foule immense s'était assemblée devant l'hôtel de Cussen, et pendant que l'on relayait, ce rassemblement a fait entendre trois salves d'applaudissements pour la révocation de l'Union et trois salves pour Daniel O'Connell. La foule a ajouté des murmures et des sifflets pour le ministère. Le noble lord a dû être peu satisfait de ces démonstrations.

ESPAGNE.

La chambre des députés, qui compte déjà cent-vingt-deux membres, doit se constituer le 4. Le 6 ou le 7, le sénat sera en nombre, et la discussion de la question de la majorité de la reine aura lieu simultanément dans le sein des deux assemblées législatives. Le chargé d'affaires de Suède a présenté au ministère les vœux de son souverain sur la révolution qui vient d'avoir lieu et sur ses résultats probables.

Il résulte des correspondances reçues de la Galice que le mouvement de Vigo a été fomenté par les ayacuchos et les centralistes réunis. Il y a surtout dans les environs de cette ville un grand nombre d'ayacuchos qui n'ont pas cessé d'entretenir des correspondances avec les agents de l'ex-régent. Heureusement, les autorités de Pontevedra sont très dévouées à la cause de l'ordre public, et très énergiques. Jusqu'ici le mou-

M. Olozaga a été élu au deuxième tour de scrutin; il a eu 66 voix; M. Cortina 43 et M. Cantero 7.

Ont été nommés secrétaires :

MM. Roca de Fogorès, Nocedal, Salida et Posada Herrera.

(*Messager.*)

AMÉRIQUE.

HAITI. — On nous communique les nouvelles suivantes :

« Des lettres du Port-au-Prince, datées du 27 septembre, annoncent la réunion de la constituante. Les noirs, dont le mécontentement s'est manifesté par l'insurrection de Salomon et du général de brigade Dolzon, tué au fort national, continuent à remuer dans toutes les villes de la république. On craint, avec raison, de nouvelles catastrophes. La chambre sera orageuse, vu la différence d'opinions et d'intérêts de ceux qui la composent. M. Gelin (noir) a été appelé à la présidence par le vœu général du pays, et M. Ferry, homme de couleur, à la vice-présidence. Les noirs veulent au pouvoir un de leur caste, et je crois qu'ils y parviendront.

» La garde nationale des Cayes, capitale du Sud, et les régiments de cette province, ont été mandés au Port-au-Prince pour le maintien de l'ordre. Il y en a qui prétendent que le général Rivière, le héros de la révolution, les a fait venir pour soutenir ses prétentions à la présidence.

» Des navires de guerre de la station des Antilles sont mouillés dans les principaux ports de la république. Le parti anglais, qui redoute une expédition française, est dans une profonde inquiétude. M. Dupuis, chargé par le gouvernement haïtien de négocier un emprunt à Londres, a échoué dans sa mission et vient d'arriver à Paris, où il espère traiter avec le cabinet des Tuileries; il attend des pouvoirs de Port-au-Prince. »

COLONIES FRANÇAISES.

Le *Sémaphore* du 6 publie la correspondance suivante d'Afrique :

« Les nouvelles d'Oran du 30 sont moins favorables que les précédentes. Deux Espagnols et trois soldats du bataillon d'Afrique, déserteurs de leur corps, ont été massacrés sur la route de Mascara. Un convoi de 80 chameaux chargés de farine, parti pour Tlemcen, n'est pas arrivé. On manque de farine dans cette ville, et le général Bedeau exige des boulangers, dans le délai de 8 jours, qu'ils en aient désormais un approvisionnement complet, faute de quoi ils devront fermer leurs magasins. Un troupeau de bœufs et de moutons a été enlevé près de Tlemcen. Le courrier de cette ville à Oran a reçu de nuit, devant un poste de conlouglis, une décharge de mousqueterie. Rentré dans la place, il est tombé de cheval et a rendu le dernier soupir. Un juif a été blessé à la cuisse. C'est une déplorable méprise. On ne trouve plus d'Arabe qui veuille charger pour Tlemcen, même à 6 piastres d'Espagne la charge.

» Il ne faut pas trop prendre au pied de la lettre la soumission de l'Ouarensenis. Chez l'une des tribus qui s'est soumise le 7 octobre, deux officiers du 3e léger ont été massacrés, ce qui a nécessité une nouvelle attaque contre la tribu, l'incendie de ses gourbis et le pillage de ses silos. »

INTÉRIEUR.

C'est aujourd'hui, vers une heure après midi, que M. le duc et madame la duchesse de Nemours, accompagnés des aides-de-camps de service et des dames d'honneur, sont partis de Saint-Cloud pour Dunkerque. Le prince et la princesse s'embarqueront à bord de l'*Archimède*, frégate à vapeur, qui partira aussitôt pour Wolwich, où l'on pense qu'elle arrivera dimanche matin. LL. AA. RR. trouveront à Wolwich des voitures de la cour qui les transporteront au château de Windsor.

— M. le duc d'Aumale a quitté Florence le 27 octobre pour Pise. Le soir, S. A. R. était de retour à Gênes. Le prince va à Civita-Vecchia et à Rome. (*Moniteur parisien.*)

— Le *Moniteur* publie ce matin l'ordonnance royale du 8 novembre qui confirme la déclaration du conseil-d'Etat relativement à la lettre de M. de Prilly. L'article 1er est ainsi conçu :

« Il y a des abus dans la déclaration ci-dessus visée de M. de Prilly, évêque de Châlons. »

L'art. 2 charge le garde-des-sceaux de l'exécution de cette ordonnance.

— Par décisions royales, du 2, M. le lieutenant-général de Négrier est nommé au commandement de la 13e division militaire, et MM. les maréchaux-de-camp Foucher, du Rhône, et Comte de Saint-Aldegonde, de Vaucluse, permutent dans leurs commandements respectifs.

(*Messager.*)

— Le roi, sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, a nommé aux fonctions de maires dans les villes ci-après, savoir :

Finistère. — Quimper, M. Astor; Briec, M. Le Berre; Douarnenez, M. Le Breton.

Haute-Garonne. — Muret, M. Sévène; Saint-Gaudens, M. Lapène; Villefranche, M. Raffit.

Gers. — Auch, M. Durand; Fleurance, M. Percin.

Gironde. — Blaye, M. de Beaupoil-Sainte-Aulaire; Langon, M. Dubourdieu.

Ille-et-Vilaine. — Fougères, M. Martin; Redon, M. Thélohan.

Landes. — Mont-de-Marsan, M. Dufau; Dax, M. Dupoy; Saint-Esprit, M. Doussy; Saint-Sever, M. le comte Lamarque.

Loire. — Montbrison, M. Bouvier; Saint-Etienne, M. Tezenas; Rive-de-Gier, M. Robichon.

Meuse. — Commercy, M. Delacourt; Saint-Mihiel, M. Sachon; Montmédy, M. Thiébault.

Moselle. — Sarreguemines, M. Lallemand; Thionville, M. Berteuil.

Seine-Inférieure. — Rouen, M. Barbet.

Vosges. — Epinal, M. Colenne; Remiremont, M. Perreau; Saint-Dié, M. Blondin.

Yonne. — Auxerre, M. Pietresson; Avallon, M. Febvre; Joigny, M. Lacam; Sens, M. Parent.

— Le *Moniteur* publie le compte des opérations du troisième trimestre de 1843 de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations, rendu par le directeur général à la commission de surveillance :

Situation de caisse et de portefeuille au 30 septembre : *Caisse d'amortissement.* — Recette : Dotations fixes 3 pour cent, 3,388,000 fr.; arrérages de rentes, 3,280,970 fr.; montant de la recette du troisième trimestre, 6,668,970. Recette du 1er juillet 1833 au 30 juin 1843, 218,095,197 f. 47 c. Total de la recette du 1er juillet 1833 au 30 septembre 1843, 224,764,167 fr. 47 c. Recette antérieure du 1er juin 1816 au 30 juin 1833, 1,257,395,664 fr. 08 c. Total général de la recette en numé-

1843. Récapitulation. Rentes rachetées 3 p. 0|0 246,702 fr.; taux moyen, 81 fr. 05 c. Coût 6,665,293 fr. 50 c.

—Sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, le roi a rendu une ordonnance concernant l'instruction publique dans les établissements français de l'Inde. Le premier article de cette ordonnance est ainsi conçu :

L'instruction est donnée, dans les possessions françaises de l'Inde : 1° Dans un collége royal établi à Pondichéry ; 2° dans une école gratuite de jeunes filles et dans une pension particulière créée sous les auspices du gouvernement, l'une et l'autre dirigées par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny ; 3° dans les écoles primaires gratuites entretenues aux frais du trésor colonial ; 4° dans des institutions et écoles primaires tenues par des particuliers. (*Moniteur parisien.*)

Inondations.

La Seine continue à grossir dans une proportion effrayante, et ses eaux bourbeuses et jaunies annoncent les hautes crues de la Bourgogne. (*Journal de Paris*)

— La Loire a crû considérablement ces jours derniers. Dans la seule nuit de samedi à dimanche elle s'est élevée de près de deux mètres. Heureusement pour la navigation, qui est très active en ce moment, ce mouvement d'ascension s'est arrêté lundi. Il était temps, car le pont de Cé, cet écueil que l'administration des ponts-et-chaussées laisse avec une si déplorable obstination au milieu de la Loire, n'eût pas tardé à opposer au passage des bateaux un obstacle infranchissable, et l'approvisionnement des vins, que le manque absolu de récolte dans nos contrées oblige à tirer du midi, se fût trouvé compromis. (*Journal du Loiret.*)

— M. Sébastien Biot, peintre en bâtiments à Grenoble, apprit mercredi dernier, à sept heures du soir, que les eaux débordées du Drac envahissaient le moulin du Canel et la Frise, où se trouve la salle d'assemblée de la société de secours mutuels de Seyssins, à laquelle il appartient. Il y court aussitôt et pénètre, ayant de l'eau jusqu'à mi-corps, dans cette salle, où il enlève l'objet mobilier le plus précieux que possède cette société et vient le mettre en sûreté.

Aussitôt, sans prendre le temps de changer de vêtements, il se rend chez M. Michallet, commissaire-général de la société, pour se mettre à sa disposition. Là se présente une femme demi-nue et tout en larmes, venant demander que l'on porte secours à son mari, militaire amputé, que l'envahissement des eaux avait surpris dans son lit, et dont l'habitation était cernée. M. Biot, suivi d'une autre personne, part à l'instant même, traverse les eaux qui remplissaient le chemin allant du Cours à l'auberge de l'Ancre, pénètre jusqu'à l'invalide dont les jours étaient menacés, et l'emporte dans ses bras. (*Patriote des Alpes.*)

— On lit dans le *Sud*, journal de Marseille :

« Les nouvelles des inondations sont meilleures ; les eaux commencent à s'écouler ; Avignon, dont une grande partie était envahie, est presque entièrement dégagé, et les courriers de Lyon et de Paris reprennent leur marche normale. Malheureusement il est à craindre que le temps pluvieux qui a régné pendant toute la journée de dimanche n'ait de nouveau grossi les rivières. Les désastres sont déjà fort grands. Le pont de Bellegarde, qui sert de communication entre le Languedoc et la Provence, a été emporté; la digue du Rhône entre Tarascon et Arles a été rompue ; les plaines de Beaucaire et d'Arles sont sous l'eau, et les malles-poste de Toulouse et du midi sont obligées de passer par Avignon. Sur la Durance, il faut joindre les ponts de Cadenet et de Rognonas à ceux dont nous avons annoncé la rupture. Les eaux ont envahi Mallemort ; on raconte à ce sujet un épisode plein d'intérêt. Au moment où l'inondation gagnait la petite ville de Mallemort, une femme, dont la maison était menacée, se trouvait en mal d'enfant ; enlevée de son domicile par les soins du maire, qui est en même temps médecin, elle fut placée sur une charrette, car le danger était imminent ; pendant le trajet et au moment même où la pauvre fugitive mettait au monde un nouveau Moïse, sa maison était emportée par la violence des eaux. »

Faits divers.

La *Gazette des Tribunaux* annonce que M. Blondeau, doyen de la Faculté de droit de Paris, vient de donner sa démission.

— Par Montevideo, le *Commerce* apprend que les deux présidents du Pérou se sont réfugiés à Valparaiso, et par Rio-Grande, qu'un engagement sérieux a eu lieu à Pératini, entre les forces impériales brésiliennes et les *tarupillos* (republicains). La victoire est restée indécise.

— Hier, le *Liverpool-Paper* et le *Globe* de Londres annonçaient l'arrivée du poète Béranger auprès d'Henri V. Aujourd'hui, le *Morning-Post* dément cette nouvelle :

« Béranger le républicain, dit-il, est certes la dernière personne au monde qu'on pourrait voir faire sa cour au duc de Bordeaux. On a voulu sans doute parler de M. Berryer, cet avocat distingué auquel son talent hors ligne et son dévouement à la légitimité ont fait une réputation européenne. »

— Le *Globe* de Londres annonce que des bureaux de la guerre vient de partir une circulaire pour l'établissement et l'organisation de caisses d'épargnes dans tous les régiments anglais.

— Thomas Byrne, un des acteurs engagés à Drury-Lane, en même temps que Garrick, vient de mourir à Londres à 93 ans, laissant deux millions et demi de francs à ses deux neveux, car il n'a pas eu d'enfant.

— Le gérant du journal la *France* a été acquitté aujourd'hui.

— La cour d'assises des Côtes-du-Nord a eu à juger dans sa dernière session un des crimes les plus odieux qu'on puisse imaginer. Le sieur Jean-Robert Legonidec, âgé de 40 ans, propriétaire à Plouisy, a été déclaré coupable d'attentat à la pudeur sur une petite fille de 2 ans et demie, et condamné seulement à 5 années de prison, des circonstances atténuantes ayant été admises. Le domestique de Legonidec, Claude Le Creuzer, et les deux filles Celven, accusés, le premier de subornation de témoins, les deux dernières de faux témoignage au profit de l'accusé principal, ont été acquittés.

— Un horrible accident vient de plonger dans la désolation une respectable famille de l'arrondissement de Rambouillet. M. Letrotteur, maire de Coignières, avait été mordu à la main par son chien, quelques jours avant l'ouverture de la chasse : il avait fait cautériser la morsure, et la plaie s'était cicatrisée ; mais, au bout de plus de deux mois, les symptômes de l'hydrophobie se sont manifestés, et le malade est mort dans des souffrances atroces. (*Gazette.*)

— Un incendie considérable a réduit en cendres, à Mêle-sur-Sarthe, les bâtiments occupés par les sieurs Delouche, Vaux et Béguin, cultivateurs. Ce sinistre est attribué à un enfant de six ans, le fils du sieur Delouche, qui aurait profité de l'absence de ses parents pour allumer du feu dans la grange, alors remplie de paille. Rien n'était assuré. (*Nouvelliste alençonnais*)

— On écrit de Raguse, 17 octobre, à la *Gazette de Zara* :

« Depuis la matinée du 13 courant, aucune secousse ne s'est fait sentir. Le vent de scilocco continue à souffler avec force, mais sans pluie. L'air est chargé de vapeurs ; la mer s'est élevée, et tous ces signes, que l'on regarde comme d'excellents présages, contribuent à ramener la sécurité bannie de tous les cœurs depuis un mois. Les principales familles sont encore dans les bourgs environnants ; mais elles se préparent à rentrer dans la ville, si le calme continue encore quelques jours.

— Nous apprenons qu'un tremblement de terre dans l'île de Chelris a détruit six cents maisons, et qu'à cette occasion un volcan s'est formé dans l'île. (*Gazette de Leipzig*, 8 novembre.)

— A l'Opéra-Comique, ce soir, *Mina et l'Eau merveilleuse*.

— Ce soir, pendant que les artistes de l'Odéon joueront *Henri III* à la Porte-Saint-Martin, la troupe de ce dernier théâtre donnera à l'Odéon la *Duchesse de Lavaubaltière* et la *Revue de* 1841 et 1941.

Un crime atroce vient d'être commis, en plein jour, dans la ferme de la Marre-Rouge, commune d'Echouboulains, entre Melun et Montereau. Samedi dernier, les époux Maltaverne, partis dès le matin de cette ferme, étaient au marché de cette dernière ville ; ils avaient laissé au logis une jeune couturière et quatre enfants, dont l'aîné était âgé de vingt ans, la cadette de quinze ans, une autre fille de douze ans et le dernier de vingt mois. Vers midi, la cadette était allé mener les vaches aux champs. A quatre heures, elle les rentrait à l'étable, lorsqu'elle aperçut, gisante sur le pavé, sa sœur aînée, la tête et le front affreusement mutilés, et n'offrant plus signe de vie ; et plus loin son frère étendu sur le fumier, dans la cour, mais non blessé. Elle chercha avec effroi son autre sœur et l'ouvrière ; mais elle ne les trouva pas.

Frappée d'épouvante, la pauvre enfant courut à la ferme voisine réclamer du secours. On vint en toute hâte, et les soins les plus empressés furent d'abord donnés à la fille aînée, qu'on avait trouvée sans mouvement et sans connaissance, mais pour qui tout espoir n'était cependant pas perdu. Après quelques instants de recherches, on découvrit, dans une ancienne écurie, et sur un tas de pommes de terre, deux cadavres horriblement défigurés et sanglants : c'était la fille de douze ans et la couturière. Celle-ci était tombée frappée d'un coup de fusil tiré à bout portant, et dont la charge lui avait fracassé la cervelle ; les deux autres victimes avaient été assommées à coups redoublés avec un crochet à fumier. Dans un meuble de la maison, on avait enlevé 130 fr. ; mais l'assassin avait laissé dans le même tiroir où était cet argent un billet de 500 fr. de la banque de France.

Le batteur avait disparu. Bientôt les autorités furent averties, et on sut que cet homme avait pris la route de Melun, qu'il avait passé deux heures et s'était enivré dans un cabaret d'un village rapproché de cette ville, où il a passé la nuit dans un autre cabaret. Il était porteur d'un fusil et d'une carnassière ; et quand le logeur lui demanda son nom et ses papiers, il représenta un permis de port d'armes, délivré au sieur Maltaverne, fermier à la Marre-Rouge, et ce fut sous le nom de ce dernier qu'on l'inscrivit sur le registre de police. Quand le juge d'instruction quitta les lieux où s'est accompli ce triste événement, la fille aînée n'avait pas encore recouvré ses sens, malgré les traitements les plus énergiques.

— On écrit de Moulins, canton de *Stenay*, au *Journal de la Meuse* :

« Il y a quinze jours, un homme de Moulins a tué sa femme, qui depuis long-temps était malade. Le juge d'instruction et le procureur du roi de Montmédy se sont rendus sur les lieux pour entendre les personnes qui peuvent fournir quelques renseignements. Le coupable, loin de nier son crime, l'a avoué en disant que sa femme ne pouvant revenir de sa maladie, il valait mieux qu'elle mourût plus tôt que plus tard. »

— Le jour de la Toussaint, un jeune homme de 23 ans, de la commune d'Auberchicourt, employé comme domestique dans une maison honorable de Douai, demanda à son maître la permission d'aller chez ses parents. Cette permission lui fut accordée.

Cependant un projet sinistre était entré dans l'esprit de cet infortuné. Muni d'une corde solide, il s'achemine vers son village, et, en y arrivant, il se rend à l'église au lieu d'aller chez ses parents ; puis, à la tombée de la nuit, il se dirige vers le calvaire, et là il se pend à un arbre.

Le lendemain, au point du jour, des jeunes filles passant en cet endroit aperçevaient avec frayeur le corps de ce malheureux, qui n'était déjà plus qu'un cadavre. (*Mémorial de la Scarpe.*)

Adjudications.

Ministère de l'intérieur. — Préfecture de Lot-et-Garonne. — Agen, 18 novembre. — Pont suspendu à Fumel. Subvention de 6,000 fr. par la ville, de 20,000 fr. par le trésor, et péage à concéder. Cautionnement, 20,000 fr.

Marine et Colonies — Port de Rochefort, 2 décembre. — 100,000 kilog. de fonte écossaise, 15,000 mètres de toile d'emballage.

Postes, 24 novembre. — Ficelle nécessaire aux bureaux pour trois ans. (*Moniteur.*)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 8 novembre* 1843.

MENARD, marchand de vins, rue des Vieux-Augustins, 53 ; juge-commissaire, M. Leroux ; syndic provisoire, M. Colombel, rue de la Ville-l'Évêque, 28.

Spectacles du 10 novembre.

7 h. 3|4 **OPÉRA.** —
7 h. 1|2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Eve.
8 h. »|» **ITALIENS** —
8 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Mina. Eau merveilleuse.
6 h. »|» **ODÉON.** — Représentation extraordinaire.
6 h. 1|2 **VAUDEVILLE.** — Mme Roland. Pourquoi ? Graine de lin.
7 h. 1|4 **VARIÉTÉS.** — Perruquière. Roquefinette. Jacquot.
7 h. »|» **GYMNASE.** — Jean Lenoir. Incompris. Orage. Robin.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Brelan. Paris. Mlle Déjazet. Caporal.
6 h. 3|4 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Représentation extraordinaire.
5 h. 1|2 **GAITÉ.** — Lucio. Grâce de Dieu.
7 h. »|» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohémiens.
7 h. »|» **CIRQUE NATIONAL.** — Don Quichotte. Bouquetière.
6 h. 1|2 **COMTE.** — Maison. Ce que vaut un paysan. Pierrot Auberge.

BOURSE DU 9 NOVEMBRE.

Les affaires languissantes, malgré l'arrivée en hausse des fonds anglais, se sont bien ranimées vers la fin de la Bourse et surtout après la clôture à la coulisse.

La hausse a continué sur les chemins de fer.

Au comptant.— Lots d'Autriche, 388-75.— Obl Grand'Combe, 1080. — Hollande, 55¼ — Banque belge, 760, 762-50. —Seyssel, 925, 900. — Lin Maberly, 360, ex divid. — Jouissance 4 canaux, 110. — H. Bourgogne, 107-50.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0 0 compt. . . .	121 35	121 40	121 35	121 35	121 20
— fin cour. . .	121 40	121 60	121 40	121 60	121 35
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0 0 compt. . . .	81 80	81 85	81 75	81 85	81 70
— fin cour. . .	81 80	81 90	81 80	81 90	81 75
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1|2 0|0. . . .	109 »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81, 82 1|2, 8[illegible] Après, 81, 92 1|2, 95, 97 1|2.
4 0|0	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1370 »	1375 »	H. 5 »	3 0|0 à 10 et 4 mois.
Banque de Fr. .	3305 »	» »	H. 10 »	
C. Laf. de 5000.	5090 »	» »	» »	Primes. Fin proch.
— de 1000.	1117 50	» »	B. 2 50	50 c. 81 25, 20, 25, 35.
Caisse Hypoth..	768 75	767 50	B. 1 25	25 c. 81 45, 50, 55.
Quatre Canaux.	1270 »	» »	» »	10 c.
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	780 »	» »	» »	S-Germ. Fin cour. » »
Vers. R. Dr. .	295 »	» »	H. 2 50	Vers. r. dr. » 293 75, 295.
dº R. G. . .	103 75	105 »	B. 1 25	— riv. g. » »
Orléans	710 »	716 25	H. 11 25	Orléans. » 710, 718 75.
Strasb. à Bâle.	186 25	» »	» »	Strasbourg » 186 25, 187 50
Rouen.	745 »	750 »	H. 12 50	Rouen. » 745 750.
Havre.	565 »	» »	» »	Havre. » 565.
Fonds Étrangers.				
5 0|0 Belge 1840.	106 3|8	» »	B. 1|8 »	Londres, 7 novembre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 96 1|4 3|8.
Esp. D. active.	30 1|4	30 »	B. 1|4 »	Esp. actif. 31 5|8.
5 0|0 Naples. .	108 60	» »	B. » 40	Portugais. 43 1|4.
— Romain. .	104 1|2	» »	H. 1|8 »	Mexicains. »
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	H. 1 25	5 0|0 Holland. 99 5|8.
Emp. d'Haïti. .	462 50	467 50	H. 5 »	2 1|2 id. 54 1|8.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris, du 9 novembre. Arrivages : 1,129 quint. 49 kilog. restant, 15,460 quint. 55 kilog.

Cours moyen : 37-93 ; cours-taxe : 38-54.

Le cours moyen, comparé à celui d'hier, donne une baisse de 71 cent. et le cours-taxe de 14 cent.

Gruaux,	25 quint.	12 kilog.,	de 45-00 à 54-80.
1re marque,	546	36	de 38-00 à 39-75.
2e	349	53	de 36-60 à 37-55.
3e	46	40	de 30-55 à 32-50.

53 quint. 10 kilog. de farines inférieures ont été traité de 22-[illegible] 23-55.

Ventes à livrer : 390 quint. 72 kilog. de 35-75 à 42-00.

Total des ventes : 1,736 quint. 31 kilog.

On sait que beaucoup de communes importantes n'usent pas du droit qui leur a été attribué de taxer la viande de boucherie. La comparaison des taxes, là où elles sont en usage, sur des points éloignés, n'est pas sans intérêt. A Toulouse, la viande de boucherie est taxée au taux suivant :

Bœuf, 90 c.; mouton, 1-05 ; veau, 1-10 ; vache, 70 c.

A Poitiers, la taxe porte : viande de première qualité, 1 fr.; deuxième qualité, 70 c.

Le *Journal de la Vienne*, qui donne cette indication, ne désigne pas autrement les divers genres de viande, qui pourtant ne semblent pas devoir être taxés uniformément.

Voici le cours des eaux-de-vie, d'après l'*Echo rochelais* du 7 novembre :

La Rochelle : eau-de-vie disponible, sans fûts, première qualité, 1842, 65 fr. l'hectol.; deuxième qualité, 60 à 62 fr.

Cognac : Eau-de-vie de 1840,	Champagne,	115 à 120 fr. l'hectol.	
id.	id. des bois.	105 à 106	
id.	1841, Champagne,	112 à 115	
id.	id. des bois.	102 à 107	
id.	1842, Champagne,	110 à 112	
id.	id. des bois.	98 à 100	

Bordeaux : Eau-de-vie de 1840 logée ; Armagnac, 55 fr. 75 c. l'hectol. 3/6 disponible, 74 fr.

Au marché d'Arras du 8 novembre, les graines oléifères et les huiles se sont traitées aux prix suivants :

Graines.				*Huiles.*	
OEillette l'hectol.	19-50	à	22-50.	Colza. .	80 fr.
Colza: id.	19-00		23-50.	Lin. . .	75
Lin. id.	19-00		20-00.	Caméline.	75

Huile épurée pour quinquets : 85 fr.

A Caen, au dernier marché, les graines oléifères étaient cotées aux prix suivants : Colza, 24 à 24-50 l'hectol ; caméline, 18 fr.; graine de chanvre, 12 fr.; graine de lin, 21 fr.

Les huiles de colza valent, sur la même place, 89 à 90 fr. les 100 kilog.

Huile de caméline, 80 fr.; de chanvre, 80 fr.; de lin, 85 fr.

Les châtaignes, qui sont à des prix modérés dans le midi, sont assez chères dans l'ouest. Elles ont valu, au dernier marché de Poitiers, première qualité, 15 fr. l'hectol.; deuxième qualité, 12-50. A. Y.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*)

COURS DES CÉRÉALES

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 103. SAMEDI 11 NOVEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Étranger : un an, 18 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 10 NOVEMBRE.

INTÉRÊTS DÉPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX DE LA FRANCE.

De l'unité administrative du département de la Seine.

Nous prétendons que le département de la Seine doit être considéré, sous le point de vue de la grande édilité et de la haute administration, comme un tout, un ensemble systématique, et que les travaux qui y sont fragmentairement exécutés aujourd'hui par les communes, par le département lui-même et par l'Etat, doivent être combinés, centralisés, et se rapporter, chacun dans son espèce et dans son lieu, à un plan général embrassant l'unité entière du département. Nous avons déjà donné, dans notre numéro du 21 octobre, de bonnes raisons en faveur de cette opinion.

Si l'on doute de la nécessité d'une pareille mesure, que l'on sorte de Paris, et que l'on visite l'état des choses dans la campagne environnante, à partir du mur d'octroi. C'est un spectacle épouvantable ; c'est un chaos de champs bistournés, de chemins défoncés, de carrières bouleversées, d'eaux stagnantes, de déserts arides, de plantations contrariées ; c'est enfin un éparpillement de maisons, de masures, de fabriques, de constructions de toutes sortes, le plus désordonné qu'il soit possible de concevoir.

Est-il bon, est-il économique, est-il dans les intérêts du département qu'il en soit ainsi ? Et Paris, cette cité-reine qui commence à laver avec quelque activité les taches hideuses dont sa robe royale est encore couverte, Paris peut-il plus long-temps se résigner à subir l'odieux entourage de saletés, de dangers et d'incohérences sans nombre que lui impose l'indépendance absolue d'une banlieue parasite. Les abords de la capitale doivent-ils être plus long-temps abandonnés à un laissez-faire communal dont les conséquences sont aussi déplorables ? Est-il dans l'ordre que les satellites d'un soleil étouffent l'astre central, ou que l'astre central dirige, combine et harmonise les mouvements de ses satellites ?

Qu'est-ce que seraient, sans Paris, les communes de la banlieue? La plupart d'entre elles, sans Paris, n'auraient pas même reçu l'existence. Au lieu d'une population de 238,775 qu'il compte aujourd'hui, le territoire de la banlieue, Paris supprimé, n'en aurait pas atteint la dixième partie. Il y a donc entre Paris et sa banlieue des rapports étroits d'existence et de vie, et dans l'intérêt de Paris et de la banlieue elle-même, ces rapports doivent être organisés, centralisés et hiérarchisés. Un lien de subordination légitime et nécessaire doit unir la banlieue à la cité et se traduire par l'*unité administrative du département de la Seine*.

Rien n'est certes plus évident que la solidarité d'existence et de vie que nous venons de signaler entre la banlieue et Paris. Si quelqu'un, nous ne dirons pas en doutait, la chose est impossible, mais si quelqu'un voulait tenter de se soustraire aux conséquences de cette vérité palpable, nous ferions remarquer que non-seulement la banlieue, prise en général, vit presque exclusivement de la vie de Paris, mais encore que ses développements sont, sur tous les points, proportionnels à la *quantité* de vie qu'elle reçoit du développement *inégal* de la vie et de l'activité parisienne.

Ainsi le mouvement si remarquable et si funeste qui déplace aujourd'hui le centre d'activité et de vie de Paris, entraîne avec lui la banlieue, dont la population suit le flot de la marée parisienne. Depuis 1803, pendant que Paris marchait si rapidement vers la région du nord-ouest, et voyait s'affaiblir proportionnellement les quartiers de la rive gauche, les rapports de la population dans la banlieue ont changé du simple au double d'une rive à l'autre, dans le sens du déplacement de l'activité parisienne. Comparez l'état misérable des villages rachitiques d'Austerlitz, de la Glacière, du petit Montrouge et de Grenelle, avec le développement qu'ont pris les villes florissantes de Belleville, de la Villette, de la Chapelle et de Batignolle !

Non, Paris ne peut se laisser cerner plus long-temps par les développements incohérents et désordonnés de sa banlieue ; il ne peut pas laisser plus long-temps les communes qui vivent de sa vie obstruer et compromettre ses abords.

Voici donc ce qu'il faut comprendre : c'est que la banlieue, *indépendante* de la capitale, n'est qu'un immense parasite autour de la capitale, tandis qu'elle cesse d'être un parasite dès que, s'associant à l'unité parisienne, elle devient un membre utile et subordonné du grand corps.

La conséquence de cette proposition évidente, c'est que les opérations de haute édilité, le régime des communications, les travaux d'assainissement et d'embellissement, la détermination des alignements, tout ce qui compose en un mot l'administration supérieure de la banlieue, doit être centralisé à l'hôtel-de-ville, déduit d'un plan d'ensemble comprenant l'unité tout entière du département de la Seine, et réglant, dans des vues d'intérêt général, les rapports légitimes de toutes les parties de son territoire.

Cette disposition aussi impérieusement réclamée par les intérêts bien entendus de la banlieue elle-même que par ceux de la capitale, n'exige point que l'on reporte aux limites du département la ceinture de l'octroi de Paris ; elle exige seulement que les attributions concernant la haute édilité et l'administration supérieure, laissées jusqu'ici aux conseils municipaux de la banlieue et de la ville de Paris, soient déférées au conseil-général du département de la Seine. Il va sans dire que la loi qui réaliserait cette disposition devrait donner aux sessions de ce conseil toute la latitude de temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions nouvelles.

La solidarité de la banlieue existe ; c'est un fait indéniable. Cette solidarité, dans l'intérêt de Paris et de la banlieue elle-même, doit être régularisée et organisée. Il faut qu'un plan d'ensemble, délibéré par des délégués de l'Etat et par les mandataires du département, au siége de l'administration du département, et embrassant tout son territoire, serve de régulateur aux travaux de l'Etat, de la ville et des communes dans les limites de ce département, et que ces communes, jusqu'ici isolées et capricieusement indépendantes, soient tenues de subordonner leurs travaux particuliers aux conditions du plan départemental, conformément au principe qui soumet le département lui-même à la loi de l'Etat.

Il ne s'agit donc point, pour nous, d'annihiler les communes de la banlieue, de leur enlever leur individualité et leur existence propre; il s'agit de les combiner, de les harmoniser, et de les soumettre à la loi générale de l'ordre et de l'organisation, qui subordonne la partie au tout, l'individuel au collectif, l'élément à l'ensemble. Que les communes de la banlieue aient leur vie propre, leurs propriétés, leurs octrois; mais qu'elles ne puissent pousser leur liberté d'action au-delà des convenances collectives de l'intérêt départemental, comme les habitants de Paris eux-mêmes sont tenus de respecter les plans, alignements et règlements établis dans l'intérêt collectif de la ville.

L'œuvre de l'unité administrative du département de la Seine embrasse encore une autre question très importante : celle de la détermination et du règlement des attributions des deux préfets. Nous y reviendrons plus tard.

Les protestants de France et d'Irlande.

Le *Semeur*, l'un des organes du protestantisme en France, prend la défense de l'Irlande et d'O'Connell. Ce journal fait observer que, d'après le discours prononcé par le juge Burton devant les jurés, l'accusation n'a pas de base, et consiste uniquement à mettre les accusés en état de suspicion morale. En effet, selon l'accusation, les meetings n'avaient pas pour but le recours à la force, mais ils étaient destinés à intimider les adversaires du *repeal*. De même, l'établissement des cours arbitrales n'avait d'autre but que d'intimider le gouvernement. Or, qu'est-ce que le délit d'intimidation ? dans quelle loi est-il écrit ? Si le gouvernement conçoit des craintes au spectacle des doléances politiques de tout un peuple, le gouvernement ne doit-il pas s'en prendre à lui-même ? Et, dans ces craintes même, n'y a-t-il pas une indication que le gouvernement ne remplit pas ses devoirs ? — N'est-ce donc pas plutôt le gouvernement anglais qui devrait être mis en cause ? n'est-ce pas plutôt lui qui est à l'état de suspicion ? — En dernière analyse, l'accusation se réduit à reprocher au libérateur et à ses amis d'avoir eu l'*intention d'intimider*. Il n'existe dans aucune langue humaine de nom pour qualifier une pareille accusation. C'est le procès fait aux plus légitimes manifestations de l'âme humaine; c'est le procès fait au cri de la faim et du désespoir. Il est impossible qu'un verdict de culpabilité soit rendu par des hommes raisonnables sur une pareille accusation. Les jurés épargneront à l'aristocratie anglaise une honte ineffaçable : ils sont hommes, ils sont chrétiens; ils déclareront que l'accusation n'a pas de base, que l'accusation n'existe pas.

En rappelant que les meetings récemment tenus en Angleterre manifestent de vives sympathies pour la cause d'O'Connell et de l'Irlande, le *Semeur* mentionne avec éloges l'intervention des ministres protestants dans ces meetings.

A Leicester, ce sont surtout des ministres protestants qui ont pris la parole dans le *meeting*; la différence de religion ne les a pas empêchés d'insister sur la légitimité des griefs de l'Irlande et de rendre justice à O'Connell, « à sa grandeur morale et à sa grande intelligence, » comme le disait l'un d'eux. Nous sommes bien aise de faire connaître ces manifestations, pour montrer à ceux qui nous reprochent de faire fausse voie dans notre manière de considérer la question irlandaise, que de l'autre côté de la Manche aussi l'on commence à penser que la différence des croyances ne doit pas empêcher d'être juste envers les hommes et de s'émouvoir pour les peuples. Nous ne connaissons rien de plus mesquin que cette étroitesse de cœur qui fait qu'avant d'admirer et de se laisser toucher on s'informe si rien qui vous soit personnel ne s'y oppose ; cet égoïsme est pire que tout autre.

Ce noble et généreux langage est une véritable inspiration du sentiment chrétien. Nous en félicitons sincèrement le *Semeur*. Il est temps, en présence des grandes questions sociales qui s'agitent sur tous les points de l'Europe, et nous pourrions dire du monde entier, il est temps que les représentants des diverses communions chrétiennes s'unissent dans une pensée supérieure de justice et d'humanité, et qu'ils travaillent à la transformation de la société en vue des promesses du Christ. Protestants et catholiques, il est temps de chercher et de réaliser le royaume de Dieu et sa justice; il est temps de montrer, le flambeau de la charité à la main, comment l'humanité doit sortir du chaos social. C'est dans l'amour du peuple, c'est dans la défense des opprimés, c'est dans la recherche des moyens de concilier les intérêts qui sont aujourd'hui en lutte, que

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DOMENICA.(1)

Notre singulière altercation s'arrêta là. Giuseppe, tout rembruni, ne fut ni assez adroit ni assez soigneux pour me cacher qu'il reportait les mets tout droit dans la chambre de Fülle. Que le sort t'épargne, sur cette terre, la tentation d'un pareil bénédicité !

— Je veux devenir avare, s'écria Karl. L'horreur de tomber dans une telle extrémité me fera prendre goût à l'argent. Je n'y avais jamais pensé !

— Elle serait dure, en effet; à moins qu'une Domenica ne t'en consolât, de la part du ciel ; car elle ne vivait guères qu'entre elle-même et lui. Je crus l'en voir descendre ce soir-là même, lorsque, après avoir porté mes réflexions au grand air, je remontais saisi de rage et d'une langueur brûlante que connaissent seuls ceux que la famine a pressés de ses bras maigres et fiévreux. Je crus... était-ce le vertige qui com-

lys y est empreint. Qu'elle charité vivante l'avait cachée sous mon travail ? Mystère ! la nuit même, comme un avertissement, un lys m'avait été montré par une des plus tristes divinités de ce monde, et la veille, je n'en doutais plus, Domenica était entrée dans ma chambre. Tout s'éclaircit pour me confondre : elle n'avait admis personne au secret de sa pudique aumône, personne entre elle et son plus pauvre frère ! Plus j'y pense, plus cette action m'inspire de respect et d'attendrissement.

Mais la pièce d'or m'étouffait. Je me mis à guetter si obstinément Domenica sans témoin, que j'eus le bonheur de la voir une fois enfin s'avancer dans la galerie, quelques secondes avant Fülle. M'élançant jusqu'à sa porte qu'elle venait d'entrouvrir, je la refermai un peu afin de n'être vu que de Domenica, et je m'agenouillai tremblant pour lui rendre le sequin.

— Ce n'est pas moi ! dit-elle à demi voix, joignant les mains pour me l'a faire garder. Il est bien à vous ! il est bien à vous ! Je fus si saisi du désir de lui parler que je m'en sentis incapable. Mon silence ne la blessa pas ; car, posant sur mes yeux la mélancolie des siens, elle

débuts brillants firent donner le premier prix de son art, et qui, venu triomphant pour étudier l'Italie, mourut en la regardant, sans avoir pu retirer rien de ses leçons qu'une fièvre lente qui le consuma immobile et désespéré. Je sentis que les facultés admiratives, trop puissamment excitées, peuvent produire les ravages d'une grande passion et dessécher le cerveau trop faible ou trop ardent qui les récèle.

Quand je sortis de cette extase et pour en respirer, j'osai promener mon inlimité sur le sommet de la basilique du monde. J'y montai aussi facilement que le moineau monte au nuage, à l'aide d'un escalier fait à vis composé de cent-quarante-un degrés, d'une pente si douce que les chevaux y pourraient gravir tout chargés.

J'y trouvai un peuple nouveau de statues gigantesques qui me frappèrent d'étonnement. Je n'entreprendrai pas de te décrire minutieusement cette haute magnificence ; les détails échappent au souvenir, mais l'ensemble en habite éternellement l'esprit qui l'a vu. Un pareil monument semble s'être élevé de lui-même au-dessus des jardins de Néron pour porter jusqu'au ciel les cris des milliers de chrétiens qu'il y fit massacrer. C'est au milieu de ce vaste cimetière que saint Pierre mar-

vous pourrez vous entendre et vous unir dans une pensée universelle.

Voilà la nouvelle carrière qui s'ouvre aujourd'hui à tout ce qui porte un nom chrétien, et nous sommes heureux de constater que le *Semeur* y ait fait aujourd'hui un grand pas. Les journaux catholiques l'imiteront-ils?

Le Globe en soutane.

Le *Globe* continue à perdre pied et à s'égarer. Il ne sait plus de quelle aile battre. Après avoir injurié de toutes les manières M. de Lamartine, après avoir essayé honteusement des allusions infâmes, voyant que sa dent ne pouvait mordre sur le pur métal, le voilà maintenant qui s'avise de faire à l'illustre député une homélie sentimentale. Il le nomme « le poète bien-aimé »; il invoque ses sympathies connues pour toutes les institutions consacrées et respectées parmi les hommes, la monarchie, la famille, la religion. Il rappelle le chantre des *Harmonies religieuses* aux principes divins de l'Evangile.

On se demande ce que le *Globe* va chercher au milieu de toutes ces choses sacrées; Basile craindrait-il qu'on ne le reconnût pas s'il ne s'affublait d'une soutane? En vérité, tous ces vains efforts ne tireront pas d'embarras cette feuille éperdue et agonisante. Dans son chapitre de douceurs sentimentales, cette feuille apostolique dit à M. de Lamartine :

L'Eglise de Jésus-Christ a constamment maintenu le principe de l'égale admissibilité de tous les hommes, quelle que fût leur origine, à toutes les charges et à toutes les dignités: ne se trouve-t-elle pas ainsi en harmonie profonde avec nos lois? D'ailleurs le christianisme donne par ses doctrines, à la morale naturelle, un sens et une sanction, et au peuple, des promesses qui s'adressent aux espérances de l'avenir, non comme un élan de l'imagination, mais comme une vivante réalité.

C'est là un pur paradoxe; ces gens-là ne vivent que de paradoxes et de fonds secrets. Eh! qu'importe que l'égale admissibilité des citoyens à tous les emplois et à toutes les dignités soit écrite dans la loi, s'ils ne sont pas mis en état, par la prévoyance sociale, de parvenir à ces emplois?

Le travailleur pauvre peut-il donner à ses enfants les soins nécessaires au développement de toutes leurs aptitudes natives, de leurs forces physiques, morales et intellectuelles? La société veille-t-elle avec une égale sollicitude sur tous ses membres? La loi, dites-vous, est égale pour tous : en admettant que cette égalité de protection soit réelle, toujours est-il que ce n'est qu'une protection indirecte et négative.

La loi, dans nos sociétés imparfaites, est impuissante pour le bien réel. Elle empêche de faire, elle ne fait pas. Il n'y a que des sophistes qui puissent répondre *loi* quand on leur parle *société*. La fonction la plus importante de la loi ne serait-elle pas d'assurer aux citoyens toutes les conditions d'existence? Le fait-elle? Des hommes restent brutes, ignorants, grossiers, sauvages au sein de notre législation perfectionnée, sous le régime de nos lois; des hommes vivent plongés dans la corruption morale la plus profonde, et la loi ne s'en émeut pas. Des hommes insultent même tous les jours à tous les principes de la vraie moralité, de la vérité et de la délicatesse, sans que la loi intervienne même pour flétrir : le *Globe* en sait bien quelque chose... Des hommes, faute d'ouvrage, tombent dans le dénûment, et meurent de faim et de froid à la porte des palais : qu'y fait la loi?

Les roués de la corporation des bornes peuvent donc seuls sympathiser sur ce point avec leur honorable journal; ils riront de la naïveté des honnêtes gens que le paradoxe étourdit et gouverne. Les hommes honnêtes à-la-fois et intelligents prendront en pitié toutes ces absurdes doctrines et cette honteuse rédaction.

Pour nous, si nous discutons encore avec le *Globe*, c'est uniquement pour protéger contre les propriétés vénéneuses de ses articles les bonnes gens honnêtes dont l'esprit se laisse innocemment entraîner à l'erreur. Nous continuerons cette guerre contre les sophistes, quelque pénible qu'il soit pour des hommes honorables de marcher dans la boue.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Réforme*, dans son dernier numéro, nous révèle un fait de la plus haute gravité. On lui écrit d'Auxerre que depuis quelque temps les soldats de la garnison font concurrence aux ouvriers *libres* dans les ateliers privés de la ville. Les prisons font il y a long-temps cette honnête concurrence aux ouvriers qui n'ont pas le bonheur d'être malfaiteurs et d'être nourris et logés aux frais de l'Etat. Comme les soldats sont également nourris, habillés et logés par l'Etat, les malheureux ouvriers vont se trouver encore plus entraînés vers cette triple alternative : s'engager, voler ou mourir de faim. Ce journal termine son article par la phrase que voici : « En livrant le salaire à la concurrence, » on a fait l'ouvrier *libre*. — Oui, *libre de mourir de faim*. »

Dans notre numéro de jeudi dernier, nous avons cité textuellement et avec guillemets la phrase suivante du *Globe* : « Donner à tous les »Français *le nécessaire et le superflu* est sans doute une belle mission, »mais l'idée n'en peut sortir que de cerveaux passablement détraqués. »

Le *Globe* répond aujourd'hui : « Nous avons dit que le Gouverne»ment n'était tenu que de fournir à tous le nécessaire, suivant le temps »et ses moyens, *qu'il devait le nécessaire*, non le superflu. La *Démo»cratie* nous fait dire que nous refusons le nécessaire au peuple. De quel »nom qualifier cette falsification? »

Le cynisme du *Globe* commet ici un double mensonge : 1° à notre égard, en nous accusant de falsifier une phrase que nous avons rapportée en entier, laquelle citation permettait au lecteur de rectifier de lui-même le commentaire dont nous l'avions accompagnée, si ce commentaire était erroné;

2° A l'égard de ses abonnés, en prétendant avoir soutenu que le Gouvernement devait le nécessaire au peuple. Où a-t-il jamais émis une pensée si généreuse? Nulle part.

Toutefois nous prenons acte de sa déclaration. Le *Globe*, le *Globe* forcé de dire que le *gouvernement doit le nécessaire au peuple*, voilà un aveu que nous nous glorifions d'avoir arraché à ce journal.

Les journaux ministériels ne sont pas en veine de véracité. On peut se rappeler que le *Journal des Débats* avait vivement soutenu, l'année dernière, le projet de concession du chemin de fer de Belgique à la compagnie Rothschild. Le ministère semblait disposé à faire exploiter ce chemin par l'Etat lui-même, au grand désappointement des banquiers, qui comptaient organiser une bonne opération de bourse. Mais ces jours derniers M. de Rothschild a eu une entrevue avec le roi, et une autre avec les ministres. A-t-il parlé des chemins de fer dans ces deux entrevues? Nous l'ignorons; mais toujours est-il que le *Journal des Débats* commence à exhaler sa mauvaise humeur en termes fort mesurés à l'égard de ses patrons politiques. Cette mauvaise humeur l'entraîne, non pas dans les grossiers mensonges du *Globe*, mais dans de petites altérations de la vérité plus habiles et non pas plus innocentes. La loi de 1842, demande-t-il avec amertume, sera-t-elle anéantie moins de deux ans après avoir été votée?

Par là le journal de M. de Rothschild insinue à ses lecteurs que la loi du 11 juin ordonne expressément que les chemins soient adjugés à des compagnies. Ce qui est complètement inexact. Opposons les textes aux insinuations.

Art. 2. L'exécution des grandes lignes aura lieu par le concours de l'Etat, des départements traversés et des communes intéressées. Néanmoins ces lignes *pourront* être concédées en totalité ou en partie à l'industrie privée.

Une excellente plaisanterie termine au surplus l'article des *Débats*. On peut la traduire ainsi : « Au bout de trente-cinq ans, les chemins doivent revenir à l'Etat; il est donc assuré de les posséder un jour. Hé bien! alors, pourquoi empêcher les banquiers d'en jouir les premiers? De grâce, qu'on les laisse faire quelques bonnes affaires; trente-cinq ans! ce n'est rien pour l'Etat, c'est beaucoup pour un particulier : une concession gratuite de trente-cinq ans, il y a de quoi enrichir plus d'un banquier; en conséquence, laissez le chemin à M. de Rothschild. »

Le *Journal des Débats* apprécie plus sainement et avec plus d'impartialité la situation commerciale de la Belgique. Il pense avec raison qu'on ne peut faire un crime à cette nation d'accorder à l'Allemagne des concessions qui peuvent ouvrir des débouchés aux produits belges. C'est donc à la France, de qui viennent les obstacles à une union douanière, à faire de nouvelles avances, si elle veut empêcher la Belgique d'unir sa fortune à celle du Zollverein.

La *Presse* donne un long article sur la discussion qui s'est élevée entre le clergé et l'Université; elle blâme l'attitude menaçante prise par les organes des deux partis. Elle pense que le clergé pourrait avoir une part plus large dans l'instruction sans aucun inconvénient; elle cite l'opinion de Napoléon sur la difficulté de poser des limites entre l'administration civile et l'administration religieuse, et ne pense pas qu'on puisse resoudre cette difficile question en s'attaquant avec une égale injustice de part et d'autres.

Selon la *Presse*, les évêques déconsidèrent la religion en ayant recours aux journaux pour défendre leur cause; le mal le plus grave qui lui paraît devoir résulter de cette discussion est l'affaiblissement du sentiment religieux.

La *Presse* attaque, comme toujours, la Belgique au sujet de la prorogation de son traité avec l'Allemagne. La *Presse* ne veut pas d'union douanière entre la France et la Belgique; elle ne veut pas que la France lui fasse des concessions; elle ne veut pas que la Belgique se rapproche des Etats allemands. Que veut donc la *Presse*? Veut-elle condamner à mort ce malheureux pays?

Le *Courrier français* signale, comme nous, la division qui se produit au sein du parti conservateur, entre les bornes et les intelligents amis du progrès, à propos du manifeste de M. de Lamartine. Tandis que le *Journal des Débats* et le *Globe* ne trouvent que des saillies sans portée contre l'œuvre de l'illustre député, la *Presse*, faisant ses réserves sur quelques points de réforme politique, adopte toutes les doctrines sociales du manifeste, et en ajoute même de nouvelles.

Il est bon de constater que le *Constitutionnel* fait agréablement écho aux *Débats*. Nous avons toujours pensé que les vraies conditions du progrès n'étaient pas mieux comprises par M. Thiers que par M. Guizot. Les conservateurs-bornes finiront par avoir pour auxiliaires la vieille queue des libéraux à courte vue et les impérialistes. Le parti social se formera des hommes nouveaux éclairés aux lumières nouvelles du siècle et des fractions intelligentes des divers partis qui se sont combattus jusqu'à ce jour sur le champ stérile de la politique pure.

Le *National* et le *Commerce* ont accusé le gouvernement d'avoir défendu, sous peine de salle de police, aux soldats de la garnison de Paris de causer avec les gardes nationaux. Le *Messager* et le *Moniteur* ont donné un démenti pur et simple, mais formel, à cette assertion. Le *Commerce* publie ce matin un premier-Paris de deux colonnes sous ce titre : *Mensonges ministériels*, et il cite des lettres et des faits constatant que des factionnaires de la ligne ont été punis pour avoir causé *étant en faction*, avec le factionnaire de la garde nationale.

Comme le *Commerce* pourrait se croire obligé de citer encore un grand nombre de lettres de cette nature, qui prennent dans ses colonnes la place de choses plus utiles, nous croyons devoir l'avertir que la défense de causer *en faction* est une mesure réglementaire générale dans l'armée. Ce n'est pas pour avoir causé avec un garde national que les soldats de la ligne ont été punis, mais pour avoir causé sous les armes. Les faits avancés par le *Commerce* ne prouvent donc rien contre la véracité des feuilles officielles. Pour les prendre en flagrant délit de mensonge, il faudrait prouver que des soldats ont été punis pour avoir causé avec des gardes nationaux dans l'intervalle de leurs factions.

L'Union de Birmingham jugée par le Siècle.

A l'occasion du projet d'Union publié par M. Th. Atwood, le *Siècle* s'occupe des divers éléments d'agitation qui existent en Angleterre. Il fait remarquer que l'association du rappel, celle contre la loi des céréales, les chartistes, les enfants de Rébecca, enfin l'*Union nationale* avec des idées, des intentions et des espérances fort diverses, attaquent tous néanmoins, dans son injuste domination ou dans quelques-uns de ses privilèges exclusifs, l'aristocratie, qui se compose des grands propriétaires du sol et des hauts dignitaires de l'église anglicane.

Le *Siècle* blâme M. Atwood, qui, dit-il, « se donne un rôle moins digne peut-être que commode, quand il vient sommer le gouvernement, sous peine de déchéance, de mettre un terme à une misere trop réelle, mais dont lui-même ne prend pas la peine de chercher les remèdes; nous pensons, nous, que M. Atwood eût-il par devers lui un projet d'organisation sociale qui renfermât la solution de toutes les questions par lui posées au gouvernement, il a pu être politique de sa part de ne pas l'exposer.

On n'aurait pas manqué de se prévaloir de son plan, *quel qu'il fût*, pour crier à l'utopie, pour jeter la division parmi ses adhérents. Ne voyons-nous pas ce qui arrive en France, où, depuis plus de vingt ans, il a été publié des travaux fort complets sur l'association agricole et industrielle? Qui, dans le monde officiel, s'est enquis de ces profondes études sur le grand problème économique et gouvernemental de notre temps? Les questions sont posées; il est temps de mettre les gouvernements en demeure de les résoudre.

Le *Siècle* reproduit la déclaration du conseil de l'Union de Birmingham; mais c'est en prenant contre elle parti pour l'inertie gouvernementale. Déplaçant la question posée par le manifeste de M. Atwood : « Il n'est pas, dit le *Siècle*, donné au pouvoir, quelle que soit son organisation, de suppléer à l'intelligence ou à l'activité de tous les individus; ce n'est pas à des hommes vivant libres sous des lois à demander au pouvoir qu'il soit seul industrieux, intelligent et prévoyant pour eux. » Où la feuille libérale a-t-elle vu que les unionistes de Birmingham aient demandé pareille chose au gouvernement de leur pays? Ce qu'ils lui demandent, et avec toute raison, c'est que le gouvernement avise à réglementer les choses de l'industrie, à constituer les rapports entre les travailleurs et les propriétaires du sol et des capitaux, de façon que l'ouvrier laborieux et probe soit sûr de trouver à gaguer sa vie et celle de sa famille.

Le *Siècle*, affectant de croire que les maux des prolétaires anglais tiennent uniquement à la différence qui existe entre l'état social de l'Angleterre et celui de la France, conseille au peuple anglais de procéder, comme on l'a fait chez nous, il y a 50 ans, *à la division du sol et à une répartition plus équitable des richesses*. L'organe de la vieille opposition de gauche, le *Constitutionnel* de la branche cadette, comme on l'a nomme, oublie-t-il donc que, malgré l'influence démocratique de notre première Révolution, nous avons aussi, nous, nos prolétaires, dont le nombre va croissant de jour en jour et dont le sort n'est guère mieux assuré, n'est guère moins misérable que le sort des prolétaires d'outre-Manche? Le remède à la plaie du prolétariat exige donc d'autres dispositions encore que celles qui ont été introduites dans notre état social par la Révolution.

Le progrès coule à pleins bords. Le *National* reproduisait, ces temps derniers, avec beaucoup d'ardeur une partie des critiques et des arguments des socialistes sur les vices commerciaux. Il écrit aujourd'hui cette phrase :

« Le renversement de la suprématie industrielle et commerciale »de l'Angleterre, c'est l'avènement d'un ordre nouveau en Europe; »c'est l'avènement de la véritable liberté commerciale par l'équilibre de »la puissance industrielle; c'est enfin l'avènement des travailleurs à l'é»galité sociale. Car, il faut qu'on en soit bien convaincu, tant que l'or»ganisation industrielle de l'Angleterre pèsera sur le monde, toutes les »améliorations les plus praticables resteront à l'état d'utopie; tout ce »grand ordre de questions que l'on nomme *questions sociales*, et qui »doit être résolu, restera à-peu-près complètement insoluble. »

---

dais à Dieu ma vie, je fondis en pleurs. C'est là que me trouvèrent les peintres Camuccini, conduits jusqu'à moi, peut-être, par un fil providentiel. Ils relevèrent mon dessin de la charité gisant en rouleau près de moi. Ce dessin, me dirent-ils plus tard, les frappa d'étonnement et d'un intérêt véritable. Touchés de mon admiration, les deux frères m'aidèrent à la supporter. Ils devinrent pour moi des amis dans ce désert splendide où se consumait ma jeunesse inoccupée. L'aîné de ces deux peintres célèbres m'employa de suite à quelques travaux dans le temple d'Hercule. Gardien qu'il restaurait alors. Respire, Karl, reprends sans remords ton cigarre : Je travaille enfin! je monte au Vatican dans la chapelle Sixtine. Me voilà tout en haut de l'échafaudage, aidant à la réparation du jugement dernier. J'y demeure saisi de respect, presque de terreur, isolé sur cette grande élévation, d'où je pénètre en quelque sorte dans les secrets du ciel, tel que l'a vu Michel-Ange, et qui reparait éclairé lumineusement par un procédé si simple qu'il en semble vulgaire. Ce procédé venait d'être découvert par l'ingénieux Camuccini. A l'aide de la mie de pain j'enlève moi-même, avec un saint respect, la couche graisseuse que le temps et la fumée des lampes éternelles ont étendu

chariots qu'elles avaient suivis. En peu d'instants le pain fut pillé au milieu des cris glapissants de : *Carestia! carestia! Morte ai Camuccini!*

Tandis que les Camuccini se réfugiaient en toute hâte par l'intérieur du palais jusqu'auprès du pontife pour l'instruire de ce mouvement, j'apparus aux indigents révoltés, seul et tout en haut de l'échafaudage, ne comprenant rien à leur fureur; les mains pleines de ce pain qu'ils trouvaient si indignement profané. Dans le temps que quelques-uns s'enfuyaient chargés de ce qu'ils en avaient pu prendre, la fureur des autres s'alluma contre moi jusqu'à vouloir briser l'échafaudage qui me soutenait. Je n'en pus descendre avec assez de précipitation pour ne pas tomber au milieu des assaillants, sans me faire toutefois la moindre blessure; cet essaim de pauvres était si serré que je glissai de leurs épaules sur mes pieds, ne pouvant malheureusement leur adresser la parole que pour les irriter encore davantage; car mon accent germanique, à l'appui de mes cheveux blonds, ne fit que les affermir dans l'idée que j'étais à la tête d'une conspiration allemande, et que j'arrivais, ...

l'étonnante opposition de la tristesse des hommes avec la rayonnante allégresse qui circule parmi les séraphins.

Michel-Ange aussi faillit être précipité du haut de son échafaud mais ce fut par le pape irrité de ce qu'il appelait sa lenteur. On peut juger de cette lenteur, en contemplant avec stupéfaction les prodiges qu'il a terminés en vingt mois. Il est vrai que le pape le traitait de géant. Cette œuvre complète est toute la création du monde, jointe à vingt traits de l'Ancien Testament. La perfection émerveillante de ce vaste travail coûterait la vie à dix hommes comme moi. Je n'eus de ressemblance avec lui que d'être menacé d'une grande chute. Lui, s'en releva Michel-Ange; moi, je dus me trouver heureux d'occuper un coin dans la magnifique bibliothèque où je fus attaché par le bon vouloir de Léon XII. Mais sitôt que, grâce aux soins des Camuccini, le statuaire Canova m'eut admis dans ses ateliers, je n'ouvris plus d'autres livres que les blocs de marbres où, comme toi, j'essayais d'immortaliser quelques pages encore inédites de ce grand art.

— Est-ce que tu ne me parles plus de la jeune chanteuse? demanda

Il faut toujours sans doute que le *National* ait quelque chose à ren-erser, mais il n'en est pas moins vrai qu'il proclame, en parlant des *questions sociales*, « que tout ce grand ordre de questions doit être résolu. » — Ainsi, la vérité terrasse et dompte ses adversaires les plus acharnés. Le *National*, qui fut si long-temps anti-socialiste, s'élargit lui-même aujourd'hui, et confesse la nécessité de poser et de résoudre les questions sociales. — Il y a progrès partout ; avant peu d'années, l'opinion publique sera entièrement transformée.

On lit dans le *Glaneur* d'Eure-et-Loir du 9 :

« Dans notre dernier numéro, nous avons cité quelques passages d'un article de la *Démocratie pacifique* dirigé contre le journal le *Globe*, et nous avons dit que ce journal paraissait être le journal de prédilection du *Journal de Chartres*, puisque cette dernière feuille était continuellement remplie d'extraits pris dans le *Globe*.

» A cela, le *Journal de Chartres* nous répond bravement que nous ne nous sommes pas trompés ; que le *Globe* est bien véritablement son journal de prédilection ; que *la position prise par le* GLOBE *lui a mérité toutes ses sympathies*.

» Nous en félicitons le *Journal de Chartres*, nous ne pouvons que l'engager à continuer à s'inspirer d'un aussi beau modèle.

» Malheureusement, si la nouvelle que plusieurs journaux de Paris nous apportent se confirme, nous ne savons ce que deviendra le *Journal de Chartres*. Ces journaux annoncent que les opinions professées par le *Globe*, que sa polémique, que la *position qu'il a prise* sont tellement compromettantes pour les ministres qui le patronent, qu'ils sont décidés à l'abandonner.

» Cet abandon amènera naturellement la fin du *Globe*, et naturellement aussi le *Journal de Chartres* verra tarir la source où il s'abreuve avec tant de plaisir. Ce sera un bien fâcheux évènement pour notre confrère, et nous l'en plaindrons de toute notre âme. »

Un accident est arrivé ce matin sur le chemin de fer de Versailles (rive droite).

« Le premier convoi parti ce matin de Versailles par le chemin de rive droite a éprouvé un accident. La machine *la Gauloise*, avec son tender et le wagon de bagages, ont été renversés à Chaville sur un talus. Les wagons de voyageurs, au nombre de cinq, sont restés sur le chemin. Trois employés de l'administration et un voyageur ont été blessés ; deux voyageurs ont reçu de fortes contusions. Le voyageur blessé est un employé des contributions directes ; il a une cuisse cassée. Sur les trois employés blessés, un seul l'est grièvement ; placé sur l'impériale du premier wagon, il est tombé sur le talus la tête en avant ; le mécanicien a eu l'épaule démise ; le facteur qui se trouvait dans le wagon de bagages a été seulement contusionné. L'accident a été déterminé par le bandage d'une roue de devant de la machine, dont le rebord extérieur a été forcé dans une courbe.

» A la première nouvelle de l'accident, de prompts secours ont été dirigés de Paris et de Versailles. M. le préfet de Seine-et-Oise, M. le préfet de police, M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction de Versailles, MM. les maires et adjoints de Versailles et de Saint-Cloud, les commissaires de police et la gendarmerie se sont rendus immédiatement sur les lieux. MM Bineau et Baude, ingénieurs du gouvernement, qui se trouvaient à Sèvres, sont venus constater, avec le directeur et l'ingénieur de la compagnie, les causes de l'accident.

» Le service a été rétabli après quelques heures d'interruption. »

ANGLETERRE.

La *Gazette* du 8 contient le traité conclu en août 1842 entre la Chine et la Grande-Bretagne. Les ratifications on été échangées à Hong-Kong, le 26 juin 1843. La *Gazette* renferme de plus le tarif et les règlements relatifs au commerce entre les deux pays.

— Le *Globe* de Londres annonce le prochain départ de troupes pour le cap de Bonne-Espérance d'où le ministère a reçu, dit-on, des nouvelles très fâcheuses.

IRLANDE.

Le grand jury de la cité a terminé l'interrogatoire des témoins le 6 au matin, et à 2 heures il était encore occupé. Quelques discussions se sont élevées entre les membres du jury sur le mode à suivre dans les interrogatoires. Il n'est pas probable que le jury rende sa décision avant demain ou après-demain peut-être, et même plus tard. Des officiers de police et des constables ont été interrogés dans le cabinet du solliciteur de la couronne : aucun n'a encore fait de dépositions importantes, mais ils ont reçu l'ordre de rester en ville. Ils n'ont rien voulu dire sur les discours prononcés aux meetings, ils ont déclaré seulement qu'il y avait beaucoup de monde dans ces réunions.

— La force militaire actuellement en Irlande se compose ainsi : — cavalerie, 2,200 hommes ; infanterie, 13,600 ; dépôts, 3,400 ; artillerie à pied et à cheval, 2,000 ; sapeurs et mineurs, 300 ; soldats de marine, [illegible] ; en tout, 23,300 hommes. — Le 32e et le 67e à Manchester, le 64e à [illegible]eedon ; le 70e à Seeds, et le 87e à Northampton, ont reçu l'ordre de s'embarquer pour l'Irlande.

— Le *Globe* de Londres publie l'adresse de l'association du rappel au peuple d'Irlande, rédigée par O'Connell. Dans cette pièce, le grand agitateur soumet respectueusement à ses concitoyens les idées que nous lui avons vu fréquemment développer. Il déclare que la séparation de la Grande Bretagne serait un grand malheur pour les deux pays et que ce malheur ne viendra certainement pas du rappel de l'union. Il retrace la conduite qu'a tenue le Canada dans une crise semblable, et surtout que l'on n'aura rien à craindre de l'ascendant exclusif du catholicisme. Enfin, il insiste pour que le but du rappel soit triple : liberté de conscience, liberté d'enseignement et liberté de la presse.

— Une adresse à la reine va être présentée par chaque paroisse d'Irlande. La teneur en a été discutée lundi dernier à la séance du rappel. Le *Standard* la publie aujourd'hui. En voici les principaux passages :

Nous, les loyaux sujets de votre majesté, le clergé de la paroisse de***, y compris les faubourgs et la partie méridionale du voisinage de Dublin, éprouvons le besoin, aujourd'hui que les marques de désaffection sont visibles pour notre cité, de nous approcher du trône avec une humble assurance de loyauté inébranlée par la mauvaise conduite des ministres, avec la vénération la plus grande que n'ont point altérée l'affront récent et l'insulte flagrante qui nous ont été faits par les mêmes ministres.

Les pétitionnaires très humbles de votre majesté espèrent que ceux des ministres qui ont mal représenté les sentiments de l'Irlande seront renvoyés des conseils royaux, et ils assurent que le ministre ou les ministres qui ont appliqué dernièrement le stigmate de la déloyauté à la cité de Dublin et aux contrées adjacentes [illegible]

te de la présidence, est plus nettement dessinée. Il est certain que M. Olozaga a pour lui, et peut-être un peu trop contre son gré, l'appui de la fraction modérée, et vingt progressistes qui lui sont demeurés fidèles en dépit de la scission des progressistes. Trente-cinq environ de ces députés, dévoués à M. Cortina, ont rompu avec la coalition. Ceux-là ne veulent pas sans doute, comme leur chef et l'âme de leur parti, accepter la situation actuelle, tandis que M. Olozaga est d'avis, au contraire, que l'unique moyen de marcher en avant c'est de s'appuyer sur la coalition.

Maintenant on parle (mais c'est peut-être un bruit prématuré) de l'intention où seraient huit ou dix députés de l'opinion progressiste de renoncer à leur mandat, ce qui entraverait la marche des affaires et jetterait quelque nouvel embarras dans la situation. Cette intention paraît avoir été annoncée particulièrement par M. Madoz, homme très actif, et qui jouit d'une grande influence dans la province de Lérida. M. Obejero, député influent de la Castille, est, dit-on, dans les mêmes dispositions ; mais ce ne serait là que des émigrations partielles.

Notre nouveau consul à Gibraltar, M. Estefain, a reçu l'exéquatur du gouvernement anglais. Sa première démarche a été de demander au gouverneur Wilson de faire partir le général Nogueras et les autres réfugiés espartéristes. On ne sait pas encore la réponse qui aura été faite à cette demande.

— Olivença, place forte située sur la frontière de Portugal, s'est séparée du gouvernement de Madrid. Une lettre de Badajoz, du 30, à 10 heures du soir, annonce que la garnison, composée de 500 hommes du provincial de Caceres, a adhéré au mouvement provoqué par les habitants.

— Les insurgés de Tinéo sont entrés en négociations avec le colonel Alba, qui commande les forces envoyées contre cette ville. Les chefs de l'insurrection, Arango et Landeta, ont disparu et ont pris la direction de Vigo.

— Les compagnies franches des Asturies, qu'on organisait, viennent d'être dissoutes comme inutiles.

— A Barcelone, la junte suprême exerce la souveraineté dans toute l'acception du mot ; elle a commué en dix ans d'emprisonnement la peine de mort prononcée par le conseil de guerre permanent contre la nommée Maria Jovès, cantinière au fort des Atarazanas, accusée d'embauchage.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 9.

Une tentative d'assassinat a eu lieu le 6, à Madrid, contre le général Narvaez. Sept coups de feu ont été tirés successivement sur sa voiture, au moment où il se rendait au théâtre, dans la même rue, et sur différents points. Les trois derniers coups ont tué son aide-de-camp et blessé une personne qui se trouvait à ses côtés. Le général n'a pas été atteint, et a paru immédiatement au théâtre du Cirque, où se trouvait S. M. On n'a pas pu s'emparer des assassins.

Madrid était tranquille ; les troupes sont sous les armes.

La discussion sur la majorité a commencé le 6. Une proposition contre la déclaration a été rejetée par 83 voix contre 24.

Perpignan, 10 novembre.

Les troupes de Prim ont occupé Girone hier au matin.

A quatre heures et demie du soir, 2.500 insurgés environ, ayant à leur tête Ametller et Bultera, sont entrés dans le fort de Figuières ; ils étaient précédés par un bataillon d'infanterie et 150 cavaliers des troupes de la reine, qui, arrivés à Figuières, se sont dirigés sur Rose.

AMÉRIQUE.

MEXIQUE. — Le paquebot royal *Severne* est arrivé à Falmouth, le 6, apportant des nouvelles du Mexique jusqu'au 1er octobre. Le 27 septembre, le pavillon anglais avait été insulté par Santa-Anna de la manière suivante : A l'occasion de l'anniversaire d'une victoire, on avait composé des trophées de drapeaux pris dans divers combats, et parmi lesquels figurait l'*Union-Jack* d'Angleterre. En apercevant le pavillon britannique ainsi placé, le chargé d'affaires sir Percy Doyle demanda qu'il fût amené, mais Santa-Anna s'y refusa. Sir Percy a suspendu toutes relations en attendant les ordres de son gouvernement.

Le *Morning-Chronicle* ajoute à ces détails que le drapeau en question a été pris par les Mexicains dans un combat contre les Espagnols, à Tampico, en 1829. On fêtait ce jour-là l'anniversaire de cette bataille. Une seconde fête a eu lieu le 29 septembre ; le même pavillon britannique a été arboré. Alors sir Percy Doyle est parti sur un vaisseau de guerre pour aller consulter l'amiral anglais à la Jamaïque.

— Des engagements pécuniaires non remplis par les Mexicains, et qui avaient déjà donné lieu à des discussions fort aigres, paraissent ne pas avoir été étrangers à cette provocation inattendue. La république veut amener une crise ; elle vient de promulguer de nouvelles lois de prohibition qui atteignent tout le commerce de l'Europe. L'importation est prohibée pour toute espèce de carosses, sellerie, chapeaux, pianos, bijouterie, plaqué, ouvrages d'or et d'argent, de fer, d'acier et de zinc. La description des objets comprend 280 articles. La loi aura son plein effet, quatre mois après la publication, pour les ports du golfe du Mexique, et six mois pour ceux de la Californie. Santa-Anna a publié, le 23 septembre, après le décret de prohibition ci-dessus, un autre décret par lequel il défend le commerce de détail aux étrangers, à moins qu'ils ne soient naturalisés Mexicains ou alliés à des familles mexicaines.

INTÉRIEUR.

Un numéro du *Bulletin des Lois* a paru, hier soir, pour publier l'ordonnance rendue contre l'évêque de Châlons, et une autre ordonnance ouvrant un crédit supplémentaire de 800,000 fr. pour frais de justice criminelle.

Le duc d'Aumale est parti de Florence, pour Livourne, le 28 octobre. Il s'embarquera dans ce port, pour Civita-Vecchia, d'où il se rendra à Rome. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— A l'occasion de l'anniversaire du 29 octobre, M. Guizot a reçu le grand-cordon de l'ordre de Léopold de Belgique et la grand'croix de Charles III d'Espagne. A Eu, il avait déjà été fait chevalier de la Jarretière par la reine Victoria.

— M. le comte de Salvandy, ambassadeur de France en Sardaigne, est parti pour se rendre à son poste. Il a traversé Auch samedi dernier.

— Le ministre de l'agriculture et du commerce a accordé un secours provisoire de 10,000 fr. aux habitants des Pyrénées-Orientales victimes des dernières inondations.

Inondations.

Voici maintenant le département des Basses-Alpes qui paie à son

à Marseille se trouvait un peu en dessous. Surprise par les eaux qui couvraient une partie de la route, elle avait été obligée de s'arrêter. Une partie des voyageurs s'était réfugiée sur les montagnes qui bordent la Durance, les autres attendaient, se demandant si les eaux ne s'élèveraient pas davantage.

Tout-à-coup un bruit épouvantable fait tressaillir les voyageurs : c'était le pont qui cédait à la violence des eaux, et qui partait au milieu du bruit des chaînes qui se brisaient, des poutres qui craquaient et des pierres qui se détachaient. Ce n'est que le lendemain, 2 novembre, au point du jour, que les voyageurs purent se rendre, à travers la montagne, jusqu'à Saint-Paul, village le plus voisin. La voiture a été obligée de rebrousser chemin.

Au milieu du cataclysme du 1er novembre, le pont suspendu de Château-Arnoux a failli être emporté comme les ponts des Mées et de Manosque. Le tablier du pont, qui se trouve d'une très grande longueur, était fixé au moyen de câbles qui le retenaient de quatre côtés et l'empêchaient de vaciller. De grands arbres emportés par les eaux sont venus s'embarrasser au milieu de ces câbles. L'encombrement augmentait à vue d'œil, le pont commençait à en recevoir des secousses dangereuses, lorsque tout d'un coup, et par un bonheur inespéré, les câbles se sont brisés, et tous les amas de bois qui menaçaient sérieusement la solidité du pont ont disparu entraînés par les eaux. Le tablier du pont a repris ses balancements et le pont a été sauvé.

— On écrit de Sisteron :

« Le pont du Jabron, dont la construction allait être terminée, a été emporté en partie dans la journée du 1er novembre. Cependant, ce qui reste encore des travaux effectués nous fait espérer que l'administration n'abandonnera pas cette entreprise depuis si long-temps désirée. La Durance faisait peur à voir. Un instant nous avons eu des craintes sérieuses pour notre pont en pierre, qui subsiste depuis plusieurs siècles, et qui devait, nous le croyions du moins sincèrement, braver impunément tous les orages et toutes les crues d'une rivière qui devient chaque jour plus redoutable.

— Une des voitures Aubert, qui faisait le service de Gap à Marseille, vient d'être engloutie en traversant un torrent entre Gap et Sisteron. Heureusement tous les voyageurs avaient eu la précaution de mettre pied à terre, et personne n'a péri.

Les torrents qui dégorgent sur la route royale n° 85 ont entraîné après eux des masses de pierres et de cailloux qui encombrent la route et rendent le passage des voitures complètement impossible. Le courrier de Castellane a été obligé de reprendre son service à dos de mulet.

— On lit dans le *Courrier du Gard* de Nîmes, du 7 :

« Dimanche, dans la soirée, après une pluie continuelle, le vent du nord s'est élevé, et avec lui le beau temps est revenu. Espérons que nous n'aurons plus de nouveaux malheurs à enregistrer. La hauteur des eaux, en 1840, que l'on avait présentée comme *maxima*, a été dépassée en 1843 de 3 centimètres à Beaucaire, et de 25 centimètres à Aramon ; toute la Camargue a été inondée, et le fleuve s'est répandu dans toutes les plaines.

— Voici l'état des crues du Rhône en 1843, suivant le Rhônomètre de l'écluse du canal (la hauteur moyenne des eaux du fleuve est de 2 mètres) :

Le 2 novembre, à 8 heures du matin, 5 mètres 71 centimètres, à midi, 5-95, à minuit, 6-65 ; le 3, à 5 heures et demie du matin, 6-80, à midi et demi, 6 78 ; à 8 heures du soir, 6-50 ; le 4, à minuit et demi, 6-30, à midi, 5-82, à minuit, 5-25 ; le 5, à 5 heures du matin, 5-09, à midi, 4-81, à 5 heures et demie du soir, 4-79 ; le 6, à 7 heures 45 minutes du matin, 4-88.

Faits divers.

Nous avons des nouvelles de Rio-Janeiro du 12 septembre par l'Angleterre. L'impératrice y était arrivée le 3 septembre, et le mariage a été célébré le 4. (*Patrie.*)

— On parlait aujourd'hui à la Bourse d'un emprunt belge de cent millions de francs.

— On nous écrit de Châlons, en date du 6 novembre, que l'évêque est tellement tourmenté par les suites imprévues données à sa lettre, qu'il a écrit à Rome pour offrir au pape sa démission, et que son intention est de se retirer à la Grande-Chartreuse.

Le bureau du collège a protesté, à l'unanimité, contre les assertions que contient la lettre du prélat ; cette pièce, revêtue des signatures des membres du bureau, a été envoyée le lendemain à Paris, pour figurer au dossier déposé au conseil d'Etat.

Mgr l'évêque est un ancien officier de dragons fort distingué. En écrivant sa lettre contre les collèges, il était fort loin de penser au retentissement qu'elle aurait. Il était loin de croire, surtout, qu'elle servirait d'auxiliaire aux intentions beaucoup plus réfléchies de M. de Bonald. Aujourd'hui, Mgr l'évêque de Châlons est tout étonné du bruit que sa conduite occasionne ; mais, loin d'en être flatté, on assure qu'il en est cruellement puni.

— Aujourd'hui, le tribunal de police correctionnelle (6e chambre) a remis à huitaine le procès en diffamation de la *Gazette* contre le *Globe*. (*Gazette.*)

— On annonce, pour le jeudi 16 de ce mois, les débats d'une plainte en diffamation formée par Mlle Rachel contre le *Courrier français*. Me Crémieux est chargé de porter la parole pour la célèbre tragédienne. (*National.*)

— Le gouvernement a fait venir de Salonique et d'Ephèse un magnifique sarcophage païen et la frise entière du temple de Diane Leucophryne. Ces antiquités précieuses, dignes d'embellir nos Musées, gisent et se pourrissent depuis plus de six mois au pied de la colonnade du Louvre, dont le terrain servit de sépulture aux morts de juillet. Ils y ont déjà reçu plus de pluies et de brouillards que durant leur longue existence sur le sol local. Viennent les gelées, et nous n'aurons plus que des débris. Tout cela cependant a coûté des centaines de mille francs et la vie de sept hommes, parmi lesquels le malheureux Clément Boulanger. (*Univers.*)

— Hier, vers deux heures, un incendie considérable s'est déclaré dans l'établissement de tréfilerie, rue Grange-aux-Belles, 21, appartenant au sieur Boucher. Les gardes municipaux de la caserne du faubourg Saint-Martin, des sapeurs-pompiers en grand nombre sont arrivés de tous les côtés ; ils ont organisé de prompts secours, et à cinq heures ils étaient entièrement maîtres du feu. L'établissement, qui n'était construit qu'en boiserie, est devenu en entier la proie des flammes. On n'a à déplorer aucun évènement grave. (*Messager.*)

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, *Mina* et la *Double-Echelle*.

hausse nouvelle sur les fonds anglais. Un fâcheux accident arrivé ce matin sur le chemin de Versailles, rive droite, n'a que faiblement affecté cette valeur.

Au comptant.—Lots d'Autriche, 388-75.—Banque belge, 760, 762-50. Jouissance, Canaux, 140. — Id. Bourgogne, 107-75. — Seyssel, 900. — Lin Maberly, 360.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. précéd.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 45	121 50	121 40	121 40	121 35
— fin cour. . .	121 60	121 65	121 50	121 50	121 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 90	81 90	81 85	81 85	81 85
— fin cour. . .	81 95	82 »	81 85	81 85	81 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours	Dern. c.	Diff. s. le c. pr.	
4 1/2 0/0. . . .	108 75	» »	B. » 25	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 97 1/2.
4 0/0	103 75	» »	B. » 75	Après, 81 77 1/2.
O. de la Ville .	1380 »	» »	H. 5 »	Bons du Trésor.
Banque de Fr. .	3305 »	3307 50	H. 2 50	3 0/0 à 4 et 5 mois.
C. Laf. de 5000.	5090 »	5087 50	B. 2 50	Primes. Fin proch.
— de 1000.	1117 50	» »	» »	81 45, 35, dont 50.
Caisse Hypoth..	768 75	» »	H. 1 25	
Quatre Canaux.	1270 »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fin cour. 780.
Vers. R. Dr. .	292 50	290 »	B. 5 »	Vers. r. dr. » »
dº R. G. . .	105 »	» »	» »	— riv. g. » »
Orléans	712 50	715 »	B. 1 25	Orléans, » 715, 718 75, 712 50
Strasb. à Bâle.	186 25	186 25	» »	Strasbourg. » »
Rouen.	750 »	742 50	B. 7 50	Rouen. » 740 742 50.
Havre.	565 »	566 25	H. 1 25	Havre. » 566 25, 567 50.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/8	» »	» »	Londres, 8 novembre.
— Portugais. .	44 3/4	» »	B. 1/4 »	Consol. 98 3/8 1/2.
Esp. D. active.	29 3/4	» »	B. 1/4 »	Esp. actif. 31 3/4 7/8.
5 0/0 Naples. .	108 50	» »	B. » 10	Portugais. 43 3/4 44.
— Romain. .	» »	» »	» »	Mexicains. 30 1/2.
Obl. Piémont. .	1197 50	1200 »	B. 2 50	5 0/0 Holland. 99 7/8.
Emp. d'Haïti. .	470 »	» »	» »	2 1/2 id. 54 1/4.
				Chem. de Rouen. 28 3/8 5/8.
				» Orléans. 27 3/4.

BULLETIN AGRICOLE.

—

Halle de Paris du 10 novembre. Arrivages, 564 quint. 45 kil. Restant, 15,674 quint. 89 kil. Cours moyen, 37-34. Cours taxe, 38-48. Le cours moyen comparé à celui d'hier présente une baisse de 59 centimes, et le cours-taxe une baisse de 6 centimes.

Le cours-taxe n'est plus que de 25 centimes au-dessus du taux qui ferait baisser le pain de 10 cent. le kilog., pour la deuxième quinzaine de novembre.

Il ne s'est fait aucune affaire dans les gruaux.

1re marque, 15 quint. 10 kilog. ont été vendus 39 fr. 50 c.
2e 227 37 de 36-96 à 37-55.

Il ne s'est rien fait en 3e marque. Le marché d'aujourd'hui était, comme tous ceux du vendredi, fort peu animé; il s'y est fait peu d'affaires.

Ventes à livrer, 78 quint. 50 kilog. à 36-95.
Total des ventes, 350 quint. 11 kilog.

A Nantes, le prix moyen des blés de 1re qualité, pour la première semaine de novembre, est fixé à 21-57 l'hect., et le prix moyen de toutes les qualités réunies, à 19-63. Ces moyennes sont au-dessus de celles des années ordinaires à cette époque de l'année dans l'ouest de la France. Le seigle, excessivement cher dans tout le midi, est à Nantes de 11-88, prix seulement un peu plus élevé que de coutume. Le maïs est coté à 9-75. Il est à remarquer qu'on ne cultive, pour ainsi dire, pas de maïs dans l'ouest, surtout dans le rayon d'approvisionnement de Nantes; ce sont des maïs de Bayonne et de la Gironde, venus par mer; ce prix peut être considéré comme très modéré; le maïs est beaucoup plus cher dans l'est, où il forme le fond de la nourriture de la population.

Quoique l'est de la France et les parties de la Suisse qui y touchent soient loin d'avoir une disette réelle à redouter, il paraît qu'un certain nombre d'habitants de Genève se préoccupent vivement de la crainte de manquer de blé d'ici à la prochaine récolte. Une souscription est ouverte pour faire venir à Genève, probablement de Marseille et des autres ports de la Méditerranée, un approvisionnement considérable en blés étrangers. D'après les cours actuels, on calcule que ces blés ressortiraient à Genève au prix approximatif de 21 fr. la coupe de 112 livres, poids de 18 onces.

A Gray, marché très important en céréales pour l'est de la France, environ 1,100 hectol., tant du pays que de Lorraine et de Champagne, se sont traités la semaine dernière au prix moyen de 20-13.

Au dernier marché de Poissy, sur 1,816 bœufs amenés, 1,776 ont été vendus, 40 seulement ont été renvoyés. Il n'y a pas eu de renvoi pour les vaches; 45 amenées ont toutes été vendues. Sur 674 veaux, 9 seulement n'ont pas été vendus; sur 6,734 moutons, il s'en est vendu 6,563; renvoi, 171.

A la chapelle Saint-Denis, au marché du jeudi 9 nombre, 752 porc[s] ont été amenés; il s'en est vendu près de 700 au prix de 1 fr. 20 c. pou[r] la première qualité, et 1 fr. pour la seconde; le kil. sur pied.

Au marché du vendredi 10 novembre, 495 veaux amenés ont été to[us] vendus, sans renvoi. Ceux de première qualité ont été payés 1 fr. 50 c. et ceux de deuxième qualité 1 fr. 20 c. le kil. sur pied.

La foire de Pacy (Eure), contrariée par le mauvais temps, n'a pas é[té] aussi fréquentée que de coutume. Néanmoins, les bestiaux s'y sont as[sez] bien vendus. Les bêtes chevalines, chevaux, ânes et mulets étaien[t] au nombre de 205; vaches, 5,500; moutons, 5,625; porcs, 1,050; total 12,380 têtes de bétail. On a signalé une augmentation de 2,000 vach[es] et d'autant de moutons, comparativement au chiffre des animaux am[e]nés à la même foire l'année dernière. A. Y.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*)

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Le président du conseil, ministre de la guerre, a souscrit, pour to[us] les hôpitaux militaires de France et de l'Algérie, au *Répertoire du pr[o]grès médical*, rédigé par MM. les docteurs Quenot et Wahu. Cette m[e]sure a été motivée sur ce que, d'après l'avis du conseil supérieur [de] santé, ce Répertoire présente, sous une forme concise et substantiell[e] les travaux de médecine, de chirurgie et de pharmacie pratiques diss[é]minés dans un grand nombre de journaux ou de recueils périodique[s] et qu'à ce titre, ce compendium mensuel est d'une utilité incontestab[le] pour les médecins praticiens. (Voir aux *Annonces*.)

— L'*Almanach de la Jeunesse*, pour l'année 1844, vient de paraîtr[e;] ce n'est pas seulement un almanach, mais un charmant petit livre dig[ne] du boudoir, un recueil tout-à-fait littéraire, rempli d'images, d'articl[es] signés variés, bien écrits, de bon goût, et surtout amusants. Imprim[é] avec le plus grand soin sur beau papier, orné d'une couverture dé[li]cieuse, il se présente plutôt comme un keepseake que sous la forme d'a[l]manach. Ce charmant petit recueil est augmenté, cette année, de 40 p[a]ges, ce qui porte le nombre de pages de ce volume à 250. La directi[on] du *Journal des Enfants*, qui reçoit si souvent des compliments d[es] grands journaux, vient encore une fois justifier la faveur que le publ[ic] accorde avec tant de persévérance à sa consciencieuse administratio[n] par la publication de l'*Almanach de la Jeunesse*, qui, l'année de[r]nière, avait été si bien accueilli.

— Les personnes qui graissent leurs chapeaux doivent s'adresser à [la] *Chapellerie ducale* (rue Richelieu, 45 bis, au 1er), qui en a obtenu l'i[m]perméabilité la plus complète, et les confectionne avec tous les soin[s] toute la solidité et l'élégance imaginables.—1re q. en soie, 13 f.; en casto[r] 22 f.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5

COURS DES CÉRÉALES.

Denrées.	Halle de Paris.	Bourges.	Meaux.	Lagny.	Semur.	Montauban.	Bar-le-Duc.	Bergues.	Charleville.	Chambéry.	Berlin.	Anvers.
		Marchés du rayon d'approvisionn. de Paris.			Principaux marchés de commerce et de consommation.					Marchés étrangers.		
Blé l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 » à 24 66	19 55 à » »	18 67 à » »	22 » à » »	20 » à » »	22 47 à » »	20 » à » »	22 23 à » »	18 25 à » »	28 31 à » »	18 50 à 17 »	22 47 à » »
Première qual.	22 » à 22 46	18 » à » »	17 34 à » »	20 » à » »	19 » à » »	21 84 à » »	19 50 à » »	20 54 à » »	16 25 à » »	» » à » »	15 2 à 15 30	21 16 à » »
Deuxième » .	21 32 à 21 66	16 30 à » »	16 » à » »	18 » à 19 »	» » à » »	21 54 à » »	18 » à » »	19 66 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	19 04 à » »
Inférieure » .	18 » à 18 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Seigle l'hectol.												
Première qual.	11 32 à 10 66	» » à » »	10 37 à » »	9 » à » »	13 » à » »	17 25 à » »	» » à » »	» » à » »	11 25 à » »	21 58 à » »	» » à » »	14 27 à 14 50
Deuxième » .	9 66 à 10 »	» » à » »	» » à » »	8 66 à » »	12 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	10 75 à » »	» » à » »	» » à » »	14 » à » »
Orge, l'hectol. .	10 » à 11 32	» » à » »	» » à » »	8 » à 9 »	» » à » »	12 » à » »	7 50 à » »	11 99 à » »	11 25 à 11 75	» » à » »	» » à » »	11 63 à 12 46
Avoine, l'hect.												
Première qual.	8 33 à 9 »	7 25 à » »	7 50 à » »	8 » à » »	7 75 à » »	10 37 à » »	6 » à » »	7 48 à » »	6 60 à » »	8 19 à » »	» » à » »	6 86 à » »
Deuxième » .	8 » à 8 33	» » à » »	6 86 à » »	7 50 à » »	6 25 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	7 33 à 7 50	» » à » »	» » à » »	6 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Sarrasin, l'hect.	» » à » »	8 » à 9 »	» » à » »	» » à » »	7 » » 7 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	10 46 à » »	» » à » »	12 69 à » »
Maïs, l'hectol.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	11 96 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

FOURRAGES.—Les 500 kil[.]

	Paris.	Versailles.	Poitiers	Manosque	[illegible]
Foin. 1re.	46 48	44 »	28 »	56 »	23
Foin. 2e.	42 44	40 »	26 »	» »	»
Luzerne. .	45 46	40 »	» »	» »	»
Sainfoin. .	» »	» »	» »	» »	»
Trèfle. . .	» »	38 »	» »	» »	»
Paille blé.	24 »	19 25	20 »	35 »	21
Paille seig.	30 33	» »	18 »	» »	11

BESTIAUX.

	Poissy, viande sur p. le kil.	Paris, v. au dét.		Poissy, viande sur p. le kil.	Paris, v. au dét.
Bœuf . .	1 46	1 50	Veau . .	1 60	[illegible]
— . .	1 04	1 20	— . .	1 44	[illegible]
— . .	» 88	» »	— . .	1 28	» »
Vache. .	1 10	1 10	Mouton	1 10	[illegible]
— . .	» 96	1 »	— . .	1 20	[illegible]
— . .	» 80	» »	— . .	1 »	» »
Porc. . .	» »	1 60			

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 104. DIMANCHE 12 NOVEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) — UT OMNES UNUM SINT. (JEAN)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 novembre, sont priés de le renouveler avant ce terme, en nous adressant le prix de leur nouvel abonnement en un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris; faute de quoi ils éprouveront une interruption dans l'envoi du journal. Aucune exception n'est faite à cette mesure administrative.

Toutes les personnes auxquelles s'adresse le présent avis trouveront sur leur bande l'indication exacte du terme de leur abonnement.

Nous rappelons que toute demande de renouvellement doit être accompagnée d'une bande imprimée du journal, avec corrections, s'il y a lieu.

PARIS, 11 NOVEMBRE.

Dès le lendemain de son installation, le gouvernement de Juillet jugea que la seule ligne de conduite qu'il était possible de suivre alors, consistait à tenir un *juste-milieu* entre les tendances révolutionnaires, qui n'aboutissaient qu'au désordre, et les tendances rétrogrades, qui venaient de succomber. La volonté nationale approuva ce plan de conduite comme un moyen *provisoire* de concilier la liberté et l'ordre public. L'adhésion du pays donna au gouvernement la force nécessaire pour se maintenir contre les attaques des oppositions purement révolutionnaires et des oppositions rétrogrades.

A défaut d'une vue supérieure d'avenir, l'idée du juste-milieu avait une valeur d'impartialité et d'équilibre. C'était une sorte de pierre d'attente pour le développement ultérieur du principe de la souveraineté nationale. L'ordre matériel une fois consolidé, on pouvait espérer que le nouveau gouvernement, se souvenant de son origine, et songeant aux obligations qu'elle lui imposait, aurait cherché à améliorer, à transformer l'ordre social, en vue des grands principes posés en 89.

Malheureusement il n'en a point été ainsi. Les partis extrêmes et violents ont été vaincus, grâce à l'adhésion presque unanime du pays. Mais il y a eu ensuite un temps d'arrêt; le pouvoir ne s'est plus occupé que de ses intérêts personnels; et le juste-milieu a abouti à l'immobilité. Ne dirait-on pas, à voir ce qui se passe en France depuis cinq à six ans, qu'il est dans les destinées du gouvernement de 1830 de ne trouver l'action et le mouvement que pour faire échec aux attaques matérielles des partis extrêmes?

Le pouvoir politique étant ainsi tombé dans un état d'immobilité, qu'est-il arrivé? Les vieilles choses et les vieilles idées, voyant qu'un gouvernement créé par la volonté nationale ne prenait pas l'initiative du progrès social, ont cru que la nation française elle-même était impuissante à entrer dans les voies de l'avenir. En conséquence, les vieilles idées ont résolu de ramener la société vers le passé, et elles se sont jetées sur le pouvoir, le tiraillant, le tourmentant, se cramponnant à lui pour l'attirer à elles, et répétant sans cesse qu'elles sont la seule base possible de tout gouvernement et de toute société.

Aujourd'hui, le gouvernement se trouve dans une situation singulière; il est plus embarrassé, plus tracassé par les choses du passé, vers lesquelles il s'est laissé aller à la dérive, qu'il ne l'est par l'opposition révolutionnaire qui tend à se transformer et à acquérir des vues positives sur les grands problèmes de l'époque. Les idées rétrogrades n'ont pas pardonné au gouvernement de 1830 son origine révolutionnaire, et lui font expier, par mille entraves, la facilité qu'il a mise à pactiser avec elles. Plus il ira, plus il sentira le besoin de se dégager de cette position pénible. Mais pour se débarrasser de cet arrière-faix du passé, le gouvernement n'a qu'un moyen, c'est de marcher franchement vers l'avenir.

Après la phase de lutte contre les factions violentes, après la phase d'immobilité, le gouvernement de 1830 devrait comprendre qu'il lui reste à entrer dans une troisième phase, c'est-à-dire à inaugurer, au dedans et au dehors, une politique d'association et de progrès. C'est là le devoir que lui impose son origine nationale.

Le moment est favorable; les idées rétrogrades achèvent de se perdre par leurs prétentions chicanières; l'opposition libérale, grâce aux efforts des esprits généreux qui s'éclairent, se dépouille de son caractère de violence et d'hostilité, et devient chaque jour un peu plus calme et plus organique. Le gouvernement de 1830 doit profiter de cette heureuse transformation; il doit se retremper à sa source populaire, en s'appropriant tout ce qu'il y a de vraiment progressif, de vraiment utile à toutes les classes de la société, dans les idées d'organisation sociale qui transpirent aujourd'hui de toutes parts.

A l'heure qu'il est, l'impartialité du juste-milieu ne doit plus rester à l'état inerte; elle doit combiner les idées les plus avancées de notre temps; elle doit travailler activement à organiser la démocratie. Le juste-milieu doit élever le nouvel édifice social dont il n'était que la pierre d'attente.

Si le gouvernement de 1830 ne sait ou ne peut entrer dans cette troisième phase de son existence, il s'expose, il expose la société française à toutes les chances de l'imprévu, à tous les dangers de cette *crise* signalée par la voix la plus éloquente et la plus prophétique de l'époque.

REVUE ÉTRANGÈRE.

(Correspondance de la *Démocratie pacifique.*)

Mouvement de l'opinion en Angleterre.

Londres, le 8 novembre 1843.

L'état actuel des partis et du mouvement politique et social dans ce pays, est une espèce d'énigme pour beaucoup de monde. Jamais le peuple et la bourgeoisie ne demandèrent tant de réformes à-la-fois, et jamais le gouvernement ne s'occupa moins des plaintes populaires, du moins en apparence, car il ne se peut pas que l'infatuation soit poussée au point d'être absolument aveugle et indifférente. Sir Robert Peel voit bien la tendance générale des esprits vers une réforme radicale et sociale, et on a tort de croire que ce soit indifférence ou apathie qui l'empêche d'agir : c'est au contraire parti pris chez lui résolûment, et très résolûment, de ne rien faire du tout; il compte d'ailleurs sur le prestige qui s'attache habituellement au pouvoir et à la richesse pour n'opposer à toute idée de changement, et autant qu'il le pourra, qu'une résistance passive, sauf à réprimer par la force légale et militaire toute ébullition qui pourrait menacer d'une explosion générale. Sir Robert Peel ne fait donc rien, ne fera rien que céder peu-à-peu, et aussi lentement que possible, aux exigences qui monteront assez haut pour s'imposer au pouvoir; et alors, toute sa tactique sera employée à rendre illusoires les réformes qu'on l'aura forcé de concéder.

Il avoue que le gouvernement ne peut rien faire pour améliorer la condition du peuple; il fait prêcher cette doctrine par les organes du parti conservateur. Elle est développée tout au long dans le grand article politique du dernier numéro du *Quarterly-Review*, le plus influent de tous les organes de l'aristocratie. C'est clair comme le jour, pour quiconque veut voir. Je ne puis donc vous parler de ce que fait sir Robert Peel et son gouvernement. Il fait tout ce qu'il peut pour que rien ne soit fait, si ce n'est suivre la routine ordinaire de l'administration intérieure et le mouvement diplomatique à l'extérieur. Il s'attend cependant à être plus ou moins forcé de céder quelque chose, et sans délai, en faveur des intérêts commerciaux et aux dépens des privilèges de la propriété, car il assiste volontiers aux meetings agricoles en province, pour prêcher aux fermiers la nécessité du progrès en agronomie, et aux propriétaires, la nécessité de faire quelque chose pour soulager la misère des prolétaires.

Attaqué sur tous les points, par tous les partis, sir R. Peel reste immobile, prêt néanmoins à frapper sur tout ce qui l'irriterait trop vivement dans sa détresse. Il sent que la propriété est menacée dans l'abus de ses privilèges, et, avec tous les conservateurs-bornes de l'Europe, il perd, par l'effet de la peur, l'intelligence du juste. La seule exception à sa politique d'inertie cruelle est l'activité militaire déployée sur les points les plus agités du pays; puis la diplomatie du journalisme astucieux et obscurant par laquelle on empêche les principaux journaux de rapporter les faits les plus importants du mouvement populaire. La conspiration du silence ne fut jamais si bien organisée qu'à Londres, car on fait semblant de parler de tous les partis et de toutes les opinions, en rapportant seulement les faits les plus insignifiants des divers mouvements. On omet surtout les faits qui se rapportent aux idées sociales et organiques.

Ne pouvant donc vous parler des actes utiles du gouvernement, je vais vous traduire quelques papagraphes des journaux populaires qui sont le plus répandus dans ce pays, bien qu'inconnus ou à-peu-près à l'étranger, et vous verrez par ces traductions fragmentaires, que l'opinion publique est travaillée en tous sens par les idées sociales et politiques les plus radicales, mais souvent moins éclairées que sympathiques pour les classes déshéritées. C'est à tel point que beaucoup de personnes, dans les classes inférieures et moyennes, s'attendent à une réaction terrible, cet hiver, de la part des prolétaires contre les privilégiés.

Le parti le plus formidable, pour le moment, en Angleterre, est la *ligue* des fabricants et des commerçants contre tous les monopoles légalisés, et particulièrement contre la loi des céréales. Ce parti organise à présent un système régulier pour combattre la corruption des élections, et la supprimer par les moyens légaux qui sont trop coûteux pour être à la portée de tout le monde. Il aura deux millions et demi à dépenser cette année pour ce projet et pour la propagande de ses idées de réforme commerciale et sociale; car il avoue maintenant son intention d'arriver à une réforme sociale, sinon sociétaire. Il espère faire casser toutes le élections obtenues par la corruption, en offrant des sommes énormes à quiconque démasquera un seul fait de corruption que la loi puisse atteindre. Ils sont en train d'organiser partout des *Anti-bribery-societies* (sociétés contre la corruption électorale). Ils attaquent non-seulement les privilèges politiques, mais les privilèges sociaux de l'aristocratie territoriale, dans leurs journaux et leurs discours publics. Voici la traduction d'un discours du chef Cobden, rapporté dans le dernier numéro de leur journal hebdomadaire *The League*.

Dans un meeting à Haddington, en Ecosse, M. Cobden cite des documents statistiques pour démontrer la hausse progressive des loyers et des impôts sur deux fermes dans le voisinage de Haddington. Ces documents sont tirés d'un rapport parlementaire fait en 1836, dans lequel M. Howden, le fermier, dit qu'il loue les deux fermes de Lawhead et de Traprain, dans la paroisse de Whitekirk, contenant ensemble 625 acres impériales (à-peu-près 260 arpents), et que la valeur moyenne de tous les produits de ses fermes, pendant les années 1832-33-34, a été de 3,202 livres sterling par an (80,000 fr.), sur lesquelles un tiers est consommé sur les lieux, et deux tiers à-peu-près sont vendus au marché. Le loyer monte tous les ans à plus de la moitié du produit vendu; d'où il suit, dit M. Cobden, que *s'il n'y avait pas eu de loyer à payer*, le blé aurait pu être vendu à moitié prix : c'est-à-dire que le prix courant du blé étant de 60 fr. le quarter, 32 fr. de cette somme ont été absorbés par le propriétaire, qui n'a rien fait, et le vrai prix du blé pour le fermier a été de 28 fr. seulement. Donc, sans le privilège du propriétaire, le vrai prix du blé aurait été de 28 fr. au lieu de 60 fr., et tous les autres produits de la ferme auraient pu être vendus à un taux proportionnellement moins élevé, tout en laissant le fermier et le travailleur agricole mieux rétribués pour leur industrie. Ceci prouve que les privilèges de la loi du monopole ne profitent qu'au propriétaire, si profit il y a à suivre un pareil système. Le même rapport de M. Howden prouve que, de 1776 à 1796, le loyer de la même ferme de Lawhead n'était que de 1,500 francs par an; de 1796 à 1814, il s'était élevé à 6,000 fr.; de 1832 à 1841, à 12,000 f.; de sorte que les loyers, dans ce voisinage, ont été octuplés, et toutes les améliorations du sol qui ont donné cette plus-value ont été faites par les tenanciers et les travailleurs, pendant que les propriétaires, sans rien faire, ont récolté tous les bénéfices.

Regardons maintenant la condition du travailleur aux deux époques. Je sais qu'il n'était peut-être pas aussi bien vêtu et nourri en 1776 qu'à présent; mais peut-on dire qu'il est huit fois mieux payé aujourd'hui qu'il ne l'était alors? A-t-il seulement le double de ce qu'il avait? Non,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Horticulture.

Quand même la philosophie et l'histoire ne nous montreraient pas partout et à toutes les époques l'homme intelligent aux prises avec les forces brutes de la nature inintelligente, il suffirait de jeter les yeux autour de nous pour nous convaincre de cette vérité qu'une part importante a été laissée à l'homme dans l'œuvre inachevée de la création, et qu'il est donné à l'homme de continuer la création à la surface du globe jusqu'à la fin des temps. Ce n'est point ici le lieu d'aborder, à propos d'horticulture, le côté philosophique de cette vaste question. Nous avons seulement à indiquer les traits les plus saillants des effets modificateurs [illegible] fermier anglais, rend cette vérité évidente. Il reste énormément à faire dans cette voie; la *domestication*, pour user d'un mot nouveau dans la science, n'a modifié qu'un trop petit nombre d'êtres vivants; c'est surtout pendant les époques de paix générale qu'il est permis à l'homme d'étendre de beaucoup dans ce sens les limites de son domaine.

Il y a aussi, pour les races végétales, un état de domesticité fort différent de l'état sauvage. La nature simple n'avait donné à l'homme aucune des céréales, aucune des plantes potagères qui sont, de nos jours, la base de sa nourriture dans tous les pays civilisés; l'homme a dû les mériter en les créant par la culture; livrés à eux-mêmes, ces végétaux retournent très promptement à leur état sauvage, état sous lequel ils sont impropres à l'usage de l'homme : ceci nous ramène à l'horticulture.

Nous avons cru nécessaire de rappeler ces données générales avant d'aborder dans ses curieux détails l'exposé des procédés par lesquels l'art [illegible] ce peuple bien des crimes. Peut-être tenait-il d'un peuple plus ancien disparu de l'histoire la tradition de la greffe par approche; voici comment les Phéniciens la pratiquaient sur l'olivier : Quatre ou cinq oliviers sauvages étaient plantés tout près les uns des autres dans une fosse assez grande pour contenir leurs racines à l'aise. L'année suivante, quand les arbres étaient bien repris, une longue lanière d'écorce était enlevée à chacun d'eux du haut en bas, sur la partie interne, de façon à mettre en contact toutes les surfaces dénudées. Un lien de paille tordue, semblable à ceux qui servent à l'emballage, rattachait fortement tous les oliviers les uns aux autres en un faisceau; l'anastomose, au bout d'un an, avait fait du faisceau un seul arbre.

Les oliviers ainsi créés prenaient avec le temps des dimensions colossales; ils atteignirent à une longévité presque fabuleuse. On voit encore en Sicile des oliviers qui datent des Carthaginois. Nous avons cul-

certes ; et dès-lors l'injustice des propriétaires devient évidente.

Je sais que les propriétaires prétendent, dans les débats du parlement, que la propriété est plus grevée d'impôts qu'autrefois ; mais vous allez voir le contraire. La ferme de Traprain, louée par ce même fermier, M. Howden, a été évaluée, en 1674, à 1,000 fr. par an. Depuis dix ans, le loyer de cette même ferme est de 20,000 fr. ; mais l'évaluation fiscale est restée la même, et l'impôt de 140 fr. sur l'évaluation de 1,000 fr. de loyer faite en 1674 est sans importance sur un loyer réel de 20,000 fr. par an payé aujourd'hui. Les propriétaires privilégiés ont eu leurs revenus augmentés au vingtuple, sans augmentation d'impôts fonciers, tandis que le travail a été grevé de tous les impôts possibles, directs et indirects. Tous les impôts directs sur a ferme qui paie un loyer de 20,000 fr. par an s'élèvent à 800 fr., sur lesquels le propriétaire ne paie que 150 fr. ; le reste est à la charge du fermier, en outre du loyer. (*Discours de M. Cobden.*)

Voilà comment les abus de la propriété sont attaqués par la ligue, qui distribue ses journaux et ses pamphlets par million sur toute la surface du pays. C'est bien le terrain social qu'elle laboure de la sorte ; et cependant, de tous les partis réformateurs de la Grande-Bretagne, c'est le parti réputé le moins avancé, bien qu'il soit le plus riche et le mieux organisé pour l'agitation pacifique. Dans le commencement, il entrait bien moins sur le terrain social, mais il y a été forcément entraîné par le courant naturel et irrésistible du mouvement radical. Les membres de la ligue n'ont pas d'idées sociales organiques, mais l'exaspération désorganique est puissante chez eux. Le mal social est terrible, et la réaction contre les privilèges qui le perpétuent commence à être terrible aussi. La débâcle de la politique est rapide et la question sociale s'ouvre partout. Cette transition semble désorienter les meneurs et les journalistes de la politique routinière. Ils ne savent que penser. On ne s'intéresse plus aux controverses de la vieille politique. Tous les partis nouveaux du mouvement sont également indifférents aux tories et aux wighs. Ils le disent hautement. Ce qui leur faut, ce sont des réformes radicales et sociales. De là la consternation du gouvernement et des conservateurs-bornés dans toute l'Europe. La guerre sociale menace la Grande-Bretagne et le continent, par suite, je crois. La corruption et la misère sont partout. Les populations qui travaillent dans les mines de houille du nord de l'Angleterre se plaignent amèrement de leur condition sociale dans une adresse au peuple de l'Angleterre et de l'Irlande, et entre autres griefs insupportables, ils énumèrent celui-ci : « Nos femmes et nos sœurs sont obligées souvent de se prostituer aux chefs et sous-chefs, afin d'obtenir du travail pour leurs maris et leurs frères, ou pour leur épargner quelques rigueurs d'un système d'oppression insupportable. » — « Nous travaillons de quinze à dix-huit heures par jour pour deux shellings, et on augmente continuellement la quantité de travail exigé de chacun. On invente des moyens de nous frustrer de nos gages en prétextant des défauts de quantité ou de qualité, puis on nous force à acheter des vivres à des prix plus élevés que celui du marché ordinaire. Nous sommes prêts à prouver, en levant les mains devant la loi, que des milliers de mesures nous sont ravies tous les ans, sous prétexte de qualité ou de quantité insuffisantes, tandis que réellement rien n'y manque. »

Les cris de détresse ne sont guère moins généraux en Angleterre qu'en Irlande, où, d'après le rapport même de la commission parlementaire, il « y a plus de 2,385,000 personnes, les unes pendant une grande partie de l'année et les autres toujours dans un état de dénuement absolu. »

Les journaux rapportent que l'exaspération est au comble dans le pays de Galles, par suite des condamnations prononcées contre les Rébeccaites mis en jugement. Les exploits nocturnes continuent toujours et menacent de se propager dans tout le pays. « Ces mouvements ont commencé d'abord dans les districts agricoles de Saint-Clears, dans le comté de Carmarthen, et à Narberth, dans le Pembrokeshire : ils ont gagné maintenant les comtés de Cardigan, Lampeter, L'andillo, Newcastle, Llandovery, Kidwell, et enfin les populations qui travaillent dans les mines, près de Pontyberen. » Le dénuement et le mécontentement des prolétaires ne sont pas moins grands en Angleterre que dans le pays de Galles. Le *Spectator* rapporte « que dans les villages de nos provinces agricoles du sud de l'Angleterre, M. Austin dit, dans son enquête, avoir trouvé de 12 à 21 personnes logées dans une hutte n'ayant qu'une seule chambre, et couchées ensemble trois ou quatre dans chaque lit, hommes et femmes, mariés et non mariés, adultes et enfants, pêle-mêle, sans moyens de faire autrement. »

La même chose a lieu dans nos provinces manufacturières. Le peuple partout est misérable et dégradé, affamé et abruti, à tel point que les ouvriers même les plus intelligents et les moins malheureux le croient incapable de moralisation. Un homme intelligent, ouvrier menuisier d'une cinquantaine d'années, m'a dit l'autre jour que « sans la police et la force compressive déployée de plus en plus partout, il croyait que les hommes les plus malheureux assommeraient les passants pour le seul plaisir de les assommer, et pilleraient les maisons au grand jour, tellement l'abrutissement a pénétré de haine et d'instinct féroce la plupart des classes prolétaires les plus misérables et abandonnées. » D'après lui « une révolution atroce est immanquable en Angleterre, et bientôt. » Et cette opinion est celle d'un homme pourtant très pacifique, très intelligent et assez bien instruit sur toutes les idées qui agitent la société en Europe. Ceux qui ferment les yeux pour ne pas voir le mal qui demande un remède, mais qui les ouvrent bien grands pour voir un peu de bien, disent que les mécontents se plaignent à tort, et que la détresse n'est que momentanée : que le petit accroissement donné à l'activité industrielle depuis un mois le prouve ; mais un des hommes les plus versés dans les affaires industrielles du pays, M. Atwood de Birmingham, prévient les ouvriers, dans une adresse publiée cette semaine, que cet accroissement d'activité n'est que passager ; qu'il ne faut pas s'y fier pour tout l'hiver ; et il engage les prolétaires à former partout une union nationale (*a national union*) pour protéger les intérêts du travail contre les empiètements du capital privilégié *de jure* et *de facto*.

Enfin, l'état des esprits est très agité malgré l'apparence contraire. Les privilégiés ferment les oreilles à toute parole de réforme, et lancent l'anathème contre tous les innovateurs, indistinctement, tandis que les partis opposés deviennent chaque jour plus exigeants, au point même d'être irrités par le seul mot de modération.

La *Presse* consacre ce matin un article à la *Démocratie pacifique*, à propos de notre compte-rendu de la polémique entre M. de Lamartine et M. E. de Girardin. Après avoir rendu hommage à la sincérité de notre rédaction, critiqué la légèreté avec laquelle on accueille en France les idées nouvelles, et posé en principe que l'on ferait beaucoup mieux d'*essayer* la valeur des projets d'innovation que d'en *rire*, la *Presse* continue en ces termes :

« Que d'autres se plaisent à rendre les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* responsables des excentricités de Fourier, afin de les tourner en ridicule et d'en avoir plus facilement raison, nous nous plaisons, nous, à reconnaître et à honorer, dans les écrivains de cette feuille, les efforts sincères qu'ils font pour améliorer le sort des classes condamnées aujourd'hui à la misère et à l'abjection, presqu'au crime. Quand les idées de ces écrivains seraient souvent fausses, qu'importe ! si leurs sentiments sont toujours droits et ne peuvent jamais donner lieu de craindre aucun excès. Les écrivains de la *Démocratie pacifique* n'ont rien de commun avec les écrivains de la république ; ce sont les deux pôles opposés, les deux extrémités de l'axe populaire ; les écrivains de la *Démocratie pacifique* ne croient pas qu'abattre des têtes, faire couler le sang sur les places de Grève et les champs de bataille, soit le moyen de réformer le genre humain et de faire avancer la société. Ils ne sont pas moins dévoués que nous au maintien de la paix, cette garantie fondamentale de la conservation de toute liberté ; comme nous et autant que nous ils veulent la paix féconde et glorieuse ! Voilà ce que nous voyons en eux ; aussi nos sympathies leur ont-elles toujours été acquises, et ne sommes-nous pas insensibles à la manifestation des leurs. Le travail qu'ils font, n'eût-il pour résultat que la dissolution des vieux partis, que l'apaisement des vieilles haines, que ce serait encore un résultat dont tous les hommes d'ordre et de progrès devraient leur savoir gré et leur tenir compte. Nous avons remarqué avec plaisir qu'ils étaient, depuis quelque temps, suivis dans cette voie de pacification et de rénovation par un vétéran de la presse, le *Courrier français*. Il ne faut pas désespérer qu'un de ces jours le *Siècle* aussi ne se mette franchement à l'œuvre. Alors, c'en serait fait du vieux journalisme, faussement libéral, faussement radical, faussement légitimiste, envieux, sceptique, railleur, stérile ; il s'éteindrait de consomption, emportant avec lui l'âme des vieux partis. L'esprit de la chambre des députés ne tarderait pas à s'en ressentir. Cette réforme de la presse vaudrait, pour le moins, autant qu'une réforme électorale. Qu'importe de changer les députés, si on n'en change pas l'esprit ! Qu'importe la circonférence du corps électoral, si l'âme reste la même ?

» Puisque nous nous sommes laissé entraîner à parler si longuement de la *Démocratie pacifique*, nous ne lui tairons pas le regret que nous avons éprouvé de la voir sortir de la neutralité politique qu'avait si bien gardée la *Phalange* pour entrer dans une hostilité ministérielle systématique, qui ôte du crédit à son blâme et du poids à ses observations. La *Démocratie pacifique* a de l'impuissance de l'opposition la même opinion que nous ; elle doit donc vouloir comme nous : premièrement, que le ministère dure ; deuxièmement, qu'il profite de cette durée même et de la force qu'elle lui donne pour entreprendre et accomplir quelque chose d'utile et d'important. Le regret que la *Démocratie pacifique* exprime ce matin quand elle dit de M. de Lamartine : « Nous » eussions voulu qu'il restât dans la forme comme il y est en réalité, en » dehors et au-dessus des vieux partis ; » ce regret, la *Démocratie pacifique* nous l'a fait plus d'une fois éprouver. Serait-ce le résultat de deux tendances dans sa rédaction qui se combattraient, l'une plus politique que sociale, l'autre plus sociale que politique ? S'il en était ainsi, nous souhaiterions sincèrement que ce fût cette dernière, celle personnifiée dans M. Victor Considerant, qui l'emportât, car nous dirons comme M. de Lamartine : la meilleure est celle qui fait le plus penser.

Selon nous, il y a quelque chose de plus pressé et de plus utile à faire qu'à constituer une « *opposition positive, large et organisatrice.* » C'est d'obliger le gouvernement, c'est d'obliger le ministère à être *positif, large* et *organisateur*. Telle est notre tâche ; elle est souvent pénible ; nous avons nos jours d'abattement ; mais enfin, nous le surmontons, en nous disant qu'il n'y a dans ce monde de facile à faire que le mal, et que si la supériorité relative d'un cabinet peut être de l'insuffisance, cette supériorité, si faible qu'elle soit, est encore un avantage dont il est juste de tenir compte à celui qui le possède.

Nous ne pouvons laisser passer sans réponse quelques mots de l'article bienveillant de la *Presse*. Nous ne pouvons accepter l'épithète de *systématique* par laquelle ce journal caractérise l'opposition que nous faisons à la conduite du ministère ; nous ne pouvons non plus admettre que nous ayons dévié de l'impartialité sévère qui distinguait la *Phalange*.

Une opposition systématique est une opposition qui repose sur un parti pris de blâme, de dénigrement et de renversement ; qui nie tout ce qu'affirme le Pouvoir sans rien affirmer elle-même, ou qui n'a, pour avancer une théorie, d'autre raison, si ce n'est que le Gouvernement paraît vouloir réaliser ou exécuter une théorie contraire.

Pour nous, nous suivons à la piste les actes du Gouvernement avec le désir le plus ardent et le plus sincère de trouver quelque chose à louer en lui, ne fût-ce que des velléités et des tendances. On peut nous croire, et on doit nous croire, puisque nous avons loué, défendu, et vivement défendu, le Gouvernement toutes les fois que nous l'avons trouvé dans la ligne des intérêts généraux et de son devoir. On peut nous croire, puisque les fanatiques de l'Opposition *systématique* disent de nous « que nous sommes des hom» mes très dangereux, et que nous faisons beaucoup de mal, parce » que nous rendons justice aux actes du Gouvernement quand ces » actes sont méritoires ; » On peut nous croire, puisque nous n'avons rien à recueillir dans les héritages ministériels ; on peut nous croire enfin, puisque nous préférons encore la triste politique immobiliste de M. Guizot à la politique folle, brouillonne et tapageuse de M. Thiers, et que nous n'attendons rien de passable d'aucun des ministères possibles dans l'état actuel des idées du monde parlementaire.

Notre opposition n'est ni *systématique* ni *négative*. Nous exposons, comme nous la concevons, la politique qui nous paraît convenir aux grands intérêts de la France et du monde. Nous louons franchement dans le Gouvernement, dans la presse, dans les manifestations des partis, tout ce qui se rapproche de la ligne que nous croyons bonne : nous blâmons tout aussi franchement dans le Gouvernement, dans les partis et dans les journaux ce qui s'en éloigne. — Est-ce notre faute si le ministère actuel, au lieu de faire sa tâche de bon gouvernement, reste de plus en plus en arrière de ses devoirs ? La *Presse* elle-même ne s'est-elle pas vue obligée, malgré un parti pris de bon vouloir, de diriger contre l'incurie, l'inertie, l'inintelligence et la fausse conduite du ministère les critiques les plus vives ? La *Presse* fait depuis quelque temps au ministère une opposition réellement plus nuisible que celle d'aucun autre journal, y compris la *Démocratie pacifique* ; elle a pourtant et à juste titre, la prétention de ne pas faire au ministère une opposition systématique.

Ces réflexions répondent au passage dubitatif de la *Presse* sur les deux tendances de la *Démocratie pacifique*. La politique de la *Démocratie* se règle comme s'est toujours réglée celle de la *Phalange* sur des données sociales déterminées. Que le Gouvernement se rapproche de la ligne des améliorations sociales, notre opposition se changera en appui sincère.

La *Presse* nous dit qu'il y a quelque chose de plus urgent et de plus utile à faire que de constituer une *opposition positive, large et organisatrice*, c'est d'obliger le Gouvernement à être *positif, large et organisateur*. — Mais nous avons dit qu'il fallait faire adopter un programme *positif, large* et *organisateur*, et que ce programme serait un bon programme d'opposition, tant que ceux qui gouvernent s'obstineraient *à n'en pas faire leur programme de Gouvernement*. Ce n'est certes point pour qu'il ne se réalise pas, pour qu'il ne devienne pas programme de Gouvernement que nous proposons un programme *positif*, *large* et *organisateur*. Seulement, en présence de l'aveuglement, de l'incurie et de l'incapacité du Gouvernement, nous croyons très désirable que l'opposition se rallie à un tel programme et en fasse la fortune dans le pays. C'est le seul moyen de faire monter ce programme au Pouvoir.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Réforme* rapporte, d'après la *Gazette des Tribunaux*, un débat de police correctionnelle, d'où il résulte qu'un vagabond nommé Leclerc, demandait absolument à être condamné à trois ans de prison afin de se faire une *masse*, et de trouver un petit *magot* qui lui permît de se bien conduire. Le tribunal ne l'a condamné qu'à trois mois de prison. Il résulte de ce récit, ajoute la *Réforme*, « que Leclerc est trop » trop honnête homme pour que la société se crût obligée de lui donner » du travail. »

La croisade épiscopale contre l'Université reçoit de temps en temps de nouveaux renforts. Aussi le *Journal des Débats* renonce-t-il à continuer une polémique avec chaque nouveau combattant. Il se contente de citer aujourd'hui une lettre de l'évêque de Perpignan au recteur de l'Académie de Montpellier. Cette lettre contient à peu près les mêmes menaces que celle de M. de Bonald. Le *Journal des Débats* laisse au bon sens public le soin de juger la nature et la portée de certaines prétentions qui, selon lui, sont clairement exprimées dans cette lettre.

La *Presse* s'élève avec raison contre les ardeurs répressives du parquet en matière de délits de presse, surtout lorsqu'il s'agit d'offense envers la famille royale. Ce zèle inintelligent ne fait que compromettre les intérêts qu'il devrait défendre. La *Presse* pense que si M. le duc de Nemours avait été consulté dans la circonstance présente, il n'eût pas autorisé les poursuites ridicules exercées contre la *France*.

La *Presse* fait une mauvaise chicane au *Journal des Débats* au sujet de son article d'hier sur la situation commerciale de la Belgique. Si la *Presse* a des idées justes et très avancées en politique, il est certain qu'en matière de douanes et de commerce extérieur, elle n'a pas des idées fort saines : plusieurs fois nous avons été obligés même de relever des erreurs matérielles provenant de ce qu'elle ne savait pas se servir des [...]

---

et contenant toujours une réserve d'yeux *latents*, sont disposés à se *refaire* par le *rabattage* complet sur le tronc ou les grosses branches. On sait qu'on désigne sous le nom de *gemmes* ou *yeux*, chez les végétaux, des rudiments de branches, qui tous ne se développent pas immédiatement après leur formation ; ceux de ces yeux qui restent dans un état de sommeil se nomment yeux *latents*.

Lorsqu'on taille un arbre épuisé sur ses grosses branches, dans l'espoir de lui en faire pousser de nouvelles, cette taille, nommée *rabattage*, n'atteint pas son but avec certitude. Il y a entre les branches d'un arbre et ses racines un rapport d'équilibre qui ne peut demeurer longtemps rompu. L'arbre qui conserve ses branches après qu'on a rogné ses racines, n'a rien de plus pressé que de refaire ses racines, et c'est pour-

prouve le vieux jardinier, alors qu'après avoir rabattu et greffé ses vieux arbres, il vit assez pour les voir rajeunis, et les léguer, brillants de fécondité, à ses enfants, dont les enfants auront à les rajeunir à leur tour. Ses arrières-neveux lui devront non pas seulement l'ombrage, comme au vieillard de la fable, mais les fruits des arbres qu'il a plantés, fruits d'autant plus savoureux que l'arbre qui les porte a vécu plus long-temps.

On voit, dans le jardin de la manufacture de porcelaines de Sèvres, des poiriers conduits en éventail, qui ont été plusieurs fois rajeunis par la greffe en couronne. Ces arbres ainsi traités se remettent à fruit beaucoup plus vite que ne pourraient le faire ceux qu'on planterait à leur place ; leur fruit est aussi de beaucoup supérieur à celui que donnent les

aux jolis doigts d'une jolie femme. Ayez soin, avant tout, de vous munir de deux choses essentielles : une grosse épingle solidement attachée à votre châle et un crin de la longueur d'une bonne aiguillée de fil. Choisissez sur une branche d'un an, d'un rosier d'une bonne espèce, un œil peu développé, mais sain et bien portant ; avec la pointe d'un canif vous incisez tout autour de l'œil un ovale d'écorce qu'il s'agit de détacher pour le porter sur l'églantier préparé d'avance pour recevoir la greffe. Ici se présente un danger : la partie cernée de l'écorce se soulève aisément ; rien n'est plus facile ; mais l'œil situé au centre de l'*écusson*, l'œil duquel doit sortir le rosier dont vous espérez les roses, prenez bien garde qu'il ne se *vide* à l'intérieur, qu'il ne laisse sur la branche son *cœur*, faute duquel la greffe ne saurait reprendre. C'est ici qu[...]

bleaux publiés par l'administration des douanes. Le *Journal des Débats* a parfaitement raison d'établir une distinction entre les produits bruts et les produits fabriqués pour comparer l'importance de nos importations à celle des importations de Belgique.

Un pays serait absurde de refuser des matières premières qu'il ne produit pas, parce qu'il ne trouverait pas à exporter ses produits manufacturés en égale quantité.

Que deviendrait l'industrie des laines et des cotons en France si, par mesure de représailles, on refusait les laines belges, allemandes ou espagnoles, et les cotons d'Egypte et des Etats-Unis ?

L'importation des matières premières prouve que notre sol ne les produit pas en quantité suffisante; l'introduction des objets fabriqués prouve que l'industrie similaire indigène est inférieure à celle des autres pays.

Quand la *Presse* aura modifié la nature de notre sol, déplacé la ligne isotherme et changé notre climat, sa thèse contre les *Débats* pourra commencer à être juste.

Le *National* prétend qu'il a été le premier et qu'il est resté longtemps seul à défendre contre tous le système d'exécution de tous les grands travaux par l'Etat; il fait une critique très vive et très sensée de la réclame publiée hier par les *Débats* en faveur de la compagnie Rothschild. Le *National* voit dans cet article l'abandon des anciennes opinions des *Débats* dans la question des chemins de fer, et une rubrique de converti encore honteux de sa conversion. Nous désirons bien sincèrement que le *National* dise vrai en appréciant ainsi la tactique des *Débats*, mais nous redoutons fort qu'il ne s'abuse.

ORIENT.

TURQUIE. — Des lettres de Constantinople adressées, sous la date du 18 octobre, à la *Gazette universelle allemande*, annoncent que le pavillon autrichien vient de recevoir une insulte grave dans cette capitale. On était occupé à débarquer des marchandises d'un navire autrichien, lorsque la populace turque, agglomérée sur le quai, se mit à proférer des paroles injurieuses contre les hommes de l'équipage. L'un d'eux, doué d'une force athlétique, repoussa les insolents et en renversa un d'un coup de poing. Aussitôt la populace s'élance sur le navire, arrache le pavillon, le porte sur le rivage, le foule aux pieds et le traîne dans les rues. Il n'est pas douteux que l'ambassadeur d'Autriche ne demande et n'obtienne réparation d'un outrage aussi grave.

EGYPTE. — La *Gazette d'Augsbourg* du 7 confirme les nouvelles que nous avons données. Voici ce qu'on lui écrit d'Alexandrie, en date du 11 octobre. Achmet, pacha du Sennaar, refuse formellement de répondre à l'invitation du vice-roi qui l'appelle en Egypte. Il paie, dit-il, 500,000 piastres de tribut à la Porte-Ottomane. Le pacha de Saint-Jean-d'Acre est, assure-t-on, l'intermédiaire secret de cette affaire. Le vice-roi prépare une armée de 40,000 hommes pour aller réduire le rebelle. On ne sait pas qui la commandera. L'Angleterre pousse sous main à toutes ces levées de boucliers. Quand le vice-roi parla pour la première fois d'une expédition, le consul anglais reçut de son gouvernement l'ordre de s'y opposer de tout son pouvoir. Les produits de cette partie de l'Afrique sont décidément perdus pour l'Egypte. L'Angleterre s'en emparera.

On parle d'un changement de ministère. Kant-Bey sera nommé ministre de la guerre Achmet-Pacha, neveu du vice-roi, séraskier. Soliman-Pacha organisera l'armée.

GRÈCE. — La *Gazette universelle allemande* du 7 renferme aujourd'hui le texte d'une note qu'elle prétend avoir été remise au roi de Grèce par M. Piscatory, de la part du cabinet français, au sujet des derniers évènements. Nous la reproduisons sans en assumer, en aucune manière, la responsabilité.

« Les évènements du 15 septembre ne nous ont pas étonnés, car, les prévoyant, nous avons donné souvent au roi de Grèce des conseils qui auraient, s'il les eût suivis, prévenu de pareils résultats. Comme ils se sont accomplis, veuille le roi avoir une ferme confiance dans l'issue des choses. Il s'est prononcé en faveur de la révolution, et le peuple s'est prononcé pour lui. Si, comme il l'avait d'abord annoncé, il eût renoncé à la couronne, il aurait exposé la nation à de graves périls. S'il était jamais tenté de revenir sur le passé; s'il écoutait le langage perfide de certains conseillers rêvant une contre-révolution ; si ses démarches devenaient équivoques; s'il recourait à de faux-fuyants, il s'exposerait à des dangers plus grands encore. Quelquefois les rois sont obligés de refuser des concessions; mais quand ils deviennent infidèles à leurs promesses, ils ne peuvent plus compter sur l'assentiment national. Puisse le roi s'efforcer, lors de la réunion de l'assemblée nationale, de rendre, par des moyens légaux, à la monarchie cette dignité et cette influence qui lui est indispensable pour être utile ! Puisse aussi le peuple grec le seconder ! Nous avons pleine confiance en son caractère. Ayez soin, M. l'ambassadeur, que le trône soit entouré d'hommes modérés, afin que la concorde existe entre le prince et la nation pour leur bien réciproque. Notre roi et son gouvernement conservent toujours au peuple grec cet amour dont ils lui ont donné tant de fois des preuves. »

—La Romélie est menacée de troubles graves; le colonel Théodose Grivas arme à Vonitza, sur la frontière.

ANGLETERRE.

Le 8 a eu lieu, à Londres, l'installation du lord-maire. A midi, tous les préparatifs étant faits pour la procession qui devait escorter le nouveau magistrat à Guildhall, tout se mit en marche avec les bannières, les compagnies, les corporations, les détachements de troupes. Arrivé à Westminster, on s'arrêta pour signifier officiellement à sir Robert Peel la nomination de l'alderman Magnay aux fonctions de lord-maire. Celui-ci invita le ministre à dîner, et l'on se remit en marche pour Guildhall, où a eu lieu le banquet, fort abondant, fort somptueux, suivant l'usage, et dont les journaux anglais servent scrupuleusement le menu à leurs lecteurs.

— Le *Morning-Advertiser* pense que le cabinet aurait quelque velléité de s'occuper des lois des céréales dès le début de la prochaine session; et le *Times* annonce que le baron Brunow, ambassadeur de Russie, le chevalier Bunsen, ambassadeur de Prusse, et le comte de Chabot, chargé d'affaires de France, ont travaillé hier au Foreign-Office.

—Suivant le *Standart*, le duc de Bordeaux, qui se proposait de visiter Londres vers le 15, aurait différé son voyage de quelques semaines, afin de ne pas s'y trouver en même temps que le duc de Nemours. Le prince profiterait de cette circonstance pour visiter encore quelques villes manufacturières.

vient de recevoir l'ordre d'opter entre sa chaire universitaire et sa qualité de repealer.

ESPAGNE.

La nouvelle que nous donnions hier se confirme. Le 5, quelques députés de l'opposition redoublaient d'efforts pour empêcher (soit en se démettant de leurs fonctions législatives, soit en s'abstenant momentanément de la chambre) le gouvernement provisoire d'arriver aussi vite qu'il le désirerait à la solution des embarras de la situation, c'est-à-dire, à la déclaration de la majorité de la reine. Les députés prêts à résigner leur mandat, seraient fortement appuyés par le comte de Las Navas. D'autres, non moins influents, font en ce moment une tentative pour les ramener. Parmi ceux qui emploient à ce rapprochement toute leur influence, MM. Olozaga, Domenech et Cortina figurent en première ligne.

Le gouvernement a publié une ordonnance accordant des facilités aux étudiants de Barcelone, qui, à cause des évènements politiques dont cette ville est le théâtre, ne peuvent pas en ce moment suivre leurs cours et achever leurs études.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Madrid, le 8 novembre.

Aujourd'hui les deux corps législatifs, réunis dans la salle du congrès, ont déclaré la majorité de la reine.

Nombre des votants, 209; pour, 193; contre, 16.

Ce vote a été accueilli avec enthousiasme.

Le général Narvaez, en sortant de la salle, a été l'objet d'une espèce d'ovation.

La reine prêtera son serment après-demain, devant les deux corps réunis, dans la salle du sénat.

PORTUGAL.

La nouvelle que nous avions donnée d'une prochaine recomposition de cabinet se confirme à la date du 2. Le duc de Palmella et le marquis de Saldanha avaient été invités par Costa-Cabral à entrer au ministère. Le duc de Palmella a accepté, mais M. Saldanha, à qui l'on offre le portefeuille de la guerre, voudrait, avant son adhésion, avoir une conférence avec M. Palmella à Londres. Le marquis remplit maintenant l'office d'envoyé extraordinaire à Vienne. On dit que le portefeuille des finances passerait des mains de M. Carvalho dans celles de M. Gomes de Castro. Le gouvernement vient de contracter à Lisbonne et à Oporto deux nouveaux emprunts à l'aide desquels il clôra ses opérations financières de cette année. Le premier de ces emprunts est de 495 contos, l'autre de 100

ITALIE.

Si l'on en croit le *Journal de Manheim* et la *Gazette de Nuremberg*, l'agitation est toujours grande dans les légations. Les insurgés de Bologne et de Ferrare sont maintenant organisés en bandes de brigands ; les prisons sont remplies. De nombreuses arrestations ont lieu partout, même à Rome ; l'irritation du peuple se fait jour par des injures journalières adressées aux Suisses, et ceux-ci vivent dans une continuelle mésintelligence avec les troupes papales. Tout est encore en question dans la malheureuse Italie.

AMÉRIQUE.

COLONIES ANGLAISES. — Les avis des Indes-Occidentales arrivés, le 9, à Londres, annoncent que le temps y était favorable aux récoltes, excepté à la Barbade où l'atmosphère était étouffante. A la Jamaïque on avait ressenti une secousse de tremblement de terre. A Demerara, les propriétés acquièrent chaque jour de la valeur.

MEXIQUE. — Le montant exact des remises pour les dividendes mexicains reçues à Londres par le steamer *Severn*, ne s'élève pas au-delà de 26,846 dollars.

Voici de nouveaux détails sur l'insulte faite au pavillon anglais. Quelques résidents ayant fourni des fonds au gouvernement, en avaient reçu en garantie une délégation sur le produit des douanes ; mais dernièrement Santa-Anna ayant eu besoin d'argent, suspendit le paiement des 17 0/0 qui leur étaient réservés. Les résidents s'adressèrent aux tribunaux, et Santa-Anna écrivit aux juges d'arrêter la procédure. Des remontrances furent faites au gouvernement par le représentant anglais; la France, à ce qu'il paraît, agit de même de son côté. — L'affaire du pavillon, très peu importante en elle-même, n'est que la suite de la mauvaise humeur de Santa-Anna, produite sans doute par la correspondance qu'il a reçue de Londres. On sait qu'avant d'enlever le pavillon anglais de la salle de bal, on alla en référer à Santa-Anna, qui refusa d'accéder à la demande légitime du consul anglais. Déjà pareil fait avait eu lieu : dans une fête publique le pavillon anglais s'était trouvé au-dessous des autres pavillons; M. Packenhaus, alors représentant de la Grande-Bretagne, le remit lui-même à sa place, sans faire de représentations.

Voici, au surplus, une adresse présentée à M. Percy Doyle, agent d'affaire britannique à Mexico, par les sujets anglais résidant dans cette ville :

« Nous, soussignés, venons vous exprimer nos sincères remercîments et la satisfaction que nous éprouvons de la manière dont vous avez vengé l'honneur du pavillon britannique au bal donné la nuit dernière, au palais, en commémoration de la victoire remportée à Tampico, en 1829, sur les Espagnols. Nous savons parfaitement que tous les pavillons et les bannières qui décoraient la salle du bal y figuraient comme trophées de guerre. Au-dessous des pavillons d'Espagne et du Texas se trouvait celui de notre pays ; insulte qui, faite ou non avec intention, ne pouvait être soufferte par le moindre des sujets de S. M.

» Votre fermeté, en demandant que notre pavillon fût enlevé, et votre extrême modération en offrant de le laisser jusqu'à ce que les dames fussent retirées dans la salle du souper, afin d'éviter toute remarque et de couper court à toute confusion, méritent des éloges, et nous ne pouvons que vous en exprimer notre complète satisfaction. »

Inondations.

Les craintes qui se sont manifestées dans le midi à l'occasion de la crue subite des rivières, gagnent maintenant le nord. On lit dans le *Précurseur d'Angers*, sous la date du 10 :

« La Loire commence à donner des inquiétudes aux populations riveraines. Si le temps continuait tel qu'il a été depuis plusieurs jours, il y aurait vraiment à craindre de voir se renouveler les périls de l'hiver dernier. »

— Voici, d'un autre côté, ce qu'on lit dans l'*Auxiliaire breton* du 9 :

lonel d'un des régiments de la garnison, qui lui a fourni cinquante hommes de corvée, lesquels ont accouru comme à un incendie, ont enlevé pêle-mêle les registres et minutes de toute espèce, et les ont entassés dans les souterrains du bâtiment de la cour d'assises. Le greffe est désorganisé. »

Faits divers.

Le roi vient de faire verser dans la caisse des jeunes détenus de la colonie agricole de Mettray 1,000 fr., et la reine 500 fr.

— On écrit de Valenciennes, 11 novembre :

« Le duc et la duchesse de Nemours sont arrivés hier vendredi à Dunkerque. LL. AA. RR. sont descendues à l'hôtel de la sous-préfecture, où elles ne feront qu'un très court séjour. »

— On écrit de Civita-Vecchia, le 2, au *Courrier de Lyon* :

« Le duc d'Aumale ne reviendra pas ici pour s'y embarquer; il continuera son voyage par terre jusqu'à Naples ; l'*Asmodée* a levé l'ancre pour cette destination, hier à deux heures après-midi. S. A. R. est attendue à Naples dimanche prochain. On prétend qu'elle y négociera son mariage avec la sœur cadette du roi. S. A. R. a été très-bien reçue à Rome. Le saint-père lui a fait cadeau de la collection de toutes les médailles qui ont été frappées depuis son avènement au pontificat.

— Par deux arrêtés du 7, confirmant l'ordonnance royale du 4, M. le préfet de la Seine convoque pour le 27, à Paris, les électeurs censitaires et départementaux des 9e, 10e, 11e et 12e colléges électoraux de la Seine pour élire, dans chacun de ces arrondissements, trois membres du conseil général, faisant fonctions de conseillers municipaux de Paris; et, pour le 3 décembre, les électeurs censitaires et départementaux appartenant aux cantons de Villejuif, Vincennes, Pantin et Saint-Denis, pour élire dans chacun de ces cantons le nombre de conseillers d'arrondissement déterminé par l'ordonnance royale du 17 octobre 1834.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Un journal annonçait hier que la cour royale de Paris allait être convoquée extraordinairement, aux termes de l'article 11 du décret du 27 mars 1810, afin de statuer sur une proposition qui aurait pour but d'enjoindre au procureur-général de poursuivre les délits commis à la Bourse, en contravention aux lois et règlements en vigueur.

» D'après les renseignements que nous avons recueillis, aucune convocation de ce genre n'a été ordonnée ni demandée. »

— Des cours pour les ouvriers adultes ont été ouverts à l'école normale primaire de Versailles, le 20 octobre. Les salles des écoles annexes ont été immédiatement remplies, et chaque jour de nouveaux élèves viennent se faire inscrire. Les enfants au-dessous de 16 ans sont réunis dans une salle séparée et sortent de classe cinq minutes avant les hommes. Quarante élèves-maîtres y sont partagés en sept groupes.

— Nous avons raconté le beau trait du trompette Escoffier, des chasseurs d'Afrique, qui, mettant pied à terre, au milieu des Arabes, pour offrir son cheval au capitaine de Cotte, lui dit : « Prenez mon cheval, « c'est vous, et non pas moi, qui rallierez l'escadron. » La *Sentinelle de l'Armée*, après avoir reproduit ce fait, ajoute :

« Par cet acte Escoffier a été plus que brave, il a été sublime, car on sait le sort des prisonniers tombant au pouvoir des Arabes. Honneur donc au trompette Escoffier ! Mais aussi qu'une marque de reconnaissance et d'estime soit immédiatement donnée à ce noble soldat ! Qu'un échange soit aussitôt proposé à Abd-el-Kader pour ravoir Escoffier et ses compagnons d'infortune. Quelle que soit la rançon demandée, la France ne peut abandonner de tels hommes aux tortures des Arabes ; et qu'enfin l'officier chargé de cette mission auprès d'Abd-el-Kader, soit porteur de la croix pour Escoffier, et lui donne l'accolade de *chevalier* au milieu même du camp des Arabes ! Voilà comment doit se récompenser un pareil trait !

— Nous trouvons dans l'*Impartial de la Meurthe* l'annonce suivante :

« On est en recherche du contrat de mariage de Martin Antoine, marchand drapier à Metz, avec Claudine Chafotaux de Saint-Maurice, diocèse de Verdun, bailliage d'Etain, à dater du 1er janvier 1721 au 10 janvier 1722. Il sera fait bon d'une somme de 10,000 fr. au notaire ou principal clerc qui en fera connaître l'existence dans son étude. »

— On trouve dans le *Liverpool-Times* des détails intéressants sur une réunion non-officielle des actionnaires anglais du chemin de fer de Paris à Rouen. Il résulte des rapports faits à cette assemblée que, du 9 mai au 30 septembre 1843, il a été reçu par la compagnie, pour voyageurs et marchandises, 2,166,834 fr. 55 c., et il a été dépensé 868,515 fr. 8 c.; est restée pour bénéfice la somme de 1,309,888 fr. 27 c., ce qui permettra de donner pour cette année aux actionnaires un dividende de 8 0/0; il faut noter toutefois que les frais de réparation du chemin ont été supportés en entier par les constructeurs et devront l'être jusqu'à l'expiration de la première année d'exercice.

— La dernière adjudication des locomotives nécessaires à l'exploitation des chemins de fer du département du Nord, a démontré jusqu'à l'évidence le progrès qui s'opère dans nos usines métallurgiques et fabriques de machines. Les prix auxquels ont été adjugés les locomotives n'atteignent pas 40,000 francs; les prix des soumissions qui approchent le plus de celle acceptée sont de 41,000 francs environ ; les prix d'Anzin ne s'élèvent qu'à 41,000, et il y aura encore d'ici à peu d'années des adoucissements sur ces prix de fabrique. Ces taux sont infiniment modérés et au-dessous des prix anglais quand la crise sur les fers n'avait pas encore éclaté en Angleterre. Et cependant quelle différence existe encore entre les prix des matières premières dans les deux pays ! Quant à la qualité relative des locomotives françaises et anglaises, l'expérience a donné tout l'avantage aux machines nationales. Les constructeurs français mettent plus de soin dans leur travail que les anglais; on peut s'en convaincre par les locomotives d'Anzin et du Creuzot en ce moment employées dans les tronçons de Valenciennes et de Lille. Cela reste aujourd'hui tellement démontré, que les compagnies de chemins de fer d'Allemagne et d'Italie envoient maintenant leurs commandes en France et non plus en Angleterre. (*Echo de la Frontière.*)

— On écrit d'Aix-la-Chapelle, le 7 novembre, à l'*Indépendance belge* :

« M. B......, Espagnol, qui est aux eaux d'Aix-la-Chapelle depuis environ trois ans, et qui consacre au jeu tout ce qui lui reste d'argent quand il a payé ses dépenses mensuelles, est depuis huit jours dans une veine de bonheur inconnue aux habitants de cette ville, même aux plus âgés.

» Cet homme, qui s'est mis la semaine dernière au tapis vert du 30 et 40, avec un capital de cinquante francs, a fait sauter la banque dimanche, lundi et mardi derniers. Hier, à midi, quand il a eu enlevé tout

carpés; elle parcourut ainsi cent mètres environ, lorsque tout-à-coup le sol manqua sous ses pas; mais, en tombant dans l'abîme, elle fut retenue miraculeusement par une branche d'arbre fixée horizontalement dans le roc taillé à pic.

A ses cris de détresse, quelques habitants de Neyrolles accoururent avec des torches et essayèrent de la secourir, mais il leur fut même impossible de l'apercevoir.

On entretint des feux toute la nuit, en engageant la victime à prendre patience jusqu'au lendemain..... Enfin le jour arriva. Plusieurs personnes se hasardèrent à grimper le long de ce roc; mais à une certaine distance on ne pouvait plus arriver que par escalade.

Il fallait un homme qui ne craignît pas d'exposer ses jours. Carrod, père de famille, se dévoua courageusement; et, après avoir affronté mille dangers, il parvint à délivrer heureusement l'infortunée Françoise Déchet, qui était restée vingt-deux heures suspendue au-dessus d'un abîme.

— Les fondations d'une maison, auprès de laquelle on a creusé un égoût, se sont tout-à-coup affaissées, rue Saint-Jacques. L'ébranlement a lézardé les murs et brisé quelques boiseries. Les locataires, effrayés, ont eu le temps de se sauver. On a fortement étançonné la maison.

— Le 8 de mois, tous les élèves du petit séminaire de Bar-le-Duc ont été renvoyés dans leurs familles; la fièvre typhoïde s'est manifestée dans cet établissement, et le chef a jugé prudent d'empêcher que la contagion ne s'étendît. (*Journal de la Meuse.*)

— On écrit de Florence, le 26 octobre :

« Avant-hier matin, à quatre heures, nous avons éprouvé, dans l'espace d'une heure, deux légères secousses de tremblement de terre ; la première a duré sept secondes. Le mouvement était ondulatoire. A la seconde secousse, bien que le vent fût calme, le ciel était couvert de nuages et l'atmosphère chargée de vapeurs. Cette nuit, il y eut encore une secousse, mais elle a été moins violente. Ce matin, la pluie tombait à torrents. Ces secousses ont été violemment ressenties dans les Apennins. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— La science vient de faire une perte réelle dans la personne du docteur A. Petit, envoyé en Abyssinie par le Muséum de Paris. Ce savant naturaliste a été emporté par un crocodile en traversant une des branches du Nil Bleu, dans les environs de Gondar.

— L'assassin de Marre-Rouge est arrêté. C'est le batteur nommé Robichon, qui, aussitôt après le crime consommé s'était enfui de la ferme. On sait qu'avant de quitter Melun, où il était arrivé quelques heures après son forfait, ivre et dépensant l'argent volé en folles dépenses, il avait quitté l'auberge dans laquelle il avait couché, vers six heures du matin; que de là, chose incroyable, il était allé à la maison centrale et avait insisté pour qu'on lui fit voir un de ses parents qui s'y trouve détenu, ce qui lui fut refusé à cause de l'heure trop matinale. Le lendemain il fut arrêté à Nangis, dans un cabaret; de là il fut conduit à Melun sous bonne escorte et écroué à la maison d'arrêt. Près de mille personnes se pressaient autour de la charrette dans laquelle il était transporté, et à la vue de cet homme faible de corps, confus et accablé par le chagrin, on avait peine à expliquer sa férocité. Dans l'interrogatoire qu'il a subi immédiatement, il a fait des aveux à peu près complets.

— Aujourd'hui, dimanche, à l'Opéra-Comique, *Zampa* et *le Domino noir*.

Théâtre Comte.—Mardi 14 novembre, représentation extraordinaire donnée par une troupe anglaise sous la direction de M. Donaldson.

Plusieurs fois la presse a signalé le mal que produisait dans nos communes rurales le colportage à très bas prix de livres immoraux souvent très obscènes, ainsi que de gravures licencieuses; mais une chose que l'on ignore généralement, c'est que la plupart des colporteurs, non contents de vendre à la jeunesse une foule de mauvais livres, vendent aussi de l'arsenic, sous prétexte de mort aux rats.

Le petit nombre d'hommes intelligents et habiles observateurs, disséminés dans nos villages solitaires, oseraient dire à peine ce qu'ils pensent de ce dangereux abus. Nous appelons toute l'attention des autorités locales sur cette industrie clandestine. (*Mémorial de Rouen.*)

— Le nommé Féderé, de Ruffec, a été transféré dans les prisons d'Angoulême. Il est prévenu d'avoir noyé, sous le pont de Mansle, des enfants nouveaux-nés, fruits d'amours illégitimes, qu'il se chargeait d'apporter à l'hospice d'Angoulême, moyennant une rétribution des mères. Par une spéculation infernale, il détruisait ces innocentes créatures et s'épargnait ainsi les frais du voyage de Ruffec à Angoulême. Ce sera probablement aux prochaines assises qu'il aura à répondre de l'imputation de ce crime odieux, triste conséquence de la fatale mesure qui a supprimé les tours dans les arrondissements. (*Périgord.*)

— Un homme d'un extérieur distingué vint trouver, il y a quelques jours, un graveur de la rue du Mail. Il lui dit se nommer d'H..., employé au Trésor, demeurant rue des Fossés-du-Temple, et ajouta qu'il était chargé par son administration de faire faire un timbre sec dont il lui présenta le modèle. Ce timbre portait pour légende les mots : *Ministère des finances*, et au milieu : *Dette publique*.

Flatté d'avoir la pratique du ministère, le graveur se mit aussitôt à l'œuvre, et, quelques jours après, celui qui avait fait la commande vint voir si le timbre était prêt. Sur la réponse affirmative de l'artiste, il prit dans un portefeuille un papier qui semblait être un acte, et il le ploya de manière à n'en présenter qu'un coin, afin d'essayer le timbre; il renouvela la même opération sur d'autres papiers pareils au premier et se déclara satisfait. Après son départ, le graveur conçut quelques soupçons et il regretta surtout d'avoir laissé emporter le timbre sans s'être assuré s'il était réellement destiné au Trésor. Tourmenté par cette incertitude, il alla trouver M. Fresne, commissaire de police de son quartier, et lui confie ce qui s'était passé.

Le commissaire alla, sans perdre de temps, aux informations sur l'adresse indiquée; il ne trouva d'autre d'H... qu'une actrice de ce nom attachée à l'un des théâtres du boulevart. Il apprit que cette dame avait pour amant un sieur J.., demeurant rue Saint-Florentin. Le commissaire se transporta à ce domicile, accompagné du graveur, et celui-ci, en apercevant le sieur J..., le reconnut aussitôt. J... prétendit ne l'avoir jamais vu et nia avec énergie le fait qui lui était imputé; mais le graveur soutient son assertion, et pour la confirmer par une preuve, il déclara que le sieur J..., lorsqu'il était venu chez lui, portait une canne ayant une pomme dont il avait remarqué la ciselure et dont il désigna le modèle. Dans la perquisition faite, cette canne se trouva, et elle était entièrement conforme à l'indication qui venait d'être donnée. Mais le timbre sec, objet principal des recherches, n'a pu être retrouvé, et le prévenu a refusé de déclarer l'usage qu'il voulait en faire. M. Fresne a saisi chez lui 40,000 fr. d'obligations sur le Trésor, et l'a envoyé sous mandat de dépôt à la préfecture pour être remis à la disposition du parquet.

— Depuis quelques années le nombre des crimes diminue sensiblement dans le département de l'Orne. A peine trois ou quatre départements dans toute la France présentent-ils une moyenne moins élevée; cette amélioration a été lente et progressive; nulle cause accidentelle ne saurait lui être attribuée; on peut donc espérer qu'elle continuera.

En revanche, et par un singulier contraste, l'âge des criminels y va toujours s'abaissant. Le nombre des accusés jeunes s'accroît d'une manière déplorable. La dernière session des assises en a offert une nouvelle preuve : sur 13 condamnés on en comptait 1 de 17 ans; 1 de 18 ans; 3 de 19 ans; 1 de 20 ans; 4 de 24 à 25 ans, et 3 seulement de 30 à 40 ans. La plupart de ces condamnés avaient déjà subi quelques peines. Plusieurs montrent une audace révoltante. C'est là un fait digne de toute l'attention des hommes sérieux.

TRIBUNAUX.

Le Gymnase vient de déférer à la cour de cassation l'arrêt rendu par la cour royale dans l'affaire entre ce théâtre et la société des auteurs. Me Huet est chargé de soutenir le pourvoi.

— Deux petites filles de douze ans et demi sont prévenues de vagabondage ; M. le président leur demande quelle est leur profession.

— Moi, répond Héloïse Labruyère, la première, je suis musicienne; je travaille les soirs, à la banlieue, sur mon violon, et le matin je donne des leçons au cachet.

— Moi, répond Louise Houveau, je pratique le même état que mademoiselle, et j'ai été arrêtée le même jour qu'elle, par le même monsieur, qui a prétendu que j'avais mendié. Moi, mendier à mon âge? Il y a trois ans que je gagne mon pain et que je viens encore au secours de ma mère, quand elle est malade. Je n'ai besoin de personne, je me suffis à moi-même par mon talent, et je rougirais de tendre la main..... Fi donc!

M. le président : Deux enfants de douze ans et demi qui jouent du violon dans les cabarets n'offrent guère de sécurité : c'est plutôt un état permanent de vagabondage.

Héloïse Labruyère : Je suis occupée depuis le matin jusqu'au soir, et je n'ai pas le temps que le diable me tente. Je vous répète que je donne des leçons le matin. Je ne quitte pas ma mère, qui est chanteuse patentée. Je fais l'état qu'a fait ma mère.

Les mères des jeunes prévenues viennent les réclamer.

La mère de la jeune Labruyère déclare qu'elle ne peut donner à sa fille une autre profession que celle qui a été la sienne à elle-même.

— D'ailleurs, dit-elle, toute son éducation a été dirigée vers la musique, et elle n'a pas des yeux assez bons pour se livrer à la couture.

La femme Houveau prend l'engagement de placer sa fille en apprentissage et de vendre son violon.

Le tribunal rend Louise Houveau à sa mère, et, acquittant Héloïse Labruyère de la plainte, ordonne qu'elle sera placée pendant deux ans dans une maison de correction.

— Aujourd'hui, le nommé Philippe, ouvrier chaudronnier, a comparu devant la 6e chambre correctionnelle, sous la prévention de falsification de poudre de guerre. Outre les outils et ingrédients nécessaires à la perpétration de ce délit, on avait trouvé à son domicile plusieurs écrits républicains, tels que le *Catéchisme des peuples*, *la Carmagnole de 1833*, et une canne dont la pomme était une tête de liberté.

Philippe a été condamné à trois mois de prison et 3,000 fr. d'amende.

Spectacles du 12 novembre.

7 h. »|» **OPÉRA**. —
7 h. »|» **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Tancrède. Fourberies.
8 h. »|» **ITALIENS**. —
8 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE**. — Domino noir. Zampa.
6 h. »|» **ODÉON**. —Mariage de Figaro. Henri III.
6 h. 1|2 **VAUDEVILLE**. — Mme Roland. Barbe-Bleue. Misères.
7 h. 1|4 **VARIÉTÉS**. — Perruquière. Roquefinette. Jacquot. Catherine.
7 h »|» **GYMNASE**. — Antonine. Francesca. Maison en loterie.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL**. — Brelan. Charlotte. Scandale. Md d'images. Omelette.
6 h. 3|4 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — Naufrageurs. Tour de Nesle.
5 h. 1|2 **GAITÉ**. — Grâce de Dieu. Chevaux du Carousel.
7 h. »|» **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohémiens.
7 h. »|» **CIRQUE NATIONAL**. — Don Quichotte. Bouquetière.
6 h. 1|2 **COMTE**. — Alexis. Médecine. Tourlouroux, Mère. Pierrot. Nicole.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 10 *novembre* 1843.

SABINE, épicier, rue du Terrier, à Vincennes; juge-commissaire, M. Pillet, avoué; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

HALLARD, boucher à Saint-Denis, place d'Armes, 7; juge-commissaire, M. Leroy; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

BOURSE DU 11 NOVEMBRE.

La bourse a été assez calme et sans variations intéressantes.

Au comptant. — Lots d'Autriche, 388 75, 390. — Banque belge, 783. 75. — Obligations Grand'Combe, 1080. — Espagne passive, 5 1|8. — Prusse, 330. — Jouissance, 4 canaux, 140. — Idem, Bourgogne, 107. 50. — Zinc Vieille-Montagne, 4300.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . .	121 50	121 50	121 40	121 45	121 40
— fin cour. . .	121 55	121 55	121 50	121 50	121 50
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 90	81 90	81 75	81 75	81 85
— fin cour. . .	81 90	81 90	81 85	81 85	81 85
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	108 75	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 85. Après, 81 82 1/2 à 85.
4 0/0	103 75	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1385 »	1400 »	H. 20 »	
Banque de Fr. .	3307 50	» »	» »	Primes. Fin courant.
C. Laf. de 5000.	5090 »	5092 50	H. 5 »	50 c, 81, 97 1/2, 92 1/2, 90.
— de 1000.	1117 50	1115 »	B. 2 50	25 c, 82 10 5.
Caisse Hypoth..	» »	» »	» »	10 c, 82 25, 17 1/2.
Quatre Canaux.	1270 »	1267 50	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	S-Germ. Fincour. 780.
Vers. R. Dr. .	292 50	293 75	H. 3 75	Vers. r. dr. » 292 50.
do R. G. . .	» »	» »	» »	— riv. g. » »
Orléans	711 25	715 »	H. 2 50	Orléans, » 715, 711 25.
Strasb. à Bâle.	186 25	187 50	H. 1 25	Strasbourg » 187 50.
Rouen.	737 50	742 50	» »	Rouen. » 737 50, 742 50.
Havre.	566 25	565 »	B. 1 25	Havre. » 560.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/8	106 1/2	H. 1/8 »	Londres, 9 novembre.
— Portugais. .	44 1/2	» »	B. 1/4 »	Consol. 96 3/8 1/2.
Esp. D. active.	29 1/2	29 1/4	B. 1/2 »	Esp. actil. 31 5/8.
5 0/0 Naples. .	108 60	» »	H. » 10	Portugais. 43 1/2.
— Romain. .	104 1/4	» »	B. 1/4 »	Mexicains. 30 1/4.
Obl. Piémont. .	1196 25	1198 75	B. 1 25	5 0/0 Holland. 100.
Emp. d'Haïti. .	472 50	» »	H. 2 50	2 1/2 id. 54 1/8.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 11 novembre. Restant, 14,894 quintaux.

Cours moyen : 37 fr. 49 c.; cours-taxe, 38 fr. 43 c. Ces cours, comparés à ceux de la halle d'hier, présentent, sur le cours moyen, une hausse de 15 centimes, et sur le cours-taxe une baisse de 5 centimes.

Il s'est fait peu d'affaires en gruaux ; quelques parties peu considérables ont été traitées de 52 fr. à 54 fr. 15 c.

1re marque, de 39-50 à 38 fr. Il ne s'est traité aucun lot important de cette qualité.

2me marque, 133 quint. 45 kil. ont été vendus à 38 95.

3me marque, 43 quint. 85 kil. ont été vendus 30-55.

Les farines inférieures ont valu 19 fr. 50 c.

Ventes à livrer : 400 quint. 35 kil. de 23 f. à 39-50.

Total des ventes : 1569 quint. 67 kil.

Voici les prix comparés de la viande sur pied sur les marchés de différentes villes de l'est et de l'ouest.

A Metz, au marché du 6 novembre, la viande de boucherie s'est vendue sur pied aux prix suivants :

Bœuf. . .	1re qual.	1 30.	2e qual.	1 26.	3e qual.	1 22 le kil.
Vache. .	—	1 20.	—	1 01.	—	92.
Veau. . .	—	1 25.	—	1 16.	—	1 07.
Mouton .	—	1 30.	—	1 20.	—	1 10.
Taureau.	—	94.	—	90.	—	86.
Porc. . .	—	1 17.	—	1 11.	—	1 05.

A Bonnétable, marché principal de la Sarthe, au marché du 7, la viande a été vendue sur pied aux prix suivants :

Bœuf, 80 c. le kilog.; vache, 70 c.; veau 80 c.; porc, 80 c.

A Mulhouse la viande au détail vaut en ce moment :

Bœuf, 1-10 le kilog.; veau, 1-10; mouton, 1 fr.; porc, 1-20

Ces cours offrent, comme on le voit, d'énormes différences entre l'est et l'ouest de la France; il est vrai que dans l'est les salaires sont, en général, plus élevés que dans l'ouest, et cela dans une très forte proportion. A. Y.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*)

COURS DES CÉRÉALES.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS.	MARCHÉS DU RAYON D'APPROVISIONN. DE PARIS. BOURGES.	ROYE.	LAGNY.	PRINCIPAUX MARCHÉS DE COMMERCE ET DE CONSOMMATION. LILLE.	BONNÉTABLE.	GRAY.	PAU.	METZ.	MARCHÉS ÉTRANGERS. CHAMBÉRY.	BERLIN.	ANVERS.
BLÉ l'hectol.												
Blanc, 1er choix.	24 » à 24 66	19 55 à » »	19 » à 19 25	22 » à » »	22 86 à » »	18 60 à » »	20 92 à » »	22 41 à » »	17 25 à » »	26 31 à » »	16 50 à 17 »	22 47 à » »
Première qual.	22 » à 22 16	18 » à » »	18 » à 17 75	20 » à » »	22 20 à » »	» » à » »	19 92 à » »	» » à » »	15 » à » »	» » à » »	15 2 à 15 30	21 16 à » »
Deuxième » .	21 32 à 21 66	16 50 à » »	17 » à 17 50	18 » à 19 »	20 86 à » »	» » à » »	18 67 à » »	» » à » »	14 92 à » »	» » à » »	» » à » »	19 04 à » »
Inférieure » .	18 » à 18 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
SEIGLE l'hectol.												
Première qual.	10 32 à 10 66	» » à » »	» » à » »	9 » à » »	12 25 à » »	16 40 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	21 58 à » »	» » à » »	14 27 à 14 50
Deuxième » .	9 66 à 10 »	» » à » »	» » à » »	8 66 à » »	11 75 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	14 » à » »
ORGE, l'hectol..	10 » à 11 32	» » à » »	» » à » »	8 » à 9 »	» » à » »	11 95 à » »	8 14 à 10 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	11 63 à 12 15

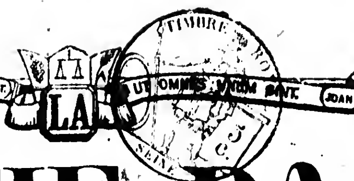
FOURRAGES.—Les 500 kil.

	Paris.	Nancy.	Poitiers.	Manosque	Limoges.
Foin. 1re.	49 52	25 50	28 »	56 »	25 »
Foin. 2e.	45 47	» »	26 »	» »	» »
Luzerne. .	46 48	» »	» »	» »	» »
Sainfoin. .	» »	» »	» »	» »	» »
Trèfle. . .	» »	» »	» »	» »	» »
Paille blé.	24 26	11 50	20 »	25 »	22 »
Paille seig.	30 31	» »	18 »	» »	18 »

BESTIAUX.

POISSY, viande	PARIS,	POISSY, viande	PARIS,

1re ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 105. 5c



LUNDI 13 NOVEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire le 15 novembre, sont priés de le renouveler avant ce terme, en nous adressant le prix de leur nouvel abonnement en un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris; faute de quoi ils éprouveront une interruption dans l'envoi du journal. Aucune exception n'est faite à cette mesure administrative.

Toutes les personnes auxquelles s'adresse le présent avis trouveront sur leur bande l'indication exacte du terme de leur abonnement.

Nous rappelons que toute demande de renouvellement doit être accompagnée d'une bande imprimée du journal, avec corrections, s'il y a lieu.

PARIS, 12 NOVEMBRE.

L'Angleterre et l'Egypte.

L'établissement des Européens dans l'empire ottoman, la situation géographique des principales provinces qui composent cet empire, le besoin d'exploiter librement le marché local et de maintenir la sécurité de la grande circulation commerciale qui s'opère dans ces différentes régions, ont fait naître en Orient des intérêts communs à tous les Etats de l'Europe.

Ces intérêts communs n'étant pas réglementés, n'ayant aucun organisme qui les ramène à l'unité et à l'harmonie, il en résulte une confusion, un chaos, à la faveur duquel l'intérêt privé cherche à se satisfaire tour-à-tour par la ruse et par la violence; de telle sorte que la civilisation européenne se trouve à chaque instant exposée à une conflagration universelle.

Jusqu'à présent, aucune puissance n'a pris l'initiative de l'intérêt général en Orient; jusqu'à présent, aucune nation n'a proposé aux autres de constituer ce nouvel organisme politique et social, cette représentation centrale et unitaire des intérêts de tous les peuples, qu'un œil exercé pourrait déjà découvrir à l'état de germe embrionnaire sous les complications diplomatiques. Tout demeure donc livré aux inspirations de l'intérêt particulier à chaque nation, et aux chances du hasard.

L'intérêt britannique est sans contredit un des plus impliqués dans la question d'Orient. Napoléon, cet ennemi-né de la Grande-Bretagne, Napoléon, bien jeune encore, avait compris que l'Egypte était le champ de bataille où il pouvait combattre le plus efficacement la puissance anglaise, et la voix triomphante des canons de la jeune république française alla réveiller les vieux échos des Pyramides. La situation n'est pas changée. On peut même dire que, depuis quarante-trois ans, les progrès de l'industrie manufacturière en Angleterre, le développement de sa puissance dans les Indes, l'accroissement de ses relations commerciales avec la Chine, l'application de la vapeur à la grande navigation, n'ont fait que rendre plus nécessaire et plus indissoluble le lien de vie ou de mort qui unit l'Angleterre à l'Egypte.

Or, malgré tous les beaux préceptes de la morale, les nations, comme les individus sont toujours entraînés à suivre les impulsions de leur intérêt, surtout quand il s'agit de se préserver d'une ruine certaine. On ne peut donc pas, d'une manière absolue, faire un crime à l'Angleterre de la prévision qu'elle montre aujourd'hui à l'endroit de la question égyptienne. La barbe de Méhémet a blanchi; son génie s'éteint; le pacha est un homme fini. Qu'arrivera-t-il à sa mort? Le cabinet de Saint-James prend ses mesures pour ce moment critique. La conformité des nouvelles arrivées par Marseille et par l'Allemagne ne permettent guère de révoquer en doute l'intervention secrète de l'Angleterre dans la révolte du pacha du Sennaar. Ce fait n'a rien qui doive étonner, c'est une précaution que le cabinet de Saint-James croit devoir prendre, un point d'appui qu'il croit devoir se ménager, dans le cas d'un conflit ultérieur. Par le Sennaar, l'Angleterre s'assure le littoral africain de la mer Rouge, et l'on sait que la mer Rouge est la route maritime de l'Inde.

Les nouvelles vont même jusqu'à laisser supposer que le cabinet de Saint-James aurait été le courtier de la défection d'Achmet-Pacha. Il aurait provoqué la mauvaise foi de la Porte, qui manquerait ainsi au traité par lequel la position actuelle de Méhémet-Ali avait été assurée, et la mauvaise foi du vassal qui trahit son suzerain. Il serait injuste d'accuser la diplomatie anglaise de pareilles menées, sans en apporter la preuve positive. On ne peut donc pas encore se prononcer sur ces suppositions. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'expérience a démontré bien souvent que l'intérêt national, quand il est obligé de se cacher et d'agir dans l'ombre, ne recule pas devant les moyens les moins légitimes.

Quoi qu'il en soit, les voies détournées que suit l'Angleterre pour assurer sa position en Egypte, les précautions qu'elle croit devoir prendre dès à présent pour parer aux éventualités dont la mort de Méhémet-Ali ne peut manquer de devenir le signal, les prévisions du cabinet de Saint-James sur la possibilité d'une recrudescence des difficultés que la question d'Orient n'a pas cessé de porter dans son sein, en un mot, l'action occulte, et même, si l'on veut, peu honorable de la diplomatie anglaise dans la défection du gouverneur du Sennaar, tout devrait être pour la France une indication que le moment arrive pour elle de prendre, dans cette grande question d'Orient, une initiative de vérité, de loyauté, d'union et de paix.

La France doit proposer une combinaison qui rende l'intérêt anglais en Egypte honorable, en lui donnant légitime satisfaction. La politique napoléonienne n'est plus de mise; elle ne ferait que bouleverser une seconde fois le monde. La politique napoléonienne consistait à barrer l'Inde à l'Angleterre, afin de la tuer par pléthore. La politique de la France, en 1843, doit être d'assurer le passage à l'Angleterre et à tous les autres peuples, par une association commune. Egalité commerciale, soit sur le marché local, soit dans le transit; travaux de viabilité qui ouvrent à toutes les nations l'isthme de Suez à jamais *neutralisé*; telles sont les bases d'une bonne solution de la question égyptienne, de la solution que la France devrait proposer, dès maintenant, aux puissances européennes, afin de montrer, au nom de l'intérêt général, autant de prudence et d'habileté que l'Angleterre en montre dans son intérêt particulier.

Le ministère, qui se dit conservateur, comprendra-t-il que ce serait là le meilleur moyen de conserver la paix du monde? Nous ne l'espérons pas.

Introduction des bœufs maigres en France.

La haute position du conseil général de la Seine donne une portée très grande aux vœux qu'il émet. Aussi est-ce un devoir pour la Presse de relever et de combattre ceux de ces vœux qui pourraient lui sembler mauvais. Il en est un que depuis plusieurs années le conseil paraît se croire obligé de renouveler à chaque session : c'est le vœu relatif à l'entrée des bestiaux étrangers.

Absolu et impérieux d'abord, ce vœu s'est successivement restreint devant les énergiques réclamations de l'agriculture française à la demande de l'entrée libre des bœufs maigres. C'est cette demande que nous allons examiner.

Le conseil général de la Seine est exclusivement citadin. Il a souvent montré beaucoup de sollicitude et une sollicitude éclairée pour les classes pauvres de la capitale. Il n'a pas reculé devant certains sacrifices pour les soulager; mais lorsqu'il a cru pouvoir obtenir certains avantages, sans bourse délier, fût-ce même aux dépens d'intérêts plus graves, il a rarement hésité à le faire.

On connaît assez nos principes sur les rapports de peuple à peuple pour ne pas nous accuser de tendances prohibitives dans cette circonstance; mais si nous désirons la suppression sagement graduée des entraves qui gênent ses relations internationales, nous ne considérons pas, ainsi que le font les économistes de la vieille école, l'abolition des douanes comme un *arcanum* universel pour toutes les plaies de l'industrie. Nous pensons qu'il est beaucoup de branches de production qui ne sauraient disparaître de France sans les plus graves inconvénients et qu'il importe au contraire de voir se développer le plus possible, et, à défaut d'autres mesures plus directes, les douanes sont à nos yeux un moyen puissant, entre les mains d'une administration intelligente, pour favoriser l'extension de ces branches en les protégeant contre la concurrence de l'étranger.

C'est précisément le cas pour le bétail. Les discussions qui ont eu lieu sur cette question, tant à la Chambre que dans la Presse, ont démontré jusqu'à l'évidence que la tenue et la production des bestiaux sont une condition *sine quâ non* de prospérité, disons mieux, d'existence pour notre agriculture; que l'introduction des bestiaux étrangers aurait pour résultat inévitable une réduction dans la production française; qu'enfin, le haut prix de la viande à Paris tient à tout autre cause qu'aux droits d'entrée sur les bestiaux étrangers, puisque ce droit ne se monte qu'à moins de 0,15 centimes par kilogramme de viande, et que, par la péréquation qui s'établirait infailliblement dans les prix de la France et de l'étranger, si l'on supprimait le droit, la baisse ne serait plus que de 0,07 centimes environ par kilogramme.

Eclairé, nous le pensons du moins, par les débats qui ont eu lieu sur cette question, le conseil général a renoncé à demander la suppression absolue de tout droit sur les bestiaux. Mais fidèle à ses tendances à favoriser la boucherie parisienne, il a repoussé l'extension qu'on lui proposait de donner à la vente de la viande à la main, vente qui, grâce à la présence des chemins de fer, pouvait prendre, dès aujourd'hui, le même développement qu'elle a pris à Londres, avec les mêmes avantages et sans plus d'inconvénients, et il demande l'entrée libre des bêtes maigres à la frontière.

Ce dernier sujet a été si fréquemment traité, qu'on ne saurait trop s'étonner qu'un conseil où siègent tant d'hommes capables ait pu renouveler cette demande.

Et d'abord le conseil s'est-il enquis de la possibilité d'appliquer une mesure pareille? Qu'est-ce qu'une bête maigre? qu'est-ce qu'une bête grasse? A-t-on la moindre donnée précise à cet égard? De deux choses l'une : ou l'administration donnerait des ordres secrets de tolérance, et alors nous verrions entrer, sous le nom de bêtes maigres, des animaux assez gras pour être tués immédiatement, et qui, de la frontière, iraient droit aux abattoirs : ou bien, on abandonnerait les douaniers à leurs tendances fiscales, et alors une bête, pour jouir du privilége, ne devrait avoir que la peau et les os. Ce serait la pire de toutes les éventualités; car, dans ce cas, nous verrions arriver toutes les bêtes exténuées, usées, malades de nos voisins. Dès qu'une de ces épizooties si fréquentes à l'étranger aurait lieu en Suisse, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, on se hâterait d'écouler sur la France tous les animaux attaqués ou menacés. La France deviendrait le débouché général des infirmeries vétérinaires de ses voisins, et nous verrions à-peu-près chaque année se renouveler, dans une province ou dans l'autre, ces pertes énormes qu'occasionna, en 1815, dans les départements de l'est, le typhus venu à la suite des armées étrangères.

Le conseil général de la Seine n'avait sans doute pas prévu de pareils résultats lorsqu'il émettait son vœu. Et disons, à cette occasion, qu'il est vivement à regretter que des hommes d'une capacité incontestable, du reste, mais complètement étrangers à l'agriculture, se soient laissé entraîner aussi facilement, par esprit de localité, ou par principes absolus

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Revue musicale.

La semaine qui s'ouvre devra marquer dans le mouvement musical parisien de 1843, et dans la carrière, si pleine d'œuvres, de M. Donizetti. Demain lundi, l'Académie royale de musique inaugure le grand ouvrage annuel sur lequel reposent les destinées de la campagne 1843-44, et peut-être celles de l'administration qui dirige actuellement ce théâtre. Cet ouvrage est *don Sébastien de Portugal*, grand opéra en cinq actes de M. Donizetti. Après-demain mardi, le Théâtre-Italien donne la première représentation de l'opéra sur lequel il compte le plus pour cet hiver, *Maria di Rohan, operà seria* en trois actes de M. Donizetti. *Don Sébastien* a été expressément composé pour l'Académie royale de musique: *Maria di Rohan* a vu le jour à Vienne et y a obtenu un brillant succès. Nous avons donc lieu d'espérer deux partitions écrites avec plus de soin, pensées avec plus de maturité que la plupart de celles échappées à la plume trop rapide de l'infatigable compositeur. Quoiqu'il en soit, ces deux ouvrages nous fourniront ample matière pour notre prochain

a apportés dans l'accomplissement de la tâche délicate dont il s'était chargé. Son travail ne nous a nullement empêché d'apprécier les rares qualités mélodiques et l'exquise sensibilité d'un auteur qu'on a surnommé avec raison le Sacchini français. Autant que personne nous comprenons le respect que l'on doit aux œuvres des vieux maîtres, mais une œuvre ne nous paraît point inviolable par cela seul qu'elle est vieille, et il ne suffit point qu'un auteur soit mort depuis cinquante ans pour que nous le regardions comme un maître. Nous n'éprouvons qu'un simple regret de curiosité à n'avoir point entendu le *Déserteur* avec l'orchestration primitive, tandis que nous regarderions comme sacrilége toute modification apportée à une partition de Gluck, ou même de Hændel, qui est bien plus loin de nous et de nos habitudes.

Monsigny, homme d'inspiration, n'avait appris que très tard la composition, et s'était borné aux connaissances strictement nécessaires pour couvrir d'une enveloppe harmonique suffisamment correcte les chants que lui inspirait le sentiment exquis dont il était doué. Né en 1729, ce ne fut qu'en 1756 qu'il adopta la carrière de compositeur. Ses parents l'avaient lancé dans les finances; un représentation de la *Serva padrona* de Pergolèse, à laquelle il assista, éveilla sa vocation et décida de son avenir. Pendant cinq mois il prit des leçons d'harmonie d'un contre-

bles à divers titres, et ce qui fait le principal mérite de l'ouvrage, c'est la variété de caractère des mélodies toujours convenables à la situation et aux paroles. La cantilène : *Peut-on affliger ce qu'on aime?* est un modèle de sensibilité vraie; les couplets : *J'avais égaré mon fuseau*, sont pleins de grâce et de naturel; le duo à imitation serrée : *Il est donc vrai*, est admirablement en scène et ravissant d'effet mélodique; et dans le final du 1er acte, le désespoir d'Alexis est exprimé avec les accents les plus pathétiques. Nous connaissons peu de morceaux plus franchement gais, plus spirituellement faits que l'air : *Je ne déserterai jamais*. Les deux chansons du grand cousin et de Montauciel réunissent le double mérite de la franchise d'inspiration et de la difficulté de facture vaincue. Les autres morceaux sont moins tranchés, à l'exception d'un trio en fugue qui est déplorable comme style et comme effet. La musique de Monsigny est d'un goût sensuel très fin, très délicat; l'affectif y domine, et les sentiments tendres y sont exprimés avec beaucoup de suavité; les éléments intellectuels qu'elle renferme dénotent la riche organisation de l'auteur, si l'on songe au peu d'étude qu'il avait fait du mécanisme de son art.

Nous avons eu la curiosité de rechercher dans le *Mercure de France* les comptes-rendus de l'époque sur le *Déserteur*. Il fut joué pour la

en économie politique, à trancher une question aussi grave sans se donner la peine de l'examiner.

Il n'est guère possible de révoquer en doute ce que nous venons de dire sur l'effet que produirait l'entrée libre des bêtes maigres. Mais en admettant, ce qui est impossible, qu'on pût déterminer exactement le degré de maigreur que devrait avoir un animal pour entrer sans droits; en admettant, ce qui est non moins impossible, qu'on n'introduirait point de bêtes malades et de rebut, mais seulement des animaux propres à l'engraissement, les résultats n'en seraient pas moins déplorables. On découragerait ainsi l'élève, qui est particulièrement propre à la petite culture et aux contrées pauvres. On nuirait à la laiterie, branche si importante, si répandue, et à laquelle l'élève se rattache directement. Enfin on augmenterait le prix du travail des bœufs, et on entraverait et même on arrêterait complètement cette modification heureuse dans la production du gros bétail, l'élève direct pour la boucherie, modification qui, sans accroissement dans les existences, augmente cependant considérablement les ressources pour l'alimentation; en un mot, on restreindrait encore la production et les existences, déjà trop faibles, du bétail en France.

Taxe du Pain.

La *Sentinelle* de Toulon reproche vivement au maire de la ville de n'avoir point encore supprimé la taxe du pain, quoique depuis longtemps le conseil municipal ait voté cette suppression et proclamé la liberté illimitée de la boulangerie.

Si l'on en croit la *Sentinelle*, la boulangerie de Toulon, grâce à la protection de la taxe, réaliserait régulièrement l'énorme bénéfice de 30 à 40 p. 0|0 sur ses avances. La *Sentinelle* cite à l'appui de son opinion contre la taxe un fait récent qui mérite de fixer l'attention. La fourniture du pain pour les hospices ayant été mise en adjudication, le conseil a trouvé un entrepreneur qui s'est chargé de fournir toute l'année le pain nécessaire à raison de 33 c. 1|5 le kil., pour la première qualité, et 23 c. 1|5 pour la seconde qualité. Or, le prix de taxe est aujourd'hui, à Toulon, de 40 c. pour la première qualité, ce qui constitue une différence de 16 c. 1|2 p. 0|0, induement établie sur la consommation au bénéfice des boulangers; pour la seconde qualité, la différence serait de 21 p. 0|0, supportée spécialement par la classe pauvre.

Assurément, on peut, en présence de ces faits, conclure que la mairie de Toulon remplit son devoir avec négligence; c'est un tort qui lui est commun avec le plus grand nombre des municipalités chargées de l'établissement de la taxe du pain; presque partout il serait facile de signaler dans les taxes des erreurs grossières, soit au détriment du consommateur, soit au détriment du producteur; mais faut-il conclure que la taxe, bien établie, n'est pas le meilleur moyen de régulariser l'approvisionnement d'une ville en pain, d'assurer tout à-la-fois au boulanger une juste indemnité de ses avances, et au consommateur du pain de bonne qualité à juste prix? Nous ne le pensons pas. Cette question est du reste trop importante pour que nous ne lui donnions pas, d'ici à quelques jours, tout le développement nécessaire.

Le journal de l'esclavage et des repus, qui est en même temps le journal de M. Guizot et Cie, oppose aujourd'hui aux malveillants qui parlent d'améliorations sociales les véridiques observations qu'on va lire :

« Nous voudrions bien savoir si, depuis 50 ans, on ne donne pas » à chacun selon sa capacité et à chaque capacité selon ses œu» vres. »

Quelqu'un devant qui on citait cette phrase outrecuidante, la rectifia ainsi : « A chacun selon sa *rapacité* », voilà sans doute ce qu'a voulu dire le journal ministériel, qui aurait pu ajouter peut-être : *experto crede Roberto*.

« Ne voit-on pas arriver journellement les hommes de talent et » de probité aux honneurs et à la fortune? »

Ceci n'est pas impossible; mais on peut affirmer que l'intègre droiture est plus souvent un obstacle qu'un moyen de parvenir. — Voici, au surplus, quelque chose de plus fort :

« Ne voit-on pas, continue la feuille optimiste, ne voit-on pas » *invariablement* prospérer l'homme honnête et laborieux? Est» ce qu'une bonne conduite ne triomphe pas de tous les obsta» cles? »

Ainsi, c'est bien entendu : quiconque n'a point prospéré ne saurait être, de par le *Globe*, qu'un malhonnête homme et un fainéant. Voilà des maximes de charité chrétienne bien propres à moraliser le pauvre, bien faites pour le relever à ses propres yeux et pour le recommander à l'intérêt compâtissant du riche!

Poursuivant son impudente homélie en l'honneur de l'état présent de la société: « Nous affirmons, dit le *Globe*, que jamais il n'y a » eu moins de misère qu'à l'époque actuelle, jamais moins de » pauvres... »

Et voilà ce qu'on imprime en présence des statistiques qui révèlent l'accroissement progressif du nombre des indigents et des nécessiteux dans nos grandes villes!

« Pour dire toute notre pensée, ose-t-on ajouter, la misère nor» male n'existe aujourd'hui que dans l'imagination de nos turbu» lents novateurs et dans le cerveau de nos philantropes.—Aujour» d'hui, le bien-être des classes ouvrières est la règle, la misère » l'exception. — L'ouvrier qui est misérable l'est par ses vices, et » nullement par l'insuffisance de notre organisation sociale; vous » ne pouvez rien faire pour lui. »

C'est avec de pareilles assertions qu'on met en repos la conscience de nos gouvernants indifférents et inertes. On prend soin de prémunir leur cœur contre la pensée de porter remède aux maux de leurs frères. Ces souffrances, leur dit-on, elles n'existent pas, ou elles sont le juste châtiment de l'inconduite et de la paresse. Gardez-vous bien de vous laisser émouvoir par tous ces tableaux des misères du peuple, misères chimériques ou toutes méritées; riez avec nous de ces contes bleus; est-ce qu'il y a désormais de la misère en France? allons donc! propos de factieux que tout cela. Les gens qui, sous ce prétexte, prêchent *l'organisation du travail*, ne songent à « refondre la société que pour caser les ivrognes, » les vagabonds, les tapageurs. »

Nous ne nous arrêterons pas, on le pense bien, à discuter de pareilles propositions. Il suffit de les signaler au mépris et à l'indignation des âmes honnêtes.

Si nous avions affaire à des adversaires consciencieux, nous opposerions aux conséquences qu'ils prétendraient tirer de l'accroissement des ressources matérielles depuis cinquante ans, que jamais il n'y eut plus de personnes qu'aujourd'hui incertaines de leur existence du lendemain.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*, du 4 novembre :

« .... En ce moment, les journaux et plusieurs chambres de commerce demandent que les marchandises destinées à l'exportation, soient vérifiées officiellement avant leur sortie de France, ainsi que cela se pratique dans les Etats Unis, dans le Hanovre et dans quelques autres pays. C'est une des idées émises dès long-temps par les fouriéristes, idée accueillie même par le parti rétrograde; parti qui, voyant en tout un moyen pour des guerres futures, désire l'extension de la marine marchande française, parce que celle-ci renferme les éléments de la marine militaire. D'ailleurs, les idées des fouriéristes rencontrent de la sympathie depuis qu'ils ont mis de côté les formules de leur maître, et qu'on ne les entend plus parler de phalanstères, de séries passionnelles, de la guérison du globe malade, et de l'origine des fraises venues de Mars et de Vénus. Leur journal, la *Démocratie pacifique*, se fait remarquer par un esprit d'humanité qui fait du bien au lecteur, lors même qu'il ne partage pas l'opinion de cette feuille; c'est le seul journal qui n'appartienne à aucun parti; il peut par conséquent avoir et exprimer librement sa pensée sur toutes les questions. La *Démocratie pacifique* a mis à la mode la question de l'organisation du travail; de tout côté on écrit à présent sur cette question; on propose des plans de toute sorte, mais sans fruit jusqu'à ce jour. »

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Siècle* publie un premier-Paris contre les prétentions épiscopales, qu'il dit excitées par l'exemple du clergé belge, lequel est parvenu à former un Etat dans l'Etat, en se rendant maître de l'instruction publique.

Le même journal commence ainsi son second article de ce jour :

« Les doctrines économiques ont accompli un progrès immense depuis une dizaine d'années; le domaine des idées leur appartient, c'est dire assez que le domaine des faits pratiques ne tardera pas à se fertiliser par leur contact. La situation misérable dans laquelle végète un si grand nombre de travailleurs impose des devoirs qui commencent à se faire jour dans toutes les intelligences; on ne se borne plus à des vœux stériles, à la charitable mais vaine expression de la sympathie pour tant de souffrances, on comprend qu'il faut arracher les masses aux atteintes de la détresse; on comprend que la multiplication des richesses et leur distribution équitable est la base sur laquelle doit reposer le grand édifice de la France moderne. Consolider l'avénement social des classes laborieuses, telle est aujourd'hui la mission de notre pays, et pour y parvenir, il faut commencer par faire divorce avec les idées fausses et routinières qui empêchent le développement du travail productif; il faut s'occuper avec zèle de ces institutions nombreuses, variées, fécondes, qui serviront de complément au principe de la liberté du travail, inscrit par la Révolution au frontispice de notre code industriel. »

Puisse le *Siècle* se montrer conséquent à l'opinion exprimée dans ce passage! Et puisqu'il voit, —dit-il quelques lignes plus bas, — *dans les essais de colonies agricoles déjà tentés, le germe d'une grande amélioration sociale provoquée par l'esprit de charité*, que ce journal emploie la publicité immense dont il dispose à féconder cet esprit de charité, en le dirigeant vers les applications sur lesquelles on fonde, non sans raison, de si hautes espérances.

Le *Siècle* était en bonne veine quand il a écrit l'article dont nous nous occupons, car on y lit encore :

« Les lumineuses démonstrations de Smith, de Say, de M. Rossi ont assis sur un fondement inébranlable la solidarité du genre humain, ont établi cet axiome, destiné à renouveler la politique internationale, que le mal fait par une nation à une autre rejaillit sur elle-même. »

Le *Siècle* aurait pu mentionner d'autres noms encore que ceux qu'il cite à propos de la grande et sainte idée de la solidarité humaine. Mais qu'importe? l'essentiel est que l'idée triomphe. La postérité fera la part à chacun, sans souci des petits motifs et des susceptibilités qui proscrivent pour un temps certains noms propres.

La *Presse* appelle l'attention du gouvernement sur les affaires d'Orient. Elle cite un passage de la *Gazette d'Augsbourg* renfermant la nouvelle de l'insurrection du pacha gouverneur du Sennaar, et attribuant aussi cette insurrection à l'influence anglaise, qui tend à s'emparer de tout le commerce de ce pays.

La *Presse* demande qu'on s'occupe d'un conseil de prud'hommes à Paris, seul moyen de régler d'une manière équitable et économique les contestations entre maîtres et ouvriers.

Le *Journal des Débats* consacre son premier-Paris à la réception du duc de Bordeaux chez le comte de Shrewsbury et à la visite de M. Berryer à ce prince. Suivant le *Journal des Débats*, M. Berryer ne devrait pas se permettre d'aller visiter le duc de Bordeaux, à cause du serment qu'il a prêté au gouvernement de juillet comme député.

S'il s'agissait d'une conspiration tramée à Londres pour ramener en France la branche aînée des Bourbons, la susceptibilité des *Débats* à l'endroit du serment nous paraîtrait tout-à-fait juste; mais étouffer l'attachement qu'on éprouve pour un prince de la branche déchue, et s'abstenir de le lui témoigner d'une manière simple et inoffensive pour cause du serment de député, nous paraît un raffinement de délicatesse constitutionnelle dont les *Débats* seuls sont susceptibles.

Le *National* revient sur l'interpellation qu'il a faite au ministère, au sujet du traitement inhumain des prisonniers du Mont-Saint-Michel. Des accusations aussi graves méritaient une réponse prompte, catégorique, de la part du ministère, qui continue à garder le silence.

Le *National* donne un extrait du rapport des entrepositaires de Rouen au sujet de la falsification des vins, duquel il résulte que la régie a autorisé cette falsification, ou du moins qu'elle ne s'y est point opposée. Quand serons-nous délivrés d'un système fiscal qui donne lieu à tant de fraudes et d'infamies?

L'*Univers*, sous prétexte d'abonnés nouveaux, donne aujourd'hui une nouvelle édition de la lettre de Mgr de Châlons. Mais, par hasard sans doute, le passage le plus injurieux de la lettre primitive, un passage que l'*Univers* suppose avoir été spécialement incriminé dans la lettre de Mgr de Châlons, se trouve altéré du tout au tout dans la nouvelle édition. Mgr l'évêque avait fait dire à l'Université, parlant de ses propres membres : « Nous ne sommes que des hypocrites, des hommes à qui il » faut de l'argent. » Dans la nouvelle édition, ce *que* est remplacé par un *pas* : « Nous ne sommes pas des hyppocrites, etc. L'*Univers* tiendra sans doute à corriger cette faute d'impression.

Presse départementale.

Les vrais conservateurs sont partisans d'un progrès sage.

Il y a deux partis principaux : le parti de l'immobilité et celui du progrès. Sans doute, dans ce dernier parti, on trouve des nuances assez prononcées; mais ces nuances sont dans les moyens jugés nécessaires pour arriver au but, et non dans le but. Ce but, c'est la satisfaction des besoins, des intérêts du plus grand nombre et même de tous les hommes; c'est l'amélioration matérielle, intellectuelle, morale, de la société. Le parti de l'immobilité se compose de gens peu éclairés ou aveugles et d'ambitions repues. Le parti du progrès se compose d'hommes qui sentent ou comprennent la situation; qui souffrent ou qui ont pitié de ceux qui souffrent. Dans le parti du progrès, il peut y avoir des erreurs, mais il y a des sentiments généreux; dans le parti de l'immobilité, il n'y a que de l'égoïsme et de la peur.

Le parti de l'immobilité est le plus menaçant et le plus dangereux pour notre avenir; mais, hâtons-nous de le dire, ce n'est pas le parti du conservateur, ce n'en est qu'une fraction très bornée; car les vrais, les intelligents conservateurs comprennent le besoin des améliorations sociales; ils les veulent et les demandent. La *Presse*, journal conservateur, réclame chaque jour ces améliorations et offre son contingent de bonnes idées théoriques et pratiques. Le *Journal des Débats* a parmi ses rédacteurs des économistes éclairés qui fournissent quelquefois de sages conseils.

Le *Globe*, à Paris, et quelques feuilles de province qui reçoivent tout faits des articles payés par le ministère, sont les défenseurs du système d'immobilité absolue. Nous sommes loin d'accuser en masse les journaux conservateurs de province; nous en lisons qui méritent toute notre estime et qui poussent de toutes leurs forces au progrès social. Quant à ceux qui soutiennent l'immobilité, qui se font les appuis et les interprètes d'hommes sourds aux plaintes pacifiques des malheureux, ils mentent en disant qu'ils représentent le parti conservateur; ce sont des calomniateurs : non, tous les conservateurs ne sont pas sans pitié, sans âme; tous les conservateurs n'ont pas le cœur enfermé dans une cuirasse de froid égoïsme.

Vrais conservateurs, n'écoutez pas les mauvais conseillers qui vous égareraient et vous perdraient avec eux. Ils vous diront que l'immobilité, l'intimidation, la répression, sont les seuls moyens de gouverner; ils vous diront que nos vœux, nos efforts pour le bonheur de tous, sont des fantaisies et des rêves; que tout ce qui est nouveau est insensé. En niant le progrès futur, ils nieront ainsi à-la-fois tous les progrès réalisés jusqu'à ce jour. Ils vous diront (nous citons textuellement) *que la question en politique n'est pas de trouver du neuf*; *que les lois de*

---

qu'il raconte tout au long, en citant nombre de vers, la pièce de Sedaine. A propos de Sedaine, on est assez généralement disposé aujourd'hui à se moquer de lui, et on a l'habitude de le classer en l'appelant *bonhomme*. A vrai dire, la naïveté de ses dialogues est parfois poussée très loin, et les traits d'esprit y sont rares. Mais il n'est pas moins vrai qu'il remue le cœur, et qu'avec la plus grande simplicité il amène des situations pleines de dramatiques émotions. Nous le confesserons : plusieurs fois, pendant la représentation du *Déserteur*, les sanglots nous ont serré la gorge, et le respect humain seul nous a retenu de pleurer.

La pièce a été montée avec soin. Il est fâcheux seulement que l'on ait été obligé d'accommoder à l'organe de Roger le rôle d'*Alexis*, écrit par Monsigny pour un baryton élevé, et créé par Cailleau, dont les journaux du temps, et Grétry dans ses essais, font un si brillant éloge. Cela a dû nécessairement déranger l'économie de plusieurs morceaux de la partition. Roger a joué le rôle avec sensibilité; mais, sa voix s'égare dans la recherche des effets dramatiques, et trop souvent il arrive que le son est [illegible]

moins se donner l'air d'encourager.

Théâtre Italien. — *Reprise de Semiramide.*

Nous avons annoncé, dans notre dernier feuilleton, que Fornasari et Mme Brambilla devaient jouer le lendemain les rôles d'*Assur* et d'*Arsace* dans *Semiramide*. L'intérêt qu'excite toujours ce magnifique ouvrage était accru d'une vive curiosité. Nous avons eu occasion de remarquer déjà que le renouvellement des principaux artistes dans les anciens opéras équivaut presque, pour l'attrait exercé sur le public, à un renouvellement du répertoire. Fornasari a obtenu un grand succès. Nous sommes forcés de dire cependant qu'il n'a pas répondu à notre attente. Le talent dont il avait fait preuve dans *Belisario* nous avait fait espérer mieux. Nous avions trouvé et constaté chez ce chanteur une voix bien posée, assouplie au point d'attaquer à volonté avec force ou avec douceur tous les sons d'une échelle remarquablement étendue; quelques fragments de gammes rapides rendus avec netteté nous avait fait augurer [...] avons éprouvé en reconnaissant que Fornasari n'était point à la hauteur du rôle d'*Assur*, un des plus magnifiques et des plus difficiles, au surplus, qui soient au théâtre. Ce n'est point à dire qu'il y ait été mauvais; mais on sent qu'il est mal à l'aise et qu'il ne domine point cette musique comme celle des ouvrages modernes. Dans les vocalises il se laisse emporter par sa voix au lieu de la diriger; il ne reste point maître du mouvement, et il arrive souvent à produire un mélange de sons confus au lieu d'une série de notes bien déterminées. Il a dit, du reste, avec supériorité toutes les parties posées de son rôle, et s'est montré plein d'énergie et de vigueur dans le duo du second acte : *Pensa al men'o regina*. Nous lui reprocherons cependant d'affaiblir la chute de la phrase : *potrei involarti vita e onor*. Le poète et le musicien ont écrit : *onor*, chute ferme; pourquoi substituer la chute molle *ono-re?* C'est là une faute que commettait toujours Mirate, que commet souvent Corelli, et que Mme Persiani elle-même se permet quelquefois. De semblables détails ne devraient pas échapper à des artistes supérieurs.

la politique et du monde, les lois fondamentales sont toutes divines et par conséquent éternelles. Ne voilà-t-il pas de grands mots bien employés? Ainsi, le manque de travail, la misère, la faim, le dépérissement des races, le vice, l'abrutissement, l'immoralité, le crime chez le peuple, la prostitution chez la fille du peuple, la concurrence effrénée et ruineuse, les fraudes et la mauvaise foi dans l'industrie, le sacrifice de tous les nobles sentiments du cœur à l'argent, la corruption partout, toutes les plaies de l'époque, le chaos social où nous sommes, tout cela est selon *les lois fondamentales, divines et éternelles!* Dire ces choses, n'est-ce pas blasphémer? n'est-ce pas injurier le Dieu de sagesse et de bonté, le dispensateur de toute justice?

Et voilà pourtant les journaux qu'on encourage, qu'on soutient, qu'on subventionne, soit directement, soit d'une manière détournée en leur donnant le monopole des annonces judiciaires! Et des magistats, représentants et gardiens de la justice, prêtent les mains à un tel scandale! Et nous qui cherchons à propager des idées utiles à la société, nous sacrifions-nous toujours notre temps dans une lutte stérile! Non; vous viendrez à nous, vous en qui la prudence n'étouffe pas tous sentiments généreux et d'humanité; vous viendrez à nous. En effet, que pourriez-vous craindre avec nous? Nous ne prêchons pas des doctrines subversives; nous voulons l'ordre et la paix; nous voulons tout ce qui peut consolider et garantir l'ordre et la paix.

Que réclamons-nous donc de si étrange et de si impraticable? Nous ne demandons que le perfectionnement et la réalisation complète d'institutions qui sont déjà en germe dans la société, et dont a apprécié et reconnu les heureux effets; nous vous demandons de reconnaître le droit le plus sacré: le droit au travail; nous vous demandons l'extinction de la mendicité par le travail, la moralisation par le travail. Eh bien! n'avons-nous pas déjà quelques colonies agricoles et pénitentiaires? Continuons donc à organiser le travail, et qu'on ne dise plus que cela est impossible.

Dans l'intérêt du manufacturier comme dans celui de l'ouvrier, nous demandons qu'on cherche un remède aux abus de la concurrence qui engendre la mauvaise foi, les fraudes honteuses et nuisibles, la ruine des industriels et de l'industrie. Et, afin qu'il ne soit pas dit que l'argent est tout, qu'il fait les électeurs et nomme les représentants du pays: nous demandons qu'on admette et qu'on reconnaisse aussi les droits de l'intelligence. Que d'ailleurs la pensée reste libre pour qu'on marche plus sûrement à la vérité et qu'on ne soit pas tenté de trancher par les armes les questions que l'on ne peut éclairer par la libre discussion.....

LETTRES POLITIQUES, par *M. Charles Duveyrier.*

M. Charles Duveyrier vient de réunir et de faire paraître en deux beaux volumes in-8° les *Lettres politiques*, qu'il avait publiées par livraison. C'est un ouvrage d'un vif et profond intérêt qui révèle plus d'un secret du monde politique actuel, tout en suivant les tendances de la politique d'avenir fondée sur l'ASSOCIATION. L'auteur signale avec un discernement judicieux les voies de transition qui conduisent au grand but signalé par quelques hommes de génie et entrevu désormais par tous les hommes éclairés. En s'adressant successivement à tous les personnages influents de notre pays, M. Duveyrier les sollicite, par les considérations qui doivent avoir le plus de prise sur chacun d'eux, à tourner leur attention et leur activité vers les réformes administratives et sociales. Parmi les questions les plus importantes et les plus pratiques traitées dans les *Lettres* dont nous annonçons le recueil, nous citerons celle d'une Ecole centrale des fonctions publiques, qui seraient toutes données au concours; celle de l'organisation du ministère de l'agriculture, et des attributions effectives qui lui manquent aujourd'hui ou qu'il ne peut exercer faute d'un personnel administratif comme en ont les autres départements ministériels sur tous les points du royaume. Mentionnons encore l'heureuse intervention de M. Duveyrier dans la querelle qui divise l'Université et l'Episcopat. L'écrivain montre au clergé la belle part qu'il peut se faire en prenant l'initiative de l'éducation professionnelle pour toutes les branches de l'industrie, éducation qui répond aux besoins de l'immense majorité de la population, et qui jusqu'ici n'a pour ainsi dire aucune place dans les établissements universitaires. Mais sans entrer pour le moment dans le détail des nombreux et intéressants sujets abordés par l'auteur des *Lettres politiques*, disons, en un mot, qu'il s'est particulièrement attaché à faire comprendre et apprécier les institutions de garantie les plus réalisables, et à en montrer la connexion avec les parties déjà organisées de l'état social actuel. Sous ce rapport, le livre de M. Duveyrier, œuvre à-la-fois d'un esprit observateur et d'un talent chaleureux, obtient toutes nos sympathies: nous le recommandons vivement à l'attention du monde politique.

ANGLETERRE.

Par ordonnance royale du 10, le parlement, qui d'abord avait été prorogé au mardi 14, est de nouveau prorogé au jeudi 19 décembre prochain.

— Le soir de l'installation du lord-maire, la salle de Guidhall était illuminée comme d'usage et décorée de bannières, d'écussons et de trophées d'armes. Le lord-maire occupait le fauteuil, environné des ministres. Après des toasts nombreux à la reine, au prince Albert, à la marine, à l'armée, sir Robert Peel a pris la parole. Tout son discours, qui a été fréquemment applaudi, se résume dans ces phrases, que nous extrayons:

« Dans cet heureux pays où nos années se sont écoulées, on a vu naître, à côté de la monarchie, de nombreuses institutions qui ont servi, à l'occasion l'a nécessité, à arrêter les abus du pouvoir et à défendre la liberté civile. Ces institutions sont aujourd'hui des instruments utiles pour obtenir un gouvernement doux et paisible. Mais il n'en est pas de plus honorable par son antiquité et par l'influence qu'elle a exercée sur les destinées du pays que la corporation de la cité de Londres. Il est donc de la plus haute importance pour le bien-être de la métropole et pour l'intérêt général de la communauté qu'il existe entre les serviteurs de la couronne et les autorités de la cité un bon accord, une coopération cordiale dans les affaires publiques, et cela, heureusement, peut se réaliser, malgré les plus grandes différences d'opinion politique. »

Le ministre, après cette allocution, propose un toast au dernier lord-maire. Ce toast est accueilli avec enthousiasme.

— Aux élections de Kendal, M. Warburton, candidat libéral, partisan de la liberté du commerce, a obtenu 182 voix; M. Bentinck, son concurrent, 119. Majorité en faveur de M. Warburton, 63. Le parti tory avait payé 200 hommes armés de gourdins pour tâcher d'intimider les amis de M. Warburton, qui ont fait leur devoir.

Aux élections de Salisbury, le candidat, M. Bouverie, partisan de la

nell, Thomas Steele, N. T. Ray, John Gray, Charles G. Duffy et les révérends Tynell et Tierney; tous sont présents.

M. Steele: Monsieur le président, j'ai l'intention de me défendre comme en 1831, en conséquence je m'oppose à ce que l'attorney-général soutienne l'accusation, car il a déjà donné son opinion dans l'affaire. L'équité exige en conséquence qu'il laisse le solliciteur-général soutenir l'accusation, cela sera plus juste et plus impartial.

« *M. O'Connell* entre dans la salle accompagné de ses fils. On lui présente un siége près du barreau.

L'attorney-général: Tous les accusés étant présents, je demande que dans quatre jours on commence les procédures. Je me fonde à cet égard sur le 60° statut du règne de Georges III, chapitre 4, section 1re.

Le président: Qu'est-il dit dans les actes des cautions?

L'attorney-général: Que les accusés comparaîtront en personne et plaideront quatre jours après la mise en accusation. En conséquence, le moment est venu d'exposer les divers chefs d'accusation.

M. Hatchell: Cette manière de procéder ne me paraît point légale. Je demande pour M. O'Connell une copie de l'acte d'accusation.

Les autres avocats des accusés prennent les mêmes conclusions.

M. Steele, qui veut se défendre lui-même, prend les mêmes conclusions.

Le solliciteur de la couronne: Les copies pourront être remises ce soir.

M. Moore: Il faut cependant que les accusés aient le temps de lire et d'examiner l'acte d'accusation qui est très long.

Le président: Le statut est formel et nous ne pouvons y déroger; mais si on nous demandait un délai plus long, peut-être l'accorderions-nous.

M. M'Donough: Pour sortir de la difficulté, nous pourrions prendre des copies ce soir et venir ici demain. Alors le jour des débats serait fixé à demain.

La cour: Monsieur l'attorney-général, y consentez-vous?

L'attorney-général: Je demande l'exécution du statut.

Le juge Crampton: Remarquez que l'on ne peut forcer les accusés à se défendre qu'après leur avoir donné lecture de l'acte d'accusation.

Le solliciteur-général: Qu'on lise l'acte d'accusation.

M. Whiteside: Je vous ferai remarquer, monsieur le solliciteur-général, qu'il y a neuf accusés et qu'ainsi il faudrait lire l'acte d'accusation neuf fois.

M. Moore: Si M. l'attorney-général insiste sur son droit, j'insiste sur le mien. Je veux que l'accusation soit lue neuf fois.

Le juge Crampton: Pour sortir d'embarras, on pourrait fixer dès à présent l'ouverture des débats et renvoyer l'audience à demain.

Après quelques observations de l'attorney-général, la proposition de M. le juge Crampton est adoptée.

La séance est levée.

Les accusés ont le projet d'attaquer la composition de la liste du jury, qui a prononcé la mise en accusation. Leurs conseils, à l'ouverture de la session trimestrielle des juges de paix du comté, qui a lieu pour réviser cette liste, demanderont que les noms des habitants de Dublin qui y sont omis y soient réintégrés. Ils attaqueront ensuite la liste devant la cour du banc de la reine.

— Le club des orangistes a eu une grande réunion à la Rotonde de Dublin. Des bannières aux couleurs orange et bleue y avaient été déployées. On y lisait, entre autres inscriptions, celle-ci: *Suprématie protestante, pas de papisme, pas de capitulation, restauration des dix évêques, révocation du bill d'émancipation.* Sur le bureau avaient été placées deux statues équestres de Guillaume III, ornées de rubans bleus et oranges. Beaucoup d'hommes de la réunion portaient ces couleurs.

ESPAGNE.

L'officieuse intervention de députés influents, et surtout de M. Olozaga, a prévenu, à la séance du 6, le scandale de la retraite de plusieurs députés. Non-seulement MM. Bernabeu, Madoz de Las Navas, Obejero et d'autres ont siégé à la chambre, mais même ils ont montré dans la discussion qui a eu lieu sur la majorité de la reine une modération presque inespérée. M. Donoso Cortès a été, de tous les orateurs entendus, celui qui a le mieux approfondi la question.

M. Olozaga s'est acquitté de ses fonctions de président à la satisfaction générale.

L'opposition a été repoussée à deux reprises; MM. Ochoa et Crooke n'ont pas eu de succès, l'un en proposant que le congrès déclarât n'avoir pas à s'occuper de la majorité de la reine, et l'autre en demandant que tout d'abord on proclamât vacante la régence d'Espartéro. La chambre, dans ces deux épreuves, s'est montrée compacte et bien unie: elle a accueilli avec enthousiasme les assurances formelles données par le ministre de la guerre, que toutes les mesures étaient prises pour que la tranquillité ne fût pas troublée; M. Ovejero a rencontré dans M. Donoso Cortès un adversaire redoutable, et M. Posa Herrero, membre de la commission, a répondu victorieusement aux arguments un peu révolutionnaires du marquis de Tabuerniga. De cette première discussion sont résultés deux faits; c'est que la majorité de la chambre est plus compacte qu'on ne le pensait, et que la discussion sur la majorité de la reine ne rencontrera pas une résistance sérieuse.

Ce soir-là même, comme on l'a su par une dépêche télégraphique, un attentat horrible a été commis. La reine assistait à la représentation que donnait le théâtre du Cirque. Le général Narvaez s'y rendait. Au moment où sa voiture longeait le portail de l'église Portaceli, rue de la Lune, sept coups de feu ont été tirés par des hommes embusqués et qui attendaient son passage. Aucun de ces coups de fusil, simultanément tirés, n'a atteint le général, mais son aide-de-camp, M. Macetti, a été grièvement blessé, et l'on désespère de le sauver. M. Salvador Bermudez de Castro, jeune littérateur de distinction qui accompagnait le général, a été blessé à la tête, mais sa blessure n'est pas dangereuse.

Toutes les troupes de la garnison sont sous les armes, et des mesures sont prises pour que la tranquillité ne soit pas troublée; aucun des assassins n'a pu être arrêté.

Le général Narvaez s'est rendu au Cirque; il a assisté jusqu'à la fin à la représentation dans la loge de la reine, et a raconté à S. M. les détails de l'évènement. La reine en a paru fort émue.

— Le général Concha, rappelé de Saragosse à Madrid pour y continuer l'œuvre de l'organisation de l'armée, dont il s'acquitte parfaitement, se dispose à revenir; il doit être remplacé dans le commandement supérieur de l'Aragon par le général Roncali, qui commandait à Valence.

Le général Breton est nommé commandant-général de Valence.

— On mande de Saint-Jacques de-Compostelle, à la *Sentinelle des Pyrénées* du 9 courant, que le 30 octobre, à midi, l'autorité a fait publier un *bando* ordonnant le désarmement de la garde nationale et la mise en état de siége de cette ville. Il n'a été accordé que deux heures aux gardes nationaux pour la remise de leurs armes. Cette opération qui n'a éprouvé, à ce qu'il paraît, aucune difficulté, a été précédée de l'occupation par la troupe de tous les postes jusqu'alors confiés à la milice. On redoute dans

« La nouvelle de la reddition de Saragosse a produit un grand enthousiasme dans la Catalogne. On espère rentrer le 8 à Barcelone: le nombre des troupes augmente journellement, et l'on se prépare à une attaque sérieuse. Une partie des insurgés parle de se rendre, l'autre voudrait résister encore. Méfiez-vous des nouvelles qui vous viennent par Toulouse; elles sont fausses et exagérées. Jusqu'ici le feu de Montjuich et de la citadelle a toujours été dirigé contre les batteries des rebelles. On espère que la résistance se prolongera peu. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 11 novembre.

Hier, Ametller a établi les insurgés venus de Girone dans la ville de Figuières et dans les villages environnants.

Perpignan, le 12.

Rien de nouveau à Valence, le 8. La bande de Lacova continuait à parcourir le maestrazgo.

Avant-hier, à Barcelone, les insurgés augmentaient leurs travaux de défense. Hier, la totalité des renforts reçus par le général Sanz était de dix bataillons.

Les troupes de Prim sont arrivées hier à Bascara.

PORTUGAL.

La reine est de retour de l'Alentejo. De grands préparatifs avaient été faits pour sa rentrée à Lisbonne, mais le peuple s'est montré froid. La destitution du conseil municipal d'Evora, qui avait demandé le renvoi des ministres, a causé un grand mécontentement. On dit que le nouveau cabinet n'améliorera guère les affaires; cette combinaison n'offre aucun espoir de changement dans l'administration.

C'est aujourd'hui l'anniversaire du plus fatal évènement qui ait jamais frappé une nation. C'est le premier novembre 1825 qu'un tremblement de terre détruisit Lisbonne de fond en comble et qu'un incendie dévora ses ruines.

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, le 20 octobre, à la *Gazette des Tribunaux*:

« Un grand scandale vient d'éclater dans notre haute société. Le prince Gustave Wasa, fils du feu roi de Suède Gustave-Adolphe IV, détrôné en 1809, et qui est actuellement feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche, a formé une demande en divorce contre sa femme, la princesse Amélie-Stéphanie de Bade. On ignore le motif réel de cette démarche après treize ans de mariage. Le bruit court que le prince éprouve, depuis quelque temps, de fréquents accès d'aliénation mentale, maladie héréditaire dans sa famille. Comme les deux époux appartiennent au culte luthérien, ce sera le consistoire de la confession d'Augsbourg, à Vienne, qui prononcera. »

AMÉRIQUE.

HAITI. — Par *l'Eugène et Amélie*, entré au Havre, on a des nouvelles de Saint-Domingue du 1er octobre. Des révoltes éclataient sur tous les points. Le général Hérard se portait à marches forcées vers les endroits les plus menacés. A son passage à San-Domingo il avait pris toute la garnison pour renforcer son armée et expédié sur Port-au-Prince les chefs d'un complot qui voulaient replacer cette partie de l'île sous la domination espagnole. Le pays manque d'argent et de crédit, la monnaie haïtienne est dépréciée ainsi que le papier. L'hivernage a été des plus cruels sous le rapport des chaleurs et des orages et la mortalité depuis long-temps n'avait été aussi grande.

URUGUAY. — L'*Herald* de Londres a reçu des lettres de Montevideo jusqu'au 24 août: Oribe et le consul de France à Montevideo ont eu une conférence dans laquelle ils ont arrêté ce qui suit: « Aucun Français ne sera inquiété pour le passé. On ne peut pénétrer dans le domicile d'un Français qu'en vertu d'un ordre écrit de l'autorité supérieure. Si Montevideo est pris d'assaut, le pavillon français sera un signe de protection. On donnera des passeports aux Français qui en demanderont. » — Les mouvements de deux armées ennemies n'ont encore abouti à aucun résultat. — Le commodore Purvis suit toujours la même ligne de conduite; il soutient qu'il a l'approbation de son gouvernement.

PÉROU. — Sous la date de Lima, 27 août, on annonce au *Globe anglais* les nouvelles suivantes: « Deux frégates françaises, ayant à bord des troupes et des provisions, viennent d'appareiller pour les îles Marquises. — Une troisième frégate, chargée pour la même destination, devait partir le lendemain. »

COLONIES FRANÇAISES.

ALGÉRIE. — Le ministre de la guerre a reçu de M. le maréchal Bugeaud de nouvelles dépêches d'Afrique annonçant que la colonne du général Tampoure a fait, le 30 octobre, sur plusieurs douairs des Djaffras, une razzia qui a mis en son pouvoir 406 prisonniers, 300 bœufs, 1,600 moutons, et une grande quantité de chevaux et d'ânes. Les Rguchats lui ont amené deux chevaux de soumission; il leur a donné l'ordre d'aller s'établir vers Kersont, et a remis le burnous d'investiture à Mohammed-Senous.

— Le général Lamoricière annonce, de son côté, sous la date du 24, qu'une tribu alliée de la France, les Harars, après une petite razzia sur les réfugiés de Godgilah, en a tenté une plus considérable sur les Djaffras (fraction des Ouled-ben-Daoud), leur a enlevé 2000 moutons, 100 chameaux, plusieurs bons chevaux, et leur a tué 5 hommes, parmi lesquels un chef nommé Ben-Eddin.

Enfin, le général Bedeau annonce, le 25, qu'il tient de prisonniers arabes que la plupart des Djaffras, fatigués de ces razzias successives, fuyaient l'émir et songeaient à faire leur soumission.

INTÉRIEUR.

Le roi, sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, a nommé aux fonctions de maire et d'adjoint dans les villes ci-après:

Aveyron. — Rodez: M. Yence. — Espalion: M. Thédenat. — Saint-Géniez: M. Rogéry. — Millau: M. de Gaujal. — Sainte-Affrique: M. Desmazès.

Côtes du-Nord. — Lamballe: M. Rouault-Lavigne.

Drôme. — Valence: M. Ithier. — Romans: M. Julhiet. — Die: M. Joubert (Jean). — Crest: M. Bovet. — Montélimart: M. Laurans.

Finistère. — Châteaulin: M. Révault. — Quimperlé: M. le marquis de Langle-Beaumanoir.

Gard. — Nîmes: M. Girard. — Aigues-Mortes: M. Collet. — Beaucaire: M. Eysette. — Alais: M. Guirandet. — Vigan: M. le baron de Bez d'Arre. — Saint-Hippolyte: M. Planchon - Rocheblave. — Uzès: M. Verdier-Allut. — Bagnols: M. Cotton. — Pont Saint-Esprit: M. Sibour. — Roquemaure: M. Clerc. — Villeneuve-les-Avignon: M. de Roubin.

— La Reine a envoyé auprès de l'administration du chemin de fer de Versailles (rive droite) prendre des informations sur l'état des personnes blessées aux environs de Chaville.

A la première nouvelle de l'accident, Mgr le prince de Joinville s'était rendu sur les lieux avec plusieurs médecins.

— La chambre de commerce de Marseille vient d'adresser à M. le ministre de la marine et des colonies un avis sur le projet de colonisation de la Guyane, dont le gouvernement s'occupe avec un soin constant depuis plusieurs années. On attend prochainement l'avis des chambres du Havre, de Bordeaux et de Nantes.

— On lit dans le *Messager* :

« Le *National* revient de nouveau sur l'intention où serait le gouvernement de rétablir la grande aumônerie. Nous répétons que ce qui a été dit sur ce sujet par quelques journaux est sans aucune espèce de fondement : aucun projet n'a existé à cet égard, aucune proposition n'a été faite à aucun prélat. »

— D'après le journal la *France*, le voyage du duc d'Aumale à travers l'Italie se rattacherait au dissentiment qui a éclaté entre le clergé et le gouvernement français. Il serait question, suivant cette feuille, de solliciter de la cour de Rome une intervention quelconque vis-à-vis de quelques hauts dignitaires de l'Église de France.

Inondations.

On écrit de Beaucaire à la *Gazette du Bas-Languedoc* :

« Nous commençons à respirer, et depuis lundi les bouffées du vent du nord refoulent le fleuve dans ses limites. Nous pouvons aujourd'hui apprécier de sang-froid l'immense danger auquel la ville et le territoire de Beaucaire viennent d'échapper miraculeusement.

» La crue du Rhône a été plus considérable qu'à aucune époque précédente ; et si d'incalculables malheurs, devant lesquels l'imagination recule épouvantée, ne se sont point accomplis, nous en devons rendre grâces à Dieu, et, après lui, à deux hommes qui viennent d'attacher leur nom à la mémorable date du 2 novembre, deux hommes qui se renvoient mutuellement l'honneur d'un succès inespéré, mais que la population tout entière confond dans ses sympathies et sa gratitude : MM. Surrel, ingénieur, et Eyssette, maire de Beaucaire. »

On écrit au même journal, d'Avignon, le 4 :

« Heureusement cette inondation n'a été que passagère. Dans la nuit de vendredi, le Rhône a baissé avec rapidité, et une partie de nos rues ont été dégagées et livrées à la circulation. Serons-nous assez heureux pour ne plus voir renouveler nos malheurs ? Le ciel est cependant toujours chargé de nuages, et le vent du sud souffle constamment, mais avec moins de violence. Conservons l'espoir de n'avoir plus à retracer d'aussi grandes infortunes ! »

— On lit dans la *Mouche* de Mâcon :

« La Saône, que vingt-quatre heures de pluie avaient fait sortir de son lit, venait d'y rentrer, lorsque de nouvelles pluies, qui ont à peine duré une nuit et un jour, ont porté son élévation à un tel degré, que tous les champs riverains nouvellement ensemencés de blé sont submergés, et devront être ensemencés de nouveau. »

—On lit dans l'*Union* du Mans :

« Un affreux désastre vient de jeter la consternation dans la ville de Saint-Calais. Les pluies, qui n'avaient cessé de tomber depuis le 8, à quatre heures du matin, ont gonflé la petite rivière d'Anille, qui traverse la ville, au point que, vers huit heures, les eaux commençaient à déborder sur les quais et sur la place, après avoir inondé toutes les maisons riveraines. A neuf heures, la place était comme un étang. L'eau s'y est élevée jusqu'à un mètre et demi, et dans certaines rues, notamment dans la rue de la Halle, jusqu'à plus de trois mètres. Les ponts étaient couverts dans toute leur étendue.

» On juge du trouble qui régnait à Saint-Calais : toutes les communications étaient interceptées ; des cris de détresse retentissaient de toutes parts. Des secours immédiats ont été portés, sous la direction active de M. le sous-préfet ; on a vu ce fonctionnaire, à cheval au milieu de l'inondation, donner des ordres aux ouvriers, des consolations aux victimes du désastre ; on l'a vu emporter dans ses bras un enfant qu'une pauvre femme le suppliait de sauver, et, renversé lui-même par la violence des eaux, se dérober en nageant au péril imminent qui le menaçait.

» Les gendarmes, les cantonniers, les ouvriers, ont donné des preuves d'un dévouement admirable, et le clergé de Saint-Calais n'a pas fait défaut à l'heure du danger.

» Au moment où s'arrête la lettre de notre correspondant (8 novembre, 5 heures du soir), les eaux se retiraient un peu ; et l'on prenait des mesures pour le cas où la crue recommencerait pendant la nuit. »

— On écrit d'Anvers, le 8, à la même feuille :

« Des pluies excessivement abondantes, survenues la nuit dernière, ont occasionné de graves désastres. Les rivières qui traversent notre commune ont débordé. Le pont de Beloir a été emporté par le courant, malgré tous les efforts qui ont été tentés pour arrêter l'impétuosité de l'inondation. Un autre pont, nouvellement construit sur la route de grande communication n° 12, n'a été préservé d'une ruine complète que par une tranchée pratiquée à la hâte, sur la route, à une distance d'environ 6 à 7 mètres. »

—La Seine, qui avait crû depuis trois jours dans une proportion inquiétante, baisse depuis avant-hier par suite du changement de température, qui se trouve ainsi constaté par les expériences de l'ingénieur Chevallier : à minuit, le thermomètre centigrade marquait 0° 5|10 au dessous de 0 ; hier, à six heures du matin, 1° 3|10 ; à midi, 2° 9|10 au-dessus.

Faits divers.

Mgr et Mme la duchesse de Nemours sont arrivés aujourd'hui, à deux heures, à Wolvich, après une heureuse traversée de treize heures.

— On remarque la nouvelle suivante dans les journaux de Bruxelles :

« M. Conte, directeur des postes françaises, doit faire incessamment un voyage en Belgique et en Allemagne afin d'introduire certains changements dans le service des malles-postes et de profiter des lignes de nos chemis de fer et des chemins de fer allemands pour la transmission des dépêches. »

— On assure que la commission consultative du ministère du commerce, qui avait à prononcer sur l'affaire de fonte de Belgique, a rendu une décision en faveur des maîtres de forges belges, déclarant que les agents de la douane s'étaient trompés en leur appliquant le droit élevé qui frappe le fer de première fusion.

—Nous avons inséré, d'après la *Revue indépendante*, avec une note de la *Gazette des Tribunaux*, un article signé *George Sand*, et intitulé *Fanchette*, appelant, avec ces deux journaux, toutes les investi- faire perdre cette malheureuse, comme on l'a dit, mais, au contraire, dans l'espoir, en la renvoyant aux lieux d'où elle paraissait être venue, de lui faire retrouver sa famille, l'avait fait transférer par la voiture publique aux environs d'Aubusson, et là elle avait été déposée et recueillie dans une maison voisine.

» Après y avoir résidé pendant plusieurs jours, cette jeune fille s'enfuit, et parvint à se soustraire pendant quelque temps à toutes les recherches de l'autorité locale.

»Voilà les faits dans toute leur simplicité, dit M. le procureur du roi. Le parquet de la Châtre a fait les plus actives démarches pour retrouver la jeune fille et punir les coupables s'il y en avait. Le tribunal a rendu le 13 septembre une ordonnance de non-lieu. Les faits avaient été appréciés de la même manière par le procureur du roi d'Aubusson. C'est par les soins de celui de la Châtre que la jeune fille a été retrouvée et réintégrée provisoirement à l'hospice de cette ville où elle est encore. Elle avait été arrêtée le 18 août dans l'arrondissement de Riom, comme se livrant à la mendicité, et placée dans l'hospice de cette ville. »

—Voici, d'après un journal allemand, la statistique de la presse de Londres. Le nombre des journaux politiques paraissant journellement à Londres, soit le matin, soit le soir, sauf le dimanche, se monte à vingt-six. Les cinq journaux principaux qui paraissent le matin sont : le *Times*, le *Morning-Chronicle*, le *Morning-Herald*, le *Morning-Post* et le *Morning-Advertiser*. Le *Morning-Chronicle* a toujours représenté le parti whig, tandis que le *Morning-Post* défend les intérêts des *tories*. Quant au *Times*, il a souvent changé de couleur. Dans les années qui précédèrent le bill de réforme, il prenait parti pour les *libéraux*; mais depuis 1834 il s'est préparé petit à petit un pont pour passer aux conservateurs, auxquels il appartient exclusivement depuis l'avènement de M. Peel au ministère. C'est aujourd'hui l'organe avoué du clergé et de l'aristocratie, et de temps à autre il attaque le ministère à cause de son irrésolution et de son peu de courage vis-à-vis de l'Irlande. Le *Morning-Herald* et le *Standart* sont les journaux ministériels pur-sang. C'est de ces deux journaux que sont sortis les deux articles cités par les *Débats* comme expression de la pensée anglaise à l'égard de nos ministres et de la dynastie de juillet. Le *Morning-Advertiser*, dont l'influence politique s'augmente de jour en jour, appartient au parti radical. Le *Globe*, le *Sun*, le *Standart*, le *Spectator* et l'*Examiner* sont des journaux du soir. Les deux premiers et le dernier ont une tendance libérale avec des nuances plus ou moins prononcées. Le *Sun* s'occupe presque exclusivement du commerce et de l'industrie. Le *Spectator* est, d'après son titre, un observateur impartial. Les *high-tories* et les orangistes se servent de l'*Age*; les catholiques se prononcent dans le *Tablet*, les chartistes ont le *Freeman* (l'homme libre); les fouriéristes la *Phalange*, et les communistes *the World*. Presque chaque secte a son journal. Le *Punch* remplace le *Charivari* de Paris, et a l'avantage sur lui de n'avoir point de censure pour les caricatures politiques. On paie, pour une feuille entière, un *penny* (10 centimes) de droit de timbre. Les frais de timbre de tous les journaux se sont montés, l'année passée, à 392,680 liv. sterl.

— Le numéro 30 de la liste de Spa, le dernier de la saison, nous apprend que, le 3, 5,032 étrangers avaient visité ses eaux thermales en 1843, savoir : 1,003 Anglais, 676 Français, 415 Hollandais, 275 Allemands, 58 Russes, 39 Italiens, 9 Suédois, 9 Polonais, 8 Américains, 4 Suisses, 4 Espagnols, 3 Portugais, 3 Algériens, 2 Brésiliens, 1 Danois et 2,523 Belges.

— On lit dans le *Courrier de la Gironde* du 9 :

« Un bien malheureux évènement, dû à une rivalité de postillons, a eu lieu le 6 de ce mois à Barsac.

»Une voiture d'une administration de Mont-de-Marsan était arrêtée à la porte du sieur Janin, aubergiste à Barsac, où les voyageurs étaient descendus, quand le roulement lointain d'une diligence se fit entendre. C'était une des diligences d'une administration de Bordeaux qui s'avançait avec une grande rapidité.

» Aussitôt le conducteur de la voiture de Mont-de-Marsan, craignant de se voir dépassé, ordonne aux voyageurs de monter, et, sans attendre même que tout le monde soit en place, la voiture part avec la plus grande vitesse.

» En ce moment un petit enfant se trouvait au milieu de la route, à une si faible distance des chevaux, que déjà, n'ayant plus le temps de se garer, il allait être écrasé, quand un jeune homme de vingt ans, mouleur en plâtre, appelé Menegault, qui se rendait de Paris à Mont-de-Marsan, au cri d'effroi poussé par le jeune enfant, s'élance de la voiture pour le dégager, et vient tomber au milieu de la route ; comme la diligence bordelaise se trouvait extrêmement rapprochée, les chevaux n'ayant pu être retenus à temps, une des roues lui passa sur le corps. On releva ce malheureux et brave jeune homme qui poussait des cris effroyables. Un médecin appelé constata qu'il avait le bras et la cuisse gauche brisés, ainsi qu'une forte contusion au côté droit. Quand les premiers soins lui eurent été donnés à l'auberge, on le transporta sur un brancard à l'hôpital de Langon dans un état désespéré. Procès-verbal de cet évènement a été envoyé à M. le procureur du roi de Bordeaux. »

— On lit dans le *Journal de Lille*, le 12 :

« Un incendie a éclaté hier, vers sept heures et demie du soir, dans un magasin de vins et spiritueux. Aux premiers sons de la cloche d'alarme une foule considérable se porta vers le lieu du sinistre où se rendirent, avec leur empressement ordinaire, les sapeurs-pompiers, les cuirassiers, les autres troupes de la garnison, ainsi que les diverses autorités. Dans ce moment plusieurs pièces de spiritueux éclataient avec de fortes détonations, et l'alcool enflammé se répandant dans les ruisseaux, jetait dans toute la rue ses lueurs bleuâtres. Les secours ayant été organisés, le feu se trouva bientôt restreint dans le magasin. Vers dix heures et demie, tout danger avait cessé; on était totalement maître du feu. »

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, le *Déserteur*, précédé du *Diable à l'école*.

— Ce soir, à l'Odéon, les *Moyens dangereux* comédie de M. Guillard. Demain le *Mariage de Figaro*, qu'une indisposition a fait ajourner, sera donné pour les débuts de Mlle Blangy.

— On lit dans le *Persévérant de Limoges* du 9 :

«Avant-hier, mardi, à neuf heures du soir environ, une charrette couverte de toile arrivait par la route de Lyon et s'arrêtait sur le Pont-Neuf. Un jeune homme en descendait, d'un air solennel, les yeux hagards et il s'efforçait d'attirer vers lui une femme, vêtue de noir, qui gardait la plus complète immobilité. Un passant s'étant arrêté pour contempler ce spectacle étrange, le voyageur invita la femme qu'il tenait dans ses bras à s'aider un peu. Le passant offrit ses services ; mais le voyageur le repoussa en lui disant : « N'approchez pas! le moment est venu. »

»Le passant, épouvanté, prit la fuite. Il avait reconnu que la femme vêtue de noir n'était qu'un cadavre. constater les causes de la mort.

» La femme avait eu la tête fracturée par un coup de pistolet tiré de côté et par derrière. En fouillant dans les poches du jeune homme, on trouva son passeport, et il fut en même temps reconnu par une des personnes présentes à cette horrible scène pour le sieur B , quincailler à Bourganeuf, qui avait, depuis six mois environ, contracté un mariage d'inclination et dont la femme était enceinte.

»On ne peut attribuer qu'a un accès d'aliénation mentale le meurtre qu'il a commis sur cette malheureuse, et le suicide par lequel il s'est, lui-même, puni. »

— Depuis quelques jours des actes inqualifiables de vandalisme se commettent dans les jardins et dans le parc de Versailles. Avant-hier on a brisé tous les doigts d'une main de la Vénus du tapis vert, ainsi que la tête et les bras de l'enfant que tient l'Hercule.

L'île flottante.

Notre correspondant anglais nous écrit que l'on s'occupe beaucoup à Londres, en ce moment-ci, d'une idée dont la réalisation, si elle était possible, serait certainement la chose la plus gigantesque et la plus extraordinaire que le génie de l'industrie eût encore enfantée. Nous ne donnons la chose que comme une nouvelle curieuse. Laissons parler notre correspondant :

« ....Il s'agit du projet d'une île flottante qui aurait 600 mètres de long et 160 de large, et qui ne s'enfoncerait qu'à 3 mètres dans l'eau tout en étant chargée d'un poids énorme de marchandise. Comme machine de guerre, rien n'y pourrait résister, car les plus grands steamers ne seraient à côté de ce vaisseau-monstre en mer que comme les petits canots de réserve à côté des grands navires. Le projet a été publié dans le *Naval et Military Gazette* d'abord, et reproduit depuis dans le *Mechanics Magazine* et une demi-douzaine d'autres journaux. La forme de l'île flottante serait à-peu-près celle d'une énorme baleine aplatie, et on estime la dépense de la construction à dix millions de francs. Ce serait une cité flottante capable de loger 5,000 personnes en voyage, égale en largeur à sept à huit vagues, et en longueur à quatre fois autant.

» Cette île resterait donc immobile au milieu de la plus grande tourmente, parce que son poids serait supérieur à la puissance d'ascension des vagues isolées. Tout le long des bords de cette île sont attachés de forts leviers flottants que les vagues agitées feront mouvoir avec plus ou moins de force; ce mouvement est transmis de manière à faire tourner des hélices, des roues, ou tous autres moyens mécaniques pour faire marcher le monstre marin. Il y a aussi dans ce projet un nouveau système de voiles en forme d'éventail, s'ouvrant en tout ou en partie en quelques secondes.

» Voila pour l'emploi des vagues. Par le calme, il y a généralement du soleil : l'île flottante porte des systèmes de lentilles et de miroirs qui engendrent de la vapeur et permettent de continuer la marche. On espère pouvoir obtenir une vitesse de huit à dix lieues par heure. Ce monstre de bois ne pourrait pas être submergé, parce que les proportions entre l'étendue de l'ensemble et la gravité spécifique du materiel le rendraient, avec une charge de dix grands vaisseaux de guerre chargés, encore plus léger que le volume d'eau à déplacer.

»Je ne puis pas vous donner les détails de la construction, mais ils seront bientôt publiés, et alors vous pourrez les étudier. Les autorités de la marine ici, et leurs journaux spéciaux, ont manifesté le désir d'examiner le projet, et l'inventeur, M. J. A. Etzler, est attendu à Londres pour la fin du mois. Il vient de l'Amérique du Nord, pour faire connaître les détails de son projet. »

Bourse. — Revue de la semaine.

Nos fonds publics, toujours stationnaires, ont essayé encore une fois, sans succès, d'imiter la forte hausse de nos voisins les Anglais.

Le 3 0|0 trouve toujours, aux environs de 82 fr., une barrière infranchissable et retombe à 81-80, mouvement restreint qui ne profite ni aux haussiers ni aux baissiers, mais qui donne raison aux vendeurs de primes.

Les chemins de Rouen et d'Orléans sont toujours en grande hausse. Les Banques, Ville de Paris, caisse Laffite, également bien tenues, ferment hier en hausse.

Aujourd'hui dimanche, à la coulisse, on a fait 81-85 demandé fin courant.

Spectacles du 13 novembre.

7 h. »|» **OPÉRA**. — Première repr. de Don Sébastien.
7 h. 1|2 **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Eve.
8 h. »|» **ITALIENS**. —
8 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE**. — Le Déserteur. Le Diable.
6 h. »|» **ODÉON**. —Mariage de Figaro. Henri III.
6 h. »|» **VAUDEVILLE**. — Mme Roland. Dame de chœurs. Pourquoi?
7 h. 1|4 **VARIÉTÉS**. — Perroquiere. Roquefinette. Jacquot.
7 h. »|» **GYMNASE**. — Incompris. Jacquart. L'Orage. Jean Lenoir.
7 h. »|» **PALAIS-ROYAL**. —Brelan. Paris. Vert-Vert. La Fiole.
6 h. 3|4 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — Naufrageurs. Tour de Nesle.
6 h. »|» **GAITÉ**. — Grâce de Dieu. Lucio.
7 h. »|» **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohémiens.
7 h. »|» **CIRQUE NATIONAL**. — Don Quichotte. Les Racoleurs.
6 h. 1|2 **COMTE**. — Alexis. Médecine. Tourlouroux. Mère. Pierrot. Nicole.

BULLETIN AGRICOLE.

Au dernier marché d'Orléans, les blés ont baissé de 32 centimes l'hectolitre sur le cours du marché précédent. La hauteur des eaux, qui suspend les travaux de la moitié des moulins du Loiret, a rendu le marché de samedi dernier presque nul; les meuniers n'ont presque rien acheté. Ceux de Meung-sur-Loire, petite ville importante par le nombre de ses moulins, n'étaient pas venus au marché d'Orléans, qui coïncidait avec la foire de Meung.

A Provins, le marché, avancé d'un jour à cause de la fête de Saint-Martin, a eu lieu le 10; les affaires y ont été moins actives que de coutume, ce qu'on remarque pour presque tous les marchés déplacés; celui du 10 était cependant assez bien garni. Les blés ont valu 19 fr. 80 c. l'hectolitre, première qualité, et 17 fr., deuxième qualité.

A Bayonne, le maïs vaut en ce moment 10 fr. 50 c. l'hectolitre; il vaut à Toulouse 13 fr.; à Bourg (Ain) il a voulu, au marché du 8 novembre de 15 fr. 70 c. à 18 fr. 25 c.

Les châtaignes valent à Bayonne 8 fr. l'hectolitre; à Toulouse elles valent, 1re qualité, 8 fr. l'hectolitre; 2e qualité, 7 fr. 22 c.; 3e qualité, [illegible] fr. le double décalitre; il y a entre ces deux cours une si énorme différence

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 106.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) — LA — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

MARDI 14 NOVEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 13 NOVEMBRE.

Envahissement des questions sociales.

Les amis de nos idées doivent se réjouir de l'empire croissant qu'elles prennent chaque jour. La question sociale, la question de la constitution économique de la société, la grande question du prolétariat, du salaire, du droit au travail, de l'organisation de ce droit, dont la solution est appelée à exercer une influence souveraine sur les destinées prochaines de l'Europe, cette question tend fortement à se mettre à l'ordre du jour dans l'Europe tout entière.

A ne parler que de la France, il suffit de parcourir les journaux pour voir le pas fait par la question sociale depuis qu'elle possède un organe quotidien. Depuis trois mois, le mouvement de l'opinion, les signes éclatants de la transformation des idées, les témoignages quasi-universels de la Presse des départements, ont forcé les journaux le plus exclusivement renfermés sous la carapace étroite de la vieille politique à sortir de leur coquille et à proclamer la question sociale.

Les uns, comme le *Siècle*, abordent d'assez bonne grâce, quoique bien timidement encore, le terrain nouveau. Mais il est une feuille, la plus arriérée, la plus rétrograde, la plus étroitement exclusive des vieilles feuilles de l'Opposition, qui s'exécute de si mauvaise façon et opère sa conversion d'un air si piteux, avec tant de mauvaise humeur et de colère, avec une résistance si plaisante contre la nécessité qui la contraint, que nous ne pouvons nous empêcher de la plaindre de toute notre âme.

Ce journal infortuné, qui n'a pu se décider à rien oublier et qui, apparemment, croirait se déshonorer en confessant qu'il est capable d'apprendre quelque chose, il n'est guère nécessaire de dire que c'est le *National*.

Aux félicitations sincères que nous lui adressions tout récemment sur les progrès qu'il semblait faire, le *National* répond ce matin par un premier-Paris du mécontentement concentré, des plus récréatifs. Au lieu d'accepter nos éloges, il se fâche tout rouge contre les *socialistes* et les *humanitaires*, dont les progrès trop incontestables dans le champ de l'opinion générale l'amènent, la corde au cou, sur le domaine maudit des questions sociales.

Après avoir repoussé de toutes ses forces, pendant treize ans, les questions sociales; après avoir appelé l'anathème des patriotes, du peuple et des amis du peuple sur les hommes qui ont voué leur vie à la défense des droits les plus vitaux et les plus sacrés du peuple; après avoir fait cause commune avec les plus encroûtés rétrogrades, les conservateurs bornés les plus aveugles, contre les critiques de la constitution économique de la société et les efforts tentés par l'esprit progressif de l'intelligence contemporaine, le *National*, forcé de faire écho à la voix de plus en plus puissante de l'opinion nouvelle, regimbe, trépigne, se débat tant qu'il peut, et cherche à se retirer de la mauvaise passe en accablant de tout son mépris « MM. les socialistes de toutes couleurs réunis », et en annonçant une grande découverte. Cette grande découverte qui sauve inopinément le *National*, et qu'il révèle ce matin au monde, c'est que « cette vieille » opposition » (si méchamment attaquée aujourd'hui par MM. les socialistes de toutes couleurs réunis) « combat depuis 50 ans » et plus, pour obtenir précisément ce dont on l'accuse de ne » tenir aucun compte! »

La découverte est précieuse, et les socialistes de toutes couleurs réunis pour attaquer la vieille opposition, vide, creuse, stérile et batailleuse du *National*, ne se doutaient guère qu'en combattant le *National* ils combattaient le meilleur ami de leurs propres doctrines. Toutefois, si cette erreur est étonnante, on jugera qu'elle l'est moins encore que celle du *National* qui, même après sa découverte, continue de maudire les socialistes de toutes couleurs réunis, lesquels pourtant, d'après les lumières rétrospectives dont l'intelligent journal vient d'être éclairé subitement, ne font que défendre les doctrines sociales du *National* lui-même.

Il est vrai que, pour se faire le jeu beau, le *National* présente les socialistes de toutes couleurs réunis comme faisant fi « de l'exercice des droits civiques, de l'honneur national, de la » gloire au dehors, etc. » — Il n'y a qu'un petit malheur à cela, c'est que cette accusation est pleinement fausse; il y a un malheur encore, c'est que le *National* ne peut pas ignorer que cette accusation qu'il formule ainsi, sans exception ni réserve, est une accusation fausse et injuste.

[illegible] le *National*. Qu'importe sa risible colère contre les socialistes! elle se conçoit du reste : l'existence du journal la *Réforme*, son succès dans le parti qui a abandonné le *National* parce que ce parti a marché pendant que le *National* ne voulait pas faire un pas en avant, est une leçon trop récente, trop dure et trop cruelle pour que le *National* n'en souffre pas; la douleur irrite et agace, comme on sait, les caractères atrabilaires.

Pardonnons donc les gros mots, puisqu'il n'y a ici qu'à plaindre ou à rire, et louons sincèrement les mots suivants, où nous voyons la constatation d'un progrès extérieur irrésistible, et que nous rencontrons avec grand plaisir vers la fin de l'article du *National* :

« Occupons-nous des réformes sociales, recherchons avec soin » quels sont les besoins de la nation, et quelles institutions peu» vent les satisfaire. Nous appelons de tous nos vœux une dis» cussion sérieuse et efficace sur cet objet. » — Comme il y a treize ans (depuis la naissance du *National*) que les socialistes de toutes les couleurs réunis appellent vainement le *National* à cette discussion sérieuse, ils ne sauraient ici que répondre : *Amen*.

Nous avions trouvé empreint d'une préoccupation *trop exclusive* des droits politiques, un article du *Bien public* de Mâcon, intitulé : *la démocratie ne menace personne*. Et, à l'occasion d'un passage de cet article où l'auteur, M. Grignon de Champvans, définissait la démocratie « le droit *politique* universalisé dans la nation », nous lui demandions : Qu'est-ce que le droit politique sans les droits sociaux, sans le droit au travail?

Aujourd'hui le *Bien public* nous répond « qu'il veut, comme » nous, des lois de prévoyance, de secours et de travail; mais, ajou» te-t-il, espérer que le Gouvernement voudra bien un jour *oc*» *troyer* tous ces avantages à la grande masse des citoyens, c'est une » erreur. Si le peuple n'a pas une *position* dans le gouvernement, » il n'obtiendra rien, ou presque rien. Voilà pourquoi nous de» mandons en son nom l'exercice régulier et proportionnel de ses » droits... Nous ne concevons pas ces raisonnements, par lesquels » on semble dire : Nous voulons assurer le droit du peuple au » travail, mais nous ne voulons pas que le peuple réclame ce droit » par des facultés électorales. Nous voulons que les classes popu» laires s'élèvent à un plus haut degré de dignité morale et de » bien-être matériel; mais nous voulons qu'elles se gardent bien » de parler elles-mêmes en leur faveur. »

Nous ferons remarquer au *Bien public* que nous n'avons jamais soutenu la thèse qu'il nous prête. Nous sommes fort loin de repousser l'emploi des facultés électorales, de plus en plus largement exercées, comme moyen d'obtenir les réformes sociales. Nous insistons seulement pour que les hommes qui se préoccupent de l'extension des droits politiques, se préoccupent aussi, et plus qu'ils ne le font généralement encore, des droits sociaux, *sans lesquels les droits politiques ne seraient qu'un leurre*.

Les droits politiques sont aussi larges que possible aux Etats-Unis et sur d'autres points : la société et le peuple n'y ont pas, que nous sachions, gagné grand'chose; il faut donc, en demandant un instrument politique plus large et plus puissant, instrument que nous réclamons nous-mêmes, songer à déterminer quel travail de rénovation pacifique cet instrument sera appelé à exécuter dans la société. Pour Dieu! qu'on veuille donc un peu nous comprendre, et ne pas nous faire dire gratuitement le contraire de ce que nous disons.

La question irlandaise est avant tout une question sociale (1).

La rente à l'enchère et le travail au rabais.

Nous avons promis des faits, les voici. Ils sont pris dans un livre qui a été publié à Londres en 1835. — *A Journey*, etc. — *Voyage en Irlande pendant le printemps, l'été et l'automne de* 1834, *par H. D. Inglis*. — 2 vol. in-8°. — L'auteur est Anglais, et non pas Irlandais. Nous laissons de côté la description de la misère des ouvriers de l'industrie pour nous occuper exclusivement de la condition des cultivateurs.

Nous ferons précéder ce tableau de quelques réflexions de M. de Sismondi. L'économiste vient d'exposer l'état de l'Irlande, puis il ajoute :

« Tous ces maux ne sont que trop réels; ils contribuent tous à aggraver la condition de ce peuple infortuné et à rendre la correction de l'état actuel plus difficile; mais tous ces maux ne sont que symptomatiques; ils sont la conséquence d'un mal plus grave encore et plus profond; ils n'en sont pas la cause.

» L'Irlande est réduite à cette effroyable détresse, parce que l'Irlande est un pays où la masse presque entière de la population n'a absolument aucune part à la propriété, parce que la nation irlandaise tout entière est une nation de prolétaires. Toutes les terres, en effet, appartiennent à un petit nombre de familles, tous les capitaux à un petit nombre de riches; et, en dehors de ces deux catégories si peu nombreuses, toute la nation, la vraie nation, n'a que ses bras pour vivre; elle attend son pain

Voici maintenant les extraits du voyage de M. Inglis.

« Les fermages, dans le comté de Wicklow, sont presque partout supérieurs à ce que la terre peut rendre, et les petits fermiers ont autant de peine que les journaliers à gagner assez de subsistances pour ne pas mourir de faim. Parmi les protestants comme parmi les catholiques, la cherté du loyer des terres était un sujet de plainte universel, et les uns comme les autres vivaient dans l'état le plus misérable. Quand on leur demandait pourquoi donc ils s'étaient engagés eux-mêmes à payer un fermage qu'ils savaient être trop élevé, ils répondaient tous également : Comment auraient-ils pu vivre autrement? Qu'auraient-ils pu faire? En effet, en Irlande, la compétition pour les terres n'est autre chose que la folle-enchère de gens réduits à l'extrémité. »

Veut-on connaître la condition des journaliers?...

« Je visitai trois cabanes. La première où j'entrai était construite en gâchis; elle ne contenait qu'une seule pièce; on n'y était à l'abri ni du vent ni de la pluie; le sol était fort humide, je n'y trouvai, pour tous meubles, qu'un petit lit très mincement couvert, un banc de bois et un pot de fer. Il n'y avait ni cheminées, ni fenêtres, mais sur le sol on voyait quelques débris de genêt épineux qu'on y avait brûlé. L'occupant payait 2 liv. sterl. de loyer pour cette misérable demeure à laquelle n'était pas attaché un pouce de terre.

» La seconde dans laquelle j'entrai était bâtie sur la pente de la colline; sa construction était semblable en tout à celle de la précédente. J'y trouvai une femme avec ses quatre enfants; leurs meubles consistaient en deux petits bois de lit sans garniture, un escabeau, un petit banc et un pot. Ici aussi on avait brûlé du genêt, seul combustible que les pauvres puissent se procurer dans cette province. Les enfants étaient en guenilles, et la mère s'affligeait de ne pouvoir, pour cette raison, les envoyer à l'école. Le père était un journalier engagé à 6 pences (60 cent.) par jour; mais il payait en travail quatre-vingts de ces journées de 6 pences pour le loyer de sa cabine, en sorte qu'il ne lui restait que 4 pences 1/2 par jour pour se maintenir avec sa femme et ses quatre enfants, avec des pommes de terre qui lui coûtaient 4 pences la mesure (stone) de 7 kilogrammes.

« On remarquera, ajoute M. Sismondi, que M. Inglis compte absolument pour rien, dans l'Irlande, le travail de la femme et des enfants, parce qu'en effet, dans un pays où la moitié des hommes ne trouve point d'occupation, il serait plus impossible encore à des êtres plus faibles d'en trouver aucune qui fût rémunérée.

» J'entrai ensuite dans une troisième cabine, plus misérable que les deux autres : on n'y était à l'abri ni du vent ni de la pluie; il n'y avait point de bois de lit et absolument aucun meuble, excepté un escabeau et un pot de fer. On n'y voyait aucun signe qu'il y eût eu du feu. Dans cette misérable demeure il y avait une femme décemment habillée avec cinq enfants. Son mari était un journalier à 6 pences par jour. Cette famille avait eu un cochon, mais il avait été saisi peu de jours auparavant pour payer le loyer. Ces pauvres gens avaient compté pouvoir s'acquitter en vendant leur cochon quand il serait gras, et ils avaient dépensé leurs 6 pences par jour pour se maintenir eux-mêmes; mais le haut prix des pommes de terre les avaient contraints à s'arriérer avant que le cochon fût assez gras pour être vendu. Peut-être celui qui le fit saisir ne doit pas être blâmé : c'était un petit fermier des montagnes qui payait 20 shellings par acre de fermage et qui avait autant de peine à vivre et à payer son loyer que le pauvre journalier qui dépendait de lui. (Tome 1, chap. 2, pag 27-32.)

» Pendant mon séjour à Waterford, je fis des excursions dans tout le pays environnant, et je m'assurai combien la rente des plus petites propriétés était exagérée. Je trouvai des petites fermes louées à 4 liv. 10 shel., 5 liv. et même 7 liv. par acre. Dans toutes, la pomme de terre faisait la seule nourriture du fermier.

» Il n'y a pas de possibilité de vivre, pour les fermiers, en payant des rentes aussi élevées. Plusieurs d'entre eux convinrent avec moi qu'ils ne pourraient jamais payer leurs arrérages, et qu'ils n'avaient accepté de telles conditions que parce que la faim les pressait. Telle est la conséquence universelle de la location de la terre à l'enchère. Des hommes qui ne connaissent d'autre industrie que l'agriculture, et qui sont en si grand nombre sans emploi, promettront tout ce qu'on leur demandera pour trouver à se caser. (T. 1, ch. 3, p. 64.)

» Les fermiers que l'on chasse de chez eux, dit M. Sismondi, pour louer au dernier enchérisseur, n'ont aucun moyen de résistance légale contre un acte de cupidité qui les réduit, avec leurs familles, à la mendicité ou à la mort; mais peut-on s'étonner qu'ils menacent souvent de brûler la maison ou les récoltes de celui qui les remplacera?

» Avant de quitter Waterford, je visitai quelques-uns des plus mauvais quartiers de cette ville, et j'y trouvai la plus effrayante misère. Sous des huttes entr'ouvertes, je vis jusqu'à trois ou quatre familles, dont chacune, couchée sur la paille, occupait un coin du bâtiment; auprès d'elles, il n'y avait aucune espèce de meubles ou d'ustensiles. Ces bâtiments étaient de toutes parts entourés de fange ou d'ordures. Les chefs de ces familles étaient absents, ils faisaient des rondes dans les campagnes pour mendier des pommes de terre. (Tome 1, p. 67. Inglis.)

» Je rencontrai dans mes promenades des femmes et des mères qui mendiaient dans les campagnes, et qui revenaient à leur cabane avec quelques pommes de terre dans leur sac, quelques petits écots recueillis le long des chemins, sous leurs bras. Et ce n'étaient point des mendiants ordinaires, mais, comme je m'en assurai, les femmes et les filles des

moins fait hausser le fermage, la rente de la terre (tome II, p. 41-61); dans d'autres, au contraire, où la culture avait fait des progrès rapides, où l'agriculture la plus perfectionnée avait été récemment introduite, quelque amélioration qu'on crût voir dans la condition des choses, il n'y en avait aucune dans la condition des hommes, car tout le surplus du produit avait été grossir la rente (tome II, p. 120).

« J'entrai dans la maison d'un fermier qui tenait une ferme de 40 acres. La terre avait été pendant quatre générations dans la famille de ce fermier. Son arrière-grand-père payait de rente 6 sch. par acre, son grand-père 10, son père 20 et lui 40 ! (Tome 1er, p. 46.)

» Le fermage croissant en proportion géométrique, doublant à chaque génération ! comprend-on pourquoi les fermiers réclament des baux fixes ?

» Les fermages augmentent de génération en génération, et sans cesse dans toute l'Irlande. (Tome II, p. 140.)

» Un homme me montra une lettre menaçante qu'il venait de recevoir. Il était venu de Waterford pour donner à ferme, à un plus haut prix, quelques terres qu'il possédait et dont on lui avait payé jusqu'alors 3 liv. sterl. 5 shel. l'acre; mais depuis la menace qu'on lui avait faite, il ne pouvait plus trouver de fermier. (Tome I, p. 59.)

» Presque tous les outrages et les meurtres qui souillent l'Irlande, naissent de l'une de ces deux causes: ou la compétition pour les terres, ou le recouvrement des dîmes. » (Tome I, p. 117.)

Il est inutile de multiplier les citations.

M. Inglis dit formellement : « Le fermier qui a un bail de 14 ou de 21 ans a intérêt à ce qu'au terme de ce bail la terre ne soit pas en meilleur état qu'au moment où il l'a reçue. Non-seulement tous les capitaux qu'il aurait fixés sur la terre pour un plus long terme seraient perdus pour lui, mais encore ils seraient tournés contre lui par le maître, qui ne renouvellerait le bail qu'à des conditions plus onéreuses. En Irlande, c'est la pratique constante : le fermier qui, pendant 21 ans, a fait à la terre des bonifications importantes, se trouve ruiné au terme du bail. (Tome II, p. 113.)

Le tenancier à perpétuité, au contraire, travaille pour ses enfants et ses petits-enfants, en vue d'un avenir sans fin. M. Inglis demande que la rente soit convertie en un loyer fixe, ou plutôt en une redevance perpétuelle. Le droit de propriété devrait être, selon lui, métamorphosé en un titre de redevance. Le cultivateur devrait être déclaré possesseur incommutable. (T. II, p. 243.)

Nous terminerons cet article en citant les conclusions d'Adam Smith, du prince des économistes anglais, sur la rente de la terre:

« Toute amélioration qui se fait dans l'état de la société tend, d'une manière directe ou indirecte, à faire hausser la rente réelle de la terre, à augmenter la richesse réelle du propriétaire, c'est-à-dire son pouvoir d'acheter le travail d'autrui ou le produit du travail d'autrui.

» L'extension de l'amélioration des terres et de la culture y tend d'une manière directe. La part du propriétaire dans le produit augmente nécessairement à mesure que le produit augmente. Non-seulement la valeur réelle de la part du propriétaire, le pouvoir réel que cette part lui donne sur le travail d'autrui augmente, mais encore la proportion de cette part, relativement au produit total, augmente aussi avec cette valeur. Ce produit, après avoir haussé dans son prix réel, n'exige pas plus de travail pour être recueilli qu'il n'en exigeait auparavant. La portion restante du produit (une fois le travail payé), qui est la part du propriétaire, sera donc plus grande, relativement au tout, qu'elle ne l'était auparavant.

» Tous les progrès, dans la puissance productive du travail, qui tendent directement à réduire le prix des ouvrages de manufacture, tendent indirectement à élever la rente réelle de la terre. C'est contre des produits manufacturés que le propriétaire échange cette partie de son produit brut, qui excède sa consommation personnelle, ou, ce qui revient au même, le prix de cette partie.

» Toute augmentation dans la richesse réelle de la société, toute augmentation dans la masse de travail utile qui y est mis en œuvre, tend indirectement à élever la rente réelle de la terre. Une certaine portion de ce surcroît de travail va donc reellement à la terre, etc., etc. » (A. Smith, l. 1, chap. 11, *De la rente de la terre.*)

» D'où nous concluons, ou qu'il faut limiter la rente, ou qu'il faut associer le propriétaire et le cultivateur, le capital et le travail; sinon la société est impossible, le travailleur ne peut vivre, le paupérisme nous envahit, nous marchons à une catastrophe, à une guerre sociale, à la plus épouvantable des révolutions.

Le *Globe* insère à la quatrième page de sa feuille de ce jour une réclamation de M. Dulary que nous reproduisons, avec les quelques lignes dont l'accompagne le *Globe*. On lit dans ce journal :

Nous recevons de M. Baudet-Dulary une lettre de laquelle il résulte qu'il a bien été perdu 2 ou 300,000 francs dans la ferme ou le phalanstère modèle de Condé-sur-Vesgre, mais que seul il a supporté cette perte, attendu qu'il a intégralement remboursé les actionnaires. En raison même de la rareté du fait, nous nous empressons d'accueillir et d'imprimer la lettre de ce gérant-modèle :

» Condé-sur-Vesgre, 11 novembre 1843.

» Monsieur, gérant de l'entreprise agricole de Condé-sur-Vesgre, en » ayant pris toute la responsabilité pécuniaire et morale, je suis double- » ment attaqué dans votre article du 8 novembre, et je viens vous de- » mander (ce que je serais en droit d'exiger) l'insertion de ma réponse » dans l'un de vos plus prochains numéros.

» Il est vrai, 2 à 300,000 fr. ont été perdus à Condé, mais jamais au- » cune organisation phalanstérienne n'y a été essayée : il aurait fallu plus » de 1,200,000 fr. seulement pour préparer les lieux; et en engageant » successivement toute ma fortune, j'ai à peine eu 500,000 fr. Les pertes » d'une entreprise préparée avec de grandes espérances, de grandes illu- » sions, si vous voulez, ont été grandes; mais moi seul je les ai suppor- » tées. J'ai remboursé intégralement tous les actionnaires. Le résultat » définitif est la construction de deux vastes fermes et le défrichement de » 200 hectares de bruyères; ce petit bienfait au pays me console des » pertes, des tracas et des calomnies.

» Passons à l'autre question: Nous voulions organiser sociétairement » la production et la consommation suivant des procédés dont les élé- » ments se retrouvent épars de tous côtés dans le monde actuel (armée, » administrations, églises, théâtres, collèges, salles d'asiles, banques, » compagnies, actionnaires, fruitières, journaux, etc., etc.), éléments » que Fourier a réunis et combinés en un système complet. Cette orga- » nisation du travail, nous l'avons toujours regardée comme très dis- » tincte des idées cosmogoniques ...

pérance et surtout avec tant d'illusions, il arriverait qu'il y aurait des pauvres de plus; voilà tout.

Le ton avec lequel le *Globe* annonce l'honorable conduite de M. Dulary donne la mesure de l'estime que fait ce journal lui-même de la moralité qui règne dans cet état social dont il vante chaque jour la perfection. Le *Globe*, qui tient à la permanence de la misère comme de l'esclavage, répète sa thèse éternelle qui consiste à représenter comme une absurdité et une duperie toute tentative d'amélioration sociale.

On nous écrit de Châlons (Marne), le 11 :

« La discussion entre l'évêque et l'Université a eu un retentissement immense autant que fâcheux dans nos campagnes. Pendant ces derniers jours on s'arrachait les journaux de Paris, on discutait, les uns en faveur, d'autres contre l'évêque. On est généralement convaincu que la religion de l'évêque a été trompée, parce qu'il n'est nullement dans son caractère de faire du scandale. Son repentir est bien sincère. On blâme de perfides conseillers qui n'ont pas craint, en se cachant, de compromettre le clergé tout entier. Il est plus d'un honnête curé de campagne qui gémit d'entendre parler de son évêque d'une manière très irrévérencieuse à propos de cette malheureuse affaire.

« Le conseil municipal de Vitry vient d'envoyer une copie de sa délibération du 8 du courant. Cette délibération, conçue et écrite dans des termes aussi sages que modérés, déplore, autant dans l'intérêt de la commune que dans celui de la morale publique, qu'un conflit se soit élevé entre Mgr l'évêque et le collège; ce ne peut être que l'effet, dit-il, d'odieuses machinations, d'intrigues jalouses, de calomnies de la part de quelques hommes contrariés de la bonne harmonie qui a régné jusqu'à ce jour entre le clergé du diocèse et les membres de l'Université. Le conseil municipal espère que le calme renaîtra, et que la tranquillité du clergé et la prospérité du collège ne seront plus troublées.

« (Copie de cette délibération a été, dit-on, envoyée à Paris.) »

REVUE DES JOURNAUX.

L'*Etat*, qui s'était récemment incorporé le *Parisien*, vient de se laisser absorber par la *Nation*. Habitués à se trouver côte à côte chez les épiciers de Paris, ces deux journaux devaient finir naturellement par n'en faire plus qu'un. Ils annoncent tous deux ce matin cette *fusion*. Il faut avouer que le mot est assez mal choisi ; c'est une fusion dans laquelle l'un des éléments disparaît ; c'est une véritable absorption. Dans ce singulier mariage, la *Nation* joue le rôle viril et impose son nom à l'*Etat*, qui perd le sien.

Les deux conjoints se flattent de voir sortir de leur union l'ordre et la liberté, et ils se proposent de devenir l'organe qui réunira tous les partis dans le grand pacte national.

Nous désirons que tout cela n'aboutisse pas à un avortement. Il est très louable d'aspirer à l'union de tous les partis, à la conciliation de l'ordre et de la liberté ; mais, pour cela, il ne suffit pas d'une banale phraséologie, il faut avoir une science positive, une conception sur les destinées sociales. La science n'est d'aucun parti, et c'est uniquement dans le fait social que l'ordre et la liberté peuvent être harmonisés.

De plus en plus on sentira en France que tout journal qui n'est pas fondé dans ces conditions, qui n'est pas l'organe d'une conception sociale, qui n'a pas devers lui un système d'idées, et, pour ainsi dire, une bibliothèque à offrir à ses lecteurs, ne répond à rien de sérieux et ne saurait fournir une bien longue carrière.

La *Patrie* analyse l'état des opinions sur le conflit élevé entre l'Episcopat et l'Université. Ce journal constate trois opinions différentes. La première, qui est soutenue par le *Siècle*, le *Constitutionnel* et les gallicans, consiste à dire : Séparation de l'Etat et de l'Eglise dans le spirituel, mais subordination de l'Eglise à l'Etat dans tout ce qui concerne le temporel. La seconde opinion, qui est celle de M. de Lamartine, et qui est défendue par la *Patrie*, demande la révision du Concordat de 1801, afin de le mettre en rapport avec nos mœurs et nos institutions actuelles, en donnant à la fois plus de liberté et à l'Eglise et à l'Etat. Enfin, la troisième opinion, qui paraît avoir été adoptée par la *Presse*, la *Revue indépendante* et quelques autres organes du radicalisme, est d'opérer une fusion entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, et de les ramener ainsi à l'unité.

Nous pensons que l'avenir appartient à cette dernière opinion. Mais il n'y a qu'un développement de doctrine qui puisse amener le résultat que nous prévoyons.

La leçon à tirer du débat engagé aujourd'hui entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle, c'est que les hommes de la pensée et les hommes de l'action doivent s'entendre et se donner la main sur le terrain de l'organisation sociale.

ORIENT.

TURQUIE. — Le 25 octobre, on s'attendait à Constantinople à un prochain changement de ministère. Les membres du cabinet ne sont pas d'accord. Rifaat-Pacha voudrait faire prévaloir la modération; mais Hafiz-Pacha, qui déteste les réformes, insiste pour que l'on fasse une guerre à outrance aux infidèles. C'est lui qui a fait condamner à mort le malheureux Arménien Ovaghim. Il a voulu faire condamner aussi le musulman qui s'était compromis à Salonique. — Le divan n'a pas répondu à la note que lui a remise M. de Bourqueney, relativement à l'Arménien; on s'est borné à la faire traduire. Du reste, les ambassadeurs d'Angleterre et de Prusse n'ont fait encore aucune démarche à ce sujet.

La note de M. de Bourqueney est conçue en termes énergiques. « Le temps des martyrs, dit-il, est passé; rien ne saurait faire excuser un acte aussi barbare qu'impolitique. Le gouvernement du sultan, en s'aliénant ainsi l'opinion publique en Europe, mettra les puissances les plus intéressées à la conservation de l'empire ottoman dans l'impossibilité de le défendre, et les forcera de faire prévaloir les considérations d'humanité sur les conseils de la politique. » M. de Bourqueney signale un autre danger : de pareilles exécutions pourraient, selon lui, exciter à la révolte les populations chrétiennes de l'empire ottoman.

On espère que cette note, appuyée par les autres puissances, amènera quelques résultats; le parti modéré tend à l'emporter dans le divan sur le parti fanatique.

Les Français que les Turcs avaient maltraité à Alep, ont obtenu satisfaction. Une lettre du grand-visir a été adressée dans ce sens au ...

nitions et des canons, a sombré à 40 milles de Céphalonie. L'équipage a été sauvé.

ANGLETERRE.

Le 9, le duc de Bordeaux était toujours à Alton-Towers, jouissant de la splendide hospitalité des propriétaires. Dimanche, avec toute sa suite, il a entendu la grand'messe dans la chapelle du château. Lundi, jour anniversaire de la mort de Charles X, une messe de *Requiem* a été chantée par le très révérend docteur Wiseman. Un magnifique catafalque aux armes des Bourbons s'élevait sous un dais. S. A. R., à la demande du comte de Shrewsbury et au milieu d'une affluence considérable, a planté cinq chênes devant le palais. A chacun d'eux, des salves partaient de la batterie, de la terrasse, sur laquelle flottait la bannière féodale de la maison de Talbot. Le 18, le prince se rendra à Alwik Castle, résidence du duc de Northumberland, qui figura au sacre de Charles X comme ambassadeur extraordinaire de la Grande-Bretagne. Les nombreuses invitations qu'il reçoit de la noblesse d'Ecosse ne lui permettront pas de se rendre à Londres avant le 25 au plus tôt.

—Un horrible incendie a dévoré Suton-Hoo, magnifique demeure du marquis de Bute, le 10, vers deux heures du matin. Malgré l'activité des pompes des villages voisins, le grand corps de logis et la bibliothèque ont été réduits en cendres. Heureusement un domestique du marquis a sauvé la belle galerie de tableaux qui en faisait l'ornement. La plupart des livres ont été également sauvés; mais on a à regretter la somptueuse chapelle, célèbre dans toute la contrée.

IRLANDE.

Les audiences de la cour du banc de la reine, convoquée à Dublin pour juger O'Connell et ses co-accusés, continuent sans offrir un grand intérêt. L'affluence est toujours fort grande. L'attorney-général ayant annoncé qu'il assignerait quatre personnes devant le jury, on est curieux de savoir sur qui son choix est tombé, et l'on fait à ce sujet mille conjectures. O'Connell vient à l'audience pour causer avec ses amis; on dirait que l'affaire ne le concerne nullement. De vifs applaudissements l'accueillent à son entrée et à sa sortie.

Le *Freeman's Journal* contient un résumé de l'acte d'accusation. Il se compose de douze chefs principaux, subdivisés chacun en quarante à cinquante faits, parmi lesquels figurent les meetings-monstres auxquels le grand agitateur a assisté. A chaque paragraphe, on lui reproche d'avoir excité les fidèles sujets de la reine au mépris de son gouvernement. Plusieurs membres de l'association transatlantique du rappel sont assignés comme témoins.

ESPAGNE.

Le gouvernement de Madrid deployait, le 8, la plus grande activité pour tâcher de découvrir les misérables qui avaient commis, l'avant-veille, l'affreux attentat dirigé contre Narvaez. Les postes sont doublés. Toutes les troupes de la garnison se tiennent sous les armes. M. Baseli, et non Macetti, aide-de-camp du général, n'est pas encore mort des suites de sa blessure; mais on a peu d'espoir de le sauver. La voiture porte l'empreinte des trous faits par des balles en dix-huit endroits différents.

— La discussion du rapport sur la majorité de la reine a été terminée le 7 dans les deux chambres. La discussion a été plus remarquable dans le congrès que dans le sénat. MM. Luis Bravo, Martinez de la Rosa et Lopez ont successivement occupé la tribune, et l'on peut dire que l'intérêt parlementaire de cette séance a été très remarquable. Ce qui a relevé l'importance des paroles du général Narvaez dans le sénat, c'est le souvenir du crime tout récent dont il a failli être la victime. Le général a montré, après cet attentat, une modération très remarquable, mais il n'y a eu qu'un cri, soit dans les chambres, soit dans la presse périodique, soit dans le public, pour flétrir un acte aussi criminel.

La société de Madrid a voulu protester solennellement contre le meurtre. Dans la matinée, un grand nombre de personnes se sont fait écrire à l'hôtel du général ou ont été le féliciter personnellement. Narvaez a voulu sortir aujourd'hui dans sa voiture criblée de balles, mais il était escorté par plusieurs cavaliers, et ses aides-de-camp suivaient sa voiture.

A l'issue de la séance du sénat, il s'est rendu au palais où la reine lui a fait l'accueil le plus gracieux. Ce qui peut rassurer les esprits, c'est que l'esprit qui anime la garnison de la capitale est excellent. Soit réflexion tardive, soit entraînement dû à la parole animée de MM. Martinez de la Rosa et Lopez, plusieurs députés, et notamment MM. Madoz, de las Navas et Abejero, qui voulaient s'abstenir de voter sur le rapport de la majorité de la reine ou voter contre, ont voté en faveur de ce rapport.

Cette séance du 7 a été signalée par une interpellation de M. Gonzalez Bravo au gouvernement, dans le but de savoir quelles mesures il avait prises après l'événement *horrible* et *scandaleux* de la veille (la tentative d'assassinat sur le général Narvaez). Le ministre de l'intérieur a répondu que le gouvernement avait pris toutes les mesures qu'il avait jugées convenables pour punir le crime et assurer la tranquillité publique. M. Madoz a insisté, déclarant que la chambre, dans de pareilles circonstances, ne jouissait pas d'une liberté complète pour pouvoir s'occuper de la majorité de la reine. Le ministre et le président de la chambre ont rassuré l'orateur. Puis la discussion a continué sur l'importante question à l'ordre du jour.

— A la séance du 8, les tribunes publiques et réservées ont été de bonne heure encombrées de monde. Dans celle du corps diplomatique, on remarque les représentants de la France, de la Hollande, du Danemarck, etc. Les deux chambres siégent ensemble. M. Onis, président du sénat, prend place au fauteuil de la présidence du congrès. Les ministres sont à leur banc. La liste constate la présence de seize sénateurs et de cent quatre-vingt-treize députés. Total : 209.

Le président : L'assemblée va procéder à la déclaration de la majorité de sa majesté, publiquement et nominalement. La demande est ainsi posée : « Les cortès déclarent-elles majeure S. M. la reine dona Isabelle II? »

Il résulte du vote que 193 ont résolu la question affirmativement, et 16 négativement.

En conséquence, la reine est déclarée majeure.

La séance est levée. On entend de toutes parts retentir les cris de : Vive la reine ! vive la constitution ! vive l'union ! vive le général Narvaez ! L'enthousiasme est général.

Le général, en sortant, a adressé au peuple une courte allocution qui a été très applaudie.

A trois heures le président, M. Olozaga, est rentré dans la salle. La séance est ouverte de nouveau afin de nommer une députation chargée de féliciter la reine. Plusieurs députés demandent que l'on ne nomme ...

fort d'Hostalrich. Les garnisons insurgées devront se rendre au château de Figuières, où elles promettent de déposer les armes dans le délai de cinq jours. — Les nouvelles de Barcelone, à la date du 7, portent que la ville était livrée à la plus grande confusion. La junte et les principaux chefs de l'insurrection, craignant la fureur des révoltés, n'osaient parler de capitulation, et cherchaient à se dérober par la fuite aux dangers de leur position. Tout annonce que cette ville, dévorée par l'anarchie, est à la veille de se soumettre au gouvernement.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 13 novembre.

La reine Isabelle II a prêté son serment, le 10, devant les deux chambres réunies au sénat.

S. M. a été accueillie partout avec le plus vif enthousiasme.

SUISSE.

On écrit à la *Gazette de Cologne*, des bords du Mein, en date du 7 : « Le cabinet autrichien qui, dans le principe, s'était ouvertement intéressé à la question des couvents d'Argovie, et semblait en désirer le rétablissement, est maintenant disposé à faire des concessions ; le cabinet français est animé des mêmes dispositions, mais il est assez probable que la propagande de Rome déjouera tous ces efforts. Si une scission avait lieu, les puissances seraient forcées d'intervenir. »

HOLLANDE.

A La Haye, le 10 novembre, on ne s'entretenait que de la prochaine ouverture de la session des états-généraux. On assure que la seconde chambre est convoquée pour le 21. Dans tous les cas, elle s'assemblera avant la fin du mois courant.

Le principal objet dont cette chambre aura à s'occuper sera la régularisation des finances de l'État. Il est presque certain que ceux qui ont défendu le budget rejeté au mois d'octobre dernier, seront encore une fois chargés de cette défense. Après la discussion des chapitres de ce budget, sur lesquels, assure-t-on, il n'a été fait que d'insignifiants retranchements, on s'attend à la présentation d'une loi d'impôt sur la propriété ou toute autre loi de ce genre, au moyen de laquelle le gouvernement veut faire face non-seulement aux besoins du moment, mais aussi à ceux des années 1844 et 1845, et peut-être même au grand arriéré, qu'il sera difficile de combler autrement que par de nouvelles charges à imposer aux contribuables, déjà si fortement grevés.

AMÉRIQUE.

Canada. — Un seul fait mérite d'être signalé dans les journaux de New-York du 24. Les dernières nouvelles du Canada annonçaient la translation du siége gouvernemental de Kingston à Montréal ; elle avait été unanimement approuvée; mais, depuis, par un revirement subit, le parlement a voté, le 13 octobre, à S. M. B. une adresse; il reclame le maintien de Kingston et d'une ville du Haut-Canada comme centre administratif. Le *Courrier des Etats-Unis* pense que cet incident inattendu peut remettre en question le repos du pays.

Haïti. — Nous avons sous les yeux des lettres de Port-au-Prince, qui ne font que confirmer les nouvelles déjà publiées sur la fin de la révolte provoquée par le général noir Dalzon, et sur la mort immédiate de ce dernier abattu d'un coup de pistolet par le sergent Régis. L'installation de l'assemblée constituante a eu lieu le 23 septembre en grande pompe, et en présence des consuls étrangers.

INTERIEUR.

Par décision du 9 de ce mois, ont eu lieu les permutations suivantes :

M. Piet Berton de Chambelle, chef de bataillon au 55e de ligne, passe à l'emploi de major du 1er régiment de la même arme;

M. Bourjade, major du 1er de ligne, passe en qualité de chef de bataillon au 36e;

Et M. Boulhane, chef de bataillon au 36e de ligne, passe en la même qualité au 55e.

— Le roi, sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, a nommé aux fonctions de maires dans les villes ci-après :

Indre-et-Loire. Amboise : M. Boureau. Chinon : M. Rossignol. Loches : M. Archambault.

Lot-et-Garonne. Agen : M. le comte de Raymond. Marmande : M. Delage. Nérac : M. le marquis Lefranc de Pompignan.

Puy-de-Dôme. Clermont-Ferrand : M. Verdier-Latour.

Pyrénées-Orientales. Rivesaltes : M. Gauze. Céret : M. Delmas. Collioure : M. Cristine. Prats-de-Mollo : M. Parès. Prades : M. Pujol.

Bas-Rhin. Strasbourg : M. Schützenberger.

Haut-Rhin. Colmar : M. Chappuis. Altkirch : M. Pflieger. Belfort : M. Antonin.

Sarthe. La Flèche : M. Giollier. Mamers : M. Tisou. Bonnétable : M. Luau. Saint-Calais : M. Bazin.

Vaucluse. L'Isle : M. Conrtet. Sorgues : M. Bedouin. Apt : M. Bremond. Pertuis : M. Morel. Carpentras : M. le baron Collet de la Madeleine. Orange : M. de Gasparin. Caderousse : M. Roche.

— Le *Moniteur de l'armée* annonce les nominations suivantes :

Colonels : au 7e régiment de chasseurs, M. Bisiaux, lieutenant-colonel du 2e régiment de lanciers; à l'école royale de cavalerie, M. Deshayes, lieutenant-colonel de l'école.

Lieutenant-colonel : au 75e de ligne, M. Leclerc, chef de bataillon au 47e.

Chefs de bataillon : au 32e de ligne (armée d'Afrique), M. Vinoy, capitaine adjudant-major au 1er régiment de la légion étrangère; au 61e de ligne (armée d'Afrique), M. Vincens Gourgas, capitaine au 56e; au 13e d'infanterie légère (armée d'Afrique), M. Blanguet de Rouville, dit Blanquet-Duchayla, capitaine au 8e bataillon de chasseurs d'Orléans; au 67e de ligne (ancienneté), M. Georget, capitaine au 5e; au 12e d'infanterie légère (choix), M. Valette-Vialar, capitaine au 1er de ligne; au 8e de ligne (ancienneté), M. Bligny, capitaine au 17e; au 47e de ligne (non-activité), M. Delaloge, chef de bataillon en non-activité; au 12e de ligne (choix), M. Huard, capitaine adjudant-major au 21e; au 6e de ligne (ancienneté), M. Malherbe, capitaine au 74e.

Faits divers.

On annonce que le prince de Joinville doit entreprendre un voyage de long cours vers le mois de janvier 1844. Il partira de Toulon à la tête d'une division.

— De tous les corps qui composent l'infanterie, on en compte 31 qui n'ont pas pris part encore aux expéditions de l'armée d'Afrique.

— Le général Bertrand devait arriver le 28 octobre à New-York. Les Français se réuniront pour lui préparer une ovation ; mais il s'était rendu à Boston et n'a pu arriver que quelques jours après. Tous les deux conduisent l'enfant auprès du commissaire de la Bourse. Procès-verbal de la trouvaille a été aussitôt dressé, et l'acte et le billet ont été envoyés à la préfecture de police. Il était temps que le garçon de recette intervint, car il paraît que le gamin avait déjà mis en pièces un autre papier qui, sans doute, enveloppait le billet de banque, et probablement celui-ci aurait eu bientôt le même sort.

— Le conducteur Chevelet, dont nous avons annoncé hier l'état désespéré, est mort avant-hier vers onze heures du soir. Un autre individu, qui a eu la jambe cassée en plusieurs endroits, était hier dans un état tel que l'amputation du membre, qui avait été jugée nécessaire par les médecins, n'a pu être faite, ce malheureux étant tombé en syncope à la nouvelle de cette terrible nécessité. C'est un vieillard de 69 ans, porteur de contraintes ; on désespère de le sauver.

L'accident a été causé par la brisure d'un des rebords de la roue de la machine, à l'endroit qui appuie sur le rail. La roue, arrivée au bout de la courbe que décrit le chemin vers Chaville, n'étant plus retenue, a déraillé, et la machine a roulé en dehors du talus sur lequel s'élève le chemin.

Fort heureusement, le tender seul a suivi la locomotive *la Gauloise*, et la chaîne qui attachait le premier wagon au tender s'étant brisée, le reste du convoi est venu s'abattre de l'autre côté, sur les terres. Sans cela, les suites de cette catastrophe eussent été plus funestes encore.

Une instruction a été commencée immédiatement par les soins de M. Rabou, procureur du roi de Versailles, et des hommes de l'art, appelés aussitôt, ont été chargés de constater la fracture de la roue. Il n'a pas été possible encore de déterminer d'une manière précise la part que l'on peut faire au hasard ou à l'imprudence. La machine a été emportée à Versailles et déposée au Palais-de-Justice.

LUTTE DE L'ÉTAT ET DU CLERGÉ.

Rivalité du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. — Origine de l'appel comme d'abus. — Révolution française. — Confiscation des biens de l'Église. — Constitution civile du clergé. — Serment exigé des prêtres. — Le culte catholique sous la terreur.

Par ordonnance du 8 novembre, le conseil d'État vient de déclarer qu'il y avait abus dans la lettre publiée par Mgr. l'évêque de Châlons, le 24 octobre 1843.

Ce fait n'est qu'un épisode de la lutte ouverte entre le clergé et l'Université; cette lutte elle-même n'est que la forme actuelle et peut-être transitoire de la division profonde qui sépare le clergé catholique et tous les gouvernements issus de la révolution française.

La rivalité du clerc et du laïque, du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel est de tous les temps, de tous les pays; dans l'ancienne France, même sous le pieux saint Louis, elle divisa la monarchie et la papauté, mais alors du moins elle était tempérée par l'unité de la foi qui ralliait les partis opposés.

Depuis 1789, les deux puissances n'ont pas cessé de se disputer la direction des peuples, mais la lutte s'est envenimée par une cause morale, l'incrédulité de la classe qui saisit le pouvoir à la fin du dix-huitième siècle, et par une cause matérielle, la confiscation des biens de l'église. Voltairienne et spoliatrice, tels sont, aux yeux du clergé catholique, les caractères de la révolution française et de la société qui en est sortie; l'hostilité du clergé contre les institutions modernes, comprimée sous l'Empire et par les concessions du concordat et par l'énergie du gouvernement, apaisée, mais seulement à demi, par les avances de la restauration, se réveille aujourd'hui de manière à donner des embarras sérieux à nos ministres.

Comme le catholicisme et la révolution, dont l'université, dans la crise actuelle, est le représentant indécis et pâle, sont en France deux forces morales qu'on ne peut détruire, puis toutes deux ont des sympathies dans la nation et renferment des principes nécessaires au progrès de l'humanité ; comme tous deux peuvent avoir une mission dans la transformation sociale que notre époque réclame, spectateurs du combat, nous ne pouvons conclure ni à l'oppression du catholicisme, comme les *Débats*, le *Constitutionnel* et le *Siècle*, ni à l'oppression de l'université et de toutes les tendances nouvelles en matière de philosophie et de religion, comme l'*Univers*. Nous voudrions conserver, utiliser les deux puissances, en affermissant encore ce lien moral qui existait au moyen-âge : communauté du but religieux et social; nous voudrions leur présenter un symbole analogue à ce signe des croisés, devant lequel s'inclinaient, au milieu de leurs luttes, la couronne et la tiare, et que saint Louis, tout en repoussant les prétentions ecclésiastiques, plaçait avec respect sur son armure. Ce symbole, ce lien commun que le catholicisme accepte déjà, que l'université doit accepter comme plus radical, plus conforme qu'un éclectisme stérile à l'esprit émancipateur de 1789, c'est l'Evangile. Comment le clergé et l'université peuvent-ils, sans abdiquer leurs antécédents et leur caractère, se vouer à la conservation et à l'interprétation de ce livre? en faire sortir, en combinant leur autorité et leurs lumières, des principes féconds pour l'humanité? voilà ce que nous chercherons par des travaux ultérieurs. Qu'il nous suffise aujourd'hui de faire comprendre l'état de la lutte, en montrant la position qui est faite au clergé par les institutions actuelles.

Jusqu'à ce jour, les sociétés humaines n'ont pas su réaliser la première condition d'une vie puissante, l'*unité d'action*. Le pouvoir temporel, habituellement militaire, organisé pour régir la terre, s'est cru fondé à ne souffrir dans ce domaine l'intervention d'aucune autre autorité. Le pouvoir sacerdotal, né pour guider l'homme vers une autre vie et lui montrer le chemin du ciel, a toujours pensé que cette mission supérieure renfermait celle de diriger dans leur pèlerinage sur la terre les peuples et les rois. Sous l'ancienne monarchie française, le clergé n'oubliait pas que, dépositaire d'une religion, d'une langue, d'une civilisation supérieures, il avait fait l'éducation des barbares venus du Nord, et qu'en baptisant leur premier roi, un évêque lui avait dit : *Courbe la tête*.

La noblesse franque et son roi n'oubliaient pas non plus qu'ils avaient trouvé le clergé du côté des vaincus, Romains et Gaulois. Bien que l'unité chrétienne ne fût pas rompue, entre clercs et laïques, il y avait guerre à tous les étages. Le pape luttait avec le roi. Sous Boniface VIII et Philippe-le-Bel, cette lutte fut matérielle, personnelle, et en vint aux coups ; les évêques luttaient contre les barons, et cette guerre, coupée par des trèves, aboutissait de temps en temps à des traités où l'on établissait les droits des deux partis, *stabilimenta*. Trop légers de science dans leur discussion avec les clercs, le roi et les barons appelèrent à leur secours les chevaliers-ès-lois, ces conseillers qu'ils empruntaient à la bourgeoisie, et qui étaient le germe de la magistrature. Ceux-ci prirent ardemment la cause du pouvoir temporel ; une vive rivalité existait entre les parlements où ils siégeaient, et les tribunaux ecclésiastiques champions qui rendirent la querelle plus grave. Devant les prétentions de la bourgeoisie, les classes privilégiées se rallièrent. La royauté et la noblesse d'un côté, de l'autre le haut clergé, firent cause commune contre le tiers-état. En 1789, malgré la défection des moines et des curés, les évêques s'unirent à la noblesse pour empêcher la transformation des états généraux votant par ordres, en assemblée nationale, votant par tête. Les anciens émules étaient réconciliés. La lutte commença entre les prêtres et cette classe moyenne qui, sauf quelques interrègnes, devait gouverner la France jusqu'à nos jours. Jaloux de l'influence cléricale, comme les barons du moyen-âge et la magistrature parlementaire, les membres du tiers-état n'étaient pas arrêtés comme ceux-ci par la communauté de la foi. Loin de protéger les prêtres, leur croyance religieuse, minée par la philosophie du dix-huitième siècle, leur attirait une défaveur de plus. Bientôt les divisions éclatèrent.

Le décret des 4 août et jours suivans, qui abolit les droits féodaux, enleva au clergé une de ses ressources, la dîme. Le décret du 24 novembre 1789 mit les biens du clergé à la disposition de la nation et remplaça par des salaires exigus les revenus immenses des évêchés, des abbayes.

Cette transformation était demandée par les besoins extrêmes du trésor public; elle était justifiée par l'abus des sinécures ecclésiastiques; elle fut autorisée par le noble abandon que l'archevêque de Paris fit au sein de l'assemblée constituante. Mais en cette matière comme en toute autre, ce corps politique eut le tort de négliger les procédés de transition. Du jour au lendemain le clergé passa de l'opulence à la misère. De cette brusque réforme il est resté dans l'esprit des ecclésiastiques un souvenir amer. Ce ressentiment a laissé trace dans un mémoire de l'évêque de Moulins et dans une déclaration de l'archevêque de Paris, déférés au conseil d'Etat depuis juillet 1830. Le prêtre n'est pas dominé par les intérêts matériels, mais la sujétion le blesse; il ne peut s'habituer à dépendre de l'Etat par un traitement précaire, à n'être pas le propriétaire de son église.

Les ministres du culte n'étaient pas revenus de la stupeur où les avait jetés la perte de leurs biens, que l'assemblée nationale exigea leur adhésion à la constitution civile du clergé décrétée le 12 juillet 1790. Cette constitution, en harmonie avec toutes les réformes de l'époque, restreignait la multitude abusive des diocèses, abolissait les canonicats, prébendes, bénéfices sans fonctions; elle repartissait le royaume en dix arrondissements métropolitains et limitait le nombre des évêchés ordinaires à celui des départements; la constitution civile rétablissait, pour la nomination des évêques, les formes de l'église primitive, élection par les habitants du diocèse ; les élus ne devaient exercer de fonctions qu'après avoir prêté le serment solennel :

« De veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui leur est confié ; » d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout » leur pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et » acceptée par le roi. »

La constitution civile du clergé était une réforme plus modérée que sa réputation ne permet de le croire; elle a vu plusieurs de ses principes passer dans le concordat de l'an x, comme la Déclaration des Droits de l'Homme a inspiré plus d'un article des Chartes de 1814 et de 1830; mais, avec plus d'expérience, l'assemblée nationale n'aurait pas demandé au clergé un acte d'amour pour des lois qui venaient, sans aucun ménagement, de lui enlever son patrimoine. Elle aurait compris aussi que le clergé catholique étant un corps organisé, reconnaissant un centre, on ne pouvait pas modifier son organisation d'une manière aussi profonde sans convention préalable avec le pape. L'empereur ne commit pas cette faute.

La constitution civile du clergé divisa l'Eglise en deux camps. Les évêques nommés suivant la nouvelle forme demandèrent vainement aux anciens prélats la confirmation canonique : le nouvel élu se transportait de diocèse en diocèse, suivi de deux notaires qui enregistraient les refus des évêques, et préparaient contre eux les appels comme d'abus, impuissants à cause de leur nombre.

L'Assemblée nationale comprit alors que le clergé presque entier était hostile à la révolution française. Pour distinguer ses amis de ses ennemis, elle exigea, non-seulement des nouveaux élus, mais de tous les prêtres en fonctions, le serment que nous venons de retracer. Le refus de le prêter était considéré comme l'abdication de tout caractère public. Par l'effet de cette mesure, le clergé déserta les évêchés et les cures. Des serments accordés par surprise furent rétractés quand ceux qui les avaient prêtés contemplèrent l'attitude ferme et décidée de leur corps. La révolution française et le clergé devenaient incompatibles.

Une instruction du 21 janvier 1791, publiée par l'assemblée nationale, essaya de rallier les ecclésiastiques. Les représentants français s'y disent « fortement attachés à la religion de leurs pères, à l'église catho- » lique, dont le pape est le chef visible sur la terre; ils sont convaincus » que la doctrine et la foi catholique ont leur fondement dans une autorité » supérieure à celle des hommes. » L'instruction cherche à présenter la constitution civile du clergé comme étrangère à la foi, purement administrative. Cette instruction ne contenant aucun accord de l'assemblée nationale avec le pape et ne transigeant pas sur les biens ecclésiastiques, le clergé ne se paya point de paroles : son opposition continua.

Jusqu'en 1792, l'interdiction des fonctions publiques fut la seule peine des prêtres non assermentés. L'invasion de la France, favorisée par les vœux du clergé et de la noblesse, poussa le pouvoir législatif à des mesures plus rigoureuses : le serment exigé de tous les prêtres change de caractère. D'après la loi du 14 août 1792, ils doivent jurer « d'être fi- » dèles à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir » en la défendant. »

A cette formule une autre devait se substituer en l'an IV : « Je recon- » nais que l'universalité de la nation est le souverain, et je promets sou- » mission et obéissance aux lois de la république.»

En même temps que le serment devenait plus énergique, et partan plus odieux au clergé, on employait, pour l'obtenir, des mesures plu sévères.

Le 26 août 1792 : « L'assemblée nationale, considérant que les trou » bles excités dans le royaume par les ecclésiastiques non assermenté » sont une des premières causes du danger de la patrie; que, dans un mo » ment où tous les Français ont besoin de leur union et de toutes leur » forces pour repousser les ennemis du dehors, elle doit s'occupe » de tous les moyens qui peuvent assurer et garantir la paix dans l'in » térieur, décrète qu'il y a urgence. »

Les ecclésiastiques non assermentés sont tenus de quitter, dans hui jours, le département de leur résidence, dans quinze jours la France Ceux qui s'y trouveraient après ce délai seront arrêtés, conduits de brigade en brigade aux ports de mer les plus voisins et déportés à la Guyan

plus rare. Le gouvernement l'excitait au mariage; il offrait des pensions aux membres du culte qui abandonneraient leur état. Par un décret, les communes sont invitées à offrir à la patrie leurs ustensiles sacrés, les chapelles sont vendues, les cloches se changent en canons, le linge des autels approvisionne les hôpitaux militaires, la dépouille des églises remplit des magasins spéciaux. Enfin, le 2e jour des sans-culottides de l'an II, la Convention déclare que la république française ne fait les frais d'aucun culte.

Alors le catholicisme était arrivé au plus fort de la persécution. Les prêtres qui avaient prêté serment à la constitution civile en 1791, à l'égalité et à la liberté en 1792, avaient toujours le droit de célébrer leur culte, pourvu qu'ils ne sonnassent pas de cloches et ne fissent aucun bruit; mais chaque jour ils étaient dénoncés pour incivisme, si bien que le 7 juin 1793, la convention, qui n'avait pas encore supprimé de son budget toute dépense religieuse, se vit obligée de prendre la décision qui suit:

« La convention nationale décrète que tout membre qui se permettra » dans son sein de demander la déportation des prêtres qui se sont sou- » mis à la loi, et sont salariés des deniers publics, sera envoyé pour huit » jours à l'Abbaye. »

Pour la plupart mariés, engagés dans la vie civile ou politique, les prêtres assermentés se souciaient peu d'exercer leur ministère; les fidèles d'ailleurs ne voyaient pas en eux de véritables prêtres; celui qu'ils les recherchait, c'était le prêtre réfractaire menacé de la déportation, de la mort. Le danger suspendu sur sa tête lui donnait un prestige de plus. Mystérieusement couvert de pauvres ornements, il réunissait les catholiques dans une grange et célébrait la messe sur une armoire.

(*La suite prochainement.*)

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. DUMAS.

Séance du 13 novembre.

SOMMAIRE : Théorie des machines à vapeur; MM. de Pambour et Poncelet. — Substitution de l'oxyde d'antimoine à la céruse, par M. de Ruolz. — *Agriculture.* De la culture de l'opium, par M. Payen. — De la théorie des engrais, par M. Schattenmann et par M. Kuhlmann. — *Mathématiques.* — *Médecine.*

La séance d'aujourd'hui a été signalée par deux communications remarquables à des titres bien différents; l'une de ces communications est de M. de Pambour; l'autre est de M. de Ruolz. Autant la première se distingue par ses personnalités hors d'à-propos, autant la seconde se fait remarquer par son utilité réelle.

Nous avons dit, dans notre dernier compte-rendu, que M. de Pambour soutient, contrairement à M. Poncelet et à M. Morin, qu'il existe des différences très notables entre les pressions de la vapeur dans la chaudière et le cylindre des machines à vapeur, et qu'il est impossible de tenir compte de ces différences par des coefficients constants dans les formules qui servent de base au calcul de l'effet des machines à vapeur employées le plus ordinairement dans l'industrie. M. de Pambour en a conclu que la multitude des coefficients constants enseignés par M. Poncelet dans son cours à l'école de Metz ne peut réellement servir dans la pratique. M. Poncelet a répondu que ce n'était, au contraire, que dans des cas particuliers, quand les machines à vapeur présentent des vices de construction, que sa méthode est défectueuse.

Aujourd'hui, M. de Pambour est venu lire une note qui a pour but de critiquer l'emploi de la méthode des coefficients, imaginée par l'ingénieur anglais Tredgold en 1825, introduite en France par M. Poncelet, et soutenue dernièrement devant l'académie par M. Morin.

Cette critique est dans le droit de M. de Pambour, et nous n'aurions qu'à en rendre compte, si elle avait un but réellement scientifique et si elle nous semblait reposer sur des preuves certaines. Mais nous ne pouvons admettre qu'on puisse d'un trait de plume, sans se donner la peine de rien prouver, rayer une théorie et la déclarer inexacte sans plus ample informé. Et d'ailleurs, après avoir déclaré qu'il ne veut pas se lancer dans des discussions personnelles qui ne seraient d'aucune utilité pour la science, pourquoi M. de Pambour prend-t-il à partie M. Poncelet? Pourquoi déclare-t-il que ce n'est que par politesse et non par conviction qu'il a admis la méthode de ce savant? Nous trouvons que la politesse cède vite et que la conviction est bien puissante chez M. de Pambour, puisqu'il déclare aujourd'hui que la méthode des coefficients est erronée en tous points, et qu'elle ne s'applique ni aux machines de Cornouailles, les plus parfaites qui existent selon M. de Pambour, ni aux locomotives, ni aux machines des bateaux à vapeur, ni à celles d'arrosement des villes, ni aux machines fixes des chemins de fer, ni à celles des fabriques où l'on fait mouvoir tantôt 50, tantôt 100 métiers, ni aux machines, quelles qu'elles soient, dont la charge varie. Si la conviction de M. de Pambour ne l'emporte pas trop loin aujourd'hui, certainement la politesse aurait dû l'arrêter moins long-temps. Une théorie aussi inutile que celle qu'il critique en de tels termes, n'aurait pas dû régner si long-temps sans recevoir les coups que dirige contre elle M. de Pambour.

M. Poncelet n'a pas répondu aux attaques si brusquement impolies de M. de Pambour. Seulement, comme l'Académie a pensé que la note de cet ingénieur devait être renvoyée à une commission, quoiqu'il n'en demandât pas, M. Poncelet s'est récusé, pensant qu'il lui suffisait de remettre, pour qu'elle fût insérée dans les comptes-rendus, une note relative au calcul des pressions dans le cylindre des machines à vapeur. Dans cette note, M. Poncelet expose les équations différentielles qui peuvent servir à calculer dans les machines à vapeur les pertes de travail et de pression résultant du rétrécissement des conduits et orifices d'admission ou d'évacuation du fluide moteur. Il y expose et justifie les principes qui servent de base à l'établissement des équations différentielles dont il s'agit, et la méthode par laquelle on peut résoudre ces équations qui échappent aux procédés ordinaires de l'intégration, en se servant des applications ordinaires du calcul aux effets dynamiques des diverses machines à vapeur.

— Nous arrivons à la communication de M. de Ruolz. Elle est relative à des recherches sur les moyens d'obtenir une substance ne contenant pas de plomb et pouvant remplacer la céruse dans les usages industriels. On sait qu'il n'y a pas une industrie plus dangereuse que celle de la fabrication du blanc de plomb. Les ouvriers qui, poussés par la misère, entrent dans les fabriques de céruse, se vouent soit à la mort, soit à de cruelles maladies qui altèrent pour toujours leur santé. Et cependant, sous le régime social où est un fléau pour la classe ouvrière; son application dans les arts vient encore apporter de terribles maladies aux ouvriers peintres, qui, dans Paris seul sont au nombre de plus de huit mil[le].

Depuis long temps on s'occupe de remédier aux ravages de la céruse; jusqu'à présent, on n'a cherché qu'une chose, c'est à rendre la fabrication moins dangereuse, en prenant certaines précautions qui garantiraient l'ouvrier du contact du blanc de plomb. Ces moyens ne pouvaient que garantir imparfaitement le cérusier, et ils n'apportaient aucun soulagement aux peintres qui emploient la céruse;

M. de Ruolz, qui déjà concurremment avec MM. de la Rive et Elkington, a réussi à faire substituer un procédé inoffensif à l'emploi du mercure, dans l'art du doreur, a pensé que le seul moyen d'éviter les inconvénients de la céruse était de la remplacer par une substance réunissant toutes les conditions d'emploi utile, d'économie et de salubrité. Il a donc étudié toutes les combinaisons blanches de la chimie, et a cherché quelle était celle qui couvrirait aussi bien que la céruse, présenterait un aussi beau blanc, et pourrait être employé dans les mêmes circonstances. Il a reconnu que l'oxyde d'antimoine, obtenu directement du sulfure d'antimoine naturel, dont il existe en France un grand nombre de mines, remplissait toutes les conditions qu'on pouvait exiger. Ce corps offre de plus l'avantage d'être d'un tiers moins cher que la céruse. Ainsi M. de Ruolz rend non-seulement un service immense à la classe ouvrière condamnée à un travail si dangereux, mais encore augmente les richesses manufacturières de la France. Souhaitons que le service soit complet et que l'emploi de l'oxyde d'antimoine ne présente aucun inconvénient. Le nom de M. de Ruolz devra alors être inscrit parmi les noms des bienfaiteurs de l'humanité.

Agriculture. — Dans la dernière séance, M. Caventou a écrit que de l'opium qui avait été cultivé dans les Landes, par le général Lamarque, contenait 14 pour 100 de morphine. Cette quantité de morphine était beaucoup plus considérable que celle de tous les opiums connus, et dont nous avons rapporté les analyses d'après un rapport de M. Payen. M. Payen repousse aujourd'hui comme improbable cette quantité de morphine; il pense avec raison que la morphine n'avait pas été convenablement épurée dans l'analyse de M. Caventou. Comme M. Payen conseille fortement l'essai de la culture de l'opium dans l'Algérie, M. Texier donne quelques détails sur la manière de recueillir le suc qui s'écoule de la tête du pavot: il faut surtout, dit-il, éviter de recueillir le suc par un temps de pluie; une pluie de quelques heures suffit pour anéantir complètement la récolte de l'opium.

— M. Schattenmann envoie un Mémoire sur les expériences qu'il a faites pour éprouver l'action des dissolutions de sels ammoniacaux sur la végétation. Il a essayé les dissolutions du sulfate, du phosphate et de l'hydrochlorate d'ammoniaque sur le froment et les prés, et il a reconnu que, quand les dissolutions marquent plus d'un degré, elles donnent une végétation trop active, qui empêche le développement normal des différentes parties des plantes. Mais deux litres d'une dissolution d'hydrochlorate marquant 1 degré, versés par mètre carré, ont produit un excellent résultat sur la récolte du froment.

Ces résultats semblent être en contradiction avec les expériences de M. Bouchardat, qui a constaté que parmi tous les sels d'ammoniaque, il n'y avait que le carbonate qui fût utile, et même qui ne nuisit pas aux plantes.

M. Schattenmann écrit aussi qu'il emploie son rouleau à compression, appliqué seulement jusqu'ici aux chaussées, pour comprimer le sol et l'empêcher de contracter trop d'humidité, et éviter que l'eau ne s'y arrête et n'endommage les jeunes plantes par sa congélation.

— M. Kuhlmann envoie également un Mémoire sur l'emploi des engrais ammoniacaux. Il pense que les sels ammoniacaux impriment de la vigueur à la végétation en facilitant l'assimilation et de l'ammoniaque de l'atmosphère, et des produits minéraux du sol, par la décomposition des chlorures alcalins et la fixation dans les plantes de la soude et de la potasse.

Mathématiques. — M. Bertrand présente un Mémoire contenant la démonstration de plusieurs théorèmes sur les surfaces orthogonales. Cette démonstration ne repose que sur l'emploi géométrique des infiniment petits, et n'exige pas d'autres connaissances préalables que le beau théorème de M. Dupin sur les intersections des surfaces orthogonales. L'un de ces théorèmes consiste en ce que le produit de trois des six rayons de courbure des surfaces, en un même point, est égal au produit des trois autres.

— M. de Saint-Venant présente la suite d'un Mémoire qu'il a fait en 1839 avec M. Wantzel, sur l'écoulement de l'air déterminé par des différences de pression considérable, et il lit une note sur un mode particulier d'interpolation, lorsque les équations de l'écoulement des liquides ne peuvent être intégrées.

Médecine. — M. Ackermann, chirurgien-major de la frégate *la Thétis*, écrit que la *Cachanlagua*, plante du Brésil, de la famille des Gentianées, est employée dans ce pays contre les congestions sanguines, et que lui-même en a fait usage avec succès contre des céphalées opiniâtres et dans une épidémie d'eczéma.

— M. Werner, peintre, communique le commencement d'un travail qu'il a entrepris sur l'anatomie, et qui a pour but d'en rendre l'étude plus facile en représentant d'abord des figures d'ensemble qui donnent beaucoup mieux les rapports des organes.

— M. le docteur Ducros, de Marseille, fait part de plusieurs guérisons de paralysies de la vessie avec incontinence d'urine, guérisons qu'il a obtenues au moyen de la cautérisation pharyngienne ammoniacale. Ce médecin rapporte qu'en touchant avec un pinceau trempé dans l'ammoniaque la portion vertébrale du pharynx, on produit des contractions musculaires en quelque sorte galvaniques, qui sont la preuve de l'action puissante exercée ainsi sur tout le système nerveux par l'intermédiaire du plexus pharyngien. Suivant M. Ducros, ce plexus remplit chez les mammifères le même rôle que la poche électrique de certains poissons, et il déduit de cette vue des indications thérapeutiques applicables à une foule de maladies.

— M. Goudret appelle l'attention sur l'influence de la pression atmosphérique dans les phénomènes de la circulation sanguine, et il insiste sur l'avantage des ventouses pour combattre divers états pathologiques.

— M. Bailleul, médecin à Bolbec, envoie une note sur l'altération du lait connue sous le nom de *lait bleu*. Suivant lui, ce phénomène, attri-

suivi avec tant de faveur, il y a trois ans, par la foule des étudiants en médecine, ouvrira un cours d'anatomie, mercredi 15, à 8 h., rue de La Harpe, 90. Ceux qui ont assisté aux leçons de M. Chevé savent qu'il vise moins à faire un cours savant qu'à faire un cours utile aux élèves, et c'est un but que ce professeur atteint parfaitement à l'aide d'une méthode toute rationnelle et très ingénieuse. M. Chevé grave dans la mémoire des élèves toutes les dispositions de l'organisme avec une facilité vraiment surprenante.

BOURSE DU 13 NOVEMBRE.

Le 3 0/0, un instant raffermi, a de nouveau échoué devant le cours de 82, et reste à la coulisse à 81-90 offert.

Au comptant. — Autriche, 292-50. — Esp. passive, 5 1/4. — O[...] Grand'Combe, 1080. — Jouiss. 4 canaux, 140. — Id. Bourgogne, 107-50. — Canal de Bourgogne, 1077-50. — Arles à Bone, 1075.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. préc.
5 p. 0/0 compt.	121 50	121 55	121 50	121 50	121 [illegible]
— fin cour.	121 60	121 65	121 55	121 60	121 5[illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	»
3 p. 0/0 compt.	81 90	» »	» »	» »	81 [illegible]
— fin cour.	81 90	82 »	81 90	81 90	81 8[illegible]
En liquidation	» »	» »	» »	» »	»

Valeurs au comptant.	1er cours	Dern. c.	Diff. s. le c. pr.	
4 1/2 0/0	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 90. Après, 81 90 offert.
4 0/0	103 75	» »	» »	— Bons du Trésor.
O. de la Ville	1405 »	» »	H. 5 »	—
Banque de Fr.	3305 »	3307 50	» »	Primes. Fin courant.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	3 0/0 à 3 mois.
— de 1000.	1117 50	» »	H. 2 50	
Caisse Hypoth.	768 75	770 »	B. 1 25	
Quatre Canaux.	1270 »	» »	H. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain	780 »	» »	» »	S-Germ. Fin cour. 780 785.
Vers. R. Dr.	295 »	» »	H. 1 25	Vers. r. dr. » 2
d° R. G.	105 »	» »	» »	— riv. g. » »
Orléans	715 »	711 25	B. 3 75	Orléans. » 715, 716 25, 71[illegible]
Strasb. à Bâle.	186 25	» »	B. 1 25	Strasbourg » 187 50.
Rouen.	742 50	732 50	B. 10 »	Rouen. » 735 730.
Havre.	565 »	567 50	H. 2 50	Havre. » 567 50.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/8	106 1/4	B. 1/4 »	Londres, 11 novembre.
— Portugais.	» »	» »	» »	Consol. 96 1/4 3/8.
Esp. D. active.	29 3/4	29 5/8	H. 3/8 »	Esp. actif. 31.
5 0/0 Naples.	108 55	108 60	» »	Portugais. 43 3/4.
— Romain.	104 1/2	» »	H. 1/4 »	Mexicains. 30 7/8.
Obl. Piémont.	1200 »	1210 »	H. 10 »	5 0/0 Holland. 100 1/8.
Emp. d'Haïti.	» »	» »	» »	2 1/2 id. 54 3/8.

Spectacles du 14 novembre.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** —
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Eve.
8 h. »/» **ITALIENS** — 1re représentation de Maria di Rohan, de Donizetti.
8 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Mina. Eau merveilleuse.
6 h. »/» **ODÉON.** — Mariage de Figaro. Henri III.
6 h. »/» **VAUDEVILLE.** — Mme Roland. L'Article 960. Barbe-Bleue.
7 h. 1/4 **VARIÉTÉS.** — Vendetta. Roquefinette. Jacquot.
7 h. »/» **GYMNASE.** — Incompris. Bertrand. Maison. Jean Lenoir.
7 h. »/» **PALAIS-ROYAL.** — Brelan. Paris. Vert-Vert. Un Scandale.
6 h. 3/4 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Royaume. Keau.
6 h. »/» **GAITÉ.** — Grâce de Dieu. Lucio.
7 h. »/» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohémiens.
7 h. »/» **CIRQUE NATIONAL.** — Don Quichotte. Les Raccoleurs.
6 h. 1/2 **COMTE.** — The Pannet. Chansonnette. Paysan. Médecine. Maison.

BULLETIN AGRICOLE.

—

Nos lecteurs auront sans doute remarqué, dans le bulletin d'hier, une phrase et des chiffres dépourvus de sens, par une erreur typographique qui a échappé à la correction. Le prix élevé des châtaignes, indiqué pour le marché de Toulouse, est celui de Bourg (Ain); les prix sont ceux de l'hectolitre de châtaignes sur ce dernier marché.

Halle de Paris du 13 novembre. — Arrivages : 1,156 quintaux 61 kilogrammes. Restant, 14 752 quintaux 41 kilogrammes. Cours moyen, 37 fr. 49 c. Cours-taxe, 38 fr. 86 c. Le cours moyen est semblable à celui de la dernière halle; le cours-taxe a éprouvé une hausse de 43 c.

Gruaux : 56 quintaux 97 kilogrammes ont été vendus de 52 fr. 25 c. à 54 fr. 84 c.

Première marque, 103 quintaux 5 kilogrammes se sont traités de 38 fr. à 40 fr. 10 c.

Deuxième marque, 338 quintaux 70 kilogrammes ont été vendus de 36 fr. 30 c. à 37 fr. 90 c.

Troisième marque, il ne s'est traité que 16 quintaux 85 kilogrammes de cette qualité, de 30 fr. 50 c. à 33 fr. 75 c.

Quatrième marque, 75 quintaux 44 kilogrammes se sont traités de 22 à 24 fr.

Les ventes à livrer ont été sans importance; elles se réduisent à 47 quintaux 10 kilogrammes au prix de 35 fr.

Total des ventes, 1,318 quintaux 27 kilogrammes.

Le maïs se maintient dans l'est à des prix beaucoup plus élevés que dans le midi; il a valu à Toulouse, au marché du 10 novembre, 13 fr. l'hectolitre; à Châlons-sur-Saône, 15 fr., et à Strasbourg, 20 fr. à la même date.

Le gouvernement de Turin, pour favoriser l'entrée des substances alimentaires en Savoie, a réduit les droits de douane jusqu'au 30 juin 1844. Voici quelles sont les denrées sur lesquelles porte cette diminution, et à quels tarifs les droits d'entrée sont réduits jusqu'à cette époque :

Châtaignes fraîches, 20 fr. le quintal.

1re ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 107.   MERCREDI 15 NOVEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.   DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION.

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale ; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal ; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 14 NOVEMBRE.

Les doctrines d'immobilité et de conservation quand même ne datent pas du 29 octobre. On se rappelle cette parole de Louis XVIII : « A côté du désir d'améliorer se trouve le danger d'innover. » Eh bien ! à l'heure qu'il est, cette parole plane encore sur la France. Prononcée depuis 29 ans, cette parole est encore vivante dans les hommes qui sont au pouvoir.

Depuis long-temps, il y a dans notre pays une opinion qui considère toute innovation comme dangereuse. On n'ose toucher à l'état politique et social actuel, à cet édifice bâtard, œuvre hétérogène de tous les régimes qui se sont succédé. Tout le monde s'y trouve mal à l'aise, tout le monde y souffre, pauvres et riches, savants et ignorants, capitalistes et travailleurs, communes et clergé, et pourtant on regarde presque comme un sacrilège de songer à tirer de ce chaos une création nouvelle !

Il est temps d'examiner si cette disposition d'esprit n'est pas un préjugé qui rapetisse la France, qui lui ôte toute sa force au dedans, toute son influence au dehors. Il est temps de voir si le danger d'une immobilité systématique, d'une immobilité poussée jusqu'à la violence, n'est pas plus grand que le danger d'une innovation pacifique et raisonnée. Il est temps, en un mot, de s'assurer si, à côté de l'adage sorti de la bouche de Louis XVIII, il n'en est pas un autre dont notre société est la triste preuve, et qui pourrait se formuler ainsi : « Tout ce qui ne s'améliore pas se détériore. »

Osons aborder en face cette prétendue sagesse qui signale le danger d'innover, et qui est devenue la règle de conduite du pouvoir.

Qu'entend-on par le danger d'innover ? Y a-t-il réellement du danger à innover ? Assurément, quand on veut changer l'état politique et social sans se rendre compte de ce qu'il faut mettre à la place ; quand on agit uniquement en haine de ce qui existe, sans avoir un plan étudié d'avance, un système d'organisation qui puisse être connu, apprécié et jugé ; en un mot, quand on procède révolutionnairement et non scientifiquement, il est incontestable que le danger d'innover contrebalance l'avantage d'améliorer. Si c'est là ce que Louis XVIII a voulu dire, nous partageons sa manière de voir. Si l'adage a été inspiré par le souvenir des tentatives d'innovation révolutionnaire, personne ne contestera qu'il n'ait un sens profond et vrai. A ce point de vue, cet adage pourrait être considéré comme la critique des novateurs sans idées, des novateurs violents qui, emportés par la haine, ne savent que détruire.

Mais ces gens-là méritent-ils réellement le nom de novateurs ? L'homme qui, dans sa fureur, brandit la hache ou le marteau sur ce qui existe, peut-il être comparé à celui qui apporte des plans raisonnés, mûris dans le calme de l'étude et de la méditation ? Le démolisseur et le constructeur doivent ils être rangés dans la même catégorie ? Non. Le véritable novateur est celui qui affirme, qui dit en quoi consiste la condition politique et sociale dont il propose le plan. Le véritable novateur est celui qui, au lieu de détruire, édifie ; qui, au lieu d'effrayer, rassure ; qui, au lieu de diviser, unit.

Qu'on ne nous répète donc plus sans cesse, en paraphrasant la parole de Louis XVIII, *le mieux est l'ennemi du bien*, ou tout autre apophthegme de même calibre. La parole de Louis XVIII est vraie vis-à-vis du passé ; elle est fausse vis-à-vis de l'avenir. Non, certes, il n'y a aucun danger à innover, en prenant ce mot dans sa véritable acception. Il y a du danger à innover quand on ne sait pas ; mais il y a bien plus de danger à ne pas innover quand la science est découverte.

Aujourd'hui, les novateurs ne se présentent point une hache et une torche à la main ; ils se présentent avec une science, avec des plans d'organisation ; ils formulent nettement le but et les moyens ; ils montrent que, sans faire crouler le vieil édifice où s'abrite provisoirement la société, on peut créer, sur un point donné, dans une commune, un nouvel organisme social plus conforme à la nature de l'homme et aux vues de la Providence. Ils montrent, d'une autre part, que, sans léser en rien les intérêts acquis, il est possible, en agissant sur une large échelle, d'améliorer progressivement l'état social en France, et de fonder des institutions de politique universelle dont les éléments existent déjà, et qui exerceraient la plus heureuse influence sur la destinée des nations.

Les novateurs de 1843, en un mot, prouvent que tout ce qu'ils proposent ne peut se réaliser que par l'ordre, par l'association, sans ruse et sans violence, sans spoliation, sans immoler aucun intérêt, sans imposer de sacrifice à personne.

Et cependant, les hommes qui répètent sans cesse que le mieux

commerce et dans les villes industrieuses, de riches marchands ou manufacturiers ; — puis il y a le peuple, les prolétaires de l'agriculture ou de l'industrie.

Ceux-ci produisent sans avoir le droit ni les moyens de consommer ; ceux-là jouissent et consomment sans avoir la peine de produire. Les uns ont pour aliment la pomme de terre et sont couverts de haillons ; les autres vivent dans le faste et dans l'abondance.

De ces riches, beaucoup vont hors de l'Irlande étaler leur luxe et leurs fastueuses prodigalités ; leurs richesses sont dépensées en pays étrangers, encouragent et récompensent le travail et l'industrie d'ouvriers étrangers ; et de ces flots de la richesse du sol, de l'industrie nationale, pas une goutte ne retombe sur l'Irlande.

La malheureuse Irlande va s'épuisant et s'appauvrissant sans cesse. Pour payer la dîme, pour payer le fermage, pour payer le tribut aux capitalistes et aux propriétaires, elle exporte annuellement une grande partie de ses produits, et en retour elle ne reçoit *rien*.

L'Irlande consomme peu parce qu'elle est misérable, et ceux qui pourraient consommer vont ailleurs dépenser leurs revenus ; *ils s'absentent*.

Le séjour d'une famille généreuse et opulente vivifie tout un canton : ses largesses ou ses aumônes répandent partout l'aisance ou viennent en aide au malheureux. La maison du riche est ordinairement un marché pour les petites denrées, pour le lait, le beurre, les fruits, les légumes, pour les produits du jardinage, de la chasse et de la pêche, de l'industrie du pauvre enfin ; les dépenses du riche font vivre une multitude d'ouvriers de toute espèce, journaliers et artisans... Les riches, en général, n'habitent point l'Irlande.

L'absentéisme a été considéré par plusieurs auteurs comme une des principales causes de la misère en Irlande. Selon nous, ce n'est là qu'une cause tout-à-fait secondaire. Cependant, il convient d'en tenir compte.

Nous emprunterons à M. Inglis un exemple :

« Mitchelstown et son voisinage, dit cet écrivain, ont cruellement souffert des échecs qu'a éprouvés récemment la famille du comte de Kingston. Il a cessé d'y dépenser par année 40,000 livres sterl. (un million de francs). Aucun exemple, en Irlande, ne met plus immédiatement sous les yeux la perte qu'éprouve une province que ses riches propriétaires cessent d'habiter. Toutes les classes inférieures en souffrent également, tant à la ville que dans son voisinage. La détresse était si grande à Mitchelstown, pendant que j'y séjournais, que pour que plusieurs centaines d'individus ne périssent pas de faim, une assemblée du comté commença une enquête. Croirait-on que dans une ville de 5,000 habitants on trouva 1,800 personnes privées de nourriture ? Outre ces 1,800 personnes, on en trouva encore 1,200 dans la même paroisse, mais hors la ville, qui étaient également sans ressources. » (Tome I, page 142.)

Les exportations de l'Irlande augmentent chaque année, et il se rencontrera peut-être des économistes qui verront dans cette augmentation une preuve de prospérité. Les exportations augmentent à mesure que la consommation diminue et dans le même rapport. Autrefois l'Irlande consommait ses produits ; aujourd'hui elle n'est pas assez riche pour cela : elle expédie en Angleterre des quantités considérables de blé, dont le prix est destiné à payer les dîmes et les rentes, puis elle vit de pommes de terre.

En 1822, Limerick exportait 102,593 barrels de blé ; en 1833, 218,915 ; en 1834, Galway exporta trois fois plus de blé que 15 ans auparavant. Il en est ainsi de presque tous les ports d'Irlande. (Inglis.)

On dira que cela prouve une augmentation de production. Cela prouve surtout une diminution dans la consommation nationale. Les Irlandais sont trop pauvres aujourd'hui pour manger du pain ; ils sont trop pauvres pour manger du beurre, pour manger de la viande. Tous les produits du sol sont exportés, et la valeur de ces produits, comme les produits eux-mêmes, est consommée hors d'Irlande par d'autres que par les producteurs.

Nous avons parlé de la misère des cultivateurs. Que serait-ce donc si nous voulions décrire l'état des ouvriers de l'industrie ? Mais nous nous refusons à tracer de sombres tableaux.

En résumé :

Le producteur irlandais est obligé de pourvoir, par des dons volontaires, à l'entretien du clergé catholique, du clergé national, dépouillé depuis la conquête ; et de plus, il est contraint de payer aux évêques anglais, aux ministres anglicans, à des prêtres qu'il regarde comme hérétiques, à ses persécuteurs, la dîme, le plus injuste et le plus odieux de tous les impôts.

La dîme, ce n'est point l'impôt proportionnel au revenu ; c'est l'injustice progressive, c'est l'impôt sur le travail, sur le salaire. La dîme prend plus à qui a moins, elle prend moins à qui devrait donner davantage. La dîme n'est point seulement perçue sur le superflu, mais encore sur le nécessaire ; la dîme n'est point perçue sur le produit net, mais sur le produit brut ; elle est prélevée même sur la semence, même sur les frais de production, même sur l'instrument du travail et sur la subsistance du travailleur.

Un champ fertile, qui demande peu d'avances, peu de travail, peu d'engrais, peu de capital, et qui donne un revenu net considérable, paie le dixième de la récolte. Un terre ingrate, qui demande beaucoup d'avances, beaucoup de travail, beaucoup d'engrais, et qui rembourse à peine les frais de culture, paie également le dixième de la récolte brute.

de l'éviction forcée. Son champ est constamment à l'enchère, et dès qu'un surenchérisseur se présentera, le pauvre paysan sera chassé sans pitié ; on mettra le feu à sa cabane. C'est le sort qui l'attend infailliblement, s'il a le malheur d'améliorer le sol, de le féconder de ses sueurs et de son travail : le propriétaire alors haussera le prix au fermage, forcera le paysan de racheter le travail et le capital avancés, ou vendra à un concurrent le loyer de cette terre améliorée, c'est-à-dire le capital et le travail du cultivateur expulsé. De pareils actes de spoliation se commettent tous les jours sous la protection de la loi.

Tout conspire donc contre le pauvre cultivateur, et, quoi qu'il fasse, il ne peut échapper à la misère, sa fatale destinée ! Plus il travaille, plus il s'appauvrit, et plus il appauvrit ses frères : l'agent du *landlord* est toujours là pour hausser le fermage aussitôt qu'il s'aperçoit que la terre, à l'aide d'un travail plus opiniâtre, peut donner une récolte plus considérable, ou que le cultivateur peut vivre avec plus d'économie, c'est-à-dire peut jeûner et souffrir davantage. Puis des légions d'affamés viennent sans cesse offrir leurs bras au rabais, pousser l'enchère des loyers, de la rente. Les riches ont organisé à leur profit la concurrence entre les pauvres, la concurrence de la faim et du désespoir.

Sous ce rapport, Anglais et Irlandais, protestants et catholiques, tous les maîtres du sol sont coupables, car tous pratiquent cet horrible système d'exploitation, ou le laissent pratiquer par les spéculateurs éhontés, par les *middlemen*, ou entrepreneurs de fermage.

Dans l'agriculture, comme dans l'industrie, partout le travail est immolé au capital. Chose étrange ! ce sont les travailleurs eux-mêmes qui se dévouent par milliers au profit des rentiers et des capitalistes ; qui viennent se sacrifier, se suicider sur cet autel impie du Minotaure ! — Mais c'est plus atroce que les combats du cirque et les boucheries des gladiateurs, et Child-Harold pourrait s'écrier : — *Arise, ye goths and glut your ire !*

Et cela se passe au XIXe siècle, dans ce pays de puritains, où l'on chôme religieusement le saint jour du Seigneur, où chaque soir on lit la Bible en famille, où chacun sait par cœur l'Evangile ; dans cette Angleterre qui prêche l'émancipation des noirs et l'abolition de la traite ; qui lance ses missionnaires sur tous les points du globe pour convertir les sauvages à la religion du Christ, à l'industrialisme, à la liberté du commerce, pour les initier aux bienfaits, aux merveilles de la civilisation !

Au point où nous en sommes arrivés, le lecteur peut comprendre pourquoi les Irlandais s'écrient : Plus de dîmes, mais des tributs volontaires offerts par les fidèles aux pasteurs de leur choix. Plus de rente, mais des loyers fixes (fixité des *teneures*), mais des redevances perpétuelles et invariables. Plus d'absentéisme ; il faut que les produits du sol, de l'industrie nationale soient consommés en Irlande ; il faut que les riches ne dépensent plus à l'étranger leurs revenus.

La question qui s'agite en Irlande est donc une question sociale avant d'être une question religieuse et politique, ou plutôt elle est à-la-fois sociale, religieuse et politique.

Pour obtenir ces réformes, les Irlandais ne comptent point sur les lords, sur les évêques d'Angleterre, et en cela ils ont raison. Ils demandent un parlement irlandais...

Nous répéterons ici, en terminant, ce que nous avons dit déjà :

Le rappel serait prononcé ; les législateurs d'Irlande, réunis à College-Green, décréteraient l'abolition des dîmes, la fixité des teneures, proscriraient l'absentéisme, que ces palliatifs seraient impuissants pour guérir les maux de l'Irlande.

Le mal vient de l'hostilité des intérêts ; de là lutte au capital contre le travail, de l'injuste répartition des produits, du désordre économique, du salariat et de la concurrence. Le remède, c'est la solidarité des intérêts, l'organisation et la combinaison de l'agriculture et de l'industrie, l'association des travailleurs et des capitalistes ; c'est, en un mot, l'organisation et l'association intégrales : hors de là, point de solution, du moins point de solution complète et définitive.

Nous mentionnons avec plaisir une circulaire de l'évêque de Belley aux curés de son diocèse, dans laquelle, après avoir rappelé qu'il y a plusieurs années il avait invité ces curés à prêter leur concours pour la fondation à Jujurieux d'un vaste établissement pour le tissage de la soie, où devaient être employées de jeunes filles, il leur annonce que cette fondation a eu un plein succès. Il les engage à appuyer de nouveau de leur zèle une autre œuvre non moins importante. Voici comment s'exprime ce prélat :

« Vous connaissez toutes les difficultés qu'éprouvent les jeunes gens qui ont de l'instruction pour embrasser les professions analogues à leur position : ces difficultés, qui vont croissant chaque jour, proviennent spécialement du nombre disproportionné des sujets et des places vacantes. L'agriculture seule, mieux que plusieurs autres carrières, offre des chances probables d'avenir et de succès à ceux qui voudront la parcourir. Dans notre département surtout, il y a un arrondissement presque tout entier qui réclame des bras et des agriculteurs intelligents pour faire rendre au sol toutes les richesses que Dieu a renfermées dans son sein. Déjà des propriétaires et des cultivateurs habiles ont montré d'une manière évidente les immenses résultats que la bonne culture peut obtenir dans les Dombes.

» Sur les limites de cette province, et non loin de la ville de Mont-

dans les termes suivants, émis une opinion que nous devons rapporter :

« Il n'y a lieu d'admettre ni la proposition originaire de M. d'Angeville, ni l'avis de la commission de la chambre des députés : le conseil-général pense que la meilleure base à adopter pour une loi sur les cours d'eaux qui ne sont ni navigables, ni flottables, *c'est l'association favorisée entre un certain nombre de propriétaires intéressés.* »

La *Presse* et la *Démocratie pacifique*, en rapportant, d'après le *National*, divers faits qui attesteraient que les détenus du Mont-Saint-Michel sont soumis à un régime barbare, ont demandé que le ministère voulût bien s'expliquer sur des imputations qui n'allaient pas à moins qu'à faire peser sur lui une véritable accusation d'assassinat envers ces malheureux prisonniers.

Le ministère garde le silence, du moins ne pouvons-nous prendre pour une réponse les indécentes railleries contenues dans cet article du *Globe*, que nous rapportons en entier :

» Nous désirons bien sincèrement, nous aussi, que le gouvernement fasse connaître, au juste, ce qui se passe au Mont-Saint-Michel, au sujet des prisonniers, et qu'on nous dise comment ils méritent les rigueurs qu'on est probablement forcé d'employer. Nous comprenons le désespoir de ces hommes qui ne se trouvaient pas assez *libres* à Paris, sous les lois où tant de millions d'individus vivent en paix. Ce désespoir va jusqu'au suicide. Hélas ! c'est affreux.

»Nous concevons aussi les réclamations et les cris de ceux qui, tranquilles dans leurs journaux, entendent dans leur âme, plus qu'ailleurs peut-être, les plaintes des infortunés insensés qui sont là pour les *idées* des autres qu'ils ont cru pouvoir mettre en action.

»Que le gouvernement parle donc, nous l'en supplions aussi, et nous sommes persuadés qu'il n'aura pas de peine à se justifier. Cela soulagera le cœur de ceux dont les écrits ont poussé des désespérés à la révolte et au régicide. »

Faire railler des prisonniers que l'on pousse à la folie et au suicide, n'est pas s'excuser. Nous réitérons, pour l'Honneur de la France, une demande d'explications sur ce qui se passe au Mont-Saint-Michel.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Réforme* annonce que l'Académie des sciences a reçu communication d'une ordonnance de M. le maréchal Soult, d'après laquelle cette académie et le conseil d'instruction de l'école Polytechnique, qui jusqu'ici présentaient chacun un seul candidat pour les places vacantes à cette école, seraient tenus désormais de présenter une liste triple. — La *Réforme* craint que cette mesure, qu'elle appelle un coup d'état contre la science, ne soit un nouveau moyen gouvernemental pour remplacer la science indépendante par le favoritisme.

Le *Journal des Débats* examine la situation commerciale des Etats-Unis, où les importations ont beaucoup diminué depuis l'élévation des tarifs. Le *Journal des Débats*, en faisant ressortir l'aptitude toute particulière des ouvriers de l'Union, pense que l'industrie manufacturière va se développer rapidement à l'ombre de cette protection, et qu'elle fera bientôt une concurrence redoutable à l'industrie anglaise. D'après ce journal, des toiles de coton auraient déjà pu pénétrer sur le marché de la Grande-Bretagne, malgré les droits de douane élevés qui frappent ces produits à l'entrée.

La *Presse* publie un excellent article sur les marques de fabrique qu'elle voudrait rendre obligatoires pour tous les produits manufacturés destinés au commerce intérieur ou à l'exportation. Elle voudrait que la qualité, la longueur, la largeur et la composition des étoffes soit toujours exactement indiquées de façon à ce que la fraude soit impossible.

La *Presse* accuse avec raison le commerçant d'être le promoteur de cette fabrication d'étoffes de pacotille qui servent à tromper l'inexpérience des chalands. Le manufacturier est obligé de se conformer aux commandes qui lui sont faites par cet intermédiaire malencontreux qui le sépare du consommateur.

La *Presse* engage les fabricants à se réunir et à former des dépôts où ils débiteront eux-mêmes leurs marchandises, pour éviter l'intervention du marchand, qui prélève la meilleure part sur leurs produits et décrédite en outre leurs fabriques.

Si tous les journaux suivaient la *Presse* dans cette excellente voie où nous sommes entrés les premiers, on verrait bientôt le terme des abus scandaleux auxquels se livre de plus en plus le commerce.

Le *National* revient au rapport du maréchal Soult sur les fortifications. Selon lui, ce rapport ne fait aucune mention des 200 hectares de bois abandonnés par la liste civile pour la construction d'arsenaux et de fonderies à Vincennes, et il en conclut que le ministre de la guerre a violé la loi qui défend l'aliénation des biens de la liste civile, et qu'il engouffre à Vincennes, sans y être autorisé par les chambres, et sans motif d'urgence, une soixantaine de millions.

Le *National* annonce qu'après une entrevue avec les ministres, M. de Rothschild a obtenu enfin que le projet de loi conçu dans l'esprit et à-peu-près dans les termes de celui qui a été présenté l'année dernière, serait de nouveau soumis aux chambres pour la ligne du Nord. Nous ne garantissons pas cette nouvelle, mais le recent article du *Journal des Débats* que nous avons mentionné a dû préparer les esprits à cette évolution ministérielle. M. de Rothschild est bien plus puissant que beaucoup de ministres : il a un pouvoir incontestable dont la Charte ne fait pas mention.

La même feuille annonce, d'après un journal de Marseille, que les Anglais se sont emparé de l'île Fernando-Pô appartenant à l'Espagne, et donne l'extrait d'une protestation du prince et des habitants de New-fester (côte d'Afrique) contre la brutalité et la tyrannie du commandant de la goëlette anglaise *Termogant*. Suivant cette protestation, le commandant aurait incendié plusieurs villages et tué beaucoup d'habitants

Le *Bien public* remarque que le voyage du duc de Bordeaux à Londres n'a causé aucune émotion réelle dans le pays.

« Figurez-vous, dit-il, ce que vous auriez vu il y a vingt-cinq ou trente ans si un prétendant sérieux étant à Londres, en vue des côtes de France, ses amis avoués en France fussent partis en plein soleil pour aller lui porter l'hommage de leur affection et de leur respect ! Sous la Convention, on les eût à l'instant guillotinés; sous le Directoire, déportés; sous le Consulat et sous l'Empire, fusillés; sous la Restauration même, inquiétés et poursuivis. Aujourd'hui, regardez ! on les laisse partir et rentrer en paix. On leur délivre des passeports. On honore même dans la personne de M. de Châteaubriand et d'autres hommes illustres qui l'accompagnent, cette fidélité du cœur à la royauté de leur jeunesse et de disons qu'ils y ont gagné, et qu'encore pour eux il y a eu progrès dans cette apparente déchéance. Quand le trône appartient à une dynastie, il suffit d'un prétendant pour l'inquiéter. Quand le trône appartient à la nation, il faut une révolution nationale. Aujourd'hui on ne dérobe plus les couronnes, on les reçoit ; on ne les conquiert plus, on les mérite. Il n'y a d'autres conspirations possibles qu'un changement de volonté dans la nation, et il n'y a d'autres moyens de changer la volonté de la nation que les erreurs incorrigibles du Pouvoir. Il n'y a que les fautes qui détrônent. C'est le droit public de l'histoire et de nos révolutions. »

Ces réflexions du *Bien public* sont extrêmement justes. Le gouvernement devrait se pénétrer davantage de ces vérités ; quelquefois, par l'organe de ses journaux, il se fait honneur de sa mansuétude, qui n'est qu'un effet de la douceur des mœurs générales de la nation, dont il est alors le véritable représentant; mais il ne la représente plus lorsque, pour la gouverner, il cherche à remettre en usage des mesures de précaution et de sûreté qui ne sont plus de notre âge, telles que les cachots où sont jetés les républicains et les fortifications qui menacent Paris.

L'*Atelier* a publié sous ce titre : *La conciliation entre le parti radical et le parti légitimiste est-elle possible ?* un article dans lequel on s'efforce de démontrer que le parti légitimiste représente le passé ou l'esprit de rétrogradation; que le parti conservateur représente le présent ou l'esprit d'immobilité; qu'enfin le parti radical représente l'avenir et l'esprit de progrès. Donc, conclut ce journal, de ces trois éléments divergents, les deux extrêmes ne peuvent jamais se réunir; ils ne pourraient que s'absorber mutuellement ou se rencontrer sur le terrain du juste-milieu et se fondre dans le parti de l'immobilité.

La *Nation* fait observer avec quelque raison que la définition des partis sur laquelle repose cette argumentation n'est nullement exacte. Les légitimistes représentent le principe monarchique (principe d'hérédité, de famille); les conservateurs, le principe d'ordre, les républicains, le principe de liberté. Ces principes isolés mènent, à la vérité, au despotisme, à l'immobilité, à l'anarchie : mais la conciliation de la monarchie, de l'ordre, de la liberté est possible précisément parce que ces principes ne sont pas isolés naturellement, mais factícement; parce qu'une nation ne peut séparer son passé, son présent et son avenir.

La solution présentée par la *Nation* n'a d'autre défaut, selon nous, que de ne pas être assez complète. Ce journal devrait indiquer le terrain commun sur lequel peut se faire la conciliation qu'il appelle.

Dans quelques numéros de la *Démocratie pacifique* du lundi 13 novembre, on a omis d'indiquer que l'article de la Presse départementale qui portait pour titre : *Les vrais Conservateurs partisans d'un progrès sage*, était tiré du *Courrier de Saint-Quentin*, dirigé par M. Léon Magnier.

Guerre contre les marchands de lait.

Depuis qu'un arrêt de la cour de cassation a posé en principe que du lait mélangé d'eau dans la proportion du tiers au quart devait être considéré comme falsifié, les municipalités des villes de l'est et de l'ouest ont déclaré au lait frelaté une guerre acharnée : le zèle des préposés n'a plus de bornes; c'est à qui fera couler le lait à plus grands flots dans les ruisseaux de la ville, comme disent, en style mythologique, les journaux de province. On se réjouit beaucoup de la chasse aux laitières dans les communes de Bernay, d'Ingouville, de Verdun, du Havre; on plaisante agréablement sur les paysannes défendant leur pot-au-lait contre la police avec plus d'ardeur qu'elles ne défendraient leurs enfants contre une bête féroce.

Certes, nous approuverons toutes les mesures qui tendront à diminuer la fraude, surtout la fraude qui s'exerce sur les produits alimentaires, quoique les citadins ne se lassent pas faute de tromper le paysan, de lui vendre du coton pour de la laine, de la pierre pulvérisée pour de la farine, etc. Nous ne pensons pas que cela puisse en rien justifier la falsification du lait; MM. les maires font donc leur devoir lorsqu'ils défendent l'estomac de leurs administrés; mais nous craignons que leur zèle pour l'exécution des arrêts de cassation n'aille jusqu'à l'arbitraire et l'injustice.

Si nous en croyons les journaux de départements, on opère les saisies de lait, la vérification et l'épandage dans le ruisseau avec une rapidité vraiment merveilleuse : le lait serait donc dégusté, vérifié, apprécié en quelques secondes. On serait bien heureux de connaître à Paris ce procédé si expéditif, car alors la police pourrait aussi protéger notre café au lait; ce qui lui a été impossible jusqu'à présent, malgré tout son zèle et le nombreux personnel dont elle dispose, et cela parce que, de l'avis des chimistes les plus habiles, il n'existe point de méthode sûre pour reconnaître en peu d'instants si le lait est frelaté.

Aujourd'hui, l'*Armoricain* de Brest indique, comme un instrument sûr dans ces vérifications, un lactomètre de M. E. David qui aurait été essayé avec plein succès en Ecosse, où l'on en ferait quotidiennement usage. Le lactomètre de M. David peut, dit l'*Armoricain*, déclarer la présence d'un sixième d'eau dans le lait; aussi recommande-t-il vivement son adoption à la police de Brest; d'autres ont recommandé des lactomètres et des galactomètres français. Eh bien ! que la police y prenne garde; il n'existe aucun instrument à l'aide duquel on puisse apprécier la pureté du lait exactement et promptement; il est donc à craindre que cette justice à la turque des vérificateurs de lait ne soit souvent une véritable injustice. Est-ce qu'il n'y a pas d'autre moyen d'effrayer les fraudeurs et de les obliger à faire un commerce honnête, que de persécuter tous les producteurs? Il nous semble que l'on pourrait atteindre le but en suivant une voie plus juste et plus rationnelle. Nous reviendrons sur cette question.

Société royale et centrale d'agriculture.

SÉANCE DE RENTRÉE.

Si le goût des études agricoles continue à se développer en France, comme on peut l'espérer, la Société royale et centrale d'agriculture s'élèvera certainement, avant peu d'années, au rang des institutions savantes que l'opinion publique entoure de la plus haute considération. Les statuts organiques qui ont déterminé le cercle de ses travaux lui per-

poire prolifère, etc., etc.

Chacun veut voir l'objet annoncé; tous ont des renseignements à donner ou à demander. Mais que le secrétaire perpétuel annonce une communication de M. le marquis Dargent sur l'organisation des comices par la Société royale et centrale, oh ! alors, il n'y a plus personne pour écouter; le président consentirait bien à prêter l'oreille; mais le secrétaire se hâte d'écourter son analyse, et il fait bien, car sa voix est étouffée par les conversations particulières. Mon Dieu ! l'agriculture pratique est une bonne et excellente chose, d'une utilité immédiate et incontestable, et d'une importance sans égale entre toutes les industries; nous savons combien on trouve de charmes dans l'étude des phénomènes physiques qui viennent chaque jour émerveiller le cultivateur intelligent; est-ce donc une raison pour se boucher les yeux à la vue de ces grands phénomènes d'un autre ordre qui réclament aussi l'intervention de l'homme et le sollicitent à prendre la direction du monde moral pour assurer plus complètement l'empire qui lui a été dévolu sur le monde physique ? Non, sans doute, et nous nous plaisons à reconnaître qu'il y a dans les rangs de la Société plusieurs membres qui comprennent parfaitement leur mission dans toute son étendue; ils sauront amener sur ce terrain la majorité de leurs collègues, mais il faut avant tout accroître les forces trop peu nombreuses de l'élément progressif de la Société.

Là aussi, comme dans le monde politique, se rencontrent des conservateurs-bornes, ou plutôt des bornes (car ils n'ont pas même quelque chose à conserver), qui ne veulent pas que l'on marche, sous prétexte qu'il n'y a rien au-delà de l'espace dont ils ont fixé les limites; cependant la Société royale et centrale ne peut rester immobile au milieu du grand mouvement qui entraîne toute l'agriculture française dans une voie nouvelle; il faut qu'elle marche et qu'elle marche vite, ou bientôt elle sera dépassée. Si les membres les plus importants de la Société centrale veulent étudier un peu l'état des esprits, ils verront que toutes les petites associations cherchent à s'unir, à se relier entre elles, et demandent un chef pour les guider, pour diriger leurs efforts. La Société veut-elle se charger de cette mission ? qu'elle agisse en conséquence et l'on se rangera sans contestation sous son drapeau; autour d'elle se réuniront avec empressement les sociétés départementales, les comices, les fermes-modèles, les colonies agricoles, pour concentrer en un seul corps toutes les inspirations isolées qui sont aujourd'hui sans résultat et qui deviendront puissantes en s'organisant.

Si, au contraire, la Société royale ne veut pas se réformer; si elle ne veut pas prouver par des travaux utiles qu'elle est toute disposée à secouer ses membres somnolents pour rentrer dans la vie active, on la laissera de côté pour passer outre : libre à elle de s'endormir dans sa vieille réputation, nous la laisserons dormir en paix; mais l'agriculture marchera sans elle et s'organisera sans elle. Il ne manque pas aujourd'hui de cultivateurs instruits et dévoués qui sauront bien animer de leur activité une nouvelle société vraiment centrale et suffisamment forte pour enlever à sa rivale impuissante les moyens d'action qui lui ont été confiés, et dont elle ne sait plus se servir.

Maintenant, parlerons-nous de la séance de rentrée ? Ce serait un mauvais service à rendre à la Société royale que de donner ici l'analyse des futilités qui l'ont occupée pendant deux heures entières. Cette réunion nous a présenté l'aspect d'une assemblée d'hommes oisifs qui s'efforcent de se distraire en conversant au hasard sur des faits plus ou moins agricoles, et qui redoutent par-dessus tout les conversations sérieuses.

Un seul Mémoire digne d'attention a été présenté, mais non pas lu; à peine a-t-on voulu entendre les conclusions qui résumaient en quelques articles une longue série d'expériences faites sur les qualités intrinsèques de la soie. Si M. Robinet, l'auteur de ce Mémoire, peut parvenir un jour à trouver ses collègues disposés à l'écouter, nous rendrons compte de son travail.

Disons, en terminant, que nous avons beaucoup regretté que l'usage n'obligeât pas le secrétaire perpétuel à présenter, pour la séance de rentrée, un tableau des travaux exécutés par la Société pendant l'année écoulée, et de ceux qu'elle devrait entreprendre pour l'année qui commence. M. Leclerc-Thouin nous a prouvé, lors de la dernière distribution des prix, combien il lui était facile de convertir ces discours d'apparat en conseils utiles pour la Société, dont il est le représentant naturel. Espérons qu'il saura bien trouver un prétexte pour rappeler à ses collègues leurs obligations et leur indiquer la route dans laquelle ils doivent marcher.

ORIENT.

TURQUIE.— On écrit de Constantinople, le 26 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg* : « Le divan a répondu à la note que M. de Bourqueney lui avait remise relativement à l'exécution de l'Arménien. Le divan dans cette note, invoque la loi et l'impossibilité de l'abolir. L'ambassadeur turc à Londres a écrit que lord Aberdeen était très mécontent de cette affaire. Le pacha de Nissa annonce que des désordres graves ont éclaté à Wrania (1), à l'occasion d'une levée de 500 recrues. Quand on voulut mener ces recrues à la ville, elles se révoltèrent, pénétrèrent dans Wrania et commirent les excès les plus odieux contre les habitants chrétiens. Le commandant de l'escorte fut obligé de se retirer dans la citadelle. Les révoltés menaçaient de se rendre à Nissa. Le pacha a fait tous les préparatifs nécessaires pour les repousser. Cette nouvelle a vivement inquiété la Porte. M. Titoff a remis sur-le-champ au reis-effendi une note pour demander la réparation du préjudice causé à la population chrétienne de Wrania. Il n'est pas étonnant que dans ces circonstances on témoigne de grands égards au prince Bibesco. On sent l'importance de conserver les principautés. La Porte vient d'établir un tribunal particulier pour juger les procès civils des rajas de la capitale. Vogaridès, prince de Samos, en est nommé président.

SYRIE — On écrit d'Alep, le 3 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg :*

« Le pacha commet chaque jour les actes les plus arbiraires. Il a fait administrer la bastonnade à deux saraffs juifs, sujets toscans, malgré les réclamations du consul-général de leur nation, qui a adressé un rapport sur cette affaire à Constantinople.

« Avant-hier, un Français a été encore assailli par les Turcs et tellement maltraité qu'il sera contraint de garder le lit pendant quinze jours. Les efforts du consul français pour obtenir une réparation ont été inutiles. Le pacha a répondu à ses réclamations : « Je connais depuis longtemps ce Besaing; c'est un misérable, et si je n'estimais le consul, je l'aurais puni il y a long-temps. » Tout porte à croire que notre pacha sera destitué et remplacé par celui de Damas.»

ESPAGNE.

des torches et suivies d'une foule immense, ont exécuté des fanfares et donné de brillantes sérénades sous les balcons de S. M. d'abord, puis devant tous les ministères, et sous les fenêtres du général Narvaez, qui, se présentant à son balcon, a été salué par les acclamations de la multitude. L'attentat dont il a failli être victime, et le langage qu'il a tenu au sénat, l'ont popularisé. La foule n'a pas cessé, pendant toute la soirée, de crier vive la reine! Puisse être vrai le mot du marquis de Tabuerniga, une nouvelle ère commence! *La era es nueva!*

La diligence de Figuières, arrivée le 10 à Perpignan, a apporté la nouvelle de la reddition de Girone, qui s'est effectuée le 9, à 8 heures du matin, ainsi qu'on l'a appris par le télégraphe. Au départ de la diligence, les insurgés du fort de Figuières ne parlaient aucunement de faire leur soumission.

Des chariots stationnent sur les places de Girone pour charger les bagages des centralistes et les transporter à Figuières. 400 hommes ont déjà pris les devants. Bellera et Ametller n'attendent plus, pour quitter la place, que la réponse à un message qu'ils ont adressé au commandant du fort de Figuières.

— Notre correspondant nous écrit de *devant Barcelone*, le 5 :

« Ici, rien de nouveau; nous attendons les troupes de Saragosse, qui arrivent à marches forcées. Nous nous préparons à l'attaque, et les insurgés à la défense. Dieu veuille que ce dernier coup soit décisif! Je puis vous assurer, en pleine connaissance de cause, que tout le mal vient d'Espartéro. Cet ambitieux incapable, en soulevant en 1840 l'armée contre le gouvernement, a achevé de rompre les derniers liens de la discipline; en dissolvant dans les grandes villes des gardes nationales bien organisées pour leur substituer des séditieux armés; il a détruit pour long-temps la tranquillité de notre malheureuse Espagne. Heureusement que, sauf de rares exceptions, ces coups d'Etat n'ont pas eu lieu dans les campagnes. Ce fait résoud le problème de la situation actuelle: nous avons vu dans presque toutes les grandes villes s'agiter la question de la junte centrale par des masses armées, tandis que les campagnes sont restées inébranlablement fidèles au gouvernement, et c'est à leur concours dévoué que nous devrons bientôt le dénouement du drame affreux dont Barcelone est le théâtre. »

Le *Constitucional* de Saragosse du 9 ne contient aucune nouvelle politique importante. A peine délivré des angoisses d'un long blocus, il publie la traduction espagnole des *Mystères de Paris, los Mysterios de Paris del caballero don Eugenio Sue.*

PRUSSE.

A Berlin, le 7 novembre, suivant le *Journal allemand de Francfort*, on croyait généralement au rappel de l'ambassadeur prussien à Athènes. Il était même question de n'accréditer désormais dans cette capitale qu'un agent ou résident. Les dernières nouvelles arrivées de Grece par la voie de Trieste, donnaient à penser qu'une intervention des puissances protectrices ne se ferait pas attendre. Il n'existait pas encore d'embargo sur la marine grecque, mais on croyait que les vaisseaux armés étaient surveillés.

SUISSE.

La commission législative du canton de Berne vient d'adresser au grand-conseil la proposition formelle de réformer le code de procédure criminelle, en y introduisant le jugement par jury en présence de l'accusé ou prévenu, les plaidoiries orales et la publicité des débats. Le grand-conseil a reconnu, à une grande majorité, l'opportunité et l'urgence de la réforme, et il a sur-le-champ nommé une commission de trois membres pour lui faire, dans le plus bref délai, un rapport sur ce sujet.

AMÉRIQUE.

HAITI. — Le *Patriote* d'Haiti, du 5 octobre, contient un rapport fait par le gouvernement provisoire à l'assemblée constituante, duquel il résulte que les dépenses de la république ont pu jusqu'à présent balancer ses recettes, et que la réserve deposée aux caveaux de la trésorerie s'élève à 900,000 gourdes fortes; mais on craint d'être forcé d'y toucher pour alimenter le service jusqu'à la fin de l'année, l'état de trouble où l'on se trouve ayant diminué les recettes. En présence de pareils embarras, dit le *Patriote*, ne serait-il pas prudent, dans l'intérêt bien entendu des colons, que le gouvernement français accordât au gouvernement d'Haiti un temps moral pour développer ses ressources? Si le gouvernement d'Haïti consentait à se démunir de la faible somme qui compose sa réserve, il se trouverait, faute d'avances, dans l'impossibilité de rétablir les sources épuisées de son revenu et de remplir ses engagements envers la France.

Une proposition a été faite à l'assemblée constituante, tendant à déclarer qu'il n'y a pas lieu à suivre sur l'accusation intentée contre les citoyens décrétés, à l'exception du président Boyer et du secrétaire-général Inginhac. On a passé à l'ordre du jour sur cette proposition, qui était néanmoins soutenue par bon nombre de députés.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* annonce que, par ordonnance du roi du 6, M. le comte Bresson, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi près S. M. le roi de Prusse, a été nommé ambassadeur près la reine d'Espagne; que M. le comte de Salvandy, ambassadeur près la reine d'Espagne, a été nommé en la même qualité auprès du roi de Sardaigne; et que M. le marquis de Dalmatie, ambassadeur près le roi de Sardaigne, a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi de Prusse.

—Une ordonnance du roi ouvre au ministère de l'intérieur, sur l'exercice 1843, un crédit extraordinaire de cent cinquante mille francs, pour subvenir aux dépenses urgentes qui n'ont pu être prévues par le budget dudit exercice.

—Le Roi, sur le rapport de M. le ministre de la guerre, a rendu l'ordonnance suivante :

« Le conseil d'instruction de l'école royale polytechnique adressera au ministre de la guerre une liste de trois candidats, chaque fois qu'il aura à faire une présentation pour les emplois de directeur des études, d'examinateurs permanents ou temporaires, de professeurs, de répétiteurs et de maîtres de dessin à ladite école. Les sections de l'Institut de France présenteront également une liste de trois candidats, quand elles seront appelées à faire des désignations, soit pour l'emploi de directeur des études, soit pour ceux d'examinateurs permanents et de professeurs. »

— Le directeur de l'administration des postes informe le public que les lettres et journaux pour les Indes orientales et Ceylan seront reçus à l'hôtel des postes et dans les bureaux d'arrondissement jusqu'au 16 au soir, le courrier devant les emporter le 17 au matin. Les lettres pour la

— On mande d'Aurillac :

« Ces jours derniers, M. le chanoine Deleuzy, curé de Saint-Gérand et archiprêtre, n'a point craint du haut de la chaire évangélique de rendre un éclatant hommage à l'Université. Le collége d'Aurillac inaugurait la rentrée de ses cours par une messe solennelle du Saint-Esprit, et cette cérémonie, dans laquelle le vénérable M. Deleuzy devait officier, avait rassemblé, outre les professeurs, leurs élèves et les parents de ces derniers, les principaux fonctionnaires de la ville et ses notabilités. »

— La direction du théâtre de Covent-Garden, la plus importante entreprise théâtrale de Londres, vient de se déclarer en faillite. Le 9, lorsque les artistes se sont réunis pour répéter le *Roi Lear* de Shakspeare, on leur a signifié la cessation des représentations et la mise sous scellés de toute la garde-robe, y compris les costumes des acteurs.

(*Gazette des Tribunaux*.)

Les grands maîtres de la franc-maçonnerie, en France, sont M. le duc Decazes et M. le comte Emmanuel de Las-Cases. Il y a en France 299 loges, et dans le monde entier, 2,980. (*Courrier*.)

— Le prince Poniatowski est arrivé à la fin d'octobre à Rome, pour diriger personnellement, au théâtre d'Apollon, son opéra de *Inelda dei Lambertazzi*.

—Un défi a été adressé par les joueurs d'échecs de Londres aux joueurs d'échecs de Paris; ceux-ci l'ont accepté. Plusieurs fois, on le sait, de savantes parties ont été élaborées à Londres, et toujours les joueurs d'outre-Manche ont été repoussés avec perte; aujourd'hui ils reviennent à la charge par l'entremise de M. Staunton, le coryphée des échecs anglais, qui amène ses seconds; la lutte doit offrir le plus vif intérêt, si l'on songe que toutes les sommités de l'échiquier, soit en France, soit en Angleterre, y sont appelées. Le combat doit commencer mardi prochain.

— On écrit de Verdun à la *Revue provinciale:*

« Des dames recommandables surtout par leur bienfaisante piété s'occupent en ce moment, à Verdun, de réaliser le projet qu'elles ont conçu de fournir aux enfants indigents des deux sexes les moyens d'apprendre un métier; au fonds commun qu'elles ont fait entre elles, elles cherchent à joindre les libéralités des personnes aisées et généreuses; les quêtes qu'elles font à cet effet dans les maisons leur permettent d'espérer qu'elles réussiront dans leur philantropique projet. »

— Il paraît que l'accident du chemin de fer de la rive droite a été causé par un rail, dont l'une des extrémités s'est détachée du coussinet, par suite de la pression exercée par la locomotive sur l'autre extrémité; ce qui aurait eu pour résultat de détourner la locomotive de la ligne droite. On annonce que plusieurs personnes ont succombé à leurs blessures.

— La *Gazette de Zara* publie des nouvelles de Raguse du 21 octobre. Tant que le vent de *scilocco* a soufflé, le ciel a été nuageux, l'air humide, la mer haute, et l'on n'a ressenti aucune secousse de tremblement de terre. Mais le vent ayant changé sans que la pluie appelée par tous les vœux fût venue, le ciel s'est éclairci, la mer s'est abaissée, et les secousses ont recommencé à se faire sentir, légères jusqu'à ce jour, mais suffisantes pour renouveler toutes les craintes de la population qui commençait à regagner la ville.

Slano a été ébranlé, le 20, par deux détonations sourdes parties de dessous terre, et suivies de plusieurs secousses. La consternation était générale. A Melada, les tremblements de terre se renouvellent chaque jour avec des détonations assez longues, de l'ouest au sud. Pendant la nuit, il règne un calme accablant par un ciel serein, bordé seulement à l'horizon de bandes couleur de sang.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, opticien du roi, marquait 1 degré 5 dixièmes au-dessous de 0. Aujourd'hui, à six heures, 2 degrés 4 dixièmes au-dessous de 0; à midi, 8 dixièmes de degré au-dessus de 0.

— Neuf individus ont comparu devant la cour d'assises de la Seine, accusés d'avoir volé au même cordonnier 200 paires de bottes. Un seul a été déclaré non coupable. Les autres ont été condamnés, savoir : Dorville, à quinze ans de travaux forcés avec exposition; Clivat, à neuf ans de la même peine, sans exposition; Durand, à huit ans de réclusion; Millevoy, à cinq ans de réclusion; la femme Robinot, à cinq ans de réclusion; Cottin, à six ans de prison, et James Pascal, à cinq ans de la même peine.

— On écrit d'Honfleur, 8 novembre :

« Le sloop *Quatre-Amis*, capitaine Lesourd, parti de notre port pour le Havre, n'ayant pu atteindre sa destination par suite des vents contraires, ni rentrer à Honfleur à cause de la basse mer, s'échoua sur le banc; à la marée du soir, le temps étant à la tempête, le navire a coulé. Depuis le matin, l'équipage s'était retiré dans la mâture, et comme le lieu du sinistre n'était pas éloigné des jetées, on entendait ses cris de détresse.

» Le capitaine Clemenceau et quatre marins se sont jetés dans une pirogue du port pour aller au secours des naufragés, et après de grands efforts sont parvenus à les sauver tous. »

— On nous écrit de Michaille (Ain), en date du 10 novembre :

« Hier, à midi, un incendie s'est déclaré dans notre bourg; 21 maisons ont été consumées en moins de quatre heures, avec toutes les récoltes qu'elles contenaient. Voilà vingt-trois ménages, à l'entrée de l'hiver, sans asile, sans pain et sans pommes de terre, dans un pays où l'hectolitre se vend jusqu'à 10 fr., et où la journée d'un ouvrier se paie 1 fr. 20 cent. Je ne sais ce que deviendront tous ces malheureux si la société ne vient pas à leur secours, car c'est justement les plus pauvres qui ont été les victimes de ce fléau. Heureusement encore que c'était le vent du sud, et que le feu s'est déclaré dans la partie nord du bourg, sans cela, pas une maison n'aurait échappée, car toutes celles qui se trouvaient sous le vent sont brûlées. Cela n'est pas étonnant dans ce pays où il n'y a ni organisation de pompiers ni ustensiles pour les incendies, ni eau, et qu'une seule pompe pour tout le canton de Châtillon-Michaille. Cependant, il y a des communes riches qui pourraient facilement faire cette dépense, une, entre autres, qui a pu affecter 100,000 francs à l'édification d'une église, et qui n'a pas de pompe à incendie. Il est temps que le gouvernement, qui devrait gouverner, y porte remède et forçât les communes à employer leur argent utilement.

—Le doyen des maires du département des Vosges, et peut-être du royaume, est mort le 5 novembre. M. Contaut, maire de Fomerey, près d'Epinal, avait exercé ces fonctions, sans interruption, depuis le 7 mars 1806; il avait succédé à son père, nommé lors de l'organisation des maires.

—Hier, à dix heures, un ouvrier maçon qui travaillait dans la Ferme Saint-Lazare, à un bâtiment attenant à une des cours de la prison des femmes, était monté sur son auge, qu'il avait appuyée contre le mur pour s'exhausser en travaillant. Le pied lui glissa et il fut précipité à la renverse, d'une hauteur considérable, sur le toit de la boulangerie de la

—Aujourd'hui, à l'Opéra-Comique, le *Déserteur*. On commencera par le *Diable à l'école*.

On lit dans la *Tribune du Nord* :

« La fête des tisserands, à Hazebrouck, a été encore plus triste que les années précédentes. Rien n'indique davantage la misère du peuple et le décroissement d'une industrie, que le renoncement de l'ouvrier aux fêtes qu'il était dans l'habitude de célébrer : il faut qu'il souffre au-delà de toute mesure pour qu'il s'interdise ainsi une réjouissance qui faisait tout son bonheur et toute la joie de sa famille. »

—On mande de Malaga, à la *Sentinelle des Pyrénées* :

« Une tentative de vol et d'assassinat a eu lieu le 30 au soir au domicile de M. le consul de France. Des malfaiteurs ayant appris qu'une somme d'argent considérable avait été déposée au consulat, conçurent le projet d'aller assassiner le consul et de s'emparer des richesses qu'il avait chez lui. Heureusement une patrouille de carabiniers qui passait en ce moment dans la rue ayant entendu du bruit, entra dans la maison où elle trouva deux individus occupés à briser les portes et pourvus de tous les instruments nécessaires à l'accomplissement du double crime qu'ils méditaient. Les coupables ont été livrés à la justice. »

— Avant-hier, vers midi, un nommé Renard se présenta au chemin de fer d'Orléans et paya sa place pour Corbeil. Le chef de la gare reconnaissant que cet individu était ivre, lui défendit l'entrée des wagons, s'offrit de le faire conduire au bureau, afin que le prix de sa place lui fût rendu. Renard alors devint furieux, et tirant de sa poche un couteau-poignard, il en menaça l'employé. En ce moment, un jeune et honnête ouvrier menuisier, nommé Edouard Bénard, arrivait pour prendre place dans l'une des voitures du convoi, voyant le poignard levé sur le chef de la gare, il se jeta entre lui et l'homme qui le menaçait. Déjà il avait saisi les mains de ce dernier, et il eût pu facilement le désarmer; mais, pensant qu'il le calmerait plus aisément en lui laissant son arme, il tenta de lui faire entendre raison. Cet excès d'humanité lui fut fatal. Renard, excité par l'intervention d'un tiers, se rua sur l'ouvrier et le frappa de trois coups de poignard avec tant de rapidité, que les personnes présentes eurent à peine le temps de voir l'arme briller dans sa main. Le malheureux Bénard atteint dans la région du cœur, à l'épaule et à la tête, tomba sans connaissance. On s'empresse de le relever et de le conduire à la Salpêtrière, où M. le docteur Baillerger lui prodigue les secours de son art; puis, les premiers appareils étant posés, le blessé fut transporté avec tous les soins possibles à l'hôpital de la Pitié. Conduit à la Préfecture de police, Renard a été écroué au dépôt, sous la prévention de tentative de meurtre.

—Depuis quelque temps, les environs de la barrière de Vaugirard étaient le théâtre de vols audacieux; les gens pris de vin étaient impitoyablement dépouillés sur la voie publique, pour peu qu'ils s'y aventurassent après la nuit tombée; et cependant l'autorité avait fait jusqu'à présent des efforts inutiles pour saisir les auteurs de ces méfaits. Avant-hier, un soldat du 52e de ligne sortait d'un cabaret de la barrière de l'Ecole, et assez peu solide sur ses jambes, il se dirigeait vers la caserne un peu avant l'heure de la retraite. Tout-à-coup, ce soldat est accosté par un individu qui lui demande quelle heure il est.—Inconnu, répond le soldat; la montre est présente, mais le soleil est absent, et je ne veux pas manquer à l'appel.—Il avait à peine prononcé ce peu de mots, lorsque l'individu se jeta sur lui, le renversa, lui serra la gorge de manière à lui faire perdre connaissance, et profitant de son évanouissement, lui enleva sa montre et une somme de 45 francs.

Cependant l'autorité veillait: aux cris du soldat deux agens du service de sûreté accoururent et s'emparèrent du malfaiteur, qui, conduit chez M. le commissaire de police de Vaugirard, fut reconnu pour un voleur de profession, nommé Marie Besso, à peine âgé de vingt-cinq ans, a déjà subi quatre condamnations pour vols. Bien qu'arrêté en flagrant délit, Besso essaya de nier le vol qu'il venait de commettre; mais on trouva dans ses vêtements la montre et la bourse du soldat.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Avant-hier, un ouvrier qu'on employait au balayage du Musée, est entré à une heure, dans la salle du modèle vivant, et s'y est pendu. Un jeune élève qui se rendait, quelque temps après, dans cette même salle, a reculé de terreur à la vue du malheureux qui venait d'attenter à ses jours; mais, prenant courage, il a essayé avec un canif de couper la corde du malheureux suicidé.

» M. le docteur Lautard qui assistait, dans ce moment, à une séance particulière de l'Académie, informé de ce triste évènement, s'est empressé de venir porter à cet infortuné des secours qui ne pouvaient plus qu'être inutiles.

» Ce dernier, avant de mettre son funeste projet à exécution, avait écrit la date et le moment de son suicide sur un morceau de papier. »

AVIS.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire le 15 novembre, sont priés de le renouveler avant ce terme, en nous adressant le prix de leur nouvel abonnement en un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris; faute de quoi ils éprouveront une interruption dans l'envoi du journal. Aucune exception n'est faite à cette mesure administrative.

Toutes les personnes auxquelles s'adresse le présent avis trouveront sur leur bande l'indication exacte du terme de leur abonnement.

Nous rappelons que toute demande de renouvellement doit être accompagnée d'une bande imprimée du journal, avec corrections, s'il y a lieu.

LUTTE DE L'ÉTAT ET DU CLERGÉ (1).

Retour au catholicisme. — Le Concordat; l'appel comme d'abus. — La Restauration. — Le gouvernement de juillet; il est d'abord hostile aux prêtres. — Une partie du clergé unie aux légitimistes. — Griefs du clergé dans l'ordre matériel: M. de Moulins, l'archevéché de Paris. — Griefs dans l'ordre spirituel: funérailles de l'abbé Grégoire et de M. de Montlosier.

La violente législation de la République avait laissé bien loin d'elle l'appel comme d'abus, dont le nom se retrouve pourtant dans un jugement du tribunal de cassation rendu le 12 juillet 1793. Le catholicisme

pression répétée par la charte de 1830. Le principe électif, dans la nomination des évêques, est abandonné ; un traitement, fourni par l'Etat, demeure substitué aux propriétés de l'Eglise ; mais la circonscription des diocèses admet encore moins d'évêchés que la constitution civile de 1790, et, bien que ces démarcations aient été remaniées plusieurs fois, notamment en 1822, le dix-neuvième siècle n'a plus multiplié les mitres autant que l'ancienne monarchie. La loi de l'an x, empreinte encore de l'esprit révolutionnaire, donne des signes de défiance contre les relations des prélats avec la cour de Rome ; les empiètements des juridictions épiscopales, l'abus qui pourrait être fait contre l'autorité du gouvernement ou la réputation des citoyens, du mandement, du confessionnal ou de la chaire. Contre ces dangers, l'ancien moyen de défense, l'appel comme d'abus, est remis en vigueur. On lit dans la loi du 28 germinal an x :

« Art. 6. Il y aura recours au conseil d'Etat dans tous les cas d'abus » de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques.

» Les cas d'abus sont : l'usurpation ou l'excès de pouvoirs, la contra- » vention aux lois et règlements de la république, l'infraction des règles » consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, » franchises et coutumes de l'Église gallicane, et toute entreprise ou » tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'hon- » neur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer » contre eux en oppression ou en injure, ou en scandale public.

» Art. 7. Il y aura pareillement recours au conseil d'Etat s'il est porté » atteinte à l'exercice public du culte et à la liberté que les lois et les » règlements garantissent à ses ministres.

» Art. 8 Le recours compètera à toute personne intéressée ; à défaut » de plainte particulière, il sera exercé d'office par les préfets.

» Le fonctionnaire public, l'ecclésiastique ou la personne qui voudra » exercer ce recours, adressera un Mémoire détaillé et signé au conseil- » ler d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes, lequel » sera tenu de prendre, dans le plus court délai, tous les renseignements » convenables, et, sur son rapport, l'affaire sera suivie et définitive- » ment terminée dans la forme administrative, ou renvoyée, suivant » l'exigence des cas, aux autorités compétentes. »

En ces matières, le conseil d'état n'inflige aucune peine. Lorsque l'acte pour lequel un ecclésiastique lui est dénoncé emporte un abus de fonction ecclésiastique prévu par le code pénal, il autorise la poursuite devant les tribunaux ordinaires. Lorsqu'il n'en est pas ainsi, lorsque le fait n'est reprochable qu'à cause de la qualité ecclésiastique de son auteur, et n'est prévu que, par les termes assez vagues de la loi du 18 germinal an x, art. 6, le conseil d'Etat se borne à déclarer qu'il y a abus sans attacher aucune sanction à cette réprimande.

Le gouvernement impérial, par son éclat et par sa force, avait obtenu l'adhésion, au moins apparente, de toutes les parties de la nation. Les donations à l'église, autorisées par le concordat, devinrent fréquentes depuis 1802 jusqu'en 1815. Pendant toute cette période, le *Bulletin des Lois* enregistre des restitutions de chapelles et presbytères faites au culte par les particuliers qui en étaient devenus propriétaires. De ses campements en Russie, Napoléon signait des autorisations pour les communautés de femmes qui se vouent au soulagement des malades ou à l'instruction des jeunes filles; moitié gagné, moitié dominé, le clergé demeura calme sous l'empire. Toutefois, entre le gouvernement et lui un accord parfaitement intentionnel n'existait pas. Les dissentiments du pape et de l'empereur, le bref *dilecte fili* supprimé par décret impérial du 23 janvier 1811 excitèrent dans la population catholique une agitation sourde.

La Restauration fit au clergé assez d'avances, lui accorda assez de faveurs pour se compromettre dans l'opinion. Dès l'année 1814, une loi prescrit l'observation du dimanche avec une rigueur anglicane; le concordat ne permettait de faire au clergé que des donations mobilières, il put accepter des immeubles, d'après la loi du 2 janvier 1817. L'ordonnance du 7 avril 1819 introduisit dans les palais épiscopaux une décoration somptueuse. On vit se multiplier les prélatures *in partibus*. Le gouvernement nomma des évêques d'Hermopolis, d'Imeria, de Samosate, d'Amasie. Les congrégations régulières et séculières se développèrent; les lazaristes furent privilégiés; les jésuites s'insinuèrent dans le corps enseignant. Le Mont-Valérien changé en Calvaire, les missions allant prêcher les départements français comme des contrées sauvages, les poursuites intentées contre les juifs et protestants qui ne tapissaient pas leur demeure le jour de la Fête-Dieu, la loi du sacrilège rendue le 20 avril 1825, attestèrent, souvent aux dépens de la justice et des religions dissidentes, la faveur du gouvernement pour le catholicisme. Alors on distribuait à Saint-Sulpice des livres de piété remplis de miracles effrayants, de sombres aventures qui frappaient l'imagination de la jeunesse; alors les collèges donnaient en prix un *Abrégé de l'histoire de France*, où l'on apprend que Napoléon fut un monstre, que la vaccine et le paratonnerre sont des inventions impies.

Ces exagérations, qui usaient à-la-fois l'influence du clergé et celle de la monarchie, ne rallièrent pas complètement ces deux pouvoirs qui se compromettaient ensemble. Le gouvernement du Roi conservait avec soin des lois révolutionnaires, tout ce qui fortifiait le pouvoir temporel et central. Il maintint le clergé dans sa position dépendante et salariée, conserva précieusement cet ancien isolement de l'Eglise gallicane que le concordat et le code pénal avaient garanti par de nouvelles barrières. Sous la Restauration comme sous l'Empire, les bulles du pape ne paraissaient dans le *Moniteur* que précédées d'une formule qui faisait toute réserves contre les prétentions de la cour de Rome. Par ordonnance du 23 décembre 1820, un mandement ultramontain de l'évêque de Poitiers fut supprimé pour cause d'abus. Une autre ordonnance, du 10 janvier 1824, déclara qu'il y avait abus dans une lettre pastorale de l'archevêque de Toulouse. L'ordonnance relève, chez les évêques, l'habitude blâmable et encore suivie d'adresser au public des réclamations qu'il vaudrait mieux transmettre aux autorités compétentes.

« Nous avons considéré, dit le roi Louis XVIII, que s'il appartient » aux évêques de notre royaume de nous demander les améliorations » et les changements qu'ils croient utiles à la religion, ce n'est point » par la voie des lettres pastorales qu'ils peuvent exercer ce droit, puis- » qu'elles ne sont adressées qu'aux fidèles de leur diocèse, et ne doivent » avoir pour objet que de les instruire des devoirs religieux qui leur » sont prescrits. »

A la Restauration, le clergé reprochait sa faiblesse, qui l'empêchait d'écraser l'incrédulité, d'imposer silence à la presse, d'arrêter les éditions de Voltaire qui se multipliaient chaque jour, et de revenir sur les lois spoliatrices de l'assemblée constituante. Pour le clergé, la Restauration n'était pas une amie assez énergique : la Révolution de juillet fut une ennemie déclarée. Le pouvoir qu'elle enfanta se rattachait au mouvement de 89 par une filiation qui n'était pas récusable. La mal- veillance du

talité du presbytère est affectée au service de la mairie. A cette déclaration de guerre, le clergé répondit par une égale hostilité. Il y était excité par la presse légitimiste, qui voulant confondre la cause du clergé avec celle du parti vaincu en juillet, et qui revendiquait au profit de sa politique toute l'influence que la religion catholique avait en France. Toute sa vie, M. de Quélen, archevêque de Paris, garda vis-à-vis la nouvelle royauté une attitude ennemie. S'il consentit à baptiser le comte de Paris, ce fut pour souhaiter la *couronne du Ciel* à cet héritier présomptif d'une couronne sur la terre. Dans une portion du clergé subalterne, les mêmes sentiments se révélèrent par des manifestations plus violentes. En 1831, dans la commune de Saint-Jean-de-Rebervillers, le desservant, en pleine église, invite les assistants à célébrer la fête de Henri V, « reconnu roi par la congrégation de la Croix et par tous les » gens de bien ». Dans l'une des communes de l'arrondissement de Muret, au prône, le prêtre appelle ses paroissiens coquins, pillards, révolutionnaires, et s'écrie en voyant un buste du roi Louis-Philippe : *Bloiguez ça; c'est affreux, c'est abominable !*

Nous avons dit que le clergé, depuis la révolution française, n'a jamais pu s'habituer à dépendre de l'Etat par un salaire. Rendre aux prêtres la liberté en abolissant leurs traitements ; charger de leur entretien le dévouement des fidèles, ce fut une des thèses soutenues en 1831 par le journal de MM. Lamennais et Lacordaire, *l'Avenir*. Le clergé ne s'est pas habitué davantage à n'avoir que l'usage et non la propriété des bâtiments consacrés au culte, églises, presbytères, séminaires.

Le 4 mars 1835 une ordonnance du roi en conseil d'Etat supprima comme renfermant abus, un Mémoire de l'évêque de Moulins, dont le ton est indiqué par le titre même :

« Mémoire présenté au roi par l'évêque de Moulins, formant opposi- » tion au nouveau mode d'administration des séminaires, introduit par » le ministère des cultes, comme blessant les convenances et portant » atteinte à la juridiction épiscopale, à la discipline de l'église univer- » selle, et à celle de l'église gallicane confirmée par les lois préexis- » tantes du royaume. »

Abus fut également constaté dans une déclaration de l'archevêque de Paris en date du 4 mars 1837. L'ordonnance rendue en conseil d'Etat le 21, du même mois, relève, comme l'avait fait le roi Louis XVIII, l'inconvenance qui existe de la part des évêques à faire entendre leurs réclamations au public contre l'autorité, par la voie de lettres pastorales.

L'écrit publié par M. de Quélen était intitulé : *Déclaration adressée à tous ceux qui ont ou qui auraient à l'avenir droit ou intérêt d'en connaître.* L'archevêque y revendiquait les bâtiments ruinés de son archevêché mis en vente par ordonnance du 12 août 1831, et le terrain dont un projet de loi proposait la concession à la ville de Paris.

Depuis la révolution de juillet, les affaires des desservants de Rebervillers et de Muret avaient montré des liens entre le clergé et le parti légitimiste; le Mémoire de l'évêque de Moulins, la déclaration de l'archevêque de Paris, frappés tous deux de recours comme d'abus, prouvèrent que le clergé protestait encore contre le système adopté par les lois modernes relativement à l'administration des biens consacrés au culte.

Une dissidence plus profonde entre le clergé et le gouvernement de juillet, celle des croyances, se manifesta lors des funérailles de l'abbé Grégoire et de celles de M. de Montlosier.

Le décret du 23 prairial an XII, sur les sépultures, porte, art. 19 :

« Lorsque le ministre d'un culte, sous quelque prétexte que ce soit, » se permettra de refuser son ministère pour l'inhumation d'un corps, » l'autorité civile, soit d'office, soit sur la réquisition de la famille, com- » mettra un autre ministre du même culte pour remplir ces fonctions. » Dans tous les cas l'autorité civile sera chargée de faire porter, *présen-* » *ter*, déposer et inhumer le corps. »

Ce décret s'exécuta le 30 mars 1831, dans l'Abbaye-au-Bois, devant le cercueil de l'abbé Grégoire, ancien évêque de Blois. Le curé de l'Abbaye ne croyant pas devoir accorder au mort les honneurs funèbres, se retira, laissant son église vide, mais ouverte. Un prêtre commis par le gouvernement officia : nulle collision n'eut lieu.

Il n'en fut pas de même aux obsèques de M. de Montlosier, où la clôture de l'église, la résistance d'un évêque, l'obéissance de son clergé amenèrent un conflit déplorable.

M. le comte de Montlosier, pair de France, mourut à Clermont-Ferrand le 9 décembre 1838. Il était auteur de divers écrits de polémique religieuse, notamment d'un *Mémoire à consulter*, suivi d'une dénonciation à la cour royale contre la formation de certaines *congrégations* et le rétablissement des jésuites en France.

Avant de mourir, M. le comte de Montlosier témoigna le plus vif désir de s'entourer des secours de la religion. Son testament portait qu'il avait vécu et qu'il voulait mourir dans le sein de la religion catholique, apostolique et romaine. M. de Montlosier fit appeler un prêtre qui le confessa et dont il reçut l'absolution; mais le malade reçut aussi la visite de M. l'évêque de Clermont qui lui demanda la rétractation publique de ses écrits. M. de Montlosier refusa. Bientôt après il mourut, et son corps, présenté à l'église, y éprouva, de la part du clergé, le refus de prières et de sépulture religieuse. Sur les réclamations de la famille, M. l'évêque de Clermont confirma le refus.

Appel comme d'abus devant le conseil d'Etat a été formé contre cette décision par le garde-des-sceaux.

Le conseil d'Etat déclara que le refus de sépulture ecclésiastique fait à une personne morte dans la profession de la religion catholique et motivé seulement sur ce que cette personne n'a pas voulu donner, devant témoins, une rétractation écrite destinée à la publicité, constitue une oppression et un scandale public. L'ordonnance déclara qu'un pareil acte rentrait dans le cas d'abus prévus par l'article 6 de la loi du 18 germinal an x.

(*La fin prochainement.*)

Adjudications.

Ministère des travaux publics. — Vendredi 1er décembre, à midi, à la préfecture de l'Orne, route départementale n° 4, d'Orléans à Cherbourg. Dépense : 140,873 fr. 46 c.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 13 *novembre* 1843.

MÉTÉRIÉ, tailleur, rue de la Bibliothèque, 23; juge-commissaire, M. Beau; syndic provisoire, M. Hellet, rue Sainte-Avoie, 2.

BOUCHER, serrurier, rue Geoffroy-Langevin, 6; juge-commissaire, M. Lamaille; syndic provisoire, M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23.

BOURSE DU 14 NOVEMBRE.

Après une stagnation complète qui a duré pendant presque toute la

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. précéd.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 50	121 50	121 45	121 50	121 50
— fin cour. . .	121 55	121 60	121 55	121 60	121 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 90	81 90	81 85	81 90	81 90
— fin cour. . .	81 90	81 95	81 90	81 95	81 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours	Dern. c.	Diff. s. la c. pr.	
			» »	Cours de la coulisse.
4 1/2 0/0. . .	» »	» »		Avant la bourse, 81 90 offert.
4 0/0 . . .	103 75	» »	» »	Après, 82 offert.
O. de la Ville .	1410 »	1415 »	H. 10 »	—
Banque de Fr. .	3305 »	» »	B. » 50	Bons du Trésor.
C. Laf. de 5000:	» »	» »	» »	—
— de 1000.	» »	» »	» »	
Caisse Hypoth..	770 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1270 »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	785 »	» »	H. 5 »	S-Germ. Fin cour. 787 50, 790.
Vers. R. Dr. .	295 »	295 »	» »	Vers. r. dr. » 293 75, 295.
d° R. G. . .	105 »	103 75	B. 1 25	— riv. g. » »
Orléans	712 50	» »	H. 1 25	Orléans, » 711 25, 713 25.
Strasb. à Bâle.	186 25	» »	» »	Strasbourg. » 186 25, 187 50.
Rouen.	730 »	» »	B. 2 50	Rouen. » 730, 732 50.
Havre.	565 »	566 25	B. 1 25	Havre. » »
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/8	106 1/2	H. 1/4 »	Londres, 12 novembre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Dimanche, Bourse fermée.
Esp. D. active.	29 7/8	30 »	H. 3/8 »	
5 0/0 Naples. .	108 60	» »	» »	
— Romain. .	104 1/2	» »	» »	
Obl. Piémont. .	1215 »	1225 »	H. 15 »	
Emp. d'Haïti. .	470 »	472 50	» »	

Spectacles du 15 novembre.

7 h. » **OPÉRA**. — Don Sébastien.
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Les Demoiselles, le Mari et l'Amant.
8 h. » **ITALIENS** —
7 h. » **OPÉRA-COMIQUE**. — Déserteur. Diable à l'Ecole.
6 h. 1/2 **ODÉON**. — Moyens dangereux. Henri III.
6 h. » **VAUDEVILLE**. — Mme Roland. L'Article 960. Barbe-Bleue.
7 h. 1/4 **VARIÉTÉS**. — Vendetta. Roquefinette, Jacquot.
7 h. » **GYMNASE** — Incompris. Jean Lenoir. Jacquart. L'Orage.
7 h. » **PALAIS-ROYAL**. — Brelan. Paris. Un Scandale. Richelieu.
6 h. 3/4 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — Royaume. Ruy-Blas.
5 h. 1/2 **GAITÉ**. — Grâce de Dieu. Lucio.
7 h. » **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohémiens.
7 h. » **CIRQUE NATIONAL**. — Don Quichotte. Les Racoleurs.
6 h. 1/2 **COMTE**. — Alexis. Mari. Shylock. Fête du Sergent.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 14 novembre. Arrivages, 1213 quintaux 47. Restant, 14,986 quintaux 75. Cours moyen, 37 fr. 41 cent. Le cours-taxe est le même que le cours moyen.

Le cours d'aujourd'hui donne sur les cours d'hier une baisse de 8 centimes pour le cours moyen, et de 1 franc 45 cent. pour le cours-taxe.

Gruaux, 72 quint. 71 kilog. à 44 fr. 70 c. Première marque, 103 quint. 62 kilog. à 38 fr. 85 c. Deuxième marque, 224 quint. 61 kilog. de 30 fr. 30 cent. à 37 fr. 55 c. Il ne s'est vendu qu'un quintal 57 kilog. de farine. Troisième marque, à 33 fr. 95 cent. le quintal. Quatrième marque, 3 quint. 14 kilog. à 23 fr. 55 cent. Ventes à livrer, 47 quint. 10 kilog. à 38 fr. 25 cent. Total des ventes, 959 quint. 13 kilog.

La halle était peu animée ; les affaires ont eu peu d'importance.

A Marseille, les blés étrangers existent en entrepôt en quantités considérables, principalement ceux de Pologne. Ces blés sont cotés en entrepôt de 14 fr. 68 c. à 15 fr. Blés vieux de Romélie, 10 fr. 94 c. Blé nouveau de Romélie, 12 fr. 81 c. Blé de Galatz, 11 f. 87 c. à 12 fr. 28 c. Taganrock, 15 fr. 62 c. Odessa tendre, 12 fr. 12 c.

La récolte de 1843 a été médiocre en général en Europe, mais particulièrement mauvaise en Suisse et dans les parties de l'Allemagne qui avoisinent nos frontières. On signale déjà des acheteurs suisses et allemands sur nos marchés de l'Alsace, notamment à Strasbourg.

Au marché de Sceaux de lundi 13, les bœufs se sont assez bien vendus ; les vaches moins bien, mais sans baisse sur le dernier marché; les veaux ont subi une baisse sensible; ils étaient peu demandés. Les moutons, très nombreux, se sont aussi vendus en baisse. Les bons moutons *en laine* ont valu jusqu'à 1-46 le kil.

Aujourd'hui 14, au marché de la Chapelle-Saint-Denis, 240 veaux amenés ont été tous vendus, sans renvoi. 1re qual., 1-30, 2e, 1-10 le kil. sur pied.

Au même marché les vaches grasses ont valu 1 fr. le kil. sur pied; il y en avait au marché 83 ; presque toutes ont été vendues. Les vaches laitières, aussi au nombre de 83, étaient tenues assez cher ; presque toutes se sont vendues. 9 taureaux se sont vendus 80 c. le kilogramme.

Au marché de Lille du 13, l'huile de colza était cotée 82 fr. Huile de lin, 75 fr. OEillette rousse, 78 fr. ; idem, bon goût, 82 à 92 fr. Huile de chanvre, 79 fr. Huile de cameline, 78 fr. Huile de colza épurée pour quinquet, 88 fr.

Voici les cours au même marché des graines oléagineuses et des tourteaux :

	Graines.	Tourteaux.
Colza,	18 à 25	12-50 à 13-25
Lin,	17-50 à 21-50	14-00 à 18-00
OEillette,	20-00 à 22-50	11-50 à 12-00
Chanvre,	11-00 à 14-00	12-00 à 13-00
Caméline,	17-00 à 20-75	13-00 à 00-00

Voici le cours des soies dans le midi, d'après les avis les plus récents :

Romans. — Soies ordinaires du pays, 54 à 55 fr. le kilog.
Soies courantes, 55-50 à 56 fr.
Soies de Peyrins et Saint-Donat, 57,00 à 57-50.
Soies d'ordre, 64 fr.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 108. JEUDI 16 NOVEMBRE 1843

VOS OMNES FRATRES ESTIS. UT OMNES UNUM SINT.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces* : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 15 NOVEMBRE.

Le paupérisme et la question sociale en Belgique.

Ce qui se passe en ce moment en Belgique est digne au plus haut degré de l'attention des publicistes et des économistes; le tableau de l'état intérieur de ce pays, uni à la France pendant un quart de siècle, contient un grave enseignement qu'il importe de ne pas laisser passer inaperçu.

Après avoir secoué le joug de la Hollande, la Belgique s'est donné une constitution fort libérale. L'élection descend très bas en Belgique; c'est presque le suffrage universel; les conseils provinciaux, fortement constitués, ont des attributions bien plus larges que celles de nos conseils généraux; les libertés municipales, très développées et bien comprises, sont tout ce que comporte de mieux l'état du pays. Nulle part en Europe la liberté de la Presse n'est plus complète; la liberté d'enseignement est illimitée. Le gouvernement est d'ailleurs tout-à-fait doux et bénin. Lorsque par grand hasard il y a dans les prisons des détenus politiques, on se soucie peu de les garder, et quand ils s'évadent, les agents du gouvernement, s'ils les rencontrent dans la rue, les saluent avec politesse.

Eh bien! dans ce pays si bien traité, politiquement parlant, chez ce peuple saturé de libertés politiques à n'en savoir que faire, avec un gouvernement animé des meilleures intentions, des lois douces, un climat tempéré, un sol fertile et généralement bien cultivé, le peuple meurt de faim!

N'y a-t-il pas dans le seul fait du paupérisme, prenant rapidement possession d'un pays aussi largement partagé sous le rapport des libertés politiques, de quoi faire réfléchir profondément les hommes politiques de tous les pays?

C'est qu'il y a au-dessus des questions politiques les questions sociales, dont la Belgique n'a pas tenu compte jusqu'à présent; c'est que la forme politique plus ou moins libre n'a pas la valeur réelle qu'on lui attribue pour le bonheur des peuples, si elle n'a pour résultat le développement parallèle de la forme sociale.

Ce n'est point à dire qu'à notre avis la forme politique soit indifférente; loin de là; sous le despotisme militaire ou autre, les questions sociales ne peuvent pas plus que les questions politiques avancer vers leur solution; on met au *carcere duro* quiconque est soupçonné de s'en occuper. Mais ce qu'il importe de faire remarquer, c'est qu'en fait la liberté politique, la plus illimitée, la mieux appropriée au peuple appelé à en jouir, est stérile si elle ne sert à ouvrir la porte aux améliorations sociales. Voir le résultat dans la possession même de la liberté politique, et s'en tenir là, c'est prendre un des moyens pour le but. C'est ce qu'a fait le peuple belge, aujourd'hui menacé d'en subir durement les conséquences.

Les faits et leurs causes immédiates sont toujours utiles à étudier; voyons donc les faits sous l'empire desquels le paupérisme envahit en ce moment la Belgique.

Ce pays n'a pas eu de révolution. Le mouvement de 1788 contre la maison d'Autriche n'était au fond qu'une réaction provoquée par le despotisme philosophique de Joseph II, de la part du despotisme féodal et monacal de la noblesse et du clergé belges, disposant des bras et de l'argent du peuple des campagnes, et secondés dans les villes par les sympathies de l'aristocratie municipale.

Les Belges ont appartenu à la France sans se faire Français, comme ils avaient appartenu à l'Espagne sans devenir Espagnols, à l'Autriche sans être Autrichiens, comme ils ont été depuis à la Hollande sans se faire Hollandais.

Le corps de la noblesse s'est effacé pendant la Révolution et sous l'Empire; le clergé a suivi son exemple : il a fait le mort. La noblesse belge est aujourd'hui, nous ne craignons pas de l'affirmer, plus riche et plus puissante qu'elle ne l'était avant la Révolution. Les fortunes princières des d'Aremberg, des d'Ursel, des Mérode, des d'Oultremont, dépassent de beaucoup les limites des fortunes aristocratiques en France; toutes ces fortunes sont territoriales, et c'est pourquoi, dans les campagnes, l'élection descend si bas; le curé prend le mot d'ordre au château et fait voter les paysans.

La cause de cet état de choses est bonne à rappeler. La noblesse belge n'ayant pas émigré, n'a rien perdu; les biens des moines ont seuls été vendus; ils ont été achetés en grande partie par la noblesse, autorisée par la cour de Rome, moyennant finance, à profiter de cette occasion. Nous avons vu plusieurs de ces permissions entre les mains de l'homme d'affaires d'une grande famille belge.

Le clergé est resté tout-puissant en Belgique. A sa voix, en 1830, le peuple belge, villes et campagnes, s'est levé comme un seul homme. L'argent ne lui manque pas; le monopole de l'enseignement est de fait entre ses mains, depuis les écoles primaires jusqu'à l'enseignement supérieur. On sait que le clergé a fondé, sans le concours de l'Etat, une université catholique, laquelle fait, en concurrence avec les universités de l'Etat, des docteurs en droit et en médecine.

Il y a quelques années, un savant mathématicien, M. Pagani, professeur à l'université de Liége, passa au service de l'université catholique; il avait 6 mille francs d'appointements, on lui en donna 20 mille; sa veuve aurait eu droit à 2 mille francs de pension, on lui en assura 10 mille. Dès qu'un homme supérieur paraît dans un établissement d'instruction payé par l'Etat, le clergé l'absorbe, comme M. Pagani, à des conditions dont l'Etat ne peut offrir l'équivalent.

Voilà où en est le peuple belge; voilà quels sont ceux qui, chez ce peuple, tiennent tout entre leurs mains, le pouvoir politique, l'argent, les consciences et la propriété territoriale.

Les nuances des partis sont aussi vives, aussi tranchées en Belgique qu'en France; mais, en présence d'un état de choses aussi alarmant que l'invasion du paupérisme au sein de la paix, quand la misère semble surgir du milieu de tant de causes apparentes de prospérité, chacun suspend la lutte et se demande : Que faire? Ce ne sont point une ou deux feuilles en avant des autres qui jettent un cri d'alarme, c'est toute la Presse belge qui s'empare unanimement de la question du paupérisme, comme de celle qui domine toutes les autres, comme d'une question de vie ou de mort qu'il faut immédiatement résoudre sous peine de dissolution sociale. Voilà ce que fait en ce moment le bon sens belge, tandis que chez nous c'est à grand'peine si la plaie saignante du paupérisme obtient un moment d'attention des hommes d'Etat, et de loin en loin quelques lignes dans la Presse quotidienne.

Nous voyons avec bonheur la Presse belge aborder la question sociale par excellence, la question de l'organisation du travail, et cela dans les feuilles qui sont les organes avoués des partis les plus opposés. La Belgique donne dans la colonie de Santo-Thomas le premier exemple d'une entreprise agricole où le travailleur est admis à participer aux bénéfices présumés, système qu'on parle d'appliquer à notre colonie de la Guyane.

Si ceux qui disposent de tout en Belgique voulaient sincèrement entrer dans cette voie, et nous avons lieu d'espérer qu'ils s'en occupent sérieusement; si, comme il n'est pas permis d'en douter, le succès couronne une noble tentative, la Belgique, débarrassée du fléau du paupérisme par l'Association loyale du capital, de la science et du travail, aura bien mérité de la famille des peuples; elle aura dignement marqué dans l'histoire du genre humain la place de sa jeune Nationalité.

Nouvelles de Tunis.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

La lettre suivante est arrivée à Toulon avec le brick *la Flèche*, qui apporte au gouvernement des nouvelles de Tunis. Notre correspondant nous donne des détails circonstanciés sur les événements dont la correspondance du soir et les journaux de Toulon ne parlent encore qu'en termes très vagues.

Les fêtes du bairam, qui succèdent aux jours de jeûne du ramadan, ont commencé le 23 octobre à Tunis, et ont duré quatre jours. Pendant ces quatre jours, toute la ville a été dans la joie, et les réceptions ont eu lieu au palais du Bardo.

Le bey Ahmed, entouré de sa famille, de ses ministres et de ses jeunes aides-de-camp, se tient dans sa cour d'honneur, sous le portique précédant ses appartements. S. A. est assise sur un trône ou fauteuil large, élevé, dont les membres et le couronnement sont en arêtes de poisson d'un dessin traditionnel et original.

S. A. porte pour coiffure la chichia rouge garnie d'un flot de soie bleue, et est décorée du nicham d'or et de diamants. Pour vêtements, le pantalon à bande d'or et la capote militaire en drap bleu de mode européenne. Cette capote, à collet droit, surchargée de broderies d'or, d'une guirlande au bas de la jupe, de larges palmes sur la poitrine, est fort riche, mais non de bon goût : c'est un présent de Constantinople. Les épaulettes, à torsades d'or, sont surmontées d'étoiles en diamants. Le sabre, à riche ceinture, est courbe; la poignée, montée en or, est en corne précieuse.

A gauche, sur le côté du fauteuil, une paire de pistolets est mise à portée du bey. S. A. est dégantée de la main droite.

Les principaux employés du palais, les officiers de l'armée, les imans, les membres du divan, les amins (chefs de corporation), les cheiks, etc., etc., debout, rangés en ligne en avant dans la cour, à gauche et à droite du bey, viennent successivement lui baiser la main. Les consuls et les étrangers sont présentés, saluent et passent.

Le baise-main est interrompu par le récit de prières à Dieu et de louanges à l'empereur et au bey. Le chef des chaters (des hérauts), répond à ces prières et à ces louanges avec une voix de stentor.

Les chaters, officiers de cérémonies, ont des tailles de géant et sont vêtus d'habits écarlates chamarrés d'or. La coiffure du chef est encore exhaussée d'une fastueuse aigrette. Il est armé d'une canne de plus de deux mètres de haut, sur laquelle il s'appuie des deux mains lorsqu'il tonne ses proclamations.

Le public admis dans l'intérieur du palais occupe les galeries de la cour. Là se voient tous les costumes de la régence, les anciens et les nouveaux. L'or et la soie brillent, les couleurs vives abondent et tranchent sur la blancheur des haïks et des burnous à flets de soie. Les officiers militaires et les officiers civils de la maison de S. A. portent le costume de la réforme, mais les imans, les Turcs du divan, les cheiks, etc., ont conservé les costumes anciens.

Cette foule, dont les individus sont d'aspects variés et disparates, à formes belles et graves; les dispositions de ces cérémonies où tout se passe avec étiquette et au milieu du plus grand silence; cette cour de marbre au ciel bleu de l'Afrique, avec ses colonnades mauresques, ses murailles garnies de mosaïques coloriées et de sculptures en arabesques, ses fenêtres voilées de réseaux de bois,

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DOMENICA.[1]

L'égarement de Piramonti, mis en fuite, se manifesta d'abord par des imprécations qui les glacèrent de terreur. Il se cria perdu en se frappant la tête contre les murs, non que la pauvreté l'épouvantât peut-être plus que ces humbles femmes : elle leur avait été familière à tous trois, et l'avenir pouvait encore une fois réparer l'inhabileté du musicien. Mais la responsabilité, mais l'insuffisance de sa fortune, mais l'idée que les créanciers en l'en dépouillant allaient le retenir dans une angoisse de prison, faisaient fermenter d'étranges projets dans cette intelligence grossière. Durant le temps qu'il arpentait la chambre comme un homme en délire, Domenica, sans un reproche sur les lèvres, demeurait anéantie de pitié pure pour celui qui s'était scandaleusement approprié les fruits de son travail. Après un silence écrasant pour tous deux, Piramonti s'approcha de la jeune fille et lui dit à voix basse :

— Voulez-vous me sauver, Domenica?

— Moi! s'écria-t-elle, en reprenant couleur. Dites comment, dites

Ne me regardez donc pas de cette manière, enfant que vous êtes. Ne frissonnez donc pas comme si je vous parlais d'une action monstrueuse, d'un fait qu'on n'ait jamais vu. L'histoire est remplie des exemples de jeunes filles se dévouant, de manière ou d'autre, pour leurs parents. Je suis votre parent, je suis votre protecteur. J'ai lu avec enthousiasme l'opéra d'*Antigone*, se consacrant à la misère et à l'exil, pour son père aveugle, coupable de grands crimes. Lisez ces beaux exemples. Je ne suis pas aveugle, mais je veux mourir si je sais par où me sauver du labyrinthe où me laisse un voleur abominable. Conduisez-moi, mon Antigone. Sans moi, vous ne seriez rien du tout : nous aurons fait tous deux notre devoir.

Maintenant, laissez-moi vous apprendre que de pareilles ouvertures m'ont été faites plus d'une fois par des hommes de la plus haute distinction, parfaitement honnêtes, dont je m'honore d'être l'humble serviteur. Je ne conçois pas que j'aie eu la fierté ou la sottise de les refuser, car tout cela est dans les mœurs, Domenica, et le diamant n'est bien monté que dans l'or. J'étais, à vrai dire, infatué de votre sagesse : elle pouvait vous faire monter très haut, donc elle me remplissait d'un juste orgueil. Si je vous avais vue suivre fermement le sentier de la vertu, je me serais fait scrupule de combattre vos préjugés; mais, sachant vous secrè-

tre, et dans le seul intérêt de chanter avec vous la musique de Rossini? Assez! assez! Domenica. Je pense qu'il est de mon devoir de ne pas prodiguer ainsi votre vie en pure perte; la passion nuit à l'art, et à ce propos j'en reviens au riche et vieux dilettante.

— Vous me tuez! dit en l'interrompant Domenica, étouffée par le désespoir et la colère. Prenez-y garde, au moins, vous me tuez si vous continuez de parler ainsi!

Ces paroles et la voix étrange qui les articulait attirèrent l'attention de Piramonti. La blancheur effrayante de Domenica l'avertit qu'il était prudent d'essayer d'un discours moins cynique; il fit trève à son brusque sarcasme, et s'efforça de l'apaiser; mais elle demeura sans répondre, cachée sous son mouchoir, tandis qu'il poursuivait l'énumération des droits que le seigneur romain avait acquis à sa reconnaissance.

— Enfin, résuma-t-il, soyez au moins polie, simplement polie. Tournez vers lui demain le salut de votre bouquet; il n'en demande pas davantage pour me retirer de l'abîme. Allons, promettez-moi cela, car jusqu'à présent vous êtes, sur ma parole, trop dure avec cette bonne âme. Pauvre fille! est-ce que je vous parlerais tant de lui, si le docteur Asdente n'assurait pas que vous chantez beaucoup trop; qu'un repos de six mois dans quelque riche villa vous irait à merveille; et je connais

ornée au milieu de son bassin avec la coupe au filet d'eau jaillissant; son entrée sur un triple portique élégant par la richesse des colonnes, le jeu des arcades et le mouvement d'un grand escalier, tout cela forme un spectacle étrange et curieux dont le luxe éclatant et la fantaisie théâtrale de notre Opéra pourrait seulement vous donner une idée.

Après le baisement de main et les réceptions des consuls, le bey se lève, et, suivi de son escorte, traverse la cour et se rend sous le portique opposé où il assiste au spectacle des lutteurs, qui se donne dans la cour précédant la cour d'honneur, au bas du grand escalier.

Les lutteurs, au nombre de six, sont des hommes choisis et qui ont fait leurs preuves. Ils sont presque nus et ont le corps oint d'huile. Le vainqueur est celui qui renverse son adversaire et lui applique le dos contre terre, ou, le saisissant dans ses bras, parvient à l'enlever et à lui faire quitter le sol. Le prix donné au dernier vainqueur est de mille piastres Une musique arabe, composée d'instruments de bois et à vent, de tambours, de timbales, accompagne la lutte et célèbre la victoire.

Le matin de la première journée, le bey va d'abord à la mosquée assister aux prières. Le canon signale son entrée et sa sortie. Pendant ce temps, les portes du palais sont fermées. A leur ouverture elles donnent accès à une foule immense de piétons, de cavaliers, de chariots qui se pressent sans ordre, et finissent par pénétrer, en suivant des passages étroits, jusqu'à la cour de descente.

Le premier jour, les consuls de Naples, d'Espagne, de Belgique, de Hollande, d'Amérique, vinrent saluer son altesse. Le consul de Sardaigne, dont les relations sont rompues depuis peu avec le Bardo, s'est abstenu de s'y présenter.

Par suite de contestations de préséance déjà anciennes, entre les consuls de France et d'Angleterre, ces deux consuls viennent séparément.

Le troisième jour du baïram, le consul-général de France, accompagné des commandants et des états-majors de la division navale française stationnant à Tunis, s'est présenté au Bardo. Le bey était dans ses appartements; il fut presqu'aussitôt averti par un de ses secrétaires particuliers; mais après une heure et demie d'attente, le consul et les commandants jugèrent à-propos de se retirer. Une aussi longue attente, sans explication, sans prévoyance, soit qu'elle ait pu être le résultat ou d'un malentendu ou d'un incident fâcheux, ou enfin d'un parti pris, a semblé à la juste susceptibilité française d'une inconvenance inexplicable.

Le consul et les Français, au lieu de descendre dans la cour d'attente pour les voitures, sont descendus à l'entrée du Bardo, dans un de ces passages étroits; le frère du bey est arrivé dans ce passage dans une voiture au galop. Le consul, craignant quelque accident pour lui-même ou pour ses amis, a spontanément saisi les brides pour arrêter les chevaux. Le bruit a aussitôt couru dans le palais que le consul de France avait *blasphémé* le prince.

Nos marins sont très mécontents de l'impolitesse du bey. Le consul de France a demandé des explications sur ce manque de cérémonial que l'on est tenté de ne pas croire fortuit, car antérieurement à cette affaire, notre consul a été mécontenté plusieurs fois.

Aucune explication ni réparation satisfaisante n'avaient eu lieu le 30 octobre au matin. M. le consul avait donné au bey jusqu'à midi, et le brick *la Flèche* était prêt à appareiller pour la France si le bey persistait à ne pas faire d'excuses. Les communications devaient être interrompues. Le 30 à midi, le brick *la Flèche* n'est pas parti. Le bruit a couru que le bey s'était plaint au consul de ce qu'il avait insulté son frère et lui ensuite, en ne le faisant pas prévenir de sa présence et de celle des commandants français. Aujourd'hui on nous assure que la satisfaction demandée par le consul de France, dont la conduite mérite des éloges, avait été accordée, et qu'une députation formée de personnages du Bardo est allé visiter le consul Demain elle se rendra à bord du vaisseau commandant. Le bey enverra ses voitures et les Français recommenceront leurs visites.

Le brick *la Flèche* quitte Tunis aujourd'hui, 1er novembre, pour se rendre à Toulon, porteur de dépêches pour le gouvernement La réconciliation entre le bey et le consul de France aura lieu dans la visite de demain; en attendant, cette rupture momentanée fait le sujet de toutes les conversations. Le bey et son conseil, et tous les Maures expliquent ces circonstances fâcheuses et les excusent par le mot *fatalité*.

On écrit de Constantinople, à la date du 28 octobre :

« La note remise par M de Bourqueney à la Porte, le 18 octobre, au sujet de l'Arménien exécuté à Constantinople, a produit le plus heureux effet. Ce parti éclairé du ministère, et Rifaat-Pacha surtout, ont accepté avec déférence les conseils bienveillants de la France, et le gouvernement a décidé qu'une traduction de la note sera soumise au sultan après les fêtes du baïram. Cette note a produit pa tout un bon résultat; en ce qu'elle a suspendu les poursuites devant les ulémas contre le musulman qui, dans son voyage à Salonique, avait proféré, dans un moment d'ivresse, des propos insultants contre l'islamisme. Si ce malheureux avait été jugé par les ulémas, sa condamnation et son exécution auraient été certaines. C'est un grand service que le gouvernement français a rendu dans cette circonstance à l'humanité et à l'empire ottoman lui-même, qui ne peut que perdre dans l'opinion publique de l'Europe s'il persiste dans une conduite si contraire aux mœurs et aux idées du siècle. »

Jusqu'à présent, les nouvelles reçues de Constantinople annonçaient l'insuccès de la démarche faite par M. de Bourqueney. D'après ces nouvelles, on croyait que le divan s'était borné à répondre que la loi avait été exécutée, et qu'aucune puissance n'avait droit de demander compte à la Porte de l'exécution d'une loi. Nous désirons que la version contenue dans la correspondance que nous venons de citer soit exacte. En ce cas, nous constaterons avec plaisir ce retour de la Porte vers des idées plus tolérantes et plus humaines. Si, comme le mentionne cette lettre, la note remise par M. de Bourqueney a fait suspendre les poursuites contre le Turc de Salonique, c'est là sans doute un heureux résultat. Mais ce résultat même serait de nature à faire regretter que M. de Bourqueney n'ait présenté sa note qu'après l'exécution de l'Arménien.

Une feuille de Marseille a annoncé que les Anglais se sont définitivement installés, au détriment de l'Espagne, dans l'île de Fernando Pô. Un autre journal de cette ville, la *Gazette du Midi*, renferme aujourd'hui deux faits non moins graves : le prince Fremen et les habitants de New-Sister (côte d'Afrique), dénoncent aux nations de l'Europe les excès et les actes arbitraires du commandant du brick-goëlette de guerre anglais *Termagant*, qui, au mépris de toutes les lois et à la honte du pavillon britannique, cause les plus grands maux à cette population.

Le 12 et le 13 octobre de l'an dernier, le navire en question arriva sur la rade de New-Sister, et, sans avis aucun, fit feu de son artillerie jusqu'à ce qu'il eût renversé une grande partie d'un village, tué plusieurs personnes, et forcé les habitants de courir aux armes. Le lendemain le navire mit ses chaloupes à la mer pour tenter un débarquement qui fut repoussé non sans de douloureuses pertes de la part des indigènes. Une femme, entre autres, fut frappée de mort tandis qu'elle fuyait avec son enfant dans les bras.

Les Anglais, laissant les embarcations bloquer le rivage et défendre la pêche, allèrent alors chercher des auxiliaires chez d'autres peuplades ennemies des habitants de New-Sister, lesquelles arrivèrent par terre pendant que, en décembre et janvier, le brick incendiait les habitations voisines de la mer à l'aide de boulets et de fusées, tuait beaucoup de monde, et réduisait plusieurs villages en cendres.

Le commerce est perdu dans ces parages. Impossible désormais d'en exporter du riz, de l'huile, des dents d'éléphant, etc. Ce pays, naguère riche, deviendra un désert. Le commandant anglais défend l'abord de la côte à tout navire d'une autre nation. Voici maintenant le prétexte de tant de barbarie. On veut forcer les indigènes à renvoyer les facteurs espagnols établis depuis fort long-temps dans la contrée. On invoque, à l'appui, un traité qui n'existe pas et qu'on ne peut représenter.

Les vœux exprimés par le conseil général de la Seine, durant sa dernière session, ont trait : 1° aux moyens de remédier au déplacement de la population de Paris; 2° à l'abolition du droit du vingtième des frais d'études, dit rétribution universitaire; 3° aux moyens de mettre en bon état la cour du Louvre, la place du Carrousel et les localités environnantes; 4° au remplacement par des appointements fixes du prix des vacations allouées par le tarif aux juges de paix; 5° à la révision de la loi sur l'instruction primaire; 6° à l'amélioration de la navigation de la Seine dans Paris; 7° à l'achèvement des abords du Panthéon; 8° à la révision des tarifs des convois mortuaires dans toutes les communes rurales; 9° à l'amélioration du service de distribution des lettres par la poste dans la banlieue; 10° à l'amélioration des pentes du pont de la Tournelle; 11° à la création d'une brigade de gendarmerie à Charonne et à l'augmentation de celle des Batignolles.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* demande comment il se fait que l'établissement des prud'hommes à Paris soit ajourné depuis si long-temps quand tout le monde désire cet établissement, quand l'administration supérieure, le préfet et les commissions ont présenté et approuvé un projet qui réunit tous les suffrages.

L'article des *Débats* tend évidemment à faire peser sur la mauvaise volonté du conseil municipal l'ajournement d'une mesure vivement désirée. Cet ajournement ne tiendrait-il pas plutôt à l'imperfection du projet proposé, aux vues courtes, étroites et égoïstes qui le dominent dans ses dispositions?

Le tribunal qui doit prononcer amiablement entre des ouvriers et des maîtres nous paraît devoir être composé par égale portion de maîtres et d'ouvriers, pour que ses conseils et ses jugements soient accueillis avec confiance et sans arrière pensée dans les contestations qui lui seront soumises.

Le lendemain de la réponse de la *Presse* au programme politique de M. de Lamartine, la *Réforme* a prétendu que la *Presse* ne mettait en avant les réformes sociales que pour éluder les réformes politiques; en d'autres termes, que ce journal n'avait en vue que de mettre M. Molé à la place de M. Guizot. La *Réforme* insiste pour que la *Presse* formule enfin son programme social. Aujourd'hui la feuille radicale revient à la charge. « La *Presse*, fait elle observer, ne parle plus d'améliorations sociales, en sorte que le programme de ce journal se réduit à ceci : s'opposer à toute réforme politique, au nom de l'utilité des réformes sociales, et ne proposer aucune réforme sociale de peur de compromettre son avenir politique. »

Nous croyons ce jugement entaché de prévention. La *Presse* a déjà indiqué quelques réformes sociales importantes, et proclamé la nécessité d'institutions qui garantiraient le *droit au travail*. Si la *Presse* désertait ce terrain, elle perdrait ce qui lui donne un caractère distinctif parmi les organes du parti conservateur, et ce qui la recommande aux yeux des hommes avancés de toutes les opinions.

Le *Siècle* fait remarquer combien le ministère actuel a mauvaise grâce à triompher d'être aujourd'hui le seul cabinet *possible* :

« A quoi tient, demande le *Siècle*, cette exclusion du pouvoir dont est frappée l'opposition? A la nature des conditions qu'on a faites aux gouvernants et qu'elle refuse de subir, à l'état de faiblesse où l'on a réduit nos institutions. Le succès de l'opposition est impossible, nous l'admettons, mais pourquoi? Parce qu'à la suite des concessions exagérées faites au gouvernement personnel, aux cours étrangères et aux majorités parlementaires, l'exercice de l'autorité ministérielle a cessé d'être libre et honorable. — L'avantage dont se targue M. Guizot n'est-il pas le même dont pouvait se vanter M. de Polignac? L'auteur des fatales ordonnances n'était-il pas, lui aussi, *le seul ministre possible* quand il prit le pouvoir et l'employa à perdre le roi dont il l'avait reçu? »

ORIENT.

SYRIE. — Le *Portafoglio Maltese* publie la correspondance suivante de Beyrouth, en date du 10 octobre :

« Un courrier arrivé hier, et qui a quitté Latakié le 5 octobre, a apporté la nouvelle que cette ville était dans un état complet d'anarchie. Les citadins en étaient venus aux mains avec les Albanais : la mêlée avait duré cinq heures, et les Albanais avaient perdu cinquante des leurs environ. On savait que des troubles avaient éclaté à Jérusalem et à Naplouse. On ignore la véritable cause de ces désordres, attribués par les uns au système adopté pour la levée des nouvelles recrues, par les autres à la perception des impôts par les troupes.

» A Alep, les sujets et les protégés des gouvernements européens ne sont plus respectés, et les réclamations des consuls ne sont pas écoutées. On assure que si cet état de choses continue encore quelque temps, il ne sera plus possible aux Européens de rester à Alep.

» Le gouverneur de Beyrouth, Assad-Pacha, devait partir le 15 pour Saïda, avec son état-major, pour organiser là le quartier-général de l'armée de Syrie, qu'on est en train de former. Toutes les troupes de Syrie ont reçu l'ordre de se porter vers cette ville pour être passées en revue. Aussitôt après, le pacha se rendra à Acre pour faire commencer les fortifications de cette place. Les Turcs sont très alarmés de la nouvelle levée de troupes, qui devra être, dit-on, de 40,000 hommes, et l'on craint que la Syrie entière ne se révolte.

» La question entre les Druses et les Maronites n'est pas encore terminée. Le gouvernement voudrait bien rendre justice aux Maronites, mais il ne veut imposer aucune obligation aux Druses. On se demande alors comment et de quelle manière se terminera cette question, et quand on verra la Syrie pacifiée. »

ÉGYPTE. — D'après les correspondances d'Égypte du *Portafoglio Maltese*, le gouvernement continue à affecter la plus grande tranquillité au sujet de la désobéissance du pacha du Sennaar, et on persiste à annoncer qu'Ahmet se rendra prochainement au Caire, par suite de l'invitation qu'il en a reçu de Mehemet-Ali. L'opinion publique est contraire à cette manière de voir, et le gouvernement fait de grands préparatifs pour organiser un corps d'armée.

Cet homme n'avait pas même la conscience du crime qu'il méditait. Habitué long-temps à ne vivre que d'expédients qui lui coûtaient plus d'invention et de travail que le travail qu'il abhorrait, il dressait alors mille plans contre la vertu d'un ange, sans s'avouer le moins du monde que c'était plus qu'un assassinat. Le sort, disait-il, le reprenait en traître, il fallait bien vaincre le sort.

Un seul éclair pur traversa la fièvre mauvaise dans laquelle se débattait cette âme sans principes: ce fut de fuir avec la jeune chanteuse au moment où le spectacle du lendemain serait près de finir, et de la délivrer, par là, du sacrifice qui révoltait à ce point une religion si sauvage. Il avoua, depuis, qu'il eut un débat pénible avec sa conscience, mais que le soupçon de l'amour coupable et partagé de Cataneo fut la justification qu'il s'allégua pour persister dans sa honteuse inspiration.

Fülle retrouva sa jeune maîtresse tristement assise sur le parquet de sa petite chambre. Un coup violent avait frappé dans le cœur l'innocente créature : l'idée de passer, sans espoir de justification, pour une fille déshonorée la tenait courbée vers la terre sous une honte sans mesure

— Plutôt morte que soupçonnée, dit elle plusieurs fois à voix basse; et une profonde horreur remplissait son âme. Les dégâts de ses chastes épargnes n'avaient fait que glisser sur cette âme généreuse. Avait-elle jamais compté ou donné! Un seul supplice se dressa devant elle : le frère de sa mère l'accusant en face et la flétrissant tout ensemble. Des mots formidables bourdonnaient dans son entendement; les mots les plus hideux, les plus impossibles à supporter pour une fille pure, et Domenica l'était comme Ninio, mort à douze ans de son dernier concert.

Adoptée par le père de Ninio, elle avait, je te l'ai dit, beaucoup aimé ce parent vulgaire Surtout elle l'avait craint et respecté comme parent de sa mère : que devint-elle alors, forcée de s'avouer que sa bassesse sa tendre pensée, mais après ce long regard qui disait le secret à Fülle, la nature épuisée la fit tomber dans un demi sommeil. Elle s'éveilla quelque peu rafraîchie, visitée qu'elle venait d'être par une étrange, mais douce vision : Ninio s'approchant tout près d'elle, habillé d'un vêtement inconnu, et la regardant avec un sourire sans tristesse, lui avait dit tout bas : — Ne crains rien Domenica : tu seras libre demain.

Toute cette matinée coula si remplie des préoccupations du soir, qu'elle, non plus que Piramonti, n'eurent le temps de se parler. Pliée par l'habitude aux travaux qui l'auraient accablée, elle les remplissait alors presque machinalement Il y avait pourtant un frisson convulsif et une fixité dans son regard qui trahissait de temps à autre l'angoisse dont elle ne parlait pas, et le temps marchait.

L'ordre habituel établi partout, l'élégante parure achevée, le rouge étendu sur ses joues de la même teinte que sa robe de fiancée, les gants passés à ses beaux bras, de forme chaste comme ceux de Psyché; non, vois-tu rien n'était alors plus beau que Domenica, plus svelte que sa taille droite comme un lys, plus imposant que sa tristesse silencieuse et fière. Que se passa-t il dans l'âme, qu'une forme si ravissante enveloppait, lorsque Piramonti vint, courbé comme malgré lui devant toute cette majesté d'innocence, compléter sa parure par le bouquet magnifique dont il attendait un service odieux? Elle le prit en détournant son regard sans haine. Puis, par un mouvement digne et rapide qui parlait plus éloquemment que mille discours, elle divisa en deux parts le bouquet qu'on venait de lui présenter, pour en suspendre la moitié au portrait de sa mère, que surmontait la madone illuminée. Cette réponse muette fit monter le rouge au front de Piramonti, qui n'eût pas moins l'affreux courage de lui dire, du ton du reproche et de la prière :

— Croyez-vous qu'elles vous ordonnent de me laisser jeter en prison?

pour exécuter avec amour, comme pour chanter avec religion et foi Plus tard, dans la soirée, tandis que les sons ravissants de ces deux voix erraient dans toute la salle, s'élevant, s'abaissant ensemble tour-à-tour comme deux rossignols qui luttent; alors que tous, sans respirer, leur tendaient une oreille ravie, hélas! hors moi, vaincu et entraîné là par mon cœur, qui pouvait se douter de l'angoisse enfermée dans le sein harmonieux de la pauvre syrène? Qui ne l'eût crue heureuse au moment où Cataneo la reconduisait au milieu des transports plus mérités que jamais de l'admiration de Rome? Je savais le contraire, moi, caché dans le coin le plus obscur du parterre; coin de purgatoire, ignoré par Dante, que j'avais lièrement payé de deux jours de travail, afin de conserver pour toujours le billet de faveur, signé pour moi du doux nom de cette belle fille. Je l'ai encore : je te le montrerai.

Elle osa dire en ce moment à Cataneo qu'elle avait à lui parler seul et qu'il eût à la suivre, dans sa loge où Fülle l'attendait. C'est là qu'avec des mots à peine articulés, vagues et pudiques, pour cette hideuse révélation, elle l'instruisit de l'horrible scène du soir précédent, et de celles plus violentes qu'elle avait à redouter encore, Cataneo l'écoutait morne et silencieux.

— Conseillez-moi, dit-elle. Je n'ai point de frère pour me défendre; je suis presque hors de sens. Vous savez plus que je ne sais. Vous êtes plus expérimenté; vous êtes sage, vous! ô Cataneo! conseillez-moi; par amitié, conseillez moi!

— Plus expérimenté, en effet, répondit Cataneo avec un soupir. J'ai pensé que tout devait finir ainsi. Attendez...... ne tremblez pas, Domenica. Souvenez-vous, pauvre enfant, qu'il faut encore chanter pendant une heure.

Elle s'assit; elle écouta, comme si Dieu allait parler. Pour Cataneo,

Une lettre d'Alexandrie, 26 octobre, porte que, d'après les derniers avis de Constantinople, la Porte feint d'ignorer les projets d'indépendance du pacha du Sennaar. A cette date, on ne savait rien de nouveau au Caire sur cette affaire.

L'abandon du monopole des cotons, consenti par Méhémet Ali, imprime à ce commerce une grande activité. Le pacha a d'autant plus de peine à avoir pris cette mesure, qu'elle arrive au moment où les consuls viennent de réacquérir une grande faveur sur les marchés européens.

L'état sanitaire du pays continuait à être satisfaisant. Le gouvernement a envoyé plusieurs médecins dans les provinces pour veiller à la santé publique.

GRÈCE. — On écrit d'Athènes, le 30 octobre, au *Journal des Débats* : Le général Coletti est entré ce matin au Pirée. 175 coups de canon tirés de vaisseaux de guerre grecs, français, anglais, russes, autrichiens ont salué. Une foule immense le saluait aussi de ses acclamations et sa voiture a été long-temps sans pouvoir avancer. Il est descendu chez un de ses cousins, où l'attendait le ministre Metaxa. La modeste maison était assiégée par une foule innombrable. Il s'y est passé des scènes attendrissantes. »

La même correspondance porte, sur 225 membres de l'assemblée, le nombre probable des napistes à 90, et celui des constitutionnels à 135.

Suivant la *Gazette d'Augsbourg*, le ministère, craignant que les nouveaux élus n'arrivassent dans la capitale chacun avec son escorte armée, qui aurait pu amener des désordres, vient de leur adresser à tous une circulaire pour les inviter à se dispenser de cette manifestation inutile. Malgré l'exil de Colocotroni, son frère Constantin a été nommé député de la province de Carythène.

La *Gazette universelle allemande* du 11 annonce qu'une armée russe d'observation va se concentrer sur la frontière de Turquie pour intervenir dans le cas où la révolution grecque se propagerait dans les provinces ottomanes.

ANGLETERRE.

Les journaux de Londres, du 13, sont pleins de détails sur l'arrivée en Angleterre du duc et de la duchesse de Nemours. Le 11, à une heure, le pavillon français a été hissé au sommet du clocher de Woolwich. Ils annoncent que le vapeur français *l'Archimède* était en vue, portant l'étendard de France au haut de son mât. Vingt-cinq minutes après, la batterie d'artillerie saluait l'entrée du vaisseau dans le port. Le prince et la princesse sont arrivés à Windsor dans les voitures de la cour, entourés d'une escorte brillante et partout accueillis avec les honneurs dus à leur rang. Le reine Victoria a fait à ses hôtes la réception la plus gracieuse; elle a embrassé affectueusement la duchesse et l'a conduite par la main dans le grand salon d'honneur. Le duc de Nemours et le prince Albert suivaient la reine avec toute leur suite. Un banquet splendide a été servi à huit heures du soir.

Le lendemain, le duc et la duchesse se sont rendus à la chapelle catholique dans deux voitures de la cour. Après la messe, ils ont visité la duchesse de Kent. Le duc partira mardi par le chemin de fer pour aller voir une cour au palais de Buckingham. LL. AA. RR. séjourneront probablement quinze jours en Angleterre.

— Une grande réunion des amis de la liberté du commerce a eu lieu à l'amphithéâtre de Liverpool. L'assemblée a été présidée par M. Thomas Thornly, président de l'association anti-monopoliste. L'assemblée a voté des remerciements sincères à M. William Ewart, membre du parlement, pour sa constance à défendre le principe de la liberté du commerce. — M. Ewart a répondu aux félicitations de l'assemblée.

IRLANDE.

La cour du banc de la reine, chargée d'instruire l'affaire d'O'Connell et de ses complices, s'est assemblée de nouveau, le 11, à une heure. Les débats préliminaires continuent à inspirer peu d'intérêt. S'il est quelque chose de comparable à la noble insistance des conseils des prévenus pour faire provision d'avance de moyens nécessaires au triomphe de leur cause, c'est l'opiniâtreté des juges à défendre pied à pied leur terrain et à refuser aux intéressés jusqu'à la communication des noms des témoins entendus.

Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, l'affaire a fait un pas en arrière. On s'attendait généralement aujourd'hui, comme l'attorney général l'avait annoncé la veille, à ce que de nouveaux bills d'accusation seraient lancés par le grand-jury contre quelques uns des accusés contre lesquels s'élèvent déjà d'autres charges. On disait que ces bills concernaient MM. Daniel O'Connell, Thomas Steele, J. M. Ray et D. Ray; qu'on leur reprochait d'avoir assisté à une assemblée illégale, c'est-à-dire à l'association du rappel, et l'on pensait que la question de légalité ou d'illégalité sur ce chef serait définitivement résolue. Le bruit avait aussi couru que les parties étaient accusées de trahison; que plusieurs lettres avaient été saisies dans le bureau du secrétaire Ray, à Corn-Exchange, et c'était là, disait-on, ce qui avait donné lieu aux nouvelles charges. Ces rumeurs, comme bien d'autres répandues dans le public, avaient obtenu quelque créance. Pourtant, aucun bill n'a été lancé, et l'on a su même dans l'après-midi que l'on avait abandonné l'idée de donner suite, pour le moment, aux enquêtes qui avaient été commencées à ce sujet. Ce qu'il y a d'inconcevable, c'est que les avocats des parties n'ont pas été informés de cette décision avant trois heures de l'après-midi.

— Le *Morning-Chronicle* persiste à soutenir que le procès intenté à O'Connell et à ses amis n'aura pas et ne peut avoir aucune suite.

— M. Thomas Atwood vient d'adresser aux rédacteurs du *Times* une lettre dans laquelle il exprime, en ces termes, son opinion sur l'agitation qui règne dans le pays de Galles et dans l'Irlande :

« Il est évident que l'Irlande est travaillée, comme le pays de Galles, par un mal organique. L'agitation qui y règne n'est encore qu'une manifestation de la colère publique contre les barrières et les unions législatives; mais bientôt cette colère pourra tenner contre les dîmes, les taxes et les contributions. Louis XVI dansait à Versailles lorsque l'on vint lui annoncer la chute de la Bastille; Charles X chassait dans la forêt de Fontainebleau, en 1830, lorsque le maréchal Marmont vint lui dire : *Sire, ce n'est pas une émeute c'est une révolution*. Les grands changements sont toujours précédés de manifestations politiques énergiques. Ils sont annoncés par des symptômes qu'un homme d'État doit recueillir avec soin. Ces symptômes éclatent partout dans l'empire britannique. Malheur aux hommes d'État qui les laisseraient passer inaperçus! »

— La ligne du chemin atmosphérique de Kingston à Dalkey est achevée. Elle sera livrée au public le lundi, 20. Des essais ont été faits jeudi dans des périodes variant de trois minutes et demi à quatre. Les

toutes les provinces la nouvelle et les détails de l'imposante mesure de déclaration de la majorité.

Quelques arrestations ont eu lieu hier dans la soirée. Les recherches faites par l'autorité pour découvrir les auteurs de l'horrible tentative d'assassinat commise sur la personne du général Narvaez, ont, dit-on, amené ces arrestations. On cite parmi les personnes compromises plusieurs rédacteurs du journal *el Expectador*, qui n'a pas ou paraître ce matin; et trois personnes de la rédaction de *l'Eco del Comercio*. On ne croit pas que leur détention soit de longue durée; mais la police a mis la main sur quelques individus qui paraissent avoir pris une part directe et active au crime. On cite dans le nombre un limonadier qui fut déjà gravement compromis lors du meurtre du général Quesada, en 1836. Le gouvernement est décidé à sévir contre les coupables quels qu'ils soient. Le commandant Baseti va un peu mieux, quoiqu'il ne soit pas hors de danger. Le jour même de l'événement il a reçu de l'avancement.

— Le capitaine général de la Vieille-Castille annonce au ministre de la guerre que la colonne partie sous les ordres du colonel Alba pour réprimer la rébellion de Timeo est retournée à Oviédo, après avoir livré aux tribunaux les chefs des révoltes. La faction des Asturies n'existe plus. Les insurgés de Vigo ont 1500 hommes, avec les gardes nationaux et les compagnies de Lugo. Les troupes qui bloquent la ville montent à 4,000 hommes. Plusieurs membres de la junte ont pris la fuite. Les désertions sont fréquentes. C'est vainement que les assiégés ont tenté un coup de main sur Redondela. Le général Iriarte et ses ayacuchos n'ont pas été plus heureux à Orense. On les avait flattés d'un soulèvement général à leur approche, mais ils ont été repoussés et forcés de gagner le Portugal avec quelques personnes des plus compromises.

— On écrit de Bayonne, le 11, au *Journal des Débats* :

« La députation de Navarre, qui s'est réunie le 1er à Pampelune, ne s'est point occupée de questions politiques. Toute son attention s'est concentrée sur les moyens d'augmenter les voies de communication, sur les améliorations intérieures, sur le bien-être d'une population qui a tant souffert de la guerre civile. Le jour de réunion des députations des autres provinces basques n'est pas encore fixé; mais partout les dispositions sont fort conciliantes. Il n'est plus question de ces interminables *fueros* soulevées aux dernières élections par les intrigues des carlistes.

— A Ségovie, à Burgos, à Bilbao, partout, comme à Madrid, la proclamation de la majorité de la reine à la presque unanimité a été reçue avec enthousiasme, à la clarté des illuminations, au bruit des sérénades, des cloches et de l'artillerie.

— Le *Journal de Toulouse* et le *Phare des Pyrénées* du 12 apportent encore des nouvelles de la reddition de Girone. Le général Sanz ayant accepté les propositions des habitants, la ville a capitulé aux mêmes conditions que Saragosse. Les forces de Prim ont pris possession de la place et des forts dans la journée du 8. Les citoyens, qui redoutaient de violentes représailles, ont vu avec plaisir les démonstrations toutes pacifiques de l'armée d'occupation, dont les chefs promettent l'oubli du passé. Le même jour, comme nous l'avons annoncé, Ametller et Billera sont entrés au fort de Figuières avec environ 2,600 insurgés. Un bataillon d'infanterie et 150 cavaliers de la division de Prim les ont accompagné jusqu'aux portes et se sont dirigés ensuite vers Roses. Le lendemain Ametller a fait loger des soldats dans la ville de Figuières et dans les villages des environs.

ALLEMAGNE.

PRUSSE. — Les feuilles allemandes ne parlent que de l'inquiétude qu'excitait, le 8, à Berlin, la santé du prince Albert. Un malaise subit qui l'avait suivi durant sa visite à la cour de Brunswick, avait pris, depuis son retour, le caractère d'une maladie sérieuse. On crut d'abord que c'était une fièvre catarrhale, mais elle empira rapidement et se transforma en une fièvre gastrique, à laquelle ne tarda pas à se joindre la jaunisse. Dans la nuit de dimanche à lundi, l'état de l'auguste malade a inspiré de vives inquiétudes. Le roi passe chaque jour quelques heures auprès de son lit, et l'on a commencé à publier avant-hier des bulletins. D'après le bulletin de ce jour, la maladie a pris le caractère, plus dangereux, d'une hépatite.

BELGIQUE.

La session des chambres belges a été ouverte le 11.

Le roi, dans son discours, s'est félicité des relations de bon voisinage qui unissent la Belgique aux puissances environnantes. Il a rappelé la récente visite de la reine Victoria.

Voici les principaux points sur lesquels il a appelé l'attention des chambres.

Les arrangements intervenus avec la Hollande ont permis d'accroître le domaine de l'État et d'éteindre une partie de la dette flottante.

Les lignes de chemins de fer décrétées en 1834 et en 1837 sont livrées à la circulation sur toute leur étendue.

Le système des canaux tend à se compléter, et l'administration s'appliquera à améliorer les voies navigables.

Des mesures seront proposées pour diminuer le nombre des détentions et des déchéances militaires.

Il sera possible, tout en ménageant les intérêts des contribuables, d'établir un parfait équilibre entre les besoins des services publics et les revenus du trésor.

Après la cérémonie, le roi a passé une revue de troupes.

INTÉRIEUR.

Par ordonnance du roi du 12, il est créé, dans l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Lyon, en dehors du cadre déterminé par ordonnance du 13 octobre 1840, quatre places de professeurs-adjoints.

Par arrêté du 14, M. le ministre de l'instruction publique a nommé professeurs-adjoints près cette école MM. Petrequin, chirurgien de l'Hôtel-Dieu; Colrat, chirurgien de l'hospice de la Charité; Bonchacourt, docteur en médecine; Davallon, pharmacien de première classe. (*Moniteur.*)

— L'ouverture de la session est fixée au mardi 26 décembre.

Inondations.

Maintenant le Rhône doit être rentré dans son lit; sauf les dommages causés aux ponts et chaussées, ses eaux n'auront laissé que de faibles traces de leur passage. La Durance aura été plus funeste.

Plusieurs points des Hautes-Pyrénées ont été désolés par une trombe d'eau. Elle a inondé les communes de Ricaud, Lanespède, Ozon, Tournay, chef-lieu des Bordes, Cabanac, Chelle, etc. Des ponts, des

construire avec l'agrément de l'autocrate, un chemin de fer destiné à joindre le Don au Volga. Ce railway sera d'un immense avantage pour les fertiles contrées qu'il traversera, et où l'agriculture languit à cause de la difficulté et des frais excessifs du transport.

— La nouvelle police de Constantinople a arrêté, le 23, plusieurs voleurs appartenant, dit-on, à la bande qui depuis quelques mois exerce sa criminelle industrie dans cette capitale, et dont plusieurs habitants de Pera et de Galata ont été victimes. (*J. de Constantinople.*)

— On lit dans la *France méridionale* du 12 :

« Avant-hier soir, à la Faculté des lettres, un grave désordre a marqué la fin d'une séance qui avait été consacrée aux épreuves du baccalauréat. Au moment où le président de la commission, après avoir proclamé le résultat de la délibération, se retirait avec un de ses collègues, une grêle de projectiles, parmi lesquels il y avait des pierres, est venue les assaillir. Des vitres ont été cassées; l'un des professeurs a été légèrement atteint. L'obscurité de la salle a empêché de reconnaître les auteurs de ce désordre. On suppose qu'ils ne peuvent se trouver que parmi les candidats ajournés dans les séances précédentes. Un rapport a été adressé à l'autorité supérieure universitaire. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter qu'un unanime, dans cette assemblée fort nombreuse, un cri d'indignation s'est élevé contre ces attaques de brutale violence. »

— L'hôtel Lambert, situé à la pointe orientale de l'île Saint-Louis, adjugé, au commencement de cette année, à Mme la princesse Czartoriska, vient d'être restauré avec un soin remarquable. Cet hôtel renferme de belles peintures de Lesueur et de Lebrun. On sait que M. Eugène Sue a fait de ce splendide hôtel, alors totalement abandonné, la demeure d'un des principaux personnages de son roman de *Mathilde*.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, le *Déserteur*. On commencera par le *Diable à l'école*.

— On connaît la perte du *Pegasus*, bateau à vapeur qui périt corps et biens en juillet dernier. On vient de trouver, sur la plage de Vlieland, une bouteille renfermant un billet portant ces mots en anglais : « Steamer *Pegasus*, à la hauteur des îles Fern. Nuit, du mercredi 19 juillet 1843. Le navire est en grande détresse, ayant touché sur des bas-fonds. Cinquante-cinq personnes se trouvent à bord. Le bâtiment doit périr, et pas de salut. DARLING. »

— On vient de frapper à la Monnaie une superbe médaille destinée à rappeler le souvenir de la visite de la reine Victoria au château d'Eu.

D'un côté est la tête de la jeune reine, un peu embellie peut-être par l'artiste.

Sur le revers on lit l'inscription suivante : « S. M. Victoria, reine d'Angleterre, visite S. M. Louis-Philippe, roi des Français, au château d'Eu, en septembre 1843. »

Cette médaille est de M. Borrel. (*Patrie.*)

— Devant le magistrat de Bow-Street a comparu un jeune homme nommé Rosembert, sténographe du *Morning-Post*, sous la prévention d'avoir volé 200 livres sterl. à M. V. B....., éditeur du journal français le *Courrier de l'Europe*. Des témoins ont déclaré que Mme B.... avait déserté le domicile conjugal pour aller habiter avec le prévenu, emportant de chez son mari des effets pour la valeur spécifiée. M. B.... a fait arrêter le prévenu, le magistrat n'a pas voulu admettre le prévenu à donner caution, et M. Rosembert a été reconduit à New-Gate. (*Morning-Advertiser.*)

Le *Sunday-Times* se récrie contre la sévérité du magistrat qui a envoyé M. Rosembert à New-Gate sous la prévention de félonie.

— Dans la nuit du 23 octobre, un incendie a éclaté à Constantinople, dans le quartier de Djebali. On est parvenu à se rendre maître du feu avant qu'il ait pu causer des dommages considérables.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier marquait 2 degrés 7 dixièmes au-dessous de zéro; aujourd'hui, à six heures, 3 degrés 3 dixièmes au dessous; à midi, 7 dixièmes au-dessus.

Nous avons annoncé dernièrement l'arrestation d'un sieur J...., inculpé d'avoir fait fabriquer un faux timbre du ministère des finances. On se rappelle que cet individu avait pris auprès du graveur chargé par lui de la confection du timbre le nom d'une actrice avec laquelle il vivait dans l'intimité. Par suite de l'information, le magistrat, chargé d'instruire l'affaire vient d'ordonner l'arrestation de cette dame.

— M. de Felleas, directeur de l'*Echo des feuilletons*, avait pour domestique la nommée Clémentine Toudier, dont jusqu'alors il n'avait pas eu à se plaindre. — Avant-hier, profitant de l'absence du maître de la maison et du mouvement causé par quelques visites que recevait madame de Fellens, Clémentine partit furtivement chargée d'un énorme paquet contenant toute l'argenterie de la maison, couverts, couteaux, une foule d'objets précieux, et une immense quantité de linge de table.

Le vol fut immédiatement reconnu, et M. de Fellen fils se mit à la poursuite de la voleuse, trop chargée pour avoir pu faire beaucoup de chemin; et en effet, il l'atteignit bientôt près la rue des Frondeurs, et l'arrêta nantie de tous les objets volés.

Déposée au poste voisin et enfermée au violon, Clémentine parut d'abord fort tranquille; elle chantait même sans paraître redouter les suites de cette affaire. Mais bientôt elle se tut, et les soldats crurent entendre des gémissements. Le chef du poste ouvrit la porte du violon, et aperçut la malheureuse jeune fille pendue aux barreaux à l'aide de son fichu, et se débattant contre la mort. On s'empressa de la secourir. M. le docteur Coquerot, appelé sur-le-champ, parvint à la rappeler à la vie. Clémentine Toudier a été ensuite envoyée au dépôt de la Préfecture et placée à l'infirmerie.

— Un jeune homme, attaché en qualité de commis à une maison de Rochefort, a été assassiné dans un bois dépendant de la commune de Taillebourg, arrondissement de Saint-Jean-d'Angely. Ce malheureux jeune homme, âgé d'une vingtaine d'années, a été trouvé étranglé et attaché par un des bouts de sa cravate à une branche d'aubépine. Sa casquette et son mouchoir de poche, trouvés à vingt pas du lieu où gisait le cadavre, et quelques autres indices ne laissent aucun doute sur le résultat d'un crime. Quelques personnes prétendent même qu'une lettre trouvée à terre donnerait à entendre que cet assassinat aurait été commis par un forçat en état d'évasion.

LUTTE DE L'ÉTAT ET DU CLERGÉ (1)

Le gouvernement de juillet veut s'appuyer sur le catholicisme. — Affaire Dumonteil. — Arrêt sur l'observation du dimanche. Les catholiques exaltés profitent de ce revirement. — M. Dupanloup. — Les journaux religieux; ils dépassent le but. — Réaction de l'opinion publique. — MM. Quinet et Michelet. — Les évêques interviennent dans la lutte. — M. de Châlons. — Conclusion.

Dans sa lutte contre le clergé, si le gouvernement, pendant les pre-

Par l'effet de la même réaction, le crucifix reparut dans les tribunaux dont la révolution de juillet l'avait arraché. Le gouvernement, par des tracasseries, accéléra la fin de la religion essayée par l'abbé Châtel. Cette religion était déjà frappée au cœur par un arrêt de la cour royale de Paris, en date du 15 avril 1834, portant que « celui qui se charge, à » forfait, des frais nécessaires à l'établissement d'un culte nouveau, peut » être réputé commerçant, et comme tel déclaré en faillite, s'il cesse ses » paiements. » Une décision de la cour de cassation du 23 juin 1838 déclara, contrairement aux conclusions de M. l'avocat-général Hello, que la loi du 18 novembre 1814, sur l'observation des fêtes et dimanches, n'a pas été abrogée par la charte de 1830.

Ce retour de l'état aux principes et à la discipline de l'Eglise ne lui rallia pas les évêques. Ces concessions, que le haut clergé considérait, peut être avec raison, comme purement politiques, ne lui inspirèrent aucune reconnaissance envers la monarchie de juillet, mais lui donnèrent une idée exagérée de la faiblesse du gouvernement et de sa propre force. Le concours du public dans les églises, où il était attiré par le talent de plusieurs prédicateurs, enivra les catholiques exaltés. L'influence de M. Affre, qui succédait en 1840 à M. de Quélen, et qui avait paru d'abord le promoteur d'une transaction, fut considérée par le clergé comme un levier au moyen duquel on renverserait dans nos institutions tout ce qui contrarie soit les principes soit les prétentions du sacerdoce. Un mouvement offensif commença contre les doctrines et les institutions révolutionnaires. Le nouveau prélat, dans une occasion solennelle, demanda des réformes législatives et donna des conseils à la royauté. Partout les jésuites s'infiltrèrent. La Faculté de théologie rouvre ses portes; aux applaudissements d'un public prévenu, M. Dupanloup, professeur d'éloquence, attaque le dix-huitième siècle avec une violence qui n'était pas toujours accompagnée de bonne foi. Un journal ouvertement catholique, sourdement légitimiste, et non sans relations secrètes avec l'ordre des jésuites, l'*Union catholique* apparaît. Elle dispute ses lecteurs à l'*Univers*, qui jouait alors un rôle plus modéré, et qui semblait travailler à concilier le clergé catholique et la monarchie de juillet.

Bientôt, cependant, les rivaux s'entendent. L'esprit révolutionnaire, se disent-ils, est perpétué par l'enseignement universitaire, par la philosophie anti-catholique; c'est la philosophie, c'est l'Université qu'il faut attaquer. L'*Union catholique* et l'*Univers* combattent sans relâche le monopole universitaire avec l'intention bien transparente, quoique toujours désavouée, de constituer dans l'enseignement un monopole ecclésiastique. Dans cette lutte ardente, le but fut dépassé. La France, blessée par cette ligue, non-seulement dans ses préjugés, mais dans ses sentiments, dans ses convictions les plus profondes, se réveilla. L'archevêque de Paris devint impopulaire et vit diminuer en même temps son crédit près de la royauté. La Faculté de théologie entendit le bruit des sifflets, et M. Dupanloup céda sa chaire à M. l'abbé Cœur. L'*Union catholique* mourut après un an d'existence languissante. Le parti hostile aux jésuites reprit l'offensive. Au collége de France, MM. Quinet et Michelet flagellèrent cet ordre religieux dans une série de leçons. Les murmures, les sifflets de leurs adversaires sont étouffés par l'auditoire. Imprimées, ces leçons atteignent immédiatement quatre éditions. MM. Michelet et Quinet, bien qu'ils n'aient pas toujours gardé vis-à-vis les jésuites une impartialité complètement historique, ont rendu service en arrêtant un mouvement rétrograde, en faisant face à des prétentions presque subies par un gouvernement dont la maxime, en tout et partout, est de ne rien faire.

On assure que M. Guizot, devant qui l'on parlait de la lutte engagée au collége de France, aurait dit en haussant les épaules : *C'est une querelle de cuistres et de bedeaux*. Si le mot est vrai, nous n'en rions pas : avec cette affectation de mépris, on s'épargne la difficulté de prendre un parti dans une question délicate et grave. Les *querelles de ministres*, les discussions qui mettent en jeu le portefeuille de nos hommes d'Etat, ne sont pas les seules qui puissent passionner la France.

La guerre du clergé et de la révolution est-elle finie? Non pas. Elle demeure dans l'essence des choses; elle a même pris, par l'intervention des évêques, un caractère plus grave.

Sentinelle avancée du corps épiscopal, Mgr l'évêque de Chartres correspond avec les journaux catholiques. Le 11 octobre 1843, M. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, par une lettre adressée au recteur de l'Académie de cette ville, annonce que, dans le cas où l'Université persisterait à placer dans les chaires de philosophie des professeurs qui attaquent le catholicisme, il regardera la présence d'un aumônier dans les colléges comme une amère dérision et ne pourra balancer un instant sur les mesures à adopter.

A cette décision, l'évêque de Langres adhère par une déclaration publique.

Par une lettre du 24 octobre, adressée à l'*Univers*, Mgr l'évêque de Châlons se rallie à la position prise par l'archevêque de Lyon. Suivant les termes de cette épître, si l'Université persiste dans les vues adoptées par son enseignement philosophique, les aumôniers disparaîtront des colléges, qui devront, pour les secours spirituels, s'adresser à la paroisse. « Le curé fera son devoir et les parents seront informés, car il le faut » bien, qu'instruits et élevés de cette façon, il n'y a pas d'apparence » que leurs enfants soient admis à faire à la paroisse leur première » communion. » M. de Châlons disait même, faisant allusion à l'archevêque de Lyon :

« Nous disons comme lui à l'Université, car il l'a dit pour le fond : » Il ne vous plaît pas d'être catholiques, et à nous il ne nous plaît pas » de mettre le pied dans vos établissements. Pourquoi deux enseignements dans une maison? Si c'est le vôtre qui doit prévaloir, que ne le » dites-vous? A quoi bon nous faire jouer dans vos colléges un rôle qui » ne nous convient nullement? C'est nous rendre ridicules, et vous, » c'est dire assez clairement : Nous ne sommes que des hypocrites, des » hommes à qui il faut de l'argent. Les beaux titres que vous avez là! » Je sais qu'il y a des exceptions. »

La lettre de M. de Châlons, inspirée par une conviction sincère, mais inconvenante par la forme de la manifestation, le journalisme, et par les expressions que nous venons de retracer, fut déférée au conseil d'Etat par le garde-des-sceaux, le 30 octobre dernier. Une ordonnance du 8 novembre vient de déclarer qu'il y avait abus dans cette lettre.

Après cette déclaration, l'irritation dure encore, les journaux religieux et légitimistes soutiennent toujours les prétentions du clergé; la lutte contre l'Université continue. Les journaux ennemis du catholicisme trouvent la déclaration d'abus insignifiante et demandent pour les prélats inquiets, ambitieux, la saisie du temporel, le bannissement ou la déportation. Il est vrai que la déclaration d'abus telle que le concordat l'a restaurée est une sanction sans puissance. Une réprimande n'a d'effet comme pénalité que si l'autorité morale du tribunal qui l'inflige est reconnue par les justiciables. Un avocat se sent frappé par le blâme du conseil de l'ordre; un prêtre le serait par la censure d'une assemblée de prélats; mais aujourd'hui que les fonctionnaires de l'ordre temporel et de l'ordre spirituel appartiennent à deux camps, quelle réprobation à ses propres yeux, aux yeux des fidèles peut encourir un ecclésiastique par suite de ces déclarations d'abus que le conseil d'Etat n'a jamais refusées à un ministre? L'évêque a voulu blesser le gouvernement; le gouvernement se déclare blessé : le but est rempli.

D'une pareille condamnation, Mgr. l'évêque de Châlons n'emportera qu'une augmentation d'estime, d'influence et de crédit dans l'opinion des catholiques remuants auxquels il s'est associé; dans les souffrances du martyre il en obtiendra la gloire. Le jeudi 3 novembre, en annonçant que M. le ministre de l'instruction publique a reçu le grand cordon de la Légion-d'Honneur, l'*Univers* a dit d'avance :

« Nous souhaitons que cette aune de ruban fasse autant aimer M. le » grand-maître dans l'Université, qu'un procès et une condamnation feraient aimer et chérir dans l'Eglise le digne évêque de Châlons. »

Si la lutte de l'Université et des évêques devait se prolonger indéfiniment, et si, pour mettre fin à ses guerres intestines, la société devait persévérer dans le système de l'intimidation et de la contrainte, nous dirions aussi : la déclaration d'abus n'est qu'une formalité insignifiante; cette législation est à revoir; dans sa guerre contre le corps épiscopal, le gouvernement est mal armé.

Mais ce n'est pas pour perfectionner les peines et pour rendre les condamnations plus sévères que nous prendrons jamais la plume. Ces tristes moyens enveniment les discordes sans les terminer. Ce qu'il nous faut chercher, c'est l'union, l'accord du gouvernement et de l'Eglise, dans un but religieux et social.

D'une part, le clergé, dépositaire de la foi catholique; de l'autre, l'Université, qui représente le gouvernement de juillet, le gouvernement qui représente la révolution française, bien qu'il en répudie l'héritage tous les jours, sont en champ clos et se défient.

A de pareilles divisions, la vieille politique ne connaissait d'autre terme que le triomphe complet d'un parti, l'entière oppression de l'autre; mais de pareilles solutions ne sont plus de mise aujourd'hui : tous les partis personnifient des intérêts et des principes nécessaires à la société; ils ne doivent pas être supprimés, mais utilisés, mis à leur place; comme les majorités, les minorités ont le droit de vivre. Que dire d'un professeur qui ne maintiendrait l'ordre dans sa classe qu'en chassant le tiers des élèves? Sur une échelle plus vaste, que dire d'un gouvernement qui ne se maintiendrait qu'en proscrivant le tiers de la nation? Le professeur doit l'instruction à toute la classe. Le gouvernement doit le bonheur à tout le pays.

Quel parti d'ailleurs faudrait-il opprimer dans cette lutte pour obtenir la paix qui suit la victoire? Est-ce l'esprit moderne dans sa résolution de conquérir l'unité de foi par le libre examen; dans son désir de voir les dogmes rester en harmonie avec la science, de voir la morale religieuse sortir des livres, et réaliser la charité, la fraternité par des institutions sociales? Non, ces nobles aspirations ne peuvent pas, ne doivent pas périr. Si le gouvernement, dans son indécision, les représente mal; s'il reste immobile, également exposé aux coups des catholiques exaltés et des philosophes indépendants, la nécessité de vivifier les idées religieuses, de les mettre en harmonie avec les lumières, avec les besoins de notre époque, est vivement sentie par de nombreuses générations, dont la voix ne saurait être étouffée, ni la puissance méconnue.

Que faudrait-il donc sacrifier? serait-ce la foi catholique? En concevoir le projet, c'est oublier que des provinces entières, et, dans toute la France, deux éléments de la population, la femme et l'enfant, reconnaissent son empire; c'est oublier que, parmi les hommes, ceux qui s'en isolent par la pratique s'y rattachent encore par l'adhésion intellectuelle, et qu'après le mot de christianisme celui de catholicisme est le lien moral le plus général et le plus puissant qui existe en France. Le prêtre, en voyant la science moderne avec défaveur, en isolant sa cause de celle du progrès social, a compromis son influence : il ne l'a pas perdue. Couverts encore de fumée et de sang, les combattants de juillet appelèrent un prêtre pour bénir la tombe de leurs frères d'armes. Au prêtre, le peuple reconnaît une mission pour enseigner à l'homme ses devoirs en cette vie, sa route vers le ciel. Cette puissance ne peut être niée ni détruite; elle est salutaire, car le prêtre est dépositaire de l'Evangile, et l'Evangile émet en faveur du peuple des paroles dont le radicalisme ne sera jamais dépassé.

Deux puissances existent, l'esprit moderne et la foi catholique; on ne peut les détruire : toutes deux sont utiles. Il faut donc les unir, et qu'à cette devise barbare : *Oppression des minorités*, succède cette autre : *Emploi combiné de toutes les forces sociales.*

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DECLARATIONS DE FAILLITES *du* 14 *novembre* 1843.

DORIN, épicier, rue Vieille-du-Temple, 82; juge-comm., M. Cornuault; syndic prov., M. Hénin, rue Pastourel, 7.

BRIAND et fils, associés, marchands de vins, rue Notre-Dame-de-Recouvrance, 18; juge-comm., M. Ledagre; syndic prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

THIL fils, cordonnier-bottier, rue Richelieu, 11; juge-comm., M. Cornuault; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

HERELLE fils, découpeur de bois de teinture, à La Chapelle, rue Doudeauville, 4; juge-comm., M. Riglet; syndic prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9.

DECQUER, ancien fabricant de bougies, rue du Renard-Saint-Sauveur, 5; juge-comm., M. Riglet; syndic prov., M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

Spectacles du 16 novembre.

- 6 h. »|» **OPÉRA.** —
- 7 h. 1|2 **THÉATRE-FRANÇAIS** — Eve.
- 8 h. »|» **ITALIENS** — Maria di Rohan (20e représ.).
- 6 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Déserteur. Diable à l'Ecole.
- 6 h. »|» **ODÉON.** — Représentation extraordinaire
- 7 h. »|» **VAUDEVILLE** — Mme Roland. Barbe-Bleue. Dame de l'Empire.
- 7 h. »|» **VARIÉTÉS.** — Roquefinette. Jacquot. Catherine.
- 6 h. »|» **PALAIS ROYAL.** — Brelan. Paris. Un Scandale. Vert-Vert. Chans.
- 5 h. 3|4 **PORTE SAINT-MARTIN.** — Royaume. Ruy-Blas. Fils mal gardé.
- 7 h. 1|2 **GAITÉ** — Grâce de Dieu. Locio.
- 7 h. »|» **AMBIGU-COMIQUE.** — Les Bohémiens.
- 7 h. »|» **CIRQUE NATIONAL** — Don Quichotte. Les Racoleurs.
- 6 h. 1|2 **COMTE.** — Pierrot. Fénélon. Médecine.

BOURSE DU 15 NOVEMBRE.

Les cours, très fermes sur le 3 0|0, ont fermé à la coulisse à 82-15.

Au comptant : Autriche, 390. — Obl. Grand'Combe, 1085. — Jouissances, 4 Canaux, 140.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt.	121 55	121 60	121 50	121 55	121 50
— fin cour.	121 60	121 65	121 60	121 65	121 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	81 95	82 »	81 90	82 »	81 90
— fin cour.	81 95	82 05	81 90	82 »	81 95
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. à LA C. PR.	
4 1/2 0/0	108 75	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0/0	» »	» »	» »	Avant la bourse, 82.
O. de la Ville	1415 »	» »	» »	A 4 heures, 82 05.
Banque de Fr.	3312 50	» »	H. 7 50	—
C. Laf. de 5000.	5092 50	5095 »	H. 5 »	Bons du Trésor.
— de 1000.	1117 50	» »	» »	—
Caisse Hypoth.	770 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain	785 »	» »	» »	S-Germ. Fin cour. 792 50, 795.
Vers. R. Dr.	293 75	300 »	H. 5 »	Vers. r. dr. » 297 50, 300.
dº R. G.	103 75	» »	» »	— riv. g. » »
Orléans	713 75	715 »	B. 2 50	Orléans, » 715, 716 25.
Strasb. à Bâle.	187 50	» »	H. 1 25	Strasbourg » 188 75.
Rouen.	730 »	725 »	B. 5 »	Rouen. » 725, 730.
Havre.	565 »	» »	B. 1 25	Havre. » 570.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/4	» »	H. 1/4 »	Londres, 13 novembre.
— Portugais.	44 1/4	» »	B. 1/2 »	Consol. 96 1/8 1/4.
Esp. D. active.	29 1/8	»	B. 1/8 »	Esp. actif. 30 3/4.
5 0/0 Naples.	» »	» »	» »	Portugais. 43 1/2 44.
— Romain	104 1/2	» »	» »	Mexicains. 30 3/4.
Obl. Piémont.	1223 75	1225 »	» »	Rouen, 28 5/8 3/4.
Emp. d'Haïti.	471 25	» »	B. 1 25	Orléans, 28 1/8.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 15 novembre. — Arrivages, 1,682 quintaux 86 kilogrammes.

Restant : 15,204 quintaux 74 kilogrammes. Cours moyen, 37 fr. 27 c. Cours-taxe, 37 fr. 36 c. Ces cours, comparés à ceux d'hier, donnent sur le cours moyen une baisse de 14 c., et sur le cours-taxe une baisse de 5 c.

Gruaux, 25 quintaux 92 kilogrammes, de 45 fr. 90 c. à 55 fr. 00 c.

Première marque, 34 quintaux 54 kilogrammes à 38-20.

Deuxième marque, 187 quintaux 98 kilogrammes de 36 25 à 37-00.

Troisième marque, 37 quintaux 57 kilogrammes de 31-25 à 33-00.

Il ne s'est traité que quelques quintaux de farines inférieures, de 24 à 25 fr. 50 c.

Ventes à livrer : 241 quintaux 78 kilogrammes, à 36 fr. 95 c.

Total des ventes : 1,304 quintaux 87 kilogrammes.

A Troyes (Aube), le marché du 11 novembre a été très animé; il s'est vendu 1,196 hectolitres de froment; beaucoup d'acheteurs n'ont pu s'approvisionner complètement. Toutes les céréales ont éprouvé, en raison de cet empressement, une hausse légère, à l'exception de l'orge, qui a subi une baisse, mais de peu d'importance. Le journal l'*Aube* attribue l'importance croissante des affaires sur la place de Troyes à l'ordre que l'autorité locale s'applique à y faire régner, et aux facilités qui résultent pour les transactions. Les marchands de grains de la Côte-d'Or et de l'Yonne, dit ce journal, amènent de préférence leurs blés à Troyes, qui gagne en importance pour les céréales d'année en année.

A Metz, au marché du 11 novembre, il s'est vendu 1,271 hectol. de froment, avec une hausse légère. Les huiles de colza et de navette valent en entrepôt, sur la même place, 85 fr. l'hectol., et l'huile épurée 90 fr.

Au marché de Metz, du 10 novembre, les bestiaux ont été cotés aux cours suivants :

Bœuf, 1 fr. 28 c.; il ne s'en est vendu que quelques-uns.

Vaches,	1re qual., 1-15;	2e, 1-05;	3e, 0 96 c.	le kil. sur pied.
Taureaux,	—	0-94;	— 0-91;	— 0-88 c.	id.
Veaux,	—	1 30;	— 1-22;	— 1-15 c.	id.
Moutons,	—	1-25;	— 1-16;	— 1-07 c.	id.
Porcs,	—	1-10;	— 1-05;	— 1-00 c.	id.

A Evreux, au marché du 11 novembre, la viande abattue a été cotée aux prix suivants :

	1re qual.	2me qual.	3me qual.
Bœuf	1-45	1-20	0-80 c. le kilog.
Veau	1-70	1-50	1-30
Mouton	1-45	1-20	0 80
Porc	1 24	1-20	1-16

A Béziers les affaires en spiritueux sont plus faibles de près de moitié qu'elles ne l'étaient l'année dernière à la même époque, ce qu'on attribue au manque de marchandise. Le cours du 3/6 disponible est de 71 fr.; 3/6 de marc, 60 fr.; 3/6 pour décembre, 72 fr.; pour les 4 premiers mois de 1844, 75 fr.

DENRÉES.	HALLE de PARIS	ÉVREUX.	ARRAS.	TROYES.	ARCIS-S-AUBE.	BAR-S.-SEINE.	MARSEILLE.	COLMAR.	BAYONNE.	PERONNE.	METZ.	BESTIAUX.	FOURRAGES.

3e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 109. VENDREDI 17 NOVEMBRE 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 16 NOVEMBRE.

Avant le traité du 15 juillet, il y avait en Orient deux puissances qui se trouvaient aux prises depuis long-temps. Ces deux puissances étaient le sultan de Constantinople et le pacha d'Egypte. Leur rivalité les obligeait à faire des emprunts à la civilisation européenne, et favorisait ainsi le lien progressif qui doit unir l'Orient à l'Occident.

L'intervention de l'Europe a déprimé l'élément égyptien et donné la prépondérance au sultan de Constantinople. Le canon de Beyrouth a retenti douloureusement dans le cœur de tous les hommes qui savent que la violence n'a jamais rien fondé de durable; mais ils ont attendu patiemment le résultat de cette expérience.

Et voici qu'aujourd'hui les faits parlent haut, voici que l'opinion des trois années condamne, sans appel, cette œuvre de violence. Qu'a produit le procédé barbare avec lequel on avait cru répondre à la question d'Orient? Il n'a produit qu'une recrudescence de barbarie et de désordre.

Qu'on jette les yeux sur l'empire ottoman! Partout, même en Egypte, ce qu'il y a de plus anti-social dans l'islamisme tend à reparaître. L'intolérance et le fanatisme mahométans, qui s'affaiblissaient par le contact des Européens, renaissent comme au moyen-âge. A Constantinople, on immole aux fureurs de la populace une victime revêtue du costume franc; à Jérusalem, une poignée de fanatiques envahit la maison du consul de France et outrage son drapeau; a Alep, des Européens sont insultés et battus; sur les rives du Bosphore, le pavillon autrichien est foulé aux pieds; enfin, il n'est pas jusqu'à un pauvre Turc qui, pour avoir fait des libations un peu trop copieuses et s'être permis quelques plaisanteries contre le prophète, ne soit exposé à avoir la tête tranchée. Est-ce donc à de pareils résultats que voulait arriver l'Europe, alors qu'elle a défendu le chef temporel et spirituel de l'islamisme, alors qu'elle lui a assuré le triomphe sur son rival abattu?

Depuis que la rivalité entre le sultan de Constantinople et le pacha d'Egypte a cessé par l'exécution du traité du 15 juillet, depuis que les deux champions n'ont plus eu besoin de faire des emprunts à notre civilisation, les éléments de progrès introduits en Orient ont été peu-à-peu rejetés, et les musulmans ont cru pouvoir remplacer d'eux-mêmes le matériel et le personnel qu'ils avaient fait venir d'Europe. Les liens industriels, agricoles, scientifiques, qui se formaient depuis quelque temps entre l'Orient et l'Occident, ont été relâchés ou rompus. Est-ce donc là ce que l'Europe ambitionnait, alors qu'elle signait le traité du 15 juillet? Est-ce en isolant l'islamisme, en le poussant à briser les premiers liens d'amitié et d'industrie qu'il avait formés avec le christianisme occidental, que l'on croit pouvoir résoudre cet immense problème politique et social qui s'agite en Orient?

Et la Syrie, la Syrie pour laquelle on avait rêvé union, sécurité, paix et bonheur, voyez dans quel état déplorable elle se trouve! Depuis trois ans, l'anarchie, la discorde et la guerre y sont en permanence. Pour comble de maux, cette malheureuse province est pillée à-la-fois par les Arabes du désert et par les Turcs, ses maîtres légaux en vertu du traité du 15 juillet. L'Europe avait donné la Syrie à gouverner au sultan, et le sultan n'a pu y envoyer que des hordes d'Albanais et d'avides pachas qui commettent chaque jour toutes sortes d'exactions et de brigandages. Pour le Turc, gouverner un pays, c'est lui extorquer le plus d'argent possible. Le gouvernement des pachas du divan ne s'est pas encore hissé plus haut que cela. Comment donc pourraient-ils mettre d'accord les populations syriennes? — Nous nous trompons. A l'heure qu'il est, les populations syriennes sont sur le point d'être d'accord.... mais c'est pour combattre les Turcs et les Albanais. La levée de 40,000 recrues paraît avoir opéré ce prodige. Déjà on en est venu aux mains, déjà le sang des Albanais a coulé. Lataki, Jérusalem, Naplouse, sont en état d'insurrection, et la montagne menace de se soulever. Est-ce donc là ce que voulaient pour la Syrie les signataires et les exécuteurs du traité du 15 juillet?

Eh bien! puisque l'expérience démontre qu'on est arrivé à des résultats diamétralement contraires à ceux qu'on se proposait d'obtenir, que faut-il faire aujourd'hui? Il faut poser de nouveau la question d'Orient dans le concert européen; il faut s'entendre pour donner à la Syrie une administration qui lui assure du moins la sécurité et la paix. En matière de gouvernement et d'administration publique, l'Europe doit-elle donc courber la tête devant la barbarie turque? Si les puissances européennes persistaient dans l'erreur qu'elles ont commise; si les inspirations d'un intérêt mal entendu les empêchaient de se concerter pour améliorer les destinées de la Syrie, et ne faisaient qu'introduire dans ce malheureux pays un élément de désordre et d'anarchie de plus; oh! alors, nous n'hésitons pas à le dire, ce serait une honte éternelle pour la civilisation, l'Europe en serait tôt ou tard punie par une conflagration universelle. La proximité de l'isthme de Suez et de l'Euphrate, ces grandes routes de l'Inde, font de la Syrie une des principales bases géographiques du monde; c'est de la Syrie, d'ailleurs, que nous est venu, par le Christianisme, notre civilisation moderne. L'intérêt et le devoir se réunissent donc pour engager l'Europe à arracher cette terre sacrée à la barbarie qui la dévore et à l'anarchie à laquelle l'Europe elle-même l'a récemment livrée.

Les Débats et l'union d'Atwood.

Le *Journal des Débats* constate la victoire du parti de la liberté du commerce dans les élections partielles qui ont lieu en Angleterre. La cité de Londres et le bourg de Kendal viennent d'envoyer coup sur coup à la chambre des communes deux adversaires des lois sur les céréales. Dans la dernière de ces élections notamment, le candidat libéral a fait abstraction de toutes les vieilles divisions politiques; il a déclaré sur les hustings qu'il ne s'agissait ni des tories, ni des whigs, ni des radicaux, ni du ministère, ni de l'opposition; il n'a mis en présence que les deux mots *monopole* et *liberté commerciale*. « En considérant, dit le *Journal des Débats*, la manière dont la question avait été posée entre les deux partis, on doit reconnaître que la tendance de l'opinion se porte évidemment vers des réformes économiques, et principalement vers la réforme des lois sur les grains. »

La Ligue organisée contre la loi des céréales a eu une grande influence sur ces résultats électoraux. A Kendal, un de ses principaux membres a, pendant plus d'une semaine, fait tous les soirs aux électeurs un cours d'économie politique. A Salisbury, où il se prépare une élection, la Ligue a envoyé M. Cobden et deux autres de ses membres pour tenir des séances publiques.

En enregistrant les succès de la Ligue contre le monopole établi au profit de l'aristocratie territoriale, les *Débats* raillent une autre prétention de cette société, la prétention de détruire la corruption électorale. A ce propos, notre journal *conservateur* fait un raisonnement que lui envieront sans aucun doute les communistes et autres adversaires de la propriété. « L'influence, dit-il, » que les propriétaires du sol exercent dans les élections est insé- » parable du fait même de la propriété; elle peut être exercée lé- » gitimement et dans de justes bornes; elle l'est quelquefois *abu-* » *sivement* et *tyranniquement*. La Ligue et, qui plus est, la loi au- » ront beau faire, elles ne contraindront pas un propriétaire à re- » nouveler le bail d'un fermier dont il ne voudra plus, pas plus » qu'elles n'obligeront un consommateur riche à continuer sa pra- » tique à un marchand qui n'aura pas *voté selon son goût*. » La conclusion très radicale, mais irrécusable, de pareilles opinions, c'est que les privilèges de la propriété, tels qu'ils existent encore actuellement, sont incompatibles avec la sincérité et la liberté entière de l'exercice du droit de suffrage.

Après s'être ainsi rassuré sur les résultats des efforts de la Ligue en ce qui concerne la corruption électorale, le *Journal des Débats*, se trouvant en veine de railleries, passe à une autre association, à celle de Birmingham, qui se propose le but beaucoup plus inquiétant encore *de rendre les ministres de la couronne légalement responsables du bien-être du peuple.*

« Que cela veut-il dire? s'écrie plaisamment le *Journal des Débats*. L'Union nationale a-t-elle l'intention de faire pendre les » ministres quand il surviendra quelque calamité publique, une » famine par exemple? » C'est donner le change à plaisir sur la pensée de M. Atwood. Le *Journal des Débats* sait fort bien que ce n'est point des accidents météorologiques, en tant que pouvant occasionner des disettes, qu'il s'agit pour les Unionistes anglais de rendre le gouvernement responsable. Mais la faim est dans leur pays l'état normal pour une portion considérable du peuple. Point n'est besoin pour cela qu'il y ait quelque circonstance atmosphérique extraordinaire. Dans les années les plus fertiles, à côté des récoltes les plus abondantes, il y a un nombre immense de sujets de la reine Victoria qui souffrent habituellement de la faim; il y en a qui tombent d'inanition sur les routes de ce pays des cultures-modèles et dans les carrefours de ses industrieuses cités.

Là, chaque jour, des milliers de travailleurs sont chassés de l'atelier par les machines, de l'atelier où un travail accablant de seize et dix-huit heures par jour leur procurait à grand'peine une grossière et insuffisante nourriture! Là, chaque jour, des familles nombreuses de laboureurs sont expulsées des champs que leur travail a fécondés, mais dont elles ne peuvent plus payer le loyer, toujours croissant sous l'empire d'une concurrence homicide. Là, par l'effet constant, inévitable, fatal, en un mot, du mécanisme économique et social, des milliers de créatures humaines succombent chaque jour sous les atteintes du besoin. Eh bien! ce que demandent, si nous ne nous trompons, M. Atwood et les autres fondateurs de l'Union de Birmingham, c'est qu'il soit pris des mesures, par le gouvernement dans le but de prévenir les conséquences de ce funeste état de choses. Ils ont entendu mettre en demeure les hommes qui disposent du pouvoir; ils ont voulu secouer la torpeur séculaire de ces superbes et dédaigneux arbitres du monde politique à l'endroit des misères sous le poids desquelles le peuple gémit et succombe... ils ont voulu faire du dénuement de la classe inférieure un cas de haute responsabilité ministérielle. En tout cela, les Unionistes ont parfaitement raison. Les quolibets des journaux anti-démocratiques de France et d'Angleterre ne parviendront pas à étouffer les voix qui signalent de justes griefs, ni à ridiculiser la marche nouvelle adoptée pour en obtenir le redressement.

« Qu'un gouvernement doive rechercher le bien-être universel « du peuple, c'est un axiome que personne ne conteste. » — Grand merci de la concession, messieurs les avocats des gouvernants. Mais il ne suffit pas de ne point contester l'axiome, il ne suffit pas de le proclamer il faut songer sérieusement désormais à l'appliquer, il faut en faire une règle de conduite, un principe d'activité, d'initiative salutaire et féconde pour les gouvernements. La foi se juge sur les œuvres, du moins sur les efforts. Où sont-ils les efforts sincères faits par les cabinets de sir R. Peel et de M. Guizot pour améliorer le sort des classes populaires dans chacun des deux grands pays dont ils dirigent depuis plusieurs années la politique? Où le *Journal des Débats* triomphe, c'est dans le reproche qu'il adresse à la populace qui s'avise de trouver mauvais que l'on continue à la laisser mourir faute de travail et de pain, et qui n'appuie pas sa prétention exorbitante sur un plan complet des voies et moyens à employer pour faire droit à sa réclamation! Comme si c'était à nous autres, chefs et maîtres du gouvernement, à nous qui nous flattons, il est vrai, d'être la tête du corps social, d'aviser aux besoins de ses différents membres! Ce n'est pas auprès de nous qu'il faudrait venir se prévaloir aujourd'hui du vieil apologue de Ménénius Agrippa. Si depuis ces temps antiques les privilèges de l'aristocratie ont été quelque peu réduits, nous entendons bien que ses obligations et ses charges aient diminué dans une proportion encore plus forte.

Si pourtant M. Atwood avait produit un plan de réformes sociales, pense-t-on que le *Journal des Débats* et ses hauts clients de Paris et de Londres auraient beaucoup mieux accueilli la sommation des Unionistes? Hélas! nous savons trop à quoi nous en tenir à cet égard. Il y a plus de vingt ans que chez nous, en France, il a été exposé des systèmes détaillés, plausibles au moins dans leur base essentielle, et dans tous leurs points d'une application urgente, systèmes restés sans réfutation sérieuse, et qui, malgré cela, n'ont jamais déterminé de la part du Pouvoir la moindre tentative de vérification ou même d'examen. Au lieu de prodiguer le sarcasme au silence de M. Atwood, descendez en vous-mêmes et demandez-vous si vous êtes en règle vis-à-vis d'autres novateurs amis du peuple, qui ont *parlé*, qui ont développé, eux, un large ensemble d'idées capable de défrayer pour long-temps vos bonnes intentions et du rôle. Le spectacle finit comme il put.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DOMENICA.(1)

Après ces paroles obscures, il se tut, attachant son regard plein d'angoisse sur la jeune fille qui demeurait épouvantée, ne prévoyant rien, sinon qu'un mot allait la tuer. Il se passait en effet quelque chose de terrible dans cet homme indécis en présence de la plus simple et de la ... comme la veille : mais elle ne calma pas sa colère, car le bouquet méprisé restait aux mains de la servante. Le vieux prince, haletant d'impatience, ne l'avait pas vu se tourner vers lui; et la promesse qu'il en avait reçu le rendait plus hideusement attentif au moindre mouvement de la prima donna. Tous les lustres frappaient en plein sur elle quand elle reparut. Les spectateurs idolâtres la regardèrent avec surprise, frappés du désordre de ses regards; j'étouffais de malaise, comme si j'eusse dû chanter pour elle. Le bouquet fatal fut rapidement remis dans ses mains par Piramonti qui venait de l'arracher à Fulle. Il avait l'air d'un valet de Lucia. Je le vis la pousser mystérieusement pour l'éveiller de la stupeur où elle semblait être, et l'un des airs les plus ra...

Je sortis sans savoir où j'étais, serrant avec force dans ma main le billet dont elle avait voulu consoler son voisin silencieux; je passai à travers les groupes où son nom circulait avec l'intérêt d'un grand événement, Je regagnai ma chambre sans pouvoir me résoudre à me coucher, bien que je fusse sans lumière et las à mourir de tant d'émotions. Je voulais la voir rentrer. Le sommeil ne me paraissait possible que tranquillisé sur cette vie qui tenait une si grande place dans la mienne.

La foudre s'était éteinte sans pluie dans le ciel redevenu calme. Onze heures venaient de sonner quand j'entendis un équipage rouler au loin ... J'arrivai en même

en faveur des améliorations sociales. — L'heure approche! Les peuples commencent à comprendre leurs droits; de toutes parts ils s'ébranlent, et le flot de l'agitation et des réclamations pacifiques forcera bientôt les gouvernements à tenir compte de leurs besoins et à chercher des voies et moyens pour des réformes sociales qu'il ne sera plus prudent d'ajourner.

Parmi les moyens indiqués par la *Phalange* et la *Démocratie pacifique* pour soustraire les chemins de fer à l'avidité des banquiers, il s'en trouvait un qui consistait à se passer purement et simplement de l'intervention des marchands d'argent, et à faire un appel direct aux populations pour les engager à souscrire des actions que l'Etat aurait émises au pair.

L'expérience, encore une fois, n'a pas tardé à donner raison à nous autres utopistes, et à nous donner raison au-delà de notre attente.

Voici ce que nous apprend à ce sujet la *Gazette d'Augsbourg* du 7 novembre :

« Dans les premiers jours de novembre a eu lieu dans les différentes villes du royaume de Saxe la souscription d'actions pour l'établissement d'une voie de fer entre Dresde et Gœrlitz (Silésie). L'Etat participe à cette entreprise pour un tiers du capital; il avance gratuitement à la société les sommes nécessaires pour assurer aux actionnaires un intérêt de 4 pour cent; il renonce provisoirement à l'intérêt du tiers souscrit par lui; l'Etat garantit en outre aux actionnaires, pendant les cinq premières années après la mise en activité du rail-way, un dividende de 4 pour cent; et il renonce à sa part du dividende aussi long-temps que le produit net de l'entreprise ne se montera pas à 4 p. cent en faveur des actions souscrites par les particuliers. L'Etat se réserve le rachat de la voie de fer 25 ans après son achèvement total, mais à la condition de rembourser les actionnaires au taux qu'auront atteint les titres à cette époque. — Les frais présumés montant à 6 millions de thalers (1), et l'Etat, en en prenant 2 à sa charge, il restait 4 millions à souscrire par le public. Avec des conditions aussi favorables, il était évident que le capital demandé serait bientôt couvert. Mais le succès a dépassé énormément les résultats les plus favorables. Les deux premiers jours après l'ouverture de la souscription l'on avait réuni dans le petit royaume de Saxe, qui compte à grand'peine un million et demi d'habitants, la somme de 58,259,200 thalers. Chaque souscripteur d'une action de 100 thalers étant obligé d'en verser 10 en signant, il s'en suit qu'il a été recueilli en deux jours la somme de 5,800,000 thalers comptant. »

Appliquez des procédés analogues à la France, et calculez quels prodiges on pourrait opérer chez nous!

Sur l'altération du pain de munition en 1842.

L'an passé, une altération extraordinaire se manifesta dans le pain de munition distribué aux troupes de la garnison de Paris et de plusieurs autres garnisons importantes. La santé du soldat se trouva gravement attaquée; des affections intestinales conduisirent un grand nombre de militaires à l'hôpital. Aussi, cet état de choses excessivement fâcheux attira-t-il l'attention de la Presse indépendante, et le *National* se plaignit amèrement de la négligence des employés de la guerre, et du peu de souci que le gouvernement prenait de la santé de l'armée. Comme on s'en souvient la Presse ministérielle répondit impudemment que le pain de munition n'avait jamais été de meilleure qualité et la santé du soldat plus florissante. Toutefois si, par ordre, les journaux officiels mentaient, le ministre de la guerre, à qui le conseil de santé des armées avait signalé l'envahissement rapide de l'altération trop réelle du pain, agissait et nommait une commission chargée de rechercher la nature, les causes et les circonstances de ce qu'il appelait un fâcheux accident, et d'indiquer les moyens d'en éviter le retour.

Cette commission se composait de MM. de Joinville, sous-intendant militaire; Moizin et Brault, membres du conseil de santé des armées; Bénier, gérant le service des vivres à Paris, Chartier, syndic des boulangers de Paris; Dumas, Pelouze et Payen, membres de l'Académie des sciences. M. Payen vient de publier le rapport qu'au nom de cette commission il a adressé au ministre de la guerre [illegible] l'altération du pain livré au soldat, « altération si forte que l'aspect du pain, son odeur désagréable, la poussière rougeâtre et fétide émanée de ses morceaux rompus inspirèrent un tel dégoût qu'il fut partout rebuté. » Ces précautions consistèrent : 1° dans une addition graduellement portée à 50 pour 100 des bonnes farines de 1842 aux farines suspectes de 1841; 2° dans une diminution notable de la proportion d'eau trop grande admise jusqu'ici dans la confection du pain; 3° dans une augmentation de la dose du sel marin. Ces mesures, dit le rapporteur, furent suivies d'une amélioration prompte et durable dans la qualité du pain.

La commission s'est ensuite livrée à l'étude des causes de cette altération. Elle devait chercher à éviter le retour du mal, déjà souvent signalé mais toujours négligé, si connu d'ailleurs que depuis long-temps on avait indiqué les perfectionnements que nécessitait la manutention du pain de l'armée.

Cette altération consiste dans une végétation de champignons rouges tirant leur aliment du pain lui-même. Leur développement est surtout considérable lorsque le pain contient dans la croûte 48 pour cent d'eau, et plus de 50 pour cent dans la mie; lorsque l'air est très chargé d'humidité, et que la température s'élève jusqu'à 30 ou 40 degrés, température qui fut parfois atteinte, l'été dernier, et dans les baraques des camps sous Paris, lorsque le pain est recouvert d'une grande quantité de son, comme cela a lieu pour le pain de munition. Lorsque toutes ces circonstances se présentent, et malheureusement elles se sont présentées plus d'une fois, les champignons, sous l'influence de la lumière, croissent avec une rapidité et une abondance remarquables.

(1) Le thaler vaut 3 fr. 75 cent.

Mais d'où viennent les germes de ces champignons? — M. Mirbel a reconnu que la farine blanche et pure renfermée au centre de chaque grain de blé est entourée par trois couches superficielles contenant des substances riches en matière azotée, en substance grasse et concrétions animales, et en phosphate de chaux, « substances les plus propres à l'alimentation des hommes, et particulièrement de ceux dans le régime desquels la viande et les corps gras manquent le plus, mais aussi le plus exposés à devenir le siége du développement des végétaux microscopiques. » Cette superficie du blé est tout particulièrement infectée par les sporules des champignons, lorsque le blé rentré humide comme en 1841, est envahi par les charançons, à cause de l'inefficacité des moyens employés pour le conserver. Mais cette écorce corticale constitue précisément le son qui par conséquent contient le germe de toutes les altérations spontanées du pain. Il semble donc qu'on doit tâcher de séparer le son du reste de la farine inattaquée, et surtout qu'on doit éviter de le remettre à la surface du pain, comme on l'a fait jusqu'ici dans les procédés usuels de la boulangerie militaire.

La commission, tout en demandant la suppression de cette dernière habitude, ne pense que l'on doive faire une séparation plus complète qu'aujourd'hui du son de la farine; elle ne demande pas un blutage plus parfait, parce que le soldat a besoin du son pour se nourrir (dût-il en mourir), et parce que le pain du soldat est confectionné sans aucune extraction de son chez plusieurs nations étrangères.

Voici les renseignements communiqués à cet égard par l'administration :

« En France, le pain du soldat est composé de pur froment.

» A Paris, Versailles et Saint-Germain, on blute à 15 pour 100; dans toutes les autres places, le blutage n'est que de 10 pour 100. La ration journalière du soldat est de 750 grammes.

« En Algérie, les blés durs sont blutés à 3 ou 5 pour 100, ou moulus et panifiés sans extraction. Les blés tendres sont blutés à 15 ou 18 pour 100.

» En Belgique, Sardaigne, Espagne, le pain est aussi composé de pur froment. En Belgique on ne blute pas, et la ration est de 775 grammes. En Sardaigne on blute à 6 pour 100, et la ration est de 737 grammes. En Espagne on blute à 10 pour 100, et la ration est de 670 grammes.

»En Bavière, le pain est composé de 1|6 de froment, 4|6 de seigle et 1|6 d'orge, avec blutage à 10 pour 100. La ration est de 900 grammes.

» En Prusse et en Russie, le pain est de seigle pur sans extraction de son, et la ration est de 1 kilogramme.»

Si la commission n'admet pas qu'on doive bluter dans une proportion plus forte, elle reconnaît du moins qu'on doit tout faire pour empêcher l'altération du blé avant la mouture, puisque c'est cette première altération qui est la cause essentielle du mal. Elle pense qu'il n'y aurait qu'un pelletage fréquemment renouvelé qui assurerait la conservation des grains; et comme cette opération est restée jusqu'à ces derniers temps fort incomplète, et cependant très coûteuse, elle propose d'employer le grenier Valery, qui réalise d'une manière simple la pensée d'un pelletage continu et d'une expulsion sans retour de la plus grande partie des poussières, des sporules des champignons, et de tous les charançons du blé.

Elle établit le compte suivant appliqué à 1,000 hectolitres, pour un an:

	Dans les greniers et par le pelletage ordinaire.	Dans le grenier Valery.
Intérêts du capital à 5 pour 100.	400 fr.	500 fr.
Main-d'œuvre.	1,125	75
Déchets.	300	»
	1,825	575
Les frais de conservation s'élèveraient donc, pour un hectolitre, à	1 f. 82 c.	57 c.

La commission ne se borne pas, du reste, à indiquer à M. le ministre de la guerre, comme moyen d'éviter à tout jamais le retour des accidents signalés, l'emploi du grenier Valery. Elle demande en outre qu'on adopte les mesures suivantes :

Compléter le nettoyage des grains, par un double passage dans les tarares [illegible]

Abaisser à 15 ou 17 degrés, aussitôt après la mouture, la température du blé par une circulation sous un double fond, où l'eau d'un puits devra parcourir une spirale de la circonférence au centre, tandis que la farine tombant au centre sera dirigée en tournant vers la circonférence;

Baser le rendement des farines sur la quantité de substance réelle et sèche qu'elles contiennent;

Constater le poids du produit en pain, d'après les proportions de la substance sèche;

Confectionner la pâte avec moins d'eau, en sorte que le pain n'en contienne que 41 centièmes de son poids, ce qui permettra de le distribuer six ou huit heures après sa cuisson, au lieu d'attendre vingt-quatre à trente-six heures;

Supprimer les remoulages qui salissent et peuvent altérer le pain;

Exclure le combustible de la sole des fours, et assurer une cuisson régulière.

Toutes ces mesures étaient sollicitées depuis longtemps, et toujours en vain. A la mauvaise manipulation, dont la constance est assez signalée par cette liste de précautions qu'il semble incroyable qu'on n'ait pas prises plus tôt, de toutes sortes, se joignent encore des abus qu'une répression sévère devrait faire disparaître. Peut-on espérer qu'enfin le ministère de la guerre réalisera les mesures dont il a, lui-même, demandé l'indication? Hélas! maintenant que le mal est passé, que l'état du pain ne fait pousser aucune plainte, grâce aux circonstances heureuses de la récolte de 1842, il est à redouter que le ministère de la guerre n'enfouisse le rapport de M. Payen dans les cartons, et ne continue à tolérer, comme par le passé, les abus, mille fois signalés, de son administration trop complaisante.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Siècle* est engagé avec la *Gazette de France* et la *Presse* dans une discussion de haute métaphysique constitutionnelle sur la souveraineté nationale, sur l'hérédité du trône, sur le pouvoir constituant. Nous ne suivrons pas ces journaux dans un débat confus qui ne peut aboutir à aucun résultat utile. Chacun de ces journaux accommode les principes de la façon la plus favorable à ses vues politiques.

Ainsi, d'après la *Gazette*, on a violé le principe fondamental des Etats monarchiques en excluant du trône le petit-fils de Charles X.

Suivant la *Presse* et le *Siècle*, l'atteinte portée à la charte a justifié l'interruption de la transmission héréditaire; mais la première de ces deux feuilles soutient que les chambres n'ont agi en cette circonstance en vertu d'aucune délégation particulière du souverain, c'est-à-dire du peuple tout entier; le *Siècle*, au contraire, distingue le pouvoir *législatif* du pouvoir *souverain*. « Si la souveraineté, dit-il, réside dans le pouvoir législatif, d'où vient que la charte est *confiée* (art. 66), avec *tous les droits qu'elle consacre, au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français*?

La théorie du *Siècle*, plus conforme, en effet, peut-être, à l'esprit et au texte de la charte qui, comme toutes les constitutions précédentes, a prétendu s'imposer à tout jamais, cette théorie admet un souverain dont l'intervention est à-peu-près impossible sans une révolution. C'est une souveraineté qui ne vaut que révolutionnairement, aucun cas n'étant prévu où l'on devra référer à ce souverain réel, le peuple tout entier. Nous avons démontré ailleurs qu'il était profondément illogique de séparer le pouvoir souverain et le pouvoir législatif.

La *Réforme* fait un tableau des souffrances atroces des détenus du Mont-Saint-Michel. Ce tableau fait frémir, et nous ne concevons pas le silence de l'autorité sur ces faits déplorables. Voici le résumé de l'article de la *Réforme* :

« Sur vingt et quelques détenus politiques soumis au régime cellulaire au Mont-Saint-Michel, trois, Austen, Bordon et Charles sont devenus fous. Bordon a recouvré un instant la raison lorsqu'on lui a donné la compagnie d'un autre détenu.

» Un quatrième, Bondin, gracié, est devenu fou; il est enfermé depuis trois mois à Bicêtre.

» Steuble s'est coupé la gorge avec un rasoir.

» Un autre, Bezenac, s'est pendu dans son cachot.

» Jarasse a tenté deux fois de s'empoisonner. Ceux qui ont conservé leur raison ont perdu leur santé. Ainsi ont été transférés pour cause de maladie grave et incurable : Barbès à Nîmes; Petermann, Villeneuve, Fomberteau à Doullens; Dubourdieu à Bordeaux; Hubert et Dufour à Paris. Les médecins avaient jugé indispensable de transporter Hubert dans le midi; on a trop attendu; il ne peut plus supporter le voyage; il est mourant à Sainte-Pélagie. »

La *Réforme* annonce en même temps qu'un député doit dénoncer ces cruautés barbares à la chambre dès qu'elle sera réunie.

Dans un autre article, le même journal reproduit la copie littérale d'un autographe de Mme de Genlis, dans laquelle elle fait le récit de la démolition de la cage de fer au Mont-Saint-Michel par le duc de Chartres, actuellement roi des Français. Cette cage, dit la *Réforme*, a été rétablie sous un autre nom.

Mon royaume n'est pas de ce monde.

L'abondance des matières nous a empêché de donner la lettre suivante, que nous avions reçue depuis quelques jours, sur une altération du texte évangélique. Le *Courrier français* signale ce matin la même altération.

Chartres, 4 novembre 1843.

Monsieur le rédacteur,

Vous citez, dans votre numéro du 3, cette grande parole : « Mon » royaume n'est pas de ce monde; rendez à César ce qui est à César, » et vous ajoutez :

» Interprétant *judaïquement* cette parole, nos politiques [illegible] une opinion sur les choses temporel» les, désobéit au précepte du divin maître. »

Permettez-moi de vous adresser quelques réflexions sur ce mot *judaïquement*.

Vous auriez sans doute pu écrire, en vous conformant à une synonymie consacrée par l'usage : « interprétant *jésuitiquement* cette pa» role, etc. »

Eh bien! Monsieur, *il faut rendre aux Juifs ce qui est aux Juifs et aux Jésuites ce qui est aux Jésuites*; il faut être juste : or, ni les Juifs ni les Jésuites ne doivent être mis en cause dans cette affaire.

Le texte *hébreu* ne se borne pas à dire : *Mon royaume n'est pas de ce monde*; et le texte latin, seule langue orthodoxe et officielle pour le *Jésuite*, traduit fidèlement l'hébreu.

Saint Jean dit (ch. XVIII, v. 36) : « Jésus lui répondit : Mon royaume n'est pas de monde; si mon royaume était de ce monde, mes gens auraient combattu pour m'empêcher de tomber entre les mains des Juifs; mais, MAINTENANT, mon royaume n'est pas d'ici. »

Remarquez, Monsieur, ce MAINTENANT qui existe dans le latin, dans le grec et dans l'hébreu.

Depuis *un certain temps*, ce *simple* mot a été supprimé dans les traductions *françaises* de l'Evangile, à l'usage de l'église *gallicane*, et même dans les livres de messe.

Depuis lors, en effet, l'interprétation dont vous parlez, et que vous nommez *judaïque*, a pu se donner libre carrière; mais, avant la suppression, vous conviendrez que cela aurait été difficile; le texte était clair, ou du moins ce jugement sur le *présent* ne préjugeait rien pour l'*avenir*.

—Une grande dame romaine le croyait impossible aussi, dit amèrement Régis; mais elle le pensait autrement que toi. Cette noble dame, choquée de ce qu'elle appelait le scandale d'une telle interruption, forma le vœu de voir fermer les théâtres, si les chanteurs devenaient assez inconvenants pour mourir devant le grand monde assemblé pour se divertir.

La foule était si grande à San-Carlo qu'il en était résulté quelque désordre : les dames, quittant le spectacle avant l'heure habituelle, ne trouvaient pas leurs équipages, non plus que les voitures ordinaires. On n'en obtint pas une pour ramener Domenica, dont l'immobilité donnait de grandes alarmes. Le prince d'Al...r fit offrir sa voiture à Piramonti, qui s'empressa trop de l'accepter. Au moment où l'on y déposait la jeune fille, Cataneo parut, averti sans doute de cette espèce d'enlèvement. Sans attendre que le prince [illegible]

hors de lui jusqu'à la frénésie, il frappa le robuste et vil musicien d'un coup qui ne le fit pas même sourciller; puis, soulevant la tête couronnée de la jeune fille asphyxiée sous ses fleurs :

— Elle est à l'abri de tous, cria-t-il avec une joie déchirante. Vous ne pouvez la déshonorer, maintenant. Priez pour moi, jeune vierge, ajouta-t-il d'une voix que brisaient les sanglots, et pardonnez-moi!

Comme il sortait vacillant, pareil à un homme ivre, tant la colère et le désespoir le possédaient, il me heurta dans le coin sombre où j'étais blotti, et d'où je regardais jusqu'au fond de la chambre restée toute grande ouverte.

Il s'arrêta, surpris de mon visage couvert de larmes que je ne songeais pas à cacher : cette vue, il faut croire, l'atteignit [illegible]

la place où la lune scintillait comme une lampe. Ce fut seulement à la dernière étoile, quand je descendis l'assurer que Domenica vivait encore, qu'il consentit à se retirer, mais sans pouvoir me répondre. Le bruit de la porte qui s'ouvrait l'arrêta.

— Un ange! un ange! dit le vieux prêtre en passant entre nous deux. L'aube en ce moment éclairait un peu nos figures.

— Qu'avez-vous à pleurer? mes frères, poursuivit-il en nous exhortant. Ici, ou plus haut, c'est vraiment un ange. N'ayez donc pas moins de soumission qu'elle. Seigneur! ajouta-t-il d'une voix remuée de charité profonde, quelle belle chance pour la mort! Cette jeune fille n'a jamais fait de mal; elle pleure seulement pour ceux qui voulaient lui [illegible]

Eh bien ! Monsieur, **ce ne sont certainement pas les Juifs** qui ont fait cette suppression, et si vous remontez à **sa date**, vous serez convaincu, comme moi, que ce ne sont pas non plus les Jésuites.

Je confesse toutefois que j'ignore à qui, personnellement, les *politiques* dont vous parlez sont redevables de cette fraude pieuse; mais j'ai fait quelques recherches qui pourront mettre sur la voie de plus érudits que moi, et je vous demande la permission de vous communiquer leur résultat.

Toutes les traductions françaises de bibles *protestantes* portent le mot MAINTENANT.

Toutes les traductions françaises, autorisées ou tolérées par l'église *catholique* depuis 1487 jusqu'à 1667, portent aussi ce MAINTENANT.

Mais, depuis 1667, ce mot est supprimé *universellement*, dans toutes les traductions françaises, considérées comme orthodoxes, et publiées avec approbation d'évêques et permission de rois très chrétiens, pour l'usage de l'église *gallicane*.

Vous savez, Monsieur, quelle était la nature des discussions religieuses à cette époque de 1667; quelle est la grande révolution qui se préparait alors, et qui s'opéra 15 ans plus tard par une célèbre *déclaration*.

La suppression universelle d'un mot de la parole sacrée, ne me semble pas pouvoir être attribuée à l'ignorance ou à la légèreté des nombreux traducteurs de la Bible.

Il est plus que probable qu'il y avait un *motif*. Ce motif, quel est-il? — Je crois que vous feriez bien de proposer à vos lecteurs ce problème à résoudre. Quelle que soit la solution, il est évident que ni les Juifs, ni les Jésuites, ne seront trouvés coupables de ce sacrilége de 1667.

Peut-être y aurait-il un nouvel adverbe à créer pour désigner une interprétation qui fausse en même temps *l'esprit* et *la lettre*. Quant à moi, j'ai tout lieu de croire que vous auriez été juste si vous aviez dit : « interprétant *gallicanement* cette parole, nos politiques déclarent que le prêtre qui s'avise d'avoir une opinion sur les choses temporelles, désobéit au précepte du divin maître. »

Je suis, etc.

Importance agricole de la province de Bone (Algérie).

Un de nos correspondants d'Afrique nous transmet sur le commerce agricole de la province de Bone des documents du plus grand intérêt et auxquels on peut ajouter une entière confiance. Nous allons nous mettre en mesure de coter dorénavant dans notre Bulletin agricole les cours de ce marché qui pourront avoir une certaine influence sur les spéculations de nos négociants du midi. Voici la lettre de notre correspondant :

« La province de Bone est non-seulement la plus étendue, mais encore la plus fertile de nos provinces africaines : elle produit des céréales, des fourrages, des huiles, des bois de construction bien au-delà des besoins de sa consommation locale; depuis trois ans elle fournit à Alger et à Oran de grandes quantités d'excellents fourrages et de blés supérieurs à ceux de la mer Noire. L'administration, avant de s'approvisionner sur la place de Bone, payait ses blés 26 et même 280 f. la *charge* (120 à 130 kil.) à des soumissionnaires; tandis que le prix moyen de ses fournitures n'excède pas 18 à 20 fr. depuis qu'elle achète sur notre marché.

» On ne connaît pas encore en France l'importance de ce marché : les ventes de blé seulement, qui ont lieu de sept heures du matin à midi, montent de 22 à 26,000 francs, représentant environ quinze à dix-huit cents hectolitres, dont moitié est achetée ordinairement par l'administration militaire et moitié par le commerce pour être dirigé sur Marseille et sur Alger.

» La charge, immédiatement après la récolte, ne valait pas plus de 16 à 17 fr.; mais des demandes considérables de l'administration pour l'approvisionnement d'Oran ont fait monter les prix à 20 et 28 fr. Le cours se soutient ainsi depuis quinze à vingt jours; notre port est d'une activité extraordinaire; le transport des blés occupe sans cesse plusieurs navires.

» Il est probable que la délimitation des frontières de Tunis donnera une importance plus grande encore au marché de Bone. (4 novembre.) »

ORIENT.

GRÈCE.—On écrit d'Athènes, le 30 octobre, à la *Gazette universelle allemande*: « Les philhellènes français forcés de quitter la Grèce par suite de la révolution de septembre, ont reçu par voie diplomatique l'assurance que non-seulement le gouvernement français, pour récompenser leur dévouement, leur donnerait une position honorable, mais que de plus il paierait tous leurs frais de retour. Ce n'est pas seulement M. Piscatory (qui, en qualité de philhellène, a fait la guerre de l'indépendance) qui a donné aux Français ces assurances, mais les autres ambassadeurs et consuls-généraux des états européens ont témoigné le même intérêt à leurs nationaux, allemands, anglais et italiens. Ils les ont pris d'abord sous leur protection diplomatique et ils ont adressé à ce sujet des rapports spéciaux à leurs cours.

» Le 21 octobre, une division forte de 300 hommes a occupé les bourgs et villages des environs. On veut 1° empêcher ainsi les députés d'arriver avec des escortes armées; 2° mettre un terme aux exigences de la milice irrégulière; 3° assurer plus aisément la subsistance des troupes.

» Le 20 une batterie de montagne composée de 4 obusiers est arrivée pour augmenter le matériel de l'artillerie. Les semestriers congédiés au mois de juillet sont rappelés sous les drapeaux; on rétablira l'armée sur l'ancien pied.

» Le ministre de l'intérieur Riga Palamides a présenté au roi un projet de loi portant création d'une garde nationale dans laquelle entreront tous les hommes âgés de 18 à 40 ans. Dès que ce projet aura été vu par le roi et les autres ministres, il sera mis immédiatement à exécution.

» Le chargé d'affaires turc a protesté contre les élections de Candie, en ce qui regarde la partie qui appartient encore à l'empire ottoman. »

ANGLETERRE.

Le parlement a été prorogé, le 14, au 19 décembre, en la forme ordinaire. La veille, entre dix et onze heures, une quantité considérable d'argenterie avait été volée à l'ambassade de France. Une plainte a été déposée au bureau de Mary-le-Bone. La police se livre à d'actives recherches. Cet événement est venu contrarier le splendide souper que devait offrir le comte de Saint-Aulaire au duc et à la duchesse de Nemours, et pour lequel des invitations ont été adressées à tous les ambassadeurs et à toutes les dames du corps diplomatique.

— Le duc de Nemours a chassé avec le prince Albert, le général Colbert, le colonel Wylde, MM. Anson et Murray. Au dîner, la musique des grenadiers de la garde a exécuté, entre autres morceaux, la grande marche d'Orléans, un air de Donizetti et le quadrille de la *Belle-Poule*, par Musard.

tranquillité la plus parfaite règne en Irlande jusqu'à ce que le procès soit terminé. Quelle que soit son issue, je suis convaincu qu'il rapprochera l'association du repeal de son but, pourvu que le peuple se maintienne tranquille. Il sera facile de maintenir la tranquillité après qu'un verdict du jury aura acquitté des hommes injustement accusés.

Rien ne nuirait à notre cause devant le jury comme une révolte, des voies de fait, des violences. Si quelqu'un vous donne un avis contraire, croyez bien qu'il est mon ennemi et le vôtre. Arrêtez-le et conduisez-le devant la police. Je déclare mon ennemi personnel tout homme qui prendrait part à un tumulte quelconque. Si vous êtes mes amis sincères, tenez-vous tranquilles; je vous en supplie au nom du pays, je vous en supplie au nom de Dieu. — Souvenez-vous que vous avez posé en principe que l'association du repeal ne pourrait atteindre son but que par des voies constitutionnelles et paisibles. — Souvenez-vous que le principe de ma vie politique, que j'ai inculqué au peuple d'Irlande, est que les améliorations politiques ne peuvent être obtenues que par les moyens paisibles et légaux; que, s'il fallait les obtenir par la violence, il en résulterait plus de mal que de bien, et que le pays serait plus à plaindre qu'auparavant.

Cette adresse est adoptée à l'unanimité.

O'Connell annonce ensuite qu'il a reçu une lettre de Joseph Sturge en réponse à celle qu'il lui avait adressée pour l'assurer que le rappel de l'union n'amènerait ni le démembrement de l'empire ni l'ascendant du clergé catholique. Maintenant, M. J. Sturge est disposé à sympathiser avec la cause du rappel. O'Connell propose de transcrire la lettre de M. Sturge sur les registres de l'association. — La motion est adoptée. — La séance est levée.

ESPAGNE.

Le 10, à onze heures du matin, tous les balcons des rues de Madrid que devait traverser le cortége royal étaient pavoisés, et, malgré la pluie, malgré un froid assez vif, une foule immense circulait de tous côtés. De bonne heure, les tribunes publiques et réservées étaient pleines, et beaucoup de dignitaires, d'évêques et de magistrats ont eu de la peine à se placer.

A une heure et demie, tous les sénateurs et députés siégeaient déjà. La salle des séances était décorée avec beaucoup de goût. Vers deux heures, le président du sénat a déclaré la séance ouverte et a désigné les députations de sénateurs et de députés chargées de recevoir la reine, sa sœur et l'infant don Francisco de Paule. Tous les représentants des puissances étrangères encombraient la tribune diplomatique.

A deux heures, vingt-et-un coups de canon ont annoncé que la reine quittait son palais. Six carrosses de la cour, attelés chacun de six chevaux magnifiques, s'avançaient escortés d'un brillant état-major. La reine occupait le sixième. Partout elle était accueillie par d'unanimes vivats.

A deux heures un quart s'ouvre la séance royale. S. M. occupe le trône, revêtue du manteau royal, ayant sa sœur à gauche, et entourée des ministres et des grands dignitaires.

Le président du sénat s'approche du trône; il tient le livre de l'Evangile ouvert. Sa Majesté se lève, et, la main sur le livre saint, elle prononce, d'une voix sonore et douce, ce serment solennel : « Je jure, devant Dieu et sur les saints Évangiles, de respecter et faire respecter la constitution de la monarchie espagnole, promulguée à Madrid le 28 juin 1837; je jure de respecter et faire respecter les lois, ne me proposant d'autre but que le bonheur de la nation. Si je faisais, en tout ou en partie, le contraire de ce que j'ai juré, je ne devrais pas être obéie; au contraire, ce que je ferais serait nul et de nul effet; qu'ainsi, Dieu me soit en aide, sinon que j'en sois responsable devant lui. »

Des acclamations d'enthousiasme accueillent ce serment.

A l'issue de la séance, le cortége devait se rendre à l'église d'Atocha, où une cérémonie religieuse était préparée : elle n'a pas eu lieu. A quatre heures et demie, une salve de vingt-un coups de canon a annoncé que la reine constitutionnelle était rentrée dans son palais, après avoir été au Prado voir toute la garnison qui, rangée en bataille, a salué S. M. par les plus vives acclamations.

—*El Castellano* et le *Heraldo*, en l'honneur de la cérémonie du jour, publient un numéro orné de vignettes et de caractères dorés. Les muses contemporaines paient aussi, par des sonnets élégamment encadrés, leur tribut d'hommages à la reine constitutionnelle.

— On s'accorde à dire que, dans la réception des deux chambres, la reine a fait preuve d'aisance et de dignité.

Elle a dit au sénat : « Les sentiments que vous m'exprimez sont parfaitement d'accord avec le patriotisme et la circonspection que je m'efforce de montrer dans tous mes actes. Les vœux que vous formez pour la prospérité de l'Espagne sont ceux de mon cœur. Avec votre assistance et en m'attachant à la lettre et à l'esprit de la constitution, je m'efforcerai de réaliser les espérances que mon règne a fait concevoir à la nation espagnole. »

A la chambre des députés : « En observant fidèlement la constitution et m'appuyant sur les cortès que je respecterai toujours, j'espère assurer la stabilité du gouvernement, la tranquillité des populations et faire le bonheur de la nation espagnole, qui a fait tant de sacrifices pour la défense de mon trône constitutionnel. »

— On vient de découvrir à Valence un complot qui avait pour but d'assassiner le capitaine-général. Un officier du régiment d'Almansa en congé temporaire fut arrêté par son colonel à neuf heures du matin. Mais il lui échappa, et le colonel, s'obstinant à le poursuivre, se vit cerné dans un carrefour par plusieurs hommes armés dont un, le couchant en joue, menaça de l'abattre s'il ne cessait sa poursuite. Un pareil attentat a eu lieu en plein jour, dans une grande ville, sans qu'on ait pu découvrir ceux qui se jouent ainsi des lois et de l'autorité. On ne doute pas qu'ils n'aient des relations suivies avec les assassins de Narvaez.

—Le *Journal des Pyrénées-Orientales* du 11 nous représente Barcelone comme livrée à la plus odieuse anarchie. Il est à la connaissance de tout le monde que sur 8,000 hommes armés que renferme la ville, la moitié au moins n'attend, pour se soumettre, qu'une démonstration de l'armée de la reine. Les forces des assiégeants augmentent chaque jour. On connaît dans la place la reddition de Saragosse, mais la junte a défendu d'en parler sous peine de mort. Hostalrich n'est bloqué que par les milices nationales des campagnes environnantes. Il y a des pourparlers pour la reddition de cette forteresse.

La députation provinciale de Barcelone vient d'ordonner la réunion des colléges électoraux pour procéder à la nomination des députés aux cortès. Tous les moyens odieux sont mis en œuvre pour tromper les populations. Tantôt Espartero va rentrer avec des forces considérables; tantôt Zurbano, qui a rompu son ban, s'avance avec des troupes qu'il a séduites. Il circule une proclamation vraie ou fausse de ce général,

ordre du jour d'après lequel les hostilités sont suspendues depuis ce matin.

INTÉRIEUR.

Le roi, sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, a nommé aux fonctions de maire dans les villes ci-après :

Allier. — Gannat, M. Barthélemy-Montgond.

Basses-Alpes. — Digne, M. Aubert; Barcelonnette, M. Pacquet; Castellane, M. Demandolx; Forcalquier, M. Leydet; Manosque, M. Arbaud; Sisteron, M. Machemin.

Ardennes. — Mézières, M. le comte Jaubert.

Dordogne. — Périgueux, M. de Trémisot; Bergerac, M. Eyriniac; Nontron, M. Montlanges; Ribérac, M. Léonardon; Sarlat, M. Gouzot; Montignac, M. Labrousse-Bosredon.

Loire-et-Cher. — Saint-Aignan, M. Trodoux-Trotignon; Romorantin, M. Batailler-Martin.

Orne. — Séez, M. Delangle; Vimoutiers, M. Gigon-la-Bertrie; Domfront, M. Vardon; Mortagne, M. Bailly.

Saône-et-Loire. — Couches, M. Martin; Creuzot, M. Schneider.

Deux-Sèvres. — Parthenay, M. Audebert.

Tarn. — Alby, M. Gorsse; Gaillac, M. de Lacombe; Rabanstens, M. Lombard de Sagnes; Lavaur, M. Audouy.

Tarn-et-Garonne. — Caussade, M. Cornède; Moissac, M. Colombié.

— Le nombre des candidats qui se sont présentés à l'examen pour le baccalauréat ès-lettres, à la fin de la dernière année classique, est de 3,282. En 1842, il n'avait été que de 3,131, et en 1841, de 2,892. La difficulté des épreuves et la sévérité des examinateurs n'ont donc pas écarté les aspirants. Cette augmentation de candidats a été surtout sensible dans les Facultés de Bordeaux, Dijon, Lyon, Paris, Strasbourg et Toulouse. Sur les 3,282 candidats de la session d'août, le diplôme a été conféré à 1,568; 1,714 ont été ajournés : 1169 après la composition écrite, 545 après les épreuves orales. La moyenne des réceptions est donc de 48 sur 100 : l'année dernière, cette moyenne n'était que de 46.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui la 61e liste de souscription en faveur des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe. L'évêque de Châlons y figure pour 216 fr. Le total de la liste est de 34,382 fr. 73 c. Report des précédentes listes, 3,397,531 fr. 53 c. Total au 15 novembre, 3,431,914 fr. 26 c.

Faits divers.

Le *Times* a des lettres de Buénos-Ayres du 30 août. On y avait reçu la nouvelle de la défaite du général montévidéen Médina, par le général buénos-arien Nuguez. On était inquiet de savoir si le gouvernement anglais reconnaîtrait le blocus de Montevideo. En général, il faut se méfier de ces nouvelles de Buénos-Ayres, données par des personnes intéressées ou écrivant sous le joug de la terreur.

— Tandis que les feuilles allemandes attribuent la dernière tentative insurrectionnelle de Bologne à la *Jeune-Italie*, celle-ci publie dans le numéro 12 de l'*Appostolato Popolare*, journal italien paraissant à Paris, que ce mouvement n'a pas eu de suite parce qu'aux efforts des patriotes italiens sont venus s'adjoindre les agents de la politique russe, dont le but était de porter au trône d'Italie le duc de Leuchtenberg, fils du prince Eugène Beauharnais, et beau-fils de l'empereur Nicolas.

Nous n'entendons pas admettre cette version comme la seule vraie; nous la mentionnons comme ayant eu cours.

— Le roi de Prusse a conféré à M. le comte Bresson, avant son départ de Berlin, le grand-cordon de l'Aigle-Rouge. C'est le premier ministre de France en Prusse à qui le roi ait accordé cette distinction.

— On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Il arrive fréquemment que des familles reçoivent des offres de révélation, concernant des créances sur le Trésor public, dont les révélateurs se chargent d'effectuer le recouvrement moyennant l'abandon d'une portion plus ou moins forte de leur montant.

» Ces prétendues créances ne sont le plus souvent que d'anciennes inscriptions de rente, dont les détenteurs, par suite de dispositions prises par l'administration, ne peuvent continuer de toucher les arrérages.

» Les personnes auxquelles sont faites de semblables propositions, et celles qui se croiraient fondées à élever des réclamations au sujet de rentes inscrites, soit à leur nom, soit à celui de leurs auteurs, doivent, dans leur propre intérêt, adresser directement leurs demandes au ministère des finances (dette inscrite), en donnant dans leurs lettres toutes les indications propres à faciliter les recherches.

» L'administration se fait toujours un devoir de fournir aux créanciers légitimes de l'Etat les moyens de faire valoir leurs droits et de leur épargner le concours d'intermédiaires inutiles autant qu'onéreux. »

— On se rappelle que le trompette Escoffier, des chasseurs d'Afrique, qui, dans le combat du 22 septembre contre les troupes d'Abd el-Kader, céda un cheval à un adjudant-major démonté et fut fait prisonnier par les Arabes. Le *Moniteur de l'Armée* annonce que le roi vient de lui accorder la croix de la Légion-d'Honneur. Puisse ce brave militaire être bientôt rendu à ses compagnons d'armes!

— Le 2, Mgr l'archevêque de Reims a célébré la messe dans la chapelle du collége de Charleville, et a donné la confirmation à plusieurs élèves de cet établissement. Le prélat, après avoir exprimé sa satisfaction de l'heureuse harmonie qui règne entre tous les établissements d'instruction publique du diocèse, a accepté une collation au réfectoire, avec les membres du bureau d'administration et tous les fonctionnaires du collége.

— L'*Univers* renferme d'intéressants détails sur nos missions. Celle de Maduré vient d'éprouver deux pertes douloureuses. Les pères Faurie et Garnier ont succombé victimes de leur zèle et des malignes influences d'un climat fatal aux Européens. Ce dernier avait bâti une grande et belle église à Trichinopoli et une autre à Maduré. A Corée, l'évêque Imbert et ses deux missionnaires, MM. Mauban et Chasten, ont été décapités avec 70 chrétiens; 180 autres ont été étranglés. Deux autres missionnaires sont incontinent partis de la Chine pour aller prendre la place des martyrs. Deux pères des Missions-Etrangères, MM. Chopard et Beaury, avaient été envoyés aux îles Nicobar : le deuxième a été assassiné. Le navire espagnol *Victoria*, ayant à bord 20 prêtres espagnols, a touché à Singapour, allant à Manille. On vient de poser à Singapour la première pierre d'une nouvelle église. La reine des Français a souscrit pour 4,000 fr.

—M. le maire de Marseille vient de publier un arrêté qui interdit expressément l'introduction dans l'intérieur de la ville des viandes de porc dépecées. Cette prohibition, dit l'arrêté, est absolue et sera rigoureusement maintenue jusqu'à nouvel ordre. L'administration municipale donne, par cet arrêté, une preuve de sa sollicitude pour les intérêts de la santé pu-

de la Ville-de-Paris, rue Montmartre; elle demanda à voir de riches étoffes de soie, en examina une grande quantité, marchanda long-temps, et finit par se retirer sans avoir rien acheté; mais, au moment où elle mettait le pied sur le seuil de la porte, un commis l'arrêta, écarta brusquement le cachemire des Indes qui couvrait les épaules de la dame, et de dessous les plis de ce riche châle s'échappa une lourde pièce de soie.

»Arrêtée sur-le-champ, Mme S... fut conduite chez le commissaire de police du quartier, et une perquisition faite à son domicile acheva de rendre inexplicable la mauvaise action qu'elle avait commise; mais on apprit bientôt que cette dame avait été autrefois atteinte d'aliénation mentale, et il est très probable qu'elle n'a agi dans cette circonstance que sous l'influence d'un nouvel accès de cette déplorable maladie. »

— Le tribunal correctionnel (6e chambre), présidé par M. Turbat, a condamné aujourd'hui le gérant du *Globe* à 100 fr. d'amende et aux dépens, comme coupable du délit d'injures envers M. de Genoude. Le prévenu a été renvoyé du chef de diffamation. (*Gazette.*)

—On écrit de Versailles, 15 novembre :

« La veuve Béliard a subi aujourd'hui l'exposition sur la place du Marché de Versailles. Au-dessus de sa tête était placé, en gros caractères, un écriteau portant l'indication de la peine et des causes de la condamnation L'autorité avait pris pour maintenir l'ordre toutes les précautions nécessaires. Ses prévisions étaient sages, car la foule était considérable.

» La veuve Béliard, privée d'habits de deuil, versait d'abondantes larmes; sa douleur témoignait la honte et le repentir.

» Cette exécution est la dernière péripétie du drame qui depuis six mois a occupé la justice. Grâce à la vigilance des magistrats, ce grand crime n'est pas resté impuni C'est le 21 mai 1843 que la femme Briet et son jeune enfant tombaient sous les coups de deux assassins. Le 26 du même mois, les deux coupables étaient arrêtés à cinquante lieues du théâtre de leur crime. Le 25 août, la justice condamnait, l'un âgé de vingt-et-un ans, à la peine de mort; l'autre, âgée de vingt-trois ans, à celle des travaux forcés à perpétuité avec exposition. Le 29 septembre, la cour de cassation rejetait leur pourvoi. Le 6 novembre, Béliard portait sa tête sur l'échafaud, et le 15 commençait pour la veuve, qui fut sa complice, la peine perpétuelle qui l'a frappée. »

— La collecte de MM. les jurés de la première quinzaine de ce mois s'est élevée à la somme de 230 fr., qui a été attribuée, savoir : 100 fr. à la colonie agricole du département de la Seine, 50 fr. à la colonie de Mettray, 50 fr. à la Société de patronage pour l'instruction élémentaire, et 30 fr. à celle formée pour la mise en apprentissage des jeunes orphelins.

— On lit dans l'*Observateur des Pyrénées* du 12 :

«Pau est en proie à des bandes de mendiants qui rôdent toutes les nuits et s'introduisent dans les maisons pour voler des pommes de terre et du maïs.— Nous ajouterons que la plupart de ces mendiants sont Espagnols et que bien peu appartiennent à la localité. »

— On lit dans le *Messager de Gand* :

« Nous venons de voir paraître le premier numéro d'un écrit périodique portant pour titre : *Vlaemsche Wespen, door Adriaen Lievens* (Guêpes flamandes, par Adrien Lievens). Voici le sommaire de ce premier numéro : Introduction indispensable. — Pérégrinomanie. — Victoria à Gand. — Sollicitude patriotique. — Barbes. — Mucilage. — Les cigarres. — La musique sacro-profane. »

—On lit dans le *Libéral du Nord* :

« Nos lecteurs ont sans doute entendu parler du nommé Houillez, ramené du bagne à la prison de Douai, il y a environ quinze jours, avec tous les égards dus à un homme condamné injustement. Il paraît que le nommé Macrez, qui doit comparaître demain mardi devant la cour d'assises du Nord, s'avoue coupable du vol commis dans l'église de Salperwick, pour lequel cet Houillez a été condamné, avec un nommé Hilse, par la cour d'assises de Saint-Omer, il y a huit mois. Hilse est mort en prison en protestant de son innocence; il pourrait donc se faire que l'audience de demain offrît le spectacle d'une malheureuse erreur judiciaire à réparer, ou celui de plusieurs voleurs habiles qui cherchent à égarer la justice. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire. »

— Le lieutenant général comte Ricard, pair de France, est mort le 6 à son château de Varès, près de Milhau (Aveyron), à l'âge de 72 ans.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, la 18e représentation de *Mina*, précédée d'*Angélique et Médor*.

Comment les dogmes se continuent.

OBSERVATION A M. EUGÈNE PELLETAN.

Aux rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Messieurs,

Bien que je ne sois qu'un pauvre paysan, ne sachant rien du monde que ce qui m'en arrive à travers les divines influences dont il a plu à Dieu d'emplir mes agrestes solitudes, j'ai pensé que le suffrage d'un homme simple et sauvage, comme je suis, ne pourrait être tout-à-fait à dédaigner pour M. Eug. Pelletan. Un suffrage, un témoignage affectueux, ne vînt-il que de la plus minime créature, de l'hirondelle qui niche à la croisée de ma vieille demeure, du rouge-gorge ou du roitelet qui chante au soir dans la haie dont s'entoure le jardinet de ma ferme, ce témoignage où la nature s'exprime naïvement, est, et sans doute à cause de cette naïveté même, une chose douce entre toutes choses. J'oserai donc témoigner à M. Pelletan tout l'intérêt que j'ai pris à la lecture de ses trois articles sur la *régénération des dogmes*, intérêt souvent mêlé d'admiration pour le talent qui éclate en ce travail. Avec vous, messieurs, je me réjouirai de voir la belle voie où s'élève cet esprit si distingué. Mais, à l'abri de cet intérêt affectueux, de cette admiration toute sincère, me sera-t-il permis de faire une observation sur un mot qui ne renferme pas une erreur, mais qui pourrait nuire à l'effet désiré en ne rendant pas bien toute la pensée de l'auteur, du poète, devrais-je dire.

Je cite l'alinéa : «Il y avait une nécessité qu'en dehors des différentes *formes historiques* du christianisme il se créât, pour sauver » le christianisme, une troisième croyance capable de les comprendre » et de les concilier. On n'associe deux choses qu'avec un troisième » terme : c'est en ce troisième terme que le catholicisme et le protestantisme pourront venir déposer leur *exclusivisme* et leur antagonisme. Il faut donc une *croyance supérieure* qui mettra fin à » des querelles épuisées et interminables, en détournant les esprits

pas nécessité d'une croyance autre que le catholicisme, et il ne peut y en avoir de *supérieure*, puisque tout est contenu en elle : la nature divine par le dogme, et la nature humaine par la tradition qui, constatant les aspirations générales de l'humanité, dans tous les temps et sur tous les rivages, les accepte et les consacre comme des lois tout aussi inviolables que celles contenues dans le dogme. Au surplus, ces lois se marient au dogme dans les *sacrements* qui, par *alliances septénaires* correspondant aux *garanties septénaires* admises par Fourier entre Dieu et l'homme, marient la *nature humaine à la nature divine*, en opérant la communion intime de l'une à l'autre. Ceci demanderait à être développé, et cela le sera quelque jour, jusqu'à parfaite démonstration.—Dites-moi, messieurs, après étude approfondie, si vous découvrez une loi, une chose constatée par la science harmonienne, qui ne soit, en même temps, constatée et consacrée par l'inspiration catholique. Conformément au principe d'analogie et d'unité universelle, ce qui est ici-bas dans la sphère sociale doit se reproduire là haut dans la sphère religieuse...

Où voit-on que le catholicisme ne consacre pas *la liberté à côté de l'autorité*, puisque, de tout temps, il a reconnu qu'il y avait *deux ordres*, l'ordre de foi et l'ordre de conception? —L'ordre de foi, dans son inspiration permanente, renferme les vérités des dogmes, communiquées par la révélation divine, et les vérités morales, recueillies en partie, ou confirmées dans la *tradition*, laquelle est une révélation faite par les aspirations de l'Humanité, tendant vers une union de plus en plus entière avec Dieu. En l'ordre de conception, il est permis, donné, enjoint même comme un devoir, d'appeler, par explication scientifique, l'intelligence humaine à la possession, à la notion, de jour en jour plus complète, des vérités dogmatiques et morales consacrées, toutefois à cette condition, bien légitime vraiment, que l'explication scientifique ne détruise pas les vérités servant de base à l'édifice religieux. Car, en cette solidarité universelle, la ruine des unes entraînerait la ruine des autres. — Que la *portion disciplinaire* de la société catholique ait fait abus de l'autorité, cela peut très bien avoir été sans avoir porté atteinte à la partie instructive de l'enseignement.

Si M. Pelletan avait dit que la science harmonienne a pour résultat et pour mission de généraliser la *pleine croyance* parmi les catholiques, en admettant l'intelligence à la certitude mathématique; que, par ascension à une société supérieure en destinée, l'homme *tombé dans Adam* pourrait, même ici-bas, se régénérer dans le Christ, nous n'aurions eu pour lui qu'assentiment. Nous-mêmes, si aujourd'hui nous avons cette certitude mathématique, nous la devons à l'étude de cette théorie. Mais cette croyance était comprise dans le catholicisme, car il est enseigné qu'après avoir passé par l'épreuve du tombeau, comme le Christ, l'homme, Adam, l'Humanité, doit, comme lui, arriver à la glorification. Or, est-il dit autre chose dans la science? Ne devons-nous pas, avant d'arriver à la phase d'harmonie, avoir passé par l'épreuve du tombeau? Et pour plus de précision encore, nous noterons que, dans le catholicisme, il y a deux opinions également permises : l'une, que notre glorification ne peut s'opérer que dans la vie supérieure; ce sont les *demi-croyants*; l'autre, qu'elle se doit opérer ici-bas : ce sont les *pleins* croyants en la puissance illimitée de la grâce découlant du sang et de la parole, du corps et de l'âme du doux et divin Sauveur. Avant l'étude de la loi harmonienne nous appartenions à ces derniers par la foi, aujourd'hui nous leur appartenons par la science. Ainsi s'est réalisée en nous l'union de la Foi et de la Conception.

Nous ne jugeons donc pas que la science harmonienne soit une croyance religieuse nouvelle et supérieure au catholicisme, ni qu'ils se doivent joindre tous deux en une absorption de *lui* en *elle*. Nous estimons que cette harmonie s'opèrera par une démonstration d'identité entre les deux croyances; car le catholicisme ne dit pas seulement *autorité*, mais encore *liberté*; il ne dit pas seulement *hiérarchie* pour l'ordre, il dit encore *égalité* pour la distribution de la justice.

En terminant, il ne sera peut-être pas inutile de répéter que Fourier, dont la parole doit, à tout le moins, éveiller en nous respect et confiance, n'a cessé de protester énergiquement contre tout ce qui voudrait faire de sa théorie quelque chose qui ressemblât à *une religion nouvelle*. Il a partout fait entendre que, sur cette voie, elle ne devait avoir de résultat que de faire passer la généralité des hommes de la demi-croyance, telle qu'on la voit en mon illustre compatriote et parent par alliance, M. F. de La Mennais, à la pleine croyance, qui est celle de l'auteur de la *Théorie sociétaire*. Or, nous avons reconnu que cette *pleine croyance* a, de tous temps, existé dans le catholicisme. Comment expliquer, sans cela, la *résurrection de la chair* et la *glorification*, qui pour l'humanité, en doit être la suite?

Quant au protestantisme, qui est pour nous un objet cher et auquel nous sommes unis sur bien des points encore, nous pensons qu'il reviendra au catholicisme en passant par la science harmonienne, où il puisera des lumières qui le ramèneront à nous *par le cœur*, en lui faisant sentir que dans le seul catholicisme le cœur a religieusement tout ce qu'il lui faut; et *par l'esprit* en lui démontrant que, dans notre grand culte, tout est parfaitement conforme à la raison de Dieu.

Hte MORVONNAIS.

Le Jour des Morts 1843. Le Val de l'Arguenon (Bretagne).

Quand nous avons parlé d'une régénération des dogmes religieux, nous n'avons jamais entendu ce mot dans le sens d'une rupture avec les traditions, mais tout au contraire dans le sens du développement et de l'accomplissement des vérités révélées. Nous partageons à cet égard les sentiments de notre consciencieux correspondant de Bretagne. Il n'est nullement entré dans notre pensée de venir, au nom de la raison, nier à perpétuité des dogmes sur lesquels reposent les différents cultes chrétiens. La meilleure preuve qu'un pareil dessein était tout à-fait étranger à l'esprit de M. Pelletan, c'est que notre collaborateur faisait énergiquement appel à l'initiative des clergés de toutes les communions chrétiennes, particulièrement à la puissante hiérarchie du sacerdoce catholique. L'Eglise est *loi vivante*; elle a sur tout ce qui est écrit un droit absolu d'interprétation : l'orthodoxie peut donc toujours se développer et marcher avec l'humanité.

Adjudications.

BOURSE DU 16 NOVEMBRE.

Les affaires du 3 0/0, assez languissantes au parquet, ont offert quelque animation à la coulisse, et la rente, tout en fermant moins bien qu'hier, s'est bien soutenue.

Au comptant. — Autriche, 390. — B. Belge, 767 50. 765. — Jouissances, 4 canaux, 140. — Id. Bourgogne, 107-50. — Canal de Bourgogne, 1080. — Seyssel, 875.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt.	121 65	121 70	121 65	121 65	121 55
— fin cour.	121 65	» »	» »	» »	121 65
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	81 95	82 »	81 95	82 »	82 »
— fin cour.	82 »	82 10	82 »	82 »	82 »
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. A LE C. PR.	
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0/0	103 25	» »	B. » 50	Avant la bourse, 82 02 1/2.
O. de la Ville	1415 »	» »	» »	Après, 81 95, demandé.
Banque de Fr.	3320 »	» »	7 50	—
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
— de 1000.	1117 50	» »	» »	3 0/0 à 8 et 12 mois.
Caisse Hypoth.	770 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1275 »	» »	H. 5 »	
Chemins de Fer.				
St-Germain	800 »	» »	H. 15 »	Fin courant, 800, 810, 805.
Vers. R. Dr.	300 »	302 50	H. 2 50	— 302 50, 305.
d° R. G.	105 »	107 50	H. 3 75	— »
Orléans	718 75	716 25	H. 1 25	— 716 25, 718 75, 717 50.
Strasb. à Bâle.	187 50	188 75	H. 1 25	— 188 75, 190.
Rouen.	730 »	» »	H. 5 »	— 730.
Havre.	565 »	» »	» »	— 565.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/4	107 »	H. 1/2 »	Londres, 14 novembre.
— Portugais.	41 1/4	» »	» »	Consol. 96 1/8 1/4.
Esp. D. active.	29 7/8	» »	» »	Esp. actif. 30 7/8.
5 0/0 Naples.	108 70	» »	H. » 10	Portugais. 43 3/4.
— Romain	104 1/4	104 1/8	H. 3/8 »	Mexicains. 30 1/4.
Obl. Piémont.	1220 »	» »	B. 2 50	5 0/0 Hollandais, 99 7/8.
Emp. d'Haïti.	465 »	» »	B. 6 25	2 0/0 id. 54.

Spectacles du 17 novembre.

7 h. »|» OPÉRA — Don Sebastien.
7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Charles VII. Deux Ménages.
8 h. »|» ITALIENS —
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Angélique.
6 h. »|» ODÉON. —
7 h. »|» VAUDEVILLE — Mme Roland. Misères. Patineau.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Roquefinette. Jacquot. Carabins.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Brelan. Lelorières. Rue de la Lune. Campagne.
5 h. 3/4 PORTE SAINT-MARTIN. — Royaume. Ruy-Blas. Fils mal gardé.
6 h. »|» GAITÉ. — Au bénéfice de Mlle Georges.
7 h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. »|» CIRQUE NATIONAL —
6 h. 1/2 COMTE. — Ce que vaut un paysan. Sierra Morena.

BULLETIN AGRICOLE.

La taxe du pain à Paris est fixée, pour la deuxième quinzaine de novembre, à 35 c. le kilog. pour le pain de première qualité, et 28 c. pour le pain de deuxième qualité.

Contre l'ordinaire des marchés du jeudi, celui d'aujourd'hui a été assez animé; nous n'avons pu connaître les cours; nous les donnerons demain.

Issues de blé : son, de 7 fr. à 7-50; moutures, de 8-50 à 9 fr.; remoulages recherchés, de 20 fr. à 20-50; remoulages fins, de 21 à 22 fr.

Les graines de trèfle soutiennent leurs prix de 110 à 115 francs, sans variation.

A Bourges, à la foire de la Saint-Martin, il s'est vendu 18,063 têtes de bétail. Les transactions ont été surtout importantes en bêtes à laine; les moutons de qualité ordinaire ont valu de 24 à 28 francs, et les plus beaux, de 30 à 34 francs la pièce. 1163 agneaux ont été vendus de 8 à 12 francs.

En général, les bêtes à laine se sont vendues à des prix élevés; les chevaux et les bêtes à cornes se sont vendus, au contraire, dit le *Journal du Cher*, à des conditions peu favorables. Les vaches ont valu de 100 à 220 fr.; les chevaux, de 75 à 400 fr.; un seul a obtenu 702 fr. Les ânes, au nombre de 125, ont été payés de 18 à 50 fr., et les meilleurs, de 60 à 75 fr.

Les porcs gras ont valu de 90 cent. à 1 fr. le kilog. sur pied.

Les vins affluent sur la place de Paris; les arrivages de cette semaine à Bercy sont considérables. Voici les cours de quelques qualités :

Vins vieux de Mâcon,	100 à 125 fr.	la pièce de 220 litres.
— Beaugency,	90 à 95	
— Anjou,	75 à 80	
— Bordeaux ordin.	80 à 85	
— Vouvray,	80 à »	
— Cher,	100 à »	
— Nantais blanc,	65 à »	
— Issoudun,	60 à 61	
— Bourgogne ordin.	100 à 102	
Vins nouveaux de Bourgogne,	85 à 90	

Les vignobles du pays d'Armagnac (Gers) ont eu cette année une récolte abondante; c'est le seul crû de toute la Guyenne qui soit ainsi favorisé; ces vins sont enlevés par le commerce de Bayonne à des prix avantageux aux vendeurs. Il paraît qu'il en restera fort peu pour la distillation.

A. Y.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*)

Etude de M. DRION, huissier, rue Bourbon-Villeneuve, 9.

VENTES

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T, I, N. 110. SAMEDI 18 NOVEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. ET OMNES UNUM SUNT. (JEAN)

É SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale ; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal ; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Quelques-uns de nos anciens *abonnés des départements se* *nt plaints qu'on leur eût supprimé l'envoi du journal dès le* *ndemain de l'échéance, soit du 31 octobre, soit du 15 novem-* *re. — Nous avions pris soin d'avertir tous nos abonnés* *'*AUCUNE *exception ne serait faite à cette mesure adminis-* *ative. Plus nos abonnés sont anciens et fidèles, plus nous* *ons droit d'attendre d'eux qu'ils seconderont les vues de* ***dministration et renonceront à des habitudes admissibles*** *ur un journal à longue périodicité, mais d'autant plus im-* *aticables, dans le cas d'un journal quotidien, que ce jour-* *l acquiert une publicité plus étendue.*

Ainsi chaque bande portant la désignation exacte de la *ate de l'échéance, nos abonnés sont toujours à même de s'as-* *rer du jour où finit leur abonnement.*

Pour donner à nos amis et à nos abonnés nouveaux *plus de* *ilité; nous avions accepté un certain nombre d'abonne-* *ents de la province, sur promesses de remises. La plupart de* *s abonnés nouveaux ont payé avant l'échéance ou au mo-* *ent du renouvellement. Nous avons tiré à vue sur ceux qui* *nt en retard, et compté six mois d'abonnement à ceux qui,* *étant abonnés d'abord pour trois mois, mais n'ayant ni payé* *i renouvelé, ne nous ont point renvoyé le journal après l'é-* *héance, ce que nous considérons comme un renouvellement* *cite. Nous prévenons nos abonnés en retard que ces traites* *nt maintenant en circulation.*

Désormais, tous les abonnements nouveaux, hormis ceux *i nous viendront par nos correspondants comptables, de-* *ront être accompagnés d'un mandat sur la poste ou sur une* *aison de Paris.*

PARIS, 17 NOVEMBRE.

INTÉRÊTS DÉPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX DE LA FRANCE.

De la grande circulation dans Paris.

En parcourant les grandes îles de maisons qui forment la capi-le, l'observateur est frappé de trois graves inconvénients :

1° L'entassement de la population des vingt-huit quartiers placés u centre de la ville, c'est-à-dire sur un territoire qui ne mesure s la cinquième partie de la superficie occupée par la capitale. lus de la moitié de la population parisienne, en effet, est aggloméée sur cet espace si restreint ;

2° L'absence de larges voies parallèles à la Seine, pour mettre les ifférents quartiers du centre et ceux d'une même rive en commu-ication entre eux ;

3° Le singulier contraste qu'offrent certaines rues perpendicu-ires à la Seine, qui, vastes et spacieuses à l'entrée de la ville, se sserrent de plus en plus à mesure qu'elles s'approchent du centre, ù la population est plus condensée.

Ainsi, sur les trente-trois barrières de la rive droite, il n'y a, du té de l'ouest, que les barrières de Bercy et du Trône ; du côté de est, que celles du Roule, de Neuilly et de Passy, qui trouvent un rolongement facile dans le centre de la ville, par les quais et par s boulevarts intérieurs. Les quatre autres barrières principales, lles de la Villette, du Combat, de la Chapelle, de Monceau, ne euvent arriver au centre que par des rues impraticables qui vont ns cesse se retrécissant.

L'absence de voies de grande circulation parallèles et perpendi-ulaires à la Seine, dans les quartiers du centre, explique comment, ns l'immense massif de maisons compris entre la rue de Riche-eu et la place Royale, il existe un quartier, le Marais, qui ne par-icipe en rien au mouvement et à l'activité des autres quartiers ; et comment ceux des Halles, des Lombards, des Arcis, de Sainte-Avoie, du Marché-Saint-Jean, etc., se corrompent de plus en plus dans la plus affreuse saleté, privées d'air, de lumière et d'eaux suffisamment abondantes.

Et pourtant, dans cette partie centrale du Paris de la rive droite, comme sur toute cette rive, depuis la Seine jusqu'aux pieds des plateaux de Ménilmontant, de Belleville, de la Villette, de Montmartre et de Chaillot, il n'existe pas, à proprement parler, de difficultés de terrain : le sol de la rive droite est presque partout uniforme ; que sont, en effet, les buttes de Saint-Roch, de Bonne-Nouvelle, du Temple, de Saint-Gervais ?

Sur la rive gauche, les communications sont restées dans un état plus déplorable encore. Comment s'opère la circulation dans ce vaste chaos de maisons compris entre le Jardin-des-Plantes et la rue des Saints-Pères ? Des ruelles tellement sinueuses et des pentes si mal conduites qu'elles repoussent le mouvement plutôt qu'elles ne l'attirent et le facilitent.

Si, sur la rive droite, nous avons rappelé l'état d'isolement du Marais, l'état de pourriture des quartiers des Halles, des Arcis, etc., que dire du quartier Saint-Marcel et du Gros-Caillou (quai d'Orsay) ? localités entièrement en dehors de tout mouvement et plus étrangères au progrès parisien que n'importe quelle petite ville de France ; — que dire de l'état de dégradation du quartier Saint-Victor, de Saint-Jean-de-Latran, de la rue Mouffetard, en un mot de tout le versant de la montagne Sainte-Geneviève jusqu'à la Seine ?

Le déplorable état de ces quartiers s'explique également par l'absence des voies de grande circulation allant du centre à la circonférence, et *surtout* parce que, dans cette partie de Paris, il n'existe pas UNE seule grande artère parallèle à la Seine qui rattache entre eux les différents tronçons des larges rues qui partent des barrières et se continuent dans de belles proportions jusqu'aux approches des quartiers centraux, où elles s'étranglent tout-à-coup quand elles devraient précisément s'élargir d'avantage.

Ainsi, les grandes routes qui aboutissent aux barrières de Sèvres et de Vaugirard trouvent bien un prolongement jusqu'à la Croix-Rouge ; — celles des barrières d'Enfer et d'Arcueil jusqu'à la place Saint-Michel ; — celle d'Italie jusque vers le Panthéon ; mais comment ces rues sont-elles mises en communication entre elles et avec les quais ?

Tout le mouvement qui afflue par les rues de Sèvres, du Cherche-Midi et de l'Ouest, converge sur le Pont-Neuf par les rues obstruées et étroites du Four, de Bussy et Dauphine.

Tout le mouvement concentré à la place Saint-Michel n'a d'issue un peu praticable que par les rues Monsieur-le-Prince et de l'Odéon, d'où il se précipite encore au Pont-Neuf par la rue Dauphine.

C'est ainsi que la rive gauche a le double désavantage de voir s'accumuler presque tout le gros roulage sur un seul de ses points, sans que pour cela ce *point* soit habité ou vivifié par le grand commerce : loin de là, la rue Dauphine et le Pont-Neuf ne servent que de transit aux marchandises, qui toutes vont accroître l'activité de la rive droite, précisément parce que *le commerce ne soit où s'arrêter ou se placer* dans l'état actuel de cette rive. Il ne reste donc aux habitants de ces rues que le désavantage d'un encombrement insupportable et tyrannique.

Est-ce à dire que nous méconnaissions les difficultés de terrain que présente la Montagne-Sainte-Geneviève et les difficultés plus grandes encore offertes par le passage de l'étroit bassin de la Bièvre ?

Non ! mais nous savons aussi que cette difficulté de terrain pourrait facilement être tournée et surmontée à peu de frais par l'adoption *d'un plan général de grande circulation*, qui réunirait les différents quartiers d'une même rive avec ceux du centre, et aux deux grandes divisions de la capitale.

Mais si les besoins que nous venons de signaler sont nombreux et pressants ; si, comme nous le prouverons, ils peuvent être satisfaits dans l'espace de dix ans, il faut se préoccuper de travaux plus pressants encore, puisqu'ils sont indispensables pour fixer la grande base de la circulation générale de la ville.

Ces travaux sont ceux qui doivent rendre la Seine navigable dans l'intérieur de Paris et faire disparaître les obstacles qui l'obstruent depuis des siècles, obstacles qui ont forcé le commerce par eau de l'approvisionnement de Paris de s'*entasser* à l'amont et sur les canaux Saint-Martin et Saint-Denis, et à laisser *désert* l'aval et le centre.

Les quais alors, ces *uniques* et larges voies qui traversent Paris dans son plus long diamètre, acquerront toute l'importance que leur donne leur position centrale, puisqu'ils longent une grande partie des vingt-huit quartiers du centre que nous avons vus contenir plus de la moitié de la population ; les quais deviendront, soit par terre, soit par eau, les deux bases de la grande circulation dans l'intérieur de Paris.

Or, par une heureuse coïncidence, il se trouve que les arrondissements les plus intéressés à cette double circulation, le neuvième, le dixième, le onzième et le douzième (la Cité, l'île Saint-Louis, l'Arsenal, l'Hôtel-de Ville et toute la rive gauche), sont précisément ceux qui doivent procéder dans quelques jours à l'élection de leurs représentants au conseil général.

Il est du devoir de la Presse d'appeler l'attention des électeurs sur des sujets qui touchent aux intérêts les plus généraux de ces quartiers et de la ville entière. Les électeurs, à leur tour, feront bien de s'enquérir auprès des membres du conseil qui se présentent de nouveau à leur suffrage, des motifs qui ont empêché M. le ministre des travaux publics de présenter aux chambres le projet dont l'exécution doit rendre la Seine facilement navigable depuis Poissy jusqu'à la Marne, projet déjà approuvé par le conseil des ponts-et-chaussées, et vainement poursuivi par M. le préfet de la Seine et le conseil général.

Mais si les vœux du conseil général n'ont rien pu jusqu'ici contre le mauvais vouloir du ministre spécial, c'est aux électeurs, dont le corps représente les intérêts collectifs de Paris, de saisir l'occasion des réunions électorales pour faire à ce sujet des manifestations énergiques et capables d'imprimer à la volonté du conseil général une autorité toute puissante.

La liberté de la navigation de la Seine est une question de vie et de mort pour les 4/5 de Paris, et surtout pour les quartiers du Marais, de l'Ile Saint-Louis, de la Cité, de l'Arsenal, de l'Hôtel-de-Ville, du marché Saint-Jean, du Mont-de-Piété, de Sainte-Avoie, des Lombards, des Arcis, des Marchés, de Montorgueil, de Saint-Eustache, Saint Honoré, du Louvre, de Saint-Marcel, du Jardin-des-Plantes, de Saint-Jacques, de la Sorbonne, de l'Ecole-de-Médecine, du Luxembourg, de la Monnaie, de Saint-Thomas-d'Aquin, des Invalides.

La preuve en est évidente.

Le ministère, au lieu de prendre en considération les études faites sur les causes de déplacement de la population parisienne, les vœux émis à ce sujet par le conseil général et les moyens d'y remédier, se dispose à donner les embarcadères des principales lignes des chemins de fer du Havre, de Lille, de Strasbourg, de Lyon, aux Batignolles, au faubourg Poissonnière et à la barrière des Vertus, livrant l'énorme surcroît de mouvement qu'apporteront à Paris ces nouvelles voies de communication aux quartiers qui absorbent déjà toute *l'activité* parisienne.

Or, n'est-il pas évident que les propriétés bâties qui s'élèvent rapidement sur les plateaux de Ménilmontant, de Belleville, de la Villette, de Montmartre, et celles qui forment les villes nées d'hier, mais déjà florissantes, des Batignolles, de la Chapelle, de la Villette, n'accumuleront tous les avantages qui les attendent que par la dépréciation des propriétés du *vieux Paris central et de la rive gauche* ? La rapidité de cette dépréciation proportionnelle au surcroît d'activité apporté par les chemins de fer, sera effrayante.

Le dilemme posé à la population parisienne, aux électeurs qui la représentent tout entière, est pressant.

Il s'agit, ou bien de laisser une administration agissant sans vues d'ensemble, sans idées préconçues, sans système, s'abandonner aveuglément au funeste mouvement qui emporte Paris, ou bien de se pénétrer profondément des intérêts de la ville, des questions qu'ils

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DOMENICA.[1]

Il se crut chez Madeleine, et pleura. Toutefois, son attention, attirée r une lueur vacillante dans un coin, se mêla d'un peu de joie à la vue e la madone que ces femmes honoraient d'une lampe éternelle dont uile sentait bon. Aidé peu-à-peu de ses souvenirs et des confidences e la servante, il se rappela Domenica plusieurs fois apparue, charitable et pieuse, sous les voûtes de son église, et il attendit, moins triste, yant judicieusement pensé que cet état demi-léthargique pouvait être n effet salutaire après le délire qui l'avait précédé. Il ne se rompait pas. Vers la fin de la nuit, Domenica, sans se mouvoir encore, uvrit naturellement les yeux et les attacha sur sa nourrice, qui faillit ourir de joie. Le prêtre ne s'approcha qu'avec une religieuse discrétion, et lui dit qu'il était venu près d'elle à titre d'ami et de mé-

Un regard intelligent de Fülle traduisit ces paroles confuses au vieillard, qui répondit avec l'instinct de la charité :

— C'est toujours du côté où l'on ne tourne pas la tête qu'arrive le sifflement précurseur ; puis tout-à-coup on vous frappe sur l'épaule ; vous vous retournez distrait, et la nouvelle affreuse se jette en travers de votre face. Vous croyez encore que ce n'est pas possible, et vous dites : Non ! — Mais cela est ; il faut le croire et répondre : — Mon Dieu ! vous êtes le maître, et je suis bien peu de chose sur la terre.

— Je n'ai pas dit non, mon père ! et je ne suis plus rien que perdue.

La pauvre nourrice, par un instinct de femme dont l'homme de Dieu ne fut pas aigri, venait d'étaler doucement sur le lit de Domenica les couronnes jetées à ses pieds la veille. Cette innocente flatterie ne fut d'aucun secours. Domenica les regarda tristement, et les éloignant sans rudesse :

— Otez ces choses, dit-elle ; je n'en veux plus, sinon pour les offrir au Sauveur.

Pour lors, un flot de larmes silencieuses mouilla l'image d'ivoire qui la calmait de tout ce qu'elle avait perdu au monde. Après un long moment, et avec un de ses accents à elle qui m'atteignait dans le cœur,

— Qu'entendez-vous ?

— Non ! cria-t-elle, frémissant ; non ! je ne tenterai plus l'horrible veuvage qui a mis pour moi toute la vie en deuil !

— Si vous aimez quelqu'un avec Dieu, aimez Dieu en lui, et soyez prête à vous en séparer lorsqu'il l'ordonnera.

— Mais Dieu descend-il dans l'état où je me trouve ?

— Votre cœur, ma fille, est un pauvre oiseau d'orage : il faut l'abriter où tous les orages meurent. Eh bien ! que la pensée d'une volonté divine, qui s'accomplit en vous et pour vous, modère vos larmes et vos gémissements.

Domenica, durant quelques instants, étouffa ses sanglots sous les plis de son drap.

Alors, comme les enfants sérieux qui vont demander la communion, elle se confessa tandis que Fülle me fit descendre, et ce fut après l'épanchement d'une telle tristesse que le prêtre de la Trinité-des-Monts nous dit en sortant :

— C'est un ange.

Le matin, elle revit Piramonti, mais sans lui parler autrement que de ce regard profond, toujours sans haine, qu'elle tenait de sa mère. Il ne

posent; d'appeler sur ces questions les lumières et les garanties d'une grande publicité, d'agir assez vigoureusement pour emporter les mesures d'utilité et même de salut général.

Jusqu'ici, les intérêts lésés sont sûrs d'avoir pour eux une grande partie du commerce de l'approvisionnement de Paris, toute la marine de la haute et de la basse Seine et de ses affluents; car l'intérêt de la navigation de la Seine n'est pas seulement municipal, il est national. Un grand nombre de départements accueilleront donc avec joie l'exécution de ces travaux de navigabilité, les départements viticoles surtout. Mais si les électeurs, les propriétaires et les habitants des trois quarts de Paris permettent aujourd'hui que la grande partie du commerce et du grand mouvement se porte des boulevarts intérieurs au mur d'octroi et au nord de l'enceinte continue, une heure viendra où le sacrifice sera consommé. Les intérêts qui peuvent encore se réunir à ceux de tous les quartiers lésés et les soutenir près de l'administration supérieure, auront pris pour toujours une nouvelle direction. La ruine de la rive gauche et du vieux Paris central sera accomplie; le temps de la justice et de la réparation aura passé.

Coup-d'œil rétrospectif sur les Etats provinciaux de la Prusse.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Cologne.

Nos Etats provinciaux ne sont, comme on sait, qu'un pouvoir délibérant; chaque Etat ne s'occupe que des affaires de sa province, dont l'initiative appartient au gouvernement, sauf toutefois les pétitions présentées par les habitants de la province, qui sont discutées et délibérées dans les séances du *Landtag*, sans que le gouvernement intervienne directement.

Cependant dans les dernières années, les débats des *Etats provinciaux* ont acquis une telle importance politique, que l'étranger serait injuste s'il laissait passer le fait inaperçu, ne fût-ce que pour se convaincre du progrès parlementaire qui s'accomplit en Allemagne. Il est vrai que la plupart des députés appartiennent de droit à la noblesse et à la haute industrie; il est encore vrai que les colléges électoraux sont répartis inégalement et d'après le bon plaisir des bureaux de l'administration; il est vrai encore que les séances se tiennent à huis clos, et que les noms des orateurs ne peuvent jamais être donnés dans les journaux; mais, malgré toutes ces entraves, et en dépit de toutes ces prétendues précautions gouvernementales, l'esprit populaire s'y fait jour avec une vigueur prononcée, et, à part un seul Etat (la province de Saxe), tous sont franchement entrés dans la voie du progrès. Ces assemblées, composées comme nous l'avons dit, en majeure partie de nobles, se sont opposées avec force aux tendances réactionnaires qui, depuis deux ans, se font jour dans un certain parti de la cour, le parti qui paraît dominer le roi.

Constatons d'abord un fait: les Etats provinciaux les plus avancés sont ceux des frontières *nord-est* (Kœnigsberg) et *sud-ouest* (Dusseldorf), la province dite *prussienne* et la province *rhénane*. L'Etat polonais de Posen a été, dès l'ouverture, intimidé par une espèce de coup d'Etat. Cet Etat avait discuté, de son propre mouvement, un bill relatif à la liberté de la presse. Ce bill fut adopté. On envoya à Berlin la pétition relative à ce sujet, dans laquelle l'Etat jetait un blâme sévère sur la censure du roi. Sur-le-champ le roi écrit une lettre autographe à l'assemblée de Posen, dans laquelle il lui dit assez vertement, qu'à ses yeux son vote n'est que le résultat des menées d'un certain parti, et qu'il ne convoquerait plus les députés de l'Etat, s'ils s'avisaient encore une fois d'empiéter sur le pouvoir législatif du monarque et de la diète.—Cette dernière menace est une réaction directe contre la loi des *Etats provinciaux*. D'après cette loi, le roi *doit* convoquer les Etats tous les trois ans au moins. Il paraît donc que le roi de Prusse regarde cette loi comme une charte *octroyée*, qu'il peut déchirer d'un jour à l'autre.—L'assemblée de Posen, tout en cédant pour le moment, fit cependant observer au roi qu'il ne connaissait pas lui-même les statuts fondamentaux de ses provinces. Dans la réponse du roi, S. M. s'appuya sur les décrets de la Diète de Francfort, dans le but de défendre les lois de censure. — L'Etat de Posen lui fit tout simplement observer que la province de Posen ne faisant point partie de la confédération germanique, elle ne saurait être soumise à ses décrets.—En effet, c'est la seule province appartenant à la Prusse qui n'est pas soumise aux résolutions de la Diète de Francfort. L'*Etat du Rhin* a pris l'initiative en cette affaire en protestant formellement contre la menace autocratique faite par le roi de Prusse à l'Etat de Posen.

Presque tous les Landtags ont discuté des pétitions relatives à la liberté de la presse, et ont formulé des vœux (vœux bien stériles) à ce sujet. Cependant, l'affaire la plus importante de cette session a été l'examen du nouveau Code pénal proposé par le gouvernement prussien pour toutes les provinces, y compris celle du Rhin. Cette dernière l'a rejeté en entier; car, bien que nous sentions nous-mêmes que la prétendue égalité devant la loi du Code Napoléon ne donne ni du pain au pauvre, ni du travail à l'ouvrier, nous ne nous y cramponnons pas moins, afin de nous soustraire à une juridiction plus barbare encore, basée sur la différence des classes sociales dans l'Etat. Du reste, le gouvernement prussien a fait une grande faute en proposant des coups de bâton pour certains délits. Cette seule clause a suffi pour déconsidérer le code entier aux yeux du peuple. Le gouvernement avait même proposé d'appliquer cette peine aux femmes, proposition qui partout a été repoussée avec indignation, à l'exception de la province de Saxe. Un député est allé même si loin dans sa critique sarcastique contre cet article, qu'il reprochait au gouvernement de vouloir émanciper les femmes, en les mettant au niveau des hommes, par les coups de bâton.

La seconde question importante a été l'*émancipation des juifs*, que le Landtag de Dusseldorf a embrassée avec beaucoup d'enthousiasme, et qui a été décidée en faveur des juifs. Chose remarquable! ce sont les ecclésiastiques catholiques qui ont le plus contribué à cette décision, et depuis que la pétition relative à ce sujet a été envoyée à Berlin, ce sont les protestants qui remuent ciel et terre afin de faire pétitionner leurs ouailles contre les Israélites prussiens. Presque tous les curés protestants, le consistoire en tête, ont élu et envoyé à Berlin une députation spéciale afin de neutraliser la pétition apostillée par le Landtag.

Ordinairement le gouvernement fait à chaque Landtag une réponse officielle dans laquelle il énonce ses opinions sur les questions débattues, et où il signale au Landtag les points sur lesquels il est d'accord ou non avec lui. C'est une tâche assez difficile, car les décisions des différents Etats sont souvent en opposition les unes avec les autres. Ce qui est adopté dans le nord est repoussé dans le sud. C'est au gouvernement à trouver un milieu conciliateur; car il ne s'agit pas seulement de répondre aux questions locales, il faut encore résoudre des questions générales qui portent sur le pays entier. Ces réponses se font attendre un peu long-temps cette année. Cela se conçoit. En attendant le roi a donné l'assurance aux députés du Rhin que le code français ne sera point aboli. — C'est tout ce que nous demandons pour le moment. Quand un peuple est en voie de progrès pour réclamer des réformes sociales et politiques, le meilleur moyen de l'en empêcher, c'est de paraître vouloir lui ôter les droits dont il jouit depuis long-temps. C'est ce que le gouvernement prussien a fait vis-à-vis des provinces rhénanes. Nous ne nous attendons ni à un relâchement de la censure, qui, au contraire, devient de plus en plus sévère, ni à l'émancipation des juifs, mais nous espérons que le roi réitérera sa promesse formelle relative au code français.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Siècle* a publié, il y a une couple de mois, un travail intéressant sur l'organisation des fonctions publiques en Prusse. Là, sous un gouvernement absolu, presque toutes les fonctions sont attribuées au concours. Dans son numéro d'aujourd'hui, le *Siècle* signale l'absence chez nous de toute condition sérieuse et de toute règle d'avancement pour les emplois publics. Il appuie sa thèse sur un livre que vient de faire paraître M. Delbousquet, employé au ministère de la guerre, livre qui met en évidence le vicieux mode suivant lequel se recrutent nos administrations. Là, tout est livré à la faveur, parce qu'il n'y a aucune condition d'admission, aucune règle d'avancement. Comme M. Delbousquet, comme M. Duveyrier dans ses *Lettres politiques*, le *Siècle* demande qu'il soit institué des cours de science administrative que seraient tenus de suivre tous les jeunes gens qui voudraient entrer dans la carrière de l'administration.

La *Réforme* se moque d'une manière très spirituelle des comptes-rendus des cérémonies courtisanesques à Madrid, pendant que ce malheureux pays d'Espagne est livré normalement à la guerre civile, aux massacres, au bombardement et aux fusillades. A entendre messieurs les conservateurs de l'Espagne et de la France, ajoute ce journal, on dirait que la majorité de la reine va enfin sauver ce pays et donner la paix aux riches et du pain aux pauvres.

Dans le même numéro, le journal radical revient à la décision de M. le maréchal Soult relativement à l'école Polytechnique, décision que les journaux du gouvernement défendent de leur mieux. «Ce règlement d'une triple présentation, dit la *Réforme*, a déjà existé avant 89. L'Académie des sciences avait pour habitude de placer sur chaque liste un candidat sérieux et deux candidats dits *de paille*, qui étaient d'ordinaire l'*huissier* et le *concierge* de l'Académie. Un jour que cette liste fut présentée au roi, S. M. dit: « Voilà bien long-temps que je repousse les deux autres candidats. Pour être si souvent présentés, il faut que ce soient des hommes supérieurs. » Le monarque joua de malheur. Entre l'huissier et le concierge, c'est le concierge qu'il choisit. Beaumarchais aurait dit: « Il fallait un mathématicien, ce fut un portier qui l'obtint. » *Se non è vero è ben trovato*.

En annonçant que la session législative s'ouvrira le 26 décembre, la *Patrie* se demande comment cette année les députés s'acquitteront de leur mission. Pendant les six mois qu'ils auront passé au milieu des électeurs, les députés se seront-ils retrempés à la source démocratique? et s'ils reviennent, en effet, à Paris avec des instincts populaires, les empressements du ministère et les cajoleries de la cour ne les feront-ils pas dévier de la ligne du devoir? La *Patrie* fait observer que, l'année dernière, un événement imprévu paralysa l'esprit de progrès qui paraissait animer la Chambre, et qu'elle ne voulait pas refuser à la monarchie constitutionnelle le concours dont elle avait besoin dans cette crise douloureuse. Mais aujourd'hui les choses sont rentrées dans leur état normal, et la Chambre pourrait, sans inconvénient, reprendre le cours de ses projets de réforme. Depuis dix-huit mois la politique ministérielle a multiplié les fautes et accumulé les griefs assez largement pour que la Chambre ne doive autre chose que de l'indulgence. La *Patrie* termine en engageant les électeurs à profiter de l'intervalle de temps qui nous sépare encore de l'ouverture de la session, pour agir énergiquement sur l'esprit des députés, et leur rappeler que le Pouvoir qui les a créés pe[ut] les faire rentrer dans le néant.

Le *Times* annonce que le *Great Liverpool*, arrivé à Southampto[n] a apporté les dépêches attendues de l'Inde et de la Chine; elles sont ar[]rivées le 14 au soir à la poste, renfermées dans 65 boîtes; le nombre de[s] lettres surpasse 50,000. Grâce à une extrême activité, les lettres po[ur] Londres ont été distribuées dans la soirée, mais les journaux ne seron[t] délivrés qu'aujourd'hui. On a reçu par cette voie des lettres sauvées d[u] naufrage du *Memnon*; la plupart ont été distribuées, mais il y en a qu[i] ont été tellement avariées par l'eau de mer, qu'il a été impossible d[e] lire seulement les adresses.

D'après le *Morning-Advertiser*, une mission pour l'abolition d[e] l'esclavage va être envoyée à l'empereur de Maroc par la société étran[]gère de Londres pour l'abolition de l'esclavage: la mission aura po[ur] but de persuader à S. M. I. d'abolir, comme l'a fait son frère le bey d[e] Tunis, l'esclavage et le commerce des esclaves dans les vastes domain[es] de la Barbarie-Occidentale. On dit que la société française pour l'abo[li]tion de l'esclavage prépare dans le même but une adresse qui sera pr[é]sentée en même temps à l'empereur.

Nous trouvons dans le *Morning-Herald* une note ainsi conçue: [«Il] est arrivé à New-Bedford une lettre de Taïti, du 26 juin, contenant qui suit:

« Les Français sont toujours en possession de l'île. Le commandan[t] du vaisseau de guerre anglais *Vindictive* avait ordonné d'amener pavillon français qui flottait sur l'île, mais il n'avait pas été obéi. Le juin, il a publié une proclamation où il autorise les résidents anglai[s] à n'avoir aucun recours aux autorités françaises provisoirement établi[es] sous le titre de gouvernement provisoire. Le commandant dit qu'il e[st] décidé à prêter son appui à ces dispositions, et à exécuter sévèreme[nt] les ordres qu'il a reçus, mais que, cependant, il fera son possible po[ur] conserver la paix avec la marine française à l'ancre dans le port. Il [dit] que l'Angleterre ne cherche point à acquérir d'influence dans ces île[s] mais qu'elle ne veut pas non plus que d'autres puissances y aient une p[lus] grande influence qu'elle. Enfin, que l'Angleterre veut conserver Ta[ïti] indépendante et libre. »

D'un autre côté, nous lisons dans le *Standard*: « Le bateau à vap[eur] *Hibernia* nous a apporté des nouvelles de New-York jusqu'à la d[ate] du 1er novembre. L'amiral anglais Nicholas a déclaré qu'il ne reconna[i]trait la prise de possession des îles de la Société par les Français qu'ap[rès] que la reine Victoria lui aurait donné des ordres à cet égard. Cet amir[al] a dit que l'Angleterre ne voulait point s'attribuer un monopole dans l[es] îles de la mer du Sud, mais qu'elle ne permettrait pas qu'une aut[re] puissance s'y attribuât une influence exclusive. Voilà un langage bie[n] clair et il faudra bien que la France se soumette ou s'expose à de gra[nds] hasards. »

Des lettres récemment arrivées des frontières de la Pologne annon[]cent la publication d'un ukase relatif aux provinces polonaises incorpo[]rées à la Russie. Il est ordonné aux habitants qui professent la croyan[ce] catholique d'embrasser la religion grecque ou de quitter le pays av[ant] 1845. Le délai expiré, les biens des réfractaires seront confisqués.

A part la difficulté de vendre dans un temps aussi limité, la concen[]tration des propriétés entre les mains de la noblesse rend la vente im[]possible. Il n'y aurait d'acheteur qu'elle-même.

Les grandes familles de ces provinces sont donc placées dans l'alter[]native de la ruine, de la confiscation et de l'exil, ou celle de l'apostasie. Plus tard cette mesure doit être appliquée à la Pologne proprement di[te] que Nicolas veut *moscoviser*.

Nous lisons dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* du 16:

« *Bénédiction de la chapelle de Mettray*. — Hier, M. l'archevêque est allé bénir la chapelle de la colonie de Mettray. Cette cérémonie re[]ligieuse, à laquelle ont assisté les autorités de notre ville et un gra[nd] nombre de personnes invitées par MM. les directeurs, s'est faite av[ec] une remarquable solennité. L'intérieur de la chapelle suffisait à pei[ne] pour contenir et la population de la colonie et la foule qui s'y pressai[t]. Les tribunes étaient remplies d'un côté par les dames, de l'autre par les hommes et par les autorités, à qui des places particulières avaient été réservées. Un nombreux clergé occupait le sanctuaire.

» La chapelle de la colonie est belle et élégante dans sa simplicité. C'est une œuvre qui fait honneur à l'architecte qui l'a conçue, et à la[]quelle ont concouru pour quelques travaux de détail les plus habiles de[s] jeunes colons. Cet édifice complète dignement l'ensemble des constru[c]tions qui ont été édifiées à Mettray, et contribue par son heureux ac[]cord avec les autres parties, à faire de la colonie un établissement mo[]dèle.

» Après la bénédiction de la chapelle, M. l'archevêque a adressé au[x] colons des paroles pleines de bienveillance et de charité. Il les a exho[r]tés à garder souvenir du jour qui a vu bénir l'asile où ils viendro[nt] prier celui qui est le père du pauvre et le protecteur du faible. M. l'ar[]chevêque, en terminant, n'a pu se défendre d'une vive émotion qu'il a communiquée dans tout l'auditoire, lorsqu'il a rendu hommage au dé[]vouement avec lequel MM. les directeurs de Mettray poursuivent l'œu[]vre sainte et humanitaire à laquelle ils se sont si généreusement dévoué[s]. Cet éloge, qui est depuis long temps dans toutes les bouches comm[e] dans tous les cœurs, empruntait de la circonstance même quelque chos[e] de grave et de solennel qui a produit une profonde impression.

» M. l'archevêque a ensuite célébré la messe. Elle a été chantée en mu[sique]

---

fois dans les mains de Cataneo. Elle essaya de parler, mais elle cacha ses yeux et ne proféra pas une parole.

—Vous pouvez recevoir le don et lire la lettre d'un honnête homme, reprit frère Silva.

Il ouvrit lui-même le portefeuille contenant dix mille écus en billets, puis ce peu de lignes sur lesquelles s'attachèrent long-temps les regards de Domenica:

«Qu'importe le prétexte de mon départ; n'en savez-vous pas la cause? n'a-t-il pas été signé dans mon sort le jour où j'ai jugé ce départ utile à votre bonheur? ne me suis-je pas essayé à mourir aussi dans votre amitié comme je m'étudie à toutes les morts? n'avez-vous pas vu quelquefois que j'étais bien las de souffrir? c'est presque dire de vivre. Pardonnez-moi ma mauvaise écriture. Cherchez mon affection sous mes paroles, vous serez contente de la place que vous y tiendrez dans l'absence. Hélas! l'absence, c'est regarder ceux qu'on aime sans leur parler. Banni du paradis de votre présence, je l'ai bien suffisamment expié, puisque j'ai juré sur vous-même de ne jamais vous revoir. Rendez-moi

— O bonne nourrice! la lumière est là: n'aie pas peur!

Fülle baisa ses mains, l'enveloppa d'un vêtement simple, d'un voile blanc, et, se couvrant elle-même de sa mante, elles descendirent furtives; puis sortirent par une porte du jardin aux figuiers s'ouvrant sur une longue ruelle aboutissant par des rues désertes jusqu'au palais pontifical.

Elles en abordèrent une des portes basses au moment où le soleil inondait l'horizon de ses lueurs rouges et splendides.

Selon mon invincible habitude, je n'hésitai point à suivre Domenica et Fülle. Cette dernière s'en étant aperçue, m'en remercia des yeux. Ne sachant pas où l'emmenait Domenica muette, elle sentait dans ma présence un appui dévoué si la force venait à trahir le courage de son enfant.

De mon côté, depuis notre sortie de l'albergo, je n'avais pas cessé d'apercevoir la tête blanche de frère Silva. Il nous devançait le long de tous les chemins par lesquels nous passions, depuis la place de la Sainte-Trinité-des-Monts jusqu'à la porte du Peuple, au pied du Capitole...

profonde. Si la justice était bannie de la terre, on la retrouverait s[ur] cœur d'une femme ou d'un enfant.

Il ne lui fit signe de s'éloigner qu'après lui avoir remis un parchemi[n] qu'il signa de sa main paternelle et qu'il permit à Domenica de baigner de ses larmes.

Quand Domenica sortit, elle suivit rapidement la rive droite du Tib[re]. Arrivée en face du pont Saint-Ange, frère Silva la fit s'asseoir dura[nt] quelques minutes sous le mausolée d'Adrien pour lire avec elle le pa[r]chemin sacré qui changeait sa destinée errante et les pompes théâtrale[s] en une claustration volontaire. C'était là ce que Domenica venait d'ob[]tenir, avec l'acquittement des dettes folles de son père adoptif. Cet act[e] de délivrance était ainsi conçu:

« L'Église prend sous sa haute protection Domenica Jane Auburn » et Lisbeth Fülle, qui l'a nourrie.

» Nous déliions Domenica Jane Auburn de tous liens terrestres. De c[e] » jour, 20 juillet 1818, elle n'appartient plus qu'à Dieu dans le sai[nt]

sique, et plusieurs morceaux ont été exécutés avec une grande supériorité de talent.

» La quête a été faite par Mme la comtesse de Sparre.

» Cette cérémonie, qui comptera pour un jour de fête dans les fastes de la colonie de Mettray, laissera un bon souvenir dans le cœur de ceux qui sont venus y prendre part. »

— Le même journal donne les détails suivants sur l'inauguration du nouveau palais de justice et du pénitencier :

« La veille, le pénitencier et le nouveau palais de justice de Tours, avaient été solennellement inaugurés en présence de toutes les autorités civiles et militaires de la ville et du département.

» M. l'archevêque, assisté de ses vicaires généraux, est monté à l'autel; et, après la bénédiction du pénitencier, il a adressé un discours aux détenus.

» M. le préfet, M. le procureur du roi et M. le président de la cour d'assises ont aussi prononcé des discours à cette occasion. »

Le tribunal de police correctionnelle vient de décider qu'aucun règlement n'obligeait la compagnie du chemin de fer de Rouen à faire entrer les voitures de troisième classe dans la composition de ses convois ; le juge de paix du canton de Mendé, appelé à juger la question en premier ressort, avait décidé au contraire qu'un des articles du règlement de police, approuvé par le ministre de l'intérieur, faisait une obligation expresse à la compagnie d'avoir dans chacun de ses convois, sans exception, des voitures de troisième classe. La cour de cassation aura probablement à se prononcer sur l'existence ou la non-existence de ces articles. Nous n'examinerons point aujourd'hui si les juges ont bien compris le texte et l'esprit du règlement ; nous ferons remarquer cependant que, dans le cas où la compagnie aurait le droit de supprimer les voitures de troisième classe, on ne comprend pas comment s'exécuterait un article non contesté du cahier des charges qui établit le prix dû par trois classes distinctes de voyageurs, ceux qui occupent les premières places, ceux qui occupent les secondes, ceux qui occupent les troisièmes. Nous avions cru jusqu'ici que le tarif imposé et accepté par la compagnie était chose sérieuse et obligatoire ; aujourd'hui nous ne savons qu'en penser.

Nous saisirons cette occasion pour appeler de nouveau l'attention sur deux autres articles du règlement dont il a été donné lecture au tribunal ; leur existence n'est pas douteuse, les compagnies ne les nient pas, on les trouve affichés sur les murs de tous les débarcadères, et tous les jours on les viole à la face des commissaires, sans que l'autorité songe à les faire exécuter.

L'un de ces articles exige qu'un espace de 45 centimètres au moins soit attribué à la place de chaque voyageur ; et nous avons dû souvent nous résigner, sur le chemin de Corbeil, à être resserré dans un espace beaucoup plus exigu : lorsque nous avons porté plainte au commissaire, il s'est dit tout prêt à en dresser procès-verbal, mais en nous prévenant officieusement que l'autorité n'y aurait aucun égard ; nous avons dû céder.

L'autre article dit textuellement : « Toutes les voitures, à quelque classe qu'elles appartiennent, *doivent être commodes* pour les voyageurs » ; or, hier encore, sur le chemin de Corbeil, pendant cet ouragan de neige qui obscurcissait l'atmosphère, la compagnie nous traînait dans ses tombereaux découverts. Faudra-t-il, pour que la police se décide à constater l'incommodité des tombereaux, qu'elle ait préalablement été appelée à aller y ramasser le cadavre de quelque malheureux voyageur gelé pendant la traversée ? Eh bien ! vienne un hiver un peu rude, et cette preuve ne lui manquera pas contre les voitures de troisième classe.

Dans le jugement rendu hier par le tribunal correctionnel de la Seine, jugement qui condamne le gérant du *Globe* à 100 francs d'amende et aux dépens, comme coupable d'injure envers M. de Genoude, il se trouve un considérant trop remarquable pour que nous ne le reproduisions pas :

« Attendu que nos mœurs constitutionnelles autorisent, jusqu'à un certain point, la recherche des antécédents de ceux qui prétendent diriger l'opinion publique et exercer, comme chefs de parti, une influence quelconque sur les destinées du pays ;

» Que ce droit d'investigation se trouve néanmoins subordonné aux conditions de mesure et de dignité dont le journal le *Globe* s'est écarté dans plusieurs passages incriminés....... »

Nous acceptons pleinement, pour notre compte, le principe posé dans ce considérant, qui condamne la fausse prétention, derrière laquelle s'abritent les gens corrompus. A nos yeux, la vie privée des hommes publics ne doit pas rester murée.

La femme d'un ouvrier tapissier employé chez M. Lenoir, tapissier rue Saint-Antoine, est accouchée, il y a trois semaines, de trois enfants bien portants, qu'elle nourrit elle-même. La femme N... a 27 ans ; elle avait déjà nourri quatre enfants ; elle a donc en ce moment sept garçons vivants, dont l'aîné approche de sa neuvième année ; les trois derniers ont vingt-deux jours.

Au moment de leur naissance, comme on n'en attendait qu'un, il ne se trouvait qu'un berceau et qu'une layette. En un instant, la charité des voisins, tous honnêtes ouvriers, improvisa layettes et berceaux. Le père, par un sentiment de délicatesse, n'avait pas, dans le premier moment, annoncé chez son maître sa triple paternité. Lorsque son patron en fut informé, il s'empressa d'offrir des layettes ; on n'en avait plus besoin. Une dame offrait à la mère de payer les mois de nourrice d'un des nouveaux-nés. « Ah ! madame, répondit-elle, lequel choisirais-je? » Quelques voisins représentaient au père qu'il pourrait s'adresser au bureau de bienfaisance. « Non, répondit-il ; j'ai de l'ouvrage : *il n'y a pas déjà tant à donner !* » Nous reproduisons ces nobles paroles : elles n'ont pas besoin de commentaire.

ANGLETERRE.

Les nouvelles de Londres du 15 sont sans intérêt. Le parlement s'était réuni la veille *pro formâ* pour entendre la lecture de l'acte qui le proroge. A trois heures, les lords commissaires désignés à cet effet par la reine, ont pris place sur leurs sièges, et le lord-chancelier a ordonné à l'huissier de la verge noire d'introduire à la barre la chambre des communes. Cette formalité étant accomplie, le lord-chancelier, dans une courte allocution, a annoncé que la volonté de la reine était de proroger la session du parlement au 19 décembre prochain, et l'assemblée s'est séparée.

— Malgré le mauvais temps, 2,500 personnes ont passé par le tunnel la semaine dernière, ce qui porte à 1,640,000 le nombre des visiteurs depuis l'ouverture.

dernier, les pauvres d'Esher ont été convoqués dans la grande salle de l'école, et les ministres du culte leur ont fait des distributions de vêtements, conformément aux intentions du roi des Belges.

IRLANDE.

Suivant le *Sun*, *la Caledonia*, vaisseau de guerre de 120 canons, est partie de Plymouth pour Dublin le 14, ayant à bord 300 hommes destinés à renforcer la garnison de cette ville, et des munitions de guerre.

—Dans la dernière séance de l'association du rappel, dans Conciliation-Hall, M. John O'Connell a proposé le projet suivant d'un arrangement financier entre la Grande-Bretagne et l'Irlande :

1° Les revenus de l'Irlande seront employés à l'intérieur ; 2° ces revenus seront employés en premier lieu à payer la dette de l'Irlande ; 3° l'Irlande contribuera aux dépenses générales de l'empire dans la proportion de ses moyens financiers ; 4° on révisera les propositions dans lesquelles chaque pays doit contribuer aux dépenses générales, et cela à certains termes fixés ; dont le premier expirerait cinq années après le rappel ; 5° si après le rappel il semblait utile de charger l'Irlande d'une partie de la dette anglaise au-delà des proportions actuelles, cette dette serait transférée des fonds anglais aux fonds irlandais ; 6° on divisera les dépenses générales entre les deux pays, de manière à éviter que les revenus de l'un soient employés dans l'autre ; 7° le parlement irlandais aura le contrôle des revenus de l'Irlande, et ses droits constitutionnels à cet égard ne pourront être nullement limités.

La résolution a été adoptée.

M. O'Connell propose de nommer un certain nombre de commissaires du rappel. La motion est appuyée et adoptée.

M. Brennaz (du parti chartiste), s'adressant au président : Vous n'avez point consulté ceux qui pourraient être d'une opinion contraire.—Le président pose la question.—*M. Brennaz*, d'une voix de tonnerre : Non, et je vais donner la raison de mon vote.

M. O'Connell : Monsieur, vous avez parlé trop tard, la question est décidée.

Une discussion fort vive s'engage entre M. O'Connell et M. Brennaz, qui est rappelé à l'ordre et menacé de l'expulsion. La motion d'O'Connell est adoptée.

— Le *Cork Examiner* dit que des prières et des neuvaines ont lieu dans toute l'Irlande pour la conservation de la paix dans les circonstances actuelle. Suivant le *Sun*, O'Connell ne jouit plus de cette robuste santé qui a été si long-temps son partage. Il s'est retiré dans la maison de son fils et collègue à la chambre, John O'Connell, située à quelques milles de Dublin.

ESPAGNE.

Notre correspondance particulière de Madrid, du 12, annonce que le ministère s'étant empressé, comme il était de son devoir, d'offrir à la reine sa démission dès que la majorité de S. M. a été proclamée par les chambres, la reine, comme on s'y attendait, a gracieusement refusé cette démission. Dans la dernière séance des cortès, plusieurs députés qui étaient absents lors du vote, se sont empressés de demander que leur adhésion fût consignée au procès-verbal ; puis, à l'unanimité, la chambre a adopté la proposition suivante : « Le congrès déclare que le gouvernement provisoire a bien mérité de la nation pour avoir opéré la réconciliation de tous les Espagnols et sauvé le trône et la constitution, et que les ministres qui composent le gouvernement provisoire méritent la confiance du congrès. »

La reine a répondu aux félicitations de la municipalité constitutionnelle : « Je reçois avec la plus vive satisfaction l'expression que vous me transmettez des sentiments de dévouement de la population de Madrid, tant à cause de l'attachement tout spécial que je lui porte, qu'à cause de son importance comme capitale de la monarchie constitutionnelle. Je désire bien sincèrement que mon règne, qui sera consacré au bonheur de la nation, soit particulièrement utile à la prospérité et à la grandeur de la ville de Madrid. »

—Les journaux de Madrid annoncent que le commandant Baseti, aide-de-camp du général Narvaez, est mort le 10 au matin des suites de sa blessure.

Les obsèques de Baseti ont eu lieu avec une grande pompe ; le général Narvaez conduisait le deuil. Les sénateurs et les députés y assistaient presque tous. Le général Mazaredo, gouverneur de Madrid, a prononcé sur la tombe une courte oraison funèbre ; puis le cortége a été payer un tribut d'hommages et de regrets sur le modeste monument d'une autre victime des discordes de l'Espagne, le brave général Diego Léon.

— On lit dans l'*Emancipation de Toulouse* du 14 :

« La *Verdad*, du 10, ne nous apporte ce matin qu'un ordre du jour du général Sanz, daté de Gracia, à 5 heures du matin, lequel annonce que Hostalrich et Girone ont été occupées la veille, et que le château de Figuières le sera dans la matinée du 15.

» Nous ne savons comment concilier cette nouvelle de la reddition de Figuières avec les détails que nous transmet la lettre suivante :

» Ainsi que vous l'avez appris, les troupes qui étaient à Girone sont entrées le 9 à Figuières. Il y avait Amettler, le commandant-général Bellera, toute la junte, les employés de toutes les administrations. Les centralistes sont arrivés musique en tête, enseignes déployées, tant du régiment de la *Princesa* que de la milice. Un grand nombre de charrettes portaient les bagages, et de plus les cigarres qui étaient à la douane, ainsi que le sel du dépôt.

» Il en résulte que Prim est entré dans une ville abandonnée, sans fortifications et sans vivres, et qu'il a laissé l'insurrection pénétrer avec ses forces dans un château inexpugnable et bien fourni de tout, où il lui sera facile de résister long-temps. »

— D'un autre côté on lit dans le *Journal de Toulouse :*

« Les nouvelles de Barcelone du 12 ne nous annoncent aucun fait remarquable. Les insurgés travaillaient toujours à augmenter leurs travaux de défense. De nouveaux renforts sont arrivés le 11 au quartier-général de Sanz, ce qui porte le nombre de ses bataillons à 10. Ces troupes ont occupé le village de Bascara, et autres des bords du Fluvia. Amettler a pris des mesures énergiques pour arrêter la désertion ; il a donné des ordres pour approvisionner le fort de Figuières, et déclaré qu'il ferait passer par les armes quiconque parlerait mal de la junte centrale. Un détachement d'insurgés occupe la Junquière. »

— On lit dans le *Sud* de Marseille du 14 :

« Un navire arrivé hier de Barcelone dans notre port, annonce que le général Sanz comptait attaquer le 9 ou le 10 les insurgés de Barcelone. La junte insurrectionnelle s'était réfugiée à bord des bâtiments de guerre français. »

ITALIE.

On écrit de Rome, le 4, à la *Gazette d'Augsbourg :*

« Le duc d'Aumale a pris congé du pape après avoir sollicité en son

mannequin auquel on a adressé les questions suivantes : *Quel est le plus grand fourbe de la Hongrie? le plus grand traître?* et aussitôt la foule prononçait les noms des nouveaux députés. La force armée est intervenue ; la foule s'est dispersée, mais elle s'est portée devant l'hôtel du comte de Zichy, commandant militaire, et en a brisé les vitres à coups de pierre. »

VALACHIE.

La *Gazette d'Augsbourg* a reçu des frontières de Turquie une lettre du 2 novembre dans laquelle on lui annonce que le prince de Bibesco n'est pas encore de retour de son voyage à Constantinople. Il négocie, dit-on, un traité de commerce avec la Porte ottomane. A Bucharest, on a répandu le bruit que le prince avait proposé au divan de lui payer 80 millions de piastres (20 millions de francs) pour le déterminer à renoncer à la suzeraineté de la Valachie. La Russie est disposée, ajoute-t-on, à garantir l'emprunt de cette somme, mais sous la condition expresse que l'on prendra hypothèque sur le sol de la Valachie, qui serait occupé jusqu'au remboursement par un corps d'armée russe. Ce bruit est si ridicule qu'il faut supposer que les ennemis de Bibesco l'ont répandu à dessein. Les ministres sont, dit-on, mécontents de la conduite arbitraire que le baron Lieven tient à Belgrade. On assure que le baron restera dans le pays, même après l'arrivée du consul général de Russie.

AMÉRIQUE.

États-Unis. — On lit dans les journaux des Etats-Unis du 31 octobre :

« Les élections pour le renouvellement de la chambre des représentants sont presque achevées. D'après la nouvelle classification, ce corps doit être composé de 223 membres, dont 201 sont déjà connus. Sur ce nombre, le parti démocratique, ou *locofoco*, compte 138 nominations, et 63 seulement appartiennent aux whigs. Sur les 22 membres qui restent à nommer, on estime que la proportion sera, pour les démocrates, de 14, et de 8 pour les whigs.»

Amérique du Sud. — Une insurrection, dirigée par l'ex-président Torrice, a éclaté au Pérou. Vivanco, le président actuel, a immédiatement envoyé des force par le steamer anglais *Peru*, et, après une légère escarmouche, les insurgés ont été défaits.

A la date du 11 août, Bolivia menaçait le Pérou d'une guerre, et à chaque instant on attendait la déclaration des hostilités. Les ports de Cobija et d'Arica étaient bloqués, pour empêcher l'entrée des munitions de guerre dans la république bolivienne. (*Moniteur parisien.*)

INTÉRIEUR.

Un arrêté du préfet de la Seine détermine ainsi les lieux où se réuniront, le 27 de ce mois, les électeurs des onze sections dont se composent les colléges électoraux des 9e, 10e, 11e et 12e arrondissements de la Seine, appelés à élire chacun trois membres du conseil général.

Neuvième collége électoral. — 1re section, Hôtel-de-Ville, salle du Trône ; 2e, Hôtel-de-Ville, salle du Conseil-Général.

Dixième collége électoral. — 1re section, Mairie du 10e arrondissement ; 2e, rue du Cherche-Midi, bâtiment du conseil de guerre ; 3e, rue du Bac, 109, bâtiment de l'Ecole ; 4e, rue Saint-Dominique, 188, bâtiment de l'Ecole.

Onzième collége électoral. — 1re section, bâtiment de la Sorbonne ; 2e, Palais-de-Justice, salle Lamoignon ; 3e, rue du Cherche-Midi, bâtiment du conseil de guerre.

Douzième collége électoral. — 1re section, rue Saint Jacques, bâtiment des Sourds-Muets ; 2e, aux Gobelins, salle de l'Exposition.

Les électeurs inscrits sur les listes arrêtées le 20 octobre dernier, sont invités à se rendre à la mairie de leur arrondissement, à partir du 24 novembre courant, pour y retirer leur carte, la signer et en donner récépissé.

— Hier matin, avant midi, M. le comte d'Appony a eu avec M. Guizot, au ministère des affaires étrangères, une assez longue conférence à la suite de laquelle M. le comte d'Appony a expédié un courrier à Vienne. (*Commerce.*)

— Le conseil municipal d'Angers, convoqué le 14 pour sa session de novembre, a persisté, dit le *Précurseur de l'Ouest*, dans la position qu'il a prise dès le début. Le refus de concours a toujours été son droit. Aujourd'hui, après les élections si tranchées de la garde nationale, c'est son devoir strict vis-à-vis de la population, dont l'assentiment a été si énergiquement manifesté.

— Il faut joindre le nom de la commune d'Orgon (Vaucluse) à celui de tant d'autres communes où la nomination d'un maire a jeté la division dans le pays et le désordre dans le conseil municipal.

— La commission établie dans le département de la Seine pour examiner les aspirants et aspirantes aux fonctions de surveillants et surveillantes des salles d'asile, ouvrira sa seconde session de 1843 le lundi 4 décembre, à la Sorbonne. Les inscriptions sont reçues du 27 courant au 2 décembre inclusivement.

— Les cours publics et gratuits du Conservatoire des arts-et-métiers s'ouvriront le dimanche, 19, à l'amphithéâtre de cet établissement, rue Saint-Martin : *Géométrie appliquée aux arts, et statistique*, dimanche, de 11 heures à 2 ; professeur, M. le baron Charles Dupin. — *Géométrie descriptive, théorique et appliquée*, lundis et jeudis, à 7 heures du soir ; M. Olivier. — *Mécanique industrielle*, lundis et jeudis, à 8 heures du soir ; M. Morin. — *Physique appliquée aux arts, et démonstration des machines*, dimanches et jeudis, à 3 heures ; M. Pouillet. — *Cours de chimie appliquée aux arts*, dimanches et jeudis, à 11 heures du matin ; M. Payen. — *Idem*, dimanches et jeudis, à 9 heures et demie du matin ; M. Peligot. — *Agriculture*, mercredis et samedis, à 7 heures du soir ; M. Leclerc-Thouin. — *Idem*, lundis et jeudis, à 7 heures du soir ; M. Moll. — *Economie industrielle*, mardis et vendredis, à 7 heures et demie du soir ; M. Blanqui. — *Législation industrielle*, mercredis et samedis, à 8 h. du soir ; M. Wolowski. (*Moniteur.*)

— La fourniture du lait nécessaire au service des hôpitaux et hospices de Paris va être mise, le 30 novembre, en adjudication, pour les trois années qui vont suivre celle actuelle. On se fera une idée de ce qu'est ce genre de consommation, en dehors de celle de la capitale, par le chiffre des quantités demandées par l'administration pour les établissements dont il s'agit, et qui sont au nombre de vingt-trois. Le total est de 629,947 litres de lait par an. L'Hôtel-Dieu et son annexe sont portés pour 70,439 litres.

— Le *Journal de Toulouse* annonce qu'à la suite de désordres qui

» Nos derniers avis du Sénégal, reçus par voie d'Angleterre, ne vont pas au delà du 11 septembre. »

—On a négocié aujourd'hui au comptant à la Bourse des coupons de don Miguel à *cinquante centimes* pour cent francs de capital nominal. Si ces coupons représentaient valeur, on aurait ainsi 5 fr. de rente pour 50 centimes une fois payés. (*Commerce.*)

— Grâce à la publicité donnée à la trouvaille d'un billet de banque de 500 fr. faite samedi par un enfant sur la place de la Bourse, ce billet est retourné à son propriétaire. C'est un officier de passage à Paris qui avait perdu ce billet. L'enfant a reçu une récompense convenable.

— La *Législature* annonce que le poète-boulanger Reboul, de Nîmes, arrivera prochainement à Paris pour y présenter, au Théâtre-Français ou à l'Odéon, une tragédie en cinq actes sur un sujet antique (*Virginie*).

— On lit dans le *Morning-Advertiser* : « Un bœuf brahmine, acheté dans l'Indostan par le vicomte Combermère, a été offert à la reine Victoria. Ce magnifique animal, objet de l'adoration des Indiens, pesait plus de 801 livres. Comme il était fort sauvage et très dangereux, il a été conduit dans une des étables de Home-Park. La reine et le prince Albert sont allés le voir le lendemain de son arrivée. Ce bœuf étant destiné à la table de S. M., l'alderman Banister (pourvoyeur de la table royale), qu'une longue expérience a rendu expert en cette matière, a été chargé d'abattre l'animal, de le saler et de le fumer. Cette mission n'était pas sans danger, mais l'alderman a réussi à lui porter le coup de grâce. La peau sera tannée et apprêtée pour en faire des tapis. Les cornes, qui ont au moins 18 pouces de long, seront conservées et polies. »

— Vienne a eu, le dimanche 5, son concert-monstre annuel. Mille musiciens occupaient l'orchestre. Les auditeurs étaient au nombre de 4,000.

— Le *Progressif cauchois* contient un long rapport des pharmaciens de Fécamp qui ont procédé à l'analyse des thés provenant du *Reliance* et soumis à leur examen. La plus grande partie de ces thés contenait, d'après eux, du chromate ou sel de plomb, et leur usage prolongé eût pu donner lieu à des accidents graves, analogues à ceux que l'on désigne ordinairement par le nom de *colique des peintres*.

— Un droguiste de Jamaica-Street, à Edimbourg, a eu l'imprudence de jeter dans la rue une grande quantité de noix vomiques éventées et hors d'état d'être vendues.

Des enfants ont cru que c'étaient des amandes exotiques ; ils les ont ramassées et portées chez eux pour les manger.

Plus de trente enfants et quelques-uns de leurs parents ont été empoisonnés, et neuf d'entre eux ont été tellement malades qu'il a fallu les plus prompts secours de l'art pour les tirer de danger.

— Tout le quartier de Changile, à Clermont, a été mis en émoi par l'écroulement d'une maison située près de l'Hôpital-Général. En un moment tout ne fut que ruine et décombres. Mais qu'étaient devenus les habitants de la maison ? On déblaya les pierres, les poutres, les matériaux. Deux personnes, le mari et la femme, que la chute du bâtiment avait surpris dans leur lit, furent retirées des décombres sans autre mal que celui de la peur. Les colonnes de leur lit avaient été assez fortes pour tenir suspendus sur leur tête le toit et la charpente de la maison.

—On lit dans la *Nouvelle Gazette de Hambourg* du 10, que la ville suédoise de Wexio dans le gouvernement de Kronoberg, en Gothie, a été détruite de fond en comble par un effroyable incendie. Il ne reste plus que trois maisons. Les détails manquent encore.

— Depuis quelques semaines on a pu remarquer à Vienne, sur les places et sur le seuil des cafés, un enfant portant une vielle presque toujours muette, lequel enfant, après avoir, avec assez de nonchalance, sollicité l'attention charitable des consommateurs ou des promeneurs, se réfugiait dans une encoignure, sous un rayon de soleil ou sous un abri contre le vent et la pluie, et là, sous un informe lambeau de papier, traçait, à l'aide d'un morceau de fusin ou d'un mauvais crayon, une figure quelconque, académique ou charge, fantastique ou portrait, sans que pourtant ces productions eussent dans son esprit la moindre portée de spéculation, car, s'il a pu être solliciteur avec sa vielle, il est resté artiste avec son crayon.

Les habitués du café Badion, auprès duquel cet enfant se tient plus habituellement, sans doute parce qu'il y a là plus d'air et de ciel pour sa jeune imagination, ont été frappés des dispositions étonnantes de ce pauvre musicien sans instrument et sans voix, que la nature semble avoir destiné à marcher sur la trace des peintres célèbres ; cédant à ce besoin du cœur que les intelligences élevées comprennent, ils ont recommandé leur jeune protégé au directeur de l'école de dessin. Qui sait si cet enfant ne deviendra pas un jour un Ingres ou un Paul Delaroche? (*Moniteur viennois*)

— A l'Opéra-Comique, ce soir, *le Déserteur* et *Angélique et Medor*.

— Aujourd'hui, à l'Odéon, *Mahomet*, pour la continuation des débuts de M. Raphaël et de Mlle Rebecca Félix.

— Ce soir, aux Variétés, *Jacquot*, joué par Neuville ; *Roquefinette*, joué par Lafont, et *Carabins et Carabines*.

— Dimanche, 19 novembre, à 2 heures, M. Berlioz donne un grand concert dans la salle des Menus-Plaisirs, rue Bergère. L'orchestre, formé de 130 musiciens, exécutera l'ouverture du *Roi Léar*, la symphonie d'*Harold*, les deux dernières parties de la symphonie funèbre et triomphale des victimes de juillet, à deux orchestres ; le scherzo de la *Reine Mab*. MM. Alard, Duprez, Massol et Mme Dorus Gras feront entendre plusieurs compositions nouvelles de M. Berlioz.

TRIBUNAUX.

Une plainte en diffamation portée par Mlle Rachel contre M. Legallois, à l'occasion d'un ouvrage annoncé dans les journaux sous le titre : *Les actrices galantes*, a été appelée hier devant la 6e chambre, présidée par M. Turbat, et renvoyée à huitaine sur la demande de Me Charles Ledru, dont le client, M. Legallois, est malade. La plainte de Mlle Rachel sera soutenue par Me Léon Duval.

— Le 15 août dernier, des cris plaintifs furent entendus par des voisins d'un sieur Valentini, sculpteur en bois. La voix d'un enfant paraissait les proférer, sous l'empire d'une douleur extrême, et ses cris plaintifs étaient dominés par moments par la voix impérieuse et irritée du maître, qui s'efforçait de faire taire son apprenti. Les voisins sortirent, quelques mères s'émurent, et chacun s'efforça d'apaiser le maître irrité en dérobant le pauvre apprenti à sa fureur. Le jeune Drouin, interrogé, affirma qu'il avait été frappé avec une corde armée d'un fil de fer pour rendre les coups plus douloureux. On courut chercher la mère de Drouin, et un concert de malédictions s'éleva contre le sieur Valentini. L'une des voisines, la dame Jacob, ayant vivement réprimandé Valentini, fut frappée avec violence par lui, et son mari put à peine la protéger contre ce furieux. Plainte fut portée contre Valentini. Il comparait aujourd'hui devant la 8e chambre ; le jeune apprenti Drouin et les témoins voisins du prévenu confirment les faits de la plainte.

Valentini prétend n'avoir frappé l'enfant qu'avec une corde seule !

« Ce serait encore trop de le frapper avec vos mains, » dit M. le président à Valentini.

« C'est toujours un fait blâmable, dit M. l'avocat du roi, que de porter des coups ; mais le fait devient, messieurs, digne de toutes vos sévérités lorsque c'est le maître qui, au lieu d'enseigner son métier avec douceur et patience à son apprenti, le frappe avec une violence inouie. Les violences reprochées à Valentini étaient telles, que des cœurs de mères se sont émus et des cris de fureur du maître et des plaintes douloureuses du malheureux enfant.

» Vous punirez donc Valentini de toutes ces violences en lui faisant une application sévère de l'article 311 du code pénal. »

Me Chicoisneau plaide pour le prévenu.

« C'est en maltraitant ainsi de jeunes enfants, dit avec sévérité M. le président Jour loin au prévenu, sans raison et sans droit, qu'un maître imprudent comme vous en fait malheureusement plus tard des vagabonds et peut-être des voleurs ! »

Le tribunal a condamné Valentini à six mois de prison et aux dépens.

Adjudications.

Ministère des travaux publics. — Préfecture de la Haute-Saône, 4 décembre. Achèvement de la dérivation de Savoyaux, 237,615 fr. 80 c.

Ministère de la marine. — Rochefort, 30 novembre. 96,000 kilog. de bœuf en cheville. — 9 décembre, 36,000 kilog. de brai gras, 4,000 de galipot, 22,000 de brai sec, 1,500 d'essence de térébenthine.

Toulon, 6 janvier. Limes, râpes, carreaux en acier ordinaire, faucillons en acier fondu. — 11 décembre. 400,000 litres vin de champagne, 20,000 eau-de-vie, 10,000 kilog. de fromage de Hollande, 10,000 de riz, 10,000 de sucre, 10,000 de café.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DECLARATIONS DE FAILLITES *du 16 novembre* 1843.

COURTIOL, ancien marchand de vin, rue de Laborde, 1; juge-comm., M. Beau; syndic prov., M. Richomme, rue Montorgueil 71.

BOURSE DU 17 NOVEMBRE

Il s'est fait des ventes remarquables de rentes françaises à la Bourse d'aujourd'hui, aussi les cours de ces effets ont-ils légèrement rétrogradé. Fin de mois, comparativement aux derniers prix d'hier, le 3 et le 5 p. 0/0 ont baissé de 15 cent.

Au comptant, il y a eu hausse de 7-50 sur la Banque de France, de 5 fr sur les Quatre-Canaux, de 3-75 sur le chemin de fer d'Orléans, de 2 50 sur celui de Versailles (rive droite), ainsi que sur celui d'Avignon, de 1-25 sur ceux de la rive gauche et de Strasbourg, de 1/4 sur l'emprunt romain, et de 1/8 sur le 5 0/0 belge 1831, et la dette active d'Espagne.

Il y a eu baisse de 15 c. sur le 3 et le 5 p. 0/0, de 2-50 sur le chemin de fer de Rouen, de 5 fr. sur l'emprunt du Piémont, et de 1/8 sur le 5 p. 0/0 belge 1840. Les autres valeurs ont peu varié.

Spectacles du 17 novembre.

7 h. »|» OPÉRA —
7 h. 1|2 THEATRE-FRANÇAIS — Eve.
8 h. »|» ITALIENS — Maria di Rohan (21e représ.)
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Angélique.
6 h. »|» ODÉON. — Mahomet.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — 1re rep. de l'Homme blasé.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Roquefinette, Jacquot, Carabins.
6 h. »|» PALAIS ROYAL — Brelan, Letorières, Rue de la Lune, Campagne.
5 h. 3|4 PORTE SAINT MARTIN. — 1re repr. de Louise Bernard.
6 h. »|» GAITÉ. — 1re rep. de Stella.
7 h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
7 h. »|» CIRQUE NATIONAL — Don Quichotte. Les Racoleurs.
6 h. 1|2 COMTE. — Le Moulin. Pierrot. La Fête du Sergent. Maison des Fous.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du jeudi 16 novembre.

Arrivages : 1,224 quintaux 60 kilog.; restant 14,712 quint. 06 kilog.

Cours moyen, 37 62 ; cours-taxe, 37-52.

Différence de ces cours et du cours de mercredi : cours moyen, 21 centimes, et cours-taxe, 11 centimes de hausse.

Gruaux.	51 quint.	81 kilog.	de 40 fr.	75 c.	à 55 fr.	00 cent.
1re marque	474	47	37	55	39	75
2e marque	446	33	36	25	37	25
3e marque	23	55	32	50	00	00
4e marque	16	13	24	00	00	00

Ventes à livrer, 549 quintaux 40 kilog. de 29-95 à 36-95.

Total des ventes, 1,777 quint. 28 kil.

Halle de Paris du vendredi 17 novembre. — Arrivages, 1,283 quint. 91 kil. Restant, 13,968 quint. 27 kil.

Cours moyen, 37-29. Cours-taxe, 37-43.

Différence de ces cours et du cours de jeudi. Cours moyen 32 centimes, et cours-taxe 9 centimes de baisse.

Gruaux :	15 quint.	70 kil.	de 43 f.	00 c.	à 57 f.	00 c.
1re marque :	403	49	37	60	38	85
2e	577	69	35	65	37	25
3e	65	76	31	40	31	85
4e	17	13	20	40	25	50

Ventes à livrer : 638 quint. 78 kil. de 24 fr. à 38 fr. 85 c.

Total des ventes : 2.027 quint. 70 kil.

Les bœufs, au marché de Poissy d'hier, étaient supérieurs en qualité à ceux qui ont paru au dernier marché de Sceaux; les plus beaux venaient du Maine et de la Normandie. Poids moyen des bœufs, 353 kil.; vaches, 276 kil.; veaux, 63 kil ; moutons, 19 kil. Il y a eu baisse de 2 à 3 c. sur les veaux. Le cours des moutons n'a pas varié; mais la quantité étant moins bonne, il en résulte en réalité une légère baisse.

A la halle aux veaux du 14, 225 ont été amenés ; 186 ont été vendus : première qualité, 1-66; deuxième, 1-48 ; troisième, 1-30.

Le 13, à Saint-Germain-en-Laye, les porcs ont valu : première qualité, 1-14 ; deuxième, 1-12; troisième, 1-10. Il en avait été amenés 1,666 gras, et 118 maigres. A. Y.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*)

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5.

DENRÉES.	HALLE de PARIS 17 novembre.	PONT-AUDEMER 13 novembre	SOISSONS, 11 novembre.	BERGUES. 13 novembre.	NIMES. 13 novembre.	ARRAS. 15 novembre	SAINT-LO. 11 novembre.	TOULOUSE. 11 novembre.	CHARLEVILLE. 13 novembre	STE-HERMINE. 10 novembre.	DIJON. 11 novembre.
Bl. bl. 1er choix	22 66 à 23 32	26 22 à » »	21 14 à 21 91	20 46 à » »	21 » à » »	19 82 à 21 50	20 70 à » »	22 50 à 23 »	18 » à » »	17 » à » »	19 75 à » »
Première qual.	21 32 à 22 »	» » à » »	18 15 à 18 61	» » à » »	23 » à » »	17 99 à » »	» » à » »	21 50 à 22 »	» » à » »	16 » à » »	» » à » »
Deuxième »	20 » à 21	» » à » »	17 55 à 18 07	» » à » »	21 » à » »	» » à » »	» » à » »	20 » à 21 »	15 75 à » »	15 » à » »	» » à » »
Inférieure »	17 32 à 19 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
				Baisse légère.		Baisse légère.					
Seigle 1re qual.	10 66 à 11 »	13 » à » »	10 » à » »	11 95 à » »	17 » à » »	10 06 à » »	» » à » »	15 50 à 16 »	11 » à » »	12 » à » »	10 50 à » »
Deuxième »	10 » à 10 33	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	10 50 à » »	» » à » »	» » à » »
Avoine 1re qual.	8 33 à 9 »	9 » à » »	9 07 à » »	7 27 à » »	10 » à » »	6 27 à » »	8 79 à » »	9 50 à » »	6 25 à » »	6 » à » »	7 75 à » »
Deuxième »	8 68 à 8 33	» » à » »	8 61 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième »	7 33 à 7 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Orge, l'hectol.	10 66 à 11 »	13 » à » »	» » à » »	11 59 à » »	12 » à » »	12 02 à » »	10 71 à » »	12 » à 12 50	11 » à 11 50	8 » à 8 30	10 85 à » »

BESTIAUX. Marché de POISSY du 16 novembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi
Bœuf	1,916	1,856	1 14	1 04	» 84	60
Vache.	71	66	1 08	» 94	» 80	05
Veau..	805	763	1 60	1 32	1 14	42
Mouton..	8,200	7,347	1 34	1 04	» 98	853
Porc.	»	»	»	»	»	»

FOURRAGES.

	Paris 13 novembre	Versailles 14 nov.
Foin. 1re.	49 52	» »
Foin. 2e.	45 47	40 à »
Luzerne.	46 48	» »
Sainfoin.	» »	» »
Trèfle.	» »	36 à »
Paille blé.	24 26	18 à 24
Paille seig.	30 31	» à »

12. ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 111. DIMANCHE 19 NOVEMBRE 1843

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 18 NOVEMBRE.

Encore le pain de munition.

Le journal du ministère de la guerre, le *Moniteur parisien*, fait à notre article sur l'altération du pain de munition en 1842 l'aimable réponse que voici :

Un journal, dans un long article relatif au pain de munition, adresse, à propos de faits passés, les accusations les plus injustes au ministère de la guerre. On se rappelle qu'en 1842, sous l'influence des chaleurs de l'été et de l'humidité des camps, il se manifesta dans le pain distribué aux troupes des altérations graves. Elles furent signalées au ministre, et, dit le journal, « les journaux ministériels, *mentant par ordre*, affirmaient que le pain n'avait jamais été meilleur. » Ceci est faux. Les journaux ministériels affirmaient, et ne mentaient pas en l'affirmant, que nulle des précautions habituelles n'était oubliée ni éludée dans la fabrication du pain de munition. Le journal peint ensuite le superbe dédain du pouvoir à *l'endroit des souffrances des troupes*. Si ce dédain superbe avait existé, le ministre aurait-il donc aussitôt nommé une commission, dont le véridique et consciencieux journal est bien obligé de faire connaître la formation... et dont la mission était de rechercher par quelle cause le pain, fait comme il avait été fait depuis dix ans, présentait tout-à-coup des phénomènes jusqu'alors inconnus. L'existence de cette commission n'attesterait-elle pas le souci du ministre, s'il était besoin d'être attesté?

La commission, en donnant le résultat de son travail, propose quelques modifications au travail habituel; elle en espère de bons résultats; mais elle ne demande pas que la farine soit blutée davantage, parce que *le soldat a besoin de son pour le nourrir* (*dût-il en mourir*, ajoute le journal). Eh! messieurs les amis du soldat, supposez qu'un ministre ait assez peu la conscience de son devoir pour traiter légèrement la mort d'un homme, songez donc au moins que le laisser mourir ne serait pas même une économie, car il faut bien, quand il est malade, le soigner; quand il est mort, le remplacer par un autre, et vous n'avez donc pas le plus mince prétexte pour supposer dans l'âme du ministre ou dans les agents de son administration cette insensibilité criminelle que votre *véracité* proclame en l'accusant. Quant à l'effet du pain sur la santé du soldat, si vous voulez vous en instruire, visitez les hôpitaux, messieurs, interrogez les listes d'entrée et de sortie, questionnez les médecins, et sachez nous dire s'il est en France, dans les lieux où le soldat malade est soigné, une seule affection résultant de mauvaise nourriture.

Direz-vous que le soldat souffre, mais qu'il ne souffre pas jusqu'à entrer à l'hôpital? alors il vous faut des renseignements d'une autre nature : c'est au maître tailleur que vous aurez à faire; il vous apprendra qu'en habillant les hommes juste à leur taille quand ils arrivent, il est, après quelques mois, obligé de grandir les boutonnières pour élargir l'habit devenu trop étroit. On le sait bien dans les régiments. C'est là un détail vulgaire, mais il est caractéristique. C'est, direz-vous, l'effet de l'accroissement naturel à vingt ou vingt-deux ans; soit. Mais toujours est-il que l'homme fait qui continue sa croissance à cet âge ne souffre pas de sa nourriture journalière.

Maintenant, les lecteurs jugeront de quel côté sont les mensonges et surtout l'urbanité; de quel côté se rencontre la véritable et efficace sollicitude pour le bien-être du soldat.

Oui, messieurs du ministère de la guerre, le public jugera de quel côté se trouve la vérité; nous espérons le mettre en état d'apprécier l'énergie et l'efficacité de votre sollicitude pour le bien-être du soldat.

Vous commencez, messieurs, par mettre sur le compte de circonstances tout-à-fait indépendantes de votre volonté, telles que les chaleurs de l'été et l'humidité des camps (humidité qui ne s'accorde guère avec la sollicitude dont vous vous vantez pour le bien-être du soldat) l'altération survenue l'an passé dans le pain distribué à la plupart des garnisons. Vous oubliez la cause essentielle de cette altération, cause que signale le rapport de M. Payen, *les conditions défavorables pour leur conservation* dans lesquelles l'incurie de l'administration continue à laisser les blés, malgré les nombreux avis qu'elle a reçus de toutes parts et depuis long-temps sur les précautions qu'elle devrait prendre.

Vous prétendez ensuite n'avoir jamais dit que le pain de munition était, l'an passé, meilleur que d'habitude; nous acceptons cette dénégation comme un demi-aveu de sa mauvaise qualité habituelle, et nous en prenons acte.

Mais, ajoutez-vous, nous avons dit que l'on n'avait alors ni oublié, ni éludé les précautions habituelles que l'on prend dans la fabrication du pain de munition.

C'est un fait bien connu que, dans les démentis que vous donnez, vous savez toujours vous réserver une porte de derrière par laquelle vous vous esquivez adroitement. Mais aujourd'hui vous jouez de malheur, car jamais on n'a pris de précautions dans cette fabrication si importante pour le bien-être du soldat.

Voici l'opinion que professait, en 1841, sur les précautions dont vous parlez, M. Payen lui-même, dont vous vous êtes bien gardés de publier le rapport : « Passons maintenant d'un extrême » à l'autre, de la boulangerie perfectionnée à la *manutention* » militaire, c'est-à-dire à la fabrication du pain le plus mauvais; » le plus mauvais parce qu'il est fait avec des farines inférieures, » provenant de blés mal nettoyés, parce qu'il est mal pétri, » mal cuit, parce qu'enfin il contient la moitié de son poids » d'eau. » (*Cours de chimie industrielle*, professée au Conservatoire des arts et métiers, par M. Payen, t. I, p. 303.)

Et c'est précisément, messieurs, parce qu'on n'a pas pris en 1842 les précautions que l'on a l'habitude de ne pas prendre dans la fabrication du pain du soldat, c'est précisément à cause de cette incurie que « l'aspect du pain, son odeur désagréable, » la poussière rougeâtre et fétide émanée de ses morceaux rom» pus, inspirèrent un tel dégoût qu'il fut partout rebuté en » 1842. » (Paroles de la commission.)

Cette fois le pain était si mauvais que le soldat ne voulut pas en manger, et voilà la cause de votre sollicitude passagère, cause à laquelle il est juste de joindre l'insistance de la presse indépendante à appeler l'attention du ministre sur des faits aussi graves. Voilà pourquoi l'administration est sortie de son apathie, et non pas de son *dédain superbe* à l'endroit des souffrances des troupes, dédain dont vous dites avec votre véracité officielle que nous l'avons accusé. Non, telle n'est pas notre accusation; nous savons bien que vous ne demanderiez pas mieux que le soldat fût content de vous. Mais nous vous accusons d'opposer à tous les perfectionnements, à tous les progrès, une force d'inertie qui provient du plaisir qu'on goûte à jouir du repos dans les bureaux du ministère de la guerre, comme dans ceux de tant d'autres administrations.

Cette inertie dont nous vous accusons est démontrée par les modifications qu'a proposées la commission, nommée par le ministre, au travail habituel de la manutention militaire. Ces modifications étaient indiquées depuis long-temps par l'état de la science, et depuis long-temps elles sont consignées dans un ouvrage bien connu, la *Maison rustique* du 19e siècle, t. III, p. 435 (1839). On y lit qu'il faut attribuer la mauvaise qualité du pain de munition, mauvaise qualité unanimement reconnue comme on voit :

« 1° A certains abus auxquels, avec une surveillance sévère, » on pourrait remédier;

» 2° Au défaut de nettoyage suffisant des blés que les agents » comptables mettent en mouture;

» 3° A la mauvaise manipulation de la pâte;

» 4° A sa mauvaise cuisson. »

Il est curieux qu'après de telles recommandations on vienne prétexter d'ignorance. Nous trouvons curieux aussi que l'on triomphe de ce que la commission ne propose pas un blutage plus complet, quand nous réfléchissons qu'elle donne pour uniques raisons de son indulgence à cet égard : 1° la nécessité de la présence du son dans le pain du soldat (dont le son cause les altérations), parce que le son contient une certaine quantité de substance alimentaire, utile surtout « aux hommes dans le régime » desquels la viande et les corps gras manquent le plus; 2° l'u» sage qu'ont les gouvernements étrangers de ne pas faire une » extraction plus complète du son. » Singulières raisons que nous regrettons de lire dans le rapport, si consciencieux d'ailleurs, de M. Payen.

Nous n'avons pas besoin, messieurs du ministère de la guerre, de consulter ni vos médecins militaires, ni les tailleurs de vos régiments (qu'on nous pardonne ce rapprochement qui appartient au *Moniteur parisien*), pour savoir que le pain de munition n'exerce pas une action délétère *constante* sur la santé du soldat. Nous n'avons parlé que de ces altérations extraordinaires qui arrivent de temps en temps, et trop souvent, par malheur! lorsque la récolte du blé se fait dans de mauvaises conditions, comme en 1841. Vous prétendez que les causes de ces altérations étaient inconnues jusqu'ici. Nous vous renvoyons encore à un passage ancien de la *Maison rustique*, passage reproduit dans les leçons de M. Payen :

« Ne serait-il pas dans l'intérêt de la guerre de faire sou» mettre les blés à un nettoyage et à une épuration uniformes » qui permettraient d'employer toutes les qualités de blés, *pré» serveraient l'armée des affections intestinales qui condui» sent, à certaines époques, des régiments entiers à l'hôpital*, » et assureraient enfin au soldat une nourriture agréable et » saine? Ainsi, dans les années où le blé noir (blé noirci par la » carie) est abondant, du mauvais nettoyage préalable que l'on » fait subir aux grains résulte nécessairement une farine noircie » et *contenant des principes vénéneux* que la cuisson du pain » ne détruit pas et qui attaquent la santé du soldat. Quelques » frais de plus dans l'épuration des blés et la confection du pain » de munition seraient plus que compensés par les économies » que l'on ferait sur les frais d'hôpital. »

Ces explications mettront le public, auquel le *Moniteur parisien* fait malencontreusement appel, à même de juger quel est le plus *véridique* et le plus *consciencieux* journal, de la *Démocratie pacifique* ou de l'organe officieux et semi-officiel du ministère de la guerre.

Unité de l'ordre et de la liberté.

Nous extrayons du discours de rentrée prononcé par M. Rouland, procureur-général près la cour royale de Douai, les passages suivants qui expriment l'idée fondamentale de ce discours :

« Messieurs, l'humanité, dans sa marche vers les destinées que Dieu lui a faites, semble dirigée à-la-fois par le besoin de l'ordre et par l'amour de la liberté : ces deux principes civilisateurs, si égaux en force et si dissemblables dans leur origine et leur action, condamnés à lutter toujours ensemble, et ne pouvant vivre l'un sans l'autre, font jaillir de leur antagonisme toutes les améliorations dont le présent se glorifie, et toutes les espérances dont la réalisation appartient à l'avenir! Au principe de la liberté se rattachent les instincts de progrès, d'innovation, de mouvement. C'est lui qui nous pousse vers l'activité de l'intelligence, la hardiesse des systèmes et le développement de la personnalité humaine. Sans lui, le monde, privé d'énergie vitale, n'aurait plus qu'à s'affaisser et mourir. — Du principe de l'ordre, au contraire, sortent tous les instincts de conservation, de sécurité et d'harmonie. C'est lui qui nous suggère toutes les pensées d'organisation, et qui se charge de régulariser chez l'homme le sentiment de la sociabilité. Sans lui, le monde, livré à une impulsion désordonnée, impuissant à rien produire de durable, tomberait épuisé de fatigue et de stériles efforts....

» Il y aurait de pénibles impressions à subir pour l'homme d'intelligence et de cœur qui, descendant des hauteurs d'où il contemple la marche providentielle du monde, viendrait assister aux détails de la lutte acharnée des divers systèmes philosophiques, politiques et religieux. Chacun blasphème contre le principe qui n'est pas le sien, sans vouloir se souvenir que ce principe est inhérent à l'humanité. Ceux qui désirent le repos, qui se défient des expériences et des agitations, confondent le progrès avec le désordre. Ceux qui sont impatients de l'œuvre des réformes accusent l'esprit de conservation, comme s'il était coupable de servilisme ou de lâcheté. Mais qu'importent les erreurs et les passions

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Cours d'ornithologie de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire.

SOMMAIRE : Dédain de l'armée d'Egypte pour les savants. — Avenir de la science. — L'empereur François II entomologiste. — Importance de l'entomologie. — Applications de l'ornithologie. — Cours de M. I. Geoffroy-Saint-Hilaire. — Falconidés, vulturiens. — Robustes et lâches. — Voracité prodigieuse. — Gesi non moins vorace. — Gypaëte calomnié. — Sa manière de tuer les chamois, bouquetins et ysards. — Vulturiens repus ne peuvent s'envoler. —

Deux grandes révolutions ont remué à fond la race humaine; l'une par les armes, produisit le monde romain; l'autre par la religion, ce fut le monde chrétien; une troisième est en ce moment dans sa période d'enfantement; elle s'accomplira par la science.

Sans doute il y a de nos jours, comme de tous temps, de la science mal dépensée. On connaît le fameux traité *de Muscarum castratione*, attribué à François II, empereur d'Autriche; il est difficile d'accorder qu'un homme, chargé du sort de 30 millions de ses semblables, emploie convenablement son temps à étudier les procédés et les résultats de la castration des mouches. Mais, conclure de ce fait et des faits du même genre à l'inutilité de l'entomologie, c'est une grande erreur. Que d'insectes nuisibles à l'homme, depuis les milliards de chenilles et de hannetons, contre qui

qui comprend les plus grands et les plus robustes des oiseaux rapaces. Occupons-nous, en premier lieu, des vulturiens. Tous ces grands oiseaux rapaces, même les plus forts, ont pour caractère essentiel la lâcheté : nul d'entre eux n'attaque une proie vivante, à moins qu'elle ne soit malade ou blessée, hors d'état de se défendre. L'animal naissant, au moment où la mère qui vient de mettre bas, ne peut protéger son petit, est encore une proie habituellement recherchée des vulturiens. L'estomac de tous ces oiseaux est d'une capacité et d'une activité extraordinaires; on a peine à se figurer l'énorme quantité de nourriture que peut absorber à-la-fois un vautour de force ordinaire.

Nous citerons à ce sujet une expérience qui nous est personnelle, quoiqu'elle se rapporte à un oiseau d'un genre tout différent; il semble

individuelles, qui attestent seulement l'imperfection de nos facultés? La société n'en a pas moins ses destinées à remplir, et elle les remplit tous la double condition du mouvement et de la durée. Lorsqu'elle détruit, c'est pour fonder. Ses découvertes sont successives, et il faut qu'elle jouisse des avantages qu'elle a réalisés avant de s'élancer vers de nouvelles conquêtes. De là deux éléments d'ordre et de liberté, de stabilité et de progrès ; de là ces deux principes ineffaçables, éternels, qui dominent la vie des nations, et en face desquels les plus nobles intelligences reconnaissent le doigt de Dieu. Il n'est donné à aucun d'eux d'absorber l'autre, ni d'entraîner le monde à sa suite. Au lieu de les décrier ou de les maudire, reconnaissons donc ce qu'ils ont de nécessaire et de vrai, et honorons les hommes et les institutions qui les représentent dans leur sincérité. »

Nous appliquerons volontiers à M. Rouland sa propre expression : *homme d'intelligence et de cœur*. Ses pensées sont elevées, son talent remarquable. Il est bien qu'un procureur-général proclame que l'ordre et la liberté ont des droits égaux au respect et à l'amour des peuples, et nous applaudirions sans réserve si nous pouvions admettre que ces deux principes soient *condamnés à lutter toujours ensemble*.

Qu'est-ce donc que la liberté ? — C'est la faculté assurée à chacun d'exercer tous les droits qu'il a reçus de la nature, et que les lois humaines consacrent ou devraient consacrer. Quand les divers individus ou les différentes classes de la société dépassent, au préjudice les uns des autres, la limite de leurs véritables droits, il y a licence, usurpation d'un côté, oppression et spoliation de l'autre, guerre entre tous, liberté réelle pour personne. La liberté, c'est donc, avec le complet exercice de nos droits, l'entier accomplissement de nos devoirs.

Qu'est-ce maintenant que l'ordre? — C'est le respect des droits de tous, l'accomplissement des devoirs de chacun ; c'est la liberté organisée. Loin donc que ces deux principes soient *condamnés à lutter toujours ensemble*, il nous paraît évident que l'un suppose l'autre, et qu'en réalité ils ne font qu'un ; ils ne sont qu'une seule et même chose considérée sous des points de vue différents. Cherchez, en effet, ce qui resterait de la liberté si, par la pensée, vous supprimez toute espèce d'ordre ? — Il y aurait complète anarchie, tyrannie de tous au préjudice de tous, usurpation partout, droit nulle part ; ce serait enfin la négation, le contraire de toute liberté. La liberté ne peut donc exister sans l'ordre. Et voyez, d'un autre côté, ce qui subsisterait de l'ordre si vous supposez l'absence de toute liberté ! — Mais la destruction de toute liberté, c'est la suppression de tout droit, et par conséquent de tout devoir, les devoirs des uns étant corrélatifs aux droits des autres. A quoi s'appliquerait donc, dans un pareil état de choses, l'ordre, qui n'est que le respect de tous les droits, l'accomplissement de tous les devoirs ?

L'ordre matériel, c'est chaque chose à sa place ; l'ordre moral, c'est chacun dans son droit. Or, il s'agit ici d'établir l'ordre moral dans la société, c'est-à-dire d'*ordonner* ou d'organiser le paisible exercice de tous les droits, l'accomplissement volontaire de tous les devoirs, ou, en d'autres termes, la liberté. L'ordre est donc inséparable de la liberté, comme la forme est inséparable du fond, comme l'organisation est inséparable de la chose organisée. Ces éléments sont nés ensemble, ils grandissent ensemble, ils arriveront en même temps au plus haut degré de développement que comporte la nature humaine. Ceux qui n'aiment et ne veulent favoriser que les progrès de l'un des deux, ne comprennent bien ni l'un ni l'autre. Aussi déplorons-nous, avec M. Rouland, l'aveuglement des partis dont *chacun blasphême contre le parti qui n'est pas le sien*, sans vouloir reconnaître ce qu'il a de *nécessaire et de vrai*. Tous s'épuisent ainsi dans des luttes douloureuses qui ne peuvent que les éloigner de leur but, tandis qu'ils obtiendraient simultanément, pour leurs vœux, une légitime satisfaction par la tolérance, par l'étude, et la fusion de leurs principes incomplets dans un principe supérieur qui les embrasse tous.

En résumé, la liberté nous assure l'entier exercice de nos droits, sans nous permettre de les dépasser ; l'ordre nous empêche d'outrepasser nos droits, sans entraver leur complet exercice ; ce sont donc, sous deux points de vue différents, une seule et même chose : LE RESPECT DE TOUS LES DROITS, L'ACCOMPLISSEMENT DE TOUS NOS DEVOIRS, TELS QUE DIEU LES A FAITS. L'ordre disparaît pour faire place à l'oppression, à la tyrannie, etc., lorsqu'en son nom l'on veut restreindre le légitime exercice de tous les droits et empiéter sur la liberté ; comme la liberté dégénère en licence, en anarchie ou en despotisme, lorsqu'en son nom l'on veut dépasser la limite du droit et enfreindre l'ordre. Tous deux périssent donc ensemble ou existent simultanément et aux mêmes conditions : les progrès de l'un sont aussi des progrès pour l'autre, et, en résultat, le seul problème à résoudre pour les amis de l'ordre, comme pour ceux de la liberté, c'est de trouver pour la société une organisation qui permette à chacun d'exercer tous les droits que lui départit la nature, sans jamais nuire à ceux des autres.

Z. A.

Toujours si prompt à répondre aux imputations les plus futiles de ses adversaires, quand il peut le faire avec avantage, le ministère garde le silence sur les interpellations que la *Presse* et la *Démocratie pacifique* lui ont adressées à l'occasion des faits révélés par le *National* sur les barbares traitements infligés aux détenus politiques du Mont-Saint-Michel, faits confirmés par le journal la *Réforme*.

Si, devant des imputations aussi graves, le silence du ministère n'est pas un aveu, du moins autorise-t-il les soupçons les plus sérieux ; il est donc de notre devoir d'appeler hautement sur ce sujet l'attention de l'opinion publique, des magistrats chargés de l'exécution des lois, et de la chambre des députés.

Le traitement que subissent les condamnés politiques du Mont-Saint-Michel rappelle la peine du *carcere duro*, contenue dans la loi autrichienne, et que les souffrances de Silvio Pellico ont rendue si tristement célèbre. Qui aurait pu penser que le gouvernement issu de la révolution de juillet aurait renouvelé des supplices que, sous la restauration, l'opinion de tous les partis fut unanime pour flétrir ?

En Autriche, du moins, ce supplice est inscrit dans la loi et ordonné par des juges ; en France, aucune loi, aucun juge ne l'a autorisé.

« Dans le système répressif lombardo-autrichien, dit le *Journal des Economistes* (septembre 1843), il y a un second degré d'emprisonnement que l'on appelle le *carcere duro*, pour le distinguer du *carcere simplice*. Le *carcere duro* remplace notre peine de la réclusion et celle des bagnes. Les détenus qui le subissent ne peuvent avoir ni communication avec leurs familles, ni secours de leur part. Ils ont les fers aux pieds. C'est une peine très redoutée, très intimidante et très efficace.— Il existait dans la pénalité lombardo-autrichienne un troisième degré d'emprisonnement, le *carcere durissimo*, qui est aujourd'hui supprimé par un décret de l'empereur régnant Il consistait dans la séquestration absolue du condamné, dont tous les membres étaient enchaînés. A Mantoue, cette séquestration solitaire avait lieu dans une cellule ordinairement construite au *rez-de-chaussée*, ayant environ cinq pieds de largeur sur huit à dix pieds de longueur. Le prisonnier y couchait sur la terre sans paillasse ni litière; sa chaîne était fixée aux deux bouts de la cellule. Tout travail lui était interdit ; la lecture ne lui était permise que par grâce spéciale. On lui laissait prendre l'air sur le préau seul pendant une heure chaque jour. Le directeur de la maison de Mantoue prétendait, ajoute l'auteur de l'article cité, que la santé des prisonniers n'était nullement altérée par ce régime. »

On le voit, d'après cette note, les divers degrés de sévérité dans la peine de l'emprisonnement sont déterminés d'avance par la loi autrichienne, et appliqués par les tribunaux à chaque condamné suivant la gravité du crime.

En France, ces distinctions n'existent pas; le criminel est condamné simplement à la prison, à la détention ; mais la loi, plus humaine que celle d'Autriche, n'imagine pas de lui infliger des peines corporelles pour rendre la prison plus ou moins dure (*duro*, *durissimo*).

Mais dans les circonstances actuelles, cette humanité de la loi tourne au détriment des condamnés. Précisément, parce que la loi n'a pas déterminé quel serait le régime de la prison, les ministres auraient cru devoir, pour les condamnés *politiques*, choisir le régime le plus dur, un régime plus mortel; le régime du Mont-Saint-Michel n'est pas autre chose que le *carcere durissimo*, isolement et cachot, et le dépasse, puisqu'il donne la folie ou la mort.

Nous nous sommes déjà élevés contre l'application, selon nous, arbitraire et illégale, du régime cellulaire. La loi a prononcé la peine de l'emprisonnement pur et simple ; quand la loi a été faite, le mode de prison cellulaire n'existait pas ; la loi n'a donc eu en vue qu'un *certain degré de gravité* dans la peine. Si le système cellulaire n'était qu'une simple mesure d'ordre dans les prisons, nous n'aurions rien à dire; mais, il est de l'aveu de tout le monde, une *aggravation énorme* de la peine encourue; à tel point que, dans un discours d'inauguration d'une prison cellulaire, l'un des inspecteurs des prisons, M. Moreau Christophe a annoncé aux prisonniers que c'était un *enfer anticipé*. (Voir la *Démocratie pacifique* du 30 août.)

Nous dénions formellement à l'administration le droit d'aggraver à ce point la peine à subir par le prisonnier, et la loi autrichienne nous donne raison, puisqu'elle mesure d'avance la gravité de l'emprisonnement à la gravité des crimes des condamnés.

Il y a donc illégalité flagrante, à l'égard des détenus du Mont-Saint-Michel, mais cette illégalité prend immédiatement un caractère de persécution et de cruauté, si l'on songe que dans les nouvelles prisons cellulaires, destinées aux condamnés ordinaires, les cellules sont saines, sèches, aérées, éclairées, et que les prisonniers y sont traités avec humanité, tandis que les condamnés *politiques* du Mont-Saint-Michel ont été enfermés dans des cachots humides, obscurs, malsains, où ils ont contracté les maladies atroces qui ont amené parmi eux la folie ou la mort.

Nous sommes donc amenés à poser cette question que provoque le sort des condamnés du Mont-Saint-Michel : La peine de l'emprisonnement est-elle prononcée en vue d'amener prématurément la mort du condamné?

Si l'on répond : non, les ministres sont coupables d'avoir provoqué la mort des prisonniers, de les avoir fait ou laissé homicider. — Si l'on répond : oui, il sont innocents de ce crime.

Et nous n'avons pas tort de poser la question dans ces termes ; d'après *la lettre* de la loi, l'emprisonnement n'est pas destiné à faire périr prématurément le prisonnier ; mais il existe une loi qui n'a pas osé le dire dans sa lettre, mais dont c'est l'esprit. Cette loi est celle de septembre 1837, qui a institué, sur l'instigation de M. Guizot, la déportation avec emprisonnement dans une prison coloniale, comme aggravation de la déportation ordinaire, et c'est précisément sous le coup de cette loi que se trouvent placés un certain nombre des prisonniers du Mont-Saint-Michel.

Quel serait le sort d'un prisonnier déporté dans une colonie, soustrait aux investigations de la publicité, enfermé dans une prison, loin de tous les siens et de sa patrie, soumis à toutes les tortures morales qui accompagneraient cet exil et cette réclusion, exposé aux influences pernicieuses d'un climat si différent du sien? Evidemment, il n'aurait pas à attendre long-temps la mort. Le législateur a dû le prévoir, et M. Guizot le savait bien, lorsqu'il réclamait du haut de la tribune une peine redoutable contre les criminels politiques.

Cette nouvelle peine est donc un degré moyen entre la mort et l'emprisonnement perpétuel. Ce n'est pas la peine de mort infligée brusquement et d'un seul coup quelques jours après la condamnation; c'est la peine de mort venant lentement, pas à pas, mais frappant d'une manière non moins certaine le condamné : le frappant loin de sa patrie, de sa famille, de ses juges; le sang du patient ne jaillit ni sur eux, ni sur le bourreau, ni sur le tribunal; il s'arrête, dans ses veines. C'est un moyen de tuer ses ennemis sans paraître responsable de leur mort.

Cette peine, due au génie doctrinaire, mériterait d'être qualifiée d'un nom spécial pour éviter la longue énumération que l'on est obligée d'employer maintenant pour la désigner; et de même que l'instrument de la mort *publique* a pris le nom de guillotine du nom de son inventeur, l'instrument de la mort *cellulaire* devrait prendre un nom analogue du nom du ministre qui l'a instauré dans nos lois; éternel honneur pour lui si la peine est *juste* et *salutaire*, comme il le disait; éternelle infamie si elle est atroce et lâche.

— Qu'avez-vous à nous reprocher ? pourrait nous répondre M. Guizot, pour se justifier des accusations du *National*; en donnant la maladie, la folie, la mort à ses prisonniers, le Mont-Saint-Michel n'a fait qu'accomplir la loi de septembre.

Cette justification sera-t-elle admise ?

Les ministres de Charles X, qui avaient attaqué les droits de la nation, n'ont subi, —nous ne nous en plaignons pas, et c'est un des titres de gloire de la révolution de juillet,—qu'un emprisonnement très court et très doux; les détenus du Mont-Saint-Michel, qui ont attaqué les droits du trône, ont été, à la honte du gouvernement, horriblement suppliciés. Ils ont assez, ils ont trop souffert.

La *Réforme* rapporte l'odieuse apologie que le *Globe* a faite du supplice infligé aux prisonniers du Mont-Saint-Michel. Après avoir raconté les souffrances, les suicides de ces malheureux, le *Globe* disait : « Nous admettons *tout cela*, mais à qui la faute? Aux libéraux philantropes qui ont introduit en France le système cellulaire, *ce régime odieux et horrible* ajoutant aux peines de la loi et *les décuplant*... »

La *Réforme* flétrit justement cette insolente justification, et demande en vertu de quel droit les ministres ont voué les prisonniers à ce régime. Il les menace d'accusation devant la Chambre des députés.

Le *National* reproche sérieusement au gouvernement la facilité avec laquelle on accorde des passeports aux légitimistes qui se rendent en Angleterre pour y saluer le duc de Bordeaux. Nous voudrions savoir ce qu'aurait dit le *National* d'un ministère qui aurait refusé des passeports à des républicains lorsqu'il y a quelques années Londres servait d'asile à une colonie de réfugiés de ce parti? Le *National* voudrait-il le rétablissement de cette loi des suspects, loi tyrannique et sanglante, qu'une terrible nécessité justifierait à peine? Ce journal ne voudrait-il de liberté que pour lui et pour ceux qui pensent comme lui? Est-ce une liberté de cette singulière espèce qu'il réserve au pays, si le pays arborait jamais sa bannière?

On nous écrit de Berlin :

« MM. Clegg et Samuda, de Londres, sont arrivés dans notre ville, pour obtenir de notre gouvernement l'autorisation de construire un chemin de fer atmosphérique de Berlin à Charlottenbourg. A entendre ces messieurs, cette entreprise n'occasionnerait point ou peu de frais, attendu qu'ils établiraient leur ligne sur la berge de la grand'route. Il est plus que probable que le gouvernement favorisera l'essai de cette nouvelle invention, qui, dit-on, renversera de fond en comble le système ordinaire des chemins de fer.

» Le paupérisme occupe beaucoup les autorités de notre ville. On discute tous les moyens proposés dans le but de guérir cette plaie sociale. Notre magistrat reconnaît lui-même l'insuffisance de la charité ordinaire, et cherche une issue quelconque, afin de prévenir les crimes et les malheurs de la classe pauvre qui augmente ici d'une manière effrayante. Dans ce moment il est saisi d'un projet qui lui a été soumis, proposant des *colonies rurales* pour les pauvres, afin de les occuper à l'agriculture et de les mettre à l'abri des premiers besoins. Outre l'avantage qui en résulterait, au point de vue moral, il y en aura encore un autre par rapport à la santé, attendu que l'air de la campagne est moins préjudiciable aux malheureux travailleurs que l'air méphitique des rues étroites de nos grandes villes. Il est probable que ce projet sera mis en exécution, d'autant plus que la quinzième partie des terres de notre pays est encore inculte. »

ORIENT.

TURQUIE. — On écrit de Constantinople, le 25 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg* que la Porte vient d'expédier à la flotte ottomane, qui allait mettre à la voile pour la Syrie, un firman qui lui enjoint de revenir hiverner dans le port de Constantinople.

GRECE. — Le 30 octobre, si l'on en croit la *Gazette de Cologne*, les délibérations continuaient à Athènes sur le projet de constitution. On remarquait à cet égard de grandes divergences d'opinion entre les ministres du roi et les ambassadeurs de France et d'Angleterre. Les partisans du ministère se plaignaient de l'intervention de ces deux ambassadeurs, tandis que ceux-ci prétendaient avoir des instructions positives et agissaient parfaitement d'accord. M. Kalekasi attend de nouvelles instructions. M. Lyons a remis au ministère une note concernant l'emprunt des 60 millions. Metaxas a promis de présenter cette note au congrès national. La tranquillité n'a pas été troublée, mais dans plusieurs villes il y a eu des rixes individuelles.

C'est dans ces moments où une proie abondante a permis aux vulturiens de satisfaire complètement leur voracité, qu'il est facile à l'homme de les prendre vivants ou de les tuer sans résistance. Leur gloutonnerie est telle que, devenus trop pesants pour reprendre leur vol, ils sont à la merci de leurs ennemis, à moins que les efforts désespérés qu'ils font pour s'envoler ne leur procurent un vomissement salutaire, après lequel, lestes et dégagés, ils s'enlèvent à perte de vue, sans laisser au chasseur le temps de les ajuster.

Le plus grand des vulturiens, le condor du Chili et du Pérou, a donné lieu à bien d'autres fables ;

les aperçoit pas, mais aux heures de repas ils sont là pour profiter des débris. Du reste, la guerre qu'ils font à la volaille et même aux jeunes agneaux, les fait considérer comme des ennemis, et l'on n'épargne aucun moyen de les détruire.

L'urubu, tout au contraire, est traité partout en ami : dans plusieurs états de l'Amérique du Sud, une amende de 250 fr. protège l'existence de l'urubu. A la faveur de cette protection, il s'est prodigieusement multiplié, et l'on peut dire qu'il pousse jusqu'à l'insolence sa familiarité avec l'espèce humaine. M. de Humboldt a vu, dit-il, des urubus

remplit là les utiles fonctions de ces industriels dont à Paris la police ne permet les opérations que pendant la nuit.

Parlons maintenant des faucons et des autres oiseaux de la même série. Tous, sans exception, ont pour trait distinctif la hardiesse et la répugnance absolue pour toute proie morte. Quoiqu'ils se nourrissent le plus souvent d'oiseaux trop faibles pour leur résister, ils les attaquent au vol, leur donnant par là quelque chance de salut ; puis ils s'en prennent franchement à des oiseaux plus forts qu'eux, et il n'est pas rare

—Suivant la *Gazette d'Augsbourg* (rubrique de Munich), il y avait à Athènes grand nombre de Bavarois licenciés mourant de faim. Un appel était fait à leur gouvernement pour qu'il leur envoyât de prompts secours. Le roi et la reine se montraient rarement en public.

—L'empereur de Russie, d'après la *Gazette universelle allemande*, déclare qu'il ne reconnaîtrait point le nouveau gouvernement de la Grèce tant que le roi Othon se trouverait frappé d'une incapacité violente par les partis. Il faut, a dit l'autocrate, que le roi Othon recouvre sa liberté d'action; il n'en abusera pas pour revenir à l'ancien ordre de choses. Cet ordre de choses ne pourrait désormais se soutenir un seul instant; mais au roi seul il appartient de le changer et de le modifier. Si le roi reste dans la même situation, il est certain que l'esprit de parti dirigera l'assemblée nationale et produira l'anarchie. Ceux qui ont dicté leur volonté au roi, l'épée à la main, la tourneront contre leurs propres partisans, et ceux qui auront le plus d'adhérents feront triompher leur volonté.

ANGLETERRE.

Le conseil de l'union nationale pour le suffrage universel s'est réuni le 13 à Birmingham. M. Sturge présidait.—Le rapport du comité exécutif a été lu. Il résume tout ce qui s'est fait dans ces trois mois. 1° d'abord la formation de sociétés pour le suffrage universel. Ces institutions augmentent chaque jour. Le rapport donne un relevé des feuilles périodiques qui soutiennent l'idée fondamentale de l'union. A Londres, un seul journal quotidien, le *Morning-Advertiser*; quatre journaux hebdomadaires. En province, 22; en Écosse, 7; dans la presse mensuelle, 3.

2° Les élections municipales. La société a usé de tout son pouvoir pour dominer dans ces élections. A Birmingham, sur 60 conseillers municipaux, il y a 50 partisans du suffrage universel: le maire lui-même fait partie de l'union.

Enfin le rapport présente l'état de progrès de l'idée de l'union, qui est réellement très favorable.

—Parmi les personnages de distinction qui ont assisté à la soirée donnée par la comtesse de Saint-Aulaire en l'honneur du duc et de la duchesse de Nemours, on remarquait les ambassadeurs du Brésil et du Mexique, le baron Rothschild, le baron Brunow, lord Stuart, etc. Le duc de Cambridge s'est retiré à onze heures. Peu après sont partis LL. AA. RR. Plusieurs personnes se sont fait inscrire en outre au palais de Buckingham, entre autres M. Romeu, préfet de la Haute-Vienne, et les ambassadeurs de Suède, de Russie, de Danemarck, de Hanovre, de Belgique et de Prusse.

Pendant ce temps-là, le duc de Bordeaux parcourt avec une nombreuse suite les manufactures des comtés. A la fin de son repas de dimanche à Alton-Towers, le comte de Shrewsbury, après une allocution en français, a porté un toast à son hôte, et la musique a exécuté l'air de *Vive Henri IV*. Le prince s'est levé: il a remercié affectueusement le comte et la comtesse, a porté un toast à leur santé, et la musique a exécuté le *God save the Queen*. « Nous allons boire à la santé de monseigneur, a dit la comtesse, avec du vin de Bordeaux. —Et moi, milady, a répondu le prince, je boirai à la vôtre avec du vin de Constance. »

L'aristocratie de Londres offre à Henri V de nobles résidences dans cette capitale; mais il a refusé, ne voulant pas renoncer à son incognito. Il y occupera un hôtel particulier qu'il a fait retenir. M. de Châteaubriand quitte Paris le 20 pour venir l'y rejoindre.

M. Berryer est arrivé dans la nuit du 15 à l'hôtel Mivart, à Londres, venant d'Alton-Towers. Son séjour ne doit être que de trois jours. Le lendemain, il a dû entendre, à la chapelle catholique romaine, une messe pour Mme Berryer, décédée il y a quelques mois. C'est pour ce service funèbre qu'il est revenu à Londres. Le 18, le grand orateur retournera auprès du duc de Bordeaux, qui est actuellement à Sheffield. Parmi les visiteurs qui se sont fait inscrire à l'hôtel Mivart pour M. Berryer, on remarque les noms de MM. Robert Peel, James Graham, le chancelier et les lords Strangford et Mahon.

IRLANDE.

Il y a eu audience de la cour du banc de la reine à Dublin le 14 courant. L'affluence était grande. M. Food, solliciteur, a déposé les conclusions de M. O'Connell tendant à faire déclarer nulles toutes les procédures qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, par la raison que les témoins entendus devant le jury n'avaient pas prêté serment. Les autres accusés font également remettre à la cour par leurs avocats des conclusions semblables. Celles de M. O'Connell ont été lues sur la demande de l'attorney général, qui a déclaré qu'on ne pouvait les admettre et a fait remettre par la cour l'affaire au lendemain pour qu'il pût préparer ses arguments. Il fait observer toutefois en passant que ce moyen aurait dû être invoqué plus tôt.

Les conclusions d'O'Connell ont singulièrement ému l'avocat général et les officiers de la couronne: la loi veut, à peine de nullité, que les témoins entendus devant le grand-jury aient prêté préalablement serment devant la cour. Il n'y a exception que pour les affaires d'assises; mais la cour du banc de la reine est comprise dans la règle générale. Maintenant il faudra voir si la cour décidera, conformément aux conclusions de l'avocat général, que le projet n'a pas été présenté en temps opportun. Si la cour décidait la question dans ce sens, les accusés devraient plaider, et, dans ce cas, ils soutiendraient qu'ils ne sont pas coupables. Si M. O'Connell obtient gain de cause, toutes les procédures tomberont, et il faudra que le ministère public fasse une nouvelle instruction. Si M. O'Connell est battu sur la question, le procès suivra son cours; mais M. O'Connell pourra se pourvoir devant la chambre des lords. Dans ses conclusions, M. O'Connell cite un statut de la cinquante-sixième année du règne de Georges III, concernant la procédure à suivre devant les grands-jurys d'Irlande sur les bills d'accusation.

Le même jour, les évêques et archevêques catholiques romains se sont réunis à Dublin, dans la chapelle de l'église de la Conception, et ont délibéré de dix heures à trois, puis ils se sont ajournés. Tous les prélats partisans du rappel figuraient dans cette assemblée. Les anti-repealers étaient aussi présents. 15 se sont, dit-on, prononcés en faveur du rappel, et 11 contre.

La veille, le lord lieutenant, accompagné de deux aides-de-camp, avait visité le chemin atmosphérique et parcouru le trajet de Kingstown à Dalkey. Dans le convoi se trouvaient plusieurs ingénieurs de Paris venus pour étudier ce nouveau système de voie de communication.

PORTUGAL.

Le 9, il y a eu à Lisbonne conseil des ministres. Ils ont résolu de présenter aux cortès, aussitôt après l'ouverture de la session, un projet de loi ayant pour but de couvrir le déficit de l'année; ils ont abandonné l'idée d'établir un impôt personnel ou foncier, ils préfèrent un impôt indirect. Il paraît évident que Linage agissait de concert avec Nogueras à Grenade, et avec Iriarte et Vigo pour opérer une réaction en faveur d'Espartero. Nogueras et Iriarte étaient arrivés d'Angleterre dans ce but. L'un et l'autre sont de retour en Portugal, fort désappointés. On vient de recevoir la bulle pontificale qui rétablit le patriarchat de Lisbonne. Cette institution remonte au règne de Jean V. Jadis le patriarche avait une cour somptueuse dont les dignitaires étaient largement rétribués. Il recevait lui-même par an 230,000 crusades. Il ne faut pas songer aujourd'hui à de pareils émoluments.

ITALIE.

La *Gazette de Cologne* annonce que, le 5, les insurgés de la Romagne s'étaient retirés dans les environs de Rimini, afin de ne pas perdre de vue le littoral, et pour être en mesure d'opérer leur jonction avec les réfugiés politiques de Naples. Les chefs de ces bandes sont à Malte, à Corfou et dans l'île de Corse. Le bruit s'est répandu que les insurgés voulaient tenter un débarquement entre le Pô et la Marecchia; d'autres émeutiers se sont réfugiés dans les montagnes de Bologne et de Pesaro. A Bologne, ils attaquent souvent de nuit les soldats. Il règne aussi quelque effervescence à Ferrare. Récemment un pétard a éclaté au dessus de la loge du cardinal légat au théâtre de Ferrare. On a fait une instruction qui n'a produit aucun résultat, mais on a trouvé un grand nombre de cocardes tricolores devant la salle de spectacle. Les révolutionnaires cherchent à capter la bienveillance des gens du peuple en leur distribuant de l'argent. On assure que les secours pécuniaires qu'ils reçoivent leur arrivent par Livourne et Florence. Le directeur de la police de Rome s'est rendu à Bologne pour seconder les efforts du commandant militaire de cette ville.

DEUX-SICILES. — M. le duc d'Aumale est arrivé à Naples dans la soirée du 5. Le roi des Deux-Siciles avait envoyé le prince Ruffo Pignatelli recevoir le prince français à la frontière du royaume.

S. M., ainsi que le prince de Salerne et le duc de Montebello, ambassadeur de France, se portèrent à la rencontre du prince. Près du Capodichino, celui-ci monta dans la voiture du roi de Naples, dans laquelle il fut conduit au palais de S. M., où se trouvaient réunis tous les membres de la famille royale.

Après l'échange des premières politesses, le duc d'Aumale alla s'installer au château de Chiatamone, devant lequel se trouvait une compagnie de grenadiers de la garde, drapeau et musique en tête. A huit heures du soir, le prince dîna avec la famille royale.

Le duc de Montebello se propose de donner une fête brillante en l'honneur du duc d'Aumale. La famille royale de Naples et tout le corps diplomatique assisteront à cette fête, qui aura lieu dans la délicieuse villa Acton, occupée aujourd'hui par l'ambassadeur de France.

—On écrit de Palerme, à la *Gazette des Tribunaux*:

« Depuis quelque temps on fait faire aux troupes de notre garnison l'exercice à feu, ce qui a toujours lieu le soir. Dernièrement, pendant cet exercice, quelques fantassins qui s'étaient procuré des cartouches à balles en chargèrent leurs fusils et ajustèrent leurs officiers. Plusieurs de ceux-ci ont été tués ou blessés; on en porte le nombre à dix: mais on ne sait encore rien de positif à ce sujet, car les autorités gardent le secret le plus profond sur cet événement. »

ALLEMAGNE.

SAXE. — On nous écrit de Leipzig:

« Notre gouvernement, d'accord en cela avec le gouvernement prussien, est sérieusement occupé de profiter du nouvel état de choses en Chine, pour établir des relations commerciales suivies entre ce pays et le Zollverein. M. Gutzlaw, Allemand de naissance, envoyé extraordinaire d'une compagnie anglaise, a déjà fait parvenir au Zollverein des renseignements précieux sur le commerce de la Chine. Quelques maisons de commerce de Hambourg et de Leipzig qui sont en relations avec ce pays lui ont également adressé des notes sur ce sujet. En outre, M. Grube, *conseiller de commerce* à Dusseldorf, est parti pour la Chine dans le même but.

» Mais ce n'est pas seulement de la Chine dont s'occupent et nos fabricants et nos marchands. La Servie, pays riche en productions primitives de toute espèce, attire en ce moment l'attention du Zollverein allemand. L'Angleterre a, depuis long-temps, établi une compagnie d'échange à Belgrade, qui est le marché principal de cette contrée. Le Zollverein se propose d'y fonder une compagnie allemande dans le même but. L'échange des produits bruts de la Servie contre les produits manufacturés de l'Allemagne se fera par correspondance directe entre Belgrade et Leipzig. Le consul prussien à Belgrade travaille ardemment à cette affaire, et bientôt le Zollverein allemand espère ouvrir de nouveaux débouchés aux différents articles de ses fabriques nationales. »

AMÉRIQUE.

HAITI.—Les dernières nouvelles reçues annoncent que le gouvernement n'était pas encore sorti du provisoire. Le 30 septembre avait commencé l'élection des 75 membres de l'assemblée constituante qui devaient être chargés d'élaborer la nouvelle constitution. La chambre avait décidé qu'à l'avenir les représentants seraient salariés, et que leur salaire serait de cent gourdes d'Haïti par mois. Elle s'occupe aussi de la création d'une banque et de la fondation d'une nouvelle ville. Au moyen de la banque, Haïti espère refondre sa monnaie métallique et avoir, comme les autres pays, une monnaie nationale. Au moyen de la nouvelle ville qui doit être bâtie à l'est de l'île (à Monte-Christo, Azua ou Samana), la république prétend avoir son Gibraltar et ouvrir un nouveau port au commerce étranger.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* contient une ordonnance du roi qui nomme aux fonctions de juge de paix à Pontarlier (Doubs), M. Loiseau, ancien notaire; à Russey (id.), M. Pesche, ancien juge de paix; à Châteaugiron (Ille-et-Vilaine), M. Denis, ancien greffier; à Saint Amarin (Haut-Rhin), M. Leclaire, ancien chef de bataillon. (Suivent les nominations de 25 suppléants.)

—Une autre ordonnance autorise la société d'assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux, établie à Tours (Indre-et-Loire) sous la dénomination de la *Ligérienne tourangelle*.

— Une troisième ordonnance, du 13, nomme élèves de marine de première classe, pour prendre rang du 1er octobre dernier, les élèves de l'école Polytechnique: MM. Bastard, Le Blanc de La Combe, Bonnaffé et Viennot.

— Sont nommés colonels dans le corps du génie: les lieutenants-colonels Charles Paulin, pour commander le 1er régiment de l'arme; Jacquin-Cassères, Vaneechout.

Sont nommés lieutenants-colonels: les chefs de bataillon Chauchard, Gageot.

Sont nommés chefs de bataillon: les capitaines Dejean et Revel.

—Le *Moniteur algérien*, du 19 novembre, contient un ordre du jour du général de Bar, commandant de la province d'Alger, qui annonce l'arrivée en Afrique de M. le contre-amiral Rigodit, appelé au commandement de la marine en Algérie, en remplacement du contre-amiral Faure, décédé.

— L'académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance d'hier, a pourvu à la place d'académicien vacante par la mort de M. le marquis de Fortia d'Urban. Les concurrents étaient MM. le marquis de la Grange, Mérimée et Ternaux-Compans. Votants, 38; majorité, 20. MM. Mérimée, 25; Ternaux, 11; de la Grange, 1. M. Mérimée a été élu.

Faits divers.

Il y aura trente-quatre ans le 25 de ce mois que le roi, alors duc d'Orléans exilé, épousa à Naples Marie-Amélie, fille du roi Ferdinand Ier.

— M. l'amiral Roussin, dont la santé s'est de plus en plus améliorée, sera à Paris dans quelques jours.

— Le jour où l'on a appris que l'émancipation de la reine Isabelle avait été décrétée, il y a eu chez la reine Marie-Christine réception, gala et baise-main. Du reste, il paraîtrait que les nouvelles d'Espagne, quant à présent, ne sont pas favorables au retour immédiat de Marie-Christine à Madrid; les préparatifs de départ sont, dit-on, ajournés.
(*Gazette de France*.)

— On lit dans la *Sentinelle du Jura*:

« La vente des salines de Salins et d'Arc, annoncée pour le 11 novembre courant, a été tranchée en faveur de M. de Grimaldi, pour le prix de 500,000 francs, montant de la mise à prix. Malgré les nombreuses affiches placardées dans toute la France et les annonces faites dans les journaux de Paris et de la province, il ne s'est point présenté d'autre enchérisseur que M. de Grimaldi, qui déjà s'est rendu adjudicataire de la saline de Montmorot. M. de Grimaldi est l'homme d'affaires de la reine Marie-Christine, l'ancien gérant du *Nouvelliste* de Paris. »

— Suivant le *Polytechnish-Archiv*, une locomotive marchant avec une vitesse ordinaire de 21 milles anglais (28 kilomètres) à l'heure, traverserait une distance de 500 milles anglais en 24 heures. En partant de Londres, elle atteindrait les Indes-Orientales en huit jours et demi, et Pékin, capitale de la Chine, en onze jours. Elle ferait en cinquante-et-un jour tout le tour de la circonférence de la terre; elle parcourrait la distance de la terre à la lune en seize mois environ, et celle de la terre au soleil en cinq cents ans.

— L'Anglais Maddon a publié une espèce de physiologie des savants, où l'on trouve quelques chapitres fort intéressants, entre autres celui qui traite de l'influence de l'étude sur la durée de la vie. Maddon assigne aux philosophes 70 ans comme terme moyen de la durée de leur vie; aux jurisconsultes, 69 ans; aux romanciers, 62 ans et demi; aux auteurs dramatiques, 62 ans; à ceux qui écrivent sur la religion naturelle, 60 ans, et aux poètes, 57 ans.

—On écrit de Saint-Pétersbourg, le 29 octobre:

« Mercredi, le théâtre impérial italien de notre capitale a été inauguré par la représentation d'*il Pirata*, de Bellini. Malgré l'énorme cherté des places, 100 à 800 roubles (25 à 200 fr.), la salle était pleine. Les honneurs de la soirée ont été pour Tamburini, chargé du rôle principal. »

—La bibliothèque Mazarine est pendant l'hiver abandonnée des lecteurs à cause du froid. Ne pourrait-on pas la chauffer comme quelques autres bibliothèques publiques de la capitale?

—On lit dans l'*Univers*:

« M. Thiers recueille les éléments d'une histoire de la sculpture en Europe. Cet ouvrage formera plusieurs volumes. C'est dans l'intervalle des loisirs que lui laisse la rédaction de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, que M. Thiers réunit les matériaux de ce travail. »

— Hier, la cour d'assises, sous la présidence de M. Zangiacomi, jugeant sans assistance du jury, a, sur les réquisitions de M. l'avocat-général de Thorigny, prononcé, par contumace, une condamnation à vingt années de travaux forcés et 10,000 fr. d'amende contre les nommés Théodore Herveg, dit Romanzow, et Pierre de Kapp, dit Charles Wougiers, tous les deux auteurs des nombreuses fabrications et émissions des faux billets de banque de Prusse et de Belgique.

— Le sieur Jean-Nicolas May, condamné politique, dont la surveil-

---

...up de mode sous Louis XIV: il y a peut-être encore en Europe cinq ou six fauconneries, en Angleterre et en Allemagne.

La première et principale difficulté, c'était de se procurer des faucons. Ces oiseaux, quelque bien apprivoisés qu'ils soient, ne multiplient point en captivité. Il fallait donc dénicher les jeunes faucons, dont les nids, toujours placés sur des rochers inaccessibles, n'étaient ni communs ni faciles à atteindre. Pour l'édification des *niais* de toutes les classes,

Lesquels, depuis Adam, sont en majorité,

...dompter le faucon adulte ou branchier; il fallait, à cet effet, qu'il fût tenu sur le poing et secoué à tout moment jour et nuit, sans interruption, par des hommes qui se relayaient. L'éducation commençait ensuite, toujours par l'association des idées. Les mots *leurre* et *leurrer*, passés dans le langage vulgaire, viennent de la fauconnerie. On nommait *leurre* la nourriture présentée au faucon pour lui apprendre à rapporter et à revenir au maître. Une malheureuse poule enfermée dans une peau de lièvre enseignait au faucon à chasser le lièvre, ainsi des autres proies, et toujours une récompense en viande de choix accompagnait chaque

La série des oiseaux rapaces se termine par la tribu des serpentarides, formée jusqu'à présent d'un seul genre et d'une seule espèce, connue sous le nom de serpentaire, secrétaire ou messager. Il doit le premier nom à la guerre qu'il fait aux serpents, le second aux plumes de sa tête, qui sont placées comme celle qu'on voit fréquemment derrière l'oreille d'un commis, et le troisième à la longueur de ses jambes.

Le serpentaire sait, avec un instinct bien remarquable, opposer aux morsures des serpents les plus venimeux les longues et fortes plumes de son aile, contre lesquelles les reptiles usent leur venin et leur rage

lance était expirée, vint, il y a quelque temps, se fixer à Paris, où il loua un appartement, rue de Paradis-Poissonnière, 6. Le 26 octobre dernier, un mandat fut lancé contre lui par M. le juge d'instruction de Saint-Didier, pour association illicite. Le commissaire de police se présenta au domicile de cet individu pour mettre ce mandat à exécution ; mais l'inculpé en avait disparu, et l'on ne trouva dans le logement que son frère, Nicolas-Fidèle. Le mandat ne concernant pas ce dernier, le commissaire allait se retirer, lorsqu'un des agents qui l'accompagnaient découvrit un cabinet noir dont l'ouverture était cachée par un meuble ; on y pénétra, et on y découvrit tout un atelier de faux-monnayeurs, matrices, moules, métaux de toute espèce, etc.

Fidèle May fut aussitôt mis en état d'arrestation ; mais son frère, Jean-Nicolas, était toujours l'objet d'actives recherches ; pendant vingt jours elles furent inutiles. Enfin, il a pu être arrêté hier, et il a été mis à la disposition de l'autorité judiciaire.

— Un soldat cipaye, faisant partie du corps de l'armée anglaise qui occupe l'île de Chusan, a été condamné à mort par une cour martiale, pour avoir tiré un coup de fusil sur son *havildar*. Ce grade correspond à celui de sergent.

Le jour fixé pour l'exécution, le 55e régiment anglais et le 2e régiment de cipayes ont formé un carré au milieu duquel le condamné a été amené par une nombreuse escorte. Le gibet consistait en une solive placée transversalement sur deux montants au-dessus d'une plate-forme à laquelle on arrivait par une échelle. La sentence a été lue d'abord en anglais, puis en langue de l'Indostan. Le patient a monté les degrés de l'échafaud avec un courage étonnant ; du haut de l'échelle, il a harangué son régiment dans sa langue maternelle et a déclaré qu'il méritait son sort.

Trois Chinois faisaient les fonctions d'exécuteurs. Un d'eux a décoiffé de son turban le soldat, qui professait la religion musulmane : un autre lui a couvert le front et les yeux avec un bonnet blanc ; le troisième lui a passé la corde au cou, et tous trois l'ont ensuite lancé dans l'éternité.

Une multitude de Chinois assistait à ce spectacle, tout nouveau pour eux ; ils ont été fort effrayés en voyant le patient suspendu et inanimé ; la plupart ont pris la fuite.

On ne pend pas en Chine. Les exécutions à mort se font par simple strangulation ou par décapitation. Les grands criminels sont coupés, suivant l'expression chinoise, *en dix mille morceaux ;* on les met en pièces à coups de cimeterre.

— La fabrication de la dentelle, dans les montagnes du Haut-Bugey, tend chaque jour à s'étendre de plus en plus. Dernièrement, une réunion fort intéressante a eu lieu à Champdor, dans le but de distribuer quelques primes d'encouragement aux jeunes filles de cette localité qui se sont le plus distinguées par leur empressement et leur assiduité à fréquenter l'établissement créé dans cette commune pour cette fabrication. MM. d'Angeville, l'un député, l'autre conseiller à la cour royale de Lyon, ont distribué les récompenses.

On ne se fait pas une idée de l'avilissement dans lequel se trouve le travail des femmes de la campagne ; on ne croirait jamais qu'à peu de distance de Lyon ce travail est si peu rétribué, qu'une pauvre fileuse ne peut y aspirer qu'en se réduisant à l'incroyable salaire de dix centimes par jour, au-delà de la frugale et grossière nourriture. Il est donc vivement à désirer que certaines industries, comme celle de la dentelle, puissent s'implanter et se développer dans une foule de localités, afin d'utiliser d'une manière fructueuse les quatre ou cinq mois rigoureux de l'hiver, alors que les travaux des champs sont suspendus. Non-seulement le bien-être augmenterait d'une manière sensible, mais la morale aurait aussi tout à y gagner.

L'expérience qui vient d'être faite dans le Bugey, pour ce qui concerne l'industrie de la dentelle, est toute favorable ; elle établit d'une manière à-peu-près certaine que la moyenne d'une journée de travail peut, eu égard aux circonstances, s'élever de 75 c. à 1 fr. 50 c., ce qui, dans tous les cas, constitue un salaire quotidien qu'aucune profession de femme, en province, n'a pu atteindre jusqu'à ce jour.

(*Courrier de Lyon.*)

— Tous les journaux ont annoncé il y a quelque temps l'épouvantable crime commis par l'acteur Pamel dans un moment de fièvre cérébrale. Une souscription a été ouverte au profit des pauvres petits êtres devenus orphelins à la suite du crime et du suicide de leur père. Comme tous les comédiens de Paris et des départements, les acteurs du théâtre d'Orléans ont voulu s'associer à cette bonne œuvre, et ils viennent d'adresser à Paris le produit de leur modeste collecte. Les comédiens ne sont pas riches, et c'est là leur moindre défaut. Mais ils sont bons camarades et ils donnent ce qu'ils peuvent donner. Les œuvres de charité sont toujours bien reçues au théâtre. Déjazet, cette bonne fille damnée à l'avance, fait tous les ans plus d'aumônes à elle seule qu'un bureau de bienfaisance tout entier. (*Journal du Loiret.*)

— Les deux derniers individus qui ont été pendus sont les frères Agasse, propriétaires du *Moniteur universel*, en 1790.

Le premier guillotiné a été un nommé Lieutaux, fabricant de faux billets de banque.

— On lit dans le *Rhône* de Lyon, du 17 :

« Un affreux événement est arrivé ce matin, à sept heures, dans le quartier de l'Ancienne-Ville. Une maison de deux étages, que l'on construisait dans l'intérieur d'un clos situé à l'entrée de la rue de Trion, s'est subitement écroulée et a enseveli sous ses ruines plusieurs ouvriers qui y travaillaient. Au moment où nous écrivons, on a déjà retiré cinq cadavres ; on continue les travaux de déblaiement avec la plus grande activité. Peut-être ne rencontrera-t-on pas de nouvelles victimes d'une catastrophe dont il est difficile d'apprécier, quant à présent, les véritables causes ; on l'attribuait, assez généralement, sur les lieux mêmes, à la mauvaise qualité du pisé qu'on avait fait entrer dans la confection des murs. »

— Le théâtre Guignol, à Vienne, a été, dimanche dernier, attristé par un événement des plus graves. Au moment où la foule des bambins et des bonnes d'enfants savourait avec délices les jouissances de son spectacle favori ; au moment où Guignol débitait ses lazzis et ses plus réjouissantes gaudrioles, assaisonnés de force bâton ; au moment enfin où brigands de la Calabre, gendarmes et bourreaux tombaient sous les coups répétés de l'intrépide Guignol, une partie du plancher de la salle s'est tout-à-coup écroulée. Un grand nombre de spectateurs ont été entraînés dans la chute et se sont plus ou moins grièvement blessés. On cite une dixaine d'enfants qui ont été relevés tout sanglants et meurtris. Deux ont été transportés à l'hôpital dans un fort mauvais état.

Au moment de l'écroulement, un individu qui habite le rez-de chaussée se trouvait dans son domicile ; mais, averti par le craquement des poutres qui se détachaient, il se sauve, et dans sa fuite il reçoit sur

aussi de l'inquiétude des mères de famille venant chercher leurs enfants au milieu de cette scène de désolation. Le souvenir de cette catastrophe restera long-temps gravé dans la mémoire des petits habitués du théâtre Guignol et de son vieux et bon directeur, fort désolé de cet événement déplorable. (*Moniteur viennois.*)

— Dans notre numéro de jeudi 16 novembre, nous avons commis une erreur de traduction en citant le contenu d'un billet en anglais trouvé dans une bouteille jetée dernièrement sur la côte de Hollande. Ce billet, selon notre version, se terminait par ces mots : *Salut.* DARLING. Nous aurions dû écrire GRACE DARLING. *Grâce* ou *Salut* était le prénom légèrement *puritain* d'une jeune fille de vingt ans qui, dans des circonstances analogues, par une tempête affreuse, il y a quelques années, avait sauvé l'équipage du steamer *le Forfarshine*, tout près des parages où le *Pegasus* a péri. C'était sur un canot, aidé de son père, vieillard de 70 ans, qu'elle avait coutume de voler au secours des pauvres matelots luttant contre la tempête. Si nous ne nous trompons, elle ne partagea pas le désastre du *Pegasus* et mourut depuis de la phthysie.

— On lit dans les journaux anglais :

« Des avis du cap de Bonne-Espérance, reçus au Lloyd, apprennent la triste nouvelle que ces parages ont éprouvé une violente tempête, dans la nuit du 26 août, et que quatre navires, dont la valeur s'élève de 3 à 400,000 liv. sterl. (7 à 10 millions de fr.), se sont perdus dans la baie d'Algoa ; plusieurs personnes ont péri dans ces sinistres. Le premier navire perdu est *l'Elisabeth-Rowell*, de 320 tonneaux. Il paraît qu'après avoir résisté pendant plusieurs heures à la tourmente, il a été jeté à la côte, où il s'est brisé ; son commandant, le capitaine Wake, et l'équipage, se sont sauvés dans le canot.

» Vers minuit, pendant la plus grande fureur de la tempête, on aperçut le navire *Seagull* qui essayait de donner dans la baie ; il parvint enfin à y entrer, mais il coula subitement, et les quinze personnes qui étaient à bord, y compris M. Murray, le capitaine, trouvèrent la mort dans les flots. Nous apprenons que cet accident a laissé sans secours dix veuves et vingt-cinq enfants.

» Un autre navire, *la Laura*, s'est aussi perdu, corps et biens, dans la baie d'Algoa, pendant l'ouragan. La violence de la mer l'a porté à terre, où il a été mis en pièces. Il appartenait à son malheureux capitaine, M. Crokelay, et au port de Chester. *Le Delhi*, capitaine et propriétaire M. Byron, s'est encore perdu dans les mêmes parages où *l'Elisabeth Rowell* avait fait naufrage ; mais l'équipage a été sauvé. On craint que la violence de la bourrasque n'ait jeté plusieurs autres navires à la côte. »

— Nous lisons dans la *Vigie de Dieppe*, du 14 novembre :

« Une nouvelle reçue hier, dans la matinée, a mis en émoi une partie de la population du Pollet.

» Un terreneuvier de notre port, *la Juliette*, perdit, pendant sa première pêche sur le Banc, un canot monté de cinq hommes. Ce navire ne pouvant continuer sa pêche, se rendit à Saint-Pierre pour recruter de nouveaux matelots ; mais arrivé là, l'équipage de *la Juliette* ne put être complété : les hommes manquaient. Force fut donc au capitaine de ramener son navire sur le Banc pour faire la pêche avec ses ressources.

» Quant au canot, on le crut perdu. Au rapport de l'équipage d'un terreneuvier récemment arrivé en France, le canot de *la Juliette* avait été jeté loin de son navire par une tempête ; on l'avait vu sombrer, les hommes avaient péri, on n'en douta plus, et les familles prirent le deuil. Hier, on célébrait, dans l'église du Pollet, un service funèbre en commémoration des naufragés, lorsque, vers la fin de la messe, un messager arrive et annonce la nouvelle saisissante : « Ne pleurez plus, car ils sont sauvés ; ils étaient perdus, et ils sont retrouvés : on les dit arrivés à Grandville !..... »

» Il se fit une sorte de rumeur parmi les assistants ; mais bientôt leur tristesse fut changée en joie, et les chantres déposèrent leurs chappes noires, sans donner suite aux prières d'usage ; et les femmes, qui avaient la tête voilée en signe de deuil, la découvrirent. Pour quelques-unes, l'émotion fut foudroyante : elles tombèrent presque évanouies. On attend impatiemment la confirmation de la nouvelle. »

— Le directeur des musées royaux prévient les artistes que l'exposition annuelle et publique de leurs ouvrages ouvrira le 15 mars 1844, et sera close le 15 mai suivant. Le Musée-Royal sera fermé, sans aucune exception, le 1er février 1844, pour les travaux préparatoires.

Les productions des artistes seront reçues au bureau de la direction des musées, de dix heures du matin à quatre heures du soir, depuis le 1er février jusqu'au 20 février inclusivement, et les opérations du jury commenceront le 21 février.

Le directeur des musées rappelle aux artistes des départements et de l'étranger, que l'administration ne peut recevoir aucun envoi directement, et que leurs ouvrages doivent toujours être déposés par un fondé de pouvoir à Paris, afin d'éviter tout retard dans leur remise au Musée. Les artistes sont invités à envoyer, avant le 1er février 1844, la notice de leurs ouvrages.

— Aujourd'hui dimanche, à l'Opéra-Comique, *Lambert Simnel* et l'*Ambassadrice*.

— Aujourd'hui, à l'Odéon, représentation extraordinaire de *Lucrèce Borgia*.

— On écrit de Morlaix, en date du 14, à l'*Auxiliaire breton :*

« Un crime horrible vient d'être commis près de notre ville. Une petite fille de douze ans environ, nommée Ropars, née à Saint-Thégonec, et recueillie ici dans une maison de bienfaisance comme enfant naturel, se promenait hier matin, vers huit heures, sur le chemin vicinal de Ploujean, quand elle a été assassinée.

» L'examen du cadavre a fait reconnaître qu'un coup de couteau avait été porté derrière l'oreille droite, et que la mort a dû être instantanée. La rumeur publique accuse la mère de cette pauvre petite d'être l'auteur de ce crime ; il paraît que cette accusation a quelque fondement, car cette malheureuse a été arrêtée ce matin. »

— On lit dans le *Censeur*, de Lyon :

« Les travailleurs journellement en butte au besoin de vivre engagent des luttes pour prendre leur part à la petite partie de travail qui se présente.

» Il y a peu de jours que nous avons été témoins d'une rixe entre des travailleurs qui déchargeaient une voiture de marrons. Quatre hommes avaient commencé ce travail ; un cinquième voulait aussi y prendre part, malgré les observations des autres.

» De guerre lasse, celui-ci a été obligé de lâcher prise, et il le fallait bien, car un garde municipal reconnaissait qu'il ne pouvait y être admis parce qu'il était arrivé après que les autres avaient déballé.

» Un tel état de choses ne milite-t-il pas en faveur d'une réforme

Au comptant. — Autriche. 392-50. — Banque belge. 765. — Hollande 54 3/4 — Oblig. Orleans, 1265. — Marseille à Avignon, 572-50. — Jouiss. 4 canaux, 138-75. — Canal de Bourgogne, 1077-50. — Jouiss. id., 107-50. — Zinc, Vieille-Montagne, 4200-50. — Lin Maberly, 357-50. — Galvanisation du fer, 125

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 30	121 40	121 30	121 40	121 50
— fin cour. . .	121 50	121 50	121 45	121 50	121 50
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 80	81 90	81 75	81 90	81 85
— fin cour. . .	81 85	81 90	81 80	81 90	81 85
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse. 81 82 1/2 offert Après, 81 85, demandé.
4 0/0	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1410 »	» »	B. 5 »	3 0/0 à 2 mois.
Banque de Fr. .	3330 »	3335 »	H. 7 50	
C. Laf. de 5000.	5100 »	5090 »	B. 10 »	Reports, fin proch.
— de 1000.	1117 50	» »	» »	3 0/0. 17 1/2 à 18 3/4.
Caisse Hypoth..	770 »	» »	» »	5 0/0.
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	800 »	» »	» »	Fin courant, 800.
Vers. R. Dr. .	305 »	302 50	B. 2 50	— 302 50, 303 75.
d° R. G. . .	110 »	110 »	H. 1 25	— 108 75, 110.
Orléans	721 25	727 50	H. 7 50	— 721 25, 727 50.
Strasb. à Bâle.	188 75	190 »	» »	— 190.
Rouen. . . .	730 »	732 50	H. 2 50	— 567 50.
Havre.	565 »	566 25	H. 1 25	— 727 50, 732 50, 737 50.
Fonds Etrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 »	» »	H. 1/8 »	Londres, 16 novembre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 96 1/4 3/8.
Esp. D. active.	30 »	» »	» »	Esp. actif. 31 1/8.
5 0/0 Naples. .	108 60	» »	» »	Portugais. »
— Romain. .	104 1/2	» »	H. 1/8 »	Mexicains. 30 1/8.
Obl. Piémont. .	1212 50	» »	B. 2 50	5 0/0 Hollandais, »
Emp. d'Haïti. .	467 50	470 »	H. 5 »	2 0/0 id. »

Spectacles du 19 novembre.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles. Heritiers.
» h. »/» ITALIENS. —
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Lambert. Ambassadrice.
» h. »/» ODÉON. — Lucrece Borgia.
» h. »/» VAUDEVILLE. — Anneau. Mme Roland. Patineau. Cabinets.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Roquefinette. Jacquot. Carabins. Sur les toits.
» h. »/» PALAIS ROYAL. — Brelan. Letorieres. Rue de la Lune. Comtesse.
» h. 3/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Kean. Le Royaume. Grand-Cousin.
5 h. »/» GAITÉ. — Lucio. Eclat.
» h. »/» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
» h. »/» CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. Les Racoleurs.
» h. »/» COMTE. — La Maison. Jonas. Un Paysan. Intermède.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 18 novembre.

Arrivages : 1,032 quintaux 09 kilog. ; restant 13,637 quint. 21 kilog.

Cours moyen, 37 45 ; cours-taxe, 37-44.

Différence de ces cours et de ceux d'hier : cours moyen, 16 c. de hausse ; cours-taxe, 1 centime de hausse.

Gruaux. .	3 quint.	14 kilog.	de 52 fr.	25 c.	à 53 fr.	50 cent.
1re marque	412	21	37	60	40	10
2e marque	365	81	35	50	37	25
3e marque	108	42	30	55	33	45
4e marque	87	92	20	40	24	85

Ventes à livrer, 125 quintaux 60 kilog. de 35-65 à 36-95.

Total des ventes, 1,363 quint. 15 kil.

Cours des graines oléagineuses et des huiles de graines à Lille, 15 novembre.

Colza.	20 fr.	00 c.	à 25 fr.	00 c.
OEillette.	20	00	22	00
Lin.	17	50	22	00
Caméline.	17	00	20	50
Huile de colza.	82 fr.	25 c.	à 82 fr.	50 c.
— de lin.	76	50	77	00
— de chanvre.	80	00	00	00
— épurée.	88	25	88	50

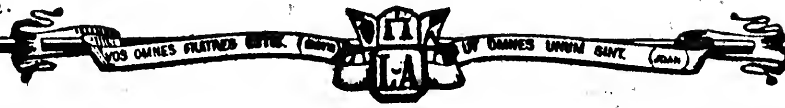
Les tourteaux de colza valent de 12 fr. 50 c. à 13 fr. 25 c., et ceux de lin de 14 fr. à 18 fr. 50 c. les 100 kilog.

A Caen, au marché du 13 novembre, la graine de colza a valu de 24 fr. à 25 fr. l'hectolitre ; caméline, 17 fr. à 18 fr. ; lin, 20 fr ; chanvre, 12 fr.

A Strasbourg, l'huile de navette est cotée à 96 fr. et 97 fr., et l'huile épurée à 102 fr. Huile d'œillette, 120 à 121 fr. l'hectol.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*)

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 112. LUNDI 20 NOVEMBRE 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départements et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 19 NOVEMBRE.

La théologie des faux conservateurs.

Les prétendues doctrines théologiques à l'aide desquelles on voudrait établir la nécessité éternelle du mal moral et du mal physique, ont été depuis long-temps jugées et condamnées par la raison et par la religion. Ces doctrines ne vont à rien de moins qu'à nier la Providence divine et la liberté humaine, à détruire tout lien social, à replonger l'homme dans l'ignorance et la paresse de la sauvagerie, à légitimer le refus de travailler.

En fait, ces doctrines impies de la nécessité du mal, sont réfutées par l'expérience. Ouvrons les fastes de l'humanité. Depuis l'apparition du genre humain sur son globe, nous voyons constamment l'homme associé à l'homme, triompher du mal moral et du mal physique. La liberté humaine et la Providence divine ont concouru à ce résultat; car, dans toute la nature, Dieu à côté du mal a placé le remède; et l'homme trouve en lui et autour de lui les moyens d'opérer le bien. C'est surtout dans l'association que l'homme puise sa principale force, et le perfectionnement de la forme sociale est toujours le prélude et le signe du triomphe de l'homme sur le mal.

Ne sait-on pas qu'il y avait autrefois sur la terre une multitude d'animaux féroces et malfaisants qui semblaient plaider la thèse de la nécessité et de la pérennité du mal? Eh bien! l'homme a fait disparaître, en très grande partie du moins, toutes ces races nuisibles qui lui disputaient son domaine. Les mers, les fleuves, les rivières, les lacs, toutes les grandes étendues d'eau que l'on rencontre à chaque pas sur notre globe, offraient à l'homme des obstacles qui paraissaient insurmontables. Eh bien! l'homme a jeté des ponts sur les fleuves et les rivières; il a construit des navires pour traverser les lacs, les mers et les océans, qui sont devenus ainsi les routes les plus commodes pour mettre tous les points du globe en communication les uns avec les autres. Les vents et les chutes d'eau semblaient assurément choses inutiles ou mauvaises. Eh bien! l'homme s'en est servi pour produire les forces industrielles les plus précieuses. Avec la boussole, l'homme s'est guidé à travers les tempêtes; avec le paratonnerre, il a dompté la foudre. Que ne fera-t-il pas bientôt peut-être avec l'électricité? La vapeur, le télégraphe, ont vaincu l'espace et le temps. Le télescope et le microscope ont pénétré les mystères de l'infiniment grand et de l'infiniment petit. La chimie a décomposé et recomposé les corps. Tout, autour de vous, les appartements que vous habitez, les aliments qui vous nourrissent, les vêtements qui vous préservent contre l'intempérie des saisons, tout témoigne hautement du triomphe de l'homme sur le mal.

Et la peste! dites-vous. — Mais la peste n'a-t-elle pas disparu de l'Occident? Et ne serait-il pas possible de l'extirper de l'Orient, si vous saviez faire autre chose que de vous traîner à la suite d'intérêts nationaux qui bataillent à Constantinople et au Caire, et luttent ainsi à la barbarie ottomane; si vous saviez faire autre chose dans cette grande question d'Orient que de la politique fataliste, de la politique d'immobilité, c'est-à-dire de la conservation comme vous la prêchez et la faites en France?

Et les inondations! — Mais ne vous avons-nous pas démontré récemment, d'accord en cela avec l'un de vos principaux organes, que le reboisement des montagnes et l'art de l'ingénieur triompheraient aisément du fléau des inondations qui désole périodiquement les vallées? Et les incendies! - Mais une bonne police municipale n'est-elle pas parvenue à en triompher dans les grandes villes, malgré la multiplicité des feux domestiques, l'imperfection et l'incohérence des constructions architecturales?

Vous vous rejetterez peut-être sur le mal moral. — Mais le mal moral est-il plus invincible que le mal physique? Le christianisme n'a-t-il pas détruit l'esclavage? Le catholicisme et la royauté n'ont-ils pas travaillé à la transformation du servage et de la féodalité nobiliaire? Eh quoi! vous vous dites chrétiens et monarchiques, et vous méconnaîtriez les bienfaits du christianisme et de la royauté! vous méconnaîtriez les triomphes que ces institutions ont remportés sur le mal moral et politique? Vous, M. Guizot, écrivant ou professant l'histoire de la civilisation, n'avez vous pas constaté mille fois tous ces progrès? Sous la restauration, alors que la jeunesse studieuse s'empressait autour de votre chaire, ne démontriez-vous pas, dans toutes les séries historiques, la liberté humaine et la providence divine s'unissant pour triompher du mal moral? La base de votre enseignement historique n'était-elle pas le perfectionnement moral et politique de la société? Comment donc se fait il qu'aujourd'hui le ministre soit en contradiction avec le professeur et l'écrivain? Comment se fait-il que le ministre laisse soutenir par ses journaux des doctrines impies, des doctrines contraires à l'expérience de tous les siècles? N'est ce pas trahir les intérêts de sa gloire, les intérêts politiques et sociaux qui lui sont confiés?

Mais qu'arriverait-il si, reniant l'évidence, l'humanité pouvait croire à cette doctrine de la fatalité, de l'immobilité dans le mal, qu'on prétend nous donner pour une doctrine religieuse? Qu'arriverait-il, si la France, s'oubliant elle-même, pouvait croire que la corruption politique actuelle, les désordres de l'industrie, le dénuement des prolétaires, les inquiétudes des bourgeois, la compression violente, les citadelles parisiennes, et jusqu'au lâche homicide des prisons du Mont-Saint-Michel... sont des nécessités sanctionnées par Dieu même? Qu'arriverait-il si les travailleurs d'Angleterre, de France et de toutes les nations, si tous les hommes qui plantent, naviguent, bâtissent, pensent et agissent, pouvaient croire que leur sort ne saurait être amélioré, que tous leurs efforts ne sauraient triompher du mal physique et du mal moral?

Ce qui arriverait? — Mais est-il besoin de le demander? N'est-il pas évident que cette funeste croyance détruirait tous les liens sociaux, arrêterait tous les bras prêts à travailler, toutes les têtes prêtes à réfléchir? N'est-il pas évident que la certitude de voir se perpétuer éternellement ce qu'il y a encore d'injuste et d'imparfait dans la forme sociale actuelle produirait un tel désespoir dans l'âme de tous les hommes, qu'ils préféreraient la mort à la vie? N'est il pas évident que les classes souffrantes surtout, imbues d'un pareil dogme, se révolteraient contre un ordre social qui n'aurait pour elles ni justice ni progrès? N'est-il pas évident, en un mot, que si cette horrible doctrine de la nécessité du mal physique et du mal moral pouvait jamais pénétrer dans les esprits, les riches découragés se croiseraient les bras et consommeraient leurs capitaux, tandis que les pauvres se rueraient sur eux pour leur arracher leurs richesses, repousseraient au loin les chaînes du travail, et n'auraient d'autre espoir que l'insurrection et la guerre?

Aveugles! ne voyez-vous pas que l'homme ne s'associe à l'homme que pour triompher, avec l'aide et la grâce de Dieu, du mal moral et du mal physique? Ne voyez-vous pas que l'espérance de ce triomphe est écrite et dans l'homme lui-même et dans toute la nature? Ne voyez-vous pas que les trois vertus théologales se tiennent indissolublement par la main, et que, si vous supprimez l'Espérance, vous anéantissez la Foi et la Charité? Ne voyez-vous pas que, du moment que vous avez ainsi brisé le lien social, la religion, il n'y a plus que chaos, guerres et révolutions dans le monde?

Nous nous arrêtons. Nous avons démontré que la doctrine que nous combattons, est anti-sociale, athée et par-dessus tout révolutionnaire. Par l'expérience et le témoignage de l'histoire, nous avons constaté la fausseté intrinsèque de cette doctrine; par les conséquences funestes qu'elle ne manquerait pas d'entraîner, si elle était admise, nous avons prouvé son caractère anti-social et subversif.

Pour nous, cette doctrine est un mal moral, le plus grand mal moral de notre temps; et, en la combattant, nous avons la certitude de la vaincre. A vrai dire, cette doctrine n'est autre chose qu'un oreiller sur lequel nos faux conservateurs reposent leur paresse, une thèse avec laquelle ils essaient de justifier leur immobilisme et leur ignorance. Alors que toutes les théologies et toutes les philosophies les abandonnent ou les combattent, ils veulent se faire une théologie à eux; ils se fabriquent un Dieu à leur façon, un Dieu sans providence et sans entrailles; ils encensent le Dieu-Borne c'est-à-dire qu'ils s'encensent eux-mêmes. Puisse notre parole porter la lumière dans leur esprit qui s'égare! Puissent-ils ne pas recevoir d'autres avertissements, — des avertissements tirés de l'application de leurs doctrines subversives!

Les conservateurs éclairés se détachent de plus en plus des conservateurs-bornes, et s'unissent à tout ce qu'il y a d'intelligent et de sympathique dans le pays, pour demander la réalisation de tous les progrès pacifiques. Ce mouvement est surtout sensible dans la presse départementale. Nous citons avec plaisir les lignes suivantes du *Sud* de Marseille, journal conservateur et gouvernemental :

« Nul doute qu'aujourd'hui les classes populaires ne préoccupent l'attention générale : la moralisation du pauvre par les sociétés philantropiques et chrétiennes, la création des salles d'asile pour l'enfance, de nouveaux hospices pour les vieillards, l'extension du bénéfice de l'instruction primaire aux campagnes qui la repoussent par préjugés ou par négligence, la stricte exécution de la loi sur les manufactures, la révision de l'institution des prud'hommes, les garanties contre les fraudes commerciales, le remaniement de certains impôts qui pèsent trop lourdement sur certaines classes; toutes ces choses méritent évidemment les regards du pouvoir. »

Après avoir critiqué certaines inconséquences dans la manière dont l'opposition entend encore la politique intérieure et extérieure, le *Sud* termine en s'écriant :

« Cela n'empêche pas que nous ne disions avec M. de Lamartine : *En avant! c'est le mot du temps et de Dieu!* »

Espérons que cette devise sera bientôt générale en France.

Droit des indigents aux secours des hôpitaux, sans acception de localité.

Cette question, à laquelle nous avons déjà consacré plusieurs articles, a été de plus l'objet de deux lettres (publiées dans nos numéros du 15 et 30 octobre) dont les signataires ne sont pas d'accord sur un point spécial de la jurisprudence, celui de savoir si les dépenses des hôpitaux et hospices sont demeurées obligatoires pour les communes, ainsi que l'avaient voulu les auteurs des lois du 27 vendémiaire an VII et du 5 ventôse an VIII, ou si elles sont retombées dans la catégorie des dépenses facultatives en vertu de la loi du 18 juillet 1837 sur l'administration municipale.

Une nouvelle lettre nous étant adressée à propos de ce débat, et sa longueur ne nous permettant pas de l'insérer, à notre grand regret, nous n'en remercions pas moins son auteur, M. Glaigny, de Laon, et nous nous bornons à constater la vicieuse rédaction de la loi sur l'administration municipale, dont le silence est interprété dans certaines communes dans le sens du maintien des dépenses d'hospices au rang des charges obligatoires, tandis que des légistes, comme M. Duvergier (*Collection des lois*; vol. de 1837), et l'administration elle-même, représentée par M. le baron de Valleville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, déclarent que les dépenses des hospices ont cessé d'être obligatoires pour les communes, aux termes de la loi du 18 juillet 1839 *Législation charitable*, p. 67, en note).

Cette divergence d'opinion sur une question aussi importante appelle évidemment une interprétation législative ou tout au moins judiciaire, que nous désirons vivement pour notre part, sans toutefois nous faire illusion sur l'influence qu'elle pourra exercer sur l'amélioration du sort des masses laborieuses. La misère tient à d'autres causes qu'à une interprétation plus ou moins arbitraire d'un texte de loi; elle tient aux vices de l'organisation sociale tout entière; c'est là surtout qu'il est essentiel d'opérer des réformes radicales, et c'est à en faire comprendre l'urgence et la nécessité que nous travaillons tous les jours.

Le *Courrier belge*, en reproduisant avec éloges notre article sur le *paupérisme et la question sociale en Belgique*, renouvelle un re-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MEMOIRS OF THE LIFE OF SIR WALTER-SCOTT BY LOCKHART. (New edition.)

En voyant paraître une nouvelle édition de la *Vie de Walter Scott*, on est tenté de s'étonner de l'intérêt toujours soutenu qui s'attache à cette existence si calme et si uniforme, dont la première partie s'est écoulée dans l'étude d'un procureur, si le reste s'est partagé entre les occupations du magistrat d'ordre secondaire, de l'honnête bourgeois, du propriétaire campagnard. C'est qu'à côté de cette existence réelle et positive s'en trouve une toute de fantaisie et d'imagination dont nous aimons à saisir l'origine, à suivre le développement.

N'est-ce pas, en effet, chose curieuse que de voir comment les accidents de naissance et de religion, l'entourage de famille, les infirmités corporelles, la capacité et l'incapacité des maîtres, concoururent au développement de cette belle intelligence; de démêler l'influence exercée sur l'imagination de l'enfant par les contes du berger, par les chansons de du jeune Walter; ses premiers souvenirs datent d'une ferme héréditaire habitée par son grand-père et par sa tante. On l'y avait envoyé à l'âge de trois ans, dans l'espoir que le grand air et l'exercice opéreraient la guérison d'une jambe frappée de paralysie à la suite d'une fièvre de dentition, et que ni médecins ni charlatans ne réussirent jamais à guérir complètement. Cette infirmité, qui lui était commune avec lord Byron, excita chez tous deux le désir de se distinguer par des exploits gymnastiques, et l'on sait qu'ils attachaient à leur supériorité dans ce genre d'exercice une très haute importance. Sa seigneurie était plus fière d'avoir traversé l'Hellespont à la nage que d'avoir écrit la *Fiancée d'Abydos*; et Scott parle avec plus d'orgueil de ses promenades de trente milles faites en un jour dans les Highlands, que des chefs-d'œuvre fruits des observations recueillies pendant ces marches forcées. C'est à cette même cause qu'il faut attribuer leur passion pour les exercices équestres, que l'un poursuivait même à Venise, où la terre ferme lui manquait, et auxquels l'autre se livrait avec une ardeur propre à effrayer le cavalier le plus téméraire; mais pendant que Scott se bornait à lutter courageusement contre une infirmité naturelle et savait en faire un sujet de plaisanterie, l'humeur altière de Byron se révoltait contre son mal- ler chercher dans les pâturages anglais de quoi fournir à leur prochain repas.

Tels étaient les délassements d'hiver; l'été avait aussi ses joies; tantôt de jeunes filles, allant traire leurs brebis, le portaient sur leur dos, et s'étonnaient de la facilité avec laquelle il apprenait à distinguer chacun des êtres bêlants qui composaient le troupeau; tantôt le *bailli aux vaches*, qui joignait à cette haute fonction la surintendance de la bergerie, le faisait monter à cheval sur son épaule, et l'amenait avec lui dans les collines; un coup de sifflet convenu faisait savoir aux domestiques de la maison que l'enfant voulait y retourner. Passant dans sa vieillesse une journée avec un ami sur ces montagnes, dont le souvenir lui revenait sans cesse, Scott lui dit que son bonheur avait été de se coucher tout le jour sur l'herbe, au milieu du troupeau, et que l'espèce de camaraderie ainsi formée entre lui, les brebis et les agneaux, lui avait inspiré pour eux un sentiment d'amitié qui dura toute sa vie.

Trois années passées dans cette demeure isolée, au milieu de scènes champêtres, et les soins affectueux dont il était l'objet, fortifièrent sa santé et développèrent chez lui ces sentiments doux et tendres, cet amour passionné pour la nature, cet attachement aux êtres inférieurs de la

proche et un défi qu'il nous a adressé plusieurs fois dans ces derniers temps à propos de la question des voies et moyens de l'organisation du travail. Nous ne pouvons pas tout faire à-la-fois, sans cela nous aurions déjà réglé notre petit compte avec le *Courrier belge*. Nous saisissons cette occasion d'assurer cette feuille que nous ne sommes pas de mauvais débiteurs et qu'elle ne perdra rien pour attendre.

Misère des habitants de la partie haute de l'Erzgebirge (royaume de Saxe).

EXTRAIT de la *Revue mensuelle de Biedermann*.

Dans ces derniers temps l'on a fait des collectes, l'on a dansé, chanté, joué presque partout, et principalement dans les villes un peu importantes de la Saxe, dans le but de venir en aide aux nécessiteux d'une grande partie de ce pays. Personne ne méconnaîtra, certes, le sentiment qui a dicté ces manifestations, et personne, encore moins, songera à vouloir y mettre des bornes. Mais la situation de ces pauvres peut-elle être améliorée réellement d'une manière durable, et dans l'avenir, par des dons soit en argent, soit en denrées?

Une nombreuse population, un sol infertile, aucune ressource assurée contre les mauvaises années et les crises subites, voilà l'Erzgebirge dans sa partie haute. De tout temps les femmes y sont occupées à la fabrication des dentelles, pendant que les hommes, là où se trouvent de riches minerais, se livrent avec une prédilection innée à l'exploitation des mines. Les travaux de passementerie, la fabrication des bas, et d'autres ouvrages plutôt pénibles que lucratifs, sont le partage du reste des habitants. La culture de la terre y est sans importance réelle. Les années humides et froides comme les années chaudes sont également désavantageuses, parce que, dans les premières, la croissance du blé est tellement retardée, qu'il vient rarement à maturité, et que, dans les dernières, le sol pierreux ne donne pas à la semence le suc nécessaire pour sa bienvenue. La nature restreint elle-même ces montagnards aux travaux industriels et à ceux des mines.

De nombreuses chutes d'eau, l'abondance du bois, la main d'œuvre à bon marché appelèrent récemment, dans cette contrée, de nombreuses fabriques qui semblèrent d'abord devoir enrichir le pays; mais là comme ailleurs, le système de fabrique ne tarda pas à présenter ses inconvénients habituels; et maintenant la population ouvrière est encore plus misérable qu'auparavant: comme il arrive toujours, la production excessive a engendré la stagnation. Les fabricants, espérant des temps meilleurs, ont vendu leurs marchandises à meilleur compte que ne le permettait la prudence, et pour rétablir quelque peu l'équilibre, ils ont diminué le prix de la main-d'œuvre sans diminuer le temps du travail. Par conséquent, la victime a été le pauvre, vivant au jour le jour, et sans cesse exposé à manquer d'ouvrage. L'année dernière, surtout, une grande baisse de salaire et le renvoi de plus d'un tiers des ouvriers ont prouvé que l'introduction des machines n'avait pas été un bienfait dans ces montagnes.

Une misère semblable, plus grande même, en ce qu'elle est à perte de vue et ne peut être détournée par aucun moyen, une misère semblable pèse sur cette partie de la population montagnarde, qui est spécialement adonnée à la fabrication des dentelles. Grandes sont les plaintes relatives à la non-vente, plus grandes encore sont celles relatives à la baisse des prix. Ces travailleurs courageux ont redoublé d'efforts et d'activité, ils se sont décidés à appliquer à ce labeur des enfants en bas âge; mais la frugalité innée chez tous les montagnards peut seule leur faire trouver supportable une telle position; elle peut seule les faire travailler sans cesse, même avec amour, pendant que la misère se dresse dans tous les coins de la chaumière encombrée d'habitants. Des pommes de terre trois fois par jour, humectées d'une boisson à laquelle on donne le nom de café, mais consistant presque entièrement en chicorée, forment pendant toute l'année leur déjeûner, dîner et souper..... *dans les temps d'abondance*. De mauvaises années comme l'année actuelle, ne donnent pas même cette misérable nourriture; en 1842 la récolte des pommes de terre a manqué.

Veut-on savoir quel est le salaire d'une faiseuse de dentelles? 13 à 26 centimes par jour; une brodeuse d'échantillon, en travaillant assidûment, gagne tout au plus 38 centimes!

Les occupations des hommes ne sont, proportion gardée, guère plus lucratives. Dans les lieux où il y a des mines, presque tous les jeunes gens se livrent par inclination à cette industrie. A première vue, il semblerait que cette partie de la population doit être à l'abri du besoin, parce que l'on croit communément que le mineur est à la solde de la couronne et reçoit d'elle un salaire, sinon suffisant, au moins assuré. Il n'en est rien. Voici la véritable situation des choses. Les montagnes de la Saxe, renommées pour leur riche minerai, sont exploitées dans toute leur étendue; mais peu de mines le sont directement par la couronne. Le plus grand nombre appartient à des entreprises particulières; l'Etat n'y contribue que pour une petite somme qu'il avance pour des travaux indispensables: pour cette somme il exige sa part de bénéfices.

Quant au salaire du mineur, c'est l'affaire de la société d'exploitation; l'Etat ne s'en occupe point. Les sociétés exploitantes sont elles-mêmes très gênées. Un certain nombre de ces sociétés existe depuis long-temps à Johann-Georgenstadt; elles exploitent séparément une montagne nommée le *Fastenberg*, située près de cette ville. Leur situation précaire a déterminé l'administration des mines à les réunir toutes en une seule exploitation; mais leur situation n'a été que faiblement améliorée, et le nombre des mineurs a été réduit d'un tiers. On se livre à de nouveaux travaux; on défriche les anciennes mines envahies par les eaux; mais tout cela est peu de chose contre une misère toujours croissante.

Et, au surplus, il faut bien qu'on le sache: la détresse ne vient pas de naître; de cachée qu'elle était, elle s'est montrée au grand jour. Depuis long-temps la faim ronge en silence ces populations; elle est devenue si épouvantable, qu'elle les attaque au vif et qu'on ne peut plus méconnaître ses affreux ravages.

Voilà pourquoi il ne faut pas s'imaginer que de simples secours, — quelqu'abondants qu'ils soient, — puissent suffire pour procurer à ces pauvres populations un meilleur avenir. Ces secours viennent uniquement en aide aux besoins les plus pressants. Le but que l'on doit se proposer, c'est d'arracher pour toujours ces malheureux aux étreintes de la misère. De faibles secours en argent, des distributions de pain à bon marché, etc., ne sont que des palliatifs insuffisants.

Il a été fait de grands efforts de la part du gouvernement et des particuliers pour venir en aide à cette misère; mais ces efforts et de plus grands encore ne serviront à rien; ils ne feront que pallier imparfaitement le mal. Le moyen le plus efficace, selon nous, serait que l'Etat prêtât une forte somme, à de minimes intérêts, ou même gratuitement, pour acquitter toutes les dettes et pour fournir un capital d'exploitation à toutes les sociétés réunies des mines. Tout ce qui a été fait jusqu'à présent: distribution de pain à meilleur marché, achat de pommes de terre pour semence, de faibles dons en argent, travaux de constructions de route, tout cela ne sert qu'au jour le jour. Une seule année improductive, comme celle qui vient de s'écouler, ramènera la misère sous une forme plus hideuse dans les chaumières délabrées et encombrées d'habitants. Jusqu'à présent le travailleur sans occupation *souffre de la faim*; une autre mauvaise récolte de pommes de terre, il *en mourrait!*

Un de nos correspondants nous adresse les deux observations suivantes:

Au mois de juin 1721, la ville de Rennes se relevait à peine et avec effort des ruines sous lesquelles l'avait ensevelie le terrible incendie de 1720, lorsqu'un nouveau fléau vint fondre sur elle et sur ses environs. Un violent ouragan bouleversa le reste de ses édifices échappés aux flammes, et détruisit, dans les campagnes voisines, les moissons et les abris du fermier. Tout malheur public devant profiter au spéculateur dans le système de la liberté commerciale illimitée, les marchands de matériaux de construction se liguèrent pour ne livrer qu'à des prix exagérés, mais qui devaient les conduire à une fortune rapide, les objets de leur commerce, naturellement fort demandés à cette époque de souffrance. La cour du parlement de Bretagne, sur les conclusions de son procureur général, par son arrêt du 25 juin 1721, réprima ces manœuvres mercantiles, et défendit aux spéculateurs de vendre à un prix plus élevé qu'avant l'époque du désastre, sous peine de 100 livres d'amende. Le bénéfice était encore assez honnête. Nos pères, plus sages que nous, sentaient tout ce qu'il y avait d'immoral dans l'anarchie commerciale. Nous avons laissé périr le principe de juste répression établi par eux, au lieu de chercher à le développer. Ils avaient, on le voit, du bon parfois, et, si nous voulions y regarder de plus près, la tradition du passé nous livrerait souvent des éléments de l'avenir.

L'une des conséquences du déclin de notre civilisation est le défaut de respect pour les morts; le temps où nous vivons ne cesse d'en donner des preuves déplorables. En Bretagne même, le pays des traditions religieuses, on a vu, en plein jour, dans plusieurs localités que nous pourrions citer, fouiller d'anciens cimetières abandonnés par suite de translations, et vendre publiquement au poids les os exhumés et la terre féconde qui les recouvrait. De vrais chrétiens les eussent pieusement transportés avec des honneurs publics et solennels dans le nouveau cimetière adopté pour cause de salubrité. De telles profanations renferment plus de malheurs qu'on ne pense pour l'avenir. Les idées morales sont un des freins les plus sûrs contre les désordres populaires du régime incohérent et morcelé.

Le correspondant du *Globe*, de Londres, lui écrit de Paris en date du 15:

« M. Bulwer, avant de quitter Paris, a eu plusieurs entrevues avec M. Guizot et avec le roi sur les affaires d'Espagne. On lui a donné à entendre que le gouvernement français, tout en cherchant à se lier étroitement avec l'Espagne, ne ferait aucun traité politique ou commercial sans l'approbation de l'Angleterre, et que, dans tous les cas, l'Angleterre aurait droit à un traité analogue. Quant au mariage de la reine, on lui a dit que jamais l'Angleterre ne s'était opposée à ce qu'elle épousât un prince français, mais que l'on croyait que si Louis-Philippe avait eu cette idée, il l'avait maintenant abandonnée, et qu'il portait ses vues sur le fils de don Carlos. La reine étant majeure, on pensait que don Carlos serait moins obstiné, mais il paraît, au contraire, que ses partisans à Paris soutiennent qu'il ne cédera pas.

» Suivant un gentilhomme espagnol, don Carlos aurait dit: La déclaration de majorité de la reine est l'œuvre d'un parti qui s'empresse de consommer l'acte illégal du feu roi. Don Carlos veut absolument que son fils soit déclaré roi, et qu'Isabelle II ne soit rien qu'en vertu de son mariage avec son fils. Et Louis-Philippe, qui avait pris le fils de don Carlos comme pis-aller, sera obligé d'imaginer quelqu'autre arrangement, ce qui sera très mortifiant pour lui et pour la reine Christine.

» Maintenant que M. Bulwer quitte Paris, que deviendra le projet d'un traité de commerce entre l'Angleterre et la France? Lord Aberdeen enverra-t-il un nouveau commissaire? Quoi qu'il en soit, on ne pense pas que la chambre des députés adopte un traité avantageux à l'Angleterre. Les propriétaires viticoles y seraient seuls intéressés, mais les maîtres de forges l'emporteront sur eux. »

Le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* lui écrit de Paris en date du 9:

« M. Guizot paraît ne plus jouir autant de la faveur du château; on prétend en haut lieu qu'il aurait pu empêcher le voyage du duc de Bordeaux, et que c'est par sa négligence que ce voyage a eu lieu. Deux fois les idées des intimes ont été en opposition avec les siennes, d'abord en ce qui concerne le prétendu mariage de la reine Isabelle avec le duc d'Aumale, auquel on a renoncé; puis en ce qui concerne l'affaire de Naples, où le duc d'Aumale semble avoir plus de chances de succès. Sa prédilection pour l'un des fils de l'infant don François de Paule a singulièrement déplu; la disposition actuelle du clergé, qui a des tendances légitimistes, lui a fait aussi beaucoup de tort. M. Thiers et M. Molé sont sur le qui-vive, mais M. Guizot ne se maintiendra pas au pouvoir. »

On lit dans l'*Indicateur de Bordeaux* du 17:

« Nous sommes informés que deux négociants français de Montevideo sont arrivés récemment dans notre ville, porteurs d'une pétition de la population française adressée au gouvernement du roi, dont ils réclament avec instance la protection immédiate. Ils se proposent, nous assure-t-on, de publier très incessamment à Paris une brochure qui éclairera enfin l'opinion publique sur la véritable position de ce pays, si important pour le commerce français, et sur les causes qui ont forcé nos compatriotes à prendre les armes pour défendre leurs personnes et leurs propriétés gravement compromises. »

ORIENT.

SYRIE. — On écrit de Beyrouth, 8 octobre:

« Essad-Pacha a envoyé à Constantinople un rapport concernant l'indemnité réclamée par les chrétiens du Liban. Une assemblée de vingt-neuf personnes a été convoquée pour régler cette affaire; ce sont des membres, turcs et chrétiens, des municipalités de Saïda et de Beyrouth. Les chrétiens ayant demandé 14,000 bourses, et les Turcs n'ayant pas même voulu en accorder 8,000, Essad-Pacha a prononcé la dissolution de l'assemblée. »

GRÈCE. — Les journaux allemands s'occupent beaucoup de la situation de la Grèce.

On lit dans la *Gazette des Postes de Francfort* du 17:

« Depuis le départ du major-général Kolocotroni et de l'ex-ministre Rallis, la tranquillité publique n'a plus été troublée. Toutefois, les esprits sont toujours vivement agités: les Grecs mettent tant de feu dans les discussions politiques, que souvent elles se terminent par des coups de poignard, des coups de pistolet ou des coups de poing au plus favorable. Dans ces circonstances, on craint que des discussions trop vives n'éclatent dans le sein de l'assemblée nationale et n'amènent des suites sanglantes. La haine des Grecs contre les Bavarois a atteint le plus haut degré d'exaltation: ils les insultent chaque jour, et leur mauvais vouloir s'étend jusqu'aux ambassadeurs d'Allemagne. Dès qu'ils paraissent en public, la foule éclate en murmures. »

— Suivant la *Gazette d'Augsbourg* du 15, c'est moins la révolution grecque qui fixe l'attention que la direction que les cabinets de Saint-James et des Tuileries ont imprimé aux affaires. Ces deux cabinets font évidemment de la propagande en s'assimilant les États de second ordre en Europe, afin de les soumettre à leurs institutions. Le système des deux chambres sera adopté; il y aura une chambre de sénateurs et une chambre de députés. La chambre des députés sera renouvelée par tiers chaque année. Les députés sortants pourront être réélus. Il serait à désirer que la conférence de Londres, dit le roi, octroyât une charte.

— M. de Brunow a reçu à Londres des lettres de son gouvernement qui lui recommandent de ne prendre part aux conférences qui vont s'ouvrir sur les affaires de la Grèce, que sous le point de vue financier. La révolution du 15 septembre ne paraît avoir déplu au czar que sous deux rapports, savoir: 1° comme atteinte portée à la dignité royale; 2° comme danger pour la sécurité de la Porte-Ottomane. D'ailleurs, le gouvernement russe paraît reconnaître, pour le moment, que la législation de la Grèce touche plus particulièrement aux intérêts de l'Angleterre et de la France.

— En Bavière on cherche également à se concilier les cabinets de Saint-James et des Tuileries pour tout ce qui regarde la question grec-

---

que de la leçon du jour; et, pendant qu'il sentait mieux qu'aucun d'eux les beautés oratoires ou les allusions historiques des auteurs latins, il brillait peu dans l'analyse grammaticale et dans d'importante science des *longues* et des *brèves*. Souvent aussi, lorsqu'on le croyait absorbé dans l'étude de la grammaire, il racontait à voix basse une de ces aventures chevaleresques ou féeriques dont sa mémoire était abondamment pourvue, et il en improvisait au besoin, à la grande joie de ses condisciples et au désespoir de ses maîtres.

La rupture d'un vaisseau sanguin suspendit ses études et le condamna, pendant une période assez longue, à un régime sévère et à un silence complet. Pendant ce temps, il lisait avec avidité d'innombrables volumes d'histoire et de fiction, et, à l'instar de mon oncle Toby, traçait des plans d'assauts où les bataillons étaient représentés par des cailloux, et « où le lion de l'Écosse chassait toujours devant lui les Saxons vaincus. »

Quelqu'incomplète, quelque décousue qu'ait pu être cette première éducation, et quels que soient les regrets qu'il a exprimés à ce sujet, prétendant que l'*ignorance* qui en résulta avait été un obstacle à sa carrière littéraire, il faudrait peut-être se féliciter que son imagina-

à se répéter ces mots: « Les citronniers des rois maures et les orangers du royaume de Grenade, » et qu'après avoir récité avec ravissement certaines strophes lyriques, elle s'écriait: « Voilà de la poésie; ce que j'aime là-dedans, c'est qu'il n'y a pas une idée. » Ainsi Scott répétait machinalement les strophes harmonieusement niaises de Cumnor-Hall qui nous ont valu *Kenilworth*.

Il entra à quinze ans dans l'étude de son père et se soumit de bonne grâce à des occupations si peu conformes à ses goûts, donnant ainsi une preuve entre mille que le génie n'est pas synonyme de désordre, et que l'accomplissement des devoirs les plus vulgaires est compatible avec l'exercice le plus élevé des facultés intellectuelles. Le désir de posséder un vieux livre, une vieille relique, d'acheter des billets de spectacle ou le droit de consacrer quelques heures à ses lectures favorites, le portèrent à des efforts extraordinaires, tels que de copier 120 feuil ets in-folio sans aucun intervalle de repos. De temps en temps il échappait à l'ennui de cette vie sédentaire en faisant des promenades d'une longueur interminable, attiré quelquefois par le désir de vérifier un site célèbre dans quelque tradition obscurément populaire, quelquefois par le plaisir d'errer sans but et au hasard, de suivre le courant d'un ruisseau, de

vance, en observant quelque chose des formes parlementaires; où la suffisance trouve des contradicteurs, le talent un aiguillon, et où la timidité essaie ses forces et prélude à des triomphes sérieux par des défaites sans honte.

A dix-neuf ans il quitta le cabinet paternel, abandonnant à son frère la branche lucrative de sa profession pour se préparer au barreau. Jusqu'à l'âge de vingt-un ans qu'il fut reçu avocat, il se livra à l'étude sérieuse, opiniâtre, incessante du dédale obscur de la jurisprudence écossaise; et loin de se rappeler avec regret l'emploi d'un temps qui nous paraît perdu pour le poète et le romancier, il a toujours parlé avec un plaisir mêlé d'orgueil de « la seule époque de sa vie où il ait, dit-il, vraiment étudié. » Du reste, quant à la paresse générale dont il s'accuse, elle était de nature à faire honte à la vie la plus laborieusement remplie; mais sa joie fut toujours de mener gaîment de front les affaires, les plaisirs et l'étude; et à l'époque même où nous avions les preuves imprimées d'un travail immense, envisagé seulement comme travail manuel, il paraissait aux hôtes qui remplissaient successivement sa maison n'avoir d'autre occupation que celle de fournir à leurs amusements et être le plus heureux et le plus inoccupé des flâneurs.

que. Le bruit courait à Munich que c'est le prince Maurocordato qu'on chargerait de rédiger la nouvelle constitution.

ANGLETERRE.

Le 16 a eu lieu à l'hôtel-de-ville de Londres le bal que la cité de Londres donne annuellement au profit des Polonais. Les salles étaient magnifiquement décorées et éclairées. Il y a eu grand concert dans la chambre du conseil. A neuf heures, le bal a commencé. Lord Dudley Stuart, qui a toujours manifesté une sympathie si vive en faveur des Polonais, présidait à cette brillante soirée. On y remarquait moins d'élégants que de coutume, mais tout ce que la cité compte d'hommes opulents s'y était donné rendez-vous. Le duc et la duchesse de Nemours n'y ont point paru comme les journaux anglais l'avaient annoncé. Des insinuations amicales venues de haut lieu les en avaient, dit-on, dissuadés. Le duc chasse beaucoup avec le prince Albert. La duchesse paraît se plaire beaucoup dans la société de la reine et de la duchesse de Kent. L'amiral Casy vient d'arriver à Windsor. Il commande *l'Archimède*, qui a porté en Angleterre LL. AA. RR.

— Le duc de Bordeaux continue à visiter les manufactures des comtés, mais il ne peut tarder à arriver à Londres où la duchesse de Lévis, le marquis et la marquise de Pastoret, le prince Robecq de Montmorency et le duc de Guiche sont déjà de retour d'Alton-Towers.

— Voici ce que la *Gazette de Cologne* se fait écrire, le 10, des bords du Danube :

« Depuis long-temps on savait que le duc de Bordeaux devait se rendre en Angleterre pour se concerter avec les chefs de son parti sur les moyens de préparer une restauration, et pour encourager en même temps les légitimistes de France par une démonstration morale. — Les légitimistes les plus influents pensent que le moment d'agir est venu. Ils comptent sur la mort prochaine du roi Louis-Philippe; ils sont décidés, disent-ils, à employer d'autres moyens que des moyens pacifiques, mais ils attendront, pour agir, l'époque favorable.

L'Autriche toutefois ayant déclaré qu'elle ne tolérerait point des menées secrètes, ils avaient dû chercher un autre terrain, et c'est là le secret de la démonstration qui a lieu en ce moment en Angleterre. »

IRLANDE.

On écrit de Dublin au *Standard*, sous la date du 16 :

« La cour du banc de la reine n'a pas encore statué sur le moyen de nullité des procédures, que lui a présenté O'Connell. En attendant, dit-il, on a parié que l'affaire traînerait tellement en longueur qu'elle ne serait pas terminée même en 1844. Il est évident que le but des accusés et de leurs avocats est de gagner le plus de temps qu'il sera possible. »

D'un autre côté, nous lisons dans l'*Eniskillen-Reporter*, journal de la localité :

« La cour du banc de la reine a déclaré recevable la demande d'O'Connell tendant à obtenir la nullité des procédures. En conséquence, l'avocat général a déclaré qu'il contesterait que la demande fût fondée. Les plaidoiries auront lieu dans quatre jours.

On annonce que le gouvernement a l'intention d'abandonner les poursuites contre O'Connell et ses co-accusés, et de présenter au parlement, dans sa prochaine session, un bill de coërcition. D'autres prétendent que de nouveaux bills d'accusation seront soumis aux jurés. »

— Le *Morning-Chronicle* engage sir R. Peel à céder la place à d'autres, s'il ne peut pas gouverner l'Irlande sans canons et sans fortifications. Dans le cas contraire, ce qu'il a de mieux à faire, c'est d'oublier le passé et d'annuler tous les actes d'accusation. Sans cela, la réconciliation de 1843 ressemblera à celle de 1829, elle serait inutile. Les prêtres catholiques ne céderont pas tant que leur champion sera sous le coup de poursuites. O'Connell ne peut échapper à l'emprisonnement que par le verdict d'un jury irlandais.

— Le bruit s'était répandu que le gouvernement avait le projet de faire voter, dans la prochaine session du parlement, une allocation au clergé catholique d'Irlande, les archevêques et évêques se sont réunis et ont renouvelé les résolutions suivantes qu'ils avaient déjà adoptées en 1837 et en 1841 :

Assemblée générale des évêques et archevêques de l'Irlande, tenue dans la maison paroissiale de Marlborough-Street, les 10, 11, 12 et 13 janvier 1837. — Présidence du docteur Murray.

La résolution suivante a été adoptée :

« Le bruit s'étant répandu que dans la prochaine session du parlement on proposerait de voter des fonds pour le clergé catholique d'Irlande, nous regardons comme un devoir de ne pas nous séparer sans repousser de toutes nos forces une pareille tentative, et de déclarer que nous résisterons toujours à une mesure qui porterait une atteinte mortelle à la religion et à la pureté du catholicisme en Irlande. »

Résolution du 0 novembre 1841. — Présidence du docteur M'Hale.

« Le docteur Murray est invité à convoquer un meeting de prélats d'Irlande, dans le cas où il acquerrait la preuve que le gouvernement a le projet de faire allouer au clergé des fonds par le parlement avant notre prochaine réunion générale. »

Résolution du 15 novembre 1843. — Présidence du docteur Murray, assisté du T. R. sir Hattery.

« Il a été résolu à l'unanimité que les précédentes résolutions seraient publiées de nouveau pour faire savoir à notre fidèle clergé et au peuple que notre ferme détermination à cet égard n'est point changée, et que nous nous engageons à résister par toutes les influences qui sont en notre pouvoir, à toute tentative qui aurait pour but de faire voter une allocation de fonds, sous une forme quelconque, en faveur du clergé. »

ESPAGNE.

Tous les officiers et sous officiers de la garnison de Madrid se sont réunis, le 12, dans des repas de corps, chez les principaux restaurateurs de la capitale. Puis il y a eu réunion générale au grand café de Villa-Hermosa, sous la présidence du général Narvaez. De nombreux toasts ont été portés à la reine Isabelle, à la *reine Christine*, à la constitution, à l'armée, à la mémoire de l'infortuné général Leon, au général Narvaez. On s'est rendu ensuite, musique en tête, sur la place du palais, où une brillante sérénade a été donnée à la reine. Le général a prié S. M. de permettre aux officiers de lui baiser la main, cérémonie qui a été fort longue, attendu le grand nombre de visiteurs. La reine était émue jusqu'aux larmes des protestations de dévouement de ce brillant état-major. Des vivats retentissaient de toutes parts.

— Le 13, S. M. a donné un grand dîner de 80 couverts. On y remarquait M. Martinez de la Rosa, des députations des deux chambres, les ministres et les principaux fonctionnaires de l'Etat. Dimanche elle recevra dans un autre banquet tout le corps diplomatique.

— Un tiers-parti se forme dans la chambre des députés, et il compte déjà, dit-on, près de 50 membres des opinions exaltée et modérée. Sa première réunion a eu lieu hier, dans les salons de M. Gonzalez Bravo. Il y a été décidé que le ministère actuel ne pouvait ni durer ni se reconstituer, et qu'on appuyerait M. Olozaga dans le cas où la reine le chargerait d'en composer un autre.

— Le projet de loi relatif à l'emprunt de 400 millions a été lu au congrès par le ministre de l'intérieur. Il a été mal accueilli dans les bureaux, et ceux qui composent la commission chargée de l'examiner, sont décidés en majeure partie à repousser une mesure aussi ruineuse pour les créanciers de l'Etat.

— On instruit avec beaucoup d'activité l'affaire criminelle de l'attentat contre le général Narvaez. On dit qu'il a été fait des déclarations très compromettantes, même pour des personnes qui siégent dans la chambre des députés. Cette affaire est destinée à faire beaucoup de bruit.

— Le ministre de l'intérieur, après avoir confirmé dans le sénat la nouvelle de la pacification de Girone, a déclaré que, d'après les dernières nouvelles du général Sanz, les troupes sous ses ordres devaient être entrées dans Barcelone.

— Nous apprenons que l'ayuntamiento de Madrid a ordonné que des réjouissances publiques auraient lieu à l'occasion de la déclaration de majorité de la reine. Vingt-quatre mille pains seront distribués aux pauvres de Madrid. On donnera des habillements aux enfants pauvres de chaque paroisse, et une gratification à la troupe. Il y aura de grandes représentations d'évolutions gymnastiques et des feux d'artifice. Un prix de 8,000 réaux est promis à l'auteur du meilleur modèle de fontaine monumentale, bas-relief ou tableau représentant la prestation de serment de la reine.

— On écrit de Barcelonnette, le 12, au *Journal des Débats* :

« La position des Français ici est des plus malheureuses. Si la générosité du gouvernement français n'était pas venu à leur secours, des centaines de familles mourraient de faim. Il y a encore beaucoup de souffrances qu'on ne peut soulager. Les moyens de se coucher, de se couvrir, manquent à grand nombre de bons ouvriers accoutumés à gagner 6, 8 et 10 fr. par jour. Ils sont réduits à faire coucher leurs femmes et leurs enfants sur des nattes de jonc. Il n'ont pas pu rester tous à bord des bâtiments de guerre français et des navires nolisés. Ceux qui ont dû débarquer à cause du mal de mer ou pour tout autre motif reçoivent des rations à terre. Le consul de France s'occupe de faire distribuer des paillasses. Mme de Lesseps et Mme Weshynthius, femme du consul-général de Suède, travaillent à des vêtements pour les enfants nouveaux-nés. C'est un triste spectacle qu'une aussi grande misère, et la charité est impuissante à la soulager complètement. »

— On lit dans le *Sud* de Marseille, du 16 :

« Le bateau à vapeur *la Ville de Madrid* est arrivé hier dans notre port; il a relâché à Barcelone, le 14; tout se disposait pour une attaque du général Sanz contre les insurgés. Une grande division existait parmi ces derniers; un millier d'entre eux avait abattu le drapeau noir et le drapeau espagnol. »

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* du 16 :

« Au moment où j'écris (10 heures du soir), on vient de m'apprendre que toute la colonne centraliste d'Iriarte, qui, poursuivie par les troupes de la reine, était entrée en Portugal par le chemin de Melgazo, a opéré son retour en Espagne en traversant le Minho ce matin à huit heures, par le bac de Pila, à cinq lieues de Vigo. D'autres prétendent que le passage s'est effectué tout près de Salvatierra. Un secrétaire du chef politique de la province est parti en poste pour Madrid avec cette nouvelle. Pendant les trois jours qu'Iriarte est resté en Portugal, il a recruté de nombreux auxiliaires, entre autres des officiers et des sergents. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 18 novembre.

Le consul de France à la Corogne écrit, en date du 12, que, le 11 au matin, les insurgés de Vigo ont fait leur soumission sans conditions.

La soumission de Vigo et la déclaration de la majorité de la reine ont produit à la Corogne la plus vive satisfaction.

ALLEMAGNE.

PRUSSE. — Le comte de Nassau, ancien roi de Hollande, est arrivé le 13 à Berlin. Suivant la *Gazette du soir* de Manheim, du 7, de ce que M. Arago aurait accepté, en 1842, l'ordre du Mérite civil de Prusse, il ne s'ensuivait nullement qu'il ne l'eût pas refusé cette année, et c'était le bruit général à Berlin. A cela M. de Humboldt répond dans la *Gazette générale* : « En ma qualité de chancelier de l'ordre, je déclare que ce bruit, dont je suspecte fort la généralité, est aussi ridicule, aussi faux et aussi peu fondé que le premier qui a couru. »

BELGIQUE.

M. Liedts vient d'être élu, à une forte majorité, président de la chambre des représentants de Belgique. Cette nomination semblerait indiquer que la session belge sera fort calme. M. Liedts, un moment ministre dans le cabinet Lebeau, depuis gouverneur du Hainaut, est connu par sa grande modération. Votant tantôt avec les catholiques, tantôt avec les libéraux, acceptant le bien de quelque part qu'il vienne, repoussant le mal quel qu'en soit l'auteur, M. Liedts est le représentant d'une majorité parlementaire qui aime mieux voter des lois utiles que d'engager des luttes politiques sans résultat.

INTÉRIEUR.

Par ordonnance du 19 octobre dernier, M. le comte de Salvandy a été nommé grand'croix de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— M. Blondeau, doyen de la Faculté de droit de Paris, ayant donné sa démission du décanat, le ministre de l'instruction publique, par arrêté du 18, a délégué cette fonction à M. Rossi.

— Par ordonnance royale du 13, MM. Sapia, Brunet, Smet, Grevy, Lombardeau, de Montane, Lacour Jacques, Delaage, Thory, Mazières, Dousset et Lacour Jean, élèves de l'école Polytechnique, ont été nommés sous-lieutenants élèves de l'artillerie de la marine à l'école d'application de Metz.

— L'ouverture des cours publics du Conservatoire royal des arts et métiers a eu lieu aujourd'hui. M. le baron Ch. Dupin a commencé à une heure son cours de statistique et de géométrie appliquée aux arts. Le grand amphithéâtre s'est trouvé trop étroit pour contenir les studieux ouvriers qui, après une semaine de labeur, viennent à leurs heures de repos recevoir les leçons des maîtres, et qui s'y pressaient long-temps avant l'ouverture, au milieu de pairs de France, de députés, de manufacturiers, de chefs d'atelier et d'industriels distingués. M. Pouillet, député, professeur de physique appliquée aux arts et de démonstration de machines, a succédé à M. le baron Dupin à la tribune, et a commencé immédiatement son cours.

Faits divers.

M. Lagrenée, ambassadeur en Chine, a quitté hier Paris pour aller s'embarquer à Brest.

— La *Gazette de France* annonce que M. de Châteaubriand est parti aujourd'hui pour Londres.

— La voie publique, à Paris, présente un développement d'environ 480,000 mètres, ou 120 lieues. La superficie totale du pavé est de 3,200,000 mètres carrés. Chaque année on remanie le dixième du pavage ou 320,000 mètres carrés, dont 80,000 sont relaits à neuf, de telle sorte que chaque mètre de pavage est remanié tous les dix ans et renouvelé tous les quarante. Le mètre carré de pavé neuf coûte de huit à dix-huit et vingt fr. Paris a le grand avantage d'avoir dans son bassin la pierre pour se bâtir et le grès pour se paver. A Londres, on est obligé d'aller chercher le granit de pavage en Ecosse. (*Courrier.*)

— Mouvement de passage entre la France et l'Angleterre, du 8 au 15 inclusivement : par Boulogne, 1,027 passagers, 16 chevaux, 28 voitures; par Calais, 285 passagers, 6 chevaux, 2 voitures.

L'époque correspondante de 1842 avait donné, pour Boulogne, 512 passagers, et pour Calais, 243.

— Recettes du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, pendant octobre : voyageurs, 65,860; recette, 146,715 fr. 69 c.; bagages, 5,460 fr. 49 c.; marchandises, 64,571 fr. 73 c.; total, 206,747 fr. 91 c.; prélèvement sur les recettes de la ligne de Mulhouse à Thann, 5,661 fr. 80 c.; total général, 212,409 fr. 71 c.

— Recettes du chemin de fer de Paris à Rouen, du 7 au 18 : voyageurs, 10,060; recette, 68,508 fr. 55 c.; marchandises, messageries, voitures, etc., 23,159 fr. 55 c.; total, 91,668 fr. 10 c., et, depuis l'ouverture, 2,856,838 fr. 69 c.

— Recettes du chemin de fer de Paris à Orléans, du 1er au 7 : voyageurs, 26,351; recette, 95,388 fr. 33 c.; marchandises, etc., 27,659 fr. 04 c.; total, 123,047 fr. 37 c., et, depuis l'ouverture, 3,130,622 fr. 85 c.

Du 8 au 14 : voyageurs, 22,836; recette, 95,181 fr. 90 c.; marchandises, etc., 28,758 fr. 35 c.; total, 123,940 fr. 25 c., et, depuis l'ouverture, 3,254,563 fr. 10 c.

— On remarque dans le travail de M. Moreau de Jonnès sur le nombre des aliénés existant en France, qu'il y a 47 aliénés sur 1,000 dont l'aliénation n'est produite que par la misère, 25 sur 1,000 par excès de travail, ce qui revient à-peu-près au même.

— La population protestante du département du Gard est de 125,285

---

point de vue poétique, et qui nous fait oublier les malheurs de ces temps de violence et de désordre en excitant notre sympathie pour ce vieux chevalier au bras de fer dont le courage était si intrépide, la foi si naïve, la confiance si entière, et qui, trompé par sa valeur, trahi par son roi, ne demande, à sa dernière heure, que l'air et le soleil, et veut mourir comme il a vécu, debout.

A vingt-six ans, Scott épouse une jeune émigrée française à laquelle il n'était guère donné de prévoir ni la brillante position que, pendant de longues années, elle serait appelée à partager, ni le coup inattendu qui renversa si subitement l'échafaudage de leur fortune. Elle le rendit père de quatre enfants, qu'il fit élever sous le toit paternel et dont il fut successivement le joyeux camarade, l'indulgent conseiller, le confident bien-aimé. Un seul lui survit; il ne laissera probablement derrière lui aucun descendant pour s'asseoir à l'ombre des arbres qu'a plantés son père, pour perpétuer les souvenirs de famille et d'influence territoriale à la consolidation desquels l'auteur de *Waverley* aurait sacrifié toute sa renommée.

Sa première production un peu importante fut un recueil de vieilles chansons nationales (*Border minstrelsy*), laborieusement restaurées transplantation, ces fruits de serre chaude, auxquels on ne peut reprocher que d'être sans goût et sans saveur, ils avaient abandonné ces champs où poussaient tant de fleurs sauvages, à l'odeur suave, aux formes variées, aux mille couleurs; tant d'arbres vigoureux, qui, par leur croissance spontanée, attestaient l'inépuisable fécondité du sol; — et préférant le siècle de Louis XIV à celui d'Elisabeth, ils s'étaient résignés à devenir les pâles copistes des Boileau et des Racine, lorsqu'ils auraient pu s'agenouiller devant la majesté de Milton et recevoir les divers reflets de la gloire de Shakspere. — Depuis ce temps, la poésie avait sommeillé, si l'on peut appeler poésie l'art de renfermer dans l'espace de dix syllabes, avec accompagnement d'hémistiches et de rimes suffisantes, une pensée d'une justesse incontestable, une proposition de métaphysique ou de morale nettement posée, suivie d'une amplification plus ou moins développée et ornée d'une métaphore dont toutes les parties sont rigoureusement coordonnées. Mais il n'est pas donné à tous de marcher dans un sentier aussi étroit.

C'est peut-être à Cooper et à Burns que l'on doit le réveil du sentiment poétique. Le premier unissait à l'amour le plus vrai de la nature, au sens moral le plus exquis, un rare talent d'ironie; mais cette nature tellement européenne, que Scott mettait au nombre de ses tribulations d'auteur la nécessité de recevoir les compliments à brûle-pourpoint d'une foule d'étrangers qui, pour la plupart, finissaient par laisser percer dans la conversation que, de toutes ses œuvres, ils ne connaissaient que la *Donna del Lago* de l'Opéra. Aussi, la vente de 12,000 exemplaires de *Rokeby* et du *Lord des Iles*, succès prodigieux pour tout autre, ne parut-il à l'auteur qu'un symptôme irrécusable d'une popularité sur son déclin. Dans ses premières productions, en effet, il y avait tant de vie et d'animation, qu'entraîné par le poète dans sa course rapide, ébloui par le changement continuel de scène, étourdi par le cliquetis des armes et le cri des hérauts, le lecteur n'avait le temps ni d'analyser ses impressions vives et passagères ni de critiquer les moyens qui les avaient produites. Mais, soit que le sujet de *Rokeby* fût moins heureux et qu'on accorde difficilement aux *Têtes rondes* l'allure chevaleresque que semble réclamer l'épopée, soit qu'une foule d'imitateurs médiocres et de spirituels parodistes eussent lassé le public d'un genre qui l'avait séduit d'abord, soit enfin l'apparition de lord Byron, qui, selon Walter Scott, avait donné dans le blanc, pendant que lui n'avait fait qu'effleurer la marque; toujours est-il que la faveur populaire sembla s'éloigner

âmes. Les églises réformées y sont au nombre de 110, desservies par 80 pasteurs. (*L'Espérance.*)

— Une statistique nouvelle nous révèle qu'il y a en Suisse un quart de la superficie totale du terrain d'inculte, en Angleterre un tiers, et en France un cinquième, et qu'au contraire, en Suisse, la production agricole s'élève à la valeur de 125 fr. par individu (le franc de Suisse vaut 1 fr. 50 c.); en Angleterre, à 176 fr., et en France à 114 fr.!

—Le cocher officiel de la reine Victoria, Henry Manwaring, est mort à Londres, le dimanche 12. C'était un vieux serviteur des rois Georges IV et Guillaume IV. Il n'a été cocher de la reine que dix mois. Voici, en deux ans, deux cochers royaux d'Angleterre qui meurent : Roberts West et Manwaring.

— Un magnifique spécimen de la race indienne de l'Amérique du Nord est en ce moment en ville, disent les feuilles de Londres. Il se nomme Joe-Kosot (l'ours à la promenade). C'est un chef de la tribu des Saucks, résidant dans les forêts vierges du Missouri. Il a plus de six pieds, et revêtu de son costume il offre le plus imposant et le plus belliqueux aspect. Il a été présenté à l'ambassadeur d'Amérique, qui l'a reçu avec bienveillance.

— On annonce la mort de M. le comte d'Ambrugeac, maréchal-de-camp en retraite, ancien député, et celle de M. Deschamps, inspecteur général des ponts-et-chaussées, dont le nom est cher aux Bordelais pour le magnifique pont qu'ils leur doivent. M. Deschamps était beau-père de M. Billaudel, député de la Gironde.

— On lit dans le *Toulonnais :*

« On a reçu une bien fâcheuse nouvelle qui a jeté la consternation dans notre ville et la désolation dans une famille bien intéressante. Une épidémie a décimé, aux grandes Antilles, l'équipage du brick *l'Euryale*, en station à la Martinique. »

— Un incendie considérable a éclaté dans la nuit de vendredi à Ensisheim. Le feu a pris à une heure du matin dans un hangar de la veuve Peter, et malgré les prompts secours des habitants de la ville et des communes environnantes, il s'est propagé avec une rapidité effrayante dans un groupe serré de bâtiments remplis de matières combustibles. Ce n'est que le samedi vers midi qu'on s'est rendu maître de l'incendie. Seize bâtiments sont devenus la proie des flammes. La consternation était générale. Le sinistre est attribué à la malveillance, mais aucune donnée certaine n'est venue confirmer ce bruit public. Il est à remarquer toutefois qu'il y a deux ans, deux fois le feu a été mis dans la maison de la veuve Peter. Les bâtiments sont tous assurés, il n'en est pas de même des récoltes et du mobilier. (*Courrier du Haut-Rhin.*)

— La cour d'assises du Nord vient de condamner à cinq ans de réclusion un individu nommé Macrez, qui s'est reconnu coupable d'un vol avec effraction commis, il y a un an, dans l'église de Salperwick.

Houillez et Hulse avaient été condamnés pour le même fait, il y a huit mois, par la cour d'assises de Saint-Omer. Hulse est mort en prison en protestant de son innocence. Quant à Houillez, il subissait sa peine au bagne, d'où on l'a extrait, comme nous l'avons dit, pour l'amener à Douai, où il vient d'être témoin des débats qui ont constaté la déplorable erreur judiciaire dont il était victime. Il va être renvoyé devant la cour d'assises d'Amiens qui doit prononcer sur son compte.

— L'Opéra-Comique donnera, aujourd'hui lundi, la dix-huitième représentation de *Mina*. On commencera par *Une folie.*

— Ce soir à l'Odéon, *Henri III* et *l'Hôtel d'Alban.*

Nos lecteurs ont appris déjà, par notre intermédiaire, l'existence d'un nouveau journal à-la-fois religieux et socialiste. Nous voulons parler de l'*Edificateur* (1), qui se publie à Genève, et qui s'est donné pour mission de démontrer ce principe : *que Science sociale et Evangile sont une seule et même vérité.* Aujourd'hui nous recevons des rédacteurs de ce journal, qui compte six mois d'existence, un prospectus qui résume leurs intentions et leur but, et dans lequel on fait appel à notre sympathie. Nous sommes d'autant plus disposés à accueillir cette communication, que l'*Edificateur* nous paraît en mesure de rendre de bons services à la cause que nous défendons. Si tous les centres intellectuels de l'Europe sont aujourd'hui travaillés d'idées nouvelles en économie sociale et en religion, on sait que la Suisse, et particulièrement Genève, a toujours été un foyer ardent d'aspiration et de controverses religieuses. Genève est le pays de la discussion dogmatique; il n'est peut-être pas de localité qui, relativement à son importance, voie plus d'idées diverses se combattre dans son sein. Par un concours de circonstances dont on appréciera la signification, trois hommes venant de trois points opposés du monde chrétien se sont ralliés dans une même foi, grâce à la lumière de la science sociale constituée par Fourier. On ne pourra contester la compétence de l'*Edificateur* à s'occuper de la question religieuse, puisque toutes les études, tous les antécédents de ses rédacteurs ont été marqués du sceau du christianisme à différents titres.

Voici quelques extraits du prospectus dont nous avons parlé :

«N'est-ce pas tronquer et réduire presque à néant les révélations divines que d'en restreindre l'application, comme on l'a fait jusqu'ici, aux seuls individus, et de ne leur accorder, à ces révélations, qu'un rôle plus négatif que positif? L'heure n'est-elle pas venue de reconnaître que si le christianisme fournit des règles de conduite et prescrit à chacun et à tous des devoirs à remplir, pour toutes les positions et les circonstances de la vie, c'est *parce qu'*il est ÉMINEMMENT SOCIAL, et qu'il doit tout embrasser, tout régulariser, tout vivifier, tout diriger, en tant qu'il est l'expression la plus complète de la *Volonté* d'en *Haut* devant s'accomplir *ici-bas?* »

Après cette remarque judicieuse, inspirée sur un sentiment large et élevé, nous trouvons dans le prospectus de l'*Edificateur* une définition très noblement sentie de la manière dont ce journal entend le christianisme :

« Il est une religion, la seule désirable, la seule vraie, la seule divine, qui stimule au lieu de paralyser, qui développe au lieu d'abrutir, qui ne fractionne ni ne dégrade, mais qui ennoblit et relie; une religion qui provoque tous les mouvements, se fait l'initiatrice de toutes les améliorations, n'étouffe aucune pensée, n'arrête aucun progrès, mais qui salue et accueille favorablement, au contraire, toute aspiration généreuse, tout essor du génie, toute découverte utile, toute science nouvelle, pouvant calmer une souffrance, satisfaire un désir légitime, concourir à l'émancipation et au bonheur du genre humain! cette religion-là est assez juste pour accorder à tous les mêmes droits, dès qu'elle prescrit à tous les mêmes devoirs; elle est assez large et assez haute pour tout embrasser, pour tout comprendre, partant pour n'avoir pas à craindre d'être jamais insuffisante ni dépassée; elle ne consiste pas en vaines cérémonies, ni en rêveries ascétiques, mais elle est tout action, toute vérité, tout amour : c'est la religion que le Christ prêchait il y a dix-neuf siècles, la seule qui puisse trouver de l'écho dans les masses, ranimer le sentiment religieux presque éteint, mettre un terme aux misères croissantes, prévenir un cataclysme social universel, constituer la famille humaine sur ses vraies bases, réaliser les magnifiques promesses de l'Evangile, inaugurer enfin sur la terre le royaume des cieux; c'est la religion que l'*Edificateur* veut exposer dans sa plénitude, afin que, saisie dans *tous* ses principes, elle porte dans le monde *toutes* ses conséquences. »

Citons encore un passage qui porte avec lui un enseignement véritable, en exposant une conversion qui fait le plus grand honneur à la bonne foi et au bon désir de celui qui en a été le sujet.

«Un jour, le christianisme était alors pour nous ce qu'il est pour le plus grand nombre, affaire de foi superficielle autant qu'irréfléchie; culte accepté par convenance et suivi par habitude; non principe de vie, mais superfétation inutile; religion enfin qui, à proprement parler, *n'en est pas une*), un jour, disons-nous, les livres de votre maître nous tombèrent entre les mains. Au premier abord, l'étrangeté de la forme autant que la nouveauté du fond piqua notre curiosité. Nous lûmes et relûmes ces pages si admirées des uns, si critiquées des autres. Bientôt notre sympathie fut acquise à ces travaux gigantesques d'un homme voulant réduire en science positive les moyens d'organiser dans tous les rapports tant industriels qu'économiques, la justice la plus stricte et l'ordre le plus heureux. Cette foi *si entière* en l'universalité de la providence, en la bonté et la sagesse de celui qui a tout créé, tout ordonné, raviva notre foi; de la théorie sociétaire nous revînmes à l'Evangile; disciples de Jésus, seulement de *nom,* nous comprîmes qu'il fallait aussi le devenir *de fait.*

»Chose étonnante! cette même doctrine que l'on a tant accusée d'être matérialiste, immorale, anti-religieuse, c'est elle précisément qui nous a rendus plus spiritualistes, plus conscients de la grandeur de notre vocation terrestre, et chrétiens! Dès-lors, poursuivant notre double étude du christianisme et de la science sociale, comparant principes à principes et conséquences à conséquences, nous avons fini par reconnaître, au lieu de deux doctrines s'excluant l'une l'autre, ainsi que plusieurs, par ignorance, injuste prévention ou motif intéressé, s'efforcent de le faire croire, deux faces différentes d'une seule et même vérité.

»Pleinement convaincus que si nous pouvions démontrer cet intime accord de la science sociale avec l'Evangile, nous renverserions par la base les objections capitales dirigées contre la théorie sociétaire, et nous rendrions possible, dans l'ordre des faits, la réalisation du plan évangélique, nous nous sommes mis à l'œuvre, et l'*Edificateur* a paru.»

Nous n'avons besoin de rien ajouter à ces extraits pour que nos amis et nos lecteurs sachent combien nous sommes heureux de l'œuvre entreprise par l'*Edificateur;* combien toutes nos sympathies lui sont acquises, et combien nous désirons vivement qu'il poursuive avec succès sa tâche commencée. Les personnes portées par la nature de leur esprit et de leurs études vers les hautes sphères des idées religieuses, trouveront dans ce journal une lecture du plus grand intérêt.

(1) L'*Edificateur* paraît tous les mois au prix de 7 fr. 50 c. pour 6 mois, 14 fr. par an. On s'abonne à Genève, chez Gex, papetier; à Paris, à l'Office-Correspondance de A. de Vigny.

Bourse. — Revue de la semaine.

Les fonds français, stationnaires encore pendant cette semaine, n'ont offert de variations que dans un cercle peu étendu de 20 à 25 cent.

La bourse d'hier, samedi, a seule été signalée par un fort achat de rentes 3 0/0 au comptant, dont l'effet ne s'est fait que faiblement sentir sur la spéculation à terme.

Les chemins de fer de Rouen et Orléans, en faveur ici par suite des grandes opérations dont ils sont l'objet en Angleterre, ont assez généralement communiqué leur mouvement progressif aux autres valeurs de ce genre. Seul, le chemin de fer de Cette reste sans affaires.

Aujourd'hui les fonds anglais, presque sans variations, n'ont donné lieu à aucune négociation à la coulisse. On a fait seulement fin courant 81, 82 1/2.

Londres, 17 novembre.

Consolidés,	96 1/4, 3/8.
Esp. actif,	31 3/4.
Mexicains,	30 3/8.
2 1/2 hollandais,	54 1/2.

Spectacles du 20 novembre.

» h. »/» OPÉRA — Dom Sébastien de Portugal.
7 h. »/» THEATRE-FRANÇAIS. — Eve.
» h. »/» ITALIENS —
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Une Folie. — Mina.
» h. »/» ODEON. — Henri III Hôtel d'Alban.
» h. »/» VAUDEVILLE. — Mme Roland. L'Homme blasé.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Roquefinette, Jacquot. Carabins.
» h. »/» PALAIS ROYAL. — Brelan, Lélorières, Comtesse.
» h. 3/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Louise Bernard.
5 h. »/» GAITÉ. — Chevaux. — Vagabond. Lucio.
» h. »/» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
» h. »/» CIRQUE NATIONAL — Don Quichotte. Les Guides.
» h. »/» COMTE. — La Maison, Jonas. Un Paysan. Intermède.

BULLETIN AGRICOLE.

Les prix des blés et farines n'éprouvent pas encore de changements importants; les cours sont en général en hausse sur tous les marchés du rayon d'approvisionnement de Paris. Dans quelques parties du midi, spécialement dans la Haute-Garonne, on en est déjà à tourner les yeux du côté de Marseille, où il faudra se procurer des grains pour achever la campagne.

Les seigles sont chers et recherchés presque partout. A Paris, quoiqu'ils aient été très abondants cette année dans les départements voisins, ils soutiennent bien leur prix. L'orge est presque sans affaires : on attend des arrivages importants qui influeront sur les prix.

Voici le cours des spiritueux sur les principaux marchés des pays de production.

Béziers, 10 novembre, 3/6 disponible, 70 fr.; 3/6 de marc, 58 fr.

Pézénas, 11 novembre, 3/6 disponible, 69 fr.

Nîmes, 13 novembre, 3/6 disponible, 71 fr. 50 c; 3/6 de marc, 65; eau-de-vie, 45 fr. 50 c.

Bordeaux, 13 novembre, eau-de-vie d'Armagnac, 55 fr. 70 c.; 3/6, 77 fr.

La Rochelle, 15 novembre, eau-de-vie rassise, 1re qualité, 65 fr.; 2e qualité, 60 à 62 fr. l'hectolitre, sans fûts.

Les laines françaises et étrangères sont à Bayonne aux cours suivants :

Laines bayonnaises blanches. . . .	1-54	à 1 60 le kil.	
Id. id. grises.	1-20	1-25	
Id. id. en suint. . . .	74	76	
Id. béarnaises blanches. . . .	1-70	1-80	
Id. pélades du pays.	1-50	1-60	
Bristons.	1-26	1-40	

Peaux d'agneaux frisées du Bastan, 7-50 à 8 fr. la douzaine.

Peaux de moutons en laine, les 50 kil. 55 à 60 fr.

Laines étrangères en entrepôt.

Léonèses.	5-50	à 5-75
Ségoviennes. . . .	4-25	4-50
Sorianes.	4-25	4-40
Navarres fines. . .	4	
Aragon.	3-50	4
Tudèles noires. . .	3-75	4

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*) A. Y.

DENRÉES.	HALLE de PARIS 18 novembre.	PROVINS. 18 novembre.	HOUDAN. 15 novembre.	LAGNY. 18 novembre.	NIMES. 13 novembre.	TOULOUSE. 15 novembre	CAEN. 13 novembre.	PRIVAS. 11 novembre.	VALENCIENNES. 15 novembre.	METZ. 16 novembre.	DOUAI. 14 novembre.
Blé bl. 1er choix	22 66 à 23 32	19 80 à » »	22 » à » »	19 » à » »	24 » » » »	22 50 à 23 »	26 » à » »	26 25 » » »	24 » à » »	17 » à » »	23 » à » »
Première qual.	21 32 à 22 »	» » à » »	21 33 à » »	17 » à 18 »	23 » à » »	21 50 à 22 »	23 69 à » »	25 » à » »	23 » à » »	15 68 à » »	21 30 à » »
Deuxième »	20 60 à 21 »	» » à » »	20 67 à » »	15 » à 16 »	21 » à » »	20 » à 21 »	20 50 à » »	23 75 à » »	» » à » »	14 » à » »	» » à » »
Inférieure »	19 66 à 20 26	17 » à » »	» » à » »	» » à » »	20 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
		Calme		Calme.		Calme.					
Seigle 1re qual.	11 32 à 11 66	» » à » »	13 » à 13 32	8 66 à » »	17 » à » »	15 75 à 16 »	13 » à » »	17 50 à » »	13 » à » »	» » à » »	10 » à 10 50
Deuxième »	10 66 à 11 »	» » à » »	12 50 à » »	8 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	11 » à » »	» » à » »	» » à » »
Avoine 1re qual.	8 33 à 8 83	6 75 à » »	7 50 à » »	7 » à 7 75	10 » à » »	10 27 à » »	10 06 à » »	» » à » »	9 50 à » »	5 75 à » »	7 » à » »
Deuxième »	7 83 à 8 »	» » à » »	7 33 à » »	6 33 à » »	» » à » »	9 05 à » »	» » à » »	» » à » »	7 » à » »	3 65 à » »	6 » à » »
Troisième »	7 33 à 7 50	6 25 à » »	7 10 à » »	» » » » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	3 40 à » »	» » à » »
Orge, l'hectol.	10 66 à 11 »	» » à » »	11 33 à 12 67	8 » à 9 »	12 » à » »	12 » à 12 50	13 60 à » »	16 25 à » »	12 50 à 11 »	7 50 à » »	11 » à 12 50

BESTIAUX.
Marché de POISSY du 16 novembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœufs.	1,916	1,856	1 14	1 04	» 84	60
Vaches.	71	66	1 08	» 94	» 80	05
Veaux.	805	763	1 50	1 32	1 14	42
Moutons.	8,200	7,347	1 34	1 04	» 98	853
Porcs.	»	»	» »	» »	» »	»

FOURRAGES.

	Paris. 16 novembre	Versailles. 14 nov.
Foin. 1re.	49 52	» à »
Foin. 2e.	45 47	40 à 41
Luzerne.	46 48	» à »
Sainfoin.	» »	» à »
Trèfle.	» »	36 à »
Paille blé.	24 26	18 à 24
Paille seig.	30 31	» à »

L'un des Gérants, V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

son âge, je fis une semblable prouesse. » Possédant au plus haut degré un esprit sain dans un corps sain, il ne pouvait sympathiser avec ces répugnances fastidieuses d'une organisation maladive pour les devoirs actifs de la vie et le contact avec ses semblables. « Je crains, dit-il un jour à son gendre, que votre tête ne loge des idées bien jeunes; n'êtes-vous pas trop prompt à mesurer toute chose sur une échelle littéraire, à considérer en général comme indigne de votre attention celui qui ne fait pas preuve de goût pour la littérature? Dieu nous vienne en aide! le monde serait bien triste si c'était là la vraie doctrine! J'ai lu assez de livres, j'ai vécu avec assez d'hommes éminents, et je puis vous as-

par le public à un conseil d'ami.

Le premier ouvrage d'un auteur jouit de tous les privilèges d'un premier amour, — et la reconnaissance des lecteurs pour celui qui leur procure une sensation nouvelle a peut-être valu à *Waverley*, sur ses frères, la préférence qu'on lui accorde assez généralement en Angleterre, mais en Angleterre seulement; car, malgré le charme de ce récit; malgré les caractères si habilement tracés de Fergus et de sa sœur, dont la grâce contraste si bien avec le pédantisme et la galanterie surannée du baron aux *trois ours rampants;* malgré l'inimitable beauté des dernières scènes de la vie de Mac-Ivor et le dévouement si naïf de son

Cette indulgence, au reste, venait de la pénétration de son esprit. Sans s'arrêter aux turpitudes qui sont à la surface, il fouille dans les derniers replis du cœur pour surprendre les vertus qui s'y cachent : les quelques parcelles d'or que le minerai renferme ne purent échapper à son œil exercé; il savait que l'être le plus déchu conserve toujours quelque chose de son origine céleste; que dans les ténèbres les plus épaisses il peut y avoir une étincelle qui brille, dans l'âme la plus pervertie une corde qui vibre pour qui sait la toucher. Ainsi Shakspeare met ces mots dans la bouche de lady Macbeth, poussant son mari au meurtre de Duncan : « Je l'aurais fait moi-même, si, en dormant, il n'eût ressemblé

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 113. MARDI 21 NOVEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem.ts et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 20 NOVEMBRE.

Avertissements au pouvoir.

« Un gouvernement qui veut vivre, disait dernièrement M. de Lamartine; un gouvernement qui veut fonder quelque chose de durable et de grand doit le faire à l'image de la nation qu'il organise et des idées qui animent cette nation. » Eh bien! le pouvoir aujourd'hui ne connaît pas la nation; il ignore les idées qui fermentent au milieu des masses; il ne s'inquiète point des besoins du peuple; il ne sait où nous poussent les tendances irrésistibles de notre époque.

En dehors du monde administratif et politique, en dehors et au-dessous du monde officiel, il s'opère un mouvement souterrain auquel le pouvoir ne prête point attention; il se forme dans les entrailles de la société des courants d'idées nouvelles qui peuvent, à un jour donné, faire irruption et surprendre ce monde officiel endormi sur le volcan. Ce n'est pas à dire que le gouvernement ne songe point à sa propre sécurité : un instinct de conservation l'avertit que son existence peut être compromise; et s'il transforme la capitale du royaume en une ville de guerre, c'est bien parce qu'il redoute l'avenir. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il ignore la nature du danger qui le menace. C'est alors un devoir pour nous de lui dire de quel côté il doit tourner ses regards et diriger ses efforts.

Or donc, où allons-nous? d'où venons-nous? que se passe-t-il au sein de la société?

Il y a plus d'un demi-siècle, une forte commotion révolutionnaire bouleversa l'ordre social et politique : un nouveau monde, né dans cette tourmente, cherche depuis ce temps à se consolider, et les fréquentes secousses qui l'agitent prouvent qu'il est loin encore d'être assis sur une base solide. Les gouvernements ont peine à tenir debout sur ce sol qui tremble; ils chancellent, ils vacillent, et nous en avons vu dix s'écrouler l'un sur l'autre depuis cinquante années. D'autres commotions peuvent se faire sentir encore : il n'est pas un seul homme aujourd'hui qui ne l'espère ou qui ne le redoute, excepté quelques fous qui n'y veulent pas songer.

Mais ce qui doit être remarqué, ce qui doit être signalé surtout à ceux qui s'endorment dans la quiétude du présent ou qui se trompent sur les moyens de conjurer le péril, c'est que les transformations ou pacifiques ou révolutionnaires que notre société doit subir encore, auront un tout autre caractère que les révolutions accomplies depuis quarante années.

Toutes ces agitations récentes ont plus ou moins modifié l'élément politique, mais elles n'ont point touché à l'élément social. Le pouvoir politique a été remplacé par un pouvoir nouveau; mais l'ordre économique et social est jusqu'ici resté le même. Quand la royauté constitutionnelle de 91 eut remplacé la royauté absolue de l'ancien régime, la République survint pour faire place bientôt au Directoire, puis deux consulats se succèdent, l'Empire s'établit, deux restaurations ne suffisent pas pour reconstituer l'ancienne monarchie, une royauté nouvelle sort des pavés de l'émeute. Qu'est-ce que tout cela? un vent révolutionnaire a ridé la surface des eaux, quelques gouvernements ont péri, voilà tout : la société n'a pas changé.

Mais il n'en fut pas ainsi aux débuts de notre première révolution : ce qui se passa alors, ce fut à-la-fois une révolution politique et une révolution sociale. Non-seulement les conditions dans lesquelles s'exerçait le pouvoir furent modifiées, non-seulement on changea les rapports qui existaient entre le gouvernement et le peuple, mais on modifia également les rapports qui existaient entre les travailleurs, on changea les conditions dans lesquelles s'exerçait l'industrie. Des institutions anciennes long-temps protectrices et bienfaisantes, mais qui ne s'étaient point modifiées selon les besoins des temps, avaient fini par imposer au travail les entraves les plus ridicules et les plus tyranniques : les corporations furent abolies. Par le droit d'aînesse, qui, dans les familles nobles, prescrivait le partage inégal du domaine paternel; par les substitutions qui rendaient la propriété inaccessible au travailleur, une grande partie du sol se trouvait en la possession d'une minorité aristocratique à laquelle ses privilèges permettaient de vivre dans le luxe et dans l'oisiveté : une loi nouvelle régla la division des héritages.

L'abolition des maîtrises et le partage égal des successions,—pour ne citer que les faits principaux,—ont complètement changé l'état économique de la France.

L'expérience sembla d'abord favorable au nouvel ordre de choses : les vastes domaines de la noblesse et des corporations religieuses furent divisés et passèrent aux mains du travailleur. Excité par l'intérêt, par l'amour de la propriété, le cultivateur sut retirer du sol une plus grande masse de richesses, et la France s'applaudit d'abord d'avoir appelé un plus grand nombre de ses enfants au partage du territoire. Mais voici que nous sommes exposés à des maux qu'on n'avait pas prévus : le sol se divise et s'émiette entre les mains des propriétaires, à tel point que toute culture rationnelle devient impossible, que le nombre des bestiaux diminue, que la culture à bras envahit le territoire, et que le produit net agricole ne suffit plus aux besoins de la nation. La petite culture, qui absorbe sur place la plus grande partie de ses produits, est impuissante à nourrir toutes les classes de la société; les agronomes prédisent que l'extrême division du sol finira par affamer la France, et déjà les premières atteintes du mal ont effrayé les hommes qui songent aux besoins de l'avenir.

Dans l'ordre industriel, tous les obstacles qui s'opposaient à la liberté du travail ont été détruits; les barrières sont tombées, la lice a été ouverte à tous les concurrents. Le libre développement de l'industrie a produit tout d'abord des merveilles, et la richesse générale s'est accrue dans une immense proportion; mais quels désastres ont accompagné bientôt cette prospérité décevante! Chose bizarre! la misère du peuple s'est accrue en même temps que la richesse publique s'augmentait; plus il y a de richesse, plus il y a de pauvres : c'est la loi de l'industrie moderne.

Ce système singulier a déjà produit chez les nations industrieuses d'épouvantables conséquences : les peuples les plus avancés dans cette voie nouvelle de la civilisation se trouvent atteints d'un mal qui ne fut point inconnu des peuples de l'antiquité, mais qui se présente aujourd'hui avec des caractères si étranges, qu'on a, pour le désigner, créé un mot nouveau : le *paupérisme* semble être, en effet, une maladie particulière aux sociétés modernes. C'est le paupérisme qui agite en ce moment l'Irlande, qui soulève les vengeances populaires du pays de Galles, et qui menace d'engloutir dans la plus horrible catastrophe la vieille prospérité britannique. La France marche depuis cinquante ans, toutes les nations industrieuses marchent avec nous sur les traces de l'Angleterre; il serait temps d'y songer.

Il n'est plus permis de se faire illusion : la constitution des sociétés industrieuses doit subir avant peu de profondes modifications, et ce serait folie de s'imaginer que la France puisse supporter long-temps le système désastreux qui régit le travail depuis la révolution de 89. Si une révolution nouvelle venait à éclater, il ne s'agirait plus, cette fois, d'un simple changement politique, d'un remaniement dans le personnel des princes et des préfets; mais ce serait l'ordre économique, l'ordre social tout entier qui serait mis en question.

Aujourd'hui, tous les hommes intelligents et le peuple lui-même se demandent si la propriété s'acquiert par le travail ou par l'oisiveté; si le spéculateur a le droit de prélever la plus forte part de la richesse produite par l'ouvrier; si le travailleur doit être un salarié misérable que l'entrepreneur peut renvoyer à la fin de chaque semaine et jeter sur le pavé des rues; si l'ouvrier doit vivre au jour le jour dans l'inquiétude du lendemain; si, après une longue et laborieuse carrière, on lui refusera toujours une honorable retraite pour sa vieillesse; s'il faut qu'il aille mourir sur le grabat de l'hôpital et souvent au coin des rues, car l'hôpital est encombré. Le peuple, en un mot, veut savoir si on lui laissera un jour sa part dans les richesses qu'il crée, sa place à la table du festin et son droit aux jouissances de la vie; c'est-à-dire que le peuple veut savoir si on organisera, si on améliorera les rapports qui existent entre le travail et le capital, entre le maître et l'ouvrier.

Voilà des idées qui remuent les masses, voilà des questions que fera surgir la première crise industrielle ou politique; or, quel est l'homme d'Etat aujourd'hui, nous ne dirons pas qui soit capable d'y répondre, mais qui seulement y ait songé?

Nous savons bien qu'un jour les prolétaires lyonnais, réduits par la misère à poser violemment de pareilles questions, furent mitraillés au nom de la loi; nous savons qu'on a construit depuis des forteresses dans la ville de Lyon, qu'on entoure Paris d'une ceinture de citadelles, et qu'on se prépare encore à traiter les questions sociales à coups de canon. Mais ce sont là des questions qui ne peuvent pas se vider par la force des armes. On a pu vaincre une fois les prolétaires d'une seule ville; mais quelles sont les forteresses et les armées qui résisteraient à un soulèvement simultané des prolétaires de toute la France? D'ailleurs, ces dispositions militaires d'un pouvoir qui ne cherche des moyens de salut que dans l'emploi de la force, prouvent évidemment qu'il n'a point l'intelligence de l'avenir. Ce n'est point la lutte et la guerre qu'il faut préparer, c'est la paix et la conciliation des intérêts de toutes les classes. Or, pour avoir la paix avec les prolétaires, pour concilier les intérêts de toutes les classes de la société, il faut proclamer une nouvelle constitution économique qui modifie les relations des salariés et des maîtres, il faut octroyer aux travailleurs la grande charte industrielle qui reconnaisse et consacre leurs droits.

Voilà pour répondre à l'idée de M. de Lamartine, à quoi songerait le pouvoir s'il était fait à l'image de la France, s'il connaissait les idées qui animent la nation.

Institutions de prévoyance. — Patronage des aliénées.

Créer comme une providence sociale en faveur de tous les genres d'infirmités et d'infortunes, telle est la tendance de notre époque; tendance qui est elle-même le fruit d'une raison plus élevée, d'un sentiment d'humanité plus large et plus vif qu'aux âges précédents.

A le bien considérer, en effet, ne faut-il pas qu'en définitive la société pourvoie d'une manière ou d'une autre à l'existence de tous ses membres, de quelque disgrâce qu'ils se trouvent affligés, et lors même que les causes de ces disgrâces ne seraient pas uniquement des torts de la nature ou de la fortune. Nos mœurs ne permettent plus le sacrifice délibéré d'aucun individu de la race humaine; l'exposition, la mise à mort des enfants mal conformés et débiles révolteraient aujourd'hui toutes les âmes. L'abandon des vieux travailleurs devenus invalides a bien encore lieu par le fait dans la société où nous vivons; mais si l'on prétendait faire un droit positif de mort contre eux, au profit des maîtres et pour décharger ceux-ci de l'entretien de gens hors de service, comme cela, par exemple, avait lieu à Rome, un cri unanime d'indignation s'élèverait contre une pensée aussi monstrueusement inhumaine et antichrétienne.

Puisque nous en sommes à ce point de développement du sentiment de solidarité qui ne permet plus au corps social de se désintéresser dans le sort d'aucun de ses membres, et qui l'oblige, au contraire, à déployer d'autant plus de sollicitude pour chacun d'eux que celui-ci est plus incapable de pourvoir par lui-même aux nécessités de sa situation, combien ne devrait-il pas être adopté de mesures de précaution et d'assistance en faveur de ces

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MEMOIRS OF THE LIFE OF SIR WALTER-SCOTT BY LOCKHART. (NEW EDITION.) (1)

Aucun poète, depuis Voltaire, Voltaire lui-même, n'a jamais joui d'une position sociale aussi brillante que celle du poète écossais en 1818. Maître d'Abbotsford, magnifique demeure aux bibliothèques immenses, aux galeries remplies des reliques du moyen-âge et de tout ce qui pouvait rappeler l'antique grandeur du pays, possédant une terre dont il se plaisait chaque jour à étendre les limites, ayant dans la magistrature une place honorable et lucrative, retirant de ses romans un revenu annuel de 250,000 fr., revêtu du titre héréditaire de baronnet, entouré d'une famille qui fut long-temps pour lui une source de jouissances sans mélange, appelé à faire les honneurs de l'Ecosse à tout ce qu'il y avait de remarquable par le rang et le talent, rien ne manquait ni à son bonheur ni à sa gloire. Le roi le courtisait; ses concitoyens voyaient en lui le génie tutélaire de leur ville; des étrangers de tous les pays se rendaient en pèlerinage à Abbotsford, et l'affluence y était telle, qu'après avoir reçu dans un seul jour seize groupes dont chaque personne lui était inconnue, il fut obligé de renoncer à des honneurs qui lui devenaient à charge, et de n'ouvrir sa porte qu'à ceux dont il avait [...]

En 1815, Louis XVIII et les souverains alliés l'accueillirent avec un empressement qui aurait été bien flatteur encore si la plupart d'entre eux ne l'eussent pris pour quelque grand général. Lorsqu'en 1826 il revint à Paris, il recueillit des matériaux pour la vie de Napoléon; il jugea, avec son tact ordinaire, la position du pays, regretta l'irritation excitée par l'esprit bigot de la cour, prévit le peu de durée de la dynastie et l'avènement probable de la branche d'Orléans. « Le duc a raison, dit-il, de ne pas secouer l'arbre; le fruit tombera quand il sera mûr. » Il assista à la représentation de plusieurs pièces tirées de ses romans, et cette fois ce fut avec connaissance de cause que les Parisiens le reçurent comme une des gloires de la littérature cosmopolite. Sa renommée s'étendait jusque dans la Hongrie, où un aubergiste prit pour enseigne la tête du *sieure Valtere Skote*; et sur les confins de l'Europe, on attendait avec impatience le ballot de ses œuvres pour tromper les ennuis d'une quarantaine; elle avait pénétré jusque dans les classes les moins lettrées de la société; et ce qui le flatta surtout, en Angleterre, fut l'hommage d'un garçon écossais qui, employé dans un atelier de Birmingham, abandonna à son maître sept journées de travail pour devenir possesseur d'un autographe qu'il avait laissé dans la boutique afin que son nom fût correctement gravé sur un couteau. Sa plume était pour lui la lampe d'Aladin; on s'imaginait si peu que son talent pût faiblir, sa vie s'éteindre ou le public lui retirer sa faveur, qu'il reçut de libraires empressés de recevoir son offre le prix de quatre ouvrages de fiction, de trois volumes [...]

» hommes que des habitudes régulières et morales conduisent au bonheur, » et que le vice n'est pas seulement péché, mais folie. Mais chacun de ces » hommes a ses passions et ses préventions : il aime mieux les satisfaire » que de travailler au bien en général, ou même au sien en particulier. » Sous l'influence de ces impulsions perverses, il se nourrit somptueuse» ment aujourd'hui, tout convaincu qu'il est qu'il faudra jeûner de» main. Il commet un meurtre le mardi, sachant bien qu'il sera pendu » le mercredi; et les hommes sont si lents à croire ce qui est con» traire à la passion du moment, que les ouvriers se réuniront pour faire » hausser leurs salaires pendant une semaine, au risque de détruire à » jamais la manufacture. » — Ceux qu'on appelait *ses gens* étaient en réalité ses amis. Après sa femme et ses enfants, l'être qu'il aimait le plus était son intendant; la mort de son garde, le compagnon de ses promenades, laissa dans sa vie un vide irréparable. — Il ne passa jamais devant le seuil du laboureur sans s'arrêter; et les jours dont il voyait le retour avec le plus de plaisir étaient ceux où, à la suite d'une chasse, il réunissait à sa table tous les fermiers du voisinage et faisait danser dans sa grange tous les jeunes gens des environs. Ces fêtes se prolongeaient jusqu'au jour, et, parmi tous les assistants, il n'y en avait pas de plus heureux que le *laird* lui-même.

Cette existence si remplie et si brillante, si utile et si heureuse, a été de trop courte durée; 1825 vit s'évanouir tous les éléments dont se composait un bonheur rare sur cette terre. La vie toute sédentaire qu'il menait à Edimbourg, et l'exercice forcé auquel il se livrait à Abbots-

malheureux que le trouble de la raison, l'obscurcissement de la lumière intellectuelle laissent, avec tous les besoins de l'humanité, sans le plus essentiel agent de leur satisfaction!

C'est surtout lorsqu'il s'agit des femmes, placées déjà par leur sexe dans des conditions d'existence plus difficiles et plus délicates; c'est surtout lorsqu'il s'agit des femmes qu'il y a pour la société devoir impérieux de suppléer aux lacunes de l'intelligence, aux troubles du principe directeur de nos actions que produit et que laisse après elle l'aliénation mentale. Aussi ne saurions-nous trop applaudir au but d'une société qui vient d'être fondée à Paris sous les auspices et par le concours d'hommes éminents du clergé, de la médecine et du monde politique, société dont voici le programme:

« *Patronage et asile pour les aliénées indigentes sortant guéries de l'hospice de la Salpêtrière.*

» Venir officieusement en aide aux femmes indigentes qui ont été atteintes d'aliénation mentale, leur donner un appui moral lorsqu'elles le réclament, tel est le but principal de l'œuvre. Que deviennent, en effet, les convalescents d'aliénation mentale, à leur sortie des hôpitaux, et quelles sont les dispositions de la société à leur égard?

» Dans la généralité des cas, ces infortunés, d'une raison encore vacillante, d'une sensibilité avivée ou affaiblie, passant, sans transition préparatoire, d'un état de dépendance à une liberté entière, se trouvent aux prises avec la misère et toutes les causes qui ont provoqué leur délire. Comment pourront-ils résister au milieu d'une société qui, ne croyant pas à la guérison de la folie, ou du moins la regardant comme incomplète et la rechute comme imminente, redoute leur présence et leur refuse son appui? Pour comble de malheur, dans les familles mêmes des convalescents, à toutes ces défiances, à toutes ces craintes, viennent s'ajouter des irritations et quelquefois des haines violentes, par suite des changements de caractère manifestes pendant les diverses périodes de leur maladie, comme si le délire des sentiments ne méritait pas l'indulgence de la famille, au lieu de provoquer sa répulsion.

» Les femmes surtout, dont les carrières sont restreintes et ingrates, dans les conditions les plus favorables de santé, deviennent victimes de ces préjugés, de ces injustes préventions, et, par cela même, elles ont les premiers droits à une réparation complète.

» Naturellement timides, et rendues plus timides encore par la maladie, elles auraient besoin d'encouragement, de consolations, et généralement elles se trouvent isolées, délaissées par les personnes qui, auparavant, leur venaient en aide; quelquefois même elles sont indignement blessées dans leurs sentiments d'épouse et de mère.

» Sans asile, sans ouvrage, sans soutien aucun, elles tombent dans l'immoralité ou dans le désespoir qui les entraîne au suicide, ou provoque une rechute dont les premières manifestations sont trop souvent le vol, l'incendie ou le meurtre, ainsi que le témoignent l'observation médicale, la presse et les annales judiciaires.

» Un patronage spécial, exercé avec la plus grande réserve, et un établissement de charité, intermédiaire entre l'hospice et la société, fondé rue Plumet, 35, ont pour but de remédier, autant que possible, à tous ces malheurs; on prévient les besoins les plus pressants, en offrant aux pauvres convalescentes d'aliénation un asile, du travail, la continuation des conseils de la médecine et des secours de la religion. Ensuite, à la sortie de l'asile, elles trouvent un appui moral dans chaque patron ou dans chaque patronesse, qui, après leur avoir servi d'introducteurs dans la société, les suivent avec un véritable intérêt dans les différentes positions qu'elles occupent.

» Affermir la raison des convalescentes d'aliénation mentale, les prémunir contre la misère et toutes ses funestes conséquences, les moraliser, les protéger contre les préventions de leurs familles et de la société, les faire accepter pour ce qu'elles sont redevenues, des êtres raisonnables que le malheur a rendus sacrés pour tous, les suivre partout, afin d'amortir les causes et de parer aux premiers signes de rechute; patroner les enfants comme les mères, pour imprimer à leurs idées, à leurs sentiments, la direction la plus convenable, et empêcher ainsi le développement des prédispositions héréditaires, telle est l'œuvre de science, d'humanité, de morale et de religion qu'il importe tant de réaliser.

» Quel but plus digne peut se proposer la bienfaisance publique et privée? Quelle institution mérite mieux d'obtenir le concours et l'appui de tous ceux dont la charité intelligente et réfléchie cherche non-seulement à soulager des misères présentes, mais à remédier aux causes mêmes de ces infortunes? »

La Société de patronage et d'asile pour les convalescentes d'aliénation mentale a pour président Mgr l'archevêque de Paris, et compte parmi ses vice-présidents MM. Dufaure et Vivien. Le comité d'administration se compose ainsi:

« MM. Dupanloup, président honoraire; de Montfort, général du génie, président; vicomte de Tascher, maître des requêtes, secrétaire; Danchez-Hémar, avocat, trésorier; Christophe, aumônier de la Salpêtrière; Falret, médecin en chef à la Salpêtrière; Hochon, notaire à Paris; Mallon, directeur de l'hospice de Bicêtre; Amédée Thayer; Voisin, médecin en chef de Bicêtre. »

L'œuvre de patronage pour les aliénées ne pouvait se passer du concours des personnes de leur sexe. Aussi, bien qu'elles n'aient aucune place dans le comité d'administration, les femmes ont-elles là principale part dans l'accomplissement des mesures de prévoyance et d'humanité que le comité a décidées. Aux termes du règlement, des sœurs de charité et des dames patronesses, choisies par le comité administratif dans chacun des douze arrondissements de Paris et dans les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, sont chargées spécialement de s'informer de l'état moral des patronées, de signaler aux médecins de l'œuvre les irrégularités de caractère et d'intelligence manifestées, et de distribuer des secours.

Malgré les garanties imposantes qu'offre le personnel de ses membres, avec tous les éléments dont elle dispose, la Société de patronage des aliénées, même dans la limite restreinte où elle renferme sa mission, parviendra-t-elle toujours à l'accomplir avec le succès désirable, au milieu des conditions d'incohérence que présente notre état social? Elle fera beaucoup de bien assurément; mais il est permis de douter qu'elle puisse, dans tous les cas, réaliser ses généreuses intentions. Au lieu de s'en tenir aux remèdes partiels, — chose recommandable à coup sûr, — quand songera-t-on à entrer dans la voie des réformes d'ensemble qui seraient d'une exécution tout aussi facile peut-être, et d'une efficacité bien autrement large et profonde? Est-il nécessaire de dire que cette critique ne porte pas sur les organisateurs de la Société de patronage des aliénées?

Il semble que tous les consuls de l'Europe doivent avoir, les uns après les autres, des motifs de récrimination contre la Turquie. Voici ce qu'on lit dans une lettre de Braila, publiée par le *Journal de Francfort*:

« Le 6 au soir, le bateau à vapeur *Zrinyi* arriva ici et y relâcha jusqu'au lendemain matin. Un des passagers qui allait à Constantinople, le docteur bavarois Reckendorf, voulut profiter du clair de lune pour visiter les quartiers voisins du port; mais une patrouille le saisit, l'emmena à la police et, malgré ses réclamations, l'enferma avec les prisonniers les plus infâmes et les plus rongés de vermine. Il resta vingt-quatre heures dans cet affreux séjour, où il fut, fort heureusement encore, aperçu par le *jadachin* (huissier) d'un consulat étranger, qui fit sa déclaration et obtint son élargissement; mais il avait manqué le bateau à vapeur et il lui fallut perdre huit jours de son voyage, au grand préjudice de ses intérêts. L'autorité supérieure, malgré les plaintes du consul de Bavière, n'a pas ordonné la moindre satisfaction ni même adressé une réprimande à la direction de la police, dont le devoir est pourtant d'annoncer aussitôt toute arrestation d'étranger à son consulat respectif.

ANGLETERRE.

L'association nationale de Birmingham vient d'adresser à la nation anglaise un nouveau document dans lequel, se plaignant de la difficulté de faire arriver les réclamations du peuple jusqu'à la chambre des communes, elle propose de se rattacher au plan présenté par M. Sharman Crawford.

Compatriotes, y est-il dit, le grand objet de notre existence politique est d'obtenir pour le pays les droits contenus dans la charte du peuple: une représentation libre, équitable et universelle. Les moyens par lesquels nous croyons arriver à ce but, sont des efforts constants pour éclairer, étendre et diriger l'opinion vers ces principes.

Nous venons vous entretenir d'une lettre récente de M. Sharman Crawford au président de l'Union, pour le suffrage universel. Cette lettre contient des propositions sur la conduite future des amis du peuple à la chambre des communes.

Pour obtenir la réforme électorale, les membres de la chambre, partisans de cette mesure, présentèrent chaque jour des pétitions du peuple et en entretinrent longuement l'assemblée. Après beaucoup de peines, et à l'aide d'un mouvement populaire, le bill de réforme fut voté. Le parlement réformé, mais constitué sur le vieux principe d'une représentation partiale, ne se regarda comme tenu à rien, si ce n'est envers les constituants, et il fit la sourde oreille aux réclamations du peuple. Il abolit le droit de parler sur les pétitions.

Dans cet état de choses, il est très important, s'il nous reste quelque moyen de nous faire entendre dans les communes, d'en profiter; ne pourrions-nous user, même comme dans le cas du bill de la réforme, d'un mode d'agitation qui exciterait l'opinion, et, en la rendant universelle, la ferait irrésistible?

A cette question, M. Sharman Crawford a répondu dans sa lettre: il engage le peuple à recourir à ce vieux principe pratique de la constitution, forcer ses représentants à occuper la chambre des plaintes qu'il formule, avant le vote du budget. Le remède est bon. Les règlements de la chambre rendent nécessaire le budget, ce qui permet à chaque membre de proposer un amendement quelconque à propos d'une loi de finances et de demander des ajournements.

Nous recommandons ce plan au peuple de la Grande-Bretagne. La session va s'ouvrir; soyons prêts, pour cette époque, à soutenir de tous nos efforts les députés courageux qui se dévoueront à notre cause.

Puis le comité central de l'association, sur l'avis de M. Sharman Crawford, vote une adresse aux deux députés de la ville, pour les engager à n'accorder aucun subside qu'après avoir obtenu des améliorations pour le peuple, et à suivre, pour faire écouter les pétitions, le système de M. Sharman Crawford. Cette adresse est remarquable par la force des arguments qu'elle renferme. En voici deux paragraphes:

Les principes fondamentaux de la constitution britannique portent qu'aucune taxe ne sera levée sans le consentement de tous les hommes libres du sol, et que les lois qui obligent tous les hommes doivent être consenties par tous. Nous sommes des hommes libres du sol, et comme tels nous venons réclamer nos droits.

Dans la prochaine session du parlement, vous serez appelés à voter l'argent du peuple et pour toute autre chose que le bien-être du peuple. D'où vient cet argent? nous le savons trop bien. Le parlement, dans lequel vous siégez, prend dans la poche de l'ouvrier sept shellings par chaque guinée que celui-ci peut dépenser. Il y a dans cette ville 21,000 familles; supposons que chacune d'elles dépense une guinée par semaine, terme moyen; le parlement enlève donc aux ouvriers de Birmingham 7,000 guinées par semaine ou 365,000 par an. Nous voulons bien contribuer pour une part équitable aux dépenses nécessaires d'un bon gouvernement, mais nous voulons aussi une part équitable dans ce gouvernement au moyen de nos représentants. Sans cela, nous imposer des taxes et des lois n'est autre chose qu'une pure tyrannie. Nous avons trop long-temps souffert cette injustice et ses cruelles conséquences. Puisque la constitution anglaise met en nos mains un moyen d'y remédier, nous chercherons à faire rendre justice au peuple avant de voter des subsides.

— Le duc et la duchesse de Nemours séjourneront auprès de la reine jusqu'au 27, puis il se rendront directement à Bruxelles, où ils resteront deux jours auprès du roi Léopold; enfin LL. AA. RR., qui voyagent depuis le mois de juin, reviendront passer l'hiver à Paris.

— Une grande activité se manifeste en ce moment à Londres parmi les amis d'Espartéro. Leur nombre augmente chaque jour.

—On lit dans le *Times*:

« La plus vive inquiétude règne parmi les négociants qui font des affaires avec le Mexique, et cela par suite des dernières nouvelles reçues de ce pays: d'abord, tous les négociants étrangers qui n'épouseront pas des Mexicaines seront forcés de quitter la république dans l'espace de six mois. Le nouveau tarif sur les produits étrangers contiendra des droits très élevés. En conséquence, le commerce avec le Mexique se trouve paralysé.

ESPAGNE.

Le bruit courait le 15, à Madrid, que le cabinet ne subirait pas, pour le moment, d'importantes modifications. M. Onis, seul, serait probablement appelé au ministère des affaires étrangères.

On assurait que le général Narvaez avait donné, la veille au soir, sa démission de capitaine-général de Madrid, que le gouvernement n'avait pas voulu accepter cette démission, mais que le général persistait à se retirer. On le dit très piqué de ce que la municipalité de Madrid n'a pas cru devoir dire un seul mot de la tentative d'assassinat dont il a failli être victime, ni de la mort de son aide-de-camp Baseti. La municipalité, au contraire, a fait grand bruit de l'insulte faite à un tambour de la garde nationale, porteur de ses ordres, par un officier de la garnison. On sait que le ministre de l'intérieur a pris à cœur cette affaire qui ne manque pas de gravité. Le général Narvaez serait aussi quelque peu jaloux du général Serrano, et se montrerait très sensible à la critique que l'on a faite en haut lieu de sa présentation en masse des officiers de la garnison à la reine après le dernier repas de corps. Des efforts sont faits pour le retenir dans ses fonctions. Il est probable qu'ils ne seront pas sans succès, et que le retour des esprits à des idées de conciliation ne sera pas paralysé par quelques malentendus.

—*Dernières nouvelles de Catalogne*.—Trois membres de la municipalité barcelonaise se sont rendus le 10 au quartier-général de Gracia. Sanz a publié le 11, à dix heures du soir, un ordre du jour qui déclare les hostilités suspendues pour 48 heures à partir du 12. Ce terme est le dernier. Aucune proposition ne sera, plus tard, écoutée. On discute les bases de la capitulation, qui seront les mêmes que celles qu'a obtenues Saragosse. Le 12, à quatre heures du soir, rien n'était encore décidé.

— Le délai de cinq jours accordé à Ametller étant expiré, Prim a occupé, le 14 au soir, avec 4,000 hommes et 300 chevaux, la ville de Figueras, qu'Ametller avait évacuée pour se renfermer dans le fort, d'où il n'a fait encore aucune démonstration contre la place. Les membres de la junte de Girone se sont enfuis à Perpignan.

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, le 9, que les travaux du chemin de fer du nord, quelque temps suspendus, viennent d'être repris. Déjà le baron Roth-

---

» mes-nous? Les seigneurs de la création! mais qu'une tuile qu'un » éléphant ne sentirait pas plus que la chute d'une feuille de carton, » qu'une tuile vienne à tomber, et c'en est fait de sa *seigneurie!* Que » la pression d'un os, que l'inflammation d'une particule du cerveau » ait lieu, et cet emblème de la divinité tue son ami ou se tue lui- » même. Le bail de notre santé et de notre raison est souvent moins » long et positivement moins sûr que celui que nous ferions de la plus » chétive hutte de l'Irlande. »

Dans cette année qui devait voir fondre sur lui toutes les calamités à-la-fois, il commença un journal qui, d'abord miroir fidèle de son bonheur, ne devait bientôt refléter que des images sombres et affligeantes. Sans ce journal, tous auraient ignoré les luttes qu'il avait à soutenir avec lui-même, et auraient pu attribuer à l'insensibilité la fermeté qu'il déploya. M. Lockhart s'en est servi chaque fois qu'il l'a pu, pour faire raconter à Scott sa propre histoire. Nous allons en donner quelques extraits.

La librairie, frappée par la crise commerciale de 1825, l'enveloppa dans sa ruine. Ce ne fut ni à sa manie de propriété, ni à son luxe d'hospitalité qu'il dut ses malheurs pécuniaires. Quelque énormes que fussent ces dépenses, il avait les moyens de les couvrir, et l'ordre le plus parfait régnait dans l'emploi de ses revenus; mais son mauvais génie l'avait poussé, à l'insu même de sa famille, après avoir accordé des secours considérables à une maison d'imprimerie et de librairie dirigée par un ami d'enfance, à en devenir l'associé; la timidité des banquiers et la chute d'un correspondant à Londres, décidèrent une faillite qui fit connaître en même temps le nom et la ruine de l'auteur de *Waverley*.

Pendant les deux ou trois jours qui précédèrent l'arrêt définitif, il ré- [illegible]

» truit tous les sentiments affectueux. Oui, que le ciel les confonde! ces » mots magiques excitent nos plus mauvaises passions; et, malgré tout » ce que je me dis dans ce moment de calme, je sens bien que je subirais » leur influence à la première occasion... Défendons, s'il le faut, nos » opinions sur le champ de bataille, mais ne permettons pas que la » haine mêle son amertume à nos festins de chaque jour, qu'elle empoi- » sonne toute affection parmi les hommes, les empêchant de se faire des » concessions mutuelles et de sauver la constitution des atteintes que » lui portent les ultras des deux partis. »

Comme il avait substitué sa terre en faveur de son fils aîné et de ses descendants mâles à perpétuité, et que la petite fortune de sa femme était assurée à ses enfants, il n'avait, pour faire face à des engagements qui montaient à 3,000,000, que sa propriété mobilière, son travail et son talent; et jamais esclave, voulant racheter sa liberté, n'a travaillé avec plus d'ardeur que Scott pour conserver intact l'honneur de son nom. Cet honneur, il l'a sauvé, mais il est mort à la peine! Le premier ouvrage qu'il fit paraître après ses désastres, c'est *Woodstock*; il fut achevé en trois mois et vendu, y compris, il est vrai, les frais d'impression de la première édition, 200,000 fr.. A partir de la fin de 1825 jusqu'au mois de juin 1827, il avait déjà réalisé, pour ses créanciers, la somme énorme de 700,000 fr.; et ceux-ci s'empressèrent de témoigner leur reconnaissance pour des efforts aussi extraordinaires en le priant d'accepter, comme preuve de leur estime, sa bibliothèque, sa vaisselle, et tout ce que renfermaient ses galeries.

Mais ce revers de fortune, dont il se serait relevé par cinq ou six années de travail, fut peu de chose comparé aux malheurs qui devaient faire courber sa tête grisonnante. Le fils de M. Lockhart, cet enfant [illegible]

» tions quelque part, de quelque manière; où et comment? je ne saurai » le dire; et je ne voudrais point renoncer à l'espoir assuré, mais mystérieux de la revoir dans un monde meilleur, pour tout ce que celui-ci » pourrait m'offrir.

» J'ai été dans sa chambre. Il n'y a ni mouvement, ni voix; j'ai vu » sur le lit l'empreinte du cercueil; tout était convenablement arrangé, » selon ses habitudes; mais tout était silencieux, silencieux comme la » mort. Je pensais à la dernière fois que je l'avais vue; elle s'était le- » vée sur son lit, tâchait de me suivre des yeux et me disait presqu'en » souriant: « *Vous avez tous des figures si tristes!*.... » Ce furent » les dernières paroles que je l'entendis prononcer. Je la quittai à » la hâte, car elle semblait ne pas savoir ce qu'elle disait; et, à » mon retour, je la vis plongée dans un profond sommeil; il est plus » profond maintenant!... On arrange la chambre mortuaire, qui fut si » long-temps le séjour du bonheur conjugal, cette chambre qu'elle a- » vait elle-même disposée; des pas d'hommes résonnent lourds et mul- » tipliés où, pendant de longs mois, on évitait avec soin le plus léger » bruit. Ah! mon Dieu! »

« Et encore. — « Septembre, 12.—Sommeillant quelques instants dans » mon fauteuil, je crus entendre une pauvre femme m'appeler par le nom » de tendresse qu'elle me donnait fréquemment. Mon rêve il fut bien triste... Nous sommes tous, je crois, naturellement disposés à voir, dans ces » impressions, quelque présage de bien ou de mal. Hélas! ce ne sont que » des hallucinations, les échos vides du passé, et non les voix prophéti- » ques de l'avenir. »

Dès ce moment, quel qu'ait été l'extérieur de l'homme, quoiqu'il n'ait [illegible]

child avait obtenu du gouvernement un délai jusqu'en 1846 pour poursuivre cette voie de communication jusqu'à Bochnia. En 1845, elle ira de Leipzig à Oderberg. Le baron Rothschild a promis tous les fonds nécessaires à raison de quatre pour cent. Les avantages que ces travaux procureront au commerce et à l'industrie sont incalculables.

PRUSSE.

Nous avons déjà parlé de l'arrivée à Berlin du comte de Nassau, ex-roi de Hollande. Il voyage avec sa femme et une nombreuse suite, et ne compte pas faire un long séjour dans cette capitale; il se rendra très incessamment à son magnifique château de Camenz, en Silésie.

Ce retour imprévu du royal vieillard est attribué à deux motifs, dont l'un le regarde personnellement, et dont l'autre intéresse la princesse Albert de Prusse, sa fille. Quant à lui, il a cru ne pas devoir attendre en Hollande la présentation de nouvelles lois d'impôts écrasants qu'a valus au pays son administration incapable, impôts que tout le monde s'accorde à dire que par un sacrifice personnel il eût dû épargner au pays. Il a craint de voir éclater le mécontentement; et il a quitté la Hollande. On parle aussi de scènes désagréables qui auraient eu lieu entre lui et son fils, le roi régnant de Hollande. Pour ce qui regarde sa fille, son retour aurait pour motif de ménager à la princesse un moyen de revenir en Prusse sans être forcée de se réconcilier avec son mari. Aussi, dès que la princesse aura connaissance de l'arrivée de son père en Silésie, elle quittera l'Italie pour venir le rejoindre, sans s'arrêter même, dit-on, pour voir son mari, le prince Albert de Prusse, qui est très gravement indisposé à Berlin. Il est encore une fois question d'une dissolution légale de ce mariage princier, mais jusqu'à présent les augustes parents ont réussi, de part et d'autre, à empêcher le divorce.

HOLLANDE.

A La Haye, le 18, on assurait que le déficit auquel il s'agit de faire face avant de penser au règlement définitif des finances, ne s'élève pas à moins de 30 à 35 millions de florins. Le ministre des finances par intérim, M. van Hall, qui donne tête baissée dans les projets les plus extravagants, ne pense à rien moins qu'à couvrir ce déficit d'un seul coup, au moyen d'un droit dont il veut frapper toutes les propriétés, c'est-à-dire qu'avant d'imposer les revenus il commencera par imposer les capitaux. Mais comment s'y prendra-t-il? Lors même que les Etats-généraux autoriseraient un impôt semblable, comment, par exemple, forcer un petit propriétaire, un petit rentier à abandonner une partie de son capital, sans, en même temps, le forcer à vendre ses propriétés, à aliéner ses capitaux inscrits au grand-livre? Il est évident que cet impôt frappera toujours de préférence les rentes inscrites au grand-livre de la dette nationale et la propriété foncière; car comment évaluer la fortune de celui qui l'a placée dans des entreprises commerciales ou dans les fonds de l'étranger?

SUÈDE.

Nous avons déjà annoncé dans la *Démocratie pacifique* l'affreux incendie dont la ville de Vexio a été la victime. Voici ce qu'on écrit de Stokholm, le 7 novembre, à ce sujet:

« Nous avons reçu hier matin une triste nouvelle: la ville de Vexio, dans la province de Smaland, à peine rebâtie depuis l'incendie de 1838, est devenue de nouveau la proie des flammes. L'incendie a duré dix-huit heures. Les 7/8 des maisons sont détruits; 1,300 personnes se trouvent sans asile. Une députation de la ville s'est rendue à Stockholm pour présenter au roi une pétition dans laquelle ils implorent les secours de l'Etat. La députation a été accueillie avec la plus grande bienveillance par S. M., qui a immédiatement envoyé 30 mille thalers aux incendiés.

COLONIES FRANÇAISES.

On lit dans le *Commerce*:

« Des lettres d'Oran, du 7, annonçaient la défection du bey de Tlemcen. Le même journal reçoit aujourd'hui une lettre d'Alger du 10. La correspondance de Milianah y avait apporté la nouvelle de la prise d'Abd-el-Kader. L'émir serait venu camper dans une tribu qui nous est soumise, et sur laquelle il aurait exercé quelques représailles; alors l'agha et tous ses cheicks se seraient emparé de lui, et nous l'auraient livré. Cette nouvelle mérite confirmation.

» Mais voici le revers de la médaille: une tribu importante des environs de Tlemcen, qui nous était soumise depuis long-temps, aurait fait défection et se serait réfugiée dans le Maroc, son chef en tête. »

INTERIEUR.

Le roi a nommé aux fonctions de maires, dans les villes ci-après:

Jura. — Lons-le-Saulnier, M. Bouquet. Dôle, M. le vicomte Rigolier de Parcey. Arbois, M. Pareau. Salins, M. Bouzon. Saint-Claude, M. Favier.

Lot-et-Garonne. — Tonneins, M. de Labruyère.

Maine-et-Loire. — Segré, M. Rousseau-Rabeau.

Puy-de-Dôme. — Ambert, M. Imberdis-Journet. Issoire, M. Triozon-Bayle. Riom, M. Allemand. Volvic, M. Ricard. Thiers, M. Darrot.

Hautes-Pyrénées. — Tarbes, M. Ferré. Ossun, M. Mérillou. Vic-Bigorre, M. Ponsan. Argelès, M. Sasserre. Lourdes, M. Dufo. Baguères, M. Dauphole. Campau, M. Soucaze.

Var. — Draguignan, M. Ardoin. Saint-Tropez, M. Guérin. Brignoles, M. Rimbaud. Grasse, M. Geoffroy-Durouret. Antibes, M. Rostan. Cannes, M. Flory. Toulon, M. le baron de Beurman.

— Une ordonnance du roi ouvre au ministre de la guerre, sur l'année 1843, un crédit extraordinaire de 990,000 fr. pour dépenses urgentes et non prévues en Algérie.

Une autre ordonnance royale ouvre au ministre des finances, sur l'exercice 1843, un crédit supplémentaire de 4,000,000 de fr. pour achats et transports de tabacs.

— La caisse d'épargne a reçu dimanche 19 et lundi 20 novembre, de 4,677 déposants, dont 566 nouveaux, la somme de 661,635 fr.

Le montant des remboursements demandés a été de 619,000 fr.

— Voici le nombre des élèves qui sont entrés cette année dans les quatre grands colléges de la capitale, savoir: Charlemagne, 780 à 795; Saint-Louis, 960 à 980; Louis-le-Grand, 1,080 à 1,090; Henri IV, 740 à 760.

— Le directeur des postes informe le public que, par suite d'un arrangement conclu entre les postes de Prusse et les postes de Russie, les personnes qui voudront dorénavant envoyer de France, par l'intermédiaire des postes prussiennes, des lettres à destination de l'empire russe, auront le choix, premièrement, de laisser le port entier de ces lettres à la charge des destinataires; secondement, d'en payer le port d'avance jusqu'au lieu de destination; troisièmement, de n'acquitter ce port que jusqu'à la frontière du territoire français: le tout, par réciprocité de la

ment portugais, et d'exiger que les droits et immunités dont les sujets anglais jouissent dans le Portugal soient respectés dans la personne du docteur Kalley. (*Standard.*)

— Une société, dite de *Saint-Vincent-de-Paule*, s'est formée à Valenciennes dans le but de visiter à domicile les familles pauvres. La société a surtout en vue les points suivants:

1° Exciter l'ouvrier au travail, lui en procurer; 2° lui donner, en cas de maladie ou d'extrême besoin, quelques secours, tels que vêtements, paillasses, couvertures, bouillons, pain, etc.; lui faire gratuitement l'avance de petites sommes pour l'aider à s'acheter des outils ou les objets nécessaires pour continuer sa profession; 3° le visiter pendant sa maladie, le consoler, l'encourager, l'engager à se faire transporter à l'Hôtel-Dieu, où un membre le visite; 4° lui conseiller, l'obliger au besoin à déposer quelques économies à la caisse d'épargne; 5° l'entretenir dans des habitudes de sobriété, de bonne conduite, d'accomplissement des devoirs religieux; 6° envoyer aux écoles les enfants qui peuvent y aller, leur procurer l'instruction religieuse; 7° obliger l'ouvrier à la propreté la plus stricte, veiller au blanchîment, au nettoiement de son habitation, lui en procurer les moyens; 8° faire contracter le mariage civil et religieux à ceux qui vivent dans le concubinage; procurer, à cet effet, gratuitement toutes les pièces nécessaires à cette réhabilitation de la famille.

Déjà plusieurs excellents résultats ont été obtenus de cette société qui s'est donné une si digne et si intéressante mission.

— On compte en France, dit la *Revue provinciale* de Bar-le-Duc, de 20 à 25 000 aveugles, et pour secourir tant d'infortunés, il n'existe que deux établissements spéciaux entretenus aux frais de l'Etat: l'institution royale des Jeunes-Aveugles et l'hospice royal des Quinze-Vingts, le premier recevant 90 enfants de l'âge de 10 à 14 ans, le second donnant asile à 300 adultes dans un état de cécité absolue et d'indigence constatée; faisant de plus à des aveugles externes 600 pensions de 100, 150 et rarement 200 fr. Total, 990 secourus sur 25,000!!!

Ajoutons à ces détails que nous avons en France à-peu-près un égal nombre de sourds-muets, lesquels n'ont pas d'hospice spécial à eux, mais deux institutions royales, l'une à Paris, l'autre à Bordeaux, et un assez grand nombre d'écoles entretenues par les départements, par les communes ou par la charité publique, l'ensemble de ces établissements recevant à peu près 800 élèves. Total, 800 sourds-muets secourus sur 25,000!!! Dans la plupart des états d'Allemagne, ils le sont tous sans exception.

— Le doyen des cochers de cabriolet de Londres, Jones, âgé de 83 ans, vient d'être mis en possession d'une fortune de 30,000 liv. sterl., pour laquelle il plaidait depuis vingt ans. (*Globe.*)

— On lit dans l'*Helvétie*:

« Il existe dans les prisons de Nantua un individu mystérieux qui a été arrêté à Bellegarde vers la fin de septembre dernier, et qui, d'après un écrit trouvé sur lui, se rendait à Lyon dans l'intention d'assassiner le duc de Nemours. Il a déclaré être originaire de Genève et se nommer Eugène Chauvin; mais les recherches faites par les autorités de cette ville, sur la demande du gouvernement français, ont établi qu'il en avait imposé à cet égard. On ignore encore d'où il est et même qui il est. »

— Nous lisons dans le *Courrier du Pas-de-Calais*:

« Il est arrivé ces jours derniers à Réty un événement déplorable. Un tailleur de pierres avait posé de champ, non loin de sa demeure, une pierre meulière d'un volume considérable; deux pauvres petits enfants, les siens, allèrent en jouant vers cet endroit, et après avoir fait une ample moisson des dernières fleurs d'automne, ils s'y abritèrent contre le vent. Tout-à-coup la mère, qui était seule dans la maison, entendit un épouvantable cri; elle s'élance, elle arrive à l'endroit où un moment auparavant elle avait vu son fils et sa fille tressant des couronnes de marguerites; les deux petits enfants avaient été broyés sur le sol par l'énorme pierre. »

— M. Wolowski, professeur au Conservatoire des arts et métiers, commencera son cours de législation industrielle le mercredi 22 novembre, à huit heures du soir, dans le grand amphithéâtre, et le continuera les samedis et mercredis suivants à la même heure. Il s'occupera cette année des modifications qu'a éprouvées l'organisation industrielle de la France depuis le ministère de Turgot, et traitera ensuite de la législation des marques de fabrique, des conseils des prud'hommes et du travail des enfants dans les manufactures. Sa première leçon sera consacrée à la question des *fraudes commerciales* et à l'examen des moyens destinés à les réprimer.

— M. le docteur Ch. Place, secrétaire-général de la société phrénologique de Paris, professeur désigné, commencera le cours de phrénologie, le mercredi 22 novembre, à trois heures, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée-Royal, rue de Valois, 2, et le continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants. Les cartes d'admission se délivrent gratuitement au secrétariat, rue Sainte-Anne, 17.

— On annonce pour mercredi à l'Odéon la reprise, par Mlle Bourbier, de *Chacun de son côté*, comédie de Mazères, et la représentation de *Mahomet*, par M. Raphaël et Mlle Rébecca Félix.

— Aujourd'hui, à l'Opéra-Comique, le *Diable à l'école* et le *Déserteur*.

— Le théâtre des Variétés donne ce soir la première représentation de *le Casque et la Jaquette*, vaudeville en un acte qui sera accompagné de *Roquefinette*, joué par Lafont, et de *Casquot*, par Neuville.

Nous lisons dans le *Propagateur de l'Aube*:

« Les campagnes des environs de Troyes, et nous pourrions même dire de toute la Champagne, sont exploitées par une race de mendiants vagabonds et cosmopolites, qui, humbles et pleureurs dans les rues des villes, sont rogues, insolents, et demandent l'aumône dans les campagnes de manière à ne jamais éprouver de refus. On sait, en effet, combien sont faciles à intimider les paysans quand on leur parle d'incendie. Aussi, c'est la grande arme dont ils se servent pour éveiller la pitié des laboureurs et arracher à leurs appréhensions trop souvent justifiées une place au feu, à la table et dans la grange.

» Plus de vingt fois nous avons vu ces pauvres demi-bohémiens, demi-maraudeurs, véritable gibier de police correctionnelle, entrer d'eux-mêmes, sans autorisation, dans les fermes, et y prendre le pain à la main et la meilleure place au foyer, sans que les habitants osassent manifester leur mauvaise humeur ou leur mécontentement de ces façons cavalières. La raison de cette longanimité d'une part, et de cette insolence de l'autre, se trouve dans la fréquence des incendies qui dévorent souvent la moitié d'un village, sans qu'on ait pu surprendre le secret de leurs causes. »

TRIBUNAUX.

M. le président: Vous la réclamez?

Le mari: Je crois bien! Dieu! ma pauvre femme!... rendez-la moi.. Voilà six semaines qu'elle manque dans la maison... les petits pleurent matin et soir de ne plus voir leur maman... Rendez-la-moi, messieurs!...

Le pauvre mari, suffoqué par ses larmes, ne peut plus parler; les petits enfants pleurent, et la vieille grand'mère tend des bras suppliants vers le tribunal.

Les juges, émus par cette scène touchante, d'accord avec M. l'avocat du roi Amédée Roussel, qui déclare abandonner la prévention, acquittent la pauvre femme.

M. l'avocat du roi donne des ordres pour que l'écrou soit levé immédiatement. La pauvre mère rentrera donc ce soir au milieu de sa famille, et pourra presser ses enfants et sa vieille mère sur son cœur.

Ces braves gens sortent tous de l'audience en bénissant le tribunal.

Une jeune fille de dix-huit ans est accusée d'un singulier vol devant les assises de la Seine-Inférieure. Passant un jour dans le village de Saumont-la-Poterie, près de Neufchâtel, elle trouve une enfant de six ans qui faisait paître un cheval; elle enfourche le quadrupède, prend la jeune fille en croupe et pique des deux. Bientôt le cheval est vendu dans un marché voisin, et puis elle vient à Rouen avec la pauvre créature, qu'elle envoie le matin mendier dans nos rues, et qu'elle frappe le soir quand la journée n'a pas été assez lucrative à son gré.

Déclarée coupable et du vol du cheval et du détournement d'une mineure, la fille Levert a été condamnée à dix ans de travaux forcés et à l'exposition.

On lit dans le *Courrier de la Limagne*:

« Les assises, qui s'ouvriront le 20, ont plusieurs affaires graves à juger. A peine revenue de l'affaire Marcellange, notre cour d'assises verra se dérouler devant elle un drame tout aussi lugubre que vient encore lui fournir le département de la Haute-Loire. Dans cette prochaine session, elle aura à statuer sur une accusation d'empoisonnement dans laquelle doivent s'agiter des questions toutes nouvelles en toxicologie. Les accusés, condamnés à mort par le jury du Puy, ont été renvoyés devant notre cour, par suite de la cassation de l'arrêt. A la solennité de ces débats viendra encore se joindre l'intérêt puissant des dissertations savantes que des hommes bien haut placés dans la science doivent engager. MM. Dupasquier, Orfila, Barse, doivent être appelés à déposer comme experts. »

MAISON DE REFUGE. — *Une prière*. — Dans tous les départements où est établie une maison de refuge, la mendicité est interdite; voilà la loi. Nulle part plus qu'à Paris il n'y a de pauvres, nulle part la mendicité n'y est poursuivie avec plus d'activité; cela se comprend: la sûreté de la ville y est intéressée. Il faudrait donc que la maison de refuge, asile ouvert aux mendiants après le court emprisonnement qu'ils ont subi, et qu'ils peuvent quitter à volonté, pût contenir tous ceux qui n'ont de ressources que dans la mendicité; elle en contient à peine la dixième partie. Si étroit que soit ce refuge, encore a-t-il souvent des places vides. Les mendiants n'y vont qu'avec la plus grande répugnance. Cela tient-il à la discipline de la maison, à la nourriture? Peut-être; mais cela tient surtout à l'obligation de travailler.

Sans doute l'obligation de travail est une mesure sage; elle a deux buts: de parer à une partie des dépenses, et d'inspirer le goût du travail à des oisifs.

C'est dans l'application de cette mesure, dans la distribution du travail, que se rencontrent les obstacles. Pour arriver à un bon résultat, il faudrait connaître les mœurs de ces pauvres, leur tenir compte d'habitudes dès long-temps contractées, de leur état presque permanent d'oisiveté, de leur inaptitude, de leur âge et surtout de leurs infirmités. Faire tenir la batte du pileur de ciment à un vieillard qui n'a qu'un bras, rouler la brouette à un boiteux, n'est-ce pas leur rendre le travail impossible? Il y a bien des travaux plus doux, l'étirage du crin ou de la laine; mais si le manchot ou le boiteux sont en même temps asthmatiques, si la poussière de la laine aggrave leur maladie, on conçoit que ces malheureux aiment mieux la vie incertaine de la rue et de la mendicité, que le supplice de la maison de refuge. Cependant, comme ils n'ont pas l'option, comme la rue leur est défendue, il ne leur reste que l'alternative du refuge ou de la prison; beaucoup préfèrent cette dernière.

Il n'est pas de jour où le tribunal correctionnel n'offre des exemples de cet éloignement des nécessiteux pour la maison de refuge; nous prenons un des derniers.

Un vieillard est à la barre, prévenu de mendicité. Son costume annonce la plus profonde misère; sa redingote et son pantalon sont un composé de pièces de drap et de toile de différentes couleurs, se tenant par de grands points de fil blanc, évidemment ouvrage de ses mains. Dans cet état de délabrement, une chose étonne; c'est la propreté de ce vêtement: il y a encore de l'amour-propre en cet homme qui brosse sa misère.

Il nie avec force avoir mendié; mais lorsqu'après la déposition des témoins qui affirment l'avoir vu recevoir des aumônes, le magistrat lui demande pourquoi il nie un fait constant, le vieillard hésite, balbutie et dit enfin: « Eh bien! si vous voulez que je vous le dise, c'est pour ne pas aller dans la maison de refuge. A moi il me faut le grand air; si, dans le refuge, on me faisait faire des commissions, porter des paquets ou des lettres, je serais le plus heureux du monde; mais on m'enferme dans une salle, on me fait asseoir, et pendant des douze heures travailler à des choses qui ne me plaisent pas; j'aime mieux la prison; je vous en prie, messieurs, ne m'envoyez pas au refuge; donnez-moi un peu de prison, pas trop; en sortant, je ferai tout mon possible pour vivre sans mendier, je ferai un petit commerce, quelque chose, je vous le promets; je serai si reconnaissant que vous ne me reverrez plus ici. »

Le tribunal a exaucé la prière désespérée du pauvre homme en le condamnant à vingt-quatre heures de prison.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. DUMAS.

Séance du 20 novembre 1843.

SOMMAIRE: Election de M. Mauvais à la place vacante par suite du décès de M. Bouvard. — *Mathématiques*: Mémoires de MM. Cauchy, Wantzel, de Saint-Venant. — *Mécanique*: Note de M. Combes. — *Chimie*: Mémoires de MM. Baudrimont, sur l'eau régale; Rousseau, sur la désulfuration des sulfures métalliques; Ebelmen, sur le wolfram; Favre, sur l'équivalent du zinc; Leblanc, sur l'éther acétique. — CORRESPONDANCE: De la porte d'éclose de M. Four- [illegible] Réclamation de M. Bequillon contre M. Becquerel. — *Médecine*.

tainement si on admire sa constance au travail, on ne saurait blâmer sa fidélité à l'ancienne dynastie.

— M. Wantzel envoie une note sur l'intégration des équations différentielles linéaires au moyen des intégrales définies. Il applique la méthode par laquelle ont été intégrées l'équation de Riccati et les équations qui en dérivent par des changements de variables, aux équations linéaires du second ordre et du second degré.

— M. de Saint-Venant envoie également un Mémoire sur la torsion des prismes à base rectangle et à base losange, et sur un petite correction numérique à faire subir en général aux moments de torsion.

Mécanique. — M. Combes lit une note sur l'influence des enveloppes dans les machines à vapeur. M. Combes pense que les enveloppes où l'on fait arriver la vapeur avant de la faire pénétrer dans le cylindre des machines servent surtout à donner à ce cylindre une certaine quantité de chaleur. Il avait dit dans un Mémoire présenté dans le mois d'avril dernier, que la vapeur se liquéfiait dans le cylindre pendant son admission, et que l'eau formée se vaporisait soit pendant la détente, soit pendant la période de condensation. Or, toute vaporisation exige de la chaleur; quand le cylindre est enveloppé, cette chaleur est fournie sans difficulté; quand le cylindre n'a pas d'enveloppe, la consommation du combustible s'élève dans le rapport de 6 à 10. C'est ce que M. Combes dit avoir vérifié sur une machine de M. Albinet et sur une machine établie au Pecq.

Chimie. — On attribue généralement l'action qu'exerce sur l'or l'eau régale, liqueur formée par un mélange d'acide nitrique et d'acide hydrochlorique en quantités convenables, au chlore que laisse dégager cette liqueur lorsqu'on l'expose à une douce chaleur. En 1831, M. Edmond Davy a prétendu que le produit actif qui se dégage de l'eau régale n'était pas le chlore, mais bien un gaz particulier formé de volumes égaux de chlore et de bioxyde d'azote non condensés. Cette idée n'a pas triomphé. M. Baudrimont a recommencé l'étude de cette réaction. Il a reconnu, dit-il, qu'en mélangeant deux parties pondérales d'acide nitrique, et trois parties d'acide hydrochlorique, et chauffant jusqu'à 86 degrés, on obtient un gaz rouge particulier. Il l'appelle acide chloro-azotique, quoiqu'il ne lui trouve pas de réaction acide. Il le regarde comme formé par la substitution de deux équivalents de chlore à deux équivalents d'oxygène dans l'acide nitrique. Il pense qu'il agit sur l'or et sur tous les métaux en formant des chlorures et des azotates. Il n'y a rien qui s'oppose à cette nouvelle explication de l'action de l'eau régale; mais il faut, pour qu'on l'admette, qu'elle soit bien démontrée par l'analyse complète des composés qui se forment dans la réaction chimique.

— M. Ruolz a annoncé dans la dernière séance qu'on tirerait du sulfure d'antimoine l'oxyde d'antimoine, qu'il propose de substituer, comme on s'en souvient sans doute, à l'usage si déplorable de la céruse. M. Rousseau vient faire connaître aujourd'hui le procédé de préparation de ce nouveau produit. Ce procédé consiste à faire agir simultanément l'air et l'eau sur le sulfure, chauffé au rouge. Il se dégage de l'acide sulfureux, et il reste de l'oxyde d'antimoine. Le procédé de désulfuration pourrait être employé pour les sulfures de fer, de cuivre, de plomb. On peut s'arranger de manière à produire du soufre; pour cela, il suffit de faire passer de l'eau seulement sur le sulfure; il se dégage alors du soufre et de l'hydrogène sulfuré; mais l'oxyde métallique ne reste pas absolument pur. Le dernier procédé rendra des services, car depuis deux ou trois ans, de riches capitalistes monopolisant les solfatares, ont triplé le prix du soufre.

—M. Ebelmen adresse une Note sur le wolfram; il persiste à soutenir que, contrairement à la conclusion du travail qu'a publié M. Margueritte sur ce minéral, le wolfram contient le tungstène à l'état d'acide tungstique en combinaison avec les protoxydes de fer et de manganèse.

— M. Favre, élève de M. Dumas, envoie les recherches qu'il a faites sur l'équivalent chimique du zinc. Il pense que la théorie de Proust, que soutient maintenant M. Dumas, et qui consiste à regarder les poids atomiques de tous les corps comme des multiples du poids atomique de l'hydrogène, est bien démontrée, et il annonce que celui du zinc est 33 fois celui d'hydrogène. Ce résultat, contraire à toutes les déterminations faites jusqu'à ce jour, ne nous semble que devoir inspirer du doute, comme nous en inspire la théorie de Proust, malgré le suffrage si éminent de M. Dumas.

— M. Leblanc, autre élève de M. Dumas, a lu un Mémoire sur les produits dérivés de l'éther acétique par l'action du chlore, et en particulier sur l'éther acétique perchloruré. En partant de l'éther acétique chloruré de M. Malaguti, on peut, par l'action du chlore et sous l'influence de la lumière, remplacer successivement l'hydrogène par des quantités proportionnelles de chlore, et on arrive en dernier résultat à l'éther acétique perchloruré, corps très stable, mais qu'on peut changer encore en sesqui-chlorure de carbone.

CORRESPONDANCE. — Le dépouillement de la correspondance n'a pas offert un grand intérêt. M. Arago a donné de longs détails sur la porte d'écluse de M. Fourneyron, destinée à former une des arches du Pont-Neuf. Cette question spéciale mérite un examen sérieux à cause de son importance tout-à-fait générale, et nous la traiterons dans un article particulier.

La séance a été terminée par une réclamation de M. Boquillon sur des emprunts que lui a faits M. Becquerel dans son ouvrage sur la galvanoplastie. Nous n'entrerons dans aucun détail sur ce sujet, que nous n'avons pu approfondir.

Médecine. — Plusieurs savants, tant chez nous qu'à l'étranger, s'occupent en ce moment de la composition du sang et des phénomènes qui influent sur cette composition. La fonction qui a le plus d'influence à cet égard, est sans contredit la respiration. Et l'on doit s'étonner que depuis les grandes et belles vues de Lavoisier sur les actes chimiques qui opèrent l'hématose, on ait jusqu'à ces derniers temps presque entièrement négligé de continuer les investigations sur cette partie si importante de la science physiologique. Aujourd'hui l'on reprend, avec le secours du microscope et de notions chimiques plus avancées, les recherches qui ont pour objet la constitution du sang et les modifications que ce liquide éprouve. MM. Andral et Gavarret continuent dans ce but des travaux dont ils ont déjà publié la première série.

[illegible] M. Scharling, de Copenhague, écrit à l'Académie qu'il

sultats. Il voudrait que non-seulement on fît connaître l'âge, le sexe, l'état de santé des individus, la saison de l'année, l'heure du jour où se fait l'expérience, mais encore que l'on notât la température et la pression atmosphériques, le nombre des battements et des inspirations du sujet, son poids, l'heure à laquelle il a mangé en dernier lieu, la nature, la quantité des aliments et des boissons dont il a fait usage. B. et P.

La *Sentinelle du Jura* a publié sur une brochure intitulée : *De la colonisation en Afrique* par un paysan du Danube, un article de M. de Mancy, dont nous extrayons quelques passages :

Il est plus que temps que le gouvernement prête l'oreille aux voix sévères, mais amies, qui indiquent le remède en même temps qu'elles signalent le mal. On aurait même lieu de s'étonner de sa longanimité, et tous les bons citoyens seraient en droit de la lui reprocher si, dès l'origine, il avait été entièrement maître de son action. Mais à peine nos soldats avaient-ils accompli la glorieuse conquête d'Alger qu'il a eu à combattre à-la-fois les Chambres, la Presse et ses propres incertitudes. Point de colonisation ! lui a-t-on crié de toutes parts. Envoyez en Afrique des soldats pour s'y faire tuer, des millions pour y être dépensés, n'importe comment...... C'est à merveille, et là doit se borner votre intervention. Quant au reste, c'est l'affaire de l'industrie privée. Le gouvernement a dû céder à cette inintelligente réprobation et a livré la colonisation à sa plus implacable ennemie. Alors, plus funestes mille fois pour l'Algérie que les dix plaies de l'antique Égypte, sont venus s'abattre sur elle une multitude d'hommes tarés; et Dieu sait comme ils ont exploité ce malheureux pays, et ce qu'ils en auraient fait si on les eût laissé poursuivre leur œuvre de dévastation! Les choses en sont venues au point que, tout récemment encore, il le faut bien dire à la honte de notre orgueilleuse civilisation, M. le gouverneur-général s'est vu obligé de prendre un arrêté qui défend aux Européens de *battre*, oui, de *battre* les indigènes. On a peut-être fait pis encore; on a indignement tourné en dérision leurs mœurs, leurs lois, leurs coutumes, leur religion même. Des hommes sans Dieu, sans famille, sans patrie, se sont avisés de traiter de barbares des peuples fidèles au culte de leurs pères, soumis, comme au temps d'Abraham, au gouvernement patriarcal, et pour qui la terre sacrée est celle qui les vit naître. Nos vieux croisés n'en avaient pas agi autrement à leur égard, il est vrai; mais il y avait là religion contre religion, fanatisme contre fanatisme, et les Arabes savaient que pour ceux qui l'adoraient, le Dieu des chrétiens n'était pas alors un vain mot. Dans les prétendus esprits-forts de notre époque, ils n'ont vu, au contraire, jugeant à l'œuvre l'artisan, que des gens sans foi ni loi, et leur ont avec plus de raison rendu mépris pour mépris. Enfin l'excès du mal en a provoqué le remède. On a fait pour l'Algérie ce qu'on a fait pour les chemins de fer, on a fini par où l'on aurait dû commencer; l'on s'est vu contraint de recourir au gouvernement..... et, pour le dire en passant, il faudra bien, pour toutes les questions capitales, en venir là chez nous, tant que l'industrie ne sera pas organisée sur d'autres bases, tant qu'elle constituera un véritable état de guerre, où la victoire reste non au plus honnête, mais au plus habile; où, sur les drapeaux de chaque parti, la fraude inscrit son antique devise: *dolus an virtus, quis in hoste requirat?*

Un autre fléau non moins fatal à la colonisation de l'Algérie que l'industrie privée, c'est l'extension illimitée de la conquête. Le désert même ne peut arrêter ni l'ambition de nos généraux, ni l'impétuosité de nos soldats. Les voilà qui maintenant y poursuivent un insaisissable ennemi qui toujours leur échappe au moment où ils se croient assurés de le tenir. Vaincu sur un point, il reparaît tout d'un coup sur un autre avec de nouvelles forces, véritable Anthée qui semble se relever plus terrible du sol où il a été renversé. Ici encore, le mal vient de plus loin; il date de la conquête; il tient surtout à ce que l'Algérie a eu un trop grand nombre de gouverneurs, et que tous ont été exclusivement militaires. Chacun d'eux n'a songé qu'à faire de la gloire, qu'à marquer son passage par quelque brillant fait d'armes. On a marché, on a couru au pas de charge en avant, chose facile avec des soldats tels que les nôtres, sans songer un seul instant à ce qu'on laissait derrière soi. C'est ainsi que Bone, Oran, Constantine, Mascara, Tlemcen et vingt autres points plus ou moins importants ont été successivement soumis et occupés. Une fois entrés dans cette voie désastreuse, il nous a été impossible de reculer, sous peine non-seulement de détruire le prestige qui fait la force de notre domination, mais encore de livrer des tribus fidèles à la vengeance d'Abd-el-Kader. De ces expéditions sans fin il est résulté une augmentation de forces telle que l'effectif de 40,000 hommes, présenté d'abord comme le maximum de l'armée d'occupation, a été plus que doublé et se trouve encore insuffisant. N'avons-nous pas entendu, dernièrement M. le maréchal Bugeaud proclamer à haute voix qu'en continuant de suivre un pareil système, la France se verrait obligée d'entretenir en Algérie une armée permanente de 200,000 hommes?

Plus loin, après avoir exposé le système de la brochure, l'auteur de l'article reprend en ces termes:

N'avons-nous pas, comme les Romains, des soldats nombreux et aguerris, et un excédant de population qui ne demande que des terres à cultiver ? Il s'agit donc de savoir employer les uns, et de fonder avec les autres une véritable colonie..... Que le gouvernement chasse de l'Afrique les intrigants qui font de l'Afrique un gouffre où viendrait s'engloutir le budget tout entier, si l'on n'y prend garde; qu'il arrête, comme à Rome, un plan complet de colonisation ; qu'il charge des magistrats spéciaux de conduire et d'installer les colons ; que ces magistrats divisent les terres et règlent l'établissement des villages. Que des agriculteurs expérimentés président à ces constructions, qui sont les bases de la prospérité future d'une colonie ; que les troupes, circonscrites dans la sphère de leur service militaire, veillent d'abord à la sûreté des colons ; qu'elles entretiennent les communications libres avec les points les plus importants pour les développements de l'industrie agricole ; qu'elles ouvrent les routes, qu'elles creusent des canaux, qu'elles construisent des aqueducs; enfin qu'on les emploie, comme les légions romaines, aux travaux d'utilité générale. Sous ce rapport, notre organisation militaire se prête merveilleusement au plan que nous indiquons. Qu'on affecte aux travaux dont nous venons de parler les compagnies de discipline ; elles sont en assez grand nombre en Algérie pour suffire seules à tous les besoins. Les régiments n'auront même plus besoin de fournir des travailleurs, ce qui diminuera les fatigues des soldats. Dans les villes où des travaux longs et considérables doivent être exécutés, qu'on y applique les condamnés militaires aux peines correctionnelles du boulet et des travaux publics.

Tel est en somme ce plan, fondé sur l'expérience des deux peuples qui [illegible] conquêtes, savoir : les Ro-

l'envierait pas autant; c'est un admirable pays, susceptible des cultures les plus variées, et qui ne demande que le travail de l'homme pour se couvrir de nouveau des plus riches moissons. Nous l'avons arraché à la piraterie; il nous reste à le rendre à l'agriculture et au commerce. Que le gouvernement le veuille fermement, que ses œuvres répondent à sa volonté, et le résultat désiré ne se fera pas long-temps attendre. M. le gouverneur-général actuel sent plus que personne la nécessité d'entrer enfin dans une voie meilleure; l'annonce du moins dans ses discours et dans ses actes officiels. Il vient même de mettre en quelque sorte à l'ordre du jour son plan de colonisation assez conforme à celui que l'auteur de la brochure a emprunté des Romains. L'élément militaire domine, il est vrai, dans le sien. Mais encore veut-il que nos soldats sachent faire autre chose que tuer des hommes, et se servir de la bêche aussi bien que du fusil.

BOURSE DU 20 NOVEMBRE.

Calme, sans variations importantes.

Au comptant.—Canal de Bourgogne, 1080.—Seyssel, 850, 900.—Zinc Vieille-Montagne, 4250.—Lin Maberly, 360.—Autriche, 393-75.—Hollande, 55.—Banque belge, 765.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 55	121 60	121 50	121 60	121 40
— fin cour. . .	121 50	121 60	121 50	121 60	121 50
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 85	81 85	81 75	81 80	81 90
— fin cour. . .	81 85	81 90	81 85	81 90	81 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 85. Après, 81 90, offert.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	—
4 0/0	103 60	103 75	H. » 50	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1405 »	1402 50	B. 2 50	3 0/0 à 2 mois.
Banque de Fr. .	3330 »	» »	B. 5 »	—
C. Laf. de 5000.	5100 »	» »	H. 10 »	Reports, fin proch.
— de 1000.	1115 »	» »	B. 2 50	3 0/0, 18 3/4.
Caisse Hypoth..	770 »	» »	» »	5 0/0.
Quatre Canaux.	1280 »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr. .	305 »	306 25	H. 3 75	— 305, 307 50.
d° R. G. . .	110 »	117 50	H. 7 50	— 115.
Orléans	727 50	» »	» »	— 727 50, 735.
Strasb. à Bâle.	188 75	190 »	» »	— 188 75, 192 50.
Rouen.	732 50	» »	» »	— 732 50, 740.
Havre.	567 50	566 25	» »	— 567 50.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 »	» »	» »	Londres, 18 novembre.
— Portugais. .	44 1/2	44 5/8	H. 3/8 »	Consol. 96 1/4 1/8.
Esp. D. active.	30 1/8	30 1/4	H. » 1/4	Esp. actif. 31 3/4.
5 0/0 Naples. .	108 90	109 »	H. » 40	Portugais. 43 7/8.
— Romain. .	104 1/2	104 3/8	B. 1/8 »	Mexicains. »
Obl. Piémont. .	1210 »	1207 50	B. 5 »	5 0/0 Hollandais, »
Emp. d'Haïti. .	470 »	» »	» »	2 0/0 id. »

Spectacles du 21 novembre.

» h. »|» OPÉRA. —
- h. 1/4 THÉATRE-FRANÇAIS. — Charles VII. Les Héritiers.
- h. »|» ITALIENS — Maria di Rohan (22e représentation).
8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Diable à l'École.
» h. »|» ODÉON. — Henri III. Moyens dangereux.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Mme Roland. L'Homme blasé.
» h. »|» VARIÉTÉS. —Roquefinette. Jacquot. 1re de Casque et Casquette.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. —Marquise de Carabas.
» h. »|» GYMNASE. — Bas-Breton. Jean Lenoir. Lucrèce. L'Orage.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Louise Bernard.
» h. »|» GAITÉ. — 1re repr. de Stella.
7 h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
» h. »|» CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. Les Guides. Raccoleurs.
» h. »|» COMTE. — Fénélon. Born to good Luckor. Maître d'école.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 20 novembre.

Arrivages : 2,646 quintaux 95 kilog.; cours moyen, 36-95; restant 13,654 quint. 45 kilog.; cours-taxe, 37-37.

Différence entre ces cours et les derniers : cours moyen, 50 c. de baisse ; cours-taxe, 7 centimes de baisse.

Gruaux. .	7 quint.	71 kilog. de	51 fr.	00 c. à	53 fr.	00 cent.
1re marque	227	32	37	10	59	50
2e marque	311	81	35	70	39	55
3e marque	42	4	28	00	33	75
4e marque	23	41	26	00	25	50

Total des ventes, 682 quint. 94 kil.

A Rennes, le prix moyen a été de 17-50 l'hectol. pour la première quinzaine de novembre. La taxe du pain est de 29 c. 1/5 première qualité, et 26 c. 1/5 deuxième qualité.

Prix de la viande sur pied au marché de Bordeaux du 15 novembre :

Bœuf,	prem. qual.	1-16 ;	deux. qual.	1-12 ;	trois. qual.	1-08
Vache,	—	1-10	—	1-00	—	90
Veau,	—	1-20	—	1-14	—	1-10
Mouton,	—	1-30	—	1-20	—	1-00

A Nantes, les vins du pays sont cotés aux prix suivants :

Muscadet, 1840 et 1841, 60 fr.
— 1842, 65
— 1843, 50
Gros plant, 1842, 56
— 1843, 33

A Strasbourg, les vins d'Amerswihr valent de 32 à 36 fr, et ceux de Ribeauvillé 22 à 26 fr.

A Cette, d'après le *Lloyd cettois*, les 3/6 valent 72 ; 3/6 fin décem-

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 114. MERCREDI 22 NOVEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départem^ts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, **RUE DE TOURNON**, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 21 NOVEMBRE.

De l'éducation des enfants pauvres. — Petit-Bourg.

En vain voudrait-on le nier : l'Humanité est arrivée à une époque de crise. Qu'on examine avec attention les faits qui s'accomplissent chaque jour, et l'on sera frappé du caractère particulier qu'ils revêtent depuis quelque temps ; partout éclosent des germes de rénovation sociale, qui ne demandent qu'à être fécondés pour amener une transformation désormais devenue nécessaire, inévitable. Trop de misère, trop de turpitudes déshonorent la Société actuelle. Il est impossible qu'il en soit long-temps ainsi. Mais qu'on le sache bien, que les hommes d'intelligence et de bon vouloir, partout, le sachent : si la science ne découvre pas des moyens de faire franchir pacifiquement le pas à l'Humanité, une commotion violente aura lieu qui bouleversera tout, et qui pourra même compromettre momentanément le progrès au nom duquel elle aura été provoquée. Nous sommes tous intéressés à conjurer le danger commun, et les efforts de tous doivent tendre à adoucir la transition. En pareille matière et au point où nous en sommes, nul ne peut rester inactif : l'insouciance serait coupable, criminelle même.

La transformation que nous prévoyons et que nous annonçons n'est peut-être pas aussi éloignée qu'on le croit généralement ; ce qui le prouverait assez c'est qu'aujourd'hui les moindres questions commerciales, industrielles ou politiques, s'élèvent tout de suite à la hauteur de questions sociales. Ce n'est plus une loi qu'il s'agit de retoucher ou d'abroger, c'est l'Institution sociale elle-même qui est en défaut, et qui réclame d'importantes modifications. Or, ces modifications comment les faire convenablement si l'on n'a pas fait une étude sérieuse de l'homme, de sa nature, de ses besoins physiques, intellectuels et moraux ? Car il est bien évident que la plupart des maux dont nous avons à nous plaindre, viennent de ce que le mécanisme social ne tient pas assez compte des légitimes et indomptables exigences de la nature humaine. C'est donc de l'étude de ces hautes questions qu'il faut s'occuper d'abord quand on veut travailler à l'amélioration du sort des hommes.

Le champ des améliorations est vaste, et nous applaudirons à toutes les tentatives qui seront faites dans cette voie ; mais hâtons-nous de le dire : celles qui auront pour but d'améliorer et de généraliser l'Éducation, obtiendront nos plus fortes, nos plus vives sympathies.

Par Education nous entendons le développement du plus grand nombre des facultés et des aptitudes de l'enfance, ce qui implique nécessairement que l'Education doit être à-la-fois théorique et professionnelle. A ce titre, les établissements destinés à la classe pauvre présentent à notre avis les sujets d'études les plus féconds. En opérant sur le jeune âge on est sûr au moins de trouver la nature peu ou point faussée ; c'est de là que jailliront très probablement les plus utiles lumières sur la question de la Réforme sociale. Au fond de son cœur chacun de nous le sent très bien : Dieu ne peut avoir voulu que le bien-être fût une exception, et que le bonheur d'une imperceptible minorité fût acheté au prix de la misère de l'immense majorité. Quelques voix ont bien dit qu'il fallait organiser l'industrie, qu'il fallait trouver un moyen de mieux répartir les produits du travail humain ; on a bien inscrit sur ses drapeaux : *Association*, *Organisation de l'industrie* ; mais le grand nombre, en répétant ces mots, ose à peine croire à la possibilité de les réaliser. Quel argument et quel sujet d'espoir ce serait pourtant si quelqu'un parvenait à créer un établissement dans lequel 400 enfants, sous la conduite de quelques grandes personnes, pourraient trouver dans leurs propres travaux, travaux agricoles et industriels, les moyens de subvenir à tous leurs besoins ! Le problème social ne serait-il pas alors bien près d'être résolu ? C'est en la considérant de ce point de vue que nous trouvons la question de l'Education digne du plus haut intérêt.

Nous sommes heureux de le reconnaître, l'opinion publique commence à entrer dans cette voie : des hommes généreux se sont mis à l'œuvre, et de divers côtés des essais sont tentés. Ce sont là précisément de ces germes dont nous parlions tout-à-l'heure, germes précieux que les amis de l'Humanité doivent s'efforcer de développer. Quant à nous, nous leur donnerons la plus sérieuse attention. Et s'il nous arrive parfois de mêler à nos éloges quelques avertissements et même quelques mots de critique, nous espérons qu'on ne se méprendra pas sur la nature de nos sentiments, et qu'on reconnaîtra toujours dans notre voix une voix amie. De notre côté, nous serons justes envers les hommes qui sont à la tête de ces essais ; nous leur tiendrons compte des exigences de leur position : quand on agit au nom d'autrui, on n'est pas parfaitement libre dans ses mouvements, et il se présente souvent des difficultés que ne peuvent ni vaincre ni le talent la fermeté d'un seul homme.

Nous nous plaisons à constater un fait qui, à lui seul, est déjà un immense progrès, puisqu'il est un premier pas dans la bonne voie. Depuis une quinzaine d'années environ, la sollicitude de presque tous les philanthropes était concentrée sur les prisonniers ; il n'était question que de réforme pénitentiaire, amélioration du sort des malheureux que la loi a frappés, etc. Plus tard, on s'occupa des jeunes gens qu'une première faute avait conduits sur les bancs de la police correctionnelle, et chez qui le mal n'avait pas encore poussé de profondes racines. Non-seulement on leur éleva une prison particulière où tout fut préparé de manière à les ramener au bien, mais encore on organisa une société dans laquelle chaque libéré devait trouver un patron disposé à lui aplanir les difficultés et à lui procurer un emploi. Enfin, le pénitencier de Saint-Germain et la colonie de Mettray furent fondés. C'était sans doute fort bien ; et nous aussi nous avons loué toutes ces institutions philanthropiques ; mais, après tout, ce n'était là qu'une partie du bien qu'il y avait à faire ; on remédiait au mal quand il avait été produit ; on ne l'empêchait pas de se produire. Voilà le côté vraiment grand de la question, celui dont il eût été plus urgent peut-être de s'occuper ; c'est précisément celui-là qu'on a négligé jusqu'ici. Maintenant on l'aborde ; espérons qu'on ne l'abandonnera pas. C'est vers les institutions *préventives du mal* que doivent se tourner aujourd'hui les efforts de tous les hommes éclairés.

Il est fâcheux que dans presque tous les établissements d'éducation inspirés par l'amour du véritable progrès, les fondateurs ne se soient pas proposé pour but le but supérieur que nous venons d'indiquer. En général, on s'en est tenu à ce programme : « Arracher à la misère et au crime les enfants pour qui leurs parents ne peuvent faire aucun sacrifice, et les rendre à la Société à l'âge de 17 ou de 18 ans, *sachant un état*... »

Posée en ces termes, la question n'est pas prise d'assez haut, et c'est considérablement diminuer l'importance des établissements nouveaux que de les resserrer dans de telles limites. L'instruction théorique et les arts professionnels pouvant, devant même être menés de front dans ces établissements, pourquoi ne tirerait-on pas parti de cette circonstance pour essayer en petit une organisation des travaux meilleure que ce qui se fait actuellement dans la Société ? En cas de réussite, on pourrait, nous n'en doutons pas, appliquer très facilement à 1500 grandes personnes le mécanisme qui aurait produit de beaux et bons résultats. Nous reviendrons sur cette idée, et nous aimons à croire que les âmes charitables qui ont fourni des fonds pour les essais actuellement en cours d'exécution (œuvres bonnes et louables, quoique trop circonscrites), en donneront bien davantage encore lorsqu'elles sauront tout le bien social qui pourrait résulter de combinaisons plus larges et mieux entendues.

En attendant, et à ne considérer ces établissements que comme des champs d'études, nous les trouvons d'une haute importance et dignes de tout notre intérêt. Ces réflexions générales faites, nous pouvons raconter à nos lecteurs ce que nous avons vu tout récemment, en visitant la *Colonie des enfants pauvres*, fondée à Petit-Bourg, par une société de bienfaisance présidée par M. le comte de Portalis. M. Allier, qui a déjà fait preuve de zèle et de talent dans la société de patronage des jeunes détenus, dont il a été le secrétaire, dirige l'établissement ; il s'y consacre tout entier ; il veut attacher son nom au succès de cette philanthropique entreprise. Nos vœux accompagnent M. Allier, dont les travaux antérieurs doivent inspirer toute confiance pour l'avenir.

L'abondance des matières nous force à remettre à un prochain article la description de la Colonie de Petit-Bourg.

Les chemins de fer. — Nouvelle campagne de la Féodalité financière.

A la session dernière, les réclamations d'une partie de la presse commençaient à éclairer la chambre des députés sur les ruineux projets de loi présentés par le ministère, concernant les chemins de fer. On se rappelle que l'on proposait d'abandonner aux banquiers, pendant une quarantaine d'années, les chemins de fer, en leur fournissant gratuitement, dès à présent, les deux tiers des sommes nécessaires pour la confection de ces chemins, et en promettant de leur rembourser le troisième tiers au bout de leur jouissance. Malheureusement, la vérité s'introduisit trop lentement dans le corps législatif ; deux des projets furent, il est vrai, ajournés, mais le troisième avait eu le temps de passer, et il fut fait un don gratuit de trente millions à la compagnie chargée du chemin d'Avignon à Marseille.

Dans l'intervalle de la session, les ministres avaient néanmoins songé aux dangers qu'ils couraient à persister en faveur de projets qui n'étaient autre chose qu'une scandaleuse dilapidation des deniers publics ; l'attitude d'un grand nombre de députés et de la portion indépendante de la presse devaient lui faire craindre un nouvel échec ; il avait donc songé à faire exploiter les *rails-ways* par

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE DE L'ODÉON. — *Les moyens dangereux*, par M. Guillard.

Il n'y a pas besoin d'une comédie politique. Pourquoi ?

Parce que cette comédie est faite, jouée tous les jours, pendant six mois ; qu'elle a ses priviléges, son théâtre particulier ; que les auteurs en sont à-la-fois les acteurs et les comparses. Très savante et très longue comédie, qui a ses quinquets, ses violons payés par vous et par moi ; ses tréteaux, qui, pour être de marbre, n'en sont pas moins des tréteaux.

Il n'est pas de théâtre qui ait une plus belle salle de spectacle. Les peintures et les bas-reliefs s'étalent sur les murailles ; ses arabesques d'or se promènent sur les tapisseries de velours. La troupe de comédiens, ai-je dit comédiens ? s'assied sur des banquettes d'acajou. Les pas silencieux s'éteignent sur les tapis. A une heure dite, un roulement de tambours se fait entendre ; une escouade de fusiliers, l'arme au bras, va chercher un brave homme qui se croit obligé de marcher majestueusement, la poitrine renversée, pour porter avec plus de dignité ses éminentes fonctions.

Lorsque ce gros et immense personnage s'est écroulé de tout le poids de son corps dans son fauteuil, il attend de longues heures que le rideau se lève. On va, on vient, on entre, on sort, on chuchotte, on échange des poignées de main, on lit des lettres, on en écrit, on en porte, on rit

du parlement. Or, il n'y a aucune sommité à la droite de M. Molé ; donc le cabinet n'est pas parlementaire.

Le mot était trouvé. Il fallait un mot pour faire la coalition, je me trompe, pour la justifier, un mot commode, élastique, parfaitement incompréhensible, sur lequel tout le monde pût s'entendre. Aussi, comme au premier appel, dans le salon de la maréchale Suchet, chacun accourut, du midi et du septentrion, se ranger autour de ce bon petit mot : parlementaire. M. Guizot donnait du parlementaire à ses disciples, et leur disait : « Prenez, ceci est ma chair, et ceci est mon sang. » M. Thiers tombait sur la poitrine de M. Barrot, et lui disait en l'embrassant : « Dieu soit loué ! nous étions ennemis ; la France est sauvée, nous voilà parlementaires. » M. Dufaure rôdait sournoisement autour de M. Jaubert pour lui faire quelque aménité. Enfin, tout le monde était d'accord, heureux, enthousiaste ; on servait une grande, une sainte cause ; on marchait religieusement, vaillamment à la bataille ; on se promettait assistance, fraternité ; on jurait une alliance éternelle.

La victoire fut gagnée. « Doucement, dit M. Thiers, les marrons sont cuits, je veux les tirer du feu. La présidence du prochain cabinet m'appartient, mais M. Guizot ne la cèdera pas, encore moins le maréchal Soult. Je vais les éconduire ; ils ne sont plus parlementaires. »

M. Thiers se rendit donc dans la réunion du centre gauche et de cette petite fraction mulâtre, qui n'est ni noire ni blanche, qui se nomme le *tiers-parti*. Vous croyez peut-être qu'il va sourdement attaquer M. Guizot ? Vous n'y êtes pas. M. Thiers sait qu'il parle à un auditoire prévenu contre son rival ; il fait l'apologie de son ancien collègue. Moins on approuve ses raisons, plus il insiste ; il démontre que le génie de M.

vaincue par la diplomatie sérieuse.

Enfin un embryon de cabinet fut formé sous la présidence du maréchal Soult ; M. Thiers avait un portefeuille, mais il fallait éliminer le président pour se mettre à sa place.

Ici M. Thiers faillit gagner la partie qu'il avait perdue contre M. Guizot.

Le programme du nouveau cabinet était rédigé, le ministère en corps se rendit aux Tuileries pour faire connaître au roi sa ligne de conduite.

Au moment où le maréchal Soult lisait au roi le programme élaboré en commun, M. Thiers souleva tout-à-coup la question d'Espagne qui avait été réservée.

Le maréchal Soult, pris au traquenard, proteste que la question n'a pas été posée au conseil.

Alors s'élève, en présence du roi, une discussion aigre et violente, dans laquelle toutes les ambitions, tous les amours-propres se heurtent et se déshabillent ; conflit honteux, misérable, que la royauté apaise en renvoyant ces graves écoliers à leur salle d'étude pour s'entendre et faire une meilleure besogne.

Le maréchal résigne ses pouvoirs et veut se sauver de M. Thiers au bout de la France. M. Thiers se lamente ; courageuse victime prête à se dévouer : « J'ai été président du conseil, dit-il à M. Dufaure, c'est moi qui joue le plus gros jeu et qui court le plus de risques. »

De ce moment l'avocat comprit la tactique du journaliste.

« Il y a des fortunes modestes, répondit-il, qui ont plus de prudence. Je me retire. »

Qu'arriva-t-il de tant d'intrigues, de marches et de contre-marches ? Il en résulta la conclusion des moyens dangereux. Le cabinet se cons-

l'Etat lui-même; mais M. de Rothschild, intéressé au chemin du Nord, vient d'obtenir, par son influence, que le projet de concession en sa faveur serait de nouveau présenté aux chambres. Il s'est hâté d'accéder aux modifications que la commission avait proposées, et que lui, M. de Rothschild, il y a cinq mois, avait fièrement repoussées; et maintenant les ministres sont décidés à se prévaloir auprès des chambres de cette accession, pour revenir à leur projet primitif.

Nous avions prévu ce jeu; nous avions bien dit que M. de Rothschild, en habile marchand qui connait à fond son métier, n'avait *surfait*, dans son projet de marché, que pour être en mesure de pouvoir faire le généreux en abandonnant quelques-unes de ses prétentions, et de se trouver encore nanti d'une affaire exorbitante.

Les ministres ont été les dupes ou les compères de M. de Rothschild : dans les deux cas, ils sont de mauvais administrateurs de la fortune de l'Etat. Le temps leur a été laissé pour réfléchir; mais leurs réflexions ont été si peu solides, qu'il a suffi d'une seule visite de M. de Rothschild pour renverser leurs résolutions.

On prépare donc en ce moment un nouvel escamotage au détriment du public et au profit des banquiers; car ce n'est point aux ministres qu'il faut s'en prendre. Que gagnent-ils à ce que le chemin de fer du Nord appartienne ou n'appartienne pas à M. de Rothschild? Eh! mon Dieu! ils voudraient volontiers mieux faire les affaires du pays; mais en dehors d'eux sont des influences irrésistibles : la Féodalité mercantile et banquière est leur souveraine; ils sont obligés de lui obéir.

Ce n'est donc pas au ministère que nous faisons la guerre; les ministres, en cette occasion, ne sont pas des instruments passifs, ils sont en dehors de toute polémique, ils ne sont rien; c'est la haute banque qui présentera le projet aux chambres, c'est elle qui le soutiendra pas tous les moyens possibles; mais, pour Dieu! ne parlons plus des ministres.

Le *Journal des Débats* est destiné, hors de la chambre, à être l'avocat de la haute banque. Il a déjà lancé deux petits plaidoyers; voici celui d'hier :

« Les mesures extrêmes ne sauraient plus réussir parmi nous. L'absorption complète par l'Etat de toutes les communications est de ce caractere. La loi du 11 juin, au contraire, a le cachet de l'époque. C'est un pacte entre l'Etat et l'industrie privée, un concert entre l'administration et les compagnies. Elle réserve expressément la souveraineté à l'Etat, puisqu'elle stipule que, dans un delai assez bref, quand on le compare à l'existence d'un peuple, les chemins de fer feront retour au domaine public; mais elle ouvre aussi une carriere aux efforts des particuliers, et par là elle rend un bel hommage au principe de l'intervention du citoyen dans la gestion des affaires publiques. »

Ce qu'il y a de plus saillant dans ce morceau, c'est que le *Journal des Débats* renouvelle la maladresse qu'il a commise l'autre jour, et que nous avions déjà signalée; mais c'est la force de la vérité qui le fait parler malgré lui : La concession ne durera que trente-cinq ans; qu'est-ce que cela pour l'Etat? dit-il; — ce qui fait penser que c'est beaucoup pour un particulier, ainsi que le *Journal des Débats* le disait lui-même l'autre jour, en complétant sa pensée.

Ce journal pose donc la question d'une manière très nette, quoique très maladroite : trente-cinq ans sont beaucoup pour un individu; ne refusez pas à M. de Rothschild d'intervenir pendant trente-cinq ans dans la gestion des affaires publiques.

A cette question, le public peut répondre par une autre :

Pourquoi l'Etat attendrait-il trente-cinq ans pour se mettre en possession de ses chemins de fer, puisque ce sera toujours à-peu-près la même somme à dépenser? Pourquoi M. de Rothschild veut-il obliger l'Etat à lui prêter gratuitement, pendant trente-cinq ans, plus de 80 millions?

Le 12 avril 1812, on discutait à la chambre des pairs d'Angleterre une motion de lord Donoughmore relative à la condition des catholiques d'Irlande. Alors, comme aujourd'hui, il ne manquait pas de gens pour dire au pouvoir : « Ne concédez rien, frappez plutôt, assurez votre em- » pire par un énergique emploi de la force! » — Lord Byron se leva, et après avoir fait un éloquent tableau de la misérable condition de ceux qu'on parlait d'opprimer encore, après avoir flétri la politique qui s'obstinait à traiter en parias des sujets de la couronne britannique dont tout le crime était d'adorer Dieu autrement que les sectateurs du rit anglican, il s'écriait : « Je ne m'étendrai pas sur les conséquences de votre refus » de vous rendre au vœu des pétitionnaires. Vous les connaissez, ces » conséquences, vous les sentez, et les enfants de vos enfants les senti- » ront quand vous ne serez plus. Adieu cette union, ainsi appelée » comme *lucus à non lucendo*, union parce qu'elle n'a jamais pu unir, » union dont le premier effet a été un coup mortel porté à l'indépen- » dance de l'Irlande, et dont le dernier peut-être sera la separation éter- » nelle des deux pays!.. S'il faut appeler *union* le régime que vous » avez établi pour l'Irlande, c'est l'union du requin avec sa proie! Le » monstre engloutit sa victime, et ils ne font plus qu'un même tout. » C'est ainsi que la Grande-Bretagne a englouti le parlement, la cons- » titution, la liberté de l'Irlande. Mais si elle se refuse à dégorger ce » qu'elle a pris, malheur à elle, milords! »

Presse départementale.

Nous avions lu, il y a quelques jours dans l'*Echo de Vésone*, journal de l'opposition à Périgueux, un article où l'on se plaignait que la *Démocratie pacifique* ne développât point les moyens qu'elle prétend posséder pour l'organisation du travail, et où l'on insinuait que ces moyens autrefois préconisés par nous dans la *Phalange*, nous paraissaient aujourd'hui impuissants, et auraient succombé sous les nombreuses critiques dont ils auraient été l'objet (critiques, hélas! trop peu nombreuses, au contraire, et qui se sont toujours bornées à cette formule banale : impossible! impossible!); enfin l'*Echo de Vésone* prétendait trouver la presomption de la nullité de ces moyens dans l'appui que leur prêtait, en province, la presse ministérielle, et cela sous le prétexte que les conservateurs ne pouvaient de bonne foi encourager le triomphe des principes qui étaient la condamnation la plus complète du système-*borne*, à la défense duquel ils se sont dévoués.

Nous avions préparé quelques lignes de réponse à cet article, mais avant-hier nous est arrivé aussi de Périgueux le *Conservateur de la Dordogne*, journal dirigé par un de nos amis, franc et loyal jeune homme qui a pulvérisé en peu de mots toute la phraséologie du journal de l'opposition.

« L'*Echo de Vésone*, dit-il à-peu-près, avait promis il y a trois mois d'étudier les doctrines sociétaires; mais, pour s'épargner de la peine, au lieu de se livrer à une étude sérieuse et approfondie en lisant les livres où ces doctrines sont développées, il s'est contenté de parcourir chaque jour la *Démocratie pacifique*, qui l'avait cependant bien prévenue qu'elle n'avait d'autre mission, *en ce moment*, que de préparer les esprits à l'etude de ces doctrines, en déblayant autant que possible le terrain de la politique de toutes les erreurs qu'on y a amassées, et en renvoyant, pour le développement et les détails du mode d'organisation, aux livres publiés. Ce n'est point par la voie d'un journal que l'on peut acquérir la connaissance d'une science quelconque. Grâce à la lecture de la *Démocratie pacifique*, l'*Echo de Vésone* a pu acquérir quelques notions plus exactes qui l'ont quelque peu dérouté dans ses vieux moyens d'opposition; mais il n'a pas trouvé ce qu'il cherchait, parce qu'il ne l'avait pas cherché là où il l'aurait trouvé, mais en se donnant la peine de travailler. Alors l'enfant paresseux s'est fâché contre ses maîtres; il les accuse aujourd'hui; il leur reproche d'être appuyés par les conservateurs-bornes. Holà, continue le *Conservateur de la Dordogne*, qui est le plus *borne*, de l'*Echo de Vésone* ou de nous? De l'*Echo de Vésone*, qui existe depuis quinze ans, et qui n'a jamais rien su et ne veut pas même aujourd'hui rien apprendre d'une theorie généreuse et séduisante, comme il l'appelle, ou de nous, qui ne vivons que depuis quatre ans, et qui, dès le premier jour de notre existence, nous sommes appuyés sur cette théorie que nous avons étudiée et cherché à propager? De l'*Echo de Vésone*, qui est resté au point où il est resté il y a quinze ans, ou du *Conservateur de la Dordogne*, qui a marché dès le commencement et ne s'est pas arrêté un seul instant dans la route du progrès?

» Et si les conservateurs ne soutiennent ces doctrine nouvelles que par une imprévoyante tactique, ne comprenant pas combien le succès leur en serait fatal, pourquoi l'*Echo de Vésone* ne protége-t-il pas ces doctrines? Mais non, il ne s'en occupe seulement pas; il n'en parle que pour décourager ceux qui ont montré plus d'ardeur que lui, et il prétend à l'amour des peuples!... »

C'est ainsi que le rédacteur du *Conservateur de la Dordogne* repousse les arguments embarrassés de l'*Echo de Vésone*; c'est ainsi qu'il répudie avec raison le titre de conservateur-borne que son adversaire lui jette à la tête, comme si tout conservateur était nécessairement inintelligent; c'est ainsi qu'il lui prouve que le plus libéral des deux est celui qui sait en même temps conserver et travailler pour l'avenir avec ardeur et dévouement, et non pas celui qui reste enseveli dans ses vieilles critiques, sans vouloir rien faire ni apprendre de nouveau.

Que l'*Echo de Vésone* le sache, sur le terrain pacifique de rénovation sociale que nous avons ouvert, il y a place pour tous les partis, et ils peuvent s'y rencontrer sans se faire la guerre, parce que nos plans offrent des points d'accord supérieur où tous les intérêts sont satisfaits; et nous devons avouer qu'en province les journaux conservateurs ont su plutôt que les journaux de l'opposition apprécier notre position véritable.

Mais, comme l'a fort bien dit le *Conservateur de la Dordogne*, nous n'avons pas donné à la *Démocratie pacifique* la mission d'enseigner complètement les moyens de réforme sociale; notre but est surtout de préparer les esprits à recevoir de plus hauts enseignements, en même temps que de faire prévaloir des moyens transitoires qui amèneraient peu à peu et faciliteraient la réalisation de projets plus complets. Ces projets ne sont tenus en réserve ni abandonnés par personne; mais tout libéral ne les aborde pas volontiers, parce que ses préjugés ont à en souffrir. Les conservateurs sont souvent plus accessibles à la nouveauté que les chantres arriérés du progrès politique.

P.-S. L'*Echo de Vésone*, continuant sa polémique avec le *Conservateur* de Périgueux, étale une grande stupéfaction devant l'accouplement monstrueux, selon lui, de ces mots : conservation et progrès. C'est bien là la pensée du vieux libéralisme, et le *Conservateur* de Périgueux le disait avec raison à l'*Echo* : « Depuis quinze ans, vous n'avez pas fait un seul pas. » Selon les errements surannés de l'*Echo*, le seul accouplement légitime de mots serait celui-ci : bouleversement et progrès. Non, non, pour progresser, il n'est pas besoin de bouleverser, tout au contraire, l'on progresse avec d'autant plus de certitude que l'on sait mieux respecter les droits acquis.

Le langage de l'*Echo de Vésone* nous étonne en cette circonstance; dans plusieurs autres occasions, ce journal nous a donné des témoignages de sympathie dont nous avons gardé le souvenir. Nous pensons que, l'irritation de la polémique une fois passée, il reviendra à des appréciations plus justes, et que, stimulé par le bon exemple que lui donne le *Conservateur*, il saura s'imposer à son tour des principes féconds et généreux, que nous le croyons capable de s'assimiler.

Condition du manouvrier agricole.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro de lundi dernier, vous citiez, en la faisant suivre d'un commentaire énergique, plusieurs phrases étranges du *Globe*, celle-ci entre autres : « Aujourd'hui, le bien-être des classes ouvrières est la règle; la misere, l'exception. — L'ouvrier qui est misérable, l'est par ses vices..... » — Comme vous, Monsieur, ces affirmations tranchantes, pour ne pas dire impudentes, m'ont révolté; le journal m'en est d'abord tombé des mains. — Est-il possible, me suis-je écrié en moi-même, est-il croyable que, de nos jours, on imprime de pareils mensonges? car, quel écrivain serait assez ignorant des choses de la civilisation pour croire, en son âme et conscience, que, parmi les travailleurs, la misère est une exception? Il faudrait que le publiciste du *Globe* fût complètement aveugle pour n'avoir pas aperçu, par quelque côté, la détresse de tant de milliers de ses compatriotes! Il faudrait qu'il fût sourd, autant qu'il est possible de l'être, pour n'avoir rien entendu de toutes ces voix du désespoir qui se répondent sans cesse des quatre coins de la France! Que n'était-il à mes côtés lorsque, naguère, je parcourais lentement, et en philosophe, tout notre pays, depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne, depuis Cherbourg jusqu'à Antibes, depuis Strasbourg jusqu'à Brest!..... Il me souvient qu'à la vue du dénuement absolu et presque général des paysans bretons, alsaciens, basques ou provençaux, je me suis plus d'une fois écrié : — Nos misérables prolétaires de la Thiérache sont, Dieu merci, un peu moins miserables que ces pauvres gens! — car la Thiérache est un des bons pays de France : l'agriculture y est florissante, le paysan y est actif et industrieux; ce qui n'empêche pas que les six communes qui m'entourent, et dont la population réunie s'élève à 4,000 âmes, ne renferment 1,630 indigents, tant mendiants que journaliers, c'est-à-dire un indigent sur trois habitants. Je garantis l'exactitude de ces chiffres. Les optimistes du *Globe* se récrieront à coup sûr, en me voyant compter la plupart des ouvriers de la campagne au nombre des indigents, puisqu'à entendre ces messieurs, tout ouvrier honnête et laborieux se trouve nécessairement dans l'aisance; mais moi, qui vis au milieu de ces pauvres gens, moi qui, depuis dix années, observe avec intérêt et pitié leur genre de vie, je juge tout différemment de la condition de nos travailleurs ruraux.

Permettez, monsieur le rédacteur, que je me serve des colonnes de la *Démocratie pacifique* pour retracer sommairement aux patrons du *Globe* les diverses phases de l'existence d'un de ces hommes demi-nus, brûlés du soleil et courbés sur des faux grinçantes, que les beaux jours de l'été ont offerts maintes fois aux regards distraits de ces heureux du monde.

Dans leur enfance, lorsqu'on les menait respirer joyeusement le grand air, ils ont pu le rencontrer, enfant lui-même, cheminant pieds nus par les sentiers raboteux, et ses petites jambes tremblotantes sous le poids

---

pas vous y tromper; » et un autre : « Je suis un homme vertueux, je vous prie de vous en souvenir. »

Ensuite il faut bannir les abstractions de la scène : il n'existe pas d'ambition, il n'existe pas d'hypocrisie; il existe des hommes ambitieux, des hommes hypocrites; et chacun a sa manière personnelle, distinctive, de cultiver le vice ou la vertu. C'est cette individualité que le poète doit comprendre, doit traduire pour faire une œuvre, sans quoi vous avez des marionnettes : vous tirez la ficelle, la marionnette lève le bras comme ceci; vous tirez une autre ficelle, la marionnette lève le bras comme cela.

Ces réserves faites, on doit louer chez M. Guillard une certaine verve satirique, beaucoup de vers heureusement et vigoureusement frappés. Il y a cent ans, cette comédie eût obtenu un prodigieux succès. Allons, M. Guillard, un peu de courage, vous avez encore cent années de chemin à faire.

PORTE-SAINT-MARTIN. — *Louise Bernard*, par M. Alexandre Dumas.

Une personne qui aime, une personne qui est aimée, et toutes deux ne demandant pas mieux que de se le prouver; enfin, une troisième personne, qui empêche la preuve, voilà l'éternelle théorie de tous les drames et de tous les romans. Là-dessus, on fait plus de dialogues écrits, plus de pages qu'il n'y a eu de générations dans la postérité de Jacob. Mais si la chanson est la même, l'air est infiniment varié; on peut le jouer sur les orgues ou sur la serinette. Dans le nouveau drame de M. Dumas, la personne qui aime est un chevalier je ne sais plus qui, lieutenant de [illegible] je ne sais plus quoi. Or, la ba-[illegible] quis; le contrat est prêt, hélas! et la malheureuse fiancée va bientôt revêtir cette robe de satin blanc, cette robe d'Iphigénie qui marche au supplice, pour obéir à la volonté d'un pere ou d'une mère. Holocaustes silencieux, pompeusement parés, tristement conduits à l'autel. Mais, ordinairement, la Providence croit devoir intervenir contre la cruauté des hommes. Pour Iphigénie, la Providence prend l'apparence d'une biche; pour Herminie, elle prend la figure d'Antoine Bernard.

Cet Antoine Bernard est fils d'un garde-chasse de la baronne. Il est menuisier et frère de lait d'Herminie. Il a été élevé avec elle, à cinq cents pas du château, dans une très poétique et très misérable chaumière. Mais, comme le pigeon voyageur, il a besoin de voir le monde, de savoir si, avec un bâton et une paire de souliers, on peut trouver la fin des horizons.

Il a fait son tour de France, et, un beau jour, à la suite d'une partie de plaisir, il a reçu une lettre du curé avec un cachet noir. Ses vieux parents étaient morts, et lui, homme généreux, qui ne vivait que par la piété filiale, qui voyait toujours ouverts sur ses actions les regards tendres et sévères de ses parents, il est revenu vivre auprès de leurs tombeaux. Il rentre dans la chaumière abandonnée; il la retrouve telle que son vieux père, que sa vieille mère l'ont laissée, lorsqu'ils sont allé dormir, jusqu'au jour du réveil universel, sous une touffe d'orties. Voilà bien le rouet laborieux de sa mère, sa quenouille infatigable; voilà bien le fil qui s'est arrêté entre ses doigts et le dernier tour qu'il a fait sur le fuseau. Voilà bien cette pendule rustique, compagne assidue de ses vieux hôtes, qui a chanté d'une voix criarde tous les moments de leur existence, et qui s'est tue, elle aussi, quand elle n'avait plus personne à [illegible] à la prière, au repos. Voilà bien le ber-[illegible] sein de la même nourrice. Toutes les deux tombent malades. L'une meurt, c'est la fille de la baronne; la baronne entre en ce moment dans la chaumière, prend la fille survivante, la serre avec tendresse. C'est ma fille, n'est-ce pas? On n'a pas le courage de la détromper. Voilà comment Louise Bernard se trouve être devenue Herminie et va épouser un marquis.

Mais Antoine connaît toute cette intrigue, il a été chargé de raboter le parquet du mystérieux couloir. Madame la baronne, dit-il au moment où le contrat va être signé, votre fille est ma sœur, et il montre la lettre de son père. Louise Bernard n'est plus Herminie, elle quitte la robe de satin, les diamants, les dentelles; elle secoue au vent la poudre qui déguisait ses beaux cheveux; elle prend le bavolet, le jupon court des paysannes. Elle va s'asseoir à côté du rouet de sa mère dans l'humble maisonnette.

Un officier vient se réfugier dans cette maison, il est poursuivi par la maréchaussée. C'est le chevalier, le lieutenant de vaisseau, maintenant déserteur. Il reconnaît sa fiancée, il l'aime toujours; qu'importent les falbalas, les paniers, les mouches, les titres, les dentelles, elle est adorable, elle est adorée! On se jure des amours éternelles, la main dans la main, le regard fixé sur le regard. La maréchaussée, un moment dépistée, revient à la charge et arrête le déserteur.

Il va être condamné, il va être fusillé. On court de tous les côtés, le marquis, la baronne; on expédie tous ses amis, maréchal de Richelieu, ministre, maîtresse en expectative. La porte du roi est inflexible; une seule personne pourrait demander la grâce et l'obtenir, c'est Herminie, c'est Louise; mais Dieu sait à quel prix! Antoine ne veut pas que sa sœur se déshonore, et, pendant cette lutte cruelle que la jeune fille soutient [illegible] honneur et la vie de son amant, Antoine se glisse

d'une bourrée disputée brin à brin aux ronces de la forêt voisine. Tandis que l'enfant de Paris était vu :

. . . . A toute heure,
Paresseux et flânant, et loin de sa demeure,

lui travaillait déjà !... Et néanmoins, il arriva plus d'un soir que l'aiguillon de la faim le poursuivit jusque sur son grabat : son père ne rapportait pas toujours au logis de quoi nourrir cinq petits enfants.... Plus tard, ses mains adolescentes furent exercées à manier la pioche, la pelle, le fléau ; il fit l'ouvrage d'un homme sans en avoir la force ni le salaire.

.... Enfin, ses muscles s'endurcirent, il atteignit vingt ans. Il était sobre, laborieux, bien portant, le fruit de son travail pourvut à ses chétifs besoins et servit même à soulager un peu sa famille. Mais aussi, c'est à peine s'il reposait ! Ce temps de jeunesse fut le plus heureux de sa vie... A vingt-trois ans, il se maria. Il eût mieux fait d'attendre long-temps, d'attendre toujours ; mais que voulez-vous ? En dépit des vices des institutions sociales, la nature fait entendre son impérieuse voix. Comment se loger, se mettre en ménage sans un sou d'avance ? Il s'endetta. Bientôt il se vit un enfant, puis un second, puis un troisième. Une femme, trois enfants à nourrir, et des dettes ! Et pour faire face à tout cela, trente sous par jour !... Il ne perdit pas courage ; il redoubla d'activité et d'économie ; mais lui, qui auparavant était gai et plein de confiance dans la vigueur de ses bras, devint soucieux en entrevoyant le jour prochain où le produit de ses sueurs deviendrait insuffisant pour la maigre subsistance des siens. On ne songeait pas à cela en se mariant ; c'est, penché sur le berceau de ses enfants, que de poignantes pensées commencèrent à serrer le cœur du malheureux père. De mauvaises années survinrent ; la petite famille s'augmenta. Alors il eût beau épuiser ses forces et ne plus connaître de relâche, ces terribles paroles : — *Père, du pain !* retentirent à ses oreilles.... Il fallut bien que sa pauvre femme prît avec elle ses petits enfants et allât implorer pour eux la charité des mères de famille. Les plus belles, les plus fructueuses années de la vie de l'homme, cette période de vingt-cinq à quarante ans, il la passa toute, se demandant chaque jour : — mourrons-nous d'inanition, moi et les miens ? — Car, hélas ! il semble que pour les trois quarts du genre humain, le seul but de la vie soit de s'empêcher de mourir de faim !.... Depuis peu, la fatale destinée pèse moins lourdement sur le pauvre journalier : ses deux aînés partagent ses travaux et ajoutent à son modique salaire ; mais néanmoins l'espoir illumine bien rarement son œil terni : que peut-il entrevoir pour ses enfants ? — une misère égale à la sienne ; et pour lui-même, quel avenir ?

Son avenir ? le voici : quand la faux deviendra trop pesante pour ses mains décharnées ; quand ceux qui l'ont employé jusqu'à ce jour calculeront que ses reins faiblissent et qu'il est temps de le remplacer par un plus vigoureux, alors il ne lui restera d'autre ressource que d'aller mendiant un morceau de pain de porte en porte, ainsi que le fait son père, ainsi que le feront ses fils.

Ce tableau, monsieur le rédacteur, n'est pas une fiction, c'est la reproduction exacte de l'existence trop réellement misérable de plusieurs millions de Français. Si vous pouviez interroger là-dessus tous ceux de vos lecteurs consciencieux qui vivent au milieu des champs, tous témoigneraient comme moi du triste sort des ouvriers de la campagne, cette classe de travailleurs la plus nombreuse et la plus méritante ; tous s'uniraient à vous pour flétrir en termes énergiques les assertions mensongères du *Globe*.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de toute mon estime et de mon parfait dévouement.

ALEXANDRE CHASERAY, propriétaire.

Val-Saint Pierre, 16 novembre 1843.

Le train des marchandises parti hier soir de Paris pour Orléans a été brusquement arrêté dans sa marche, entre Chevilly et Orléans, par la rencontre de deux chevaux employés au transport du sable pendant la nuit.

La machine, son tender et plusieurs wagons de marchandises ont déraillé ; personne n'a été blessé ni même contusionné.

Par suite de cet accident, qui a intercepté momentanément les deux voies, les départs d'Orléans des trains de voyageurs ont été retardés jusqu'à midi.

ORIENT.

TURQUIE. — On écrit de Constantinople, à la *Gazette d'Augsbourg*, le 31 octobre :

« Riza-Pacha est maintenant tout-puissant auprès du sultan. Aucun ministre ne peut approcher de Sa Hautesse sans la permission de Riza. Les ministres tremblent pour leurs portefeuilles, et l'on s'attend à des changements dans les hautes fonctions. Le jour de la solennité du baïram, le sultan a exigé de tous les grands dignitaires de l'empire la promesse formelle de déposer tout ressentiment contre Chosrew pacha. »

EGYPTE. — Le bruit courait au Caire, le 30 octobre, que Méhémet-Ali, las des secrètes intrigues ourdies par des agents secrets du sultan, avait exigé de ses employés un serment spécial par lequel ils s'étaient engagés à ne rien entreprendre contre ses intérêts. Ce serment a été prêté entre les mains de Sherif-Pacha. Méhémet-Ali paraît soupçonner jusqu'à ses parents, et Ibrahim a dû leur faire prêter aussi un serment de fidélité.

Comme ce serment est contraire aux usages, on dit que la Porte veut en faire un grief contre le pacha, bien qu'au fond elle y attache peu d'importance.

On annonce que le pacha du Soudan a promis au vice-roi de venir au Caire après qu'il aura terminé quelques affaires importantes. Quoi qu'il en soit, ce pacha fomente depuis quelques mois des intrigues très actives avec ses collègues de Syrie. Si l'expédition de Méhémet-Ali dans le Darfour et le Soudan a lieu au printemps prochain, elle ne sera guère imposante, car il ne pourra mettre en marche que huit ou neuf mille hommes au plus.

ESPAGNE.

Le 15 novembre, on était bien décidé à Madrid d'ajourner provisoirement toute séance des cortès, afin d'éviter de malencontreuses interpellations, et de donner le temps aux combinaisons ministérielles de se terminer. Le général Narvaez a été appelé au conseil des ministres, et on a tout lieu d'espérer qu'il retirera sa démission.

— Deux commissaires, envoyés par la ville de Saragosse, sont arrivés en ville ; ils viennent féliciter la reine sur sa majorité. On a aussi pleins pouvoirs de la junte. Tout le monde se livre à l'espoir d'une paix prochaine.

ITALIE.

DEUX-SICILES. — Il était de notoriété publique, à Naples, le 14, qu'un différend sérieux venait de s'élever entre le gouvernement des Deux-Siciles et le cabinet de Saint-James, au sujet de la prise de possession de l'île de Lampedouse. L'ambassadeur britannique prétendait que, lors de cette prise de possession, l'honneur du nom anglais avait été blessé et demandait une réparation. Bien que l'île appartienne au roi, le gouvernement de la reine Victoria veut qu'elle soit évacuée ; l'honneur anglais, dit-il, l'exige, et le pavillon britannique doit y être rétabli. L'ambassadeur a déclaré que si des moyens plus prompts n'avaient pas été employés, c'était uniquement par égard pour les rapports bienveillants qui existent entre les deux cours. On est curieux de voir comment cela finira. En tout cas, l'Angleterre profitera de cet incident pour forcer le gouvernement napolitain à lui faire des concessions commerciales, et, en cas de refus, la guerre éclatera, et il faudra bien que le cabinet napolitain s'humilie.

PRUSSE.

Les nouvelles de Berlin, du 15, annoncent que, dans la séance extraordinaire du conseil municipal qui a eu lieu hier, on a adopté à une grande majorité la proposition relative à la publicité des débats de cette assemblée, qui avait été déjà accueillie, il y a neuf mois, par 68 voix contre 38.

— Notre gouvernement donne aux cours voisines l'exemple du mauvais vouloir pour la Grèce constitutionnelle : il rappelle son ambassadeur à Athènes, M. Brassier de Saint Simon.

COLONIES FRANÇAISES.

Une lettre de Mostaganem, du 4 novembre, porte ce qui suit :

« Le 30 octobre, le gouverneur-général est arrivé d'Alger à bord du *Ténare*, avec le colonel Daumas, un aide-de-camp et le chef d'état-major de la marine. Il est reparti le 31 avec le général Lamoricière, pour visiter successivement Mascara, Oran et Tlemcen ; il compte être de retour à Alger du 10 au 15. Une nombreuse escorte l'accompagnait à son départ ; tout le goum le précédait, exécutant de brillantes fantaisies.

» Pendant les vingt-quatre heures que le maréchal a passées parmi nous, il a fait plusieurs concessions de terrains, fixé ceux qui doivent être cultivés par la ferme des chasseurs et par l'administration de la guerre, donné des ordres pour l'établissement d'une pépinière, pourvu aux mesures d'expropriation pour l'installation prochaine de deux villages européens à Mazagran et aux environs, et ordonné l'élargissement d'une partie de la plage, afin de mettre nos barques à l'abri des coups de vent.

» Le général de Lamoricière va profiter de l'automne pour poursuivre Abd-el-Kader avec toute la cavalerie de la province. Celle de Mascara doit être déjà en route sous les ordres du colonel Morris. Il est probable que le général ira le rejoindre dans le sud avec celle de Tlemcen. »

INTERIEUR.

Le roi a nommé aux fonctions de maire dans les villes ci-après :

Ariège. — Foix : M. Lathenlade. Pamiers : M. Ourgaud. Mirepoix : M. Vigarosy. Saint-Girons : M. Michel.

Hérault. — Cette : M. Raynaud. Lunel : M. Sauvajol. Agde : M. Romieu. Bédarieux : M. Vidal. Pézenas : M. de Juvenel. Lodève : M. Barbot. Saint-Pons : M. Sasset.

Ille-et-Vilaine. — Saint-Malo : M. Hovius. Vitré : M. de la Plesse.

Var. — Hyères : M. Alphonse Denis.

— Par ordonnance royale du 19, sont nommés membres de la commission chargée de l'examen des comptes de 1843, MM. le comte de Beugnot, pair de France, président ; Génin et Rihouet, députés ; vicomte de Chasseloup-Laubat, conseiller d'état ; Calmon, maître des requêtes ; Briatte, conseiller maître des requêtes ; Passy, Musnier de Pleigner et Thomas, conseillers-référendaires.

— Deux ordonnances du 20 nomment deux commissaires chargés de surveiller, dans l'intérêt de l'Etat, tous les actes de la gestion financière des compagnies des chemins de fer de Strasbourg à Bâle et de Paris à Rouen. Elles formulent de plus, pour chacune, un règlement d'administration déterminant les formes suivant lesquelles elle sera tenue de justifier vis-à-vis de l'Etat de ses capitaux, de ses frais annuels d'entretien et de ses recettes.

— Une ordonnance du 26 octobre modifie, en ce qui concerne les officiers d'artillerie et d'infanterie de marine employés aux colonies, les articles 33 et 34 de l'ordonnance du 25 décembre 1837 sur la solde et les revues.

— Par une ordonnance du 7 novembre, le roi détermine ainsi qu'il suit la composition de chacune des compagnies des régiments d'infanterie de marine : 3 officiers dont 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 113 hommes de troupe, dont 1 sergent-major, 6 sergents, 1 fourrier, 12 caporaux, 89 soldats, 2 tambours ou clairons, 2 enfants de troupe ; total de la compagnie, 116.

— Les électeurs du dixième arrondissement doivent se réunir en assemblée préparatoire vendredi prochain, 24 du mois, à sept heures du soir, dans le grand amphithéâtre de l'école de Médecine. M. Bessas-Lamégie présidera la séance. Le but de la réunion est d'entendre dans leurs explications les candidats qui se présentent pour le conseil général de la Seine. Des lettres de convocation, qui serviront de carte d'entrée, sont en ce moment préparées à la mairie.

Faits divers.

Un journal de Clermont annonce que le conseil municipal de Siran (Cantal) vient de donner en masse sa démission, pour protester contre la nomination de son maire actuel.

— Tous les soirs, depuis huit jours, il y a des réunions au ministère de la guerre. M. Guizot n'y assiste pas.

M. le ministre des finances est en pleine convalescence.

— On assure que le ministre des affaires étrangères va demander aux chambres, dans la session prochaine, un crédit de trois millions pour la reconstruction de son hôtel.

— D'après une déclaration faite aux chambres par M. le ministre des finances de Belgique, l'excédent des dépenses de ce royaume, sur ses recettes, est de 9,300,000 fr. Les lignes de chemin de fer ne rapportent jusqu'à présent à l'Etat qu'un intérêt de 2 et 92|100.

— Le roi de Suède vient d'envoyer les insignes de commandeur grand'croix de l'ordre de l'Epée à M. le lieutenant-général comte Haris-

— La cour royale de Paris a jugé hier un procès de nature à intéresser les habitués du Jockey Club. Au mois de juin 1840, une affiche apposée, aux courses de Versailles, dans l'enceinte réservée, annonçait que M. Aumont était disposé à vendre une jument baie nommée Hérodia, fille d'Aaron et de Young Election-Mare, née en Angleterre dans les écuries de M. Stirling. Cette jument, achetée par M. Palmer, fut revendue, moyennant 1,000 fr., à lord Seymour, qui, soupçonnant que la bête à lui livrée n'était pas Hérodia, fit conduire le cheval chez M. Stirling, qui déclara qu'il ne reconnaissait pas Hérodia dans la jument qui lui était représentée. La cour royale, infirmant un jugement du tribunal de la Seine, a déclaré que la jument vendue n'était pas Hérodia, a résilié la vente faite par M. Aumont à M. Palmer et à lord Seymour, et ordonné la restitution du prix et en outre a condamné M. Aumont à payer à lord Seymour 1,000 fr. pour frais de nourriture de la jument.

Parmi les députés espagnols qui ont pris part à la discussion sur la majorité de la reine d'Espagne, on a remarqué, pour la vivacité de son éloquence et la franchise de ses opinions, le *marquis de Tabuerniga*. Ce député n'est autre qu'un spirituel écrivain, *Juan Floran*, que nous avons tous connu à Paris dans nos principales revues et dans nos journaux. Il a été aussi pendant plusieurs années un des littérateurs distingués de l'Angleterre ; car il parle et écrit également bien le français, l'anglais, l'espagnol et l'italien. Il a traduit en français les *Mémoires d'un cadet de famille*, et le *Voyage de miss Trollope en Amérique*.

— On vient de découvrir à Lyon un atelier de faux-monnayeur 7,000 fr. en pièces fausses ont été saisies.

— Une des actrices de la Comédie-Française, qui ont laissé au théâtre de notre époque de plus agréables souvenirs, Mlle Emilie Leverd vient de mourir presque subitement, par suite de suffocation, à plus de 50 ans. Par une concordance fatale et singulière, au moment où M. Saint-Paul, le régisseur du Théâtre-Français, achevait l'expédition des lettres de faire part, il est mort lui-même subitement par suite de la rupture d'un anévrysme.

— La neige est tombée en abondance dans les Alpes ; elle est descendue jusqu'au pied des montagnes, indice ordinaire d'un hiver rigoureux.

— Un déplorable accident est arrivé, dit le *Constitutionnel*, à une des messageries royales, sur la côte de Tarare. La voiture, entraînée par son propre poids, a roulé dans un ravin de 8 mètres de profondeur. On assure qu'un voyageur a péri. Les autres, à l'exception d'un seul, ont été plus ou moins gravement maltraités.

— Ce soir, à l'Odéon, reprise de *Chacun de son côté*, comédie dans laquelle Mlle Bourbier remplira le principal rôle, et *Mahomet*, par les enfants Félix.

— L'Opéra-Comique donnera aujourd'hui *Mina* et *Une Folie*.

On nous dénonce le fait suivant :

« Les pelotes de coton à coudre portent une étiquette indiquant le nombre de fils correspondant à chaque qualité et à chaque grosseur. Ces étiquettes étaient anciennement en papier simple. Aujourd'hui beaucoup de pelotes sont livrées au commerce avec des étiquettes en carton très épais et rempli de verre pilé. Pas n'est besoin d'ajouter que ces articles se vendent au poids.

— On lit dans le *Journal de Saône-et-Loire* :

« Il ne manque pas en France de localités où l'on professe encore, pour la santé et la vie des individus, le plus coupable mépris, et où des hommes voient avec indifférence, et sans lui chercher le moindre secours, un de leurs parents consumer ses forces dans une lutte contre la maladie. Cependant, au milieu de la nuit et par le temps le plus affreux, ces mêmes hommes n'hésiteraient pas à aller au loin réclamer les soins d'un vétérinaire si un de leurs bestiaux venait à tomber malade.

Dans la commune de Cortevaix, une jeune fille de 25 à 28 ans était en proie depuis long-temps à une affection chronique qui la conduisait lentement au tombeau. Son testament était fait, et sa famille la laissait s'éteindre, sans avoir jugé utile d'appeler à son aide les soins éclairés de la médecine. Dimanche dernier, dans la soirée, la malade parut si *bas*, qu'enfin on se décida à faire prévenir un médecin. Mais la nuit était déjà avancée, et l'invitation n'avait pas été assez pressante pour que celui-ci ne se crût pas autorisé à remettre sa visite au lendemain. Donc, le lundi, dans la journée, le médecin venait de se mettre en route, quand il apprit, par un habitant de la commune, que la jeune fille était morte. En effet, le lundi et le mardi, le glas funèbre sonna aux heures ordinaires. Il va sans dire que, conformément à un usage barbare, contre lequel les ordonnances de police sont jusqu'à présent demeurées impuissantes, la morte, encore tiède, avait été tirée de son lit et placée sur une mince paillasse ; rien autre chose qu'un mauvais drap ne garantissait le corps de l'action du froid.

Le mardi, dans l'après-midi, les ensevelisseurs s'avancèrent pour déposer le corps dans la bière, et déjà ils avaient commencé à le soulever, quand la prétendue morte, tournant légèrement la tête, leur dit : « Ah ! merci, arrangez-moi un peu, car je suis bien mal ainsi. » On la replaça dans son lit ; on appela le médecin, et soit qu'une crise favorable se fût déclarée, soit que la maladie fût arrivée à son terme naturel, tout porte à espérer que la jeune fille guérira parfaitement.

Quelles réflexions pourrions-nous ajouter à l'exposé de ces faits ? Et ne doit-on pas considérer comme une sorte de résurrection un semblable retour à la vie, en dépit du plus froid égoïsme, de l'avarice la plus inhumaine, malgré l'oubli des règlements de police et des soins dont les plus simples sentiments d'humanité ordonnent d'entourer les morts ?

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 20 novembre* 1843.

BARTET, marchand mercier, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 115 ; juge-comm., M. Gallais ; synd. prov. M. Hénin, rue Pastourel, 7.

BOURSE DU 21 NOVEMBRE.

Stagnation complète sur les fonds français.

Au comptant. — Autriche, 395. — Oblig. Orléans, 732-50, 730. — Oblig. Grand'Combe, 1085.—Jouiss. 4 canaux, 138-75.—Canal de Bourgogne, 1080.—Arles à Bone, 1070.—Zinc Vieille-Montagne, 4275, 4250. —Lin Maberly, 360.—Omnibus (rive gauche), 250, payés 180.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0.0 compt. . . .	121 65	121 65	121 60	121 60	121 60
— fin cour. . .	121 60	121 65	121 55	121 55	121 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	107 1/4	» »	H. » 1/4	Londres, 19 novembre.
— Portugais. .	44 1/2	» »	B. 1/3 »	Dimanche, Bourse fermée.
Esp. D. active.	30 »	» »	B. 1/4 »	
5 0/0 Naples. .	» »	» »	» »	
— Romain. .	104 3/8	104 3/8	» »	
Obl. Piémont. .	1207 50	1207 50	» »	
Emp. d'Haïti. .	470 »	» »	» »	

Spectacles du 22 novembre.

» h. »/» **OPÉRA** — Don Sébastien.
7 h. 1/2 **THEATRE-FRANÇAIS** — Eve.
» h. »/» **ITALIENS** —
» h. »/» **OPERA-COMIQUE**. — Mina. Une Folie.
» h. »/» **ODEON**. — Mahomet. Chacun de son côté.
7 h. »/» **VAUDEVILLE** — Mme Roland. L'Homme blasé.
8 h. »/» **VARIETES**. — Roquefinette. Jacquot. Casque et Jacquette. Carabins.
» h. »/» **PALAIS ROYAL**. — Marquise de Carabas.
» h. »/» **GYMNASE** — L'Italien. Jean Lenoir. Lucrèce. L'Orage.
» h. »/» **PORTE SAINT-MARTIN**. — Louise Bernard.
6 h. 1/2 **GAITÉ** — Stella.
» h. »/» **AMBIGU-COMIQUE** — Les Bohémiens.
» h. »/» **CIRQUE NATIONAL**. — Don Quichotte. Les Guides. Racculeurs.
» h. »/» **COMTE**. — Un payson. Une fête. Jonas.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 21 novembre. — Arrivages, 714 quint. 2 kilogr. Restant, 13.682 quint. 98 kilog.

Cours moyen, 37-52. Cours-taxe, 37-38.

Différence sur les cours d'hier. Cours moyen, hausse de 57 centimes. Cours-taxe, hausse de 1 centime.

Il ne s'est point fait d'affaires en gruaux.

1re marque :	362 quint.	19 kilog.	de 37-55 à 40-00.
2e	236	02	35-70 à 36 95.
3e	12	56	28-00
4e	22	50	25-50

Quelques farines inférieures se sont traitées à 18 fr. 50 c.
Ventes à livrer : 124 quint. 03 kilog. à 36 fr. 75 c.
Total des ventes : 685 quint. 49 kilog.
Voici le cours des issues de blé à la halle du 21 novembre :

Monture,	de 8-50 à 9 00
Son,	7-50 à 8-00
Recoupette,	10-00 à 12-00
Remoulage fin blanc,	21-50 à 22-00
— ordinaire,	20 00 à 21-00
— bis,	16-00 à 17-00

A Marseille, les blés étrangers, d'après les derniers avis, sont cotés aux prix suivants :

Richelle de Naples,	24-68
Pologne,	20-31 à 20-62
— en entrepôt,	14-37 à 14-69
Ibraïla,	10-00 à 10-62
Romélie dur,	14-69
— tendre,	10-62

Les blés de Provence valent, sur la même place :

Première qualité,	24-56 à 26-27
Deuxième qualité,	25-30

Graine de sézame d'Egypte, pour janvier et février : 42-00 à 44-50
— de Smyrne, — 49-00

Les légumes secs maintiennent leurs prix ; les lentilles seules sont en baisse. Lentilles de Gallardon, première qualité, 80 fr.; dernière, 55 fr. Lentilles du pays : première qualité, 50 fr.; dernière, 36. Haricots de Soissons, de 40 à 46 fr. Liancourt, de 20 à 30. Pays, ordinaires, 26 à 31; flageolets, 48 à 50; Chartres, 33 à 37.

A Clermont-Lodève (Hérault), les haricots valent 25 fr. l'hectolitre; à Bayonne, 14 fr. 25 c.

On remarque, dit le *Courrier des Marchés*, un déplacement dans le commerce des graines fourragères; Paris a, pour ainsi dire, cessé d'être le centre de ce commerce; il ne s'en traite plus à Paris de quantités importantes. Graine de trèfle vieille, 110 à 115 fr.; choisie, 118 à 120; nouvelle, 125 fr. à 130 fr. les 100 kilog.

Le dernier marché de Sceaux a été peu animé; les demandes n'étaient pas en proportion des arrivages; il y a eu baisse légère sur le prix des bœufs.

A Étampes, le 18, jour de foire, les moutons, très nombreux, se sont vendus assez facilement, mais légèrement en baisse.

A Colmar, la viande vaut en ce moment : Bœuf, 1 fr. 10 c.; vache, 1 fr.; veau, 1 fr.; mouton, 80 c.; porc, 1 fr. 20 c. le kilogr.

A Fontenay (Vendée), le 17 novembre : Bœuf, veau et mouton, 90 c.; vache, 70 c. le kilogr.

A Clermont-Lodève, au marché du 15 novembre, 5 650 moutons ont été vendus au prix moyen de 50 fr. les 100 kilogr. Au même marché, les porcs ont valu 80 fr. les 100 kilogr.

D'après les avis récents que nous recevons de l'Hérault, les olives ont souffert des froids précoces : la quantité et la qualité des huiles doivent nécessairement s'en ressentir. Il ne paraît pas qu'il en soit de même dans la Basse-Provence, où la récolte est, cette année, très abondante.

Dans l'Hérault, les vins *noirs* de l'année, quoique médiocres, sont recherchés à des prix élevés, soit pour les embarquer, soit pour les départements voisins, où les vendanges dernières ont été presque nulles. La *boutte* de 700 litres se paie couramment 80 fr., et en toute première qualité, 100 fr. Les vins à distiller valent de 40 à 50 fr. les 700 litres.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*) A. Y.

L'un des Gérants : V. Considérant.

La deuxième édition de l'*Almanach de France*, arrivé à sa douzième année, vient de paraître. Nous en félicitons les éditeurs, et nous les félicitons plus encore d'avoir publié un livre qui contient les renseignements les plus utiles et les plus intéressants sur la géographie, l'histoire, la statistique, l'administration, l'industrie, le commerce, l'agriculture. Il y a aussi des articles littéraires du plus grand intérêt et de très nombreuses et très bonnes gravures. Les noms des auteurs, MM. Théophile Gautier, Francis Wey, Albert Lenoir, Darnis, Bailly de Merlieux, Desprez, sont une garantie du succès. L'*Almanach de France* se vendra cette année à cent mille exemplaires.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5

DENRÉES.	HALLE de PARIS 21 novembre.	MELUN. 18 novembre.	LAFERTÉ-G.-ber. 19 novembre.	BAR-SUR-AUBE 18 novembre.	RAMBOUILLET. 18 novembre.	LA FLÈCHE. 15 novembre.	CLERMONT-LOD. 15 novembre.	DIJON. 18 novembre.	FONTENAY Vend. 18 novembre.	COLMAR. 16 novembre.	BAYONNE. 16 novembre.
Blé bl. 1er choix	22 66 a 23 33	20 33 a » »	17 50 a 18 12	18 25 a 19 »	24 » a » »	18 » a » »	26 50 a » »	21 » a 21 50	16 90 a » »	22 25 a » »	23 17 a » »
Première qual.	21 32 a 22 »	19 17 a » »	16 25 a 16 87	16 50 a 16 80	20 50 a » »	17 75 a » »	24 » a » »	20 » à 20 50	» » à » »	20 50 à » »	» » a » »
Deuxième »	20 » a 20 66	18 66 a » »	» » a » »	» » a » »	20 » a » »	17 50 a » »	22 » a » »	19 50 à 19 75	» » à » »	18 75 à » »	» » a » »
Inférieure »	17 32 a 19 32	» » a » »	» » a » »	» » a » »	» » a » »	» » a » »	» » a » »	18 75 a 19 25	» » a » »	» » a » »	» » a » »
			Baisse légère.	Fermeté.	Baisse.						
Seigle 1re qual.	11 32 a 11 66	10 » a » »	» » a » »	10 50 a » »	11 33 a 11 66	11 75 a 15 »	» » a » »	10 25 a 11 »	11 05 à » »	12 65 a » »	13 » a » »
Deuxième »	10 66 a 11 »	9 42 à » »	» » a » »	10 » a » »	» » à » »	14 50 a » »	» » a » »	10 » a 10 20	» » à » »	» » a » »	» » a » »
Avoine 1re qual.	8 33 a 8 83	7 50 a » »	6 50 a » »	6 75 a » »	7 40 a » »	7 75 a » »	10 » a » »	7 70 a 8 »	6 50 a » »	» » a » »	8 50 a » »
Deuxième »	7 83 a 8 »	7 05 a » »	6 25 a » »	6 » à » »	7 40 a » »	7 25 a » »	» » a » »	7 25 a 7 50	» » a » »	» » a » »	» » a » »
Troisième »	7 33 a 7 50	6 33 a » »	6 » a » »	» » à » »	6 80 a » »	» » a » »	» » a » »	7 » a » »	» » a » »	» » a » »	» » a » »
Orge, l'hectol.	10 66 a 11 »	9 33 a » »	8 50 a » »	9 50 a 10 »	10 33 à 11 »	9 75 a 10 25	» » a » »	10 » a 12 »	9 10 a » »	10 09 a » »	12 » a » »

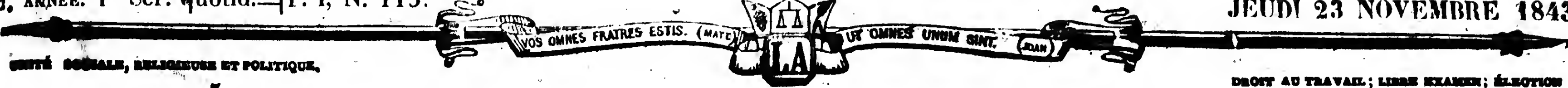
BESTIAUX.
Marché de SCEAUX du 20 novembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœufs	1,018	733	1 12	1 02	» 84	285
Vaches.	414	333	1 04	» 90	» 74	81
Veaux..	352	313	1 28	1 08	» 83	39
Moutons..	8,986	7,221	1 28	1 08	» 88	1,765
Porcs. .	»	»	» »	» »	» »	»

FOURRAGES.

	Paris 18 novembre	Versailles 14 nov.
Foin. 1re.	49 52	» a »
Foin. 2e.	45 47	40 a 41
Luzerne. .	46 48	» a »
Sainfoin. .	» »	» a »
Trèfle. . .	» »	36 a »
Paille blé.	21 26	18 a 21
Paille seig.	30 31	» à »

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 115. JEUDI 23 NOVEMBRE 1843



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem*ts et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 22 NOVEMBRE.

De la Politique colonisatrice

Les ministres qui gouvernent la France nous ont révélé leur sentiment sur la question importante de la colonisation. Ils ont fait connaître au pays quel rôle ils entendent lui faire jouer au milieu des peuples du monde, quelle part de gloire ils lui réservent dans l'œuvre de développement de l'unité humaine. A la session dernière, ces questions ont été posées devant la chambre, et voici dans quels termes le ministre que le cabinet avoue pour son chef, M. Guizot, a exprimé la pensée du gouvernement :

« Je suis convaincu que la France ferait, passez-moi le mot, une folie, comme disait hier l'honorable M. d'Angeville, en essayant de renouveler de grands établissements coloniaux à Madagascar. *Je suis porté à croire, en général, qu'il convient peu à la politique et au génie de la France de tenter, à de grandes distances de son territoire, de nouveaux et grands établissements coloniaux*, et de s'engager, à leur sujet, dans de longues luttes, soit avec les naturels du pays, soit avec d'autres puissances. Mais ce qui convient à la France, ce qui lui est indispensable, c'est de posséder sur les points du globe qui sont destinés à devenir de grands centres de commerce et de navigation, des stations maritimes, sûres et fortes, qui servent d'appui à notre commerce, où il puisse venir se ravitailler et chercher un refuge; des stations telles que le commerce français, la navigation française ne se trouvent pas, au milieu de l'océan, abandonnés et sans secours, ou obligés de recourir à des établissements étrangers. C'est là le système dans lequel nous sommes entrés, lorsque nous avons cherché, non pas à fonder de grands établissements coloniaux, non pas à faire des entreprises comparables à celles qui ont été tentées autrefois à Madagascar, mais à assurer à la France des stations militaires fortes et efficaces..... Sur la côte orientale d'Afrique, nous avons cherché, non pas à rentrer dans Madagascar, non pas à exercer d'anciens droits, mais à avoir là une station militaire forte, qui protége notre commerce dans ces mers et dans la traversée des Indes. La France possédait là autrefois, dans l'île de France, un point militaire de ce genre; nous l'avons perdu. Il nous importe de chercher une station qui, si elle ne vaut pas l'île de France, puisse jusqu'à un certain point la remplacer pour notre commerce. »

Ainsi parle l'homme d'Etat qui se pose le représentant des principes d'humanité et de paix. Celui qui s'attribue la mission de conserver la paix ne trouve, quand il s'agit de l'action de la France sur les contrées éloignées, rien autre chose à faire que des établissements militaires. Les grandes entreprises l'effraient. Ne croyez pas que, dans ses projets de fondations coloniales, il verra le bien des terres conquises à la civilisation; ne croyez pas qu'il concevra le salut des peuples barbares et la gloire du libérateur : non, il n'a rien vu que les luttes possibles et que son génie étroit ne saurait prévenir; il a eu peur: voilà toute sa politique. Il aime la paix; c'est un sentiment qui l'honore et qui le met du moins au-dessus des représentants du vieux système guerrier, des impérialistes; mais il ne paraît pas savoir que la paix veut être fondée par des mesures actives et larges, et ne se conserve ni glorieuse, ni durable par une politique d'hésitation, de concession, de peur.

Quelles mesures a-t-il su appuyer ou proposer, ce ministère de la paix? A l'intérieur, des fortifications; à l'extérieur, de fortes stations militaires. N'avons-nous donc rien appris pendant dix-huit siècles de christianisme? En sommes-nous toujours et exclusivement à l'axiome des peuples demi-barbares et payens : *si vis pacem, para bellum?* Depuis long-temps déjà nous avons répondu par cette parole plus féconde et plus chrétienne : *Si vis pacem, para pacem.*

M. le ministre des affaires étrangères n'a donc point le sentiment de la mission d'un grand peuple sur le globe ; il ne sent pas quel devoir engage les nations les plus avancées envers toutes les populations qui souffrent encore sous le joug des séculaires barbaries; il n'a point assez de chaleur d'âme chrétienne pour s'élever jusqu'à l'amour universel des hommes, jusqu'à l'idée de la solidarité et de l'unité humaines. Ses faibles ardeurs patriotiques ne lui inspirent pas de vouloir pour la France les grandes actions, les généreuses entreprises, le rôle enfin que la destinée lui assigne dans la gestion du domaine terrestre.

Nous devons l'avouer, M. Guizot parle à des gens qui l'entendent, avec lesquels il s'accorde trop bien. Les députés, que chaque arrondissement choisit pour ses intérêts de clocher et chaque électeur pour ses affaires de famille, les députés, qu'aucun principe général ne rallie et ne passionne, qu'ils soient de la gauche ou qu'ils soient du centre, ont généralement la vue courte et le cœur froid. Oui, lorsque, le 31 mars dernier, M. Guizot a donné la démission de la France dans les termes que nous venons de citer, pour la première fois peut-être il a rencontré l'appui presque unanime des représentants du pays; tous ces hommes qui font de l'opposition leur métier, ont consacré par leur silence le système de la politique modeste, de la politique honteuse. Qu'importe, en effet, la colonisation à leurs électeurs de village? Quel profit en retirer? Du haut de leur clocher, voit-on par-delà les mers les peuples esclaves, les [illegible] on, continuer, achever nos œuvres; nous n'avons pas su conserver nos colonies. Qu'importe? Refusera-t-on à Carthage, à la Grèce et à Rome le génie colonisateur, parce que les établissements qu'elles avaient fondés sont passés dans d'autres mains ou ont disparu? Nous avons fait aussi bien que faisaient les autres nations, comme elles échouant ici, réussissant là, jusqu'au jour où les chances des grandes guerres nous ont enlevé nos colonies. Vaincus, dépossédés, le découragement nous a pris. Entretemps survinrent nos crises sociales, nos révolutions; toute l'activité du génie français se trouva absorbée dans la propagande des idées libérales; enfin, lorsque l'esprit de conquête et l'amour de la gloire prirent en France un nouvel essor, le système impérial s'appliqua à ne leur donner d'emploi que sur le continent. L'idée d'expansion lointaine fut abandonnée, et nous laissâmes les peuples rivaux étendre librement leurs bras aux extrémités du monde et nous arracher les derniers débris de notre fortune maritime.

Durant ce long intervalle où nous voyons successivement la France, dépouillée de ses colonies, perdre son empire du Canada, verser le plus généreux de son sang pour l'indépendance et le développement de colonies étrangères dans l'Amérique du nord, puis s'absorber dans ses querelles intestines et dans ses longues guerres européennes, est-il étonnant que la nation française ait perdu le sentiment de sa mission colonisatrice, qu'elle ait oublié ses œuvres dont s'effaçait la trace, qu'elle en soit venue à méconnaître son génie?

Comment! le peuple français, qui porte partout la bienveillance, la facilité des liaisons, l'égalité dans les rapports et l'amour de la liberté, ce peuple si actif, si vif, ouvrant à tous son visage souriant et son âme expansive, plein d'entrain et de gaîté dans le travail et au milieu des périls, ce peuple, entre tous, le mieux pénétré de l'idée de la solidarité et de l'unité humaine, sympathique et fraternel pour toutes les races, c'est de lui que vous osez dire qu'il n'a pas le génie colonisateur? Est-il donc vrai que, pour lier les groupes humains et unir les races, il faille nécessairement être comme l'Anglais, froid, insociable, triste, hautain et méprisant envers les peuples conquis? Faut-il, comme lui, ne voir dans l'humanité qu'un peuple et qu'un pays, l'Angleterre, et tout sacrifier à cet égoïsme national?

Sans doute, dans les conditions où s'est développée jusqu'à ce jour la colonisation, il y a eu, dans ce caractère du peuple anglais, des éléments de puissance et de succès. Quand les établissements nouveaux sont fondés par la violence et laborieusement maintenus par la force, l'égoïsme national conserve fermement unis entre eux, contre tous autres, les colonisateurs, et empêche la décomposition de leurs essaims. Quand la contrainte est le seul principe du gouvernement des hommes, l'orgueil dédaigneux du vainqueur maintient à distance les populations barbares et leur commande le respect et la crainte. Les races colorées s'habituent à se considérer comme des êtres tout-à-fait inférieurs, devant cette race blanche qui vit à part et garde toujours les airs de hautaine dignité. La religion anglicane elle-même, qui permet à chacun d'emporter son culte avec sa tente, comme l'écrivait récemment un de nos amis, rend facile l'émigration des familles, et facilite, sous un certain rapport, au travailleur civilisé la conquête des pays nouveaux. Mais qu'on ne s'y trompe pas : si le génie anglais et protestant a conquis les terres sauvages à la civilisation et à la culture, il est vrai pourtant qu'il n'a accompli que très imparfaitement son œuvre; car il n'a rien fait pour le lien affectueux des races, car il n'apporte aucun élément d'attrait aux populations barbares. Toujours ces populations se sont enfuies à son approche, ou sont restées isolées du conquérant. Le génie anglais et protestant détruit ou repousse les races étrangères au lieu de les appeler à l'accord et à l'association. Au contraire, la race latine et la religion catholique ont, elles, des conditions de charme qui seules permettent de compléter religieusement l'œuvre de la colonisation. Les protestants anglais, jusqu'à ce jour, ont colonisé pour eux seuls, exploitant ou chassant devant eux les populations indigènes; les missions du Paraguay et de la Californie ont su créer des rapports entre ces populations et les colonisateurs. L'esprit français avait ses représentants dans ces Missions.

Ne demandez pas au Français l'isolement en famille, au milieu des solitudes; dans ces conditions il n'aurait ni le courage ni la patience laborieuse de l'Anglais; il céderait au découragement. Mais, trouvez une organisation qui donne aux colons la facilité de vivre et de travailler réunis; qu'ils aient la vie publique, les groupes animés par l'amitié, l'éclat de quelques fêtes et leur théâtre, et vous verrez quelles belles œuvres seront produites par le génie français. Et qu'on n'imagine pas que nous attendions, pour lui faire porter des fruits, l'attrait des grandes fêtes industrielles qu'il est destiné à l'avenir de réaliser; nous ne demandons pas le charme des armées industrielles de l'Harmonie dont nous entretiennent de hardis penseurs : nous voulons parler simplement des essais d'organisation chaque jour tentés ou proposés par des hommes positifs, par des spéculateurs, en Californie, au Brésil, dans l'Amérique du Nord, dans le Guatemala, en Algérie, et qui permettent de grouper les colonisateurs dans des conditions plus agréables, plus convenantes à la nature humaine. Tout récemment, le gouverneur des établis- [illegible]

quand les arbres sont garnis de leur feuillage, le regard doit se promener avec bonheur sur un délicieux paysage.

Que de réflexions nous suggérait la vue de ce château! Petit-Bourg, bâti par Louis XIV pour Mme de Montespan! Petit-Bourg, où le grand roi ne craignait pas d'étaler aux yeux de tous et d'entourer de tant d'éclat ses illégitimes plaisirs! Petit-Bourg; où la royale concubine recevait les hommages et les protestations de dévouement de tant de nobles personnages; Petit-Bourg, une des mille scandaleuses folies que l'argent du peuple payait, au temps où les rois n'avaient pas à rendre compte au peuple de l'emploi des deniers publics; Petit-Bourg, où furent données tant de fêtes splendides en l'honneur du vice heureux... Petit-Bourg est aujourd'hui une Colonie pour les enfants pauvres du département de la Seine.

Telle est la différence des temps! En donnant une destination utile et sainte à des lieux jadis souillés par la débauche, la bienfaisance et la piété modernes effacent les hontes du passé, ou du moins elles les font oublier. Autrefois, les sciences et les arts n'étaient guère mis à contribution que pour embellir la demeure des grands, pour raffiner leurs jouissances; le peuple, considéré comme un vil troupeau, était abandonné à lui-même. Pour lui, aucune providence sociale; l'autorité ne s'en occupait que pour le surveiller, pour le maintenir dans la dépendance, pour le bâillonner quand la souffrance lui arrachait des cris dont le repos du riche pouvait être troublé..... Aujourd'hui, au contraire, tous les nobles cœurs, toutes les intelligences élevées comprennent qu'il y a, pour la Société, une grande et longue injustice, ou plutôt un impardonnable déni de justice à réparer, et ils se mettent en devoir d'accomplir cette tâche sacrée. Pourquoi faut-il que, dans cette circonstance, comme toujours, hélas! le gouvernement n'ait pas compris aussi que ce serait à lui de se mettre hardiment à la tête du mouvement! Au lieu de prendre l'initiative, il se traîne misérablement à la suite des particuliers, se faisant tirer la manche pour accorder çà et là quelques faibles secours, que c'est vraiment pitié! Puisse-t-il enfin comprendre mieux ses intérêts et les nôtres, et conjurer les périls que lui préparent son incurie et son peu d'intelligence de l'époque actuelle!

Revenons à Petit-Bourg. L'établissement n'est qu'à son début. Les dépenses d'installation, dépenses qui ne devront plus se reproduire, ont absorbé sans doute une partie des fonds dûs à la bienfaisance des premiers souscripteurs. Aussi, pour éviter tout embarras financier, le directeur s'est-il borné à n'admettre jusqu'à présent que vingt-deux enfants. Vingt autres sont déjà examinés et inscrits pour entrer aussitôt que les ressources le permettront. Faisons des vœux pour que cet accroissement de ressources ne se fasse pas attendre, car il est évident pour nous qu'avec un si petit nombre d'élèves il est tout-à-fait impossible de faire quelque chose de vraiment bien (1).

Nous ne savons si c'est l'effet du hasard ou si c'est avec intention qu'on n'a pas pris de très jeunes enfants. Les Colons que nous avons vus ont tous de huit à onze ans. Quand le nombre des élèves deviendra plus considérable, on fera bien de descendre jusqu'à quatre ans; on ne saurait les prendre trop tôt. Les salles d'asile répondent à toutes les objections qu'on serait tenté de faire contre le trop jeune âge.

Les Colons de Petit-Bourg sont convenablement vêtus : Pantalon en étoffe de laine couleur de terre; blouse en étoffe de fil, à carreaux écossais rouges et blancs; ceinture de cuir, chaussons de laine brune et sabots, tel est le costume de la semaine pendant l'hiver. L'été, le pantalon de laine est remplacé par un pantalon de toile blanche. Le dimanche, un petit habillement complet en drap bleu de roi avec boutons de cuivre et chapeau de cuir, donne à ces jeunes enfants l'apparence de petits marins.

Chaque Colon, à Petit-Bourg, doit apprendre *un état*. Les uns vont à l'atelier du tailleur, les autres au jardin, au verger, d'autres enfin à la cuisine. Les séances du travail manuel sont coupées par les récréations et par les heures consacrées à l'étude et aux instructions religieuses de l'aumônier. Tout est conduit militairement, et l'on a raison : rien ne plaît tant aux enfants que les mouvements mesurés; les marches et les évolutions exercent un grand attrait sur eux, et les retiennent dans l'ordre sans qu'il soit besoin d'employer la moindre contrainte. Quand ils entrent en classe et quand ils en sortent, les Colons chantent à l'unisson des couplets qui renferment quelque pensée morale. Nous approuvons sans réserve l'emploi de la musique. La musique est destinée à jouer plus tard, dans la Société, un rôle important. Plus le goût de la musique sera répandu parmi les hommes, plus ils seront doux et polis, plus on les trouvera disposés à lier entre eux des rapports de fraternelle amitié; en un mot, l'habitude de marier leurs voix pour former des harmonies musicales, les amènera bientôt, et sans doute très facilement, à unir leurs cœurs pour former de grands accords sociaux.

Dans la prévision qu'un jour la Colonie comptera un grand nombre de pensionnaires, le directeur met, dès aujourd'hui, tous ses soins à économiser la place; la seule pièce qui soit maintenant appropriée a de 30 à 32 mètres carrés; elle sert à-la-fois de classe, de réfectoire et de dortoir pour les vingt-deux Colons; des poteaux et des traverses mobiles, qu'on place et qu'on enlève très facilement, [illegible]

qui, dans ces derniers temps, a appartenu à M. Aguado. Nous nous bornerons à dire que la *Colonie des enfants pauvres* a trouvé là beaucoup plus et beaucoup mieux que ce dont elle avait réellement besoin. L'eau, amenée à grands frais dans la propriété, y est abondante, et circule partout dans le château : dans la salle de bain, dans la cuisine, dans la salle à manger. A droite et à gauche de la cour d'honneur se trouvent deux bassins assez grands. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'on dirait que ces bassins ont été faits exprès pour servir de bains et d'école de natation pour des enfants : l'un n'a qu'un mètre de profondeur, tandis que l'autre en a plus d'un et demi.

La cuisine est dans les caves : ces caves sont spacieuses et claires ; elles sont, comme le premier étage du château, divisées en deux parties par un large couloir très commode pour le service.

L'établissement possède un très grand verger clos de murs et coupé dans toute sa largeur par plusieurs espaliers à la Montreuil. La vigne et les plus beaux arbres fruitiers y abondent. Ce verger est magnifique. Quel parti on en pourra tirer ! Qu'il sera facile de passionner les enfants pour la culture de ces fruits! C'est un travail si attrayant par lui-même, qu'on pourrait ne l'accorder aux Colons que comme récompense de leur bonne conduite, ou comme récréation. Il en serait de même du soin à donner aux fleurs et de l'entretien de la propreté dans le jardin.

Petit-Bourg est vraiment dans les meilleures conditions pour devenir ce que nous appelons un champ fécond d'importantes études sur l'éducation, et nous ne craindrons pas de lui prédire une brillante destinée si le public, comprenant les avantages que la Société entière peut retirer de pareils essais, vient en aide aux fondateurs par des libéralités de plus en plus larges.

Nous réservons pour un prochain article quelques observations critiques et quelques conseils qui seront, nous n'en doutons pas, accueillis avec bienveillance par le directeur de l'établissement. M. Allier est un homme d'intelligence et de bon vouloir, qui, dans son dévouement à l'œuvre qu'il a entreprise, n'a d'autre parti pris que celui de faire le mieux possible ; nous pourrons donc, avec lui, user de la plus grande franchise.

Le National et la Réforme.

Le *National* avoue qu'une réforme sociale est nécessaire, qu'il faut améliorer le sort de ce qu'on appelle le peuple, et fermer la plaie du paupérisme qui s'étend avec une rapidité effrayante.

Mais ce journal ne voit que deux moyens généraux pour produire ces résultats : « Il faut qu'on accepte les institutions actuelles avec les hommes qui les font fonctionner, et qu'on s'en remette à la charité publique ou privée ; ou bien il faut consulter ceux qui souffrent et leur reconnaître le droit imprescriptible d'intervenir dans les affaires de l'Etat.

» Or, le premier moyen ne produira que quelques dissertations sur les sources de la richesse, ou quelques aumônes : les classes privilégiées n'abdiqueront point en renonçant à ce qu'elles considèrent comme leur propriété.

» Donc, conclut le journal radical, le second moyen est le seul praticable en même temps qu'il est le seul juste. »

Les écrivains du *National* s'obstinent à ne point voir, à ne point écouter, à ne point lire : sans cela ils sauraient que des moyens d'amélioration sociale également éloignés de l'aumône et des mesures gouvernementales ont été mainte fois proposés et détaillés. Ces moyens consistent en général dans des institutions libres de travail et de crédit ; dans des essais d'association entre les divers agents de l'industrie : et de ces essais on attend, avec quelque raison, une extension considérable de la production elle-même, aussi bien qu'une répartition plus équitable des produits, résultats qui réagiront naturellement l'un sur l'autre et se corroboreront mutuellement. Ce n'est point *seulement* par des mesures gouvernementales que peuvent se fonder de pareilles institutions : l'esprit d'associations peut en prendre l'initiative. Il ne s'agit pas non plus d'aumône ; car les capitaux engagés dans ces sortes de spéculations pourront, aussi bien que le travail, en retirer des bénéfices considérables. Si donc les écrivains du *National* voulaient enfin étudier, comparer les divers procédés de cette nature qui ont été proposés par les économistes socialistes, les projets de fermes d'asile, de banques agricoles, d'ateliers de travail, de commune rurale sociétaire, etc., etc., ils trouveraient entre les deux termes de leur dilemme une route moyenne et directe vers le but où ils sont obligés de confesser aujourd'hui que tendent évidemment les sociétés modernes.

La *Réforme*, organe d'une opinion mixte entre les radicaux et les socialistes, se montre beaucoup plus avancée sur tout ce qui touche à la solution du problème. Ce journal cite un excellent article de l'*Observateur des Pyrénées*, intitulé : *Au journal la Réforme : Les réformes sociales et politiques*. Nous citerons quelques-unes des idées émises par l'*Observateur* :

..... Nous croyons que la création de certains faits sociaux, tels que les institutions de crédit et de prévoyance, amènerait des résultats beaucoup plus importants et beaucoup plus prompts que n'importe qu'elle modification politique.

Les lois politiques ne sont d'ailleurs, ainsi que l'admet la *Réforme* elle-même, que les effets des lois sociales, c'est-à-dire des rapports de position matérielle qui existent entre les membres d'une même société. Les lois politiques ne se réforment, n'élargissent leurs formules, que lorsque des faits industriels et sociaux sont venus modifier les rapports des citoyens entre eux, et élever au niveau de ceux qui jouissent de certains droits, ceux qui ne les possèdent pas encore. C'est ainsi, par exemple, que la charte de 1830 a proclamé que tous les Français peuvent aspirer aux charges publiques, quand il fut constaté que l'affranchissement de l'industrie avait mis ceux qui s'étaient enrichis en l'exerçant, à même de se procurer une instruction que les nobles seuls pouvaient acquérir autrefois. La charte, en cela comme en beaucoup d'autres choses, ne fit donc que sanctionner un fait déjà accompli; et non créer ce fait lui-même.

L'homme d'Etat qui a laissé la réputation la plus pure et les souvenirs les plus glorieux est assurément ce grand et noble Sully, si digne de vivre sous un monarque libéral et populaire. Eh bien! qui ignore que c'est principalement à sa sollicitude pour l'agriculture et l'industrie

tiques élevées dans l'intérêt d'une candidature ministérielle. Ce journal fait cependant une réserve : il ne veut point qu'on établisse la question de priorité entre les réformes politiques et les réformes sociales; il veut faire reconnaître par tous la nécessité de toutes les réformes. Nous lui abandonnons ce point. Il ne nous répugne point que des faits plus ou moins subsidiaires soient discutés parallèlement à des idées capitales ; nous avons coutume nous-mêmes d'accorder à tous les faits et à toutes les idées une place proportionnelle à l'importance que nous leur reconnaissons, sans en exclure absolument aucun ni aucune. Que toute la Presse se complète de même, chaque organe suivant néanmoins, comme le fait la *Réforme*, la loi de ses affinités naturelles; et les réformes sociales comme les réformes politiques s'accompliront sans lutte et sans danger.

Nous aurions vivement désiré que les journaux du gouvernement eussent quelque chose de bon à répondre aux interpellations qui leur ont été adressées sur l'état des prisonniers politiques du Mont-Saint-Michel. Cette réponse n'ayant point été faite, il reste acquis à l'histoire que le ministère actuel a substitué sciemment, et avec préméditation, un système de peine de mort lente et douloureuse au mode expéditif d'exécution capitale qu'il affecte de ne plus vouloir appliquer en matière politique.

Voici un fait qui mérite d'être signalé. Les exploitants de charbonnage de Liége et de Mons, pour mettre un terme à l'avilissement des prix, viennent de réduire leur production de moitié. Une semblable disposition atteindra le but ; mais elle va priver d'ouvrage, dès l'entrée de l'hiver, des masses innombrables de mineurs. (*Presse*.)

La Société d'agriculture de Compiègne, sous la présidence de M. le baron de Toqueville, a provoqué en 1842, la réunion d'un *congrès des agriculteurs producteurs de laine*, à l'effet de chercher un moyen de prévenir la crise dont cette industrie est menacée.

En se séparant, les membres du congrès ont décidé qu'une nouvelle réunion aurait lieu à Senlis en 1843.

La Société d'agriculture de Senlis, qui a complétement adhéré aux décisions du congrès de Compiègne, vient de fixer le jour de la tenue du congrès au lundi 27 novembre, à dix heures du matin, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Senlis.

Nous espérons que MM. les cultivateurs de l'Oise, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, et autres départements voisins qui attachent, avec raison, la plus haute importance aux bêtes à laine, comprendront que c'est presque un devoir pour eux de se faire représenter à cette réunion par ceux de leurs confrères qui ont spécialement étudié les questions économiques.

Sous le titre : *Chronique de Nantes*, le journal le *Breton* publie l'article suivant :

« Tous les voleurs ne sont pas aux galères, témoin ces nombreux et criminels commerçants qui, sous prétexte de thé, de lait, de sel, de vin, de sucre, de café, livrent à leurs clients les drogues les plus malfaisantes. Depuis quelque temps surtout, on peut dire qu'à aucune époque le public n'a été plus victime de ces odieuses falsifications, arrivées à un point tel que partout on s'en est ému. A Bercy, à Rouen, des torrents de vins sophistiqués ont été répandus sur la voie publique ; au Havre, il y a eu sentence de juge, puis expédition de la police contre d'innombrables falsificateurs de lait; naguère encore, la municipalité de Bordeaux, mise en demeure par la chambre de commerce de la même ville, prenait un arrêté sévère pour interdire le passage des barrières à la glucose, à ce soi-disant sucre de pommes de terre, drogue manssade et nauséabonde dont le principal mérite est de s'adjoindre en assez forte quantité aux sucres blonds des colonies, sans qu'il soit possible aux plus experts de reconnaître le mélange trompeur.

» Depuis quelques mois, ce genre de fraude s'exerce largement sur la place de Nantes, à la réputation de laquelle elle ne peut manquer de faire un tort irrémédiable, et nous n'avons pas ouï dire encore que nos autorités s'en soient inquiétées. Pourtant il serait temps de veiller enfin à ces altérations, condamnables sous tous les rapports : d'abord en ce qu'elles permettent de vendre à un taux fort au-dessus de son prix réel une drogue mauvaise, une substance de nulle valeur ; ce qui est, en propres termes, un vol qualifié ; secondement en ce qu'elles corrompent la morale publique, l'antique bonne foi du commerce nantais, les marchands les plus consciencieux étant nécessairement amenés, par une concurrence illicite, à frauder à leur tour, afin de ne pas perdre leur clientèle dupée, que l'apparence du bon marché attire ailleurs. »

ORIENT.

Egypte. — Il régnait, le 30 octobre, au Caire une vive impatience de savoir ce qui se passe dans le Sennaar. Les partisans du gouvernement soutiennent qu'Achmet-Pacha a fait formellement sa soumission au vice-roi. On a vu, il y a quelques jours, des cargaisons d'ivoire et de belles esclaves venant de lui et destinés au harem. L'opinion générale est qu'Achmet-Pacha ne paraîtra pas en Egypte. Les deux partisans les plus dévoués du gouvernement, les généraux Ennim-Bey et Mustapha-Bey, sont morts subitement. Le vice-roi est très inquiet de ses affaires ; il ne dissimule pas son anxiété. Il a fait prêter serment, comme nous l'avons dit, à tous les officiers supérieurs, dans la citadelle, afin de s'assurer de leur fidélité. Artim-Bey a ramené de France trois fonctionnaires civils, dont chacun recevra un traitement annuel de 15,000 fr.; l'un fera un cours de droit, l'autre enseignera la comptabilité, et le troisième fera un autre cours très utile, dit-on, mais qu'on ne désigne pas. Le pacha doit visiter Suez, le Fayum et l'Egypte supérieure.

Circassie. — La *Gazette de Trèves* mentionne une lettre de Varsovie, du 12, renfermant de curieux détails sur une rencontre sanglante qui a eu lieu entre les troupes russes et les peuples des montagnes de la Circassie. Ceux-ci, au nombre de 1200 hommes environ, ont attaqué avec beaucoup de résolution, et en assez bon ordre, deux bataillons russes détachés qui étaient en marche pour relever d'autres troupes. Un colonel russe, qui commandait ces bataillons, a opposé une résistance énergique, mais il a été forcé de battre en retraite devant le grand nombre des assaillants. La perte des Russes a été considérable ; six officiers russes ont été tués. Un régiment de chasseurs est venu au secours du détachement compromis, et il a fait reculer les montagnards. Ce combat est un des plus meurtriers qui aient été livrés depuis long-temps dans le pays.

ANGLETERRE.

de chacune faire l'objet d'une conclusion spéciale.

— Le *Sun* prétend que la rente du grand agitateur s'élèvera, cette année, à 40,000 liv. sterl.

— Les journaux des provinces reçus à Dublin annoncent qu'à Limerick, Kilkenny, Waterford, Tipperary, Cork, et dans toutes les parties méridionales de l'Irlande, ont éclaté jeudi soir, simultanément, à la même heure, des feux de joie sur toutes les collines, à cause du succès de la motion de M. O'Connell devant la cour du banc de la reine.

ESPAGNE.

On écrit, le 18, des frontières d'Espagne au *Phare des Pyrénées* :

« Ametller, qui, en signant la capitulation de Girone, avait sans doute l'intention de prolonger sa résistance dans le fort de Figuières, a fait approvisionner cette citadelle par tous les moyens possibles. Sur tous les points on a enlevé de force les bestiaux. A la Junquière, on a pris jusqu'aux bœufs attelés à la charrue.

» Prim est entré le 14, à 8 heures et demie du soir, à Figuières, avec 4,000 hommes. Pendant la nuit du 14 au 15 ses troupes ont travaillé à barricader les chemins qui conduisent au fort. A trois heures de l'après-midi, Ametller avait fait tirer quelques coups de canon pour rappeler au fort les gardes nationaux envoyés à la maraude dans les environs. Dans une proclamation, il annonce que Prim ayant violé la capitulation, les hostilités doivent recommencer.

» Il y a eu dans le fort division entre les insurgés, on a été aux voix, et les militaires l'ont emporté pour la défense. Un membre de la junte de Girone et un autre de la junte de Figuières se sont sauvés du fort de San-Fernando, et sont arrivés à Perpignan. Ils ont dit à leurs connaissances que le parti de la résistance l'ayant emporté, ils étaient venus en France, voulant, du moment que la majorité de la reine était proclamée, se soumettre au gouvernement.

» Le désordre est grand dans le fort; les insurgés y ont fait entrer des masses de bestiaux, sans songer aux fourrages nécessaires pour les nourrir. Il y a de la désertion dans la garde nationale.

» L'émigration du Lampourdan en France est très considérable. La haute Catalogne est tranquille.

» Un émissaire d'Ametller est arrivé à Barcelone ; on assure qu'il a apporté à la junte un avis d'Ametller, qui prétend être en position de tenir, pendant un an, au fort de San-Fernando. C'est sur cette information que la junte de Barcelone a rompu les négociations, qui étaient déjà très avancées. Le 14 au matin, trois coups de canon tirés du fort San-Carlos ont annoncé la rupture de l'armistice.

» Le général Sanz, dont les forces s'élevaient à environ 10,000 hommes, faisait construire des batteries de brèche qui devaient être terminées avant le 18. On croyait que l'attaque aurait lieu ce jour.

» Pendant la journée du 15 et le 16 au matin, le fort de Figuières a tiré quelques coups de canon. Les insurgés ont fait, dans la nuit du 15 au 16, une sortie pour empêcher les troupes de Prim d'élever des barricades dans l'intérieur de la ville ; ils se sont retirés après une courte fusillade. »

—On lit dans l'*Emancipation de Toulouse* du 19 :

« Le bruit court que la garnison d'Algésiras s'est soulevée, en voyant qu'on allait fusiller les sergents arrêtés à la suite de la découverte d'un complot centraliste. Le camp de Saint-Roch, Estegona, Gaucin, ainsi que les places de Tarifa et de Ceuta, ont également proclamé la junte centrale. Le général Montez, commandant du camp, a dû se réfugier à Gibraltar. On parle de Malaga et de Ronda comme ayant appuyé le mouvement.

» De nombreuses arrestations ont eu lieu le 3 à Cordoue, parmi les individus connus comme carlistes ; il paraît qu'il s'agissait d'empêcher un banquet par lequel ils voulaient célébrer la Saint-Charles.

» D'après un bruit répandu sur la frontière de Catalogne, Barcelone te-

— Le courrier de Madrid n'est pas arrivé à Paris aujourd'hui.

COLONIES FRANÇAISES.

Le courrier de Tlemcen, du 8, annonce que, contrairement à ses promesses, l'empereur de Maroc, Abd-Herraman, reçoit sur son territoire les kalifas d'Abd-el-Kader. Les Ouled-Ria et les Angads, qui ont abandonné leurs tribus pour ne pas se soumettre, y sont campés sur la rive gauche de la Tafna, d'où ils font des incursions jusque dans la plaine de Tlemcen. Fuyant devant nos troupes, ils regagnent le territoire marocain, où il est expressément défendu de les poursuivre. Il est évident que le gouvernement français craint par-dessus tout de se brouiller avec Abd-Herraman. De là une patience, une longanimité qui devrait pourtant avoir des bornes.

Deux convois civils ont été attaqués sur la route d'Oran ; il y a eu cinq hommes blessés, deux tués et une vingtaine de chevaux pris. Ce coup de main est attribué aux Béni-Mattas.

L'approvisionnement de Tlemcen est épuisé. La garnison est réduite au pain de munition. L'administration fournit de la farine non blutée aux boulangers. Sans cette concession, la population civile mourrait de faim.

Le général Bedeau a fait la chasse, dans le désert du sud-ouest, à la tribu des Djaffras. Cette expédition n'a duré que dix jours, mais nos troupes y ont éprouvé de rudes fatigues en fouillant un pays nouveau pour elles. La colonne a fait trois journées consécutives de treize heures de marche, et, le quatrième jour, elle a eu à supporter, pendant dix-neuf heures, les terribles épreuves de la soif et de la fatigue. Les Djaffras, avertis à temps, avaient levé leurs tentes. Cependant, notre cavalerie indigène irrégulière leur a pris une partie notable de troupeaux. Il a été fait aussi quelques prisonniers qui n'ont opposé aucune résistance et qui ont paru fort étonnés qu'on les détournât de leurs travaux : « Nous ne vous avons jamais fait la guerre, disaient-ils, et nous ne prêtons aucune assistance à l'émir Abd-el-Kader. » Mais, sachant positivement qu'il trouve fréquemment chez eux un refuge, le général en a exigé des ôtages.

INTERIEUR.

Le conseil municipal de Paris est entré en session pour l'examen des comptes administratifs de 1842. Voici la composition des commissions chargées de cet examen :

Dépenses de la Seine. — MM. Bouvattier, Sanson-Davillier, Périer, Arago, Grillon, Boutron, Galis, Cambacérès, Pelassy de-l'Onslé.

Préfecture de police. — MM. Lafaulotte, Marcellot, Michand, Legros, Ganneron, Husson, Lambert de Sainte-Croix, Gatteaux, Lavocat.

Hospices et établissements de bienfaisance. — MM. Lahure, Perret, Aubé, Moreau, Thayer, Journet, Beau, Gillet, Preschez.

— Le registre des inscriptions a été clos le 15 novembre à la Faculté de droit de Paris. Le nombre des élèves inscrits est de 2,818, savoir : Pour le certificat de capacité, 109; pour les cours de première année, 1,002; pour les cours de deuxième année, 892; pour les cours de troisième année (licence), 640; pour les cours de quatrième année (doctorat), 169.

L'année dernière, à pareille époque, le nombre total des inscriptions n'avait été que de 2,772.

Faits divers.

—On assure que la cour des Tuileries a reçu, par le bateau à vapeur *le Neptune*, arrivé dernièrement de Naples à Toulon, la nouvelle officielle que la demande en mariage de la princesse Marie-Thérèse, sœur du roi des Deux-Siciles, faite par le duc d'Aumale en personne, a été agréée par S. M. napolitaine. (*Patrie*).

— On lit dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* :

« Quelques Neufchâtelais, qui se sont trouvés à Barcelone lors des troubles, ont dû recourir à la protection du consul français; elle leur a été accordée à eux et aux Suisses qui se sont vus dans la même position. Ils ont été reçus avec tant d'empressement et de prévenance à bord des vaisseaux français qui les ont amenés en France, que le conseil exécutif de Neufchâtel a invité le chargé d'affaires suisse à Paris d'en exprimer toute sa reconnaissance au gouvernement français. »

— Une société d'anciens serviteurs de Napoléon s'est formée à Alost (Belgique). Elle compte déjà 115 membres.

— On s'occupe en ce moment, à Francfort sur-Mein, de la création d'une salle de lecture pour les ouvriers et les apprentis, à l'instar de celle que possède depuis plusieurs années la ville de Strasbourg, et qu'elle doit à quelques citoyens philanthropes.

— Le célèbre Savigny, ministre de la justice de Prusse, vient de terminer le projet de code de procédure criminelle qu'il avait été chargé d'élaborer pour ce royaume, et dans lequel il a introduit les plaidoiries orales et l'entière publicité des audiences. L'impression de ce travail est déjà commencée à l'imprimerie de l'université de Berlin. Les cours royales seront appelées à émettre leur opinion. (*Gaz. des Tribunaux.*)

— On assure que les nominations suivantes sont arrêtées, et qu'elles paraîtront prochainement dans le *Moniteur* :

M. Doney, chanoine de Besançon, serait nommé évêque de Montauban;

M. le curé de Nantua serait nommé à l'évêché de Troyes;

Mgr l'évêque de Séez serait appelé à l'archevêché de Sens. (*Univers.*)

—On parle d'isoler complètement l'église Saint-Eustache. Tout le côté gauche de la rue du Jour disparaîtrait, la rue Traînée serait élargie, et, sur la place du Parvis on ouvrirait une large rue qui irait déboucher rue J.-J.-Rousseau, en face de l'hôtel des Postes.

— Voici comme les anciens tribunaux punissaient les marchands fraudeurs : Un arrêt du parlement de Toulouse, du 8 novembre 1558, condamne plusieurs bouchers, pour avoir vendu de la vache et de la brebis, contre les ordonnances des capitouls, à faire amende honorable, nu-tête, en chemise, la torche à la main et à genoux, *à peine de la vie*. —Un autre arrêt, du 3 janvier 1559, condamne un syndic des bouchers à rester six heures au carcan, devant sa boucherie, avec cet écriteau : *pour avoir survendu la chair*. — Enfin, un arrêt du parlement de Paris, du 11 décembre 1716, condamne Jean Doyen, boucher-estapier (fournisseur de la troupe), à neuf ans de galères et 3,000 livres d'amende, pour avoir livré aux soldats des viandes corrompues et *mortes naturellement*. Ses complices sont bannis.

— On lit dans le *Journal de Toulouse* du 17 :

« L'ascension de Mme Lartet a eu lieu hier. Malgré le froid et la neige, un grand nombre de curieux remplissaient l'enceinte. L'aéronaute s'est placée dans la nacelle, et l'immense mongolfière s'est élevée; mais elle n'a pu parvenir à une grande hauteur. A peine au-dessus des maisons, elle est retombée sur un toit, à la saillie duquel la nacelle s'est accrochée; l'aéronaute, renversée, est restée suspendue aux cordages. On a volé à son secours. Un charpentier, grimpé sur la corniche de l'étage supérieur, a donné au corps de Mme Lartet une impulsion qui a permis aux personnes qui étaient aux fenêtres de l'entraîner dans l'intérieur de la maison. Son courage ne s'est pas démenti; elle rassurait les personnes venues à son secours. »

—On lit dans le *Journal du Havre* du 21 :

« Les vents, qui, depuis trois jours, ont repris de l'aval, ont soufflé ce matin avec violence et grossi la mer au point que le bateau à vapeur *le Rouennais*, sortant pour la rivière, a dû renoncer à sa tentative et rentrer dans le port. »

—Toute la population de Nogent-le-Rotrou a été mise en émoi, dans la nuit du 19 au 20, par un incendie qui a entièrement consumé une ferme au hameau de Padau. Les autorités de la ville et sa compagnie de pompiers se sont immédiatement transportés sur les lieux; mais tous les efforts ont été inutiles, on n'a pu se rendre maître du feu. Ce grave accident a présenté cette circonstance singulière qu'aucun des habitants des fermes environnantes n'est venu au secours des incendiés. Aussi pense-t-on généralement que la malveillance n'est pas étrangère à cet évènement, le second de ce genre qui depuis peu de temps afflige la campagne de Nogent-le-Rotrou. (*Gazette des Tribunaux*)

— On nous écrit de Châtillon-de-Michaille (Ain) :

« Un nouveau sinistre vient d'avoir lieu dans un village de nos environs. Douze maisons ont été la proie des flammes à Culloz, arrondissement de Bellay (Ain). Depuis quelques années les incendies deviennent de jour en jour plus fréquents et plus terribles dans ce pays, ce qui n'est pas étonnant, presque toutes les maisons sont couvertes en paille et en bois, et point de pompes à feu ni de secours organisés. »

— On lit dans le *Courrier de la Drôme* du 19 :

« Hier, dans la matinée, une affreuse nouvelle est venue répandre la consternation dans la ville de Valence. M. Vernety, lieutenant-colonel du 11e régiment d'artillerie, a été trouvé mort dans sa chambre, au moment où son domestique allait prendre ses ordres, à cinq heures du matin.

» Le cadavre, inondé de sang, reposait sur un canapé, la tête appuyée sur un oreiller, tenant encore des deux mains le pistolet qui avait porté le coup. Un autre pistolet chargé était à côté sur une chaise. Aucun désordre ne se faisait remarquer dans l'intérieur de l'appartement. Les rideaux des croisées étaient entièrement baissés. Deux bougies, à demi consumées, étaient placées sur la cheminée, et sur une table se trouvait une lettre sous enveloppe cachetée à l'adresse de M. le commandant Charvilhat. Cette lettre, écrite sur trois pages, d'une main ferme et sans rature, commençait par ces mots fatals : *C'est vous, mon brave ca-*

écoles et de tous les genres n'existe au même degré dans aucune galerie de l'Italie. On y compte un grand nombre de compositions du premier ordre de Holbein, Vanhuysum, Teniers, Backhuysem, Rembrandt, Vanderveld, Venix, Wouvermans, Sneyders, Steen, Rubens, Van Dick, Ruysdaël, Raphaël, Léonard de Vinci, Guide, Titien, André del Sarto, Jules Romain, Albane, Carrache, Beato Angelico, Vatteau, Lesueur, Claude Lorrain, Greuze, Le Poussin, etc.

— Le tableau général du commerce de la France, avec ses colonies et les puissances étrangères, pendant l'année 1842, vient d'être publié par l'administration des douanes. Cet ouvrage est mis en vente à la librairie du commerce, rue Sainte-Anne, 71, au prix de 7 francs l'exemplaire.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA VIENNE.

Coups et blessures à une novice.

Le 1er juin 1843, une jeune fille, Geneviève Billy, fut admise dans la maison du *Bon Pasteur* de Poitiers. Au bout de huit jours, ne pouvant s'habituer au régime de ce couvent, elle demanda à sortir, mais ne put en obtenir l'autorisation. Quelque temps après, une religieuse l'entendant renouveler ses instances à ce sujet, la prit par les oreilles, la conduisit dans la classe et la poussa avec violence sur une chaise; et comme Geneviève voulait se retirer, plusieurs pénitentes, d'après l'ordre de cette religieuse, se jetèrent sur elle, la terrassèrent, la traînèrent par les cheveux et l'accablèrent de coups. Plus tard, Geneviève ne pouvant réciter sa leçon, on la conduisit dans la prison du couvent, et on lui coupa les cheveux sur le devant de la tête pour lui faire passer l'envie de sortir, désir auquel on affectait d'attribuer son inaptitude au travail. A diverses reprises on lui fit encore subir les plus mauvais traitements, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. On lui tirait les cheveux, on lui portait des coups de poing, des coups de pied, des coups de martinet, etc.; on la faisait coucher sur la paille, presque nue, dans un lieu bas et humide. Enfin, on la mit à la porte du couvent, à peine vêtue; et, en ce moment, elle est encore à l'Hôtel-Dieu de Poitiers.

C'est à raison de ces faits que onze religieuses comparaissent devant la cour d'assises de la Vienne. A la première audience, elles ont à-peu-près tout nié. Après l'audition de quelques témoignages peu importants et la déposition de la victime, qui a reproduit les détails contenus dans l'acte d'accusation, et a inspiré le plus vif intérêt, l'audience a été renvoyée à huit heures du soir.

— La femme Lefranc, accusée d'avoir coulé du plomb fondu dans l'oreille de son mari pendant qu'il dormait, a été, faute de preuves, déclarée non coupable par le jury de la cour d'assises de l'Aisne.

—Aujourd'hui, la sixième chambre correctionnelle, sous la présidence de M. Perrot de Chezelles, s'est occupée d'une plainte en diffamation portée par la demoiselle Inès Gonzales, artiste du théâtre de la Porte-Saint-Martin, contre M. Francisque Borel, gérant du *Satan*. Le tribunal a condamné ce prévenu à 500 fr. de dommage-intérêts, à trois mois de prison, et a fixé à un an la durée de la contrainte par corps.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DE DIX ANS,

(1830–1840);

Par M. Louis Blanc.

Lorsque, en 1832, parut la *Réforme industrielle*, journal dont la *Phalange* et la *Démocratie pacifique* ont été la continuation développée, la presse entière n'attachait d'importance qu'aux questions politiques, à la forme du gouvernement. La France était divisée en trois partis principaux : légitimistes, qui ne réclamaient que les Bourbons de la branche aînée aux Tuileries et le drapeau blanc dans nos armées; justes-milieux, qui voyaient dans l'alliance du drapeau tricolore et de la charte de 1830 la solution de toutes les questions sociales; démocrates révolutionnaires, qu'on eût pleinement satisfaits en appelant la France république et en déclarant une guerre de propagande à toutes les monarchies de l'Europe.

Le nouveau journal, organe d'une science naissante, établit en principe que la création et la répartition des produits industriels, en un mot, que l'organisation du travail avait, sur le bonheur des peuples, une influence bien supérieure à celle des formes gouvernementales; que d'ailleurs une meilleure constitution politique résulterait nécessairement d'une meilleure constitution économique de la société; enfin, la *Réforme industrielle*, la *Phalange*, la *Démocratie pacifique*, complétées par des publications qui partageaient les principes de ces journaux, ont exposé les conditions et les règles d'une parfaite organisation du travail.

Bien que la valeur de ces thèses ait été long-temps méconnue; en dehors de nous la presse et l'opinion se sont modifiées profondément depuis 1832. Si les partis politiques exclusifs ont encore leurs représentants, les légitimistes dans la *Quotidienne* et la *France*, le juste-milieu dans les *Débats*, les républicains dans le *National*, ces journaux eux-mêmes commencent à élargir la sphère de leurs discussions, et il s'est formé des opinions mixtes, faisant marcher à-peu-près sur le même plan les questions sociales et les questions politiques. Ces opinions se sont créé des livres, des journaux, des orateurs, si bien qu'il existe aujourd'hui des transitions entre les doctrines de la *Démocratie pacifique*, c'est-à-dire, à nos yeux, entre la vérité pure et les manifestes des partis extrêmes. Entre les légitimistes et nous s'est formé le *parti social* dont l'illustre chef, M. de Lamartine, a figuré dans les rangs des gardes-du-corps; aux partisans dévoués du gouvernement actuel nous nous rattachons par un intermédiaire, la *Presse*; enfin, le parti républicain lui-même, qui, par une contradiction singulière, s'est montré sinon le plus indifférent à la misère du peuple, du moins le plus hostile aux doctrines qui avaient pour but de la soulager, le parti républicain vient de faire un compromis entre les questions gouvernementales, qu'il n'abandonne pas, et les questions sociales qu'il aborde. Une fraction progressive de ce parti a pour organe le journal la *Réforme*, et M. Louis Blanc pour représentant principal.

M. Louis Blanc s'était fait connaître par des travaux sur l'organisation du travail, qui manifestaient de louables tendances, lorsqu'il a commencé la publication de son *Histoire de Dix ans* (1830–1840). Quatre volumes de cet ouvrage ont paru; la *Phalange* a rendu compte des deux premiers. Quel que soit le talent de M. Louis Blanc et le succès incontestable de son livre, nous ne prenons pas l'engagement d'analyser, à mesure de son apparition, chaque tome de l'*Histoire de Dix ans*; mais le plus sagace, tient une place qui, dans les grandes époques, appartient au développement extérieur ou au progrès intérieur des nations. Trop souvent la scène est occupée par l'*imbroglio*. Il faut bien du talent à M. Blanc pour nous intéresser aux machinations de la cour quand elle brouille sourdement M. Thiers avec M. Guizot afin d'ouvrir carrière au *gouvernement personnel*.

Nous avons indiqué le sujet qui s'offrait à M. Louis Blanc. De quelle manière l'a-t-il traité?

La première qualité qui frappe le lecteur dans cet écrivain, c'est le style. Sa langue est claire, facile, précise.

Dans le portrait, qui est un de ses talents spéciaux, M. Blanc porte une grande finesse. Il caractérise avec bonheur S. M. Louis-Philippe. Chez ce prince, qui, malgré la fameuse maxime, est soupçonné de nous gouverner quelque peu, l'intelligence et l'habileté ne sauraient être méconnues; mais faut-il s'associer à l'extase des courtisans qui saluent dans ce monarque un génie supérieur et la contre-partie de Napoléon? Nous ne partageons pas cet engouement. La sagacité du roi manque de grandeur; il voit nettement, mais seulement de près; il trouve des expédients, au lieu de reconnaître et d'appliquer des principes. Pour être le Napoléon de la paix, comme le Napoléon de la guerre, il faudrait agir : à l'extérieur, il faudrait étendre l'influence de la France, sinon par les triomphes du champ de bataille, du moins par ceux d'une diplomatie généreuse, favorable aux opprimés. A l'intérieur, l'œuvre de Napoléon fut grande encore : il créa nos lois civiles, pénales, administratives. Pour balancer cette gloire, le règne actuel devrait porter l'ordre et l'équité dans l'agriculture, l'industrie, le commerce; rallier par un bonheur commun les pauvres aux riches. Qu'a fait le règne actuel à l'extérieur? presque partout, presque toujours il a subi des affronts. Qu'a-t-il fait à l'intérieur? il n'a pas même soupçonné les questions sociales; il a laissé la division du riche et du pauvre, du capitaliste et du salarié, s'envenimer chaque jour; il a méprisé ces matières comme étrangères à la politique. Que mettrait-il donc dans cette balance dont Napoléon remplit un plateau?

Malgré son origine, le gouvernement de juillet ne s'est pas dévoué aux intérêts populaires : un étroit instinct de conservation, un bourgeois esprit de famille a déterminé tous ses actes. Placé sur un terrain glissant, il n'a pas voulu remuer afin de conserver l'équilibre, et ne s'est proposé qu'une tâche : se maintenir, être immobile sur sa base. Nous sommes prêts à vanter ce mérite dans un obélisque, mais chez un gouvernement, en France, dans une époque de crise sociale, alors que les principes de la propriété, de la famille sont discutés dans le journal, dans le pamphlet, et, qui plus est, dans l'atelier, n'a-t-on pas le droit de réclamer des qualités plus hautes? Ne pas tomber! ce succès suffira-t-il pour qu'on s'agenouille et qu'on se récrie? Non, le roi n'est pas tombé; mais les masses, en faveur desquelles aucune importante amélioration n'est tentée, n'éprouvent aucune reconnaissance. La famille royale est superposée à la nation; mais la cohésion que les qualités personnelles du duc d'Orléans semblaient préparer n'existe pas. A Paris, sur les pas des princes du sang le silence règne; ils s'estiment heureux quand à leur égard la politesse ordinaire n'est pas violée. Est-ce donc ainsi qu'on fonde des dynasties populaires? Les hommes qui dominent le pays depuis treize ans sont habiles; s'ils étaient grands par le cœur et par l'intelligence, ils auraient semé le bienfait et récolté l'amour.

Le portrait du roi dessiné de ce point de vue, sa politique, provisoire éternel, fournissent à M. Blanc une page très spirituelle; elle se place à l'occasion d'une armée d'observation postée, en 1833, vers les Pyrénées.

Style constamment limpide, énergique au besoin, piquant dans les portraits, rencontrant parfois de grands bonheurs de coupe, telles sont chez M. Blanc les mérites de la forme. Au fond, comme la plupart des écrivains républicains, il est courageux et franc; de plus, il joint à ces qualités des tendances à l'impartialité, un souci des besoins du pauvre qui le distinguent des anciens publicistes du même parti.

Quant aux défauts, puisque le triste métier de la critique est d'en chercher, nous conseillons à M. Louis Blanc de dissimuler son travail préparatoire, la manière dont les documents lui parviennent. Dans le cours d'un récit, il ne faut pas qu'un lecteur puisse se dire : ces renseignements ont été fournis par un tel : voici le résultat d'une conversation avec madame une telle : cette scène est racontée par M. de Choulot (ou par tout autre). C'est néanmoins ce qu'il se dit quand il voit des scènes d'intérieur, des détails occuper une place qui n'est pas en rapport avec leur influence historique; et quand le seul témoin, le seul narrateur possible de ces scènes y joue un rôle flatteur pour sa vanité.

En lisant M. Blanc, je veux assister de nouveau au commencement du règne de Louis-Philippe, voir l'émeute, écouter les discussions de la chambre, assister même au conseil des ministres; mais je ne veux pas qu'une scène familière et secrète, développée aux dépens des évènements généraux, me présente l'image de l'historien à son bureau, écoutant des commérages et triant sa correspondance.

Cette observation ne concerne que la forme. Quant aux principes de l'auteur, nous l'avons loué de son impartialité; si nous avons à lui adresser un reproche, c'est que cette impartialité déjà grande ne soit pas encore absolue. La véritable histoire de France, aux yeux de M. Louis Blanc, c'est l'histoire du parti républicain; il aime à nous montrer MM. Marrast et Cavaignac défendant leur journal, la *Tribune*, à la barre des députés, et M. Rodde, en costume de crieur public, distribuant des pamphlets sur la place de la Bourse avec deux pistolets dans sa boîte. Il est évident que, pour l'auteur, les succès et les revers du parti républicain, ses luttes sanglantes et judiciaires sont la partie la plus intéressante des annales contemporaines, et renferment le germe de notre avenir. Si M. Blanc s'arrête complaisamment sur l'épisode de Blaye, c'est, malgré ses égards pour la captive, afin de nous montrer les faiblesses de la femme dans celle qui personnifiait la monarchie absolue, l'oubli des sentiments de famille, la diffamation d'une parente dans le représentant de la monarchie, c'est pour avoir le droit de s'écrier : « Voilà comment les dynasties se combattent! »

Destruction du prestige monarchique, préparation de la république universelle : tel est le fait général qui résume, aux yeux de M. Blanc, l'histoire de ces dix années.

Ce point de vue, qui le porte à mettre en lumière tous les actes du parti républicain, élucide bien des mystères et met à jour une partie inédite de notre histoire. Soit que Mazzini et Ramorino, malgré les conseils de Buonarotti, le Royer-Collard de l'insurrection, traversent le lac de Genève et fassent une vaine démonstration contre les carabiniers royaux des Etats sardes; soit que M. Albert, envoyé par les républicains de Lyon, aille chercher des conseils chez les républicains de Paris, le public découvre avec intérêt l'origine de ces agitations dont il n'avait connu que les résultats; il pénètre avec curiosité dans les con-

les doctrines. L'opinion républicaine possède un vif amour du progrès, un profond sentiment de la dignité nationale; elle comprend et pratique mieux que tout autre parti le dévouement de l'homme à ses idées. Ces qualités sont autant de forces qu'il faut mettre dès à présent, et sans attendre une révolution politique, au service de la société française. Pour seconder l'opinion républicaine dans cette noble tâche, nous lui signalons comme devant être absolument évitée, la ligne qu'elle a suivie depuis juillet 1830.

Pendant cette période, le parti républicain a eu le tort de vouloir enlever les solutions politiques par la force; il a eu ce tort sans avoir en sa faveur le nombre et sans avoir la science. En juin, en avril, les coups de fusil tirés par une poignée d'hommes à la garde nationale et à la troupe ont été une insulte et un défi pour cette maxime de notre époque: gouvernement des majorités. Et ne dites pas que vous combattiez une caste, la bourgeoisie, au nom du peuple immense des travailleurs; vous combattiez pour une forme politique à laquelle le véritable peuple, occupé de ses misères, ne s'intéressait pas; d'autre part, vous ne songiez pas à ses souffrances, et lors de la première insurrection lyonnaise, vous avez tiré sur lui. Il y a parmi vous des ambitieux qui, après avoir négligé les travailleurs, ont essayé de les exploiter, et qui dès lors ont compromis leur cause.

La première insurrection des Lyonnais écrivant sur un drapeau noir: «Vivre en travaillant ou mourir en combattant», avait ému tous les cœurs, elle avait soulevé bien des consciences contre une législation qui défend au salarié la coalition, l'association même, et qui le livre enchaîné à la merci du capitaliste. Le problème social était posé. Depuis, vous avez agi sur la ville. La société des mutuellistes, fondée pour soulager les ouvriers, ne vous a pas semblé assez républicaine, vous avez voulu la rendre politique, et dès lors vous l'avez tuée. Nous adressons ce reproche au parti dans son ensemble, en particulier à M. Louis Blanc, qui écrit dans son livre:

« Les mutuellistes n'étaient, en général, ni assez instruits, ni assez » pénétrés de l'importance des formes politiques pour appeler de leurs » vœux une lutte où ils auraient eu le gouvernement pour ennemi. » Que la question du salaire fût résolue en leur faveur, ils ne désiraient » rien de plus. »

Si les mutuellistes avaient fait résoudre en leur faveur la question du salaire, l'émancipation de l'ouvrier lyonnais se fût propagée dans toute la France, elle eût servi l'ouvrier bien plus puissamment qu'un changement, fût-il un progrès, dans la forme gouvernementale. C'était d'ailleurs en demeurant sur le terrain de l'économie sociale que la cause du mutuellisme devait avoir le plus de puissance, rencontrer le plus de sympathies. La première insurrection faite au nom des ouvriers en détresse était restée maîtresse de la ville; la seconde, faite au nom de la république, fut écrasée.

Non, les républicains, dans leurs attaques à main armée, n'ont pas représenté la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Les chefs de ce parti appartiennent à la bourgeoisie. Long-temps ils ont dédaigné les besoins du peuple; s'ils se sont unis à lui, ce n'a été que pour l'exploiter et pour le perdre. Depuis 1830, pour justifier ses violences, la république n'a pas eu l'autorité du nombre.

Elle n'a pas eu davantage celle des idées. Lors du procès d'avril, où des prévenus de Paris, de Lyon, de Lunéville, devaient être compris comme coupables d'un même complot, les accusés se concertèrent. Au lieu de répondre à l'interrogatoire des pairs et d'essayer une défense, on résolut d'enseigner les juges et d'exposer à la barre, dans leur ensemble, les doctrines du parti républicain; l'un se chargeait de la partie religieuse, l'autre de l'économie politique, un troisième de la législation, tel autre des arts. C'était un beau plan. Ces accusés dédaignant leur procès, disant aux juges: nous vous jugeons; vous gouvernez la société, vous avez le fait, mais nous avons le droit, car nous avons la science; un pareil spectacle eût été sublime; mais quelles étaient les doctrines du parti républicain? L'adoration du mot république, la haine de tout pouvoir héréditaire, voilà ce qui formait le lien et le fonds commun de ce parti; pour tout le reste, il n'existait que des opinions individuelles, superficielles, incohérentes; les accusés, les défenseurs ne purent s'entendre; la tentative avorta. C'est que, jusqu'à nos jours, il faut le dire, le parti républicain, en fait d'idées sociales et progressives, s'est montré plus léger de bagage que le gouvernement lui-même. En province, les théories qui se proposent d'améliorer le sort des masses trouvent plus de sympathie dans les journaux conservateurs que dans ceux du radicalisme. Il en est de même à Paris, où la *Presse* habituellement, les *Débats* par intervalles, se sont montrés, jusqu'à ces derniers temps, plus avancés que les organes de l'extrême gauche.

Nous reprochons au parti républicain des actes de violence commis par une minorité, et par une minorité aveugle; ces violences ont prolongé dans notre civilisation l'ère du carnage, excité plusieurs fanatiques à des crimes isolés, fourni au pouvoir l'occasion de limiter cette liberté de la presse que la révolution de juillet nous avait léguée absolue.

Aujourd'hui, vaincue par l'adhésion de la garde nationale et des chambres au gouvernement actuel, cédant aux conseils de ses propres membres, l'opinion républicaine entre dans une phase nouvelle et devient pacifique. En matière politique, le *National* désavoue les agitations de la rue et discute; en matière sociale, il se déclare contre la fourberie commerciale et dessine un large système d'éducation.

Entre ce journal et nous, la *Réforme* et la nuance de M. Louis Blanc se dessinent. Cet écrivain peut exercer une action salutaire sur son parti. Que, dans ses travaux d'historien, de publiciste, il augmente encore la place des questions industrielles et sociales aux dépens des questions constitutionnelles; qu'il s'arrête à l'organisation de la commune et donne à ce problème fondamental une solution précise; que, dans le domaine politique, il ne brusque pas les conquêtes du principe électif et constate la capacité de voter avant d'accorder le vote; qu'étudiant profondément la nature humaine, il cesse de refuser toute mission politique et sociale à ce principe de l'hérédité dont le républicain Platon reconnaissait la puissance dans un livre intitulé *la République*: c'est ainsi qu'élargissant, complétant leur doctrine, M. Blanc et les écrivains de la nuance peuvent appeler à l'œuvre sociale qui sera la gloire de notre époque une des parties les plus vives et les plus généreuses de la nation française.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 21 novembre* 1843.

DUHAMEL, entrepreneur de bâtiments, rue Fontaine-Saint-Georges, 37; juge-comm., M. Lamaille; syndic prov., M. Chappellier, rue Richer, 22.

FORÉE et compagnie, société en commandite pour l'impression et la vente de l'ouvrage intitulé: *Mémoire pour servir à l'Histoire de France*, par MM. Michaud et Poujoulat, dont le siége est au domicile de Forée, gérant, rue des Petits-Augustins, 24, et actuellement passage Tivoli, 9; juge-comm., M. Rousselle-Charlard; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

Du 13 novembre.

PINTE, entrepreneur de menuiserie, grande rue de Chaillot, 25; juge-comm., M. Dubois; syndic prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9.

Du 20 novembre.

CABOT, chapelier, rue Saint-Honoré, 364; juge-comm., M. Delon; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

BOURSE DU 22 NOVEMBRE.

Stagnation absolue sur les fonds français.

Au comptant. — Autriche, 395. — Hollande, 55 1/4, 55. — Oblig. Grand'Combe, 1085. — Jouiss. 4 canaux, 138-75. — Id. Bourgogne, 107-50. — Canal de Bourgogne, 1080. — Seyssel, 900. — Zinc Vieille-Montagne, 4275.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRECED
5 p. 0/0 compt. . . .	121 55	121 55	121 50	121 50	121 60
— fin cour. . .	121 55	121 60	121 55	121 60	121 55
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 90	81 95	81 90	81 95	81 95
— fin cour. . .	81 90	81 95	81 90	81 90	81 85
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0/0	104 »	» »	H. » 25	Avant la bourse.
O. de la Ville .	1392 50	» »	B. 7 50	A 4 heures, 81, 92 1/2 demandé.
Banque de Fr. .	3320 »	» »	B. 7 50	—
C. Laf. de 5000.	5100 »	» »	» »	Bons du Trésor.
— de 1000.	1120 »	» »	H. 2 50	3 0/0 à 3 mois.
Caisse Hypoth..	772 50	» »	H. 1 25	—
Quatre Canaux.	1275 »	» »	B. 5 »	Reports. 3 0/0, 17 1/2. 5 0/0, 30.
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	Fin courant, 805.
Vers. R. Dr. .	315 »	315 »	H. 5 »	— 315, 317 50.
dº R. G. . .	117 50	117 50	B. 2 50	— 120, 121 25.
Orléans	737 50	737 50	H. 7 50	— 737 50, 740, 737 50.
Strasb. à Bâle.	192 50	192 50	H. 2 50	— 192 50.
Rouen. . . .	740 »	742 50	H. 5 »	— 740, 745, 743 75.
Havre. . . .	568 75	570 »	H. 2 50	— 570, 571 25.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1/4	» »	» »	Londres, 20 novembre.
— Portugais. .	44 3/4	44 7/8	H. 1/8 »	Consol. 96 1/8 1/4.
Esp. D. active.	30 1/4	» »	H. 1/4 »	Esp. actif. 32 1/8.
5 0/0 Naples. .	108 80	108 90	B. » 10	Portugais. 44 1/8.
— Romain. .	104 1/2	104 1/4	B. 1/8	Mexicains. 30 1/4.
Obl. Piémont. .	1207 50	» »	» »	5 0/0 Hollandais, 100.
Emp. d'Haïti. .	470 »	» »	» »	2 0/0 id. 54 3/8.

Adjudications.

Ministère de la guerre. — Intendance militaire de la 1re division, 16 décembre. Fourniture des matériaux d'emballage nécessaires au magasin général de l'habillement et campement.

Ministère de la marine. — Port de Brest, 19 décembre. 36,000 hectolitres de charbon de terre, 16 000 mètres de toile à prélats, chandelles et suif pendant trois ans, manches d'outils et ouvrages de boissellerie, idem.

Spectacles du 23 novembre.

« h. » » OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Eve.
» h. » » ITALIENS. — Maria di Rohan.
» h. » » OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Le Maître de Chapelle.
» h. » » ODÉON. — Mahomet. Chacun de son côté.
7 h. » » VAUDEVILLE. — Mme Roland. L'Homme blasé.
8 h. » » VARIÉTÉS. — Roquelinette. Jacquot. Casque et Jacquelle. Carabins.
» h. » » PALAIS-ROYAL. — Marquise de Carabas.
» h. » » GYMNASE. — L'Italien. Jean Lenoir. Lucrèce. L'Orage.
» h. » » PORTE-SAINT-MARTIN. — Louise Bernard.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
» h. » » AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
» h. » » CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. Les Guides. Rarcoleurs.
» h. » » COMTE. — Un Jour de médecine. Les Demoiselles. Intermède. Pierrot.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 22 novembre.

Restant : 13,997 quintaux.

Cours moyen, 37-08; cours-taxe, 37-37.

Différence de ces cours et des cours d'hier; cours moyen, baisse de 44 centimes; cours-taxe, baisse d'un centime.

Gruaux, 53 fr. 90 cent.

1re marque, 37 fr. 60 cent.
2e 36 95
3e 33 16
4e 22 95

Il ne s'est traité que de faibles quantités de chaque qualité.

Ventes à livrer; 920 quint. 21 kilog.

Total des ventes: 1,090 quint. 30 kilog.

La Chapelle Saint-Denis, 21 novembre.

Veaux amenés: 137; tous vendus, sans renvoi, de 1-20 à 1-30 le kil. sur pied.

Les veaux étaient à ce marché de très belle qualité.

Vaches grasses: 67; presque toutes ont été vendues; 1re qualité 1 fr., 2e, 90 c. le kilog. sur pied.

4 taureaux ont été vendus 80 cent. le kilog. sur pied.

102 vaches laitières ont été amenées au même marché; presque toutes ont été vendues à de bons prix.

Prix de la viande sur pied au marché de Metz du 17 novembre:

Bœuf, 1-28 le kilog.; veau, 1-25 à 1-35; vache, 96 c. à 1-16; taureau, 88 c. à 94 c.; mouton, 1-05 à 1-25; porc, 1 fr. à 1-10.

A la même date, l'amidon valait, sur la même place: 1re qualité, 60fr., 2e, 57 fr. les 100 kilog.

A. Y.

(*Voir le tableau ci-dessous.*)

L'un des Gérants: V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5

DENRÉES.	HALLE de PARIS 22 novembre.	MONTLHÉRY. 20 novembre.	LAFERTÉ-G.cher. 19 novembre.	EVREUX. 18 novembre.	RAMBOUILLET. 18 novembre.
Blé bl. 1er choix	22 66 à 23 33	22 23 à » »	17 50 à 18 12	22 13 à » »	21 » à » »
Première qual.	21 32 à 22 »	21 22 à » »	16 25 à 16 87	» » à » »	20 50 à » »
Deuxième »	20 » à 20 66	19 20 à » »	» » à » »	» » à » »	20 » à » »
Inférieure »	17 32 à 19 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
			Baisse légère		Baisse.
Seigle 1re qual	11 32 à 11 66	11 » à » »	» » à » »	12 25 à » »	11 33 à 11 66
Deuxième »	10 66 à 11 »	9 34 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Avoine 1re qual.	8 33 à 8 83	7 75 à » »	6 50 à » »	7 16 à » »	7 40 à » »
Deuxième »	7 83 à 8 »	7 » à » »	6 25 à » »	» » à » »	7 10 à » »
Troisième	7 33 à 7 50	» » à » »	6 » à » »	» » à » »	6 80 à » »
Orge. l'hectol.	10 66 à 11 »	9 67 à 10 67	8 50 à » »	11 50 à » »	10 33 à 11 »

DENRÉES.	PONT-LABBÉ. 16 novembre.	CLERMONT-LOD 15 novembre.	DIJON. 18 novembre.	FONTENAY-Vend 18 novembre.	COLMAR. 16 novembre.	BAYONNE. 16 novembre.
Blé bl. 1er choix	17 46 à » »	26 50 à » »	21 » à 21 50	16 90 à » »	22 25 à » »	23 47 à » »
Première qual.	» » à » »	24 » à » »	20 » à 20 50	» » à » »	20 50 à » »	» » à » »
Deuxième »	» » à » »	22 » à » »	19 50 à 19 75	» » à » »	18 75 à » »	» » à » »
Inférieure »	» » à » »	» » à » »	18 75 à 19 25	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Seigle 1re qual	10 61 à » »	» » à » »	10 25 à 11 »	11 05 à » »	12 65 à » »	13 » à » »
Deuxième »	» » à » »	» » à » »	10 » à 10 20	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Avoine 1re qual.	6 44 à » »	10 » à » »	7 70 à 8 »	6 50 à » »	» » à » »	8 50 à » »
Deuxième »	» » à » »	» » à » »	7 25 à 7 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième	» » à » »	» » à » »	7 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Orge. l'hectol.	7 79 à » »	» » à » »	10 » à 12 »	9 40 à » »	10 09 »	12 » »

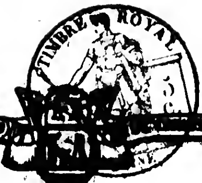
BESTIAUX. Marché de SCEAUX du 20 novembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœuf	1,018	733	1 12	1 02	» 84	285
Vache	414	333	1 04	» 90	» 74	81
Veau..	352	313	1 28	1 08	» 83	39
Mouton..	8,986	7,221	1 28	1 08	» 88	1,765
Porc.	»	»				»

FOURRAGES.

	Paris, 22 novembre	Montlhéry. 20 nov.
Foin. 1re.	48 50	» » »
Foin. 2e.	44 46	30 à 32
Luzerne. .	40 45	27 à 30
Sainfoin. .	» »	» » »
Trèfle. . .	» »	» » »
Paille blé.	24 26	16 à 18
Paille seig.	28 30	18 à 25

12e ANNÉE. 1re. Sérquotid.-T. I, N. 116.



VENDREDI 24 NOVEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 25 NOVEMBRE.

La Conservation et le Progrès.

Comme toutes les expressions dont on se sert dans le langage politique, l'expression de *conservateur* n'a jamais été nettement définie. C'est au commencement de la Restauration qu'on vit apparaître un groupe d'hommes qui prirent le nom de *conservateurs*. Depuis, cette expression sembla s'effacer du dictionnaire et du monde politique. Mais, à l'époque de la coalition, cette épithète de *conservateur* fut ressuscitée, et on la donne aujourd'hui au parti qui est maître du gouvernement. Cependant jamais le pays ne s'est bien rendu compte des idées qu'il faut attacher au mot *conservation*. Une fois lancé dans la circulation politique, ce mot est devenu une sorte de monnaie courante dont personne n'a songé à examiner le titre et la valeur.

Ce serait une honte pour la raison contemporaine que de se laisser plus long-temps abuser par un mot. Allons au fond de l'idée, voyons ce qu'elle renferme. Philosophiquement, qu'est-ce que la *conservation?* Politiquement, qu'est-ce que le parti *conservateur?* Telles sont les deux questions qu'il importe aujourd'hui de résoudre.

Quand on examine la loi qui préside à la vie des êtres, on trouve deux conditions nécessaires à toute existence. Ces deux conditions, qui s'impliquent l'une l'autre, sont la conservation et la rénovation. Le corps social n'est point en dehors de la loi physiologique universelle. Comme tous les êtres vivants, le corps social se conserve et se renouvelle. Si l'une de ces fonctions est entravée ou arrêtée, la société souffre, sa vie s'amoindrit ou s'éteint. Il est évident que ces deux fonctions doivent s'accomplir avec ensemble, avec harmonie, pour que la société jouisse du calme, de la santé, du bien-être, pour qu'elle soit dans son état normal. La trop grande prédominance de la fonction par laquelle le corps social se renouvelle, produit une maladie aiguë, une surexcitation, une inflammation révolutionnaire. La trop grande prédominance de la fonction par laquelle le corps social se conserve, produit une maladie chronique, une corruption, une putréfaction cadavéreuse. La suppression de l'une des conditions physiologiques de l'existence conduit à un résultat identique, à la maladie et à la mort. Pour se conserver, il faut que la vie se renouvelle; de même que, pour se renouveler, il faut qu'elle tienne compte de ce qu'elle a été et de ce qu'elle est, c'est-à-dire qu'il faut qu'elle se conserve.

Appliquons ces principes au gouvernement de la société.

Le système de gouvernement qui consisterait uniquement à conserver, serait aussi absurde, aussi dangereux que celui qui consisterait uniquement à innover. A vrai dire, ce ne serait pas là un système de gouvernement, ce serait un système de perdition et de ruine. Pour gouverner le corps social, il faut embrasser, il faut comprendre les deux conditions de son existence. Faire que de plus en plus les deux fonctions du corps social se pénètrent, s'unissent, s'accomplissent simultanément : tel est le devoir de celui qui gouverne. Le but qu'il doit se proposer, ce n'est ni la conservation exclusive, ni la rénovation exclusive : c'est le développement harmonique de ces deux conditions de la vie sociale.

Sans doute, par abstraction, l'esprit humain peut bien concevoir une politique qui n'aurait pour but que de conserver, comme aussi on peut imaginer une politique qui n'aurait pour but que d'innover. On peut se servir d'un signe, d'une expression, d'un mot, afin de donner du corps à cette abstraction, afin de faciliter ce mouvement de bascule, cette promenade métaphysique d'un bout à l'autre de la réalité. Mais ce n'est là qu'un jeu de l'esprit. Il faudrait bien se garder de prendre au sérieux ce jeu-là, de donner de la réalité à une abstraction, de voir dans le mot *conservateur* ou dans le mot *novateur* autre chose que deux signes de convention, deux étiquettes créées pour les besoins d'une polémique superficielle. Il faudrait bien se garder de faire d'une idée tronquée un système complet; de prendre un des côtés de la médaille pour la médaille elle-même. Il faudrait bien se garder surtout de fonder sur cette abstraction une politique, et de vouloir gouverner la société avec elle.

Pourtant, voilà où en est venu M. Guizot! Ce grand philosophe, ce profond historien, ce sublime docteur ès-civilisations, M. Guizot a abandonné la réalité vivante; il s'est laissé tromper par un mot; il a fondé toute sa politique sur une abstraction! Et il a entraîné dans son erreur une foule de gens qui se croient très positifs, et qui sont tout bonnement victimes d'une hallucination.

Ceci explique pourquoi le parti exclusivement conservateur est obligé de faire ou de laisser soutenir par ses journaux les théories les plus monstrueuses. Ces écrivains mercenaires accommodent tant bien que mal une théologie et une morale à l'usage de leurs patrons. Il est vrai que cette théologie et cette morale sont tout-à-fait en dehors de la réalité vivante, en dehors des faits et de l'histoire, en dehors de la logique et du sens commun. Cela devait être; car l'erreur des conservateurs-bornes n'est elle-même qu'une abstraction impossible à réaliser. Ainsi, nous voyons les théologiens doctrinaires rétrograder jusqu'au manichéisme, considérer le mal comme une entité éternelle, soutenir que la misère et l'esclavage sont des faits nécessaires et divins. Nous voyons ces moralistes, niant effrontément le passé et le présent de l'humanité, prétendre que le progrès est une illusion; qu'il y a dans le monde une somme constante de bien et de mal, et que la société tourne fatalement dans le même cercle. Nous les voyons, en un mot, abolir d'un trait de plume la liberté humaine et la providence divine, et élever du même coup sur l'autel, à la place du Dieu vivant, du Dieu infiniment bon, une méchante borne.

Espérons que ces monstruosités serviront du moins à dessiller les yeux du pays. La France, depuis un quart de siècle, a vu peut-être, dans la conservation exclusive, une certaine valeur de protestation contre les novateurs violents et révolutionnaires; mais le moment paraît venu où l'opinion publique, plus éclairée sur les véritables théories du gouvernement, et allant plus au fond des choses, comprendra que la politique de conservation-borne est en elle-même aussi fausse, aussi dangereuse que la politique d'innovation subversive.

La société française ne se laissera pas abuser par des mots; elle en pénétrera le sens; elle ira au fond des choses; elle comprendra la double condition de son existence. Les faux conservateurs disparaissent comme les faux novateurs; il ne restera plus que les conservateurs intelligents qui veulent améliorer sans bouleverser, et les novateurs pacifiques qui veulent édifier plutôt que détruire. Alors, laissant M. Guizot s'annihiler dans son abstraction, les partis se réuniront sur le terrain de la science; et la société française montrera au monde en quoi consiste la politique sociale, la politique qui harmonise la stabilité et le progrès.

De la Politique colonisatrice (1).

Une grande nation est celle qui sent vivement et pratique l'idée chrétienne de la solidarité et de la fraternité des peuples, qui agit à toutes les extrémités du globe, appelant les Sauvages et les Barbares au bienfait de la civilisation. Une grande nation est celle qui prend largement sa part dans la mise en culture et la gestion du domaine confié par Dieu aux soins de l'homme. Une grande nation est celle qui porte en tous lieux sa politique, son administration, ses mœurs, son langage. Tout peuple qui a laissé dans l'histoire un nom célèbre a été colonisateur. Aussi, pour répondre à ces gens dont l'esprit étroit fait incessamment valoir des considérations d'économie quand on leur propose des œuvres glorieuses pour le pays; aussi, disons-nous, pour notre compte, que tout grand peuple devrait avoir à son budget un chapitre de frais de colonisation, à titre de dépense humanitaire et religieuse, dût cette dépense être improductive.

(1) Voir notre numéro d'hier.

Mais appuyons-nous sur des considérations plus saisissantes, plus acceptables pour le plus grand nombre de nos hommes politiques.

Un grand peuple est celui qui possède beaucoup de richesses et qui peut faire respecter sa puissance au moyen de forces militaires imposantes. Or, pour acquérir des richesses, il faut accroître ses capitaux par un vaste système d'échange avec les produits étrangers. Pour atteindre ce but, suffit-il de ports de refuge, de stations militaires, comme en veut fonder le génie prétendu pacifique de M. Guizot? Ne faut-il pas envoyer nos navires dans les lieux où les produits abondent? Ne faut-il pas s'employer activement à civiliser les peuples sauvages, afin de leur créer des besoins et d'obtenir de leur industrie développée des objets d'échange et des chargements de retour?

Mais, dira-t-on, ne pouvons-nous pas, chez les peuples libres et dans les colonies étrangères, aller chercher des produits en échange des vôtres? Les marins mêmes des autres nations se chargeraient au besoin de notre mouvement commercial. Ici, il importe de considérer le second des deux éléments qui font le bonheur des nations, la force militaire.

La force militaire se divise elle-même en deux éléments également importants, et l'un d'eux se lie intimement aux moyens de développement de la richesse nationale. L'armée de terre, jusqu'à présent, n'a rempli qu'un rôle sûrement défensif ou de destruction et d'intimidation; l'armée navale, au contraire, a une fonction beaucoup plus harmonique; elle est plus habituellement liée à l'œuvre de la production humaine; elle n'existe enfin et ne se forme pour les temps de guerre qu'autant qu'une grande activité féconde a été déployée pendant la paix. Il faut avoir armé un grand nombre de navires au service des fonctions naturelles et des jouissances de l'homme, et les avoir chargés de denrées et de richesses pour pouvoir armer des vaisseaux en guerre et les charger de canons. En un mot, sérieusement, il n'y a point de flotte sans un grand mouvement commercial.

Dans ces conditions, certes, nul ne peut songer à abandonner aux marines étrangères le soin de servir nos opérations d'échange. D'un autre côté, la France est-elle en position d'avoir, comme les Etats-Unis d'Amérique, sans établissements coloniaux, un mouvement maritime considérable? Peut-elle même déployer une certaine activité comme les villes anséatiques, les Danois et les Génois? Quant aux Etats de l'Union, c'est une vaste colonie se développant incessamment, multipliant ses populations qui défrichent et mettent en culture tout un monde. L'Amérique fournit à toute l'Europe des matières premières encombrantes, et charge, pour toutes les régions du globe, ses navires aux vastes flancs. La France n'expédie que des denrées de peu de volume, des produits de luxe, et les navires qui sortent de ses ports prennent souvent du lest. En outre, il faut observer que l'économie des armements, dans ces divers Etats, permet à leur navire d'aller prendre des chargements chez les peuples étrangers, et d'y faire concurrence aux marines nationales. Pour nous, au contraire, la concurrence des navires étrangers nous écrase même dans nos ports.

Par ces diverses considérations, la France ne peut se passer de colonies. Il faut que nous allions prendre nos chargements de retour dans des ports favorisés, où nos armateurs et nos capitaines trouvent soit des avantages matériels, une protection particulièrement efficace, soit, pour le moins, l'attrait d'un accueil aimable, de la communauté de mœurs et de langage. Le génie français, comme nous le disions plus haut, a besoin de ces rapports agréables; le marin français a besoin d'échanger autre chose que des marchandises; il ne lui suffit pas de faire une bonne affaire, il faut qu'il se plaise aux lieux où il va, qu'il y trouve de bons procédés et des visages amis. Si nous voulons ranimer en France l'esprit d'entreprises commerciales; si nous voulons donner un large dé-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Nous commençons aujourd'hui une Nouvelle de Mlle Bremer, dont les ouvrages suédois ont, en ce moment-ci, un grand succès dans le nord de l'Europe. — *Les Scènes de Norwège* sont tirées des *Esquisses de la vie de tous les jours* qui viennent d'avoir les honneurs de plusieurs éditions en Allemagne et en Angleterre. Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de les initier à l'état contemporain des littératures étrangères, en leur offrant de temps en temps la traduction de quelques œuvres obtenant la vogue dans les pays où elles ont paru.

dans les vallées profondes avec le fracas du tonnerre; les glaciers silencieux dressent leurs aiguilles dans les nuages; partout l'horreur et la majesté impénétrable du désert, — contrées inconnues, vierges de pas humains, comme autrefois les solitudes alpestres;—cellules solitaires de la nature qu'ont seuls contemplées les aigles et le soleil. Voilà la Norwège, la vieille et éternellement jeune Norwège; là, confondu de tant de grandeur, le cœur s'élargit et respire; là s'oublie toute peine, toute joie, là se secoue au vent la boue des villes et la poussière des chemins, et l'homme, saisi d'une sainte terreur, voit *l'ombre de Dieu flotter sur la nature* (1).

Si ton âme est fatiguée du vain tumulte du monde, dégoûtée des misères de la réalité, étouffée entre les murs étroits de nos demeures, ou déchirée par les passions, fuis, fuis au cœur de la Norwège! Viens-y respirer l'air libre des monts; ouvre ta poitrine aux âpres senteurs des forêts; prête l'oreille aux plaintes mystérieuses qu'y laissent les

d'une chapelle. Derrière la maison, une forêt de sapins ferme le regard, tandis que vis-à-vis, l'œil ne rencontre aucun obstacle jusqu'à l'horizon qui bleuit dans le lointain.

Dans une fraîche soirée de septembre, des étrangers arrivèrent à cette ferme qui, depuis long-temps, n'était pas habitée. C'était une femme qui avait passé l'âge de la jeunesse, d'une physionomie noble, mais sévère. Elle était en deuil. Une fraîche jeune fille l'accompagnait. Ces deux femmes furent accueillies par un jeune homme qu'on appelait dans la ferme, l'intendant. La dame vêtue de noir, une fois installée dans la maison, y resta invisible pour tout le reste de la vallée.

Elle était veuve d'un colonel : on disait que sa vie avait été traversée par d'étranges incidents et troublée par des chagrins profonds. Depuis son mariage, c'était la première fois qu'elle venait visiter son domaine, qui se composait d'une partie de la vallée d'Heimdal. C'était là qu'elle avait passé sa jeunesse. Jeune encore, elle l'avait quitté, et vieillie avant

veloppement à nos armements, ainsi que le commande le double intérêt et de la richesse générale et de notre puissance militaire, nous ne pouvons nous passer d'établissements coloniaux.

Mais, ont répondu les esprits inquiets et timides, n'avons-nous pas nos colonies d'Afrique? Pourquoi tant d'entreprises à-la-fois? Allons-nous encore nous créer une autre Algérie à quelques mille lieues? Nos possessions d'Afrique n'offrent-elles point assez de races à civiliser, assez de terres à féconder? Le littoral n'a-t-il pas assez de ports où aborderont de toutes parts nos flottes marchandes? Nous ne répondrons pas à ces gens dont la médiocre charité veut restreindre à un seul point du globe le secours de l'initiation européenne; nous ne répondrons pas à ces gens dont l'âme peureuse refuse à la France plus d'une grande œuvre à accomplir. Nous dirons simplement à ceux qui regardent l'Algérie comme un champ suffisant pour le développement de notre activité maritime; nous dirons que l'Algérie ne saurait qu'alimenter le commerce de cabotage, dont une bonne partie encore reviendra aux ports de l'Espagne, de la Sardaigne et de l'Italie. Pour développer notre puissance militaire, pour que nous soyons forts sur la mer, ce ne sont pas des caboteurs qu'il nous faut; il nous faut une belle navigation au long cours. C'est ce que demandent tous nos officiers de la marine de l'Etat; c'est ce que savent tous ceux qui ont réfléchi sérieusement sur les diverses conditions nécessaires de notre puissance nationale; c'est ce qu'ignore complètement le plus grand nombre de nos députés et de nos ministres, ceux-là même qui crient tous les jours que la France doit être forte et jouer un grand rôle parmi les nations du monde

Nos ministres et la mauvaise queue des conservateurs qui les suit se plaignent tous les jours du danger des ambitions envahissantes, de la concurrence que se font les individus dans les diverses fonctions de la société, et dont le résultat est de jeter les uns dans la misère, les autres dans des agitations menaçantes pour l'ordre public. Ils redoutent les activités inquiètes et aventureuses. Comment donc ne songent-ils point à trouver un débouché pour ce trop plein de la population, à fournir aux hommes remuants un emploi de leur force inactive, et à l'esprit d'aventure un but? L'an dernier, près de deux cents mille individus ont émigré de la Grande-Bretagne pour ses colonies; combien dans ce nombre, s'ils étaient restés dans leur pays, auraient pris part aux agitations populaires! combien seraient morts de faim! Si, dans la voie fatale où vous vous laissez entraîner, vous refusez de croire aux misères du peuple; si vous niez qu'il y ait des familles torturées et décimées par la privation même du nécessaire, du moins vous, conservateurs aveugles et entêtés de cet ordre social avec tous ses vices, du moins avisez donc à diminuer autour de vous les éléments d'agitation et de bouleversement! Est-ce dans vos ports de refuge, dans vos stations militaires, que vous trouverez l'écoulement de vos populations surabondantes? Là, vous n'aurez place que pour quelque atelier de forçats, ou, sur un roc sauvage, pour quelque prison d'Etat.

Ainsi donc, tous les intérêts et tous les devoirs commandent à la France de coloniser. La religion, le soin de la gloire nationale; l'intérêt de la richesse publique et du développement de la puissance navale, l'intérêt des classes ouvrières que la concurrence prive de travail, l'intérêt de la tranquillité publique, toutes les grandes obligations religieuses, tous les nobles sentiments humains, tous les grands intérêts patriotiques, même tous les calculs égoïstes des classes privilégiées de la société, tout commande d'envoyer dans les contrées sauvages et barbares des essaims de colonisateurs.

Nous aurons occasion de revenir souvent sur les diverses considérations indiquées ici, et de leur donner de pleins développements. Nous avons hâte maintenant d'arriver à des faits et de chercher dans quelle partie du monde la France doit porter l'effort de son génie colonisateur et se faire glorieuse missionnaire de la civilisation: c'est ce que nous examinerons dans un prochain article.

Bien-être du peuple des campagnes.

Un journal du pouvoir, journal qui a été condamné ces jours-ci pour injures envers un de ses adversaires politiques, relève avec son urbanité accoutumée les renseignements transmis par un de nos correspondants sur la situation misérable des ouvriers d'une grande partie de nos campagnes. Il traite ces renseignements *de ridicule mensonge et de pure absurdité.*

« Si quelqu'un, » ajoute ce journal, que nous n'avons pas besoin de nommer pour qu'on le reconnaisse, « si quelqu'un y souffre (dans les campagnes), ce n'est pas l'ouvrier, c'est le propriétaire. »

Nous sommes loin de nier le malaise des propriétaires fonciers, des petits propriétaires qui cultivent eux-mêmes leur patrimoine et qui le défendent avec une peine extrême, à force de privations et de fatigues, contre l'envahissement des riches que fait la spéculation sous ses différentes formes. La spéculation conduit d'autant plus vite à l'opulence qu'elle est plus déshonnête, qu'elle est plus contraire aux intérêts généraux du corps social, tandis que l'agriculture, la plus morale et la plus utile des industries, ne parvient pas à créer une fortune d'éligible en vingt ans, lors même qu'elle est exercée par les maîtres de l'art, les Mathieu de Dombasle et autres. Nous ne trouvons donc pas, tant s'en faut, que les propriétaires-cultivateurs soient trop favorisés ni que leur sort soit bien digne d'envie, si ce n'est pourtant quand on le compare au sort de l'ouvrier qu'ils emploient. Il faut voir toute chose à l'envers pour oser avancer, comme font les éhontés avocats de l'optimisme adulatoire, que, *si quelqu'un souffre, ce n'est pas l'ouvrier, mais le propriétaire.*

Comme si tout le malaise du propriétaire ne retombait pas, considérablement aggravé, sur la tête du prolétaire rural qui attend du premier le travail destiné à le faire vivre, au jour le jour, lui et sa famille! Quand l'un éprouve des embarras, se voit réduit peut-être à recourir aux emprunts, c'est la faim que l'autre endure. Il s'agit pour celui-là de quelques soucis de plus, de quelques satisfactions de moins; il s'agit pour celui-ci du morceau de pain d'où dépend son existence, celle de sa femme et de ses enfants. Au surplus, cette gêne du propriétaire-agriculteur est l'effet du régime économique social dont le *Globe* se fait le champion quand même contre tous ceux qui proposent des réformes propres à en corriger les vices et les abus.

Prenant le ton facétieux dans un sujet qui devrait en inspirer un fort différent, le journal des repus trace l'idéal du bien-être auquel peut aspirer, suivant lui, le paysan:

« Si, par aisance, les journalistes entendent un habit et des bottes le dimanche et des souliers tous les jours, de la viande et du vin à tous les repas, le cabaret deux fois la semaine, et le spectacle souvent, oh! alors, certes, les paysans ne sont pas aisés! Mais les populations agricoles n'ont pas besoin de tout cela pour se trouver heureuses; elles portent des sabots en hiver, et vont pieds nus l'été; elles boivent de la piquette avec plaisir, et mangent de la viande trois ou quatre fois par mois. »

Oh! non, ce lot, si peu confortable qu'il soit, n'est pas encore celui de beaucoup de nos malheureux journaliers des champs. Nos petits fermiers eux-mêmes n'atteignent pas tous à l'usage de la piquette et de la viande *quatre fois par mois*, que vous leur octroyez généreusement. Mais ne chicanons pas là-dessus: il faut convenir que ces gens-là qui voudraient pour les populations agricoles quelque chose de mieux que d'être réduites à porter des sabots un quart de l'année et à marcher pieds nus le reste du temps pour ménager cette chaussure unique, il faut convenir que ces gens-là sont difficiles à contenter! Il n'y a que des brouillons, des anarchistes, des factieux, comme nous appelait naguère le *Globe*, qui puissent avoir de telles prétentions et les souffler à ces masses trop heureuses de nos bons campagnards. Avoir sa paire de sabots pour l'hiver, un coup de piquette de loin en loin et de la viande trois ou quatre fois par mois, tudieu! quel luxe pour des manans! Allons, Jacques Bonhomme, mon ami, si tu n'es pas enchanté d'un pareil sort, si tu ne rends des actions de grâces aux grands hommes d'Etat qui t'ont fait une si belle part de royauté, c'est que décidément tu n'es point raisonnable, c'est que les révolutionnaires, les socialistes t'ont perverti le cœur et tourné la tête. Nous te mettrons à la raison. — Le Béarnais a bien parlé jadis, il est vrai, de certaine *poule au pot*. Mais, outre qu'il était Gascon, le grand Henri passe à bon droit pour suspect d'utopie; à preuve son rêve de confédération européenne et de paix perpétuelle. Qu'on ne vienne plus nous rebattre les oreilles de toutes ces chimères, ni en repaître l'imagination du peuple. D'ailleurs, « le paupérisme est une plaie des villes; presque tous les » paysans sont devenus propriétaires. » (Textuel.)

A l'appui de leur thèse sur la prospérité des campagnes, nos panégyristes ministériels pourront citer le fait suivant rapporté, avec la pièce à l'appui, dans un cours officiel. On lit dans le *Siècle*:

« M. Blanqui a ouvert mardi son cours d'économie industrielle au Conservatoire des arts et métiers, devant un concours nombreux d'auditeurs. Il s'est attaché à faire ressortir l'influence désastreuse des tarifs des douanes sur les communications entre les peuples et sur la situation des classes laborieuses. Nous avons surtout remarqué la partie de sa leçon dans laquelle il a revendiqué, au nom des habitants des campagnes, une part dans la généreuse sollicitude qu'inspire le sort des ouvriers des villes. Ceux qui écrivent sur la douloureuse question du paupérisme ont sans cesse devant les yeux le spectacle de la misère des ouvriers des manufactures; mais il faut parcourir les départements éloignés du centre, privés une grande partie de l'année de moyens de communications, pour se faire une idée du degré de dénûment dans lequel peut descendre une partie de la population. M. Blanqui a récemment visité les départements du Var, des Hautes et Basses-Alpes; il en a rapporté un argument matériel plus puissant que les plus énergiques démonstrations, un morceau du pain noir qui nourrit les habitants de ces contrées. Ce pain, si l'on peut conserver ce nom à la substance que nous avons touchée hier, on le cuit une fois par an: pour détacher des fragments du bloc énorme préparé en masse, on emploie la hache, et l'on fait détremper pendant deux jours les éclats enlevés à cette sorte de roc alimentaire. Ce n'est pas tout: comme les malheureux habitants de ces pays désolés par les torrents sont privés de bois, c'est avec de la bouse de vache desséchée au soleil qu'ils font cuire ce pain, qu'ils préparent leur nourriture. Certes, de pareils faits n'ont pas besoin de commentaire, ils forment une éloquente protestation contre l'état d'abandon dans lequel on laisse une portion considérable de notre territoire. »

La *Patrie* fait observer que, dans la question de la souveraineté du peuple, débattue aujourd'hui entre le *Siècle* et la *Presse*, il y a une distinction importante qu'il ne faut pas perdre de vue. Selon la *Patrie*, il faut distinguer la souveraineté-principe de la souveraineté-application. Jusqu'ici la souveraineté du peuple, en tant que principe, n'a jamais été complètement réalisée, puisqu'il n'y a pas d'exemple de tout un peuple, hommes, femmes et enfants, qui ait pris une part directe à l'établissement de la constitution sociale. Quant à la question pratique, à l'application du principe de la souveraineté, la *Patrie* accuse la *Presse* d'être en contradiction avec elle-même. En effet, selon la *Presse*, il n'y a de souverain sur la terre que la capacité. La conséquence obligée de cette prémisse serait d'ouvrir le plus largement possible à la capacité la route du pouvoir. Or, c'est là ce que veut l'opposition constitutionnelle, tandis que le parti que représente la *Presse* s'arrange toujours pour faire échouer l'avènement de la capacité à la direction des affaires.

Malgré toutes ces distinctions, la question demeure dans le vague. On remplace des mots par des mots, voilà tout. Le point important serait de définir la capacité, c'est-à-dire de montrer ce que les hommes les plus capables de gouverner devraient faire pour transformer la société en vue du bonheur de tous. Ce serait exprimer aussi ce qu'il y a en puissance dans la souveraineté du peuple. Ainsi, de part et d'autre, on arriverait sur le même terrain, et l'on pourrait s'entendre. La science sociale, il faut l'espérer, mettra fin à tous ces débats.

Réforme judiciaire. (1)

Depuis nos premières réflexions sur les réformes judiciaires, il nous a été transmis des documents que nous allons mettre à profit. Voici donc quelques nouveaux détails sur ce qui concerne les frais de justice:

Ces frais peuvent se diviser en deux classes: ceux qui se font au profit des avoués; ceux qui se perçoivent par l'Etat sous le titre fiscal de *droits d'enregistrement.*

Au profit des avoués. Si les droits de conseil, d'assistance aux opérations, les droits de jugement, se trouvent quelquefois en rapport avec l'objet en litige, il n'en est pas de même de l'énorme indemnité de 5[illegible] francs allouée en certains cas à l'avoué, en matière sommaire, et lorsque l'intérêt du procès dépasse la somme de 5,000 francs. Dans ce cas l'avoué signifie sa constitution, remet le dossier à l'avocat pour plaider la cause, et reçoit pour ce travail si simple et si facile le droit que nous signalons. En matière ordinaire, il signifie la requête de moyens qui se paie 2 fr. du rôle, par cinquante lignes de huit à dix syllabes. Ainsi soit une requête de cinquante rôles, il sera dû pour l'original 100 francs, puis le quart de cette somme pour chaque copie remise aux avoués en cause. Or, cette requête, comme on le sait, est un narré complet de tous les faits et une discussion des moyens de la cause; ce travail n'est jamais lu et n'a absolument aucune utilité. En effet, les juges n'entendent que les plaidoiries et ne lisent jamais le dossier; s'ils se font par hasard remettre les pièces, c'est pour prendre connaissance de quelques actes originaux, mais ce n'est jamais pour lire un factum long, assez insignifiant, qui, d'ailleurs, ferait dans leur esprit double emploi avec la défense orale; *factum* rédigé par quelque clerc qui s'essaye dans l'art de la discussion, et dans lequel on cache ou l'on dissimule avec soin *les véritables moyens de la cause*, que l'on ne doit pas à l'avance faire connaître à son adversaire; écrit plutôt compromettant qu'utile par les aveux ou les inexactitudes échappés à la légèreté ou à l'inexpérience du rédacteur.

La requête a toujours soulevé la juste critique des hommes d'affaires intègres, qui n'y voient qu'un moyen de rétribution sous une forme légale, sans utilité pour l'intérêt de la cause.

Il est vrai que ces droits, ces émoluments contribuent au produit des charges chèrement achetées, et qu'il ne faut pas inquiéter des positions qui ont coûté, à ceux qui les occupent, de lourds sacrifices. Ce sont là de ces considérations que chacun pourra apprécier, sans que nous ayons besoin d'en faire un plus long commentaire.

Dépens fiscaux. Les droits que l'Etat perçoit, à raison des procès, sont énormes, et, ce qu'il y a de pis, c'est que l'odieux des exigences du fisc ne retombe presque pas sur le trésor, mais sur les hommes d'affaires, suspectés de tout percevoir à titre de bénéfices; parce que, en définitive, le plaideur ne connaît que le mémoire taxé qui lui est présenté, et qui, à ses yeux, résume l'œuvre de la justice et son prix courant. Un procès a-t-il coûté 3,000 fr., les avoués, disent les plaideurs, *ont fait* 3,000 fr. de frais. Or, dans cette somme, les droits du fisc forment la plus belle part.

Aucun acte n'est dispensé du droit d'enregistrement, c'est-à-dire de l'obligation d'être relaté dans un volume suivi de mille autres volumes que jamais on n'ouvrira. Pour être enregistrée au rôle du tribunal, la cause paye un droit; pour être appelée, un droit; chaque jugement, on l'enregistre, soit au droit fixe, soit au droit proportionnel, selon la nature de la condamnation. La copie ou l'expédition de ces documents *déjà enregistrés*, est à son tour, et chose inouie, *enregistrée aussi*: le tout sans aucune nécessité que celle de faire produire des droits au trésor. Vienne un arrêt cassant ou réformant les décisions qui ont motivé ces énormes perceptions le trésor ne restitue rien; il a pour lui cet axiome de droit fiscal: *Ce qui est légalement perçu, n'est pas sujet à répétition.* Droits fixes, droits proportionnels, tout, quoiqu'il advienne, une fois tombé dans le gouffre y reste à jamais. Aucune pièce ne peut être lue à l'audience ou présentée au juge si elle n'est enregistrée; et si le gain du procès dépend de cette pièce, que vos moyens ne vous permettent pas de la faire enregistrer aux droits énormes qu'elle comporte (car souvent elle est atteinte par l'amende et le double droit), alors vous risquez de perdre votre procès.

Du reste, la justice est gratuite en France; et nous, nous disons qu'el[le]

(1) Voir les numéros du 12 septembre et 12 octobre.

Quand deux jeunes êtres comme Suzanne et Harald se trouvent journellement face à face dans la solitude d'une vie occupée et tranquille, il est difficile que le cœur ne se mêle pas de la partie, surtout quand ils demeurent ensemble. Qui ne connaît l'inévitable influence d'une existence commune, l'irrésistible séduction d'une vie abritée sous le même toit? Il faut aimer ou haïr. Le cœur de l'homme est ainsi fait: Suzanne ne tarda pas à subir cette loi sans le savoir.

C'était une grande fille aux yeux bleus. Sans être précisément jolie, sa fraîche figure attirait le regard, que la franchise et la bonté de ses traits savaient captiver et retenir; sa gaîté trahissait la pureté de son âme et laissait voir, dans la grâce du sourire, l'émail de ses dents blanches et fines. Deux nattes de longs cheveux blonds lui retombaient sur les épaules. Elle était grande et bien faite, mais ses mouvements décé-

[...] tait bien le plus doux et le plus bel enfant qui se pût voir! Avec quelle indicible tendresse la jeune fille ne l'asseyait-elle pas sur ses genoux et ne passait-elle pas la main dans les longues tresses de ses cheveux blonds! C'était le seul être sur qui elle pût répandre l'affection que tout le monde lui refusait; et quand l'injustice, la dureté, le mépris en faisait déborder la source dans son cœur, la petite Hulda accourait auprès d'elle, l'appelait de sa voix la plus douce: *mora mi, mora mi* (ma mère). Suzanne baisait ses cheveux, la tenait long-temps embrassée, pleurait et se trouvait consolée.

Vis-à-vis l'étroite demeure où elle passa de si tristes jours, elle pouvait voir un arbre qu'on avait planté presque sur le seuil de la maison, et qui étendait ses rameaux jusque l'autre côté de la rue; combien de fois, dans les beaux jours du printemps et de l'automne, quand les autres personnes s'étaient éloignées pour quelque partie de plaisir, n'a-

infatigable dans ses soins et pieusement résignée à son triste devoir, [...] obéissait; mais on voyait bien aussi chez elle qu'elle puisait sa for[ce] dans un tout autre sentiment que l'amour et la pitié. On eût dit qu'e[lle] subissait une puissance mystérieuse. Sa santé paraissait fortement ébran[-] lée, mais nuit et jour elle était au chevet du malade. Voulait-il s'a[s-] seoir, se lever? Elle lui tendait patiemment son cou pour qu'il pût [y] poser son bras défaillant. Toujours à ses côtés, c'était elle qui le soute[-] nait sous les douches glacées qui devaient ranimer les forces disparu[es] de son mari, pendant qu'elles détruisaient les siennes. N'importe, el[le] était toujours là, veillant sans relâche, parlant rarement, ne se pla[i-] gnant jamais; seulement, on pouvait deviner ses souffrances à un tra[it] douloureux de son visage, et à une certaine manière de poser la ma[in] sur son cœur. Suzanne fut à même de tout observer; l'étonnement [et] l'admiration la saisirent; bientôt elle eut le bonheur d'aider la nob[le] femme, de lui offrir le secours de son bras jeune et vigoureux, et

ne s'est jamais fait payer si cher que depuis qu'elle se rend gratuitement; car ces droits énormes, fixes, proportionnels, sur tous les actes, les jugements, les arrêts, les titres et pièces à produire, tout cela ne date que de notre prétendue régénération judiciaire; la loi des 5-19 avril 1790, celles des 22 frimaire an VII, 27 ventôse an IX, 28 avril 1816, etc., ont laissé bien loin derrière elles, pour l'énormité des perceptions et les exigences des cas de contrôle, l'ordonnance d'Henri III, 1581, et l'édit de 1693.

L'impôt du timbre, aujourd'hui si lourd, était alors presque nul; les droits de contrôle, d'insinuation, étaient de quelques deniers. On répond à ces récriminations si souvent faites, lorsqu'on y répond toutefois, que la République et l'Empire nous ont ainsi fait les choses; mais il faut avoir le courage d'ajouter, que l'on tient essentiellement à les conserver, parce qu'un impôt qui rapporte des sommes immenses, et dont l'odieux, par l'effet de l'ignorance des masses, passe en quelque sorte inaperçu, ou va grossir le mémoire de l'homme d'affaires, bouc émissaire de la justice, est un impôt précieux à conserver.

Constatons cependant que l'unité de législation et la suppression des degrés attachés aux droits seigneuriaux de justice, ont amené, sous d'autres rapports, de grandes économies; mais la perfection est loin d'être atteinte, comme on a pu le voir dans nos précédents articles.

Chemin de fer hydraulique.

On lit dans une correspondance parisienne de la *Gazette générale de Prusse* :

« A peine les dernières nouvelles de Dalkey confirment-elles l'éclatant succès du système de chemins de fer atmosphériques, que déjà un ingénieur anglais, du nom de Shuttleworth, propose, sous la dénomination de chemins de fer hydrauliques, un autre système qui l'emporterait sur tous les autres. L'inventeur, qui a déjà obtenu un brevet pour son système, développe dans une brochure de 106 pages les avantages des chemins de fer hydrauliques, et cette brochure, que j'ai sous les yeux, est digne, sous les rapports scientifique et historique, de l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux chemins de fer.

» Comme l'indique suffisamment son nom, ce système repose sur le principe de l'obtention d'une force motrice au moyen de la pression hydraulique. A cette fin, on élèvera le long du rail-way, jusqu'à une hauteur de 60 mètres au-dessus du niveau du chemin de fer, de vastes réservoirs d'eau, lesquels seront de deux espèces : les réservoirs principaux et les réservoirs intermédiaires. Les premiers seront établis à chaque station et serviront à approvisionner d'eau, au moyen de tuyaux horizontaux, les réservoirs secondaires, dont il y aura un certain nombre de distance en distance entre les stations. Un second mécanisme de tuyaux courbes conduit l'eau des réservoirs dans les canaux de propulsion ou cylindres, qui font marcher le convoi sur le rail-way.

» On voit par là que ce système repose sur le même principe que celui du chemin de fer atmosphérique, avec cette différence que c'est la pression de l'eau au lieu de celle de l'air qui sert de force motrice.

» La pression de l'eau, qui descendra de 60 mètres de hauteur dans les tuyaux verticaux, sera telle que l'inventeur assure qu'avec une pression hydraulique de cinq ou six atmosphères on pourra obtenir une vitesse de 44 kilomètres par heure. Il assure, en outre, qu'avec son système les chemins de fer pourront franchir les montagnes comme des routes ordinaires, puisqu'on pourra monter des rampes de 1 à 20, c'est-à-dire de 50 mètres d'inclinaison sur une longueur d'un kilomètre, sans que la rapidité de la marche en souffre considérablement. Si M. Schuttleworth peut réellement parvenir à ce résultat, il faut reconnaître que son système mérite, sous ce rapport, la préférence sur tous ceux qui sont connus jusqu'ici.

» Quant aux frais d'établissement, le système hydraulique présente à peu près les mêmes économies que le système atmosphérique. M. Schuttleworth établit par des chiffres que le chemin de fer de Londres à Wong, d'une longueur de 29 kilomètres, coûtant 145,424 livres sterling pour le système de locomotives à la vapeur, ne coûterait pour le sien que 41,216 liv. st., et il prétend que l'économie serait encore plus considérable si la contrée était plus montagneuse.

» Les économies dans les frais d'exploitation seraient encore plus importantes.

» Ce système n'étant encore qu'à l'état de simple théorie, ne peut pas être entièrement apprécié, tant que le côté pratique n'en aura pas été éprouvé. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'à sa première apparition le chemin de fer atmosphérique a été accueilli avec la plus grande défiance, et qu'actuellement on reconnaît de bien des côtés sa supériorité sur le système des rail-ways à locomotives. »

IRLANDE.

La réunion hebdomadaire de l'association du rappel s'est tenue le 20 / Conciliation-Hall. Il y avait moins de monde que d'habitude. A une heure, M. O'Connell arrive avec ses fils. Sur sa motion, le fauteuil est occupé par Thomas Maher, fils du maire de Waterford.

M. O'Connell. L'association est, j'en suis persuadé, de mon avis; nous ne saurions différer d'un seul instant nos actions de grâces à nos très révérends amis les prélats catholiques romains de l'Irlande. (On applaudit.) Je n'ai pas besoin de vous donner lecture de la résolution adoptée par eux. Il n'est pas en Irlande un homme dont le cœur n'ait battu à la lecture de ce document.

La sainte robe du prêtre a été consacrée solennellement par Dieu. Le clergé est parfaitement identifié avec le Dieu qu'il sert, et, à coup sûr, l'acceptation de tout salaire du gouvernement serait une souillure.

Le gouvernement avait dit : « Nous paierons les prêtres pour les empêcher de prêcher la révolte. » Le *Times* avait critiqué cette déclaration, trouvant qu'un million, c'était à peine de quoi les payer. Il s'était ravisé et il avait dit ensuite : Eh bien! un million soit! » Depuis que le monde existe, y eut-il, je vous le demande, calcul et plus absurde et plus odieux? C'est comme si le gouvernement disait : « Prêtres! vous prêchez la révolte; eh bien! vous serez récompensés selon votre mérite. Voilà comme on fait des rebelles! Tant que vous serez honnêtes, le gouvernement, on ne fera rien pour vous, mais devenez séditieux et l'on vous paiera bien. » (On rit.)

On disait, à l'époque de la révolution française : « Tel jeune cadet se conduit bien, il est bon, il ne sera jamais promu officier; tel autre se conduit mal, on n'en peut rien faire... faites-en un officier. » L'avancement suivant le mérite... (On rit.) C'est ainsi qu'agit le gouvernement. Le peuple, en effet, se livrerait bientôt à l'insurrection sans la direction spéciale de ses chefs immédiats, dans lesquels il a la plus grande confiance, et cette confiance disparaîtrait le jour même où le clergé puiserait dans le trésor. Le peuple ne veut pas voir encore une fois les autels profanés, et bien que de riches pierreries, ornements d'une église, aient disparu, l'esprit immortel de la religion est resté, et la religion est aujourd'hui

dresse de M. Sturge. Cette réponse contient toutes les vues des repealers. Adopté.

— Mardi 21 ont dû commencer les plaidoiries sur le nouveau moyen de nullité invoqué par O'Connell. La veille il était venu au palais; mais sa présence n'y étant pas nécessaire, il s'était rendu à l'association du rappel.

— Une compagnie du 61e régiment, quarante agents de police et trente soldats de marine doivent s'embarquer à Galway pour la côte occidentale, à l'effet de protéger les collecteurs de la taxe des pauvres dans l'accomplissement de leurs fonctions.

— Les magistrats d'Antren se sont réunis vendredi dernier pour aviser à la mise à exécution du bill des armes.

— A Ennis, la satisfaction produite par la nouvelle du succès obtenu par O'Connell sur l'avocat-général s'est manifestée par des démonstrations bruyantes. Un barril de goudron a été brûlé en signe de joie. Une troupe de musiciens et une foule bruyante se sont promenées dans les rues.

— Un meeting de partisans de la réforme s'est tenu dans National-Hall, High-Holborn, pour prendre en considération la conduite du gouvernement, qui cherche à étouffer l'opinion publique en Irlande en défendant les meetings du rappel. M. Watron a occupé le fauteuil, et, dans un long discours, il a dénoncé à l'assemblée la conduite tyrannique du gouvernement envers l'Irlande comme inconstitutionnelle et oppressive.

Plusieurs autres discours ont été prononcés; puis des résolutions ont été prises pour condamner la politique qui a défendu le meeting de Clontarf, et engager tous les réformateurs à soutenir, par tous les moyens en leur pouvoir, Daniel O'Connell et ses co-accusés, comme des hommes ayant bien mérité de leur pays et du Royaume-Uni. Des remerciments ayant été adressés au président, l'assemblée s'est séparée.

Depuis les poursuites dirigées contre M. O'Connell, le tribut qui a pour but d'indemniser le libérateur des soins qu'il donne à la cause du catholicisme et du rappel est devenu plus abondant que jamais : il est du triple des années précédentes. Ainsi, pendant les cinq dernières années, les paroisses de Dublin avaient donné 1,660 livres sterling; cette année, elles en ont produit 3,577. On peut compter sur une augmentation analogue dans les provinces.

ESPAGNE.

Le courrier de Madrid n'est pas arrivé hier à Paris. La malle-poste et les voyageurs ont été dévalisés, dans la journée du 18, par des voleurs dans les bois d'Aranda, entre Madrid et Bayonne.

Le *Journal des Débats* a reçu par voie extraordinaire une lettre de Madrid du 16, qui lui annonce que M. Olozaga, appelé par la reine pour composer un nouveau cabinet, a accepté cette mission. Déjà MM. Luzarriaga et Gonzalez Bravo ont accepté les portefeuilles de la justice et de l'intérieur.

Aujourd'hui, on a reçu à Paris les deux courriers de Madrid du 16 et du 17. Les membres du corps diplomatique ont été admis à féliciter la reine à l'occasion de sa majorité. Des fêtes auront lieu incessamment pour célébrer la déclaration des chambres; elles dureront trois jours.

—L'arrivée de bonnes nouvelles de Vigo, l'espérance de voir bientôt terminer les affaires de Barcelone, et la déclaration formelle des deux commissaires de Saragosse que le ministère peut compter sur les sympathies de l'Aragon, paraissent avoir exercé une grande influence sur la détermination de M. Olozaga. On assurait qu'aussitôt la formation du nouveau ministère, une large amnistie serait proclamée.

Les choses en étaient là lorsqu'à l'issue de l'audience de la reine M. Olozaga se rendit au ministère des finances, où il eut avec les ministres sortants une longue conférence dont on ignore le résultat. Plusieurs listes circulent, divers bruits sont répandus, et plus ou moins favorablement accueillis.

Cette question de cabinet a été traitée incidemment dans le congrès du 16 Il résulte de ce qui a été dit par MM. Caballero, Olozaga et Lopez, que rien n'est encore définitivement arrêté. Le ministère actuel voudrait seulement se recruter ou se renforcer de quelques hautes notabilités parlementaires. M. Olozaga, de son côté, montre des scrupules et de la répugnance à remplacer M. Lopez. Cette situation est trop violente pour pouvoir durer.

—M. Moyano, dans la séance du 17, interpelle le gouvernement sur ses intentions relativement aux personnes que la force des circonstances a fait exiler. M. le comte de las Navas demande aux ministres si leur intention est d'achever le désarmement général des gardes nationales du royaume, ou s'ils songent à les réorganiser bientôt suivant le vœu de la loi. Il trouve l'état de choses actuel impolitique. Plusieurs députés prennent part à la discussion que termine l'engagement formel pris par le ministère de poursuivre sans retard la réorganisation des gardes nationales, dont il n'a pas cessé de s'occuper. M. Lopez annonce que rien n'est encore achevé relativement à la formation d'un nouveau cabinet. Il pense que les anciens ministres garderont leurs portefeuilles. Seul il persiste à se retirer avec le ministre des affaires étrangères, mais les personnes auxquelles des propositions ont été faites pour les remplacer n'y ont pas répondu comme on l'espérait.

—On lit dans le *Sud* de Marseille du 20 novembre :

« 14 *novembre*.—Cette nuit, les troupes se sont portées en masse à la porte de Gracia. Le capitaine-général est dans la citadelle, le général Schelli occupe Sanz, et Lazança est au milieu de ses troupes. Toutes les dispositions sont prises, et nous fondons de grandes espérances sur la matinée de demain. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, le 21.

Barcelone a capitulé avant-hier; les troupes y sont entrées hier. Les conditions sont à-peu-près les mêmes que celles accordées aux insurgés de Saragosse.

Barcelonnette, le 20.

Les insurgés, voyant qu'une attaque devenait imminente, ont envoyé depuis deux jours commission sur commission au capitaine-général pour obtenir une capitulation meilleure que celle offerte le 11. Le capitaine-général a fait de nouvelles concessions, fondées sur le vœu général de voir inaugurer le règne d'Isabelle par un grand acte de clémence et de réconciliation.

Les troupes entrent en ce moment dans la ville. Le blocus reste maintenu pendant trois jours. Les chefs compromis désignés par le capitaine-général s'embarqueront sur un bâtiment français, qui les conduira à Port-Vendres.

Barcelone, le 22.

Les troupes de la reine ont pris possession de tous les postes de Bar-

été de deux millions et demi; mais si l'on fixe l'importation des métaux précieux à un million et demi, l'augmentation totale de cette dernière sera de quatre millions. L'importation des produits du sol et de l'agriculture en particulier a augmenté de 27 millions, dont 10 millions et demi pour les denrées coloniales; celle des matières premières et des produits demi-façonnés a augmenté de 8 millions et demi.

Dans les matières premières suivantes, l'importation a surpassé l'exportation : cotons, pour 6 millions; lin et chanvre, pour 1 million et demi. Peaux, pour 3 millions et demi. Par contre, il a été exporté plus de laine et de soie; pour le premier article, l'excédant a été de 8 millions et demi; pour le second, de 23 millions; pour les produits entièrement façonnés, l'exportation a dépassé l'importation pour la somme totale de 21 millions.

Le mouvement commercial de la Hongrie et de la Transylvanie avec les autres provinces de la monarchie, a été, dans l'année 1841, comme suit :

Exportations de la Hongrie, 40 millions et demi. Importations en Hongrie, 20 millions. En 1840, exportations de la Hongrie, 50 millions et trois quarts; importations, 40 millions et demi. Dans le terme moyen de cette période décennale, les exportations de la Hongrie ont été de 40 millions, et les importations en Hongrie de 30 millions et 3/4; par conséquent dans cette période l'exportation a augmenté de 10 millions et 1/4, ou 25 p. 0/0, et l'importation de 21 millions et demi, ou 100 p. 0/0.

La recette des douanes a été : 1° Entre la monarchie et les pays étrangers, en 1831, de 10 millions pour les marchandises importées, et de 1 million pour celles qui ont été exportées, ce qui fait 11 millions; en 1840, la recette a été de 15 millions pour les importations et de 1 million 1/5 pour les exportations, 16 millions 1/5, ce qui fait presque, pour les dix années, une augmentation de 5 p. 0/0; 2° Entre la Hongrie et les autres provinces, cette recette a été, en 1840, de 1 million 3/4 pour les exportations de la Hongrie et de la Transylvanie, et de 3/4 de million pour les importations en Hongrie et dans la Transylvanie. La recette totale a donc été, en 1840, de 2 millions et demi, et celles de toutes les douanes de la monarchie autrichienne, de 18,894,670 flor.

—On écrit de Constantinople, le 31 octobre, que la Porte vient de faire remettre à notre internonce une note pour lui annoncer qu'au printemps prochain elle enverra une commission aux frontières de la Bosnie et de la Transylvanie, pour procéder à une délimitation et mettre un terme à des réclamations que le gouvernement autrichien lui a souvent adressées à raison de son territoire.

DANEMARCK.

On lit dans le *Morning-Chronicle :*

« L'héritier présomptif du roi de Danemarck, son fils, le prince royal, est sans descendants mâles, le prince Ferdinand, son frère, est dans la même position, vient ensuite le prince Frédéric-Guillaume de Hesse-Cassel, fils de la sœur du roi et du landgrave Guillaume de Hesse. Il a épousé une fille de l'empereur Nicolas, qui a négocié en sa faveur la succession aux duchés de Holstein et de Schleswig. Or, cette succession appartient à la famille ducale de Holstein-Augustenbourg; mais l'autocrate a obtenu une renonciation au moyen d'une indemnité pécuniaire considérable. Ainsi le Danemarck et le Holstein passeront éventuellement au prince Frédéric-Guillaume et à ses héritiers, et alors la Russie aura une influence prépondérante dans ce pays qui tient les clefs de la Baltique et du Sund. Voilà une affaire dans laquelle la Grande-Bretagne n'a pour le moment aucun juste motif d'intervenir. Mais elle connaît trop bien la politique envahissante de la Russie pour ne pas avoir l'œil sur le progrès d'une combinaison qui tiendrait à assurer à cette puissance le protectorat du Danemarck. »

COLONIES FRANÇAISES.

Marseille, le 22 novembre 1843.

Alger, le 20 novembre.

Le gouverneur général à M. le ministre de la guerre.

Le 11 du courant, le général Tempoure a atteint à Malah, à 40 lieues sud-ouest de Mascara, le camp du kalifat Sidi-Embarack-Ben-Allab, qui allait rejoindre Abd-el-Kader au sud-ouest de Tlemcen. Ses forces, qui se composaient de tous les débris des divers bataillons d'infanterie et d'une partie de la cavalerie, ont été presque entièrement détruits : 400 hommes ont été tués sur la place, 300 ont été faits prisonniers.

Le kalifat Sidi-Embarack a été tué dans le combat. Ses armes et trois drapeaux ont été apportés à Alger.

Sidi-Embarack était l'homme le plus important après Abd-el-Kader.

— Un arrêté du gouverneur de la Guadeloupe, en date du 7 septembre, dispose d'une somme de 600,000 fr. pour être employée à la réédification des magasins et maisons de la Pointe-à-Pitre, situés entre la mer et les rues Gabane et Tacher. Cette somme sera mise, par allocation de 5,000 fr., à la disposition des propriétaires qui, ayant sur ce terrain des maisons valant au-delà de 15,000 fr., se mettront en mesure de les réédifier dans le délai d'un an.

INTERIEUR.

Une ordonnance du roi, du 20, ouvre au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1843, un crédit supplémentaire de 200,000 fr., applicable aux missions extraordinaires et aux dépenses imprévues.

— L'administration des douanes vient de publier un tableau général du commerce de la France avec ses colonies et avec les puissances étrangères, en 1842. D'après ce document, qui forme un volume in-folio de 700 pages, notre commerce extérieur, considéré dans son ensemble, a porté, en 1842, sur une valeur totale de 2 milliards 82 millions; c'est 105 millions de moins qu'en 1841, mais c'est un excédant de 150 millions relativement à la moyenne des cinq années précédentes. La réduction a exclusivement affecté les exportations, dont la valeur totale, soit 940 millions, est inférieure de 12 p. 100 au chiffre de 1841, et 2 p. 100 à celui résultant de la moyenne quinquennale. Au contraire, l'importation, dont le mouvement général représente une valeur de 1 milliard 142 millions, est supérieure de 2 p. 100 au chiffre qu'elle avait atteint en 1841, et elle excède de 17 p. 100 la moyenne des cinq années précédentes.

— Le *Moniteur* publie, sous la rubrique de l'administration des contributions indirectes, le tableau de la production et de la consommation du sucre indigène depuis le commencement de la campagne 1843-44, présentant la situation des fabriques à la fin d'octobre 1843 et les droits perçus en 1843.

Aisne: 28 fabriques en activité, 7 en non-activité, ayant des sucres en charge. Reprises au commencement de la campagne, 238,705 kilogrammes; quantités fabriquées, 426,630 kilog.; total, 665,335 kilog.; sorties, 110,871 kilog.; restes,

théon, avec les noms des propriétaires, sera déposé à la mairie du douzième arrondissement pendant huit jours, afin que chacun y puisse faire ses observations s'il y a lieu, et présenter ses réclamations en temps utile.

— La séance d'ouverture des cours qui sont faits gratuitement aux ouvriers sous les auspices de l'Association polytechnique, aura lieu demain samedi, 25 novembre, à huit heures du soir, dans la salle de l'école des filles, à la Halle-aux-Draps; elle est consacrée à la distribution des prix, à des exercices de chant, et sera présidée par le ministre de l'instruction publique.

Faits divers.

Avant-hier, la chambre des députés belges a voté, à une grande majorité, l'adresse en réponse au discours du trône, en la paraphrasant jusque dans son silence. Il n'y est question ni de la France, ni de l'Allemagne. Il s'y est glissé seulement une allusion furtive aux débouchés que la Belgique voudrait obtenir de ses anciens et de ses nouveaux alliés.

— Le bruit a couru aujourd'hui, à Paris, que le pape était tombé malade. Cette nouvelle, si elle se confirmait, ne manquerait pas d'importance, surtout dans un moment où les Etats romains se trouvent dans des circonstances assez critiques. (*Patrie.*)

— On écrit de Pérouse que des bandes se sont aussi montrées dans l'Ombrie. Des détachements de carabiniers et de troupes de ligne ont été envoyés à leur poursuite.

— Par suite d'une conférence entre M. Guizot et le nonce du pape, Mgr Fornari, l'ordre a été transmis à Marseille et en Corse de diriger dans l'intérieur de la France les réfugiés des légations. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— Les journaux de Turin annoncent que M. le comte de Salvandy, nouvel ambassadeur du roi des Français dans cette capitale, y était arrivé le 8; mais qu'il n'avait pu remettre ses lettres de créance, le roi étant absent.

— M. Molé, au sujet des bruits qui ont couru sur une prétendue mission dont il était chargé, écrit aux *Débats* et à la *Presse* qu'il n'a songé ni à s'éloigner de Paris, ni à se rendre au Havre ou à Londres.

— M. Eugène Sue, dans une lettre adressée aux mêmes journaux, donne le *démenti le plus formel* au bruit propagé par plusieurs feuilles que, par suite des réclamations des notaires ou de transactions avec eux, il aurait consenti à changer la nature du rôle de Jacques Ferrand, dans le drame des *Mystères de Paris*. Ce rôle, dit-il *quant à son individualité*, sera dans le drame ce qu'il est dans le roman.

— Mme Allard, fille du roi de Lahore, veuve du général mort si malheureusement dans les Indes, a passé plusieurs jours à la préfecture à Draguignan. On sait que Mme Allard a été tenue sur les fonds baptismaux par M. le préfet du Var, qui, lui-même, dans cette circonstance, n'a été que le représentant du roi.

Cette dame se fait à nos usages. Elle parle assez bien notre langue, et montre un goût assez vif pour la société.

On l'a vue bien souvent dans les rues et à la promenade avec les dames de la préfecture. Son costume est celui des dames de ce pays; seulement elle porte sur sa tête un riche cachemire des Indes qui tient à son cou par un épais collier en or et qui descend ensuite par derrière. Quelquefois elle porte sur le front un riche diadème. Sa figure est toujours à découvert.

Mme Allard est fort brune; elle a des cheveux noirs qui retombent en partie, par côté, en papillottes. Ses yeux sont fort beaux et sa figure n'est pas sans agrément.

Mme Allard ne s'est pas convertie au catholicisme pour la forme; à l'église, où elle s'est rendue plusieurs fois pendant son séjour à Draguignan, elle était toujours profondément recueillie.

(*Gazette du peuple*, journal de Draguignan.)

— La foire de la Saint-Martin avait attiré, cette année, à Pau, un grand nombre d'Espagnols. On y a vendu près de 3,000 mules à un prix très élevé; elles n'ont pas produit moins de 600,000 fr. (*Moniteur.*)

— On consomme annuellement, à Paris, 909,086 hectolitres de vin, 42 987 d'eau-de-vie, 9,115 de cidre et poiré, 18,936 de vinaigre et 145,445 de bière.

— Paris compte, en ce moment, 53,625 veuves de tout âge et de toutes conditions.

— La jeune personne qui avait été frappée de deux coups de poignard par le malheureux Pamel (rue de la Fidélité), et dont la vie a été si long-temps en danger, par suite de ses blessures, est sortie hier de Saint-Louis (service de M. Jobert) parfaitement guérie.

— Il n'est bruit à Aix-la-Chapelle que d'une machine infernale, contre les auteurs de laquelle l'autorité judiciaire instruit en ce moment. Les magistrats, éclairés par des avis officiels, ouvrirent la caisse avec de grandes précautions, et y trouvèrent un pistolet avec quatre livres de poudre comprimée de telle sorte, qu'en ouvrant la caisse le pistolet devait faire feu. On est à la recherche des coupables.

(*Gazette des postes de Francfort.*)

— Des lettres de Palerme, du 5, parlent d'une nouvelle explosion de l'Etna, mais il n'est pas arrivé de nouvelles de Catane.

— Samedi dernier, à la Basse-Indre, on a retiré d'une chaudière, dans laquelle on fond le fer, un malheureux enfant d'une douzaine d'années qui manquait depuis la veille. (*National de l'Ouest.*)

— On lit dans le *Journal de Toulouse*, du 19:

« Hier, vers onze heures et demie, le télégraphe du clocher des Cordeliers demeurant immobile aux signaux, un employé fut envoyé qui, rendu sur les lieux, fit un signal de détresse : il avait trouvé le préposé Ballut asphyxié par la vapeur de son poêle. Son corps était tombé à la renverse; il avait la bouche pleine et ne pouvait rejeter les aliments qui l'étouffaient. L'employé fit lui-même sur le point de perdre connaissance. Ballut est maintenant hors de danger, mais il était perdu s'il se fût trouvé dans un poste éloigné, ou si, au moment de l'accident, la direction du télégraphe n'avait pas eu des signaux à transmettre de ce côté : c'est un honnête homme marié, et père d'un enfant qui est tombé dans le canal le mois dernier. »

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, le *Domino noir* et *Richard-Cœur-de-Lion*, par l'élite de la troupe.

Un individu dont l'extérieur annonce un homme comme il faut, pratique depuis quelque temps une industrie qu'il est à propos de signaler. [illegible] muni d'un passeport [illegible] dustriel qui en est l'auteur; mais les objets ont été retrouvés au Mont-de-Piété.

— Une femme, âgée de trente ans, demeurant rue du Faubourg-Montmartre, chargée d'une commission, est entrée chez un marchand de vin rue de la Vannerie, pour demander son chemin. Deux individus assez bien mis, qui s'y trouvaient, s'empressèrent de lui indiquer sa route; puis, sortant du cabaret, lui demandèrent si elle ne connaîtrait pas une femme de son âge à qui ils pourraient confier des marchandises pour en opérer, moyennant une rétribution, la vente à leur profit. La femme répondit qu'étant couturière, et ne faisant que de médiocres bénéfices, elle accepterait volontiers l'emploi et les conditions qui lui étaient proposées. Ils lui offrirent alors de la conduire à leur magasin pour conclure, et l'amenèrent à leur maison. Etant montés au premier étage, ils ouvrirent une porte qu'ils refermèrent aussitôt, et poussant avec force cette femme sur un lit, se livrèrent l'un et l'autre sur sa personne, malgré sa résistance, et en lui bâillonnant la bouche, aux actes de la plus brutale et de la plus révoltante lubricité.

Ils n'avaient pas encore assouvi sur elle leur passion, lorsque cette malheureuse femme, entièrement dépouillée de ses vêtements, parvint, après des efforts inouis, à échapper à ces forcenés, ouvrir la porte de la chambre, celle de l'allée, et à descendre dans la rue en criant aux voleurs! Des voisins accoururent; la porte de la maison d'où elle s'était enfuie fut gardée; des femmes lui prêtèrent des habillements, et le commissaire de police, averti, procéda sur-le-champ à l'arrestation des malfaiteurs, qui avaient inutilement tenté de s'évader. Ces deux hommes, dont l'aîné n'a que 28 ans et est connu par les plus mauvais antécédents, furent ensuite, en présence et d'après les ordres du magistrat, visités par un médecin, dont le rapport fit connaître qu'ils étaient tous deux atteints d'une maladie honteuse.

Ils ont été conduits à la Préfecture de police et mis à la disposition du parquet.

— Un de nos abonnés nous signale un percepteur des contributions directes qui a imaginé de retenir *dix* centimes aux contribuables, pour chaque avertissement *sans frais* qu'il leur envoie. Les contribuables ainsi taxés, doivent refuser de payer, et menacer le percepteur d'une dénonciation qui entraînerait une destitution immédiate et une poursuite en concussion.

— Il y a quelques jours, un homme de la commune de Surgères (Charente-Inférieure) trouva dans son grenier à paille un pauvre petit enfant nouveau-né qui grelottait. Les femmes de l'endroit lui prodiguèrent tous leurs soins, et ce fut, dans le village, à qui serait le parrain et la marraine. Mais le malheureux enfant avait souffert du froid; il mourut, au grand regret de sa nombreuse famille adoptive. Qu'on soutienne encore la suppression des tours après de pareils accidents, qui se renouvellent tous les jours!

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA VIENNE.

Coups et blessures à une novice.

L'audience a été reprise à huit heures du soir. L'audition du reste des témoins à charge n'a pas presenté plus d'intérêt que celle des premiers, et les prétendues dépositions des témoins à décharge pourraient se résumer par ces mots : « Je ne saurais croire que de tels actes de violence aient eu lieu dans une maison aussi respectable. »

L'audience du lendemain a été consacrée aux plaidoiries et au résumé du président; après quoi le jury, au bout d'une heure de délibération, a apporté un verdict négatif sur toutes les questions, sauf celles concernant une religieuse nommée Marguerite Marchand, dite *Madeleine de la Miséricorde*, qui a été condamnée à trois mois d'emprisonnement.

Aucune marque d'approbation ni d'improbation ne s'est manifestée dans l'auditoire; mais la foule qui assiégeait le Palais-de-Justice a escorté, jusqu'à leur couvent, les religieuses acquittées, en poussant des cris de réprobation.

Des Théâtres français à l'étranger.

Tous les Etats voisins de la France ont un ou plusieurs théâtres français; chez eux, cela fait partie de la haute civilisation. La Belgique ne compte que des scènes françaises; la Hollande en a dans ses villes principales; à La Haye, la subvention royale entretient une double troupe française. En Allemagne, Munich et Berlin ont un théâtre français; à Saint-Pétersbourg, notre théâtre et nos acteurs font les délices de la cour impériale; à tel point que, pour la fortune des comédiens, Saint-Pétersbourg est devenu une succursale de Paris. Moscou voit aussi fleurir nos ariettes, nos couplets et les moralités de notre drame.

A Madrid, il y a des comédiens français; nous les retrouvons dans les villes anséatiques, sur la Baltique; Varsovie a mis nos représentations au nombre de ses plaisirs d'élite.

En Italie, depuis le pied des Alpes jusqu'aux Calabres, Turin, Milan, Florence, sont les grands points de halte de nos troupes françaises qui parcourent toute la péninsule.

Londres regarderait comme incomplets les arrangements fashionables de sa belle saison, s'il n'avait dans une de ses salles de spectacle un théâtre français. On n'a pas oublié l'accueil fait en Angleterre à notre grande tragédienne.

Dans l'Amérique du Nord, plusieurs cités ont des théâtres français remarquables, et l'austérité des mœurs ne s'épouvante pas des franchises de notre vaudeville.

Dans le Sud-Américain, les troupes françaises sont attendues avec impatience, accueillies avec empressement; tous les centres de population opulents se disputent leurs soirées.

Les Indes ont vu des comédiens français qui ont doublé le Cap pour aller divertir les colonies européennes.

Toutes nos colonies, et aussi les possessions que nous avons perdues, ont des comédiens venus de la mère-patrie. L'Egypte a convié notre théâtre pour l'aider à l'accomplissement de son œuvre de civilisation et de progrès.

Notre conquête d'Afrique a montré aux Arabes les charmes de notre scène, qu'ils préfèrent actuellement aux ignobles et dégoûtantes parades qui souillaient leurs loisirs.

La Turquie n'en est encore qu'à nos mimodrames; Constantinople a un cirque exploité par des écuyers français. De là au théâtre bipède, il n'y a pas loin.

Enfin, pendant qu'à Paris on sollicite la permission de jouer les tra- [illegible]

» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Domino Noir. Richard.
» h. »|» ODÉON. —
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Mme Roland. L'Homme blasé.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Roquefinette. Jacquot. Casque et Jacquette. Carabius.
7 h. »|» PALAIS ROYAL. — Marquise de Carabas.
7 h. »|» GYMNASE — 1re repr. de Manon.
» h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Louise Bernard.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Stella.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
» h. »|» CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. Les Guides. Raccoleurs.
» h. »|» COMTE. — La Maison des Fous. Fête du Sergent. Jonas.

Adjudications.

Préfecture de l'Eure, 15 décembre. — Pont en maçonnerie sur l'Eure à Léry. Il sera pourvu aux frais de construction et d'entretien par une subvention du département de 10,000 fr., et du trésor de 5,000 fr., plus un péage à concéder au plus offrant. Cautionnement, 3,000 fr.

BOURSE DU 23 NOVEMBRE.

La même stagnation a continué sur les fonds français, et le seul événement marquant du jour est la hausse des Orléans, qui ont depuis hier monté de 20 fr. sur la nouvelle d'une hausse plus grande encore à Londres.

Au comptant. — Autriche, 395, 302-50, 395. — Banque belge, 765. — Espagne : différés, 12. — Id. passive, 5 1|8. — Hollande, 55 1|8. — Oblig. Grand'Combe, 1090. — Canal de Bourgogne, 1080. — Zinc Vieille-Montagne, 4250, 4275, 4250.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCED
5 p. 0 0 compt.	121 60	121 65	121 55	121 55	121 50
— fin cour.	121 60	» »	» »	» »	121 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0 0 compt.	81 95	82 »	81 90	81 95	81 95
— fin cour.	81 95	82 »	81 90	81 90	81 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0 0.	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0 0	» »	» »	» »	Avant la bourse. A 4 heures, 81 95, offert.
O. de la Ville	1390 »	» »	B. 2 50	Bons du Trésor.
Banque de Fr.	3320 »	» »	» »	3 0/0 à 2 mois.
C. Laf. de 5000.	5097 50	» »	B. 2 50	Reports, fin prochain.
— de 1000.	1125 »	» »	B. 5 »	5 0/0, 17 1/2.
Caisse Hypoth.	772 50	771 25	B. 1 25	3 0/0. 30.
Quatre Canaux.	1277 50	» »	H. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain	800 »	» »	B. 2 50	Fin courant, 805.
Vers. R. Dr.	320 »	318 75	H. 3 5	— 320, 318 75.
dº R. G.	120 »	122 50	H. 5 »	— 121 25, 122 50.
Orléans	760 »	757 50	H. 20 »	— 750, 760, 757 50.
Strasb. à Bâle.	193 75	195 »	H. 2 50	— 192 50, 195.
Rouen.	750 »	748 75	H. 6 25	— 747 50, 750.
Havre.	570 »	» »	» »	— 575.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1/4	107 »	B. 1/4 »	Londres, 21 novembre.
— Portugais.	44 7/8	» »	» »	Consol. 96.
Esp. D. active.	30 1/4	» »	» »	Esp. actif. 32.
5 0/0 Naples.	108 90	» »	» »	Portugais. »
— Romain.	104 1/2	104 3/8	H. 1/8 »	Mexicains. 30 1/2.
Obl. Piémont.	1206 25	» »	B. 1 25	5 0/0 Hollandais, 100 3/4.
Emp. d'Haïti.	» »	» »	» »	2 1/2 0/0 id. 54 5/8.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 23 novembre.

Arrivages : 1,199 quint. 47 kilog. Restant : 13,334 quint. 64 kilog.

Cours moyen : 36-18. Cours-taxe : 37-20.

Différence de ces cours sur ceux d'hier : cours moyen, baisse 90 c. cours-taxe, baisse 17 c.

Gruaux,	12 quint.	29 kilog. de	48-25 à 52-25.
1re marque,	153	86	36-95 à 40-00.
2e	583	72	34-75 à 36-65.
3e	51	84	30-50 à 33-00.
4e	38	41	22-50 à 27-50.

Ventes à livrer : 772 quint. 44 kil., de 21-25 à 37-60.

Total des ventes, 1865 quint. 53 kil.

Au marché d'Orléans de mercredi dernier, 22 novembre, les farines ont été bien tenues aux prix suivants :

Farines fleur, 57 fr. le sac de 159 kil.; 2e qualité, 55 fr.; 3e, 40 à 50 fr. le kil.

Les seigles ont valu au même marché 13 à 14 fr. l'hectolitre. Orléans expédie en ce moment des farines sur le haut de la Loire, sur Nantes et sur le centre de la France. Sur un autre point, nous voyons l'est et le midi venir s'approvisionner dans l'Yonne et dans la Marne. Cependant il y a baisse légère à la halle de Paris et sur les marchés principaux du rayon de Paris.

A Provins, marché très important pour la Brie, le relevé des quatre derniers marchés de novembre donne les résultats suivants:

Froment,	1re qualité,	19-26,	taux moyen :	18-10.
—	2e Id.	18-09,		—
—	3e Id.	16-95,		—
Avoine,	1re qualité,	6-66,	taux moyen :	6-38.
—	2e Id.	6-41,		—
—	3e Id.	6-08,		—

La taxe du pain, dans cette ville, depuis le 21 novembre, est de 28 c. 1re qualité, et de 23 c. 2e qualité.

Le foin vaut à Provins 45 fr. les 500 kilogrammes, et la paille de blé 30 fr.

Au dernier marché de Routot (Eure), marché important pour toute espèce de bétail, la viande sur pied s'est traitée aux prix suivants :

Bœuf, première qualité, 1 fr. 30 c. — Deuxième, 1 fr. 10 c.

Vaches, première qualité, 1 fr. 20 c. — Deuxième, 1 fr. 00 ,

12 ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 117. — SAMEDI 25 NOVEMBRE 1843

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) — LA — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 24 NOVEMBRE.

Persécution religieuse.

L'empereur de Russie a dernièrement ordonné par un ukase à ses sujets polonais qui professent la religion catholique-romaine d'embrasser le rite grec, sous peine d'exil dans l'intérieur de l'Empire. Ceux qui refusent sont forcés de vendre leurs biens dans un délai donné : c'est la confiscation. Nous croyons nécessaire de revenir sur les conséquences de cet acte qu'une partie de la presse s'est bornée à enregistrer comme une chose indifférente, comme un simple règlement de police intérieure.

Plus un peuple est malheureux, plus il tient à sa foi qui le console; eût-il été dans la prospérité, impie, incrédule et sceptique, dans ses revers, la douleur lui parle du ciel. Aujourd'hui, ce qui reste de la malheureuse Pologne est placé par l'autocrate entre l'exil et l'apostasie, c'est-à-dire, selon la foi romaine, entre l'opprobre en ce monde et l'enfer dans l'autre. Notons soigneusement que cet acte d'oppression atteint seulement les Polonais soumis, les fidèles sujets de l'empereur; les autres sont morts ou exilés; il n'a pas même le prétexte d'une tendance à la révolte, d'un symptôme quelconque de résistance.

Et l'Europe voit ce crime, comme elle a vu les autres, avec une complète indifférence!

Sommes-nous donc revenus aux siècles des Néron et des Dioclétien? Ou bien, comme l'a dit un jour à la tribune M. de Lamartine à propos de nous ne savons plus quelle monstrueuse infamie, sommes-nous donc en plein Bas-Empire? L'oppression cesse-t-elle d'exciter en France l'indignation des gens de bien, parce qu'elle tombe sur un peuple éloigné?

Nous ne ferons ici qu'un rapprochement. S'il arrivait qu'un peuple libre abusât de la liberté à ce point que les dépositaires du pouvoir portassent atteinte à la sainteté des consciences, Rome n'aurait pas assez d'anathêmes pour mettre ce peuple au ban de l'humanité. Nous applaudirions hautement à cette protestation de l'esprit contre la force, noble rôle que Rome a soutenu long-temps avec gloire. Et parce que ce même crime de persécution religieuse émane d'un souverain, d'une tête couronnée, Rome se tait, le Vatican n'a pas de foudre!

Prenez-y garde, rois et pontifs, occupés à vous disputer les lambeaux d'un pouvoir décrépit, ne donnez pas raison à vos adversaires. Une reine de Portugal très fidèle, un empereur d'Autriche apostolique, un roi de France très chrétien, un souverain pontife enfin, chef visible de la chrétienté, n'ont pas une note diplomatique, pas même une simple parole d'encouragement et de sympathie pour ces martyrs de la liberté religieuse! Voulez-vous donc que vos ennemis disent : Les temps sont accomplis, les rois s'en vont? Cette initiative qui vous appartient à vous, maîtres du monde, pour les manifestations généreuses au nom du genre humain, ne la laissez pas prendre à d'autres aux dépens de ce respect dont vous avez besoin d'être entourés pour faire le bien.

Il y a peu de jours, l'autocrate arrive à Berlin, dans la capitale du roi le plus absolu de l'Europe; la foule grave et silencieuse s'ouvre sur le passage de la voiture de l'empereur, et du sein de ce peuple calme et recueilli sort une voix sourde murmurant à l'oreille de l'autocrate : *Menschenfeind* (l'ennemi des hommes)! jugement terrible et juste qu'adoptera la postérité.

Condition de la population agricole.

Le journal de l'esclavage soutient que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles; il nie l'existence de la misère, incapable qu'il est d'en concevoir le remède. Libre à lui de persister dans son égoïste aveuglement. Nous n'en continuerons pas moins à constater la triste position des classes ouvrières; car nous savons que le règne du mal ne doit pas être éternel et que les efforts des hommes de bonne volonté, guidés par la science, peuvent, dès aujourd'hui, apporter quelque soulagement aux infortunes que nous signalons. Nos lecteurs liront avec intérêt la lettre suivante qui nous a été adressée par un homme vivant au milieu des populations dont il nous décrit la misérable existence. Les feuilles stipendiées pour dissimuler la vérité nous diront-elles encore que ce sont de ridicules mensonges et de pures absurdités?

> Tu scis quid unicuique donari expediat,
> et cur iste minus et ille amplius habeat.

L'OUVRIER A LA JOURNÉE.

La première classe d'hommes qui se présente à celui qui sait méditer sur la condition de la population agricole, c'est celle des ouvriers à la journée. Nous allons donc nous en occuper d'abord, et dire ce qu'elle est en Poitou, où nous l'avons observée.

Le journalier est un homme marié non propriétaire, qui n'a d'autre ressource, pour lui et sa famille, que le travail de ses mains. Tel est le type de cette classe de travailleurs, qui se grossit des fils de très petits propriétaires et de ceux des petits colons dits *bordiers*. Le journalier a un lit, quelquefois deux, qui doivent suffire à toute la famille, et trop souvent sans avoir égard à la différence des sexes. Le nouveau-né lui-même n'a, en général, que sa place dans la couche commune, ce qui l'expose à des accidents qui ne sont que trop fréquents; et nous avons vu des hommes auxquels un travail pénible fait un impérieux besoin du repos de la nuit, le prendre, ce douloureux repos, souvent près d'un malade, et quelquefois près du cadavre d'un membre de leur famille. Ceci n'est point une exagération, et l'on sait, dans nos campagnes, qu'il n'y a pour l'ouvrier que le choix entre une impossible veille ou le sommeil sur la couche mortuaire. Le lit se compose, en dessous, de paille enfermée dans une toile, et par-dessus d'une couche en plume, remplacée souvent par de la balle d'avoine que l'on renouvelle quand un bienveillant voisin peut en fournir de fraîche au temps de la récolte. Telle est donc la dot des jeunes époux : un lit. Le reste du mobilier se compose, outre quelques ustensiles culinaires, d'un buffet, d'une arche à pétrir, d'un coffre grossier et de quelques escabelles; le luxe peut même aller jusqu'à deux chaises de vergne tressées en jonc.

Le journalier se loge dans un bâtiment dit *borderie*, qui se compose d'une chambre basse dont le sol est de terre battue, avec un faux grenier par-dessus; souvent ce faux grenier n'existe pas, et la tuile que supportent des lattes est le seul obstacle opposé à la chaleur ou à des froids rigoureux. Une ouverture de quarante à cinquante centimètres éclaire ce réduit; elle n'a ordinairement qu'une fermeture en planches mal jointes, qu'on est obligé de laisser ouverte, quelque temps qu'il fasse, pour livrer passage à la lumière. Joignez à cela une petite étable et un cellier, avec un jardin de cinq à dix ares, et vous aurez complété l'inventaire d'une habitation qui se loue de 30 à 40 francs par an.

Pour se chauffer, l'ouvrier achète sur pied une superficie de bois taillis de 30 à 40 mètres carrés qui lui coûte de 30 à 50 francs avec 5 p. 0/0 payés d'avance et un an de crédit. Il se nourrit d'un mélange de froment et d'orge, auquel il joint, l'hiver, la pomme de terre râpée; le froment y entre rarement pour plus d'un tiers. Il vit, en général, de pain sec et de soupe, avec des légumes à un repas. Rarement il mange de la viande plus d'une fois par semaine.

La femme du journalier est paresseuse et sale; elle ne s'occupe que du ménage et n'a aucune industrie. Il en est qui cherchent à se procurer un enfant étranger à nourrir; elles en trouvent surtout à l'hôpital, ce qui leur procure un salaire moyen de 75 francs par an : ces enfants s'attachent souvent à leur famille adoptive, qu'ils soulagent ensuite par leur travail. Les plus industrieuses de ces femmes élèvent quelques volailles, soignent un ou deux jeunes porcs, quelques brebis, une vache même, et parviennent ainsi à fournir aux besoins du ménage et à payer le loyer: mais ceci suppose quelqu'aisance et un loyer de 60 à 80 fr.

Les enfants sont une charge jusqu'à l'âge de 12 ans environ; aussi beaucoup les laissent ou bien les obligent à mendier. Passé cet âge on commence à les placer comme bergers dans les fermes, où ils sont nourris et obtiennent un salaire de 20 à 50 fr. par an. Ceux qui peuvent les nourrir chez eux les emploient à la garde de quelques oies ou d'une vache, et les occupent l'hiver à ramasser des cailloux pour les routes, au prix de 2 à 5 fr. le mètre cube. Ces enfants sont à peine vêtus, et c'est le résultat soit de la misère, soit de la spéculation des parents. Ils ne reçoivent aucune instruction et cela pour diverses causes : d'abord beaucoup ne peuvent faire soir et matin le long trajet qui les sépare des écoles; ensuite on ne reçoit gratuitement que très peu d'enfants. Il n'y a que les frères des écoles chrétiennes qui donnent à tous et gratuitement une instruction consciencieuse; mais cette corporation utile est peu répandue dans nos campagnes, d'où elle est éloignée par le manque de ressources et par de fâcheux préjugés. Enfin, passé 12 ans les enfants ne vont plus aux écoles, ils sont arrivés à l'âge auquel la malédiction première doit porter ses fruits : *In sudore vultûs tui vesceris pane*. L'enfant se courbe donc vers la terre.

En sortant du sein de sa mère, le fils de l'ouvrier tombe sur la terre nue, — la mère du pauvre n'a pas même son lit de douleur, et, comme pour lui rappeler qu'elle l'avait mis au monde, *ut operaretur terram*, elle enfante debout.—Il vit les pieds dans la terre, et quand il devient vieux il tombe sur la terre et il y meurt abandonné.

Je ne connais rien de plus misérable que la condition du vieil ouvrier agricole : alors que l'on s'aperçoit que ses forces ne répondent plus à ses besoins, on le réforme comme un instrument qui n'est plus de service; on lui retire prématurément le travail, pour être autorisé à lui refuser plus tard des secours. Cependant il arrive des époques où les travailleurs ne suffisent pas aux travaux urgents; au temps de la moisson, les vieillards eux-mêmes se présentent au marché, la faucille sur l'épaule et à la main un fléau sur lequel ils n'osent même appuyer leur vieillesse de peur de trop la trahir. Alors le fermier et le propriétaire les engagent pour quelques semaines, si les ouvriers vigoureux sont rares, ou les acquiert au rabais : et d'ailleurs ne faut-il pas que leur sillon soit entièrement fauché comme celui des autres? Mais bientôt le travail manque aux travailleurs, et les plus vieux sont les premiers congédiés.

Le père, alors, n'est plus pour ses enfants qu'une charge lourde; ils le méprisent d'abord pour son incapacité, puis ils le rationnent et souvent le maltraitent. Le vieillard finit donc sa vie comme il l'a commencée, en mendiant, et l'on sait combien, à la campagne, la mendicité est pénible et peu fructueuse. Et puis, s'il devient infirme ou malade?—Pendant tout le travail de la journée, cet impérieux travail qui donne à la famille le repas du soir, on enferme le vieux dans la maison déserte; et il gemit en vain; et c'est la mort qui l'entend la première. Il n'a même pas la ressource de l'hôpital; car les revenus des hôpitaux sont insuffisants, et, bien qu'on ait dépouillé ceux des campagnes au profit des villes, nos malades en sont exclus, en dépit des protestations arrachées récemment par de pressantes et chaleureuses réclamations.

Telles sont les charges, les misères et les principaux besoins de la famille ouvrière : femme, enfants, vieillards, le pain de chaque jour, pour tout ce monde doit être fourni par le travail d'un seul homme. Or, voici ce que produit ce travail : du 11 novembre au 1er février, 50 c. par jour; du 1er février au 1er avril, 75 c.; du 1er avril à la moisson, 1 fr.; pendant la moisson, en moyenne, 1 f. 50 c.; après les batteries au 29 septembre, de 1 fr. à 1 fr. 25 c.; du 29 septembre à la Saint-Martin, 65 c. En outre le journalier est nourri; faute de quoi il reçoit un supplément de 50 c. par jour.

Mais ce salaire n'est pas assuré : il est des saisons mortes où l'ouvrage manque; alors on cherche à se procurer des travaux à la tâche et pour un prix débattu d'avance. En général, ce mode est avantageux à l'ouvrier en ce qu'il peut occuper ainsi ses moments perdus; il travaille alors plus fort et plus long-temps. Mais, il arrive souvent que des concurrents que la faim pousse se disputent une entreprise qui, donnée ainsi au rabais, ne peut plus nourrir l'entrepreneur famélique. Le journalier trouve quelquefois un supplément de gain dans le fumier que produisent les quelques animaux qu'il peut avoir, ou celui qu'il fait ramasser sur les chemins par ses jeunes enfants; il le vend, ou l'abandonne à un cultivateur voisin moyennant la moitié des deux récoltes successives qu'il produit. Il peut enfin se procurer des pommes de terre, des

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SCÈNES DE NORWÉGE. (1)

II.

Heimdal.

Perdue au milieu de cette solitude, combien la vie de ces trois êtres que le sort avait réunis était calme et pourtant peu semblable! Silencieuse, indifférente, Mme Astrid laissait traîner ses jours vides désormais, entre la jeunesse de Suzanne et d'Harald, si pleine de travail, de contentement et d'espérances. Parfois seulement sa pâle figure s'éclairait d'un rapide sourire. C'était à l'heure du dîner, quand Harald se plaisait à vanter la supériorité de la Norwége sur la Suède, et que Suzanne prenait en main la défense de sa patrie. La jeune Suédoise y mettait tant de feu, Harald un sérieux si comique et des arguments si tranchants, que dant qu'assise auprès de la cheminée, avec Larina et Karina, elle causait avec elles ou filait de la laine. On n'entendait que le grondement des rouets et le pétillement de la flamme qui jetait sur la tranquille veillée ses lueurs fantastiques.

Harald se plaisait beaucoup à avoir Suzanne pour auditeur, il aimait à entendre les exclamations de sa frayeur et de sa joie, il aimait à la voir rire ou pleurer suivant les phases gaies ou tristes du récit; car toutes ces impressions se peignaient tour-à-tour dans le cristal de cette âme limpide.

Il lui parlait tantôt des *sagas*, des anciens rois de Norwége, Olof-Haraldsen avec ses baptêmes de sang, le noble Olof-Trygvesen et le roi Sverre au petit corps et à la grande âme; tantôt il lui faisait passer devant les yeux les figures des femmes qui ont joué un grand rôle dans les annales du Nord : la fière Gyda, la fille d'un paysan pour qui Harald-Haarfager fit tant d'exploits, la reine-mère Gunild et tant d'autres femmes dont le souvenir est resté dans les légendes et dans la mé-

m'aime si tendrement! »

Et elle y alla encore avec des cheveux blancs qui flottaient au vent sur ses joues ridées, jusqu'à ce qu'une voix miséricordieuse appelât la pauvre âme en peine dans le sentier céleste où elle trouva enfin le repos et le bonheur dans les bras de son bien-aimé.

Le vieux *Saga* de Halgrim, bien que moins triste, n'avait pas moins d'attraits pour Suzanne.

Stormannadauen (la mort noire) avait sévi dans la Norwége et fait un désert de contrées naguères populeuses et florissantes. Dans la vallée d'Ulvig à Hardanger, un jeune paysan nommé Halgrim, avait seul survécu. Il jeta un regard autour de lui et ne vit rien que des morts près de sa couche funèbre. Alors il se leva et partit pour chercher des vivants.

C'était au milieu du printemps; les alouettes chantaient en s'élevant dans le bleu du ciel; les forêts de bouleau se revêtaient d'un vert tendre. La neige se fondait dans les rivièrss qui descendaient en serpen-

fèves, des haricots, en laissant au propriétaire du champ la moitié de la récolte comme loyer de la terre.

En résumé, voici le budget d'un journalier :

Avoir.		Doit.	
Produit du travail, l'ouvrier n'étant pas nourri	280 fr.	Logement	36 fr.
Indemnité pour sa nourriture	150	Bois de feu	30
Valeur en fumier	36	Impôt	5
Produit de quatre brebis, laine et agneaux	26	Nourriture de l'ouvrier	150
Dix oies ou dindons	25	id. de sa femme et deux enfants au-dessous de 10 ans.	150
Pommes de terre, fèves, haricots.	30		371
	547		

Il reste donc à l'ouvrier, pour son vestiaire, l'entretien du mobilier, les instruments de travail, etc., 176 fr. Ces données sont prises dans un milieu autant qu'il a été possible; elles représentent bien la condition la plus ordinaire du journalier. Avec cela il vivrait, et même j'en ai vu, avec un budget tel que celui-ci, parvenir à élever leur famille, et acquérir encore, au bout d'un certain temps, pour 1,000 à 1,500 fr. de terre; mais il faut compter sans les mortes-saisons, les maladies et l'inconduite.

Et maintenant, n'y a-t-il aucun moyen d'améliorer le sort de cette classe intéressante de travailleurs? Faut-il dire que, puisque Dieu a fait des petits et des grands, il a créé les uns pour souffrir, les autres pour jouir? Non, certes! Nous dirons plutôt avec la Sagesse : *Pusillum et magnum ipse fecit, et æqualiter cura est illi de omnibus.*

Un membre du conseil général de la Vienne.

Remplacements militaires et placements domestiques.

Parmi cette foule d'industries immorales tolérées dans Paris, il en est deux surtout, celles des marchands de soldats et des bureaux de placement, qui produisent les plus déplorables résultats. A l'heure qu'il est, on compte à Paris plus de huit cents établissements de ces deux genres, qui tendent leurs filets aux crédules provinciaux, que l'espérance ou la misère poussent dans la capitale.

Qu'arrive-t-il au plus grand nombre?

Les jeunes gens robustes, bien portants et capables de faire de bons ouvriers dans une profession manuelle, ou d'excellents domestiques, après avoir été dépouillés de leur dernière pièce de cinq francs par les bureaux de placement, qui n'ont jamais ou que très rarement de places à donner, tombent dans les griffes de ces vampires, si caractéristiquement appelés *vendeurs de chair humaine*, ou, dans la société encore plus dangereuse de quelques habitués des *tapis-francs*.

Quant aux jeunes villageoises, après avoir remis le dernier écu de leur petit pécule des champs, sans avoir obtenu autre chose qu'une stérile mention sur un registre à-la-fois mensonger et suspect, elles deviennent pour la plupart la proie de la prostitution. Un an après leur entrée dans la capitale, vers laquelle elles s'avançaient fraîches, pleines d'illusions, de joie et de santé, une grande partie est logée, aux frais de l'Etat, soit à la salle Saint-Martin, à Saint-Lazare ou à l'Oursine.

Ne serait-il pas temps d'apporter un remède au scandale et aux vols journaliers commis par les bureaux de placement, et par cette race plus odieuse encore des *vendeurs de chair humaine?*

Essayons de montrer comment ces deux industries pourraient être salutairement transformées. Essayons d'indiquer des bases philanthropiques et peu coûteuses pour l'organisation de *bureaux gratis*, où les deux sexes trouveraient des emplois dans les divers services auxquels ils seraient propres.

Pour les jeunes hommes que leur vocation appelle à l'état militaire, les douze mairies de Paris pourraient avoir chacune un bureau dans lequel tous les individus qui aspirent au remplacement militaire seraient inscrits, après examen préalable de leurs titres ou certificats de bonne conduite. Tous les pères de famille voulant donner un remplaçant à leurs fils viendraient faire leur choix à ces bureaux, qui exerceraient ainsi un contrôle favorable à la bonne composition de l'armée. Les conditions stipulées par les uns et les autres seraient consignées dans un registre à ce destiné, et il serait perçu un droit de un pour cent sur l'acheteur, à l'acceptation de chaque remplaçant. Ainsi on couvrirait à-peu-près la dépense de ces bureaux, et tout se ferait dans des conditions de moralité et de sécurité.

Pour les domestiques des deux sexes, chaque commissaire de police pourrait avoir, suivant la population de son quartier, un ou deux employés chargés de recevoir les demandes des maîtres et des domestiques; ces derniers seraient tenus de produire de bons certificats légalisés. Les uns et les autres y trouveraient plus de garantie, et le contrôle de l'administration s'exercerait d'une manière efficace sur les mauvais sujets que procurent journellement les bureaux de placement.

Toute inscription serait gratuite pour le domestique; le maître seul paierait trois francs après son acceptation. Par ce mécanisme bien simple, on transformerait deux industries coupables et dégradées, et l'administration sauverait de la misère et de ses fâcheuses conséquences une foule d'individus qui ne peuplent souvent nos hôpitaux et nos prisons que pour avoir été victimes d'un premier excès de confiance et de crédulité.

Puissions-nous, par ces courtes observations, avoir appelé l'attention de l'autorité sur cette importante question ! Puisse l'administration parisienne la résoudre en faveur de la morale et de l'humanité!

Lorsqu'aux dernières élections politiques M. Victor Considerant fut amené à se présenter comme candidat au dixième arrondissement de Paris, le journal qu'il dirigeait rendit un compte détaillé de la séance préparatoire où les aspirants à la députation avaient eu l'occasion de s'expliquer. Dominés par le désir d'être impartiaux, avant d'imprimer les comptes-rendus nous avions soumis à tous les concurrents de M. Considerant les épreuves du numéro où leurs manifestations étaient recueillies. Aujourd'hui le nombre des candidats au conseil-général est trop grand pour que l'épreuve du compte-rendu que nous donnerions pût être soumise à chacun d'eux. En conséquence, nous croyons devoir nous abstenir d'une relation de la séance que l'on pourrait accuser de partialité pour le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique* dont la candidature a été favorablement accueillie par les électeurs.

ANGLETERRE.

Le duc et la duchesse de Nemours partiront au plus tard mardi prochain. L'amiral Cazy a donné l'ordre de faire les préparatifs de départ pour ce jour-là. Lundi dernier il a offert, à bord de *l'Archimède*, vaisseau qui a amené en Angleterre LL. AA. RR., un banquet somptueux aux officiers d'artillerie et de marine en garnison à Woolwich. Ce banquet a été remarquable par la cordialité qui y a régné. Un toast a été porté par l'amiral à l'union de la France et de l'Angleterre, gage de la paix du monde. Les officiers anglais se sont retirés, dit le *Morning-Herald*, enchantés de l'hospitalité de l'amiral.

Des sœurs de charité sont attendues à Birmingham. Elles vont s'établir dans un couvent que les catholiques anglais leur préparent à Nottingham sur un terrain considérable dans *Parliament-Street*.

La cour des débiteurs insolvables à Londres a retenti encore dans l'audience du 21 des plaintes du soi-disant duc de Normandie, Charles-Louis de Bourbon, qui requiert sa libération. Il déclare être arrivé en Angleterre en 1836. Sa femme se nomme Mme de Valençay, c'est ainsi qu'il l'appelle. On a prétendu qu'elle avait été sa domestique, c'est un mensonge. Il dit avoir, depuis 1836, reçu de France, où il a des amis, diverses sommes s'élevant à 10,000 liv. sterl. à titre de présents. Il prétend avoir droit sur le château de Saint-Cloud et sur celui de Rambouillet. Il était, ajoute-t-il, porteur de papiers qui ont été saisis par Louis-Philippe lorsqu'il l'a jeté en prison en 1836; ces titres pourraient prouver sa filiation légitime. Il ne veut pas spécifier ces titres, parce qu'il est entouré d'espions et d'ennemis politiques, même dans l'enceinte de la cour. Du reste, ces papiers portaient la signature de Louis XVI son père et celle de sa mère au moment où ils étaient au Temple. Il réclame 160,000 liv. sterl. du gouvernement anglais pour toute une escadre de vaisseaux de guerre livrée en 1794.

M. Jackson, son créancier pour une somme de 1,000 liv. sterl., s'oppose à ce que le duc soit mis en liberté. La cour renvoie sa décision à une autre audience.

On dit dans la cité que lord Aberdeen a refusé d'entrer en relations avec l'ambassadeur mexicain, M. Murphy, à cause de l'insulte faite dernièrement au pavillon anglais, et qu'il a même l'intention d'envoyer un nouvel ambassadeur à Mexico; celui-ci jetterait l'ancre à la Jamaïque, et prendrait une escadre qui le conduirait sur les côtes du Mexique, où il irait demander une réparation. Nous avions déjà reçu la nouvelle que M. Doyle avait adressé des remontrances au gouvernement mexicain au sujet de la rupture d'un contrat passé avec une maison anglaise. Le gouvernement avait répondu en termes peu polis, et comme il avait refusé de rétracter ses expressions, M. Doyle avait envoyé en Angleterre un messager spécial pour se plaindre à lord Aberdeen. Ce grief avait précédé l'affaire du pavillon, et il paraît que c'est pour la rupture du contrat avec la maison anglaise que lord Aberdeen n'a pas voulu accepter d'excuses du gouvernement mexicain. En conséquence de ces faits, une baisse s'est produite dans les fonds mexicains, qui ont été cotés à la fermeture à 29 1/2 à 3/4.

Le *Morning-Post* a reçu des nouvelles du Cap de Bonne-Espérance, datée du 10 septembre, qui lui annoncent la pacification de la colonie. Les chefs de la conspiration des Böers, Prinsepp Rodolph et Pretorius, avaient fait leur soumission.

IRLANDE.

On écrit de Dublin, le 20, que le recorder procède avec zèle à la révision de la liste du jury; quand la révision sera terminée, on proposera à la cour du banc de la reine d'annuler la première liste et de suspendre le procès jusqu'au moment où il pourra être procédé à la formation d'un nouveau jury. Il est probable que la cour accordera le délai demandé.

Le même jour la cour du banc de la reine a tenu son audience. On y remarquait une affluence plus considérable encore. Les officiers de la couronne étaient présents. M. Steele apparaît seul au banc des accusés. L'attorney Fordé fait remettre à la cour les conclusions de plusieurs d'entre eux, relatives au moyen de nullité opposé aux procédures. L'avocat-général se plaint de ce qu'ils ne sont pas venus les déposer eux-mêmes, suivant la loi. Il demande le renvoi au lendemain pour les plaidoiries. M. Fordé demande, suivant l'usage, quatre jours pour se préparer. La cour décide que les accusés plaideront demain.

Dans la séance de l'association, du 20, dans Conciliation-Hall, O'Connell a présenté les résolutions suivantes qui ont été votées par acclamation:

Nous, membres catholiques de l'association nationale et loyale du rappel, avons lu avec le plus profond respect les résolutions adoptées dans le meeting de nos vénérables archevêques et évêques, hiérarchie vénérable et sacrée de l'église catholique en Irlande. Nos vénérables prélats possèdent toute notre vénération, tout notre respect et notre soumission chrétienne.

Les laïcs catholiques d'Irlande abhorrent de toutes leurs forces toute tentative qui tendrait à influencer notre clergé en lui offrant les vaines richesses de ce monde. Les laïcs les aideront et les encourageront à rejeter toute allocation de l'Etat, persuadés qu'ils sont que le contrôle de l'église par l'Etat n'a pour but que de dégrader et de détruire les fonctions sacrées du catholicisme, de diminuer l'utilité du clergé et d'introduire des mercenaires à la place des saints pasteurs des troupeaux fidèles.

Les laïcs catholiques d'Irlande qui n'ont jamais déserté leur vénérable clergé, malgré les pénalités, les confiscations et la mort dont on l'a frappé, reconnaissent aussi avec gratitude que leur clergé ne les a jamais abandonnés et ils sont convaincus que tous les corrupteurs de l'Angleterre ne pourraient parvenir à acheter un seul membre du clergé catholique dans toute l'Irlande.

Dans le même meeting, M. O'Connell ayant quitté la séance, M. O'Neil a lu la réponse du libérateur à M. J. Storge.

ESPAGNE.

Le 19 novembre, la crise ministérielle continuait à Madrid, et l'on pensait qu'elle pourrait durer quelques jours, s'il était vrai qu'on voulût sonder les dispositions des diverses fractions dont se compose la majorité parlementaire.

Voici les principaux articles du projet de capitulation proposé par le général Sanz à la junte suprême provisoire de Barcelone :

Art. 1er. La force armée qui se trouve dans Barcelone, les autorités qui y commandent, et toutes les personnes qui se seraient déclarées contre le gouvernement provisoire de la nation, le reconnaissent et lui promettent obéissance dès ce jour.

Art 2. La garde nationale livrera ses armes et sera dissoute. Le gouvernement décidera plus tard ce qui lui conviendra de faire à son égard.

Art. 3. Les corps francs et autres créés depuis le 1er septembre seront désarmés et dissous. Les condamnés qui en faisaient partie subiront le restant de leur peine.

Art. 5. Les opinions politiques qui se sont manifestées depuis le 1er septembre ne seront point recherchées; mais la justice aura son libre cours quant aux délits ordinaires.

Art. 8. Un enquête scrupuleuse sera ouverte sur le recouvrement et l'emploi des fonds, ainsi que sur la distribution d'effets et denrées depuis le 1er septembre. Les particuliers ou corporations qui auront droit à des indemnités, seront dédommagés au moyen de mesures prises par le gouvernement d'accord avec la députation provinciale.

---

lage; mais il pensa que ses yeux le trompaient. Alors, respirant à peine, il demeura dans une attente déchirante; ce fut l'affaire d'une seconde qui lui parut un siècle; et une colonne de fumée chassée par la brise du soir tourbillonna lentement dans les airs. Il pousse un cri de joie, s'élance et traverse le fleuve à gué. Son chien le précède en poussant des aboiements joyeux, et arrive avant lui à la cabane d'où s'élance la fumée. Une jeune fille paraît sur le seuil. Encore un cri d'une joie indicible, et Halgrim se trouve dans les bras de Hildegonda. Elle aussi, seule de toute sa vallée, elle avait échappé à ce terrible fléau.

Le lendemain, ainsi qu'ils se l'étaient promis, ils se rendirent à l'église, et comme il n'y avait pas de prêtre pour les fiancer, pas d'amis pour leur servir de témoins, tous deux alors s'avancèrent devant l'autel, et unirent leurs mains pendant que Halgrim disait d'une voix solennelle : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Et Dieu bénit cette union contractée en son nom, et leurs enfants repeuplèrent ces vallées où leurs noms sont en vénération.

C'est ainsi qu'ils passaient leurs longues soirées d'automne; mais souvent Harald s'abandonnait malignement aux caprices de son imagination, et alors il fallait entendre quelles merveilleuses histoires, quels terribles évènements se déroulaient sous les yeux de la crédule Suzanne! Son cœur se serrait d'épouvante, elle pâlissait, et suffoquée par l'émotion, il lui semblait qu'elle allait mourir de terreur et de pitié, quand soudain elle se prenait à penser que peut-être elle ne s'effrayait que d'une pure invention. Alors elle interrogeait Harald, et son hésitation se changeait en certitude et son émotion en colère lorsqu'elle entendait ce rire terrible dont il accueillait toutes ses exclamations et ses reproches; elle se levait, le quittait à l'instant même en lui jurant de ne jamais l'é-

de donner que de recevoir. » Les animaux eux-mêmes participent à ces fêtes. L'étable est mieux soignée, et les oiseaux du ciel voltigent près des demeures avec des gazouillements de joie; car, devant chaque grange, s'élèvent de hauts mâts au sommet desquels se balancent de riches gerbes d'avoine. Même le paysan corvéable le plus pauvre et qui ne possède pas de moissons, demande à ses voisins quelques glanes de blé pour les attacher à son mât de sapin et entendre chanter les oiseaux devant sa grange vide.

Dans une demeure où il n'y a point d'enfants, où ne se rassemblent ni parents, ni amis, et où la maîtresse de la maison reste dans la solitude avec ses chagrins, le jour de Noël n'apporte guère de joie. Pourtant Suzanne sut organiser à la ferme une petite fête à huis-clos, au repas du soir. La table, chargée de mets, resplendissait de lumières lorsque les gens de la maison entrèrent dans la salle à manger. Le plus âgé d'entre eux, d'une voix grave, entonna un cantique solennel auquel se joignirent bientôt tous les autres. On s'assit; une franche gaîté régna, et il sembla à Suzanne qu'elle n'était plus dans un pays étranger.

Mme Astrid avait prévenu Suzanne qu'elle voulait ce soir-là rester seule dans sa chambre; qu'elle n'assisterait pas au souper; elle la pria seulement de lui préparer une tasse de lait. Suzanne voulut profiter de cet ordre pour lui faire une petite surprise et l'amener doucement malgré elle à jouir un peu de cette joie universelle. Voici le complot qu'elle avait formé contre la solitude de Mme Astrid. A l'heure où il fallait lui servir le lait qu'elle avait demandé, un jeune et bel enfant en jaquette blanche, avec des ailes d'ange et la tête ornée d'une couronne de lumière devait entrer doucement dans sa chambre, s'arrêter sur le seuil, et lui faire signe de sortir. Il était à présumer que la veuve du colonel

de son côté s'était emparé du pauvre ange qui avait perdu l'équilibre avec sa couronne et qui commençait à jeter les hauts cris.

Suzanne parvint bientôt à rappeler sa maîtresse à la vie. Mais pendant quelque temps Mme Astrid ne put recueillir ses esprits. Elle répétait d'un air égaré des phrases confuses et incohérentes où l'oreille ne pouvait saisir que ces mots : « Apparition !... Pauvre enfant !... Mort ! » Suzanne en conclut que l'ange artificiel l'avait effrayée, et lui dit tout en larmes que ce n'était que le petit de Hans Guttormsen qu'elle avait costumé ainsi pour lui causer une surprise. Mme Astrid parut écouter cette explication avec la plus grande avidité. Sa crise nerveuse finit par un torrent de larmes qu'elle répandit, tandis que Suzanne, désespérée d'être la cause de tout ce mal, baisait en pleurant les vêtements et les mains de sa maîtresse, et la suppliait ardemment de lui accorder son pardon.

Madame Astrid, encore tout émue, lui dit avec douceur : « Ton intention était bonne, Suzanne! — Tu ne pouvais pas savoir le mal que tu me ferais; mais ne songe jamais à me faire une surprise agréable, ne l'essaie jamais. Non, je ne puis plus me promettre un plaisir, un bonheur! Il n'y en a plus pour moi désormais. Mais laisse-moi, Suzanne; j'ai besoin, maintenant, d'être seule. Je suis déjà beaucoup mieux; laisse-moi. »

Suzanne revint près de Harald et donna, devant lui, libre cours à l'expression de sa douleur, en lui racontant les paroles désolantes de sa maîtresse. Harald devint pâle et pensif, et le cœur de Suzanne n'en fut que plus oppressé. Restait encore pour la pauvre fille un dernier filon de joie, à la découverte duquel elle avait pensé bien souvent et rêvé avec bien du bonheur. Mais la soirée avait été troublée, et cette deuxième surprise eût-elle rempli son but et produit tout son effet, elle eût été

Art. 9. La députation provinciale est dissoute et sera réorganisée conformément à la loi.

Art. 10. L'ayuntamiento sera également dissous et renouvelé en totalité.

Art. 11. Le gouvernement nommera les employés comme il l'entendra.

Art. 12. Dès que la présente convention sera signée, tous les quartiers et points principaux de la place seront occupés par les troupes de la reine. La force armée qui compose aujourd'hui la garnison déposera les armes et rentrera dans ses foyers.

Art. 14. Le capitaine général délivrera des passeports à tous les individus qui voudront passer à l'étranger sur des vaisseaux nationaux ou autres. Leurs personnes et leurs biens seront respectés.

Art. 15. Toute personne qui, après la signature et la ratification de cette convention, s'apposerait directement ou indirectement à ce qu'elle reçût son effet, qui troublerait la tranquillité publique ou attenterait à la sécurité personnelle de ses concitoyens, est mise hors la loi.

Art. 16. Vingt-quatre heures après la signature de ce traité, la place de Barcelone, y compris le fort des Atarazanas, sera remise aux troupes de S. M.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 23 novembre.

Les insurgés du fort de Figuières ont fait hier une sortie dans la direction de Llers; Prim les a repoussés, leur a fait cinq prisonniers, et rétabli son quartier-général à Villabertran.

Le Phénicien, parti de Barcelone hier au soir, a débarqué à Port-Vendres, ce matin, neuf passagers, dont deux membres de la junte; il emmène trente-un autres Espagnols à Marseille.

Le Caméléon est attendu à Port-Vendre. Il est parti en même temps que *le Phénicien*.

Une nouvelle municipalité a été installée avant-hier à Barcelone.

PORTUGAL.

C'est à tort qu'on a prétendu que le général Iriarte était rentré en Galice avec son entourage et un renfort de Portugais. Il n'a pas quitté le Portugal depuis la déplorable issue de son échauffourée. Linage et Infante sont toujours à Lisbonne, si l'on en croit le *Correspondal* de Madrid. D'après le *Morning-Chronicle*, de Londres, le gouvernement vient d'ordonner que les réfugiés espagnols, commandés par le général Iriarte, se rendraient à Braga et y resteraient.

Tout récemment, le gouvernement portugais a déclaré la guerre à la presse. Il a intenté successivement trois procès au journal la *Tribune*, qui a été trois fois acquitté, et a pris depuis un air triomphant.

On annonce que le ministère se propose de demander aux cortès, dans leur prochaine session, un projet de loi qui aura pour objet de mettre des entraves à la liberté de la presse.

ITALIE.

Suivant la *Gazette de Cologne*, on disait à Rome, le 10, que l'ambassadeur de France venait d'entamer des négociations avec le saint-siège, relativement au rôle que les évêques de France ont joué au sujet de l'enseignement universitaire. On assure que le collège des cardinaux a approuvé les prélats; cependant le saint-siège leur conseillera de se maintenir dans les bornes de la prudence, afin de ménager le gouvernement français, qui lui a rendu des services éminents.

ALLEMAGNE.

Le congrès du Zollverein s'est séparé il y a quelques jours, mais pour reprendre ses séances aussitôt que les commissaires auront reçu des instructions de leurs gouvernements.

Il a été décidé que les droits sur les fers anglais (première fusion) ne seraient pas augmentés.

Les négociations pour l'accession du Hanovre au Zollverein sont si avancées, que, dès le 1er janvier 1844, les districts de Harz et de Weser en feront partie.

Les droits élevés sur articles français ne doivent point être abaissés; au moins, il n'en est nullement question.

(*Moniteur parisien.*)

AUTRICHE.

Un courrier de Saint-Pétersbourg était arrivé à Vienne le 16 novembre, portant, si l'on en croit le *Mercure de Souabe*, la déclaration de l'empereur de Russie concernant la révolution grecque. L'empereur annonce que la révolution grecque l'a surpris, mais qu'il n'interviendra pas dans les affaires intérieures de ce pays, et qu'il ne prendra aucune part aux conférences de Londres et de Paris. Mais, en ce qui concerne les engagemens de la Grèce envers le cabinet de Saint-Pétersbourg, l'empereur veut qu'ils soient exécutés; il insiste pour l'existence du royaume, pour l'inviolabilité de la dynastie, pour le maintien de la religion, pour le paiement de la dette publique. Ce n'est pas une reconnaissance de ce qui s'est passé, c'est son opinion sur un fait accompli. La prétendue protestation de la Russie est une pure invention, et sans doute on en peut dire autant du rappel de M. Katakazi.

Le bruit s'était répandu que le roi Othon avait abdiqué en faveur du duc de Leuchtenberg.

ETATS BARBARESQUES.

Nous empruntons au *Journal des Débats* les détails suivants sur la réparation obtenue du bey de Tunis : On se rappelle les procédés insultants dont notre consul-général et le commandant de la division française avaient été l'objet en se rendant à son palais, et à la suite desquels une relation diplomatique avait été interrompue jusqu'à ce qu'un des ministres du bey vînt, au nom de son maître, faire des excuses convenables.

Le bey, ayant examiné l'affaire, a reconnu ses torts et a pris l'engagement par écrit qu'une députation, composée de son ministre de la marine, de son premier aide-de-camp et de deux colonels, se rendrait chez le consul général, puis à bord du *Jemmapes*, commandé par M. Legoarant de Tromelin.

Le lendemain, 1er novembre, après sa visite au consul, la députation s'est transportée à la Goulette. Le gros temps l'empêchant de s'embarquer, elle est revenue le lendemain et a été reçue par M. de Tromelin, entouré de son état-major et de celui de *l'Alger*. Le ministre de la marine a présenté les excuses de son maître. La députation, en se retirant, a été saluée de 13 coups de canon, que la Goulette a rendus immédiatement.

INTERIEUR.

Par décision royale du 12 novembre, M. le lieutenant-général baron [illegible]

Adolphe Garnier, Rosseuw Saint-Hilaire, Lenormant, Guigniault, Ozanam.

— Les cours de l'école spéciale des langues orientales ouvriront le 27 à la Bibliothèque du roi.

— Les cours de la Faculté des lettres s'ouvriront, le lundi 27 novembre, à la Sorbonne.

Faits divers.

La *Gazette universelle allemande* dit que le bruit courait à Vienne le 14 que le prince Léopold, fils puîné du duc de Saxe-Cobourg-Kohary, devait épouser la reine Isabelle d'Espagne, et que des personnages haut placés ajoutaient foi à ce bruit.

— On mande de Vienne, le 14 novembre, au *Moniteur parisien* :

« Le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg est depuis quinze jours de retour de son voyage. Il a apporté l'heureuse nouvelle de la *position bénie* dans laquelle se trouve la princesse Clémentine d'Orléans, épouse du prince Auguste de Saxe-Cobourg. »

— Tandis que les journaux de Turin annoncent l'arrivée de M. de Salvandy dans cette capitale, on lit dans la *France méridionale* de Toulouse du 21 :

« M. le comte de Salvandy est arrivé hier, sur les trois heures de l'après-midi; il quittera Toulouse demain, après avoir été, dit-on, rendre visite à M. de Remusat, à son domaine de Lafitte, près de Muret. »

— On lit dans le *Sud* de Marseille :

« Nous apprenons que le roi, touché de l'état de dénuement dans lequel se trouve la mère d'Alibaud, a fait parvenir au maire de Marseille une somme d'argent destinée à soulager cette infortunée, avec promesse de nouveaux secours.

— M. de Châteaubriand est arrivé à Boulogne le 21. Le mauvais temps et la violence du vent l'ont empêché de s'embarquer.

— Deux journaux, le *Commerce* et le *Courrier* assurent hier que M. le prince de Polignac avait reçu l'ordre de quitter Paris.

— L'île de Lampedouse, dont il est si souvent question dans les journaux, a été achetée 40,000 ducats, par le gouvernement napolitain, au prince de Lampedouse.

Le roi de Naples veut y établir une colonie de déportés.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

— On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Deux ou trois individus étrangers à l'École de droit s'étant introduits dans le cours de M. Rossi pour y exciter du trouble, le nombreux auditoire qui assistait à la leçon a témoigné par d'énergiques et unanimes protestations combien il blâmait ce désordre. Cependant, une tentative de trouble s'étant renouvelée et pouvant amener quelque collision individuelle, le professeur a levé la séance en annonçant que des mesures seraient prises pour assurer la police du cours. »

— Il résulte d'un avertissement officiel de la marine suédoise, que depuis le 24 juin dernier, le phare de Falsterbo est éclairé par un appareil lenticulaire. Un nouveau feu flottant portant deux lumières sera, dans le courant de 1844, placé sur l'extrémité extérieure du rescif situé devant la pointe de Falsterbo.

— Suivant la nouvelle *Gazette de Wurtzbourg*, les filatures comprises dans la circonscription du Zollverein font mouvoir par an 815,000 fuseaux, qui donnent par an 194,000 quintaux de fil. D'un autre côté, on en introduit annuellement dans le pays 347,700 pour la consommation. En comptant que le coton double de valeur dans la filature, et que la livre de coton brut coûte cinq gros saxons, les 194,000 quintaux de fil fabriqués dans la circonscription du Zollverein, vaudraient 7 millions, et le bénéfice serait de 3 millions et demi.

— L'inauguration de la fontaine Molière, rue Richelieu, aura lieu le 15 janvier.

— Depuis Hugues-Capet (en 987) jusqu'à Louis-Philippe exclusivement, 30 princes ont régné sur la France pendant 843 ans. Durée moyenne de chaque règne, 23 ans 5 mois. Nombre d'années qu'ils ont vécu, 1864 ans. Moyenne, 51 ans 9 mois 10 jours. La vie moyenne des hommes n'est que de 33 ans.

— Depuis 500 ans le milieu de chaque siècle a été, pour l'Europe, l'époque de quelque grande crise sociale. 1450, l'imprimerie révolutionne le vieux monde. 1550, Luther ébranle le catholicisme. 1650, Bacon et Descartes démolissent l'infaillibilité d'Aristote. 1750, la philosophie triomphe; elle prépare 89.

— Les États-Unis possèdent 840 journaux; New-York en a, pour sa part, 285.

— La Russie, après l'Angleterre et la France, est la nation qui possède la marine militaire la plus considérable. Elle a 46 vaisseaux de ligne, 56 frégates et 329 bâtiments de moindre dimension, formant deux grandes flottes, une dans la Baltique, l'autre dans la mer Noire.

— Le *Journal-Général de l'Instruction publique* contient quelques documents intéressants sur deux publications récemment entreprises par les ordres de M. Villemain, le recueil des lettres de Henri IV et le recueil général des inscriptions latines. La collection des lettres de Henri IV vient de s'enrichir de plusieurs pièces nouvelles, découvertes dans les dépôts de Londres et dans les archives du Béarn et du pays basque. Le recueil général des inscriptions latines se prépare avec la plus grande activité. On dépouille les anciens recueils d'inscriptions latines; on recherche les inscriptions inédites, et celles qui sont éparses dans les publications récentes de la France et de l'étranger. Enfin, des correspondants ont été nommés par le ministre pour réunir et transmettre les textes d'épigraphie latine nouvellement découverts. Parmi ces correspondants, dont le journal de l'instruction publique donne la liste, on remarque plusieurs archevêques et évêques qui se sont associés avec empressement à une entreprise où les inscriptions chrétiennes des six premiers siècles de notre ère doivent occuper une grande place.

— Le lendemain du jour où M. le lieutenant-colonel Vernety s'est suicidé, un soldat du régiment d'artillerie en garnison à Valence s'est brûlé la cervelle.

Déjà cet artilleur, homme d'une conduite désordonnée, avait tenté, à plusieurs reprises, de mettre fin à ses jours. (*Patrie.*)

— On lit dans l'*Ardennais* du 19 :

« Hier, à l'hospice de Sedan, on a procédé à l'inhumation du corps d'une pauvre ouvrière de fabrique, dont la vie obscure et laborieuse n'a été qu'un long et vertueux sacrifice. La vertu pauvre et ignorée, celle qui ne puise qu'en elle-même sa force et ses encouragements, nous a toujours paru la plus parfaite.

» Rosalie Jasseret, ouvrière de fabrique, est morte à l'hospice le 17 novembre, dans sa vingt-sixième année. Jusqu'à l'âge de 24 ans, elle avait trouvé dans le produit de son travail, joint à celui de sa vieille [illegible]

haute leçon de piété filiale, sa fin a été admirable par l'éclat et l'énergie des sentiments chrétiens. »

— On lit dans la *France méridionale* de Toulouse, du 21 :

« Hier matin, le nommé Thomas, âgé de plus de cent ans, jardinier au faubourg Matabiau, a été frappé d'une attaque d'apoplexie en se livrant à son travail journalier, qu'il n'avait jamais interrompu malgré son grand âge. Quelques jours auparavant est aussi décédé, dans ce quartier, un autre centenaire exerçant la même profession. »

— L'employé du télégraphe de Toulouse, victime de l'accident dont nous avons parlé hier, est encore dans un grand état de souffrance; cependant on a tout lieu d'espérer qu'il se rétablira assez promptement.

— On écrit de Saint-Jean-Pied-de-Port, le 18 novembre à la *Sentinelle des Pyrénées* :

« Le colonel du 72e ayant prescrit à un sous-lieutenant du régiment d'aller relever le plan de Valcarlos, celui-ci se rendit le 13 de ce mois sur la montagne d'Altobiscar, malgré la rigueur de la saison, et accompagné seulement d'un soldat de sa compagnie. Là, l'officier commença ses opérations. Pendant qu'il se livrait à ce travail, le soldat, étranger à nos contrées, eut l'imprudence de rester dans une complète immobilité. Au bout d'un certain temps, le lieutenant le rejoignit pour lui offrir un peu de pain et de l'eau-de-vie; mais quel ne fut pas son effroi, quand il entendit le pauvre soldat lui dire d'une voix expirante qu'il n'avait plus la force de manger ni de boire et qu'il avait le visage glacé par le froid. Le lieutenant lui proposa alors de le conduire à une *borde*, qui se trouvait dans le voisinage; mais hélas! le malheureux n'avait plus la force de bouger...

L'officier chargea sur son dos cet homme, moitié cadavre; vaine tentative! Après avoir fait une vingtaine de pas, il lui fut impossible d'aller plus loin. Dans cette cruelle extrémité, il l'enveloppa dans son manteau et se décida à courir chercher du secours. Mais au même instant une noire ceinture de nuages couvrit toute la montagne d'Altobiscar, et d'épais flocons de neige firent disparaître toute trace de chemin praticable. L'officier ne perdit pas courage; il marcha toute la nuit à travers mille précipices qui mettaient continuellement ses jours en danger, et le lendemain matin seulement il arriva à Orbaizeta. Accueilli par les Espagnols de ces montagnes avec la plus bienveillante cordialité, il en reçut les soins empressés que réclamait son état. Ensuite ces braves gens se mirent à parcourir les lieux désignés par l'officier, affrontant courageu-se[illegible]s sinuosités les plus escarpées, à travers des ruisseaux torren-t[illegible]t des neiges à hauteur d'homme : enfin ils parvinrent à trouver le [illegible]e soldat; mais ce n'était plus qu'un cadavre!!

[illegible] Ce soir, à l'Opéra-Comique, la douzième représentation du *Déserteur*, précédée du *Diable à l'Ecole*.

— Ce soir, au Cirque-Olympique les débuts d'un jeune équilibriste américain qu'on dit avoir eu un grand succès en Angleterre.

TRIBUNAUX.

Le 16, plusieurs chasseurs, parmi lesquels figurait le prince d'Eckmühl, étaient cités devant le tribunal correctionnel de Beauvais pour délit de chasse, et l'avocat des prévenus demandait le renvoi de l'affaire devant la chambre des pairs. Le tribunal s'est déclaré incompétent à l'égard du prince d'Eckmühl, pair de France, mais il a ordonné qu'il serait passé outre à l'égard des co-délinquants. On assure que MM. d'Esturmenye, au nom de qui il a été verbalisé, vont déférer l'affaire à la chambre des pairs qui pourra être ainsi appelée à juger un délit de chasse. (*Commerce.*)

— Le conseil d'État s'est occupé avant-hier de la question de savoir s'il y avait lieu d'autoriser les poursuites commencées contre MM. Trémery, ancien inspecteur-général du service des carrières de Paris et du département de la Seine; Poirrier de Saint-Brice, ancien inspecteur particulier de ce service, et M. Lefébure de Fourcy, inspecteur actuellement en fonctions, en raison de malversations ayant le caractère de faux ou de concussion. La même accusation avait été portée contre M. Allou, qui est décédé.

M. Lefébure de Fourcy, attaché depuis 6 mois à peine au service des carrières de Paris, avait été reconnu par le ministre des travaux publics non coupable d'abus et conservé dans ses fonctions. MM. Trémery et Poirrier avaient été révoqués.

Le conseil-d'Etat a reconnu que, s'il y avait eu des faits d'abus administratifs, ils étaient suffisamment punis par la révocation de deux fonctionnaires, et qu'il n'y avait pas lieu à autoriser des poursuites.

(*Débats.*)

— La cour de cassation, chambre criminelle, statuera, le jeudi 30, sur la demande en règlement de juges pour cause de suspicion légitime contre la cour d'assises de Limoges, formée par MM. Dujarrier et Emile de Girardin. On se rappelle qu'ils ont été renvoyés devant le jury pour diffamation imprimée dans la *Presse*, contre MM. le premier président et le procureur-général de Limoges, le président et le procureur du roi de Bourganeuf. M. le conseiller Romiguières fera le rapport; M. Quénault remplira les fonctions du ministère public; Me Labot plaidera pour MM. de Girardin et Dujarrier, et Me Fabre pour les quatre magistrats intervenants. (*Id.*)

La sixième chambre a été saisie de la plainte en diffamation portée par Mlle Rachel contre Legallois et les gérants du *Constitutionnel* et du *Courrier français*.

A l'appel de la cause, l'avocat de Mlle Rachel a déclaré persister dans sa plainte. M. Legallois ne s'étant pas non plus présenté en personne, un incident s'est élevé sur la question de savoir s'il pouvait être admis à se faire représenter par un fondé de pouvoirs, parce qu'il s'agissait d'un fait pouvant entraîner l'emprisonnement. Les articles 185, 186 du Code d'instruction criminelle exigent, en pareil cas, la comparution du prévenu en personne.

Le tribunal, après avoir reconnu, conformément d'ailleurs à la doctrine et à la jurisprudence de la cour de cassation, que l'article 185 du Code d'instruction criminelle se trouvant modifié par l'article 15 de la loi du 25 mai 1819, a admis M. Legallois à se faire représenter.

Me Ch. Ledru, avoué de Legallois, a donné alors lecture d'une lettre, dont voici le contenu textuel : « Monsieur Ch. Ledru, je ne puis mieux faire que de céder à vos conseils. Je vous ai donné toute ma confiance. Je viens donc déclarer, et je vous autorise à dire en mon nom que je reconnais tous mes torts envers Mlle Rachel. Une irritation qui n'avait rien de bas dans ses motifs, mais qui était irréfléchie et injuste, m'a égaré. Je désavoue ce que j'ai publié, et je vous prie, Monsieur, d'exprimer à l'avocat de Mlle Rachel, et à Mlle Rachel elle-même, mes regrets et mes excuses.

Conservatoire des Arts-et-Métiers.

COURS DE LÉGISLATION INDUSTRIELLE,

Par Alb. Wolowski.

M. Wolowski, en ouvrant avant-hier son cours de législation industrielle au Conservatoire des Arts-et-Métiers, a traité une question que les efforts des écoles socialistes ont enfin mise à l'ordre du jour, la question des *fraudes commerciales*. Le professeur, qui n'a rien apporté de neuf sur ce sujet bien vieux, nous a offert, pour tout remède, les marques de fabrique et le code pénal. Ce que nous avons trouvé de plus piquant dans sa leçon, c'est la citation d'un passage curieux, extrait de l'*Encyclopédie*, dans lequel on attribue les fraudes commerciales au régime des corporations. Le marchand, disaient les encyclopédistes, toujours assuré de vendre, puisqu'il a privilége et monopole, peut tromper impunément le consommateur ; si chacun était libre de lui faire concurrence, il serait obligé, pour acquérir la faveur du public et s'attirer des chalands, d'agir avec bonne foi et loyauté ; il n'y a que la liberté du commerce qui puisse nous préserver des fraudes du commerce.

Les corporations et les maîtrises ont été abolies ; nous avons expérimenté le système de la liberté commerciale, et nous savons maintenant que la libre concurrence forçant les commerçants à lutter entre eux par le bon marché, entraîne les plus honnêtes à des manœuvres frauduleuses et souvent criminelles ; nous savons, l'expérience nous l'a appris à nos dépens, que la liberté du commerce c'est la liberté de tromper, de voler et d'empoisonner les consommateurs.

Qu'y a-t-il à conclure de tout cela ? Quelque chose de fort simple, c'est que ni le régime des corporations ni le régime de la concurrence anarchique ne peuvent nous mettre à l'abri des fraudes commerciales, qu'il faut par conséquent chercher un autre régime économique offrant au consommateur des garanties efficaces. Mais à quoi conclut le professeur ? A l'excellence du régime actuel, à la liberté de voler et d'empoisonner le public, sauf les dispositions du code pénal qu'on applique aux voleurs de grand chemin, mais qu'on n'applique pas aux voleurs en boutique ; c'est peu rassurant pour notre santé et pour notre bourse.

Nous ne parlerons pas davantage de l'objet spécial de cette leçon, puisque le professeur ne nous a fourni aucune lumière nouvelle. Nous nous proposons de traiter nous-mêmes, la question, et nous espérons pouvoir offrir au consommateur trompé quelque chose de mieux que les marques de fabrique, mesure utile mais insuffisante, quelque chose de mieux surtout que des articles de code, mesure impuissante et illusoire.

Nous voulons relever dans la leçon de M. Wolowski deux hérésies des plus grossières. La première hérésie que nous avons entendue hier, de la bouche même d'un professeur, est fort commune chez les économistes ; voici la chose : « L'économie politique, disent-ils, est la science » qui enseigne les *lois naturelles* de la production et de la distribution des richesses ; les socialistes qui veulent organiser le travail » proposent de substituer une organisation artificielle aux *moyens na-* » *turels* de la production et de la distribution des richesses. » Ces paroles des économistes prouvent qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes les premiers éléments de la science qu'ils professent, et rien n'est plus amusant que l'aplomb avec lequel ils renvoyent les socialistes à l'école. Tant qu'on n'aura pas fixé d'une manière certaine le sens de ce mot *naturel*, il n'y aura pas de science économique.

Les économistes font une perpétuelle confusion entre les lois de la nature et les lois humaines, entre la nature des choses que l'homme n'a point faites et qu'il ne peut changer, et les institutions sociales que l'homme peut toujours modifier, puisqu'elles sont son ouvrage. A côté des lois naturelles de la richesse, lois absolues, nécessaires, éternelles, immuables, indépendantes de la volonté de l'homme, il y a les formes diverses de l'organisation sociale, les différents mécanismes industriels que l'homme invente, change et perfectionne sans cesse. J.-B. Say a écrit deux chapitres sur ce sujet, l'un au commencement, l'autre à la fin de son grand traité, lesquels sont vraiment l'imbroglio le plus confus qui se puisse concevoir : ce grand maître et tous les économistes à sa suite se sont imaginé que le régime de la libre concurrence, qui a remplacé le régime des corporations, est l'œuvre même de la nature ; que tenter de substituer à ce régime une organisation différente, c'est aller contre les décrets des dieux et se révolter, comme les Titans, contre les puissances célestes. C'est à l'aide d'une pareille confusion que les économistes attaquent aujourd'hui les socialistes, parce que ces réformateurs nouveaux, usant du même droit que les réformateurs anciens, demandent la transformation du salariat et de la libre concurrence, comme d'autres ont demandé l'abolition des maîtrises et des corporations. En vérité, avant d'enseigner autrui, les économistes feraient beaucoup mieux de mettre un peu d'ordre dans leurs idées et d'apprendre la différence qu'il y a entre une *loi naturelle* et une *institution sociale* ; c'est l'abécé de la science.

L'autre hérésie professée hier au Conservatoire, hérésie que M. Wolowski a déjà maintes fois imprimée dans le journal le *Siècle*, dont il est le grand économiste, est celle-ci : « Le travail est organisé ; prétendre le contraire, c'est commettre une étrange erreur. » Décidément les économistes bataillent contre la langue française et le sens commun. Le travail est organisé, d'où il suit évidemment que Fourier, Saint-Simon, Owen étaient des fous, non pas, comme on l'avait cru jusqu'ici, parce qu'ils couraient après une utopie irréalisable, mais parce qu'ils couraient après une utopie déjà réalisée. Bien fous, en effet, sont ces pauvres gens qui s'en vont demandant l'organisation du travail ; qui s'en vont, lanterne en main, cherchant le soleil en plein jour ! Le travail n'est-il pas organisé ? Les travaux de production, d'échange et de consommation ne sont-ils pas organisés ? Voyez plutôt : dans nos campagnes, le laboureur, enfermé dans sa petite propriété et cherchant à se suffire à lui-même, exige de son coin de terre toute espèce de produits, ceux même que repousse le plus la nature du sol. L'un sème du blé où il faudrait planter de la vigne ; l'autre plante de la vigne où il faudrait faire une prairie. Toutes les propriétés de ces cultivateurs se mêlent, s'enchevêtrent et se croisent d'une façon si désordonnée, si absurde, que déjà, en 1805, M. François de Neufchâteau disait, dans un rapport à Napoléon, qu'on pourrait tripler la surface de la France par une meilleure distribution des propriétés. Ce gâchis territorial n'a fait qu'augmenter depuis, vous voyez bien que le travail agricole est organisé.

Le travail d'échange l'est également : dix épiciers s'établissent dans une bourgade où il suffirait d'une seule boutique pour tous les besoins de la population ; ces dix épiciers, pour vivre, sont obligés d'exploiter le consommateur, et de regagner par la fraude ce qu'ils perdent par la concurrence. Cent femmes viennent au marché apporter quelques paniers de légumes, quand il suffirait d'une charrette conduite par un seul homme. Dans les villes, vous trouvez à chaque maison une boutique, dans chaque rue dix boutiques de même espèce, quand il suffirait d'une quarantaine de grands comptoirs pour desservir les plus grands centres de consommation, comme Paris et Londres ; vous voyez donc bien que le travail commercial est organisé. Et les travaux de consommation ? Dans une même commune, trois cents femmes allument trois cents feux pour préparer les aliments de trois cents ménages dispersés, quand il suffirait d'un seul atelier culinaire, d'un seul restaurant, si l'on avait su réunir et grouper les habitations ; vous voyez bien encore une fois que tous les travaux sont parfaitement organisés.

C'est vraiment chose déplorable : il y a quinze ans, il y a trente ans que les socialistes prêchent leurs doctrines sur les toits, qu'ils enseignent à tous les passants les principes de l'organisation industrielle, et l'on n'a pas encore pu faire entrer dans la cervelle d'un professeur le sens de ces deux mots : Organisation du travail ! Comment ! vous ne comprenez pas que cette incohérence des efforts, que cette anarchie des intérêts, que ce désordre dans la production et la circulation des richesses, que tout cela est précisément l'antipode de l'organisation ? Comment ! vous ne comprenez pas que ces mots organiser le travail, organiser l'industrie, signifient constituer une hiérarchie et une direction dans toutes les branches de l'activité sociale, rallier toutes les forces vers un centre commun, établir l'unité dans tous les actes économiques et la solidarité entre tous les coopérateurs ? Est-ce que tout cela existe aujourd'hui ? Pourquoi dites-vous donc que le travail est organisé ? Ah ! nous avons deviné depuis long-temps le but de votre tactique : vous répétez sans cesse que le travail est organisé, pour vous dispenser, n'est-ce pas, de chercher un système d'organisation ? C'est aussi un moyen de détourner l'attention publique et d'empêcher qu'on ne s'occupe désormais des travaux des réformateurs qui ont consacré leur vie à chercher la solution du problème que vous escamotez.

Comment ! vous parlez de l'organisation du travail et vous ne citez pas les noms des Fourier, des Saint-Simon, des Owen ? Est-ce que ces noms vous effraient, que jamais vous ne voulez ni les prononcer ni les écrire ? Il est temps que les économistes changent de procédés vis-à-vis de la science sociale, car la science sociale serait obligée de recommencer la guerre avec eux.

Adjudications.

Ministère des travaux publics. — Préfecture de la Somme, 2 décembre, à 6 heures : Chemin de fer de Paris à la frontière, depuis Amiens jusqu'à la limite du département du Pas-de-Calais, 1er lot, 827,834 fr. 27 c. ; 2e lot, 1,268,683 f 20 c.

Id. — Préfecture de la Côte-d'Or, 4 décembre, à 1 heure : Chemin de fer de Dijon à Châlons, depuis le ruisseau du Rhoin jusqu'à la limite du département de la Côte-d'Or. Estimation : 650,876 fr. 9 c.

Id. — Même préfecture, même date, même heure. Travaux de terrassements du même chemin entre le bastion de Tivoli et l'origine du premier lot. Estimation : 302,322 fr. 26 c.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 23 *novembre* 1843.

JOLY, marchand de vin, rue de Chartres Saint-Honoré, 25 ; juge-commissaire, M. Grimoult ; synd. prov., M. Battarel, rue de Cléry, 9.

GENTE, limonadier, rue Bourbon-Villeneuve, 63 ; juge-comm., M. Chatenet ; synd. prov., Tiphagne, rue des Martyrs, 15.

RAFIGNON, entrepreneur de maçonnerie, à Batignolles, rue de la Santé, 52 juge comm. ; M. Riglet ; synd. prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

GOSSELIN, marchand de vin, rue de la Bibliothèque, 25 bis ; juge-comm., M. Chatenet ; synd. prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

Spectacles du 25 novembre.

7 h. 1|2 OPÉRA. —
7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Demoiselles de St-Cyr. Les Héritiers.
» h. »|» ITALIENS —Maria di Rohan (24e représent.).
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Le Diable.
» h. »|» ODÉON. — Lucrèce.
» h. »|» VAUDEVILLE. — Mme Roland. L'Homme blasé.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Perruquière. 1re du Flaneur et du Piocheur. Jacquot.
» h. »|» PALAIS ROYAL. — 1re de Noctambule. Carabas. Brelan. M. Camus.
7 h. »|» GYMNASE. — Manon. Les Deux Sœurs. Incompris.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Royaume. Kean. 1re repr. de l'Ombre.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Stella.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
» h. »|» CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. Les Guides. Racoleurs.
« h. »|» COMTE. — La Maison des Fous. Paysan. Les Demoiselles. Henri IV.

BOURSE DU 24 NOVEMBRE.

Les fonds français, ranimés hier soir, et pour un instant, par la nouvelle de la reddition de Barcelone, ont de nouveau fléchi sans affaires.

Les chemins, venus moins bien de Londres, ont causé un peu de réaction sur notre place.

Au comptant. — Autriche, 392-50. — Banque belge, 765. — Espagne passive, 5 1|4 1|8. — Hollande, 55 1|8. — Obl. Grand Combe, 1090. — Jouissance, 4 Canaux, 138-75. — Zinc, Vieille-Montagne, 4275.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 50	121 50	121 45	121 55	121 55
— fin cour. . .	121 60	121 60	121 55	121 60	121 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 90	» »	» »	» »	81 95
— fin cour. . .	81 90	81 95	81 85	81 90	81 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1|2 0|0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0|0	» »	» »	» »	Avant la bourse, 81 95, 92 1|2.
O. de la Ville .	1390 »	» »	» »	A 4 heures, 81 85, demandé.
Banque de Fr. .	3325 »	» »	H. 5 »	Bons du Trésor.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	Reports, fin prochain.
— de 1000.	1125 »	» »	» »	3 0/0, 17 1/2 à 18 3/4.
Caisse Hypoth..	770 »	771 25	» 2	5 0/0, 30.
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	802 50	» »	H. 2 50	Fin courant, 805, 806 25.
Vers. R. Dr. .	317 50	317 50	B. 1 25	— 317-50, 310, 317 50.
do R. G. . .	121 25	130 »	H. 7 50	— 122 50, 126 25.
Orléans	752 50	753 25	B. 6 25	— 752 50, 745, 750.
Strasb. à Bâle.	195 »	» »	» »	— 193 75, 196 25.
Rouen.	747 50	742 50	B. 6 25	— 747 50, 745.
Havre.	577 50	580 »	H. 5 »	— 577 50, 580.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1|4	» »	H. 1|4 »	Londres, 22 novembre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 95 7|8, 96.
Esp. D. active.	30 1|8	30 1|2	H. 1|4 »	Esp. actif. 32 1|4 1|8.
5 0 0 Naples. .	108 90	» »	» »	Portugais. 43 3|4.
— Romain. .	104 »	» »	B. 3|8 »	Mexicains. 30.
Obl. Piémont. .	1212 50	» »	H. 6 25	5 0/0 Hollandais, 100.
Emp. d'Haïti. .	470 »	472 50	H. 2 50	2 1|2 0/0 [illegible] 54 1|8.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 24 novembre.

Arrivages : 1,251 quint. 15 kilog. Restant : 12,872 quint. 16 kilog.
Cours moyen : 36 49. Cours-taxe : 37-13.

Différence de ces cours et des cours d'hier : cours moyen, hausse 31 c. cours taxe, baisse de 7 c.

Gruaux,	25 quint.	12 kilog. de	47-00 à 53-00.
1re marque,	252	77	36-95 à 30-20.
2e	345	22	35-00 à 36-30.
3e	44	76	29-25 à 31 20.
4e	42	78	21-65 à 00 00.

Ventes à livrer : 774 quint. 15 kilog. de 23-55 à 36-95.

Total des ventes : 1710-63.

La situation de la halle reste à-peu-près la même qu'aux marchés précédents ; le seigle seul parmi les céréales est rare et recherché, par suite en hausse.

Avoines, légère baisse ; marchandise abondante sur la place ; offerte avec peu d'acheteurs.

A la halle aux veaux du 21 novembre, sur 67 vaches grasses, 25 seulement ont été vendues ; 1re qualité, 84 c. ; 2e, 68 c.

Sur 101 vaches laitières 30 seulement ont été vendues de 250 à 600 fr. la pièce.

A la Maison-Blanche, le 21 novembre, sur 282 porcs amenés, 189 ont été vendus ; 1re qualité, 1,08 ; 2e, 1,06 ; 3e, 1,04.

La société d'agriculture du Pas-de-Calais avait pris, il y a quelque temps la résolution d'adresser au gouvernement des représentations sur le tort que fait à la culture des graines oléagineuses, dans le nord de la France, l'introduction du sézame d'Orient.

Aujourd'hui nous lisons dans le *Mémorial de la Scarpe :*

« Le commerce d'huiles d'Arras a rédigé une pétition qu'il adresse au ministre du commerce, pour lui demander que les graines exotiques telles que sézame, ravisons, lins, arachide, soient frappées d'un droit plus élevé à leur entrée en France.

Dans l'est, le prix du maïs, objet de grande consommation, diffère énormément d'un département à l'autre. Le maïs vaut en ce moment, à Saint-Laurent (Ain), de 11 fr. 66 c. à 12 fr. l'hectolitre ; et à Grenoble (Isère), 20 fr. ; ces deux départements sont cependant limitrophes.

Les vins du Périgord valent, sur place, 36 fr. l'hectolitre, et ceux du Bas-Limousin, 30 fr.

Etude de M. DRION, huissier, rue Bourbon-Villeneuve, 9.

VENTES

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Sur la place de la commune de Montreuil, le 26 novembre 1843, consistant en chaises, fauteuils, pendules, secrétaire, commode, tables, buffet, garniture de cheminée, chevaux, harnais, voiture et autres objets. — Au comptant.

MÊME ÉTUDE.

En la commune de La Chapelle-Saint-Denis, le 26 novembre 1843, consistant en tables, chaises, poêles, buffet, casseroles en cuivre, poteries, verreries, armoire, commode, pendule, linge de corps et de table, tombereau, voiture, dix vaches et autres objets. — Au comptant.

DENRÉES.	HALLE DE PARIS 24 novembre.	CHARTRES. 18 novembre.	GRENOBLE. 18 novembre.	ST.-LAURENT. 18 novembre.	BAR-LE-DUC. 21 novembre.	CHALONS-S.-M. 18 novembre.	METZ. 21 novembre.	MONTAUBAN. 18 novembre.	PRIVAS. 18 novembre.	CAEN. 17 novembre.	BAYONNE. 16 novembre.
Blé 1er choix	22 66 à 23 »	21 25 à » »	23 51 à » »	23 45 à » »	17 » à » »	17 51 à » »	16 80 à » »	22 60 à » »	26 25 à » »	25 » à 26 »	23 47 à » »
Première qual	20 66 à 21 »	20 25 à » »	24 79 à » »	22 82 à » »	16 50 à » »	» » à » »	16 02 à » »	21 86 à » »	25 » à » »	23 50 à 24 50	» » à » »
Deuxième » .	20 » à 20 33	19 25 à » »	24 01 à » »	22 49 à » »	15 51 à » »	» » à » »	14 » à » »	21 41 à » »	23 75 à » »	22 » à 23 »	» » à » »
Inférieure » .	18 66 à 19 33	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	21 » à 22 50	» » à » »
Seigle 1re qual	12 » à 12 66	11 50 à » »	18 25 à » »	15 » à » »	» » à » »	10 63 à » »	» » à » »	16 50 à » »	17 50 à » »	13 50 à » »	13 » à » »
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	14 » à » »	» » à » »

BESTIAUX.
Marché de POISSY du 23 novembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœufs. .	2,116	1,810	1 08	» 92	» 76	400
Vaches. .	46	40	1 01	» 86	» 70	6
Veaux. .	477	473	1 44	1 24	1 04	4

FOURRAGES.

	Paris 22 novembre	Montlhéry 20 nov.
Foin. 1re.	48 50	» à [illegible]
Foin. 2e.	44 46	30 à 3[illegible]
Luzerne. .	40 45	27 à 3[illegible]
Sainfoin. .	» »	» à [illegible]
Trèfle. . .	» »	» à [illegible]
Paille blé.	21 26	16 à 1[illegible]

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 118. DIMANCHE 26 NOVEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 25 NOVEMBRE.

Intervention du Clergé en faveur des classes ouvrières.

Voici un exemple qui mérite d'être signalé aux clergés de France et d'Europe. Voici une preuve vivante du progrès intellectuel qui s'opère au sein même de la hiérarchie catholique. Honneur à M. le cardinal-archevêque de Malines qui pense que la charité chrétienne ne doit pas se borner à faire l'aumône, mais qu'elle doit surtout s'occuper à donner du travail. Ce digne prélat, répondant à l'appel de M. le ministre de la justice vient d'adresser une lettre pastorale aux curés de son diocese, afin de les engager à seconder les vues du gouvernement belge dans la mise en pratique des moyens propres à soulager la détresse des classes ouvrières.

« Messieurs les curés,

» Par sa lettre du 16 septembre dernier, M. le ministre de la justice m'a informé que, pour remédier au malaise des classes ouvrieres, le gouvernement a appelé l'attention des autorités provinciales sur les avantages qui résulteraient pour les pauvres de l'organisation d'ateliers d'apprentissage de métiers ou d'écoles-manufactures, ainsi que de l'établissement de comités de secours destinés à procurer des matières premiere et du travail aux ouvriers nécessiteux. M. le ministre ajoute qu'il serait à désirer que, dans des localités purement agricoles, les bureaux de bienfaisance s'entendissent avec les administrations communales pour remplacer les secours gratuits par le salaire du travail, en occupant les ouvriers pauvres au défrichement des terres incultes ou à la réparation des chemins vicinaux et communaux, afin d'entretenir parmi eux l'habitude du travail, et de leur procurer à-la-fois des moyens d'existence.

» M. le ministre observe encore que MM. les curés sont, dans la plupart des communes, membres du bureau de bienfaisance, et qu'ils y exercent nécessairement beaucoup d'influence par leur position, leur savoir et l'esprit de charité qui les anime, et il termine sa lettre en me priant de les engager à s'associer aux vues du gouvernement, et à contribuer à en faciliter la réalisation là où ils sont membres de l'administration des pauvres.

» Vous savez, messieurs les curés, que, quoique le salut des âmes soit le but de notre saint ministère, nous devons cependant aimer à contribuer aussi au bien-être corporel de notre prochain, et à soulager ses besoins temporels, d'autant plus que c'est un moyen très efficace de lui faire aimer la religion. Le sauveur du monde, notre maître et notre modèle, bien qu'il soit venu sur la terre pour enseigner aux hommes le chemin du salut, ne s'est pas montré insensible à leurs misères corporelles; *il a passé sur la terre en faisant du bien et en guérissant toutes les langueurs;* ses disciples ont, dans tous les temps, imité son exemple, et l'on ne saurait désigner une misère humaine pour laquelle les chrétiens n'aient créé un asyle ou préparé des secours.

» Vous aiderez donc avec empressement à réaliser les vues bienfaisantes du gouvernement, et vous offrirez même votre cooperation toutes les fois qu'elle pourra être utile au soulagement des classes ouvrieres de vos paroisses. Je n'ai pas besoin de presser à cet égard votre zèle et votre charité : les preuves si multipliées que vous avez déjà données de votre sollicitude pour les pauvres, l'appui que vous avez prêté aux écoles ouvertes pour leurs enfants, le soin que vous avez eu d'ouvrir ou d'ériger vous-mêmes des institutions charitables de tout genre, me sont un sûr garant que vous aiderez très efficacement à assurer le succes des mesures que les autorités civiles jugeront à propos de prendre pour remédier au malaise que les classes ouvrières pourront ressentir dans vos paroisses.

» Recevez, messieurs les curés, l'assurance du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être

» Votre très affectionné serviteur,

» ENGELBERT, Card.-Arch. de Malines. »

Cette lettre est remarquable à-la-fois par la raison et par l'esprit évangélique. On y trouve deux principes éminemment religieux et entièrement conformes aux données de la science.

Le premier de ces principes, c'est que l'aumône doit être transformée. La charité doit prévenir la misère plus encore que la soulager. Dans le mécanisme social, l'aumône ne peut être considérée que comme l'accessoire; mais le principal est, pour les classes pauvres, l'emploi de leurs bras dans l'œuvre de la production. L'organisation du travail est essentielle, fondamentale; l'organisation de la bienfaisance n'est que provisoire, subsidiaire.

Le second principe, c'est que la religion chrétienne, bien qu'elle s'occupe principalement du salut des âmes, doit cependant contribuer au bien-être matériel du peuple. Et pour mieux étayer cette vérité, le digne prélat rappelle que le sauveur du monde a passé sur la terre en faisant du bien et en guérissant *toutes* les langueurs, les langueurs de la misère comme celles de l'ignorance. C'est là l'interprétation la plus religieuse de la vie et de la morale du Christ. Comprendre ainsi le christianisme, c'est se montrer le légitime successeur des apôtres.

Il résulte de la lettre du cardinal-archevêque de Malines que la société et ceux qui la gouvernent doivent, même avant de faire l'aumône, donner du travail aux classes pauvres. La religion chrétienne, elle aussi, reconnaît donc le DROIT AU TRAVAIL, ce premier de tous les droits de l'homme, ce droit imprescriptible que Turgot proclamait avant 89, que la Convention écrivait dans la loi, sans pouvoir le réaliser, et que, récemment enfin, les ouvriers de Lyon réclamaient avec désespoir par cette devise : « Du pain en travaillant, ou la mort en combattant ! »

Il y avait déjà beaucoup d'autorités en faveur des principes que nous soutenons, mais nous acceptons avec reconnaissance l'autorité de la religion catholique. Puisse M. le cardinal-archevêque de Malines trouver dans le clergé de nombreux imitateurs! Puisse Rome elle-même comprendre ces principes et les appliquer! Puisse le Vatican, depuis si long-temps muet, retrouver cette voix puissante qui commandait aux peuples le progrès, et prêcher partout, non-seulement l'organisation du travail qui doit augmenter les produits, mais encore la justice dans leur répartition! Puisse, en un mot, cette même religion, qui a tant contribué à abolir l'esclavage et le servage, déterminer les peuples à l'Association qui transformera le salariat et détruira le paupérisme, cette plaie hideuse de nos sociétés modernes!

Pour que la société soit dans son état normal, il ne suffit pas de produire; il faut encore régulariser la consommation. Entasser dans les entrepôts de l'industrie d'immenses richesses, lorsque, à côté de ces richesses, tant de pauvres meurent de faim, ce n'est pas résoudre le problème éminemment chrétien de l'organisation du travail. L'idée de l'universalité de la providence, de la fraternité évangélique et l'inspiration qui a guidé la plume de M. l'archevêque de Malines quand il écrivait la circulaire que nous venons de reproduire, le mettront sans doute sur la voie de la solution pratique du problème social et religieux de notre époque.

Le *Constitutionnel* publie un article évidemment à notre adresse, quoique nos projets s'y trouvent défigurés d'une façon méconnaissable. Le fond de cet article revient à dire que le travail est aujourd'hui *organisé* et le mieux organisé que possible. « L'organisation actuelle du travail, y dit-on en propres termes, suffit à tous nos besoins. » Et la preuve, suivant le *Constitutionnel*, qu'il n'est nul besoin de chercher à garantir et à améliorer par des institutions de prévoyance le sort des classes ouvrières, ni de rien changer au régime industriel et au pacte social, c'est que M. Cunin-Gridaine, de simple ouvrier est devenu chef de fabrique, député, ministre, grand-officier de la Légion-d'Honneur; c'est que les Kœchlin, les Hartmann, qui ont gagné des millions, descendent aussi de simples ouvriers teinturiers.

A ce compte il serait fort aisé de démontrer que l'empire ottoman, que la régence d'Alger sous les deys étaient des gouvernements parfaitement organisés, car il n'y a pas de pays où l'on puisse citer un plus grand nombre d'individus élevés de la position la plus infime, de l'esclavage aux premières positions de l'Etat. Les faits dont on se prévaut en faveur de l'excellence de notre régime industriel et social, ces quelques exemples de fortunes individuelles ne témoignent donc nullement que les choses soient réglées chez nous de la manière la plus avantageuse à tous, la plus favorable au bien de la masse, comme aux droits de la justice et du travail, deux conditions qui se correspondent exactement.

Vous citez les hommes qui sont parvenus à la fortune, plutôt encore peut-être par un heureux concours de circonstances que par l'effet d'un mérite extraordinaire; mais vous ne citez pas, et vos colonnes n'y pourraient suffire, tous ceux, en nombre immense, qui, malgré des efforts soutenus, malgré une excellente conduite, n'ont pu conjurer la mauvaise fortune ni se soustraire eux et leurs familles aux atteintes de la misère; vous ne citez pas tous ceux qui, après un travail sans relâche de toute la vie, n'ont pu amasser aucune ressource pour leur vieillesse, et ont fini leurs jours dans le dénûment et l'abandon.

L'espace et le temps nous manquent pour examiner aujourd'hui en détail l'article du *Constitutionnel*; nous y reviendrons demain. Qu'il nous suffise de dire que pour le fond des idées, et sauf la décence des formes, cet article ne déparerait pas les colonnes du *Globe*. C'est, avec quelques ménagements pour les susceptibilités philanthropiques et libérales, la même fin de non-recevoir opposée à tous les projets de réformes économiques, à toutes les vues d'organisation ayant pour but d'assurer le sort des classes laborieuses.

Nos lecteurs savent toute l'importance que nous accordons aux travaux qui rendraient la Seine navigable dans la traversée de Paris, pour rappeler l'activité et la vie le long des quais et du vieux Paris central.

Ces travaux, qui sont en partie à la charge de l'Etat et en partie à la charge de la ville, n'en forment pas moins un système d'ensemble. Voilà pourquoi les membres du conseil général de la Seine n'ont pas craint de prendre l'initiative et de consacrer plusieurs millions à la construction des ports et des bas-ports de l'ancienne île Louviers, et de préparer ces terrains pour des magasins et des entrepôts.

Bien des personnes pourtant croient ces dépenses sans but. Nous ne pouvons partager cette opinion. En effet, si les travaux exécutés par la ville restent improductifs depuis plusieurs années, la seule cause de l'inutilité momentanée des nouveaux ports du 9e arrondissement vient exclusivement de ce que l'Etat, ou pour mieux dire M. Teste, n'a pas donné suite à l'exécution des projets adoptés, et sur la promesse desquels le conseil municipal s'est engagé.

M. le duc de Rovigo nous adresse une nouvelle lettre sur la question irlandaise, qu'il trouve que nous apprécions avec partialité. Nous ne pouvons mieux répondre à un pareil reproche qu'en insérant la réclamation qui l'exprime et qui prétend le justifier.

Au Rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20 novembre 1843.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu avec attention les articles sur l'Irlande publiés ces jours-ci par votre estimable journal. A côté de quelques vérités, ils contiennent, pardonnez-moi d'en faire la remarque, de nombreuses erreurs et même des injustices. Dans le procès qu'elle fait à l'Angleterre, la *Démocratie pacifique* n'a voulu entendre que des témoins à charge, systématiquement hostiles au gouvernement britannique quel qu'il soit, whig ou tory; aussi n'est-il pas surprenant que les renseignements puisés à de pareilles sources soient empreints de partialité et d'exagération. Cependant, comme mon intention n'est pas d'entrer dans des développements qui ne pourraient d'ailleurs trouver place ici, je me borne à vous soumettre une simple observation au sujet du reproche d'*absentéisme* si constamment adressé aux propriétaires irlandais. Les propriétaires *s'absentent*, il est vrai; croyez-vous donc que cet exil soit volontaire? S'ils trouvaient en Irlande des garanties suffisantes contre l'assassinat et l'incendie, pensez-vous que ces propriétaires si calomniés consentiraient volontiers à quitter un pays cent fois plus agréable à habiter que l'Ecosse et même que l'Angleterre? Les riches abandonnent l'Irlande parce que le peuple égaré les tue quand ils y restent. Cette aversion pour leurs propriétaires n'est pas innée dans le cœur des paysans irlandais, elle a été

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Horticulture.

SOMMAIRE : Serres. — Elles n'admettent pas la médiocrité. — Rares en France. Hôtelleries des plantes. — Tres coûteuses. — Mme Van de V. — Son arrangement avec son jardinier. — Aquariums — Causes de corruption de l'eau. — Utilité des poissons rouges. — Lumière; sa nécessité pour les plantes de serre. — Feuilles de verre en Angleterre. — Orangerie; sommeil des plantes d'orangerie en hiver. — Gloire et dangers de la culture des plantes de serre. — M. Declieux. — Jardinier de la Malmaison empoisonné. — Danger de toucher ... — Effets du contact de ces plantes.

languissent des plantes étiolées sous l'abri d'un hangar couvert de vitres fêlées, se donnent le plaisir de dire : ma serre. Qu'est-ce qu'une serre? demanderaient avec curiosité bon nombre de gens qui en ont rarement entendu parler. Une serre, Madame, c'est une hôtellerie, où l'horticulture donne l'hospitalité aux plantes des régions inter-tropicales, et s'efforce de faire en sorte qu'elles ne s'y trouvent pas trop dépaysées. Tel est, en effet, le problème à résoudre. Une serre atteint la perfection du genre quand les plantes s'y trouvent absolument comme dans leur pays natal; ce qui coûte toujours infiniment de peine et passablement d'argent. Nous n'oserions pas demander à M. Rothschild ce que lui a coûté sa belle serre de Suresne; on dit que le duc de Devonshire a dépensé deux millions pour sa serre de Chatsworth, où il se donne le plaisir de se promener en calèche à six chevaux; le roi de Prusse achève en ce moment de construire, pour les Berlinois, une serre qui lui coûte trois millions de son argent. Heureux Berlinois!

jardinier : Vous me fournirez par an deux douzaines d'ananas pour ma table; vous vendrez le reste, ainsi que ce que vous pouvez cultiver de plantes dans mes serres sans les tenir trop dégarnies; je vous logerai, et vous ferez tous les frais. Cet arrangement fut accepté, et il est probable que des deux côtés chacun y trouve son compte, puisqu'il subsiste encore.

Nous nous garderons bien de faire passer sous les yeux du lecteur la nomenclature des serres froides, tempérées, chaudes-sèches, chaudes-humides, avec leurs subdivisions. Il y en a de fort originales, assez communes en Angleterre, où elles sont connues sous le nom d'*Aquariums*; les plates-bandes et les dressoirs y sont remplacés par des bassins d'eau maintenue constamment à une température douce au moyen d'un appareil nommé Thermosiphon, de l'invention d'un savant français du nom de Bonnemain, mort de misère à l'hôpital.

On cultive exclusivement dans l'Aquarium les plantes aquatiques des

inculquée de longue main pour servir des spéculations sordides et favoriser des ambitions mesquines; les paysans laissés à eux-mêmes n'auraient que de l'affection pour des maîtres dont, à quelques rares exceptions près, la générosité et la bienfaisance sont sans bornes. Il a fallu, pour enlever aux propriétaires l'attachement de leurs tenanciers, éveiller les mauvais instincts de ceux-ci, leurs convoitises, les bercer d'espérances irréalisables; on n'a même pas craint de spéculer sur les haines religieuses, au moment même où, pour attirer au *rappel de l'union* les sympathies des protestants, on affectait d'assigner à l'agitation un but purement politique. Vous l'avez dit vous-même, monsieur, la plaie de l'Irlande, c'est le middleman, l'ennemi, l'oppresseur du tenancier. Voyez maintenant dans quels rangs se trouvent aujourd'hui les middlemen? Cherchez pourquoi M. O'Connell ne les désigne jamais à la haine de ses partisans; pourquoi, dans l'énumération des abus qui, selon lui, pèsent sur l'Irlande, il a toujours omis de mentionner celui-là?

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée,

Le duc DE ROVIGO.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point la crainte plus ou moins fondée des actes de violence influe sur l'*absentéisme* qui figure au nombre des causes de la misère profonde du peuple d'Irlande. Cette animosité des paysans contre les propriétaires, en admettant qu'elle fût, comme le dit M. de Rovigo, toujours prête à éclater par des crimes d'assassinat et d'incendie, ne prouve-t-elle pas elle-même l'excès de souffrance auquel est réduite la population? Ne faut-il pas que la violation des sentiments de justice et d'humanité à son égard soit portée à la dernière limite pour qu'une population religieuse comme celle d'Irlande, en vienne tout entière à nourrir les atroces pensées de vengeance qu'on lui suppose? Non, ce n'est point à l'aide d'excitations factices et de griefs imaginaires qu'on éveille des colères aussi terribles et aussi unanimes.

Mais la condition affreuse des paysans irlandais ne nous a-t-elle pas été racontée par les témoins désintéressés qui l'avaient observée sur les lieux, sans parti pris à l'avance, et par des Anglais mêmes portés à atténuer le funeste effet du régime imposé à ce malheureux pays par leur gouvernement?

Nous n'accusons pas individuellement les propriétaires du sol de l'Irlande; nous croyons volontiers aux dispositions généreuses et bienfaisantes de plusieurs d'entre eux. Les souffrances de la population sont, nous le savons bien, le résultat d'un mauvais régime économique, qui par une concurrence déréglée met le travail agricole au rabais, plutôt qu'elles ne sont le fait des individus qui profitent de cette concurrence, propriétaires ou *middlemen*. D'après M. le duc de Rovigo ces derniers seraient la cause unique du mal. Mais de qui donc ces middlemen tiennent-ils les pouvoirs dont ils abusent d'une façon si cruelle?

Dans les articles auxquels M. de Rovigo fait allusion, nous n'avons point intenté procès à l'Angleterre ni au gouvernement anglais. Nous avons laissé de côté la question religieuse et la question politique, pour nous occuper à-peu-près exclusivement de la question sociale, des rapports de fermier à propriétaire.

Nous avons dit que la détresse des Irlandais avait pour causes principales la dîme, le fermage, et subsidiairement l'*absentéisme*. Loin d'avoir puisé nos renseignements dans les dépositions passionnées de *témoins à charge*, nous avons emprunté les faits que nous avons cités à un *auteur anglais*, M. Inglis, dont jamais, en Angleterre, l'impartialité n'a été mise en doute.

Nous avons dit que l'absentéisme n'était qu'une cause tout-à-fait secondaire de la misère en Irlande, et M. de Rovigo nous répond que les propriétaires s'absentent pour échapper à l'assassinat; puis il ajoute que cette intimidation contre les propriétaires a été organisée dans le but de favoriser la cause du rappel.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, ce n'est pas d'hier que les propriétaires d'Irlande sont menacés par le fer et par le feu. Depuis la conquête de Cromwell, depuis la substitution du *fermage* à la *redevance*, le paysan irlandais a protesté à sa manière contre la spoliation, et toujours, de temps à autre, il a incendié des fermes, brûlé les moissons des surenchérisseurs du fermage, dévasté les domaines des seigneurs et empoisonné leurs meutes. Les sociétés secrètes, *white boys* et autres, ne datent certes pas d'O'Connell et de la dernière agitation.

Que nous importe, après tout, qu'O'Connell dénonce ou ne dénonce pas les middlemen à la fureur populaire? Qu'importe que les middlemen soient protestants ou catholiques?

Notre impartialité, notre respect pour le principe de libre discussion nous ont fait insérer la lettre de M. le duc de Rovigo. Nous laissons à nos lecteurs à décider si son opinion est de nature à prévaloir contre les faits précis et nombreux que nous avons rapportés dans une série d'articles.

Il est curieux de voir comment les hommes placés loin du théâtre de nos débats politiques, apprécient le mouvement des idées en France et la situation du pouvoir. Voici comment s'exprime un journal de Smyrne, l'*Impartial*, sur ce qu'il appelle la session de la presse, par opposition sans doute à la session des chambres:

« La *session* de la presse, en France, est des plus laborieuses, pleine d'invectives et de polémique passionnée. Un journal qui, dès son apparition, a conquis une place distinguée parmi ses confrères, et qui s'est placé sur un terrain où il eût été heureux que d'autres le suivissent, la *Démocratie pacifique* adjure en vain les hommes d'Etat, les hommes de la presse, les chefs des partis politiques, tous ceux, dit-elle, qui veulent diriger la pensée ou l'action de la France, de porter la discussion sur le terrain neutre des idées sociales, d'avoir égard aux souffrances des prolétaires, au nom des douleurs des privilégiés eux-mêmes, torturés dans leur esprit comme les prolétaires le sont dans leurs corps. Sa voix n'est pas entendue, et les partis continuent à se jeter toutes sortes d'accusations à la tête, exhumant pour cela, les uns les plus funestes souvenirs de 1793, les autres ceux de 1814 et de 1815. Matériellement, la France est tranquille, l'ordre règne partout, M. Guizot ne craint plus l'émeute, mais au-dessous de cette surface on voit l'esprit public, comprimé par le ministère du 29 octobre, qui bout et fermente, et qui s'exhale en paroles, ne pouvant faire autrement. »

Ces réflexions sont fort sages, et elles prouvent que le journal qui les fait mérite de porter le nom d'*Impartial*, du moins quant à ses opinions sur les choses de l'Occident. Puisse le ministère du 29 octobre profiter de ces avertissements salutaires, qu'il n'accusera certainement pas d'être inspirées par l'esprit de parti et par des intérêts de coterie.

La *Démocratie pacifique* a relaté, d'après les journaux allemands, un ukase de l'empereur de Russie, qui ordonnait aux Polonais catholiques d'apostasier sous peine de confiscation et d'exil. Hier nous avons émis quelques considérations suggérées par les sentiments pénibles que nous inspirait cet acte.

Plusieurs personnes nous ont fait observer que la nouvelle annoncée ne se confirmait pas; nous accueillons avec joie cette ouverture, qui nous donne l'espoir que la malheureuse Pologne, après tant de souffrances, n'aura pas encore à subir une persécution religieuse.

Nous désirons sincèrement qu'un démenti encore plus formel vienne donner tort à nos réflexions. En attendant ce démenti ou une confirmation plus assurée de cette nouvelle, espérons qu'elle se trouve entièrement fausse.

La presse départementale manifeste de plus en plus des tendances progressives. Un journal qui se publie à Aix, la *Provence*, signale, comme nous l'avons fait, l'apparition d'une opposition nouvelle à-la-fois conservatrice et progressive. La *Provence* paraît peu goûter la politique-borne; elle croit au progrès des sociétés humaines; et c'est en vertu de cette loi du progrès qu'elle promet la victoire à l'opinion qui a pour but de transformer pacifiquement la société, c'est-à-dire de conserver en innovant, d'innover en conservant. Nous citons les paroles de la *Provence*:

« Voyez par combien de transformations les sociétés ont passé et sous combien d'emblèmes la pensée politique s'est transfigurée. Cependant, à travers cette variété de formes, l'idée a grandi, et aucun effort humain n'a pu la faire rétrograder. Arbre vivace et aux racines profondes, elle a poussé ses ramifications d'un pôle à l'autre, comme ces végétations animales qui embrassent les deux hémisphères sous les abîmes de l'Océan. Dieu, en faisant l'homme à son image, ne peut avoir eu l'intention de se créer une impuissante parodie. L'âme humaine, émanée de l'âme divine, embrasse l'immensité par la force de son activité volontaire, et la perfectibilité élargit sans cesse devant elle le cercle de son horizon. Les révolutions politiques ont jonché la terre de ruines. Par combien de symboles le progrès s'est transmis jusqu'à nous! La civilisation moderne marche sur les civilisations mortes, comme l'homme foule les générations ensevelies. Que d'abus, que de privilèges sont tombés au souffle de la raison, qui en dissoudra bien d'autres!

» La nouvelle opposition avait aussi son époque marquée dans nos fastes politiques, comme elle a son avènement au pouvoir fixé dans l'avenir. Elle devait naître de 1830, comme 1830 est né de 1815. Les hommes et les évènements peuvent bien entraver sa marche, elle arrivera toujours; à travers les débris de tous les ministères, elle ira saisir le pouvoir pour en modifier la direction. »

Nous acceptons cet heureux présage, et nous croyons qu'il se réalisera si l'opposition nouvelle étudie de plus en plus les questions sociales, et acquiert ainsi l'entière confiance du pays.

REVUE ÉTRANGÈRE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

GRÈCE.

Athènes, 10 novembre 1843.

Quoique j'aie peu de faits importants à vous signaler, je vous tiendrai cependant au courant de tout ce qui s'est passé pendant ces derniers jours. Ce sont d'abord les mesures que le gouvernement vient de prendre pour assurer la tranquillité et l'ordre pendant la durée de l'assemblée nationale. Autrefois, comme vous le savez, chaque député avait le droit de s'y rendre en armes, et de s'y faire suivre d'une quantité plus ou moins grande de ses clients armés. Une ordonnance vient de défendre cela; et comme la ville est ouverte de tous côtés et n'est pas à l'abri d'un coup de main qui aurait pour but d'enlever tel ou tel député, on vient de lui créer une ceinture de guérites. Si toutes ces mesures sont réellement en vue d'assurer l'ordre et la tranquillité pendant la session de l'assemblée, rien de mieux, mais attendons pour le croire. Vous savez, au reste; quel est l'intérêt qui pousse le ministère actuel à se maintenir au pouvoir; car, entre lui, pouvoir de fait, et l'ancien pouvoir de droit vaincu, il n'y a pas encore rapprochement sincère.

Les députés arrivent chaque jour; ils seront au nombre de 344. Les idées de constitution s'embrouillent davantage; les idées démagogiques prennent sensiblement le dessus. Une récente brochure de M. A. Soutzo, qui dit qu'avec deux chambres on aura une vérité et un mensonge, a dérouté complètement les partisans des constitutions française et belge, qui ont été traduites ces jours-ci pour convertir à l'occidentalisme les rebelles orthodoxes. Pendant ce temps-là, le roi prend son mal en patience, en donnant des dîners; les ministres étrangers l'imitent; mais, malheureusement pour tous ces messieurs, ce pays n'est pas le Périgord. Les destitutions augmentent; ces jours passés on a changé le maire d'Athènes; on a renvoyé également du conseil d'Etat cinq de ses membres, peu influents, il est vrai, mais cela suffit toujours pour grossir les rangs des mécontents et de ceux qui veulent encore faire un autre *ôte-toi de là que je m'y mette*; car, après tout, ce n'est pas autre chose jusqu'à présent. La misère, qui augmente, mettra un terme à toutes ces divagations, et forcera à rechercher et à analyser la cause du mal. Jusqu'à présent, le seul baume qu'on ait apporté à nos souffrances, et dont personne n'a encore contesté l'efficacité, c'est le renvoi de cette nuée de Bavarois et autres étrangers qui étaient comme autant de parasites venus pour étouffer le développement de cette jeune nation. Vous avez dû voir, par les correspondances allemandes, combien ces messieurs sont hostiles à notre révolution; aussi méfiez-vous de tout ce qu'ils écrivent, car, pour bien juger, il ne faut se trouver ni dedans ni dehors. Jusqu'ici ne voyons-nous dans les journaux d'Europe que des récits plus ou moins infidèles de tout ce qui s'est passé ici.

Le *grand* Coletti est enfin arrivé; il est juste de dire que sa présence a produit une toute autre impression que celle de Mavrocordato. Ces deux messieurs viennent d'être nommés ministres, mais sans portefeuille, afin de prendre part aux décisions générales du ministère. Si leur autorité s'est augmentée de cette nouvelle nomination, il est vrai de dire que leur popularité s'en est diminuée d'autant, et tout ceci nous prouvera que ce ne sont jamais ceux qui commencent les révolutions qui les finissent.

— On lit dans la *Minerve d'Athènes*:

« Les gouvernements d'Autriche et de Bavière ont répondu à la notification qui leur a été faite de la réforme du 3 septembre; ils la reconnaissent comme un fait accompli: ils conseillent à notre souverain de persévérer dans ses résolutions et d'entrer avec fermeté dans la voie constitutionnelle, la seule qui puisse satisfaire la nation et répondre à l'objet qu'elle s'est proposé par la guerre de l'indépendance. »

« Une femme pour un shelling! » Telle est l'annonce imprimée à profusion dans les journaux du Brésil. Voici quelques autres échantillons de publications pareilles:

« A vendre une mulâtresse, nourrice, âgée de 20 ans; elle a de très bon lait, son premier enfant est âgé de 4 mois; s'adresser rue S. Pedro, 180.—A vendre une femme noire, qui est accouchée il y a 6 mois, elle est bonne pour tout faire; s'adresser largo do Paço, 5. — A vendre une domestique, elle a du lait et un enfant âgé de 8 mois. On peut prendre avec ou sans son enfant; elle est sans défauts. S'adresser rue do Rosorio. — A vendre un petit mulâtre âgé de 2 ans, très gentil, qui ferait un joli cadeau de Noël; s'adresser rue San Antonio, 9. »

(*Standard*.)

ORIENT.

TURQUIE. — La politique est toujours dans le calme. La seule affaire extérieure qui ait encore le privilège d'attirer dans les réunions du conseil l'attention des ministres est celle de Perse, dont les négociations, reprises un instant avec beaucoup de chances d'être poussées activement, viennent de rencontrer de nouveaux obstacles par la maladie de l'un des deux commissaires anglais. Les nouvelles reçues avant-hier d'Erzeroum, voie de Trébisonde, annoncent que l'état de M. Curson est fort grave; on paraît craindre qu'il ne puisse résister au mal dont il est atteint.

La question financière est celle qui occupe plus spécialement l'attention de la S. Porte, qui cherche à trouver le moyen de retirer graduellement toutes les monnaies de la circulation, sans subir de trop lourds sacrifices. La chose n'est pas facile. Les monnaies de mauvais aloi s'élèvent à une somme très considérable, dont le retrait occasionnerait une perte immense au trésor. (*Journal de Smyrne*.)

EGYPTE. — *Alexandrie*, 26 *octobre*. — La préoccupation causée par l'insubordination du gouverneur du Sennaar est tout-à-fait calmée aujourd'hui. A tort ou à raison, cette affaire est considérée sous un aspect beaucoup moins grave depuis que Méhemet-Ali a donné l'assurance qu'il avait la certitude qu'Achmet-Pacha avait agi sans le consentement de la Porte dont il ne pouvait espérer aucun appui, et qu'il ne cessait pas de manifester l'intention de se rendre au Caire, conformément à l'invitation qui lui en avait été faite à plusieurs reprises. Ce dernier point semble quelque peu douteux. Quoi qu'il en soit, le vice-roi affecte depuis quelques jours de traiter cette affaire avec la dernière indifférence, et toutes les lettres du Caire annoncent même qu'il ne s'en occupe plus en aucune manière. Le fait est qu'on a cessé, tout d'un coup, de parler du corps d'armée qu'il avait été question d'abord d'organiser, et que S. A. pense toujours faire une petite excursion à Suez et sur les côtes de la mer Rouge aussitôt après le baïram, qui a commencé hier, au bruit des salves de toutes les batteries de la ville et de la flotte. Il y a bien des gens qui croient que la sécurité de Méhémet-Ali est feinte, et qu'il prend ses mesures en secret, afin de mieux diriger le coup qu'il médite; car il n'est pas homme à tolérer le semblant de désobéissance de la part d'un de ses subordonnés.

Il est question de donner une nouvelle organisation au service des bateaux à vapeur entre Bombay et Suez, afin d'éviter les retards qui se succèdent pendant l'époque de la mousson. La compagnie péninsulaire de Londres se chargerait de ce service moyennant une subvention de la part du gouvernement, et d'après son plan, le trajet de Bombay ici, et *vice versâ*, ne serait plus que de 17 à 18 jours.

(*Journal de Constantinople*.)

ANGLETERRE.

L'hôtel n° 35, Belgraves-Square, est prêt, dit le *Morning-Post*, à recevoir le duc de Bordeaux, qui arrivera à Londres lundi ou mardi plus tard. Suivant le *Sun*, c'est lundi que le duc et la duchesse de Nemours repartiront pour le continent.

— Les journaux anglais publient les détails de l'élection qui a lieu en ce moment à Salisbury. Le 22 à dix heures, Bouverie, partisan du commerce libre, avait 186 voix; Campbell, monopoleur, 161; majorité pour Bouverie, 26. Mais les monopoleurs gagnent des voix, et il y a eu des actes de corruption pendant la nuit.

— On a à Londres des journaux du cap de Bonne-Espérance jusqu'au 23 septembre. La paix a été effectivement conclue avec les Boers de Port-Natal. Le bruit courait dans la ville du Cap que sir George Napier devait s'en retourner en Angleterre et qu'un nouveau gouverneur avait été nommé. Les journaux de la frontière se plaignent comme toujours, des ravages des Caffres.

IRLANDE.

La cour du banc de la reine a tenu son audience à Dublin le 21. On remarquait une grande affluence dans l'auditoire. Les bancs du barreau sont plus garnis que de coutume. M. O'Connell et ses co-accusés doivent

---

gêne guère: c'est notre affaire d'en préserver les plantes; un jardinier qui sait son métier n'est jamais embarrassé pour donner à la serre la température convenable en toute saison. Mais la lumière, madame, la lumière! c'est là le nœud de la difficulté. Ces pauvres végétaux étaient chez eux inondés des flots d'une lumière dont l'éclat de notre soleil en [...] rester engourdis de l'automne au printemps, et reprendre le cours de leur végétation quand les froids sont passés. Il ne s'agit donc que de les conserver endormis dans l'orangerie, où ils ne doivent ni pousser, ni fleurir. Les plantes tropicales doivent au contraire accomplir dans la serre le cours entier de leur végétation, sans qu'il soit possible de l'interrompre, bien que leur vie végétale n'ait pas en toute saison la même [...] vous dire le nom dans ce feuilleton, parce qu'on ne sait en quelles mains il peut tomber, des plantes tellement vénéneuses, que si vous vous avisiez de toucher seulement leur feuillage ou leur écorce, il en résulterait au bout de quelques heures une enflure universelle qui pourrait entraîner la mort.

Il y a quelques années, un des jardiniers de la Malmaison ayant la

plaider le moyen de nullité qu'ils ont mis en avant contre les procédures.

Les accusés, à l'exception de M. O'Connell, posent leurs conclusions.

L'avocat-général prend la parole et soutient que le moyen de nullité proposé contre les procédures n'est point admissible. Ce magistrat allègue comme précédent un discours adressé en 1838 par le baron Woulfe au grand-jury immédiatement après l'adoption des statuts 1 et 2 du règne de Victoria, pour prouver que ces statuts ont aboli l'usage de faire prêter serment aux témoins devant la cour. Ces statuts, dit-il, ont trait évidemment à tous les grands jurys d'Irlande; bien que pris à la lettre ils ne devraient s'appliquer qu'aux bills d'indictment dressés par le greffier des assises et le clerc de la paix aux sessions trimestrielles. Mais toutes les affaires criminelles, devant quelque juge que ce soit, sont des affaires d'assises. A l'appui de cette opinion, M. l'avocat-général cite une foule d'autorités.

M. Colman O'Loughlen combat cette argumentation; il s'efforce de démontrer que les bills du règne de Victoria ne s'appliquent qu'aux affaires d'assises et aux sessions trimestrielles.

M. Moore ajoute dans l'intérêt des accusés que les bills du règne de Victoria cités par l'attorney-général n'ont point abrogé le statut du règne de Georges III qui veut que dans les affaires criminelles les témoins prêtent serment devant la cour.

Le juge Burton : Appliquerez-vous cette argumentation aux commissions spéciales ?

M. Moore : Oui, si elles devaient tenir des assises ou des sessions trimestrielles.

Le solliciteur-général reproduit les arguments de l'attorney-général.

Le juge Crampton : Veuillez faire attention au mot *court* (cour de justice); il est très important. D'une part, on prétend que ce mot s'applique à toute cour criminelle; d'autre part, on soutient qu'il ne s'applique qu'aux cours d'assises et aux cours trimestrielles.

Après une réponse du solliciteur-général, le président annonce que le jugement sera rendu demain à l'ouverture de l'audience.

— On croyait généralement le soir, à Dublin, que les moyens de nullité seraient rejetés. Dans ce cas, les accusés seraient tenus de plaider. Il est probable qu'il ne sera pas soulevé d'autre incident, et que le procès commencera à la nouvelle session.

— Le *Morning-Chronicle* revient sur le système de fortification qu'on prépare autour de Dublin-Castle et dans d'autres endroits de la Cité; il est certain qu'on s'occupe d'en construire à Portobello et à Richmond-Barracks, près de Dublin. — Des préparatifs se font pour résister à toute insurrection dans Dublin. La cour du château est entourée de chevaux de frise et de gabions. Le gouvernement, il paraît, est déterminé à jouer gros jeu. — Les orangistes ont demandé la réorganisation de la yeomanry du nord. Le *Belfast-Chronicle*, d'hier, dit : « Trois corps de yeomanry vont être mis en activité dans le nord de l'Irlande. » Et il ajoute : « Près de 900 pensionnaires ont été passés en revue par le commandant-général du district dans les casernes de Belfast; une partie de ces hommes sera enrôlée dans le service actif, et le reste formera la réserve. »

ESPAGNE.

Nos nouvelles de Madrid vont jusqu'au 20. La crise ministérielle n'avance pas. Dans la séance de la chambre des députés du 18, M. Sartorius a adressé à ce sujet des interpellations au ministère. L'agitation a été grande. On l'a accusé de porter atteinte à la prérogative royale. M. Ayllon, ministre des finances, a refusé pour ce motif de répondre. M. Sartorius a déclaré n'avoir pas eu l'intention d'attaquer les attributions de la couronne. Il n'a pu y faire allusion, même par inadvertance. « En parlant de la crise ministérielle, dit M. Sartorius, je n'ai pas oublié qu'une auguste princesse a fait tout ce qui dépendait d'elle en nommant la personne qui devait se charger de la formation du cabinet. Par conséquent, mon interpellation s'adresse à ceux qui, étant responsables de la situation, laissent passer 24 heures sans rien faire, et sans se mettre même d'accord, tandis que les circonstances sont si pressantes.... (Une grande confusion règne dans la chambre; plusieurs députés demandent la parole; on distingue entre autres MM. le comte de La Navas et Madoz).

M. le président : J'ai accordé la parole à l'orateur, seulement pour rectifier un fait. Il n'y a pas de discussion maintenant; je vais consulter la chambre pour savoir s'il y aura séance demain, jour anniversaire de la naissance de la reine Isabelle II. (Cris unanimes : Non, non, non !)

La chambre décide qu'il n'y aura pas de séance le lendemain.

— A l'occasion de cet anniversaire, un baise-main solennel a attiré une grande affluence à la cour. La magistrature, la grandesse, les deux chambres et le corps diplomatique y figuraient. Les musiques de la garde nationale et de la garnison ont donné des sérénades à la reine. Le chargé d'affaires de France, duc de Glucksberg, a reçu à cette occasion la croix et les insignes de l'ordre de Charles III.

— Un décret royal ordonne que les élections pour le renouvellement des municipalités, commenceront le premier dimanche de décembre, afin que les nouveaux conseillers municipaux entrent en possession de leurs charges le 1[er] janvier 1844. Toute municipalité remplacée par le gouvernement provisoire, par la députation provinciale ou par les juntes, sera renouvelée intégralement; seront également renouvelés intégralement tous les ayuntamientos dont l'origine remonte à un pronunciamiento. Les conseillers municipaux ayant renoncé à leurs fonctions par suite d'un pronunciamiento pourront être réélus lors du renouvellement, s'ils ne devaient pas sortir de fonctions le 31 décembre. Les chefs politiques sont chargés de veiller à l'exécution de cette ordonnance, signée Firmin Caballero, ministre de l'intérieur.

— La reine Isabelle, dit la *Gazette de Madrid*, ayant manifesté le désir de voir la milice nationale de cette capitale réorganisée pour le 1[er] décembre, jour désigné pour la proclamation solennelle de la majorité de S. M., le ministre de l'intérieur a donné avis de l'intention de la reine à l'ayuntamiento. S. M., ajoute la feuille officielle, considère la milice nationale comme le plus ferme appui de son trône constitutionnel.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, en date du 22, que le ministre de la justice, M. Van Hall, vient de recevoir une nouvelle leçon du tribunal correctionnel d'Arnheim; le jugement qui menaçait l'*Arnemsche-Courant* a été prononcé. Ce journal vient d'être acquitté. Trois faits importants surgissent de ce procès remarquable : d'abord le progrès visible de l'opinion publique, progrès auquel n'a même pas pu se soustraire le tribunal d'une ville de province; puis, l'acquittement, après que le prévenu a offert de prouver, et a prouvé, en effet, la vérité de ce qu'il avançait; savoir, qu'en violation flagrante de la loi fondamentale, le cabinet avait souvent ac-

Chiatomone. Le mauvais temps, qui a duré toute la journée, a empêché le prince de faire de nouvelles excursions dans les environs de la capitale.

» Le duc de Montebello, ambassadeur de France, a donné hier soir une fête, à laquelle ont assisté le roi, la reine, toute la cour, les ministres d'État, le corps diplomatique, etc. On y comptait plus de six cents personnes.

» Le roi est arrivé à dix heures. Le duc d'Aumale, accompagné de l'ambassadeur et de tout le personnel de la légation française, est allé au devant de S. M. Le roi a ouvert la fête, qui s'est prolongée jusqu'à quatre heures du matin. »

— *Le Malta-Times* du 15 novembre annonce l'arrivée du duc d'Aumale à Malte.

— M. le comte Bresson, ambassadeur en Espagne, est parti aujourd'hui pour Madrid.

M. le comte Bresson sera à la cour de la reine Isabelle II, le seul membre du corps diplomatique ayant le titre d'ambassadeur. M. de Bulwer, représentant de l'Angleterre, est ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire. Les autres puissances n'ont que des ministres plénipotentiaires ou des chargés d'affaires.

— Un nouvel avis de M. le préfet de la Seine, en date du 23, prévient les électeurs censitaires et départementaux des 9[e], 10[e], 11[e] et 12[e] arrondissements, convoqués pour procéder, le 27, au renouvellement triennal des membres du conseil général de la Seine, qu'ils peuvent, dès à présent, retirer leurs cartes à leurs mairies respectives; qu'il n'y a point à voter sur la formation du bureau, que la loi compose du maire, d'un adjoint et d'un membre du conseil municipal, et que les élections exigent, pour la validité des opérations, la présence de la moitié, plus un, des électeurs inscrits.

Faits divers.

On lit dans le rapport du capitaine Plantin, commandant le *Courrier de Marseille*, qui vient d'arriver de Valparaiso :

« A mon entrée à Sainte-Hélène, il s'y trouvait un bâtiment de guerre anglais venant de la côte d'Afrique, avec deux bricks ayant à bord 300 noirs. Il m'a été dit que le gouvernement anglais donnait à ces noirs la faculté de rester libres dans l'île, et que lorsqu'ils refusaient, ce qui arrive toujours, ils étaient conduits à Demérari, dans la Guyane anglaise. »

— D'après le *Bombay-Times*, 7 000 esclaves chrétiens, condamnés aux galères perpétuelles, ont été délivrés par l'intervention du capitaine Harris, envoyé en embassade en Abyssinie.

Le même journal annonce la délivrance d'un grand nombre de captifs païens et de plusieurs princes de sang royal, qu'une politique barbare avait condamnés aux chaînes pour la vie.

— Le *Journal des chemins de fer* assure aujourd'hui que la nouvelle donnée par plusieurs journaux de la concession de l'exploitation du chemin de fer du Nord à la compagnie Rothschild, est au moins prématurée, que seulement la question a été discutée en conseil des ministres; que des pourparlers ont eu lieu, mais que rien encore n'est décidé. Le ministre des travaux publics visitera prochainement toute la ligne jusqu'à Lille.

— Une ordonnance du roi des Belges charge le sieur Eugène Simonis d'exécuter pour une des places publiques de Bruxelles une statue colossale, en bronze, de Godefroi de Bouillon qui sera inaugurée pendant les fêtes de septembre 1847. Il recevra pour prix de cette œuvre une somme de 90,500 fr. dont 3,000 fr. sont fournis par le comte Félix de Mérode.

— Vendredi, à Blackburn (comté de Lancaster), le tribunal a retardé d'une heure l'ouverture de son audience, pour laisser aux magistrats, aux avocats et aux clercs le temps d'assister à l'entrée en ville de Van-Amburgh et de sa ménagerie. (*Standard.*)

— Un bourg d'Angleterre, Ely, dans le comté de Cambridge, est la proie des rats : ils y pullulent; tous les efforts des fermiers pour les exterminer sont inutiles; on fait chaque nuit des battues générales à la lueur des torches. On en a détruit déjà plus de vingt mille. (*Bury-Post*)

— Le 12, à neuf heures et demie, la population de Gijon (Asturies), a été surprise par un phénomène sans exemple dans la contrée; elle a ressenti un tremblement de terre qui a duré un peu plus d'une seconde. La secousse a été assez violente pour jeter l'épouvante dans le peuple, qui redoute, dit-il, que les couches de charbon de terre sur lesquelles la ville est assise ne prennent feu. La mer était mauvaise et soufflait du nord avec violence. (*Corresponsal.*)

— Le 23, au matin, la Tamise a débordé, et plusieurs personnes ont perdu la vie; le dégât causé par cette inondation est considérable. A deux heures du matin, une heure avant la pleine mer, les parties basses du fleuve étaient submergées; il y avait 30 pieds 2 pouces d'eau au dock de Sainte-Catherine. Une autre haute marée était attendue pour l'après-midi; mais, comme le vent avait tourné au sud-ouest, il est à présumer qu'elle n'aura pas été aussi forte que la première. (*Sun.*)

— Un avis émané du capitaine de port de Gibraltar annonce que, pour indiquer de nuit le point de la baie où la frégate à vapeur des États-Unis *le Missouri* a coulé après avoir été consumé jusqu'à la flottaison, il sera placé un feu sur les débris de ce bâtiment jusqu'à ce qu'ils aient pu être enlevés.

— L'Académie française vient de perdre un de ses membres, M. Campenon, auteur de la *Maison des champs*, de l'*Enfant prodigue*, et d'autres poésies. Depuis plus de vingt ans une maladie douloureuse lui interdisait le travail. Il s'est éteint à Villeresnes le 24 novembre, regretté de sa famille et de ses nombreux amis.

— Le lieutenant-général d'artillerie baron Corda est décédé le 16 dans sa campagne, près de Senlis (Oise). Placé dans le cadre de réserve en 1840, il partageait son temps entre des travaux d'agriculture et la rédaction de quelques écrits sur l'artillerie.

— Dimanche 26 courant, à 2 heures, dans l'église St-Louis de Versailles, M. l'abbé Lacordaire prononcera un discours sur l'œuvre de bienfaisance relative à l'hospice du Mont-Carmel en Palestine, dont la réédification se poursuit, et qui est placé par tous les souvenirs historiques sous la protection de la France.

TRIBUNAUX.

La cour de cassation, chambre criminelle, présidée par M. de Crouseilhes, s'est occupée hier du pourvoi formé par le gérant du *National* contre l'arrêt par lequel la Cour royale de Paris s'est reconnue compétente pour statuer sur une plainte en diffamation portée contre ce journal par M. de l'Espée. Après le rapport de M. le conseiller de Barennes, M[e] Martin (de Strasbourg) a développé deux moyens de cassation. M. l'avocat-général Quénault a conclu au rejet. La cour a ...

tion avait son receleur. Après avoir commis un grand nombre de vols ils étaient arrivés au 26 novembre sans avoir éprouvé de revers. Ce jour-là, Jobert, pris en flagrant délit, parvint à s'évader; mais quatre jours après, Souque, arrêté dans un appartement de l'impasse des Chartreux, où il venait de pénétrer, prit aussitôt le parti de faire des révélations auxquelles on doit la capture de toute la bande, ainsi que des recéleurs. Une longue instruction a eu lieu, qui n'a pas incriminé moins de soixante personnes, dont quelques-unes ont été mises en liberté.

La lecture de l'acte d'accusation a occupé une grande partie de la première audience. Ensuite, M. le président a interrogé les principaux accusés, ceux surtout qui figurent dans les premiers vols soumis à l'examen du jury. Les deux seuls dont il ait été question avant le lever de l'audience ne présentent aucun intérêt.

A cinq heures, l'audience a été renvoyée au lendemain dix heures.

La cour d'assises de la Haute-Vienne vient de condamner à dix ans de travaux forcés, Jean Lebas, accusé d'avoir commis un meurtre sur la personne de M. Alleyrac, officier retraité. Lebas était parvenu à se soustraire pendant quatre ans aux recherches de la police. Arrêté à Paris il y a peu de temps, au moment où il allait prendre un passeport sous le nom de Souchard, il fut traduit aux assises de la Creuse, et condamné à la dernière session aux travaux forcés à perpétuité. L'arrêt de la cour d'assises de la Creuse ayant été cassé, Lebas avait été renvoyé devant la cour d'assises de la Haute-Vienne.

Les débats ont révélé que la femme de Lebas, nommée, à cause de sa beauté, de sa grâce, *la Miette-Fine de Fernoël*, avait eu, avant son mariage, des relations intimes avec le capitaine Alleyrac.

Lebas entreprit d'exploiter cette liaison. Il plaça un soir la Miette-Fine sur un chemin par où devait passer le capitaine; puis au moment où celui-ci descendait de son cheval pour répondre aux interpellations de la Miette-Fine, qui affirmait avoir besoin de lui parler, Lebas parut, armé d'un fusil, et voulut contraindre le capitaine Alleyrac à lui signer une lettre de change. Le capitaine refusa et voulut passer outre. Quand Lebas vit que M. Alleyrac était résolu à ne pas céder, il lui tira un coup de fusil en pleine poitrine. Le capitaine mourut peu de jours après.

A peine le jury de la Haute-Vienne eut-il rendu le verdict qui proclamait la culpabilité de Lebas, qu'on vit un vieillard s'approcher de M[e] Bac, avocat du prévenu, et lui adresser quelques mots en pleurant.

On sut bientôt, dans l'audience, que ce vieillard est le père de la Miette-Fine, et qu'il vient annoncer que sa fille (antérieurement condamnée à dix ans de réclusion comme complice de son mari) est morte le matin même à la maison centrale.

VARIÉTÉS.

La *Presse* vient de publier deux remarquables articles que nos abonnés liront avec plaisir. En signalant d'une façon si honorable les travaux de Fourier sur l'association, ce journal donne de nouveau la preuve qu'il est de tous les organes parisiens de la publicité, le plus accessible aux idées nouvelles et le plus disposé à leur rendre hautement justice. Que la *Presse* reçoive à cette occasion l'expression de notre gratitude.

Impressions de lecture et souvenirs littéraires d'un inconnu.

On commence à soupçonner l'importance des questions sociales et l'inanité des questions politiques.

Que signifient toutes nos querelles et toutes nos intrigues autour de deux ou trois noms propres ? Quand M. Thiers sera ici et que M. Guizot sera là, que M. Barrot sera plus rouge de tout un portefeuille, que M. Arago agitera la sonnette à la place de M. Sauzet, franchement y aura-t-il moins de misère en France et moins d'éléments de troubles ? L'industrie sera-t-elle moins anarchique, la concurrence moins meurtrière pour les ouvriers ? Et quand les journaux, en vertu d'une liberté plus grande, auront la faculté de laisser tomber plus d'étincelles sur une matière aussi inflammable que le prolétariat, peut-on croire sérieusement, la main sur la conscience, qu'il y aura plus de sécurité dans le pays, plus de prospérité pour toutes les classes ?

Programmes de gauche, programmes de centre gauche, adjonction de tous les gardes nationaux aux listes électorales, ou simple adjonction des capacités, réformes modestes ou réformes radicales, dans le seul ordre politique, nous laisseraient exactement, le lendemain, comme elles nous auraient trouvés la veille. Ce n'est qu'une agitation de place publique qui soulève un peu de poussière.

Il faut convenir aussi que la révolution française nous a jeté dans un singulier embarras. Elle a posé un problème implacable pour notre génération. Elle a proclamé en droit des principes qu'elle ne pouvait établir en fait, tels que l'égalité, l'admissibilité à tous les emplois. Voulant dire sans nul doute par là — ou ne voulant rien dire — qu'elle reconnaissait virtuellement à tous les hommes la faculté de participer aux plus hautes fonctions et aux plus hautes jouissances de la société. Rare munificence de la charte, assez semblable à la générosité de ce personnage comique qui reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre. Tout homme du peuple eût pu répondre : Je cède mon droit à une place de préfet pour un morceau de pain. Car si le papier a de notre temps des propriétés merveilleuses, et si nous portons tous nos amulettes sous formes de journaux, il n'en est pas moins vrai que le papier n'a pas la vertu de changer quoi que ce soit à ces catégories d'hommes fatalement, éternellement condamnés à ne jamais prendre possession de leur âme par l'instruction, à ne jamais passer de l'état de machines à l'état d'intelligences, à ne jamais entrer en communication avec la science ni avec l'art, à ne connaître de la religion que la formule et le geste, à ne jamais monter ces hauteurs qui doivent les rapprocher de Dieu et les élever d'un grade dans la hiérarchie des êtres.

Maintenant que la philosophie du siècle dernier, inspirée par le christianisme, ait rêvé une organisation plus sympathique, plus charitable plus fraternelle, où une part de bonheur par le travail, et une place aux écoles et aux fonctions publiques fût réservée à chacun, cela est possible, cela est même certain; mais elle n'a fait que le rêver. Elle a laissé entrevoir au peuple, comme chose équitable, admirable, d'insérer dans un texte l'égale répartition de toutes les jouissances sociales, sous la condition du talent, sans aucun privilège, non-seulement de naissance mais encore de fortune.

C'était une imprudence; car enfin on ne doit appeler le peuple à méditer sur des questions aussi terribles qu'autant qu'on a en main les moyens de les résoudre. Aussi qu'arriva-t-il ? On fut obligé d'abandonner le peuple à sa misère : conclusion quelque peu contradictoire avec le principe. Les partis économiques et politiques ne surent que repous-

truit la veille. De quelque manière qu'on s'y prenne, en diminuant le lot du riche pour augmenter celui du pauvre, on peut déplacer des fortunes, des jouissances individuelles, constituer une loterie perpétuelle qui fera gagner à quelques-uns de bons numéros au détriment des autres, mais on ne tarira jamais dans sa généralité la misère publique.

Le saint-simonisme avait trouvé une solution; c'était d'aspirer insensiblement toute la propriété, de la rendre collective, et d'en remettre la gestion à l'Etat, qui n'accorderait plus à chacun qu'un salaire proportionnel à son travail et à son mérite. A ne voir que la surface la plus extérieure des faits, l'Etat tend à devenir propriétaire universel, ou plutôt distributeur universel des fruits de la propriété. Par son système d'impôts, combiné avec les lois civiles; par ces droits implacables du fisc qui viennent toujours atteindre invariablement les transmissions et les mutations de propriétés; par ce trésor public qui s'enrichit et se gonfle toujours à mesure que la richesse territoriale s'émiette et s'appauvrit, il arrive que bien peu de familles peuvent vivre sur leurs champs du produit de ces champs, et que chacun tâche d'acquérir une part de cette grande propriété sociale qu'on nomme les emplois, et qui est destinée à restituer aux déshérités du siècle leur lot d'héritage.

Mais cette organisation nouvelle d'une société où chacun ne pouvait posséder que son travail, avait encore l'inconvénient de détruire l'activité, l'esprit d'économie et de famille. En mourant on n'avait le droit que de laisser sa bénédiction à ses enfants. Or, l'idée de venir apporter sa fortune à ce système, pour se voir mis à la pitance, selon telle bosse de capacité, souriait peu aux pères de famille et aux riches, qui ne se sentaient guère capables que d'être riches, et le saint-simonisme, malgré d'énormes dépenses de talents et de dévouements, malgré de grandes et belles œuvres, n'eut pas le don de conversion auprès des classes privilégiées. La doctrine exhalait trop un parfum d'expropriation.

Le problème à résoudre devait donc être posé en ces termes : trouver un moyen d'organisation qui augmente la part du pauvre sans diminuer celle du riche, en élevant le niveau de la richesse générale. Posé en ces termes, il semblait que ce problème était quelque chose approchant de la quadrature du cercle. Mais supprimer un des termes, c'était déplacer la misère, ce n'était pas la détruire; et comme il était certain que jamais les classes riches ne se laisseraient déposséder de plein gré, on n'aurait eu pour moyen de réalisation que la violence.

C'est sans doute l'immense difficulté d'une pareille solution qui a pu accréditer, dans beaucoup d'esprits, que notre planète était destinée à être éternellement partagée entre des heureux et des misérables,—tant pis pour les misérables, tant mieux pour les heureux;—que la terre ne pouvait donner aux hommes qu'une certaine petite somme de jouissances, qui, répartie entre tous, serait imperceptible; qui, répartie seulement entre quelques-uns, procure à ces quelques-uns le peu de joies qu'il nous est permis de cueillir en passant. Dans cet ordre d'idées, tout système politique qui tend à l'amélioration du sort des hommes ne fait que tourner inutilement sur lui-même, comme un chien qui veut se mordre la queue.

De pareilles balivernes, qui deviendraient des impiétés si elles étaient sérieusement soutenues par des hommes intelligents, ne se réfutent pas, elles sont réfutées dans la conscience publique. Comment! l'homme aurait reçu, seul de tous les êtres, une liberté, une part d'action, pour régler, pour changer ses destinées en ce monde, pour arriver à la notion des lois plus justes et pour se les appliquer? Comment! il aurait la faculté de concevoir un état meilleur et il n'aurait pas la puissance de le réaliser? et il mourrait ainsi, implacablement voué à sa misère, entre une impuissance et une rêverie? Spectacle de dérision qui n'accuserait rien moins que la Providence. Car à quoi bon mettre dans le cœur de l'homme et devant ses misères, la notion de la justice, pour ne faire de cette notion qu'une souffrance de plus?

Nous n'avons donc pas le droit de nous asseoir dans ce commode scepticisme, et pour ne pas travailler, de proclamer l'inutilité du travail. La pensée humaine, la science humaine ne peuvent donner leur démission. Tant qu'il y aura malaise dans les sociétés, ces deux sœurs divines veilleront et chercheront le remède. L'homme n'est libre et intelligent que pour cela. Il n'y a pas de milieu, il faut que le monde appartienne au droit ou qu'il appartienne à la force. Il faut nous égorger ou nous associer.

C'est le problème d'association posé dans les termes rigoureux de justice pour tous et d'attrait pour tous, que Charles Fourier a cherché durant sa longue et laborieuse vie. Nous venons de lire sa biographie, écrite par M. Pellarin, avec toute la vénération pieuse du disciple pour le maître. Cette existence si humble, si précaire, qui s'achemine de comptoir en comptoir, cette grande pensée inaperçue qui se condamne aux occupations les plus vulgaires du commerce, a je ne sais quoi d'héroïque et de touchant, qui vaut bien tous les coups de théâtres des plus éclatantes destinées.

On se transporte involontairement par la pensée, à cette époque de l'Empire, à ces parades du Carrousel, où les sabres promenaient des éclairs au-dessus de la multitude, où les canons répétaient, après la victoire, les terribles bruits de la bataille, où l'on voyait sortir, aux acclamations populaires, du sein d'un nuage de poudre, le génie de la destruction, monté sur un cheval blanc et salué par ces symphonies délicieuses qui accompagnent les hommes à la boucherie.

C'était sans doute un terrible logicien, qui pouvait mettre au service de ses idées trois cent mille philosophes, la baïonnette au bout du fusil, et un prodigieux musicien qui pouvait jouer des airs à toute l'Europe, avec un orchestre de mille canons. Certes, on ne pouvait rien concevoir alors de plus grand que cet homme qui faisait tant de bruit et tant de fumée.

Je vous demande pardon. Sous les pieds de ces chevaux, tout près de ce Carrousel, dans la rue, il y a un simple commis-marchand qui, s'il ne s'est pas trompé, doit être considéré comme plus grand que l'homme de destruction. Il a cherché la vie où l'autre cherchait la mort; il rêvait l'abolition des guerres, des douleurs, des privations; il transportait par la pensée ces grandes pompes de la victoire, ces carrousels étincelants et ces bannières ouvertes aux grandes et pacifiques fêtes de l'industrie.

Il est des hommes que certaines nécessités mettent à la tête des autres hommes. Ils ont pour eux les broderies, les ceintures, les cordons; ils passent souvent dans la vie sans avoir exercé d'action utile autour d'eux; ils n'ont pas véritablement régné. Si on considère la royauté non pas au titre, mais à l'influence, c'est l'homme de génie qui est le [illegible] le roseau, il est vrai, et la couronne d'épine. Lors-

déclamations du canon, il se soit trouvé un homme qui ait eu le don de s'abstraire en lui-même, de s'oublier dans ses réflexions comme Archimède, et lorsque toute une époque se passionne à lire des bulletins, lui se passionne pour la recherche de la paix, de la fraternité universelle, de la volupté dans le travail et par le travail, c'est-à-dire qui remue les problèmes les plus imprévus, les plus fantastiques pour cette époque?

Le système de Fourier repose sur une idée bien simple : diminuer les frais de production pour augmenter la production ; accroître ainsi indirectement la richesse générale, et ensuite l'accroître directement par une plus grande somme de travail et une exploitation plus savante, plus logique du fonds de production.

Il n'est personne qui ne reconnaisse que, pour l'industrie agricole, le morcellement indéfini de la propriété, que la culture pratiquée individuellement par les ressources individuelles, ne soit la plus dispendieuse et la plus réfractaire à toutes les améliorations. Chacun est obligé de posséder ses instruments d'exploitation : pressoir, grange, cheptel, écurie, charrue, herse, véhicules de toute nature ; ce qui constitue un capital énorme qui chôme les trois quarts de l'année. Chacun est obligé de s'enclore, de consacrer une grande partie du sol à des servitudes improductives : aires, hangars, cours, haies, fossés ou murs. Il s'ensuit que chaque petit cultivateur étant obligé de vivre sur son fonds et de son propre fonds, demande à sa terre, quelle qu'en soit la nature, non le meilleur genre de produit, mais tous les produits nécessaires à sa consommation. Il veut retirer de sa propriété le vin, le blé, le foin, lors même qu'il n'aura que des productions inférieures. Dans les terres propres au froment, on récolte de mauvais vins, et dans les terres propres à la vigne, de mauvais blé ; tandis que, par une culture mieux entendue et un système d'échange plus harmonique, on n'aurait partout que d'excellentes boissons et de bon pain.

Voilà pour la culture. Maintenant, pour les habitations, il est incontestable que nous sommes tous très mal et très dispendieusement logés dans les campagnes, au milieu des cloaques, et, dans les villes, comme si nous habitions sous terre, au fond d'une fosse de mines, ne recevant du ciel que la pluie, rarement le soleil. Un jour sur trois nous sommes consignés dans nos appartements par les intempéries, car nous n'avons que nos parapluies pour circuler d'une maison à l'autre, abri dérisoire énormément coûteux. Avec les sommes dépensées en parapluies, depuis leur invention, on aurait construit, dans toutes les rues de Paris, des galeries plus magnifiques et tenues plus chaudement que celles du Palais-Royal, et nous ne faisons pas entrer en ligne de compte les frais de rhumatisme et de catharres. Non-seulement nous sommes tous mal logés, mais nous nous ennuyons tous dans nos logements, car nous n'y avons d'autre compagnie que nous-mêmes ou que la répétition périodique et sempiternelle des mêmes figures. Je connais des personnes qui ont de magnifiques jardins et qui ne vont jamais se promener que dans les promenades publiques, comme j'en connais qui ont d'excellents cuisiniers et qui vont dîner à table d'hôte, toutes les fois qu'elles en trouvent l'occasion et qu'elles peuvent s'échapper du ménage.

Autre inconvénient des habitations morcelées : chacun bâtit où il peut, où il possède, sans s'arrêter aux considérations, souvent vitales, qui lui interdisent de bâtir là. On voit non-seulement des habitations, mais des villages situés dans des conditions atmosphériques mortelles, régulièrement décimées par la fièvre, durant plusieurs mois de l'année ; on en voit d'autres où il faut aller chercher fort loin, en charrettes, l'eau nécessaire aux hommes et aux bêtes.

Chacun pouvant bâtir à sa fantaisie, sans autre règle que des lois d'alignement et de mitoyenneté, on se limite, on se resserre, on se gêne et on se contrarie de tous les côtés ; vous avez une belle vue, une façade s'élève devant vos fenêtres ; vous avez un ruisseau qui venait arroser vos allées de violettes, un corroyeur y nettoie ses peaux et une blanchisseuse y lave son linge ; vous aviez une maison éloignée, pleine de recueillement et de rêveries, un forgeron vient s'établir tout près de vous, et chasse le silence à coups de marteaux sur l'enclume. Lorsque vous rentrez la nuit, vous avez souvent à vous expliquer, en route, avec le chien du voisin, qui n'est mis là que pour aboyer aux gens ou pour les mordre. Quelque fois il vous faut disputer et céder le passage aux troupeaux de bœufs qui viennent de l'abreuvoir ; enfin, sans compter les tas de fumier, les mares qui croupissent, partout vous êtes offusqué, empesté, gêné dans votre repos, dans vos mouvements, dans le libre exercice de vos facultés.

La conséquence ruineuse du morcellement pour les travaux de culture se reproduit pour les travaux de ménage. Chaque famille est obligée d'avoir son pot au feu, son puits, sa buanderie, son chai, son grenier, sa batterie de cuisine et souvent son four. Voyez, pour un village de cent feux, ce que la seule dépense de cuisson, répétée par chaque ménage, entraîne de frais de combustible et de déperdition d'aliments. En voulez-vous avoir une idée ? Mettez sur un bateau à vapeur, au lieu d'une machine de quatre cents chevaux, quatre cents machines de la force d'un cheval, et vous calculerez ensuite entre ces deux systèmes la différence du prix d'acquisition et de la mise en œuvre.

Ce fut en méditant sur tous ces faits que Fourier se trouva conduit à dire : Jusqu'à présent, les hommes ont vécu juxtaposés, ils n'ont pas vécu associés. Chaque homme a vécu à l'état de force isolée, de tiraillement, d'anarchie, de concurrence, agissant en sens contraire, et détruisant la force voisine, et se détruisant, ou perdant une grande partie d'elle-même dans ce choc perpétuel. Tâchons d'associer et d'harmoniser toutes ces impulsions et toutes ces activités. Les peuples sont des cohues, faisons-en véritablement des sociétés. Et pour commencer par le commencement, c'est-à-dire par la molécule primordiale de toute société, au lieu de vos communes actuelles, qui ne représentent véritablement aucun intérêt commun ni solidaire, si ce n'est pour de rares exceptions, l'église, l'école mutuelle et la vicinalité, faisons une commune qui représente l'intérêt collectif d'une circonscription territoriale voulue. Au lieu d'une exploitation morcelée qui exige des frais répétés en pure perte autant de fois qu'il y a d'intéressés, associons les terres comme la commandite associe les capitaux. N'ayons plus qu'une grande culture collective, plus économique et plus fructueuse, dont les produits seront répartis comme autant de dividendes, selon la mise de fonds. N'ayons plus qu'un atelier d'exploitation où les instruments seront proportionnés aux besoins de production, où, par l'effet de la solidarité, de la garantie, le capital ne manque jamais aux améliorations nécessaires, où l'usure et l'hypothèque ne viendront plus ruiner le petit propriétaire. La grêle, désormais, la pluie, la gelée, la sècheresse, pourront passer sur les moissons sans arracher de larmes au cultivateur qui n'a pas d'épargnes suffisantes pour traverser de l'année stérile à l'année féconde. Voilà le premier principe de Fourier.

UN INCONNU.

— Les mois de décembre et de janvier prochain, le directeur des tabacs mettra en adjudication, au ministère des finances, la fourniture ci-après : le 27 décembre, 3,700,000 kilog. de Kentuky et 75,000 de Havane; le 28 décembre, 1,000,000 kilog. de Kentuky; le 23 janvier, 1,300,000 kilog. de Virginie, 2,430,000 kilog. de Maryland, 75,000 kilog. de Java et 2,000,000 kilog. de Hongrie.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 24 *novembre* 1843.

BERNADOTTE, ancien marchand de nouveautés, rue de Bussy, 46, demeurant actuellement quai d'Orléans, 2 ; juge-comm., M. Leroy; synd. prov., M. Jouve, rue du Sentier, 3.

VALLÉE, épicier à Belleville, rue de Paris, 153 ; juge-comm., M. Pillet aîné; synd. prov., M. Monciny, rue Feydeau, 26.

MARTIN, marchand de vin-traiteur, rue de la Tombe-Issoire, 49, commune de Montrouge; juge-comm., Thibaut; synd. prov., Boulet, rue Geoffroy-Marie, 3.

BOURSE DU 25 NOVEMBRE.

Sans affaires sur le 3 0/0. Les chemins de fer n'ont point fléchi, malgré une baisse légère dans les cours de Londres.

Au comptant.—Autriche, 392-50.—Banque belge, 765.—Obl. Grand'-Combe, 1085, 1090.—Jouiss., 138-75.—Banque du Havre, 1245.—Zinc Vieille-Montagne, 4275.—Omnibus, 2700.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	121 60	121 60	121 50	121 55	121 55
— fin cour. . .	121 55	» »	» »	» »	121 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 90	81 90	81 85	81 90	81 90
— fin cour. . .	81 90	81 90	81 80	81 85	81 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
				Cours de la coulisse.
				Avant la bourse, 81 85, 87 1/2
				A 4 heures, 81 85, 87 1/2.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	—
4 0/0	104 25	» »	H. » 25	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1387 50	» »	B. 2 50	3 0/0 à 5 et 8 mois.
Banque de Fr. .	3327 50	» »	H. 2 50	—
C. Laf. de 5000.	5097 50	5100 »	H. 2 50	Reports, fin prochain.
— de 1000.	1125 »	» »	» »	3 0/0, 18 1/2 à 18 3/4.
Caisse Hypoth. .	772 50	» »	H. 1 25	5 0/0, 30.
Quatre Canaux.	» »	» »	— » »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	810 »	» »	H. 7 50	Fin courant, 810.
Vers. R. Dr. .	317 50	» »	» 2	— »
do R. G. . .	127 50	132 50	H. 2 50	— 130, 132 50.
Orléans	750 »	752 50	H. 1 25	— 750, 755.
Strasb. à Bâle.	197 50	206 50	H. 11 25	— 197 50, 213 75.
Rouen.	750 »	» »	H. 7 50	— 747 50, 750.
Havre.	582 50	» »	H. 2 50	— 585.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	107 »	B. 1/4 »	Londres, 23 novembre.
— Portugais. .	44 5/8	» »	B. 1/4 »	Consol. 96 1/8, 96 1/4.
Esp. D. active.	30 3/8	30 1/2	» »	Esp. actif. 32 1/8.
5 0/0 Naples. .	» »	» »	» »	Portugais. 43 1/2.
— Romain. .	104 »	103 3/4	B. 1/4 »	Mexicains. 30.
Obl. Piémont. .	» »	» »	» »	5 0/0 Hollandais, 99 3/4.
Emp. d'Haïti. .	472 50	» »	» »	2 1/2 0/0 id.

Spectacles du 26 novembre.

» h. »|» OPÉRA. — La Péri. Freyschutz.
7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Burgraves. Oscar.
» h. »|» ITALIENS. —
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice Zampa.
» h. »|» ODÉON. — Clotilde. Voyage à Pontoise
» h. »|» VAUDEVILLE. — Intimes. l'Ecrin. Hermance. Misères.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Casque Roquelinette. Flâneur. Jacquot.
» h. »|» PALAIS ROYAL. — Carabas. Noctambule. Brelan. Mme Camus.
7 h. »|» GYMNASE — Manon. Les Deux Sœurs. l'Italien.
5 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Dîners. Kean. Babouin vert. Meûniers.
5 h. 1/2 GAITÉ. — Margot. Lucio. Grâce de Dieu.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
» h. »|» CIRQUE NATIONAL — Don Quichotte Raccoleurs. Guides. Danseurs.
« h. »|» COMTE. — Henri IV. Intermède de chant. Pierrot. Jones.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 25 novembre.

Arrivages : 729 quint. 65 kilog. Restant : 12,251 quint. 55 kilog.

Cours moyen : 36-59. Cours-taxe : 37-08.

Différence de ces cours et de ceux d'hier: cours moyen, hausse de 16 c.; cours-taxe, baisse de 5 c.

Il s'est fait des transactions importantes en seigles au prix de 11-50 l'hectolitre, en bonne qualité marchande.

A la Chapelle-Saint-Denis, au marché du 23, 938 porcs ont été amenés ; il s'en est vendu un grand nombre, de 1 fr. à 1 fr. 10 c. le kilog. sur pied.

Au marché du 24, 412 veaux amenés ont été tous vendus, de 1 fr. 10 c. à 1 fr. 30 c. le kilog. sur pied.

Le marché de Versailles du 24 était faible ; la marchandise était recherchée sans qu'il y ait eu augmentation dans les cours.

On a vendu au même marché 138 veaux à des prix inconnus.

Le beurre s'y est coté 210 fr. les 100 kilog. de première qualité ; la seconde qualité a varié de 180 à 200 fr.

Les œufs, 66 fr., 68 fr., 70 fr. le mille, selon la qualité.

Le dernier marché de Lille donne les cours suivants pour les graines oléagineuses et les tourteaux :

	Graines.		Tourteaux.
Colza	— 22 à 26 fr.	—	13 à 13 fr. 50 c.
OEillette	— 20 à 21 50	—	11 à 11 50
Caméline	— 18 à 21 00	—	13
Chanvre	— 10 à 15 00	—	12

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 119.

LUNDI 27 NOVEMBRE 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Etranger : un an, 18 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 26 NOVEMBRE.

LE CONSTITUTIONNEL et l'Organisation du travail.

A ceux qui soutiennent l'excellence du régime économique de la société actuelle, on peut répondre par un simple fait d'observation que voici :

Grâce aux progrès de la science et aux perfectionnements des arts mécaniques, le travail d'un homme produit de nos jours beaucoup plus qu'il ne produisait autrefois. Eh bien! malgré cet accroissement toujours progressif de la quantité de produits obtenus par une même quantité de travail, l'ouvrier n'en reste pas moins toujours dans un état voisin du dénuement. Ces perfectionnements, qui facilitent l'œuvre de la production, ne font que rendre plus précaire le sort de l'ouvrier en amenant de plus fréquents retours des encombrements périodiques, qui font suspendre ou ralentir le travail, supprimer ou baisser démesurément le salaire : *le salaire* qui, de l'aveu des hommes les moins suspects de partialité en faveur de la cause que nous défendons, *ne suffit en général qu'à l'entretien de la population ouvrière*.. (M. DUCHATEL. *De la Charité*, chap. V.)

« Des l'instant que les travailleurs produisent plus qu'ils ne peuvent consommer, il faut bien, fait remarquer avec raison M. de Sismondi, que ce qu'ils produisent soit destiné à la consommation de gens qui ne seront point en égaux et qui ne produiront point. Ainsi, le progrès de l'industrie, le progrès de la production tend à augmenter l'inégalité parmi les hommes. Plus une nation est avancée dans les arts, dans les manufactures, plus est grande la disproportion entre le sort de ceux qui travaillent et le sort de ceux qui jouissent; plus les uns ont de peine, plus les autres étalent de luxe. » *Nouveaux principes d'économie politique*, liv. 2, ch. 3.

Nous pourrions invoquer beaucoup d'autres témoignages des économistes mêmes les plus en vénération auprès du *Constitutionnel*, tels qu'Adam Smith et J.-B. Say. Mais qu'est-il besoin de recourir à ces autorités pour faire justice des sophismes de la vieille feuille ci-devant libérale ?

Son article d'hier, sur lequel nous avons promis de revenir, mêle aux plus étranges paradoxes économiques les imputations les plus fausses sur les vues des novateurs en général et sur les nôtres en particulier. On dirait que Pangloss et don Basile se sont partagé la tâche de cette élucubration et qu'ils ont tenu tour-à-tour la plume qui a rédigé le premier-Paris du *Constitutionnel* de samedi dernier.

C'est Basile qui commence, en s'apitoyant sur la *propriété* et les positions sociales supérieures contre lesquelles, dit-il, on sonne le tocsin, on cherche à irriter les masses populaires avec les mots d'*aristocratie* et de *classes privilégiées*. Voilà comment, dès l'exorde, le saint homme transforme en cris de guerre, en appel à la force brutale et à la spoliation, des observations calmes et raisonnées sur l'influence aujourd'hui prépondérante de l'aristocratie financière dans le mouvement des affaires publiques.

« Où sont, s'écrie-t-il, les classes privilégiées? Sont-ce les militaires qui ont acquis leurs grades sur les champs de bataille ? Sont-ce les magistrats, les administrateurs, les corps savants, etc. ? » Le *Constitutionnel* sait fort bien que personne aujourd'hui ne songe à mettre en cause les positions, fruit du travail et du mérite. Le seul reproche qu'on adresse quelquefois à ceux qui les occupent, c'est d'employer trop souvent l'influence qu'elles procurent à faire prévaloir un système de faveur et de népotisme qui ferme la voie aux hommes nouveaux et sans fortune, n'ayant d'autre recommandation que leur talent. Mais ce n'est là que le côté le moins important de l'immense question abordée par le *Constitutionnel*, et au sujet de laquelle il conclut d'une manière vraiment désespérante. A tous ces parias de notre civilisation, à ces classes nombreuses qui s'exténuent de travail sans pouvoir sortir de la gêne, ni échapper quelquefois aux tourments de la faim, l'organe rétrograde du vieux libéralisme crie impitoyablement : *Jamais!* jamais les biens de ce monde ne descendront jusqu'à vous, de manière à satisfaire vos besoins !

S'il y a aujourd'hui des doctrines et des paroles incendiaires à jeter à l'oreille du peuple, ce sont assurément celles qui prononcent ainsi son exclusion à perpétuité des avantages sociaux.

Mais laissons d'abord le *Constitutionnel*, autrement dit le Pangloss de l'an de grâce 1843, exposer sa thèse. Pour se donner plus beau jeu, il feint d'abord de croire que c'est au blason et aux titres nobiliaires que les réformateurs en veulent. Or, dit-il, « le demi-siècle qui vient de s'écouler a vu arriver aux plus hautes fonctions de l'Etat les enfants du peuple. Qu'est devenue l'autorité des armoiries? » La question n'est plus là depuis long-temps, malgré certaines faiblesses pour ces vanités que le *Constitutionnel* lui-même suffirait à contenir. Passons donc outre.

« Qu'il y ait aujourd'hui dans la distribution des fonctions publiques, dans l'occupation des emplois, dans l'avancement hiérarchique des individus, dans l'acquisition des grandes fortunes, des irrégularités, des iniquités même, personne ne le nie. Mais il est absurde d'imputer des imperfections qui tiennent à la nature humaine, des faiblesses qui résultent du frottement des intérêts individuels, à notre organisation sociale, et d'envelopper dans une reprobation commune les exceptions vicieuses et les règles générales d'ordre, de liberté et d'indépendance qui sont le bénéfice de tous. »

Voyons s'il est aussi absurde qu'on le prétend d'attribuer à la forme sociale ce que le *Constitutionnel* aime mieux, lui, imputer aux individus et considérer comme des exceptions à l'équitable distribution, qui serait la règle générale. D'abord, si nous voulions nous en tenir à l'ordre politique, nous trouverions ce journal presque constamment en contradiction avec sa théorie; car il n'est guère fait de choix pour les fonctions publiques qui ne donne lieu de sa part à un blâme, excepté, bien entendu, quand nous avons un cabinet dirigé par M. Thiers.

Pour juger s'il faut s'en prendre simplement aux individus ou bien accuser le mécanisme social, qu'on se rende compte de la position où chacun se trouve placé par son intérêt particulier vis-à-vis de l'intérêt de la masse. Le bien de l'Etat exige que, pour chaque emploi on prenne de préférence le sujet le plus capable de le bien remplir. Mais le bien du ministre, l'intérêt de sa position exigeront souvent qu'il cède à de tout autres considérations. Parmi les gens qui ont des rapports d'intérêt avec le gouvernement, dira-t-on, par exemple, que les fournisseurs ont le même intérêt que lui et que les soldats qu'ils sont chargés d'approvisionner? Dans les relations de particulier à particulier, nous rencontrerions partout ce même conflit des intérêts. Et comment, avec un régime social assis sur une telle base, mettant incessamment chacun aux prises avec son voisin et avec la masse, comment n'admettre les *irrégularités*, les *iniquités* que comme des exceptions ?

« Le travail est, dit-on, mal organisé. En quoi, s'il vous plait? »

La réponse à cette question a été cent fois donnée. Ce qui n'empêche pas le *Constitutionnel* de continuer ainsi :

« Est-ce parce qu'il y a des inégalités dans la distribution des richesses, parce que la société est divisée en classes diversement dotées, parce que la fortune tombe dans une mesure différente chez les individus, parce qu'enfin il n'y a pas cette aisance universelle que certains hommes rêvent dans leurs combinaisons, honnêtes si l'on veut, mais absurdes tout au moins ? Et l'inégalité n'existe-t-elle pas partout, dans l'ordre physique comme dans l'ordre intellectuel ? »

Il ne s'agit point, vous le savez de reste, d'abolir les inégalités ni de passer le niveau sur les fortunes. Cependant, s'il était possible, sans diminuer la part de ceux qui ont beaucoup, s'il était possible par une augmentation de la richesse générale et par une meilleure répartition de cet excédant, d'assurer, pour prix de leur travail, le nécessaire, le confortable même à ceux qui n'ont rien ou presque rien aujourd'hui, qui donc pourrait le trouver mauvais? Nous ne suivrons pas d'ailleurs le *Constitutionnel* dans les conséquences à perte de vue qu'il tire de l'égalité et qui n'exigent pas moins, suivant lui, qu'une fécondité et une température uniformes pour toutes les parties du globe.

Il passe ensuite à l'histoire édifiante de M. Cunin Gridaine et d'autres fabricants *qui ont gagné des millions*, en débutant par être de simples ouvriers. Ces faits exceptionnels ne prouvent rien, nous l'avons déjà fait observer, en faveur du sort de la masse des ouvriers, ne prouvent même aucunement qu'avec des aptitudes égales à celles de leurs heureux prédécesseurs, d'autres ouvriers parviendraient comme ceux-ci au faîte de la fortune et des honneurs.

Qu'on y prenne garde cependant : ce n'est pas la parfaite équité de la répartition des fruits du travail qui est prouvée par ces fortunes à plusieurs millions, acquises sans que la masse qui, par ses sueurs, a contribué à les élever, y participe dans une proportion quelconque : cette masse restant en général, après comme devant, avec un salaire journalier qui ne peut guère *s'élever ni s'abaisser long temps au-dessous du taux du nécessaire*. (J.-B. Say. *Cours d'économie polit.*, 5e partie, ch. 10.)

On pourrait donc, jusqu'à un certain point, répondre négativement à cette question que fait le *Constitutionnel* : « Le travail n'est-il pas rémunéré avec l'organisation industrielle présente ? »

Non, le travail n'est pas rémunéré *proportionnellement à sa part de concours* dans la création des produits. C'est un fait constaté par tous les économistes, fait que les uns considèrent comme une nécessité tenant à la nature des choses, et portant irrémédiable, mais que d'autres, avant même les écoles socialistes, avaient considéré comme étant susceptible de redressement.

Le *Constitutionnel* veut bien admettre, dit-il, avec Thomas Payne, que la société est obligée de nourrir tous ses membres. Eh bien ! il a été cent fois prouvé qu'avec le régime actuel de l'industrie, la société ne pouvait absolument pas remplir ce devoir sacré. Pourquoi donc, au lieu d'examiner si quelque autre organisation des forces productives, si un meilleur mode de distribution et de consommation ne permettraient pas de mieux approcher du but rêvé par les philanthropes, pourquoi le *Constitutionnel* soutient-il que l'*organisation actuelle du travail suffit à tous les besoins* ? Pourquoi dénonce-t-il à l'animadversion publique, en les défigurant et les calomniant, tous les projets de réforme industrielle?

« Cette organisation actuelle laisse à chacun, dit-il, la libre disposition de ses facultés. »

Comment ! le *Constitutionnel* n'a jamais eu connaissance que des travailleurs aient inutilement demandé, aient cherché de l'ouvrage sans pouvoir en obtenir? Mais c'est là un phénomène de tous les jours et qui dépose d'une façon cruelle quelquefois contre cette propriété qu'aurait l'organisation actuelle d'assurer à chacun la libre disposition de ses facultés.

En fait de sophismes, la logique du *Constitutionnel* est riche. Exemple :

« Certains novateurs ne sont pas conséquents avec eux-mêmes. Ils trouvent d'une part une cause de misère dans le morcellement des terres, et de l'autre dans l'existence des grandes manufactures ; c'est-à-dire qu'ils attribuent à des causes différentes identiquement les mêmes effets. »

Ces deux opinions n'ont rien de si inconciliable qu'il plaît au *Constitutionnel* de le trouver. Sans doute les terres distribuées par grandes exploitations produiraient, à travail égal, beaucoup plus qu'elles ne produisent. Ceci n'est pas une idée exclusive aux socialistes. « L'un des plus grands obstacles au progrès du premier des arts, dit François (de Neufchâteau), c'est celui qui résulte de la désunion et du morcellement des terres. » Mais on aurait de grands établissements agricoles analogues aux grandes manufactures, que si les conditions du salaire n'étaient pas changées, la masse de la population n'en serait pas moins malheureuse. L'Angleterre nous en fournit la preuve. D'un autre côté, les souffrances des populations manufacturières, souffrances constatées par leur détérioration physique, ne résulte pas de la grandeur des établissements où on les emploie, mais d'une foule d'autres causes, telles que la monotonie des occupations, l'excès de longueur des séances de travail, l'insuffisance du salaire. Dans l'un et l'autre cas le vice fondamental est le même; c'est toujours le morcellement et l'antagonisme des

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Revue musicale.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. *Dom Sebastien.* — ITALIENS. *Maria di Rohan.*

Nous sommes en arrière pour les comptes-rendus de *Dom Sébastien* et de *Maria di Rohan*. Nous tâcherons de compenser ce retard par une appréciation du mérite musical de ces deux œuvres, plus approfondie que nous n'aurions pu la donner en nous conformant aux habitudes actuelles de la presse périodique. Il nous aurait été facile d'écrire pour lundi dernier l'analyse sommaire des deux livrets, et de les faire suivre de quelques phrases plus ou moins vagues sur la partition en général, et quelques morceaux en particulier ; mais, à tort ou à raison, nous voulons, avant tout, faire une véritable critique musicale, et il faut certainement plus d'attention, plus de temps pour apprécier une partition, que pour être à même d'analyser un scénario d'opéra.

s'engagent souvent au sujet de l'organe de Duprez. Les uns disent qu'il a désormais perdu tous ses moyens, tandis que d'autres assurent que sa voix a encore une immense portée. Nous offririons de parier que les premiers sont des spectateurs habituels de l'orchestre, tandis que les seconds vont de préférence à l'amphithéâtre.

Mais entrons en matière sans plus de préambule, car nous avons beaucoup de choses à passer en revue.

Don Sébastien de Portugal, mis en scène par M. Scribe, est célèbre par l'audacieuse et folle entreprise qu'il tenta contre le sultan de Fez en 1578. Sous la double impulsion d'un bouillant courage et d'un fanatisme religieux surexcité jusqu'au délire, il entreprit, à la tête de 16,000 Portugais, la conquête de l'Afrique mahometane. Son projet n'allait à rien de moins qu'à traverser l'immense continent, à passer en Asie et revenir sur Constantinople, pour abattre partout le croissant et le remplacer par l'étendard chrétien. Dès le premier pas, il trouva la mort et son armée entière, exterminée dans la plaine d'Alcazar-Quivir, laissa le Portugal exposé sans défense à l'avide ambition de Philippe II.

Au premier tableau du second acte, *Muley-Selim*, père de *Zaïda*, fête le retour de sa fille; un chef arabe, *Abayaldos*, vient interrompre les danses, en annonçant le débarquement des chrétiens. Décoration : intérieur des jardins d'une riche habitation maure; mise en scène : un ballet; musique : les pensers d'amour que Zaïda nourrit pour son libérateur, des airs de danse, et l'appel aux armes d'Abayaldos. Au deuxième tableau, la bataille d'Alcazar-Quivir est terminée : Zaïda sauve don Sebastien, que des Arabes croient mort. Elle engage sa main à Abayaldos pour obtenir la vie et la liberté du roi, qui passe pour un simple officier portugais. Décoration : la plaine d'Alcazar jonchée de cadavres, d'armes et de débris, musique : un duo d'amour, les chants de triomphe et de menace des Arabes, une romance désolée de don Sébastien.

Au troisième acte, — premier tableau, Abayaldos vient en ambassadeur de paix auprès du nouveau roi de Portugal, l'oncle de don Sebastien, roi d'un jour; il a amené Zaïda avec lui afin de pouvoir mieux la surveiller. Décoration : néant. Mise en scène : néant. Musique : un duo de jalousie et de haine entre les deux époux.—Deuxième tableau. Le Ca-

intérêts. Rien d'étonnant par conséquent à ce que hors des voies de l'association, le résultat soit toujours la misère pour les masses, en industrie agricole comme en industrie manufacturière.

Nous ne relèverons pas quelques allusions perfides qui terminent l'article du *Constitutionnel*. L'imputation de renverser la société de fond en comble pour la reconstruire ensuite, ne saurait s'appliquer à des hommes qui proposent de procéder dans les innovations par essai local. Quant au reproche de ne rien ajouter aux notions économiques accréditées, nous pouvons nous dispenser d'y répondre. Si les partisans des vieilles doctrines n'avaient pas conscience de la portée des coups sous lesquels ces doctrines s'écroulent de toutes parts, ils ne feraient pas tant d'efforts désespérés pour les sauver d'une ruine, hélas! inévitable.

Nous voyons avec plaisir qu'un journal, qui a long-temps marché à côté du *Constitutionnel*, ou un peu en avant de lui dans les rangs du libéralisme, se sépare avec éclat de son vieux frère d'armes politique sur le terrain de l'économie sociale, et stygmatise énergiquement ses théories d'optimisme inhumain et rétrograde. Nous citons une partie de l'article du *Courrier français*, qui est aussi reproduit avec approbation par la *Patrie*. Cette feuille, d'une opposition modérée, se prononce également contre l'immobilisme économique du *Constitutionnel*.

« Ah! si vous étiez plus sensés, vous comprendriez qu'il y a folie à solliciter l'ambition des classes inférieures par l'exemple de quelques prospérités éclatantes, lorsque vous déclarez ne vouloir rien faire pour modifier la condition de tous! Vous mettez vous-mêmes aux prises l'oligarchie des puissants et des riches, la masse des faibles et des pauvres, en dédaignant d'intervenir entre les deux classes pour faire disparaître peu-à-peu ce qu'il y a de trop choquant dans le contraste de leurs situations. Vous maintenez avec soin deux extrêmes, et vous vous étonnez des rêves monstrueux de spoliation et de nivellement qui se font jour sous l'influence d'une opposition fatale! Au lieu de répéter niaisement que la route est ouverte à tout le monde, au lieu de planter un mât de cocagne en invitant le public à le gravir pour avoir son butin, appliquez-vous donc à régulariser la position et à adoucir le sort de ceux qui sont en bas; vous calmerez cette fièvre d'ascension et de déplacement qui trouble tant d'esprits; vous préviendrez cette agitation mauvaise que vous surexcitez vous-mêmes en disant aux masses : Tout ou rien, toujours en haut ou toujours en bas, le paradis ou l'enfer! . . . . »

» Ce n'est pas que le *Constitutionnel* refuse de faire quelque chose pour le soulagement des classes inférieures; mais, selon lui, *les améliorations sociales sont surtout du ressort des mœurs*. Et voici comme le bon apôtre moralise : *aimez bien le travail*, vous qui travaillez du matin au soir; soyez *sobres*, vous qui vivez de peu; soyez *économes*, vous qui épargnez sur vos besoins les plus pressants; travaillez, en un mot, et serrez-vous le ventre, vous serez aussi heureux qu'il est possible de l'être *dans ce monde*. Sans doute le ciel vous réserve dans l'autre vie une compensation des souffrances de cette existence trop courte pour que vous soyez jaloux de l'embellir, et ne vous laissez pas leurrer par des promesses de plus d'aisance... C'est ainsi que, sans s'abandonner aux illusions d'une fastueuse philanthropie, le *Constitutionnel* catéchise son monde, en ami sévère des mœurs, bien digne assurément d'obtenir un prix Montyon et de perfectionner la recette des soupes économiques!

» Et le *Constitutionnel* demande quels sont les aristocrates à cette heure! Ce sont ceux qui, fidèles aux traditions des castes renversées, déclarent immuable l'ordre dont ils recueillent les bénéfices, sans s'occuper d'améliorer sérieusement le sort de ceux qui souffrent autour d'eux. Ce sont ceux qui ferment l'oreille à toutes plaintes, jettent le cri d'alarme à toute idée de réforme, confondent, avec une perfidie naïve ou calculée, toutes les tentatives de rénovation, dénoncent comme une menace pour le *pacte social* et comme un *dissolvant de la société* tout projet de nouvelle combinaison, fût-il produit avec le respect des droits acquis, le sentiment de l'ordre et la préconisation de la paix! A ce titre le *Constitutionnel* est éminemment aristocrate! A Dieu ne plaise que nous le rangions parmi les talons rouges de notre époque! Mais il ressemble à un vilain qui a passé par la savonnette et, ma foi, tranche du gentilhomme, prend les airs de seigneur, et dit *le peuple* du bout des lèvres. »

L'article du *Courrier* finit par ces mots :

« Ah! c'était un novateur bien téméraire et bien coupable que ce Casimir Périer qui, après les évènements de Lyon en 1831, disait avec son sens vif et prompt : *Les bases de l'économie politique sont changées!* »

Malgré la guerre que nous faisons depuis douze ans aux doctrines haineuses, violentes et révolutionnaires du *National*, malgré ses mauvais sentiments souvent manifestés à notre égard, toutes les fois que M. Bastide, le rédacteur en chef de ce journal, a brigué la députation, nos principes de justice nous ont fait soutenir, contre ceux qui prétendaient le contraire, que M. Bastide, par cela seul qu'il représentait une opinion existant (en minorité heureusement) dans le corps électoral, avait le droit d'entrer à la chambre représentative. Voici comment nous répondions dans la *Phalange*, le 22 juin 1842, à une attaque personnelle dirigée par le *Globe* contre M. Bastide, et dont cette feuille voulait nous rendre complice :

« ..... Loin d'attaquer le *National* dans le but de nuire à la repré-
» sentation de l'opinion de cette feuille, comme il semble ressortir des
» termes employés par le *Globe*, nous avons dit formellement, au con-
» traire, qu'il était inconvenant que M. Bastide ne fût pas à la
» Chambre.

» Chaque parti, s'il le pouvait, étoufferait dans les élections toutes
» les opinions opposées à la sienne, et la Chambre ne serait formée que
» de députés à sa dévotion.

» Nous voyons avec regret qu'on nous fasse intervenir dans des in-
» trigues et dans des luttes de personnes où nous n'entendons pas des-
» cendre. Nous demandons que la lice soit ouverte à toutes les opinions;
» nous n'épousons pas les passions de ceux qui voudraient ôter la pa-
» role à leurs adversaires. Nous combattons les opinions que nous ju-
» geons fausses, mais nous soutenons que ces opinions doivent avoir
» leurs organes à la tribune. Assurément, il y a dans le corps électo-
» ral plus de cinq cents personnes qui voudraient pouvoir donner leur
» voix à M. Bastide, l'un des rédacteurs en chef du *National*, jour-
» nal comptant trois ou quatre mille abonnés : donc, M. Bastide devrait
» être député, car beaucoup de députés se font avec 100 ou 150 voix
» seulement; fort peu en réunissent 500. »

Aujourd'hui, le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique* se présente comme candidat au conseil-général de la Seine. Ses études pratiques sur les plus importantes questions de l'édilité parisienne et la franchise de ses explications lui ont valu, avant-hier, dans la réunion des électeurs du dixième arrondissement, un témoignage de sympathie généralement et vivement manifesté. Eh bien! pendant que, dans un sentiment de convenance et d'impartialité assez rare aujourd'hui, nous nous abstenions de rendre compte de la séance, parce qu'elle avait été éminemment favorable au rédacteur en chef de notre feuille; pendant que nous croyions devoir garder le silence sur un succès que le *Siècle* et d'autres journaux constataient, que la *Patrie* mentionnait en termes très honorables, le *National*, dans un compte-rendu partial, haineux, injuste envers tous les candidats, s'exprimait en ces termes sur la candidature de M. Considerant :

« M. Considerant. Ceci est plus grave, s'il en faut croire du moins
» quelques amis chauds qui chantent ses louanges, comme la troupe
» des Guidiens. Le candidat a commencé par déclarer qu'il aimait à at-
» taquer les questions de front, et il a répondu à ceux qui prétendaient
» que sa qualité de chef phalanstérien était un obstacle à sa candida-
» ture. La plupart des électeurs, qui ne savent pas ce que *phalanstérien* veut dire, lui ont crié : *Parlez! Parlez!* Alors M. Conside-
» rant a exposé que, dans son opinion, la rive droite et la rive gauche
» doivent se grouper harmonieusement et entrer dans un cercle géné-
» ral d'attraction; que, de plus, il faut concentrer la vie au centre. C'é-
» tait clair comme cet océan de limonade prédite par Fourier; aussi les
» Guidiens en ont-ils paru très satisfaits, et ils s'en vont répétant que
» M. Considerant a des chances. Si l'esprit et le talent suffisaient, nous
» serions de leur avis; mais nous croyons qu'il faut au conseil munici-
» pal moins de théories fabuleuses et une habitude de discussion plus
» positive; nous croyons qu'il faut aux électeurs sérieux des représen-
» tants qui ne s'accommodent pas aussi facilement de toutes les idées, de
» toutes les formes politiques et de tous les pouvoirs, nous croyons, en-
» fin, qu'un candidat-député du ministère du 15 avril serait un assez
» triste choix pour un arrondissement qui a chassé M. de Jussieu. »

Entre le *National* et la *Démocratie pacifique*, le public jugera la question de loyauté, de dignité et de justice. Quant à nous, il nous paraît affligeant de voir le *National* se traîner à la remorque du *Globe* et réduit, pour combattre une candidature honorable et sérieuse, à emprunter à cette feuille peu honorée ses Guidiens et ses océans de limonade, et à faire, sur la position de M. Considerant aux élections de 1839, des insinuations dont il connaît pourtant fort bien la fausseté et la perfidie.

Nous avons rapporté hier une circulaire de M. l'archevêque de Malines, qui témoignait en même temps de la sollicitude du clergé et du gouvernement belges pour le bien-être des classes pauvres. Aujourd'hui nous nous plaisons à rapporter le passage suivant du *Patriote belge*, qui unit dans la même pensée la presse belge et un membre distingué du clergé français, dans la même pensée et dans une reconnaissance commune du droit au travail :

« Nous ne comprenons réellement pas cette frayeur des classes moyennes pour l'organisation du travail qui seule peut pacifier l'ebullition des classes ouvrières, ou plutôt des classes affamées, car il n'est plus de classes *ouvrières* là où l'*ouvrage n'est pas assuré à tous et à chacun, au même titre que la propriété acquise ou transmise*, comme le demande l'abbé Ravignan, dans ses conférences de Lyon.

» Le travail donné et assuré par la société élève l'ouvrier au rang de fonctionnaire et de propriétaire : cette double garantie n'est-elle pas préférable pour les classes moyennes aux crises de la concurrence et du paupérisme? »

ORIENT.

Egypte. — On écrit d'Alexandrie, le 6 :

« Pendant que le pays se préoccupait vivement ici de la question d'indépendance du gouverneur de Sennaar et qu'elle donnait lieu à mille commentaires, un évènement auquel on était loin de s'attendre est venu couper court à toutes les versions.

» Enfin Achmet-Pacha est mort à Cartoum. Les lettres du Caire, du 28 du mois dernier, annoncent qu'il a succombé à une fièvre maligne très commune dans ces contrées.

» S. A. Méhémet-Ali n'avait jamais douté de la fidélité de son ancien serviteur; il a paru beaucoup le regretter. S. A. s'est occupée sur-le-champ de donner un remplaçant à Achmet-Pacha dans le gouvernement du Soudan. En conséquence, elle a cru à propos et sans perte de temps devoir réunir un conseil, dans lequel il a été décidé que l'administration du Sennaar serait divisée en quatre commandements. A cet effet, Emin-Bey a été désigné pour gouverneur au Sennaar; Hanan-Pacha Stamboli, au Cordoffan; Fehret-Bey à Fazoglou; Soliman-Bey à Taka.

» Toutes nos lettres du Caire sont pleines de détails sur la brillante réception faite par le pacha à M. de La Valette, consul-général de France en Egypte, et à Mme la marquise sa femme, ainsi que sur la visite que Mme de La Valette a faite aux filles et aux belles-filles du pacha. Je vous ai écrit que M. le marquis de La Valette s'était rendu au Caire pour y faire sa visite officielle à Méhémet-Ali. La présentation a eu lieu le 27 octobre. Le pacha a remis à M. le consul-général un magnifique sabre d'une valeur de 7 à 8,000 francs, et lui a fait cadeau d'un superbe cheval. Le jour de la réception, le pacha portait, contre son habitude, la décoration de grand-visir, et avait ceint le sabre que le sultan lui a envoyé. C'était afin de faire plus d'honneur au nouveau consul. Deux jours après, un grand dîner a été offert par le pacha à M. de La Valette.

» Ce dîner fera époque et inaugure un précédent inattendu à la cour de Méhémet-Ali, car il est sans exemple dans toutes les réceptions consulaires que le pacha ait faites jusqu'à présent, et témoigne d'une singulière estime de la part de ce prince pour la France et pour son représentant, qui, le premier, a été l'objet d'une faveur insitée. Un autre incident, tout nouveau ici, c'est la réception que le pacha a faite à Mme la marquise de La Valette, avec laquelle Méhémet-Ali, à l'aide d'un truchement, s'est entretenu, pendant près de deux heures, en présence de ses propres parentes. Le truchement était une Française, Mme Boufort, femme d'un médecin français établi au Caire. Les princesses étaient présentes à la réception, qui a été pleine d'égards et d'affectueuse cordialité. A son tour, le pacha a prié Mme de La Valette d'accepter, comme objet de curiosité, un costume complet de femme turque, avec une coiffure garnie de pierreries : ce cadeau a une valeur de 120,000 francs. Nous retournons définitivement au temps d'Haroun-al-Raschid.

» Un second dîner consulaire a eu lieu chez S. A. Ibrahim-Pacha à son palais de Garerliu.

» Les tables de ces princes sont desservies à l'européenne; il y a dans le service de table le goût et le confortable le plus raffiné et tel que l'on pourrait se croire à Paris ou à Londres.

» La santé publique continue à être parfaite ici et dans tout l'intérieur. »

— S. A. doit partir du Caire pour Suez dans deux ou trois jours. Plusieurs consuls et négociants l'accompagneront ensuite dans la Haute-Egypte. Peut-être ira-t-il encore jusques aux confins de Sennaar.

Un bâtiment marchand anglais venant de Liverpool, avec un chargement de plus de 400 mille francs en objets de manufactures, a échoué, il y a plusieurs jours, du côté de la *Tour des Arabes*, à cent lieues environ d'ici. Bien que le bâtiment n'ait éprouvé aucun dommage, le capitaine a dû l'abandonner, de peur de se voir assailli par les bedouins de la côte; il est venu, ici, chercher l'assistance du gouvernement qui s'est empressé de mettre un de ses paquebots à sa disposition. Le bâtiment a

---

par l'échelle de corde du haut de la tour un bastion qui domine le Tage. Au moment où Zaïda et le roi se laissent glisser dans un bateau placé au pied du bastion, un coup de feu frappe le Camoëns, un coup de hache coupe le câble, et don Sébastien tombe à l'eau. Ainsi finit l'histoire. — Décoration : une forteresse, dominée par une haute tour, le Tage au fond, clair de lune; mise en scène : descente des fugitifs; musique : néant.

Le défaut capital de cet assemblage, c'est que l'intérêt ne s'attache fortement à aucun des personnages; il n'y a point de nœud dans l'ouvrage, ou du moins la seule question permanente est de savoir comment l'Espagne s'empara du Portugal, et cette question n'est pas de nature à passionner les spectateurs. On a fait généralement l'éloge du travail de M. Scribe, en disant que les situations favorables à la musique abondent dans don Sébastien. Il est vrai que la plupart des scènes, isolément considérées, offrent d'heureuses ressources au compositeur; mais il ne suffit pas que le compositeur puisse facilement s'inspirer d'une situation, il faut aussi, pour que la musique produise l'effet attendu, que cette situation soit amenée de manière à impressionner le spectateur. Si cette prédisposition fait défaut, si le public reste froid devant la péripétie qui lui est présentée, difficilement la musique parviendra à secouer l'engourdissement général, et il faudra une inspiration de bien haute valeur pour arriver à exciter l'enthousiasme. Sous ce rapport, nous devons reconnaître que M. Donizetti a été fort mal servi par M. Scribe, et cela explique la froideur avec laquelle ont été reçus plusieurs morceaux assez beaux cependant pour produire un grand effet dans de meilleures condi-

Zampa, le *Pré au Clercs*, *Fra Diavolo*, etc. Nous ne citons que parmi les ouvrages les plus connus, ayant moins pour but de faire de l'érudition que de mettre le lecteur à même de comprendre notre pensée. Conséquemment à ce que nous venons de dire, nous n'avons point à nous préoccuper du mérite général de la nouvelle œuvre de M. Donizetti, mais à examiner isolément les morceaux qui offriront principalement matière à l'éloge ou à la critique.

Il n'y a point d'ouverture. M. Donizetti s'est servi, pour introduction, de la marche du convoi funèbre du troisième acte, précédée d'une batterie de tambour voilé et d'un court passage d'harmonie religieuse, répété deux fois avec des timbres différents. Cette marche est un vrai morceau de maître, qui offre la double qualité d'une grande simplicité de moyens et d'un grand effet produit. Le chœur d'introduction est un 6/8 bruyant dont nous n'avons rien à dire. Le premier air du Camoëns : *Soldat, j'ai cherché la victoire*, n'est pas heureux : le chœur des inquisiteurs qui conduisent Zaïda au bûcher, offre une mélodie lugubre, d'un rhythme sévère et d'un bon caractère; mais nous ne comprenons pas la raison du déluge de notes qui accompagnent ce chœur. A quoi peut correspondre cette agitation de l'orchestre? Zaïda est plongée dans cet engourdissement qui est presque la mort : les témoins de cette scène ne peuvent éprouver que de la stupeur ou de la compassion, deux sentiments qui se manifestent avec calme. Le chant de reconnaissance de Zaïda sauvée est bien senti; c'est une mélodie pure, et portant une empreinte religieuse bien appropriée. Le chant du départ, dit par le Camoëns, est un récit syllabique qui se détache bien sur un accompagnement 3/4 d'une grande

ploi des dissonances est clairement indiqué. Dans l'allégro, il a eu l'attention louable de ne pas mettre la même mélodie dans les deux bouches, et l'*unisson* qui termine cet allégro s'expliquerait par ce fait que la colère de l'homme jaloux et l'indignation de la femme révoltée peuvent à la rigueur revêtir les mêmes accents.

La romance du Camoëns : *O Lisbonne! ô ma patrie!* ne nous a pas beaucoup charmé. Nous ne voulons pas la juger cependant, parce que nous avions, en l'écoutant, l'esprit chagriné par la déplorable prononciation de Baroilhet. Nous nous plaisons à reconnaître chez cet artiste un grand art vocal; mais il renverse toute prosodie par la manière dont il articule les e muets, et il met des *au* partout où il y a des o ouverts. Nous ne savons pas encore si M. Donizetti a prosodié l'*âme*, de façon que l'*â* corresponde à la dernière double croche d'une mesure, et que le *me* vienne s'appuyer sur la première moitié de la mesure suivante; mais nous ne connaissons rien de plus de désagréable à entendre que l'*ameu* pour l'*âme*. Quant à *Lisbaune* pour *Lisbonne*, ce n'est à coup sûr pas la faute du compositeur. On nous accusera peut-être de nous arrêter à des vétilles. Pour nous, de telles fautes sont graves : une articulation nette et une prononciation pure constituent la meilleure moitié du talent d'un chanteur dramatique, et plus un artiste est haut placé, plus nous déplorons de lui voir de pareils défauts. Les mauvais exemples sont trop facilement suivis en France pour que nous n'attachions pas une grande importance à des critiques de ce genre. Le duo entre le Camoëns et don Sébastien se compose d'un cantabile expressif, où l'on a remarqué la phrase : *Il vous demande ainsi que Bélisaire!*...

pu être sauvé, on l'a amené à Alexandrie, mais il ne renfermait plus de marchandises, les bédouins avaient tout pillé, ils avaient même emporté les voiles.

ANGLETERRE.

D'après nos nouvelles du 24, le cabinet britannique aurait l'intention de sévir contre l'*anti-corn-law-league*, comme contre le rappel. Cependant l'expédient despotique et hardi d'une proclamation contre des meetings particuliers ne pourra pas être employé contre l'association. On aura recours à des mesures plus douces. On présentera une loi à l'ouverture du parlement, pour déclarer illégale toute association qui recueillera des fonds pour obtenir le rappel ou tout autre acte de législature. Comme association contre la loi des céréales, et surtout comme corps recevant des fonds, elle devra succomber sous l'acte du parlement.

— L'élection de Salisbury a été close le 23 à quatre heures. En voici le résultat : Campbell, 318; Bouverie, 267; majorité pour le candidat tory, 51. C'est là un chiffre bien faible auprès de ceux des élections précédentes. Il y a eu quelques collisions, sans cependant que la tranquillité publique ait été compromise.

— M. Berryer, qui est allé visiter l'université d'Oxford où il a été fort bien accueilli, attendra à l'hôtel Mivart l'arrivée du duc de Bordeaux. Le duc de Guiche est à Londres. On y attend le duc de Richelieu et plusieurs autres notabilités légitimistes.

—On écrit le 21 de Carmathen (comté de Galles) : « Depuis huit jours, nous n'avons à déplorer aucun crime nouveau des Rébeccaïtes. Les condamnations prononcées à Cardiff ont produit un heureux résultat. Les habitants de plusieurs paroisses se sont assemblés et ont voté des pétitions à la reine pour prier S. M. de vouloir bien commuer les peines auxquelles les Rebaccaïtes ont été condamnés.— Une foule de fermiers et propriétaires se sont présentés à Llaneff pour prêter le serment de constables spéciaux, dans le but de protéger les personnes et les propriétés. —On pense toujours ici qu'une commission spéciale sera nommée pour le comté de Carmarthen.

» Des négociants qui ont visité récemment les villes manufacturières des comtés du nord et des autres comtés du centre, disent qu'il y règne une activité extraordinaire. A Birmingham, Sheffield et Manchester, il y a moyen de fournir du travail aux ouvriers jusqu'au mois de février. Il serait à désirer que les salaires augmentassent, mais il est fâcheux que nous n'ayons encore aucun espoir à cet égard. »

IRLANDE.

La cour du banc de la reine a tenu une nouvelle audience à Dublin le 23. L'affluence est encore plus grande que de coutume. On attend avec anxiété la lecture du jugement sur la question de validité ou de nullité des procédures.

La cour est introduite au milieu d'un profond silence. Le président donne lecture du jugement de la cour. Il en résulte qu'elle rejette le moyen de nullité proposé contre les procédures par M. O'Connell et ses co-accusés, attendu que les statuts de la première et de la seconde année du règne de Victoria, qui dispensent les témoins de prêter serment devant la cour avant de se rendre devant le grand jury, sont applicables à toute cour criminelle en général, et non pas seulement aux cours d'assises et aux cours de sessions trimestrielles.

L'avocat-général: Je demande que le jugement soit déclaré commun aux autres accusés.

Le président : La question étant la même, même jugement.

L'avocat-général : Je demande que les accusés soient sommés de plaider sur-le-champ, sinon le clerc de la couronne rédigera un *plea de not Guilty* pour eux, conformément au neuvième statut du règne de Georges IV.

M. Hatchell, défenseur des accusés : Je demande un délai de quatre jours.

L'avocat-général : Ce délai ne peut être accordé.

Le président : Depuis quand les accusés ont-ils paru pour la première fois devant la cour ?

M. Brewster, officier de la couronne : Depuis quinze jours, milord.

Le président, après avoir délibéré quelques instants avec les juges, rend un jugement duquel il résulte que les accusés devront plaider sur-le-champ.

L'attorney-général : J'invite les accusés à plaider.

Aussitôt M. O'Connell et ses co-accusés posent des conclusions par lesquelles ils déclarent soutenir qu'ils ne se sont pas rendus coupables des délits qu'on leur impute.

L'avocat-général : Vendredi prochain, je prierai la cour de vouloir bien fixer un jour pour l'ouverture des débats.

Les accusés se retirent. La cour procède à l'expédition des affaires ordinaires.

ESPAGNE.

Dans la séance du congrès du 20, la loi sur les municipalités n'a pas été mise en discussion, parce que des explications de M. Olozaga il résulte que très-probablement la crise ministérielle finira dans la soirée. Cédant le fauteuil de la présidence à M. Alcon, il prend la parole pour répondre à quelques accusations du comte de Las Navas, qui a critiqué la conduite des députés par qui le congrès a été saisi de la crise ministérielle, attendu que la reine est une enfant. Ces questions doivent précisément être traitées en plein parlement : c'est la plus sûre manière d'éviter des intrigues qui pourraient être mises en jeu, contrairement aux intérêts généraux du pays. M. Olozaga ajoute que, le matin, il a été mandé de nouveau par la reine, et que, dans la conférence avec les membres du cabinet actuel, il a été décidé définitivement que, dans la soirée sans faute, sera rendu un décret en vertu duquel le président actuel du ministère restera à la tête du gouvernement, ou bien lui-même se chargera de former un nouveau ministère, mission qu'il acceptera dans l'intérêt du pays.

— L'opinion générale est que M. Olozaga sera président du conseil avec le portefeuille des affaires étrangères; à la justice, M. de Luzuriaga; aux finances, M. Cantero ou M. Mon; à l'intérieur, M. Luiz Gonzales Bravo ou M. Eugenio Moreno Lopez, mais plus particulièrement le premier; à la guerre, M. Serrano ou M. Mazarredo, mais le premier a plus de chances; à la marine, M. Primo de Rivera ou M. Quesada.

— Il est difficile que le ministère actuel puisse se soutenir : de là cette prévision de son remplacement par une administration plus forte et plus compacte sous les auspices de M. Olozaga.

— Le général Concha a prêté serment comme député de Cadix; et afin d'éviter une réélection, il a donné sa démission d'officier grand'-croix de l'ordre de Charles III, préférant l'honneur de la députation à la récente décoration qu'il avait reçue.

— Le paquebot à vapeur de Cadix, *el primer Gaditano*, arrivé le 22 à Marseille, y apporte la nouvelle de la reddition de Barcelone. Le général Sans est entré dans la ville avec un ayuntamiento tout constitué. Aussitôt la prise de possession, il a fait arrêter les membres de la junte centrale, qui seront jugés par une commission militaire. Il paraît qu'une grande confusion a éclaté avant l'entrée des troupes royales : ceux des insurgés qui ont refusé jusqu'au bout de se rendre, et ceux qui avaient pris le parti de mettre un terme à la guerre civile, en sont venus aux mains. On parle de la déportation à Ceuta d'une centaine des premiers.

Le fort de Figuières tenait encore le 17, et Prim, sous ces murs, publiait le bando suivant :

Article 1er. Sont déclarés *traîtres*, à cause de leur crime contre la reine et contre l'Etat, et *brigands*, à cause de leurs pillages et de leurs assassinats, tous ceux qui se trouvent aujourd'hui dans le fort de San-Fernando de Figuières, sous les ordres du chef Ametller, et ils subiront, lorsqu'ils seront arrêtés, les peines portées par la loi en pareil cas. L'art. 2 dispose que la même peine sera applicable à ceux qui leur prêteront appui. Art. 3. Dès que quelques rebelles se présenteront dans la ville, les habitants seront tenus de s'assembler au son du tocsin pour les poursuivre et les exterminer sous les peines portées à l'article 2. Art. 4. Quiconque sera trouvé dans la ligne du blocus sera fusillé, à moins qu'il ne soit porteur d'un sauf-conduit signé par moi ou par le brigadier chef d'état-major. Art. 5. Les espions, de quelque âge, sexe ou condition qu'ils soient, seront fusillés. Art. 6. La garde nationale de Figuières est dissoute jusqu'à ce qu'elle puisse être réorganisée ; elle devra remettre ses armes dans le délai de 24 heures. Art. 7. Tous les habitants devront remettre leurs armes à feu.

ITALIE.

On écrit de Rome, le 10, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Les changements projetés dans le personnel de l'ambassade russe sont étrangers aux négociations religieuses. L'empereur Nicolas et le Pape insistent chacun sur ses prétentions. Le gouvernement romain s'occupe de donner plus d'éclat à sa marine. Les ports de Terracine et de Porto d'Auzo seront bientôt réparés. Dans ceux d'Ancône et de Civita Vecchia, le nombre des navires est considérable. A Civita Vecchia le pape vient de faire construire un brick de 14 canons. »

RUSSIE.

Le bulletin des lois de Saint-Pétersbourg, du 14 novembre, contient l'ukase impérial suivant daté du 28 octobre : « Nous ordonnons que le conseiller privé Katakazi, déjà révoqué de ses fonctions d'ambassadeur auprès du roi Othon, soit entièrement renvoyé du service public. »

COTE D'AFRIQUE.

On lit dans le *Journal du Havre* du 25 novembre :

« Le capitaine Dutot, commandant *l'Ave-Maria*, parti de Gorée le .. octobre et de Gambie le 25 septembre, nous communique dans s.. rapport, sur le commerce de la côte d'Afrique, les détails suivants, p.. lesquels on verra que les Anglais ne négligent rien pour y supplanter les Français et ruiner leur concurrence.

» Les différends survenus entre le roi de Barre et les négociants d.. comptoir français d'Albréda sont apaisés. La traite de la cire éta.. abondante. Les navires français se rendant à notre comptoir d'Albréda sont toujours arrêtés par les autorités anglaises de Sainte-Marie.

» Depuis le retour de l'*Africanesse* de Portendic, où ce navire avai.. traité pour quelques tonneaux de gomme, un second navire anglais .. été expédié pour enlever sur ce même point 140,000 livres de gomm.. galam.

» Trois chefs maures de la tribu des Trazas, amenés par *l'Africanesse*, séjournent maintenant à Sainte-Marie et traitent avec les Anglais des gommes à livrer à Portendic.

» Le commerce d'Albréda paraît devoir prendre un fort grand accrois.. sement par l'extension de la traite des arrachides. Les quantités traitées cette année sont, à celles traitées l'année dernière, dans le rappor.. de 1 à 25.

» Les tissus de Rouen sont ceux qui conviennent le mieux à cett.. traite. »

COLONIES FRANÇAISES.

Le paquebot *le Charlemagne*, parti d'Alger le 20, est entré le 22 à Marseille. Ce paquebot était porteur d'une dépêche de M. le gouverneur-général, laquelle a, dit-on, été transmise par télégraphe à Paris, annonçant qu'un engagement important avait eu lieu dans la province d'Oran, dans lequel le kalifat d'Abd-el-Kader aurait été tué.

Nous avons reçu par la voie de Toulon les deux courriers en retard des 10 et 15 de ce mois. Le *Moniteur algérien*, du 15, publie l'article suivant sur nos dernières expéditions, dont les détails, quoique déj.. connus, seront lus avec intérêt :

« La tranquillité est si grande en ce moment dans nos trois provinces, depuis les frontières de Tunis jusqu'à celles du Maroc, que nous avons peine à trouver quelques épisodes de guerre à livrer à la curiosité du public.

» Cependant Abd-el-Kader lutte encore dans la petite zone sur le bord des Schotts au sud et sud-ouest de Mascara. Son infanterie régulière, réduite à quelques centaines d'individus, presque nus et mourant de faim, rongée chaque jour par la désertion, continue de vivre péniblement dans cette contrée ruinée par la guerre.

» L'émir, inquiet pour sa Smala sur les projets de la grande tribu nomade des Zegdou, a laissé son bataillon avec quelques cavaliers dans les forêts des Assenas sous les ordres du khalifa Ben-Allal, et s'est porté de sa personne aux environs avec 300 chevaux réguliers au sud et sud-ouest de Tlemcen.

» M. le colonel Géry, manœuvrant avec une colonne au sud de Mascara, a espéré plusieurs fois surprendre le camp de Ben-Allal; mais, forcé de rentrer par les pluies et le manque de vivres, il s'est jeté sur une fraction des Ouled-Khaled, qui était en relation avec l'émir et lui donnait des secours; 150 prisonniers et 400 têtes de bétail sont tombés en son pouvoir. Il a trouvé parmi les Ouled-Khaled 6 soldats réguliers d'Abd-el-Kader; 5 ont été tués dans le combat, un seul a été fait prisonnier et a confirmé l'état de détresse de la troupe entière. »

— Avant que la colonne de M. le colonel Géry eût regagné Mascara, celle de M. le général Tampoure en était partie le 6 novembre pour continuer à poursuivre Ben-Allal que l'émir s'est décidé à rappeler auprès de lui dans l'ouest.

—Nous apprenons que M. le général de Syllègue, commandant la colonne de Sétif, opérant dans l'ouest du Hadna, a établi le 25 octobre son bivouac sous les murs de la ville de Boussada, après de longues fatigues et de pénibles marches dans les sables.

Boussada est, dit-on, la clef de cette partie du désert pour le commerce qui se fait ou se pourra faire avec l'intérieur de l'Algérie.

Un mur d'enceinte en terre d'environ six à sept mètres d'élévation entoure la ville; douze portes établissent la communication avec l'extérieur, et dans quelques points élevés au-dessus des portes principales sont des espèces de forts crénelés qui servent aux habitants à se défendre contre les attaques des Arabes nomades.

Les habitants, presque tous Arabes du rit maléki, divisés en sep.. quartiers, sont au nombre de 4,500 environ. Le général de Syllègue a été parfaitement accueilli par eux ; il leur a nommé sept cheikhs, et a organisé une compagnie de garde urbaine, à l'instar de celle formée à M'sylah, il y a dix-huit mois, et qui a tant contribué depuis cette époque à la prospérité de cette ville.

— La tribu puissante et essentiellement nomade des Sahari au sud o..

.. dernier motif, il a été évidemment écrit pour les paroles, mais l'affectation avec laquelle don Sébastien répète qu'on ne l'avilira jamais est d'un goût faux. Il n'y a que les caractères faibles qui exagèrent en paroles leur noblesse et leur fierté. La strette qui termine ce duo est chaleureuse et pleine d'élan. Vient ensuite la barcarolle chantée par le Camoëns ; elle est d'une douce mélancolie et d'un joli style. Il est fâcheux qu'on n'ait pas mieux ménagé l'effet de lointain. On sent que l'acteur la chante tout près de la fenêtre par laquelle il va entrer, et l'on est fort surpris, au dernier tableau, de voir que cette fenêtre se trouve à plusieurs centaines de pieds du sol. Un petit trio que chantent don Sébastien, le Camoëns et Zaïda, avant de fuir : *De la prudence et du mystère*, est fort joli, mais il est parfaitement déplacé comme style. C'est une idée d'*opéra buffa* égarée. Nous avons dit que le deuxième tableau du cinquième acte n'offrait rien pour le compositeur.

Nous le répétons, envisagé dans son ensemble, et comme œuvre, l'opéra de *Don Sébastien* est faible ; et, de cela, on doit s'en prendre d'abord à l'auteur du poème. En considérant chaque scène en particulier, on rencontre, en assez grand nombre, d'heureuses inspirations et quelques morceaux de haute valeur tout-à-fait dignes d'un maître. Si l'on réfléchit que M. Donizetti a livré à divers théâtres et au commerce la valeur de vingt actes de musique depuis un an — c'est la *France musicale* qui nous fournit ce formidable bordereau, — on ne s'étonnera que du mérite qui se rencontre dans chacune de ces œuvres si rapidement écloses. M. Donizetti, dans l'intérêt de sa gloire, devrait prendre, un beau jour, ou plutôt une belle année, la résolution d'écrire pour le Grand-Opéra de Paris, un ouvrage sérieusement pensé, pour lequel il ferait un ..

sa voix gagneraient au voisinage d'une voix et d'un talent autres que les siens. Cela serait vrai surtout pour elle, qui n'a pas à sa disposition une grande variété d'effets pour agir sur le public. Le rôle du grand-inquisiteur, joué par Levasseur, est tout-à-fait dans l'ombre. Les danses ont peu d'importance. Mlles Maria, Fleury, Sophie Dumilâtre, et surtout Adèle Dumilâtre, se sont fait justement applaudir. Sur huit décors, six sont remarquables : le port de Lisbonne, le jardin de Muley-Selim, la plaine d'Alcazar, la grande place de Lisbonne, le tribunal de l'inquisition, et le décor final. Les proportions des navires sont un peu exagérées dans le premier. La plaine d'Alcazar est une magnifique toile qui offre toute la magie d'un diorama. Le tribunal de l'inquisition est d'un beau caractère architectural. Les statues qui tiennent chacune une torche à la main sont d'un remarquable effet. La mise en scène est belle et riche, mais elle présente une certaine monotonie lugubre par suite de l'emploi trop fréquent des files de pénitents à capuchon rabattu. Le tableau des obsèques royales est nécessairement écrasé, pour les Parisiens, par le souvenir des quatre grandes cérémonies funèbres qui ont passé sous leurs yeux depuis quelques années. Sous ce rapport, il n'est peut-être pas très adroit d'avoir spéculé sur un spectacle de ce genre pour piquer la curiosité.

Don Sébastien aura-t-il un grand succès? La plupart des journaux l'affirment avec assurance; l'avenir se chargera de vérifier ces pronostics. Nous nous bornerons, quant à nous, à dire que cet opéra mérite qu'on se dérange, tant pour le voir que pour l'entendre. On en retire du plaisir et pas de fatigue, sauf celle qui résulte de l'emploi presque permanent et très souvent intempestif des cuivres et des instruments de percussion.

instruit de son amour pour Chalais; l'air chanté par Ronconi au troisième, enfin le final du troisième acte dont le succès a entraîné celui de tout l'ouvrage. Ce final commence par un duo d'une excellente expression dramatique et se termine par un trio à deux parties composé d'une seule phrase, mais si vigoureuse, si pleine d'élan qu'elle électrise toute la salle, et fait oublier les langueurs des deux premiers actes.

Nous avions prévu que Ronconi produirait de grands effets dans certaines circonstances données. Cela s'est réalisé dans le troisième acte de *Maria di Rohan*, où il a déployé une énergie dramatique des plus saisissantes, et un remarquable talent de chanteur. Ronconi est un véritable tragédien, et dès qu'il est animé par la situation, il cesse de baisser l'intonation, ce qui est son capital défaut.

Maria di Rohan a eu cinq représentations successives très suivies et en aurait eu six sans une indisposition de Mme Grisi. C'est le signe d'adoption d'une pièce par le public des Italiens. Nous avons oublié de mentionner parmi les jolis morceaux de charmants couplets que Mme Brambilla chante avec une rare perfection. On nous assure que M. Donizetti est dans l'intention de remanier la partition de *Maria di Rohan*. Il augmenterait le rôle de Mme Brambilla; nous approuvons ce point sans réserve; et il remplacerait le duo qui termine le deuxième acte. C'est le duo si malencontreusement imaginé par l'auteur du *libretto*. Nous ne saurions trop engager M. Donizetti, dans l'intérêt de sa musique, à faire modifier cette situation et à revenir à la succession des événements posée dans *Un Duel sous Richelieu*. *Maria di Rohan* remaniée serait offerte de nouveau au public dans la seconde partie de cette saison.

On a repris la semaine dernière, à l'Opéra-Comique, *Une Folie*..

Constantine, qui passe l'hiver dans le désert, et le reste de l'année dans e Sbah et le Tell, ou elle fait paître ses nombreux troupeaux, avait donné lieu, depuis plusieurs années, à des plaintes très graves de la part de plusieurs tribus frontières du désert, qu'elle avait l'habitude de piller avant de s'enfoncer dans ces solitudes. Tout récemment encore les Sunouls et les Behagnes, nos alliés, ayant été victimes de ses brigandages, M. le général Baraguay-d'Hilliers, commandant la province de Constantine, a dirigé contre elle une colonne de cavalerie régulière et irrégulière commandée par M le chef d'escadron Legrand, qui les a poursuivis et atteints au défilé de Batena par lequel ils gagnent le désert. Prévenus de nos desseins, les Sahari s'étaient réunis, et protégeaient la fuite de leurs tribus. Ils opposèrent une vive résistance à notre attaque, et repoussèrent d'abord le goum de nos alliés et nos spahis; mais les escadrons de chasseurs étant venus en aide, ils furent enfoncés et laissèrent soixante hommes sur le terrain, en nous abandonnant une quantité innombrable de moutons, que l'éloignement et la fatigue de la cavalerie ne permirent pas de ramener; 2,460 chameaux furent pris et conduits à Constantine.

— M. le maréchal gouverneur général est rentré à Alger le 12 au matin revenant de la province d'Oran. Dans la grande tournée qu'il y a faite, il a été accueilli par les Arabes comme pouvait l'être autrefois Abd-el-Kader. Les cavaliers des tribus marchaient en tête, accourant au-devant de lui de cinq à six lieues; on se disputait l'honneur de lui donner l'hospitalité du matin et l'hospitalité du soir; deux fois par jour on lui a servi des repas à l'antique, dont l'abondance était telle qu'ils dépassaient de beaucoup les besoins de l'état-major et de l'escorte qui composait un effectif d'environ 500 hommes et 500 chevaux. L'escorte arabe qui s'y réunissait était souvent plus considérable; *elle ne prenait congé qu'à la limite de son territoire*, et lorsqu'elle était relevée par les cavaliers des tribus chez lesquelles le gouverneur allait entrer.

— Les impôts arabes s'élèveront, dit-on, cette année à deux ou trois millions; il serait bien politique d'en faire une part pour des travaux qui commenceraient la fécondation du pays.

— On s'attend d'un moment à l'autre à voir arriver à Alger S. A. R. Mgr le duc d'Aumale, qui est investi du commandement de la province de Constantine. Les placards affichés par toute la ville annoncent les dispositions que doivent prendre la milice et les troupes de la garnison pour recevoir le prince.

— Par arrêté de M. le maréchal gouverneur-général, en date du 4 novembre 1843, il a été créé à Mascara, province d'Oran, une milice composée de deux compagnies d'infanterie et d'une section de sapeurs-pompiers de vingt-cinq hommes.

— Lundi, 13 novembre, le nommé Mohamet ben Saïd, dont le pourvoi en grâce a été rejeté, a été extrait de la prison civile à une heure de l'après-midi. Il s'est présenté calme à l'échafaud après avoir salué bon nombre de ses amis; le tout avec une pluie battante. A une heure et demie, la justice des hommes était satisfaite.

INTERIEUR.

Une ordonnance royale, insérée au *Moniteur*, nomme avocat-général près la cour royale de Rennes M. Dupont, procureur du roi près le tribunal de première instance de Saint-Omer; procureur du roi près le tribunal susdit, M. Prévost, procureur du roi près le siège de Béthune; présidents des tribunaux de première instance de Boulogne-sur-Mer et Saverne, MM. Decandaveine et Didier; juges aux tribunaux de première instance de Lille, Valenciennes, Sainte-Affrique et Montluçon, MM. Maillart, Loy, Mieusseus et Berthomier-Desprot; juge d'instruction à Montdidier, M Bleriot; plus dix juges suppléants à Reims, Lyon, Avesnes, Saint-Etienne, Nevers, Châteaudun, Lure, Baume, Prades, Dôle et Castel-Sarrasin.

— Une circulaire récente du ministre de la justice prescrit aux parquets du royaume de n'accepter que des traités d'offices ministériels qui porteront en même temps la cession des recouvrements du titulaire cédant. Cette mesure paraît déterminée par la nécessité de proscrire l'usage des crédits, l'une des causes les plus actives des abus dont la société se plaint.

— La municipalité de Sévignan, mécontente de M. Quintard, sous-préfet de Beziers, a envoyé sa démission à M. le préfet de l'Hérault.

— Par arrêté du préfet de la Seine, en date du 24, les électeurs censitaires et départementaux inscrits sur les première et deuxième parties des listes électorales des douze arrondissements de Paris sont convoqués pour le dimanche 10 décembre, à l'effet d'élire dans chacun de ces arrondissements douze citoyens appelés à former la liste des candidats aux fonctions de maires et d'adjoints de la ville de Paris.

Faits divers.

Le conseil municipal de Schlestadt a décidé, dans sa séance du 17 novembre courant, que le compte rendu de ses séances serait publié désormais dans la feuille d'annonces de cette ville.

— Don Nicolas Mourad, procureur-général du patriarche des maronites près le Saint-Siège et qui fut envoyé à Paris, en 1833, en mission près la cour de France, vient d'être consacré à Rome, archevêque de Laodice. Le Saint Père a voulu récompenser dans ce digne prélat, non seulement la piété et la science, mais aussi le zèle éclairé avec lequel il a plus d'une fois défendu les intérêts de ses compatriotes, les chrétiens d'Orient.

— Les 4, 5 et 6 décembre, l'administration de l'enregistrement va faire vendre aux enchères, à Paris, les mobiliers de 26 successions échues à l'Etat par l'effet de la déshérence.

— La compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de faire ouvrir dans son établissement, et sous la direction de son ingénieur en chef, M. Clarke, un cours élémentaire sur les machines locomotives, qui a lieu tous les mercredis à une heure et demie, dans la salle du conseil, boulevard de l'Hôpital, 5.

— Il n'est bruit à Douai, dit le *Libéral du Nord*, que d'un évènement qui rappelle le procès Laroncière, à cette différence près que la tentative n'a pas reçu son exécution, et que la victime est une femme mariée. Un homme avait été aperçu dans ses appartements à dix heures du soir. Il prit la fuite à l'aide d'une échelle de corde; mais il fut reconnu, et la justice informe.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, la 13e représentation du *Déserteur*; précédée de l'*Eau merveilleuse*.

— Le Cirque-Olympique vient d'engager un équilibriste américain dont les exercices, dit-on, surpassent tout ce que l'on a vu de plus ex-

Ensuite on passe à un vol d'argenterie commis à Corbeil, dans un restaurant où Souque, Jobert et le nommé Leriche étaient descendus en se rendant de Paris à Sens pour en commettre un autre. Ils revinrent alors précipitamment à Paris. Mais l'expédition qui avait dû être exécutée à Sens n'était qu'ajournée, et plus tard les mêmes accusés se mirent en devoir de l'accomplir. Une circonstance bizarre les en empêcha: sur la route de Sens, Leriche abandonna furtivement ses deux complices, emportant une bourse qui contenait 500 fr. en or, une montre, un couteau, et (ce qui leur était bien plus précieux), les fausses clefs. Après l'avoir cherché en vain, ils se virent forcés de renoncer à leur entreprise; et Jobert a déclaré que, s'ils l'avaient rencontré, *ils lui auraient donné du monseigneur dans la cervelle*. Interrogé sur la destination de ces fausses clefs, il répond: « *Bien sûr que nous ne les avions pas prises pour aller à la messe.* »

Pendant le reste de l'audience, les débats roulent sur des faits accompagnés de circonstances à-peu-près semblables. Dans l'instruction, Jobert et Clivat avaient obstinément tout nié: aujourd'hui, Clivat promet des aveux, et il en a déjà fait quelques-uns, ainsi que Jobert, ce qui abrégera beaucoup l'affaire. Jobert, néanmoins, manifeste souvent encore une grande irritation quand il entend ses co-accusés le charger. C'est surtout contre Souque qu'il s'emporte.

VARIÉTÉS.

Impressions de lecture et souvenirs littéraires d'un Inconnu. (1)

Le second principe de Fourier consiste à ne faire de tous les villages, bourgs ou hameaux, qu'une seule habitation collective, coordonnée dans toutes ses parties, où l'on ne sera pas tenu sans doute de vivre en communauté, où chacun pourra choisir son logement séparé, son genre de vie et son menu, mais où il n'y aura plus que des servitudes communes à tous, caves, greniers, cuisine, cours, jardins, parcs, lingerie et pharmacie. Voyez un de ces riches paquebots qui font la traversée d'un continent à l'autre. Tout y est admirablement aménagé, il n'y a qu'une cuisine, qu'une cambuse pour tous, qu'une cale pour tous, et cependant chaque passager a sa cabine séparée, sa table séparée s'il le désire. Ferait-il un voyage plus agréable et plus économique s'il était obligé d'avoir dans sa seule cabine sa cambuse, sa cuisine et sa pharmacie? Un vaisseau avec son arrimage est la représentation incomplète d'un phalanstère.

Mais en associant des hommes on n'associe pas seulement des existences brutes, négatives et inertes, on associe encore des passions, des besoins, des désirs et des rivalités. Comment maintenir ces éléments à l'état d'association, surtout lorsque dans l'ordre, je me trompe, dans le désordre actuel, ils luttent, ils protestent les uns contre les autres? Si dans l'éloignement ils se supportent à peine, à plus forte raison dans le rapprochement, dans le frottement quotidien, tendront-ils à se diviser. Voyez le mariage, c'est la plus simple et la plus modeste association, celle où les associés, par nécessité, par diversité d'attributions, par affection réelle ou supposée, sont le plus portés à l'indulgence, à la tolérance, et cependant le mariage ne comporte pas toujours l'harmonie, tant s'en faut.

A cela Fourier répond: Si l'homme est né pour la société, il a nécessairement des instincts sociaux, sans quoi il serait né pour une fin, sans moyens ou avec des moyens contraires pour la réaliser, ce qui incriminerait gravement la sagesse du Créateur. Toutes les passions humaines, loin d'être antipathiques dans le plan providentiel, sont sympathiques à l'union de l'homme avec ses semblables. C'est parce que la société ne s'est pas trouvée harmonique avec les passions, parce qu'elle ne s'est pas modelée sur elles, parce qu'il n'y a pas eu, en langage philosophique, identité du sujet et de l'objet, que, méconnues, comprimées, refoulées, troublées dans leur légitime exercice, au milieu de la société, par la société, elles ont troublé celles-ci à leur tour, et que, dans cette action et réaction désordonnée, passions et société ont souffert mutuellement. Lancez une locomotive au milieu des campagnes, elle renverse tout, jusqu'à ce qu'elle se renverse elle-même.

On trouva un jour dans les fouilles d'Herculanum une inscription latine en lettres d'airain, sur le frontispice d'un temple. Le gouverneur espagnol qui surveillait le travail fit détacher ces lettres une à une sans avoir constaté l'ordre où elles étaient placées, et les fit toutes jeter au fond d'un sac. Il les envoya ensuite à l'académie de Naples pour qu'elle eût à expliquer l'inscription. L'académie n'eut garde de le faire, attendu qu'il eût été parfaitement impossible de former un sens avec les lettres ainsi confondues.

Il en est de même de nos caractères, de nos passions qui ont été brouillés, il ne s'agit plus que de leur rendre leur sens primitif, naturel, l'ordre dans lequel ils étaient appelés à fonctionner. Remettez, en un mot, les lettres de l'inscription comme elles étaient primitivement arrangées, et l'inscription se lira aisément. Ne citons pas en association l'exemple du mariage: plus vous aurez de passions en jeu, se diversifiant, contrastant, mieux vous pourrez établir l'accord. Est-ce que vous avez l'harmonie en musique avec un son ou deux sons, en peinture avec une couleur ou deux couleurs? loin de là, en peinture comme en musique, les couleurs les plus rapprochées et les notes les plus voisines sont les plus discordantes.

Ainsi donc, par les passions combinées dans leur ordre naturel, les hommes seront appelés à vivre plus unis et à travailler plus agréablement. Au lieu du besoin, ils auront l'attrait pour impulsion d'activité. Les socialistes qui voulaient que chacun ne possédât que son travail, sans s'occuper à rendre le travail attrayant, ne voyaient pas qu'on aurait toujours travaillé le moins possible et uniquement dans la vue d'échapper un jour à cette condition de peine. Par conséquent, production réduite et retour de la misère.

Telle est la doctrine de Fourier: est-elle bonne ou mauvaise? Nous n'avons pas à nous en occuper. Qu'on ait ou qu'on n'ait pas théoriquement des objections sérieuses à lui adresser, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle a dans les faits existants des arguments pour elle; car enfin, casernes, hôpitaux, colonies agricoles, communautés agricoles, sont des applications détournées des principes de Fourier. Nous ne connaissons qu'une réponse péremptoire: l'établissement d'un phalanstère aux frais de l'Etat. Temps de misérable préoccupation que le nôtre, où, pour la solution d'un pareil problème, la richesse et l'harmonie générale, on irait regarder à quelques millions! Vous avez des primes pour les morues, pour les théâtres; vous êtes allé à grands frais planter notre pavillon aux îles Marquises; vous jetez les millions à pelletées à

teurs sceptiques ou croyants la *Vie et les ouvrages de Fourier* par M. Pellarin; ils y verront la lutte longue et laborieuse de cet homme de bien, toujours préoccupé, à travers toutes les vicissitudes de la vie, du besoin d'améliorer le sort de ses semblables. N'eût il fait qu'un rêve, que ce rêve indiquerait une grande vertu, une grande charité pour les misères de l'homme. M. Pellarin a recueilli pieusement toutes les cendres du maître, tous les évènements de sa vie passée; il l'a fait sans puérilité, dans un style clair, méthodique, mais avec un sentiment profond de tendresse pour une mémoire chérie. Il termine cette biographie par une appréciation de la doctrine.

On a reproché à Fourier son style: il est souvent poétique, éloquent, imprévu, souvent aussi il est excentrique, rugueux à l'extérieur. Mais ses phrases ressemblent à ces noisettes des fées où l'on trouvait des diamants, quand on brisait l'enveloppe et qu'on avait les mains heureuses. Ce style a l'allure et la bonhomie de la conversation.

Souvent aussi il est animé, souvent aussi il est âpre et véhément, il part comme un coup de pistolet. Il y a deux époques dans la vie intellectuelle de Fourier. Dans la première, celle où il écrivit la *Théorie des quatre mouvements*, il a toute la candeur et toutes les aspirations poétiques de la jeunesse; on y respire comme les premiers parfums des lilas, ces virginales expansions de l'âme qui s'ouvre et qui se livre comme les fleurs aux premières entrevues du matin. Mais à mesure qu'il vieillit, qu'il marche seul et brisé sous l'œil de Dieu, qu'il recueille sur son passage les dédains, le novateur s'irrite, il réagit contre la société qui le méconnaît; il a sa colère comme le Christ qui chasse les marchands du temple, il s'arme de fouets et de cordes, et il écrit son livre de la *Fausse industrie*. En général, on aime moins ce ton de colère chez les réformateurs nouveaux, on aime à leur trouver plus de sympathies, plus d'indulgence, de commisération, de mansuétude; on est toujours tenté d'exiger de tous les martyrs, même de la science comme de ceux de la religion, ce doux et triste regard de bonté que le Christ mourant tournait vers ses bourreaux.

On a reproché à Fourier certains détails de mœurs, soit dans la critique de la société actuelle, soit dans l'organisation de la société future. Nous n'osons toucher, pour notre part, à ces questions délicates. Il y a malheureusement une morale officielle qui n'est pas toujours la véritable morale. Il est des choses que tout le monde pense, mais que personne n'ose dire, dans la crainte de ces jugements artificiels tout rédigés d'avance, et si facilement invoqués par certains moralistes. Cette tendance est fâcheuse: elle empêche la production de beaucoup de vérités.

Mais c'était surtout dans la conversation qu'on retrouvait les qualités de Fourier, la pensée imprévue, la parole accidentée et colorée; personne n'a poussé plus loin que lui la science de l'analogie, qui est la science de l'image. Dans la conversation, aux heures expansives du repas, dans le cercle de ses disciples, il n'y avait qu'à laisser aller la parole du vieillard: elle était comme la sonde qui va toujours plus au fond, à mesure qu'on lui lâche la corde. UN INCONNU.

(*Le défaut d'espace nous oblige à renvoyer la fin de cet article à un autre numéro.*)

Adjudications.

Ministère de la guerre. — Chefs-lieux des divisions, 24 décembre, service des convois militaires pour cinq ans à dater du 1er janvier 184 .

Ministère des travaux publics. — Mardi 5 décembre, à midi. Ouvrages et fournitures à l'hôtel, rue des Saints-Pères, 24, destiné à l'Ecole des ponts et chaussées; maçonnerie et carrelage, 24,503 fr.; charpente 9,051; menuiserie, 21,345 fr.; serrurerie, 8,510; peinture, vitrerie et tenture, 14,217.

Bourse. — Revue de la semaine.

A Paris comme à Londres, l'attention des spéculateurs a été distraite des opérations en fonds publics par les variations multipliées des chemins de fer. La stagnation sur les premiers a été presque absolue, contrairement aux habitudes de cette époque de l'année, où il se fait ordinairement beaucoup d'affaires.

Parmi les chemins de fer qui ont éprouvé le plus de fluctuations, nous avons remarqué celui de Bâle à Strasbourg, qui est sorti d'une longue atonie par une hausse subite, et assez prononcée pour faire croire à un fort découvert sur cette valeur.

Les fonds anglais sont arrivés aujourd'hui un peu moins bien, à 95 7|8 96.

Il ne s'est absolument rien fait à la coulisse.

Spectacles du 27 novembre.

» h. »|» **OPÉRA**. — Don Sebastien.
7 h. 1|2 **THEATRE-FRANÇAIS**. — Eve.
» h. »|» **ITALIENS** —
» h. »|» **OPERA-COMIQUE**. — Le Déserteur, l'Eau merveilleuse.
» h. »|» **ODEON**. — Clotilde. Voyage à Pontoise
» h. »|» **VAUDEVILLE** — Mme Roland L'Homme blasé
6 h. 1|2 **VARIETES**. — Casque Roquelinette. Flâneur. Jacquot.
7 h. »|» **PALAIS ROYAL**. — Carabas. Noctambule. Brelan. Mme Camus.
7 h. »|» **GYMNASE**. — Manon. Les Deux Sœurs. l'Italien.
5 h. »|» **PORTE-SAINT-MARTIN**. — Louise. Bernard. l'Ombre.
7 h. »|» **GAITE** — Stella.
» h. »|» **AMBIGU-COMIQUE** — Les Bohémiens.
» h. »|» **CIRQUE NATIONAL** — Don Quichotte Racoleurs.
» h. » » **COMTE**. — Henri IV. Intermède de chant. Pierrot. Jonas.

BULLETIN AGRICOLE.

Les graines oléagineuses, les huiles grasses et les tourteaux servant, soit à l'engrais des terres, soit à la nourriture du bétail, se maintiennent à des prix peu différents dans le nord et l'ouest, où ces produits ont une grande importance.

A Cambrai, au marché du 23 novembre, le colza s'est vendu de 23 fr. à 24 fr. 75 c. l'hectolitre; œillette, 20 à 21 fr.; cameline, 18 à 21 fr. lin, 19 à 20 fr. 50 c.; colza de printemps, 18 à 21 fr.

A Caen, au marché du 20 novembre, le colza a valu 25 fr. l'hectolitre cameline, 20 fr.; Lin, 23 à 24 fr.; graine de chanvre, 12 fr.

Les tourteaux de colza valent, dans le nord, 13 fr. les 100 kilog, et à Caen, 13 fr. 85 c.

Les châtaignes valaient à Bourg (Ain), au marché du 22 novembre, 1re qualité, 20 fr.; 2e, 19 fr. 30 c.; 3e, 15 fr. l'hectolitre. A Bayonne, elles valaient, le 20 novembre, 8 fr. 60 c. A Poitiers, le 21 novembre, les châtaignes ont valu, 1re qualité, 11 fr. 60 c., 2e, 8 fr. 75.

Cours des spiritueux, à Bordeaux, le 24 novembre, eau-de-vie d'Ar-

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 120. MARDI 28 NOVEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 27 NOVEMBRE.

Les conservateurs-bornes, qu'il faut toujours bien distinguer des conservateurs intelligents, n'ont entre eux aucun lien moral, aucune communion intellectuelle positive; ils ne sont unis que par la lutte contre les novateurs révolutionnaires. Aussi, dès que cette lutte vient à cesser, le désordre se met dans les rangs de ces prétendus soutiens de l'ordre.

En effet, que se passe-t-il en ce moment?

Les émeutes de la rue ont été vaincues; le parti du progrès révolutionnaire, qui s'était efforcé de s'emparer violemment du pouvoir, se transforme chaque jour, et commence à comprendre que la liberté et le bonheur du peuple ne peuvent être obtenus que par l'ordre, par l'organisation; l'ancienne opposition parlementaire elle-même, sous l'influence d'un conservateur éminemment intelligent et sympathique à tout ce qui est grand et généreux, devient presque positive et ne dédaigne plus les questions sociales; les plus excessives précautions sont prises pour empêcher toute attaque, toute subversion violente; et la société est à l'abri, autant du moins qu'il est possible de l'être, contre tout bouleversement révolutionnaire.

Eh bien! après avoir ainsi triomphé de l'esprit de désordre chez les partisans du progrès révolutionnaire, le parti des conservateurs-bornes semble destiné à se détruire lui-même. De toutes parts, des causes de dissolution et de désordre se manifestent dans son sein. Il a triomphé du mouvement désordonné de ses adversaires, et il ne peut s'ordonner lui-même. Chacun des éléments qui composent ce parti veut gagner du terrain, veut agrandir sa position politique et budgétaire.

A l'heure qu'il est, le ministère conservateur est harcelé par mille exigences diverses. Les banquiers veulent des concessions de chemins de fer; la cour demande une dotation pour le futur régent; les députés qui craignent de ne pas être réélus réclament la pairie, les maires antipathiques aux conseils municipaux veulent être appuyés par le pouvoir central; l'Université supplie qu'on la protège contre les attaques des évêques et du clergé catholique; les évêques et le clergé catholique sollicitent une loi qui leur livre l'enseignement; la féodalité industrielle exige qu'on lui ouvre des débouchés, qu'on empêche par des prohibitions la concurrence étrangère, et qu'on jette un voile sur les fraudes et les falsifications dont elle prétend aussi avoir le monopole.

De son côté, le ministère conservateur n'a en vue que de se maintenir au pouvoir; et pour cela, il tâche de ne mécontenter personne et de satisfaire à toutes les exigences dont il est accablé. Que résulte-t-il de cette position fausse et embarrassée? Il en résulte que les intérêts réels du pays sont sacrifiés; il en résulte que l'Etat et le budget sont livrés aux ambitions particulières. Le pouvoir n'ayant aucune force de résistance, n'étant guidé lui-même que par un sentiment égoïste de conservation, il en résulte que tout est abandonné aux tiraillements d'intérêts secondaires, et que le gouvernement devient un véritable chaos.

C'est ainsi que le parti des conservateurs-bornes déconsidère l'autorité; c'est ainsi que, dans les mains de ce parti, le levier administratif qui devrait servir à maintenir, à fortifier, à améliorer la société, devient l'instrument de sa décomposition, de sa corruption et de sa ruine.

Il est temps que le pays ouvre les yeux! L'expérience prouve que le parti des conservateurs-bornes ne sait pas se gouverner lui-même; comment donc gouvernerait-il la France?

Il faut aujourd'hui à la nation française des hommes unis par un lien moral, et qui n'aient pas seulement la haine du mal, mais encore l'amour du bien. Il faut à la nation française des hommes qui aient étudié les questions industrielles et sociales, et qui connaissent les moyens de les résoudre pacifiquement et progressivement. Il faut à la nation française des hommes animés d'une foi scientifique, des hommes qui donnent le précepte et l'exemple du dévouement à l'intérêt général. Cela importe à la France, cela importe à l'Europe et au monde; car les questions industrielles et sociales sont de tous les pays, et l'avènement d'une autorité fondée sur le sentiment universel qui appelle en tous lieux la solution de ces questions, serait pour le genre humain le gage de cette liberté, de cette fraternité réelle dont l'espoir n'a pas cessé de vivre au fond de tous les cœurs.

ÉLECTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE.

9e Arrondissement.

Electeurs inscrits,	754
Nombre des votants,	509
Majorité,	255
MM. Galis,	344
Lanquetin,	443
Lambert Sainte-Croix,	248
Thierry,	248
Martinon,	240

MM. Galis et Lanquetin ont été proclamés membres du conseil général et municipal.

Il y aura demain un nouveau tour de scrutin pour la nomination du troisième conseiller.

10e Arrondissement.

Electeurs inscrits,	2051
Nombre des votants,	1304
Majorité absolue,	653
MM. Beau (membre sortant), a obtenu	756 voix.
Considerant (candidat nouveau),	589
De Cambacérès (membre sortant),	544
Robinet (candidat nouveau),	369
Durand id.	325
Michelot id.	286
DeCalmont id.	285
De l'Espine id.	184
Durrieu id.	174
Boch id.	88
Gatteaux (membre sortant),	54 (1)
Barre (candidat nouveau)	39
Giac (marquis de), candidat nouveau	33
Le reste, voix perdues.	

M. Beau ayant seul obtenu la majorité des suffrages, il sera procédé demain à un nouveau tour de scrutin.

11e Arrondissement.

Electeurs inscrits,	1548
Nombre de votants,	1126
Majorité,	564
MM. Boulay (de la Meurthe),	839
Gillet,	632
Vaillant,	474
Armand Séguier,	403
Aclocque	319
Buchère,	172
Fenet,	158
Ledoux,	153
West,	84

MM. Boulay (de la Meurthe) et Gillet ayant seuls réuni la majorité, ont été proclamés membres du conseil général. L'élection du troisième membre à nommer a été remise à demain huit heures.

12e Arrondissement.

Electeurs inscrits,	986
Nombre des votants,	779
Majorité,	390
MM. Preschez,	642
Pelassy de l'Oule,	617
Maurel,	372
Meder,	293
Delaitre,	196
Boissel,	22
Saint-Marc-Girardin,	19

MM. Preschez et Pelassy ont été proclamés membres du conseil. — Demain aura lieu un second tour de scrutin.

(1) M. Gatteaux ne se présentait pas.

Réforme judiciaire (1).

Il est certain que la justice actuelle, outre qu'elle absorbe proportionnellement aux services qu'elle rend, trop d'hommes intelligents, est encore trop coûteuse et surtout beaucoup trop lente.

Il convient donc sinon de lui substituer, au moins de lui adjoindre, dans les limites les plus larges possibles, l'institution de l'arbitrage et des tribunaux de famille.

Ces derniers étaient en usage avant la nouvelle organisation judiciaire qui nous régit; ils avaient pour mission de statuer sans frais, et surtout sans scandale, sur cette multitude de petits procès qu'on pourrait appeler les plaies de la famille. Pensions alimentaires, séparations volontaires, attributions des enfants, destitution ou exclusion de tutelles et autres, qui, produits au grand jour, envenimaient les haines et alimentaient la malignité publique, sans profit pour la morale ni pour la société.

L'arbitrage, comme institution, est un véritable bienfait. Il permet de vider pour ainsi dire en famille et à huis-clos tout différend que la publicité de l'audience aurait envenimé; c'est d'ailleurs la justice du peuple, la justice à bon marché. En donnant aux plaideurs des juges de leur choix, il les dispose à accueillir la sentence comme l'expression de la vérité.

Aussi le législateur de 1790 avait-il consacré, comme règle générale et fondamentale, la faculté pour les parties de soumettre leurs différends à des arbitres de leur choix.

«Cet arbitrage, porte l'article 1er de la loi des 16, 24 août 1790, étant le moyen le plus raisonnable de terminer les contestations entre les citoyens, les législatures ne pourront faire aucune disposition qui tendrait à diminuer, soit la faveur, soit l'efficacité du compromis.

»Toutes personnes ayant le libre exercice de leurs droits et de leurs actions, pourront nommer un ou plusieurs arbitres pour prononcer sur leurs intérêts privés, dans tous les cas et en toutes matières sans exception.»

La faveur dont le législateur avait entouré l'arbitrage ne saurait donc être méconnu. D'où vient donc la tendance qui s'est manifestée depuis quelque temps contre cette institution. Aussi dans une foule de conventions, les parties contractantes s'engageaient et s'engagent encore à faire juger par arbitres toutes leurs contestations éventuelles, et jusqu'ici la magistrature s'était prononcée en faveur de ces clauses dites compromissoires. Aujourd'hui, par une réaction subite, elle les proscrit comme nulles et contraires à la loi, et la cour suprême sanctionne cette jurisprudence. D'un autre côté, lors de la dernière installation du tribunal de commerce de la Seine, son président appelait l'attention du gouvernement et signalait l'urgence d'une réforme dans cette partie de notre législation.

C'est qu'alors si l'arbitrage, en principe, est une chose bonne, il faut reconnaître que de la manière dont il est organisé, résulterait fréquemment de graves inconvénients dans l'application.

Que se passe-t-il, en effet, le plus souvent? Chaque partie nomme son arbitre, et elle fait porter son choix sur une personne qu'elle

(1) Voir les numéros du 12 septembre, 12 octobre et 24 novembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SCÈNES DE NORWEGE. (1)

IV.

Le lendemain, Mme Astrid fut complètement rétablie.

Il existe en Norwége une joyeuse coutume que l'on nomme *Tura-ju*, et qui n'a lieu qu'au jour de l'an : l'on fait des visites, des courses, des parties de plaisir à la campagne; on s'invite mutuellement, et l'on finit par festiner, jouer et danser ensemble : ce sont les *Tours de Noël*.

La solitaire vallée d'Heimdal n'en fut pas à l'abri. Le pasteur Middelberg, ministre de la commune, avait voulu réunir chez lui tous ses amis et ses voisins, et les tranquilles habitants de Semb furent invités à venir au presbytère passer le second jour de Noël.

Mme Astrid s'excusa sur l'état de sa santé, et pria Harald et Suzanne d'accepter. Il venait justement de tomber une neige fine et légère...

Après une course d'une heure environ, ils approchaient du presbytère, lorsqu'ils virent déboucher de tous côtés de petits traîneaux qui s'élançaient des défilés sur les champs couverts de neige. Les chevaux étaient blancs d'écume; leurs naseaux fumaient et le tintement des clochettes résonnait gaîment dans l'air pur du matin. C'était un coup-d'œil charmant, et dont Suzanne était ravie.

Elle le fut encore plus de l'accueil plein d'affabilité qu'elle reçut dans la cour de la maison. Elle, pauvre fille inconnue, étrangère, presque servante, au milieu d'une famille riche et considérée! Mais rien ne démentit l'accueil de cette bienveillante hospitalité : Mme Middelberg et sa fille aînée Théa lui firent les honneurs de toute la maison et de ses dépendances. Partout l'ordre et la propreté, l'aisance et la simplicité réunis. Il sembla à Suzanne qu'elle voyait réalisé un de ces tableaux pleins de bonheur et de tranquillité comme elle en avait vu quelquefois dans ses rêves. Elle se prit à penser que la vie devait être douce au milieu de cette nature grandiose et dans l'aimable simplicité de ces rapports primitifs. Des pères aux enfants, des maîtres aux serviteurs, tout paraissait si affectueux, si patriarchal! Tout le monde appelait le pasteur, Père; une [illegible]

leurs bontés, leur exprima combien elle eût été heureuse de prolonger son plaisir en restant plus long-temps près d'eux, si la santé de sa maîtresse ne la rappelait pas à Semb, promit à Théa qu'elles se reverraient souvent, et embrassa tendrement la petite Mina, qui se suspendait à son cou.

Une fois en route, elle demanda à Harald ce que signifiait cette terrible menace de l'*aasgaardsreja*.

— Il ne faut pas trop en plaisanter, lui répondit-il. Ce sont les esprits qui ne sont pas assez bons pour mériter le ciel, et pas assez méchants pour souffrir en enfer. Mais, pour punition, ils sont condamnés à chevaucher dans les airs jusqu'à la fin du monde. A leur tête s'avance Gyro-Russe ou Reisa-Rova, qui est reconnaissable à sa longue queue. La bande infernale le suit; les chevaux sont noirs comme du charbon et leurs yeux brillent dans l'ombre comme du feu; leurs mors sont en fer rouge et leurs rênes en ossements blancs. Ils passent ainsi sur la terre et les mers, et les cris sauvages des cavaliers, les hennissements des chevaux, le cliquetis des rênes, font un bruit affreux qui retentit au loin. Quand on l'entend venir, ce qu'on a de mieux à faire, c'est de se jeter le visage contre terre, comme si l'on dormait. Si on se laisse surprendre [illegible]

croit et que souvent elle sait disposée en sa faveur ; de telle sorte que les deux arbitres sont plutôt les avocats des parties que leurs juges, et qu'ainsi l'arbitrage n'est plus qu'un simulacre de tribunal d'où émanent deux avis opposés consacrant respectivement la prétention des deux adversaires. Il faut alors recourir à un tiers pour les départager, et là se présente un autre inconvénient. Ce tiers est embarrassé par un texte rigoureux ; il n'est pas libre de prononcer comme il croit devoir le faire. Il faut qu'il adopte, sans modification, l'avis de l'un des deux arbitres ; et si sa conscience ne peut adopter ni l'un ni l'autre de ces avis dictés par la partialité, que fera-t-il? Il n'y a pour lui aucun moyen légal de sortir de cette situation, et il lui faut rendre une sentence nulle ou une sentence inique.

La sentence rendue ne contente souvent ni l'une ni l'autre des parties, qui l'attaquent alors devant les tribunaux ; et si elle est annulée, il faut plaider de nouveau devant la juridiction ordinaire avec tous les frais qu'elle comporte, et en fin de compte il y a eu trois procès au lieu d'un, c'est-à-dire perte de temps et d'argent.

D'autre part, être arbitre, aujourd'hui, est un métier comme un autre En matière commerciale, c'est presqu'un monopole, et nul n'est arbitre s'il n'est spécialement désigné par la partie ou inscrit sur une liste dans laquelle les juges consulaires choisissent invariablement ceux qu'ils nomment d'office. Les plaideurs sont obligés de payer ces arbitres, en général fort cher, de telle sorte que, dépense pour dépense, il vaut souvent mieux porter son affaire devant les tribunaux.

Ce sont donc ces vices qu'il faut extirper,, en environnant la juridiction arbitrale de garanties convenables.

Le gouvernement peut d'autant moins se dispenser de s'occuper de la question, que les plaintes, comme nous l'avons vu, sont, pour ainsi dire, passées de l'état latent à l'état de publicité ; qu'enfin les justiciables éprouvent de toutes parts le besoin de se soustraire aux lenteurs et aux formalités coûteuses de la justice ordinaire.

Il ne s'agit plus que d'asseoir l'arbitrage sur de meilleures bases. Or, les abus que nous avons signalés tiennent à deux choses : le mode de nomination des arbitres et la composition du tribunal arbitral. Voyons donc ce qu'il serait possible de faire pour y porter remède.

Dans l'état actuel des choses, il y a deux natures d'arbitrage: l'arbitrage volontaire en toutes matières civiles et commerciales, et l'arbitrage forcé en matière de sociétés. Dans cette dernière espèce, s'il y a résistance d'une seule partie, il faut aller devant le tribunal de commerce et obtenir jugement seulement pour la nomination des arbitres. En vertu de ce jugement, le tribunal arbitral se constitue. Dans l'arbitrage volontaire, on évite cette première phase de procédure, et la constitution du tribunal a lieu ensuite. A partir de là tous les inconvénients que nous avons signalés et résultant de la diversité des opinions, du départage par un tiers enchaîné exclusivement à l'une ou l'autre de ces opinions, et enfin des recours ouverts contre la sentence arbitrale, tous, en un mot, sont communs aux deux arbitrages.

C'est à cela qu'il faut remédier, et rien ne nous paraît plus facile. Et d'abord le projet d'une loi nouvelle à cet égard ne devrait que se conformer aux vœux formels des législateurs de 1790, reconnaître la validité de la clause compromissoire, expression de la volonté libre et spontanée des parties, et qui d'ailleurs n'a rien de contraire à l'ordre public.

Ensuite, pour soumettre les deux natures d'arbitrage à l'unité de procédure, cette même loi devrait contenir : 1º obligation par les parties de composer de suite leur tribunal arbitral de trois arbitres désignés par elles ; 2º faculté d'en nommer seulement deux, qui auraient alors mission de s'adjoindre le tiers ; 3º à défaut d'accord, soit entre les parties, soit entre les deux arbitres choisis, nomination immédiate des trois arbitres, ou seulement du tiers, par M. le président du tribunal de l'arrondissement sur simple requête présentée par la partie la plus diligente, non susceptible d'un recours quelconque ; 4º faculté par les arbitres de juger, dans tous les cas, comme amiables compositeurs, sans procédures ni formalités ; 5º interdiction de toute espèce de recours, quand les parties l'auront ainsi stipulé ; 6º par conséquent suppression, dans tous les cas, de la voie d'opposition à l'ordonnance d'*exequatur*.

Cette espèce de recours n'offre, en effet, aucune utilité réelle ; elle n'est autorisée que pour cinq natures de griefs, dont une partie disparaîtrait par l'adoption des mesures que nous proposons, et dont le reste serait tout au plus bien apprécié par une juridiction supérieure.

Le mode actuel de procéder favorise uniquement la mauvaise foi, en lui facilitant les moyens de retarder l'exécution de la sentence ; il lèse, dans tous les cas, les intérêts sérieux, en les assujettissant à un premier degré de juridiction qu'il était facile d'éviter en attribuant aux cours royales l'examen des moyens de forme et de fond qu'elles devraient juger, d'ailleurs, comme matières sommaires, et, comme les arbitres, sur simple assignation, sans écritures ni requêtes.

Enfin, et pour faire disparaître l'abus des arbitres salariés, il faudrait prohiber toute stipulation d'honoraires en faveur des arbitres. L'arbitrage perd, sans cela, son caractère économique ; l'institution même est entièrement dénaturée. Que se proposent, en effet, les parties en s'adressant à des arbitres? D'éviter surtout les frais de procédure. Où donc est cet avantage, s'il leur faut dépenser trois à quatre cents francs, et souvent plus, en honoraires d'arbitres?

En résumé, pour que l'arbitrage réalise le bien qu'on doit en attendre, il faut qu'on puisse se présenter spontanément ou sur une simple citation devant trois arbitres non salariés, jugeant sans être assujettis aux règles ordinaires de la procédure.

Avec ces modifications, les arbitres ne peuvent plus se considérer comme les hommes de l'un plutôt que de l'autre ; ils présentent toutes les garanties désirables d'impartialité. Le partage d'opinions n'est plus possible, et une majorité équitable se forme de suite sur toutes les questions soumises à leur appréciation.

La juridiction arbitrale l'emporte alors de beaucoup sur celle des tribunaux ordinaires, sous le rapport de la rapidité et de la prompte expédition des affaires. Elle offre encore un grand avantage dans les contestations où les parties, soit à raison de leur position, soit à cause des liens qui les unissent, désirent éviter la publicité de l'audience, et surtout lorsque la nature de l'affaire exige des explications détaillées et un examen minutieux qui, devant les tribunaux institués, nécessiterait une instruction par écrit, et entraînerait en conséquence des frais considérables.

Les questions se rapportant à l'arbitrage sont d'autant moins à négliger, qu'il y a là le germe d'une institution plus complète qu'il faut être en mesure de développer si les circonstances le demandent. Dans des pays voisins, l'esprit public tend à substituer le régime arbitral à la justice ordinaire. C'est ainsi qu'en Allemagne, à Stuttgart, les libraires ont institué des juges-arbitres qui décident toutes les contestations entre libraire et libraire, et entre libraire et auteur, et ces tribunaux sont acceptés par tous ceux qui aiment une justice prompte et gratuite.

Il serait permis de substituer à l'organisation judiciaire actuelle les cours d'arbitres qui formeraient comme une institution parallèle ; il faut donc, avant tout, étudier les tendances du public, et les diriger vers l'institution arbitrale que nous organiserons alors d'une façon plus complète et plus large en la basant au besoin sur le système électif.

Presse départementale.

Les conservateurs-intelligents et les patriotes-bornes : sous ce titre *le Conservateur de la Dordogne* contient un article où il continue une polémique vive et intéressante.

L'esprit dans lequel sont dirigées ses défenses et ses attaques est très utile à la cause des idées vraies d'amélioration. Car il est des patriotes-bornes comme il est des conservateurs-bornes ; et c'est aux conservateurs intelligents et aux patriotes ou plutôt aux novateurs intelligents qu'il appartient de stygmatiser les rétrogrades ou les immobilistes dans quelques rangs qu'ils se trouvent, dans leurs propres rangs même s'ils s'y rencontrent.

Les partis se refondent ; il ne s'agit plus aujourd'hui de monarchistes et de républicains ; ce sont là les vieilles distinctions, les vieilles dénominations des partis exclusivement politiques ; ce sont là souvent les étiquettes des bornes de toute nature.

La véritable question du jour est le socialisme : êtes-vous Socialiste? Oui. Alors conservateur ou novateur, vous êtes dans le progrès, et vous y jouerez un rôle spécial selon vos tendances plus ou moins novatrices ou conservatrices. — Ou bien, seriez-vous exclusivement Politique? Dans ce cas tant pis pour vous ; même radical et républicain, vous êtes ou rétrograde ou immobiliste, ce qui est la même chose pour nous.

Arrière les questions politiques ; place et large place aux questions sociales !

L'*Impartial* de Besançon constate le progrès qu'a fait la question sociale. Cette feuille, écrite dans un sens favorable au gouvernement, n'adresse qu'à l'opposition des critiques qui tomberaient avec non moins de justesse sur la politique du pouvoir. Cette observation faite, nous laissons parler l'*Impartial* :

« Il y a quelques années à peine, les efforts de penseurs exceptionnels, pour faire prévaloir les questions de perfectionnement social et les pacifiques données de la science sur la politique révolutionnaire et le charlatanisme des théories de l'opposition, étaient encore incompris, méconnus. Il suffisait alors de parler de l'organisation du travail, de présenter cette innovation comme une des nécessités les plus impérieuses et les plus urgentes de l'époque, pour faire éclore un sourire de dédain sur les lèvres de beaucoup de gens encore tout encroûtés de préjugés, tout infatués de doctrines radicales et de réformes politiques obtenues par la violence. Ces gens-là n'étaient pas encore parvenus à faire entrer dans leur tête une idée pourtant bien simple et facilement saisissable ; ils ne comprenaient pas encore la stérilité des changements dans l'ordre politique, la nullité du résultat des tentatives révolutionnaires, et l'impossibilité d'améliorer par cette voie le sort des classes industrieuses de la société.

» Depuis, l'influence des doctrines sociales a considérablement modifié la disposition des esprits. Il n'est plus permis d'ignorer que les souffrances du peuple ont leur origine dans la constitution vicieuse du travail et de l'industrie, et qu'en remuant le sol politique, en manipulant des noms propres et des formes de gouvernement, en mettant tel ministre à la place de tel autre, on ne soulagera pas le malaise général, on ne diminuera pas la misère des classes laborieuses. L'organisation du travail est devenue une des questions à l'ordre du jour. Il a fallu des années pour la vulgariser et pour en faire proclamer l'importance. Aujourd'hui encore, certains organes de l'opinion publique ne l'adoptent qu'à leur corps défendant, et s'ils font semblant de la caresser, nous craignons que ce ne soit pour l'étouffer. Les préoccupations qu'elle excite ils ne les blâment pas ouvertement, mais ils font tout ce qu'ils peuvent pour les amoindrir et pour les détourner de leur véritable objet. »

L'*Impartial* signale ensuite l'insuffisance des conseils de prud'hommes, institution qui peut produire quelque bien, mais qui ne résout pas le problème social, qui ne détruit pas l'antagonisme des intérêts, l'hostilité des ouvriers et des maîtres sous le régime du salariat et de la libre concurrence.

« Malgré toute notre bonne volonté, dit-il, nous ne parvenons pas à nous convaincre de l'efficacité de cette vieille innovation pour améliorer d'une manière réelle et durable le sort des classes ouvrières, pour assujétir à l'unité leurs intérêts et ceux des maîtres, pour concilier toutes les exigences. Les seuls éléments de conciliation que puissent faire valoir les conseils de prud'hommes se trouvent dans l'état présent de l'industrie. Or, ces éléments sont insuffisants, cet état est vicieux. Pour comprendre ce qu'il y a d'insuffisant dans le moyen proposé, pour juger de l'impuissance du remède, il suffit de faire attention à la nature du mal. Le mal réside dans l'insolidarité du travail industriel et commercial ; dans le retour périodique des chômages amenés par l'encombrement des produits ; dans l'insuffisance du salaire de l'ouvrier, insuffisance dont le plus souvent il faut attribuer la cause, non pas à l'avidité du maître, mais à la force des choses, mais aux nécessités qu'impose une concurrence effrénée et sans limites. Certains produits dépassent les limites de la consommation, tandis que la richesse générale est insuffisante, tandis que la masse des produits de première nécessité ne répond pas à la somme des besoins. Les industries se nuisent les unes aux autres : elles fonctionnent dans l'incohérence, dans l'antagonisme, dans le chaos.

» Les conseils de prud'hommes débrouillent-ils ce chaos? Associent-ils les industries? Les rallient-ils à l'intérêt général? Etablissent-ils une proportion entre les produits et les nécessités de la consommation? Augmentent-ils la richesse générale? L'élèvent-ils à un degré suffisant pour assurer à l'ouvrier un dividende proportionné à ses besoins? »

Malgré ces observations fondées, nous considérons l'institution des conseils de prud'hommes, pourvu qu'elle soit établie sur des principes d'équité, comme susceptible de prévenir, en partie, les suites fâcheuses des contestations qui s'élèvent journellement entre les maîtres et les ouvriers.

REVUE ÉTRANGÈRE.

Cologne, 20 novembre 1843.

COUP-D'OEIL RÉTROSPECTIF SUR LES TRAVAUX DES SECONDES CHAMBRES DE SAXE ET DE BADE.

Depuis 1840, les Allemands commencent à attacher beaucoup moins d'importance aux discussions des chambres constitutionnelles. Cette indifférence a encore augmenté depuis que les Etats provinciaux de la Prusse frisent pour ainsi dire le véritable terrain constitutionnel. En effet, ces Etats, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire dans ma précédente lettre, bien qu'ils ne soient point un pouvoir législatif, ont beaucoup plus d'influence sur la marche du gouvernement que les différentes chambres électives des gouvernements constitutionnels. La raison en est bien simple. Partout où il y a une Chambre constitutionnelle élue par les bourgeois, il y a une Chambre haute composée exclusivement de nobles, qui rejette régulièrement toutes les lois libérales élaborées par la Chambre basse, de manière que le gouvernement se dispense d'examiner toutes les propositions qui sont faites, et il répond à toutes par une fin de non-recevoir ; tandis que les Etats provinciaux, bien qu'il n'aient qu'un rôle passif, sont en relation directe avec la couronne, vu qu'il n'y a point de Chambre haute qui soumette les délibérations des Etats à une seconde discussion. Depuis treize ans, nos Chambres constitutionnelles n'ont pu arracher aux gouvernements une seule concession ; tout leur pouvoir consiste à rejeter à leur tour les projets de loi réactionnaires proposés par le gouvernement. Encore ont-elles manqué à ce devoir, et, à l'exception du grand-duché de Bade et du royaume de Saxe, la plupart des députés de l'opposition constitutionnelle se sont spontanément et de guerre lasse retirés du champ de bataille. Les chambres de Wurtemberg et de Bavière sont, à l'heure qu'il est, de la dernière insignifiance, et la réaction marche, dans ces deux pays, le front haut et la visière levée.

Toutefois, on serait injuste si l'on ne tenait compte des efforts que les secondes chambres de Saxe et du grand-duché de Bade ont faits en faveur du progrès. La lutte, dans la dernière session, a été des plus chaudes, et ce n'est pas leur faute si le pays n'en a jusqu'à présent retiré aucun fruit positif.

Trois questions principales se présentent régulièrement à chaque session des chambres électives : 1º La liberté de la presse ; 2º la publicité des débats judiciaires avec défense orale ; 3º l'émancipation des Juifs.

Depuis dix ans un seul cri retentit dans toute l'Allemagne, depuis le sud jusqu'au nord et depuis l'est jusqu'à l'ouest : *La liberté de la*

---

l'autre, Suzanne et Harald : seulement le vent emporte parfois la goutte d'eau implacable, et la vase trouble par moment le cristal du ruisseau limpide.

Janvier s'écoule, donnant de jour en jour plus de force à son jeune soleil, et en déployant toutes les magnificences de l'hiver septentrional. Les cascades couvrirent leurs bords de fleurs, de palmes, de fruits étranges, de tout un printemps de glace. Les bouvreuils au plumage empourpré étincelaient sur la neige comme les flammes errantes des feux follets. La caille chantait dans l'air pur et immobile ; au fond des bois on entendait le bruit de la cognée des bûcherons qui chantaient par intervalles des fragments du *Frithiof* de Tegner. La vallée se sillonnait de traîneaux. On franchissait les montagnes avec des patins faits pour la neige. Partout on rencontrait le spectacle d'une vie active.

Février et mars s'avancèrent ; c'est le moment le plus dur de l'hiver dans les contrées du nord ; toutes les provisions d'automne sont épuisées. La hutte et l'étable ont là de mauvais jours à passer. Il devient si [illegible]

de la Norwège se repeuplèrent de chants et de parfums. La jeune paysanne retourne avec les troupeaux dans les vallées supérieures de Säter. les moissons commencent à croître à la merci du ciel, et le laboureur peut se reposer un peu de ses travaux. Harald profitait de sa liberté pour apprendre à Suzanne à connaître les fleurs de la vallée et leurs propriétés. Souvent ils allaient ensemble au pied d'une montagne nommée le Kristallberg, qui s'illumine, au coucher du soleil, d'un éclat merveilleux. Assis au pied des chênes, à l'ombre des églantiers, Harald lui racontait l'histoire du nain Huldran qui a taillé les stalactites de ses grottes ; il lui parlait des esprits souterrains et du monde fantastique qui vit encore dans la croyance muette des peuples du nord. Suzanne écoutait en silence ; elle se rêvait dans les salles diaphanes de la montagne ; elle écoutait le chant des Ondines dans le murmure du fleuve ; et les arbres, les fleurs s'animaient, s'embellissaient à ses yeux, depuis que dans le frémissement de leurs feuilles elle croyait entendre les mélodies des Elfes et des Kobolds.

C'est ainsi qu'au milieu de sa vie active et humble s'élevait une douce

une grande *halling-polska*. Le vieux musicien préluda, et la tête penchée sur sa poitrine, il commença à jouer avec une profondeur de sentiment et une énergie pleine d'enthousiasme, une des compositions les plus originales du sauvage Maliserknud. Où lui fut-elle inspirée? est-ce dans une nuit de bivouac, sous le ciel libre et semé d'étoiles, ou bien dans l'esclavage, parmi les malfaiteurs? Nul ne le sait. Mais toujours est-il que cette mélodie étrange s'est vivement emparée de la mémoire du peuple, et, comme sa vie bizarre et ses aventures, elle n'en sortira jamais.

Cette danse est profondément caractéristique. C'est l'expression la plus haute de la joie septentrionale. Appuyé sur le bras de sa danseuse, l'homme bondit et s'élance, puis la prend dans ses bras et tourne avec elle dans une valse sauvage. Ils se séparent, se rejoignent et tournent encore de plus belle. Le rhythme est serré, net, énergique ; c'est une danse enivrante dans laquelle l'homme oublie un instant toute peine et tout ennui.

C'est ce qu'éprouvaient en ce moment Harald et Suzanne qui la dan-



presse! Dix volumes ne suffiraient point à contenir tous les discours qui ont été prononcés en faveur de cette liberté. L'argument principal des députés du peuple est celui-ci : Le peuple allemand est-il moins digne de cette liberté que les Français et les Anglais? La monarchie est-elle incompatible avec la vérité? Avons-nous besoin d'une tutelle odieuse; l'arbitraire d'un seul employé subalterne (le censeur) doit-il toujours remplacer la justice et le droit sacré de l'homme? Du reste, la liberté de la presse est une promesse formelle faite par tous les monarques allemands en face de l'Europe, lorsqu'en 1813 et 1815 le peuple allemand s'est levé contre Napoléon pour restituer le pouvoir national à qui de droit. A tout cela les gouvernements allemands répondent qu'il ne dépend pas d'eux d'accorder cette liberté; que c'est la diète de Francfort seule qui les arrête. Donnez-moi 600,000 hommes contre la diète, s'écria M. de Wartzdorf dans la chambre de Saxe, et je vous aurai la liberté de la presse! Il résulte de là que l'Allemagne n'aura jamais cette liberté, à moins qu'elle ne renverse la diète. C'est la perspective d'une terrible révolution. En attendant, la censure devient de plus en plus odieuse au peuple allemand. Jusqu'à présent le peuple proprement dit ne s'en est guère occupé; c'était l'affaire du tiers-état. Mais depuis deux ans on entend en Allemagne des *Ponts-Neufs* populaires contre la censure chantés par le bas peuple. Les fonctions du censeur deviennent de plus en plus difficiles et pénibles. Déjà plusieurs sociétés ont exclu les censeurs de leur sein. On a parlé d'une société de demoiselles qui s'engagent à ne pas épouser un censeur, de manière que bientôt un homme honorable et distingué par son savoir ne voudra plus exercer ces fonctions. On commence à regarder le censeur comme un bourreau moral, et peut-être le temps n'est-il pas loin où il sera exclu de toutes les relations sociales et familiales.

La seconde question trouve moins d'adversaires parmi les hommes du gouvernement. L'opinion publique se prononce partout avec une telle impétuosité, les résultats barbares de la justice secrète et personnelle sont tellement patents que bientôt la Diète elle-même sera forcée de prendre l'initiative à ce sujet. De même que pour la question de la presse, la chambre de Saxe n'a pu agir que d'une manière négative sur la question de la publicité judiciaire.

Discutée et adoptée plusieurs fois, la question de la publicité des débats judiciaires allait encore échouer dans la chambre des nobles; mais lorsque le gouvernement a proposé à son tour une nouvelle législation judiciaire, sans tenir compte des désirs exprimés par la seconde chambre, celle-ci a rejeté d'un commun accord le projet de loi gouvernemental; de sorte que toute la question reste en suspens. Cette fois les chambres basses ne céderont pas, et plusieurs dissolutions provoquées par les gouvernements constitutionnels, ont dû leur prouver que le peuple allemand est plutôt pour l'opposition que pour eux, car après chaque dissolution l'opposition a été partout réélue avec grand renfort de nouveaux mandataires radicaux.

Une seule question s'est présentée dans la chambre saxonne qui n'a pas trouvé tous les députés de l'opposition à leurs places. C'est la suppression arbitraire des *Annales d'Allemagne* publiées par Ruge et Wigand. Cette question était double. D'abord le gouvernement ne peut retirer à un journal scientifique l'autorisation de paraître, attendu que les journaux scientifiques ne sont pas tenus de la demander. La seconde face de cette question est politique et philosophique. Il s'agissait de savoir si le gouvernement est au-dessus de la science et de la discussion philosophique, si chaque savant n'a pas le droit de discuter Dieu et la religion, si dans le pays de Luther l'inquisition religieuse doit reprendre ce qu'elle appelle ses droits. La discussion a été vive à ce sujet. Plusieurs députés, notamment MM. Todt, de Watzdorf et Oberlænder s'y sont distingués, mais le gouvernement a fait hypocritement appel aux sentiments chrétiens de l'assemblée; M. Ruge et son journal, du reste, se sont souvent moqués de l'opposition constitutionnelle et de ses débats stériles; M. Ruge a hautement proclamé que le salut de l'Allemagne dépendait uniquement de la nouvelle religion sociale et de la démocratie, et que MM. les députés n'étaient que des *gâte-métier*, des *gagne-petit*, etc., et là-dessus la chambre a sanctionné par son vote l'espèce de coup d'état lancé par le gouvernement saxon contre les *Annales*, à la requête de la police prussienne. La question de l'émancipation des Juifs n'est pas à proprement parler une question populaire, c'est une affaire de haute civilisation.

Les Juifs sont beaucoup plus nombreux en Allemagne que dans les autres pays du continent. Dans les sciences, dans les beaux-arts, dans le commerce, partout on trouve en Allemagne des Juifs distingués. Ce sont eux qui ont d'abord embrassé et répandu l'esprit français. Boerne, Heine, le professeur Gans étaient Juifs. A l'Université de Berlin il y a douze Juifs convertis occupant des chaires de professeur. Les premiers compositeurs de musique en Allemagne sont des Juifs. Deux tiers des journaux politiques et littéraires sont rédigés par des Juifs ou des Juifs convertis. Il est vrai qu'on en trouve autant dans les rangs du gouvernement que dans l'opposition, mais en général les gouvernements allemands n'aiment point les Juifs à cause de leur esprit turbulent et français. Ajoutez à cela la peur que le commerce a de la concurrence active et agitée des Juifs, et vous comprendrez les difficultés presque insurmontables qui s'opposent à leur émancipation.

Les Juifs eux-mêmes se fractionnent en différentes sectes. Les uns sont Talmudistes et tiennent aux anciens usages et aux cérémonies religieuses usées et décrépites; les autres rejettent toutes les anciennes croyances et professent le déisme pur; une troisième fraction est Spinoziste et Panthéiste, de manière que les gouvernements eux-mêmes ne savent quel parti prendre par rapport aux Juifs. Il est de fait que si tous les Juifs allemands voulaient se convertir au christianisme, et c'est ce qu'ils pourraient faire de mieux, les gouvernements chercheraient de les en empêcher, attendu qu'on les craint plutôt qu'on ne les méprise.

Cependant les esprits élevés de l'Allemagne aiment à croire que, par suite de l'émancipation des Juifs, ils perdraient leur caractère particulier et s'identifieraient avec les chrétiens en peu de temps. Pour atteindre ce but, on n'aurait qu'à permettre les mariages mixtes entre les Juifs et les chrétiens; à condition, toutefois, que les enfants soient élevés dans la religion chrétienne. Les Juifs se métamorphoseraient alors en protestants et catholiques, et la même querelle se présenterait dans la question des mariages mixtes entre protestants et catholiques.

La chambre de Bade a, à plusieurs reprises, pris le parti des Juifs. En Saxe, où il n'y a que 800 Juifs, cette question n'a pas la même importance, bien qu'en Saxe les lois contre les Juifs soient absurdes. On se rappelle à ce sujet la plainte de M. Abraham Wormser, dont la chambre des députés à Paris...

épouvantable de cette pauvre Fanchette, jeune fille idiote abandonnée par l'hospice de la Châtre, recueillie par des saltimbanques et délaissée par eux dans l'état le plus déplorable. Nous avons mentionné aussi une lettre adressée par le procureur du roi de la Châtre à la *Gazette des Tribunaux* pour démentir le récit de la *Revue indépendante*. Le dernier numéro de cette revue contient une réplique à ce magistrat, laquelle confirme en tous points les faits précédemment racontés. Elle est accompagnée des trois documents officiels qui suivent :

Copie de l'enquête faite à la diligence de M. le maire de la Châtre, par le commissaire de police de cette ville.

L'an mil huit cent quarante-trois, le trente-et-un juillet.

Nous, commissaire de police de la ville de la Châtre (Indre), en vertu de la lettre de M. le maire, en date d'hier, qui nous ordonne de procéder à de nouvelles investigations sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi l'exposition d'une jeune fille étrangère et idiote, qui avait été arrêtée par nos soins, il y a environ un mois, et qui, par suite, fut placée en l'hospice de cette ville, obtempérant à cet ordre, et ayant appris que cette enfant avait disparu et était partie par la voiture de M. Chauvet, maître de poste, nous nous sommes transporté à son bureau, et y avons trouvé les dames Chauvet et Gazonneau, lesquelles, sur nos interpellations, nous ont déclaré et affirmé, notamment la dame Gazonneau, qu'il y avait environ un mois, elle fut appelée à l'hospice de cette ville par la sœur supérieure ; qu'y étant rendue, cette dernière lui dit que des étrangers, sans doute, avaient abandonné dans cette ville une jeune fille âgée d'environ quatorze à quinze ans, qui était privée de ses sens intellectuels, et qu'on en avait doté l'hospice ; que, pour s'en décharger elle-même, elle voulait user d'un semblable moyen; que, conséquemment, il fallait la placer dans la voiture qui partait pour Aubusson, avec recommandation au conducteur de *s'en débarrasser avant d'arriver à Aubusson en l'abandonnant sur la route* ; que, pour que personne ne s'aperçût de cela, elle la ferait conduire par une servante sur la route, hors ville; ce qui fut accepté par Mme Gazonneau. Ces deux dames ajoutent que ce ne fut qu'avec une extrême répugnance qu'elles acceptèrent une semblable mission, mais qu'en vertu du caractère de la supérieure, elles se rendirent à sa demande empressée.

Nous avons aussi interrogé le nommé Thomas Desroy, conducteur, attaché à l'administration de M. Chauvet, maître de poste. Il nous a déclaré qu'au moment de partir pour Aubusson, il y avait environ un mois, Mme Gazonneau lui dit : « Vous trouverez sur la route, au » sortir de la ville, une petite fille qui est idiote, conduite par une » servante de l'hospice de la Châtre; elle ne figurera pas sur la » feuille, c'est une enfant qu'on veut perdre. Ainsi, quand vous serez » environ à une lieue d'Aubusson, vous la ferez descendre de voiture et » l'abandonnerez sur la route. » Qu'en effet, arrivé près d'un village appelé Chaussidoux, à une lieue d'Aubusson, il la fit descendre de voiture, l'abandonna, et suivit ponctuellement les ordres qui lui avaient été donnés.

La Châtre, les jour, mois et an que dessus.

Le commissaire de police, signé : BOUYER.

Copie de la lettre adressée à George Sand par M. Delaveau, maire de la Châtre et député de l'Indre.

« La Châtre, 16 novembre 1843.

» Madame,

» Je reçois à l'instant communication de votre réponse à M. le procureur du roi près le tribunal de cette ville, et l'invitation que vous m'adressez d'attester l'exactitude des faits consignés dans votre récit sur Fauchette.

» Comme magistrat, je devais compte de ces faits tant au sous-préfet qu'au procureur du roi de cet arrondissement, et, ce devoir rempli, j'aurais désiré demeurer étranger à ces débats; mais, puisque vous invoquez mon témoignage, je crois de mon devoir de rendre hommage à la vérité. Ainsi, je déclare que les faits que vous précisez dans votre réponse à M. le procureur du roi sont, en ce qui me concerne, d'une exactitude complète. Quant aux passages de l'enquête faite sur ma réquisition par M. le commissaire de police, ils sont identiques avec les termes de son procès-verbal.

» Veuillez agréer, madame, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux. » Signé : DELAVEAU. »

Copie de la lettre adressée à George Sand par M. Boursault, médecin de l'hospice de la Châtre.

« Madame,

» Vous m'envoyez votre réponse à la lettre de M. le procureur du roi; après en avoir pris lecture, je certifie qu'en ce qui me concerne tout est d'une parfaite exactitude.

» Recevez, madame, mes salutations empressées.

» Signé : BOURSAULT, D. M. P. »

TURQUIE.

L'ambassadeur de France à Vienne, à M. le ministre des affaires étrangères.

Vienne, le 21.

M. de Bourqueney m'écrit de Constantinople que le président du conseil de justice, Hafiz-Pacha, a été destitué le 8 novembre, et a été remplacé par le beau-frère du sultan, Achmed-Fethi-Pacha.

IRLANDE.

Dublin, 23 novembre. — L'avocat-général vient d'adresser à chacun des accusés un avertissement dans lequel il déclare que vendredi prochain il demandera à l'audience de la cour du banc de la reine qu'il plaise à la cour fixer au 11 décembre prochain l'ouverture des débats qui pourront se prolonger jusqu'au 10 janvier 1844. Les accusés ont toutefois l'intention de solliciter un plus long délai.

ESPAGNE.

« Le projet de loi suivant a été présenté à la Chambre des députés :

Art. 1er. Aucun employé du gouvernement ne pourra être élu député ou sénateur. Art. 2. Le sénateur ou le député qui, pour quelque raison que ce soit, jouirait d'un traitement de l'Etat, cessera de le percevoir pendant toute la durée de son mandat.

Ce projet a été pris en considération par la Chambre, à la majorité de 86 voix contre 34, et renvoyé aux bureaux pour la nomination de la commission chargée de l'examiner.

— On écrit de Perpignan, le 23, à l'*Emancipation* de Toulouse, que les modérés de Figuières, toujours occupée par Prim, s'étant avisés de sonner les cloches pour célébrer la reddition de Barcelone, le canon...

Guadeloupe : de celles de Langlé, cordonnier, né à Bayonne, décédé en 1842; Cestac, habitant, né à Villemur (Hautes-Pyrénées), décédé id.; Beau, né à Bordeaux, décédé en 1843; Barthelemy, cabaretier (lieu de naissance inconnu), idem; Borne de Grandpré, avocat, né à Montreuil (Nièvre), idem; veuve Dubisson, née à Milan, idem; fille Séguier, née à Marseille, idem; Querous, forgeron, né à Casauban (Gers), idem; Colletta, marchand, né à Echalon (Ain), idem; Lamartinec, négociant, né à Bergerac, idem; Blancard, né à Draguignan, décès non indiqué; pour l'île Bourbon : de celles de Pierre Grand (lieu de naissance inconnu), décédé en 1842; Vigneau, forgeron, né à Daubertin (Basses-Pyrénées), idem; pour le Sénégal : de celles de Pesnel, négociant, né à Caen, décédé en 1842; Sion, commerçant, né à Lambezellec (Finistère), idem; Martin, marchand, né à Marseille, id.

— On lit dans le *Rhône* du 26 :

« Une négociation de la plus haute importance vient d'être terminée par les soins de M. Penet. Il s'agit de l'association des exploitations houillères de la Loire, dont les résultats doivent être grands sur la place de Lyon. Cette nouvelle a été communiquée hier au soir à MM. les agents de change. »

— On lit dans les *Débats* :

« Quelques désordres ont encore eu lieu hier à l'Ecole de Droit. Vers dix heures du matin, un nombre considérable de jeunes gens stationnait sur la place du Panthéon, attendant l'ouverture du cours de M. Rossi. Mais le professeur n'ayant admis que les personnes munies de cartes, un nombre assez restreint d'individus put pénétrer dans l'amphithéâtre, et tout se passa fort tranquillement. Quant à ceux qu'atteignaient la mesure prise par M. Rossi, ils se réunirent pour la plus grande partie dans la cour de l'Ecole, après avoir forcé les portes, que le concierge essayait en vain de fermer. Là, des cris et des huées se firent entendre; *la Marseillaise* fut entonnée; mais ces démonstrations restèrent isolées, et les groupes se dispersèrent presque aussitôt avec calme et en silence. »

Faits divers.

On s'était borné à annoncer à la Bourse de Paris la maladie du pape. Un post-scriptum de l'*Observateur belge* publie sa mort. Grégoire XVI, de l'ordre des Bénédictins-Camaldules, né à Bellune en 1765, créé cardinal en 1825 et élu souverain pontife en 1831, est décédé dans sa 79e année.

— La mise en vente des mines de Saint-Bérain et de Saint-Léger (Saône-et-Loire), à l'audience des criées de la Seine, hier samedi, sur le prix de 300 mille francs pour le premier lot et 30 mille francs pour le second, n'ayant amené la proposition d'aucune enchère pendant la durée des feux, il n'y a point eu d'adjudication, et la vente a été remise. Ces mines avaient été mises en actions dans le temps pour 4,500,000 francs.

— De nouvelles expériences du procédé Archbald pour la fabrication du sucre indigène viennent d'être faites à Valenciennes. Elles ont été couronnées de succès et il a été constaté qu'avec cette méthode une forme contient 76 livres de sucre, première qualité, tandis qu'avec l'ancienne on n'en obtenait pas plus de 40 à 46.

— Les Polonais résidant à Paris célèbreront, mercredi 29, le treizième anniversaire de leur révolution nationale de 1830.

— Les sourds-muets de tous les pays et de toutes les conditions célèbreront, dimanche 3 décembre, l'anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée.

— Mouvement du passage entre la France et l'Angleterre, du 15 au 21 novembre inclusivement : par Boulogne, 570 passagers, 10 chevaux, 14 voitures; par Calais, 236 passagers, 10 voitures. L'époque correspondante de 1842 avait donné pour Boulogne 696 passagers, et pour Calais 311.

— Recette du chemin de fer de Paris à Rouen, du 14 au 20 : Voyageurs, 8,955; recettes, 60,949 fr. 75 c.; marchandises, messageries, voitures, etc., 27,909 fr. 15 c.; total, 88,158 fr. 90 c., et depuis l'ouverture, 2,944,597 fr. 59 c.

— Recette du chemin de fer de Paris à Orléans, du 15 au 21 : Voyageurs, 19,828; recettes, 83,208 fr. 78 c.; marchandises, messageries, voitures, etc., 26,864 fr. 23 c.; total, 110,073 fr. 01 c., et depuis l'ouverture, 3,364,636 fr. 11 c.

— Voici comment se trouvent classées les grandes puissances européennes par rapport à leurs populations : Angleterre, 141,480,000 habitants; Russie, 62,000,000; France, avec l'Algérie, 40,000,000; Autriche, 36,950,000; Espagne, 18,000,000; Prusse, 14,907,000.

— La caisse d'épargne a reçu, dimanche 26 et lundi 27 novembre, de 4,546 déposants, dont 616 nouveaux, la somme de 648,996 fr.

Le montant des remboursements demandés a été de 618,000 fr.

— On compte en ce moment à Paris, d'après le *Courrier français*, 5 séminaires, 6 couvents et congrégations d'hommes, et 36 couvents et communautés religieuses de femmes.

— Depuis quelques jours il n'est question à Boulogne que de l'apparition d'un volcan dans le voisinage. Le fait est très important, dit l'*Annotateur*, pour que nous ne nous assurions pas de son exactitude. Après examen des lieux, nous n'y avons vu que de la fumée.

Le fait est qu'une fissure s'est faite dans la falaise du côté de Châtillon, et qu'on en voit sortir une fumée assez épaisse. Les uns attribuent ce phénomène à une source d'eau chaude qui se ferait jour en cet endroit; les autres à la fermentation d'un amas de pyrites causé par l'humidité.

— On lit dans la *Charente-Inférieure* :

« Une jeune mère de famille de La Rochelle, femme d'un ferblantier, nommé Aldeberg, était, dans la soirée du 20 novembre, assise près du feu, et tenait son enfant sur son sein. Elle s'endormit, et, pendant son sommeil, le feu prit à ses vêtements. Eveillée subitement par la douleur qu'elle éprouvait, et suffoquée par la fumée, elle songea tout d'abord au salut de son enfant, qu'elle courut porter à une domestique, dans la cour de sa maison. Le mouvement et l'air activèrent la flamme, et bientôt on accourut aux cris déchirants qu'elle proférait, mais que dominait ce autre cri plus puissant du cœur : Sauvez mon enfant! sauvez mon enfant!

» Des voisins courageux firent tous leurs efforts pour étouffer la flamme, et ils n'y parvinrent pas sans brûlures pour eux-mêmes, et surtout assez à temps pour que la malheureuse mère fût garantie de profondes et douloureuses blessures. On a eu quelques jours l'espoir de la sauver, mais elle vient de succomber après des souffrances inouïes, laissant son mari dans la désolation la plus profonde et deux enfants, trop jeunes pour comprendre toute l'étendue de la perte qu'ils viennent de faire. »

— On écrit de Cahors, le 20 novembre, au *Radical* du Lot :

« Vendredi dernier, un nombreux cortège de militaires et de citoyens...

vert chacun une comète ; voici maintenant M. Faye, élève de l'Observatoire de Paris, qui en a signalé une nouvelle mercredi dernier, près de l'étoile *gamma* d'Orion. Dans deux observations faites le 22 et le 24 novembre, M. Faye a déterminé l'ascension droite et la déclinaison de cette comète. Il faut encore une troisième observation, pour qu'on puisse calculer les éléments de son orbite.

M. Arago a annoncé qu'elle avait été visible la nuit dernière, et par conséquent cette détermination ne se fera pas attendre. Cette comète est assez brillante pour qu'on ait pu la voir avec les instruments méridiens, et en faire deux observations en une même nuit, l'une équatoriale, l'autre méridienne. Elle présente un noyau très distinct, d'où divergent de légères traînées de lumière à peu-près à l'opposite du soleil. Cette queue est longue actuellement d'environ 4 minutes.

Physique.—M. Biot a lu une Note pleine d'intérêt sur l'identité des modifications imprimées à la lumière polarisée par les corps fluides dans l'état de mouvement ou de repos. Il y a vingt-huit ans que cet illustre physicien a constaté que certains milieux homogènes et parfaitement fluides, recevant sous l'incidence normale un rayon polarisé dans un plan unique, dévient le plan de sa direction primitive, et le détournent, les uns vers la droite, d'autres vers la gauche de l'observateur. Il a constaté alors qu'un tel effet ne pouvait être engendré que par une action de masse; car il persiste dans les liquides à l'état de mouvement, et dans un corps comme l'essence de térébenthine, qu'il soit liquide ou gazeux.

Alors, cependant, M. Biot n'avait pu donner au liquide un mouvement assez rapide pour que cette conclusion fût à l'abri de toute espèce de doute. Mais aujourd'hui que M. Bréguet a construit des mouvements d'horlogerie qui donnent une vitesse de rotation dont on n'avait pas eu l'idée jusqu'à présent, M. Biot a pu, au moyen d'un disque percé en son centre d'un trou annulaire, mettre le liquide en mouvement avec une rapidité telle, que ce mouvement ne pouvait plus être sensible pour notre vue. Il a reconnu que l'image donnée par la lumière polarisée, déviée de manière à prendre une teinte violet-bleuâtre, ne changeait en aucune façon de teinte, que ce liquide fût en repos ou en mouvement. Il en a conclu que l'on devait appliquer aux molécules constituantes des masses agissant sur la lumière polarisée, les propriétés mêmes que ces masses nous présentent, et que nous voyons indépendantes de leur aggrégation, tout comme on applique aussi à ces molécules les propriétés de la pesanteur que l'on observe dans les masses.

« Sans doute on pourra dire, a-t-il ajouté en ces termes que lui seul sait si bien trouver, que c'est là seulement reculer la difficulté que nous éprouvons à concevoir la cause naturelle et primordiale de ces propriétés; mais toute notre science ne consiste que dans de pareilles réductions qui se succèdent sans terme ni limite. La plus grande découverte de l'esprit humain, celle de l'attraction, n'est pas elle-même autre chose que la réduction des mouvements célestes à une loi mécanique dont la cause reste inconnue. Newton ne l'a pas envisagée autrement puisqu'il n'a employé le mot d'attraction que conditionnellement, comme offrant une image sensible du phénomène, *quasi esset attractio*. Si l'on parvenait à faire dépendre cette force universelle de quelque conception mécanique plus générale, par exemple de l'existence d'un éther élastique répandu dans tout l'univers, il resterait à chercher le pourquoi de cette existence; et ce second pourquoi conduirait aussitôt à un autre plus reculé encore, le dernier de tous devant rester éternellement inaccessible non-seulement aux efforts de notre pensée, mais même à notre imagination. »

Mathématiques. — M. Lamé dépose sur le bureau une note relative à la méthode de recherche des surfaces isothermes. Déjà M. Lamé a exposé une méthode analytique qui l'a conduit à déterminer les surfaces isothermes et orthogonales du second ordre. Cette méthode laissait à désirer sous le rapport de la simplicité; et la trop grande complication des calculs a fait oublier à M. Lamé plusieurs familles isolées de surfaces isothermes. M. Lamé a donc simplifié cette méthode, et il a trouvé facilement alors les équations des surfaces isothermes, qui sont celles des sphères concentriques et de certains ellipsoïdes et hyperboloïdes.

— M. Cauchy lit au nom d'une commission composée de MM. Poncelet, Piobert, Lamé et Cauchy, rapporteur, un rapport approbatif sur les différents Mémoires que M. de Saint-Venant a communiqués à l'Académie dans ses dernières séances sur la résistance et la flexion des pièces solides en prenant simultanément en considération les divers efforts auxquels elles sont soumises. M. le rapporteur demande l'insertion de ces Mémoires dans le Recueil des savants étrangers, et l'Académie la vote unanimement.

— M. de Saint-Venant, qui menace de faire concurrence à la fécondité mathématique de M. Cauchy, présente une note destinée à être jointe à un Mémoire qu'il a présenté en 1834 sur la dynamique des fluides. Nous pensons, toutefois, qu'il sera difficile d'égaler jamais la fécondité de M. Cauchy, qui fait, dans chaque séance, jusqu'à trois communications.

Ainsi, aujourd'hui, M. Cauchy a lu non-seulement le rapport dont nous venons de rendre compte, mais encore deux Mémoires: l'un sur les modules des séries, l'autre sur la théorie analytique des *maxima maximorum*, et des *minima minimorum*, et sur l'application de cette théorie au calcul des limites et à l'astronomie. M. Cauchy appelle *modules* les plus grandes valeurs que peuvent acquérir les fonctions qui représentent les limites des séries convergentes lorsqu'on arrête, après un certain nombre de termes, les séries ordonnées suivant les puissances entières, positives d'une seule variable. Il détermine les valeurs *maxima* pour de certaines valeurs données des variables au moyen du calcul des limites.

Minéralogie. — MM. Damour et Descloizeaux ayant analysé et observé de nouveau deux minéraux que l'on a séparés jusqu'à présent, la mélilite et la humboldtilite, ont reconnu qu'ils étaient identiques sous le double caractère de la composition et de la forme, et ils demandent qu'on laisse à l'espèce réunie le nom de M. de Humboldt, dont les travaux ont été si importants pour la minéralogie et la géologie.

Physiologie.—On se souvient du débat soulevé entre MM. Milne-Edwards et Léon Dufour sur la manière dont les abeilles forment la cire. M. Milne-Edwards, d'accord avec John Hunter et Huber, pense que la cire est secrétée par un organe particulier juxtaposé sur les flancs de l'abdomen aux aires cirières où se trouvent emmagasinées les lamelles de cire. M. Léon Dufour, d'accord avec Réaumur, prétend qu'il n'existe pas d'organe sécréteur particulier. Il pense que les abeilles, après avoir digéré les matériaux qui contiennent de la cire, la dégorgent ensuite par la bouche, et la transportent ensuite avec leurs pattes, dont on connaît toute l'adresse, dans les aires cirières où elle va subir une manipulation particulière, comme dans des moules. Lorsque la cire y a pris la forme et la consistance des lamelles, l'abeille les pose comme des briques de champ et les assujettit pour construire ses cellules hexagonales.

M. Léon Dufour écrit aujourd'hui que, malgré tous les soins les plus minutieux, il n'a pu découvrir, le scalpel à la main, les poches interannulaires qui s'ouvrent en arrière, par une fente étroite, pour donner passage aux lamelles, selon M. Milne-Edwards. Ce physiologiste répond que, dès que la saison le permettra, il recommencera l'expérience qui seule peut décider entre lui et M. Dufour.

Histoire naturelle. — M. Ackermann, chirurgien-major de la marine, lit des considérations anatomo-physiologiques sur un animal du Chili qui présente des particularités d'organisation fort curieuses. Cet animal, auquel on donne dans le pays le nom de *coïpo*, est sans doute le même qui a été désigné sous les noms de *mus coypus*, *quouya* et de *mypotame* par divers naturalistes.

M. Ackermann, pendant une station qu'il a faite dans les mers du Sud, ayant entendu parler d'une espèce d'animal dont l'organisation paraissait fabuleuse, à raison de la situation de ses mamelles qu'on disait placées sur le dos, parvint, après beaucoup de recherches, à se procurer dans les environs de Valparaiso huit individus de cette espèce. Ils offraient, en effet, la singulière disposition indiquée. Ces animaux, conservés dans l'esprit de-vin, furent par lui envoyés à M. Lereboullet, professeur d'histoire naturelle à Strasbourg, et ce sont les observations de M. Lereboullet et les siennes que M. Ackermann communique à l'Académie. Voici quelques-unes des particularités signalées par ces observateurs :

Par sa forme générale, la tête du coïpo se rapproche, de celle du cabiai; les dents sont à peu près celles du castor. Le coïpo a une clavicule complète et treize paires de côtes, dont quatre fausses et neuf vraies. Les mamelles, au nombre de quatre de chaque côté, sont situées sur les parties latérales du dos. Les glandes mammaires sont placées sous le muscle peaucier.

M. Ackermann conclut de l'ensemble de la conformation du coïpo que ce rongeur semble plutôt destiné à vivre sous l'eau que sur terre. Les dispositions des organes de la respiration, de la vue, de l'ouïe, et même de la digestion, le rapprochent plus des castors, et même des cétacés, que des rongeurs terrestres. Le pelage a la plus grande ressemblance avec celui des amphibies, tels que la loutre, le castor. Il habite les petits lacs couverts de roseaux et est extrêmement sauvage.

— M. le docteur Gabillot, de Lyon, adresse le résultat de diverses expériences physiologiques qu'il a faites. Sur un jeune animal dont l'évolution organique est au quart de son terme, si on pratique, dit-il, l'excision d'un à trois centimètres d'un nerf des membres, on reconnaîtra que les bouts divisés finissent par se réunir d'une façon immédiate. Si l'animal avait achevé la moitié de sa croissance, le travail régénérateur est plus lent et plus difficile. Sur les animaux adultes, les extrémités de la solution de continuité du nerf n'adhèrent plus immédiatement et restent plus ou moins écartées; la fonction nerveuse ne se rétablit qu'imparfaitement. L'auteur conclut que la régénération incessante des tissus *sensibles* est une chimère, et que les tissus insensibles seuls se reconstituent.

M. Flourens, en rendant compte de cette communication, a fait observer que d'autres expérimentateurs, que lui-même en particulier, ainsi que M. le docteur Longet, avaient obtenu, même sur des animaux adultes, la réunion immédiate de nerfs coupés.

M. Gabillot a aussi fait des expériences de physiologie végétale. Il a greffé diverses espèces de végétaux de couleurs variées. Chaque greffe a conservé ses qualités particulières sur des sujets doués de caractères différents et dont les greffes recevaient l'influence nutritive. Il déduit de ses expériences qu'il n'y a pas fusion des principes des deux végétaux unis par le moyen de la greffe; la vie reste individuelle, isolée matériellement et physiologiquement dans chaque sujet.

— M. Félix Dujardin adresse un Mémoire sur les helminthes des musaraignes.

— M. Flourens fait hommage à l'Académie d'un volume de Mémoires d'anatomie et de physiologie comparées. Ce volume contient des recherches sur les lois de la symétrie dans le règne animal; sur le mécanisme de la rumination; celui de la respiration des poissons; enfin sur les rapports des extrémités antérieures et postérieures chez l'homme, les quadrupèdes et les poissons.

Médecine. — M. Daremberg fait hommage à l'Académie d'une traduction d'Hippocrate, enrichie de notes dont M. Flourens loue l'érudition judicieuse.

— M. Piedagnel, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, adresse une note sur un moyen avantageux d'obtenir un excellent bouillon. Ce moyen consiste à hacher menu le bœuf qu'on emploie. De cette façon, avec un demi-kilogramme de viande qu'on fait bouillir pendant cinq heures dans cinq litres d'eau, on se procure quatre litres de bouillon d'une bonne qualité.

L'expérience a été faite en grand à l'Hôtel-Dieu : avec 10 kilogrammes de viande hachée, on a préparé 70 litres de bouillon qui était supérieur à celui de la compagnie hollandaise, et dont le prix de revient était moitié moindre. La viande qui a bouilli après avoir été ainsi hachée, ne contient plus que de la fibre sans goût et est impropre à l'alimentation.

A propos de cette lettre, M. Thénard fait remarquer qu'on n'aura jamais de bon bouillon si l'on n'a pas soin de cuire à petit feu, et sans pousser jusqu'à l'ébullition du liquide.

M. Piedagnel a motivé l'intérêt de sa communication sur la mauvaise qualité du bouillon donné aux convalescents dans les hôpitaux de Paris. Ce bouillon, fourni par la compagnie hollandaise, doit sa principale saveur aux légumes. On a constaté qu'il n'arrivait aux hôpitaux que dans un état de décomposition produite par le transport, et d'autant plus avancée que le siége de la compagnie est plus distant et la température atmosphérique plus élevée.

B. et P.

BOURSE DU 27 NOVEMBRE.

Un peu de fermeté vers la fin de la coulisse. Les affaires en chemin de fer, toujours très actives

Au comptant. — Autriche, 391-25. — Banque belge, 765. — Jouissance, 4 canaux, 138-76. — Id. Bourgogne, 107-50.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0 0 compt. . . .	121 50	121 55	121 45	121 55	121 55
— fin cour. . .	121 55	121 60	121 55	122 60	121 55
En liquidation. . . .	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0 0 compt. . . .	81 85	81 95	81 85	81 95	81 90
— fin cour. . .	81 85	81 95	81 80	81 90	81 85
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1 2 0 0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0.0	104 50	» »	H. » 25	Avant la bourse,
O. de la Ville .	1385 »	» »	B. 2 50	A 4 heures, 81 92 1/2. dem.
Banque de Fr. .	3325 »	» »	B. 2 50	—
C. Laf. de 5000.	5095 »	5100 »	» »	Bons du Trésor.
— de 1000.	» »	» »	» »	—
Caisse Hypoth..	772 50	» »	» »	Reports; fin prochain: 3 0/0, 17 1/2 à 18 3/4.
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	5 0/0, 30.
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	Fin courant, 815.
Vers. R. Dr. .	315 »	316 25	B. 1 25	— »
d° R. G. . .	135 »	132 50	» 2	— 135, 132 50.
Orléans	750 »	747 50	B. 5 »	— 750, 747 50.
Strasb. à Bâle.	212 50	212 50	H. 6 25	— 212 50, 215, 213 75.
Rouen.	745 »	» »	B. 5 »	— 745, 747 50, 745.
Havre.	592 50	592 50	H. 10 »	— 597 50, 592 50.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 »	» »	» »	Londres, 25 novembre.
— Portugais. .	44 1/2	44 1/4	B. 3/8 »	Consol. 96 7/8, 96.
Esp. D. active.	30 1/2	30 1/2	» »	Esp. actif. 31 3/4.
5 0/0 Naples. .	108 90	109 »	H. 0,10	Portugais. 43 1/4.
— Romain. .	104 »	» »	H. 1/4 »	Mexicains. 30.
Obl. Piémont. .	1212 50	» »	» »	5 0/0 Hollandais, 99 3/4.
Emp. d'Haïti. .	472 50	» »	» »	2 1/2 0/0 id. 54 1/4.

Spectacles du 28 novembre.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Burgraves. L'Epreuve.
» h. »/» ITALIENS — Sonnambula (25e représentation).
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Jean de Paris.
» h. »/» ODÉON. —
» h. »/» VAUDEVILLE. —Mme Roland. L'Homme blasé
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Casque. Roquelinette. Flâneur. Jacquot.
» h. »/» PALAIS ROYAL. — Carabas. Noctambule. Brelan. Mme Camus.
7 h. »/» GYMNASE — Manon. Hasard. Italien.
» h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Louise Bernard. L'Ombre.
» h. »/» GAITÉ. — Stella.
» h. »/» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
» h. »/» CIRQUE NATIONAL.—Don Quichotte. Raccoleurs.
» h. »/» COMTE. — Henri IV. Une Fête. Jonas.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 27 novembre :

Arrivages : 2.604 quint. 10 kilog. Restant : 12,064 quint. 01 kilog.

Cours moyen, 36 83 ; cours taxe, 37—06.

Gruaux,	13 quint.	78 kilog. de	48-80 à 54-20.
1re marque,	360	12	36-60 à 39-50.
2e	264	27	36-00 à 36-50.
3e	28	19	28-00 à 31-25.

Il ne s'est rien fait en quatrième marque.

Ventes à livrer : 1800 quint. 80 kilog. de 21 à 36-05.

Le chiffre des farines restant à la halle décroît rapidement : il [illegible] tombé de 17,500 quint. à 12,064 quint. dans l'espace d'un mois. Pari[s] [illegible] à peu près pour trois jours de farines à la halle.

Les spiritueux sont toujours en hausse dans le midi; à Lunel, les disponibles sont à 73 fr.; 3/6 de marc; 62 fr.; à Cette, 3/6 75 à 76 fr.

Cours des soies à Nîmes, 23 novembre :

Soie grège d'Alais,	61-35 à 62-60 le kilog.
Soie ouvrée de Provence,	68-05 à 69-10
Organsin du Vivarais,	81-06 à 82-10

Les ventes de la semaine dernière ont été actives sur la place de [Nî]mes ; les prix se soutiennent.

A. Y.

(*Voir le tableau ci-dessous.*)

DENRÉES	HALLE de PARIS	ST.-QUENTIN.	ARRAS.	SOISSONS.	STRASBOURG.	ELBEUF.	NEUBOURG.	GRAY.	LUNÉVILLE.	BOULOGNE.	LONS-LE-SAUL.	BESTIAUX. Marché de POISSY du 21 novembre.	FOURRAGES.
	[illegible]		[illegible]	25 novembre.	24 novembre.	21 novembre.	22 novembre.	23 novembre.	22 novembre.	25 novembre.	24 novembre.	[illegible] Ven- / Prix du kilog. / Ren-	Paris. [illegible] / Versaill[es] 24, [illegible]

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 121. MERCREDI 29 NOVEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 31 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 28 NOVEMBRE.

Convocation des Chambres.

Depuis quelque temps on a beaucoup parlé de remaniements ministériels; nous avons annoncé nous-mêmes, d'après des renseignements dignes de foi, une modification qui paraissait imminente. Mais le ministère, bien qu'il soit ancré dans une mauvaise passe, tient bon. C'est lui qui vient de convoquer les chambres pour le 27 décembre, et c'est lui très probablement qui rédigera le discours de la couronne.

Le ministère est assiégé de mille embarras; il est tiraillé en tous sens par les ambitions de ceux-là même qui le soutiennent; il ne gouverne pas, il est gouverné. Nous avons signalé cette situation pénible, mais elle tient à des causes plus profondes que la présence aux affaires de tel ou tel homme d'Etat. Aussi, quand on veut essayer de reconstituer un cabinet, on trouve partout des difficultés insurmontables. Tous les éléments avec lesquels on a gouverné depuis 1830 sont usés; il n'y a plus nulle part, dans les couches de la vieille politique, d'union intellectuelle possible; il n'y a plus que des égoïsmes, des rivalités personnelles, des individualités sans principes et sans appui dans la nation.

On chercherait vainement dans l'histoire une situation semblable. Au sommet de la société, l'immoralité et l'égoïsme; dans les couches inférieures, un travail d'idées qui tend à une réforme radicale; dans les régions moyennes, le malaise et l'indifférence, mais un sentiment profond de l'ordre, et un vague désir de transformations pacifiques. Et pour gouverner une société ainsi faite, des hommes d'Etat incapables d'avoir une autorité, une volonté, incapables de produire une politique qui conserve en innovant, qui rajeunisse ainsi le corps social, sans le faire passer à travers le feu des révolutions et des guerres.

Que pensera la chambre d'une pareille situation? Osera-t-elle l'envisager face à face? s'occupera-t-elle d'y porter remède?

Il est probable que les uns diront à la chambre : « Si vous voulez sauver le pays, il faut revenir sur tout ce qui a été fait; il faut démolir l'œuvre du parti conservateur; il faut réviser la législation de septembre; il faut modifier, sinon abroger la loi des fortifications; il faut donner de plus larges bases à la loi électorale; il faut améliorer la situation financière par de sages économies dans les dépenses; en un mot, il faut réagir fortement contre la politique actuelle, et prendre la route opposée à celle où le ministère nous pousse depuis trois ans. »

Mais il est probable aussi que d'autres s'écrieront : « Si vous voulez maintenir l'ordre, il faut plus que jamais prendre des précautions; il faut se hâter d'achever les fortifications de Paris et de les armer; il faut voter des fonds secrets pour surveiller les factions qui n'ont pas renoncé à leurs détestables projets; il faut bien se garder de toucher aux institutions, et le plus petit changement dans la loi électorale serait un danger immense; mais surtout il faut de l'argent, beaucoup d'argent pour fortifier le pouvoir, pour donner de l'éclat à la future régence. »

Voilà ce que les députés entendront par l'oreille gauche, voilà ce qu'ils entendront par l'oreille droite. Plût à Dieu que leur intelligence, rectifiant ce qu'il y a de faux dans ces deux langages opposés, comprenne que c'est dans un autre ordre d'idées qu'il faut chercher le salut du pays!

Il ne s'agit pas de détruire les précautions qui ont été prises contre le progrès révolutionnaire, pas plus qu'il ne s'agit d'épuiser les forces du pouvoir à rendre la société immobile et stationnaire. La chambre ne doit pas plus vouloir d'une halte impossible que d'un élan désordonné vers l'inconnu. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est un programme d'améliorations régulières, de la forme politiques, soit, mais aussi de l'état social. Qu'on laisse au pouvoir sa force matérielle, la prudence l'exige; mais qu'on lui donne l'inspiration morale, l'inspiration vraiment libérale et organisatrice; les besoins de toutes les classes de la société le réclament.

Espérons que la session de 1844 sera signalée par quelques bonnes tendances vers les idées d'organisation industrielle et sociale. Ces idées pénètrent de plus en plus dans la presse départementale; elles ont fait invasion dans la presse parisienne, si longtemps bornée à la vieille politique. Les questions sociales se débattent dans les premiers-Paris, et le *Constitutionnel* lui-même prend part au débat. Les députés qui viennent de se retremper dans les départements, auront pu voir de près le progrès de ces idées, et n'y seront pas demeurés étrangers. Espérons donc que la tribune prendra le même ton que la presse, et que bientôt la France entière s'occupera de cette transformation pacifique qui doit la régénérer, la purifier, la relever aux yeux de l'Europe et du monde.

M. Victor Considerant, rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*, a été nommé aujourd'hui, par le 10e arrondissement de Paris, membre du conseil général de la Seine.

ÉLECTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE.

9e Arrondissement.

Electeurs inscrits,	765
Nombre des votants,	535
Majorité absolue,	268
MM. Thierry,	274
Lambert Sainte-Croix,	249

En conséquence, M. Thierry, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du conseil général pour le 9e arrondissement.

10e Arrondissement.

Electeurs inscrits,	2051
Nombre des votants,	1264
Majorité absolue,	633
MM. Considerant,	643
Robinet,	569
Amédée Durand,	512
De Colmont,	412
De l'Espine,	127
De Cambacérès,	70
Michelot,	63

M. Considerant a été proclamé membre du conseil général.
Demain, scrutin de ballottage entre MM. Durand et Robinet.

11e Arrondissement.

Electeurs inscrits,	1548
Nombre de votants,	1022
Majorité absolue,	512
MM. A. Seguier,	515
Vaillant,	277

M. A. Seguier, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du conseil général.

12e Arrondissement.

Electeurs inscrits,	986
Nombre des votants,	716
Majorité absolue,	359
MM. Maurel,	320
Meder,	287

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il sera procédé demain à un scrutin de ballottage entre MM. Morel et Méder.

Les voix qui ont été données hier et aujourd'hui, dans le 10e arrondissement, à MM. Beau et Considerant, se reporteront demain, suivant toute probabilité, sur M. Amédée Durand. M. Amédée Durand, dont nous avons fait connaître aux lecteurs de la *Phalange* les ingénieux travaux en mécanique, se recommande aux électeurs par un caractère plein d'indépendance.

Sous ce titre : *l'Etat, l'Eglise et l'Enseignement*, M. de Lamartine vient de publier son opinion sur une des plus graves questions qui s'agitent au milieu de nous. Afin de reproduire une plus grande partie de ce remarquable article, nous en renvoyons l'insertion à demain.

Chemins de fer. — Rappel des projets ministériels.

Un éclair de bon sens avait illuminé nos ministres sur les questions des chemins de fer; mais l'influence toute-puissante de M. de Rothschild a ramené une nuit profonde dans le cabinet ministériel, et c'est le moment pour le banquier de faire de merveilleux coups de filet.

Nous eussions volontiers laissé de côté la pitoyable histoire des projets législatifs de nos hommes d'Etat; mais puisqu'ils se laissent imposer des plans ruineux pour la France, nous pouvons prendre tous nos avantages contre eux : leur conduite nous force, avant toute discussion nouvelle, de rappeler les conceptions ridicules qu'ils n'eurent pas honte de produire à la dernière session sous forme de projets de loi. La simple exposition de ces projets suffira pour faire toucher du doigt à chacun l'oubli insensé des intérêts de la France où était tombé le cabinet.

La loi du 11 juin 1842 a posé les conditions générales qui doivent régler l'établissement du réseau de nos chemins de fer. Mais d'un côté surgirent les intérêts électoraux, les intérêts de clocher luttant contre l'intérêt général; d'un autre côté, les intérêts de la haute banque luttant ouvertement contre l'Etat et aspirant au monopole des chemins nouveaux; les choses s'embrouillèrent, et la loi, faite à la hâte et à travers un feu croisé d'intrigues de toutes sortes, posa cette question du monopole sans la résoudre.

Elle ordonna que les terrassements et ouvrages d'art seraient faits par l'Etat, sur les terrains achetés par lui, par les communes et

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SCÈNES DE NORWÈGE.

V.

— Suzanne est certainement une excellente fille, disait Alette, et je lui suis réellement attachée; mais cependant, Harald, je serais désolée si tu l'aimais sérieusement.

— Et pourquoi? repartit Harald.

— Parce qu'elle ne te convient nullement pour femme; elle a un caractère inégal, si violent parfois, et...

— Mais il peut changer, Alette; elle a déjà tant gagné sous ce rapport-là, si tu savais!... Ce n'est pas sa vivacité d'humeur qui m'inquiète; je saurais bien en faire façon.

— De plus grands sorciers que toi, mon cher frère, se sont vus forcés de reconnaître leurs illusions sur ce chapitre-là. Puis elle est trop simple, trop ignorante pour être ta compagne à travers la vie. Cher Harald, écoute-moi, je t'en prie, n'agis pas sans réflexion. Il y a long-temps que tu as le projet de voyager à l'étranger pour compléter tes études d'agriculture; voici le moment de le réaliser : pars, et vois un peu le monde

leva les yeux et la vit elle-même debout à la fenêtre, les bras croisés sur la poitrine, les yeux fixés vers le ciel. — Elle pénétra jusque chez elle. A son entrée, sa maîtresse se retourna vivement vers elle. Ce n'était plus la femme triste, sombre, affaissée sur sa peine. — Une animation fébrile se peignait dans ses traits. Elle tenait une lettre serrée contre son cœur. — Aux montagnes! aux montagnes! lui cria-t-elle aussitôt avec une sorte de joie inquiète et nerveuse; Suzanne, je pars demain pour les montagnes. Que tout soit prêt pour mon départ, et le plus vite possible.

Suzanne demeura immobile de surprise.

— Pour les montagnes!... bégaya-t-elle d'un ton de doute et d'interrogation. Mais le chemin en est si affreux dans cette saison....

— Et quand je devrais y périr, je partirai, dit Mme Astrid avec la vivacité de l'impatience. Mais je ne demande à personne de me suivre. Vous pouvez rester à la maison!

— Seigneur Dieu! dit Suzanne avec douleur, ce n'est pas pour moi que je parlais. Le ciel sait que je donnerais ma vie avec joie pour vous épargner un danger, une peine. Laissez-nous vous accompagner.

— J'ai été bien malheureuse, Suzanne, reprit Mme Astrid, sans remarquer l'émotion de la jeune fille; la vie m'était devenue un fardeau. J'ai douté de la Providence. Mais maintenant, maintenant je le vois, tout peut encore se racheter. Mais laisse-moi Suzanne; j'ai besoin de repos, toi aussi à ce qu'il me semble. Retire-toi, mon enfant!

— Une seule prière encore! dit Suzanne. Vous accompagnerai-je

VI.

Aasgaardsreja.

Tout était tranquille dans la petite chambre où Suzanne venait de se retirer; son cœur seul ne l'était pas. Elle avait à soutenir une lutte cruelle. C'est qu'il s'agissait pour elle de renoncer à ses plus chères espérances, à l'affection de sa maîtresse et d'Harald. La pauvre fille s'était flattée de gagner leur amour par l'amour qu'elle leur avait voué, et de se rendre indispensable par son dévouement et ses services. Hélas! elle commençait à comprendre combien elle leur était indifférente. Elle rougissait de son aveuglement et se reprochait avec amertume d'avoir été infidèle au souvenir de sa petite Hulda. Elle s'avouait avec tristesse que, liée par le sort à des hommes étrangers, elle s'était laissé entraîner par de nouveaux sentiments à de nouvelles espérances, et qu'elle avait laissé s'effacer de son âme ce qui avait été le rêve de toute sa vie.

Pour se punir de ce qu'elle appelait sa folie et sa faiblesse, elle résolut de fuir Harald et les lieux qu'il habitait.

— Dès que j'aurai accompagné Mme Astrid dans son voyage à travers les montagnes, dès que je les verrai heureux, je les quitterai pour toujours, elle, lui et ce pays. Pauvre je suis venue, plus pauvre encore je partirai. Car je laisse dans cette contrée étrangère une partie de mon cœur. Non, ils ne m'aiment pas, ils ne peuvent pas m'aimer; mais peut-être, quand je serai loin, bien loin, penseront-ils quelquefois à Suzanne, et ce souvenir sera au moins accompagné de l'estime et de l'amitié.

Les astres du ciel, silencieux et brillants, se reflétaient dans les larmes

les départements traversés; mais elle laissa aux législatures suivantes à déterminer, sur chaque section du chemin, si l'Etat achèverait le chemin en posant les rails, et exploiterait pour son compte, ou bien si l'achèvement du chemin et son exploitation seraient donnés *à bail* à des compagnies financières.

La question de l'exploitation *par l'Etat* OU *par les compagnies* ne fut donc point vidée, c'est ce qu'il importe de ne pas perdre de vue, car les journaux des banquiers, et notamment le *Journal des Débats*, ne se font pas faute de soutenir hardiment tous les jours que la loi a ordonné que les chemins seraient livrés aux compagnies financières.

Muni de cette loi, qu'a fait le cabinet du 29 octobre?

D'abord il s'est décidé à abandonner aux compagnies l'exploitation de tous les chemins; première faute, suivant nous, mais enfin faute excusable, ou du moins explicable jusqu'à un certain point, puisque la chambre et l'opinion publique étaient mal éclairées sur ce sujet; des ministres à vues plus élevées se seraient sans doute montrés supérieurs au vulgaire; le cabinet a voulu rester à son niveau; c'est de la politique modeste.

Mais il se montra bien au-dessous du vulgaire dans l'exécution de son plan; on va en juger d'après les dispositions financières qu'il proposa à la chambre.

Trois chemins de fer seront concédés à des compagnies pour 35 ans environ, ce sont ceux de Paris à Lille, — d'Orléans à Tours, — d'Avignon à Marseille.

L'Etat, les communes et les départements achèteront les terrains et feront tous les travaux d'art et de construction à leurs frais.

Les compagnies poseront les rails et exploiteront; mais, à la fin de la concession, le prix des rails et du matériel d'exploitation leur sera remboursé par l'Etat, suivant leur valeur à dire d'expert.

Très bien; — tout cela était conforme à la loi du 11 juin 1842: du moment qu'on adoptait le système d'exploitation par les compagnies, on devait exécuter la loi dans ses termes; mais la loi avait parlé de *bail;* voyons, quel prix demandera-t-on aux compagnies pour ce bail? Hé! mais... aucun. — Comment! aucun? Qu'est-ce qu'un bail sans prix de loyer? — Aucun, aucun. La loi a parlé de bail, mais elle n'a pas parlé de prix; les locataires ne paieront rien, et jouiront gratuitement des travaux faits par l'Etat, et du droit d'exploiter la route pendant 35 ans.

Voilà la merveilleuse combinaison financière que le cabinet vint étaler devant le public: l'Etat paie immédiatement les 2/3 environ des sommes nécessaires; les compagnies font l'avance du troisième tiers, qui leur est remboursé à la fin de leur jouissance, et elles ne paieront rien à l'Etat, ni pour l'intérêt des sommes payées par le gouvernement, ni pour le droit d'exploitation des chemins.

S'il ne s'agissait que de sommes minimes, de bénéfices minimes, on eût pu passer par-dessus un arrangement aussi singulier; mais les intérêts en jeu sont immenses, et les finances ne se trouvent pas dans une position assez prospère pour permettre de folles prodigalités au profit des spéculateurs.

Les prix des terrains et constructions furent évalués, — pour le chemin d'Avignon, à	37 millions.
Pour le chemin de Tours, à	20.
Et, pour le chemin de Lille, à 64 millions; mais, comme nous l'avons démontré dans la *Phalange*, il faut les porter au moins à	80
Total,	137 millions.

Ainsi, c'était 137 millions que l'Etat devait prêter aux banquiers, sans intérêt, pendant 35 ans, ou, autrement dit, c'était une perte d'intérêts pour l'Etat de 5,480,000 francs par an; à raison de 4 p. 0/0 et pour 35 ans, une perte totale de 191,800,000 fr. d'intérêts.

De leur côté, que devaient *avancer* les compagnies pour les rails et matériels d'exploitation? 60 millions sur le chemin de Lille, 15 millions sur celui de Tours, autant sur celui d'Avignon, ensemble,	90
L'opération entière demandait donc un capital total de	227 millions.

C'étaient donc les deux tiers environ de ce capital que l'Etat fournissait gratuitement. Avec de pareilles conditions, les compagnies n'avaient aucune chance de pertes à courir, et devant elles s'ouvrait une magnifique perspective de bénéfices.

En effet, il suffisait que le capital total à dépenser, qui était de 227 millions, produisît 1 p. 0/0 par an, pour que ce 1 p. 0/0 donnât immédiatement près de 3 p. 0/0 aux capitaux des compagnies, qui ne formaient qu'un peu plus du tiers de ce capital total; 2 p. 0/0 devaient produire aux compagnies 6 p. 0/0; 3 p. 0/0 devaient leur produire 9 p. 0/0, et ainsi de suite.

Or, quelle est la ligne un peu bien placée qui ne produise de 2 à 3 p. 0/0? Il est donc évident que les compagnies n'avaient aucun risque à courir, puisque leurs fonds ne pouvaient en aucun cas leur rapporter moins de 5 à 6 p. 0/0.

Mais, d'après tous les documents fournis tant avant que pendant la discussion des projets, il a été démontré que trois chemins en question ne pouvaient produire, en aucun cas, moins de 4 à 5 p. 100 du capital total; ce qui aurait fait, pour les compagnies, 12 à 15 p. 100 sur leur capital de 90 millions.

Mais 90 millions qui rapportent 12 à 15 p. 100, qui ne rapportent si l'on veut que 10 p. 100, ne sont plus 90 millions. Lorsqu'ils sont facilement échangeables et vendables à la Bourse, sous forme d'action, ils sont réellement en bourse environ 180 millions; c'est-à-dire que les compagnies financières auraient facilement doublé leur capital dans le délai nécessaire pour réaliser l'opération.

Le résultat eût donc été que des compagnies de spéculateurs se seraient certainement, et sans aucun risque, *approprié* en la prenant sur la masse du public, une somme plus ou moins approchant du capital qui leur aurait été *prête* par l'Etat. Car, encore une fois, si les 227 millions employés eussent produit 5 p. 100, les compagnies se seraient trouvées en possession d'une valeur négociable de 227 millions, quoiqu'elles n'eussent déboursé que 90 millions; si ces 227 millions eussent produit seulement 4 p. 100, c'était une valeur négociable, au profit seul des compagnies, de 180 millions environ; — à 3 p. 100, c'était encore une valeur négociable de 135 millions environ.

Maintenant on peut comprendre quel immense intérêt les banquiers avaient à soutenir les projets du ministère; c'était pour eux une affaire de bourse.

Telle est la ridicule conception que le ministère osa prendre sous sa responsabilité; fut-il la dupe ou le serviteur des banquiers, c'est ce que nous ignorons; mais si la France eût été plus éclairée ou plus attentive, elle n'aurait pas eu assez de sifflets pour faire tomber les auteurs d'une pareille comédie.

Malheureusement, la chambre des députés fut prise à ce piège grossier; elle ne vit pas qu'on lui demandait *plus* pour avoir *moins;* elle disputa sur les conditions, et, en rognant par-ci par-là, avec un scrupule très risible, avec toutes sortes de génuflexions et d'excuses aux marchands d'argent, qui affectaient de se trouver très mécontents, et qui se faisaient plaindre par les *Débats* de leur témérité, elle accorda aux concessionnaires des conditions encore exorbitantes.

Si elle avait eu l'intelligence de sa situation, elle aurait examiné le principe même de la concession; elle se serait demandé s'il ne valait pas mieux laisser l'exploitation à l'Etat lui-même, puisque l'Etat n'avait qu'à ajouter le dernier tiers de la dépense pour recueillir tous les bénéfices de l'exploitation. Mais des idées contraires, aveuglément adoptées, prédominaient dans la chambre, et elle se trouva ainsi amenée à marchander avec les banquiers; ceux-ci, appuyés par les ministres, eurent bon marché des résistances d'une trop faible minorité, et emportèrent la victoire.

Néanmoins, faute de temps, le chemin de Lille fut ajourné par la chambre des députés, et celui de Tours par la chambre des pairs. Le chemin d'Avignon fut seul concédé, mais avec des modifications en faveur de l'Etat: 1° non-remboursement des rails et du matériel à l'expiration du bail; 2° droit de l'Etat, après cinq ans d'exploitation, à la moitié des bénéfices sur la portion de ces bénéfices qui excéderait 10 p. 0/0 de leur capital à prélever par les actionnaires (1).

Nous ne nous arrêterons pas pour le moment à apprécier l'importance de ces modifications: ce sont celles que M. de Rothschild vient d'accepter pour lui-même. Nous aurons donc occasion de les discuter plus tard; notre seul but, aujourd'hui, était de remettre sous les yeux du public les pitoyables errements financiers dans lesquels le cabinet, et notamment le ministère des travaux publics, étaient engouffrés, et de faire voir en quelles mains peu sûres la fortune financière de la France est confiée, puisque ces mains trop faibles la livre au pillage des banquiers.

Dans les discussions qui vont reprendre, nous ne nous arrêterons pas à disputer sur des conditions plus ou moins désavantageuses; nous nous appuierons sur les principes d'une bonne, sage et prévoyante administration pour revendiquer au profit de l'Etat, et lui faire restituer la libre et complète exploitation de ses grandes routes que le cabinet du 29 octobre a si tristement abandonnées à des particuliers et à des agioteurs. Ce ministère, il y a quinze jours, avait un moment reconnu son erreur, mais il n'a pu s'empêcher d'y retourner. Nous avons bon espoir que l'opinion publique et la chambre des députés reconnaîtront aussi la leur, pour entrer dans la bonne voie qui leur a été indiquée par une partie de la presse.

Les ouvriers des Flandres ont adressé récemment à la chambre des représentants de Belgique une pétition dans laquelle, après avoir exposé leur profonde détresse, ils demandent: 1° qu'on vienne à leur secours en leur accordant les moyens de pourvoir à leur existence; 2° *qu'on les décharge de toute imposition quelconque*; 3° *qu'on donne aux ouvriers le droit de voter dans les élections, aux chambres et aux conseils provinciaux et communaux.* La chambre a passé à l'ordre du jour sur cette pétition.

A propos de ce vote, le *Journal de Bruxelles* s'exprime ainsi:

« Que des ouvriers manquant de travail s'adressent à leurs représentants pour obtenir du travail, rien de plus légitime. Personne n'ignore que les pauvres sont très nombreux dans les Flandres, et que l'ordre public et la morale sont également intéressés à ce que tous les Belges puissent pourvoir honorablement à leur subsistance. Si les pétitionnaires se bornaient à signaler leurs souffrances à leurs tuteurs naturels qui sont le gouvernement et les chambres, ce serait bien, mais leur tort est de formuler, avec un certain orgueil et en termes violents, de prétendus remèdes qui, loin de mettre un terme à leur misère, ne feraient qu'l'aggraver. »

Pas plus que le *Journal de Bruxelles* nous ne croyons que des droits politiques accordés aux ouvriers seraient pour eux *de sûrs moyens de salut*, et que les ouvriers cesseraient de souffrir s'ils pouvaient contribuer au choix des législateurs; mais en présence de l'incurie dont ont fait preuve jusqu'à présent, soit en France, soit en Belgique, les classes qui possèdent les richesses et le pouvoir vis-à-vis de celles qui n'ont pour lot habituel que le dénûment, il faut convenir que les ouvriers des deux pays sont assez en droit de fonder quelque espoir d'adoucissement à leur misérable sort sur leur accession à ce droit électoral, dont ils voient, d'ailleurs, qu'usent exclusivement à leur profit ceux qui le possèdent actuellement.

Quelque défectueuse, quelque vicieuse que puisse être l'organisation sociale, elle a toujours pour prôneurs ceux qui s'en trouvent bien; le *statu quo* est obstinément défendu par ceux qui en profitent. Quand nous parlons de la misère publique, quand nous insistons sur la nécessité urgente d'y remédier par une meilleure organisation, ou nous ob

(1) Cette seconde modification suscita de la part des *Débats* une plainte très curieuse que nous rapportons pour donner une idée des prétentions des compagnies financières et de la méprisante opinion qu'on avait de la sagacité de la chambre. « Cet amendement, disait ce journal, a donné à l'Etat le titre d'associé en participation et d'associé *uniquement* pour toucher les bénéfices, ce qui est tout-à-fait neuf en matière d'association. » Ainsi on s'empressait d'oublier que sur les 5[illegible] millions nécessaires pour l'entreprise, l'état en fournissait 37 gratuitement et avec une perte d'intérêts assurée pendant au moins 5 ans, et l'on s'indignait qu'après ce délai il demandât à entrer en partage des bénéfices, quand sur ces bénéfices la compagnie, qui n'avait à fournir, elle, que 15 millions, aurait prélevé 10 p. 0/0.

L'insistance avec laquelle les ministres et les autres avocats de la compagnie poussaient cet amendement démontra combien il était vrai que l'on comptait tirer plus de 10 p. 0/0 de cette opération, et dès-lors combien il était scandaleux de la part du gouvernement de prêter 37 millions sans intérêts à des capitalistes qui entreprenaient une excellente affaire.

---

n'était point fâchée de pouvoir par ses différentes occupations se dérober à la société et éluder ainsi une explication avec Harald, contre qui elle nourrissait encore au fond du cœur un sentiment d'amertume et de dédain.

Mais toute sa colère se serait bien vite évanouie, si elle avait pu voir combien Harald était ce jour-là mécontent de lui-même, combien il regrettait les paroles qu'il avait laissé échapper hier sans qu'il y eût pensé sérieusement et combien il se repentait de la promesse qu'il avait faite à sa sœur. Ce repentir s'accrut encore quand il regarda les paupières gonflées de Suzanne et qu'il remarqua en elle une agitation, une tristesse qui contrastaient avec sa gaîté ordinaire. Plein d'un mélancolique pressentiment il la suivait partout d'un regard inquiet et scrutateur.

A l'heure du dîner Mme Astrid ne descendit pas, et le dîner s'achevait au milieu d'un malaise visible que la gaîté d'Alette cherchait vainement à dissiper, quand Suzanne se leva, sans être vue de personne, pour porter, avant son départ, à une pauvre paysanne quelques médicaments ainsi que des vêtements d'enfants qu'elle avait faits elle-même. Harald, qui l'avait devinée, jeta un coup-d'œil sur le baromètre, se tourna vivement vers elle au moment où elle ouvrait la porte et lui dit sérieusement:

— Vous ne voulez pas sortir maintenant, j'espère? ce ne serait guère prudent. Dans quelques minutes nous allons avoir un violent orage.

— Ce n'est pas cela qui me fait peur, répondit Suzanne, et elle allait sortir.

— Mais vous ne savez pas ce que c'est qu'un orage en Norwège! s'é-

— Je partirai, monsieur, je le veux, et vous n'avez pas le droit de me le défendre.

Harald la regarda avec étonnement, et lui dit:

— Eh bien! si je ne puis pas vous défendre de partir, vous ne pouvez pas m'empêcher de vous suivre.

— J'aimerais mieux être seule, dit Suzanne dédaigneusement, et elle franchit le seuil.

Harald s'élança sur ses pas et la suivit, mais en se tenant toutefois à distance. Dans la cour, Alfiero courut après Suzanne, lui posa ses pattes sur les épaules en poussant un plaintif hurlement, comme s'il voulait aussi l'empêcher de continuer sa route; mais, repoussé par elle, il alla se réfugier craintivement dans sa niche, comme à l'approche d'un danger imminent.

Cependant le temps était beau, le ciel serein, le vent calme; rien ne semblait annoncer l'approche d'une tempête, si ce n'est que la fumée des cabanes, au lieu de s'élever, rampait sur les toits, s'abattait sur le sol, comme refoulée par une main invisible, et couvrait la vallée d'un nuage qui rasait la terre.

Suzanne marchait rapidement; elle entendait derrière elle les pas de Harald, mais elle n'osait cependant pas tourner la tête. En jetant par hasard un regard vers le ciel, elle aperçut un petit nuage blanchâtre qui, sous la forme fantastique d'un dragon, filait au-dessus de la vallée avec la rapidité de l'éclair. Bientôt après, un mugissement affreux, mêlé de sifflements, lui fit lever la tête; et elle vit une colonne de fumée qui montait en tourbillonnant dans les airs. Au même instant, Harald fut auprès d'elle, et lui dit d'un ton grave et précipité: « A terre! à terre!

c'est de s'humilier devant lui dès que nous l'entendrons accourir en si flant des défilés de la montagne.

A peine Harald eut-il achevé ces mots, qu'on entendit de nouveau dans les montagnes retentir ces bruits précurseurs de l'orage, et l'ouragan éclata avec la même violence que la première fois. Mais il passa aussi rapidement — quelques minutes après tout était calme. « Maintenant nous avons encore quelques instants à respirer librement, dit Harald en se relevant et en regardant autour de lui; mais ce que nous aurions de mieux à faire, c'est de chercher une retraite où nous fussions à l'abri des éclats de rochers. Courons vite là-bas où j'aperçois une saillie de la montagne. Si je ne me trompe, d'autres voyageurs nous y ont déjà précédés. »

Effectivement deux personnes venaient d'y chercher un refuge, et Harald ne tarda pas à reconnaître dans l'une d'elles le guide qu'il avait fait venir pour le voyage du lendemain. C'était un beau et vigoureux vieillard qui portait le costume hallingeois. Son neveu l'accompagnait, un enfant de seize ans vif et alerte, et qui devait également faire partie de la petite caravane. Tous deux avaient été surpris par l'orage en se rendant à Semb.

Délivré par cette rencontre de l'embarras d'un tête à tête forcé, Harald et Suzanne se mirent à considérer l'étrange spectacle qu'ils avaient sous les yeux. De leur asile, on découvrait la vallée tout entière. La fumée des chaumières cessa peu à peu; les feux s'éteignaient; dans les pâturages les chevaux s'arrêtaient immobiles, la tête tournée du côté d'où venait l'ouragan, pour mieux résister à ses violentes secousses. Sur le ciel, des deux côtés de l'horizon, des groupes de nuage se précipitaient les uns contre les autres et reculaient aussitôt. On aurait dit de

jecte le grand nombre des propriétaires. Voici des chiffres officiels en réponse à cet argument :

Dans une commune appartenant à l'un des pays les plus riches d'un département au nord de Paris, sur 2,362 habitants, il y a 614 propriétaires répartis selon la liste suivante :

126	ont un revenu	de	100 fr. et au-dessus.
118	—	de	50 à 100
126	—	de	25 à 50
122	—	de	10 à 25
85	—	de	5 à 10
38	—	de	1 à 5

La première catégorie contient quelques familles pouvant vivre du revenu de leur propriété ; les propriétaires de la seconde catégorie sont encore assez sensiblement aidés par un revenu de 50 à 100 fr. ajoutés au salaire de leur travail. C'est un total de 244 propriétaires sur 2,364 habitants ; c'est une *vingtaine de familles* aisées, sur une population formant environ 400 familles.

Un relevé semblable, pour une commune pauvre, donnerait des chiffres encore plus significatifs. Dans celle dont on nous transmet la statistique foncière, 84 individus sont portés au rôle de la contribution personnelle, sans posséder aucune propriété foncière.

Cinquante familles indigentes, c'est-à-dire un huitième environ de la population, mendient.

Répondez, messieurs les optimistes ; prouvez-nous qu'un propriétaire doit être heureux et satisfait avec 1 fr. de revenu, et qu'il n'y a pas lieu de s'occuper d'organiser le travail, d'assurer un salaire suffisant à 245 propriétaires jouissant d'un revenu foncier de 1 à 25 fr. Encore faut-il bien remarquer que notre exemple est pris dans une commune aisée d'un département riche et fertile.

Les chiffres sont vraiment brutaux, il faut en convenir.

ORIENT.

TURQUIE. — Achmet-Fethi-Pacha, qui vient d'être nommé, en remplacement de Hafiz-Pacha, au conseil supérieur de justice, appartient à une honorable famille de Rhodes ; il a été militaire, et c'est dans la campagne contre les Russes, en 1828, qu'il a gagné le titre de Fethi (victorieux), à la suite d'un brillant fait d'armes. Dignitaire du palais impérial, gouverneur de la province d'Aydin, dans l'Asie-Mineure, il a été ambassadeur à Vienne en 1834, et à Paris en 1838, jusqu'à la fin de 1839 ; il a été rappelé à Constantinople après la mort du sultan Mahmoud, et il est entré dans le ministère au département du commerce. Le conseil supérieur de santé a dû au zèle éclairé de Fethi-Pacha d'avoir pu organiser des quarantaines et extirper la peste de l'empire ottoman. Ahmet-Fethi-Pacha a épousé la sœur du sultan actuel en 1840, et il est sorti du ministère en même temps que Rechid-Pacha.

Fethi-Pacha est très dévoué au sultan et à son pays. Il connaît bien l'Europe ; il est partisan de la réforme, et jouit d'une grande réputation de probité. Son entrée au ministère est d'un bon augure pour la cause de la civilisation en Turquie.

SYRIE. — Des lettres de Beyrouth, du 2 novembre, nous apprennent que la persécution des Turcs contre les chrétiens prend pour ceux-ci un caractère alarmant. Les Turcs s'attachent particulièrement aux familles turques converties au christianisme.

Il existe au village de Fatroum, à quelques lieues de Beyrouth, plusieurs familles turques composant ensemble 70 individus environ, qui, en abjurant le mahométisme il y a une douzaine d'années, abjurèrent aussi la paresse, l'insouciance, le fatalisme des Musulmans, et s'adonnèrent à la culture du sol et à l'industrie. Ces familles converties et dirigées par le supérieur du collège des Lazaristes, vivaient tranquilles et heureuses. Les Turcs, jaloux de leur prospérité, veulent aujourd'hui les obliger, sous peine de mort, à renier la foi chrétienne. Ces malheureux chrétiens préfèrent s'expatrier. Plusieurs d'entre eux sont venus à Beyrouth se mettre sous la protection des consuls pour se soustraire aux menaces de leurs persécuteurs.

M. le supérieur du collège des Lazaristes de Beyrouth, qui était venu passer quelques temps à Paris, est parti jeudi dernier pour retourner en Syrie. Ce digne religieux habite depuis dix-huit ans la Syrie, où il a su se concilier, par ses vertus, l'estime des musulmans et des chrétiens. On nous assure que c'est à la persécution qu'éprouvent les chrétiens des environs de Beyrouth qu'est due la promptitude de son retour dans ce pays. Les chrétiens l'appellent de tous leurs vœux ; ils espèrent que sa présence ramènera au milieu d'eux la tranquillité.

GRÈCE. — Les feuilles allemandes annoncent que les cabinets de Vienne et de Munich ont adressé au gouvernement grec une note dans laquelle ils déclarent que leur volonté est que l'autorité royale soit respectée et qu'une constitution soit donnée au pays.

D'après ces mêmes feuilles, le rappel de M. Katakasi par le gouvernement russe ne signifie pas que la Russie veuille intervenir en Grèce contre les événements du 15 septembre. La France et l'Angleterre ne sauraient permettre à l'empereur Nicolas d'exercer à Athènes la même influence qu'il a exercée en Servie.

ESPAGNE.

A son entrée à Barcelone, le 20 novembre, le général Lavano Sanz publiait la proclamation suivante :

Barcelonais, une année d'agitation continuelles, de bouleversements et de calamités, est une leçon sévère pour un peuple. C'est la preuve la plus puissante et la plus convaincante que son bonheur ne dépend pas de l'essai des utopies menteuses à l'aide desquelles l'ambition et la perfidie aveuglent les imprudents, et séduisent ceux qui croient de bonne foi à leurs projets, à leurs promesses flatteuses d'amélioration et de bonheur et qui leur prêtent appui. Il est temps enfin, Barcelonais, que le calme, la tranquillité et l'union se rétablissent parmi vous. Il est temps que le repos revienne habiter vos foyers. Ma mission est une mission de paix, et je suis décidé à la remplir. Livrez-vous à vos travaux, laborieux habitants de l'industrieuse Barcelone, que le commerce refleurisse, que les arts renaissent, que l'industrie se ranime, tous ces biens qui étaient près de se perdre dans les horreurs d'une guerre impie. C'est ainsi seulement que cette belle cité pourra réparer les immenses pertes qu'elle a supportées dans les oscillations politiques. Cessez de vous prêter à de dangereuses suggestions et de nourrir des espérances trompeuses. Le temps et l'expérience vous ont démontré ce qu'il en coûte pour renverser l'ordre politique. Que les nombreux malheurs qui ont pesé sur vous, dans cette dernière époque si tristement mémorable, vous servent de leçon.

Notre reine adorée vient de recevoir de la représentation nationale le glorieux sceptre de cent rois, à l'aide duquel ses innocentes mains doivent gouverner cette nation aussi malheureuse que magnanime. Le trône d'Espagne va recouvrer son antique splendeur, si nous nous réunissons tous autour de ce trône et si nous con-

» Prim a reçu un renfort de 80 chevaux, de sorte qu'il en a maintenant 350.

» Le 19 au matin, les insurgés ont fait des salves sans boulet pour la fête de la reine. De son côté, Prim a fait illuminer la ville le soir.

» Un *bando* de Prim, du 17, déclare les insurgés traîtres à la patrie. Par un autre *bando*, du 18, les biens et les revenus des insurgés qui occupent le fort de Figuières sont séquestrés. Il en est de même de ceux qui se sont réfugiés en France.

» Le *bando* ajoute qu'ils serviront à dédommager les habitants des exactions commises par la prétendue junte de Girone, et les chefs militaires et autres qui se sont livrés aux rapines *comme des vandales*.

» Prim a destitué le directeur des postes de Figuières, qui non-seulement avait prêté serment à la junte, mais avait encore accepté comme avancement la direction des postes de Girone. »

SAXE-COBOURG.

On mande de Cobourg, le 19 novembre :

« Les députés assemblés n'ont pu s'entendre avec le gouvernement : la chambre a été dissoute. La majorité a refusé d'élire un président. »

(*Moniteur parisien.*)

COLONIES FRANÇAISES.

Nous extrayons le passage suivant d'un rapport qui a été adressé de Constantine le 4 novembre par M. le général Baraguay-d'Hilliers à M. le maréchal Bugeaud :

« Il existe dans cette province une tribu puissante, les Sahari, qui passent l'hiver dans le désert, le printemps, l'été et l'automne dans le Shah et le Tell, où elle fait paître ses nombreux troupeaux. Chaque année, avant de regagner le désert, elle pille une tribu. Cette année les Smoulls ont été victimes de ses brigandages ; elle leur a tué du monde et enlevé 100 chameaux.

» Le commandant Legrand est parti pour les châtier avec 160 chasseurs, autant de spahis et diverses tribus. Il a atteint les Sahari au delà de Batena. Leur résistance a été opiniâtre ; mais les escadrons de chasseurs les ayant enfoncés, ils ont laissé sur le terrain 60 hommes, et nous ont abandonné une quantité innombrable de moutons et 2,400 chameaux qui ont été conduits à Constantine.

» Voulant les punir et non les ruiner, on leur a fait dire que s'ils venaient demander l'aman, on leur rendrait leurs chameaux. On ne doute pas qu'ils viennent. »

— On mande de Blidah, le 13 novembre :

« La ville de Blidah se bâtit rapidement ; rien n'égale l'activité et le mouvement qui règnent dans cette localité placée comme au centre de communication entre les provinces de Titteri, Milianah et celle d'Alger. Les routes sont couvertes de convois transportant des matériaux, et dans la ville on ne voit que chantiers de construction ; le commerce s'étend tous les jours davantage avec les Arabes, et des centres de populations agricoles viennent se grouper autour de cette ville, qui sort comme par enchantement de ses ruines. Trois villages se forment en ce moment près de Blidah. »

INTÉRIEUR.

Une ordonnance royale, insérée au *Moniteur* ce matin et datée du 27 novembre, convoque pour le 23 décembre, à Castres, le deuxième collège électoral du département du Tarn, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. le marquis de Dalmatie à l'ambassade de Prusse.

—M. Rumpff, ministre résident des villes libres et anséatiques, a remis au roi, en audience particulière, un acte de remerciments voté en séance solennelle par le sénat et la bourgeoisie de la ville libre de Hambourg, en reconnaissance des secours efficaces donnés par S. M. et par la nation française aux victimes du grand incendie du 4 mai 1842.

(*Moniteur.*)

— Le cours de M. Rossi a eu lieu régulièrement ; mais quelques tentatives de trouble ont eu lieu au cours de M. Ducaurroy, où les cartes d'admission n'étaient pas encore exigées. L'honorable professeur, supposant sans doute que les perturbateurs étaient étrangers à l'école, a levé la séance et fait évacuer la salle. (*Moniteur parisien.*)

Faits divers.

Le comte Eugène Ney, chargé d'affaires de France au Brésil, est parti hier de Paris. Il va s'embarquer à Toulon, sur la frégate *l'Africaine*.

—Les feuilles de Belgique ont annoncé la mort du pape. Aujourd'hui, le journal belge qui reçoit les inspirations du clergé déclare qu'après informations prises à la nonciature, la santé du Saint-Père est en voie d'amélioration. *L'Univers* a également des nouvelles de Rome, du 17. Le saint vieillard qui gouverne l'Eglise est, dit cette feuille, plein de force.

— Le conseil municipal de Blois vient de décider, à la majorité de 15 voix contre 9, que la statue de Denis Papin, l'inventeur de l'application de la vapeur comme force motrice, serait établie sur l'emplacement du piédestal de la pyramide du pont, et que cette pyramide et la croix qui la surmonte seraient transférées dans l'endroit le plus convenable qu'il sera possible de trouver.

— Un journal de département annonce que tous les prisonniers politiques du Mont-Saint-Michel vont être transférés à la citadelle de Doullens, dans le département de la Somme.

—On dit que M. Legrand, sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, a reçu le rapport le plus favorable de la part des ingénieurs envoyés en Irlande ; relativement au chemin de fer atmosphérique.

— On lit dans le *Courrier de Lyon :*

« Une femme veuve, ayant plusieurs enfants, se trouvait réduite à la plus extrême misère ; il y a quelques jours, poussée par ces deux stimulants, le froid et la faim, elle sortit de chez elle pour aller disputer aux chiens leur nourriture sur la voie publique. Tout-à-coup elle sent sous ses pieds un corps dur, elle se baisse pour le ramasser ; c'est une bourse ; elle contenait 2,000 fr. en pièces d'or ! La pauvre femme rentre chez elle, et pendant un jour ou deux lutte contre une des plus violentes tentations qui puissent arriver au cœur d'une mère qui vent donner du pain à ses enfants ; elle prend enfin la courageuse résolution de porter au curé de la paroisse la somme intacte ; mais chemin faisant, elle rencontre une femme de sa connaissance qui lui raconte qu'une vieille demoiselle du quartier vient de perdre une bourse contenant la somme indiquée plus haut ; sans dire qu'elle l'a trouvée, elle se fait indiquer son adresse et rend la bourse à la vieille demoiselle en question. »

— On lit dans le *Mémorial d'Aix* du 23 :

Toulon, 68 de Marseille, 10 de Cette, 98 de Malte, 32 de Mahon et 15 de Palma.

Du 1er au 10 novembre, 108 ouvriers, dont 76 Français, 29 Allemands, 5 Italiens, 21 Suisses, 37 Espagnols. Dans ce nombre, 4 serruriers, 6 menuisiers, 11 tailleurs de pierre, 13 jardiniers, 40 journaliers, 17 cultivateurs, 5 charpentiers, 31 maçons, 13 terrassiers, 4 forgerons, 5 charrons, 11 manœuvres, 5 maréchaux-ferrants, 3 scieurs de long, 81 viennent de Toulon, 39 de Marseille, 11 de Cette, 5 de Cindadella, 25 d'Alicante, 2 de Mahon et 5 de Palma. (*Moniteur algérien.*)

—En 1839, le nombre des chaudières calorifères était de 1,780, et celui des machines à vapeur de 2,459, non compris les locomotives qui étaient au nombre de 88. En 1841, 5,605 chaudières, dont 4,857 d'origine française, fonctionnaient dans le royaume. Sur ce nombre, 1,747, fournissaient de la vapeur pour différents usages, et les 3,858 autres alimentaient 3,807 machines à vapeur, dont 584 à basse pression, et 2,223 à haute pression. Les 2,807 machines à vapeur, prises ensemble, avaient une force de 37,296 chevaux-vapeur, équivalant à 111,888 chevaux de trait, et remplaçaient plus de 783,000 hommes de peine ; le nombre des locomotives était de 169. Par conséquent, en 1841, le nombre des chaudières calorifères a diminué de 40, mais pour les chaudières motrices, il y a eu une augmentation de 285 ; pour les machines à vapeur fixes, de 216, et pour les locomotives, de 27. Il en résulte que la puissance des machines à vapeur s'est accrue de 2,945 8|15 chevaux-vapeur, c'est-à-dire de 8,830 chevaux de trait, ou près de 62,000 hommes de peine.

(*Journal des Chemins de Fer.*)

— On lit dans le *Mémorial de Rouen*, du 28 :

« Au moment où nous mettons sous presse, le feu achève de dévorer le bâtiment situé rue Saint-Hilaire, à l'encoignure de la rue Chantereine, connu sous le nom de filature Poitrineau, et occupé par plusieurs industriels. Les flammes s'élevaient à une grande hauteur, dans une longueur de plus de 30 mètres. Une population immense s'est portée sur le lieu du sinistre pour donner des secours.

» Malgré tous les efforts, le feu s'est communiqué à trois endroits autour du premier foyer de l'incendie.

» *Six heures.*—Tout le pâté de maisons entre les deux ruelles est entièrement consumé, sauf une petite partie sur la rue Saint-Hilaire, formant une encoignure.

» *Sept heures.* —Les progrès du feu sont arrêtés ; les bâtiments où il a commencé achèvent de se consumer, mais sans danger pour les environs.

» La perte est immense, mais presque tout était assuré. Nous ne croyons pas que jamais Rouen ait vu pareil incendie.

» La fatalité semble s'attacher à cet établissement. Des incendies et d'autres graves accidents y arrivent chaque année.

» On n'annonce aucun accident. Mais voilà une masse d'ouvriers privés d'ouvrage à l'entrée de l'hiver. »

— On mande d'Erzeroum (Arménie turque), 28 octobre :

« Le 26, à onze heures et demie du matin, la ville a été jetée dans l'épouvante par un affreux tremblement de terre. La secousse a été ondulatoire du sud au nord. Plusieurs cheminées ont été renversées et quatre ou cinq personnes ont péri sous des décombres. Les consuls et un grand nombre d'habitants ont quitté la ville. »

— M. Dupin, conseiller d'Etat en service extraordinaire, ancien membre de l'assemblée législative, ancien sous-préfet de Clamecy, père de M. Dupin, procureur-général à la cour de cassation, de M. le baron Charles Dupin et de M. Philippe Dupin, vient de mourir à l'âge de plus de 85 ans. Ses trois fils, partis de Paris en toute hâte, sont arrivés trop tard pour recueillir son dernier soupir.

— On lit dans la *Législature* :

« La *Législature* a fait une perte bien douloureuse dans la personne de M. Théophile Féburier, son directeur-gérant, décédé à la suite d'une longue maladie et à un âge peu avancé. Il emporte les regrets de ses nombreux amis et la réputation d'un homme aussi distingué par la délicatesse de ses sentiments que par l'exquise et rare bonté de son cœur. »

— Les sciences ont fait en Orient une grande perte. M. G. Lloyd, vice-président de l'association littéraire d'Egypte établie au Caire, est mort à Thèbes. Son fusil est parti entre ses mains, et le coup lui a traversé le foie ; il n'a survécu que 36 heures.

—Le banquet annuel des anciens élèves de Sainte-Barbe aura lieu le lundi 4 décembre, chez Lemardelay, restaurateur, rue Richelieu, 100, sous la présidence de M. le baron Renouard de Bussière, pair de France, ambassadeur de France à Dresde.

On s'inscrit, à l'avance, chez M. Corcellet, Palais-Royal, 104.

— Ce soir, à l'Odéon, dernière représentation d'*Henri III* par Mlle Bourbier, et le *Voyage à Pontoise*. Demain irrévocablement, reprise d'*Une Fête de Néron*.

On lit dans la *Quotidienne :*

« Les bouchers de Bordeaux s'élèvent à leur tour contre les manœuvres des *intermédiaires* ou *grimbelins*, principale cause des renchérissements de la viande de boucherie, au préjudice à-la fois du vendeur, du boucher et du consommateur. Ils déclarent dans la *Guyenne*, que la cause la plus puissante et la plus directe du haut prix, qui va toujours s'aggravant, est l'existence sur le marché de l'industrie bâtarde et clandestine des intermédiaires inutiles.

» Le morcellement infinitésimal des héritages est une autre cause non moins funeste que nous apprécierons ailleurs. L'enquête ouverte par la *Guyenne* est un service rendu à la véritable cause populaire. »

— On lit dans la *Gazette de Metz :*

« La sophistication fait des progrès vraiment formidables dans notre siècle de moralité et de prospérité publique. Ce n'est pas seulement le vin qu'on falsifie avec de l'eau et du bois de teinture, le lait avec des cervelles de mouton, le sel avec du plâtre et du varech, le thé avec du chromate de plomb ; le chocolat, cet aliment sain et fortifiant, a aussi ses procédés de contrefaçons plus dégoûtants et plus délétères. Voici la recette de l'horrible substance qu'on vend comme du chocolat à bon marché :

» Pour dix-sept livres de chocolat dit de *santé*, on prend quatre livres du plus mauvais cacao : s'il est avarié, il n'en vaut que mieux ; un peu de cassonade et de farine de pommes de terre, puis on y ajoute, non pas, comme l'ont dit quelques journaux, du *suif*, mais ce que les fabricants de chandelles enlèvent comme trop impur de dessus la chaudière quand la graisse est en ébullition.

» Pour le chocolat dit de 1re *qualité*, c'est de la graisse de mouton clarifiée et du sucre de 4e qualité.

» Le cacao ordinaire coûtant 1 fr. 75 c. la livre, et le sucre 85 c., impossible de livrer à des prix inférieurs à 1 fr. 60 c. ou 1 fr. 75 c. autre chose que cet impur mélange d'écume graisseuse, de fécule et de cacao

répondu que par des cris inarticulés. On a lieu de croire que cette jeune fille est étrangère à la ville d'Angers. La justice est saisie.

(*Précurseur de l'Ouest.*)

TRIBUNAUX.

COUR ROYALE DE ROUEN.

Affaire du Télémaque. — (Audience du 23.)

On sait que le brick *le Télémaque* fit naufrage devant Quillebeuf, pendant une nuit du mois de janvier 1790. Le bruit se répandit, il y a quelques années, que ses flancs recelaient des richesses immenses; et, en 1837, un M. Magny obtint du gouvernement une concession pour le sauvetage, mais il abandonna bientôt cette entreprise. Une seconde tentative eut lieu sans plus de succès. Enfin, une troisième, sous la direction d'un M. Taylor, Anglais, donna les plus belles espérances. *Le Télémaque* fut saisi avec des chaînes et remonté à fleur d'eau; mais tout-à-coup les chaînes dérapent, et le navire retombe lourdement. Par de nouveaux travaux, on parvint à le relever, et c'est alors que les actionnaires virent s'écrouler tous leurs châteaux en Espagne; la société fit faillite.

Or, M. David, fabricant de chaînes-câbles au Havre, qui a fourni les apparaux dans cette opération, est appelant d'un jugement du tribunal de Pont-Audemer qui déclare bonne et valable la saisie de ces apparaux par les créanciers, bien que David ne les eût vendus à Taylor qu'à la condition que, les travaux terminés, il les reprendrait à dire d'experts. Mais le tribunal de Pont-Audemer a décidé que l'acte de vente n'avait pas date certaine; qu'il y avait des présomptions de fraude dans ce marché entre Taylor et David, lequel David était un des principaux actionnaires de l'entreprise; que d'ailleurs, la date fût-elle certaine, le vendeur ne saurait avoir de privilége, aux termes de l'article 550 du code de commerce. M. Deschamps, avocat de M. David, pose les deux questions suivantes, qu'il doit discuter à la prochaine audience : 1° Le consentement donné à un acte avant la faillite peut-il être anéanti par cette même faillite? 2° Un syndic est-il un tiers pour qui l'acte doit avoir une date certaine, ou ne représente-t-il pas la personne du failli?

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Affaire Jobert, Souque, Clirat et autres.—(Audience du 27.)

Voici le résumé des trois principaux vols dont la cour s'est occupée à cette audience :

Le premier a été commis dans la nuit du 15 novembre 1842, vers deux heures du matin, chez les époux Rey, brocanteurs, rue des Marais-du-Temple, qui alors étaient absents. On fit main-basse sur tout ce qu'on trouva, et on en forma trois gros paquets. Or, un débat s'engagea sur la question de savoir si ces paquets ont été portés au receleur Mallet, comme l'avance Souque, ou cachés dans un chantier, comme le soutient Jobert, lequel est toujours prêt à contester les circonstances compromettantes pour Mallet. La version de Jobert paraît inadmissible.

Le second vol a eu lieu à Sèvres, le 22 novembre de la même année, au préjudice d'un sieur Vallerand, épicier. Le nommé Godmud nie sa participation audit vol; et, à cette occasion, il excite l'hilarité de l'auditoire en disant d'un air d'importance : « Ce jour-là, j'étais à Paris, » avec M. Pichenot, mon homme d'affaires, que j'honore de toute ma » confiance. »

C'est le sieur Gaussy, maçon, demeurant chez la femme Lejeune, logeuse, rue Jean-de-Lépine, qui a été victime du troisième vol. Le 10 décembre 1842, vers trois heures de l'après-midi, il monte à sa chambre; après avoir fait jouer la clef dans la serrure, il pousse la porte, mais la porte résiste. Elle cède enfin à ses efforts et à ceux de la femme Lejeune, qui était venue l'aider; il entre; il se trouve en face d'un inconnu : « Ne soufflez pas mot! » lui dit celui-ci. Mais Gaussy ne tenant point compte de l'injonction et s'empressant de crier au voleur, cet homme lui porte à la tête et sur les bras des coups d'un morceau de fer dont il était armé, le terrasse et s'échappe. Il ne fut arrêté que sur la place de l'Hôtel-de-Ville. C'est le nommé Drouet. Il convient de tout, et signale comme son complice un sieur Boudin, détenu à la Conciergerie, qu'on n'avait pu connaître jusqu'ici. Le pauvre Gaussy, que ses blessures ont tenu au lit pendant quinze jours, a témoigné son étonnement, dans sa déposition, de ce que Drouet, en se sauvant, criait plus fort que lui : « Au voleur! à l'assassin! »

A cette audience a été opérée l'arrestation de deux témoins que les débats venaient de signaler, le premier comme receleur et le second comme complice de l'un des accusés.

COUR D'ASSISES DE L'AIN.

Détournement d'une mineure par un prêtre, au moyen d'un mariage simulé. — (Audience du 23.)

Pierre-Jérôme Billet, vicaire à la cure de Gex, pour séduire Fanchette Bastian, jeune fille de dix-neuf ans, lui fit accroire que si les prêtres ne pouvaient se marier publiquement, il en était un grand nombre parmi eux qui contractaient des unions secrètes; que ces unions, pour être telles, n'en étaient pas moins indissolubles; et il ajouta qu'il n'entendait obtenir son cœur qu'en obtenant sa main de la sorte. Enfin, le 24 décembre 1842, sur son invitation, Fanchette se rendit, le soir, dans la salle de l'école. Là, après lui avoir déclaré qu'il la prenait pour sa femme, Billet lui demanda si elle le prenait pour son mari. Elle répondit que oui, et Billet lui passa au doigt un anneau nuptial. Dès ce moment, Fanchette devint la victime de cet indigne prêtre. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que Billet eut l'art de persuader à la femme Guillermin, sœur de Fanchette, et à son mari, gendarme à Gex, que son mariage avec cette jeune personne était aussi valide que le leur.

L'accusé a montré beaucoup de calme et d'assurance; il a nié obstinément le simulacre de mariage.

Toutefois, déclaré coupable par le jury, il a été condamné à dix ans de réclusion, sans exposition. Il s'est pourvu en cassation.

POLICE CORRECTIONNELLE DE LA SEINE (6e chambre).

Il y a vingt ans, la femme Gautrin et un certain capitaine, déjà vieux alors, contractèrent ensemble une liaison illégitime, mais qui, depuis, a toujours présenté tous les caractères du mariage le plus heureux. Admis aux Invalides vers la fin de l'année 1841, le capitaine vient d'y mourir; et la femme Gautrin est accusée d'avoir détourné de l'hôtel, à son profit, une vieille redingote et un pantalon de velours ayant appartenu au défunt, plus ses épaulettes et son épée. Mais les débats constatent : 1° que la redingote et le pantalon lui ont été légués par le mourant; 2° que l'enlèvement des épaulettes n'est pas établi; 3° enfin, que l'épée est la propriété d'un officier de la garde nationale de La Chapelle, à qui la femme Gautrin a dû la rendre.

La pauvre vieille est donc acquittée, à la grande satisfaction des invalides présents à l'audience, lesquels ne l'appellent que la *veuve du capitaine*, et lui témoignent un respectueux intérêt.

— Le tribunal de police correctionnelle (6e chambre) a prononcé aujourd'hui son jugement dans l'affaire de diffamation intentée par le docteur Jules Guérin contre MM. Vidal de Cassis, Henroz et Malgaigne. Il a renvoyé Malgaigne de la plainte formée contre lui; condamné Vidal de Cassis à 100 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts envers Guérin; Henroz à 200 fr. d'amende, 500 fr. de dommages-intérêts; ordonné la suppression des articles diffamatoires et injurieux; ordonné que le jugement serait inséré dans le *Journal de Chirurgie*; fixé à une année la durée de la contrainte par corps, et condamné Vidal de Cassis et Henroz aux dépens, en ce qui les concernait seulement.

BOURSE DU 28 NOVEMBRE.

Le 3 0/0 a éprouvé un peu d'amélioration, et s'est bien soutenu après la bourse.

Au comptant. — Autriche, 391-25. — Banque belge, 765. — Jouissance, 4 canaux, 138-75. — Id. Bourgogne, 107-50. — Oblig. Grand'-Combe, 1090.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	121 55	121 65	121 55	121 65	121 55
— fin cour. . .	121 65	121 75	121 65	121 70	121 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 »	82 »	81 95	82 »	81 95
— fin cour. . .	81 95	82 05	81 95	82 »	81 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 92 1/2. A 4 heures, 82.
4 0/0	104 50	» »	» »	Bons du Trésor. 3 0/0
O. de la Ville .	1385 »	» »	» »	
Banque de Fr. .	3315 »	» »	» »	
C. Laf. de 5000.	5097 50	» »	B. 2 50	Reports, fin prochain.
— de 1000.	1125 »	1122 50	B. 2 50	3 0/0, 17 1/2.
Caisse Hypoth..	771 25	772 50	» »	5 0/0, 30.
Quatre Canaux.	1277 50	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	Fin courant, 815.
Vers. R. Dr. .	315 »	» »	B. 1 25	— 315.
d° R. G. . .	130 »	123 75	B. 8 75	— 131 25, 125.
Orléans	748 75	750 »	H. 5 »	— 747 50, 750.
Strasb. à Bâle.	213 75	208 75	B. 3 75	— 215, 207 50.
Rouen.	747 50	» »	H. 2 50	— 746 25, 747 50.
Havre.	596 25	595 »	H. 2 50	— 595, 597 50, 595.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 »	» »	» »	Londres, 26 novembre. Dimanche.
— Portugais. .	» »	» »	» »	
Esp. D. active.	30 1/2	30 3/8	B. 1/8 »	
5 0/0 Naples. .	108 90	» »	B. 0,10	
— Romain. .	104 »	» »	» »	
Obl. Piémont. .	1207 50	» »	B. 5 »	
Emp. d'Haïti. .	472 50	» »	» »	

Adjudications.

Ministère des travaux publics. — Mardi, 19 décembre, de onze heures et demie à midi, 11,000 rails pour le chemin de fer du Dijon à Châlons, à fournir par 14 établissements désignés.

44,000 coussinets id. à fournir par tous les propriétaires ou exploitants de fonderies du royaume.

Même ministère. — Même date, même heure, 18,000 rails pour le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, à fournir par les mêmes 14 établissements désignés.

72,000 coussinets id., par tous les propriétaires ou exploitants de fonderies du royaume.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 27 novembre* 1843.

LEVASSEUR jeune, marchand de porcelaines, faubourg Saint-Honoré, 48; juge-commissaire, M. Beau; syndic-provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33.

PETITJEAN, teinturier, rue Montorgueil, 51; juge-commissaire, M. Lamaille syndic-provis., M. Hellet, rue Sainte-Avoie, 2.

LECONTE, négociant en caoutchouc, rue Richelieu, 92; juge-comm., M. Bertrand; syndic-prov., M. Moizard, rue Neuve-Saint-Augustin, 43.

Spectacles du 29 novembre.

» h. »/» OPÉRA. — Dom Sébastien.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Première de la Tutrice. Bourru.
» h. »/» ITALIENS —
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Maître de chapelle.
» h. »/» ODÉON. —
» h. »/» VAUDEVILLE. — Mme Roland. L'Homme blasé.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Casque. Roquefinette. Flâneur. Jacquot.
» h. »/» PALAIS ROYAL. — Carabas. Noctambule. Brelan. Mme Camus.
7 h. »/» GYMNASE — Manon. Hasard. Italien.
» h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Louise Bernard. L'Ombre.
6 h. 1/2 GAITE. — Stella.
» h. »/» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
» h. »/» CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. Guides.
» h. »/» COMTE. — Un paysan. La Fête. Fénelon. Fous.

BULLETIN AGRICOLE.

Arrivages : 1,621 quint. 81 kilog. Restant : 11,857 quint. 67 kilog. Cours moyen, 36-33; cours-taxe, 37-02.

Différence de ces cours et des cours d'hier : cours moyen, baisse de 50 c.; cours-taxe, baisse de 4 c.

Gruaux,	4 quint.	71 kilog.	de 40-10 à 51-60
1re marque,	141	30	36-95 à 38-20
2e	301	44	35-95 à 36-30
3e	17	13	30-60 à 32-50
4e	6	28	23-55 à 25 50

Ventes à livrer : 188 quint. 40 kilog. de 25-50 à 35-75.

Total des ventes : 1,828 quint. 15 kilog.

Au marché de Sceaux d'hier, les bœufs peu nombreux, ont éprouvé une hausse légère. Les vaches grasses se sont aussi vendues en hausse. Les veaux, également en hausse, se sont vendus lentement, mais ils ont fini par être tous vendus. Les moutons ont légèrement baissé, mais il y a eu peu de renvoi.

A Londres, les droits sur les blés étrangers ont été diminués d'un shelling par quarter, ce qui met les droits en ce moment à 8 fr. 10 c. l'hectolitre.

Voici les prix des peaux fraîches et salées à Paris en ce moment :

Gros bœuf de 40 kilog. et au-dessus,	39 à 40 fr. les 50 kil.
Petit bœuf de 39 kilog. et au-dessous,	37 à 38
Vache,	40 à 42
Vache salée,	42 à 43
Veau avec tête,	60 à 65 fr. les 100 kil.
Veau sans tête,	66 à 72

Les suifs valent 60 fr. 50 c. à 61 fr., en hausse.

Fécules sèches, première qualité :	26 à 27 fr. les 100 kilog.
id. brutes —	24 à 25
id. vertes —	15 à 15-50
Amidon, première qualité :	75 à 80
id. deuxième —	65 à 70

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*) A.Y.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5

DENRÉES.	HALLE de PARIS 28 novembre.	Ste.MÉNÉHOULD 25 novembre.	COLMAR. 23 novembre.	ROANNE. 26 novembre.	ORLÉANS. 25 novembre.	CHALONS-S.-S. 24 novembre.	DRAGUIGNAN. 22 novembre.	GRAY. 23 novembre.	TOULOUSE. 24 novembre.	FONTENAY. 25 novembre.	BAYONNE. 23 novembre.
Blé bl. 1er choix	21 32 à 22 »	15 [illegible] à » »	22 50 à » »	24 » à » »	20 » à 21 50	21 » à » »	25 » à » »	24 25 à » »	21 72 à » »	16 90 à » »	22 82 à » »
Première qual.	20 66 à 21 32	14 32 à » »	20 75 à » »	21 » à » »	18 » à 19 75	20 » à » »	23 75 à » »	19 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Deuxième » .	19 » à 20 »	» » à » »	19 12 à » »	16 » à » »	15 » à 17 »	19 » à » »	23 12 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Inférieure » .	18 » à 18 66	» » à » »	» » à » »	13 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Seigle 1re qual.	11 32 à 11 66	9 05 à » »	12 62 à » »	9 » à 12 »	11 05 à 11 25	13 75 à » »	17 50 à » »	13 » à 13 50	15 50 à 16 »	11 05 à » »	13 » à » »
Deuxième » .	10 » à 10 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Avoine 1re qual.	8 16 à 8 66	5 67 à » »	» » à » »	9 » à » »	8 75 à » »	9 » à » »	11 25 à » »	7 50 à 8 »	10 13 à » »	6 50 à » »	8 40 à » »
Deuxième » .	7 83 à 8 »	5 14 à » »	» » à » »	» » à » »	8 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	9 50 à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième » .	7 66 à » »	» » à » »	» » à » »	5 75 à » »	8 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Orge, l'hectol.	10 32 à 10 66	8 97 à » »	10 33 à » »	7 50 à 12 »	» » à » »	12 75 à » »	17 50 à » »	11 » à 11 50	12 » à 12 50	9 75 à » »	12 » à » »

BESTIAUX. Marché de SCEAUX du 27 novembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœufs . .	679	623	1 12	» 96	» 80	56
Vaches. .	320	284	1 06	» 90	» 74	36
Veaux. .	257	257	1 46	1 28	1 10	»
Moutons..	9,167	8,831	1 32	1 14	» 96	633
Porc. .	»	»	» »	» »	» »	»

FOURRAGES.

	Paris. 24 novembre	Versailles. 24 nov.
Foin, 1re.	48 50	» à »
Foin, 2e.	44 46	40 à 44
Luzerne. .	40 45	30 à 37
Sainfoin. .	» »	30 à 38
Trèfle. . .	» »	31 à 38
Paille blé.	24 26	18 à 24
Paille seig.	28 30	24 à 26

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 122. JEUDI 30 NOVEMBRE 1843.

…ITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
…alisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

…ris. Départem^ts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
…s à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 29 NOVEMBRE.

La question sociale en Angleterre.

LA LIGUE CONTRE LA LOI DES CÉRÉALES. — (*The anti-corn-law league*)

…utte du capital contre le capital, des manufacturiers contre les propriétaires.

Pendant long-temps l'Angleterre a été divisée en deux partis : le …rti whig et le parti tory; puis surgit plus tard le parti radical. …tait l'époque des questions purement politiques.

Aujourd'hui, le parlement est encore divisé en whigs, tories et …dicaux; mais ces différents partis ont cessé de représenter les in…érêts vivants de la nation. Le beau temps de la politique est passé : …sont les questions sociales désormais qui passionnent le peuple, …i, partout, sont à l'ordre du jour.

Aussi voyez : les presbytériens et les Puseystes ébranlent l'Eglise …glicane et la minent par la base : la propriété et les bénéfices. …Eglise nationale, cependant, est la clef de voûte de cette société …dale de la vieille Angleterre.

En Irlande, O'Connell tient en quelque sorte le gouvernement …échec, et l'agitation demande la fixité du fermage, c'est-à-dire …s restrictions au droit de propriété.

Dans la principauté de Galles, Rébecca soulève les fermiers et …clare la guerre à la rente (*rent-war*), la guerre aux abus de …propriété.

Dans tout le royaume-uni, les malheureux s'enrôlent par mil…ons sous la bannière du chartisme, ils demandent la grande …arte pour arriver à modifier la constitution de la propriété …ous adoucissons les termes).

Thomas Atwood organise à Birmingham une vaste associa…on, dont le but avoué est de rendre les ministres responsables du …en-être du peuple.

Joseph Sturge, qui commande aux radicaux et aux chartistes …odérés, fraternise avec les Irlandais et leur promet l'appui de tous … partisans.

Bientôt, peut-être, tous ces divers partis, avec leurs nuances, se …onfondront en une seule et vaste association, obéissant à une …voix, à un seul chef, au même mot d'ordre. Sur tous les points …royaume, des millions d'hommes seront prêts à se lever en …asse, à agir en même temps, et partout à-la-fois à un signal …onné.

Agitateurs d'Irlande, Rébeccaïtes du pays de Galles, Chartistes et …adicaux d'O'Connor et de Sturge, attaquent directement et osten…blement le droit de propriété. Leurs rangs sont principalement …mposés de prolétaires de l'agriculture et de l'industrie.

Mais ce ne sont pas seulement les prolétaires qui réclament con…e la propriété aristocratique, ce sont encore les capitalistes et les …anufacturiers, c'est la ligue, la ligue contre la loi des céréales, …*nti-corn-law league*.

La ligue a pour chef M. Cobden, pour partisans toutes les classes …vrières et tous les manufacturiers de la Grande-Bretagne, tous …s non-propriétaires fonciers, c'est-à-dire la presque totalité de …nation. La ligue dépense plusieurs millions chaque année en bro…ures et publications de toute espèce; elle envoie partout des …issionnaires largement rétribués; elle a des professeurs d'écono…e politique qui vont dans chaque ville et dans chaque village …êcher la théorie du pain à bon marché, de la liberté du com…erce, de l'abolition des droits sur les blés étrangers.

La ligue dispute la victoire sur le champ de bataille des élections; …e lutte de prodigalité avec l'aristocratie tory, avec les banquiers …la Cité pour acheter des voix; elle triomphe à Londres du gouvernement et des financiers coalisés, et fait nommer son candidat.

La ligue fait trembler le ministère, et les journaux tirent le canon d'alarme. Le *Times* a mis son pavillon en berne, il fait des signaux de détresse.

Les ministres ont laissé O'Connell agiter l'Irlande; ils n'ont point sourcillé. Mais la ligue les fait frissonner, et ils avouent qu'ils ont peur, que leur existence est menacée, que la réforme de la loi des céréales est devenue inévitable.

Il y a deux ans à peine, lord Russell a été renversé pour avoir proposé de modifier les droits sur les blés étrangers; il y a deux ans à peine, une majorité de plus de cent voix a porté aux affaires Robert Peel, le partisan et le promoteur des droits mobiles, de la loi existante; et, avant deux ans sans doute, Robert Peel, à son tour, sera renversé par les ligueurs, par les partisans de la liberté du commerce des blés.

Lord Russell proposait une diminution de droits; la ligue demande la suppression des droits. Si la ligue triomphe, ce sera un coup terrible porté à l'agriculture, mais surtout à la propriété foncière, aux revenus des landlords. La vieille Angleterre en sera ébranlée.

Cette hostilité du commerce et de l'industrie contre l'agriculture n'est certes pas un fait nouveau. Mais jamais la guerre n'avait été aussi audacieusement engagée qu'aujourd'hui entre le capital industriel et la propriété foncière.

Cet antagonisme du capital contre le capital, qui vient ajouter de nouvelles complications à la lutte ouverte du travail contre le capital sous toutes les formes, mérite certes d'être étudié.

Nous examinerons dans un prochain article l'origine et les causes de cette guerre sociale; ensuite nous chercherons quelles seraient les conséquences probables de la libre importation des blés étrangers.

Les Débats, le National et la Démocratie pacifique.

Pour combattre la candidature de M. Considerant, le *National* a cherché à le rendre ridicule en disant : « M. Considerant a exposé » que, dans son opinion, la rive gauche et la rive droite *doivent se » grouper harmonieusement* et entrer dans un cercle général d'at» traction; que, de plus, il faut concentrer la vie au centre. »

Ce matin, le *Journal des Débats*, dans un article empreint de l'irritation que lui a causé la nomination de M. Considerant, disait :

« Nous ne voulons pas attacher trop d'importance à l'entrée de » M. Considerant dans le conseil municipal de Paris. Cependant » nous ne pouvons nous empêcher de dire que nous pensons de sa » nomination exactement ce que nous avons pensé de sa candida» ture. Nous persistons à croire que les électeurs du 10e arrondis» sement auraient dû faire un choix plus digne d'eux, plus sensé, » en un mot, un choix sérieux. Nous l'avouons, nous aurions cru » leur faire injure en les supposant capables de se laisser prendre » à ces rêvasseries démocratiques et à ce *patriotisme de quartier* » que M. Considerant est venu déployer devant eux avec un aplomb » si étrange.

» Nous ne pensons pas que des hommes éclairés puissent épouser » ce nouveau système de politique municipale qui consiste *à couper » Paris en deux*, et à crier que la rive gauche est sacrifiée à la rive » droite, qu'on paie le budget d'un côté et qu'on le mange de l'autre, » que l'argent des contribuables est dépensé par millions dans le quar» tier du Palais-Royal et dans celui de la Bourse, tandis qu'on ne » laisse pas tomber une miette du festin municipal sur le faubourg » Saint-Jacques et sur le faubourg Saint-Germain.

» Nous étions loin surtout de nous imaginer que des hommes de » sens et d'expérience en viendraient à se persuader que du moment » où M. Considerant serait entré dans le conseil municipal, il ferait » refleurir l'âge d'or dans le quartier du Luxembourg, et couler des » ruisseaux de lait et de miel dans le faubourg Saint-Marceau. Nous » confessons humblement que nous ne pouvons pousser jusqu'à ce » point la confiance dans les recettes merveilleuses dont dispose le » nouveau conseiller municipal; mais apparemment nous avons » tort. »

Ainsi, d'après le *National*, M. Considerant a été ridicule par un amour exagéré de l'*harmonie des deux rives*; d'après le *Journal des Débats*, il l'a été par l'étalage d'un *patriotisme de quartier*, lequel n'allait à rien de moins qu'à *couper Paris en deux*, et à pourfendre la rive droite. Nous laisserons aux deux feuilles le soin de se mettre d'accord.

Hier, le *Journal des Débats* disait :

« Nous ne croyons pas non plus faire de la politique en disant » aux électeurs que leur choix ne doit pas tomber sur l'apôtre » d'une autre démocratie moins violente, il est vrai, mais non » moins folle et non moins dangereuse que celle du *National*. Les » électeurs sont des hommes sérieux, et qui doivent savoir ce que » valent les utopies : ils y regarderont à deux fois avant de vouloir » appliquer à la discussion de leurs affaires les incroyables rêve» ries que M. Considerant prêche inutilement dans la presse. En» core une fois, il ne s'agit pas ici de politique, il s'agit de bon » sens; ce que nous demandons aux électeurs, c'est tout simple» ment un vote intelligent, éclairé sur leurs véritables intérêts. »

De son côté, le *National* traitait la candidature de M. Considerant de candidature *impossible*. — Il faut donc conclure qu'il suffit de la coalition du *Journal des Débats* et du *National* pour assurer à leur commun adversaire une victoire *impossible*.

L'attaque simultanée du *Journal des Débats* et du *National* caractérise nettement la position que la *Démocratie pacifique* a prise dans la presse.

L'Etat, l'Eglise et l'Enseignement.

Nous reproduisons la plus grande partie de l'article de M. de Lamartine, dont nous avons annoncé l'insertion hier.

Nous avons toujours pensé qu'il n'y avait point de solution à la question d'enseignement tant que la question religieuse ne serait pas résolue. L'une est tout entière dans l'autre, comme l'âme est dans le corps. Ce qui se passe depuis quelque temps ne peut que nous en convaincre davantage.

Ce sont les religions qui, au commencement, ont fait les sociétés. Les lois étaient des dogmes. L'Etat était le serviteur de l'Eglise ou du sacerdoce. L'un ordonnait ce que l'autre enseignait. Une croyance unanime, ou réputée telle, était l'âme de l'état. Son droit et son devoir étaient alors de transmettre cette croyance à tous les enfants de la nation. Rien de plus simple. Cette magnifique logique de l'Etat enseignant tout, et enseignant seul, réapparaîtra un jour dans le monde, quand une foi presque unanime aura rallié l'esprit humain. Que Dieu fasse avancer ce jour! La société aura sa vraie forme alors : la société sera religion.

De quoi se plaint-elle? Le voici. Elle dit qu'elle n'est pas libre d'enseigner, qu'on lui dérobe sa jeunesse, et qu'un corps rival, espèce d'Eglise laïque de l'enseignement, l'Université, qui représente l'État, empiète sur ses droits, corrompt ses doctrines, et lui impose des conditions de surveillance et d'examen qui ne la laissent pas tout dominer sans contrôle et tout enseigner sans partage. Ces plaintes sont-elles fondées? Oui; il est certain que l'Université gêne l'église : premièrement, en existant; secondement, en exerçant sur les élèves de l'Eglise un droit d'examen

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE DU PALAIS-ROYAL. — *Le Marquis de Carabas.*

Encore une insulte à la mémoire de ce pauvre marquis de Carabas! Chaque institution qui finit a un dernier représentant : victime expia…ire, ridicule, parce qu'elle est retardaire; pauvre masque habillé de …stumes anciens, et chargé de recueillir gravement tous les sifflets et …us les rires de la foule. C'est don Quichotte, ce dernier chevalier er…nt, ce grand cœur qui court le monde à une époque où il n'y a plus de …hevalerie.

Pauvre amant contrit, exalté! pauvre fou qui cherche les aventures et …s tournois avec le morion, la rondache et la lance. Quand la société mo…erne, avec ses communes, ses parlements, ses livres, sa poudre à ca…on, abat partout les donjons des châtelains et les oratoires des châte…aines, nous avons tous cruellement ri de don Quichotte de la Manche, …dernier chevalier, du type tant bafoué de la chevalerie : paix à sa …endre!

…doute, tes misérables armoiries servent de girouette à quelqu'un de ces vieux moulins délabrés, en planches pourries, lesquels font leur besogne lentement, lourdement, d'un air profondément ennuyé, découragé, comme de vieux journaux condamnés à triturer les mêmes idées.

Voilà ce qu'on raconte du marquis de Carabas, après avoir acheté ses terres à vil prix et les avoir payées en assignats, c'est-à-dire ne les avoir pas payées du tout; après avoir vendu ses vieilles tourelles à la bande noire; après avoir réalisé en moëllon les ogives, les trèfles, les raineaux, les meneaux, les machicoulis historiés de sa noble et puissante seigneurie.

Gardons les dépouilles, mais n'insultons pas ceux que nous avons dépouillés. Le marquis de Carabas avait d'immenses domaines, cela est vrai. Entre le lever et le coucher du soleil, un homme à cheval avait peine à sortir des domaines du marquis de Carabas. Il avait un royaume dix fois plus grand que celui du roi d'Yvetot; vingt fois plus grand que celui du duc de Modène, qui ne peut fumer sa pipe à la fenêtre sans envoyer la fumée dans le royaume voisin. Oui, mais sur le fief du marquis de Carabas chaque paysan était occupé, sûr de vivre. Il y avait de grandes jachères; le pauvre y menait paître ses moutons. Il y avait de hautes forêts; le malheureux allait y faire sa provision de bois mort. Il y avait des vignes, et les vendangeurs laissaient toujours quelques grap…

paysan, ils ont spéculé sur sa passion d'être propriétaire, ils ont vendu le double de la valeur, et le paysan qui ne pouvait payer, a emprunté à la nouvelle noblesse, à la bourgeoisie qui lui a prêté à usure. Et le paysan a ensuite payé au notaire, cet autre noble du nouveau régime, le prix de l'acte, ensuite il a payé à l'huissier, cet autre baron de la bourgeoisie, les frais de poursuites, et à l'avoué, cet autre feudataire, les frais de procès. Quand il a été malade, il n'a pu aller consulter le sorcier pour une paire de poulets, il a dû appeler le médecin, cet autre gentilhomme des classes moyennes, et au lieu de prendre ses drogues au château, il a dû les payer dix fois leur valeur dans une pharmacie, ce marquisat empesté de la rue. Quand il a voulu chercher le bois mort dans les forêts, on lui a signifié que les droits d'usage étaient abolis.

Il n'y a plus de noblesse, plus de privilèges, plus de dîmes; seulement le paysan paye à la bourgeoisie quatre fois plus de redevances qu'il n'en payait à l'aristocratie. Il n'y a plus de corvées, il y a les chemins vicinaux et la conscription par-dessus le marché. Et ce sont les gens qui ont hérité des nobles qui viennent s'en moquer, c'est Turcaret qui insulte le marquis de Carabas.

Le pauvre homme, cependant, est mort avec dignité. Il était à une fenêtre de ses tourelles; lorsqu'il vit reparaître sur le clocher de son vil…

avait de les admettre aux fonctions civiles, pour lesquelles l'Etat l'a chargée de constater l'aptitude des citoyens.

De son côté, l'Université dit avec raison à l'Eglise : « Je ne me mêle » pas de vos dogmes, laissez-moi mes principes. Par la double puis» sance de la religion et des budgets ecclésiastiques, vous entraînez tout » à vous. Prenez le ciel et laissez-moi le siècle ; il m'appartient. »

En attendant, l'Etat souffre et s'humilie, et la jeunesse, recevant un double enseignement contradictoire, et tiraillée en sens contraire par la philosophie et par la foi, finit par tomber entre deux dans le scepticisme, la mort de l'âme. Cela fait frémir sur le sort de l'esprit humain. A quoi cela tient-il cependant, et y a-t-il un remède dans l'état de choses actuel? Non. Et pourquoi? Parce que l'état actuel n'est vrai ni pour l'Etat ni pour l'Eglise ; que tous les deux ont tour à tour tort et droit de se haïr et de se plaindre, et que dans un état faux on a beau dire : Paix ; il n'y a pas de paix. Cet état est une sorte de transaction impossible entre l'Eglise et l'enseignement laïque, transaction dont le gouvernement est l'arbitre. Cette transaction en elle-même est loin d'être inique et oppressive contre l'Eglise, mais l'Eglise est un corps qui, par sa nature, ne peut pas transiger. Sa souveraineté est dans sa conscience. Elle ne peut ni ne doit rien concéder. Sa foi n'est pas à elle, mais à Dieu. Elle croit, elle ne discute pas. Dans le système actuel de la transaction, voyons sa situation, à elle qui demande la liberté !

Sa situation la voici : Elle est la seule grande association autorisée, protégée et salariée dans le pays ; une nation dans une nation, un Etat dans l'état ; une société à part de la société civile, et presque aussi nombreuse que le peuple tout entier. Elle a une administration avouée et mixte, moitié ecclésiastique, moitié civile, avec ses démarcations provinciales qui sont les évêchés, ses subdivisions territoriales qui sont les paroisses. Elle a ses grands dignitaires, les cardinaux payés et accrédités par l'Etat aux conclaves. Elle a deux souverains, un temporel, le roi ; un spirituel, le pape ; et en s'appuyant tour-à-tour, contre le pape, sur le souverain, comme Bossuet sur Louis XIV, ou contre le roi sur le souverain spirituel, comme l'archevêque de Cologne, elle peut intimider l'un par l'autre, et prendre de grandes libertés entre les deux, comme les libertés de l'Eglise Gallicane. Elle a un personnel de quatre-vingt mille ministres des cultes, depuis ces curés, providences pieuses, allant résider sur tous les points habités du sol, pour être les pères de tous ceux qui naissent, les frères de tous ceux qui vivent, les anges de tous ceux qui meurent, jusqu'à ces envoyés de la foi qui vont la semer par la parole partout où elle languit, et jusqu'à ces ordres religieux qui forment une chaîne non interrompue d'influences et d'enseignemens depuis l'oreille des rois jusqu'au grabat des indigens, comme les jésuites et les frères ignorantins. Ils ont tous les temples, toutes les cathédrales, tous les chapitres, tous les édifices, tous les évêchés, tous les séminaires, donnés, dotés, réparés, entretenus aux frais de l'état. Ils ont l'autorisation de rassembler et d'instruire tous les jeunes gens qu'ils peuvent contenir dans leurs grands séminaires. Ils ont des petits séminaires où ils prédisposent les enfans pauvres avant l'âge même des vocations raisonnées. Ils ont l'exemption de la conscription, cet impôt de la vie, pour tous ceux qui déclarent leur appartenir. Ils ont les succursales, les prêtres auxiliaires pour les établissemens pieux et pour les paroisses. Ils ont les corporations innombrables d'hommes et de femmes, qui vivent de leur esprit et reçoivent leurs inspirations comme une seule âme. Ils ont les fabriques, leurs revenus et leur libre administration. Ils ont le salaire de *trente millions*, pris sur l'impôt et payé par l'Etat au culte catholique. Ils ont le casuel et les messes, qui, pour l'universalité de l'empire, ne peut pas s'évaluer moins de dix millions. Ils ont vingt mille bourses de séminaristes, payées par l'état pour le recrutement du clergé. Ils ont l'exemption de l'impôt universitaire aux petits et grands séminaires. Ils ont plus de cent millions de biens de main-morte, appartenant moralement à l'Eglise par les corporations qui les possèdent. Ils ont, de plus, l'inépuisable et volontaire impôt des aumônes, qui ne reste pas dans leurs mains, mais qui y passe et qui leur achète les pauvres avec le denier caché de Dieu. Ils ont tout ce que nous ne savons pas, et cet empire mystérieux des consciences que la loi leur laisse avec respect. Ils ont le droit d'assembler les hommes par masses à toutes les heures, et de leur parler sans contrôle. Ils ont la domination morale de la famille par les femmes et par les mères. Voilà la situation vraie du clergé catholique en France aujourd'hui! Elle est telle, que si l'on nous disait de choisir entre ces deux conditions, ces deux organisations et ces deux puissances, la puissance de l'Etat en France ou celle du clergé, nous n'hésiterions pas, nous prendrions celle du clergé. Il est plus puissant que l'Etat lui-même ; et, de plus, il est éternel et il est sacré !

Pour contrebalancer cette omnipotence de propagation et d'influences légales, cette possession presque exclusive du pays moral concédé à l'Eglise, qu'est-ce qu'a l'Etat? Il a un ministère de l'enseignement public dirigeant un corps enseignant laïque appelé l'Université, et doté seulement d'environ onze millions, quarante-six colléges royaux, deux mille deux cent cinquante bourses, trois cent douze colléges communaux avec quatre cent quatre-vingt-une bourses. Il a de plus le droit d'inspecter les maisons d'enseignement et la charge d'examiner, avant de les déclarer aptes à certaines fonctions publiques, tous les élèves qui sortent de l'enseignement libre, excepté ceux qui déclarent se destiner à l'état ecclésiastique et dont on respecte à ce titre l'inviolabilité.

Voilà la situation réciproque de l'Eglise et de l'Etat en matière d'enseignement et d'influences constituées. Voilà la prétendue liberté, voilà la prétendue égalité! Quel est l'esprit impartial qui ne reconnaisse que si la transaction était possible toutes les conditions de prédominance ne soient en faveur de l'Eglise, et que bien loin d'avoir droit de se plaindre, elle ne dût renfermer sa joie dans son âme et jouir en silence d'un empire que la foi lui doit dans les consciences, que la loi lui donne dans les temples, que les mœurs lui donnent dans le foyer domestique, que le privilége lui donne dans les séminaires, dans l'enseignement, dans les corporations, et enfin que le budget lui donne dans la richesse relative. Mais elle ne s'en contente pas, et elle a raison, car la transaction est impossible entre celui qui doit tout prétendre et celui qui ne peut pas tout concéder.

Or, pourquoi avait-on tenté cette transaction et ce partage impraticable de l'empire entre l'Eglise et l'Etat? Le voici. C'est que l'amour de la vérité avait cédé, dans l'Eglise et dans l'Etat, à l'amour de la paix ; c'est que ni l'un ni l'autre n'ont eu assez de foi pour se résoudre à vivre dans leur indépendance, l'Eglise de sa foi religieuse, l'Etat de sa foi civile, et qu'ils se sont dit tacitement : Allions-nous pour subsister ensemble. Vous, Eglise, prêtez-moi votre ascendant religieux pour moraliser et discipliner les peuples! Vous, Etat, prêtez-moi votre autorité morale, votre administration, votre légalité et vos subventions pécuniaires pour maintenir ma domination sur les âmes et pour perpétuer mon établissement temporel. — C'était une faiblesse de la part de l'Eglise, une faiblesse aussi de la part de l'Etat.

Simonie des deux parts!

Ces deux faiblesses se comprennent. L'Eglise sortait d'une persécution et se trouvait heureuse de s'abriter modeste et docile sous le pouvoir civil, qui lui offrait protection. L'Etat sortait de l'anarchie et devait remonter avec ardeur vers la source de tout ordre et de toute morale, la religion. L'union était profane de la part de l'Eglise, hypocrite de la part de l'Etat, elle manquait à la foi et à la raison tout ensemble; mais elle était politique. Elle se fit. Pouvait-elle durer sans que la raison fût sacrifiée à l'Eglise, ou l'Eglise contrainte par le pouvoir civil? Pouvait-elle durer sans que l'Etat ou l'Eglise fussent absorbés l'un par l'autre, ou sans que la guerre intestine et sourde se déclarât entre les deux puissances? Evidemment, non ; et c'est ce que nous commençons à voir aujourd'hui. L'Eglise dit : Le culte, c'est la foi ; la foi, c'est l'enseignement. Vous m'avez donné le culte, vous me devez l'enseignement. Rien de plus rigoureusement logique. — L'Etat dit : L'enseignement, c'est l'homme ; l'enseignement, c'est l'esprit humain. Si je vous livre l'enseignement, je vous livre l'homme, je vous livre l'esprit humain, je vous livre la civilisation tout entière; en un mot, j'abdique. Un certain scrupule me retient encore. Je veux bien vous en livrer les neuf dixièmes ; je veux bien vous livrer, par exemple, tout l'enseignement religieux, tout l'enseignement domestique, tout l'enseignement populaire, tout l'enseignement des premières années de l'homme jusqu'à seize ans ; mais laissez-moi l'enseignement transcendant, l'enseignement public, l'enseignement pour ainsi dire civil. Cela m'appartient du moins.

. . . .

Quel remède? se demande-t-on ; car il en faut un. Les ajournements ne sont pas des remèdes : ils cachent le mal et ils l'empirent. Comment rentrerons-nous peu-à-peu dans la triple vérité de la Religion libre, de l'Etat souverain et de l'enseignement sincère ?

Deux forces opposées régissent le monde moral : la tradition et l'innovation, autrement dits l'autorité et la liberté. Elles sont au monde intellectuel ce que l'attraction et la projection sont au monde physique. Elles les maintiennent à-la-fois en équilibre et en mouvement. La religion établie est la plus imposante des traditions, et son caractère divin lui fait même contracter l'immuabilité, qui n'appartient à aucune chose humaine. La raison, l'examen, la discussion, la liberté sont les forces d'innovation ; leur puissance, au lieu d'être dans l'immuabilité, est, au contraire, dans leur perpétuelle recherche et dans leur transformation continue. Elles sont les ailes du monde moral, dont la tradition est la règle et le poids. Ces deux forces, aux yeux de l'homme d'état religieux, méritent un égal respect ; car l'une et l'autre sont de Dieu. Et si, dans ces législations imprudentes, l'homme d'état fait perdre l'équilibre à l'une ou à l'autre de ces forces, il dérange le monde intellectuel et il viole une des lois de la Providence.

. . . .

Voici cependant le raisonnement bien simple et bien excusable de l'Etat. Il a mis la main sur sa conscience et il s'est dit : « Je n'ai pas » de foi, cependant il me faut une foi à tout prix, du moins une foi » politique ; car j'ai lu dans l'histoire que tous les gouvernements an» ciens avaient une foi nationale ; j'ai lu dans les publicistes qu'il » fallait absolument une religion sensible au peuple, et de plus, j'ai » lu dans les sophistes qu'il n'y avait point de religion sans cérémo» nies et sans culte officiel ! (Comme si l'âme n'était pas un sanctuaire » où pût s'accomplir, entre l'homme et Dieu, entre le prêtre et le fi» dèle, le saint mystère de la foi, de l'adoration et de la communica» tion avec Dieu!) Enfin, bien ou mal, j'ai lu tout cela, et je veux une » foi légale et un ministère des cultes, comme j'ai un ministère d'agri» culture et des travaux publics. Le peuple que je gouverne n'a pas non » plus de foi unanime : les uns croient à ceci, les autres à cela ; ceux-ci » à quelque chose, ceux-là à rien du tout.

» Je ne puis avoir autant de religion que ce peuple, cela serait mal» séant : l'uniformité administrative de mon ministère des cultes en se» rait trop bigarrée. Je vais d'abord en choisir deux ou trois des plus » anciens, des plus visibles. Ceux-là je les reconnaîtrai, je les salarierai » même, je les réglementerai. Les autres, je dirai qu'ils n'existent pas. » Religions nouvelles ? portes fermées ! — Ce sera comme en botanique, » *genre inconnu*. »

En partant de ces trois beaux principes dont chacun est un mensonge, l'Etat a cru devoir et pouvoir, en bonne conscience politique, dire aux catholiques : « Je vais faire du catholicisme pour vous ! » aux dissidents : » Je vais faire du protestantisme pour vous ! » au siècle rationaliste : » Je vais faire de l'enseignement philosophique pour vous ! » et à toutes les autres pensées religieuses nées ou à naître : « Je vais faire de l'op» pression contre vous ! » Il aurait dû se borner à dire : « Je vais faire de » la liberté pour tout le monde : je ne suis pas Dieu, je suis l'Etat ; je ne » suis pas du ciel, je suis de la terre ; je ne suis pas de l'éternité, je suis » du siècle. Mon devoir n'est pas de faire des cultes, mais de protéger » l'inviolabilité et l'indépendance de tous ceux qui croient honorer Dieu, » votre juge et le mien ! »

. . . .

Si l'Etat avait une foi réelle, sincère et presque unanime, il n'y aurait aucun inconvénient, et il y aurait un immense avantage à ce que tout l'enseignement fût dans ses mains. Ses mains étant religieuses, et ses maîtres étant avoués par la religion, il y aurait accord, ensemble, unité de doctrines ; le corps enseignant laïque ne serait que l'auxiliaire du corps enseignant ecclésiastique ; la chaire des professeurs ne serait que l'écho de la chaire de la cathédrale. Tout le monde comprend l'éducation d'une jeunesse ainsi élevée. Elle sort de la maison paternelle, où elle a sucé la foi avec le lait. Elle passe dans des colléges de l'Etat, où elle apprend la foi avec la science. Enfin elle entre dans une société où elle retrouve la foi dans un culte obligatoire et national. A un pareil régime, l'enfant, l'adolescent et l'homme, c'est un seul être. La famille, l'homme et la société sont un avec la religion. C'est l'ordre idéal de ceux qui rêvent la sublime théocratie, ou le gouvernement de Dieu ! Mais dans un ordre de choses comme notre ordre imparfait et misérable, où l'Etat n'a pas de foi, ou l'Etat ne se subordonne pas à l'Eglise, et où cependant il veut administrer l'enseignement, tantôt d'accord, tantôt concurremment avec l'Eglise, où les deux enseignemens s'enchevêtrent, se froissent, se succèdent et se détruisent, que se passe-t-il? D'abord, de deux choses l'une : ou l'Etat asservit son enseignement à l'Eglise, ou bien il lui résiste. S'il asservit son enseignement à l'Eglise, il disparaît, il s'anéantit, il lui livre entièrement le siècle et les générations, il trahit à la fois sa dignité et sa mission qui est de servir, de défendre et de propager non pas seulement les traditions immuables, mais le mouvement novateur et ascendant de l'esprit humain. S'il lui résiste, au contraire, il opprime, il restreint, il contredit, il violente l'enseignement religieux de l'Eglise, il altère sa foi, et par là même il nuit à sa puissance sur les consciences et à son efficacité sur les mœurs. Dans l'une ou dans l'autre hypothèse, mal pour l'Etat ou mal pour l'Eglise! Mais surtout mal pour l'enfant, et mal pire encore pour la société !

Que voulez-vous, en effet, que devienne l'homme moral et intellectuel dans un état d'enseignement et de société où l'enfant, comme ces fils de barbares qu'on trempait tour à tour, en naissant, dans l'eau bouillante et dans l'eau glacée, pour rendre leur peau insensible aux impressions des climats, est jeté tour à tour ou tout à la fois, dans l'esprit du siècle et dans l'esprit du sanctuaire, dans l'incrédulité et dans la foi? Il sort de la maison d'un père, peut-être croyant, peut-être sceptique ; il a vu sa mère affirmer et son père nier ; il entre dans un collége divisé d'esprit et de tendances. L'enseignement du professeur n'y concorde en rien avec l'enseignement du sacerdoce.

En supposant même que ces deux enseignemens se tolèrent et ne se heurtent pas dans le collége, ils se séparent entièrement à la fin de l'enseignement élémentaire ; et au sortir du collége, dont les murs garantis-

---

du dix-huitième siècle, comme les rigodons, les falbalas, les queues, les cadogans, les pastels et les meubles de Boule, et l'immortelle chanson : *J'ai du bon tabac dans ma tabatière.*

On voit que ce vaudeville a été fait uniquement pour donner à Mlle Déjazet occasion de s'étaler en falbala, de pratiquer certains petits mouvements de hanches, des regards stratégiques, et ces mines provocantes qui obtiennent toujours les applaudissements du paterre ; avec cela on peut se dispenser d'avoir de l'esprit. Le public est plus enchanté d'un geste équivoque, d'un mot à double sens, que d'une expression et d'une scène spirituelle. Vraiment, il règne dans nos mœurs une singulière hypocrisie ! Pour les livres, le public est impitoyable ; il ne pardonne pas la moindre allusion, la moindre scène d'amour, et au théâtre il tolère, il encourage tout ce qu'il appelle des licences quand il n'est pas sur une banquette rembourrée de crin. Soyons de bonne foi, et avouons que nous ne sommes pas des puritains. Gardons partout la sincérité, j'allais dire la grâce de nos mœurs françaises.

Après tout, nous comprenons bien que la femme reprenne ses droits au théâtre. Il n'y a peut-être que l'actrice qui soit véritablement une femme qui s'habille comme il faut, qui soit séduisante et qui ne joue pas la comédie ; presque toutes les autres femmes répètent un rôle appris pour se marier ou pour paraître heureuses en mariage. La femme, aujourd'hui, ce n'est pas une personne, c'est un costume. La femme, ce n'est pas un corps, un visage, de la forme, des cheveux, deux oreillers palpitants où le bouquet sommeille et s'effeuille en attendant mieux, c'est la femme du peintre et du statuaire qui est ainsi faite ; mais la femme du monde, c'est une démarche, c'est un bruit de soie, c'est un sourire, c'est un parfum, un tabouret, un fauteuil renversé, un brodequin timide qui met le bout du nez dehors comme un lézard au soleil, ce sont des accents de voix, des balancements inappréciables, et puis des choses qui ne sont pas la femme, mais qui sont faites pour elle : des

A quoi bon posséder des châteaux, des usines, des chevaux, des tapis de Perse, des équipages, des loges à l'Opéra, pour bâiller partout, pour être partout aveugle, insensible, muet, pour passer au milieu de la vie plus froid que le marbre, moins homme que le fantôme, mécanique ambulante qui traîne un habit neuf, une chaîne d'or, un regard hébété, un cœur rempli de poussière comme un vase étrusque?

Qui donnera une émotion à Nantouillet, une pulsation de plus à son pouls? Devant lui, derrière lui, sa vie est nue, dévastée, morne et stérile comme une plaine d'Arabie.

Marie-toi, Nantouillet, mais comme tu ne veux pas jouer le centième acte de la même comédie, aux pieds de la même femme, épouse le premier être humain, pourvu qu'il soit du sexe voulu. Epouse à brûle pourpoint. Une veuve se présente. Voulez-vous ma main, la voici, tapez-là. Je vous donne dix minutes pour faire vos réflexions, si ce n'est pas assez, prenez en douze.

La veuve, ainsi épousée, se nomme Mme des Canaries. Ce sont de ces forteresses dont la brèche est ouverte depuis long-temps. La main d'un millionnaire vaut un million quand elle n'en vaut pas deux. Mme des Canaries capitule tout de suite, tandis que Nantouillet, étendu sur un canapé, dort profondément comme Napoléon la veille de la bataille d'Austerlitz.

Mais Mme des Canaries compte sans son hôte. Il paraît qu'un serrurier a des droits sur l'intéressante veuve, droits de tout ce que l'on voudra, enfin des droits. Mon cher monsieur, voilà une beauté que nous allons tirer à la courte-paille, s'il vous plaît, à coups de poing, ou par les procédés scientifiques de la savate.

Nantouillet ôte gravement son habit, le serrurier retrousse martialement ses manches. On s'accroche, on se pousse, on valse, on se passe des crocs-en-jambe, on arrive ainsi sur le balcon, et patatraque ! voilà les deux corps qui tombent à la rivière. L'eau est profonde ; on voit paraître de temps à autre un bras, une jambe ; l'eau coule toujours. D'im-

bure et en galoches ; il n'aime pas la soupe aux choux, il la mange cependant avec plaisir ; il avait des préjugés contre la piquette, il la boit sans trop la maudire. Il n'y a que les moutons qui ne trouvent pas grâce devant ses yeux. Enfin, il engraisse, il se porte bien ; il est vrai qu'il a sa filleule pour le consoler. Il prendrait encore la vie en patience s'il n'avait continuellement là devant les yeux, à table, en route, pendant la nuit, le fantôme, toujours le fantôme du serrurier. Fantôme, que me veux-tu? Pourquoi t'assieds-tu sur ma chaise? Pourquoi prends-tu ma place? Le fantôme d'un autre homme ne pourrait l'oublier, le fuir, mais le fantôme d'un serrurier, tout vous le rappelle. Il n'est pas une porte, pas une serrure, pas un verrou, pas un loquet, pas une clef qui ne prenne une voix terrible et qui ne vous crie du fond des abîmes : Tu as tué un serrurier. Caïn, qu'as-tu fait du serrurier?

Et cependant le serrurier vivait. Pour échapper, lui aussi, à la justice humaine, il était allé se réfugier dans la ferme du Nantouillet, pratiquait les poétiques exercices de la vie pastorale. Le serrurier était caché dans la cave. Malheureusement un millionnaire a des gens qui s'intéressent à lui après sa mort, ce sont des héritiers, des gens chargés par votre testament de se réjouir de votre mort et de se moquer de votre vie passée. Les héritiers viennent prendre possession de la ferme et reconnaissent Nantouillet sous les traits d'un berger. Où fuir? où me cacher? s'écrie Nantouillet reconnu, et le malheureux voit déjà toute la gendarmerie à ses trousses. Il lève la trappe et se sauve dans la cave.

Ce qui doit se passer là dans ce crépuscule incertain d'un jour de cave, sous les voûtes épaisses, entre les deux hommes vivants qui se sont assassinés l'un l'autre, entre ces deux fantômes qui essaient la puissance des coups de poing sur les apparitions, Dieu seul peut le savoir. Seulement on entend des gémissements étouffés, et après un silence lugubre, la trappe se soulève, et on revoit reparaître Nantouillet, ce beau jeune homme aux cheveux noirs ; il ressort avec des cheveux blancs.

sent sa foi de l'air du siècle, il trouve à la porte et dans les cours transcendans la philosophie, l'histoire, la science, la liberté, le scepticisme qui le saisissent pour lui enseigner une autre foi. Il lui faudrait deux âmes, et il n'en a qu'une! On la tiraille et on la déchire en sens contraire. Les deux enseignemens se la disputent; le trouble et le désordre se mettent dans ses idées. Il en reste quelques lambeaux à la foi, quelques lambeaux à la raison. Il s'étonne de cette contradiction entre ce qu'on lui disait dans sa famille, ce qu'on lui enseignait dans son collége, ce qu'on lui démontre dans ses cours. Il commence à se douter qu'on lui joue une grande comédie, que la société ne croit pas un mot de ce qu'elle enseigne, qu'elle a deux fois et deux morales, deux dieux dans le ciel, une loi et un Dieu pour les enfans, une foi et un dieu pour les adolescens, peut-être une autre foi et un autre dieu pour les hommes faits. Il pense en secret qu'il faut que tout cela ne soit pas bien important pour que la société et l'Etat s'en jouent avec cette légèreté et avec ce mépris. Sa foi s'éteint, sa raison, sans ardeur, se refroidit; son âme se sèche, son enthousiasme se change en indifférence et en découragement. Il ne lui reste d'une pareille éducation que juste assez des deux principes opposés dans l'âme, pour que cette âme soit une guerre intestine de pensées contraires, et pour qu'il ne puisse pas même vivre en paix avec lui-même dans une vie qui a commencé par l'inconséquence et qui se prolonge dans la contradiction. Voilà une partie des mauvais effets de l'enseignement complexe où l'Eglise et l'état veulent pactiser sans sincérité et s'associer en se haïssant. Ils démembrent l'enfant, ils énervent l'homme, car l'homme est foi. Le dernier mot de cet enseignement mixte c'est perdition des âmes, perdition à la fois pour la religion et pour la raison, pour la religion et pour la civilisation, pour Dieu et pour le siècle!

. . . .

Nous l'avons dit, l'équilibre ne peut exister, et s'il existait il ne serait encore que la cession à parts égales des devoirs de l'Etat et des droits de la conscience. Il ne serait que la main des hommes dans les choses de Dieu: profanation! ou la main du prêtre, au nom de Dieu, dans les choses du siècle: asservissement! Mais cela même ne peut exister. Dans le contrat il y a toujours l'un des deux qui l'emporte. Si c'est l'Etat, il subordonne et contraint l'Eglise. Si c'est l'Eglise, elle possède l'Etat, et par l'Etat la société. La civilisation, qui s'est confiée, pour se développer et marcher, à un pouvoir tout humain et mobile comme elle, se réveille enchaînée à l'autel immobile du prêtre. On elle cesse de marcher, ou elle marche en arrière. La religion, justement jalouse et tyrannique, car sa foi lui ordonne la conquête et la garde des âmes, emploie la main du pouvoir politique à extirper ou à étouffer tous les germes de *nouveautés* qui peuvent éclore dans l'esprit humain. Toute philosophie est une menace pour elle, tout examen est un danger, tout symbole est un attentat, toute tentative de culte libre est une sédition de la pensée. Livres, temples, enseignement, chaires, tribunes, association, tout se ferme par la loi, ou par l'interprétation de la loi de l'Etat, à l'innovation religieuse. Il faut croire ce que croit l'Eglise nationale, ou ne rien croire. De la foi légale à l'absence totale de foi et de culte, il n'y a pas d'intermédiaire.

Dieu ferait éclater sur la terre et dans le ciel une nouvelle révélation, que cette révélation trouverait la puissance de l'Etat entre l'homme et Dieu; et si la révélation nouvelle ne commençait pas sur une croix, comme celle du Golgotha, elle commencerait au moins dans une prison de police correctionnelle! Ceux-là donc qui, à tort ou à raison, se sentent inspirés d'une autre pensée religieuse que la pensée religieuse légalisée, sont forcés de la nourrir en silence et dans l'isolement de la foi, sans propagation, sans association, sans parole et sans acte, et par conséquent sans efficacité sur la vie morale. Car toute étincelle qui ne se réunit pas à d'autres et qui ne forme pas un foyer, ne peut communiquer ni vie, ni lumière, ni chaleur, et finit par s'éteindre avec le cœur où elle est tombée. De là la stérilisation complète du champ de Dieu, qui est la pensée humaine. L'Etat s'en est emparé et dit à l'homme qui voudrait le faire fructifier à son tour: « Tu n'y sèmeras rien. Je l'ai vendu et je l'ai » garanti à deux ou trois cultes qui sont venus avant toi. Il n'y a plus » de place pour l'avenir dans le temps: ce grand champ de Dieu » je l'ai borné par la loi. Va prier ailleurs, ou ne prie pas du tout; cela » m'est égal. Tant pis pour ta vérité si je la froisse, tant pis pour ton » Dieu si je le gêne. Je n'ai point de concordat avec ta vérité, je n'ai » point de concordat avec ton Dieu. J'en ai un avec l'Eglise, et je l'exécute. » Quel meurtre d'idées! quel interdit de conscience! quel blasphème contre Dieu! Voilà pour les églises qui voudraient se former et faire fructifier leur foi sur la terre.

Mais l'Eglise antique et légale elle-même, que devient-elle sous la main de l'Etat qui la contraint en l'honorant?

Il n'y a que deux situations acceptables pour un pouvoir divin et absolu comme l'Eglise: la domination souveraine ou la simple liberté. Elle est à sa vraie place que là où elle règne: et quand elle ne règne plus par la souveraineté temporelle, là où elle est libre elle règne encore par la conscience. Mais le jour où elle fait descendre la foi jusqu'à la loi au lieu de faire monter la loi jusqu'à la foi, le jour où elle met Dieu sous la protection des hommes; le jour où, du régime absolu, qui est le sien, elle passe au régime mixte des transactions et où elle fait sa charte avec le pouvoir civil, ce jour-là elle accepte le joug du temps en échange de la liberté des enfans de Dieu, elle accepte la dépendance en acceptant la force légale, elle accepte les conditions en acceptant le salaire. En un mot, elle abdique une partie de sa puissance, de sa dignité, de son inviolabilité.

. . . .

ÉLECTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE.

10e Arrondissement.

Nombre des votants,	1166
Majorité absolue,	584
MM. Robinet,	589
Amédée Durand,	561
Voix perdues,	16

En conséquence, M. Robinet a été proclamé troisième membre du conseil général pour cet arrondissement.

12e Arrondissement.

Nombre des votants,	727
Majorité absolue,	364
MM. Meder,	387
Maurel,	324

En conséquence, M. Meder a été proclamé troisième membre du conseil général pour cet arrondissement.

Fraudes commerciales.

Lettre de M. Chevalier, professeur de chimie, membre de l'Académie de médecine de Paris et de Bruxelles, à M. Jobard, directeur du Musée de l'industrie belge.

Paris, le 11 novembre 1843.

J'ai reçu votre ouvrage sur la *Nécessité d'organiser l'industrie*, je vous remercie bien sincèrement de cet envoi. M. Gauthier de Claubry, qui va vous voir à Bruxelles, vous dira tout le cas que nous faisons de votre brochure, surtout M. Darcet, qui l'a couverte de notes et presque usée.

Quant à moi, je l'ai lue et relue, et j'y ai puisé la conviction que si nos législateurs la lisaient attentivement, ils demanderaient que des études fussent immédiatement commencées dans le but de moraliser notre commerce et d'empêcher des fraudes *nuisibles non-seulement à la bourse, mais même à la santé des consommateurs.*

Je suis véritablement effrayé de ce que je vois, de ce que j'apprends chaque jour, et je suis convaincu que d'ici à peu d'années, si cela continue, le commerçant aura besoin d'attacher à son établissement un chimiste pour se garantir des fraudes de toute espèce qui viennent l'assaillir sous toutes les formes.

Et ces fraudes sont de la nature la plus grave; ainsi, des misérables mêlent à la fécule destinée à la nourriture des enfants, fécule qu'ils appellent *purifiée* et *dépurée*, 6 à 7 pour 11 d'albâtre en poudre; d'autres vendent du sulfate de baryte en poudre fine pour mélanger à la farine.

On pulvérise de la porcelaine brisée pour en faire un produit destiné à frelater des substances alimentaires.

On livre à la population du soi-disant cidre fait avec du sirop de fécule contenant un sel de cuivre.

Dans le sel de cuisine on introduit du plâtre et différents sels provenant des fabriques de produits chimiques; sels qui contiennent des iodures, des arséniates, etc.

Les vins sont le sujet de tripotages de toute nature; on fait entrer dans la confection du pain non-seulement du sulfate du cuivre, mais même du borate de soude et du carbonate d'ammoniaque, le tout dans le but d'obtenir un rendement plus considérable, et cela sans savoir si le sel qu'on emploie ne contient pas de substances dangereuses.

J'ai vu de l'*outremer* factice, destiné à colorier les bonbons, qui contenait 40 p. c. de cendres bleues (composé cuivreux) (1).

Je ne sais comment cela finira, mais je crois que ceux qui ont vu le temps des maîtrises et qui ont blâmé les maîtrises, doivent reconnaître qu'il y a *plus de danger dans l'indiscipline de la concurrence* qu'il n'y en avait dans la limitation.

Quoi qu'il en soit, mon cher ami, dût-on me regarder comme un rêveur de mauvaise humeur, je persiste à croire qu'il y a beaucoup à faire et qu'il faut persévérer dans le but que nous poursuivons chacun de notre côté.

Tandis que vous signalerez ce qu'on doit prescrire pour faire cesser des fraudes dangereuses, moi j'indiquerai les moyens de les reconnaître, j'en signalerai le danger à l'autorité.

Enfin, je remplirai les devoirs que m'impose le titre de *membre du conseil de salubrité*, bien convaincu, cependant, qu'en agissant ainsi je me ferai des ennemis; mais j'ai toujours eu pour principe de faire ce que ma conscience me conseillait, sans m'inquiéter de ce qui pourrait en résulter de fâcheux pour moi, et cela va, dans quelques lettres anonymes, jusqu'à des menaces d'assassinat.

Agréez, etc. A. CHEVALIER.

ORIENT.

TURQUIE. — La Porte-Ottomane se propose de former un corps d'armée d'observation à Monastir et à Larisse. 8,000 hommes de toutes armes ont pris la route de Monastir; pour le moment on se bornera à porter à 5,000 hommes la garnison de Larisse. Le capitan-pacha a réuni la plus grande partie de sa flotte dans le détroit des Dardanelles. On annonce qu'il est destiné. On avait annoncé à tort qu'il épouserait la sultane Adileh, sœur du sultan, car cette princesse est promise au neveu de Méhémet-Ali, Saïd-Pacha. Le sultan a consenti à ce mariage. Dix millions de piastres envoyées à S. H. par Méhémet-Ali et de brillants cadeaux l'ont rendu favorable aux vues du vice-roi. Cet événement modifiera évidemment les relations existantes entre l'Egypte et la Turquie.

GRÈCE. — Suivant des lettres d'Athènes, en date du 13 novembre, les députés arrivés dans cette capitale avaient été reçus en audience par le roi, et avaient donné à S. M. l'assurance de leur dévouement au trône et au bien du pays. L'ouverture de l'assemblée nationale était fixée au 20.

— On annonce que des troubles ont éclaté à Missolonghi, mais on ne connaît pas encore les détails.

IRLANDE.

A son audience du 24 novembre, la cour du banc de la reine, après quelques instants de délibération, a fixé au lundi 15 janvier 1844 l'ouverture des débats relatifs au procès d'O'Connell et de ses co-accusés.

M. O'Connell vient d'adresser au peuple irlandais une nouvelle adresse dans laquelle il le félicite de son attitude pacifique et attaque vivement le ribbonisme. Cette adresse se termine ainsi:

Que tout homme en Irlande se tienne calme et tranquille et se conduise avec loyauté; évitez tout excès, tout tumulte, toute violence. Quelle que puisse être l'issue du procès ouvert et pendant, que chacun demeure tranquille dans ses foyers et ne se laisse provoquer par personne à troubler la paix! Celui qui se rendrait coupable de la moindre perturbation du repos public, serait et mon ennemi et celui de l'Irlande. Voilà mon avis. Pas de ribbonisme! pas de feux de joie! La paix, le calme et la tranquillité, et dans un an le repeal sera à nous! Je suis toujours votre fidèle serviteur. Dublin, 23 novembre.

ESPAGNE.

Le bruit courait à Madrid, le 22 novembre, que le général Narvaez persistait à offrir sa démission, qui n'était pas encore acceptée.

— On écrit de Barcelone, le 22:

« Aujourd'hui plus de cent réfugiés anarchistes s'embarquent à bord des bâtiments français. Les membres de la junte partent pour Port-Vendres. Le bossu Massouet, membre de ce conseil, qui avait été arrêté pour dilapidation des deniers publics, est parvenu à s'évader. Les bâtiments anglais qui se trouvaient sur rade ont voulu recevoir aucun insurgé. *Le commandant de la station britannique, pour se dispenser de les admettre, avait hissé le pavillon de quarantaine.*

» Les désastres de la ville sont immenses. La conduite des représentants de la France est admirable. M. Lesseps a reçu la croix de Charles III, et M. Gatier, commandant la station française, a été nommé commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.

»Une conspiration espartériste a été découverte à Malaga (2). On voulait assassiner le commandant-général. Les meurtriers, au nombre de 6,

AMÉRIQUE.

ETATS-UNIS. — Les élections qui ont eu lieu à New-York le 7 novembre dernier, ont été favorables au parti whig, qui a obtenu la majorité, sinon la totalité des treize délégués de la ville à la législature, parmi lesquels, l'année dernière, il ne comptait que trois représentants. Le *Courrier des Etats-Unis* attribue cette victoire du parti whig sur le parti démocratique, à New-York, aux divisions récemment éclatées dans le sein de ce dernier parti, qui, malgré l'échec qu'il vient de subir à New-York, aura d'ailleurs la majorité au prochain congrès.

MEXIQUE. Santa-Anna semble s'être proposé de fermer le Mexique au reste du monde. Après en avoir rendu l'accès aussi difficile et coûteux que possible au commerce du monde par l'élévation des tarifs, il vient d'ordonner la fermeture des douanes territoriales, qui bornent la frontière des Etats-Unis, par un décret dont voici le texte:

« Art. 1er. Sont fermées sans restriction à tout commerce extérieur » les douanes-frontières de Taos, dans le département du Nouveau-» Mexique, et du Paso del Norte, ainsi que du Presidio del Norte, dans » celui de Chihuahua.

» Art. 2. Cette déclaration commencera à avoir son effet quarante-» cinq jours après sa publication dans la capitale.

» Signé LOPEZ DE SANTA-ANNA. »

MONTEVIDEO. — Le capitaine Venguier, arrivé de Montevideo au Havre par le navire *l'Universel*, a fourni au *Journal du Havre* les renseignements suivants sur la situation de Montevideo, qu'il a quitté le 16 septembre:

« Lors de mon départ, il était fortement question d'un traité de commerce entre le gouvernement de Montevideo et le Brésil, traité dont les clauses étaient: cession, au Brésil, du territoire neutre qui sépare les deux pays, moyennant la somme d'un million de piastres fortes, et un secours de 6,000 hommes. Ce traité, signé à Montevideo, avait été immédiatement expédié à Rio-Janeiro pour y être ratifié, et nos malheureux compatriotes en parlaient comme de la seule branche de salut qui leur restait pour sortir de la pénible position dans laquelle ils se sont trouvés entraînés, malgré eux, par la force des circonstances. »

COLONIES FRANÇAISES.

Le *Messager* de ce soir contient des dépêches d'Alger adressées par le maréchal Bugeaud au ministre de la guerre.

Il résulte de ces dépêches que le général Marey et le général Sillègue ont dirigé dans l'est de la province de Tittery, vers le Djebel-Dira, une expédition qui a eu pour résultat d'amener la prise de 100 bœufs, 550 moutons, 62 chevaux ou mulets et 550 chameaux.

INTERIEUR.

Une ordonnance royale insérée au *Bulletin des lois* ouvre au ministère des travaux publics, exercice 1843, un crédit de 57,606 fr. 21 cent. pour les travaux de Charenton, et annulle pareille somme sur le crédit de 1842. La régularisation de ce revirement sera proposée aux chambres.

— Une autre ordonnance ouvre au même ministère, sur l'exercice 1843, un crédit de 7,500,000 fr. à répartir entre les chapitres: routes royales, améliorations des rivières, chemins de fer, garantie d'intérêt, prêts au compagnie, chemins de fer construits par l'État, établissement de grandes lignes de chemins de fer. Pareille somme est annulée sur le crédit de 1842.

Faits divers.

Le duc et la duchesse de Nemours sont arrivés avant-hier à Bruxelles.

— On écrit de Malte, 16 novembre, au *Times*:

« Le 15 courant, S. A. R. le duc d'Aumale est arrivée ici à bord de la frégate *Asmodée*.

» Le prince a été reçu de la manière la plus brillante par les autorités britanniques. A dix heures, le prince est descendu sur le rivage au milieu de plusieurs salves d'artillerie. Une garde d'honneur attendait le prince devant la douane. Le prince est monté dans la voiture du gouverneur qui l'a conduit au palais. Toutes les autorités maritimes et militaires sont venues faire visite au prince.

» Le prince, au bout de quelques jours, se rendra à Tunis.»

— On écrit de Toulouse:

« M. Lamarque, accusé dans le procès des communistes et acquitté par le jury de la Haute-Garonne, vient d'être nommé bâtonnier de l'ordre des avocats à Condom.

— Les enfants du supplicié Lesurques, dont la *Gazette des Tribunaux* a rappelé le procès il y a quelques mois, viennent de publier un nouveau Mémoire qui présente avec précision les moyens de droit et de fait pour parvenir à obtenir la réhabilitation de cette victime des erreurs humaines et la restitution des sommes que possède encore le fisc.

MM. Sirey et Cremieux sont cette fois encore signataires de ce travail, adressé à M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice, et à M. le ministre des finances.

— M. Guizot aurait-il le pressentiment de la dissolution prochaine de son ministère? Les ouvriers travaillent depuis quelques jours à sa maison, rue de la Ville-l'Evêque, comme s'il la disposaient à le recevoir

(*Courrier Français.*)

— Un avis transmis par le consul de France à Ste-Marie de Belem, au Para (Brésil), fait savoir que le système de signaux adopté à Salinas a été modifié. Le pavillon bleu est remplacé par un pavillon blanc avec une croix rouge au milieu. Un carré blanc a été ajouté au milieu du pavillon rouge pour le distinguer du guidon rouge.

— On lit dans les journaux de New-Yorck l'annonce d'une *poudre préventive* de Mme Rastell. Selon ses feuilles, dont nous traduisons littéralement les expressions, « la poudre préventive est le seul remède, » doux, efficace et sans danger pour les dames mariées à qui leur santé » défend un trop rapide accroissement de famille. » Voilà Malthus dépassé!

Il est vrai que les mêmes journaux recommandent, en même temps que la *poudre préventive*, un certain *cordial de Lucine* ou *élixir d'amour*, dont l'effet serait tout l'opposé de celui de la susdite poudre. On voit que le puritanisme américain, devenu fort accommodant, propage des recettes qui se prêtent à tous les goûts.

— *Repas à la viande de cheval.* — Un souper à la viande de cheval, qui a eu lieu le 17 novembre à Kœnigsbad, près de Stuttgart, avait réuni plus de 150 personnes de toute condition de la ville et des environs. Le service consistait en potage au riz, en viande salée et en cheval à la mode. Tous les convives ont été d'accord sur ce point, que la viande était non-seulement tendre et d'un goût agréable, mais qu'on ne pouvait la distinguer du bœuf, et que la soupe ou bouillon de cheval était agréable et sans aucun goût particulier. Ce qui prouve que le préjugé contre ces mets était très faible ou qu'il a disparu promptement, c'est

travaux forcés et renfermé dans une cellule du rez-de-chaussée, parvint à briser les barreaux d'un grillage donnant sur un corridor, et, arrivant dans la cour par une étroite lucarne, il s'introduisit dans la chambre des gardiens, où il prit deux sabres et les clés des autres cellules. Ouvrant alors la porte à deux détenus condamnés comme lui aux travaux forcés, il défit avec eux les paillasses des gardiens et y mit le feu. La fumée devint en un instant si épaisse, que l'on conçut des craintes sérieuses pour les détenus couchés à l'étage supérieur et dont on entendait les cris. A l'aide d'échelles on en sauva trois; un quatrième était déjà asphyxié. A l'arrivée du préfet et du procureur du roi, l'incendie était presque éteint. Les trois coupables ont fait des aveux complets. La population est restée calme. La justice informe. (*Journal de Lille.*)

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Affaire Jobert, Souque, Clivat et autres.—(Audience du 28.)

La cour entend d'abord ce Bondin qui a participé au vol commis par Drouet chez le maçon Gonssy, et ensuite un nommé Arnould, ancien maître clerc, condamné à quinze ans de travaux forcés. Les révélations de ces deux hommes aggravent beaucoup la position des recéleurs Mallet et Robineau.

M. le président apercevant M. Allard dans l'audience, l'invite à s'approcher, et lui demande des renseignements sur ceux des accusés qu'il connaît. La déposition de M. Allard compromet particulièrement Mallet, qu'elle présente non-seulement comme recéleur, mais comme voleur aussi.

Après cet incident, les débats se portent sur les trois derniers vols dont la cour ait à s'occuper. Ces vols n'offrent que peu d'intérêt.

Quelques témoins à décharge sont entendus; et ensuite la parole est donnée à M. l'avocat-général, qui soutient l'accusation, en demandant toutefois des circonstances atténuantes pour les révélateurs sincères. A l'égard des nommés Dumesnil et Feninger, inculpés à titre de recéleurs, ce magistrat abandonne l'accusation, et il s'en réfère à la prudence du jury touchant le nommé Lenoir, sur lequel planaient les mêmes soupçons.

L'audience est levée à six heures.

VARIÉTÉS.

Impressions de lecture et souvenirs littéraires d'un inconnu.

Nous donnons aujourd'hui la fin du second article de la *Presse*. (*Voir* les numéros du 24 et du 27 novembre.)

Maintenant, nous nous demandons comment il se fait que M. Louis Reybaud, qui avait contribué, par l'autorité de son talent, à populariser la doctrine sociétaire avec certaines restrictions, vienne faire amende honorable de l'indulgence, d'autres diront de la justice, qu'il a montré pour le système de Fourier.

M. Reybaud voit un danger pour la société à vouloir être améliorée ou à vouloir moins souffrir. Le prix du philanthrope Montyon lui aura porté malheur. M. L. Reybaud a trop d'élévation dans les idées pour renoncer à ces principes de charité universelle, qui sont les dogmes éternels du cœur humain. Je ne sais si j'ai le droit de me dire un homme religieux, mais je ne connais pas de plus grande impiété que de venir affirmer en présence de Dieu: Il y aura toujours dans l'humanité deux parts, l'une divine qui pourra développer toutes les facultés de son être, se dilater plus avant dans l'infini, par l'intelligence et par l'amour, vivre des plaisirs du corps et de l'âme, connaître la joie qui est la suprême condensation de la vie, qui est la vie portée à sa plus haute puissance; et il y aura une autre part grossière, ténébreuse, qui ne doit ni aimer ni jouir, qui ne doit avoir aucune idée du Dieu de bonté, qui doit regarder cette terre semée de fleurs et de fruits, bouillonnante et couverte d'un voile de vapeurs, au lever de l'aube comme la cuve des pressoirs, parfumée comme la jeune épouse athénienne, qui la doit regarder cette terre comme une vallée de larmes, car cette classe d'hérédité ne touchera jamais ni à ses fruits ni à ses fleurs. Il y aura toujours une humanité qui doit faire à l'autre humanité des jouissances avec des douleurs, des désirs avec des travaux, et cela parce que Dieu nous a déclarés tous frères, parce qu'il nous a ordonné à tous de nous aimer et de nous secourir. Mais si nous devons demeurer perpétuellement parqués, comme nous le sommes, celui-ci dans le bonheur, celui-là dans le malheur, quel travail stupide a donc fait l'histoire qui a toujours tendu à faire disparaître les inégalités de races et de conditions, à faire ruisseler plus de justice sur les opprimés, à convier un plus grand nombre d'élus au banquet divin des intelligences?

Et nous-mêmes, hommes d'idées, de parole et de cœur, placés en dehors, mais à portée des deux classes, qui tenons à l'une par l'élévation des habitudes et du langage; à l'autre, par la nécessité du travail et la sympathie des privations communes, pourquoi donc, dès que notre raison a pu penser, nous sommes-nous vus saisis et irrésistiblement enrôlés dans cette grande levée de doctrines qui appartiennent à notre siècle et qui nous crient au fond du cœur, comme la voix d'une conscience collective; qu'il nous faut tous travailler selon nos forces à rendre les hommes meilleurs, plus heureux, plus justes les uns envers les autres. Pourquoi sommes-nous tous préoccupés, hommes de ce temps, ici, là, en Angleterre, en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, du même problème social, l'abolition de la pauvreté, de l'ignorance et de l'immoralité? et ces doctrines, qui sont flottantes dans toutes les atmosphères, errantes et poussées sur l'aile des vents à tous les horizons, qui donc les a trouvées inspirées, révélées, si ce n'est le grand précepteur invisible du monde? Ces doctrines, Dieu nous les aurait envoyées comme autant de fantômes qui promènent leur linceul dans la nuit, uniquement pour tromper nos âmes;—ces doctrines qui sont nos espérances, nos consolations devant tant de spectacles de misères, ce seraient de cruelles ironies que Dieu ferait à nos cœurs pour nous punir d'avoir aimé l'humanité?

Mais les partisans de la terre qui ne tourne plus, des sociétés qui ne changent plus, veulent désormais, et M. Reybaud vent avec eux, qu'on prêche la résignation à la classe ouvrière, qu'on se garde bien de lui inspirer des besoins impossibles à satisfaire. Individuellement, je crois le précepte utile. Socialement, je ne comprends pas la compression des besoins, dans quelque classe que ce soit. Les besoins sont les conditions du progrès, ce sont les forces qui le poussent à réagir sur la matière, à créer et à perfectionner l'industrie. Avec les feuilles d'arbres pour vêtement, l'homme s'est-il révolté? Non, sans nul doute. Nous allons plus loin. L'honnête homme doit hésiter de poser de nouvelles questions qui, dans l'état actuel de la science politique, ne sauraient être résolues, et ne peuvent conséquemment que jeter dans les esprits le désordre et des appétits de rébellion.

Mais lorsqu'à tort ou à raison des questions ont été posées, qu'elles ne sont plus en la possession de personne, qu'elles flottent dans l'air, qu'elles sont le champ de travail du siècle tout entier, alors il n'y a plus possibilité, il n'y a plus même prudence d'ajourner par des fins de non-recevoir ces réclamations générales des esprits. Il faut écouter le siècle qui parle, il faut lui rendre justice.

Nous avons peut-être le droit de dire aux uns et aux autres ces vérités, parce que nous repoussons, autant que M. Raybaud, toutes ces folies souterraines qui, sous le nom de communisme, creusent une mine sous la société. Mais, voulez-vous empêcher les questions d'être videes à coups de fusil, tâchez de les résoudre par la charité dans le domaine des idées.

Il y avait, il y a, sans nul doute, dans notre époque des doctrines que M. Reyband a eu raison de flétrir, mais il en est d'autres inoffensives et généreuses qu'il a eu tort de ridiculiser, ce sont les doctrines humanitaires. Ces doctrines sont toutes récentes; elles sont destinées à faire opposition à ces sentiments étroits de nationalité égoïste de vingt ou de trente millions d'hommes. Il est certain aujourd'hui que les peuples, par le fait du commerce et les facilités de relations, vivent dans une plus grande intimité que jamais Les littératures, les sciences, les arts, les industries se visitent journellement et réciproquement d'une frontière à l'autre. Faut-il préférer ces visites à celles du canon? Toute la question est là. Vaut-il mieux se serrer la main entre peuples que se couper la gorge avec accompagnement de musique? Et puisque désormais, forcément ou volontairement, nous sommes destinés à nous rencontrer sur la mer, dans les ports, aux barrières de nos chemins, vaut-il mieux nous entendre, régler nos affaires en commun, de bonne amitié, plutôt que de les régler à ce pile ou face des combats; vaut-il mieux tendre à l'unité, à la solidarité entre peuples qui établit la confiance, la tranquillité, et rétablit la richesse partout? Est-ce que la terre a été faite et donnée à l'homme pour qu'il y ait dans un coin des intérêts anglais, dans un autre des intérêts russes, et plus loin des intérêts américains, destinés à se viser perpétuellement et à se tirer des coups de canon? Si, aux yeux de la morale; il est bon d'aviver les sentiments de nationalité en France, il est bon de les surexciter en Prusse et en Autriche, et la conclusion de ce beau patriotisme est que nous allons tous partir tambour battant, et aller tous nous égorger; nous établissons dans le monde la souveraine logique de la poudre à canon.

Sans doute il est bien aisé d'appeler un peu de dérision sur ces pauvres humanitaires, qui ont le cœur si large qu'ils ne peuvent pas aimer moins de vingt peuples à-la-fois. Et cependant, tout ce qui est grand, tout ce qui est divin dans le monde est humanitaire: la science est humanitaire, la littérature est humanitaire, la philosophie l'est aussi. Kant et Byron sont nos compatriotes; il n'y a pas de vérités britanniques, pas plus que des vérités allemandes. Je dis plus, l'industrie est humanitaire; je me fie plus aux intentions pacifiques d'une balle de coton qu'à tous les protocoles de la diplomatie. Aujourd'hui on fait la guerre, la plume à la main, comme une opération de commerce, en ayant soin de calculer les pertes et gains. Toutes les découvertes, toutes les applications industrielles de la science n'ont-elles pas une tendance éminemment humaine? Le télégraphe électrique, avec lequel on pourra correspondre de France à la Chine en quelques minutes, les bateaux à vapeur, qui servent de malles-postes dont toutes les nations profitent; les chemins qui viennent se joindre bout à bout sur toutes les frontières, et la grande navigation atmosphérique qui se prépare, et qui sera trouvée un jour, toutes ces choses n'ont-elles pas une signification profondément humanitaire, ne tendent-elles pas à établir l'alliance, la solidarité entre les peuples, l'hospitalité des arts et du commerce?

Et lorsque nous voyons, sur tous les continents, la race européenne, la plus belle, la plus intelligente, la plus humaine, se substituer partout aux races primitives, prendre possession de toute l'Asie, défoncer la Chine opaque et murée à coups de canon, mettre le pied sur l'Afrique et l'envelopper comptoir par comptoir, refouler perpétuellement dans les savanes et dans les forêts de l'Amérique les restes de tribus autochthones, on se demande si ce travail d'absorption et de fusion du monde entier ne se fait pas dans un but d'unité, par conséquent dans un but humanitaire. Qu'était le christianisme lui-même? Qu'est-ce qu'on nomme prédication, conversion, mission, si ce n'est une sublime aspiration à briser toutes les vaines barrières qui parquent les peuples pour les associer dans une vérité commune? Il y a des hommes dont l'âme est assez sainte pour s'attrister des misères humaines à trois mille lieues de distance, pour écouter dans les vents les voix gémissantes des races qu'ils n'ont jamais connues: ce sont les missionnaires, les martyrs, tous humanitaires.

Que représente donc aujourd'hui ce qu'on nomme nationalité, ce qu'on nomme patriotisme? La douane? c'est-à-dire un système d'impôts qui force chaque nation à produire, non pas ce qu'elle produit le mieux et à meilleur marché, mais tout ce qu'elle a besoin de consommer. La guerre? c'est-à-dire l'oppression du faible par le fort, la spoliation du vaincu par le vainqueur, une grande dépense de travail pour détruire les productions du travail. Comment M. Reyband, avec sa haute intelligence, comment, lui qui a fait de bons et solides travaux sur la géographie, l'histoire, l'économie politique, a-t-il pu passer irrévérencieusement à côté de ces vérités qui sont les dogmes de tous les grands esprits?

Rappelez-vous où et quand le sentiment de nationalité a été le plus énergique. Les Juifs se croyaient favorisés par Dieu d'une prédilection particulière; ils ne voulaient de Dieu que pour eux seuls; ils enfermèrent le saint des saints dans un tabernacle; ils auraient exterminé toute nation qui aurait voulu partager avec eux la connaissance de Dieu. Mais le Christ arriva, qui brisa le tabernacle, qui distribua le pain de vie à tous les peuples, et les Juifs furent punis en étant semés comme poussière parmi toutes les nations. Ce que le christianisme a voulu, on peut bien le vouloir sans se compromettre, au risque de déplaire à l'Académie des sciences morales et politiques.

UN INCONNU.

Adjudications.

Ministère de la marine, à Saint-Servan, 20 décembre. — 100,000 kilog. de blé froment de Bretagne.

Ministère de la marine, à Nantes, 14 décembre. — 4 millions de kilog. de

cessaire pour 21 mois, à compter du 1er janvier, aux prisons civiles de la Seine, à la maison centrale d'éducation correctionnelle.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES du 28 *novembre* 1843.

La compagnie d'assurances maritimes dite le Dragon, place de la Bourse, 8; juge-comm., M. Taconet; syndics prov., M. Morel, rue Sainte-Appoline, 9, et M. Ch. Trois, rue des Filles-Saint-Thomas, 5.

Du 14 novembre.

Lignard, décédé, marchand balancier, quai aux Fleurs, 3; juge-comm., M. Cornuault; syndic prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14.

BOURSE DU 29 NOVEMBRE.

Un quart pour cent de hausse sur les fonds anglais a donné tout d'abord lieu à une fermeté qui ne s'est pas soutenue.

Toujours grande activité sur les chemins de fer.

Au comptant. — Autriche, 390. — Banque belge, 765. — Canal de Bourgogne, 1080. — Jouissance, 4 Canaux, 140. — Id. Bourgogne, 107-50.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	121 80	121 80	121 70	121 75	121 65
— fin cour. . .	121 80	121 80	121 70	121 75	121 70
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 »	82 »	81 95	81 95	82 »
— fin cour. . .	82 05	82 10	81 90	81 95	82 »
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
				Avant la bourse, 82 10 07 1/2.
				A 4 heures, 81 95.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	—
4 0/0	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	» »	» »	» »	3 0/0 à 2 mois.
Banque de Fr. .	3325 »	» »	» »	—
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	Reports.
— de 1000.	1121 25	» »	B. 1 25	3 0/0, 16 1/4.
Caisse Hypoth..	772 50	» »	» »	5 0/0, 28 3/4.
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	Fin courant, 807 50.
Vers. R. Dr. .	312 50	312 50	B. 2 50	— 315 75.
d° R. G. . .	122 50	121 25	B. 2 50	— 121 25.
Orléans	751 25	752 50	H. 2 50	— 752 50, 755, 751 25.
Strasb. à Bâle.	207 50	203 75	B. 5 »	— 205, 203 75.
Rouen.	748 75	745 »	B. 2 50	— 747 50, 745, 747 50.
Havre.	596 25	595 »	» »	— 595.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 »	106 3/4	B. 1/4 »	Londres, 27 novembre.
— Portogais. .	» »	» »	» »	Consol. 96 1/8 1/4.
Esp. D. active.	30 »	» »	B. 3/8 »	Esp. actif. 32 1/8.
5 0/0 Naples. .	108 90	109 »	H. » 10	Portugais. 43 1/4.
— Romain. .	104 1/2	104 3/8	H. 3/8 »	Mexicains. 30 5/8.
Obl. Piémont. .	1207 50	» »	» »	5 0/0 Hollandais, 100.
Emp. d'Haïti. .	472 50	» »	» »	2 1/2 0/0 id. 54.

Spectacles du 30 novembre.

h. 1/2 OPÉRA. —
h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Eve.
h. 1/2 ITALIENS — Belisario (24e repr.)
h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Jean de Paris.
h. 1/2 ODÉON. — Une Fête de Néron. Le Succès.
h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mme Roland. L'Homme blasé.
h. 1/2 VARIÉTÉS. — Casque. Roquefinette. Flâneur. Jacquot.
h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Carabas. Noctambule. Brelan. Mme Camus.
h. 1/2 GYMNASE. — Georges et Thérèse. Manon. Italien.
h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Louise Bernard. L'Ombre.
h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
h. 1/2 CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. Guides.
h. 1/2 COMTE. — Henri IV. Les Demoiselles. Intermède. Pierrot.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 29 novembre.

Arrivages: 604 quint. Restant: 11,604 quint.

Cours moyen, 36 64; cours-taxe, semblable au cours moyen.

Différence sur les cours d'hier: cours moyen, hausse de 26 c.; cours-taxe, baisse de 38 c.

Gruaux,	23 quint.	48 kilog.	de	47-16 à 52-20
1re marque,	303	»		36-90 à 38-20
2e	288	21		36 » à 36-30
3e	29	63		28 » à 32 »
4e	4	71		22 » à 24 75

Ventes à livrer: 148 quint. 16 kilog. de 36-65 à 38-20

Total des ventes: 887 quint. 67 kilog.

Marché aux veaux de La Chapelle-Saint-Denis, 28 novembre.

138 amenés, tous vendus, sans renvoi; première qualité, 1-30; deuxième qualité, 1-10 le kil. sur pied.

Marché aux vaches grasses et laitières:

62 amenées, toutes vendues, de 80 c. à 1 fr.; 102 vaches laitières on trouvé presque toutes des acheteurs à des prix inconnus. A. Y.

(*Voir le tableau ci-dessous.*)

Étude de Me TALLOU, huissier, rue Saint-Martin, n. 259.

VENTES

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

En l'hôtel des commissaires-priseurs, le samedi 2 novembre 1843, consistant en

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 123.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.)



UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

VENDREDI 1er DÉCEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départem.ts et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 21 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 30 NOVEMBRE.

Le *Journal des Débats* annonce que le ministère compte présenter à la session prochaine divers projets de loi sur les patentes, sur la réforme des prisons, sur le recrutement, sans compter, dit-il, la question des chemins de fer et la question de l'enseignement secondaire, dont les chambres auront aussi à s'occuper. Le *Journal des Débats* demande si l'on trouve ces questions *trop petites*, et il pense que ce programme doit suffire à la situation. Puis, l'organe du cabinet s'écrie avec un air de triomphe : « Ce qu'on attend du ministère, est-ce *un plan pour la réforme générale de la société*? Nous sommes obligés d'avouer que le ministère, selon toutes les apparences, n'a rien de tel à présenter aux chambres. »

Cet aveu n'a rien qui nous étonne, nous le croyons parfaitement sincère. Non certes, le ministère du 29 octobre n'a pas de plan général sur les modifications que réclame impérieusement l'état actuel de l'industrie et de la société. Le ministère du 29 octobre n'a pas de théorie, pas d'idées positives, pas de science sur les réformes d'ensemble; le ministère vit au jour le jour, puisant ses inspirations dans son égoïsme, dans le désir de conserver le pouvoir quand même, gouvernant au hasard, ou plutôt se laissant gouverner par des intérêts secondaires qui le dominent; en un mot, le ministère ne comprend pas la politique de stabilité et de progrès. Tout cela, ce n'est pas nous qui le disons; c'est le ministère lui-même qui s'en vante, par son organe le plus grave, par le *Journal des Débats*.

Et voilà pourquoi le ministère n'est point à la hauteur de la situation.

En effet, que résulte-t-il de là? Il en résulte que, dépourvu d'une conception sur les tendances les plus actuelles de la société, sur l'intérêt général de la nation française, le ministère ne peut imprimer à l'administration le mouvement et la vie, et que ses projets de loi sur les questions les plus importantes sont toujours marqués d'un cachet d'incohérence. Le ministère marche en sens inverse de la loi sociale qu'il ne connaît pas, loi supérieure à tous les gouvernements et à toutes les politiques, et dont la législation ne devrait être qu'une déduction pratique. C'est pour s'être heurté contre cette loi que tant de gouvernements ont péri, que tant de gouvernements sont aujourd'hui menacés.

C'est parce que tous les ministères, depuis 1830, n'ont pas connu cette grande loi, que tous les projets présentés aux chambres, surtout quand ils touchaient à quelques-unes des difficultés économiques, n'ont fait qu'augmenter le chaos industriel, social, législatif, au lieu de le débrouiller. Car, à l'heure qu'il est, il faut entrer dans une ère de politique positive; il faut un plan général de réforme de la société, afin de la gouverner en vue de la réalisation successive de ce plan; et ici le ministère du 29 octobre vient constater lui-même son insuffisance.

Oui, sans doute, les questions que le ministère se propose de porter à la prochaine session, la question des patentes, de la réforme des prisons, du recrutement, des chemins de fer, de l'enseignement secondaire, ne sont pas de *petites* questions; elles se rattachent à l'ensemble de l'organisation sociale, et elles pourraient fournir matière à des projets de loi empreints d'un caractère vraiment conservateur et progressif. Oui, ces questions sont grandes et élevées; mais ce qu'il y a de *petit*, de mesquin et d'étriqué, c'est la solution que vous leur donnez; c'est le point de vue sous lequel vous les envisagez; ce sont, en un mot, vos projets de loi qui ne font qu'ajouter aux complications et au malaise social.

Eh bien! qui le croirait? après avoir ainsi fait parade de son ignorance, le ministère prétend y trouver un brevet de capacité, de longévité. Il jette la moquerie et l'insulte aux novateurs pacifiques, aux seuls conservateurs véritables; il parle avec un superbe dédain de leurs rêvasseries démocratiques, de leurs utopies sociales, et il ne s'aperçoit pas qu'il est lui-même le plus grand rêveur, lui qui veut gouverner sans un plan général, sans une conception sur les besoins et les tendances de la société!

Enfin, comme s'ils avaient à cœur de prouver immédiatement combien ils sont fourvoyés dans l'utopie et l'impossibilisme, le ministère et son organe reviennent sur cette distinction niaise qu'on a voulu faire entre la *politique* et les *affaires*, distinction qui traîne depuis deux ans dans tous les premiers-Paris, et qui ne peut aboutir qu'à de stériles discussions. Si le *Journal des Débats* et le cabinet du 29 octobre avaient la moindre notion d'unité et d'harmonie sociale, reviendrait-il éternellement sur ces oiseuses absurdités?

Oui, vous n'êtes que des hommes inconséquents qui voulez gouverner sans boussole; vous êtes les pires des utopistes! Oui, la chambre peut bien être certaine que vous vous présenterez à elle sans idées générales, et que vous donnerez de nouveau l'exemple de cette incohérence, de ce décousu dont elle a pu juger à la dernière session. Reste à savoir si la chambre se contentera toujours d'une nullité aujourd'hui si dangereuse, si elle ne s'éclairera pas elle-même quand l'opinion s'éclaire autour d'elle, si elle ne marchera pas quand le pays marche, si elle ne se transformera pas quand les idées s'améliorent et se transforment rapidement dans le pays, et même, il est déjà permis de le dire, dans une grande partie du monde civilisé.

Réforme commerciale.

DES PATENTES.

Le ministère a présenté à la chambre des députés, dans la dernière session, un projet de loi sur les patentes, qui a jeté la terreur dans le monde commercial. Il s'agit d'apporter plus de régularité dans la classification des patentables, d'augmenter au profit du trésor les impôts que supportent les commerçants et les industriels. Pour conjurer le danger qui les menace, les patentés de Paris, réunis en grand nombre le 28 juin dernier, ont organisé une commission centrale chargée de défendre les intérêts du commerce. Cette commission a formulé récemment les vœux que les commerçants doivent adresser aux chambres dans la prochaine session.

Parmi les vœux exprimés dans son rapport, nous en avons remarqué trois qui soulèvent de fort graves questions. Les négociants désirent :

« Que pour quelque cause ou prétexte que ce soit les agens du fisc ne puissent feuilleter et compulser soit leurs registres d'achat, soit leurs registres de vente ou de caisse, parce qu'une investigation de ce genre ressemblerait à une véritable inquisition commerciale;

» Que désormais les classifications des patentes soient invariables et uniformes par rapport aux natures d'industrie définitivement qualifiées, etc.;

» Que l'on recherche et que l'on signale les causes de la stagnation des affaires, des entraves qui empêchent la prospérité du commerce, etc. »

Une formule d'adhésion qui doit être présentée à tous les patentés de Paris et de la France, contient les lignes suivantes, qui ont pour but également de réclamer le secret des opérations commerciales :

« Considérant que les opérations commerciales sont des opérations sacrées, toutes de confiance; qu'aux tribunaux de commerce seuls appartient le droit d'en connaître; qu'il importe à la moralité de ces transactions que les opérations ne puissent être scrutées par des étrangers qui pourraient en abuser; que le commerce et les industries proprement dits n'existent et ne se développent qu'autant qu'ils sont protégés par une liberté pleine et entière; que le commerce est le résultat d'une confiance réciproque, et que le nouveau projet de loi a pour but de lui enlever la presque généralité des garanties qu'il doit avoir, etc. »

Dans la ville de Brême, chaque citoyen invité par l'administration publique, vient déclarer lui-même le taux de sa fortune privée, et l'administration, toute confiante dans la bonne-foi germanique, fixe la part que chaque citoyen, dans la proportion de ses revenus, doit à sa patrie : admirable reste des vertus antiques qui ont disparu de la terre! Si notre gouvernement adressait aux contribuables une pareille invitation, il n'y aurait pas un sou dans les caisses du trésor, chacun de nous étant prêt à prouver qu'il est plus pauvre que Job. Le ministère français, qui n'a pas à faire à des habitants de Brême, qui sait fort bien que le plus huppé de nos aristocrates se déclare indigent dès que les agents du fisc veulent apprécier sa fortune, proposait un moyen fort simple de connaître la position pécuniaire des commerçants, c'était d'ouvrir leurs livres. Par cette mesure, du reste, le ministère n'avait d'autre but que de faire exécuter la charte; rien que la charte, laquelle dit en son article 2 : les Français contribuent, indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'état. Quoi de plus juste qu'un pareil principe? quoi de plus de naturel, par conséquent, que de vouloir l'appliquer? Le ministère avait donc pour lui la justice et la raison.

De leur côté, les négociants n'ont pas tort et leurs réclamations nous paraissent fondées. Il est certain que dans l'état actuel des choses, il y a pour leurs intérêts un grave danger à laisser pénétrer qui que ce soit dans le secret de leurs affaires. « Les opérations commerciales, disent les négociants, sont des opérations *sacrées*. » Ce sont aussi des opérations mystérieuses. Dans la lutte anarchique qui s'établit entre eux, c'est toujours le mieux informé qui l'emporte; savoir le premier les besoins de la consommation, connaître le premier la hausse et la baisse, c'est tenir la victoire. On comprend donc que les commerçants cherchent à écarter toute intervention dans les secrets de leurs achats et de leurs ventes.

Notre système commercial repose sur le mystère, et le projet de loi du ministre aurait pour effet d'introduire dans le commerce, sinon une publicité complète, au moins une sorte de publicité administrative; on doit s'attendre sur ce point à une lutte sérieuse entre le ministère et les négociants.

Cependant le principe de la charte est de toute justice, et la proposition du ministre n'est qu'une conséquence du principe de la charte; si notre régime commercial s'oppose à l'application de cette mesure, faut-il rejeter le principe qui est juste et rationnel, ou réformer le système d'échanges qui est faux et vicieux? La réponse ne saurait être douteuse, mais nous craignons fort qu'on ne choisisse le plus mauvais parti, car nos législateurs ne savent pas encore que la première condition de la réforme commerciale, c'est l'introduction de la publicité la plus complète dans toutes les opérations des échanges.

Si les commerçants repoussent les investigations du fisc, ce n'est pas seulement dans la crainte qu'on ne surprenne les secrets de leurs opérations loyales, c'est aussi de peur qu'on ne découvre leurs manœuvres frauduleuses, ou qu'on ne nuise à leur crédit par l'appréciation de la situation *vraie* de leurs affaires.

Dans l'état actuel des choses, les négociants ont, sous tous les rapports, intérêt à cacher leurs spéculations et à trafiquer dans les ténèbres; c'est un résultat nécessaire de la fausse organisation des échanges. On a fort mal conçu jusqu'ici les fonctions du commerce : sous le prétexte que l'intérêt individuel est en tout conforme à l'intérêt général, et que la liberté la plus absolue dans le domaine du travail est préférable à la meilleure organisation industrielle, on a laissé le service des échanges à des individus isolés qui luttent entre eux d'adresse et de ruse pour s'arracher les chalands. Tout commerçant a le droit d'acheter et de vendre pour son profit personnel, et toutes ses opérations ont pour but d'exploiter à-la-fois acheteurs et vendeurs. Rien dans la société n'a été prévu pour établir l'équilibre entre la production et la distribution des richesses; c'est une oscillation continuelle entre l'offre et la demande; c'est une perpétuelle fluctuation de baisse et de hausse; c'est un immense chaos d'incertitudes et de hasards. Celui qui dans ce dédale a pu saisir quelque fil conducteur, doit en garder précieusement le secret pour lui seul, et l'on conçoit qu'au milieu d'un pareil désordre le commerce ait ses arcanes et ses mystères dont il redoute la révélation.

Il faut sur ce point rectifier les idées reçues et, du reste, les faits nous viennent en aide chaque jour pour démontrer la fausseté de notre système commercial. On commence à comprendre qu'il est temps d'apporter un remède à des abus devenus intolérables; on comprendra bientôt qu'il n'y a de remède efficace que dans une nouvelle constitution du commerce. Les économistes, forcés d'ap-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Cours d'Ornithologie

DE M. ISIDORE GEOFFROI-SAINT-HILAIRE.

SOMMAIRE : Instinct du tiercelet. — Sa politesse à table. — Strygidés. — Superstitions relatives à leur cri. — Psittacés; origine de ce nom. — Très rares jusqu'à la Renaissance. — Grimaciers, inoffensifs, frugivores en liberté, omnivores en captivité. — Perroquet de l'arche de Noé. — Sa mémoire. — Sens que les perroquets attachent aux paroles. — Anecdotes à ce sujet. — Cucolidés. Couroucou. — Ani, ses mœurs, nids communs, éducation des petits en com-

dresser soi-même, d'après les errements indiqués pour l'éducation des faucons.

Revenons au Tiercelet. Celui-là s'élève pour ainsi dire tout seul et à tout âge. Il apprend à rapporter comme un chien; dès qu'il sait rapporter, son éducation est faite. Très gourmand et très insolent, il se familiarise avec tout le monde et, une fois apprivoisé, il s'installe à table partout où il peut entrer chez des gens qui dînent, sans attendre qu'on l'invite, sans faire autrement connaissance avec les gens.

Nous avons long-temps possédé en Belgique un Tiercelet qui avait été pris adulte, au filet. En moins de huit jours, il savait rapporter des alouettes vivantes ou d'autres petits oiseaux. A table, il se posait sur une patte, étendant l'autre pour prendre très adroitement la viande dont il est fort avide. Souvent il s'échappait le matin, pour aller à la chasse

de leurs mouvements, qui les fait paraître et disparaître à l'improviste dans les ténèbres, ont frappé de tout temps l'imagination des crédules habitants des campagnes.

L'espèce de guerre lâche que font les strygidés aux petits oiseaux, qu'ils tâchent de surprendre pendant leur sommeil, justifie l'aversion dont ils sont l'objet. Rien de plus amusant que la chasse aux oiseaux à l'aide d'un hibou placé dans une cage sur un arbre garni de gluaux. Malheur au pauvre hibou s'il n'était protégé par les barreaux de la prison; il serait mis en pièces en un instant.

L'effraie mérite aussi la haine du chasseur, non pas précisément du chasseur légalement autorisé à poursuivre le gibier, mais du braconnier qui tend des pièges et des lacets. L'effraie les visite souvent avant lui; elle ne se fait pas scrupule de voler le voleur.

profondir une question qu'ils n'ont pas suffisamment étudiée jusqu'ici, rectifieront eux-mêmes les notions erronées qu'ils ont répandues dans le public.

Il nous semble que le temps n'est pas loin où la société, trompée tant de fois par des traficants sans pudeur, reconnaîtra que le commerce ou service des échanges, au lieu d'être livré à des individus libres et dégagés de tout contrôle, doit être converti en une fonction sociale, confiée à des employés responsables et soumis à un contrôle régulier. Sous un pareil régime, les produits ne sont plus jetés au hasard sur le marché pour servir à la spéculation, mais ils sont distribués par une administration spéciale dans la proportion des besoins connus et déterminés à l'avance; ici nul intérêt pour l'employé à frauder une marchandise qu'il ne vend point pour son compte personnel; ici point d'accaparement, point d'agiotage, point de hausse ni de baisse factices; point de ruses ni de supercherie; tout se fait au grand jour de la publicité : le commerce alors n'a plus de science occulte ni de mystères sacrés.

Mais quelle sera la combinaison pratique qui permettra d'obtenir ces magnifiques résultats? C'est là une question que nous traiterons plus tard avec toute l'attention qu'elle mérite. Nous avons voulu seulement déterminer ici les principales conditions du problème commercial et indiquer la seule voie qui puisse conduire à une solution rationnelle. Nos principes sont d'ailleurs assez connus pour qu'il soit inutile d'ajouter que les intérêts acquis doivent être ménagés dans la transition. Les réformes ne doivent pas seulement profiter à la société prise dans son ensemble, il faut encore qu'elles ne portent préjudice à aucune classe; le bien général ne doit être acheté au prix des intérêts légitimes d'aucune minorité.

L'Etat, l'Eglise et l'Enseignement.

(Deuxième article.)

Nous donnons le second article de M. de Lamartine sur la question religieuse, d'après les épreuves du *Bien public*, du 30 novembre, qui nous ont été adressées. — Après l'élévation du talent, ce qui nous frappe le plus dans ces brillantes improvisations de plume, c'est la franchise avec laquelle elles exposent la situation respective de l'Eglise, de l'Etat et de l'esprit public. Quant à la solution proposée par l'illustre écrivain, nous ne la croyons pas pratique. Incessamment nous indiquerons nous-mêmes celle qui, dans l'état des choses, nous paraît la plus conforme à tous les grands intérêts mis en jeu dans cette question et la plus acceptable pour tout le monde. Mais laissons parler M. de Lamartine :

Passons à l'Etat. Il n'y a pas moins de compromission et de tiraillement pour lui à se lier indissolublement à une Eglise, et à se charger du service et de l'administration d'une foi libre dans l'empire. Que fait-il, en effet, et comment raisonne-t-il, en se chargeant de servir et de salarier directement la foi et les consciences? Il se fait à lui-même une statistique idéale, arbitraire, du nombre des catholiques réels et des besoins du personnel de l'enseignement et du culte; il compte ensuite combien cela fait en chiffre, en bourses gratuites; il porte ce chiffre sur son budget, à la charge de tous les contribuables catholiques ou non, et il dit : Tout est bien! mon chiffre représente exactement à une âme près les besoins réels de la conscience, de la foi, de la religion dans mon empire. Dieu est servi selon sa mesure, et les hommes n'ont rien à dire. Dieu est servi? Les besoins vrais de la conscience, de la foi, de la religion sont satisfaits?.... Mais qu'en savez-vous? Qui vous a donné le droit et l'infaillibilité d'arbitrer ainsi le grand inconnu? Et sans parler de cette absurde et révoltante iniquité de faire payer au non-croyant et au non-pratiquant le salaire et le service d'une religion qu'il répudie, qu'il blasphème peut-être; iniquité que vous reprochez à l'Angleterre en Irlande, sans voir que vous la commettez chez vous; comment connaissez-vous les besoins réels du service religieux de telle ou telle foi? Avez-vous été frapper sur chaque conscience une à une, et lui demander individuellement et confidentiellement : Que crois-tu? et dans quelle religion crois-tu? Avez-vous fait voter la France au *vote secret*, sur le mystère des croyances intimes? Avez-vous compté et pesé les voix? Osez-vous dire que vous savez ce qu'il y a de foi, ce qu'il y a de doute, ce qu'il y a de philosophie, ce qu'il y a de religion, ce qu'il y a de besoin de catholicisme, ce qu'il y a de soif d'innovation dans cette grande âme de trente-quatre millions d'hommes, ballottés, depuis un siècle, par les vents les plus contraires de doctrines? Oseriez-vous affirmer devant Dieu que vous ne vous trompez pas, et que votre chiffre marque juste la statistique des consciences? Non, vous ne l'oseriez pas ou vous mentiriez; vous vous trompez nécessairement, et vous vous trompez peut-être de dix ou douze millions de consciences, plus ou moins, Dieu seul le sait! Peut-être donnez-vous trop, peut-être donnez-vous trop peu? Peut-être ces vingt-cinq ou trente mille enfants des séminaires et petits-séminaires, nécessaires, selon vous, au recrutement annuel des ministres de la foi catholique, sont-ils en quantité trois fois supérieure aux vocations réelles et aux besoins sérieux des fidèles! Peut-être ce nombre est-il insuffisant! Peut-être l'enseignement catholique dépasse-t-il immensément la mesure des croyances dans les familles? peut-être ne les satisfait-il pas du tout! Peut-être avez-vous trop d'autels, peut-être pas assez, et le fidèle, dans vos campagnes, est-il trop éloigné des sources de sa foi et des conseils de ses guides religieux! Tout est problème pour vous en pareille matière; vous n'en connaissez pas les termes et vous les résolvez! Et quelle est la conséquence de l'erreur en pareille matière? C'est que si vous vous trompez en moins, vous faites souffrir et dépérir une foi religieuse qui vivrait et multiplierait sans vous! et que si vous vous trompez en plus, vous faites vivre d'une vie fausse, artificielle et toute politique, une foi qui, sans vous, ne porterait plus de fruits réels pour l'esprit humain, et qui laisserait germer et fructifier à sa place les croyances nouvelles que Dieu est libre de destiner à tous les temps! Meurtre de la religion ou meurtre de la raison. Des deux côtés vous tuez quelque chose; vous tuez dans les ténèbres et sans savoir quoi. Cet état n'est pas tolérable pour une société qui croit en Dieu; et toute conscience murmure en secret et se révolte, soit que sa religion s'appelle *Christ*, soit que sa religion s'appelle *philosophie*. Une telle société est coupable et ne peut répondre avec innocence devant le ciel de la première de ses charges, les âmes de son peuple.

Quand l'Etat n'a plus de foi unanime, comme dans les siècles où nous sommes entrés il y a cinquante ans, que peut-il donc faire? nous dira-t-on. Un pareil arbitrage appelé religion de la majorité? Vous voyez ce que c'est : un mensonge convenu qui réglemente et qui paie sans savoir dans quelle mesure il y a à payer. Une constitution civile du clergé comme l'Assemblée constituante? mais la constitution du clergé est divine; toute autre constitution crée un schisme national, une guerre civile ou une persécution? Un concordat perpétuel, où le souverain-pontife vous dicte à jamais les conditions immuables et la quotité fixe de l'établissement religieux dans l'empire? Mais les conditions de cet établissement, le chiffre de ce personnel, la quotité de ce subside doivent être en rapport avec le chiffre et la quotité de la foi, et la foi est mobile comme la pensée humaine. Elle est aujourd'hui, demain elle n'est pas. Vous la servirez donc trop ou trop peu; vous priverez des millions d'âmes de leur aliment divin, ou vous soutiendrez des milliers d'autels qui n'auront plus d'adorateurs. Disette des âmes, ou surabondance d'un culte à l'entreprise! Voilà le dilemme d'où vous ne sortirez pas dans le système d'une religion fondée et maintenue sur un pied fixe en vertu d'un concordat politique. Partagerez-vous entre le Catholicisme et l'Etat? Mais la foi ne reconnaît pas et ne peut pas reconnaître de limites : conquérante par nature et par devoir, elle ne peut s'arrêter que là où Dieu l'arrête; tout ce que les hommes lui disputent, elle doit l'arracher; tout ce qu'ils lui refusent, elle doit le conquérir : elle est par essence la monarchie universelle, puisqu'elle doit se croire la monarchie divine. Vous aurez beau lui faire une part immense; elle trouvera toujours que c'est peu, car il lui faut tout. Vous verrez éternellement renaître, sous forme de séduction pieuse ou de violence morale, selon le temps, les prétentions, les envahissements, les dominations, les usurpations d'enseignement, de consciences, de corporations, de propriétés sacrées. Vous lui aurez donné toute la place qu'elle vous refuserait l'air, et il ne faut pas l'en accuser, c'est son droit. La foi est la foi, c'est du feu! il faut qu'elle brûle. Ne lui disputez pas ses aliments si vous voulez la paix. La paix n'est que dans la liberté. La dignité et l'indépendance de l'Etat ne sont que dans la liberté, l'enseignement vrai n'est que dans la liberté, la foi efficace n'est que dans la liberté, la civilisation agissante n'est que dans la liberté; Dieu, enfin, pour les peuples, n'est que dans la liberté. Les consciences sincères commencent à vous le crier des deux côtés du monde moral. Encore quelques conflits de cette nature, encore quelques guerres civiles d'enseignement, encore quelques froissements de la foi, encore quelques asservissements de la pensée, et tout le monde nous le criera enfin : « La situation présente ne peut pas durer un demi-siècle » impunément. »

Il faut que les hommes d'Etat commencent à en prévoir et à en préparer une autre. Il faut que l'opinion commence à demander la vérité dans la charte des consciences et dans les rapports de l'humanité avec Dieu.

Mais cette liberté, dit-on encore, comment la réglerez-vous? Nous pourrions répondre : Regardez tous les pays où les cultes sont libres! on ne règle pas la liberté, on la proclame. On pose quelques limites de pure police civile, pour empêcher que la liberté des uns ne froisse ou ne scandalise la liberté des autres, et tout est dit. Mais nous n'irons pas même si loin du premier pas. Nous savons que tout changement est trouble, et que le devoir des hommes d'Etat est de graduer ces changements de telle sorte que tout grand changement soit une transformation pacifique et préservatrice, au lieu d'être une soudaine et tumultueuse révolution. Les gouvernements ne sont placés que pour cela à la tête des peuples. Il sont comptables non-seulement de ce qu'ils font, mais de la manière dont ils le font. Voici comment un gouvernement à-la-fois résolu et prudent, ferme et juste, secondé par une législature éclairée, et soutenu par une opinion nationale irrésistible, peut et doit opérer enfin ce que l'Assemblée Constituante a tenté sans audace, ce que la Convention a exécuté sans justice, ce que la foi et la civilisation, l'esprit de Dieu et l'esprit humain veulent sagement accomplir en ce siècle.

(Ici l'auteur de l'article énumère les dispositions législatives très simples, nécessaires pour passer à l'indépendance réelle des cultes, et par là à la liberté de l'enseignement, sans commotion pour l'Etat, sans trouble pour les consciences, sans dépossession des ministres actuels du culte, et sans dommage pour l'établissement temporel et pour le régime financier de l'Eglise. Ces dispositions se résument toutes dans *l'association religieuse* légalisée et dans l'indépendance de l'établissement de l'Eglise, en maintenant toutefois le *statu quo* du personnel et des traitements des ministres actuels des cultes jusqu'à l'extinction par décès des titulaires actuels. Quand l'Etat accomplit un changement notable dans son organisation administrative, le poids de ce changement ne doit jamais porter sur des individus, ni sur une seule classe de citoyens immolée à un principe, mais sur la nation tout entière.)

Cela fait, et l'Etat ayant rendu l'indépendance à l'Eglise, la liberté des cultes à tous les citoyens, la liberté d'enseignement aux familles, il revendiquera énergiquement à son tour son droit et sa liberté à lui. Il se souviendra que si l'Eglise est l'arbitre de la foi, que si le père de famille est l'arbitre de l'éducation de son enfant, il est, lui, l'Etat, l'arbitre et le tuteur de la civilisation. En faisant respectueusement la liberté légale à tout le monde, à tous les établissements religieux ou privés, la liberté d'enseignement à toutes les nuances de la foi et de la volonté des familles, il se reconnaîtra le droit et le devoir de leur faire concurrence par un vaste et puissant système d'enseignement civil. Il créera, il accroîtra avec les éléments qui lui appartiennent, avec le ministère de l'instruction publique, l'Université, les écoles primaires, normales, professionnelles, les écoles spéciales et polytechnique, les cours transcendants et gratuits multipliés dans tous les centres de population, son établissement d'instruction nationale. Cet enseignement national, sous la responsabilité de l'Etat, sera respectueux et tutélaire pour la conscience et pour la foi des familles, mais indépendant de l'Eglise; il n'aura avec elle que les rapports de culte librement et individuellement pratiqué. Ainsi se trouvera satisfait, par la triple concurrence de l'Eglise, des établissements privés et de la puissante centralisation enseignante de l'Etat, ce que veut la Religion, ce que demande la famille et ce que commande l'Etat, cette famille souveraine qui a aussi charge d'âme, quoi qu'on en dise, et qui répond à la postérité de la perpétuité et de l'accroissement de l'esprit humain! L'Eglise enseignera ce qu'elle croit, l'Etat enseignera ce qu'il pense. L'Eglise sera émancipée du gouvernement; le gouvernement émancipé de l'Eglise : la philosophie émancipée des deux. Les âmes seront enlevées au budget et remises à leur foi et à Dieu. C'est l'état de l'Amérique, de la Belgique, et le monde voit si le sentiment religieux s'y éteint dans l'air de la liberté! C'est aussi la tendance du reste de l'Europe.

Il n'y a que deux classes d'hommes qui se récrieront contre les prétendues impossibilités de cette transformation. Ceux qui veulent abaisser la religion au rôle d'instrument politique; ceux qui veulent abaisser l'Etat au rôle d'instrument d'orthodoxie. En un mot, les incrédules à la foi et les incrédules à la liberté.

Ah! nous savons comme ceux-là tout ce qu'il y a à dire. Nous savons toutes les objections politiques sans réponse, au point de vue humain, qu'il y a à faire contre un système qui arrache les consciences à l'Etat, et la force de l'Etat à la domination morale des cultes nationaux. Les traditions de cette vieille alliance si solide encore, quoiqu'elle craque toujours! cette main de la Religion dans laquelle on glisse le salaire des condescendances politiques qu'on voudrait obtenir d'elle, et qu'elle ne peut accorder! ce gage de bonne harmonie et de dépendance mutuelle que se donne le pouvoir temporel et le pouvoir civil; ces longues habitudes de l'esprit et des yeux dans la nation; cet éclat officiel que se renvoient le trône et l'autel, et qui doublent leur splendeur aux regards de la multitude, ces plaintes, ces accusations; cette religion qui se dirait pauvre parce que son salaire n'aurait plus passé par le trésor public, qui se dirait avilie parce qu'au lieu de le recevoir par la main d'un percepteur porteur de contraintes, elle ne le recevra plus que par la main d'un syndic de l'association établie!

Ce pouvoir qui se sentirait désarmé parce qu'il n'aurait plus à sa dévotion l'immense personnel d'un clergé qu'il voudrait faire dépendant comme ses fonctionnaires! ce peuple qui se croirait un moment sans Dieu, parce que Dieu ne serait plus dans le ciel, dans sa conscience et dans ses temples libres! nous savons tout cela et bien d'autres choses encore! Autant de raisons d'ajournement pour les hommes politiques! Oui, vous tâcherez d'ajourner les difficultés divines pour simplifier les difficultés humaines. Vous direz à Dieu d'attendre, à la foi de patienter, à l'Etat de feindre, à l'enseignement de mentir, à la pensée humaine de se faire hypocrite, de s'asservir tout haut en se révoltant tout bas. Vous jouerez cette comédie sacrée, qui voudrait se servir de Dieu comme d'un instrument de police sociale! Vains efforts! vous ne gagnerez que peu d'années, et ces misérables années que vous croirez avoir gagnées pour la paix seront perdues pour la vérité, pour la religion, pour l'enseignement, pour la piété sincère des populations, et pour le mouvement libre et créateur de la raison humaine. Non! l'esprit humain ne vous donnera plus de temps, la foi ne vous donnera plus de complaisances, le temps veut une solution, et il l'aura malgré vous. Ah! qu'il serait plus beau de la lui donner! de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et aux hommes ce qui est aux hommes!

Ajournons encore, dites-vous; Dieu se tait et les embarras politiques nous pressent.

Non, vous n'ajournerez pas impunément la conséquence de la liberté de penser. La liberté de penser, c'est la liberté de croire; et la liberté de croire, c'est la liberté d'enseigner. Ces deux libertés vous feront violence à-la-fois au nom de la religion et au nom de l'innovation! L'une est comprimée et l'autre souffre. Votre religion politique serait le sépulcre d'un autre Gethsémani. On l'ouvrirait un jour et on n'y trouverait rien. Il se remue dans les esprits et dans les consciences quelque chose qui demande l'air, la liberté, l'espace, la lumière, et qui fera violence à tous les gouvernements qui lui refuseront passage. Ne le sentez-vous pas à ces aspirations sourdes, à ces mouvements désordonnés et convulsifs du monde de la pensée et du monde politique, depuis près d'un siècle? Croyez-vous que tout cela s'agite, s'ébranle, se dissout, se pulvérise et se recompose seulement pour modifier quelques formes presque indifférentes de gouvernement? Non, ce mouvement part de plus loin et va plus haut. C'est l'âme humaine qui s'agite, qui se tourmente, qui cherche, et qui s'agitera jusqu'à ce qu'elle ait trouvé. La question religieuse est au fond de toutes ces questions. Vous ne le voyez pas, mais Dieu est là. Toutes ses pensées marchent devant lui pour faire place à quelque chose. Et qu'est-ce que cela peut-être, si ce n'est l'émancipation du principe religieux et son rajeunissement dans la liberté, sous la forme traditionnelle ou sous toutes les formes libres, dans la nation et dans l'humanité? Ne vous imaginez pas lui faire obstacle bien long-temps en-

---

a la faculté de la parole; sa langue est, comme l'a fait remarquer M. I. Geoffroy-Saint-Hilaire, une langue de mammifère égarée dans le bec d'un oiseau. Attache-t-il un sens aux mots qu'il prononce? Pas toujours, mais fort souvent, et un sens approprié à ses idées. Nous avons acheté, il y a quelques années, un perroquet provenant de l'Arche de Noé, non pas du navire mystique de la Bible, mais du magasin de Cassarino, ayant l'arche de Noé pour enseigne. Cassarino avait à cette époque un aide-de-camp nommé François, commandant sous ses ordres la division des perroquets. Tous les perroquets de l'Arche de Noé savaient le nom de François, qu'ils criaient à tue-tête quand François était en retard pour les distributions d'eau et de vivres. Le nôtre a conservé l'habitude d'appeler François quand il a soif ou faim, et quoiqu'on ne lui répète jamais ce nom, il ne l'a point oublié.

toujours en nombre pair. Ces oiseaux sont monogames pour toute leur vie, comme la tourterelle et le ramier de nos climats, et ils restent monogames, même dans l'état d'association; nous nous servons à dessein de ce mot; les anis construisent en commun un seul nid pour toute la bande. Toutes les femelles ne pondent pas en même temps; les plus pressées entourent d'un petit bourrelet d'herbes sèches leur place dans le nid commun; plus tard, quand tout le nid est occupé, les barrières ont disparu; toutes les mères s'occupent indistinctement de nourrir tous les petits.

Nous voici parvenus au coucou proprement dit. Que de traditions fabuleuses sur cet oiseau! Il est remarquable qu'Aristote ait combattu, dans ses écrits, les fables du changement du coucou en épervier et en crapaud, et de ses voyages sur le dos d'un milan, fables encore accrédi-

vues sur un nid, petit ou grand, peu lui importe. On trouve des œufs de coucou dans des nids de fauvette, de rouge-gorge, de tourterelles et de ramiers. L'œuf du coucou est aussi petit que celui du plus petit des oiseaux à qui la femelle confie l'espoir de sa postérité.

Quand l'œuf est pondu, la femelle reste aux environs du nid; s'il est adopté, elle s'éloigne et va terminer sa ponte ailleurs; car elle ne met jamais qu'un œuf dans le nid des petits oiseaux et deux au plus dans le nid des oiseaux de la plus grande taille. Souvent le couple qui trouve son nid occupé par un œuf étranger, refuse de l'adopter; il préfère abandonner ses propres œufs et aller s'établir ailleurs. Alors la femelle emporte son œuf, non dans ses pattes, comme plusieurs naturalistes l'ont avancé, mais dans son bec, ouvert démesurément pour cette destination. Jamais elle n'abandonne ses œufs qu'ils ne soient adoptés; jamais elle ne vole à d'autres amours qu'elle n'ait fait adopter ainsi tous ses

core avec ces vains semblants d'orthodoxie politique, qui ne servent qu'à masquer l'indifférence ou l'incrédulité de vos législations. Le sentiment religieux, un moment distrait par les luttes de la liberté et par la guerre, se réveille avec énergie dans le repos dont jouit le monde. Et comment cela ne serait-il pas ? Est-ce que le cœur humain a été pétri d'autre chose que de choses divines, par la main de son auteur ? Cette divinité de principe de l'âme humaine se révolte contre la sécheresse et contre le matérialisme des intérêts purement terrestres qu'agite la politique, ce culte du temps. La société n'a pas seulement une tête pour penser ; elle a un cœur aussi pour aspirer et pour palpiter sous la main de la religion ; elle ne vit pas seulement d'idées, elle vit de sentiment avant tout. Elle a beaucoup pensé ; elle a remué des millions d'idées depuis cent ans ; mais le sentiment lui manque : elle a besoin de le retrouver à sa source qui est une foi. Elle a besoin de croire, d'adorer, d'aimer, d'agir, de se dévouer, de remplir et de répandre son cœur, de confesser son Dieu par la foi, de le chercher par la philosophie, de le manifester par la parole, de le servir par le culte, de l'embrasser par l'amour, et d'épancher cet amour en actes d'adoration devant le ciel, et de fraternité devant les hommes ! Si la loi l'oublie, la nature le sait, elle ; et vous voyez qu'en dépit de vos lois l'humanité se précipite à tous les autels. C'est que c'est là, au fond, le seul but de toute civilisation véritable. Ne soyez pas si fiers de quelques conquêtes de la liberté sur le despotisme, ou de quelques conquêtes de la science sur la matière. Ces conquêtes n'ont de prix qu'autant qu'elles rapprochent l'homme social de Dieu. Toute civilisation qui n'aboutit pas à un acte d'adoration et à une morale, est un avortement. Mais le temps n'avorte pas, car ce qu'il conçoit, il le conçoit de Dieu, et il l'enfante pour l'éternité !

Laissez donc au sentiment religieux sa place et sa liberté, et ne craignez pas que la Religion tombe parce qu'elle ne sera plus soutenue par la main fragile et souvent odieuse du pouvoir humain ; ne craignez pas que le feu de l'autel s'éteigne parce que vous ne le ranimerez plus avec le souffle profane et souvent mortel du pouvoir ; laissez-y souffler librement tous les vents de croyances et de doctrines : au lieu d'un tiède et unique foyer que vous couvez sous votre main, vous aurez un foyer ardent et immense dont les étincelles partout semées iront rallumer la lumière et répandre la chaleur sur votre société qui se refroidit.

Nous le répétons : le sentiment religieux est tout homme. Mais pour être puissant, il faut qu'il soit vrai, et pour être vrai, il faut qu'il soit indépendant. S'il n'y a rien de plus beau aux regards des hommes et des anges qu'une grande famille humaine qui s'agenouille devant l'éternel idéal de ses pensées, qui lui rend le culte de la foi, de la prière et de la vertu, qui se presse dans ses temples en présence de l'invisible qui s'efforce, en élevant les mains de toute une nation vers le ciel, de nouer cette chaîne qui unit cette âme de peuple et ce monde infime et passager à la grandeur, à la sainteté et à l'éternité de son auteur ; il n'y a rien de plus hideux et de plus impie sous le soleil qu'un pouvoir politique qui se place entre Dieu et l'âme de ce peuple, qui veut administrer à sa convenance, à sa mesure et à son profit la pensée, la foi, la vérité, la conscience d'une nation, et qui affecte avec l'hypocrisie de la politique une foi qui ment dans sa bouche aux hommes, et un culte qui grimace à Dieu !

Restituons-nous donc les uns aux autres la place, la liberté, le respect qui nous appartiennent. La terre est assez vaste pour que tous ceux qui veulent adorer Dieu dans tous les rites, puissent s'agenouiller devant lui sans se coudoyer et sans se haïr.

Falsification des Vins.

Un grand nombre d'échantillons de vins déclarés suspects, grâce à l'insistance de la presse venue en aide au commerce honnête, ont été saisis et livrés à l'examen d'une commission d'experts composée de MM. Payen, Chevallier, Barruel, chimistes, et de MM. Delaunay, Gaudefroy et Rayon, dégustateurs.

La science et l'expérience ont ainsi été appelés à juger la question pour les vins qui leur ont été soumis. Mais la science et l'expérience réunies arriveront-elles à démontrer la falsification, et la répression de la justice suffira-t-elle pour mettre la santé et la bourse du consommateur à l'abri de nouveaux attentats ? Certes, il est permis d'en douter ?

La chimie, malgré les admirables progrès qu'elle a faits depuis cinquante ans, n'en est pas encore arrivée, on peut l'affirmer, à ce point qu'elle puisse distinguer toujours un produit naturel d'un produit artificiel. Que l'on fabrique artificiellement un vin avec de l'alcool, de l'eau, de la crème de tartre et de la matière colorante extraite d'une espèce particulière de raisin ; que l'on ait soin d'employer l'eau qui coule près du terrain auquel on attribuera la production de ce vin factice, et l'on pourra défier les chimistes, dans l'état actuel de la science, de reconnaître la sophistication.

A plus forte raison, si l'on se contente d'introduire de l'eau dans du vin, en lui rendant de la force par de l'alcool et en y ajoutant un peu de crème de tartre, la chimie sera-t-elle tout-à-fait inhabile à constater la fraude.

Mais vous n'êtes pas au courant de la science ! vont nous crier deux chimistes de Rouen, MM. Girardin et Prunier. Nous connaissons le moyen de distinguer un mélange artificiel d'eau et d'alcool du mélange naturel d'eau et d'alcool qui forme la base de tous les vins. — Eh, mon Dieu ! si vous avez découvert ce moyen, faites-le connaître, et vous aurez bien mérité de la reconnaissance publique, répondrons-nous avec le *National*. — Mais messieurs les chimistes de Rouen, de peur, disent-ils, de venir en aide à la fraude, cachent avec un soin minutieux leur découverte, et se renferment dans le silence le plus absolu. Ils se bornent à envoyer en dépôt, à l'Académie des Sciences, la description de leur secret, sous un pli cacheté qui ne sera ouvert qu'avec leur autorisation.

Ainsi, c'est une affaire convenue, pour ne pas venir en aide à la fraude, MM. les chimistes de Rouen ne veulent pas faire connaître le moyen de la constater. — Certes, si leur *moyen secret* est de la force de leur logique, nous ne les presserons pas de nous le communiquer, et nous nous garderons de désirer l'ouverture de ce paquet cacheté qui pourrait bien renfermer une mystification.

Oui, la chimie est impuissante à découvrir toutes les falsifications du vin. Elle peut sans doute reconnaître l'immixtion dans le vin du carbonate de soude ou de potasse, destiné à en déguiser la verdeur ; celle de la litharge (la plus dangereuse et la plus coupable de toutes les falsifications), destinée à en conserver la saveur ; celle d'une eau qui contiendrait quelque substance particulière, et parfois aussi

Malte et Syracuse.

Un journal annonce que l'administration des bateaux-postes de la Méditerranée ayant eu l'intention de se charger du transport des marchandises légères et peu encombrantes, a dû renoncer à ce projet par suite des prétentions du gouvernement anglais, qui a déclaré vouloir, dans ce cas, assimiler nos paquebots-postes aux navires de commerce, et les soumettre à Malte aux mêmes droits d'ancrage que ces derniers.

Ne serait-ce pas le cas pour le gouvernement français de chercher à changer cette relâche de Malte, si onéreuse pour l'administration comme pour les voyageurs ? Tous les ans, les besoins du service et les dépenses des passagers, pendant les quarantaines exorbitantes que subissent à Malte les provenances du Levant, laissent dans cette île plusieurs millions d'argent français. Nos bateaux-postes sont pour Malte une large source de prospérité. On ne devait donc pas s'attendre à cette excessive rigueur de la douane anglaise dans l'occurrence présente ; car, après tout, il ne s'agissait pas, pour l'administration des postes, de faire du roulage maritime, mais seulement d'alléger les pertes annuelles du service, en cherchant quelque bénéfice sur une certaine classe de colis d'un transport facile.

C'est ici le cas de rappeler que lors de l'établissement des lignes de bateaux-postes du Levant, le gouvernement français avait jeté les yeux sur Syracuse comme point de relâche important, et comme particulièrement convenable à l'établissement d'une quarantaine pour nos lignes du Levant. Cette station était en effet on ne peut mieux choisie ; elle se trouvait sur la route directe des paquebots, et offrait d'excellents ancrages ; les dépenses de quarantaine, les approvisionnements eussent été bien moins chers qu'à Malte. En sortant de Syracuse, les paquebots se portaient directement sur la pointe méridionale de la Morée, sans avoir besoin de faire un crochet d'environ 200 kilom. pour aller toucher Malte et reprendre ensuite la direction du cap Matapan ; on gagnait ainsi près d'une journée de route. On trouvait donc dans la station de Syracuse économie de temps, économie de combustible, bénéfices matériels de toutes sortes, outre l'avantage qu'il y avait à ne point laisser continuellement dans un irritant et dangereux contact les marines française et anglaise, sur un point comme Malte, où la puissance britannique étale aussi fastueusement sa suprématie maritime.

Toutes ces raisons et ces avantages avaient donc très naturellement déterminé le gouvernement français à jeter les yeux sur Syracuse de préférence à Malte. Malheureusement, à cette époque, nos relations avec la cour des Deux-Siciles n'étaient pas sur le pied d'une bienveillance sincère et réciproque. Le roi de Naples, malgré nos avances, gardait rancune à notre révolution, et semblait plus jaloux de se montrer frère de la duchesse de Berry que neveu de Louis-Philippe. On refusa net notre demande, et il fallut bien choisir Malte. Mais aujourd'hui que le temps et les bons offices de notre part semblent avoir changé le vent ; aujourd'hui que le roi Ferdinand ne nous boude plus, et semble même disposé à resserrer par une nouvelle alliance les liens de famille déjà existant entre les deux cours, n'y aurait-il pas lieu à reprendre le projet de station à Syracuse ? Une demande formelle aurait à présent toute chance d'être favorablement accueillie.

Des journaux de nuances diverses ont protesté contre la fin de non-recevoir opposée aux réformes sociales par le *Constitutionnel*. Les organes du radicalisme ne pouvaient manquer de prendre vivement part à cette polémique. Dès le premier jour, la *Réforme* stygmatisa, comme nous, les étranges raisons alléguées par le vieil organe du libéralisme stationnaire. De son côté, le *Censeur*, placé au milieu de la première cité industrielle du royaume, donne un démenti aux assertions optimistes du *Constitutionnel*. Voici comment s'exprime la feuille lyonnaise :

« La question de l'organisation du travail est assurément la plus vivace de notre époque ; elle nous suit pas à pas, et nous aurons beau faire, nous ne pourrons y échapper. Il y a des moyens de la résoudre ; la nier, c'est fermer les yeux à la lumière. Dans le parlement, les questions relatives au travail, ou plutôt relatives à l'amélioration du sort des classes ouvrières, sont peu goûtées. N'en parlez pas aux hommes qui soutiennent de près ou de loin le ministère, ils en ont horreur. Les députés de la droite ne conçoivent, comme organisation du travail, que les maîtrises et les jurandes, et dans l'opposition de gauche il n'y a pas dix partisans d'innovations sociales.

» Nous nous rappelons parfaitement de l'accueil qui fut fait aux opinions émises sur ce sujet par M. Arago, à l'époque de la discussion des pétitions sur la réforme. Il fut constamment interrompu par de bruyantes interpellations, et eut grand peine à se faire écouter. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de rencontrer aujourd'hui le *Constitutionnel* dans les rangs des adversaires de toute réforme sociale. Sans y être provoqué par des motifs sérieux, il vient, dans un article qui ferait honneur aux journaux les plus serviles, de déclarer que sur ce point il n'y a rien à faire ; et, pour appuyer cette conclusion, il soutient, d'une part, que les réformateurs sociaux exagèrent le tableau des misères humaines, et, d'autre part, que l'organisation actuelle du travail suffit à tous nos besoins.

» On pense bien que nous ne voulons pas prendre la peine de disserter longuement sur de pareilles propositions ; elles sont depuis long-temps trop vivement ébranlées pour qu'il y ait lieu de les prendre au sérieux. Seulement nous ferons remarquer au *Constitutionnel* que les faits les plus graves allégués par les réformateurs sociaux ont été empruntés aux statistiques des tribunaux et des hospices ; que c'est en consultant les archives de la mendicité, du vagabondage, de la prostitution, des bagnes, qu'on est arrivé à voir qu'il y a progression dans la misère publique. Nous lui ferons remarquer également que c'est par les notes du ministère de la guerre qu'on a vérifié que dans plusieurs de nos départements la race humaine se détériore ; aujourd'hui la taille exigée pour le service militaire est à-peu-près la même qu'il y a vingt à vingt-cinq ans, et les cas de réforme pour défaut de taille ont considérablement augmenté.

» On se plaint partout très vivement de fraudes dans le commerce de détail ; les marchandises perdent en qualité, les comestibles sont souvent frelatés. D'où cela vient-il ? de l'état de gêne des petits marchands qui ont recours à des expédients pour pouvoir se soutenir. On ne nous fera jamais croire que ce soit à un défaut de probité qu'on doive attribuer de si nombreuses infractions à la loyauté commerciale ; le mal vient de causes profondes et générales qui finissent par altérer dans les classes

de s'emparer du marché, après avoir éteint toute concurrence au moyen des capitaux énormes dont on dispose, afin de pouvoir ramener à l'ancien prix de 50 fr. les 100 kilog. un aliment de première nécessité. Aujourd'hui la saline de Gouhenans est seule en état de lutter, dans nos départements de l'est, contre cet envahissement du marché. Pourra-t-elle le faire long-temps ? C'est sur quoi il est permis de concevoir quelques craintes. Nous croyons qu'il serait sage et prudent de chercher à donner à ce grand établissement, qui est le promoteur de la baisse aujourd'hui réalisée dans le prix du sel, une constitution telle que son existence ne pût être ébranlée par des attaques qui le forceraient à devenir à son tour la propriété de M. Narvaez.

» On pourrait déterminer la compagnie de Gouhenans à se former en société anonyme dont les actions, les coupons d'actions seraient mis à la portée de toutes les bourses franc-comtoises. Cette société anonyme prendrait l'engagement dans ses statuts de ne jamais dépasser le prix actuel du sel, et même, en cas de réduction de l'impôt, de faire subir à ce prix une réduction proportionnelle à l'importance du dégrèvement.

» Il faudrait aussi que le gouvernement, qui a sacrifié en faveur des populations un monopole qui lui était profitable, et qui n'a sans doute pas entendu, comme l'a prouvé la discussion dans les chambres de la loi sur la liberté de la fabrication, que ce monopole pût être reconstitué au profit d'un intérêt particulier étranger, usât de tous les moyens propres à protéger efficacement les salines françaises. Ces réflexions nous paraissent de nature à appeler l'attention des habitants de nos départements et de l'administration. »

Après avoir reproduit les considérations qui précèdent, le *Salinois* ajoute :

« L'article qu'on vient de lire mérite bien de fixer l'attention, puisque, au dire de personnes compétentes, Gouhenans ne pourra que très difficilement soutenir la concurrence. Mais il est douteux que le moyen indiqué par l'*Impartial* pour empêcher le rétablissement au profit du ou des propriétaires des salines de l'Est, du monopole abandonné par l'Etat, se réalise jamais. Ce qui semble plus probable, c'est que si les prévisions d'un retour possible à l'ancien prix du sel se vérifient, le gouvernement, pour faire droit aux justes réclamations qui ne manqueraient pas de lui être adressées, sera forcé alors d'en venir au mode que généralement on désirerait lui voir adopter, lors de la discussion de la loi sur la libre fabrication, celui de la *réduction* de l'impôt sur le sel.

» Si l'Etat avait conservé un monopole qui lui était profitable, nous aurions eu la certitude qu'il ne nous livrerait que des sels les plus purs possibles, garantie que n'offre jamais la libre concurrence. Par la réduction à 15 fr. de l'impôt de 28 fr. 50 c., que le gouvernement continue à percevoir, il n'y aurait pas eu perte pour le trésor, car très certainement l'agriculture eût doublé sa consommation en sel. »

Ainsi de toutes parts se manifestent des symptômes de la féodalité industrielle, souvent signalée par nous comme un des dangers de la situation ; ainsi encore on reconnaît avec nous que l'Etat présente seul des garanties de vérité, qui sont si désirables, surtout dans le commerce des denrées alimentaires.

M. Moll, dans le cours d'agriculture qu'il professe au Conservatoire des arts et métiers, a traité lundi dernier un sujet auquel les malheureux évènements qui viennent de se passer dans les vallées du Rhône, de la Saône, de la Durance, donnaient un grand intérêt ; c'est l'exposé des moyens de réparer les désastres causés à l'agriculture par les inondations. Le professeur avait auparavant examiné sous le point de vue de l'intérêt général et de l'intérêt privé une question importante qui se rattache à ce sujet, la question des défrichements. Une appréciation ordinairement juste des choses, plusieurs vues neuves sous lesquelles il a envisagé cette question, nous engagent à en donner incessamment un résumé.

Nous tiendrons en général nos lecteurs au courant de tout ce que les deux cours d'agriculture du Conservatoire offriront de plus saillant et de plus utile.

IRLANDE.

Association du repeal. — M. O'Connell, coiffé de son bonnet national, entre avec ses fils John et Daniel ; il est salué par les applaudissements de l'assemblée. Après avoir versé sur le bureau différentes souscriptions, il s'exprime ainsi :

On disait que le gouvernement voulait poursuivre la ligue contre la loi des céréales, et c'est le repeal qu'il s'est efforcé d'étouffer. On nous a donné la préférence, c'était trop juste. (On rit.) Si les Anglais ne sont poursuivis qu'après la destruction du repeal, les Anglais ont le temps d'attendre. (Applaudissements.) Le peuple irlandais, ou l'association, ce qui est la même chose, est décidé à lutter d'une manière pacifique dans l'intérêt du suffrage universel.

C'est une injustice criante qu'un homme ait le droit de voter par cela seul qu'il se trouve être propriétaire, et qu'un autre homme soit exclu parce que malheureusement il n'a rien. Il est inique de faire tout dépendre d'une question de chiffres de livres sterlings, shillings et sous. Voici un fait curieux qui s'est passé en Amérique et qui a trait au suffrage universel : En Amérique, nul ne pouvait voter s'il n'avait 10 livres par an. Un pauvre homme avait eu beaucoup de peine à parfaire le chiffre nécessaire pour avoir le droit de voter : il n'y était parvenu qu'à grand'peine, même en évaluant son âne à 15 shill. Enfin, on l'inscrit sur la liste : mais avant l'élection l'âne meurt, et voilà mon homme à qui l'on refuse le suffrage. Qu'est-ce à dire, s'écrie-t-il ? N'aurais-je plus le droit de voter parce que mon âne n'a plus voix délibérative : était-ce mon âne ou moi qui devait voter ? (On rit.) Ceci vous prouve combien il est absurde de faire dépendre le vote de la propriété. Quant à moi, j'ai toujours pensé que le pauvre avait plus besoin de voter que le riche, car il n'a pas d'autre moyen de protéger ses intérêts. (Applaudissements.)

M. Meard, reçut nouvellement membre de l'association, déclare qu'il est fédéraliste ; le fédéralisme ne s'éloigne pas du tout du vœu du repeal. — L'orateur voudrait qu'il y eût trois parlements nationaux : un en Angleterre, un en Ecosse et un en Irlande. Chacun de ces parlements se composerait de lords et de communes chargés de régler les affaires locales. Il y aurait un parlement impérial dont la mission serait de régler toutes les questions coloniales, la question de régence et la question de succession au trône ; mais aucune assemblée législative n'aurait le droit de faire des lois pour restreindre la liberté de conscience ou celle du commerce national entre les trois pays, et chacun d'eux et les colonies. L'orateur voudrait vendre les revenus de l'Eglise et les partager entre les trois Eglises protestante, catholique et presbytérienne. De cette manière, la suprématie catholique serait impossible, et un démembrement de l'empire ne pourrait avoir lieu, car les trois parlements se neutraliseraient

terre, mais elle lui réclamera victorieusement son droit. (Applaudissements.)

On m'a demandé si, en présence des poursuites commencées, j'avais bonne confiance dans le succès définitif du rappel. J'ai la ferme conviction que les poursuites servent la cause de l'Irlande. L'Irlande demeurant tranquille, le repeal sera obtenu, car j'ai toujours dit et je déclare encore que j'obtiendrai le repeal par des voies pacifiques.

ESPAGNE.

Le général Laureano Sanz, le jour même de son entrée à Barcelone, adressait au ministre de la guerre le rapport suivant :

Excellence, les troupes sous mon commandement occupent Barcelone par suite de la capitulation convenue. J'ai dû faire quelques concessions de politique et de convenance publique, afin d'inaugurer le règne d'Isabelle II par un acte de clémence, ainsi qu'elle me le prescrivait par l'ordre royal du 11 de ce mois qui a motivé un si heureux résultat.

Votre excellence n'ignore pas les innombrables intérêts de tout genre que renferment les murs de Barcelone. La prise d'assaut de cette place eût détruit l'avenir d'un grand nombre de familles et eût été une tache au début de l'heureux règne qui commence. Je me félicite d'être entré à Barcelone en pacificateur plutôt qu'en vainqueur ; et je souhaite que mes actes, qui n'ont eu d'autre but que le bien de la monarchie, méritent l'approbation de S. M.

Les soins innombrables qui absorbent en ce moment toute mon attention ne me permettent pas de donner à votre excellence tous les détails qu'il serait de mon devoir de lui transmettre.

— On lit dans la *Sentinelle de la marine*, de Toulon :

« *Le Caméléon* est arrivé à Port-Vendres. Les miliciens ont rendu, le 22, à Barcelone, leur armement et leur équipement.

» Une collision a eu lieu, dans la nuit du 21 au 22, entre les miliciens et la troupe. Le général Schelly a dissipé les attroupements. »

Le *Sud*, journal de Marseille, ajoute :

« Les insurgés du fort de Figuières ont fait une sortie le 22 ; ils en ont fait une autre, le 23, dans une autre direction. Prim, qui les a repoussés dans la première et leur a fait des prisonniers, a quitté Villabertram, où était son quartier-général, et s'est porté à leur rencontre dans la seconde. Les insurgés étaient au nombre de 2,000. On s'est battu même de nuit. »

INTÉRIEUR.

Une ordonnance royale insérée au *Moniteur* nomme juges de paix des cantons nord de Saint-Brieuc, d'Ancenis (Loire-Inférieure), de Sierk (Moselle), de Baisse (Var), M. Letonturier, déjà juge de paix à Étables ; Rayé, suppléant actuel, ancien notaire ; Petit-Jean Roget, juge suppléant au tribunal de Sarreguemines, et Chambeiron, suppléant actuel, licencié en droit ; plus 10 suppléants à Saint-André (Basses-Alpes) ; Crozon (Finistère) ; Orgelet (Jura) ; Tessy (Manche) ; St.-Mihiel (Meuse) ; Lyon, Paris, Louhans (Saône-et-Loire), Meaux et Gaillac (Tarn).

— Par décision royale du 28, ont été nommés au commandement des corvettes *l'Oise* et *la Diligente* et des bâtiments à vapeur *le Magellan*, *l'Orénoque*, *le Panama*, *le Véloce* et *le Caraïbe*, MM. les capitaines de corvette Gegun de Marans, Hérail, Taffart Saint-Germain, Poudra, Roux, Medoni et Rolland de Chabert. Ont été nommés au commandement du cutter *le Rôdeur*, des bricks *le Cerf* et *l'Argus*, du transport *le Pourvoyeur*, du cutter *le Mirmidon* et du vapeur *le Tonnerre*, MM. les lieutenants de vaisseau Petit, Guillot, Jeangérard, Dutaillis, Borius, Delacour.

Par décision du 19, MM. les lieutenants de vaisseau de Cheffontaines et d'Harcourt ont été appelés au commandement du vapeur *le Grondeur* et du brick royal *la Reine-Amélie*.

Faits divers.

Le nommé Salmon (Henri), âgé de 31 ans, né à Joigny, condamné à la peine de mort par arrêt de la cour d'assises de la Seine, le 30 septembre dernier, convaincu du crime d'assassinat commis le 10 juin dernier, dans le bois de Vincennes, sur la personne du sieur Jean-Claude Seichepine, âgé de 28 ans, a été exécuté aujourd'hui, à huit heures et quart du matin, sur la place de la barrière Saint-Jacques.

— Aujourd'hui, la propriété du *Charivari* a été adjugée, en l'étude de Me Aumont-Thiéville, à M. Louis Perrée.

— L'ouverture du cours de M. Blondeau a eu lieu ce matin au milieu des applaudissements de tous les élèves de première année. Malgré toutes les précautions prises pour ne laisser entrer que les étudiants de première année, M. Blondeau a été accueilli par les cris de vive Blondeau ! à bas Rossi !

Le cours de M. Ducaurroy n'aura pas lieu cette semaine.

On a remarqué que les affiches apposées à l'École de droit, et qui, avant la nomination de M. Rossi, portaient la signature du doyen, n'étaient plus signées que Reboul, secrétaire de la Faculté.

L'entrée du cours de M. Rossi est toujours aussi sévèrement gardée ; du reste, la leçon se fait toujours sans bruit et sans aucun témoignage de sympathie de la part des élèves. (*Patrie*.)

— M. le docteur Delasiauve vient d'être nommé au concours médecin adjoint des aliénés à Bicêtre.

— Le gérant du *Réparateur*, journal légitimiste de Lyon, est traduit devant les assises du Rhône, sous la triple prévention d'offense à la personne du roi, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, et d'adhésion à une forme de gouvernement autre que celui qui a été établi par la charte de 1830.

— Hier, à midi, ont eu lieu à la paroisse Notre-Dame de Bonne-Nouvelle les obsèques de M. Théophile Féburier, rédacteur en chef gérant de la *Législature*. Un grand nombre d'amis ont accompagné sa dépouille mortelle au champ du repos. Un d'eux, M. Routhier a dit quelques mots sur sa tombe. Féburier avait à peine 40 ans. Il laisse une veuve. Jeune il servit la Grèce comme ingénieur des places-fortes, fit la campagne d'Espagne de 1823, devint sous-préfet à Saint-Pol, Espalien, Saverne, et donna sa démission à la suite d'une lutte électorale. Il était décoré de Juillet, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre du Sauveur de Grèce.

Tandis qu'en tête de son journal on lit encore que tous les renseignements doivent être adressés à M. Féburier, le *Commerce* prétend que la *Législature* va cesser de paraître. Cette dernière feuille repousse ce matin cette allégation, et déclare faire en faveur des intéressés toutes les réserves de droit à l'égard d'une annonce qui ressemble, dit-elle, à toute autre chose qu'à un acte de bienveillance.

— Le 13e anniversaire de la révolution polonaise a été célébré hier

d'une arme à feu se fit entendre dans le faubourg de Saint-Evre-lès-Toul. Dix ou quinze minutes après cette explosion, une femme, Geneviève Beaulard, épouse du nommé Pierre Masson, s'écriait en appelant ses voisins : « Mon Dieu ! je ne sais ce qu'a mon mari, mais il répand du sang par le nez et la bouche...... Je crois bien qu'il est mort ! » Chacun se hâta d'accourir ; et, dans une pièce du rez-de-chaussée, on aperçut Pierre Masson sans vie. Ses vêtements et le plancher étaient couverts du sang qui avait coulé de son nez et de son oreille gauche. A côté de lui on trouva un pistolet. Le lendemain la justice fut avertie, et l'homme de l'art appelé à examiner le cadavre constata qu'un coup de feu, tiré à bout portant dans l'oreille droite, avait causé une mort instantanée, qui, selon lui, devait être attribuée à un suicide. Partageant cette opinion, le commissaire de police ne se livra pas à toutes les investigations que lui prescrivait son devoir en pareil cas. La veuve Masson lui dit que, le 25, quelques minutes avant dix heures du soir, son mari, l'ayant éloignée pour un instant, avait fait le coup en son absence ; et il la crut, et il dressa son procès-verbal dans ce sens.

Trois années s'écoulèrent. Geneviève Beaulard, qui s'était remariée, vivait paisiblement avec le sieur Husson, son nouvel époux, lorsqu'un certain jour du mois de juillet dernier, deux frères, François et Pierre Adam, se prirent de querelle sur la place publique ; et, dans un transport de colère, le premier s'écria, en présence de nombreux témoins : « Tu devrais mourir de honte d'avoir pu employer des moyens semblables pour t'enrichir !..... Si tu n'en as pas encore assez, va trouver la femme Husson : elle n'a rien à te refuser, à toi qui a tué Masson. » Ces paroles parvinrent aux oreilles des magistrats ; une information fut commencée le 26 juillet ; et, le 28, les gendarmes chargés d'arrêter Pierre Adam découvrirent son cadavre dans un pré. Sachant bien qu'on allait s'assurer de sa personne, le malheureux venait de se brûler la cervelle avec le pistolet même dont il s'était servi contre Masson ; car celui qu'on avait trouvé auprès de la victime était une arme hors de service, placée là pour donner de la vraisemblance, dans le premier moment, à cette fable de suicide.

Après avoir été si coupable, Pierre Adam avait été faible. Incessamment en proie aux angoisses du remords, il avait éprouvé le besoin de s'épancher : presque tous ses parents connaissaient son crime et chacune des circonstances qui l'avaient précédé, accompagné, suivi. De son vivant, ces gens-là s'étaient montrés assez peu discrets : après sa mort, les révélations ne manquèrent pas à la justice. C'était en effet Geneviève Beaulard, avec laquelle il entretenait des relations adultères, qui avait provoqué le meurtre ; toutes les séductions, tous les artifices avaient été mis en œuvre vis-à-vis de lui par elle et par son amie intime, la nommée Marie Villeroy, femme Drouard.

Après une trop longue impunité, elles comparaissent donc ensemble devant la cour d'assises de la Meurthe. Geneviève est en outre accusée d'avoir tenté, antérieurement au 25 mars 1840, d'asphyxier Masson, en brûlant du soufre sur son lit pendant son sommeil.

Ces deux femmes paraissent fort émues et versent des larmes. Leurs vêtements sont ceux de la classe ouvrière aisée. La figure de Geneviève est assez régulière ; des bandeaux de cheveux blonds lui couvrent le front et les tempes ; ses traits sont altérés, autant sans doute par l'inquiétude que par l'état de grossesse où elle se trouve. Le maintien de la femme Drouard est modeste ; mais des yeux noirs très vifs et enfoncés, ainsi qu'une grande bouche, prêtent quelque chose de dur à sa physionomie.

Les formalités d'usage accomplies, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, dont nous venons de présenter la très sommaire analyse.

L'une et l'autre accusée se renferment dans un rigoureux système de dénégation.

On entend successivement un grand nombre de témoins à charge ; mais leurs dépositions n'offrent aucun intérêt, en ce qu'elles n'ajoutent rien aux détails contenus dans l'acte d'accusation. Celles des témoins à décharge sont plus insignifiantes encore.

Après le réquisitoire, les plaidoiries, des répliques animées et le résumé de M. le président, le jury se retire à neuf heures et demie dans la salle de ses délibérations. A dix heures un quart, il en rapporte un verdict négatif sur la question de tentative d'asphyxie par le soufre, mais affirmatif sur la question de complicité des femmes Masson et Drouard dans l'assassinat commis par Pierre Adam, admettant toutefois des circonstances atténuantes en leur faveur.

Elles sont donc condamnées aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Affaire Jobert, Souque, Clivat et autres.—(Audience du 29.)

Dans cette audience ont eu lieu les plaidoiries des défenseurs de Jobert, Souque, etc.

L'audience a été renvoyée au lendemain.

Adjudications.

Administration des tabacs. — Remise du 27 au 28 décembre, à une heure, 3,700,000 kilog. de tabacs en feuilles de Kentucky (1842 et 1843) et 75,000 kilog. id. de la Havane (*vuelta abajo*) (1843).

— Remise du 28 au 29, même heure, 1 million de kilog. de tabacs en feuilles de Kentucky (*crossed*) (1842 et 1843.)

— 25 janvier 1844, même heure, tabacs de Hongrie, deux soumissions distinctes ; 1 million de kilog. de Débretzin ; 1 id. de Szégédin n° 1.

Ministère de la marine. — 20 décembre, à midi, petites toiles pour confection d'effets de marins, cravates en satin turc.

— Au port de Rochefort, 9 décembre, vis à bois en fer et en cuivre.

— Au port de Toulon, 15 décembre, 109,000 kilog. de fer à cornières.

— Id., 22 décembre, pierres de Fonvieille, pierres de Cassis, sable de mer, briques, tuiles, carreaux.

BOURSE DU 30 NOVEMBRE.

La rente, assez faible malgré la grande hausse de Londres, ne s'est un peu enlevée que vers le moment de la *réponse des primes*, qui a eu lieu entre 81-95 et 97-1/2.

Après la bourse la hausse a continué et la coulisse reste à 82-15. demandé.

Au comptant. — Autriche, 390. — Banque belge, 765. — Hollande, 55-1/4. — Chemin de Marseille à Avignon, 592-50, 595. — Jouissance, 4 canaux, 140.

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. A LA C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0/0	» »	» »	» »	Avant la bourse, 81 97 1/2 95.
O. de la Ville .	1385 »	» »	» »	A 4 heures, 82 15.
Banque de Fr. .	3330 »	3327 50	H. 2 50	Bons du Trésor.
C. Laf. de 5000.	5100 »	» »	H. 2 50	3 0/0 à mois.
— de 1000.	1120 »	» »	B. 1 25	Reports. Fin proch.
Caisse Hypoth..	772 50	» »	» »	3 0/0, 17 1/2, 18 3/4, 17 1/2, 15,
Quatre Canaux.	1275 »	» »	B. 2 50	5 0/0, 30, 27 1/2.
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	Fin courant, 807 50.
Vers. R. Dr. .	310 »	» »	B. 2 50	— 312 50, 310.
d° R. G. . .	117 50	115 »	B. 6 25	— 117 50, 112 50.
Orléans	757 50	» »	H. 5 »	— 757 50.
Strasb. à Bâle.	203 75	206 25	H. 2 50	— 205, 207 50.
Rouen. . . .	750 »	755 »	H. 10 »	— 750, 752 50.
Havre. . . .	593 75	590 »	B. 5 »	— 595, 592 50, 595.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/4	106 3/4	» »	Londres, 28 novembre.
— Portugais. .	44 1/4	» »	» »	Consol. 96 1/2 5/8.
Esp. D. active.	30 »	30 1/8	H. 1/8 »	Esp. actif. 32 1/4.
5 0/0 Naples. .	109 »	» »	» »	Portugais. 43 1/4.
— Romain. .	104 3/8	104 1/4	B. 1/8 »	Mexicains. 31 1/2.
Obl. Piémont. .	» »	» »	» »	5 0/0 Hollandais, 99 3/4.
Emp. d'Haïti. .	472 50	» »	» »	2 1/2 0/0 id. 54 1/2.

Spectacles du 1er décembre.

» h. »|» OPÉRA. — Don Sébastien.
7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — La Tutrice. Le Menteur.
» h. »|» ITALIENS. —
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — 1re repr. de : l'Esclave de Camoëns. L'Ambassadrice. Le Maître de Chapelle.
» h. »|» ODÉON. — Un Duel sous Richelieu. Le Succès.
» h. »|» VAUDEVILLE.—Mme Roland. L'Homme blasé.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Casque. Roquefinette. Flâneur. Jacquot.
» h. »|» PALAIS ROYAL. — Carabas. Noctambule. Brelan. Mme Camus.
7 h. »|» GYMNASE. — Manon. Italien. Céline.
» h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Louise Bernard. L'Ombre.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
» h. »|» CIRQUE NATIONAL.—Don Quichotte. Guides.
» h. »|» COMTE. — Un Jour de Médecine. Jonas.

BULLETIN AGRICOLE.

Nous n'avons pu nous procurer la mercuriale officielle des farines à la halle de Paris d'aujourd'hui. Nous avons entendu dire à la halle que le cours-taxé avait baissé de 21 c.

Les graines de trèfle sont rares et par conséquent elles soutiennent leurs prix dans les pays de production. A Bellesme, elles valent en ce moment de 45 à 50 fr. les 100 kilog.

Voici le cours des graines de trèfle à Londres le 27 novembre.

Graine de trèfle rouge anglais, 1re qualité.		. . .	81-25	2e 57-50
Id.	Id. pâle de Flandres, 1re id.	. . .	55 »	65 »
Id.	Id. rouge nouv. de Hambourg, 1re id.		85 »	78-75
Id.	Id. — de France, 1re id.	. . .	87-50	92-50

Le tableau suivant, publié par le ministère de l'agriculture et du commerce, donne le chiffre des importations et exportations des céréales pendant les neuf premiers mois de 1843 :

	Froment.		Autres grains.	Farines.
Importations. . . .	939,498	quint. mét.	125,051	2,693
Octobre.	431,665		9,189	515
Total.	1,371,163		134,240	3,208
Exportations. . . .	43,797		65,850	23,299
Octobre.	4,298		4,869	1,619
Total. . . .	48,095		70,719	24,918
En entrepôt, 1er nov. .	54,738		10,313	7,614

Les garances sont en ce moment en hausse à Avignon : 1re qualité 110 ; 2e, 102 ; 3e, 97. Quelques lots se sont traités à 95 fr.

A Smyrne, les alizaris sont aussi recherchés et chers.

Dans le Nord, les graines oléagineuses redoutent de plus en plus la concurrence du sésame d'Orient. Les détenteurs de graines d'œillette ne veulent pas vendre au cours actuel de 20 à 20-50 l'hectolitre. Ce cours, dit la *Gazette de Cambrai*, est purement nominal. On craint que plus tard, les détenteurs ne puissent vendre, même à ce prix. A. Y.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 124. SAMEDI 2 DÉCEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départem^ts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 1er DÉCEMBRE.

Congrès des agriculteurs producteurs de laines.

Le congrès des producteurs de laines, fondé en 1842 par M. le baron de Tocqueville, s'est réuni cette année, le 27 novembre, à Senlis, sous la présidence de M. Lemaire, député de l'arrondissement.

A midi, la salle de l'Hôtel-de-ville pouvait à peine contenir la foule nombreuse qui était accourue de tous les départements voisins pour prendre part aux travaux de cette seconde session : plusieurs sociétés ou comices agricoles s'y étaient fait représenter par des délégués; le ministère de l'agriculture y avait envoyé deux inspecteurs, MM. Royer et Yvart, chargés de donner officiellement à l'assemblée tous les renseignements qui pourraient lui être utiles; le directeur du commerce extérieur aux affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys, assistait aussi à la séance; enfin, la presse parisienne, ordinairement si dédaigneuse des affaires agricoles, avait envoyé au congrès quelques-uns de ses membres.

Nous n'avions pas assisté l'année dernière au congrès de Compiègne, et quoique nous soyons dévoué de tout notre cœur à la défense de l'agriculture, nous nous sentions peu le désir de répondre à l'appel de nos confrères de Senlis : les cultivateurs vivent dans un tel isolement, se tiennent tellement en dehors des affaires publiques, que nous avions peur de ne trouver dans le congrès qu'une petite coterie instituée pour défendre des intérêts de localité, sans s'inquiéter de l'intérêt général ou des autres intérêts particuliers engagés dans la question des laines. Mais, dès le commencement de la séance, nos appréhensions se sont dissipées, et nous devons dire que cette assemblée de cultivateurs s'est montrée plus libérale, plus large dans ses vues, moins exclusive que toutes les réunions d'industriels qui, depuis quelques années, ont, à différentes reprises, imposé au gouvernement leurs prétentions égoïstes.

Nous ferons connaître dans un autre article l'état actuel de l'industrie lainière; nous exposerons quelle influence elle exerce sur l'agriculture en général; pourquoi les cultivateurs se plaignent; comment il est impossible de remédier immédiatement à leurs souffrances; mais d'abord nous appellerons l'attention publique sur une proposition développée, avant la question des laines, par deux membres du congrès, MM. Fouquier d'Hérouël, président du conseil général de l'Aisne, délégué par le comice de Saint-Quentin, et de Tocqueville, président de la société de Compiègne. La motion de ces messieurs, appuyée par M. de Caumont, délégué de l'association normande, a été accueillie avec ardeur par l'assemblée, et nous espérons que tous les hommes qui comprennent l'importance sociale de l'agriculture coopèreront activement à sa réalisation.

L'agriculture devrait être, en France, la base de l'organisation sociale. De toutes nos industries, aucune n'approche de l'industrie agricole, qui emploie certainement à elle seule beaucoup plus des trois quarts du capital national et les deux tiers de la population totale; elle seule peut offrir au gouvernement des garanties incontestables de stabilité, d'ordre et de paix; tout le monde le sait, tout le monde le dit, et personne ne cherche sérieusement à mettre en œuvre ces riches éléments de prospérité. Bien au contraire, dans la pratique des affaires, l'agriculture est totalement délaissée : on n'est point économe pour elle des plus magnifiques éloges, on les lui prodigue en toute occasion; mais, par le fait, on la dédaigne, et quand les chambres lui ont jeté leur aumône annuelle de quelques cent mille francs, le gouvernement se croise les bras et croit avoir bien mérité de la patrie; il encourage l'agriculture! que peut-on lui demander de plus? Et puis il a bien autre chose à faire; si les cultivateurs ne sont pas satisfaits, ils ne se plaignent point; à toutes leurs demandes on répond par des refus, et ils ne disent rien. Mais les industries des villes sont beaucoup moins endurantes; le commerce et les fabriques n'entendent point la plaisanterie lorsqu'ils demandent quelque privilège, et ils en demandent toujours, et de telle manière qu'on ne peut les refuser, car ils disposent d'un argument irrésistible : ce sont eux qui font la majorité à la chambre.

Eh bien! l'agriculture commence à se lasser de la manière dont on conduit ses affaires, ou plutôt de ce que l'on ne conduit pas ses affaires, qui sont pourtant celles de la majorité de la nation. Certes, elle aime par-dessus toutes choses l'ordre et la paix; ce n'est pas elle qui trouvera jamais plaisir à faire et défaire des ministères; elle est essentiellement soumise et dévouée au gouvernement; mais elle a compris qu'il lui fallait un gouvernement fort, plus fort que les coteries citadines, et qu'elle seule pourrait lui offrir un point d'appui suffisant pour résister aux envahissements de la féodalité industrielle.

Tel est le but capital que l'agriculture doit se proposer aujourd'hui, et, pour l'atteindre, il lui faut l'union. Cette idée d'union (espèce d'association incomplète sans doute, et uniquement en vue de la résistance) a fini par s'implanter solidement dans toutes les têtes agricoles : nous ne parlons pas seulement des esprits d'élite, remarquez-le bien, des agronomes, des gentilshommes campagnards, mais aussi du véritable cultivateur, du fermier, du paysan : si les agents du gouvernement, présents à Senlis, ont voulu écouter, ils auront entendu la même idée exprimée par tous les cultivateurs sans exception : il faut nous unir pour nous défendre, pour forcer le gouvernement à nous défendre.

Et ce n'est point seulement à Senlis, aux portes de Paris, que l'on tient ce langage; dans tous les comices, des manifestations de la même nature se font jour malgré les préoccupations de la pratique. Il nous tombe aujourd'hui même sous les yeux le récit de l'inauguration d'un nouveau comice agricole fondé par le conseil municipal de Quintin (Côtes-du-Nord), et c'est encore l'idée d'association qui fait le fonds du discours prononcé par M. de Kerigan, président de l'assemblée.

« Nous savons, dit-il, que l'agriculture est la base de la richesse » publique.

» Dès-lors, c'est un devoir de la développer, de l'encourager, de » la surveiller par tous les moyens possibles, comme une réserve » qui met le pays à l'abri des vicissitudes auxquelles sont exposées » les industries qui découlent plus directement du commerce. » Néanmoins, malgré tous les motifs évidents que l'on a de s'occu» per des intérêts de l'agriculture, on l'a négligée, on l'a presque » méprisée, et au milieu du progrès inouï des autres industries, elle » reste stationnaire, pour ainsi dire oubliée.

» Si l'on avait voulu, par suite d'un plan arrêté, annihiler l'agri» culture, l'on n'aurait pas agi autrement qu'on ne l'a fait.

» Jusqu'aujourd'hui, en présence d'industries rivales dotées » d'une organisation homogène et compacte, exerçant une action » continuelle sur les hommes influents de l'administration et des » deux chambres, l'agriculture, par un oubli incroyable, a manqué » d'une représentation spéciale.

» C'est pour obvier à ce fâcheux état que, de tous côtés, on orga» nise : 1° des comices agricoles; 2° des sociétés départementales qui » ont pour objet de relier les comices, de les rapprocher davantage » de l'autorité, d'employer plus activement, plus efficacement les » différentes forces du pays qui, sans cela, s'épuiseraient dans l'i» solement; 3° enfin des congrès agricoles ou sociétés provinciales, » qui seront d'autant plus importantes et mieux écoutées de l'auto» rité, qu'elles s'appuieront sur un plus grand nombre de départe» ments. »

La proposition adoptée par les cultivateurs de Senlis complète la série d'associations dont parle M. de Kerigan : elle décide qu'un congrès central des délégués de toutes les sociétés et comices agricoles sera fondé et se réunira l'année prochaine à Paris. Le congrès de Paris doit donner un corps et une voix à l'agriculture française; il doit la représenter dans toutes ses parties et défendre tous ses droits.

Le cultivateur du Midi viendra s'asseoir à côté du cultivateur du Nord, pour chercher ensemble comment ils peuvent se venir en aide, comment leurs intérêts aujourd'hui divergents peuvent se confondre en un seul intérêt, et leurs efforts s'unir pour travailler au développement harmonieux du bien-être général. L'agriculture se sent de force à travailler pour tous, pour tous sans exception : si elle demande, dans notre société française, une position plus haute et meilleure que celle qu'on lui a faite jusqu'ici, elle ne veut pas, pour cela, entraver dans leur progrès les autres industries. Paris est aujourd'hui le centre industriel le plus vivant de la France; c'est à Paris que les cultivateurs ont voulu s'assembler pour convier tous les travailleurs à l'union.

Les fondateurs du congrès de Paris appelleront dans leur sein les représentants des autres industries, ils les écouteront, ils apprécieront leurs besoins avec le désir de les satisfaire; car ils savent qu'en grandissant, l'agriculture deviendra pour ses sœurs rivales un élément inépuisable de prospérité, dès que la lutte anarchique qui les divise aura cessé : le commerce et la fabrique lui ont toujours fait la guerre, elle leur propose la paix. Tous les amis du pays seront appelés à soutenir de leur concours cette œuvre essentiellement généreuse et pacifique.

Les Chemins de fer en France.

Le *National* et la *Phalange* ont été les seuls journaux parisiens qui, durant la dernière session, aient lutté avec énergie et persévérance contre la concession des chemins de fer aux compagnies financières. Leurs efforts n'ont pas été sans résultats; sur trois projets, un seul a été admis, et à une faible majorité de 10 voix; sans le départ prématuré ou l'absence accidentelle de plusieurs députés de l'opposition, ce dernier projet eût lui-même été rejeté.

Mais nous ne recherchions pas seulement un résultat négatif; nous avons demandé formellement que ce fût l'Etat lui-même qui exploitât les chemins de fer. Nous pouvons constater aujourd'hui les progrès de l'opinion publique dans le sens de cette idée; plusieurs conseils généraux ont émis des vœux favorables à l'exploitation des chemins de fer au profit de l'Etat.

Cette importante question se représentera l'année prochaine devant les chambres; nous la traiterons de nouveau à cette époque avec tous les développements qu'elle comporte, mais, dès à-présent, il n'est pas hors de propos, pour préparer l'opinion, d'émettre quelques considérations sur la véritable nature *économique* des chemins de fer et sur leurs résultats.

Les chemins de fer, avec leurs rails, leurs wagons, leurs remorqueurs, sont de véritables machines perfectionnées, en comparaison desquelles les anciennes routes ne sont, à certains égards, que des outils grossiers, produit d'une civilisation arriérée.

Cette assimilation d'un chemin de fer à une machine est encore plus exacte si on l'applique au chemin de fer atmosphérique dont l'essai vient d'être tenté avec succès en Irlande : là, en effet, les wagons ne roulent pas seulement sur les rails; ils sont emboîtés dans des engins adhérents au sol, et toutes les parties du chemin, sol, voitures et locomoteur, ne forment qu'un tout indivisible.

Un chemin de fer n'est donc qu'une machine colossale; mais

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SCÈNES DE NORWÈGE. (1)

VII.

Le voyage dans les montagnes.

La petite caravane qui quitta le lendemain matin Heimdal pour traverser l'Ustafjell, n'avait pas un aspect bien joyeux. Un épais brouillard, suspendu sur la vallée, enveloppait toutes les hauteurs et voilait de tous côtés les regards des voyageurs. A leur tête s'avançait le guide, le vieux et dévoué paysan de Halling, dont la haute stature et les formes vigoureuses inspiraient la confiance. Près de lui était la veuve du colonel, puis Suzanne, et enfin Harald, qui portait le bras en écharpe : le jeune garçon et un paysan qui conduisaient deux chevaux chargés de bagages, fermaient la marche.

Plus nos voyageurs montaient, plus l'espace s'éclaircissait devant eux; déjà ils avaient passé les régions du brouillard, et bientôt ils virent aude petits ruisseaux, brillaient entre les pentes gazonnées et les masses noires des rochers.

Le soleil prit bientôt encore plus de force et d'éclat. Tout promettait un voyage heureux, et on se félicitait mutuellement de cet heureux présage. On se reposa une petite heure auprès de la chaumière, et l'on y prit un déjeûner fortifiant composé des mets simples de ces contrées : des pains de seigle, du beurre, des triangles de *Leffe*, sorte de pâtes grillées, et de l'excellent poisson des montagnes. La canette de bière d'Hardanger n'y manquait pas, et le tout était servi par une jeune fille dont les cheveux blonds lui retombaient en tresses sur les épaules; elle était vêtue d'un justaucorps de cuir jaune et d'une jupe noire à larges plis. Un fichu rouge lui couvrait le cou, et elle avait une figure si innocente et si fraîche que jamais l'idylle du nord n'en rêva de plus jolie pour ses bergères.

On se remit en route après le déjeûner. Arrivé sur les hauteurs d'Ustafjell, on aperçut deux grandes chaînes de montagnes qui ondulaient à l'horizon et dont les dernières vagues s'élevaient jusqu'à la région des neiges éternelles. C'étaient le Hallingskarven et le Hallingsjokulen.

La caravane monta lentement le Barfjell. Peu à peu disparut toute végétation d'arbres; le sol était nu et couvert seulement de noires brousleur montra, tout près de la route, l'endroit où l'on avait retrouvé les cadavres de deux marchands qui s'étaient laissé surprendre par la neige un jour d'automne. Ce récit, l'indifférence avec lequel il était fait, la pensée que chaque année des voyageurs disparaissaient ainsi dans les montagnes, faisaient frémir Suzanne. Cependant rien ne pouvait légitimer ses terreurs. Le temps était beau, et la route, quoique pénible, se poursuivait en toute sécurité. On ne s'arrêta que vers le soir. Comme il était de toute impossibilité d'atteindre une ferme avant la fin du jour, on se proposa de passer la nuit dans un endroit qu'on appelle Monsbuheja, où se trouvait de l'herbe pour les chevaux. Nos voyageurs y arrivèrent sans accident, immédiatement avant le coucher du soleil. Il y avait là une grotte formée moitié par la nature, moitié par la main de l'homme. Deux énormes pierres en fermaient l'entrée; ses parois étaient couvertes de mousse et ornées de cornes de rennes qu'on avait fixées dans les fentes du rocher. Bientôt Suzanne y eut préparé, avec des valises, des manteaux et des châles, un lit assez commode pour sa maîtresse, qui l'en remercia du regard le plus doux et le plus bienveillant qu'elle en eût jamais reçu.

Cependant Harald avec les domestiques avait donné aux chevaux les soins nécessaires et cherché ce qu'il fallait pour entretenir le feu pen-

ne connait-on pas déjà les résultats généraux d'une large application des machines, ou, en d'autres termes, du système de l'industrialisme de nos jours? La concentration en quelques mains de toutes les richesses d'une part, — et d'autre part le paupérisme.

Dans l'ordre social actuel, toute machine nouvelle tend de plus en plus à concentrer les revenus entre les mains des possesseurs du capital, et cette concentration est d'autant plus rapide que la machine est plus puissante.

Tout autour de nous le génie de la mécanique a créé de merveilleux instruments, auxquels nous sommes redevables d'une foule de produits moins coûteux et plus abondants; et néanmoins, malgré cette évidente supériorité de nos outils sur les outils imparfaits des siècles passés, la misère des classes inférieures n'a pas diminué; soumises autrefois au joug de la noblesse de race et de la féodalité militaire, elles ont passé sous celui de la noblesse d'argent, de la féodalité mercantile.

En France plus qu'ailleurs, les révolutions, amenées par un ordre social imparfait, ont eu avant tout pour but bien déterminé et nettement conçu dans l'esprit de chacun, l'élévation et l'amélioration progressives des classes inférieures de la société. C'est au nom des principes les plus larges et les plus élevés que se sont faites ces révolutions; il importe donc, quand des résultats inattendus se produisent; quand, en cherchant le bien, l'on n'a trouvé que le mal; quand, en cherchant la liberté individuelle, on n'a trouvé que l'esclavage collectif; quand, en croyant arriver à la richesse des masses, on n'a rencontré que le paupérisme, il importe de ne s'avancer qu'avec précaution dans la carrière sociale; si, après avoir fait fausse route, l'on ne peut revenir en arrière, il faut savoir reconnaître que l'on s'est trompé, et par une marche savante réparer son erreur.

L'influence économique des machines, leurs effets à-la-fois avantageux et funestes sont assez connus aujourd'hui, pour que le pouvoir social, lorsqu'une machine nouvelle apparait, soit averti que cette création du génie humain lui impose un devoir à remplir, celui de faire profiter la société des bienfaits de l'invention, en en annullant, dans la limite du possible, les résultats pernicieux.

Le chemin de fer se prêtait à cette intervention protectrice du gouvernement; c'est ce qu'il est facile de démontrer en expliquant en peu de mots le rôle de toute machine, par un exemple très simple.

Le rouet à filer existe depuis bien des siècles; c'est un outil grossier et très imparfait; il produit peu, emploie beaucoup de bras, mais du moins il sert à sustenter les nombreux agents qu'il emploie: il ajoute quelques deniers au salaire si minime des habitants de la campagne, et surtout des femmes. — L'Angleterre a inventé une machine nouvelle qui détruit tous ces rouets à filer le chanvre et le lin. Quel est le rôle de cette machine? Un ou plusieurs capitalistes se réunissent pour la construire et l'exploiter; ils appellent un petit nombre d'ouvriers qui suffiront désormais pour produire ce qui, avec l'ancien rouet, exigeait un nombre cent fois plus considérable de bras: il y a économie dans la production: mais les bénéfices qui dans l'ancien système se répartissaient sur un grand nombre d'ouvriers, se concentrent dans les mains des propriétaires du puissant instrument de production.

Voilà le rôle des machines; elles élèvent des fortunes, elles créent des maisons puissantes, des familles riches, qui tiendront dans la société le premier rang, tout comme, avant l'ère de l'industrie, les armes, la conquête, la violence avaient élevé, avaient créé des familles nobles, régnant sur la roture, sur la classe des travailleurs; l'industrie non organisée aboutit comme la guerre à former, à maintenir deux classes distinctes, une classe supérieure et une classe inférieure. A la féodalité guerrière succède la féodalité industrielle.

Si un chemin de fer est possédé par un ou plusieurs particuliers, il est évident qu'il produira les mêmes résultats que la machine perfectionnée qui se substitue aux rouets.

Nos anciennes routes de terre existaient, prêtant presque gratuitement à chacun leur utilité, puisque l'impôt qui servait à les construire et à les entretenir était perçu en bloc sur une foule de services divers; chacun payant peu, et une fois pour toutes en l'année, allait, venait et tirait le plus grand parti possible de la route publique. Mais dès que la grand'route est convertie en chemin de fer et qu'elle appartient aux banquiers, elle devient une machine plus ou moins puissante, plus ou moins productive, détournée de son emploi d'utilité publique pour fonctionner au profit de l'intérêt privé: tout en continuant à rendre les services auxquels elle est propre, elle ne le fait que moyennant un prix plus élevé. Autrefois, chacun ne payait, pour user de la grand'route, que ce qui était rigoureusement nécessaire pour la construire et l'entretenir; maintenant, il faut en outre assurer des bénéfices aux possesseurs du chemin de fer. Ces bénéfices, en s'accumulant, élèvent certaines familles au-dessus de la masse de la nation.

Les chemins de fer tendent au monopole. Aucune entreprise particulière de transport par terre ne peut résister à un chemin de fer, toutes lui sont forcément subordonnées ou sont ruinées par lui; il peut en outre tenir constamment en échec le transport par eau.

Les chemins de fer peuvent aussi servir puissamment certaines industries au détriment des industries rivales, en permettant, en dépit d'impuissants règlements administratifs, un parcours facile et moins cher, ou même gratuit, aux produits des industriels que l'on voudra favoriser, ou bien encore en donnant toute facilité à de puissantes compagnies d'accaparer sur toute la surface du pays certains produits, et de faire la loi aux producteurs et aux consommateurs.

Si l'économie politique eût été une science, elle eût su reconnaître le rôle des chemins de fer tel que nous l'indiquons ici.

En tout cas, le devoir du pouvoir social eût été de prévoir la double concentration et la tendance au monopole ci-dessus signalées, et de les prévenir. Cela était d'autant plus facile que, maître des routes, il n'avait pas à faire invasion dans l'industrie privée, pour ôter à celle-ci un instrument dont elle pouvait mésuser. En cette circonstance, c'est l'industrie privée qui a fait invasion dans le domaine de l'Etat.

Le gouvernement avait simplement à appliquer les perfectionnements inventés par l'industrie, pour livrer au pays un instrument plus puissant, les locomotives.

Qu'en Angleterre les routes de fer soient construites par de riches particuliers, cela se conçoit: ces particuliers font partie de l'aristocratie, et l'aristocratie est le gouvernement lui-même; et cependant en Angleterre on commence à réclamer vivement contre l'abandon qui a été fait à des compagnies privées.

Qu'aux Etats-Unis les routes de fer appartiennent aussi à des particuliers, cela résulte encore de l'état social de ce pays, où le pouvoir n'existe nulle part, et où règne à sa place un individualisme exagéré.

Mais en France les routes de fer et autres doivent appartenir à la nation, au pouvoir social, parce qu'en France le pouvoir est une réalité, et qu'il n'est pas, ne doit pas être aristocratique. Accorder à des compagnies privilégiées la possession et l'exploitation des grandes routes, c'est constituer le monopole des roulages, c'est faciliter à ces compagnies et à leurs membres influents, au détriment du pays, l'envahissement de toutes les branches du commerce et de l'industrie; c'est plier sous le joug de l'aristocratie mercantile, lui donner les moyens de dominer le gouvernement national.

Les seigneurs féodaux étaient autrefois maîtres des routes, ils étaient en même temps maîtres de tout le pays; les seigneurs de la nouvelle féodalité deviendront pareillement nos maîtres, quand ils seront investis du monopole des grandes voies de communication et du droit de percevoir les péages.

A Constantinople, sous le gouvernement absolu du sultan, les ministères sont devenus aussi mobiles qu'à Paris ou à Londres, sous les gouvernements les plus constitutionnels. Dans les pays constitutionnels, c'est ordinairement l'influence de la représentation nationale qui change ou modifie les ministères; au centre de l'absolutisme, à Stamboul, il y a une sorte de représentation humanitaire, formée par le concours plus ou moins nombreux des puissances européennes, qui produit sur la direction politique du divan un effet analogue à celui des chambres représentatives.

La barbare exécution de l'Arménien Arghine vient de donner lieu à un fait de ce genre. Les principes et le personnel du divan ont été modifiés dans le sens du véritable progrès politique et social. Cet heureux résultat a été amené par l'intervention de la France et de l'Angleterre, intervention appuyée du concours plus ou moins explicite de toutes les autres puissances. Cet exemple prouve du moins que, pour les questions d'humanité, les puissances chrétiennes peuvent s'entendre et se mettre d'accord.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette révolution ministérielle, c'est le concours de la sultane-mère, qui a pris la défense de l'humanité et n'a pas craint de lutter contre le préjugé religieux musulman. On dit même qu'elle a blâmé hautement la conduite des ministres, en leur reprochant d'avoir avili le divan dans l'opinion publique de l'Europe.

Les femmes, on le voit, tendent de plus en plus à jouer un rôle en Orient. On sait que Méhémet-Ali emploie ses femmes et ses parentes dans les affaires les plus délicates de la politique intérieure et de la diplomatie. Récemment, une parente du sultan n'a pas craint de heurter le préjugé religieux en faisant le voyage de la Mecque; et voici qu'aujourd'hui la mère d'Abdul-Medjid donne une leçon d'humanité à un ministre, au président du conseil; voici qu'une femme se met au-dessus du Koran, qui commande la mort du musulman renégat. Cette influence des femmes, réagissant contre la recrudescence du fanatisme musulman, n'a rien qui doive étonner; car, dans l'islamisme, les femmes n'ayant jamais eu de rapport avec le prêtre, ont toujours été exemptes des préjugés religieux. Le sentiment humanitaire peut donc plus aisément grossir dans leur cœur, et elles seront généralement, on peut en être certain, du parti de la paix et de la conciliation.

L'*India-Gazette* répond ainsi à des journaux de Londres qui prétendaient que l'Inde est une charge pour la métropole:

Parmi le nombre d'articles que publient les journaux de Londres sur les faits qui ont rapport à l'Inde, nous en avons remarqué plusieurs qui semblent avoir admis cette allégation hasardée, que l'Inde aujourd'hui est devenue à charge à l'Angleterre. Celui qui a étudié, avec quelque attention, l'origine et la nature des relations qui lient ces deux contrées l'une à l'autre, sentira sur-le-champ la fausseté d'une semblable assertion.

Il est d'abord un fait avéré et prouvé jusqu'à l'évidence: c'est que l'Inde n'a rien coûté à l'Angleterre, ni pour sa conquête, ni pour son entretien.

Nous ne parlerons pas des profits que retire le pouvoir par l'exploitation d'un commerce riche, étendu, et basé sur des principes tels, que dans tout bénéfice à recevoir, la plus grosse part échoit à l'Angleterre et la plus petite à l'Inde. Nous ne parlons pas non plus des navires occupés à faire ce commerce, et des emplois honorables occupés par une foule de jeunes Anglais que leur position de naissance et de fortune, et leur exemption de tout travail en Angleterre, eussent rendus inutiles au pays. Il résulte de ces faits, et suivant un calcul modéré, que pendant les quatre-vingt-cinq années écoulées depuis 1757 jusqu'en 1842, il a été versé d'un pays dans l'autre une somme ne s'élevant pas à moins de cent vingt millions de livres sterling. En évaluant les dépenses faites par l'Angleterre pour le compte de l'Inde à vingt millions de livres, nous voyons qu'une somme de cent millions sterling a été employée au profit de l'Angleterre.

Lorsque récemment l'Inde a été engagée dans une guerre qu'aucune puissance européenne ne pourrait soutenir, c'est elle seule qui en a fait les frais, et l'Angleterre n'a rien eu à débourser. Les sommes nécessaires pour l'équipement des troupes ont été prélevées dans le pays même, sur la foi du gouvernement local, et sans qu'on ait eu besoin de recourir ni aux ministres, ni au parlement. L'Inde a payé et continue encore de payer, pour toutes les charges que l'Angleterre lui a imposées, depuis le régiment de lanciers que la couronne prête à la Compagnie, jusqu'à la cire à cacheter et la tresse rouge qui se consomment à la cour de Contrôle; et tous ces paiements sont faits avec la plus scrupuleuse exactitude.

Pendant les guerres que le gouvernement indien avait été précédemment entraîné à faire, et quand les difficultés pécuniaires étaient bien plus grandes qu'aujourd'hui, on laissait l'Inde faire face elle-même à toutes ces dépenses, et user à cet effet de ses seules ressources. Mais voici qu'on a ajouté un nouveau chapitre à notre histoire. L'ambition d'une puissance européenne a suggéré dans l'Inde un système de combinaison dirigé contre cette partie de l'empire britannique, par ces tribus de l'Asie centrale, qui depuis plus de sept siècles convoitent l'Inde comme une proie leur appartenant. En conséquence, le roi de Perse avait mis le siége devant Hérat, et l'Affghanistan s'était tourné du côté de la Russie; il fallut, pour rompre cette confédération, employer la force militaire. Un tel effort ne put être fait sans amener des dépenses considérables; on proposa alors, pour la première fois en Angleterre, de partager ces dépenses entre la couronne et la Compagnie, et c'est là la cause réelle de cette exclamation jetée par les journaux, que l'Inde était une charge pour l'Angleterre.

Aux yeux de tout homme sensé, c'est chose évidente que l'injustice d'une telle exclamation. Les richesses de l'Inde sont transportées tous les ans en Angleterre par le gouvernement et les particuliers. Les remises s'élèvent annuellement à environ trois millions et demi. Pendant l'exécution de la présente charte, elles se sont élevées, dans l'espace de huit ans, à vingt-sept millions sterling; et c'est quand on demande à l'Angleterre à contribuer pour quatre ou cinq millions aux dépenses extraordinaires d'une guerre entreprise dans le but de défendre l'Inde des empiétements d'une puissance ambitieuse, qu'on vient dire qu'elle est une charge pour l'Angleterre!

Le *Courrier français* et la *Réforme* continuent à donner sur les doigts du vieux patriarche libéral à propos de ses dernières boutades contre les réformateurs sociaux. La *Réforme* de ce matin contient à ce sujet un excellent article dont voici la fin:

« Il n'est pas si aisé que se l'imaginent les intrigants d'en finir avec les réformes sociales et de se débarrasser des utopistes. M. Guizot, dit-on, traite d'*illuminé* M. de Lamartine; cette épigramme serait mieux placée dans la bouche de M. Thiers, mais elle est, du reste, fort innocente; car, à voir ce qui se passe autour de nous depuis quelques mois, on doit croire que la France se réveille et que les idées vont reprendre leur place fort au-dessus des appétits. Le *Constitutionnel* et les *Débats* en soupçonnent bien quelque chose, puisqu'ils sont si fort en colère l'un et l'autre contre les *rêvasseries* démocratiques. »

On nous écrit de Berlin:

Bettina, si connue en Allemagne par sa liaison avec Goethe, a publié récemment sous ce titre: *Ce livre appartient au roi*, un ouvrage qui est un véritable phénomène dans notre littérature. Il est hors de doute que la police aurait saisi ce livre, si Bettina, l'enfant gâtée de l'Allemagne, n'en était l'auteur; car toutes les brochures qu'a suscitées l'apparition de cet écrit ont été saisies par l'autorité, qui vient encore d'interdire un ouvrage intitulé *Bettina et son livre royal*, et publié à Hambourg.

Le livre de Bettina est divisé en deux parties, sous la forme d'un dialogue entre la mère de Goethe, un curé et un conservateur.

Dans la première partie, l'auteur passe condamnation sur toute religion d'état, notamment sur le christianisme. Dans la seconde partie, elle fait une description frémissante de la misère du peuple de Berlin. Elle cherche à prouver que tout criminel est pour ainsi dire un criminel de l'Etat, et que c'est la société qui est responsable des désordres du peuple. On est étonné de la hardiesse de Bettina et de ses paradoxes brillants. C'est ainsi qu'elle s'écrie dans un accès d'indignation: *Il y a plus d'hommes de génie et de talent dans le bagne de Toulon et dans la prison de ville à Berlin que dans toutes les administrations françaises et prussiennes.* Elles voudrait que le roi donnât l'absolution aux criminels distingués, pour en faire ses serviteurs les plus actifs et les plus dévoués.

On conçoit facilement que ces doctrines effarouchent tant soit peu les gens; mais la voix de Bettina n'en retentit pas moins dans le cœur de tous les hommes qui désirent améliorer le sort du malheureux prolétaire. Une société vient de se former dans notre ville, dans le but de publier la biographie pathologique et psychologique de tous les crimi-

---

s'était effacé de son âme; on eût dit que ce spectacle grandiose avait éveillé en elle quelque chose de noble et de sublime, et sa figure éclairée par les rayons du soleil brillait de l'éclat d'une inspiration douce et presque céleste.

Harald tenait toujours la main de Suzanne dans la sienne. Il la regardait avec autant de surprise que d'émotion, et il oubliait de lui parler, quand soudain la jeune fille retira vivement sa main, mais sans brusquerie, sauta légèrement au bas du rocher, et lui dit en prenant sa course: « Il est temps de songer au repas du soir. »

Déjà, en effet, le feu brillait galment à l'entrée de la grotte, et la lune au ciel commençait à sortir de derrière les nuages. Bientôt Suzanne, vive et joyeuse, fut occupée des apprêts du repas. Puis elle se mit à distribuer du pain, du fromage et de l'eau-de-vie aux hommes de

Pendant que le jeune Norwégien s'abandonnait ainsi aux rêves de son cœur et que l'amour y surgissait de toutes parts, le souper avait été apprêté, et on l'invita à s'asseoir sur la neige auprès du feu. Il n'est pas surprenant qu'après les fatigues de la journée et ses dernières réflexions, il trouva la cuisine de Suzanne bonne et succulente. Il ne regrettait qu'une chose: c'était son absence, car elle était dans l'intérieur de la grotte à genoux devant Mme Astrid, et tenant devant elle une assiette dont elle comptait avec bonheur toutes les cuillerées que sa maîtresse portait à ses lèvres. « Voilà le meilleur repas que j'aie jamais fait de ma vie, dit en finissant la femme du colonel. En vérité, Suzanne, tu es aussi habile que bonne. » C'était la première fois que sa maîtresse lui faisait une observation sur sa nourriture et le premier mot d'encouragement qu'elle en recevait. Et rien n'est plus délicieux que le premier éloge

pâle comme la mort, et des larmes roulaient le long de ses joues blanches, tandis qu'elle tendait ses petits bras vers Suzanne en l'appelant doucement. Suzanne voulait se précipiter dans les flots qui les séparaient, mais une force invincible l'attachait au sol. Pendant qu'elle se torturait et qu'elle faisait des efforts indicibles pour s'élancer vers elle, elle vit Harald qui la retenait; — il avait l'air si froid, si sévère, que Suzanne sentit pour lui un mélange de haine et d'amour: la douce voix de l'enfant l'appela une seconde fois avec angoisse, et Suzanne la vit tomber et disparaître dans les vagues. Suzanne se réveilla alors en sursaut, le cœur encore serré d'une sombre terreur. Une sueur froide lui couvrait le front. Elle jeta autour d'elle un regard égaré. La grotte étendait sur sa tête sa voûte lugubre et noire, où le feu, prêt à s'éteindre, jetait ses éclairs rouges et fantastiques. — Elle se leva et sortit doucement. Elle avait besoin de voir le ciel et les étoiles, et de respirer l'air pur de la

nels hors ligne. Le gouvernement a mis à sa disposition les archives de la police prussienne. Nous aurons donc une chronique nationale de tous nos hommes distingués, c'est-à-dire de ceux qui, d'après Bettina, se seraient distingués dans d'autres conditions sociales.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

A propos de la ridicule persécution qui vient de frapper M. le prince de Polignac, vous avez annoncé, d'après une feuille légitimiste, que le gouvernement venait de donner des ordres pour la vente des biens appartenant à M. le duc de Bordeaux. Il ne peut être question de vendre, si le bruit est fondé, que le domaine de Chambord, puisque c'est le seul immeuble qui, à notre connaissance au moins, soit encore possédé par un quelconque des membres de la branche aînée des Bourbons. S'il est resté jusqu'ici dans les mains du prince, qui, au surplus, a constamment employé la totalité du revenu de cette terre aux réparations urgentes du château, cela vient de ce que les procès multipliés faits par le domaine au propriétaire ont prolongé les délais que fixait la loi du 10 avril 1832. Après avoir été appelé devant toutes les juridictions, le duc de Bordeaux a été maintenu définitivement dans son droit de propriétaire par un arrêt de la cour de cassation, rendu à la date du 3 février 1841, et sur les conclusions conformes de M. le procureur-général Dupin. Les délais réglés par la loi ont commencé à courir à partir de l'arrêt, c'est dire qu'ils sont expirés depuis près de dix mois. Ainsi, le gouvernement, en prenant la résolution annoncée par vous, n'aurait fait que procéder, quoique peut-être hors de propos, à l'exécution de la loi. Voyons les conséquences du fait. Je suppose Chambord mis en vente. Qui l'achètera? Évidemment la bande noire, qui rasera le château et vendra les terres en détail. Raser le château! mais c'est le monument le plus original du pays, c'est le chef-d'œuvre de la renaissance française; c'est l'objet d'un incessant pèlerinage artistique qui fait l'honneur de la France. Je vois déjà, au premier bruit de l'acte vandale, une glorieuse émeute d'artistes assiéger le ministère, et entraîner avec elle à la défense de l'illustre château la foule des lettrés et des patriotes. On a sauvé naguère Saint-Germain-l'Auxerrois, mais il y a cinquante cathédrales gothiques en France seulement qui valent et effacent Saint-Germain; et il n'y a qu'un Chambord au monde. Je ne crains pas de dire que le gouvernement, s'il laissait raser Chambord, commettrait un acte barbare qui indignerait la France intellectuelle, et exciterait l'étonnement, pour ne pas dire plus, des pays étrangers. Le château de Chambord devrait être exproprié pour cause d'utilité publique, et ensuite déclaré monument national, et entretenu comme tel aux frais de l'État. Le ministre a laissé inscrire plus de 400 monuments sur la liste dressée il y a quelques années, et Chambord n'aurait pas cet honneur! Je sais bien que pour les autres édifices il suffit d'un trait de plume, et la bureaucratie n'en est pas avare. Ici il faudrait acheter d'abord avant d'inscrire. Ce serait une dépense assez considérable, moins forte pourtant que les frais qu'a coûté le ridicule maître-autel de la Madeleine. Mais la question d'argent doit-elle arrêter le gouvernement d'une grande nation, lorsqu'il se présente quelque chose d'utile, de grand et de national? Mon opinion est tellement arrêtée sur ce point, que je demanderais que le gouvernement dépensât, non pas 500,000 francs que coûteraient peut-être le château avec les cours et jardins, mais 1,800,000 francs, 2 millions s'il le faut, pour acheter les terres qui composent le domaine, terres infertiles, il est vrai, en ce moment, mais qu'une culture éclairée ne tarderait pas sans doute à améliorer. Quelle belle colonie agricole on fonderait avec ces 5,000 hectares d'un seul morceau, et ceints d'un mur égal en longueur au mur d'octroi de Paris. Il est honteux, comme vous le disiez si bien il y a quelques jours, que le gouvernement se laisse devancer par la charité et l'intelligence des citoyens, lui qui devrait résolument prendre l'initiative de toutes les créations utiles et morales. Après Mettray et Ostwald, voici la fondation de l'abbé Fissiaux, près de Marseille, et celle de Petit-Bourg, près Paris. On parle de plusieurs colonies qui sont près de se former; et le gouvernement regarderait faire, sans daigner même approuver, sans attribuer de subvention. De l'insensibilité et de l'impuissance tout à-la-fois. Quels griefs contre un gouvernement au dix-neuvième siècle! Espérons que nos ministres réclameront contre les reproches que leur adresse l'opinion publique, et qu'ils voudront enfin suivre l'exemple d'intelligence sociale et de dévouement qu'ils n'ont pas su donner. L'occasion est magnifique, qu'ils la saisissent. Nul lieu peut-être en France ne conviendrait mieux que Chambord pour une colonie agricole, et pour l'essai d'une association rurale, organisée d'après les données de la science. Je me garderai bien d'oublier de citer au nombre des avantages de ce projet, celui de porter après peu d'années la vie et l'abondance dans la pauvre Sologne, sur laquelle vous avez, monsieur le rédacteur, appelé si justement l'attention et l'intérêt du pouvoir. Quelle influence, en effet, n'exercerait pas sur les pauvres Solognots, peu éclairés encore, peu entreprenants, l'exemple d'une exploitation vaste, dirigée sous leurs yeux, avec intelligence et savoir.

J'ai l'honneur d'être, etc. *L'un de vos abonnés.*

27 novembre 1843.

ANGLETERRE.

S. M. la reine Victoria, le prince Albert et la duchesse de Kent ont visité sir Robert Peel à sa résidence du Drayton-Manor. En abordant son premier ministre, la reine a daigné lui serrer la main en lui disant : « Voilà une bien belle journée, sir Robert. »

— Les partisans du suffrage universel veulent qu'on refuse l'impôt au gouvernement, s'il ne se décide point à faire cette grande concession. M. Sharmann Crawford approuve, dit-on, le plan d'un meeting de députés à Londres, avant l'ouverture du parlement, pour soutenir et diriger l'opinion en faveur de cette grande mesure.

IRLANDE.

Dans la dernière séance de l'association du repeal, M. John O'Connell a donné lecture de la lettre suivante qu'il avait reçue de M. W. Smith O'Brien :

Mon cher monsieur, j'accepte avec empressement l'honorable fonction de membre de la commission qui doit être désignée pour préparer un travail sur les relations financières entre l'Angleterre et l'Irlande, et je me félicite de me trouver en la compagnie de personnes qui se sont occupées si sérieusement de cette question compliquée.

Quant à ma présence, je crains de ne pouvoir, sans inconvénient, me rendre à Dublin avant le commencement de janvier; mais, la position financière de l'Irlande étant une question qui veut être traitée avec l'examen le plus approfondi, et notre rapport pouvant devenir ultérieurement la base d'une liquidation in-

2° L'armement de la garde nationale de Madrid a été ajourné par ce motif qu'on se propose de le faire régler par une loi.

— Le président du conseil, M. Olozaga, s'est rendu, le 25 octobre, avec ses collègues, à la séance de la chambre des députés, où il a prononcé les paroles suivantes :

Les ministres nouvellement nommés qui ont l'honneur de se présenter devant le congrès, excepté le ministre de la guerre, qui se trouve légèrement indisposé, ne viennent pas, messieurs, annoncer des projets qu'ils pourraient concevoir et qu'ils ne pourraient pas réaliser; ils ne viennent pas formuler un programme. Ils croient que leur silence, à ce sujet, pourra être suppléé par la connaissance que le congrès possède des principes politiques qu'ont suivis constamment les membres du nouveau ministère, et par la connaissance qu'ils ont eux-mêmes de l'époque où leur est échue l'honorable, mais grave mission de les mettre en pratique.

Nous tâcherons d'appliquer, autant que les circonstances nous le permettront, le principe indispensable à l'action de tout gouvernement, sans méconnaître l'obligation imposée aux hommes qui occupent le pouvoir; et, dans cette pensée, nous n'agirons pas comme simples particuliers ou comme députés. Nous nous efforcerons de donner à tous les partis la sécurité et les garanties convenables, et nous avons la conviction que nous saurons les maintenir dans les limites de la légalité.

L'époque, messieurs, est heureuse : elle a vu s'achever une longue minorité et une guerre provoquée par celui qui prétendait usurper le trône de S. M. Isabelle II, guerre qui a toutefois encore des partisans dans le royaume et hors du pays; mais le gouvernement ne les perd pas de vue. Cette longue minorité, heureusement, est aujourd'hui finie, et le temps est venu d'assurer à l'Espagne le bonheur dont elle doit jouir. Au milieu des bouleversements qui ont eu lieu, l'agitation s'est élevée au plus haut point. Nous ne disons pas que nous parviendrons à la calmer, mais nous croyons qu'elle doit s'apaiser. Nous ne disons pas non plus, messieurs, que nous procurerons au pays les biens matériels dont il a un si grand besoin; mais ce dont nous pouvons répondre, c'est que nous avons pleine connaissance de nos devoirs, des forces du gouvernement et du respect dû au trône.

Les moyens d'accomplir notre haute mission peuvent nous manquer, messieurs; mais nous vous assurons que nous ne manquerons pas de loyauté, d'énergie ni de persévérance dans les projets que nous croyons utiles au bonheur du pays. (Applaudissements.)

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* du 28 :

« Le chef de bande Lacova continue, par ses excursions, à jeter le trouble et la désolation parmi les populations du Maeztrago et du Bas-Aragon. Dernièrement il est entré au village de Lasparras, dont il a fait désarmer la garde nationale. Plus récemment encore, il a pénétré subitement dans Lorcajo, où il a fusillé deux habitants, pères de famille, dont il avait eu à se plaindre. »

— Nous recevons ce matin le *Constitucional*, l'*Imparcial* et la *Verdad* de Barcelone, en date du 24. Le premier journal a modifié sa rédaction, et le second reparaît après une suspension d'environ deux mois.

— La nouvelle municipalité provisoire, installée par le général Sanz, a pour premier alcade M. José Bertran y Ros, ex-magistrat. Dans une proclamation du 21, par laquelle elle fait savoir au public son installation, cette municipalité déclare qu'elle s'abstiendra de faire autre chose que de l'administration locale, et de s'opposer à toute idée de vengeance ou de réaction.

Le général Prim a été remplacé comme gouverneur de Barcelone et commandant général de la province par le général Jacobo Gil de Aballe, commandant en second de la capitainerie-générale.

Le service de la place est fait chaque jour par trois bataillons et une batterie d'artillerie.

— On écrit de Perpignan, le 26 novembre, à l'*Emancipation* de Toulouse :

« Hier, 250 centralistes, appartenant aux corps francs ou à la milice, sont arrivés par Port-Vendres à Perpignan. On en attend encore aujourd'hui par les bateaux à vapeur.

» A mesure que ces réfugiés arrivent dans notre ville, on leur assigne une destination; la plupart sont internés à Albi, Tulle, Périgueux, etc. Les membres de la junte sont allés débarquer à Marseille.

» Des engagements sérieux ont eu lieu à Figuières entre les insurgés du fort et les troupes de Prim. Le 24, ce général continuait à faire barricader certains quartiers de la ville pour couper toute communication avec le fort. On estime que, dans cette seule journée, 150 projectiles de toute nature ont été lancés du château contre les assiégeants.

» On parle beaucoup de la prochaine apparition du général Sanz devant Figuières. Ce chef viendrait, dit-on, y porter le siége de ses opérations et renforcer l'armée de Prim, dont le moral a besoin d'être relevé. »

INTERIEUR.

Le *Moniteur* publie ce matin deux ordonnances royales, en date du 27, par lesquelles sont continués : 1° jusqu'au 1er janvier 1845, le tarif des droits de navigation du canal des Ardennes; 2° jusqu'au 1er juillet 1844, le tarif des droits de navigation du canal de la Somme.

— *Le Vautour*, bâtiment à vapeur commandé par M. Miguel, lieutenant de vaisseau, parti d'Alger le 5 novembre, n'est arrivé à Toulon que le 22. Sa traversée a été contrariée par les plus mauvais temps. A trois reprises, ce bâtiment a été contraint de chercher un refuge dans la baie de Palma. Le capitaine général Tacon, gouverneur de l'île, s'est empressé d'accueillir les passagers.

Le Vautour portait M. le lieutenant-général duc de Fezenzac, M. de la Gravière, maître des requêtes, et le fils de Ben Salem, kalifah d'Abd-el-Kader. Ce jeune homme a abandonné le parti de l'émir; il est au nombre des élèves que le gouvernement fait venir à Paris pour y recevoir une éducation française.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui la 62e liste des souscriptions reçues pendant la deuxième quinzaine de novembre, pour les victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe. Cette liste s'élève à la somme de 3,587 fr. 75 c., qui, réunie au montant des listes précédentes, donne un total, au 30 novembre, de 3,435,502 fr. 1 c.

Faits divers.

Le duc de Bordeaux, après sa visite au duc de Northumberland, est arrivé à Londres le 27 novembre. Dix-huit personnes de distinction ont dîné le soir même avec le jeune prince, dans Belgrave-Square.

— Le prince de Polignac a quitté Paris avant-hier, pour se rendre en Bavière. Un journal assure que M. Guernon-Ranville a été également invité à quitter la capitale.

— M. de Salvandy est arrivé le 26 à Toulon, d'où un bateau à vapeur doit le transporter à Gênes.

— M. Washington-Irwing, ministre plénipotentiaire des États-Unis

de musique des régiments conservés. Il ne reste que les tambours et les trompettes.

Il est question aussi d'opérer de nombreuses réductions dans le personnel du ministère des finances.

— Dans la journée du 27, la bourse d'Amsterdam s'est émue de placards séditieux affichés sur les murs de La Haye, dans la nuit du 26, et dirigés contre le roi de Hollande. Ces manifestations paraissent être tout-à-fait isolées. On croit avoir découvert le coupable. Ce serait un officier atteint par les réductions qu'on a fait supporter au budget de l'armée et qui aurait voulu se venger sur le roi des économies des chambres.

— Le banquet qu'on avait préparé en faveur du général Bertrand a eu lieu avec grande pompe à New-York. Les toasts qui y ont été portés lui ont donné les proportions d'une véritable fête nationale. Ce n'était pas seulement un tribut d'hommage rendu par les Américains à un noble caractère, c'était l'expression des vives sympathies d'un grand peuple pour la nation française.

— Par délibération du 14 novembre courant, le conseil de l'ordre des avocats du barreau d'Autun a créé un bureau pour donner gratuitement (sauf le prix du timbre) des consultations aux indigents porteurs d'un certificat du maire de leur commune constatant cette indigence.

— Plusieurs journaux de province émettent le vœu de voir établir dans chaque ville un bureau permanent pour contrôler la pureté des substances alimentaires.

— Le pain sec, contre lequel la *Mouche* de Mâcon, très friande, a fait entendre ses bourdonnements, le pain sec, donné le matin aux élèves du collége royal, vient d'être remplacé par de la soupe. Nous applaudissons à cette mesure que nous considérons comme vraiment hygiénique, surtout en hiver.

— On lit dans l'*Echo de Vésone* :

« On parle partout, cette année, de la grande abondance de truffes. Les marchés de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot en sont encombrés, et depuis bien long-temps elles n'avaient été à si bas prix. »

— La chambre de commerce de Paris a nommé une commission de trois membres, chargée d'examiner le projet de colonisation de la Guyane française. Cette commission se compose de MM. Jacques Lefebvre, Michel et Duperier.

— On a placé, cette après-midi, sur la façade principale de la maison rue Richelieu, 34, à l'origine du second étage, un très beau cadre en marbre blanc, au milieu duquel on lit, sur un fond noir, écrit en lettres d'or :

« Molière est mort dans cette maison, le 17 février 1673, à l'âge de 51 ans. »

Cette inscription est surmontée du millésime 1844, encadrée dans une couronne de laurier.

— Les revenus annuels particuliers des 37,232 communes de France sont de 166,036,866 fr.; les dépenses, de 159,851,634 fr.; excédant des revenus, 6,170,232 fr.; 400 communes sont grevées d'emprunts s'élevant à environ 100 millions de francs.

— L'armement de l'armée française est de 362,752 fusils, mousquetons, carabines entre les mains de la troupe, 1,051,839 dans les établissements d'artillerie, 622,787 modèles irréguliers dans les magasins. En additionnant ces trois chiffres et ajoutant 50,000 fusils nouveaux et 622,737 armes qui sont entre les mains de la garde nationale, on trouve que le chiffre total de l'armement est de 2,701,165 armes à feu.

— On lit dans la *Mouche* de Mâcon du 28 :

« La Saône, après quelques heures de pluie, se répand de nouveau dans les prairies. C'est la cinquième fois, en moins de trois mois, que cette *paisible* rivière prend ses *ébastements*, suivant l'expression de Montaigne. Elle apostille énergiquement la pétition que les riverains ont adressée aux chambres. »

— Le dommage causé par l'incendie de Rouen s'élève à 500,000 fr. Le principal établissement appartenait à M. Lecardonnel; la plus grande partie des bâtiments était assurée; mais M. Boulet, le doyen des filateurs de la Seine-Inférieure, et qui est âgé de 72 ans, se trouve complètement ruiné. Des souscriptions ont été ouvertes en faveur de cet honorable négociant et des ouvriers qui vont se trouver sans ouvrage.

— M. Engerran, ancien membre de la Convention, député aux Cinq-Cents et au corps législatif, vient de mourir, à Avranches, à l'âge de 93 ans.

— Il vient de paraître chez l'éditeur Kugelmann, rue Jacob, 25, un petit vol. in-12 de M. Puybonnieux, professeur et archiviste-bibliothécaire à l'Institut royal des sourds-muets qui, sous le titre de *la Parole enseignée aux sourds-muets sans le secours de l'oreille*, contient des détails curieux, fruits de recherches multipliées et d'une longue expérience de cet enseignement spécial.

— Ce soir, aux Variétés, pour les débuts de M. Bouffé, la première représentation du *Gamin de Paris*.

— Aujourd'hui, à l'Opéra-Comique, le *Déserteur* et le *Diable à l'école*.

On écrit de Vitray, au *Glaneur d'Eure-et-Loir* :

« Le funeste penchant au suicide, si répandu de nos jours, s'empare même des enfants. Un jeune garçon de douze ans, domestique chez Mme Guérin, à Vitray, a été trouvé pendu, il y a quelques jours, dans un grenier de la ferme. »

— On lit dans l'*Hermine* de Nantes, du 29 novembre :

« Lundi dernier, entre sept et huit heures du matin, un vol a été commis assez audacieusement chez un jardinier du village de la Trémissinière en Saint-Donatien. Les maîtres de la maison étant à vaquer à leurs occupations, plusieurs voleurs s'introduisirent dans leur domicile. Là, se trouvant seuls avec un enfant d'un an au berceau, et pendant qu'un des larrons amusait le petit enfant qui lui riait, l'autre fouillait l'armoire.

» Sur ces entrefaites arrive la maîtresse de la maison, qui, ne se défiant de rien, se dispose à entrer. Mais quel n'est pas son étonnement! Elle trouve sa porte verrouillée à l'intérieur, entend son petit enfant rire aux éclats. Ce retour inopiné fit fuir les voleurs par une sortie de derrière, emportant avec eux 200 fr. et une montre en argent. Quelques heures après, la police se transporta sur les lieux et fit de minutieuses perquisitions. On pense que les voleurs, à en juger à la manière dont s'est effectué le vol, ne sont pas des gens bien éloignés du village.

» La justice fait d'actives recherches. »

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Affaire Jobert, Souque, Clinat et autres. — (Audience du 30.)

Arrivé à Châtillon-de-Michaille par le courrier, il y passa la nuit, manqua la voiture de Genève, et se mit en route à pied le 21, portant sur son bras son sac d'argent, ce qui fut remarqué par plusieurs personnes, et, entre autres, par un certain Bonneville, contrebandier et forçat libéré. Celui-ci prit les devants et alla l'attendre dans un cabaret de Longeray, devant lequel il savait que son homme était obligé de passer. Il se trouva, en effet, sur le pas de la porte quand Héritier entra et demanda la distance de Collonges à Genève. Bonneville lui proposa de faire route ensemble; l'offre fut acceptée, et ils s'éloignèrent de Longeray.

On les rencontra entre le village de Collonges et le fort de l'Ecluse, puis dans le chemin qui conduit des Iles au bac de Chancy. Ils étaient à un kilomètre d'un pré où le cadavre d'Héritier a été trouvé dans la soirée, vers cinq heures, lorsque deux femmes les virent venir à elles. Ces femmes remarquèrent que le compagnon d'Héritier, aussitôt qu'il les aperçut, s'arrêta devant une haie, et se tourna en ayant la précaution de placer une de ses mains vers la partie de sa figure qui se présentait de profil du côté où elles pouvaient le voir, les laissa passer derrière lui, et ensuite reprit rapidement sa marche dans la direction d'Héritier, qui avait gagné du chemin.

A partir de ce moment, Héritier ne reparut plus; et, quelques heures après, on a vu Bonneville se dirigeant seul vers la Suisse; Bonneville avait assassiné Héritier.

Mais une semaine ne s'était pas encore écoulée, que déjà l'extradition s'opérait.

Une minutieuse instruction, qu'ont éclairée une foule de témoignages, a démontré d'une manière indubitable la culpabilité de l'accusé. Il a donc été renvoyé devant le jury; et, déclaré coupable sans circonstances atténuantes, il vient d'être condamné à la peine de mort.

VARIÉTÉS.

Catalogue général des livres composant les bibliothèques du département de la marine et des colonies. — Paris, imprimerie royale, 1838-1843, 5 vol. gr. in-8°.

Qu'un village composé de quelques cabanes ait des ruelles sans dénominations, que les maisons qui les garnissent n'aient pas de numéros, cela se conçoit quand ce village est à sa naissance et abandonné à lui-même; mais il n'en peut plus être ainsi quand le village a pris un accroissement qui l'élève au rang d'une ville.

L'autorité supérieure, le gouvernement intervient alors, et les habitants du village doivent à cette intervention une organisation telle, que ce n'est plus l'habitant du village seul qui peut se reconnaître dans son *endroit*. L'étranger sait où trouver ce qu'il cherche. Le gouvernement, lui aussi, peut alors plus facilement administrer et faire fonctionner ses employés pour le recouvrement de l'impôt. C'est au moyen de travaux de ce genre faits dans toutes nos villes que le gouvernement français, cité comme un modèle en ce genre, malgré tout ce qui lui reste à faire, est arrivé à cette unité d'administration que lui envie plus d'un Etat étranger.

Une bibliothèque sans catalogue, du moins sans catalogue imprimé, et mis à la disposition du public, ne peut-elle pas être comparée à une ville composée de rues dont les dénominations ne sont pas fixées, dont les maisons ne sont pas numérotées, et dont les habitants, par suite, ne peuvent pas être retrouvés? Il en est malheureusement ainsi de la plupart de nos bibliothèques.

Que de fois ceux qui les fréquentent n'ont-ils pas senti l'inconvénient de n'avoir pas à consulter un catalogue général renvoyant pour l'ouvrage qu'elles cherchent à la bibliothèque où il se trouve.

C'est pénétré de ce sentiment que l'honorable M. Dubois de la Loire-Inférieure disait, en 1837, dans son rapport sur le ministère de l'instruction publique:

« Chacune des bibliothèques de Paris a son administration isolée » et presque indépendante; chacune a ses règlements particuliers; » elles ont peu ou point de relations entre elles. Créées à diverses » époques et par divers motifs, elles n'offrent aucun ensemble de » composition et d'entretien. Des monuments possédés par l'une » devraient, dans l'intérêt du public, et même pour recevoir toute » la valeur qui leur appartient, être possédées par une autre, qui au» rait à son tour, et indépendamment de toute compensation, à » céder d'autres monuments qu'elle conserve à un titre qui n'est » pas meilleur. »

Ces réflexions fort justes indiquent bien qu'il y a quelque chose à faire; mais pour faire ce quelque chose, que d'obstacles à vaincre. Si vous en doutez, prenez des informations auprès du ministre actuel de l'instruction publique, M. Villemain, et de son prédécesseur, M. de Salvandy.

Quoi qu'il en soit, le ministère de la marine vient de faire en bibliographie un travail unique en son genre, et dont il n'existe pas d'analogue en Europe, à ce que nous croyons.

Voici dans quelles circonstances cette administration a eu à faire acte bibliographique. Ce ministère a dans sa dépendance, sur le continent, dix bibliothèques:

2 à Brest, celle du port et celle de l'hôpital.
2 à Rochefort, id. id.
2 à Toulon, id. id.
1 à Cherbourg, id.
1 à Lorient, id.
2 à Paris, l'une au ministère, l'autre au dépôt des cartes et plans.

L'impression des catalogues particuliers du port de Brest, qui date de l'an VII (1799), était vivement réclamée. Mais en la lui accordant, on ne pouvait la refuser aux autres bibliothèques et l'impression de dix catalogues séparés, indépendamment de la confusion, eût occasionné trop de dépense.

Alors on a considéré:

1° Que la nomenclature des livres, comme celle de tous les effets mobiliers, faisant obligatoirement partie de l'inventaire prescrit par les lois des 26 juillet 1829 et 3 février 1830, pouvait, comme au département de la guerre et des finances (1), être établie dans la forme d'un catalogue dont l'impression cessait par là d'être un surcroît de dépense;

2° Que toutes les bibliothèques renfermaient à-peu-près les mêmes ouvrages;

l'on vient de détailler; aussi la confection d'un catalogue général et unique (nous aurions dit *unitaire*) fut-elle décidée, et c'est de cette idée bien simple, mais fort belle, qu'est résulté l'ouvrage dont le titre est placé en tête de cet article.

Il serait peu intéressant pour nos lecteurs de nous étendre sur les divisions adoptées pour le classement systématique des ouvrages compris dans ce catalogue. Le système suivi ordinairement a dû être modifié, parce qu'il s'agissait ici de spécialités qui primaient certaines branches des produits de l'esprit humain.

Le but à atteindre était de donner d'une manière saisissante un catalogue-inventaire des ouvrages contenus dans dix bibliothèques. La transcription d'une tête de page indiquera plus clairement qu'une description ne pourrait le faire la marche qu'on a suivie.

HYDROGRAPHIE.

Nos d'ordre du catalogue général.	DÉSIGNATION DES OUVRAGES.	BIBLIOTHÈQUES ET LEURS NUMÉROS D'ORDRE. Ports.	Hôpitaux.	Paris.
2364	BLUNT (Edmond). Le Guide du navigateur dans l'océan Atlantique, ou tableau des bancs, rescifs, brisants, gouffres et autres écueils qui s'y trouvent, etc. Trad. de l'anglais. Paris, Mme Seignat, 1822, in-8°.	B. 685 C. 138. L. 238. R. 225. T. 267.		D 1148. M. 624.

Comme on le voit par ce spécimen, l'ouvrage de Blunt existe dans sept bibliothèques sur dix. S'il entre un de ces jours dans l'une des trois bibliothèques qui ne le possèdent pas encore, il suffit d'ajouter sur le catalogue unitaire, ou inventaire général, la lettre initiale de la bibliothèque d'hôpital où il entrera, et le numéro qui lui aura été donné dans le catalogue spécial de cette bibliothèque.

Lorsque ce travail fut décidé, l'on ne s'y livra pas d'une manière empirique, mais l'on fit imprimer un spécimen du catalogue général projeté. Ce spécimen fut communiqué aux personnes que ce travail pouvait intéresser, soit comme marins, soit comme bibliographes. Nous ne savons si les observations furent nombreuses, mais nous avons eu personnellement la satisfaction de voir adopter en partie, et en l'améliorant, une de celles que nous avions cru pouvoir adresser.

Le catalogue, commencé depuis cinq ans, vient d'être terminé par la publication du 5e volume, contenant une table alphabétique par noms d'auteurs et par titres pour les ouvrages anonymes.

Cette publication est un beau travail et une chose unique, nous le répétons. Eh bien! l'administration de la marine a parfaitement compris qu'il lui restait encore quelque chose à faire. Après nous avoir donné l'inventaire des ouvrages qu'il possède, que ces ouvrages aient ou n'aient pas la marine pour objet, le ministère de la marine s'occupe à faire dresser une *Bibliographie maritime*, qui se composera exclusivement, et dans l'ordre chronologique, des livres de marine publiés en France et à l'étranger, depuis l'invention de l'imprimerie, qu'ils existent ou qu'ils n'existent pas dans les bibliothèques qui dépendent du ministère de la marine.

L'on trouve, pages 398 et suivantes du tome V du catalogue dont nous rendons compte, le détail des matériaux déjà réunis pour la composition de cette *Bibliographie générale de la marine*. Ce nouveau travail méritera, nous n'en doutons pas, les mêmes éloges que le catalogue.

Ce sont là deux idées fécondes, deux petites révolutions pacifiques, comme nous aimerions à voir l'administration en faire souvent. Seront-elles imitées? Nous aimons à l'espérer.

Adjudications.

Ministère de la marine. — Au port de Brest, 21 décembre, 3,000 quintaux métriques de blé-froment, récolte de 1843.

— Dans les bureaux du ministère, 28 décembre, 900,000 kilog. de charbon de terre, livrables à Saint-Louis du Sénégal.

BOURSE DU 1er DÉCEMBRE.

Dès l'ouverture, un découvert important s'est manifesté sur la rente 3 0/0, et a donné lieu à une hausse qui a persisté après la fermeture du parquet.

Les reports, complètement avilis, sont tombés à 7 1/2 centimes.

Les chemins, toujours très demandés, se soutiennent dans les beaux prix des jours précédents, quelques-uns même, ainsi qu'on peut le voir ci-dessous, en hausse notable sur le cours d'hier.

Au comptant. — Caisse hypothécaire, obligations endossées, 497-50. — Obligations Grand'Combe, 1080. — Quatre Canaux, coupon de prime, 195. — Canal de Bourgogne, 1080. — 2 1/2 hollandais, 58 1/4. — Banque belge, 765.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 00 compt. . . .	122 »	122 20	122 »	122 20	121 90
— fin cour. . .	122 40	122 50	122 35	122 45	» »
En liquidation	122 10	122 30	122 10	122 30	122 »
3 p. 00 compt. . . .	82 20	82 40	82 15	82 35	82 05
— fin cour. . .	82 35	82 50	82 30	82 45	» »
En liquidation	82 15	28 35	82 10	82 35	82 05

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »
4 0/0	104 50	» »	» »
O. de la Ville .	1385 »	» »	» »
Banque de Fr. .	3330 »	3335 »	H. 7 50
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 82 17 1/2 20.
A 4 h., 82 50, 52 1/2, 55, 57 1/2.

—

Rep. 15, 12 1/2, 15, 10, 07 1/2.

—

Cours de compensation.
5 0/0, 122 10.

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	» »	» »	» »
— Portugais. .	44 1/4	» »	» »
Esp. D. active.	30 1/8	30 1/8	» »
5 0/0 Naples. .	109 »	» »	» »
— Romain. .	104 3/8	104 1/2	B. 1/4 »
Obl. Piémont. .	1207 50	» »	» »
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »

Londres, 29 novembre.
Consol. 96 3/4.
Esp. actif. 32 3/4.
Portugais. 43 1/2.
Mexicains. 30 7/8.
5 0/0 Hollandais, 99 3/4.
2 1/2 0/0 id. 54 1/2.

Spectacles du 2 décembre.

» h. » 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS — Iphigénie.
8 h. » 1/2 ITALIENS — Lucia (27e repr.)
» h. » 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Le Diable à l'école.
» h. » 1/2 ODÉON. — Une Fête de Néron.
» h. » 1/2 VAUDEVILLE — Mme Roland. L'Homme blasé.
7 h. » 1/2 VARIÉTÉS. — Roquelinette. Gamin de Paris. Jacquot.
» h. » 1/2 PALAIS ROYAL. — Carabas. Noctambule. Brelan. Mme Camus.
7 h. » 1/2 GYMNASE — Scarron. 1re de: Daniel le Tambour. Le Sourd.
» h. » 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Diners. Louise Bernard. Fils mal gardé.
» h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
» h. » 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
» h. » 1/2 CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. Guides. Raccoleurs. Danseurs.
» h. » 1/2 COMTE. — Henri IV. Intermède. Pierrot. Un Paysan. Mari.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 30 novembre.

Arrivages: 1,770 quint. 60 kilog. Restant: 10,579 quintaux 13 kilog.

Cours moyen: 35-01; cours-taxe: 36-12.

Gruaux,	29 quint.	34 kilog.	de 47-75 à 52-25
1re marque,	455	70	36-50 à 38-20
2e	987	27	35 » à 36-30
3e	53	76	28 » à 31-20
4e	34	54	21-25 à 25 50

Ventes à livrer: 1,083 quint. 20 kilog. de 35-05 à 48-50.

Total des ventes: 2,795 quint. 56 kilog.

Il y a long-temps que la quantité de farines restant à la halle de Paris n'avait atteint un chiffre aussi bas que celui de la halle du 30 novembre.

Halle de Paris du 1er décembre.

Arrivages: 2,311 quint. 50 kilog. Restant: 10,770 quint. 49 kilog.

Cours moyen: 36-49; cours-taxe: 36-44.

Différence sur les cours précédents: cours moyen, hausse de 58 cent.; cours-taxe, hausse de 32 centimes.

Taxe du pain du 1er décembre: première qualité, 34 c. le kilog. deuxième qualité, 26 c.

Il ne s'est vendu qu'un quintal 50 kilog. de gruaux, au prix de 53 fr. le quintal.

1re marque:	58 quint.	38 kilog.,	de 36-95 à 38-20
2e	78	50	35-65 36-30
3e	1	57	30-50 00-00
4e	62	17	20-50 22-90

Ventes à livrer, 1,875 quint. 92 kilog. de 22-90 à 49-70.

Total des ventes, 2,120 quint. 14 kilog.

Voici les taxes du pain dans plusieurs localités éloignées les unes des autres, à la fin de novembre:

Bernay (Eure),	1re qual.,	41 c.;	2e qual.,	34 c.
Les Andelys (S.-Inf.),	—	30	—	25
Arras,	—	40	—	32
Pont-à-Mousson (M.),	—	35	—	30
Pont-Audemer (S.-Inf.),	—	42	—	34

Au marché de Poissy, du 30 novembre, il y a eu peu de renvoi; les ventes ont été faites. Poids moyen de bêtes de boucherie: bœufs, 346 kilog; vaches, 251 kilog.; veaux, 62 kilog.; moutons, 20 kilog.

A la dernière halle de Paris, les veaux ont valu: 1re qual. 1-50; 2e, 1-30; 3e, 1-20. Sur 174 amenés, 150 ont été vendus.

A Saint-Germain-en-Laye, au marché du 27 novembre, 1,815 porcs ont été amenés; 1,376 ont été vendus. 1re qual., 1-04; 2e, 1-02; 3e, 1 fr. Les plus beaux ont été vendus 147 fr. la pièce.

A la Chapelle-Saint-Denis, au marché du 30 novembre, sur 1,080 porcs amenés, plus de 900 ont été vendus au prix moyen de 1-10 le kil. sur pied.

Au marché du 1er décembre, 445 veaux amenés ont été tous vendus, sans renvoi: 1re qual. 1-30; 2e, 1-10 le kil. sur pied.

A Strasbourg, au marché du 27 novembre, les bœufs ont valu: 1re qual., 1-36; 2e, 1-26 le kil. sur pied. 16 taureaux amenés ont été vendus: 1re qual. 96; 2e, 88 le kil. sur pied.

Le suif cru valait, à la même date, à Strasbourg, 55 fr. les 50 kilog.; et les cuirs verts, de 45 à 49 fr. les 50 kilog.

A Metz, au marché du 27 novembre, les bêtes de boucherie ont été vendues aux prix suivants:

Bœufs,	1re qual. 1-30;	2e qual. 1-28;	3e qual. 1-26 le kilog. sur pied.
Vaches,	1-14	1-06	98
Veaux,	1 30	1-20	»
Taureaux,	1-02	97	92
Porcs,	1-20	1-10	1 »

Les vins du Beaujolais de cette année sont médiocres; toutefois ils se vendent très bien, surtout ceux des qualités ordinaires, aux prix de 55 à 60 fr. la pièce (fût compris.)

Les bons vins du haut Beaujolais n'ont pas de cours établi.

Dans le Cher, les vins vieux d'Issoudun, de 1841, valent 60 à 64 fr. la pièce de 220 litres, et ceux de Selles, 1841, de 68 à 85 fr.

Dans la Meurthe, les vins de Toul, 1840, valent 22-50 l'hectol.; 1842, 26-25. A Vic, les vins rouges de 1840 valent 32 fr. l'hectol., et ceux de 1843, 12 à 14 fr.

A Lille, 30 novembre, voici le cours des huiles, des graines oléagineuses et des tourteaux:

	Graines.	Huiles.	Tourteaux.
Colza	18 à 25 l'hect.	82-50 l'hect.	12 à 13 fr. les 100 kilog.
Lin	18 à 22	74-50	14 à 18
OEillette	19 à 21	» »	11 à 11-50
Chanvre	11 à 14	79-50	12 à 12-50
Cameline	17 à 21	76-50	12-50 à 13

Huile de colza épurée, 88 fr. 50 c.

Cours de l'huile de colza, à Paris, 1er décembre. — Disponible, 89 f. à 90; courant du mois, 90 fr. à 90-50 l'hect.

Quatre premiers mois 1844, 93 fr.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 125. DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE, DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 2 DÉCEMBRE.

La question sociale en Angleterre.

LUTTE DES MANUFACTURIERS CONTRE LES PROPRIÉTAIRES.

Il y a bien long-temps que la question des céréales est à l'ordre du jour en Angleterre (1). Il y a bien long-temps que le peuple réclame, sans jamais avoir pu l'obtenir, le pain à bon marché, le bas prix des subsistances. Mais c'est depuis 1834 seulement, c'est-à-dire depuis la réforme des lois sur le paupérisme, que les manufacturiers et les entrepreneurs d'industrie ont fait cause commune avec les classes ouvrières et protesté contre les priviléges des landlords, de l'aristocratie territoriale.

Il est essentiel d'expliquer l'origine de cette lutte acharnée du capital contre le capital.

La loi d'Elisabeth, ce fameux acte 43 qui a été le code du paupérisme jusqu'en 1834, reconnaissait formellement pour tous les indigents le *droit au secours*, à l'assistance (*allowance*) de la paroisse, soit que la misère eût pour cause la maladie, la vieillesse, les infirmités, la fainéantise, ou le manque de travail, l'insuffisance des salaires.

Le droit au secours était si positivement consacré par l'acte 43, que l'indigent qui se présentait au bureau de la paroisse ne demandait point l'aumône, mais *l'application de la loi*. On faisait droit à sa demande, et cela s'appelait *faire application*.

Les fermiers anglais, les manufacturiers et les entrepreneurs d'industrie s'étaient facilement habitués à faire payer par la paroisse, c'est-à-dire par la taxe des pauvres, la majeure partie de leurs frais de production, des salaires des journaliers; et les ouvriers supportèrent assez patiemment la diminution toujours croissante du prix de la main-d'œuvre, tant qu'ils furent assurés de trouver dans l'*allowance* de la charité légale le supplément indispensable pour vivre et pour nourrir leur famille.

Ce système de charité, qui venait ainsi compenser l'insuffisance des salaires, a long-temps permis aux manufacturiers anglais de produire à bas prix, de vaincre par le bon marché leurs rivaux sur tous les points du globe. La taxe a été pour beaucoup dans la prospérité de l'agriculture, de l'industrie, du commerce de la Grande-Bretagne : elle en a fait en partie les frais. Mais qui sait combien l'Angleterre a payé ses riches cultures, les revenus de ses lords, les profits de ses fermiers, les bénéfices de ses manufacturiers et de ses marchands? Qui sait combien il lui en a coûté pour aboutir en définitive, malgré la charité, à la détresse des journaliers de l'agriculture et des salariés de l'industrie? Combien a-t-elle sacrifié de milliards pour fournir à ses négociants le moyen de vendre des produits anglais à bas prix?

« Nous ne pouvons, disait Ad. Smith, forcer les étrangers à acheter nos marchandises : nous les payons pour qu'ils veuillent bien nous faire cette faveur. »

La taxe des pauvres était en effet une *véritable prime*, perçue sur toute la population au profit des lords propriétaires du sol, au profit des manufacturiers, enfin au profit de tous les entrepreneurs d'industrie, et au profit des étrangers qui jouissaient de ce bas prix des produits.

C'est là ce qui explique pourquoi l'aristocratie anglaise, malgré les abus non contestés de la taxe des pauvres, malgré les réclamations réitérées de la majeure partie de la population, a été si long-temps avant de modifier l'acte d'Elisabeth. Elle savait très bien, cette aristocratie, que la taxe était onéreuse au pays, surtout à ce qu'on appelle la classe moyenne; mais elle savait aussi que cette taxe était avantageuse aux seigneurs terriens, en leur permettant de louer fort cher un domaine dont les frais de culture étaient en partie payés par la paroisse; avantageuse aux grands capitalistes, aux manufacturiers et aux industriels, en leur fournissant le moyen de faire travailler à bon marché, de réduire indéfiniment le prix de la main-d'œuvre, de faire payer par la paroisse la plus grande partie des salaires.

Encore, si la taxe avait toujours profité réellement aux salariés des manufactures et aux journaliers des campagnes! — Mais non. Les fermiers et les chefs d'industrie avaient bien soin de prélever à leur profit, sur le salaire des ouvriers, autrement dit, de défalquer une somme égale à la subvention payée par la paroisse.

Le salaire, c'est généralement le minimum de subsistances : que ce minimum soit payé par l'entrepreneur, qu'il soit fourni par la paroisse, ou par l'un et par l'autre, en portions égales ou inégales, ce salaire n'augmente point; et l'ouvrier qui travaille ne gagne rien à ce luxe de la charité.

Mais les frais, les dépenses énormes de la charité légale n'ont pu sauver les ouvriers de la détresse. *Malgré* la taxe (nous disons malgré la taxe, et non pas *à cause* de la taxe, comme les économistes d'une certaine école, qui ne manquent jamais de confondre les effets et les causes), le nombre des pauvres a toujours augmenté, et il est arrivé un moment où les paroisses se sont trouvées dans l'impossibilité absolue de secourir tous les misérables. L'Angleterre, avec ses immenses richesses, ne s'est plus trouvée en état de nourrir ses pauvres.

En 1774, pour l'Angleterre et le pays de Galles seulement, la taxe s'élevait à 1,720,310 liv. st., ou plus de 43 millions de francs. En 1817, cette taxe s'éleva à 13,000,000 liv. st., ou 325 millions de francs! Quel progrès en quarante années!

On sait que la taxe des pauvres est une contribution locale et spéciale, qui ne figure point au budget des recettes publiques.

Sur ces énormes taxes, la plus forte était celle du comté de Sussex; elle s'élevait en moyenne à 25 fr. par habitant, ce qui, dans le même rapport, donnerait pour la France 800 millions de dépense annuelle.

L'Angleterre, ne pouvant plus nourrir ses pauvres, songea à les exporter, à encourager l'émigration et l'expatriation; mais ce procédé était trop onéreux, le budget n'y pouvait suffire. On dut y renoncer. Des philanthropes conseillèrent l'asphyxie des nouveaux-nés, l'exécution sans douleur (*painless execution*), comme moyen de faire obstacle au paupérisme.

Il fallut recourir aux moyens héroïques, à la chirurgie sociale. On décréta la loi de 1834.

Cette loi a modifié l'ancien état des choses; elle a supprimé la subvention à l'industrie, la prime offerte aux négociants anglais, et cela par une excellente raison, c'est que l'Angleterre ne pouvait pas la payer plus long-temps.

La loi de 1834, *véritable loi de salut public*, a aboli le *droit* au secours, proscrit l'*allowance* de la paroisse, enfin l'ancienne charité. Elle a imposé désormais aux nécessiteux l'obligation de se séparer de leurs femmes et de leurs enfants, de renoncer à leurs affections, aux joies de la famille, à la liberté, pour implorer un refuge dans la maison de travail. Elle a combattu le paupérisme par la terreur.

A la charité chrétienne elle a substitué le régime des *work-houses*, *véritables bagnes de la philanthropie*, où le pauvre est condamné à tourner le moulin à bras, *damnatus ad molam*, comme le forçat de la civilisation antique! En Angleterre, dans ce pays de la houille et de la mécanique, l'homme est réduit à tourner la meule, à faire mouvoir le *tread-mill!* Quelle société!

Le work-house est destiné à intimider, à épouvanter les pauvres. On en sort à volonté, et, pour ceux qui demandent à s'en aller, la porte est toujours ouverte. Pour entrer, c'est autre chose! Il y a mille formalités, et il faut avoir des protections (1). Les épouvantails du paupérisme n'ont réussi qu'en partie. Le chiffre de la taxe a baissé, parce que les misérables aiment mieux voler ou mourir de faim au soleil que d'acheter la vie au prix du séjour dans le work-house. Mais le nombre des pauvres va grandissant sans cesse, et les commissaires chargés de faire exécuter la loi, en reconnaissent eux-mêmes l'insuffisance d'abord; ils déclarent, en outre, que l'application en est absolument impossible. En 1835, on parlait déjà de réformer la loi réformée; et l'on sait que les Gallois, dans leurs soulèvements, démolissent les work-houses tout aussi bien que les barrières. La loi de 1834 est partout exécrée, maudite.

Quoi qu'il en soit, par suite de la nouvelle loi, les manufacturiers ne peuvent donc plus aujourd'hui compter sur l'*allowance* pour produire à bon marché; et s'ils ne produisent pas à bon marché, s'ils ne peuvent pas vendre à bas prix, écraser leurs rivaux et leurs concurrents étrangers sur tous les marchés du monde, où et comment trouveraient-ils des consommateurs?

L'industrie anglaise a perdu *sa liste civile* et son *apanage!* c'est là une blessure dont elle ne se remettra pas.

Les seigneurs terriens, au contraire, ont conservé tous leurs priviléges, car la suppression de la taxe n'a guère préjudicié qu'aux fermiers et aux pauvres. (L'Angleterre est un pays où les baux sont emphythéotiques en général; ils ont été contractés sous l'empire de l'ancienne loi.) Les lords sont les marchands de blé privilégiés de l'Angleterre, et, par le haut prix des tarifs, leur privilége est un véritable monopole. Leur *liste civile*, à eux, *c'est la loi des céréales*, et ils ne sont pas disposés à en voter l'abolition.

Mais le peuple veut manger, et il n'est pas assez riche pour payer le pain au prix qu'il plaît aux lords de le vendre, et les manufacturiers demandent que le prix du pain diminue afin de pouvoir produire à bon marché, c'est-à dire abaisser le prix de la main-d'œuvre, des salaires. Pour entraîner les fermiers dans la ligue, les manufacturiers promettent une révision des baux, une diminution des fermages proportionnelle à la diminution que causera, dans le prix des céréales, la libre importation des blés étrangers. Aussi les fermiers qui ont beaucoup souffert de la réforme de 1834, sont tout disposés à se faire ligueurs, dans l'espoir que les baux seront révisés, comme il advint lors de la dépréciation des billets de la banque d'Angleterre.

Voilà les causes, l'origine de cette fameuse ligue contre la loi des céréales.

Nous continuerons à exposer cette grave question dans un prochain article.

L'article suivant vient de paraître dans le journal de l'esclavage.

Si ce journal n'était pas méprisé par tous les honnêtes gens, si les injures et les calomnies qui partent de ce lupanar politique étaient, aux yeux du public, autre chose qu'un titre d'honneur pour ceux qui en sont l'objet, M. Considerant traduirait immédiatement devant les tribunaux les effrontés calomniateurs qui impriment que ses *opinions politiques sont celles de Marat*, qu'il est l'*homme du partage*, qu'il ne veut ni *familles*, ni *propriété*, ni *enfants*, ni *héritages*. — Que le *Globe* se réjouisse donc de son infamie, car son infamie le sauve seule d'une infaillible condamnation.

L'indignité de ce honteux journal a atteint un degré tel que ses patrons rougissent en secret du concours qu'ils lui ont donné. Mais ce n'est pas assez qu'ils en rougissent en secret, il faut qu'ils en rougissent publiquement, et que ceux qui pourraient être tentés d'imiter leur exemple reçoivent une leçon salutaire. Nous ferons donc prochainement une *exposition publique* des patrons du *Globe*. Contentons-nous aujourd'hui de montrer, en reproduisant l'article de cette feuille, jusqu'où elle est capable de pousser le mensonge, la calomnie et la bassesse.

« Le *National* ne regrette pas la nomination de M. Considerant comme favorable à l'opposition; et, en cela, nous sommes parfaitement de son avis. Encore quelques victoires comme celle-là, et l'opposition disparaî-

(1) Voir le numéro du 30 novembre.

(1) Il en est de même de nos dépôts de mendicité.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SCÈNES DE NORWÈGE. (1)

VII.

Le Voyage dans les Montagnes. (Suite.)

Elle s'assit un instant au pied d'un rocher. Il était minuit, et un profond silence régnait dans la contrée. On ne voyait au clair de lune voilé que le pâle lichen de neige qui croissait dans les fentes des rochers, et çà et là sur la terre noire et rare une petite fleur d'un jaune pâle comme le soufre, et dont les Lapons se servent dans leurs évocation s'approchait de l'endroit où se trouvaient Harald et Suzanne. A la faible lueur de la lune, Suzanne croyait voir se mouvoir dans cette masse des formes hideuses avec des cornes et des griffes, et le mot d'esprits souterrains allait s'échapper de ses lèvres.

— C'est un troupeau de buffles, dit Harald, qui avait deviné ses impressions, et il fit quelques pas à sa rencontre, en armant machinalement son fusil. Au même instant le troupeau prit [illegible]tre direction en se dirigeant vers l'est. Le vent se leva, et des cris p[illegible]tifs traversèrent ce désert de glaces.

— Comme tout cela est effrayant! dit Suzanne en frémissant.

— Mais demain soir, dit Harald pour la calmer, nous arriverons au châlet de Storlie, qui se trouve au-dessous de la région des neiges; là nous reverrons la forêt de sapins toujours verte; là nous retrouverons

La vérité était que la dernière nuit il avait eu à souffrir vivement de son épaule blessée.

En parlant ainsi, ils étaient revenus à la grotte. Harald ralluma de son souffle le feu qui s'éteignait, et Suzanne se glissa doucement dans la grotte pour reprendre sa place aux pieds de sa maîtresse; elle ne s'endormit que fort tard et d'un sommeil agité.

Elle se réveilla au bruit du vent; une pâle lueur tombait dans la grotte, et elle entendit Harald dire au-dehors : Il faut nous mettre en route pour arriver le plus tôt possible à notre gîte du soir. Nous avons aujourd'hui une pénible étape à faire.

Suzanne cherchait sa maîtresse. Elle était déjà debout à côté d'elle, et toute prête à partir. Confuse de son retard, Suzanne se hâta de préparer le déjeûner, qui se composait de tranches de lard et de saumon

trait dans le phalanstère. Ce n'est pas là ce que veut le *National*; il n'entend pas qu'on prenne un autre ours que le sien. Quelles aberrations il a fallu dans les esprits, quelle mauvaise direction il a fallu donner à l'élection pour que ce nom soit sorti de l'urne! L'homme du partage, de l'égalité parfaite, de l'émancipation des masses, l'homme, enfin, qui n'a pas d'autres principes politiques que ceux de Marat; voilà le choix d'un des arrondissements de Paris! Voilà celui auquel le commerce, l'industrie, le négociant, le marchand, remettent les intérêts de leur propriété et de leur famille!

« Le conseil départemental et municipal de la Seine compte au nombre de ses membres celui dont les systèmes tendent à ce qu'il n'y ait plus ni famille, ni propriété, ni enfants, ni héritages! Nous allons voir ce grand réformateur à l'œuvre. Autant auraient valu Georges Sand ou Flora Tristan dans le conseil municipal; mais que ces illustres *bas-bleus* prennent patience, elles doivent nécessairement arriver là où M. Considerant est entré.

» Il serait curieux de rechercher les causes d'une telle erreur de la part d'une société qui fait entrer des loups dans sa bergerie. Certainement, on ne trouverait ces causes pas ailleurs que dans les jeux, les inconséquences et les erreurs de la société. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut s'expliquer la nomination de M. Victor Considerant. Il y a encore une raison qui a, aujourd'hui, un grand poids : on aura voulu faire une niche au pouvoir; on aura voulu lui donner un avis, une leçon. C'est aujourd'hui une chose généralement répandue, qu'il faut humilier le pouvoir.

» Nous avons presque tous une singulière maladie : nous voulons être gouvernement. Ecoutez tout le monde, et tout le monde vous dira qu'il n'y a rien de plus facile que de gouverner. Nous en aurons la preuve si le règne de tout le monde arrive, comme cela peut fort bien se faire avec tout ce qui se passe et tout ce qu'on accorde au parti républicain. Il est évident qu'avec les suffrages des carlistes, qui ne lui ont pas manqué dans cette occasion, ce parti peut arriver tout près de la majorité; alors nous aurons une *commune*, et Petion est là tout près aussi.

» Qui veut et qui fait cela? un certain aveuglement, une fatalité qui entraîne les peuples comme les rois, et contre lesquels il est à craindre que ne puissent prévaloir tous les enseignements du passé et les justes craintes de l'avenir. Aristide fut exilé parce qu'on en disait trop de bien; que ne peut-il advenir de ceux dont on entend dire tous les jours du mal? Personne n'y tiendrait, et encore moins que tous les autres ceux qui veulent arriver aux affaires. Les dieux s'en vont et les hommes et la société suivent les dieux. Sans doute, ce n'est pas parce que M. Considerant est nommé, mais c'est par suite de l'esprit qui a pu faire cette nomination.»

De l'Education des enfants pauvres. — Petit-Bourg.

Nous avons fait connaître dans nos précédents articles (1) la colonie de Petit-Bourg, et le but particulier que se sont proposé ses fondateurs; aujourd'hui nous aborderons la partie critique de notre travail, et nous essaierons d'indiquer les nouveaux éléments dont l'introduction donnerait bientôt à l'établissement une véritable importance sociale. Il s'agirait de quelques modifications, suivant nous, faciles à réaliser.

Nous l'avons dit : il importerait beaucoup que les hommes qui veulent étendre aux enfants de la classe pauvre le bienfait de l'Education, étudiassent les vices de notre ordre social, et qu'ils s'éclairassent sur la nature des changements qu'il réclame.

Le plus simple examen des faits amène à reconnaître que dans presque toutes les industries il y a encombrement d'ouvriers; que ces ouvriers trop nombreux se font entre eux une concurrence dont l'effet est de mettre le salaire au rabais, et que, pour beaucoup, hélas! il n'y a aucune certitude que le travail, même avec rabais du salaire, ne viendra pas à manquer. De là la conclusion toute naturelle qu'il ne suffit pas, pour assurer le sort d'un enfant pauvre, de lui avoir donné un métier. En lui donnant un métier on ne fait autre chose, en effet, que de l'enrégimenter dans l'armée déjà trop considérable des salariés. C'est le sort précaire des travailleurs qu'il faudrait préalablement changer. Aujourd'hui, malheureusement, il n'existe aucune Solidarité entre les ouvriers des diverses industries, pas même entre les ouvriers de chaque industrie en particulier; aucune solidarité matérielle non plus entre les ouvriers et les maîtres; c'est là qu'est le mal. Il faut absolument que cette insolidarité générale cesse, et qu'elle soit remplacée par l'Association. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer comment on pourra arriver à l'association intégrale en organisant sociétairement la Commune, ce premier atelier du travail national. Il nous suffit d'avoir indiqué le but à atteindre; supposons-le atteint; raisonnons dans cette hypothèse; essayons de nous représenter par la pensée la marche des choses, dans ce nouveau mécanisme social.

Supposons donc qu'il existe quelque part, en France, une *Commune associée*, une Commune dans laquelle la plus intime solidarité ait été établie entre tous les habitants. Il est clair que dans cette petite société on s'efforcerait de maintenir l'équilibre entre la production et la consommation. Si donc un produit quelconque devenait trop abondant, vite, on en interromprait, ou tout au moins on en restreindrait la fabrication. Quant aux individus employés jusque-là à cette fabrication, à moins de les laisser mourir de faim, comme cela se fait aujourd'hui, il faudrait, ou que la Commune les nourrit, ou qu'elle les appliquât momentanément à d'autres travaux. Ce dernier parti est le seul rationnel, mais il exigerait que le talent de chaque ouvrier ne fût pas borné *à une seule profession*, et c'est ce qui n'a pas lieu aujourd'hui. Serait-il possible de changer cet état de choses? Assurément, oui. Poursuivons; et nous verrons qu'en se proposant ce but on satisferait en même temps à plusieurs exigences de la nature humaine.

Pour enseigner plusieurs états à un enfant, il n'y a que deux moyens : ou les lui apprendre l'un après l'autre, ou les mener tous de front en conduisant l'enfant dans plusieurs ateliers; en d'autres termes, il faudrait établir l'*alternance* des travaux. Sous bien des rapports ce dernier mode est préférable. Il ne saurait être douteux que trois états qui, appris séparément, auraient demandé chacun trois années de travail, seraient appris en moins de neuf ans si les trois apprentissages étaient conduits de front. De neuf à dix-huit ans, il serait donc très facile, non-seulement de faire apprendre trois états à un enfant, mais encore de l'initier à quelques fonctions particulières dépendantes de plusieurs autres états.

Tout est lié dans ce monde, et quand, par l'effet du hasard ou par un effort de génie, l'homme découvre une des lois qui entrent dans la constitution du plan de Dieu sur l'Humanité, on s'en aperçoit à la multitude de bons résultats que produit l'application de cette loi. Ainsi en est-il pour l'Alternance dans les travaux. Ce n'est pas seulement pour satisfaire aux exigences industrielles qu'il la faut adopter, c'est encore, et surtout, au nom de l'hygiène, au nom de la dignité et de l'intelligence humaines.

Les médecins l'ont reconnu : en tenant les ouvriers constamment appliqués à un même travail, en leur faisant faire 12 et 15 heures par jour le même mouvement, on nuit à leur santé, on déforme leur corps, on oblitère leur intelligence au point de les abrutir complètement, et dans quelques cas même au point de causer leur mort. On a reconnu aussi que pour se reposer d'un travail il n'était nullement nécessaire de rester oisif, qu'il suffisait de changer d'occupation, d'en prendre une qui laissât inactif le membre ou l'organe fatigué; qu'on pouvait fort bien, par exemple, se reposer d'un travail manuel par un travail intellectuel, et *vice versa*. Personne ne saurait plus aujourd'hui refuser une sérieuse attention à ces observations importantes.

Ce n'est pas tout : l'Alternance une fois introduite dans les travaux, il devient facile de consulter les vocations naturelles, de les faire éclore, de les constater d'une manière positive et d'en tirer parti. En appliquant chacun aux fonctions pour lesquelles la nature lui a donné des aptitudes spéciales on est sûr d'avoir de bons ouvriers dans toutes les industries, et l'on réalise une des premières conditions du *travail attrayant*. Rendre le travail attrayant, c'est là qu'il faut arriver, si l'on veut être en mesure de tirer des forces de l'homme tout leur effet utile.

Ajoutons que l'association des travailleurs serait extrêmement facile à organiser dans un établissement qui réunirait les travaux agricoles aux travaux industriels proprement dits, et qui aurait admis la participation libre de chacun à tous les genres de travaux.

Nous regrettons donc vivement que l'Alternance dans les travaux ne soit pas encore introduite à Petit-Bourg. A notre avis, c'est une lacune qu'il faut se hâter de combler..... Eh quoi! de jeunes enfants sont là toute une journée assis, les jambes croisées, sur un établi de tailleur! eux qui dans l'âge de la croissance ont tant besoin d'air et de mouvement! Et il y a pour un pareil travail des séances de cinq heures! Il faut absolument changer ce régime.

Quelques personnes seront peut-être arrêtées par l'idée que si la réforme sociale que nous annonçons tardait long-temps à se réaliser, les jeunes gens auxquels on aurait appris plusieurs états, mais qui n'en sauraient *parfaitement* aucun, auraient probablement beaucoup de peine à se placer à leur sortie de l'établissement. Qu'on se rassure D'abord nous ne pouvons admettre que ces jeunes gens ne connaîtront pas *parfaitement* au moins un état sur trois; mais cela fût-il vrai, il est certain que, même dans la société telle qu'elle est actuellement constituée, les hommes qu'on recherche le plus sont ceux qui ne sont embarrassés de rien, qui sont adroits, qui savent tout faire. Lorsqu'à des aptitudes industrielles variées, ces hommes joignent une certaine instruction (et ce serait le cas pour les colons sortant de Petit-Bourg), ils ne manquent jamais de places; ils en trouvent même souvent de fort bonnes. Ces chances heureuses pour ces hommes ne peuvent qu'augmenter encore aujourd'hui que des idées de colonisation lointaine se répandent chaque jour davantage D'ailleurs, les fondateurs de Petit-Bourg comprendront bientôt qu'ils doivent continuer leur œuvre bienfaisante au delà de l'établissement; qu'il leur faut organiser un patronage régulier qui suive l'ouvrier au sortir de la colonie jusqu'à ce qu'il soit convenablement et définitivement placé. Dès-lors il n'y aurait plus de craintes à avoir, et l'on pourrait en toute tranquillité de conscience essayer le mode que nous conseillons.

Il y a chez l'enfant, comme chez l'homme, des forces vives très puissantes qu'il s'agit d'utiliser. La curiosité ou le désir de savoir, l'amour-propre, l'émulation sont autant d'éléments précieux dont une main habile peut tirer grand parti. Pour mettre en jeu ces éléments, il est nécessaire d'établir d'abord certaines mesures d'organisation hors desquelles ces forces s'épuiseraient ou tourneraient à mal. Il y a là une étude à faire.

Dès que le nombre des colons sera plus considérable, il serait bon que le directeur formât des groupes de petits travailleurs, et qu'il trouvât le moyen d'établir la rivalité entre ces divers groupes. Variété d'occupations et rivalité corporative de groupe à groupe, en voilà bien assez pour que les enfants apportent dans leurs travaux une ardeur et une joie que nous n'avons pas trouvées à Petit-Bourg. Les colons y ressemblent encore trop aux élèves de toutes les écoles, de toutes les pensions. C'est toujours le régime du commandement d'un côté et de l'obéissance passive de l'autre. Point de liberté, point de spontanéité; c'est froid. Il serait pourtant facile de passionner les enfants, même pour un rude travail! Nous l'avons dit, et pour être justes nous devons le répéter ici : au début de l'établissement, avec si peu d'élèves, et entouré de préventions comme on a dû l'être, il était peut-être impossible de faire mieux.

Après l'étude des vocations, nous recommanderons au directeur de Petit-Bourg et aux personnes qui le secondent dans la noble tâche qu'il a entreprise, l'étude des caractères. Si l'on ne tient pas compte des différences de caractère, on se privera de grandes ressources, et on s'exposera à être injuste envers beaucoup d'enfants. Ce n'est pas sans intention que Dieu a créé des caractères différents; c'est à nous à chercher par quels moyens on peut utiliser, pour le plus grand bien de tous et de chacun, ces types divers. Les vocations industrielles sont, en général, corrélatives aux nuances de caractère : ainsi, en se bornant à faciliter la libre manifestation des vocations naturelles, on verra chaque individualité prendre d'elle même la place qui lui convient le mieux, et cette place sera celle, n'en doutez pas, où chacune d'elles pourra rendre le plus de services à la société. Il y a des natures qui ont quelque chose de rude, de fier, de sauvage : celles-là se plieront difficilement à des travaux tranquilles et doux; mais elles se sentiront attirées vers des travaux durs et pénibles, vers des travaux qui offrent quelque danger, pour lesquels il faut une certaine énergie, un certain courage. Il faut leur réserver de ces travaux, il faut leur ménager des occasions de montrer qu'eux aussi sont capables de jouer les premiers rôles, d'obtenir les récompenses dues à ceux qui se distinguent dans des fonctions plus paisibles.

A Petit-Bourg, aujourd'hui, comme dans toutes les écoles, il n'y a et il ne peut y avoir d'éloges et de récompenses que pour les caractères tranquilles et soumis; les natures fortes s'y trouvent mal à l'aise, elles réagissent contre le milieu contraire où elles sont placées, et on les voit tourner à l'indocilité, à la paresse. On commettrait une grave erreur si on se hâtait de déclarer mauvaises ces natures par le seul motif qu'on les trouve rebelles aujourd'hui. Leur révolte contre vos ordres doit être pour vous un avertissement, elle doit vous prouver que vous avez quelque vice d'organisation à faire disparaître. L'homme est invinciblement et incessamment poussé à employer les forces physiques et les forces intellectuelles qu'il tient de la nature. Il n'y a pas de paresseux, mais il y a des individus qui préfèrent l'inaction, l'oisiveté, à tel travail qui leur est imposé, et pour lequel ils ne se sentent aucune inclination. Ces vérités sont assez généralement admises par les penseurs, mais elles n'ont pas encore pénétré jusque chez les hommes pratiques; il appartient aux directeurs intelligents de Petit-Bourg de réaliser ce nouveau progrès.

Dans toute entreprise, si l'on veut éviter les fausses manœuvres, il faut toujours avoir présent devant les yeux le développement possible de l'établissement qu'on dirige, fût-ce même dans un avenir éloigné. Il faut prévoir toutes les conséquences du principe que l'on a posé, alors même qu'on n'en poursuivrait, pour le moment, qu'une application partielle. En agissant ainsi, on sera sûr de n'être jamais obligé de défaire un jour le travail de la veille; et, si l'on a calculé juste, si l'on a été vraiment habile, il arrivera que, sans avoir nui à l'œuvre particulière, sans avoir fait une dépense plus forte qu'il n'était nécessaire pour les besoins ordinaires, on aura rendu faciles, et en quelque sorte on aura provoqué des entreprises annexes de l'œuvre primitive. C'est l'histoire d'un village qui serait devenu bien plutôt et bien plus aisément une grande et belle ville, si ses habitants, prévoyant un accroissement possible, avaient eu le soin de faire les premières constructions suivant un plan d'ensemble, sur des alignements donnés et à une distance convenable les unes des autres.

Pour être complet, Petit-Bourg a besoin qu'un certain nombre de ses colons puissent être initiés à la grande culture, à l'exploitation des forêts et à la grosse industrie. Nous le savons, c'est en dehors de l'établissement qu'il faudra chercher ces compléments de l'éducation professionnelle; mais dès aujourd'hui il faudrait y songer. Si on ne s'y prend pas à l'avance, rien ne sera prêt lorsque les enfants auront atteint l'âge où il sera possible de les employer à ces grands travaux. Ne pourrait-on pas, d'ici à deux ou trois ans, instituer des vacances pendant lesquelles des détachements d'enfants choisis parmi les plus grands et les plus robustes seraient envoyés, sous la conduite d'un homme de confiance, sur des terres appartenant à quelques-uns des grands propriétaires qui figurent au nombre des fondateurs de Petit-Bourg? Ces enfants, suivant la saison, prendraient part aux labours, aux semailles, à la fenaison, aux moissons, aux vendanges, à l'ébranchage, aux plantations d'arbres, etc. etc. Ce serait pour eux une véritable partie de plaisir, et l'on peut être certain qu'ils s'acquitteraient bien des travaux qu'on leur aurait confiés. Au départ de chaque détachement on ferait aux jeunes voyageurs une courte mais chaleureuse allocution, dans laquelle on leur dirait que l'honneur de l'établissement est remis en leurs mains, que c'est d'eux que dépendra la réputation de la maison où ils ont été élevés, et nous ne doutons nullement que la bannière de Petit-Bourg ne fût glorieusement portée par les Colons choisis pour ces tournées agricoles.

Nous ne doutons pas le moins du monde de l'empressement avec lequel un grand nombre des honorables fondateurs de Petit-Bourg se prêteraient à la réalisation de cette idée. Nous sommes convaincus également que, si elle était mise en pratique, elle serait féconde en heureux résultats, et qu'elle ne tarderait pas à donner à la co-

(1) Voir les numeros du 22 et du 23 novembre.

La route devenait de plus en plus pénible. On était souvent obligé de passer à gué des torrents rapides, et de traverser des ponts de glace sous lesquels ces torrents s'étaient frayé un chemin. Harald, aussi hardi qu'il était prudent et résolu, avait plus d'une fois, à ses propres risques, détourné le danger que couraient Suzanne et Mme Astrid. Il n'était plus pâle, alors les efforts qu'il faisait et une fièvre ardente dont personne ne se doutait faisaient briller sur ses joues l'incarnat le plus vif.

Dans l'après-midi on atteignit le point culminant de la montagne. Il y avait là deux grands amas de pierres auprès d'un petit lac couvert d'une glace que les étés les plus chauds ne peuvent jamais faire fondre. Ici les faire un détour pour arriver à un autre point où l'on pourrait essayer le passage avec plus de sécurité. Cet endroit, disait-il, se trouve près du chalet de Storlie et non loin d'une cascade qui porte le même nom, et dont on entend le bruit à une demi-lieue de circuit. C'était, il est vrai, un retard de plus d'une heure; mais que faire? Il y avait grand danger à continuer le voyage par un temps aussi affreux; mais il y avait encore plus de danger à rester dans ce désert, où il tombait parfois plus de dix pieds de neige.

Le vieux Hallingeois conseilla ce dernier parti, car il se sentait hors d'état de rester à cheval, et il pria de le laisser dans cette cabane de cherchait toujours à se persuader que ce n'était là qu'une illusion qui provenait de la marche inégale du cheval et de l'épais rideau de neige à travers lequel elle le voyait. Tout ce qui l'entourait, en effet, n'avait-il pas un air égaré, fantastique, et tous ne semblaient-ils pas errer comme des spectres au milieu de l'orage? Un cri aigu, poussé par Mme Astrid, interrompit cet effrayant silence; et, cela était-il encore une illusion? le cheval d'Harald était immobile et sans cavalier. Malheureusement ce n'était que trop réel. Harald, saisi de vertige, était tombé de cheval. Depuis long-temps, il avait en silence supporté les douleurs toujours croissantes de son épaule, et avait vainement cherché à se dissimuler à lui-

lonie de Petit-Bourg une physionomie toute nouvelle. Ou nous nous trompons fort, ou peu d'années après qu'on serait entré dans cette voie, on sentirait le besoin d'un second établissement du même genre, d'un établissement conçu sur de plus larges bases, fondé sur une plus grande échelle, et dont le personnel se recruterait, en grande partie, parmi les jeunes gens sortis de Petit-Bourg. Dans cette nouvelle colonie, on ferait de la petite et de la grande industrie, de la petite et de la grande culture; et quant à l'instruction théorique, elle y serait poussée plus loin qu'à Petit-Bourg.

Cette colonie aurait pour principe l'Association, avec répartition proportionnelle des produits à chacun suivant son zèle et son habileté. Nul doute qu'un pareil établissement ne se suffît bientôt à lui-même, et dès-lors ne deviendrait-il pas un modèle d'après lequel on pourrait essayer, sans aucun danger, d'organiser une *commune associée?* L'argent nécessaire à cette fondation se trouvera facilement; cela dépendra des résultats que Petit-Bourg aura su produire; nous avons donc raison d'attacher une grande importance à cette colonie, et d'appeler tous les amis du véritable progrès à concourir, par quelques sacrifices annuels, au développement de cet utile et intéressant établissement (1); il contient peut-être le germe de toute une rénovation sociale, de cette rénovation pacifique dont nous avons signalé l'approche, et dont tout le monde sent aujourd'hui le besoin et comprend la nécessité.

Cet article est déjà trop long; nous traiterons plus tard un côté de la question que nous n'avons fait qu'indiquer aujourd'hui.

République orientale de l'Uruguay.

Les nouvelles les plus contradictoires circulent depuis quelque temps dans la presse de Paris et de Londres sur les affaires de Montevideo.

Nous nous sommes abstenus de parler de ces évènements, car nous savons combien les correspondances et les journaux de Buénos-Ayres sont souvent remplis de nouvelles fausses et absurdes.

D'après les lettres que nous recevons des deux rives du Rio-de-la-Plata et de Rio-Janeiro, lettres datées du 15 septembre et du 1er octobre, nous pouvons garantir l'exactitude des faits suivants:

Le gouvernement anglais, comme nous l'avons déjà annoncé plusieurs fois, a constamment approuvé la conduite énergique du commodore Purvis dans la lutte engagée entre Rivera et Oribe. C'est à l'honorable conduite du commodore anglais qu'il faut attribuer les modifications que Rosas a apportées, par sa circulaire du 12 septembre dernier, aux conditions du blocus du 1er avril 1843.

D'après cette circulaire, tous les navires étrangers peuvent entrer librement dans la rade de Montevideo, pourvu qu'ils n'apportent ni armes, ni munitions de guerre, ni viande fraîche ou salée, ni volaille, ni légumes.

Le nouveau ministre plénipotentiaire du Brésil, résidant à Montevideo depuis le 7 août dernier, M. de Sinimbû, a refusé de reconnaître le blocus, même avec ces restrictions, le Brésil étant devenu, depuis le dernier changement ministériel de Rio-Janeiro, entièrement favorable à Montevideo.

En outre, d'après les instructions de son gouvernement, M. de Sinimbû a signé avec le gouvernement de Montevideo les bases d'une alliance offensive et défensive entre l'empire du Brésil et la république Orientale de l'Uruguay.

Les bases sont les suivantes:

1° Le Brésil offre des secours en argent à la république Orientale. Un emprunt, à cet effet, serait ouvert à Rio-Janeiro;

2° Le Brésil, avec ses forces navales, s'opposera aux hostilités de Brown, l'amiral de Rosas, contre Montevideo.

De son côté, la république de l'Uruguay s'engagerait:

1° A ne pas porter secours aux révolutionnaires, *farrupillos* (sans-culottes) de la province brésilienne de Rio-Grande, qui longe, comme on sait, la république Orientale du côté de l'est, sur une étendue d'environ 400 kilomètres (100 lieues).

2° A régler le plus tôt possible la question des limites entre les deux Etats, question laissée en suspens depuis l'indépendance de la république (1828).

3° A permettre au Brésil la navigation de l'Uruguay, objet d'une immense importance pour les provinces brésiliennes de la rive gauche de ce fleuve, situées au nord et au nord-est de la république Orientale. Ces provinces n'ont en effet d'autre débouché sur l'océan que par ce fleuve. On comprend dès-lors combien cette voie fluviale serait utile au cabotage brésilien.

Ces bases du traité ont été expédiées par M. de Sinimbû à Rio-Janeiro dans la première quinzaine du mois de septembre. Il est probable que le premier paquebot anglais qui arrivera de ces parages nous apprendra les résultats de cette négociation.

Si, à ces considérations politiques et commerciales, on ajoute celles qui ressortent de la position topographique respective du Brésil, de la république Orientale et de la république Argentine, on comprendra facilement le puissant intérêt de l'empire du Brésil à contracter une alliance avec la république Orientale.

La *Presse* a pour Rosas une prédilection bien paternelle; elle regrette ce matin, dans son premier-Paris, l'alliance du Brésil et de la république de l'Uruguay, et elle soutient contre l'évidence, que l'alliance entre le Brésil et la république Argentine serait plus naturelle.

Quant à l'état des hostilités, depuis les dernières nouvelles que nous avons publiées jusqu'à la date du 15 septembre, il n'y a pas eu de faits d'armes importants: quelques escarmouches insignifiantes seulement, qui ont été exploitées par les journaux de Rosas. Voici à quoi se réduisent tous ces bruits.

Plusieurs escadrons de la cavalerie d'Oribe ont pu joindre le gouverneur de la province argentine de l'Entre-Rios, le général Urquiza, que Rosas a envoyé au secours d'Oribe. Cette jonction a eu lieu près du fleuve de la Virgen, à 96 kilomètres (24 lieues) nord-est de Montevideo. Les forces conduites par Urquiza consistent en deux mille hommes de cavalerie et en quatre mille chevaux de remonte.

Ces nouvelles troupes n'avaient fait aucun mouvement jusqu'au 15 septembre. Rivera les observe.

Montevideo est toujours dans une bonne position de défense. Les Français y sont toujours armés et pleins d'enthousiasme, malgré les proclamations et les menaces de notre consul, M. Pichon. Nos braves compatriotes, animés de la même confiance dans la justice de la cause qu'ils défendent, espèrent sans doute que leur dernière pétition, qui doit être présentée ces jours-ci à M. Guizot, forcera enfin ce ministre à leur accorder une protection efficace.

(1) Nous rappelons ici à nos lecteurs qu'au moyen d'une souscription annuelle de 10 et même de 5 francs, on acquiert le titre de patron dans la société de Petit-Bourg. On s'inscrit à Paris, au bureau de la société, place Royale, 4. Ceux de nos amis de province et de l'étranger qui voudraient s'associer à cette bonne œuvre, n'ont qu'à nous adresser le montant de leur souscription, nous nous chargerons de les faire inscrire.

ORIENT.

GRÈCE. — Les feuilles allemandes donnent des détails sur les troubles éclatés récemment dans la garnison de Missolonghi. Le commandant du 3e bataillon avait reçu l'ordre de faire prendre les havresacs à ses soldats. Ceux-ci résistèrent à l'exécution de cet ordre. Le commandant insista et voulut employer la force. Une rixe éclata et plusieurs officiers furent blessés. Le gouvernement, instruit de cette affaire, a immédiatement dissout le bataillon et fait fusiller douze des soldats les plus mutins.

ANGLETERRE.

Le prince Albert vient de se rendre à Birmingham, où il a visité les établissements les plus importants de la ville.

— Plus de trois cents Français se sont réunis dans les appartements de M. de Châteaubriand pour lui présenter une adresse. Le duc de Fitz-James ayant été, à l'unanimité, choisi pour porter la parole, a adressé à M. de Châteaubriand le discours suivant:

M. le vicomte, après avoir rendu hommage au *roi de France*, il nous reste encore un devoir à remplir, et nous nous pressons autour de vous pour rendre hommage à la royauté de l'intelligence. Vous avez occupé votre place dans les conseils de nos rois, hélas! vous leur avez donné des avis opportuns aux jours de la prospérité, et vous venez aujourd'hui donner l'appui de votre présence au descendant de Louis XIV. Vous avez donné au monde un grand spectacle; la France, qui, malgré tout ce qui est arrivé, est toujours notre patrie, regarde votre conduite avec admiration; elle vous a laissé vous éloigner, suivi des sympathies du peuple, parce qu'elle sait que vous aviez un grand devoir à remplir. Sur vous sont concentrées nos plus chères espérances. Vous avez traversé les temps passés et vous saurez bien nous apprendre à éviter les rochers et les écueils qui se trouveront sur notre passage, car votre génie peut percer le voile de l'avenir. Acceptez l'hommage des Français qui sont restés, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, fidèles à leur roi et à leur patrie. Permettez, M. le vicomte, au fils de votre ancien ami, de vous exprimer le plaisir sincère que j'éprouve d'avoir été choisi par ces messieurs pour vous exprimer leurs sentiments dans cette touchante occasion.

A peine le duc de Fitz-James venait-il de prononcer cette brève allocution que S. A. R. le duc de Bordeaux est entré dans le salon. Le duc s'est approché de M. de Châteaubriand; le bon vieillard a voulu témoigner sa reconnaissance à l'assemblée; mais son émotion était telle qu'il n'a pu parler. Le prince alors s'est avancé, et, avec dignité et d'une voix ferme, il a dit:

Messieurs, j'ai appris que vous vous étiez réunis dans les appartements de M. de Châteaubriand, et j'ai voulu profiter de cette occasion pour vous rendre votre visite, tant je suis heureux de me retrouver au milieu de mes compatriotes! J'aime la France parce qu'elle est ma patrie! Et si jamais mes pensées se sont arrêtées sur le trône de mes ancêtres, ce n'était que dans l'espoir d'avoir l'occasion de servir mon pays avec les principes et les sentiments si glorieusement proclamés par M. de Châteaubriand, et qui peuvent compter encore sur tant et de si nobles défenseurs dans notre terre natale! (*Morning-Post.*)

— On se propose d'établir à Southampton une compagnie commerciale pour les Indes-Orientales et la Chine, pour faciliter les transactions dans le Céleste-Empire. Il est à craindre que l'on entasse dans ce pays trop de marchandises avant que les besoins des Chinois se soient étendus. Jusqu'ici leurs habits ont toujours été fort simples et d'une qualité grossière, et ce qui leur est fourni par la Russie, par Kiachta et par les marchands des Etats-Unis, leur suffit. Il faudra du temps pour que les Chinois prennent le goût de notre luxe, et leurs dépenses dépendront nécessairement de la consommation que nous ferons de leurs articles. Si le gouvernement ne baisse pas les droits sur le thé et les sucres étrangers, il y aura nécessairement une réaction dans cette amélioration qui s'est fait sentir dans notre fabrication depuis peu. (*Morning-Chronicle.*)

ESPAGNE.

La suspension ordonnée par le nouveau ministère de l'armement de la garde nationale a occasionné quelques troubles à Madrid. Le 26 novembre, à une heure de l'après-midi, une bande d'hommes assez mal costumés s'est rassemblée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, criant à tue-tête: *Vive la garde nationale! Mort aux traîtres! A bas le ministère!* Puis elle s'est dirigée vers le palais. Le brigadier Oribe, de service au poste du palais, a fait prendre les armes à la troupe. Le rassemblement n'a pas attendu que la troupe chargeât; il s'est aussitôt dispersé. Cette échauffourée a donné l'éveil à l'autorité, qui a fait doubler les postes et donné des consignes sévères. Les généraux Serrano, Concha, Narvaez, Pezuela, Mazzaredo, se sont montrés dans les quartiers les plus populeux. Le soir tout était tranquille, et rien n'annonçait que la tentative des émeutiers dût se renouveler.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 2 décembre.

M. Pidal a été nommé président du congrès; il a réuni 80 voix; M. Lopez en a eu 66.

Le ministère a présenté une loi d'amnistie et une autre sur l'élection des ayuntamientos.

A la suite de la nomination de M. Pidal, M. Olozaga ayant demandé la dissolution des cortès, la reine aurait fait appeler, dans la nuit du 29 au 30, le président et les vice-présidents du congrès, et, d'après leurs conseils, la présidence du conseil des ministres et la secrétairerie d'Etat auraient été retirées à M. Olozaga.

SUISSE.

Le tribunal suprême d'appel vient de juger l'affaire de Weeting, condamné en première instance comme communiste. Weeting a été acquitté par le tribunal sur les deux chefs d'attentat à la propriété et à la religion, mais il a été condamné à dix mois de prison et au bannissement pour avoir pris part à des associations secrètes et excité les citoyens à la révolte.

AMÉRIQUE.

HAITI. — Le gouvernement provisoire d'Haïti a annoncé à l'assemblée constituante qu'il avait envoyé un agent en Angleterre pour traiter avec des compagnies de l'exploitation des mines et des forêts haïtiennes. « Si le succès couronne l'entreprise, dit le gouvernement du Port-au-Prince, le pays s'acquittera de ses engagements du dehors avec facilité, et les ressources renaîtront à l'intérieur. » (*Presse.*)

COLONIES FRANÇAISES.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 25 novembre:

« M. le duc d'Aumale, arrivé à Alger dans la nuit du 20 au 21, sur la frégate à vapeur l'*Asmodée*, est descendu à terre à huit heures.

» Il y a eu réception au palais du gouvernement. M. le maréchal, qui avait été dès le matin à bord de la frégate pour saluer le prince, lui a présenté le conseil d'administration, les autorités, les officiers généraux, les officiers supérieurs et autres de toutes armes. »

— Le *Sémaphore* de Marseille du 29 rapporte ce qui suit:

« Le corps du général Tempoure a surpris et taillé en pièces le dernier bataillon régulier d'Abd-el-Kader, commandé par sidi Mohammed Oulid sidi Allel Ould sidi Embarik, connu sous le nom de ben Allel, kalifa de Milianah. Ce chef indigène a été tué par un brigadier de chasseurs après s'être défendu vaillamment. On a fait 364 prisonniers et trouvé sur le champ de bataille 400 cadavres indigènes et 600 fusils. Cette affaire a eu lieu sur l'Oued el Melâh, à quarante lieues de Mascara.

» La tête de sidi Embark a été transportée à Alger et déposée au bureau arabe, où les curieux sont admis à la visiter. Ses traits, que la mort a très peu altérés, ont été reproduits au moyen du daguerréotype. »

INTERIEUR.

Le roi a présidé aujourd'hui le conseil des ministres. (*Moniteur parisien.*)

— Le roi a nommé aux fonctions de maire et d'adjoint dans les villes ci-après:

Bouches-du-Rhône: Aix, M. Aude; Lambesc, M. d'Abel de Libran; Martigues, M. Paillet; Salon, M. Boisy; Arles, M. Perrin de Jonquière; Tarascon, M. Pouzin.

Loire-Inférieure: Ancenis, M. Rayer; Châteaubriant, M. Luette de la Pilorgerie; Paimbœuf, M. Baudet; Savenay, M. Mérot.

Lot: Figeac, M. Teuillié.

Seine: Boulogne, M. Sciard.

Remplacements de maires, par suite de décès ou démissions depuis le renouvellement triennal.

Côte-d'Or: Auxonne, M. Pichard.

Seine-et-Marne: Fontainebleau, M. Guérin.

— Une ordonnance du roi ouvre au budget de la Légion-d'Honneur, exercice 1842, un chapitre destiné à recevoir l'imputation des paiements faits pour rappels d'arrérages de traitements antérieurs à 1842.

— Une autre ordonnance ouvre au ministre de la justice et des cultes un crédit supplémentaire applicable au chapitre 3 du budget de l'imprimerie royale, exercice 1843.

— Le préfet de police vient de rendre une nouvelle ordonnance concernant les mesures à prendre soit pour prévenir les incendies, soit pour concourir à leur extinction. Par cette ordonnance, toute personne requise pour porter secours, et qui s'y serait refusée, sera poursuivie conformément à la loi. Le déménagement des gros meubles et des gros effets n'aura lieu qu'à l'arrivée des sapeurs-pompiers, qui jugeront si ce déménagement est nécessaire, etc.

Faits divers.

On lit dans le *Courrier de la Sarthe*, du Mans, du 1er:

« Au moment où nous mettons sous presse, on nous annonce que Marie-Christine, l'ex-régente d'Espagne, doit arriver dans quelques instants dans notre ville. »

— D'après les nouvelles de Rio-Janeiro du commencement d'octobre, l'empereur et l'impératrice du Brésil avaient été atteints de la fièvre scarlatine. LL. MM. étaient en convalescence; mais la princesse Januaria, atteinte du même mal, était encore dans un état assez inquiétant.

On sait que si la princesse Januaria venait à mourir, la princesse de Joinville serait forcée de retourner au Brésil, jusqu'à ce que l'empereur

---

— Merci! je suis bien, je suis mieux, disait-il tout bas en pressant la main de Suzanne pour lui faire comprendre le soulagement que lui procurait cette position. Suzanne se hâta de retourner vers sa maîtresse.

« Suzanne, disait-elle à son tour, je voudrais bien être là-bas aussi: il paraît qu'on y est un peu à l'abri. Mais je suis tellement engourdie que je ne suis pas à même de me mouvoir. » Suzanne fit descendre sa maîtresse de cheval, et la conduisit auprès d'Harald sous la voûte du rocher. — Il régnait dans la grotte une température presque tiède en comparaison de l'air glacé du dehors, et les remparts de neige qui l'entouraient de tous côtés empêchaient le vent du nord d'y pénétrer. C'est là que Suzanne déposa doucement sa maîtresse presque évanouie

bant dans son découragement; nous en sommes à une demi-lieue, et nous ne pouvons y arriver!

— Nous y arriverons, reprit Suzanne avec le ton d'une ferme conviction: Du courage, du courage, ma chère maîtresse! Calmez-vous, Harald, nous y arriverons et nous serons sauvés.

— Et comment? demanda Harald. Le domestique qui nous accompagne est un imbécile, et il n'en trouvera jamais le chemin.

— Mais, moi, je le trouverai, s'écria Suzanne, je le trouverai! soyez-en convaincus, et je reviendrai ici avec des hommes et des secours. Dites-moi seulement comment je pourrai reconnaître le chemin; les signes que vous me donnerez et le bruit de la cascade me serviront de guide.

Suzanne descendit de cheval et le laissa s'en retourner; des larmes s'échappèrent de ses yeux quand elle se vit abandonnée de son seul compagnon et elle leva en suppliant les mains vers celui qui seul pouvait voir sa détresse au milieu de cette solitude affreuse.

Elle continua son chemin à pied.

Ce n'était pas la longueur de la route qui présentait le plus de difficultés. Il fallait voir Suzanne se frayer un chemin à travers les monceaux de neige, tantôt forcée d'escalader des rochers, tantôt passant à gué des marais qui semblaient devoir l'engloutir à chaque pas. Et certes, on n'aurait pu s'empêcher d'admirer son courage et sa force; mais l'ange de Dieu, que le vieillard lui avait souhaité pour guide, semblait

eût un héritier, ou à renoncer à ses droits éventuels à la couronne du Brésil.

— On lit dans le *Sud*, journal de la Méditerranée, du 29 :

« *Le Napoléon*, mû par un système de machines à hélice, est parti hier de notre port pour la Corse; il a à bord M. de Salvandy, qu'il doit conduire à Gênes. »

— Le *Courrier de Lyon*, en date du 30 novembre, rapporte ce qui suit :

« Dans une séance tenue lundi soir par le conseil municipal de Lyon, M. Mermet a présenté une proposition ayant pour but d'inviter M. le maire à faire les démarches capables d'obtenir une réduction considérables sur l'énorme intérêt perçu par le Mont-de-Piété de Lyon à raison des prêts sur gages faits aux classes pauvres, et à demander quelques modifications utiles à certaines dispositions réglementaires en usage dans cette institution.

» Le conseil a pris en considération, à l'unanimité, la proposition de M. Mermet, et il en a renvoyé l'examen à une commission. »

— M. Gannal a assigné M. le docteur Marchal (de Calvi), pour le 6 décembre, devant le tribunal de police correctionnelle pour contrefaçon de son procédé d'embaumement.

—M. le préfet de police prendra, dit-on, possession au 1er janvier de l'ancien hotel de la cour des comptes, remis à neuf et meublé à la moderne. La Préfecture de police, aussitôt livrée aux démolisseurs, fera place aux nouvelles constructions du Palais-de-Justice.

(*Commerce.*)

— L'un des derniers numéros du *Bulletin des Lois* contient la liste des brevets d'invention délivrés pendant le deuxième trimestre de cette année. Le nombre s'élève à 359.

— Le banquet annuel des anciens élèves de Sainte-Barbe aura lieu lundi prochain, 4 decembre, chez Lemardelay, restaurateur, rue Richelieu, et sous la présidence de M. Renouard de Bussières, pair de France.

On souscrit jusqu'au 3 au soir, chez M. Corcellet, Palais-Royal, 104.

TRIBUNAUX.

COUR DE CASSATION.

Poursuite en diffamation contre MM. Dujarier, gérant de la Presse, et Emile de Girardin, député. — (Audience des 30 novembre et 1er décembre.)

Un arrêt de la cour royale de Limoges (chambre d'accusation), du 29 août 1843, a renvoyé devant la cour d'assises de la Haute-Vienne MM. Dujarier et Emile de Girardin, comme prévenus de diffamation et d'injures publiques envers MM. Tixier-Lachassagne, premier président de la cour royale de Limoges; Dumont de Saint-Priest, procureur général du roi près la même cour royale; Rouchon, président du tribunal de première instance de Bourganeuf; et Fillioux, procureur du roi près le même tribunal.

MM. Dujarier et Emile de Girardin demandent le renvoi devant une autre cour, pour cause de suspicion légitime du jugement de cette plainte.

La cour, après avoir entendu Me Labot, avocat des demandeurs; Me Paul Fabre, avocat des défendeurs, et M. l'avocat-général Quénault, rend un arrêt par lequel, attendu qu'il n'y a pas de motifs suffisants de suspicion légitime, elle rejette la demande en renvoi.

COUR ROYALE DE ROUEN (1).

Affaire du Télémaque.

La cour a consacré plusieurs audiences aux débats de cette affaire; et, après avoir entendu Me Deschamps pour M. David, et Me Senard pour le syndic Taylor, elle a confirmé le jugement du tribunal de Pont-Audemer, et condamné M. David en 6,000 francs de dommages-intérêts envers la masse des créanciers, pour le préjudice qu'il leur a causé par son action intentée sans droit.

Adjudications.

Ministère de la guerre. — A Marseille, 30 décembre. Entreprise du service des transports maritimes par navires à voiles de ports de la Méditerranée à ceux d'Algérie, du 1er janvier 1844 au 30 juin 1846.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 30 *novembre* 1843.

Disch et Waller, marchands de vin restaurateurs, à La Chapelle, boulevard des Poissonniers, 5; juge comm., M. Leroux; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

Morin, bottier, rue de la Michodière, 16; juge-comm., M. Beau; syndic prov., M. Morard, rue Montmartre, 173.

1er Décembre.

Dubuisson, entrepreneur de menuiserie à La Chapelle, rue Constantine, 52; juge-comm., M. Chatenet; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

28 Novembre.

Louisse, corroyeur, ayant demeuré rue de la Corderie-du-Temple, 13, actuellement rue du Caire, 1; juge-comm., M. Cornuault; syndic prov., M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23.

(1) Voir notre numéro du 29 novembre.

BOURSE DU 2 DÉCEMBRE.

La queue de la liquidation de novembre, gênée par de nombreux retardataires, ne s'est terminée tout au plus que vers la fin de la bourse. Le mouvement de hausse de la veille n'a pas eu de suites, et la rente du 3 0/0 est demeurée pendant tout le temps très ferme à 82 42 1/2 à-peu-près, mais sans variations notables. Après la clôture, la tenue s'est un peu améliorée.

Au comptant. — Autriche, 391 25. — Banque belge, 765, 762 50, 765. — Passive, 5 1/8. — Hollande, 55 1/2, 55 — Obl. Grand'Combe, 1090. — Jouissance, 4 canaux, 140. — Canal de Bourgogne, 1085.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	122 25	122 35	122 15	122 15	122 20
— fin cour. . .	122 50	122 50	122 40	122 45	122 30
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 40	82 45	82 25	82 25	82 35
— fin cour. . .	82 50	82 55	82 40	82 40	82 35
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0/0	104 50	» »	» »	Avant la bourse, 82 55, 52 1/2.
O. de la Ville .	» »	» »	» »	Après 82 42 1/2, 45, 46 1/4, 45.
Banque de Fr. .	3340 »	» »	H. 5 »	—
C. Laf. de 5000.	5100 »	» »	» »	Bons du Trésor.
— de 1000.	1125 »	» »	H. 5 »	
Caisse Hypoth..	772 50	» »	» »	
Quatre Canaux.	1272 50	» »	B. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	805 »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr. .	305 »	» »	» »	— »
de R. G. . .	120 »	117 50	H. 2 50	— 118 75.
Orléans	770 »	» »	» »	— 773 75, 768 75.
Strasb. à Bâle.	208 75	210 »	» »	— 215, 210.
Rouen.	760 »	» »	H. 2 50	— 765, 762 50.
Havre.	588 75	585 »	B. 1 25	— 587 50, 585.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/4	106 7/8	H. 1/8 »	Londres, 30 novembre.
— Portugais. .	44 1/4	» »	» »	Consol. 96 3/4.
Esp. D. active.	30 1/4	30 1/4	H. 1/8 »	Esp. actif. 33.
5 0/0 Naples. .	109 »	» »	» »	Portugais. 43 1/2.
— Romain. .	104 1/2	» »	» »	Mexicains.
Obl. Piémont. .	1207 50	1212 50	H. 5 »	5 0/0 Hollandais, 99 7/8.
Emp. d'Haïti. .	472 50	» »	» »	2 1/2 0/0 id. 54 1/2.

Spectacles du 3 décembre.

7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Louis XI. Le Dépit.
8 h. »|» ITALIENS — Semiramide, chantée par MM. Fornasari, Ronconi, Morelli, Dalfiori, Mmes Persiani et Amigo.
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino. La Dame blanche.
» h. »|» ODÉON. — Une Fête de Néron. Le Légataire.
» h. »|» VAUDEVILLE — Mme Roland. L'Homme blasé.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Flâneurs Carabins. Roquefinette. Jacquot.
» h. »|» PALAIS-ROYAL. — Carabas. Noctambule. Brelan. Mme Camus. Chans.
7 h. »|» GYMNASE. — L'Orage. Jean Lenoir. Manon. l'Italien.
» h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Louise Bernard. Délire. Babouin. Meuniers.
5 h. »|» GAITÉ. — La Folle. Lucio. Le Vagabond.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
» h. »|» CIRQUE NATIONAL — Don Quichotte. Guides. Ra
» h. »|» COMTE. — Jonas. Un Paysan. Les Demoiselles. In

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 2 décembre.

Arrivages : 945 quint. 59 kilog. Restant : 10,453 quintaux 35 kilog.

Cours moyen : 36-77; cours-taxe : 36-23.

Différence de ces cours et de ceux d'hier : Cours moyen, hausse de 28 centimes; cours-taxe, baisse de 21 centimes.

Gruaux,	14 quint.	13 kilog.	de 44-60 à 52-85
1re marque,	254	34	36-65 à 38-25
2e	102	50	35 » à 36-30
3e	6	28	32-50 à » »
4e	32	97	21 » à 24-50

Ventes à livrer : 584 quint. 39 kilog. de 25-50 à 36-59

Total des ventes : 1,262 quint. 73 kilog.

A Nantes, d'après les dernières nouvelles, les blés étaient en hausse d'un franc par hectolitre, et beaucoup de détenteurs ne voulaient vendre que 50 cent. au-dessus du cours.

A Bergues (Nord), les blés ont baissé de 25 cent. par hectolitre.

A Versailles, la taxe du pain pour la première quinzaine de décembre, est de 33 cent. première qualité, et 28 c. deuxième qualité. Il y a baisse d'un centime par kilog. sur la première qualité, et baisse de deux centimes sur la seconde.

Les fourrages se sont traités aux prix suivants, à Versailles, au marché du 1er décembre : Foin, 1re qual. de 43 à 46 fr.; 2e qual., 40 à 42; 3e, de 30 à 38. Luzerne, 32 à 35; regain de luzerne, 32 à 36. Trèfle, 30 à 34. Paille de froment, 18 à 25; paille d'avoine, 25 à 30.

Marché fort. Hausse d'un franc sur les différentes qualités de pailles.

Le beurre valait, au même marché, première qualité, 1 fr. 80 c.; deuxième, 1 fr. 50 c. à 1 fr. 70 c.

Œufs, de 68 à 72 fr. le mille.

A Colmar, les achats importants faits par les Badois et les Suisses ont fait hausser le blé d'un franc par hectolitre.

Les Badois trouvent en ce moment du bénéfice à acheter des bœufs gras en Alsace, et à les revendre en Allemagne; les Suisses achètent en Alsace jusqu'à des pommes de terre. Ce fait, dit le *Courrier du Haut-Rhin*, est unique dans les annales de nos marchés agricoles.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*) A. Y.

VENTES

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Etude de Me TALLON, huissier, rue Saint-Martin, 259.

En l'hôtel des commissaires-priseurs, place de la Bourse, 2, le mardi 5 décembre 1843, consistant en bureau, table ronde, étagère, fauteuils acajou, chaises, glace, pendule, batterie de cuisine et autres objets. — Au comptant.

MÊME ÉTUDE.

En l'hôtel des commissaires-priseurs, place de la Bourse, 2, le mercredi 6 décembre 1843, consistant en commode, armoire, table ronde, secrétaire, table de nuit, glace, chaises, presses et pierres pour lithographies et accessoires, et autres objets. — Au comptant.

Etude de Me BONNARD, huissier, rue du Faubourg-Poissonnière, 1.

En l'hôtel des commissaires-priseurs, place de la Bourse, 2, le mercredi 6 décembre 1843, consistant en tables, chaises, tréteaux, commode, bureau, table de nuit, divan, fauteuils, pendule, glaces, flambeaux, vases en porcelaine, rideaux de croisée et de lit, batterie de cuisine et autres objets. — Au comptant.

L'un des Gerants : V. Considerant.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5

DENRÉES.	HALLE de PARIS 2 décembre.	LILLE. novembre.	ARRAS. 29 novembre.	NANTES. 28 novembre.	NANCY. 25 novembre.	BEAUNE. 25 novembre.	LYON. 25 novembre.	POITIERS. 28 novembre.	ST.-BRIEUX. 29 novembre.	VERDUN. 28 novembre.	PAU. 26 novembre.
Blé bl. 1er choix	21 32 à 22 »	21 94 à » »	18 » à 20 50	19 50 à 20 »	19 20 à » »	21 » à » »	21 75 à » »	18 73 à » »	17 44 à » »	18 80 à » »	22 62 à » »
Première qual.	20 66 à 21 32	20 40 à » »	15 50 à 20 »	19 25 à 19 50	18 31 à » »	20 50 à » »	21 » à » »	18 50 à » »	» » à » »	16 20 à » »	» » à » »
Deuxième » .	20 » à 20 32	19 40 à » »	» » à » »	» » à » »	16 61 à » »	19 50 à » »	» » à » »	18 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Inférieure » .	18 66 à 19 32	17 71 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Seigle 1re qual	11 32 à 11 66	13 50 à » »	11 » à » »	13 50 à » »	» » à » »	11 » à » »	15 75 à » »	11 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Deuxième » .	10 66 à 11 »	12 » à » »	9 50 à » »	» » à » »	» » à » »	12 50 à 13 »	15 » à » »	13 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Avoine 1re qual.	8 16 à 8 66	11 » à » »	6 25 à » »	7 50 à » »	6 65 à » »	9 » à » »	8 40 à » »	7 73 à » »	6 27 à » »	5 40 à » »	10 86 à » »
Deuxième » .	7 83 à » »	» » à » »	5 50 à » »	» » à » »	» » à » »	8 30 à » »	8 80 à » »	7 50 à » »	» » à » »	5 » à » »	» » à » »
Troisième » .	7 50 à » »	8 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	8 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Orge, l'hectol. .	10 32 à 11 32	» » à » »	10 50 à 12 »	11 50 à » »	10 » à » »	12 50 à 13 25	14 50 à 15 »	» » à » »	» » à » »	8 75 à 9 55	» » à » »

BESTIAUX. Marché de POISSY du 30 novembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœufs	1,604	1,504	1 11	» 98	» 82	100
Vaches.	52	46	1 06	» 91	» 74	6
Veaux..	666	653	1 48	1 30	1 12	13
Moutons..	6,903	6,249	1 32	1 11	» 96	654
Porcs. .	»	»	» »	» »	» »	»

FOURRAGES.

	Paris. 30 novembre	Arcis s. Aube 24 nov.
Foin. 1re.	48 50	30 à »
Foin. 2e.	44 46	30 à »
Luzerne. .	48 50	» à »
Sainfoin. .	» »	» à »
Trèfle. . .	» »	» à »
Paille blé.	22 24	18 à »
Paille seig.	28 30	22 à »

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 126. LUNDI 4 DÉCEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale ; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 3 DÉCEMBRE.

La question sociale en Angleterre.

LUTTE DU CAPITAL CONTRE LE CAPITAL. LA LIGUE CONTRE LA LOI DES CÉRÉALES.

Nous avons expliqué, dans notre dernier article (1), pourquoi les manufacturiers faisaient cause commune avec le peuple et se liguaient contre les propriétaires fonciers.

Ce n'est que depuis 1834, c'est-à-dire depuis la suppression de leurs propres priviléges, depuis la réforme des lois sur la charité, que les manufacturiers ont réclamé hautement et publiquement contre les priviléges des propriétaires, contre ce qu'ils appellent aujourd'hui l'injustice et l'immoralité de l'impôt sur la faim, sur la subsistance du pauvre.

« Quand on voulut appliquer la nouvelle loi de 1834 dans les districts du Nord, les chefs de manufactures se mirent ouvertement à la tête de la résistance. MM. Fielden, à Todmorden, et Langield, renvoyèrent leurs ouvriers et les provoquèrent à la révolte par des proclamations incendiaires. On s'opposa par la force à l'exécution de la loi, et le gouvernement fut obligé de faire marcher un régiment de dragons contre les populations mutinées. » (Documents officiels, 1er rapport.)

« Tant que les lois sur les céréales ne seront pas rapportées, disaient-ils, on ne pourra, sans injustice pour les manufacturiers et pour les pauvres, supprimer les secours qui assurent le bon marché du travail. Les chefs d'atelier seront obligés de fermer leurs usines et de jeter les ouvriers sur le pavé. Le peuple doit donc demander le rappel des lois sur les céréales, s'il veut encore trouver de l'ouvrage dans les manufactures et ne pas mourir de faim » Suivaient des déclamations contre les priviléges de l'aristocratie territoriale. Les proclamations de MM. Fielden, qui développaient ces motifs avec une violence toute révolutionnaire, étaient un véritable manifeste de guerre sociale.

Ces proclamations ont rencontré des échos sur tous les points du royaume-uni. Dans les clubs, dans les meetings, dans les journaux, dans les brochures, dans les livres, dans les ateliers, partout enfin on demanda la modification de la loi sur les blés. C'était, disait-on, une question de vie ou de mort pour l'industrie, qui a fait et qui fait encore la force, la prospérité et la richesse de la Grande-Bretagne ; c'était également une question de vie ou de mort pour le commerce et pour la navigation.

Les propriétaires, de leur côté, répondaient que la loi sur les céréales était également une question de vie et de mort pour l'agriculture. Eux aussi prenaient en main l'intérêt des classes pauvres, démasquaient la tactique des manufacturiers et soutenaient que la diminution des droits sur les blés aurait pour conséquence inévitable de faire baisser immédiatement les salaires dans la même proportion.

Des pétitions furent rédigées dans les trois royaumes, plus d'une fois la question fut portée au parlement: mais elle fut toujours écartée.

Enfin, en 1841, le ministère de lord Melbourne et de lord Russell, menacé dans son existence, harcelé vigoureusement par les tories devenus maîtres de la majorité, tenta un coup hardi. Il prit l'offensive, attaqua le torysme par la base, et osa enfin porter la main sur l'arche sacro-sainte de l'aristocratie, sur la propriété privilégiée; il proposa la révision de la loi sur les céréales.

La loi de 1828, qui était alors en vigueur, fixait ainsi les droits (cette loi avait été rendue sous le ministère de Robert Peel et des tories, et était elle-même une loi réformée) :

Quand le prix du blé était monté à 54 shellings le quarter (63 fr. 50 c. les trois hectolitres environ), le blé étranger était admis moyennant un droit de 32 shellings 8 deniers (40 fr. 80 c.). A mesure que le prix anglais montait d'un shelling, les droits d'entrée baissaient d'un shelling, ainsi de suite, jusqu'à ce que la hausse eût atteint le taux de 67 shellings; alors la diminution était de deux shellings, jusqu'à ce que la hausse eût atteint 69 shellings; puis de 4 shellings quand le prix était à 73 shellings. Au terme de cette progression des prix et de cette diminution des droits, il se trouvait que, lorsque le blé anglais était à 73 shell., le blé étranger n'était plus frappé que d'un shell. de droit.

On voit que, grâce à cette loi, les nobles seigneurs étaient toujours assurés de vendre leurs blés à haut prix. Les craintes de famines devenaient une source de richesses pour l'aristocratie, car elles suffisaient pour élever les blés d'un prix moyen à un prix extrême. Tant que le blé n'avait pas atteint le minimum fixé par la loi, les tarifs repoussaient le blé étranger d'une manière à-peu-près absolue, et à si bas prix que fût le pain sur le continent, les Anglais souffraient de la disette, même quand leurs voisins avaient en quelque sorte à se plaindre d'une excessive abondance.

Le prix du blé était sujet, en Angleterre, aux variations les plus soudaines et les plus imprévues. Au mois de janvier 1836, le blé valait 36 shell. le quarter, au mois de mai de la même année, il s'élève à 50 shell. 4 den., au mois d'août il descend à 47 shell. et atteint 61 shell. 9 den. au mois d'octobre. (Th. Tooke.)

Ainsi le prix du pain pouvait doubler dans la même année et quelquefois d'un mois à l'autre.

Le prix moyen du blé, pendant une période déterminée, a été de 65 shellings par quarter, en Angleterre, tandis que sur le continent il n'a pas dépassé 46 shellings. En temps ordinaire, le blé vaut, en moyenne, 27 francs l'hectolitre dans la Grande-Bretagne, et 19 ou 20 fr. l'hectolitre en France. C'était donc une prime de 8 fr. par hectolitre que la loi de 1828 assurait au propriétaire anglais. Mais les blés de Crimée ou de Pologne pourraient être livrés en Angleterre, les droits non compris, à 10 ou 12 fr. l'hect. au maximum. Alors la prime équivaut à 17 fr. Autrement dit, pour le même prix l'ouvrier anglais pourrait presque acheter 3 livres de pain au lieu d'une, si les droits d'entrée étaient supprimés.

Lord John Russell proposa de remplacer les tarifs mobiles de 1828 par un droit fixe — sur le blé, de 8 shellings par quarter (10 fr. par 3 hectolitres environ); sur le riz, un droit de 5 shellings; sur l'orge, de 4 shellings 6 deniers ; sur l'avoine, de 3 shellings 4 deniers. Et comme il savait bien que la majorité dans le parlement lui était contraire, il fit appel au peuple, provoqua des élections nouvelles et suscita une véritable guerre sociale.

Il faisait imprimer dans le *Morning-Chronicle*, qui était l'organe avoué et reconnu du ministère :

« Les ministres ont eu raison de se jeter dans les bras de la nation pour se faire soutenir par elle dans l'établissement d'un droit et d'un intérêt national. La réponse ne se fera pas attendre ; elle sera retentissante comme le tonnerre. L'abolition de la taxe sur le pain du peuple était le but de tous ses vœux, et le peuple se précipitera là-dessus comme le lion se précipite sur sa proie.....

» Les ministres se sont engagés magnanimement dans une *lutte à mort* avec l'intérêt le plus vital, jusqu'à ce jour, de la législature. *Ils ne partagent plus le crime* d'une classe de monopoleurs qui n'avait jamais voulu souffrir, jusqu'ici, qu'aucun ministère fût indépendant d'elle. Le dé est aujourd'hui jeté. Le ministère se met avec le peuple pour que le pain soit à bon marché; il est avec le *manufacturier et l'ouvrier*, avec le tenancier et le laboureur, il est avec *le plus grand nombre* contre *le plus petit*; en un mot, il est avec Dieu et son pays.

» Si le peuple anglais le veut, la taxe est déjà virtuellement abolie. Ainsi que nous l'avons dit, ce n'est plus le temps de différer. Il ne faut pas plus d'un mois pour que la grande voix du peuple se fasse entendre. Il faut que des pétitions soient signées dans chaque paroisse et dans chaque hameau. Tout individu dont le nom ne sera pas au bas de ces pétitions pourra être considéré *comme dérobant un morceau de pain à son voisin. Celui qui tolère l'oppression* partage le crime.

» Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Il est temps de donner à ces paroles le sens qu'elles doivent avoir. La question est aujourd'hui de savoir si le pain de chaque jour promis par le Ciel sera *accordé par l'homme*... Le grand cri de ralliement doit être : Maintenant ou jamais !...

» Nous demanderons aux partisans du monopole des blés comment ils fourniront à la subsistance de ces millions d'hommes qui se trouveront forcément sans emploi? car il est certain qu'ils ne se condamneront pas à mourir de faim *sans engager une lutte terrible*. Aujourd'hui ils puisent, dans le commerce avec l'étranger, un moyen d'assurer leur existence ; mais si cette ressource venait à leur manquer, que feraient-ils? Certes, ils s'adresseraient aux *propriétaires fonciers*, et il faudrait bien en venir au *partage des terres*. Si le monopole l'emportait, nous n'aurions en perspective que des malheurs. Que le peuple se déclare donc, et le monopole cédera; mais, nous le répétons : *Il faut que le peuple se charge lui-même de la direction de cette affaire.* »

Pour se maintenir au pouvoir, les whigs poussaient à la guerre sociale et se faisaient chartistes.

Mais les chartistes, qui connaissaient bien les véritables intentions du ministère aux abois, se coalisèrent avec les tories, et votèrent dans les élections pour Robert Peel.

Le ministère fut renversé et remplacé par le cabinet actuel. Cependant les tories crurent devoir faire par prudence quelques concessions ; ils firent voter la loi du 29 avril 1842.

En voici les dispositions principales :

Droits sur les blés étrangers.

Prix en Angleterre.				Droit d'importation.
Au-dessous de 51 shellings le quarter, le droit est de				1 liv. st.
De 51 shell. à 52	—	—	—	0 19 shell.
52 — à 55	—	—	—	» 18 —
55 — à 56	—	—	—	» 17 —
56 — à 57	—	—	—	» 16 —
57 — à 58	—	—	—	» 15 —
58 — à 59	—	—	—	» 14 —

Ainsi de suite, jusqu'à ce que le blé monte à 73 shellings le quarter et au-dessus, auquel cas le droit n'est plus que de 1 franc.

On voit que la loi de 1842 a seulement modifié le tarif de 1828, sans changer en rien le principe des droits mobiles : cependant cette loi a excité contre R. Peel la colère des ultra-conservateurs, et pour les rassurer, il a fallu offrir un portefeuille au duc de Buckingham, l'un des partisans les plus décidés des priviléges des propriétaires.

Si R. Peel a été obligé de donner des gages, cela prouve que les tories ne sont pas disposés à céder, pas même à transiger : ils résisteront quand même.

Dans un dernier article, nous examinerons les conséquences de la libre importation des blés.

La *Réforme* emprunte au *Constitutionnel* de Jersey un article plein d'un intérêt saisissant. Nous en extrayons les faits suivants, que nous livrons, sans commentaire, à l'appréciation de nos lecteurs :

« L'*Athenæum* donnait dernièrement, sur la condition des enfants pauvres en Angleterre, des détails qu'on ne pourra lire sans frissonner. Ces détails, empruntés à un rapport de la *Commission du travail des enfants dans les manufactures*, ont un caractère d'authenticité tout-

(1) Voir les numéros du 30 novembre et du 2 décembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SCÈNES DE NORWÉGE. (1)

VIII.

Le récit.

Quelque temps après le départ de Suzanne, il régnait dans la grotte, où l'attendaient Mme Astrid et Harald, un silence profond et lugubre comme les ténèbres qui les environnaient. La veuve du colonel fut la première à le rompre, et, se tournant vers Harald, lui dit d'un ton solennel :

— J'ai une demande à vous faire, Harald.

— Parlez, madame : je suis tout à vous, répondit le jeune homme, et je me trouverais heureux de pouvoir vous servir encore.

— Nous sommes tous deux près de la tombe, reprit Mme Astrid; mais vous êtes plus jeune, plus vigoureux que moi, et votre jeunesse résistera assez pour qu'on ait le temps de vous sauver. J'ai une mission importante à vous confier, et les sentiments d'honneur que je vous connais me font espérer avec déplaisir que mon cœur fût tout à cet enfant. Il prit en haine cette pauvre créature, et ma vie devint plus amère encore que jamais.— Un jour, je devais faire un voyage: j'allais voir une parente malade. Je voulus emmener avec moi l'enfant. — Il avait alors sept ans. — Jamais encore je ne m'étais séparée de lui ; mon mari voulut le garder. Il prit le langage de la tendresse et de la douceur pour me dissuader de mon projet. Je ne pus résister, et, malgré les prières de l'enfant et une inquiétude secrète qui me faisait pressentir quelque malheur, je laissai l'enfant à la maison. — Je croyais agir en femme forte, et je n'étais que faible. J'avais promis à la mère de l'enfant de le proteger, et je savais que je le laissais entre des mains ennemies et inexorables. — Et pourtant !... — Au bout d'une semaine, lorsque je fus de retour, l'enfant avait disparu.

On me raconta qu'il était sorti un jour de la maison et qu'il n'était plus revenu. On l'a fait chercher partout, me dirent-ils, et à la fin on a trouvé son petit chapeau sur le bord de la mer. Il est présumable qu'il s'y est précipité.

Je trouvai mon mari occupé à prendre possession de l'héritage de ma sœur, qui, d'après son testament, devait nous écheoir, en cas de mort de l'enfant. A partir de ce moment, mon âme fut en proie à un savait tout. Ici, la lettre paraissait avoir été interrompue, sans doute à la suite d'une crise survenue tout-à-coup au malade. Par hasard, je n'étais pas à la maison le jour où fut écrite cette lettre. A mon retour, je trouvai mon mari sans connaissance et hors d'état de prononcer une parole. A force de soins, il revint à la vie, mais la moitié de son corps resta paralysée et il n'avait plus désormais qu'une conscience très imparfaite de ses actions. C'est ainsi qu'il vécut pendant plusieurs années. Dans un moment lucide, il allait me communiquer des détails sur l'enfant et me donner connaissance de la lettre, mais la mort l'en empêcha. Comment cette lettre se trouvait-elle ainsi égarée parmi ses vieux papiers ? Je l'ignore. Quoiqu'il en soit, la main de la Providence l'a préservée de la destruction et l'a fait parvenir jusqu'à moi.

Vous connaissez maintenant le motif de ce voyage malheureux; s'il doit avoir son terme ici, si je ne dois jamais réaliser le vœu le plus cher de mon cœur, s'il ne m'est point donné de revoir le fils de ma sœur et de lui remettre ce que l'injustice lui a ravi, écoutez alors ma prière solennelle : cherchez à Bergen la personne que j'ai désignée et dont vous trouverez l'adresse sur ce papier. Dites-lui qu'à ma dernière heure je vous ai chargé d'agir en mon nom ; n'épargnez ni argent, ni promesses, ni menaces; mais découvrez à tout prix le lieu où est caché le fils de ma

à-fait irrécusable, et il faut bien y croire, en dépit de l'horreur qu'ils inspirent. Après avoir parlé des duretés sans nombre qu'ont à souffrir les enfants employés chez les modistes et les couturières de Londres, le rapporteur s'exprime ainsi :

»Des marchandes de modes de Londres, passons aux fabricants de lacets de Nottingham.

»La fabrication des lacets est un procédé mécanique qui demande l'attention la plus constante et la plus soutenue. La plus grande partie des métiers sont encore aujourd'hui mis en mouvement par la main. En 1835, la valeur de la fabrication s'est élevée à 2,212,000 liv. sterl., et la quantité énorme que représente un tel produit a dû s'accroître encore, depuis qu'un machinisme plus parfait a permis d'abaisser beaucoup le prix de la vente. Chaque métier fait tourner environ 1800 bobines, et il est à peine croyable de dire qu'on emploie à ces métiers *des enfants de trois ou quatre ans*, qui travaillent avec leurs mères *douze* et même *quatorze heures par jour*.

» Or, pour obtenir de ces pauvres petits êtres une tranquillité qui n'est point de leur âge, on leur administre une certaine mixture, ajoutée à la liqueur de Godfrey (*Godfrey's Cordial*). Un apothicaire de Nottingham a déclaré au coroner qu'il en avait délivré lui seul plus de *treize cents* potions dans une année. Non-seulement cette mixture est du *laudanum*, c'est-à-dire de l'opium dissous et suspendu d'une façon particulière, mais encore le chimiste ajoutait qu'il était obligé d'employer du laudanum d'une bien plus grande force que la pharmacopée anglaise ne l'indique, et de préparer en outre le cordial beaucoup plus énergique que celui qu'on vend à Londres, autrement *ses pratiques se seraient plaintes*.

» Voici maintenant comment l'empoisonnement s'opère. Il doit commencer le plus tôt possible après la naissance. La mère débute par le sirop de rhubarbe et de laudanum mêlés ensemble; puis elle passe au cordial de Godfrey pur, et ensuite au laudanum pur, à mesure que les effets paraissent diminués par l'habitude. Une demi-cuillerée à thé du mélange est d'abord donnée à l'enfant, une cuillerée à thé de cordial succède, et finalement on arrive à *quinze ou vingt gouttes de laudanum* à-la-fois. Quand l'enfant est suffisamment accablé, il tombe immobile, stupide, sur les genoux de sa mère, qu'il n'empêche alors par aucun mouvement de poursuivre le dévidage des bobines. Les résultats d'un pareil régime ne tardent pas à apparaître. Les petites victimes deviennent pâles, blêmes; leur face présente un caractère d'émaciation tout-à-fait particulier; et la destruction marche assez rapidement pour qu'*en deux ans* la mort puisse saisir le plus grand nombre. »

Fraudes commerciales.

La presse a depuis quelque temps signalé tant de fraudes audacieuses dans le commerce des boissons et des denrées alimentaires, que l'autorité a été contrainte de sortir de son apathie habituelle. Administrations communales, tribunaux et cour de cassation se sont mis à la poursuite des fraudeurs, et bon nombre de coupables ont été atteints. Au Havre, à Ingouville, à Roubaix, à Toulouse, dans le nord comme dans le midi, les mairies et la police, fortes d'un récent arrêt de la cour de cassation, ont fait jeter dans les rues du lait étendu d'eau, ou falsifié avec des fécules, avec de l'amidon, souvent même avec des substances nuisibles à la santé.

Les journaux de Rouen rapportent aujourd'hui un jugement du tribunal de commerce, qui condamne un sieur Regnauld, négociant, à 6,875 fr. de dommages-intérêts, pour avoir vendu à un sieur Paisant 525 barriques de vin falsifié.

Nous voyons avec une certaine satisfaction la police et la justice entrer dans cette voie ; nous espérons qu'avant long-temps nous aurons recueilli assez de jugements et de condamnations, pour démontrer l'insuffisance des mesures purement répressives, et partant la nécessité d'une nouvelle organisation du commerce.

Voici les considérants sur lesquels s'appuie le jugement du tribunal; quelque justes qu'ils soient, nous doutons qu'ils aient la puissance de convertir les fraudeurs :

« Attendu qu'en admettant, ainsi que le prétend le défendeur, que le résultat de l'expertise puisse, en l'état de la science, être critiqué en ce qui touche la fixation du *quantum* de l'eau, le fait même du mouillage ne peut être contesté ;

» Attendu que le mouillage, en dénaturant les vins, a pour effet immédiat de frapper une substance étrangère de frais qui ne doivent être supportés que par le vin seulement ; qu'ainsi le transport, le magasinage, les autres frais, les droits de circulation, souvent aussi les droits d'octroi, augmentent en proportion du coupage ; qu'en définitive cette surcharge doit être payée par le consommateur ; que ce dernier ayant ainsi un intérêt évident à repousser un tel mélange, il est inadmissible qu'il puisse donner *sciemment* son consentement à un tel marché ; que si, comme le prétend Regnauld, dans l'espèce, l'acheteur avait connaissance de l'altération, il faudrait en conclure que l'acheteur et le vendeur se sont entendus tacitement pour organiser la fraude dont le consommateur devait être victime.

» Qu'il suit de là que le mouillage a pour conséquence certaine, inévitable, de tromper l'acheteur, ou pour le moins le consommateur, sur la nature de la marchandise; qu'une telle convention a nécessairement un but immoral, contraire à la bonne foi qui doit présider aux opérations commerciales; qu'elle a pour effet de paralyser les spéculations des commerçants honnêtes en établissant une concurrence déloyale; qu'elle tend enfin à établir dans les affaires une perturbation et une démoralisation déplorables; que si l'eau n'est pas une substance nuisible, elle ne produit pas moins le résultat de dénaturer la marchandise; qu'en outre, elle nécessite presque toujours une seconde altération par une mixtion d'alcool;

» Considérant que les textes comme l'esprit des lois fiscales de 1816 et de 1841 invoqués n'autorisent dans aucune de leurs dispositions un mélange si blâmable; que si l'administration assiste notoirement par ses employés à de semblables mouillages, c'est sans doute dans l'impuissance où elle se croit de pouvoir les prohiber et dans un intérêt fiscal mal compris; qu'une erreur aussi regrettable ne peut aucunement changer le caractère d'une contravention si évidemment contraire à la morale publique;

»Vu la jurisprudence résultant implicitement des arrêts de cassation des 21 novembre 1817 et 23 juin 1843;

» Attendu que Regnauld n'articule pas que Paisant soit convenu d'un achat de vins coupés, mais prétend prouver par le prix payé qu'il avait connaissance du mouillage; attendu qu'on ne peut raisonnablement admettre que Paisant ait acheté des vins mouillés sans préciser le *quantum* du coupage, qu'il se soit ainsi livré à l'entière discrétion de son vendeur;

» Le tribunal déclare les marchés des 28 juillet et 6 octobre résiliés; condamne, par corps et biens, le sieur Regnauld à payer au sieur Paisant 6,875 fr. à titre de dommages et intérêts, avec dépens.

Les falsifications font de rapides progrès. Ce ne sont plus seulement les commerçants, ce sont les producteurs eux-mêmes qui falsifient les denrées, sans s'inquiéter du préjudice qu'ils portent aux intérêts de tout un pays. La ville de Cognac et le département de la Charente-Inférieure, dont les eaux-de-vie avaient autrefois une si grande réputation, subiront peut-être plus tard les tristes conséquences de la déloyauté de quelques distillateurs. Nous lisons dans l'*Echo de la Charente* :

« De nos diverses investigations il est résulté pour nous l'intime conviction qu'un mal profond dévore l'industrie vinicole de Cognac. Nous voulons parler de l'odieuse pratique des fabrications. Propriétaires et commerçants, hommes de théorie ou gens de pratique, tous tombent d'accord sur ce point, à savoir que les coupages d'eau-de-vie de Champagne et de bois, avec les 3/6 du midi et les eaux-de-vie de La Rochelle, du Périgord et autres qualités inférieures, se pratiquent audacieusement et sur une grande échelle. Il faut que la fraude soit bien patente, pour que tout le monde en convienne, et peut-être propriétaires et négociants sont-ils également dans le vrai, lorsqu'ils s'accusent tour-à-tour d'en être les auteurs. Pour nous, nous pensons que cette opération déloyale se consomme souvent et dans le chais du propriétaire et dans le magasin du négociant. »

Les personnes qui s'occupent de l'administration communale et départementale étudieront avec un vif intérêt l'ouvrage que M. F.-L. Martin Saint-Léon vient de publier sous ce titre : *Résumé statistique des recettes et des dépenses de la ville de Paris pendant une période de quarante-quatre ans, de* 1797 *à* 1840 *inclusivement*.

L'auteur avait déjà fait paraître sur ce sujet un travail qui embrassait une période de trente-trois années, de 1797 à 1830. L'Académie des Sciences, dans sa séance du 8 décembre 1834, avait accordé à ce premier ouvrage une mention honorable. La nouvelle publication de M. Martin Saint-Léon est encore plus importante et plus utile que la première ; car non-seulement l'auteur a ajouté à son travail primitif les résultats de la dernière période décennale, mais il y a encore introduit de notables améliorations. Ainsi chaque chapitre des dépenses et des recettes est suivi de notes explicatives qui donnent une idée exacte des rouages administratifs de la ville de Paris. Les diverses instructions ministérielles et l'ordonnance royale du 1er mars 1835 relative à la comptabilité communale, ont introduit une telle complication dans la composition des budgets des communes, qu'on doit savoir gré à M. Martin Saint-Léon d'avoir apporté un peu d'ordre dans ce chaos.

L'auteur a fait des efforts incroyables pour ramener tous les comptes de la ville de Paris à un même type, sans en altérer les résultats. Il a eu aussi l'attention de joindre aux tableaux en nombres absolus des tableaux en nombres proportionnels, rapportés à un dénominateur commun, ce qui rend extrêmement facile la comparaison des dépenses de différentes périodes. — Nous recommandons vivement l'ouvrage de M. Martin Saint-Léon aux personnes que les questions administratives intéressent.

ANGLETERRE.

M. O'Connor, chef des chartistes, ayant été invité à un grand meeting des chartistes de Greenwich, s'y est rendu mercredi dernier. On l'a annoncé dans la salle comme le *grand champion de la liberté humaine*. Un simple ouvrier présidait la séance. M. O'Connor a lu à l'assemblée la charte nationale. Cette lecture a été couverte d'applaudissements.

— L'association contre la loi des céréales a tenu son troisième meeting dans *Covent-Garden-Theatre*. La salle était comble. M. Cobden, le chef de l'association, et divers autres orateurs se sont fait entendre.

IRLANDE.

Le *Freeman's-Journal* annonce que les habitants de Limerick se disposent à faire une magnifique réception à M. Smith William O'Brien, le *repealer*, qui doit arriver dans cette ville le 4 décembre prochain. Les corps des arts et métiers iront au-devant de M. W. O'Brien. Le cortège sera, dit-on, magnifique. Un banquet sera donné en l'honneur de M. O'Brien. M. O'Connell présidera ; il a accepté l'invitation que lui ont adressée les patriotes de Limerick. Il dit dans sa lettre que pas un homme n'a mieux mérité de son pays que M. O'Brien.

ESPAGNE.

La chambre des députés s'est occupée longuement, dans sa séance du 27 novembre, des troubles survenus la veille à Madrid. Des interpellations ont été adressées à cet égard aux ministres. La conduite du gouvernement, attaquée par les députés Aiguals, Ovejero et comte de las Navas, a été défendue par MM. Olozaga et Gonzalès Bravo.

La nomination de M. Pidal à la présidence de la chambre est pour les modérés un véritable triomphe, aussi l'on se demandait à Madrid, le 28 novembre, si cette nomination n'entraînerait pas la chute du ministère Olozaga.

La reine avait signé, dès le 26, un décret ainsi conçu :

Article 1er. Sont remis en vigueur tous les emplois, faveurs, honneurs et décorations accordés par le gouvernement de l'ex-régent jusqu'au 30 juillet dernier, jour de sa sortie du royaume.

Art. 2. Pour l'exécution de ce décret, seront adoptées, par les ministres respectifs, les mesures du ressort de chacun.

Ce décret, contresigné par le président du conseil, est précédé d'un exposé des motifs dans lequel il est dit que, les choses étant actuellement dans l'état normal, il est temps de rentrer dans la légalité la plus rigoureuse.

—L'*Emancipation* de Toulouse a des nouvelles de Barcelone, du 26. Il y avait eu encore quelques arrestations, et pourtant l'*Imparcial* insérait ces deux lignes : « Il vaut mieux laisser échapper cent coupables » que faire périr un innocent. »

La *Prosperidad* reparaît. On annonce aussi la publication du *Dominus vobiscum*. La presse barcelonaise comptera sept organes.

Les élections pour les cortès vont avoir lieu.

— A Astorga, on a célébré la majorité de la reine par un *Te Deum* et un bal public sur la grande place ; mais quand la nuit est venue, les volontaires royalistes de 1823, les seuls que l'autorité n'a pas désarmés, ont reparu brisant à coups de pierre les vitres des libéraux et criant à tue-tête : « Meurent les *negros*! qu'on nous livre leurs têtes! »

HOLLANDE.

La première sanction que M. Van Hall a demandée pour son projet de loi d'impôt sur les propriétés, combiné avec un nouvel emprunt à 3 p. 0/0, lui a été, dit-on, nettement refusée. Le gouvernement va se trouver dans le plus grand embarras. Le trésor est à sec, et l'on en est aux expédients pour trouver les moyens de payer le semestre de la dette.

AMÉRIQUE.

ETATS-UNIS. — Nous avons récemment annoncé, d'après le *Courrier des Etats-Unis*, que les élections de New-York avaient été favorables au parti wigh. Ce même journal, que nous recevons aujourd'hui, nous apprend que c'est tout le contraire qui a eu lieu. La victoire du parti démocratique a été complète à New-York, comme dans le reste de l'Etat. Il est établi par les *retours* électoraux reçus jusqu'à ce jour, que les démocrates n'ont perdu dans New-York que le shériff et un représentant, et qu'ils ont élu le *coroner*, le clerc de comté et douze membres de l'assemblée sur treize. Enfin, il résulte du dépouillement général des scrutins, que, jusqu'à présent, les wighs n'ont que 25 voix contre 80 dans l'assemblée ou législature, et 6 voix contre 26 dans le sénat.

— Le congrès s'assemblera le lundi 4 décembre. On assure que la première question dont le saisira le président, dans son message, sera relative à quelques mesures préliminaires, en vue d'annexer le Texas à l'Union.

Les nouvelles du Canada annoncent l'adoption définitive, par le parle-

---

connaître la voix de votre père... Oh ! parlez ! parlez, de grâce ! donnez-moi des éclaircissements, une certitude... Vous me donnerez plus que la vie.

— Que vous dirai-je? s'écria Harald dans une agitation extraordinaire. Bien des choses me semblent obscures et incompréhensibles à moi-même; mais le récit que vous venez de me faire a réveillé en moi des souvenirs, des impressions qui me donnent la certitude que je ne vous trompe pas plus que je ne me trompe moi-même. Je me rappelle maintenant parfaitement que descendant un jour dans un traîneau la colline de la forteresse, je fus abordé par le sergent Ronn que je connaissais fort bien, mais dont le nom m'avait entièrement échappé jusqu'à ce jour. Il me pria de monter dans son traîneau pour faire avec lui une partie de plaisir. J'acceptai cette offre avec empressement et je m'assis à ses côtés. Je me rappelle aussi parfaitement que mon chapeau m'avait été enlevé par un coup de vent et que le sergent Ronn jeta sur nous un manteau et partit avec la vitesse de l'éclair. La promenade fut longue. Mais à partir de ce moment mes souvenirs se brouillent, et en reportant mes idées vers ce temps, il me semble voir une nuit obscure, éclairée seulement de temps à autre par de rares lueurs. Probablement je tombai alors dans les langueurs d'une grave maladie qui retarda long-temps le développement de mes forces et de mon intelligence. Je me rappelle comme un rêve que je voulais rentrer chez mes parents, mais que le sergent Ronn apaisa mes cris d'abord par des caresses et de douces paroles, puis enfin par des menaces. Je ne me souviens pas de ce qui se passa ensuite ; mais un homme que je ne connaissais pas m'

offrit de le prendre avec lui. C'est ainsi que j'entrai dans la famille qui depuis devint la mienne.

Il me fut impossible d'obtenir des renseignements plus précis sur mes parents et sur ma véritable position vis-à-vis de M. K. Celui-ci mourut quelques semaines après que je fus sorti de sa maison, et sa femme ignorait ou feignait d'ignorer tout ce qui me concernait.

Grâce à mes excellents parents adoptifs, je n'ai jamais senti ma position d'orphelin. Ils ne firent aucune différence entre moi et leur propre enfant, et Alette fut pour moi la sœur la plus tendre. La mort vint m'enlever ces protecteurs bien-aimés. Il y a deux ans, le père d'Alette mourut ; Alette elle-même se retira chez de proches parents ; elle épousa quelque temps après un homme qu'elle aimait depuis long-temps, et moi-même j'essayai de trouver dans les voyages une distraction au vide qui troublait mon cœur.

Ce fut à cette époque que le hasard, ou plutôt la Providence, me conduisit vers vous. Une espèce d'admiration et d'intérêt, dont il m'est impossible de dépeindre le mystérieux pouvoir, m'avait attiré vers vous et m'attachait à vos pas. Peut-être aussi de vagues souvenirs de mon enfance y étaient-ils à mon insu pour quelque chose. Ces souvenirs viennent de prendre en ce moment un caractère de clarté et de précision qu'ils n'avaient jamais eu ; il me semble que me voilà transporté dans les jours de mon enfance, où je vous appelais ma mère, où je vous aimais jusqu'à l'adoration. Et maintenant...

Il saisit avec une tendresse passionnée les mains de Mme Astrid et

plongé dans de profondes ténèbres ; la lune s'était cachée et la neige tombait en épais flocons. On aurait dit qu'ils étaient enterrés vivants.

Cependant, le miracle qui devait les sauver n'était pas loin. Une faible lueur perça l'obscurité, et on entendit au dehors des voix appeler dans le désert des neiges.

—Suzanne! s'écrièrent comme d'une seule voix Harald et Mme Astrid, Suzanne! notre ange tutélaire, notre sauveur !

C'était, en effet, Suzanne qui, un flambeau allumé à la main, se précipita dans la grotte. La voûte s'illumina de l'éclat de mille diamants.

— Grâce à Dieu, vous êtes sauvés, s'écria Suzane, voici des hommes pleins de force et de bonté qui viennent à votre secours; mais il faut nous dépêcher, car la neige s'accumule rapidement.

Plusieurs paysans parurent alors avec des flambeaux; ils portaient deux brancards. On y plaça Mme Astrid et Harald, et on les couvrit de peaux de brebis.

—Suzanne, dit Mme Astrid, viens maintenant te reposer à côté de moi.

— Non! s'écria Suzanne en élevant son flambeau, je vais marcher devant pour vous éclairer. Ne craignez rien pour moi, je suis forte.

Au même instant elle fut saisie d'une étrange sensation; il lui semblait que son cœur l'abandonnait et que ses genoux allaient fléchir.

Elle resta encore un instant debout, puis elle essaya de faire un pas; mais tout-à-coup elle sentit sa poitrine se resserrer violemment; elle tomba sur ses genoux, et le flambeau s'échappa de ses mains.

— Hulda! murmura-t-elle d'une voix défaillante, ma chère Hulda, adieu !

ment de cette province, de la translation du siége du gouvernement de Kingston à Montréal.

HAITI. — Des nouvelles de Port-au-Prince, du 13 octobre, la plus intéressante est une communication faite, le 4, par M. Levasseur, consul-général de France, aux membres du gouvernement provisoire d'Haïti ; communication de laquelle il résulte que :

« Le gouvernement français, prenant en considération la note du 12 avril 1843, la situation d'Haïti et les observations présentées par le consul sur l'objet de cette note, consent à surseoir à toute exigence de l'exécution du traité du 12 janvier 1838, jusqu'à l'installation du gouvernement définitif en Haïti. »

En transmettant à l'assemblée constituante cette pièce, motivée sur les instructions reçues, le 3 octobre, par M. Levasseur, le gouvernement provisoire s'est exprimé ainsi :

« Jusqu'à ce que des négociations soient ouvertes entre la République haïtienne et la France, lors de l'établissement du gouvernement définitif, nous demeurons tous convaincus qu'il sera répondu d'une manière digne, franche et loyale à la noble conduite de la France envers Haïti. »

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Le *Sidney-Herald* du 13 juillet donne des nouvelles de la Nouvelle-Zélande, suivant lesquelles un conflit aurait eu lieu entre les Anglais et les naturels de Cloudy-Bay. On regarde cette révolte de naturels comme très alarmante.

COLONIES FRANÇAISES.

Sous ce titre : l'*Algérie, courrier d'Afrique, d'Orient et de la Méditerranée*, vient de paraître un journal spécialement consacré à l'étude des intérêts de notre colonie du nord de l'Afrique.

Nous empruntons à ce journal les détails suivants, extraits d'une lettre qui lui est adressée de Constantine, sous la date du 14 novembre 1843 :

« Une énorme *razzia* vient d'être exécutée contre les Saharis, nos puissants et incontestablement nos plus fidèles alliés, au moment où ils venaient de nous payer, à Constantine, 150,000 fr. pour leurs contributions. Voici les causes qui ont donné lieu à un acte d'une politique déplorable :

» Vous savez que le Sahara est peu fertile en grains, et que chaque année plusieurs des tribus qui habitent le Zab de Biskra, viennent, au printemps, dresser leurs tentes dans le Tell et échanger contre des grains leurs dattes et leurs tissus. De semblables migrations n'ont jamais lieu sans désordres. De temps immémorial cette époque était celle des guerres, des pillages, des plaintes. Les troupeaux des Saharis (habitants du Sahara), dévastaient les blés d'une tribu; cette tribu leur volait, pour s'indemniser, une centaine de chameaux, puis on se battait, on tuait une trentaine d'hommes, et la paix régnait jusqu'au printemps suivant. Tel est le peuple arabe ; leur triste histoire n'est que le droit du plus fort mis brutalement en action.

» Or, sous l'administration du général Négrier, la tribu des Zmouls, depuis long-temps en rivalité avec les Saharis, profita du moment où ceux-ci opéraient leur émigration vers le désert pour tomber sur les dernières fractions de leur douars et leur enlever environ 160 chameaux chargés de butin. Ben-Gannah, le cheik el Arabes, dont cette tribu forme la smala, se plaignit au général Négrier, qui ne donna aucune suite à sa réclamation. L'affaire resta ainsi en litige ; mais, au printemps dernier, les Saharis, en revenant du désert, firent une pointe vers les Zmouls, et leur enlevèrent quatre-vingts chameaux. Instruit de cette dernière affaire, le général Baraguay-d'Hilliers ordonna aux Saharis de restituer leur prise. Le cheik el Arabes, d'ailleurs personnellement étranger à l'acte de représailles, fit observer que les Saharis n'avaient fait que se rendre la justice qui leur avait été refusée. Le général lui répondit que la prise des cent soixante chameaux ayant été faite par les Zmouls à une époque antérieure à son administration, il n'avait pas à s'occuper de cette affaire, et il enjoignit de nouveau au cheik el Arabes de prescrire aux Saharis de restituer les quatre-vingts chameaux qu'ils avaient pris. Ben-Gannah leur notifia cet ordre, dont ils ne tinrent compte, et ils cessèrent même de répondre aux lettres du cheik el Arabes.

» Il y a quelque chose de pénible dans la révélation des moyens qui ont été employés pour déterminer Ben-Gannah à prolonger son séjour à Constantine, afin de le tromper sur les projets de *razzia* que l'on méditait contre sa smala. L'époque du départ pour le désert était arrivée; déjà ses nombreux cavaliers avaient plié leurs tentes et attendaient impatiemment leur chef, Ben-Gannah, pour se mettre en route. Mais le Ramazan touchait à sa fin, les fêtes de l'Haïd approchaient, et la *razzia* devait s'exécuter qu'après ces fêtes. Il devenait donc important de retenir à Constantine le cheik el Arabes, *puisque c'était en même temps arrêter les Saharis*. Aussi donc, et quoiqu'il eût tout préparé pour son départ et qu'il se fût présenté au palais pour prendre congé du général, il fut pressé si vivement et si *amicalement* d'assister aux fêtes de l'Haïd, qu'il dut céder devant tant d'instances venues de si haut.

» Les fêtes se célébrèrent, et le cheik el Arabes y fit la *fantasia* avec ses cavaliers. Mais le lendemain de ces fêtes, et aux portes ouvrantes, un escadron du 3e chasseurs d'Afrique, deux escadrons de spahis, *ayant en tête le caïd Ali*, cet ennemi implacable de Ben-Gannah, se dirigèrent rapidement vers les Saharis, qu'ils surprirent au moment où ils se mettaient en route; car ce jour-là ils attendaient Ben-Gannah, qui leur avait donné l'ordre de se tenir prêts à partir. Le goum du caïd Ali donna le premier, et ne tint pas au feu ; mais la charge de nos chasseurs jeta sur le carreau 60 Saharis, et dispersa confusément le reste de la tribu. Alors il fut facile de prendre cinq ou six mille chameaux chargés de blé et une multitude innombrable de moutons abandonnés sans conducteurs. Le petit nombre des nôtres empêcha de profiter de tout ce butin : on ne ramena à Constantine que 2,385 chameaux. Le blé, les chevaux, les bestiaux, les tentes, c'est-à-dire tout ce qui compose la fortune des Arabes, et deux ou trois mille chameaux ont été amenés par Si Abd-el-Nour, les Zmouls et d'autres tribus accourues pour prendre part à cette riche curée.

» Le général, nous assure-t-on, a été fort mécontent des proportions brutales données à cette *razzia* par le caïd Ali. Il voulait une correction, et non la ruine complète de plusieurs tribus. Mais le caïd Ali est Zmoul, et c'est précisément la tribu des Zmouls qui avait subi le dommage des quatre-vingts chameaux enlevés, en représailles, par les Saharis. Voilà pourquoi le caïd Ali a eu le bras si lourd.

» Il paraît qu'on veut saisir cette occasion pour faire tomber le cheik el Arabes et lui donner un successeur. Le vindicatif et tout-puissant caïd Ali travaille, avec persévérance à cette œuvre, et l'on désigne

prussienne jusqu'aux frontières. La moitié de ces malheureux a de nouveau pris la fuite ; on ne sait pas si l'autre moitié a été livrée aux autorités russes. »

Il paraît, d'après cette nouvelle, que, malgré les dénégations de la presse prussienne, le cartel d'extradition entre la Prusse et la Russie, rompu par le roi de Prusse il y a trois ans, a été renouvelé et ratifié pendant le séjour de l'empereur Nicolas à Berlin. Ce serait une des plus grandes concessions que la Prusse aurait faites à la Russie.

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse, du 30 novembre :

« Pour des raisons de parquet, l'*Emancipation* ne pourra paraître demain, ni peut-être après-demain. Nous expliquerons, dans notre prochain numéro, l'obstacle qu'on nous suscite, et qui est bien à-la-fois le plus bizarre et le plus despotique qui se soit encore produit contre la presse. »

— On écrit de Genève au *Courrier de Lyon* :

« La ville de Genève a aussi son conflit religieux. Le conseil d'Etat a déclaré qu'il ne reconnaîtrait *jamais* M. Marilley pour curé de Genève. D'un autre côté, l'évêque a déclaré qu'il ne céderait pas non plus et ne reviendrait pas sur une détermination bien *arrêtée*. »

— Parmi les nombreuses personnes qui se sont dévouées dans l'incendie de Rouen, pour éteindre les flammes, on a remarqué surtout le clergé de toutes les paroisses. On cite entre autres M. Noël, vicaire de Saint-Maclou, qui était descendu dans la rivière de Robac, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, pour remplir les seaux plus promptement.

— On lit dans le *Courrier de l'Europe*, journal français qui se publie à Londres :

« Le comité de la Société française de bienfaisance vient de louer dans Newman-Street, 7, une spacieuse maison avec une salle pouvant contenir deux cents personnes. On se propose d'y donner une suite de lectures sur l'histoire de la littérature française, et d'exiger des personnes admises une faible rétribution dont le produit viendrait grossir la caisse de la Société.

» Le comité se trouve en mesure aujourd'hui de fonder, avec le produit du bal donné au mois de juillet, une école gratuite pour les Français. Tout est disposé pour que son ouverture ait lieu le 1er janvier.

» La place de professeur sera donnée au candidat qui offrira les meilleures garanties de savoir et de moralité.

» L'instruction embrassera la lecture, l'écriture, la grammaire, la géographie, l'histoire et l'arithmétique. »

— L'*Echo du littoral de Hongrie* annonce qu'il vient de se former une Société dans le but d'établir une navigation régulière à vapeur, sur les fleuves Sava et Culpa, afin d'assurer le transport accéléré de tous les produits du sol. Cette navigation a dû être en activité dès les premiers jours de décembre. Le premier bateau a dû arriver à Sissek à la fin de novembre, et de là continuer sa route vers la capitale de la Croatie. A dater de ce moment, continueront ses courses régulières entre Sissek et Semlin. Les actions de la Société, au nombre de huit cents, sont de 250 florins.

— A partir du 15, un fanal à feu rouge fixe sera allumé, pendant toute la durée des nuits, sur l'extrémité de la nouvelle jetée orientale du port de Honfleur en remplacement du petit réverbère à feu blanc provisoirement installé sur ce point. Le nouveau feu, placé à onze mètres au-dessus des plus hautes marées, pourra être aperçu en beau temps jusqu'à la distance de huit milles marins. A partir de la même époque, on supprimera, comme devenu inutile, l'ancien fanal d'amont, situé à 336 mètres au sud 19° est du musoir de la nouvelle jetée orientale. (*Moniteur.*)

— M. Monck Mason s'est beaucoup occupé des ballons, et il a nécessairement cherché le moyen de les diriger dans l'air. Il vient de faire à Londres, dans Willis-Romms, une expérience qui semble annoncer une solution prochaine à cette importante question.

M. Monck a construit un ballon en soie huilée, de forme ellipsoïde, et, profitant de quelques parties de la fameuse machine aérienne de M. Henson, il a placé en dessous un châssis en bois, très léger et plus long que large. A ce châssis est suspendu un petit char, à la partie inférieure duquel est adaptée une vis d'Archimède en soie huilée aussi. On le voit, c'est la réunion ingénieuse de tout ce qui a été inventé depuis peu. L'arrière du char porte en outre un gouvernail en forme de cerf-volant destiné à modérer l'ascension du ballon. La vis d'Archimède est mise en mouvement par un mécanisme à l'intérieur du char.

Dans l'expérience qui a été faite, on attacha le ballon à une colonne autour de laquelle il devait tourner; on mit la vis d'Archimède en mouvement, et le ballon se mit en marche ; aussitôt que la vis cessa de tourner, il resta stationnaire.

On répéta plusieurs fois l'expérience, et le succès répondit à l'attente générale. On n'a point encore fait usage du gouvernail ; on l'essaiera dans une séance prochaine, dont nous rendrons compte à nos lecteurs. (*Sun.*)

— M. Newman, un des chirurgiens de Welh-Union, en Angleterre, vient d'être destitué par les commissaires de la loi des pauvres, parce qu'il traitait ses malades selon le système homéopathique.

— Chemin de fer de Paris à Rouen. Du 21 au 27 novembre : voyageurs, 8,627; recette, 58,002 fr. 20 c. ; marchandises, messageries, voitures, etc., 20,202 fr. 90 c. Total, 78,205 fr. 10 c. ; et depuis l'ouverture du chemin, 3,022,802 fr. 69 c.

Chemin de fer de Paris à Orléans. Du 22 au 28 : voyageurs, 18,566; recette, 73,671 fr. 35 c. ; marchandises, messageries, voitures, etc., 27,863 fr. 14 c. Total, 101,534 fr. 49 c. ; et depuis l'ouverture du chemin, 3,466,170 fr. 60 c.

— Mouvement du passage entre la France et l'Angleterre, depuis le 22 jusqu'au 28 novembre inclusivement : par Boulogne, 825 passagers, 6 chevaux, 16 voitures ; par Calais, 179 passagers, 8 voitures. L'époque correspondante de 1842 avait donné pour Boulogne 367 passagers ; pour Calais, 321.

— C'est le 27 décembre courant que Louis-Philippe fera pour la 13e fois l'ouverture des chambres. Voici, depuis 1830, les époques où ces solennités constitutionnelles ont eu lieu : Session de 1830 (deuxième); 3 août; 1831, 23 juillet; 1832, 19 novembre; 1833, 26 avril; 1834, 31 juillet; 1835, 29 décembre; 1836, 27 décembre; 1837, 18 décembre; 1839, 17 décembre; 1840, 5 novembre; 1841, 27 décembre; 1842, 25 juillet; 1843, 27 décembre. Ainsi, sur 13 ouvertures de session qui ont été faites par le roi, 6 l'ont été en décembre.

— Le clergé de France compte 3 cardinaux-archevêques ou évêques, 14 archevêques, 66 évêques, 174 vicaires-généraux, 2,800 curés de cantons, 33,500 prêtres, curés et desservants; total, 36,554 ecclésiastiques.

— Parmi les prédicateurs de l'Avent, le *Moniteur parisien* cite : A Saint-Sulpice, M. Bonrrel; à Saint-Etienne-du-Mont, M. Th. Ratisbonne, à Saint-Médard, M. Maupied; à Saint-Gervais, M. Leblond; à Saint-Thomas-d'Aquin, M. Lefebvre; à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, M. Le-

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*, New-York, 15 novembre :

« *L'amour muet.* — Un étrange procès vient d'être jugé par la cour d'assises du comté de Cole, dans le Missouri. Un jeune homme, nommé M. Porch, était accusé, par miss Elisabeth Thompson, d'avoir violé une promesse de mariage. C'est chose fort commune que de voir les jeunes Américaines poursuivre ainsi leurs infidèles en dommages et intérêts ; mais cette fois le drame empruntait l'attrait de la nouveauté à l'état de l'un des deux personnages, miss Tompson, car elle est sourde et muette. La pauvre fille a, dit-on, plaidé sa cause avec une pantomime si pathétique qu'elle a arraché des larmes aux juges et aux spectateurs. Et puis, elle tenait dans ses bras un enfant, fruit et victime de sa faute. Aussi le jury n'a-t-il pas hésité à prononcer contre Porch un verdict qui le condamne à payer à Elisabeth la somme de 3,000 livres sterling (17 à 18,000 fr.).

— Une violente tempête, qui a causé de nombreux sinistres, a éclaté pendant les journées du 31 septembre au 2 octobre, dans les parages du sud de la Floride et des Bahamas. Voilà les détails que contient à ce sujet le *Courrier des Etats-Unis* :

» Outre plusieurs navires grands et petits qui ont été complètement perdus, mais sur lesquels personne n'a péri, on cite un brick, que l'on croit être *le Virginia*, qui allait de Boston à la Nouvelle-Orléans, avec environ 60 passagers, et qui a été englouti en vue de l'île Berry, l'une des Bahamas. La catastrophe a eu lieu tout près du rivage, aux yeux d'une foule nombreuse qui étaient accourue pour porter secours, mais qui en a été empêchée par la fureur de la mer. Personne n'a pu être sauvé.

» Une goëlette s'est aussi perdue non loin de là, sur la côte d'Abaco, avec son équipage composé de cinq hommes. Une autre goëlette, du port d'Abaco, a sombré dans les mêmes parages. Il y avait à bord 21 personnes, dont 8 hommes, 11 femmes et 2 enfants, qui ont tous péri.

» A ces naufrages, nous aurons sans doute, plus tard, à ajouter ceux de plusieurs bâtiments dont la longue disparition ne laisse guère d'espoir sur leur sort ; de ce nombre est le brick *Francis-Ashby*, qui est parti de New-York pour Matanzas, le 23 septembre, avec plusieurs passagers parmi lesquels nous signalons à regret un de nos compatriotes, le comte d'Adhémar, qui compte de nombreux amis à New-York et à la Havane. »

— L'*Emancipation* de Toulouse avait annoncé que Valence-d'Agen venait d'être dévoré en partie par un terrible incendie. Il y avait en beaucoup d'exagération dans la mention de l'incendie survenu à Valence-d'Agen. Le sinistre n'est cependant que trop grave, puisque trois maisons ont été brûlées.

— On lit dans le *Journal de Vienne* (Isère) :

« Une catastrophe épouvantable vient de jeter la consternation et de réduire à la plus affreuse misère les quartiers de Gainier et de la Murette, arrondissement de Barcelonnette (Basses-Alpes). Le torrent d'Abriès, grossi subitement par la pluie et la fonte des neiges, a inopinément débordé avec tant de violence, que les malheureux habitants n'ont pas eu même la triste consolation de tenter quelques efforts pour en arrêter les ravages. Dans quelques heures les propriétés du Planet ont été emportées ; toute la terre végétale a disparu et il ne reste à la place qu'une immense et épaisse couche de gravier, où l'on voit çà et là des racines, des troncs d'arbres fruitiers, et des débris de charpentes ; plusieurs maisons ont été emportées et celles qui restent sont plus ou moins ébranlées. »

— On lit dans l'*Observateur d'Avesnes* :

« Un terrible accident est arrivé le 25 de ce mois à Ferrière-la-Grande, dans les hauts-fourneaux de M. Dumont.

» Deux maçons étaient occupés à reconstruire le four dit *gueulard*, destiné à fondre la mine de fer, lorsque la première chemise de ce four, composée d'énormes pierres à demi calcinées, vint à se détacher d'un côté par le haut, et recouvrit entièrement nos deux maçons. Tous les ouvriers de l'établissement sont bientôt sur le lieu du sinistre ; les plus hardis s'approchent de l'orifice du four, et, à l'aide d'une lampe adaptée à une ficelle, ils demeurent bientôt convaincus que les deux maçons ont été écrasés ou asphyxiés sous les décombres. Quand même il leur resterait un souffle de vie, peut-on les secourir, tandis que des pierres pesant quarante à cinquante kilogrammes se détachent de moment à autre de la circonférence du four et vont rouler avec fracas au fond de l'abîme ?

» Cependant la foule augmente et personne n'ose rien entreprendre, lorsque l'on voit accourir, une corde à la main, le sieur Nimal, dit le Grand-Louis, bien connu dans le pays par sa stature et sa force ; il crie de toute la vigueur de ses poumons qu'on le descende et qu'il les retirera morts ou vifs. Tout le monde frémit à cette proposition, et le directeur des travaux est le premier à la repousser, quand tout-à-coup du fond de l'abîme des cris plaintifs se font entendre. Nimal n'écoute plus alors que son cœur ; il commande, on obéit, et le voilà qui descend le long de sa corde, arrive au fond du gouffre, dégage en quelques minutes l'une des victimes et remonte glorieusement avec celui qu'il a sauvé.

» Ses pieds n'ont pas sitôt touché le sol qu'un nouvel éboulement plus considérable que le premier se fait entendre et couvre le deuxième maçon de trente mètres de pierres. Nimal voulait descendre une seconde fois, mais heureusement les cris de sa famille parviennent à l'en empêcher, et après dix-huit heures d'un travail pénible on retire un cadavre qui avait le crâne fracassé et la poitrine horriblement broyée : ce malheureux s'appelle Philippe; il habite la commune de Beaufort et laisse une veuve avec trois enfants en bas-âge. Celui qui a été sauvé si miraculeusement est le nommé Plumal, fils du garde-champêtre de Ferrière-la-Petite. »

— Ce soir, à l'Odéon, *Lucrèce*, par Mme Dorval et Mlle Maxime, et *Un Duel sous Richelieu*, avec Mlle Bourbier.

— L'Opéra-Comique donnera, aujourd'hui lundi, *le Déserteur* et *l'Esclave de Camoëns*.

— Ce soir, aux Variétés, pour les débuts de Bouffé, la 2e représentation du *Gamin de Paris*.

— Aujourd'hui, au Gymnase, la 2e représentation de *Daniel le tambour*, joué par Delmas.

Nous lisons dans le *National* :

« Samedi, 2 décembre, le nommé Michel, demeurant à Vaugirard, Grande-Rue, 219, pauvre ouvrier sans ouvrage, sortant de chez une ouvrière en robes, rue de Choiseul, 1, qu'il venait prier d'occuper sa femme, est tombé du deuxième étage sur le pallier du premier, où il a été relevé par quelques personnes de la maison. Il n'avait pas mangé depuis jeudi, et ce jour il avait partagé un sou de pain avec sa femme. »

— On lit dans le *National du Calvados* (Caen, 1er décembre) :

« Les pauvres deviennent de plus en plus nombreux dans notre ville;

tions s'agitent? Nos théories marchent et se perfectionnent, mais que la pratique arrive lentement! »

— Hier au soir, à dix heures, des cris: Au secours! à l'assassin! vinrent jeter l'alarme dans la populeuse rue Montmartre. Ces clameurs partaient d'un logement occupé par un nommé G..., âgé de vingt-deux ans. Ce jeune homme cohabitait depuis long-temps déjà avec une femme V..., plus âgée que lui de huit années, et un enfant était né de leurs relations.

G... menait une vie fort déréglée; il était paresseux, ivrogne, avait un caractère dissimulé et brutal, et très souvent il se livrait aux sévices les plus graves envers la femme V... et son jeune enfant.

Aux cris de douleur et de détresse qui se faisaient entendre, les voisins s'élancèrent vers le logement de G... En y entrant, ils virent ce misérable ramasser par terre l'enfant, que la femme V..., couverte de sang, avait laissé tomber, par suite de faiblesse, et l'accabler de coups. La présence inattendue des spectateurs de cette scène n'arrêta pas sa rage, et il fallut qu'on lui arrachât sa victime des mains. On voulait ensuite s'emparer de ce furieux, mais il brandissait un couteau-poignard, menaçant d'en frapper la première personne qui ferait la moindre tentative pour mettre la main sur lui.

On se décida alors à requérir l'assistance de la force armée, et elle arriva au moment même où G... était tranquillement occupé à laver le sang provenant du crime dont il venait de se rendre coupable, et qui inondait le carreau de la chambre.

La vue des uniformes rendit à G... toute la fureur qu'il avait déjà manifestée lors de l'arrivée des voisins; il se précipita sur le sergent qui commandait la patrouille, le terrassa, le frappa, et les soldats éprouvèrent les plus grandes difficultés à lui faire lâcher prise.

Un médecin fut appelé sur-le-champ, et donna à l'enfant et à sa mère tous les soins que leur triste état réclamait. Pendant ce temps, G... était emmené, et il est aujourd'hui à la disposition judiciaire.

(*Gaz. des Trib.*)

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE L'AIN.

Accusation de faux testament.— (Audience du 25 novembre.)

Au mois d'avril 1841 mourut dans la commune d'Arace un riche célibataire qui, plusieurs fois, avait manifesté l'intention de déshériter ses deux sœurs, dont il croyait avoir à se plaindre, et l'on était généralement persuadé que la majeure partie de sa fortune appartiendrait un jour à une femme Varey, avec laquelle il avait entretenu des relations intimes que le mariage même de cette femme n'avait point rompues.

A sa mort néanmoins, il ne se trouva pas de testament, et ses héritières naturelles entrèrent en possession de ses biens.

Mais, au bout de deux mois, voilà les époux Varey qui produisent un testament olographe par lequel le défunt leur laisse moitié de son avoir, et dispose de diverses sommes en faveur de quelques autres personnes; un paragraphe final recommande de ne rendre cette pièce publique que deux mois après le décès.

Ce testament fut argué de faux; et, sur le rapport de trois experts en écritures, le tribunal civil de Belley le déclara tel et débouta de leurs prétentions les époux Varey, auxquels, du reste, n'avaient pas voulu se joindre leurs colégataires.

Une instruction criminelle s'ensuivit.

Or, en cour d'assises, aux yeux de l'accusation, le retard apporté à l'exhibition du testament s'explique par le temps qui a dû s'écouler entre la pensée du crime et son exécution, et les legs secondaires par le besoin, par l'espérance d'avoir des auxiliaires, etc., etc.

La défense répond que ce testament lui semble parfaitement motivé, ainsi que l'injonction qui le termine: 1° on connaît assez l'irritation du défunt contre sa famille; 2° on n'ignore pas davantage ses liaisons avec la femme Varey; 3° enfin, en ordonnant d'attendre, pour publier ses dernières volontés, que sa mort datât de deux mois, il a voulu ajouter encore au désappointement de ses héritiers. Si les autres légataires ne se sont pas réunis aux époux Varey dans l'instance civile, c'est qu'il leur a semblé plus prudent de *voir venir*, sans courir aucun risque, sans faire aucun frais. Quant à la vérification des experts, chacun sait combien peu de confiance méritent ces sortes d'appréciations; quant au jugement civil, nulle induction n'en doit être tirée, puisque la cour royale n'a pas décidé encore, etc., etc.

L'avocat est parvenu à inculquer sa conviction dans l'esprit des jurés, et les époux Varey ont été renvoyés absous.

Bourse. — Revue de la semaine.

Les fonds publics, long-temps languissants, ont pris, en liquidation de novembre, un essor rapide qui viendra sans doute sous peu de jours seconder le détachement du coupon du 3 p. 0/0. Des positions considérables à la baisse, surprises à l'improviste par ce mouvement rapide, se sont vues contraintes à des rachats de rente ferme pour parer à des primes dont le prix de vente était débordé. Cette nouvelle position, dangereuse en présence de grandes variations, pourra donner aux opérations de ce mois un vif intérêt.

Les chemins de fer sont tout-à-fait à la mode; la stagnation des fonds publics a attiré d'abord l'attention de quelques spéculateurs désœuvrés, et la foule, sans se rendre bien compte de la valeur plus ou moins réelle de ces grandes entreprises, est accourue pour spéculer sur des valeurs jadis immobiles, et qui depuis un mois offrent de nombreuses chances de bénéfice.

Rien de nouveau, que nous sachions, n'est survenu qui puisse justifier cette hausse soutenue. Il est question seulement d'un embranchement d'Elbeuf au chemin de Rouen. Cette petite portion de chemin, d'un coût peu considérable, si l'on en croit les devis approximatifs établis sur les lieux, serait un véritable bienfait pour la société et trouverait sans nul doute des sources de produit certain dans la laborieuse activité de cette cité industrielle, dont les relations avec Paris et Rouen sont d'une nécessité facile à comprendre.

Les fonds anglais sont arrivés ce matin avec une hausse légère sur les cours de la veille. La coulisse, presque sans affaires, n'a fait que 82-45, 42 1/2, et 45, qui reste offert au courant.

Spectacles du 4 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Don Sébastien.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — La Tutrice. Le Barbier.
» h. » 1/2 ITALIENS —
» h. » 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. L'Esclave de Camoens.
» h. » 1/2 ODÉON. — Lucrèce. Un Duel sous Richelieu.
» h. » 1/2 VAUDEVILLE.—Mme Roland. L'Homme blasé.
7 h. » 1/2 VARIÉTÉS. — Gamin de Paris. Roquelinette. Jacquot.
» h. » 1/2 PALAIS-ROYAL. — Carabas. Noctambule. Brelan. Mme Camus. Chans.
7 h. » 1/2 GYMNASE. — Daniel le Tambour. Manon. L'Italien.
» h. » 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Délire. Exercices. Babouin vert. Kean.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
» h. » 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
» h. » 1/2 CIRQUE NATIONAL.—Don Quichotte. Guides. Racoleurs.
» h. » 1/2 COMTE. — Jonas. Un Paysan. Les Demoiselles. Intermèdes.

Nouvelles agricoles.

Nous signalons à l'attention des comices agricoles et des sociétés d'agriculture un fait digne d'être imité, qui vient de se passer dans le département de l'Aveyron. Le comice agricole de Marcillac, remarquant plusieurs imperfections dans le mode de culture de la vigne et de manipulation du vin selon l'usage du pays, ouvrit des relations avec la société d'agriculture de Bordeaux, et fit venir de la Gironde, par l'entremise de cette société, non point une instruction imprimée, mais un vigneron muni de ses outils, un homme de travail et d'expérience. Le choix tomba sur un très habile vigneron, M. Simon Roux, de Bassières, près Carbon-Blanc (Gironde).

Après avoir préparé avec un plein succès quatre cuvées de vin selon la méthode bordelaise, M. Roux se mit à tailler des vignes chez plusieurs propriétaires, en présence des vignerons de la contrée qui convinrent de la supériorité de sa manière, et se hâtèrent de profiter d'un enseignement donné en plein air, sur le terrain, par un homme de leur profession. Quels rapides progrès ne feraient pas les bonnes méthodes, si ce procédé d'enseignement si simple, si rationnel, était généralement mis en usage par les soins des réunions agricoles?

Le vigneron Simon Roux a trouvé dans l'Aveyron un accueil cordial; la veille de son départ, il a eu les honneurs d'une séance du comice, où il a été publiquement félicité et remercié. Nous ne doutons pas qu'il n'ait remporté de l'Aveyron quelques observations utiles, dont le canton qu'il habite pourra profiter.

La culture du *madia sativa* paraît avoir du succès dans le midi de la France. A la ferme expérimentale des Bouches-du-Rhône, *plusieurs hectares* ont été consacrés à cette culture. Le produit net, tous frais déduits, a été de 89 fr. par hectare. Aussi, cet exemple encourage nos cultivateurs du midi à s'adonner à la culture de la *madia*, qui se répand surtout dans les Basses-Alpes. On l'utilise aussi comme engrais en l'enfouissant verte dans les terres d'un accès difficile, où tout autre moyen de fumure est excessivement dispendieux.

On vient d'inventer, dans les environs de Cette, une machine fort simple pour casser les amandes. Cette machine n'est pas sans importance; les amandes cassées au marteau, selon la méthode ordinaire, sont souvent brisées et endommagées, ce qui en diminue sensiblement la valeur.

BULLETIN AGRICOLE.

Le prix des céréales éprouve peu de variations à la halle de Paris. Les seigles soutiennent leurs prix; il y a peu d'empressement de la part des vendeurs. La Champagne n'expédie rien en seigles sur Paris. Les avoines sont abondantes, sans variation. Les orges assez recherchées; arrivages faibles.

Les legumes secs des qualités inférieures sont abondants, mais personne n'en veut; les lentilles se vendent difficilement. Voici les derniers cours à la halle de Paris:

Haricots de Liancourt, de 29 à 33 fr. l'hectolitre.
— de Soissons, de 40 45
— suisses rouges, de 35 36
— de Chartres, de 33 35
Lentilles de Gallardon, de 45 60
— de Lorraine, de 42 54

Au marché d'Etampes du 2 décembre, les graines de trèfle nouvelles ont valu: première qualité, 100 fr.; deuxième qualité, 96-50; troisième qualité, 90 fr. l'hectolitre.

Graine de luzerne: première qualité, 93-50; deuxième qualité, 90 fr.; troisième qualité, 86 fr. l'hectolitre.

A La Rochelle, à la bourse du 29 novembre, les eaux-de-vie de 1843 disponibles, sans fûts, ont été cotées, première qualité, 65 à 68 fr.; deuxième, 62 à 65 fr. l'hectol.

A Nîmes, le 27 novembre, l'eau-de-vie, bon goût, était cotée à 48 fr.; 3/6 disponible, 77 fr.; janvier 1844, 80 fr.; 3/6 marc, 65-50; 3/6 marc pour janvier 1844, 69 fr.

A Cette, les vins du Languedoc sont l'objet de transactions importantes à des prix favorables aux vendeurs.

Dans le Saumurois, les vins blancs destinés à la consommation de Paris valent de 65 à 70 fr., et il est difficile de s'en procurer. Ceux de Chinon valent de 80 à 85 fr.

Les vignobles de la Charente-Inférieure n'ont eu cette année qu'un quart de récolte ordinaire. Les vins à distiller n'ont pas encore de cours établis; ceux qu'on a essayés ont rendu peu d'alcool, à-peu-près dans la proportion d'un décalitre par hectolitre.

Les vins de ces vignobles pour la consommation sont tombés de 100 f. à 80 et même à 70 fr. Ces vins manquent de débouché, même cette année, où tant de vignobles n'ont rien produit. Aussi, beaucoup de vignes en bonnes terres sont-elles arrachées tous les ans pour être employées en céréales.

A la foire de Surgères, il y avait beaucoup de vendeurs, mais il s'est fait peu d'affaires, les détenteurs trouvant les prix trop bas. Vins, 60 fr. le tonneau. Eau-de-vie, 60 à 70 fr. l'hect.

Voici le cours des sucres indigènes à Paris, le 2 décembre:

Sucre commun. 92 fr. les 100 kilog.
Bon commun. 100 fr. à 110 fr.
4e ordinaire. . 118
Bonne 4e. . . 123
Belle 4e. . . 125
Sucre indigène clairce, 3e s. 130 fr.
Id. raffiné bon ordinaire. 165 à 170 fr.
Id. première sorte. . . 175 à 185
Id. raffinade. . . . . 220 à 230

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*) A. Y.

DENRÉES.	HALLE de PARIS 2 décembre.	ÉTAMPES. 2 décembre.	PROVINS. 2 décembre.	ARRAS. 2 décembre.	LUNÉVILLE. 29 novembre.	MARANS. 28 novembre.	BOURG (AIN). 29 novembre.	GRAY. 28 novembre.	TOULOUSE. 29 novembre.	CAEN. 30 novembre.	RHODEZ.
Blé bl. 1er choix	21 32 à 22 »	20 32 à » »	19 50 à » »	17 50 à 19 »	18 44 à » »	18 » à » »	25 50 à » »	20 80 à » »	21 97 à » »	24 » à 25 »	21 » à » »
Première qual.	20 66 à 21 32	19 » à » »	» » à » »	15 50 à 18 »	17 57 à » »	17 33 à » »	23 30 à » »	20 25 à » »	» » à » »	23 » à 23 75	» » à » »
Deuxième » .	20 » à 20 32	17 66 à » »	» » à » »	» » à » »	16 64 à » »	» » à » »	20 » à » »	19 50 à » »	» » à » »	22 » à 22 75	» » à » »
Inférieure » .	18 66 à 19 32	» » à » »	17 20 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	21 » à 21 50	» » à » »
Seigle 1re qual	11 32 à 11 66	12 » à » »	» » à » »	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	18 50 à » »	13 » à 13 20	15 50 à 16 »	13 » à 13 50	19 20 à » »
Deuxième » .	10 66 à 11 »	10 32 à 11 »	» » à » »	9 50 à » »	» » à » »	» » à » »	16 50 à 17 35	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Avoine 1re qual.	8 16 à 8 66	7 » à » »	6 75 à » »	6 25 à » »	» » à » »	6 50 à » »	9 » à » »	7 25 à » »	10 08 à » »	11 » à » »	8 42 à » »
Deuxième » .	7 83 à » »	6 66 à » »	6 » à » »	5 75 à » »	» » à » »	6 » à » »	8 30 à » »	6 90 à » »	» » à » »	10 » à » »	» » à » »
Troisième » .	7 50 à » »	6 32 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	7 51 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Orge, l'hectol.	10 32 à 11 32	9 66 à 11 »	» » à » »	10 50 à 12 25	» » à » »	9 50 à » »	13 70 à » »	11 50 à 12 25	12 » à 12 25	11 50 à 12 25	17 60 » » »

BESTIAUX. Marché de POISSY du 30 novembre.

	Amenées.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœufs .	1,604	1,504	1 11	» 98	» 82	100
Vaches.	52	46	1 06	» 91	» 74	6
Veaux..	666	653	1 48	1 30	1 12	13
Moutons..	6,903	6,249	1 32	1 11	» 96	654
Porcs. .	»	»	» »	» »	» »	»

FOURRAGES.

	Paris 30 novembre	Arcis s. Aube 24 nov.
Foin. 1re.	48 50	40 à »
Foin. 2e.	44 45	30 à »
Luzerne. .	48 50	» à »
Sainfoin. .	» »	» à »
Trèfle. . .	» »	» à »
Paille blé.	22 21	15 à »
Paille seig.	28 30	22 à »

L'un des Gérants, V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5, à Paris.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 127.   MARDI 5 DÉCEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) — LA — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.   DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 4 DÉCEMBRE.

Réforme commerciale.

DES PATENTES.

Nous avons fait connaître à nos lecteurs (1) les vœux émis par les commerçants, à propos du projet de loi sur les patentes; nous avons fait voir que si les patentés ont raison, dans les conditions actuelles du commerce, de réclamer le secret de leurs opérations, il est nécessaire néanmoins de chercher une organisation commerciale, qui, sans blesser les intérêts existants, permette d'introduire la publicité la plus complète dans toutes les opérations des échanges.

Nous examinerons aujourd'hui un autre vœu du commerce, que la commission des patentes a formulé dans les termes suivants :

« Que désormais les classifications des patentes soient invariables et uniformes, par rapport aux natures d'industrie définitivement qualifiées, etc. »

Si nous comprenons bien ce que veulent les commerçants en demandant que les *diverses natures d'industrie soient définitivement qualifiées*, il nous semble que ce vœu a quelque analogie avec une pétition soumise à la chambre des députés dans la dernière session, et qui a été renvoyée à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les patentes.

Cette pétition, signée par M. Fichel, disait :

« Il existe chez quelques grands capitalistes une tendance à détruire le commerce spécial de vente et d'achat. On voit chaque année s'élever d'immenses établissements qui, au moyen d'une seule patente, vendent en gros et en détail toute espèce de marchandises.

« L'acheteur, sans sortir d'un de ces établissements, peut satisfaire à tous ses besoins, à tous ses goûts : draperie, lingerie, bonneterie, mercerie, soieries, châles, nouveautés, rien ne manque à l'assortiment général. Pour desservir Paris, le plus grand centre de consommation après Londres, il suffira d'une vingtaine de grandes maisons avec chacune deux ou trois succursales. »

Certes, voilà une excellente combinaison qui offre bien des avantages au consommateur et qui contient, à notre sens, le germe d'une nouvelle organisation commerciale. Supprimer une foule d'intermédiaires inutiles, vendre aux moindres frais possibles, réunir dans un seul local tout ce qui peut satisfaire aux besoins de l'acheteur, desservir avec quelques magasins des centres immenses de consommation, comme Londres et Paris; tels sont les grands avantages que présentent ces grands établissements de formation récente.

Il est bon de remarquer en outre que ces compagnies sont composées plutôt de fabricants que de marchands proprement dits; ce sont les fabricants qui ont organisé ces vastes comptoirs où leurs marchandises sont déposées et vendues pour leur compte par des associés ou par des représentants; tout intermédiaire inutile se trouvant ainsi supprimé, les produits peuvent être livrés à moins de frais aux consommateurs. Aussi le commerce de détail se plaint-il amèrement, et pour ruiner la terrible concurrence qu'il redoute, il demande aux chambres « qu'*elles déterminent par une loi le nombre des spécialités* qu'un marchand pourra vendre avec une seule patente et un seul droit proportionnel. Le taux des autres patentes et du droit proportionnel s'élèverait progressivement de manière à empêcher qu'une seule maison pût réunir dans son enceinte un trop grand nombre de spécialités. » (Pétition Fichel.)

Voici donc les hommes pratiques qui viennent déclarer formellement que le commerce ne peut supporter le régime de la concurrence; qui viennent réclamer des mesures contre la liberté absolue de la lutte et de la guerre; quel scandale pour les économistes! Les petits marchands s'y prennent du reste avec beaucoup d'habileté pour défendre leurs intérêts et pour faire valoir les dangers que pourrait offrir le développement des grandes compagnies marchandes. Quand ces compagnies, disent-ils, auront étouffé la concurrence que leur fait encore le commerce spécial, elles s'entendront pour exploiter le consommateur et faire la loi aux fabricants. Les propriétaires de maisons, le trésor et l'ordre public sont également intéressés à prévenir cette révolution commerciale.

« En supprimant le commerce spécial, on supprime cette foule de magasins, de boutiques, dont la location a si rapidement accru la valeur des propriétés bâties; l'on attente à-la-fois à la fortune particulière et à la fortune publique. Quand les propriétés vaudront moins, les droits de mutation seront moindres; quand il n'y aura plus de boutiques, il n'y aura plus de patentes apparemment. Mais en même temps que le trésor perdra une partie de ses ressources, le gouvernement perdra une partie de sa sécurité. A la place des *boutiquiers*, gardes nationaux, électeurs, jurés, si dévoués à l'ordre, parce que la plus légère commotion peut les ruiner, le pouvoir rencontrera devant lui une masse de mécontents intéressés au changement d'un état de choses contraire à la petite bourgeoisie, qui est le peuple du pays légal. Il n'est pas permis de soupçonner les chambres de vouloir restreindre les limites de la classe moyenne; cette classe, depuis Louis XI, est le pivot de la politique de nos rois; cependant, pour ne rien omettre, je ferai remarquer qu'en attaquant ou laissant attaquer la petite bourgeoisie, on donne à la démocratie turbulente ce qui lui manque pour être tout-à-fait redoutable, des chefs appartenant à la classe immédiatement supérieure. »

La petite bourgeoisie commence à comprendre qu'elle est menacée par une Aristocratie financière, par une Féodalité mercantile qui déjà pèse sur elle et lui fait courber la tête, mais elle ne s'aperçoit pas qu'elle-même pèse bien lourdement sur les épaules du peuple.

Pour ne point sortir de la question purement commerciale, qui ne voit que cette multitude de petits boutiquiers est une des principales causes du haut prix et de l'altération de toutes les marchandises? Tous ces petits détaillants, *gardes nationaux, électeurs, jurés, si dévoués à l'ordre*, vivent aux dépens du consommateur, car leur nombre s'est accru dans une proportion qui n'est nullement en harmonie avec les besoins des acheteurs. Nous venons de surprendre le petit commerce confessant son parasitisme et reconnaissant lui-même qu'il suffirait de quelques vastes comptoirs avec deux ou trois succursales pour desservir toute la ville de Paris.

Faut-il donc sacrifier aux exigences des petits boutiquiers une combinaison si utile aux intérêts du producteur et du consommateur, si favorable aux intérêts généraux de la nation? Un des vices de l'état économique de la France, c'est la mauvaise distribution des populations travailleuses; on n'a consulté ni les besoins des diverses branches du travail social, ni les exigences des diverses parties du territoire pour distribuer les travailleurs sur la surface du royaume. Les campagnes manquent de bras, et des populations nombreuses sont entassées dans les villes, où elles se disputent l'air et le soleil, le salaire et le pain. Il y a d'immenses lacunes à remplir dans les véritables travaux de production; et les fonctions non-productives, comme le commerce et la bureaucratie, sont encombrées d'agents inutiles qui se pressent, qui s'étouffent, qui s'écrasent pour se disputer une place au milieu de la foule.

Ce n'est pas en présence d'un pareil état de choses qu'il faut encourager ces fourmilières de petits marchands qui s'agitent dans nos cités et qui n'ont d'autre fonction que de se ruiner et de faire hausser le prix des marchandises. Cherchez plutôt les moyens de rendre à la production tous ces jeunes gens qui s'ennuient et s'étiolent à peser du café, à auner des étoffes, à attendre les chalands dans le fond d'une boutique; cherchez les moyens de les appeler dans les fabriques et dans les campagnes, où leur travail sera plus utile au pays, où de nouvelles combinaisons économiques peuvent leur offrir une existence plus heureuse, un développement plus régulier de leur intelligence et de toutes leurs facultés. Et ne vous inquiétez pas de la diminution qu'amènera dans les caisses du trésor la suppression des petits patentés; ne cherchez pas à intéresser l'avidité inintelligente du fisc à cette pullulation d'agents parasites; car le trésor trouverait bientôt à ce déficit une ample compensation dans un plus grand développement de la richesse nationale.

Cependant il y a quelque chose de fondé dans l'effroi qu'inspirent les grandes compagnies marchandes; on parait craindre qu'elles ne finissent par exercer un monopole nuisible aux fabricants et aux consommateurs. Qu'on prenne des mesures pour écarter ce danger; mais il ne faut point pour cela mettre une boutique à chaque porte. Déjà nous avons fait observer que c'étaient les fabricants eux-mêmes qui avaient fondé pour leur compte ces établissements de vente en gros et en détail; cette combinaison, bien loin de leur être nuisible, les met donc à l'abri des exactions du commerce spécial qui, jadis, s'enrichissait à leurs dépens. D'un autre côté, ce serait fort mal entendre les intérêts du consommateur que de déterminer par une loi le nombre de spécialités qu'un marchand pourra vendre avec une seule patente, et « d'empêcher qu'une » seule maison pût réunir dans son enceinte un grand nombre » de spécialités diverses. »

Il est au contraire avantageux pour l'acheteur de trouver dans un seul local tout ce qui peut satisfaire ses besoins et ses goûts; il est dans l'intérêt de l'acheteur que l'on conserve ces vastes comptoirs qui vendent en gros et en détail des marchandises de toute espèce, qui suppriment les intermédiaires inutiles et qui peuvent réduire les prix de vente, parce qu'ils réduisent les frais du commerce. Sachons donc profiter des avantages qu'offre cette nouvelle combinaison commerciale, cherchons seulement les moyens d'établir des garanties contre les abus de la fraude et les exactions du monopole; c'est là un côté de la question qui mérite d'être étudié avec soin; mais les mesures que proposent les pétitionnaires seraient évidemment des remèdes dangereux et d'une application difficile.

Comment, en effet, « déterminer par une loi les spécialités qu'un » marchand pourra vendre? comment qualifier d'une manière dé» finitive les diverses industries? » Faudra-t-il empêcher les tailleurs de vendre de vieux habits, et les fripiers de vendre des habits neufs? Faudra-t-il, pour avoir le droit de mettre une cheville de fer dans une machine en bois, obtenir au préalable l'autorisation du corps des forgerons? Nous retournons alors au régime des maîtrises et nous retrouvons d'autres abus. Ce n'est point là, nous aimons à le croire, ce que demandent aujourd'hui les commerçants, mais ils ne nous paraissent pas encore assez convaincus que ce n'est point par ces mesures restrictives qu'on réformera les abus dont ils se plaignent.

Les vœux et les pétitions des patentés nous ont donné l'occasion de mettre en lumière deux vices de notre système commercial, avoués par les commerçants eux-mêmes : la multiplicité des agents inutiles et l'horreur de la publicité. Des événements récents ont, d'un autre côté, fait surgir la question de la réforme

(1) Voir notre numéro du 1er décembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SCÈNES DE NORWÉGE. (1)

IX.

Le Réveil.

Des mois entiers se passèrent pendant lesquels la vie ne fut pour Suzanne qu'un long rêve rempli d'angoisses et de tourments. Dans le délire de la fièvre, elle sentait de nouveau les impressions de son voyage à travers les montagnes, mais ces impressions se retraçaient à son esprit sous des couleurs plus sombres encore. Elle voyait les esprits souterrains s'agiter sous les formes les plus terribles, dans des plaines de glace; puis ils s'approchaient d'elle, et cherchaient à l'étouffer sous la

semblait lui donner la vie, n'était point inconnu à Suzanne; plus elle regardait ce visage, plus elle croyait reconnaître des traits qu'elle avait vus naguère. C'était la noble figure de sa maîtresse, mais elle était plus jeune et plus belle qu'auparavant. A ses pieds elle voyait fleurir des roses et se jouer les rayons du soleil. Tout cela lui semblait si beau, si merveilleux, qu'elle murmura comme en rêve :

— Sommes-nous maintenant au ciel?...

— Nous sommes encore sur terre, répondit une voix pleine de tendresse; c'est là que tu vivras pour ceux qui te chérissent.

— Mais qui peut m'aimer, me chérir? dit Suzanne faible et abattue.

— Moi! répondit la même voix; moi et encore d'autres! mais sois tranquille, sois calme, une mère veille sur toi.

Et Suzanne resta calme et tranquille, et s'abandonna dans sa faiblesse aux soins maternels dont elle était entourée. La présence de Mme Astrid, le seul bruit de ses pas, la seule vue de son ombre faisaient du bien à Suzanne; tout ce qu'elle recevait de ses mains lui semblait sa-

dans tout son être; elle regardait avec admiration les objets nouveaux qui l'entouraient; la nature lui offrait un spectacle grandiose, aussi curieux que les scènes variées de la ville dans laquelle elle se trouvait, car Bergen est une des villes commerçantes de Norwége les plus belles et les plus animées, et c'est là que naquirent Hollberg, Dahl et Ole Bull.

Et cependant, elle devait bientôt s'éloigner de tous ces objets, et ce qui lui était encore bien plus douloureux, de sa chère maîtresse; car elle avait résolu de ne plus revoir Harald. Une rougeur pudique couvrait ses joues toutes les fois qu'elle se rappelait l'aveu suprême qu'elle avait fait sur la montagne au moment où elle pensait mourir, et elle sentait bien qu'après une telle parole, ils ne devaient plus se revoir ni vivre sous le même toit. Son intention était par conséquent de ne point revenir à Semb, mais de retourner dans sa ville natale dès que ses forces le lui permettraient; là elle chercherait à guérir la blessure de son cœur par les soins qu'elle donnerait à la petite Hulda, et peut-être puiserait-elle

commerciale ; l'opinion publique s'est émue et nous croyons qu'il est temps de proposer de nouvelles combinaisons pour le service des échanges.

Le *Journal des Débats* crie ce matin au scandale au sujet de la dernière manifestation du parti légitimiste à Londres. Il attaque surtout les membres de la chambre des députés qui ont pris part à cette manifestation, et il annonce que leur conduite sera blâmée sévèrement par les chambres législatives dès le commencement de la prochaine session.

Tant que les rapports des légitimistes avec le duc de Bordeaux se sont bornés à des témoignages personnels d'affection et de sympathie, nous avons trouvé fort inconvenantes les réprimandes adressées par les *Débats* à certains députés. Aujourd'hui elles nous paraissent fondées. Nous regrettons qu'au lieu de se borner à une démarche simple, affectueuse et digne, qui aurait été approuvée et respectée par tous les cœurs honnêtes, les partisans du duc de Bordeaux, cédant à un sentiment de vaine ostentation, aient cru devoir faire de leur dévouement une manifestation et inaugurer à Londres la cour du *roi de France*. Au reste, remarquons, à l'honneur du régime sous lequel nous vivons, que de pareilles inconvenances n'attirent à leurs auteurs que des boutades de journalistes.

La *Presse* discute aujourd'hui avec le *Courrier français*, au sujet des articles qu'elle a publiés récemment sur le commerce extérieur.

Sans vouloir entrer dans la discussion des théories économiques de la *Presse* à l'endroit des exportations, nous lui ferons observer qu'un accroissement de marine n'est pas du tout la conséquence des principes qu'elle met en avant.

Ainsi, d'après elle, les exportations peuvent seules influer sur le développement de notre marine marchande, parce que chaque peuple se réserve le transport de ses propres produits, — ce qui nous paraît très contestable. Puis elle ajoute que le gouvernement doit s'attacher à importer beaucoup de matières premières pour augmenter les produits de notre industrie et accroître nos transports maritimes.

Ces produits occasionnant un fret beaucoup plus considérable à leur état brut que lorsqu'ils sont manufacturés, et l'importation des matières premières étant faite, toujours d'après les théories de la *Presse*, par les peuples étrangers, il s'en suit que le développement industriel qui ne serait dû qu'à une importation plus considérable de ces matières, loin d'accroître notre marine, comme le prétend la *Presse*, contribuerait au contraire au développement des marines étrangères.

Donc, si les principes économiques de cette feuille touchant les importations et les exportations sont justes, les conséquences qu'elle en déduit sont complètement fausses.

Le *National* fait quelques réflexions sur la brochure de M. de Montalembert, qui lui paraît *crânement* franche. Il adresse à ce sujet ses félicitations à l'honorable pair. Le *National* annonce ensuite que les évêques commencent à mettre en pratique les préceptes de M. de Bonald. Selon lui, l'évêque aurait retiré l'aumônier du collége de Rennes, parce qu'on s'obstine à y maintenir un professeur de philosophie contre la volonté du prélat, et l'évêque d'Amiens refuserait, de son côté, de donner un aumônier au collége de cette ville, parce que le professeur de philosophie actuel est protestant.

On annonce qu'il paraîtra demain des ordonnances qui modifieront, dans l'intérêt de la navigation française, plusieurs dispositions de nos tarifs actuels (*Moniteur parisien*.)

Le résultat des conférences de l'Union douanière paraît ne pas vouloir devenir favorable au commerce français. Les représentants du Wurtemberg, de la Hesse-Electorale et du grand-duché de Bade se sont énergiquement prononcés contre tout amendement tendant à modifier le tarif qui frappe les articles de Paris, sous le prétexte que les toiles, qui forment une des principales industries des pays précités, ont beaucoup souffert des dispositions prohibitives que le gouvernement français a cru devoir mettre à exécution.

Il est extraordinaire que les entraves que nous suscite l'Union douanière, trouvent précisément des partisans parmi les états qui, s'ils voulaient consulter l'histoire, se rappelleraient facilement qu'ils doivent tout à la France. Qu'était, en effet, le royaume de Wurtemberg avant que les armes françaises n'eussent élevé ce pays au rang de royaume ? Qu'était le grand-duché de Bade, sinon un étroit margraviat dont toutes les ressources se bornaient au produit de ses vignobles, et dont les revenus étaient absorbés dès que le margrave se permettait quelques fredaines ? Eh bien ! tous les obstacles que l'Union douanière suscite au commerce français, ne nous viennent pas de la Prusse, qui pourrait avoir quelques droits à se plaindre du régime des douanes françaises ; ils nous viennent des états secondaires, qui, long-temps alliés à la France, n'ont conservé que le souvenir du mal que nous leur avons fait, sans se ressouvenir des résultats immenses qu'ils doivent à notre glorieuse révolution, dont les enseignements ont pénétré jusque dans leurs moindres chaumières.

Nous pensons que le gouvernement français se sera fait représenter aux conférences de l'Union douanière par des hommes qui ont les lumières et l'expérience nécessaires pour éclairer la marche des délibérations. Si, malgré ses efforts, les résultats d'une enquête à laquelle la plus grande partie de l'Allemagne a pris part, devaient devenir funestes à notre commerce, ce ne serait pas encore par un système de représailles que la France aurait à répondre, mais par une enquête minutieuse des faits qui ont motivé une pareille détermination de la part des états de l'Allemagne. Nous espérons encore que les résultats des délibérations des représentants opposants ne seront pas précisément sanctionnés par les gouvernements respectifs. (*Alsace*.)

Presse départementale.

Nous lisons dans l'*Observateur des Pyrénées*, journal qui se fait remarquer par la sagesse et le talent de sa rédaction :

« L'opinion qui résiste aux sollicitations des diverses oppositions a reçu le nom de conservatrice : ce nom est trop beau pour convenir à toutes les nuances de cette opinion. Il y a des hommes qui ne défendent l'ordre de choses actuel que par un simple motif d'intérêt. Tout est bien, selon eux, parce que tout est disposé pour leur plus grand avantage. Ces gens, à proprement parler, n'ont pas d'opinion. Ils sont payés pour applaudir à tout : ils personnifient l'égoïsme brutal. La brute qui s'est repue, mais qui gronde et s'irrite quand on approche de la pâture qu'elle n'a pu dévorer, représente assez bien ce privilégié sans cœur de notre état social, qui voit dans la plus juste des réclamations une atteinte à son droit. Pour l'honneur de l'humanité, il faut croire que de pareils hommes sont en petit nombre. Ceux-là sont les infirmes, les crétins du parti. Plaignons-les et passons.

» Dans le vrai parti conservateur, en dehors de ceux qui appartiennent par contrat à tous les ministères présents ou futurs, il se trouve des gens fort honorables, fort éclairés et remplis de bonnes intentions. Ils ne repoussent pas sans examen tout projet de réforme et d'amélioration, mais ils veulent aller doucement et croient d'ailleurs à la bonté de la plupart des institutions. Les peuples avec eux attendraient long-temps encore un sérieux soulagement à leurs maux. Les conservateurs qui, en général, possèdent ou se trouvent aux emplois, doivent naturellement résister aux tendances et aux efforts des réformateurs. Cette résistance, exercée avec justice et discernement, a été long-temps et est encore aujourd'hui utile à la société. Un peuple ne doit tenter des expériences qu'avec les plus grands ménagements. Si, parmi les hommes du mouvement, il se rencontre des esprits d'élite et des cœurs dévoués, il peut aussi se trouver des imprudents et des ambitieux sans vertu. Une société ne peut pas se livrer sans garanties. »

Nous lisons dans l'*Emancipation*, journal radical de Toulouse :

« Qu'arriverait-il, si l'on parvenait à la jouissance des droits politiques, sans avoir dit un mot de ces questions si graves : *Extinction du paupérisme, organisation du travail, affranchissement social des prolétaires* ?

» Il arriverait que les études préalables n'étant pas faites, les données principales n'étant pas éclaircies, on abuserait encore le peuple, et que le mouvement serait confisqué, comme on l'a vu tant de fois, au profit de nouvelles ambitions. »

Langage plein de sens, qui est tout-à-fait le nôtre, et qu'on ne saurait trop faire entendre aux partisans de la réforme politique.

Poursuivons la réforme politique, soit ; mais n'oublions jamais de la poursuivre en vue d'un but social. Si nous voulons que la réforme politique soit féconde en résultats pour le peuple, il est en effet d'une importance majeure que les questions vitales du temps, celles qui se rapportent à l'affranchissement social des classes pauvres, soient à l'avance discutées, élucidées, résolues dans la presse et dans le pays.

Dans un récent article sur ce grave sujet, le *Bien public* s'exprime ainsi :

« Nous demandons que l'on accorde des droits politiques aux classes qui n'en ont pas, parce que nous espérons qu'elles comprendront assez bien leurs intérêts pour souhaiter toutes les améliorations sociales possibles. »

L'intérêt des classes qui gouvernent, dirons-nous au *Bien public*, leur intérêt bien entendu du moins, ne leur fait-il pas un devoir de concourir de tous leurs efforts à l'amélioration de la société ? et cependant ces classes restent indifférentes et inertes en présence des problèmes sociaux de l'époque ; elles ne font rien ou à-peu-près rien pour le peuple, alors qu'elles ont le plus pressant intérêt à se concilier son affection et sa reconnaissance en travaillant pour lui. Nous savons qu'il sera plus facile sans doute d'éclairer les classes populaires sur leurs véritables intérêts. Mais encore, pour être sûr que le peuple, alors qu'il jouira des droits politiques, réclamera toutes les améliorations sociales possibles, au moins importe-t-il de les lui bien préciser d'avance, afin de lui en faire davantage désirer la réalisation. C'est là, selon nous, ce que le *Bien public* ne fait peut-être pas assez.

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale a pris, dans sa dernière séance, une importante résolution. Sur la proposition de M. de Colmont, inspecteur général des finances, membre du comité de commerce de cette Société, une commission a été nommée dans le but de rechercher et de proposer au gouvernement tous les moyens propres à prévenir et à réprimer les fraudes qui se pratiquent dans le commerce et l'industrie. Espérons que la commission nommée par la Société d'encouragement étudiera à fond la question commerciale, qu'elle examinera les solutions qui ont été proposées par les diverses écoles économiques et socialistes, et qu'elle reconnaîtra, après ces investigations, l'impuissance des palliatifs et des demi-mesures.

Les faits suivants, que signale le *Courrier du Pas-de-Calais*, sont une réponse péremptoire à ces publicistes optimistes qui prétendent que le *travail est organisé*, et que tout va pour le mieux dans ce monde :

« Arras, 28 novembre.

» Les ateliers de M. Hallette, qui occupent cinq cents ouvriers, comprennent deux sortes de travaux : ceux de l'industrie privée et ceux du gouvernement. Les commandes du gouvernement ayant cessé, M. Hallette vient d'être réduit à congédier cent ouvriers de ses ateliers. Il a d'abord commencé par les célibataires, mais force lui a été ensuite de toucher aux pères de famille. Et encore, disons que, pour ne pas augmenter le nombre des malheureux licenciés, il a diminué d'un quart la durée du travail journalier pour le reste des ouvriers. Ce chômage est déplorable, surtout à l'entrée de l'hiver.

» Prévenu de ce triste événement, le maire d'Arras s'est empressé d'écrire au ministre de la marine qui alimente, pour la plus grande partie, les ateliers de construction de machines. Le préfet s'est joint au maire. Ces deux fonctionnaires exposent au ministre de la marine que les ateliers de M. Hallette ont été moins bien traités que ceux de ses deux collègues. Et nous sommes d'autant plus en droit d'espérer que leurs démarches seront fructueuses, que la marine, à qui quelque prédilection pourrait être permise pour un port de mer, n'a aucune raison de préférer aux ouvriers d'Arras ceux de Paris ou ceux du Creuzot.

» Les malheureuses femmes des ouvriers congédiés ont adressé une lettre à Mme Desmousseaux de Givré, présidente du comité de bienfaisance, demandant son intercession auprès du préfet du département. Pour comprendre leur détresse et pour réclamer en leur faveur à Paris, cet administrateur n'avait pas besoin de ce stimulant nouveau et touchant. L'administration fera ce qu'elle pourra, nous n'en doutons pas. Mais ce qui nous alarme, c'est que chaque journée engendre bien des souffrances et est la source de bien des tentations pour le mal.

» On parle de civilisation et de progrès. Il nous semble que ces deux mots ne pourront être légitimement prononcés que lorsque chaque ouvrier, demandant à s'occuper, sera assuré de trouver du travail. Voilà des *droits de l'homme* bien naturels, et pour les comprendre, il n'est pas besoin de creuser la métaphysique. »

CHINE.

Sir Henri Pottinger, gouverneur de Hong-Kong, a publié une proclamation pour déclarer que l'opium étant un article dont le trafic est déclaré illégal et acte de contrebande par les lois et édits de l'empire chinois, tout individu qui enverra dans des ports de la Chine des navires chargés d'opium, s'exposera aux risques et périls de son entreprise, et n'obtiendra aucune protection des consuls et officiers de la reine d'Angleterre. (*The Friend of China*, du 10 août.)

INDE.

Royaume de Lahore. — L'anarchie continue à régner dans ce pays depuis le massacre du roi et de son fils. Le général Ventura est, dit-on, enfermé par ordre des chefs, et l'on pense que les officiers français courent des dangers. Le général Avitabit est hors des atteintes des meurtriers. On dit que les Anglais attendent, pour intervenir, que les différents chefs s'exterminent entre eux.

— Dost-Mahomed prépare en ce moment, dit-on, une expédition contre Bockara.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Malte, 26 novembre.

Aux détails déjà connus sur les évènements du Punjaub, on ajoute le meurtre de *Saroun-Hurrah-Goubal-Sing*. Une armée de 50,000 hommes se rassemblait sur le Sutlège.

L'Etat du Scinde restait le même. Rien d'important de la Chine, dont les nouvelles vont jusqu'au 28 août.

GRÈCE.

L'assemblée nationale grecque s'est réunie le 20 novembre. Dans la séance d'ouverture, le roi a exprimé la confiance que la réunion des d

---

me augmenter chaque jour ; mais Suzanne devenait, au contraire, toujours plus triste, et la gaîté de sa maîtresse ne faisait qu'augmenter sa mélancolie. La jeune fille se sentait seule au monde.

Par une belle soirée de juillet, ils arrivèrent à Heimdal. Le cœur de Suzanne s'attendrit lorsqu'elle revit les lieux et les objets qui lui étaient si chers, et qu'elle devait bientôt quitter à tout jamais. En voyant les rayons du soleil tomber sur le Kristallberg, elle se rappela les histoires d'Harald ; elle vit la forêt de chênes où s'asseyait sa maîtresse et où elle-même avait planté pour elle des fleurs aux doux parfums. Tous ces lieux s'animèrent à ses yeux de ce qui lui semblait son bonheur d'autrefois. Les fenêtres de la ferme brillaient aux rayons du soleil ; la maison paraissait être illuminée. C'était cette même maison où elle avait régné en ménagère, où elle avait aimé pour la première fois, et où elle avait écouté pendant les longues soirées d'hiver les récits fantastiques qu'Harald lui racontait auprès du foyer domestique. Des colonnes de fumée s'élevaient des cabanes de la vallée où elle connaissait chaque enfant, où elle savait aussi les peines et les misères de chaque famille. C'était là seulement qu'elle avait appris à bien apprécier le [illegible]

que la plaie de mon cœur se rouvrira, je te presserai contre mon sein, toi si tendre et si douce, et je remercierai Dieu d'avoir encore sur la terre un être que je puisse aimer et qui me paie de retour.

En épanchant ainsi son cœur, Suzanne était arrivée à la porte de sa chambre ; elle l'ouvrit et allait en franchir le seuil, lorsqu'elle s'arrêta, muette de surprise. Ses sens étaient-ils encore égarés ? ou bien s'éveillait-elle d'un rêve qui avait duré de longues années ? Il lui sembla qu'elle se trouvait dans la petite chambre où elle avait passé les plus belles années de son enfance, dans cette même chambre qu'elle avait arrangée, peinte et ornée de ses propres mains, et dont tant de fois elle avait fait la description à Harald. Près de la fenêtre se trouvait le lit de la petite Hulda, avec la couverture brodée de fleurs et le rideau de mousseline bleue. Cette vue fit refluer le sang au cœur de Suzanne, et, toute hors d'elle-même, elle s'écria :

— Hulda, ma petite Hulda !

— Me voici, Suzanne ! voici ta petite Hulda, répondit une voix fraîche et joyeuse. Le rideau s'entr'ouvrit, et la tête d'une enfant belle comme un ange en sortit galment ; deux petits bras blancs se tendirent vers Suzanne. Avec l'expression d'une joie impétueuse, Suzanne se précipita [illegible]

Suzanne dit d'un ton aussi sincère que cordial :

— Dieu sait mieux que personne combien je me trouverais heureuse si je pouvais croire que les paroles que vous venez de prononcer sont l'expression de votre cœur et ne vous sont pas dictées par un autre sentiment que l'amour. Je connais votre générosité, votre noblesse.

— Générosité ! Je vous assure que dans ce moment-ci je ne suis généreux que pour mon propre compte, et que je suis aussi égoïste que vous pouvez le désirer.

— Et votre sœur Alette ? continua Suzanne les yeux baissés ; je sais qu'elle ne voudrait pas m'appeler sa sœur, et...

— Eh bien ! ajouta une douce voix de femme, précisément parce que Alette a été une fois si peu raisonnable, elle est venue ici pour demander son pardon.

Et au même moment Suzanne se sentit embrasser cordialement par Alette, qui poursuivit :

— Suzanne, sans toi je n'aurais plus de frère à l'heure qu'il est ; je connais mieux maintenant. J'ai lu au fond de ton âme, et je sais que toi seule peux faire le bonheur d'Harald. Je te prie donc, je te supplie de devenir sa femme, de devenir ma sœur.

— Et toi aussi, Alette ! s'écria Suzanne, tu veux me séduire par [illegible]

lités serait une source de prospérité pour la Grèce, et il a recommandé, pour l'établissement durable de cette grande œuvre, le loyal concours de toutes les volontés et l'esprit de paix, d'union et de concorde.

(*Moniteur parisien.*)

ANGLETERRE.

L'association contre la loi des céréales fait tous les jours des progrès. On annonce qu'elle tiendra incessamment plusieurs meetings sur différents points de l'Angleterre. De nombreuses souscriptions sont venues récemment grossir le trésor de l'association, lequel s'élève maintenant à 160,000 livres sterling.

— Depuis son arrivée à Belgrave-Square, le duc de Bordeaux reçoit, chaque matin et chaque soir, les nombreux personnages de marque venus tout exprès de France et d'Angleterre pour lui rendre hommage. Le marquis de Dreux-Brézé, qui est le chef du parti légitimiste à la chambre des pairs, n'a pu, dit-on, se rendre à Londres, pour cause d'indisposition ; mais il s'y est fait représenter par son frère, le vicomte de Dreux-Brézé.

S. A. R. doit, dit-on, prolonger quelque temps encore son séjour à Londres, où il n'y a pas moins, en ce moment, de 500 personnes de la haute noblesse française.

— Le *Morning-Herald* annonce que les négociations de l'Angleterre avec le Portugal sont complètement brisées. Le *Times*, de son côté, confirme cette nouvelle.

ESPAGNE.

Il régnait à Madrid, le 28 novembre, une grande effervescence dans les esprits, et l'existence du ministère Olozaga paraissait fort compromise. Le général Serrano, mécontent de l'attitude du parti modéré, parlait de donner sa démission.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 3 décembre.

Le décret de destitution de M. Olozaga a paru le 29. Il a déposé une plainte aux tribunaux contre le *Heraldo*, qui l'accuse de lèse-majesté. Tout le ministère a donné sa démission, à l'exception de MM. de Frias et Serrano, lesquels, avec le président et les vice-présidents du congrès, sont chargés de reconstituer le cabinet ; ils se sont réunis au palais le 30. Madrid était tranquille le 30 au soir.

COLONIES FRANÇAISES.

On écrit d'Alger, le 25 novembre :

» La ville d'Alger a voulu donner un banquet au duc d'Aumale. Près de deux cents personnes, choisies parmi les notabilités civiles et militaires de la ville, y assistaient. M. le maréchal Bugeaud a porté la *santé du roi !* Ensuite, plusieurs toasts ont été portés : — *A l'armée ! — Au maréchal Bugeaud ! — A la colonie !*

» Au toast porté à S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale, le prince a répondu :

« Le roi sera fort heureux, messieurs, de l'accueil que vous voulez bien me faire. Je vous en remercie en son nom.

» Le roi nous a envoyés ici, nous ses fils, pour y payer à la patrie notre dette de citoyens et de soldats, pour montrer que notre titre de princes était celui de premiers serviteurs de la France. Il nous a envoyés ici pour prouver tout l'intérêt qu'il porte à ce beau pays, illustré par nos armes, à cette noble conquête de la civilisation, à cette nouvelle France, dont la création fera la gloire de son règne !

» C'est donc en son nom, au nom de tous les miens, au nom de ce frère à jamais regrettable, dont vous avez conservé un si touchant souvenir, que je viens boire avec vous à la prospérité croissante de l'Algérie, à son heureux et brillant avenir ! »

INTERIEUR.

Par ordonnance royale du 21 novembre, M. Duchemin, colonel d'artillerie, a été nommé maréchal-de-camp dans la première section du cadre de l'état-major général.

— Les électeurs départementaux de l'arrondissement de Saint-Denis, pour le canton de Pantin, se sont réunis hier pour élire deux membres du conseil d'arrondissement.

Nombre des votants,	219
Majorité absolue,	110
M. Auger, conseiller sortant,	184
M. Boucher, de Belleville,	135

En conséquence, MM. Auger et Boucher ont été proclamés membres du conseil d'arrondissement. M. Boucher remplace M. Ravinet, qui ne se représentait pas.

— On lit ce matin dans le *Moniteur :*

« Le gouvernement n'a eu connaissance que par le journal le *Commerce* de la prétendue avanie dont Ben-Gannah aurait été victime, et des conséquences qui en seraient résultées dans la province de Constantine. Nous sommes autorisés à déclarer qu'aucune nouvelle, directe ou indirecte, n'est venue donner la moindre consistance à de pareilles assertions. »

— Parmi les passagers du bâtiment à vapeur *le Cocyte*, arrivé à Toulon le 28 novembre, se trouve le capitaine Cassagnoles, des spahis, chargé par le maréchal Bugeaud d'aller remettre au roi des Français les trois drapeaux pris sur le dernier bataillon régulier d'Abd-el-Kader, par les troupes de la division de Mascara.

Faits divers.

On lit dans la *Presse* de ce matin :

« Un haut personnage, en position de puiser les nouvelles d'Espagne aux meilleures sources, assurait hier au soir que le *Messager* n'avait pas publié tout ce que le télégraphe avait appris dans la journée au ministère. Aux nouvelles, déjà si graves, données par la feuille du soir, il ajoutait celle, plus grave encore, de l'arrestation de M. Olozaga. Nos propres informations sont venues dans la journée nous autoriser à croire que le cabinet a été, en effet, informé, quoique sans détails encore, de cet événement inattendu. »

— On écrit de Saint-Pétersbourg au *Journal des Débats :*

« M. Kalergi, frère du fameux Kalergi qui a joué un grand rôle dans les derniers événements de la Grèce, a reçu de l'empereur Nicolas l'ordre de quitter dans les 24 heures la Russie, qu'il habitait depuis plusieurs années. »

— On lit dans le *Courrier de la Sarthe*, journal du Mans du 3 :

« La nouvelle du passage de l'ex-régente Christine par notre ville ne

l'habit de prêtre gallican, et, par-dessus, le camail de chanoine. Il a pris pour thème la démonstration des vérités fondamentales du christianisme. Plusieurs notabilités assistaient à la cérémonie. On y remarquait des personnes attachées à la cour. M. Martin (du Nord), les grands-officiers de l'Université, des élèves de l'École polytechnique et de l'École normale.

— On annonce qu'à partir du 1er janvier, Paris va avoir ses gardiens de nuit et de jour. Chaque rue en aura au moins un. Tous seront en correspondance continuelle au moyen d'un sifflet particulier. On espère rendre ainsi les vols fort difficiles et empêcher que les malfaiteurs ne puissent se soustraire aux recherches de la police.

— Il y a à Londres 16,901 voleurs connus, exerçant leur industrie devant l'œil ouvert de la police. On les divise en trois classes : la première en compte 10,444, la deuxième 4,353, et la troisième 2,104. Les maisons de receleurs sont au nombre de 227 ; les maisons où les voleurs se réunissent s'élèvent à 276. Il y a à Londres 933 maisons publiques et 1,554 maisons où logent des prostituées. On compte dans cette capitale 32 maisons de jeu, et 221 maisons où logent des mendiants.

— Mme de Champagneux, née *Roland*, écrit aux *Débats* que c'est à son insu et contre son gré que le nom et la mémoire de sa mère ont été mis en scène au Vaudeville. Elle n'a donné aucune espèce de consentement aux représentations de la pièce qui vient d'être jouée, représentations contre lesquelles elle proteste de tout son pouvoir.

— L'association des comédiens français sert des pensions à quelques vieux artistes dans le besoin. Voici leurs noms par ordre d'ancienneté. MM. Fragneau, doyen de tous les comédiens en exercice, 81 ans ; Meriel, 73 ; Mme Merjel, 72 ; Mme Brunet, 72 ; MM. Bergeronneau, 68 ; Bignon, 76 ; Pougin père, 70 ; Pie Durnissel, 70 ; Mme Berger, 60 ; MM. Dugy, 70 ; Bougnol, 82 ; Mme Clairençon, 91 ; Mlle Zoé Duquesnoy, 72 ; M. Masson, 73. Ces quatorze vétérans de l'art dramatique réunissent mille trente ans, dix siècles passés.

— On lit dans le *Moniteur parisien :*

Nous apprenons que la brochure de Mme Bettina d'Arnim, qui a paru à Hambourg, et dont quelques journaux de France se sont entretenus, vient d'être saisie à Berlin.

— On lit dans l'*Union provinciale* de Clermont :

« Dans le mois de novembre, plusieurs incendies ont eu lieu sur divers points du département ; au village de la Thiere, tout le mobilier de Simon Guimbert, maçon, a été détruit ; la maison du sieur Martial Pieat, de Moissagnet, commune de Feytiat, est aussi devenue la proie des flammes ; dans la commune de Saint-Pardoux, deux commencements d'incendies ont, à un intervalle très rapproché, menacé d'avoir des suites fâcheuses.

» Ces divers accidents sont attribués à la funeste habitude qu'ont les paysans *limousins* de faire sécher leur chanvre dans le four, après en avoir retiré le pain. »

— Ce soir, l'Odéon donne, avec *le Cid*, par M. Raphaël et Mlle Rébecca Félix, une comédie nouvelle : *les Réparations*, dont la représentation a été retardée par l'indisposition d'un acteur.

— L'Opéra-Comique donnera aujourd'hui *Mina* et *Une Folie*.

— On lit dans le *National de l'Ouest*, qui paraît à Nantes :

« Des bruits de la nature la plus fâcheuse circulent et s'accréditent dans les classes ouvrières de Nantes. On dit que, l'un de ces jours derniers, près de trente et même plus de trente malades ont été refusés à la porte à l'Hôtel-Dieu. En présence d'un pareil fait, que nos renseignements nous donnent comme exact, nous demanderons aux autorités si, à Saint-Jacques, ou au dépôt de mendicité, ou quelque part ailleurs, l'on ne pourrait pas immédiatement établir une succursale de l'Hôtel-Dieu. Quoi qu'il en soit, peu nous importe comment on s'arrangera pour secourir les malheureux malades ; mais nous demandons, au nom de l'humanité, qu'ils soient secourus.

» L'on dit aussi que des malades sortant de l'Hôtel-Dieu se sont plaints de n'avoir pas été visités tous les jours. Nous concevons que le fait ait pu avoir lieu sans qu'il y ait motif réel de plainte ; cependant nous le signalons encore à qui de droit, car il importe que dans une ville où la charité individuelle est si grande, la charité administrative ne soit pas au-dessous de sa mission. Il importe aussi que les pauvres ne puissent formuler aucune plainte fondée contre les établissements destinés à soulager leurs misères. »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. DUMAS.

Séance du 4 décembre 1843.

SOMMAIRE : Réclamation de M. Magendie en faveur du bouillon des hôpitaux. — *Géométrie.* — Rapport de M. Lamé sur un Mémoire de M. Bertrand concernant les surfaces orthogonales. — Nouveau Mémoire de M. Bertrand. — Mémoire sur le calcul de la résistance d'un pont en charpente, par MM. de Saint-Venant et Michelot. — *Botanique.* — Rapport de M. Ad. Brongniart sur un Mémoire de M. Léveillé concernant les champignons. — *Chemins de fer.* — Appareils de MM. Dumoulin pour éviter les accidents sur les chemins de fer. — Communication de M. Seguier sur des canons de fusil. — *Météorologie.* — Rapport de M. Cauchy sur un sourd-muet.

Dans notre dernier compte-rendu, nous avons parlé de la communication de M. Piédagnel, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. M. Piédagnel a cru trouver le moyen de faire un excellent bouillon avec peu de viande. Son procédé consiste uniquement à hâcher le bœuf et à le faire bouillir dans l'eau, découverte mentionnée dans le dictionnaire de cuisine, et connue d'un grand nombre de *cordons-bleus*. Mais l'intention de M. Piédagnel valait certes mieux que son invention, et le fait l'a bien prouvé ! M. Piédagnel a appelé l'attention publique sur la mauvaise qualité du bouillon fait dans les hôpitaux, ou livré par la compagnie hollandaise. Aussitôt, voici M. Magendie qui vient défendre les administrateurs des hospices. Croyez-vous, s'écrie-t-il, que l'on ne surveille pas avec une grande sollicitude la livraison du bouillon ? Croyez-vous que dans nos visites nous soyons indulgents, nous autres médecins des hospices, sur un point d'hygiène si important ?

Le bouillon des hôpitaux est meilleur que celui qu'on fait dans nos ménages, ajoute M. Magendie. — C'est à donner envie d'aller à l'hôpital tout exprès pour en boire le bouillon. — Malheureusement ceux qui sont condamnés à se nourrir chaque jour avec ce bouillon, ceux qui ne vont pas le goûter une fois de temps à autre après avoir annoncé leur visite officiellement, ceux qui le boivent chaque jour, Messieurs les internes des hôpitaux, par exemple, ne sont pas de l'avis de M. Magendie et de M. le directeur de la compagnie

étrangers, dans une de ses dernières séances. M. Bertrand a appliqué la même méthode géométrique dont il avait déjà fait usage, aux surfaces orthogonales quelconques, et c'est même le rapprochement de ces deux applications successives qui l'a conduit au théorème nouveau que nous venons d'énoncer. L'Académie a également voté l'insertion de ce Mémoire dans le Recueil des savants étrangers.

— Dans cette même séance, M. Bertrand a communiqué à l'Académie un nouveau Mémoire sur la théorie des surfaces, où il cherche à interpréter géométriquement les conditions qui doivent être remplies pour que l'équation différentielle totale des surfaces soit intégrable. Cette interprétation l'a conduit à la découverte d'une propriété caractéristique des normales à une même surface, et qui renferme implicitement toutes les autres propriétés générales que l'on pourrait trouver, propriété que nous ne pourrions faire connaître que par l'emploi de lettres et de figures.

— MM. de Saint-Venant et Michelot adressent un Mémoire sur le calcul de la résistance d'un pont en charpente, et sur la détermination au moyen de l'analyse des efforts supportés dans les constructions existantes, d'une limite inférieure aux nombres constants qui entrent dans les formules des résistances des matériaux. Nous ne pouvons faire connaître les conclusions de ce mémoire purement analytique, et qui ne renferme rien de général et d'un intérêt immédiat.

Botanique. — M. Adolphe Brongniart a lu un rapport très intéressant sur un mémoire de M. Léveillé relatif au genre des champignons qu'on appelle *sclerotium*. Le nom de sclerotium a été donné par Tode à des champignons ressemblant à de petits tubercules arrondis, déprimés ou irrégulièrement lobés, d'une consistance dure, formés d'un tissu blanchâtre et dense, sur lesquels on ne peut distinguer ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, des corps producteurs. Cette définition vague a fait ranger dans cette classe tous les champignons qui ne pouvaient pas être rattachés à quelques-uns des genres de ces végétaux si singuliers, si variés dans leur organisation, et cependant si analogues entre eux par leur mode d'existence. Le genre sclerotium est devenu le réceptacle d'une infinité de champignons mal caractérisés, et par suite ce genre lui-même n'a jamais tenu une place bien déterminée dans la classification des champignons. On n'avait pas constaté leur fertilité, et on avait pensé qu'ils n'étaient pas connus encore dans leur état parfait.

Mais M. Léveillé, en étudiant le mode de développement des champignons, a bientôt reconnu que l'on devait élaguer de ce genre un grand nombre de jeunes champignons non encore développés et appartenant à d'autres genres, et ces altérations mal connues du tissu de divers organes des végétaux. Il conclut de ces observations que le genre sclerotium n'est qu'un état spécial du développement tuberculeux de cette partie primitive et presque radiculaire des champignons qu'on a nommé le *mycelium*. On sait que c'est le mycelium qui se perpétue sous terre et propage lentement dans une même localité les champignons, qui ensuite se montrent tout-à-coup et se développent rapidement. Ce qu'on appelle vulgairement le *blanc* du champignon dans les champignons comestibles n'est pas autre chose.

Eh bien ! lorsque les tubercules du mycelium prennent un développement excessif, tandis que ses parties filamenteuses s'atrophient, la texture de ces parties se modifie, s'endurcit, se condense, et il en résulte le sclerotium, qui fait presque toujours persister dans un état de stérilité les parties du mycelium ainsi modifié. Cependant, dans certaines conditions spéciales, les sclerotium donnent naissance aux champignons particuliers du mycelium par lequel ils ont été produits, et c'est ainsi que les sclerotium engendrent des agarics, des clavaires, etc.

Dans ce système, on voit que les sclerotium ne seraient que des accidents de la végétation du mycelium ordinairement filamenteux des divers champignons. Outre cette conclusion bien nette, le Mémoire de M. Léveillé contient encore un grand nombre d'observations qui éclairent considérablement un des groupes les plus obscurs de la cryptogamie. Aussi M. A. Brongniart propose-t-il à l'Académie d'engager M. Léveillé à continuer ses intéressantes recherches.

Chemins de fer. — Depuis le lamentable événement du 8 mai 1842, événement qui a été suivi de plusieurs autres accidents heureusement moins terribles, l'Académie des sciences a reçu un grand nombre de Mémoires qui ont tous été renvoyés à la commission nommée pour faire un rapport sur les premières communications qui ont été faites à la savante compagnie. On conçoit que cette commission tarde à publier un rapport qui aura certainement une très grande influence sur le régime disciplinaire des chemins de fer. Cependant le temps marche, les accidents se multiplient, et il y aura péril à tarder trop long-temps.

Quelques-unes des communications faites à l'Académie méritent surtout une attention spéciale, et demandent qu'au moins on vérifie les promesses sérieuses de leurs auteurs. La communication faite, il y a environ six mois, par MM. Dumoulin père et fils est de ce genre. Aussi, M. Arago en présentant aujourd'hui un modèle de la machine imaginée par ces habiles ingénieurs, a-t-il demandé que l'Académie voulût bien nommer une commission spéciale qui verrait s'il n'y avait pas lieu à proposer au gouvernement d'en faire un essai en grand.

L'invention de MM. Dumoulin consiste à creuser entre les deux rails un fossé de 32 mètres de profondeur et de 60 centimètres de largeur, dont les deux parois longitudinales seraient inclinées à 45 degrés pour soutenir les terres. Ce fossé exige, ou bien que les rails soient établis sur des longines, ou bien que les traverses actuelles soient abaissées de 34 centimètres, la base des coussinets étant augmentée. Dans le fossé, en avant de la locomotive ou des wagons, se mouvrait une tige de fer portant à une de ses extrémités un appareil qui balaierait les rails et le fossé, tandis que son autre extrémité serait attachée à un ressort. Un obstacle un peu considérable, rencontré par l'extrémité placée en avant, ferait agir l'autre extrémité sur le ressort qui se détendrait. Aussitôt alors, des ancres pénétreraient dans les parois latérales du fossé, et, s'y enfonçant plus ou moins, amortiraient le choc, et arrêteraient le convoi en le fixant au sol. Un mécanisme particulier remettrait facilement le ressort et l'appareil dans son état primitif.

Ce système, évidemment, peut éviter les effets du déraillement

nies. Le temps lui a manqué pour les analyser d'une manière complète, et nous ne pouvons guère non plus rendre compte de ces recherches pleines de chiffres dont il faudrait prendre des moyennes. Nous nous contentons de citer parmi ces mémoires ceux de MM. Castelnau et d'Osery, de M. Deville, et de M. Eugène Robert. La communication de MM. Castelnau et d'Osery concerne la météorologie de Rio-Janeiro et d'une partie du Brésil que ces voyageurs doivent chercher à traverser. Celle de M. Deville est relative à une catastrophe arrivée aux Antilles, le 8 février dernier. On sait qu'on a parlé de cratères qui auraient projeté de la boue et d'autres cratères qui auraient lancé des gaz particuliers; M. Deville n'a rien observé de semblable. Quant à la communication de M. Eugène Robert, elle concerne le manganèse dont, selon l'auteur, on n'a pas encore assez compris l'importance géologique.

—Nous ne dirons, en terminant, que quelques mots d'un rapport de M. Cauchy, fait au nom d'une commission composée de MM. Flourens, Francœur et Cauchy, rapporteur. Ce rapport avait pour but de mettre l'Académie au courant des méthodes employées par un jeune sourd-muet, M. Paul de Vigan, pour arriver, dans des circonstances très difficiles, à acquérir une instruction scientifique très avancée. Le rapport a été loin de répondre à l'attente générale; il ne contenait qu'une conversation bizarre des membres de la commission avec M. Paul de Vigan, et certes il a nui à ce jeune homme, dont la position est cependant intéressante à tous égards. Les membres de l'Académie doivent se garder, en pareille matière, d'une précipitation dangereuse, et c'est là surtout le cas d'avoir de l'esprit.

Ce n'est pas le manque d'esprit ou de savoir que nous reprocherons à M. Cauchy; nous rendons de bon cœur hommage à son talent, et c'est pour cela que nous trouvons très malheureux le rapport à peine écrit qu'il est venu lire aujourd'hui. Nous savons que M. Cauchy était préoccupé d'une mesure administrative qui veut le priver de la position que lui a faite le bureau des longitudes, en l'élisant membre de ce bureau, position que M. Cauchy, par fidélité pour la dynastie renversée par la révolution de juillet, n'a pas acceptée. Il n'a pas voulu prêter serment, et une lettre qu'il a déposée sur le bureau de l'Académie proteste contre la mesure qui le frappe. M. Cauchy aurait dû renvoyer à une autre séance le rapport dont nous venons de parler. B.

VARIÉTÉS.

DE LA CRÉATION.

ESSAI SUR L'ORIGINE ET LA PROGRESSION DES ÊTRES;

Par M. Boucher de Perthes. (Abbeville.)

Il serait difficile de trouver une philosophie plus élevée, plus originale, soulevant un plus grand nombre de problèmes de tous ordres, que celle qui est contenue dans l'œuvre de M. Boucher de Perthes. S'il est au monde un libre penseur, ne relevant d'aucune école, n'écoutant pour arriver à la vérité que les inspirations de son cœur et de son intelligence, animé d'une foi complète dans l'idée première qui sert de base à toutes ses conceptions et qui en forme un système, c'est l'auteur de l'*Essai sur l'origine et la progression des êtres*.

M. de Perthes pense, avec Fourier, que Dieu n'a point enveloppé la création d'un voile impénétrable; qu'il n'est aucune question ayant trait à ses destinées passées ou futures, à laquelle l'homme ne puisse chercher une réponse; que si cette réponse ne devait pas être trouvée tôt ou tard, l'homme n'aurait jamais pu lui-même se poser la question.

On comprend, en effet, que les mondes dont la connaissance nous serait à jamais interdite, les sphères dans lesquelles il ne nous serait pas donné de pénétrer, ne présentant aucune analogie, aucun point de contact avec notre intelligence, n'exciterait en elle aucune curiosité et ne pourrait pas même être l'objet d'une supposition. De sorte que les aspirations les plus hautes et les plus hardies de l'homme correspondent nécessairement à des réalités qu'elles ne définissent pas toujours clairement, mais qui existent plus belles et plus dignes de Dieu, par ce fait seul que notre âme a pu les pressentir.

L'unanimité, la généralité des adhésions, n'est pas la condition indispensable de la possibilité d'un idéal; car toutes les intelligences humaines ne sont pas au même degré de développement; elles ne sont pas douées de la même énergie, de la même persévérance, des mêmes facultés spéciales. Certaines sphères de la pensée vers lesquelles une âme mûrie par de longues épreuves et de profondes réflexions se sent invinciblement attirée, où, malgré l'imperfection de ses organes, elle se plonge avec bonheur comme dans un milieu plus pur qui doit bientôt lui appartenir, ne seront pas même pressenties par d'autres natures supérieures, peut-être, en bien des points à la première, mais dépourvues de cette prédisposition ou de ce travail antérieur de l'esprit qui la rend apte à un certain ordre de pensées.

Il ne faut donc jamais se hâter de regarder comme des rêves les conceptions dont la base se trouve en dehors du terrain ordinaire de la science; elles paraîtront toujours, au premier coup-d'œil, invraisemblables, bizarres, absurdes même: parce que l'intelligence nourrie des idées reçues a besoin d'un grand effort pour comprendre la portée, pour saisir le lien des pensées nouvelles, lorsque, toutefois, elle est capable de cet effort. Bien des personnes ouvriront le livre de M. de Perthes et le fermeront après en avoir lu seulement quelques lignes: elles seront rebutées par l'étrangeté des affirmations, par la longueur des voyages que l'auteur entreprend à travers des mondes inconnus, sur des terrains mouvants où l'on ne peut appuyer un pied solide; elles n'auront pas la patience d'attendre que le voyageur ait franchi les passages scabreux qui conduisent aux campagnes fécondes pour lesquelles seules il s'est mis en chemin.

L'idée première de la doctrine de M. Perthes, celle qu'il présente sous toutes ses faces, et qu'il développe de mille manières, afin de la rendre familière à ses lecteurs, est celle-ci:

L'être fait lui-même sa forme.

Le corps dont l'âme s'enveloppe à un instant donné, pour agir

la dissolution du corps qu'elle se dépouille d'une forme qui n'est plus à la mesure des développements acquis par la réflexion, par le travail, le plaisir, la souffrance, pour prendre ensuite une nouvelle enveloppe conforme aux progrès qu'elle a réalisés; mais lorsque l'être, méconnaissant la vie, laisse inactives dans son sein les facultés conquises par les efforts de ses existences antérieures, il demeure stationnaire, et cette phase de sa vie est perdue pour sa croissance. Il peut même rétrograder lorsque, par ses actes subversifs, par l'étouffement de ses plus nobles attractions, par la préférence qu'il a donnée à ses instincts les plus bas, il s'est mis réellement à la mesure exacte d'une forme inférieure.

La série des êtres libres et doués d'intelligence ne commence pas à l'homme. Elle descend plus bas; elle s'élève plus haut. Les races animales en font partie; les végétaux en forment les derniers degrés. L'âme humaine a traversé toutes ces formes pour arriver en nous. De notre âme à Dieu, la distance est infinie, infranchissable; mais l'éternité nous appartient, et les progrès passés de l'âme sont le gage de ses progrès futurs.

Sans pénétrer plus profondément dans la doctrine de l'auteur, n'aperçoit-on pas déjà, entre les idées que nous venons d'exprimer et la loi des attractions proportionnelles aux destinées, une ressemblance d'autant plus remarquable que M. Boucher de Perthes est arrivé à cette croyance par le travail libre de sa pensée, par l'écart aussi absolu que possible de toute idée étrangère.

Lorsque Fourier exprime cette vérité féconde: « Les attractions révèlent les destinées, » n'est-ce pas comme s'il disait que l'intelligence, les passions, en un mot les facultés de l'être, déterminent la place dans l'ordre des créations, et que cette place varie, s'élève où s'abaisse, suivant que, par un usage normal ou déréglé de sa liberté, l'être développe ses facultés supérieures, ou bien étouffe leurs virtualités en les laissant inactives, en obéissant exclusivement à ses instincts les moins élevés.

Nous ne prétendons pas que telle soit nécessairement l'une des conséquences du principe fondamental de la théorie de l'unité universelle; mais, assurément, M. de Perthes, s'adressant à des phalanstériens, aurait avantage à s'appuyer sur ce principe.

Ce qui donne à nos yeux une grande valeur au système dont nous essayons de présenter l'aperçu, c'est qu'il résout admirablement les difficultés de la question tant controversée du libre arbitre; c'est qu'il concilie parfaitement la souveraine justice, l'infinie bonté de Dieu et la liberté des êtres, en laissant à ceux-ci toute la responsabilité du mal, en montrant que la récompense ou la peine résultent directement de leurs pensées et de leurs actions. Donnons la preuve de nos assertions.

Quand on admet que les âmes et les corps sont créés de Dieu; que les êtres sont tirés du néant par sa volonté; qu'ils n'ont pu par conséquent exercer aucune influence sur leur nature et sur leur forme particulière, qui leur ont été imposées comme une nécessité fatale, on demeure atterré devant les objections terribles qui se présentent en foule à la pensée.

Pourquoi Dieu distribue-t-il avec tant d'inégalité l'intelligence, la force et les nobles instincts à des êtres qui n'ont encore ni mérité, ni démérité? Pourquoi concède-t-il aux uns toutes ses faveurs, le génie, la gloire, la puissance, l'espoir de l'immortalité, quand les autres végètent misérablement sous des formes hideuses, dans les limbes d'une vie sans dignité, sans avenir, si les uns et les autres n'ont encore rien fait pour mériter le rang qui leur est assigné? Est-donc seulement pour faire acte de souveraineté que Dieu place ses créatures dans des situations si différentes? La nécessité maîtrise-t-elle donc sa justice, puisqu'il punit avant la faute, et qu'il récompense ceux qui n'ont point encore agi?

Toutes ces questions, que l'on pourrait multiplier à l'infini, demeurent sans réponse dans l'hypothèse d'une création divine. Mais si l'être qui arrive au monde a joui déjà d'une autre existence, l'inégalité des natures et des formes, l'apparente injustice de Dieu, s'expliquent par l'action antérieure de l'être, par l'emploi qu'il a fait librement des virtualités contenues dans son âme. L'individualité, la liberté, la vie, ces trois aspects de l'être, lui appartenaient à jamais. Il avait une œuvre à faire, si minime qu'elle fût, dans cette indestructible démocratie de la nature, où les lois d'une équitable répartition ne sont jamais violées, où la différence et la variété des essors ne sont point en contradiction avec l'égalité originelle. D'après cette œuvre, Dieu pouvait le juger et le placer à la phase suivante de son existence, dans la forme correspondante à ses désirs et à ses actes. M. Boucher de Perthes prétend que l'âme elle-même, sans l'intervention divine, organise les éléments qui doivent lui servir de corps, et que dès-lors cette organisation, cette forme corporelle, variable d'ailleurs, selon la nature particulière des éléments, est l'exacte mesure de l'état actuel de l'âme. En ce point, nous ne pouvons admettre les idées de l'auteur. Peut-être les choses se passent-elles absolument comme si l'âme agissait seule, et pourtant c'est Dieu qui la dirige. Sans l'aide de Dieu, elle serait impuissante à se créer des organes dont elle ignore les lois intimes. L'organisme du dernier des êtres vivants cache des mystères que le génie de l'homme n'a pu découvrir; comment l'âme, si on la supposait seule ouvrière du corps, pourrait-elle être ignorante des lois constitutives de son œuvre? Non! l'âme n'est point à cette hauteur: *l'âme ne fait que s'agiter, et Dieu la mène*, mais il la mène à la place qu'elle a librement choisie elle seule.

A part cette réserve essentielle, nous croyons avec M. de Perthes que l'inégalité des races et l'inégalité des individus dans chaque espèce démontrent une vie antérieure pour tout ce qui est vivant, excepté pour les êtres appartenant au premier échelon de la vie. Cette existence antérieure une fois admise, l'immortalité de l'être ne peut plus être douteuse.

On dira que ces idées sont renouvelées des Grecs, que Pythagore a passé par là. Condamnerons-nous le philosophe d'Abbeville parce que son système présente une teinte de métempsycose? Où sont les vérités sans racines et sans germes dans le passé? Cultiver ces germes, les aider à sortir de terre, à devenir de grands arbres chargés de fleurs et de fruits, n'est-ce pas leur donner la vie?

T.

Spectacles du 5 décembre.

» h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
» h. »|» CIRQUE NATIONAL. — Don Quichotte. Racoleurs. Guides. Danseurs.
» h. »|» COMTE. — Jonas. La Pendule.

BOURSE DU 4 DÉCEMBRE.

Légèrement en baisse sur la précédente, avec peu d'affaires. Les offres de primes fin courant, qui avaient presque disparu samedi, se sont de nouveau montrées aujourd'hui. La rente française, arrêtée brusquement dans son essor de hausse, cédait, ainsi que le bruit en a couru, à une forte livraison de rentes, faite par un capitaliste à cause de l'exiguité des reports.

Au comptant. — Autriche, 390. — Banque belge, 763, 762-50. — Espagne, passive, 5. — Id. différés, 12. — Obl. Grand'Combe, 1000 — Jouissances, 4 canaux, 140. — Canal de Bourgogne, 1085.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	122 30	122 30	122 15	122 15	122 15
— fin cour. . .	122 45	122 45	122 30	122 30	122 45
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 25	82 25	82 10	82 10	82 25
— fin cour. . .	82 40	82 40	82 30	82 35	82 40
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
				Avant la bourse, 82 45, 42 1/2.
				Après, 82 35 demande.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
4 0/0	» »	» »	» »	3 0/0 à 2 mois.
O. de la Ville .	1385 »	1385 »	» »	—
Banque de Fr. .	3335 »	8332 50	B. 7 50	Or, pièces de 20 et 40.
C. Laf. de 5000.	5100 »	» »	» »	10 50 à 11 le mille.
— de 1000.	1122 50	» »	B. 2 50	—
Caisse Hypoth..	772 50	» »	» »	Banknotes, 25 55 à 60.
Quatre Canaux.	1270 »	» »	B. 2 50	Souverains, 25 52 1/2 à 55.
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	805 »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr. .	312 50	310 »	H. 5 »	— 310.
d° R. G. . .	118 75	120 »	H. 2 50	— 118 75, 120.
Orléans	765 »	757 50	B. 12 50	— 767 50, 761 50..
Strasb. à Bâle.	206 25	208 75	B. 2 50	— 210, 208 75.
Rouen.	755 »	750 »	B. 10 »	— 745, 740, 745.
Havre.	581 25	581 25	B. 3 75	— 582 50, 580.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	106 3/4	107 »	H. 1/8 »	Londres, 2 décembre.
— Portugais. .	44 1/4	» »	» »	Consol. 96 3/8 1/2.
Esp. D. active.	29 3/4	» »	B. 1/2 »	Esp. actif. 32 5/8.
5 0/0 Naples. .	109 05	109 »	» »	Portugais. ».
— Romain. .	104 1/4	104 »	B. 1/2 »	Mexicains. 31 3/8.
Obl. Piémont. .	1215 »	» »	H. 2 50	5 0/0 Hollandais, 99 5/8.
Emp. d'Haïti. .	472 50	» »	» »	2 1/2 0/0 id. 54 1/2.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 4 décembre.

Arrivages, 1237 quint. 47 kil. Restant, 10,187 quint. 67 kil.

Cours moyen et cours-taxe, 36-23. Différence de ces cours et de ceux d'hier: cours moyen, baisse de 64 cent.; cours-taxe, baisse de 40 cent.

Gruaux,	6 quint.	21 kilog.	de 61-»» à 62-85
1re marque,	95	34	36-95 à 37-60
2e	445	88	35-06 à 36-20
4e	7	86	27-»» à 28-»»

Il ne s'est rien traité en 3e marque.

Ventes à livrer: 787 quint. 30 kilog. de 28-05 à 36-30

Total des ventes: 1,503 quint. 16 kilog.

Voici les prix des grains sur quelques marchés de la Belgique:

Bruxelles, 1er décembre. Blé vieux, 19-30 à 19-50; blé nouveau l'hectol., 17-20 à 19-15. Seigle, 10-20 à 10-60. Avoine, 5-75 à 7-60.

Courtray, 27 novembre. Blé, 1re qualité: 27 à 28 fr. l'hectol.; 2me 25 à 26; 3me, 23 à 24.

A Poperinghe (Flandre-Orientale), centre de la culture du houblon en Belgique, cette denrée vaut en ce moment 46 à 48 fr. les 50 kil. A Vlamertinghe et aux environs, 44 à 46 fr.

Voici le cours des graines oléagineuses et des huiles à Lille, le 1er décembre:

Graines.		Huiles.	
Colza,	21-00 à 26-00 l'hectol.	Colza,	82-50
OEillette,	20-00 à 21-00	Chanvre,	79-50
Caméline,	17-50 à 21-00	Lin,	74-50 à 75
Chanvre,	9-00 à 14 00	Huile épurée,	88-50
Lin,	17-00 à 21-00	Tourteaux, sans variation.	

A Cambrai, les huiles et graines d'œillette, dont nous annoncions dernièrement la stagnation, ont subi un mouvement de hausse marqué. Graine d'œillette, 20 à 22 fr. l'hectol.; huile d'œillette blanche, 85 à 86 fr.

Dans le Var, les premières huiles fabriquées provenant d'olives attaquée du ver, ont été vendues d'abord 129-60 les 100 kilog., puis elles sont descendues à 114; elles valent en ce moment 119. On ne commencera qu'en janvier à fabriquer les huiles réellement bonnes avec les olives restées intactes. Les ravages du ver sont moins sensibles dans l'intérieur des terres que sur le littoral.

D'après l'*Echo de l'Est*, les bois qui n'avaient pas été adjugés le novembre dernier n'ont pas trouvé d'acheteurs au nouvel essai d'adjudication tenté à Montmédy, mercredi dernier. Cinq articles seulement sur 19 ont été adjugés, et encore l'administration semblait-elle les laisser adjuger à regret. Les marchands de bois prétendent que, d'après leur estimation, les lots mis en vente pour la seconde fois sont portés par l'administration forestière à un prix d'un cinquième trop élevé.

A la foire de la Saint-André, tenue mercredi dernier à Saint-L (Manche), les bêtes grasses étaient si nombreuses que toutes n'ont pu être vendues, mais le cours ordinaire s'est à-peu-près maintenu. Les vaches à lait, les génisses et même les bêtes maigres étaient recherchées et se vendaient facilement.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 128. — MERCREDI 6 DÉCEMBRE 1843

VOS OMNES FRATRES ESTIS. — LA — UT OMNES UNUM SINT.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces* : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 5 DÉCEMBRE.

De l'Education des enfants pauvres. — Petit-Bourg (1).

Nous revenons encore sur la colonie de Petit-Bourg. Nous voulons développer, un peu plus que nous ne l'avons fait dans notre dernier article, le côté agricole de la question. Suivant nous, au lieu de reléguer l'agriculture au second rang, au lieu de n'en faire qu'un accessoire, on devrait au contraire lui faire jouer le premier rôle, en faire la base principale de l'éducation des colons. Cette opinion n'étant pas celle de la majorité des fondateurs de Petit-Bourg, il est peut-être convenable que nous entrions dans quelques détails sur les motifs qui nous ont déterminés à l'adopter.

Ces motifs sont de deux ordres : les uns sont puisés dans des considérations sur la nature même des choses, c'est le point de vue général ; d'autres résultent de l'étude consciencieuse des faits présents et de l'état actuel de la Société, c'est le point de vue particulier.

Au point de vue général, il est évident que l'agriculture mérite la préférence que nous réclamons pour elle. Elle est de toutes les industries la plus importante, la plus variée, la plus nécessaire, celle qui alimente les autres et les relie entre elles; celle qui convient le mieux à la nature de l'homme; celle qui pourrait, sans inconvénient, augmenter presque indéfiniment ses produits (à la condition toutefois, qu'on eût établi un mode de répartition plus équitable) ; celle enfin sans laquelle il serait impossible d'organiser une réunion de travailleurs se suffisant à eux-mêmes et jouissant de la plus grande somme possible de bien-être, de santé et de liberté.

Au point de vue particulier, si l'on étudie la situation, on verra que de toutes les industries, l'agriculture est la seule qui ait devant elle un magnifique avenir, la seule qui soit restée en arrière, la seule qui manque de bras. Il y a foule chaque matin à la porte de tous les ateliers industriels, et chaque matin des milliers d'ouvriers sont refusés parce qu'il n'y a pas d'ouvrage à leur donner! Ces malheureux n'ont-ils pas cependant, comme leurs camarades, le droit de travailler pour vivre? Il n'en est pas de même en agriculture : les ouvriers agricoles sont si mal répartis sur le sol de notre pays, que dans beaucoup d'endroits des travaux utiles, des travaux urgents ne sont pas exécutés faute de bras, faute surtout de bras intelligents, et nous devons le dire aussi, faute de capitaux. Il existe en France des millions d'hectares de terres non cultivées qu'il faut rendre à la production ; pour long-temps donc l'augmentation du nombre des ouvriers agricoles n'aura rien de redoutable.

L'industrie manufacturière a fait, depuis un demi-siècle, des progrès immenses; nous certains rapports on peut dire qu'elle a dépassé le but. Elle n'a pas besoin qu'on l'encombre davantage d'hommes et de produits. Le tour de l'agriculture est enfin arrivé. Tous les efforts doivent se tourner de ce côté. Si le Pouvoir ne comprend pas les besoins de l'époque, s'il manque à son devoir, s'il ne donne pas lui-même l'impulsion, c'est à la Presse et aux hommes d'intelligence à prendre l'initiative et à forcer la main au gouvernement.

Désormais il faut élever la jeune génération pour l'agriculture. C'est dans cette voie que nous trouverons à faire de riches conquêtes, des conquêtes glorieuses et pacifiques qui ne coûteront aucune larme, et qui épandront le bonheur et la joie sur la masse la plus nombreuse de la société.

On a appelé nos grandes fabriques des *Bagnes industriels*; l'expression est forte, mais elle est vraie. Qu'on jette les yeux sur la population de nos villes manufacturières : quel spectacle affligeant, hideux! Quelle dégradation physique! Et, ce qui est pis encore, quelle dégradation morale! Et un établissement inspiré par la charité, créé par la bienfaisance, ne reculerait pas devant le danger de rendre pire encore cet horrible état de choses! Il augmenterait le nombre déjà trop grand des prolétaires industriels! Non, cela n'est pas possible. Il suffira sans doute d'avoir appelé l'attention sur ce grave sujet pour que les hommes de bien qui ont fondé Petit-Bourg n'hésitent plus à entrer dans la voie que nous leur avons indiquée; cette voie est en effet la seule qui ne conduise pas à une déception, à un abîme.

Pour faire le bien, il ne suffit pas de consulter les inspirations de son cœur. Avec les meilleures intentions du monde, on peut souvent manquer le but, et quelquefois même empirer le mal qu'il s'agissait de faire disparaître. Aujourd'hui, plus qu'à aucune autre époque peut-être, la bienfaisance a besoin d'être intelligente; elle doit calculer, raisonner tous ses actes, et s'éclairer dans sa marche au flambeau de la science. Les faits sont là qui parlent assez haut : combien de fois, en soulageant une à une les misères qu'elle rencontrait sur son chemin, la charité individuelle n'a-t-elle pas augmenté le mal qu'elle voulait guérir? Le résultat de l'aumône n'a-t-il pas été le plus souvent d'entretenir et de propager la mendicité?

Si nous insistons sur la nécessité de donner la première place à l'agriculture, ce n'est pas que nous méconnaissions la valeur et l'importance de l'industrie proprement dite. Nous savons tout le bien qu'elle peut faire, et nous ne songeons nullement à nous en priver; seulement nous voulons que ce bien ne soit pas, comme aujourd'hui, accompagné de beaucoup de mal. Le meilleur moyen, pour y parvenir, est, à nos yeux, de marier les travaux de l'industrie aux travaux de sa sœur aînée, l'agriculture, et de réserver à cette dernière la première et la plus large place.

On ne saurait trop le répéter, Petit-Bourg ne doit pas être une pépinière d'ouvriers industriels. L'intérêt général, aussi bien que l'intérêt des jeunes colons, veut que cet établissement sorte des voies battues, qu'il assure le développement intégral des facultés de tous ses jeunes habitants, et qu'il arrive le plus tôt possible à vivre de ses propres ressources. C'est en remplissant toutes ces conditions qu'il méritera d'être regardé comme une œuvre vraiment sociale, et qu'il pourra revendiquer la gloire d'avoir fait faire un grand pas au difficile, mais important problème de l'organisation du travail.

En terminant, nous devons réparer un oubli. Nous avons omis de dire qu'indépendamment des pensionnaires qu'elle reçoit et qu'elle fait élever à Petit-Bourg, la Société place un certain nombre de jeunes enfants en apprentissage chez des maîtres qu'elle choisit avec soin, et dont, au reste, elle surveille constamment la conduite. Sans aucun doute, il vaut mieux pour ces enfants d'être ainsi placés et patronnés que d'être laissés chez des parents qui sont dans la misère; mais on doit comprendre, par tout ce que nous avons dit, que nous n'attachons pas à cette mesure toute l'importance que lui accordent probablement les fondateurs de Petit-Bourg : c'est toujours de l'industrie proprement dite, et, qui pis est, de l'industrie *unique*.

(1) Voir nos numéros des 22 et 23 novembre, et 3 décembre.

Fortifications de Paris.

M. Arago nous adresse une lettre dans laquelle il expose son opinion sur les fortifications de Paris :

Monsieur le rédacteur,

La France tout entière est aujourd'hui très attentivement, très sérieusement occupée des fortifications de Paris. Les débats de la presse sont les avant-coureurs des discussions animées dont les chambres retentiront bientôt. L'opinion publique exercera dans cette grave question une trop grande, une trop légitime influence pour que chacun ne doive pas au pays le tribut de ses lumières. Je viens accomplir ce devoir. Je sortirai d'ailleurs ainsi d'une position équivoque que je ne puis accepter : après avoir lu cette lettre, on ne me fera plus figurer tour-à-tour parmi les partisans et parmi les adversaires des fortifications actuelles de la capitale.

J'ai toujours été le partisan décidé de l'enceinte continue, et l'adversaire non moins ardent, non moins convaincu des forts détachés. J'aurais voté l'enceinte de grand cœur; je ne pouvais accorder les forts A mes yeux, les dangers politiques et militaires inhérents à la ceinture de citadelles, primaient de beaucoup, par leur nombre et leur gravité, les avantages qui devaient résulter de l'exécution de l'enceinte. Il m'était donc impossible d'approuver le projet de loi présenté en 1841. Aussi, lorsque je me vis amené par la marche déplorable que prit la discussion, à voter *sur la combinaison* de l'enceinte continue et d'une ceinture de citadelles, je me joignis sans hésiter aux adversaires de toute fortification, et l'urne reçut de ma main une boule noire. L'extension prodigieuse, imprévue et illégale à plusieurs égards qu'on a donnée à une des parties du projet primitif, n'était certainement pas de nature à me faire repentir de mon vote.

La confiance que j'avais dans l'enceinte, la défiance que les forts détachés m'inspiraient, n'étaient pas, chez moi, l'effet de ces appréciations instinctives auxquelles il serait dangereux de trop s'abandonner, et qui, néanmoins, dans bien des circonstances, nous signalent à merveille le droit chemin. J'avais appris à connaître le mode de fortification le plus propre à préserver la capitale des attaques de l'Europe coalisée, dans de très sérieux entretiens avec mes amis les généraux du génie Treussart, Valazé et Haxo. Je vous demande, monsieur le rédacteur, la permission d'analyser une brochure de 158 pages que je fis imprimer en 1841. Cette brochure n'ayant pas été mise en vente, est très peu connue. Les extraits que je vais en donner feront toucher du doigt les immenses défauts des forts détachés, les propriétés précieuses de l'enceinte continue. Quelques considérations nouvelles marqueront les limites où, suivant moi, devrait s'arrêter le mouvement national que la presse indépendante seconde si justement de toute son influence; elles caractériseront, sans aucune ambiguïté possible, le concours que mes honorables amis et moi nous pourrons prêter aux pétitionnaires, lorsque, sur leur appel, la grande question sera de nouveau débattue à la tribune.

Les citadelles dont on entoure la capitale joueront tôt ou tard un double rôle, l'un militaire, l'autre politique : ce qui est dans la nature des choses ne saurait manquer d'arriver. L'importance du rôle militaire a été considérablement exagérée. Sous l'influence de quelques assertions tranchantes, un grand nombre de très bons citoyens, exclusivement dominés par le sentiment de la nationalité, ont consenti à ne pas porter leur attention sur les considérations politiques. Il faut donc examiner si *les petites* citadelles rendraient, en cas d'invasion et de siège, les grands services qu'on a l'air d'en attendre.

Le but de la fortification de Paris est très facile à caractériser : il faut que cette ville puisse se défendre, *à l'aide de sa seule garde nationale, de ses ouvriers, des populations des environs et de quelques détachements de troupes de ligne*. Si la fortification de Paris est bien conçue, la troupe de ligne exécutera au loin, en rase campagne, les manœuvres hardies que le patriotisme, l'expérience, le courage lui suggèreront, sans craindre qu'une trouée mette aux mains de l'étranger les richesses, les immenses ressources accumulées dans notre capitale. L'armée, libre de ses mouvements, décidera en quel temps, en quel lieu elle se portera sur l'ennemi par de redoutables attaques de flanc, ou de manière seulement à couper ses communications. Poser ainsi la question, c'était repousser entièrement le système exclusif et, cependant, tant préconisé des forts détachés.

Jetons un coup-d'œil sur ce système considéré en lui-même ou comme auxiliaire de l'enceinte continue.

Derrière une enceinte continue, le garde national aura, à toute heure, des nouvelles de ses proches. En cas de blessures, les soins ne lui manqueront pas. Dans une semblable position, les timides eux-mêmes vaudraient des soldats aguerris. On se ferait, au contraire, étrangement illusion en s'imaginant que des citoyens, assujettis aux obligations journalières de chefs de famille, de chefs de commerce, iraient, sans de vives répugnances, s'enfermer entre les murailles des forts; qu'ils se prêteraient à une séquestration complète, tout juste au moment où la difficulté des circonstances exigerait plus impérieusement leur présence au foyer domestique, au comptoir, au magasin ou à l'atelier.

Les forts, dira-t-on, doivent être occupés par la troupe de ligne. Est-ce dès le début de la guerre? Une partie notable de l'armée active est paralysée, immobilisée. Les garnisons seront-elles fournies par les troupes en retraite? Chacun y voit mille inconvénients. J'ajoute, en tous cas, que la ligne de retraite se trouve alors tracée d'avance; que l'en-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Le Gamin de Paris, Bouffé. — *La Tutrice*, Mlle Plessy. — *Daniel le Tambour*, M. Ponsard.

On le croira si l'on veut, mais nous n'avons pu nous rendre au théâtre. Ce n'est pas que nous ne possédions des jambes comme un autre, et à-peu-près un parapluie; mais y a eu complot formé entre la police et tous les directeurs de vaudevilles. On sait que les critiques, ces pasteurs d'idées, se tiennent sur la montagne, ou, plus modestement, la butte Montmartre. Or, ces soirs derniers, lorsqu'ils ont voulu descendre dans les régions civilisées des boulevarts, ils ont trouvé, au débouché de chaque rue, toute la batterie de cuisine de la police, tous les fourneaux et toutes les marmites de bitume qui exhalaient leurs nuages de fumée et asphyxiaient quiconque tentait d'approcher.

... se trouvèrent con-

une falaise. C'étaient de belles petites maisons, en toilette blanche, et toutes festonnées de pampres qui se promenaient d'une fenêtre à l'autre. C'étaient des terrasses sur la mer, d'où les tamarix et les jasmins retombaient et flottaient au vent, comme des chevelures du rocher.

La lune venait de se lever sur un petit bois de pins, à l'orient, au-dessus des dunes. Les jeunes filles, les mousses et les matelots, parcouraient les rues se tenant bras dessus, bras dessous.

D'espace en espace s'élevaient dans les airs, d'un toit à l'autre toit, de gigantesques couronnes de fleurs, illuminées avec des chandelles de résine. Ces couronnes en contenaient d'autres plus petites. Des danses rondes se formaient entre les amants qui avaient porté *le mai*, la branche d'aubépine, devant la porte des jeunes filles, et les jeunes filles qui étaient sorties avant l'aube pour enlever la déclaration d'amour mystérieusement parfumée et toute couverte encore des larmes de la nuit.

Au milieu de la grande ronde, il s'en formait une autre de petites filles de dix ans, et dans celle-ci, une troisième, de tout petits enfants, couronnés dans la grande couronne.

Et la cornemuse chantait, et tout le monde dansait, tout le monde était joyeux; et par-dessus tout cela, le vent du soir, qui secouait, les

de chœur avec leurs encensoirs ; puis deux diacres qui portaient sur un plat d'argent, l'un la fleur de la vigne, l'autre l'épi de blé; puis quatre hommes qui portaient sur un pavois les douze pains et l'agneau symbolique; enfin, arrivait, sous le dais aux franges d'or, le vieux prêtre qui tenait dans ses mains l'hostie sans tache ; enfin, les fidèles, les mères et les jeunes filles, sur deux rangs, à pas lents, en chantant les psaumes et les cantiques.

On allait par les rues semées de fenouil et ornées de tentures. De moment en moment, on s'arrêtait sous les reposoirs. Les petites filles faisaient trois fois la révérence, et répandaient dans les airs une pluie de fleurs ; après quoi les enfants s'agenouillaient, balançaient leur encensoir : et la fumée, et les feuilles, et les parfums s'élevaient au ciel comme toutes les âmes s'élevaient à Dieu.

La toile s'abaissa une seconde fois. Cet acte était encore un souvenir de jeunesse, le souvenir de la Fête-Dieu.

Le critique fut repris par la vision magnétique et il vit sortir d'une porte de l'Odéon le pontife Pousard, promené sur un palanquin et tenant dans ses mains sur la multitude prosternée le petit Dieu classique. Il vit de tous les côtés l'encensoir se lever, il entendit un *Te Deum* entonné d'une voix chevrotante par des vieillards de l'ancien régime : et

nemi est forcément conduit lui-même vers la métropole; que *Paris et sa banlieue sont un champ de bataille inévitable*. Ceci convenu, que deviennent le libre arbitre laissé à nos généraux, ces mouvements de flanc, ces mouvements sur les communications ou sur les frontières, qu'on nous promettait, et dont la spontanéité faisait le principal mérite? En toute matière, les faux systèmes se manifestent par l'absurdité de leurs conséquences.

Vauban disait que le *commandant* d'une ville doit avoir tout autant de confiance dans la bonté des fortifications confiées à sa garde que dans la fidélité de sa femme.

Cette remarque, nous pouvons la généraliser. Il faut que, dans la mesure de leurs lumières, les simples soldats eux-mêmes se croient chargés de défendre des remparts imprenables; il faut aussi que les efforts qu'on leur impose soient justifiés par la grandeur du but. Ces deux conditions se trouveraient-elles dans les forts détachés?

Portons en moyenne les garnisons de chacun de ces forts à deux mille gardes nationaux. Malgré les escarpes, les fossés, les contrescarpes, les casemates, deux mille gardes nationaux, isolés au milieu des territoires de Villejuif, de Montrouge, d'Arcueil, etc., deux mille gardes nationaux entièrement séparés de la ville, ne se croiraient certainement pas en mesure de résister aux attaques d'une armée. D'ailleurs, à cet égard, toute illusion disparaîtrait dès que l'artillerie ennemie aurait dirigé sur le fort les feux convergents de ses nombreuses batteries.

Le but unique, le but final de la résistance de chaque fort serait d'empêcher l'armée envahissante de pénétrer jusqu'à la capitale. Ce but, les gardes nationaux croiraient-ils pouvoir l'atteindre, après avoir remarqué les immenses espaces compris entre un fort et les deux forts voisins, après avoir vu les détachements ennemis franchir ces intervalles sans de très grandes pertes, surtout la nuit?

Danger immense, utilité minime de la résistance, voilà ce que chaque garde national apercevrait clairement autour de lui. Ce n'est pas dans une pareille disposition d'esprit qu'on se décide à recevoir l'ennemi sur la brèche.

Cormontaigne disait: *Petite place, mauvaise place*. La théorie et l'expérience ont fait de ces paroles un axiome de la fortification moderne. Les forts détachés, à cause de leurs petites dimensions, ne résisteraient pas à un siège régulier pendant plus de *sept* à *huit* jours. La plupart des forts ne retarderaient l'arrivée de l'ennemi devant l'enceinte de Paris, que d'*environ une semaine*. Cette limite n'est pas prise au hasard: je l'ai déterminée d'après la durée des sièges les plus modernes: ceux de la Péninsule. Ainsi, Rosas, en Catalogne, pentagone avec escarpe et contrescarpe, quatre demi-lunes et trois contre-gardes, fut pris en *neuf* jours; ainsi, le château de Mequinenza, avec ouvrages à cornes, fut pris en *six* jours; ainsi, le fort Olivo, un des forts détachés de Tarragone, fut pris en *quatre* jours; ainsi, le fort Francoli, autre fort détaché de Tarragone, fut pris en *huit* jours, etc.

Voilà assez de citations pour faire apprécier à leur juste valeur les avantages qu'on peut se promettre des forts détachés, militairement parlant. Ces avantages, dont les casemates, suivant toute probabilité, ne grandiront pas l'importance, semblent bien mesquins en regard d'une dépense de 80 à 100 millions.

Passons au côté politique du problème.

On nous a débité, avec une burlesque assurance, qu'*aucun gouvernement* n'a jamais songé à construire des citadelles pour maîtriser les populations des villes. Quelques citations feront justice de cet optimisme de circonstance.

Après avoir développé le projet d'une enceinte continue, qui, suivant lui, devait rendre Paris imprenable, Vauban disait:

« Et parce qu'une ville de la grandeur de Paris, fortifiée de cette façon, pourrait devenir formidable, même à son maître, s'il n'y était *pourvu*, il faudra faire deux citadelles à cinq bastions chacune, etc »

Ainsi, Vauban voulait pourvoir aux velléités d'indépendance, ou, si on l'aime mieux, aux actes de turbulence des Parisiens, à l'aide de deux citadelles, l'une en amont, l'autre en aval de l'enceinte. Les seuls moyens que possèdent des citadelles, de *pourvoir* de loin à la tranquillité d'une population, ce sont des boulets, des obus et des bombes. Vauban, sans se croire le défenseur du gouvernement de Louis XIV, admettait donc qu'en certaines circonstances, les deux citadelles de Paris devraient faire feu sur la ville.

Dans ses ouvrages classiques, Cormontaigne définissait les citadelles: « Des fortifications destinées à contenir la bourgeoisie des villes et à faire » respecter les ordres du prince. » On le voit, Cormontaigne, notre plus célèbre fortificateur après Vauban, disait les choses tout crûment.

Carnot (ce grand nom se place naturellement à côté de ceux que je viens de citer), Carnot, comme ses illustres prédécesseurs, ne voyait guère dans les citadelles que le moyen d'opprimer les citoyens. Aussi, en 1792, proposa-t-il à l'Assemblée législative de démolir les faces de ces ouvrages qui les isolaient, qui les séparaient des autres fortifications. Cette proposition, non agréée alors, reçut plus tard son exécution à Metz. Les bastions intérieurs de l'ancienne citadelle n'existent plus; aucun canon des remparts n'est aujourd'hui tourné du côté de la ville.

Mes citations ont été jusqu'ici empruntées à d'anciens ingénieurs. S'il en fallait de plus modernes, je les prendrais dans le célèbre rapport adressé au roi par M. de Clermont-Tonnerre; j'y trouverais ce principe: « Que le gouvernement doit être constamment en mesure de tenir » Paris dans l'obéissance et le devoir. » Au nombre des moyens de tracer au peuple la stricte ligne du devoir, comme on l'entendait alors, le ministre de Charles X, quoiqu'il fût tout aussi humain (je n'hésite pas à l'assurer), tout aussi charitable, tout aussi bon père de famille qu'aucun des promoteurs actuels des citadelles, n'en insistait pas moins sur la nécessité d'établir un fort détaché sur la hauteur de Chaillot, « fort di- » sait-il, prenant à revers la rue de Rivoli, les Champs-Élysées et les Tui- « leries. » Montmartre figurait aussi, dans le projet de M. de Clermont-Tonnerre, comme « la place d'une forteresse qui commanderait et con- » tiendrait la ville par la crainte. »

Rassurez-vous, disaient les orateurs ministériels; ces citadelles dont on vous parle tant, n'étaient que des épouvantails; nous repoussons nous-mêmes avec horreur la pensée que, pour châtier les populations mécontentes, *aucun gouvernement* consentît jamais à bombarder les villes, à canonner les monuments, à confondre dans une répression sanglante et barbare, les innocents avec les coupables. Ces paroles étaient assurément empreintes de magnifiques sentiments d'humanité et de l'amour des beaux-arts; cependant elles ne me séduisirent pas. Je me souvenais, en effet, que le *gouvernement* de l'empereur Nicolas n'hésita pas à faire canonner à outrance sa bonne ville de Varsovie; que, sous le *gouvernement* du roi de Hollande, Bruxelles, alors partie intégrante du royaume des Pays-Bas, fut sillonné en tous sens par des boulets et des obus; que la crainte d'incendier les plus belles peintures, les chefs-d'œuvre de Rubens, n'arrêta pas le général Chassé, lorsque son *gouvernement* lui eut ordonné de bombarder Anvers; enfin, personne n'ignore aujourd'hui que les canons, les obusiers, les mortiers de Montjuich, *fort détaché* de Barcelone, ont tonné à plusieurs reprises sur cette malheureuse ville. Veut-on des exemples empruntés à notre propre histoire? Je rappellerai qu'en 1793, les canonniers de Kellermann, de Dubois-Crancé, tirèrent nuit et jour, pendant plusieurs semaines, sur la ville de Lyon, au risque d'atteindre les républicains de l'intérieur tout aussi bien que les royalistes, et sans s'occuper, le moins du monde, des dégâts qu'ils pourraient faire à l'antique cathédrale ou aux somptueux édifices de la place Bellecour. S'il le faut, je dirai encore que, dans une des dernières insurrections de la population lyonnaise, l'artillerie d'un des forts détachés, l'artillerie du fort Montessuy tirait sur la ville, particulièrement sur le collège, et que les batteries établies sur la rive droite du Rhône canonnaient sans relâche le faubourg de la Guillotière, situé du côté opposé.

Poser des limites aux haines politiques, aux aberrations de l'esprit de parti, aux fureurs des factions, c'est manquer à-la-fois de jugement et de prévoyance.

Je me décide à faire un pas de plus: je vais prouver que sur la question des fortifications de Paris, la marche incertaine, obscure, indéfinissable de divers ministères a légitimé toutes les craintes, toutes les appréhensions du public; qu'avant même la déclaration à jamais célèbre de M. Guizot, il était naturel de croire qu'*on se préoccuperait plus de l'intérieur que de l'extérieur*.

Cette *hiérarchie* de préoccupations n'existait pas encore lorsque, en 1830, immédiatement après la révolution de juillet, le gouvernement pensait réellement à se fortifier *contre l'ennemi*, et faisait construire, sur la ligne de Saint-Denis à Pantin, des redoutes en terre, *ouvertes à la gorge*, c'est-à-dire sans parapets et sans artillerie tournés du côté de Paris.

Vers la fin de 1831, les fortifications de campagne ne parurent plus suffisantes. L'autorité tourna les yeux sur Montmartre, et les officiers du génie reçurent l'ordre d'y établir deux vastes citadelles, dont les plans présentaient des habitations d'une magnificence inusitée.

Bientôt les piquets délimitateurs, et aussi, pourquoi ne l'avouerai-je pas? les patriotiques indiscrétions de l'habile général (Valazé) qui dirigeait ce travail avec une vive répugnance, me montrèrent dans les citadelles projetées, des bastions, des fossés revêtus, des demi-lunes faisant face à Paris. Nous eûmes alors la hardiesse d'adresser au gouvernement ces questions assurément bien naïves: Craindriez-vous, par hasard, qu'en cas de siège de vos forteresses, les troupes ennemies vinssent se placer entre le pied de la colline et le mur d'enceinte de Paris? Avez-vous prévu le cas où les batteries de l'assiégeant iraient s'établir dans les rues Pigale ou du Faubourg-Montmartre? Songez-vous déjà à foudroyer des boyaux de tranchée qui seraient ouverts le long des rues Taitbout ou Saint-Lazare? Si vous ne répondez pas, songez-y bien! la population aura le droit de vous croire plus occupé de la défense du système gouvernemental contre Paris, que de la défense du territoire contre les Prussiens, les Autrichiens et les Russes.

Il n'en fallut pas davantage pour éventer la mine. Quelques lignes dans un journal, et la fortification permanente de Montmartre cessa d'être indispensable à la défense de Paris, et la colline gypseuse ne figura plus dans les nouveaux projets, et l'on se résigna à la laisser en possession de ses carrières à plâtre, de ses moulins à vent, de ses guinguettes en bon air, et de son télégraphe.

Aux citadelles avortées de Montmartre succédèrent les forts détachés. Les partisans de ces forts, oubliant ou feignant d'oublier les tentatives que je viens de rappeler, criaient de toute la puissance de leurs poumons: *Vous n'avez rien à craindre*; voyez si l'on s'est avisé de placer des citadelles à Montmartre. De là, nous le reconnaissons, on aurait aisément maîtrisé la ville. L'absence de toute fortification à Montmartre prouve avec évidence que la pensée d'opprimer un jour les citoyens n'entra jamais dans l'esprit de personne.

L'argument était mal choisi, car on aurait pu le rétorquer de cette manière: Montmartre est la colline d'où l'on maîtriserait Paris le plus aisément; aussi les vues des fortificateurs s'y étaient-elles arrêtées de prime abord. Quand ils renoncèrent à cette position; quand ils interrompirent des travaux déjà commencés; quand ils se portèrent sur des points un peu moins favorables à leurs vues, ce fut à contre-cœur et en cédant aux intelligentes clameurs de la population.

Ces préoccupations de la France, au sujet de la ceinture de citadelles parisiennes, sont parfaitement légitimes. J'en trouverai une première preuve dans les nombreux discours des ministres et dans les brochures de la presse subventionnée. Les forts détachés, nous disait-on verbalement et par écrit, ne doivent pas inquiéter, *puisque aucun de leurs projectiles n'arriverait jusqu'à Paris*. Si les projectiles avaient pu atteindre nos habitations, les craintes auraient donc été fondées. Eh bien! en 1833, les journaux ministériels me mirent dans l'obligation *de prouver* que les garnisons des forts détachés pourraient couvrir Paris, *la totalité de Paris*, de boulets, d'obus et de bombes, même en bornant les portées des canons, des obusiers et des mortiers à 4,000 mètres. Les portées des grands mortiers essayés à Séville en 1810, à La Fère en 1811 et à Indret en 1812, étaient de 6,000 mètres et plus. Les projectiles, remplis de matières incendiaires, pesaient près de *deux quintaux*. Ces nombres sont authentiques; on n'en contestera pas l'exactitude. En tous cas, je vais transcrire un très court passage de l'ouvrage publié en 1836 par le plus savant de nos artilleurs:

« On a fabriqué, *pour certaines circonstances*, des mortiers à » âme allongée, en bronze et en fonte. Ceux du calibre de 8 et de 9 » pouces lançaient leurs bombes jusqu'à 5,000 mètres. Les bombes de 10 » et 11 pouces allaient au-delà de 6,000 mètres. »

Armez les forts détachés de quelques-uns de ces mortiers que les artilleurs savent couler *pour certaines circonstances*, et chacun de ces forts deviendra dans l'occasion un *Montjuich* de la ville de Paris.

Toutefois, je l'avouerai franchement, ce n'est pas l'action directe de l'artillerie des forts sur la capitale qui me paraît le plus à craindre; les feux transversaux dirigés sur les routes auraient des effets encore plus décisifs.

Les garnisons des forts pourraient, à l'aide de leurs feux croisés, arrêter, sinon des colonnes ennemies, du moins les bons laboureurs qui, jour et nuit, viennent approvisionner Paris. Il dépendrait de ces faibles garnisons d'affamer la capitale. Ceux dont les systèmes triomphent aujourd'hui, loin de s'inquiéter d'un pareil résultat, l'envisagent avec complaisance. Les passions politiques obscurcissent chez eux la prévoyance la plus vulgaire. Ils oublient qu'en tous pays, suivant l'expression du poète, qu'en France particulièrement,

... Les destins et les flots sont changeants.

Reportons donc leurs souvenirs sur deux ou trois évènements de l'histoire contemporaine.

Le parti qui succomba le 9 thermidor disposait d'une force armée assez nombreuse, mais mal commandée. Cette force, quelques discours la dispersèrent. Placez les soldats d'Henriot, les séides de la commune, dans une ceinture de citadelles, et tout change de face, et Robespierre triomphe peut-être.

La conspiration du général Mallet, en 1812, ne trouva ni appui, ni sympathie dans la population parisienne. Que serait-il arrivé, cependant, si, au lieu de séduire les soldats des casernes de Popincourt et de l'Ave-Maria, Mallet avait trompé les garnisons d'une ceinture de citadelles. Une fois compromis par leur première levée de boucliers, entièrement séparés de la ville, ne pouvant pas entendre les conseils qui les firent si promptement rentrer dans le devoir, maîtres d'une puissante artillerie, sait-on vraiment à quelles extrémités les malheureux conscrits abusés ne se seraient pas portés?

Les 8 ou 10,000 hommes de la garde royale qui combattaient dans Paris en 1830, n'auraient certainement pas manqué d'aller se réfugier dans les forts détachés, si la Restauration se fût hâtée de les faire construire. De là, cette troupe d'élite eût rendu peut-être inutiles les efforts héroïques de la population de Paris; tout au moins, la lutte, au lieu d'être terminée en trois jours, aurait duré des semaines. Les camps de Saint-Omer, de Lunéville, quelques autres corps de troupes dévoués *quand même* fussent arrivés, et la capitale, le pays tout entier seraient probablement devenus le théâtre d'une effroyable guerre civile.

Si les forts s'achèvent, nos libertés, nos vies, nos propriétés seront à la merci de quelques milliers de prétoriens, de quelques milliers de soldats factieux. Tôt ou tard, le gouvernement lui-même subira les terribles conséquences de son aveuglement: il suffira de la révolte de deux régiments pour le renverser. La révolte de deux régiments! quelle supposition insensée! Ces mots à effet ne tranchent, n'éclaircissent aucune difficulté. Je rappellerai, moi, très humblement, qu'en 1821, deux légions (la légion de la Meurthe et celle de la Seine) avaient déjà pris jour pour marcher sur les Tuileries, lorsqu'une circonstance fortuite fit découvrir le complot.

Les arguments abondent. Dans la foule de ceux qui, en ce moment, s'offrent à mon esprit, j'en choisis encore un pour terminer l'énumération. Ce dernier argument, quoique fondé seulement sur des consi-

---

Alors le monsieur de tout-à-l'heure s'avança de nouveau sur le bord de la rampe; il portait une cocarde tricolore et chanta un couplet patriotique. La toile tomba, notre vaudeville venait d'être joué.

Et nous fûmes replongé dans notre bienheureux sommeil magnétique. Avant nous, on ne connaissait pas le magnétisme appliqué à la critique, ingénieux moyen d'assister aux premières représentations et d'entendre les plus longues pièces sans sortir de ses pantoufles.

Nous étions transporté dans la salle de la Comédie-Française; tous les spectateurs étaient rendus à leur poste, car on allait représenter la comédie d'un homme qui, à force d'habileté, il y en a qui disent de vulgarité, a trouvé grâce devant nos impitoyables bourgeois. Il y avait sur le devant d'une loge un homme en habit bleu, un homme féroce qui tournait et retournait une lorgnette dans ses mains: cet homme était là comme un lion dans son antre, prêt à se jeter sur les acteurs et sur l'auteur pour les dévorer... en douze colonnes. Ce bonhomme, vous le connaissez tous à ses joues rondelettes, à son petit sourire, à son style et à son esprit; car il n'a que cela, de l'esprit et du style, et c'est lui qui donne aux comédies la permission d'en avoir.

Alors parut une belle dame en robe noire, la *tutrice*; c'était Mlle Plessy en personne, chargée de deux difficiles commissions: la première, de conserver la fortune du jeune héritier qui veut flamber son héritage réduit à résipiscence, et se restitue la fortune de son pupille.

Je ne sais si le magnétisme mentait, mais il me semblait voir dans la salle des gens bâiller, entendre murmurer d'autres et siffler quelques-uns. La pièce est de M. Scribe; il se range, lui aussi. N'a-t-il pas assez dissipé d'esprit à millions? Qui a plus dépensé de bons mots que lui, de scènes ingénieuses? Il économise, pour plaire sans doute à sa tutrice.

Jouons maintenant une tragédie, se dit le critique, et il étendit de nouveau ses pieds sur les chenets. Sa tête tomba sur sa poitrine.

Le brouillard du passé s'évapora comme une brume qui fond au soleil. La scène représentait une route bordée de sureau et de chèvrefeuille. Du milieu des vignobles une charrette attelée de quatre bœufs emportait les tonneaux de vendanges; tous les travailleurs de bonne volonté et les jeunes filles de la ferme couraient et se poursuivaient pour s'écraser des grappes de raisin sur la figure.

Derrière ces groupes si joyeux marchait la plus jeune des sœurs, la mélancolique et blanche Herminie. Son doux regard bleu flottait toujours sans jamais se reposer sur rien, comme l'aile de l'hirondelle. Cette âme n'était pas faite pour la terre.

La vendangeuse attardée refoulait devant ses pas les premières feuilles d'automne flétries par les gelées blanches. Au lieu de grappes enivrantes elle portait dans ses mains un bouquet d'arbouses et d'alises, fruits sans

Vers le milieu du spectacle arrivèrent dans une loge deux jeunes amoureux, deux enfants presque: lui pouvait avoir dix-huit ans, elle quinze ans. Elle était rouge comme le premier péché, et se cachait la figure dans son mouchoir; lui souriait orgueilleusement et promenait ses regards autour de lui. A quatre heures, sans doute, mademoiselle s'est sauvée sur la pointe du pied; on allait voir son professeur de musique, son amie, sa modiste; puis elle a trouvé dans la rue un petit jeune homme à moustache naissante. On lui a pris le bras en tremblant. Le restaurant était à côté. On a pleuré, on a sangloté. Hélas! la pauvre mère attendra sa fille vainement toute la nuit; hélas! elle écoutera toute la nuit les heures, les heures si bavardes, si impassibles dans le bavardage. Minuit a sonné; puis une heure, deux heures; le jour est venu, et rien n'est venu. Dans un mois, sa fille reviendra, — pauvre vieille mère! — méprisée, perdue, ne croyant plus à l'amour ni aux paroles d'amour; et peut-être dans une de ces nuits brumeuses, où la rivière est morne, où les ponts sont déserts... Mais qu'importe? la Morgue reprend tous les cadavres.

Voilà les drames, les vaudevilles, les comédies que nous pouvons tous jouer entre les quatre murs de notre chambre.

Comment vous autres gens d'esprit, qui avez vécu, qui avez traversé les bons et les mauvais moments de la vie, qui avez aimé, qui avez été

dérations politiques et morales, quoique n'ayant rien de technique, me semble devoir faire quelque impression.

Il est un moyen presque infaillible de juger sainement les projets du gouvernement français : c'est de rechercher ce qu'en pensent nos éternels ennemis. Ces projets sont-ils de leur part le texte de déclamations furibondes? Hâtons-nous de nous mettre à l'œuvre. Loue-t-on, au contraire, notre prétendue sagesse? Soyons assurés que le pays va entrer dans une voie d'affaiblissement et de perdition.

Ces principes posés, je ne conçois pas, je l'avoue, comment les convictions les plus loyales sur la prétendue importance militaire de la ceinture des forts détachés, purent rester intactes en présence des manifestations de l'étranger; comment elles ne furent pas ébranlées par le tonnerre de malédictions que vomit en tous sens la presse subventionnée de la sainte-alliance, le jour où les quinze ou vingt forts périrent dans leur germe, sous les cris de reprobation de la garde nationale.

De notre point de vue, la cause de ces violentes colères frappe tous les yeux. Les souverains absolus veulent partout des combinaisons morales ou matérielles qui, un jour donné, puissent faciliter des coups d'État contre la liberté des peuples. Les généraux ennemis pensent aussi que les *forts détachés* s'élèvent à leur profit. Les cruels événements de 1814 les encouragent à rêver des succès. Dans l'exécrable pensée qui les domine, ils marchent déjà sur Paris à la tête de 300,000 Prussiens, Russes, Autrichiens et Anglais; ils s'en emparent; ils laissent dans la ceinture de citadelles une trentaine de mille hommes, force bien suffisante, en effet, au milieu de tant de bastions menaçants, pour contenir la métropole, pour l'affamer au besoin, ou pour la bombarder. Libres désormais de toute inquiétude de ce côté, ils vont avec 270,000 hommes ravager nos départements et empêcher la levée en masse, tandis que si Paris n'avait eu qu'une enceinte continue, la seule surveillance de sa belliqueuse population eût exigé la moitié au moins de cette même armée. Voilà ce qu'on a dû penser, voilà ce qu'on a dû dire dans les conciliabules des coalisés. Je me trompe, voilà ce qu'on y a dit : j'en ai trouvé la preuve dans la plupart des journaux allemands de 1833; j'en ai aussi pour garant (pourquoi ne m'abandonnerais-je pas à un souvenir personnel?) certains articles émanés du congrès de Theresienstadt, et dans lesquels mon inflexible opposition aux forts détachés était traitée avec une violence, avec une âpreté de langage qui m'auraient appris, si j'avais pu en douter, que je remplissais un devoir patriotique.

En résumé, Vauban, le maître à tous en matière de fortification, n'avait pas proposé de forts détachés. Suivant lui, il suffisait de l'enceinte continue pour rendre Paris imprenable. Or, j'ai prouvé, ainsi qu'on le verra dans une autre lettre, que l'enceinte, telle que Vauban la concevait, pourrait aujourd'hui recevoir un grand surcroît de puissance, par des manœuvres d'eau, par l'emploi de nouvelles armes, etc.

Il n'est nullement question de forts avancés dans les *Mémoires de Napoléon*, quoique le nombre des fronts nécessaires à la fortification de la capitale s'y trouve assez exactement indiqué.

Le général Haxo ne demandait pas non plus de ceintures de citadelles.

Les autorités qu'on a invoquées en faveur des forts n'ont ni la même valeur, ni la même netteté.

Vauban, enfin, a condamné radicalement les forts dans ce passage de son *Traité de la défense des places* : « Si la garnison d'une ville est » disséminée dans des ouvrages éloignés, susceptibles d'être attaqués et » pris par un petit nombre d'ennemis, ils pourront par là être maîtres » de la ville avec moins de monde qu'elle n'en renferme. »

L'avantage qu'on se promettait de tant de constructions ruineuses, celui de mettre Paris à l'abri des projectiles incendiaires de l'ennemi, n'eût existé qu'en portant les forts à des distances inadmissibles; cet avantage n'est pas aussi capital qu'on le prétend; il n'aurait, enfin, qu'une très courte durée : celle de la résistance d'un des forts, sept à huit jours au plus.

Les forts imposeraient à nos généraux le devoir de venir les défendre. La ligne d'opérations, la ligne de retraite de l'armée française serait connue d'avance; *la banlieue de Paris deviendrait*, comme je l'ai déjà dit, ***un champ de bataille obligé***, dans toutes les guerres qui seraient malheureuses au début, après tous les échecs éprouvés vers les frontières du Nord ou de l'Est.

Les forts n'étant pas ouverts à la gorge; les forts ayant, contre toutes les règles de l'art militaire, des fronts bastionnés tournés du côté de Paris, deviendraient, après leur reddition, un puissant moyen d'action contre la capitale, et ensuite un effroyable instrument d'oppression.

La prise des forts exercerait une influence désastreuse sur le moral de la garnison enfermée dans l'enceinte.

La défense des forts détachés ne saurait, sans de graves inconvénients, être confiée à la seule garde nationale. Sa place, à elle, est derrière les remparts de la fortification continue. Les forts immobiliseraient donc une partie notable de l'armée active.

Dans les mains d'une faction (j'appellerais de ce même nom, sans scrupule, tout gouvernement qui violerait les lois), dans les mains d'une faction, disons-nous, les forts pourraient être un jour les auxiliaires des plus mauvaises passions, des plus sinistres événements.

La ligne de citadelles rendrait les coups d'État faciles. Il n'est pas de gouvernement qui, dans certaines circonstances, n'ait songé à recourir à ces mesures extrêmes.

La branche aînée avait cauteleusement introduit, dans l'article 14 de la charte, le principe des coups d'État; elle n'eut pas le temps d'organiser la force, sans laquelle ces entreprises audacieuses avortent. A l'avenir, le gouvernement aurait la force sans le principe, les moyens d'action sans l'article 14; l'un ne vaut guère mieux que l'autre. Les autorités politiques, si elles pouvaient sans risque sortir de la légalité, céderaient souvent à la tentation.

Telles étaient en 1833, en 1841 mes convictions réfléchies sur les forts détachés; elles n'ont pas varié. Je croirai donc remplir le rôle d'un bon citoyen, d'un loyal député, en appuyant à la chambre toute demande de révision de la loi sur les fortifications de Paris, toute pétition tendant à obtenir que la construction des forts soit interrompue.

Je suis profondément convaincu que les forts détachés seront rasés tôt ou tard. Les Parisiens n'ont jamais voulu de canons tournés contre les berceaux de leurs enfants; ils n'en veulent pas davantage aujourd'hui. La prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, ne fût pas, comme on se l'imagine, le résultat d'un caprice irréfléchi, d'un accès d'aveugle fureur. Lorsque les historiens, au lieu de se copier les uns les autres, puiseront aux sources originales, ils verront *la démolition de la Bastille* figurer déjà en première ligne parmi les vœux consignés dans *les cahiers que le corps électoral de la capitale* remit à Bailly, à Trouchet, à Sieyès, etc., ses mandataires auprès de l'assemblée na- » serait pire que le mal : quelques forts étant pris, ils serviraient de » point d'appui à l'invasion étrangère; aucun accident n'arrivant, *ces* » *forts deviendraient les camps retranchés des prétoriens.* »

M. de Lamartine n'est pas moins explicite. Lisez ce passage : « Les » fortifications, telles qu'on les développe, sont à mes yeux *la plus* » *flagrante réaction contre la Révolution française* qui ait jamais » été risquée et qui ait jamais réussi contre elle : réaction cent fois plus » antipathique à l'esprit de cette révolution qu'un 18 brumaire! cent » fois plus étonnante que deux restaurations! car le 18 brumaire venait » avec des victoires, et les restaurations venaient avec des chartes.... » On n'est pas sacrilège en frappant du pied des pierres *qui pèsent* » *sur le cœur de deux révolutions et sur la liberté de son pays.* »

Je voudrais pouvoir espérer que le gouvernement, mieux éclairé sur les vœux de la France et sur ses vrais intérêts; que les chambres, aujourd'hui inquiètes touchant les conséquences d'un premier vote, consentiront à reporter le débat sur le principe même de la fortification actuelle; je m'engagerais alors à prouver qu'il serait bon de procéder sans retard à la démolition des citadelles déjà construites, où tout homme clairvoyant aperçoit, à côté d'une médiocre barrière contre les ennemis, un moyen d'intimidation terrible contre la capitale, et, dans l'avenir, des coups d'État en permanence. Les matériaux provenant des démolitions serviraient très utilement à revêtir la contrescarpe de l'enceinte continue.

Les pétitionnaires qu'on nous annonce de toutes parts devront, en tout cas, insister sur le danger des remparts faisant face à Paris, sur la nécessité de les raser, de ne conserver que des forts ouverts à la gorge, n'ayant et ne pouvant avoir d'action par leur artillerie que vers la campagne.

Les inquiétudes des citoyens sur l'armement des citadelles me semblent très naturelles. Demander que cet armement, même dans les plus petites proportions, même dans la proportion d'un seul canon par fort, ne puisse jamais s'opérer qu'en temps de guerre continentale, et en vertu d'une loi spéciale, sera un acte de patriotisme et de prévoyance que j'appuierai de toutes mes forces.

Je n'ai fait jusqu'ici mention ni des travaux de Vincennes déjà achevés, ni de ceux qu'on projette. Ces travaux n'ajouteront rien à la force défensive de Paris; les officiers du génie en conviennent à-peu-près unanimement. Pour exécuter les premiers sans une approbation explicite des chambres, il a fallu déjà mettre à l'écart plusieurs articles de loi très clairs et très formels. Si des pétitions nombreuses viennent ramener la discussion sur ce terrain, je ne doute pas que le projet incroyable de réunir un grand nombre d'usines, d'ateliers, d'établissements militaires près de Paris, précisément *en dehors de l'enceinte continue*, ne disparaisse devant la toute-puissance des discussions de la tribune, et ne soit enseveli sous un monceau de boules noires.

La guerre venant à éclater, que dirait-on, en vérité, d'un pays qui, sans frontières militaires vers l'est, a jeté et jette encore millions sur millions autour de Vincennes, et ne s'occupe d'aucune des villes dont la campagne de 1814 révéla si nettement, et quelquefois si cruellement, l'importance stratégique? Chaque jour les arbres du bois séculaire sont abattus, pour faire place à des remparts *qui ne joueront absolument aucun rôle* en cas d'attaque de la capitale. Pendant ce temps, on néglige de relever Huningue, ou du moins de remplacer ses bastions démantelés par des bastions qui, sur un autre point de la frontière, auraient la même importance, car il paraît que le gouvernement se croit encore lié par un article secret et honteux des derniers traités de paix.

Le plus humble promeneur reste confondu en présence des immenses et inutiles travaux qui s'exécutent autour du vieux château de Charles V, surtout quand il réfléchit sur les événements décisifs qui se seraient passés, en 1814, à Reims, à Châlons, à Montereau, si, dans ces divers points, où l'on ne remue pas aujourd'hui une pelletée de terre, quelques fortifications étaient venues au secours de nos vaillants soldats. Je m'arrête; en creusant ce sujet davantage, il m'arriverait peut-être de ne point réussir à exprimer mes patriotiques douleurs dans des termes exempts d'amertume et de vivacité.

Je viens de m'expliquer avec une entière franchise relativement aux forts détachés. Il me reste à faire connaître le résultat de mes études sur l'enceinte continue. Tel sera l'objet de deux lettres que j'aurai l'honneur de vous adresser dans le plus bref délai.

Agréez, monsieur le rédacteur, ma haute considération.

F. ARAGO,
Député des Pyrénées-Orientales.

Entre autres vœux émis par le conseil général du Bas-Rhin, dans sa dernière session, nous avons remarqué les suivants :

« Que le passage, sur les terrains intermédiaires, des eaux destinées à l'irrigation ou au dessèchement des propriétés voisines, soit déclaré servitude légale, toutes les fois que ce passage n'exige d'autres travaux que l'établissement de simples fossés et rigoles, établis de droit, dès que l'indemnité préalable des terrains occupés se trouvera fixée et payée;

» Que les conseils généraux soient appelés, tous les cinq ans, à fixer la valeur la plus élevée d'un are de terrain de première qualité pour chaque arrondissement, après que les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux auront donné leur avis sur la même question. Le taux fixé par les conseils généraux servira de mesure pour déterminer les indemnités dues aux propriétaires des terrains intermédiaires;

» Qu'une commission d'irrigation soit instituée dans chaque arrondissement, afin de donner son avis en dernier ressort sur toutes les difficultés relatives à la direction des simples fossés et rigoles, et sur tout ce qui est relatif à l'établissement de la servitude;

» Que les tribunaux soient appelés à décider les contestations relatives à la contenance des terrains occupés;

» Que les terrains communaux qui ne sont pas en bon état de culture, soient affermés à longs termes, avec condition d'amélioration;

» Que le droit de parcours et de vaine pâture soit supprimé;

» Qu'une mesure législative accorde aux tribunaux la faculté de substituer pour les délits forestiers, à l'emprisonnement, l'obligation pour les individus condamnés, d'exécuter des travaux dans les forêts où les délits auraient été commis;

» Que les frais de poursuite soient réduits autant que possible, et que la connaissance des contraventions forestières soit dévolue aux juges de paix, lorsque l'amende encourue ne dépasse pas le maximum des amendes de simple police. »

Dimanche, une réunion de sourds-muets de tous les pays, de tous les âges, de toutes les professions, célébrait dans un banquet fraternel le cent trente-et-unième anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée.

mée, M. Ferdinand Berthier, qui recherche leurs titres enfouis, correspond avec la *Gazette des Tribunaux*, et adresse pour ses frères méconnus des pétitions aux chambres, qui les renvoient aux ministres;

» Des prosateurs : ce même Ferdinand Berthier, au style incisif et harmonieux, auteur de plusieurs ouvrages, et couronné par une Académie; Claudius Forestier, directeur de l'école des sourds-muets de Lyon, qui aspire à devenir le Rollin de ses frères d'infortune, et qui prépare pour eux un cours complet d'éducation; puis le fils du général Gazan, leur La Bruyère, à la pensée originale et hardie; puis leurs professeurs et écrivains distingués, Lenoir, Allibert, Richardin, Chambellan, etc.

» Des poètes : Pélissier, que Lamartine a chanté, et chez qui la plus suave harmonie arrive, non par l'oreille, mais par le cœur; Pélissier, dont les délicieuses mélodies sont en ce moment sous presse; et son émule, son rival peut-être un jour, Châtelain, qui s'est formé, comme lui, à l'école des sourds-muets de Toulouse.

» Deux bacheliers qui ont subi leurs examens avec succès à Blois et à Caen : Laurent et Paul de Vigan;

» Plusieurs peintres, dont les tableaux figurent aux expositions et au musée de Versailles : Mlle Robert, la gracieuse élève de Girodet, dont le pinceau a tant de délicatesse et d'abandon; Peyson, l'Appelle méridional, qui a retracé les derniers moments de l'abbé de l'Epée; Lousteau et Wiederkehr, auxquels le gouvernement commande des sujets religieux; Gouin, Godard, Levassor, Duneuf, l'Américain du Nord John Carlin; le Péruvien Varela; l'excellent Octave Bezu, pauvre enfant délaissé, qui s'est fait un nom dans le pastel, et qui, de simple ouvrier, est devenu, à force de labeur et de persévérance, un artiste de mérite;

» Des lithographes : Bezu encore, Wiederkehr, Edouard Robert, le frère de cette personne si habile dans la peinture dont je viens de vous parler;

» Des graveurs : Boclet, attaché au dépôt de la guerre; Gamble et Mlle Alavoine;

» Des mécaniciens, à la tête desquels Haake réclame une place à part;

» Des horlogers distingués : Barbat et Alavoine, le frère de la sourde-muette qui excelle dans la gravure;

» Des imprimeurs : Boulard, Doumic, Romiguières; d'autres encore qui ont fait leurs preuves à l'imprimerie Royale, chez Didot et ailleurs;

» Tout un peuple d'ouvriers laborieux et patients qui se font remarquer dans tous les arts manuels, et dont les noms seuls dépasseraient de beaucoup les borne de cette allocution rapide;

» Des marins même : un d'eux, nègre robuste au service des Etats-Unis (dont le nom m'échappe), estimé de ses chefs, aimé de ses camarades, vint, il y a quelques années, visiter ses frères blancs de l'Ecole de Paris, et s'entretenir avec eux dans cette langue si pleine d'images que leur a donnée à tous la nature compatissante;

» Des militaires, enfin; l'un d'eux, Lamazure, garde national, a fait bravement la guerre de la Vendée; un autre, Deydier, a long-temps servi dans l'artillerie, et s'est vu, avec douleur, mis à la retraite, après de brillants exploits, dans la force de l'âge, parce qu'il est sourd-muet; un troisième, le comte de Solar, noble fils d'une noble maison, jeté sur la voie publique par ses nobles parents, recueilli, adopté par l'abbé de l'Epée, balloté par les tribunaux, joué sur la scène française; devint dragon dans les armées de la République, et tomba sous les coups d'une nuée d'Autrichiens, parce que seul il n'avait pas entendu le signal de la retraite.

» Vous le voyez bien! aucune gloire ne manque à ceux qui nous entourent. A la gloire donc des sourds-muets, à leur bonheur, à leur avenir! »

NOUVELLES DES INDES.

Les événements qui se sont accomplis dans le royaume de Lahore ont été accompagnés de circonstances plus horribles encore que celles que nous avons rapportées d'après les journaux de l'Inde du mois dernier. L'*Overland Bombay-Courier* du 1er novembre, après avoir rappelé le massacre du maharajah Shere-Sing (***Chire-Sing***), avec sa famille, et le meurtre de Dhyan-Sing (***Déiang-Sing***), par le régicide Ajeet (***Adjit***), qui d'abord avait agi d'accord avec ce ministre, ajoute qu'Ajeet lui-même a ensuite été tué par Heera-Sing (***Hira-Sing***), fils de Dhyan-Sing. Maintenant quelques rapports annoncent la mort tragique de Heera-Sing et de Golab-Sing, frère de Dhyan-Sing, qui auraient été tués tous deux par Lena-Sing, autre membre de la même famille. Si, comme on le prétend d'autre part, Golab avait survécu, une lutte serait imminente entre ce prince, que l'on peut considérer comme le représentant de la force brutale, et Léna, qui soutient le parti des lumières et de la civilisation.

Dans le conflit qui a eu lieu entre le général Ventura d'une part, et Ajeet de l'autre, il a péri beaucoup de monde; 30 ou 40 femmes du maharajah ont ensuite été immolées. Enfin, ce n'est qu'après avoir pris la forteresse d'assaut que Heera-Sing a pu venger la mort de son père.

On dit encore que Dewan-Sewun-Mull (*Diouan-Sioun-Meule*), le puissant chef du Moultan, a péri assassiné au moment où il marchait au secours de Shere-Sing.

Au milieu de toutes ces catastrophes, il paraît que le trône ne cesse point d'appartenir nominalement à Dhulleep-Sing (***Dioullip-Sing***), prince âgé de six ans et fils illégitime de Rundjet-Sing, le créateur de la puissance du Lahore.

Les habitants de Peshawur paraissent décidés à profiter de l'occasion pour briser le joug des Seiks. Tej-Sing, le gouverneur seik de cette ville, paraît craindre une attaque des Afghans : selon quelques-uns il aurait pris la fuite; d'autres assurent qu'il se prépare à résister à Dost-Mahomet-Khan qui menace de l'attaquer avec une armée afghane.

On ne connaît pas positivement les intentions définitives de lord Ellenborough; mais on suppose généralement qu'il n'y aura point pour le moment d'intervention anglaise dans les affaires du Pundjaub. Cependant une armée de 30 à 36 mille hommes va se rassembler pour protéger la frontière nord-ouest des possessions britanniques; et, avec de pareilles forces, le gouverneur-général pourra prendre le parti que les circonstances lui indiqueront.

GRÈCE.

L'ouverture de l'assemblée nationale a eu lieu le 20. Voici le discours prononcé par le roi Othon :

« Messieurs les représentants de la nation,

» Je viens au milieu de vous, avec l'heureuse persuasion que cette assemblée sera, pour la Grèce, à nous très chère, une source de biens.

» De l'établissement de la royauté sont nées diverses lois libérales ayant pour but de préparer l'introduction d'un ordre plus parfait. Une législation libérale et démocratique, des assemblées de provinces, des tribunaux assermentés, ont été les précurseurs du gouvernement représentatif de la Grèce.

trances de toute autre puissance pour la destitution dont il vient d'être frappé. Les démarches de l'Europe dans cette question n'ont été que l'occasion et n'ont servi que d'instrument à des haînes personnelles préexistantes dont Hafiz-Pacha a été la victime; ce n'est nullement comme satisfaction donnée à l'Europe que sa destitution a eu lieu, mais uniquement parce qu'il y avait guerre ouverte entre l'ex-président du conseil et le ministre des finances.

Néanmoins, cette fois-ci encore, les représentants européens qui s'étaient montrés les plus exigeants ont été, par suite de leur bonne foi, dupes de la duplicité et de la dissimulation du divan. Les ministres de France et d'Angleterre surtout, ajoutant foi sans doute aux assurances trompeuses des principaux membres du cabinet, ont considéré cet événement comme un triomphe pour eux; et déja, à leurs yeux, le système rétrograde était totalement renversé, la reforme allait être reprise et poursuivie dorénavant avec activité et succes; les nouvelles idées devaient triompher sous leur influence, et la rentrée de Reschid-Pacha aux affaires devait être le signal de ce retour à une politique plus sage, plus progressive, plus libérale et plus conforme aux besoins de ce pays chancelant.

La mystification a été complete; Rizza, obéissant à l'instinct de sa conservation, a senti le danger qui le menaçait; il a fait fleche de tout bois pour se débarrasser de ce dangereux rival, et il est parvenu, en mettant tous les membres du cabinet de son côté, à faire comprendre au sultan que la présence de Reschid-Pacha en France serait un avantage immense dans les circonstances actuelles, et comme Hafiz-Effendi avait donné de fréquents sujets de plainte contre lui, il a été rappelé; et, en vertu d'une ordonnance du sultan, rendue hier, Reschid retourne à Paris, en qualité d'ambassadeur.

Le divan ne veut pas faire une réponse par écrit aux notes qui lui ont été remises par la France, l'Angleterre et la Prusse au sujet de l'Arménien Oraghim, et, selon toute apparence, les ambassadeurs se contenteront des réponses verbales que leur a faites le reis-effendi. On sait que le ministre leur a témoigné ses regrets, en promettant qu'à l'avenir une pareille exécution n'aurait plus lieu.

Les oulémas, et en général les Turcs fanatiques, sont très mécontents de l'intervention des cabinets de France et d'Angleterre dans l'affaire de l'Arménien Ovaghim. Au contraire, les Turcs éclairés approuvent la démarche de ces deux cabinets. Les mécontents jettent les yeux sur Khosrew-Pacha, qui a, dit-on, des chances de revenir au pouvoir. On attend de nouveaux changements. M. Strafford Canning a eu une conférence avec Rizza-Pacha; la discussion a été très vive. L'ambassadeur britannique s'efforce de hâter la chute de Rizza. Les nouvelles de Syrie, en date du 6 novembre, sont alarmantes: la guerre civile a éclaté de nouveau dans la province de Naplouse. Le 15 octobre un combat sanglant a eu lieu.

ESPAGNE.

Les journaux de Madrid, du 29 novembre, ne nous fournissent que peu de détails sur la nouvelle révolution ministérielle qui vient de s'accomplir en Espagne. Ce qui a, selon toute apparence, amené la chute de M. Olozaga, c'est le mecontentement que ses premières mesures, entre autres le décret qui remettait en vigueur les promotions faites par l'ex-régent, ont dès l'abord inspiré au parti modéré, mécontentement qui s'est traduit par les nominations de MM. Pidal et Quinto à la présidence et à la vice-présidence de la chambre. C'est à la suite de ces nominations que M. Olozaga, après en avoir conféré avec ses collègues, prit le parti de dissoudre les cortès. Il essaya d'obtenir l'adhésion de la jeune reine à cette mesure. Mais, malgré ses instances, il ne put la décider à signer un acte aussi important. Il paraît que, pour vaincre la résistance de S. M., M. Olozaga aurait employé des moyens peu conformes aux égards qu'un sujet doit à sa souveraine. C'est là sans doute ce qui a fait accréditer le bruit qu'immédiatement après avoir été révoqué de ses hautes fonctions, il aurait été arrêté comme coupable de lèse-majesté. Quoi qu'il en soit, voici le texte du décret qui le destitue de la présidence du conseil:

DÉCRET ROYAL.—Usant de la prérogative que me donne l'article 47 de la constitution, je relève (*vengo en exonerar*) don Sebastiano de Olozaga des fonctions de président du conseil des ministres et de ministre d'Etat.—Signé ISABELLE.—Fait au palais, le 29 novembre 1843.—Contre-signé le ministre de la marine, Joaquin DE FRIAS.

Dans une addition à la *Sentinelle des Pyrénées*, du samedi 2 décembre, nous lisons cette confirmation de nos nouvelles d'hier :

« Vive l'Espagne pour l'imprévu. Nous n'avons matériellement que le temps nécessaire pour mettre sous presse une nouvelle digne de figurer dans les contes des *Mille et une Nuits*.

» M. Olozaga EST EN PRISON. Un courrier extraordinaire, arrivé il y a une heure de Madrid, a rapporté que M. Olozaga a surpris de la jeune reine un décret de dissolution des cortès, sans avoir concerté avec ses collègues une aussi grave et aussi importante mesure : les autres ministres, indignés, se sont réunis en toute hâte, ont ordonné l'arrestation du président du conseil, et, au moment du départ du courrier, M. Olozaga était *déposé en prison!!* »

— Le 26, les insurgés de Figuières ont fait paître tranquillement leurs troupeaux hors du fort. Ametller, qui a deux mille cinq cents hommes, en avait placé quinze cents en avant, à peu de distance du fort, pour protéger le troupeau. Du reste, il n'y a eu à cette occasion aucune espèce d'engagement entre les troupes des deux partis.

Tout est tranquille dans la haute Catalogne, où la nouvelle de l'entrée des troupes à Barcelone a été accueillie avec enthousiasme.

Prim a ordonné de faire l'inventaire des biens, meubles et immeubles de tous ceux qui sont enfermés dans le fort et des réfugiés en France. On va mettre ces biens en vente. Il est probable qu'on ne trouvera pas d'acheteurs pour les immeubles; quant aux meubles, ils devaient être mis à l'encan dans les vingt-quatre heures. Cela a pour but d'engager les insurgés à se rendre. (*France méridionale.*)

— Un des lieutenants de la Coba, le cruel el Groc, vient de signaler sa présence dans le Maeztrago par un forfait dont le récit seul glace d'épouvante. Ces jours derniers, il pénètre avec une partie de sa bande dans un village dépendant du Forcall, et au moment où tous les habitants étaient allés entendre la messe à l'église paroissiale. Le Groc envoie quérir le secrétaire de la municipalité; dès qu'il est devant lui, il ordonne à ses sicaires de le fusiller en face de la pierre de la Constitution. L'exécution achevée, ce misérable rassemble autour du cadavre quelques joueurs d'instruments et leur commande de faire de la musique. Quant à lui, il assistait avec joie à ce spectacle épouvantable. (*Sentinelle des Pyrénées.*)

— Voici la dépêche télégraphique que publie le *Messager* de ce soir :

Bayonne, 4 décembre.

«MM. Serrano et de Frias ont aussi donné leur démission; la reine l'a acceptée, ainsi que celle des autres ministres.

» Par décret du 30, M. Gonzalès Bravo a été nommé ministre des affaires étrangères. En qualité de chancelier, il a présenté aux cortès, dans la séance du 1er, la déclaration de la reine, portant que M. Olozaga, après avoir enfermé S. M. dans son appartement, l'avait forcée, dans la nuit du 28, en lui tenant la main, de signer le décret de disso-

3 décembre, ouvrant au ministère de l'agriculture et du commerce un crédit supplémentaire de 30,000 fr., applicable aux frais d'expédition des eaux minérales de Vichy, et autorisant les caisses d'épargne de Barcelonnette, Castellane, Manosque, Sisteron (Basses-Alpes), Aubusson (Creuse) et Saint-Girons (Ariège).

— On lit dans le *Glaneur du Haut-Rhin :*

«M. le sous-préfet de Belfort a convoqué MM. les membres de la commission d'inspection du travail des enfants dans les manufactures, pour prendre les mesures nécessaires à la réorganisation de cette commission, et pour s'entendre sur les moyens les plus propres à employer pour activer fructueusement le cours de ses prochains travaux. »

—Le *Messager* a publié hier au soir un rapport du général Tempoure, dans lequel est raconté en détail le fait d'armes qui a occasionné la mort du kalifah Sidi-Embareck (le borgne), lieutenant d'Abd-el-Kader. Ce rapport ne révèle aucune circonstance importante que nous n'ayons déjà publiée.

— D'après l'invitation de MM. les membres du conseil général des Bouches-du-Rhône, l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Marseille propose une médaille de la valeur de 500 fr., à l'auteur du meilleur Mémoire sur la question qui suit, formulée par le même conseil, qui a fait les fonds du prix et dont la teneur suit :

« Quel serait le mode le plus propre à employer pour que les travaux d'intérêt public fussent perfectionnés sans désarmer les bras de l'agriculture, de l'industrie et du commerce? »

MM. les concurrents voudront bien entrer dans les détails des moyens d'exécution qu'ils pourront proposer dans leurs travaux, et ne pas oublier que le sujet qu'ils ont à traiter comporte moins des idées spéculatives que des vues pratiques, et qu'il exclut, par sa nature, tout ce qui pourrait entraver la marche ordinaire des habitudes sociales.

Les Mémoires seront admis au concours jusqu'au 31 mars 1844, et devront être adressés à l'un des secrétaires de l'Académie.

Faits divers.

Le gouvernement mecklembourgeois a conclu avec la maison de banque Salomon Heine, un emprunt de 1,500,000 écus de Prusse à 2 1/2 0/0, pour subvenir aux dépenses de la partie du chemin de fer de Berlin à Hambourg, qui passera par son territoire.

— Le *Railway-Times* annonce l'ouverture du chemin de fer atmosphérique de Dublin à Kingstown. Il apprend à ses lecteurs que le service s'est fait pendant plusieurs jours en présence d'un grand nombre de personnages et de fonctionnaires élevés, parmi lesquels il cite le vice-roi d'Irlande. Le journal anglais, en annonçant un compte détaillé pour son prochain numéro, constate le résultat, et l'exprime par la citation suivante du rapport du général Pasley aux lords du bureau du commerce : « Le système est parfaitement pratique et sûr. »

— M. Mallet, ingénieur divisionnaire des ponts-et-chaussées, que le ministre des travaux publics avait commissionné pour se rendre en Irlande, afin d'examiner le chemin de fer atmosphérique, est de retour à Paris. M. Mallet prépare un intéressant rapport au ministre qui ne manquera pas sans doute de le rendre public.

—Outre les députations de gentilshommes légitimistes qui se rendent de plusieurs points de la France à Londres pour visiter le duc de Bordeaux, la *Quotidienne* prétend qu'il s'organise à Paris des députations parmi les ouvriers, qu'ils se cotisent pour les frais de voyage, et que les dames de la halle ne voulant pas rester en arrière, viennent de faire partir trois d'entre elles pour Londres.

—La caisse d'épargne a reçu, hier et aujourd'hui, 6,238 déposants, dont 686 nouveaux, la somme 806,394 fr.

Le montant des remboursements demandés a été de 603,000 fr.

— On lit dans le *Mémorial de la Scarpe* (Douai) :

« Le tribunal de police a, dans son audience de jeudi dernier, sur les conclusions de M. le commissaire de police, condamné plusieurs laitiers pour avoir étendu d'eau le lait qu'ils livrent à la consommation.

» M. le commissaire de police a fait connaître aux marchands de lait que si la fraude qu'on leur reprochait continuait, il requerrait contre eux des peines d'emprisonnement. »

—On lit dans le *Journal de l'arrondissement du Havre :*

« Le gouvernement vient d'accorder à M. Sauvage, inventeur des *hélices*, du *physionotype*, de la machine à réduire et de plusieurs autres systèmes mecaniques aussi utiles qu'ingénieux, une pension annuelle de 2,400 francs. C'est un acte de justice que nous signalons avec le plus vif plaisir et auquel tout le monde applaudira. La supériorité des *hélices simples* de M. Sauvage sur toutes les autres est incontestable, et les avantages qui résultent de leur application à la navigation sont nombreux et bien prouvés. On fait encore, il est vrai, des essais de perfectionnement, mais ces essais mêmes prouvent l'excellence du système primitif auquel on reviendra tôt ou tard. La suppression des tambours incommodes et disgracieux est un immense progrès, qui permettra aux bateaux à hélices de faire, dans les rivières étroites, une navigation impossible avec les bateaux à roues. On a essayé, par exemple, d'établir un service de bateaux à vapeur entre le Havre et Pont-Audemer, mais la Risle étant trop étroite et les tambours doublant la largeur du navire, il fallut renoncer à l'exploitation de cette ligne. Avec un bateau à hélice, rien ne serait plus facile que de réaliser cette idée, qui pourrait être féconde en bénéfices.

» On nous assure que le gouvernement est sur le point de traiter avec M. Sauvage, afin d'appliquer son système aux navires à vapeur de l'Etat. »

— On nous annonce l'arrivée de l'aéronaute Kirsch dont le séjour au Mans a eu un si long retentissement dans la presse parisienne. Il se propose de renouveler dans la capitale ses merveilleuses ascensions. Son aérostat, qui ne le quitte pas, est une admirable machine portant 25 mètres de hauteur et, selon lui, d'une sécurité parfaite. Notre public ne fera pas défaut à ces curieuses expériences. A bientôt donc, et probablement au Champ-de-Mars, une ascension qui sera la cinquante-cinquième de celles de l'intrépide aéronaute!

— La *France musicale* donne, jeudi prochain, à une heure, dans la salle Vivienne, un second concert destiné à ceux de ses abonnés qui n'ont pas reçu de billets pour le premier. Ces deux concerts forment ensemble la première des deux fêtes que la *France musicale* offre annuellement à ses abonnés. Dans la partie instrumentale figurent MM. Seligmann, violoncelliste, et le violoniste Hermann. Dans la partie vocale on entendra Roger, Mlle Lavoye et Mlle Masson. Roger chantera la belle romance de *Dom Sébastien : Seul sur la terre*, et *la Fille du Soldat*, de l'album de Labarre, 1844.

— Ce soir, à l'Odéon, *une Fête de Néron*, par Mlle Georges, et *un Duel sous Richelieu*, par Mlle Bourbier.

» h. »|» ODÉON. — Fête de Néron. Un Duel sous Richelieu.
» h. »|» VAUDEVILLE. — Le Bonheur. L'Homme blasé. Les Intimes.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Le Gamin. Roquelinette. Jacquot.
» h. »|» PALAIS-ROYAL. — Carabas. Noctambule. Brelan. Mme Camus.
7 h. »|» GYMNASE. — Jean Lenoir. Daniel. l'Italien.
» h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Enfants. Exercices. Babouin. Louise.
5 h. 1|2 GAITÉ. — Stella.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
6 h. 1|4 CIRQUE. —M. Richard. Don Quichotte (2e acte). Racoleurs. Guides.
» h. »|» COMTE. — Fantasmagorie. Un Paysan.

BOURSE DU 5 DÉCEMBRE.

Les opérations en fonds français ont eu une certaine activité, due à quelques centimes de baisse sur les cours d'hier. Ainsi que nous l'avons précédemment indiqué, les acheteurs de ferme contre primes ont dû vendre à 82-25, autour duquel s'est passée toute la bourse.

On reste à quatre heures un peu mieux; l'on a beaucoup traité de primes fin prochain dans les prix de 82 80, dont 50 c, et 82-95, et 83, dont 25 c.

Au comptant : Autriche, 390. — Banque belge, 770. — Espagne, passive, 5. — Chemin de Marseille à Avignon, 590,587-50.— Obl. Grand'-Combe, 1087-50 — Obl. Orléans, 1270. — Jouissances de Bourgogue, 107-50. — Lin Maberly, 350.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	122 »	122 05	122 »	122 05	122 35
— fin cour. . .	122 30	122 35	122 25	122 35	122 35
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	82 20	82 20	82 10	82 15	82 10
— fin cour. . .	82 30	82 30	82 20	82 30	82 35
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 82 32 1/2, 30. Apres, 82 30 offert.
4 0/0	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	» »	» »	» »	
Banque de Fr. .	3330 »	3325 »	H. 2 50	Reports, fin de mois.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	3 0/0, 15.
— de 1000.	1125 »	» »	» »	5 0/0, 20 à 25.
Caisse Hypoth..	772 50	73 75	H. 1 25	
Quatre Canaux.	1270 »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	805 »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr. .	308 75	307 50	B. 2 50	— 308 75, 307 50.
do R. G. . .	120 »	131 25	H. 11 25	— 130, 135, 130.
Orléans	760 »	» »	H. 2 50	— 760, 761 25, 758 75.
Strasb. à Bâle.	207 50	207 50	B. 1 25	— 208 75, 206 25, 207 50.
Rouen.	755 »	» »	H. 5 »	— 755.
Havre.	580 »	580 »	B. 1 25	— 580, 576 25, 577 50.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 »	» »	» »	Londres, 3 décembre.
— Portugais..	44 1/2	» »	H. 1/4 »	Dimanche.
Esp. D. active.	29 1/8	29 1/4	H. 1/2 »	Bourse fermee.
5 0/0 Naples. .	106 60	» »	H. » 10	
— Romain. .	104 »	104 1/4	H. 1/4 »	
Obl. Piémont. .	1192 50	1195 »	» »	
Emp. d'Haiti. .	» »	» »	» »	

Adjudications.

Ministère des Travaux publics. — Préfecture de l'Aude, à Carcassonne, 20 décembre, à 1 heure, travaux de construction de la route royale no 118, montant à 158,502 fr. 10 c.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 4 décembre* 1843.

CHAMAROT, boulanger, rue de Constantine, 40, à La Chapelle; j.-c., M. Delon; synd. prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 5 décembre.

Arrivages, 1,433 quint. 34 kil. Restant, 9,826 quint. 26 kil.

Cours moyen, 36-26; cours-taxe, 36-24. Différence entre ces cours et ceux d'hier : cours moyen, hausse de 3 cent.; cours-taxe, hausse d'un centime.

Gruaux,	6 quint.	28 kilog.	de 39-50 à 56-05
1re marque,	237	07	36-55 à 37-60
2e	335	98	35 00 à 36-30
3e	12	56	30-90 à 32-60
4e	41	63	21-65 à 26-75

Ventes à livrer : 706 quint. 50 kilog. de 35-05 à 36-30

Les variations dans le prix des farines continuent à être insignifiantes. Les arrivages sont toujours plus faibles que les ventes, et la provision restant à la halle devient plus faible de jour en jour.

A Mayence, le cours des blés est de 18-05 l'hect. première qualité, et 16-75 deuxième qualité. Les graines de trèfle valent sur la même place 62-25, et les graines de luzerne 33 fr. les 50 kilog.

Au dernier marché de Sceaux, les bœufs ont éprouvé une hausse légère, et les vaches grasses une hausse plus prononcée; les veaux et les moutons se sont vendus au cours du dernier marché.

A Bordeaux, au marché du 30 novembre, les bœufs ont valu sur pied : 1re qual., 60 fr. les 50 kil.; 2e, 58 fr.; 3e, 55 fr. Ces prix étaient en baisse sur le marché précédent.

Moutons, de 60 à 65 fr.; vaches, de 45 à 52-50; porcs, 50 fr. les 50 kilog. sur pied.

A Carpentras, les garances se sont très bien vendues à la dernière foire; tous les marchands d'Avignon s'y étaient donné rendez-vous. Il y avait plus d'empressement chez les vendeurs que chez les acheteurs. Plusieurs détenteurs ne vendent pas dans l'espoir d'une hausse, quoique les prix actuels soient assez élevés, 62 à 63 fr.

Les vins du midi, surtout ceux de Saint-Georges et de tous les crûs estimés du bas Languedoc, sont enlevés des prix regardés comme très avantageux aux vendeurs.

Marché aux veaux de la Chapelle du mardi 5 décembre 1843 :

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 129.

JEUDI 7 DÉCEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Librard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 6 DÉCEMBRE.

La question sociale en Angleterre.

Lutte des manufacturiers contre les propriétaires. — La ligue contre la loi des céréales. — Conséquence de la libre importation des blés étrangers (1).

Si les manufacturiers et les ligueurs venaient à l'emporter; si l'abolition des droits d'importation était proclamée, quelles seraient les conséquences de cette révolution économique,— pour le commerce et pour l'industrie, —pour l'agriculture,—pour la prospérité du pays, — pour le bien-être des classes ouvrières et de toute la population ? — C'est ce qu'il nous reste à examiner.

Tant qu'il s'est agi du commerce extérieur, d'ouvrir de nouveaux débouchés aux produits de ses fabriques, de conquérir des chalands et des consommateurs, par la politique ou par la force, l'Angleterre a toujours prêché les maximes de la liberté la plus illimitée des échanges. Propriétaires, manufacturiers, négociants, hommes d'État se sont montrés parfaitement d'accord; au cun sacrifice ne leur coûté : trésors, matelots et soldats, ils ont tout prodigué.

Mais quand il a été question d'ouvrir les marchés anglais aux produits étrangers; de pratiquer enfin sincèrement chez soi ces principes de liberté absolue que l'on conseillait aux autres nations, l'Angleterre a renié les théories de ses économistes.

Cependant, commercer, c'est échanger des produits. Le commerce vit de réciprocités : il est absurde de vouloir toujours vendre sans acheter jamais. Il devait nécessairement arriver un temps où les Anglais, à leur tour, seraient mis en demeure d'ouvrir librement leurs ports aux nations étrangères.

Les manufacturiers et les négociants ont été les premiers à se résigner. Ils ont fait mieux : ils ont hardiment proclamé les principes de la liberté la plus absolue du commerce et de l'industrie; ils ont demandé que le gouvernement anglais donnât lui-même l'exemple, qu'il supprimât les droits et les tarifs de toute espèce.

Alors les intérêts du commerce et de l'industrie se sont rencontrés face à face avec les intérêts de l'agriculture et de la propriété foncière.

Les négociants et les manufacturiers, se fiant à la puissance de leurs capitaux, de leurs gigantesques usines, de leurs procédés économiques de fabrication, et peut-être aussi à la misère des classes laborieuses, espéraient pouvoir produire à meilleur marché que toute autre nation, sous-vendre tous leurs compétiteurs étrangers, substituer enfin, dans la consommation générale, leurs produits aux produits de tous leurs rivaux; ils se croyaient assurés, en un mot, d'arriver, par la concurrence et par la vente au rabais, à monopoliser de fait le commerce du monde. *Under-sell, over trade*: vendre au rabais, surexciter le commerce ou trafiquer outre mesure, telle fut leur tactique.

Mais le piége était trop grossier pour qu'on s'y laissât prendre. Les autres nations n'étaient point disposées à sacrifier leurs producteurs à l'Angleterre. Ces étranges théories ont trouvé peu de partisans; chaque jour, au contraire, les Anglais voient de plus en plus les marchés se resserrer pour eux.

L'Angleterre s'était précipitée en aveugle dans la carrière scabreuse de l'industrialisme et du négoce; elle avait mis le sort de sa population, presque exclusivement manufacturière, à la merci du hasard, des évènements imprévus, des chances du commerce. Pour assurer la vie de ses légions d'ouvriers, il lui fallait incessamment des centaines de millions de consommateurs nouveaux.

Depuis cinquante ans, elle a envahi l'Asie, une partie de l'Afrique et de l'Amérique, l'Océanie; elle a partout planté son audacieux pavillon et établi ses comptoirs; elle a rançonné les faibles, subventionné les forts et payé la subvention en marchandises : néanmoins elle étouffe dans son île, elle est écrasée par ses produits invendus; ses magasins, ses entrepôts regorgent, et l'activité de ses ateliers est plus dévorante que jamais.

Cette nation a voulu approvisionner le globe de marchandises: il lui faut pour chalands tous les peuples de la terre, sinon elle ne peut vivre et nourrir ses habitants. La prospérité tant vantée de l'Angleterre ne peut manquer d'aboutir tôt ou tard à une immense déception.

Déjà les manufacturiers en sont réduits à dire aux propriétaires : « Si nous voulons encore trouver à vendre nos marchandises, il faut absolument que nous consentions à recevoir des produits en retour. Or, nous ne pouvons admettre que des matières premières ou des subsistances, des produits agricoles enfin, puisque nous sommes encombrés d'objets manufacturés de toute sorte. »

De leur côté, les propriétaires répondent : « Si vous tenez à vendre vos produits, nous tenons, nous, à vendre nos récoltes. Notre production est trop dispendieuse pour que nous puissions soutenir la concurrence contre les étrangers. Nous voulons nous réserver l'approvisionnement du marché national. Si nous laissons entrer en franchise les blés étrangers, nous sommes ruinés, nos terres perdent les 2/3 de leur valeur, nos revenus sont réduits à zéro; nous ne pouvons payer nos créanciers, nous sommes forcés de faire banqueroute, et, dans notre chute, nous entraînons les fermiers et les cultivateurs. »

Ainsi donc, l'Angleterre est arrivée à ce point qu'il faut sacrifier l'agriculture ou l'industrie. La vie de l'une, c'est la mort de l'autre, *et vice versâ*. Quelle alternative!

La liberté absolue du commerce, cela est incontestable, donnerait momentanément à l'industrie un essor prodigieux, mais cette surexcitation amènerait bientôt une épouvantable catastrophe : on produirait outre mesure, comptant sur des débouchés impossibles; les magasins et les entrepôts se trouveraient plus encombrés que jamais. Et alors, où trouver encore des consommateurs?

Il arriverait ce qui arriva en 1827, après l'émancipation de l'Amérique espagnole, ce qui ne peut manquer d'arriver incessamment, à l'occasion de l'ouverture du marché chinois. On produirait en quelques semaines de quoi saturer la consommation pendant dix années.

Le pain baisserait de prix, et, malgré cette baisse, les salaires hausseraient pour un temps, peut-être, par suite de la demande momentanée de travail... Mais après? Les ouvriers seraient en masse renvoyés des ateliers, et la concurrence des bras inoccupés ferait baisser les salaires au-dessous du minimum de subsistance.

Quand l'offre de bras surpasse démesurément la demande, il n'y a aucune limite à la dépréciation du travail : le salaire peut baisser à l'infini. Aujourd'hui le travail de l'homme coûte trop cher : on fait travailler les enfants, on fait travailler la vapeur. Autrefois, la production exigeait le concours de l'intelligence, du travail et du capital. — Désormais, le capital seul suffit : l'homme est inutile.

Qu'importe que le prix du pain diminue, tombe aussi bas qu'il plaira de l'imaginer, si l'ouvrier ne peut même pas disposer d'un farthing, d'un centime?

La baisse du prix du pain ne profiterait qu'à cette partie de la population dont le revenu ne serait en rien altéré par la libre importation des blés étrangers.

La suppression des droits sur les céréales causerait un préjudice immense aux intérêts agricoles.

D'abord, en réduisant notablement le prix du blé, elle réduirait dans la même proportion le revenu en argent des fonds de terre, par conséquent la valeur vénale des propriétés. La rente des terres à blé fixe la rente de toutes les autres terres. La mesure atteindrait donc directement les maîtres du sol, l'aristocratie, et lui porterait un coup terrible.

En décrétant la libre importation des blés, il faudrait, sous peine d'être souverainement injuste, décréter en même temps une diminution des fermages proportionnelle à la diminution du prix des grains. S'il en était autrement, tous les fermiers se trouveraient immédiatement ruinés; et, comme le fermage est le mode d'exploitation généralement adopté dans la Grande-Bretagne, la ruine des fermiers entraînerait aussitôt la suspension des cultures dans la majeure partie du royaume. Or, ce ne sont pas les fermiers qui jouissent des priviléges et du bénéfice de la loi existante.

La liberté instantanée du commerce des grains causerait une véritable révolution en agriculture. Elle bouleverserait le mode d'assolements, elle forcerait à renoncer en partie à la culture des céréales. Les terres auraient peine à couvrir les frais d'exploitation; à moins que la rente, l'intérêt du capital, ne fût à-peu-près réduit à zéro, une grande partie du sol cesserait d'être cultivée.

La liberté du commerce ruinerait encore les éleveurs de bestiaux, les producteurs de laines, enfin toutes les branches de la production agricole.

Le cultivateur anglais, surchargé de taxes, d'impôts de toute espèce, grevé d'un fermage exorbitant, de frais dispendieux, ne pourrait lutter avec avantage contre les laboureurs des autres pays. Tout ce qu'il pourrait faire, ce serait de racheter par une culture plus savante l'infertilité comparative du sol et du climat. — Mais le fermage?

L'agriculture ne pourrait se maintenir, en Angleterre, qu'au prix d'une réduction considérable, d'une suppression complète même du fermage pour beaucoup de terres, d'une diminution des profits et des salaires.

C'est donc bien réellement la lutte de l'industrie et du commerce contre la propriété foncière, et subsidiairement contre l'agriculture, la lutte du capital mobilier contre le capital agricole.

Ainsi, ruine des propriétaires, ruine de l'agriculture, ruine des fermiers et des cultivateurs, voilà ce que demandent le commerce et l'industrie! C'est à cette condition seulement qu'ils peuvent prospérer et fleurir, que les ouvriers des manufactures peuvent trouver à vivre misérablement du fruit de leur travail.

Mais la vie de l'industrie, du commerce, des salariés des manufactures, c'est la suppression du revenu des propriétaires, des profits du fermier, du salaire du laboureur. C'est tout au moins une atteinte profonde aux bénéfices du droit de propriété.

Quelle sera l'issue de la lutte? Nul ne saurait le prévoir. Il n'est pas probable qu'on supprime tout droit sur les blés étrangers : cependant une modification des lois existantes, dans un avenir plus ou moins éloigné, nous paraît inévitable. Mais quel sera cette modification? Il faut que la propriété se transforme en Angleterre ou qu'elle périsse; il faut que le capital reconnaisse hautement le droit du travail, les droits du travailleur.

Pour résoudre cette violente antinomie de l'agriculture et de l'industrie; pour améliorer le sort des travailleurs; pour satisfaire les intérêts des manufacturiers et les intérêts des propriétaires, les économistes comptent sur les moyens négatifs. La liberté illimitée du commerce est pour eux la panacée universelle.

Dans l'état d'hostilité manifeste où se trouvent aujourd'hui tous les intérêts; avec le salariat, la concurrence, la domination exclusive des uns, l'oppression des autres, ce qu'on appelle liberté, c'est la licence, c'est le désordre, c'est l'anarchie.

La véritable liberté ne peut exister en dehors de l'ordre; et l'ordre, du moins l'ordre véritable (qui est tout autre chose que le désordre légal), l'ordre permanent, régulier, ne pourra être définitivement constitué que lorsque l'on aura d'abord rendu tous les intérêts convergents, solidaires; que lorsque l'on aura reconnu et proclamé les droits et les devoirs respectifs de tous les membres de la société, enfin organisé l'industrie et l'agriculture, réalisé l'association.

On nous traite de rêveurs quand nous disons qu'il faut combi

(1) Voir nos numéros du 30 novembre et des 2 et 4 décembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Horticulture.

SOMMAIRE : — Culture des fruits hâtés et forcés. — Fruit unique mangé mûr à Londres par un Napolitain. — Abris : toiles, paillassons. — Abri économique. — Serre mobile, sa construction. — Culture des arbres hâtés. — Arrosages et bassinages. — Fraisiers hâtés dans la serre mobile. — Influence de ce procédé sur la santé des arbres. — Serres à forcer les arbres à fruits. — Bâches mobiles à forcer la vigne. — Raisins forcés en grand. — M. Van G., à Anvers.

C'est à vous principalement que nous nous adressons aujourd'hui, estimables gastronomes, qui ne craignez pas de donner au jardinier un prix de hâter ou de forcer les fruits, disaient proverbialement : « Entre Pâque et la Pentecouste, fais ton dessert d'une crouste. » Aujourd'hui, non-seulement beaucoup de fruits conservés sont encore excellents à la Pentecôte, mais on peut déjà pour cette époque avoir des fruits de la récolte nouvelle; on le peut sans dépense énorme, sans construction spéciale, sans serre, sans autre appareil de chauffage qu'un ou deux poeles de terre ou de fonte du prix le plus modeste.

Disons d'abord un mot des abris qui peuvent assurer une récolte naturelle de fruits sur les arbres en espalier. Le pêcher et l'abricotier, le dernier surtout, ont une malheureuse habitude dont on n'a pu les corriger jusqu'à présent; ils fleurissent sous l'influence des premiers rayons du soleil de printemps, tout comme en Perse et en Arménie; c'est un souvenir de leur pays natal. Mais en Perse, l'hiver une fois

cher pour se donner cette satisfaction. L'horticulteur de profession ne peut espérer un prix suffisant des récoltes ainsi obtenues, que près de Paris et de trois ou quatre grandes villes. Le jardinier amateur ou marchand a au contraire toujours intérêt à *hâter* les fruits, c'est-à-dire à faire artificiellement arriver leur maturité un mois ou six semaines avant la pleine saison.

Voici le procédé le plus usité. On fixe horizontalement, à la partie supérieure du mur d'espalier, sous le chaperon, une légère pièce de charpente qui règne tout le long du mur occupé par les arbres qu'il s'agit de hâter. Des châssis vitrés, de dimensions proportionnées à la hauteur du mur, sont assujettis à cette solive; leur inclinaison est ordinairement de 50 à 60 degrés. Si le mur a 2 mètres 50 de hauteur, le châssis doit avoir 2 mètres [illegible]

ner l'agriculture avec l'industrie, organiser le travail, associer le capital, le travail et le talent, c'est-à-dire les hommes et les intérêts...

Nous verrons comment les hommes d'État et les économistes, de l'Angleterre, les esprits positifs et pratiques, résoudront cette immense question qui agite aujourd'hui les trois royaumes.

Ils l'ajourneront vraisemblablement, comme toujours; *ils conserveront le statu quo*, c'est-à-dire la discorde et la guerre civile, ou bien ils proposeront quelque modification insignifiante, quelque ridicule cataplasme politique ou économique. Mais ils laisseront le mal empirer, les haines s'envenimer de plus en plus, enfin fermenter le levain des révolutions.

Ainsi agissent les sages. Les fous sont ceux qui voudraient conjurer le danger et prévenir la catastrophe; qui indiquent le moyen de concilier pacifiquement tous les intérêts et de leur donner pleine satisfaction, d'assurer à chacun l'exercice et la jouissance de ses droits.

Taxe du pain.—Organisation de la boulangerie.

Les boulangers de plusieurs des principales villes de France ont adressé des pétitions soit aux chambres, soit à M. le ministre du commerce, dans lesquelles ils se plaignent :

1° Des bases actuelles de la taxe du pain, bases inexactes adoptées sans appréciation suffisante du poids et de la qualité des grains, et sans connaissance assez approfondie des détails de la fabrication elle-même;

2° De la concurrence fâcheuse qui résulte du trop grand nombre de boulangers établis, et de la vente du pain dans les marchés par la boulangerie foraine.

Pour obvier à ces inconvénients, les boulangers proposent :

1° La révision des éléments constitutifs de la taxe du pain;

2° La limitation du nombre des boulangers dans chaque ville;

3° La suppression complète de la boulangerie foraine.

Nous sommes loin de condamner les efforts des pétitionnaires pour obtenir la réforme des abus dont ils sont victimes; mais tout en faisant des vœux pour que justice soit rendue à qui de droit, nous ne pouvons oublier que d'autres intérêts sont en présence et réclament impérieusement satisfaction, car ces intérêts sont ceux du peuple.

En effet, les réformes réclamées non-seulement par les boulangers, mais par les consommateurs, soulèvent les plus hautes questions de l'économie politique; elles touchent aux premières conditions de la tranquillité du pays; elles s'élèvent, par les graves considérations qui s'y rattachent, jusqu'à la sphère des raisons d'État.

Il s'agit, avant tout, de savoir si le pain doit être taxé par l'administration, ou s'il ne conviendrait pas mieux d'en abandonner le cours à la libre concurrence.

Nous empruntons à l'*Ordre*, journal de Limoges, les réflexions suivantes, appuyées sur des renseignements administratifs, et qui nous semblent résumer la question avec sagesse et clarté.

En 1834, M. le ministre du commerce, frappé de l'imperfection des bases sur lesquelles la taxe du pain est établie dans toute la France, adressa à MM. les préfets une circulaire ayant pour but de les engager à consulter les conseils municipaux des principales villes de chaque département, sur la question de savoir s'il serait possible de renoncer à taxer administrativement le pain. En conséquence de cette circulaire, des épreuves furent faites dans plusieurs localités, et voici le résultat des observations auxquelles elles donnèrent lieu.

La suppression de la taxe tendrait à faire augmenter le prix des grains, et, par suite, celui du pain. Sous le régime de la taxe, le prix du pain étant fixé par l'autorité au commencement de chaque mois pour la durée du mois entier, les boulangers s'approvisionnent selon leurs besoins seulement; et dès qu'une hausse de grains s'annonce, ils suspendent leurs achats, et répondent aux détenteurs qui veulent profiter d'un moment de faveur pour vendre, qu'ils achèteront plus tard, selon que la taxe sera maintenue ou élevée. Il résulte de cette incertitude que la plupart des producteurs ne voulant pas courir de chances, livrent leurs grains aux prix offerts par les boulangers, ce qui entrave la hausse, et dès lors favorise les consommateurs.

Si, au contraire, la taxe était abolie, il serait sans doute possible que, dans les bonnes années, il s'établit entre les boulangers une concurrence favorable aux intérêts de la classe pauvre; mais, en temps de cherté, les boulangers, pressés par les circonstances, subiraient les exigences des propriétaires et les imposeraient librement à leur tour aux consommateurs.

D'autres inconvénients de la suppression de la taxe sont encore signalés.

Dans les centres de population qui comptent un grand nombre de boulangers, les coalitions seraient sinon impossibles, du moins fort difficiles; mais beaucoup de villes n'ont que trois ou quatre boulangers, très souvent deux, et la plus grande partie des bourgs n'en ont qu'un. N'est-il pas présumable, certain même, que, dans la plupart de ces localités, la concurrence que l'on espère sera remplacée par le monopole et l'arbitraire?

Il y a plus; dans les villes manufacturières, les boulangers font crédit aux ouvriers pendant huit, quinze jours et même davantage. C'est là un bienfait dont profitent surtout les plus pauvres sous la protection de la taxe, car le pain qu'ils reçoivent à crédit ne leur coûte pas plus cher que celui qu'ils payent comptant. Si la taxe était supprimée, pense-t-on que les boulangers ne se laisseraient pas aller à la pente facile d'imposer un prix plus élevé à l'emprunteur? Ne se diraient-ils pas qu'après tout ils font des avances, s'exposent à perdre et ont droit à un dédommagement? La réponse est faite et le résultat certain, la classe la plus pauvre serait imposée.

Cette appréciation des résultats de la taxe du pain plaide hautement en faveur de son maintien. Il est impossible, en effet, de nier l'action efficace et bienfaisante que l'intervention toute paternelle de l'autorité peut exercer sur le cours des grains, lorsque nous voyons tous les jours les menées obscures de quelques *haussiers* et *baissiers* produire dans nos marchés principaux des fluctuations assez sensibles. Le gouvernement, en supprimant la taxe, renoncerait donc aux bénéfices d'une mesure qui lui confère l'un de ses plus beaux titres à la confiance et à l'affection du peuple, celui de veiller chaque jour et avec sollicitude au bien-être des travailleurs. N'oublions pas non plus que le peuple a accepté cette tutelle de l'autorité, qu'il la reconnaît, s'y soumet, et ne verrait peut-être dans la suppression de la taxe que l'abandon de ses intérêts les plus chers. N'oublions pas enfin que, dans les temps de disette et de calamité, au moment où les boulangers ont le plus besoin de sécurité, la taxe les protège contre ces accusations de monopole et d'accaparement sur lesquelles les masses souffrantes s'appuient d'ordinaire pour se porter aux dernières extrémités.

Le principe du maintien de la taxe reconnu, et avant de nous occuper des réformes et des améliorations qu'elle exige, examinons les moyens et les calculs qui servent à son établissement actuel.

La taxe du pain s'établit d'après le *poids* et le *prix* des grains. Le *poids* est constaté une fois l'année par des pesages faits, soit sur les marchés, soit dans les greniers de la localité. Cette opération a lieu trois mois après la récolte, lorsque les grains ont acquis leur degré de maturité et de dessication. Mais, outre que le poids du grain n'est point la seule cause de son plus ou moins de produit au pétrin, beaucoup de grandes villes sont alimentées par les blés de plusieurs départements voisins, et alors le *poids légal*, lorsqu'il ne ressort que de l'expertise faite dans quelques greniers locaux, n'est plus l'expression de la moyenne du *poids réel*, et ne présente plus qu'une base inexacte pour les calculs de toute l'année.

Le mode d'établissement *du prix* des grains est également défectueux dans les villes où il n'existe pas de marchés : le cours résulte de la notoriété publique, c'est-à-dire, le plus souvent, des déclarations de quelques négociants investis de la confiance de l'autorité, mais qui, dans certains cas, n'écoutent pas la seule voix de l'intérêt général. Dans les communes où il existe des marchés, et le nombre en est très restreint, quelques hectolitres seulement sont souvent présentés aux halles, et ces quantités insignifiantes, dont la vente ne peut exercer aucune influence sur les autres transactions, n'en servent pas moins à établir les mercuriales. Il est donc évident que le *prix légal* des grains n'est presque jamais en harmonie avec leur *prix réel*.

Mais, abstraction faite de ces bases défectueuses, les principes qui servent à établir *le prix du pain* sur plusieurs points de la France, présentent encore de plus graves inconvénients. Voici comment on opère : Après avoir fait ressortir la quantité de pain que doit produire l'hectolitre de blé, on retranche de cette quantité un certain nombre de kilogrammes abandonnés au boulanger pour ses frais de fabrication et bénéfices. Le reste du poids du pain sert de diviseur au prix des grains, et le quotient est le prix de la taxe.

Il résulte évidemment de ce système que la quantité de pain abandonnée aux boulangers pour frais de fabrication *étant toujours la même*, le boulanger n'a que peu ou point de bénéfices lorsque le pain est à bon marché; tandis que, au contraire, en temps de disette et de cherté, son gain devient énorme; en d'autres termes, lorsque le peuple souffre, le boulanger gagne beaucoup, et lorsque le peuple est dans l'abondance, le boulanger se ruine : il est impossible de suivre un système plus vicieux que celui-là.

Il résulte donc de ce qui précède que le principe de la taxe du pain doit être respecté, mais que les éléments et les calculs qui servent à établir cette taxe, ainsi que les mercuriales, exigent de promptes et importantes réformes. Nous nous occuperons dans un prochain article de la boulangerie foraine et de la limitation du nombre des boulangers patentés.

L'*Univers* a reçu de Bourbon des détails sur la prise de possession des îles Saint Paul et Amsterdam, dont nous avons parlé dans le temps. L'*Olympe*, de Bordeaux, est parti le 12 juin pour ces îles. Voici ce qui a donné lieu à cette expédition. Un capitaine Adam, propriétaire d'une goélette, y était allé à la pêche, et en avait rapporté de bonne morue qui avait bien placée; alors il a traité avec un M. Adolphe Gamin, lequel s'est entendu avec le gouvernement, et l'*Olympe* est allée prendre possession de ces îles avec quatre ouvriers militaires et un caporal. Le navire, chargé d'approvisionnements, amène quatorze pêcheurs engagés au compte s'en revenir tout de suite, et retourner plus tard chercher le produit de la pêche. Ce petit établissement est sous les ordres du capitaine Adam, qui est Polonais. L'île principale, qui a une quarantaine de kilomètres de tour, abonde en porcs sauvages bons à manger. Le privilège accordé par le gouvernement local à M. Gamin est pour cinq ans. On croit que cette affaire, dont il a fait les frais, lui sera avantageuse.

On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais* :

« Rien de plus noble que les sincères courtisans du malheur, et nul ne pourrait refuser son estime à ceux qui, ayant reçu des bienfaits de la branche aînée des Bourbons, s'empressent d'aller offrir leurs hommages à un prince intéressant et sur lequel pèse un exil fatal. Que M. le duc de Blacas, qui fut comblé par Louis XVIII, ait légué en mourant à M. le duc de Bordeaux sa terre de Frangsdorf, il faisait son devoir en même temps qu'il donnait un touchant exemple de fidélité. Quand M. de Châteaubriand part pour faire sa cour au petit-fils de Charles X, on est ému de voir cet homme de génie, ce poëte des vieux temps, cet autre Gœtz de Berlichingen, se rapprocher à son dernier jour du rejeton de ces anciens rois tant aimés. C'est son *Abencerage*, et il va répandre à ses pieds une de ces belles larmes qu'il sait si bien faire verser.

» Quoi de plus honorable que les sentiments de cette espèce! ils sont dignes de la royauté; ils rappellent ces fidélités aux Stuarts dont Walter Scott a rempli ses romans et a animé ses Redgauntlet. Que les Grammont, que les Noailles, que les Montmorency, que les Biron, que les d'Uzès fassent le pieux pèlerinage, c'est au mieux, surtout s'ils ne sont poussés que par leur cœur. Mais il n'est rien que l'esprit du jour ne gâte. Il est de mode d'aller à Londres; et beaucoup vont chez le prince, qui auront l'humiliation de voir décliner leurs noms et prénoms sans être reconnus. C'est égal, ils verront leurs noms imprimés dans les journaux, ils se seront donné les apparences d'hommes comme il faut, ils auront fait partie de la *fashion*. Le ridicule que nous signalons est poussé au point que de fort minces bourgeois ou industriels s'apprêtent, dit-on, eux aussi, à traverser la Manche. On se demande s'ils vont présenter au prince ou des hommages ou des échantillons. »

Aux deux journaux existants dans le département de l'Ain, il vient de s'en adjoindre un troisième qui prend ce titre : *le Réveil*. Ce journal, publié sous la direction de M. Francisque Bouvet, annonce qu'il va commencer sa carrière par une phase d'opposition; qu'il combattra non pas le gouvernement en lui-même, mais la marche du gouvernement, *système rétrograde et ruineux qu'une série de mauvais ministres a immuablement suivi depuis des années*. Nous citons avec éloge le passage suivant du premier article publié par le *Réveil* :

« La révolution de 1789 fit couler dans les institutions la vie communicatrice du christianisme. Abolition des privilèges, égalité des droits et des devoirs, fraternité des hommes, tel fut le principe de 89. Ce principe est le nôtre. Nous entendons que la politique ait pour objet constant son application progressive dans notre ordre social et dans l'humanité tout entière. »

ORIENT.

Une correspondance de Constantinople, publiée dans la *Gazette d'Augsbourg*, annonce que l'ambassade russe est mécontente de la nomination de Kiamil-Pacha aux fonctions de gouverneur de la Bosnie. Selon cette même correspondance, les ambassadeurs des puissances étrangères ont eu des conférences sur les affaires de Grèce avec le reis-effendi, qui a déclaré qu'il ne susciterait aucun embarras à ce pays dont il désirait la prospérité.

ANGLETERRE.

Le duc de Bordeaux continue à recevoir de nombreuses visites dans *Belgrave-Square*. Des députations d'ouvriers sont venues des rives de la Seine, dit le *Morning-Post*, saluer la *royauté exilée* (*exiled royalty*), et leur visite a vivement ému le jeune duc. On dit que S. A. R. restera à Londres jusqu'au 15 décembre.

— Le *Times*, dans son compte-rendu des pérégrinations de S. M. la reine Victoria, nous fournit les détails pastoraux que voici :

« La reine est allée voir à Chatsworth un arbre qu'elle a planté de ses mains il y a onze ans, quand elle était encore enfant. Après avoir considéré *ce monument de ses jeunes années*, elle résolut d'en faire planter un autre à côté, de la main du prince Albert. Le prince a donc aussitôt choisi un jeune chêne et l'a planté avec toutes les formalités d'usage. »

— Quelques journaux anglais reviennent sur la question, si souvent débattue dans la presse européenne, du mariage de la jeune reine d'Espagne. Le *Morning-Chronicle* prétend que l'Autriche et les autres puissances occidentales de l'Europe finiront par abandonner la cause de don Carlos, et qu'elles consentiront au mariage du duc d'Aumale avec une sœur du roi de Naples, à la condition que le frère de ce souverain épousera la jeune Isabelle. Le *Morning-Post* soutient que cette affaire est bien loin d'être arrangée, que l'Autriche n'y a pas consenti et n'y consentira pas.

IRLANDE.

On annonce que la commission nommée par le gouvernement pour faire une enquête sur les relations existantes entre les propriétaires fonciers et les fermiers, a ouvert ses séances au château de Dublin.

Les arbres hâtés à l'espalier ne profitent pas des bienfaits des pluies et des rosées; il faut y suppléer par des bassinages renouvelés selon le besoin; on donne aussi, mais avec beaucoup de modération, un peu d'eau à la terre au pied des arbres, quand elle semble trop desséchée par l'effet de la chaleur artificielle. Les bassinages se donnent sur toute la surface de l'arbre, avec une pompe munie d'une gerbe d'arrosoir percée de trous très fins, qui permet d'imiter parfaitement une pluie naturelle. On ne doit employer à cet usage que de l'eau mise d'avance à la température de l'intérieur de la serre mobile. Il faut aussi prendre de grandes précautions à l'égard des insectes; les fourmis en particulier, grâce à la chaleur du poële, multiplient prodigieusement dans cette chaud et de froid que l'arbre éprouve au moment où sa végétation est la plus active; le pêcher, hâté dans la serre mobile, n'éprouve aucun changement semblable s'il est bien gouverné; c'est donc un moyen de refaire les arbres malades. L'arbre hâté, même plusieurs années de suite, est toujours mieux portant que les arbres livrés au cours naturel de leur végétation, par cela seul qu'ayant commencé plus tôt à végéter, il a eu plus de temps devant lui pour faire, ou, comme nous disons, pour *mûrir* son jeune bois, espoir de la récolte de l'année suivante.

Un mot maintenant des serres à forcer les arbres à fruits. On les construit à un seul versant, à l'exposition du midi. Aucune situation ne leur convient mieux que le revers méridional d'un mur élevé, auquel [illegible] vigne en état de les produire, car il faut pour obtenir des résultats satisfaisants, des ceps plantés tout exprès, cultivés et provignés dans l'espoir d'une seule récolte forcée, bien longuement attendue, et qui, malgré toute l'habileté du jardinier, manque quelquefois. Quand on juge les ceps en état, ce qui n'a lieu très souvent qu'au bout de 5 ans, on pose sur les ceps des coffres en bois supportant des châssis vitrés, ordinairement en fer. Un fourneau établi au dehors envoie ses tuyaux à l'intérieur de plusieurs de ces châssis qu'on nomme *bâches mobiles*; on peut aussi appliquer à cette culture le *thermosiphon*, appareil formé de tubes de zinc remplis d'eau chaude. Il faut donner très peu d'air à la vigne ainsi forcée, ne lui laisser qu'une quantité limitée de grappes, suivre incessamment la marche de la végétation, veiller pendant les longues nuits [illegible]

M. O'Connell a dû partir le 3 de Dublin pour Limerick, où il doit présider le banquet qui sera donné en l'honneur de M. O'Brien.

M. Feargus O'Connor, le chef des chartistes, vient d'écrire dans son journal, que les promesses d'O'Connell touchant le *repeal* se réaliseraient, ou que sa tête tomberait sur le billot.

— M. Timothée O'Brien, repealer, a été élu lord-maire de Dublin.

ESPAGNE.

Est-il vrai que M. Olozaga ait manqué de respect à cette jeune reine qu'il a contribué plus que tout autre à faire déclarer majeure? Est il vrai qu'il ait forcé cette souveraine de treize ans à signer un décret qu'elle n'approuvait pas, et que, pour ce fait, l'homme d'État que M. Guizot déclarait il y a peu de jours le maître de la situation en Espagne, ait été arrêté comme coupable de lèse-majesté? C'est ce qu'il n'est pas encore très facile de savoir au milieu de tous les bruits contradictoires qui circulent sur ce grave événement. Voici, toutefois, la version du *Heraldo* :

Nous avons aujourd'hui à faire part au public d'événements très graves. Avant d'entreprendre ce récit, qui sera bref et circonspect, nous avons voulu nous assurer des faits, et nous pouvons certifier la vérité de tout ce que nous allons rapporter.

S. M. la reine Isabelle II appela hier le président du congrès pour lui déclarer que don Salustiano de Olozaga lui avait arraché *violemment, et contre sa volonté*, un décret de la plus grande importance et qu'elle croit préjudiciable aux intérêts du trône et du pays. S. M. désirait qu'on lui indiquât le moyen de rendre nul et sans effet le susdit décret. Le cas était nouveau et grave, et le président du congrès conseilla à S. M. de convoquer au plus grand nombre de personnes et de les consulter à ce sujet. En effet, le soir même, M. Pidal, président de la chambre des députés, et MM. don Andres Alcon, don Manuel de Mazarredo, don Xavier de Quinto et don Luis Gonzalez Bravo, vice-président, se réunirent au palais. S. M. fit en leur présence des révélations importantes, et ils furent tous d'avis que don Salustiano Olozaga s'était rendu coupable du crime de lèse-majesté et était indigne de la confiance de sa reine.

Le général Serrano, qui avait été appelé aussi, voulut entendre de la bouche de la reine le récit des faits, car il ne pouvait croire à ce qu'on lui en avait dit. En conséquence, M. Frias, ministre de la marine, signa le décret qui destitue don Salustiano de Olozaga. L'esprit de justice qui nous guide nous oblige à déclarer que, d'après nos renseignements, aucun des membres du cabinet n'avait connaissance du décret arraché par M. Olozaga. Il y a des faits d'une telle importance, qu'ils laissent l'esprit en suspens. Rien de ce que nous pourrions dire ne saurait qualifier le sacrilége attentat commis par M. Oloza a contre S. M. Les décrets de consécration des emplois et honneurs accordés par Espartero dans les derniers jours de son pouvoir et de la dissolution des chambres, prouvent, d'une manière indubitable, que don Olozaga, abusant de la confiance de la reine et du congrès, tendait à détruire la situation créée par la dernière révolution, et méditait une réaction.

L'article que nous venons de citer, publié le 29, a été aussitôt, comme on le pense bien, l'objet de toutes les conversations, et a donné lieu à toutes sortes de commentaires. M. Olozaga s'est empressé de le démentir par la lettre suivante adressée au *Corresponsal* :

Je me vois aujourd'hui attaqué dans le *Heraldo* avec autant de fausseté que de violence. On me suppose capable d'avoir arraché violemment un décret à S. M. Je viens de dénoncer au jury l'article du *Heraldo* comme calomnieux. Le jugement du pays condamnera les infâmes calomniateurs, et la vérité triomphera de leur malveillance. Mais avant ce jour j'espère prouver la fausseté et l'objet de cette imputation, démentie dès à présent par mon caractère, ma position et les antécédents de ma vie publique et privée. Pour cela je compte sur les moyens de publicité dont nous jouissons en Espagne, bien que contre le gré de ceux qui préfèrent les obscures manœuvres et les misérables intrigues impuissantes à obscurcir l'éclat de la raison et de la justice. Je suis, etc.

Voici maintenant de nouveaux détails que donne la correspondance de Madrid :

La reine a fait appeler de bonne heure, aujourd'hui 30 novembre, M. Pidal, président du congrès, et MM. Alcon, Luis Bravo, Mazarredo, Quinto, vice-président de la chambre, et le général Serrano, et elle a déclaré dans cette réunion que M. Olozaga l'avait contrainte à lui délivrer un décret de dissolution. M. Olozaga, comme on l'a vu par sa lettre au *Corresponsal*, déclare que ce sont les modérés qui ont ourdi toute cette intrigue pour le perdre. Vainement il a demandé à être admis au palais. La reine a répété ses déclarations devant les président et vice-président du sénat, disant que M. Olozaga lui aurait pris la main pour lui faire signer le décret.

Il a été décidé, séance tenante, dans le conseil, en présence de S. M., auquel assistaient les présidents et vice-présidents des deux chambres, et MM. Serrano et Frias : 1° qu'il serait dressé procès-verbal des déclarations de la reine relativement à la contrainte dont elle aurait été la victime, et 2° que le ministère qui serait constitué s'appuierait sur les bases du centre et de la droite.

Le soir, les modérés se réunissent chez M. Carasco, et il est probable que dans cette réunion seront arrêtés les noms des candidats aux divers ministères. Les députés progressistes, de leur côté, au nombre de 76, se sont réunis chez M. Madoz. M. Olozaga, appelé devant cette réunion, y a expliqué sa conduite, détaillant ce qu'il n'a fait qu'indiquer dans sa lettre au *Corresponsal*. Il a été décidé qu'une députation se rendrait auprès du général Serrano pour faire demander à la reine une audience où M. Olozaga justifierait officiellement sa conduite. Les membres de cette députation, MM. Sanchoz, Silva, Ramirez, Arcas et Prat, se sont rendus au palais; mais le général Serrano a été inflexible, et il n'a pas été permis à la députation d'arriver jusqu'à la reine.

Dans l'impossibilité où elle se trouvait d'arriver par cette voie à la connaissance précise des faits, la réunion progressiste a nommé une commission composée de MM. Lopez, Cortina, Cantero et Eugenio Moreno Lopez, en la chargeant de s'informer des causes qui avaient motivé la destitution de M. Olozaga, la démission du reste du ministère et la situation du gouvernement de la nation. Ces moyens ne paraissent pas devoir amener encore quelque résultat. Plus tard, 63 députés, en tête desquels figurent MM. Lopez, Cortina, Firmin Caballero, Alonzo, etc., etc., ont adressé au président de la chambre des députés une requête ainsi conçue :

« Excellence, nous, soussignés, députés, surpris au plus haut point par les événements qui ont eu lieu hier, et convaincus que la publicité est l'unique moyen de faire connaître des événements si intéressants pour le sort du pays, et de neutraliser toute tendance quelconque contre sa liberté et ses institutions, venons prier votre excellence de convoquer pour demain, au premier moment, le congrès, afin que l'on puisse débattre les questions les plus importantes auxquelles donneront lieu les événements mentionnés. »

Le même jour, 30 novembre, le sénat a tenu une courte séance, dans laquelle il lui a été donné connaissance du décret de destitution de M. Olozaga. Un sénateur, M. Figueras, a prononcé sur la crise actuelle un discours ainsi terminé :

Je prie le sénat de prendre en considération la situation où nous sommes, et d'adresser à S. M. un message pour lui offrir la coopération de ce corps législatif dans les graves circonstances actuelles, et l'assurant de notre ferme résolution

députés du commerce de Leipzig, pour l'établissement d'un chemin de fer de Bamberg à Francfort, en passant par notre ville. Ce chemin de fer se rattacherait au chemin de fer de Bamberg à Leipzig.

Gaz. univ. d'Augsbourg, 2 décembre.

SUISSE.

Un journal suisse annonce que le grand-conseil de Lucerne a décidé, à une majorité de six voix contre cinq, que les jésuites ne seraient pas appelés dans les établissements d'éducation de cette ville.

— Cette interminable question des couvents d'Argovie est toujours pendante. Le grand-conseil a résolu de prendre part à la conférence qui doit avoir lieu à ce sujet, mais en donnant aux députés des instructions telles qu'ils ne devront prendre part à aucune mesure qui aurait pour but d'opérer une scission et d'amener la guerre civile. Il a été soumis au grand-conseil un nouveau projet qui a été adopté à une majorité de 53 voix contre 4.

Aux termes de cette résolution, le décret de la diète concernant les couvents d'Argovie est inconstitutionnel. Deux députés seront nommés pour prendre part à la conférence et à la rédaction du manifeste, sauf à le faire approuver par le conseil-d'État. Ultérieurement le manifeste sera communiqué aux autres cantons.

Dans la séance du 30 novembre, MM. Fournier et Griset de Forell ont été nommés députés.

INTERIEUR.

Une ordonnance du roi, précédée d'un rapport du ministre de l'agriculture et du commerce, a paru ce matin dans le *Moniteur*. Son but est d'établir provisoirement plusieurs dispositions comprises au projet de loi sur les douanes, qui a été présenté à la chambre des députés le 5 juin dernier, et qui n'a pu être mis en délibération. Impatiemment attendues par le commerce, elles ont toutes pour objet la modification du tarif existant, dans la double vue d'accorder de nouveaux encouragements à la navigation, et de nouvelles facilités à l'industrie nationale. Elles pourront trouver place dans une édition du tarif des douanes, que l'administration est à la veille de publier.

Les droits établis ou modifiés affectent, quant à l'importation, le bois d'Espenille, le brai gras, le goudron, la calamine grillée, les capsules de poudre fulminante, le cuivre pur, le dibidivi, l'huile de palme, de coco, de coulouconna, l'iode, le lait, le mastic bitumineux, le minerai d'arsenic, le minerai de fer, la résine dammat, le sarcocolle, les voiles de navires confectionnées, les wagons de terrassement.

Et quant à l'exportation, le pain et le biscuit de mer, les poils propres à la chapellerie et à la filature.

— Le *Moniteur* publie une circulaire du ministre de la marine et des colonies aux préfets maritimes, au sujet de la préparation d'un projet de règlement sur le service des bâtiments en commission.

— Les élections des conseillers d'arrondissement ont eu lieu avant-hier pour le canton de Saint-Denis. Au premier tour, 171 électeurs ont pris part au scrutin : M. Brisson a obtenu 131 voix, M. Cottin 73, M. Lejeune 66, M. Beaugrand, notaire à Saint-Denis, 62.

M. Brisson a été le seul élu.

Au deuxième tour, M. Beaugrand s'est désisté en faveur de M. Lejeune, qui l'a emporté sur M. Cottin, soutenu par l'administration.

Une scène scandaleuse a eu lieu, dit le *Siècle*, pendant ces opérations. Un électeur, abusant de sa force, a maltraité et outragé grossièrement un de ses collègues. On annonce que cette scène de violence va être déférée à la justice.

— La révision des registres matricules de la garde nationale commencera le 1er janvier prochain. Aux termes de la loi, les gardes nationaux qui auront atteint à cette époque l'âge de soixante ans révolus seront rayés de la liste; mais, par contre, on devra procéder à l'inscription des jeunes gens qui ont atteint leur vingtième année.

Faits divers.

Suivant le *Commerce*, le roi serait venu hier à midi, de Saint-Cloud aux Tuileries, où une demi-heure après seraient arrivés successivement le chargé d'affaires d'Espagne, la reine Christine et divers personnages attachés aux ambassades. Après de longues conférences entre le roi et ces divers personnages, les ministres auraient été réunis en conseil, sous la présidence de S. M., le duc de Nemours étant présent. Des questions de haute importance étaient sans doute sur le tapis, car les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères avaient des courriers prêts à partir aussitôt la séance levée.

Hier, le maréchal Soult s'est rendu aux Tuileries, accompagné du capitaine Cassaignoles, arrivé d'Alger pour présenter au roi les derniers drapeaux enlevés aux troupes d'Abd-el Kader. Par ordre du roi, le général Aymar les a portés aux Invalides, dans une voiture de la cour.

(*Débats.*)

— On lit dans le *National* :

« Une nouvelle complication vient de surgir à Tunis entre le bey et le contre-amiral autrichien Bandiera. Celui-ci s'étant présenté porteur d'un firman de la Porte, par lequel des concessions sont faites dans la régence au commerce autrichien, le bey a refusé d'obtempérer à cette invitation, alléguant que l'Autriche n'avait jamais voulu reconnaître son gouvernement. »

— Le roi des Pays-Bas vient de trancher en quelques lignes la question du colportage dans le grand-duché de Luxembourg : A dater du 1er janvier prochain, le colportage ne pourra plus y être exercé en ce qui concerne les drogueries, les épiceries, le vin, l'eau-de-vie, les liqueurs de toute espèce, les étoffes de coton, de soie ou de laine et en général les étoffes dans la fabrication desquelles le coton, la soie ou la laine entrent pour une partie quelconque. Les marchands ambulants ne pourront plus, à compter du même jour, étaler des marchandises d'aunage ailleurs qu'aux lieux destinés à cet effet par l'autorité communale, et seulement aux jours des foires et marchés.

(*Patriote belge.*)

— On écrit de Berlin, le 26 novembre, à la *Gazette des Postes* :

« Le gouvernement a, dit-on, le projet d'adopter des mesures dont l'objet serait de mettre des bornes au luxe que les domestiques affichent dans leurs habillements. Ces mesures présenteront certainement des difficultés dans l'exécution. Toutefois elles seraient salutaires, car les dépenses auxquelles les domestiques se livrent ont souvent des conséquences funestes pour eux. Plusieurs se sont déjà tués. Une femme de chambre a voulu attenter à ses jours uniquement parce qu'elle ne pouvait satisfaire une passion désordonnée pour la toilette. »

— L'ouverture de la station de Valenciennes a eu lieu le 3 décembre, par le sous-préfet et les principaux fonctionnaires. On s'occupe maintenant du projet d'ouvrir une nouvelle porte pour mettre la station en

soutenu M. Leprevôt, que c'est celui qui a été découvert dans la Sainte-Chapelle à Paris.

— Le vapeur *le Véloce* est arrivé le 13 novembre à Constantinople, ayant à bord M. le baron Taylor, porteur de présents du roi des Français pour le sultan.

— M. Berryer est de retour à Paris. Le vicomte de Châteaubriand est attendu.

— M. Casimir Delavigne est parti pour Montpellier. On espère que le climat du Midi rétablira sa santé chancelante.

— Un journal annonce, de la manière la plus formelle, que M. Liadières, auteur de la nouvelle comédie reçue au Théâtre-Français sous le titre : *Les Bâtons flottants ou De près et de loin*, a retiré son ouvrage.

— Le naturaliste Schimper, après avoir séjourné pendant six années dans l'Abyssinie, s'est fait une position très avantageuse auprès du roi Ubié, qui l'a nommé gouverneur d'un district très étendu. Il donne lui-même ces détails dans une lettre écrite d'Ambasaa, en date du 30 juin. Cette lettre est ainsi conçue : « Je suis maintenant propriétaire d'un vaste pays, qui compte une population de plusieurs millions d'habitants, et dans lequel je suis souverain comme un comte d'empire au moyen-âge. Mais je suis pauvre, car il n'y a en que du blé, des armes et des bestiaux. L'argent y est rare, et je ne veux point m'en procurer en employant des moyens violents, à l'exemple des grands de l'Abyssinie. » On pense que même, dans sa nouvelle position, M. Schimper continuera ses travaux et complètera ses collections d'histoire naturelle. La science en tirera de grands avantages.

— On lit dans une feuille anglaise, le *Hertfort-Journal* :

« Samedi soir, quarante femmes, sous la direction d'une mégère, qui donnait du cor, se sont rassemblées autour de la maison d'un tailleur, près de Pontardulais, qui était dans l'habitude de maltraiter sa moitié; ces femmes sont venues lui déclarer à son de trompe qu'il était un détestable méthodiste. Elles avaient l'intention de le conduire à la rivière prochaine et de lui donner le baptême à la façon des anabaptistes. »

— On annonce comme devant paraître à Paris, le 1er janvier prochain, sous le titre de *Vorwærts! (En avant!)* un journal hebdomadaire, en langue allemande, publié par le Bureau central pour l'Allemagne.

— Quelques personnes ayant pensé que M. Horace Vernet était pour quelque chose dans l'ouvrage intitulé : *Voyage d'Horace Vernet en Orient, rédigé par Goupil Fesquet*, M. Goupil, seul auteur du livre, nous prie d'annoncer que cette supposition est toute gratuite ; la lecture de l'ouvrage, rempli d'ailleurs d'expressions d'admiration et de respect pour le grand artiste, suffirait pour attester que M. Vernet n'a pu y prendre la moindre part ; mais, pour qu'à l'avenir aucun ne s'y méprenne, M. Goupil, d'accord avec son éditeur, en modifie ainsi le titre : *Voyage en Orient, fait avec M. Horace Vernet en 1839 ; texte et dessins par Goupil Fesquet.*

— Ce soir à l'Odéon, *Henri III*, avec Mlle Bourbier, dans le rôle de la duchesse de Guise, et la reprise du *Légataire*, de Regnard.

— L'Opéra-Comique donne, aujourd'hui jeudi, le *Déserteur* et l'*Esclave de Camoens*.

Le recueil des *actes administratifs de l'Eure* contient l'avis suivant :

« Le 25 octobre dernier, la police d'Evreux a trouvé, entre 5 et 6 heures du matin, près de la porte de l'hospice de cette ville, un individu âgé d'environ dix-huit ans, paraissant atteint d'aliénation mentale et d'idiotisme, totalement estropié de la jambe droite, qui est privée de son pied, enfin paralysé du côté droit. Il était enveloppé de mauvaises toiles d'emballage qui ont dû contenir du coton à filer. On n'a trouvé sur lui qu'un petit carré de papier sur lequel était écrit ce qui suit :

« Charles, c'est un enfant malheureux qui a reçu le baptême et qui » est chrétien. Son vieux père, dans la plus extrême misère, le met en- » tre les mains de la miséricorde, en le déposant auprès des âmes cha- » ritables qui habitent ce lieu. »

» Messieurs les maires qui auraient quelques renseignements sur la famille de cet individu, sont invités à les adresser à la préfecture (bureau de l'intérieur) dans le plus bref délai. »

— On écrit de Thillot, à la *Revue provinciale* de Bar-le-Duc :

« Une pauvre femme, la veuve Alexandre, mère de quatre enfants en bas âge, réduite à la plus profonde misère, manquant de tout, tomba dernièrement dans son feu, à la suite d'une attaque d'épilepsie. Elle a le corps presque entièrement brûlé. Les doigts de ses mains se sont détachés, et la malheureuse, étendue sur un grabat, n'ayant de pain ni pour elle ni pour ses enfants, éprouvant des douleurs inouïes, se voit encore délaissée par sa famille. M. le curé de la paroisse et les sœurs d'école sont les seuls qui aillent lui donner les soins que réclame sa position. »

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS. — *Parricide.* (Audience du 1er.)

La veuve Laignel, demeurant à Beuvry, près de Béthune, avait pour fils un forçat libéré qui, bien qu'âgé seulement de 23 ans, en comptait déjà 5 de bagne. Le 5 août dernier, après une querelle avec elle, il partit sans la prévenir. Le 12, vers 7 heures du matin, elle fut trouvée étendue dans son lit, sur le dos, découverte jusqu'à la ceinture, ayant une main sur la poitrine; elle était morte, et, à l'inspection du cadavre, on pouvait juger facilement qu'elle avait été étranglée. On savait qu'elle possédait une certaine somme d'argent : la boîte qui contenait cette somme gisait vide dans un champ voisin de la maison.

Les soupçons se dirigèrent unanimement sur le fils ; et la justice d'ailleurs ne tarda pas à obtenir des indications accablantes pour lui. La veuve Laignel avait élevé un jeune orphelin de l'hospice des Enfants-Trouvés de Paris. Ce petit garçon, quoique âgé de neuf ans, ne put articuler que quelques mots ; il est presque muet, sans cependant être sourd ni dépourvu d'intelligence. Il fut interrogé sur les lieux, en présence des magistrats, par une voisine qui le comprend parfaitement et qui sait lui parler de manière à être comprise de lui. Disons d'abord que, dans la commune, on désignait souvent le fils Laignel par le surnom de *Toto*. Or, voici le dialogue qui s'engagea entre cette femme et l'orphelin :

— Qu'est-ce qui a fait mal à maman ?
— Toto.
— Qu'est-ce qu'il lui a fait ?
— Cou.

L'enfant porte la main à cette partie du corps en la serrant.

— Maman, qu'est-ce qu'elle a fait ?

sée jusqu'à ses dernières limites. Suivant notre hardi penseur, tous les êtres partis du même point gravitent et s'avancent vers la Divinité qui les appelle, les seconde, et leur montre le chemin. Ceux qui ne marchent pas sous l'influence d'attractions élevées, de pensées religieuses, sont poussés par des forces brutales qui les tirent de leur léthargie, qui les remettent à chaque instant sur la voie. La lutte, la souffrance, la mort et les terreurs réveillent les puissances endormies de leurs âmes, et finissent par triompher de la plus récalcitrante inertie. Il n'est pas jusqu'à cet impitoyable massacre des races les unes par les autres qui ne puisse être expliqué par l'obligation d'exciter puissamment les facultés assoupies des êtres inférieurs, dont l'apathie est extrême, dont l'immobilité serait permanente, si de violentes secousses ne les contraignaient au mouvement. La nature n'est point inutilement cruelle, et ce qui semble en elle le plus contraire à l'idée que nous nous formons du juste, nous apparaît comme une œuvre d'équité et de bienfaisance, lorsque nos investigations pénètrent jusqu'au fond des choses. Ne serait-il pas atroce de penser que des créatures vinssent au monde, uniquement pour servir de pâture à d'autres qui, à leur tour, doivent payer le tribut de leur chair et de leur sang aux tyrans que leur donne la nature?

Comment justifier cette boucherie générale des êtres vivants, où l'homme joue le principal et le plus horrible rôle; si les faibles qui succombent meurent tout entiers sous les coups de leurs injustes agresseurs; si ces souffrances, ces tortures endurées ne doivent être comptées pour rien à ceux qui en ont ressenti les angoisses; qu'on ne réponde pas par ce grand mot vide : la nécessité. Le juste! le vrai! voilà tout ce que Dieu subit comme nécessaire. Elle souffrent ces créatures de Dieu qui s'essayent à la vie sous des formes incomplètes, que tant d'ennemis environnent, que l'homme ignorant, orgueilleux et barbare, foule aux pieds sans éprouver un remords; on les écrase, on les égorge sans pitié; mais leur individualité persiste; elle est hors de toute atteinte; elle grandit par la souffrance du fond de laquelle surgissent des sensations inconnues. Puis, lorsque ces pauvres êtres, ces prolétaires de la création, ont traversé les limbes et l'enfer de la vie, un horizon vaste et pur s'étale devant leurs yeux : leurs faces, inclinées d'abord vers la terre, se redressent par degrés, et le jour arrive enfin où le ciel leur révèle un Dieu. A partir de cet instant, la vie est moins pénible; de nobles espérances la soutiennent et la dirigent : l'âme connaît son pôle et sa loi. Sur notre terre, la série progressive des êtres se termine à l'homme; mais il est d'autres mondes où la progression continue, où l'âme, pour laquelle les distances ne sont point un obstacle, s'élance, lorsque la forme humaine n'est plus à la hauteur de ses désirs devenus plus purs et plus élevés. Ce globe, travaillé jadis par des cataclysmes effrayants, dont la trace est empreinte encore sur ses entrailles et jusqu'à sa surface, ce globe où nous luttons depuis tant de siècles contre les éléments rebelles et contre nous-mêmes, n'est probablement qu'un des séjours inférieurs de la vie, dans le sein duquel ses formes les plus grossières s'élaborent péniblement et servent de base à des créations plus harmoniques que les éléments terrestres ne peuvent comporter.

Nous aimons ces nobles idées; nous en faisons l'apologie plutôt que l'analyse, parce qu'elles sont inspirées par un profond sentiment de justice, embrassant tous les êtres, ne s'attachant pas uniquement à notre égoïste humanité. La divine religion sera toujours celle qui contiendra le plus de pitié, le plus d'amour pour les faibles, pour les malheureux, qui nous dira d'adorer un Dieu plus paternel, qui nous fera pénétrer plus avant dans les mystères de sa justice et de sa bonté suprêmes. Cette justice et cette bonté de Dieu seraient-elles absolues, si les destinées n'étaient pas déterminées par les efforts et les attractions des êtres, si certains d'entre eux, confinés dans un cercle étroit et plein de misères, ne devaient jamais briser ce cercle fatal? S'il était vrai qu'il existât des classes éternellement vouées au malheur et à la dégradation, nous pourrions concevoir une idée de justice supérieure à celle que Dieu met en pratique dans l'arrangement de l'univers; or, comme ceci est impossible, nous sommes obligés d'admettre que la vie, dans son principe, dans son germe, dans son élément premier, ou, si l'on veut, dans son âme, est la même pour tous, et que ses développements, livrés au libre arbitre de l'être et réglés par les lois divines, dépendent de la durée, de l'intensité et de la direction des efforts individuels.

Nous avons dit que la théorie de M. B. de Perthes était la dernière conséquence de la doctrine du progrès. On a pu voir déjà que, suivant la pensée de l'auteur, l'essence de la vie normale consistait dans la croissance, dans le développement des puissances de l'âme, à quelque degré infime que cette âme fût placée. Mais M. B. de Perthes va plus loin, et se séparant de tous ceux qui ont osé émettre une idée de Dieu, il affirme que la croissance, le développement, le progrès, sont inséparables de la vie, même lorsqu'on la considère en Dieu.

Essayons de rendre la pensée de l'auteur.

Tête et cœur de la vie universelle, placés au centre des mondes et dépassant leurs limites extrêmes, réveillant les germes endormis dans toutes les régions de l'espace, activant l'énergie des êtres qui se développent d'après la loi de leur nature, suivant laquelle toutes les formes de la vie leur appartiennent, à mesure qu'ils ont la force de les comprendre et de les vouloir, abandonnant les âmes qui se dégradent à la punition de leur déchéance temporaire, et les aidant à se relever dès l'instant où elles en conçoivent la pensée; le Dieu vivant ne crée pas; il organise, il perfectionne, et s'il se repose quelquefois au septième jour, c'est pour reprendre son œuvre qui n'a jamais commencé, qui ne doit jamais finir.

Le travail organisateur par lequel se manifeste la vie de l'Être suprême n'est point une création qui se décompose d'un côté, pendant qu'elle se reconstitue de l'autre; ce n'est point une œuvre à tout jamais terminée, dans le sein de laquelle la vie et le mouvement s'entretiennent ou se communiquent d'un être à un autre, sans croître et sans diminuer; en face de ses œuvres, si elles restaient toujours au même point dans leur ensemble, Dieu ne vivrait pas; car la vie c'est la croissance, ce sont les différences et les contrastes qui existent entre l'instant qui vient de finir et celui qui commence.

Dieu vit, donc il croît, donc il n'est pas immuable; chacune de ses heures, s'il est des heures pour Dieu, se mesure par d'innom-

croissent indéfiniment, parce qu'à chaque instant l'œuvre de Dieu et les œuvres partielles des êtres inférieurs s'agrandissent et se perfectionnent.

Cette philosophie est consolante. Elle laisse entrevoir dans l'avenir de magnifiques destinées, même pour les plus infimes, pour les plus dégradés d'entre les êtres. Elle soulève malheureusement un très grand nombre d'objections que nous n'essaierons pas de présenter après nous être jeté déjà dans des discussions trop longues peut-être.

Si nous examinons les principes de M. B. de Perthes, au point de vue de l'influence qu'ils exerceraient sur une société disposée à les admettre, nous croyons que cette influence ne pourrait être que très heureuse, que rien n'est plus propre à stimuler le courage, à inspirer la résignation, l'amour du juste, et en général toutes les vertus sociales qu'une doctrine enseignant à l'homme que sa vie future sera réglée exactement sur sa vie présente, que ses souffrances, ses efforts, ses pensées et ses désirs actuels sont les éléments de son bonheur ou de son malheur, de sa récompense ou de sa punition dans l'avenir. Le Christ enseigne-t-il autre chose?

Ce que nous avons dit suffit pour indiquer la voie dans laquelle est entré M. B. de Perthes, les questions qu'il se propose et qu'il s'efforce de résoudre. Du reste, il s'en faut de beaucoup que, dans les quatre volumes publiés par notre auteur, comme le prélude d'une œuvre plus importante, toutes les parties soient traitées avec le même bonheur, avec la même sagacité. M. B. de Perthes aborde des sujets dans l'étude desquels il aurait besoin de posséder à un degré très élevé certaines connaissances spéciales qui, suivant son propre aveu, lui font complétement défaut. Il résulte de là que le lecteur perd confiance dans un guide qui s'égare au milieu des pays les plus fréquentés, et qui, pourtant, ne craint point de s'aventurer à travers des régions où personne n'a pu encore frayer un chemin. Si M. B. de Perthes savait se renfermer dans le domaine déjà si vaste dont il est parvenu à se rendre maître, son livre serait plus utile et découragerait un moins grand nombre de lecteurs.

Nous espérons que, dans les volumes annoncés, l'auteur sera conduit à examiner de son point de vue les problèmes dont l'école phalanstérienne a depuis long-temps donné la solution. Sans sortir de son sujet, il sera naturellement amené à étudier l'influence réciproque de l'homme et de la forme sociale, la série progressive de ces formes, la loi de leur évolution et de leur involution, etc. Certes, ce n'est pas celui qui a écrit : *L'être fait sa forme à la mesure de sa volonté*, qui déniera à l'homme la puissance de modifier le milieu social et de l'harmonier aux exigences de sa nature. Nous serons heureux de suivre M. B. de Perthes lorsqu'il voudra diriger l'essor de sa brillante imagination vers ces plages nouvelles où nous nous efforçons de creuser des ports et de préparer des établissements solides pour tous ceux qui sont las d'habiter la vallée de larmes et de misères.

Les lignes suivantes, prises pour ainsi dire au hasard (tome IV, page 299 et suivantes), feront connaître le style de l'auteur; ce style est presque toujours élevé, simple et lucide :

« La vie est la faculté de tout faire, de tout produire, de tout » être, de tout cesser d'être, de tout gagner et de tout perdre, hors » cette vie même éternellement indestructible, et qui, toujours » ainsi, est la récompense du bon et la peine du méchant, parce » que sur elle s'impriment ses actes, quels qu'ils soient, avec tous » leurs résultats. La force ou la faiblesse de cet être, sa grandeur » ou sa petitesse, sa raison ou sa folie, sont toujours la consé» quence de sa conduite antérieure ou de ses œuvres; vice ou » vertu, penchant bon ou mauvais, la vie les reproduit en lui, jus» qu'à ce que sa volonté persévérante les efface.....

» La terre, le soleil, l'univers appartiennent au plus petit atome » comme à l'homme, comme à l'ange, comme au génie lui-même : » la vie de chacun s'y étend ou s'y resserre, selon son état moral, » qui toujours détermine sa puissance du moment.

» Cette puissance, qui peut être localement limitée, rien ne la » borne dans son avenir. Les limites que semble lui imposer la » matière, les accidents qui la frappent ne la détournent pas de sa » voie; si elle-même ne s'en est point écartée. Semblable en ceci » au fil de l'araignée que le vent agite et paraît éloigner du but, » mais qui, fidèle à l'intention de l'insecte, toujours y revient; sem» blable aussi à l'aiguille aimantée, la vie, si elle change un ins» tant de direction, si elle s'écarte de la ligne qu'elle s'est tracée » par ses antécédents, et que comporte le degré où elle s'est mise, » la reprend, non par une impulsion étrangère, mais par la force » même de sa volonté; volonté ancienne, il est vrai, et qui peut » être séparée par des siècles de sa conséquence actuelle, mais qui, » n'en étant pas moins l'esprit de l'être même et l'entraînement » qui résulte de sa propre conduite, ne peut, dès-lors, être chan» gée que par une suite d'œuvres contraires. »

Le livre dont nous venons de rendre compte porte cette épigraphe :

» Nous ne parlons qu'à l'avenir. La génération présente dira : « C'est un insensé; la génération future dira : Peut-être. »

Les espérances de M. B. de Perthes se trouvent donc dépassées, puisqu'il a trouvé en nous, dans la génération présente, des hommes qui, après avoir étudié consciencieusement son œuvre, ne craignent pas de dire : Peut-être. T.

Adjudications.

Ministère de la guerre. — A l'école Polytechnique, jeudi 28 décembre, à deux heures et demie, fourniture du vin nécessaire à l'école pour un an, à partir de janvier.

A l'intendance militaire, 12 décembre, 4,000 hamacs.

Ministère des travaux publics. — A la préfecture de la Marne, à Châlons, 20 décembre, ouverture du canal de la Marne au Rhin, 940,000 fr.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 5 décembre* 1843.

BRADIER, ancien vannier et marchand d'objets d'arts, rue Vivienne, 40; juge-commissaire, M. Dubois; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue des Martyrs, 15.

DURAND, ferrailleur, rue de la Roquette, 44; juge-commissaire, M. Rousselle-Charard; syndic provisoire, M. Durand, rue de Lancry, 10.

TAILLANDIER, marchand de bois des îles, faubourg Saint-Antoine, 75; juge-commissaire, M. Lamaille; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32.

Au comptant : Autriche, 392 50. — Obl. Orléans, ... — Jouissances, 4 canaux, 140. — Seyssel, 925, 950. — Lin Maberly, 355. — Omnibus (rive gauche), 250, payés, 185.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. précéd.
5 p. 0/0 compt.	122 15	122 30	122 15	122 30	122 05
— fin cour.	122 35	122 45	122 35	122 45	122 35
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	82 15	82 20	82 15	82 20	82 15
— fin cour.	82 25	82 30	82 25	82 30	82 30
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours	Dern. c.	Diff. s. le c. pr.	Notes
				Cours de la coulisse. Avant la bourse, 82 25. Après, 82 28 3/4, 30.
4 1/2 0/0.	» »	» »	» »	—
4 0/0	105 75	» »	H. 0 25	Bons du Trésor.
O. de la Ville	1387 50	» »	H. 2 50	3 0/0, à 11 mois.
Banque de Fr.	3320 »	» »	B. 5 »	—
C. Laf. de 5000.	5100 »	» »	» »	Reports, fin de mois.
— de 1000.	1125 »	» »	» »	3 0/0, 10 à 12 1/2.
Caisse Hypoth.	773 75	» »	» »	5 0/0, 15 à 20.
Quatre Canaux.	1270 »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain	805 »	» »	» »	Fin courant, » —
Vers. R. Dr.	310 »	» »	H. 2 50	— »
do R. G.	135 »	136 25	H. 5 »	— 135, 140, 145, 132 50.
Orléans	766 25	768 75	H. 8 75	— 765, 770.
Strasb. à Bâle.	207 50	208 75	H. 1 25	— 207 50, 208 75.
Rouen.	763 75	762 50	H. 7 50	— 762 50, 760.
Havre.	580 »	581 25	H. 1 25	— 580, 581 75, 582 50.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 »	» »	» »	Londres, 4 décembre.
— Portugais.	» »	» »	» »	Consol. 98 3/8 1/2.
Esp. D. active.	29 1/8	29 »	B. 1/4 »	Esp. activ. 31 3/4.
5 0/0 Naples.	106 65	106 85	H. 0 25	Portugais, 43 1/2.
— Romain.	104 1/4	104 1/2	H. 1/4 »	Chem. de Rouen, 29 3/4.
Obl. Piémont.	1197 50	1198 75	H. 3 75	» Orléans, 30 1/8.
Emp. d'Haïti.	475 »	» »	H. 2 50	

Spectacles du 7 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS — Les Demoiselles, Crispin rival.
8 h. »/» ITALIENS — Maria di Rohan (29e rep.)
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — L'Esclave, Le Déserteur.
» h. »/» ODÉON. — Henri III, Le Légataire.
» h. »/» VAUDEVILLE. — Madame Roland, L'Homme blasé.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Le Gamin, Roquefinette, Jacquot.
» h. »/» PALAIS ROYAL. — Carabas, Noctambule, Brelan, Mme Camus.
7 h. »/» GYMNASE. — Rantzau, Daniel, l'Italien.
» h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Diners, Le Fils, Louise Bernard.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.
» h. »/» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
6 h. 1/4 CIRQUE. — M. Richard, Don Quichotte (1er acte), Racoleurs, Guides
» h. »/» COMTE. — Fantasmagorie, Pierrot, La Pendule, Henri IV, Intermède

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 6 décembre.

Arrivages, 1,187 quint. 92 kilog. Restant à la halle, 10,001 quint. 29 kilog.

Cours moyen, 36-22; cours-taxe, 36-24. Différence de ces cours sur ceux d'hier : cours moyen, hausse de 2 cent.; cours-taxe, sans variation.

Gruaux,	26 quint.	12 kilog.	de 39-50 à 52-25
1re marque,	135	02	36-95 à 38-20
2e	328	34	35 00 à 36-30
3e	69	25	39-60 à 31-85
4e	3	14	22-09 à 24-20

Ventes à livrer : 78 quint. 50 kilog., 36-80.

Total des ventes, 1,012 quint. 90 kilog.

A Strasbourg, le prix des céréales pour le rachat des rentes vient d'être fixé aux taux suivants : Froment, 19-41; seigle, 12-95; orge 10-60.

Voici les cours des céréales sur plusieurs marchés d'Espagne :

Badajoz.	Froment,	l'hectolitre,	10-25 à 11-75.	Avoine,	2-95.
Burgos.	—	—	15-80 à 16-00	—	3-25
Cordoue.	—	—	13-50 à 14-25	—	6-75
Santander.	—	—	20-00 à 21-25	—	9-75
Séville.	—	—	16-60 à 17-30	—	8-80

A Marseille, les blés de Provence valent de 21 à 21-50. Blés de Pologne, 16-25 à 16-50. Richelle de Naples, 19 50 à 20.

A Stenay (Ardennes), la vente des coupes de bois du duc d'Aumale s'est faite, à peu de chose près, au même prix que celles des années précédentes, du moins pour un certain nombre de lots. Sur 35 articles mis en vente, 8 n'ont pas été vendus. A Stenay, comme ailleurs, on s'est aperçu d'une baisse considérable sur le prix des bois.

A la foire Saint-André, à Nantes, les chevaux se sont parfaitement vendus. Quelques bêtes de pays, de bonne qualité, auraient pu être vendues à des prix plus élevés que leur valeur en temps ordinaire, si les détenteurs avaient voulu vendre.

Les bœufs maigres, toujours chers et recherchés. Aux dernières foires des environs, les herbages de la ville ont trouvé une forte concurrence dans les habitants même des localités, et n'ont pu faire que très peu d'achats.

Les vaches et les bœufs gras sont à-peu-près dans la même position que les bœufs maigres.

Voici le cours des soies françaises et étangères, à Marseille, le 2 décembre.

Organsin du pays, de	80-00 à 82-00	le kilog.
Organsin de Piémont,	68-00	69-00
Trame de Provence,	67-90	68-95
Trame d'Italie,	53-15	55-10
Trame basse de Provence,	51-25	52-50

Soies grèges étrangères :

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 130. VENDREDI 8 DÉCEMBRE 1843.

…ITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces* : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 7 DÉCEMBRE.

Du commerce extérieur de la France.

Le commerce extérieur est indispensable à la richesse, au bien-être et à la grandeur des nations. Il met à la portée de chaque peuple, quelles que soient les latitudes sous lesquelles il habite, les produits de toutes les contrées, de toutes les industries, de tous les climats. Il fournit aux besoins si nombreux et si variés de la consommation, qui resteraient pour la plupart non satisfaits, si les nations en étaient réduites aux produits de leur sol et de leur industrie.

Comme l'a dit M. le ministre des finances, il faut aujourd'hui mettre à contribution les cinq parties du monde si l'on veut pourvoir la table la plus modeste du plus petit bourgeois. Mais ce n'est là qu'un premier pas de fait dans la carrière qui nous reste à parcourir. Le temps viendra où il sera nécessaire de mettre aussi à contribution tous les continents, pour préparer le repas même de l'ouvrier.

Le commerce extérieur ne doit pas être considéré seulement sous le rapport du bien-être matériel. Il établit entre les peuples des relations d'amitié, de bienveillance mutuelle, il consolide la paix sous l'égide de laquelle se développent avec l'industrie, les sciences, les arts et la littérature.

L'échange des produits de la pensée n'est pas moins nécessaire aux nations que l'échange des produits de l'industrie, car les produits de la pensée satisfont des besoins d'un ordre supérieur qui grandissent et deviennent plus impérieux à mesure que la richesse est plus grande.

Enfin, le commerce extérieur est un des premiers éléments de la puissance nationale, puisque la marine marchande sert à la formation et à l'entretien de la marine militaire. C'est aussi sous ce rapport que le commerce de transit a une importance majeure.

Sous le régime actuel des droits protecteurs, il serait impossible d'apprécier avec exactitude le développement industriel et agricole d'une nation par le seul excédant de ses exportations sur ses importations. Cet excédant peut être produit par une foule de causes. Nous aurons occasion d'en signaler quelques-unes, en examinant les précieux documents publiés chaque année par l'administration des douanes, avec un soin et une exactitude auxquels on ne saurait donner trop d'éloges.

Le commerce extérieur se divise en deux branches principales: les importations et les exportations.

Les importations se composent :

1° Des produits étrangers ou coloniaux consommés à l'intérieur ;

2° Des produits étrangers ayant transité par le territoire ;

3° Des produits étrangers mis en entrepôts, en attendant qu'ils soient livrés à la consommation.

Les exportations comprennent :

1° Les produits d'origine française ;

2° Les produits qui ont été *nationalisés* après avoir acquitté les droits de douanes, comme s'ils avaient dû être consommés à l'intérieur ;

3° Les produits d'origine étrangère provenant des entrepôts, ou transit par notre territoire.

Les produits mentionnés ci-dessus au numéro 1 de l'importation, et aux numéros 1 et 2 de l'exportation, forment, dans les tableaux de la douane, une catégorie à laquelle on donne le nom de *commerce spécial*. On appelle *commerce général* une seconde catégorie formée de tous les autres produits désignés dans notre classification.

Le mouvement commercial de la France, en 1842, représente en masse une valeur de 2 milliards 82 millions ; savoir : 940 millions à l'exportation, et 1 milliard 142 millions à l'importation. C'est une diminution de 150 millions sur le mouvement commercial opéré en 1841. Cette diminution a porté principalement sur les exportations.

Le total des produits nationaux tant bruts que manufacturés exportés à l'étranger s'élève à 644 millions ; ils avaient atteint, en 1841, le chiffre de 760.

Les produits étrangers de toute nature consommés en France durant l'année 1842 s'élèvent à la somme de 846 millions ; ils n'avaient atteint que le chiffre 804 pour l'exercice antérieur.

L'élévation des droits de douane décrétée l'an dernier par le gouvernement des Etats-Unis, a été la principale cause de l'affaiblissement de nos exportations. En effet, le chiffre des produits nationaux exportés en 1842 dans les Etats de l'Union américaine, est de 48 millions, c'est-à-dire 73 millions de moins que l'année précédente.

L'abondance des matières premières dans les Etats de l'Union rend toute représaille impossible de la part des nations dont le développement manufacturier ne peut être entretenu qu'avec les produits bruts étrangers. Sans doute l'industrie des cotons est ici hors de cause ; mais on ne saurait méconnaître que la production brute a été jusqu'à présent beaucoup trop négligée en France ; c'est à cette négligence coupable qu'est due en partie le malaise de notre industrie et la misère toujours croissante de nos populations ouvrières.

Le mouvement commercial par mer, sans distinction des lieux de provenance et de destination pour les produits, comprend une valeur d'un milliard 525 millions; savoir 848 millions à l'importation, dont 86 millions ont été importés par la navigation réservée des colonies et de la grande pêche, et 667 millions à l'exportation, y compris 62 millions frétés par la navigation réservée.

En dehors de cette catégorie 270 millions seulement ont été importés par la marine française et 492 millions nous ont été apportés par la marine étrangère.

La même infériorité se remarque aux exportations, dont 243 millions ont été transportés par navires français et 371 millions par navires étrangers.

On peut dire, sans exagération, que nous sommes en pleine décadence maritime, car il y a décadence à rester presque stationnaire quand toutes les marines d'Europe, sauf de rares exceptions, acquièrent un développement proportionné à l'accroissement de leur commerce. La part toujours croissante que la marine étrangère prend à nos échanges extérieurs rend palpable le fait de notre affaiblissement maritime.

En 1837, 215 millions de produits étaient importés par navires français ; 269 par navires étrangers. — Différence : 44 millions au détriment de notre marine, au lieu de 221 comme en 1842.

En 1837, 190 millions étaient exportés par navires français ; 269 par navires étrangers. — Différence : 79 millions à l'avantage de la marine étrangère, au lieu de 128 comme en 1842.

Ces chiffres, bien qu'effrayants déjà, ne donnent cependant point encore une juste appréciation de notre infériorité maritime. La majeure partie des importations qui est faite par la marine étrangère, consiste en produits bruts, en matières encombrantes, qui, pour une égale valeur, nécessitent une bien plus grande quantité de navires et un personnel bien plus nombreux que les produits manufacturés qu'on peut entasser pour des valeurs considérables dans quelques navires de petites dimensions.

D'un autre côté, nos vins, le plus encombrant de nos produits, sont exportés en grande partie par navires étrangers ; c'est donc au tonnage qu'il faut recourir, pour apprécier à sa juste valeur la situation déplorable de notre marine.

Le nombre de navires français entrés dans les ports de France durant l'année 1842, a été de 5,945 (bateaux à vapeur compris), jaugeant ensemble 513,316 tonneaux.

Le nombre des navires étrangers a été de 11,819, et leur tonnage de 1,426,527 tonneaux ; c'est-à-dire que la marine étrangère participant à notre commerce a été supérieure à la nôtre de 5,874 navires et de 913,211 tonneaux.

A la sortie, la différence est à-peu-près la même.

Il est sorti de nos ports 5,668 navires français ayant une capacité totale de 473,291 tonneaux, et 11,929 navires étrangers jaugeant ensemble 1,383,907 tonneaux.

Nous avons dit très souvent qu'on ferait bien mieux de multiplier nos relations commerciales avec les peuples voisins qui n'ont ni marine, ni ports, ni colonies, que de chercher à leur faire une concurrence impossible dans certaines branches d'industrie; nous pourrions ainsi procurer un fret plus considérable à notre marine et exciter ainsi nos armateurs à employer de plus grands navires, conditions essentielles pour réaliser une navigation économique. Si notre fret est plus élevé que celui des marines étrangères et nous empêche de lutter contre leur concurrence, cela tient principalement à la petite dimension de nos navires.

Les chiffres publiés par l'administration des douanes viennent encore à l'appui de cette opinion; si l'on divise le nombre des tonneaux par le nombre de navires pour avoir la dimension moyenne de chaque bâtiment, on trouve que le tonnage moyen des navires français est d'environ 86 tonneaux, tandis que celui des navires étrangers est, au contraire, de 120 : cette différence est énorme. Les équipages des grands navires pouvant seuls s'exercer aux grandes manœuvres, sont bien mieux préparés que ceux des petits bâtiments à servir en cas de guerre dans la marine de l'Etat. Par conséquent la base de notre marine militaire est, relativement, beaucoup moins solide que celle des autres nations, et cela sous tous les rapports.

Le commerce de transit a subi aussi une diminution assez notable quant à la valeur ; et s'il n'a pas beaucoup varié quant au poids, c'est que la route de France pour les produits suisses, allemands et belges, qui se rendent vers la Méditerranée, présente encore plus d'économie que celles de Bade, du Wurtemberg, de la Bavière, de la Suisse et du Piémont. Mais cet avantage ne sera pas de longue durée, si nos chemins de fer et nos canaux deviennent la proie des spéculateurs.

Les railways de la Confédération qui se dirigent vers Trieste, Fiume, Venise et Gênes, nous enlèveront bientôt tout ce commerce; déjà le gouvernement de Sardaigne a pris ses mesures dans ce but, en abaissant ses tarifs de douanes. Les résultats que cet abaissement a produits l'année dernière sur le commerce maritime de cette nation, peuvent faire présager ceux plus importants encore que lui réserve l'avenir.

Qu'on jette maintenant les yeux sur la carte de l'Europe, et quand on verra cette belle position de la France, baignée par deux mers, adossée à des nations riches et industrieuses qui n'ont point de débouchés maritimes, avec lesquelles elle communique déjà par des fleuves navigables et des canaux; avec lesquelles elle communiquera bientôt par des routes de fer, on saura alors s'il faut attribuer la situation déplorable de notre marine à l'infériorité de notre position géographique ou à l'ignorance et à l'incurie des hommes qui ont gouverné la France depuis quarante ans.

Fortifications de Paris.

Nous publions aujourd'hui (1) la première partie de la deuxième lettre de M. Arago; l'abondance des matières nous oblige d'en renvoyer la fin à demain.

Monsieur le rédacteur,

Après avoir établi, dans ma première lettre, que la ceinture de forts détachés serait peu menaçante contre l'ennemi, et que tôt ou tard elle mettrait, au contraire, nos libertés, nos institutions, nos vies à la merci de quelques prétoriens, je vais examiner l'enceinte continue sous ses diverses faces. Ici nous trouverons encore des fossés, des parapets, des bastions ; mais le pays n'aura rien à en redouter, mais ils se présenteraient aux armées de l'Europe coalisée comme une barrière infranchissable. Sur ce nouveau terrain, j'aurai, à quelques égards, le regret de me trouver en désaccord avec des citoyens dont j'honore le patriotisme, dont j'estime au plus haut degré le caractère et le talent. Unanimes quant au but vers lequel il faut tendre, nous ne resterons pas longtemps désunis, je l'espère, sur le choix des moyens. Pour moi, j'adopte l'enceinte continue. Ce système a été combattu par des militaires, des publicistes, des philosophes, particulièrement par ceux qui se déclarent cosmopolites. Je vais discuter leurs objections avec loyauté, sans arrière-

(1) Voir notre numéro du 6 décembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MAITRE NICOLAS LE LIGUEUR.

Histoire normande.

C'est à-peu-près à mi-chemin de Paris à Rouen, sur les bords de la Seine et sur la limite des anciennes provinces d'Ile-de-France et de Normandie, que se cache la petite ville qui, dit-on, inspira à Picard sa plus spirituelle comédie. Elle est située « au centre d'une riante vallée, une rivière baigne ses murs, une épaisse forêt la couvre des vents froids et de l'aquilon, la nature, en un mot, semble avoir pris plaisir

soir les entrées des trois routes de Rouen, d'Evreux et de Paris. Une seule encore est debout, celle qui se trouve vers le village de Bisy et la route d'Evreux, mais les fossés qui en défendaient l'approche ont fait place à une chaussée pavée, les gonds sont libres des lourds battants de charpente qu'ils ont si long-temps supportés, et la porte Bisy, vénérable souvenir d'un autre temps, placé sous la protection de Saint-Eloi, n'est plus maintenant qu'un paisible arc-de-triomphe ou défilent, les jours de marché, les charrettes normandes chargées de veaux, de poulets et de sacs de blé.

A côté de la porte Bisy est une petite rue tortueuse, étroite et sombre, conduisant à la place du marché. Presque toutes les maisons qui la composent sont construites en colombage ; les rez-de-chaussée, laissant bien juste entr'eux le passage d'une voiture, …

ret qui fait le coin, était habitée par un bon bourgeois de Vernon revêtu des fonctions d'échevin de la ville auxquelles se joignait la surveillance de la porte Bisy. Ce bon bourgeois se nommait Nicolas Delaisement. A l'époque où commence ce récit, il était veuf, frisait la cinquantaine et était le père d'une jeune fille d'approchant dix-huit ans, la plus jolie de la rue aux Huiliers et peut-être bien de toute la ville. Le père Nicolas, comme l'appelaient les voisins de la rue aux Huiliers, était le meilleur des hommes, l'ami le plus dévoué, le plus probe des citoyens, le plus zélé des magistrats de la ville; peu d'affections paternelles étaient comparables à celle qu'il portait à sa fille, nul n'était plus charitable et plus compatissant que lui. En politique, au contraire, il était le plus haineux, le plus absolu, le plus intraitable des partisans; ligueur renforcé

pensee ; je serai toujours prêt, d'ailleurs, à reconnaître mon erreur, si on *me prouve* que j'ai fait fausse route.

Pour plus de clarté, je grouperai les objections et mes réponses autour de quatre ou cinq points qui dominent toute la question. Les objections, je les ai recueillies avec soin, quelle qu'en fût l'origine. J'ai porté à cet égard l'attention jusqu'au scrupule. Ainsi, le *Bien public*, de Mâcon, renfermait naguère un article très remarquable qu'on a paru croire dirigé contre toute fortification de la capitale. Cet article n'avait pas besoin d'être signé : l'éclat de la pensée, la noblesse des sentiments, la forme vive de l'expression décelaient également la plume éloquente et éminemment nationale de M. de Lamartine. Les arguments de mon illustre ami ne sont pas susceptibles de réfutation, s'ils s'appliquent seulement, comme je me plais à le croire, aux forts détachés. Mais déjà on a tenté de s'en servir contre l'enceinte continue; je les examinerai donc à ce dernier point de vue, afin de ne pas laisser ce qui me semble erroné, sous le prétendu patronage du brillant publiciste sur lequel notre pays fonde tant d'espérances.

(Depuis que ce paragraphe est écrit, ayant relu avec une nouvelle attention l'article du *Bien public*, je demeure de plus en plus convaincu que les *patriotiques colères* de M. de Lamartine sont principalement excitées par la ceinture de citadelles. En effet, l'article parle sans cesse *du développement inquiétant* des fortifications de Paris ; de la douleur qu'on ressent en les voyant *se multiplier et se dénaturer;* du regret que peuvent éprouver ceux qui, ayant voulu des fortifications *dans une certaine mesure,* découvrent aujourd'hui combien *le gouvernement les exagère.*)

J'avertis qu'en écrivant cette lettre, j'ai fait, sans scrupule, de nombreux emprunts à la brochure de 1841, déjà citée, et qui ne reçut, par ma faute, qu'une demi-publicité.

Les traités de 1815 ont constitué notre territoire de telle sorte, qu'en cas d'une guerre européenne les environs de la capitale et la capitale elle-même pourraient devenir, huit à dix jours après l'ouverture de la campagne, le champ de bataille où le canon déciderait des destinées du monde.

Un simple coup-d'œil sur la carte rend cela parfaitement évident. On n'a d'ailleurs besoin, pour arriver au même résultat, que de comparer la date néfaste de la bataille de Waterloo à la date non moins douloureuse de la seconde entrée des ennemis à Paris.

Je trouve dans un écrit de la main de Vauban, du 2 février 1706, ces paroles que je transcris fidèlement : « Depuis le traité de Riswick, les frontières de la France *sont très mauvaises.* » Telle était à cet égard la profonde conviction du grand ingénieur, que, dans le mémoire dont je viens de parler, il n'hésite pas à conseiller à Louis XIV « de renoncer au bénéfice du testament de Charles II, » si les alliés consentent à nous laisser rectifier notre frontière, par la cession de la forteresse de Luxembourg, qui, dit-il, couvrirait la Champagne. Cependant, à cette époque, nous possédions encore Philippeville, Tournai, Ypres, etc. Les traités de 1815 n'ont pas même laissé nos frontières dans l'état fâcheux que le traité de Riswick avait amené. Le mémoire de Vauban nous avertit, nous autres Parisiens, de ne pas compter aveuglément, pour notre sûreté, sur la *très mauvaise frontière* du nord.

Malgré d'innombrables fautes, la France est encore assez puissante pour n'avoir jamais à s'inquiéter sérieusement que des guerres de coalition. De notre temps, les principes, bons ou mauvais, auront seuls le privilège de réunir dans un but commun trois ou quatre grandes nations européennes. Les guerres de principes ne sont, ne peuvent être que des guerres d'invasion. La France ne doit donc pas s'imaginer qu'on l'attaquera désormais avec de faibles armées. Ses ennemis ne s'arrêteront plus près des frontières pour nous arracher le terrain pas à pas, pour nous livrer des combats méthodiques, pour faire ce qu'on appelait jadis une guerre d'*échiquier*. C'est vers la capitale que se dirigeront leurs épaisses colonnes. N'est-ce pas là, en effet, qu'aboutissent tous les rouages de l'administration centralisée ? N'est-ce pas de Paris que les départements ont pris l'habitude de recevoir l'impulsion dans les grandes comme dans les petites affaires ?

Les uns trouvent cet état de choses utile, les autres le qualifient de très fâcheux ; moi, je me contente de l'enregistrer ici comme un fait. Paris n'est-il pas, enfin, le foyer d'où rayonnent sans cesse les grandes idées politiques qui sont l'effroi des souverains absolus et l'espérance des peuples courbés sous le joug ? Les cabinets étrangers considèrent Paris comme la révolution incarnée ; c'est à Paris, et à Paris seulement, qu'ils espèrent pouvoir la frapper au cœur. Paris est d'ailleurs un centre de richesses inépuisables. L'armée, certaine d'y entrer, n'a nul besoin d'embarrasser sa marche par de lourds convois. La ville rendra avec usure la poudre qu'on aura brûlée dans l'attaque ; elle nourrira splendidement les vainqueurs, renouvellera leurs vêtements usés, payera la solde arriérée. En doutez-vous ? jetez un coup-d'œil sur le budget actuel de la ville de Paris, et vous y verrez ce qu'il en coûte de recevoir ces *messieurs*, même lorsqu'ils se présentent comme l'humble escorte, comme les auxiliaires d'un prince légitime expulsé.

Il faut donc, à tout prix, empêcher une si riche proie de tomber aux mains de l'ennemi.

Le problème est-il soluble ? La solution entraînerait-elle de graves inconvénients ? Voilà, suivant moi, la véritable, la seule question.

Pour empêcher Paris de tomber au pouvoir des ennemis, pour donner *à sa population* le moyen de se défendre contre la plus puissante armée, il faut, autour de la ville, une *enceinte continue bastionnée* et *maçonnée*; j'ajoute aussitôt qu'une semblable enceinte suffit amplement.

Avant d'examiner les objections, les scrupules que l'enceinte continue a soulevés, je vais mettre ce système de fortification sous le patronage des plus imposantes autorités nationales.

Vauban rédigea, vers l'année 1690, un mémoire détaillé sur la *nécessité de fortifier Paris*. Vauban est, *incontestablement*, la plus grande autorité qu'il soit possible d'invoquer sur un pareil sujet. Eh bien ! Vauban voulait que la fortification de la capitale fût une *enceinte continue bastionnée.* Remarquons bien que l'illustre maréchal n'examinait, cependant, la question qu'au point de vue militaire.

Le mémoire de 1690 n'est pas le seul où Vauban ait consigné son opinion sur la nécessité de fortifier Paris. Quinze ans après, en 1705, il présentait à Louis XIV un travail auquel j'emprunte textuellement cette phrase : « *Les fortifications de Paris sont un ouvrage indis-» pensable, si l'on veut mettre le royaume en parfaite sécu-» rité.* »

Dans les ouvrages qu'il laissa publier sous son nom, ou à la rédaction desquels il concourut plus ou moins directement, Napoléon insistait sur le danger de laisser Paris sans *défense immédiate*. Par défense immédiate, l'empereur entendait une *enceinte continue* de quatre-vingts à cent bastions, et rien de plus !

Napoléon avait reconnu que la fortification de Paris imposerait à l'ennemi des plans de campagne totalement différents de ceux qu'il pourrait adopter la ville restant ouverte, et que ces modifications de plan seraient tout à l'avantage de notre pays. Suivant son opinion, corroborée d'ailleurs par les décisions du sens commun, fortifier la capitale, ce n'était pas y appeler la guerre, c'était, au contraire, l'en éloigner.

Le général Haxo ne s'en était pas tenu à des considérations vagues, à de simples aperçus. Il avait, comme Vauban, fait un plan détaillé et le devis de la fortification parisienne. La fortification du général Haxo était aussi une *enceinte continue*, sans forts détachés.

En fait, sur l'utilité de fortifier Paris et sur la nature spéciale des travaux à adopter, les partisans de l'enceinte continue peuvent se prévaloir des projets, des décisions catégoriques des plus grandes, des plus illustres autorités militaires dont la France ait le droit de s'enorgueillir.

Les adversaires de toute fortification, les séides des forts détachés durent prévoir que les opinions incertaines (en toute matière elles forment la majorité), se grouperaient tôt ou tard autour d'un système recommandé par l'approbation de Vauban et de Napoléon. Il était donc dans leur rôle d'opposer citation à citation, et, à toute extrémité, de représenter les décisions des deux illustres capitaines, comme des paroles légères et sans portée, comme des erreurs de vieillards décrépits. Le lecteur a déjà deviné que ce mode d'argumentation ne saurait m'embarrasser.

Puisque Napoléon croyait la fortification de Paris nécessaire, pourquoi, dit-on, ne s'en occupa-t-il pas à une époque où les caves des Tuileries regorgeaient de millions? L'objection n'est vraiment pas sérieuse : travailler aux fortifications de Paris eût semblé à tout le monde un acte de folie, lorsque dans la liste des départements de l'empire français figuraient les départements des Bouches de l'Elbe, des Bouches du Weser, du Zuyderzée, des Apennins, de Rome et de Trasimène, lorsque l'avant-garde de notre armée était sur la Vistule.

En 1815, Napoléon ordonna de construire des fortifications autour de Paris. Des ouvrages défensifs lui semblaient donc nécessaires. Voilà un premier point en dehors de toute discussion.

Ce que Napoléon voulait autour de Paris en 1815, ce dont le général Haxo commença l'exécution, c'était une enceinte continue.

Cette enceinte, dit-on, était en terre ! En vérité, à la veille d'une invasion, pouvait-il être question d'escarpes revêtues en maçonnerie, de travaux dont l'achèvement eût exigé plusieurs années ?

L'assimilation de quelques redoutes en terre, ouvertes à la gorge, de la redoute de Belleville, par exemple, aux forts détachés actuels, ne résisterait pas au moindre examen.

Critiquez, critiquez si votre conscience vous le commande, les vues de Napoléon; tout, dans ce monde, peut devenir le sujet d'un débat plus ou moins spécieux; mais ne dites pas que l'immortel général répudiait les fortifications des capitales, car j'aurai alors le droit de vous jeter à la face ces paroles si catégoriques :

« ... Soixante mille soldats sont une armée : ne vaut-il pas mieux » l'employer en ligne ? Cette objection est faite, en général, contre les » grandes places; *mais elle est fausse en ce qu'elle confond un sol-» dat avec un homme.* Il faut, pour défendre une grande capitale, » cinquante à soixante mille *hommes;* mais non cinquante à soixante » mille *soldats.* Aux époques de malheurs et de grandes calamités, les » Etats peuvent manquer de soldats, mais ne manquent jamais d'hommes » pour leur défense. Cinquante mille hommes, en rase campagne, s'ils » ne sont pas des soldats faits commandés par des officiers expérimen-» tés, seront mis en déroute par une charge de trois mille hommes de ca-» valerie. »

Venons à Vauban. Pour amoindrir l'importance qu'il était naturel d'attribuer aux opinions de ce grand homme sur la fortification de Paris, on ne cessait, en 1841, de dire à la tribune, dans certains journaux, dans les brochures des *antifortificateurs*, que le mémoire si souvent cité faisait partie d'un recueil, fruit de la vieillesse du maréchal, et dont le titre (*Oisivetés*) indiquait le peu de valeur. Cette opinion fut victorieusement combattue. Elle vient, cependant, d'être reproduite dans un livre qui fait sensation, surtout à cause de la multitude de faits dont l'auteur *paraît* s'étayer pour arriver aux plus paradoxales conclusions. « Cessez, dit-il, de nous faire une loi de ces simples *oisivetés* », et, sans hésiter, l'année 1706 est désignée comme l'époque de la rédaction de l'ouvrage, et le génie du maréchal comme notablement affaibli ; et les *orateurs* qui ont cité le *prétendu projet* de Vauban, comme *se riant de la simplicité* du public.

Un des *orateurs* auxquels, peut-être, on fait allusion, relèvera ici les erreurs incroyables que ces assertions renferment, sans prétendre, cependant, que l'auteur du nouvel ouvrage ait voulu se rire de ses lecteurs.

Le recueil de manuscrits de Vauban intitulé *Oisivetés*, loin d'être composé, comme on paraît le croire, de quelques feuilles légères, forme *douze gros volumes*. Des problèmes militaires, commerciaux, agricoles, financiers, économiques, y sont traités avec une grande supériorité de vues. Les meilleurs esprits du siècle de Louis XIV et de notre époque ont mis ces profondes recherches au-dessus même des travaux de Vauban sur la fortification. Le titre d'*Oisivetés*, que l'illustre ingénieur donnait à ses méditations de cabinet, a été, d'ailleurs, très faussement interprété : Vauban se croyait *oisif* quand les balles ennemies ne pouvaient pas l'atteindre, quand il ne se voyait pas exposé à verser son sang pour la défense de la patrie.

Oserait-on, par hasard, soutenir que les douze gros volumes des *Oisivetés* ont été composés par Vauban dans l'espace d'environ une année, de 1706 à 1707, date de la mort du maréchal ? Cette fécondité semblerait d'autant plus fabuleuse, qu'en 1706, Vauban commandait les troupes françaises sur la côte de Flandre.

Le mémoire sur la fortification de Paris a été écrit, non après 1706, mais un peu avant 1690. Eh bien ! je consens à examiner si le prétendu affaiblissement des facultés intellectuelles de Vauban peut remonter à la fin du dix-septième siècle. Voici quelques lignes qui, seules, trancheraient la question. Je les tire d'une lettre du 3 septembre 1696, relative au traité que des ministres faibles ou corrompus voulaient conclure à de déplorables conditions. La lettre était adressée à Racine.

« J'ai trouvé Paris rempli des bruits de paix *que les ministres é-» trangers y font courir*, à des conditions très déshonorantes pour » nous... Je ne vous ai paru que trop outré là-dessus. Il vaut mieux se » taire de peur d'en trop dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que ceux qui » ont donné de pareils conseils au roi ne servent pas mal ses ennemis. » Nous perdons avec ELLES (*elles* veut dire ici les places qu'il était ques-» tion de céder), nous perdons pour jamais l'occasion de nous borner par » le Rhin. Nous n'y reviendrons plus, et la France, après s'être ruinée » et avoir consommé un million d'hommes pour s'élargir et se faire une » frontière... tombe tout d'un coup sans aucune nécessité, et tout ce » qu'elle a fait depuis quarante ans ne servira qu'à fournir à ses enne-» mis de quoi achever de la perdre. Que dira-t-on de nous présente-» ment ? Quelle réputation aurons-nous dans les pays étrangers, et » quel mépris n'allons-nous pas être exposés ? Est-on assez peu instruit » dans les conseils du roi, pour ne pas savoir que les Etats se maintien-» nent plus par la réputation que par la force ?

» Si nous la perdons une fois, cette réputation, nous allons devenir » l'objet du mépris de nos voisins, comme nous sommes celui de leur » aversion. On va nous marcher sur le ventre et nous n'oserons souffler. » Voyez où nous en sommes. Je vous pose en fait qu'il n'y aura pas un » petit prince dans l'Empire qui, d'ici en avant, ne se veuille mesurer » avec le roi, qui, de son côté, peut s'attendre que la paix ne durera » qu'autant de temps que ses ennemis en emploieront à se remettre en » état, après qu'ils auront fait la paix avec le Turc. De la manière, en-» fin, qu'on nous promet la paix générale, je la tiens plus infâme que » celle du Cateau-Cambresis, qui déshonora Henri II... Si nous avions » perdu cinq ou six batailles l'une sur l'autre, et une grande partie de » notre pays ; que l'Etat fût dans un péril évident à n'en pouvoir relever » sans une paix, on y trouverait encore à redire en la faisant comme » nous la voulons faire. »

Si cette éloquence mâle, patriotique n'avait pas déjà détrompé tout le monde, au sujet d'une assertion dénuée de preuves, j'ouvrirais encore la vie du grand homme de guerre, et je le verrais, en 1701, en 170[illegible] refuser le grade de maréchal de France. Il représentait au roi, dit son historien, qu'une fois maréchal, on ne voudrait plus l'employer sous de simples généraux ; que si on l'associait à des chefs du même rang que lui, cela pourrait faire naître des embarras contraires au bien du service. Malgré la singularité de ces scrupules, personne ne les considérera, je l'espère, comme des symptômes de caducité intellectuelle ou morale.

En 1704, Vauban, devenu maréchal par obéissance, faisait le siège de Vieux-Brisach ; il s'en emparait au bout de treize jours et demi de tranchée ouverte, et ce qui, à ses yeux, marchait toujours en première ligne, seulement avec la perte d'un très petit nombre de soldats français.

Pendant l'année 1704, le vieillard prétendu caduc rédigeait son mémorable *Traité de l'attaque des places*. Le *Traité de la défense* fut écrit deux années plus tard.

En 1706, après la funeste bataille de Ramillies, Vauban reçut le commandement de Dunkerque, de Bergues, de la côte de Flandre. Par ses habiles dispositions, disons mieux, par sa seule présence, il détourna l'ennemi de toute tentative sur ces contrées.

Dans la même année, le maréchal de Vauban, *le seul général peut-être*, dit Voltaire, *qui aimât plus l'Etat que soi-même*, proposa, mais inutilement à cause de la hiérarchie, d'aller servir comme volontaire au siège de Turin, sous les ordres d'un jeune courtisan présomptueux, le lieutenant-général duc de La Feuillade. Quand il connut la manière dont cette grande expédition était conduite, Vauban, le désespoir dans l'âme, en prédit la fatale issue avec une exactitude de détails qui, après la catastrophe, excita le plus douloureux étonnement dans la cour de Louis XIV.

On me pardonnera ces détails historiques. La gloire d'un homme qui fit travailler à trois cents places de guerre, qui en créa trente-trois complètement neuves, qui dirigea cinquante-trois sièges, qui prit part à cent quarante actions de vigueur et y reçut huit blessures, ne doit jamais trouver la patrie ingrate.

En résumé, les partisans de l'enceinte continue partagent, soutiennent, défendent une opinion de Napoléon. Ils ont aussi le droit de s'appuyer sur Vauban, avec confiance et orgueil; sur ce Vauban, de qui Fontenelle osa dire, sans trouver de contradicteurs, « que son autorité pou-» vait être opposée à celle de toute l'Europe, comme chez les anciens on » opposait l'autorité de Caton à celle des dieux ! »

Il est des personnes qui, tout en reconnaissant que Vauban resta *l'homme-modèle* jusqu'à la fin de ses jours, prétendent que s'il put avoir la pensée de fortifier Paris en 1690, la grandeur actuelle de la ville l'effrayerait.

Ceux qui se livrent à ces vagues conjectures ignorent sans doute que le projet d'enceinte extérieure de l'illustre maréchal différait peu [illegible]

---

traindre en rien le cœur de sa fille, avait déclaré à son voisin qu'il le laissait libre de se faire aimer à sa manière. Or, le procureur était d'une timidité rare à son âge ; il n'osait faire à la jeune fille l'aveu de son amour ou de ses prétentions, et remettait toujours au lendemain de saisir l'occasion qui se présentait chaque jour. Marie n'en savait donc rien encore à l'époque où commence notre récit.

II.

Par une froide matinée de janvier 1592, la jolie fille de Nicolas Delaisement était allée visiter une parente à l'un des moulins de Vernon. Elle fut toute surprise, en arrivant, de trouver les abords du pont et le pont [...] cours impossibles ; le fleuve, grossissant toujours, renversant tout sur son passage, entraînant dans sa course des quartiers de terre et des pans de muraille, attaquait même le vieux pont ; et la foule qui le couvrait, ne songeant qu'au danger de ses frères, ne voyait pas celui qui la menaçait.

Tout-à-coup, le moulin où Marie s'était réfugiée, en butte aux efforts du torrent, trembla sur sa base, les charpentes vermoulues qui le supportaient s'affaissèrent et se courbèrent vers le fleuve ; des cris déchirants se firent entendre, trois jeunes filles pâles, échevelées, tendaient les bras à la foule; mais le moulin, balançant un instant sur ses supports affaiblis, s'écroula avec un horrible fracas, entraînant avec lui une par- [...]

En ce moment, un nouvel épisode attirait au milieu du fleuve l'attention des spectateurs placés sur les terrasses de l'hôtel du gouvernement et sur les murailles de la porte Hachette, en aval du pont. Un batelet luttait contre le torrent. L'homme qui le montait, courbé sur les avirons, frappant le flot sans relâche, se dirigeait, autant que le permettait l'impétuosité du courant, vers les débris du moulin. Il était jeune ; ses traits portaient l'empreinte de cette froide résolution qui n'admet point d'obstacles ; à son regard fixe, à ses lèvres serrées, on comprenait qu'il voulait périr à la tâche ou arriver au but. Il y parvient enfin après une lutte surhumaine ; mais au même instant la poutre, cédant au poids de la jeune femme, plonge dans le fleuve, et reparaît à quelque distance

l'enceinte qu'on a exécutée. Le Paris du temps de Vauban, certainement moins ramassé que le Paris d'aujourd'hui, avait déjà poussé de longs bras presque jusqu'aux limites actuelles. Voyez, par exemple, l'Observatoire et les Gobelins : ces deux édifices touchent aux barrières d'Enfer et de Fontainebleau ; cependant leur construction date du siècle de Louis XIV.

Cessons, partisans et adversaires de l'enceinte continue, cessons, j'y consens, de nous jeter des autorités à la tête. Examinons la question en elle-même, dans son essence. Tout le monde peut la comprendre : de notre temps, il n'y a plus d'arcanes réservés à quelques initiés.

Les adversaires de l'enceinte déclarent avec une parfaite assurance, que Paris fortifié et approvisionné ne pourra se défendre que très peu de jours. Pour un aussi mince résultat, disent-ils, était-ce bien la peine de dépenser des centaines de millions ?

Si je croyais que Paris fortifié ne fût pas susceptible d'une très longue résistance, je ne ferais aucun cas de l'enceinte. Mais mon sentiment, sur ce point, est diamétralement opposé à l'opinion commune. J'adhère entièrement à la décision de Vauban : comme lui, j'admets qu'entouré d'une ligne continue de fortifications bastionnées et revêtues, Paris sera (j'emploie à dessein l'expression de l'illustre maréchal), *Paris sera imprenable*.

F. ARAGO,
député des Pyrénées-Orientales.

(*La fin à demain.*)

Il y a environ trois mois, l'Académie des sciences a été consultée par M. le ministre des travaux publics sur la question de savoir : s'il n'existe pas quelque moyen efficace de réduire le volume de la fumée qui s'exhale des fournaises alimentées par le charbon de terre. Des plaintes graves venues de différents districts manufacturiers, entre autres de la ville de Saint-Etienne, avaient motivé cette demande. Après un examen plus ou moins superficiel, il fut répondu par le docte aréopage que, dans l'état actuel des choses, il n'y avait rien à faire. Or, par une coïncidence singulière, voilà qu'au moment même où la question était ici résolue en faveur du *statu quo*, un comité nommé par la chambre des communes se prononçait à Londres, après un examen approfondi, dans un sens tout-à-fait contraire. Une enquête consciencieuse, dont le procès-verbal vient d'être rendu public, constate, par une série de faits accomplis déjà et par les dépositions unanimes des hommes les plus compétents en cette matière, que si la fumée ne peut disparaître entièrement, il est possible du moins d'en diminuer en si grande partie les inconvénients, qu'elle ne serait plus regardée comme un fléau pour les populations. Ne se bornant pas à établir ce résultat en théorie, le comité a voulu en faire une application très prochaine, et il a décidé : 1° que le ministère serait invité à présenter, à l'ouverture de la session de 1844, un bill qui obligeât, sous peine d'amendes, les manufacturiers et propriétaires de fourneaux à se servir des appareils fumivores dont l'emploi seul peut mettre un terme aux réclamations qui s'élèvent de toutes parts; 2° que, dans le cas où le gouvernement ne prendrait pas l'initiative, le président était autorisé à proposer, au nom de la commission, un bill qui atteignît le même but.

Voilà encore une répétition de l'histoire d'un ancien philosophe. Devant l'Académie qui nie le mouvement, l'Angleterre marche !

GRÈCE.

Notre correspondant d'Athènes nous écrit à la date du 20 novembre :

« Le rappel de la légation russe est un fait qui doit suffire, je pense, pour révéler la part qu'a prise cette légation dans la dernière révolution grecque. M. Katakazy, le ministre russe, est-il rappelé pour être récompensé ou pour être puni de n'avoir pas réussi ? C'est ce que nous saurons bientôt. Peut-être ce rappel n'est-il qu'un jeu de la cour du Nord, qui veut désavouer son agent aux yeux de l'Europe, tout en approuvant au fond ce qu'il a fait.

» L'assemblée nationale, qui devait se réunir le 13 novembre, ne s'est ouverte que le 20 novembre. Des commissions pour la vérification des pouvoirs avaient été nommées préalablement; elles n'avaient admis que 125 députés. Une grande tranquillité règne en Grèce. Par suite d'une décomposition dans le parti russe, décomposition amenée par le départ de M. Katakazy, les partis français et anglais semblent prendre le dessus.

» C'est à qui s'empressera maintenant de vider le trésor public, et personne ne s'occupe des moyens de le remplir. Il est facile de voir que tout ce qui se passe ici n'est que provisoire. Mais, d'ailleurs, il en est de même partout en tout pays, mais particulièrement en Grèce; c'est la solution de la grande question de l'organisation du travail qui pourra seule dénouer toutes les difficultés. »

ESPAGNE.

Nous recevons les journaux de Madrid du 1er décembre, et avec eux le compte-rendu de la séance agitée du congrès espagnol. M. Gonzalès Bravo, élu la veille ministre des affaires étrangères et premier notaire du royaume, est venu lire à la chambre le procès-verbal des déclarations qu'a faites la jeune reine, en présence des plus hauts personnages de l'Etat, déclarations desquelles il résulte que M. Olozaga lui aurait arraché par la violence la signature du décret de dissolution. Cette lecture a produit une profonde impression. L'attitude de M. Olozaga a été calme. Il a annoncé qu'il ferait le lendemain des interpellations au gouvernement; mais déjà quelques députés modérés ont proposé qu'il lui fût interdire, comme ministre destitué, de siéger au congrès. On ne sait encore quelle sera l'issue de cette nouvelle crise.

— Le cabinet n'était pas encore constitué le 1er décembre. M. le comte Bresson était attendu à Madrid, et M. le prince de Carini, envoyé du roi de Naples, venait d'arriver, apportant la reconnaissance du gouvernement espagnol par le roi de Naples.

— Voici le compte rendu de la séance du sénat et de celle du congrès :

SÉNAT. — *Séance du 1er décembre.* — Une foule considérable se presse dans les tribunes et dans la salle.

Don Luis Gonzalès Bravo, nouveau ministre des affaires étrangères : Messieurs les sénateurs, je pense que la déclaration dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture ne doit vous émouvoir en aucune manière ; car, dans le cas où vous auriez à exercer une solennelle magistrature à l'occasion de ce grave événement, vous aurez besoin de la plus entière impartialité. Je pourrais dire ce que je sais comme témoin oculaire de divers faits; mais le caractère dont je suis revêtu et la dignité du gouvernement ne me permettent pas de descendre à d'autres détails que ceux qui sont consignés dans l'acte que je vais avoir l'honneur de lire, ou, pour mieux dire, dans la copie certifiée, car l'original est consigné dans

« Avant de sortir, Olozaga me demanda si je lui donnais ma parole de ne dire à personne ce qui venait de se passer; je lui répondis que je ne le lui promettais point. »

S. M. invita ensuite toutes les personnes présentes à entrer dans son cabinet, et à examiner le lieu où la scène qu'elle venait de leur raconter s'était passé; c'est ce qu'elles firent en entrant toutes dans le cabinet royal. Je mis ensuite la déclaration entre les mains de la reine, et S. M., assurant que cette déclaration était véritable et volontaire, la signa et la parapha en présence des témoins sus-mentionnés.

Après que cet acte fut terminé, S. M. ordonna que toutes les personnes présentes se retirassent, et que la déclaration royale fût déposée aux archives du ministère des affaires étrangères, et pour faire foi en tout et produire tous effets que de raison, je délivre le présent témoignage.

Madrid, le 1er décembre 1843. Signé LUIS-GONZALÈS BRAVO.

Messieurs, après la lecture de cette solennelle déclaration faite par S. M. devant les personnes sus-nommées, ma mission est terminée ; elle avait essentiellement pour but de faire entendre, comme il convient, la parole royale, qui n'a pu être mise en doute par des hommes d'honneur. (Applaudissements et vivats sur tous les points de la salle.)

La séance est levée sans ajournement fixe.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — La chambre présente une physionomie très animée. Les tribunes réservées, celles du corps diplomatique, des ex-députés, celle destinée aux dames, sont entièrement occupées. On remarque une grande agitation au moment où le président entre dans la salle. Un silence général succède à ce mouvement; en quelques minutes tous les députés sont à leurs bancs.

M. Olozaga entre dans la salle et de bruyants applaudissements éclatent; il s'y mêle des exclamations de toute espèce et même des cris de mort.

M. le président : Les membres du bureau ont à soumettre à la chambre un doute qui s'est élevé parmi eux sur un point important, celui de savoir si les députés qui ont accepté des fonctions publiques ont cessé de faire partie de la chambre.

Le secrétaire donne lecture des antécédents d'après lesquels des députés nommés ministres ont cessé, sans autre déclaration, de prendre part comme députés aux délibérations de la chambre.

M. le président annonce que le bureau a fixé la question dans les termes suivants : « Les ministres destitués ou démissionnaires peuvent-ils continuer d'assister aux séances ? »

M. Olozaga demande la parole contre la question, qu'il croit mal posée. Il commence par dire qu'il parlera plus tard du fait grave qui occupe aujourd'hui tout Madrid, et qui occupera bientôt l'Espagne tout entière. En ce qui regarde la question posée, on ne peut la discuter. Comme elle n'est pas conçue en termes affirmatifs, il est impossible de voter ainsi; il faut rédiger en termes affirmatifs.

M. le président : On a fait une proposition qui détermine nettement la question. Je prie le congrès de déclarer que MM. Olozaga, Cantero et Luzuriaga, sont sujets à la réélection et ne peuvent pas siéger dans le congrès. Signé, J. POSADA HERRERA.

La chambre prend la proposition en considération.

M. Olozaga : Je combats la proposition; il n'y a aucun antécédent sur la question; la chambre a seulement décidé que, lorsqu'un député accepterait des fonctions publiques, une commission ferait un rapport et que la chambre déciderait. Quand les députés sont déclarés soumis à la réélection, ils cessent de siéger. Or, les personnes comprises dans la proposition ne sont pas encore dans cette position, donc elles peuvent prendre encore part aux délibérations du congrès.

Si ces raisons ne suffisaient pas pour faire rejeter la proposition, je vous prie, Messieurs, de prendre en considération ma position et de ne pas me retirer mes moyens de défense dans une affaire aussi grave que celle qui occupe tous les esprits. J'espère que vous ne me fermerez pas cette dernière porte, car on en a déjà fermé beaucoup d'autres, sans cela j'aurais fait tomber les imputations dont je suis l'objet.

J'admettrai, si l'on veut, la proposition, mais à condition qu'elle sera amendée dans les termes suivants : « Sans préjudice du droit qu'ils auront de parler dans les affaires qui les regarderont personnellement. »

Il est donné lecture de la proposition suivante :

« Je demande à la chambre que la proposition de M. Posada Herrera soit renvoyée aux bureaux pour la nomination d'une commission.

» Signé JOSÉ SANCHEZ DE LA FUENTES. »

Cette proposition, appuyée par son auteur, est prise en considération à la majorité de 79 voix contre 75.

M. Gonzalès Bravo, ministre des affaires étrangères, entre dans la salle.

Il monte à la tribune et lit l'acte qu'il a déjà lu.

(Cette lecture achevée, des applaudissements éclatent de toutes parts; grands cris de Vive la Reine !)

Le ministre ajoute que, puisqu'il a mérité la confiance de S. M., il tâchera de la conserver, quoi qu'il arrive, en défendant la véracité des paroles de la reine.

M. Olozaga obtient la parole pour annoncer qu'il fera une interpellation au gouvernement, afin de faire établir par quels moyens a été obtenue la chute du dernier cabinet, ainsi que la formation de celui qui s'est présenté aujourd'hui à la chambre.

M. Gonzalès Bravo : Le gouvernement dira tout ce qu'il doit dire à ce sujet.

La séance est levée à 5 heures.

AMÉRIQUE.

La Mathilde, de Bordeaux, capitaine Bernard, nous apporte des nouvelles de Montevideo, en date du 26 septembre. A cette époque la ville assiégée avait chaque jour à repousser quelques nouvelles attaques. Les forces navales de l'Angleterre et de la France continuaient de garder la plus stricte neutralité, mais l'escadre du Brésil n'avait pas reconnu le blocus, et l'on pensait que cette puissance pourrait bien prendre fait et cause pour Montevideo. Toutes les communications par terre étaient interceptées par l'ennemi. (*Journal du Havre.*)

INTERIEUR.

M. le maréchal-de-camp Tempoure, commandant la subdivision de Mascara, vient d'être nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur.

— Par ordonnance du roi, M. le maréchal-de-camp Duchemin est nommé commandant de l'école d'artillerie de Douai.

M. le colonel Aubertin, directeur d'artillerie à Valenciennes, est nommé inspecteur des fonderies.

— Sont nommés dans l'artillerie :

Au grade de colonel : MM. Tacon, Pérignon, Hubert, lieutenants-colonels.

Au grade de lieutenant-colonel : MM. Hervé, Colliot de la Hattaies, Tessier, Jolivet de Rieucourt, chefs d'escadron.

M. le colonel d'artillerie Tacon est nommé directeur d'artillerie à

d'hui pour Munich. Les résultats de la mission de ce diplomate auprès du gouvernement de la Grande-Bretagne, relativement aux affaires de la Grèce, ne sont pas encore connus, mais les cabinets de Londres et de Paris seconderont probablement les vues du roi Othon en donnant à la Grèce une constitution plus en harmonie avec les idées du peuple.

— On écrit de Livourne, le 20 novembre, au *Sud* de Marseille :

« Les lettres de Naples du 17 donnent une nouvelle assez importante. Malgré toute l'opposition de l'Autriche, la cour des Deux-Siciles aurait enfin reconnu la reine Isabelle comme reine d'Espagne. Cette reconnaissance serait cependant faite sous la condition qu'Isabelle II épouserait un frère du roi Ferdinand des Deux-Siciles. Le gouvernement français s'est chargé, dit-on, de faire réussir ce mariage. »

— Le gouvernement provisoire de Haïti a envoyé un agent en Angleterre, pour y former des compagnies pour l'extraction des mines et la coupe des bois de l'île. (*Morning-Advertiser.*)

— On parlait hier à la Bourse du projet qu'aurait le gouvernement de faire, sur le chemin de fer de Versailles (rive gauche), l'essai du système atmosphérique.

— On écrit de Londres aux *Débats* :

« Les dernières nouvelles de Mexico annoncent que M. José Garay, riche négociant de cette ville, venait d'obtenir de son gouvernement l'autorisation d'établir un canal qui, à l'aide de la rivière de Guazacualco, joindrait la mer Pacifique au golfe mexicain, et par conséquent à l'Océan Atlantique. Les études sont faites; elles ont coûté à M. Garay 22,000 piastres (110,000 fr.) Les travaux sont commencés. Les fonds nécessaires à leur exécution seront fournis par M. Garay et par des capitalistes du Mexique et des Etats-Unis. »

— La seule nouvelle importante de la Chine, est que le commerce de l'opium est maintenant aussi florissant que jamais dans ce pays. (*Morning-Post.*)

— Le grand-conseil de Genève s'est occupé de la question relative à l'exhaussement du niveau du lac Léman. Cette question est loin d'être sans intérêt pour les contrées qui bordent le Rhône depuis Genève jusqu'à Lyon, puisqu'elle se rattache d'une manière intime aux améliorations projetées par le gouvernement français pour rendre le Rhône supérieur plus navigable et pour obtenir un meilleur régime dans l'écoulement de ce fleuve. (*Courrier de Lyon.*)

— L'assemblée générale annuelle des constructeurs de machines est fixée au 24.

— L'*Univers* annonce que le château de Chambord, appartenant au duc de Bordeaux, va être mis en vente avec ses dépendances. Une compagnie s'est déjà formée pour acheter ce domaine, revendre les terres en détail et faire raser le château.

— Le renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de Châlons-sur-Saône a été signalé par une singulière circonstance. *Quatre jours et cinq scrutins* n'ont pas suffi pour amener l'élection du président. A chaque épreuve nouvelle, les suffrages se répartissaient entre les deux candidats en présence, de telle façon que ni l'un ni l'autre n'est parvenu à obtenir une majorité absolue. Une partie des électeurs n'a rien trouvé de mieux, pour sortir d'embarras, que de déférer la question à l'autorité supérieure.

— A Angers, le tribunal de commerce a constaté, par une délibération spéciale, la pénible impression que lui causait la nouvelle liste des notables, dressée pour cette année. Elle a été confectionnée sans qu'on eût pris l'avis du tribunal, et l'ancienne liste a été profondément modifiée avec une telle affectation de secret, que la municipalité a refusé à un membre du tribunal connaissance de la nouvelle. Quant à l'esprit qui a présidé à sa confection, la radiation et les nouveaux choix portent également l'empreinte des passions politiques, d'espérances et de défections électorales, dont l'influence n'aurait jamais dû se faire sentir dans un pareil travail. Ces passions ont égaré à ce point que, au mépris de toute justice et de toutes convenances, on a effacé de la liste des notables deux négociants membres du tribunal de commerce. Aussi ce tribunal a-t-il déclaré que, dans cette circonstance, il y avait mépris et oubli non-seulement des convenances, mais de droits acquis; que la loi avait été appliquée abusivement et sans loyauté, et que de pareils manquements provoquent spécialement un blâme sévère, quand il s'agit de commerce.

— On lit dans le *Journal du Cher*, du 5 :

« Hier soir, lundi, quelques désordres ont éclaté au collége royal de Bourges. Il y a huit jours, un élève avait dû être rendu à ses parents par suite d'une infraction à la discipline. Hier, pendant un exercice auquel assistaient les élèves des premier et second quartiers, un sifflet partit sans qu'on pût découvrir celui qui s'était rendu coupable de cette faute. A la sortie de la leçon, des cris tumultueux qui semblaient vouloir protester contre l'exclusion prononcée la semaine précédente, éclatèrent dans les rangs. M. le proviseur étant immédiatement intervenu, deux des plus mutins ont été sur-le-champ remis à leurs familles, et les autres isolés du plus grand nombre qui n'avait pris aucune part à ce mouvement. Ce matin, huit élèves qui s'étaient fait remarquer par leur turbulence, et qui d'ailleurs se trouvaient déjà parmi les plus mal notés, ont été renvoyés. »

— Une lettre de Bruges, adressée au *National*, annonce que le pensionnat Saint-Martin, à quelques lieues de cette ville, vient d'être la proie des flammes. La perte est évaluée à 800,000 fr. On assure que deux élèves ont perdu la vie dans ce sinistre.

— Nous avons des nouvelles de la Guadeloupe jusqu'au 14 octobre. La ville de la Pointe-à-Pître se rétablissait lentement. Dans la campagne, les usines commençaient à se relever. Le gouverneur avait reçu de M. le ministre de la marine une lettre où il exprime son vif désir de concourir au développement de la prospérité de la colonie.

— L'*Imparcial* du 8 porte que la diligence de Tarragone a pris feu pendant trois fois dans le trajet de cette ville à Barcelone. On attribue ce phénomène au frottement des roues contre le bois. Cet accident n'a eu d'autre suite que de retarder l'arrivée de la diligence.

— Voici l'âge qu'auront les souverains de l'Europe au 1er janvier 1844 : le roi de Suède, 80 ans; le pape, 78 ans; le roi des Français, 70 ans; le roi de Wurtemberg, 62 ans; le roi de Bavière, 57 ans; le roi de Danemarck, 57 ans; le roi de Sardaigne, 55 ans; le roi des Belges, 54 ans; le roi de Prusse, 50 ans; l'empereur de Russie, 47 ans; le roi de Saxe, 46 ans; le roi de Naples, 34 ans; le roi des Grecs, 28 ans; la reine de Portugal, 25 ans; la reine d'Angleterre, 24 ans; le sultan, 20 ans; enfin Isabelle d'Espagne, 13 ans.

— Il n'y a plus que deux maréchaux de l'empire, MM. Soult et Reggio; un de la restauration, M. Molitor; le gouvernement de juillet en a déjà créé sept, savoir : MM. Gérard en 1830; Grouchy en 1831; Vallée en 1837; Sébastiani en 1841; Drouet d'Erlon en 1843, et Bugeaud en 1843.

dalousie. Sa physionomie et son talent ne sont pas ceux d'un brigand ordinaire. Il s'habille avec simplicité et non comme les contrebandiers ou les autres brigands. Il fuit le luxe, il ne porte ni galons ni boutons d'argent. Un pantalon et une simple jacquette composent tout son vêtement. Il monte un cheval magnifique des haras de *Santa-Helena*. Il est armé de deux *trabucos* (tromblons espagnols) et d'un fusil de chasse qu'il sait très bien manier. Il est *prudent, modéré et ennemi de violences*, mais c'est un *Juan ymedio* (homme colossal), un peu exigeant dans ses demandes. C'est un vrai *nivelador* (niveleur); jamais il n'attaque un pauvre, seulement il passe son niveau avec une sévérité un peu exagérée. »

— On lit dans le *Mémorial de Rouen*, du 6 :

« Nous avons reçu notre correspondance de Neufchâtel, à la date du 3 au soir. Le malheureux ouvrier marneur enseveli à 30 mètres de profondeur dans une marnière des environs de Blangy, n'était pas retrouvé. La difficulté du travail pour arriver jusqu'au fond du puits comblé par l'éboulement est très grande. Lorsque notre correspondance est partie, il y avait cinq jours que l'événement était arrivé. On espérait encore que Fournier avait pu se réfugier dans une des parties latérales de la marnière. Mais quel doit être l'état de cet infortuné, s'il est encore vivant, après cinq jours passés sans nourriture ? »

La même feuille ajoute, sous la date du 7 :

« Le malheureux Fournier, ce nouveau Dufavel, dont nous avons entretenu nos lecteurs, est, à moins d'un miracle, à jamais perdu. Après sept jours et sept nuits de travail assidu, on était parvenu, le 5 de ce mois, à déblayer les trente centimètres de décombres qui le séparaient du jour; un seul mètre restait encore pour arriver à la chambre de la marnière où l'on supposait qu'il pouvait s'être réfugié. Les ouvriers s'étaient arrêtés pour faire une halte d'un instant; on préparait du bouillon, du vin, de quoi donner des secours à la victime, si elle existait encore; tout-à-coup un ébranlement terrible a lieu, et un nouvel éboulement vient détruire en un instant le fruit de cent vingt heures de travail assidu d'une population entière ! Un cri de désespoir sortit en même temps de toutes les bouches, une affreuse consternation lui succéda, et M. le sous-préfet de Neufchâtel, qui n'avait pas quitté les lieux depuis le commencement des fouilles, se vit contraint d'arrêter la foule, qui voulait recommencer à déblayer; car pour sauver la vie d'un homme, c'était en exposer vingt; un nouvel éboulement pouvait avoir lieu d'un instant à l'autre.

— Ce soir, à l'Odéon, la *Lucrèce*-Ponsard et la *Lucrèce Borgia* de Victor Hugo.

— L'Opéra-Comique annonce pour aujourd'hui *Mina* et *Joconde*.

TRIBUNAUX.

On a appelé hier à la police correctionnelle (7e chambre) la plainte portée par M. Gannal contre le docteur Marchal (de Calvi), qu'il accuse d'avoir contrefait son procédé d'embaumement. Les débats de cette affaire ont été renvoyés au vendredi 15 de ce mois.

— Six des détenus arrêtés pour l'affaire de la rue Pastourelle ont été relâchés avant-hier; les autres doivent, dit-on, être renvoyés prochainement en police correctionnelle.

— La session des assises de la Haute-Saône, pour le quatrième trimestre, siégeant à Vesoul, n'a duré que trois jours. Six affaires de peu d'importance ont été soumises au jury, qui a prononcé deux acquittements.

COUR D'ASSISES DU PUY-DE-DOME.

Empoisonnement. — (Audience des 29 et 30 novembre, et du 1er décembre.)

Le 25 août dernier, Marie Camus et André Rocher furent condamnés à mort par la cour d'assises de la Haute-Loire, comme coupables d'avoir empoisonné Jean-Jacques Pouchon, époux de Marie Camus. Mais la cour de cassation annula cet arrêt, et renvoya l'affaire devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme.

Là encore les dépositions des témoins sont venues en aide à l'accusation; elles ont constaté les relations adultères qui existaient entre Marie et Rocher, les propositions d'empoisonnement qu'ils avaient faites à un tiers avant de s'être décidés à exécuter eux-mêmes le crime, etc., etc.

Il paraîtrait même que Pouchon soupçonnait sa femme, car, le jour où il s'alita pour ne plus se relever, on l'entendit lui dire : *Tu m'as fait boire du vin trouble qui m'a fait beaucoup de mal... Va, on m'avait bien averti !...*

Lors des perquisitions de la justice au domicile de Rocher, on découvrit un petit livre intitulé : *Manuel de recettes utiles*. Une page de ce livre était pliée : c'était la première d'un chapitre où il est question d'empoisonnement par le plomb; et c'est un empoisonnement par le plomb qui a eu lieu !

Du reste, tout l'intérêt de cette affaire s'est concentré sur la question médico-légale, et cette partie du débat a pris de très longs développements, les experts s'étant prononcés les uns pour, les autres contre l'existence de l'empoisonnement.

Le jury a reconnu les accusés coupables; mais les habiles efforts de leurs défenseurs, en obtenant la déclaration de circonstances atténuantes, ont écarté de leurs têtes la peine suprême.

Adjudications.

Ministère de la guerre, jeudi, 21 décembre. — Bougie, cire à frotter, chandelle, lampions, huile à brûler pour l'hôtel et les bureaux pendant 1844.

Ministère de la marine, à Rochefort, 15 décembre : Blé-froment, fèves et haricots.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 6 décembre* 1843.

Duboro, marchand de vin à Charonne, rue Saint-André, 7; juge-comm., M. Leroux; syndic-prov., Colombel, rue de la Ville-l'Evêque, 28.

BOURSE DU 7 DÉCEMBRE.

On pouvait s'attendre, à cause du détachement du coupon, à quelques variations dans les cours du 3 p. 0/0, mais il n'en a rien été. Vers 3 heures la rente a légèrement fléchi et reste après la clôture offerte à 80 77 1/2, coupon détaché.

Au comptant : Autriche, 392 50. — Banque belge, 765. — Chemin de Marseille, 590, 592-50. — Jouissances : Canaux, 140. — Banque du Havre, 1245. — Seyssel, 1000. — Lin, Maberly, 355.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt.	122 35	122 45	122 35	122 35	122 30
— fin cour.	122 50	122 65	122 50	122 55	122 45
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	80 85 ex-d	80 85	80 80	80 80	82 20
— fin cour.	80 85 id.	80 90	80 80	80 80	82 30
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS.	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 80 80. Après, 80 77 1/2, offert.
4 0/0	104 75	105 »	H. 0 25	Reports, fin de mois.
O. de la Ville	1390 »	» »	H. 2 50	3 0/0, 10 à 7 1/2.
Banque de Fr.	3320 »	3315 »	B. 5 »	5 0/0, 15 à 20.
C. Laf. de 5000.	5100 »	» »	» »	
— de 1000.	1125 »	» »	» »	
Caisse Hypoth.	» »	» »	» »	
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain	» »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr.	310 »	» »	» »	— 312 50.
d° R. G.	140 »	137 50	H. 1 25	— 140, 135.
Orléans	767 50	772 50	H. 3 75	— 770, 775.
Strasb. à Bâle.	208 75	210 »	H. 1 25	— 210, 208 75.
Rouen.	760 »	762 50	» »	— 762 50.
Havre.	587 50	585 »	H. 3 75	— 587 50.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 »	107 1/8	H. 1/8 »	Londres, 5 décembre.
— Portugais.	44 5/8	» »	H. 1/8 »	Consol. 95 3/8.
Esp. D. active.	29 1/2	» »	H. 1/2 »	Esp. actif. 31 5/8.
5 0/0 Naples.	106 95	» »	H. 0 10	Portugais. 44.
— Romain.	104 1/2	» »	» »	5 0/0 Hollandais, 99 1/2.
Obl. Piémont.	1198 75	» »	» »	2 1/2 0/0 id. 54 3/8.
Emp. d'Haiti.	» »	» »	» »	Chem. de Orléans, 29 3/4.
				» Rouen, 30.

Spectacles du 8 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Dom Sébastien.
7 h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — Femmes savantes. Tutrices.
8 h. »/» ITALIENS —
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Joconde.
» h. »/» ODÉON. — Lucrèce, tragédie. Lucrèce Borgia.
» h. »/» VAUDEVILLE. — La Robe. L'Homme blasé. Les Intimes.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Le Gamin. Roquelinette. Jacquot.
» h. »/» PALAIS-ROYAL. — Carabas. Noctambule. Brelan. Paris.
7 h. »/» GYMNASE. — Jean Lenoir. Daniel. L'Italien.
» h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Délire. Babouin. Keau.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella.

Adjudications

Hospices de Paris. — Il n'y a point eu de soumissions pour plusieurs des articles mis en adjudication, le 28 et le 30 du mois dernier, pour le service des hospices de Paris. Ces articles sont remis en adjudication pour le 19 décembre :

Amandes : 1,500 fr. de cautionnement.

Gommes : 3,000 fr. de cautionnement.

Esprit de vin, vinaigre, huiles diverses, épiceries, 2,500 fr. de cautionnement.

Cires : 400 fr. de cautionnement.

Huile à brûler, 81,134 kilog. : 11,000 fr. de cautionnement.

OEufs, premier lot : 576,000 œufs : 3,500 fr. de cautionnement.

OEufs, deuxième lot : 511,000 œufs : 4,000 fr. de cautionnement.

Le 28 décembre, adjudication de la fourniture du vin nécessaire à la consommation de l'école Polytechnique pendant l'année 1844.

Le 16 décembre, adjudication de l'entreprise de l'éclairage à l'huile pour le service de l'école de Saint-Cyr.

Le 23 décembre, à Melun, adjudication de :

1° 45,000 kilog. de farine de froment, extraction de 22 p. 0/0 de son.

2° 165,000 kilog. de farine de froment, extraction de 12 p. 0/0 de son.

3° 82,000 kilog. de farine de seigle de Champagne, 21 p. 0/0 de son.

Les soumissions exprimeront les prix pour 100 kilog.

Le 12 décembre, adjudication des farines pour la boulangerie des hospices civils :

Première qualité, 597,000 kilog.; deuxième qualité, 679,381 kilog.

Chaque qualité est divisée en 10 lots.

Le 10 décembre, au fort de la Briche (près Saint-Denis, Seine), vente de 30 chevaux, tout poil et tout âge. Il ne sera fait aucun crédit.

BULLETIN AGRICOLE.

A la halle de Paris du 6 décembre, les blés ont été bien tenus, sans variation, avec peu d'empressement à vendre de la part des détenteurs. Les seigles, les orges et les avoines sont dans la même situation. L'approvisionnement de la halle de Paris baisse de plus en plus.

Voici le résultat des expériences faites à Besançon le 7, le 14 et le 21 novembre, sous la direction de M. Demongeot, membre du conseil municipal, pour constater le poids légal du froment et de l'avoine de la récolte de 1843 :

Froment, poids moyen de l'hectol., 1re qual., 72 kilog. 10; 2e qual., 71 kilog. 35; 3e qual., 69 kilog. 10.

Avoine, poids moyen de l'hectol., 1re qual., 45 kilog., 53 fr.; 2e 43 kilog., 65 fr.; 3e 41 kilog., 20 fr.

Cours de la viande sur pied de Strasbourg, le 4 décembre, au marché aux bestiaux :

Bœufs amenés, 52, tous vendus, sans renvoi ; 1re qual., 1-32 le kilog.; 2e 1-24.

17 taureaux, 1re qual., 96 cent. : 2e 88 cent.

Au même marché, les cuirs verts ont valu 45 à 49 fr. les 50 kilog., et le suif cru 1-10 le kilog.

Cours des spiritueux. Cognac, 2 décembre :

Eau-de-vie de 1843 des bois, 90 à 92 fr. l'hectol.
id. de Champagne, 100 à 102
id. des bois 1842. 110 à 112
id. Champagne. 110 à 115
id. des bois 1841 104 à 109
id. Champagne. 114 à 117

Béziers, 1er décembre : 172 pièces de 3/6 ont été vendues à 77 fr., et 20 pièces 3/6 mars à 63 fr.

Pézénas, 2 décembre, 3/6, 78 fr.

Bordeaux, 2 décembre. Eau-de-vie d'Armagnac, 58-55 ; 3/6 disponible, 80-50.

Fruits secs. Cette, 3 décembre. Figues bellones de Grasse, 24 fr. les 50 kilog. ; figues Mantegasses, 22 fr. ; figues de Naples : Agrapolis, 28 f.; Cilenti, 28 fr. ; Calabre, 26 fr. ; Cosenza, qualité rare et recherchée, 32 fr. ; figues d'Espagne en caisson, 26 fr. ; en cabas, 20 fr., rares et peu demandées.

Raisins secs, rares et chers. Malaga ordinaire, 8 fr. le caisson (11 kilog. 500 gr.). Malaga, couche sur couche, 12 fr. Dénia à livrer, 30 fr. les 50 kilog. Même qualité en caba, 28 fr. Plante en caba, 26 fr.

Amandes : rares cette année. Amandes à la dame, 45 à 50 fr. les 50 kilog.; molares, 52; ordinaires, 50. Amandons de Sicile, 85 fr.

Les huiles d'olives nouvelles sont cotées à Cette aux cours suivants :

Huiles mangeables ordinaires, de 65 à 66 fr. les 50 kilog.
id. supérieures, 70 72
id. fines, 82 00
id. surfines, 92 00

Les vieilles huiles sont presque entièrement épuisées ; les surfines manquent totalement.

Cours des graines oléagineuses et des huiles de graines, à Lille, 6 décembre.

	Graines.	Huiles de graines.
Colza.	18 à 25.	82-00
Lin.	18 à 22	74-50
OEillette.	19 à 21	74-00
Chanvre.	11 à 14	78-00
Caméline.	17 à 21	76-00

Les huiles d'œillette, bon goût, valent de 80 à 90 fr. Huile de colza épurée 88 fr.

Les tourteaux n'ont pas varié depuis les derniers cours indiqués dans nos précédents bulletins. A. Y.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole*)

L'un des Gerants : V. CONSIDERANT.

Peu de romans populaires sont empreints d'une grande vérité. M. Eugène Deligny a compris que ce genre d'ouvrage exigeait des études sérieuses, et, après de longues et profondes observations, il a écrit LES ENFANTS SANS SOUCI, roman en deux volumes que l'éditeur H. Souverain a publié récemment. L'action de ce livre est simple, mais touchante; les caractères sont tracés de main de maître ; le style, à-la-fois élégant et pur, fourmille de détails spirituels. Ce livre est peut-être en même temps un amusement et une leçon, car il développe une idée morale, d'utiles enseignements. Nous ne doutons pas qu'il n'obtienne le succès qu'il mérite.

— Le *Livre des Abus de Paris* continue à fustiger sans merci les erreurs, les préjugés et les vices de toutes sortes de notre société malade, malgré les promesses d'avenir qu'elle recèle. Ce livre est écrit avec une plume de fer ; mais, à côté de la critique aiguë, de la satire impitoyable, l'enseignement profond et raisonné se fait jour. Dans ce moment, les *abus littéraires* du *journalisme*, des *romans* et du *théâtre* s'y déroulent. Tous les voiles sont levés : les *abus religieux, philosophiques, sociaux, industriels* suivront. Cet ouvrage restera comme une des plus hardies et des plus utiles protestations de l'époque.

DENRÉES.	HALLE de PARIS 7 décembre.	BAR-SUR-AUBE. 3 décembre.	MEAUX. 2 décembre.	BRIE-Ce-ROB. 4 décembre.	MARSEILLE. 2 décembre.	ÉPINAL. 2 novembre.
Blé bl. 1er choix	21 32 à 22 »	18 75 à 19 50	18 » à » »	19 33 à » »	26 87 à 27 50	19 12 à » »
Première qual.	20 66 à 21 32	16 50 à 18 »	16 67 à » »	18 » à » »	25 » à » »	» » à » »
Deuxième »	20 » à 20 32	» » à » »	13 54 à » »	16 » à » »	24 37 à » »	» » à » »
Inférieure »	19 » à 19 66	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 62 à » »	» » à » »
			Baisse légère.	Calme.		
Seigle 1re qual.	11 32 à 11 66	10 » à 10 50	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	12 72 à » »
Deuxième »	10 66 à 11 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Avoine 1re qual.	8 16 à 8 66	6 25 à » »	7 50 à » »	7 33 à » »	» » à » »	8 58 à » »
Deuxième »	7 83 à » »	5 75 à » »	6 66 à » »	6 66 à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième »	7 50 à » »	» » à » »	» » à » »	6 » à » »	» » à » »	» » à » »
Orge, l'hectol.	10 66 à 11 »	8 75 à 9 50	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

DENRÉES.	GRAY. 2 décembre.	VOUZIERS. 2 décembre.	CHARLEVILLE. 4 décembre.	CAMBRAI. 2 décembre.	TROYES. 2 décembre.
Blé bl. 1er choix	19 60 à » »	15 72 à » »	17 50 à » »	19 » à 21 »	20 50 à » »
Première qual.	» » à » »	» » à » »	15 25 à » »	17 50 à 19 »	» » à » »
Deuxième »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	15 » à 16 50	» » à » »
Inférieure »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	15 » à » »
Seigle 1re qual.	12 57 à » »	8 93 à » »	10 » à 10 75	10 70 à » »	11 50 à » »
Deuxième »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	10 » à » »	10 » à » »
Avoine 1re qual.	7 30 à » »	5 35 à » »	» » à » »	8 50 à » »	7 » à » »
Deuxième »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	6 » à » »	6 » à » »
Troisième »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Orge, l'hectol.	11 43 à » »	9 45 à » »	11 25 à » »	11 50 à 12 20	7 50 à 9 50

BESTIAUX. Marché de SCEAUX du 2 décembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœufs	687	663	1 16	1 »	» 84	48
Vaches.	264	239	1 08	» 96	» 80	25
Veaux.	336	332	1 48	1 30	1 12	4
Moutons.	7,987	7,624	1 38	1 48	1 »	363
Porc.	»	»	»	»	»	»

FOURRAGES.

	Paris 6 décembre.	Montlhéry. 4 déc.
Foin. 1re.	18 »	31 à 32
Foin. 2e.	43 47	» à »
Luzerne.	42 44	23 à 30
Sainfoin.	» »	» à »
Trefle.	30 »	» à »
Paille blé.	23 24	16 à 18
Paille seig.	3 »	20 à 22

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. 1, N. 131.

SAMEDI 9 DÉCEMBRE 1843

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT) — LA — UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départements et Etranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f. —3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 8 DÉCEMBRE.

La Russie et Constantinople.

La dernière révolution ministérielle qui a eu lieu à Constantinople, et qui a porté Achmet-Féthi-Pacha, beau-frère du sultan, à la présidence du conseil, n'est pas aussi favorable qu'on l'avait cru d'abord aux idées européennes et à la cause du progrès. Il paraît que la politique russe, avec son habileté accoutumée, a escamoté cette révolution ministérielle au profit de sa prépondérance toujours croissante à Constantinople.

La Russie ne s'est point opposée au succès des notes présentées par la France et l'Angleterre contre l'exécution de l'Arménien et contre Hafiz-Pacha, qui l'avait ordonnée. C'était là, en effet, une question d'humanité, une question de dignité et de sécurité européenne, et le cabinet de Saint-Pétersbourg est trop adroit pour contrecarrer les puissances agissant au nom de pareils intérêts. La Russie n'a donc pas hésité à se servir de son influence toute-puissante sur l'entourage du sultan pour provoquer la destitution de Hafiz-Pacha; mais, par cela même, elle est restée maîtresse de la situation, et elle est parvenue à faire exiler dans l'ambassade de Paris Reschid-Pacha, l'homme de la France et de l'Angleterre, l'homme des idées européennes.

Dans la question d'Orient, la Russie fait mouvoir un double levier; elle se sert, pour grandir sa position, de la liberté et de l'autorité; elle agit dans le divan pour diriger la politique turque, et sur les populations chrétiennes de l'empire pour leur donner des espérances d'affranchissement. La Russie domine en Grèce, même par la dernière révolution. On se rappelle les caprices de l'autocrate dans la question servienne. A l'heure qu'il est, l'aigle moscovite tient presque dans ses serres les provinces bulgares. Le but évident de la Russie est d'appeler à elle les nations slaves, de se mettre à leur tête, de les rattacher à son giron unitaire, en réveillant, en stimulant chez elles le sentiment de nationalité. La Russie espère ainsi se construire un pont pour mettre les deux pieds à Constantinople.

La France et l'Angleterre, plus occupées des contrées du midi de l'empire turc, de l'Egypte et de la Syrie, cherchent peu à contrebalancer cette influence, à empêcher les assises de ce pont de s'élever. Il n'y a guère que l'Autriche qui lutte, mais elle lutte mollement. De temps en temps elle se réveille, effrayée des progrès de la Russie, et alors elle jette un cri d'alarme et appelle à son aide l'Angleterre et la France, comme il est arrivé à M. de Metternich dans la première phase de la question de Servie.

Il n'y a qu'un moyen efficace pour rassurer l'Autriche et l'Europe, et pour utiliser l'action de la Russie sur les provinces septentrionales de l'Empire. Ce moyen consiste à résoudre la question de la possession de Constantinople, afin d'ôter à la politique des Czars tout motif d'ambition ultérieure. On obtiendrait ce résultat en déclarant Constantinople ville neutre, ville du congrès permanent des puissances. Une pareille neutralisation n'a rien d'utopique, rien d'impossible; on y est conduit par la nature même des choses, par l'intérêt bien entendu de tous les peuples, par le besoin universel de paix et d'unité. On peut dire que chaque jour, chaque événement prépare et mûrit une contention de ce genre entre toutes les nations.

Oui, si l'on veut arrêter sérieusement les empiétements de la Russie en Orient; si l'on veut transformer utilement l'action de cette puissance sur les provinces septentrionales de l'empire turc et sur les races slaves, il faut déclarer Constantinople ville neutre, et y installer une convention de tous les Etats actuellement existants dans le monde. Une pareille création politique pourrait même donner lieu ultérieurement à un acte de justice et de réhabilitation, auquel tous les cœurs généreux applaudiraient. On pourrait plus tard, sans déchirer par le glaive la carte de l'Europe, accorder le droit de représentation dans le congrès universel, aux Etats italiens possédés par l'Autriche, et même à la nation polonaise, ressuscitée ainsi dans la réunion générale des nationalités.

Une pareille création politique est bien plus praticable que le partage de l'empire ottoman, et bien préférable aux incertitudes, aux intrigues, au chaos actuel. En fait, la neutralité du Bosphore et des Dardanelles n'est-elle pas déjà reconnue par les six puissances? Pourquoi n'appliquerait-on pas le même principe à Constantinople même? Si l'on a reconnu la neutralité de ces deux bras de mer, par la raison qu'ils sont peuplés de navires de toutes les nations, ne peut-on pas dire qu'un fait analogue existe à Constantinople? Là, toutes les nations n'ont-elles pas aussi leur pavillon, leurs lois, leurs mœurs et leurs usages, comme à bord des navires? N'y a-t-il donc pas lieu de déclarer aussi cette terre neutre, comme la mer qui la baigne?

Et si l'on considère que, par sa position géographique, Constantinople est placée au centre de trois continents; si l'on songe que, depuis l'extension des relations européennes avec l'Inde, la Chine et la Perse; depuis que l'on cherche à ouvrir de nouvelles routes à travers l'Egypte et la Syrie; depuis que la vapeur sillonne la mer Noire et le Danube, la Méditerranée, la mer Rouge et les grands cours d'eau de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, c'est à Constantinople que viennent se réfléchir toutes les questions, toutes les affaires politiques et commerciales du monde; ne sera-t-on pas amené à penser que la force même des choses conduit à l'institution dont nous venons de signaler la haute utilité?

Voilà, ce nous semble, dans la question d'Orient, une politique féconde, généreuse, sociale! voilà une politique qui répond aux nobles intérêts de la France, aussi bien qu'aux intérêts de toutes les nations! Au lieu de répéter leurs éternelles doléances sur les envahissements et les projets ambitieux de la Russie, la presse et la diplomatie française feraient bien mieux de prendre l'initiative de cette politique libérale et humaine. Car, si l'on a fait une question d'humanité de la mort d'un pauvre Arménien; si la France, l'Angleterre et toutes les puissances européennes ont concouru pour écarter le ministre coupable d'avoir ordonné cette mort, combien ne serait-il pas plus humain de prévenir les calamités et les massacres qui résulteraient d'une conflagration universelle, et combien les puissances ne devraient-elles pas concourir avec plus d'ardeur et d'ensemble pour résoudre cette véritable question d'humanité, de paix et de progrès général!

Les élections municipales du dixième arrondissement ont mis en lumière les dispositions de la presse à notre égard. Nous avons en résolûment contre nous tous les apôtres de l'immobilisme, tous les aveugles partisans des idées surannées. Ainsi, la malveillance du *Journal des Débats* n'a été égalée que par celle du *National*. Nous ne parlons pas du *Globe*, que nous ne voulons mettre en ligne avec personne, pas même avec des adversaires qui ne sont pas loyaux envers nous. Le *Constitutionnel* a été aussi méchant qu'il a pu.

Mais chacun sait que, du côté des conservateurs, le *Globe* et les *Débats* sont les soutiens de l'esprit immobiliste, de la politique d'égoïsme et de rétrogradation, tandis que la *Presse*, qui vient de rendre courageusement sur nos idées et nos doctrines un bon et ferme témoignage, est certainement l'un des journaux les plus intelligents, les plus avancés et les plus progressifs de la capitale.

Il y a deux journaux d'extrême gauche le *National* et la *Réforme*. Le *National* est un vieux journal abandonné par tous les esprits généreux du parti républicain, précisément parce qu'il n'a pas voulu, depuis six années, faire un pas en avant. La *Réforme* n'a vu le jour que pour relever, dans ce parti, le drapeau du progrès. La *Réforme* devient de plus en plus une feuille socialiste; le *National* reste un vieux journal révolutionnaire. Nous avons eu les sympathies de la *Réforme* et les colères du *National*.

Enfin l'opposition constitutionnelle a pour organes le *Siècle*, le *Courrier*, la *Patrie* et le vieux *Constitutionnel*. La *Patrie* et le *Courrier*, celui-ci par suite des derniers remaniements qu'il a subis, sont des journaux de nouvelle formation. Ils se sont montrés pleins de bienveillance, et le *Siècle*, chez qui nous avons déjà constaté des efforts vers l'esprit nouveau, s'est aussi, en cette occasion, montré favorable. — Il n'en a pas été ainsi du *Constitutionnel*, qui vient de se liguer avec le *Globe* contre la cause de l'émancipation des masses par l'organisation du travail. Les journaux légitimistes sont restés neutres.

Ainsi donc, dans la presse de Paris, les manifestations provoquées par l'élection du dixième arrondissement ont prouvé que la *Démocratie pacifique* a pour ennemis les organes encroûtés, rétrogrades et extrêmes des partis; et que, au contraire, elle est en sympathie plus ou moins prononcée avec les journaux plus intelligents et plus progressifs de toutes les nuances.

Dans les départements, l'élection de notre rédacteur en chef n'a provoqué, de la part des organes de tous les partis, que des témoignages qui excitent à un haut degré notre espoir et notre reconnaissance. Ces articles contiennent des expressions trop personnellement flatteuses pour que nous les puissions rapporter avec convenance. Nous emprunterons seulement à nos confrères des départements quelques passages qui prouveront que, de toutes parts, les idées au service desquelles nous nous sommes dévoués sont aujourd'hui favorablement accueillies, honorablement jugées et largement encouragées.

Le *Guetteur de Saint-Quentin*, qui fait au pouvoir une franche opposition, s'exprime en ces termes :

« Le *Journal des Débats* manifeste par des plaisanteries amères la mauvaise humeur que lui cause cette élection. Nous concevons parfaitement sa colère; l'organe des ultra-conservateurs n'est pas tenu d'éprouver une bien tendre sympathie pour le directeur d'une feuille qui met tous les jours à nu, d'une manière si vive et si nette, le système des bornes et des optimistes repus. Mais la colère rend injuste et le *Journal des Débats* nous en donne une preuve en traitant avec un dédain superbe le choix des électeurs du 10e arrondissement, choix *peu sensé, peu sérieux, peu digne d'eux*, à l'en croire.

»Le *Journal des Débats* peut être convaincu que les *rêvasseries démocratiques* de M. Considerant attirent très sérieusement l'attention d'une foule d'hommes sincères et de bonne volonté. Sans être phalanstérien, sans partager même toutes les opinions des publicistes de l'Ecole sociétaire sur l'importance relative des réformes politiques, on ne peut contester les services qu'ils rendent à la cause démocratique. Les principes de M. Considerant sont ceux de tous les hommes qui ont foi à une autre providence que la providence du *Globe*, du *Journal des Débats* et des autres souteneurs quand même du gâchis politique et économique dans lequel s'agite notre époque de transition. On peut différer sur les moyens d'application, mais, quoi qu'on pense de ceux que propose l'Ecole sociétaire, ils doivent rassurer les esprits timides et de bonne foi, puisqu'au lieu de nécessiter avant tout l'envahissement violent du pouvoir, ils sont basés sur des expériences locales et graduées. »

Le *Courrier du Haut-Rhin*, après avoir dit qu'il ne partage pas toutes nos idées, ajoute :

« Cependant nous devons dire que c'est en grande partie à la *Démocratie pacifique* et à cette théorie (la théorie sociétaire) que notre époque doit de voir la cause du progrès quitter le terre-à-terre de la politique de personnes pour s'élever à son véritable point de vue, au point de vue social. A ce titre, nous nous associons avec sympathie aux

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MAITRE NICOLAS LE LIGUEUR.

Histoire normande (1).

III.

Deux semaines après, quelques habitants de la rue aux Huiliers se pressaient l'air inquiet devant la petite maison. Depuis tout ce temps elle était close du bas en haut: la porte du logis ne s'était ouverte qu'une fois chaque matin pour livrer passage à la vieille servante de l'échevin et au médecin de l'hospice Saint-Louis : leur course avait été si rapide, qu'aucun curieux n'avait eu le temps de les questionner. Les bons voisins s'inquiétaient peu du givre qui tombait, du vent glacé que renvoyaient sur la ville les côteaux de la Seine : à chaque instant ils s'arrê-… sa manière le plus petit mouvement. Enfin, à la mansarde du toit, une fenêtre s'ouvrit; le père Nicolas allongea la tête, parcourut d'un coup-d'œil les maisons environnantes, salua ses voisins d'un air ému, puis ferma la fenêtre et descendit. Un instant après on l'entendit décrocher en dedans les volets de la salle basse, il les poussa avec une lenteur et une précaution inaccoutumées, tira sans bruit les verroux de la porte et s'avança sur le seuil.

— De par Dieu, voisin, dit l'un des assistants en courant à lui, vous êtes bien peu charitable de nous laisser tous dans une aussi longue inquiétude; votre chère enfant est-elle enfin hors de danger?

— Merci, mille fois, mes bons amis, répondit l'échevin, ma fille va mieux; Dieu n'a pas voulu me la reprendre; il savait bien que rien ne m'aurait plus retenu ici-bas.

— Dieu soit loué! dit Lemoine avec un gros soupir; nous irons tous le remercier de sa miraculeuse assistance.

Nicolas lui serra la main.

… loppée avec grand soin dans une mante chaudement doublée; un air de fatigue et de souffrance encore récentes n'enlevaient aucun des charmes de sa gracieuse figure; son arrivée fut accueillie par des cris de joie, par des félicitations tumultueuses, et le bon père la pressa convulsivement dans ses bras en couvrant son front de baisers et de larmes.

— Marie! ma fille bien-aimée, s'écria-t-il, bénie soit la sainte patrone; je serais mort de douleur si je l'avais perdue. Vrai, mon enfant, ton père n'est pas riche; mais il serait ingrat et impie s'il ne consacrait la dîme de ce qu'il possède à témoigner à la sainte mère de Dieu sa reconnaissance pour un acte de protection aussi signalé. Mes voisins, reprit-il, je veux élever à l'entrée de notre rue un souvenir à Notre-Dame la Vierge.

— Il nous portera bonheur à tous, répondit un des voisins, nous nous réunirons à vous, père Nicolas.

— Il faut demander une statue à maître Landry, le sculpteur d'Evreux, ajouta un autre.

efforts des hommes loyaux et intelligents qui rédigent cette feuille. M. Considerant est un homme de talent, un esprit distingué; il est le représentant d'un ordre d'idées nouveau qui préoccupe, malgré eux parfois, tous les penseurs sérieux, tous les hommes qui ont réfléchi aux maux de toute espèce qui affligent notre société. Pourquoi cet ordre d'idées qui occupe une place si grande dans la presse ne serait-il pas représenté dans nos assemblées délibérantes ? Ainsi considérée, il faut reconnaître que l'élection du 10e arrondissement dénote une rare intelligence du corps électoral de Paris. Pour notre part, nous y applaudissons bien sincèrement.»

L'Impartial de Besançon, qui d'ordinaire soutient le gouvernement, s'exprime en ces termes :

« Nous pensons que tous les amis du progrès, du progrès par les moyens pacifiques et organisateurs, doivent se réjouir avec nous de l'élection de M. Considerant, au premier des corps départementaux et municipaux de France : c'est un évènement des plus significatifs. Elle révèle le mouvement de la raison publique, et la faveur croissante qui s'attache aux idées dues au génie d'un autre de nos compatriotes, idées dont l'application mettra fin aux misères et aux discordes sociales.

» Le choix que viennent de faire les électeurs de Paris, en dépit des efforts de certains journaux, d'accord cette fois seulement pour repousser une candidature, atteste l'affaiblissement des préoccupations qui, naguère encore, dominaient dans le monde politique. Aussi, le scrutin du 28 novembre aura du retentissement dans toute la France, et même dans les autres pays de l'Europe qui règlent un peu leur marche sur la nôtre. Il proclame en effet, ce scrutin, que l'interdit qui a long-temps pesé sur l'esprit novateur est enfin levé ; que l'ostracisme dont se trouvaient frappés les partisans des réformes sociales, que cet ostracisme dicté par l'esprit de routine et de pusillanimité, maintenu par l'amour-propre et l'intérêt de boutique de certains journalistes, a fait désormais son temps.

» Honneur aux électeurs de Paris ! Il leur appartenait de prendre à cet égard une louable initiative, en réunissant leurs suffrages sur le plus éminent disciple de Fourier. Sans doute ce n'est pas à ce titre que M. Considerant a obtenu leur mandat ; ce n'est pas le phalanstérien qu'ils ont voulu introduire dans le conseil général de la Seine. Mais ce titre, qui n'a été ni répudié ni dissimulé, n'a pas été un obstacle à leur confiance ; il ne les a pas empêchés de commettre au nouveau candidat les intérêts de la grande cité qui est la capitale de la France.

» Le corps électoral de Paris était trop éclairé pour se laisser arrêter par les épouvantails qu'on avait dressés devant lui, à propos de la candidature d'un novateur ; il a fait justice de toute cette fantasmagorie évoquée contre une candidature qui déroutait les immobilistes de tous les camps et de toutes les nuances »

L'Auxiliaire breton, dévoué, comme *l'Impartial*, à la défense des idées d'ordre et de gouvernement, termine ainsi son article très sympathique :

« Pour notre part, nous applaudissons des deux mains à la nomination de M. Considerant, parce qu'elle est le signe évident d'un retour aux idées vraiment progressives, c'est-à-dire aux idées d'ordre et d'organisation du travail. »

Ces citations, choisies à dessein dans des organes appartenant à des opinions politiques diverses et opposées, suffiront pour donner une idée du bon accueil que reçoivent nos principes et de l'appui qu'ils trouvent dans l'opinion publique.

D'autres journaux des départements et de l'étranger, à l'occasion de l'élection de M. Considerant, nous ont pareillement exprimé des sentiments de sympathie dont nous éprouvons une vive reconnaissance. Nous mentionnons à ce titre : le *Courrier de Tarn-et-Garonne*, l'*Echo du peuple de Poitiers*, le *Conservateur de la Dordogne*, le *Courrier de Saône-et-Loire*, le *Courrier belge*, le *Politique de Bruxelles*, le *Langrois*, le *Courrier de Saint-Quentin*, la *Revue charentaise*, le *Franc-Comtois*, l'*Echo de la Loire*, la *Sentinelle des campagnes*, l'*Echo du Jura*, le *Breton*, etc., etc.

Fortifications de Paris.

Fin de la deuxième lettre (1).

Paris, nous dit-on, une si immense ville, ne peut pas être solidement fortifié. Une semblable assertion ne sortira jamais de la bouche de ceux qui ont quelque peu réfléchi sur l'attaque et sur la défense des places. Ce serait précisément l'immense développement de la fortification qui en ferait le mérite. La défense y puiserait le moyen de devenir supérieure à l'attaque, résultat qui ne peut être obtenu dans les petites places, à moins de conditions spéciales et rares, que les pays de plaine n'offrent jamais.

Dans tout siége, des hommes placés derrière des fortifications construites long-temps à l'avance, entourés d'objets parfaitement étudiés et qu'ils ont pu façonner à leur gré, combattent, à coups de canon, d'autres hommes obligés de s'abriter derrière des retranchements créés à la hâte.

Il semble que l'avantage devrait être du côté de ceux qui se sont préparés de longue main, qui ont pu s'établir solidement et dans le système le mieux adapté au terrain.

Il n'en est rien, cependant. A quoi cela tient il ? A ce que la prépondérance de l'artillerie décide du succès dans ce genre de lutte.

Dans une place d'un faible développement, les fronts de fortifications tournent rapidement. Les bastions, les remparts qui les unissent (les courtines) ont inévitablement des orientations très diverses. Les canons ne tirant que perpendiculairement aux parapets, ou dans des directions peu éloignées de la perpendiculaire, il en résulte que chaque point de la campagne ne peut être battu que par un petit nombre de pièces. La parallèle des ennemis, puisqu'elle enveloppe la ville, a plus de dével[illegible]ment que l'enceinte des remparts. La campagne a do[illegible] m[illegible]ns de faire converger, sur un point donné de la place, une pl[illegible] grande masse de boulets que la place ne lui en renvoie ; l'attaque acquiert ainsi de la supériorité.

Supposez-vous, maintenant, derrière un front rectiligne ou presque rectiligne, l'ennemi ne peut pas vous envelopper ; la ligne qu'il vous oppose est dans les mêmes conditions que la vôtre ; à chacune de ses batteries vous opposez une batterie aussi puissante ; il ne réussit pas alors à éteindre vos feux.

Au siége d'Ath, en 1697, Vauban apporta au système d'attaque une modification qui lui donna une nouvelle supériorité sur la défense. Cette modification consista à substituer le tir à ricochet au tir direct.

Par le tir direct, on touche ce qu'on voit. A l'aide du tir à ricochet, on va chercher des hommes, des objets cachés derrière le parapet ; on les attaque, non pas de front, mais d'enfilade. Le boulet tiré de près, de 600 mètres au plus, rase alors la crête du parapet avec une faible vitesse ; il pénètre dans la batterie sous un petit angle, ricoche sur le sol à diverses reprises, devient ainsi, par ses effets, l'équivalent de plusieurs boulets ; dans sa course, il frappe les hommes, les affûts ; il détruit en même temps le matériel et les canonniers.

Disons maintenant qu'une série de bastions et de courtines, occupant une longue ligne droite, ne pourrait être ricochée. Pour ricocher les canons braqués le long du parapet d'une fortification, il faut s'établir dans la campagne, sur le prolongement de ce parapet et à une faible distance. Cette double condition, en face d'une fortification rectiligne, placerait l'assaillant dans une position qui ne serait pas tenable, car elle se trouverait en prise aux feux d'écharpe de l'artillerie des remparts, aux feux d'enfilade, aux feux de revers, et, ce qui est encore pis, aux feux de mousqueterie. Les deux circonstances d'où résulte, *pour les petites places*, la supériorité de l'attaque sur la défense, n'existeront pas en présence des fronts bastionnés de l'enceinte continue de Paris, puisqu'à raison de leur immense développement, ces fronts sont presque en ligne droite.

Ajoutons qu'on ne pourrait pas attaquer Paris par tous les bastions en même temps, et que les défenseurs auraient la faculté de réunir sur un point donné une artillerie plus nombreuse que celle de l'assiégeant ; que le remplacement des canons démontés se ferait à l'intérieur avec infiniment plus de facilité que dans les parallèles. La supériorité de l'artillerie étant l'élément décisif dans les siéges, il est évident que l'ennemi ne parviendrait pas à s'établir sur la crête des glacis de Paris, que jamais il ne serait en mesure de battre le rempart en brèche et de donner l'assaut.

Supposons, cependant, par impossible, que la brèche existe, qu'elle soit praticable, qu'une colonne d'attaque s'y précipite pour donner l'assaut. Cette colonne sera arrêtée tout court ; *pas un seul* de ses hommes ne se montrera sur la brèche sans être tué, pourvu que l'assiégé, au lieu de recourir, comme moyen de défense, aux feux intermittents de l'artillerie, à des obus, à des grenades, se serve d'une arme nouvelle, médiocre peut-être en rase campagne, mais ici d'un effet immanquable ; je veux parler du fusil à vapeur, entrevu par Papin, exécuté par M. Girard, et perfectionné par Perkins, ou du fusil à vent de mon ami M. l'ingénieur Perrot, de Rouen. L'un et l'autre de ces fusils projettent à volonté un *flux* de balles douées de plus de vitesse que celles du fusil ordinaire, et tellement rapprochées les unes des autres, qu'après peu de minutes d'expérience, le large mur sur lequel un seul homme tire, en donnant une légère oscillation régulière au canon, n'offre pas un décimètre carré de surface qui n'ait été frappé.

Ces moyens de rendre la brèche inaccessible seraient d'autant plus efficaces, que les fusils Perkins et Perrot occupent fort peu d'espace, qu'ils peuvent être établis dans de très petits réduits casematés ou blindés, sans exposer les servants à l'asphyxie, et que leur complète action n'exige pas même d'embrasure, mais une simple fente horizontale de la largeur des meurtrières des murs crénelés.

Laissons un moment de côté ces nouveaux moyens de défense, et remarquons que l'assaut ne réussit pas, qu'il n'est guère même tenté, lorsque l'assiégé a pu faire un bon retranchement à la gorge du bastion attaqué. Alors, en effet, si l'ennemi emporte la brèche, il se trouve, en arrivant au sommet, débordé et dominé de très près par le retranchement intérieur, et il n'a guère d'autre ressource que de [illegible] au plus vite dans le fossé. Faire d'avance et partout le [illegible]ranchement intérieur, ce serait s'imposer une dépense énorme, pr[illegible]que la dépense qu'a coûté l'enceinte principale. Voilà pourquoi o[illegible]ttend que l'ennemi ait nettement choisi son front d'attaque, ava[illegible] entreprendre ce genre d'ouvrage sur les points menacés. Alors il [illegible] souvent trop tard : la fatigue dont la garnison est accablée, et la [illegible]lesse de la population, ne permettent pas d'aussi grands trav[illegible] A Paris, cette difficulté n'existerait point, à Paris, les moyens [illegible]cuter les retranchements intérieurs ne manqueraient jamai[illegible] l'assiégeant ne serait pas au terme de ses efforts après avoi[illegible] la crête du parapet. Il devrait s'établir dans la largeur si [illegible]te de la brèche, avec les moyens d'artillerie nécessaires pour emporter le retranchement. Ce serait à décourager les plus hardis, les plus persévérants. Voyez Condé à Lérida, en 1647 : aucun obstacle ne l'avait arrêté ; il découvre, enfin, que depuis l'ouverture de la tranchée, le gouverneur, M. de Britt, a fait élever vers le front d'attaque un retranchement intérieur en maçonnerie, à l'épreuve du canon, et le siége est levé. On trouvera un exemple non moins remarquable du découragement que font éprouver aux assiégeants les retranchements intérieurs élevés en face des brèches, dans la relation que M. de Salignac nous a laissée du siége de Metz par Charles-Quint, en 1552 : « Les ennemis, dit l'auteur » dans son langage naïf, voyant renverser la muraille, jetèrent un cry » et firent démonstrations d'une grande joye, comme s'ils étoient arri» vés au bout d'une partie de leur entreprise. Mais quand la poussière » abattue leur laissa voir le rempart déjà de huit pieds par-dessus la » brèche, encore que bien raz et large, ils eurent à rabattre beaucoup » du compte qu'ils avoient fait, sans estendre plus avant cette grande ri» zée qui ne s'étendit plus. » Le siége fut levé.

Résumons. Les faces de la fortification continue de Paris ne seraient pas ricochables ; l'artillerie de l'assiégé demeurerait toujours supérieure à celle de l'assiégeant ; celui-ci ne pourrait pas faire brèche au corps de place ; à tout évènement, des fusils Perkins ou Perrot suffiraient pour l'empêcher de donner l'assaut ; enfin, maître de la brèche, il trouverait à la gorge du bastion un retranchement intérieur dont les feux le forceraient à rebrousser chemin. Il n'en faut certainement pas davantage pour justifier cette décision de Vauban, du plus grand, du plus habile *preneur* de place dont les annales militaires aient jamais fait mention : *Paris serait imprenable*. Je vais cependant prouver *qu'on pourrait très facilement ajouter de puissantes manœuvres d'eau à tout ce que Vauban avait proposé ou conçu, à tout ce qui vient d'être exécuté*.

Il n'est nullement nécessaire d'avoir fait la guerre pour comprendre combien il serait utile, en cas de siége de Paris, que les ennemis, occupant les deux rives de la Haute-Seine, ne pussent communiquer entre eux que par des ponts éloignés les uns des autres. Rendre à volonté la Seine *inguéable*, même en été, même à l'époque des plus basses eaux, serait donc une chose immense sous le point de vue stratégique. Ce résultat, on l'obtiendrait sans difficulté à l'aide de portes mobiles établies au Pont-Neuf. Des manœuvres très simples permettraient de faire gonfler la rivière de cinq à six mètres, et ensuite, si c'était nécessaire, de revenir plus rapidement encore au niveau d'étiage. Ce sont là des avantages immenses à l'égard desquels toute dénégation paraît impossible.

Le barrage dont il vient d'être question aurait d'ailleurs, sous le rapport commercial, une importance inappréciable ; il maintiendrait dans la Seine un tirant d'eau considérable et à peu près constant, aux époques de l'année où la navigation est aujourd'hui interrompue en amont ; il faciliterait le déchargement des marchandises sur les ports de l'intérieur de la ville, de Bercy, etc. Le travail que j'indique ici doit donc convenir en même temps aux partisans et aux adversaires de la fortification de Paris. Ce serait une arme défensive en temps de guerre, et un moyen de prospérité commerciale pendant la paix.

Vauban faisait peu de cas des fossés de fortifications *constamment pleins d'eau* ; ils rendent les sorties difficiles. Les fossés, au contraire, qui peuvent être inondés et mis à sec *au gré de l'assiégé*, le célèbre ingénieur les déclarait excellents. Il y aurait une grande importance à ce que les fossés de l'enceinte continue se trouvassent dans ces conditions ; mais où prendre l'eau ?

On a parlé du canal de l'Ourcq. Ce serait une ressource illusoire ou précaire. Les eaux de l'Ourcq n'arrivant à la Villette qu'après avoir parcouru un canal de quatre-vingt-seize kilomètres, l'ennemi, une fois maître des environs de Paris, ne manquerait pas de couper les berges. Quelques coups de pioche d'un simple sapeur suffiraient pour mettre à sec toutes les bornes-fontaines de la capitale. Je dois rappeler, d'ailleurs, qu'il y a trente-deux barrières, trente-deux portes d'octroi de Paris dont le sol est plus élevé d'un, de deux, de trois, et même de seize mètres que le niveau du bassin de la Villette, que le niveau du réservoir où se déversent les eaux de l'Ourcq. Les fortifications projetées se trouveraient, à plus forte raison, au-dessus du même niveau, dans une partie considérable de leur développement. Ce n'est donc pas sur l'Ourcq qu'on pourrait compter pour inonder les fossés de l'enceinte. Aussi, est-ce de la Seine que je propose de tirer toute l'eau nécessaire à cette opération.

(1) Voir les numéros des 6 et 8 décembre.

---

elle la laissa retomber, se mit à rougir et accompagna silencieusement le malade jusqu'auprès du foyer où elle l'aida à s'asseoir.

IV.

Dès qu'il eût prit place, le jeune homme porta lentement ses regards autour de lui. Il aperçut Marie et la regarda quelques instants en silence ; puis ses yeux s'animèrent, une douce rougeur, un air de bonheur et de satisfaction remplacèrent la pâleur de son visage.

— Enfin je puis vous voir, lui dit-il d'une voix faible et lente, enfin vous voilà devant moi au grand jour ; il n'y a plus ici d'épais rideaux qui vous cachent à ma vue....

Marie, émue, embarrassée, voulut s'éloigner.

— Oh ! restez devant moi, restez de grâce ; pendant bien des jours je n'ai pu que vous entendre ; votre voix si douce me disait que vous étiez belle ; que je puisse aujourd'hui vous regarder, vous dire combien je suis heureux des soins que vous m'avez donnés...

Nicolas était debout auprès du blessé, le bonnet à la main, l'air vivement ému, le cœur plein des sentiments de la reconnaissance la plus profonde, la bouche muette, parce qu'il ne trouvait pas, dans son langage de chaque jour, un seul mot qui pût exprimer dignement ce qu'il éprouvait. Ses regards se portaient sur sa fille, qui s'était réfugiée derrière le fauteuil de chêne sur le malade, qui, bien faible encore, avait laissé

famille, des amis, des affections ? Moi, soldat, qui ne tiens à rien, j'ai joué ma vie comme je la joue chaque jour ; c'est un enjeu dont je fais peu de cas.

— Et n'est-ce d'aucun prix pour vous que ce bonheur que vous m'avez rendu, que cette existence si précieuse que vous avez conservée ?

— Si fait, c'est beaucoup pour moi, car le métier du soldat est de tuer, et ne fut jamais de donner le bonheur ; aussi suis-je ici l'obligé, et l'homme que vous avez recueilli pour avoir fait un peu mieux que son métier, vous doit rendre grâce des soins qu'il a reçus de vous ; c'est un bras de plus que vous avez conservé au parti que je défends.

Le blessé se tut, et sa tête retomba sur sa poitrine. Nicolas reprit sa place au coin du foyer. N'osant troubler par d'indiscrètes questions le repos de son hôte, il se mit à chercher quel pouvait être le parti qui comptait un aussi noble cœur, et, revenu sur le terrain qu'il affectionnait, il se dit que jamais sang aussi généreux n'avait pu couler pour la cause injuste du Béarnais, et que le sauveur de sa fille était sans nul doute l'un des valeureux champions de la sainte Ligue. Le brave homme souriait à cette pensée, il était tout vain qu'un officier ligueur fût venu jusque sous les murs d'une ville occupée par des huguenots ou des papistes transfuges, ce qui ne valait pas mieux, faire preuve d'un courage aussi sublime.

En ce moment le malade releva la tête.

— Quoi donc ? fit Nicolas d'un air inquiet, seriez-vous ?...

— Hélas ! oui, mon maître, un parpaillot !

— Vrai Dieu ! — et Nicolas retirant sa main, recula de deux pas avec un geste menaçant. — Horreur ! s'écria-t-il, un huguenot chez moi !

— Mon père ! cria Marie épouvantée, en se précipitant entre Nicolas et le blessé ; sans un huguenot votre fille serait-elle devant vous ?

L'échevin avait la tête vive, mais son cœur n'était pas ingrat ; la vue de sa fille, le cri qu'elle poussa le rappelèrent à de plus dignes sentiments, il se rapprocha de son hôte, confus de sa folle colère, et baissant la tête moins encore par honte que par crainte, peut-être, de regarder en face l'un de ces Huguenots maudits.

— Eh bien ! mon hôte, lui dit le jeune homme, souriant de son embarras ; eh bien ! vous fais-je donc peur ? Voudriez-vous me mettre hors de votre logis avant que ma guérison fût complète ?

— Oh ! monsieur, répondit Nicolas en balbutiant, je suis bien honteux et bien coupable !

— Et pourquoi donc, mon maître ? vous êtes pour la Ligue, je me bats pour le roi de Navarre ; vous avez juré haine aux huguenots, j'en rends tout autant à Messieurs de Mayence et de Guise ; nous sommes libres tous deux... Mais ici cependant, c'est moi qui dois avoir tort, et dans la maison d'un ligueur, c'est au soldat de Navarre de demander grâce pour la cause qu'il sert.

Voici de quelle manière :

On se rappelle le barrage à l'aide duquel, tout-à-l'heure, nous produisons à volonté l'intumescence de la Seine en amont de Paris. A côté de l'écluse établie en face de la Monnaie, existerait une digue longitudinale dirigée sur le milieu du terre-plein du Pont-Neuf. La totalité de l'eau de la Seine, en temps d'étiage, une très grande quantité de cette eau pendant les crues, passerait par des brèches de la digue déversoir. En tombant ainsi du bras gauche dans le bras droit, l'eau réaliserait, au pied septentrional de la digue, une force qui, tout compte fait quant au volume du liquide et à la hauteur de la chute, varierait dans l'année entre quatre mille et six mille chevaux. Nous voilà, à peu de frais, en possession toute l'année d'une force moyenne de cinq mille chevaux. Qu'on veuille bien le remarquer, ces cinq mille chevaux travailleraient, non pas huit heures, comme les chevaux vivants, mais vingt-quatre heures par jour; ces cinq mille chevaux n'exigeraient aucun entretien, ne vieilliraient pas, ne seraient jamais hors de service.

On tirerait le meilleur parti possible de cette immense force motrice, en faisant tomber l'eau dans *six* des admirables *turbines* de mon ami le très habile ingénieur M. Fourneyron. Les *six machines*, nous en avons fait le calcul avec exactitude, pourraient porter à la hauteur de 43 mètres au dessus du zéro du pont de la Tournelle, quinze mille pouces d'eau, c'est-à-dire 300 mille mètres cubes chaque 24 heures.

La cote 43 mètres est 5 mètres au dessus du niveau général du plateau de Belleville. Quant à la hauteur, le problème d'inonder les fossés de l'enceinte continue serait donc parfaitement résolu. Occupons-nous maintenant du volume.

Si je suis bien informé, les fossés de l'enceinte ont, sur un développement total d'environ 30,000 mètres, 14 mètres de largeur au fond, avec cunette de 1 1/2 mètre de profondeur sur 2 et 1 mètres de largeur, aux limites supérieure et inférieure.

Il serait suffisant, pour les besoins de la défense, d'inonder les fossés jusqu'à 1 1/2 mètre vers les bords. On aurait ainsi une profondeur de liquide de 2 mètres près de la cunette, et de 2 1/2 mètres au-dessus du centre même de cette rigole. Le volume total d'eau qui serait nécessaire pour remplir de cette manière les 30,000 mètres de développement du fossé, décomposés en une série d'échelons horizontaux à l'aide de digues convenables, ce volume, disons-nous, serait de 972,000 mètres cubes. Les machines du Pont-Neuf donneraient ce produit en *moins de trois jours et demi*.

Dans le calcul dont je viens de présenter le résultat, j'ai supposé tous les fossés à la hauteur de 43 mètres au-dessus du zéro du pont de la Tournelle; j'ai admis que leur niveau dépassait de 5 mètres celui du plateau de Belleville; j'ai pris enfin, pour la cote moyenne du fossé, un nombre que n'atteindra même pas la cote maximum. A ces chiffres, si excessivement exagérés, j'ai joint la supposition non moins éloignée de toute vraisemblance qu'on pourrait vouloir remplir l'ensemble total des fossés d'un seul coup. Après ces remarques, on comprendra quelle grande réduction devrait subir, en se plaçant dans la réalité des choses, le nombre *trois jours et demi* que nous avions trouvé. Cependant, il m'a semblé que pour imprimer au besoin une grande vitesse à l'eau débouchant dans telle ou telle portion du fossé; que pour lui donner le caractère d'une véritable *chasse*, il serait convenable d'avoir, sur le pourtour de la place, de fortes réserves de liquide toutes préparées d'avance. D'après un premier aperçu, nous avons cru, M. Fourneyron et moi, que six réservoirs pourvoiraient à tous les besoins. Sauf meilleur avis, nous proposerions de les creuser sur la colline de Montmartre, au plateau de Belleville, à Ménilmontant, à Ivry, à Montrouge et à Chaillot.

Il est maintenant prouvé que la fortification continue de Paris peut être dotée de manœuvres d'eau extrêmement puissantes. Vauban déclarait que la ville serait imprenable, même avec des fossés secs; combien cette opinion n'acquiert-elle pas plus de force, quand nous avons ajouté aux moyens de défense les fusils Perkins ou Perrot, et l'eau qui rendrait le passage du fossé si difficile.

L'eau des six réservoirs aurait, d'ailleurs, plusieurs autres genres d'utilité que j'indiquerai en peu de mots :

M. Flachon de la Jomarière proposa, il y a une soixantaine d'années, d'arrêter l'assiégeant au moment où il veut couronner le chemin couvert, en inondant les travaux. Il prenait l'eau nécessaire dans la cunette du fossé, et la projetait à l'aide de pompes à incendie. L'essai de ce moyen de défense, en apparence si ridicule, fut fait en 1783, et donna des résultats très satisfaisants : les sapeurs ne pouvaient pas remplir leurs paniers; la terre devenait bientôt de la bouillie; il était impossible de faire un épaulement, de continuer les travaux de mines; les pompes produisaient, enfin, suivant l'expression de Darçon, *une très mauvaise saison factice*.

L'idée de M. de la Jomarière, si long-temps et si injustement négligée, avait été reprise de nos jours par le général Rogniat. Pendant les expériences de l'honorable général, auxquelles je pris une part active en qualité de commissaire nommé par le ministre de la guerre, il fut reconnu que les embarras provenant de la construction de la pompe, de sa manœuvre et de son installation dans le fossé, seraient toujours les principaux obstacles à l'adoption de la méthode. Ces obstacles n'existeraient pas à Paris; la pompe deviendrait inutile. Si un tuyau continu en fonte était couché le long du fossé, et aboutissait à un des réservoirs, la pression aurait toujours pour mesure la hauteur verticale du niveau dans le réservoir, au-dessus du point que l'on considérerait. Une tubulure, armée d'une simple lance de pompier, implantée dans une partie quelconque du développement du tuyau, deviendrait le moyen de projeter de grandes masses d'eau sur les glacis de la place; toute la manœuvre pourrait être effectuée par un seul homme, car elle se réduirait à l'ouverture du robinet préparé d'avance.

Ce serait aussi en tournant quelques robinets qu'on mettrait les six grands réservoirs en communication avec les conduites de la ville, et qu'on ferait naître, dans ceux de ces tuyaux qui traversent la plupart des quartiers, des pressions de 20 à 25 mètres. A l'aide de pareilles pressions, rien de plus facile que de porter rapidement de grandes quantités d'eau à tous les étages des maisons où se déclarerait un incendie, et cela, sans le secours de machines, sans l'intervention de pompiers. Un tel résultat, très utile en tout temps, aurait surtout un prix infini en cas de siége, ne fût-ce que pour rassurer les personnes qui, à mon avis, craignent outre mesure les projectiles incendiaires. C'est, au surplus, un point sur lequel je reviendrai.

J'ai parlé, jusqu'ici, de la très grande utilité militaire du système hydraulique que je propose de combiner avec l'enceinte continue. Je vais prouver, en peu de mots, que de graves considérations de salubrité et d'agrément se rattachent également à cette grande œuvre. Enfin, la nécessité du système hydraulique dont je viens de poser les bases, paraît chose convenue, indépendamment de toute idée de fortification. Les barrages figureront dans un projet que la chambre discutera en 1844, comme moyen de rendre possible et même facile la navigation montante de la Seine dans la traversée de la capitale; la construction des turbines sera laissée à la charge de la ville de Paris. C'est elle, en effet, qui semblait devoir profiter exclusivement de leur immense force, pour porter de grandes quantités d'eau dans une foule de quartiers qui en sont actuellement privés; pour multiplier les fontaines monumentales; pour établir, par exemple, un magnifique jet d'eau de S ine sur la place du Panthéon; pour donner des chasses dans les égoûts; pour faire concorder partout le balayage avec des émissions de liquide qui permettraient d'exécuter cette opération plus rapidement, plus parfaitement et plus économiquement; pour donner le moyen d'étendre le bienfait de l'arrosement à toutes les rues, à tous les boulevards, etc.

Ce que j'ai développé ici est un projet dont je poursuis la réalisation depuis plusieurs années. Je demande seulement, aujourd'hui que l'enceinte continue est presque achevée, de lui donner un peu plus de grandeur, de puissance. De ce côté, un excès de force, si excès il y avait, ne serait certainement pas inutile en temps de paix. Les besoins de la ville n'exigeraient pas, je suppose, la totalité de l'eau versée journellement dans les six bassins de dépôt. Eh bien! on en céderait une partie aux agriculteurs du voisinage. Conçoit-on ce que serait, par exemple, avec la masse d'engrais que Paris fournit, la plaine de Montrouge devenue régulièrement arrosable? Il y aurait là, pour les habitants de la banlieue, un ample dédommagement aux dépréciations de diverse nature que le voisinage des divers remparts a fait éprouver à leurs propriétés.

On a beaucoup agité la question des approvisionnements. Les uns déclarent qu'il serait très facile de réunir dans Paris *les farines* nécessaires à la consommation de ses habitants pour cinq ou six mois. Les autres sont d'un avis diamétralement opposé. La divergence d'opinions eût été sans doute moins tranchée, si, au lieu de *farine*, on avait parlé de *blé*. Il est vrai qu'alors on aurait demandé d'indiquer les moyens de mouture, question d'autant plus naturelle, que 600 hectolitres de blé, consommation journalière de Paris, exigent, pendant les vingt-quatre heures, pour être transformés en 2 000 sacs de farine, l'action continue de 400 paires de meules.

J'aborde nettement la difficulté. M. Fourneyron, à qui toutes les applications industrielles de la mécanique sont si familières, s'est assuré, à ma prière, que les 400 paires de meules exigeraient la force de 1,400 chevaux. Il a trouvé, de plus, des moyens très ingénieux et très praticables d'emprunter cette force aux turbines du Pont-Neuf, alors même que pour s'éloigner des terrains bâtis et très chers du centre de Paris, on sentirait le besoin de porter les moulins aux 400 tournants jusqu'à la plaine de Grenelle. Notre projet, enfin, est étudié à ce point, que nous nous sommes même occupés de l'emmagasinement *et de la conservation* des 1,200,000 hectolitres, c'est-à-dire de 120,000 mètres cubes de blés, ce qui représente, et au-delà, la consommation de Paris en six mois. L'emmagasinement exigerait six bâtiments à huit étages y compris le rez-de-chaussée, de 2 mètres et demi de hauteur, de 115 mètres de long et de 15 mètres de large. La conservation résulterait du mouvement, savoir : de la descente continuelle du grain, d'un étage dans l'étage inférieur, et de son retour du rez-de-chaussée à l'étage le plus élevé. Cette dernière partie de l'opération emploierait la force de 16 chevaux, susceptible également d'être empruntée aux turbines du Pont-Neuf.

Ne serait-il pas curieux qu'il eût fallu traverser la question des fortifications de Paris pour arriver à une solution satisfaisante du problème, si long-temps et si infructueusement débattu, des réserves de grains?

J'avais mis d'abord l'enceinte continue sous le patronage de Napoléon et de Vauban. Je viens de faire plus, puisque j'ai établi l'efficacité de ce système par des raisonnements positifs, tirés des entrailles même du sujet, et à la portée de tous les esprits; puisque j'ai montré qu'on peut, sans dépense spéciale, beaucoup ajouter à la puissance de ce qui déjà est exécuté. Il ne me reste plus qu'à parcourir les objections qu'on a faites contre la fortification continue de Paris, envisagée militairement et du point de vue politique. Tel sera l'objet de ma troisième et dernière lettre.

F. ARAGO,
député des Pyrénées-Orientales.

Nous disions, dans notre numéro du 7, que l'ouverture des ports de la Chine au commerce européen amènerait certainement un engorgement du marché, et qu'on verrait se renouveler les phénomènes industriels qui s'étaient produits en 1827, après l'émancipation de l'Amérique espagnole. Les faits n'ont point tardé à confirmer nos prévisions. Voici ce que nous lisons dans le *Standard* :

« Les journaux et les lettres de la Chine, apportés par la malle indienne, nous ont été délivrés ce matin. Ce que nous avions prédit est arrivé : les exportateurs ont agi sans prudence, et des maintenant il se fait sentir sur les marchés une telle abondance d'articles, que les prix devront baisser. Néanmoins, cela nous amènera à nous de fortes provisions de thé et de soieries, qui peut-être nous encombreront comme nous encombrerions le marché chinois. »

Avant-hier a eu lieu, rue de l'Ouest, 14, une expérience publique du nouveau système de chemin de fer inventé par M. le marquis de Jouffroy. C'est un système complet, neuf presque dans toutes ses parties, et par lequel l'inventeur s'est proposé d'obvier aux inconvénients et aux dangers des chemins de fer actuels. La forme des rails est tout-à-fait changée; il y a un rail central à crénelures, sur lequel s'engrène une grande roue motrice dont la locomotive est pourvue, et qui constitue une pièce très importante dans le système de M. de Jouffroy; la locomotive, le tender, les wagons sont composés de deux trains solidaires et articulés, mais munis chacun de deux roues seulement. Au moyen de ces dispositions et de quelques autres accessoires mécaniques, le modèle exécuté au dixième a parcouru les plus petites courbes, gravi des pentes de 45 à 50 millimètres par mètres, franchi des obstacles et continué sa route après la perte d'une roue, sans dérailler. Un système de locomotion exécuté sur une si petite échelle, et essayé sur un parcours aussi restreint, ne nous paraît pas résoudre les difficultés auxquelles donnent toujours lieu des appareils à engrenage.

ESPAGNE.

L'étrange événement qui vient de jeter si inopinément l'Espagne dans une nouvelle crise, n'est pas encore éclairci. Le congrès, dans sa dernière séance, dont nous donnons plus bas le compte-rendu, n'a débattu, comme à la séance précédente, que des questions préjudicielles. Nous n'en connaissons pas encore l'issue. Une première séance, celle du 28, et que ce ne fut que le 29 au soir, au moment où ils allaient se réunir en conseil des ministres, que lui et ses collègues apprirent que ce décret était rendu; que, dans le conseil de ce jour-là, il fut décidé que les ministres s'occuperaient de projets à soumettre aux cortès, bien décidés qu'ils étaient de continuer à gouverner avec le concours des corps législatifs. L'orateur annonce en terminant qu'il est fermement décidé à rentrer pour toujours dans la vie privée.

M. Cortina combat la proposition de M. Quinto, qu'il croit superflue, attendu, selon lui, que des députés nommés conseillers de la couronne doivent être considérés comme députés, jusqu'à ce que la chambre les ait déclarés soumis à la réélection.

M. Olozaga prie ses amis de voter pour la proposition de M. Quinto, et ses adversaires de permettre que lui et ses collègues se défendent.

M. Serrano entre dans le détail des faits qui se sont passés au palais, et il conclut en disant que, dans son opinion, un ministère de coalition n'est pas possible; que, puisque les partis se divisent en deux camps, on le trouvera toujours dans celui qu'il a depuis long-temps choisi.

La proposition de M. Quinto, mise aux voix, est adoptée.

De la frontière d'Espagne, 2 décembre.

Sept coups de canon ont été tirés du fort de Figuières dans la journée du 29. Un boulet a frappé l'hôtel-de-ville, où le conseil municipal était assemblé; il n'a blessé personne.

Les insurgés ont coupé les oliviers des environs du fort pour en faire du bois. Ils en demandent encore et menacent de bombarder la ville si on ne leur envoie pas aussi des *espadrilles* (chaussures).

Le 30, le fort a lancé des obus sur Vilabertay. Dans l'après-midi, quelques coups de canon ont été tirés sur deux compagnies des troupes de la reine qui ont enlevé quelques têtes de bétail aux insurgés.

Le général Sanz est arrivé hier à Figuères, suivi d'un bataillon d'infanterie et de deux escadrons de cavalerie.

(Corresp. part. du *Phare des Pyrénées* du 5.)

ANGLETERRE.

Le *Standard* annonce que la reine d'Angleterre tiendra, à Windsor-Castle, à la fin de la semaine prochaine, un conseil privé pour proroger le parlement une troisième fois.

— L'association du suffrage universel a tenu lundi dernier son meeting hebdomadaire à Birmingham. Une lettre de M. William Sharman Crawford à Joseph Sturge a été lue au meeting. Cette lettre se termine ainsi :

Je déclare qu'on peut arriver à un meilleur état de choses par la puissance morale et non par la force physique. Nous discutons les droits de ceux qui ne sont pas affranchis, car ils n'ont aucun pouvoir dans l'élection du parlement; c'est pourquoi il se passera bien des années avant qu'ils aient dans la chambre une majorité en leur faveur. L'anti-corn-law-league a une grande influence dans les réunions d'électeurs, elle est riche, elle pourra donc agir sur les élections d'abord et ensuite sur le gouvernement, et j'espère qu'elle réussira. Il est certain que si quelqu'un veut jouer à la chambre le rôle que je propose, il réussira; et si quelqu'union pouvait se former avec les représentants d'Irlande, il serait impossible que le gouvernement pût faire aucune espèce de résistance.

L'assemblée décide que plusieurs villes seront visitées, d'après le conseil de M. Crawford, pour engager le peuple à ne pas faire voter de subsides avant que le gouvernement n'ait fait droit à ses réclamations.

IRLANDE.

L'association pour le rappel de l'union a tenu séance aujourd'hui dans Conciliation-Hall, sous la présidence de M. Steele. M. O'Connell était allé à Limerick pour assister au dîner donné en l'honneur de M. O'Brien. Après avoir prononcé un discours dans lequel il a de nouveau exhorté le peuple à se maintenir dans le calme et dans la légalité, dans le cas même où O'Connell, ce roi sans sceptre qui possède le cœur des Irlandais, serait condamné, M. Steele a donné lecture de diverses lettres accompagnées d'offrandes.

M. John O'Connell a pris ensuite la parole et a blâmé, dans les termes les plus violents, le *ribbonisme*, et a soutenu que le repeal était l'unique moyen de le contrebalancer.

CHINE.

Nous trouvons dans le *Cernéen*, journal de Maurice, les nouvelles suivantes de Chine :

« Le *Canton Press* du 6 mai, qu'un négociant de notre place a eu l'obligeance de nous communiquer, nous annonce que des vols et des déprédations sans nombre ont lieu journellement à Hong-Kong. L'insuffisance de la police ne permet pas de faire cesser cet état de choses, et le bon vouloir du chef de ce département est impuissant en présence des faibles moyens de surveillance dont il dispose. Les boutiques, les magasins sont pillés par les malfaiteurs; la demeure du plénipotentiaire de sa majesté n'a même pas été respectée.

» Les autorités de Canton sont plus sévères que jamais contre la contrebande de l'opium.

»La frégate française *l'Erigone* était partie pour Manille, d'où elle se rendra à Java, de là aux îles Marquises, et s'en retournera en France après avoir visité la côte occidentale de l'Amérique, par le cap Horn. »

ÉGYPTE.

On écrit d'Alexandrie, 16 novembre, au *Sémaphore* de Marseille :

« Ce qui prouverait que le gouverneur du Sennaar, Ahmet-Pacha, qui vient de mourir si à-propos, n'était pas sans inspirer quelque crainte sur sa fidélité, c'est le parti que le pacha vient de prendre de partager le Soudan ou Sennaar, non-seulement en quatre gouvernements, comme je vous l'ai déjà fait connaître, mais en six; le pacha vient d'adjoindre aux quatre déjà connus, ceux de Dongola et de Vavi-Halfa. Ahmet, qui a été désigné pour aller organiser ces diverses administrations, est en route; il s'est embarqué sur un bateau à vapeur qui doit le conduire jusqu'aux premières cataractes; il a emmené avec lui des mineurs chargés de vérifier les mines de la poudre d'or qui viennent d'être découvertes dans le Sennaar.

» Le pacha lui aussi, se rend aux cataractes; il a amené avec lui M. Linant, ingénieur français, lequel doit établir des usines près de ces mêmes cataractes.

» Avant le départ de Méhémet-Ali, il a été question de plusieurs transactions particulières entre divers négociants de notre place, qui, à cet effet, s'étaient transportés au Caire; M. de La Valette en ayant été informé, a cru devoir faire observer au pacha, dans l'intérêt du commerce

dre. Partout il y a des vexations, des assassinats. La Syrie est devenue le siége de l'ancienne barbarie.»

Faits divers.

Les électeurs municipaux de Paris se réuniront dimanche prochain, 10 de ce mois, pour désigner les candidats aux fonctions de maire et d'adjoints des douze arrondissements.

— L'assemblée générale des patentés de Paris est fixée au 19 de ce mois.

— On lit dans la *Presse* :

« Les représentants belges, si avares de leur vote quand il s'agit de donner même la simple naturalisation à des Français, viennent de conférer la grande naturalisation à notre compatriote le général baron Chazal (fils du conventionnel), qui a rendu de grands services à la Belgique, et qui peut considérer cette distinction solennelle comme un brevet futur de ministre de la guerre. Jeune, ardent, ayant conservé une vive affection pour la France, doué d'une puissante éloquence, M. Chazal est appelé à exercer un jour, bientôt peut-être, une influence décisive dans le parlement et dans le cabinet. »

— M. Kalergi, qu'un récent décret de l'empereur Nicolas a banni de la Russie, vient d'arriver à Bruxelles.

— Un décret du roi de Prusse, daté de Sans-Souci, le 9 novembre, et auquel le prince royal et douze ministres ont apposé leurs signatures, abroge dans la province rhénane la disposition du code Napoléon d'après laquelle les nouveau-nés doivent être présentés à l'état civil.

— Nous lisons, dans le *Morning Post* du 4 décembre, une lettre relative à l'extinction de la mendicité à Berlin. L'auteur entre dans de grands détails sur les moyens par lesquels ce résultat a été obtenu dans la capitale de la Prusse, et demande qu'on les adopte à Londres. Paris pourrait aussi en profiter, car la mendicité y est maintenant une véritable plaie, soit directement, soit sous le déguisement des cahiers de papier, des plumes métalliques, des chants de rue, des orgues, etc., etc.

— La police vient de saisir chez le libraire Rodolphe Ienni, à Lucerne, un ouvrage que l'ex-capucin Sébastien Ammann a fait paraître dernièrement sous le titre d'*Histoire de la vie abominable des saints Papes, etc.* (*Fédéral.*)

— On écrit d'Auch, le 2 :

« Des perquisitions faites dans le domicile de deux prévenus de vol ont amené la découverte d'un atelier de fausse monnaie, avec des moules en bois pour couler des pièces de 1 fr. et de 50 c., et des moules en fer pour frapper des pièces de 1 et 2 fr. »

— On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« On a établi sur le chemin de fer appelé North-Midland, un wagon appelé le *divan*, pouvant contenir un grand nombre de voyageurs, et destiné à ceux qui veulent fumer en route. Les places de ce divan sont taxées au prix de première classe, et un grand nombre de gentlemen ne font aucune difficulté de les payer. »

— La cour du banc de la reine vient de condamner M. Scott, l'un des employés de la compagnie du chemin de fer de Leeds et Manchester, à une amende de l. 5,000 (125,000 francs) pour avoir obstrué la voie publique à Rastrick, près d'Halifax. Si notre police montrait un peu de cette sévérité, nous verrions sans doute diminuer les embarras de Paris, chose du reste fort à souhaiter.

— On lit dans la *France méridionale* de Toulouse, du 4 :

« Mme Lartet a fait hier une nouvelle ascension aérostatique que le succès le plus complet a couronnée. Après s'être élevée presque perpendiculairement, le ballon, poussé par le vent du sud-ouest, est allé tomber derrière le coteau de Guilleméry. Une voiture a ramené l'intrépide aéronaute, qui avait pu quitter le ballon sans courir aucun danger. »

— Il y a moins de 1850 ans que J.-C. est mort; nous ne sommes donc séparés de cette époque que par la vie de moins de 37 hommes de 50 ans; mais comme chaque siècle a produit un centenaire dans un coin quelconque de notre planète, il ne faudrait compter que la vie de 18 hommes 1/2 pour descendre de J.-C. à nous. En appliquant cette nouvelle mesure à la création du monde, il n'y aurait depuis Adam jusqu'à ce jour que la vie d'un peu moins de 147 hommes de 50 ans et de 56 centenaires 43/00. La vie de 4 hommes de 50 ans nous conduit presque à la naissance de Louis XIV; celle de 7, au baptême de François Ier, et celle de 12, à Saint-Louis; avec la vie de 20 hommes nous remonterions presque à Charlemagne. (*Globe.*)

— M. Janin, l'un des directeurs du théâtre royal Italien, est mort subitement la nuit dernière.

— On mande de Baugé, au *Précurseur d'Angers*, que le nommé Esnault, occupé à creuser un puits, s'est trouvé, samedi dernier, englouti par un éboulement considérable. Des secours immédiats lui ont été portés avec non moins d'intelligence que de dévouement. Les travaux ont duré dix-sept heures avant qu'Esnault eût pu être complètement dégagé et rendu à sa famille.

Les blessures qu'il a reçues sont peu graves, et l'on espère qu'il sera bientôt en mesure de reprendre les travaux de son puits.

— On lit dans le *Sémaphore de Marseille* :

« Les dernières nouvelles que nous avons eues d'Erzeroum annoncent qu'il y a eu dans cette ville une forte secousse de tremblement de terre qui a renversé un des murs du fort qui s'est écroulé avec toute l'artillerie et a écrasé les habitations qui se trouvaient de ce côté-là. La frayeur a été générale, et tout le monde avait quitté sa maison; les rues présentaient l'aspect le plus affligeant, toutes les personnes étant sorties subitement de chez elles sans habillements.»

— Ce soir, à l'Odéon, *Clotilde*, avec Mme Dorval, *Un Duel sous Richelieu*, par Mlle Bourbier, et le *Succès* de M. Harel.»

— Le *Déserteur* et l'*Esclave de Camoëns* seront joués ce soir à l'Opéra Comique.

Dimanche dernier, vers midi, des cris sourds et plaintifs furent entendus, s'échappant de la maison du sieur Mittelette, mécanicien, rue du Pot-d'Etain, à Soissons. Cette maison se trouvait fermée, portes et fenêtres du rez-de-chaussée au grenier, avec des précautions qui redoublèrent les craintes des voisins. On courut à l'instant même prévenir le commissaire de police; les portes furent ouvertes de force, et, perquisition faite dans toutes les parties de la maison, l'on trouva au fond d'un grenier obscur, sur un grabat fétide, une pauvre fille de 9 ans, aux prises avec les tortures de la faim, mais particulièrement de la soif. C'était la fille du sieur Mittelette. Sous prétexte d'une absence, il l'avait ainsi emprisonnée, ne lui laissant qu'un pain de six livres qui fut dévoré en partie par les rats. Cette pauvre enfant est res-

Là on a trouvé la fille Mongardien, âgée de 16 ans, nièce du sieur Georgeton, qui avait entre les mains une sorte de bouilloire remplie de braises. On s'est emparé d'elle et on l'a ramenée dans sa maison, où elle a été consignée à la garde de six hommes, en attendant qu'elle soit mise entre les mains de l'autorité.

Ce matin samedi, le procureur du roi, accompagné de gendarmes, s'est rendu sur les lieux. On dit que cette fille a donné plusieurs fois des signes d'aliénation mentale. Elle s'est évanouie au moment où elle a été arrêtée. (*Journal de Reims.*)

TRIBUNAUX.

—

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE (6e chambre).

(Audience du 7.)

La *Gazette de France* contre le *Globe*.

M. de Genoude avait traduit le gérant du *Globe* en police correctionnelle par une plainte composée de quatre chefs de prévention, savoir : 1° compte-rendu d'un procès en diffamation intentée au *Globe* par la *Gazette de France* ; 2° infidélité de ce compte-rendu ; 3° injures ; 4° diffamation.

Le tribunal a renvoyé le gérant du *Globe* des fins de la plainte, sans dépens, et condamné la partie civile aux frais.

—

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

(Audience du 7.)

Affaire Charpentier, Chapon et autres.

C'est aux révélations de Charpentier, voleur plein d'intelligence et d'habileté, que la justice a dû la connaissance des bandes Courvoisier, Gauthier et Jobert; c'est lui aussi qui a dénoncé Chapon, lequel occuperait le premier rang dans la bande actuelle, si ce même Charpentier n'y figurait pas comme ayant participé à beaucoup des vols commis par cette bande. Chapon ne nie pas plus que Charpentier, et on a obtenu de lui des déclarations précieuses, tant sur ses complices que sur les auteurs d'un grand nombre de vols auxquels il est resté étranger.

Du reste, la plupart des accusés, déjà frappés de condamnations infâmantes, et mis en cause aujourd'hui pour des faits antérieurs à ces condamnations, n'auraient rien à espérer d'un système de dénégation.

Après la lecture de l'acte d'accusation, la cour s'occupe des nombreux vols exécutés sous la direction de Chapon, et qui offrent peu d'intérêt.

A cinq heures, les débats relatifs à ces vols ne sont pas encore épuisés. L'audience est levée.

Adjudications.

Ministère de la guerre. Ecole polytechnique. Vendredi 14 janvier 1844, à deux heures et demie, fourniture et entretien de l'habillement pour quatre années; idem de chapeaux et baudriers.

Idem. — A l'hôtel du ministère, 20 janvier; fourniture de toiles nécessaires pendant trois ans à l'habillement et au campement.

Ministère de la marine. — A Saint-Servan, 20 décembre 1843; fourniture de 100,000 kilog. de blé-froment.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 7 décembre* 1843.

CORROY fils, maître maçon, rue Castex, 2 ; juge-comm., M. Chatenet ; syndic-prov., M. Heurtey, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25

GOLSONG, tailleur, Faubourg-Poissonnière, 25 ; juge-comm., M. Riglet; syndic-prov., M. Maillet, rue du Sentier, 16.

FONDRILLON, carrossier, rue du Colysée, 10 ; juge-comm., M. Chatenet ; syndic-prov., M. Heron, rue des Deux-Ecus, 33.

STEINVALDT, marchand de toiles cirées, rue Bourg-l'Abbé, 33 ; juge-comm., M. Grimoult ; syndic-prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

BOURSE DU 8 DÉCEMBRE.

Les fonds anglais, arrivés en hausse de 1/8, n'ont pas eu d'influence sur nos fonds français, qui, après une stagnation continue pendant toute la bourse, ont fermé de 10 centimes en baisse sur les cours de la veille. Après la clôture, le mouvement de baisse a continué à la coulisse.

Hier soir M. Courdon, agent de change, a été élu syndic de la compagnie en remplacement de M. Vandermarcq.

Au comptant : Hollande, 55. — Oblig. Orléans, 1240. — Oblig. Grand-Combe 1087-50, 1090. — Jouissance : 4 Canaux, 138-75. — Canal de Bourgogne, 1082-50. — Seyssel, 1000.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 00 compt. . . .	122 40	122 45	122 35	122 40	122 35
— fin cour. . .	122 65	122 65	122 55	122 60	122 55
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 00 compt. . . .	80 65	80 65	80 50	80 50	80 80
— fin cour. . .	80 80	80 85	80 65	80 70	80 80
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1200. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 80 80. Après, 80 60.
400	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1400 »	» »	H. 10 »	3 0/0, 4 à 10 mois.
Banque de Fr. .	3315 »	3295 »	B. 20 »	
C. Laf. de 5000.	5100 »	» »	» »	Reports, fin de mois.
— de 1000.	1122 50	» »	B. 2 50	3 0/0, 17 1/2.
Caisse Hypoth. .	773 75	775 »	H. 1 25	
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	805 »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr. .	310 »	» »	» »	— 310.
d° R. G. . .	137 50	138 75	H. 1 25	— 138 75, 141 25.
Orléans	770 »	767 50	B. 5 »	— 772 50, 770.
Strasb. à Bâle.	208 75	210 »	» »	— 208 75, 210.
Rouen.	760 »	» »	B. 2 50	— 760.
Havre.	587 50	» »	H. 2 50	— 587 50.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	102 1/8	» »	» »	Londres, 6 décembre.

8 h. » 1/2	**ITALIENS.**	— Maria di Rohan. (50e représ.)
» h. » 1/2	**OPÉRA-COMIQUE.**	— Déserteur, l'Esclave.
» h. » 1/2	**ODÉON.**	— Un Duel, Succès, Clotilde.
» h. » 1/2	**VAUDEVILLE.**	— L'Homme blasé, Mme Roland.
7 h. » 1/2	**VARIÉTÉS.**	— Le Gamin, Roquefinette, Jacquot.
» h. » 1/2	**PALAIS ROYAL.**	— Carabas, Brelan, Mlle Déjazet, Le Caporal.
7 h. » 1/2	**GYMNASE.**	— Daniel, L'Italien, Francesca.
» h. » 1/2	**PORTE-SAINT-MARTIN.**	— Dîners, 1re repr. des Iles Marquises.
6 h. 1/2	**GAITÉ.**	— Stella.
6 h. » 1/2	**AMBIGU-COMIQUE**	— Les Bohémiens.
6 h. 1/4	**CIRQUE.**	— M. Richard, Don Quichotte (1er acte), Racoleurs, Guides.
» h. » 1/2	**COMTE.**	— Rempailleur, Sierra, Demoiselles, Intermède, Henri IV.

BULLETIN AGRICOLE.

—

Halle de Paris du 6 décembre.

Arrivages, 2,736 quint. 16 kilog. Restant à la halle, 9,537 quint. 97 kilog.

Cours moyen, 35-98; cours-taxe, 36-17.

Gruaux,	9 quint.	42 kilog.	de 47-75 à 53-50
1re marque,	440	59	36-50 à 38-25
2e	1029	87	34-00 à 36-30
3e	73	72	29-00 à 32-50
4e	68	05	22-00 à 26-10

Ventes à livrer : 1,436 quint. 55 kilog.; 34-40 à 38-20.

Total des ventes, 3,199 quint. 50 kilog.

Halle de Paris du 8 décembre.

Arrivages, 626 quint. 70 kil.; restant, 9,222 quint. 88 kil.

Cours moyen : 35-50. Cours-taxe : 36-12.

Différence de ces cours et du cours précédant : cours moyen, baisse de 42 cent. Cours-taxe, baisse de 5 centimes.

Gruaux,	20 quint.	41 kilog,	de 43-65 à 52-00
1re marque,	81	64	36-95 à 38-20
2e	447	45	34-40 à 36-80
3e	4	50	20-60 à 00-00

Il ne s'est rien fait en quatrièmes marques

Ventes à livrer, 274 quint. 75 kilog., de 35-65 à 37-55.

Total des ventes, 941 quint. 79 kilog.

La quantité de farines restant à la halle diminue de plus en plus. Voici les prix particuliers des farines de plusieurs provenances du rayon de Paris.

Farines de Brie, 38 fr. 20 cent. Beauce, 36-95.

Picardie, de 34-40 à 36-30.

Il s'est traité à la halle d'hier 3,300 hectol., dont 1,500 hectol. à 7-83, et 1,800 à 770, droits d'entrée non compris.

Une partie de seigle de Champagne, du poids de 110 kilog., s'est placée à 12 fr. l'hectolitre.

Les farines premières marques d'Orléans, Châteaudun et Chartres, manquent à la halle de Paris.

En Belgique, le prix des blés tend à baisser sur tous les marchés. Le prix régulateur pour l'exportation vient de descendre de 19 fr. 07 c. à 18-81; baisse, 26 c.

Les ventes ont beaucoup d'activité sur tous les marchés.

A Bruxelles, au marché du 1er décembre, les blés ont valu : première qualité, 19-50 à 19-95; deuxième, 17-78 à 18-30. Blés étrangers, 17-24,

Taxe du pain à Bruxelles, le 4 décembre : 1re qual. 35 cent.; 2e 31; 3e 28. Pain de méteil, 24 c. Pain de seigle, 19 c. Les trois premières qualités ont baissé d'un centime, et les deux dernières de deux cent.

A Louvain, à la même date, les céréales ont valu :

Blé vieux, 1re qual.	20-44;	2e 20-15;	3e 19-85
Id. nouveau,	18-96	17-37	17-78
Seigle,	11-55	11-25	
Orge,	11-55	11-25	
Avoine,	6-74	6-23	5-70

Au marché d'hier, presque tous les bestiaux amenés se sont vendus. Il n'y a pas eu de veaux renvoyés; le renvoi sur les bœufs a été presque nul.

Poids moyen des bêtes de boucherie : Bœufs, 351 kilog.; vaches, 239; veaux, 62; moutons, 20.

Metz, 4 décembre. Prix de la viande sur pied :

Bœuf, 1re qualité,	1-26	2e 1-23	3e 1-20
Vache,	1-14	1-06	98
Veau,	1-30	1-17	1-15
Taureau,	1-00	98 1/2	85
Mouton,	1-29	1-10	1-00
Porc,	1-15	1-10	1-05

A la foire de Saint-André, à Chartres, il s'est vendu 1,206 chevaux aux prix suivants :

Chevaux de poste, de 600 à 800 fr.; chevaux de diligence, de 600 à 800 fr; gros trait, 400 à 800 fr.; poulains, 400 à 900 fr., étalons, de 1,000 à 2,000 fr.

Vaches : 850. — Grasses, 80 c. à 1 fr. le kil. sur pied; laitières, 100 à 250 fr.; génisses, 200 à 250 fr.

Moutons : 26,000. — Antenais, 31 à 34 fr.; bêtes de 3 à 4 ans, 24 à 28 fr.; moutons de 5 ans, 20 à 24 fr.; brebis de 3 à 4 ans, 24 à 28 fr.; brebis de 5 ans, 20 à 24 fr.

Au même marché, la filasse du Mans a valu 1 fr. 60 c. le kilog. en première qualité; deuxième qualité, 80 c. à 1 fr.; étoupe, 80 c. à 1 fr.

D'après les avis reçus à Lyon d'Italie, la baisse s'est arrêtée, et il s'est fait des achats importants, quoique l'état de la fabrique soit peu satisfaisant. Il y a peu de commandes, et les prix des étoffes sont très bas.

D'après des lettres de Lombardie, à la date du 27 novembre, les affaires en soie se ralentissent; les prix ont haussé, et la marchandise devient rare, surtout en belles qualités.

Strasbourg, 2 décembre, cours des huiles de graines.

Navette d'Alsace,	91 à 92	les 100 kilog. sans futaille.
Huile épurée,	100 à 102	
Huile de pavot,	112 à 122	
Id. de lin soutirée,	104 à 106	

A la même date, les graines de navette valaient à Strasbourg 23-50 à 24 fr. l'hectolitre, et les œillettes 24 à 24-50.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*) A. Y.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 132. DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 9 DÉCEMBRE.

Isolement des faux Conservateurs.

Une chose que nos prétendus conservateurs n'ont pas eu le talent de conserver, c'est la faveur de l'opinion publique. De toutes parts, on les abandonne; tout ce qu'il y a de libre et d'indépendant en France se retire d'eux; il ne leur reste plus guère que les corrompus, et quelques esprits peureux qui n'ont pu encore se débarrasser complètement du cauchemar révolutionnaire.

Le pays a laissé les faux conservateurs réprimer les attaques des partis révolutionnaires, parce qu'il a compris que ces partis ne lui apportaient réellement rien de neuf, et que, sous prétexte de Napoléon, de République ou de Henri V, ils tendaient à nous rejeter dans le passé. Voyant le pays leur prêter son concours pour cette œuvre de répression, les faux conservateurs en ont conclu que la France ne voulait aucune innovation, et ils ont placé la perfection politique dans l'absence complète de tout progrès. C'était plutôt à la conclusion contraire qu'il fallait arriver; car, si la France repoussait le mouvement désordonné et irrégulier, n'était-ce pas parce qu'elle désirait le mouvement régulier et normal? Si la France rejetait les vieux partis rétrogrades, n'était-ce pas qu'elle aspirait au progrès réel?

Voilà ce que les faux conservateurs n'ont pas compris; ils n'ont pas su jeter un coup-d'œil scrutateur sur l'état industriel et social, et y étudier les besoins de rénovation gravés sur toutes les grandes douleurs physiques du peuple, aussi bien que sur les souffrances morales des riches. Les faux conservateurs ont cru que l'œuvre de 89 était achevée, parce que nous avions une charte constitutionnelle, parce que la bourgeoisie était au pouvoir; ils n'ont pas vu que l'œuvre de la régénération sociale était à peine ébauchée, et qu'il fallait reprendre pacifiquement, méthodiquement la réorganisation de l'industrie et de la société, en partant du grand principe proclamé par Turgot et par la Convention : « le droit au travail. »

Qu'est-il arrivé? Les masses laborieuses qui portent surtout le poids de la mauvaise organisation actuelle, et qui sentent par conséquent plus vivement le besoin de rénovation, les masses laborieuses ont conçu un souverain mépris pour la politique d'immobilité, sans se rattacher pourtant à aucun des partis que les conservateurs avaient vaincus; elles se sont mises à étudier elles-mêmes les questions industrielles et sociales.

Les classes moyennes qui participent à la fois aux intérêts des masses laborieuses par le travail, et aux intérêts des classes riches par la possession du capital, n'ont pas tardé à comprendre qu'elles n'ont rien à espérer de la politique des faux conservateurs. L'expérience a démontré que, dans toutes les questions industrielles, cette politique échouait complètement, et ne donnait que des solutions incohérentes, des solutions au rebours de la vérité, qui ne faisaient qu'augmenter le mal. Il est constant aujourd'hui que les faux conservateurs n'ont pas su apporter la lumière et l'harmonie dans les conflits industriels, et qu'ils ont laissé en souffrance les intérêts les plus chers de l'industrie, et surtout de l'agriculture.

Les classes riches, les grands propriétaires et les capitalistes, tous ceux qui vivent de leurs revenus n'ont guère plus à se louer de la politique des conservateurs-bornes. En effet, les riches sont-ils en odeur de sainteté auprès des masses laborieuses? Voient-ils augmenter leurs revenus? Jouissent-ils du moins de leur fortune avec sécurité? Hélas! la politique de fausse conservation a largement puisé dans leur bourse; et, malgré toutes les citadelles, malgré toutes les précautions législatives et militaires, elle n'a pu leur procurer une tranquillité réelle, et encore moins l'affection du peuple. Les classes riches commencent à être effrayées de l'abîme où les pousse la politique de fausse conservation. Mais pourquoi redouteraient-elles de nouvelles combinaisons sociales entre le capital et le travail qui légitimeraient ce qu'on appelle aujourd'hui *privilège*, et donneraient au capital plus de revenu et plus de sécurité?

Enfin, l'ensemble de la nation française, dont le caractère est d'aimer tout ce qui est grand et généreux, de vouloir profondément la conservation, mais de désirer aussi vivement le progrès, l'ensemble de la nation française, dont les instincts de courage s'écrient partout et toujours : en avant! a dû être bientôt fatigué, dégoûté de cette politique d'immobilisme fondée sur la corruption et la peur.

Les faux conservateurs avaient tenté de s'appuyer sur le clergé et sur le parti légitimiste, et voilà que le clergé lutte contre eux, et voilà que les légitimistes, réunis au-delà de la Manche, proclament Henri V roi de France à la face de l'Europe. Furieux, ils menacent du lion populaire les partisans de la branche aînée, mais le lion populaire, par la bouche du *National* et de la *Réforme*, leur fait dire qu'il ne se réveille pas pour si peu, et qu'aujourd'hui il a bien autre chose à faire. Pauvres conservateurs-bornes!

Il ne leur reste plus, pour se consoler, que quelques méchants barbouilleurs de papier, chargés d'injurier les véritables novateurs, et de peindre comme de sanguinaires démagogues, comme des démolisseurs forcenés, les hommes calmes et pacifiques qui apportent des plans raisonnés de réorganisation sociale, et qui ne demandent que l'épreuve et l'expérience. Mais cette tactique odieuse, par laquelle on voudrait exploiter les derniers restes du cauchemar révolutionnaire, cette tactique odieuse tournera contre ceux-là mêmes qui s'en servent. Elle prouve, en effet, qu'ils ont conscience de leur isolement et de leur faiblesse. Cette tactique maladroite achèvera de les déconsidérer, et elle contribuera à donner au pays le désir de connaître les idées de progrès conservateur, les idées d'organisation industrielle et sociale contre lesquelles la politique de M. Guizot ne prévaudra point.

— Le journal de M. de Lamartine vient de joindre son bon témoignage aux bons témoignages dont l'élection récente de M. Considérant a été l'occasion envers la *Démocratie pacifique*, de la part de nos confrères des départements. Ce suffrage a trop de poids à nos yeux, et nous nous en trouvons trop honorés pour ne pas le porter à la connaissance de nos lecteurs. Une approbation aussi considérable est un puissant encouragement pour tous les hommes qui partagent nos idées et s'associent à nos efforts.

Que M. de Lamartine nous permette seulement une observation nécessaire : c'est que Fourier n'a jamais demandé que l'on jouât, sur la foi de son système, le sort de l'Humanité, de la France, ou même de Paris. Loin de là, il est le premier des réformateurs qui ait repoussé toute expérience portant sur un peuple entier. Il a (et c'est un des traits caractéristiques de sa conception), il a formellement borné la sphère des expériences sociales au territoire d'une simple commune, et c'est *sur une lieue carrée de terrain* au plus que se décidera la valeur pratique de sa théorie.

Cette observation faite, nous reproduisons l'article du *Bien public*.

« M. Victor Considerant, rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*, vient d'être nommé membre du conseil général de la Seine. Nous en félicitons le pays.

» Il y a deux hommes dans M. Considerant : l'homme politique et le philosophe. L'homme politique a fondé et rédige un journal remarquable par l'élévation et l'impartialité de son point de vue. Dans toutes les questions, il cherche la vérité pour elle-même, et la dépouille des considérations personnelles, des préjugés de parti ou des passions de système qui la défigurent. Il fait la politique de la raison pure. Il monte assez haut dans les considérations qui l'inspirent pour échapper entièrement aux influences des coteries. C'est de la politique de probité, éclairée par les études d'un esprit honnête. Paris devait un encouragement à un pareil journal dans la personne de son fondateur. C'est un bon symptôme que cette adoption d'un homme de lumières par un pays qui se lasse de passions.

» Il y a de plus dans M. Considerant le philosophe qui voudrait transformer la société en association universelle, et jeter le monde dans un moule inconnu, d'où il sortirait une autre terre et un autre ciel. La pensée peut être belle, mais nul ne peut savoir si elle est vraie. Les nations ne se fient aux idées qu'après les avoir long-temps palpées. Elles ont peur des prestiges, même quand ils sont colorés par le génie, et elles ont raison. Les hommes d'État ne doivent rien risquer qu'à coup sûr : car c'est l'humanité qu'ils jouent. Ni Paris, ni la France ne sont disposés à tenter les épreuves systématiques de Fourier. Les améliorations pratiques et expérimentales de l'esprit d'association sagement et moralement réglées, voilà tout ce que l'esprit du siècle accordera vraisemblablement à ses disciples. Dieu seul connaît le vrai; les hommes l'essaient et ne le proclament qu'après l'avoir expérimenté. La pensée vit de doute; la société ne vit que de certitude.

» Mais quoi qu'il arrive de la philosophie de M. Considerant, il est bien aux électeurs de Paris d'avoir osé nommer un philosophe pour faire leurs affaires municipales, sans s'inquiéter de ce qu'il pense, dans son cabinet, des destinées futures de l'organisation sociale. Il y a trop long-temps qu'on fait un titre d'exclusion de la pensée, de la philosophie, de la poésie en France. Il est bien l'heure que ce ridicule préjugé tombe, et qu'on ne juge pas un homme incapable des choses pratiques, parce qu'il est capable des hautes spéculations de l'intelligence. Ce préjugé règne depuis treize ans sur la France! Aussi, voyez comme les choses pratiques y sont gouvernées! Essayez donc une fois des philosophes, quand ils veulent bien laisser, pour vous servir, leur système dans la région des idées, et quand ils n'apportent, dans vos affaires, que leur probité, leur capacité et leur dévouement. »

Les machines humaines.

Les effets de la concurrence illimitée se font péniblement sentir en Angleterre dans toutes les branches de commerce et d'industrie; mais la classe laborieuse qui souffre le plus en ce moment est celle des ouvriers tailleurs. Ils tiennent à Londres de fréquents meetings pour signaler l'étendue du mal et en chercher les remèdes. Quelques-unes des victimes de l'état actuel du commerce ont eu l'idée de recourir aux magistrats municipaux, pour leur faire connaître les exactions qui pèsent sur elles, et demander aux aldermen une protection que la législation anglaise ne leur permet guère de rendre efficace.

Un de ces ouvriers a adressé à l'alderman sir Peter Laurie une longue lettre dans laquelle il décrit un arrangement employé par les maîtres tailleurs de Londres, afin d'obtenir un grand accroissement de travail pour un prix et dans un temps donnés. Cet arrangement est connu sous le nom de *machine suante* (*sweating-machine*) : il constitue, en effet, une sorte de mécanisme composé d'êtres humains qui y jouent un rôle aussi aveugle, aussi continu, aussi matériel que celui des leviers et des roues dans une machine quelconque.

Les *sweaters* ou *sueurs* (c'est le nom qu'on leur donne parmi la classe d'industriels dont ils font partie) sont des chefs d'un petit atelier qui ont contracté l'habitude de travailler et de faire travailler leurs gens la nuit comme le jour, les dimanches et les fêtes aussi bien que les

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MAITRE NICOLAS LE LIGUEUR.

Histoire normande (1).

IV. (Suite.)

Marie, effrayée de la colère de son père, émue de la scène dans laquelle elle était intervenue, s'était retirée à l'écart. Après le départ de Nicolas elle s'approcha peu-à-peu du blessé. L'air de fatigue et de tristesse qui régnait sur la figure du jeune homme, le ton de découragement qui dominait toutes ses paroles, excitaient vivement sa sensibilité; l'aimant déjà de cette douce affection qu'inspire la reconnaissance, elle lui en voulait de se montrer triste et découragé en présence des heureux qu'il avait faits.

René se croyait seul, et agité par un reste de souffrance, peut-être par des souvenirs pénibles, il laissait échapper des phrases entrecoupées, de tous les hommes; ils ont fermé mon cœur à toutes les joies de la famille!... voilà quels sont vos amis!

— Mon Dieu! murmura la jeune fille.

— Ai-je raison de les haïr? continua René; aussi chaque jour, chaque heure de ma vie ont été consacrés à une œuvre de vengeance qui jamais et nulle part ne sera complète, et cependant...

— Oh! monsieur, s'écria Marie suppliante, mon père les a aimés sans les connaître, ne le rendez pas responsable de leurs crimes.

— Votre père... il ne serait pas leur partisan s'il les connaissait mieux. — Et d'ailleurs, Marie, dit-il presqu'en hésitant, fût-il l'un d'eux, fût-il plus cruel qu'eux encore, ma vengeance ne pourrait rien contre lui; il y a maintenant entre lui et moi...

— La main de Dieu, interrompit la jeune fille; la main de Dieu qui a voulu vous donner des amis à la place de ceux que vous avez perdus...

— Et qui sans doute a voulu me payer de tout ce que j'ai souffert, par un bonheur aussi grand qu'inespéré, en me laissant entrevoir une existence nouvelle, en ouvrant mon cœur à des sentiments inconnus, car c'est lui, Marie, qui vous a mis sur mon chemin... Et maintenant que grâce à vous, grâce à vos admirables soins je vais pouvoir reprendre mes

capitaine. Le matin même du jour où René avait sauvé Marie, et quelques heures avant la catastrophe que nous avons rapportée, un engagement avait eu lieu vers l'abbaye de Saulseuse, sur la route de Vernon à Gisors, entre la compagnie de chevau-légers et un parti ennemi. Les ligueurs avaient été battus, mais cet avantage avait coûté cher; le jeune capitaine avait reçu un coup d'épée et n'avait évité un terrible coup d'arquebuse que parce que la Curée, le voyant exposé, s'était élancé pour recevoir quelque chose à sa place.

Voilà pourquoi René, qui revenant de cette affaire, avait couru, malgré son coup d'épée, au secours des victimes du désastre, avait été transporté mourant chez l'échevin; voilà pourquoi La Curée, cloué sur un grabat dans le cantonnement de la compagnie, par une blessure presque mortelle, n'avait point rejoint son capitaine.

Il y avait un mois que le jeune officier était à Vernon. Heureux de cette existence si nouvelle, oubliant le passé et l'avenir, se laissant aller avec le temps, il ne pensait même plus qu'il lui faudrait tôt ou tard reprendre sa vie aventureuse. Les bons habitants de la rue aux Huiliers le fêtaient, le père Nicolas le choyait, sans se douter que Marie payait une part de sa dette de l'amour le plus naïf et le plus dévoué; et

jours ouvrables. Le maître tailleur, qui, autrefois, employait vingt ouvriers à leurs pièces, fait travailler aujourd'hui quatre *sueurs*, chacun desquels se charge de la besogne de cinq ou six hommes, et s'emploie souvent pour deux maîtres à-la-fois. Pour venir à bout de cette masse d'ouvrage, le *sueur* établit sa *machine suante*. Il engage trois ou quatre ouvriers qui, jetés dans le dénuement par le manque d'ouvrage et la mauvaise conduite, acceptent de lui un salaire minime. Il y joint deux ou trois couturières, plus sa femme et ses enfants. Tout cela, renfermé dans une chambre infecte, travaille, mange, boit et dort pêle-mêle, sans jamais en sortir. Les élégants de la métropole britannique recuferaient de dégoût si l'on ouvrait devant eux ces affreux repaires où se confectionnent leurs brillantes parures ; et il est surprenant que leur odorat ne soit point quelquefois blessé le jour où ils endossent un habit neuf.

Telle est la machine humaine à laquelle le maître tailleur envoie le soir un habit qui doit être confectionné pour le lendemain de grand matin, tandis qu'un ouvrier travaillant seul aurait demandé deux jours.

Outre le bénéfice que fait le chef du petit atelier en raison de l'exiguité des salaires de ses aides, il gagne encore sur la place qu'il leur loue, sur le charbon, la chandelle, la nourriture qu'il leur fournit. De sorte que ces ouvriers à la solde d'un ouvrier, au bout d'une semaine de travail sans repos, presque dans toute la rigueur de l'expression, emportent à peine un gain de deux ou trois shillings.

L'ouvrier tailleur qui exposait ces faits, priait le bureau des aldermen de faire en sorte que les maîtres ne confiassent à un seul homme qu'autant de travail qu'il est capable d'en faire sans aide : ainsi, disait-il, les *sweating-machines* seraient abandonnées.

Sir Peter Laurie n'a point voulu connaître à cette séance les noms des maîtres tailleurs qui emploient habituellement les *sweaters* ; mais il a engagé l'ouvrier dénonciateur à les prévenir tous individuellement que vendredi prochain l'accusation serait portée contre eux à sa barre, et qu'ils eussent à se présenter pour y répondre.

Il est douteux que toute la puissance municipale, quelque forte qu'elle soit en Angleterre, ne vienne pas se briser contre des abus inhérents à la constitution sociale et industrielle. Il y a dans tout pays quelque chose de plus puissant que les lois civiles et la magistrature, c'est l'état économique du pays, le mode de distribution des richesses et du travail. Pour remédier aux maux de cet ordre, il faudrait des opérations sociales, des institutions d'industrie : un article de loi, un jugement n'y peuvent rien.

Chemin de fer atmosphérique.

M. Mallet, inspecteur divisionnaire adjoint des ponts-et-chaussées, vient d'adresser à M. le ministre des travaux publics un rapport sommaire sur les résultats de l'examen qu'il a été chargé de faire du chemin de fer atmosphérique de Kingstown à Dalkey, en Irlande. Nous avons déjà décrit avec beaucoup de détails le nouveau système de locomotion inventé par MM. Samuda et Clegg, et nous avons montré combien ce système présentait d'avantages sous le rapport de l'économie, puisqu'on pouvait l'établir sur les routes en pierres ordinaires. Nous avons fait voir aussi qu'il éviterait la plupart des accidents qui sont si imminents dans le système actuel.

Nous rappellerons seulement qu'au lieu d'employer les locomotives mobiles qui fatiguent tant la voie, on emploie une machine à vapeur fixe destinée à faire le vide dans un long tuyau cylindrique couché sur le sol entre les deux rails. Quand on fait le vide dans le tuyau, un piston, qui se trouve à l'extrémité opposée, s'avance avec une vitesse d'autant plus considérable que le vide est plus parfait.

Le piston est muni d'une tige qui est attachée à l'un des wagons du convoi qu'il s'agit d'entraîner. Cette tige s'avance dans une fente longitudinale pratiquée d'un bout à l'autre du tuyau, et qui est recouverte d'une soupape en cuir portant des armatures en fer pour résister à la pression atmosphérique dans la partie du tuyau où le vide est pratiqué. Le piston, qui a plus de six mètres de longueur, porte des roues ou galets qui soulèvent cette soupape afin de donner passage à la tige. A l'endroit où se trouve la tête du piston, il bouche hermétiquement le tube, la soupape n'étant pas encore levée, de telle sorte que le vide existe devant lui. La soupape levée introduit derrière l'air qui le pousse. Lorsque la tige est passée, la soupape se ferme, et une roue pesante qui passe par-dessus vient la faire joindre avec le tube ; une composition de cire et de suif, liquéfiée à chaque passage par un cylindre portant du charbon incandescent, bouche les interstices.

Le chemin atmosphérique de Kingstown à Dalkey est destiné à faire suite à celui de Dublin à Kingstown, établi dans les circonstances ordinaires des chemins de fer, et qui reçoit environ 4,500 voyageurs par jour. Le nouveau chemin a 3,800 mètres de longueur ; il est établi avec des pentes dont quelques-unes seraient considérées, sur nos chemins de fer, comme des plans inclinés. Ces pentes varient de 0,0046 à 0,0175 par mètre. La voie offre, à partir d'une certaine distance du point de jonction des deux chemins, une pente continuelle, et on ne la redescend que sous l'influence de l'action de la gravité.

La compagnie du chemin de fer de Dublin à Kingstown étant obligée de suivre le chemin d'exploitation par lequel on conduit au port de Kingstown les blocs de granit extraits à Dalkey et aux environs, et destinés à former les jetées de ce port, a dû donner au chemin atmosphérique une grande sinuosité. Aussi présente-t-il des courbes nombreuses sans raccordements rectilignes et dont les rayons sont très faibles. L'une des courbes qui se déploie sur un arc de cercle de 70 degrés, n'a pour rayon que 170 mètres 90 centimètres, tandis que l'on n'admet sur les chemins à locomotives, dit M. Mallet, que des rayons de 800 mètres, excepté aux approches des stations, où la vitesse est peu considérable.

Dans les expériences qu'a faites M. Mallet, la force de traction a varié de celle de 22 à celle de 13 chevaux, selon que le vide était plus ou moins parfait. Il a monté le chemin avec un convoi pesant environ 38 tonneaux, en 3 minutes 15 secondes, le baromètre destiné à apprécier le vide marquant 0m 636. En certains moments, la vitesse était de dix-huit lieues à l'heure ; dans les courbes, on ralentissait un peu la marche au moyen de freins.

Pendant trois jours, dit M. Mallet, le chemin atmosphérique n'a pas cessé d'être en activité. Une foule de peuple envahissait les wagons, et un grand nombre de personnes de haute distinction avaient été attirées de Dublin par la curiosité ; on a fait un très grand nombre de voyages, et, malgré le désordre ordinaire qui existe toujours pendant un essai, mais qui cessera pendant l'exploitation régulière, il n'y a pas eu un seul accident à déplorer.

M. Mallet ne doute pas que le système ne puisse s'appliquer à des chemins plus étendus ; mais considérant qu'il n'y a jusqu'ici ni interruption de tube, ni croisement de convois, ni plusieurs autres circonstances qui pourront se présenter dans l'exploitation d'un chemin d'un plus long parcours, il sollicite du ministre un essai sur un chemin comprenant trois ou quatre machines fixes, afin qu'on puisse arriver à une solution complète de la question des avantages réels de l'invention de MM. Samuda et Clegg, question qui intéresse si vivement l'avenir des chemins de fer en France.

Des ouvriers des ports, occupés au déchargement des bateaux sur les ports de la Rapée et de la Gare, ont formé, de temps immémorial, une association dite des *Grands-Colletins*, laquelle a ses chefs, son syndicat et ses caisses de secours. Plus tard, une seconde association se constitua sous le nom de *Petits-Colletins*, non sans rencontrer beaucoup d'opposition de la part des premiers ; mais enfin, après beaucoup de difficultés, une capitulation intervint, et tous les Colletins fraternisèrent. La paix était depuis long-temps conclue, lorsqu'il y a quelques mois une troisième société s'est organisée, celle des *Canards*, qui prétendent, en vertu de la liberté du travail, prendre part aux travaux des ports. Les Colletins petits et grands se sont aussitôt ligués et coalisés contre ces nouveaux-venus ; des querelles, des rixes se sont engagées sur les ports, et déjà plus d'un *canard* a failli être précipité dans la rivière. Sur la plainte portée par les *canards* maltraités, trois colletins, Jamait, Mandar et l'Esée, ont été traduits en police correctionnelle et condamnés, le premier à trois mois de prison et deux ans de surveillance, et les deux autres chacun à deux mois de prison.

Des faits de même nature se sont produits à Bordeaux et à Mâcon. Voilà donc des ouvriers qui se disputent par la force le travail et le salaire ; voilà des travailleurs qui en viennent à se battre entre eux pour avoir de l'ouvrage ; cela n'empêche pas que les économistes officiels osent encore soutenir, en présence de pareils désordres, que le travail est aujourd'hui parfaitement organisé.

On lit dans la *Presse* :

« La vente des vins et des liqueurs qui a lieu en bouteilles, prête à un abus, à une sorte de fraude qu'il est utile de signaler, et qu'il devient urgent d'arrêter ; c'est celle de la contenance toujours plus restreinte des bouteilles. Il serait facile de faire cesser cet abus en frappant d'un impôt à la fabrication par l'application d'un timbre qui justifierait de la contenance, *toutes les bouteilles* dont les négociants en gros et autres débitants seraient tenus de faire usage, à l'exclusion de toutes autres, sous les mêmes peines d'amendes que les ventes à faux poids. »

En appuyant cette proposition de la *Presse*, nous rappellerons combien il serait nécessaire que l'administration fixât les contenances des barriques. Nous avons des pièces, des pipes, des tonneaux qui n'ont nulle part la même contenance, comme nous avions autrefois des perches, des verges, des journaux, qui variaient de contrée en contrée. L'administration a fait tant d'efforts pour appliquer à toute la France l'unité des mesures, qu'elle tiendra sans doute à honneur de ne point laisser subsister plus long-temps une lacune vraiment déplorable dans la mesure des liquides.

ESPAGNE.

Les réjouissances publiques, à l'occasion de la déclaration de majorité de la jeune reine, ont eu lieu le 3 décembre à Madrid. Elles avaient attiré une affluence immense dans les rues. La foule était telle sur la place où avaient été établies des fontaines de lait et de vin, que les soldats de service ont été forcés de distribuer des coups de plat de sabre. Dans la soirée un rassemblement assez nombreux s'est formé devant l'hôtel-de-ville. Après avoir proféré ces cris : Vive la constitution ! vive Espartero ! vive la garde nationale ! il s'est dispersé devant un détachement de soldats. Néanmoins, les gens sensés craignaient qu'au point où en étaient les choses, la passion et l'esprit de parti n'entraînassent de grands malheurs.

La séance du congrès du 3 décembre ne s'est terminée que fort tard. L'incident remarquable de la séance a été le discours de M. Olozaga. En voici le résumé d'après les journaux de Madrid :

Après avoir rappelé avec détail ce qui s'est passé avant qu'il fût appelé à la charge de précepteur de la reine, M. Olozaga ajoute :

Pendant toute la durée de mon service auprès de la personne de S. M., je n'ai cessé de lui répéter que pour gouverner constitutionnellement les rois ne devaient prêter l'oreille, en matière politique, à d'autres entretiens que ceux des conseillers responsables de la couronne. De telles doctrines ont provoqué, de la part des personnes de service au palais, une antipathie contre moi qui n'a fait que s'accroître chaque jour. Ces préventions, ces antipathies n'ont plus connu de bornes lorsque le précepteur de S. M. a été appelé à la direction des affaires publiques. De là des résistances occultes et patentes à tous les efforts par lui faits pour constituer un cabinet homogène.

Les choses en vinrent à ce point que le premier ministre se vit dans la nécessité de déclarer qu'il ferait sortir du palais quiconque y traiterait des matières politiques, et il aurait assurément donné suite à la menace qu'il avait faite et qui avait attiré sur sa tête tant de ressentiments et de haines. Ainsi, dans le palais même, ce n'était pas la reine, mais les personnes qui l'entouraient, qui manifestaient les dispositions les plus hostiles.

Dès le lendemain de ma nomination au poste de premier ministre, je fus surpris d'entendre S. M. me déclarer que j'eusse à composer immédiatement un cabinet ; qu'autrement quelqu'un formerait le ministère à ma place. La personne que la reine ne nommait pas était le général Narvaez, qui, pour faire de l'opposition, n'avait même pas attendu que le cabinet fût formé, tant étaient grandes au palais les préventions contre le ministère que j'allais organiser ! J'aurais pu, en voyant ces préventions, rentrer dans la vie privée, mais je prévoyais que le parti modéré allait se lancer dans une opposition passionnée : je crus qu'il était de l'intérêt du pays que je restasse à mon poste. Je préférai l'intérêt public à celui de ma tranquillité personnelle.

Il me sera facile de vous citer mille traits prouvant le mauvais vouloir contre lequel j'avais à lutter ; un seul suffira pour en donner l'idée : le jour où il y eut du bruit à Madrid, nous devions, mes collègues et moi, nous rendre à la résidence royale du Pardo. S. M. nous avait fait l'honneur de nous inviter à dîner avec elle. La reine, ayant contremandé son voyage au Pardo, nous fit prévenir qu'elle comptait nous réunir à sa table dans le palais ; nous fûmes exacts à l'heure indiquée. Quelle fut notre surprise d'apprendre de la bouche des personnes que son service place près de S. M., que les ordres de la reine n'avaient pas été compris. S. M. elle-même, sans doute, trompée par les personnes qui l'entouraient, nous confirma que le dîner n'aurait pas lieu. Cependant le hasard fit découvrir qu'il y avait erreur dans le contr'ordre du dîner. Le repas ne tarda pas à être servi ; il était exquis, et il ne pouvait pas avoir été improvisé. Ce sont là de petits détails, mais ils prouvent l'esprit qui, jusque dans les plus légères combinaisons, présidait aux arrangements de la maison de la reine. Abordant maintenant les questions d'un ordre plus sérieux, je dirai que la nomination de M. le président du congrès était un fait qui, à mes yeux, avait une grande signification : il devenait impossible, pour un cabinet composé d'hommes appartenant au parti progressiste, de marcher avec une chambre dont l'opinion hostile se résumait dans la personne de son nouveau président. Par suite de cette nomination, nul ne contestera, sans doute, le droit qu'avait le ministère de demander à S. M. le décret de dissolution des cortès, puisqu'il était constant que le cabinet ne pouvait plus marcher d'accord avec la chambre.

Ici l'orateur retrace ce qui s'est passé le 28 novembre entre S. M. et lui. A ce moment sa voix trahit une vive émotion. A plusieurs reprises il est forcé de s'arrêter, sa voix étant étouffée par ses sanglots, il prend le ciel à témoin de son innocence, protestant de son respect inaltérable pour la royauté, et il repousse avec chaleur les calomnies accumulées sur sa tête par ses ennemis et par une camarilla dont il signale la malveillance, et dont il avait deviné et voulu déjouer les projets dans l'intérêt du pays.

La discussion sera reprise à la séance du 4 décembre, et M. Olozaga complètera sa défense.

— On lit dans la *Patrie* :

« Notre correspondance particulière de Madrid nous annonce que le 3 au soir, après la séance de la chambre, une foule très nombreuse s'est portée devant l'hôtel de la Municipalité ; elle a fait entendre les cris de : Vive la constitution ! vive la garde nationale ! à bas Narvaez !

» La garnison a été immédiatement appelée sous les armes ; plusieurs détachements d'infanterie et de cavalerie ont été envoyés sur les lieux ; mais tout s'est borné à une démonstration contre la camarilla. La foule s'est dissipée sans qu'il y ait eu aucun désordre.

» A dix heures, le calme était matériellement rétabli ; mais une grande agitation régnait dans tous les esprits.

» Il n'est pas arrivé ce soir de courrier extraordinaire. Ce ne sera que par le courrier de demain matin que l'on aura le compte-rendu de la séance du 4, qui doit offrir un haut intérêt. »

— On lit dans l'*Emancipation de Toulouse*, du 5 :

« Les nouvelles de Barcelone sont du 1er décembre.

» La veille, à dix heures du soir, le général Sanz s'était embarqué pour Roses d'où il se rendra à Figuières : il emmène avec lui le général Lalauca, chef d'état-major.

» Sanz avait publié divers nouveaux arrêtés : un interdit aux employés civils et militaires compris dans la capitulation, de porter les décorations et autres insignes qui leur avaient été accordés par la junte ; un autre prescrit aux étrangers qui sont restés en ville pendant l'insurrection de se présenter à l'autorité, et, s'ils ne l'effectuent pas, ou si, l'ayant fait, il est prouvé qu'ils aient pris parti pour les centralistes, ils

---

dès que la porte lui eût été ouverte, heurtant et renversant les serviteurs de Nicolas, ne répondant à personne, parcourant le logis à la hâte, il ne s'arrêta qu'en présence de René, dans les bras duquel il se jeta impétueusement, le cœur gros et la larme à l'œil.

— La Curée ! s'écria René.

— Moi-même, capitaine, moi-même ; bien heureux de vous voir, bien heureux d'être sauvé pour combattre encore auprès de vous.

— Et pour me voler les blessures qui me reviennent ?

— Oh ! ne parlons pas de cela, capitaine ; vous aviez votre part et je n'avais rien encore ; à la guerre, vous m'avez accoutumé à partager avec vous.

— Oui, mais cette fois, tu as pris la part du maître, il me semble.

— Capitaine, reprit le soldat en souriant, voulez-vous me rendre la mienne ? Parlons d'autre chose. Je vous suis envoyé par M. d'Arambure, notre commandant, pour vous dire que l'heure du boute-selle approche, et qu'on aura besoin de vous.

Et, comme d'ordinaire, le costume de Henri était plus que simple. Nicolas, que la présence de ces nouveaux hôtes paraissait inquiéter, se retira dès qu'il vit entrer le jeune capitaine, et cherchant La Curée qui se réchauffait au feu de la cuisine, il lui demanda en hésitant quels étaient les cavaliers qu'il avait accompagnés.

— L'un, répondit le soldat que René avait averti, est M. de Givry, le plus brave capitaine des arquebusiers du roi.

— Est-il... tient-il... appartient-il au parti catholique ? dit Nicolas en cherchant ses mots.

— Oui, certes.

— Ah !... bien ! fit Nicolas ; et l'autre ?

— C'est notre commandant, M. d'Arambure, gentilhomme catholique.

— Ah ! fit encore Nicolas, et... et le dernier ?

— Oh ! celui-là, répondit La Curée... — et Nicolas pâlit — c'est un mestre-de-camp, et l'un des amis du roi.

— Un huguenot sans doute ? demanda l'échevin en tremblant.

— Corbleu ! mon maître, répondit avec feu le *mestre-de-camp*, doutez-vous donc du courage des braves qui entourent le roi ?

— Non pas ; mais il y a à Rouen de hautes murailles et des lurons qui leur serviront des prunes un peu plus dures à digérer.

— Croyez-vous donc, dit René embarrassé, que le roi n'ait pas rencontré maintes fois pareille résistance ? Et a-t-il souvent échoué dans ses entreprises ?

— Rarement, je l'avoue, mais plus souvent par ruse et par surprise, témoins Louviers, Gisors, et par Dieu ! notre pauvre Vernon. Je rends certes justice au grand courage du roi, mais je lui défends Rouen et Paris.

— Ventre...... bleu ! s'écria le roi que son juron familier faillit trahir, un pareil défi.....

— Pardonnez, monsieur, à la franchise de mon hôte, interrompit René, c'est un rude et entêté jouteur.

— Laissez-le dire, capitaine, laissez-le dire, j'aime cette verte franchise. Vous avez dans le cœur, notre hôte, du levain de la Ligue ;

seront expulsés du territoire espagnol.»

ANGLETERRE.

Le séjour du duc de Bordeaux à Londres occupe en ce moment la presse anglaise.

Le principal organe du cabinet, le *Times*, publie à ce sujet un long article dans lequel il caractérise avec fort peu de bienveillance les démonstrations du parti légitimiste.

On peut voir, d'après cet article, dont nous citons les passages les plus saillants, que le cabinet tory attache une haute importance à la continuation des bons rapports entre la France et l'Angleterre :

En présence des démonstrations extraordinaires qui se passent sous nos yeux, démonstrations ayant sans doute pour but de produire ailleurs une impression toute différente de l'effet ridicule qu'elles doivent avoir sur les témoins les plus rapprochés, il est impossible que la cour ou le gouvernement, ou même le public anglais, voie ces actes autrement qu'avec un dégoût dédaigneux. Nous voulons être hospitaliers pour tout le monde, pour des personnes distinguées personnellement comme pour des personnes en position officielle dont les noms ou les positions ont droit à des honneurs publics. Mais, vis-à-vis d'hommes qui, sous le prétexte d'une visite particulière, trament un complot public dirigé contre un roi estimé de nous, et dont nous devons en honneur défendre les intérêts vis-à-vis de tels hommes, l'Angleterre ne saurait se montrer hospitalière pour eux ; elle n'a que de la tolérance.

Eh! qui sont-ils donc ces hommes qui osent traiter le sol anglais comme une sorte de terrain neutre assez éloigné de leur patrie pour les protéger contre un châtiment mérité? Sans doute ils portent de grands et nobles noms, mais les souvenirs qu'éveillent ces noms ne forment-ils pas un cruel contraste entre leur ancienne importance et leur insignifiance actuelle?

Le *Globe* apprécie ainsi les accusations du *Times* contre les hommes qui sont venus saluer à Londres le représentant de leurs principes :

Le *Times* prétend que la réunion des vieux émigrés dans Belgrave-Square indique suffisamment quelque complot mystérieux contre le gouvernement actuel des Français. Ce sont là des alarmes ridicules. Imaginer que le roi des Français dont la sagacité et le courage sont devenus proverbiaux, a été effrayé par le pavillon blanc hissé dans Belgrave-Square, c'est lui attribuer des craintes de femme. Quant aux pairs et aux députés français qui ont présenté leurs hommages au prince à ses levers, il est possible qu'ils aient à répondre devant leurs chambres respectives de leur conduite ; mais c'est là tout.

D'un autre côté, le *Morning-Post*, qui est, comme on sait, l'organe des ultra-tories auprès desquels le duc de Bordeaux a trouvé l'accueil le plus empressé, fait les réflexions suivantes sur un article récent des *Débats* :

Il y a quelque temps l'Europe n'eût pas cru que la résidence du duc de Bordeaux en Angleterre eût pu causer de l'anxiété aux Tuileries. On croyait que le prudent souverain qui s'y est établi, se trouvant ferme dans sa position, aurait vu avec indifférence les courtoisies de quelques Français au petit-fils de Charles X. On s'est trompé.

Le *Journal des Débats* s'indigne, il prononce des oracles et des condamnations à propos des faits qui se sont passés à Londres. Ce n'est pas seulement impolitique, c'est ridicule.

Le *Morning-Herald* annonce que le duc de Bordeaux quittera définitivement l'Angleterre, le 15 décembre, pour se rendre en Allemagne. En même temps, ce journal affirme que le jeune prince s'est conduit avec sagesse en refusant toute désignation qui rappelât les droits que ses partisans lui reconnaissent à la couronne de France. Ainsi toutes ses invitations auraient été faites sous le nom de comte de Chambord.

IRLANDE.

Nous recevons le compte-rendu du banquet qui a eu lieu lundi dernier à Limerick, en l'honneur de M. William Smith O'Brien, qui est entré récemment, comme on sait, dans l'association du *repeal*. M. O'Connell est venu présider le banquet. Nous donnons les extraits suivants des discours prononcés dans cette réunion par MM. O'Connell et O'Brien :

M. O'Connell : Les organes du gouvernement répètent sans cesse que l'Irlande est la sœur de l'Angleterre; c'est uniquement pour la mieux dominer. Quelle sœur que John-Bull et quel avantage que sa fraternité !

Nous ne voulons pas la guerre, mais que nos adversaires sachent bien que nous ne ferons jamais un arrangement humiliant. Je vous promets le rappel de l'union.

Le peuple irlandais se réjouit de l'accession de M. Smith O'Brien à la cause du rappel. L'esprit national ne manquera jamais de chef et jamais l'Irlande ne sera abandonnée tant que William Smith O'Brien vivra. (Applaudissements.)

M. W. Smith O'Brien : Je remercie M. O'Connell de l'honneur qu'il m'a fait de venir présider ce banquet. Je crains, toutefois, qu'il n'ait estimé trop haut mon talent de servir mon pays. J'ignore quel sera le résultat du parti que j'ai pris d'entrer dans le mouvement du rappel, mais je suis fier d'avoir adopté cette résolution. Les journaux même ont regardé ma conduite comme désintéressée.

J'avais cru d'abord que le parlement adopterait toutes les mesures nécessaires pour rendre ma patrie heureuse, mais je m'étais étrangement trompé.

Beaucoup de gens s'étaient imaginé qu'une législature unique était nécessaire pour assurer le bien du pays, mais aujourd'hui, revenus de leurs illusions, ils se sont faits repealers.

Les whigs étaient animés d'intentions légales envers l'Irlande, mais le parlement n'a pas voulu les seconder. Les tories sont arrivés au pouvoir : vous savez ce qu'ils ont fait jusqu'au moment où le parlement a adopté le bill des armes. N'aurait-il pas mieux valu que la reine vînt passer quelques mois en Irlande?

Le premier ministre prétend subjuguer l'Irlande par la force des baïonnettes; mais ignore-t-il qu'une grande partie de l'armée sympathise avec nous, et qu'en conséquence il ne peut compter sur elle pour étouffer l'opinion publique? Eh bien! je déclare au gouvernement anglais, en présence de son *reporter*, que s'il n'a d'autre moyen que les baïonnettes pour maintenir l'union entre les deux pays, l'Irlande lui échappera ; le procès n'est pas dirigé contre M. O'Connell et ses co-accusés, mais contre nous ; l'Irlande sera mise en accusation, le gouvernement échouera dans sa tentative, et il ne lui en restera que la honte ; il aura avancé la cause du rappel.

M. O'Connell vous a dit que jusqu'à une époque assez récente, on avait compté que la question du rappel serait étouffée si l'on adoptait des mesures législatives sages en faveur de l'Irlande; mais je n'y compte plus : c'est pourquoi j'appelle de mes vœux le moment où la question du rappel ne sera plus considérée comme une chimère ; je ne fixe pas une époque précise pour cela, comme M. O'Connell, mais je dirai que le moment n'est pas loin où l'Irlande ne formera qu'une vaste confédération pour réclamer ses droits. Nous avons les masses pour nous, et dans une lutte de ce genre, ce point est important.

Maintenant, je vous propose la santé de M. D. O'Connell, le libérateur de l'Irlande, dont le nom est écrit dans l'histoire nationale, et dont les efforts seront mieux appréciés quand il sera descendu au tombeau. (Applaudissements.)

M. O'Connell : Chers amis, le spectacle qui s'est offert aujourd'hui à ma vue a fait battre le cœur du doyen des agitateurs ! (Applaudissements.) En venant ici m'associer au tribut de respect que vous payez à l'estimable orateur dont vous avez tout-à-l'heure entendu les significatives paroles, je pensais bien qu'à défaut des lèvres, les yeux m'interrogeraient pour savoir toute ma pensée sur la situation de la cause du repeal, sur son avenir, et sur la conduite à tenir. Je puis répondre à toutes ces questions. Voici la situation de la cause du repeal. Actuellement les trois quarts du peuple irlandais se sont prononcés en sa faveur. La population du quatrième quart, ou tout du moins la partie catholique de cette population, est pour le repeal. Un grand nombre de presbytériens honnêtes de l'Ulster partagent le même sentiment; divers membres éclairés de l'Église établie se prononcent de même. En un mot, jamais cause ne fut plus puissamment appuyée. Voilà le fait. J'ajoute que trente-sept meetings-monstres ont eu lieu, sans compter le meeting d'aujourd'hui. Le monde vit-il jamais plus d'êtres humains rassemblés sur le même point, soit pour la paix, soit pour la guerre? Le bill d'accusation évalue le chiffre des personnes qui ont été présentes à ces meetings à 6,400,000. Eh bien! malgré cette affluence immense, la paix n'a jamais été troublée. Il est étonnant même qu'aucun accident n'ait eu lieu. Quand une telle multitude sait se conduire ainsi, elle prouve jusqu'à l'évidence qu'elle est capable et digne de se gouverner elle-même. (Applaudissements.)

Tant qu'il me restera un souffle de vie, je ne transigerai pas sur la cause du repeal. (Applaudissements.) Tant que je vivrai, je soutiendrai que l'Irlande a le droit d'avoir son parlement ; et si l'on me jette en prison, eh bien! j'aurai encore ma plume pour communiquer mes pensées à mes concitoyens. Ainsi, chers amis, je suis content que nous ayons fait cette démonstration. Les meetings-monstres s'étaient succédé jusqu'à ce qu'il plût, à leur clôture, au gouvernement d'en interrompre le cours, et l'on proclamera que ce qui, avant la suppression de ces meetings, était légal, devait devenir révolte. Nous pouvons aujourd'hui démentir cette assertion. Malgré l'intervention et les préventions officielles, la paix subsiste. La paix donc, voilà mon ordre ; la paix, voilà ma prière. La paix toujours, et l'Irlande sera libre.

RUSSIE.

On écrit de Saint-Pétersbourg à la *Gazette des Postes* de Francfort :

« Un combat sanglant a eu lieu dans les premiers jours de septembre entre les Avares et les troupes russes. Les Avares habitent la partie septentrionale du Lesgnistan. Ils avaient attaqué un village ami. Le colonel Weselowsky se rendit immédiatement sur les lieux ; mais l'ennemi comptait de 8 à 10,000 hommes : les Russes étaient inférieurs en nombre ; cependant ils se battirent avec courage, et perdirent 1,000 hommes ; on croit même que le colonel est resté sur le champ de bataille. »

INTERIEUR.

Une ordonnance du roi, du 8, nomme présidents de chambre aux cours royales de Douai et de Rennes, MM. Maurice et Dumay; conseillers aux mêmes cours, MM. Lebihan et Duval-Villebogard ; avocat-général à Rennes, M. de Moulon ; procureurs du roi à Arras, à Paimbœuf, à Bethune, MM. Lallier, Duportal et Cop ; président du tribunal de première instance de Moulins, M. Frappier de Saint-Martin ; vice-président, idem, M. Bardoux ; juges à Moulins, Valence, Bourgoin, Provins, Vitry-le-Français, Bar-sur-Seine, MM. Martin, Bonnet, Michond, Alliamet, Prévost, Bouclier. (*Moniteur.*)

— Le *Moniteur* contient une circulaire de l'administration des douanes, en date du 6, interprétative et explicative de l'ordonnance royale du 2, qui apporte quelques modifications au tarif actuel des douanes.

— Toutes les chambres de la cour royale de Paris sont convoquées pour le mercredi 12 décembre, dix heures du matin, pour entendre la mercuriale de M. le procureur-général. La cour s'occupera ensuite de plusieurs affaires disciplinaires.

Les électeurs du dixième arrondissement de Paris se sont réunis hier soir à l'amphithéâtre de l'école de Médecine. Plusieurs candidats aux fonctions de m[illegible] et d'adjoints, ont été entendus. La faveur toute spéciale avec laqu[illegible] été accueilli le maire en fonction, M. Bessas-Lamégie, donne la certitude qu'il sera porté en tête de la liste des candidats.

— La liste des candidats aux fonctions de maire et d'adjoints a été arrêtée par les électeurs de l'opposition, dans le 10e arrondissement, ainsi ainsi qu'il suit : MM. Bessas-Lamégie, maire titulaire; Cousin père, ancien notaire; Dufilho, administrateur du bureau de bienfaisance; de Lasteyrie père; de Lamartine; Darasse, chef de bataillon de la 10e légion ; Amussat, de l'Académie de médecine; Moulin, président de la chambre des avoués ; Francœur, membre de l'Institut ; Musset, administrateur du bureau de bienfaisance ; Leret, id.; Fauconier, propriétaire.

— Les candidats portés par l'opposition pour les places de maire et d'adjoints, sont, dans le 8e arrondissement : MM. Moreau Ernest, avoué; Vial Machurin, conseiller à la cour des comptes ; Riant, marchand de fer; Richard, filateur; Recurt, docteur en médecine; Cocheux, propriétaires; Cercueil, manufacturier; Le Large, propriétaire; Bosselet, propriétaire; Tauxier, propriétaire; Rebour, marchand de fer; Langlois, marbrier.

On nous communique l'avis suivant :

« L'assemblée générale des patentés de Paris est fixée au mardi 19 de ce mois. Une circulaire spéciale en fera connaître le lieu et l'heure.

» Les patentés qui n'auraient pas reçu la circulaire seront admis dans l'assemblée, s'ils sont présentés par l'un des signataires de la résolution.

» Les délégués des départements auront entrée en justifiant de leur qualité. Les commissions des patentés constituées ou qui se constitueront immédiatement, sont invitées à envoyer, pour cette époque, leurs représentants à Paris.

» Messieurs les députés de la Seine et ceux des départements présents à Paris seront invités à assister à cette assemblée. »

— M. le préfet du Bas-Rhin vient d'adresser à MM. les maires la circulaire suivante :

« Messieurs, je suis informé que dans quelques localités on refuse d'admettre gratuitement dans les écoles communales les élèves de l'hospice départemental des enfants-trouvés.

» Ce refus manque de tout prétexte. Ce serait méconnaître l'esprit de la loi sur l'instruction primaire, que de vouloir mettre à la charge des pères nourriciers ou des hospices les frais d'école de cette classe d'enfants. Les élèves de l'hospice départemental sont réellement des enfants pauvres; comme tels ils ont droit au bienfait de l'instruction gratuite, et c'est aux communes que la loi impose cette charge.

» En demandant à l'hospice départemental des enfants-trouvés de payer les frais d'école, comme l'ont pensé quelques instituteurs, ils mettraient à sa charge une dépense essentiellement communale.

» Je vous invite à veiller à ce que les enfants-trouvés et les orphelins pauvres soient inscrits à l'avenir en tête de la liste des élèves à admettre gratuitement aux écoles communales. Je chargerai les inspecteurs des écoles primaires de s'assurer avec soin si cette prescription a été remplie. » (*Alsace.*)

Faits divers.

M. de Lamartine a été nommé président de l'Académie de Mâcon pour 1844.

— M. de Châteaubriand est arrivé à Paris aujourd'hui à Paris.

— Le *Morning-Herald*, du 4 décembre, publie une très longue lettre pastorale adressée aux fidèles de Malte par don Franciscus Xaverius Carnava, évêque de cette île, et dirigée contre une loge maçonnique récemment établie à Valetta. — Le révérend prélat invite ses ouailles à se bien garder de faire partie de *cette loge détestable*, *cette création diabolique*, *ce centre pestilentiel d'erreurs et d'iniquité*, *cette réunion de contempteurs des lois divines et humaines*, etc., etc., sous peine de toutes les censures ecclésiastiques et du déplaisir du souverain-pontife.

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse, du 5 :

« *A nos lecteurs.* — L'obligation où nous nous sommes trouvés de changer d'imprimeur, par suite des tracasseries de l'autorité, a causé de tels embarras au propriétaire de l'*Emancipation*, qu'il ne lui est pas resté assez de temps pour raconter ce qui s'est passé. Ce sera l'objet d'un article spécial dans notre numéro de demain.»

— Il est question d'augmenter l'effectif du corps et le nombre des postes des sapeurs-pompiers de la ville de Paris. Ce corps d'élite, créé par le décret du 18 décembre 1811, ne se trouve plus en rapport avec l'accroissement de la population et les progrès de l'industrie, en ce qui concerne les professions qui emploient le feu comme agent. Aucun soldat, aucun ouvrier n'est assujéti à un travail aussi pénible : dans un mois de trente jours, un sapeur-pompier monte onze gardes et est sept fois de service aux théâtres. Le nombre des postes de secours pour tout Paris n'est que de trente-quatre.

— M. Philippe Mérian de Fribourg (Bade) a fait don à cette ville d'une somme de 80,000 florins, dont 40,000 destinés aux domestiques qui ont servi vingt ans dans la même famille, 20,000 à l'instruction des enfants pauvres, 10,000 à l'établissement des orphelins, et 10,000 à l'hospice.

— On lit dans le *Sud*, de Marseille :

« Les deux plus jeunes fils de son excellence Chérif-Pacha, président du conseil privé du vice-roi d'Égypte, MM. Alil-Bey et Kalil-Bey, sont arrivés hier sur le paquebot à vapeur *l'Eurotas*; ils se rendent à Paris pour y continuer leurs études, et sont accompagnés de M. Granet, médecin au service du roi. »

— Parmi les vieux soldats qui forment l'effectif de l'Hôtel des Invalides, on compte 14 chevaliers de Saint-Louis, 208 membres de la Légion-d'Honneur, 10 militaires privés des deux jambes, 5 des deux bras, 180 aveugles, 17 épileptiques, 366 privés d'une jambe, 255 d'un bras, 164 affligés de blessures diverses. Il y a dans le nombre 667 vieillards âgés de plus de 70 ans.

— Les jurés de cette session ont fait entre eux une collecte qui a produit la somme de 180 fr., et qu'ils ont attribuée par tiers à la colonie de Mettray, à la société de patronage des prévenus acquittés, et à celle des jeunes libérés du département de la Seine.

— Le greffier de la cour d'assises de la Seine vient de publier, conformément à la loi, le tableau des condamnations afflictives et infamantes prononcées par la cour d'assises de Paris, et devenues exécutoires en

---

— Eh bien ! mon maître, reprit le roi, qu'est-ce donc ? pourquoi vous éloignez-vous de moi?

— Sire, répondit Nicolas balbutiant, oubliant son rôle, et ne sachant trop ce qu'il disait, que Votre Majesté daigne me pardonner... Si j'avais pu prévoir l'honneur qu'elle me fait...

— Allons, allons, mon brave, je ne vous en veux point ; vous n'avez pas besoin de pardon, et d'ailleurs je vous dois des remercîments pour les soins que vous avez donnés à ce fidèle serviteur.

— De par Dieu, sire, il m'a rendu le bonheur et la vie!

— Capitaine! dit le roi en se tournant vers René, on m'a rendu compte de votre courageux dévouement ; je vous en félicite; c'est l'action d'un brave, et avec des hommes comme vous, je n'aurai point de peine à mettre au néant les défis de maître Nicolas.

dait René qui n'osait lever les yeux, comme s'il eût été coupable d'un grand crime ; M. de Sully, toujours grave et silencieux, avait pris un air maussade, comme toutes les fois qu'il était question d'affaires d'amour ; la pauvre jeune fille était toute confuse, ne savait où se cacher; et le roi, en cherchant à calmer son embarras, ne fit que l'accroître.

— Maître Nicolas, s'écria-t-il, ceci n'est pas de bonne guerre, et vous employez contre les miens des armes auxquelles ils ne peuvent résister. Le capitaine est un brave et fervent serviteur, un cœur tout à la guerre ; ne pouvant en faire par la persuasion un forcené ligueur comme vous, vous l'avez attaqué par la séduction, et c'est d'autant plus mal que ni lui ni moi ne pouvons rien contre de pareilles armes.

— Mais sire... je jure à votre majesté, répondit Delaisement, qui ne comprenait rien aux reproches du roi.

— Comment! Ne voyez-vous pas, mon brave, que voilà deux enfants

vers sa fille, vers René; de grosses larmes sillonnèrent ses joues, et l'on crut qu'il allait s'élancer vers les amants et les presser ensemble dans ses bras. Mais il détourna la tête avec effort, il se souvint de son devoir, de cette loi inflexible à laquelle il s'était soumis, et d'une voix entrecoupée :

— Sire, dit-il, ce que demande votre majesté ne...

— Maître! interrompit le roi avec vivacité, comme pour prévenir la réponse qu'il pressentait, il me faut une vengeance, et surtout il me faut mon brave soldat ; je ne veux pas emmener avec moi un homme amoureux et désespéré qui se fera tuer de dépit à la première occasion ; non, je suis avare de la vie et du bonheur de mes enfants, et vous promettrez votre fille à mon brave officier.

— Sire, répondit Delaisement avec effort, je n'avais pas osé prévoir que ma fille pût être recherchée par un aussi noble officier, c'est pour

janvier, février et mars 1843. Elles frappent 72 individus, dont 3 de la peine de mort, 30 des travaux forcés de 2 à 25 ans, 30 de la détention de 4 à 8 ans. Dans ces 72 condamnés on compte 5 femmes et 67 hommes.

— La société académique de Saint-Quentin a remis à M. Natalis Rondot une liste de plantes, céréales, légumes de Chine dont elle désirerait avoir des graines. Elle a prié M. Rondot de lui envoyer aussi des œufs d'oiseaux domestiques, des épreuves daguerriennes des monuments du pays et des renseignements sur la culture, les engrais et l'assolement. M. Rondot a accepté officieusement cette mission de la société académique dont il est membre.

— M. Feuillet, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, vient de mourir à 73 ans. On lui doit la création de la bibliothèque de l'Institut, dont il a été ensuite conservateur, titre qu'il a conservé jusqu'à sa mort.

— On lit dans les journaux de Lyon :

« Un accident très grave est arrivé hier sur le chemin de fer. Le convoi de voyageurs se rendant de Saint-Etienne à Lyon était arrivé à cinq heures et demie du soir au-delà de Givors, vers le milieu de la tranchée d'Arboras, lorsque la machine n° 5, *la Saône*, qui conduisait le convoi, dérailla tout-à-coup, l'avant s'enfonça dans les graviers qui forment le talus; la locomotive fut renversée sur le côté en travers de la voie, ainsi que le tender et le cadre de bronquement. Le machiniste Chaize a été tué sur le coup; le chauffeur Fougier a été renversé dans le fossé et a évité ainsi l'effet de la chute du tender. Le fourgon à bagage quitta la voie, mais sans se renverser, et les neuf voitures de voyageurs restèrent sur les rails à l'exception des roues de devant de la cinquième voiture, appartenant au service spécial de Roanne à Lyon; par suite les sablières de la quatrième et de la cinquième voiture se croisèrent et le devant du coupé de la voiture de Roanne fut forcé.

» M. Picard, conservateur des hypothèques à Villefranche, qui se trouvait dans le coupé avec son fils et sa femme, a eu les jambes et la poitrine comprimées, mais son état ne donne aucune inquiétude; il sera complètement rétabli dans peu de jours. Le sieur Besson, conducteur de la même voiture, a eu également le pied foulé. Quant aux autres personnes qui se trouvaient sur le convoi, aucune d'elles n'a été blessée. L'inspecteur de service ayant aussitôt envoyé demander du secours à Givors, le chef de la station et le médecin de la compagnie accoururent sur les lieux; on transporta M. Picard et le conducteur Besson à Givors, où ils reçurent immédiatement tous les secours nécessaires.

» Le directeur du chemin de fer, inquiet du retard que les voitures éprouvaient, se rendit à 8 heures à Perrache, et partit de là avec un convoi de voitures au moyen duquel les voyageurs purent continuer leur route jusqu'à Lyon. M. Pigeon, ingénieur des mines du département du Rhône, chargé de l'inspection du matériel du chemin de fer, se trouvait dans la première voiture, et a constaté l'état du convoi. La machine n'a éprouvé qu'une légère avarie; une de ses ticelles a été brisée, et l'autre a été tordue; un des deux chasse-pierres, au-devant de la machine, a été également brisé.

» M. le juge de paix de Givors, aussitôt après le départ des voyageurs, a commencé une enquête sur les causes qui ont amené ce déplorable accident. On a procédé au levage de la machine et de son tender, et la circulation a été rétablie à une heure et demie du matin. »

— On lit dans le *Français de l'Ouest* :

« Dans la nuit du mercredi 6 décembre, un incendie s'est déclaré avec une effroyable intensité dans un des quartiers les plus populeux de la ville de Saint-Brieuc. Le vaste établissement de M Lemée, où se trouvaient rassemblées de grandes quantités de cires, de suifs, d'huiles et de miels, a été entièrement consumé.

— Une fièvre considérée comme typhoïde fait, depuis quelque temps, des ravages à Bletterans. Il y a peu de jours, on comptait, dans cette jolie petite ville, une soixantaine de personnes atteintes; une dixaine de personnes ont succombé, dont quatre dans la même maison. Cependant la maladie commence à perdre beaucoup de son intensité et n'a plus rien d'alarmant. (*Patriote jurassien.*)

— A Artigueloutan et Nousty règne une épizootie des plus violentes. Il paraîtrait que c'est le charbon. Un propriétaire de la première de ces deux communes ayant voulu traiter lui-même un de ses animaux, contracta la maladie et mourut en quelques heures. Son domestique est atteint aussi du même mal et se trouve dans un état désespéré. (*Observateur des Pyrénées.*)

— Ce soir, à l'Odéon, spectacle extraordinaire et demandé : la *Lucrèce* de M. Ponsard et la *Lucrèce Borgia* de M. Victor Hugo. Mlle Georges, Mlle Maxime, Mme Dorval et Ballande figureront dans cette soirée.

— A l'Opéra-Comique, aujourd'hui dimanche, *le Puits d'amour* et *Zampa*.

La misère est si grande à Paris, que depuis long-temps ont dit que trente mille individus se levaient chaque matin dans cette populeuse capitale sans savoir comment ils pourraient manger. Avant-hier, le long du quai de l'Horloge, une pauvre femme, à la figure hâve et amaigrie, se traînait entre deux gardes municipaux. Cette malheureuse, qui avait été arrêtée pour cause de mendicité et de vagabondage, était dans un état voisin de la nudité; elle n'avait pour toute chaussure que des bas à travers lesquels passaient ses pieds. Elle se trouvait heureuse d'être arrêtée : « En prison, disait-elle, on me donnera du pain; là aussi je pourrai trouver de quoi me coucher et me vêtir. » (*Reforme.*)

PIRATERIE. — On écrit de l'île de Rhodes, 8 novembre, au *Sud de Marseille* :

« Un crime affreux a été commis dans nos parages il y a environ quinze jours. Différentes versions ont circulé à ce sujet, mais voici des détails puisés à une source authentique :

» Un nommé Constantin Samiotaki venait de faire construire un bateau dans l'île de Simi, et plusieurs négociants attendaient qu'il fût prêt à pouvoir embarquer des marchandises, afin de le charger pour Satalie. Comme les retours de ces marchandises devaient se faire en argent comptant et en blé, et que la valeur des expéditions préparées s'élevait à cent mille piastres au moins, un Hydriote, qui depuis quelque temps exerçait à Simi le métier de pêcheur, ou au moins le faisait croire, remarqua que la prise serait bonne. Aussitôt il vint à Rhodes, où il fit part de ses coupables projets à plusieurs de ses amis. L'un d'eux, nommé Théodore Markaki, capitaine d'une goëlette sous pavillon hélène, qui se trouvait sans emploi, se chargea de la réalisation du plan. Il embarqua sur sa goëlette cinq hommes d'équipage très mal famés, et fit aussitôt voile le blé et venir ensuite à Rhodes partager le butin avec leurs complices. Heureusement des navires de Château-Rouge, qui se trouvaient dans le voisinage remarquèrent que le bateau avait disparu; ils en donnèrent avis à d'autres bateaux de Simi qui étaient à Macri, et de suite l'un d'eux vint faire part de cet événement au gouverneur de Rhodes.

»Par une circonstance heureuse, un des scélérats qui se trouvait sur la goëlette avait débarqué sur la côte; il eut vent de ce qui venait d'avoir lieu et partit le lendemain pour Rhodes afin d'avertir ses complices; mais à son arrivée ici, S. Exc. le gouverneur, déjà prévenu, comme on l'a vu, le fit arrêter, lui promettant sa grâce s'il voulait tout avouer et le menaçant des peines les plus sévères s'il persistait à nier. Pressé de questions et épouvanté du danger de sa position, cet individu se décida à faire les aveux les plus complets, en les accompagnant des détails que l'on vient de lire.

»Notre pacha s'empressa alors de faire partir pour Léros une goëlette de guerre ottomane avec mission de saisir la goëlette hélène et de la ramener ici avec les assassins. (On a su ensuite que cette goëlette s'était dirigée vers Samos.)

»Hier au soir, un autre individu de Rhodes, qui était parti comme passager à bord de la goëlette-pirate, est arrivé de la côte de Caramanie; comme on le soupçonne d'être complice du crime, il a été immédiatement conduit en prison et mis au secret. On dit, au reste, que tous ces scélérats font partie d'une bande qui s'est formée pour se livrer à la piraterie sur une large échelle, et qu'ils ont des affiliés dans toutes les îles.

» Le crime dont nous venons de raconter les détails a fourni à notre gouverneur l'occasion de déployer une activité et une sagacité vraiment dignes d'éloges, et s'il ne parvient pas à saisir tous les coupables, ce ne sera certainement pas faute de zèle. »

TRIBUNAUX.

Edouard Denoyelle, ancien notaire à Oisy, prévenu de faux en écriture privée, vient d'être condamné par contumace, par la cour d'assises du Pas-de-Calais, à dix ans de réclusion et à l'exposition.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.
(Audience du 8.)

Affaire Charpentier, Chapon et autres.

L'audience a été consacrée à l'examen d'une vingtaine de vols sans intérêt, et les récits faits par Chapon n'ont amené aucun incident.

ASSISES DE LA SARTHE. — *Vol sur un chemin public.*

Le 7 février dernier, les époux Renard, demeurant à Saint-Pavin-des-Champs, revenant de Fouilletourte dans leur domicile, avaient attaché derrière la voiture qui les transportait un panier renfermant quelques effets, du pain et plusieurs fromages. A Guécelard, le panier était encore fixé derrière la voiture; à Pontlieue, il avait disparu. Le vol avait dû être commis sur la route entre Guécelard et Pontlieue. On fit quelques recherches, mais en vain.

Sept mois après, le 1er septembre, la femme Renard se trouvant au Mans, reconnaît son panier volé au bras d'une paysanne, sur la place du Gué-de-Maulny. Elle court à la police, la paysanne est arrêtée : c'est la femme Desgrouas. Une perquisition faite dans son domicile amène la découverte de plusieurs objets ayant appartenu à la famille Renard. D'autres objets provenant d'une saisie récemment opérée chez Desgrouas, sont reconnus au greffe pour venir de la même source.

Desgrouas prétend avoir trouvé le panier. C'est le système de défense que Me Richard cherche à faire prévaloir inutilement. Le prévenu est condamné à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition. Au moment où les gendarmes l'entraînent, on l'entend adresser à la cour et aux jurés de violentes injures. « Condamner un homme à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition pour avoir volé un fromage! s'écrie-t-il; vous êtes des brigands!... »

Attentat à la pudeur.

L'affaire se passe à huis-clos. Nous ne pouvons qu'en faire connaître le résultat. Jérôme (Jean), convaincu d'avoir attenté à la pudeur d'une enfant de dix ans, avec circonstances atténuantes, est condamné à deux ans d'emprisonnement.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.
DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 8 *décembre* 1843.

LECHARTIER, marchand de papier, rue du Four-Saint-Honoré, 19; juge-comm., M. Le Roy; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

DESGRANGES, entrepreneur de bâtiments, rue du Four-Saint-Honoré, 47; juge-comm., M. Le Roy, syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

MARÉCHAL, batteur d'or, rue des Mauvais-Garçons Saint-Germain, 17; juge-comm., M. Le Roy; syndic prov., M. Richomme, rue Montorgueil, 71.

GELLÉ, teinturier-dégraisseur, passage Saint-Eustache, 1; juge-comm., M. Pillet aîné; syndic prov., M. Morard, rue Montmartre, 173.

HOUDIARD et LOISELET, filateurs, barrière de Fontainebleau, route de Choisy, n. 30; juge-comm., M. Thibaut; syndic prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14.

DUPONT, marbrier, rue Saint-Sébastien, 17; juge-comm., M. Pillet aîné; syndic prov., M. Moizard, rue Neuve-Saint-Augustin, 43.

Spectacles du 10 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Dom Sébastien.
7 h. »/» THEATRE-FRANÇAIS. — Eve. Les Précieuses.
» h. »/» ITALIENS. —
» h. »/» OPERA-COMIQUE. — Le Puits d'amour. Zampa.
» h. »/» ODEON. — Lucrèce (Ponsard). Lucrece Borgia.
» h. »/» VAUDEVILLE. — L'Homme blasé. Mme Roland.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Sur les toits. Roquefinette. Jacquot. Carabins.
» h. »/» PALAIS ROYAL. — Carabas. Brelan. Charlotte. 1re rep. Jeunes Mariés.
7 h. »/» GYMNASE — L'Orage. Jean Lenoir. Manon. Lucrece.
» h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Louise Bernard. Revue.
» h. »/» GAITE. — Lucio. Ménage. Grâce de Dieu.
5 h. »/» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
6 h. 1/4 CIRQUE. — Don Quichotte. Racoleurs. Guides. Danseurs espagnols.
» h. »/» COMTE. — Ricochets. Pierrot. Jonas.

BOURSE DU 9 DÉCEMBRE.

Continuation de la stagnation, accompagnée d'un peu de faiblesse.
... Autriche 392-50; banque belge, 780, 755; Hollande,

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0 . . .	» »	» »	» »
4 0/0 . . .	» »	» »	» »
O. de la Ville .	1405 »	1407 50	H. 7 50
Banque de Fr. .	3300 »	3307 50	H. 12 50
C. Laf. de 5000.	5095 »	» »	B. 5 »
— de 1000.	1125 »	» »	H. 2 50
Caisse Hypoth..	773 75	775 »	» »
Quatre Canaux.	1270 »	1272 50	H. 2 50

Cours de la coulisse
Avant la bourse, 80 62 1/2 60.
Apres, 80 55, demandé.

Primes, fin courant.
50 c. »
25 c., 80 80, 77 1/2, 75.

Primes, fin prochain.
1 fr. 80 95, 90.
50 c. 81 10, 81 05.
25 c. 81 30, 25, 20.

Chemins de Fer.

VALEURS	1er COURS	DERN. C.	DIFF.
St-Germain . .	» »	» »	» »
Vers. R. Dr. .	306 25	305 »	B. 5 »
do R. G. . .	136 25	137 50	B. 1 25
Orléans . . .	767 50	767 50	» »
Strasb. à Bâle.	208 75	208 75	B. 1 25
Rouen. . . .	750 »	» »	B. 10 »
Havre. . . .	587 50	» »	» »

Fin courant, 800.
— 307 50.
— 136 25, 137 50.
— 767 50, 770.
— 208 75, 210.
— 747 50, 750.
— 586 25, 587 50.

Fonds Étrangers.

VALEURS	1er COURS	DERN. C.	DIFF.
5 0/0 Belge 1840.	107 1/8	» »	» »
— Portugais..	» »	» »	» »
Esp. D. active.	29 1/4	» »	B. 1/4 »
5 0/0 Naples. .	107 »	» »	» »
— Romain. .	104 1/2	104 1/2	» »
Obl. Piémont. .	1198 75	» »	» »
Emp. d'Haiti. .	475 »	» »	» »

Londres, 7 décembre.
Consol. 95 1/4 3/8.
Esp. actif. 30 3/4.
Portugais. »
Mexicains. 31.
5 0/0 Hollandais, 99 1/2.
2 1/2 0/0 id. 54 1/4.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 9 décembre.

Arrivages, 2,342 quint. 40 kilog. Restant à la halle, 8,684 quint. 92 kilog.

Cours moyen, 36-72; cours-taxe, 36-23. Différence de ces cours et de ceux d'hier : Cours moyen, hausse de 1 fr. 16 c. Cours-taxe, hausse de 11 centimes.

Gruaux,	23 quint.	35 kilog.	de 38-85 à 64-00
1re marque,	728	20	36-60 à 38-25
2e	607	27	35-05 à 36-30
3e	39	83	28-00 à 32-00
4e	38	56	22-00 à 28-30
Ventes à livrer :	1,351 quint.	35 kilog.,	31-25 à 36-95

Total des ventes, 2,880 quint. 36 kilog.

Chambéry (Savoie), 2 décembre.—Prix des grains : Froment, l'hectolitre, 27 fr. 51 c.; seigle, 20-60; avoine, 8-72; sarrazin, 13-07 c.; taxe du pain : le kilog., 45 c.

La Chapelle-Saint-Denis, 7 décembre, marché aux porcs : 1,014 amenés; plus des trois quarts ont été vendus.

Première qualité 1 fr. le kilog. sur pied; deuxième qualité, 90 c.

8 décembre.—Marché aux veaux : 424 amenés, tous vendus sans renvoi. Première qualité, 1 fr. 40 c. sur pied; deuxième, 1 fr. 10 c.

Versailles, 8 décembre : beurre première qualité, 1 fr. 80 c.; deuxième. 1 fr. 60 à 1 fr. 70.

Œufs le mille, 68, 70 et 72 fr., selon qualité.

Cours des spiritueux—Bordeaux, 6 décembre : Eau-de-vie d'Armagnac, 58 fr. 50 c.; 3/6, 83 fr. 50 c. l'hectolitre.

Surgères, 2 décembre. Eau-de-vie nouvelle, l'hectol. 70 à 72 fr.; eau-de-vie rassise : 73 à 74 fr.; vin blanc, 9 fr. à 9-50; vin rouge, 10 fr. à 10-25. Les affaires sont peu actives; les distillateurs (bouilleurs) n'ont point encore acheté de vins pour l'alambic.

Huiles et graines oléagineuses. Lille, 7 décembre.

Huile de colza,	82 fr. l'hectol.
— d'œillette rousse,	77
Caméline,	70 25 c.
Lin,	74 50
Huile épurée, première qualité,	88 »
id. id. deuxième,	86 »
Graine de colza,	22 à 26 fr. l'hectol.
OEillette,	20 21-50
Caméline,	18-21
Chanvre,	10-15
Lin,	18-22

Caen, 4 décembre.—Cours des huiles et graines oléagineuses : Huiles, les cent kilogrammes en fût. Colza, 89 fr.; caméline, 86; lin, 85; chanvre, 81.

Graines, l'hectolitre : colza, 25 fr.; caméline, 18 à 20; lin, 21; chanvre, 12.

Bourges, 3 décembre.—Laines lavées, 4-50, 5-40 le kilogramme; peaux de bœufs, 80 c. le kilog.; vaches, 80 c.; veaux, 80 c.; moutons, 1 fr. 80 c.

Graines de sainfoin, 12-25 l'hectolitre.

Bois à brûler, première qualité : le stère, 14 à 15 fr.; deuxième, 11 à 12-50.

Fourrages, foin les 500 kilogrammes : 35 fr.; trèfle, 25 fr.; paille de blé, 20 à 25 fr.; paille de seigle, 30 fr.

A Nancy, le stère de bois à brûler vaut 10 fr. 58 c.; à Toul, 9 f. 22 c.

Paris, 9 décembre.—3/6 disponible, 95 fr. l'hectolitre; 4 premiers mois 1844, 97 fr.; 4 mois d'été, 98 à 99; huile de colza disponible, 89 fr. à 89-50 l'hectolitre; courant du mois, 90-50 à 91 fr.; 4 premiers mois 1844, 91 fr. 50 c.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*) A. Y.

VENTES

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Etude de Me TALLON, huissier, rue Saint-Martin, 259.

En l'hôtel des commissaires-priseurs, le mercredi 13 décembre 1843, consistant

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 133. LUNDI 11 DÉCEMBRE 1843

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UT OMNES UNUM SINT (JOAN) — LA

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 10 DÉCEMBRE.

Réforme des Chemins de fer en Angleterre.

Les abus résultant de l'exploitation des chemins de fer par les compagnies ont donné lieu en Angleterre à des plaintes qui viennent de se formuler nettement en une demande d'expropriation des compagnies au profit de l'Etat. Une pareille demande est singulière dans ce pays où, en principe, le gouvernement n'intervient pas dans l'industrie; il faut, pour que l'on sorte ainsi des habitudes anglaises, que le mal soit bien profond.

Les griefs du public et la conclusion à laquelle ils aboutissent sont exposés dans un livre qui a paru à Londres sous ce titre : *Réforme des Chemins de fer*, «considérations sur la nécessité de réformer les bases du système qui a été créé et qui dirige les chemins de fer de la Grande-Bretagne, et des moyens à employer pour atteindre ce but.»

Ce livre a paru sans nom d'auteur; on a dit qu'il avait été composé par ordre de l'administration.

Le *Journal des Travaux publics* a fait traduire et a publié en entier, quoiqu'il soit fort long, ce document intéressant (1). Nous en présenterons un précis qui pourra aider à la discussion que les chemins de fer soulèveront prochainement dans nos chambres.

Les aspirants à la concession de nos chemins de fer français, craignant l'effet de ce revirement dans une partie de l'opinion en Angleterre, ont déjà répondu, dans leurs journaux, que les abus révélés par ce livre ne pouvaient se reproduire en France, où le gouvernement détermine les clauses des concessions dans le plus grand intérêt du public, et veille à ce qu'elles soient exécutées : mais nous connaissons déjà trop bien quelle est la prévoyance de l'administration, quelle est sa fermeté lorsqu'il s'agit de lutter avec des intérêts puissants, pour nous fier à elle; et nous connaissons aussi trop bien l'arrogance et les prétentions des compagnies financières, pour croire à leur obéissance aux lois et réglements et à leur respect pour les droits du public. Nous croyons beaucoup plus à l'intelligence qu'elles ont de leurs véritables intérêts. Or, l'auteur du livre en question démontre clairement qu'en Angleterre, et probablement sur le continent, les intérêts des compagnies sont contraires à ceux du reste de la nation.

Au surplus, nous ne donnons l'analyse qui suit que comme document à consulter. Plus tard nous verrons quelles applications on peut faire des renseignements contenus dans ce livre à notre situation en France.

« Il y a peu de sujets, dit l'auteur anglais, qui jouissent d'une plus grande importance parmi nous que celui qui a trait au transport des voyageurs et des marchandises d'un point à l'autre du pays, transport établi en vue d'obtenir un *maximum* de vitesse avec un *minimum* de frais. Tandis que nous donnons tous les jours une plus grande extension à ces deux gigantesques instruments de civilisation, le bateau à vapeur et le chemin de fer, qui seuls peuvent amener le résultat ci-dessus indiqué, nous nous inquiétons peu de savoir si le bien qu'ils produisent a atteint son entier développement.

» L'établissement de nos chemins de fer est dû à l'industrie privée. Le capitaliste est amené à placer son argent dans une entreprise qu'il sait devoir faire déserter les voies ordinaires de communication à l'intérieur du pays, et qu'il suppose par ce moyen devoir lui procurer un haut intérêt. Il la considère comme une spéculation dont il a le droit de tirer tout le profit possible. Ses intérêts sont *diamétralement opposés à ceux du public*, parce que ses profits sont d'autant plus grands qu'il fait payer un prix plus élevé. Il n'est point obligé d'étudier le confort et la convenance du public; aussi ne leur accorde-t-il que l'attention nécessaire à ses vues. Dans quelques cas sa spéculation a réussi; il reçoit depuis 5 jusqu'à 15 p. 0/0 de son placement de fonds; dans d'autres cas elle n'a pas réussi, et il reçoit peu ou rien. Eh bien! quel que soit sa position, le capitaliste n'a qu'un seul objet en vue : gagner le plus qu'il peut, et il élève le tarif du chemin de fer qui lui donne 15 p. 0/0 d'intérêt avec aussi peu de scrupule qu'il élèverait le tarif de celui qui ne lui rapporte même pas 5 p. 0/0.

» Les anciennes voies de communication dans le royaume ont été abandonnées, et l'on a accordé à des capitalistes le monopole des nouvelles. Ce monopole est d'autant plus sûr que rien ne peut lui faire concurrence ; il est d'autant plus étendu qu'il couvre de son réseau toute la surface de l'Angleterre ; il est d'autant plus durable qu'il a été concédé à perpétuité. C'est encore le monopole le plus pernicieux au bien général, parce qu'il met la société sous la dépendance du capitaliste particulier pour un de ses besoins les plus importants.

» Le système établi en Belgique présente un contraste frappant avec celui que nous venons de décrire. Dans ce pays les chemins de fer ont été construits par le gouvernement; le but que l'on s'est proposé n'a pas été de favoriser des profits particuliers, « mais d'étendre le commerce et les moyens de communication du pays jusqu'à leurs dernières limites, et de ne retirer de l'exploitation que ce qui est strictement nécessaire pour rembourser le capital engagé. Le projet que le gouvernement a entrepris ne doit être ni un fardeau, ni une source de profits. Il devra seulement couvrir les dépenses, qui consistent dans l'entretien et les réparations des chemins et du matériel, dans le paiement des intérêts et l'amortissement graduel du capital engagé. »

» Tels sont les systèmes établis en Angleterre et en Belgique. Les résultats qui en découlent sont la conséquence exacte des principes opposés sur lesquels ils sont basés. Le but avoué de l'un est d'imposer au public le maximum du tarif le plus profitable aux exploitants; le but de l'autre est de n'exiger de lui que le minimum de la dépense la plus économique. Le premier doit faire la fortune de quelques particuliers ; le second doit étendre ses bienfaits sur la société tout entière. Examinons les tarifs de chacun.

» Sur le chemin de fer de Londres à Birmingham, par exemple, la distance est de 112 milles, et le prix du transport dans la première classe est de 1 liv. 12 sh. 6 d.

» En Belgique, pour la même distance, et dans une voiture de pareille classe, on paie 14 fr. C'est moins de la moitié de ce qu'on paie en Angleterre.

» Ce simple fait ne devrait-il pas suggérer à chacun l'idée qu'il doit y avoir quelque chose de radicalement faux dans notre système; que le pouvoir de taxer le public *ad libitum*, accordé à des individus sans responsabilité, et qui ne songent qu'à leur intérêt particulier, est un fléau! *Un monopole de cette importance ne doit appartenir qu'au gouvernement ;* ou bien, si on l'accorde à des particuliers, on ne devrait le faire qu'avec des restrictions qui protégeraient les intérêts du public.

» Le principe généralement adopté dans ce pays d'abandonner toutes les entreprises à l'industrie privée, est, sans aucun doute, bon; mais, comme tous les bons principes, on peut l'exagérer et même lui faire produire des résultats pernicieux. Ce n'est qu'alors que le bien public l'exige, que l'Etat est justifié de se faire lui-même entrepreneur, ou bien *d'intervenir entre les capitaux et le travail dans leurs développements*. Chez nous, ce n'est que dans des circonstances semblables que l'intervention du gouvernement se fait sentir. Ainsi, il construit des phares, des tours de signaux, des ports, quelquefois des chemins et autres ouvrages qu'aucun capitaliste ne voudrait entreprendre, parce que les profits ne seraient pas en rapport avec la mise de fonds. L'Etat fait naviguer ses vaisseaux entre différents ports ; ces vaisseaux transportent des voyageurs et de l'argent ; mais la principale branche de commerce qu'il exploite, c'est le transport des lettres, dont il a le monopole pour le bien général. On voit par la comparaison des tarifs anglais et des tarifs belges, combien le public aurait gagné à ce que le gouvernement s'adjugeât le monopole du transport des voyageurs. »

En 1839, une commission prise dans le sein de la chambre des communes fut instituée pour faire une enquête sur l'état des communications par chemins de fer. Dans son rapport cette commission, après avoir fait observer que le parlement n'avait pas eu l'intention de donner aux compagnies le monopole complet des moyens de communication sur les lignes concédées, déclare que l'intention du parlement « est nulle dans ses effets, » car il est réellement impossible, soit à des compagnies de transport, soit à des expéditeurs de marchandises, de lutter avec les compagnies concessionnaires quand celles-ci ne veulent pas entrer en arrangement. La puissance des compagnies est telle qu'elles dédaignent même les jugements intervenus contre elles en de pareils sujets.

Quelques compagnies ne s'arrêtent même pas là, elles violent ouvertement la loi en exigeant des prix plus élevés que ceux du tarif légal, non pas sur les lignes entières, ce qui serait trop facile à dévoiler, mais sur des sections de ligne. Qui réclamerait? le public ; mais le public ne plaide pas; et les individus, pour une lésion minime, refusent de s'engager dans un procès dispendieux.

Ainsi le monopole est assuré aux compagnies sur leur propre chemin. Il leur reste à l'acquérir sur la direction de leur ligne, en ruinant par la concurrence les voitures et les diligences : c'est ce qu'elles font aisément par un moyen très simple indiqué dans le dialogue suivant entre le président de la commission et M. Riston, trésorier du chemin de fer de Bolton à Bury :

— L'ouverture de votre chemin de fer a eu lieu en 1833? — Oui!

— Quel prix avez-vous établi? — 2 sh. 6 d. pour les places de première classe, et 2 sh. pour celles de la seconde. Nous n'avions pas encore de wagons découverts ; ce n'est qu'au commencement de juin que nous en avons établi.

— Cette mesure a-t-elle fait augmenter le nombre des voyageurs? — Elle l'a fait augmenter de beaucoup.

— Vos bénéfices ont-ils augmenté dans une proportion équivalente? — Nous avons eu un grand nombre de voyageurs de la dernière classe, ce qui a causé une diminution de ceux des premières.

— Dans le courant de l'été, le 12 juillet, vous avez réduit vos prix? — — Nous réduisîmes la première classe à 1 sh. 6 d. Les wagons ne furent pas modifiés.

— Dites-nous quel motif vous fit réduire le prix des places de première et de deuxième classes. — C'était afin de faire tomber les voitures qui roulaient encore sur la route de terre. Notre comité jugea que le prix de la première classe était trop élevé à 2 sh. 6 d., prix que demandaient les diligences. Nous obtînmes pour résultat une augmentation de voyageurs, mais nos recettes furent à-peu-près les mêmes qu'auparavant.

— Votre but était de vous emparer du service que faisaient encore les voitures? — Nous voulions transporter à notre chemin de fer le mouvement qu'elles opéraient encore.

— Réussîtes-vous? — Oui.

— Je m'aperçois que le 1er décembre vous avez augmenté le prix des places de première classe de 6 d. (2 sh. 6 d.), et que vous avez supprimé entièrement les wagons découverts? — Oui.

— Ce fut après que vous eûtes fait tomber les diligences? — Oui.

— Les diligences ont-elles repris leur service? — Non.

— Ainsi donc, vous avez privé le public de l'avantage que lui offraient les voitures en diminuant vos prix; vous les avez ensuite élevés et vous avez supprimé les wagons de troisième classe. Avez-vous augmenté vos recettes en transportant un plus grand nombre de voyageurs? — Je ne le crois pas.

— D'après l'état que vous nous avez remis, il paraîtrait qu'en élevant vos prix le 1er décembre, vous avez augmenté vos recettes en transportant un nombre moins grand de voyageurs? — Oui; nous avons eu en moins 7,484 voyageurs, et la recette a été de 46 liv. de plus.

— N'est-il pas plus avantageux pour vous, bien qu'il n'y ait qu'une différence de 46 liv. entre ces deux situations, de transporter 23,951 voyageurs, plutôt que 31,968? — Le poids transporté par la locomotive est

(1) Ce journal vient d'éditer sous forme de brochure cette traduction qui se vend dans ses bureaux, boulevard Bonne-Nouvelle, n° 10.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Revue musicale.

OPÉRA-COMIQUE. — *L'esclave du Camoëns.*

L'Opéra-Comique a donné la semaine dernière un petit acte de MM. de Saint-Georges et Flottow, dans lequel sont mis en scène le Camoëns et don Sébastien de Portugal. Ce n'est pas la première fois que les mêmes personnages historiques se trouvent figurer en même temps sur les deux théâtres lyriques. Ainsi, sans chercher plus loin la *Muette de Portici* et *Mazaniello* ont été contemporains. Seulement ces deux ouvrages étaient conçus tous deux sur les plans les plus vastes que pouvaient embrasser chacun des deux théâtres, tandis que don Sébastien a motivé d'une part cinq actes et huit ou neuf tableaux, et de l'autre un tout petit vaudeville composé de quelques scènes. Il est remarquable que les trois auteurs qui ont mis en scène don Sébastien, ce prince si aveuglément dévoué au fanatisme chrétien, se sont accordés à le représenter amoureux de mécréantes plus ou moins dignes des foudres ecclésiastiques, bien que pourvues toutes les trois des plus rares

qui le menace. Mais il est pauvre, et depuis long-temps il serait mort de faim si la Gitana n'avait imaginé d'aller chaque nuit chanter sur les places publiques, où sa charmante figure rehaussée par un agaçant costume, lui attire de riches et nombreuses offrandes. L'esclave est amoureuse de son maître, et le maître n'est pas moins amoureux de son esclave. Mais ils se cachent mutuellement leur amour : l'esclave, par crainte et respect ; le maître, par délicatesse. Il ne veut pas offrir le partage de sa misère. Ce scrupule peut sembler singulier quand il s'agit d'une femme qui, en sa qualité d'esclave, supporte nécessairement depuis long-temps la plus forte part des privations communes. Le Camoëns pousse très loin le respect pour le libre arbitre de la femme en amour, car non-seulement il n'a pas abusé de sa qualité de maître pour imposer sa tendresse, mais il affranchit son esclave dans la croyance que celle-ci a besoin de sa liberté pour suivre une autre affection. Cette noble disposition d'esprit du principal personnage de la pièce nous rend indulgent pour le reste, et nous nous bornerons à dire que l'esclave du Camoëns profite de l'amour du roi pour obtenir la grâce de son maître. C'est là le nœud de l'action. Du reste, don Sébastien se conduit noblement ; et dès qu'il sait à qui il a affaire, il renonce à son caprice pour la Zingara, et la rend au Camoëns, qui, libre désormais des soucis de l'avenir, peut

chante avec finesse, mais elle a tort de vouloir forcer sa voix dans la romance suppliante qui précède le dénouement. Elle arrive ainsi à produire des sons d'une mauvaise qualité. La voix, la physionomie et les allures vocales de Mocker ne conviennent bien qu'à des rôles empreints d'un certain caractère de naïveté qu'on ne trouve pas dans un prince qui court les aventures galantes. De plus, son rôle a été fort pauvrement conçu par les deux auteurs.

THÉATRE ITALIEN. — *Maria di Rohan.*

Il y quinze jours, il était question d'ajouter à la partition de *Maria di Rohan* trois morceaux, et nous avions cru pouvoir annoncer que cette pièce remaniée serait donnée dans la seconde moitié de la saison. Cela nous renvoyait au mois de janvier. Mais nous avions compté sans la facilité de M. Donizetti, qui, à ce qu'il paraît, n'aime pas arrêter long-temps son attention sur une même chose. Qu'était-ce donc qu'un *allegro* de cavatine, un *andante* de duo et un *arietta* à écrire? Au moment où le public entendait parler des additions projetées, elles étaient terminées; en sorte que mardi dernier *Maria di Rohan* a pu reparaître sur l'affiche après seulement huit jours d'interruption ; l'allégro, ajouté à l'air

moindre; les droits ne sont pas aussi élevés, mais nous faisons marcher autant de wagons.

Sans la nécessité de tuer les diligences, les compagnies n'auraient donc pas fait établir des trains de troisième classe; et en effet elles ne s'y décidèrent que lorsqu'elles virent que c'était le seul moyen de s'emparer du monopole. Aussi, qu'est-il arrivé? c'est que, une fois les autres moyens de transport ruinés ou détruits, ou elles ont supprimé la troisième classe, ou elles lui ont imposé des conditions propres à en éloigner les voyageurs, soit en mettant les wagons découverts immédiatement derrière les machines, position très incommode à cause de la fumée, des étincelles, etc.; soit en fixant pour ces wagons des heures de départ plus rares et fort incommodes; soit en les accouplant aux convois à stations très fréquentes, et même aux convois de marchandises; de manière que sur la ligne de Londres à Taunton, par exemple, les wagons de troisième classe emploient seize heures pour un voyage que les wagons de première classe ne mettent que six heures à faire; soit encore en abreuvant les voyageurs de troisième classe de toutes sortes de dégoûts, tels que refus de toute aide de la part des agents de service pour les bagages, retards volontaires, etc.

Ainsi, on commence par établir des voitures de 3e classe afin de faire tomber toute concurrence, et quand ce but est accompli, il en reste un second à atteindre, qui n'est pas moins important, c'est d'empêcher ces voyageurs de se servir des voitures de 3e classe, et de les forcer de prendre celles de 2e classe.

Cette conspiration contre la bourse des pauvres gens a si parfaitement réussi, que la compagnie de Londres à Bristol se refusait à faire connaître publiquement le nombre des voyageurs de 3e classe. Nous l'avons cependant connu; il ne dépassait pas 100,000 pour une année entière, tandis que celui des autres classes était de seize cents et quelques mille. De même sur la ligne de Londres à Birmingham, le nombre de milles parcourus par la 3e classe n'était pas de 2,140,000, et dans le même temps le chiffre réuni des deux premières classes était de 23,235,000.

Encore est-ce seulement aux vives instances et aux menaces de la presse, et notamment du journal le *Times*, que les voyageurs pauvres ont dû de n'être pas privés entièrement des places de troisième classe.

Combien donc de personnes ont été forcées ou de s'abstenir de voyager, ou d'aller à pied, puisqu'il n'existe plus d'autres moyens de transport, ou de payer un prix au-dessus de leurs moyens; combien donc n'ont trouvé dans le chemin de fer qu'une seule de ses deux utilités, la vitesse, sans trouver l'amélioration du prix?

En effet, il y a là un point important à établir, à savoir, qu'en général, la multiplication des voyageurs à bas prix est moins profitable pour une compagnie, qu'une moins grande quantité de voyageurs à un prix plus élevé.

Fraudes commerciales.

Nous disons depuis long-temps que le régime de la libre concurrence est un régime détestable; qu'il met en lutte tous les intérêts, qu'il excite la guerre au sein de la société; qu'un des résultats de cette hostilité permanente, c'est de forcer les concurrents à recourir aux moyens les plus honteux pour se battre, et pour s'écraser, s'ils le peuvent. La fraude est une des nécessités de la guerre industrielle. Pour faire comprendre les dangers de la concurrence anarchique, nous avons voulu aux démonstrations théoriques ajouter les preuves matérielles, et nous avons mis en lumière des faits nombreux qui pourraient faire douter les économistes eux-mêmes de l'excellence du principe qu'ils proclament encore. Nous continuerons à enregistrer avec soin toutes les fraudes qui seront signalées, espérant à la longue que l'opinion publique, les chambres et le gouvernement finiront par s'émouvoir de tant d'abus et par mettre un frein à l'audace des falsificateurs.

Le *Spectateur* et la *Gazette médicale de Dijon* publient une *note de M. Pignant, pharmacien, sur le sucre de canne et de betterave sophistiqués par le sucre de fécule, et sur les sirops de gomme, de guimauve, etc., remplacés par le sirop de fécule.* Nous extrayons de cette note les faits suivants:

On vend en *pain habillé*, comme sucre pur de canne ou de betterave, un mélange qui contient une grande quantité de sucre de fécule.

Ce mélange est entièrement impropre à la fabrication des sirops; il est impossible de le clarifier avec l'albumine; sa valeur réelle est d'au moins 40 pour 0/0 au-dessous du prix auquel il est livré dans le commerce.

On vend également, sous la dénomination de sirops de gomme, de guimauve, etc., au prix de 80, 90 c. et 1 fr. la bouteille, verre perdu, des compositions qui ne contiennent pas un atome de gomme, ni de sucre de canne ou de betterave. Ces prétendus sirops sont légèrement acides et rougissent le papier de tournesol.

Ces faits suggèrent au *Spectateur* les réflexions suivantes:

« On éprouve du dégoût et de la peine en voyant combien la fraude est ingénieuse; car la falsification, ce venin du commerce, se glisse partout. Il n'y a pas de substances destinées à nos plus simples besoins où elle ne pénètre secrètement; l'on sophistique, au temps où nous sommes, jusqu'au premier des remèdes, celui que la maladie rend nécessaire avant tout autre, le sucre ou le sirop. C'est à notre insu qu'ont lieu ces honteuses supercheries: peu de gens sont assez habiles pour signaler l'artifice. Qu'il est à souhaiter de voir enfin le gouvernement réprimer d'autorité d'aussi sales abus, et arrêter des excès qui ont aussi leur danger! Telles sont les pensées que fait naître à l'esprit la lecture de la note que nous adresse M. Pignant. »

Des exécutions capitales.

Un magistrat de province nous communique, sur les exécutions capitales, quelques considérations dont nous publions aujourd'hui la première partie.

Nous avertissons cependant nos lecteurs que nous ne partageons pas l'avis de notre correspondant sur la nécessité de maintenir la peine de mort.

Il ne faut jamais perdre de vue cette idée, que notre devoir à tous est de pousser sans cesse à l'amélioration des institutions sociales; faire disparaître peu-à-peu les traces hideuses du passé, préparer le triomphe futur de l'humanité, telle est la tâche que nous avons à accomplir; cette tâche demande de la prudence: il ne faut pas laisser la société désarmée d'un côté, tandis qu'on s'occupe de la reconstituer d'un autre; mais elle veut aussi une fermeté qui ne craigne pas d'aller au vif. Le temps est arrivé où la civilisation, en France tout d'abord, peut et doit supprimer la peine de mort. La société peut et doit, dès à présent, se garder par d'autres intimidations que par cette intimidation extrême.

La réforme pénitentiaire est en jeu aujourd'hui; elle a été entreprise avec une mollesse, une médiocrité de vues, que l'on s'afflige de reconnaître dans toutes les œuvres produites depuis la révolution de juillet; aussi, présentée avec des apparences si pauvres n'a-t-elle rencontré dans l'opinion qu'indifférence; et ce serait cependant une belle œuvre que le remaniement complet de nos lois pénales opéré sous l'inspiration du mouvement de reconstitution sociale qui agite le monde.

La suppression de la peine de mort est la première condition de cette œuvre. Nous essaierons, avant la discussion de la loi sur le régime cellulaire, d'esquisser un plan de véritable réforme pénitentiaire. Laissons parler notre correspondant.

Dans les récits d'exécutions capitales, publiés par les journaux de province, nous remarquons que, généralement, elles ont lieu au milieu du jour, pendant les marchés et les foires, sur les places les plus fréquentées, tandis qu'à Paris c'est à la barrière Saint-Jacques, de très bon matin, presque secrètement. Une telle différence dans l'exécution des arrêts criminels nous étonne; car il nous paraîtrait digne de la sollicitude du ministre de la justice de prescrire un mode uniforme. Cela est son droit: la loi et les arrêts de condamnation ordonnent seulement l'exécution sur une place publique, laissant à la sagesse des magistrats le soin d'en régler les détails.

A quelle pratique doit-on se rallier? Faut-il favoriser ou restreindre la publicité de ces tristes spectacles?

Nous n'hésitons pas à préférer la restriction.

Ce n'est pas qu'en principe nous condamnions la peine de mort. Tant que de trop nombreux assassinats témoigneront d'une dangereuse perversité, la peine de mort nous apparaîtra comme une dure nécessité, comme le couronnement forcé du système de compression qui seul empêche les citoyens de s'entre-égorger tous les jours à la face du soleil.

Loin de croire, avec un illustre poète, que l'abolition de cette peine, en montrant aux scélérats combien précieuse est la vie de l'homme, les ramènerait à la vertu et préserverait de nouvelles victimes, nous croyons qu'ici, sous la chance d'une immense responsabilité, les mœurs doivent devancer la loi; et lors même qu'un adoucissement général dans les habitudes et une moindre opposition dans les intérêts (illusion généreuse de notre temps) rendrait plus rares les grands crimes, nous estimons que la peine de mort devrait rester inscrite dans nos codes comme une menace permanente. Associer les lois et les sentiments d'une ère d'harmonie avec les mœurs d'un âge de subversion, est le contresens vulgaire d'une fausse philanthropie. La libre expansion quicréera un jour le bien et en sera la condition, engendrerait aujourd'hui le plus épouvantable désordre. Et si la répression est nécessaire, elle doit évidemment se mesurer au mal. A ceux qui contesteraient le caractère intimidateur des peines, ou le rapport entre l'intimidation et leur intensité, nous demanderons si leur suppression absolue ou leur réduction à l'amende, même à un emprisonnement de quelques mois, n'accroîtrait pas énormément le nombre des crimes? — Ou bien encore — si la discipline militaire leur paraît inutile pour le maintien de l'ordre dans l'armée, ordre artificiel, il est vrai, mais pas beaucoup plus que l'ordre social? Et à d'autres qui contestent à la société le droit de priver un homme de la vie, nous demanderons pourquoi l'existence de quarante ou cinquante criminels que son glaive frappe tous les ans serait plus sacrée que celle de plusieurs milliers de Français, l'élite du pays, dévoués tous les ans aux balles des Arabes. La mort des premiers importe à la sécurité publique; celle des seconds à la gloire, peut-être pourrions-nous dire à la vanité nationale? De quel côté se trouve la légitimité de l'immolation?

Empressons-nous de dire que, séparés de certains philanthropes par la barrière d'un principe, nous nous associons à leurs vœux généreux pour que l'application s'en maintienne rare et toujours étrangère aux crimes politiques. Que les jurés, que les magistrats, en s'imposant la plus rigoureuse sévérité de conviction, comme loyale appréciation des motifs d'indulgence, réduisent à la plus stricte limite le nombre de ces douloureux holocaustes au dieu du mal. (Déjà, sans doute, rarement l'on pourrait reprocher à la justice l'exagération de la sévérité.) Mieux encore: que juges et philanthropes s'élèvent jusqu'à la science sociale, et se persuadent que la même activité qui a tourné au mal, bien dirigée de bonne heure, deviendrait précieuse à la société, et ils emploieront alors à prévenir le crime quelque peu de cette ardeur qu'ils dépensent à sa répression et à la conversion chimérique des forçats.

Si donc nous combattons la publicité des expositions capitales, ce n'est pas que la société ait aucune honte à cacher, aucun forfait à voiler; c'est que de pareilles scènes, loin d'atteindre leur but, le manquent, et produisent d'autres effets déplorables.

Philosophes, publicistes, romanciers, ont tracé le tableau des sentiments qui suscitent dans l'âme des assistants le spectacle de l'échafaud; une familière et insultante curiosité, l'endurcissement du cœur, une sympathie dangereuse ou une affligeante indifférence, des rires et des propos cyniques, des images de sang dans le souvenir des femmes et des enfants, et chez les coupables quelquefois des bravades insolentes jusque sur ces planches ignominieuses dont il se fait un trépied; forfanteries d'un funeste exemple pour ses complices et ses imitateurs. Toutes ces impressions ont été souvent et vigoureusement peintes, et nous n'essaierons pas de les raviver. Qui pourrait les nier?

Le dommage de ces ignobles émotions est-il du moins compensé par une intimidation puissante? Infligée publiquement ou secrètement, la peine obtient même influence, et si la balance penche d'un côté, c'est du côté de l'exécution secrète.

La mort, envisagée de loin par l'imagination, frappe par le prestige de l'inconnu: observée de près, le prestige s'évanouit avec le mystère. Comme les médecins et les prêtres sont bien moins sensibles à la pensée d'une agonie et d'un cadavre que les hommes du monde qui n'en ont jamais vu, ainsi les spectateurs qui, avant d'assister aux derniers moments d'un condamné, frissonnaient d'effroi, s'en reviennent calmes et tout surpris de trouver la réalité bien mesquine, bien inférieure à leurs suppositions, disons le mot, à leurs espérances.

Combien plus profonde serait l'émotion si la peine était subie dans l'intérieur des prisons, au jour et à l'heure annoncés d'avance! La population se presserait autour de l'enceinte, ne voyant qu'un pavillon noir hissé en signe de deuil, n'entendant que le glas funéraire de la cloche, ou les prières lugubres des prisonniers pour leur frère. Quand le sacrifice serait accompli, au milieu d'un profond recueillement, chacun rapporterait au foyer domestique le sentiment austère d'une grande et douloureuse expiation.

Si le ministre de la justice, dans une haute appréciation de moralité publique, prescrivait dans tout le royaume de pareilles mesures, qui songerait à lui reprocher une trop large interprétation de la loi? S'il n'ose pas franchir la lettre des textes, si les arrêts doivent être exécutés sur une place publique, du moins que ce soit partout, dans le lieu, dans le jour, à l'heure où l'affluence sera la moindre. Réservons de meilleurs spectacles à cette curiosité populaire, qui pourrait, sous l'empire d'un sentiment élevé, éclater en noble enthousiasme pour le grand et le beau.

On nous écrit de Leipzig:

« On parle beaucoup chez nous de la nouvelle compagnie qui s'est formée à Berlin pour la pêche de la baleine. Elle a acheté un grand vaisseau auquel elle a donné le nom de *Borussia*, et qui va bientôt mettre à la voile pour les parages du Chili et du Pérou. Il est hors de doute que la pêche aux baleines n'est qu'un prétexte habile pour cette compagnie qui a un but plus élevé. On parle d'un million de thalers (3,600,000 fr.) mis en commun. Le journal de Stettin, port de mer où la *Borussia* est mouillé, rapporte qu'un grand nombre de jeunes gens des plus élégants se sont inscrits en qualité de marins pour faire ce voyage, et que l'administration s'est vue forcée d'en refuser encore un plus grand nombre. On dit que la *Borussia* pourrait bien chercher des baleines dans quelques ports de la Chine, pour s'informer s'il y a des chances pour le débouché de quelques-uns des objets manufacturés dans le Zollverein.

» Le gouvernement prussien favorise beaucoup cette entreprise mar[itime]

---

acte de *Maria di Rohan*. Il se montre là au niveau de la belle réputation qui avait précédé son entrée au théâtre.

Mme Grisi se fait principalement applaudir dans son air du troisième acte. Elle chante avec une expression profonde l'*andante preghiera*, avec accompagnement de cor anglais, qui forme la première partie de cet air, et dans l'allégro elle emploie avec bonheur le délicieux *mezza voce* qui constitue une des qualités les plus éminentes de son bel organe. Mme Grisi a reconquis la libre disposition des ses notes aiguës. L'*ut* ne lui coûte plus les mêmes efforts que par le passé, et elle atteint même par extension jusqu'au *re* bémol.

Nous ne saurions trop complimenter le public sur la manière dont il apprécie le talent de Mme Brambilla. Nous voudrions que tous ses jugements fussent marqués au coin de ce bon goût qui néglige à dessein quelques imperfections d'organe pour s'attacher principalement aux qualités artistiques. La chansonnette: *per non istarmi in ozio*, produit, dans le genre aimable et gracieux, presqu'autant d'effet que le trio final dans le genre dramatique et terrible. A propos de ce trio final, s'il est dramatiquement convenable qu'il soit très rapidement conduit vers l'explosion, il est musicalement regrettable que le moderato à quatre

ble, est-elle monopolisée par la Société des Concerts pendant les trois plus beaux mois de la saison musicale. Ce n'est pas que nous voulions récriminer contre ce léger avantage concédé à la Société des Concerts; nous voudrions au contraire qu'on lui accordât une protection plus directe, plus efficace et plus large, mais qui ne fût pas de nature à léser d'autres intérêts. Cette salle, au surplus, n'aurait pas été assez grande pour le festival que l'on voulait organiser.

ENSEIGNEMENT MUSICAL.

Le plus grand obstacle à une propagation rapide et générale de l'enseignement musical est, sans contredit, dans les difficultés qui environnent les premiers éléments. C'est une opinion généralement répandue et justifiée jusqu'à ce jour par l'expérience que les natures heureusement douées peuvent seules aborder l'étude de la musique. Sans doute il faut une prédisposition naturelle marquée pour arriver à exceller en musique comme dans tout autre art, et les grands artistes ne se recruteront jamais que parmi les natures privilégiées: mais qu'il faille des facultés exceptionnelles pour apprendre les premiers rudiments d'un art, *à priori*, cela ne saurait être admis; et quand le fait existe, il faut l'ex-

périence qui a été faite récemment à Lyon sur des soldats de la garnison de cette ville, par M. Emile Chevé. L'enseignement avait commencé le 1er octobre 1842. A la fin d'avril 1843, dans une séance publique, les élèves de M. Chevé chantaient à première vue des chœurs de Sacchini, de Gluck, de Mozart, de Berton, etc., lisaient indifféremment sur toutes les clefs, ne se laissaient troubler par aucune armure de bémols ou de dièzes; de plus, une échelle chromatique de deux octaves étant posée sur un tableau, ils en attaquaient tous les sons indiqués dans un ordre quelconque avec une sûreté d'intonation que l'on ne rencontrerait pas chez les neuf dixièmes des chanteurs qui ont passé dix ans de leur vie à étudier la musique. Le procès-verbal que nous avons sous les yeux est signé par deux officiers qui ont suivi l'expérience pendant toute la durée du cours, et ont assisté aux séances publiques qui ont été données à Lyon, séances auxquelles toutes les personnes qui s'occupent d'enseignement musical dans cette ville ont été conviées. Il ne faut rien de moins que tout le désordre au milieu duquel nous vivons pour que de semblables résultats aient pu être obtenus sans qu'aussitôt on se mît en mesure de les reproduire, en assurant ainsi une prompte vulgarisation de la musique dans les masses. M. Emile Chevé [...]

time, et comme Stettin est lié à Berlin par un chemin de fer, le départ de la *Borussia* sera un jour de fête pour les habitants de Berlin.

» La petite ville de Lœtzen, aux frontières de l'est, va être fortifiee; on active en même temps les fortifications de Kœnigsberg. La Prusse, bien qu'alliée de la Russie, n'en prend pas moins des précautions pour le cas où l'amitié du « beau-frère Nicolas », comme on l'appelle en Allemagne, pourrait lui devenir dangereuse.

» Une ordonnance du grand-duc de Bade, relative aux maîtres d'école, fixe le minimum des appointements des instituteurs de dernière classe à 175 florins (375 francs), outre le logement et le bois de chauffage, et à 200 florins (430 fr.) le minimum de ceux de la seconde classe. Les communes sont tenues de payer provisoirement cette différence, en attendant que la loi soit votée. »

Le numéro 28 du *Bien public* contient les lignes suivantes :

« La *Gazette de Cologne* publie une lettre de Leipzig où il est dit » qu'une Revue, en langue française et allemande, doit paraître sous peu » à Paris, sous la direction de M. le docteur Ruge, auquel M. de Lamartine et M. de Lamennais auraient promis leur concours. »

» Il est faux que M. de Lamartine se soit engagé à écrire dans aucune Revue, et notamment dans celle dont il est question, avec M. de Lamennais.

» M. de Lamartine, entièrement absorbé par ses travaux parlementaires, réserve à son *Histoire des Girondins* le peu de loisir que la politique lui laisse. »

Il est vrai que M. de Lamartine ne s'est pas engagé à écrire dans la Revue en question avec M. de Lamennais, mais nous affirmons qu'il nous a fait espérer son concours pour la Revue que nous nous proposons de fonder.

En nous adressant séparément à ces deux célébrités, nous avons cru que pour une œuvre telle que celle d'une alliance intellectuelle entre la France et l'Allemagne, on doit rechercher l'appui de tous les représentants éminents du progrès en France.

Nous déclarons, au reste, que la lettre de Leipzig, publiée par la *Gazette de Cologne*, qui a donné sujet à l'article du *Bien public*, n'émane ni de nous ni de quelqu'un de nos amis.

ARNOLD RUGE, ancien rédacteur des *Annales allemandes*,
CHARLES MARX, ancien rédacteur de la *Gazette rhénane*.

Paris, le 10 décembre 1843. »

ANGLETERRE.

On lit dans le *Times* :

« Nos lecteurs se rappelleront qu'il y a quelques semaines un malentendu éclata entre le gouvernement anglais et la république mexicaine. Nous apprenons que cette affaire est maintenant terminée. Le représentant de la république mexicaine a déclaré qu'il n'a voulu aucunement blesser l'Angleterre en suspendant son pavillon dans un trophée d'armes ; que ce pavillon avait servi depuis neuf ans à décorer les salles de bal, et qu'en effet il n'avait pas été pris aux Anglais, mais aux Texiens. Le représentant a même offert à M. Doyle de lui rendre le pavillon anglais le lendemain matin.

» Une foule de politesses ont été échangées entre les deux représentants. »

ESPAGNE.

M. Olozaga a terminé sa défense à la séance du 4. M. Pidal, nouveau président du congrès, a pris ensuite la parole pour répondre à M. Olozaga.

Ces deux orateurs à eux seuls ont occupé toute la séance. La discussion devait continuer le lendemain.

Le nouveau cabinet n'était pas encore formé le 4 au soir. On faisait circuler une liste composée ainsi qu'il suit : M. Mazzaredo, pour la guerre; M. Penaflorida, pour l'intérieur; M. Mayans, pour la justice; M. Portillo, pour la marine; M. Carasco, pour les finances.

Quels que soient les hommes appelés à prendre la direction des affaires, il leur sera difficile de faire face aux difficultés de la situation, avec un parlement fractionné en deux camps ennemis presque égaux en nombre. Il y a quelques jours on parlait à l'envi en Espagne d'oubli des anciennes discordes, de conciliation, d'union des partis; et voici de nouveau les partis plus divisés que jamais et prêts d'en venir aux mains.

— Nous complétons, d'après les journaux espagnols, le discours de M. Olozaga à la séance du 3 :

Messieurs, je l'ai dit, j'incline respectueusement la tête, non-seulement devant le pouvoir, mais encore devant l'usage que la personne qui en est investie fait des institutions. Je me sacrifie en holocauste pour ce pouvoir. Oui, je suis prêt à donner ma vie (et avec quel plaisir je la donnerais!) pour consolider ainsi un pouvoir qui, avec la constitution, sauvera le pays. Oui, je donnerais ma vie, comme homme intelligent, comme homme public! Mais ma vie, messieurs, c'est mon honneur, c'est le sentiment intime de la conscience qui m'a toujours fait vivre tranquille et content. (Ici l'orateur fond en larmes.) Ma vie, messieurs les députés, je la dois à un père honorable! ma vie, je l'ai passée avec le frère de mon cœur! ma vie, c'est celle de mes amis, de mes collègues qui m'avaient toujours réputé homme d'honneur, incapable de manquer à mes devoirs. Voilà toute ma vie, et celle-là, cette vie morale si précieuse, je ne saurais la sacrifier ni à la reine, ni à Dieu, ni à l'univers entier! Oui, je veux et je dois me présenter en homme d'honneur aux yeux du monde, fût-ce même sur les degrés de l'échafaud!

Oui, messieurs, je le proclame hautement, j'accepte tous les sacrifices possibles, moins celui de consentir à passer pour un homme déloyal et capable d'un attentat dont la pensée seule me fait horreur! Je supplie le congrès de considérer les hautes prérogatives de la royauté, de considérer sa mission elevée et tout le bien qu'elle fait au pays. Mais que la chambre s'abstienne ici de tout esprit de parti, de toutes vues personnelles, de toute considération particulière, et qu'elle apprécie l'innocence des hommes à qui le déshonneur coûterait la vie et répandrait le deuil dans une famille adorée, et qui n'a d'autre patrimoine que sa bonne réputation!

Messieurs, l'état où je me trouve en ce moment et l'émotion qui me domine vous sont témoins de ma sincérité.

Maintenant je dois vous dire ce qui me reste à vous apprendre, sans toucher à des matières que je ne dois pas toucher.

Je vous dirai que dans la soirée du 28 novembre, dans l'exécution de mes fonctions, je m'occupai des affaires préparées au ministère; j'allai à la cour, et, dans les conditions ordinaires, je portais dans mon portefeuille tous les décrets préparés à recevoir la signature royale. Un huissier me suivait comme d'habitude. Dans les ce qu'il voulait, il pourrait dire; que l'on juge comme on voudra des moyens mis en usage, la fin a été obtenue? Mais lorsqu'un tel but n'existe pas, lorsque l'expérience prouve qu'il n'y a rien eu de semblable, qu'est-il besoin d'employer des moyens contraires aux fins que l'on se propose? Je prie messieurs les députés d'y bien réfléchir; je les prie d'examiner tranquillement leur conscience, et ils décideront alors si, doués même d'intelligences plus élevées, bien que je ne veuille le leur rien céder en ce qui concerne l'honneur et l'amour de la patrie, ils auraient employé des moyens contraires à la raison et à l'intérêt, et à ce que l'on pouvait devoir arriver. (Ici le président du congrès interrompt l'orateur, attendu qu'aux termes du règlement il ne lui est plus permis de parler. — La séance est levée.)

Voici maintenant, d'après le *Castellano*, le compte-rendu fort incomplet de la séance du 4 :

M. Olozaga a la parole. Il commence par rappeler que la veille il a eu l'honneur de donner, quoique rapidement, le récit des évènements qu'il croyait devoir mettre sous les yeux de MM. les députés pour éclairer leur jugement; qu'il a exposé avec sincérité ses sentiments, montré la fixité de ses principes et la confiance qu'il avait en eux, et qu'il a parlé avec la fermeté qui convient à un honnête homme satisfait de lui-même, bien qu'il se soit laissé émouvoir comme homme par les plus douces affections du cœur. Il prie la chambre d'excuser l'expression de ces sentiments et il espère qu'elle ne les confondra pas avec les autres sentiments qu'il a eu l'honneur d'exprimer, et qu'il soutiendra toujours avec la fermeté de caractère qui lui est propre.

Il rappelle encore que la veille il a raconté très succinctement que, dans la soirée dont dont il est question, il se rendit du ministère des affaires étrangères au cabinet de la reine; qu'il avait divers décrets à proposer à l'approbation de S. M.; qu'ils furent tous approuvés et qu'il est nécessaire de prendre en considération leur nombre, leur étendue et leurs détails pour fixer son opinion sur le temps qui doit être employé nécessairement à l'examen, à l'approbation et à la signature de ces décrets respectifs. A ce sujet, il assure de nouveau qu'il a rempli en ceci comme en tout le reste les devoirs d'un ministre responsable qui propose et soutient plus ou moins, selon qu'il le croit nécessaire dans le cercle de ses attributions, ce qu'il juge convenable au bien du pays; et il ajoute que son respect pour le trône, pour les institutions, et son désir de n'avoir jamais en vue que le bien du pays, le mettent dans le cas de passer légèrement sur certaines explications qu'il ne peut cependant négliger tout-à-fait.

Tous les décrets, ajoute l'orateur, qui furent approuvés dans cette soirée, portent la signature auguste de la reine, et je puis dire, sans crainte d'être démenti par qui que ce soit, dans la chambre ou ailleurs, maintenant ni jamais, qu'ils en sont revêtus sous cette forme simple, naturelle, légale, claire et identique à toutes les autres signatures données dans des cas semblables.

M. Olozaga rappelle certaines considérations morales dont il a parlé la veille, et qui démontrent la situation d'esprit de S. M.; et il répète qu'il reçut dans cette soirée toutes les marques de bonté qui peuvent être exprimées par un cœur candide et reconnaissant, et tout ce que peut y ajouter la délicatesse la plus parfaite, tels, par exemple, que les saluts gracieux de la reine adressés au ministre, même lorsqu'il eut pris congé de la reine, dans un lieu moins retiré que celui où l'on suppose que s'est passée la scène dont il s'agit.

Après que cette affaire fut terminée, dit M. Olozaga, je retournai à mon ministère. Maintenant je demande à la chambre s'il est croyable qu'un ministre qui aurait commis un attentat pareil à celui dont on m'accuse, fût sorti par les nombreuses et vastes salles qui séparent le cabinet de la reine de l'escalier principal du palais, tandis qu'il y a une autre communication rapide, directe, et six à sept fois plus courte. Un ministre qui serait sorti de cette manière au moment de l'accomplissement de cet attentat, aurait dû être arrêté pour un fait qui devait être deviné sur sa figure et dans sa voix; or, cela n'ayant pas eu lieu, il faudrait supposer une dissimulation qui non-seulement ne sied pas à des cœurs magnanimes, mais qui est absolument impossible dans un âge tendre, ou bien une faute très grave, et même un manque de loyauté parmi les gardiens de S. M.

Plusieurs heures de la nuit s'écoulent, et le ministre que l'on suppose coupable est tranquillement dans son ministère en conférence avec des agents étrangers, et l'on n'aperçoit aucune trace du scandale et de l'agitation qui devaient régner au palais.

Le 29 novembre arrive, et des personnes qui ont les moyens de savoir ce qui se passe en haut lieu viennent dire que le décret de dissolution des cortès a été signé. Le cours des heures amène celle où il se fait un échange de nouvelles et de décrets, sans que cela donne lieu à divers commentaires sur un évènement singulier, unique dans l'histoire, et qui, il faut l'espérer, sera le dernier, si le trône ne doit pas perdre son prestige et si les Espagnols doivent trouver en lui la force dont ils ont besoin pour garantir leurs libertés. (Approbation dans les tribunes.)

Ici l'orateur se demande quelle est la première personne qui a connu l'évènement; il fait remarquer que ce n'est pas le président du congrès, et il appelle l'attention de la chambre sur les conséquences que peut produire, dans un pays constitutionnel, ce fait qu'un évènement de cette importance ait été connu par une personne que l'on ignore, avant celles qui auraient dû être appelées. Il fait remarquer que si un ministre avait manqué à son devoir, les autres n'étaient pas dans ce cas.

« Ici, ajoute l'orateur, nous arrivons à la question décisive; ici, point de subterfuges; ici, il n'y a pas lieu de s'abriter derrière le trône, et il faut dire franchement ce qui est. »

L'orateur examine le style de la déclaration que l'on a mise dans la bouche de S. M. Il fait remarquer que ces paroles ne ressemblent point à celles qu'emploie ordinairement la reine, et il en conclut que ces paroles lui ont été suggérées et que ce style n'est pas le sien. Il parle ensuite des moyens que l'on a employés pour dresser l'acte royal présenté à la chambre, et il démontre que son origine n'est pas légale, puisqu'on ne sait pas quelles sont les personnes qui l'ont d'abord préparé. (Les paroles de l'orateur font éclater à diverses reprises des applaudissements et des marques d'approbation mêlés de manifestations en sens contraire.)

L'orateur lit le décret de S. M. adressé à don Francisco Serrano, et annulant le décret de dissolution que S. M. avait bien voulu signer, y est-il dit, sur les instances du ministre des affaires étrangères, don Salustiano de Olozaga.

Il dit qu'il y a eu Espagne et en Europe des ennemis de la liberté qui veulent enlever au trône ce qu'il a de constitutionnel. Il dénonce ce plan parce qu'il peut le démontrer et parce qu'il est certain qu'il y a en Espagne des agents qui travaillent à marier le fils de don Carlos avec notre reine. (Un grand tumulte éclate dans les tribunes. Le président fait lire l'article du règlement, et le calme se rétablit.)

L'orateur répète qu'il y a en Espagne des complices qui travaillent à faire réussir ce plan, et qu'il est sûr de cela puisqu'il le tient du gouver- ce présidence; il fait remarquer que, d'après ces actes, l'union des partis dominant dans la chambre, opinion que M. Olozaga abandonna ensuite en composant un ministère qui n'était pas pris parmi les partisans de cette opinion.

Il combat la théorie de M. Olozaga, que le souverain ne peut parler politique qu'avec ses conseillers, car ce serait réduire les rois à une condition inférieure à celle de tout le monde, et rendre par là le ministre maître absolu du palais. Plusieurs voix : Bien! bien! Murmures en sens contraire. Confusion.

Quant au décret de dissolution que M. Olazaga voulait avoir en son pouvoir préventivement, l'orateur dit que la prérogative de la couronne consiste seulement à opter entre le ministère et le parlement; c'est ce qui s'appelle régner dans ces sortes de gouvernement, et quand M. Olozaga voulait avoir à sa disposition le décret de dissolution, c'était la même chose que s'il avait voulu avoir la faculté de régner.

L'orateur rapporte les évènements auxquels il a pris part par suite du fait qui excite l'attention générale, et il dit que la première fois qu'il fut appelé par S. M. et qu'il entendit de sa bouche le récit que tout le monde connaît, il ne put s'empêcher de verser des larmes en voyant sa simplicité, l'innocence et l'accent de vérité avec lesquels les paroles sortaient de la bouche de la reine.

La destitution de M. Olozaga a été constitutionnelle, dit M. Pidal, car elle a été conseillée non-seulement par sa seigneurie, mais encore par tous ceux qui étaient présents et par les ministres Serrano et Frias.

L'heure avancée fait renvoyer la discussion au lendemain.

PORTUGAL.

M. Costa-Cabral, ministre de l'intérieur, a présenté à la chambre des députés un projet de loi pour la répression des abus de la liberté de la presse. Ce projet défère à la chambre des pairs le jugement de plusieurs délits de presse, et spécialement de ceux qui concernent les offenses et injures faites aux membres de la famille royale, à la chambre des pairs et aux pairs eux-mêmes, pour ce qu'ils ont dit ou fait dans l'exercice de leurs fonctions.

BELGIQUE.

La chambre des représentants discute [illegible] le budget. Cette discussion, qui a commencé dans la séance du 7 décembre, et qui a continué dans celle du 8, montre que l'état des finances de la Belgique est loin d'être prospère. Le déficit qui, dans ces quatre dernières années, s'est élevé de 19 millions, sera, pour l'année courante, de 37,375,000 fr.

A la séance du 7, on a soulevé la question des rapports commerciaux entre la France et la Belgique, et M. Nothomb, ministre de l'intérieur, est entré à ce sujet dans de longs développements. Accusé par un député, M. Castiau, de concessions gratuites à l'Allemagne et d'agressions occultes contre la France, il a répondu que si la diplomatie du pays devait être traitée à la chambre, il demanderait le huis-clos pour discuter en comité secret. Il a ajouté qu'il n'avait voulu rien dire de désobligeant pour la France, qu'il avait voulu simplement rétablir les faits; que le premier acte était venu de cette puissance qui avait changé le *statu quo* au lieu d'attendre le moment où l'industrie belge serait devenue menaçante pour la sienne.

COLONIES FRANÇAISES.

On écrit d'Alger, le 23 novembre :

« Plus que jamais on s'entretient de l'expédition de Bougie, Gigelly, Dellys et Collo, et enfin de ce massif considérable habité par les Kabyles, qui n'ont jamais voulu traiter avec nous, si ce n'est pour nous tendre des piéges.

» On donne déjà quelques détails sur la marche de l'expédition qui commencerait au printemps; nos troupes entreraient dans le pays par différents points et sur plusieurs colonnes; une par le Foudonk, pour rencontrer Ben-Salem; trois par Collo, Gigelly et Bougie; une par Philippeville, enfin l'armée du prince par Sétif ou la province de Constantine.

» De cette manière pas une bourgade ne serait épargnée et tous les Kabyles seraient pris ou réduits à demander merci. »

DIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Formation d'une liste de douze candidats pour les fonctions de maire et d'adjoint.

Electeurs inscrits,	2,052.
Nombre des votants,	1,197.
Majorite,	599.

MM. Bessas-Lamegie, 999. — Thierriet, 816. — Tourin, 613. — Michelot, 599. — Leuret, 577. — Roger, 537. — René Taillandier, 418. — Fremyn, 412. — Cousin, 360. — De Lamartine, 351. — Choquet, 349. — Moulin, 343. — De Lasteyrie, 334. — Francœur, 323. — Dulilho, 322. — Darasse, 320. — Drapier, 312. — Fayart, 312. — Serrurier, 308. — Amussat, 302. — Musset, 289. — Fauconnier, 258.

MM. Bessas, Thierriet, Tourin, Michelot ayant seuls réuni la majorité, ont été portés sur la liste. Demain second tour de scrutin pour l'élection de 8 candidats.

INTERIEUR.

Le Roi, sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, a nommé aux fonctions de maire dans les villes ci-après :

Ain. — Bourg, M. Morellet. Belley, Sibuet. Gex, Aubert. Nantua, Maissiat. Trévoux, Ealorest.

Aveyron. — Villefranche, Pescheloche. Decazeville, Cabrol. Villeneuve, Dejean.

Calvados. — Caen, Donnet. Bayeux, Gauquelin-Despallières. Falaise, Leclerc. Lisieux, Formeville. Pont-l'Evêque, Mouillard. Honfleur, Lachevre. Vire, Rocherulle-Deslongrais.

Finistère. — Brest, Lettré. Landerneau, le comte de Cadeville. Lannilis Guennoc.

Maine-et-Loire. Cholet, Caternault. La Pommeraye, Lemaître.

Morbihan. — Ploermel, Bouju.

Basses-Pyrénées. — Bayonne, Balasque.

Seine-et-Marne. — Montereau, Michon.

— Une ordonnance royale en date du 28 novembre, publiée ce matin par le *Moniteur*, ouvre au ministre des affaires étrangères un crédit supplémentaire de 150,000 fr. pour frais de voyages et de courriers.

— Une ordonnance royale, en date du 8 décembre, règle ainsi la ré-

Une autre ordonnance porte que dorénavant l'autorisation de vendre en détail de l'eau-de-vie ne sera accordée qu'aux personnes qui prendront par écrit l'engagement de n'en vendre à la même personne qu'un *masz* (un decilitre) par jour, et de ne jamais en débiter aux enfants, sous peine d'une amende de 15 florins (30 fr.) pour chaque contravention. La même ordonnance enjoint aux bureaux de charité de ne distribuer aucun secours aux indigents qui auraient acheté de l'eau-de-vie.

— La nouvelle comète a été observée, le 29 novembre, à l'observatoire de Cambridge, à 11 heures 12 minutes 23 secondes, un peu à gauche et au-dessous de l'étoile *gamma* d'Orion. Elle n'est point visible à l'œil nu, mais seulement à l'aide d'un télescope.

— On lit dans les correspondances siciliennes, que le 21 et le 22 novembre l'Etna a vomi des flammes dans la direction de Brenta.

— M. Schad, pianiste bavarois, qui, dans les deux saisons précédentes, a obtenu des succès qui l'ont honorablement classé parmi les artistes distingués, est de retour à Paris depuis quelque temps, et il compte s'y fixer pour y suivre la double carrière de virtuose et de professeur.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, ***Richard Cœur-de-Lion*** et ***Mina***.

— Aujourd'hui, à l'Odéon, *Une fête de Néron*, par Mlle Georges et Ballande, et le ***Mariage de Figaro***.

On nous écrit de Châtillon de Michaille :

« La falsification des vins envahit jusqu'aux moindres villages. Tout récemment, les employés des contributions indirectes ont constaté par procès-verbal une fraude de ce genre chez un débitant de nos environs. »

— Mme veuve Sénepart, âgée de 74 ans, dont le mari était autrefois directeur du théâtre de l'Ambigu, vivait retirée, et seule, boulevard du Temple, 24.

Hier matin, les voisins de Mme Sénepart, ne l'ayant pas aperçue, conçurent quelques inquiétudes. Ils frappèrent à sa porte sans obtenir de réponse. On alla chercher aussitôt le commissaire de police, et la porte fut enfoncée. On trouva Mme Sénepart étendue sur le plancher, sans vie, ne portant d'autres traces de violences que l'empreinte de plusieurs doigts dessinés en ecchymoses profondes autour du cou.

D'après les renseignements donnés par les locataires et par la portière, un inconnu s'est présenté la veille, demandant Mme Sénepart, et est entré dans son appartement. On l'en a vu sortir à trois heures.

L'assassin n'a pu emporter qu'une somme de 300 fr.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-GARONNE.

Audiences des 27 et 28 novembre.

Un avocat faussaire.

En août 1841, le nommé Ravel, avocat stagiaire du barreau de Toulouse, ayant demandé à M. Pinel de Tunilhas, substitut du procureur du roi de cette ville, un entretien particulier, l'avertit qu'il allait être chargé de poursuivre contre lui le paiement de deux lettres de change, l'une de 600 francs et l'autre de 400, autrefois souscrites en blanc à une femme que, du reste, il ne nomma pas. M. Pinel répondit avec assurance que ces titres ne pouvaient être que faux, et les choses en restèrent là pour le moment. Depuis lors, Ravel, à diverses reprises, pressa encore M. Pinel d'acquitter lesdits effets ; il finit même par le menacer. Mais celui-ci, sûr de ne rien devoir, restait inébranlable. Dans le courant de novembre, l'avocat, rencontrant le magistrat, va au-devant de lui et lui dit : « Vous aviez bien raison : votre signature était fausse ; un coup-d'œil m'a suffi pour m'en convaincre, lorsque, sur ma demande, on m'a montré les pièces. Il y a plus : j'ai fait comprendre dans quelle position on allait se placer ; on a renoncé à toutes poursuites, et les lettres de change sont en mon pouvoir. » M. Pinel alors demanda ou qu'elles fussent brûlées devant lui, ou qu'elles lui fussent remises ; et Ravel promit de les lui remettre. Cependant, sommé maintes fois de tenir sa parole, il éludait toujours. Enfin, vers le mois de juin 1842, M. Pinel l'ayant fait menacer de porter plainte au parquet, reçut bientôt les deux lettres de change. Mais Ravel se refusa obstinément à nommer la personne de qui il disait les tenir.

Le 2 août suivant, un sieur Noël, employé à Toulouse dans l'administration des tabacs, reçut une lettre de Ravel par laquelle celui-ci le priait de venir lui parler. Le sieur Noël se rend à cette invitation ; et voilà Ravel qui, après lui avoir reproché de s'être permis des actes impudiques sur le fils mineur d'un nommé Combes, domicilié à Chartres, lui annonce que ce Combes va l'actionner à raison de ces faits, et lui conseille d'arranger l'affaire, moyennant finances, afin d'éviter un éclat scandaleux. Le sieur Noël se récrie, proteste de son innocence et repousse énergiquement toute transaction. Ravel donc, désespérant de l'amener à ses fins par les voies amiables, s'adresse à un huissier, et en exhibant une procuration signée Combes, il fait citer le sieur Noël devant le juge de paix.

Or, procuration et lettres de change avaient été fabriquées par l'avocat Ravel, à l'effet d'escroquer de l'argent à M. Noël et à M. Pinel, et le sieur Combes était un personnage imaginaire.

Ravel a des complices, mais ils sont demeurés inconnus jusqu'à présent ; il a surtout été assisté dans ses criminelles intrigues par un certain Saint-Hubéry, qui a échappé à toutes les recherches.

Aussi, devant la cour d'assises, l'accusé tenta-t-il de faire retomber sur ce contumace tout le poids de la culpabilité. Mais il n'obtient du jury que la déclaration de *circonstances atténuantes*, et s'entend condamner à huit ans de réclusion et à une heure d'exposition.

Ravel est fils unique de gens aisés et honnêtes, et néanmoins c'est pour la cinquième fois qu'il venait rendre compte à la justice de ses méfaits.

VARIÉTÉS.

Hygiène.

Causes des maladies qui affectent les ouvriers dans les manufactures; moyens d'en prévenir le développement; par M. le docteur FOURCAULT.

Toutes les sciences viennent aujourd'hui apporter leur témoignage en faveur de la nécessité d'une autre organisation du travail. Les désastreux effets du régime actuel de l'industrie, voilà ce qui frappe désormais quiconque s'occupe de l'homme et de la société, à quelque point de vue qu'on soit placé d'ailleurs par la nature de ses études. La physiologie et l'hygiène avaient trop d'excellents motifs à faire valoir contre l'état présent des choses et à l'appui de l'opinion qui demande une réforme industrielle, pour

conscienciencieuses et neuves à certains égards sur les causes des maladies qui affectent les ouvriers des manufactures et les personnes sédentaires, vient recommander, outre l'emploi des autres mesures hygiéniques, l'apprentissage de deux professions, afin que chaque ouvrier puisse ainsi varier son genre de travail : condition indispensable de bien-être physiologique, précieuse ressource contre les chômages fréquents d'une branche particulière d'industrie. Mais, avant d'examiner cette proposition de M. Fourcault, nous allons nous arrêter un moment aux observations pleines d'intérêt qu'il a recueillies sur la part relative d'influence des causes qui contribuent au développement des maladies les plus meurtrières, telles que la phthisie. Ces observations, que nous allons résumer, ont été l'objet de mémoires présentés par l'auteur à l'Académie des sciences et à l'Académie de médecine.

Tout en rendant justice aux savants qui ont étudié du même point de vue que lui les causes des maladies dont les classes laborieuses ont le plus à souffrir, M. Fourcault leur reproche d'avoir, dans cette pathogénie, fait jouer aux poumons un rôle presque exclusif, et d'avoir à-peu-près entièrement méconnu le rôle important des fonctions respiratoire et exhalante de la peau.

Cette remarque faite, l'auteur passe à l'examen des causes les plus générales des affections morbides qui se développent dans les manufactures.

De l'analyse rigoureuse des faits il résulte, suivant lui, que la corruption des mœurs n'est pas la principale cause des maladies et des infirmités que l'on y contracte. Les mêmes affections se présentent, en effet, dans les maisons d'éducation, dans les couvents, où les mœurs sont pures, dans les maisons centrales de détention et les pénitenciers, enfin dans toutes les conditions où l'homme est forcé de rester habituellement dans le repos. Parent-Duchâtelet a observé que les filles publiques périssent en grand nombre par suite de la phthisie pulmonaire et de diverses affections chroniques, lorsqu'elles sont renfermées dans des maisons où elles se livrent aux travaux de l'aiguille; ce qui l'avait conduit à se poser cette question : « La vie absolument sédentaire serait-elle donc plus nuisible qu'une vie de désordre, mais active?» A cette question, M. Fourcault n'hésite pas à répondre affirmativement : « Oui, la vie sédentaire est plus nuisible..... La vie sédentaire, ajoute-t-il, est la cause la plus active des maladies chroniques qui attaquent les classes aisées, vivant dans le repos, au sein de l'abondance, et les classes pauvres qui languissent dans les manufactures, au milieu des plus grandes privations. »

Comme causes morbifiques les plus graves et les plus fréquentes après celle qu'il vient ainsi de signaler, M. le docteur Fourcault cite *l'altération de l'air* et *l'influence de l'humidité*. Or, ces trois causes générales, fait-il remarquer, portent surtout leur action sur la peau; elles en diminuent le double mouvement d'inhalation et d'exhalation. Qu'arrive-t-il lorsque beaucoup de personnes restent quelque temps réunies dans un local dont l'air n'est pas suffisamment renouvelé? Le gaz acide carbonique produit de la respiration pulmonaire et cutanée, les gaz ammoniacaux que la peau dégage en outre, ont bientôt vicié l'air au point de le rendre impropre à la révivification du sang désignée sous le nom d'*hématose*. Qu'à ces causes d'altération provenant des individus eux-mêmes il s'en joigne d'autres tenant à la nature des substances employées dans la fabrication, s'il s'agit d'une manufacture; que, de plus, les ateliers soient étroits et obscurs, alors les mouvements dépuratoires de l'économie ne peuvent s'opérer, et les individus soumis à ces influences funestes deviennent en quelque sorte victimes d'une asphyxie lente : le sang et les liquides s'altèrent, la constitution se détériore et se déforme; la phthisie, les scrofules et le rachitisme multiplient leurs ravages.

Voilà, en peu de mots, l'histoire du régime manufacturier, quant à l'action incessante qu'il exerce sur la santé des populations qui le subissent.

Le défaut d'une nourriture suffisante et saine laisse l'économie sans puissance de réaction contre ces causes destructives.

L'exercice musculaire, au contraire, en contrebalance en partie l'influence pernicieuse, s'il n'est pas prolongé jusqu'à l'épuisement des forces, si les ouvriers sont bien nourris. Ainsi M. Fourcault a vu sur des ouvrières en soie, par exemple, placées dans le même atelier, que les femmes dont l'emploi exigeait des mouvements variés et des déplacements étaient moins atteintes de maladie que celles qui étaient livrées, dans l'immobilité du corps, à un travail n'occupant que la main et les doigts.

Ce médecin appuie sur des observations nombreuses et sur des statistiques recueillies dans nos villes manufacturières, en Belgique, en Hollande, et dans d'autres pays étrangers, l'opinion qu'il s'est faite des causes qui, en portant atteinte aux fonctions de la peau, exercent la plus fâcheuse influence sur la constitution humaine, et qu'il classe ainsi : la vie sédentaire, le défaut de mouvement, d'air et de soleil, enfin l'humidité.

M. Fourcault fait voir, comme on l'a remarqué de tout temps, que sur les montagnes, sur les plateaux battus par les vents, la phthisie et les maladies chroniques diminuent en raison de l'élévation du sol, de la sécheresse de l'air et du mouvement qu'il éprouve, tandis que ces affections se multiplient au contraire en raison de la profondeur des vallées, de l'humidité de l'air, et des obstacles à sa libre circulation. Sous l'empire de ces dernières circonstances, dans les gorges fermées, dans les contrées basses et marécageuses, les fonctions de la peau sont moins actives, la taille de l'homme diminue; elle perd ses formes sveltes et harmonieuses; c'est là aussi que se développent le crétinisme, les goîtres, les scrofules. Comparez, d'un autre côté, la population ouvrière d'une ville de fabrique telle que Lyon, avec les populations champêtres du voisinage : le contraste de ces êtres faibles, étiolés, souvent rachitiques, avec les habitants qui peuplent, dans la même contrée, les campagnes fertiles, proclame assez haut l'influence de l'air libre, de l'insolation et de l'exercice musculaire sur le développement régulier des organes. Que disent en outre les tables de la mortalité? M. Fourcault cite à cet égard deux chiffres bien expressifs. Dans les colonies agricoles de la Hollande, dans les colonies libres qui sont à la vérité peuplées d'adultes, on ne compte annuellement qu'un décès sur 75,24 individus, tandis qu'à Amsterdam, d'après un relevé fait pendant 40 années par Nieuwenhuys, il meurt, terme moyen, un habitant sur vingt-six parmi les chrétiens, et un sur

travail manufacturier ou placées dans les autres conditions d'insalubrité qu'il a signalées. Ce sera le sujet d'un second article.

Spectacles du 11 décembre.

7 h. 1|2 **OPÉRA**. — La Péri. Comte Ory.
7 h. »|» **THEATRE-FRANÇAIS**. — La Tutrice. Le Comité. Deux Anglais.
» h. »|» **ITALIENS**. —
» h. »|» **OPERA-COMIQUE**. — Mina. Richard.
» h. »|» **ODEON**. — Une Fête de Néron. Mariage de Figaro.
» h. »|» **VAUDEVILLE**. — L'Homme blasé. Mme Roland.

Bourse. — Revue de la semaine.

Après un mouvement très prononcé de hausse, qui semblait promettre un mois très animé, la rente, un peu ébranlée par les nouvelles d'Espagne, a fléchi avec peu d'affaires.

Les chemins de fer, toujours brillamment soutenus, se maintiennent en hausse.

Londres, également sans variations sur les consolidés, fait beaucoup d'affaires dans nos chemins de Rouen et d'Orléans.

Fonds anglais du 8 décembre.

Consolidés, 95 3|8 1|2.—Brésiliens, 73 1|2 74.—5 0|0 hollandais, 99 3|8 5|8.—2 1|2 hollandais, 54 1|4 1|2.—Mexicains, 31 3|4 32.—Portugais, 43 1|2 44.—Esp. actif, 30 3|4 7|8.—Esp. passif, 4 3|4 5.—Belges, 103 1|4 1|2.—Orléans, 29 3|4 30.—Rouen, 29 3|4 30.—Havre et Rouen, 3, 3 1|4..

Aujourd'hui dimanche, il ne s'est presque rien fait à la coulisse ; le cours est resté à 80-60 demandé; à 80-80 dont 25, 80-95 dont 10 c. pour la fin du mois. 80-65 dont 05 pour demain.

BULLETIN AGRICOLE.

On se plaint dans le département du Nord de la difficulté que présente le battage des grains. L'opération est surtout difficile pour les moissons grêlées; le défaut de bonnes machines à battre est vivement senti dans une année comme celle-ci. Le rendement des épis en grains est généralement faible dans le Nord.

On nous écrit de Provins (Seine-et-Marne), le 9 décembre : « Notre marché au blé d'aujourd'hui, quoique passablement fourni, ne répond cependant pas, il faut en convenir, à l'abondance qu'on espérait il y a trois mois ; le blé est difficile à battre, et le rendement de la gerbe est inférieure à celui de 1842. »

Ainsi, la Brie est dans le même cas que les départements du Nord. Les jeunes blés commencent à souffrir des insectes dans ce département; les gelées sont impatiemment attendues par ce motif.

Taxes du pain : Saint-Quentin (Aisne), 10 décembre : première qualité, 28 centimes 75 centièmes le kilog.; deuxième qualité, 25 c.

Valognes (Manche), 5 décembre : première qualité, 35 c.; deuxième qualité, 31 c.; troisième qualité, 25 c.

Evreux (Eure), 2 décembre : première qualité, 36 c.; deuxième qualité, 31 c.; troisième qualité, 26 c.

Brionne (Eure), 7 décembre : première qualité, 32 c.; deuxième qualité, 30 c.

Le Mans (Sarthe), 8 décembre : première qualité, 35 c ; deuxième qualité, 30 c.; troisième qualité, 22 cent. 50 centièmes.

Toulouse (Haute-Garonne), 6 décembre : première qualité, 40 c.; deuxième, 30 c.—Dans cette dernière ville, une décision du conseil municipal a supprimé la taxe, mais la mairie n'ayant pas exécuté cette décision, sans toutefois procéder à une taxation périodique, on se plaint que le prix du pain reste fixé à un taux très élevé comparativement au cours des grains. En effet, le froment n'est pas plus cher à Toulouse qu'à Paris, et l'on sait que les blés du Midi pèsent plus et rendent plus à la mouture que les blés du Nord et du centre qui approvisionnent Paris.

Le maïs vaut en ce moment, à Bourg (Ain), première qualité, 15-75; deuxième, 14-30 ; troisième, 12 fr.

A Bayonne, le prix moyen du maïs est de 11 fr. 60 c.

Châtaignes. Privas (Ardèche), 2 décembre. 6 fr. l'hectolitre.
id. Bayonne, 4 décembre, 7 fr.
id. Bourg (Ain), 6 décembre : 1re qualité. 30 fr. ; 2me 17-75; 3me 10 fr.

Prix de la viande sur pied au dernier marché de Metz :

Bœuf,	1re qual.	1-26	2me	1-23	3me	1-20
Veau,		1-30		1-17 1|2		1-15
Mouton,		1-20		1-10		1-00
Taureau,		1-00		98 1|2		85
Vache,		1-14		1-06		98
Porc,		1-15		1-10		1-05

Marchés aux grains de la Belgique. Prix moyen pour toute la Belgique : froment, 18 fr. 20 cent. l'hectolitre; seigle, 11 fr. 35 cent. Prix sur les principaux marchés régulateurs :

Anvers, froment,	18-96 l'hectol.	Seigle, 10-82.
Bruxelles,	18-22	11-12
Gand,	17-00	11-06
Liège,	17-35	12-04
Louvain,	18 87	11-40
Mons,	16-84	10-81

A Anvers, les blés étrangers roux et blancs valent 19-04 l'hectolitre ; le seigle de Riga, 13-10; de Stettin et Dantzig, 12-90 ; de Prusse, 12-80; orge étrangère, 11-30 ; sarrazin nouveau du pays, 12-75 ; graine de lin étrangère, 20-60 ; colza étranger, 26-65 ; houblon d'Angleterre, 70 fr. les 100 kilog.

Graines de trèfle rouge, 131 fr. les 100 kilog.

A Gênes, les blés de la mer Noire continuent à se maintenir en bonne position. Il s'est fait récemment plusieurs expéditions de grains de ce port pour Naples.

Prix des laines en entrepôt à Bayonne, le 4 décembre :

Laines bayonnaises blanches.			1-52 à 1-60 le kil.	
Id.	id.	grises.	1-20	1-25
Id.	id.	en suint.	74	76
Béarnaises blanches.			1-70	1-89
Pelades du pays.			1-50	1-60
Bristons.			1-30	1-40

Laines espagnoles en entrepôt à Bayonne :

Laines léonèses 5-50 à 5-75 le kilog.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N° 134. MARDI 12 DÉCEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départem^ts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 11 DÉCEMBRE.

Aux Républicains.

Le parti démocratique est loin de former un tout uni et compacte, et ce n'est peut-être pas la moindre cause qui nuise au développement de sa puissance. Ce qui distingue de la manière la plus tranchée les diverses nuances de l'opinion démocratique, ce qui, en même temps, oppose le plus d'obstacles au ralliement de toutes les fractions du parti, c'est que les uns refusent d'aborder les questions sociales avant d'avoir obtenu certaines réformes politiques, tandis que les autres, connaissant la stérilité des révolutions purement politiques, veulent qu'on s'occupe avant tout des questions sociales. Tant qu'on ne se sera pas mis d'accord sur ce point, il sera impossible de rallier toutes les forces de la démocratie sous le même drapeau, car comment faire marcher ensemble des hommes qui diffèrent sur un point aussi essentiel.

Les républicains, supportant avec peine qu'une minorité impose, par la puissance législative, sa volonté au reste de la nation, convaincus d'ailleurs de l'inaptitude et du mauvais vouloir des hommes qui nous gouvernent, demandent une constitution politique qui permette à la nation de se gouverner elle-même, qui fasse arriver au pouvoir des hommes plus dévoués aux intérêts généraux, plus sympathiques aux souffrances de la classe la plus nombreuse. Que tout citoyen soit électeur; que le roi fasse place à un président, voilà le programme du parti radical. Quelle que soit la valeur intrinsèque de ce programme, ce que nous n'examinerons pas ici, un tel programme est tout au moins incomplet; il n'embrasse pas toutes les questions qui importent au bonheur du peuple; il ne contient pas la solution du problème social tout entier; et si, par un appel sympathique, nous pouvions engager les républicains à ajouter à leur théorie politique une théorie économique et sociale, nous considérerions ce progrès comme un des plus heureux qui se puissent accomplir dans le mouvement actuel des idées.

Nous sommes bien loin de contester l'importance de la forme politique; certaines formes, nous le savons, sont plus propres que d'autres à la libre expansion de la pensée publique, à la représentation réelle de tous les intérêts engagés dans la nation; sans aucun doute il est utile, il est juste que les diverses classes de la société puissent faire connaître leurs souffrances, leurs besoins et leurs vœux; mais tout n'est pas là; quand les besoins de la nation seront connus, il faudra trouver le moyen de les satisfaire; quand tous les intérêts hostiles seront mis en présence, il faudra trouver le moyen de les concilier; or, la théorie républicaine, comme toutes les théories purement politiques, ne donne point la solution de pareils problèmes. Les républicains laissent donc en oubli les questions qui touchent à la condition sociale du peuple, et c'est là ce qui fait leur faiblesse; car le peuple aujourd'hui, plus soucieux d'améliorations immédiates, positives et réelles, que jaloux de ses droits souverains, dont il ne comprend pas la valeur, n'écoute plus les hommes politiques qu'avec une certaine défiance.

Le parti républicain poursuit un changement dans la forme du gouvernement; mais déjà, depuis un demi-siècle, la France a fait bien des révolutions, et c'est précisément parce qu'elle sait ce que lui ont coûté ces remaniements dangereux qu'elle ne veut plus aujourd'hui courir les aventures sans savoir si ses destinées en seront plus heureuses.

Si donc vous voulez avoir crédit auprès du peuple, et obtenir sa confiance, il faut lui dire comment une réforme politique améliorerait sa condition physique, intellectuelle et morale; il faut lui dire comment il pouvait changer sa position en tant que travailleur, si sa position était changée en tant que citoyen. Un changement dans sa position, comme citoyen, amènerait un changement dans sa position comme travailleur. Nous connaissons votre dévouement pour le peuple et vos sympathies pour ses souffrances; c'est au nom de ces sentiments généreux que nous vous engageons à venir avec nous sur le terrain des questions sociales où vous trouverez des remèdes efficaces contre les maux qui accablent les classes ouvrières.

Voyez de quelles douleurs est frappé ce peuple qui crie vers vous et vous demande secours: les ouvrières du pays de Galles vous disent que pour obtenir du travail pour elles, pour leurs maris, ou pour leurs frères, elles sont obligées de se prostituer aux entrepreneurs d'industrie; les mêmes faits, vous le savez, se sont produits à Lyon, à Saint-Etienne, à Reims et dans toutes les villes manufacturières; partout, les barons de la féodalité industrielle, qui tiennent entre leurs mains les instruments de travail, ont rétabli ce nouveau droit de jambage et forcé la femme de l'ouvrier à acheter sur le pavé des rues; car il y est contraint par la force des choses: c'est la loi fatale du salaire.

Le salariat et la libre concurrence, voilà les causes du mal; la libre concurrence, qui met les intérêts aux prises, qui force les capitalistes eux-mêmes à s'écraser entre eux, qui fait du travailleur l'ennemi du travailleur, et transforme le champ pacifique de la production en un champ de bataille; le salariat, qui livre l'ouvrier à l'exploitation de l'entrepreneur, qui l'associe aux chances funestes sans l'associer aux chances favorables, qui lui donne à peine aujourd'hui le nécessaire et lui ôte la sécurité du lendemain : voilà ce qu'il faut réformer dans le domaine du travail. Il ne saurait donc suffire de chercher une nouvelle constitution politique, il faut chercher aussi une nouvelle constitution économique et sociale; il faut établir sur d'autres bases les relations des travailleurs, des ouvriers et des maîtres. Ce sont là des questions qui méritent d'être profondément méditées par tous les hommes qui se sont dévoués à la défense des intérêts populaires.

Qu'on ne dise pas, comme on l'a répété trop souvent : « Appelons d'abord la nation tout entière à nommer une Convention, faisons une constitution politique; après quoi la nation décrétera, par la voix de ses représentants, quelle est la constitution économique qui lui convient le mieux. » Il n'est pas prudent de renvoyer ainsi au lendemain les questions sociales qui sont vraiment, pour le peuple, les affaires sérieuses. Il importe, au contraire, d'élucider au plus tôt ces questions difficiles, et c'est une œuvre à laquelle il est bon de se préparer à l'avance; n'attendons pas au lendemain d'une révolution pour songer à résoudre le problème social; quand même la convention nationale serait composée des hommes les plus éminents du pays, il n'est pas sûr qu'ils pussent trouver incontinent les meilleurs moyens d'organiser le travail et de répartir la richesse. Ce ne sont pas là des questions qui puissent se résoudre par un impromptu législatif.

Et puis, avant de pouvoir appliquer à la société d'aussi importantes réformes, ne faut-il pas que les esprits les aient d'abord acceptées? Oui, il est nécessaire, avant tout, de convertir l'opinion publique par la persuasion et par l'enseignement. La force brutale n'y peut rien. Faites des révolutions dans les idées, sans cela les révolutions matérielles sont impossibles ou impuissantes. Pourquoi les révolutions que nous avons faites depuis quarante ans ont-elles, en définitive, si peu profité à la masse du peuple? Pourquoi ont-elles toujours été confisquées au profit des intrigants et des hommes du lendemain? C'est que la nation n'était point préparée à ces grands événements; c'est qu'il n'y avait rien dans les intelligences qui fût prêt à passer dans les faits; c'est que le peuple, sachant à peine ce qu'il ne voulait pas, ne savait certainement pas ce qu'il voulait.

Si les fatales destinées de la France lui réservaient une révolution nouvelle, il arriverait encore ce qui est arrivé tant de fois : d'habiles meneurs feraient tourner le mouvement populaire au profit de leurs ambitions. Que le passé nous serve d'enseignement; soyons bien convaincus qu'il n'y a de révolution utile et durable que celle dont le programme, déterminé à l'avance, est depuis long-temps accepté par la masse de la nation. Si on ne veut point que le peuple soit encore victime de quelque surprise, il faut lui enseigner nettement ce qu'il lui appartient de réclamer; il faut lui donner la conscience de ses droits, non-seulement de ses droits politiques, mais aussi de son droit social comme travailleur; il faut préciser les moyens de réaliser pour tous le bien-être, la justice, l'ordre et la liberté.

Voilà l'œuvre à laquelle nous convions les républicains sincères, les véritables amis du peuple.

Nous avons souvent eu l'occasion de déplorer les abus de la centralisation en France. Tout vient fatalement s'engloutir à Paris, hommes et choses, littérateurs, artistes, industriels. Paris gaspille le plus grand nombre de ces éléments, ne rendant rien à ces provinces qui s'épuisent pour lui, et qui font cependant toute sa vie. Cette idée commence à être universellement comprise. Déjà M. de Lamartine, en donnant son concours au *Bien public* de Mâcon, avait glorieusement commencé le mouvement de *décentralisation* intellectuelle. L'exemple de l'illustre poète a été suivi; Georges Sand vient de fonder dans le département de l'Indre un nouveau journal, et la *Revue indépendante* publie une lettre de l'auteur d'*Indiana*, dans laquelle elle remercie M. de Lamartine de la collaboration qu'il a bien voulu promettre à la nouvelle feuille départementale. Ainsi, voilà deux de nos écrivains les plus célèbres et les plus aimés du public qui s'efforcent généreusement de réveiller dans les provinces l'activité intellectuelle et politique.

Nous citerons quelques-uns des aperçus par lesquels George Sand légitime sa détermination :

« ... lieu de faire refluer sans cesse la vie du centre aux extrémités, cette vaste et terrible capitale est devenue un gouffre où le sang se fige, où la richesse s'engloutit, ou la vie se perd. La devraient bien tendre et aboutir, en effet, toutes les forces vives du pays; mais ce serait à la condition que ces forces se reprendraient, si je puis ainsi parler, après s'être retrempées dans le sein de la *mère de la patrie* comme disait Jean Ziska de sa vieille Prague), et reviendraient embrasser la terre natale de tous les feux épurés et combinés dans le foyer central. Loin de là! l'avare Babylone dévore ses enfants; et lorsqu'elle les rend au sol qui les a produits, c'est après avoir épuisé toute la sève qu'ils lui avaient donnée. »

Au Rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Paris, ce 30 novembre 1843.

Monsieur le rédacteur,

Vous me faites dire de nouveau, dans votre numéro du 19 de ce mois, que l'*emprisonnement cellulaire* est un *enfer anticipé*. Comme cette expression n'est jamais sortie de ma bouche que pour caractériser le supplice de l'*emprisonnement en commun*, permettez-moi de réclamer de nouveau contre une erreur qui me fait commettre un aussi grossier contre-sens. Une première réclamation à ce sujet avait été insérée, mais vainement, dans la dernière livraison de la *Revue pénitentiaire*. Celle-ci, insérée dans votre propre journal, aura, je l'espère, plus sûrement accès près de vous.

Agréez, etc.

MOREAU-CHRISTOPHE,
Inspecteur-général des prisons du royaume.

Nous nous empressons de déclarer que la réclamation de M. Moreau-Christophe, dont nous avons eu seulement connaissance par sa seconde lettre, est fondée; le récit que nous avions lu dans les *Débats* nous avait induits en erreur : c'est l'emprisonnement en commun que l'honorable inspecteur des prisons a qualifié d'enfer anticipé.

Après cet aveu, qu'il nous soit permis de faire observer d'abord qu'en citant deux fois l'expression de M. Moreau-Christophe, nous n'avons entendu en faire usage que pour une question de légalité, et ensuite que nous ne comprenons pas bien quel peut être le sens réellement utile de cette réclamation. Il nous a semblé jusqu'à présent que le système cellulaire était de tous le plus rigoureux; si donc le régime de l'emprisonnement en commun mérite la qualification qui lui a été donnée, que dire de celui des prisons cellulaires? — Nous trompons-nous encore sur ce point, et le système cellulaire est-il plus doux que le régime en commun? Nous ne le pensons pas, et la commission de la chambre des députés ne le pense pas non plus, puisqu'elle a fixé à douze ans le *maximum* de l'emprisonnement cellulaire.

Peut-être M. Moreau-Christophe, en qualifiant de *supplice* l'emprisonnement en commun, entend-il faire allusion à certaines mesures introduites durant ces dernières années dans les prisons et d'après lesquelles on tuerait à petit feu les condamnés par toutes sortes de pratiques fastidieuses, vexatoires, tyranniques, employées sous le prétexte du bon ordre et de la moralisation du détenu.

Cette modification du régime en commun est en même temps illégale et bâtarde. Ainsi que nous l'avons dit depuis long-temps (voir les numéros de la *Phalange* du 1er décembre 1838, des 15 juin et 1er juillet 1839), la seule réforme judicieuse sera celle qui aura pour base l'emprisonnement individuel convenablement modifié selon certaines conditions que nous indiquerons.

Est-ce à dire que nous soyons partisans fanatiques du système cellulaire? Non, le système est devenu pour quelques-uns de ses adhérents une sorte de religion qui va engager la France dans une série de dépenses considérables toutes destinées à la restauration du régime purement *répressif*; et il ne restera plus d'argent, comme c'est l'usage, pour l'institution des moyens *préventifs*, tels que colonies et ateliers de travail, etc.

Si donc nous combattons plus tard en quelques points les nouveaux essais pénitentiaires, ce sera surtout pour parer aux excès de l'engouement qui s'attache volontiers à ces *réformes* partielles, et qui fait de l'esprit de pénitencerie comme le salut de la Société. Voici un exemple de cette prévention enthousiaste : — Un homme extrêmement sage, extrêmement bienveillant et dévoué, en parlant de l'établissement cellulaire des jeunes détenus de la prison de la Roquette, nous disait sérieusement : « On devrait élever tous les enfants selon le système cellulaire..... » Cette exagération ne nous empêchera pas de défendre ce système en principe, et d'appuyer les efforts de M. Moreau-Christophe qui s'en est montré le partisan le plus intelligent et le plus actif.

Nous recevons trop tard pour l'insérer aujourd'hui la 3e lettre de M. Arago sur les fortifications; nous ferons connaître à nos lecteurs ce document important.

REVUE ÉTRANGÈRE.

Allemagne.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Stuttgart, 7 décembre 1843.

justifier de plus en plus la justesse des vues du sublime génie qui a dévoilé les innombrables vices de l'industrie et du commerce dans nos sociétés modernes. Puissent des phénomènes comme celui dont je viens de vous parler faire comprendre enfin à la société la nécessité d'améliorer le mode de production et de distribution des richesses.

Quant au remède à opposer au mal, la presse allemande, semblable en cela à la presse de tous les pays, n'a su trouver que des demi-mesures et des palliatifs qui peut-être aggraveraient encore le mal. — Nouvelle preuve de l'ignorance profonde où l'on est resté jusqu'à présent à l'égard des phénomènes industriels les plus simples.

L'événement politique le plus intéressant du mois est la petite révolution ministérielle qui a eu lieu dans le grand-duché de Bade. Par suite de cette révolution, le ministre Blittersdorff, objet des haines et des mépris populaires, a été obligé de faire place à M. Dusch, jusqu'ici ministre plénipotentiaire du grand-duc à la diète de Francfort. M. Dusch entraînera avec lui la fraction modérée du parti libéral, et c'est ainsi que l'on compte traverser la session actuelle. Ce M. Blittersdorff était un Polignac au petit pied ; c'est le même qui, l'année dernière, contresigna les ordonnances liberticides par lesquelles il était, sous peine de révocation, enjoint aux fonctionnaires publics d'épouser les haines et les jalousies du ministère contre la majorité libérale qu'il ne craignait pas de traiter de factieuse, absolument comme M. de Polignac l'avait fait dans ses fameuses ordonnances. La chambre élue sous l'influence de ces ordonnances imprudentes, comptait, comme on le pense bien, encore plus de membres libéraux que celle qui avait été si ignominieusement renvoyée, et Blittersdorff, pour échapper aux accusations réitérées de ses adversaires, se fit passer pour malade et ne reparut plus aux chambres. Dans un pays franchement constitutionnel, cet homme aurait immédiatement dû céder la place à un autre ; mais l'arbitraire entre pour beaucoup, comme vous savez, dans le système constitutionnel des petits États allemands, et d'ailleurs on voulait avoir l'air de ne pas céder à la chambre populaire. Quoi qu'il en soit, le gouvernement du grand-duché de Bade entre aujourd'hui dans une voie nouvelle, et, pour gage de ses bonnes intentions, il vient de présenter aux chambres un projet de loi sur l'organisation de la justice, qui doit avoir l'approbation de tout ami du progrès. Ce projet de loi est basé sur la publicité des débats judiciaires. Sans admettre le jury, il offre néanmoins à l'accusé toutes les garanties désirables, et l'on doit féliciter le ministère d'avoir, le premier, osé franchir le Rubicon. Dans les autres États allemands prévaut encore la procédure secrète, et si le peuple du Wurtemberg jouit de quelques garanties de plus que les autres, c'est grâce à l'opposition libérale qui les emporta de vive force dans la session dernière.

La Saxe aussi fait tous ses efforts pour obtenir des garanties semblables, et il est à désirer que le gouvernement cède enfin aux vœux si légitimes de l'immense majorité de la population

Quant à la Prusse, elle a fait dernièrement un pas de plus dans cette grande question de droit qui intéresse si vivement la nation, et M. Mühler, ministre de la justice, a fait présenter au roi, par le savant Savigny, un code de procédure qui est également basé sur le debat oral et sur la publicité la plus large. Toutefois, ce n'est que convaincu de l'impossibilité absolue de maintenir le vieux système, que le gouvernement prussien se décide à céder ; et si jamais les peuples de la Prusse orientale sont destinés à jouir des bienfaits d'une justice prompte et impartiale, ils en seront redevables à l'influence qu'exercent les institutions des provinces rhénanes, belier formidable qui servira à abattre les derniers pans de mur que le régime féodal et l'inquisition nous ont légués.

Jusque-là tout serait bien ; mais la prévoyance de nos gouvernements et de nos libéraux ne s'étend malheureusement pas plus loin. Sans celà comment pourraient-ils fermer les yeux aux envahissements vraiment effrayants du paupérisme ? comment pourraient-ils, à l'heure qu'il est, chercher le remède au malaise social uniquement dans des réformes politiques ? comment pourraient-ils encore montrer aux peuples les chemins de fer comme l'ancre de salut de nos sociétés industrielles ? Mais, ainsi que je l'ai dit plus haut, les ténèbres couvrent les yeux de nos hommes politiques, et, pour les éclairer, il faudra peut-être qu'une grande catastrophe vienne leur démontrer une dernière fois la nullité absolue de leur science. En attendant, voilà des bandes formidables de malfaiteurs qui se forment dans la Thuringe ; la force armée suffit à peine pour les tenir en respect, et on ne voit pas trop comment cela pourra finir si bientôt on ne prend des mesures qui puissent garantir les masses populaires des atteintes de la faim. Poussées au désespoir, il n'est malheureusement que trop probable qu'elles auront recours à des moyens désespérés ; la guerre des paysans est encore dans leurs souvenirs, et il y a un levain révolutionnaire dans toutes les couches de la société. Voilà ce qui devrait inspirer de sérieuses réflexions à nos gouvernants si réellement, ils voulaient et savaient être de leur époque. Si, en Hollande, sur six individus, il y en a toujours un qui vit d'aumônes, il y a en Allemagne plusieurs provinces, notamment la Thuringe, où le mal n'est pas moins grand ; et, en général, on peut dire sans exagération qu'en Allemagne, sur 20 individus, il y en a toujours un qui vit aux dépens de la communauté. Mais la grande masse des individus qui, sans vivre d'aumônes, est en proie à la misère la plus profonde, qui songe à la compter ? Et c'est pourtant de ce côté que viendra le danger social, car c'est le paupérisme qui donnera le branle au grand mouvement que tout le monde redoute, et qui pourrait bien soumettre la civilisation aux plus rudes épreuves.

L'Autriche a plus que jamais les yeux tournés vers la Hongrie et les provinces danubiennes, où la puissance moscovite tend de plus en plus à prendre pied. Aujourd'hui il ne s'agit de rien moins que de faire céder la Valachie à la Russie. Le prince Bibesco paierait à la Porte-Ottomane la somme de 8 millions de florins, moyennant quoi la dernière renoncerait à son droit de souveraineté; la Russie garantirait l'emprunt, et occuperait le pays jusqu'au jour où la dette serait remboursée. Ajoutez à cela que déjà les Russes bloquent par leurs quarantaines les embouchures du Danube, cette grande artère du commerce allemand. Il y a de ce côté ample matière à des combinaisons politiques. Mais le cabinet de Vienne trouvera-t-il enfin le moyen de résoudre cette question ? ou bien se contentera-t-il, comme il a toujours fait, de ces petits expédients plus ou moins ingénieux qui l'ont si bien servi jusqu'à présent ? C'est ce que nous ne tarderons pas à apprendre. En attendant, il faudra plus que jamais faire sentir aux esprits l'urgence de l'union franco-allemande; c'est le point important, si l'Europe occidentale veut échapper une fois pour toutes aux importunes étreintes du czar. Ge

nus à Madrid dans la journée de dimanche. Le ministère a répondu que les tribunaux étaient saisis de l'affaire; mais que c'étaient les séditieux qui avaient été les premiers à faire feu sur la troupe.

Voici la fin du discours de M. Olozaga :

Si l'on avait procédé à une enquête sur une affaire peu importante en elle-même, bien qu'un personnage auguste y figurât, la vérité eût été bientôt connue, et l'irritation des députés presents aurait cédé au calme et à l'impartialité; l'honneur du trône serait resté intact et le ministre à l'abri de toute imputation.

Je prie la chambre de vouloir bien examiner s'il est possible de concilier un acte de violence materielle avec la faveur que la reine m'a accordée au même instant, faveur que l'on pouvait solliciter le plus difficilement d'une enfant bien que reine, à savoir, le secret. Dans le procès-verbal dressé il est dit : Olozaga me recommanda de garder le silence, et moi je refusais de le garder. Ainsi donc, l'auteur d'une violence matérielle, un criminel aurait sollicité, la faveur la plus difficile à obtenir d'une enfant; et surtout d'une femme. Cela aurait-il eu le sens commun ?

Ne voit-on pas l'étonnement des personnes qui, indépendamment de celles qui assistaient à la rédaction du procès-verbal, avaient préparé cette affaire? elles étaient désappointées en voyant que l'opinion publique n'accueillait pas tous les artifices que l'on avait employés pour séduire l'esprit de S. M.

De pareilles intrigues ne peuvent être ourdies que par des gens du palais, qui mettent leur opinion au-dessus de l'opinion publique, qui est aujourd'hui la reine du monde. Conçoit on qu'après une violence on demande une faveur? Mais il y a une autre considération plus puissante : on suppose que la reine, après avoir signé le décret en cédant à la violence, reste impassible devant le criminel et le laisse partir sans lui arracher le secret de son attentat ! Y a-t-il donc deux femmes dans la reine ? Une enfant candide qui cède d'abord à la violence, et ensuite une enfant énergique qui repousse la prière qu'il importait le plus au coupable de faire agréer? Malheureux courtisans, hommes perfides, en quel état mettez-vous et à quel scandale exposez-vous l'être qui est l'objet de votre adoration, et qui n'est dans vos mains que l'instrument de votre intérêt et de votre ambition !

Je connaisais, messieurs, les difficultés qui environnaient ma position, mais je m'y étais soumis avec joie, parce que je voulais donner à mon pays l'exemple d'un gouvernement rigoureusement constitutionnel dans les moments les plus critiques. Je suis donc entré au palais la tête haute, et je suis prêt à repousser toutes les accusations dont je suis l'objet, pleinement convaincu de mon innocence, et j'en fournirai les preuves.

Je resterai le même jusqu'au moment où ma tête tombera baignée dans le sang des ennemis de la liberté, jusqu'à ce que le trône, fort et solide aujourd'hui, tombe avec elle, et qu'elle ne puisse que dire adieu aux libertés du pays qu'elle adore. Si ces paroles sont arrogantes, c'est l'arrogance de la liberté, c'est la confiance en moi-même qui ne m'a jamais manqué ; et comment me manquerait-elle maintenant ?

Je termine en remerciant la chambre de la bonté qu'elle a eue de m'écouter. Je me renfermerai dans les bornes de la discussion qu'elle a tracées elle-même, à moins que le soin de ma propre défense ne me force d'en sortir. C'est à elle à juger.

Voici maintenant les parties les plus intéressantes du discours de M. Pidal :

Les nouvelles les plus importantes circulaient : on disait que les cortès allaient être dissoutes, et qu'un décret de dissolution avait été arraché par la violence à la reine. Je le confesse, je me pris à rire. Je ne pouvais croire ni à l'une ni à l'autre de ces deux choses : la première me paraissait absurde, la seconde impossible. Sur ces entrefaites, un huissier de S. M. vint m'intimer l'ordre de me rendre sur-le-champ auprès de la reine. Je me rendis à l'ordre pressant de S. M. S. M. daigna, dans ses appartements, me répéter avec une candeur angélique et sincérité les faits relatés dans le procès-verbal. Elle me demanda conseil dans cette circonstance critique ; je l'avoue, j'étais tellement ému que je restai quelque temps comme atterré.

D'abondantes larmes parties de mon cœur inondèrent mes yeux ; j'étais atterré et confondu à la pensée que la reine d'Espagne, l'héritière de cent générations de rois, la représentante de toutes nos gloires, pour qui la nation a fait tant de sacrifices et versé tant de sang, avait pu être traitée d'une telle manière ; je ne pouvais pas concevoir qu'il vînt à la pensée de personne de douter du fait qui m'était rapporté. Ajoutant foi à ces paroles, parce qu'elles étaient dites par une jeune reine et parce qu'alors je pus voir que ce qui émanait de cette bouche angélique était spontané, naturel, étranger à toute dissimulation, impossible à contrefaire. Ajoutant foi, dis-je, à ces paroles royales, je frissonnai et demeurai muet quelques instants. Cependant, après quelques moments de recueillement et de réflexion, j'adressai à S. M. les paroles suivantes:

« Madame, après avoir entendu la relation que V. M. vient de faire, je déclare qu'il n'est pas un Espagnol qui ne donne à V. M. le conseil de destituer immédiatement le ministre coupable. Dès ce moment il n'a plus droit à la confiance de V. M. En même temps, je prendrai la liberté de donner à V. M. un conseil, c'est que ce décret de dissolution pouvant produire des malheurs dans ce pays, V. M. devrait donner l'ordre de le retirer : 1° attendu sa nullité comme étant entaché de violence ; 2° afin de laisser entièrement libre le ministère qui remplacera M. Olozaga. S. M. voudra bien me permettre encore de lui donner un conseil dans cette conjoncture si grave. — V. M. a désiré voir en moi le président du congrès : si quelquefois le président peut, jusqu'à un certain point, être réputé l'expression du corps qu'il préside à raison de circonstances particulières, je ne suis pas le reflet de l'expression de la volonté du congrès, je suis président du congrès en vertu d'une combinaison de coalition, et je ne représente pas l'opinion de ce corps comme un président du congrès a l'habitude de le faire. En conséquence, si V. M. veut avoir la véritable représentation de cette opinion, je prends la liberté de vous conseiller de convoquer les vice-présidents du congrès, puisqu'heureusement sont représentées toutes les nuances de la chambre. »

En effet, messieurs, parmi les vice-présidents il y avait des modérés, d'anciens progressistes de la coalition, et des hommes qui n'en faisaient pas partie ou qui n'avaient pas voté avec elle, et notamment M. le vice-président en ce moment au fauteuil, M. Alcon. Dans une circonstance aussi neuve qu'inouïe, je crus ce conseil prudent. La reine m'autorisa à mander les vice-présidents ; je le fis en toute hâte; ils vinrent chez moi. Nous fîmes notre entrée au palais publiquement, comme le dit M. Olozaga, par la porte principale ; il s'agissait d'un acte public et solennel. S. M. daigna me confirmer sa relation et la répéter. Cela dit, M. Alcon, dont j'invoque le témoignage, fut le premier qui prit la parole ; il confirma et appuya tout ce que j'avais dit, à savoir que S. M. ne devait pas conserver un instant de plus sa confiance à M. Olozaga, et que des dispositions devaient être prises pour retirer le décret de dissolution des cortès, qui, inséré dans la *Gazette*, mettrait le pays en feu. Les autres vice-présidents furent du même avis. S. M. accéda à notre conseil, dont nous ne déclinâmes pas la responsabilité ; mais nous déclarâmes qu'il n'y aurait aucun résultat légal, ajoutant qu'un ministre responsable ferait exécuter la résolution de S. M. Nous répétâmes qu'il fallait préalablement entendre les ministres responsables ; c'était l'unique moyen de faire connaître la volonté royale.

MM. Serrano et Frias furent mandés. Ils demeurèrent enfermés avec la reine le temps qu'ils jugèrent nécessaire ; nous restâmes dans l'anti-chambre. Quand ils le jugèrent à-propos, ils nous firent appeler. Ils furent du même avis que le vice-

Je n'ai plus qu'une légère observation à faire : je regrette d'avoir dit certaines choses, mais je ne pouvais pas m'en dispenser ; j'ai été dans la nécessité d'enfermer dans ma poitrine et de taire un certain nombre de circonstances du plus haut intérêt à cause de la position personnelle de M. Olozaga. J'ajoute que je tairai bien des choses qu'en toute autre occasion je dirais. Je ne veux pas imiter l'exemple de M. Olozaga, qui a dit : Si l'on m'y provoque, je parlerai. Moi, je ne dirai rien, même si l'on voulait me forcer à parler. Je donnerai des explications si l'on m'en demande pour éclaircir les faits dans l'intérêt de mon pays et de ma reine ; mais tenant compte de ces objets précieux, je me renfermerai dans les limites que je me suis tracées.

— On écrit de la frontière d'Espagne, 5 décembre :

« Sanz est arrivé à Figuières le 1er décembre, à 6 heures du soir, avec le général Lasanea, son chef d'état-major, et un bataillon d'infanterie et 150 cavaliers qui les ont escortés depuis Palamos, où les avait débarqués le vapeur *le Peninsular*. On pensait que les insurgés finiraient par accepter les conditions proposées, la désertion faisant des progrès dans leurs rangs : dans l'espace de deux jours, 48 d'entre eux se sont présentés aux avant-postes. On comptait aussi sur l'influence du général Lasanea, très connu et fort estimé à Figuières. Sanz est pressé de retourner à Barcelone, où il juge sa présence nécessaire. On assure que le gouvernement l'ayant blâmé pour la manière dont il a opéré le désarmement de la garde nationale de Barcelone, a envoyé sa démission de capitaine-général de la Catalogne. »

(*Phare des Pyrénées*, du 8 décembre.)

— On lit dans le même journal, à la même date :

« Le 4, une conférence a eu lieu entre le général Sanz et Ametller. Celui-ci avait promis pour le lendemain une réponse définitive. On croyait que les insurgés ne tarderaient pas à capituler. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 8 décembre. (Madrid, le 5.)

Le ministère s'est constitué aujourd'hui.

M. Gonzalès Bravo, premier secrétaire d'État, a été nommé président du conseil ;

Le général Mazzaredo, ministre de la guerre ;

De marquis de Peñaflorida, ministre de l'intérieur ;

M. Mayans, ministre de la justice ;

M. Portillo, ministre de la marine ;

Le ministre des finances n'est pas encore nommé.

La discussion du projet de message n'est pas encore terminée.

Madrid est tranquille.

Bayonne, le 9.

La *Gazette* du 6 contient les décrets de nomination du ministère.

Le jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre le *Heraldo* pour l'article dénoncé par M. Olozaga.

MM. Madoz et Garnica ont été nommés vice-présidents du congrès, le premier par 70 voix contre 63, le second par 77 voix contre 73.

La discussion continuait. M. Cortina a occupé toute la séance; il parlera encore le 7.

Bayonne, le 10. (Madrid, le 7 au soir.)

La proposition de la mise en accusation de M. Olozaga, présentée par sept députés, a été prise en considération par 81 voix contre 66.

Les nouvelles des provinces sont bonnes.

Madrid est tranquille.

COLONIES FRANÇAISES.

Une dépêche du maréchal Bugeaud, publiée ce soir par le *Messager* sous la date d'Alger, le 29 novembre, annonce qu'il résulte des nouvelles reçues de l'intérieur, que la mort de Ben-Allal et la défaite des restes de l'infanterie de l'émir ont produit une grande sensation chez les Arabes amis et ennemis. Plusieurs chefs dissidents, entre autres le cadi de Ben-Allal, sont arrivés à Alger. Le maréchal se proposait de les recevoir le lendemain avant son départ pour Oran et Tlemcen.

A cette dépêche sont jointes des lettres, 1° du général Bedeau, faisant connaître l'effet produit sur le rassemblement qu'opérait Abd-el-Kader dans le sud par la nouvelle du désastre du 11; 2° du général Baraguay-d'Hilliers annonçant la soumission définitive des Sahari, des Achaches, des Ouled-Saïd, des Aureh, des Ouled-Jaïa et d'autres tribus, moyennant contributions et la relâche à Bone du duc d'Aumale ; 3° du général Reveu, annonçant la soumission des Beni-Boudouau; 4° du lieutenant-colonel Maissiat, rendant compte de ses travaux de culture à Tiaret et de ses efforts pour en expulser la misère ; 5° enfin du général Baraguay-d'Hilliers relativement à l'érection du buste du duc d'Orléans sur la colonne romaine de Sétif.

L'ordre règne du pied du Jurjura aux environs de Tlemcen. A peine on y signale deux vols dans deux mois. On y voyage isolément de nuit et de jour, sans un seul gendarme qui fasse la police. Les troupes profitent du beau temps pour se rassembler dans leurs ateliers de défrichement.

INTERIEUR.

Voici le résultat des scrutins qui ont eu lieu dans chacun des douze arrondissements de Paris, pour l'élection des candidats aux fonctions de maire et d'adjoint :

Premier collège.

MM. Cottenet, maire sortant, Marbeau, Lairtullier, Lebobe, Martignon, Lafaulotte, Riban, Roussel, Bellanger, Péan de Saint-Gilles, Haussmann, Arversenne.

Deuxième collège.

MM. Berger, Halphen, Torras, Lupin, Duméril, Nolleval, Mandron, Potron, Petit, Froger-Duchènes, Legros, Lagneau, Treilhard.

Troisième collège.

MM. Decan, Prévost-Rousseau, Mignotte, Norès, Samson, Colin, Denormandie, Haronard, Quetil, Lhabitant, Ferd. Beau, Fer. Moreau.

Quatrième collège.

MM. Marion, Chambry, Dupérier, Legendre, Cobin aîné, Bernard Derosne, Moréno, Séjourné, Rousse, Mala, Chesnon, Marchand.

Cinquième collège.

MM. Vée, Soccard, Thibaut, Debussy, Grelet, Dhubert, Flottard, Dubail, Delore, Favrel, Martin, Louis.

Sixième collège.

MM. Cotelle, Robillard, Lenoir, Corbeau, Grondard, Gambey, Blot, Roussel, Chèze, Baudeloque, Auclair, Destor.

Septième collège.

MM. Moreau, Levillain, Mansais, Vivier, Gautier-Bouchard, Jac-

placement qu'occupera la nouvelle rue de Constantine, dont le percement a été déjà entrepris. (*Moniteur.*)

Faits divers.

M. de Genoude se porte candidat au collége de Pontivy, qui va être convoqué par suite de la mort de M. Boblaye. (*Auxiliaire breton.*)

— M. Duboys (d'Angers), conseiller à la cour royale de Paris, vient de donner sa démission. On désigne, comme devant lui succéder, soit M. de Malleville, conseiller à la cour royale de Bordeaux, soit M. Michelin, vice-président du tribunal de la Seine.

— On sait qu'avant de permettre qu'il fût procédé à l'élection des juges du tribunal de commerce d'Angers, la préfecture de Maine et Loire a *trié* la liste des notables. Un des juges, après cette épuration, vient de refuser le bénéfice d'une élection qu'il ne regarde pas comme sincère.

— On lit dans le *Breton* :

« Nous avons annoncé, d'après le *Moniteur*, que le roi avait nommé maire de Châteaubriant M. Luette de la Pilorgerie, et adjoints de la même commune MM. de Fermon et Leray. Aujourd'hui nous apprenons que ces fonctions ne sont pas acceptées par les titulaires. »

On écrit d'Alexandrie, le 21 novembre, que Mehémet-Ali est parti pour la Haute-Egypte.

— L'*Emancipation* de Toulouse vient de reparaître, après quelques jours de suspension. Poursuivie à-la-fois dans la personne de son gérant et dans celle de son imprimeur, qui est en même temps son rédacteur, ce journal a dû tenter de se soustraire à une partie des dangers qui le menaçaient. En conséquence, M. Paya a vendu son imprimerie. Il y a cinq mois de cela, et son successeur n'a pu encore obtenir la transmission de son brevet. Dans cet état de choses, M. Paya, se regardant comme le titulaire de son imprimerie, signait de son nom tous les imprimés qui sortaient des presses de son successeur; mais, le 13 novembre, il a reçu une assignation pour avoir tenu à Toulouse une imprimerie clandestine. D'un autre côté, son successeur, menacé, refuse ses presses, et force a été à l'*Emancipation* de se pourvoir ailleurs. De là le retard qui vient de cesser.

—Le maire de Toulouse, par un avis qui nous est communiqué, recommande d'une manière toute particulière à MM. les aubergistes, et à toutes les autres personnes qui logent des chevaux, d'avoir le soin de les prévenir des qu'ils s'apercevront qu'il existe dans leurs écuries des chevaux atteints de la morve ou de toute autre maladie contagieuse; c'est de leur part un devoir qui leur est impérieusement commandé par les dispositions des articles 459, 460 et 461 du code pénal, sous peine d'un emprisonnement et d'une forte amende.

Le maire se plaît à espérer qu'ils mettront tous leurs soins à éviter un pareil désagrément. (*Emancipation.*)

— La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche 10 et lundi 11 décembre 1843, de 5,110 déposants, dont 604 nouveaux, la somme de 713,689 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 675,000 francs.

— Les travaux du chemin de fer de Vierzon marchent avec une activité sans pareille. Ils se font jour et nuit. On évalue à plus de 300,000 mètres les terrains fouillés pour établir les terrassements. Le matériel en camions, brouettes, tentes, qui se trouve sur la partie en construction (ateliers de Theillay), est estimé plus de 60,000 fr. On nous assure que les entrepreneurs ont proposé à l'ingénieur un dédit de 15,000 fr. a payer par eux dans le cas où ils n'arriveraient pas à terminer leur entreprise 3 mois avant l'époque fixée. Dans le cas contraire, ils réclameraient un boni de 10,000 fr. Nous ignorons si cette proposition a été acceptée. (*Gazette du Berri.*)

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 9 :

« M. Mercier, substitut de M. le procureur du roi, s'est rendu avant-hier à Givors pour continuer l'enquête commencée par M. le juge de paix, immédiatement après l'accident arrivé le 6 de ce mois au soir, sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. M. Mercier était accompagné de MM. Delzeriés, ingénieur en chef, et Pigeon, ingénieur des mines.

» Il a été reconnu que l'accident a été causé par deux pierres, l'une de quinze et l'autre de sept kilogrammes, placées sur le bord du rail gauche. Ces pierres, qui ont été déposées comme pièces de conviction entre les mains de la justice, présentent l'empreinte des roues; la poussière résultant de leur broiement partiel est restée sur le rail. La secousse occasionnée par la rencontre de ces pierres a produit la rupture d'une des deux bielles et de l'un des deux chasse-pierres. Un des morceaux de la bielle, en s'appuyant sur le sol, a déterminé le renversement de la machine.

» Un quart-d'heure avant l'accident, la voie avait été suivie dans toute la longueur de la tranchée par le cantonnier Bernard, qui a déclaré n'avoir vu aucune pierre près des rails.

» Les deux pierres saisies, formées de grès houiller, proviennent des tas qui se trouvaient disposés près de là, en dehors de la chaussée et du côté opposé à la voie sur laquelle s'est produit l'accident. Elles n'ont pu provenir des talus qui sont composés de sable et de gravier.

» La déclaration des voyageurs, recueillie à l'instant même par M. le juge-de-paix de Givors, a établi que la vitesse du convoi était très modérée.

» L'état du voyageur et des deux agents blessés n'inspire, comme nous l'avons dit avant-hier, aucune inquiétude. M. Picard, qui a été froissé dans le coupé de la voiture de Roanne, pourra sous peu de jours reprendre son voyage. »

— Les journaux anglais racontent, comme un fait fort intéressant, et sous le titre de « *Conservation miraculeuse des chiens de Sa Majesté* », que la meute royale, poursuivant un cerf, se trouvait tout entière sur le chemin de fer de Great-Western, lorsque l'un des trains fut aperçu dans l'éloignement, s'avançant avec rapidité. — Le principal piqueur, dans son désespoir, s'arrachait les cheveux, et criait que les chiens allaient tous périr, qu'un miracle seul pouvait les sauver. — Un gentleman qui passait à cheval piqua des deux à la rencontre du train, et arriva assez à temps pour le faire arrêter jusqu'à ce que l'on pût rompre les chiens. Le *Morning-Post* regrette de n avoir pas pu apprendre le nom du gentleman auteur d'une si belle action.—Que de pauvres humains voudraient être, en tout et pour tout, à la place des chiens de Sa Majesté!

— Les mêmes journaux rendent un compte détaillé de la distribution de prix faite par le *Smithfield-Club* pour l'engraissement des bestiaux. Ils donnent minutieusement la liste des bêtes, leur genre de nourriture, leur race, et le nom des éleveurs. —Parmi ces derniers, figure le prince Albert, qui a présenté deux bœufs et trois cochons engraissés sous les yeux et par ses soins au château de Windsor.

ment les riches ne sont grevés que d'une taxe de 100 à 200 p. 0/0, tandis que le tabac à fumer et à priser est grevé d'une taxe de 200 à 400 p. 0/0 Plus de la moitié du tabac consommé en Angleterre est fourni par la contrebande. Si le droit n'était que d'une livre sterling par livre, il n'y aurait plus de fraude, et le revenu du trésor s'accroîtrait.

—On lit dans le *Boulogne Guardian* du 8 :

« Un de mes parents, avec sa femme et son enfant, arrivèrent à Boulogne samedi soir par *le Magnet*. En débarquant à la douane, la dame fut conduite dans une chambre particulière où elle se vit brutalement fouillée par deux femmes, dont l'une, non contente d'examiner chaque vêtement séparément, passa la main trois fois de suite par-dessus ses jupes jusqu'à la ceinture. Ils lui saisirent vivement une des jupes qu'elle portait, l'obligeant d'aller ainsi chez elle au milieu de la nuit et par le froid. Deux jours après, ladite jupe fut renvoyée chez elle sans aucun dommage. La dame, pendant cette indignité, avait été obligée de tenir son enfant dans ses bras, n'obtenant qu'avec grande difficulté qu'il ne fût pas dépouillé d'un vêtement de flanelle, et elle-même d'un châle, son seul mouchoir de poitrine. »

— A la sollicitation de la famille de l'infortuné Fournier, les travaux exécutés à Wanchy-Capval pour le retirer de la marnière, et qui avaient été abandonnés par ordre de M. le sous-préfet après sept jours de recherches, sont recommencés. Toutes les précautions sont prises pour éviter que de nouveaux malheurs aient lieu. Bientôt peut-être verrons-nous le dénouement de ce triste drame.

(*Journal de l'arrondiss. du Havre.*)

— On écrit de Dublin, le 6 : « Le révérend Peter-James Tyrrell, l'un des deux ecclésiastiques compris dans l'accusation contre O'Connell, est mort hier presque subitement par suffocation dans une quinte de toux, à l'âge de 51 ans. Il avait contracté un catarrhe aigu en se rendant, par une matinée pluvieuse, au meeting de Clontarf, pour lequel O'Connell avait donné contre-ordre.

— On lit dans l'*Impartial* de Besançon :

« La constante humidité au milieu de laquelle nous vivons depuis quelques jours semble propager les morts subites d'une manière effrayante. On en jugera par ce peu de mots qu'on nous écrit de la Bresse :

« Mardi 28 novembre, M. Servan, de Saint-Trivier-de-Courtes, était » frappé de mort subite; mercredi matin, M. Letenaet, maire de Man- » tenay, subissait le même sort, et le soir même, à Cornod, la veuve » Charton était frappée d'apoplexie. Ainsi, dans moins de vingt heures, » trois morts subites avaient lieu à cinq kilomètres de distance. Nous » n'avons pas d'exemple de morts instantanées aussi nombreuses et aussi » rapprochées. »

—Le résumé des observations météorologiques qui ont été faites à l'Observatoire de Paris, démontre qu'il y a bien long-temps que Paris n'a joui d'un mois de novembre aussi tempéré que celui que nous venons de traverser. Le minimum de la température a été de 4° 08; le maximum de 9° 04; la température moyenne, de 7° 01. Le vent a constamment soufflé entre le N.-O. et le S. La quantité d'eau tombée dans la cour de l'Observatoire a été de 7 centimètres 250 millièmes, et sur la terrasse 7 centimètres 036 millièmes. (*Courrier français.*)

— Hier matin, on a ramassé, rue Dauphine, le corps d'un chiffonnier étendu à terre contre une borne. Il a été transporté à la Morgue et soumis à l'examen d'un médecin, qui a déclaré que cet homme était mort de faim. Cependant il tenait à la main un morceau de pain qu'il avait entamé peu d'instants avant de mourir, et il paraît que cet aliment, après un trop long jeûne, lui a été funeste. (*Gazette de France.*)

—Ce soir, à l'Odéon, un *Duel sous Richelieu*, par Mlle Bourbier, et *Mahomet*, par M. Raphaël et Mlle Rebecca Felix.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, le *Déserteur* et l'*Esclave de Camoëns*.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

(Audience du 9.)

Affaire Charpentier, Chapon et autres.

Voici à peu près les seuls incidents qui soient venus rompre la monotonie de l'insignifiante série de vols dont s'est occupée la cour à cette audience :

Chapon terminait un récit fort compromettant pour l'accusé Vial, quand celui-ci s'écria :

— Chapon ment; mais il y a un fait sur lequel je vais dire la vérité, moi, et dont le bavard se serait bien gardé de parler. Un certain soir, il est venu me réveiller en sursaut et m'a dit : « Je veux faire ton bonheur, suis-moi; allons attendre M. Huart, mon propriétaire, qui sort de chez moi avec une somme considérable... Tu n'auras pas besoin de mettre la main à la pâte. J'ai mon couperet... et... suffit. »

— Monsieur le président, dit Charpentier en se levant, méfiez-vous! Les voleurs se font un jeu d'accuser d'assassinat les révélateurs. Quant à moi, je connais Chapon, j'ai *travaillé* long-temps avec lui, et je puis vous assurer qu'il est incapable de commettre un crime. Il y a plus : jamais il ne lui est arrivé de prendre part à une de nos expéditions sans que son émotion lui causât des vomissements plusieurs jours de suite.

— Je rends en effet justice à Chapon, répond M. le président. Certes, il est bien coupable, mais il a conservé un fonds d'honnêteté. Il est même accessible au sentiment de la commisération, et souvent il a secouru des voleurs dans le besoin.

Ici Chapon baisse les yeux d'un air de modestie.

Un M. Matthey-Donet, horloger à Nantes, chez qui Chapon a effectué un vol d'une valeur de 18 à 19,000 francs, dit, après avoir déposé :

— Je serais curieux de savoir quelle circonstance a interrompu l'accusé dans la perpétration du vol; car il faut bien qu'il ait été interrompu pour n'avoir pas touché à une somme de 8,000 fr., très facile à emporter.

— Interrompu ? réplique Chapon. Nullement. Je ne vous ai laissé cet argent que parce que je n'ai pas voulu vous dépouiller de tout ce que vous possédiez.

L'audience est levée à cinq heures et demie.

Une vendetta.

Dominique Pedinielli, berger de la commune de Sartène (Corse), avait promis la main de sa fille Marie à l'aîné des trois fils de François Pedinielli, son beau-frère.

Tout-à-coup Marie disparut. Bientôt on apprit qu'elle demeurait chez un jeune homme que depuis plus de trois ans elle aimait.

Le père se désolait. Mais il ne tarda pas à pardonner; et le 1er no-

les jeunes astronomes, sous la surveillance du savant M. Arago, ne cessent pas d'observer tous les phénomènes qui se passent dans notre hémisphère, et de les soumettre au calcul dont les méthodes atteignent chaque jour un degré de perfectionnement admirable.

Quoi qu'en dise le docteur des *Débats*, qui cherche à rehausser les découvertes étrangères aux dépens des découvertes françaises, singulière mission pour un écrivain du gouvernement! quoi qu'en disent ceux qui lui soufflent ses impressions, il est certain que l'Observatoire de Paris est toujours le premier à signaler ce qu'il y a d'extraordinaire dans le monde céleste. Pour en citer un exemple, les trois comètes découvertes successivement par trois élèves astronomes de notre Observatoire, durant cette seule année, avant qu'aucun astronome en ait fait mention, ne sont-elles pas une preuve du peu de foi que l'on doit accorder aux opinions scientifiques du docteur des *Débats*? Est-ce à dire que cette année a été plus féconde en comètes que toutes les années qui ont précédé? N'est-il pas plus juste de penser que ces apparitions ont toujours été aussi fréquentes, et qu'on n'en signale davantage aujourd'hui que parce que les astres sont observés avec une patience, un soin, un courage qu'on n'avait jamais vus jusqu'ici? Nous croyons peu aux apparitions réellement extraordinaires; nous croyons que les phénomènes célestes se succèdent avec des lois inconnues le plus souvent, mais qui n'en existent pas moins, quoique ni nous, ni le docteur des *Débats*, ni d'autres encore, ne les connaissent aujourd'hui.

Mais laissons en paix cette attaque périodique du *Journal des Débats* contre l'Observatoire de Paris; contentons-nous de donner les éléments de l'orbite parabolique de la comète découverte le 22 novembre par M. Faye. Ce jeune astronome les a calculés sur les observations qu'il a faites le 24 et le 29 novembre, et le 2 décembre, par la méthode de Laplace. Malgré les observations qu'a faites de cette comète le savant M. Schumann, ces éléments n'ont pu être encore calculés ailleurs qu'à Paris.

M. Faye a trouvé que la comète avait dû passer au périhélie le 11 septembre dernier, à 3 heures 52 minutes 42 secondes, le temps moyen de Paris étant compté de midi. Quant aux éléments de la comète, ils sont les suivants :

Distance périhélie, 1,682768.

Longitude du périhélie,	38 degrés	34 minutes	30 secondes.
Longit. du nœud ascendant,	220	25	56
Inclinaison de l'orbite,	17	25	30

Le sens du mouvement est direct.

On voit que la distance de la comète à la terre est environ le double de celle de la terre au soleil. Cette comète était sur notre hémisphère avant le jour de sa découverte; et si elle n'avait alors été trop éloignée, on aurait pu la signaler.

Physiologie et sciences médicales. — M. Pallas, connu déjà par plusieurs communications sur le sucre de maïs, adresse aujourd'hui une note sur l'influence des feuilles dans la fécondation des végétaux en général, et dans celle du maïs en particulier. Cette note fait suite à un Mémoire sur le même sujet que M. Pallas a communiqué dans la séance du 16 octobre dernier. Elle concerne surtout l'historique de la question. M. Pallas rappelle à ce sujet les travaux de nombreux physiologistes, tels que Hales, Duhamel, Spallanzani, Sennebier, de Saussure, et ceux d'autres savants modernes. Il conclut de ses recherches historiques, que l'on sait depuis assez long-temps, que les feuilles de la vigne contribuent au développement du fruit de la plante, comme celles du maïs participent à sa fécondation. Les feuilles ne sont donc pas exclusivement destinées à la respiration des plantes, comme des naturalistes le pensent; elles concourent encore à la génération du fruit et à son développement. Cette conséquence résulte en particulier des recherches de M. Raspail, qui a constaté que les graines de *lupuline* et de *pollen* sont identiques et destinées aux mêmes fonctions. Ainsi, c'est aux feuilles que le houblon doit de reproduire des graines en l'absence des individus mâles.

M. Pallas ne se contente pas d'appeler l'attention sur ce fait important de physiologie végétale; il rappelle encore les avantages que présente le maïs sur la canne à sucre et sur la betterave.

Quand on détruit le grain par la castration de la plante et par l'ablation des feuilles, le maïs donne un suc qui marque 10 degrés au saccharomètre de Beaumé, et qui contient cinq fois autant de sucre que l'érable, trois fois autant que la betterave et autant que la canne à sucre. Il présente sur la canne à sucre deux avantages principaux : on peut le récolter de 70 à 80 jours après les semailles, tandis que la canne à sucre demande 18 mois de soins assidus, et il ne demande pas pour son extraction le développement considérable de force mécanique exigé par la canne à sucre. M. Pallas pense donc rendre par la publication de ces faits un grand service aux colonies et à l'agriculture territoriale, quel que soit d'ailleurs le sort réservé au sucre indigène.

— M. Pariset a lu en son nom, et au nom de MM. Serres et Flourens, un rapport très remarquable sur un court Mémoire de M. Séguin relative à une méthode d'éducation appropriée aux jeunes idiots et imbéciles. Il commence par rappeler que l'étude de l'état physique, intellectuel et moral des idiots est celle qui est la plus propre à nous éclairer sur les imperfections de notre propre nature, ou plutôt sur l'extrême diversité de nos organisations, et sur les moyens, soit d'en développer les heureuses qualités, soit d'en combattre les vices et d'en corriger les défauts. Il fait une peinture aussi vraie que terrible de ces malheureux êtres qui n'ont d'humain que le nom, dont les yeux voient sans regarder, dont les oreilles entendent sans écouter; dont les jambes sont inhabiles à la station, à la marche, au saut, à la course, et les mains toujours incertaines, inhabiles à toucher, à saisir, à mouvoir, à déplacer les corps.

Les idiots, dit M. Pariset, sont aussi maltraités sous le rapport des facultés intellectuelles que sous celui des facultés physiques. Ils n'ont ni les sentiments, ni les idées, ni les penchants originels antérieurs à tout, puissances intérieures qui plus tard font éclore dans l'homme les nobles talents et les généreuses qualités morales. Ils sont généralement durs, opiniâtres, dissimulés, trompeurs, envieux, rapaces, cruels, et ils présentent tous les mélanges bizarres que l'on rencontre parfois dans le monde, où ils sont masqués par l'éducation, qui a développé les heureuses qualités prêtes à germer dans l'homme sain. Mais dans l'idiot tout est à créer, ou

— M. Lacauchie a annoncé, dans la séance du 30 octobre, qu'il avait découvert de nouveaux organes dans le mésentère du chat, et il les a rapportés au système chylifère. M. Pacini, de Pise, écrit qu'il y a douze ans il a découvert dans l'homme, et plus tard dans le chat, ces mêmes organes. Sa découverte se trouve mentionnée notamment dans l'ouvrage suivant : *Nuovi organi perti nel corpo umano*, 1840. Il a rapporté leur action au système nerveux. Les mêmes organes ont été étudiés avec beaucoup de soin par Henle.

— MM. Gruby et Delafond adressent une troisième communication sur la digestion. Elle a pour objet des recherches sur les animalcules qui se développent en grand nombre, pendant cette fonction dans l'estomac et dans les intestins des animaux soit herbivores, soit carnivores.

Les animalcules découverts par ces messieurs naissent, vivent et meurent dans les estomacs des ruminants, dans l'estomac du porc, du chien, et dans les gros intestins du cheval. De forme, de grandeur diverses, d'espèces différentes, ils sont en si grand nombre, leur existence est si constante, que leur présence doit être de quelque valeur dans l'acte de la digestion.

Aujourd'hui, beaucoup de physiologistes admettent que les matières végétales n'éprouvent dans l'estomac qu'une simple dissolution chimique par le suc gastrique. L'existence constante de ces petits animaux pendant l'acte digestif, tendrait à démontrer, suivant MM. Gruby et Delafond, qu'il s'opère dans cet acte une infusion des végétaux, donnant naissance à un grand nombre d'êtres organisés et vivants qui, digérés à leur tour, servent à la nutrition générale de l'individu dans les organes duquel ils se développent.

Comme premier résultat de leurs observations, MM. Gruby et Delafond annoncent qu'ils ont trouvé dans les premiers estomacs des ruminants, pendant le travail de la digestion, quatre espèces d'animalcules dont ils donnent la description. Ils en ont pareillement trouvé chez le cheval sept espèces, chez le chien deux et chez le porc une seule.

La carapace, ou enveloppe transparente, de ces animalcules, permet de reconnaître dans leur intérieur les molécules alimentaires dont ils sont nourris. Le nombre de ces animalcules est tellement considérable que, dans cinq centigrammes de matières prises dans les deux premiers estomacs du mouton, l'on en compte de quinze à vingt d'espèces et de grandeurs différentes. Leur poids peut être évalué à la cinquième partie du poids total du liquide dans lequel ils vivent. Dans le troisième, et particulièrement dans le quatrième estomac, ces animalcules sont morts ; dans les intestins on ne retrouve plus que quelques débris de carapaces. En plaçant les matières stomacales dans un tube de verre maintenu à la température de 30 à 35°, on peut les conserver vivants pendant deux ou trois heures et plus.

Voici maintenant les idées de MM. Gruby et Delafond sur le rôle des petits êtres qu'ils ont ainsi observés :

Le très grand nombre de ces animalcules dans les deux premiers estomacs des ruminants, la présence de leurs carapaces vides dans le troisième, dans le quatrième et dans les matières excrémentitielles ; le nombre également très considérable de ces petits animaux dans le cœcum et dans le colon dilaté du cheval, tandis qu'on ne rencontre que leurs carapaces vides dans le colon rétréci et le rectum, portent MM. Gruby et Delafond à conclure que la matière organique des animalcules est digérée dans la caillette des ruminants, absorbée dans le colon du cheval, et que, dans l'un et l'autre viscère, elle fournit une matière animale à la digestion.

Ainsi, bien que les herbivores n'ingèrent que des matières végétales, la cinquième partie à-peu-près de ces matières serait destinée à donner naissance, dans leur estomac, à une grande quantité d'animaux d'un développement inférieur qui, digérés à leur tour, fourniraient des *matières animales* à la nutrition générale des herbivores. Cette conséquence paraît d'autant plus fondée que dans le chien et le porc, qui se nourrissent de substances animales et végétales, les animalcules sont petits, d'une seule ou de deux espèces, et très peu nombreux.

— L'importance d'une bonne denture est assez grande sous le rapport de la santé et de l'agrément, pour que les travaux qui concernent cette branche de l'art médical méritent l'attention et l'intérêt. Aussi allons-nous mentionner avec quelque détail un Mémoire adressé à l'Académie par M. Lefoulon, sur les moyens de prévenir les irrégularités de la seconde dentition.

Ce chirurgien-dentiste commence par présenter quelques considérations sur la manière dont les dents permanentes succèdent aux dents de lait. Voici ce qui arrive souvent dans cette circonstance : les deux premières dents de lait étant tombées, deux autres dents se présentent ; mais celles-ci étant plus larges que les précédentes, elles sont obligées de se placer de côté. Alors les parents ont recours à un dentiste, qui manque rarement d'extraire les dents voisines, afin de faire place aux dents nouvelles. Mais qu'advient-il ? Bientôt apparaissent deux autres dents qui sont loin de trouver l'espace nécessaire. Il faut alors extraire les canines dont la place est à-peu-près complètement remplie par les quatre incisives de la seconde dentition.

Vient ensuite la chute des molaires de lait qui doivent être remplacées par un égal nombre de petites molaires d'une moindre dimension que celles auxquelles elles succèdent. On croit que la différence de volume des dents secondaires suffira pour faire place aux canines permanentes qui ne sont pas encore apparues. Mais c'est une erreur, car il vient de pousser quatre grosses molaires qui, chassant sur l'avant de l'arcade dentaire, ont rempli l'espace sur lequel on comptait pour les canines. Toutes les dents sont jusque là bien rangées, la satisfaction est générale ; mais voici sur les gencives des protubérances qui annoncent la présence de quatre autres dents : ce sont les canines, qui donnent lieu à ce qu'on nomme des surdents, faute de trouver sur l'arcade dentaire une place que, mieux avisé, on aurait eu soin de leur ménager.

Afin de redresser les dents ainsi déviées, on voit des praticiens en sacrifier une ou plusieurs. M. Lefoulon pense que c'est payer trop cher la cessation d'une difformité simplement désagréable, que de l'acheter par la perte d'un organe important que la nature elle-même ne peut réparer. Il s'élève aussi contre la luxation artificielle appliquée à la déviation des dents. Son opinion est que loin de venir en aide à l'évolution dentaire, on ne fait communément que la troubler par des manœuvres violentes. De là tant de dentures avortées, contournées et bouleversées, où les dents chevauchent les unes sur les autres.

Lorsque, par des ravages inconsidérés, on a gratifié les mâchoires de ce que l'on nomme des surdents, la voûte palatine, véritable coupole élastique qui se rétrécit ou s'élargit selon la forme de la denture, revient sur elle-même ; et de là ces mâchoires allongées, ces figures en lames de couteaux, comme on dit. Ce n'est pas tout ; l'individu atteint de ce rétrécissement éprouve une altération de la voix ; sa prononciation est rendue difficile et embarrassée.

M. Lefoulon, pour restituer aux parties leur disposition normale, a eu l'idée de mettre à profit l'extensibilité que présentent la voûte du palais et les arcades dentaires.

S'il s'agit de difformités provenant de l'extrême étroitesse de la voûte palatine, il emploie des ressorts qui agissent tantôt concentriquement, tantôt excentriquement sur l'arcade, viennent exercer une pression sur la couronne des dents atteintes d'obliquité, le plus près possible de leur bord libre. Par là, ce dentiste obtient même l'élargissement du palais ; c'est donc un fait acquis à la science, dit M. Lefoulon, que ni la voûte palatine, ni les arcades dentaires ne sont invariablement fixées dans leur dimension, comme on l'a cru pendant long-temps.

S'il y a simple inclinaison, soit en avant, soit en arrière, sans rotation des dents sur leur axe, il suffit d'un seul ressort en or, auquel M. Lefoulon donne le nom de *passif*. Il est façonné en fer à cheval, et de telle sorte que sur les côtés il s'adapte aux anfractuosités des dents. On lui donne un peu plus d'écartement que l'espace qu'il doit occuper, et comme le métal est élastique, il agit d'une manière incessante et excentrique sur la couronne des grosses et des petites molaires ; son extension est favorisée par la mastication. Sur chaque dent que l'on veut redresser, on passe une anse de fil qui sert de ressort actif, en allant prendre un point d'appui sur la partie centrale du ressort.

S'il y a déviation des dents sur leur axe, on emploie un second ressort qui consiste en une petite plaque d'or, plus ou moins longue, selon qu'on doit agir sur une ou sur plusieurs dents. A l'aide de deux fils de soie, on serre fortement ses deux extrémités sur le grand ressort passif, en calculant la pression de manière à ce que le centre de la plaque agisse uniquement sur le bord de la dent qui se trouve hors ligne.

M. Lefoulon s'applaudit fort de l'emploi de ce moyen, qu'il a seulement tort peut-être de donner pour absolument neuf.

— M. le docteur Lafargue, de Saint-Emilion, annonce qu'il a retiré de précieux et constants avantages de l'inoculation sous-épidermique de la vératrine, dans le traitement des névralgies faciales et de quelques paralysies bornées. Pour inoculer la vératrine, ce médecin la délaie d'abord dans une gouttelette d'eau, de manière à obtenir une sorte de pâte ; ensuite il l'introduit sous l'épiderme, comme on le fait pour le vaccin. Sitôt l'inoculation pratiquée, le malade ressent à l'intérieur de chacune des petites plaies une vive douleur, semblable à celle que produiraient des piqûres d'aiguille.

Les tics douloureux de la face qui ont résisté aux moyens thérapeutiques ordinaires sont dominés la plupart du temps par l'inoculation de la vératrine. Dans ce cas, M. Lafargue pratique matin et soir une douzaine d'inoculations sur le point précis de la douleur.

Comité secret. — L'Académie a procédé, en comité secret, à la formation d'une liste de candidats pour la place vacante, dans la section de mécanique, par suite du décès de M. Coriolis. La liste suivante a été adoptée :

1° *Ex æquo :* MM. Morin et de Saint-Venant ;
2° dit. MM. Fourneyron et Bellanger ;
3° dit. MM. Combes, Pambour et Séguin.

Erratum. — Une faute d'impression assez grave s'est glissée dans notre dernier compte-rendu ; on nous a fait dire, à propos de l'invention de M. Dumoulin, que le fossé qui règne entre les deux rails avait une profondeur de 32 *mètres* au lieu de 32 *centimètres*. Nous engageons la *Législature*, qui nous a fait l'honneur de publier notre article, et les autres journaux qui seraient dans le même cas, à profiter de notre *Erratum*. B. et P.

Spectacles du 12 décembre.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** —
7 h. » / » **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Eve. Le Mari et l'Amant.
» h. » / » **ITALIENS** — Norma.
» h. » / » **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Déserteur. L'Esclave.
» h. » / » **ODÉON.** — Mahomet. Un Duel.
» h. » / » **VAUDEVILLE.** — L'Homme blasé. Mme Roland.
7 h. » / » **VARIÉTÉS.** — Roquefinette. Jacquot. Le Gamin de Paris.
» h. » / » **PALAIS ROYAL.** — Carabas. Brelan. La Fille. Les Jeunes Mariés.
7 h. » / » **GYMNASE.** — Jean Lenoir. Daniel. L'Italien.
» h. » / » **PORTE-ST-MARTIN.** — Louise Bernard. Les Iles Marquises.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Lucio. Ménage. Grâce de Dieu.
6 h. » / » **AMBIGU-COMIQUE** — Les Bohémiens.
6 h. 1/4 **CIRQUE.** — Don Quichotte. Racoleurs. Guides. Danseurs espagnols.
» h. » / » **COMTE.** — Ricochets. Pierrot. Jonas.

BOURSE DU 11 DÉCEMBRE.

La rente 3 0/0, maintenue pendant toute la bourse jusqu'à la réponse des petites primes pour le jour, a, depuis ce moment jusqu'aux dernières opérations de la coulisse, fléchi jusqu'à 80 55, qui reste demandé.

Le peu de variations dans le cours n'a donné lieu qu'à un très petit nombre d'affaires.

Au comptant. — Autriche, 302 50. — Espagne, passive, 5. — Obligations Orléans, 1250, 1255. — Montpellier à Cette, 320. — Canaux, billets de prime, 195. — Jouissances, idem, 140. — Obligations canal de la Sambre, 1040.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRECED.
5 p. 0/0 compt. . . .	122 45	122 45	122 40	122 40	122 40
— fin cour. . .	122 60	122 60	122 55	122 55	122 55
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	80 60	80 60	80 50	80 50	80 50
— fin cour. . .	80 65	80 65	80 55	80 60	80 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. DE LA C. PR.
4 1/2 0/0. . . .	109 »	» »	H. » 25
4 0/0	104 90	» »	B. » 10
O. de la Ville .	1405 »	» »	B. 2 50
Banque de Fr. .	3315 »	3315 »	H. 7 50
C. Laf. de 5000.	5100 »	» »	H. 5 »
— de 1000.	1125 »	» »	» »
Caisse Hypoth..	» »	» »	» »
Quatre Canaux.	1272 50	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 81 60.
Après, 81 60, 57 1/2, 55.

Primes, fin courant.
10 c., 80 90, 95, 90.
25 c., 80 77 1/2, 80, 75.

Primes, fin prochain.
25 c. 81 35, 30.
50 c. 81 15, 10.

Chemins de Fer.

St-Germain . .	» »	» »	» »
Vers. R. Dr. .	305 »	306 25	H. 1 25
d° R. G. . .	135 »	141 25	H. 3 75
Orléans	768 75	770 »	H. 2 50
Strasb. à Bâle.	208 75	208 75	» »
Rouen.	760 »	» »	H. 10 »
Havre.	588 75	590 »	H. 2 50

Fin courant, 805.
— » »
— 140, 141 25.
— 768 75, 771 25.
— 210, 208 75.
— 752 50, 755.
— 590.

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	107 1/8	» »	» »
— Portugais. .	44 5/8	» »	» »
Esp. D. active.	29 1/4	» »	» »
5 0/0 Naples. .	107 »	» »	» »
— Romain. .	104 5/8	104 1/2	» »
Obl. Piémont. .	1200 »	1200 »	» »
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »

Londres, 9 décembre.
Consol. 95 3/8.
Esp. actif. 30 5/8.
Portugais. 43 3/4.
Mexicains. 31 1/2.
5 0/0 Hollandais, 99 1/2.
2 1/2 0/0 id. 54 1/2.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 11 décembre.

Arrivages, 2,678 quint. 25 kilog. Restant à la halle, 8,992 quint. 32 kilog.

Cours moyen : 37-25. Cours-taxe : 36-36.

Différence de ces cours et de ceux du 9 décembre :

Cours moyen, hausse de 53 c. ; cours-taxe, hausse de 13 c.

Gruaux,	19 quint.	14 kilog.	de 40-00 à 52-00
1re marque,	833	67	35-95 à 38-25
2e	339	12	35-00 à 36-30

Il ne s'est fait aucune affaire en troisième marque.

4e	12	37	22-95 à 25-50

Ventes à livrer : 1,075 quint. 45 kilog., 34-40 à 38-00

Total des ventes, 2,370 quint. 81 kilog.

A Lyon, les farines première marque valent 45 fr. ; deuxième marque, 41 fr.

Les farines de Champagne, première marque, valent à Lyon 57 fr. le sac de 125 kilog. ; Bourgogne, première marque, 57 fr.

D'après les avis les plus récents reçus à Lyon des frontières de la Suisse et de la Savoie, les froments, les seigles et les fèves ont une tendance à la baisse ; on parle d'une baisse de 20 c. par double décalitre sur ces denrées.

La mercuriale officielle de Lyon, pour la dernière semaine de novembre, porte le cours des blés à 22 fr. 66 c. l'hectolitre.

On écrit des Etats-Unis que la récolte des céréales a dépassé tout ce qu'on avait vu jusqu'à ce jour, et l'on sait que les grains et farines occupent une grande place dans les exportations de ce pays. Ces circonstances aideront à l'Amérique à solder ses comptes avec l'Europe.

Cours des spiritueux. Bordeaux, 8 décembre.

Eau-de-vie d'Armagnac, 58-50 ; esprit 3/6, 83-50.

Cette, 6 décembre, 3/6, 80-50 à 81.

Paris, 1[illegible] décembre, 3/6 disponible, 94-50 à 95 ; courant du mois, 94-50 ; [illegible]emiers mois, 97 fr ; 4 mois d'été, 99 fr.

Bordeaux, marché au bétail du 6 décembre.

Veaux première qualité, 1-30 ; 2e, 1-20 ; 3e, 1-10 ; 4e, 10-4.

Porcs, de 1 fr. à 1-04 le kilog.

Bœufs première qual., 1-20 ; 2e, 1-15 ; 3e, 1-10 ; 4e, 1-06.

Moutons, première qual., 1-40 ; 2e, 1-30 ; 3e 1-20,

Il s'est vendu à ce marché 133 veaux et 110 bœufs. A. Y.

(*Voir le tableau ci-dessous.*)

DENRÉES.	HALLE de PARIS 11 décembre.	PROVINS. 9 décembre.	REIMS. 9 décembre.	ELBEUF. 9 décembre.	ARRAS. 9 décembre.	LYON. 9 décembre.	DIJON. 9 décembre.	NIORT. 7 décembre.	CLERMONT. Puy 6 décembre.	STRASBOURG. 8 décembre.	CHALONS-S.-S. 8 décembre.
Blé bl. 1er choix	21 32 à 22 »	19 50 à » »	18 » à » »	22 » à » »	18 50 à » »	21 75 à » »	20 20 à » »	18 82 à » »	25 » à » »	24 » à » »	21 25 à » »
Première qual.	20 66 à 21 32	18 50 à » »	» » à » »	21 » à » »	» » à » »	» » à » »	20 » à » »	18 50 à » »	23 35 à » »	19 52 à » »	20 50 à » »
Deuxième » .	20 » à 20 32	17 75 à » »	16 45 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	19 50 à » »	18 18 à » »	22 95 à » »	17 » à » »	19 25 à » »
Inférieure » .	19 » à 19 66	17 20 à » » Hausse légère.	» » à » »	» » à » »	15 50 à » » Hausse légère.	20 50 à » »	19 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Seigle 1re qual	11 32 à 11 66	» » à » »	10 25 à » »	12 » à » »	10 30 à » »	15 50 à » »	12 35 à » »	» » à » »	19 07 à » »	12 » à » »	14 50 à » »
Deuxième » .	10 66 à 11 »	» » à » »	9 48 à » »	» » à » »	9 50 à » »	14 50 à » »	» » à » »	» » à » »	17 98 à » »	11 » à 11 34	» » à » »
Avoine 1re qual.	8 16 à 8 66	6 75 à » »	7 » à » »	10 » à » »	6 40 à » »	8 50 à » »	7 65 à » »	5 23 à » »	9 61 à » »	8 50 à » »	10 » à » »

BESTIAUX. Marché de POISSY du 7 décembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœufs	1,764	1,752	1 18	1 02	» 86	12
Vaches. .	42	41	1 10	» 96	» 80	1
Veaux. .	351	351	1 56	1 38	1 20	»

FOURRAGES.

	Paris 11 décembre.	Dijon. 9 déc.
Foin. 1re.	46 48	25 — 50
Foin. 2e.	40 44	» à »
Luzerne. .	40 42	» à »
Sainfoin. .	» »	» à »
Trefle. . .	» »	» » à
Paille blé.	22 24	11 — 50

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 135.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN)

MERCREDI 13 DECEMBRE 1843

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Etranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces: 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire le 15 décembre, sont priés de le renouveler avant ce terme, en nous adressant le prix de leur nouvel abonnement en un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris; faute de quoi ils éprouveront une interruption dans l'envoi du journal. Aucune exception n'est faite à cette mesure administrative.

Toutes les personnes auxquelles s'adresse le présent avis trouveront sur leur bande l'indication exacte du terme de leur abonnement.

Nous rappelons que toute demande de renouvellement doit être accompagnée d'une bande imprimée du journal, avec corrections, s'il y a lieu.

PARIS, 12 DÉCEMBRE.

La concurrence dynastique.

Depuis que les légitimistes sont allés proclamer Henri V de l'autre côté de la Manche, nous avons deux rois au lieu d'un. Il y a le roi de France à Londres, il y a le roi des Français à Paris. On voit des députés partager leur fidélité entre la royauté de Belgrave-Square et la royauté des Tuileries.. Et l'on dit que les rois s'en vont!

Parlons sérieusement. Qu'on ne se courrouce pas trop aux Tuileries du pèlerinage légitimiste, rien de mieux; ce n'est certes pas nous qui inciterons le pouvoir à sévir contre les acteurs de ces innocentes manifestations.

La royauté des Tuileries a pour elle le fait et l'assentiment de la majorité nationale; mais ceux qui approchent, ceux qui conseillent cette royauté, n'ont-ils pas quelque enseignement à puiser dans cete nouvelle scène du drame politique contemporain?

En présence de cette concurrence dynastique, le gouvernement fondé en 1840, doit faire un salutaire retour sur lui-même. Il doit se demander si cette levée de boucliers n'accuse pas une lacune dans son œuvre. Il doit se demander, si ce n'est pas parce que la branche cadette n'a pas encore réalisé tout ce qu'on était en droit d'en attendre, que l'on voit aujourd'hui la banche aînée se dresser contre elle.

Depuis treize ans, le gouvernement de juillet, au milieu de bien des périls, mais avec le concours de la nation, a réprimé les tentatives violentes des partis au-dedans, et maintenu la paix au-dehors. C'est là un titre incontestable à la gratitude de la France et de l'Europe. Mais réprimer les tentatives désordonnées des partis, prévenir une conflagration universelle, ce sont là des bienfaits purement négatifs; c'est détourner le mal, ce n'est pas produire le bien.

Nous n'avons point à juger ici les moyens employés pour maintenir l'ordre au dedans, et la paix au dehors; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement de 1830 n'a pas fait tout ce qu'il pouvait, tout ce qu'il devait faire. Apres avoir vaincu les fauteurs de désordre, il devait lui-même travailler a fonder un ordre meilleur, un ordre plus conforme à la justice et à la liberté. Les anciennes royautés étaient portées sur le pavois par des soldats, et elles ne manquaient pas de s'occuper des intérêts militaires. La royauté de 1830 a été élevée au trône par des bourgeois et des ouvriers, elle devait s'occuper des intérêts de l'industrie et des classes laborieuses.

Il ne fallait pas se contenter d'avoir abattu les partis au profit de la féodalité du coffre fort; il ne fallait pas se contenter de ces menteuses théories du *laissez faire, laissez passer*, qui ne sont autre chose que l'impunité de tous les crimes mercantiles et l'exploitation des masses laborieuses; il fallait étudier, il fallait invoquer le grand principe de l'association, il fallait mettre la nation française sur la voie de la réorganisation industrielle, où elle aurait trouvé la réalisation, non-seulement de la devise de 1830: « Liberté, ordre public »; mais encore des plus saintes, des plus généreuses aspirations de 89.

Que le gouvernement de 1830 y songe enfin! La partie essentielle la partie positive et organisatrice de sa tâche, réclame toute son attention, toute son activité. Le temps d'arrêt, l'immobilité où le retient la politique de M. Guizot et des faux conservateurs, pourrait finir par sembler un aveu d'impuissance. Nous ne craignons pas de le dire, la prolongation indéfinie du système d'immobilité pourrait faire naître un sentiment de *désespérance* fâcheux pour la royauté de 1830, fâcheux pour l'avenir et la tranquillité du pays. Les faux conservateurs, par leur entêtement et leur ignorance, pourraient bien ainsi rouvrir la carriere des révolutions, et compromettre ce qu'ils prétendent conserver.

Oui, à l'heure qu'il est, c'est la politique de fausse conservation qui donne de la valeur aux démonstrations des légitimistes en Angleterre; c'est M. Guizot qui crée pour concurrent au roi des Français le roi de France. Si la royauté de Londres doit grandir, ce sera parce que le gouvernement de 1830 n'aura pas fait son œuvre. Si les Français pouvaient croire que le gouvernement de juillet renonce à sa mission; s'ils pouvaient espérer jamais que le dernier rejeton de la branche aînée comprit mieux les besoins de l'époque, c'est à la politique de fausse conservation qu'il faudrait imputer un revirement fâcheux pour la dynastie régnante.

Il est donc urgent que le gouvernement songe à prévenir une supposition qui ne pourrait que lui être funeste. Il y va de son avenir, il y va de la tranquillité du pays. Cette auréole d'espoir qui pourrait s'attacher à la royauté de Londres, la royauté de Paris doit l'attirer, la fixer sur sa tête. Le gouvernement ne doit pas laisser les vœux de la nation s'égarer au-delà du détroit sur le prétendant. Les chambres vont se réunir, et elles auront à examiner cette situation nouvelle. Le cabinet du 29 octobre serait coupable de trahison envers la royauté de 1830, envers la nation elle-même, s'il persistait, par sa politique d'immobilité, à entretenir cette concurrence dynastique.

Le gouvernement de 1830, après avoir vaincu les partis révolutionnaires, n'a su que copier le gouvernement de la restauration, en cherchant à exploiter à son profit les traditions légitimistes et l'influence du clergé. Mais la noblesse et le clergé lui font défaut, et persistent à se ranger du côté de la branche aînée. Ne pouvant retourner aux partis révolutionnaires, le gouvernement de 1830 n'a donc plus qu'une voie de salut: c'est d'aller où sont les véritables novateurs, d'aller où sont les principes de conservation et de progrès, qui lui fourniront les moyens d'accomplir la partie positive et organique de sa tâche, et de réunir ainsi autour de lui toutes les espérances et tous les vœux. Que le gouvernement de 1830 fasse le bien du pays, on ne lui contestera plus sa légitimité, et la royauté de Londres ne prévaudra pas contre lui.

L'*Univers* publie une nouvelle lettre de M. l'évêque de Châlons sur la question de la liberté d'enseignement. Ce prélat soutient que les pères de famille reprochent aux évêques de ne pas réclamer assez vivement à ce sujet. « Ils voudraient, est-il dit dans cette lettre, voir ces mêmes évêques se réunir en concile pour se concerter sur les affaires de la religion, pourvoir à ses intérêts et aviser aux moyens de remédier à tant de maux. »

Mgr de Châlons ne dissimule pas qu'il est tout-à-fait de l'avis de ces pères de famille qui désirent un concile.

Un peu plus loin, il exprime le vœu de voir l'église placée chez nous sur le pied où elle se trouve en Belgique.

M. l'évêque renouvelle ses accusations contre l'université. « La foi se perd, dit-il, les esprits se pervertissent, les mœurs achèvent de se corrompre dans presque tous les établissements universitaires. »

Après avoir donné des éloges à Mgr de Chartres, à M. le chanoine Desgaret, à M. de Montalembert, qui ont soutenu la polémique engagée au nom de l'église contre l'université, Mgr de Châlons fait l'apologie de sa propre lettre qui a été blâmée par le conseil d'Etat. — Comme on le voit, la querelle n'est pas à sa fin, et le clergé n'est pas disposé à renoncer à ses prétentions.

Fortifications de Paris. (1)

TROISIÈME LETTRE DE M. ARAGO. — PREMIÈRE PARTIE.

Nous avons publié intégralement les deux premieres lettres de M. Arago sur les fortifications de Paris. Nous completerons demain la reproduction de la derniere. Le travail de M. Arago forme un ensemble plein d'intérêt. Nos lecteurs nous sauront gré d'avoir déféré, en l'insérant, à l'invitation de l'auteur. Nous avons souvent exposé nos opinions sur l'importante question traitée par M. Arago: on sait en quoi elles different de celles de l'illustre académicien; nous aurons bientôt d'ailleurs occasion de les développer de nouveau.

Monsieur le rédacteur,

Dans un ouvrage récemment publié, portant le titre d'*Essai sur de nouvelles considérations militaires*, l'auteur, ancien colonel du génie, critique à-la-fois les forts et l'enceinte continue. Presque aucune fortification n'échappe à son anathème; il considère les remparts comme ayant été la cause d'une multitude de fausses manœuvres, de paniques, de grands désastres, etc. Ces décisions sont accueillies avec faveur; certains esprits croient faire une large concession en déclarant qu'elles les laissent en suspens.

(1) Une édition complète et revue par l'auteur des trois lettres de M. Arago paraîtra demain chez l'éditeur Pagnerre sous ce titre: *Etudes sur les fortifications de Paris considérées politiquement et militairement*, un vol. in-32; prix, 75 c. — Le même éditeur publie également le beau travail de M. de Lamartine intitulé: *L'Etat, l'Eglise et l'Enseignement.*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. — *Mithridate*—Mlle Rachel.

Il n'y a pas plus de pièces nouvelles que sur la main. Mais il y a eu des vieilles pièces. Voyez à quoi tiennent les questions littéraires.

Notre siècle croyait avoir fondé une grande et belle littérature. Tandis que la France faisait des tragédies à coups de canon, en violant pour la première fois l'unité de lieu, la pensive et rêveuse Allemagne, reprenant les traditions de l'art moderne, oubliées depuis Shakespeare et Raphaël, inaugurait une nouvelle science dramatique et une nouvelle poésie. L'esprit humain, découragé, reprenait espoir. Le grand et profond génie de Goëthe ressuscitait le drame métaphysique d'*Hamlet*, lequel se compose moins d'évènements que de doutes, et se passe moins dans le monde extérieur que dans les profondeurs de la pensée.

C'étaient les beaux jours des drames lyriques de *Manfred* et de *Sardanapale*, des drames historiques de *Don Carlos* et de *Guillaume Tell*, des drames religieux de *Luther* et de *la Croix sur la Baltique*; c'étaient les beaux jours de Walter Scott, on marchait en plein art vivant, les personnages étaient partout représentés dans les conditions de la réalité, avec les différences de caractère et de passion.

On eût dit que ce siècle-ci était le rendez-vous de tous les génies. Jamais le lyrisme [illegible]

Voilà ce que nous disions, nous autres les petits, les humbles de cœur, nous à qui Dieu avait évité la peine du travail pour nous laisser les jouissances de l'admiration. Et nous allions partout, glorifiant nos maîtres d'hier, car la mousse n'a pas verdi trente fois sur la tombe des plus anciens. Et quand nous pensions que désormais le procès était vidé entre le passé et l'avenir, que par sa critique et par ses chefs-d'œuvre la littérature moderne allait partout s'épancher, pénétrer le sol, étaler à sa surface un magnifique spectacle de vie: des fruits, des fleurs, des tressaillements de fécondité, des soupirs mystérieux et vagues comme les nuits de printemps, tout-à-coup la littérature s'arrête, la sève tarit et redescend dans le grand réservoir ténébreux de la terre.

Une petite fille chantait dans les cafés de Lyon. Quand elle avait achevé son dernier couplet, elle allait tendre sa sébille aux buveurs. Quelques sous de plus à rapporter à son père, c'était là toute son ambition. Elle ne se doutait pas alors qu'un jour elle serait chargée de donner un démenti à tout son siècle, de décider entre Shakespear et Sophocle, de réfuter tous les grands penseurs, tous les grands génies modernes, de dire aux morts: levez-vous et suivez-moi. Elle ne se doutait pas qu'un jour elle serait riche et noble dame, qu'un jour elle foulerait ce pavé où traînait ces talons, sous la roue d'une voiture aussi splendide et aussi rapide que celle de son roi, du vrai roi juif, la puissante majesté Rothschild. O Nazaréenne! tu as vaincu.

C'est bien la peine de se nommer Biron, Goëthe, de se nommer Schiller, Verner, d'être le grand Willam, d'avoir écrit *Othello*, *Hamlet*; c'est bien la peine d'avoir restitué, comme les Schlegel, à chaque art, [illegible] chargée de ressusciter — écoutez bien ces grands mots — les saintes traditions de la langue française.

Les vrais coupables sont les hommes de cette génération née entre la République et l'Empire, entre chien et loup, braves gens qui n'ont oublié qu'une chose dans leur instruction: c'est de s'instruire. Quel peuple de Judas nous faisons: bons diables au fond, mobiles comme des girouettes. Nous avons tout accueilli, tout renié. Nous avons renié nos admirations de la veille; nous avons renié nos œuvres, renié notre gaîté française, renié nos libertés; nous renierions notre dieu si nous en avions un.. Vous verrez que nous renierons Mlle Rachel, et cela au moment où elle tentera de nouvelles voies où elle élargira son génie dramatique. Si elle va encore à pied, qu'elle n'oublie pas au moins de donner toujours un sou aux petites chanteuses de rues.

Or on jouait *Mithridate*. Il nous est bien permis, si la fantaisie nous prend, de lever le voile de toute vérité, comme le faune du Titien lève le voile de la nymphe endormie. Nous pouvons révoquer en doute l'authenticité des livres les plus saints; nous pouvons chicaner Dieu sur ses attributions; nous pouvons nier la légitimité des rois, tout au plus nous en coutera-t-il quelques mois de prison. Mais il est une majesté royale qu'il ne nous est pas permis d'examiner et d'admirer à notre aise, c'est la majesté de Racine. Nous avons supprimé toutes les superstitions; mais il est une petite chapelle toute couverte de jambes et de têtes de cire, où flambent éternellement des bouts de cierge: c'est la chapelle de Jean Racine. On nous refusera, si l'on veut, le sel et l'eau, mais nous n'en dirons pas moins notre avis sur la tragédie.

Il m'en coûte beaucoup plus que je ne saurais l'exprimer d'être forcé de réfuter l'honorable officier. Son immense érudition m'étonne ; j'apprécie ses sentiments patriotiques ; j'honore, du plus profond de mon âme, tous ceux qui, comme lui, ont versé leur sang au service du pays ; mais la vérité a des droits sacrés, on ne les méconnaît jamais impunément.

Je prendrai dans l'ouvrage cité l'article auquel l'auteur attache sans doute le plus d'importance, l'article qui se termine par ces paroles : *Avis aux fortificateurs*. Cet avis, en effet, ne saurait être assez médité, car il se résume par le plus étrange des résultats. M. le colonel du génie en retraite tire d'un calcul où figurent des signes algébriques, cette conséquence *étourdissante* : cinquante mille soldats, en rase campagne, seraient aussi forts que soixante mille se défendant derrière une fortification quelconque. Serait-il donc vrai que les mathématiques pussent servir d'appui à ce qui blesse le simple bon sens ?

Non ! non ! les mathématiques n'ont rien à faire ici ; les prétendues formules de l'honorable colonel ne supportent pas un instant d'examen sérieux !

Pour mettre en relief les avantages incontestables de la mobilité, Napoléon disait, dans son langage sententieux : la force d'une armée s'évalue par la masse multipliée par la vitesse. L'auteur des *Considérations militaires* adopte cet aphorisme comme une vérité mathématique. Il le traduit en caractères algébriques, et procède ensuite à la *comparaison* des troupes assiégeantes et des troupes assiégées. « Les premières, dit-il, *manœuvrent les tranchées marchent.* » Dans l'évaluation de la puissance des assiégeants, on doit donc tenir compte non-seulement de leur masse, mais encore de la vitesse qui les anime. Quant aux assiégés, comme ils ne marchent pas, l'auteur se croit autorisé à laisser de côté le multiplicateur dépendant de la vitesse ; aussi, quand il arrive à former la fraction destinée à donner le rapport numérique de la force des assiégés à la force des assiégeants, le numérateur est une masse, et le dénominateur un produit où figurent à-la-fois une masse et une vitesse. Le numérateur et le dénominateur sont, dès lors, comparativement, des quantités hétérogènes dont on ne saurait assigner le rapport numérique abstrait, pas plus qu'il ne serait possible de donner le quotient de 1,500 mètres divisés par 5 kilogrammes !

Dès que l'auteur des *Considérations militaires* voulait introduire la vitesse comme multiplicateur dans l'évaluation numérique de la puissance comparative des armées, il lui était commandé, *de par l'arithmétique*, de faire usage du multiplicateur *zéro*, toutes les fois que ses raisonnements l'amenaient à s'occuper d'une armée assiégée. En procédant de cette manière, les fortifications se seraient présentées comme *annulant* toute force militaire, car le produit d'une quantité quelconque par zéro est toujours zéro. L'officier du génie n'eût certainement pas admis une semblable conséquence, et je n'aurais pas eu le pénible devoir de fouiller dans ses prétendues formules algébriques, pour en extraire une inconcevable méprise arithmétique.

Malgré des décisions tranchantes, absolues et les circonstances qui semblaient devoir leur prêter une certaine autorité, nous pourrons donc continuer à avoir pleine confiance dans les propriétés défensives de l'enceinte continue.

Voici une des sentences les plus souvent reproduites par les antifortificateurs :

« Le temps de dépenser son argent en fortifications est passé. De nos » jours, les armées n'opèrent guère utilement qu'en rase campagne. Les » grandes batailles tranchent seules les terribles questions de nationa» lité; occupons-nous donc exclusivement de notre armée; c'est plus sûr » et plus économique. »

Il suffira de quelques chiffres pour montrer si ces idées étaient celles d'un grand capitaine, que personne, certes, n'accusera d'avoir négligé l'armée.

De 1800 à 1813, Napoléon fit dépenser, en fortifications, plus de 170 millions.

Les écrivains, les orateurs dont je combats ici les idées, oublient que les forteresses multiplient la puissance des troupes; qu'une bonne place exige, en moyenne, que l'armée assiégeante soit six à sept fois plus forte que la garnison.

Puisqu'on a prétendu mettre en parallèle les dépenses des fortifications et celles qu'occasionnerait une augmentation inusitée dans la force de l'armée, je citerai quelques lignes de la brochure que publia Carnot, en 1789, pour répondre à certains détracteurs des places de guerre, tellement passionnés qu'ils proposaient de les abattre :

« Depuis qu'on a posé la première pierre de la première forteresse du » royaume jusqu'à nos jours, ces monuments, auxquels la France a dû » tant de fois son salut, n'ont pas coûté autant que la seule cavalerie, » dans les vingt-six ans qui viennent de s'écouler, et pendant lesquels » elle n'a pas tiré l'épée. »

» Je lis quelque part : « Toute armée qui s'enferme est perdue pour la victoire. » La sentence, vraie ou fausse, n'attaque mon opinion en aucune manière. Je ne veux pas de forts détachés, par la raison, surtout, qu'une portion notable de l'armée s'y enfermerait inévitablement. J'adopte l'enceinte continue, car elle pourrait être défendue par la population, car elle laisserait à l'armée la liberté de ses mouvements, car, suivant l'expression de Napoléon, pour défendre une forteresse, des *soldats* ne sont pas nécessaires, des *hommes* suffisent.

Il n'est pas jusqu'aux proverbes dont les adversaires de la fortification ne croient pouvoir se faire une arme puissante. *Ville assiégée*, s'écrient-ils, *ville prise*. Malgré tout mon respect pour les dictons populaires, je ne puis m'empêcher de remarquer que :

Mézières ne fut pas pris en	1520
Ni Marseille en.	1524
Ni Péronne en.	1536
Ni Landrecies en. . . .	1543
Ni Metz en.	1552
Ni Montauban en. . . .	1621
Ni Lérida en.	1647
Ni Maëstricht en. . . .	1676
Ni Vienne en.	1683
Ni Turin en.	1706
Ni Coni en.	1744
Ni Lille en.	1792
Ni Landau en.	1793
Ni Burgos en.	1812
Ni, etc., etc.	

J'entends dire de toutes parts que l'entretien de l'enceinte continue de Paris absorbera le huitième des revenus de la France !

Voici la vérité. Considérons les remparts de la ville de Lille, en comprenant dans le calcul l'escarpe, la contrescarpe, les demi-lunes, les ouvrages à corne, et nous trouverons un développement de bâtisse aussi considérable que celui de l'enceinte. L'entretien de la nouvelle fortification coûtera à-peu-près la somme que l'Etat consacre à la conservation de la place de Lille.

Parmi les personnes qui ne veulent autour de la capitale de fortifications d'aucune espèce, j'en ai rencontré qui cèdent à une idée honorable, mais facile à réfuter; elles croient que les bastions projetés seraient, en apparence du moins, des indices de crainte, de faiblesse; elles ne veulent pas donner ainsi carrière à un redoublement d'arrogance, de prétentions et d'exigences de la part des étrangers. La défiance, nous dit-on, ne convient pas aux armées de Wagram, d'Austerlitz, de la Moskowa !

Lorsqu'on est exposé au reproche de timidité, en compagnie de Vauban, de Napoléon, on peut, ce me semble, ne pas s'en préoccuper. Qu'y a-t-il, au reste, de pusillanime à prendre ses précautions quand on a la presque certitude de recevoir le choc de l'Europe entière ? En dix ans, notre gouvernement a eu l'incroyable inhabileté de s'aliéner les peuples, sans avoir néanmoins réussi à conquérir les sympathies des souverains. Il ne citerait pas aujourd'hui un allié dont le concours lui soit assuré. Si la guerre éclatait, nous aurions à combattre une armée trois ou quatre fois plus nombreuse que la nôtre. La troupe de ligne, malgré sa bravoure, ne saurait suffire à une pareille tâche. Il faudrait que les gardes nationales, que les vaillantes populations ouvrières, agricoles vinssent à son aide; il faudrait se rappeler ces paroles célèbres du plus grand capitaine des temps modernes : « J'ai eu tort de croire » qu'on pourrait résister à l'Europe *en chargeant les armes en douze » temps* ! »

Le cas échéant, le courage, l'énergie, le patriotisme seront certainement loin de manquer à ceux qui n'exécutent pas la charge en douze temps. Il importe néanmoins que le pays songe dès aujourd'hui à leur inexpérience; il doit montrer le désir d'être ménager d'un sang généreux. L'enceinte continue de Paris rendrait, sous ce rapport, d'immenses services.

Les lithographes, sans qu'ils s'en doutent, sont les plus redoutables ennemis de toute fortification. Bon nombre de leurs dessins représentent des soldats grimpant de hautes murailles, et pénétrant ainsi, sains et saufs dans des villes assiégées. Ces scènes imginaires, exposées chaque jour derrière des carreaux de vitres, dans les magasins des marchands d'estampes, ont fini par persuader à une portion du public, que l'escalade des remparts de l'enceinte continue s'effectuerait très facilement. J'ai vu des personnes sur lesquelles cette prétendue facilité d'escalade a fait une impression douloureuse et profonde. Il ne faudrait pas moins aujourd'hui, pour les rassurer, qu'une hauteur d'escarpe égale à la hauteur des tours de Notre-Dame. A leurs yeux, la ville de Paris pourrait être enlevée par surprise.

Voici ce que je réponds à ces citoyens bien intentionnés, mais crédules : Avez-vous vu des hommes porter sur leurs épaules, des échelles de douze à quinze mètres de haut, et les dresser contre un mur ? Les avez-vous vus ensuite monter d'un pas chancelant le long de ces mêmes échelles ? Vous avez vu tout cela; eh bien ! vous paraît-il, en conscience, que de semblables manœuvres puissent s'exécuter au fond d'un fossé de fortification, au milieu d'une grêle de mitraille ? Les *grimpeurs* qui, par miracle, arriveraient jusqu'au parapet, n'auraient certainement rien de mieux à attendre que d'être faits prisonniers.

Un général s'était placé, il y a quelques années, parmi ceux qui croient à la possibilité d'escalader des remparts couverts d'artillerie. Voici ses paroles textuelles :

« Il n'est pas tout-à-fait impossible de combler très rapidement un » *fossé sec* et d'escalader un revêtement... N'y a-t-il donc, s'écriait M. » Mathieu Dumas, aucun exemple de grands sacrifices pour atteindre un » grand but ? A-t-on oublié le terrible assaut d'Ismaïlow ? »

A cela, je n'ai qu'un seul mot à répondre : Ismaïlow, dont on fait si lestement escalader les revêtements, n'avait pas de revêtements ! Tous les ouvrages étaient en terre, excepté deux bastions sur lesquels l'attaque ne se fit pas !

Au surplus, M. Mathieu Dumas n'admettait la possibilité de l'escalade qu'à la condition d'un *fossé sec*; les fossés de l'enceinte continue pouvant être remplis d'eau de Seine, l'objection tombe d'elle-même.

Des surprises ! Vauban, qui s'y connaissait, disait dans son mémoire : « Je n'ai nul égard *aux surprises* et aux intelligences particu» lières, cette ville étant trop peuplée pour que l'on puisse rien entre» prendre contre elle, *sans faire de gros mouvements qui décou» vriraient tout*; joint que ce que j'ai proposé (l'enceinte continue), est » directement opposé à toutes les mauvaises subtilités que l'on pourrait » mettre en pratique à cet égard. »

On s'empare *par surprise* d'un poste, d'un faible détachement, d'une redoute isolée, d'une petite ville, mais jamais d'une grande forteresse, entourée d'une ligne continue de remparts et *renfermant une garnison nombreuse*. Dans ce dernier cas, les assiégeants qui se hasardent à franchir les murs d'enceinte, deviennent, cela s'est vu, les prisonniers des assiégés.

Un journal de département, qui occupe dans la presse un rang éminent par le talent et par le patriotisme, le *Courrier de la Côte-d'Or*, s'exprime en ces termes au sujet des fortifications de toute nature, de toute forme, de toute dimension :

« Ne voit-on pas que *nous ne valons quelque chose* (nous autres » Français) que par l'ardeur, que par l'initiative; que nous avons besoin » d'espace et de soleil; que nous avons besoin de l'irrésistible effort de » notre enthousiasme, et que, dans l'histoire de nos dernières guerres, » nous comptons cent batailles gagnées, mais pas une seule de *ces hé» roïques défenses* qui ont immortalisé Sagonte et Saragosse. »

Il y a, suivant moi, dans ce passage, des inexactitudes de plus d'un genre, que je vais m'attacher à signaler :

L'éloquent journaliste qualifie d'*héroïque* la défense de Saragosse. J'adhèrerais de grand cœur à l'épithète, si elle se rapportait aux sentiments nobles, généreux, patriotiques qui décidèrent les Espagnols à repousser vigoureusement le gouvernement qu'on voulait leur imposer par la force; mais, au point de vue militaire, c'est à notre armée d'Aragon que la qualification d'*héroïque* reviendrait plus légitimement. Quoi de plus héroïque, en effet, que de prendre une ville, quand la garnison en bonnes troupes, est deux ou trois fois plus forte que l'armée assiégeante ?

Une fois entrés dans les parallèles, dans les boyaux de tranchées, dans les places d'armes, les assiégeants font un métier très peu différent de celui que les circonstances imposent aux assiégés. Les plus habiles, les plus intelligents, les plus hardis dans l'attaque, doivent donc également l'emporter dans la défense.

Logiquement, la conclusion n'est pas contestable. Cent sièges relatés dans nos annales militaires, en deviendraient, au besoin, la confirmation éclatante.

On parle des sièges de la Péninsule ! Eh bien ! je le demande, est-il rien de plus glorieux que la défense de Saint-Sébastien contre l'armée anglaise »

Après nos désastres en Allemagne, une poignée de monde resta dans la petite ville de Witenberg, et s'y immortalisa par la constance, par le courage et par un esprit de ressources infini.

La chute de Napoléon couvrit d'un voile épais la majeure partie des actions d'éclat qui marquèrent la glorieuse agonie du pouvoir Impérial. Sans cela, les honorables publicistes de Dijon auraient trouvé dans Berg-op-Zoom, la preuve que nul soldat ne l'emporte sur le soldat français dans la défense des fortifications. Ils auraient vu la trahison introduisant, la nuit, dans cette place, des forces anglaises assiégeantes, et quelques heures après, la garnison, beaucoup moins nombreuse, vaincre ceux qui déjà se croyaient maîtres de la forteresse, et les forcèrent à se rendre.

En remontant plus haut, je citerais la défense de Lille par le maréchal

---

décidées, des caractères bien nets, bien opposés, des volontés bien franches. Nous sommes au milieu du monde barbare, dans la terre classique des intrigues et des crimes. Monime sera une belle grecque de l'Asie-Mineure. Elle aura conservé dans son âme comme une larme odorante de rosée la savante et voluptueuse civilisation de la patrie, le souvenir de ses dieux, de ses fêtes, des canéphores qui portent sur leur tête le miel et la farine, des hymnes de la lyre, des festins et des fronts rêveurs sous les couronnes de violettes. L'un des deux frères l'aimera parce qu'elle est plus civilisée; l'autre la méprisera pour la même raison. Ce sera devant cette jeune et mélancolique Ionienne l'étonnement et les dialogues de la civilisation et de la barbarie.

Qu'a vu Racine là-dedans ? Une Monime bien obéissante, chastement enveloppée de la ceinture chrétienne; une douce et blanche brebis qui va par tous les chemins où on la poussé. On lui demande: ici : Voulez-vous m'aimez ? elle répond en pleurant : Je vous aime. Ailleurs : Voulez-vous m'épouser ? elle répond en pleurant : Je vous épouse. On lui dit dans un autre moment : Vous allez mourir; elle répond : Je le veux bien, pourvu qu'on me laisse pleurer. Xipharès est un frondeur aux genoux de la duchesse de Longueville. Il soupire d'un air dolent si vous aimer, c'est commettre un crime, je suis bien coupable, et autres fadaises qui sentent la ruelle de Ninon de Lenclos.

Et Mithridate lui-même quel rôle joue-t-il au milieu de tous ces soupirs et de toutes ces larmes. Si l'on excepte ses grandes et sublimes périodes cicéroniennes contre Rome, cette rhétorique raffinée de l'école d'Alexandrie, mais non une éloquence barbare, Mithridate ne descend-il pas au rôle ridicule de personnage jaloux, de troubadour grisonnant qui raconte sa flamme, de père odieux, qui ment pour tromper Monime idées fausses de la tragédie, des conventions fâcheuses; qu'il fallait au poète des pièces de cour pour être jouées devant les courtisans; qu'il fallait un style d'étiquette; que le soldat dût parler comme le roi, et les femmes romaines comme Mlle Lavalière. Racine n'en sera pas moins un grand poète. Nous devons le lire, le relire, mais non pas l'entendre réciter par des gens en bras nus et obligés de mettre leur perruque sous leur menton pour avoir de la barbe.

Un exemple fera comprendre les inconvénients de la manière vague et circonlocutive des tragédies. A la première scène du cinquième acte, la confidente dit à Monime : *madame, où courez-vous ?* — D'abord madame ne court pas; elle arrive posément et carrément en décrivant sur la scène un angle droit. Il paraît que les reines ne marchent que par angle droit.

Quels aveugles transports
Vous font tenter sur vous de criminels efforts !

On peut tenter sur soi-même bien des transports criminels et de dix mille manières.

Hé quoi ! vous avez pu, trop cruelle à vous-même,
Faire un affreux lien d'un sacré diadème ?
Ah ! ne voyez-vous pas que les dieux, plus humains,
Ont eux-mêmes rompu ce bandeau dans vos mains ?

Il faut deviner ce que veulent dire ces vers. Monime, sans nul doute, a voulu s'étrangler. Faire un affreux lien, dans les belles traditions de la langue française, signifie apparemment qu'on s'étrangle. Faire un affreux lien, cela s'appelle, plus bas, un fatal tissu. Il en est du tissu comme des appas. Qu'est-ce que des appas ? Où cela commence-t-il ? où cela fi- che que la lune endormie sur la neige, plus flottante que la vapeur sur les nénufars du ruisseau.

Par un heureux instinct mademoiselle Rachel a compris que l'art d'émouvoir ne reposait pas seulement dans une pantomime turbulente de bras et de jambes, encore moins dans les éclats de voix, qui sont comme des coups de pistolet tirés à brûle-pourpoint. Plus elle est agitée intérieurement, plus sa voix est sourde, et plus son corps reste immobile.

Il n'y a rien de plus terrible que le calme, parce que derrière le calme il y a quelque chose de mystérieux qui épouvante l'âme. Ce n'est pas le coup de hache sur la tête du criminel qui nous terrifie, c'est tout ce qui le précède ; c'est l'appareil, c'est la marche au supplice. Mlle Rachel a concentré presque toute l'émotion dramatique sur le masque. Elle a mille fois raison ; on peut l'accuser de froideur, mais on n'en serait pas plus ému et mettant le télégraphe aux abois sur la scène.

Nous trouvons même que Mlle Rachel fait trop de concession à ces critiques de froideur qu'on a pu lui adresser. Ainsi, elle laisse sa poitrine moins tranquille ; elle a par là des mouvements de machine à vapeur.

Notre époque possède, et cela est rare, une grande tragédienne. Celle-ci aura-t-elle passé sur la scène française sans avoir servi l'art actuel, l'art vivant, sans avoir encouragé la création de belles œuvres dramatiques ? Les génies manquent, crie-t-on de toutes parts; cela est possible; cependant voyons, essayons ; dans tous les cas encourageons ces jeunes lévites qui se présentent pour la première fois à l'autel, et veulent glorifier le dieu de l'art. La jeune actrice passionnée se sera-t-elle uniquement levée comme un fantôme éloquent sur une tombe, et secouant les plis de son suaire, rentrera-t-elle dans sa nuit après n'avoir crié aux vivants

de Boufflers; la défense de Maëstricht par Calvo; la défense de Grave par Chamilly, etc., comme pouvant marcher de pair avec ce que l'histoire militaire ancienne et moderne offrent de plus glorieux.

Ma dernière citation, empruntée aux Annales de Bourgogne, sera l'*acte notarié*, suivi d'effet, par lequel les habitants de St-Jean-de-Losne s'engageaient à brûler leurs maisons et à mourir les armes à la main plutôt que de se rendre. Un pareil acte, dans son langage naïf, me semble pouvoir, sans désavantage, soutenir la comparaison avec les plus admirables discours que les grands écrivains de l'antiquité *ont prêtés* à leurs héros. Je me trompe fort, ou ce document modifiera quelque peu l'opinion des journalistes bourguignons. En tout cas, ils avoueront que je les ai combattus avec des armes courtoises.

« Nous, dit l'acte en question, Pierre Desgrange et Pierre Lapre, » échevins de la ville et commune de Saint-Jean-de-Losne, savoir fai» sons à tous qu'il appartiendra, que ce jour d'hui, 2 novembre 1636, » nous nous sommes assemblés avec les habitants ci-après dénommés, » au corps-de-garde de la porte de Sône, savoir : M. Michel de Tourlo» gne, etc, etc., pour nous résoudre promptement sur le siége qui » nous a été formé et assaut livré dès le jour d'hier par les armées de » l'empereur, des rois d'Espagne et de Hongrie, et du duc Charles; mê» me sur ce que leur tambour serait entré une seconde fois dans la » ville, il y a une heure environ, pour la sommer de se rendre et de se » soumettre à leur puissance et autorité : ce que faisant sont survenus » encore quelques habitants, qui ont dit que *d'autres avaient trai» treusement quitté et abandonné la ville*, savoir : M. Jean Morel, » échevin, Louis Passard, M. Jean Bataillon, et autres : et *d'autant » que le canon ennemi avait fait brèche, battait incessamment » en ruine, et envoyait continuellement des grenades et des bom» bes qui pouvaient étonner et affaiblir le courage de quelques» uns;* et que depuis le matin l'armée ennemie paraissait en escadrons » du côté du bois de Langonge, et qu'il y a apparence que c'est pour » nous donner un second assaut : *il était nécessaire de prendre une » bonne et prompte résolution*...

« Les habitants déclarent tous vouloir courageusement exposer leurs » vies aux efforts des ennemis, pour la défense de la place contre toutes » autres intelligences à ce contraires; MÊME SONT RÉSOLUS, EN CAS QUE » PAR MALHEUR ILS VINSSENT A ÊTRE FORCÉS, DE METTRE LE FEU » DANS LEURS MAISONS, ET AUX POUDRES ET MUNITIONS DE GUERRE » ÉTANT EN LA MAISON DE VILLE, AFIN QUE LES ENNEMIS N'EN RE» COUVRENT AUCUN AVANTAGE; ET ENSUITE DE CE, TOUS MOURIR L'E» PÉE A LA MAIN..... Signé sur la minute, Desgranges, Lapre... etc. etc. » Ladite délibération a été montrée au sieur Jannel, lieutenant civil, » commandant à la porte de la cour Truchot, lequel a adhéré au susdit » serment et s'est soussigné avec tous les habitants y étant présents et » sachant signer : Jannel, Boisot, etc .. *et au lieu de la brèche*, Mr » Claude Poussin, procureur syndic, a adhéré à la susdite résolution, » ET A SIGNÉ SUR LA BRÈCHE AVEC TOUS LES HABITANTS SACHANT LE » FAIRE ET ÉTANT SUR LA BRÈCHE. »

En conséquence de cette déclaration, tous les habitants de Saint-Jean-de-Losne rassemblèrent, au milieu de leurs chambres, de la paille, des fagots et autres matières combustibles. Chacun paraissait se complaire dans ces préparatifs, comme s'il allait détruire les biens de l'ennemi plutôt que son propre bien. Des mèches partant des maisons aboutissaient aux rues. Des enfants étaient chargés d'y mettre le feu au moment où la grosse cloche sonnerait. Les archives de la ville rapportent qu'un d'entre eux, nommé Gaillard, ayant cru entendre le signal, approchait déjà le feu de la mèche qui devait incendier la maison de ses parents, lorsque des cris l'obligèrent d'attendre. L'assaut du 2 novembre dura quatre heures. Les assiégeants y perdirent sept à huit cents hommes; les assiégés furent presque tous blessés. Des renforts arrivèrent, et l'ennemi se retira.

La guerre défensive a été qualifiée de *timide*, et c'est pour cela, a-t-on dit, que nous la faisons médiocrement. On sait déjà ce que je pense de cette prétendue infériorité des Français sur les autres nations en fait de siéges. Je vais, en deux mots, caractériser maintenant la *timidité* de la défense.

Le prince Eugène nous a laissé une relation du siége de Lille, siége qui dura quatre mois. On y voit que son armée et celle de Marlborough réunies, comptaient cent mille combattants, tandis que Boufflers n'avait que vingt mille hommes, ce qui, par parenthèse, montre bien l'avantage des fortifications. La relation citée renferme des passages tels que ceux-ci, bien propres, ce me semble, à montrer que l'intrépidité, que la hardiesse jouent aussi un très grand rôle dans la défense des places.

« Je fis emporter le poste du moulin Saint-André. Boufflers me le re» prit, et j'y perdis six cents hommes... Je pris quelques redoutes; mais, » après trois heures de combat pour une des plus essentielles, j'en fus » chassé... Je fis donner deux assauts pour faciliter la prise du chemin » couvert : toujours repoussé, mais un carnage horrible... Cinq mille » Anglais que Marlborough m'envoie pour réparer mes pertes, font des » merveilles, mais sont mis en déroute... Ces braves gens se rallient au» tour de moi, je les ramène dans le feu; mais une balle au-dessus de » l'œil gauche me renverse sans connaissance. Il ne revint pas quinze » cents hommes des cinq mille; et douze cents travailleurs y furent » tués. »

(*La fin à demain*)

F. ARAGO,
député des Pyrénées-Orientales.

La diète de Hongrie avait proposé et adopté une loi portant que dorénavant la langue *magyare* remplacera les langues latine et allemande, et sera seule considérée comme langue officielle. L'empereur d'Autriche, en sa qualité de roi de Hongrie, a opposé son *veto* royal à cette décision. Là-dessus, la diète a envoyé une députation à Vienne, mais elle a en même temps résolu, et cela presque à l'unanimité, que *la langue magyare, introduite provisoirement, sera maintenue en attendant la réponse de l'empereur,* bien que par suite de son *veto* la résolution de la diète n'ait plus force de loi.

« Nous allons donc entrer dans le chemin de la révolution, s'écrie un correspondant hongrois dans un journal allemand; car, si l'empereur dissout la diète, ce qui est probable, il est presque sûr que l'opposition reviendra avec plus de force. Il ne faut plus se le dissimuler, la Hongrie veut se séparer de l'Autriche. La politique de M. de Metternich est trop vieille et trop conservatrice. La Hongrie se sent rajeunie et voudrait essayer de marcher, tandis que l'Autriche lui barre partout le passage. L'avenir se présente à nous plein d'orages et de tempêtes, car, à moins que le ministère autrichien ne change de système vis-à-vis de la Hongrie, c'est-à-dire à moins qu'il ne consente à toutes les réformes adoptées par la diète, une révolution est presque inévitable. »

La diète a aussi adopté une loi relative à la création d'un jury et à la

Hier M. Pidal m'a reproché d'avoir travaillé à rompre la coalition. Je repousse ce reproche, car dans [illegible] politique je me suis montré constamment homme de conciliation.

Dernièrement M. Lopez et M. Caballero me proposèrent d'entrer dans le cabinet d'Olozaga pour le compléter. Je refusai, parce que je pensais qu'il valait mieux soutenir le ministère de mes votes avec les hommes partageant mes opinions, que d'entrer dans le ministère même. M. Olozaga me fit la même proposition; je persistai dans mon refus. Depuis que j'ai été ministre, j'ai tellement pris en dégoût le portefeuille, que je n'irai plus m'asseoir sur le banc des ministres.

M. Olozaga proposa à S. M. un ministère tout composé de progressistes. Je crois, messieurs, que c'est là le premier symptôme d'alarme qu'ont observé certains hommes, et l'origine de la grave affaire qui nous occupe. — Il est inutile de protester, comme je le fais, que mes paroles ne peuvent ni ne doivent offenser personne. Je me flatte de posséder l'amitié de presque tous les membres du parti modéré; je reconnais leur probité, leur patriotisme, leur illustration, et aucune de mes paroles ne saurait avoir pour but de les blesser. Si je disais quelque chose où l'on d'eux vit une pareille tendance, je me rétracte d'avance; je parle seulement des intérêts du parti, et mes expressions ne sont point dirigées contre les personnes.

Il se forma, comme je l'ai dit, un ministère de progressistes ou au moins d'hommes qui avaient appartenu à cette communion politique. Je dis, messieurs, que c'était le seul ministère possible. Le gouvernement nécessite une unité complète de principes; il est indispensable qu'entre les personnes appelées à gouverner, il y ait une conformité absolue. Sans cela, au lieu d'un gouvernement fort on aura un gouvernement débile, au lieu de résultats brillants, de la misère et des malheurs. Comment donc, messieurs, un ministère de coalition serait-il possible ?

Je crois, messieurs, que tous les députés qui se lèvent pour émettre leurs opinions ont de la loyauté et de l'honneur. Je ne crois pas que l'intérêt privé les dirige; je crois que leurs lumières leur présentent les choses telles qu'il convient au pays. Je pense ainsi : et quand je vois un député se lever pour soutenir qu'on doit rendre les biens du clergé, je ne pense pas qu'il soit possible d'allier cette opinion avec l'opinion de ceux qui croient et soutiennent que ces biens doivent être considérés comme nationaux. Oui, messieurs, je ne conçois pas comment des opinions aussi divergentes peuvent être réunies, ni comment peut se former un ministère de coalition entre des personnes qui ont professé des opinions absolument contraires.

C'est pourquoi je crois que M. Olozaga, en nommant un ministère progressiste, faisait ce qu'il devait; il ne pouvait faire moins. M. Olozaga, qui a toujours été uni au parti du progrès, ne pouvait modifier en tout ou en partie ses opinions, lesquelles n'ont jamais été exagérées; et c'est la cause de l'opposition qu'il a trouvée dans une fraction du parti du progrès.

La formation du cabinet coïncidait avec l'offre que fit le ministre dans cette chambre de réarmer les milices nationales. Cela aurait pu être fait d'une manière conforme à la loi et aux bons principes pour le triomphe desquels j'ai combattu avec fermeté.

Comme inspecteur de la milice nationale, je me suis opposé à ce que les gardes nationaux désarmés fussent réorganisés sur le même pied, et cela dans l'intérêt des principes et de la loi. Plus tard, le président du conseil proposa de confier des fonctions publiques à certains homme loyaux et honorables qui avaient succombé au mois de juillet dernier.

Je déclare que je sympathisai complétement avec cette idée : comment des hommes qui avaient combattu avec moi pour la défense de la liberté et qui m'ont enseigné comment on peut y arriver, auraient-ils été repoussés par nous ? Comment aurions-nous privé le pays de leurs services, et pourquoi? parce qu'ils ont poussé plus loin que moi la crainte que les idées progressistes ne vinssent à succomber. (Applaudissements.) »

La discussion est renvoyée au lendemain.

— Dans la séance de la chambre des députés du 6, on remarque une disposition nouvelle de la salle. Les dames sont placées dans la tribune basse de gauche, réservée jusqu'à ce jour aux hommes; ceux-ci occupent la tribune des dames.

M. Cortina revient sur la principale question qu'il a abordée hier. Examinant le décret qui remettait en vigueur les promotions faites par le gouvernement d'Espartéro, il déclare approuver entièrement l'esprit de ce décret; c'était un tribut dû à la légitimité de ce gouvernement; c'est ce décret, dit-il, qui a été l'une des causes des événements que nous déplorons tous.

Quant à la question de la réconciliation des partis, ce ne sont pas les progressistes qui ont amené cette rupture. On ne saurait indiquer aucun acte émané d'eux ayant en cette tendance. Le premier acte qui peut être considéré comme ayant brisé la coalition a été l'élection de M. Pidal comme président de ce congrès et le triomphe de sa candidature sur celle de M. Lopez. Je pense que la seule personne qui représente véritablement toute la pensée de la coalition, c'est M. Lopez qui en avait conçu l'idée et qui l'avait mise à exécution comme ministre. Je pense, au contraire, que M. Pidal, dont je sais apprécier et les lumières et les bonnes qualités, ne saurait représenter cette pensée. On n'ignore pas, en effet, que ses doctrines ont été constamment celles de l'ancien parti modéré. On conviendra alors que l'on ne peut pas reprocher à l'ancien parti progressiste d'avoir le premier méconnu le principe de la réconciliation.

L'orateur passe au procès-verbal communiqué à la chambre par le ministre des affaires étrangères; à la fin du procès-verbal, S. M. déclare que sa volonté est qu'il soit déposé aux archives. Le ministre a méconnu la volonté de la reine en s'empressant de venir présenter ici ce procès-verbal sans y être autorisé par la reine, et cette autorisation était indispensable d'après les principes constitutionnels. La conduite du ministre des affaires étrangères, essentiellement inconstitutionnelle, a compromis à-la-fois et le trône et les corps législatifs, et assurément les reproches les plus sérieux doivent être adressés à ce ministre à raison d'un tel fait.

Oui, messieurs, c'est là un acte inconstitutionnel plus grave peut-être ou tout au moins aussi grave que celui qui est attribué à M. Olozaga, et à raison d'un tel fait le ministre des affaires étrangères devrait être mis en accusation et il ne pourrait éviter une condamnation. Si, d'une part, la volonté de la reine a été violentée, de l'autre, cette même volonté a été méconnue. (Applaudissements.)

Le ministre des affaires étrangères a dit qu'ici il y avait à opter entre un homme et la reine : comparaison tout-à-fait inadmissible. Une comparaison, s'il en est une à faire, un contraste s'il en existe un, vous le trouverez entre Isabelle II et la reine constitutionnelle d'Espagne.

Le procès-verbal apporté ici n'a aucune authenticité constitutionnelle : c'est une déclaration d'Isabelle II touchant un fait personnel; mais cette déclaration ne peut être aucunement réputée acte faisant loi, car à cet acte, manque l'authenticité voulue par la constitution. En face de cette déclaration existe un décret constitutionnel émané de la reine d'Espagne et revêtu de la signature d'un ministre; — je veux parler du décret adressé à M. Serrano pour annuler le décret de dissolution et en ordonner le retrait. Dans ce décret, dont M. Olozaga donne lecture, la reine, de sa propre volonté, et spontanément, déclare que l'on devra retirer le décret de dissolution qu'elle avait signé sur les instances de M. Olozaga. On voit la contradiction entre ces deux documents : il en résulte que la comparaison est réellement entre Isabelle II de Bourbon et la reine d'Espagne que l'on a fait intervenir illégalement. Le ministre des affaires étrangères en est responsable,

Ces jours derniers on a fait courir le bruit qu'il existait une loi portant que devant la parole du roi ou de l'empereur tous devaient baisser la tête, la parole du roi étant infaillible. Je nie l'existence de cette loi. Il en est une autre déclarant

— On parle de divers projets subversifs de l'ordre, tant à Madrid qu'au dehors : on dit qu'il s'est tenu des conciliabules, et que des émissaires ont été envoyés dans les provinces. Le gouvernement est décidé à réprimer d'un bras fort toute tentative de désordres.

— On lit dans le *Sud* de Marseille :

« Le 5, Ametller a eu une entrevue avec Sanz, il lui a proposé des conditions impossibles à admettre. Sanz lui a dicté d'autres conditions, et lui a donné jusqu'au lendemain pour les accepter. Dans le cas de non acceptation de la part d'Ametller, le général Sanz quittera Figuières et retournera à Barcelone, laissant à Prim le soin de continuer le blocus du fort de Figuères. »

PORTUGAL.

Nous avons des nouvelles de Lisbonne du 30 novembre.

Dans la chambre des pairs du 29, le vicomte de Sà a remis au ministère une série de questions relatives au commerce des esclaves dont voici les premières :

1° Demander au ministre des affaires étrangères des renseignements sur les mesures prises pour la suppression du commerce des esclaves depuis la conclusion du traité qui a été fait avec la Grande-Bretagne dans ce but, et quels sont les résultats de ces mesures relativement à l'exportation des esclaves de l'Afrique et leur importation au Brésil et aux Antilles espagnoles, transportés sous pavillon portugais;

2° Demander au ministre de la marine des renseignements sur l'état actuel des exportations d'esclaves dans chacune des possessions d'outre-mer du Portugal, et un compte-rendu détaillé des vaisseaux négriers pris par les croiseurs portugais depuis la répression du trafic.

La première de ces questions a été adoptée par la chambre; la deuxième a été rejetée.

Sur la deuxième question, le comte das Antas a fait observer que le gouvernement ne pouvait donner aucune information puisque le trafic était prohibé.

Le vicomte de Sà a répliqué qu'il se faisait dans les colonies d'Afrique un grand trafic d'esclaves dont le gouvernement avait quelque connaissance, et que sa question s'appliquait au commerce d'esclaves fait en contrebande, et qui n'a pas diminué, quelques précautions qu'on ait prises.

AMÉRIQUE.

On écrit de la Havane (Cuba), le 8 novembre :

« Un soulèvement de nègres vient d'avoir lieu dans l'intérieur de notre île. Les nègres d'une sucrerie appelée le *triumvirat* s'étant soulevés, parcoururent d'autres habitations et grossirent leur bande; mais atteints par un détachement de lanciers et par des planteurs armés, ils ont, après une vive résistance, été complètement battus. 50 ont été tués et 67 faits prisonniers. La tranquillité est rétablie.

INTERIEUR.

Les nominations de MM. Jubé, Delestre, Perducet, Tardieu, Barbet, Houette, Maricot, Angelot, Riant et Faultrier complètent le nombre des douze candidats aux fonctions de maire et d'adjoints dans le 12e arrondissement de Paris.

—Une ordonnance du roi, contresignée du ministre des finances et insérée au *Moniteur* de ce matin, porte que l'art. 20 de l'ordonnance du 26 juin 1841 est remplacé par une disposition portant que la taxe sera perçue sur les sels enlevés pour la consommation intérieure sous la seule déduction de l'allocation qui sera fixée par déchet, en exécution de l'art. 15 de la loi du 17 juin 1840, et que le paiement en sera effectué soit en traites ou obligations duement cautionnées à trois, six et neuf mois, lorsque le droit s'élèvera à plus de 600 fr., soit au comptant sous un escompte dont le taux sera déterminé par le ministre des finances, lorsque le droit s'élèvera à moins de 300 fr.

A cette ordonnance est joint un arrêté du ministre des finances, portant qu'à partir du 1er juillet 1844, l'escompte pour les paiements effectués en acquittement de la taxe de consommation sur les sels, soit au comptant, soit en traites ou obligations à trois ou six mois seulement, sera liquidé et bonifié à raison de 5 p. 100 par an, et que, s'il y a ultérieurement lieu de réduire le taux de l'escompte ci-dessus, ce changement sera annoncé au commerce six mois à l'avance.

— Un arrêté du conseil royal de l'instruction publique, du 8, inséré au *Moniteur*, porte que les deux commissions instituées pour la délivrance du certificat d'aptitude exigé pour l'enseignement des langues vivantes dans les colléges royaux et communaux, se réuniront le 25 septembre 1843, au chef-lieu de l'Académie de Paris. L'art. 2 contient la liste des auteurs anglais, allemands, italiens et espagnols dans lesquels seront choisis les textes qui doivent servir de matière à l'explication dans les épreuves orales.

— Nous rappelons que c'est le 31 décembre 1843, au plus tard, que doivent être déposés, au secrétariat de la Faculté de droit de Paris, les Mémoires des concurrents pour les médailles en or à distribuer en séance solennelle, dans le mois de juillet 1844.

Le concours est ouvert entre les docteurs en droit reçus par la Faculté de Paris, depuis le 1er janvier 1842, et les aspirants au doctorat qui, avant le 1er janvier 1844, auront subi les deux examens exigés pour l'obtention de ce grade.

Ce sujet mis au concours est la question suivante : *Entre quelles personnes a lieu l'autorité de la chose jugée, tant en droit romain qu'en droit français.*

Les concurrents ne pourront se faire connaître avant le jugement.

Chaque mémoire doit porter en tête deux devises, l'une en français, l'autre en latin; les mêmes devises seront inscrites sur l'enveloppe cachetée d'un billet indiquant les noms, prénoms et adresse de l'auteur du Mémoire.

Deux boîtes, placées au secrétariat de la Faculté de droit de Paris, sont destinées à recevoir l'une les mémoires, et l'autre les billets cachetés.

(*Droit.*)

Faits divers.

Le duc de Nemours vient de faire remettre, par l'ambassadeur de France, 1,000 fr. au président de l'Association française de bienfaisance à Londres. Le prince, pendant son séjour en Angleterre, a reçu le comité de cette société, et a appris avec plaisir qu'elle comptait déjà au-delà de 700 souscripteurs; que tous les Français indigents en recevaient aussitôt des secours de premier besoin; que, pour ceux d'une nécessité moins urgente, une commission administrative élue s'assemblait une fois par semaine; que la Société aidait les familles dont le travail était insuffisant pour leur entretien; que, dans certains cas, elle faisait des prêts d'argent sans intérêt, et facilitait le voyage de ceux qui voulaient retour-

Burschen-Schaft et affectant d'user de pipes aux trois couleurs (noires, rouges et jaunes) (*Gazette de Mannheim.*)

— On lit dans le *Bien public* :

« Plusieurs Italiens de distinction voulaient s'abonner à notre journal; il paraît que leur gouvernement n'a pas permis qu'il pénétrât sur leur territoire. Nous dirons à ces gouvernements qu'ils se trompent sur nos principes; nous manifestons, il est vrai, des desirs de liberté et de progrès; mais nous n'avons aucune sympathie pour l'insurrection. Nous leur dirons encore que toute pensée comprimée finit par éclater, et que la liberté, régulièrement introduite, serait une garantie d'ordre plus certaine que les bayonnettes. »

— L'*Echo de Vésone* annonce que l'on va former à Périgueux un cercle dont le but sera l'etude et la propagation des théories sociales.

— Le conseil municipal de Périgueux, dans sa séance de clôture du 28 novembre, a émis le vœu que le chemin de fer de Paris à Bayonne soit dirigé, au sortir d'Angoulême, par les vallées de la Nisonne et de la Drône, entre Larochebeaucourt et Lavalette. (*Conservateur de la Dordogne.*)

— D'après une délibération du conseil-général de la Creuse, une médaille d'or a été accordée à M. Pimpaneau, avoué à Gueret, qui est parvenu à reboiser entièrement une montagne de 120 hectares, au moyen de semis et de plantations qui ont parfaitement réussi; grâce à la persévérance de ses efforts. Le même conseil a consigné dans ses délibérations une mention très honorable en faveur de M. Léonard, garde-général à Guéret, pour la part qu'il a prise à ces travaux de repeuplement, et le zèle dont il a fait preuve. (*Conservateur de la Dordogne.*)

—Le 15 décembre, anniversaire de la translation des cendres de l'Empereur, les officiers de la garde impériale se reuniront en un banquet, sous la présidence des lieutenants-généraux Gourgaud et Schramm. On souscrit chez les Frères-Provençaux.

—Dimanche dernier, la statue en bronze de Molière a été coulée dans les ateliers de M. Soyez. La statue de Duquesne, destinée à la ville de Dieppe et également en bronze, est fondue depuis quelques jours. Les deux opérations ont parfaitement réussi.

— Un vieillard nommé Supet (Jacques), né le 4 août 1739, à la Rochelle, ancien portefaix, qui a séjourné à Tours à la fin du mois de mai 1840, est dans ce moment dans cette ville depuis le 8. Cet homme se dit âgé de 103 ans 4 mois et 6 jours, n'a aucune infirmité, et voyage continuellement.

Il est parti de la Rochelle en mars dernier, a parcouru les villes de Dreux, Chartres, Roanne, Saumur, Beaumont-le-Royer, Sablé, Poitiers, Châteauroux, Loches, etc., etc. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

— Hier, à minuit, le thermomètre de l'ingénieur Chevallier, opticien du roi, marquait 1|10e au-dessous de 0.

A six heures, 1° 7|10es.

A midi, 1° 8|10es.

— La Société de géographie tiendra, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sa deuxième assemblée générale de 1843, le vendredi, 15, à sept heures et demie du soir, sous la présidence de M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce.

Hier, à midi, au bout du pont de la Concorde, un pauvre petit garçon, tout pâle et tremblant de la fièvre, a été déposé et abandonné, couché sur le bitume du trottoir par une femme qu'on a vu s'enfuir. Il pouvait avoir de cinq à six ans, portait une blouse, une casquette en peau de loutre, et était enveloppé dans un mantelet de femme en indienne. Sa figure intéressante avait fait amasser les passants autour de lui : il a été porté au poste de la Légion-d'Honneur et de là à l'hospice.. (*Courrier français.*)

— On se rappelle les détails que nous avons donnés sur le meurtre de Mme Sénépart. Les agents de police, accompagnés de son fils, exploraient vainement depuis deux jours les rues voisines du théâtre du crime, lorsqu'hier après-midi, dans la rue d'Orléans, au Marais, M. Sénépart s'écrie en se précipitant sur un jeune homme : « le voilà ! c'est lui ! » L'inconnu est le même qui s'était précédemment présenté à M Sénépart comme porteur d'une lettre de Toulouse pour sa mère et qui, le jour de l'assassinat, s'est présenté trois fois au domicile de la victime. (*Constitutionnel.*)

TRIBUNAUX.

Aujourd'hui, les accusés de la rue Pastourelle ont comparu devant la huitième chambre, sous la prévention d'association illicite, détention d'armes et munitions de guerre, et imprimerie clandestine.

Ils se nomment : Adolphe Chenet, cordonnier, 27 ans; Auguste Lhote, chapelier, 27 ans; Jareski (Polonais); Birlet, 33 ans; Becker, Dourille, les frères Detis, Catelier, Parisot, Syrot.

Les interrogatoires des prévenus et les dépositions des témoins ont occupé toute l'audience. Nous publierons le résultat:

— Les débats de l'*affaire Charpentier, Chapon et autres*, à l'audience du 11, n'ont offert aucune espèce d'intérêt.

BOURSE DU 12 DÉCEMBRE.

La stagnation a continué pendant presque toute la bourse. A 3 heures, le mouvement de hausse a commencé et le 3 0|0 fermé à 70 et 75 dans la coulisse. Après la bourse, on a signalé un achat considérable de primes de 25 c. fait par un des principaux coulissiers.

Au comptant : Esp. passiv, 5. — Obl. Grand'Combe, 1,090. — Oblig. Orleans, 1,260. — Banque du Havre, 1,245. — Zinc Vieille-Montagne, 42-50.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0 0 compt.	122 50	» »	» »	» »	122 40
— fin cour.	122 60	122 70	122 60	122 70	122 55
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0 0 compt.	80 60	80 65	80 50	80 65	80 50
— fin cour.	80 65	80 70	80 65	80 70	80 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1 2 0 0.	» »	» »	» »	Cours de la coulisse: Avant la bourse, 80 62 1|2. Après, 80 75.
4 0 0	105 »	104 95	H. 0 05	Primes, fin courant. d., 80 80, 85, 90, 95.
O. de la Ville	» »	» »	» »	
Banque de Fr.	3310 »	» »	B. 5 »	Reports, fin proch
C. Laf. de 5000.	5100 »	» »	» »	3 0|0, 17 1|2.
— de 1000.	1125 »	» »	» »	5 0|0, 30, offert.
Caisse Hypoth.	773 75	772 50	B. 2 50	
Quatre Canaux.	1275 »	» »	H. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain	805 »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr.	310 »	» »	H. 3 75	— 310.
d° R. G.	145 »	145 »	H. 3 75	— 141 25, 146 25, 145.
Orléans	770 »	773 75	H. 3 75	— 772 50, 775.
Strasb. à Bâle.	210 »	208 75	» »	— 210.
Rouen.	760 »	» »	» »	— 757 50, 760.
Havre.	591 25	595 »	H. 5 »	— 590, 591 25.
Fonds Étrangers.				
5 0|0 Belge 1840.	107 1|8	107 1|4	H. 1|8 »	Londres, 10 décembre.
— Portugais.	» »	» »	» »	Dimanche.
Esp. D. active.	29 1|2	» »	H. 1|4 »	Bourse fermée.
5 0 0 Naples.	» »	» »	» »	
— Romain.	104 5|8	» »	H. 1|8 »	
Obl. Piémont.	» »	» »	» »	
Emp. d'Haïti.	473 75	470 »	B. 5 »	

Spectacles du 15 décembre.

7 h. 1|2 **OPERA**. — Dom Sébastien.
7 h. 3|4 **THEATRE-FRANÇAIS**. — Cinna. Fourberies.
» h. »|» **ITALIENS** —
» h. »|» **OPÉRA-COMIQUE**. — Mina. Joconde.
» h. »|» **ODEON**. — Un Duel. Une tête de Néron.
8 h. »|» **VAUDEVILLE** — L'Homme blasé. La Grisette. Les Intimes.
7 h. »|» **VARIETES**. — Roquelinette. Jacquot. Le Gamin de Paris.
» h. »|» **PALAIS ROYAL**.—Carabas. Brelan. Les Jeunes Maries. Létorieres.
7 h. »|» **GYMNASE**. — Daniel. Deux Favorites. Manon.
» h. »|» **PORTE-ST-MARTIN**. — Louise Bernard. Les Iles Marquises. Revue.
6 h. 1|2 **GAITE**. — Stella.
6 h. »|» **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohémiens.
» h. »|» **COMTE**. — Ricochets. Ce que vaut un paysan. Demoiselles. Henri IV.
6 h. 1|4 **CIRQUE**. —Don Quichotte.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 12 décembre.

Arrivages, 2,186 quint. 87 kilog. Restant à la halle, 8,350 quint. 11 kilog.

Cours moyen : 37-15. Cours-taxe : 36-49.

Différence de ces cours et de ceux d'hier :

Cours moyen, baisse de 10 c.; cours-taxe, hausse de 13 c.

Gruaux,	92 quint.	35 kilog.	de 49-70 à 54-15
1re marque,	909	03	37-00 à 39-00
2e	671	96	35-00 à 36-95
3e	29	25	30-05 à 30-90
4e	14	13	20-00 à 26-75

Ventes à livrer : 1,113 quint. 06 kilog., 31-40 à 38-85

Total des ventes, 2,829 quint. 08 kilog.

L'approvisionnement restant en halle continue à décroître.

A Marseille, les blés étrangers en entrepôt restent à-peu-près aux mêmes prix que le mois dernier. Blé de Pologne, 13 fr. 75 c.; Danube, 10-46 à 10-62; Romelie, 10-15 à 11-55.

A Livourne, les affaires sont très actives en céréales; il y a eu des arrivages importants du Danube, de la mer Noire et d'Egypte. Voici les derniers cours sur cette place : Blé tendre du pays, qualité inférieure, 13 fr. 48 c. l'hectolitre; Odessa, 14-07; Tagaurock, 11-72 à 12-90; Egypte, 9 38 à 9 67.

Fèves nouvelles d'Egypte, 7 fr. 08 c.

La taxe du pain varie beaucoup dans nos départements, dans chaque localité. A Colmar, le pain de première qualité vaut 42 cent.; deuxième, 32; troisième, 22. A Salins, première qualité, 47 cent. 1|2; deuxième, 31 cent. 2|3.

Bestiaux. Marché de Sceaux du 11 décembre : le prix des bœufs de première qualité n'a pas varié; hausse légère sur les bœufs de deuxième et troisième qualité : vente facile.

Les veaux étaient recherchés et se sont bien vendus; les moutons ont obtenu une hausse légère comparativement au dernier marché. Les moutons bons en laine ont valu jusqu'à 1-52 cent.

A la dernière halle aux veaux de Paris, il a été amené 745 veaux, dont 200 de 1re qualité, 400 de 2e et 138 de 3e. 742 ont été vendus : 1re qual., 1-68; 2e, 1-50; 3e, 1-30 le kilog. sur pied.

Vaches grasses, 104; toutes vendues, 1re qual. 1-20, 2e, 1-04, 3e, 90

A Houdan, 225 veaux ont été vendus pour la consommation de Paris au prix de 1-26, 1,08 et 1,06 le kil. sur pied. Quelques bêtes de choix ont obtenu de 1-30 à 1-36.

Marché de la Chapelle-Saint-Denis, 12 décembre. Amenés 173 veaux tous vendus, sans renvoi. 1re qual., 1 40; 2e, 1-10. Vaches grasses, 77 toutes vendues. 1re qual. 1-10; 2e, 90 c. le kil. sur pied. Vaches laitières 88, presque toutes vendues à de bons prix.

A Bourges, la viande en détail est cotée aux prix suivants : bœuf, 80 à 90; vache, 60 à 70; veau, 1 fr. à 1 fr. 10 c.; porc, 90 c. à 1 fr.; mouton, 90 c.; brebis, 60 c.; chèvre, 60 c.

Légumes secs. — La vente des haricots de Soissons et de Liancourt a repris de l'activité. Soissons, première qualité, 44 à 45; deuxième qualité, 42 à 43. Liancourt, de 30 à 32. Ordinaire du pays, 28 à 30. — Haricots suisses blancs, 33 fr.; id. rouges, 36 fr. Haricots de Chartres, 34 à 35 fr. Lentilles de Gallardon, première qualité, 72 à 78 fr.; ordinaires 50 à 54 fr.

Cours des huiles à Marseille, 9 décembre : Huiles comestibles de Naples, première qualité, 146 fr.; huiles mi-fines de la rivière de Gênes 140 fr. 62 c. l'hectolitre; huiles superfines des Bouches-du-Rhône, 92 f. huiles à fabrique, 112-50 à 113-28 l'hectolitre. A livrer fin courant, 111-70 à 112-50; huile de sézame, les 100 kilogrammes, 93-15 à 95-60, à livrer, 90-70 à 91-95; huile de lin, les 100 kilogrammes disponibles, 73-55. A livrer, 76; graines de sezame disponible, 45; pour janvier et février, 43 à 44.

Marché aux huiles de Lille, 11 décembre.

Huile de colza, 81 fr.; huile épurée pour quinquet, 87 fr.

Graine de colza, 18 à 25; lin, 18 à 22-50; œillette, 21; chanvre, 11 à 14; caméline, 17 à 21 fr. l'hectolitre.

Tourteaux de colza, 12 à 13 f. les 100 kilog.; lin, 14 à 18; œillette 11 à 11-50; chanvre, 12 à 12-50; caméline, 12-50 à 13.

A Clermont-Ferrand, les fromages de 4 à 8 kilog., 96 c. à 1 fr. le kilog; fromages du Cantal, de 25 à 30 kilog., 1-10 à 1-14 le kilog.

Le conseil municipal de Besançon a fixé aux prix suivants le taux auquel seront vendues les diverses qualités de bois de chauffage des coupes de la ville, à livrer aux habitants sur le chantier communal.

Quartier, bonne essence, le stère, 13-25; gros rondin, 17-75; chêne écorcé, 10-50; quartier de chêne, 10 fr.; tremble, 8-50; petit rondin, 8-25; chêne rondin, 1-25. La vente a été ouverte le 11 décembre, au comptant.

Graines fourragères. Luzerne du pays : 125 à 130 fr. Luzerne de Provence, 150 à 155 fr. Sainfoin, 13 à 14 fr. Feverolles, 19 à 20 fr.

La fourniture des fourrages pour les chevaux de la garde municipale de Paris vient d'être adjugée à M. Dardel, au prix de 1-50 la ration.

Paris, 12 décembre. Huile de colza disponible, 89 50 à 90; courant du mois, 91 à 91 50; 4 premiers mois de 1844, 92 fr.

Esprit 3|6 disponible et courant du mois, 95 fr.; 4 premiers mois de 1844, 97 fr.; 4 mois d'été, 99 fr.; 4 mois d'hiver, 100 fr. A. Y.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5

DENRÉES.	HALLE de PARIS 12 décembre.	MONTLHÉRY. 11 décembre.	DOUAI. 9 décembre.	CAMBRAI. 9 décembre.	VALENCIENNES 8 décembre.	LYON 9 décembre.	DIJON. 9 décembre.	TOURS. 9 décembre.	Ste MÉNÉHOULD 9 décembre.	STRASBOURG. 8 décembre.	CHALONS-S.-S. 8 décembre.
Blé bl. 1er choix	21 32 à 22 »	21 » à 22 »	21 75 à » »	19 » à 21 »	20 50 à 22 80	21 75 à » »	20 20 à » »	18 27 à » »	15 78 à » »	24 » à » »	21 25 à » »
Première qual	20 66 à 21 32	19 » à 20 »	20 » à » »	17 50 à 19 »	19 » à 21 »	» » à » »	20 » à » »	» » à » »	14 98 à » »	19 32 à » »	20 50 à » »
Deuxième »	20 » à 20 32	18 » à 19 »	17 » à 17 75	» » à » »	17 50 à 19 »	» » à » »	19 30 à » »	» » à » »	» » à » »	17 » à » »	19 25 à » »
Inférieure »	19 » à 19 66	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	20 50 à » »	19 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Seigle 1re qual	11 66 à 12 »	11 34 à » »	10 » à 11 »	10 25 à 11 »	11 » à 12 »	15 50 à » »	12 35 à » »	12 66 à » »	9 02 à » »	12 » à » »	11 50 à » »
Deuxième »	11 » à 11 32	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	14 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	11 » à 11 31	» » à » »
Avoine 1re qual.	8 16 à 8 66	8 » à » »	7 » à » »	6 50 à » »	9 » à » »	8 50 à » »	7 65 à » »	7 50 à » »	5 85 à » »	8 50 à » »	10 » à » »
Deuxième »	7 83 à » »	7 50 à » »	6 » à » »	6 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	5 34 à » »	8 30 à » »	9 25 à » »
Troisième »	7 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	6 50 à » »	7 75 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	8 » à » »	» » à » »
Orge, Pamelle.	10 66 à 11 »	10 » à 11 »	» » à » »	11 50 à 12 »	12 50 à 14 »	12 25 à 15 »	11 65 à » »	12 » à » »	8 80 à » »	» » à » »	10 » à » »

BESTIAUX. Marché de POISSY du 7 décembre

	Amenés.	Vendus.	Prix du Kilog. sur pied.			Renvoi.
BŒUFS	1,764	1,732	1 18	1 02	» 86	12
VACHES.	42	41	1 10	» 96	» 80	1
VEAUX.	551	551	1 56	1 38	1 20	»
MOUTONS.	6,773	6,366	1 34	1 16	» 98	4 7
PORCS.	»	»	» »	» »	» »	»

FOURRAGES.

	Paris. 11 décembre	Dijon. 9 déc.
Foin. 1re.	46 48	25 – 30
Foin. 2e.	40 44	» à »
Luzerne.	40 42	» à »
Sainfoin.	» »	» à »
Trèfle.	» »	» à »
Paille blé.	22 24	14 – 50
Paille seig.	26 28	» à »

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 136. JEUDI 14 DÉCEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. UN OMNES UNUM SINT.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 13 DÉCEMBRE.

Des Caisses d'épargne.

Le *Bien public*, du 10 décembre, contient un article de M. de Lamartine sur les caisses d'épargne.

Après avoir discuté la valeur des objections présentées par le *National* contre l'institution même des caisses, après avoir démontré que la banqueroute dont on menace les déposants est une hypothèse impossible, absurde, M. de Lamartine signale ce qu'il appelle le véritable danger des caisses d'épargne.

« Mais le vrai danger, le danger réel, le danger croissant, le danger non-seulement pour les ouvriers, mais pour tout le monde, le voici : c'est que l'Etat, en se faisant le dépositaire et l'administrateur d'un capital aussi énorme, remis entre ses mains par deux ou trois millions bientôt d'ouvriers et de petits capitalistes, et obligé, pour faire face aux demandes éventuelles de remboursement, de garder toujours dans ses caisses des centaines de millions inactifs, ne finissent par soustraire à la circulation, à la spéculation privée, à l'exploitation des petites industries, au commerce secondaire, aux transactions journalières, et, par suite, au travail lui-même, une masse considérable de ces petits capitaux et de ce numéraire circulant qui manque déjà dans les mains du peuple. »

Pour conserver tous les avantages des caisses et neutraliser l'inconvénient, le danger de l'absorption du numéraire, M. de Lamartine présente un système nouveau dont voici les bases :

« L'Etat créera une banque générale des caisses d'épargne avec des succursales dans les départements. Il garantira le capital et les intérêts des dépôts.

» La banque recevra les dépôts. L'état bonifiera à la banque 2 p. 0/0 par an du capital de ses dépôts. La banque bonifiera aux dépositaires 2 p. 0/0 aussi ; en tout 4 p. 0/0 d'intérêt assuré aux dépositaires.

» La banque émettra des billets-*monnaie* comme la banque de France, mais divisés en plus petites unités, comme 25 fr. au *minimum* et 250 fr. au *maximum*. L'émission successive de ces billets sera autorisée par une loi dans la proportion de moitié ou du quart des dépôts encaisses. Ces billets-monnaie porteront avec eux leur intérêt du jour de leur création jusqu'à l'expiration de la cinquième année de leur durée. Présentés à la banque tous les ans par les porteurs, on en détachera le coupon en en payant l'intérêt. Ceux qui ne seront pas présentés vaudront, indépendamment du capital, autant de fois l'intérêt qu'il y aura de coupons non détachés du billet. La banque remboursera les dépositaires à volonté, soit en numéraire, soit en billets-monnaie portant intérêt. Cette monnaie, intermédiaire entre la monnaie d'or et d'argent, et les billets de 1,000 fr. et de 500 fr. de la banque de France, servira à accroître le capital circulant, et sera employée comme numéraire de confiance dans les transactions des petites industries, du petit commerce et de la petite propriété. Le capital et l'intérêt seront au porteur. Cette qualité particulière est long-temps cherchée d'une monnaie portant intérêt et travaillant dans la caisse sera une prime à leur circulation.

» La banque donnera de ces billets contre du numéraire à ceux qui en demanderont.

» La banque prêtera à courte échéance et par petites sommes au petit commerce et aux ouvriers, comme la banque de France, mais à un intérêt inférieur et sur dépôt de billets de sa caisse, ou sur signature de trois déposants.

» Les bénéfices qu'elle fera sur ses opérations serviront : 1° à payer les frais d'administration; 2° à rembourser à l'Etat les 2 p. 100 qu'il avancera les premières années; 3° à donner une prime proportionnelle aux dépositaires.

» On voit que dans ce système l'Etat ne peut être menacé d'un remboursement subit et inattendu, et que le capital circulant, nécessaire aux transactions commerciales des petites industries, bien loin d'être soustrait et dormant dans les caisses, sera, au contraire, multiplié au profit des ouvriers et de l'Etat lui-même. »

Nous nous abstenons, pour le moment, de faire aucune réflexion. Nous commencerons demain la publication d'un travail sur les caisses d'épargne, et nous exposerons nos idées.

Le courant des idées sociales entraîne toute la presse de Paris, même le *National*. On lit aujourd'hui dans cette feuille, au milieu d'un article en réponse à M. de Lamartine sur les caisses d'épargne :

« Vous prêchez l'économie à l'ouvrier et vous ne lui garantissez pas même le droit au travail. »

Le *National* revendique, à ce propos, pour *son* parti l'honneur d'avoir réclamé depuis long-temps cette garantie du *droit au travail*.

Nous félicitons vivement le *National* de la rapidité de sa marche dans la voie du progrès. Au train dont il va, nous ne désespérons pas de l'entendre revendiquer dans cinq ans l'honneur d'avoir appelé le premier l'opinion sur le terrain des réformes sociales.

En ce temps-là le *Globe* se vantera d'avoir été le premier à réclamer l'émancipation des esclaves.

Un journal imprudent nous adresse une question indiscrète. Nous répondrons à la feuille ministérielle avec toute la réserve que commande un sujet fort délicat.

Au dire de cette feuille, le duc de Bordeaux, consulté sur l'utilité des fortifications de Paris, se serait exprimé ainsi :

« Il y a dans toutes ces constructions de grands éléments pour former des hôpitaux, des ateliers, et même des habitations pour les indigents. »

Et la feuille ministérielle ajoute : « Qu'en dit la *Démocratie pacifique ?* »

A cela nous répondons :

« Si la France était bien convaincue que ces paroles fussent l'expression sincère de la politique du Prétendant ; si, de plus, elle espérait que ce Prétendant, en montant sur le trône, réalisât une semblable politique, le Prétendant serait, dès aujourd'hui, pour le gouvernement actuel, un concurrent fort sérieux. »

Voilà ce que pense la *Démocratie pacifique*.

L'*Echo français*, en reproduisant notre premier-Paris de ce matin, nous confond parmi les feuilles appartenant au parti radical. L'*Echo* se trompe. Nous sommes de la grande école démocratique; nous ne sommes pas du parti radical.

M. le contre-amiral Duval-d'Ailly a ouvert, le 6 novembre, la quatrième session du conseil colonial de la Martinique. Son discours ressemble à tous ceux qui sont prononcés en pareille circonstance. On y voit seulement avec peine que le gouvernement ajourne encore la mesure de réparation et de justice qui doit mettre un terme au régime inique et intolérable que la loi du 25 juin 1841 a créé pour les colonies. Cette loi a dépouillé les conseils coloniaux de leurs droits les plus incontestables, de leurs attributions les plus légitimes, et a livré au bon plaisir des bureaux ministériels l'avenir financier de nos possessions d'outre-mer. Il n'est pas possible que ce régime arbitraire soit maintenu.

Nous sommes heureux de nous trouver en communauté d'idées avec un agronome aussi éminent que M. Rieffel. L'agriculture seule peut arrêter ce terrible fléau du paupérisme qui envahit chaque jour de plus en plus notre société française; c'est par elle que le bien-être, l'ordre, le bonheur peuvent devenir le partage de nos populations urbaines, écrasées aujourd'hui sous le joug de la misère, de l'anarchie, du malheur.

Le pays tout entier doit, sans aucun doute, désirer ardemment que l'industrie agricole se développe et s'organise; le riche gagnera presque autant que le pauvre, et le paysan que le citadin; mais les villes en retireront un bénéfice plus grand encore que les campagnes. Si elles comprenaient bien leur intérêt présent, elles mettraient au service de l'agriculture leur influence et leur crédit; elles lui fourniraient des capitaux, des intelligences d'élite, des ouvriers adroits et certainement elles recevraient en retour beaucoup plus qu'elles n'auraient donné.

L'antagonisme des villes et des campagnes, de l'industrie urbaine et de l'industrie des champs, n'a produit que haine et misère; c'est en se prêtant une aide mutuelle, en unissant harmonieusement leurs efforts qu'elles trouveront le bonheur.

Grand-Jouan, 8 décembre 1843.

« Monsieur,

» J'ai lu avec beaucoup d'attention les articles que la *Démocratie pacifique* vient de publier sur la colonie de Petit-Bourg. J'en demande pardon aux honorables fondateurs de Petit-Bourg; mais il me semble incompréhensible, dans notre état social actuel, que l'on augmente encore la population industrielle des villes, alors que dans une foule de localités les travailleurs manquent aux champs.

» Il est malheureux que, presque toujours, ces grands projets soient élaborés dans Paris, et qu'à Paris seulement on trouve tous les fonds nécessaires à la mise en œuvre. — Mais vous ne savez donc pas, à Paris, que dans les landes de Bretagne, dans le Berry et dans d'autres provinces incultes, on demande incessamment des ouvriers?

» Vous ne savez donc pas, à Paris, que ce qui manque encore plus que les bras, ce sont des ouvriers intelligents? Ce n'est pas assez que l'Algérie enlève une partie de notre population rurale, il faut encore que la charité les détourne de l'agriculture. C'est préparer de la besogne pour la charité, jusqu'à la quatrième génération. Après avoir élevé l'ouvrier enfant, vous aurez à le secourir dans l'âge mûr; vous aurez à le nourrir vieillard, et vous aurez encore à élever ses enfants et les enfants de ses enfants. Heureux si le bagne ne vient à la traverse. Organisez donc de suite une taxe pour les pauvres. La moitié de la population devra nourrir l'autre moitié. La belle organisation sociale!

» Vous ne savez donc pas, à Paris, que l'agriculture est notre nourrice commune; que tout votre luxe, vos équipages, vos denrées, vos habits, tout ce que vous portez, tout ce qui vous porte, tout cela est fourni par l'agriculture? Mais il faut des soutiens à cette bonne mère, et surtout des soutiens intelligents, autrement elle ne pourra plus vous nourrir et satisfaire vos goûts de plus en plus exigeants.

» Si la question de pratique agricole, si le rôle social de l'agriculture étaient compris généralement comme ils ne le sont malheureusement que par quelques hommes, tous les enfants pauvres, élevés aux frais de la patrie, seraient destinés à l'agriculture. De toutes les professions, celle où il manque le plus de sujets, c'est la profession agricole; la patrie, qui nourrit et élève ses enfants pauvres, peut exiger, en retour de ses soins, qu'ils la secourent un jour dans la profession où elle a le plus besoin d'eux, l'agriculture. Cela est de toute justice.

» Ce serait aussi un acte de prévoyance; car faites le dénombrement de toutes vos catégories de population, et dites si la population rurale n'est pas celle qui demande le moins de secours. Généralement, l'ouvrier agricole vit et meurt dans les champs. En élevant tous les enfants pour l'agriculture, vous ne courez pas le risque d'avoir plusieurs générations successives à entretenir aux frais de la charité. En augmentant la population rurale, vous augmenterez la production agricole, et avec elle toutes les productions et l'aisance. C'est donc le seul moyen de diminuer la misère. Agréez, etc.

» Le directeur de la colonie agricole de Grand-Jouan,
» JULES RIEFFEL. »

Fortifications de Paris (1).

Je passe à l'argument que les adversaires de l'enceinte continue regardent comme entièrement décisif.

Le bombardement, dit l'auteur des *Nouvelles considérations militaires*, et beaucoup d'autres avec lui, le bombardement est un moyen très puissant et même souvent très rapide de déterminer la reddition des forteresses.

Que feront vos fossés, vos remparts, vos escarpes maçonnés, vos bastions, vos parapets hérissés de canons? les bombes de l'ennemi passe-

(1) Voir notre numéro d'hier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Cours d'Ornithologie

DE M. ISIDORE GEOFFROI-SAINT-HILAIRE.

SOMMAIRE. Activité de certains oiseaux. — Pivert. — Herbe qui coupe le fer. — Martin-pêcheur; son agilité. — Guêpier et Engoulevent; leur utilité. — Géographie zoologique. — Tendance des races à se modifier. — Rapports de grandeur des animaux et des continents. — Unité de création. — Ivoire fossile de la Nouvelle-Zemble. — Migrations des animaux après les cataclysmes prouvés par la géologie. — Modifications des animaux échappés à ces catastrophes. — Chiens; profondément changés par l'homme. — Chevaux travaillant dans les mines. — Pouvoir illimité de la domestication.

Parmi les oiseaux connus, il en est peu qui soient véritablement oisifs; le soin de chercher leur nourriture, d'élever leurs petits, de poursuivre [...] comme avec un rasoir : c'est, parmi les populations forestières, un article de foi.

M. I. Geoffroy-Saint-Hilaire a rappelé, en en montrant l'origine, une autre superstition relative au martin-pêcheur, dont il s'est ensuite occupé. Cet oiseau passe souvent des heures entières dans une complète immobilité, perché sur une branche d'arbre en saillie au-dessus d'un cours d'eau, l'œil fixé sur le courant, guettant un poisson pour le saisir au passage. Les paysans croient généralement que l'influence du martin-pêcheur fait sécher immédiatement la branche sur laquelle il reste ainsi en faction. C'est tout simplement qu'il choisit de préférence, comme poste d'observation, une branche morte, afin de n'être pas gêné par le feuillage. On a peine à comprendre l'excessive agilité de cet oiseau, qui plonge assez rapidement pour que le poisson ne puisse lui échapper; car, ainsi que nous l'avons observé bien souvent, il ne lui arrive presque jamais de manquer son coup. Souvent aussi le martin-pêcheur se pose sur une pierre au bord de l'eau. Comme, dans ce cas, il [...]

tandis que l'ancien monde renferme des colosses vivants (éléphants, rhinocéros, hippopotames), le nouveau monde n'a rien de semblable, et toutes les espèces d'animaux d'Amérique dont les analogues plus ou moins éloignés se trouvent dans l'ancien continent, sont plus faibles et plus petites. Il en est de même des oiseaux pesants : le nandou d'Amérique ne peut se comparer à l'autruche. Quant aux oiseaux d'un vol puissant, on conçoit que la facilité de se déplacer les ait rendus moins sujets à cette loi générale. L'application en est encore plus frappante dans la Nouvelle-Hollande, dont les kanguroos sont les plus grands quadrupèdes, et dans les îles de la Polynésie, qui n'ont pour mammifères que des porcs très petits, des chiens et quelques rongeurs.

Les très grandes îles font naturellement exception. On trouve en effet des éléphants et des tapirs à Ceylan; on en trouve aussi dans le grand archipel indien, à Sumatra, Java, Celèbes, Borneo. Ces îles immenses ont trop évidemment fait partie autrefois du continent asiatique. Au contraire, Madagascar, qui n'est pas fort éloigné du continent africain, n'a ni dans sa botanique, ni dans sa zoologie, ni aucun rapport, pas même [...]

ront par-dessus; elles porteront dans tous les quartiers la mort et l'incendie. Il n'y aura de sûreté nulle part, ni pour les vieillards, ni pour les femmes, ni pour les enfants. Voyez Beyrouth, voyez Saint-Jean-d'Acre. Ces deux villes sont tombées très rapidement sous les coups de la *nouvelle*, de la grosse artillerie installée à bord des navires anglais, etc., etc.

Je me débarrasse d'abord de Beyrouth par cette remarque bien simple : la ville n'était pas fortifiée. Quant à Saint-Jean-d'Acre, que je ne consens pas, du reste, à comparer à Paris, il n'y avait dans la ville et sur les remparts qu'un dommage insignifiant au moment où la garnison l'abandonna. Suivant tout ce qu'on a recueilli de renseignements, le magasin à poudre de cette place sauta par l'effet de l'incurie, de l'imprudence d'un canonnier, et nullement à la suite de la chute d'une *bombe-monstre*.

Ne nous lassons pas de le répéter, les bombardements ne sont pas des moyens certains de réduire les villes, du moins quand des hommes de cœur les défendent. Nous ne manquerons pas d'exemples à l'appui de cette opinion.

Dans le mois d'août 1694, les troupes françaises tirèrent inutilement sur Bruxelles trois mille bombes et douze mille boulets rouges.

En 1757, le grand Frédéric bombarda Prague pendant vingt-deux jours, et fut obligé ensuite de se retirer.

En 1782, deux bombardements successifs de Gibraltar n'amenèrent pas de résultat.

Le duc de Saxe-Teschen, en 1792, lança sur la ville de Lille, dans le court espace de six jours, trente-six mille bombes, boulets rouges et obus, sans que les habitants eussent la pensée de capituler.

Les infructueux bombardements de Thionville et de Mayence, pendant les guerres de la révolution, ne sont pas moins présents à tous les esprits.

Je pourrais encore citer Landau, qui résista quatre-vingts jours à ce genre d'attaque; la belle ville de Mannheim, où, en 1795, Pichegru fit tomber sans succès six mille bombes et obus en seize heures, etc., etc. En finissant cette énumération, je me bornerai à rappeler spécialement Saragosse. Avant de pénétrer dans la ville pour faire le siége de chaque maison, nos troupes y avaient lancé plus de seize mille bombes.

Si l'on allait me reprocher de n'avoir cité que des bombardements un peu anciens; si l'on prétendait que les choses ont totalement changé de face, depuis la naissance, ou plutôt depuis la résurrection des *mortiers-monstres*, car c'est ainsi qu'on les a appelés, l'objection ne me prendrait pas au dépourvu. Voici quelle serait ma réponse :

Les bombes agissent par leur choc sur le point de chute, par leurs éclats au moment de l'explosion, par les matières incendiaires qu'elles projettent. Quand on envisage les choses de ces trois points de vue, rien n'est moins établi que la supériorité des bombes à énormes dimensions, sur les projectiles du même genre actuellement en usage.

D'habiles canonniers ne lancent pas plus de quatre bombes par heure avec un seul mortier, quand ils s'astreignent à toutes les attentions sans lesquelles le tir perd notablement de sa justesse. Lorsque le but a une très grande étendue, lorsque le but est la totalité d'une ville, on arrive aisément à tirer six bombes par heure.

Avec le mortier-monstre, chaque coup exige environ une heure. Pour que ce mortier l'emportât sur l'ancien dans le bombardement des villes, il faudrait donc qu'un des énormes projectiles qu'il lance fît six fois plus de dégât qu'une des anciennes bombes. En est-il ainsi ? Je rapporterai des chiffres d'après lesquels chacun pourra se former lui-même une opinion raisonnée :

Dans des terres rassises, la plus grande pénétration possible d'une bombe de 52 centimètres de diamètre est d'environ *un* mètre.

Les expériences faites à Braschaet, près d'Anvers, en 1833, ont donné, pour une bombe de 60 centimètres de diamètre et de poids de 500 kilogrammes, une pénétration de *deux* mètres et quart.

Les éclats d'une bombe de 32 centimètres, quand ce projectile s'enfonce peu, vont quelquefois jusqu'à 800 mètres du point de chute.

Les éclats, généralement au nombre de treize, des bombes de Braschaet, n'étaient lancés qu'à 27 mètres.

Ces très grosses bombes, chargées de 25 kilogrammes de poudre, produisaient des entonnoirs de 3 mètres de rayon.

Les anciennes bombes donnent une excavation de 2 mètres cubes par kilogramme de poudre.

Parlons maintenant des obus.

Ces projectiles ne produisent aucun effet mécanique important contre les maçonneries. Ils se brisent au moment du choc, même avec de faibles vitesses. Leurs éclats, au contraire, sont dangereux. Dans les siéges, on les emploie comme les bombes pour incendier les habitations. Alors leur charge intérieure de poudre est mêlée à des artifices particuliers très inflammables.

A ces deux espèces de projectiles incendiaires (les bombes et les obus), aux boulets rouges, jadis fort en usage, on a joint, depuis un certain nombre d'années, des fusées à la Congrève. A l'aide de si puissants moyens, a-t-on dit, l'ennemi réduirait la ville de Paris en cendres dès les premiers jours de l'investissement; il n'aurait nullement besoin d'entreprendre un siége régulier. Des bombes, des obus, des boulets rouges, des fusées lui tiendraient lieu de tout. Un système de fortification n'a donc de valeur qu'à la condition expresse d'arrêter constamment l'assiégeant au-delà des distances que franchissent les projectiles incendiaires. L'enceinte continue ne jouirait pas de cette propriété; l'enceinte continue serait inutile.

J'ai déjà montré, par de nombreux exemples, que le bombardement ne doit, en aucune manière, être considéré comme un moyen infaillible de se rendre maître des villes fortifiées. J'expliquerai maintenant le fait; je prouverai, d'après d'autres évènements de guerre, que la puissance incendiaire des bombes, des obus, des boulets rouges, des fusées, n'est pas aussi grande qu'on le suppose, à moins qu'il ne soit question de villes construites en bois.

J'ouvre l'histoire des siéges de la Péninsule, écrite par le colonel anglais John Jones, et je trouve, à l'article du siége de Burgos :

« 9 octobre. Pendant *tout ce jour*, l'artillerie tira à *boulets rouges* » sur l'église de la Blanca sans parvenir à y mettre le feu. »

Le chapitre du siége de Saint-Sébastien m'apprend qu'indépendamment de 41 pièces de 24, l'artillerie des Anglais se composait de 8 énormes caronades, de 13 obusiers de 8 pouces, et de 20 mortiers de 10 pouces. Toutes ces pièces tirèrent constamment sur Saint-Sébastien, du 26 au 31 août, sans y engendrer aucun embrasement sérieux ; cependant il existait partout des munitions, des matières combustibles ; car, après l'assaut, le feu ayant pris à la ville par accident, elle fut presque entièrement consumée.

Je tiens d'un officier d'artillerie, témoin oculaire du fait, qu'en 1823, nos canonniers lancèrent, avec leur habileté ordinaire, mais inutilement, une véritable pluie d'obus sur une caserne construite en pans de bois, située dans le fort d'Urgel.

Enfin, j'ai appris de bonne source, qu'avant l'assaut qui nous rendit maîtres de Constantine, on avait lancé sur cette *très petite ville* 8 à 900 bombes et des fusées à la Congrève, sans y allumer aucun incendie de quelque importance.

Je me garderai bien de conclure de tous ces évènements que les bombes, les obus, les boulets rouges ne méritent pas le nom de *projectiles incendiaires*. En effet, ils montrent seulement qu'avec des précautions, les incendies dont l'artillerie est la cause, peuvent être arrêtés dès leur début. Là où les besoins de la défense retiennent, presque nuit et jour, de très faibles garnisons sur les remparts, un bombardement est très dangereux. Dans les villes populeuses, au contraire, surtout quand l'eau y abonde, on organise aisément un service régulier qui empêche le feu de se propager. Faut-il prouver, en fait, que telle est la véritable explication de l'inefficacité des bombardements ? Je trouverai dans l'ouvrage déjà cité du colonel John Jones, que, pendant le siége du couvent de Saint-Vincent, à Salamanque, les artilleurs anglais étaient fort étonnés du peu d'effet que les obus et les boulets rouges produisaient sur ce vaste bâtiment; mais leur surprise cessa lorsque, après la reddition du couvent, le commandant français eut déclaré qu'en une seule nuit, la garnison *avait éteint* dix-huit incendies.

A Lille, en 1792, les incendies cessèrent *dès que les secours eurent été organisés*. Au Havre, en 1759, *une exacte surveillance* rendit entièrement inefficaces les deux bombardements des Anglais.

Vauban eût regardé le bombardement de Paris comme une chose sérieuse; mais le Paris de Vauban, à rues extrêmement étroites, sans conduites d'eau, sans bornes-fontaines, différait extrêmement, sous ces deux rapports essentiels, du Paris de notre époque. Aujourd'hui les bombardements font, en général, beaucoup plus de bruit que de mal. Dans celui de Landau, après une durée de 80 jours, il n'y avait que cinq victimes parmi la bourgeoisie. Les bombardements de Lille, de Thionville, de Valenciennes, ne furent guère plus meurtriers, proportion gardée. Aussi, les enfants, les femmes, ne s'effrayaient plus de de tout ce fracas.

J'ai admis la possibilité d'un bombardement sérieux de Paris. Cette supposition pourrait être contestée à bon droit. A-t-on bien réfléchi à ce que demande le siége d'une place ordinaire ?

Dans les anciens équipages on comptait :

50 voitures et 250 chevaux par bouche à feu.

100 bouches à feu exigeaient donc :

5,000 voitures et 25,000 chevaux.

Personne n'admettra, sans doute, que Paris pourrait être assiégé avec moins de 200 bouches à feu; ce serait donc 10,000 voitures et 50,000 chevaux pour le seul service du parc d'artillerie.

Voilà les chiffres ; je laisse chacun tirer la conséquence.

Il est des personnes qui ne consentiraient pas à défendre Paris, de peur de compromettre les monuments des arts, des sciences et de la littérature qui y abondent. Toutes ces richesses, une capitulation, dit-on, nous les conserverait.

Je l'ai prouvé à satiété, le danger que courraient nos monuments par les projectiles de l'ennemi, en cas de siége sérieux, a été beaucoup exagéré. De plus, ceux des objets qu'ils renferment et dont la perte serait irréparable, pourraient aisément être mis à l'abri. Une ville sur carrière offre à ce sujet des ressources certaines et sans nombre. La population timide, les femmes, les vieillards, les enfants y trouveraient de vastes refuges où toutes les bombes de l'univers ne sauraient les atteindre.

Quant aux capitulations, je m'étonne qu'on y croie encore. A-t-on oublié celle de Dresde? La capitulation de Paris de 1815 n'avait certainement pas été accordée à titre gratuit. Elle stipulait, dans les termes les moins équivoques, *le respect des personnes* et la conservation des collections publiques. Eh bien ! qu'on se rende à l'allée de l'Observatoire, et des empreintes de balles et des taches de sang apprendront de quelle manière fut *respectée* la personne de l'illustre maréchal que l'armée appelait le brave des braves. Parcourez les musées étrangers, les galeries particulières des généraux alliés, et vous verrez, à chaque pas comment on entendit alors le mot de conservation *écrit* dans la capitulation de Paris; et vous comprendrez le vrai sens de la *leçon* de moralité qu'un chef ennemi prétendit alors donner à la nation française.

Les inquiétudes très naturelles que les forts détachés inspirent, ont réagi sur les opinions du public à l'égard de l'enceinte continue. On s'est demandé si quelques parties de cette enceinte ne pourraient pas être transformées rapidement, et à peu de frais, en forts détachés ; si les nombreux bastions, une fois fermés à la gorge par des palissades, par des parapets en terre, ne seraient pas, comme les citadelles, entièrement maîtres de la population parisienne, etc.

Je n'ai pas affaibli la difficulté ; voici ma réponse.

Nul doute que des soldats déterminés, réunis en nombre suffisant dans un bastion de l'enceinte, et garantis à la gorge par une coupure et un parapet en terre, ne fussent difficilement délogeables de vive force; mais l'enceinte d'un bastion ne renferme, en général, ni abris, ni magasins, ni eau. La garnison d'un pareil bastion n'aurait pas besoin d'être attaquée; la faim, la soif, l'obligeraient à se rendre après un très court blocus.

Il n'y a évidemment aucune parité entre un bastion fermé à la gorge par un revêtement en terre, par une barricade, par une palissade faits à la hâte, et les forts détachés, où tout serait préparé de longue main.

Il n'en est pas moins très utile que l'attention des chambres et celle des citoyens soient éveillées sur les travaux qui pourraient faciliter la fermeture des bastions à la gorge, et sur les magasins qu'on voudrait construire dans ces espaces saillants de la fortification. Il faudra toujours se rappeler que l'enceinte continue ne doit avoir de force que contre l'extérieur.

Les faces d'un bastion tournées vers la campagne n'auraient d'autre effet, en cas d'attaque venant de l'intérieur, que d'assurer les derrières et les flancs de la garnison ; mais il n'y a pas d'*encoignure* sur une de nos places publiques qui ne procurât aux soldats le même avantage. En général, si l'on voulait pousser les soupçons et les prévisions à l'extrême, ce n'est pas seulement sur les remparts proprement dits qu'il faudrait jeter un regard inquiet. Est-ce, par hasard, que l'Hôtel-de-Ville, que le Louvre, que le jardin des Tuileries, etc, ne sont pas vraiment des forteresses? N'affaiblissons pas de très justes griefs en les accolant à des puérilités.

Les garnisons des forts détachés, malgré leur faiblesse, seraient surtout redoutables, comme je l'ai expliqué dans ma première lettre, par la facilité dont elles jouiraient, à l'aide de leurs feux croisés, d'arrêter les approvisionnements. Les soldats renfermés dans les bastions, une fois retranchés vers la gorge, ne posséderaient-ils pas, dit-on, les mêmes avantages que les garnisons des citadelles? Les garnisons de *tous* les bastions, mais non les garnisons de *quelques-uns*, auraient les facilités qu'on leur attribue. Or, si l'on suppose que, dans un conflit semblable à celui de juillet 1830, le gouvernement pourrait compter sur cinq cents hommes dévoués par bastion, ce qui ferait environ cinquante mille hommes, ce ne serait certainement pas autour de l'enceinte continue qu'il les disposerait. Il ne faut pas se le dissimuler, cinquante mille hommes exercés, bien approvisionnés et dévoués *quand même*, seraient maîtres de la ville, avec ou sans fortifications.

J'entends dire souvent que les remparts de l'enceinte continue seront très incommodes à quiconque voudra sortir de Paris. L'incommodité sera précisément celle qui résulte de l'existence du mur d'octroi.

Les portes de l'enceinte fortifiée effraient. Ces portes, cependant, ne seront pas plus redoutables que celles de l'enceinte actuelle; elles n'auront aucun moyen de défense spécial vers l'intérieur. La garde de service auprès de ces portes serait, ni plus ni moins, relativement aux citoyens et à la garde nationale, dans la position de la troupe qui veille aux portes d'octroi.

Certains critiques ne nient pas la puissance militaire de l'enceinte continue et bastionnée. A leur avis, les causes d'une prompte capitulation de la ville existeraient plutôt à l'intérieur des remparts qu'à l'extérieur. Déjà, disent-ils, après une ou deux semaines, le peuple murmurerait tout haut, à raison des fatigues, des privations qui lui seraient imposées. De là, enfin, à la sédition déclarée, à l'ouverture des portes, il n'y aurait qu'un pas.

Je répondrai à ces injustes insinuations contre le peuple des barricades, parce que j'ai pris le parti de répondre à tout.

Rien n'autorise, rien ne justifie les sinistres hypothèses dont je viens de parler. Paris fut le théâtre, en 1814, en 1815, en 1816, d'actes de bassesses inqualifiables. J'avouerai qu'il se trouvait alors dans notre grande ville des hommes qui n'avaient pas honte de crier dans la rue, de crier au spectacle : *Vive Sacken! vive Wellington!* que ces mêmes hommes essayèrent de jeter à terre, *en présence des ennemis*, la statue de Napoléon placée sur la colonne de la place Vendôme; que certains journaux citaient ces lâches turpitudes avec éloge. Tout cela était assurément bien triste, mais la masse de la bourgeoisie en gémissait, mais le peuple fuyait ces dégradantes saturnales.

Le peuple parisien est brave, plein d'élan, d'enthousiasme. Un gouvernement national, jaloux jusqu'au scrupule de l'honneur du pays, pourra

---

de là dans toute l'Europe. L'ivoire fossile n'a rien qui le distingue de l'ivoire des éléphants d'Afrique et d'Asie: seulement, comme il provient d'animaux beaucoup plus grands, il existe sous forme de défenses colossales. On en peut voir deux à la porte d'un marchand de la rue Saint-Denis; jamais éléphant post-diluvien n'a porté ni pu porter de semblables défenses.

Nous avons eu occasion de converser à Anvers avec un officier de la marine russe qui avait fait plusieurs voyages à la Nouvelle-Zemble et passé bien des fois le détroit de Waigatz. Sur plusieurs points de cette vaste terre imparfaitement connue, nous disait cet officier, mais principalement sur les petites îles Liakof, dont le détroit est encombré, il semble que la race des pachydermes gigantesques, alors très nombreuse dans ces contrées, se soit réfugiée par troupes innombrables à l'époque du déluge, et que ces colosses vivants se soient serrés les uns contre les autres pour mourir, comme si la mer eût envahi par degrés le sol toujours plus étroit qui leur servait de refuge. Des espaces, dont on ne connaît pas l'étendue, sont littéralement couverts d'ossements de grands pachydermes ; on enlève seulement leurs défenses. Les gisements de ces

de noyer le sud de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, et de vider tout-à-fait la Baltique et la Méditerranée.

Maintenant, les eaux se retirent. Les animaux des continents échappés à l'inondation vont de proche en proche repeupler les terres mises à sec. Puis la géologie va retrouver dans les entrailles de la terre les débris des êtres effacés de la création; le naturaliste perd la trace du passage impraticable, aujourd'hui, par où les émigrations des animaux se sont opérées dans les anciens jours; et la géologue et le zoologiste disent : il y a eu plusieurs créations. Nous avons essayé de prouver la fausseté de cette conclusion.

Mais chacune de ces révolutions subies à de longs intervalles par la surface de notre vieille planète, change profondément, radicalement, les conditions atmosphériques, la température, la nature du sol, la végétation, tout ce qui influe sur les animaux. Force leur est de se modifier ou de périr. Les plus forts survivent en s'altérant, et leur postérité, sous l'influence permanente des mêmes causes, change de plus en plus jusqu'à ce qu'elle atteigne un point d'équilibre, une forme arrêtée, sous laquelle elle se perpétue jusqu'à la prochaine catastrophe. Ceci nous conduit à examiner les causes des modifications que subissent les animaux,

ractère; ce n'est plus du crin, c'est du velours. M. J. Geoffroy Saint-Hilaire le compare avec raison à la fourrure de la taupe, destinée par la nature à vivre dans les souterrains qu'elle se creuse elle-même.

Qu'on nous pardonne encore une petite digression. Quand un cheval né dans la mine doit en sortir pour une cause quelconque, c'est un spectacle pour les houilleurs. On fait cercle autour de lui. D'abord ses yeux ont peine à supporter la lumière du jour; puis il s'y accoutume bientôt; il hennit de joie, il bondit, il frappe la terre du pied, il caresse son maître, il goûte à l'herbe fraîche, il est comme ivre de plaisir, nous dirions, si nous osions, ivre d'admiration.

Ainsi, la nature, dans la modification des êtres, obéit surtout et toujours à cette loi universelle, qui tend à mettre les animaux en harmonie avec le milieu dans lequel ils doivent vivre, avec les circonstances au sein desquelles il leur faut exister. Le médecin qui envoie un convalescent de Paris se rétablir dans les montagnes ou sous le climat de Nice et d'Hyères, ne fait autre chose que compter sur une application de cette loi de la nature.

Quand l'homme emmène à sa suite, loin de leur sol natal, des animaux attachés à sa destinée, la bienfaisante nature seconde les soins

toujours compter sur son appui. Louis XIV lui rendait déjà une entière justice, lorsque, très peu de temps avant la grande journée de Denain, il écrivait au maréchal de Villars (voici les paroles textuelles) : « Si vous » perdez la bataille, écrivez-le à moi seul ; je passerai par Paris, *je le* » *connais*, et je vous amènerai cent mille hommes. »

Quelle fut, sous le point de vue militaire, la conduite du peuple, du véritable peuple de Paris pendant la révolution ?

A la nouvelle du manifeste de Brunswick, la ville de Paris organisa, dans les derniers jours de juillet 1792 et les premiers jours du mois d'août suivant, quarante-huit bataillons et plusieurs compagnies de canonniers. (Ces troupes firent partie de l'armée qui vainquit à Valmy.

En exécution du décret du 21 février 1793, sur la mise en réquisition permanente de trois cent mille hommes de gardes nationales, la ville de Paris fournit trente mille hommes.

Le 8 mars 1793, on apprit la levée du siége de Maëstricht et la retraite de notre armée sur Valenciennes. La population de Paris fut instruite de ces évènements par une proclamation de la municipalité et par un drapeau noir flottant sur le sommet des tours de Notre-Dame. Peut-être dira-t-on que le drapeau noir était un moyen révolutionnaire ; je sais, moi, que le lendemain il partit pour l'armée quinze mille Parisiens.

En avril 1793, l'insurrection de la Vendée éclata. Aucun corps de troupes n'existait dans ce pays. La Convention fit un appel aux Parisiens. Le 13 avril il sortait de la capitale, s'acheminant vers la Vendée, quatorze mille hommes et quatre-vingts pièces de canon.

Le 12 juin 1793, Paris voyait mille canonniers, ses enfants, quitter leurs foyers pour aller faire le siége de Saumur, conduisant avec eux quarante-huit bouches à feu.

Nous ne sommes pas les fils dégénérés de ces patriotes ardents et dévoués. J'en prends à témoin la révolution de 1830. Avec ou sans fortifications, si Paris venait à être attaqué, Paris se défendrait à outrance. Seulement, il fallait choisir entre une guerre de barricades, entre l'attaque et la défense de chaque maison des faubourgs, de chaque maison de la ville, et la résistance méthodique, régulière, moins coûteuse, moins sanglante et plus décisive, qui s'organisera à l'aide de fortifications préparées de longue main. Poser la question ainsi, c'était la résoudre.

C'est aujourd'hui la mode de parler avec dédain des résultats que produisit l'élan populaire pendant les premières années de la révolution. Quoique de pareilles attaques soient sans portée, il n'est peut-être pas inutile de les rapprocher de ces mémorables paroles du maréchal Saint-Cyr : « La guerre de 1792 à 1796 est celle à laquelle je m'honore le » plus d'avoir pris part, parce qu'en même temps qu'elle est une des » plus justes que la France ait soutenues, elle est aussi celle où le peu- » ple français a déployé le plus d'énergie, de courage et de persévéran- » ce... Selon moi, ce fut dans cette guerre qu'il acquit le plus de gloire, » si la gloire s'acquiert en raison des difficultés vaincues et de la justice » de la cause. »

Me voici parvenu au terme de la tâche que je m'étais imposée. Si je ne me fais pas illusion, considérées dans leur ensemble, les discussions auxquelles je me suis livré ont nettement établi que les prodigieux travaux exécutés, depuis 1841, autour de la capitale, appartiennent à deux systèmes de défense entièrement distincts ; que l'enceinte continue, quelque peu perfectionnée, rendrait Paris imprenable, sans que jamais les habitants eussent à s'en préoccuper ; que, d'autre part, les forts détachés pourraient, au gré du pouvoir, devenir un moyen d'oppression, de tyrannie presque irrésistible, et qu'envisagés militairement, ils n'ont qu'une valeur très contestable ; enfin, que les bons citoyens doivent souhaiter la destruction de tous ces forts, moins peut-être ceux de Saint-Denis et de Charenton.

Je ne vois qu'un moyen d'arriver à ce dernier résultat : la loi seule peut annuler ce que la loi a créé. Les personnes qui, de toutes parts, s'apprêtent à pétitionner, doivent, ce me semble, se borner à solliciter la révision de la loi de 1841 sur les fortifications de Paris. Cette simple demande renfermera, dans la mesure des lumières et de l'énergie des chambres, toutes les modifications désirables, envisagées du double point de vue de la liberté et de l'indépendance nationale. Je n'aperçois rien, cependant, qui doive détourner les pétitionnaires de signaler explicitement leurs craintes et leurs vœux. Le mieux serait, sans aucun doute, la destruction immédiate des forts détachés et l'application des matériaux provenant de ces démolitions, au revêtement de la contrescarpe de l'enceinte. Mais peut-on espérer des chambres un tel acte de vigueur ! Je ne le pense pas. Le mot *démolition* sonne mal aux oreilles de beaucoup de personnes. On aurait bien voulu que ces remparts ne s'élevassent pas ; on les croit même très dangereux, et, cependant, l'idée de les démolir actuellement paraît avoir quelque chose d'outré, de trop *radical*. J'ai fait remarquer que l'acte en vertu duquel la Bastille fut *démolie*, portait les signatures de plusieurs personnages célèbres de l'assemblée nationale, et d'un radicalisme assurément très mitigé : les signatures du comte de Tracy, du comte de la Tour-Maubourg, de Target, du marquis de Lacoste, du comte de Clermont-Tonnerre, du duc de la Rochefoucauld. La citation a paru curieuse, mais sans effacer tout-à-fait les premières impressions. Il faut donc attendre que les esprits se familiarisent avec l'idée de la démolition des forts. Cette idée aura son effet plus tard. Aujourd'hui, ce serait déjà quelque chose que d'obtenir l'interruption des travaux commencés, et le démantèlement de tous les bastions, de tous les remparts faisant face à Paris. Je me suis déjà suffisamment expliqué, dans ma première lettre, sur la question de l'armement des citadelles. Il reste un dernier point sur lequel, en terminant, je ferai de courtes réflexions.

J'ai rencontré des hommes graves et bien intentionnés qui, tout en reconnaissant que les forts détachés ne manqueront pas d'exercer, tôt ou tard, une influence fatale sur les destinées du pays, trouvent qu'en ce moment, ils auront une certaine utilité. Paris, disent-ils, est une ville trop grande, trop populeuse, trop riche. Cet état de choses nuit au reste de la France, et les chemins de fer aggraveraient encore le mal. Les forts détachés, source de très vives, de très légitimes inquiétudes, arrêteront un développement de puissance et de grandeur déjà excessif, déjà très fâcheux. Nous nous serions bien gardés de solliciter un expédient aussi dispendieux ; mais puisqu'il existe nous le conserverons.

Les plus simples notions de l'économie politique sont en contradiction manifeste avec les plaintes qu'on articule sur l'état présent des choses, avec les prétendus malheurs que l'accroissement de la métropole amènerait dans un avenir éloigné. Les souffrances de Paris tardent peu à être ressenties jusqu'aux extrémités de la France. Le corps social est comme le corps humain : toutes ses parties ont entre elles une solidarité intime. Ces vérités n'offrent rien d'incertain, rien d'indécis à quiconque a étudié la manière dont les richesses naissent et se distribuent dans un grand

géant rafraîchi par le sommeil, vous entrerez de nouveau dans la lice des combats constitutionnels pour atteindre le glorieux objet de votre ambition. Allez, libérateur de l'Irlande, les prières des Irlandais vous suivront partout.

Voici la réponse de M. O'Connell :

Messieurs, je reçois avec un sincère plaisir votre adresse qui vivifie mon âme et la retrempe à la source des sentiments de ma jeunesse. Heureuse époque, où dans toute la fierté du jeune âge, je gravissais ces montagnes saluant les gloires de l'Irlande déjà chères à mon cœur. Les années sont venues rendant plus dense le voile que les démarches et les intérêts de l'âge mûr traînent entre mon âme et ces lieux chers à mon souvenir. Le souvenir aujourd'hui me ramène, en proie à une nouvelle émotion, sur le sol de la patrie. Il me rend à Kerry et à ses habitants, dont les affections, semblables aux bourgeons de la vigne, s'enlacent autour de mon cœur. Le contraste frappant entre la nature si belle ici et la population si pauvre ; ce contraste résume en lui seul l'histoire de l'Irlande. La nature et Dieu son créateur avaient prodigué leurs dons et la fécondité à notre terre natale. L'homme orgueilleux, égoïste, sans cœur, s'attaque au créateur, profane ses dons, et la misère hideuse, effrayante, a partout remplacé la riante abondance.

Notre but en cherchant le repeal est de remédier à cet état de choses.

Vous avez eu raison de le dire, mes amis, quand même nos oppresseurs s'efforceraient de fermer sur moi les portes d'un cachot, notre cause est si bonne qu'il n'y aurait rien à craindre, en définitive, pour elle. Je ne crains rien moi-même, mais, croyez-le bien, libre comme les vents qui se jouent autour de cette riante colline, ou enchaîné dans un cachot, comme l'aigle captif, je consacrerai à l'Irlande toutes mes pensées, et tant que la chaleur du sang fera battre mon cœur, je ne cesserai pas de travailler dans l'intérêt de l'indépendance législative et du bonheur de l'Irlande !

ESPAGNE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Séance du 7.* — Sept députés, MM. Moron, Sabater, Negrete, Posada, Salido et Pastor Deaz, présentent, à l'ouverture de la séance, le projet d'accusation suivant contre M. Olozaga :

Nous, soussignés, convaincus que nous ne remplirions pas notre devoir envers notre reine et notre patrie, si, après la lecture dans le congrès de la déclaration solennelle de S. M., nous n'usions, contre l'ex-ministre des affaires étrangères destitué, don Salustiano Olozaga, du droit que nous accorde le paragraphe 2 de l'art. 4 de la constitution, nous accusons M. Olozaga comme coupable d'abus de confiance, de manque de respect et de contrainte envers l'auguste personne de S. M. la reine doña Isabelle II, et nous demandons à la chambre de procéder à la nomination des députés qui, conformément au règlement, devront soutenir l'accusation devant le sénat. (*Suivent les signatures.*)

M. Posada prend la parole en ces termes :

Je pensais que j'entendrais de la bouche de M. Olozaga des raisons qui le disculperaient du fait pour lequel il est accusé ; mais, tant de la part de M. Olozaga que de ses défenseurs, je n'ai entendu que des excuses frivoles et des inculpations injustes envers un parti, lesquelles ne sont pas convenables dans ce lieu, et ne peuvent que porter tort à la cause de M. Olozaga. Dans cette question on a parlé de fausses inventions, on a supposé une conspiration, et on a mis en jeu tous les moyens qui peuvent faire naître l'alarme, tel que de supposer un plan qui n'existe point. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a été envoyé des notes par quelque cabinet proposant le mariage du fils de don Carlos avec Isabelle II ; mais ces notes n'ont pas été bien accueillies par les cabinets de France ni d'Angleterre, ni par aucun des partis légaux de l'Espagne ; car le fils de don Carlos ne pourrait venir en Espagne qu'au moyen de révolutions et de bouleversements. Cela est si vrai, que les partisans de don Carlos se sont réjouis de l'événement du 28 du mois passé, et ont dit qu'avec encore quelques faits semblables leur cause finirait par triompher.

L'orateur s'occupe ensuite de la rupture de la réconciliation : il prouve qu'elle ne peut être attribuée en aucune manière à ceux que le parti progressiste en rend responsables ; il rappelle à cet effet les allocutions et les programmes publiés par les commissions composées de membres de l'ancien parti modéré, et fait remarquer que là, comme en d'autres occasions, ce parti a proclamé et soutenu la réconciliation en s'opposant à toute tentative de réaction et à tout ce qui tendrait à la révolution et à l'anarchie. Il reproche au parti progressiste d'avoir assumé la responsabilité d'un fait extrêmement grave, qui n'appartient qu'à un seul homme, et il s'étonne que, pour se défendre de cette accusation, on ait inculpé un parti tout entier, tandis que ce parti n'a inculpé que l'homme qui a commis l'attentat dont il s'agit. Il répète qu'il ne veut pas de réaction, qu'il ne veut plus de révolution, et qu'il est de tout point inexact qu'il y ait, dans aucun parti, des personnes qui veulent ou qui soutiennent le projet de mariage du fils de don Carlos avec la reine Isabelle.

Il explique comment s'est formé le parti du centre ; il démontre que ce parti représente la véritable coalition des partis, la seule coalition possible, puisque tous les partis professent maintenant des principes communs.

Le motif qui a divisé les libéraux et a produit les partis, c'est que les uns voulaient que les réformes fussent faites sur-le-champ, et que les autres voulaient y mettre plus de lenteur ; mais puisqu'aujourd'hui les réformes sont effectuées, que ceux que l'on appelle les modérés les adoptent, et que ses progressistes ne veulent pas aller plus loin, il y a nécessité à la fusion des deux partis, laquelle est la véritable coalition représentée par le parti du centre.

L'orateur examine les actes de M. Olozaga : il appelle l'attention sur la conduite généreuse de la chambre, ou du moins de sa majorité, à l'égard d'un homme qui avait été nommé président contre la volonté de ceux qui le défendent aujourd'hui, et qui lui avaient fait toutes les concessions imaginables, jusqu'au point d'aller le consulter, et lui demander d'indiquer la personne qu'il voulait qui le remplaçât dans la présidence. M. Olozaga s'y étant refusé diplomatiquement, et n'ayant pas fait connaître sa volonté, chaque parti agit dans son propre sens, et il en résulta que M. Pidal fut élu. A cette conduite généreuse, M. Olozaga répondit en préparant un décret de dissolution qu'il tenait en réserve comme un poignard pour frapper le parlement du coup le plus terrible, d'une dissolution ; mesure d'autant plus étonnante qu'elle était imméritée et inattendue, puisque la majorité était même prête à l'appuyer contre ceux qui le défendent aujourd'hui et qui le combattaient alors.

L'orateur croit devoir rappeler ici, car c'est le cas de tout dire, que lorsque quelques députés eurent l'honneur d'être invités à dîner avec S. M., M. Olozaga ne montra pas toute la politesse et la mesure convenables ; l'orateur remarqua des actions et des manières qu'il ne se serait pas permises, non-seulement avec une reine ou une dame d'un rang élevé, mais même avec une personne de moyenne condition. (Rumeurs, applaudissements, exclamations diverses, moment de confusion.)

L'orateur dit que ce décret tendait à s'emparer de la volonté royale, ce qui est d'autant plus criminel qu'il n'avait pas été discuté dans le conseil des ministres, comme il eût été nécessaire avant d'adopter une mesure si grave à l'égard de laquelle la volonté du monarque doit toujours être libre. Il examine le procès-verbal signé par la reine, et il dit

reine, et sans que la reine elle-même pût réclamer contre l'outrage qu'elle aurait reçu. Mais quoi ! la reine n'a pas besoin de réclamer, car il y a ici des députés qui accuseraient celui qui aurait commis de pareils attentats, et qui demanderaient son châtiment.

Examinant la question sous le point de vue légal, il s'appuie sur le texte du code de Castille, qui dit que lorsqu'un roi ou un empereur porte un témoignage, cela suffit pour décider tout procès. Et le texte de la loi étant tel, sans faire distinction entre les causes du procès, on doit comprendre, sans aucune interprétation, que les paroles de la reine méritent toute croyance.

Après un court résumé, il fait observer que M. Olozaga lui-même a présenté une proposition, demandant que l'accusation qui le regarde soit formulée. C'est pourquoi, voulant remplir ses devoirs envers le trône, la patrie et un collègue qui l'a demandé comme la partie la plus intéressée à l'affaire, il croit devoir approuver le projet d'accusation.

M. Olozaga demande que la chambre soit consultée pour savoir s'il lui sera permis de dire quelques mots attendu les circonstances où il se trouve.

M. le président dit qu'il ne peut consulter la chambre, ce qui serait contraire au règlement.

M. Olozaga insiste. (Plusieurs voix : Non ! non !)

M. le secrétaire Nocédal lit de nouveau la proposition. Elle est prise en considération à la majorité de 81 voix contre 66.

Renvoi aux bureaux pour la nomination d'une commission.

Avant de passer à la discussion sur la proposition du message, il est donné lecture à la chambre de la proposition suivante :

Considérant la grande importance et le caractère qu'a pris la question, je demande à la chambre de vouloir bien déclarer que des séances extraordinaires auront lieu pour continuer la discussion sur la proposition du message.

Signé Juan Bravo MURILLO.

M. Bravo Murillo appuie sa proposition ; il montre la nécessité d'adresser le message à S. M., mais non dans la forme indiquée par MM. Olozaga et Cortina, en exprimant un doute ou en niant la vérité des paroles de la reine, car ce serait faire une nouvelle insulte à la personne royale, ce serait une hypocrisie. Il désapprouve la conduite de M. Olozaga relativement aux moyens qu'il a employés pour sa défense. A son sens, il eût été plus sage de confesser franchement la vérité ou d'avoir recours à la dissimulation. Il combat la théorie de M. Olozaga, établissant que le roi ne peut parler politique qu'avec ses ministres, car ce serait mettre le roi sous la tutelle de ses ministres. L'heure étant très avancée, la séance est levée. (*Castellano* du 7 décembre.)

— Les dernières nouvelles publiées par l'*Heraldo* portent que dans la séance du congrès de Madrid, du 7, il a été donné lecture, avec l'autorisation de 5 bureaux sur 7, de l'accusation formulée contre M. Olozaga par MM. Gonzalo-Moron, Sabater, Fernandez-Negreta, Posada, Salido, Sanchez Toscano et Pastor Diaz, tous députés du centre. Elle a été appuyée par un long et éloquent discours de M. Posada. M. Olozaga a demandé la parole qui lui a été refusée en vertu du règlement, et la proposition a été prise en considération, comme l'annonçait le télégraphe, par 81 voix sur 66.

— On écrit de Perpignan, le 9 décembre, à l'*Emancipation* de Toulouse :

« Le capitaine-général Sanz a tenté à plusieurs reprises d'amener Ametller à une composition ; il paraît même qu'il se serait trop avancé, car un courrier, expédié de Madrid, a fait tout-à-coup cesser ses messages.

« Ametller est toujours inébranlable, il est persuadé que les évènements de Madrid amèneront d'autres *pronunciamientos*.

» Des voyageurs, qui sont arrivés hier de Villabertrand, ont apporté la nouvelle du bombardement de Figuières par les batteries du fort. D'après leur dire, le feu aurait commencé le 7. »

Faits divers.

Une ordonnance du roi, du 8, autorise la banque de France à établir un comptoir d'escompte à Mulhouse. Les opérations de ce comptoir seront les mêmes que celles de la banque de France, et seront exécutées sous la direction et la surveillance du conseil général.

— Dans la séance des députés de Belgique du 8, M. Verhaegen a exposé un nouveau système d'impôts. C'est le luxe surtout qu'il voudrait atteindre ; il voudrait imposer les fêtes, les soirées, et surtout le vin de Champagne, dont on boit beaucoup en Belgique, dit-il. On ne paie que 2 fr. de droit de douane par 100 bouteilles ; qu'on porte le droit à 25 et même à 50 fr., on n'en boira pas moins. C'est en vain qu'on lui objecte que le vin paie en outre l'accise et l'octroi ; il n'en tient pas compte.

— La Société industrielle de Mulhouse avait mis au concours la question de l'association des douanes allemandes. Elle vient de décerner le prix à M. Henri Richelot.

— Un journal de Lille avait publié la nouvelle suivante :

« Le 1er décembre, une tentative de coalition s'est manifestée à Seclin, dans quelques ateliers d'ouvriers employés aux terrassements du chemin de fer ; mais la vigilance de M. le juge de paix, qui s'est aussitôt transporté sur les lieux, a prévenu tout désordre. Les mutins ont été signalés à la police, qui informe contre eux. »

La *Tribune du Nord*, du 7 décembre, rectifie ainsi les faits :

« Il est vrai qu'une coalition d'ouvriers s'est formée ; mais le but était de s'enquérir, par eux-mêmes, si le chef chargé de payer leur quinzaine leur avait remis intégralement la somme qui leur était due pour leur travail. Les terrassiers sont embrigadés par nombre de vingt, sous le commandement d'un brigadier qui reçoit le prix de leur ouvrage. Samedi dernier, ces chefs ne remirent à chacun d'eux, pour tout gain de quinze jours, qu'une somme de 10 francs, ce qui fait par journée 67 c. Comment veut-on que ces ouvriers puissent s'alimenter avec si peu, eux qui donnent 50 centimes par jour pour quelques mauvaises assiettées de soupe et un lit de paille, de sorte qu'il leur reste 17 cent. pour le pain et la viande. Voilà donc le motif de cette coalition, qui n'a rien eu de bien grave, les ouvriers s'étant dispersés en apprenant qu'on leur avait bien remis l'argent qu'ils avaient gagné.

» Nous avons en outre à signaler à la vindicte publique la conduite d'un chef de brigade qui est parti avec la quinzaine entière de vingt terrassiers. Espérons que la justice parviendra à l'atteindre.

» Nous savons en outre de bonne source que beaucoup d'ouvriers employés au chemin de fer retournent dans leur pays après la quinzaine courante, le produit du travail ne pouvant leur donner la subsistance nécessaire. Les travailleurs employés au chemin de fer sont Belges pour la plupart, car les terrassiers français ne peuvent aborder les travaux ; ils ne seraient payés, dit-on, qu'à moitié prix des terrassiers belges. Nous ne pouvions croire à une telle différence ; cependant elle existe. »

d'en attendre, lorsqu'on saura bien que l'on ne reçoit à l'hospice de Lyon que les enfans du département qui contribue à ses dépenses. Mais en attendant, on a souvent le spectacle affligeant de pauvres petites créatures délaissées aux environs de la Charité par les commissionnaires qui ne peuvent plus approcher du tour, que l'on garde avec soin. Nous ne savons point de remède à ce mal; mais nous désirons vivement que d'autres puissent en indiquer. »

— On écrit de Felletin (Creuse) à l'*Ordre* de Limoges:

« Notre bourg vient d'être le théâtre d'un double crime. Le jeune R..., ancien élève de notre petit séminaire, avait conçu une vive passion pour la fille du sacristain, et l'avait demandée vainement en mariage à ses parents. Ayant appris ces jours derniers que cette jeune fille allait épouser un de ses anciens condisciples, R... est venu, du village qu'il habitait, à Felletin, dans l'intention de tuer son rival. Après l'avoir vainement cherché toute la nuit, il est entré le matin, vers six heures, chez la jeune fille, dont le père était sorti pour aller sonner l'*angelus*, puis il s'est dirigé vers la chambre où elle était couchée avec une plus jeune sœur. Celle-ci, qui était éveillée, voyant un homme s'approcher, s'est élancée vers lui, et dans ce brusque mouvement a détourné le pistolet dont il était armé; la balle est allée se loger dans la muraille. Un second pistolet a été déchargé, et cette fois la sœur aînée a eu l'oreille déchirée, la figure labourée et un doigt emporté. Après ce premier crime, le jeune homme s'est lui-même frappé de plusieurs coups de couteau, et est tombé baigné dans son sang. On désespère de sauver ce furieux qui, immédiatement après la perpétration de son crime, a fait appeler son ancien confesseur. »

— On lit dans la *Sentinelle de la marine*, de Toulon, du 8 :

« Il y a huit jours à peine, on a fusillé un caporal devenu criminel à propos d'un cigarre; une double tentative de meurtre commise aujourd'hui à bord du brick *la Flèche*, a eu la même cause et aura probablement le même résultat.

» Le nommé Hérit, matelot sur ce bâtiment, rentrait à bord, après avoir fêté la Sainte-Barbe avec ses camarades. Il fumait dans le canot, et le patron voulut initialement le lui défendre ; Hérit s'y refusa hautement. Arrivé sur le pont de *la Flèche*, il se prit de querelle avec ses chefs ; il fut mis aux fers, par l'ordre de l'officier de service. Hier, Hérit a été entendu proférant des menaces de mort contre le commandant, les officiers et les maîtres de *la Flèche*.

» Ce matin, on a eu l'imprudence de le détacher des fers pour lui permettre d'aller à son sac. Il paraît qu'il s'est muni là de deux pistolets, et qu'il est venu tranquillement reprendre son poste. Au moment où le second du bord, faisant l'inspection, a passé devant Hérit, celui-ci lui a tiré un coup de pistolet à bout portant qui l'a atteint en plein corps. Ce forcené a déchargé un second coup sur le maître charpentier, qui a eu la cuisse traversée.

» Les deux blessés ont été transportés immédiatement à l'hôpital de la marine, où tous les soins réclamés par leur état leur ont été prodigués.

» La gendarmerie a été saisir l'assassin à bord et l'a conduit à la prison Gervais. Hérit est né dans les environs de Paris; il est âgé de vingt-trois ans et paraît doué d'une grande force physique. Il n'a montré aucune émotion en entrant dans la prison. »

— On écrit d'Auxonne, 9 décembre, au *Spectateur de Dijon* :

« La nuit dernière, dans notre voisinage, à Champvans, canton de Dôle, sept maisons ont été incendiées, et le matin, à sept heures, dans la commune de Champdôtre, canton d'Auxonne, trois maisons étaient en feu.

» Nous n'avons pas de renseignements sur l'incendie de Champvans, que cependant on attribue à la malveillance ; celui de Champdôtre est aussi attribué à la même cause. Un habitant de cette commune a été arrêté, et on dit que M. le procureur du roi s'est rendu, ce soir, sur les lieux, pour informer. »

TRIBUNAUX.

L'audience du 12, dans l'affaire Charpentier, Chapon et autres, a été consacrée tant au réquisitoire du ministère public qu'aux plaidoiries des défenseurs de cinq accusés ; après quoi elle a été renvoyée au lendemain, dix heures, pour la continuation des plaidoiries.

COUR D'ASSISES DE LA SARTHE. — (Audience du 7.)

Tentative d'assassinat sur un mari par l'amant de sa femme.

Dans la nuit du 29 au 30 octobre dernier, vers une heure et demie, le sieur Esnoult, aubergiste et voiturier au Mans, fut réveillé en sursaut par ces paroles qui lui étaient adressées du dehors : « Levez-vous, une de vos juments est malade. » Persuadé que c'était de son domestique que lui venait cet avertissement, il s'empressa de s'habiller. Son écurie se trouve de l'autre côté de la rue, vis à-vis de sa maison, au fond d'une allée étroite. Il s'avançait sans défiance dans cette allée, quand soudain un homme se dresse devant lui, lui tire à bout portant un coup de pistolet qui l'atteint à la tête, et disparaît. Le sieur Esnoult tombe baigné dans son sang; mais bientôt, reprenant connaissance, il rentre chez lui; il n'était que grièvement blessé.

Les soupçons se portèrent sur un nommé Régnier, ancien domestique de l'auberge, avec lequel, disait-on, Esnoult avait eu des altercations assez vives. Régnier, arrêté, protesta de son innocence.

Aujourd'hui, Régnier avoue son crime, qu'il motive par une violente passion pour la femme Esnoult. Du reste, à l'entendre, cette passion est depuis long-temps payée de retour ; depuis long-temps la femme Esnoult lui voyait souvent des velléités de commettre cet homicide ; et si, en pareil cas, elle ne disait pas précisément : *tue-le*, elle disait au moins : *lui mort, on se marierait.*

Régnier, à partir du moment où il a pris la détermination de reconnaître sa culpabilité, n'avait pas tenu un autre langage. Aussi, Marie-Rosalie Robin, femme Esnoult, figure-t-elle à côté de lui sur la sellette de la cour d'assises.

Mais elle nie énergiquement et toute participation au crime et toutes relations intimes avec son co-accusé ; et le mari jure ses grands dieux, du ton de la conviction la plus profonde, que sa femme est incapable d'avoir attenté soit à sa vie, soit à son honneur.

Marie-Rosalie Robin est acquittée, et Régnier condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Le procès criminel du communiste Weitling a été porté le 23 novembre devant le tribunal d'appel de Zurich. Le tribunal criminel de première instance l'avait condamné à six mois de prison [...] priété privée, et qui, exécutée, anéantirait les droits de la propriété. Il a montré par des passages de la brochure et par des correspondances annexées à la procédure, que ce n'était pas par la persuasion, mais bien par la violence, qu'il comptait arriver au bouleversement des institutions sociales. De là, l'accusateur concluait à des tentatives éloignées de rebellion, de violence et de pillage, et trouvait aussi dans l'ouvrage intitulé : l'*Evangile des pauvres pécheurs*, des attaques directes contre la religion.

Le défenseur de Weitling a cherché à prouver qu'il n'y avait eu, de sa part, aucun délit dans le canton de Zurich; que l'existence de sociétés secrètes communistes n'était pas même constatée par ses actes, et que ses antécédents antérieurs à son arrivée dans le canton de Zurich ne pouvaient être jugés par les tribunaux de ce canton. Weitling a voulu ajouter quelques paroles à la défense très habile, dit-on, de son avocat. Il a parlé fort longuement et son discours paraît avoir nui plutôt que profité à sa cause.

Le tribunal suprême a modifié la sentence prononcée contre *Weitling* par le tribunal criminel. Il l'a reconnu coupable d'excitation à la révolte et de violation de l'art. 6 de la loi du 29 septembre 1836 concernant les réfugiés politiques et autres étrangers, et l'a condamné à dix mois de prison, dont quatre sont censés subi au moyen de la détention préalable, et à cinq ans de bannissement de la confédération. Le tribunal suprême n'a donc pas admis l'accusation d'attaque contre la propriété et contre les institutions religieuses. »

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 11 *décembre* 1843.

COILLERIER, fabricant de sparterie, rue du Petit-Carreau, 32; juge-comm., M. Dubois; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

DUQUESNAY et BOISSARD, apprêteurs et commissionnaires de draps, le sieur Duquesnay, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 26, siége de la société, et le sieur Boissard, rue de la Lune, 18; juge-commissaire, M. Beau; syndic provisoire, M. Heurtey, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25.

PETIT, fleuriste-pépiniériste, à la Chapelle-Saint-Denis, 145; juge-comm., M. Méder; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

SCHILTZ, tant en son nom personnel que comme propriétaire-gérant du journal l'*Europe musicale et dramatique*, rue Cadet, 34; juge-comm., M. Lamaille; syndic provisoire, M. Magnier, rue Taitbout, 14.

Du 12 *décembre*.

DELTHÉ, poêlier-fumiste, rue Bourbon-Villeneuve, 38; juge-comm., M. Riglet; syndic provisoire, M. Maillet, rue du Sentier, 16.

Dames LEJEUNE et FAGES, marchandes de nouveautés, rue Richelieu, 63; juge-comm., M. Cornuault; syndic provisoire, M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23.

Dame BRUNET, marchande de lingerie, rue des Filles-Saint-Thomas, 17; juge-comm., M. Riglet; syndic provisoire, M. Henin, rue Pastourel, 7.

GOFFESTRE, négociant en nouveautés, faubourg Montmartre, 13; juge-comm., M. Barthelot; syndic provisoire, M. Moncimy, rue Feydeau, 26.

BOURSE DU 13 DÉCEMBRE.

Une reprise assez vive sur le 3 p. 0|0 a fait monter la rente aujourd'hui. La spéculation mal engagée, ainsi que nous l'avons dit, au commencement du mois, nous paraît seule être la cause de ces variations. Nous signalerons, sans chercher à l'accréditer, le bruit qui a couru que la Banque était sur le point de réduire à 3 ou 3 1|2 le taux de l'escompte. Nous aimons à croire que rien de tel n'est arrêté, et que cette rumeur est sans fondement. Quoi de plus dangereux, en effet, que cette mesure, au moment probable d'un emprunt? Quoi de plus propre à éloigner de notre pays les capitaux, à resserrer le crédit? Quel précédent fâcheux ne serait-ce point à établir ?

Selon nous, cela ne se peut, cela ne sera pas ; et si un dividende moins élevé, si quelques offres surgissent sur les actions de la Banque, on supportera le présent en faveur du passé, qui a été certes assez brillant, et peut-être encore en faveur de l'avenir, qui ne lui cédera en rien.

Au comptant : Autriche, 395. — Esp. passiv, 5. — Obl. Orléans, 1,255. — Obl. Grand'Combe, 1,090, 1092-50. — Marseille à Avignon, 592-50, 593-75. — Lin Maberly, 350. — Canal de la Sambre, Oblig. 1,040.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0 0 compt. . . .	122 50	122 65	122 50	122 65	122 50
— fin cour. . .	122 70	122 85	122 70	122 85	122 70
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0 0 compt. . . .	80 65	80 75	80 65	80 70	80 65
— fin cour. . .	80 75	80 90	80 75	80 90	80 70
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
4 1200. . . .	109 10	» »	H. 0 10	Avant la bourse, 80, 72 1|2, 75. Après, 80, 87 1|2, 90, 92 1|2.
4 00	105 »	» »	H. 0 05	Reports, fin proch.
O. de la Ville .	1395 »	» »	B. 10 »	3 0|0, 15, 17 1|2.
Banque de Fr. .	3310 »	3305 »	B. 5 »	5 0|0, 30.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	
— de 1000.	1125 »	» »	» »	
Caisse Hypoth..	773 75	» »	H. 1 25	
Quatre Canaux.	1280 »	» »	H. 5 »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	Fin courant, 805.
Vers. R. Dr. .	310 »	» »	» »	— 310.
d° R. G. . .	145 »	142 50	B. 2 50	— 141 25, 146 25, 141 85.
Orléans	777 50	783 75	H. 10 »	— 775, 785.
Strasb. à Bâle.	208 75	210 »	H. 1 25	— 208 75, 211 25.
Rouen.	762 50	762 50	H. 2 50	— 761 50, 767 50.
Havre.	597 50	598 75	H. 3 75	— 595.
Fonds Étrangers.				
5 0|0 Belge 1840.	107 1|4	» »	» »	Londres, 11 décembre.
— Portugais. .	44 5|8	» »	» »	Consol. 95 1|4, 3|8.
Esp. D. active.	29 1|2	29 »	B. 1|2 »	Esp. actif. 30 7|8.
5 0|0 Naples. .	106 70	106 80	B. 0 20	Portugais. 43 7|8.
— Romain. .	104 3|4	104 5|8	» »	Mexicains. 31 5|8.

7 h. »|» VARIÉTÉS. — Roquefinette. Jacquot. Le Gamin de Paris.
» h. »|» PALAIS ROYAL. — Carabas. Brelan. Les Jeunes Mariés. Létorières.
» h. »|» GYMNASE — Daniel. Deux Favorites. Manon.
» h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Les Iles Marquises. Claudine.
6 h. 1|2 GAITE. — Stella.
6 h. »|» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
» h. »|» COMTE. — Fils du Rempailleur, Pierrot, Maison des Fous. Intermède.
6 h. 1|4 CIRQUE. — Relâche.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 13 décembre.

Restant à la halle, 7,534 quint. 93 kilog.

Cours moyen : 36-65. Cours-taxe : 36-68.

Différence de ces cours et de ceux d'hier : Cours moyen, baisse de 50 c.; cours-taxe, hausse de 0 c.

Gruaux,	5 quint.	75 kilog.	de 50-07 à 52-90
1re marque,	1038	22	38-00 à 38-25
2e	265	94	35-55 à 37-60
3e	3	00	30-90 à 00-00
4e	4	00	25-50 à 00-00

Ventes à livrer : 315 quint. de 33-10 à 37-75.

Total des ventes, 2,344 quint.

L'approvisionnement restant à la halle décroît rapidement.

A Bordeaux, le froment se traite par 80 kil., les autres céréales se traitent à l'hectolitre, le poids de 80 kil. étant considéré comme le poids normal de l'hectolitre de froment. A Paris, ce poids serait trop élevé ; à Draguignan, le froment de première qualité pèse 86 kil.; deuxième 82; troisième 80. Ainsi le prix élevé du froment en Provence n'est qu'apparent. On paie à Bordeaux 24 francs les 80 kil. de froment, et à Draguignan 24 francs les 86 kil.; il y a une différence légère à prix égal. Mais on paie à Paris 22 fr. 75 kilog. de froment, et à Draguignan, 24 fr. 80 kilog ; le froment est plus cher à Draguignan qu'à Paris. Aussi, la *Gazette du Peuple* a-t-elle soin de donner, comparativement avec le cours de céréales, le poids de l'hectol. de chaque qualité de froment et d'avoine. Nous signalons cet exemple à tous les journaux de département qui donnent les mercuriales des céréales, et nous les engageons à l'imiter.

Cours des farines à Bordeaux : cô de Bordeaux, 43 à 43-50 ; cô de Nérac, 44 fr.

Le cours des céréales sur les marchés du rayon de Bordeaux se maintient et fait présumer de la fermeté sur le marché de Bordeaux.

Prix des bestiaux sur pied au dernier marché de Metz. (Il ne s'est pas vendu de bœufs à ce marché.

Taureau, 1re qual.	1-02	2me	97 1|2	3me	93
Veau,	1-40		1-30		1-20
Vache,	1-04		00		94
Mouton,	1-20		1-10		1-00
Porc,	1-15		1-10		1-05

Un boucher de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), vient d'abattre un veau de lait de six mois, du poids de 220 kilog. Les proportions colossales de cet animal, issu d'une vache de race bretonne, montrent ce qu'on peut attendre d'un bon régime d'alimentation pour l'amélioration des races. Nous citons avec plaisir le nom de l'éleveur de cet animal remarquable : il sort des étables de M. Doré, de Plémy.

Garances. L'*Indicateur* d'Avignon contient une remarque importante sur la situation de cet article. Les cours élevés engagent tellement les propriétaires à arracher tout ce qu'ils ont en terre, qu'il est plus que probable qu'il n'y aura pas de racines de cinq ans à la campagne prochaine.

Alizaris rosés, 60 à 61 fr. Paluds, 64 à 65 fr.

On écrit d'Avignon : « Nous avons un bien petit courant d'affaires; les prix restent stationnaires, c'est une fatalité qui s'attache à nos soies du pays, lorsque celles d'Italie se trouvent pour ainsi dire hors de vente par des limites élevées. Notre fabrique continue à démonter ses métiers, ne trouvant pas à vendre ses produits.

Cours des soies à Nîmes, 9 décembre :

Organsin du pays, 78 à 80 fr. le kilog. ; trame de Provence, 66 à 68 f.; trame d'Italie, 56 à 58 fr. ; tramette jaune des Cévennes, 66 à 68 fr.; doupions des Cévennes, 25 à 25-50 ; douplons de Provence, 23 à 24 fr.; tramas d'Espagne, 42 à 43 fr.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*) A. Y.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Etude de Me THEVEAUX, rue de la Vieille-Monnaie, 22.

En l'hôtel des commissaires-priseurs, le samedi 16 décembre 1843, consistant en comptoir de marchand de vin, une série de mesures en étain, un gros poêle en faïence, bureau, table, chaises, glace, etc.; vins et liqueurs en bouteilles.

L'un des Gérants : V. CONSIDERANT.

Il vient de paraître sous le titre de *la Propriété et de son Principe*, par M. Jules Le Bastier, un ouvrage que nous croyons destiné à quelque succès. Quoique les idées de M. Le Bastier se trouvent parfois en opposition avec les nôtres, quoique nous ayons bien quelques critiques de détail à faire à son travail, nous ne pouvons, néanmoins, nous dispenser d'avouer que sa théorie de la propriété présente des aspects saisissants de vérité. Prenant l'homme à la source la plus originelle possible de son existence, l'auteur le considère successivement dans la dualité qui le constitue, comme étant simultanément esprit et matière, comme possédant des mouvements internes et externes ; puis comme se révélant dans le monde social sous une autre dualité, celle de la personne et de la propriété, du travail et des richesses. Appuyé sur ce grand principe de dualité, sur la double direction de la vie individuelle et sociale, il poursuit son examen des principes de la propriété par rapport au temps et arrive à la preuve de l'existence d'une loi qu'il appelle loi de proportionnalité.

Il démontre avec la plus grande clarté, quoique succinctement, comment, sous l'empire de cette loi, se développent les mouvements internes et externes de l'existence positive et ceux que subissent les éléments de la propriété sous les noms de production et de consommation, comment

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 137. VENDREDI 15 DÉCEMBRE 1843



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces*: 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 14 DÉCEMBRE.

DES CAISSES D'ÉPARGNE (1).

Les caisses d'épargne ont acquis depuis quelques années un développement prodigieux. Aujourd'hui, les fonds déposés s'élèvent à 350 millions de francs. 350 millions! Ce chiffre a effrayé beaucoup d'excellents esprits.

Les uns ont pensé qu'il pouvait y avoir danger pour la classe ouvrière à confier ses économies à l'Etat. Ils ont demandé que les dépôts fussent tout au moins convertis en titres de rente.

D'autres ont dit : l'intérêt d'un pareil capital est une lourde charge pour notre budget.

A cela il a été répondu : 1° que l'Etat offrait plus de sécurité que tout autre dépositaire : 2° que forcer les déposants à acheter des rentes, ce serait dénaturer l'institution même, donner aux épargnes une fausse, une funeste destination ; 3° que l'intérêt des fonds déposés était une dépense bien entendue, utile au plus haut degré, nationale par excellence.

D'un côté, on réclamait une réforme dans l'organisation des caisses ; de l'autre, on demandait le maintien pur et simple des statuts en vigueur. Selon nous, l'Etat doit continuer à recevoir en dépôt toutes les économies ; mais il doit utiliser les fonds déposés, leur donner un emploi productif. A notre avis, la loi existante doit donc être modifiée.

Ce travail a pour objet de rechercher comment il serait possible d'utiliser les capitaux provenant de l'épargne, de dégrever le trésor des intérêts qu'il est tenu de servir, tout en conservant aux déposants la caution de l'Etat, tout en augmentant même les garanties aujourd'hui assurées pour le service exact des intérêts et pour le remboursement à volonté du capital.

On peut consacrer les sommes épargnées à l'établissement d'institutions de crédit.

On peut, à l'aide d'avances fournies par les caisses d'épargne, organiser des ateliers de travail, surtout des ateliers de travail agricole.

Nous diviserons ces études en deux parties :

Dans la première, nous nous occuperons des institutions de crédit,

Dans la seconde, nous traiterons des ateliers agricoles, c'est-à-dire des ateliers permanents de production.

LES CAISSES D'ÉPARGNE TRANSFORMÉES EN INSTITUTION DE CRÉDIT.

LE PROBLÈME A RÉSOUDRE.

On a beaucoup écrit depuis quinze ans sur le crédit et sur les banques; on a beaucoup parlé en ces derniers temps de crédit à fournir à l'agriculture, à l'industrie, au travail. Il a été proposé divers systèmes plus ou moins ingénieux ; il a été publié des livres fort remarquables à tous égards (2) ; en un mot, la science théorique du crédit a fait de notables progrès.

Malheureusement, de ces projets divers, les meilleurs, pour être réalisés utilement et complètement, exigeraient avant tout d'importantes modifications dans notre code hypothécaire, dans nos lois de procédure, dans notre législation économique, modifications qu'il serait tout au moins très difficile, sinon à-peu-près impossible, d'obtenir aujourd'hui.

Ce n'est pas que ces projets n'aient d'autre valeur qu'une valeur purement théorique ou spéculative. Ils seraient certes très praticables. Nous voulons dire seulement que de long-temps peut-être, en France, l'application n'en sera mise à l'ordre du jour.

Pendant que la science marchait à grands pas, nos établissements de crédit restaient à-peu-près stationnaires; et nos législateurs eux-mêmes, en prorogeant purement et simplement le privilége de la banque de Paris, prouvaient clairement qu'ils étaient, pour la plupart du moins, restés complètement étrangers au mouvement scientifique.

L'agriculture, l'industrie, le travail, réclament impérieusement les bienfaits d'un crédit vaste et puissant; mais il n'y a qu'une grande institution nationale qui puisse largement, utilement et sans danger, fournir le crédit à l'agriculture, à l'industrie, au travail. Les compagnies particulières ne peuvent commanditer que le commerce.

Aussi le crédit commercial est-il à-peu-près le seul qui soit connu en France. Nos banques, telles qu'elles sont constituées, reposant sur un système de circulation incomplet, ne peuvent exister qu'à la condition de prêter à bref délai, à courtes échéances, car leurs billets ou promesses ne circulent eux-mêmes comme monnaie qu'à la condition d'être toujours remboursables à vue, réalisables à présentation, et cela précisément parce que ces billets ne sont autre chose que de simples *promesses*.

Il est bien évident que le négociant, dont la fortune est presque exclusivement composée de valeurs mobilières, convertie tout entière en capital circulant et se renouvelant sans cesse, en totalité ou en partie, qui rarement engage ses fonds dans une opération de longue durée ; il est bien évident, disons-nous, que le négociant seul peut prendre des engagements à quelques mois de terme, et que seul il peut être en état de les remplir.

Il en est autrement pour l'agriculture et pour l'industrie, surtout pour l'agriculture. Le capital du cultivateur est presque tout entier immobilisé ; ce capital ne circule pas, ne se renouvelle pas sans cesse comme celui du commerçant. Tandis que le négociant, pour faire face à ses billets, dispose de tout son avoir, de tout son fonds de commerce qu'il peut réaliser au besoin, en consentant à perdre; le cultivateur, lui, n'a que la valeur de ses récoltes, il ne dispose que *du fruit de son capital*, au lieu de disposer de son capital tout entier. Le cultivateur ne peut donc se libérer envers son bailleur de fonds que partiellement, petit à petit chaque année, c'est-à-dire par voie d'annuités ou d'amortissement.

Ce mode de paiement ne peut convenir aux banques existantes. Ces banques ne peuvent donc fonctionner avec avantage et efficacité au profit de l'agriculture; au profit de la production; elles ne peuvent être utiles qu'au commerce.

Une banque agricole fondée par des particuliers ne peut être qu'une banque de prêt pur et simple, prêtant à 10, 15 ou 20 ans de terme. Elle ne pourrait devenir banque de circulation, émettre des billets de crédit, sans se voir bientôt réduite à suspendre ses opérations et peut-être même à faire banqueroute. En France, où les cultivateurs n'opèrent pas, comme les fermiers anglais, à l'aide d'avances considérables, une banque agricole ne pourrait jamais prêter au-delà de la moitié de la valeur des récoltes, encore ne devrait-elle prêter que des espèces. Si elle voulait prêter des billets, ces billets, à peine émis, seraient aussitôt présentés au remboursement. C'est de la monnaie et non pas des billets qu'il faut au cultivateur, car ses frais de production consistent en salaires payés jour par jour, en dépenses quotidiennes, en paiements de peu d'importance, qui ne peuvent être faits en billets, à moins qu'on n'autorise, comme en Ecosse et en Amérique, l'émission de billets de 1 franc ou de 50 centimes, ce qui serait le *nec plus ultrà* de la folie et de l'imprévoyance.

Une banque agricole fondée par des particuliers ne peut donc rendre que des services insignifiants : encore ces services, grâce à notre système hypothécaire, coûteraient fort cher aux emprunteurs, sans offrir aux prêteurs de grands avantages. Disons mieux : avec les lois actuelles, une pareille banque est impossible.

La seule chose qu'il y ait à faire pour le moment, c'est de chercher à tirer tout le parti possible des institutions de crédit compatibles avec nos lois, avec nos idées, avec nos mœurs, avec nos préjugés même ; enfin, avec notre régime industriel et économique.

Laissons donc de côté toute théorie scientifique, toute recherche spéculative; et tout en posant en principe que l'Etat (1) seul peut réaliser une organisation normale du crédit, cherchons s'il n'y aurait pas des moyens immédiatement praticables d'améliorer la condition des cultivateurs, des artisans, des industrieux; de les affranchir du lourd tribut que sur eux lèvent chaque année les usuriers des villes et les usuriers des campagnes; de fournir des avances et des instruments de travail à ceux qui offrent des garanties de moralité et de capacité, qui ne demandent qu'à utiliser leurs forces, leur activité, leur intelligence, qui veulent enfin augmenter la somme des richesses sociales et gagner leur vie en travaillant.

Mais, avant tout, disons quelques mots sur le crédit en général, moins pour en faire comprendre l'importance, ce qui serait chose complètement superflue, que pour essayer de détruire certaines erreurs et certains préjugés beaucoup trop accrédités dans le public.

(*La suite à demain.*)

(1) Ce travail assez étendu était composé depuis longtemps. Nous attendions pour l'imprimer, que la question vînt à l'ordre du jour. Il se compose d'une série d'articles que nous publierons sans interruption.

(2) Parmi ces livres, nous mentionnerons spécialement celui de M. Cieskowski.

(1) Ce mot Etat reviendra souvent dans ce travail : il importe de le définir. Nous entendons ici par Etat la société, la nation, abstraction faite de telle forme particulière de gouvernement, du personnel des administrateurs. Nous supposons un gouvernement normal, représentant tous les intérêts, et capable et digne de diriger, de gouverner. Nous ne faisons point ici de politique.

Il y a long-temps que nous demandons à l'opposition de nous présenter non-seulement son programme politique, mais encore son programme économique, et de nous indiquer par quels moyens elle pourrait mettre à exécution ses idées, si elle en a. Le *Siècle* publie une lettre de M. de Beaumont, dans laquelle l'honorable député promet d'exposer le programme de l'opposition. Nous attendons avec impatience la réalisation d'une pareille promesse, et nous suivrons avec intérêt le développement des théories encore peu connues de l'opposition constitutionnelle. A l'avance, nous nous permettrons de faire observer à l'auteur du travail annoncé par le *Siècle* que ses idées ne perdraient rien à être exposées dans un style plus net, plus précis, nous ajouterons même plus digne d'un prétendant au fauteuil académique. Qu'il nous épargne le désappointement de trouver, au lieu d'une doctrine complète exposée carrément dans une formule intelligible et saisissante, quelques vagues banalités enveloppées sous un style parlementaire et tout de convention. Que M. de Beaumont nous épargne une nouvelle lecture du premier-Paris que nous lisons depuis quinze ans dans les journaux de l'opposition.

Nous lisons dans le dernier numéro de la *Gazette de Leipzig* :

« Des frontières de la Russie :

» On sait que l'empereur de Russie a ordonné, par un ukase, que tous les Israélites habitant les frontières autrichiennes et prussiennes fussent transportés dans l'intérieur de la Russie. L'empereur leur a assigné pour résidence sept provinces, toutes les autres leur restent interdites. Il leur est également défendu d'émigrer à l'étranger. C'est en vain que plusieurs députations ont fait à Pétersbourg des remontrances à cet égard; c'est en vain que les employés russes eux-mêmes ont intercédé en faveur de ces malheureux: la volonté de l'empereur reste immuable, malgré les documents statistiques qu'on lui a soumis, et dont il résulte que sur cent contrebandiers il n'y a que cinq juifs, bien que le nombre des juifs dans ces provinces soit très considérable. Enfin, l'empereur, sourd à toutes les prières, à toutes les remontrances, a de nouveau ordonné qu'on arrache incessamment ces malheureux, au nombre de quelques centaines de mille, à leurs familles, à leurs foyers, pour les transporter dans des pays inconnus, où ils sont sans ressources et sans moyens d'existence. Qu'on se figure la consternation des victimes, consternation partagée par tous les catholiques et protestants, qui mêlent leurs larmes à celles de leurs malheureux frères. Enfin, au moment où l'ukase devait être exécuté, les habitants de *dix-neuf communes juives* (le journal allemand les désigne par leur nom) *ont déclaré d'un commun accord qu'ils mourraient, qu'ils tueraient leurs femmes et leurs enfants plutôt que de quitter les tombeaux de leurs pères.* — On a envoyé un exprès à l'empereur pour lui communiquer cette résolution désespérée. »

Après l'Angleterre, la Belgique est certainement le pays le plus industriel de l'Europe. C'est aussi, après l'Angleterre, le pays le plus rongé par le paupérisme.

En France, où les statistiques constatent, de même qu'en Angleterre et en Belgique, que le paupérisme fait chaque jour des progrès, nous voyons plus d'un journal conservateur contester les enseignements des statistiques et soutenir que ce qui va croissant c'est la prospérité générale. Un tel aveuglement n'existe plus chez nos voisins. Les journaux belges de toute nuance s'accordent à reconnaître

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MAITRE NICOLAS LE LIGUEUR.

Histoire normande (1).

VI.

Le repos avait fui de la petite maison de la rue aux Huiliers ; Marie s'abandonnait au désespoir. Trop heureuse, trop aimée jusqu'à ce jour pour avoir eu jamais besoin de l'espérance, elle pleurait et ne savait pas qu'elle pouvait compter sur l'avenir. Elle n'osait pas accuser son père dont elle avait toujours respecté les volontés, mais elle ne comprenait pas ce qu'un serment politique pouvait avoir de commun avec un sentiment dont la reconnaissance lui faisait un devoir.

Le premier mouvement de maître Nicolas fut de chanter victoire; il [illegible] moine, lui aussi, chanta victoire. C'étaient là les sentiments qu'il lui fallait chez son voisin ; il reprit, avec sa place au foyer, ses espérances, ses prétentions à la main de Marie, et résolut de marcher plus franchement à son but, sans hésitation, sans timidité. Franchement, en termes de procureur, ce n'était pas par la ligne la plus droite, mais par le moyen le plus habile.

Surveillant le père et ne lui permettant ni regrets ni pensées raisonnables, il se fit en même temps le consolateur de la fille, mais consolateur sans avoir sollicité une confidence, sans paraître même connaître la cause de ses peines, sans offrir une consolation *directe*, moyen abhorré. Il fut triste quand il vit de la tristesse, il soupira quand il entendit soupirer. S'il apercevait moins de nuages sur le front de la jeune fille, lui-même il se déridait; il essayait d'être gai, d'être plaisant ; il se battait les flancs pour avoir un peu d'esprit, et il en avait vraiment quelquefois.

Aussi, comme sa mine sournoise s'épanouissait quand un sourire effleurait les lèvres de Marie! Son cœur battait d'émotion autant que de fatigue, comme bat le cœur du malheureux qui par une froide journée

rences de religion pour lesquelles on avait assemblé des docteurs catholiques et des ministres protestants. René arriva à Mantes, vers la fin de mai 1593, au moment où le prince, s'occupant d'une prochaine campagne, venait de partir pour Vernon, où il voulait surveiller quelques préparatifs. Le jeune capitaine et son fidèle écuyer poursuivent aussitôt leur route, et, pendant que René va remettre ses dépêches au roi, La Curée court à la petite maison de l'échevin. Marie le reconnaît, s'élance vers lui, presse dans ses mains délicates ses grosses mains gantées, et, trop émue pour parler, elle l'interroge d'un regard suppliant.

La Curée alors parle de René, de son amour, de son courage, de son noble cœur, sans dire un mot de sa présence à Vernon; il questionne à son tour, il demande raison de la tristesse de la jeune fille, de sa pâleur; il apprend ou du moins il devine l'ingratitude de l'échevin, les prétentions insolentes du procureur, et jure de venger son maître. Lemoine survient; La Curée, hors de lui, le menace de sa dague, de la colère du capitaine et le met à la porte. Le père Nicolas, qui le matin même avait été obligé d'aller recevoir le roi avec le corps des échevins, rentre au logis et le brave sergent, de plus en plus animé, l'accable de reproches,

l'imminence du mal et à proclamer l'urgence d'un remède. Aussi devant cette unanimité de la Presse, le gouvernement a-t-il commencé à sortir de son apathie. Le *Journal de Bruxelles* annonce qu'une enquête va être entreprise par le gouvernement dans le but non pas seulement de mettre à nu l'intensité du paupérisme, mais encore de rechercher les moyens de l'atténuer ou de le guérir.

Le *Morning-Herald*, du 9 courant, annonce qu'une excellente institution charitable vient d'être fondée à Londres, sous le patronage de lord Ashley. Son but est de faire construire des maisons vastes, bien aérées, ayant de l'eau à tous les étages, pour y loger les pauvres main tenant entassés dans d'horribles réduits, etroits, obscurs, humides, où la santé et la vie sont également sacrifiées.

Par une restriction excellente, l'association ne donnera pas le logement *gratuit* : elle fera payer un loyer modéré, moindre que celui qui est actuellement exigé des malheureux pour leurs galetas infects, mais suffisant toutefois pour donner aux souscripteurs l'intérêt de leurs fonds. Ainsi, de la part des membres de l'association, il n'y aura pas *don* de leur argent, mais *placement*, ce qui rendra les capitaux beaucoup plus considérables qu'ils ne le seraient autrement. D'un autre côté, le pauvre ne recevra pas une *charité* qui lui est souvent pénible et humiliante, il recevra un logement sain et commode, en échange du loyer qu'il débourse actuellement pour un bouge affreux.

A Paris, où il existe tant d'institutions charitables, il en manque une de ce genre. Nous la recommandons aux vrais philanthropes. Si, à chacune de ces maisons, les fondateurs ajoutaient une cuisine commune, une espèce de restaurant modeste, proportionné aux moyens des locataires, il nous semble que ce serait augmenter encore le bienfait. Chaque ménagère, au lieu de perdre, tout les jours, un temps considérable à préparer la nourriture de la famille, l'achèterait toute prête, sous le toit même qu'elle habite.

Nous applaudirions de grand cœur à toutes les tentatives qui auraient pour but de fournir à la population ouvrière de nos villes des logements sains et une vie matérielle plus confortable. Mais nous ne cesserons de faire remarquer qu'il serait de la plus haute importance de créer en même temps dans les campagnes des améliorations fécondes et d'appeler aux champs les classes pauvres, qui s'entassent dans nos cités populeuses pour n'y trouver souvent que misère et douleur.

Le *New-York-Weekly-Tribune*, du 4 novembre, annonce que la doctrine de Fourier fait chaque jour de nouveaux progrès aux Etats-Unis; qu'un grand nombre d'associations se sont formées, dans diverses parties de l'Union, pour la mettre en pratique, et que plusieurs sont déjà en activité. Ce journal termine son article dans les termes suivants : « Les amis de la réforme sociale n'ont-ils pas lieu de se réjouir de ce » commencement d'exécution du grand œuvre de renouvellement de la » société et de la réhabilitation de l'homme? Pour notre part, nous » voyons ces essais avec bonheur, et nous les regardons comme les » germes d'une réforme universelle, comme les precurseurs d'une ère » nouvelle qui va s'ouvrir pour ce monde maintenant plongé dans la » misère et la souffrance; enfin, comme les préludes du plus grand mou- » vement qui se soit jamais opéré parmi les sociétés humaines, c'est-à- » dire le passage d'un état de subversion et de discorde à un état d'ordre » et d'harmonie! »

L'*Indépendant de la Moselle* nous adresse l'observation suivante, à laquelle il nous prie de répondre :

« Au lieu de consacrer vos ressources à l'établissement d'un journal quotidien, que ne fondez-vous, avec ces mêmes ressources, un essai local de vos projets de reforme économique de la société ? »

Nous répondrons à l'*Indépendant de la Moselle* que nous nous croyons un peu mieux placés que lui pour savoir ce qu'il convient de faire dans l'intérêt de nos idées; nous ajoutous que si l'*Indépendant de la Moselle* veut nous fournir les fonds nécessaires pour les essais pratiques que nous désirons plus ardemment que lui, nous sommes prêts à agir. En attendant, nous l'engageons à étudier et à discuter nos théories.

Il s'est glissé hier dans le compte-rendu de la Bourse une opinion contraire aux principes du journal.

On a imprimé : « Nous signalons le bruit qui a couru que la » Banque était sur le point de réduire à 3 ou 3 1/2 le taux de l'es- » compte. Nous aimons à croire que rien de tel n'est arrêté et que » cette rumeur est sans fondement. Quoi de plus dangereux, en » effet, que cette mesure, au moment probable d'un emprunt ?»

Si la Banque se décidait à réduire le taux de son escompte, nous applaudirions à cette mesure. Jamais nous ne nous plaindrons de voir baisser le taux de l'intérêt, et moins que jamais au moment où l'Etat est sur le point de contracter un emprunt.

Taxe du pain.—Organisation de la boulangerie.

Le pain de toute forme et de toute qualité doit-il être uniformément soumis au pesage et à la taxe, et dans quelles limites ces mesures doivent-elles être appliquées ? C'est une question des plus controversées.

Le pain peut être classé en trois catégories : 1° pain de luxe, ou pain du riche; 2° pain bourgeois, ou pain de la classe moyenne ; 3° pain de ménage, ou pain du pauvre.

Le pain du riche, fabriqué avec les farines de qualité supérieure, prend des formes très variées sous un très petit volume, ce qui rend très léger chaque pain en particulier.

Le pain de la classe moyenne, bien qu'il soit fait en grande partie avec les mêmes farines que le précédent, se prête mieux, sauf quelques conditions de tolérance, à la double garantie du pesage et de la taxation légale.

Le pain du pauvre sort entièrement des conditions des deux autres. Le chef économe d'une pauvre et nombreuse famille n'a pas le choix; il lui faut un pain de bonne qualité, qui soit pour tout le ménage l'aliment le plus nourrissant, le plus sain et le moins cher possible. C'est à l'autorité à lui assurer ces avantages, autant qu'il est en elle.

Tant d'éléments divers ne peuvent être que difficilement soumis à un régime uniforme. Quant au pain du riche, c'est volontairement que les consommateurs de ce pain exigent du boulanger une fabrication à part; le riche se met de son plein gré au-dessus de la protection de la loi. L'autorité a donc principalement à s'occuper des intérêts de ceux des consommateurs qui réclament son intervention.

On sait que le pain perd d'autant plus à la cuisson qu'il est plus divisé. Un hectolitre de blé pesant 75 kilog. converti en 70 pains de luxe, n'en donne que 59 kilog. La même mesure de blé convertie en 17 miches, donne 68 kilog. de pain. Ces résultats si divers, constatés par des expériences directes, indiquent assez la nécessité de soumettre chaque classe de pain à des mesures administratives différentes.

Vient ensuite la question de l'organisation de la boulangerie, question subordonnée à celle de la taxation du pain. Le nombre des boulangers de chaque localité doit-il être limité? Les hommes spéciaux ne sont pas d'accord sur ce point essentiel. Le plus grand nombre regarde cependant cette mesure comme une conséquence forcée des réglements administratifs imposés à la boulangerie, appuyant cette opinion de considérations dont on ne peut méconnaître la force et la justesse.

Lorsque, dans des temps de crise et de disette, le prix du pain tend à s'élever à un taux alarmant pour les populations, l'autorité municipale, guidée exclusivement par le besoin de maintenir la tranquillité publique, peut n'avoir point égard dans la taxation du pain aux intérêts des boulangers, sauf à les dédommager plus tard d'un sacrifice passager. Il faut, comme on le disait sous l'empire, que la boulangerie soit forte, et qu'elle tienne en cas de besoin, même quand elle peut craindre de n'être pas payée du consommateur. Cette force, la boulangerie ne peut l'avoir si la limitation ne la soustrait aux conséquences désastreuses de la libre concurrence.

A Paris, le principe de la limitation semble admis, puisque les boulangers ont été autorisés à acheter de leurs propres deniers, pour les supprimer, les fours qui excédaient le nombre actuel (1). Les pétitionnaires demandent en outre la suppression complète de la boulangerie foraine, qui leur fait une concurrence injuste. Mais n'oublions pas que la boulangerie foraine alimente spécialement la classe pauvre de la population parisienne, qu'elle lui est nécessaire, et que, par ce motif, l'autorité ne doit y toucher qu'avec la plus grande circonspection.

La taxe ne se borne pas à fixer le prix du pain; elle détermine de plus les qualités de pain que le boulanger doit fournir au public. Ces qualités, leur forme et leur poids, sont réglés dans chaque ville conformément aux habitudes locales des consommateurs. En dehors des qualités taxées, d'autres sortes de pain en général inférieures échappent à la taxation. On ferait cesser toute injuste concurrence de la part de la boulangerie foraine, en la forçant à se renfermer dans cette fabrication exceptionnelle défendue aux boulangers de la ville, sauf à l'autorité à surveiller et à réglementer convenablement la boulangerie foraine, sous le rapport hygiénique.

Nous dirons donc, en nous résumant :

La taxe périodique du pain doit être maintenue au nom de l'ordre, au nom de la tranquillité publique; les éléments servant actuellement de base pour fixer le chiffre de la taxe doivent être révisés et régularisés.

Le nombre des boulangers doit être limité; il peut seulement ne pas l'être dans les bourgs et les villes sans importance.

La boulangerie foraine doit être conservée, mais soumise à un contrôle spécial, et restreinte aux qualités de pain qui ne sont point taxées.

Les nouvelles mesures que compte adopter l'administration peuvent amener, nous l'espérons, d'utiles réformes et des améliorations importantes. Mais, nous ne pouvons nous le dissimuler, l'intérêt privé n'en continuera pas moins à influer d'une façon souvent déplorable sur le cours légal des denrées, la fraude ne renoncera pas à se mêler de la fabrication. Le véritable remède à ces abus, nous l'avons dit, ce serait que le gouvernement se décidât enfin à intervenir dans l'industrie, pour donner l'exemple de la loyauté et de la justice. C'est au nom de ce principe que la *Démocratie pacifique* réclamait dernièrement l'établissement de comptoirs tenus par l'autorité municipale, où le public pourrait être assuré de trouver à acheter des boissons saines et naturelles. Les hommes à vues courtes et les esprits superficiels ont traité cette proposition d'utopie; elle n'est pourtant que la conséquence d'un système admis depuis long-temps et pratiqué avec succès dans une des villes les plus importantes de l'est de la France. On lit dans l'*Impartial de Besançon* :

« Deux voies conduisent à généraliser le bien-être des familles : dans l'une, que nous avons déjà signalée, le pouvoir organise la PROVIDENCE LÉGALE (expression récente et heureuse de M. de Lamartine), et veille à ce que le travail suffisamment rétribué ne manque jamais aux individus. Dans l'autre voie, qui peut et qui doit être suivie concurremment, l'administration prend des mesures pour que les habitants aient constamment à leur portée et à juste prix les choses qui servent aux premières nécessités, et celles qui concourent aux agréments de la vie.

» Il s'agit donc, pour une ville qui veut prospérer et grandir, de chercher, trouver et réaliser des dispositions moyennant lesquelles le pain, la viande, les boissons, les comestibles divers, abondants et sains, coûtent le moins possible au consommateur, soient à l'abri de fluctuations de hausse semblables à celle qui naguère frappait la viande et excitait une rumeur générale.

» Depuis plusieurs années, au grand profit et aux grands applaudissements du public, l'administration municipale de Besançon fait elle-même la vente en détail du bois à brûler. Si, pour agir ainsi, la ville n'avait point les coupes affouagères de ses propres forêts, elle pourrait acheter des coupes, et en définitive son intervention aurait le même résultat favorable aux habitants. Remarquez bien qu'elle n'a point constitué un monopole. Elle n'a fait qu'user du droit de concurrence commerciale acquis à tout le monde, aux associations, corporations ou communes, aussi bien qu'aux particuliers; et notez que les marchands ne sauraient légitimement s'en plaindre, et de fait ne s'en plaignent pas.

» Ce qui se pratique ainsi parmi nous pour le commerce du bois de chauffage, pourrait également se pratiquer pour le commerce de la boulangerie, de la boucherie, des boissons, des huiles, du sucre, etc. La ville pourrait créer et entretenir des manutentions, magasins, débits de toutes sortes de denrées, de même qu'elle a créé et entretient des chantiers de bois. Dans ces temps d'agiotage, de falsifications et de fraudes, avouées de ceux-là mêmes qui s'y livrent, les gestions communales publiques, dans lesquelles il serait si facile de mettre la vérité et la bonne foi en pleine évidence, feraient le plus heureux contrepoids aux gestions privées; et bientôt, sans aucun recours à des voies de répression ou de contrainte, les marchands seraient forcés de rentrer dans les habitudes de loyauté d'où la concurrence anarchique les a bon gré mal gré si étrangement éloignés. »

En présence de pareils faits, au moment où les questions de la taxation du pain et de l'organisation de la boulangerie sont à l'ordre du jour, nous insistons pour que l'autorité municipale entre enfin dans cette voie, en créant des boulangeries communales. Indépendamment des autres avantages de ces établissements, avantages que nous ne saurions exposer ici, il en résulterait nécessairement un contrôle journalier, un contrôle pratique, seul capable de donner aux mesures administratives applicables à la boulangerie l'exactitude et la vérité, que tout autre moyen ne saurait faire atteindre.

(1) La *Gazette municipale* a publié dernièrement un travail remarquable de M. Laty sur les subsistances et sur l'organisation de la boulangerie parisienne; les personnes qui veulent étudier à fond cette question, doivent consulter l'article de M. Laty.

SYRIE.

On nous écrit de Jérusalem, sous la date du 8 novembre :

« La réparation de l'outrage fait à notre pavillon est loin d'être complète. Les coupables n'ont pas été punis. Le principal est sans contredit Reschid-Pacha, dont la conduite perfide nous a fait le plus de mal. Pendant que, d'un côté, il semblait vouloir s'opposer aux désordres et défendre le consulat de France, de l'autre, aidé du chef des ulémas, il excitait la populace à se ruer sur l'habitation du consul. On signale comme les premiers qui ont fait irruption, un colonel turc et un membre du divan de Jérusalem. Ce sont eux qui ont brisé les portes et qui, comme des furieux, se sont emparés du mât du pavillon, l'ont brisé et jeté à la foule, qui bientôt l'a roulé et traîné dans les rues, en lançant contre le consul et contre la France les expressions les plus insultantes.

» Aujourd'hui la vérité commence à se faire jour. La France a demandé une réparation. On lui en a donné un semblant, dont elle se contente. L'insulte a eu lieu il y a trois mois, et Reschid-Pacha commande toujours à Jérusalem ! Aussi la population (je ne dis pas la population ignorante et brutale), en voyant le pacha maintenu à son poste, tourne en dérision tout ce qui s'est passé et prend en mépris une nation qui ne sait pas mieux se faire respecter.

» Les chrétiens sont les premières victimes de cet état de choses. De toutes parts ils sont menacés. Les Turcs d'un côté, les Druses de l'autre, les tracassent. Leur position est vraiment malheureuse. La Syrie est dans une agitation fébrile qui menace le divan d'une insurrection prochaine. Déjà des symptômes se font sentir dans les montagnes. La Porte, qui a fort peu de troupes en Syrie (il n'y a peut-être pas dans le pays dix mille hommes), qui ne peut compter sur l'attachement des populations et qui ne jouit d'aucun ascendant moral, se voit obligée d'intriguer auprès des chefs, et de suivre la vieille maxime de diviser pour régner. Mais les chefs de la montagne ne s'y laissent pas prendre : aujourd'hui plus que jamais ils reconnaissent que ce n'est qu'en se groupant qu'ils résisteront à la tyrannie du gouvernement turc et de ses détestables agents. »

ESPAGNE.

L'étrange incident qui a provoqué la chute du ministère Olozaga

---

surprise et de bonheur, il est ici, ici, est-ce bien vrai?... Et vous ne me l'avez pas dit!... et il n'est pas venu lui-même!

— Votre maître a Vernon, dit Nicolas cédant à une émotion contre laquelle il luttait avec peine, et depuis quand ?

— Depuis une heure.

— Je l'ai pas vu auprès du roi.

— Il y est maintenant.

— Et il n'est pas venu! reprit l'échevin d'une voix étouffée; il me méprise!... Ma pauvre enfant! dit-il tout-à-coup en courant vers Marie, qu'il pressa dans ses bras, j'ai été bien cruel envers toi. Me pardonneras-tu?

Et le brave échevin revêt à la hâte l'habit de cérémonie qu'il venait de quitter, puis s'élance hors de son logis avec une vivacité qui n'était plus de son âge.

— Où allez-vous, mon père? demande Marie.

— Au-devant du roi, répond l'échevin...

de la Grande-Rue et de la rue du Pont. Deux hallebardiers faisaient sentinelle devant une porte massive et bardée de fer, à laquelle l'échevin s'arrêta. Là, il se remit à réfléchir; ses talons firent petit à petit un mouvement de rotation à la fin duquel il se trouva tourné vers le chemin par lequel il était venu; il fit deux pas, comme pour partir, revint vers la porte, avança la main pour saisir le marteau sculpté, et le souleva lentement. A ce moment, il entendit qu'on l'appelait; il détourna la tête, reconnut son voisin Lemoine, et, confus d'être surpris en un lieu pareil, il reposa le marteau sans frapper, s'enfuit sans attendre le procureur, reprit à la hâte, en baissant la tête, le chemin de son logis, poussa brusquement la porte, et ne remarquant personne, lança en entrant son chapeau sur une table, et se jeta sur un siége avec colère.

—Ce serait trop de honte, s'écria-t-il enfin en lâchant la bride à tous les sentiments qui l'agitaient; au diable le Béarnais et tous ses huguenots! Il ne sera pas dit que Nicolas Delaisement ait cédé à des pleurnicheries de femme, et que des balivernes de soldat l'aient porté à violer

d'en sortir aujourd'hui d'une manière bien cruelle. Adieu, Marie, adieu, ma bien-aimée, continua le jeune homme d'une voix émue; pensez à moi, aimez-moi, et j'espérerai toujours.

Et, prenant la main de la jeune fille qui sanglotait, il la porta à ses lèvres, puis salua l'échevin, fit signe à La Curée et s'éloigna rapidement.

Mais le brave sergent n'avait pas tout dit, il resta, et il allait recommencer le combat contre maître Nicolas, lorsque Lemoine entra.

— Eh bien! mon ami, dit-il à l'échevin de ce ton câlin qui lui était propre, qu'alliez-vous donc faire chez le Béarnais?

L'arrivée du procureur était un renfort pour l'échevin; il relevait la tête et prenait un air dégagé, lorsque La Curée s'avança gravement vers Lemoine qui se mit à trembler.

— Vous faites un vilain métier, maître fourbe, lui dit-il, c'est à vous, sans doute, que nous devons tout le mal qui s'est fait ici?... Mettez un frein à votre langue, et renoncez à vos traîtreuses menées, sinon vous ferez connaissance avec les amis du Béarnais.

continue à occuper le congrès espagnol. M. Bravo Murillo avait été admis, vers la fin de la séance du 7 décembre, à développer sa proposition tendant à ce que le congrès votât et approuvât immédiatement le projet de message à la reine. A l'ouverture de la séance du 8, diverses propositions incidentes ont été présentées, entre autres, celle-ci de M. Joaquin-Maria Lopez :

Je demande que la chambre déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la proposition de M. Murillo ni sur celle du message.

M. Lopez a insisté pour être admis à développer sa proposition ; mais, après une agitation de quelque durée, la parole a été maintenue à M. Murillo.

Voici quelques passages de son discours :

M. Olozaga a prétendu que, dans la soirée du 28, S. M. lui avait donné une douceur pour sa fille. Voici comment les choses se sont passées ; S. M. ayant tiré quelques sucreries de son ridicule, plusieurs tombèrent à terre, et M. Olozaga demanda à S. M. si elle ne voulait pas lui en donner pour sa fille. (On rit.)

Le 29 au soir, au moment où S. M. racontait ce qui s'était passé à différentes personnes, M. Olozaga se présenta à la porte de l'antichambre. Quelqu'un vint dire à la reine qu'il était très changé : Comment ne le serait-il pas! répliqua vivement la reine, en se rappelant les évènements de la soirée ; et il n'y a assurément là pas de suggestion, pas d'artifice, mais bien une vérité articulée par les lèvres à sa sortie du cœur. Ce qu'il y a peut-être de plus étrange en tout ceci, ce sont les moyens de défense employés par M. Olozaga. J'ai vu avec douleur tout un parti, à son grand préjudice, assumer sur lui la responsabilité d'un fait inouï, en faire une arme de parti en le taxant de calomnie et d'intrigue, ce qui équivaut à dire que l'autre parti, celui qui combat, s'est fait le soutien d'une intrigue.

En votant le message et en le portant à S. M., les députés ne doivent faire autre chose que dire à la reine : « Madame, nous qui, comme députés et hommes d'honneur, comme Espagnols et comme particuliers, croyons ce que disent les paroles de V. M., nous venons vous offrir notre respectueux hommage et déplorer avec V. M. cet évènement si triste.

Afin de pouvoir s'arrêter au drapeau qu'il faudra arborer dans la nouvelle révolution imminente, il importe que le pays sache bien qu'il existe des députés qui, tant à ce titre que comme hommes d'honneur, ajoutent foi aux paroles proférées par la reine et déplorent l'évènement lamentable qui a eu lieu, et il faut que l'on sache bien qu'il y a aussi des députés qui n'ajoutent pas foi à ces paroles de la reine, et qui pensent que S. M. ne dit pas la vérité.

La proposition de M. Murillo, mise aux voix, est acceptée par 82 voix contre 52.

— M. Antonio Benavides a été nommé chef politique de Madrid, et M. Ricardo Shely chef politique de la province de Barcelone.

— On parlait vaguement à Madrid, le 8 au soir, de certaine combinaison tendant à jeter officiellement le voile de l'oubli sur les derniers évènements, afin de rendre ou d'assurer au trône le prestige qui lui est nécessaire. Il faut avouer qu'un dénoûment pareil de la tragi-comédie qui se joue en Espagne serait encore plus extraordinaire que l'évènement qui en a été l'occasion.

— Nous trouvons dans les journaux de Barcelone l'adresse suivante de la municipalité à la reine :

Au nom de la liberté, au nom de la loi fondamentale établie, au nom du pouvoir royal, qui, privé d'honneurs et de prestige, ne serait plus qu'une ombre vaine, le peuple demande une grande mesure, une mesure énergique, qui donne au royaume l'assurance que V. M. est libre dans le cercle constitutionnel de ses prérogatives, et que la machine politique recevra enfin ce mouvement doux, régulier et majestueux qui, après tant de secousses, peut seul rallier les sympathies de tous les bons Espagnols.

Puisque le ciel a daigné sauver le pays et la reine au milieu des écueils et des tourments, Dieu veuille encore les sauver d'une attaque de tous leurs nouveaux ennemis. V. M. vient d'offrir aux peuples qui vous révèrent, au début de votre règne, un spectacle grandiose et sublime de fermeté qui annonce à tous la consolidation du gouvernement à l'avenir. V. M., avec le respect et la gratitude des corps législatifs, a donné de fortes garanties à la monarchie représentative et aux pratiques qui en émanent. V. M. est la preuve vivante de la raison manifestée par les sénateurs et les députés de la nation, en remettant en vos mains l'exercice de l'autorité suprême.

Recevez nos félicitations sincères, et par quelque épreuve que doive passer encore le vaisseau de l'Etat, V. M. peut compter que Barcelone sera toujours disposée à concourir par ses efforts au salut de la constitution et de la reine. — Hôtel-de-ville de Barcelone, 6 décembre 1843. (Suivent les signatures.)

—On lit dans le *Journal des Pyrénées orientales*, du 9 :

« L'arrivée du général Sanz à Figuières n'a produit aucun résultat, et la capitulation n'a point été acceptée. Les insurgés continuent à tirer quelques coups de canon sur la ville. Le capitaine-général est reparti pour Barcelone.

» Ametller est, dit-on, gravement malade, et la désertion devient chaque jour plus considérable. »

AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — Le navire *Nottinguer* vient d'apporter à Liverpool des nouvelles de New-York jusqu'au 16 novembre. Ce magnifique paquebot a fait la traversée en quinze jours. Les élections de Massachussets, Géorgie, et plusieurs autres Etats, sont favorables aux whigs. Ainsi se confirment les espérances d'une protestation permanente pour les manufactures américaines. De nombreuses assemblées ont eu lieu, dans lesquelles on a adopté des résolutions favorables au rigoureux tarif actuel.

La saison a été très rude au Canada. Une chute de neige considérable a détruit plusieurs milliers de boisseaux de grains tardifs dans les environs de Montréal. Déjà, en novembre, le canal Lachine était obstrué par une couche de glace de quatre pouces d'épaisseur.

La question de l'émancipation des esclaves se discute, aux Etats-Unis, avec plus d'acrimonie que jamais, et la violence des partis opposés menace, selon quelques journaux, l'existence même de l'union fédérale. Une assemblée publique tenue à Rhodes-Island a pris une résolution tendant à demander l'abolition immédiate de l'Union.

(*Morning-Post*, 7 décembre.)

COLONIES FRANÇAISES.

Le bâtiment à vapeur *le Ténare*, parti d'Alger le 30 novembre, a jeté l'ancre dans la rade d'Oran le 1er de ce mois, ayant à bord M. le maréchal gouverneur général. Le stationnaire a fait un salut dès l'arrivée du maréchal, qui a été reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Les troupes étaient sous les armes.

M. le maréchal va partir pour Tlemcen, mais on dit qu'il sera de retour sous peu de jours, et que son intention est de repartir pour Alger le 10.

Notre situation politique s'améliore ; en ce moment les routes sont

» Aujourd'hui, nous pouvons dire que MM. Ortolle, Jules Avenant et Bertron se sont démis, et que MM. Gallet, Lamar et Lemotheux, juges nouvellement élus, ont notifié à qui de droit leur refus d'accepter.

» Ainsi le tribunal de commerce est complètement désorganisé. Sur neuf membres, cinq refusent de siéger et se démettent. Restent quatre qui sont MM. Descheres, Vinay, Desvarannes et Mauzé. Encore est-il sûr qu'aucun de ces quatre ne refusera la position et la responsabilité qui leur sont ainsi faites ?

» Voilà le brillant résultat de la campagne entreprise contre les notables. M. le préfet et ses collaborateurs officieux ont lieu de se féliciter ! »

— Parmi les faits dignes de remarque qu'il extrait des journaux français, le *Northern-Star* fait mention de l'élection de M. Considerant au conseil général de la Seine.

— On écrit de Leipzig, 7 décembre :

« Après une instruction d'une année, les étudiants convaincus d'avoir pris part à une association illicite ont été condamnés, 3 à trois ans et 5 à un an de prison. Une vingtaine subira un mois d'emprisonnement universitaire. Le nombre de ces jeunes gens plus ou moins punis s'élève à 65. Ils paieront les frais. »

— Le comte Grey, le chef du cabinet qui, en 1832, a donné à l'Angleterre le bill de réforme, est en ce moment très dangereusement malade.

— Une réunion très nombreuse de chartistes a eu lieu, le 7 courant, à Manchester. Les discours de M. O'Connor et de M. M'Grath ont été particulièrement applaudis avec un vif enthousiasme. Le dernier s'est attaché surtout à faire ressortir et bien comprendre à son auditoire les droits réciproques du capital et du travail.

— Au banquet récemment donné à M. O'Brien, à Dublin, et auquel présidait O'Connell, 350 conviés étaient présents, parmi lesquels se trouvaient plusieurs membres du parlement. Au nombre des toasts proposés par O'Connell, on a remarqué le suivant : « Au peuple ! source véritable de tout pouvoir légitime. »

— Le conseil du Mont-de-Piété s'est assemblé à midi à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du préfet. On parle de projets d'amélioration.

— Le *Morning-Herald*, du 9, rapporte que les bestiaux engraissés qui viennent de remporter des prix à Smithfield, attirent une foule immense de personnes de tous rangs.

Le prince Albert s'y est fait remarquer, ainsi que l'ex-régent Espartéro, accompagné des généraux Van Halen, Ossario, et autres officiers de sa suite, le comte Spencer, le duc de Richmond, sir Robert Inglis et autres membres du parlement. Environ 15,000 personnes y sont venues le premier jour, 20,000, le second, et un plus grand nombre encore le troisième.

Les animaux sont convenablement disposés sous une vaste tente. On les décrit comme étant d'une taille, d'un poids, d'une beauté extraordinaires. Presque tous, pour éviter la fatigue, ont été portés à Londres par les chemins de fer. En France, on s'est jusqu'à présent borné à des expositions solennelles des produits de l'industrie *manufacturière*. Ne conviendrait-il pas de donner de semblables encouragements à l'industrie *agricole*, qui, rationnellement, aurait dû avoir le pas sur l'autre, au lieu d'être laissée loin en arrière ?

— Sur le chemin de fer de Maryport, entre Dalston et Carlisle, on emploie le vent, lorsqu'il souffle dans la direction convenable, pour pousser les voitures chargées. Elles font souvent, au moyen de voiles, jusqu'à huit lieues à l'heure sur les rails. Le moyen simple et ingénieux serait facile à adopter chez nous, et donnerait une grande économie de combustible, sans parler de celle des machines.

— M. Etheridge, de Southampton, vient de prendre à Londres un brevet d'invention pour une machine à faire des tuiles, qui en donne mille par heure. Nous recommandons ce fait aux personnes qui s'occupent d'introduire en France les inventions utiles de nos voisins.

(*Morning-Herald*, du 11 décembre.)

— En 1785, pour aller de Lyon à Paris, la durée du voyage était, en diligence, de 144 heures pendant l'hiver, et en carrosse, de 240. Aujourd'hui, le temps employé pour le parcours de cette même route est de 54 heures. A cette époque, pour voyager avec une lenteur moyenne au-dessous d'une lieue par heure, il en coûtait 80 c.; maintenant, pour voyager dans la malle-poste, avec une vitesse moyenne de trois lieues à l'heure, il en coûte seulement 75 cent. par personne et par lieue.

— On lit dans le *Journal de Vienne*, du 9 de ce mois :

« Hier, à une heure après-midi, nous avons ressenti une secousse de tremblement de terre, précédée ou plutôt accompagnée (car il y a eu simultanéité) d'un bruit semblable à celui produit par la chute d'une masse énorme. Le thermomètre marquait 7 degrés Réaumur au-dessus de zéro; le baromètre était à beau fixe. Ils n'ont éprouvé aucune variation sensible. »

— Les journaux anglais nous annoncent que les brouillards du triste décembre tiennent en ce moment la ville de Londres comme plongée dans d'épaisses ténèbres. C'est à ce point que les affaires se font à la chandelle, et qu'on ne voit dans les rues que les personnes appelées au dehors par leurs affaires. Nous pouvons annoncer à nos lecteurs de province que pareille atmosphère brumeuse règne depuis deux jours à Paris. Hier et aujourd'hui, les brouillards de décembre ont enveloppé les deux rives de la Seine d'une sorte de fumée aussi épaisse que nauséabonde.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier marquait 1 deg. 2/10es au-dessous de 0. — Aujourd'hui, à six heures, 3 deg. 5/10es. — A midi, 2 deg. 5/10es.

— Ce soir, à l'Odéon, reprise d'*Un Jeune Homme*, comédie de M. Camille Doucet; *Un Duel sous Richelieu* et le *Misanthrope*, avec Mlle Bourbier dans le rôle de la duchesse et de Célimène.

— Ce soir, à l'Opéra-Comique, le *Domino noir* accompagné de *Jeannot et Colin*.

— Aujourd'hui, vendredi, aux Français, la première représentation de *Tibère*, tragédie en cinq actes de Chénier, précédée de l'*Enfant trouvé*.

— Le Vaudeville donnera ce soir l'*Homme blasé*, les *Petites misères* et *Une Dame de l'Empire*.

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Dans la nuit du 8 au 9 du courant, il a été soustrait, sur l'impériale de la voiture *l'Hirondelle* (entreprise Darblay), une somme de 3,200 fr. appartenant au sieur Régnier, de Digoin. Les voleurs, qui sont descendus à Gien, ont remplacé cette somme par un sac de sous. Il a été volé en outre plus de 2,000 fr. en espèces, et 5,812 fr. en effets de commerce souscrits par les sieurs Bernuyer père, Monin Ambroise et Rousseau, au profit de M. Tillon, négociant, demeurant à la Charité-sur-Loire. »

— Mardi soir, vers les onze heures, le sieur ***, ancien souffleur du

pas encore parvenue aujourd'hui, 14 décembre. Des recherches très actives sont faites pour retrouver la trace de cette dépêche.

Quoique l'administration conserve l'espoir que ces recherches la mettront promptement en mesure de rassurer le public, elle croit devoir engager MM. les négociants qui ont mis en circulation des effets compromis par l'évènement dont il s'agit, à prendre toutes les mesures de conservation que la prudence exige.

TRIBUNAUX.

Voici la liste des affaires qui seront soumises au jury pendant la deuxième quinzaine de ce mois, sous la présidence de M. le conseiller Zangiacomi. Le 16, Quetier, vol domestique; Husson, vol domestique; Bidal, coup ayant causé la mort sans intention de la donner. Le 18, Gaudefroy, femme Gaudefroy et Mangin, vol par un homme de service à gages, recel; Berthier, attentat à la pudeur sur un enfant de quatre ans. Le 19, Barra, vol avec effraction ; Foulon, coups ayant causé la mort sans intention de la donner; Lassimone et Saleur, vol avec effraction et fausses clefs. Le 20, Moreau, vol domestique; Benard, faux en écriture privée et usage; Petitclair, vol avec escalade et effraction. Le 21, Baraguet, vol par un serviteur à gages; Delepine, vol domestique; Baroyer, viol par un père sur sa fille âgée de 16 ans. Le 22, Maurus, coups ayant causé la mort sans intention de la donner; Jacquin, vol avec fausses clefs et effraction; Alexandre, faux en écriture de commerce et usage. Le 23, Vieille et David, vol avec fausses clefs; Gaunard, tentative d'assassinat. Le 26, Rosambert, vol domestique; Suleau, attentat à la pudeur sur un enfant de onze ans; Morlet, faux en écriture privée. Le 27, Pezeril, Dubois, Collin et Lenoir, vol avec effraction; Charpentier, faux en écriture de commerce. Le 28, Bernard et Denandrieux, vol avec fausses clefs; Migaud, voies de fait ayant causé la mort sans intention de la donner. Le 29, Baudet, vol avec fausse clef; Legentil, Lhoubrac, Ringeval et Faure, émission de fausse monnaie. Le 30, Barthélemy, faux en écriture publique; Debas, vol avec effraction; Andrieu, coups ayant causé la mort sans intention de la donner.

Dans l'affaire Charpentier, Chapon et autres, la cour a entendu treize nouveaux défenseurs à l'audience du 13, qui a été renvoyée au lendemain, pour la continuation des plaidoiries.

Les débats de l'affaire de la rue Pastourel se sont terminés le 13 ; après quoi le ministère public a prononcé son réquisitoire, qu'a suivi la plaidoirie de Me Emmanuel Arago, défenseur d'Henri Dourille.

COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Infanticide. — (Audience du samedi 2 décembre.)

Voici les faits tels qu'ils résultent de l'acte d'accusation :

Le 22 septembre dernier, vers huit heures du soir, le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe féminin, fut trouvé dans une rue de la Ciotat. Il était placé dans un cabas et enveloppé de vieux linges. Le cordon ombilical et le placenta n'avaient pas été détachés.

L'autorité locale ayant été prévenue, des médecins procédèrent à l'autopsie; les conclusions de leur rapport furent, « que l'enfant était né vivant et viable, et que la mort avait été la suite de violences exercées sur le cou. »

L'état matériel du crime était ainsi établi ; il restait à en rechercher les auteurs. Diverses circonstances recueillies par le juge-de-paix firent planer de graves soupçons sur la fille Clavelly, couturière à la Ciotat. Elle fut visitée, le 30 septembre, par les docteurs Gibert et Depossel, qui constatèrent son accouchement récent. Interrogée par le juge-de-paix, cette fille déclara qu'elle était accouchée, le 22 septembre, sans l'assistance de personne, d'un enfant mort, et dont la conception remontait à cinq ou six mois. Rosalie Ducros, sa tante, et la veuve Clavelly, sa mère, affirmèrent qu'elles avaient ignoré sa grossesse jusqu'au moment de sa délivrance; que l'enfant étant venu mort, Rosalie Ducros l'avait porté dans la rue.

Placées sous mandat d'amener, les trois accusées ne tardèrent point à faire au juge d'instruction des aveux plus en rapport avec les résultats de l'autopsie. Voici le résumé de ces aveux : La fille Clavelly avait caché à tout le monde sa grossesse, qui remontait à l'époque du carnaval dernier. Le 22 septembre au matin, elle voulait se lever à l'heure accoutumée, mais les douleurs de l'enfantement qu'elle ressentait l'obligèrent à rester couchée. Sa mère et sa tante, ignorant la cause de son indisposition, lui firent prendre des infusions de tilleul. Tout-à-coup, vers onze heures, s'adressant à sa mère, placée près d'elle, elle s'écria : *Je suis une malheureuse; tuez-moi; je vais faire un enfant.* Aussitôt la veuve Clavelly courut prévenir sa sœur, qui s'empressa de venir dans la chambre. L'enfant était déjà venu au monde. « Ah ! mon Dieu ! disait la fille Clavelly, quel malheur ! quel déshonneur pour la famille ! Il faut nous débarrasser de l'enfant, il faut le tuer ! » La veuve Clavelly prend alors l'enfant sur le lit; sa sœur va chercher de l'eau chaude à la cuisine; elle en fait boire à l'enfant pour l'asphyxier; puis, comme il respirait encore, elles le cachèrent dans une chambre voisine pour attendre la nuit. Lorsque le moment favorable fut venu, Rosalie Ducros l'emporta, et dans son trouble elle le déposa dans la rue, où il ne tarda pas à être découvert. Ces circonstances, rapportées par Marie Clavelly, ont été confirmées par ses deux coaccusées; il ne pouvait donc s'élever aucun doute sur leur culpabilité.

Après la lecture de l'acte d'accusation et les formalités d'usage, M. le président procède à l'interrogatoire de ces trois femmes, qui toutes trois renouvellent leurs aveux en fondant en larmes et en s'écriant : *Nous avions perdu la tête !... Nous étions en face du déshonneur. Nous avons moins craint Dieu que les hommes !*

Me J. Rougemont, défenseur des trois accusées, a présenté quelques considérations générales sur la suppression des tours et sur les mesures d'investigations prises par l'autorité dans les lieux où les tours n'ont pas été supprimés. Il s'est élevé vivement contre ces mesures administratives, qu'il a qualifiées de morale imprudente qui place certaines femmes dans la déplorable alternative d'un déshonneur certain ou d'un crime. Puis, arrivant aux antécédents de ses clientes, il les a représentés sous les couleurs les plus favorables.

Après les répliques du ministère public et de la défense, et le résumé de M. le président, le jury est entré en délibération.

Il a rapporté un verdict de non-culpabilité pour la fille, et de culpabilité, avec circonstances atténuantes, contre la mère et la tante.

M. le président, en ordonnant la mise en liberté de la fille Clavelly,

physiologique de la peau, M. le docteur Fourcault recommande divers moyens hygiéniques propres à réveiller l'énergie de cette importante fonction. Il conseille l'emploi d'un ventilateur dans les ateliers, les hôpitaux, les maisons d'éducation, les prisons, en un mot, dans tous les établissements où restent rassemblées un certain nombre de personnes et où l'air est sans mouvement.

En ce qui concerne les ouvriers des manufactures, ce médecin a senti combien le mode actuel de travail était préjudiciable à leur santé. Renfermés quatorze ou quinze heures par jour dans un local dont l'air est insuffisamment renouvelé, forcés qu'ils sont de se tenir d'ordinaire pendant tout ce temps dans la même position, n'exerçant que les mêmes parties du corps, ils contractent des maladies chroniques et des infirmités qui deviennent pour eux une source inépuisable de misères.

Or, le moyen que, par des raisons toutes médicales et hygiéniques, M. Fourcault a été conduit à proposer, pour prévenir ou atténuer ces funestes effets de la réclusion et du travail monotone, consiste dans l'adoption partielle du principe de la variété des occupations, principe dont Fourier a fait l'une des bases de son mode d'organisation de l'industrie, et dont l'auteur de la théorie sociétaire a si bien fait ressortir toute l'importance sociale, tous les avantages économiques. M. Fourcault voudrait donc que l'on fît apprendre aux enfants, destinés au labeur industriel, deux professions qui fussent, autant que possible, en contraste sous le rapport des parties du système musculaire qu'elles mettraient en jeu. Cette dernière condition n'est pas explicitement indiquée par M. Fourcault, mais elle découle naturellement du but qu'il se propose en conseillant l'apprentissage et l'exercice de deux métiers. Ce qui le frappe surtout, c'est la nécessité d'opposer à une occupation exigeant un état de repos plus ou moins complet, une autre occupation qui emploie assez les forces physiques pour activer les fonctions dépuratoires de la peau; car c'est au ralentissement de ces fonctions que M. Fourcault attribue la plus grande part dans le développement des affections tuberculeuses et des autres maladies chroniques analogues. Sachant bien que les vues philanthropiques et hygiéniques ne sont pas celles qui font la loi dans notre monde où la vie et la santé des masses ne pèsent pas autant dans la balance que les intérêts égoïstes d'un petit nombre d'exploiteurs, M. Fourcault a cherché à réduire au terme le plus simple ce principe de la variété des occupations qu'il avait admis comme un besoin impérieux pour l'ouvrier. Deux genres de travaux différents, qu'on exercera alternativement *chaque jour, chaque semaine, chaque mois*, voilà ce qu'il se borne à demander. Et il pense que le régime actuel de l'industrie ne mettra aucun obstacle à l'application d'une mesure aussi simple; il exprime la confiance « qu'en l'adoptant on aura trouvé la solution d'un grand problème : *Diminuer les graves inconvénients du travail sans en abréger la durée.* »

Nous craignons bien que M. Fourcault ne se laisse abuser par cette facilité apparente d'application. Sous le régime de morcellement qui cantonne à part chaque industrie et chaque atelier, il faudrait d'ordinaire, rien que pour exercer deux métiers différents, passer d'une entreprise dans une autre, n'ayant rien de commun avec la première. Dans l'état actuel des rapports, soit de maître à maître, soit de maître à ouvriers, le passage d'un atelier à un autre aurait des inconvénients qui le rendent à-peu-près inadmissible.

Ce continuel mouvement de va-et-vient entre des établissements qui ne seraient liés par aucune communauté d'intérêt ni de règle, donnerait lieu à de tels tiraillements, ferait naître pour l'ouvrier tant d'occasions de dissipation, qu'aucun chef de maison, pour ainsi dire, ne voudrait accepter une pareille situation. La mesure conseillée par M. Fourcault ne pourrait donc s'appliquer que dans les établissements assez vastes et assez complexes pour offrir, dans leur propre sein, la facilité de passer d'un travail à un autre d'une nature différente.

Nous ne détournons pas, loin de là, les chefs d'industrie qui seraient en position de le faire, d'essayer l'indication conseillée par M. le docteur Fourcault; mais nous croyons que notre confrère est tout-à-fait dans l'erreur, quand il se persuade que la seule adoption de cette mesure suffirait à procurer tous les résultats hygiéniques qu'il recherche.

« Pour obtenir, dit-il, de semblables résultats, il est sans doute » inutile d'organiser le travail *en séances courtes et variées*, à » l'exemple des disciples de Fourier; ce mode serait, il est vrai, » très salutaire à la santé de l'homme, mais sous d'autres rapports » il présente de graves inconvénients qui en rendent l'application » très difficile, et même impossible dans beaucoup de cas. »

M. Fourcault raisonne évidemment en vue des conditions du régime actuel de l'industrie. Eh bien! à cet égard nous irons plus loin que lui, et nous dirons qu'avec ce régime les séances courtes et variées, variées non pas d'une semaine à une autre, d'un mois ou même d'un semestre à un autre, comme, faute de mieux, M. Fourcault paraît disposé à les accepter, mais variées deux ou trois fois par jour au moins, comme le bien être et la santé de l'homme l'exigent; nous dirons que les séances courtes et variées, cette condition indispensable de l'équilibre sanitaire, sont généralement impossibles. Elles sont impossibles aussi long-temps que subsiste l'état de morcellement, aussi long-temps que l'industrie manufacturière demeure isolée de l'agriculture. Aussi Fourier ne conseille-t-il les changements dans le mode d'exercice du travail que pour le régime qui seul le comporte, l'Association. Hors de là les meilleures intentions s'épuiseraient en vains palliatifs. Telle disposition, excellente en elle-même, sera impraticable ou inefficace, ou même portera de mauvais fruits, faute d'être adaptée au milieu social sur lequel on la greffe.

M. Fourcault termine son travail par une idée que nous approuvons fort. Il exprime, lui aussi, le vœu de la combinaison du travail manufacturier et du travail agricole; il demande qu'il soit fondé dans chaque département, à la campagne, des maisons d'éducation et de travail, industrielles et agricoles tout à-la-fois, où l'on ferait apprendre deux professions différentes aux enfants pauvres. Il énumère les avantages d'une semblable institution: non-seulement elle favoriserait le développement physique, intellectuel et moral des jeunes gens qui y seraient élevés, mais en les formant à deux genres de travaux dissemblables, elle les mettrait en partie à l'abri des crises industrielles qui jettent si souvent sur le pavé l'ouvrier à métier unique. — M. Fourcault entrevoit, mais pour un avenir éloigné, les bienfaits de l'association. — Malgré ce que son travail offre d'incomplet au point de vue de la science sociale, il porte partout l'empreinte d'un esprit élevé, d'un cœur généreux. M. Fourcault ne se borne pas à dénoncer le mal, à en signaler les causes: s'appuyant sur les données de la physiologie et de la pathologie, il vient, au nom de la science chargée de veiller à la santé des hommes, réclamer la modification de l'organisation actuelle du travail. Quelque insuffisant d'une part, quelque peu exécutable d'autre part que nous paraisse le moyen qu'il propose, c'est un titre d'honneur pour lui de l'avoir proposé. Espérons que le louable exemple donné par le docteur Fourcault trouvera des imitateurs dans les rangs de la profession médicale. Tout médecin hygiéniste doit protester aujourd'hui contre un régime industriel qui ruine la constitution humaine.

D[r] C. PELLARIN.

P. S. Nous avons toute raison d'espérer que les hautes notabilités médicales, cessant de se renfermer exclusivement dans la considération des cas particuliers et des causes accidentelles des maladies, porteront enfin leur attention sur les conditions sociales qui contribuent au développement des affections morbides. Hier, un membre éminent de l'Institut, M. Serres, dans son cours au Muséum d'histoire naturelle, ayant eu sujet de parler des rapports qui existent entre quelques états pathologiques de l'utérus et des altérations du système nerveux, du cervelet notamment, a formellement exprimé l'opinion que la fréquence des affections utérines qu'on observe de nos jours, était le résultat de certaines précautions prises contre la fécondité. Or, tout en déplorant et en blâmant, comme médecin, une prudence qui tend à multiplier, chez les femmes, de cruelles maladies, le savant professeur, au lieu de déclamer, chose toujours si facile! contre l'immoralité, a reconnu qu'il y avait là, sous l'empire des conditions sociales actuelles, une sorte de nécessité fatale. C'est à un changement dans l'état de la société qu'il a surtout fait appel contre un usage qui ne frustre la nature qu'aux dépens de la santé!

Puisque nous nous trouvons amené à dire un mot du cours de M. Serres (anatomie et histoire naturelle de l'homme), avertissons les personnes qui seraient tentées d'aller entendre ce professeur, de ne pas s'en rapporter, pour les jours et pour l'heure de ses leçons, au programme qui se vend chez M. Béchet fils, rue de Sorbonne, 11. Ce cours y est annoncé pour le samedi à midi, tandis qu'il a lieu les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à deux heures et demie.

Le programme de M. Béchet fils est complètement inexact en ce qui concerne les cours du Jardin des Plantes.

On devrait y regarder cependant avant d'imprimer et de débiter des indications fautives qui occasionnent des courses inutiles et des pertes de temps considérables.

Spectacles du 15 décembre.

7 h. 1|2 OPÉRA — Le Freyschutz. La Péri.
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Tibère. L'Enfant trouvé.
8 h. »|» ITALIENS —
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Mina.
» h. »|» ODÉON. — Jeune Homme. Duel. Misanthrope.
8 h. »|» VAUDEVILLE. — Dame de l'Empire. L'Homme blasé. Petites Misères.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Roquelinette. Jacquot. Le Gamin de Paris.
» h. »|» PALAIS ROYAL. — Caralias. Brelan. Les Jeunes Mariées. Mlle Déjazet.
7 h. »|» GYMNASE. — Daniel. Deux Favorites. Manon.
» h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Les Iles Marquises. Claudine.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Stella.
6 h. »|» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
» h. »|» COMTE. — Ricochets. Jonas.
6 h. 1|4 CIRQUE. — Relâche.

Adjudications.

Ministère de la guerre. — A Paris, 20 janvier 1844, à midi, fourniture de toiles nécessaires, pendant trois ans, à l'habillement et au campement des troupes.

Ministère de la marine. — A Toulon, la fourniture de 6,400 stères de planches de Suède ou Norwège, qui devait avoir lieu le 22 décembre 1843, est ajournée au 5 janvier 1844.

A Brest, 13 février 1844, fourniture de 4,640 kilog. d'acier fondu, qualité supérieure, et 1,860 kilog. d'acier ordinaire.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 13 *décembre* 1843.

Demoiselle LEBOUCQ, mercière, rue Saint-Lazare, 105; juge-comm., M. Pillet aîné; syndic provisoire, M. Huet, rue Cadet, 1[er].

BOURSE DU 14 DÉCEMBRE.

La rente, long-temps comprimée par les affaires d'Espagne, vient enfin de remonter quelque peu.

Au comptant : Autriche, 392-50. — Banque belge, 760, 756-75. — Espagne passive, 4 7/8. — Hollande, 55.

	1[er] COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0 0 compt. . . .	122 70	122 85	122 70	122 85	122 65
— fin cour. . .	122 90	122 95	122 90	122 95	122 85
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0 0 compt. . . .	80 85	81 »	80 85	81 »	80 70
— fin cour. . .	80 95	81 10	80 95	81 05	80 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1[er] COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse.
4 0/0	» »	» »	» »	Avant la bourse, 80, 97 1|2, 81
O. de la Ville .	1395 »	1400 »	H. 5 »	81, 02 1|2, 80, 97 1|2, 95.
Banque de Fr. .	3305 »	3300 »	B. 5 »	Après, 84, 10, 07 1|2, 10.
C. Laf. de 5000.	5097 50	» »	B. 2 50	Reports, fin proch.
— de 1000.	» »	» »	» »	3 0|0, 16 1|4.
Caisse Hypoth..	773 75	773 75	» »	5 0|0, 30.
Quatre Canaux.	1280 »	1277 50	B. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr. .	310 »	» »	» »	— 310, 311 25.
d° R. G. . .	140 »	137 50	B. 5 »	— 140, 136 25, 137 50.
Orléans	787 50	786 25	H. 2 50	— 787 50, 788 75, 786 25.
Strasb. à Bâle.	210 »	210 »	» »	— 212 50, 210.
Rouen.	765 »	770 »	H. 7 50	— 765, 772 50.
Havre.	598 75	597 50	B. 1 25	— 598 75, 600, 597 50.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1|2	» »	H. 1|4 »	Londres, 12 décembre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 95 1|4, 3|8.
Esp. D. active.	28 3|4	» »	B. 1|4 »	Esp. actif. 30 3|8.
5 0 0 Naples. .	107 »	» »	H. 0 20	Portugais. 43 3|4.
— Romain. .	104 5|8	104 1|2	B. 1|8 »	Mexicains. 31 3|4.
Obl. Piémont. .	1197 50	» »	» »	5 0|0 Hollandais, 99 1|8.
Emp. d'Haiti. .	466 25	» »	H. 1 25	2 1|2 0|0 id. 54 1|4.

BULLETIN AGRICOLE.

Le prix du pain ne varie pas pour la deuxième quinzaine de décembre; la taxe de la quinzaine précédente est maintenue : première qualité, 34 centimes; deuxième qualité, 26 centimes le kilog.

A la halle de Paris, il n'y a pas de variation dans les prix des froments de 1[re] qualité. Ceux de 2[e] qualité éprouvent un léger mouvement de hausse, de 30 à 35 c. par hectolitre; cette qualité de froment est recherchée et se place facilement. Voici les prix des principales sortes comparés à leurs poids relatifs :

Froment de fermiers, 76 à 77 kilog., 19 à 20 fr. l'hectol.
— de Montereau, 76 kilog. 1/2, 19-16
— de Picardie, 76 kilog. 1/2 à 77, 19-66

L'orge est demandée, avec tendance à la hausse.

L'hectolitre d'orge du poids de 60 à 66 kilog. vaut 10 fr. 66 c. à 11 fr., hors barrière.

Il s'est fait plusieurs ventes à livrer, à quinze et vingt jours, au prix de 9 fr. 66 c., hors barrière.

Les avoines, Beauce et Brie, du poids de 50 kilog., valent de 8-50 à 8-66. Les avoines du poids de 38 kilog. 1/3, valent de 7-16 à 8-33. — Id. du poids de 46 kilog. 2/3, de 7 83 à 8 fr.

Avoines de Champagne, du poids de 48 kilog. 1/3, 8 fr. à 8-33.

Issues de blé: son, 7 fr.; moutures, 8 à 8-50; recoupettes, 11 à 11-50; remoulages, 20-50 à 21; remoulages fins, 21-50 à 22; remoulages blancs, 22-50. Ce dernier article est très recherché.

A Valenciennes, le poids légalement déterminé des froments, par le pesage annuel sous les yeux de l'autorité, est au-dessus de la moyenne ordinaire. 1[re] qualité, 76 kil.; 2[e], 75 kil.; 3[e], 72 kil.

Graines fourragères. Dans le département de la Somme, les graines de minette, objet d'un commerce assez important, ont manqué cette année. Celles de l'année dernière, très recherchées, n'ont pas de cours déterminé; les détenteurs ne vendent pas.

A Lannion (Côtes-du-Nord), les graines de trèfle nouvelles ont manqué; les vieilles valent de 60 à 80 fr. les 100 kil.

A Londres, les graines de trèfle de toute qualité sont en hausse. Trèfles blancs anglais, depuis 75 fr. jusqu'à 117 50 les 52 kil. Trèfles rouges anglais, de 57-50 à 87-50. Trèfles étrangers blancs vieux, de 62-50 à 75 fr.

Vins et spiritueux. La Rochelle, 9 décembre :
Eau-de-vie disponible, sans fûts, 1841 et 1842, 70 fr. l'hectol.
Vin blanc nouveau, sur lie, 90 fr. le tonneau.
Id. soutiré, 95 à 100 fr.

A Hambourg, 6 décembre, les blés ont été demandés; les marchés à livrer pour l'Angleterre et la France se sont traités aux prix suivants :
Danemark, 78 kilog., 14-25 à 14-65 l'hectol.
Holstein, 78 kilog., 14-90.
Poméranie, 77 kilog., 15-10.

Paris, halle aux veaux, 155 amenés, 153 vendus : 1[re] qual., 1-70; 2[e], 1-30.

Saint-Germain-en-Laye, 1,846 porcs amenés : 1[re] qual., 1-02; 2[e], 1-00; 3[e], 98 c.

Strasbourg, 11 décembre; marché aux bœufs.

Amenés, 63, tous vendus : 1[re] qual., 96 c.; 2[e], 88 le kil. sur pied.

Suif cru, 55 fr. les 50 kil. Cuirs verts, de 45 à 49 les 50 kil.

Le prix des porcs est resté très bas aux foires de Bagé et Pont-de-Veyle (Ain), les deux principales de la Bresse pour ces animaux. Il s'est un peu relevé depuis, avec espoir de hausse ultérieure. Prix du quintal sur pied, de 35 à 38 fr. à la dernière foire de Foissiat (Ain).

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*) A. Y.

DENRÉES.	HALLE de PARIS 14 décembre.	CAEN. 11 décembre.	ORCHIES (Nord.) 11 décembre.	VALENCIENNES. 13 décembre.	DUNKERQUE. 9 décembre.	BERGUES. 11 décembre.	BOURGES. 9 décembre.	POITIERS. 9 décembre.	ROYE. 12 décembre.	ST FLORENTIN. 12 décembre.	ÉPINAL. 9 décembre.	BESTIAUX. Marché de POISSY du 7 décembre. Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.	Renvoi.	FOURRAGES. Paris. 11 décembre.	Dijon. 9 déc.
Fr. l'hl. 1[re] choix	21 33 à 22 »	23 75 à » »	22 » à » »	22 » à » »	20 » à » »	20 04 à » »	18 75 à » »	18 75 à » »	18 25 à 18 75	18 75 à 19 25	18 87 à » »						95 - 50
[illegible]						20 74 [illegible]	17 70 à » »	18 50 à » »	17 50 à 18 »	17 » à 18 50	» » à » »						

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 138. SAMEDI 16 DÉCEMBRE 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 15 DÉCEMBRE.

Isthme de Panama.

Nous reproduisons l'article suivant du *Globe* avec d'autant plus d'empressement que nous étions sur le point de publier les mêmes renseignements qui nous avaient été communiqués, et dont nous avions vérifié l'exactitude. Nous appelons tout l'intérêt du public sur les tentatives suivies avec persévérance par M. Salomon, chef de la société dont il est ici question, pour ouvrir un passage à travers l'isthme de Panama. Nous espérons que les encouragements qu'il recevra en France permettront à la chambre des députés, dans la prochaine session, de prendre l'initiative publique d'une œuvre glorieuse pour le pays et utile au monde entier.

« On a dit et imprimé en Angleterre et en Amérique, et des journaux français ont répété, sans plus de renseignements, que le privilége accordé en 1838 par le gouvernement de la Nouvelle-Grenade, pour les communications à établir entre les deux Océans, à travers l'isthme de Panama, était périmé entre les mains de la compagnie qui en était titulaire, faute par elle d'avoir rempli ses engagements. La communication suivante, que nous recevons d'une source officielle, établit la preuve, désormais positive, de la complète inexactitude des assertions ci-dessus rappelées :

» L'un des chefs de la compagnie franco-grenadine, afin de faire cesser les faux bruits qui circulaient à cet égard, a profité de son séjour en Europe et de la présence récente à Paris de *M. Mosquéra, chargé d'affaires de la Nouvelle-Grenade près de S. M. B.*, pour le prier de vouloir bien répondre, en termes précis, à la série de questions suivantes :

» 1° La république a-t-elle concédé à d'autres qu'à la compagnie franco-grenadine un privilége pour l'ouverture de communications entre les deux Océans, par l'isthme de Panama ou par tout autre point du territoire?

» 2° M. Wheelwright tient-il, comme il le dit, de la république, un titre quelconque qui lui donne le droit de s'occuper seul, ou même concurremment avec nous, de la jonction des deux Océans?

» 3° Le congrès a-t-il rendu un décret qui nous déclare déchus du privilége qui nous a été accordé en 1838, ou sommes-nous encore en possession de ce privilége?

» 4° Est-il vrai que nous ayons fait sur l'isthme des travaux d'études et d'exploration?

» Voici la traduction littérale de la réponse que le ministre de la Nouvelle-Grenade a mise au bas de ces questions :

« Paris, le 27 novembre 1843.

» Je satisfais aux questions ci-dessus, pour que l'on fasse de ma réponse l'usage que l'on jugera convenable.

» Sur la première question : Depuis le privilége concédé à la compagnie franco-grenadine, aucun autre n'a été accordé jusqu'à présent par le gouvernement de la Nouvelle-Grenade, pour l'ouverture d'une voie de communication entre les deux Océans, par l'isthme de Panama, ni par aucun autre point du territoire de la république.

» La seconde question se trouve virtuellement résolue par la réponse qui précède.

» Sur la troisième : Je n'ai aucune connaissance, ni officielle ni particulière, que le privilége ait été déclaré périmé.

» Sur la quatrième : Il est constant que la compagnie a exécuté des travaux positifs d'études et d'exploration pour le travail qu'elle doit accomplir.

» Signé M.-M. MOSQUERA. »

DES CAISSES D'ÉPARGNE (1).

LES CAISSES D'ÉPARGNE TRANSFORMÉES EN INSTITUTIONS DE CRÉDIT.

DU CRÉDIT.

Tout le monde ne se fait point une idée juste et nette de la nature et des effets du crédit; tout le monde ne comprend pas le véritable rôle que jouent et que doivent jouer les établissements chargés d'activer ou de régulariser la circulation des capitaux.

Ainsi, il en est qui confondent les banques de prêt pur et simple avec les banques de circulation, les banques agricoles ou industrielles avec les banques commerciales, etc., etc.

Les uns accordent au crédit la magique puissance de susciter, de créer spontanément d'immenses richesses, de multiplier indéfiniment les capitaux. Ils diraient volontiers que, pour enrichir la France, il suffit de l'inonder de papier-monnaie. A les entendre, on peut facilement doubler le capital foncier d'un pays. Il suffit, pour cela, de *représenter ce capital par des billets*, parce qu'alors on a à-la-fois *la valeur représentée et la valeur représentative*, la terre et les billets, la chose et le signe, le corps et l'ombre. Quant au numéraire, on peut, disent-ils, l'augmenter indéfiniment, en multipliant indéfiniment la circulation du papier.....

De pareilles erreurs ont pu être dangereuses à certaines époques; aujourd'hui elles ne sont plus que ridicules. On sait fort bien que le signe ne vaut que ce que vaut la chose; on sait fort bien que l'on ne double pas sa fortune en empruntant une somme égale à celle que l'on possède. Que j'emprunte cent mille francs sur ma maison, je ne crée point pour cela une valeur de cent mille francs, car ces cent mille francs me sont fournis par un prêteur à qui ma maison sert de garantie. Il n'y a point ici de valeur créée, puisque la maison et les écus qui m'ont été prêtés existaient avant le contrat d'emprunt. Si je puis, après ce contrat, user de ma maison et des écus, c'est-à-dire d'une valeur de deux cent mille francs, il ne faut pas oublier que la moitié de cette somme appartient à mon créancier (1). Encore une fois, il n'y a point de valeur créée; le crédit n'a rien ajouté aux richesses existantes : balance faite entre mon actif et mon passif, je ne suis pas plus riche après qu'avant.

On sait fort bien aujourd'hui que ce qui donne une valeur au numéraire, comme agent de circulation, c'est l'utilité. Le numéraire, tout comme les billets de crédit destinés à le remplacer, doit donc être proportionné aux besoins de la circulation. Si vous créez plus de numéraire que n'en réclament les besoins, ce numéraire sera probablement converti en lingots, ou sortira du pays pour aller chercher un marché plus avantageux; et si vous créez un numéraire fictif surabondant, si vous mettez deux millions où un seul million pourrait largement suffire, vos deux millions nominaux, après avoir chassé la monnaie métallique en partie, n'auront bientôt plus en définitive qu'une valeur réelle de un million; ils perdront 50 0/0, ou, ce qui revient au même, il faudra donner une double quantité de ce numéraire pour acheter ce qu'on achetait auparavant avec la moitié de la même somme. Voilà tout.

Personne ne croit plus aujourd'hui qu'une banque fondée au capital réel de 2 millions puisse doubler son actif en créant 2 millions de billets, bien qu'elle puisse par là doubler ses escomptes et le chiffre général de ses affaires. On sait fort bien que si cette banque s'avisait de liquider le lendemain de cette brillante opération, loin d'avoir gagné un centime à battre monnaie de papier, elle aurait perdu tous les frais de fabrication. Liquidation faite, elle ne trouverait pas même un chiffonnier qui voulût donner 50 centimes des 2 millions en billets.

Le crédit ne multiplie donc pas immédiatement les capitaux.

D'autres, prenant le contrepied, confondent à plaisir la puissance du crédit avec les abus qu'on en peut faire; ils constatent le danger de la circulation du papier, sans tenir compte des avantages; ils énumèrent avec complaisance tous les inconvénients des banques existantes, sans vouloir comprendre les services réels que peut rendre une banque normalement organisée; enfin, ils nient d'une manière à-peu-près absolue l'utilité du crédit. Le crédit, à leurs yeux, n'est qu'une chimère dont toute la magie consiste à sacrifier *l'avenir* au *présent*.

Ceci est vrai en certains cas, surtout lorsqu'il s'agit du crédit public, qui, le plus souvent, est destiné à pourvoir à l'insuffisance des revenus ordinaires, à alimenter la consommation, mais n'est pas vrai toujours. Le crédit, à proprement parler, n'est autre chose qu'un emprunt; et l'on pourrait s'enrichir en empruntant, si le profit qu'on tire des capitaux empruntés était supérieur à l'intérêt qu'on est tenu de servir. Mais celui qui emprunte uniquement pour consommer, pour détruire, empiète sur l'avenir, transforme son capital en revenus pour le dépenser, et se ruine nécessairement, cela n'est pas douteux. Mais il se ruine parce qu'il *consomme* et non parce qu'il *emprunte*; il se ruine parce qu'il mange *son capital*, au lieu de ne dépenser *que son revenu*. Et c'est là aussi ce qui explique pourquoi les emprunts faits par les gouvernements, comme ceux faits par les prodigues, sont presque toujours désastreux.

Quant au crédit commercial, les billets de banque, ou monnaie de papier, émis avec mesure, avec prudence, dans de sages limites, peuvent rendre une certaine quantité de métaux précieux disponibles, permettre d'immobiliser une partie du capital circulant, remplacer avec avantage et avec économie un agent de circulation incommode et dispendieux, offrir au commerce de grandes facilités et de grandes ressources. Ces billets multiplient aussi les services que peut rendre le numéraire, surtout dans un pays où le numéraire, loin d'être surabondant, suffit à peine aux besoins. Mais ce n'est là qu'un crédit de pure circulation, qui ne favorise qu'indirectement le travail productif, et qui est forcément très limité. Les banques de circulation et d'escompte sont très utiles sans doute, surtout au commerce, mais, théoriquement, leur système de circulation en papier est incomplet, constitué d'une manière anormale. L'abus en est facile, et l'abus peut occasionner d'épouvantables catastrophes. L'Angleterre à diverses reprises, la Belgique et les Etats-Unis en ces derniers temps, en ont fait la douloureuse expérience.

Le crédit commercial, le seul connu en France, est de beaucoup le moins important au point de vue théorique, il est bien loin loin d'avoir la fécondité productive du crédit industriel et agricole.

CRÉDIT RÉEL. — CRÉDIT PERSONNEL.

Il y a deux sortes de crédit : le crédit *réel* ou *positif* et le crédit *personnel* ou *moral*.

Le *crédit réel* est celui qui est garanti par un gage matériel et déterminé. De cette espèce sont les prêts sur hypothèque, les lettres de gage de Prusse et de Pologne; et pour les valeurs mobilières, les récépissés de lingot dans les banques de dépôt, les *warrants* des docks et des entrepôts d'Angleterre.

Le *crédit personnel* ou moral a pour garantie la probité, la capacité, la solvabilité présumée, surtout le travail de l'emprunteur; mais point de gage matériel et déterminé. Les banques d'Ecosse, dont l'organisation est fort remarquable (abstraction faite de leur système de circulation en papier), distribuent largement le crédit moral.

Enfin, il y a un *crédit réel et personnel à-la-fois*, procédant, en quelque sorte, de la nature du premier et de celle du second : c'est le crédit connu dans le commerce. Le crédit commercial, en effet, est un système *mixte*. Si la totalité de l'actif du négociant répond de sa signature, il n'y a point de gage spécial affecté à la garantie de chaque créance; et il est impossible de savoir d'une manière précise si les engagements contractés par le marchand excèdent ou n'excèdent pas la valeur de son fonds de commerce, le chiffre de sa fortune. Le crédit du commerçant repose souvent tout entier sur sa moralité et sur son industrie. Le négociant d'une moralité et d'une solvabilité douteuse trouve encore, en France, à emprunter plus facilement et à meilleures conditions que le propriétaire qui offre de fournir une hypothèque de premier rang. Cette anomalie prouve évidemment que le crédit est, chez nous, à l'état d'enfance, ou plutôt que le crédit foncier n'existe pas, est incompatible avec nos lois de procédure. Le crédit commercial est donc un crédit réel et personnel tout ensemble.

L'idée du crédit moral est philosophiquement bien supérieure à la conception du crédit réel. Malheureusement, dans l'état d'anarchie industrielle où nous vivons, le crédit personnel n'offre ni ne peut offrir une complète sécurité. Aussi est-il à-peu-près inconnu.

(1) Voir le numéro d'hier.

(1) Il en serait absolument de même si le prêt, au lieu d'être fait en écus, avait été fait en billets de banque, car les billets ne valent que ce que valent les écus dont ils représentent la valeur. Seulement l'effet pourrait être fort différent. Par la substitution des billets aux écus, la valeur capitale n'aurait point été augmentée, mais le même capital aurait été mis en état de rendre plus de services. Ceci sera expliqué tout-à-l'heure.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MAITRE NICOLAS LE LIGUEUR.

Histoire normande (1).

VII.

Lemoine fut comme tous ceux qui remportent d'une manière imprévue un avantage au-dessus de leurs mérites, il n'osa pas en profiter; effrayé d'ailleurs par les menaces de La Curée, qu'il s'attendait à revoir chaque jour, il semblait montrer fort peu d'empressement de mettre sa conquête à l'abri des atteintes d'un rival aussi redoutable que René.

Nicolas, tout au contraire, plus que jamais possédé de son humeur ligueuse et cédant au besoin de s'étourdir sur ses mauvaises actions, ne voulait pas qu'on prît pour une boutade irréfléchie la résolution qui lui avait fait jeter sa fille aux bras de Lemoine. Engagé dans une mauvaise voie, il n'osait regarder autour de lui, de crainte de rencontrer un remords, et il courait avec rapidité et la tête baissée, jusqu'à ce qu'il ne fût plus temps de se repentir. Ce n'était là qu'amour-propre, mais l'amour-propre, comme ce cliquet d'engrenage qui maintient la tension de la roue, le poussait toujours plus loin dans le mal. Lemoine paraissait tant redouter; il avait demandé à son énergie, à ses fougueuses passions un dernier effort, et cet effort était immense. Depuis le matin chacune de ses paroles était accompagnée d'un gros rire, rire hideux et forcé; il était comme ivre, ivre d'entêtement, de haine et de brutalité; et impatient de pousser son dernier cri de victoire, il fut le premier prêt de tous ceux qu'il avait conviés au sacrifice de sa fille.

Il venait de quitter sa chambre, paré de ses plus beaux habits de fête, et, triomphalement placé sur le seuil de sa porte, au milieu des guirlandes qui la décoraient, il stimulait la lenteur de quelques voisins, lorsqu'un cavalier, débouchant au galop dans la rue aux Huiliers, arrêta brusquement devant lui son cheval couvert d'écume. Le cavalier mit pied à terre, attacha sa bride aux ferrures d'un volet, regarda en grommelant la décoration de la porte et marcha vers Nicolas.

— J'arrive à temps, à ce qu'il paraît, lui dit-il.

— Que voulez-vous, monsieur? dit l'échevin de l'air bourru qui lui était devenu familier.

— Eh parbleu! répondit le cavalier en le poussant et en s'élançant dans la salle, voulez-vous donc faire à la porte de votre logis autant de cérémonies que s'il s'agissait d'une porte de ville? Je suis fatigué, j'ai chaud, je viens de loin, et si vous le voulez bien, je vais m'asseoir avant

— Nullement, mon maître, et c'est pour apporter ici cette heureuse nouvelle que, de mon propre mouvement, je suis parti hier de Saint-Denis, après avoir vu Sa Majesté entendre dévotement la sainte messe.

— La sainte messe!

— Et pourquoi pas? Sachez-donc qu'avant-hier Sa Majesté, se rendant enfin aux sollicitations de ses fidèles sujets, s'est présentée pour entrer dans l'église de Saint-Denis. Sur le parvis étaient l'archevêque de Bourges, le cardinal de Bourbon et neuf évêques. — Qui êtes-vous? a dit l'archevêque. — Je suis le roi! — Que demandez-vous? — Je demande d'être reçu au giron de l'église catholique, apostolique et romaine.

— C'est impossible! vous mentez! s'écria l'échevin.

La Curée continua :

— Le voulez-vous? ajouta le prélat. — Oui, je le veux et le désire, reprit le roi qui, s'étant mis à genoux, ajouta : Je proteste et jure devant la face de Dieu tout-puissant, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine.

— Dites-vous bien vrai? demanda Nicolas.

— Ensuite, continua La Curée sans s'émouvoir, le roi baisa l'anneau de l'archevêque qui lui donna l'absolution à haute voix.

— Quoi! vraiment, dit l'échevin, le huguenot a renié sa foi?

— Comme vous le dites, répondit La Curée, il a senti...

Nous manquons de moyens pour apprécier exactement la moralité, le talent, la solvabilité d'un ouvrier, d'un petit industriel, d'un simple travailleur. Et de plus, grâce au système de la libre concurrence, comme tout le monde aujourd'hui travaille à l'aventure, sans savoir si la société a besoin des produits qui vont être créés et quelle sera la quantité fournie par les rivaux, le travail le plus opiniâtre et la probité la plus scrupuleuse ne peuvent offrir de garanties positives au milieu de ce désordre économique. Le travailleur le plus habile n'est pas sûr de trouver toujours de l'ouvrage, l'industrieux des consommateurs; l'homme le plus probe peut être ruiné, écrasé d'un moment à l'autre par l'habileté ou par la mauvaise foi d'un compétiteur, par la découverte d'un procédé de fabrication plus économique, par une catastrophe imprévue dont il aura à subir les conséquences désastreuses, etc. Une faillite peut en entraîner cent autres, et le plus honnête des artisans qui n'a pour satisfaire à ses engagements que sa moralité, le fruit de son travail et quelques économies, ne peut pas être assuré de pouvoir dans trois mois acquitter ses billets; car d'ici là une crise politique ou commerciale peut survenir, il peut être ruiné par la déconfiture de ses débiteurs; il peut enfin, malgré tous ses efforts et toute son habileté, être supplanté par un concurrent déloyal ou par un rival heureux. — Sa probité, son activité, n'offrent donc point de garantie suffisante.

Le crédit personnel ou moral, qui a pour but de fournir aux travailleurs les instruments nécessaires, les avances indispensables, n'est normalement possible que là où il y a organisation de l'industrie et du travail, là où tout produit est destiné à des besoins connus; en d'autres termes, que là où la production et la consommation sont en constant équilibre.

Le crédit réel, au contraire, qui a pour objet la mobilisation des capitaux immobilisés, la conversion des capitaux fixes en capitaux circulants, le dégagement des valeurs engagées, n'offrirait point aujourd'hui les mêmes inconvénients, car ce crédit est toujours couvert par une valeur positive qui lui sert de garantie. Mais ce crédit ne pourra être réalisé avec avantage et sur une vaste échelle que lorsque des lois spéciales l'auront rendu possible.

Au point de vue spéculatif, le crédit réel et le crédit moral se complètent l'un par l'autre. En donnant aux capitaux engagés ou immobilisés une valeur de circulation, le crédit positif rend ces capitaux, c'est-à-dire ces instruments de travail, disponibles, fournit le moyen de les faire passer entre les mains de ceux qui veulent et qui savent s'en servir et les utiliser. Une organisation normale du crédit doit donc combiner les avantages du crédit réel et du crédit personnel... Encore une fois, dans l'état actuel des choses, nous n'avons point à nous en occuper.

Le crédit soit réel, soit personnel, pour celui auquel il est fourni, n'est autre chose qu'une avance ou qu'un emprunt, ainsi que nous l'avons déjà dit; et l'on ne s'enrichit point nécessairement *par cela seul* que l'on emprunte. Mais le crédit donne les moyens d'utiliser comme *capital circulant*, comme *capital disponible*, la valeur *des capitaux fixes ou immobilisés*; il permet de faire servir à une *opération nouvelle* les valeurs engagées dans une première opération non encore *terminée ou réalisée*; il facilite *un travail productif*, qui, sans le crédit, c'est-à-dire sans les instruments ou les avances indispensables, serait resté impossible; et dès-lors il permet de tirer un nouveau profit de ces capitaux, de leur faire rendre un double service et de tirer profit de ce travail.

En fournissant les moyens d'entreprendre des travaux utiles et productifs, en faisant agir, comme capital circulant, les fonds engagés, le crédit permet de *multiplier les profits et les revenus*; il permet en même temps de faire des épargnes et des économies, *de capitaliser* une partie ou la totalité de ces profits ou de ces revenus, et en ce sens, *mais en ce sens seulement*, il contribue *médiatement* à l'accumulation des capitaux.

En résumé: *Le crédit ne multiplie point les* CAPITAUX, *mais il multiplie les* SERVICES *que les capitaux peuvent rendre, c'est-à-dire l'utilité, les profits, les revenus qu'on en peut tirer.*

Voilà la *magie du crédit*, toute la magie du crédit, et certes elle est grande!

Supposez un vaste système de crédit appliqué sur toute la France, un système qui utilise tous les capitaux aujourd'hui improductifs ou immobilisés: quel élan donné au travail et à l'industrie! que de produits, que de résultats obtenus ou rendus possibles! N'y a-t-il pas là de quoi fournir de l'ouvrage, des avances et des instruments à tous les bras inoccupés? de quoi utiliser toutes les activités sans emploi, toutes les intelligences?

Mais, nous l'avons dit, l'organisation d'un crédit normal suppose en même temps une organisation quelconque de l'industrie, dans le sens le plus large du mot. Or, pour cela faire, il faut au moins attendre que l'école libérale en économie politique, l'école purement négative, aujourd'hui triomphante, ait cessé de dominer exclusivement tous les esprits, comme elle a déjà cessé de faire autorité dans la science.

En définitive, le crédit est utile à ceux qui empruntent pour travailler, pour produire, pourvu que les conditions du prêt permettent au travailleur intelligent de tirer du capital emprunté un profit supérieur à l'intérêt qu'il est tenu de servir.

Mais le crédit est ruineux toutes les fois que l'emprunteur destine la somme empruntée à une consommation improductive, parce qu'alors le crédit ne fait que fournir les moyens d'anticiper sur l'avenir, d'anéantir un capital, un instrument de travail, de tarir pour toujours une source de richesses.

Le crédit ne doit être fourni qu'à ceux qui *veulent*, qui *savent* et qui *peuvent* tirer un parti utile des capitaux, et il doit leur être fourni aux meilleures conditions possibles.

Ceci posé, nous allons chercher s'il n'y aurait pas moyen, même sans rien changer aux lois existantes, d'améliorer, de développer progressivement les institutions de crédit compatibles avec l'ensemble de notre législation, de faire produire au crédit aujourd'hui réalisable la plus grande somme de résultats. Nous nous tiendrons constamment dans la sphère du possible.

Examinons d'abord succinctement le rôle que le capital et le travail jouent dans la production. (*La suite à demain.*)

Populations agricoles de l'Ardèche. — Déboisement.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Dans nos montagnes, l'ouvrier célibataire n'est pas misérable: c'est-à-dire qu'il mange à sa faim, et parvient à se couvrir sans s'endetter. Le prix des journées en hiver est de cinquante centimes avec la nourriture, et en été de soixante centimes, ou le double sans la nourriture. La quantité et la qualité du travail exécuté pour un salaire si chétif est bien minime; aussi ceux qui font travailler sont loin de bénéficier sur leurs ouvriers.

Le journalier marié, le granger (métayer) et le fermier se trouvent dans une position moins heureuse que l'ouvrier célibataire, indépendant. Il en est peu qui ne soient arriérés de plusieurs termes vis-à-vis de leurs propriétaires. Il faut que l'espérance dans l'avenir soit un sentiment bien merveilleux, puisqu'elle efface chez ces pauvres gens le souvenir du passé, et absorbe toute réflexion de désespoir sur la réalité du présent.

Les femmes des petits propriétaires et ouvriers n'ont d'autre industrie que le nourrissage des enfants trouvés. Le nombre des orphelins placés dans les montagnes de l'Ardèche par les hôpitaux de Lyon, de Vienne, etc., est incalculable. Pour un mince salaire, ces malheureuses consentent à livrer leur sein à des enfants viciés, et trop souvent elles deviennent victimes de l'infâme contagion dont les nourrissons étaient infectés avant leur naissance.

Souvent encore les femmes, devenant enceintes pendant le nourrissage, cachent leur état de grossesse, et sacrifient, pour conserver le salaire sans lequel elles ne peuvent vivre, et l'enfant qu'elles portent, et le nourrisson qu'on leur a confié. Aussi quelle chétive population que celle de nos montagnes! Tout faible que soit le contingent d'hommes que le recrutement leur demande chaque année, plusieurs communes sont dans l'impossibilité de le fournir. Le gouvernement le sait, et il reste dans l'inaction. Il ne sait trouver aucun remède à nos misères sociales. S'il laisse s'abâtardir nos populations, il ne se montre pas plus soucieux de la conservation du sol lui-même, qui se détériore annuellement avec une effrayante rapidité. Bien loin de proposer des mesures efficaces pour le reboisement des terres en pente, il ne se sert pas même de son pouvoir légal pour arrêter les déboisements. Consultez les gardes généraux, et ils vous diront que, malgré leur opposition, les bureaux de Paris autorisent toutes les demandes en défrichement, pourvu qu'elles soient appuyées par un électeur influent.

Le gouvernement de 1830 est donc aussi aveugle sur les intérêts généraux du pays que les gouvernements qui l'ont précédé: il ne voit la France que dans les villes, c'est là qu'il cherche son soutien; mais il faut qu'il le sache, hors des villes existent vingt-cinq millions de Français qui disent toujours: Notre ennemi, *c'est* notre maître!

La *Démocratie pacifique* ne se lassera point de signaler la misère des ouvriers agricoles et les désordres de notre agriculture anarchique: on souffre dans les villes sans doute; mais on souffre aussi dans les campagnes; tout le corps social n'est qu'une plaie. Si notre gouvernement avait l'intelligence des besoins du peuple, il se hâterait de travailler à l'organisation de l'agriculture, à sa prospérité, car la prospérité de la nation est essentiellement liée à celle de l'agriculture.

« Je suis un écrivain travaillant dans son coin à faire honorer la religion, respecter la monarchie et *éclairer la liberté.* »

A côté de cette déclaration modeste de son rédacteur en chef, le *Globe* contient aujourd'hui un petit article dans lequel il ne rougit pas d'affirmer que les idées de violence, de pillage et de meurtre, écloses dans quelques cerveaux égarés, sont *excités chaque jour par la lecture d'écrits se disant nationaux ou* PACIFIQUES. Dans l'intention du *Globe*, sait-on à qui s'adresse le mot *nationaux?* à la *Gazette de France*; et le mot *pacifique?* à nous.

La conclusion évidente de l'article du *Globe* est celle-ci:

« La société veut-elle vivre? alors qu'elle supprime au plus vite ces écrits soi-disant *nationaux* et *pacifiques*, véritables foyers où s'allument les *passions féroces des barbares de la civilisation.* »

C'est sans doute en se permettant largement la calomnie, vis-à-vis des journaux qui s'intitulent nationaux ou pacifiques, que les écrivains du *Globe* entendent *faire honorer la religion*; et c'est probablement par le rétablissement de la censure qu'ils entendent *faire éclairer la liberté* (style de M. Granier de Cassagnac.)

Les partis politiques.

Nous empruntons aux *Guêpes* de M. Alphonse Karr, volume de décembre, un passage non moins sensé que piquant et spirituel:

Coupez une question en deux — quelle qu'elle soit — et vous verrez les gens tenir à honneur d'adopter l'une des deux moitiés de la question. — Proposez n'importe quoi, et le public se croira obligé de se ranger en bataille pour ou contre — c'est ainsi que se forment les partis, c'est ainsi qu'on nous a tant de fois demandé avec un mélange d'étonnement et de dédain: — Mais, enfin, *pour qui* êtes-vous?... de quel parti êtes-vous?

— Je suis pour la raison, messieurs, je suis pour le juste et pour l'honnête.

— Vous plaisantez, la raison, le juste, l'honnête... ce ne sont pas des partis — il y a trois partis: les légitimistes, les républicains et le gouvernement actuel; de quel parti êtes-vous?

— Permettez-moi, messieurs, de répondre à votre question par une autre question: Aimez-vous mieux manger des crapauds au jus ou à la sauce blanche?

— Nous n'aimons les crapauds à aucune sauce.

— Fumez-vous les cigarres de Manille de la régie par le gros bout ou par le petit bout?

— Nous ne les fumons ni par le gros bout ni par le petit, parce qu'ils sont détestables.

— Comment préférez-vous les coups de bâton, sur le dos ou sur la plante des pieds?

— Nous préférons ne pas avoir de coups de bâton.

— Eh bien, messieurs, je suis comme vous, non pas que je demande à ne pas avoir de gouvernement, au contraire — je voudrais un gouvernement fort, dans les mains des plus intelligents, qui, n'ayant rien à craindre et rien à espérer des classes nombreuses, pauvres et peu éclairées, s'occupât sérieusement des intérêts et du bonheur réel de ces classes, autrement que par des phrases, autrement que pour les faire se ruer sur leurs adversaires; mais pour ce qui est des trois partis en présence, je ne vois entre eux de différence que dans le nom des hommes, — l'un tient, l'autre veut prendre, l'autre veut reprendre; — entre ces trois partis, — s'il faut absolument choisir, je suis pour celui qui tient, parce qu'il tient, — et c'est au fond une meilleure raison que ce n'en a l'air: — pour prendre ou pour reprendre, il faut tirailler et déchirer les choses qu'on veut prendre ou reprendre; et ces choses-là, voyez-vous, c'est nous, c'est la fortune publique, c'est la liberté, c'est la paix et le calme.

REVUE ÉTRANGÈRE.

Grèce.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Athènes, 30 novembre 1843.

L'assemblée nationale est donc régulièrement constituée; le roi a prononcé son discours, que vous trouverez sans doute dans tous les journaux grecs. Depuis ce jour, l'assemblée continue ses travaux en s'occupant de son règlement, dont elle a déjà annoncé cette partie: que dans toutes les questions de personnes, on votera secrètement, et dans toutes les questions de principes, ostensiblement; ce qui doit vous faire prévoir que, dans toutes les questions qui concerneront les prérogatives royales, tout le monde sera d'accord, personne ne voulant se compromettre, dans l'incertitude du résultat. Je vous avais déjà annoncé, par le dernier courrier, le prochain départ de M. Katakasi, ce qui a eu lieu ces jours-ci. Cette disgrâce (si c'en est une) du ministre de Russie est un fait immense et qui facilite singulièrement l'éclaircissement de l'état actuel des choses; car le parti napiste ne pouvant plus s'appuyer sur la Russie, qui vient de le désavouer et de le priver de son directeur étranger, ne peut plus actuellement se combiner qu'avec le plus faible des deux partis occidentaux, c'est-à-dire le parti anglais contre le parti français, afin d'empêcher M. Coletti de faire quelque chose de durable; mais aussitôt que le parti anglais voudra, lui aussi, essayer de se constituer, la majorité lui manquera de suite par la défection des napistes, qui se porteront alors du côté du parti français. Cette manœuvre de gauche à droite et de droite à gauche des napistes devra nécessairement se répéter jusqu'à la désorganisation totale des deux partis anglais et français, dont les napistes ont intérêt à ne pas permettre l'organisation définitive, sous peine de rester continuellement à leur queue.

Ne croyez pas que nous ayons pour cela une transformation de partis par suite de l'adoption de nouveaux principes politiques comme conséquence de la journée du 15 septembre, parce que toutes les idées politiques étant toutes empruntées de l'occident, n'exercent aucune influence sur les Grecs, dont les habitudes et les croyances sont en répulsion complète avec ces idées. D'après cela, il est facile de prévoir que tout ce que l'assemblée nationale décidera, restera sur le papier et ne pourra se réaliser par le manque absolu des éléments de réalisation; car toutes ces questions ne sont que des questions de déplacement de pouvoir des mains de certaines personnes dans les mains de certaines autres; ce qui laisse intact l'immense problème de l'organisation du travail social, et sans cette organisation, en Grèce encore plus qu'en France, il est impossible au peuple de payer l'entretien nécessaire au jeu de la mécanique constitutionnelle. Tout ceci vous fait déjà concevoir qu'il n'y a pas possibilité de guerre civile en Grèce, comme quelques journaux semblent l'annoncer, parce qu'il n'y a dans l'esprit de personne aucune foi dans ce qui existe et dans ce qu'on cherche à créer. Cet *athéisme politique*, en diminuant de plus en plus l'influence des principaux meneurs de la révolution, les mettra d'ici à peu de temps dans l'impossibilité de faire converger deux ou trois personnes vers un même but, ceci étant surtout la conséquence de cet esprit d'égalité chrétienne qui anime toute la population grecque, population qui, comme vous le savez déjà, ne se compose que d'une seule race unitaire et homogène. Aussi sera-t-on étonné plus tard de voir ici une déroute complète des idées politiques empruntées à l'occident, et alors se passeront en Grèce des événements qui étonneront le monde.

ORIENT.

TURQUIE. — Nous lisons dans le *Journal de Constantinople*, du 26 novembre:

— De sorte, continua La Curée, qu'hier soir le roi, encore tout ému de ces deux journées, fit appeler mon commandant. — « Mon brave, lui dit-il, quand je suis heureux, je voudrais que tout le monde le fût, et parmi mes fidèles il en est peu que j'aime autant que vous. Je vous ai désigné pour me garder une de mes places. Je vous donne dès aujourd'hui une pension de six mille livres, et vous ordonne de partir ce soir pour aller vous installer à Vernon, dont je vous confie le gouvernement. » De sorte...

— Qu'avez-vous dit? s'écria l'échevin, qui depuis quelques instants était en proie à une agitation convulsive et qui sembla se réveiller en sursaut.

— J'ai dit que mon commandant a reçu une pension de six mille livres de sa majesté le roi de France, qui lui a confié le gouvernement de Vernon...

Vous m'avez rendu le bonheur, la vie, et je me suis réjoui de vous voir triste et malheureux! Je suis bien coupable et je vous demande grâce!

Et le brave homme tomba presque évanoui dans les bras de René.

En ce moment arriva La Curée qui avait eu peine à suivre Nicolas, puis Marie, qui, entendant les cris de son père et le voyant courir à travers les rues, s'était mise à sa poursuite sans rien comprendre. Elle entre dans la grande salle, aperçoit son père, René, et s'arrête. Elle porte ses mains sur son cœur pour en contenir les battements, son regard s'anime, sa bouche se dessine sous un charmant sourire, puis elle court et se cache dans les bras de Nicolas.

— Marie! vous ne m'avez point oublié! disait le gouverneur en courant vers la jeune fille.

— Oh! monsieur, reprit Nicolas, ni elle ni moi ne sommes plus maintenant dignes de vous... Mais elle m'aidera, du moins, à obtenir mon

mai 1594, Marie étant à Andelys, chez une sœur de son père, y mit au monde un fils que le bon échevin nomma Nicolas comme lui.

Nicolas Poussin fut privé de bonne heure de son père, mort glorieusement dans l'une des dernières prises d'armes du roi Henri IV. L'enfance de l'orphelin se passa presque tout entière dans la petite maison de son aïeul; c'est là qu'il préluda aux chefs-d'œuvre qui l'ont immortalisé, et qu'un peintre célèbre du temps, Quintin Varin, lui prédit ce qu'il serait un jour.

La tradition à laquelle nous devons les détails que nous avons rapportés n'est connue que d'un petit nombre d'habitants de la ville de Vernon; le hasard nous a fait trouver des documents qui la confirment (1), et nous sommes heureux d'aider les bons Vernonnais à se montrer fiers du monument qu'ils possèdent, bien qu'ils soient généralement peu sensibles aux vieilleries des autres siècles. Puissent ces lignes appeler sur l

« Il n'y a dans ce moment-ci aucune question politique à l'ordre du jour, si ce n'est celle relative au différend avec la Perse, qui est subordonnée au résultat des négociations entamées à Erzeroum, et celle de la Grèce. Quant à celle-ci, quoique d'un haut intérêt pour la Turquie, la Sublime-Porte ne peut s'en occuper que d'une manière indirecte, et pour prendre des mesures conservatrices, puisque c'est en Grèce qu'elle doit se décider. Cependant elle s'en occupe, et le dernier conseil extraordinaire qui a été tenu jeudi à la Sublime-Porte, sous la présidence de S. A. le grand-visir, avait cette question pour principal objet. On parle même des instructions que le gouvernement aurait transmises à son ministre à Athènes, avec l'assentiment des représentants des cours alliées, pour qu'il eût à réclamer contre l'élection des députés nommés pour représenter des localités qui n'ont jamais cessé de faire partie de l'empire ottoman, et protester, le cas échéant, contre leur admission dans l'assemblée nationale. C'est à ce motif que l'on attribue l'activité des communications qui ont encore eu lieu pendant ces derniers jours entre la Sublime-Porte et les principales ambassades. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que le gouvernement de Sa Hautesse est toujours animé des intentions les plus bienveillantes en faveur du nouveau royaume, et il ne dépendra que de celui-ci d'en assurer la durée.

» Des lettres d'Erzeroum, du 19, nous annoncent que les commissaires chargés des négociations relatives à la solution du différend turco-persan, avaient eu, le 9, leur quatrième conférence, et la cinquième le 14. Il paraît à peu-près décidé qu'ils continueront à se réunir toutes les semaines.

Rien n'a transpiré jusqu'ici dans le public sur le résultat de ces premières réunions, et jamais négociation n'a été enveloppée de plus de mystère. Cependant, à la tournure que prennent les choses, on semble craindre qu'elles ne traînent encore en longueur. »

Egypte. — On écrit d'Alexandrie, 26 novembre, au *Sémaphore de Marseille :*

« Le 23 de ce mois est entré dans notre port, venant d'Alger, le bateau à vapeur français *le Cerbère*, ayant à bord une centaine de pèlerins algériens qui sont immédiatement partis pour la Mecque.

» Ahmet-Meneli-Pacha a franchi les premières cataractes d'Assouan, sur le même bateau à vapeur qui, pour remonter ces chutes d'eau, avait été tiré à l'aide de cordes par un grand nombre d'Arabes, de manière qu'au bout de vingt à vingt-cinq jours, ce pacha sera arrivé au terme de son voyage.

» La princesse, fille du pacha, a donné un magnifique dîner à Mme la marquise de la Valette. »

ESPAGNE.

Le congrès, dans sa séance du 9 novembre, s'est occupé de diverses propositions incidentes, entre autres de celle de M. Lopez, ainsi conçue :

Je demande à la chambre qu'elle veuille bien déclarer qu'il n'y a lieu à délibérer ni sur la proposition de M. Bravo Murillo, ni sur la proposition du message. En d'autres termes, je demande que la chambre défasse le lendemain ce qu'elle a fait la veille.

Les orateurs qui ont parlé à cette séance sont MM. Castro et Lopez.

M. le comte de Las Navas a fait entendre cette interruption : « Cette discussion est un vrai scandale, car elle compromet l'honneur et la dignité du trône. »

Le congrès devait voter à la séance du 10 sur la proposition de M. Lopez. Il ne manquerait plus, pour couronner ces tristes débats, que cette proposition fût admise.

— Le *Heraldo* fait les réflexions suivantes sur les discussions de la chambre :

« La gauche a commis une faute impardonnable en couvrant de sa protection un homme qui sera incompatible avec le trône aussi long-temps qu'il aura quelque prestige et quelque dignité. Nous aimons à croire que la gauche reconnaît maintenant son erreur. Quand à la prétendue révolution dont on nous menace, nous ne la redoutons pas. Nous l'attendons avec calme, et dussions-nous succomber, notre conscience ne serait troublée par aucun remords. »

Le sénat s'occupe en ce moment de la loi des municipalités, dont il a déjà voté plusieurs articles.

— On lit dans le *Siecle :*

« Les lettres et les journaux de Madrid annoncent qu'une révolution est imminente en Espagne. S'il fallait en croire l'*Espectador*, Prim, qui assiége le château de Figuières, se serait réuni à Ametller qui le défend, pour combattre les tendances des modérés. Un fait certain, c'est que les choses vont si mal en Catalogne, que le général Sanz a plusieurs fois envoyé sa démission. »

ANGLETERRE.

Le *Standard* annonce que le parlement anglais va être de nouveau prorogé du 19 décembre au jeudi 1er février.

— Le *Times* continue à censurer avec beaucoup d'acrimonie les démonstrations du parti légitimiste à Londres. Le journal anglais fait observer qu'à l'exception de MM. Chateaubriand et Berryer, aucun homme politique éminent de France n'est venu saluer le représentant de la légitimité; que, parmi les nobles visiteurs, MM. de Villèle, de Noailles, de Périgord, de Mortemart, se font remarquer par leur absence.

IRLANDE.

L'association pour le rappel a tenu sa séance, le 4 décembre, dans Conciliation-Hall.

M. John O'Connell a donné lecture d'une lettre de Joseph Sturge à l'association.

Dans cette lettre, M. J. Sturge élève quelques doutes sur l'utilité du plan des repealers qui consiste à rompre l'union en gardant la reine Victoria pour souveraine des deux pays. Voici comment il s'exprime sur ce point :

Je demanderai où est la garantie de la durée d'une pareille combinaison? Il y a plus de 40 ans, les deux parlements d'Angleterre et d'Irlande adoptèrent une opinion différente relativement à la question de la régence, et la nation futen danger de voir la guerre civile s'allumer. Comment écarter ce danger, si deux parlements différents venaient à discuter plus tard une question de succession au trône? Je crois par conséquent qu'il vaudrait mieux, pour éviter toute collision dans l'avenir, séparer complètement les deux pays.

RUSSIE.

On écrit du Danube, 4 décembre, à la *Gazette de Cologne :*

« Une lettre d'Odessa nous apprend que, depuis six mois, il règne une activité extraordinaire dans les chantiers russes. En ce moment, le gouvernement russe fait tous les efforts imaginables pour augmenter sa marine. Un grand nombre de vaisseaux de toutes dimensions a été construit ra-

maatschappy. Au moyen de toutes ces mesures, le gouvernement déclare avoir foi dans l'avenir.

» S. M. le roi Guillaume-Frédéric, comte de Nassau, s'est engagé, dans le cas où ces différents projets seraient adoptés par les chambres, à prêter au trésor une somme de 10 millions de florins, ne donnant qu'un intérêt de 3 0/0. Cette offre a été acceptée par le roi actuel. Le comte de Nassau déclare en outre renoncer à une créance de quatre millions de florins qu'il prétend lui être due par le trésor. La seule condition qu'il impose pour tous ces sacrifices, c'est qu'il restera libre de toutes autres charges. »

AMÉRIQUE.

La Plata. — Les nouvelles de Montevideo venues par le paquebot de Falmouth, vont jusqu'au 27 septembre. Nous publions l'extrait suivant d'une lettre écrite de Montevideo par une personne que l'on nous assure être en rapport avec les personnes les plus haut placées :

« J'étais ce matin chez le ministre brésilien, qui est toujours plein de confiance et me donne à entendre que toute cette affaire d'intervention de la part de l'empire était chose arrêtée avant son départ de Rio Janeiro. En sortant de chez M. Cansançao de Sinimbre, je suis allé au fort, où j'ai vu le président de la république et le ministre des relations étrangères; ils m'ont dit que *si l'on peut répondre de la réussite d'une affaire, il n'y a pas à douter du succès de l'alliance avec le Brésil.* Tout, en effet, encourage cette croyance, la conduite du ministre brésilien, les assurances qu'il donne à nos hommes d'Etat, le ton de confiance dont il parle de l'avenir; enfin, ce qui a été dit il y a peu de jours à la chambre des représentants de Rio-Janeiro. »

Faits divers.

Depuis quelques jours, le bruit court à Toulon que le prince de Joinville doit prendre le commandement d'une division navale et arborer son pavillon sur le vaisseau *le Diadème*. (*Presse.*)

— Avant-hier au soir et hier matin, M. Guizot a eu des conférences avec lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre. Hier matin, à huit heures, il a été expédié du ministère des affaires étrangères un courrier pour Londres, porteur de dépêches de lord Cowley et du cabinet des Tuileries. (*Commerce.*)

— La nouvelle annoncée par la *Gazette de France* ne se confirme pas. Rien n'annonce que le gouvernement anglais ait intimé l'ordre au duc de Bordeaux l'ordre de quitter Londres.

— M. Bresson, ambassadeur de France près la cour d'Espagne, est arrivé le 7 décembre à Madrid.

— On lit dans le *Journal de Paris :*

« Il est question en ce moment d'améliorations depuis long-temps réclamées et qui seraient enfin introduites dans le mode d'administration du Mont-de-Piété de Paris.

» On sait que l'intérêt, qui s'élevait, depuis la création de l'institution dite charitable, à 12 0/0 sur les prêts, a été réduit depuis quelques années à 9 0/0, taux encore de beaucoup trop élevé.

» On ne saurait trop applaudir à l'initiative que pourraient prendre l'administration municipale et le conseil des hospices sur toutes les questions qui tendraient à diminuer le taux de l'intérêt des prêts, qui pèse surtout sur la classe pauvre et laborieuse.

» Nous apprenons avec une vive satisfaction que, dans une réunion du conseil du Mont-de-Piété, qui a eu lieu hier à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le préfet, divers moyens d'arriver à ce résultat désirable ont été discutés avec une sollicitude et une impartialité qui peuvent faire présager une heureuse et prochaine solution. »

— Le préfet de la Seine prévient les porteurs d'obligations municipales de l'emprunt de 40 millions, que le remboursement des obligations sorties, et le paiement des primes et des coupons d'intérêts du 2e semestre 1843, seront effectués à la caisse municipale, à l'Hôtel-de-Ville, à partir du 2 janvier prochain, de la même manière qu'ils avaient précédemment lieu à la Banque de France.

Les porteurs de nombreux coupons d'intérêts (20 au moins) ou de plusieurs obligations à rembourser, pourront en faire le dépôt d'avance, à partir du 22 décembre courant. Les paiements seront effectués sur la présentation des obligations remboursables, ou des coupons d'intérêts, *accompagnés de bordereaux signés par les parties prenantes.*

Les porteurs de ces titres pourront se procurer à la caisse municipale, à partir du même jour, 22 décembre, des formules de ces bordereaux, afin de les rédiger chez eux, à l'avance, et d'éviter par là les lenteurs qu'entraînerait cette rédaction au moment du paiement. Le bureau est ouvert de 10 à 3 heures.

— Nous lisons dans une lettre adressée d'Alger :

« Je vous ai déjà parlé de l'établissement des Trappistes, vous ne pouvez rien imaginer de plus admirable. Ces religieux ont entrepris l'œuvre toute chrétienne de coloniser par la religion : trois cents pauvres jeunes gens arabes, rendus orphelins par la guerre, et qui erraient dans la montagne, ont été recueillis par eux. Ils les nourrissent, les instruisent dans la langue française, et en font des agriculteurs instruits. Puis, à mesure que ces enfants grandiront, les Trappistes les établiront autour d'eux dans les villages. — N'êtes-vous pas tout ému d'admiration au simple récit de cette noble entreprise? »

— On lit dans l'*Impartial* de Nancy :

« Une société de demoiselles a été fondée dans notre ville, il y a deux ans, sous le patronage de dames israélites. Son but est de concourir à l'œuvre éminemment charitable des salles d'asile, en distribuant aux enfants de la classe la plus pauvre les vêtements qui leur sont nécessaires pour y être admis. Ses charités s'étendent indistinctement aux misères de toutes les croyances. Cette année, plus de cent enfants appartenant aux diverses communions de notre ville ont été habillés par ses soins. »

— On compte en France 1,329 hôpitaux et hospices secourant 152,830 malades et indigents; 6,275 bureaux de charité secourant 695,932 indigents. Les congrégations religieuses de femmes secourent 1,200,000 malades; elles font élever, par 10,375 institutrices, 620,950 enfants; 2,136 frères de la doctrine chrétienne élèvent 150,000 enfants.

— Du 11 au 20 novembre, il est arrivé à Alger 181 ouvriers, dont 7 serruriers, 13 menuisiers, 11 tailleurs de pierre, 6 jardiniers, 24 journaliers, 36 cultivateurs, 4 charpentiers, 42 maçons, 15 terrassiers, 2 forgerons, 3 charrons, 15 manœuvres, 1 maréchal-ferrant, 2 scieurs de long, dont 97 Français, 23 Allemands, 11 Italiens, 5 Anglo-Maltais, 31 Suisses, 14 Espagnols, venus : 107 de Toulon, 53 de Marseille, 2 de Cette, 5 de Malte, 6 d'Alicante, 8 de Mahon.

Du 21 au 30, 181 ouvriers dont 3 serruriers, 8 menuisiers, 6 tailleurs de pierre; 8 jardiniers, 34 journaliers, 13 cultivateurs, 3 charpentiers, 20 maçons, 10 terrassiers, 2 forgerons, 1 charron, [illegible]

— On écrit de Palerme, 21 novembre :

« Le 17, la lave du Vésuve se frayant un chemin à travers le cratère de 1842, se répandit en quantité. Le fleuve de feu avait une longueur de 210 palmes, et dans certains endroits il s'élevait à une hauteur de 20 à 40 palmes. Il avait pris la direction de Bronti, situé au pied de la montagne. Les habitants épouvantés se sont sauvés.

» Le 18, les laves se divisèrent, au-dessus de Bronti, en deux fractions; les habitants de Bronti ne souffrirent aucun dégât, mais les champs et les vignes furent abîmés.

» Le 22, l'écoulement cessa : l'épuration doit être terminée dans quelques jours.

» L'intendant de Catanée a envoyé une commission scientifique à Bronti pour examiner la marche et le caractère de l'éruption.

» Il résulte des nouvelles récentes de l'île Lampedouse, qu'une grande partie de nouveaux colons se sont rendus à Girgenti, pour y chercher des vivres. » (*Gazette d'Augsbourg.*)

— On écrit de Lissa, 18 novembre, à la *Gazette de Zara*, que le 13 de ce mois, une trombe marine a désolé la vallée de Guncovizza, qui se trouve étroitement resserrée entre deux collines. En un instant, les maisons ont été noyées de près de 2 mètres d'eau, et le terrible météore, entraînant et brisant tout sur son passage, faisait tourbillonner des pierres et des débris de toutes sortes, et comblait de terre les routes jusqu'à une hauteur d'un mètre. Une jeune femme de 22 ans, portant un enfant entre les bras, a été enveloppée, entraînée dans le torrent avec une telle rapidité, qu'il a été impossible de lui porter aucun secours. Plusieurs personnes qui voulaient sauver quelques objets de leurs maisons inondées ont couru les plus grands dangers et ont reçu de graves blessures.

— Une fièvre typhoïde a frappé quinze personnes, et en a enlevé quatre en quelques jours, dans un hameau de quinze maisons de la commune de Serrières-sur-Ain. Le voisinage d'un cimetière qui est à peine recouvert d'un pied de terre, et l'insalubrité des maisons, enterrées de plusieurs pieds, ne paraissent pas étrangers à ce triste événement. (*Courrier de l'Ain.*)

— On écrit d'Ezy, près d'Anet, le 9, au *Glaneur d'Eure-et-Loir :*

« Les inhumations se succèdent d'une manière effrayante dans notre commune, qui ne compte guère que 900 âmes. Depuis trois mois environ, on a eu à constater plus de 30 décès; une vingtaine de personnes sont mortes de la même maladie. Cette maladie, qui heureusement paraît avoir complètement disparu depuis une quinzaine, était un flux de sang à peu près semblable à celui qui se manifestait à Loudres et dans d'autres pays à la même époque. La moitié de nos concitoyens en ont été attaqués, et le digne desservant d'Ezy (celui qui, dans les inondations de 1841, a fait preuve d'un si beau dévouement), quoique atteint lui-même de cette maladie qui jetait la désolation dans tant de familles, n'a cessé de prodiguer les soins les plus empressés à ses malheureux paroissiens. »

— On écrit des chalets Saint-Nérée à l'*Emancipation* de Toulouse :

« Dans la nuit du 6 au 7 décembre, un affreux incendie vient de dévorer ensemble deux maisons contiguës, des plus anciennes et des plus riches de la petite ville de Mauléon en Barousse. Réveillés en sursaut, les habitants ont eu à peine le temps d'échapper aux flammes. Il restait encore un jeune malade dont on entendait les cris déchirants. Deux voisins, bravant le danger, ont gravi l'escalier tout en feu, et ont arraché le malheureux jeune homme, qui ne survivra pas à son mal aggravé par le trouble dont il est saisi. Telle a été la rapidité des flammes, qu'on n'a pu sauver absolument rien, ni papiers, ni meubles, ni récolte. Du chanvre mis à sécher dans le four a été la cause de cet incendie. »

— Hier à minuit, le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marquait 3° 6/10 au-dessous de zéro; aujourd'hui, à six heures du matin, 2° 8/10, à midi, 1° 5.

TRIBUNAUX.

L'audience du 14, à la cour d'assises de la Seine, pour l'affaire Charpentier et autres, a été consacrée aux huit dernières plaidoiries, puis renvoyée au lendemain, pour le résumé de M. le président. L'affaire doit se terminer dans la soirée.

Dans l'affaire de la rue Pastourel, le tribunal correctionnel a entendu, le 14, Me Joly, pour Chénu et Catelier; Me Ploque, pour Birlet; Me Henri Celliez, pour les frères Détis et Jareski; Me Ch. Favre, pour Auguste L'Hote; Me Debray, pour Syrot; et Me Raquédat, pour Parisot. Me Josseau présentera demain la défense de Becker, le dernier des prévenus.

Le *Réparateur* de Lyon, traduit devant les assises du Rhône pour offense à la personne du roi, excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, acte d'adhésion à une autre forme de gouvernement, a été acquitté.

La cour royale s'est réunie hier en assemblée générale, pour entendre la mercuriale de M. le procureur général et désigner les journaux dans lesquels devront se faire, pour le ressort, l'insertion des annonces relatives aux ventes judiciaires.

COUR D'ASSISES DE L'HÉRAULT. — (Audiences des 6, 7, 8 et 9 décembre.)
Assassinat par vengeance.

Une grande inimitié régnait entre la famille Bousquet et la famille Azaïs, toutes deux domiciliées au hameau de Planacan. Cette inimitié provenait d'un témoignage de la femme Azaïs, devant la cour d'assises, contre Bousquet fils, dans une affaire de coups et blessures où celui-ci avait été condamné à quelques mois de prison.

Or, le 6 février 1839, le nommé Fabre faisait du bois dans la forêt du Claps, près de Planacan, lorsqu'un cri soudain vint frapper son oreille, puis il aperçut de loin deux hommes qui en poursuivaient un troisième. Persuadé que c'étaient des gardes aux trousses d'un délinquant, il s'empressa, délinquant lui-même, d'aller se blottir derrière un buisson. De là, il voit bientôt, à peu de distance, l'un des assaillants atteindre le fugitif, et, se penchant sur lui, d'une main lui serrer le cou, tandis qu'il lui porte l'autre vers le bas-ventre. A ce moment survient son compagnon, lequel saisit les pieds du vaincu pour comprimer ses mouvements. L'individu ainsi terrassé s'écriait :

— Bousquet, ne me fais pas de mal! Quoi que tu puisses avoir à me reprocher, pardonne-moi comme je te pardonne!... Pierre, ajoutait-il en s'adressant au second, mon Dieu! Pierre, ne me tue pas; j'ai cinq enfants à nourrir!

— Il faut que je t'étouffe! répondait le premier.

circonstance d'où il semble résulter que ce serait elle qui aurait assisté l'assassin, et qu'Azaïs, dans son trouble, aurait prise pour le jeune Pierre. D'ailleurs Fabre n'a pu dire quel était le complice : or, il eût reconnu Bousquet fils aussi bien que Bousquet père, et il est possible qu'il n'ait point reconnu la femme Bousquet sous un travestissement.

Telles sont les réflexions que paraissent avoir faites les jurés, car ils ont répondu négativement sur les questions concernant Pierre, et affirmativement sur les questions relatives à la veuve Bousquet, mais avec circonstances atténuantes.

En conséquence, Bousquet fils a été acquitté, et sa mère condamnée à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 14 décembre* 1843.

Bourdon, fabricant de casquettes, rue Rambuteau, 23; juge-comm., M. Leroux; syndic prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

Halphen, limonadier, boulevart Bonne-Nouvelle, 38; juge-comm., M. Barthelot, syndic prov., M. Battarel, rue Cléry, 9.

Guillery, entrepreneur de maçonnerie, ci-devant rue du Rocher, impasse d'Argenteuil, 5, actuellement à Montmartre, rue du Chemin-Neuf, 19; juge-comm., M. Baudot; syndic prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

Lemaire, épicier-herboriste, cloître Saint-Jacques-l'Hôpital, 7; juge-comm., M. Beau; syndic prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

Du 4 décembre.

Poilleux et Pery, fabricants de couverts en fer, demeurant, le premier, rue des Fossés-du-Temple, 20, et le deuxième, rue de Crussol, 14; juge-comm., M. Gallais; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

Du 7 décembre.

Courtois, marchand de broderies, rue Coquillière, 39; juge-comm., M. Riglet; syndic prov., M. Morel, rue Sainte-Appoline, 9.

Du 21 novembre.

Banque mutuelle d'économie et de prévoyance, dont les directeurs étaient les sieurs Saint-Haouen et Fiévée; ledit sieur Fiévée demeurant rue Pauquet-de-Villejust, 13; jug-comm, M. Lamaille; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

Du 8 octobre.

Fiévée, tant en son nom personnel que comme ex-directeur-gérant de la Banque militaire, sise à Paris, rue Laffitte, 45, demeurant rue de l'Oratoire-du-Roule, 31; juge-comm., M. Lamaille; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

BOURSE DU 15 DÉCEMBRE.

Le 3 p. 0|0, assez ferme pendant la première partie de la bourse, a rebaissé vers la fin. Après la clôture, quelques ventes à la coulisse ont amené le cours de 80 97 1|2, auquel on reste vers 4 heures 1|2.

Au comptant : Autriche, 392-50. — Banque belge, 758-75, 760, 5 7-50.--Mines Grand'Combe, 1,380. —Jouissances, 4 canaux, 138-75. — Jouissances, Bourgogne, 105. — Lin Maberly, 360. — Gaz de Troyes, 500.

	1er cours.	pl. haut.	pl. bas.	dern. c.	c. précéd
5 p. 00 compt. . . .	122 90	122 95	122 85	122 85	122 85
— fin cour. . .	122 90	123 »	122 90	122 90	122 95
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 »	81 05	81 »	81 »	81 »
— fin cour. . .	81 »	81 15	81 »	81 05	81 05
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours	dern. c.	diff. s. la c. pr.	Cours de la coulisse
				Av. la b. 81 05, 81, 80 97 1|2, 81.
				Ap. 81, 02 1|2, 05, 81, 80 97 1|2.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
4 0/0	» »	» »	» »	3 o|o, à 4 mois.
O. de la Ville .	1395 »	1400 »	» »	
Banque de Fr. .	3307 50	3305 »	H. 5 »	Reports, fin proch.
C. Laf. de 5000.	5097 50	» »	» »	3 o|o, 15.
— de 1000.	1125 »	» »	» »	5 o|o.
Caisse Hypoth..	775 »	» »	H. 1 25	
Quatre Canaux.	1280 »	1277 50	» »	

Chemins de Fer.

St-Germain . .	800 »	» »	B. 5 »	Fin courant, 800.
Vers. R. Dr. .	310 »	» »	» »	— »
d° R. G. . .	138 75	137 50	» »	— 137 50.
Orléans	792 50	792 50	H. 6 25	— 792 50, 797 50, 796 25.
Strasb. à Bâle.	211 25	210 »	» »	— 210.
Rouen.	777 50	783 75	H. 13 75	— 780, 785, 782 50.
Havre.	598 75	» »	H. 1 25	— 600, 598 75.

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	107 1|2	» »	» »	Londres, 13 décembre.
— Portugais. .	44 1|2	» »	B. 1|8 »	Consol. 95 3|8.
Esp. D. active.	28 3|4	29 »	H. 1|4 »	Esp. actif. 30 3|4.
5 0 0 Naples. .	107 »	» »	» »	Portugais. 43 3|4.
— Romain .	104 1|2	» »	» »	Mexicains. 31 1|2.
Obl. Piémont. .	» »	» »	» »	5 o|o Hollandais, 99 1|4.
Emp. d'Haïti. .	470 »	» »	H 3 75	2 1|2 o|o id. 54 1|4.

Spectacles du 16 décembre.

7 h. 1|2 **OPÉRA.** —

8 h. »|» **THÉATRE-FRANÇAIS** — Andromaque, Le Bourru.

8 h. »|» **ITALIENS** — *Il Fantasma* (par M. Persiani). — MM. Fornasari, Ronconi, Mario, Morelli, Mme Persiani. (33e représentation.)

» h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Déserteur. L'Esclave.

» h. »|» **ODÉON.** — Une Fête de Néron. Henri III.

» h. »|» **VAUDEVILLE.** — Dame de l'Empire. L'Homme blasé. L'Amour.

7 h. »|» **VARIÉTÉS.** — Roquelinette. Jacquot. Le Gamin de Paris.

» h. »|» **PALAIS ROYAL.** — La première d'Une Invasion de Grisettes.

7 h. »|» **GYMNASE** — Représentation extraordinaire.

» h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.** — Les Iles Marquises. Les Dîners. Royaume.

6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Stella.

» h. »|» **AMBIGU-COMIQUE** — Les Bohémiens.

» h. »|» **COMTE.** — Muette. Intermède. Fée. Ballet.

6 h. 1|4 **CIRQUE** — M. Morin. 1re du Vengeur.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 14 décembre.
Arrivages : 2,036 quint. 29 kilog.
Restant à la halle, 7,024 quint. 62 kilog.

L'approvisionnement de la halle commence à se remonter ; le chiffre des derniers arrivages est plus élevé qu'il ne l'avait été depuis assez long-temps.

Cours moyen : 00. Cours-taxe : 36-73.

Gruaux,	6 quint.	72 kilog.	de 41-00 à 53-50
1re marque,	487	93	37-30 à 38-25
2e	745	75	35-05 à 36-95
3e	114	12	28-00 à 31-20
4e	16	13	22-75 à 27-40

Ventes à livrer : 1,124 quint. 12 kilog. de 24-20 à 37-55.

Total des ventes, 2,541 quint. 57 kilog.

A Bernay, la taxe du pain est fixée à 41 c.; 1re qual., et 34 c. 2e qual.

A Pont-Audemer, 1re qual. 44 c., 2e 35 c.

A Arras, 1re qual. 40 c., 2e 32 c. 1|2, 3e 26 c. 2|3.

Marché de la Chapelle-Saint-Denis, 14 décembre. Sur 1,011 porcs amenés, 900 ont été vendus, 1re qual., 1-10; 2e qual., 1 fr. le kilog. sur pied.

Marché de la Chapelle-Saint-Denis, 15 décembre. Veaux amenés, 508; tous vendus, sans renvoi. 1re qual. 1-40 c., 2e qual. 1 fr. le kilog. sur pied.

Toulouse, taxe de la viande : bœuf, 95 c.; mouton, 1-10; veau, 1-20; vache, 70 c.

En Belgique, les céréales soutiennent leurs prix. Louvain, 11 décembre : froment marchand 21-60 les 130 kilog.; seigle, 15-20; orge, 16-10; avoine, 13-50 les 100 kilog.

Liége, 11 décembre : froment, 22-20 les 100 kilog.; deuxième qualité, 21-95; seigle, 16 fr. les 100 kilog.; orge, 16 35. Épeautre, première qualité, 16-25; deuxième qualité, 16 fr.; avoine, 13-50.

Lille, 14 décembre, huiles et graines oléagineuses.

Huile de colza, 81-50 l'hect.		Graine de colza,	18 à 25
id. lin,	75-00	id. lin,	18 à 22-50
id. chanvre,	79-00	id. œillette,	19 à 21
id. caméline	77-00	id. chanvre,	11 à 14
id. épurée,	87-50	id. caméline	17 à 21

Les tourteaux valent : colza, 12 à 13 fr. les 100 kilog. ; lin, 14 à 18; œillette, 11 à 11-50; chanvre, 12 à 12-50; caméline, 12-50 à 13.

A Arras, les huiles de colza valent 80 fr. l'hect.; lin, 76; caméline 76; huile épurée, 86; œillette, 77-50; œillette tirée à clair, 81-50.

Strasbourg, 13 décembre, cours des huiles de graines.

Huile de navette d'Alsace,	90 à	91 fr. les 100 kil. sans futaille.
id. id. épurée,	98	100
id. d'œillette, bon goût,	108	110
id. de lin soutirée,	104	106

Graine de navette, 23-50 à 24 fr. l'hectol.; œillette, 24 à 24-50; lin, 26-25 à 26 75.

Farine de graine de lin, 34 fr. les 100 kil.

Dans les Ardennes, les faînes de hêtre sont abondantes cette année; les détenteurs refusent de vendre; les prix courants se maintiennent entre 1-75 à 1-80 le double décalitre. Beaucoup de vendeurs veulent 2 francs.

La récolte est dans les greniers; les détenteurs seront probablement forcés de réduire leurs prétentions s'ils veulent vendre.

Cours des huiles de colza, Paris, le 15 décembre.

Disponible, 90 50; courant du mois, 91-50 à 92.

Janvier et février, 92; quatre premiers mois de 1844, 91 à 92 fr.

Esprit 3|6, disponible et courant du mois, 94 fr.; quatre premiers mois de 1844, 95 à 96; quatre mois d'été, 97 fr.

Nîmes, 11 décembre, 3|6 bon goût, 79-50; 3|6 marc, 69-50 ; eau-de-vie bon goût, 51-50.

Dans le midi, le commerce des soies reprend un peu d'activité. A Joyeuse, le 11 décembre, toutes les soies amenées ont été vendues, en hausse de 50 c. le kilog. sur les prix précédents.

Le 9, à Aubenas, affaires très actives :

Soies ordinaires du pays,	56 à 57 fr. le kilog.
id. courantes,	56 à 58
id. de Joyeuse,	60 à 61
id. de filature d'ordre,	62 à 64

Soie de Saint-Jean du Gard, 66 à 70 fr. Même reprise d'affaires et tendance à la hausse à Romans, Avignon et Marseille. A Lyon, les soies grèges sont en hausse. A Milan, les prix sont élevés et les magasins peu remplis; des maisons de Milan font acheter à Marseille des soies de Naples, de Messine, d'Espagne et du Levant. Les soies grèges blanches manquent totalement; il serait bien possible qu'on en fît retourner de Lyon en Italie.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole*) A. Y.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Etude de **Me TALLON**, huissier, rue Saint-Martin, 259.

En l'hôtel des commissaires-priseurs, place de la Bourse, le lundi 18 déc. 1843, consistant en commode, table ronde, table de nuit, bureau et chaises en noyer, fontaine en pierre, glace, poterie, verrerie, faïence et autres objets; le tout au comptant.

L'un des Gérants : V. Considerant.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5

Denrées.	Halle de Paris 15 décembre.	Caen. 11 décembre.	Verneuil 11 décembre.	Pont-Audemer 11 décembre.	Bar-le-Duc. 12 décembre.	Toulouse. 11 décembre.	Arras. 13 décembre.	Gray. 9 décembre.	St.-Laurent. 9 décembre.	St Florentin. 12 décembre.	Épinal. 9 décembre.
Blé bl. 1er choix	21 32 à 22 »	23 75 à » »	21 » à » »	21 62 à » »	17 » à » »	22 50 à 23 »	18 50 à » »	20 90 à » »	23 69 à » »	18 75 à 19 25	18 87 à » »
Première qual.	20 66 à 21 22	21 98 à » »	» » à » »	» » à » »	16 50 à » »	20 » à 21 »	» » à » »	19 » à » »	23 07 à » »	17 » à 18 50	» » à » »
Deuxième » .	20 25 à 20 65	19 50 à » »	» » à » »	» » à » »	16 » à » »	20 » à » »	» » à » »	18 83 à » »	22 46 à » »	» » à » »	» » à » »
Inférieure » .	19 » à 19 66	» » à » » Baisse.	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	15 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Seigle 1re qual	11 66 à 12 »	» » à » »	12 50 à » »	13 » à » »	09 02 à » »	16 » à » »	10 50 à » »	13 75 à » »	16 » à 16 33	12 » à » »	13 75 à » »
Deuxième » .	11 » à 11 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	15 50 à » »	9 » à » »	13 » à 13 25	15 60 à » »	11 50 à » »	» » à » »
Avoine 1re qual.	8 46 à 8 66	6 55 à » »	7 25 à » »	9 » à » »	5 85 à » »	9 50 à » »	6 50 à » »	8 » à » »	9 33 à » »	7 25 à » »	6 58 à » »
Deuxième » .	7 83 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	5 31 à » »	» » à » »	5 75 à » »	7 75 à » »	9 » à » »	6 75 à » »	» » à » »
Troisième » .	7 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	7 25 à » »	8 66 à » »	» » à » »	» » à » »
Orge, l'hectol .	10 66 à 11 »	8 33 à » »	11 75 à » »	13 » à » »	8 80 à » »	12 » à 12 50	10 50 à 12 »	10 » à 12 »	14 » à 14 66	12 66 à 13 25	» » à » »

BESTIAUX.
Marché de POISSY du 7 décembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœufs	1,764	1,732	1 18	1 02	» 86	12
Vaches. .	42	41	1 10	» 96	» 80	1
Veaux..	551	551	1 56	1 38	1 20	»
Moutons..	6,773	6,366	1 34	1 16	» 98	407
Porcs. .	»	»	» »	» »	» »	»

FOURRAGES.

	Paris. 11 décembre.	Dijon. 9 déc.
Foin. 1re.	46 48	25 – 50
Foin. 2e.	40 44	» à »
Luzerne. .	40 42	» à »
Sainfoin. .	» »	» à »
Trèfle. . .	» »	» à »
Paille blé.	22 24	11 – 50
Paille seig.	26 28	» à »

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 139. DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois, 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 16 DÉCEMBRE.

Nous avons dit que la question qui agitait aujourd'hui l'Angleterre, l'Irlande et le pays de Galles, était surtout une question sociale et non pas une question purement politique.

Nous lisons dans le journal du franc torysme, dans le *Morning-Post*, du 13 décembre :

« La question irlandaise se réduit chaque jour de plus en plus à la question de savoir comment on donnera le vivre, le vêtement et le couvert au peuple d'Irlande. La grande question de politique intérieure, dans le royaume-uni, est tout simplement de savoir comment le peuple pourra pourvoir aux premières nécessités d'abord, et se procurer en outre quelques-unes des aisances de la vie.

» La détresse des catholiques d'Irlande est plus excessive, plus générale et plus habituelle que celle des classes inférieures de l'Angleterre; mais, dans les deux îles, la misère du peuple est le grand mal, le mal dont les hommes politiques doivent principalement se préoccuper. Ce mal s'est accru dans la même proportion que la richesse nationale. Personne ne niera que la Grande-Bretagne ne soit actuellement beaucoup plus riche qu'au temps où les pauvres vivaient beaucoup mieux qu'aujourd'hui. La masse du peuple, dans la Grande-Bretagne et en Irlande, est plus pauvre que ne le permettent l'*humanité et la sûreté de l'Etat*...... »

Et plus bas : « Il est douteux qu'aucun *changement politique* puisse sensiblement améliorer la condition des pauvres..... Si le pauvre vit confortablement, gardons-nous de changer de système. Mais, s'il n'en est point ainsi, *gardons-nous de conserver un système qui n'engendre que souffrances.* »

Le *Morning-Post* a raison : Au point où en sont les choses, les réformes purement politiques seraient impuissantes. Pour combattre le mal avec efficacité; il faut remonter aux véritables causes, il faut en extirper les racines. Or, ces racines plongent bien avant dans le sol.

Les causes de la misère des classes laborieuses de l'Angleterre sont des plus complexes; mais toutes ont leur origine commune dans la constitution sociale, dans la constitution économique de la vieille Angleterre.

Les tories auront-ils assez d'intelligence pour comprendre quel doit être le remède; assez de courage pour l'appliquer ? Le temps presse, et chaque jour le mal ne fait qu'empirer. Le moment est venu d'agir. Les tories sont-ils décidés à modifier les relations de propriétaire à cultivateur, d'entrepreneur d'industrie à salarié, de capitaliste à travailleur? Sont-ils enfin disposés à reconnaître les droits du travail, à mettre fin à la guerre civile de la concurrence, à élever chaque membre de la société, chaque producteur, au rang de *sociétaire ?* à le faire participer, dans une certaine proportion, à la richesse par lui créée, au bien-être, aux douceurs de la vie ?

Et s'ils comprennent que leur intérêt bien entendu leur conseille de proclamer et de réaliser la justice, quels moyens adopteront-ils? Quel est enfin leur système social, économique?

La question qui s'agite en Angleterre viendra infailliblement à l'ordre du jour, et dans un temps prochain, chez toutes les nations de l'Europe.

La Belgique en est là. Bientôt ce sera le tour de la France. Mais déjà notre tour est venu. Pénétrez dans les ateliers, interrogez nos travailleurs, lisez leurs journaux, et voyez ce qui les préoccupe. Il y a dix ans, ils se passionnaient pour la politique; aujourd'hui ils parlent de salaires, de concurrence, d'organisation du travail; la politique les trouve indifférents; ils réclament des réformes sociales.

Sur ces problèmes, les gouvernements et les hommes d'Etat sont-ils prêts? Ne craignent-ils pas de se trouver pris au dépourvu ?

Il y a douze ans que nous nous efforçons d'appeler sur ces graves sujets l'attention publique, que nous invitons la presse à déserter le champ stérile de la politique des partis, sans avoir pu déterminer les vétérans du libéralisme à nous suivre. Les faits auront plus de puissance peut-être que la raison et la logique.

D'ailleurs, aujourd'hui, l'opinion a devancé les anciens journaux, et s'ils n'ont pas su se mettre à la tête du mouvement, ils seront bien forcés de suivre à la remorque et de marcher. Ils seront forcés, malgré eux, d'étudier et d'aborder les questions sociales. Nous verrons alors ce qu'ils auront à dire, eux qui ont tant bafoué et ridiculisé les socialistes. Nous les attendons là.

Une correspondance de Constantinople annonce que le jeune sultan a pris un maître de langue française et de géographie. Voici ce qu'on lit dans cette correspondance :

« Depuis deux mois environ, le sultan a commencé à apprendre le français : il voulait d'abord choisir pour précepteur un jeune Turc, nommé Foad-Effendi, qui remplissait en dernier lieu les fonctions de premier interprète du divan; mais comme ce jeune homme est fort éclairé, Riza-Pacha l'a redouté, et, pour en dégoûter le sultan, il le lui a représenté comme étant tout-à-fait devenu *dgiaour* (infidèle). Alors le sultan a pris, sur la recommandation de Riza-Pacha, un certain Ibrahim-Bey, qui a étudié à Paris, qui est assez bon peintre, mais qui n'a pas grande portée d'esprit, et qui est surtout fort timide. Il enseigne au sultan la langue française et la géographie. On tient la chose aussi secrète que possible, car les vieux Turcs fanatiques ne verraient pas avec plaisir le sultan se livrer à une occupation profane défendue par leur religion. Ce sera le premier descendant d'Osman qui parlera une langue européenne, si toutefois on ne parvient pas à l'en dégoûter. Pour le moment, nous savons qu'il s'y livre avec une ardeur et un zèle qui lui font honneur. »

C'est là une détermination qui peut d'abord paraître n'avoir qu'une importance secondaire; mais, si l'on se place au point de vue oriental, il est incontestable que c'est là un événement. Le sultan, le chef spirituel et temporel de l'islamisme, se soustrait au préjugé qui interdit aux fidèles toute autre étude que celle du Koran et des commentaires du Koran. Déjà, comme on vient de voir, le choix du professeur a été la cause d'une intrigue de palais. Jusqu'à présent, dit-on, le sultan se livre en secret à ses nouvelles études; mais il faudra bien que le scandale devienne public, et cela ne peut manquer de produire une grande sensation sur l'esprit des Musulmans. Il est probable que c'est la sultane-mère qui a décidé son fils, dans l'intérêt bien entendu de son empire, à acquérir une instruction dont les souverains ne peuvent plus aujourd'hui se passer. Le choix de la langue française, qui est la langue internationale par excellence, honore notre pays. C'est l'indication de ce fait qui paraissait aujourd'hui obscurci au milieu des intrigues politiques, savoir que la France est toujours considérée par les Musulmans comme la plus haute expression de la civilisation européenne. Ainsi, le chef de l'islamisme prend l'initiative du progrès. C'est un salutaire exemple donné au monde! c'est un exemple que plusieurs hommes d'Etat d'Occident, si rétifs à toute amélioration, devraient bien imiter !

DES CAISSES D'ÉPARGNE (1).

LES CAISSES D'ÉPARGNE TRANSFORMÉES EN INSTITUTIONS DE CRÉDIT.

IV.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL.

De tous les instruments de production, l'un des plus puissants et des plus énergiques, c'est le capital.

Mais le capital est stérile par lui-même : pour devenir productif, il a besoin d'être fécondé par le travail. Les écus entassés dans un coffre-fort n'ont point de vertu reproductive; ils ne multiplient point, ils ne donnent pas même de revenus.

Ainsi donc, *sans travail*, point de capital productif.

D'un autre côté, *sans capital*, point de travail possible : car pour travailler il faut des instruments, des matériaux, des avances; en un mot, il faut des capitaux.

En définitive, le capital a besoin du travail; le travail a besoin du capital. Isolés l'un de l'autre, ils sont impuissants, stériles; mais réunis, ils acquièrent une féconde énergie.

Tous ceux qui possèdent des capitaux ne savent pas les utiliser, ou ne veulent pas les féconder de leur travail. — Tous ceux qui savent tirer parti des capitaux, tous ceux qui veulent travailler ne possèdent pas les capitaux nécessaires, les instruments indispensables.

Ainsi il y a des capitaux sans emploi faute de travail, et il y a des bras sans ouvrage faute de capitaux. Il y a enfin des richesses stériles, des activités inoccupées, c'est-à-dire des forces immenses à utiliser dans le plus grand intérêt des capitalistes et des travailleurs, dans le plus grand intérêt de la société tout entière.

Pour utiliser toutes ces forces, il suffit de fournir aux capitaux un emploi utile, — au travail les avances indispensables. Autrement dit, il suffit de créer, entre ceux qui proposent — et ceux qui demandent des capitaux, entre ceux qui veulent prêter — et ceux qui veulent emprunter, un intermédiaire qui offre : AU CAPITALISTE OU PRÊTEUR — 1° *loyer convenable* pour ses capitaux; 2° *sécurité complète*; 3° enfin, *garantie de remboursement à volonté*, c'est-à-dire les avantages recherchés par tous les bailleurs de fonds; ET A L'EMPRUNTEUR — des conditions assez favorables pour qu'il puisse payer le *loyer* de la somme prêtée, et de plus trouver encore, pour son travail, une récompense suffisante.

Cet intermédiaire serait certainement, dans l'état actuel des choses, la meilleure institution de crédit qui pût être établie, et en même temps peut-être la plus facile à réaliser. Il offrirait tous les avantages des banques actuelles, sans présenter aucun des inconvénients ou des dangers qui peuvent résulter de la circulation du papier.

Il y a mieux : de pareilles institutions existent déjà en germe sur tous les points de la France, mais à l'état simple, incomplet.

Les *caisses d'épargne*, en effet, qu'est-ce autre chose que des banques de dépôt recevant les économies de la classe ouvrière ? Faudrait-il donc une bien grande métamorphose pour les convertir en banques d'emprunt et de prêt tout ensemble; pour en faire, en un mot, l'intermédiaire dont nous venons de parler?

N'est-il pas évident qu'il suffirait, pour cela, de les autoriser à placer, c'est-à-dire à prêter les sommes qu'elles reçoivent en dépôt, et qui restent aujourd'hui sans emploi dans les coffres déjà pleins du trésor?

La monnaie est un agent de circulation. Il faut qu'elle circule pour remplir son rôle utile. Les caisses d'épargne qui pompent, qui aspirent incessamment une masse considérable de valeurs monétaires, devraient donc faire refluer sans cesse, c'est-à-dire respirer ces capitaux dans la circulation. A cela il y aurait d'immenses avantages, sans aucun inconvénient. La société y gagnerait tout le bénéfice qui résulterait de l'em-

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Discussion de l'Athénée.

Qu'est-ce que le bonheur?

> Le bonheur ne serait pas la première loi de la nature humaine !
>
> DE SENANCOURT, *Obermann*.

L'Athénée a repris ses cours, dont nous avons publié la liste, et ouvert ses conférences oratoires sous la présidence de M. le comte Jules de Castellane.

A en juger par la nature des questions discutées dans les premières séances, et par le talent qu'ont déployé quelques-uns des orateurs entendus, l'intérêt le plus vif ne peut manquer à ces joûtes de la parole. *Appréciation des économistes modernes; — Qu'est-ce que le bonheur? — Le divorce*, — tels sont les sujets qui ont été naguère débattus devant un brillant et nombreux auditoire des deux sexes.

L'extrême diversité des opinions et des matières est encore un attrait qu'on rencontrerait difficilement ailleurs au même degré qu'à l'Athénée. heur; elle a été perdue, deux fois perdue dans cette soirée. Mais quelque entraînement qu'ait l'éloquence, quelque puissante et irrésistible qu'elle soit, une protestation plus puissante encore s'élevait du fond de toutes les âmes et de celles-là même qui ont été le plus brisées sous les coups du malheur, une protestation s'élevait en secret contre cette théorie de désolation et de désespoir, contre ce dogme impie qui voue à jamais le monde au règne de la souffrance et du désordre. Au surplus, il est tellement impossible aux détracteurs de la félicité eux-mêmes de prendre au sérieux le système qu'ils préconisent, qu'on les voit courir après elle comme le reste des humains. Le bonheur est un but que l'on peut renier des lèvres, mais auquel le cœur ne cesse pas d'aspirer invinciblement.

Quoi qu'il en soit, les avocats d'une destinée de malheur ont en l'avantage. Ils avaient beau jeu, d'ailleurs, en fouillant dans les annales toutes de sang et de larmes de notre pauvre humanité. « L'histoire, suivant l'expression de Châteaubriand, n'est-elle pas une échelle de misère dont les révolutions sont les degrés? » Degrés ascendants, voilà comme il faut l'entendre, vers un état meilleur.

Quant à la troisième question, elle a été d'abord exposée avec force anathèmes contre le divorce, contre toute faculté de séparation laissée affections les plus saintes et des droits les plus légitimes.

Pourquoi donc mentent-ils, nos désirs?.. Dieu s'est-il trompé en nous les donnant ? Ou fut-il animé ce jour-là d'une pensée de démon ?... L'athéisme est, on l'avouera, moins injurieux pour Dieu que l'une ou l'autre de ces hypothèses.

Un homme instruit et spirituel, qui est mieux inspiré d'ordinaire, M. Hippeau, est venu en troisième lieu établir que le bonheur dépend de la volonté. Mais est-on maître de vouloir indifféremment ceci ou cela? — Pour être heureux il suffit de le vouloir. — La recette est bien simple. L'idée de l'orateur était, si nous avons bien compris, quelque chose d'assez semblable à cette moralité : *Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a.* Malheureusement, tout le monde n'est pas aussi philosophe que le renard de la fable et ne sait pas se dire comme lui : *Ils sont trop verts.*

Que me parlez-vous de bonheur ? vient dire ensuite une voix toujours écoutée avec charme. Le bonheur ! insensés, n'entendez-vous pas le gémissement immense qui s'élève du sein de la création ? Depuis les convulsions du globe jusqu'aux scènes de carnage que nous offrent à l'envi les champs de l'air, de la terre et des eaux, où les espèces vivantes se dévorent incessamment les unes les autres, où, plus cruel qu'aucun ani-

ploi de capitaux aujourd'hui improductifs; les déposants y gagneraient une sécurité plus complète, le trésor n'aurait plus à payer l'intérêt de fonds déposés, de fonds stériles et dont il n'a que faire; les industrieux pourraient trouver à utiliser leurs bras et leur intelligence; enfin, à l'aide des sommes épargnées, le travail de plusieurs millions d'individus aujourd'hui inoccupés peut être rendu possible, peut devenir pour ces travailleurs, pour l'État, pour la société, une source féconde de profits, de richesses, de revenus.

Pour mieux faire comprendre tout le parti que l'on pourrait tirer des fonds provenant de l'épargne, nous allons examiner l'organisation des caisses telle qu'elle est réglée par la loi, nous examinerons ensuite l'emploi que l'on donne aux capitaux déposés; enfin nous exposerons notre projet ou nos projets.

Voici, en résumé, l'organisation actuelle des caisses d'épargne, telle qu'elle a été réglée par la loi du 5 juin 1835 :

« Les caisses d'épargne reçoivent en dépôt toutes sommes, depuis 1 fr. jusqu'à 3,000 fr.

» La même personne ne peut déposer plus de 300 fr. par semaine, ni avoir un dépôt supérieur à 3,000 fr. Les sociétés de secours mutuels peuvent néanmoins déposer jusqu'à 6,000 fr.

» Les caisses paient l'intérêt des sommes déposées à raison de 4 0/0 l'an. L'intérêt court depuis le quinzième jour après le dépôt jusqu'à la quinzaine qui précède le remboursement.

» Les intérêts sont payés chaque année ou capitalisés, au choix du déposant. Dans ce dernier cas, ils portent intérêt au même taux que le principal. Quand le dépôt s'élève à 3,000 fr., les intérêts ne peuvent être capitalisés.

» Les déposants peuvent retirer leurs fonds à volonté, à la condition de prévenir ordinairement huit ou dix jours d'avance.

» Le trésor reçoit les fonds des caisses d'épargne en compte courant, au taux de 4 0/0.

» Les caisses d'épargne sont autorisées à retenir, sur les 4 0/0 d'intérêt qu'elles paient aux déposants, 1/2 p. 0/0 pour frais d'administration.

» Les fonds des caisses d'épargne déposés au trésor font partie de la dette flottante.

» En 1843, le trésor était débiteur envers les caisses d'épargne d'une somme de 325 millions, dont il paie l'intérêt à 4. Les caisses d'épargne de Paris et des départements versent chaque semaine au trésor, déduction faite des remboursements demandés, un million, ou cinquante millions environ chaque année.

» Les caisses d'épargne sont habituellement fondées par des associations particulières; elles doivent être autorisées par ordonnance. »

Les caisses d'épargne sont certainement, sous tous les rapports, l'une des meilleures institutions qui aient été créées de nos jours. Sur ce point, tous les esprits sont universellement d'accord. Les caisses d'épargne n'ont pas rencontré un seul détracteur, pas même un contradicteur sérieux, à une époque où tout a été tant de fois attaqué et remis en question.

Cette unanimité de l'opinion publique en faveur des caisses d'épargne, est un hommage éclatant rendu à l'institution en elle-même; c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire.

Mais s'il n'y a rien à dire contre les principes qui ont présidé à l'établissement des caisses d'épargne, on peut, ce nous semble, avec juste raison, critiquer l'organisation qui leur a été donnée. A beaucoup d'égards, cette organisation est incomplète et défectueuse.

On peut reprocher aux caisses d'épargne :

1° De ne pas rendre tous les services qu'elles pourraient et qu'elles devraient rendre; de donner aux fonds dont elles disposent un emploi improductif, au lieu de les utiliser au profit des classes industrieuses.

2° D'être onéreuses au trésor public.

3° De placer leurs capitaux de façon que leur crédit se trouve forcément solidaire en quelque sorte du crédit public, ce qui, dans les temps de crises politiques, dans un cas de guerre, par exemple, entraîne les plus graves inconvénients.

4° Enfin, de ne pas être financièrement assez indépendantes du trésor pour rendre toute défiance impossible : on devrait ne pas avoir le moindre prétexte de supposer ou de soupçonner qu'en aucun cas les fonds déposés puissent être employés à faire face aux besoins de l'Etat.

Passons sommairement en revue ces diverses objections.

(*La suite à après-demain.*)

Les chartistes anglais.

Le chartisme fait des progrès rapides en Angleterre. Chaque jour le ***Northern-Star***, qui s'imprime à Leeds, et qui est le principal organe de ce parti, nous transmet le récit d'un nouveau meeting tenu par M. Feargus O'Connor dans une des villes du nord-ouest. Chacune de ces assemblées réunit plusieurs milliers de personnes, et les discours qu'y prononce le grand agitateur chartiste paraissent produire beaucoup d'effet. Il a visité successivement Liverpool, Hyde et Wigan. Dans cette dernière ville, où il est arrivé le mardi 5 de ce mois, l'enthousiasme qui a accueilli l'orateur a été encore accru par les velléités d'opposition que l'autorité a manifestées.

Le maire avait convoqué la force militaire et avait intimé au propriétaire de la *Commercial-Hall*, louée par les chartistes, la défense d'ouvrir au public les portes de ce local. La population presque entière a montré la résolution de s'opposer à ces mesures attentatoires aux libertés anglaises. De toutes parts on entendait ces cris : « Ce n'est point ici *Clontarf!* Qu'on ne nous fasse pas un *Clontarf!* » (Clontarf est le nom du lieu où devait se tenir le meeting d'O'Connell empêché par le gouvernement.) En présence de ces démonstrations, l'autorité a jugé prudent de revenir sur ce qu'elle avait décidé et de rester paisible spectatrice du meeting. Tout s'est passé avec ordre, bien qu'il y eût chez le peuple un grand enthousiasme. La vaste salle qui avait été louée, et où les places se vendaient deux shillings et six shillings, n'a pu contenir la moitié des personnes qui se sont présentées pour y entrer.

D'autres réunions ont été présidées par divers chefs chartistes à Dumfries, Bath, Glasgow, Newcastle, Oldham, Rochdale et Hylton. Dans ce seul trimestre, 16,000 cartes d'enrôlement ont été distribuées.

On sait que les chartistes anglais ne se contentent plus de réformes politiques, qu'ils réclament un changement dans les institutions sociales, et particulièrement dans la forme de la propriété et l'organisation de l'industrie. Leur devise est tantôt : *The land! the land!* (la terre!) tantôt : *A fair day's wage for a fair day's work!* (un bon salaire pour un bon travail!) Ils combattent également ce qu'ils appellent la *landocracy* (aristocratie territoriale), et la *shopocracy* (aristocratie de boutique.) En un mot, les chartistes anglais répondent à-peu-près à nos communistes.

Que fait donc le gouvernement britannique en face de ce danger sans cesse croissant? Exactement ce que fait le gouvernement français en présence de dangers de même nature. Il se bouche les yeux et les oreilles, s'entoure de quelques précautions militaires.... et attend! Les voyageurs racontent que l'autruche, quand elle est poursuivie, se cache la tête dans le sable, et croit échapper au péril du moment qu'elle cesse de le voir. Des deux côtés de la Manche, la politique gouvernementale n'est qu'une politique d'autruche.

A Francfort-sur-le-Main, M. Kuhlmann avait annoncé des cours de science sociale. Il s'était même formé dans cette ville un comité dans le but d'aplanir quelques difficultés qui s'opposaient d'abord au projet de M. Kuhlmann. Mais, dès la seconde leçon, la police de Francfort jugea à propos d'interdire ces cours On lit aujourd'hui à ce sujet dans la *Gazette d'Augsbourg* la phrase suivante : « La police, voyant que la » prétendue science de M. Kuhlmann n'était autre chose que *des phra-* » *ses communistes à la Fourier*, lui défendit de poursuivre ses cours. » Combien de fois encore faudra-t-il répéter à la *Gazette d'Augsbourg* que la théorie de Fourier n'a aucun rapport avec le communisme?

Un journal d'Ecosse, *the Witness* (le *Timoré*), rédigé par des ecclésiastiques presbytériens, faisant allusion aux horreurs de la révolution française et à l'irritation actuelle des classes pauvres de la Grande-Bretagne, se sert des paroles suivantes, que nous traduisons fidèlement : « Il y a dans le pays de terribles instruments de vengeance; si » Dieu n'en détourne l'augure, nous pourrions voir encore des entrailles » humaines promenées sur des piques par les rues, et des lambeaux de » cœurs d'aristocrates attachés aux boutonnières. »

Avec quelle terrible énergie ce langage peint la situation des classes de la société, l'irritation croissante des pauvres et les menaces suspendues sur la tête des riches.

Les gouvernements fermeront-ils toujours les yeux devant ce danger, et ne feront-ils rien pour le prévenir? Assurez donc au peuple le pain de chaque jour en organisant le travail. Cette garantie vaudra mieux que celle des canons et des baïonnettes. En présence de cette situation effrayante, le gouvernement britannique ne sait qu'augmenter les garnisons, distribuer des armes à la *yeomanry*, et créneler les casernes.

On écrit de La Haye, le 13 décembre :

« Plus de 80 habitants de cette ville viennent d'être empoisonnés après avoir fait usage, pour l'assaisonnement de leurs mets, de sel provenant d'une nouvelle fabrique de nos environs, qui livrait à un très bas prix cet article de première nécessité. D'après des expériences chimiques, on s'est convaincu que ce sel contenait de l'arsenic dans une proportion notable. On ignore la cause de ce mélange, qui aurait pu causer la mort de tant de personnes. Jusqu'ici une seule des victimes a succombé. On espère sauver les autres. »

Un pareil fait mérite confirmation.

On lit dans le *Journal de Bruxelles*, du 14 :

« Si l'on s'en rapporte aux explications qui ont été données jusqu'ici sur la mesure prise par la régence d'Anvers relativement au commerce des vins, il en résulterait : 1° que les droits d'octroi et de consommation à l'intérieur de la ville ne sont pas augmentés; 2° que les vins expédiés de Bordeaux sur Anvers, à la destination de particuliers ou de négociants de Bruxelles, de Liége, de Louvain ou de toute autre localité, pourront être réexpédiées pour ces localités sans être soumis à plus de frais qu'auparavant; mais la réexpédition doit être immédiate.

» S'il arrive que, par une cause quelconque, notamment par la fermeture des canaux, cette réexpédition soit momentanément arrêtée, ces vins pourront être déposés, en attendant, à l'entrepôt public, sans payer aucune taxe à l'administration municipale; 3° qu'il n'y aura que les fraudeurs de lésés, en ce sens qu'ils ne pourront plus recevoir, à la sortie de la ville, une prime pour les vins qu'ils auront frelatés et falsifiés dans leurs magasins particuliers.

« Si ces explications sont fondées, nous ne pensons pas que le commerce loyal, notamment celui de Bordeaux, ait le droit de se plaindre. La mesure prise à Anvers lui sera plutôt favorable que nuisible. Il est vrai que la fraude réprimée à Anvers n'aura pas de peine à se transporter ailleurs, et que, sous ce rapport, la mesure pourrait bien être illusoire; mais ce ne sera plus la régence d'Anvers qui en paiera les frais, et c'est là l'important pour elle. »

ORIENT.

GRÈCE. — On mande d'Athènes, 30 novembre :

« L'assemblée nationale vient de terminer la discussion de son réglement intérieur.

Le bureau a été nommé aujourd'hui.

M. Notaras a été nommé président par 216 voix; MM. Metaxas, Maurocordato, Coletti et M. Londos ont été nommés vice-présidents.

ESPAGNE.

Les séances du congrès espagnol continuent à offrir un spectacle que, pour notre compte, nous commençons à trouver monotone. A un orateur *progressiste*, qui occupe la tribune pendant trois ou quatre heures, succède un orateur *modéré*, qui occupe cette même tribune le même nombre d'heures. L'orateur *progressiste* récrimine contre le parti modéré qu'il accuse de se faire le soutien d'une misérable intrigue de cour, et l'orateur *modéré* reproche au parti progressiste de prendre parti pour un homme contre le trône. Ce que nous voyons de plus clair, au milieu de toutes ces récriminations, c'est que les progressistes, maîtres naguère du pouvoir et de tous les emplois, n'éprouvent pas peu de dépit de s'en voir actuellement dépossédés.

A la séance du 10, M. Lopez a terminé son long discours. La chambre n'a pas goûté ses raisons, car elle a rejeté sa proposition à la majorité de 77 voix contre 02. La fin de la séance a été occupée par un discours de M. Martinez de la Rosa, qui est venu demander fort à-propos au congrès de couper court à toutes ces propositions incidentes qui menaçaient d'éterniser le debat.

Voici, d'après le *Castellano* du 10, le résumé du discours de M. Lopez et le commencement du discours de M. Martinez de la Rosa :

M. Lopez attaque les théories qui ont voulu établir que les rois ne peuvent que dire la vérité, et il oppose à cette théorie toutes les constitutions modernes, à la formation desquelles les peuples ont été appelés pour se mettre à l'abri des excès et même des volontés arbitraires des rois.

« Il s'ensuivrait de cette doctrine, dit-il, que les rois sont infaillibles, » ce qui serait fort étrange, lorsque les progrès de la civilisation ont » fait raison de l'infaillibilité des papes, quoique cette infaillibilité, qui » n'était relative qu'à des choses non terrestres, ne pût porter aucun » tort aux hommes; tandis que l'infaillibilité des rois ne s'appliquerait » qu'à des choses qui nous touchent de très près et à des intérêts de tous » les jours. En outre, ce serait dire que les rois sont au-dessus de Dieu » lui-même, car lorsque Dieu s'est fait homme, il s'est soumis à toutes » les faiblesses de l'humanité. »

L'orateur revient sur ce qu'il a dit hier relativement à des plans réactionnaires, et il ajoute qu'il existe aujourd'hui d'autres raisons pour croire à ces plans; l'une de ces raisons est qu'un journal affirme aujourd'hui que le seul moyen de gouverner est de proclamer la reine absolue; l'autre raison est dans les destitutions en masse qui sont insérées dans le journal officiel.

L'orateur rappelle que la reine lui avait promis de l'appeler pour lui demander conseil lorsqu'il arriverait quelque événement. « Ces événements sont arrivés, dit-il, et cependant on ne m'a pas appelé; cela me fait croire qu'il y a certaines personnes qui influencent S. M. »

Quant aux apparences de vérité que l'on dit se trouver dans le récit de S. M. sur l'événement de la soirée du 28, l'orateur rappelle ces vers d'un poète espagnol : « Croyez-vous que je sois assez sot, lorsque je me mets à feindre, de le faire sans aucune apparence de vérité? »

M. Lopez présente encore d'autres considérations sur la conduite des partis, et il répète que la meilleure voie à suivre, c'est d'étouffer cette discussion, comme il le demande dans sa proposition. Il termine en priant qu'on ne le provoque pas à citer d'autres faits; car, si on le fait, il lui reste encore un grand nombre de *flèches dans son carquois*, qui pourraient faire plus de mal qu'on ne le pense.

---

cette manière de voir je n'opposerai qu'un seul témoignage, celui d'un glorieux compatriote (M. Hello est Breton comme moi), le témoignage du plus illustre représentant des lettres à notre époque, qui, pour avoir éprouvé lui-même les vicissitudes de la bonne et de la mauvaise fortune, est bon juge de l'influence que l'une et l'autre exercent sur le noble labeur de la pensée. « C'est un sophisme digne de la dureté de notre siè- » cle, dit M. de Châteaubriand, que d'avoir avancé que les bons ouvra- » ges se font dans le malheur; il n'est pas vrai qu'on puisse bien écrire quand on souffre. » Qui oserait contester à l'auteur du *Génie du Christianisme* la compétence du jugement en cette matière?

Si la privation momentanée est quelquefois un stimulant utile, c'est lorsqu'elle ne dépasse pas de certaines limites au-delà desquelles son action est toute asthénique, oppressive et délétère. On meurt d'inanition moralement aussi bien que physiquement. Il semble, au contraire, suivant la profonde et judicieuse remarque de Bacon, « que l'accomplissement de nos désirs perfectionne peu-à-peu notre nature. »

Si la thèse qu'a brillamment soutenue d'ailleurs M. Hello fils n'était pas un pur jeu d'esprit, je lui dirais : Avant de vous faire l'apologiste de la souffrance, voyez donc ses effets sur les gens qui l'endurent, sur les classes qui en ont le lot le plus lourd, sur ces parias de la civilisation à qui la souffrance est versée sans mesure et sans relâche d'un bout à l'autre de leur triste existence. Eh bien! là vous verrez des enfants

ties habituelles contre Fourier et sa théorie. Cette fois, il était armé d'un chiffre accablant, qui doit réduire à néant tous les rêves d'avenir sociétaire. Le phalanstère, on en convient, serait un séjour des plus tentants pour les amis du bonheur. Et qui n'aime pas le bonheur? Qui ne le veut pour son propre compte, du moins? Va donc pour le phalanstère, qui nous le promet. Rien de plus naturel que de désirer cette bonne vie phalanstérienne insouciante et fructueusement active, où l'on travaille par plaisir, où, tout en s'étant amusé du matin jusqu'au soir, on a beaucoup produit, beaucoup fait pour la richesse commune. Il n'y a qu'un petit inconvénient, dit le malicieux orateur après avoir ainsi affriandé son auditoire, il n'y a qu'un petit inconvénient à ce que nous goûtions de ce délicieux genre de vie; c'est que l'entrée du nouvel Eden devrait coûter, tout compte fait, 12,500 fr. par tête. Or, les gens qui possèdent aujourd'hui 12,500 francs sont tout disposés, continue-t-il, à se contenter du bonheur de la société actuelle. — On va loin, en effet, dans notre société telle qu'elle est faite, on y a de belles et sûres garanties de bien-être avec un capital de 2,500 francs!!! Mais ne chicanons pas sur des bagatelles.

Toujours, d'après son calcul, l'orateur déclare le phalanstère IMPOSSIBLE, à tout jamais impossible; car, dit-il, pour le réaliser dans toute la France, à 25 millions par établissement, il ne faudrait pas moins de 50 milliards. — Et qui a jamais songé à fonder d'un seul coup et d'em-

taires étaient d'accord pour établir l'association, ils ne sentiraient vraisemblablement pas la nécessité de se faire eux-mêmes le remboursement d'un capital qu'ils n'aliéneraient point par le fait et qui ne ferait que changer de forme, sans perdre aucune de ses garanties réelles, loin de là. Ce paiement de la main droite à la main gauche étant écarté, il faut rabattre d'autant sur les milliards jugés nécessaires pour substituer, sur toute l'étendue de la France, au régime morcelé le régime sociétaire.

Il y aurait d'autres bonnes raisons encore à donner contre l'objection des *cinquante milliards*, qui, comme on voit, n'est pas aussi solide qu'elle est grosse, ni aussi formidable qu'elle en a l'air au premier abord.

Un des enfants perdus de l'école sociétaire, un propagateur tant soit peu excentrique de ses principes, homme d'ardeur et de conviction profonde, l'apôtre Jean Journet, comme il s'appelle lui-même, se trouvait à la séance de l'Athénée. Il ne put contenir son élan d'indignation contre la façon cavalière dont on venait de traiter Fourier. Ayant donc demandé et obtenu la parole, M. Journet, avec cet accent si rare de la foi qui transporte les montagnes, avec un air de candeur qui lui concilia tout de suite la bienveillance de l'auditoire, M. Journet vint protester, en quelques mots convenables, quoique très animés, contre ce qu'il nommait une profanation. Autorisé ensuite par M. le président à dire une

Après le rejet de la proposition de M. Lopez, M. Martinez de la Rosa est admis à développer la sienne, qui est ainsi conçue :

Comme il importe au plus haut degré que le message que la chambre discute en ce moment soit promptement présenté à S. M. la reine, je prie la chambre de vouloir bien décider que toute proposition incidente sera désormais écartée.

M. Martinez de la Roza s'exprime ainsi :

Le parti progressiste a eu tort de prendre sur lui la responsabilité de l'attentat imputé à M. Olozaga. Mais il importe de remarquer que c'est là une faute personnelle et non une faute politique.

En effet, tout en accusant M. Olozaga, on ne lui conteste point le droit qu'il avait de présenter à la reine un décret de dissolution des cortès. Assurément si ce décret avait été mis à exécution, le parti modéré s'y serait soumis sans murmures.

Le parti progressiste n'a, dans cette affaire, que trois partis à prendre ; ajouter foi aux paroles de la reine, en douter, ou les regarder comme fausses. Dans la première hypothèse, le message doit être voté respectueusement ; dans la seconde, il doit en être de même; dans la troisième, l'unique moyen, c'est de mettre en accusation M. Olozaga. De cette manière, on découvrira infailliblement la vérité, et l'on saura si réellement M. Olozaga a été victime d'une intrigue, et si, dans cette affaire, on a conspiré contre les libertés du pays.

M. Lopez a dit que les modérés avaient toujours amené des révolutions. Je réponds que la raison en est simple. Les progressistes ne sont jamais arrivés au pouvoir que par le moyen des révolutions.

Le parti progressiste a gouverné pendant trois ans, et cependant il n'a jamais agi en vertu d'un système bien arrêté. Jamais on n'a su en vertu de quel principe il agissait. M. Cortina a, par conséquent, tort de se plaindre que ce parti n'ait jamais trouvé l'occasion de développer ses principes de gouvernement.

M. Lopez dit que les modérés sont ingrats. Je lui réponds que le rappel des modérés bannis a été déterminé par la nécessité et par l'opinion publique. Il faut d'ailleurs distinguer deux époques, savoir : l'une de l'amnistie, dont la pensée est à M. Lopez et à ses collègues; l'autre de la lutte contre le pouvoir, et, certes, les modérés y ont pris part : eux aussi ont combattu pour la liberté à Barcelone, Grenade et Valence. (Applaudissements.)

La séance est levée.

— La commission qui doit faire son rapport sur la proposition de mise en accusation de M. Olozaga se compose de sept députés, dont cinq progressistes, MM. Madoz, Lopez, Aylion, Moreno, Cortina, et deux modérés, MM. Posada et Pastor Diaz. On pense à Madrid que la discussion sur le rapport de cette commission sera très vive, mais que la chambre votera la mise en accusation de M. Olozaga.

— La correspondance de Madrid confirme la nouvelle annoncée ce matin par le journal la *Presse*. Deux membres du congrès espagnol, MM. Donoso Cortès et Ros de Olano, se rendent, en effet, à Paris, porteurs du décret de rappel de la reine-mère, et avec mission de la supplier de hâter son retour en Espagne.

D'après la *Presse*, la reine Christine serait assez peu disposée à se prêter au vœu de sa fille et du gouvernement espagnol; elle craint que sa présence à Madrid ne serve qu'à exalter d'avantage la mauvaise humeur du parti progressiste.

Au contraire, s'il faut en croire une lettre adressée récemment de Paris au *Morning-Herald*, la reine Christine est impatiente de revoir le sol de la Péninsule. A la nouvelle de ce qui s'est passé entre M. Olozaga et la petite reine sa fille, elle aurait pris la résolution de se rendre immédiatement à Madrid, et n'aurait abandonné cette résolution que sur les instances pressantes du roi Louis-Philippe et de M. Guizot.

L'*Eco del Comercio*, du 10 décembre, publie l'extrait suivant d'une lettre de Naples à la date du 23 novembre :

Les communications entre notre cour et Bourges ont plus d'activité que jamais ; on parle du mariage du comte d'Aguila, frère de notre roi, avec Isabelle II. Le prince de Metternich appuie ce projet qui a pris naissance au château d'Eu, à l'époque du voyage de la reine d'Angleterre. C'est là que les hommes d'Etat, français et anglais, tombèrent d'accord, et que Louis-Philippe et même la reine Christine adhérèrent au projet. Les carlistes sont très contents, ils comptent sur une contre-révolution, si le mariage s'effectue avec le frère du roi qui a été le soutien le plus fort de don Carlos et de ses partisans. La question, quant à don Carlos, est tout-à-fait abandonnée, même par les plus anciens partisans libéraux.

— M. Carasco a accepté le portefeuille de ministre des finances, en sorte que le ministère se trouve maintenant constitué.

ANGLETERRE.

Le *Sun* annonce que les chambres anglaises, convoquées pour le 1er février prochain, auront à discuter des questions importantes, entre autres les lois des céréales et des sucres, sans compter le renouvellement de la charte des banques, qui est une question pleine d'intérêt, et l'Etat de l'Irlande, qui occupera tout d'abord la législature.

Au journal le *Times*, qui accuse les partisans du duc de Bordeaux de comploter le renversement de Louis-Philippe et de sa dynastie, le *Morning-Post* fait la réponse suivante :

« En supposant que les hommages rendus à Henri de France par la noblesse française indiquassent un désir de renverser, à la première occasion l'ordre de succession non pas établi, mais improvisé en France il y a quelques années, encore n'y aurait-il pas complot, comme on le dit à grand renfort de phrases tonnantes depuis quelques jours. Si les partisans du duc de Bordeaux attendent une occasion favorable, attendons aussi, pour crier à la trahison, qu'il y ait complot. Un philosophe pratique comme Louis-Philippe ne peut pas en vouloir aux autres, s'ils attendent les évènements pour en profiter. Au contraire, comme tout philosophe aime à voir suivre son exemple, il doit se réjouir que des hommes songent à établir un nouvel ordre de succession au trône, comme il en a établi un lui-même. Nous n'aimons pas les révolutions politiques, et nous n'avons pu nous habituer encore à celles qui ont eu lieu ; mais nous ne voyons pas pourquoi les personnages influents qui, dans l'intérêt de leur pays, ont joué un rôle actif dans ces révolutions, trouvent mauvais que d'autres, suivant leur exemple, désirent voir jusqu'à quel point un changement raviverait des espérances nationales désappointées. »

HOLLANDE.

On écrit de *La Haye*, 13 décembre :

« Le gouvernement vient de charger d'une mission au Japon le lieutenant-général Nepveu, chef de l'état-major général et adjudant en service extraordinaire du roi. On a adjoint quatre autres officiers au chef de cette expédition, qui partira d'ici vers le 15 février, à bord d'un vaisseau de l'Etat.

» On se perd en conjectures sur le but et la nature de cette mission. Des personnes bien informées prétendent que le général Nepveu, officier de grande distinction, est nommé gouverneur militaire de toutes nos

met à l'assemblée une note du consul général de France. C'est cette note par laquelle le gouvernement français accorde un délai pour le paiement de l'indemnité due par Haïti. »

— On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« Des nouvelles reçues par *le Montgomery* annoncent qu'on a découvert le 24 novembre, à Haïti, une nouvelle conspiration parmi les noirs. Trois des conspirateurs ont été arrêtés et condamnés à mort. »

Faits divers.

Le comte de Nassau, ex-roi de Hollande, est mort à Berlin d'une attaque d'apoplexie foudroyante. (*Moniteur parisien.*)

— On parlait hier au foyer de l'Opéra de la possibilité du remplacement au ministère des finances de M. Lacave-Laplagne par M. Passy, fait pair de France. (*Courrier français.*)

— Suivant le *Constitutionnel*, l'ordonnance qui doit conférer le titre de pair de France à M. Passy est ajournée, parce qu'on veut y comprendre M. Teste, qui résignerait son portefeuille, et deviendrait président de la cour de cassation. Mais on attend une démission qui n'est pas encore donnée. M. Dumont prendrait le portefeuille des travaux publics : M. Cunin-Gridaine menace, dans ce cas, de quitter le ministère du commerce.

— Nous lisons dans le *New-York-Evening-Press*, qu'une brochure vient d'être publiée à Boston, par M. Warter Channing, sur la nécessité et les moyens de mettre fin au paupérisme qui ronge déjà les grandes cités des Etats-Unis d'Amérique, aussi bien que les vieilles cités européennes. L'auteur en donne une description douloureuse à lire, puis il indique les moyens de le combattre, et conclut qu'il faut, pour y mettre un terme, reconstituer la société sur de nouvelles bases, « *society must be remodelled.* »

— L'association du rappel en Irlande a décidé qu'elle prendrait à sa charge le père de M. Tyrrell, qui vient de mourir, et qu'elle érigerait un monument au défunt.

— Tout Paris connaît l'état déplorable du pavage du Louvre et du Carrousel. M. Fontaine, architecte de la cour, se rendant de l'hôtel d'Argenvilliers aux Tuileries, a mis le pied dans un trou et est tombé sur le côté. Il en a été heureusement quitte pour la peur. (*Journal de Paris.*)

— On écrit de Mézières :

« La dérivation de Hau aux Trois-Fontaines, sur la rivière de Meuse, a été livrée à la navigation le 7 décembre courant. »

— C'est dans la nuit du 11 au 12 que M. Casimir Delavigne est mort à Lyon, à l'hôtel de Provence, où mourut, il y a un an, le baron Larrey. L'Université et l'Académie ont décidé qu'elles assisteraient en corps aux obsèques de l'illustre défunt. Mais une lettre particulière annonce que Mme Delavigne a résolu de partir immédiatement et de conduire elle-même à Paris les restes de son époux. M. Casimir Delavigne était né au Havre en 1794.

— Hier à huit heures du matin un service funèbre a été célébré à l'église royale des Invalides, en commémoration de la translation des cendres de Napoléon. Le duc de Reggio, gouverneur, le général Petit, commandant, escortés de l'état-major et suivis de la population tout entière de l'hôtel des Invalides, y assistaient : on y remarquait aussi plusieurs officiers-généraux et un grand nombre d'officiers et de soldats de l'Empire, revêtus de leurs anciens uniformes. Ceux-ci, après la cérémonie, ont été faire deux fois le tour de la colonne de la place Vendôme.

— M. Wollis, avocat à la cour royale de Paris, l'un des rédacteurs de la *Gazette des Tribunaux*, est mort hier.

— On lit dans l'*Emancipation*, de Bruxelles :

« L'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles a décidé qu'elle publiera une *carte archéologique* de la Belgique. Ce sera le digne pendant de la grande œuvre que va bientôt publier, par ordre du gouvernement et sous les auspices de l'Académie, l'un de ses membres les plus distingués, nous voulons parler de la carte *géologique* du royaume, dont s'occupe depuis plusieurs années M. Dumont, professeur à l'université de Liége. »

— La société de géographie a tenu hier, à l'Hôtel-de-Ville, sa deuxième assemblée générale de 1843. La séance a été ouverte par une courte allocution de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, président honoraire de la société. M. Berthelot, secrétaire général de la commission centrale, a lu ensuite une notice sur les travaux de la société et le progrès des sciences géographiques pendant l'année 1843. Ce morceau, quoique très étendu, a été écouté avec intérêt. M. Jomard a lu une notice biographique sur feu J.-M. Venture de Paradis, auteur d'un dictionnaire de la langue berbère, et autrefois interprète de l'expédition d'Egypte pour les langues orientales. L'importance attribuée par M. Jomard à son héros, surtout en ce qui touche l'armée d'Egypte, nous a paru un peu exagérée. M. de la Roquette a ensuite donné lecture d'une notice historique, très longue et très détaillée, sur MM. Louis et Henri de Freycinet.

— L'assemblée générale des patentés de Paris aura lieu le 19 de ce mois, à 7 heures et demie du soir, rue de Richelieu, 100.

Les lettres de convocation sont adressées à MM. les signataires de la résolution, et à ceux qui ont adhéré.

On lit dans la *Revue de l'Ouest*, de Poitiers :

« Le 2 de ce mois, un lieutenant du 1er régiment de chasseurs à cheval, employé au dépôt de remonte du Gibaud, arrondissement de Jonzac, a tenté de se suicider en se tirant un coup de pistolet au-dessous du sein gauche.

» Quelques paysans, attirés par le bruit de la détonation, se rendirent sur le lieu de l'évènement, et là ils trouvèrent cet officier qui perdait beaucoup de sang par sa blessure, et qui leur dit de recharger son pistolet pour qu'il pût s'achever.

» Ces hommes, loin de satisfaire à son désir, l'aidèrent à remonter à cheval, et ils le suivirent à quelque distance; mais, arrivé au pont de Saint-Martin-d'Ary, l'officier est descendu de cheval et s'est précipité dans la rivière : les paysans, accourus aussitôt l'ont retiré de l'eau et l'ont transporté dans la maison la plus proche où des soins lui ont été prodigués.

» La justice, informée, s'est immédiatement rendue sur les lieux, et le médecin qui l'a accompagnée a déclaré qu'il ne croyait pas la blessure mortelle.

» La cause de cette tentative de suicide n'est pas encore bien connue ; toutefois on semble pouvoir l'attribuer à un désespoir amoureux. »

— *Jalousie*. Pendant la traversée du navire *le Créole*, de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans, le 8 novembre, un passager d'entrepont, Simon Pénard, emporté par un accès de jalousie furieuse, a frappé d'un coup de

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE (7e chambre).

(Audience du 15.)

Procès en contrefaçon intenté par M. Gannal au docteur Marchal (de Calvi).

M. Gannal reproche à M. le docteur Marchal de s'être approprié sa méthode d'embaumement.

Me Arago, avocat du demandeur, après avoir expliqué en quoi consiste le procédé Gannal, le compare aux moyens employés par M. Marchal pour effectuer un embaumement dont il avait été chargé, et s'efforce d'établir que la contrefaçon est flagrante.

M. Marchal prend ensuite la parole :

L'opération de l'embaumement, dit-il, étant une opération chirurgicale et intellectuelle, ne peut être brevetée. D'ailleurs, le brevet de M. Gannal n'est valable qu'en ce qui touche le liquide dont il se sert, car la méthode en elle même, c'est-à-dire l'injection artérielle sans autre mutilation qu'une incision au côté gauche du cou, ayant été consignée et décrite dans la *Gazette des Hôpitaux* dès le 7 juillet 1835, appartenait au domaine public bien avant l'obtention du brevet de mon adversaire, qui ne date que du 29 septembre 1837. Or, non-seulement ce n'est point au liquide de M. Gannal que j'ai eu recours, mais encore c'est par un procédé antérieur de deux ans à son brevet que j'ai pratiqué l'opération à raison de laquelle il m'appelle en cause, etc., etc., etc.

L'audience est remise à huitaine pour la réplique de Me Arago, le réquisitoire du ministère public et le jugement.

En Prusse, il n'est point de débiteurs que la loi excepte de la contrainte par corps, si ce n'est dans la province rhénane, où la législation française est toujours en vigueur; mais le gouvernement a l'intention d'abolir cette peine; et le ministre de la justice vient d'adresser les questions suivantes aux cours royales et aux tribunaux de première instance :

1° Quelle est la nature de chacune des affaires pour lesquelles a été exercée la contrainte par corps pendant les deux dernières années écoulées? Quels sont et l'état et la position sociale, tant de chaque incarcérateur que de chaque incarcéré ?

2° Quels motifs autres que celui de se faire payer ont pu déterminer tels ou tels créanciers à user de la contrainte par corps?

3° Quels ont été, en général, les résultats de la contrainte par corps, et jusqu'à quel point, en particulier, a-t-elle contribué à l'acquittement des dettes ?

4° Ceux des incarcérés qui ont payé leurs dettes l'ont-ils fait avec des biens ou billets jusqu'alors cachés à leurs créanciers, ou au moyen de secours reçus de parents ou d'amis ?

5° Quelle serait l'influence probable de l'abolition de la contrainte par corps sur le commerce et l'industrie ?

On assure aussi que le gouvernement veut adopter, outre le système des plaidoiries orales et de la publicité des débats, le jugement par jury.

Le *Moniteur* mentionne, en exécution de l'article 26 de la loi du 26 mai 1810, plusieurs arrêtés de la cour d'assises de la Seine devenus définitifs.

Du 9 août 1842, contre Reguier-Becker, commissionnaire en marchandises, déclaré coupable d'avoir, dans le cours des années 1839, 40, 41 et 42, commis un outrage à la morale publique et religieuse ou aux bonnes mœurs par des écrits, des imprimés et des gravures, mis en vente, vendus et distribués, et dont nous ne reproduirons pas les titres, comme le journal officiel, de peur de l'aider à produire un effet diamétralement opposé à celui qu'il se propose. Condamnation à six mois d'emprisonnement, 200 fr. d'amende, saisie et destruction.

Du 12 du même mois, Paul-Louis-Edouard Aubry, rédacteur de la *Gazette de France*, et gérant par intérim, coupable d'avoir attaqué dans ce journal les droits et l'autorité des chambres, l'ordre de successibilité au trône, les droits et l'autorité constitutionnels du roi ; d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement du roi, d'avoir cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris ou la haine des citoyens contre une ou plusieurs classes de personnes et d'avoir commis une attaque contre le serment. Condamnation à un an d'emprisonnement, 12,000 fr. d'amende, saisie et destruction.

Du 23 février 1843, Lemière, libraire, coupable d'avoir outragé et tourné en dérision la religion catholique et les autres cultes chrétiens dont l'établissement est légalement reconnu en France, en publiant deux exemplaires de la *Guerre des Dieux* de Parny. Condamnation à 5 ans d'emprisonnement, 5,000 fr. d'amende, saisie et destruction.

Du 30 mars, Rameau, ouvrier bijoutier et colporteur, outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs par la mise en vente d'un recueil de chansons. Condamnation : un mois d'emprisonnement, 16 fr. d'amende, saisie et destruction.

Du 11 avril, Mayer, outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, dessins et gravures licencieuses. Condamnation par défaut, un an d'emprisonnement, 500 fr. d'amende, saisie et destruction.

Du 10 mai, Kergan, gérant de la *Mode*, offense envers la personne du roi, envers les membres de la famille royale, adhésion à une autre forme de gouvernement, qualification incompatible avec la charte de 1830. Vœu et espoir de la destruction de l'ordre monarchique et de la restauration de la monarchie déchue, excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi. Condamnation par défaut à six mois d'emprisonnement, 3,000 fr. d'amende, saisie et destruction.

Arrêt définitif de la cour d'assises de l'Aube du 11 août, Finot, vigneron, coupable d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs en distribuant dans des lieux publics une chanson imprimée sans indication de noms et domiciles d'auteur ou imprimeur. Condamnation à un mois d'emprisonnement et 25 fr. d'amende.

VARIÉTÉS.

A propos de la Russie en 1839,

PAR M. DE CUSTINE.

Nous ne sommes pas suspects d'une partialité trop grande en faveur de la Russie. La politique de l'alliance franco-russe n'est pas la nôtre. L'alliance que nous voulons pour la France est celle de l'Allemagne et des nationalités continentales de second et de troisième ordre, dans le but d'équilibrer la puissance de la Russie et de l'Angleterre et d'organiser la paix générale et l'unité des races européennes. Mais quoique opposés à une alliance directe et exclusive avec la Russie, nous sommes loin de nous ériger en détracteurs systématiques de cette nation. Nous accueillons donc avec plaisir une lettre écrite par un Russe sur l'état de son pays ; des documents de ce genre nous paraissent utiles pour faire contre-

passages du livre de M. le marquis de Custine. Jugez-en vous-mêmes.

Vous savez que l'auteur de l'ouvrage en question s'embarque pour la Russie à Travemunde, après avoir conféré avec l'aubergiste de Lubeck et après avoir puisé à cette source des données *judicieuses* (comme l'observe M. Gustave Héquet) sur le caractère national des Russes et sur leur pays. Vous savez qu'il part avec des principes anti-constitutionnels et qu'au bout de trois mois il revient partisan de ces mêmes principes qu'il attaquait naguère avec toute la chaleur de la conviction; vous savez encore, et, s'il ne vous en souvient plus, les articles du *National* vous l'apprendront, que M. le marquis de Custine se repaît d'illusions et rêve une aristocratie impossible au dix-neuvième siècle.

Eh bien! toutes ces circonstances qui sont bien faites, vous l'avouerez, pour inspirer une certaine défiance des vues de M. le marquis de Custine, comme homme d'Etat, n'inspirent au *National* lorsqu'il s'agit de la Russie, que la confiance la plus aveugle et la sécurité la plus complète. Il cite avec plaisir et satisfaction les jugements de l'auteur sur les questions les plus compliquées de la politique,et notez que celui-ci tranche ces questions avant même d'avoir mis le pied en Russie. Que lui apprendraient les hommes d'Etat de ce pays? Quelle nécessité y a-t-il pour lui de conférer avec eux? N'a-t-il pas déjà conféré avec l'aubergiste de Lubeck ?

C'est ainsi que M. de Custine décide, et après lui le *National*, que la création d'une marine impériale dans la Baltique est une pure satisfaction de vanité, un colossal enfantillage pour lequel le pauvre peuple aura versé inutilement ses sueurs. « Il ne voit là qu'une volonté de fer, » employée à faux et qui opprime les hommes pour se venger de ne » pouvoir vaincre les choses. »

C'est ainsi que la fondation de Saint-Pétersbourg n'est que la preuve d'un orgueil démesuré qui ne connaît pas de limites. Dans tout autre » pays, dit l'auteur, la position de la capitale est déterminée par les be- » soins et l'intérêt des populations. Saint-Pétersbourg existe unique- » ment parce qu'un empereur l'a voulu. Il l'a voulu malgré les hommes » et malgré la nature. »

Pierre-le-Grand a donc fait une sottise, ses successeurs n'ont pas été plus sages en ne reportant pas à Moscou le siége de l'empire. Voilà la vérité, sachez-le bien, Messieurs, personne, excepté M. de Custine, ne vous l'apprendra; car « en Russie tout le monde a peur; personne n'ose parler. »

A vous dire vrai, Messieurs, je pensais, moi, que l'utilité d'une flotte sur la Baltique avait été prouvée par le règne même de Pierre-le-Grand, c'est-à-dire par l'expérience, car cette flotte lui fut bien utile dans ses guerres avec la Suède (et qui peut prédire quelles seront les complications de l'avenir, quoiqu'à l'heure qu'il est tout soit à la paix?) D'un autre côté, je pensais, moi, que la fondation de Pétersbourg avait exercé une heureuse influence, une influence immense sur la marche de notre civilisation, en nous rapprochant de l'Europe occidentale, et qu'un pareil but justifiait bien des sacrifices. Avant de condamner l'œuvre d'un génie comme celui de Pierre-le-Grand, me disais-je, il faudrait au moins se donner la peine d'approfondir les circonstances politiques de son règne et le caractère de son époque; il faudrait se demander si, pour réussir dans un grand et noble but, il n'avait pas été obligé de transporter le siége de l'empire aux bords de la Newa, afin de s'affranchir du joug des préjugés et des habitudes moscovites, et de vaincre, par sa présence à Petersbourg, les difficultés qui s'opposaient à son entreprise: ce qui ne veut pas dire que Pétersbourg soit ou doive être la capitale de la Russie. A mes yeux, Moscou est la véritable capitale de l'empire, et ce qui ferait croire que les souverains n'ont jamais pensé le contraire, c'est que Moscou porte jusqu'à présent le titre de: *Pervopres tollnaya*, ce qui veut dire: Capitale par excellence.

Mais je n'avais nourri, je le vois, ces idées que par ignorance, *par lâcheté*, car tout en croyant mon jugement libre, il ne l'était pas, et je rampais en esclave « sous la verge de fer qui nous opprime », et qui me donnait toutes mes convictions.

Laissons cela, et parlons sérieusement. Tous les faits relatés dans l'ouvrage de M. de Custine sont-ils faux, controuvés et impossibles en Russie ?

Hélas! non, et il n'est malheureusement que trop vrai que bien des abus de pouvoir se commettent dans un empire si vaste, et que les coupables, s'ils n'échappent pas au châtiment du ciel, échappent trop souvent à la vindicte publique. Mais avons-nous donc la prétention d'être un peuple parvenu au faîte de la civilisation, et dont l'administration intérieure ne laisse rien à désirer ? Non, notre orgueil ne nous aveugle pas à ce point ! Nous savons que nous avons encore beaucoup de progrès à faire, et nous déplorons tous, à commencer par l'empereur, que la barbarie des temps que nous avons dû traverser nous ait légué un bien triste héritage; mais est-ce une raison pour nous faire détester notre pays et pour nous faire prendre en haine le pouvoir qui cherche à mettre un terme aux maux de notre état social?

N'est-il pas ridicule, Messieurs, de voir un homme d'un esprit aussi cultivé que l'est celui de M. le marquis de Custine, soutenir gravement que notre attachement au pays est simulé, qu'il est obligé et n'a rien de réel? que notre enthousiasme pour la Russie n'est qu'un enthousiasme de commande, le résultat de la peur, d'une peur d'esclave?

Si je voulais remonter dans l'histoire du passé, dans les annales de votre propre histoire, même sans chercher bien loin, ne me serait-il donc pas possible de trouver des faits analogues à tous ceux cités par l'auteur de *la Russie en* 1839, et néanmoins serais-je autorisé à conclure de là que les Français n'ont pas aimé sincèrement leur pays aux époques dont il s'agirait ? qu'ils rampaient lâchement sous un sceptre de fer et qu'ils n'avaient aucune des qualités qui inspirent l'estime et l'admiration ? Ah! que je suis loin de penser ainsi et combien l'histoire démentirait des assertions aussi calomnieuses! Pourquoi donc serait-on moins équitable envers nous ?

On l'a dit avec raison : « peu de philosophie mène à l'athéisme, beaucoup à la religion ; » on en peut dire autant des peuples et des nations. Quand on les connaît peu, on s'irrite à la vue de ce qu'on rencontre; quand on les connaît plus intimement, on se sent porté à la sympathie.

Je m'explique toutes ces diatribes contre nous par la forme qu'a chez nous le pouvoir et qui excite la bile des écrivains ennemis du principe absolu. Ils ne conçoivent pas qu'on puisse vivre sous une pareille forme de gouvernement, et ils ne parviennent pas à s'identifier avec l'intelligence, l'esprit et les lumières du peuple qui le possède. Mais c'est là, selon moi, une erreur fatale et grossière. On ne peut pas passer ainsi le niveau sur tous les pays et sur toutes les nations. Pour qu'une colère semblable fût justifiée, il faudrait renier tout le passé de l'humanité et le refaire bien autrement que ne le refait chez nous l'empereur de Russie par ses *oukazes*. MM. de Custine et Gustave Héquet s'en chargeraient-ils ?

Eh! mon Dieu! moi aussi je ne suis pas partisan du principe absolu, par la raison toute simple que le meilleur des monarques : « *n'est qu'un accident heureux*, » comme disait l'empereur Alexandre à Mme de Staël; mais je l'accepte comme un état de transition vers un ordre de choses plus parfait et non-seulement comme un pis-aller, mais comme ce qu'il y a de mieux chez nous, dans l'état actuel de la civilisation, des mœurs, des habitudes, de la population, de l'étendue du pays, etc., etc. A mes yeux il n'y a pas de forme de gouvernement d'une bonté absolue, tout est relatif. (1)

M. le marquis de Custine, pendant un séjour de trois mois en Russie, s'est convaincu que nous gémissions tous sous la verge d'un tyran; moi qui suis Russe, qui ai été élevé en Russie et qui ai à cœur la dignité de l'homme autant qu'un autre, j'ai acquis au contraire la conviction que nous faisons des progrès réels et que nous marchons à pas de géant sous un gouvernement tutélaire et ami du bien public. Puisse ma voix contrebalancer, ne fût-ce même que faiblement, celle d'un étranger, homme d'esprit et éloquent, mais qui ne connaît pas un pays où il n'est resté que trois mois.

(*La fin incessamment.*) UN RUSSE.

(1) Sous ce rapport je suis heureux de voir que je ne suis pas seul de cet avis. Au moment où j'écrivais ces lignes le *Siècle* imprimait ce qui suit : « Dans l'intérêt même des peuples il faut que les fonctions du gouvernement soit dévolues à ceux qui sont capables de les remplir. Il se peut qu'en France au temps de Bossuet : ... ce fut le roi, « *qu'en Russie à présent ce soit le czar.* » (Voyez le numéro du 22 novembre.)

Adjudications.

Ministère de la guerre. — Poudres et salpetres. Mairie du 9e arrondissement de Paris. Jeudi, 11 janvier 1844, fourniture de 20,000 kilog. d'acide nitrique à 40 degrés, livrable à Montreuil (Seine), sur la hauteur de l'Epine, aux magasins d'artillerie.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 1er *décembre* 1843.

FRISCHMUTH, coutelier, rue Saint-Honoré, 314; juge-comm., M. Selles; syndic prov., M. Richomme, rue Montorgueil, 71.

Spectacles du 17 décembre.

» h. 1/2 **OPÉRA.** —
7 h. »/» **THÉATRE-FRANÇAIS** — Les Enfants d'Edouard. Tartufe.
8 h. »/» **ITALIENS** — Le 1er acte de la Sonnambula. Norma.
» h. »/» **OPÉRA-COMIQUE.** — La Dame Blanche. Le Puits d'amour.
» h. »/» **ODÉON.** — Lucrèce (tragédie). Lucrèce Borgia.
» h. »/» **VAUDEVILLE.** — Le Bonheur. Hermance. L'Homme blasé. Un Monstre.
7 h. »/» **VARIÉTÉS.** — Catherine. Le Gamin de Paris. Chansonnette. Jacquot.
» h. »/» **PALAIS-ROYAL.** — Grisettes. Carabas. Deux Mariées. Brelan. Chaus.
7 h. »/» **GYMNASE** — Représentation extraordinaire.
» h. »/» **PORTE-ST-MARTIN.** — Louise. Le Grand Cousin. Les Iles Marquises.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Les Chevaux. La 1re des Carottes. La Faille.
» h. »/» **AMBIGU-COMIQUE** — Les Bohémiens.
» h. »/» **COMTE.** — Muette. Intermède. Maison des Fous. Demoiselles Pierrot.
6 h. 1/4 **CIRQUE.** — M. Morin. Le Vengeur.

BOURSE DU 16 DÉCEMBRE.

Une hausse assez considérable, survenue à Londres sur les Rouen et Orléans, a fait monter ici ces deux valeurs de 20 c. sur le dernier cours d'hier.

La rente française, très ferme, a offert aujourd'hui moins de variations que les jours précédents.

Au comptant : Autriche, 392-50. — Banque belge, 757-50. — Holland., 55-3/8 1/2. — Obl. Saint-Germain, 1,225. — Obl. Grand'-Combe, 1,092-50. — Jouissances, Bourgogne, 105. — Lin Maberly, 360. — Gaz anglais, 6,600.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCED
5 p. 0/0 compt. . . .	122 85	122 95	122 85	122 95	122 85
— fin cour. . .	122 95	123 »	122 90	122 90	122 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 05	81 15	81 »	81 »	81 »
— fin cour. . .	81 10	81 15	81 05	81 05	81 05
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
4 1/2 0/0. . . .	109 »	» »	B. 0 10
4 0/0	» »	» »	» »
O. de la Ville .	1400 »	» »	» »
Banque de Fr. .	3310 »	3312 50	H. 7 50
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »
— de 1000.	» »	» »	» »
Caisse Hypoth..	775 »	» »	» »
Quatre Canaux.	1277 50	[illegible] »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 81 02 1/2, 81, 81 02 1/2, 05, 07 1/2.
Ap. 81, 05 1/2, 07 1/2 demandé.

—

Bons du Trésor.
3 0/0.

—

Reports, fin proch.
3 0/0, 15 à 17 1/2.
5 0/0, 30 à 27 1/2.

Chemins de Fer.

St-Germain . .	800 »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr. .	315 »	» »	H. 5 »	— 315.
do R. G. . .	141 25	142 50	H. 5 »	— 142 50, 141 75.
Orléans	800 »	812 50	H. 20 »	— 800, 817 50.
Strasb. à Bâle.	210 »	210 »	» »	— 211 25, 210.
Rouen.	795 »	813 75	H. 20 »	— 800, 807 50.
Havre.	598 75	600 »	H. 1 25	— 600, 602 50.

Fonds Etrangers.

5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	107 1/4	H. 1/4 »	Londres, 14 décembre.
— Portugais. .	44 1/2	» »	» »	Consol. 95 1/2.
Esp. D. active.	28 7/8	» »	B. 1/8 »	Esp. actif. 30 1/8.
5 0/0 Naples. .	107 »	» »	» »	Portugais. 44.
— Romain. .	104 1/2	» »	» »	Mexicains. 31 3/8.
Obl. Piémont. .	1195 »	» »	B. 2 50	5 0/0 Hollandais, 99 1/4.
Emp. d'Haiti. .	475 »	480 »	H. 10 »	2 1/2 0/0 id. 54 3/4.
				Orléans. 31 3/8.
				Rouen. 31.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 15 décembre.
Arrivages : 2,856 quint. 42 kilog.
Restant à la halle, 6,942 quint. 63 kilog.
Cours moyen : 36-64. Cours-taxe : 36-69.

Gruaux,	14 quint.	13 kilog.	de 48-50 à 52-85
1re marque,	280	33	37-00 à 38-85
2e	442	65	35-05 à 36-95
3e	18	00	31-00 à 31-20
4e	28	26	24-00 à 00-00

Ventes à livrer : 1,879 quint. de 35-00 à 37-55.
Total des ventes, 2,937 quint. 41 kilog.
Halle de Paris du 16 décembre.
Arrivages : 1,240 quintaux, 30 kilog. Restant à la halle : 6,601 quintaux 52 kil.
Cours moyen : 37-04. Cours taxe, 36-77.
Différence de ces cours et de ceux d'hier : cours moyen, hausse de 40 c. Cours-taxe, hausse de 12 c.

Gruaux :	41 quint.	49 kilog.	de 40-10	à 52-90
1re marque,	243	00	37 55	38-25
2e —	276	32	36 10	36-95
3e —	40	54	30-55	31-85
4e —	11	57	21-05	25-50
Ventes à livrer :	810	12	36-65	31-85

L'approvisionnement restant à la halle recommence à décroître de nouveau.

Poids moyen des bestiaux au dernier marché de Poissy : Bœufs, 355 kil.; vaches, 245; veaux, 63; moutons, 21 kil.

Marchés étrangers : Chambéry (Savoie), 9 décembre. Prix des grains: froment, 26-85 l'hectol.; seigle, 19-62; avoine, 9-07; sarrazin, 13-72; maïs, 21-25.

La taxe du pain à Chambéry est en ce moment de 42 c. 1/2 le kilog. de 1re qualité.

Lausanne, 9 décembre. Les grains sont en baisse sur le marché. Le poids du froment légalement constaté est sensiblement inférieur à celui de l'année dernière.

A Bray-sur-Seine, marché important pour la Brie, le pesage des grains pour la taxe du pain a donné les résultats suivants : Première qualité, 76 le kilog.; deuxième, 75; troisième, 73 l'hectolitre.

A Versailles, le 15 décembre, beurre première qualité, 190 fr. les 100 kilogrammes; deuxième, 160 à 180.

OEufs, le mille, de 68 à 72 fr.

A la dernière halle aux veaux, sur 155 amenés, 153 ont été vendus: première qualité, 1-70; deuxième qualité, 1-50; troisième qualité, 1-30.

Cuirs. Halle de Paris, 15 décembre. Il s'est fait peu d'affaires; les marchandises ordinaires se placent difficilement; mais les belles marchandises sont rares et recherchées. Voici les cours actuels :

Cuir jusé acide,	2-00 à 3-20	le kilog.
Cuir sans acide,	2-70	2-80
Bœuf en croûte,	1-90	2-00
Vache —	2-30	2-40
Veau —	3-20	3-30
Cheval —	1-90	2-00

Cuirs en poils. Gros bœufs de 40 kil. et au-dessus, 39 à 40 fr. les 50 kil. Petits bœufs de 39 kil. et au-dessous, 37 à 38 les 50 kil. Vaches, 42 à 44 fr.

Petites peaux : Basane en croûte, 1re qual., les 12, 38 à 40 fr.; 2e, 18 à 24; 3e, 12 à 16.

Tan de Bourgogne, 1re qual., 80 fr. les 500 kil.; 2e, 55 fr. Tan de Normandie, 70 à 80 fr.

Vins et spiritueux. Saint-Jean-d'Angély. Vins rouges de 1843, 35 à 40 fr. la barrique bordelaise. Vins blancs, 22 à 25 fr.

Cognac. Vins rouges nouveaux, 190 à 200 fr. le tonneau. Vins blancs, 170 à 180 fr.

Lausanne (Suisse.) — A la vente publique faite dernièrement des vins nouveaux des vignobles appartenant à la ville, les Dazeley ont obtenu de 150 à 163 fr. le char vaudois; vins de l'Abbaye de Mont, 105 fr.; vins de Lausanne, 96 fr.

Tous les vins ont trouvé des acheteurs, ce qui ne s'était pas vu depuis nombre d'années. On a trouvé la qualité meilleure qu'on ne s'y attendait.

Laines. Paris, 15 décembre. Il se fait très peu d'affaires, comme d'habitude, à la fin de l'année. A la dernière foire de Toulouse, les laines d'Espagne se sont mal vendues. Les fabricants du midi, encombrés de produits sans acheteurs, ne viennent point acheter à Paris les laines du nord de la France.

On attend incessamment à Londres des parties importantes de laines et de suifs de l'Australie qui influeront sur les prix de ces deux articles.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*) A. Y.

DENRÉES.	HALLE de PARIS 16 décembre.	BRAY S. SEINE. 15 décembre.	ÉTAMPES. 16 décembre.	POITIERS. 12 décembre.	BAR-LE-DUC. 12 décembre.	COUTANCES. 11 décembre.	ARRAS. 13 décembre.	GISORS. 12 décembre.	ST.-LAURENT. 9 décembre.	ST FLORENTIN. 12 décembre.	SENS. 12 décembre.
Blé bl. 1er choix	21 32 à 22 »	19 » à 19 32	22 » à » »	18 75 à » »	17 » à » »	22 » à 22 50	18 50 à » »	20 » à » »	23 69 à » »	18 75 à 19 25	18 54 à » »
Première qual.	20 66 à 21 22	18 06 à 18 66	20 » à » »	18 50 à » »	16 50 à » »	21 » à 21 50	» » à » »	18 » à » »	23 07 à » »	17 » à 18 50	» » à » »
Deuxième » .	20 25 à 20 65	17 32 à 18 »	18 60 à » »	18 25 à » »	16 » à » »	19 » à 20 50	» » à » »	» » à » »	22 46 à » »	» » à » »	» » à » »
Inférieure » .	19 » à 19 66	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	15 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
		Hausse légère.				Fermeté.					

BESTIAUX.
Marché de POISSY du 14 décembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœufs .	1,916	1,836	1 18	1 04	» 90	80
Vaches	62	59	1 08	» 94	» 80	3

FOURRAGES.

	Paris. 16 décembre	Versailles. 15 déc.
Foin. 1re.	46 48	45 à 46
Foin. 2e.	40 44	43 à 44
Luzerne. .	40 42	30 à 38

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. 1, N. 140.



LUNDI 18 DÉCEMBRE 1843

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Il nous arrive parfois des réclamations touchant des numéros qui ne parviennent pas à leur adresse. Cependant, nos bandes sont exactement collationnées, notre départ se fait avec régularité, et nous ne pouvons attribuer ce fait qu'à la négligence avec laquelle l'administration des postes s'acquitte du service des imprimés.

Nous ne saurions donc trop vivement recommander à nos Abonnés d'insister auprès du directeur de leur localité pour qu'il remonte à l'origine de l'inexactitude, origine que ne nous apprennent pas toujours nos continuelles réclamations à l'administration générale.

Nous leur recommandons encore de nous adresser leur réclamation dès que l'inexactitude a eu lieu, afin que nous la réparions et que nous la fassions constater.

Enfin, nous les prions itérativement de joindre à toute réclamation une bande imprimée du journal.

PARIS, 17 DÉCEMBRE.

Le scepticisme politique.

Le doute a remplacé la foi en politique. Les doléances de plusieurs journaux sur l'indifférence des partis rappellent de temps à autre les lamentations des prédicateurs de la Restauration sur l'incrédulité religieuse. Au sein de chaque église temporelle pullulent les schismes et les hérésies. Le monarchisme radical de la *Gazette de France* se trouve en scission avec l'orthodoxie plus scrupuleuse des docteurs de la *Quotidienne* et de la *France*; l'évangile patriotique du *National* est combattu par ses frères du *Commerce* et de la *Réforme*; le panthéisme conservateur du *Journal des Débats* est débordé par le fétichisme ministériel du *Globe* et réfuté par la *Presse*; le libéralisme parlementaire du *Constitutionnel* est compromis par les écarts du *Siècle* et du *Courrier français*. Depuis les débris ministériels du 13 mars et du 11 octobre jusqu'à ceux du 15 avril et du 1er mars; du banc de M. Arago au banc de M. Berryer; des apostasies des doctrinaires aux défections du centre gauche, la confusion des rites est extrême, la dislocation complète.

La dernière session n'a été particulièrement signalée que par les aveux d'une lassitude amère. Pour obéir à cette disposition des esprits, la lutte des principes a fait place à la discussion forcée des intérêts. Le ministère et l'opposition ne se sont disputé quelques votes qu'en dissimulant également leurs tendances, et qu'en rapetissant les questions au point voulu pour rendre toute solution presque insignifiante.

Dans la discussion du droit de visite, comme dans l'analyse du budget, quelques efforts de stratégie honteuse ont seuls fourni la mesure de la vitalité des partis. Les salons politiques et la *Revue des Deux-Mondes*, mieux encore que la tribune, ont donné issue au dépit des missionnaires, naguère les plus fervents. Les beaux jours des grandes batailles de la majorité du 13 mars avec la minorité du compte-rendu ont été regrettés en style funèbre par quelques députés, aux yeux desquels la lutte légale et parlementaire d'une moitié du pays contre l'autre, de la liberté contre l'ordre, du progrès contre la conservation, est encore l'idéal du gouvernement représentatif.

Le fractionnement extrême des opinions, le mélange des boules blanches et des boules noires paraissent aux chefs de parti autant de sacrilèges politiques. D'éloquentes bulles sont lancées par la *Presse* elle-même pour résister à cet éparpillement du troupeau. Mais vains efforts! la liberté d'examen, en pénétrant profondément la politique, y fait autant de ravages qu'elle en a fait en religion.

La session qui approche s'ouvre ainsi sous les tristes auspices du doute absolu. Malgré l'incessant effort de ses jeunes racines pour se fixer dans le sol constitutionnel, la dynastie n'y rencontrant encore qu'un sable mouvant, perd, on le voit, confiance dans l'avenir. Après avoir usé vingt ministères à la tâche, le gouvernement de juillet est pressé de donner à ses craintes les dernières proportions monumentales des fortifications de Paris. Quant au cabinet, dont la lassitude générale explique seule la vie, n'ayant su trouver aucune solution rationnelle au conflit des convoitises européennes, aux exigences simultanées de la paix et de la guerre, aux besoins opposés du commerce, de l'agriculture, de l'industrie, aux envahissements de la haute finance et du clergé, il n'ose qu'en tremblant remettre le pied sur la majorité de circonstance qui le supportait naguère. Il n'aborde l'épreuve solennelle de l'adresse qu'en déclinant tout projet de réforme sérieuse, et qu'en annonçant, pour 1844, une quatrième édition de la politique humble et modeste. Et cependant l'impuissance ministérielle est peut-être moins grande encore que l'incertitude de l'opposition. C'est là que s'est incarné, avec toute son amertume, le scepticisme politique. Trompée dans ses prévisions et dans son instinct des intérêts généraux par ses préoccupations constantes de réformes purement politiques, l'opposition a compromis son crédit. Autant agitée par ses ressentiments que par ses doutes, elle flotte à l'aventure entre les rivalités de ses chefs, sans savoir encore qui entendre et qui suivre de MM. Barrot, Thiers, Dufaure et Lamartine. Tout annonce qu'imitant l'inertie ministérielle, elle n'aura fait servir les loisirs de ces derniers mois à aucun exercice disciplinaire de ses forces, à aucun plan d'idées gouvernementales et d'améliorations positives. L'opposition montera de nouveau à la tribune comme une cohorte de partisans qui, faisant feu sans ordre, se détruit elle-même, et qui, ne sachant où la conduirait la victoire, a peur de déployer assez de vigueur pour la remporter.

Eh bien! cette situation que les partis déplorent, n'offre rien de désespérant à nos yeux. Le doute absolu dont il est devenu de mode de se plaindre, nous qui avons une foi, nous l'acceptons comme la disposition la plus favorable à la recherche des nouvelles solutions. De l'exagération de la critique, de l'analyse desséchante de la presse, de l'incertitude produite par la longue lutte des intérêts et des principes, de l'épuisement des hommes et des systèmes politiques, nous attendions depuis long-temps une réaction favorable à une exploration plus large, plus profonde, plus méthodique du terrain social. Cette réaction s'opère enfin, et grâce à elle notre tâche deviendra plus facile. De chaque défaite des partis découle pour nous l'espoir de voir marcher bientôt la politique au pas calme et mesuré de la science. Le doute de Descartes et l'axiome expérimental de Bacon ayant été les points de départ des sciences naturelles, nous nous félicitons qu'ils viennent enfin présider à la transformation de la politique. L'hypothèse, l'*a priori* et l'empirisme révolutionnaire ont seuls joué leur rôle dans la direction des sociétés. Tous nos malheurs publics ne découlent que de systèmes hasardeux et de préventions fanatiques. Mieux vaut cent fois le doute, qu'une opinion d'emprunt, qu'une ferveur mal éclairée. Le doute, moyen d'indépendance, sert aussi d'aiguillon à la vérité; il offre plus de chances de progrès que la lutte des faux systèmes. L'esprit de parti n'a pu nous conduire qu'à l'abstraction politique; le doute absolu doit nous mener à la découverte intégrale des vérités sociales. Loin donc de gémir de la dissolution politique qui nous entoure, nous comptons en voir sortir un effort de régénération complète, comme de la corruption morale du dix-huitième siècle sortit l'effort victorieux de la philosophie vers la libre pensée.

Et déjà l'impuissance des partis fait naître sur plusieurs points des besoins d'alliances et de combinaisons nouvelles. Depuis trois ou quatre ans le mot de transaction sort de toutes les bouches. Quoique ce mot ne révèle encore qu'un effort de sacrifices et de concessions menteuses; quoique l'éclectisme en politique soit destiné à être aussi peu fécond qu'en philosophie, nous ne devons pas moins reconnaître en lui la transition naturelle des vieux systèmes à la science nouvelle. En quelques mois, les docteurs de la presse se sont vus bon gré, malgré, entraînés dans le domaine de l'économie sociale. Pour la première fois en treize ans, la session des chambres s'ouvre sous une préoccupation plus méditative que batailleuse. Et, chose remarquable! à peine la discussion des faits sociaux s'est-elle essayée sur quelques sujets, tels que les fraudes et les vices anarchiques du commerce, la mise en apanage des travaux publics en faveur des banquiers, le défaut d'équilibre de la production et de la consommation en France, et surtout en Angleterre, le droit du peuple au travail, etc., que les barrières qui séparent le *National*, la *Gazette*, le *Siècle*, le *Courrier français* et la *Presse* s'affaissent sous la recherche du vrai, et que les journaux se trouvent sur ces points presqu'en flagrant délit d'accord. Comme en bonne science c'est toujours dans un terme plus élevé que se résout la contradiction de deux termes, de même la question sociale est au moment d'absorber dans son immense importance le schisme inférieur des partis. Le doute n'a qu'un instant dans l'histoire des peuples, et cet instant suffit pour engendrer la certitude de plusieurs siècles.

REVUE ÉTRANGÈRE.

ANGLETERRE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Londres, 12 décembre 1843.

SOMMAIRE. — Augmentation des embarras sociaux de l'Angleterre. — Etat déplorable des districts agricoles. — Menaces de refus d'impôt. — Aveux des journaux du gouvernement.

Ce qui se passe de plus remarquable ici, c'est le progrès de l'opinion vers les idées d'un ordre nouveau, et l'inquiétude du gouvernement par rapport à ces nouvelles tendances de l'opinion. D'un côté, la misère devient plus alarmante avec l'approche de la saison rigoureuse; le mécontentement se traduit en vengeances contre la propriété; les incendies attribués à la malveillance se multiplient partout, et l'autorité ne sait que faire en face de cette malveillance croissante. D'un autre côté, la ligue contre l'impôt des céréales redouble d'efforts pour éclairer les populations agricoles et manufacturières sur l'injustice de cet impôt. L'Angleterre devient presque aussi inquiétante que l'Irlande pour le gouvernement, et pour une raison analogue au fond, bien que différente pour la forme, c'est-à-dire l'accroissement du nombre des prolétaires abrutis par le paupérisme, inoccupés et mécontents. Les journaux rapportent que le gouvernement a offert à O'Connell de transiger avec lui, à la condition qu'il promettrait son concours pour assoupir l'agitation de l'Irlande. D'après ces rapports, ce serait O'Connell lui-même qui l'aurait dit; mais les journaux du gouvernement prétendent que le fait n'est pas exactement exposé. Il est certain, toutefois, que les difficultés qui se multiplient en Angleterre et l'agitation croissante de la ligue ne laissent pas d'inquiéter le gouvernement, et de l'entraver dans ses projets contre O'Connell. Ce qui l'embarrasse le plus, c'est l'instabilité des idées dans la presse et dans l'opinion publique. Cette instabilité est plus remarquable aujourd'hui que jamais, par la raison toute simple que les idées nouvelles sur l'organisation de l'industrie et de la propriété font irruption de toutes parts, à l'heure qu'il est, parmi les classes moyennes et les prolétaires, et même dans le sein des classes privilégiées, qui sont les dernières à s'occuper de nouveautés intellectuelles. La misère croissante des prolétaires sans travail et les dangers qui menacent la propriété ont porté l'attention de toutes les classes sur l'état alarmant de la société.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Discussions de l'Athénée.

Qu'est-ce que le bonheur?

> Puisque le genre humain s'écrie unanimement : *Je veux être heureux*, l'homme est donc né pour être heureux, et s'il ne l'est pas, il faut nécessairement que quelqu'une de ses lois se trouve déplacée.
>
> *Manuel* de XEFOLIUS.

Qu'est-ce que le bonheur (1)? Question bien simple en vérité, si l'on voulait dire naïvement ce que chacun de nous recherche à ce titre. Des désirs, et les moyens de les satisfaire, voilà pour tout le monde, sinon le bonheur lui-même, du moins les éléments du bonheur. D'où la nécessité, pour se faire une idée de ce qu'il est, d'étudier, d'analyser les désirs, leurs différentes sources, leurs différents buts ou tendances, et de chercher à reconnaître la résultante de toutes ces tendances particulières.

Qu'on me permette ici une petite excursion dans le domaine de la métaphysique. C'est une contrée âpre et sévère à traverser, un mont quelque peu ardu à gravir; mais du haut de sa cîme aride, nous verrons se dérouler devant nos yeux les plaines fleuries du bonheur.

[...]périeur de religiosité, qui résulte de leur action combinée et collective. Oui, voilà ce qu'il faut pour le bonheur. Et tout cela, sans aucun doute, n'a pas été mis à tout jamais hors de la portée de l'homme. Il faut croire au bonheur, à un bonheur intégral, universel, immense! Mais on doit voir aussi que, sous l'empire des dispositions sociales actuelles, chercher le bonheur, le chercher pour soi individuellement ou pour soi seulement et pour les siens, c'est chercher la pierre philosophale et la quadrature du cercle. La fable nous dépeint dans Tantale, Sysiphe et les Danaïdes, ces efforts toujours vains de l'homme des sociétés incohérentes pour atteindre au bonheur. Du moment, au contraire, où plus généreux et mieux avisé, on recherchera le bonheur pour tous; du moment où, comme le dit Fourier, on spéculera, non plus sur le bonheur *simple*, mais sur le bonheur *composé*, sur le bonheur étendu à toutes les classes, à tous les peuples, oh! alors on sera dans la bonne voie, on sera sur la trace du bonheur si long-temps refusé aux vœux égoïstes, aux efforts morcelés et mesquins dont sa possession fut l'objet.

Au risque d'être obscur pour quelques lecteurs, j'ai posé le principe en des termes généraux. La suite va, je l'espère, éclaircir un peu ce qui précède; qu'on retienne seulement ceci : c'est que le vrai, le plein bonheur n'est pas la satisfaction de telle ou telle tendance passionnelle, à l'exclusion d'une ou de plusieurs autres, mais la satisfaction complète et harmonique de toutes ces tendances suivant leur prédominance successive. On conçoit, en effet, qu'elles ne sont pas toutes à-la-fois également impérieuses. [...]

ce qu'il lui faudrait alors pour être heureux, du moins en tant qu'il s'agit de désirs relatifs à des besoins ou à des passions généralement connues. Pour l'homme livré au tourment de la faim, est-il besoin de dire quelle serait la première condition du bonheur? De même à l'égard de tous ceux qui sont placés sous le coup d'une privation quelconque d'objets nécessaires à la vie : pour eux la condition *sine quâ non* du bonheur, c'est la possession des objets dont ils sont douloureusement privés. Quoi de plus évident?

Le bonheur est comme un édifice à plusieurs étages. En voilà d'abord la base, les fondations : sans elles l'édifice ne tiendrait pas debout. Mais on ne s'aperçoit guère de leur importance que lorsqu'elles viennent à manquer. Alors on reconnaît que tout reposait, en réalité, sur ces assises essentielles.

Le bonheur a donc une base indispensable, qui est *le bien-être matériel*. Aussi, parler du bonheur, est une sorte de blasphème dans une société qui voue au dénuement la majeure partie de ses membres.

Une autre condition du bonheur réside dans les affections. Amitié, amour, famille, désir de la considération et de la gloire, voilà autant de sources d'où le bonheur peut jaillir pour nous. Suivant que prédomine en notre âme chacune de ces tendances destinées à nous lier avec les autres hommes, c'est de telle façon ou de telle autre que nous serons heureux. L'enfant ne conçoit point de plus grande joie que de jouer en liberté avec ses petits camarades; l'amitié est à-peu-près le seul senti-

Les rapports des commissions créées par le gouvernement ou par les sociétés particulières, pour s'enquérir de la situation des prolétaires dans diverses provinces du pays, sont effrayants. D'après l'un de ces rapports, la population agricole serait encore plus misérable que celle des districts manufacturiers, et le nombre des bras inoccupés serait plus considérable dans les champs que dans les villes. Un des rapporteurs de la ligue, envoyé dans les provinces agricoles pour constater la position des fermiers et des paysans qui travaillent la terre, dit, dans sa dernière lettre publiée par le journal du parti *the League*, : « Le nombre des bras inoccupés dans chaque village de ce comté (Wiltshire) est alarmant ; la misère et l'état d'abrutissement des travailleurs dépassent l'idée qu'on pourrait s'en faire dans un pays civilisé. — D'abord, il y a partout au moins deux fois autant de bras qu'il en faut, et la fraction qui est occupée ne l'est guère plus de la moitié du temps. Au village d'Hipdon, qui contient à-peu-près neuf cents âmes, j'ai trouvé qu'il n'y avait de l'ouvrage que pour trente personnes. A l'exception de quelques petits boutiquiers et de ces trente journaliers, toute la population était sans travail. La plupart étaient réduits à voler les produits de la terre; on en jetait un certain nombre pour ces délits en prison, où ils étaient moins mal nourris que chez eux. Toute la population ouvrière croupit dans un état d'abrutissement difficile à décrire. Un très petit nombre de ces hommes savent lire. Chez eux, point de meubles, souvent pas de lit; un peu de paille sans couverture. Sur le dos ils n'ont que des lambeaux de vêtements. Ils ne peuvent vivre que de vols ou d'aumônes, ou dans les prisons ; aussi les vols, les brigandages, les incendies sont-ils des faits de tous les jours. La haine et la vengeance sont les sentiments qui dominent ce peuple de prolétaires dégradés. Ils n'ont ni mœurs ni intelligence, et on m'a dit que pour un pot de bière le premier venu parmi eux assommerait un homme sans scrupule. »

Ce rapport n'est nullement exagéré, car tous ceux qui ont voyagé dans l'intérieur des provinces agricoles de l'Angleterre peuvent en dire autant de leur propre expérience. La lutte des prolétaires sans ouvrage contre ceux qui sont occupés a duré si long-temps déjà en Angleterre, que la misère a fini par plonger la classe ouvrière dans une espèce d'engourdissement intellectuel. L'ignorance et l'immoralité ont augmenté constamment depuis vingt ans. Il a été constaté que « sur 121,083 personnes mariées en Angleterre pendant l'année 1839, il y en avait 97,546 qui ne savaient pas signer leurs noms (40,587 hommes, 59,959 femmes). Dans l'année 1840, sur 124,329 mariés, 104,325 ne savaient pas signer. »

Ceci indique assez clairement l'état d'ignorance dans laquelle la population est plongée. Cependant il faut observer qu'il y a beaucoup de personnes dans la classe ouvrière qui savent lire, sans savoir écrire, mais il n'est pas moins vrai que le dénuement qui augmente partout entraîne l'ignorance et l'immoralité comme conséquences immédiates. Ce pays industriel est rongé par un mal horrible. La lèpre du paupérisme multiplie le vice et le crime, la prostitution et l'abrutissement d'une manière effrayante. Tout le monde en est alarmé. Le gouvernement a institué une commission en Irlande pour s'enquérir des rapports entre les propriétaires et leurs fermiers, afin de trouver un remède à l'état agité des esprits. Cette commission est embarrassée de sa tâche. Le *Times* d'hier consacre à cette question un long article dans lequel il discute les moyens de soulager la misère des travailleurs, mais sans conclure d'une manière catégorique. Il y est dit que « le moyen d'en finir qui paraît le plus facile aux propriétaires, est l'*ejectment* quand le paysan ne peut pas payer son loyer, mais que c'est un moyen qui entraîne des suites terribles : la mort des prolétaires pour sauver la propriété. C'est là le mal qui nous assiège maintenant, et nous craignons que ce mal ne soit au-dessus du pouvoir des commissions et des législateurs.

« L'émigration aussi a été proposée comme remède, mais nous craignons que l'opinion publique ne soit pas encore assez mûre pour essayer de ce remède sur une grande échelle, moyen qui serait seul efficace. On demande que le gouvernement s'occupe de ce moyen dans l'intérêt du peuple sans travail; mais sait-on la dépense qu'exige une semblable opération ? D'abord il faudrait que l'émigration fût volontaire de la part du peuple, et puis, pour l'Irlande seule, il faudrait une dépense de 188 millions par an, pour établir dans nos colonies 750,000 prolétaires à raison de 250 fr. chacun. L'Angleterre est-elle en mesure de s'imposer une telle dépense pour l'émigration proposée ? Si elle n'est pas préparée, il serait inutile d'essayer le remède, car, sur une échelle plus restreinte, le nombre des bras inutiles ne serait pas sensiblement affecté. Et encore, ce moyen extrême ne pourrait que soulager, mais non guérir la société du mal qui la mine. Ne serait-il pas beaucoup plus rationnel d'attaquer le mal à sa racine, de rendre la force nécessaire à la constitution de la société, pour qu'elle puisse supporter toutes les charges que le cours ordinaire de la nature lui impose sans qu'elle puisse les éviter. »

Mais le docteur du *Times* ne nous dit pas comment on pourrait réformer la constitution même de la société. Nous croyons toutefois qu'il en sait plus qu'il n'ose dire. C'est une chose remarquable que les journalistes les plus accrédités soient en même temps les moins libres dans l'expression de leurs opinions. Ils sont obligés d'écrire pour flatter les préjugés de leurs lecteurs, sans oser les instruire dans ce qui pourrait choquer ces préjugés. Les journaux libres et indépendants sont ceux qui introduisent les idées nouvelles, et quand l'opinion publique a été préparée, les journaux les plus répandus viennent après coup s'emparer de ces idées, et battre en brèche le vieil édifice prêt à crouler. Le *Times* sent déjà qu'un nouvel ordre d'idées arrive et gagne l'opinion rapidement, malgré les efforts obscurantistes de tous les vieux journaux, et il se prépare pour le jour de triomphe. Voilà pourquoi il énonce faiblement que peut-être il faudrait renforcer la société par sa base, changer les éléments de sa constitution pour *guérir* au lieu de *soulager* simplement la misère des prolétaires.

— Le *Spectator* de samedi fait un pas de plus dans cette voie. Il préconise la formation d'une société sous le patronage de Lord Ashley, du comte Devon et des vicomtes Ebrington et Morpeth, qui proposent de faire bâtir de grandes maisons pour loger les ouvriers des villes sainement et à meilleur marché qu'aujourd'hui. Dans ces établissements, on ferait la cuisine sur une grande échelle pour l'avantage des familles ouvrières. Il dit que cette idée a été proposée en 1839, mais que l'opinion publique n'était pas assez mûre alors sur cette question ; aujourd'hui tout le monde reconnaît la nécessité de faire quelque chose pour arrêter les progrès de la misère et de la fraude. La santé publique demande que les prolétaires soient logés et nourris plus sainement et plus économiquement, et les grandes réunions permettent seules d'atteindre ce but. L'altération des substances alimentaires est poussée à tel point aujourd'hui, que l'*Indian-Circular*, journal, estime « à vingt millions de kilogrammes par an » la quantité de substance étrangère mélangée avec le sucre consommé en Angleterre.

Cet état de choses ne doit étonner personne, quand on songe qu'il y a au moins un sixième de la population ouvrière constamment sans travail, et que le nombre des boutiquiers est au moins double du nécessaire. Tout le monde commence à voir que l'organisation actuelle de la société est absolument incapable de remédier au mal, et qu'il faut avoir recours à des moyens plus efficaces que la simple législation. L'agitation de la ligue en Angleterre, d'O'Connell en Irlande ; les menaces de ne payer ni loyer ni impôts si l'Etat ne fait rien pour soulager les intérêts en souffrance; les brigandages et les incendies qui se propagent partout avec une rapidité effrayante; les prisons et les maisons de refuge qui s'encombrent ; les taxes des pauvres qui s'augmentent continuellement, tout cela force les aveugles mêmes à voir que quelque chose est vicieux dans la constitution même de la société, et les oracles de l'obscurantisme commencent un peu à s'émanciper, et à dire que l'opinion publique est mûre pour les idées organiques qui l'effrayaient il y a quelques années; que les remèdes qui ne feraient que soulager au lieu de guérir la société ne méritent pas une sérieuse attention dans l'état actuel des choses. La guerre sociale des intérêts divergents a pris une telle consistance, que les privilégiés et leurs journaux dévoués reconnaissent la nécessité d'une capitulation prompte et pacifique, si l'on ne veut pas risquer l'existence même de la société. Selon toute apparence, tout le monde sera poussé plus loin qu'on ne pense dans la voie des innovations pacifiques et organiques, ou inorganiques et subversives, pendant cet hiver même. Le gouvernement désirerait bien ne rien faire du tout, mais on ne le laissera pas en repos. Le refus de l'impôt a été mis très sérieusement sur le tapis ; M. Shalmar-Crawford l'a proposé publiquement, et l'idée gagne de proche en proche, comme le seul moyen de vaincre les privilégiés sans risquer de conflit avec les forces armées qu'on a multipliées beaucoup. Le gouvernement se prépare pour une guerre politique, ne voyant pas assez nettement que le mal est social plutôt que politique. Quand la lutte arrivera, il sera dépaysé. On lui coupera les vivres au lieu de se battre avec son armée. Une lutte me paraît inévitable. Il y a plus de deux millions de prolétaires sans travail et sans moyens de vivre en Irlande, le nombre en est encore plus considérable en Angleterre et en Écosse. Les idées sont ébranlées; la peur et la haine fermentent dans toutes les classes. Quel sera le dénouement du drame ? On le verra plus tôt qu'on ne pense, car on ne peut pas contenir toujours des millions d'individus affamés.

Inauguration des canaux de Roubaix et de Lespierre.

On nous écrit de Lille :

« Dimanche dernier a eu lieu l'inauguration des canaux réunis de Roubaix et de Lespierre, sur territoire français et belge. On sait qu'après son entier achèvement, cette ligne de navigation internationale formera la jonction de la Deule à l'Escaut par la voie la plus directe et la plus courte. Française et belge tout-à-la-fois, cette fête devait avoir un caractère tout particulier, car c'était la mise en rapport non de deux contrées du même pays, mais de deux nationalités. Le lien qui unit plus que jamais les peuples, c'est le lien de l'échange et du commerce. Chaque jour il tend à s'affermir et créera infailliblement entre les nations des éléments d'unité bien autrement indestructibles que celles dont la guerre et la diplomatie à sa suite nous ont plus d'une fois offert le fragile édifice.

» Les deux pays se trouvaient dignement représentés à cette solennité d'un intérêt si réel. D'une part, les députés de Lille, le préfet du Nord, les généraux Corbineau et Magnan; les maires de Roubaix, Lille, Tourcoing, Watrelos ; les présidents de la chambre de commerce, MM. Dessalos, Desmet et Mimerel; d'autre part, les bourguemestres de Tournay, Courtray, Mons, etc., le secrétaire général du ministère des travaux publics de Belgique, M. de Bavai ; MM. les ingénieurs en chef Vifquin, de Broeck, Noel, etc. Au cortége officiel se joignaient les populations accourues de loin et apportant à la fête sa véritable animation. Les bannières des corporations d'ouvriers y tenaient noblement leur place, et, en l'absence de toute force armée, apparaissaient comme les symboles de l'ordre parfait qui n'a cessé de régner dans cette réunion si nombreuse et composée d'éléments si divers. Le nom de M. Mimerel était dans toutes les bouches, et l'on rendait hommage à la constance des efforts de cet infatigable promoteur de l'œuvre, au milieu des obstacles qui en arrêtent encore l'achèvement. On admirait aussi les travaux exécutés avec tant d'habileté sous la direction de M. l'ingénieur Messen.

» C'est en présence de ce concours que les premiers bateaux sont arrivés apportant à Roubaix les charbons qui doivent désormais alimenter avec avantage ses manufactures ; on comprend qu'il leur a été fait bon accueil. Telle est, en effet, la popularité de cette navigation providentielle en particulier pour la ville de Roubaix, que l'un des patrons mariniers a versé 500 fr. dans la caisse des pauvres pour obtenir de la municipalité que son chargement tînt la tête du convoi. Le canal inauguré est à coup sûr un élément de prospérité pour le département du Nord et ses affluents, mais il faut ajouter qu'il devient un bienfait particulier pour l'industrieuse cité de Roubaix, qui manquait d'eau pour ses usines, et bien plus, pour son usage domestique.

» Pourquoi faut-il qu'un regret vienne se mêler au récit de cette fête du travail ? Par l'achèvement du canal de Lespierre, la Belgique a rempli sa part d'un engagement réciproque; mais la portion sur territoire français est encore en souffrance; deux kilomètres du canal restent à construire. Ce n'est pas la première fois que nos voisins nous donnent l'exemple de l'activité en fait de travaux d'utilité publique. Il nous est impossible de croire que cette fois encore nous resterons indéfiniment en arrière ; ce serait vraiment un désavantage et une honte à recueillir du même coup. Le gouvernement d'abord et les chambres après lui apprécieront, il faut l'espérer, un état des choses. Le gouvernement est engagé diplomatiquement, les chambres se croiront engagées aussi par l'évidence de l'intérêt public, car une ligne de communication internationale sur l'un des points les plus producteurs et les plus commerçants que l'on connaisse, est destinée à faire refluer son action dans toutes les artères du pays.

» Au surplus, il est à remarquer que l'achèvement de la portion française présente au trésor public des avantages assez bien constatés pour que l'administration doive se hâter d'en finir d'une manière ou d'autre. Indépendamment de son influence directe sur notre prospérité industrielle, le canal, une fois achevé, offrira cette particularité que l'Etat y percevra un revenu sur des contribuables étrangers. En effet, la navigation belge trouvant un avantage marqué à emprunter les eaux françaises pour desservir les villes sur la Lys, acquittera un péage considérable à notre profit. Nous avons été frappés de cette circonstance assez rare dans l'économie des canalisations.

» La jonction de la Deule à l'Escaut a été déclarée d'utilité publique par la loi de concession. Les travaux furent suspendus, il y a quinze ans, par le fait de l'administration ; ils n'ont pu être repris par suite du discrédit qui a frappé indistinctement les entreprises par actions. Aussi nous pensons qu'un devoir commence ici pour le gouvernement ; il est mis en demeure de prendre un parti. S'il se décide, ce que nous ne préjugeons pas, à venir en aide aux concessionnaires par l'un des moyens déjà employés en plusieurs circonstances, le concours de l'Etat nous paraît pleinement garanti de toute perte ; il s'appliquera à une entreprise qui n'a rien de problématique et en faveur de laquelle des résultats ont déjà parlé.

» Si le gouvernement n'entre pas dans cette voie, il ne peut cependant rester inactif; il lui est imposé de reprendre la concession et d'achever les travaux pour son compte; ce sera du moins une solution, et il en faut une. Ce moyen d'en finir n'a rien d'inadmissible en tout état de choses, mais surtout à une époque où l'on a agité législativement la question du rachat des actions des canaux. C'est une occasion toute naturelle qui s'offre d'appliquer en cette partie le principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Personne ne s'en plaindra et tous y gagneront. Nous pensons que les autorités locales, témoins des sentiments des populations française et belge accourues sur les lieux, n'auront pas d'autre avis à donner à l'autorité centrale. »

Progrès de la science sociale en Amérique.

Nous avons reçu le deuxième numéro de la *Phalange de New-York, journal de la science sociale*. Il porte la date du 4 novembre dernier. Le rédacteur en chef, M. A. Brisbane, expose, dans ses articles fortement raisonnés, les doctrines qu'il a puisées dans les ouvrages de Fourier. — D'après ce journal, la science sociale se répand chaque jour davantage parmi les Etats de l'Union. — Plusieurs associations se sont formées pour arriver à son application pratique. L'une d'elles, qui prend le nom de *Convention de Fourier* (*The Fourier Convention*), s'est réunie en séance publique à Pittsburgh, le 25 septembre, pour délibérer sur les moyens les plus convenables de réaliser cette application. Plusieurs résolutions importantes ont été adoptées pour constater l'adhésion pleine et entière de la Convention aux doctrines phalanstériennes, et une proclamation a été rédigée pour appeler tous ceux qui veulent le bien de l'humanité à se joindre aux membres de la Convention. Un ecclésiastique presbytérien de l'Ohio, le révérend J.-P. Stuart, en envoyant son adhésion, écrivait :

« Dieu veut quelque chose de mieux que l'état actuel, sur cette terre où il a placé ses créatures ! »

M. Horace Greeley a fait, à la même époque, un cours public sur les principes de l'association du capital, du travail et du talent.

M. Brisbane a fait de même à Auburn, Syracuse, Utica et Schenectady. Partout la science sociale est accueillie avec une faveur marquée par de nombreux auditeurs.

Dans l'état d'Ontario, une autre société a été établie sous le nom de *Phalange d'Ontario* (*Ontario-Phalanx*). Elle tient ses séances toutes les semaines, depuis plusieurs mois, dans la ville de Roches-

---

Passons à une affection qui trouve plus aisément grâce devant les moralistes. La mère, à son tour, dont l'âme, électrisée par la vie nouvelle qui s'est développée dans ses flancs, est comme un multiplicateur de l'affection de famille; la mère, ce type de tendresse, où mettra-t-elle sa félicité ? N'est-ce pas dans l'enfant auquel elle a donné le jour ? Le salut, le bien de cet être si cher, le développement de ses forces naissantes, le premier sourire, les premières caresses qu'il échange, les premières lueurs de sentiment et d'intelligence qu'il laisse voir, les succès que, plus grand, il remporte au collége et dans le monde, n'est-ce pas là ce qui fait palpiter délicieusement le cœur d'une mère ?

Enfin, lorsque pour l'homme a sonné l'heure des désirs ambitieux, voyez combien ce qui élève sa position sociale, une place, des distinctions, les faveurs de la fortune, la possession du pouvoir ou de la popularité ; voyez combien tous ces intérêts l'agitent puissamment, causes de bonheur ou de malheur, selon que dans leur poursuite il réussit ou bien il échoue.

tout ce qu'il fait, l'homme associe son action à celle de ses semblables, afin de s'exalter par l'accord des volontés, par l'union des efforts sur un même but, ou de s'exciter par le sentiment d'émulation que développe une concurrence bien ordonnée et toute salutaire, fort différente, à ce double titre, de la concurrence dont nous voyons aujourd'hui les scandales.

Mais je crains qu'ici plus d'un lecteur ne se trouve désorienté. Il s'agissait tout-à-l'heure des affections, sources de nos joies, et nous voilà dans un ordre d'idées qui a trait aux travaux de l'industrie. — Qu'y a-t-il de commun, dira-t-on, entre le bonheur et ces travaux pénibles, fastidieux, repugnants?

Il y a une corrélation des plus intimes. Exercées comme elles le sont aujourd'hui, les fonctions industrielles sont le plus grand obstacle qu'il y ait au bonheur. Elles le rendent impossible de deux façons : 1° en produisant insuffisamment et mal, en distribuant plus mal encore la richesse produite, d'où la détresse, l'incertitude du lendemain, fléaux continuels des masses laborieuses ; 2° en faisant du travail auquel ces masses

comédie, un de ses amusements favoris, comme on sait, écrivait au prince de Ligne à ce propos : « Il en est de ce plaisir comme de tous ceux auxquels il faut que je renonce. Je les aime fort dans les autres; ma jouissance est de savoir qu'on en jouit. » — Voilà un sentiment de charité généreuse dont il serait bien désirable qu'on se montrât plus souvent animé à l'égard du bonheur de son prochain. Se réjouir du bien qui lui arrive, c'est déjà beau et rare dans notre monde, où fermente continuellement, au fond des cœurs aigris, le corrosif levain de l'envie : ce n'est point assez cependant ; il faut coopérer activement soi-même au bonheur d'autrui et se persuader que le plus souvent encore on y trouvera son compte. Le bonheur vient à qui le donne.

Quoi qu'il en soit, le patriarche de la philosophie irréligieuse du dernier siècle, l'apôtre de l'incrédulité, s'il eût toujours agi en conformité de ses paroles citées plus haut, pourrait être proposé en exemple aux croyants eux-mêmes.

Je me range, pour mon compte, au nombre des croyants, sauf à élargir quelque peu le symbole. Aussi, tout en m'efforçant de contribuer,

ter. Elle complait, au 28 octobre, trois cents membres, artisans, médecins, artistes, ingénieurs, etc. — A l'une de ses réunions générales, au mois d'août, elle a reçu des délégués des comtés de Wayne, Ontario, Livingston, Monroe, Orléans et Niagara. Il a été ouvert une souscription qui a déjà produit quinze mille piastres. — Quatorze cents arpents de terre doivent être achetés à Sodus-Bay, sur le lac Ontario, pour y fonder une phalange d'essai.

Le journal que nous citons contient la traduction fidèle de plusieurs chapitres remarquables de Fourier.

ORIENT.

On apprend, par des nouvelles de Mossoul, transmises par des lettres de Constantinople, du 22 novembre, qu'un autre massacre de Nestoriens chrétiens par les Turcs a eu lieu. Plus de 200 de ces malheureux ont été tués.

ESPAGNE.

Les journaux de Madrid du 11 décembre ne sont pas arrivés à Paris. Nous n'avons reçu que la correspondance dont nous extrayons ce qui suit :

Le comte de Bresson, ambassadeur de France, a été présenté à S. M. avec le cérémonial d'usage par le ministre des affaires étrangères. La reine, entourée de ses ministres et d'une cour brillante, assise sur son trône, a reçu de la manière la plus gracieuse le nouvel ambassadeur, que tous les secrétaires d'ambassade avaient suivi au palais.

M. le comte Bresson a adressé à S. M. en lui remettant ses lettres de créance, les paroles suivantes :

Madame, le roi, mon auguste maître, pénétré pour V. M. de la plus sincère affection et du désir d'établir avec elle les relations les plus amicales, a daigné me choisir pour porter à V. M. l'expression de ses sentiments et m'accréditer près d'elle en qualité d'ambassadeur extraordinaire. C'est un honneur dont je m'efforcerai de me rendre digne.

La France et l'Espagne sont unies par des liens naturels; elles ont un intérêt égal à les développer et à les affermir, et je m'estimerai heureux si je puis y contribuer en méritant la bienveillance et la confiance de V. M.

La reine a fait en langue française cette réponse :

Je reçois avec le plus vif plaisir les lettres de créance dont S. M. le roi des Français, mon auguste oncle, vous a investi. J'espère que les intérêts des deux pays seront à l'avenir parfaitement unis avec la dignité qui convient aux deux peuples; et les nobles antécédents ainsi que la haute capacité de la personne qui, en cette occasion, a été choisie, sont un sûr garant de la bonne harmonie qui existera désormais entre les deux nations.

—MM. Martinez de la Rosa et Olozaga ont occupé à eux seuls la séance du congrès. Le premier a cherché à démontrer la nécessité de mettre le trône constitutionnel dans une sphère assez élevée pour qu'il pût être à l'abri de toute atteinte.

Dans une réplique acerbe et passionnée, M. Olozaga a posé des théories hardies; il a soutenu que, sous un gouvernement constitutionnel, la responsabilité du souverain ne devait pas être moindre que celle du sujet, et que tous devaient un compte égal à l'opinion publique.

— Le baron de Meer, nommé capitaine général de la Catalogne, en remplacement du général Sanz, qui a donné sa démission, est parti pour aller prendre possession de son commandement.

— Les individus coupables de l'attentat commis contre le général Narvaez ont été condamnés à mort. On disait que leur exécution ne tarderait point à avoir lieu.

— On annonce que M. le duc de Rivas, grand d'Espagne et vice-président du sénat, est nommé ambassadeur à Paris.

—

Quelques journaux font un crime au gouvernement de ne pas publier de dépêches d'Espagne. Ces estimables organes de l'opposition ne réfléchissent pas que ce n'est pas la faute de ce pauvre gouvernement si, depuis quelques jours, un épais brouillard enveloppe comme d'un voile noir tout le territoire français.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 14 décembre :

« Le ministère a reçu de la meilleure grâce du monde la leçon que lui a donnée le tribunal correctionnel d'Arnhem, qui a jugé que le *Journal d'Arnhem*, en soutenant que le ministère avait accordé des dispenses, contrairement à ce que prescrit la loi fondamentale, n'était pas coupable de calomnie, parce qu'il a dit la vérité et qu'il en rapportait les preuves. M. Van-Hall a accepté ce verdict avec résignation.

» Les mesures financières que vient de proposer le gouvernement, quoiqu'elles aient donné lieu à la hausse à la bourse d'Amsterdam, où l'on ne voit que les avantages immédiats, ne sont pas beaucoup approuvées par les gens sensés. En effet, on force le pays à des sacrifices extraordinaires, énormes, sans même donner des garanties pour l'avenir. Au moyen de l'impôt sur les propriétés, s'il est adopté, on fera disparaître les anciens déficits, il est vrai, on mettra l'équilibre entre les recettes et les dépenses pour la première année du budget biennal ; mais pour la seconde année déjà, cet équilibre n'existe plus. Le gouvernement promet une conversion; mais si cette conversion ne réussit pas? et si les produits des Indes rapportent encore une fois moins que le montant auquel ils ont été évalués ? Non; ces mesures financières, quelqu'écrasantes qu'elles soient pour le pays, quelque difficulté qu'il y ait à les mettre à exécution, ne suffisent même pas, car elles n'assurent l'avenir que bien imparfaitement. Tout le projet n'est autre chose qu'une charlatanerie politique qui réussira peut-être auprès des chambres, qui sont de guerre lasses, mais qui certes ne sauvera le pays que pour le moment, sauf à recommencer plus tard. »

AMÉRIQUE.

Mexique. — Nous lisons dans un journal de New-York :

« Les Mexicains, dit-on, établissent de grands dépôts militaires le long du Rio-Grande; ils ont 600 à 800 hommes disposés sur les Nueces où ils envoient des armes et des munitions. Le capitaine Hays, avec une compagnie de maraudeurs, est parti de Bexor pour les Nüces, afin de garder le pays depuis les sources du Rio jusqu'à Saint-Patricio.

» Le gouvernement mexicain a aboli toutes les taxes sur le café et les olives pour dix ans, afin d'en encourager la culture. Toutes les communications entre le Mexique et le Yucatan sont arrêtées. Tous les vaisseaux venant des ports du Yucatan sont susceptibles d'être saisis. On s'attend à des hostilités, car le Mexique fait des préparatifs pour attaquer le Yucatan.

» Un rassemblement du 35e dragons a cherché à exciter un soulèvement à Mexico ; mais l'énergie du colonel a assuré la tranquillité. Plus dictatures barbares de Santa-Anna au Mexique, et de Rosas à Buénos-Ayres. (*Courrier français.*)

COLONIES FRANÇAISES.

M. le duc d'Aumale, arrivé le 30 novembre à Philippeville, en est reparti le 2 décembre pour Constantine, escorté par la gendarmerie et les spahis jusqu'à El-Harrouch, où la cavalerie de Constantine et les principaux caïds de la province, à la tête de leur goum, sont venus le recevoir. Le 4, il est arrivé à Constantine, et a reçu presque aussitôt les visites des corps et des députations du commerce européen et de la population indigène.

INTERIEUR.

Quatre ordonnances royales, insérées ce matin au *Moniteur*, nomment M. le conseiller-d'Etat, membre de la chambre des députés, Dumon, ministre secrétaire-d'Etat au département des travaux publics en remplacement de M. Teste, nommé président de chambre à la cour de cassation. Le titulaire de ces dernières fonctions est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, et nommé président honoraire. M. Teste et M. Hippolyte Passy, ancien ministre secrétaire d'Etat et ancien président de la chambre des députés, sont élevés à la dignité de pair de France.

— Les lettres closes pour la session ont été envoyées aux pairs et aux députés.

—Le roi a nommé aux fonctions de maire dans les villes ci-après :

Hautes-Alpes : Gap, M. Roubaud; Briançon, M. Vincent; Embrun, M. Jeanneau-la-Grave.

Aude : Carcassonne, M. Coumes; Castelnaudary, M. Martin-Feyssac; Limoux, M. Peyre.

Charente-Inférieure : Jonzac, M. Blanc-Fontenille.

Corse : Bastia, M. Lazarotti; Calvi, M. Bartoli; Corte, M. Adriani; Sartène, M. Casanova; Bonifacio, M. Piras.

Loire-et-Cher : Blois, M. Maigreau.

Haute-Marne : Chaumont, M. Mareschal; Langres, M. Aubert; Bourbonne, M. Renard (Athanase); Saint-Dizier, M. Hereaux.

Morbihan : Lorient, M. Charpentier.

Pas-de-Calais : Saint-Pol, M. Bornay.

Tarn-et-Garonne : Castel-Sarrasin, M. Patron.

Haute-Vienne : Limoges, M. Mazard; Rochechouart, M. Périgord-Beaulieu; Saint-Yrieix, M. Moreau.

—Un rapport au roi, du ministre de la guerre, suivi d'une ordonnance royale du 16, modifie, dans l'intérêt du commerce de l'Algérie et de la France, plusieurs des dispositions de l'ordonnance royale du 11 novembre 1835, qui a réglé les droits de navigation et de douanes dans cette colonie. Elle se compose de 7 titres : navigation, importations, exportations, restrictions d'entrée, cabotage, entrepôts, dispositions générales.

— Un autre rapport du même ministre, suivi d'une ordonnance de même date, diminue, dans une forte proportion, les droits d'entrée applicables non-seulement aux denrées que produit l'Afrique française, mais à plusieurs de celles qu'elle peut produire ou se procurer par un commerce de caravane avec les contrées voisines. Cette ordonnance se compose de deux titres : importations de l'Algérie en France et exportations de France en Algérie.

— Voici, d'après le *Commerce*, sur quel pied sera calculé le budget du matériel de la marine pour 1845 : A la mer, 8 vaisseaux, 10 frégates, 12 corvettes, 26 bricks, 20 corvettes de charge, 40 bâtiments de flottille ou transports, 44 bâtiments à vapeur. En disponibilité, 8 vaisseaux, 8 frégates, 6 corvettes de guerre, 2 corvettes de charge, 6 bâtiments à vapeur. Différence entre 1844 et 1845 : 30 bâtiments.

— Le conseil municipal de Paris va, sous peu de temps, être appelé à décider, en dernier ressort, la création d'un hôpital-modèle de 600 lits dans le quartier nord de la capitale, au clos Saint-Lazare, choisi par le préfet et le conseil des hospices.

— Le Bulletin des Lois contient, sous le numéro 18,061, une ordonnance du roi qui autorise l'acceptation des deux legs suivants, faits par M. le baron Pache, savoir : le premier, de 500 fr., pour les pauvres du 10e arrondissement de la ville de Paris; le deuxième, de 1,000 fr., pour les maisons où l'on donne du travail aux indigents de ladite ville.

— Le *Moniteur* contient la 63e liste des souscriptions réalisées pendant la première quinzaine de ce mois en faveur des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe. Elle se monte à 8,237 fr. 87 c., dont 5,867 fr. 12 c. provenant des Français résidant au Mexique.

Faits divers.

La diète germanique a repris ses travaux à Francfort, le 14 décembre.

— Suivant le *Courrier français*, la candidature de M. Dupin à la présidence de la chambre prendrait de la consistance, et l'on verrait alors accourir en poste M. de Salvandy, qui a promis de se porter candidat si la nomination de M. Sauzet était contestée.

— *Le Véloce*, sur lequel se trouvait M. le baron Taylor, vient d'entrer à Toulon.

— M. le général Bertrand est arrivé au Havre le 15 sur le paquebot *le Toica*, qui a quitté New-York le 26 novembre.

—Le corps de M. Casimir Delavigne est attendu à Paris dans la journée. Ses funérailles auront lieu mardi ou mercredi à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.

— On lit dans le *Journal des villes et des campagnes* :

« Une feuille prétend qu'on a arboré le drapeau blanc à Belgrave-Square. Cela est entièrement faux. Le jeune prince n'a pas porté une seule fois un uniforme et n'a jamais pris de cocarde. »

— Nous lisons dans le *Politique de Bruxelles*, sous la rubrique : Berlin, le 12 au soir.

« Le comte de Nassau est mort cet après-midi, dans son cabinet. Il s'était levé comme d'habitude d'assez bonne heure; il avait déjeûné de bon appétit et s'était placé ensuite à sa table de travail. C'est là qu'il a été frappé subitement; il est tombé; les gens de service n'ont relevé qu'un cadavre.

» S. M. l'ex-roi des Pays-Bas se préparait à un voyage en Italie.

» Le roi Guillaume Ier était né à La Haye, le 24 août 1772. Il avait pris les rênes du gouvernement de la Hollande le 6 décembre 1813, et avait reçu le serment comme prince souverain, le 30 mars 1814. C'est le 16 mars 1815 qu'il a pris le titre de roi des Pays-Bas.

» La reine, sa femme, Frédérique-Louise-Wilhelmine de Prusse, est morte en 1837; Guillaume Ier avait abdiqué en 1840 le trône des Pays-Bas et avait pris le titre de comte de Nassau.

9,106.—Recette, 56,447 fr. 20 c.—Marchandises, messageries, voitures, etc., 23,265 fr. 40 c.—Total, 79,712 fr. 60 c., et depuis l'ouverture, 3,186,834 fr. 79 c.

De Paris à Orléans, du 8 au 12 : Voyageurs, 18,927.—Recette, 73,142 f. 08 c.—Marchandises, messageries, voitures, etc., 24,624 fr. 66 c.—Total, 97,766 fr. 74 c., et depuis l'ouverture, 3,663,108 fr. 41 c.

—Mouvement entre la France et l'Angleterre du 6 au 12 : Par Boulogne, 1,077 passagers, 20 chevaux, 13 voitures.—Par Calais, 129 passagers et 2 voitures.

Epoque correspondante de 1842 : Par Boulogne, 546 passagers; par Calais, 213.

—On lit dans le *Courrier belge* du 14 :

« Le conseil communal de Bruxelles a entendu aujourd'hui la lecture d'un rapport de la commission des finances tendant à repousser la réclamation des brasseurs de Louvain, qui se sont élevés contre le droit d'octroi perçu par la capitale sur les bières étrangères. La commission pense que la décadence des bières blanches doit être attribuée à l'altération qu'a subie la fabrication, et au goût de plus en plus prononcé des consommateurs pour les bières brunes qui sont seules nutritives. »

— On écrit de Constantinople, 22 novembre, à la *Gazette universelle allemande* :

« Le missionnaire anglais Wolf qui se propose de se rendre à Bokhara pour réclamer les capitaines Stoddart et Conolly, qui sont retenus captifs depuis si long-temps par le khan de ce pays, a obtenu plusieurs lettres de recommandation de sir Strafford Canning et deux lettres du sultan, l'une pour le khan de Bokhara, l'autre pour le khan de Khiva. Le shah Ul-Islam lui a aussi remis une lettre pour le khan. Dans ces lettres, le khan est invité par le sultan à recevoir favorablement M. Wolff, missionnaire au service de la Grande-Bretagne, nation puissante et très amie de la Porte-Ottomane et de mettre en liberté les capitaines Stoddart et Conolly. Comme le khan de Bokhara est musulman et appartient à la même secte que les Ottomans, on pense que ces lettres de recommandation seront très utiles à M. Wolff. »

—Un nommé Dominique Von Malden, d'Halifax, en Amérique, a reçu Paris récent qu'il héritait de 17,000 livres sterling de revenu par an (428,000 fr.), d'un de ses parents mort en Europe. M. Von Malden est ouvrier imprimeur. Lorsqu'il reçut cette heureuse nouvelle, il était occupé à jeter, avec une pelle, une charge de houille dans sa cave. (*American Paper.*)

— Les élèves de l'école de Westminster se préparent actuellement à donner une représentation publique du *Phormion* de Térence, selon l'usage annuel de cet établissement. A l'une des dernières répétitions, les spectateurs étaient nombreux, et parmi eux se trouvaient beaucoup de dames, qui, probablement, ne comprenaient pas le latin des jeunes acteurs. (*Morning-Herald.*)

— Tous les journaux annoncent la saisie, il y a deux jours, au bureau d'affranchissement de la poste et dans divers endroits publics et privés, d'un grand nombre de journaux sans timbre ou revêtus d'un timbre argué de faux. Nous sommes loin de blâmer cette sévérité qui n'atteindra certainement pas l'administration d'aucune des feuilles qui se respectent. Mais pourquoi la direction du timbre persiste-t-elle, dans un faux but d'économie, à faire usage d'empreintes détériorées et qui depuis long-temps auraient dû être mises au rebut?

— Nantes a eu son brouillard-monstre comme Londres, Paris et le Havre. On lit dans *le National de l'Ouest*, du 15 :

« Il fait à Nantes depuis deux jours un brouillard tel qu'à vingt pas on ne distingue rien : hier et aujourd'hui les bateaux à vapeur n'ont pas pu partir. Au moment où nous mettons sous presse, deux heures de l'après-midi, loin de s'éclaircir, le brouillard semble s'épaissir encore. »

—M. A. Blaise ouvrira un cours d'économie politique à l'Athénée royal, mardi 19, à sept heures et demie du soir.

—

On vient, à Londres, de condamner un homme qui fabriquait des cigarres prétendus de la Havane avec des feuilles de rhubarbe roulées dans du papier. On a détruit les herbes dont il se servait pour ce commerce. Ce fabricant de tabacs a été condamné à 50 liv. st. d'amende. (*Sun.*)

— On lit dans le *Mercure ségusien*, du 13 :

« Dimanche, le courrier du Puy à Saint-Etienne a été victime d'une attaque brutale que nous ne croyons devoir attribuer qu'à l'état d'ivresse de ceux qui s'en sont rendus coupables.

» La voiture partie du Puy était peu éloignée de Brives, lorsqu'elle rencontra cinq jeunes gens qui se tenaient par le bras. Malgré l'obscurité de la nuit, le conducteur put, à l'aide de sa lanterne, les apercevoir et les engager à faire place. Cependant ils furent sourds à ses avertissements réitérés, et le cheval de devant ayant heurté l'un d'eux, ils se jetèrent sur les rênes et s'efforcèrent d'entraîner la voiture dans le fossé de la route. Le postillon arrêta, le conducteur descendit et commença une explication à laquelle les agresseurs répondirent par des coups de couteau. Les voyageurs descendirent et repoussèrent les jeunes gens, pendant que l'un d'eux, détachant un cheval, se rendait à toutes brides au Puy pour demander main-forte.

» La voiture put arriver à Brives, où l'on déposa le conducteur qui avait reçu cinq coups de couteau dont plusieurs à la tête. Les agresseurs, qui avaient accompagné la voiture à coups de pierres, furent reconnus, et, à l'arrivée de la gendarmerie, trois purent être arrêtés immédiatement; les deux autres prirent la fuite, mais tomberont certainement entre les mains de la justice.

» Les blessures du courrier ne sont point très dangereuses.

» La voiture transportait de l'argent.

» Nous le répétons, ce n'est point à une pensée coupable, mais à une brutalité qui n'a d'autre cause qu'une excitation produite par le vin, que l'on croit jusqu'ici devoir attribuer cette attaque. »

TRIBUNAUX.

L'arrêt de la cour d'assises de la Seine, sur l'affaire Charpentier, Chapon et autres, n'a été prononcé que dans la nuit du 16 au 17, à deux heures.

Charpentier est renvoyé à l'exécution des précédents jugements qui l'ont frappé.

Chapon est condamné à dix ans de réclusion.

Dix-sept accusés sont condamnés aux travaux forcés à temps, savoir : trois à vingt ans, un à quinze, un à douze, un à dix, six à huit, deux à six et trois à cinq.

— Qui êtes-vous? dit M. le président à l'interrupteur en lui faisant signe d'approcher.

— Je me nomme Bourgoin; je demeure aux Batignolles; je suis scieur de long, employé à l'administration des chemins de fer.

— Votre intention serait-elle de réclamer la prévenue ?

— Bien sûr que je la reclame ; je la reclame en mon nom et au nom de quelques autres habitants de la commune qui l'aiment autant que moi. C'est que, voyez-vous, c'est la fine fleur des bonnes et honnêtes femmes! Restituez-nous-la donc, messieurs, et nous tâcherons de lui rendre la vie un peu douce, quoi! Nous lui ferons manger quelque chose avec son pain, et nous mettrons du vin dans son eau.

Le tribunal s'empresse d'acquitter la pauvre vieille, et elle s'éloigne avec le digne scieur de long, qui, d'un air de sollicitude toute filiale, soutient ses pas chancelants.

VARIÉTÉS.

A propos de la Russie en 1839,

PAR M. DE CUSTINE. (1)

En Russie, comme partout, il y a un nombre infini de questions d'un haut intérêt public, qui toutes demandent à être résolues; mais comme elles ne sauraient l'être toutes à-la-fois, il y a nécessité de subordonner les unes aux autres et de commencer par la solution des difficultés les plus graves et les plus essentielles.

Or, quelle est aujourd'hui la question sociale qui, chez nous, domine toutes les autres? C'est celle de l'affranchissement des paysans, c'est celle de leur émancipation, sans laquelle tous les autres progrès que nous pourrions faire n'auraient aucune base réelle et solide.

Eh bien! Messieurs, c'est précisément celle qui occupe le plus le gouvernement; mais comme il est extrêmement difficile de la résondre dans un pays aussi vaste et où la civilisation n'a encore poussé que de faibles racines, il n'est pas étonnant qu'on procède avec une sage lenteur et une prudence extrême.

Et voilà pourquoi je me crois autorisé à énoncer l'opinion que j'ai exprimée tout-à-l'heure sur l'esprit qui dirige le gouvernement; et voilà pourquoi je pense aussi que le gouvernement monarchique absolu, tel qu'il existe chez nous, peut être utile, et qu'il est même le meilleur dans certaines circonstances données.

Mais nierez-vous, me dira-t-on, qu'il soit défendu de parler des *horreurs* et des *atrocités* qui se commettent en Russie? N'est-il pas clair, comme le jour que votre devise à tous est *le silence?*

Oui, Messieurs, je le nie, je le nie formellement, et je déclare qu'aucun Russe ne se croit obligé à un silence aussi coupable que flétrissant. Sans doute, comme dans tous les pays du monde, vous trouverez chez nous aussi des détracteurs du pouvoir qui *font de l'opposition*, comme on dit, qui rient souvent eux-mêmes quand vous les prenez au sérieux; ceux-là vous diront, sans doute, « qu'il faut se taire, qu'il ne faut pas parler. » Mais les hommes mûrs, qui se sont occupés sérieusement des affaires de leur pays, vous diront tous que le principal obstacle au bien ne gît pas dans le gouvernement, mais qu'il provient de la coupable indifférence, de l'apathie de l'aristocratie ou classe noble, dispositions auxquelles, selon moi, on ne pourra remédier que par l'émancipation des serfs, mesure dont je vous ai déjà parlé, et qu'un assez grand nombre de propriétaires des plus éclairés et des plus distingués appellent de leurs vœux les plus sincères et les plus ardents.

Revenons au feuilleton du *National*. Il s'agit encore dans cet article des atrocités qui se sont commises lors de la reconstruction du palais de l'empereur à Saint-Pétersbourg.

« *Le tyran qui nous opprime* a fait travailler six mille hommes par jour, et, sur ce nombre, il en mourait tous les jours plusieurs. »

Or, vous savez sans doute, Messieurs, que chez nous comme ailleurs, tous les travaux publics s'exécutent par entreprise, nul n'y étant obligé. Ce sont des ouvriers qui, de l'intérieur des provinces, se rendent à Saint-Pétersbourg pour y chercher du travail, qui passent librement un bail avec l'entrepreneur, lequel, à son tour, traite librement avec l'administration ou avec les comités institués *ad hoc*. Y a-t-il donc, je ne dis pas quelqu'ombre de vérité, mais seulement de vraisemblance dans le fait raconté par M. de Custine? Sa bonne foi, que je ne révoque pas en doute, lorsqu'il nous raconte ce qu'il a vu lui-même, a été surprise ici comme ailleurs par ceux qui lui ont rapporté des faits qu'ils ne pouvaient pas bien connaître eux-mêmes ou qu'ils ne s'étaient pas donné la peine d'approfondir. La plupart de ces faits sont exagérés (2); quelquefois même ils sont entièrement controuvés. Savez-vous, par exemple, ce que c'est que cette histoire du grand-duc Constantin, « qui, voulant montrer à un étranger de marque à quel point la discipline était observée dans l'armée russe, descend de cheval pendant une revue de la garde, s'approche d'un des généraux.... *d'un général!* et lui perce tranquillement le pied de son épée! Et cela à Varsovie, sur la place publique, en présence d'un grand nombre de spectateurs!.... »

Ouvrez l'*Histoire de Russie* par Karamsin, t. IX, ch. 2, page 71, vous y trouverez ce qui suit: « Avant tout, Kourbsky voulut expliquer au tzar les motifs de sa démarche hardie.... Il lui écrivit une lettre que son fidèle serviteur, l'unique compagnon de sa fuite, se chargea de remettre lui-même. Il tint parole. Arrivé à Moscou, il trouve le tzar à l'entrée du palais et lui présente sa dépêche cachetée: « C'est, lui dit-il, de la part de mon maître, maintenant exilé, le prince Kourbsky. »

Le tzar, transporté de courroux, *lui donne dans les jambes un coup de son bâton ferré* (dans l'original il est dit nommément qu'*il lui perça le pied*. Voyez la note 108 du t. IX). Le sang coule de la blessure. Immobile, l'envoyé garde le silence, tandis qu'appuyé sur ce bâton, Jean se fait lire la lettre.

"Que vous en semble, Messieurs? — Rapporter au dix neuvième siècle et au grand-duc Constantin, un fait qui se passait au seizième, et qui flétrit la mémoire de Jean IV, dit le Terrible.

Jugez par cet échantillon de l'exactitude des assertions de M. de Custine.

L'auteur du feuilleton confond ce qui se passait sur la place du sénat, lors de l'avènement au trône de l'empereur Nicolas, le 14 décembre 1825, avec ce qui se passait lors du choléra sur la place du Marché au Foin. « Arrivé, dit-il, sur la place où les soldats révoltés étaient rassemblés en tumulte, l'empereur leur dit: *à vos rangs*, ils obéirent. Il leur crie: *à genoux!* ils obéirent encore et laissèrent arrêter, sans résistance, les officiers auteurs du mouvement. »

Le 4 juillet de l'année 1831, lors du choléra, l'empereur calma en effet de la sorte la populace qui vociférait sur le Marché au Foin et s'y livrait même à des actes de cruauté et de barbarie contre des individus qu'elle soupçonnait d'empoisonner les habitants (1) (triste spectacle qu'on a vu malheureusement se renouveler dans beaucoup de villes de l'Europe *civilisée* à la même époque et par les mêmes motifs), tandis qu'en 1825, on fut obligé d'employer non-seulement la troupe de ligne, mais même l'artillerie, comme on peut s'en assurer *par des documents officiels*, qu'on ne soupçonnera pas cette fois de mensonge, et où l'on peut voir que la Russie eut à déplorer ce jour-là la perte de plusieurs officiers, et entre autres celle du général comte Miloradowitch, dont le nom restera à jamais mémorable dans les fastes de la guerre, par la bravoure chevaleresque qu'il déploya pendant les campagnes de 1812 et 1813.

« S'il vous arrive de rencontrer un Russe, ménagez sa position, dit » M. Héquet, ou si vous avez prononcé devant lui quelques paroles » contre lesquelles il croit devoir protester, *ayez pitié de ce pauvre* » *homme*, et songez qu'il défend son existence compromise par la li- » berté de vos propos. »

Je remercie beaucoup cet écrivain de son bon vouloir, mais je le prie de garder pour d'autres sa pitié dont mes compatriotes et moi n'avons que faire. J'aime à penser qu'il a assez le sentiment de ce que nous nous devons à nous-mêmes, pour croire qu'il ne serait pas très flatté d'entendre dire de lui: « ménagez ce pauvre homme, ayez pitié de lui! S'il » n'est pas impartial, songez donc qu'il a besoin de faire son métier de » journaliste. S'il était plus scrupuleux, il perdrait ses abonnes et com- » promettrait par là son existence. »

Or, la première loi morale qu'on nous a enseignée en Russie étant « qu'il faut nous comporter envers notre prochain comme nous voulons qu'il se comporte à notre égard, » je ne comprends pas que M. Gustave Héquet, qui est éclairé, lui, et civilisé, n'ait pas voulu nous donner à nous autres *barbares du Nord* l'exemple de la politesse, de l'urbanité et de la véritable courtoisie dans la discussion.

Non, Messieurs, non, nous ne vous demandons pas de nous ménager, car des ménagements semblables sont d'une nature hostile; ils créent la gêne, la contrainte, et ne sont qu'une insulte déguisée; nous vous demandons seulement d'être justes, de bonne foi, et de nous juger, non pas à travers le prisme des théories à l'ordre du jour, sur lesquelles vous-mêmes n'êtes pas encore d'accord entre vous, mais d'un point de vue élevé, d'où l'on puisse embrasser tous les temps et tous les peuples. Nous ne cherchons ni à cacher ni même à pallier nos défauts et les vices de notre administration intérieure; l'empereur lui-même encourage les auteurs qui flétrissent les employés coupables de négligence ou de prévarications, et qui appartiennent, en grande partie, à cette *race bureaucratique*, véritable lèpre sociale, sur laquelle M. de Custine a eu de très bons renseignements; mais nous voulons aussi qu'on fasse la part des circonstances, des obstacles que nous avons à vaincre, et de ce passé qui n'a pas été sans gloire, mais dont nous saignons encore!.... Voudrait-on donc aujourd'hui, que nous avons secoué le joug des hordes tartares qui menaçaient l'Europe, nous faire une honte de nos plaies et un crime de nos blessures? Mais que deviendrait, dans ce cas, la justice et où s'arrêterait la chaîne des récriminations que nous pourrions nous renvoyer ainsi les uns aux autres?

En somme, que faut-il penser de l'ouvrage de M. de Custine? — Il a eu le tort, selon moi, de vouloir juger trop vite les hommes et les choses. S'il s'était borné à recueillir ses impressions personnelles, il aurait fait un livre excellent, car il a tout ce qu'il faut pour cela: esprit d'observation, chaleur de sentiment, instruction suffisante. Tel qu'il est même, j'espère que son ouvrage sera fort utile. Ce qui l'égare, c'est son imagination quand on vient lui raconter les horreurs qui se commettent. Alors s'échauffant par degrés et ne révoquant nullement en doute la véracité de son interlocuteur, il voit partout des monstres, des fantômes; le spectre de la Sibérie le menace, il va l'étreindre, l'étouffer dans ses bras ensanglantés... lorsque, fort heureusement pour lui, l'auteur s'aperçoit que ce n'était qu'un cauchemar.

Agréez, etc. UN RUSSE.

Paris, 25 novembre 1843.

(1) Voir notre numéro d'hier.

(2) Par exemple, l'histoire de la princesse Troubetzkoy, et celle « de ce Russe, » qui osa dire que la religion catholique était plus favorable que la religion by- » zantine au développement des esprits et au progrès des arts, etc. »

(1) Voyez l'*Annuaire historique* de Lesur de l'année 1831.

BOURSE DU 17 DÉCEMBRE.

La semaine qui vient de s'écouler a été fertile en hausse sur presque tous nos fonds. L'abondance des capitaux, qui ne trouvaient pas à s'employer d'une manière utile en reports, vu leur bas prix, a dû favoriser l'ascension des chemins de fer déjà si chaudement appuyés à Londres, et qui arrivent aujourd'hui en hausse énorme sur le dernier cours de la veille.

Le chemin de Montpellier à Cette a fait une courte apparition sur la cote de la bourse. Cet essai, pour attirer l'attention des spéculateurs, n'a pas été couronné de succès.

Le 5 0/0 a atteint fin courant le chiffre de 123 francs, et le 3 0/0 celui de 81-15. *Coupon détaché*. Ce dernier fonds, très ferme, s'est trouvé encore excité par la hausse des fonds anglais. On a fait ce matin à la coulisse 81-10, et l'on reste à 15 très demandé.

Nous signalerons encore un petit nombre d'actions industrielles cotées de loin en loin, comme le lin Maberly à 360. — Seyssel, à 950 (après avoir fait 1000 fr., sur le gain sans doute de son dernier procès). — Oblig. Grand'Combe, ferme 1092 50. — Gaz anglais 660n. — Le chemin de Bâle à Strasbourg, de nouveau stationnaire, à 210, 211-25, après un mouvement de hausse assez soutenu; mais que rien de nouveau ne justifie et qui ne peut espérer d'avenir qu'autant qu'à l'exemple de Rouen et Orléans, on le cotera à la Bourse de Londres.

BULLETIN AGRICOLE.

A la dernière halle de Paris, les blés, bonne qualité du poids de 76 kil. 66, ont valu, sans variation, 20 fr. l'hect. Blés de Champagne, pesant 75 kil. 32, 19 fr. 32 cent.

VALENCIENNES. Le prix moyen des céréales vendues sur le marché de Valenciennes, du 15 novembre au 15 décembre, sert, d'après un usage très anciennement en vigueur, à fixer le taux en argent des fermages stipulés en nature; il est, à cet effet, officiellement constaté par l'autorité locale. Voici les prix moyens pour 1843: Froment, l'hectol. 18 fr. 82 cent. Seigle, 9-76. Orge, 12-10. Avoine, 6-76. Prix moyen de chaque qualité de froment, vendue pendant la même période: 1re qualité, 20 08; 2e, 18-76; 3e, 17-41.

SAINT-QUENTIN, 16 décembre. Poids officiel des céréales. Froment 1re qualité, 74 kilog.; 2e, 73; 3e, 72. Petit-blé, 70. Avoine, 42.

ORLÉANS. Poids officiel des blés. 1re qualité, 75 kilog. 83; 2e, 75 kilog. 66; 3e, 74 kilog.

PROVINS, 16 décembre. Les céréales sont en hausse. Froment, de 17-60 à 20 fr. l'hectol. Avoine, 6 fr. à 6-65.

BRUXELLES, 15 décembre. Cours des céréales. Froment, 1re qualité, 20-60 l'hect.; 2e 16-50. Seigle, 10-86 à 11-58.

Orge, 9-70 à 10 33. Avoine, 1re qual. 7-80; 2e 6-68.

Hausse d'un franc 20 c. par hectol. sur le blé, comparativement avec les derniers cours.

Graines fourragères. — Lille, 15 décembre. Graine de trèfle, de 120 à 125 fr. les 100 kilog.

BELLESME, 14 décembre. Graine de trèfle vieille, 79 à 108 fr. les 100 kilog.; nouvelle, 122 à 142 fr. les 100 kilog.; la nouvelle est rare; il y a plus d'empressement pour acheter que pour vendre.

ANVERS, 14 décembre. Graine de trèfle, 131 fr. les 100 kilog.

LONDRES, 11 décembre. Graine de trèfle, sans variation depuis les derniers cours que nous avons donnés.

Cours des vins et spiritueux. — Les arrivages ont été importants à Bercy la semaine dernière; il s'est effectué des ventes considérables pour la Picardie. Les cours n'ont pas sensiblement varié depuis le commencement du mois.

NÉRAC, 10 décembre. Vins blancs, très recherchés; vins pour distiller, 10-90, 11-35 l'hectolitre; ils valaient, à la même époque de l'année dernière, 3-60 à 4-50.

LA ROCHELLE, 13 décembre. Vin blanc nouveau, sur lie, 90 fr. le tonneau; vin blanc, sur au clair, 95 fr. à 100 fr.

BORDEAUX. Eau-de-vie d'Armagnac, 58-60 l'hect.

LA ROCHELLE. Eau-de-vie disponible, sans fûts, de 1841 et 1842, de 65 à 68 fr. l'hectol.

COGNAC. Eau-de-vie de 1841, des bois, sans logement, 92 à 95 fr. l'hectol.

Id. de Champagne,	105 à 110 fr.	1840,	des bois,	110 à 112 fr. l'hectol.
Id. Id.	102 à 105	1839,		118 à 120
Id. Id.	114 à 117	1838,		110 à 115
Id. Id.	125 à 130			

Cours des 3/6. — Bordeaux, disponible, 83 fr. 50 c. — Béziers, 81 fr. PARIS, 94 fr. l'hectolitre.

Cours des huiles de graines et des graines oléagineuses.

LILLE, 16 décembre. — Huile de colza, 81 fr. à 81-25. — Lin, 74-50. — Œillette, bon goût, 80 fr., 85 fr. et 92 fr. — Chanvre, 78 fr. 50. — Cameline, 76 60. — Huile épurée, 87-25.

Graines de colza, 18 à 25 fr. l'hectolitre. — Lin, 18 à 22-50. — Œillette, 19 à 21 fr. — Chanvre, 11 à 14. — Cameline, 17 à 21.

ARRAS, 16 décembre. — Huile de colza, 80 fr. l'hectolitre. — Lin, 76 fr — Œillette, bon goût, 77 fr. 50; id. rousse, 76 f.; id. à clair, 81-50. — Cameline, 76 — Huile épurée, 86 fr.

Graines de colza, 19-50 à 23 fr. Lin, 19 à 20 fr. Cameline, 16 à 20 fr.

A Arras, les colzas sont rares et sans variation; l'œillette est abondante et recherchée.

Les avis accompagnant les mercuriales des marchés du Nord, particulièrement celles d'Arras, contredisent les assertions de la société d'agriculture du Pas-de-Calais quant à la dépréciation des graines oléagineuses dans le Nord de la France.

Fécules. Cet article vaut en ce moment à Lille 27 à 28 fr. les 100 kil. A Paris, 27 à 28 fr.; brute, 25 à 26; verte, 16 à 17.

Amidon. A Paris, 1re qual., 75 à 80 fr. les 100 kil.; 2e, 65 à 70. Pommes de terre pour féculerie, 3-90 les 100 kil.; et Lille, 2-40 à 2-60 l'hectolitre.

PARIS, 16 décembre. Sucre indigène, les 100 kilog., quatrième ordinaire, 118 fr. Bonne quatrième, 123 fr. Belle quatrième, 125 fr. Sucre clairce, 130 à 136.

Suifs. Suifs fondus, octroi compris, 58-95. Suif de bœuf, en branches, rendement de 83 1/2, 48-90.

Les suifs de Russie valent au Havre, 57-37 1/2, et ceux de New-York, 56-75.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*) A. Y.

DENRÉES.	HALLE de PARIS 16 décembre.	ORLÉANS. 16 décembre.	VALENCIENNES 16 décembre.	ARRAS. 16 décembre.	PACY S. EURE. 14 décembre.	LONS-LE-SAUL. 14 décembre.	TOULOUSE. 13 décembre.	BEAUMONT. 15 décembre.	ST.-QUENTIN. 16 décembre.	MARANS. 12 décembre.	BAYONNE. 11 décembre.
Blé bl. 1er choix	21 32 à 22 »	22 » à » »	22 » à » »	19 » à 21 »	20 42 à » »	23 50 à » »	22 03 à » »	18 66 à 19 »	17 50 à » »	18 » à » »	22 37 à » »
Première qual.	20 66 à 21 32	17 50 à » »	21 » à » »	16 » à 19 »	» » à » »	22 10 à » »	21 50 à » »	18 » à » »	16 12 à » »	17 33 à » »	» » à » »
Deuxième »	20 32 à 20 66	15 50 à » »	18 » à 19 »	» » à » »	» » à » »	21 25 à » »	20 50 à » »	17 33 à » »	14 75 à » »	» » à » »	» » à » »
Inférieure »	17 32 à 18 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Seigle 1re qual	11 66 à 12 »	13 » à 14 »	12 » à » »	10 » à 11 »	12 30 à » »	14 50 à » »	15 50 à » »	11 33 à » »	» » à » »	» » à » »	13 25 à » »
Deuxième »	11 » à 11 32	» » à » »	11 50 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	10 » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Avoine 1re qual.	8 50 à 8 83	8 75 à » »	9 » à » »	6 40 à » »	7 07 à » »	10 » à » »	10 » à » »	7 66 à » »	6 07 à » »	6 66 à » »	8 50 à » »
Deuxième »	7 83 à 8 »	» » à » »	7 » à » »	6 » à » »	» » à » »	» » à » »	9 50 à » »	» » à » »	» » à » »	6 » à » »	» » à » »
Troisième »	7 33 à 7 83	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Orge, l'hectol.	10 66 à 11 »	10 » à 11 »	12 50 à 13 »	11 » à 12 25	10 55 à » »	14 50 à » »	12 50 à » »	9 33 à 10 »	» » à » »	10 » à » »	12 » à » »

BESTIAUX. Marché de POISSY du 14 décembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœuf .	1,916	1,836	1 18	1 04	» 90	80
Vache. .	62	59	1 08	» 94	» 80	3
Veau ..	711	661	1 58	1 40	1 22	47
Mouton..	7,215	6,679	1 38	1 20	1 02	536
Porc. .	»	»	» »	» »	» »	»

FOURRAGES.

	Paris. 16 décembre	Versailles. 15 déc.
Foin. 1re.	46 48	45 à 46
Foin. 2e.	40 41	43 à 44
Luzerne. .	40 42	30 à 38
Sainfoin. .	» »	» à »
Trèfle. . .	» »	30 à 30
Paille blé.	22 24	17 à 21
Paille seig.	26 28	» à »

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 141. MARDI 19 DÉCEMBRE 1843



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 — —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 18 DÉCEMBRE.

La modification que vient de subir le ministère du 29 octobre indique de quel côté incline le pouvoir, et peut faire pressentir le plan de conduite qu'il compte tenir pendant la session de 1844.

M. Guizot triomphe : l'élément doctrinaire est renforcé par l'introduction de M. Dumon (du Lot) dans le cabinet. M. Teste, celui de tous les ministres qui avait le plus de tendances vers le tiers-parti, a été écarté. Pour adoucir sa retraite, on lui a donné la pairie et un fauteuil de président à la cour de cassation. On a également envoyé dormir sur les banquettes du Luxembourg M. Passy, dont la parole pouvait causer quelque ombrage au cabinet.

Il est donc évident que l'on compte aborder la chambre avec cette politique doctrinaire qui fait tant de mal au pays depuis trois ans. Seulement, cette politique cherchera à se donner une certaine couleur de patriotisme. M. Guizot parlera avec emphase de l'expédition à la Chine, dont il vient de presser le départ, et il chantera, sur un ton dithyrambique, les îles Marquises. A l'aide de ces faits isolés, que nous n'entendons d'ailleurs pas condamner en eux-mêmes, mais qui ne constituent point un système général de politique, M. Guizot cherchera à se donner un certain relief. Il espère surtout, par cette tactique, détourner l'attention de la chambre des questions si urgentes de l'intérieur.

Il est probable aussi que M. Dumon (du Lot), le nouveau ministre des travaux publics, reviendra sur le système soutenu par M. Teste dans la question des chemins de fer. Quelques modifications seront proposées à la Chambre dans le sens de la réaction qui s'opère contre les compagnies financières. M. Dumon (du Lot) pourra répudier toute solidarité à cet égard avec son prédécesseur, et sera mieux en position de défendre l'intérêt de l'Etat.

C'est avec ces mesures que le cabinet du 29 octobre, tout en maintenant le principe doctrinaire, se flatte de trouver une majorité dans cette chambre flottante, incertaine, qui n'a pas d'idées ni de chefs. C'est avec cette politique d'expédients que le cabinet se promet de passer encore cette session. Le *Journal des Débats* avait bien raison quand il disait que les hommes qui sont au pouvoir n'ont aucun plan de réforme pour la société. Reste à savoir si la chambre, si le corps électoral, si la France ne finiront pas par comprendre que cette absence de vues générales ne saurait être un titre à la direction de ses affaires, surtout à une époque où il est si urgent d'innover pour conserver.

Réforme commerciale.

Il serait trop long de mettre sous les yeux de nos lecteurs tout ce que les journaux publient en ce moment sur les fraudes commerciales. Le *Courrier belge*, qui constate les progrès du mal, poursuit avec ardeur la critique de la libre concurrence. Plusieurs feuilles des départements répètent nos articles sur ce sujet. D'autres, en plus grand nombre, s'occupent des fraudes spéciales de leur localité; presque toutes enfin s'effrayent du désordre commercial et des dangers auxquels est sans cesse exposée non-seulement la bourse, mais la vie même des consommateurs.

Les choses, en effet, deviennent chaque jour plus effrayantes; nous rapportions avant-hier l'empoisonnement de 80 personnes à La Haye, et la mort de l'une des victimes; il y a quelque temps, c'étaient deux ouvriers, le beau-père et le gendre, qui étaient empoisonnés à Paris en manipulant avec du chromate de plomb les thés avariés de *la Reliance*; un pharmacien de Fécamp écrivait au commissaire de police de cette ville qu'un grand nombre d'habitants, après avoir fait usage de ce thé empoisonné, avaient éprouvé de graves indispositions. Tout cela est alarmant. Le lait, le thé, le sel, le pain, toutes les denrées alimentaires sont empoisonnées par le commerce. Nous serons bientôt obligés de faire comme Mithridate, de nous accoutumer par degré à digérer le poison.

Quand donc le gouvernement prendra-t-il des mesures contre de tels abus? Qu'il s'émeuve peu des falsifications qui ne portent pas atteinte à la santé publique, cela se conçoit encore; mais peut-il plus long-temps rester impassible en présence de faits aussi graves? Veut-il, oui ou non, mettre un terme aux homicides commerciaux? S'il n'est pas prêt encore pour de pareilles réformes, s'il s'est laissé surprendre par les faits, malgré les avertissements de la science, qu'il cherche donc à s'éclairer et à s'instruire. Au point où en sont venues les choses, comprendra-t-il qu'il est de son devoir de provoquer au moins une enquête sur les vices de l'organisation commerciale et sur les moyens de réformer notre système d'échanges?

Du reste, nous nous félicitons des progrès que fait dans l'opinion publique cette question de réforme; il y a plus de trente ans que Fourier a signalé les vices et les désordres du commerce; il y a douze

et parfaitement incontestable. Mais pour accumuler, il ne suffit pas de thésauriser, de faire des réserves et des économies, d'encourager l'épargne; il faut, pour parler la langue de l'économie pratique, *capitaliser les valeurs épargnées*, c'est-à-dire leur donner un emploi productif.

Aujourd'hui, les fonds des caisses d'épargne sont productifs pour les déposants, mais l'intérêt est servi par le trésor, c'est-à-dire est payé par les contribuables. Il résulte de là un double inconvénient :

1° Ces capitaux ne sont pas utilisés, ce qui cause à la société une perte et un dommage d'abord;

2° L'intérêt en est payé par l'impôt, ce qui constitue une véritable charge pour le budget.

Autrement dit, la société laisse sans emploi des fonds dont elle pourrait tirer parti; et elle paie l'intérêt de capitaux qu'elle n'utilise pas.

Au commencement de 1843, les différentes caisses d'épargne du royaume avaient en dépôt au trésor 325 millions.

Voilà donc 325 millions que l'on pourrait employer à la production et qui demeurent stériles; 325 millions qui, en outre, coûtent annuellement 13 millions d'intérêt.

A cela on répond :

1° Une partie des fonds des caisses d'épargne est convertie en achats de rentes sur l'Etat; et comme, en définitive, l'Etat est tenu de payer les intérêts de sa dette, quel que soit le porteur du titre, les fonds ainsi placés ne peuvent pas être considérés comme onéreux pour le trésor.

2° Quant aux millions qui sont déposés, ou qui ont été versés au trésor en espèces, l'état les utilise pour les besoins du service, au moins en partie, et dès-lors il est juste qu'il en paie l'intérêt.

Nous allons répliquer en examinant la troisième objection.

3° Les fonds des caisses d'épargne sont convertis en achats de titres de rente;

Ou ils restent à l'état de dépôt, dans les caisses du trésor;

Ou ils sont utilisés pour les besoins du service et font alors partie de ce qu'on appelle la *dette flottante*.

Ces emplois divers offrent de nombreux inconvénients que nous allons développer en trois paragraphes :

1° *Inconvénients du placement en rentes sur l'Etat.* — Ces inconvénients peuvent être divisés en deux catégories : l'inutilité et l'inopportunité, le danger.

Déclarons d'abord que les sommes épargnées par le peuple, par les ouvriers, devraient être avant tout consacrées à fournir des instruments de travail, du crédit au peuple et à la classe ouvrière : c'est là leur véritable destination; c'est du moins celle que nous voulons proposer.

Quand les fonds publics d'un pays sont en discrédit, on concevrait encore, à la rigueur, malgré tous les inconvénients et malgré le danger, que l'Etat, pour maintenir la confiance ébranlée, fût tenté de diriger vers la rente les dépôts des caisses d'épargne. Mais quand les fonds sont avidement recherchés des rentiers et des capitalistes, quand ces fonds sont au-dessus de 120, et que le crédit est à son apogée, pour ainsi dire, nous ne comprenons pas que l'on convertisse en titres de rente des capitaux dont on pourrait tirer un immense parti. Le placement en rentes ne serait rationnel qu'autant que les capitaux surabonderaient dans le pays, au point qu'il fût impossible de leur trouver un emploi plus utile et plus productif.

Si les capitaux surabondent à la Bourse aujourd'hui, ils manquent partout au travail, à l'industrie, surtout à l'agriculture. Il est inutile, comme dit le proverbe, de porter l'eau à la rivière. Mieux vaudrait puiser à la rivière pour arroser la plaine, et au besoin les collines, pour créer la fécondité dans les campagnes, pour vivifier le travail dans les véritables ateliers de production.

Ce n'est donc pas à la Bourse qu'il faut porter les fonds des caisses d'épargne. A cela il n'y a ni utilité ni opportunité; il y a même désavantage.

Parlons maintenant du danger.

Les clients des caisses d'épargne, en général, ne sont pas des capitalistes. Le dépôt, pour eux, est un placement provisoire et non un placement définitif. Les versements à la caisse se composent surtout d'économies faites dans les jours de travail, en vue de la saison rigoureuse et du temps de chômage. Le dépôt est et doit être essentiellement remboursable à volonté. Vienne une crise commerciale ou politique, un hiver rude, une suspension de travail; vienne la calamité d'une guerre, d'une émeute, aussitôt les dépôts cessent ou se ralentissent, les demandes de remboursement arrivent en foule.

Or, c'est de l'*argent* qu'il faut aux déposants, et non pas des *titres de rente*.

Voilà donc que, pour satisfaire à ses engagements, la caisse est obligée de négocier ses rentes, de les convertir en numéraire.

Mais dans les temps de crises, de crises commerciales ou politiques, la rente fléchit, elle peut même, si la crise se prolonge, subir une dépréciation considérable. Que sera-ce donc si la guerre menace? La caisse a acheté à 120, elle sera obligée de vendre à 100, à 90 peut-être et même plus bas, car elle ne peut attendre et il faut réaliser à tout prix. Toutes les caisses du royaume et toutes les banques dont la réserve se compose aussi d'inscriptions sur le grand-livre, s'empressent à-la-fois d'offrir leurs titres sur le marché. Toutes veulent vendre et personne ne veut acheter. Le trésor vient alors au secours des banques et des caisses d'épargne, mais il est obéré lui-même, obligé de rembourser une grande

chose importante, et non le service exact des intérêts, comme pour les rentiers.

Nous n'insisterons pas davantage, mais nous en avons dit assez pour être autorisés à conclure que le placement en rentes, qui n'offre aucun avantage, présente des inconvénients très sérieux et même des dangers. S'il y a au monde des dépôts sacrés et inviolables, à coup sûr ce doit être le dépôt fait par le malheureux, l'épargne du travailleur. Il ne suffit pas qu'il soit placé en sûreté, hors de toute atteinte, il faut que la défiance la plus méticuleuse, les soupçons les plus exagérés deviennent impossibles.

2° *Inconvénients du dépôt au trésor.* — Les inconvénients seraient bien plus graves encore, si, au lieu d'avoir des titres de rente négociables pour garantie, les caisses ne pouvaient offrir aux déposants qu'une reconnaissance du trésor.

Si les sommes déposées vont grossir la dette flottante, comment, en temps de crise, dans le cas d'une déclaration de guerre, l'Etat pourra-t-il immédiatement, à bureau ouvert, rembourser 325 millions de dépôt? Tout ce qu'il pourra faire, ce sera de consolider la dette flottante, de la convertir en inscriptions sur le grand-livre. Nous ne mettons point en suspicion la bonne foi ni la bonne volonté du gouvernement; nous demandons seulement ce qu'il *pourra* faire. Nous ne doutons pas de sa solvabilité à venir, mais il est question de solvabilité *présente, immédiate*.

Reportons-nous, par la pensée, à trois ans en arrière. Un jour, la France apprend que les puissances coalisées viennent de signer le traité du 15 juillet, que la flotte anglaise est embossée devant Beyrouth et menace Alexandrie. Il s'agit de mettre sur pied 500 mille hommes, de mobiliser les gardes nationales, d'armer jusqu'au dernier vaisseau, de mettre la frontière en état de défense. Il faut, comme autrefois, improviser des flottes et des armées, des approvisionnements de toute espèce, en vivres, en armes, en munitions de guerre; il faut instantanément dépenser des millions par centaines. Il y va de l'honneur, de l'indépendance du pays... Comment faire? *Salus populi suprema lex esto?* Il y a dans les coffres 300 millions provenant des dépôts des caisses d'épargne... C'est assez peut-être pour mettre à couvert l'honneur de la France, mais alors il faut disposer des économies du pauvre... — Il s'agit de choisir. — Que les ministres décident! Seulement, s'ils se prononcent pour la dignité nationale, à coup sûr le peuple aura à souffrir : dans les ateliers, dans l'industrie, dans le commerce, la guerre amènera une stagnation, une suspension de travail, et, pour vivre, les ouvriers n'auront pas même la ressource de leurs épargnes!

Qui voudrait aujourd'hui répondre de la paix du monde?

En temps ordinaire, le dépôt au trésor, nous le reconnaissons, offre sécurité complète; mais il occasionne, pour le budget, des pertes considérables. En temps de crise, la confiance ne se décrète point par ordonnance; elle est volontaire. Les mesures destinées à rassurer le public jettent l'alarme; le crédit se retire aussitôt que vous êtes réduit à justifier de votre solvabilité. Or, dans un temps comme le nôtre, où la paix peut dépendre du hasard, du caprice d'un diplomate; où, pour mettre toute l'Europe en feu, il suffit d'un coup de canon tiré par un croiseur, convient-il, nous le demandons sérieusement, de laisser à la merci d'une pareille éventualité le sort de plusieurs milliers de familles?

3° *Ou le trésor utilise les fonds des caisses d'épargne ou il ne les utilise pas.* — S'il ne les utilise pas, l'intérêt qu'il est tenu de servir aux déposants constitue une charge très onéreuse et nullement indispensable, ainsi que nous le verrons par la suite. — S'il les utilise, alors il les détourne de leur destination, il les consacre aux besoins du service public, à payer les dépenses ordinaires et extraordinaires; il se met, le cas échéant, dans l'impossibilité à-peu-près absolue de rembourser à volonté, c'est-à-dire de tenir un engagement sacré; il s'expose à la triste nécessité de convertir les dépôts en titres de rente; et les titres de rente, dans un temps de guerre prolongée ou de révolution, dégénèrent en assignats (1).

Les fonds des caisses d'épargne ne doivent donc pas être confondus avec la dette flottante, pas plus qu'il ne doivent être convertis en rentes sur l'Etat.

Nous arrivons donc en définitive à cette conclusion :

Les fonds des caisses d'épargne doivent être utilisés autrement qu'en achat de rentes, autrement qu'en dépôt au trésor. En d'autres termes, les caisses d'épargne doivent avoir une existence financière distincte et indépendante du trésor public.

C'était le problème que M. Lacave-Laplagne voulait résoudre en 1837, lorsqu'il proposa de verser à la caisse des consignations les sommes provenant de l'épargne; c'est aussi le problème que nous chercherons à résoudre dans ce travail.

Pour compléter notre critique, il ne nous reste plus qu'à examiner les divers emplois qui sont aujourd'hui donnés aux capitaux des déposants, lorsque ces capitaux ne sont point convertis en rente ni versés au trésor, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont utilisés directement par la compagnie ou la société qui a été autorisée à fonder et à administrer une caisse d'épargne.

Les fonds déposés aux caisses d'épargne, quand ils ne sont pas versés directement au trésor, sont placés en compte courant chez des banquiers ou des négociants reconnus très solvables. — C'est habituellement ce qui a lieu dans les villes secondaires. Dans les grandes villes où il existe une banque de circulation, c'est la banque qui prend les dépôts en compte.

Les particuliers ou les banques servent l'intérêt du capital, mais ils

2° Qu'ils ne doivent pas être versés au trésor en compte courant pour aller grossir le chiffre de la dette flottante;

3° Qu'ils ne doivent pas être confiés aux banquiers et aux capitalistes;

4° Pas même aux banques de circulation existantes.

Et si nous cherchons à dégager les principes positifs qui forment la contre-partie de la critique à laquelle nous venons de nous livrer, nous arriverons à établir :

1° Qu'il faut donner aux fonds des caisses d'épargne un emploi productif;

2° Qu'il faut donner aux caisses d'épargne une organisation financière indépendante du trésor, de façon que les fonds épargnés ne puissent pas être employés aux besoins de l'état, de façon qu'en aucun cas, dans les temps de crises industrielles, commerciales ou politiques, le crédit des caisses ne puisse être ébranlé, ne puisse même devenir solidaire du crédit public;

3° Enfin qu'il faut surtout consacrer ces fonds à encourager directement le travail des classes laborieuses, à fournir, par privilège, le crédit aux ouvriers.

A l'aide des petites économies groupées en capitaux, le travail peut devenir commanditeur du travail : c'est là surtout le but à poursuivre, le but à atteindre.

Nous ferons en sorte de nous conformer à ce programme et d'en remplir les conditions. (*La suite à demain.*)

Exécutions capitales. — Exécuteurs.

Si l'on a admis que la publicité des exécutions capitales n'est pas indispensable pour produire l'intimidation, nous demanderons à l'administration et à l'esprit public de faire un nouveau pas en avant : que les exécutions aient lieu à l'avenir non dans les villes, mais dans les bagnes.

Dans les villes, même avec le huis-clos, les inconvénients, nous l'avons démontré, dépassent les avantages. De plus, c'est ici le moment de le dire, l'intimidation porte à faux. On ne se préoccupe pour soi du danger d'un mal que lorsque ce mal peut vous atteindre. Or, cette foule d'artisans, de cultivateurs, de femmes et d'enfants, de curieux de haut et bas étage qui entourent les tréteaux sanglants, ne se compose ni d'assassins ni d'empoisonneurs : ils ne sont pas amenés à un retour sur eux-mêmes par des exemples qui ne peuvent s'appliquer à eux, pas plus que l'honnête homme qui en trouve le récit dans un journal, ne songe à prendre la ferme résolution de fuir un crime dont la seule pensée lui fait horreur. C'est bon pour autrui, se dit-on, mais non pour soi. La société fait donc, si on peut dire, une dépense inutile d'intimidation; en vain elle blesse le regard, elle souille la mémoire : ses menaces se perdent dans l'air.

En serait-il de même au bagne ? Là se trouvent réunis, comme dans les cercles infernaux du Dante, tous les grands criminels du pays qui ont couru de près ou pourront courir encore la chance de mort. Douze à quinze fois par an, dans chacun des trois bagnes, se renouvellerait la terrible leçon. Peut-on douter que ces âmes, quelque endurcies qu'on les suppose, ne fussent ébranlées par le tableau d'un péril si certain et si prochain ? Chaque minute de la lugubre solennité y éveillerait l'effroi ou le remords, au lieu de troubler par de cruelles angoisses le cœur innocent de femmes et d'enfants; et le coup fatal retentirait dans toutes ces consciences coupables comme un sinistre avertissement.

Le pays témoin du crime ne l'est presque jamais du châtiment; la nouvelle y arrive par le bruit public, par des journaux; il en serait de même, sauf une légère augmentation de distance. Mais qu'importe la distance pour de pareilles impressions, toutes morales? Aujourd'hui les bagnes et les maisons centrales sont hors de la vue de presque tous les habitants du royaume; n'est-il pas certain qu'ils n'en redoutent le séjour plus que celui des prisons de l'arrondissement? Les villes applaudiraient à la réforme qui les affranchirait d'une dégoûtante servitude.

Si nous insistons sur la valeur de cette forme de l'intimidation, c'est qu'il est encore aujourd'hui même dans les hautes régions du pouvoir, bien des hommes pour qui ce sombre sentiment est le caractère de la moralité dans la loi comme dans les actes; mais quant à nous, empressons-nous de le dire, nous puisons nos motifs à une plus haute inspiration... Nous demandons que l'on transporte l'exécution dans les bagnes, afin de supprimer le bourreau, ce paria de la civilisation.

De Maistre a osé écrire : « Toute grandeur, toute puissance, toute » subordination repose sur l'exécuteur : il est l'horreur et le lien de » l'association humaine. Otez du monde cet agent incompréhensi- » ble, dans l'instant même l'ordre fait place au chaos, les trônes » s'abîment et la société disparaît. »

Blasphème atroce contre Dieu et contre l'homme! Si De Maistre eût entendu la voix du génie dont il pressentit et annonça la venue, il n'eût pas ainsi calomnié la divine sagesse. Sa haute intelligence eût compris que les convulsions douloureuses des sociétés ne sont que les crises de l'enfance de l'humanité, initiation nécessaire à des âges de force intelligente et de bonheur expansif. Mais enfermé dans le cercle de fer d'un dogme cruel qui n'a jamais admis un Dieu sans un Satan ministre de ses vengeances, un paradis dont le voisinage de l'enfer ne tempérât la félicité, pouvait-il s'élever à la conception d'un ordre social sans bourreau et sans victime? Comment eût-il rêvé pour la terre un idéal de perfection que son siècle n'espérait pas même dans le ciel ?

Le dur anathème de De Maistre ne doit peser que sur nos sociétés confuses et misérables où la peine est, il faut bien l'avouer, une fatale nécessité que répudierait en vain une philanthropie égarée. Déchaînez sur notre échafaudage si fragile d'institutions artificielles le vent des passions, il s'écroulera à l'instant, et ainsi sera indéfiniment ajourné l'avènement des destinées heureuses, dont la paix et l'ordre matériel sont, d'après la science elle-même, la condition préalable. Occupons-nous sans doute de prévenir le mal, ne livrons pas nos cœurs à l'endurcissement; mais tant que le mal existe, ne l'aggravons pas en repoussant le remède dont l'amertume nous répugne.

Et cependant si nous ne pouvons encore faire disparaître complètement le bourreau, pourquoi le garder dans nos villes? Pourquoi [illegible] de la société entière? Pour[illegible]porteraient aussi les condamnés à mort, et aux bagnes attendraient une commutation de peine ou l'exécution de leur sentence. Un avis émané du bagne, et inséré dans les journaux ou affiché aux lieux convenables, annoncerait que tel jour le coupable a satisfait à la justice humaine. Et les populations continueraient à dormir rassurées,.... jusqu'à ce qu'enfin un cri d'alarme et d'espérance les conviât à la suppression du crime et de la peine par un meilleur emploi des facultés humaines.

La réforme projetée des bagnes, si elle se réalise, s'approprierait facilement au vœu que nous émettons.

Le gouvernement, qui, sans affaiblir une répugnance instinctive, précieuse révélation de nos véritables destinées, affranchirait du sceau d'une infamie imméritée une centaine de familles, et les rendrait purifiées à l'estime publique, aurait accompli une œuvre honorable de charité sociale.

En publiant, dans notre numéro du 11, la première partie de cet article qui nous a été adressé par un magistrat de province compétent en pareille matière, nous avons eu soin de faire remarquer que nous ne partageons pas l'opinion de l'auteur sur la nécessité de la peine de mort. Mais la peine étant maintenue, nous pensons, comme lui que l'exécution dans le bagne serait bien préférable à la publicité d'une scène sanglante qui est loin de produire sur le peuple tout l'effet qu'on suppose.

L'ambassade en Chine qui vient d'appareiller dans la rade de Brest, sera accompagnée d'une mission commerciale composée comme il suit :

Délégué de la fabrique de Paris, M. Renard.

Pour les tissus de laine, M. Rondeau, d'Elbœuf;

Pour les tissus de coton, M. Haussmann, de Mulhouse.

Le gouvernement a en outre attaché à l'ambassade sept personnes, plus un médecin, un inspecteur des douanes et un historiographe; c'est donc une espèce de mission scientifique chargée d'explorer ce pays mystérieux, et d'en rapporter tous les documents économiques qui peuvent nous intéresser. On veut en revenir avec des études positives sur les lois de sa production et de sa consommation intérieure; fort bien. Mais alors, pourquoi donc a-t-on oublié d'adjoindre à ce nombreux personnel au moins un inspecteur de l'agriculture? M. le ministre de l'agriculture et du commerce ne comprendra donc jamais que son ministère doit s'occuper de l'agriculture ? Est-ce que personne, dans ses bureaux, ne lui a dit que l'économie rurale de la Chine était bien plus inconnue encore en Europe que son commerce, et que le peu qu'on en savait semblait indiquer un système digne d'être étudié avec la plus sérieuse attention ?

Si l'on s'en rapporte au dire des missionnaires qui ont visité depuis peu l'empire chinois, d'immenses contrées, couvertes d'une innombrable population, seraient cultivées sans le secours des bestiaux, c'est-à-dire sans fumier d'étable : or, pour nous autres cultivateurs français, l'art suprême de l'agriculture réside presque tout entier dans la production du fumier d'étable : les Chinois considèrent les prairies comme inutiles, et nous ne pouvons nous en passer; d'où vient cette différence capitale ?

Mais ce n'est pas tout : si l'on n'entretient point de bestiaux en Chine, il est fort probable qu'on n'y mange pas de viande, ou que l'on en mange fort peu. Eh bien ! aujourd'hui, l'on regarde en Europe, comme une chose fort nuisible à l'hygiène publique, l'alimentation trop exclusivement végétale, et l'on exige que l'agriculture augmente, dans des proportions considérables, sa production animale, afin que la viande passe dans le régime habituel du peuple : est-ce que l'étude des populations agricoles chinoises, de leur manière de vivre, du travail qu'elles exécutent; est-ce que leurs procédés d'agriculture, les produits qu'ils en obtiennent, n'auraient pas été pour nous d'un plus puissant intérêt que le récit du cérémonial de la cour du Céleste Empire?

République orientale de l'Uruguay.

Nous recevons directement de Montevideo, en date du 7 octobre, et de Rio-Janeiro, par la voie de Londres, en date du 19, des nouvelles de la république Orientale et de l'armée de Rivera.

Rivera n'ayant pu s'opposer, comme nous l'avons déjà dit, à la jonction de la cavalerie d'Oribe avec celle du général Urquiza, envoyé par Rosas, a empêché Urquiza d'arriver au camp d'Oribe, au *Cerrito*, et l'a attiré dans l'intérieur du pays sur le Rio-Negro, à 200 ou 210 kilomètres de Montevideo.

Cette tactique de Rivera permet à la garnison de Montevideo de faire une sortie sur le *Cerrito*, à la distance de six kilomètres nord-est de cette ville.

Cette sortie doit être appuyée par les deux corps de cavalerie de Rivera, sous les ordres de Fortunato Silva et de Flores, dont le premier est dans le département de Maldonado, le second dans celui de la Colonia, à l'est et à l'ouest de Montevideo, à une distance moyenne de 80 kilomètres de cette capitale.

Le gouvernement du Brésil n'ayant pas ratifié les bases de l'alliance offensive et défensive que M. de Sinimbré avait signée avec le ministre des affaires étrangères de la république, M. Vasquez, M. de Sinimbré s'est vu obligé, dans l'intérêt de son pays, d'aller lui-même à Rio-Janeiro défendre ce projet d'alliance : ce ministre y est arrivé le 18 octobre.

Le ministre du Brésil à Buénos-Ayres, M. Ponte-Riveiro, ayant reçu une réponse insolente de la part de Rosas, à propos de certaines explications que le gouvernement brésilien demandait au dictateur sur sa conduite envers Montevideo, M. Ponte Riveiro a demandé ses passeports, qui lui ont été remis. Cette nouvelle était connue à Montevideo le 6 octobre. Ce nouvel acte de Rosas a produit une très vive impression à Rio-Janeiro; il pourrait bien faire revenir le gouvernement du Brésil sur sa détermination, et le pousser à conclure le traité d'alliance avec la république Orientale.

Le gouvernement de Montevideo s'était procuré des vivres pour toute la garnison jusqu'à la fin de novembre.

Dans les premiers jours d'octobre, le ministre de la guerre, M. Pacheco y Obes, avait tenu un conseil de guerre composé du brave général Paz, commandant de la place, et des autres chefs de la garnison : il a été décidé que l'on ferait une sortie contre le Cerrito. La légion française, forte déjà de 3000 hommes, s'était augmentée, à la même époque, de 378 volontaires; la légion italienne, forte de 800 hommes, de 28. Ces troupes sont toujours remplies d'enthousiasme.

La *Presse* prétend que le gouvernement de cette ville a profité du *bruit* de l'alliance avec le Brésil pour réorganiser la légion française. Le défenseur de Rosas se trompe, car non-seulement la signature de l'alliance est un fait, et les légions étrangères n'ont jamais été désorganisées.

Séance du 11 *décembre.* M. Martinez de la Rosa termine en ce termes :

La majorité n'avait manifesté aucune hostilité contre le ministère de M. Olozaga, elle s'était montrée disposée à le soutenir. Pourquoi donc voulait-il dissoudre les cortes? Cette mesure est injustifiable. — Ce décret, d'ailleurs, aurait dû être délibéré en conseil, et il est faux de dire qu'il ait été rendu sur la proposition du ministère. Ce seul fait pourrait motiver une grave accusation. — Il ne fallait pas non plus présenter le décret sans date, car le ministère demeurait libre de s'en servir quand il voudrait, et comme une question de dissolution des cortes suppose dissidence entre la couronne et les chambres, et que l'appréciation appartient au souverain, le ministère avait évidemment l'avantage sur le parlement.

Maintenant, Messieurs, comment supposer que la reine aurait fait un mensonge pour perdre un homme qu'elle honorait de sa confiance, et qui avait été son précepteur? qui aurait eu l'audace de donner un pareil conseil à S. M.? comment une reine aussi candide que la reine Isabelle se serait-elle prêtée à une pareille machination?

Il est nécessaire de formuler une accusation. En effet, ou bien un crime a été commis contre la reine, et le coupable doit être puni sévèrement, ou bien toutes les imputations dont M. Olozaga a été l'objet ne sont qu'un tissu de faussetés, et alors la vérité se fera jour, et l'on poursuivra les auteurs d'une pareille machination. L'honneur et l'éclat du trône exigent qu'il en soit ainsi, car un trône déshonoré est un trône perdu (Applaudissements.) — La proposition de M. Martinez de la Rosa est prise en considération à une majorité de 126 voix contre 2. — Le comte de Las Navas et M. Rodriguez Vera ont seuls voté contre.

M. *Olozaga* : Messieurs, je n'ai pas été, je l'avoue, sans être alarmé en entendant M. Martinez de la Rosa déclarer que le jour où je serai mis en jugement on laissera S. M. à l'écart. Je ne crois pas qu'une telle doctrine puisse être approuvée par la chambre. On veut la vérité avant tout, et l'on commencerait par mettre de côté l'unique moyen d'arriver à sa connaissance! Que veut-on donc ? Est-ce un jugement, est-ce un sacrifice? Est-ce la vérité, est-ce l'intrigue? Quant à moi, je ne vois pas comment il y aurait humiliation et abaissement pour la majesté royale à se prêter à la solennité d'un serment et à faire, la main étendue sur l'Évangile, une déclaration importante. Un roi est-il donc humilié parce qu'il vient déclarer la vérité devant Dieu et devant les hommes? Je comprends des idées plus ou moins rétrogrades, mais je ne conçois pas que l'on puisse venir, au dix-neuvième siècle, dans un congrès espagnol, soutenir que la parole de la reine fait seule foi sans preuve contraire? Il s'agit de bien poser la question. Y a-t-il ou non une accusation? S'il y en a une, c'est entre le dire de S. M. et le mien qu'il faudra juger.

On a parlé de défense; je n'en ai présenté aucune. J'ai seulement donné des explications, j'ai cité des faits, j'ai fourni des preuves morales, afin que l'opinion ne se laissât pas égarer par le merveilleux.

J'ai en main des preuves positives et sérieuses, et ici je ne manquerai pas l'occasion de rendre grâce aux zélés et distingués défenseurs de la liberté qui, en voulant bien m'offrir l'appui de leur talent, n'ont pas eu en vue le jour de l'épreuve judiciaire, voulant être jugé sur ma parole. Voilà la seule défense à laquelle je ferai appel, voilà l'épreuve que je désire et je l'aurai. Grâces encore soient rendues à ces milliers de dignes électeurs de nos provinces qui ont bien voulu m'offrir la réélection; merci, hommes loyaux, hommes d'honneur, dont les suffrages m'honorent, et qui vivez loin de la cour étrangers à de misérables intrigues et à des trames infernales.

La chambre daignera excuser la chaleur qui m'anime si elle considère qu'en repoussant, comme je le fais, d'odieuses doctrines, de pernicieux principes pour le trône, ce n'est pas ma cause que je plaide, c'est celle de mon pays. Je reviens aux faits principaux.

Je n'ai pas douté un seul instant qu'il ne serait pas possible d'obtenir dans cette chambre une majorité compacte comme celle que je désirais et que je désirerai toujours. Il était facile de voir que les progressistes et les modérés, à-peu-près de même force, ne continueraient pas long-temps à s'entendre. Si j'avais pu attendre ce résultat désiré, les choses eussent tourné bien différemment.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE. — M. *Olozaga* reprend le fil de son discours, relativement au décret de dissolution; il dit que, sachant comme il le savait et comme ses collègues le savaient aussi, les plans que l'on préparait pour amener une réaction, son devoir était de se servir du seul moyen en ses mains contre un pouvoir occulte qu'il ne pouvait attaquer de front, et qu'il devait s'assurer d'une arme à laquelle il n'aurait pu recourir tout de suite dans ces moments critiques.

Dans les actes que le ministère devait soumettre à S. M., l'orateur dit qu'il était obligé sans cesse de combattre deux personnes dont les conseils influençaient la reine : l'une de ces personnes est irresponsable et approche continuellement S. M.; l'autre est le chef de l'armée, qui jouit de la confiance entière de la reine. En un pareil cas, le ministère se voyait dans un embarras continuel; il avait à combattre une force dans laquelle les gouvernements représentatifs ne doivent jamais chercher leur appui.

Quant à l'argument que l'on a voulu tirer de la circonstance que le décret de dissolution ne portât point de date, M. Olozaga dit que telle est la règle générale, qu'il est dans l'ordre que l'on présente les décrets à la signature du roi, sans y apposer de date, ce qui est regardé même comme un manque de respect à S. M.

L'orateur termine en se réservant la faculté d'exposer d'autres faits ou de les éclaircir, s'il le croyait nécessaire dans le cours de la discussion.

M. *Serrano* commence par le récit des faits, depuis la première nouvelle qui lui fut donnée, le 29, de l'événement de la soirée précédente, et il avoue que, dans les premiers moments, étant prévenu contre M. Olozaga par ce qui s'était passé entre eux les jours précédents, il crut ce qu'on lui disait, et blâma tout de suite la mesure de dissolution.

Dans la soirée du 29, lorsqu'il fut appelé au palais par ordre de S. M., un des amis du parti modéré venait de lui remettre quatre décrets : l'un contenant la destitution de M. Olozaga, l'autre l'annulation du décret de dissolution, le troisième décidant que M. Olozaga ne pourrait par la suite remplir des emplois d'aucune espèce, et le quatrième, que S. M. ne travaillerait à l'avenir que dans le conseil des ministres. Je voulus bien recevoir les deux premiers décrets, dit l'orateur, mais je ne crus pas que les deux derniers méritassent mon attention, principalement le dernier, que je regardai comme offensant pour les ministres et pour le trône.

M. Serrano raconte ensuite ce qui s'est passé dans les diverses occasions où il a eu l'honneur de se rendre au palais et d'être consulté par S. M.

Son récit n'ajoute aucune circonstance nouvelle à celles que le cours de la discussion a déjà fait connaître.

Il répète qu'il n'abandonnera jamais les rangs du parti auquel il a toujours appartenu, et termine en demandant au gouvernement de s'efforcer de conserver dans l'armée la neutralité et l'esprit d'obéissance qu'exigent la rigueur de la discipline.

L'ambassadeur de France, M. Bresson, a eu des conférences avec

napolitains, ce qui causa de grands troubles et occasionna des frais considérables.

AMÉRIQUE.

Le Caledonia, venant de Boston et d'Halifax, est arrivé mardi dernier à Liverpool, apportant des nouvelles d'Amérique jusqu'au 3 courant.

Au Texas, un banquet a été donné au général Houston. Il y a déclaré qu'on l'accusait à tort d'être un abolitioniste, et d'encourager la suprématie de l'Angleterre sur le Texas ou le vasselage envers le Mexique.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans rapporte que le gouvernement britannique, par l'organe du capitaine Elliot, a élevé des réclamations, au nom de ses sujets, sur une étendue de dix à vingt millions d'acres de terre au Texas, en faisant la menace de prendre des mesures coërcitives pour les obtenir, si on ne les concédait pas immédiatement.

La récolte du coton au Texas avait beaucoup souffert d'un ver qui attaque la plante.

A Galveston, le collecteur recevait les bons publics du Texas sans l'escompte de 20 pour 100.

Au Canada, la scission entre le gouverneur général et le conseil exécutif en est venue au point que tous les membres, à l'exception de M. Daly, secrétaire, ont donné leur démission en masse.

— On écrit de la Vera-Cruz, le 28 octobre, que Santa-Anna a abdiqué la présidence; les uns disent que c'est pour se consacrer tout entier à la défense du territoire, les autres, afin de se réserver les moyens d'exercer une influence plus efficace et d'agir même révolutionnairement sur les nouvelles élections à la présidence.

INTERIEUR.

Le *Moniteur* annonce que le roi vient de nommer auprès de Mme la princesse de Joinville : dame pour accompagner, Mme la vicomtesse Eugène de Barral, et dame lectrice, Mme Adèle de Jaubert.

— Par ordonnance du roi, en date du 15 décembre, l'élection que le bureau des longitudes a faite de M. Poinsot, membre de l'Académie royale des sciences, pour remplir la place de géomètre, vacante dans son sein, est approuvée.

Par une autre ordonnance, en date du même jour, l'élection que le bureau des longitudes a faite de M. Victor Mauvais pour remplir la place d'astronome-adjoint, vacante dans son sein, est également approuvée.

— La *Revue de Paris* annonce que le ministère est déterminé à porter d'abord à la chambre des pairs le projet de loi sur l'instruction secondaire. En 1841, c'est à la chambre des députés qu'avait été soumis un premier projet sur cette matière.

Faits divers.

M. Donozo Cortez, parti de Madrid le 11 du courant, vient d'arriver à Paris, chargé d'une mission auprès de la reine Marie-Christine.

— Plusieurs journaux annoncent, nous ne savons sur quels fondements, qu'Espartéro est attendu à Paris pour l'ouverture des chambres.

— On n'a pas oublié le fameux duel de M. de Verefkin avec M. le baron de Gœler. Pendant que M. Haber se trouvait en prison par suite de cette affaire, M. Sacharaga, un des témoins, lui écrivit une lettre insolente dans laquelle il le traitait de lâche et le sommait de montrer du cœur. Il vient d'en résulter un nouveau duel. La *Gazette d'Augsbourg* prétend qu'il n'a pas eu lieu, et qu'en supposant que la frontière en ait été le théâtre, comme on l'annonce depuis huit jours, il est à croire que les autorités françaises y auront mis obstacle; car, ajoute-t-elle, on a beau dire, un duel au pistolet est toujours un assassinat. La *Gazette de Cologne* affirme, au contraire, que le duel en question a eu lieu dans la Bavière rhénane. Sacharaga mis bas son habit, tira deux fois le premier et manqua son adversaire. Celui-ci n'avança point, quoiqu'il en eût le droit, et fit feu de sa place avec le plus grand sang-froid. La balle traversa la poitrine de Sacharaga, qui tomba. Les médecins déclarèrent que la blessure était mortelle. Cette affaire produit en Allemagne une grande sensation.

— Hier à une heure, M. Lacordaire a fait à Notre-Dame sa troisième conférence. Il a traité la question délicate des miracles.

— Le bruit court, suivant le *Courrier français*, dans les bureaux du ministère des finances, qu'un impôt va être établi sur les chiens et les voitures de luxe en 1844.

— On lit dans le *Sun* :

« Il a été débarqué depuis quelques jours dans les ports d'Angleterre un nombre considérable de magnifiques volailles venant d'Ostende, du Havre, de Cherbourg, et destinées aux somptueuses tables de Londres. C'est en ce moment par-delà la Manche l'objet d'un commerce considérable. Noël se présente bien.

— La banque Clark et compagnie, qui vient de manquer à Leicester, avait perdu 5 shellings par minute ou 2 sous par seconde depuis vingt-cinq ans qu'elle existait.

— Les sociétaires de la Comédie-Française viennent de décider qu'on ferait relâche le jour des funérailles de Casimir Delavigne, et que son buste, exécuté en marbre par un de nos premiers artistes, serait placé au foyer du public.

— La compagnie des courtiers de commerce et des courtiers d'assurances près la bourse de Paris, a, dans son assemblée générale du 16 de ce mois, élu pour son syndic, pendant l'année 1844, M. De Lanneau, et nommé pour adjoints MM. Rivière, Moinet, Fouret, Boulanger, Léveque et Mantin.

— On écrit de Sigonce au *Journal des Basses-Alpes* :

« Une tentative d'empoisonnement a été commise, le 28 novembre dernier, sur la personne de M. le curé de notre paroisse.

» M. le curé se disposait à dire sa messe, lorsque son clerc s'aperçut, en garnissant les burettes, que le vin était trouble. M. le curé lui ayant prescrit d'en aller chercher d'autre au presbytère, le clerc vida la bouteille qui servait à cet usage sur le pavé de la rue, et s'aperçut que le liquide contenait une grande quatité de vert-de-gris. La justice informe. »

— M. Julien Gué, peintre de genre distingué, et qui fut un des plus habiles peintres de décorations, vient de mourir à l'âge de cinquante-quatre ans.

— On lit dans le *Courrier de Lyon*, du 16 :

« A l'heure où nous mettons sous presse, 1 h. 1/2, les courriers de Paris et du midi ne sont pas encore arrivés à Lyon. »

— Le brouillard fera décidément le tour de la France. On lit dans l'*Union provinciale* du 16 :

« Pendant trois jours consécutifs, un brouillard épais, humide et froid, s'est étendu sur Clermont, et a presque plongé cette ville dans les ténèbres, tandis qu'un soleil de printemps dorait les montagnes voisines ;

matériels. Le même esprit continue de présider à la rédaction de cette feuille, qui, tout en traitant les questions commerciales les plus importantes, s'occupe aussi de l'examen des établissements industriels. Les bureaux sont rue Neuve-des-Petits-Champs, 82.

L'inépuisable verve de Grandville vient de mettre au jour *Un Nouveau Monde*. Lorsqu'on connaît l'artiste, la chose n'a rien qui étonne : créer est, pour Grandville, une opération aussi facile que pour le vieux magicien qu'il représente soufflant des univers comme les enfants soufflent des bulles de savon. Cette dernière création est peut-être la plus piquante, la plus variée, la plus originale de cet excellent crayon, de ce fantasque improvisateur. Je dis improvisateur, car Grandville a toute la chaleur, tout l'imprévu, toute la fécondité exubérante qui caractérise l'improvisation; mais il possède plus de fond, il est plus substantiel qu'on ne devrait s'y attendre de la part d'un artiste qui, depuis plusieurs années, verse sur le public une corne d'abondance pleine des inventions les plus mirobolantes et les plus spirituelles. Il est rare d'aller si bien, si vite et si long-temps.

Nous voudrions donner une idée d'*Un autre Monde*, livre amusant s'il en fût, livre désopilant (qu'on nous passe l'expression), livre instructif, oserons-nous dire, car on y traite de la politique, de l'histoire naturelle, de la métaphysique, de la morale, de la physique transcendante, de la musique, de la littérature, de l'archéologie, voire de la science sociale; enfin livre universel et digne de porter en épigraphe l'orgueilleuse thèse de Pic de la Mirandole : *De toutes les choses connues et de quelques autres encore*.

Plaisanterie à part, s'il est possible de ne pas songer au plaisant et au comique lorsqu'on s'occupe de Grandville, le lecteur trouvera, au milieu du pittoresque vagabondage de l'artiste, un fonds de philosophie d'autant moins à dédaigner qu'il est plus joyeusement illustré. Rien de plus gracieux que cette jeune comète, qui s'élève au sein de l'empyrée avec sa robe traînante et lumineuse ; elle paraît timide, indécise de sa course à travers ces myriades de lustres resplendissants, dont chaque bec est un monde.

Un autre Monde est un livre d'enfant, parce que cette œuvre est superlativement amusante et récréative; et c'est un cadeau fort désirable pour les grandes personnes, auxquelles il pourrait bien sembler plus intéressant encore.

Au reste, notre monde n'est guère joyeux ni plaisant, tous nous en savons bien quelque chose, aussi le premier de l'an est-il une excellente occasion de se jeter à corps perdu dans le nouveau monde découvert par Grandville. Là, au moins, nous sommes sûrs de rire quelques bonnes heures.

Il nous reste à dire que le crayon de Grandville a trouvé un secrétaire digne de lui dans la plume de M. Taxile Delord; laquelle plume a modestement caché sa barbe sous les pittoresques improvisations de son collaborateur.

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. DUMAS.

Séance du 18 décembre 1843.

SOMMAIRE : Election de M. Morin en remplacement de M. Coriolis. — *Astronomie :* Sur la découverte de l'inégalité lunaire appelée la *variation*. — *Mécanique :* Sur un nouveau système de chemin de fer, par M. Séguier. — Rapport de M. Séguier sur les voitures articulées de M. Dufour. — *Physique :* Rapport de M. Regnault sur l'héliostat de M. Silbermann aîné. — *Physiologie végétale* : Sur la clandestine, par M. Duchartre. — *Sciences médicales*.

Dans le comité secret de la dernière séance, la section de mécanique a proposé, ainsi que nous l'avons dit, par l'organe de son doyen, M. Cauchy, une liste de candidats à la place vacante dans son sein par suite du décès de M. Coriolis. Ces candidats étaient ainsi classés : 1° *Et ex æquo*, MM. Morin et Saint-Venant; 2° MM. Bellanger et Fourneyron; 3° MM. Combes, Pambour et Séguin. Les membres de l'Académie ont ensuite passé trois heures à discuter les titres de ces candidats. Mais la lutte n'était pas terminée, et aujourd'hui on ne prévoyait pas, avant la séance, quel nom sortirait de l'urne. C'est qu'en effet les candidats n'avaient pas été classés avec impartialité par M. Cauchy; c'est qu'un entêtement politique avait placé en première ligne un homme, peut-être très savant, mais à peine connu. Il en est résulté qu'on n'a pu faire à l'avance l'élimination d'un grand nombre d'aspirants qui n'avaient aucune chance sérieuse. C'est là ce qui explique comment il s'est fait que plusieurs des candidats proposés par M. Cauchy, et admis par la section de mécanique, n'ont pas même obtenu un suffrage. Mais ce n'était pas là le souci de M. Cauchy; il voulait faire arriver M. de Saint-Venant.

Certes, si nous étions encore au temps de la restauration, à cette époque où M. Cauchy était nommé à l'Académie par une ordonnance royale qui excluait un illustre proscrit de la docte assemblée, nous aurions pu voir une ordonnance qui aurait nommé M. de Saint-Venant membre de l'Académie, comme une ordonnance l'a nommé jadis ingénieur des ponts-et-chaussées, au mépris des règlements et des droits acquis par le concours, pour le récompenser de n'avoir pas accompagné ses camarades de l'Ecole polytechnique qui allaient combattre l'étranger sur les buttes Chaumont. Nous nous serions gardé de rappeler de si tristes souvenirs, si M. Cauchy avait mis plus de mesure dans ses démarches, si le jour même où il protestait contre une ordonnance ministérielle invitant le bureau des longitudes à nommer un membre à sa place, à cause de son refus de serment, il n'avait pas protégé de tout son pouvoir et de tous ses actes, un homme qui ne doit sa position qu'à une ordonnance, et qui n'était connu dans la science que par ses opinions politiques.

Une autre intrigue rendait aussi le résultat du scrutin incertain; nous voulons parler de cette incroyable lettre publiée il y a deux jours, l'avant-veille de l'élection, dans le *Journal des Débats*, contre un des candidats les plus méritants. La haine qu'éprouve le journal du ministère contre M. Arago, dépasse certainement toutes les bornes, mais elle ne devrait pas s'étendre jusqu'à aller proclamer une absurdité maladroite. Est-ce que l'Académie a cru sur l'affirmation des *Débats* que M. Fourneyron, par cela seul qu'il était protégé par M. Arago, n'était auteur d'aucune espèce de machines puissantes, ni inventeur d'aucun barrage? Les 23 voix obtenues par M. Fourneyron protestent contre une telle supposition.

Voici du reste le résultat de l'élection. Il y avait 54 votants. Premier tour de scrutin :

MM. Fourneyron, 19 suffrages,

taliste, a adressé à l'Académie plusieurs documents desquels il lui paraissait résulter que l'on s'était grandement trompé à cet égard. On avait, par exemple, attribué à un auteur arabe nommé Aboulwefa, la découverte de l'inégalité lunaire qu'on appelle la *variation*. M. Munck prouvait que le texte arabe présentait les rapports plus intimes, sinon une identité complète avec le chapitre V du cinquième livre de l'Almageste, dans lequel Ptolémée expose le mouvement libratoire de l'apogée lunaire.

Une commission fut nommée dans le sein de l'Académie pour décider la question; mais cette commission reconnut bientôt qu'il n'était possible de le faire qu'au moyen de recherches individuelles très difficiles. M. Biot a entrepris ces recherches; il en a lu une partie à l'Académie, et il les publiera dans le *Journal des Savants*. Il a étudié sous un point de vue général les découvertes successivement faites dans la théorie de la lune par les observateurs grecs, arabes ou européens, et il a prouvé que l'assertion de M. Munck est parfaitement exacte. Ainsi l'auteur arabe a copié le mouvement oscillatoire de l'apogée lunaire, tel que Ptolémée l'a décrit, avec les mêmes nombres et les mêmes erreurs. M. Biot a démontré que les mêmes absurdités — sur lesquelles, a-t-il dit, on est toujours d'accord, tandis qu'on ne peut s'empêcher de discuter sur les choses raisonnables, — que les mêmes absurdités qui se trouvent dans le système de Ptolémée, étaient admises par les Arabes.

Mécanique. — M. Séguier veut faire jouir les chemins de fer actuels d'une partie des avantages qui semblent réservés aux chemins atmosphériques. Ces avantages consistent, selon M. Séguier, à marcher rapidement, à gravir des pentes, à franchir des courbes, et tout cela sans courir aucun des dangers qu'on a le droit de redouter dans les chemins ordinaires.

Remarquant, dit-il, que dans les chemins de fer atmosphériques, le convoi est fixé au sol sur lequel il se meut, tandis que dans les chemins de fer ordinaires, le poids seul de la locomotive fait adhérer l'ensemble de la machine et des wagons aux rails qui les portent, il lui est venu dans l'idée, non pas d'ôter les locomotives de dessus la voie, et de les rendre fixes en les faisant agir du bord du chemin sur les convois au moyen de la pression atmosphérique comme intermédiaire, il lui est venu dans l'idée de mettre entre les deux rails un troisième rail en fer ou même en bois. Contre ce troisième rail presseraient, au moyen de ressorts énergiques, les grandes roues motrices de la locomotive, rendues horizontales et fonctionnant à l'imitation de laminoirs.

M. Séguier pense qu'ainsi l'on éviterait les déraillements, car les roues saisissant entre elles le rail du milieu solidement fixé au sol, seraient obligées de l'arracher avant que la machine pût se coucher sur le chemin. Nous le croyons comme M. Séguier; nous pensons que la machine serait solidement fixée au sol, très solidement même ; si solidement que peut-être le convoi ne marcherait pas du tout. Alors il faudrait renoncer à tous les avantages annoncés par M. Séguier : vitesse extrême, pentes rapides, courbes à petits rayons. On n'aurait que celui de la sécurité la plus complète; le convoi restant immobile.

Cependant, attendons la réalisation du rêve de M. Séguier. Comme le rail intermédiaire et les deux autres rails ne seront probablement pas usés, argument puissant pour encourager les compagnies à exécuter son système nouveau, nous pensons voir bientôt cette réalisation s'étendre à tous les chemins de fer.

— Après la lecture de cette élucubration, M. Séguier a lu un rapport sur les voitures articulées de M. Dufour. M. Dufour, partant de ce principe de statique, que mettre, comme on le fait souvent dans les messageries, le centre de gravité des diligences notablement au-dessus des points d'appui, c'est s'exposer aux culbutes les plus éminentes, remarquant aussi que, jusqu'à présent, les voyageurs sont mal à l'aise, attendu qu'ils sont l'accessoire, tandis que les marchandises sont le principal, M. Dufour a construit une voiture commode pour les voyageurs, et un fourgon attaché derrière cette voiture par un système articulé convenable, pour les marchandises. Ce système n'est pas de l'invention de M. Dufour, M. Séguier en convient; mais, d'après les indications qui lui ont été données, M. Dufour a été le premier à l'exécuter. C'est pourquoi M. Séguier a proposé de remercier M. Dufour de sa communication ; et c'est pourquoi les remerciments ont été unanimement votés.

Physique. — M. Regnault a lu un rapport élogieux sur un nouvel héliostat construit par M. Silbermann aîné. On sait que dans la plupart des expériences d'optique, on est obligé d'introduire un rayon solaire par une petite ouverture pratiquée dans le volet de la chambre noire. Si le faisceau lumineux vient directement du soleil, il est trop incliné pour qu'on puisse expérimenter. Si on ne l'introduit qu'après l'avoir fait se réfléchir sur un miroir métallique, le mouvement du soleil le déplace constamment; et pour pouvoir continuer l'expérience, il faut à chaque instant changer le miroir de position pour ramener le rayon lumineux dans sa direction première.

Fahrenheit semble avoir été le premier qui ait songé à maintenir cette direction constante par un mouvement d'horlogerie appliqué au miroir. Mais son héliostat exige deux réflexions successives, ce qui diminue par trop l'intensité lumineuse. Sgravesande a supprimé cette double réflexion par un moyen ingénieux qu'a exécuté avec beaucoup de soin M. Gambey. Mais l'orientation de l'instrument d'ailleurs très coûteux est très difficile. L'héliostat de M. Silbermann semble réunir les conditions d'un bon instrument, aussi simple et aussi peu coûteux qu'il est possible de faire.

— M. Bonjean, pharmacien à Chambéry, transmet une observation de l'emploi efficace de l'ergotine dans un cas d'inertie de la matrice. Cette observation est de M. le docteur Levrat-Perraton, médecin de l'hospice de l'Antiquaille à Lyon. Une femme était dans le travail de l'enfantement depuis quatre jours. Les autres moyens avaient échoué. La potion de M. Bonjean fut administrée par cuillerée d'heure en heure, à partir de cinq heures du soir. Ce remède provoqua d'énergiques contractions utérines, et à dix heures le fœtus fut expulsé. La suite de l'accouchement ne présenta rien d'anormal. La potion se compose : ergotine, 1 gramme 20 cent.; eau, 90 grammes; sirop de fleur d'oranger, 30 grammes. L'ergotine, sur laquelle M. Bonjean, qui en est l'inventeur, a remis une note à l'Académie en juillet dernier, serait dépouillée des propriétés toxiques qui rendent quelquefois l'ergot si dangereux.

— Pendant que se débat devant le tribunal civil de la Seine le procès entre M. le docteur Marchal (de Calvi) et M. Gannal, qui prétend monopoliser à son profit l'usage des voies artérielles pour

relle ou Cours analytique d'exercices propres à développer et à fortifier l'organisation humaine; l'autre, à raison de sa destination spéciale, a pour titre : *Callisthénie ou Somascétique naturelle appropriée à l'éducation physique des jeunes filles.*

M. Clias qui, dès 1808, faisait usage du triangle et qui a publié en 1816 et en 1819 ses premiers écrits sur la gymnastique, a une méthode qui diffère surtout de celles qu'on suit généralement, en ce qu'elle exclut toute espèce de tours de force et s'applique uniquement à développer d'une façon régulière toutes les puissances musculaires de l'individu. Ce professeur a obtenu à Besançon, dans divers établissements publics, des succès qui sont constatés par des rapports du préfet du département et du recteur de l'Académie.

—M. Duchartre adresse des observations anatomiques et organogéniques sur la clandestine d'Europe (Lathræa clandestina, L.) Cette plante, fort commune dans le midi de la France, offre des particularités assez curieuses. La clandestine est parasite et se développe sur les racines du peuplier d'Italie, du saule, etc. Elle se tient cachée dans le sol, au pied de ces arbres, jusqu'au moment de sa floraison. Au printemps, l'extrémité de ses tiges et de ses branches, arrive à la surface du sol, et bientôt on voit la plante étaler ses belles fleurs purpurines. A ces fleurs succède une capsule qui, lors de sa maturité, s'ouvre brusquement et enroule aussitôt ses deux valves avec une force d'élasticité telle, qu'elle lance ses grosses graines à deux ou trois pieds de distance. Ensuite la plante disparaît de nouveau pour ne plus révéler son existence qu'à la floraison suivante. Parmi les singularités d'organisation que présente la clandestine, M. Duchartre a remarqué sur les feuilles, qui ressemblent à des écailles charnues, la présence de stomates assez nombreux.

B. et P.

jectif qui veut dire *nu*, parce que c'était dans cet état, que, sous le doux climat de la Grèce, la jeunesse se livrait aux exercices du corps destinés à développer la force et l'agilité.

Spectacles du 19 décembre.

7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS** — Polyeucte. Le Jeu de l'amour.
8 h. »/» **ITALIENS** — Il Fantasma. (3e représ.)
» h. »/» **OPÉRA-COMIQUE**. — Le Déserteur. L'Esclave de Camoëns.
» h. »/» **ODEON**. — Médecin de son Honneur.
» h. »/» **VAUDEVILLE** — Mme Roland. L'Homme blasé. Quand l'Amour s'en va.
7 h. »/» **VARIÉTÉS**. — Jacquot. Le Gamin. Catherine. Chansonnette.
» h. »/» **PALAIS ROYAL**. — Grisettes. Carabas. Deux Mariées. Brelan. Chans.
» h. »/» **GYMNASE**. — Manon. Angélique. Daniel. L'Italien.
» h. »/» **PORTE-ST-MARTIN**.—Le Barbier du roi d'Aragon. Iles Marquises.
6 h. 1/2 **GAITE**. — Stella.
» h. »/» **AMBIGU-COMIQUE** — Les Bohémiens.
» h. »/» **COMTE**. — Maison des Fous. Pendule. Mari de cinq ans. Pierrot.
6 h. 1/4 **CIRQUE** — M. Morin. Le Vengeur.

Adjudications.

Imprimerie royale. — Mercredi 3 janvier, fourniture de parchemins et cartons nécessaires au service et vente des rognures de papiers pour deux, quatre et six ans.

BOURSE DU 18 DÉCEMBRE.

Le 3 0/0 fermé samedi dernier à 81 05, a monté aujourd'hui à 81 37 1/2, et reste ainsi à la coulisse.

Le report, un peu plus tendu vers la fin de la Bourse, était demandé à 17 1/2

Chaque jour voit augmenter les chemins de fer. Saint-Germain seul est stationnaire ainsi que Strasbourg. La rive droite a eu quelques demandes.

Au comptant. — Banque belge, 750, 760 ; Esp. passive, 5 ; oblig. Orléans, 1257 50 ; Marseille à Avignon, 595, 596 25 ; oblig. Bâle, 1165 ; jouiss. de Bourgogne, 102 50 ; houillère Chazotte, 500 ; lin Maberly, 360 ; Vieux-Pont, 1680 (Beaucaire).

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 00 compt.	122 80	122 90	122 80	122 90	122 95
— fin cour.	122 95	123 10	122 95	123 05	122 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 00 compt.	81 20	81 20	81 15	81 15	81 »
— fin cour.	81 20	81 35	81 20	81 35	81 05
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
				Cours de la coulisse. — Avant la bourse, 81 22 1/2. Après, 81, 37 1/2.
4 1/2 0 0.	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
4 0 0.	105 »	» »	» »	3 1/8 à 11 mois.
O. de la Ville	1400 »	» »	» »	
Banque de Fr.	3310 »	» »	B. 2 50	Reports, fin proch.
C. Laf. de 5000.	5100 »	» »	H. 2 50	3 0/0, 17 1/2 à 18 3/4.
— de 1000.	1125 »	» »	» »	5 0/0.
Caisse Hypoth.	775 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	1280 »	» »	2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain	800 »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr.	325 »	320 »	H. 5 »	— 320, 321 25.
d° R. G.	145 »	150 »	H. 7 50	— 145, 150.
Orléans	825 »	825 »	H. 12 50	— 825, 830, 821 25, 825.
Strasb. à Bâle.	210 »	» »	» »	— 210, 211 25.
Rouen.	815 »	813 75	» »	— 817 50, 822 50, 815.
Havre.	602 50	605 »	H. 5 »	— 602 50, 607 50, 606 25.
Fonds Étrangers.				
5 0 0 Belge 1840.	107 1/4	107 »	B. 1/4 »	Londres, 16 décembre.
— Portugais.	44 1/2	» »	» »	Consol. 95 3/4 7/8.
Esp. D. active.	29 »	28 7/8	» »	Esp. actif. 29 7/8.
5 0 0 Naples.	107 »	» »	» »	Portugais. 44.
— Romain.	104 3/8	104 1/2	» »	Mexicains. 31 1/4.
Obl. Piémont.	1195 »	» »	» »	5 0/0 Hollandais, 99 1/4.
Emp. d'Haïti.	480 »	482 50	H. 2 50	2 1/2 0/0 id. 55.
				Orléans. 32 3/8.
				Rouen. 31 3/4.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 18 décembre.
Arrivages : 2,183 quint. 62 kilog.
Restant à la halle, 6,719 quint. 62 kilog.
Cours moyen : 37-79. Cours-taxe : 36-92.
Différence de ces cours et de ceux de samedi : Cours moyen, hausse de 75 c.—Cours-taxe, hausse de 15 c.

Lyon, 16 décembre.—Les froments valent de 28-25 à 28-50 les 100 kilogrammes ; seigle, 14-50 à 15 fr. l'hectolitre ; orge (pour brasserie), 12-50 à 15 fr.

Farines. 1re qual. 45 fr.; 2e, 41 fr. les 100 kilog. Farines de Champagne, 47-20. Bourgogne, 37-20; 2e qualité, 4 à 5 fr. de moins par sac de 125 kilog. Farines inférieures, très demandées. Les fabricants de 2e ordre offrent les farines à 44 fr. les 100 kilog. 1re qual.; 40, 2e qual. Les détenteurs recherchent des ventes à livrer pour janvier et février, à des prix au-dessous des cours actuels.

Nîmes, 14 décembre.—Farines cô Castelnaudary, première estampe, 43 fr. les 100 kilogrammes ; deuxième, 40 fr. 95 c. Farines de Toulouse, première estampe, 43 fr. 46 c. Farines cô de Narbonne et de Carcassonne, 47-90.

Minot de Moissac, deuxième estampe, 44-50.

Taxe du pain.—Niort, 14 décembre.—Première qualité, 33 c. ; deuxième, 22 c.

Valognes, 12 décembre.—Première qualité, 36 c. ; deuxième, 32 c. ; troisième, 26 c.

Neubourg (Eure), 13 décembre —Première qualité, 32 c. 1/2 ; deuxième, 29 c. 1/5.

Gray (Haute-Saône.)—Les grains affluent sur cette place, et les transactions en céréales y sont très importantes. Voici les derniers cours :

Froment, qualités ordinaires, 26 fr. à 26 fr. 50 c. le quintal métrique. Bonnes qualités de Champagne et de Lorraine, rares et recherchées, de 27-50 à 28 fr.

Seigle, première qualité, 13 fr. 73 c. l'hectolitre; deuxième, 13-25 ; troisième, 13

Avoine, première qualité, 8 fr. ; deuxième, 7-75; troisième, 7 fr. l'hectolitre.

Orge, première qualité, 12 fr. ; deuxième, 11 fr. ; troisième, 10 fr. l'hectolitre.

Le *sarrazin*, base de la nourriture du peuple en Bretagne, vaut en ce moment à Nantes 9 fr. 32 c. l'hectolitre ; à Valognes, 11 fr. 18 c. ; à Elbeuf, 12 fr. ; à Bourg (Ain), 10 fr. à 13 fr. 25 c.

Le maïs, objet important de consommation dans l'Est, vaut à Bourg (Ain) de 12 fr. à 18-50 l'hectolitre, suivant qualité ; à Dijon, 17 fr. ; à Châlons-sur-Saône, 14 à 15 fr.

Légumes secs.—Paris, 18 décembre.—*Haricots.* Cet article est plus demandé qu'il ne l'a été depuis quelque temps à la halle de Paris. Soissons, 44 à 48 fr. Liancourt, 30 fr. à 32 fr. Pays, ordinaire, 26 à 28 fr. Flageolets, 40 à 42. Chartres, 33 à 34. *Lentilles.* Gallardon, première qualité, 50 à 56 fr. Deuxième, 68 à 70 fr. Reims, *Haricots*, 22 fr. à 22-25. Toulouse, 19 fr. Bourg, 15 à 20 fr.

Bordeaux, marché au bétail du 13 décembre. 130 *veaux* ont été vendus : 1re qual., 1-30 ; 2e, 1-20 ; 3e, 1-10 le kilog. sur pied.

Porcs, de 1 fr. à 1 fr. 04 c.

Marché du 14 décembre. 135 *bœufs* vendus : 1re qual., 1-16 ; 2e, 1-14; 3e, 1-10 ; 4e, 1 fr.

Vaches, 90 c. à 1 fr. 10 *Moutons*, 1 fr. 20 à 1 fr. 50.

Aix, taxe de la viande : *Bœufs*, 1 fr. 10. *Moutons*, 1 fr. 15. *Agneaux*, 1 fr. 65.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole*) A. Y.

L'un des Gérants : V. Considerant.

VENTE
PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Etude de **Me DRION**, huissier, rue Bourbon-Villeneuve, 9.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, le 20 décembre 1843, consistant en table, glace, commode et table de nuit à dessus de marbre, armoire et autres objets; le tout au comptant.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5

DENRÉES.	HALLE de PARIS 18 décembre.	SOISSONS. 16 décembre.	REIMS. 16 décembre.	CHALONS-S.-M. 16 décembre.	ELBEUF. 16 décembre.	TOURS. 16 décembre.
Blé bl. 1er choix	21 32 à 22 »	18 07 à 18 45	77 50 à » »	17 66 à » »	22 » à » »	18 50 à » »
Première qual.	20 66 à 21 32	17 69 à 18 07	16 26 à » »	16 » à » »	21 » à » »	» » à » »
Deuxième »	20 32 à 20 66	17 07 à 17 45	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Inférieure »	17 32 à 18 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Seigle 1re qual.	11 66 à 12 »	10 » à 10 32	10 » à » »	10 » à » »	12 25 à » »	12 60 à » »
Deuxième »	11 » à 11 32	» » à » »	8 43 à » »	9 32 à » »	» » à » »	» » à » »
Avoine 1re qual.	8 50 à 8 83	8 85 à » »	6 50 à » »	6 66 à » »	8 » à » »	7 50 à » »
Deuxième »	7 83 à 8 »	8 50 à » »	6 14 à » »	6 » à » »	» » à » »	» » à » »
Troisième »	7 33 à 7 83	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Orge, l'hectol.	10 66 à 11 »	10 70 à 11 50	9 37 à 10 »	9 32 à 10 »	11 75 à » »	12 » » » »

DENRÉES.	CHALONS-S.-S. 15 décembre.	STRASBOURG. 15 décembre.	DIJON. 16 décembre.	NANTES. 15 décembre.	BOURG (AIN.) 13 décembre.
Blé bl. 1er choix	21 » à » »	21 » à » »	20 07 à » »	23 32 à » »	25 » à » »
Première qual.	20 » à » »	18 57 à » »	19 73 à » »	20 66 à » »	23 50 à » »
Deuxième »	19 25 à » »	16 » à » »	16 23 à 18	19 32 à » »	19 75 à » »
Inférieure »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Seigle 1re qual.	14 50 à » »	14 » à » »	11 53 à » »	13 32 » » »	17 50 à » »
Deuxième »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	13 » à 16 25
Avoine 1re qual.	10 » à » »	8 50 à » »	7 83 à » »	8 32 à » »	9 50 à » »
Deuxième »	9 25 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	8 20 à » »
Troisième »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	7 50 à » »
Orge, l'hectol.	11 25 » » »	» » » » »	11 35 à » »	11 32 » » »	13 » » 17

BESTIAUX. Marché de POISSY du 14 décembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœufs	1,916	1,836	1 18	1 04	» 90	80
Vaches.	62	59	1 08	» 91	» 80	3
Veaux.	711	664	1 58	1 40	1 22	47
Moutons.	7,215	6,679	1 38	1 20	1 02	536
Porcs.	»	»	» »	» »	» »	»

FOURRAGES.

	Paris. 16 décembre	Versailles. 15 déc.
Foin. 1re.	46 48	45 à 46
Foin. 2e.	40 41	43 à 44
Luzerne.	40 42	30 à 34
Sainfoin.	» »	» à »
Trefle.	» »	30 à 40
Paille blé.	22 24	17 à 21
Paille seig.	26 28	» à »

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 142. MERCREDI 20 DÉCEMBRE 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL ; LIBRE EXAMEN ; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départem^ts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, **RUE DE TOURNON**, 6, au Bureau du journal ; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 19 DÉCEMBRE.

Au Journal de Constantinople.

Le *Journal de Constantinople*, avec lequel nous aimons à discuter, parce qu'il possède ce sentiment de convenances et cet esprit de sincérité qui, nous devons le dire, ne sont pas toujours le partage du journalisme, le *Journal de Constantinople* relève quelques lignes de notre article du 22 octobre, intitulé l'*Abaissement continu*, et dans lequel nous rappellions l'assistance périodique donnée par le gouvernement français au bey de Tunis, *contre l'attaque fabuleuse d'une marine ottomane plus fabuleuse encore.*

Cette expression de *marine ottomane fabuleuse* a paru au *Journal de Constantinople* donner l'idée d'un fait inexact ; il croit devoir protester, dans l'intérêt de la vérité, contre une expression qui lui semble détruire, d'un trait de plume, les forces navales de la Turquie. Le rédacteur du *Journal de Constantinople* prend la peine de nous dire qu'il a vu, de ses yeux vu, ce qui s'appelle vu, l'été dernier, la flotte ottomane sortir des Dardanelles ; il nous assure que cette flotte se compose de plus de soixante voiles, et il nous offre, si nous en doutons le moins du monde, de nous les *désigner par leur noms, prénoms, âge, demeure, profession et signes particuliers, si elles en ont.*

Nous n'avons pas besoin de ce signalement pour croire à l'existence des soixante voiles de la marine ottomane. Nous savons très bien que cette flotte, après avoir été quelque temps domiciliée dans le port d'Alexandrie, a été rendue à la Porte, grâce au traité du 15 juillet et à l'Angleterre. Nous disions nous-mêmes, à la date du 2 août, comme l'observe très bien le *Journal de Constantinople* : « La flotte turque est devant Tunis. » Ainsi donc, les soixante voiles existent ; c'est un fait constant, et la *Démocratie pacifique* ne l'a jamais révoqué en doute.

Mais, après cet aveu, après cette amende honorable faite aux soixante voiles de la flotte ottomane, faut-il le dire ? nous ne pouvons renoncer entièrement à notre expression, car elle nous paraît avoir un côté parfaitement juste. Oui, la marine ottomane est une *marine fabuleuse*, en ce sens qu'elle est dans un état d'infériorité et d'imperfection notoire ; en ce sens que les équipages des navires sont incomplets et mal exercés, que les capitaines sont, pour la plupart, mal instruits, inexpérimentés ; en ce sens que la coque des navires, les agrès et l'armement auraient grand besoin de réparations, que la plupart des pièces manquent dans les sabords ; en ce sens, enfin, que cette flotte n'est bonne qu'à faire quelques petites promenades d'été dans l'Archipel, et que ces soixantes voiles ne tiendraient pas devant quelques vaisseaux d'une marine européenne. Voilà dans quel sens la marine ottomane passe en Europe pour une *marine fabuleuse.*

Et qu'on ne se méprenne pas sur nos intentions ; ce n'est point un reproche que nous voulons adresser ici à la Porte ; nous ne lui faisons point un crime de l'infériorité, de la *fabulosité* de sa marine. C'est seulement un fait que nous constatons, et ce fait vient à l'appui de ce que nous avons déjà dit touchant les destinées pacifiques et organisatrices que le chef de l'islamisme et les derniers soutiens de l'empire turc chancelant doivent désormais se concevoir. Ce n'est certes pas la *Démocratie pacifique* qui reprochera à une nation de n'être pas en position de faire la guerre. Nous estimons les petites nations qui n'ont ni armées de terre ni armées de mer tout autant que les grandes puissances qui entretiennent des millions de soldats et de marins. Nous voulons pour tous les Etats, pour les grands comme pour les petits, pour les Etats maritimes comme pour les Etats continentaux, égalité de droits et libre développement de leur individualité. Mais quand une nation a fini son rôle guerrier, nous serions bien aise qu'elle commençât par le reconnaître, afin d'être mieux en position de chercher et de trouver le nouveau rôle qui lui appartient.

Nous tenions à donner ces explications au *Journal de Constantinople* pour lui prouver notre amour de la vérité, et pour confirmer la bonne opinion qu'il témoigne de notre honnêteté politique. Au surplus, nous le remercions sincèrement de la manière bienveillante et flatteuse avec laquelle il signale l'apparition de la *Démocratie pacifique*. Nous avons mis sous les yeux de nos amis les diverses appréciations de la presse départementale sur la publication de notre journal. Ils seront bien aise, nous le croyons, de voir ce qu'on pense de nous sur les rives du Bosphore. Nous terminerons donc en citant les premiers paragraphes du premier-Constantinople du 21 novembre :

« Indépendante de tous les partis politiques qui existent si nombreux en France, la *Phalange*, par sa franchise, son talent et l'excellence de ses principes, s'était fait une belle position dans la presse parisienne. Trop gênée dans son cadre pour développer plus utilement ses doctrines sociales et discuter les faits journaliers de la politique, elle changea son mode de publicité, et, sous le titre de la *Démocratie pacifique*, elle paraît tous les jours depuis le 1er août.

» La *Démocratie pacifique* n'est donc que la continuation de la *Phalange* : mêmes hommes, mêmes principes. Sous ce rapport, cette feuille n'a rien perdu à sa transformation, et nous nous en applaudissons : l'honnêteté politique et les bonnes doctrines ne sont pas choses si communes, qu'on doive les priser médiocrement. Mais elle y a gagné la quotidienneté, et nous nous en applaudissons encore : elle propagera davantage la science du célèbre Fourier, ce qui sera un bien, nous le croyons du moins, pour toutes les classes de la société.

» A quoi bon le cacher ? nous avons un faible pour les doctrines de la *Démocratie pacifique*, parce qu'elles nous semblent propres à résoudre la plupart des problèmes sociaux qui ont pour but le bien-être des peuples. Et puis, elle est un des journaux qui parlent de la Turquie sans haine, sans passion, presque sans préjugés, et ceci, par le temps qui court, mérite bien qu'on y ait égard. »

C'est là, il faut en convenir, un éloge très brillant. Nous nous efforcerons de plus en plus de nous en rendre dignes par notre impartialité, par notre bon vouloir pour la Turquie, dont la cause bien entendue est la cause de la paix et de l'association. Le *Journal de Constantinople* doit voir dans cet article, dans la franchise de nos appréciations et de nos conseils, le désir que nous avons de mériter ses sympathies.

DES CAISSES D'ÉPARGNE (1).

LES CAISSES D'ÉPARGNE TRANSFORMÉES EN INSTITUTIONS DE CRÉDIT.

VI.

TRANSFORMATION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

Les caisses d'épargne doivent être indépendantes du trésor, en ce sens que les sommes déposées ne doivent jamais être employées à pourvoir aux besoins ordinaires et extraordinaires, en un mot aux dépenses de l'Etat. Mais les caisses d'épargne, en raison des graves intérêts qui s'y trouvent engagés, et en raison de l'importance des services qu'elles peuvent rendre, doivent être sous la direction, ou tout au moins sous la surveillance active et immédiate du gouvernement.

D'ailleurs, nous entendons que l'Etat soit garant vis-à-vis des déposants du remboursement du capital et du service des intérêts ; et cette garantie qui lui est imposée suffit pour lui donner le droit de contrôle ou de surveillance.

Il s'agit surtout d'assigner aux fonds provenant de l'épargne un emploi productif, de les faire consacrer à encourager, à commanditer le travail.

On peut, selon nous, à l'aide des caisses d'épargne ou des fonds épargnés :

1° Etablir dans toutes les principales villes du royaume, du moins dans tous les chefs-lieux d'arrondissement, des banques de prêt et d'emprunt, qui joueront précisément le rôle des banques d'Ecosse (1), sans avoir besoin de recourir comme elles aux billets de circulation ;

2° Etablir dans les villes de commerce des banques d'escompte ;

3° Organiser une vaste société d'assurances, qui s'étendrait sur la France entière et qui cumulerait tous les avantages des compagnies aujourd'hui existantes, au grand bénéfice des assurés ;

4° Organiser un service général pour l'envoi et le transport à peu de frais de toutes les sommes d'argent, pour l'encaissement, le recouvrement et le paiement de tous les effets et billets sur tous les points du royaume.

5° Enfin encourager puissamment l'agriculture, créer des centres de production agricole, des fermes-modèles, des colonies, des ateliers de travail, sans immobiliser les sommes déposées, sans diminuer les garanties de remboursement à volonté.

Nous ne proposons pas qu'on fasse simultanément et de prime-abord remplir ces différentes fonctions aux caisses d'épargne : entre ces projets on peut choisir.

Avant d'entrer dans les développements spéciaux qu'il est indispensable de présenter pour bien faire comprendre les diverses opérations auxquelles pourraient se livrer les caisses d'épargne, il est indispensable d'expliquer comment nous concevons l'organisation générale de ces établissements, et les rapports que doivent avoir chacun d'eux avec tous les autres.

Pour être aussi clair et aussi concis que possible, nous allons, comme méthode d'exposition, adopter la forme ordinaire d'un réglement.

Il est établi dans les principales villes de France, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, une caisse d'épargne.

Chaque caisse pourra, s'il est nécessaire, établir des succursales dans les chefs-lieux de canton. La création d'une succursale sera décrétée par une ordonnance insérée au Bulletin des lois.

Les caisses d'épargne sont placées sous la direction et sous la surveillance immédiate du gouvernement ; mais en aucun cas, et sous quel prétexte que ce soit, les fonds des caisses ne peuvent être appliqués aux besoins, aux dépenses de l'état.

L'état garantit aux déposants le remboursement des sommes versées et le paiement des intérêts.

Chaque caisse est administrée par un directeur, nommé par le gouvernement.

(1) Voir nos numéros des 15, 16 17 et 19 décembre.

(1) Les banques d'Ecosse sont fondées par actions, comme les sociétés anonymes, et sont administrées par un bureau de directeurs. Chaque déposant devient actionnaire jusqu'à concurrence de sa mise de fonds. On lui paie l'intérêt de son argent à raison de 3 o|o. Un crédit lui est ouvert par cela seul qu'il a versé une somme quelconque, et ce crédit est souvent supérieur au dépôt. La principale garantie des banques, c'est le capital moral des emprunteurs, leur capacité, leur moralité, leur probité. Pour apprécier cette moralité, les banques ont leurs livres, c'est là toute leur police. Quand un homme cesse par intervalles d'apporter de nouveaux fonds en dépôt, s'il continue à demander, il est mandé à la barre des directeurs, et là il faut qu'il explique son irrégularité. Ces banques, en un mot, prennent les renseignements que prennent les petits prêteurs, et elles se procurent ces renseignements sans avoir recours à aucun moyen inquisitorial. (Blanqui).

Ces banques sont à-la-fois banques de prêt et banques d'emprunt ; elles reçoivent indistinctement les fonds des riches et les épargnes des pauvres ; les versements sont illimités ; ils peuvent être faits chaque jour, aussi bien que les retraits, et cela sans formalité aucune. (Id.)

Déjà, en 1826, il y avait en Ecosse 165 banques émettant des billets. Leur circulation montait à 3,309,000 liv. sterl., dont 2,079,000 en billets au-dessous de 125 francs. Il y avait des billets de 60 centimes, et le papier avait chassé du pays tout le numéraire. A la même époque, le montant des dépôts était de 20 à 21 millions sterling. Elles payaient 4 o|o d'intérêt et prêtaient à 5. Depuis, le taux de l'intérêt a été réduit à 3 o|o pour les déposants. (Sismondi.)

Ces banques ont étrangement abusé de la circulation du papier. Elles se font entre elles une terrible concurrence ; l'autorité n'exerce aucune surveillance ni direction : elle laisse faire.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

Fourberies de Scapin. — Mariage de Figaro. — Tartufe.

Il y a des gens qui vont entendre les *Fourberies de Scapin*, et qui, une fois le rideau tombé, s'imaginent que tout est dit. Ces gens apprendraient volontiers l'histoire de France dans un seul règne. Nous qui sommes plus curieux, nous voulons connaître toute la glorieuse dynastie des Scapin.

D'abord, d'où vient Scapin ? qui est-il ?

Il est d'origine italienne ; c'est un de ces valets venus à la suite des Mancini. On ne saurait trop admirer la générosité de l'Italie à notre égard, vers le commencement du grand siècle. Elle nous donne tout, elle nous apprend tout, la tactique, l'art des siéges, l'escrime, la peinture, la cuisine, la banque, la musique, l'aqua-tofana, un poison discret qui tue sans laisser de trace.

L'Italie seule pratiquait un peu savamment le génie de l'intrigue. Elle avait deux écoles excellentes : le conclave et le sénat de Venise. Scapin... Mais la domesticité avilit même les natures les plus entreprenantes : sous l'audace de Scapin, il y a son fond de couardise. Il suffit d'une rapière un peu nue pour le faire tomber à plat ventre et lui faire confesser toutes ses fredaines ; ses cruelles fredaines, bon Dieu ! avoir substitué tout un quarteau de vin d'Espagne, plus une montre, — il est vrai que c'était pour savoir l'heure, — avoir administré incognito une volée de coups, et tout cela à son jeune maître.

Scapin supporte patiemment sa destinée, les coups de pied où vous savez ; en les recevant, il remercie la Providence de ne pas lui envoyer des coups de bâton par-dessus le marché.

Il est humble, il est résigné, mais quand il prend sa revanche dans les occasions difficiles où ses talents deviennent nécessaires, comme il met ses services à haut prix ! comme il dédaigne ses oppresseurs, ses maîtres ! comme il se drape fièrement dans sa guenille !

Mais dans toutes les entreprises d'amour il reste désintéressé. Est-ce qu'il est quelqu'un, quelque chose ? est-ce qu'il a le droit d'aimer ? Scapin ne peut pas même prétendre à la soubrette. Il ne lui est accordé qu'un petit plaisir, celui de la vengeance ; c'était cependant quelque chose pour un Italien.

» naît-elle beaucoup de maîtres qui fussent dignes d'être valets ? »

Il n'a pas seulement un salaire, il a encore un métier : il met des cataplasmes sur les yeux des mules aveugles ; il fait des dettes : c'est le premier privilége de l'anoblissement ; il donne à volonté le coup de lancette ou le coup de piston.

Il ne s'abaisse pas en prenant du service ; il veut rester un homme. Il ne sert pas seulement les amours de son seigneur, il veut en avoir pour son propre compte ; il ose entrer en rivalité avec son maître.

Ce n'est plus le génie qui s'ignore, qui souffre et se résigne ; c'est le génie qui raisonne, qui proteste et se révolte contre les inégalités sociales. Entendez-vous comme le bruit de la marée montante ? c'est la Révolution qui s'avance. Monseigneur, vous vous êtes donné la peine de naître ; monseigneur, vingt ans plus tard, se donnera la peine de mourir.

Il juge, il persiffle l'Etat, la politique, les puissants ; il est déjà journaliste, demain il pourra monter à la tribune. Et il a fallu cent ans pour faire l'éducation de ce génie, pour l'amener de Scapin à Figaro. Entre les deux termes, les deux personnifications de la même chose, il y a tout le travail philosophique d'un siècle.

Le directeur est responsable, vis-à-vis de l'état, comme l'état répond lui-même envers les déposants.

A chaque directeur il sera adjoint une commission de surveillance nommée par le conseil municipal de la ville où la caisse sera établie. Cette commission aura le droit de surveiller, de contrôler les opérations de la caisse.

Le directeur ne pourra prendre aucune mesure nouvelle, aucune mesure importante, autre que celles ordinaires d'administration pure et simple, sans avoir obtenu l'approbation de la commission de surveillance. Il aura le droit de faire toute proposition qui lui paraîtra convenable.

Les propositions faites par la commission, pour devenir exécutoires, devront être agréées par le directeur. La commission n'a qu'un droit de censure, de contrôle et de surveillance.

La commission se compose, de droit, du sous-préfet, du maire de la ville, du président du tribunal de commerce, plus, de cinq membres nommés par le conseil municipal. Ces membres peuvent être pris dans le conseil ou hors du conseil. Le sous-préfet a la présidence, mais n'a pas voix délibérative; de sorte que la commission se trouve composée, en définitive, de sept membres, plus le sous-préfet. La présence de cinq membres est nécessaire pour valider une décision.

La commission se réunit au moins une fois par mois. Le directeur a le droit d'assister à toutes les séances, mais il ne peut assister aux délibérations.

Les fonds des caisses sont administrés par le directeur, conformément à la destination réglée par la loi, et sous la surveillance et le contrôle de la commission.

Toutes les caisses du royaume sont solidaires entre elles, et l'état est garant envers toutes et envers chacune. Ainsi se trouve réalisé un système universel de mutualité, d'assurances réciproques, un mode de garantisme, un commencement d'association....

Les profits et les bénéfices des caisses d'épargne figurent au budget des recettes; les frais et les pertes sont portés au budget des dépenses.

VII.

LES CAISSES D'ÉPARGNE, BANQUES DE PRÊT ET D'EMPRUNT.

En déterminant le rôle du capital et du travail dans la production, nous avons cherché à faire comprendre les services que pourraient rendre les caisses d'épargne comme intermédiaire entre les capitaux qui cherchent un emploi, et le travail qui a besoin d'avances.

Si nous voulions ici développer une théorie du crédit, nous n'aurions pas de peine à démontrer comment les caisses pourraient devenir le germe d'une puissante organisation destinée à régulariser la distribution des capitaux sur tous les points du royaume, à remplacer avec avantage les banquiers et les escompteurs, et même les banques existantes. Mais il nous faudrait exposer le mécanisme des banques d'escompte, en signaler les inconvénients. Une pareille digression nous mènerait trop loin.

Bornons-nous à trouver un emploi aux fonds provenant de l'épargne.

Il est établi, avons-nous dit, une caisse d'épargne dans chaque chef-lieu d'arrondissement, et toutes les caisses sont placées sous la direction supérieure, ou tout au moins sous la surveillance immédiate du gouvernement, qui garantit aux déposans le remboursement à volonté des sommes versées et le service des intérêts; toutes les caisses sont de fait solidaires entre elles.

Nous ajoutons, pour développer l'ébauche de notre projet:

A chaque caisse il est annexé un comptoir de prêt destiné à placer les fonds de l'épargne.

La caisse d'épargne joue alors le rôle des banques d'Ecosse; elle est à-la-fois banque de prêt et d'emprunt, mais elle n'émet point de billets de circulation, elle ne prête que du numéraire.

DES EMPLOIS DES DÉPÔTS. — Comme banque d'emprunt, la caisse recevra en dépôt, de même qu'aujourd'hui, toutes sommes depuis.... jusqu'à.... francs.

Provisoirement la caisse ne recevra que les économies de la classe ouvrière.

Plus tard, si elle trouve facilement à placer ses fonds, elle pourrait admettre tous les capitaux disponibles, quelque fût leur origine.

Les dépôts portent intérêt à 4 0/0, comme aujourd'hui, ou à 3 1/2 en déduisant les frais d'administration, ou mieux encore, à 3 fr. 65 cent. p. 0/0, ce qui fait un centime par jour par 100 fr.

L'intérêt au profit du déposant court à dater du dixième jour après le versement, jusqu'au dixième jour qui précède le retrait; l'intérêt se compte jour par jour, etc., etc.......... Nous admettons, quant aux dépôts, l'organisation actuelle.

DES PRÊTS OU PLACEMENTS. — Le crédit fourni par la caisse est de deux sortes: *Le crédit personnel* ou moral et *le crédit réel*. Le crédit personnel, nous l'avons défini précédemment, repose sur la solvabilité présumée de l'emprunteur, sur sa probité, sa moralité, son travail, sur la totalité de son avoir; mais il n'est garanti par aucun *gage matériel*, spécial et déterminé.

Ce crédit est naturellement limité par le degré de confiance que présente l'emprunteur. Il doit être fourni avec prudence et discernement. Il doit être impitoyablement refusé aux fainéants, aux prodigues, aux hommes de mauvaise conduite. Il peut être, dans de sages limites, accordé aux ouvriers rangés et laborieux, aux artisans et aux hommes de métiers. Quant aux journaliers, qui n'ont pour vivre que le salaire quotidien, c'est de l'ouvrage qu'il faut leur donner, et non pas du crédit.

Nous dirons tout-à-l'heure comment l'administration de la caisse pourrait arriver à reconnaître ceux qui méritent sa confiance et ceux qui ne la méritent pas.

Le *crédit réel*, celui qui est garanti par un gage spécial, appuyé sur un nantissement, est limité par la valeur vénale et reconnue des objets déposés, des gages ou des nantissements.

Si les caisses établissaient des succursales dans les chefs-lieux de canton, et si chaque succursale avait un magasin pour recevoir en dépôt les récoltes qui ont un prix courant régulier, le crédit réel serait le meilleur moyen de tuer l'usure dans les campagnes, ce chancre rongeur de l'agriculture (1).

Si le petit cultivateur, si le propriétaire, en consignant une partie de sa récolte, de ses grains, était sûr d'obtenir l'avance des trois quarts ou de la moitié de la valeur des denrées mises en dépôt, il pourrait attendre la saison favorable pour la vente; il n'aurait pas besoin d'emprunter, au mois de juillet, 1 hectolitre de blé, à la condition de rendre 1 hectolitre 1/2 après la moisson; il n'aurait pas besoin, pressé par un créancier, de vendre quand les prix sont bas, pour racheter ensuite quand les prix sont élevés. Il attendrait l'occasion et n'aurait jamais qu'un intérêt de 4 0/0 à servir. Nous n'avons pas besoin d'insister: on comprend facilement l'avantage que les cultivateurs retireraient d'un pareil établissement (2).

Mais la caisse ne devrait faire d'avances au cultivateur qu'avec une réserve extrême. Point de crédit pour acheter des terres, point de crédit pour les améliorations de culture, car le paysan ne pourrait rembourser les sommes empruntées qu'à la longue, sur le produit de plusieurs récoltes successives.

Le crédit agricole demande des établissements spéciaux organisés sur d'autres bases que celles adoptées pour nos caisses de prêt. Les fonds des caisses d'épargne sont des capitaux circulants, ils ne doivent pas être immobilisés.

Les caisses peuvent prêter aux hommes de métier, aux ouvriers de l'industrie, des fonds pour acheter des matières premières, parce qu'en peu de temps la valeur tout entière du capital et de la main-d'œuvre reparaît dans le produit qui sera livré au consommateur; parce que, après avoir reçu le prix de son travail, l'artisan pourra rembourser les sommes empruntées; mais le cultivateur qui a consacré le montant de l'emprunt à l'amélioration de ses terres, a enfoui un capital qui ne pourra être amorti que partiellement, par le surcroît de produits obtenus chaque année. Le crédit agricole ne peut admettre que les annuités comme mode de remboursement. Encore une fois, il ne peut être fourni largement que par des établissements spéciaux qui demandent une organisation particulière. Nous en parlerons plus tard, à la fin de ce travail.

Si les caisses d'épargnes établissaient des entrepôts de marchandises, elles pourraient alors faire des avances sur consignations ou délivrer de véritables *warrants*, comme cela se pratique dans les docks de l'Angleterre. Mais ceci suppose un développement qui ne sera pas donné de sitôt à nos institutions. Passons outre.

(*La suite à demain.*)

(1) Dans ces magasins, on se chargerait de prendre soin des récoltes; et pour faire face aux frais d'entretien, il serait perçu un très faible droit d'entrepôt ou de magasinage.

(2) Les lecteurs de la *Démocratie pacifique* comprendront combien il serait facile, à l'aide de ces succursales, de réaliser le *comptoir communal*.

On lit dans la *Gazette de Trèves* l'article suivant, relativement aux émigrations des ouvriers allemands en Algérie:

« Il est du devoir de la presse, ainsi que de tous les hommes de bien, d'ôter le masque philanthropique à tous ceux qui cherchent à tromper nos pauvres ouvriers par des illusions fallacieuses, en les engageant d'émigrer en Algérie. Voici l'extrait d'une lettre qui nous est parvenue d'Alger par un homme digne de toute confiance:

» La Prusse n'a point encore de consul en Algérie. Les sujets prussiens sont forcés de s'adresser à M. Schultze, consul de Suède et de Norwège. Celui-ci est donc pour ainsi dire assiégé d'Allemands, qui, après un séjour de deux à trois mois en Algérie, ont acquis la certitude qu'aucune des promesses qu'on leur avait faites ne sera et ne saurait jamais être réalisée.

»Ces braves gens ne demandent autre chose que de pouvoir retourner dans leur patrie.

»Mais le gouvernement français s'oppose à ce que les colons qui sont venus à Alger aux frais de l'Etat, qu'ils soient Français ou étrangers, retournent dans leur pays sans avoir rendu des services à la colonie, à moins qu'ils ne soient affectés d'une maladie grave et presque incurable.

»Nous sommes loin de blâmer cette mesure; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il y a ici un grand nombre de familles allemandes qui sont dans la plus profonde misère et dénuées de tout moyen de subsistance. Et notez bien que la vie, à Alger, est beaucoup plus chère qu'à Paris et à Londres.

Ces braves gens, qui arrivent à Alger, dépensent en peu de temps le peu d'argent qu'ils apportent, de manière que même s'ils obtiennent des concessions de terres, ils n'ont plus les moyens de les cultiver. Ils travaillent alors comme journaliers, chez quelques colons riches, pour gagner les frais de retour; mais, en s'adressant alors au consul de Suède, celui-ci ne peut leur délivrer des papiers, attendu que le gouvernement français leur ôte le passeport à leur arrivée et ne leur livre plus de papiers, même s'ils ont les moyens de pouvoir retourner en Allemagne. »

Il y a peut-être quelque exagération dans la lettre adressée à la *Gazette de Trèves*; mais en tout cas cette communication peut avoir son utilité en ce qu'elle empêchera un grand nombre d'Allemands d'émigrer en Algérie; en effet, les émigrés allemands n'y réussissent généralement pas; le climat ne leur permet pas de s'y livrer à un travail réel, et ils sont forcés de se jeter dans les professions parasites du commerce de détail. Ce qu'il faut à l'Algérie, ce sont des émigrés méridionaux; ainsi les Espagnols établis à Oran rendent de véritables services à la colonie par l'ardeur et la ténacité de leur travail de culture et de jardinage auxquels sont tout-à-fait impropres, dans ce climat, les hommes du Nord.

Toutefois, nous appelons l'attention du gouvernement sur la réclamation du journal allemand; si en effet il se trouve en Algérie un grand nombre d'Allemands réduits à la misère et impropres à tout travail utile, on ferait bien de les renvoyer; c'est là seulement un avertissement de ne pas admettre indifféremment dans les colonies tous ceux qui s'y présentent.

Nous avons assisté à la réunion des patentés, qui a eu lieu aujourd'hui, comme nous l'avions annoncé. Par malheur, le temps avait manqué à M. le rapporteur pour méditer un travail qu'il a été obligé d'écrire à la hâte; par malheur encore, le temps avait manqué à la commission pour examiner ce rapport avant qu'il fût soumis à l'assemblée générale, de telle sorte qu'une nouvelle réunion sera nécessairement convoquée dans quelques jours pour adopter les conclusions qui devront être présentées aux chambres au nom des patentés.

La mort de MM. de Campenon et Casimir Delavigne laisse deux places vacantes à l'Académie française. Les candidats les plus sérieux paraissent être MM. Saint-Marc Girardin, Vatout, Alfred de Vigny, Sainte-Beuve. Nous les nommons, non pas dans l'ordre de leur mérite, mais dans celui de leurs chances. Si les titres littéraires motivaient nécessairement les suffrages de l'Académie, MM. Alfred de Vigny et Sainte-Beuve occuperaient sur cette liste le premier rang. M. Alfred de Vigny, par son roman historique de *Cinq-Mars*, a transporté dans notre langue le genre de Walter Scott, avec toutes les qualités qui distinguent cet écrivain. Bien que le poème d'*Eloa*, *la sœur des anges*, n'ait été apprécié que par un public de choix, le succès de *Stello* ou *les Diables bleus*, est populaire, et l'un des épisodes de cet ouvrage, *Chatterton*, transporté par l'auteur sur le Théâtre-Français, a soutenu cette épreuve avec honneur. *Grandeur et servitude militaires*, en ajoutant à la célébrité littéraire de M. Alfred de Vigny, ont révélé chez lui une grande noblesse d'âme et une vive sympathie pour les souffrances de l'armée. M. Sainte-Beuve, connu par des recueils de vers charmants publiés sous le nom de *Joseph Delorme*, et par son roman philosophique de *Volupté*, est encore, malgré son style un peu maniéré, le plus littéraire, le plus artiste de nos critiques. Sans contester la verve, l'esprit, l'élocution facile de M. de Saint-Marc Girardin, nous croyons que les prétentions de ce professeur distingué au fauteuil académique sont moins fondées que celles de MM. Alfred de Vigny et Sainte-Beuve.

L'admission récente de M. Patin parmi les quarante devrait d'ailleurs satisfaire et calmer pour quelque temps l'ambition de la Sorbonne. Quant à M. Vatout, si l'académie est faite pour encourager les lettres et non pour satisfaire les prédilections personnelles de personnages puissants, nous avons peine à comprendre cette candidature. La *Conspiration de Cellamare* n'est pas un titre littéraire beaucoup plus sérieux qu'*Alonzo*. On peut rédiger un texte explicatif pour la collection des gravures du Palais-Royal, on peut écrire l'histoire du musée de Versailles et du château d'Eu sans acquérir par là le droit de s'asseoir entre MM. de Châteaubriand et Lamartine; nous invitons MM. les académiciens à réfléchir. La littérature contemporaine leur reproche un fait grave. Pour ajourner le succès inévitable de M. Victor Hugo, ils ont fait refleurir les roses fanées de M. Dupaty et improvisé la candidature de M. Flourens, que le public eût accueillie avec faveur en toute autre circonstance. Qu'à ces griefs les immortels n'en ajoutent pas un autre; qu'on ne dise pas: MM. Alfred de Vigny et Sainte-Beuve frappaient à la porte de l'Académie: elle a fait entrer MM. Saint-Marc Girardin et Vatout.

Il existe en France bon nombre de personnes dont l'opinion très arrêtée est que les prêtres seuls sont capables de donner aux enfants du peuple une bonne instruction. Ces personnes ont, depuis quelque temps, déclaré une espèce de guerre à l'enseignement laïque, et deux camps bien tranchés sont formés. Il y a là une grave question, question qui se complique encore des torts que des esprits impartiaux ne peuvent s'empêcher de constater dans l'un et l'autre parti. Nous ne pouvons aujourd'hui aborder ce sujet et le traiter avec étendue; mais nous citerons, comme un des épisodes de la guerre, la déclaration que vient de faire la *Société pour l'Instruction élémentaire*, dans le prospectus par lequel elle annonce la 3me série de son *Journal d'Education populaire*. Effrayée des empiètements du clergé dans le domaine de l'enseignement, la *Société pour l'Instruction élémentaire* veut soutenir la lutte avec fermeté et persévérance, par tous les moyens que lui fourniront les lois et la haute raison du pays (ce sont les expressions du prospectus); elle s'armera, s'il le faut, des maximes parlementaires, gallicanes et universitaires dans la plus vieille acception du mot. On pourrait craindre, d'après ces paroles, que la *Société pour l'Instruction élémentaire* nourrit contre les établissements dirigés par des prêtres des préventions excessives, et, par conséquent, injustes. Il n'en est rien; elle reconnaît avec franchise et loyauté les bons résultats qu'on peut atten-

---

En France, on aurait voté une souscription patriotique pour acheter une paire de bottes au défenseur de la liberté; en Angleterre, on laissait les semelles haletantes de Sheridan boire tout à leur aise l'eau des ruisseaux.

L'illustre orateur fait venir un bottier; il lui demande une paire de bottes, à condition de les payer comptant, bien entendu. Le cordonnier les apporte; Sheridan les essaye; elles vont à merveille. Vous croyez que parce qu'il les a aux pieds il va prendre sa course et planter là l'ouvrier ébahi?

Vous n'y êtes pas. Sheridan trouve que la botte gauche le gêne un peu, et prie l'honnête artisan d'y remettre la forme. Le fournisseur remporte la botte gauche, et laisse l'autre au pied de Sheridan.

Que pourrait faire Sheridan de la botte droite?

Sheridan fait aussitôt venir un autre cordonnier; il lui demande une paire de bottes, toujours avec promesse de payer comptant. Le cordonnier vient; Sheridan essaye les nouvelles bottes; elles vont encore à merveille; mais cette fois-ci, c'est la botte droite qui le blesse. Le cordonnier la remporte pour y remettre la forme, et laisse l'autre botte.

Quel abus Sheridan pourrait-il faire de la botte gauche?

Un si bel abus, que le dernier bottier à peine sorti, Sheridan levait le pied. Le lendemain, les deux cordonniers se retrouvent à l'antichambre,

singulière: à mesure que Scapin monte, échelon par échelon, toute la hauteur de l'échelle sociale, il perd sinon de ses facultés, du moins de son esprit.

Scapin est déjà moins spirituel. Mais, enfin, il est premier ministre. Il a eu le bonheur de tromper tous les partis. Il n'a plus de batte, mais la boule du scrutin. Il escamote les libertés, les biens, les chiffres, il brouille les amis, rassemble les ennemis, vient arranger sous main les affaires de l'Europe, et, pour se distraire, a besoin de remuer les millions à pelletées; il lui faut bâtir, creuser, construire n'importe quoi, une muraille; —la bonne idée de bâtir une muraille qui ne finisse jamais, qui ne serve à rien!

Scapin, mon ami, vous vous êtes répété, vous ne vous rappelez donc plus que déjà vous avez mis un cataplasme sur les yeux d'une mule aveugle?

Et cependant Scapin souffre, il a connu, épuisé toutes les ambitions humaines, toutes les grandeurs, lui qui avait poursuivi la noblesse de ses huées — *mon cher monseigneur*, — comme il disait autrefois, avec un cri de rage. Il est devenu noble, quelque chose comme baron; sur sa mince poitrine il ne reste pas assez de place pour les cordons et pour les crachats.

Et cependant Scapin souffre, il est à l'étroit dans le monde, il tourne au tragique, il voudrait faire une petite promenade à travers l'Europe,

tous les honneurs, où Mme de Maintenon renvoyait dévotement son rotoujours rebuté, jamais désespéré; où elle consultait un saint prélat qui lui conseillait la soumission de Sarah pour Abraham, — d'où naquit Isaac, — il est évident que Tartufe doit porter la haire et la discipline.

Aujourd'hui l'argent est la seule puissance, Tartufe se fera journaliste, il servira qui le paiera le mieux. Il composera sans doute son visage. Il ne parlera qu'au nom des grandes idées,—si les grandes idées ont la poche pleine.

Il protège la monarchie de son éloquence. Mais il a écrit quelque brochure républicaine dans quelque bonne ville méridionale, vers le temps où il croyait qu'il valait mieux servir la république.

Il soutient la religion, il est prêt à se damner pour elle. Si cependant il était par là quelque bonne petite impiété, comme l'esclavage, dont on pourrait tirer parti, vite il se dit: je me sens de taille à prouver au Saint-Père le pape, malgré ses bulles, que certainement l'esclavage est la plus catholique et la plus évangélique de toutes les institutions.

Mais sur les mœurs, Tartufe aujourd'hui ne transige pas. La vue d'une gorge nue le fait tomber en syncope, il porte toujours les paupières abaissées, par crainte des concupiscences charnelles.—L'honnête homme! mais la nuit venue, il va retremper ses principes de morale auprès des lèvres pâles d'une actrice; mais, hélas! la peau de Tartufe n'a jamais tenté personne.

dre et qu'on a déja obtenu de la concurrence des deux enseignements; elle montre la même bonne foi et la même indulgence quand il s'agit des méthodes. Nous prendrons dans son prospectus quelques passages qui feront connaître l'esprit dont cette société est animée.

C'est notamment sous le triple point de vue, religieux, moral, national, qu'elle a toujours adopté et qu'elle adopte encore l'enseignement mutuel comme le type à suivre partout où son application complète est possible, et à imiter partout où l'on ne peut l'appliquer que partiellement.

Elle ne repousse pas cependant la méthode simultanée. Elle la considère comme un moyen de comparaison et d'émulation; elle lui sait gré d'avoir contribué à l'établissement des écoles mixtes, dans lesquelles se retrouve, sinon toute la méthode, au moins le principe de la mutualité.

Elle ne rejette pas même l'enseignement congréganiste. Loin de là; cet enseignement est, à ses yeux, un nouveau moyen d'émulation, et, qui plus est, un auxiliaire utile, pendant tout le temps surtout qu'il y aura encore pénurie d'instituteurs.

Mais elle se dit que toute congrégation est un Etat dans l'Etat, qui aspire toujours plus ou moins à s'affranchir de l'autorité de celui-ci; que si cette congrégation est religieuse, elle relève, à ce titre, d'un gouvernement étranger qui prétend à la domination universelle; et qu'enfin si cette même congrégation religieuse est enseignante, elle est en possession du plus puissant moyen de maîtriser l'avenir, à savoir, l'éducation de la jeunesse.

La *Société pour l'Instruction élémentaire* existe depuis long-temps. Elle a déja rendu des services, personne ne peut être indifférent à l'opinion qu'elle émet sur l'important sujet de l'instruction du peuple, car elle est complète.

Presse départementale et étrangère.

Un journal de Paris conseillait récemment à la presse de province de laisser de côté les questions de politique générale pour s'occuper de la discussion des intérêts locaux. Plusieurs journaux des départements, le *Courrier de la Côte-d'Or* en tête, ont chaleureusement protesté contre un tel conseil; ils ont soutenu, et avec raison, selon nous, que c'était ravaler singulièrement le publiciste de province que de le vouer exclusivement à la défense des intérêts de clocher.

« La presse départementale, dit ce matin la *Réforme*, doit apporter dans la discussion de chaque jour son tribut d'études et de lumières; elle doit être l'organe et l'interprète des sentiments, des opinions de la masse des citoyens qu'elle interroge, qu'elle consulte, qu'elle représente plus directement. »

Nous croyons, nous, que la mission du publiciste de province est plus haute encore; nous disons que ce n'est pas seulement pour s'en faire l'organe et l'interprète qu'il doit interroger et consulter l'opinion de sa localité, mais bien pour s'efforcer autant qu'il est en lui d'éclairer, de guider cette opinion, et même, au besoin, de la retremper en la transformant. Empressons-nous de le constater à son honneur, la presse départementale se montre de plus en plus à la hauteur d'une telle mission.

Nos lecteurs en trouveront la preuve dans les extraits suivants, que nous regrettons de ne pouvoir étendre.

En signalant la détresse de l'industrie cotonnière en Alsace, le *Courrier du Haut-Rhin* s'exprime ainsi :

« Le discours de la couronne ne manquera pas de mentionner cette année encore la prospérité toujours croissante de notre industrie. Sans doute, il est à-peu-près indifférent que le discours du trône dise sur ce point blanc ou noir; néanmoins, ne fût-ce que dans l'intérêt de la vérité, il serait bon d'éclairer à cet égard le gouvernement et de l'empêcher de débiter tous les ans ce mensonge officiel.

» Une confusion inconcevable et une ignorance coupable des règles les plus naturelles ont présidé jusqu'ici à la production industrielle. C'est à ces règles qu'il faut revenir, et s'il est un mot qu'on doive prononcer avant tout, c'est celui-ci : ORGANISATION DE L'INDUSTRIE. »

Le *Quimperois* disait dernièrement :

« Les questions sociales commencent à l'emporter aujourd'hui sur les questions politiques, qui, si souvent, ne tendent qu'à faire mettre telle ou telle personne à la place de telle ou telle autre, sans profit pour la masse humaine, pour cette masse toujours souffrante et toujours laissée à l'écart dès qu'on n'en a plus besoin. Grâce à Dieu, des idées plus larges se font jour, et il n'est plus un point de la France où l'on ne trouve des sympathies, lorsque l'on parle de l'abolition de la mendicité, cette plaie de nos institutions modernes, et de l'organisation du travail, ce remède destiné à la guérir en permettant à tout travailleur de produire et de vivre au moyen de ses produits. »

Un journal qui se publie à Aix, la *Provence*, en appréciant d'une manière assez juste le mouvement imprimé à l'opinion par M. de Lamartine, donne à l'opposition nouvelle qui tend à se former un conseil qui nous paraît excellent :

« Aujourd'hui une opposition nouvelle a surgi sous une parole éloquente; les esprits se sont tournés vers cette nouvelle clarté, moins peut-être par conviction que par aspiration vers un état de choses meilleur : la nouvelle opposition n'a encore donné que des promesses, monnaie qui n'a pas grande valeur par le temps qui court. C'est pourquoi nous l'engageons vivement à se compléter des éléments sociaux dont l'absence laisse une lacune dans son programme; et nous ferons des vœux pour que, partout comprise et appréciée de tous, elle devienne un appui pour le gouvernement, plutôt que d'en paralyser l'action et le mécanisme. »

Le *Mémorial d'Aix*, journal conservateur dans lequel nous avons remarqué plus d'une fois de généreuses tendances, se livre contre son confrère la *Provence*, à des attaques qui nous semblent tout-à-fait hors de propos :

« La *Provence*, dit le *Mémorial*, veut *réformer*, *améliorer*, *organiser*. Telle est la devise qu'elle a inscrite sur son drapeau. Nous ne doutons pas qu'elle ne proclame bientôt hautement les théories radicales et n'inscrive sur ses colonnes comme profession solennelle de foi : « Il n'y a d'autre Dieu que Carrel, et Fourier est son prophète. »

Au lieu de leur jeter le blâme, le *Mémorial* devrait applaudir à ceux qui prennent pour devise ces mots, *réformer*, *améliorer*, *organiser*. Le *Mémorial* ne disait-il pas récemment : « La charité a beau organiser partout mille institutions pour remédier au paupérisme, le mal ne s'en étend que davantage. » Il nous semble qu'il y a dans un tel aveu un appel très explicite à l'esprit de réforme et d'organisation.

liariser les citoyens avec la pensée d'une destination politique, glorieuse pour la patrie, avantageuse pour l'humanité. »

Voici des réflexions du *Courrier belge* qui sont l'expression de la politique que nous nous efforçons depuis long-temps de propager :

« Il faut bien se garder de négliger les intérêts qui vous font ombrage; si votre système ne les comprend, ne les satisfait pas, il est évidemment incomplet, il n'est pas la vérité.

» Jusqu'à présent on avait pensé en politique qu'il était indispensable de diviser pour gouverner, d'étouffer les passions, d'écraser les partis, de sacrifier les intérêts; la science gouvernementale a fait des progrès : on commence à comprendre que gouverner signifie réunir, associer, faire servir les passions, les partis, les intérêts au plus grand développement du bien-être de tous. Chaque passion est une voix de Dieu. La science gouvernementale ne veut ni le sacrifice de la société à l'individu, ni celui de l'individu à la société; et c'est une grande conquête qu'a faite l'intelligence le jour où elle a découvert cette vérité. »

ESPAGNE.

Les journaux de Madrid ne sont pas arrivés aujourd'hui à Paris.

— Les feuilles de Saragosse, du 14, contiennent un message du capitaine-général à l'*ayuntamiento*, à l'occasion de groupes qui s'étaient formés à l'heure de la retraite, demandant que l'on jouât la *jota aragonaise*, poussant des vivats et des cris de mort, provoquant enfin des troubles, et jetant l'effroi parmi les gens paisibles.

— Les journaux de Barcelone sont du 12.

— Les modérés colportent une pétition aux cortès pour demander une loi spéciale qui supprime à tout jamais la garde nationale de Barcelone.

— On lit dans le *Phare* :

« Le 9 décembre, le fort de Figuières a tiré sans interruption de huit heures du matin à midi; 300 boulets ou grenades ont été lancés. Prim a fait établir des blindages dans les principales rues.

» On mande de Figuières que M. Méjan, élève consul de France, en mission, avait écrit à Ametller pour lui rappeler la promesse qu'il avait faite au vice-consul de France à Roses de prévenir 24 heures à l'avance s'il devait lancer des bombes sur la ville. Ametller lui a répondu qu'il continuerait à tirer, mais qu'il donnait à M. Méjan 24 heures pour mettre à l'abri les intérêts de nos nationaux.

» Le délai étant expiré le 10, à quatre heures de l'après-midi, le fort a recommencé le soir le feu. Le 11, les insurgés ont continué à tirer des coups de canon. »

ALLEMAGNE.

VILLES ANSÉATIQUES. — La ville de Lubeck a été troublée, le 11, par un nouveau tumulte. Le fils de l'antiquaire Carsten, condamné à 3 mois de prison pour la publication d'un pamphlet, étant sorti après avoir subi sa peine, une foule de matelots, d'ouvriers, de jeunes gens, se rendirent devant sa maison, poussant des vivats en son honneur. Puis ils parcoururent les rues en chantant d'une manière bruyante. La police avait adopté de sévères mesures; plusieurs détachements avaient pris position de divers côtés. Quelques collisions eurent lieu. L'officier commandant un piquet dans le cimetière Jacoba, somma la foule de se disperser, et, sur son refus, il commanda le feu. Un jeune homme fut frappé à la jambe; un ouvrier à l'épaule. Des pierres avaient été précédemment lancées contre les soldats. A dix heures du soir tout était rentré dans l'ordre. On a fait plusieurs arrestations, et l'on espère découvrir les instigateurs de cette émeute, qui, selon l'opinion commune, appartiennent à la bourgeoisie. Le lendemain tout était parfaitement tranquille.

PRUSSE. — De nombreux échanges de courriers ont lieu dans ce moment entre la France, l'Angleterre et la Russie. Le bruit court à Berlin que des conférences sur les affaires de la Grèce vont avoir lieu à Constantinople. Elles seraient présidées par l'internonce autrichien baron de Sturmer.

RUSSIE.

Le major-général prince Dolgoroka Argatinski vient de remporter une victoire éclatante, dans le Daghenas septentrional, sur un corps nombreux de montagnards commandés par Dschamil en personne. Le prince recevra les insignes de Sainte-Anne en récompense de sa bravoure. On se réjouissait, le 28 novembre, à Saint-Pétersbourg, de cette brillante revanche de l'échec éprouvé dernièrement lorsque les montagnards ont attaqué un village ami dans le district de Savane.

BRÉSIL.

Les journaux de Rio-Janeiro, du 25 octobre, annoncent que la clôture des chambres avait eu lieu la veille. La princesse Januaria entrait en convalescence. L'escadre napolitaine a quitté le Brésil le 1er octobre.

INTERIEUR.

Une ordonnance royale du 16 porte que les inspecteurs des finances employés en Algérie seront compris dans les cadres de l'inspection continentale et relèveront directement du ministre des finances. En conséquence les cadres de l'inspection continentale seront augmentés de deux inspecteurs de 2e classe et de deux inspecteurs de 3e classe. La dépense des traitements fixes et des frais de tournée de l'inspecteur chef de service de l'inspection en Algérie et des quatre inspecteurs attachés à sa mission sera à la charge du département de la guerre.

— Une autre ordonnance de la même date porte que le service de la trésorerie et des postes de l'Algérie, jusqu'à présent centralisé entre les mains d'un seul trésorier-payeur, sera confié, à partir du 1er janvier, à trois trésoriers-payeurs, aux résidences d'Alger, d'Oran et de Constantine, placés sous les ordres du ministre des finances et justiciables de la cour des comptes.

— Une troisième ordonnance porte que les personnes qui voudront envoyer de France, d'Algérie ou des pays dans lesquels la France possède des établissements de poste, par la voie de Panama, des lettres ordinaires, des journaux, des imprimés dans les Etats de l'Amérique centrale, de l'Equateur, du Pérou, de la Bolivie et du Chili, ou dans les colonies françaises du grand Océan, et les personnes embarqués sur les bâtiments de notre marine royale ou de la marine marchande en station ou naviguant dans ces parages, devront payer d'avance le port de ces objets, d'après les tarifs combinés de la France et des pays intermédiaires. Il en sera de même pour les retours, mais alors le port pourra être payé

ministériels. Déjà les députés de l'opposition présents à Paris ont tenu, dans ce but, plusieurs conférences. De grandes chances sont offertes à l'ex-président. Le ministère commence à s'en inquiéter, et depuis trois jours il n'est pas de ressorts qu'il ne fasse jouer pour renverser les projets de l'opposition.

— C'est mardi 20, assure-t-on, qu'auront lieu au palais de la Bourse les élections pour le renouvellement d'un tiers des membres de la chambre de commerce.

— D'après le *Siècle*, M. Martineau des Chenets serait nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, M. le maréchal-de-camp Naudet, secrétaire-général, et M. le général Bougenel, chef du personnel.

— M. Teste ayant quitté dès avant-hier soir l'hôtel des travaux publics, M. Dumon a pu prendre hier matin possession du ministère. A midi, il recevait les employés. Il paraît que M. Legrand conserve sa position de sous-secrétaire d'Etat. (*Commerce.*)

Faits divers.

On nous écrit de Saint-Etienne :

« La question du reboisement paraît être à l'ordre du jour. M. Legrand, directeur-général des eaux-et-forêts, réclame, dans un bref délai, des agents de son administration, les renseignements nécessaires pour réunir les éléments d'une nouvelle loi qui serait soumise à la prochaine session : contenance des montagnes à reboiser, leur position, leur élévation, leur climature, la composition du sol, etc., etc. »

— On nous écrit d'Alger que désormais il sera embarqué des prêtres sur les bâtiments à vapeur-hôpitaux, pour donner aux malades qui sont évacués d'Algérie sur France, les secours de leur ministère. Mgr. l'évêque d'Alger réglera lui-même un service religieux à bord de ces bâtiments. Les prêtres auxiliaires chargés de ce service seront admis à la table de l'état-major. Sur les fonds du service des hôpitaux militaires, il sera alloué une indemnité de 50 fr. à l'ecclésiastique qui aura accompagné un convoi de malades. (*Moniteur parisien.*)

— Suivant la *Gazette universelle allemande*, le doyen de l'*assemblée nationale grecque* serait né en 1740, et aurait par conséquent 103 ans.

— La fortune que laisse le comte de Nassau, ex-roi de Hollande, s'élève, dit-on, à 156 millions de florins, ou plus de 312 millions de francs. Une grande partie est engagée dans la Société générale de Belgique.

— M. l'archevêque de Saragosse, que la révolution espagnole avait forcé d'abandonner sa patrie et de se réfugier à Bordeaux, où il résidait depuis plusieurs années, est mort dans la nuit du 13 de ce mois.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, dimanche 17 et lundi 18, de 4,006 déposants, dont 529 nouveaux, la somme de 590,652 fr. Les remboursements demandés se sont élevés à 672,000 fr. Ils dépassent ainsi de 81,348 fr. la quotité des dépôts.

— Lundi 11 de ce mois, le bourg de Portbail fut mis en émoi. Le bruit se répandit que M. de Châteaubriand venait d'entrer dans le port, à bord d'un navire anglais. La curiosité redoubla lorsqu'on vit le maire donner le bras au nouveau débarqué. Les cloches allaient se faire entendre en signe d'allégresse, lorsqu'on apprit que le nouveau venu était M. de Châteaubriand, riche rentier de Jersey, et non le savant écrivain auquel Saint-Malo a donné le jour. (*Journal de l'arrondissement de Valognes.*)

— Le *Journal de Genève* cite un nouvel exemple du danger des inhumations précipitées :

« Dans la nuit du 7 au 8 décembre, un homme meurt à l'hôpital de Gex. Dès le lendemain matin, il est mis dans une bière; à onze heures, on prépare son enterrement, lorsque soudain l'on entend du bruit partant du cercueil, et le pauvre homme en est retiré vivant : il n'avait été qu'en léthargie.

» Les inhumations faites avant le délai (24 heures) fixé par la loi sont fréquentes dans l'arrondissement de Gex. A Genève, le délai est de 48 heures, et il faut le permis du visiteur pour procéder à l'inhumation. »

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 15 :

« Avant-hier soir, un terrible accident a failli priver notre première scène de l'un de ses plus intéressants sujets. Mme Cossard, en se mettant au lit avant l'arrivée de son mari, qui jouait le même soir dans une pièce nouvelle, plaça, à ce qu'il paraît, une lumière près de son lit, et s'endormit sans l'éteindre : le feu ne tarda pas à se communiquer aux draps et aux rideaux, et cette dame perdit connaissance au milieu de la fumée qui la suffoquait. Heureusement son mari rentra avant qu'elle ne fût tout-à-fait asphyxiée. Il appela les voisins, et de prompts secours rappelèrent Mme Cossard à la vie; mais il est à craindre que cette artiste ne soit pour quelque temps éloignée du théâtre par suite d'une brûlure assez étendue dont elle est atteinte au bras gauche.

» Mme Cossard, qui se trouvait hier soir dans un état fort alarmant, va aujourd'hui beaucoup mieux, grâce aux soins actifs dont elle a été entourée. »

— On écrit de Saint-Marceau au *Courrier des Ardennes* :

« Un évènement bien douloureux vient de consterner les habitants de la commune de Saint-Marceau.

» Le jeune Evrard, enfant très laborieux et qui méritait d'être donné pour modèle à ses camarades, travaillait depuis long-temps déjà dans la fabrique de clous de M. Hardy-Lebègue, au Moulin-le-Blanc. Samedi dernier, il devenait nécessaire de graisser un des rouages des machines; Evrard veut se charger de cette besogne. Quand il l'a terminée, il descend de dessus le rouage où il est monté; mais en descendant il fait un faux pas et tombe. Pour se relever, il a le malheur de mettre le pied dans un volant en plein mouvement; il avance aussitôt l'autre pied dans l'espoir de se dégager; mais vains efforts! ses pieds, ses jambes sont à l'instant horriblement broyés. A ses cris, les ouvriers de la fabrique volent au secours de ce pauvre enfant; il est arraché à une mort certaine, mais dans quel état!

» Transporté sur-le-champ à l'hôpital de Mézières, MM. les docteurs Amstein et Toussaint, et M. le chirurgien-major du 54e de ligne le visitèrent et jugèrent que l'amputation des jambes était nécessaire. Cette douloureuse opération eut lieu; mais elle ne put sauver l'infortuné. Deux heures après, il avait cessé de vivre.

» Ses malheureux parents attendaient à la porte de l'hôpital des nouvelles de leurs fils, les docteurs ayant jugé prudent de leur épargner la vue d'un spectacle qui eût mis le comble à leur douleur; et quand ils purent arriver jusqu'à l'enfant chéri qui devait être le soutien et la consolation de leur vieillesse, ils ne trouvèrent plus qu'un cadavre!

» Le lendemain, tous les jeunes gens de Saint-Marceau en deuil sont allés à Mézières pour conduire au champ du repos celui dont ils pleurent la perte. A la messe, lorsque la voix du pasteur demanda les priè-

Dourille est condamné à un an de prison et 50 fr. d'amende;
Becker, un an de prison et 50 fr. d'amende;
Auguste Lhôte, Sirop, les frères Détis, à deux mois de prison et 50 fr. d'amende;
Chenu, à deux ans de prison, 16 fr. d'amende.
Catelier, vu la récidive, à deux ans de prison, 1,000 fr. d'amende.
Parisot, Birlet et Jareski sont renvoyés de la prévention.

Le gérant du *Journal de Saône-et-Loire*, traduit en police correctionnelle pour compte-rendu de deux audiences à huis-clos de la cour d'assises et du tribunal correctionnel de Mâcon, a été acquitté.

COUR D'ASSISES DE L'AUBE. — (Audience du 13.)

Vol à main armée.

Un sieur Garnier, ancien imprimeur, habite, aux environs de Troyes, dans le village de Saint-Pouange, une propriété assez importante, que les gens du pays désignent sous le nom de *Petit-Château*. Ce domaine est entouré de haies, de fossés et de barrières. La porte principale, dont le fronton présente cette singulière inscription : *Franc-fief de droit naturel*, et que défend un pont-levis, ne s'ouvre que pour les enfants du sieur Garnier et pour les journaliers nécessaires aux travaux qu'exige son exploitation. Ce vieillard de 76 ans vit, du reste, dans une solitude absolue; et, si quelque voyageur curieux fait mine d'entrer chez lui, le pont-levis se lève, puis une voix de Stentor fulmine ces paroles : « Arrête, citoyen ! respecte mon domaine! Qui es-tu ? que demandes-tu ? » C'est que le sieur Garnier est un homme éminemment excentrique, un véritable maniaque; il s'est formé les idées les plus bizarres sur tout ce qui touche à la religion, à la politique, aux rapports sociaux, etc. Il ne rend de culte qu'au soleil : trois fois par jour il va faire ses adorations à cet astre, devant un autel de gazon qu'il a érigé au centre de ses champs. Le son de la cloche de l'église le met en fureur, et tout vent violent est à ses yeux un agent du curé qui vient dévaster ses cultures, en haine de ses principes. Il se ferait un crime de manger de la viande, et de se revêtir d'une étoffe dans la fabrication de laquelle entrât la laine, le poil ou la peau d'un animal quelconque. Aussi ne porte-t-il, hiver comme été, qu'une veste et un pantalon de toile. Il a toujours un sabre au côté, car mille ennemis imaginaires menacent incessamment ses jours.

Le bruit courait que, depuis vingt-cinq ans qu'il menait une existence aussi retirée, le sieur Garnier avait beaucoup thésaurisé, et que son manoir renfermait des monceaux d'or et d'argent. Quatre individus, dont deux forçats libérés, cédèrent donc à la tentation d'aller vérifier le fait. Dans la nuit du 23 au 24 août dernier, ils escaladent les clôtures, forcent les portes, surprennent, saisissent, terrassent et garrottent le pauvre reclus, malgré une vive résistance de sa part; après quoi ils procèdent à loisir aux plus minutieuses investigations..... Mais pas le plus petit *monceau d'or!* et, en fait de *monceaux d'argent*, une pile de vingt pièces de cent sous, pile solitaire comme son maître!... Ils s'en emparent en pestant, et se retirent cruellement désappointés.

Le sieur Garnier se refusa d'abord obstinément à toute déclaration en justice, disant qu'il ne trahirait pas *ses frères* qui étaient sous le coup de la loi; mais on découvrit sans lui les auteurs du vol; et, plus tard, il se détermina enfin à donner quelques renseignements qui, en cour d'assises, sont venus corroborer la conviction du jury.

Les quatre accusés ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition.

COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE. — (Audience du 4.)

Parricide.

La famille Pauleau, domiciliée à Château-Renard, fait valoir un fonds rural qui lui appartient. Le 3 juillet dernier, Pauleau fils, se trouvant un instant seul avec sa mère dans la pièce où venait d'avoir lieu le repas du soir, se précipite sur elle, la saisit par les cheveux, et la frappe dix-sept fois du couteau dont il s'était servi à table... Elle tombe au milieu d'une mare de sang... Elle expire.... A ce moment le père rentre.

— Malheureux ! qu'as-tu fait ? s'écrie-t-il.

—C'était une vieille coquine, répond froidement le meurtrier. J'ai voulu la tuer, et je l'ai tuée... Pas de criailleries, ou je vous traite de la même façon.

Or, cette *vieille coquine* était la meilleure des femmes, la meilleure des mères, et elle le préférait à tous ses autres enfants.

— Est-ce bien vous qui avez assassiné votre mère ? lui demande aujourd'hui M. le président.

— Oui.

— Vous lui avez donné dix-sept coups de couteau !

— J'aurais bien pu lui en donner cent, puisque j'avais l'intention de lui ôter la vie.

— Quel motif a pu vous pousser à cet épouvantable crime ?

— Ce qui est fait est fait.

— Et vous n'en témoignez aucun repentir !

— Oh ! que si, j'en suis fâché.

— Prononcez vous-même votre arrêt : quelle peine pensez-vous avoir encourue ?

— Qui a tué doit être tué.

Le jury s'est montré moins sévère que l'accusé, il l'a déclaré non coupable; car les débats avaient constaté que Pauleau fils est atteint d'aliénation mentale.

Adjudications.

Ministère des travaux publics. — Préfecture du Doubs, à Besançon, vendredi, 29 décembre. — Rectification de la route départementale du Doubs, n° 20, moyennant concession de péage et une subvention de 30,000 fr., partie sur le trésor, partie sur le budget départemental.

Ministère de la marine. — Port de Cherbourg, 11 janvier. — Outils et articles de taillanderie, serrures, ferrements de portes, fenêtres, etc.

BOURSE DU 19 DÉCEMBRE.

Plutôt faible au commencement, la rente a, dans le dernier quart-d'heure, rapidement monté jusqu'à 81-40, cours de fermeture. La coulisse a continué le mouvement et reste à 81-50 demandé.

Au comptant : Banque belge, 757-50, 760. Lots d'Autriche, 395. Espagne, passive, 4 7/8. Oblig. Grand'Combe, 1092-50. Montpellier à Cette, 350. Oblig. Orléans, 1257-50. Jouiss. de Bourgogne, 102-50. Lin Maberly, 360. Forges de l'Aveyron, 6650.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRECÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	122 95	123 »	122 90	123 »	122 90
— fin cour. . .	123 10	123 25	123 05	123 25	123 05
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 25	81 25	81 15	81 35	81 15
— fin cour. . .	81 35	81 40	81 25	81 40	81 35
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
				Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 35, 32 1/2. Après, 81 40, 42 1/2, 45, demandé.
4 1/2 0/0. . .	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
4 0/0	105 »	» »	» »	—
O. de la Ville .	1400 »	» »	» »	Reports, fin proch.
Banque de Fr. .	3310 »	3300 »	B. 10 »	3 0/0, 18 3/4.
C. Laf. de 5000.	5097 50	» »	B. 2 50	5 0/0, 27 1/2.
— de 1000.	1125 »	» »	» »	
Caisse Hypoth..	775 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	800 »	» »	» »	Fin courant, 802 50.
Vers. R. Dr. .	320 »	» »	» »	— 318 75, 321 25.
d° R. G. . .	150 »	155 »	H. 5 »	— 150, 155.
Orléans	825 »	825 »	» »	— 825, 828 75, 818 75, 828 75.
Strasb. à Bâle.	210 »	» »	» »	— 210.
Rouen.	817 50	» »	H. 3 75	— 816 25, 817 50, 812 50.
Havre.	610 »	615 »	H. 10 »	— 615, 620.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 »	107 1/8	H. 1/8 »	Londres, 17 décembre. Dimanche.
— Portugais. .	» »	» »	» »	
Esp. D. active.	23 3/4	28 7/8	» »	Bourse fermée.
5 0/0 Naples. .	107 »	» »	» »	
— Romain. .	104 1/2	» »	» »	
Obl. Piémont. .	1195 »	» »	» »	
Emp. d'Haïti. .	485 »	» »	H. 2 50	

Spectacles du 20 décembre.

7 h. 1/2 **OPÉRA**. — La Jolie fille de Gand. Guerillero.
7 h. 1/2 **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Relâche.
8 h. » 1/2 **ITALIENS** —
» h. » 1/2 **OPERA-COMIQUE**. — Lambert Simnel. Joconde.
» h. » 1/2 **ODEON**. — Iphigénie. Médecin de son Honneur.
» h. » 1/2 **VAUDEVILLE**. — L'Homme blasé. Mémoires du Diable.
7 h. » 1/2 **VARIÉTÉS**. — Jacquot. Le Gamin. Catherine. Chausonnette.
» h. » 1/2 **PALAIS-ROYAL**. — Grisettes. Carabas. Deux Mariées. Brelan. Chans.
» h. » 1/2 **GYMNASE**. — Manon. Angélique. Daniel. Rigolette. L'Italien.
» h. » 1/2 **PORTE-ST-MARTIN**. — Le Barbier. Iles Marquises.
6 h. 1/2 **GAITÉ**. — Stella.
» h. » 1/2 **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohémiens.
» h. » 1/2 **COMTE**. — Les Demoiselles. Jonas.
6 h. 1/4 **CIRQUE**. — M. Morin. Le Vengeur. Guides.

Nouvelles agricoles.

L'agriculture du midi de la France songe sérieusement à réformer son système de dépiquage des grains sous les pieds des bestiaux. Les agriculteurs du nord auront peine à croire que le Midi en est encore à a méthode en usage au temps de Moïse, qui la décrit : *Non alligabis os bovi trituranti* (Deutéronome.) Pour séparer le grain de la balle, on ne connaît pas d'autre procédé que la ventilation sur l'aire ou le grain vient d'être battu ; le tarare est en Provence un instrument nouveau, à tel point que le comice agricole de Marseille se propose d'en acheter un pour le faire fonctionner sur l'aire publique des principales communes rurales de l'arrondissement, afin d'en faire connaître les avantages aux cultivateurs. Le même moyen de propagation doit être employé pour un rouleau à dépiquer simple et peu coûteux.

M. de Jessé, à Sisteron, possède une machine écossaise à battre les grains, qui lui a coûté 7,000 fr. à établir ; les habitants de la commune y viennent comme au moulin à l'huile ; le revenu couvre les frais et au-delà. Cet exemple est utile à rapporter ; il prouve combien il serait aisé, si les cultivateurs s'entendaient entre eux, de s'affranchir du battage au fléau.

Déjà, dans l'Est, il y a des charrons-mécaniciens qui vont dans les fermes établir sur place des machines à battre très peu coûteuses. Elles ne reviennent pas à plus de 400 fr. quand le fermier fournit le bois de charpente.

Un indigent, actuellement à l'hospice de Marseille, a inventé une machine à dépiquer. M. Barthélemy, membre du comice, croit cette machine susceptible d'être employée avec succès. Le comice se réserve de se prononcer quand le modèle lui sera soumis. L'indigent pourra-t-il exécuter son modèle ? Et combien d'indigents rendraient des services du même genre ou d'un ordre plus élevé, s'ils n'étaient pas indigents!

Adjudications.

Hospices de Paris. — Le 30 décembre, à une heure après midi, l'administration des hospices adjugera les fournitures suivantes :

Vins. — 471,045 litres de vins vieux, pris dans les crûs de Bandol, Bordeaux rouge, Bordeaux blanc, Roussillon et Narbonne, au choix de l'administration ;

5,000 litres de vin de Bagnols ;

Eau-de-vie. — 1,450 litres.

Les soumissionnaires déposeront un cautionnement de 1,000 fr. pour une fourniture partielle de 25,000 litres, et de 5,000 fr. pour une fourniture de plus de 25,000 litres.

L'administration impose, pour condition essentielle, que les vins seront fournis parfaitement *purs* et *naturels*.

Le même jour, on adjugera la fourniture des pailles et fourrages pour le service des hospices en 1844, en deux lots. Il faudra, pour soumissionner cette fourniture, une autorisation préalable de l'administration.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 19 décembre.
Arrivages : 1,621 quint. 28 kilog.
Restant à la halle, 6,358 quint. 01 kilog.
Cours moyen : 37-35. Cours-taxe : 37-11.
Différence de ces cours et de ceux d'hier : Cours moyen, baisse de 44 c.—Cours-taxe, hausse de 9 c.

Gruaux,	21 quint.	41 kilog.	de 43-00 à 52-95
1re marque,	323	43	35-66 à 39-00
2e	328	13	35-55 à 37-00
3e	17	27	30-00 à 00-00
Il ne s'est rien fait en quatrième marque.			
Ventes à livrer :	800	70	35-00 à 39-00

Total des ventes : 1,874 quint.

Taxes du pain.—MONTLHÉRY, 15 décembre.—Première qualité, 33 c.; deuxième, 28 c.

TROYES (Aube), 15 décembre.—Première qualité, 30 c.; deuxième, 22 c. 1/2.

LOUVIERS (Eure), 15 décembre.—Première qualité, 31 c. 1/4; deuxième, 26 c. 1/4.

SAINTE-MÉNÉHOULD (Marne), 15 décembre.—Première qualité, 28 c.; deuxième, 26 ; troisième, 22.

COLMAR (Haut-Rhin), 14 décembre. — Première qualité, 42 c.; deuxième, 32 ; troisième, 22.

BESANÇON (Doubs), 15 décembre. — Première qualité, 33 c. 1/3; deuxième, 26 c. 23 : baisse de 5 c.

BOURG (Ain), 15 décembre.—Première qualité, 42 c. 1/2; deuxième, 35 c.; troisième, 25 c.

PONT-DE-VAUX (Ain), 15 décembre.—1re qual., 38 c.; 2e qual., 32 c.; 3e qual., 25 c.

BAYONNE, 15 décembre.—1re qual., 40 c.; 2e qual., 35 c.; 3e qual., 30;

FONTENAY (Vendée). — 1re qualité, 30 c.; 2e qual., 25 c.; 3e q., 20 c.

La taxe de Colmar est la plus élevée de celles comprises dans cette liste, bien que les prix des céréales ne présentent pas, entre cette ville et les autres villes de l'Est, des différences correspondantes à la différence du taux de la taxe du pain.

TROYES, 16 décembre. Malgré le mauvais temps, le marché a été assez actif; légère hausse sur le cours du froment; cependant, beaucoup de froments amenés n'ont pas trouvé d'acheteurs.

Achats principaux par les marchands de l'Yonne et de la Côte-d'Or.

MARSEILLE, 14 décembre. Calme dans les cours des froments, malgré de nombreuses expéditions pour l'Angleterre. Achats pour le Languedoc. Blés de Romélie en entrepôt, traités de 10 fr. à 10-66 l'hectol. Pologne, 13-10 à 1-37. Un chargement pour l'Angleterre a été payé 14-25. Blés fins pour la consommation, rares et demandés.

SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord). — Froment, l'hect., 17,06. Avoine, 6-64.

Cours des huiles à Marseille. — Huiles d'olives comestibles : Naples 146-85 l'hectol.; Toscane surfine vieille, 164-05; Provence, 121-90 à 125 fr. l'hectol. Achats importants dans le Var : Huiles des Bouches-du-Rhône surfines, 164 à 179 fr.; ordinaires, 147 à 159-30. Huiles de sésame à froid, négligées depuis l'arrivée des huiles d'olives de Provence sur le marché. 1re qualité, 110-30 l'hectol.; 2e qual., 103 fr. Huiles de colza. Au débarquement, quelques futailles ont obtenu 101-55 l'hectol.

Nos lecteurs remarqueront combien ce cours approche de celui des huiles de sésame de 2e qualité.

PARIS, 19 décembre. Huile de colza disponible, 90 fr.

Courant du mois 90-50. 4 premiers mois 1844, 91-50.

LILLE, 18 décembre. Huile de colza, 81-50. Lin, 74 à 75. Chanvre, 78-50 à 79.

Cours des spiritueux. — MARSEILLE, 14 décembre : 3/6 disponible, 85 fr.; à livrer, 86 fr.; 3/6 de marc, 61 fr.; eau-de-vie, 54 fr. 50 c.

BÉZIERS, 15 décembre : 3/6 disponible, 76 à 77 fr.

BORDEAUX, 12 décembre : 3/6 disponible, 85 fr.; de mai en août, 88 fr.

Bestiaux. — La Chapelle Saint-Denis, 19 décembre : 148 veaux amenés, tous vendus : première qualité, 1-30; deuxième qualité, 1-10 le kilog. sur pied.

Vaches grasses, 61 : première qualité, 1 fr.; deuxième qualité, 90 c.

Vaches laitières, 94 : vendues au prix moyen de 250 fr. la pièce.

Marché de Sceaux du 18 décembre. Poids moyen des bestiaux. Bœufs, 322 kil. Vaches, 263. Veaux, 52. Moutons, 20 kil. Baisse sur les bœufs de 2me et 3me qualité. Veaux peu demandés ; cours sans variation. Moutons, baisse légère, vente difficile.

Halle aux veaux de Paris, 813 amenés ; 791 vendus ; renvoi, 21. Première qualité, 1-64 ; 2me, 1-44 ; 3me, 1-26.

(Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.) A. Y.

DENRÉES.	HALLE de PARIS 19 décembre.	MONTLHÉRY. 18 décembre.	TROYES. 16 décembre.	LOUVIERS. 16 décembre.	ST.-LAURENT. 16 décembre.	Ste-MÉNÉHOULD 16 décembre.	FONTENAY. 16 décembre.	COLMAR. 14 décembre.	PONTARLIER. 14 décembre.	BAYONNE. 14 décembre.	PONT-DE-VAUX 13 décembre.
Blé bl. 1er choix	21 32 à 22 »	21 » à 22 »	20 50 à » »	20 47 à » »	23 75 à » »	15 69 à » »	16 90 à » »	22 50 à » »	23 » à » »	22 46 à » »	21 65 à » »
Première qual.	20 66 à 21 32	20 » à 21 »	» » à » »	» » à » »	22 99 à » »	14 80 à » »	» » à » »	20 75 à » »	21 » à » »	» » à » »	22 30 à » »
Deuxième »	20 32 à 20 66	18 » à 19 »	» » à » »	» » à » »	22 23 à » »	» » à » »	» » à » »	18 96 à » »	» » à » »	» » à » »	21 30 à » »
Inférieure »	17 32 à 18 32	» » à » »	15 75 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Seigle 1re qual	11 66 à 12 »	12 » à » »	11 50 à » »	11 57 à » »	15 66 à » »	9 44 à » »	13 » à » »	12 47 à » »	» » à » »	13 » à » »	16 60 à » »
Deuxième »	11 » à 11 32	11 » à » »	9 » à » »	» » à » »	15 » à 15 33	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	15 » à 15 75
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	8 50 à » »	8 30 à » »	9 » à » »

BESTIAUX. Marché de SCEAUX du 18 décembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
BOEUF. .	911	753	1 18	1 02	» 80	161
VACHE. .	173	146	1 10	» 91	» 78	27
VEAU. .	383	348	1 41	1 24	1 04	41
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	» 96	1,335

FOURRAGES.

	Paris. 19 décembre		Montlhéry. 18 déc.
Foin. 1re.	47	48	30 à 32
Foin. 2e.	42	44	» à »
Luzerne. .	44	46	28 à 30
Sainfoin. .	»	»	» à »
Trèfle. . .	»	»	» à »
Paille blé.	22	24	15 à 17
Paille seig.	27	29	» à »

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 143. — JEUDI 21 DÉCEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS — UT OMNES UNUM SINT

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. — Richesse générale; — Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. — Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 20 DÉCEMBRE.

Session de 1844. — Bilan de la situation.

Les brouillards de l'hiver sont revenus; l'aristocratie a quitté ses villas; les députés arrivent de toutes parts dans la capitale. Au palais Bourbon, on s'occupe activement des préparatifs de la séance d'ouverture. Pour la quatorzième fois depuis la révolution de 1830, va s'ouvrir le sanctuaire où se débattent les destinées du pays, où retentit une parole qui s'adresse à la France et au monde.

En ce moment solennel, il importe au pays de voir où en sont ses affaires. Dressons donc le bilan de la situation intérieure et extérieure.

Grâce à la lassitude des partis, à l'indifférence politique; grâce au déploiement excessif de mesures préventives et répressives, la société paraît tranquille, l'ordre paraît régner à la surface; mais, si l'on plonge au fond un regard scrutateur, que de misères, de désordres, de souffrances ne découvre-t-on pas!

Les classes pauvres et laborieuses, de jour en jour plus pressurées, plus exploitées par la concurrence anarchique, réduites au plus cruel dénuement, n'ayant de ressources que dans les monts-de-piété, la prostitution, l'hôpital, et souvent même la prison et le bagne, les classes pauvres et laborieuses en sont venues à rêver une métamorphose complète de l'ordre social. Les classes moyennes, au milieu des conflits industriels que la politique ne sait qu'envenimer, au milieu des sinistres que les désordres et les fraudes du commerce ne font que multiplier, luttant sans cesse, et laissant bien souvent dans la bataille le fruit de leurs veilles et leur moralité commerciale, les classes moyennes ont perdu à-peu-près tout espoir dans les hommes qui nous gouvernent, et commencent à comprendre que le mot *conservation*, qu'ils ont sans cesse à la bouche, n'est pour elles qu'une amère ironie. Les classes riches, les classes privilégiées qui, d'après la loi même de la solidarité, ne sauraient être heureuses dans une société qui souffre, les classes riches, tourmentées par les soucis et les inquiétudes, redoutent d'être dépossédées, et n'envisagent qu'avec effroi le flot des douleurs populaires qui monte, monte, et s'élève contre elles. Pour tous, enfin, riches et pauvres, savants et ignorants, bourgeois et prolétaires, rien n'est stable, rien n'est certain; l'avenir est couvert d'un voile impénétrable, et personne ne sait ce qui arrivera demain.

Nous avons l'hypocrisie de l'ordre; nous n'avons pas l'ordre véritable. Cette tranquillité apparente dont nos conservateurs viendront sans doute faire étalage, cache une désorganisation profonde du corps social. Et cette désorganisation matérielle doit se traduire, dans le monde moral et politique, par la confusion et le pêle-mêle de tous les principes.

Que voyons-nous, en effet, dans ces hautes régions? Ici, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel se disent anathème, et tous deux ont raison peut-être, car tous deux auraient besoin d'une régénération qui les mît en harmonie. Là, les branches de la même dynastie se font concurrence; nous avons le roi de France à Londres, et le roi des Français à Paris. Plus loin, les municipalités luttent contre le pouvoir ministériel central; le joug de la capitale devient de plus en plus pesant aux départements; et ils laissent déjà percer une tendance à l'émancipation qui, dans un moment donné, pourrait bien avoir son importance.

Parallèlement à ce germe de scission départementale, une réaction s'opère, à Paris même, contre le système de la fortification, tel qu'il a été voté par la loi de 1841, et tel qu'il a été exécuté par le cabinet du 29 octobre. Par un singulier privilége, cette affaire des fortifications de Paris rallie les partis divisés. A l'heure qu'il est, tout le monde paraît d'accord sur l'inutilité et le danger des forts détachés, de ces formidables citadelles qui menacent et bloquent Paris, bien plus qu'elles ne le défendent. Il est fort probable que la tribune, la presse et l'opinion publique feront, à la session qui va s'ouvrir, une charge à fond contre les forts détachés.

En même temps, des voix généreuses et éloquentes attaqueront cette corruption hideuse dont les faux conservateurs ont fait leur principal moyen de gouvernement; elles signaleront au pays ce népotisme éhonté, qui introduit l'incapacité dans toutes les fonctions, ce trafic des votes, cette simonie politique, ce règne de l'apostille et des écus, qui relâchent tous les ressorts administratifs et ajoutent ainsi à l'anarchie sociale et industrielle, au lieu de la faire cesser. Comme conclusion immédiate, se dressera la réforme électorale et parlementaire. Déjà, un des conservateurs les plus dévoués et les plus sincères, M. de Gasparin, sans attendre l'ouverture de la session, s'est hâté de protester contre cet ignoble mercantilisme électoral. Nous ne voyons pas trop ce que les faux conservateurs pourront dire pour conserver cette corruption politique, qui vicie le pouvoir dans sa source, et exerce une influence si délétère, si mortelle sur les destinées du pays.

Telles sont les principales difficultés de la situation intérieure. Les complications ne sont pas moins graves à l'extérieur.

Au nord, l'Angleterre et la Belgique sont travaillées par la question sociale et industrielle. L'Irlande est devenue plus que jamais un brulot attaché aux flancs de l'Angleterre. La nationalité polonaise, mal étouffée, tient sur le qui-vive l'empereur de Russie. Le communisme fait des progrès en Allemagne. Au midi, les deux Péninsules, qui devraient être en quelque sorte les deux bras de l'Europe vers la Méditerranée, l'Italie et l'Espagne, s'agitent convulsivement. L'Espagne se débat encore sous notre vieille métaphysique constitutionnelle, et nous n'avons pas pu, jusqu'à présent, faire passer au-delà des Pyrénées quelques idées plus positives et plus sociales. L'Italie s'essaie de nouveau aux insurrections révolutionnaires; mais, dans les conditions actuelles de l'Europe, ces insurrections ne peuvent que faire de nouvelles victimes et peupler les cachots.

Plus loin, vers le Danube, l'Autriche et la Russie se jalousent, se mesurent de l'œil, se disputent l'influence sur les provinces traversées par ce grand fleuve. On pourrait chercher à les mettre d'accord, en proposant de régler la question danubienne dans l'intérêt commun de toutes les puissances; mais nos faux conservateurs respectent trop le *statu quo* pour rien entreprendre de semblable. A Constantinople, la diplomatie européenne laisse le tohu-bohu des intrigues augmenter chaque jour, et le feu croisé des intérêts tourner au profit des plus rusés et au détriment des populations orientales. A Jérusalem, pour l'outrage qu'une populace fanatique nous a fait subir, nous ne voyons qu'une résolution unanimement reconnue illusoire. Notre influence est partout détruite; nous marchons à la remorque de l'Angleterre, et nous redoutons la Russie, au lieu de chercher le concours des nations de l'Europe centrale, et de nous poser avec elles comme modérateurs, comme représentants de l'intérêt européen, de l'intérêt universel.

La situation peut donc se résumer en deux mots : inertie et impuissance en dehors, désorganisation sociale et corruption politique au dedans.

En présence d'une situation pareille, que dira le ministère du 29 octobre? Quel langage tiendra-t-il dans le discours d'ouverture? Quelles paroles trouvera-t-il pour dissimuler son insuffisance? Essaiera-t-il de prononcer avec emphase les mots de *tranquillité* et de *paix*, de couvrir d'une banale phraséologie les tristes réalités du présent, de passer sous silence les questions les plus graves? Tentera-t-il de se justifier en disant qu'il n'a pas de plan général de réforme?

Il est très probable que le cabinet doctrinaire s'étudiera à rendre le discours du trône le plus nul, le plus insignifiant possible. M. Guizot, le sophiste, et M. Villemain, le rhéteur, ont déjà montré leur talent dans ce genre de composition, dont le mérite essentiel est de parler pour ne rien dire. Au lieu de s'élever à la hauteur de la situation, le ministère rapetissera les événements à sa taille. Nous verrons si, dans la discussion de l'Adresse, la chambre se contentera de ce terre-à-terre ministériel.

DES CAISSES D'ÉPARGNE (1).

LES CAISSES D'ÉPARGNE TRANSFORMÉES EN INSTITUTIONS DE CRÉDIT.

VIII

LES CAISSES D'ÉPARGNE, BANQUES D'ESCOMPTE.

Dans les villes de commerce, les caisses d'épargne pourraient se livrer à l'escompte, à leur avantage d'abord, et à l'avantage des commerçants. L'escompte, après tout, n'est autre chose qu'un mode de prêt et d'emprunt. La caisse se transforme en maison de banque; elle fait concurrence aux banquiers, concurrence aux escompteurs, et ne perçoit jamais que 4 0/0.

La caisse n'émet point de billets, elle ne prête que des écus, elle proportionne ses opérations au numéraire dont elle dispose. Dans les villes où règne une grande activité commerciale et où il n'existe pas de banque de circulation, le gouvernement pourrait être autorisé par une loi à fonder une banque avec les fonds des caisses d'épargne. Cette banque, organisée comme toutes les autres, pourrait avoir la faveur de battre monnaie de papier dans certaines limites; elle aurait son conseil d'escompte, ses administrateurs, mais n'aurait pas d'actionnaires; elle dépendrait de l'administration des caisses d'épargne. La loi pourrait déterminer rigoureusement le cadre des opérations et prescrire des garanties contre les abus à redouter.

Outre la commission de surveillance dont nous avons parlé déjà, il serait établi auprès des banques d'escompte, et il pourrait être établi également auprès des caisses de prêt, un conseil spécial nommé par la municipalité, et qui aurait pour fonction de remplir le rôle que remplissent les conseils des comptes auprès des banques actuelles.

Le conseil serait choisi, autant que possible, parmi les différentes spé-

(1) Voir nos numéros des 15, 16 17, 19 et 20 décembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LA CHASSE AUX CHIENS COURANTS.

Au commencement, Dieu créa l'homme, et le voyant si faible, il lui donna le chien.

Il chargea le chien de voir, d'entendre, de sentir et de courir pour l'homme. Et pour que le chien fût tout entier à l'homme, il le titra exclusivement en amitié et en dévouement, les deux plus nobles des passions animiques. Il lui mit au cœur le plus profond mépris pour les joies de la famille et de la paternité. Il borna chez lui le sentiment d'Amour à l'instinct brutal de la reproduction de l'espèce. Il laissa ces passions inférieures, l'Amour et le Familisme, à la race canine *inférieure*, au renard si cher à l'Anglais.

Le chien, qui est le plus docile, partant le plus intelligent de tous les animaux, n'eut garde de désobéir à la volonté de Dieu. Il se fit le sergent de ville de l'homme. Je crois n'avoir pas besoin d'en dire plus pour réhabiliter dans l'opinion cette honorable classe de citoyens qui jouit de toute mon estime.

Le chien est le gardien vigilant de l'Ordre public et de la Propriété. Voyez cette lourde diligence qui descend avec fracas la rue de la Cité, menaçant d'écraser les passants et d'écorner les boutiques, le chien s'élance avec fureur à la tête des chevaux pour arrêter leur marche, il mord les roues qui lui passent quelquefois sur le corps; le fouet du postillon ne saurait l'empêcher de faire *son* devoir. C'est que l'allure désordonnée du bruyant équipage trouble le repos public et compromet la sécurité des piétons. Marchez au pas, et l'*on* ne vous dira rien...

le nouveau continent. Je parie que les historiens ont écrit des milliers de volumes sur cette grave question, sans arriver à une solution aussi simple. Et ces braves anatomistes qui s'amusent à disséquer des crânes d'Américains pour y chercher la cause de l'infériorité de cette race!

A côté de cette solution anthropologique, si neuve et si profonde, vient se loger un argument formidable contre le communisme.

Le chien, ai-je dit, a gratifié l'homme du troupeau. Mais le troupeau, c'est la propriété, et le troupeau est le progrès. Donc la propriété est le progrès; donc ceux qui nient la propriété sont les ennemis du progrès, des gens qui condamnent l'humanité à la sauvagerie éternelle, et qui visent à détruire l'œuvre du chien. Aussi le chien est-il l'ennemi sincère de ceux qui veulent que tout soit en commun.

La passion de la chasse est la *dominante* caractéristique de la race canine, qui comprend quatre familles, dont trois non-ralliées à l'homme : le chien, le loup, le chacal, le renard. L'hyène, qui a la langue rude et la peau tigrée ou mouchetée, est un ambigu entre les canins et les félins.

Le chien, le loup, le chacal, le renard, emploient le même système de chasse. Ces animaux s'appellent et se réunissent pour attaquer une pièce de gibier. On connaît ses refuites, on se poste aux endroits où l'on a l'espoir de la voir passer pour l'appréhender au corps. Pendant que les uns sont en embuscade, les autres mènent à voix pour indiquer à leurs complices la direction de l'animal poursuivi. Quand on ne réussit pas à prendre ainsi la *bête de chasse*, on cherche à la forcer. Les loups, qui ont très peu d'amis en France, et qui sont obligés d'agir en conséquence, chassent presque toujours à la muette. J'ai été plusieurs fois en position d'admirer la profondeur de leurs combinaisons stratégiques, c'est effrayant de sagacité et de calcul. Le loup pratique de temps

et d'un jarret d'acier. Leur queue fourrée balaie la terre; leurs yeux flamboient dans les ténèbres. Ils tiennent, et au-delà, les promesses de leur mine.

L'esprit d'association que le créateur a donné aux Canins, et dont il a privé les Félins, constitue la supériorité intellectuelle des premiers sur les seconds. L'esprit d'association est le *commencement de la sagesse*. Les canins chassent à voix et attaquent l'ennemi de haute lutte. Tous les Félins, depuis le lion jusqu'au chat domestique, guettent leur proie, s'approchent d'elle en rampant, puis se précipitent dessus par un bond prodigieux. Le guépard (tigre chasseur), que l'homme a dressé à la chasse, et dont les rois de France se sont quelquefois servis, n'appartient pas à la race des Félins proprement dite, car il n'a pas en les ongles rétractiles comme le lion et le tigre. C'est l'ambigu du chat au chien, comme l'hyène est l'ambigu du chien au chat. Le chien *force*, le chat *surprend*; le chien *court*, le chat *bondit*. Ces deux races s'aiment peu. Le chien, aidé de l'homme, finira par purger la terre de son antipathique.

J'ai entendu dire à des poètes qui avaient éprouvé probablement des traverses de cœur, que la race féline, qui préfère l'obscurité de la nuit à la clarté du jour, qui saute mieux qu'elle ne court, qui passe une si grande partie de son temps à lustrer sa toilette, qui a des formes si souples et une robe si élégante, était un emblème... d'amour. M. Eugène Sue a appelé panthère son ardente Cécily. Quelles adorables créatures que ces panthères......

Tous les chiens de chasse sont des chiens courants.

Le chien d'arrêt n'est qu'un produit de l'art et de la civilisation, comme la prune de reine-claude, un chien muet greffé sur chien courant, et qui retourne au sauvageon quand la greffe est mal conduite. J'ai connu

cialités de l'industrie, du commerce, parmi les chefs d'atelier, parmi les principaux artisans, de manière à pouvoir fournir les renseignements les plus précis sur la solvabilité et la moralité de tous les industriels ou négociants qui demanderaient à entrer en relation d'affaires avec la caisse ou le comptoir.

Dans les petites villes, il est rare qu'un artisan, qu'un négociant ne connaisse pas assez exactement la solvabilité, la fortune d'un confrère, de celui qui *fait la même partie*. Ce serait donc une espèce de conseil destiné uniquement à fournir des renseignements. Là se borneraît son rôle. Il ne pourrait en rien s'immiscer dans l'administration, dans le contrôle ou la surveillance des opérations de la caisse.

Pour rendre les travaux de ce conseil plus simples et plus faciles, pour mettre l'administration à même de mieux apprécier la solvabilité des emprunteurs, tout individu qui voudrait obtenir un crédit à la caisse ou être admis aux faveurs de l'escompte, devrait adresser au directeur une demande par écrit.

Le directeur, le conseil, prendraient alors des informations, des renseignements, et pourraient arriver assez facilement à connaître le chiffre du crédit qui devrait être ouvert au demandeur. (1)

Mais il est inutile d'entrer dans tous ces détails; c'est l'affaire des directeurs, des administrateurs, c'est l'affaire surtout de l'autorité supérieure de déterminer l'organisation qui devrait être donnée aux établissements.

IX.

CONDITION DU PRÊT. — TAUX DE L'INTÉRÊT.

Dans le taux de l'intérêt, il faut distinguer deux choses: *le loyer du capital* et *la prime d'assurance*.

Dans un lieu et dans un moment donnés, le loyer du capital est le même pour tous les emprunteurs; ce qui varie, c'est la prime d'assurance. Quand les premières maisons trouvent à emprunter à 2 ou à 3, on peut dire que le taux du loyer est à 2 ou 3. Mais la prime varie en raison du danger, des chances à courir. Ainsi, tandis que l'un emprunte à 8, un autre ne trouve pas à 4, pas même à 5; d'autres ne trouveraient à aucun prix. Évidemment, si tous présentaient les mêmes garanties, tous pourraient emprunter aux mêmes conditions.

La caisse n'étant autre chose qu'un intermédiaire entre les prêteurs et les emprunteurs, place des fonds, en principal, au même taux qu'elle paie aux déposants. Mais comme elle répond envers les bailleurs de capitaux, de la solvabilité des emprunteurs; comme elle substitue sa garantie, c'est-à-dire la garantie collective, à la garantie insuffisante ou moins sûre d'un seul individu, de l'emprunteur; comme elle transforme enfin *les titres particuliers en un titre social*, en une obligation *de la caisse* (2), elle fait à-la-fois l'office d'un courtier et l'office d'un assureur; elle peut donc réclamer un courtage et une prime d'assurances, ce qu'on appelle une *commission* en terme de banque et de commerce.

Quel que soit le terme des échéances, le degré de solvabilité de tel ou de tel emprunteur, les risques et les dangers, le taux de l'intérêt ou de l'escompte est le même pour tous. Quand il y a trop de chances à courir, quand l'emprunteur n'offre pas toutes les garanties, la caisse, au lieu d'élever la prime, refuse le crédit.

La prime d'assurance consiste dans la différence entre le taux de l'intérêt payé aux déposants et le taux demandé aux emprunteurs. La caisse reçoit les dépôts à raison de 3 fr. 65 cent., elle prête à 4 p. 0/0. Il est probable même que cette faible commission, prélevée sur des centaines de millions, sera plus que suffisante pour couvrir les frais d'administration et les pertes, qu'elle donnera même un bénéfice net assez considérable. Alors on pourra, en proportion, élever l'intérêt des dépôts, ou mieux encore diminuer le loyer des capitaux.

Par cette organisation des caisses d'épargnes, on peut facilement arriver à distribuer les capitaux dans toute la France selon les besoins, à les porter des lieux où ils abondent dans ceux où ils manquent absolument aujourd'hui, on peut rendre uniforme partout le taux de l'intérêt et le faire descendre à 4 0/0.

C'est déjà là un immense résultat, que les banquiers et les escompteurs maudiront sans doute, mais auquel les véritables producteurs, tous ceux qui travaillent, ne peuvent manquer d'applaudir.

X.

LES CAISSES D'ÉPARGNE, SOCIÉTÉS D'ASSURANCES.

Les caisses d'épargne ont aujourd'hui au trésor 350 millions de francs environ. Quelle est donc la compagnie d'assurances qui offre une pareille garantie? Les capitaux réunis de toutes les compagnies de la France ne s'élèvent probablement pas à ce chiffre!

(1) Dans chaque caisse ou comptoir, il serait tenu un registre où le chiffre du crédit à fournir à chacun serait fixé d'après sa solvabilité présumée. — Ce registre, dont le directeur seul et le conseil pourraient prendre connaissance, mettrait l'administration à même de savoir facilement si telle demande doit être accueillie ou repoussée.

(2) Le comptoir est une sorte d'assurances mutuelles contre l'insolvabilité des emprunteurs. La prime est destinée à couvrir les sinistres.

Nous avons essayé de faire comprendre comment, sans gêner en rien *ce qu'on appelle la liberté du commerce, la liberté de l'industrie*, et ce que nous appellerions volontiers *la liberté du désordre*, pour lui donner son véritable nom, sans réclamer ni privilège ni monopole, mais en usant seulement de *la liberté de la concurrence*, liberté aujourd'hui universelle, et à grands cris réclamée en tout et pour tout, l'État pouvait, au moyen des caisses d'épargne, fournir aux travailleurs des capitaux, régulariser la distribution du crédit, et faire baisser le taux de l'intérêt. Nous allons examiner s'il ne pourrait pas, avec la même facilité, faire concurrence aux assureurs, diminuer le taux des primes, organiser le plus vaste système de mutualité dans toute la France, établir une solidarité générale et comme une vaste association contre les sinistres de toute nature.

Encore une fois, nous respectons ici la liberté de l'industrie, du moins le nom de la liberté: on ne demande ni monopole ni privilège. L'État se fait assureur, mais il permet aux particuliers, aux sociétés anonymes ou autres, de lui faire concurrence. Il fait connaître ses conditions, puis il attend les clients sans même mettre de voyageurs en campagne.

De ces conditions, la première est celle-ci: l'État, qui est riche et puissant, et qui doit être généreux, renonce à ruiner ses clients en frais de justice. En tout état de cause, il accepte l'arbitrage. Si une difficulté se présente, l'assuré peut demander que la contestation soit jugée par des arbitres; l'État s'oblige à toujours accéder à la demande, et de cette obligation il fait un *article de loi*. On peut plaider contre lui. Il ne paraît en justice que comme défendeur. S'il intente jamais une action, ce sera contre la fraude ou contre la mauvaise foi; mais alors ce sera une action criminelle et non pas une action civile.

L'État fait toutes les opérations d'assurances qu'exploitent aujourd'hui les compagnies. Il assure contre l'incendie, contre la gelée, contre la grêle, contre les épizooties, contre les inondations, etc. Les risques de mer sont les seuls qu'il ne garantisse pas, parce que la fraude est trop difficile à découvrir.

Il assure sur la vie et contre les chances du sort et du recrutement; il organise des tontines, et s'efforce toujours de fixer la prime au chiffre le plus bas. Si le taux de la prime peut être d'autant plus faible que le nombre des assurés ou des sociétaires est plus considérable, quelle compagnie pourrait assurer au même prix que l'État, qui réalisera un système de mutualité sur toute la France? que l'État, qui n'a pas besoin de faire de bénéfices, car il n'a pas de dividendes à payer, car il lui suffit de couvrir ses frais et l'intérêt de ses capitaux à 3 1/2, à 4 0/0 au maximum?

Encore ici, il serait superflu d'insister. Il n'est personne qui ne puisse aisément comprendre les avantages de notre projet.

La seule objection que l'on puisse faire, c'est que l'État ne manquera pas d'organiser des états-majors, de créer des places inutiles, de multiplier outre mesure les fonctionnaires. — C'est à la loi à prévoir les abus, à les rendre impossibles.

La caisse de prêt et d'emprunt, la caisse d'escompte, le bureau d'assurances peuvent être réunis dans le même local. Le même personnel, au besoin, peut suffire à ce triple service. Les chambres, qui voteront la loi, peuvent déterminer le nombre des employés et le chiffre des appointements; elles peuvent limiter les frais d'administration, comme elles fixeront le taux moyen des primes d'assurances.

XI.

LES CAISSES D'ÉPARGNE, BANQUES DE RECOUVREMENT, ENVOI ET TRANSPORT D'ARGENT, DÉLIVRANCES DE MANDATS, DE LETTRES DE CRÉDIT.

Toutes les caisses sont associées entre elles, ou plutôt elles ne forment qu'un seul et vaste établissement qui a des comptoirs dans tous les villes de France. Il n'est pas de maison de banque qui puisse avoir des relations aussi étendues.

Tout directeur d'une caisse d'épargne peut tirer sur toutes les autres caisses du royaume. Les mandats des caisses, comme les mandats de la poste, sont payables partout, et les transports de numéraire deviennent inutiles. On tire à vue pour les petites sommes, à un ou plusieurs jours de vue pour les sommes importantes. Toute caisse sera toujours en mesure d'acquitter un mandat, parce que les caisses d'épargne seront autorisées à prendre des fonds au besoin chez les percepteurs, chez les receveurs particuliers ou les receveurs généraux.

Les mandats seront fournis gratis aux ouvriers déposants qui changeront de résidence; ils seront fournis à bon marché à tout le monde. La loi fixera le taux de la commission. Il sera pris des mesures pour rendre la contrefaçon des mandats impossible, pour déjouer les faussaires ou reconnaître la fraude. On y a déjà pourvu dans l'administration des postes.

A l'aide des caisses d'épargne, chacun pourra donc faire recouvrer un billet, car on se chargera aussi des recouvrements; faire payer une lettre de change sur tous les points du royaume, obtenir un mandat ou une lettre de crédit. Les voyageurs seront dispensés d'acheter de l'or, ou d'acheter des traites et des lettres de change; ils prendront des mandats et auront toujours la facilité de changer ces mandats, s'il leur prend fantaisie de changer d'itinéraire, car sur tous les points de la route ils trouveront des comptoirs de la banque générale, des correspondants.

Les mandats seraient pour les caisses une grande source de bénéfices; ils seraient, pour les commerçants, pour tout le monde, d'une immense utilité. La garantie sociale des caisses, la garantie de l'État serait préférée au meilleur papier du monde. Ce serait encore, pour les banquiers, une concurrence redoutable, une concurrence qui finirait même par rendre leur industrie à-peu-près inutile.

Au point où nous sommes arrivés, nous n'avons plus, pour achever de remplir notre programme, qu'à expliquer comment, avec les fonds des caisses d'épargne, on pourrait efficacement encourager l'agriculture, créer des ateliers de travail agricole, fournir de l'ouvrage à tous les bras inoccupés et augmenter considérablement la production territoriale. Mais ce sujet est trop important par lui-même pour être effleuré sommairement; il mérite d'être traité à part.

Avant tout il convient de résumer la première partie de ce travail.

(*La fin de la première partie à demain.*)

Nous avons parlé, dans notre numéro du 12, d'un certain droit seigneurial que s'arrogent déjà quelques barons de la féodalité industrielle; nous avons rappelé les plaintes des ouvrières du pays de Galles qui, pour obtenir du travail, sont souvent obligées de payer un impôt honteux à leurs maîtres; nous ajoutions que les mêmes faits s'étaient produits à Lyon, à Saint-Étienne, à Reims, partout enfin où les ouvriers sont à la merci des détenteurs des instruments de travail.

Un fabricant de Lyon nous adresse une lettre à ce sujet:

« Rien de semblable, dit-il, n'existe à Lyon, et heureusement rien de semblable ne pourrait y exister; il faut, pour le supposer, ignorer complètement l'organisation des fabriques lyonnaises et la dignité des ouvriers en soie de cette ville. Nulle part, Monsieur, l'ouvrier ne jouit d'une si grande indépendance; il est domicilié chez lui, propriétaire de toutes les machines à tisser, toujours libre de travailler pour la fabrique de son choix, et l'on en citerait beaucoup dans une honnête aisance, plusieurs plus fortunés que bien des fabricants, et possédant assez généralement des principes de moralité pour rejeter avec indignation de honteuses séductions.

» J'ai vu, Messieurs, les plus considérables centres des industries française, allemande, suisse, italienne et sarde, et je puis vous affirmer que malgré les immenses améliorations que je souhaite au sort des ouvriers mes compatriotes, ils sont dans des conditions de bien-être et de moralité qu'aucune autre industrie ne présente. Sachez encore que le fabricant lyonnais est le véritable ingénieur des tissus, qu'il ne possède aucune manufacture resplendissante, que rarement il possède le toit qui l'abrite, et qu'il serait ridicule d'en faire un baron de la féodalité industrielle.

» Quand aux séductions honteuses que vous lui attribuez, elles ne pourraient être que de fâcheuses et rares exceptions qui ne sauraient entrer en ligne de compte, puisque les choses ignominieuses sont aussi bien le fait des journalistes, des avocats, des médecins, des députés, etc.

» Naguère encore, les journaux ne retentirent ils pas d'un procès correctionnel où le ministère public n'osa pas citer les infâmes séducteurs, parce qu'ils étaient trop haut placés dans les dignités sociales.

» Assez de faits, Messieurs, démontrent à l'observateur impartial la corruption générale de la société, sans inculper particulièrement ceux qui en sont peut-être les plus éloignés.

» *Un fabricant lyonnais.* »

Nous sommes à-peu-près d'accord avec notre correspondant; nous n'avons jamais dit que ces déplorables abus fussent plus nombreux à Lyon que partout ailleurs; nous aimons à croire que ce sont là des exceptions; nous savons aussi que des faits semblables se produisent dans toutes les classes de la société, que toutes les fois que l'individu dépend de l'individu et attend de lui le droit de vivre en travaillant, le plus faible est contraint de céder à toutes les exigences du plus fort. A l'entrée des ateliers, des magasins, des comptoirs, des théâtres, on a établi un droit de péage ignominieux que la femme est trop souvent obligée d'acquitter. Ces actes de violence morale sont d'autant plus fréquents que la classe travailleuse est plus pauvre, plus dépendante de ceux qui peuvent accorder ou refuser le travail; voilà pourquoi, dans les villes industrielles, la femme, la fille de l'ouvrier sont plus exposées à subir cette dure condition du salaire. M. Villermé a constaté ce fait dans son rapport à l'Académie, sur l'*État physique et moral des ouvriers*, et nous mêmes nous avons été témoins de semblables abus dans plusieurs localités, notamment dans les fabriques de l'est, où la jeune fille qui vient demander du travail est forcée de subir au préalable les conditions du maître ou des commis.

Nous ne saurions partager l'optimisme de notre correspondant,

---

mour, c'est la sanction suprême de la faveur publique, c'est la couronne de fleurs que la femme est chargée de poser, de sa main blanche et rose, sur le front du vainqueur. La qualité qui séduit le plus la femme dans son *Leone Leoni*, c'est l'admiration qu'il inspire à la foule. L'amour s'en va quand l'admiration baisse; ce n'est pas là de l'infidélité. Le chien d'arrêt non plus ne s'attache qu'au mérite; il abandonne au caniche déshérité la gloire des affections d'outre-tombe et accompagne rarement le convoi funèbre du pauvre. M. Alphonse Karr, qui est l'écrivain le plus spirituel et le plus fort en chien que je connaisse, a découvert et signalé cette vérité bien long-temps avant moi. Le chien d'arrêt se laisse aimer par une *mazette* (1); il n'aime jamais que le parfait chasseur. J'ai bien souffert dans mon adolescence des mépris d'un nommé Ajax, un être que je comblais de cuisses de volailles et de procédés délicats, qui me faisait toutes sortes de bassesses et d'amitiés à table, mais qui, hors de là, en plaine, ne me connaissait plus. Pourquoi cela? Parce que j'avais eu le malheur de lui manquer quatre cailles de suite sous le nez la première fois que je l'avais emmené avec moi à la chasse. A partir de ce jour, l'ingrat m'avait retiré son estime et avait cessé de me prendre au sérieux. Il ne sortait plus avec moi que pour *se* promener. Une fois dehors, il courait après les alouettes, ne s'occupant pas plus des perdreaux ni des cailles que si ce gibier n'avait jamais existé. J'ai encore sur le cœur le regard d'ironie qu'il me lança de sa place, en détournant la tête, quand j'eus fait feu sur la quatrième pièce. Il demeura d'abord quelques minutes immobile à son poste d'arrêt, pour me donner le temps de calculer la distance à laquelle j'avais manqué *sa* caille; puis il vint d'un air grave et réfléchi se pla-

pas besoin de plus amples renseignements pour repêcher son homme; il tient son signalement au bout de ses naseaux; il le cherche, le trouve, le ramène. Je demande qu'on me nomme le gendarme sachant lire et écrire, qui serait capable de s'acquitter d'une pareille mission au même prix. Il est évident que la société actuelle n'a pas su tirer de l'intelligence du chien de chasse la moitié des profits qu'elle en pourrait tirer.

Si le gouvernement avait eu le bon esprit d'employer le chien à la conquête de l'Algérie, il y a bel âge que nous en aurions fini avec Abd-el-Kader et ses trois cents cavaliers désarmés. Je pose en fait qu'un corps de dix mille fantassins, bien commandé et appuyé par dix escadrons de cavalerie et cinquante compagnies de chiens de chasse dressés contre l'Arabe, efface en trois mois tous les hauts faits contenus dans les bulletins glorieux de M. le maréchal Bugeaud, qui ne m'empêchent pas de dormir, au contraire. On avait essayé du système à Bougie; tout le monde a entendu parler des exploits de la compagnie franche qui gardait cette place, et qui avait confié la défense de ses blockhaus à la compagnie des chiens. J'ai connu l'illustre Blanchette, l'Attila du Kabyle. Blanchette, la plus noble expression de la bravoure canine, une grande levrette blanche qui marchait sur trois pattes, pour avoir perdu l'autre dans une lutte corps à corps avec un chef ennemi. Le zéphir l'admirait et partageait ses repas avec elle. L'éclat de ses services avait attiré sur elle et sur des siens les regards reconnaissants de l'administration. Il avait été décidé en un jour de justice que la compagnie des chiens s'était noblement comportée devant l'ennemi, il lui serait à l'avenir accordé une ration quotidienne d'une livre de pain par tête.

courent au-devant d'eux, en compagnie des moutards, à leur entrée dans les villes? C'est que le régiment est le foyer de l'amitié et du dévouement, les deux sentiments qui vibrent avec le plus d'intensité dans le cœur du chien; *similis simili*... La même raison explique l'affection du chien pour l'enfance, âge de l'amitié, de l'égalité, de la candeur. L'épagneul a bien des misères avec l'enfant, à cause de ses oreilles longues, lustrées et soyeuses; mais il a bien des agréments aussi, sous le rapport des tartines de beurre et de la conformité des goûts. J'ai beaucoup étudié l'homme; c'est là une des grandes raisons de l'estime que je porte au chien.

La chasse est le plus ancien des arts dans les contrées déshéritées du chien et condamnées à la sauvagerie; la chasse est antérieure à la guerre et contemporaine des premiers essais de l'art culinaire; la broche a précédé le glaive. La guerre n'est venue que pour un fait de chasse. L'homme eut faim d'abord, et son instinct carnivore le fit se ruer sur tout ce qui avait vie. Il attaqua les êtres les plus faibles avant de s'attaquer à son semblable. Mais un jour que deux hordes de sauvages se rencontrèrent à la poursuite du même daim, et sur un territoire dont chacun revendiquait la possession, il y eut collision, et les cadavres des vaincus durent naturellement remplacer ceux des daims oubliés, au foyer des vainqueurs. Le moraliste civilisé, ennemi de Dieu et de la vérité, n'a pas assez d'anathèmes contre l'antropophagie et les cannibales des Antilles; le moraliste civilisé est un être profondément insipide et absurde. Je soutiens, moi, que la guerre où l'on se mange est la seule qui ait le sens commun, la seule raisonnable, puisqu'elle a la faim pour principe.

La guerre est la plus atroce des folies humaines, c'est convenu; mais

qui nous vante avec trop de complaisance la condition de l'ouvrier lyonnais. La misère des ouvriers en soie est assez connue en France; chacun sait que la plupart, entassés avec leurs femmes et leurs enfants dans un étroit galetas qui leur sert à-la-fois de cuisine, de chambre à coucher et d'atelier de travail, sont réduits au dernier degré de la misère; leur rachitisme proverbial est une triste preuve de leur détresse, et il suffit d'avoir vu l'ouvrier lyonnais pour comprendre toutes les souffrances, toutes les douleurs qui pèsent sur cette classe malheureuse.

Les obsèques de M. Casimir Delavigne ont eu lieu aujourd'hui, à midi, à l'église Saint-Vincent-de-Paule. Le deuil était conduit par le fils et le frère du défunt. Toutes les classes de la société avaient des représentants à cette triste solennité : on évaluait à plus de six mille le nombre des assistants.

Des discours ont été prononcés sur la tombe par M. le comte de Montalivet; par M. Frédéric Soulié, au nom de la commission des auteurs dramatiques; par M. Samson, au nom de la Comédie Française; par M. Léonard Chodsko, au nom de la nation polonaise; par M. Boursy, au nom de la ville du Havre; et par M. Victor Hugo, au nom de l'Académie française.

Voici le discours de M. Victor Hugo.

« Celui qui a l'honneur de présider en ce moment l'Académie française ne peut, dans quelque situation qu'il se trouve lui-même, être absent un pareil jour ni muet devant un pareil cercueil.

» Il s'arrache à un deuil personnel pour entrer dans le deuil général; il fait taire un instant, pour s'associer aux regrets de tous, le douloureux égoïsme de son propre malheur. Acceptons, hélas! avec une obéissance grave et résignée, les mystérieuses volontés de la Providence qui multiplient autour de nous les mères et les veuves désolées, qui imposent à la douleur des devoirs envers la douleur, et qui, dans leur toute-puissance impénétrable, font consoler l'enfant qui a perdu son père par le père qui a perdu son enfant.

» Consoler! Oui, c'est le mot. Que l'enfant qui nous écoute prenne pour suprême consolation, en effet, le souvenir de ce qu'a été son père! Que cette belle vie, si pleine d'œuvres excellentes, apparaisse maintenant tout entière à son jeune esprit, avec ce je ne sais quoi de grand, d'achevé et de vénérable que la mort donne à la vie! Le jour viendra où nous dirons, dans un autre lieu, tout ce que les lettres pleurent ici. L'Académie française honorera, par un public éloge, cette âme élevée et sereine, ce cœur doux et bon, cet esprit consciencieux, ce grand talent! Mais, disons-le dès à-présent, dussions-nous être exposés à le redire, peu d'écrivains ont mieux accompli leur mission que M. Casimir Delavigne; peu d'existence ont été aussi bien occupées malgré les souffrances du corps, aussi bien remplies malgré la brièveté des jours. Deux fois poète, doué tout ensemble de la puissance lyrique et de la puissance dramatique, il avait tout connu, tout obtenu, tout éprouvé, tout traversé, la popularité, les applaudissements, l'acclamation de la foule, les triomphes du théâtre, toujours si éclatants, toujours si contestés.

» Comme toutes les intelligences supérieures, il avait l'œil constamment fixé sur un but sérieux; il avait senti cette vérité, que le talent est un devoir; il comprenait profondément, et avec le sentiment de sa responsabilité, la haute fonction que la pensée exerce parmi les hommes, que le poète remplit parmi les esprits. La fibre populaire vivrait en lui; il aimait le peuple dont il était, et il avait tous les instincts de ce magnifique avenir de travail et de concorde qui attend l'humanité. Jeune homme, son enthousiasme avait salué ces règnes éblouissants et illustres qui agrandissent les nations par la guerre; homme fait, son adhésion éclairée s'attachait à ces gouvernements intelligents et sages qui civilisent le monde par la paix.

» Il a bien travaillé. Qu'il repose maintenant! Que les petites haines qui poursuivent les grandes renommées, que les divisions d'écoles, que les rumeurs de partis, que les passions et les ingratitudes littéraires fassent silence autour du noble poète endormi! Injustices, clameurs, luttes, souffrances, tout ce qui trouble et agite la vie des hommes éminents s'évanouit à l'heure sacrée où nous sommes. La mort, c'est l'avènement du vrai. Devant la mort, il ne reste du poète que la gloire, de l'homme que l'âme, de ce monde que Dieu. »

ESPAGNE.

Les débats sur le projet de message à la reine continuent dans le congrès. L'absence de M. Olozaga aux séances des 13 et 14 décembre a été remarquée. Divers bruits circulent à ce sujet. D'après les uns, M. Olozaga aurait failli être victime d'une tentative d'assassinat; selon d'autres, il serait menacé d'une prochaine arrestation.

La séance du 13 a été occupée tout entière par un discours de M. Cortina.

Celle du 14, dont nous donnons plus bas le compte-rendu, a été fort orageuse. Le général Serrano a donné au président du conseil un démenti que ce dernier a relevé par une provocation. Les amis du ministre et ceux du général ont dû s'interposer pour empêcher une rencontre entre les deux adversaires.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. Séance du 14. — M. Cortina occupe de nouveau la tribune. Il s'élève contre les décrets rendus à la suite de l'événement du 28, décrets qui lui paraissent inconstitutionnels, en ce sens qu'ils ont été conseillés par des personnes qui n'étaient pas des ministres responsables. « Dans un gouvernement constitutionnel, dit l'orateur, le souverain ne doit s'occuper de politique qu'avec des conseillers responsables. » Il soutient que tout ce qui se passe est l'indice d'un plan réactionnaire dont la mise à exécution ne peut qu'entraîner des résultats déplorables.

M. Gonzalez Bravo, président du conseil, commence par déclarer que le ministère n'a pas voulu jusqu'à présent prendre la parole pour ne pas entraver la discussion; que puisqu'elle est à peu-près épuisée, il croit devoir répondre à quelques reproches adressés au gouvernement et en particulier à lui-même. Il reprend les faits depuis la naissance de la coalition entre les partis modéré et progressiste, et il rappelle qu'alors M. Cortina lui avoua, en diverses occasions, qu'il n'était pas éloigné d'accepter les principes du parti modéré.

Il faut bien, dit l'orateur, qu'il y ait peu de différence entre les principes des deux partis; et dès-lors la coalition était possible. Pour mon compte, je l'ai acceptée comme convenable et je n'y ai pas renoncé.

L'orateur affirme qu'il n'a pas cessé d'être progressiste, mais qu'il n'a pas de raison pour renoncer à l'opinion qui le fit entrer dans une coalition qu'il considère comme nécessaire au bien du pays.

Arrivant à parler du procès-verbal royal, le ministre dit qu'on ne peut douter des paroles de S. M. qui y ont été consignées, car il est impossible que ces paroles prononcées mille fois par S. M. avec la candeur et l'innocence naturelles à son caractère, ne soient pas exactes et vraies; il demande que M. Ascon raconte à ce sujet ce qu'il a entendu, et il rappelle ce qu'il a entendu lui-même de la bouche de M. Serrano, relativement à ce qui s'est passé au palais.

M. Serrano, interrompant l'orateur : Ce que vous dites n'est pas vrai! (Mouvement, rumeurs.)

M. Gonzalez Bravo. Je regrette de me trouver ici.

M. Serrano. Dehors, ce serait la même chose. (Exclamations en sens contraire. Moment de confusion.)

M. Gonzalez Bravo. Je voudrais que M. Serrano me répondît s'il n'est pas certain que, se trouvant un jour au palais, il me dit que la conduite de M. Olozaga n'était pas telle qu'elle aurait dû être.

M. Serrano. Je ne m'en souviens pas.

M. Gonzalez Bravo. Il est certain que cela se passa ainsi, et que M. Serrano dit la même chose à une auguste personne qui était là, et à M. Ros y Olano.

L'orateur répond au reproche qui lui a été adressé d'avoir produit devant la chambre le procès-verbal royal; j'étais forcé d'en agir ainsi, dit-il, car je savais qu'il existait une proposition de 62 députés demandant que la discussion s'ouvrît sur l'événement qui nous occupe tous.

Le ministre termine en insistant sur la convenance de mettre un terme à cette discussion.

M. Serrano dit que lorsqu'on met en doute sa fidélité envers la reine, il n'est pas maître de son indignation; qu'on lui a adressé une provocation qui n'aurait pas dû avoir lieu à la chambre; que l'on a abusé de l'amitié la plus intime, et, qu'eût-il à soutenir mille affaires d'honneur hors de la chambre, il ne trahira jamais ce qui a pu se passer dans l'amitié privée.

M. le ministre des affaires étrangères répond qu'il n'a pas mis en doute la loyauté de M. Serrano, mais que cela n'empêche point qu'ils se parlent ensuite, et qu'ils voient s'ils peuvent s'entendre ensemble. (Rumeur générale.)

La séance est levée, et la chambre se réunit dans ses bureaux.

(*El Castellano* du 14 décembre.)

Faits divers.

Les tableaux de recensement de la classe de 1843 seront ouverts le 1er janvier et publiés et affichés les dimanches 21 et 28. L'examen de ces tableaux et les tirages au sort commenceront le 19 février.

— Le duc de Saxe-Cobourg-Gotha et la princesse Clémentine d'Orléans sont attendus à Paris. LL. AA. RR. ont quitté Cobourg le 14. Arrivées à Francfort le 15, elles en sont reparties le lendemain.

— La *Presse*, ordinairement si bien informée relativement aux affaires d'Espagne, pense que la reine Christine répondra par un refus aux sollicitations qui vont lui être faites de se rendre à Madrid.

— Il résulte des journaux de Malte reçus par le dernier paquebot du Levant, que les gouvernements italiens et le gouvernement autrichien insistent auprès de celui d'Angleterre pour qu'il mette des entraves à la liberté de la presse à Malte, en défendant aux feuilles de cette île de parler des événements d'Italie.

— M. Bulwer, ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Madrid, est arrivé à Paris.

— Hier a été célébré à la chapelle de la chambre des pairs le mariage de Mlle Félicie Roussin, fille de l'amiral, avec M. Rigaud de Conbert. Le père, retenu à Montpellier par sa santé, était représenté par l'amiral de Mackau.

— On annonce le mariage, très prochainement, de M. Berryer avec la veuve du marquis de Sommariva.

— M. Desfontaine, juge suppléant au tribunal de Lille, va être mandé devant la cour de cassation pour y rendre compte d'un voyage qu'il a fait à Londres, où il aurait présenté ses hommages au duc de Bordeaux. M. Danel, avocat-général à la cour royale de Douai, est à Lille pour procéder à une enquête. (*Débats*.)

— M. de Salvandy a présenté, le 13, au roi de Sardaigne, ses lettres de créance.

— On lit dans le *Journal de Reims* du 10 :

« Nous apprenons de bonne source que quelques négociants de notre ville, qui ont eu des valeurs protestées à Paris par suite de la perte des dépêches du 11 dernier, dans laquelle se trouvaient des provisions pour remplir leurs échéances, vont intenter un procès à l'administration des postes en restitution des sommes perdues et en dommages intérêts. Les recherches commencées ont amené la triste certitude que la dépêche en question avait été volée à Soissons. Une femme de cette ville a déclaré avoir vu deux individus rôder au tour de la malle-poste au moment où le conducteur faisait l'ouverture du magasin, et se sauver quelques instants après en grande hâte, emportant quelque chose. Le parquet de Soissons poursuit les recherches avec grande activité. »

— Les auteurs des ouvrages envoyés au concours, qui viennent d'obtenir les récompenses décernées par l'Académie royale de médecine, à la fin de chaque année, sont : MM. les docteurs Velleix, Baron fils, Michea, Delasiauve, de Paris; Gintrac, de Bordeaux; Gaussail, de Toulouse.

— M. Loudon, connu de tous les agriculteurs, des horticulteurs et des architectes, vient de mourir à sa résidence de Bayswater, Londres.

M. Loudon était auteur de l'*Encyclopédie de l'Agriculture*, de l'*Encyclopédie du Jardinage*, de l'*Encyclopédie de l'Architecture rurale*, de l'*Arboretum britannicum*, était un homme de mœurs extrêmement simples, très courageux, un esprit juste, et dont les travaux ont rendu les plus grands services dans toutes les branches d'études qu'il a abordées.

— Jeudi, au Théâtre-Français, *Tibère* et *Un Veuvage*. Les principaux rôles seront remplis, dans les deux ouvrages, par MM. Samson, Ligier, Geoffroy, Régnier, Provost et Guyon.

— Ce soir, l'Odéon donne *Iphigénie*, avec M. Raphaël, Mlles Rébecca, Maxime et Naptal, dans les rôles d'Achille, d'Euphile, de Clytemnestre et d'Iphigénie. *Chacun de son côté*, par Mlle Bourbier, termine le spectacle.

— L'Opéra-Comique donnera ce soir, jeudi, la *Part du Diable*.

Nous avons parlé dernièrement à nos lecteurs du nouveau système de chemin de fer de M. le marquis de Jouffroy. L'auteur fera vendredi, à une heure, rue de l'Ouest, 14, une expérience à laquelle il nous prie d'inviter nos amis.

Adjudications.

Ministère de la marine. — Port de Lorient, 27 décembre, à midi, fourniture, pour l'artillerie de marine, de gilets de flanelle, objets de linge et chaussure, ouvrages de passementerie, havresacs.

Le 8 janvier, bois de hêtre, de sapin du pays et sapin croisé en grumes, argile à briques.

Port de Cherbourg, 29 décembre, ouvrages de passementerie nécessaires au 1er régiment d'infanterie de marine.

Port de Toulon, 13 janvier, objets de passementerie et petit équipement destinés au 3e régiment.

Le 22 janvier, 600,000 litres de vin journalier et 10,000 kilogrammes d'huile d'olive.

Administration des tabacs. — Manufacture royale de Paris, 29 décembre, à une heure après-midi : papier à cigarettes, bouts de bois en marronnier pour cigarettes, papier de paquetage et d'emballage, bolduc de fil, cire rouge à paqueter, gomme du Sénégal.

— Une nouvelle adjudication publique a eu lieu aujourd'hui au ministère des travaux publics pour 18 000 rails et 72,000 coussinets nécessaires aux terrassements du chemin de fer entre Anvers et les limites du département de la Somme et du Pas-de-Calais, et pour 11,000 rails et 44,000 coussinets également nécessaires aux terrassements de la ligne de Châlons à Dijon. Quatorze soumissions avaient été admises au concours pour les rails. Le ministre présidait en personne l'adjudication. L'ouverture des soumissions a donné les résultats suivants :

Chemin de fer du Nord. — Decazeville a été proclamé adjudicataire au prix de 359 fr. 50 c. par tonne pour les rails; MM. Hubert et Ce, adjudicataires au prix de 208 fr. 35 c. pour les coussinets.

Chemin de fer de Dijon à Châlons. — Le Creusot, adjudicataire au prix de 344 fr. 50 c. par tonne pour les rails, le Creusot, adjudicataire au prix de 229 fr. 50 c. pour les coussinets.

Tous ces prix sont fixés pour des livraisons à effectuer sur les travaux mêmes des chemins de fer, comme précédemment. On remarque que les divers concours amènent des baisses successives dans les prix.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 18 *décembre* 1843.

Dame veuve CHAMBON, marchande de vins traiteur, à Suresnes, place Henri IV, juge-comm., M. Gallais; syndic prov., M. Tiphagne, rue des Martyrs, 15.

---

meures; est-ce que nous ne pourrions pas pousser une petite reconnaissance à notre tour à ces ennemis incorrigibles et les relancer chez eux? » Le chien, qui avait posé sa tête sur les genoux de son maître pour lire dans ses yeux et sentir ses paroles, ne fit qu'un bond de sa place à la porte de la tente, une manière ingénieuse de répondre que cette proposition comblait le plus cher de ses vœux. En effet, il ne se passait guère de jour que le chien, soit en conduisant ses moutons dans les pâturages, soit en flânant sur les flancs du troupeau, ne fît rencontre de quelques levrauts, de quelques marcassins, d'un gibier innocent quelconque qu'il s'amusait à chasser pour se distraire et pour varier un peu sa nourriture, et il n'était pas venu le dire à son maître, toutes les fois qu'il s'était procuré cette distraction pleine de charmes. Le chien soupirait donc ardemment après l'heure où il lui serait permis de se démettre de ses fonctions pastorales, pour se livrer au plein essor de sa Dominante. Un traité fut conclu aussitôt, dans lequel il fut convenu que le chien se chargerait de la partie la plus difficile et la plus périlleuse de la besogne, à la condition qu'on lui abandonnerait, pour sa part du butin, les entrailles des victimes. A dater de ce jour, un grand nombre de chiens, et des plus honorables, refusèrent d'exercer aucune autre profession.

Le premier chien qui chassa en compagnie de l'homme fut un faux lévrier fauve, de ceux qu'on voit encore en Syrie, en Algérie, en Egypte, et qui coiffent le sanglier. C'était un commencement de progrès sur le chien primitif, une espèce excessivement voisine du chacal pour la taille et le poil.

[illegible]

chasse du lapin est un amusement permis, mais ce n'est pas une chasse.

Le cerf, le daim et le sanglier se forcent; le lièvre aussi, le chevreuil rarement, le loup presque jamais.

Il faut, pour forcer le cerf, le daim et le sanglier, des chiens de forte taille. En général, le chien qui chasse bien le lièvre est également bon pour le chevreuil. La chasse du loup exige une race spéciale, car le loup est l'animal pour lequel le chien a le plus de répugnance. Le chien décousu par le sanglier demande volontiers à prendre une revanche; il est rare que celui qui a été bourré par le loup ne se dégoûte pas du métier. Une bonne meute pour le loup n'a pas de valeur. La plus belle et la plus savante de toutes les chasses à courre, est la chasse du lièvre.

Or, il existait en France, avant 1763, une race magnifique de chiens *bleus*, fleurdelisés partout, mouchetés de feu et de noir, au large poitrail, aux oreilles noires traînantes, à la gorge sonore; des chiens qui manquaient de vitesse peut-être pour les chasseurs paresseux, mais des chiens incomparables pour la finesse de l'odorat, pour la persévérance, pour la discipline et la beauté des voix. Ils avaient pour patrie la Vendée, le Poitou et la Saintonge. Ils chassaient presque tous avec une égale ardeur le fauve, le sanglier, le loup. On dit que cette race s'est conservée dans son pays natal. Hélas! j'ai bien vu des marchés de chiens, à Bourbon-Vendée et ailleurs, j'ai chassé avec des meutes de Vendée et de Saintonge, mais je n'ai pu retrouver nulle part le type du chien *bleu* si célèbre dans l'histoire de la vénerie nationale; les bons chiens d'aujourd'hui ne sont plus que des individus de sang mêlé, moitié anglais, moitié vendéen.

coup de révolutions ont passé sur la France : les grandes propriétés ont été morcelées, les vieilles traditions de l'art du veneur se sont perdues, le roi Charles X et le dernier des Condé, qui tentèrent de si nobles efforts pour réveiller le goût de la noble chasse en France, ne firent rien pour ressusciter le chien de la Vendée. Les hommes de loisir d'aujourd'hui, qui évaluent à un centime près le prix d'une heure, ne sont pas gens à renoncer au chien anglais qui fait beaucoup de besogne en peu de temps, pour l'amour de la poésie et de la science. Aujourd'hui, toutes les meutes avec lesquelles se chassent le cerf, le daim et le sanglier, sont presque exclusivement composées de chiens anglais. J'ai dit le caractère de cet animal; pas de nez, pas de gorge, rien que de bons yeux et des pattes. On réussit rarement à faire un bon limier avec un chien anglais. Les chiens et les veneurs s'en vont.

Après cette race illustre, type de toutes les fortes races du royaume, vient celle des griffons de l'Ouest, une race courageuse et rustique, bien gorgée et rapide, parfaite pour la grande bête, meilleure que les anglais cent fois. Puis après le griffon, le basset, reconnaissable à des caractères spéciaux : les reins larges, les oreilles pendantes, les pattes courtes et torses. Le basset de bonne race est plein d'excellentes qualités; il chasse généralement tout ce que les grands chiens ne chassent pas. J'en ai vu toutefois de très forts qui chassaient dans la perfection le sanglier, le loup et le chevreuil. Le basset est le plus lent de tous les chiens; cette lenteur est cause que la bête de chasse s'éloigne peu; le basset est le chien par excellence du braconnier et de la petite propriété. On ne donne jamais dans les tableaux de peinture d'autre escorte au garde qu'un

Duvivier, marchand de vin, rue Saint-Louis, 14, au Marais; juge-comm. M. Rousselle-Charlard; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

Jean, nourrisseur, rue des Marais-Saint-Martin, 50, juge-comm., M. Dubois; syndic prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

Minard, marchand de charbon, rue du Canal-Saint-Martin, 3; juge-comm., M. Dubois; syndic prov., M. Morel, rue Sainte-Appoline, 9.

Horard, gravatier, rue de Vaugirard, 101; juge-comm., M. Lamaille; syndic prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

Suzanne, entrepreneur de pavage, rue Folie-Méricourt, 20; juge-comm., M. Rousselle-Charlard; syndic prov., M. Durand, rue de Lancry, 10.

Wattier, grainetier à Passy, Grande-Rue, 4; juge-comm., M. Moidery; syndic prov. M. Jouve, rue du Sentier, 3.

Quentin aîné, marchand de vin, chaussée de Ménilmontant, 21, à Belleville; juge-comm., M. Chatenet; syndic prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

BOURSE DU 20 DÉCEMBRE.

Après quelque hésitation, le 3 0/0 a fini par monter de 25 centimes sur le dernier cours d'hier.

Le chemin de Bâle, assez animé aujourd'hui, a fait 216-25, et reste à la fin de la bourse à 215 offert.

La coulisse, continuant d'abord la hausse du parquet, a fait d'abord 81 62 1/2 demandé, puis l'on a rebaissé jusqu'à 81-55, cours qui reste même offert.

Au comptant. — Banque belge, 760. — Espagne, passive, 4 7/8. — Marseille à Avignon, 601-25, 607-50. — Montpellier à Cette, 350 — Mulhouse à Thann, 390. — Obligations d'Orléans, 1260, 1257-50. — Jouissance, 4 canaux, 140. — Seyssel, 800.

	1er cours.	Pl. haut.	Pl. bas.	Dern. c.	C. préced
5 p. 0/0 compt.	123 20	123 25	123 15	123 25	123 »
— fin cour.	123 25	123 45	123 25	123 40	123 25
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	81 30	81 35	81 30	81 30	81 25
— fin cour.	81 40	81 60	81 40	81 60	81 40
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

Valeurs au comptant.	1er cours	Dern. c.	Diff. s. le c. pr.	Cours de la coulisse.
				Avant la bourse, 81 42 1/2, 40. Ap., 81 57 1/2, 60, 62 1/2, 60, 55, of.
4 1200.	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
4 00	105 »	» »	» »	3 0/0 à 2 et 3 mois. — 3 1/8 à 11 m.
O. de la Ville	1402 50	1405 »	H. 5 »	
Banque de Fr.	3307 50	» »	H. 7 50	Reports, fin proch.
C. Laf. de 5000.	5097 50	5100 »	H. 25 »	3 0/0, coul., 18 3/4; parq. 15 c.
— de 1000.	1125 »	» »	» »	5 0/0, parquet, 27 1/2, 30.
Caisse Hypoth.	775 »	» »	» »	
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	
Chemins de Fer.				
St-Germain	860 »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr.	320 »	320 »	» »	— 320.
d° R. G.	160 »	172 50	H. 17 50	— 160, 175, 160, 172 50.
Orléans	835 »	842 50	H. 7 50	— 835, 837 50, 852 50.
Strasb. à Bâle.	211 25	213 75	H. 3 75	— 210, 216 25, 210, 215.
Rouen.	820 »	» »	H. 2 50	— 822 50, 820.
Havre.	617 50	625 »	H. 10 »	— 615, 627 50.

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	107 1/4	107 3/8	H. 1/4 »	Londres, 18 décembre.
— Portugais.	44 1/2	» »	» »	Consol. 95 7/8.
Esp. D. active.	28 7/8	29 »	H. 1/8 »	Esp. actif. 30 1/2.
5 0/0 Naples.	106 75	» »	B. » 25	Portugais. »
— Romain.	104 1/2	» »	» »	Mexicains, 31 1/4.
Obl. Piémont.	» »	» »	» »	5 0/0 Hollandais, 99 5/8.
Emp. d'Haïti.	485 »	485 »	» »	2 1/2 0/0 id. 55.
				Orléans, 32 1/2, 35.
				Rouen, 31 1/2, 32.

Spectacles du 21 décembre.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** —
7 h. 1/2 **THEATRE-FRANÇAIS** — Tibère. Un Veuvage
8 h. » **ITALIENS** — Il Fantasma (15e repres.).
» h. » **OPÉRA-COMIQUE.** — Part du Diable.
» h. » **ODEON.** — Iphigénie. Chacun de son côté.
» h. » **VAUDEVILLE.** — Représentation extraordinaire.
7 h. » **VARIÉTÉS.** — Jacquot. Le Gamin. Roquelinette. Chansonnette.
» h. » **PALAIS-ROYAL.** — Carabas. Deux Mariées. Brelan. Chans.
7 h. » **GYMNASE.** — Manon. Angélique. Daniel. Rigolette. L'Italien.
» h. » **PORTE-ST-MARTIN.** — Le Barbier. Les Marquises.
6 h. 1/2 **GAITE.** — Stella.
» h. » **AMBIGU-COMIQUE** — Les Bohémiens.
» h. » **COMTE.** — Jour de Médecine. Fée aux lopues.
6 h. 1/4 **CIRQUE.** — M. Morin. Le Vengeur. Guides.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 20 décembre.
Arrivages : 769 quint. 30 kilog.
Restant à la halle, 6,182 quint. 99 kilog.
Cours moyen : 38-11. Cours-taxe : 37-15.
Différence de ces cours et de ceux d'hier : Cours moyen, hausse de 76 c. — Cours-taxe, hausse de 4 c.

Gruaux,	33 quint.	46 kilog.	de 46-50 à 54-80
1re marque,	449	12	37-60 à 39-60
2e	191	74	36-30 à 37-25
3e	1	50	31-20 à 00-00

Il ne s'est rien fait en quatrième marque.

Ventes à livrer :	512	29	36-00 à 38-20

Total des ventes : 944 quint. 32 kilog.

Il s'est fait très peu d'affaires à cette halle ; le marché était peu animé ; les arrivages d'aujourd'hui sont faibles, et l'approvisionnement restant à la halle ne se remonte pas.

Point de variations dans le cours des céréales, des légumes secs et des graines fourragères à la halle de Paris.

Graines oléagineuses. Lille, 19 décembre. Colza, de 18 à 25 fr. l'hectol. Lin, 18 à 22 50. OEillette, 19 à 21. Chanvre, 11 à 14. Caméline, 17 à 21. Ces cours diffèrent à peine des derniers que nous avons donnés.

Huiles de graines. Colza, 81-50. Lin, 75 à 75-75. Chanvre, 79. Huile épurée, 87-50.

Tourteaux de graines oléagineuses. Colza, 12 à 13 fr. les 100 kil. Lin, 14 à 18. OEillette, 11 à 11-50. Chanvre, 12 à 12-50. Caméline, 12-50 à 13.

Houblons. Alost (Belgique), 16 décembre. Houblon de 1843, 76 à 87-40 les 100 kilogrammes. Baisse de 3 fr. 75 c. sur les cours du dernier marché.

Spiritueux. Montpellier, 17 décembre. 3/6 disponible, 79 fr. l'hectolitre avec tendance à la baisse.

Beziers, 3/6 disponible, 76 à 77; pour janvier et février, 78; pour mai et juin, 84 fr.

Surgères. Eau-de-vie nouvelle, 70 à 72 fr. l'hectolitre; eau-de-vie rassise, 75 à 78 fr.; vins blancs, 10 fr. à 10 50; vins rouges nouveaux, 12 à 13 fr.; vieux, 19 à 20 fr.; pour distiller, 6 fr. à 6 fr. 20 c.

Produits animaux. Coulommiers, 10 décembre. 179 veaux gras ont été vendus aux cours suivants : 1re qualité, 1 fr. 40 cent ; 2e, 1-28; 3e, 1-24. Veaux d'élève, 88 vendus de 14 à 31 fr. la pièce. Porc d'élève, 25 vendus de 6 à 11 fr. la pièce. Grands porcs, 37 vendus de 36 à 49 la pièce.

Arles. Les ventes des bêtes à laines du dernier marché se sont faites à des prix très modérés. Brebis portières, mérinos, 20 fr. 50 cent. Beaumétis, 17 fr. Métise, 15 à 16 fr. Moutons de deux ans ou nouveaux, 14 à 16 fr. Antenois ou antenoise, de 11 fr. à 13 fr. 50 cent.

Pont-de-Vaux (Ain). A la grande foire de Pont-de-Vaux (foire grasse), 2,200 porcs amenés ont été presque tous vendus. Prix le plus haut, 80 fr.; prix le plus bas, 70 fr. les 100 kilog.

2,050 de ces animaux ont été embarqués sur la Saône; 70 ont pris la voie de terre; 60 sont restés pour la consommation locale.

100 bœufs gras ont paru sur la foire; vendus, 75. Prix le plus haut, 110 fr.; prix le plus bas, 96 fr. les 100 kil.

Vaches grasses, prix moyen, 80 fr. les 100 kil.

Clermont-Lodève (Hérault). Porcs, 306; vendus, 83 fr. les 100 kil. Moutons, 5,130 vendus 61 les 100 kil. Bœufs, 151 vendus.

Strasbourg, 18 décembre. — Bœufs amenés, 70; vendus, 62: première qualité, 120 fr. les 100 kilog.; deuxième qualité, 116 fr. Taureaux, 17; vendus : première qualité, 92 fr. les 100 kilog.; deuxième qualité, 84 fr.

Les plus beaux bœufs vendus à ce marché venaient de la Suisse; le reste de l'Alsace. Les ventes se sont faites en baisse sur le dernier marché.

Suif cru, de 1-05 à 1-10 c. le kilog.

Cuirs verts, de 90 à 98 fr. les 100 kilog.

(*Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.*) A. Y.

L'un des Gérants : F. Cantagrel.

Nous croyons juste d'indiquer aux amateurs de beaux et bons livres l'élégante librairie de M. J. Hetzel (ancienne librairie Rousset). — Sans oublier les remarquables productions de cet éditeur, le *Voyage où il vous plaira*, le *Vicaire de Wakefield*, les *Scènes de la vie privée et publique des Animaux*, le *Livre des Enfants*, les nouvelles et seules aventures de *Tom Pouce*, ces beaux livres dont Tony Johannot, Gavarni, Meissonnier, Grandville et Bertall, — Charles Nodier, Sand, Alfred et Paul de Musset, Stahl, Janin ont fourni, ceux-là les vignettes et ceux-ci le texte, on trouvera dans ses magasins de la rue Richelieu, 76, toutes les publications illustrées et non illustrées dont s'honore notre librairie contemporaine.

Les bibliophiles y trouveront aussi quelques-unes de ces rares éditions qui sont si justement recherchées de nos jours, et à côté des reliures ordinaires, des reliures de prix, véritables objets d'art. On trouvera en outre, à la même librairie, un assortiment varié de livres de piété, avec des reliures en tous genres, pour étrennes.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5

Denrées.	Halle de Paris 20 décembre.	Montlhéry. 18 décembre.	Orchies (Nord.) 18 décembre.	Louviers. 16 décembre.	Melun. 16 décembre.	Sancerre. 16 décembre.	Fontenay. 16 décembre.	Sezanne 16 décembre.	Pontarlier. 14 décembre.	Douai. 16 décembre.	Clermont-Lod 13 décembre.
Blé hl. 1er choix	21 32 à 22 »	21 » à 22 »	21 75 à » »	20 47 à » »	19 66 à » »	17 40 à » »	16 90 à » »	17 70 à » »	23 » à » »	18 75 à 22 50	23 50 à » »
Première qual.	20 66 à 21 32	20 » à 21 »	20 75 à » »	» » à » »	18 84 à » »	16 66 à » »	» » à » »	17 10 à » »	21 » à » »	17 50 à 18 50	22 » à » »
Deuxième »	20 32 à 20 66	18 » à 19 »	18 » à 19 »	» » à » »	16 » à » »	16 33 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	16 » à 17 20	21 » à » »
Inférieure »	17 32 à 18 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Seigle 1re qual	11 66 à 12 »	12 » à » »	11 » à » »	11 57 à » »	10 66 à » »	» » à » »	13 » à » »	10 25 à » »	» » à » »	11 50 à » »	» » à » »
Deuxième »	11 » à 11 32	11 » à » »	10 » à 10 50	» » à » »	10 » à 10 23	» » à » »	» » à » »	9 60 à » »	» » à » »	10 40 à » »	» » à » »
Avoine 1re qual.	8 50 à 8 83	9 » à » »	6 50 à » »	7 41 à » »	7 25 à » »	6 25 à » »	6 30 à » »	6 25 à » »	8 50 à » »	6 75 à » »	10 » à » »
Deuxième »	7 83 à 8 »	8 » à » »	5 50 à » »	» » à » »	6 91 à » »	» » à » »	» » à » »	5 87 à » »	7 50 à » »	5 75 à » »	» » à » »
Troisième »	7 33 à 7 83	» » à » »	5 » à » »	» » à » »	6 23 à » »	» » à » »	» » à » »	5 30 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Orge, l'hectol.	10 66 à 11 »	10 » à 11 »	» » à » »	11 20 à » »	8 66 à 10 33	9 » à » »	10 40 à » »	7 50 à 8 50	11 50 à » »	11 10 à 12 40	11 » à » »

BESTIAUX. Marché de SCEAUX du 18 décembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœufs	914	753	1 18	1 02	» 80	161
Vaches.	173	146	1 10	» 94	» 78	27
Veaux.	389	348	1 41	1 24	1 04	41
Moutons.	8,680	7,315	1 76	1 16	» 96	1,335
Porcs.	»	»	» »	» »	» »	»

FOURRAGES.

	Paris. 19 décembre	Montlhéry. 16 déc.
Foin. 1re.	47 48	30 à 32
Foin. 2e.	42 44	» à »
Luzerne.	44 46	28 à 30
Sainfoin.	» »	» à »
Trèfle.	» »	» à »
Paille blé.	22 24	15 à 17
Paille seig.	27 29	» à »

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 144. VENDREDI 22 DÉCEMBRE 1843

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATH.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION.

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 23 DÉCEMBRE.

Du Recrutement de l'Armée.

Les plus graves intérêts de la société exigent une réforme immédiate du mode actuellement en usage pour le recrutement de l'armée; le gouvernement a présenté, l'année dernière, à la chambre des pairs un projet de loi tendant à reconstituer sur d'autres bases l'élément militaire; la chambre des députés aura à s'en occuper dans la session prochaine. M. Joffrès, avocat à la cour royale, a fait de l'élément militaire en France et des lois qui le régissent l'objet de ses recherches. Sa première cause fut la défense d'un père de famille compris en 1828, à l'âge de 32 ans, comme jeune soldat, sur les listes de recrutement du département de la Seine. Cette circonstance a décidé M. Joffrès à suivre de préférence la partie de la législation qui se rapporte au recrutement. Les opinions qu'il a émises sur les lois qui frappent les soldats retardataires, ont été en partie admises dans la loi de 1832. C'est donc un homme compétent, et de plus un homme sérieux, qui vient, au nom de l'intérêt public, dire son sentiment sur le recrutement de l'armée. Le moment est opportun.

On sait que la Restauration compta, après l'abolition de la conscription, sur les enrôlements volontaires pour remplir les cadres des légions départementales, substituées aux régiments; personne ne s'enrôla. La Restauration fut, dès son début, forcée d'en revenir, sous une forme déguisée, à une loi révolutionnaire, œuvre d'un maréchal sorti des rangs de l'armée républicaine, à la conscription.

Cette loi, modifiée ultérieurement à diverses reprises, ne va plus à nos mœurs; ses résultats la condamnent, et, nous le reconnaissons avec l'auteur, c'est dans son principe qu'il faut la réformer. M. Vivien, rapporteur de la loi, a eu raison de le dire à la tribune : « Les jeunes gens aiment mieux se livrer aux plus rudes travaux, » aux métiers les plus pénibles, que d'être condamnés à dépenser » leur activité dans les stériles emplois de la vie militaire. »

M. Joffrès veut qu'on change l'impôt du sang en une carrière, offrant à ceux qui l'adoptent des avantages égaux à ceux de toute autre carrière; il veut, en outre, que le service militaire cesse d'être la plus lourde et la plus redoutée des charges publiques. Il faut, dit M. Joffrès, que la loi nouvelle frappe directement ou indirectement sur tous les jeunes Français de l'âge de vingt ans.

Nous nous associons à ces principes, qui peuvent seuls donner à la France une armée digne d'elle.

Certainement, dans l'état actuel des choses, ce but ne saurait être atteint. Il n'y a sous le drapeau que ceux qui ne peuvent pas payer un remplaçant. Quelques chiffres feront ressortir les progrès du dégoût pour la carrière militaire.

En 1805, il y avait plus de 100,000 hommes sous les drapeaux; les remplaçants formaient un peu moins du *huitième* de l'armée; ils en formaient le *cinquième* en 1826, le *quart* en 1835, le *tiers* en 1842. Les relevés officiels accusaient, au 1er janvier 1842, sur un effectif de 337,000 hommes, 101,366 remplaçants présents au drapeau. Les remplaçants, aujourd'hui encore en minorité, formeront bientôt dans les corps la majorité de leur effectif; alors il n'y aura plus de possibilité de maintenir la discipline.

Qu'on y prenne garde, ceci touche aux intérêts les plus graves de la nation.

Qu'on se figure une armée de remplaçants entre les mains d'un pouvoir poussé par des circonstances quelconques dans une voie de violence.

En 1839, sur 142 jeunes soldats appelés par la loi, il y avait 1 condamné; il y en avait 1 sur 59 remplaçants.

La proportion contre les remplaçants augmente comme la gravité des peines. Pour les condamnations afflictives et infamantes, et les condamnations capitales, les jeunes soldats n'ont qu'un condamné sur 1,954; les remplaçants en ont 1 sur 371!..

La proportion redouble quand il s'agit de l'expulsion des corps pour inconduite habituelle. Les jeunes soldats ont fourni aux compagnies de discipline 1 homme sur 1,320; les remplaçants, 1 sur 179!...

Ces chiffres parlent-ils assez haut? N'est-il pas urgent d'arrêter les progrès de la démoralisation de l'armée?

Les tables de mortalité ne sont pas moins instructives; la perte de l'armée, sur les remplaçants seulement, est de plus de 25 pour cent par année.

Après avoir déduit très logiquement les conséquences fatales de cet ordre de choses, après avoir démontré combien il est absurde d'abolir les jeux et la loterie et de soumettre aux chances du jeu et de la loterie le service militaire, M. Joffrès s'élève avec une indignation que partagent tous les gens de bien contre ces infâmes repaires connus sous le nom de *bureaux de remplacement*. C'est là une plaie qu'il faut, à tout prix, faire disparaître.

« Tant qu'il y aura des remplaçants, dit M. Joffrès, il y aura des » recruteurs qui iront raccoler les individus mis à prime par tête; » il y aura des entremetteurs qui les logeront et se rendront maî- » tres absolus de leurs personnes en flattant et en excitant les pas- » sions les plus dégradantes.

» Au moment où nous écrivons ces lignes, cinq agents de rempla- » cement sont accusés devant la cour d'assises de la Seine d'avoir » falsifié les pièces d'un remplaçant. La même cour a jugé une af- » faire où l'on voit un remplaçant dissipant le prix de son rempla- » cement avec des filles publiques et des repris de justice, ses amis. » Un des témoins a fait connaître qu'entre six consommateurs dont » deux femmes, il avait été bu 44 bouteilles de divers vins en un » seul repas. Deux des convives ont été condamnés à six ans de ré- » clusion et à l'exposition.

» L'amphytrion a rejoint le drapeau; quel soldat honnête, con- » naissant cet antécédent, voudrait être le frère d'armes d'un » homme qui vivait dans une société de voleurs et de prostituées! »

M. Joffrès propose un impôt de 100 à 800 fr. obligatoire par tous ceux qui ne voudraient pas servir. Cet impôt produirait une masse répartie entre tous les soldats appelés sous le drapeau, à l'expiration de leur temps de service.

M. Joffrès ne dispense pas du service en argent les hommes que la loi exclut aujourd'hui du service actif pour défaut de conformation. La mise à exécution d'un pareil système offrirait sans doute des difficultés; mais nous y voyons une idée juste et généreuse, celle de faire, comme le veut la loi fondamentale de l'Etat, que les charges publiques soient également supportées par tous les citoyens.

Nous espérons que les chambres profiteront des lumières qui ont été apportées depuis peu sur cette question, et qu'elles tiendront compte des progrès de l'opinion publique.

Renseignements coloniaux.

On nous communique les renseignements qui suivent sur les Antilles anglaises :

« ANTIGOA. — Malgré les désastres du tremblement de terre, la récolte a non-seulement atteint, mais dépassé la moyenne. Jusqu'à ce jour on a embarqué 15,000 boucauts de sucre en sus des rhums, des mélasses et de la consommation de la colonie. Il en reste encore 3,000 boucauts à fabriquer.

» LA TRINITÉ. — Excédant de la récolte de 1843 sur celle de 1842 : sucre, 3,505 boucauts; mélasses, 2,079 poinçons.

» GUYANE ANGLAISE. — L'excédant des exportations du troisième trimestre de 1843, comparé au troisième trimestre de 1842, a été de 2,521 boucauts de sucre, 3,192 poinçons de mélasse. Si l'on évalue, d'après la moyenne obtenue au poids public, la contenance du boucaut de sucre 1080 livres et celle du poinçon de mélasse à 110 gallons, l'excédant en faveur du troisième trimestre de 1843 est de 4,125,280 livres de sucre, et 351,120 gallons de mélasses, ce qui donne pour toute l'année un excédant de 16,501,120 livres de sucre et de 1,404,480 gallons de mélasse.

» La culture s'est améliorée et développée cette année. Le coût de la production a considérablement diminué, ce qui a eu lieu non par suite d'une réduction dans les salaires, mais par les réductions que l'on a obtenues dans les frais généraux, et particulièrement dans les frais de ce qu'on pourrait appeler l'état-major des plantations à sucre, les *médecins*, les économes, les contre-maîtres.

» Le système de métayage entre le propriétaire et le cultivateur s'établit lentement. Ce système tend néanmoins à devenir général. A la plantation *Shoon-Ord*, huit ou dix familles de fermiers se sont déjà établies d'une manière satisfaisante. On espère que l'*excavateur*, machine à creuser des fossés, sera bientôt en activité sur la plantation Houston. La charrue à vapeur fonctionnera aussi bientôt sur la plantation de sir Michael M'Turk. »

Les renseignements qui précèdent, sur l'accroissement des produits en 1843, sont tout-à-fait insuffisants, et l'on ne peut en tirer aucune conclusion absolue sur l'amélioration du travail dans les colonies anglaises.

Les partisans de l'émancipation ont le tort d'invoquer l'autorité de certains faits et de citer des chiffres, sans exprimer les causes, sans même en tenir compte. Nous engageons les esprits généreux qui poursuivent avec zèle la mesure de l'affranchissement des noirs esclaves, à ne nous communiquer que des documents bien sérieusement étudiés.

Vous dites que la production s'est accrue à la Guyane, à la Trinité, etc., sans qu'il soit possible au lecteur impartial de rien savoir des vingt causes diverses auxquelles peut être dû cet accroissement. Supposez que quelque colon inquiet et désireux de faire obstacle à vos projets, annonce dans le journal le *Globe*, feuille vendue aux intérêts de l'esclavage, que la production du sucre, à l'île Maurice, qui s'élevait à 80 millions il y a trois ans, est descendue en 1843 à 60 millions. Le *Globe* ne manquera pas de conclure très chrétiennement à la nécessité de conserver le régime servile. Le *Globe* mentira impudemment dans ses inductions; son correspondant aura pourtant exprimé avec exactitude le fait qui se produit à Maurice.

Le public, qui ne voit pas la raison des choses, tire ainsi les conclusions les plus contradictoires des faits qu'on lui expose soit avec légèreté, soit avec mauvaise foi.

Ce sont donc les causes qu'il faudrait connaître et étudier. Malheureusement, des observations approfondies ne se font pas à deux ou quatre mille lieues avec facilité, et l'on peut affirmer que très peu de personnes, en Europe, ont une idée fidèle des faits accomplis aux colonies.

L'appauvrissement de la production à l'île Maurice est particulièrement le résultat d'une grande sécheresse dont la colonie souffre depuis deux ans. Mais il faut dire aussi que la diminution des bras employés à la culture a contribué, pour une part, à cet appauvrissement.

En somme, nous pensons qu'il faut se défier de tous ces petits faits isolés qu'on se jette des deux parts à la tête.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'émancipation des esclaves est un devoir d'humanité que l'Europe chrétienne doit accomplir sans retard;

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette mesure peut être opérée sans danger pour la tranquillité publique aux colonies;

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au point de vue économique, l'émancipation dans les colonies anglaises a eu de notables inconvénients et causé de vives souffrances;

Ce qu'il y a de certain, c'est que les noirs eux-mêmes ont eu,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1).

LIVRE PREMIER.

I.

Les bois de la Vernusse.

Pour ceux qui pendant l'hiver, s'en vont battant le pavé de Paris, après à la gloire et à la fortune : il est doux, au printemps, de courir les champs, de fuir les idées pour vivre avec les sensations, de fermer sa tête et d'ouvrir son âme.

Il ne faut pas s'y tromper, Paris n'est point encore une ville si maudite et réprouvée qu'on le crie à toute heure. Les exhalaisons d'avril peuvent percer l'affreuse vapeur du bitume; les chaleurs de mai sont quelquefois plus engageantes que les fureurs de convoitise et d'orgueil.

Que font alors les poètes, les historiens, les romanciers, les publicistes deux beaux volumes, évocation vraie et complète d'un siècle tout entier. — Son livre avait eu le plus beau succès, et le nom de Julien Pâris avait acquis une juste célébrité.

Chaque année ce jeune homme plein de sensation vives et poétiques ne faisait point défaut aux pérégrinations du printemps; il mettait deux mois à visiter une province.

En 1840, vers la fin du mois d'avril, il résolut de parcourir le Berry, province ignorée qui conserve encore un grand ferment d'énergie, une couleur originale et antique. Ce pays n'a d'histoire que dans ses traditions. Quoique César y ait traîné ses aigles et ses légions triomphantes, quoique Charles VII y soit mort, que Louis XI y soit né, que Louis XIV l'ait doté de franchises, à peine semble-t-on se souvenir de ces grands terrains solitaires où semblent à chaque instant se vérifier les prédictions de Virgile :

Galeas pulsabis inanes...
Grandia que effossis mirabitur ossa sepulchris.

Dans les romans de George Sand, Julien avait vu le Berry gracieux et pittoresque; il voulait voir le Berry sauvage, inculte, soucieux, inha-

jambe était fine, chose rare au pays. Cet animal avait quatre ans, il bondissait comme une chèvre; son poil était d'un noir bleuâtre; ses yeux pleins de feu et ses naseaux pleins de fumée.

Julien le dressa en moins de huit jours, le paya cinquante louis, et se trouva prêt le 12 mai à commencer son voyage.

Julien Pâris était un beau jeune homme à figure douce et grave. Sa taille était élevée, son front large et carré. Ses yeux, d'un bleu vif et limpide, brillaient sous des sourcils bien espacés; ses mâchoires étaient blanches et belles, son menton énergiquement coupé : la teinte pâle de ses joues, et des lèvres minces complétaient cet ensemble de calme apparent et d'énergie intérieure.

Julien Pâris était une de ces natures sans fougue extérieure qui ne crient point contre le monde, mais qui, le connaissant beaucoup, finissent par le dominer, — quand les passions n'y viennent point mettre le holà.

Ce fut donc le matin du 14 mai que Julien, à cheval, sa valise en croupe, sortit du village de Saint-Christophe pour s'avancer vers Vatan.

Après une heure de marche dans des terrains sablonneux et difficiles,

sous quelques rapports, à souffrir du changement opéré aux colonies La note publiée ci-dessus donne à cet égard un renseignement précieux, et nous étions, quant à nous, parfaitement édifiés à cet égard. Les salaires, dit notre correspondant, n'ont pas été réduits; mais on a obtenu des réductions dans les frais généraux d'exploitation, par la suppression des médecins, etc. Voilà qui est fort triste. Il est évident que les noirs sont ainsi abandonnés dans leur ignorance, chargés de pourvoir eux-mêmes aux soins médicaux pour leur famille. Or, ces pauvres gens se livreront à des empiriques de leur classe, et la santé générale, au sein de ces populations malheureuses, recevra de fâcheuses atteintes. Il est évident que, dans une transformation saine des éléments sociaux aux colonies, les noirs ont besoin de trouver autour d'eux le secours d'une tutelle bienveillante. La suppression du service médical, notre correspondant le comprendra aisément, est, en fait, une réduction sur les salaires.

Il convient donc, d'une part, que la France procède immédiatement à la transformation du régime colonial, et, de l'autre part, que l'on cherche les moyens d'épargner à l'industrie sucrière et aux planteurs, dont les droits doivent être ménagés, aux noirs eux-mêmes, les pertes et les souffrances que les colonies anglaises ont eu à supporter.

C'est sur ces bases que nous étudierons la question de l'émancipation des noirs.

DES CAISSES D'EPARGNE (1).

LES CAISSES D'ÉPARGNE TRANSFORMÉES EN INSTITUTIONS DE CRÉDIT.

RESUMÉ.

Nous avons commencé par donner une idée générale du crédit; nous en avons en quelques mots, et aussi clairement qu'il nous a été possible, défini la nature et les effets, signalé les avantages. Nous avons indiqué qu'une organisation normale et complète du crédit ne pouvait être tentée qu'à la condition d'une organisation préalable de l'industrie, et nous avons reconnu en même temps que, dans l'état actuel des idées, des préjugés dominants, sous l'empire des lois économiques qui nous gouvernent, une pareille entreprise rencontrerait des obstacles à-peu-près insurmontables. Nous avons dû nous borner dès-lors à chercher comment on pourrait tirer le meilleur parti des institutions de crédit compatibles avec notre système industriel. Nous avons déterminé le rôle du capital et du travail dans la production. Nous avons constaté qu'il y avait aujourd'hui beaucoup de capitaux sans emploi, beaucoup de bras sans ouvrage, et nous avons donné à comprendre que si, à l'aide d'une combinaison quelconque, on pouvait utiliser à-la-fois ces bras et ces capitaux, on arriverait à créer une source féconde de richesses et de revenus.

Appliquant ensuite ces principes aux caisses d'épargne, il nous a semblé que ces établissements pouvaient servir d'intermédiaire entre les capitaux disponibles et les travailleurs de bonne volonté, et devenir le germe d'une puissante organisation financière.

Mais pour rester dans les termes de la question actuelle, nous nous sommes contenté de chercher un emploi aux fonds épargnés, en indiquant toutefois que si le placement des économies des ouvriers venait à être facilement opéré, ce qui est probable, il n'y aurait aucun motif pour ne pas accueillir plus tard, aux mêmes conditions, les épargnes des classes aisées et des classes riches, pour ne pas utiliser ainsi tout le capital qui ne circule pas.

Nous avons été naturellement amené à examiner l'organisation actuelle des caisses pour voir s'il ne serait pas possible de leur donner une organisation meilleure; nous avons critiqué l'emploi donné aux fonds de ces caisses; nous avons montré le danger, l'inconvénient, la stérilité du placement en rentes, du dépôt pur et simple au trésor. Nous avons posé en principe que les sommes provenant de l'épargne devaient être employées d'une manière productive, destinées avant tout à commanditer le travail des classes laborieuses; qu'elles ne devaient, en aucun cas, être consacrées à solder les dépenses publiques, pas même être entassées dans les coffres du trésor; nous avons dit, enfin, qu'elles devaient être rendues à la circulation pour aller vivifier le travail et l'industrie.

Nous avons présenté l'ébauche d'un projet ou de plusieurs projets, dont les avantages réunis consistent : 1° à assurer aux déposants, comme aujourd'hui, la garantie de l'Etat pour le remboursement à volonté du capital et pour le service exact des intérêts; 2° à décharger le trésor des frais onéreux que coûtent les intérêts des dépôts, puisque ces intérêts seraient payés par les emprunteurs ou couverts par les bénéfices des caisses transformées; 3° à rendre le crédit des caisses complètement indépendant du crédit public, l'Etat dans notre système se bornant à contrôler l'emploi des fonds, sans jamais pouvoir en disposer; 4° à donner aux sommes épargnées un emploi productif; 5° à faire commanditer le travail d'une partie de la classe ouvrière par les économies des travailleurs, c'est-à-dire par les petites épargnes réunies; 6° à combattre l'usure et à faire baisser le taux de l'intérêt, à régulariser la distribution des capitaux sur tous les points de la France; 7° à établir une vaste société d'assurances mutuelles; 8° enfin, à faciliter le transport et la circulation des capitaux, etc., etc.

Nous avons placé nos caisses sous la protection immédiate du gouvernement, tout en donnant comme contre-poids, le contrôle et la surveillance des opérations aux délégués des conseillers municipaux; nous avons centralisé ou plutôt associé entre elles toutes ces institutions, pour arriver au plus vaste système de mutualité et de solidarité.

Le gouvernement, quelle qu'en soit la forme, c'est, en principe, la direction des intelligences, des activités, des forces sociales. Eh bien! toutes les forces, toutes les activités doivent être dirigées, et dirigées le mieux possible dans l'intérêt de chacun et dans l'intérêt de tous.

Le crédit, du reste, est une arme trop puissante pour qu'il soit permis aux particuliers ou aux compagnies d'en user et d'en abuser à leur gré.

Nous avons, dans notre projet, sacrifié aux préjugés de l'époque, à l'idole du jour, en admettant en principe la *concurrence*, que nous considérons comme une chose mauvaise. Mais, puisqu'on ne veut pas absolument entendre parler d'association ni d'organisation, il est bon peut-être de prouver aux spéculateurs que la concurrence, qu'ils invoquent dans leur intérêt, peut être fatale aux capitalistes eux-mêmes tout aussi bien qu'aux pauvres ouvriers; il est bon de leur prouver que la concurrence ne peut lutter contre l'organisation; il est bon de les battre sur leur terrain avec leurs propres armes, de les ramener ainsi par la force même des choses aux vrais principes, à l'ordre, à la justice, à l'association.

Par les caisses d'épargne organisées, un gouvernement habile et intelligent peut, selon les besoins, activer ou ralentir d'une manière indirecte la production, distribuer le crédit et le régulariser, affranchir le travail de la domination des capitalistes et des banquiers. Il peut immédiatement rendre le taux de l'intérêt uniforme dans toute la France, et faire baisser le loyer des capitaux.

Loin d'avoir à subir désormais la protection insolente des hauts barons de la finance, et de se trouver à la merci de quelques spéculateurs pour les grandes entreprises d'utilité générale, il peut leur dicter la loi et les amener à composition.

Un Rothschild pourra se retirer dans sa tente et refuser à l'Etat son concours. Que le gouvernement fasse un appel au peuple, aux ouvriers; qu'il demande à emprunter des millions pour accomplir des travaux productifs... Les ouvriers de France, plus riches que Rothschild, offriront volontairement à l'Etat leurs bras et leurs capitaux au besoin; et sans qu'il faille implorer et fléchir cet Achille du coffre-fort, on pourra percer des routes, construire des ponts, creuser des canaux et défricher des terres. Les ouvriers prêteront à la France, et la France les remboursera.

Nous ne voulons point dire par là que l'Etat doive avoir la faculté de disposer à son gré des fonds de l'épargne. Il devra demander aux déposants leurs concours volontaire et n'employer en grands travaux que les sommes à ce destinées par les déposants eux-mêmes. Nous indiquerons sommairement la combinaison financière en traitant des ateliers agricoles. On verra que les garanties des déposants, pour le remboursement à volonté du capital et pour le service exact des intérêts, ne seraient en rien diminuées, *au contraire!*

Le projet dont nous venons d'esquisser l'ébauche est certes bien loin de répondre à nos idées. Si nous y trouvons le germe d'une institution qui pourrait prendre de grands développements dans l'avenir, nous ne saurions y voir une organisation normale du crédit. Nous ne nous abuserons point sur la valeur théorique d'une telle conception, et des premiers nous reconnaissons qu'elle est incomplète.

Non, ce n'est pas là une organisation du crédit, et nous tenons à faire cette déclaration à une époque où les plus minces projets de réforme sont présentés avec emphase comme des moyens infaillibles de guérir tous les maux, d'extirper tous les abus. Nous tenons pour insuffisantes la réforme pénitentiaire, la réforme des tarifs, et toutes les réformes de même nature. Nous ne croyons point que l'organisation du travail, dont on parle tant, puisse être résolue par l'établissement d'un conseil de prud'hommes, d'une caisse de retraite, des marques de fabrique, de sociétés de patronage et autres institutions économiques et philanthropiques de même espèce qui obtiennent aujourd'hui grande faveur. Le bonheur de la France ne tient pas à si peu de chose. Réprimer les abus, soulager la misère, c'est bien; mais, qu'on ne l'oublie pas, tant que les causes subsisteront, les effets continueront à se produire.

Néanmoins, quelque insignifiants que paraissent nos projets aux hommes qui connaissent les véritables causes du mal dont nos sociétés sont atteintes et rongées au cœur, nous craignons une chose, c'est que ces projets ne soient pas trouvés encore assez inoffensifs, assez innocents, par les hommes pratiques, pour mériter d'être pris en considération.

Ces projets pourront en outre contrarier bien des intérêts aujourd'hui tout-puissants; et il se rencontrera sans doute des écrivains libéraux qui se chargeraient au besoin d'en signaler les inconvénients et même le danger pour la classe ouvrière, pour la liberté des travailleurs!

Il est une objection qui se présentera à beaucoup d'esprits: si vous faites refluer dans la circulation proprement dite les millions des caisses d'épargne, vous prenez la place des banquiers et des escompteurs, vous rendez leur industrie inutile. Que feront-ils de leurs capitaux? que deviendront les compagnies d'assurances?

Le grand malheur si les banquiers, si les capitalistes, qui peuvent *immobiliser* leurs fonds, eux, et vivre de leurs revenus, sans avoir besoin d'entamer leur capital dans les temps de crises, dans les jours de chômage ou dans la saison rigoureuse; le grand malheur s'ils étaient réduits à placer leurs fonds dans l'industrie agricole, par exemple, dans les chemins de fer et les canaux, dans les entreprises d'irrigations, de desséchements et de reboisements; à les consacrer enfin à la production véritable au lieu de s'en servir, comme aujourd'hui, pour agioter, spéculer, percevoir des commissions et des courtages, prélever des droits seigneuriaux sur la production et la consommation, sur le travail et sur les travailleurs!

En terminant, nous avons encore à faire une déclaration. Nous n'avons point la prétention d'avoir rien inventé, rien découvert; et comme il faut rendre justice à qui de droit, nous reconnaissons ici que nous avons beaucoup emprunté, pour la partie théorique, à M. Aug. Cieszkowski, qui a publié sur le crédit le livre le plus complet, à tous égards, et le plus remarquable que nous ayons lu (1); que nous avons beaucoup emprunté aussi à une brochure publiée par MM. Pereire (2).

Nous publierons, sous très peu de jours, la seconde partie de ce travail; nous expliquerons comment, à l'aide des avances fournies par les caisses d'épargne et sans immobiliser définitivement ces capitaux, on pourrait créer des ateliers de travail agricole, augmenter la surface cultivable du sol et la richesse territoriale, assurer en tout temps de l'ouvrage aux travailleurs de bonne volonté.

(1) Voir nos numéros des 15, 16 17, 19 20, et 21 décembre.

(1) Du crédit et de la circulation. 1 vol. in-8. Paris 1839; chez Treuttel et Wurtz.

(2) Projet de banque présenté le 4 septembre 1830.

Les Messagers parisiens.

Ce ne sont point seulement les idées d'organisation qui se propagent et gagnent chaque jour du terrain, ce sont aussi les faits; on essaie d'introduire des mesures d'ordre et des garanties dans certains travaux où régnait autrefois l'anarchie la plus déplorable et l'irresponsabilité la plus complète. Dans les villes, bien des travaux ont été déjà confiés à la surveillance immédiate de l'autorité municipale, et convertis pour ainsi dire en services administratifs : ainsi, l'éclairage et le balayage des rues, l'enlèvement des boues, le service des voitures de place, etc., tout cela n'est pas abandonné au libre caprice de chacun, tout cela est soumis à certaines conditions imposées par l'autorité, et les choses n'en vont pas plus mal. Une compagnie particulière, s'emparant d'une œuvre à laquelle aurait dû songer l'administration, vient d'organiser un service de commissionnaires sous le nom de *Messagers parisiens*; cette nouvelle tentative d'organisation nous paraît digne d'être examinée, car on y trouve quelques enseignements qui pourraient être utiles dans d'autres essais du même genre.

Il y avait dans l'ancien état des choses plusieurs inconvénients. Si vous cherchiez un de ces commissionnaires qui stationnent d'ordinaire au coin des rues, il arrivait presque toujours que votre homme était en course au moment où vous en aviez besoin. Si vous ne pouviez surveiller vous-même le commissionnaire, qui vous garantissait que votre commission serait remplie fidèlement? vous n'aviez aucun moyen de vous en assurer. Puis il vous fallait débattre des prix, et le plus souvent subir la loi de celui que vous aviez employé, car la police, qui délivre bien à ces hommes une plaque particulière, n'a fixé pour leurs services aucun tarif spécial : c'eût été, à ce qu'il paraît, plus contraire aux saines doctrines économiques que la fixation d'un tarif pour le service des cochers.

Toutes ces difficultés, et bien d'autres encore, sont complètement résolues par l'organisation des messagers parisiens. Au lieu d'individus non responsables, vous trouvez une compagnie qui répond non-seulement de l'exactitude, mais encore de la fidélité de ses employés; au lieu de débattre des prix avec des gens parfaitement libres d'exiger ce que bon leur semble, vous avez un tarif qui vous indique des prix fixes, gradués selon la nature des services et la longueur des courses. A toute heure du jour, à toute heure de la nuit, vous trouvez des hommes prêts à marcher, prêts à vous servir; vous n'avez qu'à entrer dans un des bureaux établis par la compagnie dans les différents quartiers de la ville. Chaque bureau contient un nombre d'employés proportionné à l'importance du quartier; c'est au chef du poste que vous avez à faire.

Ici la compagnie a adopté une excellente mesure administrative. Quand vous avez donné vos ordres au chef ou brigadier de service, il les inscrit aussitôt sur un registre à souche qui porte un numéro d'ordre, le numéro du messager, la nature du service, la destination et l'heure du départ; puis on vous remet un bulletin qui répète les numéros et porte le prix que vous avez payé. Au retour, le brigadier inscrit l'heure à laquelle est rentré le messager. Par cette combinaison, la compagnie connaît l'emploi du temps de chacun de ses hommes, et si quelque erreur ou quelque infidélité était commise, vous avez, en présentant votre bulletin, un moyen de recours contre la compagnie qui se déclare responsable.

Ajoutez à cela que tous les messagers portent un uniforme avec une

---

Pays heureux d'être isolé! Il a gardé quelque chose de la rustique âpreté du moyen-âge; il a du sang gaulois pur dans les veines, puis aussi du sang romain, des têtes carrées, et des blés de six pieds de haut.

Avant d'arriver sous les premiers ombrages, le cavalier s'arrêta quelques moments en face de l'ancienne abbaye de la Vernusse.

C'est encore un beau et large bâtiment, une ancienne communauté de religieuses, un sanctuaire consacré seulement aujourd'hui par la ruine, les carreaux brisés et les lierres.

A quelle époque remonte la fondation de ce couvent? — Peut-être à celle où saint Phalier, perché sur le clocher de Chabris, faisait à saint Eusice des signes de courtoisie et d'intelligence.

Julien entra sous une magnifique allée de chênes, belle de désordre et d'irrégularité. Il se mit à siffler un air de chasse, et mille échos lui répondirent. — Les branches humides de rosée arrêtaient son cheval au passage; l'animal secouait la tête avec colère, et Julien cueillait en passant des glands et des pommes de chêne.

Bientôt il apperçut le ciel à l'autre ouverture de la forêt. Quelques vieux troncs gisaient par terre, des piles de bois coupé attestaient la présence de l'homme; et çà et là la digitale aux fleurs de pourpre, les graines rouges de petits houx, les hautes tiges d'asphodèle, tranchaient

sa route, regarda vers la gauche, et sous un vieux orme demi-brisé, il distingua deux figures humaines.

— Bon! se dit-il, si cela parle, je vais savoir mon chemin.

Le jeune homme donc dirigea son cheval vers le gros arbre, qui, isolé dans de grandes bruyères, ombrageait une flaque d'eau, tout juste assez propre pour qu'on pût y laver des vêtements.

Il y avait là une jeune fille que Julien ne voyait que par derrière. Elle était dans l'eau jusqu'à la cheville, et avait ses jupes relevées entre les jambes, selon la coutume du pays. L'enfant lavait du linge; elle avait l'air peu rustique, la jambe fine et blanche, la taille courte, mais bien prise.

Elle tourna la tête à l'arrivée de Julien, qui sourit d'aise à voir deux yeux perçants et noirs, une peau brune et rose, des dents de perle, deux bras ronds et potelés.

—*Margaritam antè porcos!* pensa Julien Pâris. Comment t'appelles-tu, ma fille? demanda-t-il d'un air affectueux

—Sémiramis! répondit la jeune fille sans se troubler.

Julien fit un bond sur son cheval en répétant : Sémiramis!

—Eh bien! Sémiramis, ajouta-t-il, peux-tu m'enseigner le chemin de Vatan?

D'une main, la belle fille agitait une branche de chêne qu'elle s'amusait à tremper dans l'eau; de l'autre elle soutenait un large chapeau de paille et un livre.

— Un livre! s'écria Julien. Qu'est-ce que cela veut dire? Suis-je au temps des fées, des génies?...

Il s'avança respectueusement vers la jeune solitaire, toute honteuse de se voir ainsi examinée.

— Mademoiselle, pourriez-vous m'enseigner?...

Julien resta court dans sa phrase; il admirait toujours.

— Comment est-il possible, se demandait-il tout bas, que dans ce nid à rats, dans ces taudis infâmes, on puisse rencontrer d'aussi étranges créatures? Voilà une rencontre bien singulière!

— Monsieur, dit Sémiramis, d'un petit air coquet et déluré, si vous voulez venir à la ferme, on vous enseignera votre chemin.

Julien tourna la tête, et aperçut entre les arbres, à quelques mille pas de là, les toits élevés d'une maison de quelque apparence.

— Si, sans aller plus loin, monsieur veut venir trouver mon grand-père, dit la jeune Adda, comme flattée de la préférence des regards du beau jeune homme, il est au village, et pourra indiquer...

Julien, sans se faire prier, descendit aussitôt de cheval, prit la bride à

plaque numérotée et qu'ils sont soumis à la surveillance d'un inspecteur par quartier, d'un inspecteur général par trois arrondissements. Il y a donc là des mesures d'ordre et des garanties résultant du fait même de l'organisation. Trouverait-on de pareils avantages dans l'isolement, dans l'incohérence et l'anarchie ?

Pénétrons plus avant dans l'institution des messagers parisiens, arrivons à la rétribution des employés. Ici encore nous allons rencontrer des enseignements pleins d'intérêt.

Au début de ses opérations, la compagnie donnait à ses employés un traitement fixe de 2 fr. 50 c. par jour, quel que fût leur travail. Mais ce mode produisit bientôt de fâcheux résultats qui forcèrent les administrateurs à l'abandonner. Bon nombre de travailleurs exécutaient mollement leur tâche et se reposaient sur le zèle des plus laborieux; ceux-ci, à leur tour, se décourageaient en voyant toute la peine retomber sur eux sans que leur rétribution en fût augmentée. Un homme qui, par son activité, était parvenu à gagner 5 ou 6 fr., et qui ne recevait que 2 fr. 50 c., se trouvait évidemment lésé; d'un autre côté, celui qui n'avait rapporté à la société qu'une somme inférieure à 2 fr. 50 c., n'en recevait pas moins le salaire tout entier, de telle façon que la compagnie, qui semblait exploiter à son profit ses travailleurs les plus actifs, perdait en réalité d'une part ce qu'elle gagnait de l'autre, et ne pouvait même parvenir à couvrir ses frais. La paresse vivait aux dépens de l'activité, et cet abus amenait à sa suite d'autres abus non moins graves; c'étaient de fréquentes altercations entre les travailleurs, des plaintes continuelles de la part des plus zélés, des discussions de chaque instant avec les inspecteurs; on perdait beaucoup de temps, le service souffrait. Sur le rapport de ses inspecteurs, la compagnie fit des épurations et renvoya les ouvriers paresseux ou nonchalants; mais ces réformes furent impuissantes, et les abus continuèrent; il y avait au fond des choses un vice radical : c'était le faux système de la répartition, c'était le manque d'émulation et du sentiment de la solidarité qui, en réunissant les hommes, les rend ingénieux et forts.

Éclairée par l'expérience, l'administration décida que chaque poste de messagers formerait désormais une association de travailleurs qui partageraient par portions égales le bénéfice de leurs journées;

Que, pour indemniser l'entreprise de ses frais considérables, — direction, matériel, location des bureaux, etc., — un prélèvement fixe serait fait à son profit sur la part de chaque homme, le surplus des bénéfices restant acquis aux travailleurs.

A l'instant même il se fit un changement favorable dans les hommes et dans les choses. L'épuration des postes, jugée jusqu'alors presque impossible, s'opéra d'elle-même; les plus paresseux demandèrent leur congé ou furent obligés, par les ouvriers sociétaires, d'aller porter ailleurs leur nonchalance; ceux qu'une mauvaise rétribution avait découragés sentirent renaître en eux le zèle et l'ardeur, la mauvaise volonté disparut; les travailleurs qui se connaissaient et savaient s'apprécier mutuellement, formèrent aussitôt des groupes unis et solidaires, et l'intérêt de chacun devenant l'intérêt de tous, la police fut facile, l'ordre constant, les bénéfices plus considérables.

Qu'a-t-il fallu pour opérer un changement si prompt, si favorable aux ouvriers comme aux entrepreneurs? Tout simplement intéresser le travailleur aux résultats de son œuvre.

Ce fait et tant d'autres faits analogues mettent en lumière, mieux encore que ne le ferait le raisonnement, un des vices nombreux du salariat. L'ouvrier qui n'est nullement intéressé à l'entreprise à laquelle il concourt par son travail, qui reçoit toujours le même salaire, quels que soient les bénéfices de l'entrepreneur, dont le zèle n'est excité ni par l'émulation ni par l'espérance d'améliorer sa condition malheureuse, cet ouvrier-là est toujours un mauvais ouvrier. Qu'on associe le travailleur aux bénéfices de l'entreprise, qu'on excite son zèle par l'intérêt, aussitôt l'ouvrier maladroit devient habile, le nonchalant devient actif, l'insouciant est plein de zèle, le paresseux est ardent au travail : l'homme est transformé.

Qu'on observe les faits avec soin, qu'on les étudie, qu'on les compare, et tout homme de bonne foi reconnaîtra bientôt la supériorité du principe de l'association et de la solidarité sur le principe du salariat et de l'isolement. Quand cette vérité aura saisi les intelligences, on comprendra alors la nécessité d'appliquer à tous les travaux, à toutes les industries, ce principe de l'association, si puissant, si fécond, si favorable au développement de la richesse sociale et au bien-être du travailleur.

Il est fait un prélèvement sur les bénéfices de chaque homme pour former une caisse de réserve destinée aux besoins imprévus. On pourrait, en élevant, s'il le faut, le taux de ces retenues, constituer un fonds commun à partager entre les divers groupes, afin d'établir un certain équilibre de répartition. Puisqu'il a été bon d'associer les hommes dans le groupe, il serait bon aussi d'associer les groupes entre eux, et de les rendre solidaires. Ce n'est pas la faute des travailleurs s'ils se trouvent placés dans des postes moins avantageux; il serait donc juste que les postes les plus favorisés vinssent au secours des autres.

Pour compléter l'organisation des messagers parisiens, dont le personnel nombreux se prête admirablement à ces institutions de prévoyance, il conviendrait de fonder également une caisse de secours en cas de maladie; peut-être pourrait-on ajouter une caisse de retraite pour les employés qui seraient restés pendant un nombre d'années déterminé au service de la compagnie. Nous engageons vivement les administrateurs des messagers parisiens à prendre en considération l'importance de ces mesures, et à chercher les combinaisons financières qui permettraient d'introduire ces améliorations dans leur utile entreprise.

Enfin il est encore un point sur lequel nous appellerons l'attention des directeurs; notre société est si mal organisée, qu'on ne peut faire un peu de bien sans faire beaucoup de mal; il est certain que l'organisation des nouveaux messagers portera préjudice aux anciens commissionnaires. La compagnie devrait donc faire ses efforts pour absorber dans son sein les travailleurs auxquels elle vient aujourd'hui faire concurrence; en même temps qu'elle servirait ainsi ses propres intérêts, puisqu'elle attirerait à elle des hommes habitués au service, elle ménagerait, par ce moyen, des intérêts acquis qu'on ne saurait trop respecter, car ce sont des intérêts de prolétaires.

ORIENT.

On écrit de Constantinople, le 17 novembre :

« Il s'est passé à Mossoul un fait religieux qui rappelle celui de l'Arménien. Un rajah catholique avait embrassé depuis long-temps l'islamisme, tandis que sa femme et ses enfants, restés catholiques, vivaient séparés de lui. Dernièrement, il demande ses enfants à sa femme; elle refuse. Le conseil de ville donne raison au renégat. La femme se réfugie chez notre

du conseil n'était pas encore aplani le 15 au soir. Néanmoins on compte sur un arrangement amiable.

M. Olozaga continue à s'abstenir de paraître au congrès : de là toutes sortes de conjectures, au milieu desquelles il est difficile de démêler la vérité.

La discussion sur le projet de message à la reine est enfin sur le point de se terminer. Tout fait penser qu'elle sera close le 16.

MM. Isturitz, Alcon et Roca de Togores ont occupé la tribune à la séance du 15. Le premier, qui est, comme on sait, une des notabilités du parti modéré, a fait remarquer qu'il ne partageait pas l'opinion de ses amis politiques, quant à la nécessité présente d'une coalition : « Les coalitions de partis, s'est-il écrié, sont bonnes pour détruire; elles ne valent rien pour gouverner et pour édifier. » Le débat qui, depuis plus de huit jours, occupe le congrès, a paru regrettable à M. Isturitz, et ce qu'il a blâmé surtout, c'est que des hommes d'Etat aient révélé des secrets qui n'auraient pas dû sortir de leur bouche.

M. Alcon, l'un des vice-présidents de la chambre et membre du parti progressiste, a raconté les faits dont il avait été témoin au palais dans la soirée du 29. Son récit ajoute peu de chose à ce qui est déjà connu. Il a déclaré qu'il s'était opposé à ce que le procès-verbal fût dressé, et a terminé en disant qu'il était, pour son compte, disposé à faire partie de la coalition; mais que, si elle venait à se dissoudre, il retournerait dans les rangs des progressistes.

M. Roca de Togores a soutenu que la coalition était nécessaire pour éviter à-la-fois soit une révolution, soit une contre-révolution.

Enfin M. Cortina a pris la parole pour rectifier quelques faits et pour taxer d'imprudente la conduite du président du conseil. « En aucun cas, a-t-il dit, il ne doit être fait usage à la tribune de confidences particulières obtenues dans l'intimité. »

— Les journaux français ont annoncé, d'après les correspondances de Madrid d'abord, que le duc de Rivas allait être nommé ambassadeur à Paris, ensuite que c'était M. Martinez de la Rosa. A cet égard, rien n'était encore fixé à Madrid le 15. Seulement on disait que le titulaire définitif serait l'un des deux personnages ci-dessus nommés, ou bien M. Isturitz.

— Le prince de Carini a été admis, le 14 décembre, comme ambassadeur du roi de Naples, à présenter ses lettres de créance à la reine Isabelle.

— Nous empruntons au *Heraldo* du 15 décembre le compte-rendu de l'incident survenu dans la séance du congrès du 14 décembre.

M. Gonzalez-Bravo, président du conseil : On a prétendu citer, contradictoirement avec la déclaration faite par S. M., et pour prouver que le fait n'était pas vrai, d'autres déclarations antérieures. Je pourrais moi-même, si je le voulais, citer des faits précédents qui convaincraient MM. les députés de l'inexactitude des faits relatés au procès-verbal de la déclaration royale, et mes citations en fourniraient la preuve la plus complète. M. Serrano, dans des entretiens confidentiels m'a parlé d'événements qui pourraient démontrer la possibilité de la perpétration d'un pareil attentat, et je sais que de la bouche de M. Lopez se sont échappées une fois des paroles dans le même sens; je dois ajouter que ce n'était pas la première fois que M. Serrano m'exprimait ses craintes que la reine ne fût pas traitée avec tous les égards dûs à son haut rang. J'invoque ici le témoignage de sa seigneurie.

M. Serrano se levant brusquement et de sa place avec chaleur : Cela n'est pas vrai ! (Sensation.)

Le président du conseil, après un moment de silence et visiblement ému : Hors de cette enceinte je répondrai. Ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas un homme à pouvoir manquer de la sorte à la vérité. Je n'en persisterai pas moins à demander à M. Serrano, et je doute qu'il le dise maintenant avec franchise, je lui demanderai si, dans un dîner donné au palais, il ne m'a pas dit que la conduite de M. Olozaga vis-à-vis de la reine n'était pas convenable.

M. Serrano, de sa place : Je ne me souviens pas de cela.

Le président du conseil : M. Serrano ne se rappelle-t-il pas qu'après avoir parlé dans ce sens avec moi, il aurait conféré de la même manière avec une noble dame qui se trouvait aussi à ce dîner? ne se rappelle-t-il pas qu'il parla encore dans les mêmes termes à un honorable député qui n'est pas ici aujourd'hui, M. Ros de Olano? Sa seigneurie ne saurait nier la vérité de cette assertion, il y a eu des témoins; je respecte la position où se trouve M. Serrano.

M. Serrano : Merci.

Le président du conseil : Je pourrais citer d'autres faits qui viendraient corroborer ce qui est consigné au procès-verbal, et je suis prêt à les soutenir, parce que je les crois véritables.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, le 20 décembre.

Dans la séance du 17, le congrès a adopté, à la majorité de cent et une voix contre quarante-huit, la proposition du message à la reine.

INTERIEUR.

Une ordonnance royale du 17 décembre, insérée au *Moniteur*, nomme juges de paix aux cantons de Montrevel (Ain), Saint-Etienne-en-Devoluy et Aiguilles (Hautes-Alpes), Lezardieux (Côtes-du-Nord), Grenade (Haute-Garonne), Vinay et Corps (Isère), Nort (Loire-Inférieure), Luzech (Lot), Merlerault (Orne), Tauves (Puy-de-Dôme), Ustaritz (Basses-Pyrénées) et Quarré-les-Tombes (Yonne), MM. Huchet, ancien notaire; Dumas, suppléant et maire; Puy, ancien notaire et maire; Prunier, propriétaire; Riempeyroux, suppléant; Brillat, juge de paix à Corps; Didier, avocat et maire; James, avocat; Lurguie, maire; Beauperrey, juge suppléant au tribunal d'Argentan; Cohadon, expert géomètre; Hirigoyen, ancien notaire, et Heroguez, propriétaire.

Plus, vingt-trois suppléants de juge de paix dans les départements des Hautes-Alpes, Ardèche, Creuse, Dordogne, Haute-Garonne, Isère, Haute-Loire, Haute-Marne, Loire-et-Cher, Loiret, Nord, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Rhône, Sarthe, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et Var.

— Le *Moniteur* publie ce matin la liste de huit maires de diverses communes de Seine-et-Marne, Aisne, Eure, Somme, Seine-Inférieure, Maine-et-Loire et Mayenne, qui, pour être allés à Londres rendre visite au duc de Bordeaux, ont été révoqués de leurs fonctions par ordonnance royale.

— Par suite du décès de M. Pouillon-Boblaye, de la nomination de M. Dumon aux fonctions de ministre des travaux publics, et de MM. Teste et Hippolyte Passy, à la dignité de pair de France, une ordonnance du roi, en date du 17 de ce mois, a convoqué pour le 13 janvier

Le 5e collége du Morbihan, à Pontivy;
Le 1er collége de Lot-et-Garonne, à Agen;
Le 4e collége du Gard, à Uzès;
Le 5e collége de l'Eure, à Louviers;
A l'effet d'élire chacun un député.

fonds nécessaires au paiement des dividendes du nouveau 3 0/0 espagnol. (*Moniteur parisien.*)

On lit dans le journal officiel de Vienne, du 13 :

« L'empereur d'Autriche vient de placer l'archiduc Etienne à la tête de l'administration politique du royaume de Bohême. »

— Le peintre français Delaroche est arrivé à Rome le 7 décembre. On annonce qu'il est chargé de faire plusieurs tableaux par ordre du roi des Français.

— On se prépare à célébrer avec grande pompe, à Copenhague, le 26 de ce mois, le huit centième anniversaire de la fondation de cette capitale.

— L. de Sarachaga, qui vient d'être tué en duel par M. Maurice de Haber, n'était âgé que de 31 ans. Il était marié à une princesse russe, née Labanoff de Rostof, qu'il laisse veuve, à Bilbao, avec deux enfants, un garçon et une fille. (*Commerce.*)

— On lit dans les journaux anglais du 18 :

« Charles-Louis de Bourbon, communément appelé *le duc de Normandie*, a paru, pour la deuxième fois, devant la cour des débiteurs insolvables. Il a de nouveau répété, sur la foi du serment, qu'il avait droit, en sa qualité de duc Normandie, à des biens considérables. La cour a jugé que le domicile du comparant n'ayant jamais été établi à Dowe-Lane-Stockwell, où a résidé sa femme, la comtesse de Valence, il n'y avait pas lieu d'exercer contre lui de nouvelles poursuites. »

— La reine douairière d'Angleterre a couru, la semaine dernière, un grand danger en se rendant de Gopsall-Hall à Leicester. Deux chevaux de sa voiture se sont abattus, et le postillon a été jeté à quelques pas plus loin. Un des chevaux était grièvement blessé et le postillon avait à la tête une large blessure. La reine douairière a été émue jusqu'aux larmes en voyant couler le sang du postillon, et ce n'est que quelques heures après qu'elle a pu se remettre de son émotion.

— Le *Sun* annonce la mort du vénérable lord Lynedoch, décédé hier, dans son hôtel de Straton-Street (Piccadilly), à l'âge de 94 ans. Il comptait cinquante années de service dans l'armée; il avait fait avec distinction les campagnes d'Espagne; il avait été plusieurs fois décoré. Les chambres du parlement lui avaient plusieurs fois voté des remercîments. Il était général et colonel du premier régiment. Le noble lord a pour héritier son neveu, M. Graham.

— On lit dans le *Censeur* du 19 :

« M. Barginet (de Grenoble), rédacteur du *Journal du Commerce* de Lyon, est mort subitement ce matin à onze heures. »

— Nous apprenons une perte qui laisse dans notre contrée un vide difficile à combler. M. Rogery, maire de Saint-Geniez, membre du conseil-général de l'Aveyron, chevalier de la Légion-d'Honneur, a été trouvé mort dans son lit la nuit du 13 au 14 décembre. Une indisposition, qui durait depuis environ trois semaines, était loin de faire prévoir cette fin qu'on peut dire prématurée, surtout si l'on considère tout le bien qui se rattachait à une pareille existence. Né le 19 juillet 1775, M. Rogery était âgé de 68 ans. On sait, et il est presque superflu de rappeler combien, pendant cette carrière, trop tôt interrompue, il a honoré la science médicale dont il tenait à-peu-près le sceptre dans le département, et les fonctions administratives qu'il a exercées pendant de si longues années et avec tant d'habileté dans la ville de Saint-Geniez, qui lui doit, en grande partie, sa prospérité. Nous croyons pouvoir ajouter à tous ces titres qui l'avaient placé si haut dans l'estime publique, l'influence que lui avait acquise un dévouement aussi ardent qu'éclairé à la cause de l'ordre et des libertés publiques. (*Journal de l'Aveyron*)

— Par arrêté du préfet du Loiret, le prix de la journée de travail légale est fixée ainsi qu'il suit pour l'année 1844 :

1re Classe. — Ville d'Orléans, à 1 fr. 25 c.

2e Classe. — Les villes de Pithiviers, Montargis et Gien, à 1 fr. 20 c.

3e Classe. — Les villes et communes d'Olivet, Artenay, Beaugency, Châteauneuf, Cléry, Jargeau, Meung, Neuville, Patay, Boynes, Beaune, Boiscommun, Malesherbes, Outarville, Puiseaux, Bellegarde, Châteaurenard, Châtillon-sur-Loing, Courtenay, Ferrières, Lorris, Briare, Châtillon-sur-Loire, Ouzouer-sur-Loire et Sully, à 1 fr.

4e Classe. — Les 319 autres communes du département à 80 c.

— Une ordonnance de la chambre du conseil du tribunal de première instance de Bordeaux vient de renvoyer devant la police correctionnelle deux négociants prévenus de fraudes pratiquées au moyen d'une forte addition de glucose dans des quantités de sucre vendues pour être sans mélange. (*Moniteur.*)

— Le commandeur Stella, consul-général de S. M. sicilienne à Marseille, vient de remettre aux patrons-pêcheurs Gontard et Martin, la médaille en or, de l'ordre civil, que le roi de Naples leur a conférée, en récompense de la part active qu'ils prirent au sauvetage de l'équipage du navire napolitain *le Jules-César*. Ce navire avait été jeté en juillet 1842 sur l'île des Pendus, voisine de Marseille.

— *La Législature*, mise en vente hier en l'étude de M. Lefébure Saint-Maur, sur la mise à prix de 1,000 fr., n'a pas trouvé d'enchérisseur.

— Le ministre des finances présidera lui-même la commission scientifique qui se réunira vers la fin du mois pour statuer définitivement sur l'adoption d'un papier de sûreté qui puisse défier les tentatives des faussaires et l'industrie des *laveurs* de papier timbré. On se rappelle que M. Lacave-Laplagne, lors de la discussion du budget, a annoncé à la tribune qu'il présenterait dans la session un projet de loi sur la matière. (*Presse.*)

— Un ouvrier de la rue des Vieilles-Audriettes, qui suivait depuis long-temps les cours publics où l'on démontre la mécanique, vient d'inventer une machine à faire des souliers, au moyen de laquelle un individu qui a la force suffisante pour tourner une roue qui imprime à un mécanisme particulier un mouvement de va-et-vient, pourra faire par jour quarante ou cinquante paires d'excellents souliers de toutes formes.

On a calculé que sur les 34,000,000 habitants qui couvrent le sol français, il y en avait encore plus de 20,000,000 qui ne se servaient pas de souliers à cause du prix élevé. Il est probable, si la machine en question réussit, que tous les Français porteront des chaussures en cuir. (*Journal de Paris.*)

— La presse anglaise et celle de Paris se sont beaucoup occupées d'un duel aux échecs qui vient d'avoir lieu solennellement entre deux renommées de France et d'Angleterre, les rédacteurs des revues consacrées aux échecs, la *Palamède* et *the Chess player's Chronicle*, MM. Saint-Amant et Staunton. Nous avons attendu le résultat pour en parler. C'est le joueur anglais qui vient de triompher à grand'peine dans une partie terminée hier après midi, après deux jours de luttes savantes. M. Staunton avait été lui-même battu au printemps. Reste donc la *belle*

— Le théâtre du Vaudeville donnera aujourd'hui *l'Homme blasé*, *Une Idée de Médecin*, les *Paysans*, le *Château de ma Mère*.

— Ce soir, aux Variétés, la première représentation de *Paris dans la Comète*, revue à spectacle en trois tableaux.

On se préoccupe beaucoup à Versailles de l'inexplicable disparition d'un professeur de l'école de Saint-Cyr, M. Peyrard, dont on est sans nouvelles depuis plusieurs jours.

— On lit dans l'*Auxiliaire breton* de Rennes, sous la date du 18 :

« Hier soir, vers neuf heures et demie, la place Tronjolly a été le théâtre d'un assassinat. Un artilleur, autrefois maréchal-des-logis, et cassé par suite d'une reclamation pécuniaire faite contre lui, à ce qu'il paraît, par une femme Becdelièvre, cafetière, entra chez celle-ci et demanda à lui parler.

» Audouy, qui sortait de la salle de police, avait contre cette femme un nouveau grief ; elle avait découvert qu'il avait en ville des vêtements bourgeois, et les avait fait saisir. Il se plaignit amèrement de cette nouvelle poursuite, et ses paroles devinrent assez acerbes pour que la femme Becdelièvre s'alarmât. « Je vous quitte, dit-elle ; j'ai affaire à la maison ! » et aussitôt elle remonta les marches qui conduisent à sa boutique.

A ce moment, Audouy, tirant de dessous sa veste deux pistolets dont il était armé, fit feu sur sa créancière, qui tomba atteinte au bras droit et à l'épaule droite d'une charge de gros plomb.

Audouy a pris soudain la fuite, et l'on ignore encore ce qu'il peut être devenu. C'était, dit-on, un jeune homme fort doux et bon sous-officier ; mais que des dettes, d abord faibles, puis accumulées, ont poussé dans la voix déplorable où il est maintenant engagé. »

TRIBUNAUX.

Le prince Napoléon-Louis Bonaparte se dispose à plaider contre le Trésor, auquel il réclame dix-huit cent mille francs de rentes sur l'État, prétention qu'il fonde sur deux titres, savoir : 1° Un sénatus-consulte constituant l'apanage du roi Louis et de la reine Hortense ; 2° une ordonnance de Louis XVIII érigeant la terre de Saint-Leu en duché au bénéfice de la reine Hortense.

Le Trésor oppose au prince une exception d'incompétence.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE RAMBOUILLET. — (Audience du 14.) *Singulier traité entre un médecin et un menuisier.*

Le nommé Moufle, menuisier à Viroflay, village voisin de Versailles, s'est acquis une grande célébrité dans toutes les campagnes environnantes, où il passe pour posséder une recette infaillible contre la rage. Cependant M. le maire de Coignières, autre village situé sur la route de Versailles à Rambouillet, lequel, mordu par un chien enragé, le 6 septembre dernier, avait eu recours à cet homme, expirait, le 23 octobre suivant, en proie à d'intolérables douleurs, des suites de cette morsure.

Moufle est donc traduit en police correctionnelle pour exercice illégal de la médecine. Il déclare que, généralement, c'est sous la direction d'un certain docteur Dudon qu'il procède au traitement des hydrophobes, tout en reconnaissant néanmoins que, dans le cas actuel, il a négligé de consulter ce médecin.

Or, ce médecin, l'un des témoins assignés, ose confesser qu'en effet il exploite de la sorte la réputation de la famille Moufle.

Nous croyons devoir transcrire ici, comme pièce véritablement curieuse, la convention *écrite* que ces deux individus ont faite ensemble :

« Le sieur Dudon consent à exploiter la réputation qu'a acquise le sieur Moufle pour le traitement de la rage.

» Les bénéfices seront partagés par moitié. Toutefois, M. Dudon recevra, avant partage, une indemnité de 12 francs par malade.

» Le sieur Dudon déclare avoir obtenu, sous le sceau du secret, la recette nécessaire pour composer le breuvage inventé par la famille Moufle ; il s'engage à ne la faire connaître à personne, sous peine d'être poursuivi comme pour abus de confiance.

» Il garantit le sieur Moufle contre toute action qui pourrait lui être intentée pour exercice illégal de la médecine.

» Sur la maison commune il sera placé un écriteau portant ces mots :

» Maison de J.-B. Mouflle de Viroflay. — Traitement de la rage sur les » animaux en général, par un docteur-médecin. »

» Le présent traité est fait pour dix années.

» Celui qui le violera paiera 10,000 fr. de dommages-intérêts à l'autre »

Ce n'est pas tout : il est établi, à cette occasion, qu'aux Batignolles, un sieur Henri, possesseur d'une recette pour les luxations, et à la barrière de l'Etoile un sieur Frion, se disant breveté par le roi pour le traitement de l'épilepsie, sont patronés de même par le sieur Dudon, sous des conditions analogues.

La conduite du docteur lui a valu, de la part du ministère public, une réprimande aussi sévère que justement méritée, et le menuisier a été condamné à 15 fr. d'amende.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. MICHELET.

M. Michelet vient de publier le tome sixième de son *Histoire de France*. Ce volume a pour sujet la rivalité de Louis XI et de Charles-le-Téméraire. On lira sans doute avec intérêt quelques fragments de cet ouvrage. Ces morceaux, relatifs à l'industrie de Liège, ville des mineurs, et à celle de Dinant, ville des forgerons et des chaudronniers, attestent chez l'auteur une louable tendance. C'est par ces détails intimes qu'il faut caractériser les nations. L'industrie agricole et manufacturière, éclairée par les sciences, poétisée par les arts, exaltée par le sentiment religieux, telle est la destinée providentielle du genre humain. Les guerres sont dans l'histoire un accident qui deviendra de plus en plus rare à mesure que les institutions auront mieux réglé la production et la distribution de la richesse.

Dans l'avenir pacifique de l'humanité, l'industrie doit occuper le premier plan. Quand on se pénètre de cette vérité, l'on attache un vif intérêt aux traditions, aux nécessités locales qui ont naturalisé telle ou telle branche de travail dans telle ou telle contrée ; on éprouve de la reconnaissance pour l'écrivain qui met au jour cette modeste histoire du mineur, du taillandier, du forgeron, ensevelie jusqu'ici sous les annales brillantes du roi, du prince et du gendarme.

Le pays de Liège.

« Liège et Dinant, notre brave petite France de Meuse, aventurée si loin de nous dans ces rudes marches d'Allemagne, serrée et étouffée dans un cercle ennemi des princes de l'Empire, regardait toujours vers la France. On avait beau dire à Liège qu'elle était allemande et du cercle de Westphalie, elle n'en voulait rien croire ; elle laissait sa Meuse descendre aux Pays-Bas ; elle, sa tendance était de remonter. Outre la communauté de langue et d'esprit, il y avait sans doute à cela un autre intérêt non moins puissant, c'est que Liège et Dinant trafiquaient avec la Haute-Meuse, avec nos provinces du Nord ; elles y trouvaient sans doute meilleur débit de leurs fers et de leurs cuivres, de leur taillanderie et de leur *dinanderie*, qu'elles n'auraient eu dans les pays allemands, qui furent toujours des pays de mines et de forges. Un mot d'explication.

» La fortune de l'industrie et du commerce de Liège date du temps où la France commença d'acheter. Lorsque nos rois mirent un peu-à-peu à la vieille misère des guerres privées, et pacifièrent les campagnes, l'homme de la glèbe, qui jusque-là vivait, comme le lièvre, entre deux sillons, hasarda de bâtir ; il se bâtit un âtre, inaugura la crémaillère, à laquelle il pendit un pot, une marmite de fer, comme les colporteurs les apportaient des forges de Meuse. L'ambition croissant, la femme économisant quelque monnaie à l'insu du mari, il arrivait parfois qu'un matin les enfants admiraient dans la cheminée une marmite d'or, un de ces brillants chaudrons tels qu'on l s battait à Dinant.

» Ce pot, ce chaudron héréditaire, qui, pendant de longs âges, avaient fait l'honneur du foyer, n'étaient guère moins sacrés que lui, moins chers à la famille. Une alarme venant, le paysan laissait piller, brûler le reste, il emportait son pot, comme Enée ses dieux ; le pot semblait constituer la famille. Dans nos vieilles coutumes, ceux-là sont réputés parents qui vivent à un pain et à un pot.

« Ceux qui forgeaient ce pot ne pouvaient manquer d'être tout au moins les cousins de la France ; ils le prouvèrent lorsque, dans nos affreuses guerres anglaises, tant de pauvres Français affamés s'enfuirent dans les Ardennes, et qu'ils trouvèrent au pays de Liège un bon accueil, un cœur fraternel. »

La ville de Dinant.

« Par quoi Dinant était-elle Dinant pour tout le monde ? par ses batteurs en cuivre, par ce qu'on appelait *le bon métier de la batterie*. Ce métier avait fait la ville et la constituait ; le reste des habitants, quelque nombreux qu'il fût, était un accessoire, une foule attirée par le succès et le profit. Il y avait, comme partout, des bourgeois, des petits marchands qui pouvaient aller et venir, vivre ailleurs. Mais les batteurs en cuivre devaient, quoi qu'il pût arriver, vivre là, mourir là ; ils y étaient fixés non-seulement par leur lourd matériel d'ustensiles, grossi de père en fils, mais par la renommée de leurs fonds, achalandés depuis des siècles, enfin par une tradition d'art, unique, qui n'a point survécu. Ceux qui ont vu les fonts baptismaux de Liège et les chandeliers de Tongres garderont bien de comparer les *Dinandiers* qui ont fait ces chefs-d'œuvre à nos chaudronniers d'Auvergne et de Forez Dans les mains des premiers, la batterie de cuivre fut un art qui le disputait au grand art de la fonte. Dans les ouvrages de fonte, on sent souvent, à une certaine rigidité, qu'il y a eu un intermédiaire inerte entre l'artiste et le métal. Dans la batterie, la forme naissait immédiatement sous la main humaine, sous un marteau vivant comme elle, un marteau qui, dans sa lutte contre le dur métal, devait rester fidèle à l'art, battre juste tout en battant fort : les fautes, en ce genre de travail, une fois imprimées, du fer au cuivre, ne sont guère réparables. »

BOURSE DU 21 DÉCEMBRE.

La journée a été funeste aux chemins de fer, qui tous ont considérablement baissé. Les fonds français ont suivi le même mouvement : le 3 p. 100 a fait à la coulisse 81-25 et reste à 81-32 1|2 demandé.

Au comptant : Autriche, 395, 396-75. — Banque belge, 760, 758-75. — Oblig. Orléans, 1257-50. — Marseille à Avignon, 620. — Mulhouse à Thann, 390. — Trois Canaux avec primes, 1265. — Seyssel, 875. — Lin Maberly, 360.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRECED
5 p. 0/0 compt. . . .	123 20	123 20	123 10	123 10	123 25
— fin cour. . .	123 35	123 35	123 20	123 20	123 40
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 45	81 45	81 15	81 15	81 30
— fin cour. . .	81 50	81 60	81 35	81 35	81 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1|2 0/0. . . .	109 10	» »	H. » 10	Cours de la coulisse. Avant la Bourse, 81 55, 57 1|2, 55, 52 1|2, 50, 52 1|2. Après, 81 30, 25, 30, 35, 40, 42 1|2 37 1|2, 32 1|2, demandé.
4 0/0	» »	» »	» »	
O. de la Ville .	1405 »	» »	» »	Reports, fin proch.
Banque de Fr. .	3300 »	» »	B. 7 50	3 0|0, 17 1|2.
C. Laf. de 5000.	5100 »	» »	» »	5 0|0, 30.
— de 1000.	1125 »	» »	» »	
Caisse Hypoth..	777 50	» »	H. 2 50	
Quatre Canaux.	1275 »	» »	B. 5 »	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	800 »	» »	» »	Fin courant, 800.
Vers. R. Dr. .	318 75	» »	B. 1 25	— 318 75, 315.
d° R. G. . .	165 »	160 »	B. 12 50	— 167 50, 170, 155.
Orléans	815 »	802 50	B. 30 »	— 820, 797 50.
Strasb. à Bâle.	213 75	210 »	B. 3 75	— 213 75, 215, 211 25.
Rouen.	810 »	806 25	B. 13 50	— 800, 790.
Havre.	622 50	620 »	B. 7 50	— 625, 617 50.

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	107 1|2	» »	H. 1|8 »	Londres, 19 décembre.
— Portugais. .	44 1|2	» »	» »	Consol. 95 7|8, 96.
Esp. D. active.	29 »	» »	» »	Esp. actif. 30 5|8.
5 0/0 Naples. .	106 60	» »	B. [illegible] 15	Portugais. 44.
— Romain. .	104 1|4	104 »	B. 1|2 »	Mexicains. 31 1|2.
Obl. Piémont. .	» »	» »	» »	5 0|0 Hollandais, 99 1|2.
Emp. d'Haïti. .	» »	» »	» »	2 1|2 0|0 id. 55 1|2.
				Orléans. 32 5|8.
				Rouen. 31 1|4.

Spectacles du 22 décembre,

7 h. 1|2 OPÉRA. — Don Sébastien.
7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Mari de la Veuve. Les Demoiselles.
» h. »|» ITALIENS —
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. L'Esclave.
» h. »|» ODÉON. — 1re rep. : La Duchesse de Châteauroux.
» h. »|» VAUDEVILLE — L'Homme blasé. Les Paysans. Une Idée. Le Château.
6 h. 3|4 VARIETES. — Roquefinette. Maître d'Ecole. 1re de Paris dans la Comète.
» h. »|» PALAIS ROYAL. — Grisettes. Carabas. Chans. Deux Maris. [illegible]
7 h. »|» GYMNASE — Manon. Angélique. Daniel. L'Italien.
» h. »|» PORTE ST-MARTIN. — Le Barbier. Ies Marquises.
6 h. 1|2 GAITE. — Stella.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
» h. »|» COMTE. — La Moette. La Pendule. Alexis. Le Moulin.
6 h. 1|4 CIRQUE. — M. Morin. Le Vengeur. Gu des.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 21 décembre.
Arrivages : 2,223 quint. 04 kilog.
Restant à la halle, 5 575 quint. 54 kilog.
Cours moyen : 38-08. Cours-taxe : 37-22.

Différence de ces cours et de ceux d'hier : Cours moyen, baisse de 3 c.—Cours-taxe, baisse de 7 c.

	quint.	kilog.	prix
Gruaux,	10 quint.	07 kilog.	de 41-00 à 56-05
1re marque,	630	39	38-20 à 39-00
2e	294	07	36-50 à 37-90
3e	44	90	31-20 à 33-75
4e	47	10	27-50 à 28-65
Ventes à livrer :	1,505	65	35-05 à 39-50

Total des ventes : 2,831 quint. 39 kilog.

A la halle de Paris, les farines de premières marques deviennent de plus en plus rares.

Nous sommes à l'époque de l'année où se font les pesages officiels des grains pour servir à l'établissement de la taxe du pain. Voici les résultats de quelques-uns de ces pesages :

BEAUVAIS. Froment, première qualité, 75 kil. 290 gr. Deuxième, 72 kil. 750 gr. Troisième, 70 kil. 830 gr.

BRAY-SUR-SEINE. Froment, première qualité, 76 kil. 600 gr. Deuxième, 75 kil. 660 gr. Troisième, 73 kil. 660 gr.

LES ANDELYS. Froment, première qualité, 77 kil. 710 gr. Deuxième, 74 kil. 660 gr. Troisième, 71 kil. 440 gr.

NEMOURS. Froment, première qualité, 76 kil. Ce poids est de 757 grammes au-dessous de la moyenne de l'année dernière.

On écrit de Rouen : Il n'est plus possible de se faire illusion sur le déficit laissé par la dernière récolte des céréales. On sait aujourd'hui combien l'approvisionnement est faible ; les acheteurs montrent plus d'empressement, et les affaires sont plus actives que le mois passé. Froment, 21 à 22 fr. l'hectol.; farines, 58 à 60 fr. le sac.

Dans la Côte-d'Or, les mercuriales des principaux marchés indiquent une tendance à la baisse.

Dans le Bas-Rhin, les achats par les marchands badois en froment et en orge continuent à activer l'écoulement de ces grains ; mais la Suisse ayant discontinué ses achats, et paraissant n'avoir pas de besoins nouveaux pour un certain temps, la hausse ne s'est pas soutenue. A Strasbourg au marché du 16, il y a eu baisse, et la moitié des grains exposés en vente n'a pas trouvé d'acheteurs.

Dans la Meurthe, malgré une récolte très abondante, les avoines sont chères, et l'on prévoit encore de la hausse sur cet article.

Cours des huiles de graines. PARIS, 21 décembre. Huile de colza disponible, 89-50 à 90 fr. l'hect. Courant du mois, 90-50. 4 premiers mois 1844, 91 fr. Toute l'année, 91 fr.

LILLE, 20 décembre. Colza, 81-25 à 81-50. Œillette rousse, 76. Lin, 74-50. Cameline, 77.

Cours des spiritueux. PARIS, 21 décembre. 3|6 disponible et courant du mois, 94 fr. l'hectol.; janvier et février, 95 fr.; mars et avril, 96; quatre mois d'été, 97; quatre derniers mois, 98.

BORDEAUX. 3|6 disponible, 82 fr.; quatre premiers mois 1844, 83 fr.; quatre mois d'été, 86 à 87 fr.

BÉZIERS. 3|6 bon goût, 70 fr.; 3|6 de mars, 65 fr.

SEMUR, 18 décembre. Les vins de 1842 sont toujours recherchés : la pièce de 228 litres vaut de 65 à 70 fr., selon qualité. Vins de 1843, peu abondants et mauvais, se consomment dans les ménages et ne sont pas mis dans le commerce.

Produits animaux. Halle aux Veaux de Paris : Amenés, 214; vendus, 162. Première qualité, 1-48 ; deuxième, 1-16.

Marché de la Maison-Blanche. Porcs amenés, 279 ; vendus, 244, de 1 fr. 08 c. à 1 fr. 94 le kilogramme sur pied. Vaches laitières, amenées, 39, toutes vendues de 200 fr. à 450 fr. la pièce.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Porcs amenés, 1,590, vendus de 99 c. à 1 fr. 03 c. le kilogramme sur pied.

Suifs. PARIS, 20 décembre. Suif en branches, 47-20 les 50 kil. Suif fondu, dans Paris, 59 fr. les 50 kil.

MARSEILLE. L'approvisionnement en suifs est important sur cette place, et les placements sont difficiles. En l'absence de transactions, les cours ne sont que nominaux.

Les saindoux, sur la même place, valent 95-60 les 100 kil. Cet article est peu demandé.

AIX, taxe de la viande. Bœuf, 1-05. Mouton, 1-15. Agneau, 1-65.

TOULOUSE. Bœuf, 95 c. Mouton, 1-10. Veau, 1-20. Vache, 70 c.

(Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.) A. Y.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 145. SAMEDI 23 DÉCEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 22 DÉCEMBRE.

Du commerce extérieur de la France.

Dans un premier article (1), nous avons analysé le mouvement commercial de la France, sans avoir égard à la nature des produits, aux lieux de provenance et de destination, et nous avons démontré combien notre navigation était inférieure à celle des autres puissances. Aujourd'hui, passant en revue les diverses branches de notre commerce extérieur, nous examinerons si cette infériorité n'est pas engendrée par de fausses combinaisons économiques qui exercent en outre sur la production intérieure une influence pernicieuse.

L'industrie manufacturière jouit de nos jours d'une grande faveur; elle est comblée de largesses de tous côtés : le gouvernement lui prodigue ses droits protecteurs, les économistes leur prédilection, le capitaliste son argent.

Le crédit de l'industrie n'a point de limite. Elle a beau entasser faillite sur faillite, banqueroute sur banqueroute, l'argent ne lui fait point défaut; elle a des banques qui en sont toujours abondamment pourvues. On voit dans l'industrie des exemples de fortunes si rapides, que le capitaliste se laisse tenter par l'espoir d'un succès facile.

Quant à l'agriculture, qui fournit toutes les matières premières indispensables à la fabrique, on la laisse végéter; elle supporte presqu'à elle seule tout le poids de l'impôt; elle manque de bras et de capitaux; elle devient ruineuse pour le propriétaire. La production agricole ne se développe pas en raison de l'accroissement de la population. Les produits renchérissent de jour en jour; puis les matières premières manquent à la manufacture, le travail à l'ouvrier, et le prix des denrées augmente à mesure que le taux du salaire s'abaisse.

Etrange inconséquence! on veut développer, coûte que coûte, l'industrie manufacturière, et l'on ne songe même pas à développer l'agriculture, dont les produits peuvent seuls entretenir la première et nourrir la population dont regorge l'atelier industriel. Aussi le pain, la viande, le vin, en un mot toutes les denrées de première nécessité deviennent de plus en plus chères et dépassent les moyens des classes laborieuses; les produits manufacturés, dont les prix sont avilis, encombrent, au contraire, les entrepôts et les boutiques, où ils s'avarient et se détériorent faute d'acheteurs. Ayons donc le courage de dire, en dépit des préjugés et de l'engouement universel dont l'industrie est l'objet, que la production manufacturière est beaucoup trop étendue aujourd'hui pour les moyens de consommation; — que l'agriculture ne produit pas assez de matières premières pour les besoins de la fabrication, ni assez de denrées alimentaires pour les besoins des ouvriers.

Ainsi, les bestiaux, les céréales, les graines oléagineuses, les laines, les chanvres, les lins, les peaux, les poils, la soie, font défaut dans la production nationale. Toutes ces denrées, toutes ces matières premières nous sont fournies en abondance par des pays situés sous les mêmes latitudes et sous la même ligne isotherme. En présence de pareils résultats, les économistes de tous les journaux entonnent l'*hosanna*; ils ne s'aperçoivent pas que cet état de choses est une preuve de l'infériorité et du dépérissement de notre agriculture; ils ne voient pas qu'un semblable système industriel conduit à des résultats déplorables et peut être renversé par la moindre tempête politique. Ils s'écrient avec emphase que la France, en cas de guerre, pourra se suffire à elle-même avec son industrie, et ils ne s'aperçoivent pas que, si une guerre survenait en Europe, la France n'auraient plus assez de matières premières pour alimenter ses établissements industriels et que les ouvriers de la majeure partie de ses fabriques resteraient sans emploi.

D'après les tableaux statistiques de l'administration des douanes, nous recevons de diverses puissances européennes, déduction faite de nos exportations :

Laines brutes	39 millions.
Soie grège ou filée	44
Peaux brutes	10
Poils et crins de toute espèce	6
Bestiaux	10
Suif	9
Chanvre et lin en étoupe	10
Bois de construction de chauffage ou de charbon, etc.	30
Graines de lin	33
Autres graines oléagineuses	18
Total	209 millions de

denrées, et principalement de matières premières, qui nous viennent en grande partie de l'association allemande, de la Belgique, de la Suisse, de la Sardaigne, de l'Espagne, de l'Autriche et de la Russie.

Nous n'avons point fait figurer dans cette nomenclature divers produits, comme la plume, la corne, les métaux qui sont spéciaux à certains pays, ainsi que les matières premières et denrées exotiques, comme le coton, le tabac, le sucre, le bois de teinture, produits dont la nature n'a point doté notre sol et notre climat. L'importation de ces denrées et de ces matières est un bienfait pour le pays; mais en est-il de même des 209 millions de produits désignés plus haut, que nous pourrions créer chez nous? La protection exagérée qu'on donne à l'industrie manufacturière dépeuple nos campagnes et nous force à demander, pour fournir aux besoins d'une fabrication insatiable, les matières brutes et les denrées que notre sol ne peut pas nous donner par suite de la mauvaise distribution des capitaux. Le système actuel tend à transformer nos campagnes en vastes déserts et toutes nos villes en immenses fabriques, où les populations abruties, étiolées, ruinées, mourront de faim sur des monceaux de produits manufacturés.

Ne vaudrait-il pas mieux être obligé de demander à l'étranger des produits manufacturés que de s'exposer, en cas de guerre, à manquer de produits bruts et manufacturés? Un bon système économique est celui qui favorise chez tous les peuples les productions naturelles au sol, au climat et au génie des habitants, et qui combine et régularise les échanges de peuple à peuple.

Aussi long-temps que le système de la production et des échanges ne sera pas assis sur ces bases naturelles; aussi long-temps qu'on persévérera dans ce régime de protection exagérée qui pousse aux développements artificiels de l'industrie manufacturière, on ne fera que hâter l'encombrement universel et simultané de tous les marchés du globe.

Il faudra bien alors revenir à l'agriculture, mais on n'y reviendra qu'après avoir enfoui des capitaux et un travail immenses dans des entreprises inutiles dont la chute entraînera la ruine des capitalistes, plongera des masses de populations dans la misère et précipitera la société dans une crise épouvantable.

En résumé, la protection exclusive de l'industrie manufacturière est ruineuse pour notre agriculture; la protection, si elle était exclusive pour l'agriculture (et nous ne le demandons pas), profiterait aussi aux manufactures dont elle assurerait l'avenir; il faut donc organiser, en première ligne, un système de protection et d'encouragement pour l'agriculture, base pivotale du travail et de la richesse de la France.

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 8 décembre.

Les Caisses d'épargne et le Salaire.

Les effets bienfaisants des caisses d'épargne sont en grande partie annulés pour la classe ouvrière, par suite des conditions actuelles de l'industrie. Voilà ce que signale, comme les feuilles socialistes elles-mêmes, un journal religieux qui s'est toujours montré le partisan zélé des caisses d'épargne, et qui compte, croyons-nous, au nombre de ses patrons, quelques-uns des philanthropes auxquels revient l'honneur d'avoir le plus contribué à introduire chez nous cette institution populaire.

Le *Semeur* publie un article auquel nous sommes heureux d'emprunter les lignes suivantes :

« Nous pensons que pour devenir vraiment bienfaisante, la caisse d'épargne a besoin d'un complément. L'épargne ne répondra à sa vraie destination que si l'on s'efforce de faire trouver à l'ouvrier le nécessaire, au moins, dans son salaire. Tant qu'il n'en sera pas ainsi, l'épargne, privilège du petit nombre, tournera au détriment de la masse des travailleurs. En effet, elle permettra, dans les temps de crise industrielle, aux ouvriers qui ont amassé un petit pécule, d'offrir leur travail à prix réduit, et l'offre la plus basse faisant le prix, le salaire de tous baissera d'autant. Le mot de la philanthropie du dix-neuvième siècle : « Epargnez ! votre épargne vous servira dans les temps de crise, » ne nous fait donc pas illusion ; il y a long-temps qu'on l'a traduit dans cette feuille par son équivalent : « Epargnez ! lorsque les affaires n'iront pas » bien, le capitaliste vous reprendra ce qu'il vous a donné. »

» Dans les conditions actuelles du travail, le nécessaire pour vivre, et non pas le bien-être, est la base fixe sur laquelle tend à se régler le taux des salaires ; tout ce qui pourrait améliorer le sort de l'ouvrier est, en conséquence, détourné de sa vraie destination, et contribue uniquement à réduire le prix de la main-d'œuvre. Il se reposait un jour sur sept ; depuis qu'il ajoute à son travail celui du septième jour, on rémunère d'autant moins son travail que le temps qu'il y consacre est plus long. La femme et les jeunes enfants en étaient dispensés ; dans la société actuelle, tous sont appelés à concourir au gain du pain quotidien ; mais il n'y a pas pour cela plus d'aisance dans la famille : le salaire s'est abaissé, à cause de cela même que chacun gagne quelque chose. L'épargne a de semblables résultats : l'ouvrier pouvant vivre pendant un certain temps par son moyen, alors même que le salaire qu'il reçoit ne suffit plus à son entretien, le salaire descend en certains cas au-dessous de ce qu'il lui faudrait pour vivre. La classe ouvrière souffre donc de tout ce qui devrait lui venir en aide : le repos légitime, la famille et l'épargne lui ont été enlevés ou sont tournés contre elle ; la société a transformé les bénédictions de Dieu en malédictions. »

S'il faut en croire le *Mémorial de Rouen*, journal ministériel qu'on doit présumer être bien informé en ce qui touche les intentions de l'administration, le ministère de l'agriculture et du commerce s'occupe activement d'organiser dans toute la France la boulangerie sur de nouvelles bases, en lui appliquant le principe de la libre concurrence. Le projet doit être soumis aux chambres aussitôt après que le conseil-d'Etat aura donné son avis. Ce projet, comme le dit le *Mémorial*, a bien une autre portée qu'un simple règlement sur une industrie spéciale : le prix du pain, le cours normal des céréales, la partie la plus essentielle des subsistances de la nation, sont en question dans le projet dont il s'agit. Qu'on prenne l'avis du conseil-d'Etat, c'est fort bien; mais il n'est point à notre connaissance qu'on ait consulté, d'une part, les sociétés d'agriculture, de l'autre, les syndicats des boulangers. Un projet de loi tel que le comporte l'état actuel de la société, sur un objet de

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE.

LIVRE PREMIER.

II.

La poésie en plein air. (1)

Il est besoin, pour l'intelligence de cette histoire, d'une peinture exacte de l'enclos intérieur où pénétra Julien. (2)

C'était, comme nous l'avons dit, une belle pelouse verte ombragée de grands chênes.

Une centaine de paysans, hommes et femmes, en habits du dimanche, et comme revenant de la messe, assis par terre ou couchés pêle-mêle, étaient groupés vers le centre de l'enclos. Toutes les bouches étaient ouvertes, toutes les oreilles attentives, tous les cœurs émus. Au milieu d'eux un talus de gazon s'élevait de quelques pieds. Au sommet de ce talus était un siège rustique en bois de chêne ; sur ce siège était assis un [...] et coiffés de chapeaux à l'espagnole, habitants probables des bourgades environnantes, étaient les parias du village, les gardeurs de chèvres, les coupeurs de bois et les braconniers.

Au milieu de ces pauvres gens, il y avait un homme à figure creuse et funeste, un chasseur d'environ trente ans qui fixait un œil ardent sur le centre de l'assemblée.

Celui-là semblait fort grand et fort pauvre. Quoique jeune il avait des rides profondes et semblait dévoré par une énergie intérieure. — A un passage des récits du vieillard, il fit un geste si brusque et une exclamation si haute, qu'un de ses compagnons lui frappa sur l'épaule. — Tais-toi, Claude Pivert, tais-toi ! — Claude Pivert se tut et les groupes redevinrent immobiles.

Julien Pâris s'était assis près de la porte, sous la haie, attentif à tout voir, à tout entendre.

Cependant la voix du vieillard devenait d'instants en instants plus sonore. Ses beaux yeux rayonnaient d'inspiration. — Sa face épanouie semblait accepter toutes les impressions de son âme. Tantôt sa voix avait des sons purs, argentés, gracieux : les rides du visage sem[...] lugubre empreinte qui marque les hommes de souffrance et de solitude !

Quels singuliers mystères sont là-dessous ?

En ce moment la voix de l'orateur s'élevait haute et vibrante, ses deux mains s'agitaient ensemble sur la foule; Julien recueillit en lambeaux les quelques vers qui suivent, et qu'il a aidé à reconstruire, prenant pour lui une part de ce profane arrangement :

C'était Charles Martel qui battait la campagne,
Culbutant devant lui les Sarrasins d'Espagne :
Ils venaient, l'œil en feu, les mains teintes de sang,
Sur nos vieilles cités arborer le croissant ;
Mais, comme de grands murs, nos aïeux se dressèrent,
Et des monceaux de morts à leurs pieds s'entassèrent;
Et ceux dont le cadavre a rougi nos ruisseaux
Sont restés sous la terre où vous trouvez leurs os.
Vieux laboureurs, soyez fiers de votre patrie!
En vain des conquérants l'ont souillée et meurtrie,
Elle a toujours du fer dans ses vaillantes mains,

cette importance, ne peut ressortir, à notre avis, que d'une enquête où seraient consultés tous les hommes compétents.

Le but du ministère est, dit le *Mémorial*, tout constitutionnel; il s'agit de faire rentrer la boulangerie dans les termes de la loi de 1791, qui a proclamé la liberté de toutes les industries; il n'y aurait d'exception que pour Paris, pour des raisons qui dérivent des sacrifices que l'administration exige accidentellement de la boulangerie parisienne en faveur des classes les plus pauvres.

Nous avons déjà exprimé notre opinion sur la libre concurrence appliquée à la boulangerie; on connaît d'ailleurs nos opinions, aujourd'hui partagées par beaucoup de bons esprits, sur la libre concurrence en général. Quand le projet du gouvernement sera connu, nous reviendrons sur un objet si grave, si intimement lié au bien-être de la nation.

Fraudes commerciales. Vol à l'horticulture.

Tout le monde s'en mêle; la fraude descend des falsificateurs millionnaires aux colporteurs de graines et d'arbustes : c'est ignoble. Le voleur qu'on allait pendre pour avoir pris 100,000 écus disait à un camarade d'infortune qui n'avait pris que des clous : C'est pas çà des clous! Les grands fraudeurs doivent être profondément humiliés de se voir parodier par les petits; le charlatanisme des escrocs subalternes fait honte aux grands charlatans.

Plusieurs journaux de département signalent la présence, dans différentes villes de second ordre, de colporteurs, dont deux viennent d'être arrêtés comme escrocs, et remis à la disposition du procureur du roi à Roubaix (Nord). Ces industriels colportaient un merveilleux catalogue de fleurs fantastiques et d'arbres à fruits impossibles, le tout appuyé d'un album de figures coloriées qui font le plus grand honneur sinon à leur talent artistique, du moins à leur imagination.

C'est l'incomparable reine des fleurs à odeur de vanille; c'est l'ambassadeur des quatre puissances donnant plus de cinq cents fleurs doubles, toutes de couleurs différentes; l'arc-de-triomphe donnant une masse de fleurs, et, sur celle du milieu, une couronne d'un bleu céleste, de cinquante centimètres de tour; ce sont des choufleurs de cinq à six kilogrammes; des asperges d'un mètre de long, des épinards de deux mètres de développement. Pour les fruits, c'est plus magique et plus saisissant : voici un cerisier nain en pot, dont huit cerises pèsent cinq cents grammes; une poire à peau bleue qui se conserve trois ans; la vigne céleste, dont un grain pèse soixante-cinq grammes, et une grappe, cinq à six kilogrammes, laissant loin derrière elle la fameuse grappe rapportée de la terre promise par Caleb et son compagnon.

Les graines étaient d'ignobles graines de chou (non colossal); les oignons, de simples oignons comestibles; les plantes, des racines d'oseille sauvage et de pissenlit; le reste à l'avenant.

Ces escrocs avaient d'autant plus tort qu'ils ne pouvaient réaliser que des profits misérables, sans pouvoir jamais aspirer à conquérir par cette industrie, comme nombre de leurs confrères en grand, une position dans le monde.

Depuis long-temps, on le sait, nous demandons que les gouvernements s'entendent pour entreprendre en commun une œuvre aussi importante que le percement de l'isthme de Panama. Nous voyons avec plaisir que nos idées à cet égard commencent à trouver des partisans de l'autre côté du détroit. Voici ce que nous lisons dans l'un des derniers numéros du journal anglais le *Globe* :

« Le projet d'établir un canal pour lier la mer Pacifique à l'océan Atlantique paraît avoir occupé sérieusement l'attention des spéculateurs, non-seulement chez nous, mais encore à Paris; plusieurs journaux de Paris ont annoncé que MM. Baring avaient l'intention de prendre l'initiative d'une aussi importante entreprise; mais nous ne pensons pas que telle soit leur intention. Toutefois nous sommes convaincus que cette maison appuierait de son crédit et de ses ressources toute société qui se formerait pour mener ce projet à exécution. Nous ne pensons pas cependant que l'exécution d'un pareil projet devrait être abandonnée aux efforts de l'industrie privée : il faudrait que les gouvernements s'en chargeassent. »

REVUE DES JOURNAUX.

Dans une semaine, la chambre des députés aura repris ses travaux. Les vérifications de pouvoirs qu'elle aura à faire sont en petit nombre. Les derniers jours de décembre lui suffiront sans doute pour se constituer, c'est-à-dire pour organiser ses bureaux et nommer son président, ses vice-présidents et ses secrétaires. Elle pourra ensuite, sans attendre la discussion de l'adresse, aborder plusieurs projets de loi importants. Il en reste, de l'année dernière, 15 à l'état de rapport, sur le recrutement, les patentes, les ministres d'État, les pensions de retraite, le règlement des comptes, le chemin de fer du Nord, le rachat des actions de jouissance, l'organisation du conseil d'État, la réforme des prisons, les entreprises théâtrales, les brevets d'invention, le régime des douanes aux Antilles, la falsification des vins et eaux-de-vie, les irrigations et l'embrigadement des gardes-champêtres. (*Debats*.)

Dans un article fort remarquable sur la situation actuelle de l'Espagne, la *Presse* déclare que ses sympathies sont acquises à tout gouvernement qui rendra le repos à ce malheureux pays. Le parti modéré peut seul, suivant la *Presse*, lui épargner, à cette heure, les périls d'une guerre d'extermination; mais pour cela il ne faut pas qu'il la provoque lui-même en s'engageant dans la voie sans issue des réactions. Pour cela, il faut qu'il s'attache à la constitution comme au rempart le plus assuré de son pouvoir. Il a la force, il doit savoir garder le droit et s'abstenir comme d'un suicide de toute révolte contre les lois. Il faut que ses délégués qui sont à Paris remportent à Madrid cet avertissement salutaire. Le succès durable en Espagne, et surtout les sympathies de la France, sont à ce prix.

Le même journal prétend savoir que, dans la question de la présidence, la conduite que tiendra le ministère sera celle d'une neutralité sincère et déclarée entre MM. Dupin et Sauzet, et que, ne prenant absolument aucune part à la lutte engagée entre les deux candidats, il laissera tous ses amis entièrement libres de voter selon leurs sympathies. C'est de la prudence. La *Presse* eût préféré plus de décision et moins de réserve. Elle se prononce pour M. Dupin. Si elle eût connu un président qui valût mieux, qui eût ses qualités sans avoir ses défauts, qui conduisît plus vigoureusement un débat, elle lui eût donné la préférence.

Le *Courrier français* se demande ce que fera le ministère entre les deux candidats, et il répond, comme la *Presse*, que le ministère évitera de se prononcer, et acceptera M. Dupin comme il eût accepté M. Sauzet. Les poltrons seuls, ajoute-t-il, savent s'accommoder de tout, et le gouvernement fort de M. Guizot inaugurera la session par un acte de faiblesse. Puis, pour échapper à de graves reproches, le cabinet attaquera M. Berryer et les pèlerins légitimistes; mais la chambre ne prendra pas le change. Avant d'attaquer, il faut que M. Guizot se justifie; il faut qu'il lave le gouvernement de juillet du reproche d'avoir livré les fonctions municipales aux partisans de la branche aînée.

ESPAGNE.

Le compte-rendu qui nous parvient de la séance du 16 décembre, tenue par le congrès, offre un médiocre intérêt. Les orateurs qui ont occupé la tribune sont : MM. Roca de Togores, Negrete et Alonso; les deux premiers modérés, le troisième progressiste. M. Roca de Togores a vivement appuyé le projet de message que M. Alonso a combattu en disant que la chambre ne devait pas prononcer, en quelque sorte, un arrêt anticipé contre M. Olozaga. Le même orateur, faisant allusion aux bruits provoqués par l'absence prolongée de M. Olozaga aux séances de la chambre, s'est plaint de ce que la liberté n'existait pas en Espagne pour tout le monde. Là-dessus, M. Madoz, qui présidait, a fait remarquer que M. Olozaga n'avait pas instruit le bureau de la chambre du motif qui le retenait chez lui; que, dans tous les cas, il n'y avait pas lieu de croire que ce fût la crainte d'un assassinat. M. le comte de Las Navas devait parler à la séance du lendemain.

— La correspondance de Madrid annonce que l'affaire de M. Gonzalez Bravo avec le général Serrano est définitivement arrangée.

— On se demande en ce moment à Madrid si les cortès actuelles seront dissoutes ou seulement prorogées; mais on ne sait au juste quelles sont à cet égard les intentions du gouvernement. Il est question de former un corps d'armée mobile de 12,000 hommes à Guadalajara; le corps d'armée placé sous les ordres du général Concha serait destiné à réprimer les soulèvements partiels qui viendraient à surgir.

Moyennant une anticipation de fonds faite par la banque espagnole et par les maisons de commerce de Madrid au gouvernement, qui donne en paiement des traites sur les caisses coloniales, il paraît que le paiement du semestre de la dette est assuré.

— La nomination de M. Martinez de la Rosa à l'ambassade de France est annoncée comme très probable.

— On écrit de la frontière d'Espagne, 16 décembre, au *Phare des Pyrénées* :

« Le 13, à une heure de l'après-midi, les insurgés du fort de Figuières ont cessé le feu sur la ville; ils l'ont continué du côté d'Avignonet et d'Hostalets. La journée du 14 s'est passée tranquillement. Le 15, le fort a repris le feu contre les fortifications élevées par le général Prim. Des arrestations ont été faites dans le Lampourdan parmi les familles des insurgés; les personnes arrêtées ont été conduites à Figuières dans le but d'empêcher un bombardement. »

— On se rappelle que, lors de l'insurrection dont la ville de Vigo a été récemment le théâtre, un groupe d'insurgés s'empara de l'hôtel consulaire, qui fut aussitôt transformé en une sorte de forteresse d'où partirent des coups de feu sur les troupes royales.

Quoique l'insulte eût été commise dans une ville en révolte et contre le gré des autorités, il importait à l'honneur du pavillon français que cela fût bien établi par un témoignage public...

C'est pourquoi M. Marey-Monge, notre consul, a demandé et obtenu l'insertion dans les gazettes officielles de la province des ordres concernant la recherche et le châtiment des coupables.

IRLANDE.

M. O'Connell a écrit de l'abbaye de Darry-Nane à l'association du repeal une lettre dont il a été donné lecture à l'association dans sa séance du 18 décembre. Voici les passages principaux de cette lettre :

Je vais appeler votre attention sur les relations existant entre les propriétaires fonciers et les fermiers, relations dont une commission s'occupe. Le système actuel produit deux conséquences fâcheuses : 1° les propriétaires renvoient leurs fermiers au gré de leur caprice; 2° les fermiers expulsés commettent des assassinats pour se venger de leurs propriétaires. Ces assassinats sont accompagnés de circonstances si atroces que tout homme ayant la plus légère parcelle de christianisme doit les abhorrer. — Aucune peine n'est établie contre les propriétaires qui expulsent leurs fermiers. A cela on fait cette réponse lâche et cruelle : les propriétaires font ce qu'ils veulent et les fermiers doivent s'en prendre à eux-mêmes s'ils sont malheureux. Quant aux assassinats qu'amène le clearance-système, il y a peine de mort, et tôt ou tard elle est appliquée, et c'est justice. Mais il faut en finir : une commission a été nommée pour s'occuper de cette affaire. Or, les commissaires auraient dû être au-dessus de tout soupçon. Ceux que l'on a choisis le sont-ils? eh bien! je le dis sans fiel et sans colère, on ne pouvait faire de plus malheureux choix.

M. O'Connell, après avoir critiqué chacun des commissaires en particulier, ajoute ce qui suit :

La commission est composée uniquement de propriétaires; pourquoi n'y a-t-on pas appelé des fermiers? De cette manière, chacun eût pu faire valoir ses droits. Les deux parties auraient été représentées.

La commission, telle qu'elle est composée, ressemble assez à un conseil de renards délibérant gravement sur les mesures à prendre pour plumer des oies vivantes. Que Dieu soit en aide aux pauvres oies plumées!

Dans ces circonstances, je pense qu'il serait bon que l'association nommât une commission de neuf membres qui serait chargée de recueillir tous les renseignements de nature à éclairer cette matière et de les transmettre à la commission, remontât à 30 années; elle ferait voir ainsi comment le peuple irlandais a été constamment opprimé jusqu'à ce jour.

J'ai reçu la lettre de M. Sturge, j'y répondrai et je démontrerai que l'Irlande ne saurait prospérer sans un parlement national.

Après la lecture de cette lettre, M. John O'Connell a proposé à l'assemblée d'adopter la résolution suivante :

« L'association invite respectueusement le clergé irlandais à vouloir bien seconder de tous ses efforts la recherche des documents et renseignements concernant les relations entre les fermiers et les propriétaires, et afin que la commission chargée par le gouvernement d'étudier cette matière obtienne tous les éclaircissements propres à la diriger dans l'appréciation de l'état actuel des choses, une commission sera nommée pour recevoir chaque jour les renseignements que l'on voudra lui donner. »

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

COLONIES FRANÇAISES.

Le *Moniteur algérien* du 15 décembre annonce que M. le gouverneur général est rentré, dans la nuit du 14, de son voyage à Tlemcen et sur la frontière du Maroc. Il est revenu satisfait de l'état de ces contrées. Il a reçu partout, dans l'ouest de cette province, l'accueil qui lui avait été fait dans l'est quelque temps auparavant : on lui a porté matin et soir sur sa route les mêmes banquets à l'antique; les chefs et les cavaliers de chaque tribu venaient le recevoir à l'une de leurs limites, et l'escortaient jusqu'à l'autre en faisant la fantasia.

Les rapports des voyageurs venant du Maroc ou du sud-ouest de Tlemcen s'accordent à dire que l'émir, avec les faibles et tristes restes de sa cavalerie, s'est retiré sur le Schott-el-Gherbi, lac appartenant à la frontière du désert de l'empire du Maroc : il serait, avec sa smala, très réduite et très misérable, en un lieu appelé Guerdir, qui est à 30 lieues de notre frontière : on ne tardera pas à avoir des nouvelles positives sur sa situation.

INTERIEUR.

Par ordonnance royale du 26 novembre 1843, ont été promus dans le corps de l'artillerie, aux grades ci-après désignés :

Au grade de colonel : M. Perignon, lieutenant-colonel, directeur de la fabrication des capsules de guerre, et M. Tadon, lieutenant-colonel, adjoint au général commandant l'école d'artillerie à Rennes.

Au grade de lieutenant-colonel : M. Colliot de la Hattais, chef d'escadron, sous-directeur à Toulon, et M. Hervé, chef d'escadron (pontonniers.)

Au grade de chef d'escadron : ancienneté (1er tour). M. Gaudin, capitaine en premier, sous-directeur de la manufacture d'armes à Tulle; choix (2e tour), M. Mathieu, capitaine en premier (pontonniers); ancienneté, (premier tour), M. Gay, capitaine en premier au 3e régiment; choix (2e tour), M. Prélat, capitaine en premier au 8e régiment; ancienneté (1er tour), M. de Barrau, capitaine en premier au 6e régiment; choix (2e tour), M. Pourchet, capitaine au dépôt central.

Au grade et à l'emploi de major : choix (hors tour), M. Larrhey, capitaine en premier à l'état-major de l'école d'application.

— M. Edouard Girod (de l'Ain), auditeur de première classe au conseil d'Etat, vient d'être nommé chef du cabinet du nouveau ministre des travaux publics. (*Moniteur*.)

— Le *Moniteur* de ce matin contient une circulaire de M. le ministre de l'agriculture et du commerce aux préfets, relative aux mesures à prendre dans les diverses localités, pour préparer, réunir, classer et expédier à Paris les divers produits de l'industrie nationale qui doivent figurer à l'exposition de 1844. Si l'on en croit M. le ministre, le droit de travailler est un droit *garanti* à tous par nos lois modernes et le travail est l'origine la plus noble de la propriété. Nous ne lui contesterons pas la dernière proposition; mais, pour le droit au travail, s'il était vrai qu'il fût *garanti* par nos lois modernes, où il n'est même pas inscrit, il faudrait convenir que ces lois ont bien peu d'empire sur les faits.

— Les cinq académies composant l'Institut ont nommé M. Landresse bibliothécaire en remplacement de M. Feuillet, décédé. M. Landresse était sous-bibliothécaire.

— D'après les états transmis à M. le ministre de l'instruction publi-

---

— Est-ce que tu voudrais savoir en faire de pareilles? demanda le bonhomme avec un air satisfait.

— Oui, monsieur Samuel; mais il y a quelque chose que j'aimerais mieux encore que d'entendre des récits de bataille.

— Et quoi donc?

— Ça serait d'en avoir gagné!

— Homme d'action! murmura le vieux Samuel.

Tout le monde se rapprocha de lui. On le regardait avec respect, avec amour. Le bon vieillard était radieux malgré l'eau qui tombait sur sa tête nue. Il avançait vers la porte de l'enclos quand il aperçut Julien Pâris tout debout, qui se mouillait, respectueusement découvert devant le vieux poète et son auditoire.

Le bonhomme Samuel recula de trois pas en voyant un habit noir et une figure d'intelligence.

— Monsieur, dit Julien en faisant quelques pas au-devant de l'assemblée, je me suis perdu en route, et, comme tout le monde vous écoute, ... de votre vie. Cela est beau, cela est rare; et, au nom des sciences humaines que j'étudie, je vous adjure de me laisser voir votre âme.

— La demande est au moins brusque et précipitée, répondit le vieux Samuel en relevant la tête avec une certaine fierté, et laissant errer sur sa bouche un demi-sourire de moquerie.

Julien Pâris se mordit les lèvres et rougit.

— Allons, jeune homme, allons, ajouta le vieux poète déjà revenu à sa bonhomie habituelle; je n'ai point dit cela pour vous fâcher. Quoique le vieux Samuel Hivernau soit connu pour ne point aimer l'homme des villes, il a un toit pour garer les étrangers de l'orage et un verre de vin d'Issoudun pour les reconforter.

D'ailleurs votre franchise me plaît. Il y a, ce me semble, bien longtemps que mon esprit s'entretient avec lui-même. Je ne serai pas fâché de causer un moment avec quelqu'un de là-bas.

Voulez-vous me dire votre nom?

— Je m'appelle Julien Pâris.

poules grattaient le sol humide, et un chien danois s'élança en aboyant après les hôtes du parapluie.

— A bas César, à bas! s'écria Samuel; et ne grondez plus, voilà de l'illustre compagnie. Entrez, mon cher Julien Pâris; ma maison est petite, mais bien close : on s'y ennuie peut-être, mais on ne s'y mouille pas.

On entra dans la première pièce, que Julien parcourut d'un coup d'œil. C'était la salle à manger. Sémiramis courut à la cave, après avoir regardé le jeune homme en-dessous : Adda tira du buffet des cerises et du fromage de chèvre.

— Mangez un morceau, mon hôte, s'écria Samuel Hivernau, seulement pour attendre le dîner. — Sémiramis, dites à la vieille Jeanne de mettre deux poulets à la broche, et tirez-nous du meilleur.

Après la collation, Samuel, charmé de son hôte, le promena dans toute la maison.

— Voici mon sanctuaire, dit le vieillard en introduisant Julien dans son propre appartement.

que, voici le nombre des élèves aujourd'hui présents dans les colléges royaux et communaux, comparativement à la situation de l'année dernière.

Au 30 novembre 1842, les colléges royaux comptaient 10,878 élèves; à l'époque correspondante de cette année, ils en comptent 20,767. Différence en plus sur l'année dernière : 889.

Au 30 novembre 1842, le nombre des élèves des colléges communaux était de 32,002; à l'époque correspondante de cette année, il est de 33,097. Différence en plus sur l'année dernière : 1,095.

L'augmentation totale sur l'année dernière, pour les colléges royaux et communaux, est de 1,984 élèves, dont 648 élèves internes aux frais de leur famille.

— L'administration de la marine a fait verser à la caisse des dépôts et consignations, auprès de laquelle les héritiers et ayant-cause auront à se pourvoir, la somme de 3,426 fr. 22 c., provenant des successions vacantes du sieur Raveau d'Issoudun, décédé à Saint-Pierre Martinique, en 1835 (32 fr. 67 c.), et les époux Lopez dos Santos, nés au Brésil, morts à Cayenne (3,393 fr. 55 c.).

Faits divers.

Le 19, le parlement anglais a été prorogé au 1er février, avec les formalités d'usage. Pas un membre de l'une ou de l'autre chambre n'assistait à la séance.

—Suivant la *Patrie*, la reine Christine persiste à ne pas revoir l'Espagne avant qu'une commission nommée par les cortès ait examiné ses comptes de tutelle. Elle est décidée à renoncer à la politique et prépare un testament politique qui doit éclairer sa fille sur les derniers événements dont l'Espagne a été le théâtre.

— M. Bulwer, nommé récemment par le gouvernement anglais ambassadeur de S. M. B. à Madrid, est parti hier de Paris pour se rendre à son poste.

— On commence à remarquer, dit le *Commerce*, le retard apporté à la publication des nominations des maires et adjoints de la ville de Paris. Le travail de désignation est pénible. L'ordonnance royale aurait dû paraître dimanche dernier; nous sommes au jeudi et elle n'est pas encore signée.

— C'est M. Christian Ostrouski, l'auteur des *Jagellons*, qui a eu l'honneur de représenter l'émigration polonaise au convoi funèbre de M. Casimir Delavigne. Voici le texte de son improvisation :

« Laissez-moi prononcer sur cette tombe encore ouverte quelques paroles de deuil au nom de la nation polonaise, pour laquelle cette lyre qui vient de se briser a répandu ses chants et des larmes.

» Casimir ! ton nom a toujours trouvé parmi nous de l'amour et du respect. Nous t'aimions enfants, parce que tu chantais la gloire, ce rêve des enfants et des peuples.

» Casimir ! nous t'aimions soldats, parce que tu chantais la liberté au moment où nous combattions pour elle dans les plaines de Varsovie.

» Casimir ! nous t'aimions proscrits, parce que tu chantais la Pologne opprimée, et que ta voix lui prophétisait un meilleur avenir.

» Par la pensée, par le cœur, par le génie, tu t'es associé aux efforts des enfants de la Pologne; nous venons te saluer comme frère.

» Lorsqu'un de nos guerriers tombe sur la terre étrangère, nous avons la coutume de répandre sur ses yeux un peu de cette terre natale, arrosée du sang des martyrs, afin que, dans le sommeil éternel, il ait encore des rêves de la patrie.

» Et toi aussi, tu es un guerrier de la Pologne : ta *Varsovienne* a combattu avec nous à notre premier combat; elle a remporté avec nous notre dernière victoire.

» Reçois donc cet hommage au nom de la Pologne en pleurs, soldat de la liberté; dors en paix sous la terre polonaise ! »

— On parle, dit l'*Emancipation* de Toulouse, d'un nouveau bienfait dont le zèle de notre maire pour tout ce qui tient au bien-être des habitants de la cité, est sur le point de faire jouir Toulouse. Il paraît que M. Sans est parvenu à se procurer des instruments d'une simplicité et d'une perfection telles, qu'il suffit de quelques secondes pour constater si les huiles d'olive ne sont pas altérées par des huiles de graine. On ajoute que la police serait chargée, à dater du 1er janvier, de se rendre fréquemment chez les épiciers, pour savoir si les huiles destinées à la consommation de la ville sont telles que les acheteurs ont le droit de les exiger.

Si le fait est vrai, nous ne pouvons que féliciter M. Sans de répondre par de tels actes aux clabauderies de gens qui ne pardonnent pas à l'opposition la hardiesse qu'elle a de bien administrer.

— En exécution du vote émis par le conseil général de l'Ain, dans sa session de 1843, quatre nouveaux étalons, dont deux cotentins et deux percherons, seront achetés au nom du département, pour l'amélioration de la race chevaline.

Ces chevaux seront remis aux personnes qui voudront en recevoir le dépôt, et qui présenteront les garanties convenables à un bon placement.

Les demandes de ces étalons devront être adressées à la préfecture avant le 31 janvier 1844.

— Une lettre de Sibérie, reçue à Brême, a causé de vives anxiétés dans cette ville commerciale; la nature de ces craintes est du reste aussi intéressante que peu ordinaire; on peut en juger par le passage suivant d'une correspondance particulière :

« Suivant les derniers rapports de Sibérie, les lavages d'or se sont étendus du versant oriental des monts Ourals dans l'Altaï, et l'on a trouvé que les couches de sable d'or s'étendent le long de la frontière chinoise sur un espace de 80,000 milles carrés. Or, dans l'Oural, la 200e partie de cet espace aurait fourni, par an, en moyenne, 300 pouds d'or (le poud a 33 2/3 livres), ou 16 millions de roubles. Le professeur Hoffmann a découvert que les masses de granit, crues stériles jusqu'ici, dont se compose toute la chaîne de la montagne, renferment de l'or.

» Afin de maintenir en quelque sorte le prix de ce métal, le général Cancrin s'est déjà vu contraint de hausser l'impôt jusqu'à 10 p. 0/0, et il reconnaît la nécessité de revendiquer à la couronne la cinquième partie du profit, qui, l'an passé, se montait à 1,000 pouds dans le mont Altaï. Qu'on ne s'y trompe pas; si les espérances d'aujourd'hui se réalisent, et qu'aucun événement imprévu, soit économique, soit politique, n'intervienne, cette augmentation si soudaine et si considérable de l'or menacera la valeur des nobles métaux d'une révolution pareille à celle qui a suivi la découverte de l'Amérique et l'introduction de l'amalgame du vif-argent. En attendant, le sort si peu prospère des compagnies de mines du Mexique a de quoi calmer des espérances ou des craintes prématurées. » (*La Presse.*)

Cet homme était très probe et d'une bonne conduite. Il laisse une veuve et trois enfants encore en bas âge. » (*Journal de Reims.*)

— Le condamné politique Brusson, âgé de 25 ans, est mort il y a quelque temps à Doullens, à la suite d'une douloureuse maladie de poitrine, dont les germes se sont développés dans le séjour de cette prison. (*Gazette.*)

— Ce soir, aux Français, *Marie Stuart* et le *Roman d'une Heure.*

— L'Odéon donne aujourd'hui, avec le *Médecin de son Honneur*, la deuxième représentation de son drame nouveau, la *Duchesse de Châteauroux*, dans lequel Mme Dorval remplira le principal rôle.

— Aujourd'hui, au Vaudeville, l'*Homme blasé*, *Une Idée de Médecin*, la *Robe déchirée*, les *Paysans*.

Nous lisons dans le *Radical du Lot* :

« Les réfugiés de Barcelone et de Saragosse en résidence à Cahors viennent d'adresser à M. le ministre de l'intérieur un exposé de leur triste situation. La plupart de ces étrangers ont vendu leurs manteaux et leurs effets les plus précieux, ou sont endettés chez les aubergistes et les personnes qui leur ont donné asile. Ils réclament de M. le ministre l'accomplissement d'une promesse qui leur fut faite, à leur débarquement, par M. le préfet des Pyrénées-Orientales. Ce fonctionnaire leur donna l'assurance qu'ils ne seraient point abandonnés au milieu de la France, sans les secours qu'elle accorde à tous les proscrits, au moins jusqu'à ce qu'ils aient pu se procurer du travail. Il faut espérer qu'une réclamation aussi légitime sera favorablement accueillie. »

— Les habitants de Lyon frappés de procès-verbaux de contravention au règlement du balayage, sont obligés de se présenter à l'Hôtel-de-Ville, au tribunal de simple police, où le public est des plus mêlés; ainsi, une dame ou demoiselle ayant magasin ou boutique sur la voie publique, obligée de comparaître par suite d'une assignation en règle, se trouve le plus souvent au milieu d'un cénacle de filles perdues appelées à la barre de M. le commissaire de police pour toute autre cause qu'une contravention de voirie.

Qu'on veuille bien se donner la peine de réfléchir à ce que de pareilles audiences ont de contraire au respect dû à d'honnêtes femmes qu'on force à se confondre avec des créatures de la plus basse espèce, à entendre leurs propos et le plus souvent à subir leurs railleries. Ne pourrait-on consacrer spécialement un ou deux jours de la semaine à l'expédition des affaires de certaines justiciables, et réserver les autres à celles des honnêtes gens? (*Courrier de Lyon.*)

TRIBUNAUX.

Le juge de paix de Saint-Quentin vient de condamner par défaut, en 5 francs d'amende et aux frais, le sieur Auguste Paillette, filateur en cette ville, déclaré coupable de contravention à la loi du 22 mars 1841, en faisant travailler dans sa filature des enfants de huit à douze ans pendant *douze heures* par jour au lieu de *huit*. (*Argus soissonnais.*)

— On lit dans le *Journal de Genève* :

« Le 7 décembre, le tribunal criminel siégeant à Cully, a condamné trois membres d'une famille : la mère, âgée de 52 ans, la fille, âgée de 24 ans, et le fils, âgé de 21 ans, chacun à neuf mois de réclusion à la maison de force, pour avoir volé 28 fascines taxées 28 batz, déposant sur un domaine, mais très près du bois où elles avaient été fabriquées. M. Van Muyden, défenseur d'office, a demandé que la loi forestière fût appliquée au cas, mais quatre juges seulement ont admis cette manière de voir, les huit autres ont appliqué la loi sur le vol qui, ayant été commis de nuit et par plusieurs personnes, se trouve réprimé par la loi du 1er juin 1829, article 28, dont la peine au minimum est de trois mois.

» Il paraît que les juges composant le tribunal veulent signer une déclaration pour appuyer un recours en grâce qui pourrait d'autant mieux être accueilli que, si les malheureux Quinclet eussent été jugés d'après le nouveau code pénal, en vigueur au 1er janvier, ils auraient pu être condamnés par le tribunal de police à vingt jours d'emprisonnement. »

— Le tribunal du district de Porrentruy vient de condamner le rédacteur responsable de l'*Union* à 4 jours d'emprisonnement, à 40 fr. d'amende et aux frais, pour avoir publié une correspondance valaisanne qui contenait cette phrase : « Le *sort* arrivé à Saillen (assassiné) est un *devoir* rempli par le citoyen. » (*Fédéral genevois.*)

VARIÉTÉS.

Lettres politiques

PAR M. CHARLES DUVEYRIER (1).

M. Charles Duveyrier vient de réimprimer, en deux volumes, vingt-cinq lettres politiques publiées d'abord séparément sous forme de brochures.

Chacune de ces lettres appelle sur une question particulière l'attention d'un homme spécial. L'auteur adresse une lettre sur la Russie à M. Mauguin, qui rapporta naguère de Pétersbourg un enthousiasme expansif pour l'alliance russe; une lettre sur l'Espagne à M. de Salvandy; une lettre sur la question d'Orient à M. de Lamartine. L'épître qui caractérise la mission de la France dans les mers de la Chine est dédiée à l'amiral Roussin. Malgré la forme épistolaire, en apparence incohérente et morcelée, la réunion de ces traités spéciaux compose tout un système de politique intérieure et extérieure, ayant pour but, pour résumé, pour devise, l'*association universelle*; pour procédé de réalisation, l'union de la royauté, à laquelle M. Duveyrier adresse sa première lettre, et du peuple, auquel il consacre la dernière.

C'est une heureuse idée que celle d'avoir mis les puissants du jour en demeure de faire leur devoir, de les avoir sommés nominativement de travailler à l'émancipation du prolétaire et au développement extérieur de l'influence française. Par les soins de M. Duveyrier, les doctrines progressives et sociales se sont glissées au chevet du roi, dans le portefeuille de M. Guizot, sur le bureau de M. Thiers. Ces interpellations devraient être d'autant plus efficaces qu'elles sont adressées au chef de l'Etat dans la forme la plus respectueuse, et à tous les autres personnages avec une parfaite convenance.

Le ton des *Lettres politiques* n'est pas uniforme. Il y a deux hommes dans M. Duveyrier : un spirituel auteur dramatique et un écrivain préoccupé des questions politiques et sociales, qui a jugé dans un récent ouvrage la situation et l'avenir de la pairie. L'auteur de *Michel Perrin* se retrouve dans deux lettres : l'une, écrite à un M. ***, dans lequel on reconnaît M. Scribe, à point sujet le manuscrit d'une comédie qui a

bryon du système fédératif qui doit un jour embrasser le monde.

Jugeant la situation de l'Espagne, M. Duveyrier a très bien montré que la division parcellaire en départements et en cantons, que le despotisme d'une capitale, en un mot, que la centralisation absolue de la France n'est pas réalisée au-delà des Pyrénées; les fueros et l'indépendance provinciale s'y perpétuent par des raisons très bien exposées dans les *Lettres politiques*. La France est peu montueuse; les communications y sont faciles; en Espagne, au contraire, les Pyrénées et les montagnes des Asturies, les sierras d'Avila, de Moncayo, de Estremo, les monts de Tolède, la sierra Morena, divisent la contrée par zones. Les ramifications de ces grandes chaînes enserrent des portions de territoire qui furent des royaumes naturels, et qui sont restées des provinces limitées par la configuration du sol. Asturies, Léon, Castille, Estramadure, Andalousie, voilà non pas un pays, mais des pays réunis sous un même sceptre. Ce n'est pas là l'Espagne, ce sont *les Espagnes*.

M. Duveyrier constate par des faits curieux la différence qui distingue la France de la Péninsule sous le rapport de la centralisation. Additionnez en France les habitants des neuf villes de province les plus peuplées, vous n'atteindrez pas le chiffre de la population parisienne; tandis qu'en Espagne, les neuf premières villes provinciales ont un nombre d'habitants triple de la population de Madrid. Paris est le septuple de Lyon; Madrid n'est que le double de Séville.

Ce retard de la centralisation en Espagne doit-il être déploré? Faut-il plaindre la Péninsule (fort à plaindre à d'autres égards) de ce que sa capitale ne renferme que deux cent mille âmes, et de ce que la vie ne s'est pas retirée de ses parties extrêmes pour se concentrer sur le cœur; de ce que Séville, Barcelone, Grenade, Valence, Saragosse, Cadix, Malaga, Cordoue sont des séjours presque aussi attrayants que la capitale, et rivalisent avec elle par les souvenirs historiques, les monuments, les populations, la richesse? Nous en gémirions pour les Espagnols si nous pensions, comme plusieurs journaux, que l'état actuel de la France soit le type de la perfection réalisable; mais à notre avis, le progrès des nations, qui doit un jour marcher régulièrement et en ligne droite, ne s'opère encore que par saccades, par oscillations qui atteignent successivement des points extrêmes. En France, en l'absence d'unité supérieure qui associât complètement toutes les provinces, à la diversité mauvaise des langues, des poids et mesures, des coutumes, a succédé l'excès de centralisation, la *concentration*, qui est un malheur moindre, mais un malheur encore; le morcellement de la France en quatre-vingt-six départements, s'il a eu pour effet salutaire de vaincre le patriotisme exclusif des provinces, de briser des unités d'ordre inférieur qui résistaient à l'unité générale; de préparer la France à une organisation nouvelle en la faisant passer dans une espèce de crible, ce morcellement n'est qu'un état transitoire et une oscillation qui dépasse dans la direction de l'unité la ligne de l'harmonie.

Comme nous ne croyons pas que le travail et la mission définitive des capitales consistent à désorganiser les provinces, à les diviser en petites bouchées pour mieux les dévorer ensuite, nous ne souhaitons pas à l'Espagne la concentration française; il suffit qu'un peuple, le peuple expérimentateur et martyr destiné à présenter à l'Europe le type de tous les états sociaux, il suffit que la France en fasse l'épreuve. L'Espagne, éclairée par notre exemple, peut rallier ses provinces à la vie collective de la nation, trouver la formule d'organisation qui concilie le développement de l'ensemble et celui de toutes les parties, sans passer comme nous par le tamisage du morcellement départemental et du despotisme administratif.

Nous recommandons à ceux qui étudient les lois du commerce international, science plus riche d'avenir que l'art de la guerre, les aperçus de M. Duveyrier sur l'industrie catalane, les contrebandiers des Pyrénées, les relations commerciales de l'Angleterre avec l'Espagne et de l'Espagne avec la France. Un tableau statistique, embrassant la période qui s'écoule de 1827 à 1841, prouve que nos exportations dans la Péninsule sont considérables et suivent une progression croissante.

L'auteur des *Lettres politiques*, fidèle à sa devise, *association universelle*, ne croit pas que la France, adoptant une diplomatie jalouse, aveugle, arriérée, doive mettre sa gloire à empêcher toutes conventions commerciales entre l'Espagne et l'Angleterre. Un traité de commerce entre ces deux nations est inévitable; au lieu de faire preuve de dépit et d'impuissance en cherchant à le contrarier, la France doit y prêter les mains, mais à la condition d'y intervenir, mais en stipulant des facilités pour l'importation dans la Péninsule des produits français que l'industrie barcelonaise ne saurait suppléer.

Aux excellentes observations de M. Duveyrier sur l'Espagne, nous ne faisons qu'une critique. L'auteur est complaisant pour Espartero, qu'il érigerait volontiers en Washington de la Péninsule, et qu'il cherche à défendre contre cette épithète, *Napoléon de comédie*. C'est pourtant une qualification que l'histoire confirmera. Il est juste de dire qu'au moment où M. Duveyrier rédigeait sa lettre à M. de Salvandy, Espartero gouvernait encore l'Espagne. Si déjà le duc de la Victoire s'était fait apprécier en récitant mot pour mot aux chambres de Madrid les harangues de Napoléon devant nos assemblées, s'il s'était fait connaître par le bombardement de Barcelone et la dévastation aussi cruelle que malhabile d'une ville qui lui ouvrait ses portes; on ne l'avait pas encore vu immobile et incapable à Albaceyte, incendiaire à Séville et fuyard à Cadix.

La lettre à M. Mauguin sur la Russie, a pour objet de combattre chez la France la pensée d'une alliance russe. La Russie n'est pas aussi redoutable comme ennemie, aussi désirable comme alliée, qu'on nous la représente; les capitaux, les voies de communication lui manquent; elle ment avec peine, avec lenteur, son personnel et son matériel immenses. Son attention, d'ailleurs, et l'effort de sa puissance, ne sont pas dirigés vers l'Europe, mais vers l'Asie; elle ne convoite pas l'Allemagne et la France, mais Constantinople et la Perse. Ses magasins, ses garnisons, échelonnés dans la Bessarabie et le Caucase, lui permettent d'épier dans la question d'Orient les occurences favorables; mais ces moyens d'action ne pourraient se déplacer et menacer l'Occident sans une évolution longue et difficile. Telle est la thèse soutenue par notre auteur. En le lisant, nous avons vu apparaître la Russie s'étendant depuis la Prusse et la Hongrie jusqu'aux bancs de glace des Esquimaux; la Russie avec ses monts Ourals, ses grands fleuves, ses trois mers intérieures, ses steppes, ses noires forêts de sapins, que la hache du moujik n'a pas encore éclaircies. Nous avons vu ce pays, verni de civilisation par Pierre-le-Grand dans la partie occidentale, s'enfoncer, à mesure qu'on avance vers l'Orient, dans une barbarie toujours plus profonde. Cette progression nous a paru symbolisée dans les édifices par Saint-Pétersbourg, ville européenne, aux façades blanches, aux larges canaux, aux quais de granit; par Moscou, ville orientale aux coupoles de cuivre, et par Tobolsk, ville tartare aux maisons de bois et d'écorce; dans l'armée, par les troupes

La lettre à M. Mauguin, qui est la négation de l'alliance russe, amène et prépare la lettre à M. le maréchal Soult, qui est l'affirmation de l'alliance allemande. M. Duveyrier rappelle que le maréchal Soult, après avoir combattu l'Angleterre à la Corogne, à Oporto, à Toulouse, est venu au sacre de la reine Victoria manifester des dispositions amicales pour la nation britannique : « Il n'a rien dit encore à l'Allemagne! » Dans aucune circonstance le vainqueur d'Altenkirchen, du Luxembourg, du Palatinat, le maréchal commandant l'aile droite d'Austerlitz et d'Iéna n'a témoigné au nom de la France de 1830 ses vives sympathies pour la jeune Allemagne, pour cette nation intelligente et brave aux destinées de laquelle nous rattachent tant d'intérêts communs. »

La France de 1830 est plus naturellement et sera plus utilement pour elle-même et pour le monde alliée de l'Allemagne que de l'Angleterre, tel est le thème très juste que M. Duveyrier développe avec un talent élevé. L'alliance de la France et de l'Allemagne doit créer une Europe centrale, forte et compacte, qui ne déclarera pas la guerre aux autres pays civilisés, mais qui, au contraire, garantira la paix universelle en paralysant les velléités ambitieuses de l'Angleterre et de la Russie. M. Duveyrier ne croit pas, et il a raison, que la France doive exiger la rive gauche du Rhin comme condition absolue de son alliance avec l'Allemagne; il faut s'unir avec les races germaines dès à présent et sans arrière-pensée. Le développement de la France, comme celui de la Russie, est dirigé vers les contrées méridionales et barbares les charges de la guerre et de la colonisation algériennes sont un poids qui nous attire vers le sud; l'Algérie garantit l'Allemagne contre la France.

Dans les progrès de la confédération, système qui sera la devise de la diplomatie future et qui n'est autre que le principe d'association élevé de la sphère agricole et industrielle à la sphère internationale, l'Allemagne doit nous servir, non-seulement d'alliée, de premier auxiliaire, mais encore de modèle, car l'Allemagne est confédérée; l'organisation qu'elle présente est celle qui doit se généraliser sur la terre. Les intérêts communs de l'Allemagne sont confiés à une diète fédérale, dans laquelle toutes les puissances votent par des plénipotentiaires : l'Autriche, la Prusse, la Bavière, la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg, Bade, la Hesse-Électorale, le grand-duché de Hesse, le Danemarck pour le Holstein, ont une voix chacun; les Etats inférieurs se groupent et s'associent pour former un suffrage; ainsi, les villes libres de Lubeck, de Francfort, Brême et Hambourg n'ont qu'un seul vote.

Si l'alliance de l'Allemagne et de la France déterminait toute l'Europe centrale à l'adoption du système fédératif, réalisant ainsi la pensée de Richelieu, de Henri IV, et le vœu que Napoléon formait à Sainte-Hélène : avant même que l'Angleterre et la Russie fussent entrées dans le cercle de l'association, qui n'a pas la pensée de les exclure, les guerres continentales deviendraient impossibles, car la confédération européenne, ainsi que M. Duveyrier l'établit par des chiffres, opposerait, à l'Angleterre et à la Russie réunies :

Une population double;
Des ressources financières doubles;
Une armée régulière trois fois plus considérable.

Quant aux forces maritimes, elles se balanceraient pour les frégates; la confédération l'emporterait de beaucoup en bâtiments d'ordre inférieur, et ne serait surpassée que dans le nombre des vaisseaux de haut bord.

Les idées de notre auteur sur la politique extérieure ne sont pas seulement généreuses, brillantes, mais encore justes et praticables. Quant à ses vues sur le gouvernement de l'intérieur, l'espace nous manque pour les reproduire, et nous ne voulons pas, en déflorant tout l'ouvrage de M. Duveyrier, ôter au public la curiosité de le lire. Nous dirons seulement que nous adhérons à son avis sur presque toutes les questions. Nous proclamons avec lui la nécessité d'organiser le travail, de donner aux ouvriers, non pas les entraves, mais les garanties que présente la profession militaire, existence assurée, écoles spéciales, avancement, retraite, d'introduire dans les travaux industriels quelque chose de cet éclat qui entraîne la jeunesse vers l'armée, décorations, uniformes, étendarts, musique.

Nous croyons comme M. Duveyrier qu'une corruption secrète, mais générale, dénature le système électoral et parlementaire; que les emplois, les grades, les bourses, au lieu d'être le prix du zèle et de la capacité, servent souvent à constituer des majorités, à consolider un ministère; que la faveur seule, sans études spéciales, sans examens, sans contrôle, ouvre aux solliciteurs un grand nombre d'administrations à la tête desquelles nous nommerons la cour des comptes. Nous appelons comme notre auteur, la fondation d'une *école centrale des fonctions civiles*, et de succursales qui rempliraient dans les diverses carrières la place de l'école Polytechnique, de l'école des Mines, de celles des Ponts-et-Chaussées et des Forêts dans plusieurs professions savantes.

Nous voudrions qu'une partie du traitement alloué aux emplois publics, converti en gratifications, permît d'associer les fonctionnaires à l'état critique ou prospère de la fortune nationale. Nous demandons avec l'auteur des Lettres que l'Etat, si la jalousie de l'opposition et les manœuvres de compagnies puissantes devaient lui enlever la direction des chemins de fer, fût du moins chargé de construire un rail-way, type et modèle, pour éclairer et stimuler l'industrie particulière. Le chemin de Paris à la frontière du nord serait convenablement choisi pour cette épreuve.

Nous croyons que la rivalité du gouvernement et de l'Eglise, dans la direction de l'enseignement, rivalité qui produit tant de récriminations stériles et violentes, deviendrait féconde, si le clergé, au lieu de vouloir enseigner le grec et le latin un peu moins cher, mais aussi un peu plus mal que les colléges, remplissait une lacune en créant l'éducation professionnelle. Nous savons que cette idée est comprise par plusieurs ecclésiastiques, et nous montrerons bientôt qu'elle est en voie de se réaliser.

Relativement à l'Algérie, nous pensons, avec M. Duveyrier, que la colonisation doit prévaloir sur la guerre; il faut voir dans l'Afrique autre chose qu'un terrain de manœuvre où nos soldats s'exercent à tirer à balles, une espèce de serre-chaude où l'avancement des officiers mûrit plus vite qu'à la température des garnisons françaises. L'Algérie doit être cultivée et civilisée, voilà le premier but; les excursions militaires, les razzias doivent être considérées comme des accidents qui deviendraient de plus en plus rares si tous les fonctionnaires civils et militaires de l'Algérie adoptaient, avec la tolérance et l'humanité de M. Duveyrier, les vues économiques et administratives qu'il a développées dans son livre.

Inspirées par le sentiment le plus large et le plus généreux, l'amour

A l'auteur des *Lettres politiques* nous ne reprocherons qu'un défaut, c'est une facilité trop grande à excuser les abus qu'il signale, notamment le trafic électoral des places, pensions, décorations et travaux publics. M. Duveyrier blâme ce commerce et propose des institutions qui seraient de nature à l'entraver, mais il ne s'en indigne pas le moins du monde; tout en cherchant à fonder pour l'avenir le règne de la probité politique, il amnistie sans trop de peine la corruption passée. Nous savons que la vie publique exige de la vertu et non pas de la pruderie; l'expérience a ses enseignements et le gouvernement des hommes ses nécessités. Ainsi les amis de M. Odilon-Barrot auraient pu afficher moins d'aversion, de mépris, de suspicion pour les *fonds secrets* qu'ils ont fini par voter sous le ministère de M. Thiers.

Cependant M. Duveyrier, qui est personnellement irréprochable, nous paraît, comme écrivain, trop indulgent pour des scandales publics. Il vaut mieux améliorer le présent et assurer l'avenir, que flétrir le passé, rien de plus juste; mais notre auteur aurait excité plus vivement dans le public le désir de changer la face des choses et de rendre pour l'avenir la corruption impossible, s'il avait montré sous des couleurs plus odieuses et plus vraies le commerce aujourd'hui très actif des emplois et des influences. L'auteur des *Lettres politiques* se résigne si facilement au passé, que ses lecteurs ne trouvent aucun motif pour ne pas se résigner toujours.

Par suite de cette tolérance excessive pour tous ceux qui profitent de la mauvaise administration présente, M. Duveyrier voit avec trop de bienveillance la formation de ces puissantes compagnies qui asservissent les petits capitalistes, font la loi à l'Etat, laissent sur leurs chemins de fer le prolétaire exposé aux intempéries et lui assignent pour ses départs les heures les plus gênantes. Si les financiers sont des barons, disent les *Lettres politiques*, s'ils forment une seconde féodalité, qu'elle se complète en acceptant un suzerain, que le roi se mette à sa tête. Un sincère ami du peuple devrait, ce nous semble, réclamer des garanties contre cette coalition des grands vassaux industriels, démasquer en eux les adversaires naturels de la petite propriété, du prolétariat; il devrait pressentir que les abus de cette féodalité nouvelle pourront amener, comme les excès de l'ancienne, l'affranchissement des serfs et l'émancipation de la commune.

Si l'on peut désirer que M. Duveyrier, dans la suite de ses écrits, se montre plus sévère à l'égard de la corruption politique; si l'on peut regretter qu'il ait négligé ou seulement effleurées deux grandes questions, l'organisation de la commune et celle du travail agricole, il n'est pas moins certain que les *Lettres politiques* sont une œuvre de conscience et de talent. Nous dirons plus, c'est une œuvre qui doit produire des résultats pratiques, si les hommes d'Etat à qui l'auteur adresse des sommations directes, veulent prouver qu'ils ne sont pas dénués d'intelligence et de cœur.

Les idées de M. Duveyrier sont exprimées dans le langage de tout le monde, ne transportent jamais le lecteur dans une autre société que celle où nous vivons, et ne sauraient être écartées comme *utopies*. Frappez, et l'on vous ouvrira, dit l'Evangile; les idées sociales, c'est-à-dire les idées chrétiennes et charitables, ont frappé à la porte des chefs de l'Etat. Nous verrons à la session prochaine si le pouvoir veut ouvrir.

V. H.

Spectacles du 23 décembre.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** —
7 h. »/» **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Marie Stuart. — Roman d'une heure.
8 h. »/» **ITALIENS.** — Il Fantasma (36e repres.)
» h. »/» **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Domino noir.
» h. »/» **ODÉON.** — La Duchesse de Châteauroux. Médecin de son honneur.
» h. »/» **VAUDEVILLE.** — L'Homme blasé. Les Paysans. Une Idée. La Robe.
6 h. 3/4 **VARIÉTÉS.** — Roquefinette. Gamin. Paris dans la comète.
» h. »/» **PALAIS-ROYAL.** — Grisettes. Carabas. Chaus. Mariées. Mlle Déjazet.
7 h. »/» **GYMNASE.** — Manon. Angélique. Daniel. L'Italien.
» h. »/» **PORTE-ST-MARTIN.** — Le Barbier. Iles Marquises.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Stella.
» h. »/» **AMBIGU-COMIQUE** — Les Bohémiens.
» h. »/» **COMTE.** — Les Ricochets. Pierrot. Fanfan.
6 h. 1/4 **CIRQUE.** — M. Morin. Le Vengeur. Guides.

Adjudications.

Ministère des travaux publics. — Préfecture de la Côte-d'Or, 26 décembre. Travaux d'achèvement des barrages et pertuis de la dérivation d'Heuilley, sur la Saône. Dépense, 140,303 fr. 68 c.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du* 20 *décembre* 1843.

Dame VERDET, limonadière, rue Jeannisson, 10; juge-comm., M. Leroux; syndic prov., M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

POURRAT frères, éditeurs associés, rue Jacob, 26, et les sieurs Pourrat personnellement; juge-comm., M. Ledagre; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

Du 12 *décembre*.

VALLET, marchand de charbon de terre, quai Jemmapes, 44; juge-comm., M. Cornuault; syndic prov., M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

Du 10 *novembre*.

LAFONT, négociant, rue Guy-Labrosse, 11; juge-comm., M. Leroy; syndic prov., M. Heurtey, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25.

Du 21 *décembre*.

PELEGRI jeune, commissionnaire de roulage, rue des Prouvaires, 3, et rue de la Michodière, 25; juge-commissaire, M. Riglet; syndic provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9.

MORVAL, ancien épicier, rue Hautefeuille, 11, demeurant rue Aubry-le-Boucher, 34; juge-comm., M. Chatenet; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

LEBLANC, maître d'hôtel garni, passage de la Madeleine, 6; juge-comm., M. Grimoult; syndic prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

DEVARET fils, teinturier, rue Censier, 11 bis; juge-comm., M. Méder; syndic provisoire, M. Boulet, rue Geoffroi-Marie, 3.

VASPARD, ancien restaurateur, rue des Petites-Ecuries, 24; juge-comm., M. Chatenet; syndic prov., M. Heurtey, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25.

Dame RENARD, marchande publique, rue Dauphine, 42; juge-comm., M. Riglet; syndic provisoire, M. Moizard, rue Neuve-Saint-Augustin, 43.

LAFITTE, boulanger à la Grande-Villette, 32; juge-comm., M. Grimoult; syndic provisoire, M. Colombel, rue de la Ville-l'Evêque, 28.

GIRARD, poêlier-fumiste, rue des Marais-Saint-Martin, 50; juge-comm., M. Riglet; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt.	123 15	123 20	123 »	123 »	123 10
— fin cour.	123 15	123 20	123 10	123 15	123 20
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	81 25	81 25	81 20	81 20	81 15
— fin cour.	81 25	81 30	81 20	81 25	81 35
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
				Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 32 1/2. Apres, 81 30, 32 1/2, 30, demandé.
4 1/2 0/0	» »	» »	» »	Reports, fin proch.
4 0/0	» »	» »	» »	3 0/0, 20 offert.
O. de la Ville	1405 »	1410 »	H. 5 »	5 0/0, 30.
Banque de Fr.	3300 »	» »	» »	
C. Laf. de 5000.	5100 »	» »	» »	
— de 1000.	1125 »	» »	» »	
Caisse Hypoth.	777 50	» »	» »	
Quatre Canaux.	1270 »	» »	B. 5 »	
Chemins de Fer.				
St-Germain	800 »	» »	» »	Fin courant, 800.
Vers. R. Dr.	310 »	311 25	B. 7 50	— »
do R. G.	155 »	157 50	B. 2 50	— 155, 160, 157 50.
Orléans	790 »	790 »	B. 12 50	— 800, 785, 795.
Strasb. à Bâle.	210 »	211 25	H. 1 25	— 210, 211 25.
Rouen.	782 50	783 75	B. 22 50	— 790, 778 75, 782 50.
Havre.	615 »	610 »	B. 10 »	— 612 50, 615.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 3/8	107 »	B. 1/2 »	Londres, 20 décembre.
— Portugais.	44 1/2	» »	» »	Consol. 95 7/8, 96.
Esp. D. active.	29 1/8	29 1/4	H. 1/4 »	Esp. actif. 31.
5 0/0 Naples.	106 60	» »	» »	Portugais. 43 5/8.
— Romain.	104 1/8	104 1/4	H. 1/4 »	Mexicains. 31 3/4.
Obl. Piémont.	» »	» »	» »	5 0/0 Hollandais, 99 1/2.
Emp. d'Haiti.	480 »	» »	B. 5 »	2 1/2 0/0 id. 55 1/2.
				Orléans. 32.
				Rouen. 31 1/4.

Nouvelles agricoles.

On nous écrit de Naples, 5 décembre :

« La récolte des olives a été fort mauvaise chez nous cette année, notamment dans l'Apulie, où elle a été à peine d'un cinquième d'une bonne année; dans la Calabre, la récolte est estimée à un tiers ou à la moitié. Malgré la réserve de l'année dernière, réserve plus considérable que la récolte de celle-ci, on s'attendait généralement à une hausse notable sur cet article; mais, par suite de l'absence de demandes de l'extérieur (où, du reste, les prix sont au-dessous des nôtres), la hausse est fort minime. En fait de blé également, l'année a été fort mauvaise, tant pour Naples que pour la Sicile; et pour la consommation de notre ville il est déjà arrivé de Messine et de Livourne plusieurs cargaisons de froment d'Odessa; l'on frète chez nous des bâtiments pour aller prendre dans le même but des grains à Alexandrie. La vendange n'a pas été plus abondante, mais en revanche l'on vante beaucoup la qualité de cette année. La soie était la mieux partagée; plusieurs achats considérables ont été faits par l'Angleterre; il ne reste sur place que 3,800 à 4,600 kil. de *reale di Napoli*, pour lesquelles on demande de 64 à 68 francs. Les qualités ordinaires de la Calabre se maintiennent bien. Le bruit court que Brindisi doit être déclaré port franc. » (*Gaz. d'Augsb.*)

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 22 décembre.
Arrivages : 1,425 quint. 90 kilog.
Restant à la halle, 5,902 quint. 90 kilog.
Cours moyen : 37-60. Cours-taxe : 37-33.
Différence de ces cours et de ceux d'hier : Cours moyen, baisse de 48 c.—Cours-taxe, hausse de 11 c.

Gruaux,	15 quint.	06 kilog.	de 41-00 à 52-50
1re marque,	36	11	38-25 à 38-85
2e	105	91	36-95 à 37-55
3e	17	27	29-25 à 30-90
4e	0	28	23-60 à 28-00
Ventes à livrer :	852	51	36-95 à 39-50

Total des ventes, 1,098 quint. 22 kilog.

L'approvisionnement en halle baisse chaque jour. La boulangerie de Paris emploie, terme moyen, trois sacs par four; soit, pour 600 fours, 1,800 sacs de farine de 157 kil.; c'est donc une consommation journalière de 2,826 quintaux métriques de farine; il n'y en a donc pas pour plus de deux jours à la halle de Paris.

La halle d'aujourd'hui a été l'une des plus faibles du mois.

Voici les prix des blés des principales provenances comparés à leur poids : Brie, 19 fr. 97 centim., pesant 75 kilog. 330 gr. Champagne, 19-45 cent.; poids : 75 kilog. 330 gr. Bon blé ordinaire des fermiers, 18-50 cent.; poids, 74 kilog.; id. : inférieur, 16 fr. l'hectol.

STRASBOURG, poids officiel des céréales, pour le département du Bas-Rhin : première qualité, 76 kilog. 835 gr.; deuxième, 73 kilog. 555 gr.; troisième, 72 kilog. 333 gr. Avoine, première qualité, 50 kilog. 444 gr.; deuxième, 46 kilog. 944 gr.; troisième, 42 kilog. 055 gr.

Les avoines soumises à ce pesage ne sont pas produites dans le département; elles viennent presque toutes de la Meurthe et de la Moselle; le peu qui se récolte dans le Bas-Rhin est de troisième qualité.

ROYE (Somme), 18 décembre. Froment, première qualité, 18-50; deuxième qualité, 18 fr.

Cours des vins et des spiritueux. BAYONNE, 18 décembre. Vins de 1842 : Jurançon blanc, les 3 hectolitres, 110 à 120 fr.; Béarn, 100 à 110 fr.; Tursan, 90 à 100 fr.; Madère rouge, 120 à 130 fr.

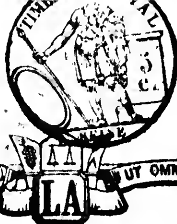
Produits animaux. — Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 21 décembre. 998 porcs amenés, tous vendus : première qualité, 1-10; deuxième qualité, 1 fr. le kil sur pied. Marché très animé.

22 décembre. Marché aux veaux. 403 amenés tous vendus : première qualité, 1-30; deuxième qualité, 1 fr. le kil. sur pied.

POISSY, 21 décembre.—Poids moyen des animaux amenés : Bœufs, 358 kil.; vaches, 254; veaux, 61; moutons, 21.

Halle aux veaux de Paris. — Amenés, 214; vendus, 202; renvoi, 12; première qualité, 1-46; deuxième, 1-32; troisième, 1-16.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 146.



DIMANCHE 24 DÉCEMBRE 1843

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemens et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

— Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le renouveler avant ce terme, en nous adressant le prix de leur nouvel abonnement en un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris; faute de quoi ils éprouveront une interruption dans l'envoi du journal. Aucune exception n'est faite à cette mesure administrative.

Toutes les personnes auxquelles s'adresse le présent avis trouveront sur leur bande l'indication exacte du terme de leur abonnement.

Nous rappelons que toute demande de renouvellement doit être accompagnée d'une bande imprimée du journal, avec corrections, s'il y a lieu.

PARIS, 23 DÉCEMBRE.

Une grande question, bien digne d'inaugurer la session parlementaire, se débat dans la presse. Il s'agit, chose d'un intérêt immense pour le bien du peuple français, de décider lequel de M. Sauzet ou de M. Dupin aura cette année la présidence de la chambre.

M. Sauzet a occupé le fauteuil pendant les quatre dernières sessions, à la satisfaction parfaite du ministère. D'une complaisance moins banale envers le pouvoir, M. Dupin, le prédécesseur de M. Sauzet dans les honneurs présidentiels, voudrait bien aujourd'hui, les circonstances et l'opposition aidant, s'y faire installer de nouveau.

Voilà les deux drapeaux, politiquement parlant assez peu dissemblables, qui vont être arborés dans la première rencontre parlementaire. Ce début est significatif! il promet une campagne féconde en audacieuses entreprises.

D'une part, l'opposition n'ose pas produire un candidat à elle; d'autre part, le ministère, qui s'était engagé à soutenir son commode président des sessions dernières, n'a pas plutôt vu avis de la candidature de M. Dupin, qu'il se hâte bravement de proclamer sa neutralité. Ainsi, quoi qu'il arrive, le cabinet du 29 octobre sera pour le vainqueur. C'est la tactique de M. Guizot dans toute affaire douteuse.

Quoi qu'il en soit, l'unique préoccupation de ces jours-ci est l'intrigue ourdie autour du fauteuil de la présidence. Il est plaisant de voir comment on s'étudie d'un côté à grossir, et de l'autre à rapetisser cette question.

Suivant les uns, la substitution de M. Dupin à M. Sauzet dans les fonctions de président de la chambre, c'est la condamnation formelle du cabinet, c'est la preuve que les représentants de la nation désapprouvent et voient avec inquiétude la condescendance du pouvoir actuel pour le parti légitimiste et pour le clergé.

Suivant les organes ministériels, au contraire, il n'y a entre M. Dupin et M. Sauzet qu'une insignifiante question de personne. Que la chambre choisisse l'un ou l'autre de ces messieurs pour son président, c'est, au dire du *Journal des Débats*, absolument égal. On dirait, tant cette feuille trouve peu de différence entre eux, qu'elle n'est pas bien éloignée d'admettre que MM. Dupin et Sauzet ne font qu'un seul et même président en deux personnes. Ce qui, bien entendu, dispense le *Journal des Débats* et ses patrons du ministère d'opter entre les deux compétiteurs.

Entre deux hommes dont l'un a professé l'égoïsme national en proclamant le *chacun chez soi*, et l'autre l'égoïsme social en déclarant « que la chambre n'avait pas à s'occuper des mesures à prendre pour assurer du travail au peuple, » on conçoit que nous soyons, pour notre compte, assez indifférents. Aucun des deux ne saurait évidemment avoir nos sympathies.

Cependant M. Dupin, à le juger sous le rapport du mérite et de l'aptitude à diriger les travaux d'une grande assemblée, est incomparablement supérieur à M. Sauzet. Il a en outre manifesté plus d'une fois contre la féodalité financière une antipathie dont il faut lui savoir gré. Ce fut M. Dupin qui, sous le ministère même de Casimir Périer, dénonça les manœuvres des *loups-cerviers*; ce fut encore lui qui contribua le plus, dans la session dernière, à déjouer les projets avides des compagnies relativement aux canaux et aux chemins de fer. Si donc nous étions condamnés à faire un choix entre les deux candidats, nous nous résignerions à prendre M. Dupin.

Situation de l'Espagne.

L'Espagne fatigue l'attention de l'Europe. Après l'effort de conciliation qui couronnait dignement l'unanimité des soulèvements contre la régence incapable d'Espartero, on se croyait en droit d'attendre des hommes politiques de l'Espagne une marche régulière vers la consolidation des pouvoirs et l'organisation publique. La modération des partis et des chefs de l'armée dans la dernière lutte, l'heureux accord des opinions pour la proclamation de la majorité d'Isabelle II étaient en effet propres à justifier cet espoir. Il n'en est rien pourtant. L'Espagne est rentrée de nouveau dans la lice politique comme le toréador de ses arènes, pour s'y voir applaudir et siffler encore, au gré des préoccupations de partis et des rivalités d'influences, par les peuples spectateurs de son drame révolutionnaire.

Aux péripéties douloureuses du siége de Barcelone, à l'intérêt militaire des mouvements de Prim et d'Ametller ont succédé des conspirations de palais qui, dans un instant, ont détruit le prestige de la jeune royauté à peine inaugurée sur la ruine des vieilles discordes. Cette enfant de treize ans, dont la faiblesse et l'innocence paraissaient la meilleure sauve-garde des libertés nationales, la meilleure borne à opposer aux téméraires ambitions, a vu tout-à-coup son manteau royal sali et déchiré par des intrigues de cour, par des ressentiments de partis et par les débats d'un procès de tribune, avant même que le peuple ait pu s'assembler pour prendre part aux fêtes de son avènement. La majesté du trône qui, malgré trente ans de convulsions politiques, paraissait devoir échapper en Espagne aux dernières souillures dont elle a été l'objet dans les révolutions de l'Angleterre et de la France, vient de s'éclipser derrière le plus absurde des scandales.

Sans entrer dans les détails d'un évènement qui, pour tout homme de bonne foi, reste encore une énigme, et qui ne devrait pas être entièrement éclairci pour l'Espagne elle-même, nous croyons pouvoir, en toute conscience, prononcer un double blâme sur ses auteurs principaux. Soit que M. Olozaga ait grossièrement abusé de sa puissance de premier ministre et de ses antécédents de précepteur pour faire signer à la jeune reine un décret facultatif de dissolution des cortès qui le rendait maître absolu de la situation, — soit, d'après son propre aveu, qu'il ait facilement obtenu ce décret de la reine sans en avoir préalablement délibéré avec ses collègues, — il n'y a pas moins eu, de la part de ce personnage politique, un énorme abus de pouvoir qu'est venu aggraver encore l'irritation de sa propre défense. Soit également que Mme de Santa-Cruz et le général Narvaez, qui représentent auprès d'Isabelle II la prudence et l'affection de la reine-mère exilée, aient suivi sans réflexion le mouvement d'une indignation légitime; — soit qu'ils aient osé compromettre la jeune reine dans un mensonge public pour perdre Olozaga, — ils n'en ont pas moins commis un acte condamnable. Quelle que soit l'issue de ce procès en diffamation intenté par la reine d'Espagne à son premier ministre, et rétorqué par le ministre contre la reine, il appert jusqu'ici des débats qu'un décret de dissolution des cortès, mesure d'une témérité inouie, a été arraché à la faiblesse d'une reine de treize ans, et soustrait à la discussion du cabinet espagnol par M. Olozaga.

Il ressort aussi jusqu'à l'évidence que les protecteurs les plus intimes d'Isabelle ont exposé l'autorité royale aux plus cruelles attaques en voulant la défendre. Il est permis encore d'arguer de la prolongation de ce scandale que les hommes politiques qui se disputent à cette heure le gouvernement de l'Espagne, tels que MM. Lopez, Olozaga, Cortina, Pidal, Gonzalez Bravo et Serrano lui-même, sont plus préoccupés de leurs personnalités et de leurs gloires exigeantes que du salut du pays, et manquent entièrement de la modération de caractère et de l'abnégation de popularité nécessaires aux hommes d'Etat constitutionnels. Enfin ce qui résulte, pour le malheur de l'Espagne, de cette complication inattendue, c'est que les partis, à peine ralliés par l'autorité royale, sont aujourd'hui divisés et pour long-temps inconciliables; c'est que toute majorité parlementaire, et par conséquent tout gouvernement, sont encore des chimères; c'est que la dissolution qu'on a voulu éviter devient peut-être inévitable et beaucoup plus périlleuse; c'est que quelques députés quittent déjà la capitale pour soulever les provinces; c'est que le cri : *Dieu sauve l'Espagne!* est encore le dernier mot des hommes de cœur.

En présence d'une pareille situation, on doit se demander si le système représentatif, tel qu'il est réalisé chez nous, est vraiment possible en Espagne; si les efforts qu'on fait depuis dix ans pour tailler ce pays au patron constitutionnel de la France et de l'Angleterre ne sont pas de l'empirisme pur?

Ce doute, croyons-nous, peut se trancher au moyen de quelques considérations toutes particulières à l'Espagne.

Le premier fait à établir, c'est que lorsque l'Espagne a été réveillée de son assoupissement monarchique et religieux par la plus inique des invasions étrangères, elle n'avait encore préludé à sa régénération politique par aucune réforme partielle, ni par aucune éducation philosophique. Elle avait à conquérir l'unité dans le territoire, la législation, le gouvernement, l'administration, la comptabilité, en même temps que l'égalité politique et la libre pensée. Elle avait à réaliser en une seule série d'épreuves ce que nous avons mis des siècles à préparer ou à accomplir. Cette observation seule expliquerait les longues douleurs rénovatrices de la Péninsule.

Le second fait, plus important encore, c'est que l'Espagne était cependant en possession depuis des siècles de libertés provinciales et communales plus développées qu'en France et en Angleterre. C'est que ces libertés locales, les plus précieuses pour les populations méridionales, se trouvent particulièrement nécessitées en Espagne par la nature et le caractère des hommes, par les montagnes inaccessibles qui morcèlent le royaume, et surtout par l'importance des cités qui ont été long-temps elles-mêmes des capitales de gouvernement et les dépôts de la puissance espagnole. En effet, pendant que la civilisation s'étendait en France et en Angleterre, du centre à la circonférence, elle procédait en Espagne des extrémités vers l'intérieur. Si Paris a fait Rouen, Bordeaux, Nantes, Lyon et Marseille, ce sont Grenade, Séville, Valence, Barcelone et

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1).

LIVRE PREMIER.

III.

Les Récits du bonhomme Samuel.

Vers sept heures du lendemain matin, Julien Pâris et Samuel Hivernau se promenaient familièrement aux alentours de la maisonnette. Bientôt ils entendirent Adda qui chantait au piano, et ils se rapprochèrent d'une fenêtre basse, entr'ouverte aux premières vapeurs de la matinée.

— Comme cela est doux, remarqua le jeune homme, d'entendre une voix harmonieuse au milieu d'un bois sauvage, et d'autant plus doux qu'on s'y attend moins.

Julien ne put s'empêcher de répéter : Sémiramis!

— Ce nom vous étonne, reprit en souriant le vieux poète. Sachez, mon jeune ami, qu'en ces contrées, pour dix Jeannette, Javotte ou Marie, vous trouverez vingt Athénaïs, Florence, Sémiramis, Junie, et autres appellations antiques et royales. Historien, fouillez nos annales, comptez les bataillons romains, sarrasins ou barbares qui ont désolé ce pays; songez à tout ce qu'il a gardé de primitif, de sauvage; voyez combien peu il s'est mêlé aux mouvements de progrès, de civilisation, et concluez.

— Mais Adda! dit étourdiment Julien Pâris. Cette fois le vieux poète devint rouge comme les cerises de son jardin : il était visiblement interloqué.

— Mon cher Julien, dit le brave homme à mi-voix et en baissant les yeux, c'est moi qui ai nommé ma petite-fille. Je n'ai jamais tourmenté les hommes de mon orgueil et de mes prétentions. Au lieu de poursuivre la gloire et la fortune au détriment de leurs possesseurs, je me suis volontairement enfoui sous les feuilles et dans les masures. Avec la certi-

dans un pays comme le nôtre, est réellement un vrai malheur.

En Allemagne, chaque grande ville a ses théâtres, ses poètes et ses artistes : aussi l'Allemagne est sous ce rapport d'une admirable richesse. Les poètes ont le droit d'y être des hommes simples et sans ridicule jactance.

En France, au contraire, où nous n'avons qu'un immense foyer d'art et de littérature, un poète a besoin de se violenter de la plus triste manière pour surnager un moment. Pour quelques têtes sérieuses et capables, on y trouve un flot haineux et sombre de médiocrités, une profusion de désappointements et de colères. Puis la gloire littéraire coûte trop cher à Paris pour que tous ceux qui en attrapent un lambeau, grands ou petits, ne le conservent pas avec plus ou moins de charlatanisme. Ce qui a toujours fait un tort immense à la littérature française, c'est ce burlesque entourage d'écoliers qui prétend régenter le goût du public et qui parvient seulement à le pervertir.

Sitôt qu'il n'y a plus de poètes dans une ville comme Paris, l'industrie littéraire, qui a besoin de vivre, se livre pieds et poings liés aux rhé-

Cadix qui ont fait Madrid. C'est aux bords de l'Espagne que se trouvent encore ses richesses, son industrie, son commerce, ses monuments merveilleux, sa splendeur et sa vie. Au centre, au contraire, sont les montagnes, les terrains incultes et la pauvreté. Il n'a fallu rien moins que le génie sombre et mystérieux de Philippe II, pour doter Madrid d'un pouvoir occulte, dominant plutôt par l'isolement et la crainte que par l'attrait centralisateur. Le fait saillant en Espagne, celui que le principe de la souveraineté du peuple ne saurait méconnaître, est donc la prédominance de la variété provinciale sur l'unité centrale.

Une considération encore, non moins propre à faire apprécier sainement la situation actuelle de l'Espagne, c'est que l'industrie moderne a paru jusqu'ici peu compatible avec les mœurs du peuple, et n'a pu y favoriser comme ailleurs le développement des classes moyennes. La misère, qui, dans d'autres pays, résulte de l'exagération manufacturière et de la concurrence commerciale, prend au contraire sa source, en Espagne, dans le défaut de stimulation industrielle et d'activité régulière. Répugnant par fierté à l'esprit mercantile, à la détention boutiquière et au servage des ateliers du nord, l'Espagnol préfère fouler d'un pied libre le sol qui le nourrit et demander aux dangers de la contrebande, aux émotions aventureuses des vols à main armée, le riche tissu dont il se couvre aux jours de fête. L'énergie laborieuse que ne peuvent lui inspirer le besoin du jour et la crainte du lendemain, il les prodigue au centuple à l'œuvre passionnée de la lutte et au sentiment moral qui le domine. La paresse espagnole et le brigandage même qu'elle entraîne, en protestant légitimement contre les conditions actuelles du travail social et en appelant une organisation attrayante et glorieuse de l'industrie, n'en ont pas moins formé obstacle au progrès de la bourgeoisie. Aussi les partis politiques de l'Espagne ont-ils peu de ressemblance avec ce qu'ils sont ailleurs. Là le peuple est aussi noble que la noblesse; là les opinions politiques, au lieu de se classer d'après les titres de naissance ou les intérêts de fortune, prennent leurs racines dans les passions humaines et suivent la hiérarchie morale de l'exaltation. Il y a des *modérés* et des *exaltés* en Espagne plutôt que des aristocrates ou des chartistes, que des conservateurs ou des républicains.

Enfin, une remarque dernière expliquerait à elle seule le gâchis politique de l'Espagne. Il y a trente ans, la jeunesse espagnole n'avait que deux carrières honorables : l'état monastique et l'état militaire. Cabrera a été clerc de chanoine avant d'être généralissime de l'armée royaliste et comte de Morella. Espartéro a été lui-même simple franciscain avant d'être soldat, duc de la Victoire et régent du royaume. Entre ces deux carrières espagnoles, il n'y a plus à choisir. Les couvents étant fermés, l'armée reste aujourd'hui la seule ressource populaire. Aussi est-ce contre cette unique industrie militaire, qui appartient de droit au gouvernement central, que les affamés et les oisifs des provinces élèvent incessamment, de redoutables concurrences. C'est pour vivre, comme l'armée, aux dépens de la masse commune, et participer comme elle à un but glorieux et entraînant, qu'au moindre prétexte politique se lèvent les bataillons de partisans, les guérillas des montagnes, et que s'entretiennent sur le pied de guerre les milices des cités. Si la guerre entre les carlistes et les christinos a duré sept ans, c'est que la subsistance des deux armées dépendait des exactions et du pillage. La transformation de la mendicité religieuse en mendicité politique cause en grande partie toutes les convulsions de la Péninsule.

Ces faits établis, ces tendances une fois reconnues, on ne peut plus s'étonner que la paix et l'équilibre constitutionnel soient si difficiles à réaliser en Espagne. On n'est plus surpris des réactions incessantes que soulèvent les moindres efforts du pouvoir central pour discipliner les provinces et rogner leurs libertés les plus chères. On est entraîné, au contraire, à penser que si le système représentatif est une école de gouvernement nécessaire à l'Espagne, pour y favoriser, comme ailleurs, une certaine balance entre les intérêts anciens et les intérêts nouveaux, entre le mouvement novateur et le mouvement conservateur, ce système représentatif ne pourra s'y fonder et devenir durable qu'à la condition de prendre pour base les libertés provinciales elles-mêmes. En y réfléchissant ensuite on découvre que l'unité de direction indispensable, pour réaliser en Espagne les réformes si urgentes dans l'administration, les finances, la viabilité, l'instruction, les douanes, la marine, etc., n'a rien d'incompatible avec une représentation fédérative, et que cette représentation fédérative est même le seul relien possible entre l'autorité royale et celle des cités, entre la législation nouvelle et les mœurs séculaires. Ainsi se légitimerait le vœu de la substitution d'une junte centrale, aux deux chambres actuelles, et le désir manifesté par toutes les provinces d'une administration plus locale et plus indépendante.

Nous croyons facile de démontrer que cette modification profonde du système représentatif en Espagne entraînerait la pacification du pays, la consolidation des pouvoirs et le salut même de la royauté. Nous reviendrons sur ce sujet.

Fraudes commerciales.

FALSIFICATION DES HUILES.

Le commerce des huiles est, sans contredit, d'une grande importance. L'agriculture consacre chaque année une étendue considérable du sol à la production de ces liquides employés à tant d'usages par l'industrie. Selon les quantités qu'elles présentent, les huiles végétales, et plus rarement les huiles animales, sont destinées, soit à la consommation alimentaire, soit à l'éclairage, soit à la peinture et à l'impression, soit à la fabrication des savons. On conçoit dès-lors qu'elles donnent lieu à un immense mouvement commercial auquel sont intéressées la plupart des grandes villes industrielles. On conçoit aussi que la guerre perpétuelle allumée et alimentée dans le commerce par l'anarchie de notre régime économique, a dû conduire d'abord les négociants déshonnêtes, puis bientôt le commerce tout entier, à soumettre les huiles à de nombreuses falsifications.

Ces fraudes ont été d'autant plus faciles que la chimie ne donne que des moyens très imparfaits de les reconnaître, circonstance malheureuse qui se présente, il faut bien l'avouer, chaque fois qu'il s'agit de constater les altérations ou les mélanges des matières organiques. Parmi ces matières, le sucre, contre les altérations duquel M. Biot a créé le polarimètre, instrument d'une merveilleuse exactitude, et le vin, à cause des substances minérales qui s'y trouvent dissoutes, peuvent être soumis à une analyse plus ou moins facile; il n'en est pas de même de l'huile: nulle substance n'est plus souvent et plus impunément falsifiée.

Les huiles végétales se partagent en deux classes: *huiles siccatives* et *huiles non siccatives*. Les huiles siccatives sont celles qui, exposées à l'action de l'air, perdent peu-à-peu leur fluidité, s'épaississent et se durcissent jusqu'au point de ne plus tacher le papier sur lequel on les applique; telles sont les huiles de lin, d'œillette, de pavot, de noix, de faîne, etc. Les huiles qui ne s'épaississent pas à ce point, sont dites non siccatives; ce sont, par exemple, les huiles d'olive, de colza, d'amandes douces, de ricin, etc.

Les falsifications ordinaires portent surtout sur les huiles d'olive et de colza, que l'on altère par les huiles non siccatives de moindre valeur. Tous les jours de nouvelles fraudes se présentent. Dernièrement on a reconnu à Rouen que l'huile d'olive comestible était mélangée avec de l'huile d'arachide. On peut s'attendre à voir un de ces jours l'huile de sesame introduite dans le même but dans la plupart des huiles alimentaires.

Jadis la principale fraude consistait dans la sophistication de l'huile d'olive par celle d'œillette, ou parfois celle de faîne, sophistication non coupable si elle était faite loyalement, mais qui devient un vol lorsqu'elle est faite à l'insu de l'une des parties contractantes, ou même à l'insu de toutes deux, comme il arrive souvent dans le commerce de détail. M. Boudet ayant reconnu que l'huile d'olive est solidifiée par l'acide hypoazotique, tandis que les huiles d'œillette ou de faîne ne le sont pas, donna un moyen à-peu-près certain de constater la fraude à cause du retard que le mélange met à se solidifier. Ce retard est de 40 minutes pour un centième, de 90 pour un vingtième d'huile d'œillette introduite dans l'huile d'olive.

M. Rousseau trouva un autre moyen de reconnaître la même sophistication dans ce fait que l'huile d'olive conduit mieux l'électricité que toute autre huile végétale. Il faut se servir d'une pile galvanique dont un des pôles est mis en contact avec le sol, tandis que l'autre attire, par un conducteur métallique, une aiguille aimantée. On reconnaît la pureté ou l'impureté de l'huile d'olive selon qu'une goutte, placée sur le conducteur métallique, s'oppose plus ou moins à la déviation de l'aiguille aimantée. Deux gouttes d'huile d'œillette quadruplent, par exemple, la conductibilité électrique de cinq grammes d'huile d'olive.

Pour se servir de l'un ou de l'autre de ces deux moyens, il faut avoir soin d'opérer à-la-fois par comparaison sur de l'huile d'olive bien pure et sur l'huile dont on suspecte la pureté.

Depuis que le commerce de l'huile de colza a pris une grande extension, cette huile a été soumise également à de nombreuses falsifications, consistant dans son mélange avec les huiles de moindre valeur, comme celles de poisson, de lin, d'œillette, de ravison, etc. Pour constater la fraude, on ne connaissait d'abord que le procédé imaginé par M. Heidenreich. Ce procédé consiste à verser sur un verre qui repose sur une feuille de papier blanc, quinze ou vingt gouttes d'huile, et à faire tomber au milieu une goutte d'acide sulfurique à 66 degrés. Cet acide donne des couleurs différentes pour les diverses huiles; mais on comprend que des différences de teinte ne peuvent pas être facilement appréciées lorsqu'elles sont produites par des mélanges qui ne dépassent pas une proportion trop forte.

Dans le but de mettre un terme à la fraude tous les jours plus audacieuse, les acheteurs d'huile de colza non épurée de Paris se sont réunis et ont engagé M. Laurot, chimiste, à faire des recherches dans le but de découvrir dans l'huile de colza, la présence d'huile étrangère. M. Laurot, remarquant que quand on prend les densités des huiles, non pas à la température ordinaire, mais à une température assez élevée, celle de l'eau bouillante, par exemple, on trouve que ces densités deviennent très différentes, M. Laurot a imaginé de mettre l'huile à essayer dans une burette, au milieu d'eau bouillante, et de faire plonger dans la burette un petit aréomètre, lorsqu'on s'est assuré par un thermomètre que l'huile est bien à la température fixe de 100 degrés. L'aréomètre a une tige très longue et très fine, divisée en parties égales. Il porte 200 divisions au-dessous du zéro, et 20 à 25 au-dessus.

Avec l'huile de colza pure, l'aréomètre s'arrête au zéro

Avec l'huile de lin, à	210
Avec l'huile d'œillette, à	124
Avec l'huile de poisson, à	83
Avec l'huile de chenevis, à	136

Comme les différences sont très tranchées, l'aréomètre dénote toujours la sophistication de l'huile de colza par 5 ou 10 pour 100 d'une autre huile. Il y a cependant quelques cas où l'appareil est en défaut. Par exemple, l'huile de suif, résidu de la fabrication des bougies stéariques, étant plus légère que l'huile de colza, permet d'y mélanger, outre cette huile, première sophistication, une autre huile quelconque, deuxième sophistication. Heureusement l'odeur de l'huile de suif est assez caractéristique, et d'ailleurs 4 à 5 p. 100 de cette huile dans l'huile de colza donnent une teinte rouge au papier bleu de tournesol pressé ensuite entre deux feuilles de papier brouillard.

L'huile de cachalot, ayant aussi une densité moindre que l'huile de colza permettrait également la fraude. Mais la chimie donne le moyen d'en déceler la présence; quelques bulles de chlore dégagées dans l'huile falsifiée la coloreraient aussitôt en noir.

M. Laurot a donc rendu un véritable service en mettant, pour quelque temps du moins, un frein aux nombreuses fraudes qui dénaturent les huiles. C'est avec raison que plusieurs chambres de commerce lui ont adressé des éloges et des remerciments. La chambre de commerce de Marseille, place si fortement intéressée dans la fabrication des savons, l'a engagé à venir se fixer dans cette ville, en lui témoignant sa vive satisfaction. Sur douze échantillons soumis à son analyse par la chambre de Marseille, M. Laurot avait reconnu non seulement les divers éléments des mélanges, mais encore les proportions exactes dans lesquelles les différentes huiles d'olive et de graines avaient été combinées.

L'*oléomètre* de M. Laurot répond aux besoins actuels du commerce, puisqu'il donne le moyen assuré de constater les fraudes connues. Mais il est bien certain que la fraude progressera comme la science, et que bientôt la difficulté se représentera aussi grave qu'auparavant, à moins qu'une organisation convenable de l'industrie ne vienne ôter aux fraudeurs le puissant intérêt qu'ils ont aujourd'hui à tromper le commerce honnête et le consommateur.

Les contre-maîtres et ouvriers mécaniciens du Pas-de-Calais se joignant à ceux de Paris, du Creusot et des autres départements, viennent d'adresser une pétition à la chambre des députés pour réclamer la chose la plus nationale et la plus juste. Les pétitionnaires demandent que, dans les grandes entreprises publiques concédées à des compagnies, le travail des constructions mécaniques soit entièrement exécuté dans les ateliers nationaux. Le *Courrier du Pas-de-Calais*, en insérant dans ses colonnes la pétition des contre-maîtres et ouvriers mécaniciens, l'accompagne des remarquables réflexions que voici :

« Le droit au travail est le plus sacré des droits. Dans les droits de l'homme, il n'est point parlé de celui-là; c'est pourtant le plus important. Les classes de la société qui concourent au gouvernement doivent, sous peine de déchéance, se mettre en mesure de procurer sous peu du travail à tous les ouvriers de bonne volonté. La tâche n'est pas facile; elle doit d'autant plus préoccuper les gouvernants et les engager à négliger les questions d'intrigue et de métaphysique constitutionnelle, pour la question si nationale et si populaire du travail. »

Citons en même temps les très légitimes considérations présentées par les pétitionnaires à l'appui de leur réclamation :

« Si l'État exploitait par lui-même, comme en Belgique, les lignes de chemins de fer qui ont été votées, les ouvriers français se croiraient assurés, comme nos voisins le sont par leur gouvernement, de toutes les constructions mécaniques dont se compose le matériel de ces voies de communication.

» Mais dans le mode de concession à des compagnies, l'exemple est là pour démontrer que l'obtention des différents privilèges, subventions, prêts, garanties d'intérêts, accordés à la charge de chaque membre de la société française, ne suffisent pas toujours pour animer les concessionnaires d'une juste réciprocité envers le pays, et leur faire rendre en travail, à la classe ouvrière, la part de sa contribution au budget dont ils profitent.

---

litaire grandeur?

Je sais que les hommes ont toujours regret de l'applaudissement qu'ils accordent à ceux qui vivent. — Je leur ai donné une fois de plus l'occasion d'applaudir un tombeau.

Ne sais-je pas bien qui je suis? Ne conservé-je pas ici, dans cette petite maison aux toits bleus, le travail long et patient de ma poésie octogénaire?

Vois-tu, jeune homme, j'ai voulu avoir un succès immense, inouï, et j'ai attendu : j'ai attendu que la mort vînt éclairer mon ombre, et qu'il ne restât de moi que l'œuvre de ma poésie.

Les trompettes de la renommée ne sont jamais si vibrantes qu'à l'heure où le glas funèbre les accompagne.

Les hommes sont ainsi faits. — Sages et heureux sont les poètes qui comme moi demandent à la vie ses pures jouissances; à la mort, la consécration de leur génie.

J'arrivai à Paris en 1805, mon cher Julien Pâris, et vous devez juger comment à cette époque un poète de quelque valeur pouvait être reçu.

Toutes les intelligences actives étaient absorbées dans la splendeur du maître. Tout homme de tête était homme de guerre: et cependant les [illegible] malheur, avec un talent réel et puissant, je ne trouvais sur mes pas que tristesse et découragement; si bien que je fus vingt fois tenté de me mettre une pierre au cou et de me jeter dans la rivière.

Quand je fus bien convaincu, mon jeune ami, qu'il m'était impossible de débarrasser mon cerveau misérable, je songeai, n'ayant plus de pain sous les dents, à me faire menuisier.

Au moins, pensai-je, je réverai tout à mon aise et je gagnerai trente sous par jour.

Un soir, cependant, en revenant à mon humble mansarde je trouvai une lettre de ma province. Elle était de mon vieil oncle Robert Hivernau. Voila comment elle était conçue :

« Que fais-tu là-bas, mon pauvre petit Samuel ? ton oncle et parrain » va partir pour le grand voyage : les médecins l'ont dit, et il n'en est » guère plus tourmenté, vu que le bon Dieu est juste, sinon les hommes.

» — Toi, mon petit, tu es un peu fou, dit-on, mais je t'aime parce que » tu es l'enfant de mon frère, et un gamin que j'ai bercé. Je t'annonce » donc que par testament je te laisse ma ferme des Robinets auprès de » Ménestreols. Elle vaut huit cents livres de revenu; et si tu viens la » faire aller, elle peut doubler en dix ans. Si tu ne t'es pas gâté là-bas, » reviens tout de suite, tu pourras m'embrasser encore une fois. »

J'avais trente-quatre ans alors, et j'avais doublé mes revenus.

A cette époque, un jour, en parcourant les fermes environnantes, je rencontrai une de ces belles jeunes filles de sang romain, comme on en trouve dans ces contrées. Elle avait un cœur adorable et une intelligence élevée: six mois après elle était ma femme. — O Julien Pâris, j'ai eu quinze années du bonheur le plus pur, le plus calme, le plus suave que puisse désirer un enfant de la terre. Si vous saviez comme j'étais heureux d'initier ma chère femme aux mystères de mon intelligence et de ma poésie. Elle comprenait tout, elle répondait à toutes mes sensations avec une douceur charmante, avec un angélique amour. Comme je la ravissais d'aise en lui lisant mes poètes chéris! en lui faisant partager tous les plaisirs de mon idée!

Nous eûmes une fille, une pauvre fille qui mourut à vingt ans, après quinze mois de mariage, en mettant au monde celle que j'élève à présent; et dont le père, brave et digne homme, est mort aussi depuis douze ans.

Vers cette époque, mon jeune ami, mon Adda était toute petite, je me sentais seul sur la terre, je me faisais vieux, et mes sensations de poésie revenaient plus fortes que jamais.

C'est alors que je pris la singulière habitude de rassembler le di-

»Nous osons le dire, Messieurs, parce que cela peut être et est malheureusement à craindre ; il suffirait de quelques hommes avides, dans des entreprises aussi vastes, pour qu'un travail de bien des millions fût arraché au pays en faveur de l'étranger, et que l'application d'une loi d'utilité publique fît le désespoir d'une classe entière de citoyens.

»Oui, Messieurs, le désespoir ! c'est le seul mot qui puisse peindre notre position, si à la pénurie qui nous tourmente venait se joindre la honte de nous voir enlever, par quelques spéculateurs anti-nationaux, ce travail, notre plus grande, notre seule ressource actuelle.

»L'Etat entre pour la plus grande part dans la dépense d'établissement des chemins de fer. Or, l'Etat, c'est tous, c'est nous aussi ; et ce que nous demandons n'est point une faveur gratuite, c'est une compensation. »

M. de Lamartine a répondu la lettre suivante à un des honorables électeurs du 10e arrondissement, qui lui ont spontanément donné près de 400 suffrages pour la candidature à la mairie de ce quartier de Paris :

« Monsieur,

» Les suffrages spontanés de MM. les électeurs du 10e arrondissement ont été pour moi aussi inattendus qu'honorables. Il est consolant de voir cette intelligence secrète qui s'établit d'elle-même entre ces hommes qui respirent le même air moral et qui vivent des mêmes pensées. Ces témoignages de confiance que se donnent des citoyens inconnus les uns aux autres sont toute la force de l'esprit public. On n'est plus inaccessible au découragement, ce mal du jour, en s'appuyant mutuellement de la même foi. Ils connaissaient la mienne; ils me révèlent la leur. C'est la foi dans le gouvernement de la raison publique et de l'intérêt général, soit qu'il s'agisse de politique, soit qu'il s'agisse d'administration.

» Soyez assez bon, Monsieur, pour exprimer ma reconnaissance à ceux de MM. les électeurs du 10e arrondissement qui sont connus de vous. Je m'efforcerai de la leur prouver, en défendant les intérêts de la France; car depuis que Paris n'est plus seulement la ville des rois, mais la ville du peuple, Paris c'est la France, et le servir c'est la servir encore.

» Recevez, avec mes remercîments, Monsieur, l'assurance de ma haute considération. » LAMARTINE, député de Mâcon.

» Mâcon, 18 décembre 1843. »

REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse* consacre un long article à l'examen de la situation des partis en Grèce. Elle arrive à cette conclusion, que la France seule est et peut être l'amie désintéressée de la Grèce. Elle engage la France à laisser les Hellènes chercher dans leurs habitudes anciennes ce qui convient le mieux à leur situation nouvelle, sans se préoccuper d'une différence ou d'une ressemblance avec les formes qui nous conviennent à nous-mêmes. La *Presse* comprend que ce n'est point dans l'analogie des constitutions que l'on doit chercher les motifs d'alliance entre nations.

Plusieurs journaux de ce matin s'occupent de la présidence de la chambre, question dans laquelle le ministère se propose de garder la neutralité pour ne pas s'exposer à un échec. Le *Constitutionnel* continue à appuyer chaudement la candidature de M. Dupin, qu'il a été le premier à mettre en avant et qu'il présente comme hostile au ministère. «Que le *Journal des Débats*, dit-il, n'affecte pas de s'y méprendre; le choix de M. Dupin aura un sens en ce qui concerne le ministère. Sur plus d'un point, ce choix sera la condamnation de la politique ministérielle. » Le *Courrier français* assure que le ministère s'est déjà mis en mesure de dédommager M. Sauzet, s'il n'est pas réélu, et qu'on le fera tomber du fauteuil du Palais-Bourbon sur le siége du premier président de la cour royale de Lyon. «La chute, ainsi amortie, ajoute le *Courrier*, sera moins douloureuse. »

La *Réforme* combat avec vigueur cette tendance de l'opposition parlementaire à ne jamais aborder les questions politiques que du côté le plus étroit, à ne faire au pouvoir qu'une guerre de chicane qui ne va point au fond des choses. L'objet culminant de la session pour l'opposition honnête et sérieuse devrait être, selon la *Réforme*, non pas de remplacer M. Sauzet par M. Dupin, non pas d'attaquer le parti légitimiste ou le parti ultramontain, mais de s'opposer à la dotation princière, et d'attaquer par des arguments dignes d'un parti national la fortification parisienne. On pourrait sans doute ajouter beaucoup à ce programme, qui est encore purement négatif.

Le *Journal des Débats* réfute la nouvelle lettre dans laquelle Mgr. l'évêque de Chartres affirme que ses lettres sont écrites non par l'évêque, mais par le citoyen et le chrétien. Le *Journal des Débats* n'accepte pas cette distinction. « L'homme et l'évêque, dit-il, ne sont qu'un dans M. Clausel de Montals. »

GRÈCE.

La commission de vérification des pouvoirs a présenté à l'assemblée nationale un rapport qui présente les résultats suivants : 1° Sur quatorze députés candiotes, huit seulement sont admis. 2° Sur quatre députés de Samos, deux seulement sont admis. 3° Les députés de Pathmos, Kalymnos, Skarpatcho, ne sont point admis, en égard au petit nombre de leurs commettants. 4° Sont exclus les députés de Thrazo Slaves, excepté le colonel Madschi-Christos, attendu qu'il est juste que les Bulgares et les Serviens, qui ont pris part à la guerre de l'indépendance, soient représentés par leur vaillant chef. 5° Les députés des Agraflotes turcs ne sont pas reconnus. Ils auraient pu se joindre aux Anaflotes grecs ou aux Thessaliens. 6° Nègrepont aura dix députés, Athènes quatre, Patras quatre, Syra quatre, Galaxidis deux. Tripolitza demande qu'on lui donne deux députés.

Les conclusions de la commission ont été adoptées.

ANGLETERRE.

Après Manchester et Birmingham, Bradford a fait aussi une énergique manifestation en faveur de l'abolition des droits sur les céréales. Le meeting dans lequel cette manifestation a eu lieu, a eu cela de remarquable que beaucoup de propriétaires fonciers et de conservateurs qui, jusqu'à présent, avaient soutenu les intérêts du monopole, se sont prononcés en faveur du commerce libre. L'association contre les céréales aurait atteint son but sans le secours des conservateurs. Mais leur secours hâtera son succès. D'un autre côté, le fonds de l'association a considérablement augmenté. Il est maintenant de 1700 liv. sterl.

biné par des hommes dans la confidence de M. Van Hall, et qui sait? peut-être de M. Van Hall lui-même. Quoi qu'il en soit, le taux en question, après avoir été plus bas, a depuis été fixé à 50 1/2 p. 0/0 pour les 2 1/2 p. 0/0, à 83 pour les 3 1/2 p. 0/0, à 97 pour les 4 1/2 p. 0/0, et à 100 pour les 5 p. 0/0; mais voilà que la cote des fonds hausse par suite des achats faits pour compte des initiés, et M. Van Hall, dit-on, de faire un nouveau taux plus élevé. On assure qu'il portera les 2 1/2 p. 0/0 à 58, et ainsi pour les autres fonds dans la même proportion, le 5 p. 0/0 seul resterait au pair. »

Faits divers.

Le roi prendra le deuil pour 21 jours, à dater du 6 janvier prochain, à l'occasion de la mort de S. M. le roi Guillaume-Frédéric, comte de Nassau. (*Moniteur*).

— A Francfort-sur-Mein a eu lieu, le 15 décembre, l'ouverture des séances de la diète germanique, sous la présidence de M. de Dœnhoff, ministre de Prusse. On a introduit les deux nouveaux ministres de Bavière et de Bade, MM. d'Obercamp et de Blittersdorf.

— La correspondance parisienne du *Times* contient la nouvelle suivante, dont nous ne garantissons pas d'ailleurs l'authenticité :

« M. Donoso Cortès, arrivé ici avec le titre d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine Isabelle II près de la reine-mère, apportait à la reine Christine une invitation à retourner en Espagne. La reine-mère avait un pressentiment à ce sujet avant l'arrivée du personnage; mais une petite demande de fonds, jointe à l'invitation, l'a déterminée, d'après le conseil de son auguste oncle le roi Louis-Philippe, à refuser l'offre qui lui était faite. Cette demande, je parle sérieusement et d'après des gens bien informés, était d'emporter avec elle 10 millions de francs sur les 150 millions qu'elle a dans ses caisses. »

— Mardi prochain, 26, à une heure, réunion préparatoire des députés dans la salle des conférences, pour le tirage au sort de la grande députation qui devra aller au-devant du roi le jour de la séance royale.

Le lendemain mercredi, 27, le roi partira des Tuileries à une heure pour l'ouverture de la session.

— MM. les membres de la chambre et du tribunal de la Seine, et quarante notables commerçants désignés par eux, se sont réunis aujourd'hui, à midi, au palais de la Bourse, pour procéder à l'élection de cinq membres à la chambre du commerce, en remplacement de MM. Bayvet et Ledoux, non rééligibles, et de MM. Dupérier, Pepin Lehalleur et J. Renouard, dont les fonctions expirent cette année.

Le nombre des votants était de 68 : M. Lanquetin a obtenu 66 voix; M. Dupérier, 66; M. Hémon, 65; M. Bertrand, 65; M. Pepin Lehalleur, 59.

La séance était présidée par M. le préfet de la Seine.

— Nous lisons dans la correspondance parisienne du *Morning-Chronicle* :

« Les deux candidats à la présidence de la chambre sont MM. Sauzet et Dupin. M. Sauzet a été le conseil de M. Chantelauze dans le procès des ministres, et depuis lors il a montré des sympathies pour les légitimistes; en outre, on craint qu'il ne faiblisse à la chambre dans la question entre les évêques et l'Université, à cause de ses opinions religieuses. Ces considérations donnent des chances à M. Dupin, qui n'est cependant pas précisément l'homme que voudrait le ministère. On dit d'ailleurs que le roi favorise M. Dupin, parce qu'il espère que l'influence du célèbre avocat pourra faire passer la loi de dotation. »

— Le conseil municipal de la ville de Paris vient d'accorder, sur les fonds qui restaient disponibles en 1843, une subvention de *deux mille francs* à la colonie agricole et industrielle de *Petit-Bourg*, fondée récemment en faveur des jeunes garçons pauvres.

Nous ne doutons pas que cette subvention soit infiniment plus forte en 1844, car, de tous les secours distribués par les hautes administrations et l'Etat lui-même, les mieux placés et les plus profitables à la civilisation et aux mœurs seront toujours ceux qui s'accorderont aux sociétés dont le but est de prévenir la mendicité, les délits et les crimes, plutôt que de les réprimer.

— On annonce le prochain établissement à Lyon d'un établissement financier dans le genre des banques fondées à Paris par MM. Laffitte et par M. Ganneron. Le nouveau comptoir, fondé par une réunion de capitalistes et de négociants, prendrait le titre de *Banque du crédit mutuel*.

Le *Rhône* promet de faire connaître les statuts de cette institution dont l'effet principal sera, dit-il, d'atténuer les abus de l'usure exercée par des trafiquants éhontés sur le petit négoce et sur la petite industrie.

— Après de longues et difficiles études, le conseil général des ponts-et-chaussées a pris une décision relativement au tracé du chemin de fer de Paris à Lyon. A la majorité de onze voix contre une, le conseil s'est prononcé en faveur de la direction par les vallées de la Seine, de l'Yonne et de l'Armançon jusqu'à Aisy, et de là par les vallées de la Brenne et de la Loze jusqu'à Dijon; le faîte serait traversé à Blesy par un souterrain de 3,700 mètres.

M. Darcy, ingénieur en chef de Dijon, est l'auteur du projet qui vient d'obtenir l'approbation du conseil général.

— Une lettre écrite par M. Amédée Pichot au maire d'Arles annonce d'une manière positive que les dragueurs destinés à l'amélioration du Bas-Rhône sont construits, et descendent actuellement le fleuve pour prendre position sur les lieux où ils doivent fonctionner. (*Cour. de Lyon*).

— On lit dans le *Journal de Toulouse* :

« Hier, M. Ducros, de Toulouse, coutelier, père de l'assassin de Mme Sénepart, est parti pour Paris, accompagné d'un ami de sa malheureuse famille. M. Ducros père avait eu huit enfants, et par une déplorable fatalité, Honoré Ducros est le seul qui ait survécu. »

— Aux Français, ce soir, les *Vêpres siciliennes* et *Mlle de Belle-Isle*.

— Ce soir, à l'Odéon, représentation extraordinaire, le *Médecin de son Honneur* et la *Duchesse de Châteauroux*, joués par l'élite de la troupe, Mme Dorval en tête. Une cérémonie en l'honneur de Casimir Delavigne et une des plus jolies pièces du répertoire viennent ajouter à l'attrait de cette soirée.

— L'Opéra-Comique annonce aujourd'hui dimanche le *Roi d'Yvetot* et *Zampa* joués par l'élite de la troupe.

— Aujourd'hui dimanche, au Vaudeville, l'*Homme blasé*, *Une Idée de Médecin*, *Mme Roland*.

— Aujourd'hui dimanche, le théâtre des Variétés donne le *Gamin de Paris* par Bouffé et Lafont, la troisième représentation de *Paris dans la Comète*, revue en trois tableaux; on commencera par le *Capitaine Roquefinette*.

trouvé dans l'hôtel provisoire de l'archevêché des instruments propres à forcer la caisse où sont déposés les dons offerts par la charité des fidèles pour l'œuvre des séminaires et des prêtres vieux et infirmes. (*Commerce.*)

— Une tentative audacieuse vient d'avoir lieu à Pesth contre un banquier, M. de Wodjaner. Un inconnu se présente au banquier et lui remet une lettre dont il attend la réponse ; M. de Wodjaner y lit que, s'il ne remet sur le champ au porteur la somme de 20,000 fl. (50,000 fr.), ou s'il fait le moindre bruit, le banquier et toute sa maison sauteront, le porteur ayant sur lui 15 livres de poudre et un pistolet chargé. Le banquier ne perd pas son sang-froid, et il amuse l'inconnu, en lui comptant de petites sommes, jusqu'à ce que le teneur de livres entre dans le bureau. Alors ils arrêtent l'étranger sur lequel ils trouvent, en effet, la poudre et le pistolet amorcé. Le coupable a été aussitôt mis en prison. (*Gazette d'Augsbourg.*)

L'hospice du Mont-Carmel, asile ouvert à tous les voyageurs, reste inachevé. La charité chrétienne l'a fondé; c'est à la charité universelle de le terminer. Toutes les croyances, toutes les opinions sont appelées à concourir à cette œuvre d'humanité.

Un comité s'est constitué à Paris pour provoquer, recevoir et centraliser les souscriptions. On compte parmi ses membres les princes de la Moskowa et de Craon, Ingres, Léon Cogniet et Horace Vernet, Halévy, Spontini et Donizetti, Victor Hugo, Lamartine et Alexandre Dumas.

Des comités correspondants s'organisent en province.

Tout ce que la France compte de savants, de littérateurs et d'artistes a répondu à l'appel des frères du Mont-Carmel. Les offrandes du talent composeront une loterie qui sera tirée dans la salle des concerts Vivienne. Les tableaux, dessins, sculptures, manuscrits, livres, etc., seront exposés un mois d'avance.

Le prix du billet est de 5 fr. Il y aura un numéro gagnant par chaque série de huit ou dix numéros. S'adresser salle Vivienne, de midi à quatre heures.

TRIBUNAUX.

La cour d'assises de la Seine, dans son audience du 21 décembre, tenue à huis clos, a condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité et à l'exposition, le nommé Baroyer, jardinier, âgé de 50 ans, convaincu d'un attentat commis sur sa propre fille, âgée de seize ans.

On écrit de Stuttgart à la *Gazette des Tribunaux* :

« Notre capitale aussi offrira prochainement aux personnes avides d'émotions judiciaires les débats d'une affaire qui promet des révélations piquantes. En voici la relation succincte :

» La dame Charlotte-Marie Degen, épouse de M. Falschner, riche et respectable négociant de Stuttgart, avait formé contre celui-ci une demande en divorce, fondée sur *incompatibilité d'humeur*, circonstance que nos lois admettent comme cause dirimante du mariage.

» En conséquence de cette démarche, le procureur *ad litem* de la demanderesse, M. Théophile Rœmer, se présenta, dans la matinée de lundi dernier, au domicile conjugal, avec le greffier du tribunal civil de première instance et avec deux témoins, afin de faire apposer les scellés sur les effets qui s'y trouvaient. M. Falschner ne s'opposa point à cette opération; mais au moment où M. Rœmer était occupé à dicter au greffier une réserve qu'il voulait faire insérer dans le procès-verbal, M. Falschner tira promptement de sa poche un pistolet qu'il déchargea à bout portant contre M. Rœmer; puis il se tira un autre pistolet dans la bouche. M. Rœmer ne reçut qu'une blessure très légère, grâce aux papiers dont la poche de son habit était remplie, et qui amortirent la force de la balle; mais M. Falschner expira sur-le-champ.

» Le commissaire de police du quartier fut appelé, et les recherches actives auxquelles ce magistrat se livra, firent connaître que M. Rœmer, déjà connu comme un des plus zélés membres de la secte anabaptiste, venait d'être nommé prêtre de cette secte, et qu'il avait déterminé la femme de M. Falschner à se convertir secrètement au culte anabaptiste; qu'il existait entre eux depuis long-temps des relations intimes, et qu'ils avaient formé le projet de s'épouser aussitôt après l'expiration du délai pendant lequel nos lois interdisent aux époux divorcés de contracter un nouveau mariage.

» Le sieur Rœmer et la femme Falschner ont été arrêtés, et l'instruction de cette affaire se poursuit sans relâche. »

LUTTE DE L'ÉTAT ET DU CLERGÉ.

Rivalité de l'Etat et de l'Eglise sur toute la terre. — On ne peut unir ces deux puissances qu'en régénérant la société. — Elles peuvent se rapprocher par l'accord intentionnel.

Nous avons raconté (1) les phases de cette lutte entre l'Etat et le Clergé, qui remonte à l'origine de la monarchie française, lutte qui se perpétue et s'envenime sous nos yeux. Pour contribuer à calmer cette agitation, nous devons tirer des faits exposés une conclusion pratique. Exprimer vaguement le désir de concilier le catholicisme et la philosophie, ce ne serait pas assez pour faire poser les armes aux deux partis.

De l'histoire universelle sérieusement étudiée, il résulte qu'indépendamment des causes de dissension locales et accidentelles dont la révolution française est la source, une éternelle rivalité de pouvoir, un désir de domination contrarié de part et d'autre, divise en tout temps, en tout pays l'Eglise et l'Etat.

Cette rivalité apparaît chez les nations mêmes que l'unité de croyance rallie, et chez lesquelles la royauté séculière ne songe pas à porter la main sur les richesses sacerdotales.

Dans ces conditions mêmes la lutte existe. Dans les questions religieuses, le pouvoir spirituel impose à la souveraineté laïque son autorité, que nulle philosophie ne récuse. En matière temporelle, le clergé peut rivaliser, avec la royauté, d'éclat, de puissance, et par intervalle sa domination devient absolue.

La loi de Manou, livre sacerdotal, ne donne pas seulement au prince indien des préceptes de morale; elle le conseille en politique; elle le suit à la guerre; elle lui dit comment il doit ranger les *pions*, les cavaliers, comment il doit placer aux ailes les éléphants chargés de tours, et se tenir au centre dans ces batailles de l'Inde, qui ressemblent si fort au jeu d'échecs. En Egypte, si l'on en croit la caste sacerdotale, elle exerçait sur les Pharaons un pouvoir absolu. Le souverain ne peut avoir pour amis, pour confidents que des fils de prêtres âgés de plus de vingt ans; depuis le matin jusqu'au soir sa conduite est tracée par des règlements

des-brahmanes. Comme ils allaient trop lentement à son gré, il frappa la tête de l'un d'eux, célèbre saint nommé Agastya, en lui disant : *Sarpa! sarpa!* marche! marche! Cette expression sanskrite veut dire également *marche* et *serpent*. Le saint répondit par les mêmes mots en regardant le despote : *sarpa! sarpa!* marche! serpent. Aussitôt Nahoucha, métamorphosé en reptile, tomba de son trône et disparut dans les hautes herbes.

Ozias, roi de Juda, s'attribuant les fonctions sacerdotales, alluma le feu sacré sur l'autel des parfums. A la voix du grand-prêtre, il fut frappé de la lèpre, et sa face en devint blanche lorsqu'il tenait encore l'encensoir.

On sait quelles formes prit en Occident cette rivalité qui mit tous les rois en hostilité contre le pape, et produisit l'hérésie en Allemagne, le schisme en Angleterre, le gallicanisme en France. En présence de ces grands résultats amenés par la rivalité des deux pouvoirs, les mandements de Mgr. de Quélen et de Mgr. Moulins contre les institutions qui nous régissent; les remontrances de Mgr Affre au roi Louis-Philippe, enveloppées dans un compliment de fête; les lettres dans lesquelles Mgr de Prilly, évêque de Châlons, condamné en conseil-d'État, proteste contre la chose jugée, toutes ces prétentions, toutes ces récriminations, toutes ces attaques ont assurément peu d'importance. C'est le dernier frémissement d'un orage qui a causé des ravages profonds.

A la rigueur nous pourrions nous dispenser de chercher un remède à cette rivalité universelle et pour ainsi dire éternelle de l'Eglise et de l'Etat. Il est naturel que deux pouvoirs soient en concurrence hostile quand leurs attributions ne sont pas délimitées avec exactitude et maintenues par une autorité acceptée des deux parts. Le public ne croit pas que les prétentions du gouvernement laïque et du clergé puissent jamais être conciliées. Il ne cherche de remède qu'aux causes de trouble qui agissent depuis la fin du dix-huitième siècle et qui se sont révélées avec tant de vivacité depuis que le règne actuel a ranimé par des avances l'ambition des catholiques exaltés.

Qu'il y ait danger incessant à maintenir en présence deux pouvoirs armés d'attributions rivales et dont l'une revendique la terre, l'autre le ciel; que la souveraineté laïque et le pouvoir clérical se soient montrés incompatibles à toutes les époques, c'est ce dont la foule ne veut pas se préoccuper. Il lui suffit que le *Constitutionnel* insère de temps en temps un article contre l'esprit dominateur des évêques et les envahissements du clergé, pour que ses besoins intellectuels soient satisfaits à cet égard. Etablir jamais une harmonie parfaite entre tous les pouvoirs, c'est ce que chacun juge impossible. Si l'on pouvait éloigner les causes de dissension qui sont nées de la révolution française et qui se perpétuent depuis cette époque, tantôt à l'état latent, tantôt à l'état de scandale, le public s'abonnerait volontiers à voir le gouvernement et l'Eglise dans les mêmes termes de mésintelligence ou d'accord qu'aux règnes de saint Louis et de Louis XIV.

Quant à nous, qui avons dans la Providence une foi complète, nous qui ne croyons pas le désordre attaché nécessairement à la condition de l'humanité, nous qui savons d'ailleurs combien les déchirements religieux étaient pénibles au temps de saint Louis, obligé de guerroyer contre les gens du pape avec des ordonnances, alors même qu'il guerroyait contre les infidèles avec son épée; sous Louis XIV, agité par les querelles des gallicans, des ultramontains, des jansénistes, et faisant entraîner les religieuses de Port-Royal hors de leur monastère par des soldats la baïonnette au fusil, nous croyons qu'il faut, en dehors des sujets actuels de débat, chercher pour le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel les conditions d'un accord supérieur.

L'accord parfait du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, si difficile à réaliser quand on accepte pour champ de spéculation l'Europe ou des nations entières, se simplifie beaucoup si l'on enferme la question dans les proportions de la commune, si l'on se demande comment il serait possible de mettre en harmonie sur ce terrain le pouvoir municipal et le pouvoir ecclésiastique, le maire et le curé; d'assigner à l'un ses fonctions d'enseignement, de charité, à l'autre son rôle administratif; de leur indiquer un but commun, neuf et capable de les passionner; d'absorber ainsi leurs rivalités intestines, de les associer à la prospérité qu'ils auraient préparée pour le village; la même solution serait applicable à la rivalité des papes et des empereurs. Votre société incohérente est la réunion d'éléments imparfaits, la somme d'une addition fautive. Au lieu de faire subir au total des remaniements stériles, arbitraires, aveugles, reprenez et additionnez de nouveau tous les chiffres dont la somme se compose, et vous arriverez à la vérité. Un ensemble de communes parfaitement organisées compose une province où l'ordre règne. De pareilles provinces, en s'agglomérant, forment des empires soumis aux lois de l'harmonie sociale. Sur chaque point du sol unissez les intérêts, distribuez les fonctions suivant les vocations et les aptitudes, bientôt le magnifique spectacle de toute la création utilisée de l'ordre et de la liberté, régnant ensemble et l'un par l'autre, sera la plus éclatante révélation de l'intelligence et de la bonté supérieure qui président à l'univers; bientôt la religion universelle s'enseignera d'elle-même; les cieux et la terre raconteront la gloire du créateur. En présence des horizons infinis ouverts devant l'humanité, le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel comprendront avec la grandeur de leur mission la petitesse de leurs discordes.

L'organisation de la commune est la solution de tous les problèmes sociaux; c'est par là que toute régénération doit commencer. Nous devons insister sur cette vérité, la faire admettre à tous les esprits avant de tracer le plan de l'organisation communale qui nous semblerait parfaite et qui ne serait que l'application des lois de l'ordre dans leur expression la plus générale et la plus élémentaire, telles qu'elles sont conçues en dehors de toute doctrine spéciale, au seul spectacle de la nature.

La conciliation parfaite du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel est attachée à la régénération pacifique, mais intégrale de la société. Provisoirement, les croyances, les intérêts lutteront encore; mais il serait possible de suppléer presque entièrement au défaut des institutions, à l'imperfection sociale par l'*accord intentionnel*. Que le pouvoir laïque soit humain, que le clergé soit charitable, que tous deux, avant d'avoir trouvé les conditions de l'accord, les désirent et les cherchent de toutes les forces de leur âme. Le pouvoir peut-il refuser un caractère vénérable à l'Eglise catholique, qui a fait l'éducation de la société française dans son ensemble, et celle de chacun de nous en particulier? L'abnégation du missionnaire, du catéchiste, de la religieuse, du frère des écoles chrétiennes, doit-elle être sans valeur à nos yeux? Le clergé contemporain ne s'est-il pas révélé dans la chaire avec assez d'éclat pour qu'on ait ... même? Le pape, descendant le Tibre sur ses bateaux à vapeur de fabrique anglaise, condamnera-t-il par de nouveaux décrets l'esprit humain à s'arrêter? Non, cela ne saurait être; la science et la liberté ne sont pas impies; que le clergé français estime la France; que le clergé du dix-neuvième siècle le sache : cette époque, remplie de grands événements à son début, s'arrête pour méditer comment elle sera plus grande encore dans la paix qu'elle ne le fut pendant la guerre. Ce siècle profond et mystérieux n'a pas dit son dernier mot encore; que le prêtre adopte son temps et son pays; qu'il soit fier de l'un et de l'autre; qu'il se mette en rapport avec le courant électrique des idées; renonçant à faire aux pouvoirs qui ont l'assentiment du pays une guerre sournoise, à lancer le sarcasme, à tendre des pièges, à mettre l'anneau épiscopal en contact avec la plume du journaliste, que le prêtre, de son côté, appelle du fond du cœur et facilite par ses actes le moment où la tradition et le progrès, la foi sacerdotale et la science laïque pourront faire une alliance complète. Que de froissements, que de récriminations, que de désordres préviendrait le seul désir de l'accord!

Cet esprit de conciliation que nous professons hautement, que nos efforts tendent à propager parmi les laïques, fait aussi, nous devons le dire, d'importantes conquêtes dans le clergé. Ses membres les plus éclairés, tout en gardant leur foi, ne craignent pas d'accepter les sentiments et les espérances de leur époque. En 1842, nous avons vu Mgr l'évêque de Strasbourg assister aux séances du congrès scientifique, abandonner même à cette assemblée une partie de sa demeure. Il y a peu de mois, deux évêques ont béni les chemins de fer de Rouen et d'Orléans; leur parole a sanctifié l'industrie, leur main s'est étendue pour bénir les locomotives, ces dragons vomissant la flamme, dans lesquels la superstition du moyen-âge eût cru voir des productions de l'enfer. Est-il possible d'adopter plus franchement, plus vivement que l'abbé Lacordaire les pensées d'avenir que nourrit le pays? Le costume de dominicain déguisa-t-il jamais une nature aussi moderne, aussi sympathique à l'œuvre du siècle?

Un travail moins apparent, plus profond encore s'opère dans les rangs du clergé inférieur. D'où viennent donc le trouble et l'attaque? d'une minorité, de quelques membres du haut clergé chez lesquels on a su réveiller, exploiter de vieilles opinions politiques, de prélats que les journalistes compromettants du catholicisme ont exaltés par des éloges et persuadés de se mettre à leur tête en leur certifiant qu'ils entraîneraient toute la France. MM. de Chartres, de Lyon, de Langres, de Chalons, de Toulouse, ont entrepris avec une conviction sincère une téméraire campagne dans laquelle, nous le savons de bonne part, ils ne reçoivent pas les encouragements de la papauté. L'archevêque de Paris refuse de les suivre, et le clergé inférieur les abandonnerait s'il était libre.

(*La suite prochainement*).

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES *du 22 décembre* 1843.

Leclerc jeune, chapelier, rue Sainte-Avoie, 65; juge-comm., M. Pillet aîné; syndic prov., M. Monciny, rue Feydeau, 26.

Désaint, négociant-commissionnaire, rue de Buffault, 21; juge-comm., M. Leroy; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

Ultzmann, fourreur, rue de l'Odéon, 32; juge-comm., M. Pillet aîné; syndic prov., M. Morard, rue Montmartre, 173.

Parot, entrepreneur de serrurerie, rue des Bons-Enfants, 11; juge-comm., M. Letellier-Delafosse; syndic prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

BOURSE DU 23 DÉCEMBRE.

La bourse, commencée sous de fâcheux auspices, s'est bien raffermie après la réponse des petites primes du jour pour le lendemain.

Toutes les valeurs à la cote, moins la rente espagnole et le 4 p. 0/0, ferment en hausse sur le dernier cours d'hier.

Le fin prochain très demandé a élargi le report sur le 3 p. 0/0 principalement.

Au comptant : Autriche, 393-75 — Banque belge, 757 50. — Espagne, différée, 4 7/8. — Hollande, 56. — Obl. Orléans, 1260. — Marseille à Avignon, 617-50. — Obl. Grand'Combe, 1095. — Jouiss. Bourgogne, 101-25. Zinc Vieille-Montagne, 4250. — Lin Maberly, 350. — Gaz anglais, 6650.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	123 20	123 20	123 05	123 10	123 »
— fin cour. . .	123 20	123 25	123 15	123 25	123 15
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 20	81 20	81 05	81 20	81 20
— fin cour. . .	81 50	81 40	81 25	81 40	81 25
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	Cours de la coulisse.
1200. . . .	» »	» »	» »	Avant la bourse, 81 30. 32 1/2.
400	104 75	» »	B. 0 25	Après, 81 42 1/2, 45, 45, offert.
O. de la Ville .	1410 »	1415 »	H. 5 »	Bons du Trésor.
Banque de Fr. .	3300 »	» »	» »	3 0/0 à 4 mois.
C. Laf. de 5000.	5100 »	» »	» »	Reports.
— de 1000.	» »	» »	» »	5 0/0, 30 c.
Caisse Hypoth..	780 »	778 75	H. 1 50	3 0/0, 18 3/4.
Quatre Canaux.	1275 »	1277 50	H. 7	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr. .	315 »	312 50	H. 1 25	— 312 50.
d° R. G. . .	160 »	» »	H. 2 50	— 160.
Orléans	800 »	796 25	H. 6 25	— 800, 807 50, 793 75, 800
Strasb. à Bâle.	211 25	212 50	H. 1 25	— 212 50, 211 25.
Rouen.	792 50	792 50	H. 8 75	— 797 50, 790.
Havre.	612 50	612 50	H. 2 50	— 616 25, 615.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1/4	107 1/8	H. 1/8 »	Londres, 23 décembre.
— Portugais. .	44 3/4	44 1/2	» »	Consol. 95 3/4, 7/8.
Esp. D. active.	29 1/4	29 »	B. 1/4 »	Esp. actif. 30 3/4.

» h. »/» **ODÉON**. — Représentation extraordinaire.
» h. »/» **VAUDEVILLE**. — Mme Roland. L'Homme blasé. Une Idée.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS**. — Roquelinette. Gamin. Paris dans la comète.
» h. »/» **PALAIS ROYAL**. — Grisettes. Carabas. Chans. Figaro. Mlle Dangeville.
7 h. »/» **GYMNASE** — Manon. Angélique. Daniel. L'Italien
» »/» **PORTE-ST MARTIN**. — Barbier. Les Marquises. Trois Soldats. Cheminée.
5 h. »/» **GAITÉ**. — Caravage. 1re rep. de l'Homme Gris. Pierre-le Noir.
» h. »/» **AMBIGU-COMIQUE** — Les Bohémiens.
» h. »/» **COMTE** — Jorrisse. Fée. Intermède. Fantasmagorie. Les Marquises.
6 h. »/» **CIRQUE**. — M. Morin. Le Vengeur. Guides.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 23 décembre.
Arrivages : 921 quint. 50 kilog.
Restant à la halle, 5,729 quint.
Cours moyen : 38-10. Cours-taxe : 37-37.
Différence de ces cours et de ceux d'hier : Cours moyen, hausse de 40 c. — Cours-taxe, hausse de 04 c.

Gruaux,	32 quint.	64 kilog.	de 42-00 à 53-50
1re marque,	243	35	38-20 à 40-50
2e	84	78	36 95 à 37-60
3e	04	44	30-50 à 33-75
4e	6	00	22-50 à 00-00
Ventes à livrer :	529	09	30-50 à 38-20

Total des ventes, 1,097 quint. 49 kilog. Marché faible.

Taxes du pain. Bray-sur-Seine, 22 décembre. Première qualité, 28 c. 3/4; deuxième qualité, 23 c. 3/4.

Versailles, 22 décembre. Première qualité, 33 c.; deuxième qualité, 26 c., sans variation. On s'attend à une augmentation pour la première quinzaine de janvier.

Arras, 21 décembre. Première qualité, 40 c.; deuxième qualité, 33 1/3; troisième qualité, 27 1/2; quatrième qualité, 20 c. 5/6.

Beaune. Première qualité, 47 1/2; deuxième qualité, 37 1/2; troisième qualité, 27 1/2.

Farines. Bourges. Première qualité, 56 fr.; deuxième qualité, 54 fr.; troisième qualité, 50 fr; quatrième qualité, 46 fr. le sac de 157 kil. — Beaune. Première qualité, 41-60 les 100 kil.

Nantes, 19 décembre : première qualité, 62 à 63 fr.; deuxième qualité, 60 fr. les 159 kilog.

Les transactions sur les graines et les farines sont presque nulles sur le marché de Nantes. Pas de variation sur les marchés de la Bretagne. Baisse sur les marchés de Maine-et-Loire. Calme sur les marchés du Bas-Poitou.

A Chambéry (Savoie), le 16 décembre, le froment a valu 25 fr. 66 c. l'hect.; seigle, 20 fr. 60 c.; sarrazin, 13 fr. 07 c.; avoine, 8 fr. 07 c.; taxe du pain, 40 c. le kilog. première qualité.

A Londres, les houblons de diverses provenances sont tenus fermes avec tendance à la hausse. Le marché du 18 a été fort animé.

Cours des huiles de graines. Paris, 23 décembre. Huile de colza, disponible, 89-50 à 90. Courant du mois, 90-50; quatre premiers mois 1844, 91 fr.; toute l'année, 91 fr.

Lille, 22 décembre. Huile de colza, 81-50; lin, 74-50; chanvre, 78; cameline, 76-50; huile épurée, 87-50.

Graines oléagineuses : colza, 18 à 25 fr. l'hectol.; lin, 18 à 22; œillette, 19 à 21; chanvre, 11 à 14; cameline, 17 à 21.

Cours des spiritueux. Paris. 3/6 disponible et courant du mois : 94 fr. l'hect.; 4 premiers mois 1844, 95 fr.; 4 mois d'été, 97.; 4 derniers mois, 98.

Lunel, 18 décembre. 3/6 bon goût, 78 fr. l'hect. 3/6 marc, 66 fr.

Bordeaux, 20 décembre. On a reçu des lettres de l'île Maurice en date du 5 octobre. La gazette officielle de l'île, du 30 septembre, prévient le commerce de la mise à exécution pour le 15 octobre de la loi sur les vins, spiritueux et liqueurs douces, votée l'année dernière par le conseil. Les spiritueux et liqueurs douces paieront 4 shellings par gallon. Les vins paieront 3 piastre par barrique en sus de 7 0/0, droit de parlement, 6 0/0 droit colonial, droits de quai et tonnage habituels, soit environ 4 piastres 50 par barrique.

Le 3/6 est coté à Bordeaux à 77 fr.; eau-de-vie d'Armagnac, 58-25.

Béziers. 3/6, 71 fr. l'hectol.

La Rochelle. Eau-de-vie disponible, 65 fr.

Cognac. Eau-de-vie 1842, des bois, sans logement, 100 à 103 fr. l'hectol. Champagne, 113 à 115; 1841, des bois, 104 à 109; Champagne, 114 à 117; 1840, des bois, 107 à 108, Champagne, 117 à 122; 1839, des bois, 112 à 117; Champagne, 130 à 135.

Produits forestiers. Bois à brûler. Bourges, première qualité, 13-50 à 15 fr. le stère; deuxième, 11 fr. à 12-50.

Cognac. Merrain pour tierçons, le quart, de 303 douves et 202 fonds : 1re qualit. 300 fr.; 2e, 270; id. pour barriques : 1re qual., 145 fr.; 2e, 140. *Cercles* pour tierçons, les 100 meules de 24 brins, 100 fr.; id. pour barriques, 90 fr.; pour quartaux, 70 fr.

Osier, les 100 poignées, 50 fr.

Produits animaux. Bourges, 16 décembre. Bœuf, 80 cent.; vache, 60 cent.; veau, 1 fr.; porc gras, 1 fr.; mouton, 90 cent.; chèvre, le kilog. 60 cent.

Beaune. Bœuf, veau et mouton, 1 fr. le kilog.

Versailles, 22 décembre. Œufs (le mille), 68, 70, 72 fr., selon qualité. — Beurre première qualité, 2 fr.; deuxième qualité, 1-70 à 1-90 le kil.

L'un des Gérants : F. Cantagrel.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 147. LUNDI 25 DÉCEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. — UT OMNES UNUM SINT.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemts et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ébrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus

PARIS, 24 DÉCEMBRE.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie l'ordonnance des nominations aux fonctions de maire et d'adjoints dans les douze arrondissements de Paris.

D'après la loi du 20 avril 1834, ces nominations sont faites par le roi, sur une liste de douze candidats que chaque arrondissement présente. D'ordinaire, le gouvernement n'épuise pas toute la latitude qui lui est dévolue; il se laisse guider par le choix des électeurs, et les noms qui sont portés les premiers sur leur liste, ceux qui ont réuni le plus de suffrages sont habituellement acceptés par l'autorité.

Cette politique est sage : les maires et adjoints, investis de la confiance publique, ceux dont la haute position dans leur arrondissement n'est pas créée, mais seulement reconnue par l'ordonnance qui les nomme, sont les seuls qui puissent remplir entièrement leur mandat, ce sont les seuls qui, dans les circonstances délicates, puissent agir efficacement sur leurs administrés.

Une règle encore a semblé jusqu'ici présider aux choix du ministère : c'est que des hommes investis depuis long-temps de fonctions municipales, alors surtout que leur nom reparaissait avec honneur sur les listes de candidats, n'étaient jamais écartés par le pouvoir, à moins qu'il ne s'élevât contre leur administration des sujets de blâme très grave, ou qu'ils ne se fussent mis avec l'autorité supérieure en hostilité déclarée.

Nous regrettons que le ministère ait mis en oubli ces principes de prudence et de conciliation dans les nominations de maires et d'adjoints qu'il vient de contresigner.

A l'égard de dix arrondissements, les choix du pouvoir n'ont modifié que légèrement l'ordre indiqué par les suffrages des électeurs. Mais dans le deuxième, M. Berger, placé le premier sur la liste des candidats, et porté par plus de treize cents suffrages, n'a pas obtenu l'agrément du ministère : les maires et adjoints nommés, MM. Torras, Halphen, Froger-Deschesnes, n'occupaient que le troisième, le second et le dixième rang dans la sympathie des électeurs. Enfin, dans le dixième arrondissement, l'exclusion donnée au maire en fonctions, M. Bessas-Lamégie, est un véritable coup d'État dans la sphère municipale.

Depuis long-temps la politique incertaine de nos ministères, l'abandon dans lequel ils laissent toutes les questions d'urgence, les souffrances de la petite industrie et du petit commerce écrasé par des capitalistes protégés, ont diminué l'accord qui existait entre le gouvernement actuel et la population de Paris. Les dernières revues de la garde nationale, déjà bien éloignées, ont été froides et silencieuses; enfin, lors des dernières élections politiques, la capitale presque entière s'est fait représenter à la chambre par des députés de l'opposition. Le dixième arrondissement, long-temps attaché au système des différents ministères, a fini par suivre le mouvement général et par envoyer à la chambre un adversaire du pouvoir. A cette faute, augmentée par d'autres griefs, il fallait un châtiment : ne pouvant frapper les coupables, hélas! trop nombreux, c'est-à-dire la majorité des électeurs, le ministère a choisi pour victime M. Bessas-Lamégie.

M. Bessas-Lamégie est revêtu, depuis treize ans, de fonctions municipales dans le dixième arrondissement; depuis huit ans il y est maire, et il vient d'être porté le premier sur la liste des candidats municipaux par 999 voix sur 1,197; cependant nous ne trouvons que les noms de ses compétiteurs, MM. Thierret, Michelot et Roger, dans l'ordonnance royale.

La mesure mesquine qui frappe l'ancien maire du dixième arrondissement est d'autant plus mal conçue, que M. Bessas-Lamégie était loin d'arborer une couleur d'opposition prononcée. Ce sont donc les électeurs qu'on a voulu punir en sa personne, acte maladroit, car tous les suffrages s'étaient réunis sur l'ancien maire. Le ministère, en refusant d'avoir égard à cette presque unanimité, blesse à-la-fois tous les électeurs de l'arrondissement, les opposants et les conservateurs.

Il n'est que trop vrai de le dire, la désaffection se rend maîtresse de Paris; le gouvernement actuel est miné par cette maladie de l'opposition qui gagne toujours, multipliant ses symptômes dans la chambre, dans les conseils municipaux, dans les mairies, et jusque dans les élections de la garde nationale; cette maladie est grave : elle dévore d'abord les ministères; puis, si l'on n'y porte remède, elle attaque les parties les plus intimes et les plus vives de l'organisation politique.

Le remède est aux mains du gouvernement; qu'il satisfasse ou que du moins il cherche sérieusement à satisfaire les nombreux intérêts en souffrance, mais qu'il ne se venge pas sur des individus de la désapprobation qu'il soulève dans la population tout entière.

Ce n'est point par des destitutions qu'un pouvoir se réhabilite. Lorsque, dans les écoles mêmes, nous voyons abandonner la méthode de régir l'enfance par des punitions, comment nos ministres ne comprennent-ils pas que c'est uniquement par des bienfaits, par des institutions populaires qu'on peut régir un grand peuple?

Réforme des chemins de fer en Angleterre.

Nous continuons (1) l'analyse de la brochure publiée à Londres, sous les inspirations, dit-on, du ministère anglais, et qui a pour but de réformer l'exploitation des chemins de fer et de l'ôter aux compagnies privées pour la déférer à l'État lui-même.

Dans notre premier article, on a pu voir qu'en Angleterre les compagnies avaient hardiment adopté, à l'égard des voyageurs de troisième classe, pour les faire refluer vers la deuxième, des procédés analogues à ceux que les compagnies de Rouen et d'Orléans ont commencé avec timidité à mettre en usage, et cela sous les yeux de l'autorité, qui n'a rien fait ou rien pu faire pour les empêcher : wagons découverts, départs plus rares, heures incommodes... Nous avons vu également que, par la baisse de leurs prix, les compagnies avaient rendu toute concurrence impossible et détruit tous les établissements de voitures, puisqu'elles ont ensuite rehaussé leurs prix, de manière que si on voyage plus vite, on ne voyage pas avec une économie très sensible comparativement au passé. Cette destruction des moyens de transport qui pouvaient faire concurrence au chemin de fer, ce monopole de fait, n'a pas encore eu le temps de s'accomplir en France, mais ce sera une conséquence nécessaire de l'établissement des chemins de fer.

Aujourd'hui notre analyse montrera, suivant notre auteur qui s'appuie sur l'expérience, qu'il est plus profitable pour les compagnies d'avoir *moins* de voyageurs à un prix élevé, que *plus* de voyageurs à un prix réduit; ce qui revient à dire que, dans les mains des compagnies, les chemins de fer ne peuvent rendre à la société, et surtout aux classes inférieures, tous les services qu'ils sont appelés à rendre.

« Des tarifs élevés, continue l'auteur de la brochure, sont la conséquence du système actuel. Car, quelque minimes que soient les frais de traction, le public n'en retire aucun avantage. La seule considération qui fasse agir les directeurs est de fixer le tarif au point où il pourra rapporter le plus de profit aux actionnaires. Ils adoptent, en conséquence, une échelle proportionnelle entre différentes stations, et ils l'élèvent ou l'abaissent jusqu'à ce qu'ils croient avoir atteint le point qui doit leur rapporter davantage, sans avoir aucunement égard aux besoins ou à la convenance du public. Le Grand-Jonction, bien que payant à ses actionnaires 10 pour cent d'intérêt, a élevé dernièrement son tarif de 27 pour cent, et cela dans un moment où il existait une stagnation sans exemple dans les affaires. Peut-être la compagnie retirera-t-elle 1 pour cent de cette augmentation, c'est douteux; mais supposons-le, ce résultat peut-il balancer la perte et les inconvénients que cette mesure cause au public?

» La compagnie ne gagnera que la 27e partie de ce qu'elle prélève sur lui, et elle force une classe de voyageurs à manquer leurs voyages ou à les faire d'une manière désagréable, et elle impose à l'autre une taxe supplémentaire de 27 pour cent.

» La commission de la chambre des communes, dont le rapport a été cité dans l'article précédent, rapporte plusieurs exemples qui établissent que les compagnies ont plus de bénéfice à transporter un petit nombre de voyageurs payant un prix élevé, qu'un grand nombre payant un prix minime. Répondant à l'observation d'un des témoins entendus, qui disait que l'intérêt du public et des compagnies était le même, la commission fait observer que cette assertion ne peut être admise qu'avec de grandes restrictions et seulement pour les chemins de fer à côté desquels il existe d'autres moyens de communication qui maintiennent une espèce de concurrence, toute faible qu'elle soit.

» En thèse générale, ce n'est point l'intérêt des compagnies de chemins de fer d'abaisser beaucoup le tarif des places, c'est-à-dire de le réduire au-dessous de celui des voitures ordinaires. Car si de telles réductions augmentent beaucoup le nombre des voyageurs, l'augmentation n'est pas suffisante pour donner un bénéfice net aussi considérable.

» Ainsi, dans certains cas, des tarifs de places très bas dans l'origine ont été de beaucoup augmentés et même doublés; bien que le nombre des voyageurs ait sensiblement diminué, les recettes se sont néanmoins maintenues, grâce à l'augmentation des prix. Dans l'origine, le prix des places sur le rail-way de Londres à Birmingham, entre Londres et Harrow (distance de 11 milles 1/2, n'était que de 1 sh.; on le mit à 2 sh., et quoique le nombre des voyageurs diminuât de moitié, cependant, d'après le témoignage de M. Boothby, l'un des directeurs, les recettes s'accrurent : ce dernier prix fut en conséquence maintenu. Le prix des places sur les chemins de fer de cette contrée est, terme moyen, aussi élevé, et, dans beaucoup de cas, ***plus élevé que n'était auparavant celui demandé par les voitures roulant sur les routes de terre.***

» Pour aller de Londres à Birmingham ou de Londres à Bristol, le prix ordinaire des voitures était de 25 sh. au-dedans et 16 sh. au-dehors. Il existait une voiture faisant régulièrement, chaque jour, le voyage de Bristol, qui avait des places à 20 sh. dans l'intérieur et 12 sh. au-dehors. Maintenant, pour se rendre dans cette ville, il faut payer 30 sh. dans les voitures de première classe, et 20 sh. dans celles de deuxième classe. Pour se rendre à Birmingham, par le départ de nuit, le prix des voitures de première classe, est de 32 sh. et de 25 sh. pour les secondes. Dans le jour, on paie 5 sh. de moins.

» Que de cette augmentation de prix résulte l'exclusion d'un grand nombre de voyageurs, cela est superflu à dire; mais il est curieux d'en montrer au moins un exemple.

» Sur le chemin de Londres à Blackwall, dont les tarifs varient souvent, comme tous ceux des compagnies qui ne réussissent pas, le nombre des voyageurs transportés fut de 200,000 pendant huit semaines, en l'année 1841, sous un tarif bas. L'année suivante, à l'époque correspondante, les prix ayant été relevés, ce nombre fut réduit à 118,000.

» Donc, avec les mêmes moyens et avec les mêmes frais (car la quantité des voitures-wagons remorquées fut à-peu-près la même), on arriva à ce résultat de priver de l'usage du chemin de fer près de la moitié des voyageurs, et on fit payer un prix plus élevé à l'autre moitié.

» Dans cette circonstance particulière, la surélévation de prix ne compensa pas la diminution du nombre des voyageurs, et les recettes baissèrent.

» Les compagnies sont-elles coupables d'exiger les prix les plus élevés qu'elles peuvent obtenir, et de chercher par tous les moyens à défendre

(1) Voir notre numéro du 11 décembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE MUSICALE.

THÉATRE-ITALIEN. — *Il Fantasma*, par M. Persiani.

Nous avions entendu dire, et nous avions même annoncé que l'opéra nouveau de M. Persiani, qu'on devait monter cette année, serait un *opéra buffa*; nous nous en réjouissions, parce que cela promettait de jeter un peu de variété dans le répertoire sombre et larmoyant de la troupe italienne. Il est fatigant, à la longue, de toujours s'attendrir et pleurer. A la vérité, le retour prochain de Lablache va nous ramener *Don Pasquale, il Barbiere, l'Elisire*, peut-être *il Matrimonio segreto, la Cantatrici villane*, etc. Il arrivera de là qu'à une série de 40 séances larmoyantes succédera une série de 40 séances désopilantes. C'est là, il faut en convenir, un mauvais arrangement. Pas n'est besoin d'avoir beaucoup réfléchi sur la nécessité de l'alternance même dans les plaisirs, pour comprendre qu'il eût été à propos d'organiser un ordre de succession plus intelligent des deux genres.

pose à fuir avec lui, lorsqu'ils rencontrent, se promenant sur les créneaux, le duc Ernest, à l'état de somnambulisme, qui vient raconter devant tout le monde les détails du crime et révéler l'odieuse circonstance qui a fait tomber l'accusation sur Adolfo. Réveillé en sursaut, au milieu de l'expression de ses remords, par l'horloge du château, qui sonne *l'heure du crime*, Ernest veut se poignarder pour échapper à la honte; mais le chœur lui persuade que son repentir est une expiation suffisante.

Tel est, aussi succinctement que possible, le canevas sur lequel M. Persiani s'est condamné à écrire une partition de longue haleine. Nous faisons grâce au lecteur de l'énumération nombreuse des scènes qui composent le *libretto*. On comprend que le duc Ernesto, qui exécute ses promenades nocturnes enveloppé d'un long manteau, est pris pour le fantôme du mort; de là le titre : *il Fantasma*.

Les situations données au musicien sont incontestablement favorables. La position d'Erminia entre un amant qu'elle estime sans pouvoir l'aimer, et un amant qu'elle aime, mais que tous les sentiments honnêtes lui ordonnent de haïr, est certainement très dramatique. Mais tout cela repose sur un échafaudage trop ridicule et trop frappé de discrédit au-

le public ne pouvait pas digérer les apparitions de *Robin* et les fantasmagories grotesques du deuxième acte; les huées devinrent enfin si fortes que la toile dût tomber avant que l'ouvrage fût terminé. La chute était complète et paraissait définitive. Des artistes de l'orchestre, qui avaient été enthousiasmés par les répétitions de cette musique si neuve, si vivante, si pénétrante, en pleuraient de regret. Le lendemain, à la répétition d'un autre ouvrage, les acteurs se promenaient sur la scène d'un air consterné; survint le directeur, M. Bernard. Il ne partageait point l'abattement de ses administrés. « Ah! dit-il, ils ont sifflé; ils ne veulent point de *Robin des Bois!* Eh bien! je vous promets, moi, deux cents représentations pour le moins. »

Peu de jours après, *Robin* reparaissait sur l'affiche. Quelques modifications avaient été apportées dans la scène des diableries. Lecomte avait remplacé dans le rôle de Tony un acteur peu aimé du public, et le beau quatuor final avait disparu pour faire place à une reprise du chœur des chasseurs. Pendant quinze représentations consécutives, la salle (le parterre excepté (car à l'Odéon n'ont jamais pu siéger les chevaliers du lustre), la salle, du haut en bas, était garnie d'*admirateurs*. Le suc-

leurs intérêts à l'exclusion de ceux des autres ? Certainement non. Si elles trouvent, par exemple, qu'elles gagnent davantage en transportant 20,000 personnes à des prix élevés qu'en en transportant 100,000 à bas prix, elles sont parfaitement justifiées d'exclure de leur chemin les 80,000 personnes qui s'en serviraient, le profit fût-il dans le premier cas de 5 p. cent, et dans le deuxième de 4 1/2. Quel est le patriote qui, aujourd'hui, ferait le sacrifice de 1/2 p. cent sur l'autel de la patrie ? Ne serait-on pas en droit d'accuser les directeurs de sacrifier l'intérêt de leurs actionnaires à celui du public? Mais il faut leur rendre cette justice, qu'une accusation de cette nature ne serait nullement fondée.

» Résumons la situation :

» 1° On a découvert un moyen de transport qui a remplacé tous les autres.

» 2° On a accordé le monopole à une compagnie d'individus qui ne sont soumis envers l'Etat à aucune responsabilité sur la manière dont ils l'exercent.

» 3° Les rapports entre le public et ces compagnies sont les mêmes que ceux qui existent entre le vendeur et l'acheteur; leurs intérêts sont par conséquent opposés. Celui du premier est d'obtenir le plus qu'il peut, celui du deuxième de payer le moins qu'il peut.

» 4° Les possesseurs du monopole l'exerçant en vue de leurs bénéfices, le bien de la société est entièrement négligé; et comme l'expérience a démontré que des tarifs élevés étaient plus avantageux que des tarifs bas, ils ont adopté les premiers.

» 5° D'après ces faits, la société tout entière, et particulièrement la classe commerçante et les classes inférieures, éprouvent de grandes pertes et souffrent de nombreux inconvénients.

» 6° Le gouvernement ne peut pas intervenir d'une manière préjudiciable aux propriétaires de chemins de fer sans leur accorder une indemnité équitable.

» 7° En général, la possession de ce monopole est aussi stérile pour ceux qui le possèdent, que la manière dont ils l'exercent est préjudiciable au public. »

Par cette dernière phrase, notre auteur veut dire que les actions de chemins de fer changeant continuellement de mains, les détenteurs actuels de ces actions les ont achetées aux cours élevés qui correspondent au taux ordinaire de l'argent en Angleterre, et que, par conséquent, l'établissement de ce monopole ne leur est pas de grand profit : ceux-là seuls ont pu en profiter qui, possesseurs originaires des actions, les ont vendues dans les prix élevés.

En somme, tous ces faits n'en disent pas plus que ce raisonnement bien simple et à la portée de tout le monde :

Un gouvernement fera payer aux voyageurs et aux marchandises sur les routes, canaux, chemins de fer, moins cher que ne feront payer des compagnies ou des particuliers, — parce que le gouvernement peut ne demander qu'un prix équivalent aux frais d'exploitation et d'entretien; — tandis que, outre ces frais, les compagnies, en particulier, exigeront toujours un bénéfice.

Ce seul raisonnement décide la question; mais quand les intérêts et les préjugés ont obscurci l'entendement, le simple bon sens ne suffit pas; il faut des faits, des autorités imposantes; c'est pourquoi nous continuerons l'analyse de notre brochure anglaise.

En ce moment, le ministère cherche à ressusciter à grands frais tous les sentiments éclos spontanément en France à l'époque de la révolution de juillet. Le drapeau tricolore est arboré plus haut que jamais; on s'indigne contre les légitimistes, on porte des toasts à la liberté, et les hommes de cour entonneraient volontiers la *Marseillaise*. A qui le pouvoir croit-il faire illusion, quand il réchauffe par tous les moyens des sentiments généreux qu'il a lui-même refroidis et comprimés? L'élan libéral de la France est-il un ressort sur lequel on puisse toujours s'appuyer quand on l'a brisé de ses propres mains? La situation de nos ministres est délicate : une session va s'ouvrir; il s'agit de risquer un projet de dotation : l'avenir est plein de difficultés. Pour les conjurer, on évoque la révolution de juillet que l'on n'a pas faite. C'est ainsi qu'aux revues de 1831 on ranimait l'enthousiasme de la garde nationale en lui annonçant les victoires de la Pologne abandonnée. Ce manége n'abusera personne. Que le ministère renonce aux coups de théâtre; et s'il veut éveiller en sa faveur les sympathies du peuple, qu'il fasse quelque chose pour le peuple.

Le *Siècle* publie une quatrième lettre de M. Gustave de Beaumont; elle a pour objet la querelle de l'Eglise et de l'Université. Au fond de cette situation, l'honorable député ne voit que deux choses : « La première, c'est un dommage certain pour la religion, qui souffre toujours des fautes et des écarts de ses ministres; la seconde, c'est un danger grave pour le principe de la liberté de l'enseignement, qui aura bien de la peine à se relever des coups que vient de lui porter une polémique féconde en révélations. »

Le correspondant du *Siècle* résume ainsi les prétentions respectives des deux parties :

« Quand le clergé demande à grands cris la liberté d'enseignement, je sais bien que c'est un monopole qu'il réclame. Quand l'Université combat cette prétention du clergé, je sais bien que c'est un monopole qu'elle défend. L'Université a dans la lutte le rôle populaire, beaucoup moins par elle-même que par son antagoniste; elle est aussi, par contraste et par tradition, dépositaire du principe philosophique, et, monopole pour monopole, le pays aime mieux celui de l'Université que celui du Clergé. Mais, au fond, le grand principe de la liberté de l'enseignement accessible à tous les citoyens, ouvert à tous les systèmes et à toutes les idées, est parfaitement étranger au débat, ou plutôt n'y est impliqué que pour y être compromis. »

Suivant l'opinion exprimée par M. de Beaumont, il n'est pas sérieusement à craindre que le monopole du clergé (ce qui serait, dit-il, un mal immense) s'établisse dans l'enseignement. « Le clergé, continue M. de Beaumont, est, en somme, trop peu populaire en France pour que de long-temps une influence aussi considérable lui puisse être concédée. »

L'honorable correspondant ne propose, au surplus, d'autre solution que le retour *aux conditions et aux principes de* 1830.

Dernière trace de l'esclavage à faire disparaître.

Les jurisconsultes eux-mêmes, la classe des travailleurs intellectuels la plus réfractaire à l'esprit nouveau, ces fétichistes de la loi telle quelle, arrivent cependant à reconnaître qu'il ne saurait y avoir prescription contre le droit social naturel, et que ce droit ne cesse pas d'exister sous le droit conventionnel, sous le mensonge légal qui l'opprime et va jusqu'à le nier. C'est, bien entendu, lorsqu'il s'agit de juger des institutions mortes depuis long temps, que les juristes font preuve de cette libéralité de vues. Alors ils ne craignent pas quelquefois d'invoquer les notions d'un certain droit naturel, afin de les opposer aux règles factices arbitraires et partiales qui formaient la charte politique, civile et industrielle de tel peuple de l'antiquité. Ainsi voilà M. Troplong, qui a condamné, sans les connaître, des doctrines toutes basées sur la notion de l'équité, mais ayant pour objet la critique et la réforme de la société actuelle; voilà le savant M. Troplong qui signale aujourd'hui les antinomies de la législation romaine et du droit naturel.

« La civilisation romaine, dit M. Troplong (1), s'est développée sous l'influence de deux éléments qu'on pourrait en quelque sorte appeler de première et de seconde formation, et qui ont vécu ensemble dans une longue alternative de luttes et de rapprochements, jusqu'à ce que le temps ait amené leur fusion plus ou moins complète... Ce dualisme se manifeste historiquement dans le *populus* et la *plebs*, dans le grand antagonisme des patriciens et des plébéiens. Dans le droit privé, qui reflèta si vivement les idées religieuses et politiques de Rome, il présida à toutes les relations. Sa formule la plus large et la plus haute, c'est le *jus civile* et l'*æquitas*, sans cesse opposés l'un à l'autre comme deux principes distincts et inégaux. De là un droit double presqu'en toutes choses; une parenté civile (*agnatio*) et une parenté naturelle (*cognatio*); le mariage civil (*justæ nuptiæ*) et l'union naturelle du concubinat; la propriété romaine (*dominium ex jure quiritum*) et la propriété naturelle (*in bonis*); le testament et le codicille; les contrats de droit strict (*stricti juris*) et les contrats de bonne foi (*bonæ fidei*), etc., etc.

» Mais quelle idée, se demande M. Troplong, faut-il attacher à ces mots d'équité et de droit civil qui contiennent tout le secret de l'histoire du droit romain ? L'équité, c'est ce que d'autres ont appelé le droit naturel; c'est ce fonds d'idées cosmopolites qui est l'apanage commun de l'humanité... L'équité donne pour base aux codes qu'elle formule la liberté et l'égalité, les sentiments de la nature, les affections spontanées dans l'homme, les inspirations de la droite raison. Mais la prépondérance de l'équité est tardive dans la marche de la civilisation; elle ne vient briller de son éclat que lorsque l'homme, se relevant peu-à-peu de sa chute, a franchi les âges de violence, de superstition et d'ignorance.

» Au contraire, le droit civil, quand il se meut dans une sphère distincte de l'équité, et lorsqu'il se décore du titre de droit strict, n'est qu'un ensemble de créations artificielles et arbitraires, dont le but est de gouverner par des représentations matérielles l'esprit de l'homme encore incapable de se laisser gouverner par la raison. Le droit civil lui parle d'en haut le langage sévère de l'autorité; il veut qu'il abaisse son intelligence tantôt devant l'arcane des mythes religieux, tantôt devant les combinaisons factices d'une politique âpre et féroce... »

Sauf la forme, les combinaisons sont toujours les mêmes : elles n'ont changé ni quant au fonds ni quant au but. C'est toujours une minorité (un peu plus ou un peu moins considérable, il n'importe) qui, à l'aide d'une politique astucieuse ou violente, prétend s'assurer la part du lion dans la société.

Après avoir retracé les cruelles dispositions de la loi romaine, par exemple, ce droit de mort exercé par le père de famille sur sa femme, sur ses enfants et à plus forte raison sur ses esclaves, M. Troplong nous montre la réaction de la philosophie et du christianisme contre cette législation draconienne. Il cite à ce sujet des paroles de Sénèque qui méritent d'être rappelées. Dans sa quarante-septième épître, Sénèque recommande de traiter avec bienveillance les esclaves.

« Ce sont des esclaves ! non, ce sont des hommes. Des esclaves ! dites » plutôt des *amis malheureux*. Songe donc que cet homme, que tu dis » ton esclave, est né du même limon que toi, qu'il jouit du même ciel, » qu'il respire le même air, qu'il vit et meurt comme toi.

» Je réduis mes préceptes à un seul : Traitez votre inférieur comme » vous voudriez être traité par votre supérieur. — Ainsi donc, les voilà » sur le pied de nos clients et de protégés? — Et vous-même, voulez-vous » donc que les maîtres soient plus difficiles que Dieu? Il se contente de » respect et d'amour... Habituez-vous à sacrifier votre intérêt personnel à la cause générale... *In commune vivitur*. Vivez pour autrui » afin de vivre pour vous-même. C'est un pacte qu'il faut garder religieusement que celui qui unit l'homme à l'homme et établit des droits » communs pour tout le genre humain. »

M. Troplong cite encore le mot suivant que Pétrone, l'épicurien le plus consommé du règne de Néron, met dans la bouche du fastueux Trimalchion haranguant ses convives :

« Mes amis, les esclaves sont aussi des hommes; ils ont sucé le même » lait que nous, quoiqu'un mauvais destin ait pesé sur eux. Mais de mon » vivant, et bientôt, ils boiront l'eau des hommes libres. »

Ces sentiments, puisés peut-être en partie à la divine source de charité que le Christ venait d'ouvrir dans le monde, ne restèrent pas sans résultat. Bientôt commença l'affranchissement des esclaves.

Il s'en faut pourtant que, même de nos jours, toute trace de l'asservissement de l'homme à l'homme ait disparu. Le servage et le salariat lui-même (on l'a dit souvent, mais il est toujours bon de le redire) ne sont que des transformations adoucies de l'esclavage antique qui nous paraît aujourd'hui si monstrueux. Défendre le salariat contre ceux qui veulent lui substituer un mode plus équitable de transaction entre le travail et le capital, c'est défendre le dernier anneau de la chaîne. Or, ce rôle, M. Troplong l'a pris quelquefois contre les novateurs contemporains.

M. Troplong rapporte qu'un siècle et demi après la venue de Jésus-Christ, les plus doctes professeurs de jurisprudence, Florentinus et Ulpien déclaraient, le premier, « que l'esclavage est contre » la nature qui a établi entre les hommes une certaine parenté; » le second, « qu'en ce qui concerne le droit naturel, les hommes sont » égaux, *equales sunt*, et que tous les hommes naissent libres. » Il ne s'aperçoit pas que vouloir le maintien du salaire, c'est donner un démenti au principe de la parenté et de l'égalité naturelle de tous les hommes; c'est méconnaître la volonté de ce Dieu, qui, suivant l'expression d'un poète catholique (1), *veut effacer toutes les barbaries*. Ennemis de l'esclavage, votre tâche n'est pas achevée. il faut la compléter en obtenant pour le travail les garanties et les avantages de l'association.

Nous voyons avec peine quelques journaux ministériels des départements se traîner à la remorque du *Globe*. Ces journaux, parmi lesquels se fait remarquer la *France méridionale*, nous répètent sur tous les tons que la nation est prospère et qu'elle n'a que faire des *plans fantastiques* de réforme dont on l'étourdit. Nous devons en prévenir la presse ministérielle des départements, ce n'est pas en copiant le *Globe* qu'elle pourra populariser le gouvernement qu'elle a mission de soutenir.

On nous écrit de Carlsruhe :

« Depuis que nos chambres constitutionnelles sont réunies, les projets

(1) *De l'influence du Christianisme sur le droit civil des Romains*, par M. Troplong.

(1) M. Du Breil de Marzan, *La Famille et l'Autel*.

pénible et sans résultat, un style tour-à-tour facile, élégant et léger ou maladroit et lourd. En somme, il faut bien reconnaître que les défauts sont plus nombreux que les qualités. Néanmoins, en considération du plaisir très vif que nous ont procuré certains morceaux d'*il Fantasma*, nous préférons encore cet ouvrage à beaucoup d'autres mieux faits sans aucun doute, accusant chez leur auteur une habileté supérieure, mais ne se recommandant par aucune qualité remarquable d'inspiration.

Comme la plupart des compositeurs italiens, M. Persiani possède l'art d'écrire pour les voix. C'est plutôt sur le théâtre que dans l'orchestre qu'il faut chercher ce qu'il a de vraiment bien dans son œuvre. Les morceaux d'ensemble sont généralement très purement écrits et disposés, sous le rapport vocal, de manière à produire le meilleur effet possible de sonorité. Il y a, au premier acte, un petit trio *andante* chanté par Fornasari, Ronconi et Mme Persiani, qui est un modèle en ce genre, eu égard surtout à la simplicité des moyens mis en œuvre. La dernière partie de cet *andante*, pleine de suavité, est rehaussée par un réseau d'arpèges embrassant une octave et demie du *fa dièze* grave à l'*ut* aigu, que Mme Persiani exécute avec un charme et une limpidité admirables. Immédiatement après ce trio vient un *rondo*, mouvement de valse plein de fraîcheur, où sont réunies les difficultés vocales les plus ardues, sans sortir cependant des limites de l'éloquence et de la grâce. Chaque fois, ce morceau fait éclater des transports unanimes d'enthousiasme principalement excités, il est vrai, par la merveilleuse exécution de Mme Persiani. Mais, enfin, il faut bien reporter une part de ces applaudissements au maëstro; car, dans le même ouvrage, au troisième acte, Mme Persiani déploie tout autant de talent dans un autre allégro qui ne produit pas, à beaucoup près, le même effet. Il y a donc dans le premier quelque chose qui cajole son enfant au berceau. Dans l'unique morceau qu'il ait à chanter seul, la scène du somnambulisme, il déploie toutes les qualités remarquables que nous avons signalées à propos de *Belisario*.

Ronconi se montre sous un jour très avantageux dans cet ouvrage. Malheureusement il chante presque toujours un peu bas. Nous n'en faisons pas moins une estime toute particulière des qualités vocales et dramatiques qui le distinguent.

Nous avons remarqué, au troisième acte, un très joli chœur des pêcheurs qui viennent pour sauver *Adolfo* et qui nous a d'autant plus frappé que c'est presque le seul morceau où l'orchestre joue avec bonheur le rôle principal. Ce chœur ne produit aucun effet, ainsi qu'il arrive toujours des morceaux qui ne pivotent point sur un ou plusieurs chanteurs aimés du public.

C'est principalement dans les idées accessoires, dans les dessins d'orchestre que se trouvent les parties maladroites et lourdes que nous avons signalées dans notre aperçu général. Malgré ces imperfections trop nombreuses, l'ouvrage supporte très bien l'épreuve des représentations. Le succès, douteux à la première soirée, s'est consolidé depuis, et l'on peut dire que jusqu'à présent *il Fantasma* est, parmi les nouveautés offertes au public, celle qui a reçu le meilleur accueil.

La semaine prochaine on doit reprendre *Anna Bolena*, avec Fornasari, Salvi, Mmes Grisi, Brambilla et Mlle Nissen. Lablache a laissé dans le rôle d'Henri VIII des souvenirs qui donneront fort à faire à Fornasari. Le rôle de *Percy* siera très bien à la voix claire et fraîche de Salvi. Quant au personnage d'*Anna Bolena*, il occupe dans le répertoire de Mme Grisi le même rang que *Sémiramide* et *Norma*, et il est peut-être plus convenant encore à sa nature que les deux autres. Mme Brambilla nous restituera le petit rôle de *Smeton*, quand l'auteur

le mieux la réputation d'un ouvrage, ce sont les conversations, les mots qui courent de bouche en bouche. Les comptes-rendus parlés ont aujourd'hui mille fois plus d'influence que les comptes-rendus écrits. On ne croit plus guère à ceux-ci, et l'on s'en rapporte encore aux premiers. Un simple mouvement de lèvres accompagné d'un *peuhfo* dubitatif, écarte d'une pièce plus de personnes que n'en peut amener un article bourré des formules laudatives les plus exagérées.

On a repris depuis quelque temps le *Comte Ory*, qui sert de lever de rideau pour les soirées de ballet. Octave est chargé du rôle créé par Nourrit, et que personne n'a *chanté* depuis cet artiste. Octave se fait justement applaudir dans la délicieuse phrase: *Jeune page du comte Ory, serez un jour digne de lui*. Mais dans tout le reste du rôle, il est comme acteur et comme chanteur, d'une faiblesse, d'une froideur désespérantes. Où est Alisard qui chantait si nettement l'air: *Veiller sans cesse, craindre toujours*? Il n'y a que Mme Dorus qui soit à la hauteur de son rôle, et c'est une chose triste à voir que ce charmant opéra ainsi monté.

— L'Opéra-Comique a repris la *Part du Diable*; c'est Mlle Lavoye qui s'est chargé du rôle périlleux de *Carlo Broschi* si bien créé par Mme Rossi-Caccia. Nous n'avons pas assisté à cette épreuve, soutenue, dit-on, avec bonheur par la jeune cantatrice qui déjà, par ses succès dans l'*Ambassadrice* et dans le *Domino noir*, a conquis une belle place parmi les pensionnaires de l'Opéra-Comique.

Nous avons été tristement affecté par la manière dont on traite le *Maître de Chapelle*. Paër, en écrivant cette charmante partition, a entendu faire une critique fine et spirituelle et non pas une farce de tréteaux. Il eût déchiré son œuvre s'il avait pu penser qu'elle serait com-

de loi se succèdent avec une rapidité qui prouve qu'ils ont été élaborés long-temps avant la convocation des chambres. Outre le rapport de M. d'Andlau, relatif à la création d'un tribunal d'honneur pour empêcher les duels, une loi a été proposée contre le jeu public à Bade. C'est encore M. d'Andlau qui en a fait le rapport. Il demande la suspension immédiate du privilége de M. Bénazet. C'est une question très épineuse et très importante pour le grand duché de Bade. M. Bénazet a acheté le privilége du jeu de Bade pour la durée de quinze années, à partir de 1842.

» Dans le contrat signé par le ministre de l'intérieur, on a stipulé une forte indemnité que le grand-duc paierait à M. Bénazet, si le jeu venait à être suspendu. M. Bénazet, à son tour, a déposé un cautionnement de deux cent mille francs, et a en outre payé une somme de 80,000 florins, sans compter le fameux pot-de-vin dont les journaux de 1842 ont tant parlé. Il s'agit maintenant de savoir si ce sera l'État ou le grand-duc qui indemnisera M. Bénazet. Ces considérations sont assez importantes pour faire reculer les chambres et les engager à ne pas prendre en considération la loi contre le jeu.

» Mais le projet de loi auquel le peuple s'intéresse le plus, c'est celui de M. Welker contre la justice secrète de l'Allemagne. M. Welker a profité d'un livre qui vient de paraître en Suisse à ce sujet. Un curé nommé Weidig, prisonnier politique à Darmstadt, est mort en prison il y a quatre ans. On disait alors qu'il s'y était suicidé; mais dans ce livre, écrit du reste avec modération, l'auteur, M. Schulze, prouve, par des lettres et des documents, que le malheureux Weidig a été la victime d'une vengeance personnelle. M. Welker dénonça ces faits à la chambre, et s'en servit pour justifier sa motion contre la justice secrète. Le livre de M. Schulze est, du reste, dans les mains de tout le monde, malgré la défense des gouvernements allemands.

» Le gouvernement de Darmstadt a bien essayé, dans un journal, de se disculper, en publiant tous les actes et documents officiels relatifs à cette malheureuse affaire; mais déjà M. Schulze y a repondu d'avance. Voici sa déclaration insérée dans les journaux allemands de la Suisse:

« Je déclare devant Dieu, qu'en écrivant le livre sur le malheureux » M. Weidig, c'est la vérité seule qui a conduit ma plume, que je ne l'ai » écrit dans le but ni de flatter ni d'offenser qui que ce soit, et que je » n'ai tiré des faits et documents aucune induction que je ne sois prêt de » justifier devant Dieu et les hommes. »

GRÈCE.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce que M. Panutzos Notaras a été nommé président de l'assemblée nationale. Les quatre vice-présidents seraient MM. Maurocordatos, Metaxas, Koletti et Londos. M. Persiani remplacerait M. Katakasy comme chargé d'affaire de l'empereur de Russie.

— Le colonel Kalergi, qui avait rempli les fonctions de gouverneur militaire d'Athènes, vient de résigner ses fonctions. Elles cessent naturellement, dit-il dans une lettre adressée au roi Othon, du moment que l'assemblée nationale a commencé ses travaux.

TURQUIE.

La *Gazette Universelle allemande* assure qu'une difficulte s'est élevée entre M. de Bourqueney et le reis-effendi, au sujet des fouilles que le consul de France est chargé de faire à Mossoul. M. de Bourqueney soutient que la France a le droit d'exiger de la Porte, son alliee, la faveur de faire les fouilles, sans qu'un commissaire ottoman soit présent aux travaux.

ESPAGNE.

Le congrès n'a pas siégé le 18 décembre. A cette date, l'inquiétude causée par les derniers évènements paraissait calmée. Le message du congrès a dû être présenté à la reine le 19.

Le gouvernement se propose, à ce qu'il paraît, de présenter prochainement aux cortès un projet de loi sur les ayuntamientos, peu différent de celui qui, après avoir été voté par les chambres en 1840, et sanctionné par la régente, devint le prétexte plutôt que la cause réelle du mouvement qui entraîna l'abdication de Marie-Christine.

ALLEMAGNE.

Les feuilles de Francfort annoncent que les négociations entre l'Union douanière et la Belgique approchent d'une conclusion. Les droits de transit, si élevés de la Belgique sur le blé, les lins, la houille, les draps et les articles en laine, seront considérablement diminués pour la Prusse. Le droit de transit que la Belgique prélève sur ces articles est de 15 centimes pour 100 francs de valeur, ou 20 0/0 pour le quintal métrique. Les rubans et la passementerie de Prusse seront soumis à des droits plus modérés. Des rapports internationaux sanctionneront les concessions faites à l'union des douanes allemandes pour les soieries et les vins, le remboursement aux navires de l'union douanière du péage prélevé sur l'Escaut par le gouvernement néerlandais et les facilités commerciales accordées au Luxembourg, qui fait partie de l'union douanière.

Le droit d'entrée sur le bétail prussien sera aussi considérablement réduit. Voilà les principales conditions posées par la Prusse: elle a réduit d'un vingtième les droits de toutes les marchandises belges qui entrent dans des ports allemands, ce qui ouvre, pour ainsi dire, à la Belgique toute l'Autriche et la Suisse.

HAITI.

Le 21 novembre, l'assemblée constituante d'Haïti a voté les articles suivants: L'île d'Haïti et les îles adjacentes forment le territoire de la république. La république haïtienne est une et indivisible, essentiellement souveraine, libre et indépendante. Son territoire est divisé en six départements: le Sud, l'Ouest, l'Artibanite, le Nord, Cibao, Ozama, en arrondissements et en communes. Il appartient à la loi de rectifier les limites des départements, arrondissements et communes. Les Africains, les Indiens et leurs descendants seront reconnus Haïtiens dès leur arrivée dans la république, mais ne jouiront des droits politiques qu'après une année de résidence. Les étrangers qui ont pris part à la révolution de 1843, pourront demander et obtenir d'être naturalisés.

INTERIEUR.

Une ordonnance du roi, en date du 23, nomme maires et adjoints de la ville de Paris:

Ier arrondissement: maire, M. Cottenet; adjoints, MM. Marbeau et Lairtullier.

IIe arrondissement: M. Torras; MM. Halphen et Froger-Deschesnes.

il résulte que le nombre des fabriques en activité à la fin de novembre est de 310. L'année dernière, à la même époque, ce nombre était de 364. Il y a diminution de 48. Les quantités fabriquées s'élèvent à 9,051,120 kilog. Elles étaient l'année dernière, à la même époque, de 10,631,618 kil. Il y a une diminution de 1,580,498 kil. Les restes ou reprises, au commencement de la campagne de l'année dernière, étaient de 4,338,664 kil. Cette année, ils ne sont que de 3,871,314 kil. C'est une différence en moins de 467,350 kilog.

En réunissant le chiffre des matières fabriquées et celui des restes ou reprises existant au commencement de la campagne, on trouve, pour l'année dernière, un total de 12,922,434 kilog. Il y a une diminution de 2,047,848 kilog.

Cette année, la mise en consommation est de 5,067,037 kil.

L'année dernière, elle avait été de 6,375,150 kil. La diminution est de 1,308,113 kil.

Les droits payés dans le cours de cette année (1843-44) présentent sur ceux de l'année précédente (1842-43) une diminution de 1,492,013 fr.

— La chambre de commerce de Bordeaux publie, sous la date du 20, la lettre suivante qu'elle vient de recevoir du directeur des douanes de cette ville:

« On a présenté dans plusieurs bureaux de douanes, sous le nom de vergeoise, des sucres de fécule de pommes de terre destinés à être expédiés par cabotage.

» La vergeoise est un résidu du raffinage des sucres. On ne saurait donc employer cette dénomination pour le sucre extrait de la pomme de terre. Ce dernier produit, qualifié de glucose par la loi du 2 juillet dernier, doit être désigné dans les déclarations remises à la douane sous le nom de glucose granulée, à l'état de sirop ou à l'état concret, suivant qu'il y a lieu.

» Les fausses désignations employées par les déclarants pouvant entraîner contre eux des pénalités, aux termes des lois de douane, j'ai pensé qu'il pouvait être utile d'appeler l'attention du commerce sur la distinction que j'ai indiquée. »

Faits divers.

La comtesse d'Oultremont, veuve de l'ex-roi des Pays-Bas, va s'établir à Rome, auprès de son frère, ambassadeur de Belgique.

— Le gouvernement sarde, au dire d'une feuille allemande, vient de faire remettre à la Porte-Ottomane une note dans laquelle il déclare qu'une flotte va se rendre de Gênes à Tunis pour contraindre le bey à respecter les traités qu'il a conclus. La Porte ne paraît pas disposée à intervenir dans le différend.

— Le duc de Bordeaux, accompagné du duc de Lévis et du marquis de Villaret, après avoir visité les principaux districts manufacturiers, se propose de faire une tournée dans le pays de Galles. En sortant de cette principauté, S. A. R. doit revenir, dit-on, dans la métropole par le Devonshire. (*Globe.*)

— On lit dans la *Revue britannique*:

« A Belgrave-Square, quand ont été introduits MM. de ..., de l'ancienne pairie, la personne qui remplissait les fonctions d'huissier a annoncé: *la chambre des pairs!* Quand on a introduit MM. .... de la chambre actuelle, le même personnage a annoncé: *la chambre des députés!*

— On écrit de Francfort que M. de Haber est parti de Mayence pour Paris. L'affaire de son déplorable duel ne paraît pas encore terminée.

— D'après un on-dit rapporté par la *Gazette*, la phrase suivante serait insérée dans le discours du trône:

« Fidèle à mon serment de 1830, j'ai le droit d'attendre que tous les députés soient fidèles aussi à celui qu'ils m'ont prêté. »

— Le *Commerce* annonce que Georges Sand ayant voulu faire paraître à La Châtre son nouveau journal l'*Eclaireur*, n'a pu trouver dans cette ville un imprimeur qui consentît à fournir ses presses. Ceux d'Orléans ont été moins timides.

— On lit dans le *Moniteur parisien*:

« Plusieurs compagnies sont en concurrence pour obtenir l'exploitation du chemin de fer de Paris à Lyon. Outre la demande en concession de cette ligne, formée par M. Delamarre en 1842, et modifiée plus tard par lui dans le sens des amendements introduits par la commission de la chambre des députés, deux autres soumissions ont été postérieurement adressées à M. le ministre des travaux publics, l'une par la compagnie Bartholony, l'autre par la compagnie Ch. Laffitte. On ajoute que les propriétaires des bateaux du Rhône chercheraient à devenir le centre d'une compagnie qui solliciterait également l'exploitation de la même ligne. On voit que si M. le ministre des travaux publics a l'intention de saisir les chambres, à la session prochaine, d'un projet de loi concernant l'exploitation du chemin de Lyon, les compagnies ne paraissent pas devoir lui faire défaut. »

— On écrit de Rio-Janeiro, au *Morning-Herald*, qu'un navire négrier a été récemment capturé par la marine britannique. Ce navire, qui venait d'Angola, avait à bord 400 nègres, tellement serrés, qu'ils ne formaient qu'une masse vivante. Pendant vingt-et-un jours on ne leur a point permis de respirer l'air; ils étaient en proie à toutes les incommodités d'un climat chaud. Lorsqu'on les compta, il n'y en avait plus que 39; le plus grand nombre ne pouvait se tenir debout.

— On dit à Londres que M. Deschapelles est désireux d'essayer, contre M. Staunton, ses forces au jeu d'échecs. Il doit faire, comme enjeu, 10,000 fr. de son argent et 10,000 fr. que fourniront ses amis. M. Staunton et ses amis devront en faire autant.

— Les notaires de l'arrondissement de Pau ont pris, comme ceux de Blois, la résolution de supprimer le travail des dimanches, à partir du 1er janvier.

— Le *Périgord* annonce que l'évêque de Limoges est à l'extrémité. Il a reçu les derniers sacrements et adressé ses adieux à ses diocésains, dans une lettre pastorale fort touchante.

— La Suède vient de perdre un de ses plus savants médecins, M. d'Afzelius, professeur à l'université d'Upsal, âgé de 93 ans, le seul élève de Linné qui vécût encore.

— Le chef d'un des principaux ateliers de construction de France, M. Hallette d'Arras, est en ce moment à la Haye, afin d'y prendre un brevet pour un chemin de fer atmosphérique perfectionné.

— Chemins de fer de Paris à Rouen, du 12 au 18: 8,558 voyageurs; recette, 57,108 fr. 96 c.; marchandises, messageries, voitures, etc., 19,524 fr. 19 c.; total, 76,633 fr. 15 c., et depuis l'ouverture, 3,263,467 f. 94 c.

De Paris à Orléans, du 13 au 19: 17,119 voyageurs; recette, 72,776 f. 34 c.; marchandises, messageries, voitures, etc., 93,755 fr. 99 c., et depuis l'ouverture, 3,756,864 fr. 40 c.

actions en participation, 3,166,920. Irlande: banque d'Irlande, 3,502,475; banques particulières et par actions en participation, 2,379,676. Total: 36,631,152 liv. sterl. Lingots à la banque d'Angleterre, 12,996,000 liv. sterl.

— Vingt mille francs de champagne et sept mille francs de pâtés de foie gras sont commandés pour la fête que le roi des Belges offrira prochainement à la bourgeoisie bruxelloise.

— Un amateur de statistique a patiemment pris un à un les 15 ou 1800 bulletins de l'armée d'Afrique qui ont été publiés par le *Moniteur universel* depuis 1830, et il a trouvé, en les résumant:

1° Que nous avions fait la conquête de 3,184 tribus; — 2° pris 18,720,400 moutons; — 3° 3,604,000 bœufs, et 917,320 chameaux.

— Nous lisons dans le *Charentais*:

« Les journaux citent souvent des histoires plus ou moins apocryphes d'ouvriers malheureux que des successions inattendues de plusieurs millions transportent tout-à-coup au faîte de la prospérité. Un fait de ce genre, qui n'est pas aussi merveilleux, il est vrai, que ceux qui enrichissent de temps en temps les colonnes de nos confrères, mais dont on nous garantit l'authenticité, vient de se passer dans notre arrondissement.

» Il y a peu de jours, un conducteur de la voiture d'Angoulême à La Rochelle reçut, à Rouillac, une lettre venant d'Allemagne, et qui contenait un écrit en langue étrangère dont il ne comprit pas d'abord l'importance; mais la lettre d'envoi lui expliquait en fort bon français, que cet écrit valait 800,000 fr. à prendre sur la banque de Francfort. Le directeur général lui annonçait que cette somme lui avait été léguée par un oncle qui était resté en Allemagne après le désastre de Waterloo, et l'engageait à placer ses fonds sur cette banque, dont il lui adressait un prospectus. »

— On lit dans le *Journal du Loiret* l'annonce suivante:

« Hautefeuille, pâtissier-traiteur, rue Royale, 43, à Orléans, prévient le public qu'il a fait pour dimanche, veille de Noël, un *pâté-monstre* de 300 kilogrammes, composé de 24 perdreaux, 24 douzaines d'alouettes, 12 lièvres, 12 lapins de garenne, 6 faisans, 4 dindons, 6 chapons, 12 poulets, 3 cuisseaux de veau, 3 jambons de Bayonne, 50 kilog. de porc, 8 kilog. de truffes.

» Ce pâté a six mètres de circonférence. L'exposition a lieu chez M. Hautefeuille, aujourd'hui samedi, 23 décembre. Il sera vendu demain en détail, à raison de 1 fr. 25 c. le demi-kilo. »

— Les journaux anglais annoncent que la troupe des Indiens Ojibeway est arrivée dernièrement à Windsor sous la conduite de M. Catlin; elle a été présentée à la reine et au prince Albert et à la duchesse de Kent. Le chef a fait un discours pour protester du dévouement de la tribu et du vif plaisir qu'il éprouvait à voir la reine. Cette troupe a exécuté plusieurs danses nationales. On lui a servi des rafraîchissements; puis les 4 hommes et 3 femmes dont la troupe se composait sont repartis ensuite avec leur costume pittoresque, qui attirait tous les regards.

— Un curieux accident est arrivé le mercredi 6 décembre sur le chemin de fer de Blackwall, qui fonctionne par des cordes et des poulies, sur des plans inclinés. La voiture était arrivée à un quart de mille du débarcadère, à l'endroit où l'on a l'habitude de détacher la corde; le conducteur, qui avait son levier à la main pour faire cette opération, n'a pas pu dégager entièrement la corde, et un bond soudain de la voiture l'a précipité dans la rainure où les galets sont placés entre les rails. Ceux qui connaissent la construction particulière de ce railway regarderont comme une chose miraculeuse que cet homme n'ait pas été tué sur le coup, ou déchiré en pièces par la corde qui passe sur les galets à raison de 30 milles (48 kil.) à l'heure.

Le conducteur, nommé Chambers, a été jeté sur un des galets et étourdi par sa chute; la voiture qu'il conduisait a passé à quelques centimètres au-dessus de lui, mais sans le toucher, et tout le convoi de Londres a également passé par-dessus lui quelques minutes après sans lui faire le moindre mal. Pendant tout ce temps la corde était en mouvement, agissant par-dessus son corps, mettant ses habits en lambeaux et déchirant son dos et ses membres. A l'arrivée en haut du plan incliné, on soupçonna, en voyant la voiture arriver sans son conducteur, que Chambers avait été tué. Cette voiture, se trouvant sans direction, vint heurter plusieurs voitures qui étaient arrêtées, et dont plusieurs furent mises en pièces. Enfin deux autres conducteurs, Freuwy et Mitchell, allèrent à la recherche de Chambers, qu'ils trouvèrent étendu sur un galet, d'où il fut retiré dans un état complet d'insensibilité dont il ne put être tiré que quelque temps après. (*Journal des chemins de fer.*)

— Les éruptions de l'Etna sont devenues tellement effrayantes qu'on éprouve la crainte de voir la ville de Bronte s'ensevelir, comme Pompéia, sous les torrents de lave.

— On écrit de Raguse, 1er décembre, à la *Gazette de Zara*:

« Les tremblements de terre continuent à se faire sentir chaque jour et à des heures différentes. La nuit dernière, à quatre heures et demie, on a ressenti une secousse très marquée qui avait été précédée par un bruit souterrain prolongé et continu. Cette secousse a été suivie de plusieurs autres moins fortes. »

— Il vient de paraître sous ce titre: l'*Almanach du Mois*, une publication mensuelle dont le rédacteur en chef est M. Charles Blanc. Le premier numéro contient des articles de MM. Louis Blanc, Charles Blanc, Carnot, Maillefer, Weill, etc.

— Ce soir, l'Odéon donne une représentation composée de: *Une Fête de Néron*, par Mlle Georges et Ballande, le *Médecin de son Honneur*, et une des plus jolies pièces du répertoire de Mlle Bourbier.

— L'Opéra-Comique donne aujourd'hui, pour la solennité de Noël, le *Déserteur* et l'*Esclave de Camoëns*.

Questure de la chambre des députés.

Les questeurs ont l'honneur de prévenir MM. les députés qu'il y aura une réunion préparatoire dans la salle des conférences, mardi prochain 26, à une heure, pour le tirage au sort de la grande députation qui doit aller au-devant du roi, le jour de la séance royale.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Formation annuelle des listes d'électeurs communaux, devant servir pour toutes les élections qui pourront avoir lieu du 1er avril 1844 au 31 mars 1845.

En exécution de l'article 40 de la loi municipale du 21 mars 1831, l'opération de la confection annuelle des listes d'électeurs communaux commencera le 1er janvier 1844; la liste d'office, dressée par le maire sera affichée le 8 du même mois de janvier, et cette liste sera close le 3 mars suivant.

Les citoyens qui réclameront leur admission sur les listes de

tout procès criminel ayant pour objet un délit ou un crime pouvant entraîner une peine plus forte que celle de six mois d'emprisonnement, sera jugé en audience publique, l'accusé présent, sur plaidoiries orales; et la cour de justice criminelle d'Ulm a décidé qu'elle tiendrait provisoirement ses audiences dans la salle des encans de l'hôtel-dit: *la Maison allemande*, qui est la plus vaste salle que possède la ville d'Ulm.

LUTTE DE L'ÉTAT ET DU CLERGÉ (1).

L'Etat doit chercher son appui dans le clergé inférieur. — Election des curés et des évêques. — Etablissement d'un jury ecclésiastique.

Que tous ceux qui disposent d'une plume, que tous ceux dont la parole peut se faire entendre prêchent au clergé et à ses adversaires le désir de l'union, en attendant l'union réelle et définitive ; qu'ils donnent l'exemple en parlant sans fiel et sans arrière-pensée. Que si les ecclésiastiques marquants, engagés dans une lutte pleine d'amertume, croyaient de leur honneur de persister dans la même ligne et de tenir le même langage, de répondre à l'aigreur par l'aigreur, et de dire aux mandataires du pouvoir : « Vous n'êtes que des hypocrites, des hommes à qui il faut de l'argent. » S'ils bravaient toutes les censures, si l'extension de l'enseignement philosophique les déterminait à détruire eux-mêmes l'enseignement catholique, en interdisant aux collèges les aumôniers et les sacrements, l'Etat devrait s'appuyer sur son allié naturel, sur un allié trop méconnu, c'est le clergé inférieur.

Le gouvernement actuel est loin de nourrir une pensée aussi large qu'une constitution nouvelle du clergé. Incapable de prévoir et de diriger l'avenir, il se contente de répondre par de mesquines réactions aux faits qui lui sont contraires. Le duc de Bordeaux reçoit-il à Londres les hommages de députations nombreuses; au lieu de neutraliser cette démonstration vaine encore, en prenant l'initiative d'institutions libérales et populaires qui renouvelleraient le pacte formé entre la France et la dynastie de 1830, le ministère ne trouve rien de mieux que d'exiler le prince de Polignac et de vendre Chambord ; il se venge sur un vieillard et sur des ruines. La mésintelligence est-elle profonde entre l'Eglise et l'Etat; devient-il évident pour tous qu'une partie du clergé proteste contre nos opinions, nos lois, notre société tout entière, le ministère, pour faire preuve d'intelligence et de fermeté, défend à l'abbé Lacordaire de prêcher en froc de dominicain. Le prédicateur dira les mêmes choses, mais en aumusse de chanoine... Telles sont les ressources et les expédients de nos hommes d'Etat!

Quoi qu'ils fassent, ou plutôt quoi qu'ils ne fassent pas, la constitution présente du clergé repose sur de fausses bases. Jusqu'ici le clergé inférieur, soumis sans réserve à l'évêque qui peut le suspendre, l'interdire, le destituer, le chasser de son diocèse, n'a participé nullement aux conquêtes de l'esprit moderne. Discipliné militairement, il agit forcément, comme un seul homme, et suit l'évêque jusque dans ses caprices individuels et ses écarts.

Le curé, le vicaire, le desservant, l'aumônier obéissent comme des soldats, et sont quelquefois obligés à des évolutions contraires à leur volonté, nous dirions presque à leur conscience. Le gouvernement de juillet ne doit pas oublier qu'il est démocrate par son origine ; il pourrait avoir pour auxiliaire cette démocratie ecclésiastique qui, en 1789, paralysa la résistance de son ordre en se réunissant au tiers-état. Ce n'est pas en vertu de la maxime machiavélique, *diviser pour régner*, c'est au nom de la justice et de tous les principes qui régissent nos institutions que le gouvernement doit songer à l'émancipation du clergé inférieur.

L'élection par les personnes compétentes est la source la plus respectable du pouvoir ; les curés, les evêchés, tous les grades ecclésiastiques deviendront tôt ou tard électifs. Alors disparaîtra, en se renouvelant dans les rangs du peuple méritant et éclairé, cette aristocratie sacerdotale et nobiliaire à-la-fois, hautaine, impérieuse, qui souvent a compromis le catholicisme, en mêlant aux intérêts de la religion des intérêts de caste et de parti. Alors le clergé reconnaissant donnera son adhésion formelle à l'état qui l'aura régénéré, en abolissant dans le sacerdoce les privilèges de la faveur et de la gentilhommerie.

« Le gouvernement, pourra-t-on dire, possède un moyen bien plus puissant que le système électoral, d'amener le clergé à son point de vue.
» La loi organique de l'an x attribue au souverain français la nomination des évêques. Ces évêques nomment aux cures, mais leur choix ne
» peut tomber que *sur des personnes agréées par l'Etat*. L'espoir d'un
» avancement qui dépend du pouvoir central n'est-il pas un moyen de
» ralliement bien supérieur au principe démocratique de l'élection? »

Nous faire une pareille objection, ce serait mal apprécier nos idées; ce n'est pas au gouvernement, si l'on entend par ce mot le système suivi par tel ou tel ministère, ou même par telle ou telle dynastie, que nous voulons rallier le clergé ; c'est à la nation française, c'est à l'esprit du dix-neuvième siècle, c'est au pays.

D'une part, l'élection des curés et des évêques établit l'harmonie entre les institutions cléricales et les institutions laïques, en donnant à toutes pour bases la justice et la liberté; d'autre part, elle empêche les gouvernements de chercher dans le sentiment religieux, dans l'influence ecclésiastique, un instrument de pouvoir. Les promotions politiques faites dans l'Eglise à une époque voisine de nous sont peut-être une cause des difficultés actuelles.

Tout en respectant les positions acquises, c'est à la voix du peuple, au jugement de Dieu qu'il faut en appeler pour l'organisation future de la hiérarchie sacerdotale. Une pareille amélioration, loin d'être contraire aux traditions de l'Eglise, ne serait qu'un retour à sa constitution primitive. On lit dans les canons du septième concile général, tenu à Nicée en 787 :

« Que nul évêque ne se choisisse un successeur. Lorsque l'évêque sera
» mort, *on élira* l'un des prêtres; des religieux qui habitent le désert,
» ou des hommes qui se sont fait connaître par leur science et par l'é-
» tude de la sainte Ecriture. »

A cette époque, tous les fidèles du diocèse pouvaient voter, et, pour être élevé à l'épiscopat, il n'était pas indispensable d'avoir reçu antérieurement la prêtrise. Au treizième siècle, on ne prenait plus les candidats que dans le sacerdoce, mais la forme élective était maintenue, comme nous l'apprend ce chapitre des actes du concile de Latran : « De
» l'élection par la voie du scrutin, *De electione facienda per scruti-*
» *nium.* » Ces décisions de l'Eglise n'étaient pas une lettre morte, on les appliquait. Ouvrez la vie des saints, vous lirez dans la biographie de saint Fulgence, évêque du sixième siècle :

« Fulgence, informé que plusieurs villes le voulaient avoir pour
» évêque, resta caché durant tout le temps *des élections*. On fit en vain
» les perquisitions les plus exactes, il fut impossible de découvrir le
» lieu de sa retraite; et ce ne fut qu'après avoir jugé qu'il n'était plus
» question de lui qu'il retourna à son monastère. Cependant la ville de
» Ruspe était toujours sans pasteur. Elle demanda le saint tout d'une
» voix. On court aussitôt au monastère; on le tire de sa cellule malgré
» lui et on l'ordonne évêque. »

Nous reproduisons ce récit parce qu'il est la formule générale des faits du même genre qu'on rencontre à chaque pas dans l'histoire du christianisme : élection de l'évêque par les fidèles du diocèse, telle était alors la coutume universelle. Si l'assemblée nationale, par sa constitution civile, la restaura sans succès, c'est qu'elle négligea d'y introduire un progrès voulu par la différence des temps, la restriction du droit électoral aux personnes *compétentes*, aux membres du clergé. C'est aussi parce qu'elle voulut opérer sans l'assentiment du souverain pontife une transformation aussi grave. Ces deux fautes peuvent être évitées par le gouvernement actuel.

Non-seulement le prêtre obéit à un supérieur qu'il n'a pas choisi, que souvent la faveur désigne, non-seulement en dépit de ses mérites, l'avancement peut lui être fermé, mais ses supérieurs peuvent exercer, à son égard, un arbitraire sans limites.

Suivant la loi organique du 18 germinal an x :

Art. 30. « Les curés seront *immédiatement soumis* aux évêques,
» dans l'exercice de leurs fonctions.

» Art. 31. Les vicaires et desservants exerceront leur ministère *sous
» la surveillance et la direction* des curés.

» Ils seront approuvés par l'évêque et *révocables* par lui.

» Art. 34. Un prêtre ne pourra quitter son diocèse pour aller desser-
» vir dans un autre, sans la permission de son évêque. »

Contre les décisions de leurs supérieurs, quand elles sont iniques, les membres du clergé peuvent employer l'appel comme d'abus; ce recours leur est assuré par la loi du 18 germinal, et plusieurs en ont fait usage ; mais l'appel comme d'abus, arme illusoire dans la main d'un ministre, l'est plus encore dans celle d'un simple desservant. D'un pareil recours il résulte une impression fâcheuse contre le plaignant, même aux yeux des laïcs; sa réputation, son avenir en sont compromis.

Il serait juste, il serait humain, il serait politique, tout en laissant à l'évêque le droit d'infliger des peines disciplinaires, d'instituer près de lui un jury ecclésiastique, qui seul prononcerait la suspension au-delà d'un certain terme et la révocation absolue.

Plus tard, quand les dignitaires ecclésiastiques renouvelés par le nouveau mode montreraient l'intention de ne point contrarier les vues générales de l'Etat et les tendances de la nation, un semblable jury pourrait être formé pour frapper de condamnation les abus ecclésiastiques déférés aujourd'hui au conseil d'Etat. Ces abus ayant un côté politique aussi bien que religieux, ne doivent pas être soustraits complètement au contrôle de la puissance laïque; des représentants du pouvoir temporel doivent être appelés à les juger. Mais c'est seulement quand des évêques siégeront à côté d'eux, dans une proportion notable, influente, que la déclaration d'abus perdra le caractère d'un acte d'hostilité entre partis pour devenir une véritable sentence. Alors seulement le prélat accusé trouvera toutes les garanties que peut réclamer un prévenu, mais alors aussi la déclaration d'abus, prononcée par des juges compétents et par des pairs, prendra l'autorité d'un blâme efficace, irrécusable.

En résumé : le désaccord de l'Etat et du clergé ne peut cesser complètement que dans une forme sociale supérieure à la nôtre. Provisoirement, les causes de dissension peuvent être neutralisées par l'*accord intentionnel*. Le gouvernement peut, en outre, désarmer le mauvais vouloir de quelques évêques en réalisant une série d'institutions que la dissidence d'une partie du haut clergé avec la société moderne et l'asservissement actuel du clergé inférieur réclament d'une manière impérieuse :

Election des curés et des évêques par les membres du clergé ;

Formation d'un jury ecclésiastique dans chaque diocèse.

Quand les esprits seront mûrs, on ajouterait à ces institutions l'intervention des évêques dans le jugement des abus imputés à des membres du clergé par l'autorité laïque.

Le but de ces mesures, auxquelles nous attribuons une grande puissance pour rallier à l'Etat le clergé catholique, pourrait être mal compris au premier coup-d'œil. Il importerait, avant de songer à la réalisation, de les proposer à la discussion de tous et surtout à celle des intéressés; puis, quand la critique les aurait complétées, quand elles auraient acquis l'assentiment général, on les soumettrait au souverain pontife en lui exprimant la résolution de ne rien trancher en ces matières en dehors de son concours. La papauté n'excite point la lutte religieuse qui trouble aujourd'hui la France ; elle verrait avec faveur des réformes qui augmenteraient la considération du clergé en le ralliant à la nation, respecteraient la foi et ne seraient qu'un retour aux institutions primitives de l'Eglise. Quand le désir de ces améliorations serait mûr dans tous les esprits, le souverain pontife, éclairé par l'expérience du dernier siècle, ne voudrait pas encourir la responsabilité d'y refuser son adhésion et d'attirer sur l'Eglise de nouveaux désastres.

Nous venons d'examiner la rivalité de l'Etat et du clergé au point de vue le plus général, de signaler des remèdes applicables aux dissensions de tous les gouvernements et de toutes les églises ; il nous reste à envisager des questions qui compliquent la lutte dans la France d'aujourd'hui.

Nous voulons parler du salaire des prêtres et de la liberté d'enseignement. *(La suite prochainement.)*

(1) Voir les numéros des 14, 15, 16 novembre et 24 décembre.

Bourse. — Revue de la semaine.

Les opérations à la baisse brusquement contrariées, la hausse rapide de ces derniers jours, ont nécessité une grande quantité de rachats de rentes fermes. Le premier moment de panique passé et les besoins les plus urgents satisfaits, la rente, peu active en variations, a baissé sans beaucoup d'affaires. Hier seulement, après avoir tenté deux fois de baisser au-dessous de 81-25, le 3 0/0 a de nouveau, vers la fin de la bourse, recommencé à monter rapidement. Ce mouvement, soutenu aujourd'hui par l'arrivée en hausse des fonds anglais, a porté le 3 0/0 à 81-55. puis 58 3/4 et 55 dernier cours à la coulisse.

Les chemins de fer ont éprouvé une réaction très vive, que fait bien comprendre la grande hausse dont ils sont l'objet depuis deux mois. Cette réaction, du reste, paraissait hier terminée et devoir faire place à un mouvement ascensionnel, comme par le passé.

Spectacles du 25 décembre.

» h. » 1/2 **OPÉRA**. — Giselle. Guérillero.
7 h. 1/2 **THEATRE-FRANÇAIS**. — Tibère. Oscar.
» h. » 1/2 **ITALIENS** —
» h. » 1/2 **OPÉRA-COMIQUE**. — Le Déserteur. L'Esclave.
» h. » 1/2 **ODÉON**. — Représentation extraordinaire.
7 h. » 1/2 **VAUDEVILLE**. — L'Homme blasé. L'Ogre. Le Château. Le Héros.
» h. 1/2 **VARIÉTÉS**. — Roquelinette. Paris dans la comète. Gamin.
» h. » 1/2 **PALAIS ROYAL**. — Grisettes. Carabas. Chans. Mlle Dangeville. 3 Dim.
7 h. » 1/2 **GYMNASE**. — Un Jour d'orage. Jean Lenoir. Daniel. Deux Sœurs.
» h. » 1/2 **PORTE-ST-MARTIN**. — Barbier. Les Marquises.
6 h. 1/2 **GAITÉ**. — Stella.
» h. » 1/2 **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohémiens.
» h. » 1/2 **COMTE**. — Fée, Jocrisse, les Marquises. Fantasmagorie.
» h. » 1/2 **CIRQUE**. — Le Vengeur.

BULLETIN AGRICOLE.

Les affaires en farines deviennent assez difficiles à la halle de Paris. Il se fait peu de transactions importantes ; les prix restent à-peu-près stationnaires. L'approvisionnement de la halle ne se relève pas. Les arrivages sont faibles depuis quelques jours.

Taxes du pain. — ORLÉANS, 23 décembre, première qualité, 31 c. 9/10e; deuxième, 26 1/4 — BRIONNE, première qualité, 34 c.; deuxième, 33 c. — VERNEUIL, première qualité, 31 c.; deuxième, 28 c. — POITIERS, 19 décembre. Première qualité, 34 1/8. — LE MANS, 22 décembre. Première qualité, 35 c.; deuxième qualité, 30 c.; troisième qualité, 23 c. 1/3 — DRAGUIGNAN, 16 décembre. Première qualité, 37 c. 1/2; deuxième qualité, 30 c.

Maïs. NANTES, 9-80 l'hectol *Sarrazin*, 9-77 c. LONS-LE-SAULNIER, 21 décembre. Maïs, 16 fr. LYON, 8-23 à 8-73. BAYONNE, 12 fr.

Issus de blé. Paris, 23 décembre. Son, 6-50 à 7 fr.; mouture, 8-50 à 8-75, remoulages, 20 à 21; remoulages blancs, 22 à 23.

Légumes secs. Peu d'affaires, si ce n'est sur les lentilles un peu plus demandées.

Haricots de Soissons : 30 fr. à 33-20 l'hectol. LIANCOURT, 19-32 à 21-32. ORLÉANS. Haricots rouges, 17-50; id. blancs, 15 fr. l'hectol. POITIERS. Haricots rouges, 21-25; id. blancs, 17-50. TOULOUSE. Haricots nouveaux de Gascogne, 19 fr. à 20-12. DRAGUIGNAN. Haricots blancs, 27-50. LONS-LE-SAULNIER. Haricots, 20 fr.

Vins. BERCY, 23 décembre. Les arrivages sont nombreux et les affaires actives; il y a tendance à la hausse sur tous les vins de bonne qualité.

BAR-LE-DUC. Les vins de 1842 sont épuisés; le peu qu'il en reste est tenu à des prix qui le mettent pour ainsi dire hors du commerce; ces circonstances font rechercher les vins de 1843, malgré leur infériorité. Les vins de Pinot de 1843 sont toutefois moins mauvais qu'on ne le présumait au moment des vendanges.

Châtaignes. Elles valent en ce moment, à Draguignan, 14 fr. l'hectolitre ; à Poitiers, 20 fr. ; à Bayonne, 8 fr.

Fécules. — PARIS. Fécule sèche, 27 à 28 fr. les 100 kilog.; deuxième qualité, 25 à 26. Fécule verte, 16 fr. LILLE. Fécule première qualité, 27 à 28 fr. les 100 kilog.

Sucres. — LE HAVRE. Bonne quatrième, 54 fr. 50 c.; qualité supérieure, 54 fr. 62 c. 1/2; sucre de Bourbon, bonne quatrième, 54 fr. 50 c.

Produits animaux. — Halle aux veaux de Paris, 22 décembre. Amenés, 748; vendus, 723; première qualité, 1 fr. 20 c.; deuxième qualité, 1 fr. le kilog. sur pied. Vaches grasses amenées, 83, toutes vendues; première qualité, 1 fr. 20 c.; deuxième qualité, 84 c.

HOUDAN. Veaux gras, 270 vendus 1-06, 1-16 et 1-26 le kilog. sur pied. Bêtes de choix, 1-36 à 1-46.

NANGIS 354 veaux vendus. Première qualité, 1 fr. 26 c.; deuxième, 1 fr. le kilogramme sur pied. — *Suifs.* PARIS, 23 décembre. 115 fr. les 100 kilogrammes. — LILLE 110 fr. — *Laines.* PARIS. Laines lavées, 4 fr. 80 c. à 5 fr. le kilogramme.

Soies. Affaires très actives en soies grèges sur les marchés de la Drôme et de l'Ardèche. Cours des soies au dernier marché de Romans : Soies ordinaires, 56 à 58 fr. le kilog.; soies courantes, 58 à 60 fr.; id. du pays, 60 à 62 fr.; id. de Joyeuse, 62 à 64 fr.; soie de Saint-Jean-du-Gard, 70 à 72 fr.

CAVAILLON. 65 à 68 fr. le kilog. en bonne qualité.

AVIGNON. Trames 26/30, de 65 à 68 fr. le kilog.

NIMES. Soies grèges d'Alais 5/6, de 62-95 à 64 fr.

MARSEILLE. Cours des soies étrangères : Soie de Perse, 28 à 29 fr. le kilogramme; Mestoup, de 38 à 52 fr.; Morée, 22 fr. 50 c.; Bengale, 30 fr. Arrivages nuls la semaine dernière.

Des lettres de Milan annoncent que plusieurs négociants et *mouliniers* ont demandé à l'administration la faculté de retirer pendant quelques mois de Lyon et de Londres des soies grèges sans droits d'entrées et de sortie.

(Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.) A. Y.

DENRÉES.	HALLE de PARIS 23 décembre.	ORLÉANS. 23 décembre.	LE MANS. 22 décembre.	BRIONNE. 21 décembre.	LONS-LE-SAULN 21 décembre.	ST.-QUENTIN. 23 décembre.	ARRAS. 20 décembre.	VALENCIENNES 20 décembre.	DRAGUIGNAN. 18 décembre.	NANTES. 23 décembre.	LA GUILLOTIÈR 16 décembre.
Blé bl. 1er choix	21 32 à 22 »	21 25 à » »	21 90 à » »	22 10 à » »	23 25 à » »	17 62 à » »	18 33 à » »	19 » à 22 »	22 65 à » »	21 73 à » »	21 » à » »
Première qual.	20 66 à 21 32	18 » à 19 75	» » à » »	» » à » »	22 10 à » »	16 21 à » »	17 50 à » »	18 » à 21 »	» » à » »	20 21 à » »	20 50 à » »
Deuxième »	20 32 à 20 66	15 50 à 16 50	» » à » »	» » à » »	24 10 à » »	11 81 à » »	16 22 à » »	17 » à 19 »	» » à » »	18 90 à » »	» » à » »
Inférieure »	17 32 à 18 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

BESTIAUX.
Marché de POISSY du 21 décembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœufs	2,128	1 818	1 12	» 98	» 84	310
[illegible]	98	97	1 04	» 90	» 76	1

FOURRAGES

	Paris 23 décembre	Versailles. 22 déc.
Foin. 1re.	47 48	44 à 46
Foin. 2e.	42 44	40 à 42
Luzerne.	44 46	34 à 38

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 148. MARDI 26 DÉCEMBRE 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION.

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départemts et Etranger : un an, 48 f.— 6 mois, 24 f.—3 mois 12 f.—1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le renouveler avant ce terme, en nous adressant le prix de leur nouvel abonnement en un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris; faute de quoi ils éprouveront une interruption dans l'envoi du journal. Aucune exception n'est faite à cette mesure administrative.

Toutes les personnes auxquelles s'adresse le présent avis trouveront sur leur bande l'indication exacte du terme de leur abonnement.

Nous rappelons que toute demande de renouvellement doit être accompagnée d'une bande imprimée du journal, avec corrections, s'il y a lieu.

PARIS, 25 DÉCEMBRE.

Noël! Noël!

Noël! C'est à cette grande date qu'a commencé l'ère de la rédemption. Noël! s'écriaient au moyen-âge les serfs, quand le baron les rendait libres. Noël! c'était la formule sacramentelle écrite au bas de toutes les chartes d'affranchissement! Noël! c'était le cri de la joie, de l'espérance, de la liberté! Dans l'histoire, quelle date plus solennelle et plus sainte! Quoi de plus touchant et de plus grandiose à-la-fois, de plus naïf et de plus sublime, que cette naissance du sauveur des hommes!

Au milieu de nos préoccupations politiques, nous ne songeons pas assez à cet anniversaire sacré auquel nos pères attachaient tant de prix. Et pourtant de la crèche de Bethléem est sortie la morale la plus élevée, la société la moins imparfaite qui ait encore existé sur la terre. Nous dédaignons trop de puiser à la source chrétienne les sentiments qui aideraient à la solution des graves problèmes de notre époque.

Jésus prêcha aux hommes la fraternité; il annonça à la terre l'avènement du règne de Dieu et de sa justice, et il mourut martyr de ses doctrines. La crèche et le Golgotha furent les deux termes de sa vie. Eh bien! que s'est-il passé depuis mille huit cent quarante-trois ans? Les esclaves ont été affranchis, le servage lui-même a été transformé en salariat, et, il y a à peine un demi-siècle, la France faisait une révolution pour réaliser encore plus complètement les principes chrétiens, la liberté, l'égalité, la fraternité.

Certes, voilà des faits qui méritent l'attention de nos philosophes et de nos hommes d'Etat! Voilà des résultats qui doivent leur inspirer quelque respect pour la naissance de celui qui a fait de si grandes choses, et dont l'œuvre n'est cependant point encore achevée!

Non, son œuvre n'est point achevée; car les hommes ne sont point encore tous frères; car il y a encore des enfants qui viennent au monde sous des lambris dorés, tandis que d'autres naissent dans les haillons de la misère; il y en a qui dorment mollement sur le duvet, tandis que d'autres s'étiolent sur la paille. Non, l'œuvre du Christ n'est point achevée; car le salariat, dernier reste de l'esclavage antique, est encore debout au milieu de cette civilisation dont nous sommes si fiers; car, pour le plus grand nombre, le travail est encore une chaîne douloureuse qui fatigue, épuise et tue le travailleur; car chacun n'est pas rétribué selon ses œuvres, comme le veut la justice dans le royaume de Dieu.

L'esprit chrétien doit donc renaître pour régénérer notre société corrompue et lui faire accomplir le progrès divin devant lequel elle paraît tant hésiter. C'est dans l'esprit chrétien que nous devons puiser la science, l'espoir, et cette charité universelle qui comprend tout pour tout harmoniser. Les plus grands génies de notre époque ont pressenti cette renaissance du christianisme, et ils ont appelé de leurs vœux une nouvelle et puissante application des principes chrétiens à la société.

Et nous, démocrates pacifiques, nous qui aimons le peuple, nous crions aussi : Noël! Noël pour les successeurs des esclaves et des serfs! Noël pour les travailleurs, pour les prolétaires, pour tous ceux qui souffrent et sont opprimés! Noël pour la fille du peuple, que la faim livre à la prostitution, pour les enfants des riches soumis à un système d'éducation compressif et douloureux! Noël aussi pour les gouvernants alarmés qui font construire des citadelles, pour les rois menacés par les révolutions! Noël et délivrance pour tous!

Oui, que le véritable esprit chrétien, l'esprit de charité et de fraternité pénètre aujourd'hui dans tous les cœurs! Qu'il descende surtout dans le sanctuaire législatif où vont se rassembler les hommes qui tiennent dans leurs mains les destinées de la nation!

Jadis, aux fêtes de Noël, les ennemis se réconciliaient, les haines des familles s'éteignaient; autour de la crèche du Sauveur du monde, il n'y avait plus qu'indulgence et pardon. Eh bien! aujourd'hui, nous dirons aux partis dont les divisions ont longtemps déchiré le pays : « Réconciliez-vous dans une pensée commune d'amour pour le peuple, de régénération pour la société! oubliez le passé, et ne venez pas donner, en plein parlement, le spectacle d'une lutte qui tournerait contre vous-mêmes! Rappelez-vous que votre devoir est de résoudre les questions qui intéressent la vie et le bien-être des peuples, et non de perpétuer le scandale de vos haines! »

Nous dirons aux classes bourgeoises, aux barons de la nouvelle féodalité industrielle, à tous les hommes qui possèdent la richesse et le pouvoir : « Autrefois, quand venait la Noël, les seigneurs et les nobles auxquels vous avez succédé signaient en faveur du peuple des chartes d'affranchissement. Eh bien! imitez cet exemple, et cherchez enfin, par l'organisation du travail, par l'association, à affranchir le prolétaire de l'exploitation et de l'indigence qui pèsent sur lui; et vous vous affranchirez vous-mêmes des inquiétudes et des craintes qui vous assiègent sans cesse! »

C'est ainsi que s'accomplira l'œuvre du Christ qui naquit sur la paille et mourut sur la croix.

Maintenant, le Christ, c'est-à-dire le peuple, naît encore sur la paille de la misère, meurt encore sur la croix du travail répugnant. De faux savants, des hommes politiques sans entrailles, s'efforcent de prouver, en torturant les textes de l'Ecriture, que jamais le royaume de Dieu et sa justice n'arriveront sur la terre. Mais les pauvres et les opprimés, les femmes et les enfants s'obstinent à répéter matin et soir, en levant les yeux au ciel : « Mon Dieu! que votre règne arrive! »

Vienne donc le nouveau Noël qui nous rendra le Christ vivant et glorieux! Vienne le royaume céleste où règnera la justice, où chacun aura le pain quotidien, où tous les biens seront donnés par surcroît! Vienne le jour où l'humanité joyeuse chantera l'hymne que chantaient les anges, alors que naquit le rédempteur des esclaves : « Gloire à Dieu dans le ciel! et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! »

Le rôle assigné par la *Réforme* à une opposition sérieuse, dans la session qui va s'ouvrir, consisterait à combattre la dotation princière et les fortifications. Nous avons dit que c'était là un rôle négatif auquel il y aurait beaucoup à ajouter. Nous ne comprenons pas pourquoi la *Réforme* semble prendre en mauvaise part cette observation très simple. Voici la réponse que nous fait ce journal:

« Qui connaît mieux que nous le néant de la politique négative. Nous sommes aussi convaincus que la *Démocratie pacifique* de la stérilité des débats parlementaires qui agitent le monde bourgeois, ce petit monde qui vient de nous déclarer, par la bouche de M. de Montalivet, que la charte de 1830 a dit le dernier mot de la France.

» La *Démocratie pacifique*, qui nous fait la leçon, est-elle bien sûre d'être plus avancée dans ses doctrines que M. de Montalivet? Le dernier mot de la Révolution, le dernier mot de la France, c'est, nous a-t-on dit, d'avoir assuré le triomphe définitif de l'aristocratie du travail et de l'intelligence sur l'aristocratie du privilège. Or, cette *aristocratie* du travail et de l'intelligence, c'est tout simplement la suprématie du capital substituée à la suprématie des parchemins. Cela ressemble fort, si nous ne nous trompons, à la formule sacramentelle qui présente aussi comme un dernier mot de la science l'association du capital, du travail et du talent.

» Nous avouons que cette formule n'est pas la nôtre. Nous sommes grands partisans de l'association; nous reconnaissons ce que ce principe renferme d'élevé, de moral et de pratique; nous savons bon gré aux philosophes qui cherchent à la populariser; mais l'association doit être fondée sur l'égalité; nous voulons une association qui unisse les forces de tous au profit de tous; nous repoussons l'association qui exploiterait les forces de tous au bénéfice de quelques-uns. Ce serait là encore du privilège, quoi qu'en dise M. de Montalivet.»

Nous reconnaissons volontiers que l'aristocratie du travail et de l'intelligence, telle que la conçoit et la vante M. de Montalivet, est tout simplement la suprématie du capital substitué à la suprématie des parchemins. La *Réforme* voit déjà que nos doctrines à cet égard sont fort éloignées de ressembler à celles de M. de Montalivet. Quant à savoir si l'association du capital, du travail et du talent, telle que nous l'entendons, maintiendrait la suprématie tyrannique du capital, la *Réforme* comprendra que sur ce point, nous n'entrions pas en discussion avec elle. Pour peu qu'il soit au courant de nos théories d'association, tout écrivain sérieux sait très bien que l'application de ces théories aurait pour premier résultat de détruire cette inféodation révoltante du travail au capital, contre laquelle personne ne s'élève avec plus de vigueur que nous.

Il se passe dans les détails de l'administration de la ville de Paris des choses inouïes dont il appartient à la presse de faire bonne et sévère justice. Les employés inférieurs des douze mairies mettent dans leurs rapports avec le peuple un laisser-aller incroyable que leurs chefs devraient songer à réprimer. Citons un fait entre mille. La femme L......d, rue des Fossés-Saint-Victor, avait en garde un enfant maladif; cet enfant mourut hier dimanche, à onze heures du matin. Les parents, prévenus aussitôt, se hâtèrent d'aller faire à la mairie leur déclaration. Au moment où ils se présentaient, midi sonnait; l'employé fermait son bureau; il refusa péremptoirement de recevoir la déclaration de décès. Voici ce qui résulte de son refus : Le cadavre de l'enfant, entré immédiatement en putréfaction, restera vingt-quatre heures de plus que ne le veulent les règlements dans une chambre étroite où logent la femme L......d, son mari, et un autre enfant en bas âge confié à sa garde. L'infection du cadavre compromet la santé de cette famille et celle de toutes les familles d'ouvriers logées dans la même maison. N'est-il pas scandaleux que, sur un budget de tant de millions, la ville de Paris ne trouve pas de quoi payer un employé dans chaque mairie pour recevoir les déclarations de décès les jours fériés comme les autres jours? Quelle opinion doit avoir le peuple de ses magistrats immédiats, quand de toutes les taxes qu'on lui impose il ne reste pas assez d'argent pour assurer les services les plus urgents, ceux qui, par leur nature, ne comportent point d'interruption?

Suivant le *Constitutionnel*, on assurait hier soir au Théâtre-Français que l'inauguration du monument de Molière, annoncée pour le 15 janvier, n'aurait pas lieu; que l'autorité administrative et l'autorité municipale ayant refusé, sur des ordres supérieurs, de présider à la cérémonie, la commission du monument se serait considérée comme dissoute. Le *Constitutionnel* croit devoir attendre des détails authentiques.

On assure ce soir que le monument de Molière sera découvert sans inauguration, par suite d'une réclamation de Mgr. l'archevêque de Paris qui aurait vu dans la cérémonie d'usage en pareil cas un grand scandale, attendu qu'elle aurait le caractère d'un honneur public décerné à un excommunié, à un comédien! Nous nous refusons à croire à une semblable prétention de la part de Mgr. l'archevêque de Paris, qui passe pour un prélat éclairé et sage, et nous ne voulons pas admettre non plus que le gouvernement soit devenu assez obséquieux envers des prétentions ridiculement rétrogrades, en les supposant réelles, pour avoir eu la faiblesse d'y déférer. Nous verrons bien.

Nouveau système de chemin de fer,

par M. le marquis de Jouffroy.

Nous avons assisté, vendredi dernier, à une nouvelle expérience du système de chemin de fer proposé par M. de Jouffroy, et exécuté à l'échelle du 1/6 par cet habile ingénieur. M. le marquis de Jouffroy est d'une activité et d'une adresse manuelle qu'on rencontre rarement chez les ingénieurs de profession, et plus rarement encore chez les hommes de sa classe.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Des Aérostats.

SOMMAIRE.—Sensations qu'on éprouve en ballon.—Coup-d'œil historique sur les ballons.—Etude des courants atmosphériques.—Tour du monde en ballon.—Avenir des ballons.—Grandes expériences à faire en commun par les physiciens de toute l'Europe.

Les ascensions aérostatiques sont plus que jamais en faveur; les da- [...] timent de légitime orgueil, une révélation imposante et neuve du pouvoir de la science.

Ces sensations fortes pour le très petit nombre des aéronautes, et la sensation d'anxiété dont jouit le public incertain du retour de l'intrépide voyageur et de sa frêle embarcation, voilà tout ce que l'homme a retiré jusqu'à présent de l'admirable invention de Montgolfier et de l'application du gaz hydrogène aux aérostats par Charles et Robert. Le moment est venu de commencer à faire jouer aux aérostats un autre rôle dans la science. Nous ne parlons pas de la direction des aérostats; nous n'avons en vue pour le moment que l'emploi des ballons dans leur état actuel, sauf quelques très légères modifications que nous indique-

sac, partant du jardin du Conservatoire, s'était élevé en ballon à 7,200 mètres, hauteur que personne n'avait atteinte avant lui.

La police permettait encore, sous la Restauration, les ascensions nocturnes dans des ballons illuminés et chargés de pièces d'artifice, aux fêtes de Tivoli. Le 6 juillet 1819, vers dix heures du soir, Mme Blanchard partit dans un ballon ainsi disposé. Un coup de vent survint; le ballon s'accrocha dans les arbres du jardin; Mme Blanchard répugnait à partir; les pièces d'artifice étaient dérangées; la forcer de partir par le temps qu'il faisait, c'était l'envoyer à une mort certaine. Ses pressentiments ne la trompaient pas. Le public, impatient, murmurait et sifflait. Le commissaire de police eut la froide cruauté de lui dire : « Madame,

Après avoir réalisé son système ingénieux de palmes articulées pour remplacer les roues à aubes des bateaux à vapeur, système sur lequel l'expérience en grand n'a pas encore dit son dernier mot, M. de Jouffroy s'est emparé aussi des plus intéressants problèmes de la locomotion terrestre.

Voies de fer; voitures de transport; moteur; ces trois agents de locomotion rapide sont modifiés dans son système en vue d'en faire disparaître les plus graves imperfections.

L'expérience à laquelle nous avons assisté a été conduite de la manière la plus satisfaisante par M. de Jouffroy; cependant on ne saurait affirmer qu'elle résolve complétement toutes les difficultés que peut présenter l'exécution en grand; car lorsqu'il s'agit de locomotion, le prix de revient, l'entretien du matériel, la vitesse, sont des éléments de calcul dont l'appréciation proportionnelle, d'après l'expérience en petit, peut souvent ne pas correspondre aux résultats de la réalisation en grand.

Les principaux avantages d'une telle expérience consistent à populariser un système en le rendant accessible à l'intelligence du public, et à en faciliter l'étude aux ingénieurs qui peuvent mieux saisir l'ensemble d'un modèle que celui d'un dessin auquel ils ne donneraient pas d'ailleurs une attention équivalente. Ajoutons que le système dont nous allons chercher à donner une idée nous paraît digne d'un essai en grand.

Etablissement de la voie.

Préoccupé principalement des conséquences toujours funestes d'un déraillement, M. de Jouffroy s'est d'abord attaché à le rendre pour ainsi dire impossible.

La coupe des rails qu'il emploie figure à peu près un L dont le trait couché représente une paroi horizontale sur laquelle les roues se meuvent, et le trait droit une paroi verticale tournée vers l'intérieur de la voie et servant à contenir le *ballast* ou le sable, en même temps qu'elle donne à la paroi horizontale une rigidité suffisante pour l'empêcher de fléchir sous le poids des voitures.

L'encastrement des roues à une profondeur de douze à quinze centimètres de chaque côté de la voie, semble rendre le déraillement sinon impossible, du moins beaucoup plus difficile que dans les chemins actuels, sur lesquels les roues sont retenues seulement par un rebord de quatre centimètres de hauteur.

Indépendamment des deux rails qui reposent sur des traverses en bois comme les rails actuels, M. de Jouffroy établit au milieu de la voie un troisième rail en forme de T, dont la partie supérieure est rendue rugueuse par une série de cannelures parallèles très fines et très rapprochées. Ce rail n'est pas précisément une crémaillère, mais il en remplit néanmoins les fonctions, comme on le verra plus loin.

Nous ne sommes pas très partisans des rails en fonte; mais on pourrait peut être combiner heureusement le fer et la fonte en recouvrant les parois horizontales des rails latéraux par une barre mince de fer laminé qu'on y ferait adhérer avec des vis. Il serait facile d'ailleurs de remplacer complètement les cornières en fonte par des cornières en fer laminé analogues à celles qui se fabriquent aujourd'hui pour border les chaudières à vapeur.

M. de Jouffroy porte à 50,000 francs le kilomètre le devis de sa voie à trois rails; s'il entend parler de la voie double, nous craignons que son chiffre ne soit trop faible.

Modifications apportées aux wagons.

Les cadres ou châssis des wagons employés actuellement sur les chemins de fer, non-seulement ne sont pas articulés en deux trains, comme les voitures ordinaires à quatre roues, mais pour simplifier encore plus la construction de ces véhicules, on fixe les roues sur leurs essieux, de sorte qu'elles sont forcées de faire exactement le même nombre de tours de chaque côté de la voie.

Or, dans les courbes du rail-way, le cadre des quatre roues se trouve nécessairement bridé; en outre, le rail extérieur étant plus développé que le rail intérieur, il faut que, de l'un ou de l'autre côté, les roues glissent de toute la différence du développement des deux rails.

Dans cette marche anormale, l'usé du matériel est considérable et le déraillement imminent; aussi a-t-on été forcé, pour diminuer autant que possible ces inconvénients, de former les courbes avec de très grands rayons, ce qui augmente les difficultés et les dépenses dans l'établissement des chemins de fer.

Les wagons de M. de Jouffroy sont composés de deux trains et de deux caisses. Chaque train repose sur deux roues indépendantes; mais les caisses s'attachent l'une à l'autre à l'aide d'une charnière verticale, de sorte que les deux trains, ainsi articulés, fonctionnent comme une voiture ordinaire. On voit que ce mode d'articulation permet de tourner dans les courbes les plus courtes, pourvu qu'on surélève suffisamment le rail extérieur, afin de contrebalancer la force centrifuge.

M. de Jouffroy a en outre appliqué à ses wagons un système d'enrayage à freins et à ressorts combinés d'une manière ingénieuse.

Nouvelle disposition de la locomotive et du moteur.

M. de Jouffroy s'est proposé de remédier à deux imperfections très graves que présentent les locomotives actuelles. La première de ces imperfections résulte de la faible réaction d'entraînement que les jantes polies des roues motrices exercent sur les rails polis eux-mêmes par l'usage.

La résistance due au frottement du fer poli contre le fer poli n'étant, par un temps sec, que de 20 p. 0/0 du poids qui pèse sur les roues, et beaucoup moindre par les temps humides et les frimats, il en résulte que pour donner à la locomotive une force d'entraînement suffisante, afin que les roues ne tournent pas sur place (ce qui arrive encore assez souvent), on doit reporter toute la charge sur les roues motrices. Or, malgré cette surcharge qui oblige à construire des rails plus forts que ne l'exigeraient les objets à transporter, on ne peut gravir que de très faibles pentes. De là naissent ces grands travaux de terrassements, de tranchées, de tunnels, etc., etc., qui rendent si dispendieux l'établissement des voies de fer.

Le second inconvénient auquel M. de Jouffroy s'est proposé d'obvier résulte de la grande vitesse que l'on doit imprimer aux roues motrices vu leur diamètre, pour obtenir des parcours de huit à dix lieues à l'heure. Car pour ne pas établir de mécanisme intermédiaire entre les pistons moteurs et l'essieu des roues motrices (intermédiaires que les praticiens considèrent généralement comme défectueux), il faut que chaque piston fournisse une course de va et vient par tour de roue.

Il en résulte un mouvement si rapide que dans les grandes vitesses, il est impossible de compter les pulsations. Ce mouvement furieux est non seulement très destructif des engins et des diverses pièces de mécanisme; mais il a encore un plus grave inconvénient; c'est de ne pas permettre un équilibre de pression entre la vapeur du cylindre et celle de la chaudière, et de rendre un bon système de détente très difficile à réaliser. Or, un système de détente, ainsi qu'on l'a constaté par des expériences récentes sur une locomotive de M. Meyer, économise la moitié du combustible. Malheureusement le mécanisme se détraque si facilement qu'on hésite encore à l'employer.

Pour obvier à ces deux inconvénients, M. de Jouffroy décompose la locomotive, comme les wagons, en deux trains articulés.

L'un, celui de l'arrière, porte la chaudière, le foyer, etc.; l'autre, celui de l'avant, ne porte que les cylindres et leur mécanisme. — Il ne repose d'ailleurs que sur une grande roue, la roue motrice qui s'appuie sur le rail central (1).

La jante de cette roue est composée de blocs de bois debout et flanquée de deux joues qui embrassent profondément le rail central. Les fibres du bois debout de la jante, en s'appliquant sur le rail cannelé, réalisent une sorte d'engrenage qui offre au glissement une résistance très grande comparativement à celle qui est due au contact des roues des locomotives sur les rails.

Nous regrettons que M. de Jouffroy n'ait pas encore fait d'expériences directes pour donner la valeur exacte de cette résistance; mais il est très probable que le poids du mécanisme des cylindres qui charge sa roue motrice sera plus que suffisant pour entraîner les convois dans de fortes pentes.

Pour faire varier la vitesse de sa roue motrice et obtenir plus de force de son moteur dans les pentes, M. de Jouffroy a établi sur son modèle un mouvement de renvoi à l'aide d'une chaîne à la Vaucanson, qui peut se déplacer sur trois poulies dentées de diamètres différents.

Nous considérons cet intermédiaire comme peu convenable dans la pratique, ainsi que nous l'avons exprimé plus haut; il est même probablement inutile, la pression de la vapeur pouvant, surtout avec l'emploi de la détente, s'élever davantage lorsque l'on marche lentement: on regagne ainsi en force ce l'on perd en vitesse, sans engrenages et sans leviers intermédiaires.

M. de Jouffroy nous a paru d'ailleurs ne pas attacher d'importance à la chaîne intermédiaire, car il peut facilement commander sa roue motrice par les pistons et jouir de l'avantage d'une pulsation moins rapide de leurs organes, puisque sa roue motrice peut atteindre en diamètre la hauteur de la cheminée de la chaudière au-dessus du sol.

Au moyen de la roue centrale, M. de Jouffroy supprime l'essieu coudé des locomotives, pièce fragile et très coûteuse, dont la rupture a causé, comme on se le rappelle, l'épouvantable catastrophe du 8 mai.

C'est aussi pour éviter le déraillement et augmenter indéfiniment la puissance d'entraînement que M. le baron Séguier a proposé, dans la dernière séance de l'Académie des sciences, de modifier la construction de la locomotive et d'établir un rail central moteur à l'instar de celui de M. Jouffroy. Mais, dans le système de M. Séguier, ce rail central serait comprimé latéralement et comme laminé entre deux rouleaux qui deviendraient de véritables roues motrices.

Ici, le poids de la locomotive ne joue plus aucun rôle dans la puissance de traction, qui croît en raison de la compression que les roues horizontales exercent sur le rail central, compression que l'on peut d'ailleurs rendre variable sous la main du conducteur; mais l'objection que nous avons soulevée contre les roues motrices d'un petit diamètre acquiert d'autant plus de force, qu'il ne paraît pas possible de donner aux roues horizontales un diamètre seulement égal à celui des roues motrices employées sur les locomotives actuelles.

Jusqu'à ce que M. Séguier ait trouvé la solution pratique de cette difficulté, qui n'est pas aussi secondaire que la *Presse* le suppose aujourd'hui, nous donnerons la préférence au système de M. de Jouffroy, qui a d'ailleurs la priorité.

L'application de la vapeur aux transports par terre et par eau, ne date que de quelques années. — C'est un art dans l'enfance; aussi voyons-nous surgir tous les jours des perfectionnements applicables aux chemins de fer et aux bateaux à vapeur.

Après la sottise que le ministère du 29 octobre a commise en faisant commencer par tous les bouts à-la-fois un système de voies de fer qui sera peut-être reconnu tout-à-fait inférieur avant l'achèvement, il importe au plus haut degré, dans l'intérêt de la fortune publique, engagée dans ces gigantesques travaux, de provoquer immédiatement des expériences en grand sur les systèmes qui paraissent offrir le plus de chances de succès.

On lit dans le *Commerce*:

« Une maison de nos colonies avait dernièrement, sur la côte de Madagascar, un navire qui portait un des chefs de la maison. Apercevant le pavillon français, quatre chefs malgaches, poursuivis par les soldats de la reine des Ovas, se jettent dans une pirogue, et, à travers les balles, arrivent à bord, se placent sous la protection française, et demandent à se réfugier à Bourbon. La promesse leur en est faite, et l'on met à la voile. Mais le navire touche à un établissement ova. Le propriétaire descend à terre, et livre les quatre réfugiés, qui sont mis à mort. On ajoute que le capitaine, désespéré d'une honte à laquelle il s'était vainement opposé, se suicida le lendemain. Ces horribles récits sont-ils vrais? »

(1) Le train de l'avant dans le modèle que nous avons vu, repose sur deux roues latérales, indépendamment de la roue motrice; mais M. de Jouffroy veut supprimer les deux roues latérales, qu'il considère comme inutiles, la charnière de l'articulation suffisant pour conserver la verticalité de la roue motrice.

Le même journal ajoute:

« Cette reine des Ovas est-elle au moins notre alliée? N'a-t-elle pas publié des proclamations par lesquelles il est interdit, *sous peine de mort*, à tout Français de coucher dans ses domaines, et à tout Madécasse d'aller à bord d'un bâtiment français? Est-il vrai que tout officier français descendant à terre est désarmé, s'il ne dépose lui-même ses armes à la douane, et qu'il ne peut se promener que sous la garde de deux soldats? Cet état de choses ne constitue-t-il pas la France en état d'hostilité avec les Ovas, et la même maison française qui a livré ces quatre victimes n'a-t-elle pas vendu à la reine du pays 20,000 fusils et une grande quantité de poudre, dont le chargement aurait été fait en Angleterre? On raconte publiquement ces faits à Bourbon, à l'Ile-de-France, et des rapports dorment dans les cartons du ministère... »

ORIENT.

SYRIE. — Nous lisons dans l'*Impartial de Smyrne*, du 8 décembre:

« *Alep*, 18 novembre. Ouadjeh Pacha, malgré la lettre du visir qui lui enjoint de donner satisfaction au consul de France pour l'affaire de M. Bernier, s'étant obstiné dans son refus, M. Guys, conformément aux ordres de son ambassadeur, va nous quitter pour se rendre à Alexandrette attendre les nouvelles dispositions de ce dernier.

» *Du* 22. — Je vous ai annoncé, par une précédente lettre, le départ du consul de France pour Alexandrette, mais un incident imprévu l'a retenu à Alep, où il est et où il attend encore la satisfaction que le pacha lui a promise. Déjà il avait cacheté ses expéditions pour Constantinople et fait demander son *bouyurdi* de voyage, lorsque le pacha le fit prier de renvoyer cette affaire à deux ou trois jours, ajoutant qu'il s'était aperçu qu'on l'avait mal informé, et que son intention était de procéder à une enquête sévère. Le consul a suspendu son départ, mais quatre jours se sont écoulés et la satisfaction n'a pas été accordée. Malheureusement rien ne fait supposer jusqu'à présent que l'affaire puisse se dénouer comme il eût été à désirer.

ETATS BARBARESQUES.

On écrit de Sfax, 3 novembre, au *Portafoglio maltese*:

« Il n'y a pas aujourd'hui dans toute la régence de Tunis une ville qui se trouve dans une situation pire que la nôtre. Pour Sfax, il semble que l'autorité du bey n'existe plus, et le désordre est arrivé à son comble. La tribu du Svesi est en pleine révolte; la grande tribu du Metelit a abandonné le pays, fuyant les exactions de ses kaïds. Les Hammema viennent piller les habitants de Sfax jusqu'aux portes de la ville, et ne se retirent que lorsqu'ils sont gorgés de butin. Non-seulement ils font main-basse sur tout ce qu'ils rencontrent, mais ils tuent sans pitié les habitants qui veulent sauver quelque chose de leur rapacité.

» Tout récemment, le vice-consul anglais, M. W. Crowe, a été assailli par une bande d'assassins dans le faubourg de Sfax, et il n'a dû son salut qu'à la vitesse de son cheval.

» Ce qu'il y a de pire, c'est que les soldats du bey, au lieu de protéger les habitants contre les excursions des Arabes du dehors, se sont mis, eux aussi, à voler à droite et à gauche dans l'intérieur de la ville. En outre, quiconque veut faire la contrebande, soit de poudre, soit de tabac ou de toute autre matière, n'a qu'à s'entendre avec le chef des troupes ou avec le sergent de garde. On tombe bientôt d'accord sur les conditions, et on est libre d'introduire en plein jour toutes les marchandises possibles. Quand on demande aux soldats comment ils ne rougissent pas de se prêter aussi ouvertement à la contrebande, ils répondent: « Est-ce » que le bey rougit, lui, de nous laisser ici sans vivres et sans autre paie » que des coups de bâton? » Voilà pourtant l'état où nous sommes réduits. On frémit en pensant au danger que court la ville avec tous les magasins particuliers de poudre qu'alimente une contrebande aussi librement faite. »

ESPAGNE.

La cérémonie de la présentation du message n'a pas eu lieu le 19, comme on s'y attendait. Le congrès n'a pas siégé ce jour-là, et la séance qu'a tenue le sénat n'a pas offert d'intérêt.

— M. Garelli a été nommé président du tribunal suprême de justice.

— Le *Heraldo* donne les détails suivants sur la fuite de M. Olozaga:

« Il paraît que des marchands qui revenaient de l'Estramadure ont rencontré, le 14, M. Olozaga se dirigeant vers le Portugal. En passant près d'eux, l'ex-ministre a baissé la tête pour n'être pas reconnu. Il était accompagné, disent les marchands, de Sjornan et d'un domestique avec un fusil en bandoulière. Ils étaient tous trois à cheval et escortés par une vingtaine de contrebandiers échelonnés sur la route.

HONGRIE.

On écrit d'Agram que l'assemblée des électeurs qui a eu lieu le 9 du mois a donné occasion à des scènes sanglantes. Les deux parties, les Illyriens et les Magyares, se sont livré un combat en forme; beaucoup de personnes ont été tuées. On espère que la diète ne sera pas dissoute, attendu que la seconde chambre a déclaré, dans la séance du 3 décembre, qu'elle n'obligera pas les députés croates de se servir de la langue hongroise. (*Gaz. des Postes.*)

AMÉRIQUE.

CANADA. — On lit dans le *Globe* de Londres:

« Le vaisseau l'*Europe* nous a apporté des nouvelles suivantes du Canada:

» Il paraît qu'après plusieurs réunions du conseil législatif, tous les membres, moins un ont envoyé leur démission à sir Charles Metcalfe, qui les a acceptées. Le seul qui reste est Daly, le secrétaire. La rupture du ministère français a produit une prodigieuse sensation à Kingston. On ne sait pas encore quelle en est la cause. Depuis que les Français étaient entrés dans le cabinet, on s'attendait à une crise. On croit que le gouverneur fera appeler Draper, l'ancien attorney-général, et Morris, membre indépendant du conseil législatif. Ces deux hommes ont, dit-on,

---

Rappelons encore un fait qui nous semble de nature à mettre sur la voie des applications possibles des aérostats à l'avancement des connaissances humaines.

Le 20 mars 1811, jour de la naissance du roi de Rome, un ballon était tenu tout prêt pour être lancé au moment même où viendrait au monde l'héritier de Napoléon.

Ce ballon, poussé par un vent assez vif du nord-ouest, passa au-dessus de la France et d'une partie de la Méditerranée, et alla tomber à Rome. Il ne contenait qu'un chien et une bouteille d'étain renfermant une dépêche de deux lignes. La nouvelle de la naissance du roi de Rome fut ainsi connue à Rome le jour même, par une

réellement ni grands dangers ni difficultés insurmontables. L'aéronaute est dès à présent maître de la ligne verticale dans des limites assez étendues, il descend en perdant du gaz; il s'élève en perdant du lest. La difficulté seule de respirer l'empêche d'atteindre aux extrêmes limites de l'atmosphère. Donnez à l'aérostat de grandes dimensions; remplacez les sacs de lest solide par un réservoir gradué rempli d'eau, permettant de connaître exactement les quantités perdues; que la nacelle renferme un appareil pouvant, par la décomposition de l'eau, remplacer le gaz que l'aéronaute est forcé de laisser échapper, et son pouvoir de direction sur la ligne perpendiculaire devient presque absolu.

Un vaste champ d'épreuve, offrant toute la sécurité désirable, est ou-

tard à faire en bien peu de jours, avec les vents alisés, le tour du monde en ballon.

On objectera sans doute les calmes et les tempêtes. Jusqu'à quelle hauteur et sous quelle latitude règnent ces phénomènes? Quant aux orages, on peut déjà, dans les hautes montagnes de l'Europe, se donner la satisfaction de voir sous ses pieds éclater un orage, ayant au-dessus de soi le plus beau ciel du monde; à plus forte raison l'aéronaute pourrait-il s'élever à volonté au-dessus des tempêtes, sans même se déranger de son chemin, si, comme nous le croyons, les couches supérieures de l'atmosphère sont exemptes des perturbations qu'éprouve la couche inférieure. Le point le plus favorable pour le premier essai de traversée

une grande influence sur les Français; ils pourraient donc donner une majorité à l'administration. »

INTERIEUR.

Une ordonnance du roi, du 24, nomme président de chambre à la cour royale de Nancy M. Riston; conseillers à la cour royale de Paris, MM. Noël Dupeyrat, Jurien et de Maleville; aux cours royales de Bordeaux et d'Agen, MM. L'Homandie et Leroyer-Dubisson; président du tribunal de première instance de Nancy, M. Husson de Prailly; vice-président à Clermont (Puy-de-Dôme), M. Besse Beauregard; procureurs du roi à Clermont, Privas, Largentière, MM. Marilhat, Tailhand et Loubet; juge d'instruction à Avesnes, M. Cressent; juge à Bergerac, M. Gonac; 4 substituts du procureur du roi à Carpentras, Marvejols, Sarlat et Arras, 6 juges suppléants à Embrun, Châteauroux, Grenoble, Vitry-le-Français, Valenciennes et Montélimart.

— La séance préparatoire, à huis clos, de la chambre des députés, sera présidée demain, mardi, par le doyen de la chambre. Les cinq personnes que leur âge pourrait appeler à cette fonction sont MM. de Gras-Préville, né en 1755; Dupont (de l'Eure), 1765; Laffitte, 1767; Basse, 1768; Sapey, 1769. L'année dernière, M. Laffitte présida, comme doyen d'âge, aux premiers travaux de la chambre. Les secrétaires sont pris parmi les membres les plus jeunes. En 1842, ce sont MM. Saglio, de Morny, Persil et Daru.

Faits divers.

On assurait hier samedi, à la chambre, que M. Olozaga avait quitté Madrid et s'était réfugié en Angleterre. (*Courrier français.*)

— Suivant le même journal, des interpellations seront faites, à la chambre des députés, à MM Berryer, de Larcy, de Valmy, de Preigne et Blin de Bourdon, sur leur pèlerinage à Belgrave-Square. M. le général Jacqueminot commencera l'attaque. A la chambre des pairs, M. Pasquier interpellera M. de Richelieu sur le même sujet.

— Nous lisons dans le *Morning-Herald* :

« Le voyage du duc de Bordeaux à Birmingham n'a été signalé par aucun incident remarquable, à l'exception des honneurs rendus au prince par les évêques et le clergé catholique romain. Les égards du clergé ont dédommagé le prince de l'absence de la royauté. Il faut le dire en toute justice, le prince ne s'est pas montré désireux de produire un grand effet sur le public par les dehors de l'ostentation. Le prince a toujours voyagé modestement dans une chaise de poste à deux chevaux. Sans la célébrité que sa naissance doit assurer à son nom et à ses mouvements tant qu'il sera ici, sa manière de vivre pendant son court séjour parmi nous n'aurait pas excité plus d'attention que celle d'un voyageur ordinaire. »

— Le même journal assure qu'avis a été donné au duc de Bordeaux que la tenue de levers pour la réception de personnes sujettes d'une puissance alliée, et la continuation de sa résidence en Angleterre, ne sont pas agréables au gouvernement anglais. Cet avis aurait changé les plans du duc.

— M. O'Connell vient d'écrire de l'abbaye de Dercynane, en date du 17 décembre, la lettre suivante à un de ses amis : « Quel homme sans goût que cet avocat-général, de ne pas avoir voulu me laisser quinze jours encore dans mes montagnes. Hier, nous avons eu une chasse superbe, nous avons tué cinq lièvres, et je l'ai suivie jusqu'au bout. Elle a duré cinq heures trois quarts. Les lièvres ont été tués à trois minutes d'intervalle l'un de l'autre. Jamais, depuis cinq années, je ne me suis trouvé plus dispos; je me suis trouvé moins fatigué que plusieurs jeunes gens. Il nous a fallu faire trois milles pour rentrer. Je ne comptais pas sur une aussi belle chasse, car plusieurs de mes chiens étaient morts de maladie; je les ai presque pleurés, mais les autres m'ont indemnisé. »

(*Morning-Chronicle.*)

— M. Alexandre Soutzo, le poète le plus populaire jusqu'ici de la Grèce moderne, a dernièrement publié une satire politique qui a excité contre lui et contre son journal la colère d[illegible] population d'Athènes. Le journal a été brûlé dans les rues, et M. [illegible] n'a échappé qu'avec peine au ressentiment de la populace.

— Plusieurs journaux annoncent que la cour des comptes vient de découvrir de graves abus. Il s'agit de pièces et mandats concernant des remboursements de capitaux considérables, relatifs à des cautionnements acquittés en 1842, qui sont perdus ou égarés, ou qui ont été soustraits des dossiers; en sorte que ces mêmes mandats peuvent être présentés une seconde fois sans que l'on soit en droit d'en refuser le paiement. Plusieurs conseillers-référendaires se sont empressés de porter plainte à M. le procureur-général.

— On lit dans le *National de l'Ouest* :

« Pendant les derniers brouillards, des gendarmes ont rencontré dans le Morbihan une bande de réfractaires dont ils ont d'abord essuyé le feu. Des coups de fusils ont été échangés, et les réfractaires, qui ont eu plusieurs blessés, ont pris la fuite. Aucun des gendarmes n'a été atteint. »

— S'il faut en croire le *Moniteur Parisien*, l'augmentation du prix des cigarres n'a pas produit pour le fisc les résultats avantageux qu'on avait espérés. D'une part, le produit de cette branche de contributions indirectes aurait subi, depuis la nouvelle mesure, une diminution de 800,000 fr.; d'un autre côté, la contrebande aurait pris une extension sans exemple.

Le journal que nous citons, avance que l'administration s'est déterminée à rétablir l'ancien prix de 20 c., pour les cigarres de première qualité, et que cette nouvelle, devenant officielle au 1er janvier, servira d'étrennes aux fumeurs.

— Le célèbre naturaliste M. Audubon a écrit, à une distance de 110 milles du port de l'Union, latitude 49° 10 N., qu'il venait de découvrir un animal, un quadrupède, qui pourrait être d'une grande utilité. Cet animal ressemble au kanguroo. Il se pose ou s'asseoit sur son train de derrière; ses jambes ou bras de devant sont courts et armés de griffes aiguës. Il bondit par le moyen de son train de derrière; il a au milieu du corps une espèce de bourse assez grosse qui renferme beaucoup d'huile. Sa tête est ornée de deux cornes qui ressemblent assez au bois du daim. Sa fourrure brune est admirable. Le poids de l'animal est de 600 livres; il a, de la tête à la queue, 9 pieds 4 pouces. Les Indiens l'appellent le kekokaki, ou sauteur, et ils mangent sa chair, qui est vraiment délicieuse. Cet animal, très multiplié dans ces parages, s'apprivoise facilement. (*Globe* de Londres.)

— C'est sans en assumer le moins du monde la responsabilité, que nous empruntons le fait suivant au *Mémorial des Pyrénées*, qui paraît, comme on sait, par delà la Garonne :

« L'accouplement entre chiens et chats, espèces dont l'antipathie est si proverbiale, nous paraît un fait d'histoire naturelle assez extraordinaire pour être constaté. Notre ville pourrait, au besoin, fournir un

travaux, l'incendie a pu être concentré dans son foyer primitif. Malheureusement, la plus grande partie du mobilier a été réduite en cendres. Cet appartement était occupé par M. et Mme J...; commerçants, qui se trouvaient absents depuis environ une demi-heure quand le feu s'est déclaré; ce n'est qu'à leur retour, lorsque tout était terminé, qu'ils ont eu connaissance du sinistre.

— Des agents du service de sûreté, étant hier en observation dans les environs de la Halle, remarquèrent trois individus, d'ailleurs suspects, qui cachaient sous les blouses dont ils étaient vêtus, des paquets assez volumineux pour qu'ils ne pussent les dissimuler entièrement. Ces hommes furent suivis par les agents jusqu'à la rue Saint-Martin; mais comme, arrivés là, ils se disposaient à s'engager dans les petites rues étroites et tortueuses qui sillonnent le quartier, ils furent tout à coup enveloppés et saisis. Les paquets dont ils étaient porteurs ayant été ouverts, on vit qu'ils contenaient une grande quantité d'articles de parfumerie dont la majeure partie portait des étiquettes au nom de M. Reynaud, parfumeur, rue Saint-Méry, 41. L'un de ces hommes était en outre porteur d'un pistolet.

C'était là une capture assez peu importante en apparence; mais, malgré les efforts que firent ces individus pour cacher leurs noms et leurs antécédents, on reconnut bientôt que celui qui paraissait commander aux deux autres était un forçat libéré placé sous la surveillance de la haute police, et qui se trouvait à Paris en état de rupture de ban; et que les deux autres, à peine âgés de vingt ans, avaient déjà passé une partie de leur vie dans les prisons.

Les marchandises ont été reconnues par M. Reynaud, à qui elles avaient été volées, et les trois malfaiteurs ont été écroués au dépôt de la Préfecture de police. (*Gazette des Tribunaux.*)

— On lit dans l'*Helvétie*, sous la rubrique de Delémont, 22 décembre :

« Un spectacle fort rare et fort curieux a été vu un instant dans notre ville, la nuit dernière. Un météore lumineux des plus remarquables est apparu à dix heures précises, la ville, enveloppée de brouillards très épais, s'est trouvée subitement illuminée, comme par un rayon du soleil au mois d'août. Cette vive lumière est apparue deux fois dans l'espace de deux ou trois secondes. »

— Une terrible tempête a régné, le 11 et le 12, dans le district de Veile (province du Jutland septentrional en Danemarck), grand nombre de voitures de toute dimension, circulant sur les routes, ont été renversées et brisées; un brick a été arraché du chantier et submergé dans le port; deux moulins ont été réduits en cendre par la foudre, et plus de 700,000 fr. de marchandises détruits dans les magasins. Plus de 200 personnes ont péri dans le désastre.

— L'Académie des sciences ne tiendra sa séance que demain mardi, à cause de la fête de Noël.

— Ce soir, aux Français, les *Horace* et les *Folies amoureuses*.

— Ce soir, à l'Odéon, la première représentation d'*André Chénier*, drame en deux actes, en vers; *Iphigénie*, par Mlle Maxime et les enfants Félix, et la septième représentation du drame de M. Lucas, le *Médecin de son honneur*.

— L'Opéra-Comique annonce aujourd'hui *Polichinelle*, suivi de la *Part du Diable*, par Mlle Lavoye.

Nous lisons dans le recueil des actes de la préfecture du Haut-Rhin :

« Un sourd-muet inconnu, récemment arrêté à Sainte Marie aux-Mines, sous la prévention de vagabondage, a été déposé dans les prisons de Colmar.

» MM les maires qui pourraient donner des renseignements sur le domicile habituel et la famille de cet individu, dont le signalement est transcrit ci-après, sont priés de nous les adresser. »

Ce n'est pas sans un sentiment pénible que nous avons lu cet avis, aussi sec dans la forme que peu humain dans le fond. On trouve dans la rue un malheureux privé de l'ouïe et de la parole, égaré, il cherche peut-être le chemin pour rentrer chez ses parens, et l'autorité ne sait le mettre ailleurs qu'en prison, avec des voleurs! Et pourquoi en prison? Sous la prévention de vagabondage. Un sourd-muet vagabond! Est-ce que par aventure on le mettrait aussi en jugement sous cette prévention? Il ne peut pas se défendre; il sera donc condamné. Une prison, le lieu de correction des malfaiteurs, est ce donc là le seul asile que notre société civilisée ait à offrir à un malheureux sourd-muet? Mais à quoi servent alors nos hospices civils, qu'on appelle l'asile de l'infortune? Nous savons bien que, par un esprit étroit de localité, les hospices n'admettent les malheureux étrangers à la commune que moyennant rétribution. Mais en prison aussi le département paie. Ce n'est donc même pas une économie que d'avoir mis ce pauvre idiot en prison plutôt qu'à l'hospice! Ce sont là de ces faits affligeants dont l'administration, dans ses habitudes sèchement bureaucratiques, donne en vérité trop souvent l'exemple. (*Courrier du Haut-Rhin.*)

— Un évènement déplorable s'est passé à Fontainebleau. Une jeune mère de famille, âgée de vingt-six ans, et enceinte de cinq mois environ, a eu l'infernal courage de s'asphyxier, elle, sa fille, qui avait neuf ans, et son fils qui n'en avait que cinq. Trois réchauds, préparés dans la soirée, et remplis de braise, ont mis en même temps fin à leur existence. Le mari, marchand de meubles, ne voyant pas le matin, contre son ordinaire, paraître sa femme, est monté, accompagné de son frère, frapper à la porte de sa chambre. Personne ne répondant, ils l'ouvrirent par force. Le jeune garçon était mort dans son berceau, et, dans le même lit, la mère et sa fille, dont le petit bras était enlacé autour de son cou, avaient complètement cessé d'exister aussi. La justice, prévenue à l'instant même, s'est transportée dans la maison. Une autopsie a été ordonnée. Ensuite a eu lieu l'enterrement, au milieu d'une consternation générale!

TRIBUNAUX.

M. et Mme Lévy habitaient seuls, dans la ville de Mutzig (Bas-Rhin), une petite maison à eux appartenant. Ils passaient pour riches, et on leur voyait une assez grande quantité d'argenterie et de bijoux. Le 9 décembre 1842, dans la matinée, plusieurs personnes en relations d'affaires avec eux frappèrent successivement à leur porte sans pouvoir se la faire ouvrir. Enfin le courtier de M. Lévy, très inquiet, prend le parti d'escalader le mur de la cour... Bientôt on l'entend pousser un cri d'horreur. Alors les autres visiteurs qui stationnaient devant la maison pénètrent à l'intérieur comme lui, et là un affreux spectacle s'offre à leurs yeux: dans le salon Mme Lévy est étendue, la face contre terre, au milieu d'une large mare de sang; sa tête est défoncée, le cerveau est en partie

LUTTE DE L'ÉTAT ET DU CLERGÉ (1).

Causes de dissension nées de la Révolution française. — Confiscation des biens de l'Eglise. — Salaire du clergé. — La Convention, M. de Lamennais, M. de Lamartine. — Le traitement du clergé doit être maintenu, et même augmenté. — L'organisation du travail agricole peut améliorer la composition du clergé catholique.

Indépendamment des éléments de dissension qui existent entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel dans tous les pays, à toutes les époques, la Révolution française a créé pour le clergé catholique deux causes de mécontentement : elle l'a privé de ses biens; elle a fait prédominer dans la société des idées anti-catholiques qui ont influé surtout sur l'éducation de la jeunesse.

C'est pour mémoire seulement que nous rappelons, parmi les causes de discorde, les lois du 4 août et du 24 novembre 1789, qui ont dépouillé le clergé de ses biens. Tous les écrits émanés de l'influence ecclésiastique dans lesquels la Révolution française est appréciée, qualifient ces lois avec une amertume extrême, et deux fois, depuis la révolution de juillet, on a vu des évêques protester publiquement contre elles.

Cependant, au moment où plus d'un demi-siècle a passé sur la confiscation des biens ecclésiastiques, au moment où les membres du clergé qui ont vu la Révolution française, les prélats courbés par l'âge qui peuvent se dire spoliés par l'Assemblée nationale, vont disparaissant chaque jour, il serait injuste, de quelque manière qu'on apprécie la mesure prise par l'Assemblée constituante, d'y voir un motif d'animosité contre le pouvoir actuel. C'est un fait historique, et les prêtres doivent l'écarter de la discussion présente, comme aussi l'on doit cesser de reprocher au clergé contemporain l'inquisition, la guerre des Albigeois et le procès de Galilée.

Cependant, si le clergé paraît disposé à considérer la revendication de ses anciennes propriétés comme prescrite et périmée, c'est à condition que le salaire actuel, établi par l'Assemblée constituante, et accepté par les ecclésiastiques à titre d'indemnité et d'échange, ne sera pas menacé.

Nous croyons qu'il serait aujourd'hui injuste en droit, mal conçu en politique, et fatal à l'existence du catholicisme, qui peut produire encore d'heureux fruits, de faire disparaître du budget les trente-six millions qui forment l'allocation du culte catholique.

On veut supprimer les traitements du clergé afin de le rallier à l'Etat. N'est-il pas évident qu'on le ralliera mieux en lui donnant toute sécurité pour son existence, et même en augmentant le salaire des desservants, qui ne leur permet pas de donner dans les campagnes l'exemple de la charité et de soutenir la dignité du sacerdoce?

La Convention, par son décret des sans-culotides de l'an II, déclare qu'elle ne fera les frais d'aucun culte. En 1831, M. de Lamennais demande que les prêtres soient affranchis des traitements officiels, dans lesquels il voit une servitude; en 1843, M. de Lamartine, dans le journal le *Bien public*, propose que le chapitre du culte catholique soit effacé du budget. Le salaire, que M. de Lamennais considérait comme un instrument d'esclavage, est au contraire, aux yeux de M. de Lamartine, un privilége, une protection pernicieuse, car elle nous empêche de contempler dans sa nudité un fait profondément instructif : l'influence effective du culte catholique, la place qu'il tient en réalité dans les sympathies de la nation.

La parole de M. de Lamartine a trop d'autorité pour que nous passions sous silence les arguments dont il appuie son système. A son avis, le gouvernement ne doit faire aucune dépense générale, dans une proportion qui soit au-dessus des besoins sociaux.

Dans l'état actuel, les frais du culte catholique étant confondus avec le budget national, l'or des chasubles, le parfum des encensoirs et l'étoile des cierges sont entretenus par des juifs, des protestants et par un nombre immense de catholiques purement nominaux qui ne mettent jamais le pied dans les temples. Cet état n'est-il pas aussi choquant que celui des Irlandais catholiques payant une rente aux ministres anglicans?

Le gouvernement doit-il créer aux dépens de tous une vie artificielle à une corporation quelconque, alors surtout que cette corporation lui est hostile et cherche à le miner dans sa base, sans lui savoir gré de ses ménagements et de ses avances?

La subvention du culte catholique ne crée-t-elle pas en faveur de l'Eglise romaine un véritable monopole? Le luxe de cette église n'écrase-t-il pas toute concurrence favorable aux progrès de l'idée religieuse et voulue par le principe de liberté? Devant les splendeurs de nos cathédrales, le ridicule atteindra nécessairement tout culte qui naît dans une écurie, et les chrétiens oublieront facilement que le berceau de leur religion fut une étable et une crèche.

La justice, l'économie, la liberté religieuse exigent que les dépenses de tout culte soient laissées à l'arbitrage et à la générosité des fidèles.

La thèse étant ainsi posée, le clergé catholique, s'il est vrai que ses relations avec l'Etat, que l'esclavage du traitement lui pèsent; si, d'autre part, il a foi dans son influence, dans les racines que le catholicisme conserve en France, le clergé ne peut refuser d'accepter la ferveur des fidèles pour règle et pour soutien de son existence.

Le jour où ce principe passera dans nos lois, le nombre des ecclésiastiques deviendra proportionnel à celui des catholiques assez dévoués pour soutenir le culte à leurs dépens; et l'Eglise reposera sur une association volontaire.

Alors les frais du culte ne pèseront plus sur la population indifférente ou hostile, et de nouvelles formes religieuses pourront se manifester; le budget sera dégrevé de trente-six millions, et le clergé catholique verra sa dignité s'accroître. Non-seulement ce corps prouvera par son existence même son utilité, son influence, les sympathies qu'il trouve dans la nation, mais le nombre des prêtres étant limité par les besoins publics, on ne verra plus, comme aujourd'hui, des fils de cultivateurs affluer dans le sanctuaire, sans autre vocation que la faim, cherchant un gagne-pain dans la liturgie, apportant au clergé peu de considération, à cause de la situation précaire où le salaire de l'Etat les fait végéter, et des lacunes de leur éducation première.

Ajoutons que, dans ce système, il y aurait accord entre les paroissiens et le prêtre ainsi rétribué; il ne pourrait plus, se retranchant dans son salaire inviolable, jeter l'anathème sur les mœurs, les travaux, les lectures et les plaisirs les plus innocents du village. Il serait, par la force des choses, associé à la vie de tous, et le lien serait d'autant plus fort, que le curé, au lieu d'être imposé par une autorité supérieure, serait appelé, choisi personnellement par la paroisse.

Le système proposé par M. de Lamartine est évidemment celui qui règlera, dans l'avenir, les relations du prêtre et des fidèles; mais quant à présent, nous ne le croyons pas réalisable.

jour étab ie; alors seulement elle sera conforme aux lois de l'association et de la justice.

Mais cet idéal ne saurait actuellement passer dans les faits; il ne serait facilement réalisable qu'à deux conditions : unité religieuse et ferveur des fidèles.

Dans l'état présent de la société, si le peuple est divisé dans ses croyances, chacune des communions qui partageront un village, une localité, ne sera pas assez riche pour entretenir à ses dépens un culte special, et, bien que chaque habitant éprouve des sentiments religieux, la commune, prise dans son ensemble, vivra nécessairement sans autel et sans pasteur.

Pour que le sort du clergé pût être abandonné au zèle du public, il faudrait encore que les fidèles fussent animés d'une ferveur générale; c'est ainsi qu'en Irlande le clergé catholique, doublement cher aux habitants, parce qu'il représente à-la-fois les intérêts d'un culte accepté par tous et ceux de la nationalité opprimée, peut remettre le soin de son existence au dévouement des fidèles; mais en France, que l'Etat retire au clergé catholique l'appui de sa main puissante, il s'ouvrira dans les ressources pécuniaires du catholicisme une lacune immense, et le public ne la comblera pas. Notre histoire le prouve. La Convention nationale, en déclarant qu'elle ne ferait les frais d'aucun culte, acheva l'anéantissement temporaire du catholicisme en France. Nulle part, à ce te époque, on ne vit les fidèles s'associer pour soutenir les prêtres assermentés. Les prêt es demeurés fidèles au saint-siége ne durent eux-mêmes qu'une existence précaire à la ferveur catholique. Depuis, M. de Lamennais, réclamant la suppression des traitements dans l'intérêt de la dignité et de l'indépendance ecclesiastiques, a vu le corps épiscopal presque entier s'insurger contre son journal l'*Avenir*, et le souverain pontife n'a point soutenu cette publication contre le décri général. Le clergé ne croit pas que la ferveur des fidèles soit pour son existence une base assurée, et il a raison de ne pas le croire. Aujourd'hui encore, le journal l'*Univers* proteste contre la doctrine de la Convention et de l'*Avenir*, renouvelée par M. de Lamartine.

Qu'arriverait-il, en effet, si le clergé catholique cessait d'être subventionné? En Vendée, en Bretagne, dans le Languedoc, en Provence, une association s'organise. Le parti légitimiste, cherchant toujours à compromettre le catholicisme dans son intérêt particulier, se met à la tête des souscriptions et des quêtes. Le clergé subsiste, s'enrichit peut-être, et devient plus indépendant, plus étranger aux idées modernes, plus hostile que jamais au gouvernement établi. Dans une autre partie du territoire qui en formerait à-peu-près le second tiers, le clergé vivrait encore, mais par grâce; son existence lui serait sans cesse marchandée par les communes; le maire et le conseil municipal le réduiraient au servage le plus complet. On verrait partout, comme nous l'avons vu dans une commune de Champagne, le maire changer arbitrairement l'emplacement du cimetière, et répondre au curé, objectant qu'il a béni les premières tombes : « Vous bénirez aussi bien les autres; une bénédiction vous coûte si peu que vous ne devez pas en être avare. » Dans le dernier tiers de la France, toute allocation serait péremptoirement refusée au clergé catholique; il y disparaîtrait. C'est qu'en France les opinions religieuses sont divisées; c'est que l'indifférence domine; c'est qu'un village auquel on promettrait une église répondrait : Donnez-nous plutôt un marché; c'est que le clergé n'excite l'enthousiasme ni par sa doctrine, ni, comme en Irlande, par son patriotisme. Trop indépendant, trop asservi ou réduit complètement à la misère, tel serait aujourd'hui, sur les différents points du territoire, le sort des ecclésiastiques, si la sympathie qu'ils inspirent devenait leur unique appui.

On ne devrait pas s'applaudir de la diminution que subirait le personnel du culte, et dire : le dévouement des communes au catholicisme est la mesure exacte de son utilité. Le catholicisme est une puissance qui a créé la société moderne, et qui produira des merveilles encore du jour où le clergé, passant à un nouveau développement de l'esprit chrétien, ajoutera l'exercice de la charité sociale à celui de la charité individuelle, du jour, tranchons le mot, où il deviendra socialiste.

La France, à l'époque de la Convention et du Directoire, a fait l'épreuve d'une vie sans culte; elle a connu les naissances sans baptêmes, les enterrements sans linceul et sans eau bénite, les mariages sans voile et sans flambeaux; le vide affreux de cette existence l'a pénétrée d'horreur. Il lui faut un culte, elle a besoin de songer au ciel. Ne dites pas : « Il est » nécessaire de choisir entre la philosophie et le catholicisme, de proté- » ger l'un et de tuer l'autre, car ils sont incompatibles. » Le caractère de toute époque de transition comme la nôtre, c'est de maintenir en présence des principes divers. Le catholicisme et la philosophie ont besoin de se faire des emprunts, de se développer parallèlement, et de croiser leurs branches pour abriter sous leur ombre la vérité complète. Dans l'état actuel, ni l'un ni l'autre n'a le droit de supprimer son rival. Aujourd'hui, comme en l'an x, nulle autre religion que le christianisme n'est formulée, nul culte n'est organisé pour remplacer celui de Rome. La théodicée, la théologie rationnelle est la partie la plus superficielle de l'enseignement universitaire; le déisme, le panthéisme et l'athéisme, qui jouent dans les questions religieuses le rôle du scepticisme ou de la critique, ne se sont pas combinés de manière à former un corps de doctrine complet et accepté.

Le catholicisme est donc nécessaire pour satisfaire aux besoins religieux de la nation, et ce n'est pas seulement pour remplir transitoirement une lacune qu'il doit être conservé. La chute de l'homme, l'incarnation, la révélation la rédemption, sont des idées enveloppées de symboles, mais vraies, et qui, bien comprises, vivifi ront le dogmatisme trop sec de la philosophie. Aux pensées d'avenir l'Evangile peut prêter un grand secours. Nous enseignons l'association, et le Christ a dit : «Vous êtes tous frères»; la paix universelle», e dans le sermon sur la montagne on lit ces paroles : « Heureux les hommes de paix, car ils posséderont la terre. » Le clergé catholique répond aux besoins du culte, conserve le dépôt de vérités historiques et religieuses qui seront acceptées quand elles seront comprises : il peut faciliter par son autorité la rénovation sociale. Le gouvernement lui doit son appui comme à tous les objets d'intérêt général, et la suppression des frais qu'il entraîne est une mauvaise économie. Nous sommes trop enfermés dans l'égoïsme, trop incapables aujourd'hui de faire des sacrifices volontaires aux besoins sociaux, pour que l'inanité d'une institution soit démontrée par cela seul que les particuliers refuseraient de la maintenir aux dépens de leur bourse. Laissez à l'arbitrage des communes le soin de décider si les routes seront faites, les canaux entretenus, les corps savants payés : bientôt l'abandon des routes, des canaux, la suppression de toute dépense consacrée soit aux sciences, soit aux arts, vous prouvera que, dans notre civilisation, l'intervention du pouvoir central est nécessaire pour obtenir de l'homme les sacrifices les plus essentiels. Le gouvernement doit soutenir le catholicisme, ne fût-ce que comme objet d'utilité, au titre auquel il entretient les routes, les canaux, les académies.

Ajoutons que la suppression des sommes allouées au clergé catholique serait une injustice flagrante si elle devait être immédiate, si elle compromettait les traitements des prêtres actuellement en fonctions, traitements que M. de Lamartine, d'ailleurs, conseille de respecter. Ces allocations ont été garanties aux ecclésiastiques à titre d'indemnité par nos assemblées politiques, et le décret du 2 novembre 1789 commence par ces paroles :

« L'Assemblée nationale décrète que tous les biens ecclésiastiques » sont à la disposition de la nation, *à la charge de pourvoir d'une » manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses mi- » nistres* et au soulagement des pauvres. »

C'est sous l'empire de cette promesse que le sacerdoce a été accepté par le clergé contemporain; c'est seulement à de nouvelles générations sacerdotales que de nouvelles conditions pourraient être imposées.

L'unité religieuse et la ferveur qui en résultera nécessairement permettront seules de garantir aux prêtres que leur sort, confié à l'association libre des fidèles, ne serait pas compromis, mais amélioré. Jusqu'à ce qu'un changement de position puisse leur être offert en de pareils termes, l'Etat doit respecter leurs moyens actuels d'existence.

Quant à la nécessité signalée par M. de Lamartine, de mettre en application la tolérance religieuse et l'article 5 de la charte qui la consacre; quant au devoir de ne pas faire tourner la protection donnée au catholicisme, au protestantisme, au judaïsme, en oppression pour toutes les formes religieuses qui rallieraient des citoyens, c'est une conséquence irrécusable de notre constitution politique. Mais nous ne croyons pas que la concurrence anarchique, que le *laisser-faire* si fatal en matière industrielle, puissent apporter dans le domaine religieux la liberté qui vivifie; ces principes y développeraient plutôt la science qui tue. Que des conditions égales soient faites à tous les cultes, nous y souscrivons. Mais s'il nous paraît essentiel, dans l'état actuel des esprits, de subventionner le catholicisme, c'est par la même voie que l'Etat devrait protéger les cultes sérieux qui viendrait ni à se produire. Tout essai qui ne compromet pas l'ordre public, doit être toléré : quand la tentative a réuni un assez grand nombre de fidèles persévérants, l'Etat doit la subventionner dans la mesure de son importance, comme il subventionne depuis peu le judaïsme en France et le mahométisme en Algérie.

Nous concluons, relativement au salaire, que la rétribution du clergé par les fidèles, système naturel, équitable, et qui sera réalisé dans l'avenir, est impraticable aujourd'hui à cause de la diversité des religions; par agent le territoire, et de la tiédeur générale à l'égard des cultes. Nous ne voulons pas que le clergé devienne plus indépendant, plus hostile que jamais en certaines provinces, qu'il traîne en quelques autres une vie précaire et sans dignité, ni qu'il disparaisse d'un tiers de la France; car, à nos yeux, le catholicisme doit remplir une mission sociale, et, dans l'aveuglement et l'égoïsme où nous vivons presque tous, l'Etat doit prendre l'initiative des dépenses d'intérêt général.

Enfin, l'existence actuelle du clergé est garantie par des engagements législatifs qu'il serait injuste et impolitique d'enfreindre.

Pour ôter au culte catholique les caractères d'un monopole oppresseur, le gouvernement doit favoriser toutes les manifestations religieuses, en les tolérant dans leur germe, en leur accordant des secours efficaces quand elles ont fait preuve suffisante de leur viabilité.

Loin de chercher à diminuer le salaire du clergé catholique, nous demandons qu'il soit augmenté dans les campagnes. Cette mesure est nécessitée par la gêne actuelle du desservant; elle serait conciliatrice et compléterait l'ensemble de mesures par lesquelles le gouvernement doit se rattacher la démocratie ecclésiastique.

Il est vrai qu'une pareille solution laisse subsister, aggrave peut-être un inconvénient de l'état actuel, l'affluence dans les rangs du clergé de jeunes gens que le besoin y pousse plutôt que la vocation; mais jamais nous n'avons cru au succès d'une amélioration isolée. Si le fils du peuple, pour gagner sa vie, endosse une soutane grossière, se retranche les plaisirs du monde, prononce un vœu de célibat qu'il ne violera plus sans scandale, souvent ce n'est point par un libre choix, c'est parce que des carrières moins pénibles lui sont fermées qu'il accepte cet avenir de privations. O ganisez le travail agricole, qu'il devienne honorable et lucratif, qu'il ouvre à ceux qui l'embrassent la perspective de l'avancement et des retraites, et l'avenue du séminaire ne sera plus encombrée. Il ne faut pas exclure du sacerdoce l'enfant des campagnes; il faut l'attirer ailleurs, et bientôt le clergé catholique, réduit à de justes proportions, ne se recrutera plus que parmi des hommes conduits par une vocation libre, capables d'apporter au corps sacerdotal de la dignité et des lumières.

(La suite prochainement.)

BOURSE DU 25 DÉCEMBRE.

Bourse fermée à cause de la solennité de Noël.

Les fonds anglais, arrivés un peu moins à 96 1|8 offerts, n'ont que faiblement influé sur les affaires de la coulisse, qui a fait quelques opérations en 3 0|0 à 81-55, 57 1|2.

Spectacles du 26 décembre.

» h. »|» **OPÉRA**. —
8 h. »|» **THÉATRE-FRANÇAIS**. — Horace. Les Folies.
» h. »|» **ITALIENS** — Anna Bolena (37[e] représ.)
» h. »|» **OPÉRA-COMIQUE**. — La Part du Diable. Polichinelle.
» h. »|» **ODEON**. — Iphigénie. 1[re] de : Chénier.
7 h. »|» **VAUDEVILLE** — Hermance. L'Homme blasé Une Idée.
6 h. 1|4 **VARIÉTÉS**. — Riquelinette. Le Gamin. Paris dans la comète.
» h. »|» **PALAIS ROYAL**. — Grisettes. Chans. Carabas. Mlle Dangeville.
7 h. »|» **GYMNASE** — Manon. Angélique. Rigolette. Daniel. L'Italien.
» h. »|» **PORTE-ST-MARTIN**. — Barbier du roi d'Aragon. Les Marquises.
6 h. 1|2 **GAITÉ**. — Stella.
» h. »|» **AMBIGU-COMIQUE** — Les Bohémiens.
» h. »|» **COMTE**. — Un Paysan, Une Fête. Rempailleur. Intermède. La Maison.
» h. »|» **CIRQUE**. — Morin. Les Guides. Le Vengeur.

BULLETIN AGRICOLE.

La halle de Paris pour les blés et farines a été fermée hier, dimanche, et aujourd'hui, lundi, à cause de la fête de Noël.

Pesage officiel des grains. — VESOUL (Haute-Saône). *Froment*, première qualité, 73 kilog. 600 gr. l'hectol.; deuxième qualité, 72 kilog. 900 gr.; troisième qualité, 70 kilog. 600 gr. Poids moyen, 72 kilog. 300 gr. — *Avoine*, première qualité, 46 kilog. 700 gr.; deuxième qualité. 44 kilog. 200 gr.; troisième qualité, 42 kilog. 100 gr. Poids moyen, 44 kilog 300 gr.

Depuis 1830, le pesage des grains n'avait donné pour le froment qu'une seule fois, en 1841, des chiffres plus faibles que ceux de cette année.

Taxe du pain, ORLÉANS, 24 décembre, 1[re] qual. 31 c. 4|5; 2[e] 29 c.; 3[e] 25 3|5. SOISSONS, 23 décembre, 1[re] qual. 29 c. STRASBOURG, 22 décembre, 2[e] qual., 30 c. 3[e]. 22 c. le kilog.

Le pain de 1[re] qual., considéré comme pain de luxe, n'est pas soumis à la taxe. Celle de cette semaine est en baisse sur la taxe de la semaine dernière.

LYON, 23 décembre. La baisse continue sur les céréales :

Froment de Bourgogne, les 100 kilog. de 27 50 à 28-50.

Farine, 1[re] marque, de Lyon, les 100 kilog. 44 50; 2[e], 40-50.

Les fabricants de deuxième ordre vendent au-dessous du cours les farines de Champagne 56 fr. 50 c., et celles de Bourgogne, 55 fr. 50 c. le sac de 125 kilog. Des blés inférieurs, venant de Dijon, ont été vendus 27 fr. les 100 kilog., prix au-dessous du cours. Les seigles valent 14 fr. 50 c. l'hectolitre : cet article est moins demandé qu'il ne l'était il y a quelque temps. Orge pour brasserie, 14 fr. 50 c. l'hectolitre; deuxième qualité, 13 fr. 50. Fèves, 13 fr. 50 c. Feverous (pour le bétail, 14 fr. 50 c. L'approvisionnement de Lyon en céréales est assuré en ce moment jusqu'à la fin de février. Il se fait peu d'affaires dans la crainte d'une nouvelle baisse.

SOISSONS, 23 décembre. Les ventes se sont faites très difficilement, quoique les prix aient peu varié; les blés sont en hausse sur les marchés de Vic-sur-Aisne et de Villers-Cotrets, dont les cours reagissent sur ceux de notre marché.

ARRAS, 23 décembre. Les froments de 1[re] qualité sont tenus fermes aux derniers cours; hausse de 25 c. par hectol. sur les froments de 2[e] et 3[e] qualité.

Marchés étrangers. — D'après le *Portafoglio Maltese* du 11 décembre, le gouvernement napolitain sera forcé de réduire ou peut-être même de supprimer tout-à-fait les droits sur le froment étranger. Les céréales éprouvent une hausse progressive; la Sicile manque de grains. Le gouvernement a reçu de Sicile des réclamations très énergiques à ce sujet; sans les blés étrangers, il est impossible de satisfaire aux besoins urgents de la consommation.

Vins. BEAUNE (Côte-d'Or). Les vins de 1843, de l'hospice de Beaune, dont le prix sert de régulateur pour les vins de tout le département, n'ont pas trouvé d'acheteurs lorsqu'ils ont été mis en vente le mois dernier; il en est de même des vins des récoltes de 1841 et 1842. Quelques pièces seulement de la récolte de 1838 ont été vendues aux prix de 150 fr. la pièce de 228 litres. Les vins ordinaires, très rares, ont doublé de valeur; il y en a très peu sur la place de Paris.

LIMOGES. Vins de Périgord, 35 fr. l'hectol.; vins du Bas-Limousin, 30 fr.

Spiritueux. MARSEILLE. 3|6 disponible, 85 fr. l'hect.; 3|6 à livrer, de 84 à 86 fr., pour les premiers mois de 1844. LUNEL. 3|6 disponible, 78-50. CETTE. 3|6 disponible, 79 fr.

Pour février et mars, il y a demande à 82 fr., mais sans vendeurs.

Il y a tendance à la baisse sur diverses places du Languedoc.

Huiles de graines oléagineuses. — LILLE. Huile de colza, 81-50; cameline, 77; chanvre, 78; lin, 74-50 à 77; huile épurée, 87-50. ARRAS. Huile de colza, 80 fr; lin, 76; œillette bon goût, 78; id. tirée à clair, 82; id. rousse, 76.

Graines oléagineuses. — LILLE. Colza, 21 à 25; œillette, 20 à 21-50; cameline, 17 à 21; chanvre, 9 à 14; lin, 18 à 22. ARRAS. Colza, 20 à 23; œillette, 20 à 22-75; cameline, 17 à 20. CHALONS-SUR-SAONE. Colza, 21-75; navette, 23-75.

Garance. SMYRNE. La récolte des alizaris de cette année est déjà en grande partie expédiée sur les marchés consommateurs; 800 balles ont été traitées de 282 à 314 piastres turques le quintal. Les soies, sur la même place, sont sans affaires, les détenteurs ayant des prétentions que les acheteurs trouvent trop élevées.

Produits animaux. PÉRIGUEUX, marché aux bestiaux. Bœufs, 1[re] qual., pesant 700 kilog., 1 fr. le kilog. sur pied; 2[e] qual., pesant 460 kilog., 99 c.

Moutons, première qualité, pesant 24 kilog., 1 fr. 04 c.; deuxième qualité, pesant 12 kilog., 83 c.

Porcs, première qualité, pesant 115 kilog., 91 c.; deuxième qualité, pesant 60 kilog., 66 c.

(Voir plus bas le tableau de la bourse agricole.) A. Y.

DENRÉES.	HALLE de PARIS 23 décembre.	BEAUGENCY. 23 décembre	DIJON. 23 décembre.	STRASBOURG. 22 décembre.	PROVINS. 24 décembre.	ORLÉANS. 23 décembre.	CHALONS-S.-S. 22 décembre.	ELBEUF. 23 décembre.	ARRAS. 23 décembre.	CHALONS-S.-M. 23 décembre.	REIMS. 23 décembre.
Blé bl. 1er choix	21 32 à 22 »	20 35 à » »	20 » à 21 »	23 » à » »	20 » à » »	21 23 à » »	20 75 à » »	22 » à » »	19 » à 19 50	18 32 à » »	18 » à » »
Première qual.	20 66 à 21 32	19 45 à 19 47	19 » à 19 75	18 36 à » »	» » à » »	19 48 à » »	20 » à » »	21 » à » »	18 50 à 19 »	16 32 à » »	15 75 à » »
Deuxième »	20 32 à 20 66	» » à » »	17 50 à 18 75	16 » à » »	» » à » »	17 » à » »	19 25 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Inférieure »	17 32 à 18 32	» » à » »	» » à » »	» » à » »	18 60 à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
Seigle 1re qual.	11 66 à 12 »	13 50 à » »	12 50 à » »	10 50 à » »	» » à » »	12 » à » »	13 75 à » »	» » à » »	11 40 à » »	10 66 à » »	9 75 à » »
Deuxième »	11 » à 11 32	» » à » »	10 50 à 12 »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	10 » à » »	9 32 à » »	9 25 à » »
Avoine 1re qual.	8 50 à 8 83	8 » à » »	8 25 à 8 50	8 » à » »	6 75 à » »	8 75 à » »	10 50 à » »	9 » à » »	6 25 à » »	6 66 à » »	6 30 à » »
Deuxième »	7 83 à 8	» » à » »	7 75 à 8 »	» » à » »	6 » à » »	8 30 à » »	9 50 à » »	» » à » »	6 » à » »	6 » à » »	6 27 à » »

BESTIAUX. Marché de POISSY du 21 décembre.

	Amenés.	Vendus.	Prix du kilog. sur pied.			Renvoi.
Bœufs	2,128	1,818	1 12	» 98	» 84	310
Vaches.	28	27	1 04	» 90	» 76	1
Veaux..	588	581	1 44	1 24	1 04	7
Moutons..	7,813	5,875	1 36	1 16	» 96	1,938

FOURRAGES

	Paris. 23 décembre.	Versailles. 22 déc.
Foin. 1re.	47 48	44 à 46
Foin. 2e.	42 44	40 à 42
Luzerne. .	44 46	34 à 38
Sainfoin. .	» »	» »
Trèfle. . .	» »	25 à 34
Paille blé.	22 24	19 à 24
Paille seig.	27 29	» à »

2e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 149.

MERCREDI 27 DÉCEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

EDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 26 DÉCEMBRE.

Discours du Trône.

Nous avons dressé le bilan de la situation. Nous avons fait pressentir que le cabinet doctrinaire, rapetissant les événements à sa taille, s'efforcerait de rendre le discours du trône aussi nul, aussi insignifiant que possible. Pour nous, si nous avions l'honneur de siéger dans les conseils du roi, nous soumettrions à Sa Majesté le projet de discours que l'on va lire.

Il serait bon que les journaux de toutes les couleurs, qui, jusqu'à présent, n'ont fait que de la critique, se prissent à suivre un exemple que nous donnons chaque année; ce serait une bonne occasion de révéler leur politique. Cela donnerait à l'opinion une allure positive, un ton affirmatif, bien plus capable de tirer le pouvoir de la mauvaise voie où il est engagé, que les attaques dirigées tous les ans à pareille époque contre la phraséologie ministérielle. — Voici le discours du roi de la *Démocratie pacifique*; nous aurons demain celui du ministère :

Messieurs les pairs, messieurs les députés,

Je suis heureux de pouvoir me féliciter au milieu de vous du calme de la situation générale et des résultats de la politique pacifique suivie depuis long-temps par mon gouvernement. Vous vous êtes associés à cette politique, Messieurs, vous l'avez soutenue de toute l'énergie de votre dévouement et de votre patriotisme. Recevez les remercîments sincères de la nation et du Roi.

Il y a quelques années, Messieurs, quand le chef de l'Etat venait ouvrir la session, il avait à remplir un douloureux devoir. Le sol du pays tremblait encore d'une commotion récente; l'agitation subsistait dans les esprits et se traduisait en odieux attentats; le désordre éclatait dans les rues des cités. Le devoir du gouvernement était de vous demander avant tout les moyens de maintenir l'ordre, de comprimer les factions, de fonder enfin sur une base solide l'établissement de la paix qui est la première condition de toute réforme et de toute amélioration positive.

Aujourd'hui, Messieurs, le rôle du pouvoir est changé. Grâce à l'intelligence de la nation, grâce au succès de nos communs efforts, l'ordre matériel est rétabli; les ferments de guerre civile et de guerre extérieure sont assoupis. Le moment est donc venu d'inaugurer une politique nouvelle, une politique de *progrès* et non plus de *résistance*, une politique d'organisation, en un mot, qui substitue largement dans la loi le principe de la prévoyance sociale à celui de l'intimidation et de la compression, et qui scelle d'une façon indissoluble l'alliance de la royauté et du peuple.

Le droit au travail, le droit de vivre est le plus sacré et le plus imprescriptible de tous les droits de l'homme, puisque la propriété elle-même ne peut être légitimée que par le travail. La nation française qui marche en avant des autres dans les voies de la justice et de la charité sociale ne pouvait ajourner plus long-temps la reconnaissance du droit au travail. Mon plus vif désir est donc que les chambres s'occupent, sans délai, de la lacune existant à ce sujet dans la loi fondamentale de l'État. Il vous sera présenté à cette fin un projet d'article additionnel à la charte.

Vous comprendrez, Messieurs, que la monarchie de 1830 ne peut demeurer en arrière des gouvernements républicains, qui avaient inscrit le droit au travail en tête de leurs constitutions.

Après avoir proclamé ce droit, vous aurez, Messieurs, à vous occuper d'en assurer l'exercice par l'organisation même du travail. Mes ministres vous proposeront un projet concernant la fondation d'un certain nombre d'ateliers agricoles destinés à servir d'essais et de modèles.

L'expérience a démontré le danger des concessions des voies de transport à l'industrie privée. Le vœu de la charte et la raison publique s'opposent également à ce que l'État abandonne à des compagnies financières le droit d'imposer arbitrairement les produits du travail national. Il vous sera présenté, en conséquence, un projet général de rachat et d'expropriation au profit de l'Etat, de toutes les grandes voies de communication, canaux et chemins de fer, concédées aujourd'hui à perpétuité ou à temps, à l'industrie privée. L'administration trouvera dans le mouvement immense que cette loi imprimera aux grandes entreprises d'utilité publique, les moyens d'offrir de l'emploi à tous les travailleurs inoccupés. L'époque est on ne peut plus favorable pour l'application de la politique d'organisation dont mon gouvernement veut prendre l'initiative.

L'institution des caisses d'épargnes a été fondée en vue des intérêts des classes laborieuses. Vous aurez à compléter cette institution, et à faire que les fonds déposés par les travailleurs, servent à commanditer le travail.

L'importance du rôle que joue l'agriculture dans la production des richesses de la France réclamait depuis long-temps la création d'un ministère spécial. Vous aurez à voter les fonds nécessaires pour assurer le service de cette administration nouvelle.

L'industrie agricole ne doit pas non plus rester indéfiniment privée de l'aide et des ressources du crédit. La constitution du crédit foncier exige une réforme préable du régime hypothécaire. Un projet de loi vous sera présenté dans le double but de délivrer la propriété des entraves législatives qui la gênent, et d'offrir aux cultivateurs d'abondants capitaux. C'est à l'aide de ces moyens, Messieurs, que mon gouvernement affranchira l'industrie agricole de l'énorme tribut que prélève sur elle l'usure parasite activée par le morcellement indéfini du sol.

Nous aurez à délibérer sur diverses autres propositions également destinées à servir les intérêts de l'industrie agricole et notamment celles concernant la navigation, les irrigations et le reboisement.

Les abus du système du recrutement militaire ont vivement frappé mon attention. La législation actuelle permet aux agences de remplacement de verser dans le sein de l'armée des éléments dangereux d'indiscipline et de désorganisation. J'ai voulu mettre un terme à ces abus qui pouvaient à la longue altérer la composition de l'armée et compromettre la sécurité du territoire national. La loi actuelle, en faisant retomber toutes les charges du service militaire sur le pauvre artisan des villes et des campagnes, et en confiant exclusivement la défense du sol à ceux qui ne le possèdent pas, était en contradiction formelle avec le principe de la charte qui veut que tous les citoyens contribuent aux charges de l'État proportionnellement à leur fortune.

Les fraudes et les désordres du commerce appellent toute votre attention. Vous aurez à vous occuper d'un système de garanties et de surveillance effective qui introduise la vérité et la sécurité dans les échanges.

C'est ainsi, Messieurs, que nous féconderons à l'intérieur les glorieux loisirs d'une paix qui nous a coûté si cher.

La force des Etats au-dedans est le plus solide point d'appui de leur puissance au-dehors. Le gouvernement français, désormais affranchi des embarras de la question intérieure, aura bientôt repris, dans les conseils de l'Europe, la haute position que lui donnent et le rang de la France parmi les grands Etats du globe, et l'influence morale qu'elle exerce sur les peuples par sa parole et par son génie.

La politique extérieure que mon Gouvernement entend faire prévaloir, est une politique de paix et d'organisation, une politique féconde; la France a pris assez de drapeaux sur les champs de bataille pour être fatiguée de gloire militaire : le jour est venu pour elle et pour les autres nations, d'appliquer à la création des richesses, les forces actives qu'elles dépensaient naguère à la destruction. Reculer les frontières de l'Etat par des alliances commerciales avec les États voisins, harmoniser les intérêts de la France avec ceux de tous les Gouvernements amis de la paix, de créer au centre de l'Europe un contre-poids capable de faire équilibre aux tendances belliqueuses des puissances qui pourraient entreprendre encore des guerres d'agrandissement, établir la liberté des mers et la neutralité des grandes voies du globe, apporter la franchise et la vérité dans les relations internationales; telle doit être, messieurs, la mission de la France. C'est vers ce but de concorde et de paix que tendront désormais tous les efforts de mon Gouvernement. Je compte sur votre concours pour la réalisation de la politique que je viens de vous faire connaître : heureux si, pour couronnement d'une vie agitée par tant d'orages, il m'est donné de léguer à la France et à ma dynastie, l'avenir de gloire et de prospérité que j'ai préparé pour elles.

Nous pensons que si le ministère faisait tenir au roi un pareil langage, les crieurs officiels pourraient annoncer demain, avec raison, dans les rues, le *discours du roi en faveur du peuple français*.

Paupérisme en Angleterre.

Détresse des cultivateurs. — Incendies. — Discours de lord Ashley.

La guerre civile s'organise en Angleterre. Les différents partis prennent chaque jour une attitude plus menaçante. Ligueurs de Cobden, Sturgistes, Attwoodistes, Crawfordistes, tous ont adopté pour cri de ralliement, guerre aux oppresseurs du travail. O'Connor va plus loin; il écrit aux chartistes qui le reconnaissent pour leur chef :

« Je vous dis que le cobdénisme, le Sturgisme, l'Atwoodeisme, le Crawfordisme, ne sont que des sections du Capitalisme et du Whiggisme; je vous dis, avec raison que tant qu'il y aura des hommes intéressés à exploiter le travail et disposant de la force, le travailleur sera exploité. La loi opprime le pauvre, la loi est faite par le riche. Dans cette question, tous les opprimés ont le même intérêt. Les Irlandais doivent sympatiser et faire cause commune avec les chartistes d'Angleterre, demander le suffrage universel, la charte du peuple, etc. Que tous ceux qui souffrent s'unissent, serrent les rangs, et le travail triomphera de ses oppresseurs. (*Northen Star* du 23 décembre.)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

REVUE DRAMATIQUE.

A cette fin d'année, qui est un cinquième acte elle-même, nous n'avons cru devoir entendre que des *cinquième acte*. Que sont, en effet, toutes les pièces de théâtre, si ce n'est un cinquième acte plus ou moins préparé? le dénouement implique toute l'action, et en fait de spectacle, on peut très bien commencer par la fin.

Conçoit-on qu'un millier de fainéants aillent s'asseoir sous un lustre, qu'ils restent là quatre heures, bouche béante, en mettant leurs yeux au bout d'une lorgnette, comme une troupe d'escargots, pour attendre, pendant trois heures, un tout petit événement qu'ils auraient pu savoir en dix minutes.

Ne voir au théâtre que des cinquième acte, c'est appliquer à la critique la loi des chemins de fer, qui consiste à être arrivé avant d'être parti.

Cinquième acte du MÉDECIN DE SON HONNEUR. — J'imagine qu'un brave hidalgo a quelque raison de soupçonner sa femme de ce crime épouvantable dont nous avons toujours su rire en France, il paraît qu'on est moins rieur en Espagne; et cependant la femme — de l'hidalgo, bien entendu, — est parfaitement vertueuse.

Voyez à quoi sert la vertu! comme les apparences sont contre sa femme, Le mari se donne, pour venger son honneur, la jolie satisfaction que voici : Il fait venir un chirurgien, les yeux bandés; on attache encore un dernier baiser avant de briser à jamais cette sainte et maudite créature qu'il adore et qu'il tue!

Encore Othello a-t-il, pour nous autres nations plus septentrionales et plus tempérées, une excuse de sa conduite. Il est la moitié d'un nègre; il est d'une autre race, un peu plus cuite par le soleil, où les passions doivent être naturellement plus chargées d'alcool, les sentiments de jalousie et de maître plus naturels.

Le Dante a raconté en deux vers touchants la longue et douloureuse agonie de Pia Tolomei, que son mari enferme dans la Maremme, pauvre fleur qu'il laisse lentement s'éteindre et s'effeuiller sous un souffle pestilentiel, pour avoir répandu trop de parfums d'amour autour d'elle.

Drame ou récit, il y a là vraiment quelque chose de pathétique. Mais devant cette punition féroce, cette affreuse saignée, cette réminiscence d'abattoir, on est tenté de prendre son chapeau et de s'en aller.

Il y a manière de tuer sa femme au théâtre ; on doit y mettre des procédés. Mais la faire saigner des quatre membres, entendre longuement ses soupirs, ce n'est pas seulement d'un mauvais mari, c'est seulement d'un mauvais cœur.

Nous disons tout cela de l'auteur espagnol, car, certes, M. Lucas, qui l'a traduit en assez beaux vers, n'est coupable ni des mérites, ni des défauts de la pièce.

Savez-vous ce qui arrive de ce tragique à la Paixhans? au lieu d'effrayer les spectateurs, il les fait rire. On riait surtout lorsque le *médecin de son honneur* recommandait sa recette à tous les maris qui ...

Lebrun, que nous ne connaissons ni vous ni moi; il est membre ou il a été membre de l'Académie; il vivait il y a quelques années, à moins qu'il ne soit mort depuis.

Ce cinquième acte faisait pleurer toutes les femmes à chaudes larmes. C'est qu'il n'y avait là ni sang, ni dagues, ni main imprimée sur la porte, ni bourreau les manches retroussées, ni râles de mort. On n'avait pas, d'un bout à l'autre, deux onces d'atrocité.

On avait tout simplement une salle de prison éclairée par une lampe pendue à la voûte, une belle jeune reine qui va monter à l'échafaud, qui adresse à des femmes en deuil ses derniers adieux, qui se confesse à Dieu de ses fautes, qui pardonne à ses ennemis, qui attend le martyre. Et tout cela est émouvant; et tous les visages coulaient comme les bornes-fontaines dans les mouchoirs. Les yeux les plus secs gouttaient comme des feuilles d'arbre après la pluie.

Ce n'est pas la mort qui est terrible, c'est l'énigme de la mort. La mort purement matérielle n'est pas épouvantable; un poisson qui bâille et palpite des nageoires; un lièvre qui fait trois culbutes sur lui-même après un coup de fusil et qui étend son museau sur le serpolet sanglant, en regimbant des pattes de derrière, tout cela paraît le mouvement le plus naturel du monde.

Ce qu'il y a de formidable dans la mort, ce n'est donc pas de mourir; c'est l'âme qui nous terrifie, c'est tout ce qui nous tient à l'âme, les affections, les souvenirs, les espérances! Vous ne pleurerez jamais la mort d'un idiot.

Les crimes contre les personnes, surtout les crimes contre la propriété, se multiplient sur tous les points du royaume-uni. Les incendiaires ont reparu. Ils forment aussi un parti : l'*incendiarisme*. Le *Northen Star* contient un long article intitulé *Progress of incendiarism*. On lit :

Un correspondant du *Times* écrit de Bedford, le 15 décembre :

« Les incendiaires ont jeté l'alarme dans le pays. Ils poursuivent leurs criminelles tentatives avec une audace dont on ne saurait se faire une idée. La vigilance de la police n'y peut rien. D'après tout ce que j'ai entendu dire dans une assemblée de fermiers et d'après tous les renseignements que j'ai pu recueillir, ces incendies sont le résultat d'une conspiration organisée contre les propriétés et contre les tenanciers. Chaque jour de nouveaux sinistres éclatent sur plusieurs points à-la-fois. »

Suit une longue nomenclature des fermes incendiées... Le correspondant ajoute :

« Tous ces accidents doivent être attribuées à la malveillance... On veut punir les fermiers qui depuis la moisson ont réduit les salaires des travailleurs. L'introduction des machines à battre les grains, qui rendent les bras inutiles et suppriment le travail, est encore un sujet du mécontentement des paysans; enfin les rigueurs déployées par les administrateurs de la loi des pauvres dans plusieurs paroisses est aussi cause des souffrances du peuple. »

» Pendant les cinq dernières années, les journaliers des campagnes trouvaient à gagner leur vie en travaillant aux terrassements des chemins de fer, mais depuis que les travaux sont terminés, ils ont été obligés de retourner chez eux, et comme les bras surabondent, ils sont sans emploi. Si les administrateurs de la loi des pauvres continuent à exécuter rigoureusement les prescriptions de la loi, ces terribles vengeances continueront........Le salaire des laboureurs occupés n'excède pas 8 schellings par semaine, et le prix des subsistances est généralement très élevé. »

Le *Northen Star* contient encore un article fort curieux, intitulé: *Etat des districts agricoles. — Lord Ashley et la presse whig*. Nous allons en extraire quelques passages :

« La condition des classes laborieuses, en Angleterre, va tous les jours empirant. La question que le peuple a souvent posée à ceux qui le gouvernent : « Comment nous avez-vous dirigés, comment nous avez-vous traités, comment nous avez-vous nourris, qu'avez-vous fait pour nous enfin; depuis le temps que nous travaillons pour vous?» Cette question à laquelle la législature héréditaire et la sagesse collective de nos hommes d'Etat a toujours évité de répondre, il faut que le peuple y réponde lui-même. Il y a répondu en langage clair et précis Il y a répondu par les incendies nocturnes, sorte de protestation adressée au ciel contre le crime commis par l'homme sur son frère. C'est un appel à la justice éternelle pour la suppression de ce maudit système d'injustice sociale et politique qui a plongé l'Angleterre dans l'anarchie, qui a armé classe contre classe, frère contre frère, et qui cause la ruine de tous et de chacun, des opprimés et des oppresseurs.

» Oui l'Angleterre est en pleine anarchie.... le peuple a été poussé au crime par la misère et par le désespoir.... Cependant, elle n'aime pas le crime, cette race des Anglo-Saxons; elle est réputée pour son obéissance à la loi, et elle aime mieux souffrir toutes les angoisses de la misère que de recourir à la vengeance.... Mais cet état de chose ne peut durer plus long-temps....

»Ici nous résumons..... Si les propriétaires refusent de reconnaître les droits du travail, il faudra bien que ce peuple se fasse rendre justice, et si l'Angleterre ne peut être sauvée que par la guerre civile, eh bien ! qu'il en soit ainsi, car enfin il faut que l'Angleterre soit sauvée.

» Dieu sait, ajoute l'auteur, si nous approuvons le crime : non, nous sommes des réformateurs pacifiques, et nous désirons sincèrement qu'il n'y ait ni sang versé, ni excès commis, ni droits méconnus. »

La condition des paysans de l'Angleterre est devenue intolérable; les propriétaires eux-mêmes le reconnaissent hautement. A un banquet donné par les agriculteurs de Sturminster, lord Ashley, faisant allusion à l'état des paysans du comté de Dorset, s'est exprimé ainsi :

« Mais, messieurs, êtes-vous disposés à regarder en face les charges qui pèsent sur le travailleur, à en discuter la justice, à supprimer les abus, à adoucir les maux que vous ne pourrez extirper ? Admettez-vous que les salaires sont scandaleusement réduits, à peine équivalents au minimum de subsistances nécessaires pour faire vivre l'ouvrier et sa famille? N'est-il pas vrai que le salaire n'est nullement proportionné au revenu de la terre? Si vous ne pouvez nier ces faits, vous ne pouvez les approuver. Il faut, sans délai, sans perdre une heure, y trouver un remède. Je ne prétends point vous donner de conseils, car je ne suis point un homme suffisamment pratique; je ne prétends pas vous préciser les moyens.... Mais je dis : si pour augmenter le salaire, il est nécessaire de réduire notre luxe, de renoncer même à une partie du confort, donnons cet exemple aux hautes classes, aux classes riches : il faut le faire, messieurs, il faut le faire!

» Laissant de côté toute autre considération, je dis qu'il n'y a ni honneur, ni sécurité, ni joie à habiter une maison, quelque belle qu'elle puisse être à l'extérieur, qui est bâtie sur de pareilles fondations. Pouvez-vous nier que la demeure du pauvre ne soit mal aérée, mal fermée, malsaine, engendrant partout la mort et l'immoralité»

» Si vous voulez maintenir les choses dans cet état, alors répondez à vos accusateurs; sinon, hâtez-vous de faire disparaître cette criante injustice, de laver ces souillures. »

Parmi les moyens proposés par lord Ashley, nous distinguons une distribution plus équitable de la richesse créée par les travailleurs.

Lord Ashley vient de donner à ses compatriotes une grande leçon et un noble exemple. Que les hautes classes prennent l'initiative, qu'elles appellent les travailleurs à participer aux produits du travail, et les travailleurs ne discuteront plus les droits des propriétaires, ne diront plus comme aujourd'hui : « Les propriétaires (*the holders of property*) sont responsables de tous les crimes; ils ont dans les mains la vie et la mort de tous les chrétiens de l'Angleterre. Ils font des lois qui rendent forcément l'homme criminel et ils font des lois pour punir le crime (*Northern-Star*).» Et le peuple n'allumera plus d'incendies, n'en appellera plus à la vengeance!

MM. les pairs se sont réunis aujourd'hui à deux heures, sur l'invitation de M. le chancelier, dans un des salons du Luxembourg, pour le tirage au sort de la grande députation qui doit aller, demain mercredi, au-devant du roi, à la séance royale d'ouverture de la session. Voici les noms de MM. les pairs qui, avec M. le chancelier et M. le grand référendaire, composeront cette grande députation :

MM. le comte de Ham, Gauthier, le comte Heudelet; Béranger (de la Drôme), le marquis Turgot, Besson, Cordier, le chevalier Jaubert, le vicomte Cavaignac, le vicomte de Bondy, Mérilhou, Cubières.

Suppléants : MM. le comte Schramm, le comte de Mosbourg, Gay-Lussac, le comte Portalis.

Trois cents députés environ se sont réunis aujourd'hui dans la salle des conférences pour procéder au tirage au sort de la grande députation qui doit se rendre demain au-devant du roi. Le fauteuil de la présidence a été occupé par M. Laffitte, doyen d'âge. Les quatre secrétaires choisis parmi les députés les plus jeunes sont : MM. le comte de Sieyès, Saglio, de Morny et Persil. Les vingt membres composant la députation sont : MM. de Mornay, Siméon, Larochefoucauld, Laurans (de la Drôme), Larabit, Saint-Albin, Kœchlin, Estancelin, Galos, Gauthier (de la Loire), Bernard (de Rennes), Magnier de Maisonneuve, Crémieux, Molin, Cotelle, Allard, Carnot, Goury, Touringin-Silas, Guyet-Desfontaines.

A la fin de cette séance préparatoire, des conversations très animées se sont engagées dans les différents groupes des députés, au sujet du discours de la couronne et de la présidence. On croyait généralement que la politique intérieure l'emporterait dans le discours sur la politique extérieure, mais que ni l'une ni l'autre n'auraient rien de saillant, rien de positif, rien de nettement tracé. Après quelques phrases d'usage sur la tranquillité et la prospérité de la France, on se bornerait, disait-on, à annoncer quelques lois spéciales, et notamment celle sur le chemin de fer du Nord. On ferait ensuite des vœux pour la consolidation des deux trônes constitutionnels en Espagne et en Grèce; on mentionnerait le traité avec la Sardaigne, et on terminerait par quelques phrases relatives à l'ambassade en Chine et à la mission de Haïti. Pas un mot des négociations commerciales, ni avec l'Allemagne, ni avec la Belgique.

Quant à la question de la présidence, les avis sont très partagés. Toutefois, ce que nous avons entendu dire à cet égard nous permet de croire que cette question inquiète le ministère plus que ne le veut avouer le *Journal des Débats*. M. Dupin a pour lui la cour. On le croit plus capable de faire passer la loi sur la dotation que le ministère a pris l'engagement formel de présenter. Il conviendrait, en outre, mieux aux débats avec les légitimistes, auxquels les interpellations seront adressées aussitôt après la constitution définitive de la chambre. Cependant la majorité des conservateurs, tout en hésitant, semble pencher pour M. Sauzet. D'ici à peu de jours, nous saurons à quoi nous en tenir.

La chambre se réunit demain en séance royale et après-demain en séance publique pour procéder au tirage des bureaux.

REVUE DES JOURNAUX.

Il n'est plus douteux que des explications seront demandées dans la chambre aux cinq députés légitimistes qui ont été présenter leurs hommages au duc de Bordeaux. Le *Journal des Débats* contient ce matin un long article sur ce sujet. « La *Gazette de France*, dit le *Journal des Débats*, prétend que le serment prêté sous un principe populaire n'est rien et n'engage à rien Nous doutons que les députés carlistes eux-mêmes osent soutenir cette théorie que nous ne prendrons pas la peine de réfuter. » Le *Constitutionnel* pense qu'à la suite des explications demandées aux députés légitimistes, la chambre se bornera à formuler un blâme dans son adresse.

Le *Siècle*, d'un autre côté, affirme que, pour ne pas engager directement un conflit avec des hommes qui sont de force à se défendre et peut-être à tenir M. Guizot cloué sur la sellette, le ministère s'abstiendra de provoquer le blâme moral dont parle le *Constitutionnel*, mais, qu'en revanche, il sera présenté incessamment à la chambre un projet de loi portant des peines sévères contre quiconque se mettrait en rapport avec le prétendant. « Nous n'hésiterons pas, ajoute le *Siècle*, à combattre un tel projet de loi. »

La *Presse* jette un coup-d'œil sur le rôle que la France a joué au dehors depuis la clôture de la session dernière, et trouve en résumé que le bilan de notre politique extérieure est assez peu remarquable. « Attendre, laisser faire, accepter les événements de la main de Dieu, avec une attitude résignée, chercher à suffire jour par jour à la tâche courante, sans se préoccuper de l'avenir, tel a été généralement, dit la *Presse*, le caractère distinctif de notre politique extérieure. » C'est là une opinion que plus d'une fois nous avons émise nous-mêmes et à-peu-près dans les mêmes termes.

La *Presse* termine son article en disant que le bruit court en ce moment que le cabinet a mis à profit l'intervalle des deux sessions pour obtenir du gouvernement anglais la satisfaction que réclamaient les chambres relativement au droit de visite. Nous désirons, pour notre part, mais sans oser le croire, que ce bruit se confirme.

TURQUIE.

Les dernières nouvelles de Constantinople sont du 6. A cette date, la Porte et la diplomatie se préoccupaient presque exclusivement des affaires de la Grèce. Cette question devient de plus en plus importante. Deux principes se trouvent en présence. La Porte sacrifiera tout à ses rancunes contre la Grèce. La France et l'Angleterre ont résolu de profiter de la circonstance, mais elles s'opposeront à toute propagande. MM. Lyon et Piscatory ont des instructions identiques sur ce point.

La Turquie a reconnu les dispositions bienveillantes de ces deux puissances; M. de Bourqueney jouit surtout d'une grande faveur; quant à M. de Titoff, il a expliqué à Rifaat Pacha le but de son gouvernement, et le divan a repris confiance ; il compte sur la Russie bien plus que sur l'Angleterre et la France. Jusqu'à présent on aurait tort de se plaindre de la conduite du ministère grec.— M. Strafford Canning a eu avec le reis-effendi une conférence sur les affaires de la Grèce, et il est probable que M. de Bourqueney en aura une aussi.— La destitution de Nafiz-Pacha n'est d'aucune importance; l'affaire de l'Arménien Oraghim ne se présente pas d'une manière isolée.—Sous le ministère de Sarim-Effendi, lorsque Arif-Pacha était président du conseil de justice, un jeune Grec de Damas, qui s'était fait Turc, voulut rentrer dans le sein de la religion chrétienne, il fut condamné à mort; mais on l'exécuta à St-Jean-d'Acre. On craignait des troubles à Damas.—Ce fait est antérieur aux réclamations des puissances.

Il y a douze jours, un jeune Grec de 18 ans avait embrassé l'islamisme en Syrie; il voulut abjurer, même sans avoir été circoncis; il a été pendu. Voici la réponse de la Porte Ottomane à la France et à l'Angleterre sur l'affaire de l'Arménien Oraghim.On pense que Reschid Pacha partira le 8 décembre pour Paris; hier il a dîné chez M. de Bourqueney.

— La satisfaction promise à la France, relativement aux mauvais traitements qu'un négociant français a éprouvés à Alep, de la part des autorités turques, n'a pas encore été donnée; la lettre du grand visir concernant cette affaire vient seulement d'être expédiée.

—Une île située dans le golfe de Volo fait en ce moment le sujet d'une difficulté entre la Grèce et la Porte-Ottomane. Les Turcs s'en sont emparés, mais les Grecs la réclament. Leurs réclamations, toutefois, n'au-

---

Le pauvre auteur accouple tant bien que mal une trentaine de rimes. Alors le petit diable a encore pitié de sa peine, et se met à lui faire d'autres vers. Ils travaillent ainsi de compagnie jusqu'à la fin.

Cette critique de Molière est assez vraie; mais la faute des faiblesses de Corneille appartenait bien moins à ce grand génie qu'au système régnant de la tragédie, qui veut absolument qu'un petit amour se démène dans la pièce, qu'il y ait ou non place pour lui.

Corneille était né, comme Michel-Ange, pour peindre des natures cyclopéennes, et non pas des femmes; il lui faut des caractères grandioses, hyperboliques; quand il touche à son idéal de grandeur, alors il est chez lui, à son aise; son vers est simple et noble; *il est maître de lui comme de l'univers*.

La forme de Corneille a quelque chose de plus direct et de plus franc que celle de Racine. Son âme a aussi un son plus vaste, mais il ne faut l'entendre que sur les notes solennelles.

En écoutant Polyeucte, nous voudrions rencontrer quelque féroce païen par-là et le prier de nous prendre notre tête pour le salut de notre âme.

On sent que Corneille éprouve toujours l'enthousiasme des choses qu'il dit. Peut-être même a-t-il trop vu le sujet de Polyeucte en chrétien, et pas assez en dramaturge.Polyeucte nous semble trop détaché du monde, trop impatient du paradis : tenant plus fortement à la terre par les liens de son amour, se débattant mieux entre Dieu et le diable, il eût été moins grand, il eût été plus humain, partant plus dramatique.

Le drame n'existe que par la lutte : aussi l'intérêt se porte-t-il sur Pauline, cette veuve anticipée, prise et broyée entre personnes implacables, son père et son mari. Mlle Rachel a joué le rôle de Pauline avec un talent admirable; mais le véritable succès appartient à Beau- secret de sa faiblesse.

Et pourquoi ne dirions-nous pas toute notre pensée? Il eut trop de bon sens pour être poète. Il faut au moins un grain de folie, — deux ne seraient pas de trop, — pour oser ces sublimes coups d'Etat qui, en poésie, sont des chefs-d'œuvre. Il faut fuire l'auditoire, et non le subir. Malheureusement, M. Casimir Delavigne l'a subi. Il avait à choisir entre les suffrages des banquiers et des poètes : il s'est soumis aux banquiers.

On ne saurait trop le répéter, on n'a pas en art de plus grand ennemi que le bon sens. Qu'a donc jamais fait le bon sens de si respectable ? Le poète doit inventer ; que peut inventer le bon sens? Celui ci ne doit avoir que l'office d'une brosse qui est chargée d'enlever la poussière des habits. Il doit brosser nos vers, rien de plus. Il ne connaît rien de plus déraisonnable que le bon sens, il détruit ou empêche toutes les grandes œuvres.

Après le bon sens, c'est l'imitation qu'il faut surtout répudier. Les *Enfants d'Edouard* sont des reflets d'une de ces immortelles planètes qui tournoient dans le ciel de Shakespear. Certes, la pièce de Casimir Delavigne a de l'esprit, des vers bien faits, un caractère heureux, celui du joueur Tyrrel, mais on n'aime pas à voir refaire les œuvres que l'on admire le plus. En écoutant la pièce on lit un autre livre, celui qui a fourni le sujet de la pièce. On est tenté de prendre le nouveau drame au collet, comme un voleur de l'ancien.

Mais nous nous reprochons presque les critiques qui tombent comme ces froides brumes de décembre sur une fosse à peine fermée.On a beau faire, on a beau se compter, quand un poète disparaît, on se sent triste, car il se fait un vide. On voit bien les talents qui meurent, on ne voit pas ceux qui naissent.

sur le pont du navire anglais, nous vîmes *le Vengeur* abandonné s'enfoncer lentement sous les flots. Après quoi nous allâmes expier notre glorieuse défense sur les pontons. Nous fûmes les premiers prisonniers échangés à la paix d'Amiens.

Ainsi donc, les vers de Lebrun : *Sous le flot qui les couvre*, etc., ne sont pas plus vrais que la pièce du Cirque-Olympique. Mais qu'importe la vérité? On nous a présenté une série de décors vraiment fantastiques; des choses à croire rêver tout debout; des vaisseaux en chair et en os, sous toutes voiles, et courant des bordées dans un vaste océan, où tout-à-l'heure piétinaient de simples bipèdes comme vous et moi. Pour le dessert, on a servi des coups de canon à discrétion, une atmosphère de poudre et la *Marseillaise*.

Et le vaisseau s'enfonçait au milieu d'un nuage. Successivement la mer noyait les gueules de canon et faisait rentrer le boulet dans leur gorge. La fusillade continuait, et, au milieu de la fusillade, la *Marseillaise* prenait lentement son bain de pied.

Cinquième acte de L'ANNÉE. — Il n'y a que cet acte-là qui nous amuse moins à la représentation. Voilà le dénouement d'une de ces cinquante comédies, plus ou moins, que nous voyons tous jouer et que nous jouons tous. Est-elle bonne, cette pièce d'*Une Année?* Devons-nous l'applaudir ou la siffler ?

Qu'a-t-il été fait ou dit de bon, de grand, d'honnête et d'utile. Tous comédiens tant que vous êtes, ministres, pairs de France, députés, journalistes, écrivains, fonctionnaires, magistrats, mettez la main sur votre cœur et dites-vous : Quelles nouvelles leçons nous laisse en partant l'année qui fuit, quelles grandes œuvres ont été faites, quelles volontés de Dieu accomplies, quelles misères étanchées? Voici une année dont nous venons tous de donner notre démission. Pouvons-nous aller mettre notre

ont aucune importance tant que les trois puissances protectrices ne les auront pas appuyées.

ESPAGNE.

A Madrid, le 20 décembre, on annonçait que le duc de Rivas allait remplir les fonctions d'ambassadeur à Naples. Les bruits de dissolution des cortès avaient cessé. Le ministère se flattait d'être appuyé par une majorité qui lui permettrait de marcher. Déjà on signalait, comme un renfort certain, neuf nouveaux députés de la Catalogne appartenant tous à l'opinion modérée. A la Corogne, six députés de la même opinion avaient été également élus. On s'attendait à voir paraître dans la *Gazette* une ordonnance rétablissant les droits de barrières.

—Une commission est désignée, par les soins de M. Carrasco, pour réaliser les projets du ministère sur les contributions, leur répartition, leurs rentrées. L'exécution du traité de Salamanca, dont on a fait tant de bruit, est rejetée sans retour : le cabinet est fermement résolu à ne pas distraire les biens nationaux de la destination que la loi leur a donnée. Ils doivent servir tous intégralement d'hypothèque aux créanciers de l'Etat, et leur produit être appliqué au paiement des intérêts et à l'extinction de la dette.

Les députés et sénateurs de la Galice se sont réunis pour aviser aux moyens d'améliorer les routes qui conduisent de cette province à la capitale, trajet qui ne dure pas moins aujourd'hui de 15 à 20 jours, au milieu de mille inconvénients déplorables. D'un autre côté, la maison Lara, d'Alicante, sollicite du pouvoir l'autorisation d'établir un chemin de fer de cette ville à la capitale, au moyen d'une société anonyme et sous certaines conditions qu'elle soumet aux modifications de l'autorité.

INTERIEUR.

— Par ordonnance royale du 25 décembre, M. Vivien, membre de la chambre des députés, a été nommé conseiller d'Etat en service ordinaire, en remplacement de M. Dumon, nommé ministre des travaux publics.

Par arrêté de M. le garde des sceaux, en date du 25, M. Vivien a été attaché au comité de législation, et nommé vice-président de ce comité.

— Le conseil général de la Banque vient de fixer à 56 francs le dividende du deuxième semestre de 1843. Ce dividende sera payé à bureau ouvert, à l'hôtel de la Banque, à partir du mardi 2 janvier prochain. Les actionnaires peuvent envoyer des fondés de pouvoir pour recevoir et signer les émargements. (*Messager*.)

— MM. Schneider frères, du Creuzot, viennent d'être déclarés adjudicataires de 11,000 rails et de la fourniture de 44,000 coussinets, pour le chemin de fer de Dijon à Châlons. (*Côte-d'Or.*)

Faits divers.

Le *Moniteur* n'a pas paru aujourd'hui à cause de la fête de Noël. Le *Journal des Débats* publie une nouvelle importante de l'Asie centrale, apportée par le courrier d'Alexandrie. Dost-Mohamed aurait été assassiné à Caboul par l'ordre du khan de Bockara, qui prend le titre de prince des croyants.

— On écrit de Stockholm, 12 décembre, qu'un traité de commerce a été conclu entre la Suède et la Belgique.

— On écrit de Josselin, le 21, à l'*Auxiliaire breton* :

« J'apprends à l'instant qu'une nouvelle attaque à main armée contre la gendarmerie vient d'avoir lieu dans les environs. Hier, des gendarmes faisant une tournée dans la commune de Saint-Aloestre arrivèrent près d'une ferme d'où sortirent dix hommes armés qui firent feu sur eux et prirent aussitôt la fuite. Les gendarmes ripostèrent, et l'un des assaillants tomba mortellement blessé. On a trouvé sur cet homme, encore inconnu, de la poudre et des balles. »

— Le fonds de 2,500,000 fr. que doit former le budget de la ligue contre la loi des céréales pour l'année 1844, est déjà réalisé en partie.

En tête des souscripteurs figure M. Marshall pour 12,500 fr. ; MM. Fielden frères, de Todmorden, pour 5,000 fr.

D'un autre côté, il vient de se former une association destinée à contre-balancer les efforts de la ligue dans le comté d'Essex.

— Ce soir, à l'Odéon, sans remise, première représentation d'*André Chénier*, qui devait être donnée hier, et qu'une indisposition a fait ajourner.

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. DUMAS.

Séance du 26 décembre 1843.

SOMMAIRE. *Chimie :* Analyse de l'air dissous par l'eau de mer, par M. Morren. — Sur le salicylate de méthylène et l'éther salicylique, par M. Cahours. — Sur la production artificielle de l'aniline, par M. Laurent. — D'un nouvel acide obtenu par l'action de l'ammoniaque sur les huiles et les graisses. — *Physiologie :* Recherches sur l'incubation, par M. Baudrimont. — Recherches sur la température chez les enfants, par M. Roger. — Expériences sur la circulation sanguine, par M. Ducros. — Influence de l'alimentation sur la fécondité, par M. Bellingeri. — *Communications diverses.*

De nombreuses expériences ont été renouvelées dans ces derniers temps pour déterminer avec précision la composition de l'air atmosphérique. Les analyses de MM. Boussingault et Dumas, faites par des procédés plus exacts que ceux que pouvait employer Lavoisier, le premier qui se soit occupé de cette importante question, ont démontré que si l'air n'était pas absolument composé comme l'avait trouvé cet illustre chimiste, la formule donnée il y a cinquante ans ne devait pas être profondément modifiée. L'élan donné par MM. Boussingault et Dumas a conduit un grand nombre de chimistes à étudier la composition de l'air sur les différents points du globe et à différentes hauteurs dans l'atmosphère. Il y a quelques mois, M. Léwy a communiqué à l'Académie les analyses qu'il a faites de l'air pris au-dessus de la mer. M. Léwy a trouvé que la composition de cet air différait notablement de celle de l'air qui baigne le continent. Ce résultat a conduit M. Morren, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, à analyser l'air dissous dans l'eau de la mer. Comme il a trouvé que celui-ci contenait notablement plus d'oxygène et plus d'acide carbonique que l'air dissous par l'eau douce des rivières, on doit en conclure que c'est à la dissolution excédante de l'oxygène qu'il faut attribuer la diminution notable de la proportion de ce gaz dans l'air de l'Océan.

M. Morren a de plus constaté que la composition de l'air dissous dans l'eau de mer varie soit à différentes heures du jour, soit à

sent, présente une composition identique à celle du salicylate de méthylène, ou d'esprit de bois. C'est le premier exemple d'un corps organique produit par la vie végétale et par les arts ; une chose remarquable d'ailleurs, c'est que l'action du feu engendre l'esprit de bois.

Cette huile est en outre isomère avec l'acide anisique et l'acide indigotique. Ces corps produisent les mêmes dérivés. Considérant d'ailleurs que l'étude de l'éther salicylique, de l'alcool et de l'esprit de bois, offre des relations inattendues avec beaucoup d'autres corps d'origine organique, comme la salicine, la coumarine, l'indigo, le phényle, l'essence d'anis, M. Cahours pense qu'avec un petit nombre de formules ou radicaux, on peut obtenir, par des substitutions régulières et prévues à l'avance, un grand nombre de corps appartenant à la chimie organique.

— Cette conclusion, certainement bien juste et bien réelle de M. Cahours, nous conduit tout naturellement à parler de la note qu'a remise M. Pelouze au nom de M. Laurent. A la différence de M. Cahours et de l'école de M. Dumas, qui, à l'exemple de son illustre chef, veut bien admettre et prôner aujourd'hui la théorie des substitutions et des radicaux ou des types, M. Laurent a inventé cette théorie, et a lutté long-temps pour la faire adopter contre l'incrédulité de ceux-là même qui la présentent comme conséquence de leurs propres travaux.

C'est à M. Laurent qu'on doit d'avoir imaginé que les composés organiques sont formés de groupes de molécules, qui peuvent être remplacées par des molécules équivalentes, sans que les propriétés fondamentales des groupes soient altérées. En partant de ce principe, M. Laurent a pensé que l'aniline, base organique qui a la plus grande analogie avec la quinoline et avec l'alcali du tabac, et que M. Fritsché a découverte, devait provenir de la réaction de l'ammoniaque sur l'acide phénique. MM. Laurent et Hoffman ont vérifié par l'expérience les conséquences de la théorie. Du phénate d'ammonium, renfermé dans un tube de verre très épais, fermé à la lampe, et exposé durant trois semaines environ dans un four dont la température variait entre 100 et 300 degrés, a donné une grande quantité d'aniline. De telles expériences sont, sans aucun doute, de nature à faire admettre un grand nombre des groupes imaginés par M. Laurent. Nous souhaitons vivement que, l'analyse aidant, sa théorie plus ou moins modifiée vienne mettre quelqu'ordre dans les composés innombrables de la chimie organique.

— M. Boullay a lu un Mémoire sur la production d'un nouvel acide obtenu par l'action de l'ammoniaque sur les huiles et les graisses. C'est en faisant passer un courant de gaz ammoniac à travers les huiles, ou en faisant agir l'alcool saturé d'ammoniaque, que M. Boullay a observé la naissance de cet acide qu'il appelle *margaramide*, et qui est le premier amide artificiel qui provienne des corps gras, dont les réactions avec l'ammoniaque n'avaient pas été étudiées depuis M. Chevreul. Les huiles grasses se trouvent rattachées par cette expérience, aux huiles volatiles qui éprouvent de la part de l'ammoniaque des réactions analogues, comme les essences de canelle, de girofle, d'amandes amères, etc.

— *Physiologie.* — C'est sans contredit une des questions les plus difficiles que l'étude des circonstances qui se passent dans l'incubation des œufs. Déjà on peut considérer comme décrites la plupart des circonstances de la germination des plantes, mais on ne connait sur la vie fœtale, à part les travaux anatomiques et embryogéniques, que quelques observations positives de Bischoff, Ermann, le docteur Prount, MM. Dumas et Prévost, sur les phénomènes qui se passent durant l'incubation. Le seul fait bien certain jusqu'à ce jour était la perte de poids éprouvée par l'œuf.

M. Baudrimont a constaté par l'analyse chimique que l'oxygène est indispensable à l'évolution organique des embryons contenus dans les œufs des poules, et cette conclusion peut s'étendre à tous les animaux, d'après des expériences tentées sur des œufs de pintade, de paon, de faisan et de canard.

Les œufs perdent de l'eau, et cette perte paraît indispensable à la transformation des éléments de l'œuf.

Il y a, pendant l'incubation, combustion de carbone et d'hydrogène, et l'air est indispensable à la production de ce phénomène, de telle sorte qu'il faut en conclure que les œufs respirent à la manière des animaux, à moins que l'azote ne joue quelque rôle que M. Baudrimont n'a pu trouver. La combustion qui se manifeste, démontre aussi que les œufs doivent avoir une chaleur propre, indépendante de la chaleur communiquée par la mère. Cette conséquence donne un grand poids à l'observation de M. Valenciennes, que l'on avait mise en doute, sur la chaleur des œufs de serpent.

— *De la température chez les enfants à l'état physiologique et pathologique.*—L'auteur de ce Mémoire, M. le docteur Roger, commence par faire observer qu'une chaleur ou un froid de 40 degrés centigrades font à peine varier d'un degré la température de l'homme, tandis qu'un simple accès de fièvre fait plus à cet égard que les influences atmosphériques les plus puissantes. L'étude de la température du corps humain dans l'état pathologique a occupé MM. Bouillaud, Donné, Piorry, et surtout M. Andral. Ce dernier professeur a présenté des lois générales déduites d'observations nombreuses, mais qui n'ont été faites que sur des adultes. Les observations de M. Roger portent, au contraire, sur les modifications de la chaleur animale dans les maladies de l'enfance. Le travail de ce médecin se fonde sur six à sept cents expériences thermométriques. En voici les principaux résultats :

Au moment de la naissance, l'enfant a (contrairement à l'assertion d'Edwards) une température au moins égale à celle qu'il aura quelques jours et même quelques années plus tard. Immédiatement après l'expulsion du fœtus, le thermomètre placé dans le creux de l'aisselle a marqué 37° 75 dans une première expérience, et 36° 75 dans une seconde. La température des enfants était supérieure d'un demi-degré et même d'un degré à celle de la mère. Au bout de quelques minutes, la température du nouveau-né descend à 36° et même 35° 25 ; mais dès le lendemain elle s'est relevée à son niveau primitif. Sur trente-trois enfants âgés de un à sept jours, la température moyenne a été de 37° 08 ; elle a oscillé entre 36° et 39°. A mesure que les enfants avancent en âge, les oscillations de la température sont moins étendues : sur vingt-cinq sujets âgés de quatre mois à quatorze ans, les deux extrêmes ont été 36° 75 et 37° 75.

M. Andral a trouvé chez les adultes que les variations occasionnées dans la température animale par la maladie donnaient pour

Dans les maladies cérébrales, les variations de la température sont très grandes, ordinairement avec augmentation.

Les maladies où la température reste normale sont : l'hydropisie, les tubercules, la coqueluche, etc.

Une maladie remarquable par l'abaissement de la température qu'elle détermine, est l'œdème des nouveau-nés. La moyenne a été trouvée de 32° 26 ; et quelquefois le thermomètre placé sous l'aisselle s'est abaissé à 26°, à 25°, et même à 23°.

L'auteur tire de ses expériences quelques inductions pratiques. Ainsi, lorsque, chez un enfant dont le pouls ne dépasse pas cent pulsations, le thermomètre marque 40° ou 41, on peut, suivant lui, diagnostiquer presque à coup sûr une fièvre typhoïde. Cet accroissement de température est un des bons moyens de différencier la dothinentérie de l'entérite simple.

Les conclusions de M. Roger nous paraissent quelquefois hasardées. Sur des points à l'égard desquels il était facile de répéter les expériences par centaines, par exemple lorsqu'il s'agissait de constater la température de l'enfant au moment de la naissance, M. Roger se contente de deux observations, et il prend une moyenne entre elles. Ce n'est point là procéder sérieusement.

— *Sur la circulation sanguine*, nouvelles notes de M. Ducros.— Ce médecin, dont nous sommes à-peu près les seuls dans la presse à mentionner les fréquentes communications à l'Académie, a remis, le 4 du courant, un paquet cacheté. Il en demande aujourd'hui l'ouverture, par une lettre qui est accompagnée d'un nouveau Mémoire. Tous ces travaux ont pour objet d'établir le rôle important que joue l'électricité dans la circulation sanguine. Suivant M. Ducros, c'est là la principale force qui préside au mouvement du sang dans les vaisseaux et dans le cœur lui-même. Doués d'une même électricité, électricité positive, les globules sanguins se repoussent : plus cette électricité est prononcée, plus la circulation est active. Aussi augmente-on l'activité circulatoire en mettant sur une membrane animale une substance alcaline, par exemple de l'ammoniaque assez étendue d'eau pour ne pas brûler le tissu vivant ; on la diminue au contraire, jusqu'à l'arrêter même complètement, par l'application des acides. Dans le premier cas, l'électricité positive des globules s'accroît de celle que lui communique l'alcali ; dans le second, elle est neutralisée par l'électricité négative de l'acide employé.

Quoi qu'il en soit, les deux Mémoires actuels de M. Ducros ont pour objet des mouvements de recul des globules sanguins, mouvements qu'il a observés dans les vaisseaux capillaires de la membrane interdigitale sur une grenouille. Avant fixé la patte de cet animal, il vit au microscope, dans la membrane transparente qui unit les doigts, des courants d'arrivée et de retour des globules sanguins. Ces courants étaient extrêmement nombreux. Mais à peine M. Ducros eût-il opéré la torsion de la cuisse de la grenouille, de manière à empêcher presque entièrement la circulation dans le membre, qu'il n'aperçut plus que deux ou trois courants ; et alors les globules sanguins arrivés au milieu du trajet des vaisseaux parcourus, reculaient soudain, et remontaient leur propre cours ; puis ils revenaient, exécutant ainsi un mouvement de va-et-vient aussi long-temps que la torsion du membre existait.

Le mouvement de recul résulterait, d'après l'explication de M. Ducros, de ce que les globules inférieurs auraient assez perdu de leur électricité positive pour être attirés momentanément par les globules supérieurs, qui les repousseraient ensuite une fois que la différence de leur état électrique aurait cessé. L'auteur considère cette expérience comme venant tout-à-fait à l'appui de sa théorie de la circulation.

Si les mouvements musculaires activent sa circulation vers les parties qui sont le siège de ces mouvements, c'est surtout, dit M. Ducros, en vertu d'une action électrique. On peut de même augmenter l'activité circulatoire par une communication d'électricité positive. Ainsi, dit encore M. Ducros, que l'on applique à des jambes froides, où la circulation est ralentie, des plaques métalliques laminées d'étain, et l'on rappellera le sang et la chaleur dans le membre.

Si les explications de M. Ducros paraissent aventurées quelquefois, il n'est pas moins vrai que cet expérimentateur est entré dans une voie qui peut conduire à des résultats neufs et féconds.

— *Influence du régime alimentaire sur la fécondité*, — A propos d'un rapport fait à l'académie des sciences morales, par M. Villermé, sur l'ouvrage de M. Doubleday : *De la véritable loi de la population*, M. Bellingeri rappelle qu'il a lui-même présenté à l'académie des sciences en 1842, un mémoire intitulé : *De l'influence de l'alimentation sur la fécondité*. Il adresse aujourd'hui un nouveau mémoire dans lequel il examine l'influence de l'usage du vin sur la génération. Le physiologiste italien, comme l'économiste anglais, conclut en somme qu'une nourriture abondante et substantielle est loin de favoriser la fécondité. M. Doubleday établit dans son livre que chaque espèce se multiplie avec plus ou moins d'activité suivant qu'elle est ou non menacée de s'éteindre, surtout quand ce danger provient d'une diminution dans ses aliments. Il a trouvé que cette loi se vérifiait parfaitement dans l'espèce humaine.

Communications diverses. — Nous sommes en retard pour les travaux de géologie présentés à l'Académie des sciences, mais nous profiterons de la première occasion pour parler des intéressantes observations de M. Leymerie sur la constitution du terrain jurassique du département de l'Aube, et de M. Collegno sur la nature des terrains secondaires des Alpes italiennes.

M. Camille Montagne a aussi communiqué des observations sur la structure et la fructification des genres ctenodus, delisea, et lenormandia de la famille des floridées ; le défaut d'espace nous empêche d'en rendre compte.

Enfin, M. Scattenmann a envoyé la description détaillée des essais de son rouleau compresseur sur les chaussées des Champs-Elysées. Ces essais demandent un examen approfondi. B. et P.

BOURSE DU 26 DÉCEMBRE.

Ainsi que nous l'avions prévu, la reprise des chemins de fer a continué avec beaucoup de fermeté.

Le 3 0/0, toujours très demandé, atteste un dévouement que l'on aurait pu croire comblé, mais qui paraît actuellement devoir mener les fonds en grande hausse pour le mois prochain.

Au comptant. Autriche, 395. — B. belge, 757-50. — Hollande,

Chemins de Fer.

St-Germain . .	» »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr. .	312 50	» »	» »	— »
dº R. G. . .	161 25	166 25	H. 6 25	— 170, 167 50.
Orléans	805 »	813 75	H. 17 50	— 807 50 815
Strasb. à Bâle.	211 25	212 50	» »	— 211 25, 213 75, 211 25.
Rouen.	805 »	807 50	H. 15 »	— 805, 812 50, 806 25.
Havre.	620 »	622 50	H. 10 »	— 617 50, 625, 621 25.

Fonds Étrangers.

5 0/0 Belge 1840.	107 1/4	» »	H. 1/8 »	Londres, 24 décembre.
— Portugais. .	44 3/8	» »	B. 1/8 »	Dimanche.
Esp. D. active.	28 3/4	28 5/8	B. 3/8 »	Bourse fermée.
5 0/0 Naples. .	106 60	106 70	H. 0 10	
— Romain. .	104 1/4	» »	B. 1/2 »	
Obl. Piemont. .	1195 »	» »	» »	
Emp. d'Haïti .	470 »	» »	B. 1 »	

Spectacles du 27 décembre.

» h. »|» **OPÉRA** — Dom Sébastien.
7 h. »|» **THEATRE-FRANÇAIS** — Une Chaîne. Le Mari de la veuve.
» h. »|» **ITALIENS** —
» h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Mina. Richard.
» h. »|» **ODÉON.** — 1re de; Chénier.
7 h. »|» **VAUDEVILLE** — Hermance. L'Homme blasé. Une Idée.
6 h. 1/4 **VARIÉTÉS.** — Roquefinette. Le Gamin. Paris dans la comète. Chans.
» h. »|» **PALAIS ROYAL.** — Grisettes. Chans. Carabas. Mlle Daugeville. Paris.
6 h. »|» **GYMNASE** — Manon. Angélique. Rigolette. Daniel. L'Italien.
6 h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.** — Barbier du roi d'Aragon. Les Marquises.
6 h. 1/4 **GAITE.** — Stella. La Carotte.
» h. »|» **AMBIGU-COMIQUE** — Les Bohémiens.
» h. »|» **COMTE.** — Un Paysan. Ricochets. Henri IV. Fanfan.
» h. »|» **CIRQUE.** — Morin. Les Guides. Le Vengeur.

BULLETIN AGRICOLE.

Nous donnons à dater d'aujourd'hui une disposition nouvelle et une extension plus grande au bulletin agricole; le tableau du cours des céréales est remplacé par la liste des mercuriales dans un ordre nouveau. A partir de demain, le bulletin recevra sa forme définitive.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

Halle de Paris du 26 décembre.
Arrivages : 2,927 quint. 50 kilog.
Restant à la halle, 6,467 quint. 76 kilog.
Cours moyen : 38-10. Cours-taxe: 37-37.
Différence de ces cours et de ceux d'hier : Cours moyen, hausse de 90 c.—Cours-taxe, hausse de 18 c.

Gruaux,	12 quint.	35 kilog.	de 51-00 à 54-55
1re marque,	476	93	38-20 à 40-50
2e	296	66	36-25 à 37-90
3e	48	73	31-20 à 33-75
4e	4	14	25-50 à 26-10
Ventes à livrer :	1,251	60	33-60 à 40-75

Total des ventes, 2,188 quint. 70 kilog.

Céréales. Froment, l'hect. vieux, premier choix, 21-32 à 22 fr. l'hect; nouveau, 20-66 à 21-32; première qualité, 20-32 à 20-66; deuxième, 19-32 à 20; troisième, 18 à 18-66. Blés inférieurs, 16-66 à 17-32.

Seigle. Première qualité, 12 à 12-32; deuxième, 11-32 à 11-66.

Orge. Première qualité, 10-66 à 11; deuxième, 10 à 10-32.

Avoine. Premier choix, 8 33 à 8-83; première qualité, 7-83 à 8; deuxième, 7-50 à 7-66; inférieure, 7-23 à 7-50.

SOISSONS, 23 décembre. *Froment* nouveau, première qualité, 18-30 à 19-30; deuxième, 17 60 à 18-07; troisième, 17-30 à 17-50. Seigle nouveau, 10 à 10-32. Avoine, 6 à 6 38.

VILLERS-COTTRETS, 21 décembre. *Froment*, première qualité, 18 fr. l'hectol.; deuxième, 17. *Seigle*, 10 fr. *Avoine* 8-07 à 8-46. Tendance à la hausse.

VIC-SUR-AISNE, 20 décembre. *Froment*, première qualité, 18-46 à 18-84; deuxième qualité, 17-69 à 18-30; troisième, 16-92 à 17-60. *Seigle*. 9-60 à 10. *Avoine*, 6-10 à 6-38.

GRAY. *Froment*, de 20-75 à 22-50. *Orge*, 14-50. *Avoine*, 8 à 8-75.

SAINTE-MÉNÉHOULD, 23 décembre. *Froment* nouveau, première qualité, 15-71; deuxième qual., 14-31. *Seigle*, 8-97. *Orge*, 8 65. *Avoine*. première qual., 5-61; deuxième, 5-15.

BESANÇON. *Froment*, 19 fr. 40 c. l'hectol. *Avoine* nouvelle, 7-90.

LOUVIERS, 23 décembre. *Froment*, 20-63. *Seigle*, 12-60 *Orge*, 11-11. *Avoine*, 7-55.

FONTENAY, 23 décembre. *Froment* nouveau, 16-90. *Seigle* nouveau, 13 fr. *Orge*, 10 40. *Avoine* 6-50.

ANGOULÊME, 23 décembre. *Froment*, 22-25 les 80 kilog.

PÉRIGUEUX, 23 décembre. *Froment*, 21 15. *Maïs*, 12 fr. *Avoine*, 8-60.

MARSEILLE, 23 décembre. *Froment, consommation*. Tuzelle blanche, 26-87 à 27-60. Saisette, 26 31. Richelle de Naples, 25 à 25 31. Pologne, 20 à 20-31.

Blés étrangers en entrepôt. Froment de Pologne, 13-12 à 13 75. Marianopoli tendre, 12-18. Danube, 10 87 à 11-56. Romélie, 10-62 à 11-56. Ismaïl dur, 13-12.

Taxes du pain. SAINTE-MÉNÉHOULD. Première qualité, 28 c. le kilog.; deuxième, 26 c; troisième, 22 c. le kilog.

LOUVIERS. Première qualité, 31 c. 1/4; deuxième, 26 c. 1/4.

LE NEUBOURG (Eure). Première qualité, 33 1/3, deuxième, 30 c.

GRAY (Haute-Saône). Première qualité, 36 c. 2/3; deuxième qualité, 30 c.

Cette taxe est inférieure à la précédente de 5 c. par 3 kilog.

LONS-LE-SAULNIER. Le pesage officiel des grains pour servir de base à la taxe du pain, a donné les résultats suivants :

Froment, première qualité, 74 kilog. 570 gr.; deuxième qualité, 72 kilog. 630 gr; troisième qualité, 70 kilog. 770 gr. l'hectol.

Avoine, 43 kilog. 630 gr. l'hect.

Le froment de 1842 pesait 4 kilog. de plus, et l'avoine 1 kilog. de plus par hectolitre.

Dans une lettre adressée le 22 décembre à la *Sentinelle des Pyrénées*, nous remarquons le rapprochement suivant :

Taxe du pain du 8 décembre :		Taxe du pain du 15 décembre :	
Prix du froment :	22 fr. 03 c.	Prix du froment :	22 fr. 42 c.
Prix du pain, 1re qual.	42 c. 1/2.	Prix du pain, 1re qual.	40 c.
2me	37 c. 1/2.	2e	35 c.
3me	32 c. 1/2.	3e	30 c.

Pendant que le froment hausse de prix, la taxe du pain est abaissée. Nous aurions, pour notre compte, de fréquentes occasions de relever de semblables anomalies.

Nos lecteurs voudront bien se souvenir qu'en raison des deux jours fériés qui précèdent, notre correspondance n'a pu nous apporter aujourd'hui qu'un petit nombre de mercuriales des marchés des départements.

Vins. Les propriétaires du Bas-Languedoc, ayant vendu une grande partie de leurs vins, ont des prétentions très élevées pour ce qui leur reste; il en est de même dans le Roussillon. A Rivesaltes, les vendeurs se montrent inabordables par cela seul qu'on veut s'aboucher avec eux; si on leur offre 23 fr., ils en demandent 25 et en font successivement de même pour toutes les avances qui leur sont faites. Les vins de Costière sont descendus aux prix de 105, 108 et 110 fr.

Les affaires sur les vins de côte du Rhône ont moins d'activité; les prix restent comme précédemment, à 70 fr. la pièce.

Spiritueux. BORDEAUX, 23 décembre. Eau-de-vie d'Armagnac, 88 fr. 50 c.; esprit 3/6, 83 fr.

MARSEILLE, 23 décembre. 3/6 à livrer, quatre premiers mois 1844, 85 fr. l'hect; eau-de-vie, 53 à 54 fr.; 3/6 de marc, 60 fr. 50 c.

Huiles de graines. — CAMBRAI, 23 décembre. Quoique la demande sur cet article soit un peu moins active, les prix se soutiennent, sans tendance à la baisse.

Huile de colza. 81 fr. à 81-50. OEillette, 56 fr. OEillette clarifiée, 1re qualité, 85 à 86 fr.

LILLE, 23 décembre. Huile de colza, 81 à 81-25. Lin, 73-50 à 74 fr. Chanvre, 77. Cameline, 76-50. Huile épurée pour quinquets, 86-25. Huile de colza très demandée.

BAILLEUL. Huile de colza, 81-25. OEillette rousse, 76. Cameline, 75 50. Lin, 75-50.

Graines oléagineuses. — CAMBRAI. OEillette, 20 à 24-75; colza, 22 à 24-56; lin, 18 à 20; cameline, 18 à 20.

LILLE. Colza, 18 à 26; œillette, 19 à 21; lin, 18 à 22-50; cameline, 17 à 21; chanvre, 11 à 14.

BAILLEUL. Colza, 21 à 21-75; œillette, 20 à 21-50; lin, 18 à 21-50, cameline, 20 à 20-50.

A Bayonne, l'huile de noix vaut 66 fr. l'hectol. L'huile de lin, 50 fr.; œillette, 80 fr.; colza épuré, 65 à 70 fr.

MARSEILLE, 23 décembre. *Graine de sésame* de Syrie, livrable au 15 janvier, 44 fr. à 44-50 les 100 kilog.

Huiles d'olives comestibles, première qualité, rivière de Gênes, 140 fr. 62 c; deuxième 131 fr. Bouches-du-Rhône, qualité supérieure, 176 à 184 fr. les 100 kilog.

Safran d'Espagne, 92 fr. le kilog.

Produits animaux.

LA CHAPELLE SAINT DENIS. 26 décembre. Marché aux veaux, 91 amenés, tous vendus, sans renvoi, première qualité, 1-50; deuxième, 1-20 le kilog. sur pied.

Vaches grasses, 95 amenées, toutes vendues, 1 fr. le kilogramme sur pied.

Taureaux, 7 amenés, tous vendus, 90 c. le kilogramme sur pied.

Vaches laitières, 102 amenées, presque toutes vendues; prix inconnus.

PARIS. Halle aux veaux, amenés 748. Vendus, 723. Renvoi. 25. Première qualité, 1 fr 60 c. Deuxième, 1-40. Troisième, 1 20.

Vaches grasses, 83 amenées, toutes vendues. Première qualité, 1 fr. 26 c Deuxième, 1 04. Troisième, 84.

COULOMMIERS. Veaux gras vendus, 168, première qualité, 1-44; deuxième, 1 32; troisième, 1 20. Veaux d'élève, 107, vendus de 15 fr. à 27 fr. la pièce Porcs, 88 grands, vendus de 37 à 48 fr. la pièce; 67 petits, de 8 à 9 fr.

Vente de chevaux à Pompadour. Il y avait un nombreux concours d'amateurs. 8 juments ou pouliches vendues ont produit 8,745 fr. Toutes ont été achetées par des éleveurs de la Haute-Vienne. 5 de ces juments ont dépassé 1,000 fr.; l'une d'elles a été vendue 1,675 fr. Warda, vieille bête de 23 ans, borgne, a obtenu 705 fr., parce qu'elle est pleine. Toutes ces juments, vendues à titre, d'encouragement, sont de pur sang arabe.

Cire. BAYONNE, 22 décembre. Cire jaune des Landes, 1re qual., 4 fr. à 4-20 le kil.; cire du Périgord et du Limousin, 3-90; cire blanche en grains, 4 20 à 4-70; id. en galettes, 4-60.

Jambons de Bayonne, 60 fr. les 50 kilog. *Lard*, 54 fr.

Cuirs verts en poil, bœuf, 43 à 44 fr. les 50 kilog. Cuirs secs en poil, bœuf, 90 fr.; veau, 100 à 110 fr.

MARSEILLE. Cuirs en poil du Sénégal, bœuf, 70 à 84 fr. les 50 kilog. Cuirs salés d'Alger, 41 fr.

Saindoux, 47-80. Suif de Toscane, 60 fr. A. Y.

L'un des Gerants : F. CANTAGREL.

Au moment où la lutte entre le clergé catholique et l'Université occupe si vivement l'attention publique, on lira avec intérêt l'ouvrage que vient de publier M. Charles Lemaire, sous ce titre : *Initiation à la Philosophie de la liberté*. Ce livre, qui touche à toutes les questions les plus élevées de la religion, de la morale et de la politique, sera, par les discussions qu'il soulèvera nécessairement, un des incidents les plus importants du combat engagé entre le dogme et la philosophie. M. Pagnerre, l'éditeur de cet ouvrage, vient aussi de publier le travail de M. Arago sur les *Fortifications de Paris*; celui de M. de Lamartine sur *l'Etat, l'Eglise et l'Enseignement*; la première édition de *l'Almanach populaire*, et la deuxième de *l'Almanach de l'Illustration*.

—Le volume qui vient de paraître : *La Vérité sur les Jésuites et sur leur doctrine*, est appelé au plus grand succès. Ce n'est pas une apologie, ce n'est pas une diatribe comme celles des adversaires de l'Eglise : c'est une sincère défense de la vérité historique. L'auteur ne prend parti ni pour ni contre les jésuites; il réfute les assertions des protestants et des philosophes et des protestants amis de la vérité. On ne saurait trop encourager une telle publication qui montre l'institut de saint Ignace sous son véritable jour. MM. Michelet, Quinet, Libri, Dupin, Alloury, Lacretelle et autres ont trouvé un véritable adversaire dans l'auteur de *la Vérité sur les Jésuites*. Nous ne savons pas même comment ils pourront répondre à des faits si authentiques, à des témoignages qu'on ne peut récuser. Les ennemis des jésuites sont réduits au silence par l'histoire même qu'ils invoquent, par les *Constitutions* de l'Ordre qu'ils ont citées si mal à propos et à la manière de Voltaire. Ce livre doit faire sensation et s'adresse à tout le monde.

— M. Sauvage Hardy publie à la librairie Capelle un projet de loi sur les sociétés en commandite dont les bases seraient l'examen préalable, l'intervention du ministère public et l'exercice par les employés des contributions indirectes.

— Un établissement nouveau et cependant de première ligne, que nous indiquerons aux étrangers, est sans contredit la *maison* BACKÈS, 16, place Vendôme. Dix années passées en partie comme représentant d'une des plus hautes célébrités commerciales ont mis M. Backès en état de pouvoir non-seulement offrir à sa clientèle nobiliaire un choix distingué d'objets de goût, d'art et de curiosité, mais encore de faire obtenir aux prix de fabrique les divers articles que les étrangers viennent demander à l'industrie parisienne.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5.

11e ANNÉE. 1re Sér. quotid. — T. I, N. 150. JEUDI 28 DÉCEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. (MATT.) LA UT OMNES UNUM SINT. (JOAN.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départem^ts et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces* : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le renouveler avant ce terme, en nous adressant le prix de leur nouvel abonnement en un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris; faute de quoi ils éprouveront une interruption dans l'envoi du journal. Aucune exception n'est faite à cette mesure administrative.

Toutes les personnes auxquelles s'adresse le présent avis trouveront sur leur bande l'indication exacte du terme de leur abonnement.

Nous rappelons que toute demande de renouvellement doit être accompagnée d'une bande imprimée du journal, avec corrections, s'il y a lieu.

PARIS, 27 DÉCEMBRE.

Le discours que le roi a prononcé aujourd'hui devant les chambres n'a rien de commun avec celui que nous avons publié hier. Hormis deux points, ce discours ne déroge en rien aux traditions d'insignifiance et de nullité de tous les discours antérieurs, et les deux points qui font exception ne sont malheureusement pas de nature à provoquer nos suffrages, à nous donner espoir que le gouvernement songe enfin à entrer dans les voies d'une politique féconde et capable d'assurer les grands intérêts du pays : au contraire.

N'est-il pas triste, en effet, quand la société s'ébranle de toutes parts aux cris de douleur des populations ouvrières; quand le sentiment public se fait, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe civilisée, l'écho des plaintes légitimes des prolétaires; quand partout le travail manque aux travailleurs, ou que l'accroissement du travail n'est pour eux qu'un accroissement de peines et de misères; n'est-il pas triste de voir le ministère essayer de justifier, par l'organe solennel du chef de l'Etat, cet optimisme aveugle et commode sous lequel il s'efforce d'abriter son incurie systématique ?

L'expression de cet optimisme de mauvais augure n'est pas un hasard dans les paroles royales arrangées par M. Guizot : c'est un parti pris; on y revient à deux fois, au commencement et à la fin du discours. On nous dit au commencement : « La condition de *toutes les classes de citoyens* s'améliore et s'élève; » on nous dit à la fin : « Je contemple avec une profonde reconnaissance envers la Providence cet état de paix honorable et de *prospérité croissante* dont jouit notre patrie. » — Ainsi tout va bien, tout est pour le mieux; nous n'avons qu'à louer la Providence et le ministère, *la condition de toutes les classes de citoyens s'améliore et s'élève*, et notre patrie jouit d'une *prospérité croissante !*

Si l'on veut parler de la prospérité des agioteurs, des spéculateurs, de la haute banque et de l'aristocratie financière, à laquelle on livre l'exploitation de la fortune publique, nous sommes de cet avis: mais quand on parle de la prospérité croissante de *toutes les classes de citoyens*, nous donnons au ministère un démenti formel. Le développement de notre système économique nous rapproche chaque jour, à grands pas, de l'état industriel de l'Angleterre; le sort de nos prolétaires empire chaque jour; chaque jour le paupérisme étend chez nous ses ravages; les crimes enfantés par la misère s'accroissent dans une proportion effrayante; et c'est quand ces faits alarmants sont signalés de toutes parts par un nombre sans cesse plus considérable de voix intelligentes et généreuses, que le ministère fait entonner par le roi un cantique à la prospérité croissante de toutes les classes de citoyens! Nous le répétons avec douleur, ce parti pris d'optimisme nous afflige profondément pour le gouvernement et pour le pays; cette solennelle bénédiction d'un intolérable *statu quo* nous paraît d'un triste augure.... Toute la politique intérieure du ministère est malheureusement résumée dans ce passage du discours du trône.

Quant à la politique extérieure, la révélation n'est pas moins claire; nous lisons, en effet, dans le discours officiel, les paroles suivantes : « La sincère amitié qui m'unit à la reine de la Grande-Bretagne, et la cordiale entente qui existe entre mon gouvernement et le sien, me confirme dans cette confiance. »

Que vient faire dans le discours du trône, demanderons-nous d'abord, cette *sincère amitié* du roi pour la reine d'Angleterre? Est-ce là un langage constitutionnel? L'amitié personnelle du roi des Français pour la reine d'Angleterre est-elle, sous l'empire de la constitution qui régit les deux peuples, un élément déterminant dans la politique des alliances ?

Après la *sincère amitié* des deux personnes royales vient, il est vrai, la *cordiale entente* des deux gouvernements. Voilà donc qui est bien décidé, nous sommes retombés en plein dans la politique de l'alliance anglaise, et le ministère nous annonce cette rechute avec une énergie d'expression très significative. On sait notre opinion sur cette politique fatale, pleine de déceptions et de dangers. — A l'extérieur comme à l'intérieur, il nous faudra donc continuer à combattre. — Nous avons un ministère *incurable*.

Qu'on ne se trompe pas, au reste, sur notre déclaration. Nous ne nous jetterons pas dans la voie stérile du combat exclusif; nous ne nous enfermerons pas dans une critique purement négative; nous avons mieux à faire que de nous absorber dans une misérable guerre ministérielle, nous avons à continuer le développement des idées nouvelles, à nous livrer sans relâche à l'étude des problèmes urgents, à l'éducation de l'opinion générale. C'est de la transformation des idées publiques que nous attendons le bien, non d'un renversement de ministère. Que M. Guizot reste donc encore au pouvoir pendant cette session, si la chambre y consent : les idées marchent, elles marchent vite; — pour aujourd'hui, c'est ce qui nous intéresse.

A une heure après midi, le roi est sorti des Tuileries, LL. AA. RR. le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc de Montpensier étaient dans la voiture de S. M.

Depuis le palais des Tuileries jusqu'au palais Bourbon, en longeant le quai, la haie était formée à droite par de nombreux détachements des diverses légions de la garde nationale, et à gauche par la troupe de ligne.

Dans la salle des séances s'élevait, selon l'usage, sur l'emplacement du bureau, un trône surmonté de drapeaux tricolores. A droite et à gauche du fauteuil du roi étaient placés des pliants destinés aux princes.

Vers midi, on a vu successivement arriver MM. les pairs, qui occupent les banquettes des diverses sections de droite, et MM. les députés, qui remplissent les rangs du centre et de la gauche.

A midi un quart les députations des maréchaux de France, des grands-officiers de la Légion-d'Honneur et du Conseil-d'Etat se placent sur les banquettes dressées en avant du trône. La vaste tribune diplomatique est occupée par les ambassadeurs et les ministres plénipotentiaires des différentes puissances.

Les ministres étaient placés les uns à droite, les autres à gauche du trône.

A une heure le canon des Invalides annonçait que le cortège royal partait des Tuileries.

Sa Majesté a été reçue à l'entrée du péristyle par les grandes députations de la chambre des pairs et de la chambre des députés, ayant à leur tête M. le baron Pasquier, chancelier de France, et M. Laffitte, doyen d'âge.

A une heure et quelques minutes, S. M. la Reine et LL. AA. RR. Mme la duchesse d'Orléans, Mgr le comte de Paris et Mme la duchesse de Nemours, etc., prennent place dans une tribune réservée. Les cris de *vive la Reine ! vive la duchesse d'Orléans ! vive le duc de Nemours !* se font entendre; les regards se portent sur le comte de Paris et sur la duchesse d'Orléans, vêtus l'un et l'autre en grand deuil; un vif intérêt se manifeste de toutes parts à l'aspect de l'enfant royal et de sa mère.

On a observé que la duchesse était sans cesse occupée à parler à son fils; S. A. R. semblait expliquer à l'enfant le tableau qu'il avait sous les yeux.

Les marques non équivoques des sentiments de l'assemblée ont été, au moment de l'entrée de la duchesse d'Orléans et du comte de Paris, le seul fait saillant et positivement significatif de la séance.

Un huissier annonce le roi accompagné des princes ses fils, et suivi de ses aides-de-camp.

Le roi est entré dans la salle des séances.

Aussitôt des cris de *vive le roi !* partent des bancs de la chambre des pairs, de quelques tribunes et de plusieurs bancs de la chambre des députés. Le roi s'arrête, salue à plusieurs reprises et monte lentement les degrés du trône. Les princes ses fils prennent place à côté de lui. Les officiers généraux et les officiers de la maison du roi se tiennent debout derrière le trône.

Sur l'invitation de S. M., les pairs et les députés s'asseyent.

Le roi se couvre et prononce le discours suivant :

Messieurs les pairs, Messieurs les députés,

L'heureux accord des pouvoirs de l'État et le loyal concours que vous avez prêté à mon gouvernement, ont porté leurs fruits. Au sein de l'ordre, maintenu sans effort, et sous l'empire des lois, la France déploie avec confiance sa féconde activité.

La condition de toutes les classes de citoyens s'améliore et s'élève. (*Mouvement*). Les effets de cette prospérité nous permettront de rétablir entre les dépenses et les revenus de l'État, dans les lois de finance qui vous seront incessamment présentées, un équilibre justement désiré. (*Mouvement en sens divers.*)

Nous pouvons jouir avec sécurité de ces biens de la paix, car elle n'a jamais été plus assurée. Nos relations avec toutes les puissances sont pacifiques et amicales.

Des événements graves sont survenus en Espagne et en Grèce. La reine Isabelle II, appelée si jeune au fardeau du pouvoir, est, en ce moment, l'objet de toute ma sollicitude et de mon intérêt le plus affectueux. J'espère que l'issue de ces événements sera favorable à deux nations amies de la France, et qu'en Grèce comme en Espagne, la monarchie s'affermira par le respect mutuel des droits du trône et des libertés publiques.

La sincère amitié qui m'unit à la reine de la Grande-Bretagne, et la cordiale entente qui existe entre mon gouvernement et le sien, me confirme dans cette confiance.

J'ai conclu, avec le roi de Sardaigne et les républiques de l'Equateur et de Venezuela, des traités de commerce, et je poursuis avec d'autres Etats, dans les diverses parties du monde, les négociations, qui, en maintenant au travail national la sécurité qui lui est due, ouvriront de nouvelles carrières à son intelligente activité.

J'ai eu la satisfaction de voir le cercle de ma famille agrandi par le mariage de mon fils, le prince de Joinville, avec la princesse Françoise, sœur de l'empereur du Brésil et de la reine de Portugal. Cette union, en assurant le bonheur de mon fils, ajoute une consolation de plus à celles que Dieu m'a réservées.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1).

LIVRE PREMIER.

IV.

VOUS PRENEZ LE FRAIS !

Devenu depuis huit jours le commensal de Samuel Hivernau, le jeune voyageur ne songeait point à partir.

Tout le temps se passait en causeries, en promenades, en querelles de littérature, et chaque soir venu trouvait tout le monde en joie. En quelques heures, Samuel avait creusé l'âme et l'esprit de son hôte; et plus d'une fois, il s'était senti ravi d'aise en voyant avec quelle naïveté joyeuse Adda se laissait émouvoir aux paroles du jeune historien. Ce vieillard et ce jeune homme étaient faits pour être amis.

Un matin, qu'ils se promenaient ensemble sous la forêt, Julien poussa du pied, par hasard, une sorte de pot, brisé par la moitié, d'une forme originale et rare.

— Le pays en fourmille, cela est fort peu de chose.

— Permettez, mon respectable ami, je veux trouver votre fleur délicieuse, mais veuillez admirer mon argile.

— Ton argile ! répéta le vieux poète avec un geste de dédain, cela vaut-il une feuille qui pousse ?

— Samuel, reprit doucement l'historien, votre fleur, c'est la vie, mais mon argile c'est le souvenir.

— C'est vrai, c'est vrai, mon enfant, répondit le vieux poète; la vie et le souvenir, c'est tout ce qu'il y a de charmant sur la terre — une fleur sur un tombeau.

Puis il se baissa lentement, cueillit l'ophrys-mouche encore tout humide de rosee, et le posa délicatement dans le morceau d'amphore que soutenait Julien : — Mon ami, je personnifie ainsi ce que vous cherchez : la poésie dans l'histoire.

Julien le remercia par un sourire, et tous deux s'acheminèrent vers la maisonnette aux toits bleus.

— Promenez-vous tout seul, dit Samuel en s'échappant, je vais mettre ma fleur dans l'eau fraîche.

Il était cinq heures du matin, et toute la poésie de la campagne se ré-

pleine poitrine, voyez-vous ici près, sous les ronces, cette branche d'aubépine flétrie, que le vent cherche à soulever ?

— Oui, certes, répondit Adda de sa voix la plus douce, je vois même un rouge-gorge auprès, et un ver luisant au-dessous. Qui donc a pu ravager ainsi la belle haie que mon grand-père a planiée?

— Je ne sais, chère Adda, mais cette branche était ce matin pendue aux volets de votre chambre.

— Et qui l'a mise ?

— Je l'ignore.

— Et qui l'a ôtée?

— Moi.

La jeune fille regarda Julien avec un air de crainte et d'étonnement.

— C'est bien singulier !

— Votre grand-père n'a point de prudence, Adda; il exalte la tête de ces paysans par des récits de guerre et d'amour, puis il vous offre à leurs regards. Pensez-vous qu'après s'être ravi des créations du vieillard, quelqu'un de ces hommes taciturnes et sombres ne se soit point ému des réalités qu'on lui laissait entrevoir ? Tout homme qui passe est plein de sensations et de mystères impénétrables. Pour embrâser cer-

Notre domination dans l'Algérie sera bientôt générale et tranquille. Sous la conduite de chefs éprouvés, parmi lesquels je suis fier de compter un de mes fils, nos braves soldats allient, avec une constance admirable, les fatigues de la guerre et les travaux de la paix. (*Assentiment*)

Les mesures nécessaires pour l'exécution du système général des chemins de fer et pour diverses entreprises d'utilité nationale, seront soumises à vos délibérations. Un projet de loi sur l'instruction secondaire satisfera au vœu de la Charte pour la liberté d'enseignement, en maintenant l'autorité et l'action de l'État sur l'éducation publique. (*Marques générales d'adhésion.*)

Je contemple, Messieurs, avec une profonde reconnaissance envers la Providence, cet état de paix honorable et de prospérité croissante dont jouit notre patrie.

Toujours guidé par notre dévouement et notre fidélité à la France, nous n'avons jamais eu, moi et les miens, d'autre ambition que de la bien servir. C'est l'assurance d'accomplir ce devoir qui a fait ma force dans les épreuves de ma vie, et qui fera, jusqu'à son dernier terme, ma consolation et mon plus ferme soutien.

D'après une correspondance de Constantinople insérée dans le journal le *Sud*, la question grecque menacerait de produire une rupture dans le concert européen.

Voici un extrait de cette correspondance :

« Constantinople, le 7 décembre 1843.

» Selon toute apparence, les affaires de la Grèce doivent amener dans la question d'Orient de graves complications. Tout le monde s'en préoccupe vivement ici, et le divan est exclusivement absorbé par le soin de ce grave incident ; il se réunit fréquemment en conseil pour délibérer sur la politique qu'il lui convient de suivre dans cette circonstance. Jusqu'ici il n'a pris aucune décision ; la Russie tâche de détacher la Turquie de l'alliance anglo-française et de faire prévaloir la politique qu'elle a adoptée vis-à-vis de la Grèce, afin de remettre le gouvernement turc sous sa tutelle exclusive. D'un autre côté, l'Angleterre et la France travaillent dans un sens contraire ; le divan se trouve fort embarrassé d'opter entre les deux ; il paraît que la Russie s'est entendue avec l'Autriche et la Prusse dans cette question, ce qui donne un grand poids à sa politique dans les conseils du divan. Ce qu'il y a de positif, c'est que le concert européen est rompu, et l'unité qui régnait dans la politique générale des différentes puissances de l'Europe se trouve gravement compromise par la dissidence d'opinions survenue entre elles à l'endroit de la Grèce. Toutes les communications des représentants étrangers au divan roulent sur cette question ; la position de la Turquie est critique, les événements d'Athènes semblent appelés à lui donner une nouvelle commotion qui sera d'autant plus terrible que les cabinets intéressés à la soutenir n'ont pas lieu d'être satisfaits de ses procédés. On ne saurait vraiment calculer les conséquences de cette situation alarmante. Mais, dans tous les cas, la Turquie ne peut qu'y perdre, et elle paraît l'avoir compris, car les ministres sont vivement préoccupés. »

Cette correspondance paraît exacte, la situation de l'Europe est changée. Le discours du trône constate malheureusement aujourd'hui que notre gouvernement a renoué, avec plus d'aveuglement que jamais, la politique de alliance anglaise.

Colonisation. — Madagascar (1).

Nous avons démontré (2) que les ports de refuge et les stations militaires, système de M. Guizot, du ministère et des chambres, ne nous donnaient pas les moyens suffisants pour initier les peuples arriérés à la civilisation ; nous avons dit que ce système ne servait nullement à la gloire véritable de la France et favorisait très médiocrement sa puissance militaire ; nous avons prouvé qu'il n'y a point pour la France de forte armée navale, si elle n'établit des rapports très étendus avec des colonies lointaines, si ces colonies ne sont à elle, et si ce mouvement maritime n'est desservi par sa propre marine. Nous avons établi que tous les devoirs humains et chrétiens et tous les grands intérêts positifs commandaient à la France l'œuvre de la colonisation. Voyons quelle partie du monde offre les conditions les plus favorables à cette œuvre.

Jetez les yeux sur la carte, et considérez quels pas immenses l'humanité a faits, depuis trois cents ans, dans sa marche vers l'unité du globe.

A la fin du quinzième siècle, le foyer de la vie humaine était circonscrit dans quelques royaumes de l'Europe méridionale, et les lueurs de la civilisation se projetaient à peu de distance autour de la Méditerranée. L'islamisme perdait sa vitalité, et l'esprit chrétien n'exerçait point encore son action vivifiante sur toutes les nations de l'Europe. Les peuples se touchaient sans se connaître, les continents s'ignoraient entre eux. Le roi de la création n'avait pas mesuré son domaine ; il n'en savait ni l'étendue ni la forme.

Les génies de Galilée, de Kepler, de Leibnitz, apparaissent et illuminent le monde.

Vasco de Gama et Christophe Colomb, sublimes aventuriers, mettent l'Europe en marche et lui ouvrent des voies inconnues ; ils retrouvent les mondes anciens, découvrent des mondes nouveaux. Alors les empires européens entrent tous en mouvement ; ils poussent leurs enfants aux aventures ; leurs vaisseaux, merveilles de l'industrie, vont jeter en tous lieux des essaims de civilisateurs, guerriers disciplinés, ouvriers, cultivateurs, industriels, savants, prêtres qu'inspire la parole féconde, tous fouillent le sol, cultivent, construisent, conquièrent et convertissent. La violence est le moyen d'action pour tous, depuis le soldat rapace jusqu'au prêtre fanatique : le moyen est terrible, mais le monde est conquis. Toutes les embouchures où arrivent au courant des fleuves les richesses des terres intérieures, toutes les baies qui recueillent les navires, où se reposent les navigateurs, toutes les îles verdoyantes, sont occupées par les races blanches et par les peuples chrétiens. L'Espagnol, le Portugais, le Français, l'Anglais, le Hollandais, le Danois, le Russe, se disputent les terres nouvelles, et tous, en cherchant la richesse pour eux-mêmes, travaillent à la grande œuvre de l'unité humaine, lient les continents entre eux, établissent un vaste système de rapports entre les mondes et entre les races, système mal ordonné, confus, plein de divisions, mais dont on voit pourtant toutes les parties rayonner vers l'Europe, ce centre commun d'où leur vient la vie.

Regardez maintenant : l'Amérique, dans toute sa face battue par le flot de l'Atlantique, est en plein travail de développement. Là, de grands empires, devenus forts, ont rompu les liens qui les attachaient au gouvernement tyrannique et injuste de leurs métropoles ; mais le Nouveau-Monde est resté en relation avec l'Europe, et la civilisation, traversant les solitudes sauvages du désert, atteint déjà, sur bien des points, les rivages baignés par les eaux de la mer Pacifique. Les missionnaires anglicans et catholiques parcourent pieusement les îles du Monde maritime, au centre duquel la France vient de planter glorieusement son pavillon. Les vastes terres glacées qui couronnent l'océan Pacifique appartiennent aux Russes.

L'Asie entière est en travail, et, de toutes parts, vont s'y ranimer, sous le souffle du génie de l'Occident, les antiques civilisations endormies. L'empire chinois, le seul État puissant qui, avec les républiques américaines, ne soit pas rattaché à l'Europe par des liens de vassalité, le seul qui, n'étant pas chrétien, ait conservé de la vitalité et de la foi, l'empire chinois vient d'être abordé et ébranlé par le hardi vaisseau de l'Angleterre. L'Inde appartient à l'Anglais ; venu dans ces contrées par la longue route du sud, l'énergique Breton remonte aujourd'hui tous les fleuves, saisit tous les passages et tous les golfes, sonde toutes les mers intérieures pour trouver un chemin par le nord et unir directement l'Asie à l'Europe, l'Orient à l'Occident. L'Anglais étend sa main souveraine vers tous les coins du monde ; posant le pied sur les vastes terres de New-Zélande, il enserre l'Australie entière et en interdit l'approche aux autres peuples. Le patient et laborieux Hollandais fait son œuvre au sein de la Malaisie, et ses lourdes galiotes reviennent chargées de richesses des îles de la Sonde, civilisées et devenues fécondes. En Afrique, au nord-est, la civilisation fait un effort de conquête sous l'impulsion du génie de Méhémet-Ali ; la France attaque à-la-fois le nord et l'ouest par l'Algérie et le Sénégal ; les Anglais prennent pied sur quelques points du littoral ouest, et saisissent vivement le continent par la pointe méridionale du Cap. A l'est, le Portugal, déchu de sa puissance, ouvre à peine aux navigateurs quelques misérables comptoirs.

L'Europe, après avoir porté au seizième et dix-septième siècle toute son activité initiatrice par-delà les mers, sur le Nouveau-Monde, semble, dans notre siècle, rappeler plus près et autour d'elle l'essor de cette activité ; elle se donne aujourd'hui mission de civiliser le Vieux Monde. Ce mouvement est remarquable ; il est curieux d'observer comment le flot civilisateur, après avoir bondi vers les terres lointaines, revient à ses anciens rivages pour les envahir définitivement et les laver de leurs impuretés. L'Amérique peut se développer seule : l'Europe l'abandonne à elle-même. L'Angleterre réserve exclusivement à ses enfants la civilisation de l'Australie. Quant au Monde maritime, il attend, pour attirer vivement l'attention de la race blanche, que le percement de l'isthme de Panama fasse de ses archipels des escales entre l'Amérique et l'Asie.

Ainsi donc, sans négliger cependant les vastes membres épars de l'humanité, l'Europe chrétienne, cerveau du monde, ramène particulièrement vers le corps central son effort généreux, et donne ses soins aux vieux continent. Nous voyons l'Asie, attaquée de tous côtés par l'Européen, en Chine, aux îles de la Sonde, dans l'Inde, au golfe Persique, vers la mer Rouge, en Sibérie, aux bords de la mer Caspienne, sur le Caucase, enfin à Constantinople, dans la Syrie et dans l'Égypte, proies que se disputent tant de puissances, nous voyons, sous ces influences diverses, l'Asie marcher vivement à son développement. L'Afrique, terre désolée, n'est encore que faiblement abordée par la civilisation, et c'est elle, entre toutes les parties du monde, qui appelle le plus immédiatement le secours des nations européennes. C'est le continent où les déserts sont les plus vastes, les solitudes les plus profondes, où les races les plus faibles et les moins intelligentes sont plongées dans la plus affreuse barbarie. A ces races abruties et faibles, la race supérieure doit toute sa sollicitude. Qu'autour de ce continent, Égyptiens, Français, Portugais, Anglais, entrent donc noblement en rivalité pour l'œuvre de la civilisation.

Or, parmi les contrées diverses de l'Afrique, la côte orientale, spécialement, attend l'aide du libérateur européen. Sur ce flanc aride et souffrant, la puissance portugaise affaiblie ne peut suffire à l'œuvre ; il faut qu'un génie plus vivace et plus ferme vienne féconder ce littoral de l'Orient ; il faut que la France étende sur ces parages sa main secourable. (*La suite à un prochain numéro.*)

(1) Le vrai nom est Malegache.

(2) Voir nos numéros des 23 et 24 novembre.

REVUE DES JOURNAUX.

Dans un long article sur la question du mariage de la reine Isabelle, le *Courrier français* soutenait hier que l'intention arrêtée de M. Olozaga, à son avènement à la présidence du conseil, était de favoriser la candidature matrimoniale du duc de Cadix. Selon le *Courrier*, M. Olozaga aurait trahi lui-même ses projets à cet égard, en dénonçant chez les modérés un plan de mariage entre la reine et le fils de don Carlos ; et celui des candidats à la main de la jeune reine qui a maintenant le plus de chances, serait le comte de Trapani, frère du roi de Naples, dont la candidature est appuyée, dit-on, par le gouvernement français et par la reine Christine elle-même.

La *Presse* déclare aujourd'hui qu'elle s'abstient pour le moment de discuter, avec toute l'attention qu'elle mérite, la question du mariage de la reine d'Espagne. La *Presse* ne pense pas que cette question soit sur le point de se vider. « L'Angleterre, dit-elle, est enfin parvenue à faire partager, sur la question du mariage, ses vues à notre gouvernement ; et comme l'Angleterre craint un revirement dans notre diplomatie, elle voudrait qu'à tout prix cette affaire fût immédiatement conclue. Mais la nation espagnole n'est pas aussi pressée ; elle sent qu'elle a des difficultés plus grandes et plus pressantes à vaincre. »

La *Presse* pense, et nous sommes de son avis, que le mariage de la jeune Isabelle avec le comte de Trapani, qui n'est lui-même qu'un adolescent de seize ans, ne saurait en aucune façon mettre un terme aux embarras qu'éprouve l'Espagne. Voilà pourquoi la *Presse* engage notre gouvernement et nos journaux de l'opposition à s'abstenir de presser un mariage qui n'est pour le moment désirable que pour l'Angleterre.

—

Le *Journal des Débats* nous promet des discussions vives et intéressantes pour la session qui va s'ouvrir. En premier lieu, le voyage des députés légitimistes à Londres occupera les chambres. « Ne faut-il pas, dit le *Journal des Débats*, que l'on sache si le serment prêté à un gouvernement comme le nôtre n'est, comme le prétend la *Gazette*, qu'une vaine et méprisable formule ? » En second lieu viendra la question de la liberté de l'enseignement, sur laquelle le ministère a préparé un projet de loi.

A ces deux questions principales pourront s'en joindre beaucoup d'autres, question des fortifications, querelle du maire d'Angers, etc. ; puis la grande question de la politique extérieure. Le *Journal des Débats* paraît convaincu que, sur tous les points, la discussion prouvera que nos intérêts ont été partout défendus avec honneur ; puis il s'écrie triomphalement : « Jamais session n'a été ouverte sous de meilleurs auspices, aussi sera-t-elle féconde en grands et utiles travaux !... » Puisse cet horoscope se réaliser. La Chambre actuelle a besoin de racheter la stérilité de sa dernière session.

—

Le *National* n'approuve pas M. Vivien d'avoir accepté la place que lui a offerte le ministère du 29 octobre : « Le pouvoir du conseil d'État est-il donc à ce point séparé du pouvoir ministériel, dit le *National*, qu'on puisse rester très opposé à celui-ci quand on occupe une position éminente dans l'autre ? »

—

La *Patrie* critique ce soir chaque paragraphe du discours de la couronne. A propos de ce paragraphe « La condition de toutes les classes de citoyens s'améliore, » nous voyons avec plaisir l'organe du soir de la gauche dynastique s'exprimer ainsi :

---

fasse souvent grand' peur. Dans ma famille, nous sommes tristes et peu en harmonie avec les autres hommes. Je mourrai sans amour, comme mon grand-père sans renommée.

— Si vous mourez sans amour, Adda, dit Julien Pâris à voix basse, ce sera bien votre faute.

Adda ne répondit rien ; elle ramena ses deux bras sur la balustrade de la fenêtre ; ses beaux cheveux bouclés inondèrent son visage, et elle se prit à sourire aux harmonies de la soirée.

— Ecoutez, monsieur Julien, les cris aigus de la fauvette babillarde ; elle se plaint dans les roseaux ; et cette voix triste, monotone, me semble plus douce et plus musicale que l'accord parfait des instruments. Quelques délices que me fassent éprouver les poétiques créations de nos grands maîtres, j'aime mieux une voix pure et sonore qui remplit les bois, un chant d'oiseau qui résonne à travers les feuilles ; c'est moins riche, mais c'est plus vrai.

— Capricieuse et chère petite, dit Julien en souriant, il est joli d'écouter les fauvettes, mais il est doux de parler d'amour ! En vain vous répondez par une églogue aux choses sérieuses qu'on vous dit ; vous n'en écoutez pas moins la voix intérieure qui parle entre vous et moi. Je veux que votre bouche dise mille folies, mais je veux que votre cœur se taise et m'écoute.

— Voyez donc, reprit la belle fille avec un air de triomphe, comme ce clair de lune est charmant ! Moi, j'ai l'amour des nuages : ils s'en iront ce soir, mais ils reviendront demain.

Julien suivit les regards de la jeune fille, qui semblaient aspirer les

nait cette instinctive intelligence qui connaît le monde sans l'avoir vu, et s'en défie. Le sang du poète méconnu est dans vos veines, et vous hésitez devant l'amour, comme lui jadis devant la gloire. Pour ces raisons et d'autres, je vous chéris avec une tendresse profonde ; et je serai malheureux toute ma vie si vous me croyez indigne de vous comprendre et de vous aimer.

Adda fut quelques instants sans répondre.

— Je vous comprends, dit-elle, Julien, mais êtes-vous sûr de vous-même ? fière et heureuse d'être à vous, je ne saurai point vous faire acheter mon amour par mille douleurs : me tiendrez-vous compte de ma franchise ?

Elle s'était retournée avec un regard scrutateur. Julien lui saisit rapidement les deux mains et lui toucha le front de ses lèvres.

— C'est fini, dit-elle à voix basse, en le repoussant avec douceur, tout ce que je sais de moi-même est à vous.

En ce moment, à quelques cents pas de là, ils aperçurent une lumière indécise et vacillante, puis bientôt la voix du vieux poète qui grommelait dans la nuit.

— Petite scélérate ! criait Samuel Hivernau, veux-tu me faire rompre le cou ? Tu enjambes les fossés comme une sauterelle, sans t'inquiéter seulement si je suis tombé dans un cloaque.

Apprends, jeune fille, que si j'avais encore mes jambes de vingt-cinq ans, j'irais faire mes visites sans lumière.

Allons, allons, modérez-vous, brunette, et ne m'éclaboussez pas.

Ils arrivèrent bientôt sous la fenêtre où les jeunes gens étaient postés

— Mais si les gardes vous prennent ? ajouta la petite.

Claude Pivert fit claquer ses dents avec colère et mépris :

— Ma mère est malade, et faut que j'aie du pain blanc.

— Si votre mère est malade, maître Claude, reprit Adda d'une voix douce, nous le dirons à mon grand-père, et il ira la voir.

— Mam'zelle, répondit le braconnier en baissant les yeux d'un air contrit, votre grand-père est un brave homme ; mais je sais une passée de sanglier toute fraîche, et le lard manque à la maison.

— Faudra pas tout vendre, ajouta Sémiramis avec un petit air moitié triste et moitié joyeux ; on en aura besoin peut-être chez monsieur Hivernau !

— Pourquoi faire ? demanda Pivert.

— Dam ! v'là le printemps qui passe, c'est le temps des noces.

Claude Pivert s'avança vers la jeune fille avec un geste de menace ; puis il s'arrêta court devant elle, rejeta d'un mouvement de colère son fusil sur son épaule et s'enfuit à grands pas dans la forêt.

Une heure environ plus tard, Samuel Hivernau, assis entre sa petite-fille et son jeune ami, pleurait presque de joie en leur pressant les mains.

— Ainsi, petite Adda, disait-il à demi-voix, vous voulez bien être la femme du beau Julien Pâris ?

Adda passa ses mains autour du cou du bon vieillard, et mêla ses cheveux noirs aux mèches grises du vieux poète.

— Julien, continua Samuel, Julien Pâris, tu veux donc être mon fils ! Vous ne me quitterez pas pour toujours, n'est-ce pas, mes enfants ;

« Ne voit-on pas au contraire surgir plus vivement de jour en jour les souffrances et les plaintes des classes pauvres, les difficultés de la question d'organisation du travail, en présence des monopoles organisés et du peu de souci du gouvernement pour les populations ouvrières?»

Si de telles paroles signifient que l'opposition constitutionnelle se décide enfin, dans sa sympathie pour les classes pauvres, à prendre sous son patronage la grande question de l'organisation du travail dédaignée par le pouvoir, l'opposition peut être assurée de l'approbation et du concours de toute la partie généreuse de la nation.

On nous écrit d'une commune de l'arrondissement de Gannat (Allier) :

« L'administration des eaux et forêts a chargé ses agents de recueillir des renseignements sur le reboisement des montagnes, comme vous l'avez annoncé ; mais, dans l'intérêt électoral de notre candidat ministériel, cette même administration a accordé, sur les sollicitations de ce candidat, et dans la huitaine qui a précédé l'élection, l'autorisation de défricher des bois en pente qu'elle avait vendus en 1831 ou 1832, avec condition expresse de ne pas défricher. Ainsi, on fait d'une main et on défait de l'autre. Des trois personnes auxquelles l'autorisation de défricher et la remise d'amende pour l'avoir fait clandestinement ont été accordées, dans notre arrondissement, deux étaient électeurs. »

On nous écrit de Carlsruhe :

« La chambre des députés vient de se proroger jusqu'après les fêtes. Dans une des dernières séances, M. Bassermann, libraire-éditeur, député de Mannheim, a fait un discours qui se termine par un projet de loi tendant à changer complètement le système des impôts dans le grand-duché de Bade. Dans ce discours, M. Bassermann a condamné le système actuel des impôts indirects qui pèsent principalement sur le *travail*, tandis que le *capital* en est presque entièrement affranchi. Nos savants, s'est écrié l'orateur, écrivent des livres volumineux sur le paupérisme, ils nous montrent l'hydre du communisme avec ses têtes innombrables, on s'élève contre les prétentions exagérées des travailleurs; mais il n'est pas moins vrai qu'il n'y a que les travailleurs, les ouvriers, les petits propriétaires et les vignerons, sur lesquels pèsent presque toutes les charges de l'Etat. Le sel, la bière, la viande, le pain, le vin, enfin les denrées indispensables à la vie sont grevées d'impôts; la petite propriété devient incapable de nourrir les familles; beaucoup de paysans, de vignerons surtout, aiment mieux travailler comme journaliers pour les grands propriétaires, que de vaquer à leurs propres travaux agricoles; les inscriptions hypothécaires se multiplient dans une proportion effrayante, et l'on s'étonnerait de ce que le travailleur se plaint et désire un nouvel ordre de choses!

»Tâchons, a dit M. Bassermann, de dégrever le travail et l'agriculture, et de grever en échange le capital et les rentes ; car on sait que, depuis quelque temps, le capital se retire entièrement de l'agriculture, cette branche de travail ne rapportant plus assez de bénéfice. Je propose donc une loi portant : « que chaque capitaliste paiera chaque année 15 kreutzers (50 centimes) d'impôt par 200 francs de capital qu'il possède, soit en Allemagne, soit à l'étranger, qu'il le place sur hypothèque ou sur l'Etat. Ne seront exceptés de cette loi que les fonds destinés aux hospices et aux établissements de bienfaisance. » Ce sera, continue l'orateur, une petite révolution pacifique que le pays sanctionnera avec plaisir. Le Wurtemberg nous a devancés dans cette voie. Les impôts sur le capital se montent dans ce pays à quelques millions. J'ai fait un calcul approximatif pour le pays de Bade. L'Etat retirera du nouvel impôt plus de trois millions de florins. Toutes les contributions qui pèsent directement sur le travail, les premiers besoins de la vie et la petite propriété, pourraient être abolis, et bien des causes de mécontentement disparaîtraient pour long-temps. »

GRÈCE.

Les journaux anglais et allemands s'occupent beaucoup de l'assemblée nationale grecque. Suivant le *Morning-Herald*, un grand nombre de députés se seraient prononcés pour le système des deux chambres, et voudraient que le roi eût le droit de nommer à vie les sénateurs composant la chambre haute. Voici les principaux points sur lesquels les ministres et le roi seraient tombés d'accord: inviolabilité de la personne royale; droits du roi de dissoudre les chambres, de faire la paix ou la guerre; inamovibilité des juges; jugement par jurés en matière criminelle; droit d'initiative et de veto pour chacune des trois branches du pouvoir législatif. M. Riga Palamèdes, qui représente le parti français dans le gouvernement, est le chef de l'opposition.

— Suivant la *Gazette d'Augsbourg*, l'assemblée nationale se serait occupée sérieusement de l'affaire du député Packos, contre lequel la populace avait fait récemment une manifestation tumultueuse parce qu'il avait proposé de ne point admettre le public aux séances. L'assemblée avait résolu d'adopter des mesures énergiques pour prévenir le retour de pareils désordres; elle voulait ainsi assurer la liberté de la discussion et du vote.

ESPAGNE.

L'*Eco del Comercio* avait publié contre la reine Christine un article d'une virulence telle, que l'infant don Francisco de Paula et dona Carlotta sa femme (laquelle est, comme chacun sait, la sœur aînée de Marie-Christine) s'étaient empressés, à cette occasion, de désavouer publiquement la participation qu'on leur attribuait dans la direction de l'*Eco*. Quelques officiers de la garnison de Madrid, indignés de l'article de l'*Eco*, ont trouvé que la lettre des infants d'Espagne, dans laquelle cet article était qualifié d'odieux, n'était pas une punition suffisante pour ce journal. Ils se sont transportés, au nombre d'une vingtaine, dans les bureaux de l'*Eco*; et là ils ont brisé les presses, éparpillé les caractères maltraité et blessé quelques employés du journal, tandis que d'autres officiers se livraient aux mêmes actes de brutalité dans les bureaux de la *Tarentula*, petite feuille charivarique de Madrid, qui ménage encore moins que l'*Eco* ses expressions vis-à-vis de la reine-mère. Ces actes odieux de violence militaire sont réprouvés, comme ils méritent de l'être, par toute la presse espagnole, et il ne paraît pas douteux que le gouvernement ne s'empresse de sévir contre les auteurs de tels attentats.

L'*Eco* n'a fait paraître, le 21, qu'une petite feuille volante pour prévenir ses lecteurs que, par suite de la destruction de ses presses, il est forcé de suspendre, quant à présent, sa publication.

— La *Gazette de Madrid* contient le décret royal suivant :

Convaincue, par les raisons que m'a soumises le ministre de l'intérieur, que l'inspection générale et les sous-inspecteurs de la garde nationale ont cessé d'être nécessaires, j'ai résolu de les supprimer et de confier les attributions que leur donnait le décret royal du 21 septembre 1836, respectivement au ministre de la guerre, aux capitaines et aux commandants généraux des districts militaires et des provinces.

du gouvernement que, dans une des prochaines séances, il ferait une motion conçue dans les termes suivants : « Jusqu'à quel point peut-on tolérer qu'un prince qui est membre de la confédération germanique soit en même temps sujet d'un souverain étranger? » Cette proposition concerne le roi de Hanovre.

COLONIES FRANÇAISES.

La corvette *l'Héroïne*, capitaine Favin l'Evêque, a débarqué à Bourbon trois missionnaires français qui ont été cruellement torturés en Cochinchine et qui allaient périr si cet officier ne fût intervenu avec énergie.

— Plusieurs bâtiments de guerre français, le brik *le Colibri*, la frégate *la Cléopâtre* et la corvette *l'Alcmène* ont sauvé des équipages anglais. Le *Cernéen* de Maurice adresse de vifs remercîments à nos marins.

— L'*Indicateur colonial* critique avec amertume la politique de M. Guizot sur la question de colonisation. Il s'afflige de voir le gouvernement abandonner l'idée de coloniser Madagascar.

— L'île Bourbon travaille à améliorer ses routes, à éclairer ses villes. La vie coloniale se raffine de plus en plus. L'Athénée, fondée il y a deux ans, ouvre à la jeunesse de nombreux cours d'enseignement supérieur. Saint-Denis organise ses courses de chevaux et achète à l'île Maurice son plus beau cheval, *Patriot*, pur-sang anglais, que M. Adrien d'Épinay avait fait venir à grands frais de Londres. Une société d'émulation encourage l'étude de la musique et donne des concerts suivis.

— On annonce la fondation d'un *Institut colonial* destiné à donner aux classes pauvres une instruction élémentaire.

— M. Marcel Voiart, frère de Mme Tastu, écrivain distingué, secrétaire archiviste du conseil privé, à Bourbon, publie à Saint-Denis un *Annuaire administratif, commercial et statistique* de la colonie.

INTERIEUR.

Une ordonnance royale du 2, insérée dans le *Moniteur algérien*, rappelant celles qui organisent le culte protestant en Algérie, et qui créent deux oratoires à Oran et à Deli-Ibrahim, porte, à partir de janvier prochain, le traitement des pasteurs auxiliaires des cultes reformé et de la confession d'Augsbourg à 2 000 fr.

— La majorité des membres du parti conservateur paraît disposée à conserver M. Sauzet. Toutefois, la candidature de M. Dupin est proposée, et elle sera appuyée par MM. Vatout et Edmond Blanc, attachés tous les deux à la maison du roi.

Les députés de l'opposition doivent se réunir demain matin. (*Patrie.*)

— L'administration des douanes vient de publier le tableau comparatif des principales marchandises importées de France pendant les onze premiers mois des années 1843, 1842, 1841, avec l'indication des droits perçus et des quantités qui existaient en entrepôt à la fin de novembre.

Du 1er janvier au 1 novembre, il a été perçu, en 1843 : 131 millions 516,083 fr. de droits pour les importations; en 1842: 124 millions 879,491 fr., et en 1841 : 117 millions 966 530 fr.

Faits divers.

M. O'Connell est attendu à Dublin le 12 janvier pour les séances de la cour du banc de la reine, qui doivent s'ouvrir le 15, comme nous l'avons plusieurs fois annoncé. Toutes les localités qu'il traversera lui préparent de brillantes réceptions. On dit même que des banquets publics lui seront offerts, mais on ne croit pas qu'il les accepte.

— On lit dans le *Durham-Chronicle :*

« Le bruit court que les ouvriers des houillères du nord de l'Angleterre vont encore abandonner leurs travaux. Déjà il n'y a plus personne aux mines de Tornley. »

— Il vient d'être établi un service mensuel de bâtiments entre Londres et Victoria (Hong-Kong) et les ports ouverts au commerce anglais par le traité conclu avec la Chine. Le 1er janvier et tous les mois qui suivront, un navire de première classe quittera les bassins de Sainte-Catherine et prendra, le 8, à Porthouse des espèces et des passagers. *Le Mary Bonnalgne*, qui partira le 1er du mois prochain a déjà des places retenues pour les nouveaux consuls qui vont représenter l'Angleterre dans les ports de la Chine. Trois consuls avec leurs familles et leurs employés s'embarqueront sur ce bâtiment.

— On lit dans le *Standard*, journal anglican, dont la ferveur religieuse est proverbiale, à propos de la fête de Noël :

« Les lecteurs de notre feuille savent fort bien que nous avons la coutume de nous abstenir de toute discussion politique le jour de la grande fête chrétienne. Ils ont eu la bonté d'applaudir à cette coutume que nous conserverons religieusement tant qu'on publiera des journaux le jour de *paix sur la terre*. Nous souhaitons tout le bonheur possible à nos lecteurs, et nous espérons que leur esprit est maintenant rempli de pensées beaucoup plus élevées et beaucoup plus utiles que celles que peut suggérer un article de journal. »

— Il est fortement question dans les états de Prusse de la prohibition prochaine des journaux français. Le *Correspondant de Nuremberg* prétend que ce bruit est fondé, mais la *Gazette universelle* le conteste.

— On parle beaucoup à Copenhague, si l'on en croit les feuilles du nord, d'un projet de loi qui serait incessamment présenté aux états provinciaux de Danemarck, ayant pour but de rendre le service militaire obligatoire pour tous les citoyens.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg :*

« L'union scandinave des étudiants à Upsal a déclaré au sénat académique (par suite d'un avertissement donné par ce dernier) qu'il n'avait pas le droit de blâmer leur association, que tout Suédois était libre de s'y faire admettre. Le sénat n'a pas réitéré sa défense. Le célèbre historien Geijer s'est fait inscrire comme membre de l'association, aux acclamations générales des jeunes gens, et l'archevêque d'Upsal a, dit-on, assisté en costume à la dernière assemblée.

» Tandis que la Russie cherche à s'assurer dans un avenir peu lointain une influence prédominante dans le Danemarck, la Scandinavie rallie ses forces pour rétablir un jour l'ancienne union. »

— L'académie espagnole va publier, outre une nouvelle édition du dictionnaire de la langue, un nouveau volume de poésies antérieures au quinzième siècle. Le gouvernement de Madrid fait de louables efforts pour que ces publications importantes ne soient pas entravées faute de fonds. (*El Corresponsal.*)

— La caisse d'épargne a reçu hier et aujourd'hui de 3,195 déposants, dont 408 nouveaux, la somme de 480,277 fr.

Le montant des remboursements demandés a été de 870,000 francs.

— La mairie de Rouen publie l'avis suivant sur la falsification des substances alimentaires :

pas fait reconnaître une seule partie de vin, mais des substances diaboliques mélangées et coloriées par des procédés chimiques.

» Il paraît, en outre, que la police de Rouen, en poursuivant ses investigations, a saisi dans divers débits de liquides des eaux-de-vie dont la composition est affreuse. Ce sont de ces spiritueux qu'on livre aux ouvriers au prix incroyable de 2 et 2 cent. 1/2 le petit verre !

» En y réfléchissant, on n'est plus surpris de l'état d'abrutissement où sont les malheureux qui prennent l'habitude de ces breuvages. Ces drogues abominables exercent sur eux une sorte d'engourdissement, une torpeur qui agit sur le cerveau, sur l'estomac. L'intelligence s'émousse, l'appétit disparaît ; on les voit boire dix, quinze, vingt petits verres par jour, et se contenter pour toute nourriture d'un morceau de pain et d'une queue de hareng ou d'autre poisson salé. »

— Tous les journaux avaient annoncé, d'après le *Moniteur parisien*, que les cigarres de vingt centimes, portés récemment à vingt-cinq, allaient, à partir du 1er janvier, être remis à leur premier prix. Le *Messager* prévient les fumeurs que cet avis n'a aucun fondement, et que les produits de la vente des tabacs, loin de diminuer, continuent à s'accroître.

— Suivant le *Morning-Advertiser*, le nombre de bateaux à vapeur de toute espèce, pour passagers et marchandises, existant sur les côtes, les lacs et les rivières de l'Amérique, ne s'élèverait pas à moins de 1,300, dont 826 en activité. De ces 826 vaisseaux, 486 sont à haute pression Leurs forces réunies égalent celle de 57,020 chevaux. Dans les trente dernières années, il y a eu 253 accidents, dont 2,443 personnes ont été victimes.

— Nous lisons dans le *Rhône :*

« Il y a des mystères ailleurs qu'à Paris; en voici la preuve : Un jour de la semaine qui vient de s'écouler, une jeune fille appartenant à une famille honnête de la Croix-Rousse, sortait, sur les six heures du soir, du passage de l'Argue, et prenait la grande rue de l'Hôpital pour retourner chez ses parents. Tout-à-coup un léger accident l'embarrasse, le cordon de son jupon venait de se casser. Pour réparer le petit désordre de sa toilette, elle entre dans une allée obscure. Mais à l'instant où elle achève son opération, deux hommes l'enveloppent de leurs manteaux, l'emportent rapidement à un étage élevé, et la déposent dans un appartement de très mauvaise apparence. Aussitôt une porte s'ouvre et il en sort un troisième individu qui, après avoir considéré la jeune fille, blâme les autres d'avoir fait une capture qui ne peut rien leur rapporter, puis les emmène dans une pièce voisine sans doute pour délibérer sur ce qu'ils ont à faire.

» Livrée à elle-même, la jeune fille s'enfuit ; mais à peine descendue dans la rue, elle est reprise par les mêmes hommes et reportée dans le même appartement; là, son effroi arrive à son comble; elle s'évanouit. Quand elle reprend ses sens, elle se trouve dans la rue. Alors elle recueille toutes ses forces et s'achemine vers la demeure paternelle où elle parvient, exténuée, à dix heures du soir, ayant encore au cou un mouchoir qui ne lui appartenait pas, mais du reste n'ayant éprouvé aucun traitement, ni aucun outrage contraire à la pudeur.

» Qu'y a-t-il au fond de cette histoire mystérieuse? C'est à la police à le rechercher, et sans doute elle le découvrira. »

— On écrit de Rouen au *Messager* :

« La soirée d'hier a été marquée, dans notre ville, par un déplorable évènement. Entre neuf et dix heures, Louis Brune est tombé du haut du pont de pierre sur un bateau qui stationnait auprès de l'une des arches, et s'est ouvert le crâne; la mort a été instantanée. Est-ce un fait de la volonté de cet infortuné? est-ce un accès de vertige? L'infortuné emporte son secret avec lui.

» Il n'avait aucun motif pour que la vie lui fût à charge. La reconnaissance publique l'avait entouré de bien-être et de considération; il était aimé et chéri de tous. Son intérieur était excellent : il aimait sa femme et sa fille, qui lui donnaient chaque jour les preuves de l'affection la plus tendre.

» On se perd en conjectures sur la cause de cette effroyable catastrophe. Ce qu'il y a de positif, c'est que cette fin répandra des regrets universels dans notre cité. Déjà, hier soir, le bruit s'en était rapidement propagé, et une foule de personnes consternées se pressaient à la porte de la maison que la ville lui avait élevée, et qui ne contenait plus que ses restes inanimés.

» Louis Brune n'avait que trente-six ans. Par combien d'actes de dévoûment sa trop courte carrière n'a-t-elle pas été remplie! Devait-il finir si tôt et si misérablement, le brave auquel tant de nos citoyens ont dû d'être arrachés à la mort? »

—Une lettre de Padang, reçue à Java le 5 avril, annonce qu'un tremblement de terre, plus terrible encore que celui qui a dévasté la Guadeloupe, s'est fait sentir au mois de janvier dernier dans la petite île de Pulo-Nias, dépendante de Sumatra et occupée par les Hollandais. Tout a été en quelque sorte anéanti dans cette convulsion de la nature dont la violence était telle que les habitants s'imaginèrent que le dernier jour de leur île était arrivé. Les montagnes s'écroulaient de dessus leurs bases, et de larges crevasses, au fond desquelles bouillonnait une eau noirâtre, s'ouvraient sous les pas des malheureux insulaires, qui, pendant toute une nuit que les secousses se répétèrent, souffrirent mille angoisses mortelles.

Au jour, comme le calme semblait renaître et comme ils s'occupaient de sauver les infortunés ensevelis sous les décombres, une vague monstrueuse vint fondre sur la plage et balaya en un clin-d'œil tout ce qu'avait épargné le tremblement de terre. Un petit nombre seulement des habitants de Pulo-Nias a échappé à cette grande catastrophe, et, réfugiés dans l'intérieur des terres, y attendaient l'arrivée des secours que le gouvernement hollandais se disposait à leur expédier de Java.

— Aujourd'hui, aux Français, *Tibère* et la *Tutrice*.

— Ce soir, à l'Odéon, deuxième représentation d'*André Chénier*; le *Médecin de son honneur*, et *Clotilde*, joué par Mme Dorval.

— L'Opéra-Comique annonce aujourd'hui la *Part du Diable* et *Polichinelle*.

— Le théâtre du Vaudeville donnera ce soir *L'Homme blasé*; *Une Idée de médecin* et *Mme Roland*.

Les ouvriers de l'industrie, en Angleterre, sont aussi misérables que les journaliers de l'agriculture A Durham, les propriétaires de mines de houille ont réduit les salaires des ouvriers et provoqué des faits graves qui sont en ce moment l'objet d'une enquête. A Middleton, les fabricants de châles ont aussi abaissé le prix des salaires, de sorte que ce qui était autrefois payé 4 shellings ne sera plus payé à l'avenir que 3 shellings 3 deniers. Cependant plusieurs manufacturiers, consultés à cet égard, ont déclaré formellement que cette réduction n'était pas justifiée par la nécessité.

A l'appel de la cause, Me Josselle, avocat de deux des accusés, demande à développer, avant les débats qui doivent avoir lieu à huis clos, des conclusions préjudicielles ayant pour objet de faire déclarer par le tribunal que le fait prévu par l'art. 331 du code pénal, ne peut, d'après l'esprit de la loi, être punissable et constituer un crime que s'il a été commis par une personne majeure sur la personne d'un enfant au-dessous de 11 ans.

Le tribunal décide que ce moyen sera développé après l'audition des témoins, et, sur la réquisition de M. l'avocat du roi, il ordonne le huis clos.

Les accusés, déclarés coupables des faits que leur reprochait l'accusation, ont été néanmoins, comme ayant agi sans discernement, rendus à leurs parents qui, tout éplorés, étaient venus les réclamer.

Etait-il bien nécessaire, pour arriver à ce résultat, qu'un débat juridique et l'intervention d'un tribunal vinssent fixer dans la mémoire des accusés, probablement pour toujours, des faits qu'ils auraient sans doute oubliés facilement ?

COUR D'ASSISES DE CHALON-SUR-SAÔNE.

La cause, rien qu'à l'aspect de la salle, annonce un grand intérêt; les bancs sont occupés; on a peine à se placer, et quelques-unes siègent à la galerie. Pourquoi les honneurs de cette triste solennité? C'est que l'accusé n'est pas un de ces êtres vulgaires qui fournissent l'aliment ordinaire des cours d'assises; il est né, lui, dans une famille honorable, allié par sa femme à une famille également estimée, et sa chute n'en a eu que plus de retentissement.

J*** était avoué près la cour royale de Dijon; doué d'une heureuse intelligence, d'une activité honorable, il avait mérité l'estime de ses collègues et l'assentiment de la cour. Mais, selon l'accusation, des dépenses exagérées, une conduite scandaleuse ont entraîné la ruine de cet officier ministériel. Pressé par ses créanciers, il a commis cinq faux en écriture privée en livrant à la circulation cinq billets portant les fausses signatures de son père, de sa mère et de son beau-frère.

Lors de la révélation de son crime, J*** s'était enfui, et une condamnation par contumace avait été prononcée contre lui. Mais l'exil est dur, même pour l'accusé. J***, qui était en Amérique, revint en France et se constitua prisonnier, n'apportant pour toute défense que l'aveu de sa faute.

Selon la défense, J*** doit ses malheurs, non pas à des désordres domestiques, mais à ses premiers pas dans le monde.

Etudiant en droit à Paris, il fit des dettes qu'il n'eut pas le courage d'avouer à son père; sans ressources pour acquitter ses dettes, il paya des intérêts usuraires, puis, à la suite des années, tout s'accumula et fit une somme considérable. A peine marié, les créanciers avides eurent bientôt dévoré le petit pécule de sa femme; ce pécule ne put même suffire; et c'est ainsi que, poussé par la nécessité, J*** commit les cinq faux objet de l'accusation.

Si donc, dit la défense, on a le droit d'être sévère à l'égard de l'homme mûr qui faiblit, une secrète indulgence est due au jeune homme, même prodigue; et puisque les malheurs de J*** remontent à des dettes de jeunesse, il n'est donc pas indigne de pitié.

MM. les jurés répondent affirmativement sur tous les chefs, mais accordent les circonstances atténuantes. La cour a condamné J*** à quatre ans de prison et 100 fr. d'amende. (*Revue de la Côte-d'Or.*)

COUR D'ASSISES DE TONDELLA (Portugal.)

Extorsion de signature suivie d'assassinat.

Dernièrement des malfaiteurs travestis en gardes nationaux enlevèrent de son domicile M. Bento de Barros, instituteur primaire au village de Lagiosa, et le conduisirent dans un lieu écarté, où ils le menacèrent de le tuer s'il n'écrivait à l'instant même aux divers membres de sa famille pour les prier de se cotiser et d'envoyer chez lui, tel jour, la somme de 2000 contos de reis (14,000 fr.). L'infortuné dut obéir, et, en attendant la réponse, ces misérables le traînèrent de village en village, comme un homme qu'ils venaient d'arrêter par ordre supérieur. Enfin ils le ramenèrent à Lagiosa.

Les parents n'avaient pas encore répondu. Alors la fausse escouade se dirigea, toujours avec lui, vers la ville qu'ils habitaient. Mais, en route, une discussion s'éleva entre eux; serrés de près par la gendarmerie et embarrassés de leur prisonnier, les uns voulaient le lâcher, les autres soutenaient que, pour prévenir une dénonciation de sa part, on devait lui ôter la vie. Tout-à-coup un brigand plus expéditif que ses camarades mit un terme aux angoisses qu'éprouvait le pauvre maître d'école pendant cette altercation en lui déchargeant son fusil dans la tête. Bientôt après, la force armée arrive; une fusillade s'engage : un des gendarmes est tué, un des malfaiteurs est pris; le reste de la bande parvient à s'échapper.

L'individu dont s'était emparée la gendarmerie, le nommé Joaquim-Antonio Menezès, a comparu devant la cour d'assises. Là, sa culpabilité n'a pu être un seul moment l'objet du moindre doute; et toutefois le jury, au bout d'une heure de délibération, l'a déclaré non coupable !

Ce verdict inattendu a frappé de stupeur tous les assistants; et la cour, usant de la faculté que lui accorde le code criminel réformé, a cassé la dite déclaration comme erronée et en contradiction avec les résultats patents des débats, et a remis au lendemain la nouvelle instruction de l'affaire.

Le lendemain, il a été procédé à la composition d'un autre jury; débats, réquisitoire, plaidoiries, etc., tout a recommencé; et Joaquim-Antonio Menezès s'est entendu condamner à la déportation à perpétuité dans la colonie africaine d'Eudoce, sous peine de mort en cas de rupture de ban.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 26 DÉCEMBRE 1843.

HAVOUÉ, tailleur, rue Richepanse, 4; juge-com. M. Cornuault; syndic prov., M. Saivres, rue Michel-Lecomte, 23.

FAURE, entrepreneur de déménagements, rue de la Vieille-Monnaie, 9; juge-commissaire, M. Barthelot; syndic prov., M. Hellet, rue Sainte-Avoie, 2.

JUDICE, marchand de vin, quai des Ormes, 22; juge-com., M. Riglet; syndic prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9.

MOTHEREAU, fabricant de carreaux en plâtre, rue Rochechouart, 64 bis; juge-com., M. Riglet; syndic prov., M. Tiphagne, rue des Martyrs, 15.

BOURSE DU 27 DÉCEMBRE.

Les fonds français ont continué à monter, ainsi que les chemins de fer, qui ont de nouveau revu les hauts cours du commencement du mois.

Au comptant. Esp. passive, 4 7/8. — B belge, 755. — Hollande, 2 1/2 p. 0/0 58 1/8; id. 5 0/0 99. — Obl. Orléans, 1260, 1265 — Jouiss. canaux, 140. — Canal de Bourgogne, 1085. — Obl. de Sambre, 1040. — Gaz français (ancien), 3300.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD
5 p. 0/0 compt. . . .	123 20	123 30	123 15	123 30	123 25
— fin cour. . .	123 35	123 50	123 35	123 50	123 35
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 35	81 60	81 50	81 55	81 40
— fin cour. . .	81 60	81 75	81 55	81 70	81 55
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 60. Après, 81 75 offert.
4 0/0	104 75	» »	» »	Bons du Trésor.
O. de la Ville .	1415 »	» »	B. 2 50	3 1/8 à 4 mois.
Banque de Fr. .	3250 »	3250 »	ex divid.	
C. Laf. de 5000.	5075 »	» »	id.	
— de 1000.	» »	» »	» »	
Caisse Hypoth. .	778 75	777 50	B. 1 25	
Quatre Canaux.	1272 50	» »	B. 2 50	
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr. .	312 50	»	» »	— 311 25.
do R. G. . .	167 50	167 50	H. 1 25	— » »
Orléans	817 50	825 »	H. 11 25	— 817 50, 827 50.
Strasb. à Bâle.	212 50	212 50	» »	— 211 25, 212 50.
Rouen.	815 »	» »	H. 7 50	— 815, 818 75.
Havre.	623 75	625 »	H. 2 50	— 625.
Fonds Etrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	107 1/2	H. 1/4 »	Londres, 25 décembre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Christmas-Day.
Esp. D. active.	» »	» »	» »	Bourse fermée.
5 0/0 Naples. .	106 70	» »	» »	
— Romain. .	104 1/4	104 5/8	H. 3/8 »	
Obl. Piémont. .	1190 »	» »	B. 5 »	
Emp. d'Haïti. .	465 »	462 50	B. 7 50	

Spectacles du 28 décembre.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Tibère. La Tutrice.
» h. »/» ITALIENS — Anna Bolena. (38e représ.)
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable. Polichinelle.
» h. »/» ODÉON. — Chénier. Médecin.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — L'Homme blasé. Une Idée. Mme Roland.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Roquefinette. Paris dans la comète. Le Gamin. Chaus.
» h. »/» PALAIS-ROYAL. — Grisettes. Carabas. Chaus. Mlle Dangeville. 2 Mariées.
7 h. »/» GYMNASE. — Manon. Angélique. Rigolette. Daniel. L'Italien.
» h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Barbier du roi d'Aragon. Iles Marquises.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella. La Carotte.
» h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Les Bohémiens.
» h. »/» COMTE. — Pendule. Mari de 5 ans. Jour de médecine. 2 Canards. Interm.
6 h »/» CIRQUE — Le Vengeur. Les Guides. Morin.

Nouvelles agricoles.

Voilà bien des années (il y a peut-être vingt ans) que la Société royale et centrale d'agriculture a ouvert un concours pour provoquer, dans les contrées de la France où cette industrie est inconnue, la fabrication de certaines espèces de fromages durs tels que le Chester, le Parmesan, le fromage de Hollande, qui se conservent long temps et supportent sans avarie les transports à grande distance. Quoique le prix du concours soit de mille francs, aucun cultivateur n'a jusqu'à présent essayé sérieusement de le gagner, et cependant on ne trouve pas tous les jours mille francs à gagner en agriculture. Si un pareil concours était proposé à des industriels citadins, il y aurait dix gagnants pour un avant six mois; car, au bout du compte, à qui fera-t-on croire qu'il soit si difficile de faire avec le lait de nos vaches ce que font tous les jours les paysans de la Hollande ou de l'Angleterre? Leurs bêtes ne sont pas d'une autre nature que les nôtres; l'herbe de leurs prairies n'a pas une vertu particulière; leur lait, enfin, n'est pas supérieur à celui de nos laiteries. Que nous manque-t-il donc pour que nous puissions faire du fromage égal au leur? — Ce qui nous manque, eh! mon Dieu, vous le savez bien, confrères, — ce ne sont ni de bons ustensiles, ni de bonnes caves, ni leurs recettes, car elles sont connues! Ce qui nous manque, c'est le désir du progrès. A quoi servirait de le cacher, nous sommes un peu routiniers, vilain défaut dont il serait bien temps de nous corriger, car on nous en fait honte partout, à tout propos, et l'on a raison. Je soupçonne aussi que les cultivateurs se sont laissé détourner du concours par quelque petit motif d'amour-propre; ils auront craint de compromettre leur dignité en s'occupant de la fabrication du fromage : il ferait beau voir, vraiment, un fermier de la Brie s'abaisser jusqu'à ces menus détails! Cela regarde les femmes; le *maître* a des travaux plus sérieux.

Oui, sans doute, les soins de la laiterie conviennent particulièrement aux femmes, et cependant cette partie si importante de l'économie rurale n'a progressé que dans les contrées où les hommes en ont pris la direction. En Flandre, ce sont des hommes qui traient les vaches et qui soignent la laiterie; aussi la race flamande est-elle devenue renommée entre toutes les races laitières. Dans le Jura, dans les Alpes, l'association des fruitières, qui donne une si grande valeur à la production du laitage, est dirigée par les hommes. C'est un député, M. d'Angeville, qui a transporté cette même association dans le département de l'Ain; un autre député, M. Desjobert, a publié le seul bon traité que nous ayons sur la fabrication des fromages de Neufchâtel. Si nous passions en revue toutes les parties de la basse-cour, de ce petit royaume dont le gouvernement semble si bien convenir aux femmes, nous pourrions constater que nulle part l'ignorance et la routine ne sont restées plus en honneur. C'est que la société n'a rien fait encore pour développer le génie agricole des femmes; rien pour leur instruction, rien pour leur éducation. Dans nos fermes, l'épouse du fermier n'est que la première servante de la maison; chez les riches cultivateurs, chez les propriétaires qui exploitent eux-mêmes leurs terres, la maîtresse de la maison vit en châtelaine, et abandonne à des subalternes la direction du ménage agricole.

Eh bien! nous pouvons le prédire, l'agriculture ne prendra tout son essor en France que du jour où la femme s'y trouvera l'égale de l'homme et consentira à le seconder dans ses travaux.

Mais nous voulons rester aujourd'hui dans le domaine des faits, et ceux que nous avons à citer ne manquent pas d'intérêt. Il s'est trouvé un homme de ferme volonté qui est parvenu à organiser enfin une fabrique de fromages de Roquefort dans la banlieue de Paris; assurément, il a fallu à M. Vinson une grande énergie et une persévérance à toute épreuve pour réussir dans son entreprise, car il ne possédait pas de capitaux suffisants, et ce n'était point une petite affaire de convaincre un bailleur de fonds et de lui inspirer de la confiance pour un essai de pratique agricole. Au fait, on pouvait y regarder à deux fois; les hommes de science prétendaient que la qualité des fromages de Roquefort dépendait uniquement de certaines propriétés physiques qui se rencontrent exceptionnellement dans les caves du pays; et M. Vinson annonçait, au contraire, qu'il n'avait pas besoin de caves creusées dans le roc, qu'une chambre quelconque lui suffirait pour fabriquer ses fromages avec succès.

Et puis, autour de Paris, on ne connaît pas la valeur des brebis comme bêtes laitières; M. Vinson parcourut en vain, pendant longtemps, les fermes de son voisinage, expliquant ses projets et calculant les bénéfices qu'il pouvait offrir à un associé; il ne fut pas assez heureux pour rencontrer un cultivateur disposé à laisser faire l'expérience sur son troupeau; partout on lui riait au nez (comme il le raconte naïvement) dès qu'il proposait de traire les brebis.

Enfin, ces premières difficultés ont été surmontées; M. Vinson possède un troupeau de cent brebis à la Cour-Neuve, près Saint-Denis, et il fait d'excellents fromages; l'échantillon déposé sur le bureau de la Société d'agriculture possédait toutes les qualités du bon Roquefort; on l'a examiné avec beaucoup d'intérêt, et une commission a été nommée pour étudier cette curieuse industrie.

Au point de vue scientifique, la fabrication du Roquefort semble digne de fixer l'attention des chimistes; M. Chevreuil, l'un des membres de la commission, ne laissera certainement échapper aucun des phénomènes particuliers qui se manifestent pendant tout le temps que se façonne le fromage.

Nous désirons surtout que les commissaires étudient avec un soin particulier l'industrie de M. Vinson sous le rapport économique.

C'est une chose fort sérieuse de savoir si les cultivateurs trouveraient quelque bénéfice à tirer du lait de leurs brebis : selon M. Vinson, la question ne serait point douteuse; mais les bénéfices qu'il accuse sont trop considérables pour que l'on puisse y croire. Ses brebis, selon lui, produiraient en laine, en agneaux, en fumier, tout autant que celles de ses voisins, plus quarante-cinq litres de lait qui valent 22 fr. 50 c. en fromage, et dont la valeur serait de 45 fr., c'est-à-dire d'un franc le litre vendu sous forme de crème.

Cette crème est un mets de luxe dont la fabrication ne peut prendre beaucoup d'extension. Il en est tout autrement du fromage, qui trouve toujours un placement sûr; on doit en encourager la production, car aucune autre nourriture animale ne descend plus facilement à la portée des classes pauvres.

Les cultivateurs des environs de Paris se plaignent amèrement d'être en perte avec leurs troupeaux. La laine, disent-ils, le croît, le fumier ne couvrent pas les frais de production. Eh bien! produisez davantage sans augmenter vos frais; tirez de vos animaux de nouveaux produits, puisque cela est possible, et soyez sûrs qu'en travaillant dans votre intérêt vous servirez la cause du peuple.

Lorsque la commission de la Société royale et centrale fera son rapport sur l'établissement de M. Vinson, nous le communiquerons à nos lecteurs.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris, du 27 décembre

Arrivages : 6,467 quintaux 76 kilog. Restant à la halle : 7,203 quint. 92 kilog.

Cours moyen : 38-91. Cours-taxe : 37-65.

Différence de ces cours et de ceux d'hier : Cours moyen, hausse de 81 centimes. Cours-taxe, hausse de 28 centimes.

Gruaux :	13 quint.	56 kilog.	de 44-00	à 50-95
1re marq.	513	39	38-00	40-10
2e	120	89	36-95	37-55

... qualité, 16-75; deuxième, 15-41; troisième, 13 fr. l'hect. Avoine, 5-75 à 6 fr. Seigle, 10 fr.

NANCY. — Froment, première qualité, 17-50; deuxième, 17-10; troisième, 15-76. Orge, 9-65. Avoine, 6-74.

LUNÉVILLE. — Froment, première qualité, 17-68; deuxième, 17-06, troisième, 15-72. Seigle, 11-20.

EPINAL. — Froment, 19-73. Seigle, 13-75. Avoine, 6-59. Sarrazin, 9-05.

NEUFCHATEAU. — Froment, 17-52. Avoine, 5-88. Orge, 8-61.

... conseil général des Côtes-du-Nord appelle l'attention du gouvernement sur une erreur inconcevable signalée dans l'établissement du tableau régulateur du prix des grains à Marseille au 31 décembre dernier, erreur si nuisible à la Bretagne, et aussi sur le dernier tableau de la fin de juin, afin d'obtenir la réforme si souvent demandée pour les marchés qui servent de régulateur.

De telles expressions de la part d'un conseil général ont une haute gravité; elles doivent contribuer à faire régulariser la boulangerie dans toute la France.

... vette, 85 fr.; huile épurée, 90 fr.

LILLE, 26 décembre. — Huile de colza, 81 fr. Lin, 73 à 75 fr. Chanvre, 78 fr. Huile épurée, 87 fr.

Sucre indigène. — Belle quatrième, 117 fr. Bonne, quatrième, 115. Ordinaire, 113. Basse quatrième, 102.

METZ. — Amidon, première qualité, 60 fr les 100 kilog.; deuxième qual. 57 fr.

Produits animaux.

MARCHÉ DE SCEAUX. — Bœufs amenés, ...

TOULOUSE. — Taxe de la viande. Bœuf, 95 c. le kilog. sur pied. Mouton, 1-10. Veau, 1-20. Vache, 70 c.

MARCHÉ DE ROUTOT. — Bœuf, première qualité, 1-30; deuxième, 1-10. Vaches, première qualité, 1-25; deuxième, 1 fr. Moutons, première qualité, 1-60, deuxième, 1-40. Veaux, première qualité, 1-35; deuxième, 1-20. Porcs, première qualité, 90 c.; deuxième, 75 c. le kilog. sur pied.

On lit dans l'*Impartial de la Meurthe* : « Il paraît certain que le haras royal de Rosières, transformé en dépôt d'étalons par une récente dé...

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 151. VENDREDI 29 DÉCEMBRE 1843.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie: Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 31 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

AVIS.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le renouveler avant ce terme, en nous adressant le prix de leur nouvel abonnement en un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris; faute de quoi ils éprouveront une interruption dans l'envoi du journal. Aucune exception n'est faite à cette mesure administrative.

Toutes les personnes auxquelles s'adresse le présent avis trouveront sur leur bande l'indication exacte du terme de leur abonnement.

Nous rappelons que toute demande de renouvellement doit être accompagnée d'une bande imprimée du journal, avec corrections, s'il y a lieu.

PARIS, 28 DÉCEMBRE.

L'Optimisme doctrinaire et la Dotation.

Le cabinet doctrinaire vient de se montrer sous une face inattendue. Qui le croirait? le 29 octobre affecte un optimisme étourdissant. Lui toujours si inquiet, toujours si défiant! lui qui nous avait habitués à d'éternelles lamentations sur les coupables projets des factieux! lui dont la voix caverneuse ne cessait de crier *haro* contre les ennemis de l'ordre social conspirant dans l'ombre, le voilà qui chante la sécurité, la confiance et le bonheur! Tout est pour le mieux au dedans, tout est pour le mieux au dehors. L'ordre se maintient tout seul, presque sans y toucher. Nous n'avons partout que des amis, même en Angleterre. Nous pouvons donc jouir avec sécurité des biens que nous a faits le 29 octobre.

Cette confiance exagérée est-elle donc bien sincère? Ce tableau des félicités présentes n'est-il pas calculé en vue d'un but ultérieur? Ces couleurs si chargées avec lesquelles M. Guizot vient de peindre la prospérité toujours croissante du pays ne sont-elles pas une tactique, une précaution préméditée à l'aide de laquelle le cabinet espère franchir un pas périlleux pour lui? Le cabinet doctrinaire, en nous donnant de si belles assurances sur notre prospérité, nous a bien l'air de chercher à s'assurer luimême contre un naufrage qu'il pressent.

La suite de la session ne tardera pas à éclaircir ce mystère. Il est très probable que le cabinet dresse à l'avance ses batteries, et qu'ayant à solliciter de MM. les députés un acte de munificence, il cherche à stimuler leur générosité par la peinture de l'abondance et de la prospérité générale. La demande de la dotation est au bout de cet accroissement pyramidal de la richesse publique, de cette amélioration étourdissante du sort de toutes les classes de citoyens.

Mais il est probable aussi que, dans l'optimisme doctrinaire, il entre une certaine dose de sincérité et de naturel. Quand on a fait son lit du pouvoir depuis plusieurs années; quand on a de somptueux hôtel; quand on se voit à la tête du plus gros budget du monde, toutes les classes de citoyens ne doivent-elles pas paraître heureuses et contentes? Les deux motifs se sont donc réunis pour faire tenir au cabinet doctrinaire un langage si peu conforme à ses habitudes, et pour lui composer cet optimisme outrecuidant, dont le pays ne s'accomodera guère.

Eh! comment voulez-vous que le pays ait pour vous quelque estime? Non-seulement vous ne travaillez pas à améliorer son sort, mais vous ne voulez pas même confesser ses souffrances! Loin de vous servir des documents que vous possédez pour constater la situation réelle des classes laborieuses; loin de provoquer une enquête pour mieux connaître les souffrances et les besoins de l'industrie, vous faites dire au roi des Français que la condition de toutes les classes de citoyens s'améliore et s'élève! Non, ce n'est point ainsi qu'un gouvernement s'attire l'estime et l'amour d'une nation. Ne craignez-vous pas que toutes les classes de la société, qui paient fort cher votre système de compression, et qui ne voient s'élever qu'une chose, le chiffre du budget, ne finissent par se lasser de votre politique à double face? Hier, vous entonniez la politique de la peur, vous déclamiez contre les passions mauvaises; aujourd'hui vous chantez l'abondance, le bonheur et les merveilles de la paix. Hier, vous vouliez de l'argent, aujourd'hui vous en voulez encore : votre but est le même, il n'y a que le moyen de changé. Mais la France vous sait par cœur et vous devine, et vous jouez un jeu dangereux à vouloir l'abuser si long-temps.

L'assemblée des députés conservateurs, réunie hier chez Lemardelay, ayant décidé qu'il fallait conserver à la présidence M. Sauzet, le ministere s'est déterminé à appuyer la candidature de l'ancien président. C'était, d'ailleurs, pour le cabinet, un moyen d'essayer ses forces et de juger de sa majorité. Cette épreuve doit lui sembler peu rassurante, car le candidat ministériel n'a pu l'emporter qu'au second tour de scrutin. Il est donc probable que, pendant le cours de la session, la majorité sera souvent douteuse pour le cabinet.

Réforme commerciale.

Si le roi avait prononcé hier devant les chambres cette phrase que nous avions écrite avant-hier dans *notre* discours du trône :

« Les fraudes et les désordres du commerce appellent toute votre » attention. Vous aurez à vous occuper d'un système de garanties et » de surveillance effective qui introduise la vérité et la sécurité dans » les échanges; »

Ce langage, nous en sommes convaincus, aurait été accueilli avec faveur par la presse tout entière, surtout par la presse des départements.

Nous avons prêché la croisade commerciale, notre voix a été entendue, et chaque jour de nouveaux soldats viennent s'enrôler sous la bannière de la réforme.

Chaque département, chaque localité jette un cri d'alarme; ce sont des clameurs unanimes contre les abus de la libre concurrence et du commerce anarchique.

Si une protestation énergique est lancée par un organe de la presse, elle se répète d'écho en écho et fait en quelques jours le tour de la France. Les plus hardis ne se contentent pas de protestations passives; en même temps qu'ils dévoilent les fraudes et les turpitudes du mercantilisme, ils réclament des mesures d'ordre et proposent des moyens organiques pour arrêter le progrès du vol, de l'empoisonnement, de la démoralisation. Le moment était donc favorable pour attirer l'attention des chambres sur de pareils désordres; l'opinion publique aurait accueilli avec empressement les propositions du pouvoir, s'il avait eu quelque projet à présenter pour calmer les inquiétudes légitimes des populations.

Mais les ministres n'ont pas jugé à propos de s'occuper de pareilles matières.

Le peuple se plaint d'être volé, rançonné, empoisonné par le commerce; le peuple se plaint qu'on empoisonne le pain avec du sulfate de cuivre, qu'on empoisonne le vin avec de la litharge, qu'on empoisonne le sel avec de l'iode, qu'on empoisonne les gâteaux avec du vert-de-gris, qu'on empoisonne enfin toutes les denrées alimentaires. La chose, apparemment, ne mérite pas d'attirer l'attention des chambres.

Prenez-y garde, messieurs les ministres; ce dédain que vous affichez pour le peuple, ce lâche abandon de ses intérêts, cette ironie barbare que vous lui jetez à la face en lui disant que *sa condition s'améliore et s'élève*, cette indifférence si cruelle pourraient faire retomber sur vous une terrible responsabilité. Le peuple s'aperçoit qu'on le livre à la merci des marchands; que sa santé, sa vie sont à chaque instant menacées par les fraudeurs. Jusque dans les provinces les plus reculées du royaume, ce sentiment pénètre au cœur des populations. Ecoutez ce que dit un journal du Finistère, le *Quimpérois* : « L'eau-de-vie, ce *vin ardent*, comme les paysans » l'appellent, déjà si nuisible par elle-même, leur est presque tou» jours servie falsifiée. On l'étend d'eau d'abord, puis on y ajoute de » l'acide sulfurique (huile de vitriol) pour lui donner la force que le » premier mélange lui avait enlevée. On sait quel effet produit cet » acide délétère. Il est tel qu'un grand nombre de paysans des en» virons de notre ville, buveurs si confiants d'ordinaire, *attribuent* » *hautement* à l'eau-de-vie *empoisonnée* les maladies dont plu» sieurs sont victimes, et qui sévissent presque continuellement » dans nos campagnes. »

Croyez-vous que si le peuple finit par être convaincu que toutes les denrées alimentaires qu'on lui vend portent atteinte à sa santé et compromettent son existence; que si les faits viennent chaque jour affermir et développer cette conviction dans l'esprit des masses; que si, en même temps, le pouvoir, au lieu de se faire le protecteur du peuple, puisque le peuple est en tutelle, protège par son incurie les vols et les attentats des spéculateurs éhontés; que s'il continue d'insulter aux souffrances des classes pauvres en vantant sans cesse la prospérité croissante du pays, croyez-vous qu'à la longue le peuple, indigné, ne puisse songer à se venger de ce mépris pour ses douleurs? Ministres imprudents, ne poussez pas les prolétaires à se réfugier dans leurs droits, à s'émanciper par la violence et à vous demander compte de la gestion de leurs intérêts.

Si vous voulez conserver le protectorat qui vous est confié, prouvez que vous en êtes dignes en montrant votre sollicitude pour les classes souffrantes de la nation.

Nous renouvelons ici le vœu que nous avons déjà émis; puisque le pouvoir persiste à dire qu'il n'y a rien à faire, il faut le convaincre par l'évidence et lui faire mettre le doigt dans la plaie: qu'on fasse une enquête. Le monde officiel, qui ferme les yeux sur les désordres et la démoralisation du commerce, tandis que la conscience publique s'émeut et s'inquiète, sera bien forcé de reconnaître le mal dont il nie l'existence. Que si le pouvoir se refuse à provoquer cette mesure, nous espérons que quelque député aura le courage de prendre l'initiative, et que la chambre comprendra l'importance d'une enquête publique sur les fraudes commerciales, comme elle a demandé l'année dernière une enquête sur les fraudes électorales. Nous espérons aussi que la presse unira ses efforts aux nôtres pour que le pouvoir exécutif ou la chambre fasse constater officiellement les abus du commerce anarchique.

On lit dans le *Morning-Post* du 21 :

« Nous avons souvent déclaré à nos lecteurs que nos systèmes de production manufacturière et de distribution sont, par leur nature, frauduleux et pernicieux. L'expérience de chaque jour tend à prouver la vérité de cette proposition.

» Les plus actifs parmi les adversaires de tout ce qui reste encore de *protecteur* dans nos arrangements industriels sont, comme chacun sait, d'aventureux manufacturiers. *Notre système manufacturier exige une réforme. Notre système commercial exige une réforme.* Dans tous les deux il y a beaucoup trop de *liberté*. Tous deux sont trop exempts de cette responsabilité envers les travailleurs que demandent les plus grands intérêts de la société. »

Ces deux phrases, qui sont une répétition des principes que la *Démocratie pacifique* soutient depuis long-temps, sont extraites de l'un des grands journaux de Londres. Nous ne pouvons traduire en entier le long article dont elles forment le début. Qu'il nous suffise de dire qu'elles lui sont suggérées par une faillite scandaleuse qui a récemment éclaté à Londres, et qui a fourni la preuve en justice que les faillis Wills et Davy, commerçants en draps, avaient commencé les affaires en 1840, avec un capital de 1,800 livres sterling, et avaient, au moyen d'un luxe

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1).

LIVRE PREMIER.

V.

LES RETRAITES DE CLAUDE PIVERT.

Dans les profondeurs de cette belle et antique forêt, le braconnier Claude Pierret avançait à grands pas. Il quitta bientôt la route tortueuse, puis les sentiers, et s'enfonça tout-à-fait dans les broussailles. La pluie avait cessé; le vent bruissait encore dans les feuillages; l'aube commençait à blanchir les troncs humides, et le merle faisait éclater de mille manières son chant joyeux et matinal.

Arrivé à un endroit du bois plein de terreur et de solitude, le chasseur ces grands dômes de feuillages. Il y avait des châtaigniers aux feuilles dentelées, des bouleaux à la tige blanche et flexible: leurs rameaux d'un vert tendre retombaient avec grâce, étalant leur molle fantaisie entre la sévérité centenaire des ormes et des chênes.

Sur les bords de la mare, d'énormes broussailles laissaient retomber jusque dans l'eau croupie des ronces en fleur, les liserons et des roses sauvages.

Sur la pente humide et vaseuse croissaient les plus belles variétés d'orchis, l'arum aux feuilles marbrées, le muguet blanc et suave; plus loin et les pieds dans la mare se dressaient les belles tiges du trèfle d'eau, les pétales blancs et mous de l'hydrocharis.

Dans les lointains, le merle entonnait son couplet sonore, et l'aigre voix des mésanges y répondait.

Le chasseur attacha son fusil en travers sur son épaule, s'élança sur les basses branches d'un gros chêne, et s'y assit avec aplomb.

Puis il remit encore une fois de la poudre dans le bassinet humide, ra- tombait sur ses mains calleuses; il secoua la tête comme une hyène en colère en ajustant le hibou sur sa branche immobile. L'oiseau tomba percé d'une balle, et une seconde traînée de feu illumina la forêt. Le sanglier ne remuait presque plus.

Claude Pivert sauta à bas de son arbre, s'en alla ramasser l'oiseau mort, le mit dans sa gibecière, et s'approcha de sa première proie.

La bête avait été supérieurement tirée. Après avoir pénétré en arrière de l'omoplate, la balle avait certainement brisée les grosses artères du cœur : la mare était rouge de sang.

Le braconnier tira de l'eau la bête, essuya la plaie, la remplit de feuilles sèches, et, à genoux, d'un mouvement rapide et convulsif, il chargea son butin sur ses épaules et retourna du côté du village.

Habile à profiter des plus petits sentiers, il avançait à grands pas, quand tout d'un coup des abattis nouvellement terminés lui laissèrent entrevoir dans le lointain une des lisières du bois.

Il vit passer deux hommes armés qui marchaient à grands pas; il entendit l'aboiement d'un chien qui chassait au renard, et il murmura tout

apparent, d'un crédit fictif, contracté en deux ans et demi pour 24,000 liv. st. (600,000 fr.) de dettes. Ils étaient dans l'habitude d'emprunter à des usuriers, en leur payant un intérêt qui variait de 50 à 200 p. cent. — L'article se termine par ces mots : « Le sujet est d'une importance infinie. Il embrasse toute la question de notre système industriel. Nous y reviendrons prochainement. »

La chambre a organisé aujourd'hui ses bureaux. Cette opération, à laquelle plus de trois cents députés ont pris part, a été, s'il faut y attacher quelque signification politique, favorable au ministère. Sur neuf bureaux, l'opposition ne l'a emporté que dans deux.

Voici le résultat de ce travail :

	Présidents.		Concurrents.	
1er bureau :	MM. le baron Tupinier,	23 voix.	MM. Berger,	8
2e —	Fulchiron,	19	De Tracy,	18
3e —	Le général Schneider,	19	Croissant,	17
4e —	Clément,	24	Dufaure,	4
			Lemaire,	1
5e —	Le général Sébastiani,	22	Ganneron,	14
6e —	Le général Leydet,	16	Harlé,	14
7e —	Calmon,	18	Jacq. Lefebvre,	16
8e —	Hébert,	16	Estancelin,	11
9e —	Delessert (fils),	26	Laffitte,	17

	Secrétaires.		Concurrents.	
1er bureau :	MM. Daru,	23 voix.	MM. 3 voix perdues.	
2e —	Corne,	18	De Sieyes,	17
3e —	Ferdin. de Lasteyrie,	21	Ardent,	17
4e —	Saglio,	27	Allard,	4
			Paganel,	1
5e —	Paillard du Cléré,	25	Quinette,	7
6e —	De Viart,	18	Las Cases,	15
7e —	Jouvencel,		Siméon,	
8e —	Chabot-Latour,		Jules de Lasteyrie,	
9e —	Boudet,	17	Saint-Aulaire,	17

L'opposition se réunit ce soir pour arrêter les noms des vice-présidents.

L'extrême gauche, qui a voulu d'abord pousser à la présidence M. Dupont (de l'Eure), s'est réunie à la gauche après une courte conférence qu'elle a tenue aujourd'hui dans un des bureaux de la chambre. Elle votera de même avec la gauche pour les vice-présidents.

On affirmait aujourd'hui dans les couloirs de la chambre que le projet de loi relatif à la dotation du duc de Nemours serait présenté prochainement. Le gouvernement, à ce que l'on dit, serait presque indifférent au plus ou moins d'élévation du chiffre; ce qui lui importe avant tout, c'est que l'acceptation de la loi par la chambre serve de réponse indirecte aux récentes manifestations du parti légitimiste. Cette façon de tourner la chose nous paraît ingénieuse ; il est fâcheux seulement qu'on ait songé à la dotation avant que les légitimistes songeassent à leur pèlerinage.

Opinion des journaux sur le discours du Trône.

Les premiers-Paris des journaux ont tous aujourd'hui pour objet le discours de la couronne. Le *Journal des Débats* entonne à cette occasion un long dithyrambe qui peut se résumer en ces mots : « Jamais le pays n'a présenté un aspect de plus grande prospérité ; jamais la paix au dehors, l'ordre et la prospérité au-dedans, n'ont été si solidement établis. Ces heureux résultats sont surtout le fruit de la politique du 29 octobre. Le discours du trône répond à l'attente de la France, et la satisfaction qu'il a causée dans la chambre sera partagée par le pays. »

Ce même discours, pour lequel le *Journal des Débats* et le *Globe* ne croient pas pouvoir dépenser assez d'encens, est caractérisé ainsi par le *Constitutionnel* : « C'est une pièce littéraire assez bien tournée qui dit « peu de choses et dont il y a peu de choses à dire. »

Selon la *Réforme*, c'est un morceau oratoire vide et emphatique.

Le *Commerce* le trouve, quant à la forme, pauvre et incorrect, et, quant au fond, remarquable par l'effacement de la politique ministérielle.

Le *National* déclare qu'à sa grande surprise le discours du trône lui a paru assez correctement écrit. Quant à ce qu'il renferme, quel besoin, dit le *National*, d'en charger la mémoire de nos lecteurs? nous sommes en paix avec tout le monde et la prospérité de notre pays va croissant. Nos ouvriers de Lyon qui travaillent 14 heures pour gagner leur pain quotidien, nos agriculteurs épuisés par l'usure et l'impôt, nos faubourgs qui renferment cent mille pauvres, tout le monde sait de reste ces grandes vérités.

La *Presse*, tout en déclarant que le discours royal a obtenu une approbation méritée, ne lui épargne cependant pas les critiques. « L'activité de la France est féconde, dit la *Presse* ; oui, mais ne le serait-elle pas davantage si elle était moins souvent paralysée par une administration qui manque d'impulsion? »

Le *Courrier français* traduit ingénieusement sa critique du discours royal et de la politique ministérielle, sous forme d'une adresse au roi. Dans cette adresse, que sur plus d'un point la chambre des députés ferait bien d'adopter, nous avons remarqué le paragraphe suivant, qui répond dignement à l'incroyable paragraphe du discours royal sur la prospérité croissante de toutes les classes de citoyens : « Nous ne saurions, sous le prétexte du bien qui s'accomplit, oublier le mal qui persiste et ce qui reste d'ignorance et de misère au sein même de la prospérité croissante. L'Angleterre a élevé la pauvreté au rang d'une institution légale ; c'est à la France qu'il appartient d'effacer le paupérisme, par les développements successifs de sa législation.»

Le *Siècle* déclare le discours du trône dépourvu de toute signification politique ; il n'y aperçoit guère que la *satisfaction intime et reposée* du système des bornes triomphant.

Ce qui a particulièrement frappé la presse légitimiste dans le discours du roi, c'est cette déclaration que la famille d'Orléans n'a jamais eu d'autre ambition que *de bien servir la France*. «Servir la France, dit la *Quotidienne*, c'est une noble tâche, sans doute, pour un prince ; mais c'est là une question d'avenir, car nous savons comment la France a été servie depuis treize ans ! »

« Le ministère, dit la *France*, en s'emparant de la phrase caractéristique du voyage de Londres, n'a pas même pris soin de déguiser la trace de ce plagiat. Comment n'a-t-il pas craint l'effet du rapprochement que provoque un pareil larcin ? »

La *Nation* trouve le discours prononcé par S. M. Louis-Philippe beaucoup moins satisfaisant que celui de Belgrave-Square ; en voici la raison : «Dans le discours de la couronne, il est question de respect mutuel *des droits du trône et des libertés publiques*. Or, *les droits du trône et les libertés publiques*, ce sont là des expressions que la *Nation* n'approuve pas. Le duc de Bordeaux a dit : *Principes monarchiques et libertés nationales*. Voilà qui est infiniment préférable ; et en effet, « les *droits du trône* expriment une pensée relative à la » royauté, tandis que les principes monarchiques expriment une pen- » sée d'ordre favorable à la société. Les *libertés publiques* ne valent » pas les *libertés nationales*, car les libertés publiques n'expriment » que les libertés laissées à chacun, tandis que les libertés nationales » sont les droits de la nation ou la nationalité libre. » Ceci nous semble subtil et futile.

Réclamation.—Dans notre numéro du 26 de ce mois, nous avons dit que d'honnêtes artisans n'avaient pu déterminer l'employé de la mairie du 12e arrondissement à recevoir la déclaration qu'ils avaient faite du décès de leur enfant, parce que cette déclaration arrivait trop tard (le dimanche le bureau où se font ces sortes de déclarations ferme à midi, et midi sonnait au moment où les parents se présentaient). Nous recevons de l'employé de la mairie une réclamation à laquelle, dans son intérêt personnel, et aussi dans l'intérêt de la vérité, il nous prie de vouloir bien donner place dans notre feuille. Cet employé déclare et affirme de la manière la plus positive qu'il n'a quitté son bureau, dimanche dernier, qu'à midi et demi, et que, à cette heure, les parents L......, qui prétendent être venus à midi, ne s'étaient pas encore présentés. Il serait donc faux, d'après cela, qu'il se fût *péremptoirement refusé* à recevoir la déclaration en question, sous le prétexte que *midi sonnait*. Quant à ce qui a pu se passer entre les parents L...... et les garçons de bureau ou le concierge de la mairie, l'employé n'a rien à dire ; il ne sait rien, et il se croit en droit de décliner toute responsabilité à cet égard.

Nous nous empressons d'accueillir une déclaration qui tend à justifier l'employé que notre premier récit semblait inculper ; mais notre observation principale subsiste et nous la répétons : Il est indispensable que l'administration des mairies tienne ouvert, pendant toute la journée, le bureau où l'on reçoit les déclarations de décès, et où l'on délivre les permis d'inhumation. Dans le cas que nous avons rapporté, le corps de l'enfant mort est resté vingt-quatre heures de plus que ne l'exigent les règlements ; or, de pareils retards peuvent avoir souvent de déplorables conséquences.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON PASQUIER.

Séance du 28 décembre.

La séance est ouverte à deux heures.

MM. le maréchal Soult, président du conseil, le vice-amiral de Mackau et Villemain sont à leur banc.

M. le duc de Nemours assiste à la séance.

M. le président appelle au bureau, en qualité de secrétaires provisoires de la chambre, les membres les plus jeunes de l'assemblée, MM. le duc d'Albufera, le comte Curial, le comte d'Hédouville et le prince d'Eckmuhl.

M. Cauchy, secrétaire archiviste, lit le procès-verbal de la séance d'ouverture, et M. le président le discours du roi.

M. le président donne ensuite lecture et communication des deux ordonnances royales qui élèvent à la pairie MM. Teste et Passy, et tire au sort les noms de MM. les pairs qui devront faire partie de la commission chargée d'examiner les titres des deux nouveaux membres.

M. le Président. M. le prince de Joinville, admis hier à prêter serment entre les mains du roi, demande à siéger. J'invite M. le duc de Nemours et M. le grand-référendaire à vouloir bien introduire le prince.

MM. le duc de Nemours et M. le grand-référendaire quittent aussitôt la salle, suivis de tous les huissiers. Quelques instants après, la porte qui fait face au président s'ouvre. MM. les pairs se lèvent simultanément, et le prince de Joinville est introduit. Il s'assied à côté de son frère, le duc de Nemours.

On procède immédiatement au scrutin secret pour la nomination des secrétaires définitifs de la chambre.

MM. le comte de Mareuil, le comte de Préval, le duc d'Harcourt et le comte Pernetti ayant obtenu le plus de suffrages, sont proclamés secrétaires définitifs. Ils remplacent immédiatement au bureau les secrétaires provisoires.

Sur le rapport de M. le duc de Massa, rapporteur de la commission chargée d'examiner les titres à la pairie de MM. Teste et Passy, ces deux nouveaux membres sont admis, et vont s'asseoir après avoir prêté serment.

M. le président tire au sort la grande députation qui devra se rendre aux Tuileries à l'occasion du premier de l'an. Elle se composera de MM. Romiguières, Bourgoin, le vice-amiral Wuillaumez, le comte Mosbourg, Etienne, le comte de Lagrange, le général d'Anthouard, le baron Daunant, le baron Davillier, le comte Belbeuf, le comte Dejean, Besson, le vice-amiral Halgan, le général Petit, le comte Dutaillis, le comte Germain, le comte Desroys, Bérenger (de la Drôme), le comte d'Haubersaert, le général Heudelet, le comte Schramm, le duc de Massa, le marquis de Sainte-Hermine, le maréchal de Grouchy, le marquis de Laplace, le comte Beugnot, le baron Fréville, le comte de Saint-Priest, le duc de Fézensac et le chevalier Jaubert.

M. le président tire au sort les bureaux, et MM. les pairs se retirent ensuite pour les organiser.

La séance publique est suspendue.

Après une heure de suspension, M. le président fait connaître le résultat de la délibération des bureaux.

Les membres de la commission de l'adresse sont : MM. le comte de Tascher, le comte d'Argout, le comte de Pontécoulant, le duc de Broglie, Mérilhou et le comte Molé.

Le sixième bureau n'étant pas tombé d'accord sur les membres qu'il avait à nommer, cette nomination est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LAFFITTE, DOYEN D'AGE.

Séance du 28 décembre.

La séance est ouverte à une heure et demie.

MM. de Sieyes, Saglio, de Mornay et Persil siègent au bureau comme secrétaires provisoires.

M. Harlé dépose sur le bureau de la chambre une pétition demandant que dans les travaux publics il ne soit employé que des objets de fabrication française. Cette pétition a déjà été publiée dans plusieurs journaux.

M. le Président fait le tirage des bureaux.

La chambre se réunit ensuite dans les bureaux pour nommer des présidents et secrétaires, et examiner les pouvoirs des membres élus depuis la dernière session.

A trois heures et demie, la séance publique est reprise.

MM. Dufaure, Dugabé, Dessauret, Pascalis proposent, au nom de leurs bureaux, l'admission de MM. Chegaray, Crussol, Magne, La Coudraye, Henri Lacaze. Ces admissions sont prononcées. L'admission de M. Bernardi est ajournée jusqu'à complète production de pièces.

Après le tirage au sort des scrutateurs, on procède, au scrutin secret, à l'élection du président de la chambre. Ce scrutin donne le résultat suivant :

	Votants :	325
	Majorité absolue :	163
MM.	Sauzet,	157
	Odilon Barrot,	91
	Dupin,	65
	Dupont (de l'Eure),	5
	Bignon,	2
	Dufaure,	1
	Ganneron,	1
	Laffitte,	1
	Lachaise,	1
	Billet blanc,	1

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé immédiatement à un second tour de scrutin, qui donne 306 boules et 307 bulletins, dont un blanc, erreur que le premier scrutin avait déjà offert. Sur l'observation de M. le président que ce billet aura été probablement introduit par erreur avec un bulletin écrit, on procède au dépouillement, qui donne le résultat suivant :

	Majorité absolue :	154
MM.	Sauzet,	170
	Dupin,	82
	Odilon Barrot,	54
	Lachaise,	1
	Billet blanc,	1

— Ah! ah! il paraît que t'as fait bonne chasse, ce matin, maître Claude, que tu chantes ni *pus* ni moins qu'un vrai *marle!*

— J'ai ramassé un demi-fagot de bois mort, répondit Claude naïvement ; si ça fait tort au prince, faut le dire.

— Il a du sang dans les cheveux, fit observer le plus jeune des deux gardes.

— Quoi que ça vous fait ! répondit Claude, en se redressant avec lenteur.

— Maître Claude ! maître Claude ! s'écria le plus avancé des gardes, tu as caché ton fusil et ton sanglier ; prends garde !

— Si je les ai cachés, répondit le braconnier, trouvez-les, et laissez-moi tranquille.

Les deux gardes, quoique armés, étaient à peine rassurés. Ils s'éloignèrent de Claude en furetant sous les halliers ; et celui-ci, sans même les regarder faire, reprit tranquillement son chemin vers le village.

En arrivant sous les fenêtres d'Adda, après avoir de nouveau sauté par-dessus la haie, il s'assit au pied du cerisier ; et tirant son hibou de sa poche, il examina le flanc percé de l'oiseau et le sang qui lui sortait par le bec.

— Le hibou est mort, murmura-t-il à voix basse, et le pauvre Claude d'envie. Il dévorait des yeux la tête hardie de Julien, ses mains frêles, blanches, et cependant robustes.

— Pourquoi êtes-vous plus beau que moi ? demanda-t-il enfin, en toisant le jeune homme avec colère.

— Regarde, répondit Julien, en lui indiquant le fond des pelouses : vois-tu ce berger en haillons, bossu, louche et sans dents?

— Pourquoi es-tu plus beau que lui ?

Le braconnier baissa la tête et ne répondit pas.

— Maître Claude, ajouta Julien d'une voix douce, fais-toi soldat ; j'aurai soin de ta mère. Si tu veux aller en Afrique, au lieu de chasser les sangliers, on te mènera chasser les Bédouins ; et si tu n'as pas la tête coupée, on te fera capitaine, peut-être général. Ecoute, mon cher Claude, tu es brave, honnête et robuste. Il ne faut pas comme ça user ta jeunesse à courir les bois; je sais que les récits de bataille du père Samuel t'ont un peu tourné la tête : encore une fois, veux-tu partir ?

Au mot de général, Claude Pivert avait relevé la tête avec orgueil ; puis tout d'un coup son regard étincelant avait pris une teinte de tristesse ; ses grands yeux s'étaient tournés vers la forêt, puis vers les pelouses, puis vers le village aux masures de boue, et il choses, la santé du corps et la santé de l'âme. Or, vous autres de là-bas qui avez perdu ces deux trésors, vous êtes pires que des criminels, vous êtes des sots pleins de niaiserie et de ridicule. Vous laissez monter à vos têtes toute la chaleur de vos entrailles, si bien que vous allez sur la terre tristes et désolés comme des malades à l'agonie. Vos corps ne sont plus que des cadavres froids et impuissants ; vos têtes sont d'infâmes exagérations de vanterie et d'orgueil, et quand arrivés au néant dans la recherche des idées, vous voulez redescendre sur la terre de Dieu, sur la terre des vraies et chaudes jouissances, oh ! fureur et désolation ! vous ne pouvez plus.

Cela est un horrible spectacle de pathologie morale, et j'en reviens à mon dire : *Fortunatus ille deos*, etc

Oui, mes chers petits, ajouta le vieux poète en attirant ses enfants près de lui, ne nions jamais le bonheur, mais sachons remonter à ses sources afin de les connaître et de les épurer.

Qu'on vienne à la ferme des Minaux et l'on verra un vieux sage qui prépare une vie heureuse à ses enfants bien-aimés. — Oui, sages nous sommes, mes chéris, comme les daims de la forêt, comme les fleurs de la pelouse. C'est si doux de se sentir ainsi, bon vieillard en cheveux blancs, entre deux folles jeunesses, fières, pures, heureuses de s'aimer et de vi-

En conséquence, M. Sauzet est proclamé président de la chambre des députés.

La chambre des pairs annonce, par un message, qu'elle s'est constituée.

La séance est levée à six heures moins un quart.

Demain, à une heure, séance publique : continuation de la vérification des pouvoirs et scrutin pour la nomination des vice-présidents et des secrétaires de la chambre.

INDE.

On a reçu à Londres des nouvelles de l'Inde. Voici ce que nous lisons dans le *Sun* : « Nos lettres de Madras et de Singapoure sont du 26 octobre et du 16 novembre. Il paraît que le commerce de l'opium se faisait encore à trois milles de Canton, de nuit, par la connivence des autorités chinoises. La fièvre cause de grands ravages ; parmi les victimes, on cite le célèbre interprète Morrisson.—Sir Henri Pottinger était disposé à signer le traité supplémentaire, mais l'empereur de la Chine a désiré qu'il fût signé aussi par S. M. la reine d'Angleterre. Les marchands hongs sont désolés de la résolution inflexible de leur gouvernement de leur extorquer les 4 millions de dollars pour lesquels ils s'étaient portés garants. Ils disent que ce n'a été de leur part qu'un engagement nominal : ils ont de nouveau présenté une pétition aux autorités. »

—Le *Standard* annonce que le chef du Céleste-Empire a formellement approuvé le tarif annexé au traité, et que sir Henri Pottinger s'est rendu de Hong Kong au Bogue par le steamer *Driver*, pour aller au-devant du commissaire impérial, afin de signer de part et d'autre le document. Ke-Ying désire que le traité soit signé de l'empereur et de la reine, et revêtu des sceaux royaux, afin que plus tard on ne puisse pas alléguer du défaut de sanction. Les consuls qui stationneront aux ports libres sont nommés ; ainsi, les affaires pourront commencer immédiatement.

— Point de nouvelles importantes du Punjaub. Un corps considérable de troupes qu'on soupçonne avoir trempé dans l'attentat de Lahore a été renvoyé d'Hyderabad.

— On écrit de Gwa ior :

« Tout le Sushkur est en révolution depuis le 26 novembre. Le Majaraj s'est soulevé et les troupes du grand Jinsée se sont jointes à lui. Tout est tranquille dans le Haut et Bas-Seinde. Quelques déprédations ont été commises seulement par les Beloochees. Mais des troubles ont éclaté à Shekowate, et ils menacent de devenir sérieux. Ramhat Perohit a été destitué par un corps d'insurgés et remplacé par Dhabye.

Le meurtre de Heere-Singh est démenti. Il est encore à la tête des affaires à Lahore avec Leena-Singh.

La succession de Marwar est destinée à Ahmedniggur. Tukhl-Singh a été élu, à l'unanimité, roi de Marwar, et son fils prince royal.

Lord Ellenborough va visiter de nouveau les provinces du nord-ouest. Notre intervention dans le Punjaub deviendra nécessaire. Gola-Singh se maintient bien sur les hauteurs. L'autorité du gouvernement sheikh ne durera que tant qu'il y aura des fonds.

ESPAGNE.

Nous avons des nouvelles de Madrid du 22. Ce jour-là le conseil des ministres s'était réuni d'une à cinq heures de l'après-midi. Le lendemain il devait y avoir séance du congrès. Des députés de l'opposition se proposaient d'interpeller le gouvernement au sujet des violences dont l'*Eco del Comercio* et la *Tarentula* avaient été les victimes. Déjà une réunion de journalistes de toutes les opinions avait eu lieu pour protester avec énergie contre ces attentats; elle était complète et avait duré de trois à sept heures de l'après-midi. Rien cependant n'avait été décidé, les journalistes de diverses couleurs différant sur les moyens à employer. La veille, le chef politique de la capitale avait visité les principaux rédacteurs en chef pour les inviter à la sécurité la plus complète et leur promettre tout l'appui du gouvernement. D'autres personnes honorables avaient, dans le même but, fait des démarches individuelles auprès des bureaux des différentes feuilles.

— Il paraît que, malgré la fuite de M. Olozaga et l'heureuse issue de la question du message, l'accusation contre cet ex-ministre poursuit son cours. Le sénat aura à le juger, et cette circonstance explique pourquoi le corps législatif ne s'est pas pressé de voter le message que, dans le principe, il voulait adresser à la reine. Une semblable démarche eût manqué de prudence; elle eût préjugé la question.

— Les dames d'Alméria ont fait remettre, à cette occasion, une adresse à la jeune Isabelle; elles se prononcent avec énergie contre cet attentat indigne, que jamais, disent-elles, homme nourri du lait d'une Espagnole n'eût osé commettre.

— La commission des codes pousse ses travaux avec tant d'ardeur que déjà elle a posé les bases de la partie criminelle.

— Sur la proposition du ministre de la marine, la reine vient de nommer lieutenant de vaisseau l'infant don Henri, son cousin, qui était déjà enseigne.

— Les dernières nouvelles de Barcelone annoncent que la Catalogne et les Iles Baléares ont terminé leurs élections, et que 18 députés modérés vont venir grossir la majorité ministérielle. A Figuières, si l'on en croit la *Verdad* du 22, Prim et diverses personnes ont plusieurs fois, sans être inquiétés, fait le trajet du fort à la ville. On espérait que pour Noël tout serait fini. Le 18, de dix heures du soir à minuit, une conférence avait eu lieu entre Prim et Ametller.

—Il résulte de relevés puisés à bonne source, que l'exportation du port de Manille, de 1805 à 1810, époque à laquelle les étrangers étaient admis, mais non tolérés, était, sur bâtiments nationaux et étrangers, de 1,485,289 piastres fortes; de 1827 à 1830, époque où les étrangers ont été tolérés : navires nationaux, 1,732,329; navires étrangers, 3,575,654. Total, 5,307,983 piastres fortes. — De 1836 à 1840 : navires nationaux, 4,169,783 piastres; étrangers, 8,588,614. — Total, 12,758,397 piastres fortes.

DEUX-SICILES.

La *Gazette d'Augsbourg* a des nouvelles de Palerme du 13. Les finances du royaume de Naples sont en ce moment dans un état prospère. Le 5 p. cent est à 112 3/8. Le roi se propose d'amortir un million de ducats par an, et de permettre la libre importation des blés étrangers à laquelle le ministre des finances s'était opposé jusqu'à ce jour. Le gouvernement se préoccupe de l'éruption de l'Etna, qui, le 25 du mois dernier, a jeté l'épouvante dans les environs. 30 personnes ont péri ; 25 ont été dangereusement blessées. Parmi ces dernières, 15 ont succombé.

HOLLANDE.

La deuxième chambre des états généraux a arrêté une adresse au

réfractaires commettent de graves désordres. Déjà plusieurs rencontres ont eu lieu entre les gendarmes et des bandes; le sang a coulé.

—La *Nation* a été saisie. Aujourd'hui, le commissaire spécial des délégations judiciaires s'est transporté à la poste et à l'imprimerie du journal, et s'est emparé des exemplaires qu'il a trouvés. L'ordonnance de M. le juge d'instruction ne fait mention ni de l'article incriminé, ni du délit imputé au journal. (*Gazette.*)

— Le fils du comte de Nesselrode, qui vient d'arriver à Londres et qui a déjà été reçu à Windsor, est porteur de la ratification par l'empereur Nicolas de toutes les propositions dont le prince d'Oettingen-Wallerstein était porteur relativement à la conclusion des affaires de Grèce. L'autocrate ne s'oppose plus à l'octroi d'une constitution. (*Morn.-Post.*)

— Un grand nombre de journaux allemands manquent aujourd'hui : ils n'ont pas paru à cause de la solennité de Noël.

— Le banquet royal du jour de Noël a eu lieu à Windsor-Castle. Le principal plat était, selon la bonne et vieille coutume anglaise, un splendide quartier de bœuf de quatre pieds de long et d'environ trois pieds de large, pesant 180 livres. Ce morceau avait été fourni par l'alderman Banister. Sur une des tables de côté, on avait servi la bosse du bœuf brahmine tué le mois dernier. Cette bosse, qui pesait vingt-huit livres, arrangée avec tout le talent culinaire du royal pourvoyeur, avait une saveur délicieuse et toute particulière qui a fait beaucoup de plaisir à S. M. et à ses nobles hôtes.

On avait servi en outre, sur la principale table, des dindons, des paons et des poulets de Cochinchine élevés dans la volière de S. M. Les poulets cochinchinois pesaient six à sept livres. La veille au soir, trois sapins artificiels, d'environ huit pieds de haut, avaient été placés dans le salon. Chacun de ces sapins était composé de vingt-six branches qui soutenaient soixante-douze bougies. Un de ces arbres semblait couvert de neige et de glaçons.—A ces sapins était suspendue une immense quantité de petites boîtes richement ornées et pleines de bonbons destinés à la société. — Ces trois arbres appartenaient à la reine, au prince Albert et à la duchesse de Kent; un quatrième, arrangé et illuminé comme les autres, était au prince de Galles. — Ces magnifiques sapins ont été placés dans la salle du banquet. (*Morning-Advertiser.*)

— Les boulangers du Havre ont pris la résolution de remplacer les gâteaux qu'ils offraient au jour de l'an et aux Rois à leurs pratiques par un certain nombre de pains qu'ils donneront aux pauvres. C'est une excellente pensée qui vaudra aux indigents du Havre plus de 9,000 kilog. de pain. (*Journal du Havre.*)

— La pairie a perdu six de ses membres pendant l'année 1843. Sont morts : MM. le comte de Germigny, 17 mars; Gilbert des Voisins, 21 avril; le marquis de Mun; le baron Mounier, 12 mai; le marquis de la Guiche; le général comte Ricard, 5 novembre.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* :

« Un assez grand nombre de familles des arrondissements de Pau et d'Orthez ont déjà pris des arrangements pour aller s'établir en Algérie, au village de Sainte-Amélie, consacré entièrement à la fondation d'une colonie béarnaise. Ces familles devront s'embarquer à Toulon, dans la seconde quinzaine de janvier. »

— Dans un livre qui vient d'être publié sur l'intérieur des bagnes, nous lisons les détails suivants sur le fameux forçat Collet :

« Collet commença ses opérations dans un couvent de la Lombardie. Frère-quêteur, il s'enfuit avec 3,000 fr. de recette, et se retire chez le cardinal Fesch, qui lui fait un accueil bienveillant. Collet lui vole une bulle d'évêque, et se présente avec le titre et le costume de prince de l'Eglise. A Saspelle, ou tout le clergé lui rend hommage, il assiste à l'ordination de soixante séminaristes, auxquels il donne sa bénédiction, puis il leur débite sur l'ordre un sermon de Bourdaloue.

» Forcé de renoncer aux dign tés ecclésiastiques, Collet vient à Paris, se fait présenter au ministère de la guerre et reçoit une commission de lieutenant dans un régiment de ligne en garnison à Brest. Peu content de cette place qui ne satisfait pas ses hautes ambitions, il se crée, de son autorité privée, une commission d'inspecteur général, il se confère les pouvoirs d'organiser l'armée de Catalogne; habile faussaire, il se fabrique l'autorisation de puiser à son gré dans les caisses de l'Etat, se compose un état-major, passe des revues, distribue des croix, comme il avait distribué des bénédictions. Toutes ces escroqueries conduisirent à la fin Collet au bagne de Brest, où il passa dix-neuf ans, dans une sorte d'opulence dont personne n'a pu encore pénétrer la source. C'est un des mystères du bagne de Brest. »

— On lit dans le *Courrier de la Drôme* du 24 :

« Jeudi et vendredi derniers, toute la population de Valence a été tenue en émoi par suite d'un évènement arrivé à un malheureux ouvrier, qui, après trente-cinq heures de captivité dans un tombeau, a pu revoir la lumière.

» Voici le fait :

» Le nommé Chauveau, fontainier à Saint-Marcel, creusait un puits dans le domaine de la *Bayaud*, situé à trois kilomètres de Valence. Dans la matinée du jeudi, un éboulement s'est opéré au moment où Chauveau était parvenu à dix ou douze mètres de profondeur. Les terres lui ont emprisonné les jambes et la moitié du corps, ne lui laissant que la tête et les bras de libres. Au-dessus de sa tête, l'éboulement, contenu par quelques débris de bois et de cercles, avait pris la forme d'une calotte sphérique dont la chute imminente menaçait d'engloutir le malheureux à chaque instant. Les terres éboulées étaient à près de sept mètres de l'orifice. Les camarades de Chauveau ayant vainement tenté de lui porter secours, et effrayés eux-mêmes du danger, ont couru à la ville appeler d'autres personnes à leur aide. Les autorités civiles et militaires, immédiatement averties, se sont transportées sur les lieux en toute hâte, et ont pu organiser les secours.

» La première tentative qui a été faite a été de chercher à communiquer avec le patient, et de s'assurer s'il n'était pas possible de l'enlever au moyen d'une corde qu'on a pu lui faire passer par une crevasse. Mais ses jambes se trouvant fortement engagées dans les galets et les débris de bois, on a dû renoncer à ce moyen dans la crainte de provoquer d'autres éboulements. La journée du jeudi s'est passée en tentatives infructueuses, et la nuit venue, il a été décidé qu'on procèderait à un système de sauvetage qui, quoique plus lent, devait parvenir à des résultats plus certains. Il s'agissait de confectionner un coffrage avec des échelles à incendies, des planches et de la paille, au moyen duquel il serait possible de travailler au fonds du puits, sans danger et pour le fontainier et pour les travailleurs. Une fois ce système arrêté, la nuit du jeudi au vendredi a été employée à transporter sur les lieux tout le matériel nécessaire. On avait pu, dans l'intervalle, faire passer quelque nourriture au patient, qui se trouvait, du reste, dans une position supportable.

« Mardi dernier, vers le soir, une quarantaine d'ouvriers du chemin de fer (chantier de Prissey) sont arrivés à Beaune et ont mis en état de siége la maison de M. Sergant. Excités par un tâcheron et puis aussi par la nécessité, ces malheureux ont fait sauter hors des gonds la porte de l'entrepreneur, qui a dû s'armer d'un sabre pour prévenir la violation de son domicile. Le tâcheron espérait intimider M. Sergant et l'amener à débourser une avance d'argent. M. Sergant, qui eût été dans son droit en refusant ce qu'il ne devait pas, tint compte cependant de la misère des ouvriers, et leur fit des propositions d'accommodement. Elles furent rejetées comme n'étant pas au niveau de leurs exigences. La force publique intervint sur ces entrefaites, s'empara de quatorze émeutiers, et les conduisit en prison. Cette scène est d'autant plus déplorable et répréhensible, qu'elle a été préparée et exécutée par le débiteur lui-même. Les ouvriers auxquels le boulanger venait de refuser le pain indispensable, ont été facilement égarés et entraînés ; aussi la justice a eu pitié d'eux et les a rendus presque tous à la liberté. »

— On écrit de Strasbourg :

« Une quarantaine de personnes de notre ville ont été victimes d'une escroquerie que l'on pourrait appeler *vol à la prise de corps*. Un marchand arrive de Paris, et étale des pendules qu'il met à un prix si élevé, qu'il n'en vend aucune. Quelques jours après se présente un créancier qui incarcère le marchand de pendules, saisit ses marchandises et les fait vendre publiquement. Il y eut foule, on surenchérit beaucoup, et on paya des pendules de rebut et à mauvais mouvements bien plus cher que des pièces de même dimension qui auraient été bien conditionnées. La vente achevée, le créancier retira de prison son compère et partit avec lui. »

— Il s'est passé dernièrement, dans la commune de Domremy-aux-Bois, canton de Commercy, une scène révoltante relativement à la succession de la femme M... A peine l'inhumation était-elle faite, que les enfants, qui se trouvaient être de deux mères, se sont pris de querelle, tant pour le partage du mobilier que pour celui de l'argent, mais principalement pour l'or qu'ils prétendaient faire trouver de force. Sur ces paroles du bon vieillard : « Mes enfants, je n'ai point en d'or en possession », les enfants se mirent en colère, à l'exception d'un seul d'entre eux, qui se mit du côté du père : dispute, coups, paroles injurieuses, tout se mit de la partie, et force fut de recourir à la force publique. Le maire fit mettre des gardiens dans la maison, et, malgré toutes les précautions prises, le partage n'eut lieu qu'au milieu des plus horribles imprécations, qui durèrent une semaine. (*Journal de la Marne.*)

BOURSE DU 28 DÉCEMBRE.

Un découvert considérable s'est manifesté sur la rente française, et une hausse très vive en a été la suite. L'urgence de la liquidation a accéléré le mouvement, et le 3 0/0 fin courant ferme avec 35 centimes de hausse sur le dernier cours d'hier.

Les chemins de fer ont justifié nos prévisions en montant d'une manière brillante. Le chemin de Saint-Germain n'a pas été coté et celui de Strasbourg toujours faible, ferme à 213-75 fin courant.

Au comptant.—Autriche, 393-75.—B.Belge, 755.—Obl. Grand'Combe, 1,095.—Canal de Bourgogne, 1,085. — Gaz Belleville, 900. (Nouvelle émission.)

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD.
5 p. 0/0 compt. . . .	123 60	123 60	123 55	123 60	123 30
— fin cour. . .	123 70	123 95	123 70	123 90	123 50
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt. . . .	81 90	82 »	81 85	82 »	81 55
— fin cour. . .	81 85	82 10	81 85	82 05	81 70
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.	
				Cours de la coulisse. Avant la bourse, 81 80 85, 90, 92 1/2.
4 1/2 0/0. . . .	» »	» »	» »	Après, 82 05, 07 1/2, 05 offert.
4 0/0	104 50	» »	B. 0 25	—
O. de la Ville .	1415 »	» »	» »	Bons du Trésor.
Banque de Fr. .	3250 »	3240 »	B. 10 »	3 1/8 1 à 3 mois.
C. Laf. de 5000.	5075 »	» »	» »	—
— de 1000.	» »	» »	» »	Reports, fin proch.
Caisse Hypoth..	777 50	» »	» »	5 0/0, 30 c.
Quatre Canaux.	1275 »	» »	H 2 50	3 0/0, 18 3/4.
Chemins de Fer.				
St-Germain . .	» »	» »	» »	Fin courant, »
Vers. R. Dr. .	312 50	315 »	H. 2 50	— 317 50.
d° R. G. . .	167 50	173 75	H. 6 25	— 170, 177 50.
Orléans	835 »	840 »	H. 15 »	— 835, 842 50.
Strasb. à Bâle.	212 50	212 50	» »	— 212 50, 213 75.
Rouen.	827 50	827 50	H. 12 50	— 830, 827 50.
Havre.	630 »	635 »	H. 10 »	— 630, 635, 630, 635.
Fonds Étrangers.				
5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	» »	» »	Londres, 26 décembre.
— Portugais. .	» »	» »	» »	Consol. 96 1/8 1/4.
Esp. D. active.	28 1/2	» »	B. 1/8 »	Esp. actif. 30 1/2.
5 0/0 Naples .	107 »	» »	H. 0 30	Portugais. 44 1/2.
— Romain. .	104 1/4	104 1/2	B. 1/8 »	Mexicains. 31 5/8.
Obl. Piémont. .	1190 »	» »	» »	5 0/0 Hollandais, 99 5/8.
Emp. d'Haiti. .	465 »	» »	H. 2 50	2 1/2 0/0 id. 55 1/2.
				Orléans. 32 1/2.
				Rouen. 31 1/2.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Le journal d'*Agriculture pratique et de Jardinage*, l'une des publications spéciales les plus estimées, consolide chaque jour son succès. Le dernier numéro contient, entre autres articles, un travail remarquable de M. Michel Chevalier, sur l'une des questions à l'ordre du jour, celle des irrigations; nous y avons lu aussi avec fruit des conseils pleins de science pratique adressés par M. Naville de Châteauvieux aux principales industries agricoles. Les diverses chroniques du mois donnent la statistique raisonnée de la production et du mouvement des marchés dans toutes leurs variétés, depuis la culture séricicole jusqu'à celle de nos maraîchers, et complètent ainsi avec une revue bibliographique ce recueil tout-à-fait digne de l'intérêt public.

par Michaud, de l'Académie, d'après son grand ouvrage ; une édition nouvelle du charmant ouvrage de Mme de Genlis, les *Veillées du Château*.

Il suffit enfin de rappeler que c'est dans la librairie de M. Didier que l'on trouve le *Cours de littérature*, de M. Villemain ; l'*Histoire de la civilisation*, de M. Guizot ; le *Cours de philosophie*, de M. Cousin ; la *Bibliothèque nouvelle*, publiée dans le format dit anglais, à 3 fr. 50 c. le vol., qui se compose d'ouvrages de premier ordre, tels que *Plutarque* en 4 vol., le Robertson, Barthelemy, son *Anacharsis*, les OEuvres de M. de Ségur, Depping, son *Histoire des Normands*, etc., etc. ; enfin, le *Grand Dictionnaire* de Napoléon Landais, la *Grammaire des Grammaires françaises*, du même, tous excellents livres dont l'éloge n'est plus à faire, et qui jouissent de la publique estime. Plusieurs de ces beaux et importants ouvrages, entre autres ceux de MM. Villemain, Guizot et de Ségur, peuvent fournir de très utiles présents à offrir à la jeunesse studieuse.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, 5.

Spectacles du 29 décembre.

» h. »|» **OPÉRA**. — La Muette.
7 h. »|» **THEATRE-FRANÇAIS**.— L'Ecole des Vieillards.
» h. »|» **OPÉRA-COMIQUE**. — Le Roi d'Yvetot. Jean de Paris.
» h. »|» **ODEON**. — La 1re du Laird de Dumbicky.
7 h. »|» **VAUDEVILLE** — La Robe. Les Mémoires. Une Idée. Misères.
6 h. 1|4 **VARIETES**. —Roquefinette. Le Gamin. Paris dans la comete. Chanson.
» h. »|» **PALAIS ROYAL**.—Grisettes. Caralsas. Chanson. Mlle Déjazet. Brelan.
7 h. »|» **GYMNASE** — Manon. Angélique. Rigolette. Daniel. L'Italien.
» h. »|» **PORTE-ST-MARTIN**.— Barbier du roi d'Aragon. Iles Marquises.
» h. »|» **AMBIGU-COMIQUE**. — Les Bohémiens.
» h. »|» **COMTE**.—Relâche.
6 h. »|» **CIRQUE**. — Le Vengeur. Les Guides. Morin.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Etude de **Me DRION**, huissier, rue Bourbon-Villeneuve, n. 9.

En la salle des ventes des commissaires-priseurs de Paris, place de la Bourse. Le 28 décembre 1843.

Consistant en chaises, tables, nappes, verres, glaces, serviettes, argenterie et tous les ustensiles à l'usage d'un restaurant, commode, comptoirs acajou, plusieurs pendules et une infinité d'autres beaux objets. — Au comptant.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 28 décembre.

Arrivages, 1612 quint. 39 kil. Restant à la halle, 7312 quint. 93 kilog. Cours moyen : 38-69. Cours-taxes, 37-74.

Différence de ces cours et de ceux d'hier; cours moyen, baisse de 2 cent. Cours-taxe, hausse de 9 cent. Une augmentation de 1 cent. par kilog. sur le prix du pain, pour la première quinzaine de janvier, devient très probable.

L'approvisionnement de la halle, quoique faible encore, se relève sensiblement. Hier, les arrivages ont été de 6467 quint., chiffre dont ils n'avaient pas approché depuis assez long-temps.

Gruaux :	44 quint.	54 kilog. de	46-70 à	51-00
1re marq.	478	85	38-20	40-10
2e	329	70	36-95	37-60
3e	44	48	30-75	33-75
4e	95	63	20-40	28-63

Ventes à livrer : 286 quint. 65 kilog., de 37-50 à 40-45.

Total des ventes : 1503 quint. 39 kilog.

Cours des céréales.

Froment, 21-32 à 22 fr. l'hect.; id. nouveau, 20-66 à 21-32; deuxième qual., 20-32 à 20-66; troisième, 19-32 à 20; quatrième, 18 à 18-66. Blés inférieurs, 16-66 à 17-32. Seigle, première qual., 12 à 12-32; deuxième, 11-32 à 11-66. Orge, 10-66 à 11. Avoine, 8-33 à 8-83; deux., 7-83 à 8; troisième, 7-50 à 7-66. Inférieure, 7-33 à 7-50.

Issues de blé. — Son sec, 6-75 à 7 fr. Id. disponible, 7-25. Mouture, 8-40. Recoupette ord., 11 à 11-50. Remoulage fin, 21 à 22-50.

Pesage officiel des céréales pour la taxe du pain. — BEAUVAIS. Froment, première qualité, 73 kilog. 791 gr.; deuxième, 71 kil. 400 gr.; troisième, 70 kil. 458 gr.

DOURDAN. — Froment, première qualité, 75 kil 833 gr. Avoine, 48 kil. 33 gr.

HAZEBROUCK (Nord). — Froment, première qualité, 76 kil. 440 gr.; deuxième, 73 kil 880 gr.; troisième, 73 kil. 770 gr.

LAVAL (Mayenne). — Froment, première qualité, 75 kil. 700 gr.; deuxième, 74 kil. 577 gr.; troisième, 70 kil. 144 gr. Avoine, première qualité, 50 kil. 222 gr.; deuxième, 49 kil. 77 gr.; troisième, 42 kil. 855 gr.

TOURS. — Froment, première qualité, 75 kil.; deuxième, 74 kil.; troisième, 73 kil. Le terme moyen servant de base à la taxation du pain, est inférieur à celui de 1842, qui donnait 77 kil. 250 gr. Il en résulte un accroissement de 7 c. par pain de 6 kil.

PARIS. — Fécules, 25-75 à 28-50 les 100 kilog. Fécule verte, 16 fr. Pomme-de-terre pour féculerie, 2-25 à 2-50 l'hectol. Amidon, première qual., 75 à 80 fr. les 100 kilog.; deuxième, 65 à 70.

Cours des spiritueux. — Paris, 28 décembre : 3|6 disponible et courant de janvier, 91 fr.; février, 93 fr.; quatre mois suivants, 94 fr. Eté, 95 à 96 fr.; quatre derniers mois, 97 fr. Toulouse: 3|6, 84 fr. Eau-de-vie d'Armagnac, 58-50.

Vins.—Le ministre des finances de Belgique a décidé que les vins fabriqués en France imitant ceux des autres pays, ne seraient admis au droit réduit (convention du 16 juillet 1842) qu'avec un certificat d'origine visé d'un agent consulaire belge, délivré au lieu du chargement.

Cours des huiles de graines.—Colza disponible, 88 fr.; courant du mois, 89 fr.; quatrième mois 1844, 90 fr.; quatre derniers, 91 fr.

HOUDAN, 27 décembre. — Froment, première qual., 22 fr. l'hectol ; deuxième, 21-33; troisième, 20-67. Méteil, première qual., 20 f.; deuxième, 19-33; troisième, 18-67. Seigle, de 12-67 à 13-33. Orge, de 11-67 à 12-33. Avoine, première qual., 7-60; deuxième, 7-40; troisième, 7-20. Marché fort, sans variation.

Taxe du pain: première qual., 33 c.; deuxième, 30 cent. le kilog.

NANGIS, 27 décembre. — Froment, 18 fr. l'hectol. Avoine, 6-60.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 26 décembre. — Froment nouveau, l'hectol., première qual., 20-66 l'hectol.; deuxième, 20 fr.; troisième, 19-66. Seigle, 11 à 12. Orge, 11 à 11-66. Avoine, première qual., 7-66; deuxième, 7-33; troisième, 7 fr.

TROYES (Aube), 24 décembre. — Froment, de 15 à 20-50 l'hectol. Méteil, 10 à 13. Seigle, 9-50 à 11. Orge, 7-50 à 9-25. Avoine, 6 à 7 fr. Sarrazin, 7-50 à 8-75. Taxe du pain, première qual., 30 cent.; deuxième, 22 cent. et demi.

Baisse légère sur les grains autres que le blé. A Troyes, la plus grande partie des blés vendus pour la consommation locale va directement aux moulins, sans paraître sur le marché.

BAR-SUR-SEINE, 22 décembre.— Froment, 16-30 à 18-70. Méteil, 13. Orge, 9-15. Avoine, 6-50.

Taxe du pain : première qual., 30 c.; deuxième, 25 cent.

ARCIS-SUR-AUBE, 23 décembre. — Froment, 17-50 à 19 fr. l'hectol. Seigle, 10-25 à 10-50. Orge, 8-50 à 8-75. Avoine, 6-25 à 6-50.

SENS, 26 décembre. — Froment, 18-72. Méteil, 14. Seigle, 10-85. Avoine, 6-70. Taxe du pain: première qualité, 30 c.; deuxième, 25 c.

POITIERS, 23 décembre. — Froment nouveau, première qualité, 18-50; deuxième, 18-25; troisième, 18. Méteil, 15 fr. Avoine, 7-50 à 8.

TOULOUSE, 24 décembre. — Froment, première qualité, 22-50 à 23; deuxième, 21-50 à 22; troisième, 20 à 21. Seigle, 15-50 à 16. Avoine, 9-50. Orge, 12 à 12-50. Maïs, 13.

Produits animaux.

Marché de POISSY du 28 décembre.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs	1,900	1,750	150	1 12	» 98	» 84
Vaches	29	28	1	1 06	» 92	» 78
Veaux	631	621	10	1 32	1 32	1 12
Moutons	6,940	6,694	266	1 36	1 16	» 96

Bœufs, baisse d'un centime par kilog. Vaches baisse de 2 cent. Veaux, hausse de 2 à 3 cent. Moutons, calme, sans variation.

Marché fort. Bœufs, veaux et moutons, vente difficile. Vaches, vente facile.

LA MAISON BLANCHE, 26 décembre. — Les vaches laitières ont valu de 200 à 450 fr. la pièce. Porcs, 273 amenés, 214 vendus, première qualité, 1-04; deuxième, 1-02; troisième, 1 fr. le kil. sur pied.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 26 décembre. —Porcs, 1536 ; première qualité, 1-06; deuxième 1-04; troisième, 1-02. Tendance à la hausse.

HOUDAN, *marché aux veaux* du 27 décembre. — Amenés, 150, tous vendus, sans renvoi. Premier choix, 1-40 à 1-50 le kilog. sur pied. 1re qualité, 1-30; 2e, 1-20; 3e, 1-10. Hausse de 5 à 7 c. sur les prix du marché précédent. — *Veaux d'élève*, 60, vendus de 20 fr. à 65 fr. la pièce, selon grosseur et qualité. Marché très faible; ce qu'on attribue à la hausse dans le prix des veaux.

NANGIS, *marché aux bestiaux* du 27 décembre. Veaux amenés, 325, vendus de 1-20 à 1-30 le kilog. sur pied. Bœufs amenés, 40, vendus d'un franc à 1 fr. 20. Vaches amenées, 4; vendues de 90 c. à 1 fr. Marché faible, vente facile.

AIX (Bouches-du-Rhône). Taxe de la viande. Bœuf, 4-05 le kilog ; mouton, 1-20; agneau, 1-65.

Le veau paraît si rarement dans les boucheries d'Aix, qu'il n'est pas taxé; il est en quelque sorte remplacé par l'agneau, dont on mange en Provence des quantités prodigieuses.

A. Y.

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.—T. I, N. 152. SAMEDI 30 DÉCEMBRE 1843.



UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions.
Richesse générale ;
Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS

Organisation de l'Industrie.
Association volontaire
du Capital, du Travail et du Talent

Paris, Départemens et Etranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f.
Pays à surtaxe de poste : — 68 — 34 — 17 —

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.
Annonces : 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus

AVIS.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le renouveler avant ce terme, en nous adressant le prix de leur nouvel abonnement en un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris; faute de quoi ils éprouveront une interruption dans l'envoi du journal. Aucune exception n'est faite à cette mesure administrative.

Toutes les personnes auxquelles s'adresse le présent avis trouveront sur leur bande l'indication exacte du terme de leur abonnement.

Nous rappelons que toute demande de renouvellement doit être accompagnée d'une bande imprimée du journal, avec corrections, s'il y a lieu.

PARIS, 29 DÉCEMBRE.

Politique anglaise du cabinet.

Nous l'avons dit, la politique extérieure du discours du trône nous rejette en plein dans l'alliance anglaise. Au lieu d'entrer dans une voie nouvelle, nous rétrogradons vers le passé. Le traité du 15 juillet, les dépenses de la paix armée et des fortifications, la phase d'isolement, tout cela n'aura servi à rien. M. Guizot vient de se placer, comme auparavant, sous la férule du cabinet de Saint-James; il se laisse diriger par l'intérêt britannique, et il appelle cela une *sincère amitié*, une *entente cordiale*.

Les journaux d'outre-Manche nous apportent le commentaire de cette expression. Selon le *Times*, c'est par *goût* que l'Angleterre s'unit à la France, au gouvernement de Louis-Philippe et au ministère du 29 octobre; mais c'est par *nécessité* que la France, Louis-Philippe et M. Guizot s'unissent à l'Angleterre. Les journaux de sir Robert Peel déclarent nettement au roi des Français que les puissances continentales ne l'ont reconnu qu'à regret, à cause de son origine révolutionnaire, et que cette position l'oblige à s'allier avec l'Angleterre. Ces journaux déclarent que la France restera constamment isolée dans toutes les questions, tant qu'elle n'abondera pas dans le sens de la politique anglaise. Ils regardent donc M. Guizot comme le plus grand homme d'Etat des temps modernes, parce qu'il se range humblement à la suite de sir Robert Peel, et qu'il sait faire de nécessité vertu.

Ainsi, voilà qui est clair. D'une part, il y a choix, option, liberté; de l'autre, il y a obligation, contrainte, nécessité.

L'Angleterre peut renoncer à notre alliance, si c'est son goût, son penchant, ou plutôt, si son intérêt l'y détermine; quant à la France, elle est rivée à l'alliance anglaise, sous peine d'excommunication perpétuelle.

Et c'est là cette *sincère amitié*, cette *cordiale entente* qu'on est venu nous étaler avec emphase! Non, ce n'est pas de l'amitié, c'est de la duperie. Il n'y a là ni cordialité, ni entente; mais il y a, d'une part, orgueil et intérêt; de l'autre, servilité et inintelligence! Non, M. Guizot ne comprend pas le rôle de la France dans les affaires du monde; pour lui, nous sommes toujours au lendemain de Waterloo; ministre aux Tuileries, il voit encore la politique extérieure comme s'il était à Gand. A ses yeux, nous sommes toujours des vaincus qui n'ont aucune initiative à prendre, mais qui doivent obéir aux vainqueurs.

Napoléon luttait à-la-fois contre l'Angleterre et contre le continent, il provoqua la coalition de la puissance maritime et des puissances continentales, et cette coalition triompha deux fois, en 1814 et en 1815. Après la chute définitive de l'Empire, l'antagonisme entre l'intérêt maritime et l'intérêt continental, un moment assoupi par la nécessité de la lutte, se réveilla dans toutes les questions.

C'était là, pour la France, l'indice certain d'un nouveau rôle à jouer, d'une position supérieure à prendre. Vaincue par la force des armes, elle pouvait se relever par la force des intérêts, par la puissance des idées. Mais, malheureusement, les gouvernements qui se sont succédés depuis 1815 n'ont pas compris la véritable situation de la France dans la politique générale. Ils n'ont su que pencher tour-à-tour vers la Russie ou vers l'Angleterre, vers la grande puissance maritime ou vers la grande puissance continentale. La Restauration a incliné vers l'alliance russe; le gouvernement établi en 1830 a préféré l'alliance anglaise, et il est manifeste aujourd'hui que cette alliance n'est qu'une chaîne, malgré les fleurs de rhétorique sous lesquelles M. Guizot s'efforce de la cacher.

Le traité du 15 juillet fut un rapprochement entre la Russie et l'Angleterre. L'opinion libérale crut à une nouvelle coalition contre la France. Mais ce n'était point une coalition militaire, c'était une coalition d'intérêt, coalition éphémère, et qui ne put satisfaire aucune des deux parties coalisées. L'opinion libérale qui régnait et gouvernait alors par M. Thiers, n'aperçut pas l'intérêt anglais en Egypte et en Syrie, ne sut imaginer aucun moyen pour le comprendre, le satisfaire en le ralliant à l'intérêt général; et elle fit chanter la *Marseillaise* contre l'Allemagne, au lieu de s'allier avec elle pour proposer la *neutralité* des grandes routes de l'Inde.

Aujourd'hui le cabinet de Saint-James, redoutant la Russie qui s'avance chaque jour vers Constantinople par les provinces danubiennes, et vers les frontières de l'Inde par la Perse, consent à reprendre M. Guizot à sa remorque. La question grecque et la question espagnole donnent à cette réunion une apparence de libéralisme que M. Guizot n'a pas manqué de faire ressortir dans le discours du trône. Mais, en réalité, c'est toujours l'ancienne chaîne, la chaîne que nous portions avant le traité de 1840, et les journaux de sir Robert Peel n'ont pas tardé à nous en faire sentir le poids.

Non, ni le fatalisme humble et soumis de M. Guizot, ni les fanfaronnades belliqueuses de M. Thiers, ne peuvent nous relever de l'infériorité où nous sommes depuis la chute de l'Empire. La France attend encore le moment où elle prendra la haute position qui lui appartient entre la Russie et l'Angleterre. Alors, au lieu de nous leurrer avec la *sincère amitié* du cabinet de Saint-James, le discours du trône pourra véritablement parler de l'*entente cordiale* qui unira la France avec les peuples du centre européen, et des garanties réelles que cette grande alliance donnera à la civilisation, à la liberté et à la paix du monde.

Colonisation. — Madagascar (1).

Sur la côte orientale de l'Afrique, il est une île grande comme la France, d'une fertilité merveilleuse, habitée par des peuples qui souffrent, qui nous aiment, qui implorent notre secours : c'est l'île Malegache.

Là, il y a un empire à fonder, facile à conquérir, facile à mettre en état de défense et à conserver; là, il y a à créer sur une vaste échelle des colonies agricoles.

(1) Voir les numéros des 21, 25 novembre et 28 décembre.

Cherchez sur tout le globe, vous ne trouverez, indépendantes et détachées de la suzeraineté européenne, que les îles de l'océan Pacifique. Toutes ces îles sont petites et n'offrent pas un champ bien vaste aux essaims colonisateurs. Seule, la Nouvelle-Guinée est une possession considérable à envier; mais déjà cette île est sous les influences du Hollandais. La pointe extrême de l'Amérique (pays des Patagons et Terre-de-Feu) appelle l'attention sérieuse des hommes d'Etat. Il y a là une position militaire très belle à prendre, en même temps qu'un devoir religieux à remplir envers des terres et des peuples plongés dans la barbarie; mais, nous l'avons dit, l'Afrique demande plus immédiatement notre secours, et d'ailleurs, les contrées méridionales de l'Amérique ne payeraient pas de longtemps le dévoûment des colonisateurs. L'œuvre, de ce côté, sera laborieuse et rude. A Malegache, au contraire, l'Européen, quand il se décidera à y porter la civilisation, recueillera immédiatement des fruits abondants, une riche moisson. Sur ce point, la France peut acquérir, avec beaucoup de vraie gloire, beaucoup d'éléments de richesse et de puissance.

On a récemment appelé l'attention publique sur la colonisation de la Guyane. Nous avons appuyé ce projet; mais tout en reconnaissant l'importance de la Guyane, nous estimons qu'on doit attacher un bien plus vif intérêt au développement de l'île Malegache.

Au point de vue de l'unité humaine, il est plus pressant de porter secours à l'Afrique et surtout à la face orientale de ce continent où nul représentant puissant de la chrétienté ne combat les antiques barbaries. La Guyane française n'est qu'un point sur le littoral est de l'Amérique, et les foyers civilisateurs sont nombreux et actifs de ce côté : le Brésil, les Guyanes anglaise et hollandaise, et les républiques colombiennes. Indiquons en peu de mots que, sous le rapport de l'intérêt bien entendu de la France, sous le point de vue politique, industriel et commercial, Malegache est une position beaucoup plus importante que la Guyane.

Malegache est sur la route de tous les vastes empires orientaux de l'Angleterre. En cas de guerre, c'est la plus formidable position qui puisse menacer la puissance anglaise. Parmi nos marins, le nom d'Ile-de-France est plein de glorieux souvenirs; mais on ignore généralement en France quel mal cette petite île a fait au commerce anglais jusqu'au jour où, presque abandonnée de la métropole, elle a été conquise par des forces supérieures. Dans ses belles rades trouvaient refuge nos frégates et nos hardis corsaires. Là, Surcouf et tant d'autres se firent leurs noms fameux; là commence la gloire de tous nos amiraux de France : Duperré, Lhermite, Hamelin, Bouvet, Roussin, Hugon, les Lemarran, d'autres encore. De là partaient toutes ces croisières qui poursuivaient, pillaient, ruinaient le commerce des Indes. A cette époque, sans développer son industrie, presque sans travailler, le créole de l'île guerrière fut riche; chaque jour signalait l'arrivée d'une proie nouvelle, dont les trésors s'étalaient sur les quais et se répandaient sur tout le pays.

Cette fête de rapines dura quinze ans. Enfin, lassée de ses ruines, l'Angleterre rassembla des forces extraordinaires, et vint un jour, avec ses flottes nombreuses, jeter 25,000 hommes de troupes sur cette île, à laquelle la France insouciante ne laissait pas même 1,200 hommes de garnison. Un peu de prévoyance de la métropole, quelques secours, et l'Ile-de-France restait imprenable. On sait même que, si l'avis du capitaine Hamelin avait été suivi, notre petite escadrille surprenait, à Rodrigues, les immenses convois de l'expédition, et ce dernier échec, où s'engloutissaient des sommes immenses, décourageait, pour jamais peut-être, les Anglais de leurs tentatives. Tous les marins savent cela; mais la France, que sait-elle de sa marine? Cette gloire militaire lointaine, acquise au milieu des périls de l'océan, elle l'ignore; il lui faut des opérations voisines,

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LE VIEUX POÈTE (1).

LIVRE SECOND.

VI.

LA TRISTE MASURE.

Le vieux poète était bien heureux. Le dimanche il ne contait plus à ses auditeurs des histoires de guerre, de mort et de carnage : il leur faisait des récits d'amour. Puis il paraît sa maisonnette, il redressait ses espaliers, il arrosait ses orangers, et donnait une fois de plus par jour à manger à ses pigeons.

Ce vieux bonhomme était plus poète, plus expansif, plus enfant que jamais.

Samuel Hivernau n'était point de ces intelligences taciturnes et isolées qui font de leur poésie un hymne à leur personnalité en colère; Samuel, avec une âme pleine, la laissait couler à pleins bords. Il y avait bien peu de choses au monde qui n'eussent point une part dans les amours de Samuel Hivernau.

Cet homme avait donc bien fait de se reléguer dans le pudique entourage d'une famille. Au milieu des hommes, sentant tomber à chaque heure, sur ses chaudes sensations, le fiel de l'indifférence ou de la haine, Samuel eût été réellement, profondément malheureux.

— Adda, vous allez donc vous marier? demanda-t-elle d'une voix timide.

Adda lui prit la tête à deux mains, l'embrassa sur le front et lui passa les bras autour du cou :

— Dame, ma petite, on ne peut pas toujours rester fille. Dans trois mois j'aurai dix-huit ans, et il faut que je m'établisse. Monsieur Julien m'a demandée à mon grand-père, et...

— Je crois, reprit Sémiramis avec un fin sourire, qu'il vous a demandée à vous-même avant de parler à monsieur Samuel.

Adda sourit, serra la main de sa folle compagne, la fit asseoir sur ses genoux et lui dit tout bas à l'oreille :

— Ecoute donc, si l'on n'aimait personne dans ce monde, on serait trop malheureux. Monsieur Julien est une bonne âme; il a de beaux yeux bleus : et moi j'aime les beaux yeux et les bonnes âmes.

— Est-ce que vous ne reviendrez plus au pays? demanda Sémiramis d'un petit air boudeur.

— Cette question! Si fait, ma brune, j'y reviendrai pour le printemps, pour l'été, pour l'automne. Julien va acheter la ferme de ton père, et nous y bâtirons une maison superbe.

— Qu'est-ce que je ferai pendant l'hiver, moi? murmura la jeune paysanne.

— Tu soigneras mon grand-père, ma petite; et si par cas il tombait malade, tu me l'écrirais tout de suite.

— Pauvre cher monsieur Samuel; comment fera-t-il pour vous laisser partir, lui qui vous aime tant?

— D'où viens-tu donc comme ça, ma fille? reprit Adda, qui, à n'en

vilain mortier jaune mêlé de boue et de graviers.

Le toit était fait d'une paille humide et noircie par la pluie; des joubarbes et des vermiculaires avaient poussé dans les crevasses...

On distinguait une lumière à travers les panneaux mal joints de la porte brisée, qui présentait, à sa surface supérieure, une tête de héron, un crâne de chevreuil et une patte de sanglier.

Sémiramis se haussant sur ses pieds, leva le loquet de la porte haute, tira le verrou de la porte basse, et entra résolument, suivie de sa compagne qui commençait à trembler.

Il y avait au fond de la cabane un large foyer surmonté par une planche noircie à la fumée. Cette planche était garnie de quelques verres sales et mal tournés, de deux perroquets en plâtre peint, et d'une bonne vierge au milieu. On voyait au-dessus les deux crampons de fer où Claude suspendait son fusil. Les deux côtés du foyer étaient tapissés d'images : Geneviève de Brabant, la prise du Trocadero, le Juif errant, toutes venant d'Epinal, accompagnées de complaintes ou de légendes. A quelques pieds du foyer, tout-à-fait dans le coin du taudis, il y avait le lit de la mère Pivert : ce lit, d'une grande élévation, était protégé par des rideaux en serge verte rongés par les rats et la teigne, surmonté par un ciel carré couvert de poussière, supporté par quatre pieds longs et vermoulus.

Dans l'autre coin gisait une sorte de table basse où l'on avait jeté, avec négligence, une paillasse éventrée et deux mauvaises couvertures : c'était là le chenil où dormait le jeune braconnier. Dans la partie en face et près de la porte, il y avait un bahut de bois rougé, quelques escabeaux mal rabotés, deux chaises de bois blanc garnies avec des ro-

quelques commandements dans la Méditerranée, et des évolutions pacifiques, pour que parvienne jusqu'à elle le nom de ses grands marins. Le débarquement des troupes à Alger, en 1830, a mieux fait connaître le nom de Duperré que les laborieuses campagnes de cet officier-général dans la mer des Indes.

Ce point du globe est donc, pour un peuple qui peut avoir encore à lutter contre l'Angleterre, le poste militaire le plus important. L'île de France, que tant de beaux souvenirs guerriers et littéraires attachaient à la France, est devenue Maurice, et le pavillon rouge flotte sur les vastes citadelles construites au bord de ses rades par l'Angleterre. Il faut donc remplacer cette position perdue. Malegache nous offre ses baies et ses golfes magnifiques, Diégo Souarès, Vouémar, Passandava, Bavatoubé, Narécnda, Boubetok, Kajembi, Saint-Augustin, Fort-Dauphin. De là, si la guerre revenait, nous couperions tous les courants commerciaux de l'Angleterre, du cap de Bonne-Espérance aux mers arabiques, aux mers de l'Inde et de la Chine; et nos croiseurs, descendant le canal, poursuivraient encore toutes les expéditions de l'Australie et New-Zélande. Malegache paralyserait Maurice, Malegache affamerait Maurice; car cette colonie tire des ports de la côte orientale une partie de ses approvisionnements et notamment toute sa viande de boucherie. Malegache, conquise par la France, est aisément défendue; elle se nourrit elle-même. Maurice demande aujourd'hui toute sa subsistance à l'extérieur; en temps de guerre, cette île, qui ne produit plus de vivres, serait surprise et ruinée. Au commencement du siècle, cette colonie était toute *plantée en vivres*; aujourd'hui la culture de la canne a fait disparaître toutes les autres, et l'île, avant de pouvoir arracher ses plantations et renouveler son système de culture, serait affamée et réduite.

Malegache domine tout le littoral africain, englobe dans sa sphère Pemba, Zamzibar, et, tôt ou tard, avec Bourbon, les Amirantes, les Seychelles et la hautaine Maurice elle-même. C'est l'île-mère, la reine de ces parages; tout le reste sera un jour sous sa dépendance. Toutes ces îles, tous ces îlots, se distribuant autour de la grande terre, forment avec elle un empire que nous avons nommé *Malegachie*, et nous maintenons le terme qui exprime les rapports naturels et les liens hiérarchiques de ces terres entre elles. Malegache est le centre des relations du Cap, de tout le littoral oriental d'Afrique, de l'Arabie et de la côte occidentale de l'Inde. C'est une admirable position d'entrepôt. Que l'isthme de Suez soit ouvert, notre île ne perd rien de sa grande importance. C'est toujours le foyer d'où rayonne la vie sur le vaste continent d'Afrique; c'est toujours le lien entre cette partie du continent et l'Europe; c'est toujours l'escale entre l'Europe et les vastes possessions anglaises du Cap.

La Guyane française offre-t-elle, sous le rapport commercial, militaire, politique et social, des avantages comparables à ceux que nous venons d'indiquer brièvement? A-t-elle des ports et des rades d'une égale valeur? A-t-elle une mission aussi nécessaire, aussi pressante de civilisation sur le continent sauvage? La Guyane a-t-elle, même sous le rapport industriel, l'importance de l'île africaine? donne-t-elle des produits et des richesses aussi précieux, aussi variés, aussi abondants? Non, sans aucun doute.

Malegache produira et livrera au commerce, aussitôt que l'industrie européenne aura touché son sol, le sucre, le café, le riz, l'indigo, le cacao, le coton, la soie, les gommes copal et élémi, les plantes médicinales, les bois de teinture, d'ébénisterie et de construction; ses pâturages nourrissent d'immenses troupeaux, ses côtes sont très poissonneuses et abondantes en tortues. Dans ses ports viendront s'entreposer tous les produits des côtes d'Afrique et d'Arabie, les gommes de toute espèce, l'encens, la myrrhe, la poudre d'or, l'ivoire, les cornes de rhinocéros, la sésame.

En résumé, il nous paraît que la France est assez grande pour se donner mission de coloniser à la fois l'Algérie, la Guyane et Malegache. Mais c'est vers Malegache qu'il faut particulièrement attirer l'attention de la nation française.

(*La suite à un prochain numéro.*)

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Journal des Débats* conclut de l'élection de M. Sauzet à la présidence de la chambre, qu'en définitive la majorité conservatrice a triomphé, et qu'elle a triomphé, bien qu'elle se fût divisée.

Le *Constitutionnel*, en supputant les voix, prétend qu'on ne peut méconnaître toute la portée de l'échec que ce premier scrutin a fait subir au ministère. Tous les légitimistes ont, à la seconde épreuve, porté leurs voix sur M. Sauzet pour éviter un ballottage qui eût donné des chances à M. Dupin, dont ils ne veulent à aucun prix.

Suivant la *Presse*, la fermeté avec laquelle M. Dupin a refusé de prendre aucun engagement qui le fît sortir, même un instant, des rangs du parti conservateur, a dû contribuer au résultat obtenu qui laisse la situation du cabinet et des partis devant la chambre ce qu'elle était.

Le *Courrier* gourmande la gauche d'avoir éparpillé ses suffrages, de ne s'être pas ralliée au centre gauche, et de n'avoir pas adopté M. Dupin, qui était un drapeau et une protestation. Pourquoi s'obstiner à porter M. Odilon Barrot sans aucune chance? Que cette faute capitale nous tienne, dit-il, en garde contre les dangers du *fétichisme parlementaire!*

Le *Commerce* conclut du vote de la présidence (qu'il attribue à l'attitude équivoque de M. Dupin), que la chambre ne contient pour personne une majorité; qu'elle est la négative de tout ministère raisonnable et qu'elle n'est plus bonne qu'à être dissoute.

La *Quotidienne* annonce qu'elle a été saisie, sans être plus avertie que la *Nation* des motifs de cette mesure.

Le *Journal des Débats* publie un roman de M. Frédéric Soulié; nous citons les premières lignes de la lettre d'envoi dont le romancier a fait précéder son œuvre :

« Vous me demandez un roman; je suis désolé, mais vous me prenez » absolument au dépourvu. Voilà bientôt un an que personne ne m'a raconté la plus petite histoire scandaleuse et immorale dont on puisse » faire un feuilleton, et en supprimant la moitié des vilaines choses dont » elle se compose; car vous le savez bien, vous à qui j'ai dit quelquefois » à l'oreille l'origine de ces récits qui indignent la probité des fripons, la » rigidité des libertins usés, et la vertu des femmes qui n'ont plus de » vices; vous le savez bien, la *féconde imagination* des romanciers » borne le plus souvent tous ses efforts à ne dire que la moitié la moins » hideuse de ce qu'ils savent, à lui prêter des noms convenables et à rendre vraisemblable la laide vérité qui les entoure. »

Ce début nous fait espérer que M. Soulié marchera dans la voie de critique sociale si brillamment ouverte par M. Eugène Sue. Nous félicitons le *Journal des Débats* d'accueillir dans ses colonnes aristocratiques l'exposition des douleurs sociales et inconnues encore à la majorité de ses lecteurs. Peut-être que ces récits, vrais et tragiques, sauront mieux que les enseignements de la science réveiller certains conservateurs de l'optimisme où ils s'endorment.

Nous avons reproduit quelquefois les manifestations bienveillantes qui ont éclaté de toutes parts dans la presse départementale, lors de la transformation de la *Phalange* en journal quotidien. Voici un témoignage qui nous arrive de plus de quatre mille lieues, de l'île Maurice, notre ancienne Ile-de-France, aujourd'hui possession anglaise. Les habitants de cette colonie ont gardé une part de leur cœur à la France, et nous sommes particulièrement sensibles à un souvenir qui vient de ces *bons Mauriciens*, comme les appelle le poète Béranger.

Le rédacteur du *Cernéen* ne connaît probablement que par des comptes-rendus infidèles nos doctrines morales et religieuses, à propos desquelles il fait ses réserves. S'il veut étudier avec sincérité les livres de notre école, il se convaincra que nous puisons toujours nos inspirations dans les principes essentiels du christianisme.

Quant à notre politique, qu'une lecture de la *Phalange* a fait parfaitement connaître au *Cernéen* depuis trois années, voici dans quels termes la feuille coloniale en apprécie le caractère dans son numéro du 24 août dernier.

« Les derniers numéros de la *Phalange* nous apprennent que, par suite de nouveaux arrangements, ce journal paraîtra tous les jours. Nous accueillons avec plaisir cette heureuse nouvelle, qui nous prouve que la bonne foi et l'impartialité, caractère distinctif de cet estimable publication, commencent à compter pour quelque chose dans notre mère-patrie, et nous fait espérer que la faveur publique n'appartiendra plus, à l'avenir, à ceux des organes de la presse périodique qui l'exploitent depuis si long-temps à leur profit. Les doctrines morales et religieuses de la *Phalange* ne sont pas les nôtres, le christianisme étant, sous ce double rapport, notre seule et unique loi; mais la rédaction savante et consciencieuse de ce journal, la justesse et la largeur de ses vues commerciales, industrielles et politiques, et le mépris qu'il professe pour toutes les misères de partis, lui ont depuis long-temps mérité nos sympathies et notre respect. Nous ne doutons pas que la transformation de la *Phalange* en journal quotidien ne lui fasse obtenir avant peu un notable accroissement de prospérité et d'influence que nous nous plaisons à annoncer à nos lecteurs, parce qu'elle compte parmi eux de nombreux abonnés. »

On nous écrit de Berlin :

« La lutte engagée en France entre le clergé et l'Université nous intéresse d'autant plus, que cette lutte se reproduit chez nous avec d'autres noms et sous d'autres formes. Le clergé de Prusse est beaucoup moins piétiste que le ministre du culte, M. Eichhorn, qui le représente. Vous n'êtes peut-être pas sans savoir que le piétisme, cette religion de l'ennui, est devenu chez nous un moyen de parvenir. Tout le monde, à la cour de Berlin, est ou feint d'être piétiste. Le professeur Schelling, de fameuse mémoire, et M. Savigny, le chef de l'école *historique*, représenté par une caricature *les yeux sur le dos*, sont à la tête de cette coterie plutôt politique que religieuse. M. Eichhorn exige des recteurs des universités qu'ils surveillent activement les jeunes professeurs, et dénoncent tous ceux dont les principes seraient tant soit peu anti-piétistes. Les recteurs ont jusqu'à présent opposé un refus formel à cette nouvelle inquisition.

Les étudiants, surtout ceux de Berlin, leur donnent d'ailleurs assez d'occupation. Depuis un mois, on ne parle à Berlin que de la querelle des étudiants et de l'université. Voici ce qui s'est passé : les étudiants avaient résolu de fonder un cabinet de lecture qui leur serait réservé. D'abord la police avait autorisé cet établissement; mais, en parcourant la liste des journaux et des revues qu'on devait y recevoir, et en apprenant les noms des présidents élus par le comité des étudiants, elle a retiré son autorisation, et les fonds déjà versés ont été envoyés à un établissement de bienfaisance. Les étudiants ne s'en tinrent pas là. Ils se rassemblèrent dans une brasserie pour y chanter et parler politique. La police ne manqua point de se trouver au rendez-vous, et quelques collisions eurent lieu. Le sénat de l'université prononça le renvoi de quelques étudiants, mais tous protestèrent contre cette mesure en déclarant que tous étaient également coupables s'il y avait des coupables en cette affaire. En Prusse, on ne peut défendre à qui que ce soit d'aller dans une brasserie y faire de l'esprit, même aux dépens du gouvernement, et d'écrire à la main des plaisanteries politiques : c'est ce qui s'appelle, en langage d'étudiant, *faire la gazette de bière*. Un des assistants lit à haute voix cette espèce de charivari manuscrit au milieu d'éclats de rire et d'observations plus ou moins spirituelles. Cependant la police a pourchassé les étudiants d'une brasserie à l'autre, tant et si bien que, de trois cents qu'ils étaient d'abord, le nombre des récalcitrants s'est élevé jusqu'à six cents. Il paraît que l'autorité va reconnaître enfin sa faute, et qu'elle respectera dorénavant ces assemblées pacifiques; mais le sénat universitaire maintient le renvoi de deux ou trois étudiants malgré les protestations de la masse.

M. de Pontécoulant a été nommé président, et M. le duc de Broglie rapporteur de la commission de l'adresse de la chambre des pairs, en réponse au discours du roi. La commission s'est ajournée à mercredi prochain, 3 janvier.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LAFFITTE, DOYEN D'AGE.

Séance du 29 décembre.

La séance est ouverte à deux heures moins un quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Augnis dépose sur le bureau deux pétitions : l'une de M. Delongchamps, sur les moyens d'empêcher la concurrence en matière de commerce; l'autre des aveugles des Quinze-Vingts, réclamant contre la suppression de 40,000 fr. dans l'allocation faite à leur établissement.

Le scrutin est ouvert pour la nomination des vice-présidents de la chambre.

Pendant le vote, M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur, annonçant que le roi, à l'occasion du 1er janvier, recevra, lundi à midi, la grande députation de la chambre des députés, ainsi que les membres de la chambre qui voudront se joindre à elle, et tire au sort les noms des députés qui en feront partie.

Les noms suivants sortent de l'urne :

MM. Desfontaines, d'Angeville, Lanjuinais, Fould, Siméon, Armand (de l'Aube), F. Delessert, Dessauret, Tessié de Lamothe, Clappier, Parant, Monnier de la Sizeranne, Sevin-Moreau, Schneider, F. Barrot, Ganneron, Amilhau, Sapey, Drault, Teulon, Bethmont, Delespaul, comte Girardin, vicomte Daru, Garnier-Pagès, Jules de Lasteyrie.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Votants :	282
Majorité absolue :	142
MM. Bignon,	243
Debelleyme,	151
De Salvandy,	141
Billault,	99
De Sade,	90
De Tracy,	61
Ganneron,	44
Vivien,	43
Dufaure,	20
Wurtemberg,	16
Jacques Lefebvre,	9
Jaqueminot,	4

MM. Bignon et Debelleyme ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés vice-présidents de la chambre.

Il est procédé à un second tour de scrutin, pour la nomination des deux autres vice-présidents.

— Mère Mayette, dit Semiramis accoutumée à ces voisinages, nous apportons du pain, du vin, du linge et d'autres choses.

A ce moment la vieille malade agita son bras sous ses couvertures, fit un geste qui les rejeta en arrière, et découvrit son visage.

Cette tête avait autrefois été fière et dure; à présent elle était terreuse, hâve, sinistre et mourante. La peau était collée sur les os, la bouche ouverte et sans dents; les yeux ternes et demi-fermés.

Une voix affaiblie et sombre s'éleva de ces ruines :

— As-tu du pain, Claude, as-tu du pain?

— J'ai un procès-verbal, répondit une voix sinistre à la porte de la cabane, et Claude Pivert, les cheveux en désordre, son fusil sous le bras et sa veste déchirée, laissa voir aux deux jeunes filles sa grande taille et sa mauvaise figure.

Adda serra le bras de Sémiramis en tremblant de tous ses membres, et lui dit tout bas : Allons-nous-en!

On ne saurait exprimer les sensations diverses qui passèrent en quelques instans sur le visage du braconnier, quand il eut reconnu l'enfant de Samuel au milieu de sa cabane. De son premier geste, il fit tomber son grand feutre noir et secoua la tête en écartant ses cheveux.

— Maître Claude, dit Sémiramis en vidant son panier, nous apportons des provisions à votre mère, prenez-les et laissez-nous passer.

— Bonne demoiselle! murmura Claude à demi-voix en s'appuyant sur son fusil; on dit comme ça que vous allez vous marier avec le monsieur aux mains blanches? Si ça peut vous rendre *ben* heureuse, je prierai le bon Dieu, la bonne sainte Vierge pour que..... si c'est possible... enfin, tremblement sinistre.

Au moment où les trois femmes allaient disparaître derrière une haie, Claude souleva son fusil, l'appuya à son épaule, visa soigneusement Adda qui marchait la dernière et lâcha la détente.

L'amorce brûla seule, en produisant une vive lumière, mais le coup ne partit point.

Au moment où le braconnier se retournait en laissant tomber son arme à la porte de sa chaumière, il recula sans mot dire, en voyant sa mère tout debout qui cherchait à retenir ses haillons, et disait d'une voix ironique et accusatrice :

— Il paraît, Claude Pivert, que tu es un assassin!

Sous le geste effrayant de ce fantôme, le chasseur se laissa tomber à genoux sans mot dire. Les hommes de cette sorte souffrent souvent des tortures, mais ils parlent rarement.

— Claude Pivert, répéta lentement la vieille malade, tu as tiré sur la fille du bonhomme Samuel comme sur un faisan. Fais-toi soldat, Claude Pivert, fais-toi soldat tout de suite, ou tu mourras sur l'échafaud!

La vieille femme, les mains pendantes, et brisée par cette émotion terrible, chancela un moment, puis, laissant tomber à moitié ses couvertures, elle s'appuya sur le vieux fauteuil, en répétant d'une voix creuse :

— Tu mourras sur l'échafaud!

C'était un abominable spectacle.

La moribonde agitait ses mains sans cesse, comme pour retenir ses vêtements : ses chairs livides tremblaient, sa tête se penchait vers le bra-

— Celle-là, je la tuerai.

Depuis quelques moments, la figure de la vieille malade avait tout-à-fait changé d'expression.

Devant un appel à sa haine, elle n'avait point résisté quoique mourante, et sa bouche sans dents avait pris une atroce expression de rire et de moquerie.

— Que tu es bête! mon Claude, dit-elle enfin, d'affronter ainsi l'échafaud. Pourquoi veux-tu tuer cette petite fille? Quand on veut folâtrer un brin avec les jeunesses, est-ce qu'il faut les tuer pour ça? Point. Que ne l'emportes-tu un beau soir au milieu des bois... Elle n'en mourra pas ni toi non plus.

A ces mots le braconnier devint d'une pâleur livide; il regarda la furie avec un air de stupéfaction, puis il croisa ses bras sur sa poitrine en disant à son tour :

— Quand elle me regarde, je suis toujours prêt à tomber à genoux. Pour la tuer, je brûlerai s'il faut tout le village; mais autre chose..... jamais!

Il y avait dans sa voix, quand il prononça ces paroles, un tremblement nerveux et fébrile; puis il s'avança vers sa mère et lui saisit la main avec force :

— Vous avez donc le diable au corps, mère Pivert, pour me donner des conseils semblables!

— Laisse-donc, bête, reprit la mourante, tu es innocent comme un enfant de chœur. Tu la feras pleurer le premier jour, et le lendemain elle y viendra d'elle-même : tu ne connais point ces petites sorcières-là.

Les suffrages se répartissent ainsi :

	Votants :	279
	Majorité absolue :	140
MM.	Lepelletier-d'Aulnay,	243
	Salvandy,	150
	Billault,	109
	De Sade,	18

En conséquence MM. Lepelletier-d'Aulnay et de Salvandy sont proclamés vice-présidents de la chambre.

La séance est levée à 5 heures moins un quart.

Demain séance publique à une heure : nomination des secrétaires de la chambre ; installation du bureau définitif.

Le résultat des élections faites par la chambre est généralement favorable au ministère.

ESPAGNE.

Le congrès espagnol a tenu, le 23, une séance dont le commencement a été fort agité. Plusieurs orateurs, et notamment MM. Pastor Draz et le comte de Las Navas, ayant adressé des interpellations au gouvernement, M. le ministre des affaires étrangères a fait observer que la chambre, au lieu de se livrer à de continuelles interprétations, devrait plutôt s'occuper des projets de loi présentés. Aussitôt un grand tumulte a éclaté dans la chambre, et plusieurs députés se sont élancés à la tribune pour relever ce qui leur a paru un manque d'égards du gouvernement vis-à-vis du congrès. Le président a declaré qu'il était de son devoir de faire respecter la chambre, mais qu'il n'avait pas vu, dans les paroles du ministre, le manque d'égards dont on se plaignait. Cet incident n'a pas eu de suite et la chambre a continué paisiblement une discussion sans intérêt.

— L'*Eco del comercio*, en reparaissant le 23, a publié le désaveu suivant de ses attaques contre la reine Christine :

Nous disons, après l'attentat dont nous venons d'êtres victimes, ce que nous nous proposions de dire avant, c'est que nous n'avons jamais eu la pensée d'insulter la reine Christine. Nous connaissons trop bien les égards dus au beau sexe pour nous en écarter jamais. Notre patrie et la liberté doivent beaucoup à la reine Christine ; elle a ouvert les portes de la patrie aux émigrés et celles du sanctuaire des lois aux représentants du pays. Nous regardons la rentrée de la reine Christine comme un événement inévitable, et même nous désirons que cette rentrée ait lieu. Le pays accueillera avec enthousiasme celle qui a restauré les libertés publiques, et cet enthousiasme sera bien plus grand encore si elle parvient à assurer le bonheur du pays et à conjurer les calamités qui nous menacent. Alors que notre jeune reine adorée ne reçoit d'autres inspirations que celles d'un parti, quand sa bonne foi peut être surprise, ce sera très heureux assurément de voir s'établir près d'elle une mère tendre, éprouvée par l'infortune et prête à lui signaler les écueils comme à rétablir la justice et l'impartialité en sauvant la liberté menacée.

— On écrit de la frontière d'Espagne, 23 décembre, au *Phare des Pyrénées* :

« Le 22 au matin, il y avait suspension d'armes. Une commission d'habitants de Reus, amis intimes de Prim, d'Ametller, de Ballera et de Martell, est montée au fort pour traiter, d'après ce qu'on dit, de la capitulation.

» Dans la nuit du 23 au 24, une troupe de 25 contrebandiers espagnols, chargés d'objets de contrebande, a été rencontrée, entre le pont de Danchariena et Urdax, par les détachements de troupes en garnison dans ce village et dans celui de Zugarramurdi. Les soldats ont fait feu sur les contrebandiers qui ont pris la fuite. Quatre de ces derniers ont été blessés légèrement. »

— Nous trouvons les détails suivants dans la correspondance particulière de Madrid :

Si l'opposition ne vient pas contrarier ses plans, le gouvernement fera discuter dans les chambres ses projets de loi sur les municipalités et sur l'organisation de la garde nationale ; ensuite il demandera les pouvoirs nécessaires pour continuer de percevoir les revenus.

Une circonstance heureuse pour le gouvernement, c'est l'activité que déploie le ministre des finances, qui a pu obtenir des capitalistes, et notamment de la banque de Saint-Ferdinand, la somme de 35 millions de réaux pour le service du mois.

Il ne manque plus, pour la consolidation de cet heureux ordre de choses, que la présence vivement désirée de la reine-mère à Madrid, et l'on espère qu'elle ne se fera plus long-temps attendre.

L'opinion de la presse périodique sur la rentrée de la reine-mère est unanime, et les sentiments qu'elle exprime sont de nature à exercer sur la reine Marie-Christine une heureuse influence en l'engageant à se rendre aux vœux de l'Espagne qui la désire et qui l'attend.

On croit savoir que M. Olozaga est arrivé en Portugal.

COLONIES FRANÇAISES.

On écrit de Mostaganem, le 17 décembre :

« Des Arabes du haut Chélif, qui ont descendu ce petit fleuve, et qui sont arrivés hier dans notre ville, nous ont apporté des nouvelles de l'émir Abd-el-Kader : il a été rencontré aux environs de Mayonna, faisant route pour Saïda et les contrées du sud connues sous la dénomination de Petit-Désert. Son escorte n'était composée que d'une centaine de cavaliers. On croit qu'il va rejoindre sa famille et les débris de sa smala, qui se sont réfugiés aux confins du pays des Ouled-Nail. Les Ouled-Nail nous ont fait leur soumission, et leur territoire fait partie de la subdivision de Tittery, relevant de Medeah ; mais on prétend qu'ils ont donné asile dans leurs montagnes à sa famille, repoussée par les habitants de l'ouest. »

INTERIEUR.

Le roi a nommé aux fonctions de maires :

Ardèche.—Privas : M. Baratier.

Isère.—Tour-du-Pin : M. Chevallier. — Bourgoin, M. Buisson.

Bas-Rhin.—Saverne : M. Ostermann.

Seine-et-Oise.—Sèvres : M. Varet.

Faits divers.

Un journal annonce que M. Lagau, consul général à Tunis, a offert au bey, qui l'a accepté, la médiation de la France dans le différend survenu entre la régence et le royaume de Sardaigne, à propos du commerce des grains.

— La *Quotidienne* fait observer que M. le marquis d'Espeuilles, qui accompagnait à Londres M. de Châteaubriand, son oncle, et qui est maire de sa commune, n'a pas été destitué.

— Nous apprenons que le numéro de la *France* d'aujourd'hui a été saisi à la poste et dans ses bureaux.

» On ne peut qu'applaudir à cette mesure qui suffira sans doute pour faire disparaître de notre circonscription départementale les mendiants de profession qui infestent des localités auxquelles ils sont le plus souvent étrangers.

» Quant à la mendicité locale proprement dite, elle est si tenace dans ses habitudes, si ingénieuses dans ses transformations, si habile à varier ses aspects, à exciter la compassion pour ses infortunes feintes ou réelles, qu'on ne pourra l'extirper de long-temps ; témoin ce qui se passe dans notre ville, où, malgré l'existence du dépôt, les mendiants de tout âge et de tout sexe pullulent encore et vous assaillent dans les rues, aux abords de la plupart des églises, sur les promenades, quand ils ne se glissent pas jusque dans le domicile des citoyens. »

— Le conseil municipal de la ville de Paris vient de voter à l'unanimité la concession gratuite et perpétuelle, au cimetière du Père-Lachaise, d'un terrain destiné au monument à élever à la mémoire de Casimir Delavigne.

— Les négociants en vins de Champagne se sont réunis, le 27 au soir, à l'hôtel-de-ville de Reims, pour s'entendre sur les moyens à adopter pour arrêter la contrefaçon des vins de Champagne, qui prend tous les jours un développement plus effrayant.

Il a été décidé : 1° que le comité chargé de défendre les intérêts du commerce de vins de Champagne serait composé de MM. Walbaum, président ; Edmond Ruinart, Lanson, Werlé, Schubarth, Vivès, Piper ; 2° que ce comité se mettrait en rapport avec les autres comités viticoles ; 3° que les frais seraient couverts au moyen d'une souscription.

— On lit dans la *Vigie de l'Ouest*, du 27 :

« Vendredi dernier, vers quatre heures de l'après-midi, une secousse de tremblement de terre s'est fait sentir aux environs de Saint-Malo. Plusieurs habitants de la commune de Paramé nous ont rapporté que leurs maisons avaient été ébranlées. On n'a rien ressenti en ville. »

— Aujourd'hui, aux Français, *Phèdre* et l'*Epreuve nouvelle*.

— Ce soir, à l'Odéon, première représentation du *Laird de Dumbicky*, comédie en 5 actes et en prose d'Alexandre Dumas.

— Le *Déserteur* et le *Diable à l'école* seront joués, ce soir, à l'Opéra-Comique.

— Aujourd'hui, au Vaudeville, l'*Homme blasé*, l'*Humoriste*, *Une Idée de Médecin* et le *Château de ma Nièce*.

TRIBUNAUX.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

Les racoleurs d'affaires.

Le 12 octobre dernier, un sieur Gogue montait les marches du palais de la Bourse, quand il est accosté par les nommés Tirou et Crozé ; et le dialogue suivant s'engage entre ces trois hommes :

— Vous avez une affaire au tribunal de commerce, monsieur ?

— Oui.

— Avez-vous un défenseur ?

— Oh ! je me défendrai bien moi-même.

— Impossible, mon cher monsieur ; il faut être fait à ça. Eussiez-vous cent fois raison, l'avocat de votre adversaire vous aurait bientôt prouvé que vous avez tort, vous n'y verriez que du feu. Non, vous ne sauriez vous passer d'un défenseur... Tenez, voici monsieur qui pourrait vous en servir ; il a une grande habitude de ces sortes de choses. Dites-lui de quoi il s'agit, remettez-lui cinq francs, et retournez tranquillement à vos occupations. Lorsque vous aurez donné à ce gaillard-là vos renseignements et ses honoraires, il n'aura plus le moindre besoin de vous.

Le crédule et facile plaideur, entraîné dans un cabaret voisin, y devint en peu d'instants plus facile et plus crédule encore. Après avoir expliqué son affaire, il lâche la pièce ronde, paye la consommation, et, bien convaincu de l'inutilité de sa présence à la barre, il quitte ses nouveaux amis, le cœur et le pied légers, et court annoncer à sa femme qu'il a gagné sa cause.

Mais, hélas ! au bout de quinze jours, la signification d'un jugement par défaut et une note de frais d'une cinquantaine de francs viennent lui apprendre que personne ne l'a représenté à l'audience, et que deux escrocs l'ont mystifié.

Le 19 octobre, Tirou et Crozé abordèrent de la même manière, à la porte du même tribunal, le sieur Sobrié, porteur d'eau, qui, dans la conversation, leur montra l'assignation qu'il avait reçue. Tirou l'examine d'un air capable, la passe à Crozé, et tous deux se dirigent vers le prétoire, suivis du porteur d'eau effaré qui réclame vainement sa citation. A l'intérieur, Sobrié veut crier : on lui impose silence. La cause est appelée : Crozé demande une remise, que, selon l'usage, le tribunal lui accorde aussitôt, comme il l'eût accordée à la partie intéressée en personne. Le porteur d'eau insiste alors derechef pour ravoir son papier ; mais Crozé lui déclare qu'il ne le restituera que contre six francs à lui dus pour honoraires.

Gogue et Sobrié ont porté plainte : et les deux prévenus, signalés, du reste, comme pratiquant habituellement ce genre d'industrie, viennent d'être condamnés chacun à un mois de prison.

Une mauvaise mère.

Il y a quelque temps, à Saint-Denis, un jour de marché, certaine détaillante de pains d'épices s'étant absentée un moment de la place qu'elle occupait dans le champ de foire, une volée de gamins vint s'abattre sur sa boutique, que la pauvre femme, à son retour, trouva presque vide.

Traduits en police correctionnelle, ces marmots furent réclamés par leur parents, à l'exception pourtant du petit Laurent Fischer. Mais, comme ce dernier s'écria qu'il était bien sûr que sa mère le réclamerait aussi, le tribunal, s'abstenant de prononcer sur son sort, remit son affaire à un autre jour.

Cette cause, depuis, a été appelée deux fois sans que la mère parût. Citée par le ministère public, la femme Fischer se présente enfin devant le tribunal.

— Vous réclamez votre fils ? lui dit M. le président.

— Oh ! pour ça non ! Délivrer un voleur, n'y a pas de presse. Qu'il s'arrange comme il pourra.

— Mais, maman, crie l'enfant en larmes, je ne suis pas un voleur, je ne suis qu'un gourmand. Je ne me suis mêlé de rien ; j'ai mangé ce qu'ils m'ont donné, v'là tout, je t'assure !

— Ah ben ! ce qu'est fait est fait. Tu t'es laissé prendre avec des voleurs ; tant pis pour toi ! Reste où que t'es.

— Nous insistons, reprend M. le président, pour que vous réclamiez votre fils. Il a suivi un mauvais exemple plutôt qu'il n'a cédé à de mauvais sentiments. C'est vous, d'ailleurs, qui devez être la dernière à dé-

Le tribunal prononce, en effet, le renvoi du jeune Fischer, et M. le président lui remet une lettre qui lui vaudra, pour quelques jours, son admission dans une maison d'asile.

LUTTE DE L'ÉTAT ET DU CLERGÉ (1)

Séparation du clergé catholique et de l'État dans la région des croyances. — Rivalité d'enseignement. — Système suivi par l'université dans les classes inférieures. — Le latin et le grec.

La plus vive, la plus saillante aujourd'hui des causes de discorde qui séparent le gouvernement et l'Eglise, c'est l'opposition de doctrine manifestée sous forme de rivalité dans le domaine de l'enseignement.

Aujourd'hui la charte ne reconnaît point de religion de l'Etat. Elle encourage tout Français à professer ses opinions religieuses. A la vérité le gouvernement épie et poursuit comme association illicite non-seulement toute réunion motivée par un culte nouveau, mais encore, comme on l'a vu naguère à l'égard du protestantisme, les manifestations des religions les mieux établies dès qu'elles sont insolites dans la forme. La liberté religieuse n'est pas dans les faits, mais du moins elle vit dans la presse. Jamais, depuis treize ans, la discussion la plus radicale du catholicisme et du christianisme lui-même n'a été considérée comme un délit, pourvu qu'elle fût exempte d'outrage. Dans un livre, il est permis de tout contester, jusqu'à la divinité du Christ et à l'existence de Dieu.

Le clergé, bien que mécontent de cette liberté de la plume, ne demande pas au gouvernement de l'enchaîner, et n'a pas le droit de faire cette demande, car un grand principe est sorti des guerres de religion et du dix-huitième siècle : c'est qu'en France, en matière de religion, et la religion est la plus générale des sciences, aucune solution ne peut être imposée. Que le clergé discute : pour produire et pour appuyer ses doctrines, il a les instruments communs à tous, la plume et le papier, la presse ; il a de plus le temple, la chaire sacrée. Il se résigne à ces conditions, mais ce qu'il ne tolère pas, c'est l'exposition de doctrines anti-catholiques dans l'enseignement des Facultés et surtout dans celui des colléges, dans ces classes où, sans contrôle, son droit de réfutation ne peut s'exercer immédiatement, où l'oreille de l'enfant peut être surprise ; c'est dans cet enseignement inférieur qu'est aux yeux du prêtre le danger et la perfidie ; c'est dans cette sphère que les dissensions ont éclaté ; c'est là qu'une solution est nécessaire. Examinons comment, dans l'éducation de la jeunesse, l'Etat et le clergé se répartissent les fonctions.

Depuis les classes élémentaires, depuis la huitième jusqu'à la philosophie exclusivement, le gouvernement, à tort ou à raison, ne donne aux enfants aucun enseignement religieux, et ne pénètre en aucune façon dans le domaine des sciences morales. La rivalité de l'Etat et du clergé, sur le terrain de l'enseignement, forme donc une question différente, s'il s'agit du cours de philosophie ou des années qui le précèdent.

Dans ces deux sphères, dans l'éducation de la basse ou de la haute enfance, les difficultés qui se sont élevées entre l'Eglise et l'Etat n'ont qu'une solution possible, c'est la *liberté d'enseignement* ; vainement on ajourne l'application de ce principe, réclamé par les tendances du siècle et consacré par la charte, en alléguant que le clergé seul en profiterait, que son enseignement serait inférieur à celui de l'Université, qu'il insinuerait à la jeunesse des idées politiques arriérées. Nous croyons le clergé catholique en mesure de faire à l'Université une concurrence utile dans le bas et dans le haut enseignement. Nous pensons que l'esprit d'opposition politique répandu parmi les prêtres naît en grande partie de la compression qu'on exerce à leur égard, nous espérons que ces tendances hostiles disparaîtraient avec les causes qui les produisent.

Au collége, dans les classes antérieures à la philosophie, le latin, le grec, l'histoire présentée sous forme de dates et de nomenclatures, composent la base de l'enseignement. L'enfant, contraint à retenir des mots et des faits, ne reçoit aucune idée si ce n'est par la bouche de l'ecclésiastique, de l'aumônier. De lui procède tout enseignement général. Car nous ne considérons pas comme un enseignement la haine des tyrans, l'adoration de la république et tous les sentiments de couleur antique nés à la lecture de Rollin et de Quinte-Curce. L'aumônier dispose de la chapelle, du confessionnal, du catéchisme, fait réciter l'évangile et l'épître, donne des sujets de *diligence*, admet à la première communion ou bien exclut de ce sacrement avec une liberté complète.

Depuis les plus basses classes jusqu'à la philosophie, l'aumônier possède les moyens de régner sans rival sur les intelligences ; il serait mal venu à se plaindre de la part que lui fait l'Université pendant cette période ; aussi n'est-ce point là son principal sujet de plainte. Cependant, à l'égard même des classes inférieures et des études qu'on devrait y faire, une dissidence existe entre l'Eglise et l'Université. Les membres du clergé qui font réclamer la liberté d'enseignement par des journalistes et des pétitionnaires, ne se bornent pas à demander l'autorisation d'enseigner librement la philosophie, ils revendiquent la liberté d'enseigner toutes les sciences et d'élever les enfants dès le bas-âge. Ils ont donc à produire, relativement à cette période de l'éducation, des idées supérieures à celles que l'Université met en pratique ; autrement ce bruit, ce scandale, cette résistance prolongée après la censure des autorités constituées, seraient difficiles à concilier avec le précepte de respecter César et avec la charité chrétienne.

Le clergé doit avoir des idées à produire dans l'ordre de l'enseignement inférieur ; oui, réellement il en possède, nous pouvons le prouver par des faits. A Paris, à Passy, à Montrouge, à Juilly, à Saint-Acheul, à Aix en Provence, en d'autres lieux, il a existé ou il existe actuellement des maisons d'éducation, prenant le titre de petits-séminaires ou dirigées par des ecclésiastiques, en règle tout au plus avec les lois universitaires. Ces maisons relèvent évidemment de l'influence ecclésiastique et montrent un esprit d'opposition plus ou moins caractérisé, plus ou moins apparent envers tous les pouvoirs et toutes les institutions que la Révolution française a créés.

Ces établissements doivent se répartir en deux classes, ceux qui enseignent les humanités, la littérature morte, qui acceptent le même programme que les colléges universitaires, en affichant seulement la prétention de le mieux remplir ; et ceux qui, sortant hardiment des sentiers battus, remplissant une lacune laissée dans l'instruction par l'enseignement officiel, prennent pour devise : *Education professionnelle*.

Si le clergé se propose pour but d'apprendre à l'enfance le grec et le latin, il poursuivra, comme les colléges, un objet stérile, et ce n'est pas dans cette voie qu'il peut faire à l'Etat une concurrence désirable. Si le clergé, qui, par la langue latine, initia les Francs barbares à la civilisation, se croyait encore une mission pour enseigner cet idiome, il se méprendrait sur les besoins de notre époque, et commettrait une erreur dont nous ne saurions trop l'avertir.

On conçoit que l'étude de la langue latine ait dû précéder toutes les autres lorsque nos pères, arrivant de la Germanie, ne pouvaient connaî-

pendant Mme de Staël et Georges Sand ont maîtrisé la langue autant qu'homme du monde, et ont su l'employer dans toute son énergie. S'il était vrai, malgré ces exemples, que, sans étudier le latin et le grec, on prît difficilement possession complète du français tel qu'il existe aujourd'hui, ce serait un défaut dont il faudrait corriger notre langage, en donnant aux travaux des grammairiens une direction meilleure. La prépondérance du grec et du latin dans l'éducation, bonne au début de notre histoire, lorsque notre langue se formait, est devenue non-seulement inutile, mais nuisible, aussitôt que cette langue, à-peu-près complète, s'est montrée en état de répondre aussi bien que le latin à tous les besoins de la pensée.

En rattachant tout mot à son radical, toute locution, toute forme de phrase à son origine, on a empêché le français de vivre par lui-même, de prendre une forme qui lui fût entièrement propre. Par un effet de la culture du rudiment, imposée à chaque génération, le mot français n'a pas en lui-même un sens achevé ; il se complète par le souvenir des acceptions latines, et conserve en beaucoup de cas une orthographe romaine qui le surcharge de lettres non prononcées ; les études classiques rattachent toute expression française à une expression latine par un fil qui l'empêche de prendre son vol. Au lieu d'un idiome original, vif, spontané, tel que le réclamaient le caractère et l'histoire de la France, nous avons une langue pédantesque, embarrassée de traditions étymologiques et historiques fixées à chaque mot comme par des épingles, une langue à moitié vivante, à moitié morte.

L'étude constante du latin, cette habitude de ramener chaque génération à la langue-mère comme les chevaux à l'abreuvoir, après avoir formé la langue française, la gênait déjà au seizième siècle. Du temps de Rabelais, l'écolier nourri d'études classiques croyait s'élever au-dessus du populaire en affectant un jargon gallico-latin qui, sous ombre de raffinement scientifique, était un retour en barbarie. Ce ridicule est si agréablement raillé dans *Pantagruel*, qu'au risque d'une petite digression nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs un fragment de cette critique.

Le héros de Rabelais rencontre « ung escholier tout iolliet » arrivant de Paris, et lui demande : « D'où viens-tu ? — De lalme, inclyte » et celebre academye que lon vocite Lutece. — Qu'y font les étudiants ? » — Nous transfretons la sequane au dilucule et crepuscule ; nous deambulons par les compites et quadrivyes de l'urbe ; nous despumons la » verbocination latiale, et, comme verisimiles amorabondz, captons la » benevolence de l'omnijuge, omniforme et omnigène sexe feminin. » — Consulté sur ses opinions religieuses, l'écolier répond : « Ie revère les » olympicoles. Ie venere latrialement le supernel astripotent. Ie dilige » et redame mes proximes. Ie serve les prescripts decalogiques, et, selon » la facultatule de mes vires n'en discède la late unguicule. Bien est veriforme que, à cause que mammone ne supergurgite goutte en mes loculles, ie suys quelque peu rare et lent a supereroger les eleemosynes » à ces égenes queritans. »

Sans doute, dit un des suivants de Pantagruel, ce galant veut contrefaire la langue des Parisiens, mais il ne fait qu'écorcher le latin et croit ainsi pindariser ; et lui semble bien qu'il est quelque grand orateur en français, parce qu'il dédaigne l'usage commun de parler. « L'écolier répondit : — Segnor, mon genie n'est point apte a ce que dict ce flagitiose nebulon, pour escorier la cuticule de nostre vernacule gallique ; » mais viceversement je gnave, opere et par veles et rames je me enite » de le locupleter de la redundance latinicome. »

« Par Dieu, dit Pantagruel, ie vous apprendray a parler. Mais davant, respondz moy, dond est tu ? A quoy dist l'escholier : l'origine » primeve de mes aves et ataves fut indigene des regions Lemonicques, » ou requiesce le corpore de l'agiotate sainct Martial (*patron des Limousins*) Ientendz bien dist Pantagruel : tu es Limosin pour tout » potaige ; et tu veulx icy contrefaire le Parisian. Or vien cza que je te » donne ung tour de pigne. »

Voilà comment l'effet des études classiques était apprécié par l'un des esprits les plus étendus, les plus pénétrants et les plus cultivés de la renaissance.

Cessez d'imposer aux générations entières l'étude du grec et du latin ; laissez ouvertes les professions où l'on ne pénètre aujourd'hui que par cette porte à secret. Remplacez progressivement ces conditions d'admission par un nouveau programme ; que le latin devienne une langue scientifique, réservée à ses amateurs, comme le sanskrit, le zend et le pali, et vous verrez combien, avec les années, notre langue deviendra preste, élégante ; comme elle renouvellera son dessin, sa couleur ; comme elle rajeunira, dégagée de cette dépouille des morts dont vous l'affublez depuis si long-temps.

Un argument présenté en faveur du latin, son universalité, la facilité qu'il procure de mettre en relation les savants de tous les pays, est purement et simplement un anachronisme. Nous concevons qu'on ait fait valoir ce mérite à la fin du dix-septième siècle, lorsque don Calmet ne pouvait correspondre qu'en latin avec Vitringa, Buxtorfius et Witsius, alors que l'érudition ne savait parler que la langue cicéronienne singulièrement corrompue, et que l'on vendait des livres *Parisiis viâ jacobeâ sub signo ciconiæ* (à Paris rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la *Cigogne*).

Mais depuis que le progrès de l'industrie et de la science a mis en circulation une foule d'objets inconnus aux Romains, et qui dès-lors ne sauraient avoir de noms dans leur vocabulaire, les savants, qui avaient eu recours, pour traduire en latin les idées de leur époque, aux analogues puis aux périphrases, ont fini par reculer devant la nécessité du barbarisme énorme et continuel. L'invention des armes à feu, après les avoir embarrassés un moment, leur avait suggéré le *pulvis pyrius, sulphureus* pour la poudre, le *tormentum ignivomum* pour le canon, le *lethale plumbum* pour la balle : expressions qu'ils prodiguèrent dans leurs vers latins et qui avaient, à leurs yeux, le piquant de la difficulté vaincue. L'imprimerie les gêna davantage ; enfin le paratonnerre, le télégraphe, les machines à vapeur, le gouvernement constitutionnel ont mis en déroute tous ceux qui n'ont pas eu le courage d'écrire comme le journal de la diète hongroise : *nuntium* e monitore *excerptum* per telegraphum *missum est* (une nouvelle extraite du *Moniteur* a été envoyée par le télégraphe).

Devant le flot toujours croissant, toujours envahissant des faits et des idées modernes, les partisans de l'ancien vocabulaire ont dû battre en retraite. Aujourd'hui, la langue des relations européennes, universelles, la langue de la science et des traités, ce n'est pas le latin, c'est le français.

Nous croyons inutile de répondre à ce dernier raisonnement : l'étude du latin et du grec, inutile peut être aux besoins de la vie, développe du moins l'intelligence de la jeunesse. Quand on a su par cœur les auteurs classiques, quand on a pâli sur les versions et les thèmes, on sort du collège avec une mémoire, avec des facultés cultivées. — Autant vaudrait dire qu'on peut exercer les bras des ouvriers en leur faisant creuser des puits qu'ils combleraient ensuite. Quand même le labeur de Sisyphe imposé au collégien développerait intégralement ses facultés, ce qui est contestable, il est évident qu'il vaudrait mieux les former par un travail productif en lui-même que par une occupation stérile.

(*La suite prochainement.*)

Spectacles du 30 décembre.

» h. »|» OPÉRA —
» h. »|» ITALIENS — Sémiramide. (39e représ.)
8 h. »|» THEATRE-FRANCAIS — Phèdre. L'Epreuve nouvelle.
» h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur. Le Diable à l'École.
» h. »|» ODEON. — La 1re du Laird de Dumbicky.
7 h. »|» VAUDEVILLE — Le Château. Une Idée. L'Homme blasé. L'Humoriste.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Roquefinette. Le Gamin. Paris dans la comète. Chanson
» h. »|» PALAIS ROYAL. — Grisettes. Brelan. Chanson. Riche ieu. Scandale.
7 h. »|» GYMNASE — 1re Mariage impromptu. Le Baiser. Orage. L'Italien.
» h. »|» PORTE ST-MARTIN. — Mathilde. Les Masques.
» h. »|» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
6 h. 1|2 GAITE. — Stella.
» h. »|» COMTE. — 1re La Fontaine Molière. Médecine. Pierrot.
6 h. »|» CIRQUE. — Le Vengeur. Les Guides. Morin.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES DU 28 DÉCEMBRE 1843.

FOURNIER, pâtissier, rue du Vieux-Colombier, 6. Juge-commissaire, M. Beau ; syndic provisoire, M. Jousselin, rue Montholon, 7 bis.

BLÉVALET, fabricant de chapeaux, rue Beaubourg, 51. Juge-commissaire, M. Barthelot ; syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

THOMAS, mercier, rue Rambuteau, 13. Juge-commissaire, M. Leroux ; syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7.

BOURSE DU 29 DECEMBRE.

Les affaires très animées ont donné lieu à quelques variations non-seulement sur le 3 p. 0|0, qui a un peu reculé, mais aussi sur les chemins de fer, qui ont suivi le même mouvement. Les portugais ont atteint 45 1|2 et ferment à 44 3|4. Les actions de la banque ont encore baissé de 10 fr.

Au comptant. — Autriche, 392-50 — B. Belge, 750. — Esp. passive, 4 7 8. — Gaz français, 3,300. — Lin Maberly, 350. — Jouissance Bourgogne, 100. — Canal, id, 1,085.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRÉCÉD^t^
5 p. 0|0 compt. . . .	123 60	123 70	123 55	123 55	123 60
— fin cour. . .	123 80	123 85	123 66	123 60	123 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0|0 compt. . . .	82 05	82 05	82 »	82 05	82 »
— fin cour. . .	82 05	82 10	81 90	81 90	82 05
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LA C. PR.	Cours de la coulisse.
				Avant la bourse, 82 10, 07 1|2.
				Après, 81 92 1|2 demandé.
1 2 0 0. . . .	» »	» »	» »	Bons du Trésor.
4 0 0	104 50	» »	» »	4 0|0 à 2 mois.
O. de la Ville .	1415 »	» »	» »	4 1|2 à 4 mois.
Banque de Fr. .	3210 »	» »	B. 10 »	3 1|8 à 1 mois.
C. Laf. de 5000.	» »	» »	» »	
— de 1000.	1095 »	ex-divid.	B. 5 »	Reports, fin proch.
Caisse Hypoth..	777 50	» »	» »	5 0|0, 27 1|2.
Quatre Canaux.	» »	» »	» »	3 0|0, 17 1|2.

Chemins de Fer.

St-Germain . .	800 »	» »	» »	Fin courant.
Vers. R. Dr. .	310 »	» »	B. 5 »	— 310, 311 25.
d° R. G. . .	173 75	176 25	H. 2 50	— 180, 175.
Orléans	830 »	» »	B. 10 »	— 845, 830, 832 50.
Strasb. à Bâle.	212 50	212 50	» »	— 212 50, 215.
Rouen.	825 50	820 »	B. 7 50	— 825, 820.
Havre.	637 50	635 »	» »	— 635, 638 75.

Fonds Étrangers.

5 0|0 Belge 1840.	107 3|8	107 1|2	» »	Londres, 27 décembre.
— Portugais. .	45 1|2	44 3|4	H. 3|8 »	Consol. 96 1|4 3|8.
Esp. D. active.	28 3|4	» »	H. 1|4 »	Esp. actif. 30 7|8.
5 0|0 Naples. .	107 »	» »	» »	Portugais. 44 1|2.
— Romain .	104 3|8	» »	B. 1|8 »	Mexicains. 32.
Obl. Piemont. .	» »	» »	» »	5 0|0 Hollandais, 99 5|8.
Emp. d'Haïti. .	462 50	» »	B. 2 50	2 1|2 0|0 id. 55 3|4.
				Orléans. 32 3|8.
				Rouen. 31 3|4.

Nouvelles agricoles.

Dans sa dernière séance, la Société d'agriculture de l'Aveyron a décerné à M. le général Tarayre la prime de 1,500 fr. qu'elle distribue depuis trois ans au cultivateur jugé le plus habile par ses pairs. En la recevant, le général, que le président complimentait sur ses faits d'armes, a répondu que, tout en se glorifiant d'avoir servi honorablement la patrie dans ses jours de combat, il estimait l'agriculture qui produit, au-dessus de la guerre qui détruit, et que les trophées agricoles lui paraissaient aujourd'hui plus dignes d'envie que les trophées sanglants du champ de bataille.

Ce langage d'un vieux soldat témoigne de la révolution qui s'opère partout dans les esprits.

Sous la Restauration, le général Tarayre siégeait à la chambre comme représentant de l'opinion la plus radicale ; en 1834, il était choisi par les accusés d'avril comme un de leurs défenseurs ; mais aujourd'hui il proclame hautement la supériorité des questions sociales sur les questions politiques.

La pratique de l'agriculture doit, en effet, avoir pour résultat de tourner vers l'étude des améliorations pacifiques toute l'ardeur des esprits les plus généreux : de grands et légitimes succès les attendent dans cette voie nouvelle.

M. Durand de Gros, qui avait remporté l'an dernier le prix de bonne culture institué par la Société de Rhodez, est aussi l'un des plus dévoués propagateurs des idées sociales. Il y a peu de départements où l'importance de l'agriculture soit mieux comprise par les classes éclairées que dans le département de l'Aveyron. Nous aurons souvent l'occasion de signaler les progrès de cette contrée de la France et les travaux remarquables de ses agronomes.

L'un des Gérants : F. CANTAGREL.

Imprimé chez PAUL RENOUARD, rue Garancière, 5

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 29 décembre.

Arrivages, 1682 quint. 27 kil. Restant à la halle, 7110 quint. 48 kilog. Cours moyen : 38-77. Cours-taxe, 37-92.

Différence de ces cours et de ceux d'hier ; cours moyen, hausse de 8 cent. Cours-taxe, hausse de 18 cent.

Gruaux :	24 quint.	48 kilog. de	46-70 à	51-00
1re marq.	1127	19	38-00	40 50
2^e^	489	84	36-00	37-60
3^e^	24	77	29-00	33 75
4^e^	1	75	25-00	

Ventes à livrer : 62 quint. 80 kilog., à 38-20.

Total des ventes : 1884 quint. 51 kilog.

Les blés sans variation. Les seigles toujours recherchés et bien tenus. Orges, sans variation. Avoines tenues fermes.

Légumes secs. — PARIS. *Haricots de Soissons*, de 33 fr 20 c. à 36 fr. l'hectolitre. *Lioncourt*, de 20 fr. à 20 fr. 66 c. *Chartres*, 22 fr. 66 c. à 25 f. 32 c. *Suisses blancs*, 21 fr. 66 c. à 22 fr. ; idem, *rouges*, 22 fr. 66 c. *Pois verts de Dreux*. 16 fr.

Amidon. — METZ, 25 décembre. Première qualité, 60 fr. les 100 kilogrammes ; deuxième, 57 f.

PARIS, 29 décembre. — *Sucre indigène.* Quatrième ordinaire, 119 fr. ; quatrième bonne ordinaire, 122 à 122-50. Bonne quatrième, 124 à 124-50.

BAR-LE-DUC, 26 décembre. — *Vins.* Affaires très calmes. Vins de 1842, très recherchés, à 27-50 l'hectol.

STRASBOURG. — Vins de Riquewihr, 1842, 32 à 36 fr. Vins de Ribeauville, 1843, de 22 à 26 fr.

ISSOUDUN (Cher). — Vin de 1841, 60 à 64 f. la pièce de 220 litres ; 1842, 38 à 50 f.

SELLES. — 1841, 68 à 85 fr. ; 1842, 67 à 80 fr.

BAYONNE, 25 décembre. — Vins de Jurançon, 1842, blancs, hors lie, 110 fr. à 120 fr. les 3 hectol. Béarn, 100 à 110. Tursan, 90 à 100. Madiran rouge, 1842, 120 à 130 fr.

Cours des spiritueux. — PARIS, 29 décembre, 3|6 disponible, et courant de janvier, 91 à 92. Février, 92 à 93. Mars et avril, 94 à 95. 4 mois d'hiver, 5 ... 4 derniers mois, 97...

de colza disponible, 89 fr. ; courant du mois, 90 f. 50 c. ; quatrième 1844, 90 fr.

LILLE, 28 décembre. Huile de colza, 81 fr. ; lin, 73 fr. 50 c. ; huile épurée, 87 fr. METZ, 25 décembre. Huile de colza, 85 fr. l'hectolitre ; navette, 85 fr. ; huile épurée, 90 fr.

ORCHIES (Nord), 26 décembre. — Froment vieux, première qual., 22 fr. l'hectol. ; deuxième, 21 fr. Froment nouveau, première qual., 19 fr. ; deuxième 18 fr. ; troisième, 17 fr. Seigle, première qual., 11 fr. ; deuxième, 10-50. Avoine nouvelle, première qual., 6-25 ; deuxième, 5-50 ; troisième, 4-75.

ARRAS, 27 décembre. — Froment, première qual., 18-47 ; deuxième, 17-25 ; troisième, 16-27. Seigle, 10-71. Escourgeon, 11-75. Avoine, 6-17.

SAINT-LAURENT (Ain), 26 décembre. — Froment, première qualité, 23-30 ; deuxième, 22-15 ; troisième, 21-30. Seigle, 14 à 15-30. Orge, 14-65 à 15. Sarrazin, 12-30 à 14-65. Avoine, 8 30 à 9. Maïs, 12-65 à 14. Taxe du pain, première qual., 38 ; deuxième, 32 ; troisième, 25.

23-11. Méteil, 19-50 à 20-20. Seigle, 16-25 à 17-50. Avoine, 8-45 à 9-40. Maïs, 17-20 à 18-80. Sarrazin, 11-20 à 11-65.

NANTES, Mercuriale de la troisième semaine de décembre. — Froment, première qual., 21-24 ; deuxième, 19-73 ; troisième, 18-48.

Moyenne des prix moyens. — Seigle, 13-82. Orge, 12-25. Sarrazin, 10-16. Avoine, 8-55. Maïs, 9-65.

BAR-LE-DUC, 26 décembre. — Froment, première qual., 16-50 ; deuxième, 16 ; troisième, 15-50. Orge, 6-75. Avoine, 6 fr.

METZ 24 décembre. — Froment, première qual., 16-50 ; deuxième, 15-35 ; troisième, 13-75. Avoine, 6 fr.

Produits animaux.

Marché de POISSY du 28 décembre.

	Amenés	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs . .	4,90	4,750	150	1 12	» 98	» 84
Vaches . .	29	28	1	1 06	» 92	» 78

dus, 800. Renvoi, 215. Première qualité, 1-10 ; deuxième, 1 fr. le kilog. sur pied. Marché très animé ; les porcs étaient fort gros et de belle qualité.

Marché aux veaux, 29 décembre. — Amenés, 438, tous vendus, sans renvoi. Première qualité, 1-30 ; deuxième, 1-10 le kil. sur pied.

STRASBOURG, 26 décembre. — Marché aux bœufs. Amenés, 43. Vendus, 41. Renvoi, 2. Première qualité, 1-28 le kil. sur pied ; deuxième, 1-18. — Taureaux. Amenés, 20, tous vendus. Première qualité, 92 ; deuxième, 84. Ces ventes se sont faites en hausse sur les derniers cours.

Suifs. — PARIS, 28 décembre. — 57 à 57-50 les 50 kil., en baisse. — LILLE, 55 fr. — STRASBOURG, suif cru, 1-05 à 1-10 le kil., en hausse.

Cuirs. — STRASBOURG, cuirs verts, 45 à 48 fr. les 50 kil.

Fromages. — CLERMONT-FERRAND. 48 à 50 fr. les 50 kil. Id. du Cantal, du poids de 25 à 30 kil. 55 à 57 fr. les 50 kil.

Soies. — LES VANS (Ardèche). Foire du 21 décembre. — Soie grège, 57-50 à 59 le kil. — AUBENAS, 25 décembre, marché peu animé, à cause de la fête de Noël. Soies courantes, 58 à 59

12e ANNÉE. 1re Sér. quotid.-T. I, N. 153. DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 1843.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. — UT OMNES UNUM SINT.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Progrès Social sans Révolutions. Richesse générale; Réalisation de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

ÉDITION DE PARIS.

Organisation de l'Industrie. Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

Paris, Départements et Étranger : un an, 48 f. — 6 mois, 24 f. — 3 mois 12 f. — 1 mois, 5 f. Pays à surtaxe de poste : —— 68 —— 34 —— 17 ——

On s'abonne à Paris, RUE DE TOURNON, 6, au Bureau du journal; chez Ebrard, passage des Panoramas, 61, et chez les directeurs des postes et des messageries.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. *Annonces :* 1 fr. la ligne. — Les lettres et paquets affranchis sont seuls reçus.

PARIS, 30 DÉCEMBRE.

La Question espagnole.

La fuite clandestine de M. Olozaga, de Madrid vers le Portugal, a fait heureusement trêve au déplorable scandale qu'il avait causé. Quoique le gouvernement espagnol paraisse fâcheusement, selon nous, vouloir donner cours à l'accusation portée contre cet ex-ministre, et qu'il attende à cet effet le renfort d'une trentaine de députés modérés qui lui assureront la majorité, les débats de cette affaire perdent leur gravité et leur danger par suite du départ de l'accusé. Le message du congrès à la reine et plusieurs autres manifestations de l'indignation espagnole ont aussi amélioré la situation du gouvernement. Mais, en Espagne, ce n'est pas par ce qui se passe dans la capitale qu'on peut apprécier l'état réel et moral du pays. La province est depuis peu silencieuse, et son silence, loin de rassurer les hommes politiques, paraît les laisser dans l'attente de nouveaux événements. C'est dans la province que tous les orages se forment, et il est à craindre que les cités, indifférentes à l'attentat commis sur la jeune reine, demeurent moins impassibles devant les tentatives nouvelles du pouvoir central pour réduire leurs libertés.

Le nouveau projet de loi sur les *ayuntamientos*, que le sénat espagnol a voté en grande partie, et que le congrès va discuter à son tour, est une pâle reproduction de la fameuse loi qui, adoptée par les deux chambres en 1840, sous le cabinet de M. Perez de Castro, et sanctionnée à Barcelone par la reine-mère, malgré l'émeute formidable que dirigeait traîtreusement Espartéro, ne put être promulguée ni exécutée par suite des circonstances qui forcèrent la régente à abdiquer.

On sait que les événements de la Granja ont rétabli les libertés provinciales sur les bases toutes démocratiques de la constitution de 1812. Le suffrage universel pour les élections communales et l'action directe des municipalités sur les élections politiques sont des concessions qui, plusieurs fois arrachées à l'autorité royale par le flot révolutionnaire, n'ont pas cessé d'être contestées par le pouvoir central. Ces libertés provinciales sont cependant, pour l'Espagne, l'objet d'un culte aussi fervent que la liberté de la presse pour la France. On peut comparer les efforts malheureux qu'a faits le gouvernement de Madrid pour les rapporter, aux réactions impuissantes de Louis XVI contre la Constituante, et aux ordonnances de Charles X... Contre cette émancipation des provinces, Ferdinand VII a usé toute sa ruse et sa diplomatie, Christine toute sa prudence et tout son courage, et Espartéro lui-même, qui avait consacré les *fueros* dans la convention de Bergara, qui avait fait de la défense des libertés municipales le programme de son élévation à Barcelone, a perdu sa gloire militaire dans les dernières mesures prises pour en contrarier l'essor.

Le projet de loi dont il est question aujourd'hui est un essai de transaction entre les exigences du pouvoir central et celles de la liberté provinciale. Il ne s'agit plus d'enlever aux populations la nomination des alcades (maires) pour en investir la couronne, ni de donner aux chefs politiques la faculté de suspendre et de casser les assemblées communales, à l'instar des préfectures françaises. Le gouvernement s'est résigné à respecter, sur ces points, le vœu des populations. Les seules modifications qu'il propose à la constitution de 1812, consistent à remplacer le suffrage universel dans l'élection municipale par un système direct auquel les habitants notables pourront seuls participer, et à poser des bornes étroites à l'intervention des *ayuntamientos* dans la formation des listes électorales pour la nomination des députés et des sénateurs.

Comme toute mesure inspirée par une politique de juste-milieu, ce projet de loi a cela de bon qu'il reconnaît une égalité de droits dont il cherche à limiter l'exercice, et cela de fâcheux qu'il ne fait trêve à l'hostilité de deux termes que par des concessions forcées et qu'en se déclarant impuissant à les absorber dans une satisfaction commune. En effet, rien n'a moins le caractère d'une solution durable et positive, que cette transaction proposée entre l'autorité centrale et la liberté provinciale. Il faut avoir bien mal observé l'Espagne et tiré bien peu de moralité de ses longues crises, pour croire que les hommes qui, sous le moindre prétexte, improvisent depuis trente ans des juntes provinciales, arment des populations et lancent les *pronunciamientos* et les milices contre Ferdinand VII, don Carlos, Marie-Christine, Espartéro et M. Lopez lui-même, abdiqueront facilement l'influence politique dont les événements et la confiance de leurs concitoyens les ont si souvent investis. On se méprend étrangement sur la gravité de la question espagnole, en s'imaginant qu'il suffira de disputer l'élection municipale à l'action des clubs et de limiter l'influence des *ayuntamientos* sur l'élection politique pour faire cesser l'effervescence de l'esprit local et ses prétentions à l'indépendance. Ne doit-on pas présumer, au contraire, que la classe pauvre, frustrée du droit d'élire ses autorités premières, se jettera avec plus de passion dans le sein des sociétés secrètes, et que les francs-maçons, tout-puissants encore, les *comuneros*, les *descamisados*, les *bullangeros*, le *Centre-Universel*, la *Jeune-Espagne*, etc.; etc., qui sont déjà les sources de l'exaltation politique, ne feront que doubler de fermentation et qu'étendre leurs ramifications contre le pouvoir central? N'est-il pas naturel même de prévoir que, placés entre les exigences des populations auxquelles ils devront toute leur autorité et le contrôle d'un chef politique qui reste privé du droit de casser leurs délibérations, jaloux d'ailleurs de conserver une importance acquise, les *ayuntamientos* n'hésiteront pas eux-mêmes à soutenir les résistances locales contre une législation hostile aux plus précieuses des libertés?

L'adoption de la nouvelle loi par le sénat et le congrès est probable; mais elle n'offrira rien de péremptoire en faveur de son exécution. Nous pouvons n'y voir qu'une preuve de l'antagonisme fatal, de la concurrence forcée que la forme actuelle du gouvernement constitutionnel entretient entre les représentations provinciales et les représentations législatives. Déjà, en 1839, en dépit des exaltés et des manœuvres d'Espartéro, une immense majorité modérée était sortie des élections pour soutenir Christine dans sa croisade contre les libertés provinciales. Les municipalités, les sociétés secrètes et l'armée lui opposèrent seules une victorieuse résistance. Quoique les deux chambres d'alors fussent élues, comme celles d'aujourd'hui, sous l'empire de la constitution de 1812, et par conséquent sous l'influence ardente des *ayuntamientos*, il n'est pas étonnant qu'elles aient trahi et qu'elles trahissent encore l'espoir des juntes. Faisant partie intégrante du pouvoir central, et facilement gagnées par les faveurs royales, dans un pays où chaque revirement ministériel entraîne une distribution nouvelle des places, les chambres législatives doivent, au moins en majorité, épouser la cause du camp qu'elles occupent. Mais peu de jours suffisent pour prouver que la législation nouvelle, en taillant le vieil arbre des libertés locales, ne fait que favoriser le développement de sa sève et de ses rameaux. On pourra au surplus arguer de l'adoption de la loi sur les *ayuntamientos* par le sénat et le congrès, que l'influence des municipalités sur l'élection politique n'a pas été tellement abusive, puisque les chambres qui l'ont subie ont été à plusieurs reprises défavorables aux intérêts provinciaux. Cette observation seule réduirait à peu de chose l'opportunité et l'importance de la nouvelle loi.

Mais c'est de plus haut qu'il faut envisager la difficulté espagnole pour pouvoir la résoudre. Comme nous l'avons fait pressentir dans un premier article (1), cette difficulté provient tout entière de ce que, par un malheureux esprit d'imitation française, on a méconnu les véritables garanties que les libertés communales et provinciales offrent au bonheur des populations, et de ce qu'on a formé pour les réduire une sorte de double emploi représentatif.

Il faut bien qu'on le comprenne, la centralisation représentative et administrative, telle qu'elle est modelée en France, est une exception temporaire, un fait anormal, qui ne s'est produit que pour des circonstances données. Rendue impraticable chez nos voisins d'outre-Manche, depuis que l'agitation irlandaise et le schisme religieux de l'Écosse menacent de diviser de nouveau la Grande-Bretagne en trois royaumes, cette centralisation est impossible en Russie à cause de l'étendue du territoire, de la diversité des peuples soumis, de leurs langues, des fleuves et des lacunes qui les séparent; elle est non moins irréalisable en Allemagne, en raison du morcellement des Etats, des rivalités d'industries, des antagonismes de cultes, des différences de monnaies, de douanes, des mœurs et des institutions séculaires; elle a échoué en Suisse, sur les montagnes qui servent de remparts à ses libertés locales; aux Etats-Unis, où l'indépendance a revêtu aussi la forme du fédéralisme; en Italie surtout, où il y a cent princes et pas une capitale, deux genres de gouvernement spirituel et temporel, et pas un centre de lumières, de richesses et d'efforts. Elle échoue à plus forte raison en Grèce, dans les pays slaves, dans les possessions turques et asiatiques, où le mélange des races n'est pas encore accompli, ou l'incompatibilité des religions est, pour aujourd'hui, une difficulté absolue.

En France, seulement, la centralisation a atteint une exagération inouïe. Là, uniquement, elle est en conformité parfaite avec une mission de force et d'initiation nationale, avec une position géographique qui rallie admirablement le midi et le nord du continent européen. Là elle favorise l'expansion d'une nature sympathique et généreuse, la propagation d'une langue devenue l'instrument de civilisation par excellence, et les courants électriques d'une atmosphère d'idées et de sentiments qui imprègne le monde entier. Là elle est l'œuvre des siècles, le fruit sanglant des efforts de Charlemagne, de saint Louis, de Louis XI, d'Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV, de la Constituante et de Napoléon. Là, elle n'a été formée sur le modèle d'un régiment en bataille que pour parer aux nécessités des guerres immenses qui ont mélangé les peuples; là elle ne se maintient telle quelle sous l'enseignement de la presse plutôt que sous l'autorité politique, que pour suffire au rôle d'une expansion plus bienfaisante, que pour servir la cause des peuples et leurs efforts d'association et de progrès. Mais là aussi, empressons-nous de le dire, elle ne s'est opérée qu'à la triste condition du fractionnement du pays en 86 contrées dépourvues d'art, de gloire, de luxe et d'originalité morale. Elle ne s'est imposée par la force des choses qu'en réduisant trente-sept mille communes à l'état d'isolement, d'impuissance, de misère et d'oubli; qu'en déchirant le blason des cités historiques, et en les forçant d'abdiquer leur splendeur et leurs fêtes en faveur du Paris européen.

Eh bien! c'est cette centralisation abusive, fortuite, exceptionnelle, qu'on s'étonne de ne pouvoir reproduire en Espagne, en Grèce, en Allemagne, en Italie, dans tous les pays en mal de révolution!

A nos yeux, et conformément à la science sociale dont nous sommes dépositaires, les libertés communales sont celles qui importent le plus aux populations et qui favorisent le mieux leur activité sociale. Si la centralisation excessive est un moyen de force, l'extension des libertés locales est un moyen de bonheur. L'état normal d'une nation est dans l'équilibre de l'unité centrale avec la variété provinciale. Cet équilibre ne pourra s'établir parfaitement dans chaque nation que lorsque les peuples seront en communion pacifique, en association d'intérêts et de lois, et se grouperont eux-mêmes autour d'un centre supérieur d'unité universelle. La centralisation française devra donc subir des modifications profondes dès l'instant où la plupart des difficultés extérieures seront résolues. L'association des nationalités, succédant à leurs luttes, favorisera l'essor de la liberté et la circulation de la vie dans toutes les ramifications sociales. L'organisation libre des forces des communes est ainsi sous la dépendance logique des efforts que font les peuples pour harmoniser leurs intérêts nationaux. Jusque-là, chaque nation, selon sa mission d'organisation intérieure ou d'organisation extérieure, doit conserver un degré différent de centralisation. La France, l'Angleterre et la Russie sont faites pour l'expansion

(1) Voir le numéro du 24 décembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

—

LE VIEUX POÈTE (1).

LIVRE SECOND.

VII.

UN TROU DANS LE MUR.

Les deux jeunes filles avaient à peine dépassé le village qu'elles rencontrèrent Julien et Samuel qui, tout inquiets, venaient à leur rencontre.

Julien était rongé d'inquiétude. A peine eut-il aperçu Adda longeant les buissons, qu'il poussa un cri de joie, s'élança vers elle, la saisit dans ses bras avec anxiété et l'emporta plutôt qu'il ne la conduisit vers la maison du vieux poète.

Samuel Hivernau trottinait par derrière, soutenu par Sémiramis, et la grondant de l'escapade.

— Que diable! mon cher Julien, s'écria-t-il en arrivant après les jeu-

— Qu'est-ce que tu as vu, ma petite, demanda Julien avec empressement; qu'est-ce que tu as vu?

— Seigneur Dieu! c'est lui! le vilain homme! répondit la jeune fille en parlant à demi-voix; il a tiré sur nous, monsieur Julien, sur elle..... un coup de fusil. Son amorce a brûlé, j'ai vu le feu de la poudre; la mère Mayette était avec nous; elle a tout vu aussi! Adda n'en sait rien, mais nous autres, monsieur Julien, nous avons tout vu!

Julien frissonna des pieds à la tête, à son tour il se sentit le front tout en sueur, et recommanda vivement à la jeune paysanne de ne rien raconter à personne de cette effroyable tentative.

En rentrant chez Samuel, Julien trouva Adda calme et déjà remise. Le vieux poète la contemplait avec amour, avec délices; et cependant sa figure avait un air soucieux et grave; il disait comme se parlant à lui-même :

— C'est vrai, Claude Pivert a une figure énergique et passionnée; j'aurais dû songer à cela. Pauvre paysan, âme de feu dans un corps de brute, nature intérieure et sauvage! Je le verrai, ce pauvre Claude, je le raisonnerai, je le ferai partir.

— Vous ferez aussi bien de vous abstenir, mon excellent ami, répon-

Le bon vieillard pleurait. Pourtant, au milieu de ses larmes, ses yeux rayonnaient de fougue et de colère.

— Mon ami, répondit Julien, il faut que vous restiez chez vous et que vous me laissiez faire. Gardez la maison, moi je vais arrêter le braconnier.

— Tu vas arrêter le braconnier, Julien! arrêter un furieux, une bête fauve en colère!

— Si je ne l'arrête pas cette nuit, reprit Julien à voix basse, demain il tuera votre enfant.

— Allons arrêter le braconnier! répéta le vieux poète en frappant du pied avec résolution; allons arrêter Claude Pivert, et que Dieu nous sauve!

— Samuel, dit Julien en lui serrant les deux mains, ne venez pas avec moi. Un seul homme bien armé suffit; décidé, que je suis, à le livrer à la justice ou à le tuer sans pitié. En vous disant cela, je ne doute ni de votre courage, ni de votre énergie, mais il ne faut pas que la maison reste seule.

— Julien Paris, répondit le vieux poète, tu veux aller arrêter Claude et tu veux me laisser ici! Tu t'en iras armé vers l'assassin de ma fille,

morale ou matérielle sur le monde; toutes les autres nations sont constituées plus particulièrement pour le développement des libertés locales et des institutions civiles.

Ces propositions acquièrent déjà une valeur démonstrative au seul aperçu de ce qui se passe en Espagne. En effet, si le peuple espagnol a conservé ses mœurs primitives, sa poésie naturelle, cette noble fierté qui le distingue et ce goût des plaisirs et des fêtes qui s'efface dans le souvenir des autres peuples; s'il a joui pendant des siècles d'une grande tranquillité intérieure, n'est-ce pas à ses franchises municipales, à ses libertés civiles qu'il le doit? S'il pousse l'amour de la patrie jusqu'à la ferveur d'un culte, jusqu'à une patience d'énergie et d'héroïsme qui ont éclipsé la gloire des peuples modernes, n'est-ce pas parce que la commune est la véritable patrie, et qu'en développant ses libertés et son charme on cimente l'attachement du peuple au sol national? Si l'Espagne, dont la misère totale est relativement plus grande, ne présente cependant qu'un nombre de véritables indigents égal au trentième de la population, tandis que cette proportion atteint le septième et le sixième chez les peuples du nord, tels que la Hollande et l'Angleterre, n'est-ce pas aussi que ses libertés rurales et civiles ont favorisé une meilleure distribution des ressources agricoles et entretenu dans les masses plus de sobriété, d'union et de sécurité? Enfin, et ceci est le point le plus important à établir, si la royauté est restée jusqu'à nos jours entourée, en Espagne, d'inviolabilité et de prestige; si l'histoire monarchique de la Péninsule n'est exceptionnellement souillée d'aucun régicide; si l'Espagne a soutenu Philippe V malgré son origine étrangère, Charles IV et Ferdinand VII, alors qu'ils abdiquaient eux-mêmes, et don Carlos, nonobstant son entière nullité, n'est-ce pas encore que le compromis passé entre les libertés provinciales et l'autorité de la couronne constituait la meilleure garantie du culte monarchique, comme il a formé contre l'invasion étrangère le meilleur rempart de la nationalité?

On prend donc l'Espagne à rebours; on froisse ses droits les plus chers, ses tendances les plus légitimes, lorsqu'au nom de la liberté et du progrès on s'efforce d'étouffer sous une centralisation à-la-fois administrative et représentative les essors variés de son activité provinciale.

Quels sont, au surplus, les améliorations à réaliser en Espagne pour faire jouir ce pays des véritables bienfaits de la centralisation? Ce sont des réformes économiques dans l'administration générale, dans la répartition et la perception des impôts, dans la surveillance des douanes contre l'Angleterre et la France, dans les voies de communication qui doivent relier le territoire en tournant l'obstacle des montagnes, dans la marine propre à représenter la vie extérieure de l'Espagne et à jouer un nouveau rôle puissant et salutaire; c'est encore le bienfait de l'instruction publique à répandre sur toutes les classes de la société espagnole.

Eh bien! ne voit-on pas que ces progrès, demeurés à l'état de rêves pour l'Espagne, eussent été plus facilement réalisables par une représentation fédérative des provinces, qu'ils ne peuvent l'être par deux chambres législatives qui, malgré vingt dissolutions successives, n'ont cessé de contrarier l'exercice du pouvoir central, sans pouvoir absorber en elles les réclamations légitimes des cités? L'expérience indirecte ne démontre-t-elle pas qu'une junte centrale, déléguée par des juntes provinciales ou formée de la réunion de celles-ci, traitant successivement, sous l'impulsion du pouvoir exécutif, les questions d'intérêts provinciaux et les questions politiques, pourrait seule servir de borne et de complément à l'action représentative des municipalités, sans gêner l'exercice de l'autorité royale, et maintenir en état de pondération les éléments variés que l'Espagne renferme? Ne voit-on pas qu'en distribuant sur les points les plus importants l'activité délibérante de l'Espagne, et en la concentrant, pour la session politique, dans une unique assemblée, on satisferait les vœux du peuple en faisant cesser les conflits et les embarras des pouvoirs, on offrirait aux villes une garantie de prospérité locale, en même temps qu'on prêterait à l'administration supérieure l'appui le plus solide contre les réactions populaires, contre l'influence des sociétés secrètes et contre cette formidable concurrence étrangère qui corrompt les agents de l'autorité centrale et paralyse l'activité du pays? Quand deux forces sont en lutte, ce n'est que par un intermédiaire qu'on les rallie: aussi l'extension des représentations provinciales produira-t-elle seule l'accord des villes et du pouvoir central.

Qu'au lieu de combattre, de rogner à-la-fois les attributions des *ayuntamientos* et les droits de la couronne, les hommes d'État de Madrid simplifient le système représentatif comme nous venons de l'indiquer, et bientôt, nous en sommes convaincus, l'Espagne verra ses rivalités de provinces se changer en une noble émulation de progrès, et son énergie révolutionnaire se traduire en un patriotisme éclairé, ardent et généreux.

Il est pénible de prévoir que ces changements ne seront amenés que par de nouvelles crises, que par les dernières douleurs de l'expérience; mais la légitimité de ces derniers efforts, bientôt reconnue, doit en favoriser le triomphe. L'Espagne continuant à défendre ses traditions les plus chères, a droit au respect des peuples. Quant à nous, qui faisons dépendre de l'organisation de la commune et de l'industrie agricole le problème de l'harmonie sociale, nous ne pouvons que féliciter l'Espagne de ce qu'elle reste en possession des libertés et des goûts les plus favorables à cette régénération décisive.

En cédant à M. Sauzet le fauteuil de la présidence, M. Laffitte a décoché quelques traits acérés contre la politique doctrinaire. Le patriarche du libéralisme a fait entendre de dures vérités. Laissant là les banalités du programme officiel, M. Laffitte a déclaré que sa conscience lui faisait un devoir d'indiquer à la chambre des questions plus profondes, plus capitales.

L'honorable doyen d'âge a tracé en quelque sorte le programme de la situation financière et sociale. Il a recommandé à ses collègues de ne pas laisser échapper l'occasion d'examiner si les dernières illusions et notre fortune ne sont pas sur le point de s'engloutir dans le gouffre ouvert sous nos pieds. Il leur a montré le conflit entre le gouvernement et les municipalités comme contenant le germe d'une lutte plus grave entre le principe électif et le principe héréditaire. M. Laffitte a demandé aux députés d'examiner si la loyauté et la droiture dans l'administration ne sont pas préférables aux ressources de la vénalité, aux trafics de la corruption.

Comme nous, M. Laffitte pense que le calme existe à la surface du pays, tandis que le désordre et l'anarchie sont au fond de la situation, et il adjure la représentation nationale de voir si ce calme artificiel suffit à notre dignité, à notre sécurité. Enfin, M. Laffitte a réclamé, comme toujours, les conséquences de la révolution de 1830, et il a fait peser sur la chambre la responsabilité de l'avenir.

Les centres ont accueilli avec des cris à l'ordre les paroles de M. Laffitte. L'honorable doyen d'âge a été plusieurs fois interrompu, et on a hésité à lui voter les remerciments d'usage.

M. Laffitte a raison au fond, et nous approuvons les sentiments qui ont dicté son allocution. La prudence et le patriotisme bien entendu consistent à signaler le mal plutôt qu'à le cacher sous des phrases pompeuses, comme le cabinet du 29 octobre a essayé de le faire dans le discours de la couronne.

Mais l'amertume des paroles prononcées par le parrain de la révolution de 1830, devait soulever le mécontentement des faux conservateurs. Si tout en faisant entendre des plaintes pour ce qu'on ne fait pas, M. Laffitte eût indiqué ce qu'il fallait faire; si, tout en demandant les conséquences de la révolution de juillet, il eût dit en quoi consistent ces conséquences; si, enfin, tout en signalant les dangers de la situation, il eût appelé l'attention des députés sur les moyens de conjurer ces dangers, son allocution, plus complète et plus positive, eût été probablement accueillie avec moins de défaveur.

M. Sauzet, en occupant le fauteuil que M. Laffitte venait de lui remettre, a prononcé aussi son allocution. Les paroles de l'ancien président, froides, incolores et empreintes de cet optimisme qui paraît devenir aujourd'hui le ton de tous les hommes du pouvoir, ont calmé l'effervescence et l'agitation causée par l'allocution de M. Laffitte. Ce que M. Sauzet a dit à la chambre peut se résumer ainsi: « Messieurs, je me félicite, nous nous félicitons... Messieurs, tout est bien, tout va bien... » Et les autres, faisant l'écho, ont répété: bien! bien! très bien!

Il est peu probable que cet écho se prolonge dans le pays. Les contribuables, de plus en plus pressurés, les industriels s'agitant au milieu d'une anarchie assurément peu féconde, les classes laborieuses, qui n'ont d'autre espoir que les monts-de-piété et les hôpitaux, ne partageront pas l'optimisme des centres et de M. Sauzet. Les faux conservateurs justifient de plus en plus l'épithète d'*incurables* que nous leur avons donnée.

REVUE DES JOURNAUX.

Les *Débats* s'occupent aujourd'hui de la nomination des quatre vice-présidents de la chambre, qui sont les mêmes que ceux de la session précédente. Le résultat obtenu prouve, suivant ce journal, que la majorité ne s'est momentanément divisée que sur une question de personnes, et qu'elle sera toujours prête à se reconstituer. L'opposition ne trouve d'autre moyen de faire pièce à la majorité que de voter pour elle.

Le *Commerce* se plaint de ce que 279 députés seulement ont pris part au scrutin pour la vice-présidence. Il y voit un nouveau symptôme de l'état de marasme où est tombé la chambre. Suivant le même journal, le ministère ne l'emportera pas dans la question de la dotation du duc de Nemours. Le *National* gourmande aussi les députés de la gauche sur leur peu d'exactitude.

Le *Constitutionnel* se prononce contre la loi de dotation et combat le *National*, qui dit qu'elle est la conséquence de la loi de régence. Un vote, dit-il, n'emporte pas l'autre; et le dévouement aux intérêts permanents et sérieux de la monarchie ne préjuge pas l'obéissance à ses fantaisies.

Le *National* conclut de la saisie de la *Nation*, de la *Quotidienne* et de la *France*, que c'est devant le jury et non plus devant la chambre que va être portée la querelle entre la branche aînée et la branche cadette, à laquelle on n'a pas osé faire allusion dans le discours de la couronne. « C'est, dit-il, aux hommes du gouvernement à voir s'ils veulent s'anéantir à la queue des légitimistes ou revenir sur leur œuvre de 13 années en donnant gain de cause à la révolution. »

A cette phrase du discours de la couronne: « La condition de toutes les classes de citoyens s'améliore et *s'élève*, » le *Siècle* répond comme nous: « La seule chose que nous ayons réellement *élevée*, c'est le chiffre de nos dettes et de nos dépenses. »

Le même journal, dans un article sur la jonction des deux océans par le Guatemala, fait observer que cette voie navigable, qui passerait par le lac de Nicaragua, offre un avantage tout spécial. La colonie belge de Saint-Thomas, établie dans ces parages, offre déjà un foyer de civilisation européenne. « Les Belges, dit le *Siècle*, sont laborieux, économes, dociles, dignes de toutes manières d'être les *moniteurs agricoles* de Guatemala, et, de plus, ils appartiennent à une petite nation qui ne peut, ni dans le présent ni dans l'avenir, porter ombrage à aucune grande puissance. Cette dernière considération n'est pas ici d'une valeur médiocre. Le percement des isthmes de Suez et de Panama deviendrait une calamité au lieu d'être un bienfait pour le monde, si ces passages tombaient sous une domination exclusive. Ils doivent être constitués en neutralité perpétuelle. Peut-être ne tardera-t-on pas à s'apercevoir que la véritable solution de la question d'Orient est dans la neutralisation des Dardanelles. »

L'organe de l'opposition libérale dynastique se rallie donc enfin à ce haut principe de politique extérieure qui a été posé, propagé, défendu par les écrivains de l'école sociétaire. Ainsi le *Siècle* fait implicitement amende honorable pour l'accusation qu'il portait naguère contre ces écrivains, de n'avoir encore mis en circulation aucune idée pratiquement utile. Nous espérons voir de même toute la presse adopter successivement chacun des principes que nous avons depuis long-temps établis, et sur l'évidence desquels elle avait jusqu'ici fermé les yeux.

Le *National* rappelle que plusieurs de nos agents diplomatiques siègent dans les chambres au lieu d'occuper leur poste dans les capitales des pays étrangers. Ce journal ajoute que M. de Barante, qui reçoit cent et quelques mille francs comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg, n'a point quitté la France depuis quatre années. Nous pensons, comme le *National*, que la loi devrait empêcher de pareils abus.

Le parquet a fait saisir avant-hier la *Nation* et la *Quotidienne*, hier la *France*; enfin aujourd'hui c'est au tour de la *Gazette*. Ces saisies multipliées, dont les motifs restent inconnus, nous paraissent, dans tous les cas, impolitiques; elles indiquent que le pèlerinage des légitimistes à Londres n'a pas peu troublé la quiétude ministérielle.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LAFFITTE, DOYEN D'AGE.

Séance du 30 décembre.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

Un député dont le nom nous échappe, retenu par la maladie de sa femme, écrit pour s'excuser de n'avoir pu prendre part aux premiers travaux de la chambre.

Le scrutin est ouvert pour la nomination des secrétaires. Les voix se répartissent ainsi:

Votants,	262
Majorité absolue,	127
MM. de l'Espée,	160
Lacrosse,	141
Las Cases,	136
Boissy-d'Anglas,	129
Havin,	122

MM. de l'Espée, Lacrosse, Las Cases et Boissy-d'Anglas ayant obtenu la majorité, sont proclamés secrétaires. Le bureau est constitué.

Avant de quitter le fauteuil, M. Laffitte lit le discours qui suit:

Messieurs, appelé pour la seconde fois à l'honneur de vous présider, je n'abuserai point du privilège de mon âge et de mes fonctions. Les souvenirs douloureux que je retrouve à cette place me conduiraient peut-être à vous parler de mes appréhensions pour l'avenir, et je ne veux en ce moment que vous remercier de la bienveillance dont vous venez de me donner un nouveau témoignage. Mais, en présence d'une situation qui ne me paraît pas sans danger, ma conscience m'ordonne de vous dire ce que la France attend de vous.

Dans le cours de votre session, en dehors du programme officiel de vos travaux, des occasions s'offriront sans doute d'examiner si nos dernières illusions (commencement d'agitation) et notre fortune iront s'engloutir dans le gouffre ouvert à nos pieds (réclamations au centre); si la lutte engagée dans quelques localités entre le gouvernement et les pouvoirs électifs, ne contient pas en germe une lutte plus grave entre deux principes que depuis quatorze ans nous travaillons à concilier (nouvelles réclamations); si le calme artificiel créé à la surface du pays (agitation redouble) suffit à notre dignité et à notre sécurité; si la discorde et l'anarchie ne sont pas au fond de notre situation (interruption), et si la loyauté et la droiture dans l'administration des affaires publiques ne sont pas préférables aux ressources de vénalité, aux trafics de la corruption? (Violents murmures au centre.)

M. LAFFITTE. Je croyais avoir le droit, par mon âge, par mon caractère, par ma position, de dire ici quelques vérités utiles.

Une voix: — Attendez que vous soyez à la tribune.

Après une longue interruption, M. Laffitte reprend au milieu du bruit la lecture de son discours.

Je ne pousserai pas plus loin mes investigations; mais, songez-y, les

---

n'a qu'un fusil simple, et ne peut tuer qu'un de nous. Si donc l'un de nous doit mourir, que Dieu choisisse entre le père et le mari. Marchons.

La nuit était silencieuse et douce; un vent frais agitait les chênes; et Claude Pivert n'avait pas de chien. Les deux amis se trouvèrent donc bientôt, sans rien craindre, sous les murs de la cabane. Julien s'avança à pas de loup jusqu'à la porte; mais l'intérieur de la masure était presque privé de lumière; on ne voyait rien par les fentes; et Julien ne voulait pas entrer sans avoir vu.

Il s'avança donc sous le mur qui faisait face au foyer, et remarqua entre deux poutres un endroit où la terre jaune était moins épaisse et toute détrempée par les pluies. Il se mit à l'arracher avec ses doigts, en retenant son haleine, et de cette façon il eut bientôt pratiqué une ouverture assez large pour y appliquer son regard.

Claude Pivert s'avança vers son fusil, le prit à deux mains, et se mit à le fourbir avec une guenille.

— S'il fait mine de sortir, pensa Julien, je l'attends au passage et je le prends à la gorge; s'il se couche, nous entrerons. Et il fit signe à Samuel de se rapprocher.

Le bon vieillard prit la main de Julien, en lui parlant à voix basse; et à son tour il examina l'intérieur de la cabane.

Claude avait approché son escabeau tout-à-fait en face du foyer. Il monta dessus, pendit son arme aux crochets de fer; puis descendit et se dirigea vers son grabat. Il quitta seulement ses souliers ferrés, sa veste, et s'étendit tout habillé sur sa couche, en s'enveloppant de couvertures.

Craignant de voir le feu s'éteindre complètement, Julien entraîna Samuel et lui dit: Entrons.

Ce dernier avait l'air de se pelotonner, de se tordre avec fureur, comme désolé d'être pris au piège. Julien, posant son arme sur le bahut, s'avançait pour lui lier les pieds et les mains, quand une dernière secousse du chasseur acheva ce qu'il cherchait à faire. Le mur céda sous l'effort de son épaule, les branches craquèrent, la terre tomba de part et d'autre; et avant que Julien se fût élancé vers la trouée, Claude était sur la pelouse et se redressait avec un cri de joie.

Julien avait crié: feu! le vieux poète avait couché Claude en joue; mais dans une action si soudaine, Claude Pivert n'avait pas eu le temps de s'épouvanter d'un geste.

Julien sauta sur son fusil, s'élança hors de la cabane et regarda de tous côtés. La nuit était plus noire, plus silencieuse que jamais, et c'est à peine s'il entendit un cri lugubre et monotone qui semblait mourir sous les arbres de la forêt.

actions meurent, les ministères passent (une voix : nous le savons bien), les systèmes s'épuisent, et nous, messieurs, nous resterons responsables des obstacles que le pays rencontre dans le développement des conditions de puissance, de prospérité qu'il devait attendre de la révolution de juillet. (A gauche : très bien !)

J'invite M. le président et MM. les secrétaires définitifs de la chambre à venir occuper le bureau.

M. Sauzet et les secrétaires montent au bureau; M. le président embrasse le doyen d'âge au milieu des rires et des cris des centres. M. Sauzet prend place au fauteuil, et quand l'agitation est un peu calmée, il lit le discours suivant :

Messieurs, en reprenant cette place où vient de me rappeler votre confiance persévérante, je me félicite de m'y voir entouré de tous les collègues que déjà vos suffrages m'avaient donnés. Un tel honneur est pour votre bureau un précieux encouragement et une force nouvelle pendant cette seconde session.

La première s'était ouverte au milieu des plus douloureuses émotions. Le parlement n'a pas failli à l'attente du pays. Ses inquiétudes calmées, un nouveau gage donné à l'avenir de notre dynastie nationale et de nos institutions le besoin de fixité, la foi dans la durée, tout atteste la force et l'union des pouvoirs constitutionnels : cet accord a produit le plus précieux des biens : la sécurité dans la liberté. (Approbation au centre.) Mais la sévérité de vos devoirs ne saurait en être relâchée ; elle nous impose la vigilance qui maintient et le travail qui féconde.

Dans les jours d'orage, le pays sait que toute l'énergie de ses représentants s'applique à les conjurer, et il ne demande pas compte d'un temps consacré à son salut.

Mais quand la tranquillité est raffermie, sa juste impatience appelle la satisfaction de tous les besoins moraux et matériels, le perfectionnement de ses lois, le développement de ses forces, la consolidation de sa prospérité.

Il nous appartient de donner, par nos délibérations, un libre essor à cette merveilleuse activité nationale qui se déplace, mais ne tarit jamais, et dont une sagesse prévoyante peut seule diriger le cours.

Déjà, messieurs, de grands pas sont faits dans cette voie ; vous y avez vous-mêmes marché ; de nombreux travaux consciencieusement préparés n'attendent plus que la discussion publique ; la première session a rempli son œuvre, que la seconde fasse la sienne, que la chambre y concoure tout entière avec son bureau, par l'ordre de ses délibérations, par la prompte et sage distribution du travail.

Qu'aucune idée salutaire ne soit omise, qu'aucun moment ne soit perdu ; tâchons de montrer tout ce qu'on peut attendre d'une nation intelligente et forte, gouvernée par des institutions libres, et méritons ainsi la reconnaissance du pays. (Très bien ! au centre.)

Je propose de voter des remerciments au bureau provisoire.

Réclamations au centre : Aux voix ! aux voix !

M. le président. Jamais cette proposition n'a pu être mise aux voix. (Aux voix ! aux voix !) Y a-t-il opposition à ce que des remerciments soient adressés au bureau provisoire ?

Au centre. — Oui, oui! aux voix! C'est un usage dont on peut se passer !

A gauche. — Non, non !

M. le président renouvelle encore sa question, qui est encore couverte par les réclamations du centre, et déclare au milieu du bruit que les remerciments sont votés.

Après avoir rappelé que le roi recevra les députés lundi à midi, M. le président annonce que mardi la chambre se réunira à midi dans ses bureaux pour nommer la commission de l'adresse. La prochaine séance publique sera annoncée par des lettres adressées aux députés.

La séance est levée à quatre heures moins un quart.

AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — Nous recevons, par la voie des journaux anglais, le message lu par le président des Etats-Unis dans la séance d'ouverture du congrès tenue à Washington le 5 décembre dernier. La longueur démesurée de ce document ne nous permet pas de l'insérer en entier. Nous n'en reproduisons que les passages les plus saillants :

« Depuis l'ajournement du congrès, le pouvoir exécutif a travaillé sans relâche pour rendre indestructibles les relations d'amitié qui existent entre les Etats-Unis et les autres nations. Le traité conclu dernièrement avec la Grande-Bretagne a fortifié la bonne intelligence que la réciprocité des intérêts cimentera, et il faut faire des vœux ardents pour qu'il ne survienne rien qui soit de nature à troubler les relations d'amitié que la politique des deux nations doit les engager à cultiver.

» Cependant, il reste encore à régler une importante question; les limites du territoire d'Oregon ne sont pas encore fixées. Les Etats-Unis regretteraient de s'agrandir aux dépens de toute autre nation; mais si les principes de l'honneur, qui doivent aussi bien diriger les nations que les particuliers, les empêchent de réclamer un territoire qui ne leur appartient pas, ils ne consentiront pas, d'un autre côté, à faire l'abandon de leurs droits. Après un examen approfondi, les Etats-Unis ont toujours soutenu qu'ils ont droit à toute la région située sur les bords de la mer Pacifique, et comprise entre les 42° et 44° 40' de latitude nord.

» Cette réclamation ayant été contestée par la Grande-Bretagne, ceux qui ont précédé le pouvoir exécutif actuel des Etats-Unis, animés du désir de régler l'affaire dans des termes amiables, ont fait faire au gouvernement britannique des propositions d'arrangement que, toutefois, ce gouvernement n'a pas jugé à propos d'accepter.

» Notre ambassadeur à Londres a de nouveau soumis l'affaire au gouvernement britannique, en vertu d'instructions qu'il a reçues, et tout en veillant sur l'honneur et les droits des Etats-Unis, on fera tous les efforts imaginables pour ramener la négociation qui va être reprise à une prompte et satisfaisante issue.....

» Les relations d'amitié qui existent entre les Etats-Unis, la France, l'Autriche et la Russie, ainsi que les autres puissances de l'Europe, n'ont subi aucune altération depuis l'ajournement du congrès, et je me félicite de vous l'annoncer. L'Espagne a été agitée pendant plusieurs années par des révolutions intérieures ; espérons qu'elle pourra se relever bientôt de ces commotions. Si elle adopte un système de politique commercial plus libéral, notre commerce avec elle pourra reprendre son activité, et le bien-être des deux pays y gagnera.

» L'Union de douanes allemandes compte actuellement plus de 22 Etats et embrasse une population de 27 millions d'âmes, unie pour le commerce intérieur et extérieur, et cette population offre à l'étranger des échanges sur une base plus libérale que les autres Etats européens dont le système est plus fiscal. Les Etats Unis n'ont jamais perdu de vue l'importance de l'union de douanes allemandes. Nous avons tous les nations ont un intérêt commun à ce qu'elles se terminent promptement. Les Etats-Unis sont immédiatement intéressés à ce que les hostilités entre le Texas et le Mexique se terminent. Ils sont nos voisins; nous voulons non-seulement entretenir avec eux des relations d'amitié, mais aussi faire avec eux le commerce le plus étendu. Nos intérêts sont fortement engagés dans cette affaire.....

» Il est temps que la guerre finisse; voilà huit ans qu'elle dure, et puisque la métropole n'a pu faire rentrer dans le devoir sa colonie révoltée, qui a proclamé et fait reconnaître son indépendance, il ne faut pas que le gouvernement mexicain s'imagine que d'autres nations souffriront qu'à leur détriment les hostilités se prolongent. Les autorités des Etats-Unis pourront être amenées à adopter une politique ferme et décidée par suite de l'obstination du gouvernement mexicain. Dans ce cas, le pouvoir exécutif fera un appel au patriotisme du peuple pour qu'il soutienne le gouvernement.

» Vis-à-vis des autres Etats d'Amérique, nos relations d'amitié n'ont pas été interrompues...

» Quant aux tribus indiennes qui résident dans les limites de notre juridiction, le gouvernement a mis tous ses soins pour les maintenir en paix entre elles, et leur inspirer des sentiments de confiance à l'égard des habitants des pays limitrophes. On a réussi en grande partie.....

» Les recettes du trésor pendant l'année 1843, sans compter les emprunts, ont été d'un peu plus de dix-huit millions de dollars; les dépenses, sans compter les paiements de la dette publique, auront été d'environ vingt-trois millions de dollars. Par l'acte de 1842, il a été fait un nouvel arrangement de l'année financière, qui devra commencer le 1er juillet de chaque année. Le budget de l'année financière courante prouvera que les emprunts, et bons du trésor faits et émis avant la clôture du dernier congrès pour faire face au déficit présumé, n'ont pas été entièrement suffisants.

» Bien que le 1er octobre dernier il y eût au trésor balance, par suite de l'allocation faite de 3,914,082 dollars, cependant les appropriations faites par le congrès absorberont cette balance, et laisseront un déficit probable de 2 millions de dollars à la clôture de la présente année financière. Il y a des bons du trésor encore à rembourser pour 4 millions 600,000 dollars, s'ils étaient représentés au trésor cette année, il faudrait des prévisions pour les racheter. Je ne regarde pas cette éventualité comme probable, car ces bons sont entrés dans le système monétaire du pays, dont ils continueront à faire partie, si l'on continue ce système. L'emprunt de 1841, s'élevant à 5,672,976 dollars, doit échoir le 1er janvier 1845 ; il faut y faire face ou faire un nouvel emprunt. Si vous n'augmentez pas matériellement les ressources du revenu, il y aura un déficit probable pour le service de l'année financière, qui expire au 30 juin 1845, de plus de 4 millions de dollars.

» La déception qui se rattache à une circulation énormément excessive du papier, donnant une valeur factice à tout, et stimulant l'esprit hasardeux de spéculation, cette déception a été heureusement rendue impossible par l'émission des métaux précieux et du papier promptement rachetable en espèces. Ainsi ont disparu de fausses valeurs, et les choses se sont établies sur un meilleur pied. Ce changement, bien que se rattachant d'une manière intime à la prospérité du pays, a été accompagné de beaucoup d'embarras pour le gouvernement dans les matières financières.»

Suivent de longs détails sur la situation financière des Etats de l'Union et sur les opérations du trésor public. Puis le message se termine ainsi :

« Lorsque, par la volonté de la Providence, je fus chargé de l'office de président, l'état des affaires publiques était embarrassant et critique. A l'irritation résultant d'une longue discussion avec l'une des plus puissantes nations des temps modernes, se joignaient l'arrestation et l'emprisonnement d'un sujet de la Grande-Bretagne qui, agissant comme membre d'une force militaire, avait aidé à la perpétration d'un acte qui violait la juridiction territoriale des Etats-Unis.

» En outre, un grand nombre de réclamations contre le Mexique étaient demeurées sans résultat et une guerre de plusieurs années avec les tribus sauvages de la Floride n'était point terminée.

» Pour augmenter les embarras du gouvernement, le crédit public et le crédit particulier avaient disparu, et la confiance dans le gouvernement avait tellement diminué, que l'on ne pouvait se procurer de l'argent qu'en faisant de grands sacrifices. Par suite de cette stagnation du commerce et de l'industrie, les navires n'étaient plus employés, et les opérations du commerce étaient très limitées. Par suite du système monétaire, les échanges étaient devenus très coûteux entre les diverses parties de l'Union, et le commerce était obligé de compter pour ses opérations sur un papier-monnaie discrédité.

» Qu'il me soit permis de féliciter la Providence de ce que, grâce à sa divine protection, la paix ait été maintenue sans aucun sacrifice de l'honneur national, et de ce que la guerre dans les Florides ait été rapidement terminée.

» La plus grande partie des réclamations adressées au gouvernement mexicain a été liquidée. D'autres nations nous ont rendu justice dans d'autres affaires. La confiance entre les particuliers est en grande partie rétablie; le crédit du gouvernement est aussi complètement restauré. Le commerce prend une extension de plus en plus grande. L'industrie mécanique et manufacturière recueillent les fruits abondants de leurs travaux ; les opérations du commerce s'appuient sur un système monétaire sage et le taux le plus bas. Dans cet état de choses, j'ai cru qu'il était de mon devoir de soumettre à votre attention des affaires importantes dans leurs résultats actuels et futurs, et mon seul désir relativement à l'avenir est de laisser le pays prospère et ses institutions intactes.

» Washington, 5 décembre 1843. *Signé* John Tyler. »

ANGLETERRE.

La presse anglaise accueille fort mal le message du président des Etats-Unis. Voici par exemple ce qu'en dit le *Standard* :

« Si les deux chambres devaient partager l'opinion du président Tyler sur la question de l'Oregon, il y aurait de quoi s'alarmer, et il serait du devoir de nos ministres d'arrêter sur-le-champ des prétentions aussi arrogantes même au péril de la guerre; mais il y a toute apparence que la majorité parlementaire ne ratifiera pas l'opinion personnelle de M. Tyler. Cependant, certains esprits ardents pourront s'y rallier, et leur élan nécessitera de la fermeté pour le réprimer. Le verbiage jésuitique sur le Texas et le Mexique n'a trompé personne. Mais encore, sur cette question, la majorité ne se rangera pas du côté de M. Tyler. »

INTÉRIEUR.

son vice-président, M. Caventou; pour son secrétaire, M. Dubois (d'Amiens), et pour membres de son conseil, MM. Paul Dubois, Londe et Louis.

— Hier, l'Académie française a renouvelé son bureau. M. Etienne a été nommé directeur, M. Jay chancelier pour le trimestre de janvier. Il a été question, dans cette séance, du refus de l'autorité de présider à l'inauguration du monument de Molière. M. Dupaty a proposé l'envoi d'une députation au ministre de l'instruction publique. L'examen de cette proposition a été remise à une séance extraordinaire, suivant le règlement.

— Le fauteuil de M. Jouffroy, à l'Académie des sciences morales, devait rester vacant un année. Ce délai d'honneur est expiré. On va procéder à l'élection.

— Aujourd'hui, à 4 heures, après un concours qui a duré deux mois, et les épreuves les plus brillantes, M. Gavarret a été nommé professeur de physique à la Faculté de médecine de Paris. Ses concurrents, tous sérieux et redoutables, étaient MM. Person, Maissiat, Guérard et Baudrimont.

Elève de l'école Polytechnique, ancien officier d'artillerie, M. Gavarret avait su se faire, en fort peu de temps, un nom dans les sciences. La même année l'aura vu élève et professeur, car il n'est docteur que depuis six mois.

Faits divers.

La municipalité de Berlin, au moment de publier son budget, a sollicité du gouvernement l'affranchissement de toute censure des articles de journaux qui auraient pour but l'examen de ce document. Cette demande lui a été accordée.

— Le *Sun* annonce que les ports chinois de Foo-Chow-Foo, Amox, Ningpo et Shanghai, ont été ouverts au commerce, et que MM. Gribble, Thom et Balfour, ont été nommes consuls dans ces trois derniers ports.

Les journaux allemands annoncent que M. de Bourqueney a fini par s'entendre avec la Porte sur l'affaire des fouilles à Mossoul; le reis-effendi ayant déclaré à M. de Bourqueney que le commissaire turc envoyé à Mossoul n'était point chargé de contrôler M. Botta, mais seulement de faire un rapport sur le résultat des fouilles.

— On lit dans le *Mémorial bordelais*, du 28 décembre :

« La souscription relative aux chemins de fer d'Orléans à Tours, et d'Angoulême à Bordeaux, est ouverte, et s'élève à près de 8 millions. On pourra souscrire à la Bourse, au secrétariat de la chambre de commerce, aujourd'hui, de 3 à 6 heures de l'après-midi. »

— Il y a eu, cette semaine, des visites de la police dans plusieurs magasins de sucreries. Un grand nombre de marchandises dangereuses ou mal préparées ont été saisies. On ne peut que louer l'autorité de ces mesures préservatrices. (*Globe.*)

Le conseil municipal du Havre a décidé qu'une souscription serait ouverte pour élever dans la ville une statue à Casimir Delavigne. Il a décidé en même temps que le quai de la Barre porterait le nom du poète.

— On lit dans le *Globe* :

« Le lendemain des funérailles de Casimir Delavigne, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, a envoyé à sa veuve un brevet de pension de 1,200 francs et une bourse au collège Henri IV pour son fils. »

— La fontaine Molière est terminée; on dalle les trottoirs. Dans quelques jours, la statue sera apportée de la fonderie et inaugurée sur son piédestal.

— Le *Moniteur* dément la nouvelle donnée par le *Siècle* qu'il aurait été signifié au Théâtre-Français de ne pas jouer *Tartufe* le 15 janvier, anniversaire de la naissance de Molière.

— Une séance d'expériences publiques du nouveau système de chemin de fer de M. le marquis de Jouffroy, doit avoir lieu demain dimanche, à une heure, rue de l'Ouest, 14. MM. les députés sont invités à assister à cette séance qui intéresse à un si haut degré les provinces du centre et de la Basse-Bretagne.

— Ce soir l'Odéon donne le *Malade imaginaire*, avec la cérémonie dans laquelle paraîtra toute la troupe; le drame d'*André Chénier*, et *Une Fête de Néron*, qui n'a encore été jouée qu'une fois le dimanche.

— L'opéra-Comique donnera, aujourd'hui dimanche, le *Domino noir* et le *Roi d'Yvetot*, qui seront joués par l'élite de la troupe.

— Aujourd'hui, au Vaudeville, l'*Homme blasé*, *Une Idée de médecin*, *Hermance*, *les Cabinets*.

Nous lisons dans le *Breton*, de Nantes :

« Les histoires de vols ou de tentatives de vols sont moins en vogue que ces jours passés; cependant on en cite encore qui méritent créance Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, plusieurs individus se sont présentés, une première fois à dix heures du soir, et une seconde fois à deux heures du matin à la demeure du fermier Andrain, à la Rivaudière, en Saint-Herblain; mais ils n'ont osé y pénétrer. Selon toute apparence, ils avaient pour objet de soustraire des grains. Lorsque les habitants de la ferme entendirent du bruit au milieu de la nuit sous le hangar où étaient leurs céréales, ils ont tiré deux coups de fusil. Les malfaiteurs ont été épouvantés à tel point que l'un d'eux a abandonné ses souliers pour fuir plus rapidement. Le lendemain, à côté de cette chaussure, on a trouvé une pièce de dix centimes. »

— On lit dans le *Précurseur de l'Ouest*, qui paraît à Angers :

« Le pays qui avoisine Cholet est aussi exploité par les voleurs. Un vol assez considérable d'argenterie a été récemment commis chez M. Lagneau, aux Herbiers. Les voleurs ont été arrêtés et dirigés sur Beaupréau. Dans le trajet, l'un d'eux est parvenu à s'échapper, mais il a été repris par la gendarmerie de Cholet. Il est en ce moment dans la prison de Beaupréau avec son complice. Cet individu est un ancien sergent-major du 29e. »

Avant-hier a eu lieu, au ministère des finances, une première adjudication pour la fourniture des tabacs exotiques nécessaires aux manufactures royales. Il s'agissait aujourd'hui de l'adjudication de la fourniture de 3,700,000 kilog. de Kentuky à deux types différents, 75,000 kilog. de Havane de qualité supérieure dite *injuriado*. Le cautionnement, pour le premier lot, était de 150,000 fr. et de 25,000 fr. pour le second. Sept soumissions ont été déposées : quatre pour le Kentuky et trois pour le Havane. M. Pescator, négociant à Paris, actuellement à Naples, a été proclamé adjudicataire de la fourniture de Kentuky au prix moyen de 58 fr. 73 c. le quintal métrique. Jamais conditions aussi avantageuses n'avaient été offertes à l'administration. MM. Lewis, Rogers et comp., du Havre, ont été déclarés adjudicataires du Havane au prix moyen de 433 fr. [illegible]

par le règlement et maintenu dans son inspiration poétique par des pensums, emboîte les dactyles, ajuste les spondées, et fabrique une pièce de vers comme une pièce de menuiserie. Nous retrouvons la contrainte et la monotonie en rhétorique, où l'écolier, au lieu d'être formé aux genres de rédaction variés qui se présenteront dans le monde, au lieu d'écrire des narrations, des lettres, des analyses d'œuvres scientifiques ou littéraires, adresse un discours de François Ier à Charles-Quint, un discours de Wittikind à Charlemagne.

Tout ce système d'enseignement est destiné à périr. Les établissements religieux qui le mettent en pratique sont atteints des mêmes vices que les colléges universitaires : défaut d'harmonie avec les besoins de la société actuelle dans le nombre de latinistes et d'hellénistes qui se fabriquent chaque année, — défaut d'harmonie avec la nature de l'homme dans la méthode uniforme et coërcitive qui est employée, tandis que la liberté et la variété sont pour notre âme deux besoins essentiels.

Nous dirons plus : les établissements ecclésiastiques qui entrent en concurrence avec l'Université dans cette voie, luttent contre elle avec des armes inégales. L'Université seule, puissamment organisée, forme ses professeurs par les conférences de l'école Normale, par des thèses soutenues devant des juges sévères, et maintient ses établissements au même niveau par des inspections; à Paris, par un concours général. Dans les institutions ecclésiastiques, l'enseignement est moins coûteux, mais généralement plus faible. Cette comparaison, superficiellement faite, a déterminé beaucoup d'écrivains à se prononcer contre la liberté d'enseignement.

Ils omettaient un grave élément de la question : les établissements religieux qui négligent le grec et le latin, et qui répandent au sein de la classe pauvre les bienfaits de l'éducation professionnelle.

Sous l'influence ecclésiastique, il s'est créé d'importantes institutions dont les chefs désertent la route frayée par les proviseurs de collége, et se posent ces principes ;

L'éducation a pour but de former l'enfant au rôle qu'il jouera dans le monde;

Ce rôle est varié suivant les goûts, l'aptitude intellectuelle et physique, en un mot suivant les vocations;

L'enseignement est plus intéressant, mieux accepté, quand la pratique s'y mêle à la théorie, ou même la devance pour la faire désirer :

Donc l'éducation doit être professionnelle, pratique, et se proposer de faire éclore les vocations.

L'éducation ainsi comprise remplit par son but et par sa méthode une lacune réelle. Les membres du clergé qui propagent un pareil enseignement, rendent encore un service en l'accordant à une classe délaissée, à cette classe pauvre pour laquelle les colléges ne s'ouvrent pas. Education professionnelle des enfants pauvres, tel est le but que se proposent dans plus d'une école aboutissant à l'atelier les frères ignorantins, et dans plus d'un ouvroir la sœur qui forme la jeune fille à la couture. Sans contester la valeur des essais faits dans cet esprit sur plusieurs points de la France, nous ne voulons citer qu'un exemple pris à Paris, l'œuvre de Saint-Nicolas, dirigée par l'abbé de Bervanger.

Cette œuvre qui déjà possède une maison d'éducation industrielle à Paris, rue de Vaugirard, n. 98, et des maisons d'éducation agricole à Issy et à Paray sur la route de Fontainebleau, donne le bienfait de l'enseignement à 700 enfants à-peu-près. Son ambition est d'offrir soit à Paris, soit dans les provinces à toutes les industries et à l'agriculture des maisons où les enfants pauvres soient préparés à l'apprentissage. On les confie à des maîtres chrétiens lorsqu'ils ont fait leur première communion, appris la lecture, l'écriture, le calcul, l'histoire, la géographie élémentaire et reçu les éléments d'un métier.

L'œuvre n'est pas organisée pour l'éducation de la classe bourgeoise, mais pour celle des prolétaires. Cette spécialité est un de ses mérites. Si les maisons de Saint-Nicolas sont d'une architecture très modeste, si l'on arrive chez le supérieur par un étroit escalier de bois, si les *frères* qui servent de professeurs sont vêtus de redingotes râpées, si les élèves ne portent que des blouses, si leur nourriture n'est pas très supérieure à celle qu'ils trouveront un jour dans leurs familles, ces détails n'inspirent que de l'estime pour une fondation qui n'essaie d'aucun charlatanisme, et poursuit avec de faibles moyens pécuniaires, au milieu d'une injuste défaveur, une œuvre chrétienne et sociale.

Pour subvenir aux frais, chaque élève paie une pension de 250 à 300 fr, par an, qui souvent est fournie par des associations charitables. Ce n'est point dans une pensée de spéculation, c'est afin d'abaisser encore cette faible redevance que les directeurs cherchent à obtenir l'appui du gouvernement et de la charité publique.

A Saint-Nicolas nous avons trouvé l'esprit chrétien dans son acception la plus large, cet esprit qui n'exclut personne, qui tolère le publicain, le samaritain, et cherche à guérir les misères sociales au lieu de s'en scandaliser. Nous lisons dans le prospectus de l'œuvre :

« On n'exclut pas les enfants illégitimes ou délaissés, les fils de » criminels, ni les vagabonds par suite de délaissement. — Ces der» niers sont cependant l'objet d'une surveillance plus active. — Ils » ont droit à la même charité que leurs camarades, car ils sont tous » rachetés du même sang de Jésus-Christ; nous en avons eu qui sont » devenus des modèles, et ils nous sont plus chers parce qu'ils ont été » exposés à de plus grands périls, — les accueillir, n'est-ce pas rendre » un grand service à la société? »

Travailler pour la classe ouvrière, c'est déjà se distinguer de l'Université. M. de Bervanger s'est demandé si l'enseignement, pour être fructueux, devait employer la contrainte. L'observation de la nature lui a répondu que c'était seulement par l'attrait qu'on obtenait de l'homme l'emploi intégral de ses forces. Il a voulu que sa maison fût attrayante.

Soyez le dimanche à deux heures dans son salon, dont les fenêtres s'ouvrent d'un côté sur la cour pavée de la maison, de l'autre sur le terrain destiné aux récréations : de la cour s'élèveront les accords d'un orchestre militaire. Il se compose d'une centaine d'élèves qui exécutent avec ensemble, avec goût, les morceaux de musique les plus modernes; sur le terrain des récréations, vous verrez fourmiller les enfants qui poussent des cris joyeux, et le spectacle sera dominé par les oscillations des balançoires, des bascules, par tous les instruments de gymnastiques mis à la disposition des élèves avec une prévoyance toute paternelle. Ce n'est plus la triste cour du collége royal avec ses quatre façades blanches, son terrain nu et salpêtré, ses écoliers, dont la plupart se groupent immobiles le long des murs.

Chaque semaine les élèves de Saint-Nicolas font une longue promenade, revêtus de blouses uniformes, et quand le supérieur est satisfait de la conduite générale, ils sont admis à porter le schakos de l'établissement, orné d'un galon bleu clair et d'une plaque de cuivre. On utilise ainsi le goût de l'enfant pour ces distinctions, ces objets de parade qui soutiennent l'esprit de corps, et qui, de l'état militaire, passeront un jour dans l'industrie.

A Saint-Nicolas on est encore obligé d'infliger des punitions, mais elles sont rares et douces. Le problème de rendre l'éducation attrayante a été posé en connaissance de cause par les chefs de cet établissement, et il est en partie résolu.

Lorsque les enfants ont acquis les notions élémentaires nécessaires à tous les états, ils sont sollicités à choisir eux-mêmes un métier par le spectacle de vingt ateliers différents, mis en activité dans le même lieu. Le four du boulanger pétille, le marteau du serrurier tombe en cadence; le menuisier fait frémir sa scie. Pour distribuer les enfants dans les divers ateliers, le supérieur consulte trois éléments : leur goût, leur aptitude intellectuelle et leur force physique.

A la vérité, la société actuelle n'ayant pas organisé le travail de telle sorte qu'un ouvrier puisse gagner sa vie en exerçant des parcelles de différentes fonctions, les enfants de Saint-Nicolas ne peuvent apprendre qu'un état, et leur travail uniforme, coupé seulement par des récréations, a tous les inconvénients de la monotonie. Mais, c'est aux besoins de la société présente qu'il fallait satisfaire. Saint-Nicolas ne doit pas être jugé du point de vue d'un monde idéal, il faut le comparer avec les systèmes d'éducation qui répondent aux idées, aux habitudes du monde actuel, c'est alors que l'institution de M. de Bervanger sera considérée comme le germe d'un progrès immense.

Cet établissement, qui débuta en 1827 par former des brocheurs, des mégissiers, des fabricants d'agrafes et de cardes, en un mot par des travaux de manufacture, cherche aujourd'hui à embrasser l'agriculture. Le prospectus de Saint-Nicolas démontre l'importance de l'enseignement agricole par des raisonnements qui sont exactement les nôtres

« Un des projets préférés de l'œuvre de Saint-Nicolas consiste à for» mer des écoles d'agriculture. C'est notre pensée favorite depuis dix» sept ans : trop d'enfants sont destinés à l'apprentissage des métiers. » On verra un jour l'industrie dévorer l'industrie. Les champs man» quent d'ouvriers intelligents; c'est donc un grand service à rendre à » tout le monde que d'établir des classes agricoles. Les enfants y trouve» ront un air plus sain, des mœurs plus pures et un état assuré; puis, » que d'améliorations s'en suivraient pour les conditions pauvres ! »

On le voit, en cherchant à réaliser l'attrait dans l'enseignement, à utiliser les goûts les plus futiles de la jeunesse, en distribuant les fonctions conformément aux aptitudes, en considérant l'agriculture comme la base de toutes les industries, M. de Bervanger émet des maximes socialistes, et, qui plus est, il les met en application. Assurément le supérieur de Saint-Nicolas n'est pas socialiste en connaissance de cause, et ce mot l'effaroucherait peut-être. Il n'en est pas moins vrai que nos vues et les siennes coïncident. Ce précieux résultat nous prouve que ce n'est point s'abuser que de croire à l'identité du christianisme et de nos théories sociales.

Cependant les hommes qui persistent à juger toutes choses d'un point de vue exclusif, à prononcer d'après une étiquette qui choque ou flatte leurs préjugés, auront de la peine à voir dans Saint-Nicolas un établissement populaire et progressif; il leur suffira que le supérieur porte la soutane, qu'une vierge de plâtre décore son cabinet, que plusieurs élèves appartiennent à des familles de la Vendée; peut-être auront-ils coudoyé dans un corridor une vieille illustration royaliste. C'en est assez : l'établissement de Saint-Nicolas sera jugé par ces mots : ***catholique*** et ***légitimiste ;*** dès-lors toute sympathie lui sera refusée.

Sans égard à son utilité manifeste, à ses finances embarrassées, l'Etat, comme la ville de Paris, lui dénieront toute allocation ; la police lui défendra de faire entendre son orchestre militaire pendant les promenades, même sur les boulevarts extérieurs, bien que cet appareil inoffensif puisse attirer beaucoup d'enfants à l'étude. On ira jusqu'à la persécution. M. de Bervanger sera traîné en police correctionnelle pour infraction aux règlements universitaires et sévices exercés sur des enfants en bas âge. Un pareil procès eut lieu, il y a peu d'années. Bien qu'aux débats la fantasmagorie de l'accusation se soit éclipsée, bien *que des gouttes de sang trouvées sur un instrument de torture*, n'aient plus coulé que du doigt d'un frère qui s'était coupé par maladresse en façonnant un objet de menuiserie, ce souvenir avait laissé chez nous-mêmes des impressions fâcheuses; elles se sont dissipées quand nous avons vu la maison de Saint-Nicolas ouverte à tout venant, réclamant la publicité, le supérieur se mêlant aux jeux des enfants, auxquels sa présence ne cause ni crainte ni embarras, et qui lui prodiguent des caresses filiales.

Le seul tort de cet homme vraiment évangélique, c'est de regretter intérieurement la restauration qui le protégeait. Il préfère M. le comte Victor de Noailles, qui dépensa plus de cent mille francs pour son entreprise, aux puissants du jour qui délaissent ou qui entravent son œuvre. Cependant, nous en sommes assurés, la charité, l'amour des classes pauvres est la première passion de M. de Bervanger ; le gouvernement actuel, en encourageant par une protection efficace son établissement utile à tous, neutraliserait bientôt son opposition, d'ailleurs inoffensive et silencieuse.

Il en serait ainsi du mauvais vouloir politique nourri par une partie du clergé. Ces sentiments, exaltés par la compression, seraient apaisés sans doute par les bienfaits de l'Etat, par la liberté. Cette liberté, surveillée par le gouvernement, désarmée par la publicité, n'aurait pas l'inconvénient qu'on lui suppose de fanatiser la jeunesse pour des formes politiques surannées. Un enseignement rétrograde, si les prêtres songeaient à le donner, n'aurait aucune puissance devant la réaction générale des esprits et le mouvement immense des idées contemporaines.

Nous nous sommes étendus sur une œuvre intéressante et méconnue, parce qu'elle est, à nos yeux, le type de tout un genre d'établissements religieux qui sont déjà nés, ou que des lois plus libérales feraient éclore (1) Dans cette voie, le clergé peut faire à l'Université une concurrence tellement utile pour la société, que par un pareil tableau la question de la liberté d'enseignement est résolue: Moyennant certaines conditions de publicité et de surveillance, l'enseignement doit être affranchi, afin que l'Université, qui prétend suffire à tous, et qui ne sait former complètement que des maîtres d'étude, soit réveillée de sa torpeur, obligée de renouveler ses vieux ressorts, de se mettre en harmonie, d'une part avec la nature de l'homme, de l'autre avec les besoins sociaux. (*La suite prochainement.*)

(1) Nous appelons en particulier l'attention de nos lecteurs sur la colonie agricole et industrielle de Saint-Pierre, près Marseille, dirigée par l'abbé Fissiaux.

BOURSE DU 30 DECEMBRE.

Réponse des primes.

Les fonds anglais, venus en hausse de près d'un demi pour cent, ont imprimé aux opérations de la matinée une allure très vive d'amélioration, et l'on a fait jusqu'à 20 centimes de hausse sur le cours de la veille; toutes les primes ont été levées.

Les chemins de fer, plus fermes qu'hier, ont tous un peu remonté.

Au comptant. — B. Belge, 747-50 — Caisse hypoth. (obl. endossées), 4 0/0, 498-754 — Esp. passive, 5 0/0, 4 7/8. — Guatemala, 1,000. — Obl. Orléans, 1.265. — Marseille à Avignon, 640. — Jouiss. 4 canaux, 138-75. — Id, Bourgogne, 101-25. — Canal de Bourgogne, 1,085. — Gaz anglais, 6,800.

	1er COURS.	PL. HAUT.	PL. BAS.	DERN. C.	C. PRECED
5 p. 0/0 compt.	123 70	123 70	123 60	123 60	123 55
— fin cour.	123 70	123 75	123 60	123 65	123 60
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »
3 p. 0/0 compt.	82 05	82 05	81 95	82 »	82 05
— fin cour.	82 05	82 10	81 95	81 95	81 90
En liquidation	» »	» »	» »	» »	» »

VALEURS AU COMPTANT.	1er COURS	DERN. C.	DIFF. S. LE C. PR.
1200	» »	» »	» »
400	104 50	» »	» »
O. de la Ville	1415 »	1413 75	B. 1 25
Banque de Fr.	3230 »	» »	» »
C. Laf. de 5000.	5075 »	5070 »	B. 5 »
— de 1000.	1095 »	» »	» »
Caisse Hypoth.	777 50	» »	» »
Quatre Canaux.	1272 50	» »	B. 2 0
Chemins de Fer.			
St-Germain	» »	» »	» »
Vers. R. Dr.	310 »	311 25	H. 1 25
d° R. G.	176 25	180 »	H. 3 75
Orléans	840 »	837 50	H. 7 50
Strasb. à Bâle.	213 75	» »	H. 1 25
Rouen.	825 »	827 50	H. 7 50
Havre.	637 50	640 »	H. 5 »
Fonds Etrangers.			
5 0/0 Belge 1840.	107 1/2	» »	» »
— Portugais.	» »	» »	2 »
Esp. D. active.	28 7/8	29 1/8	H. 3/8 »
5 0/0 Naples.	107 »	» »	» »
— Romain.	104 3/4	» »	H. 3/8 »
Obl. Piémont.	1190 »	» »	» »
Emp. d'Haïti.	462 50	» »	» »

Cours de la coulisse.
Avant la bourse, 82 05, 10, 05.
Après, 81 97 1/2, 82, 82 05.

Reports.
3 0/0, 18 3/4, 17 1/2, 18 3/4, demande.

Fin courant, »
— 312 50, 310.
— 180.
— 842 50, 838 75.
— 215, 213 75.
— 832 50, 827 50.
— 635.

Londres, 28 décembre.
Consol. 96 5/8 3/4.
Esp. actif. 31 3/8.
Portugais. 44 1/2.
Mexicains. 31 7/8.
5 0/0 Hollandais, 99 5/8.
2 1/2 0/0 id. 56.
Orléans. 32 3/4.
Rouen. 31 3/4

Spectacles du 31 décembre.

» h. »/» THÉATRE-FRANÇAIS. — Tibère. l'Avare.
» h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino noir. Le Roi d'Yvetot.
» h. »/» ODÉON. — Chénier. Le Malade imaginaire. Une Fête de Néron.
» h. »/» VAUDEVILLE. — Hermance. Une Idée. L'Homme blasé. Les Cabinets.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Roquefinette. Le Gamin. Comète. Chanson.
» h. »/» PALAIS-ROYAL. — Grisettes. Brelan. Carabas. 1re Cour de Gérolstein.
7 h. »/» GYMNASE. — Manon. Angélique. Daniel. Cadet.
» h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Mathilde Iles Marquises. Meuniers.
» h. »/» AMBIGU-COMIQUE — Les Bohémiens.
5 h. 1/2 GAITÉ. — Carotte. Homme gris. Ménage. Lucio.
» h. »/» COMTE. — Molière. 1re de Tout miel. Ricochets. Fantasmagorie.
» h. »/» CIRQUE. — Le Vengeur. Les Guides.

BULLETIN AGRICOLE.

Halle de Paris du 30 décembre.

Arrivages, 1244 quint. 67 kil. Restant à la halle, 6855 quint. 10 kilog. Cours moyen : 38-17. Cours-taxe, 38-17.

Différence de ces cours et de ceux d'hier; cours moyen, baisse de 60 cent. Cours-taxe, hausse de 25 cent.

Gruaux: 91 quint. 35 kilog. de 43-95 à 54-75

Orge, 9-25. Avoine, 6-88. Seigle, 11-14. Taxe du pain, première qualité, 28 centimes; deuxième, 23 cent.

Fourrage. PARIS 29 décembre. — Foin, première qualité, 47 à 49; deuxième, 45 à 46. Luzerne, 40 à 45. Regain de luzerne, 37 à 38. Paille de blé, 21 à 23. Paille de seigle, 26 à 28. Paille d'avoine, 34.

VERSAILLES, 29 décembre. — Foin, première qualité, 43 à 46; deuxième, 40 à 42; troi-

9-36. Avoine, 6-52.

VOUZIERS, 23 décembre. — Froment, 15-36. Seigle, 8-93. Orge, 9-28. Avoine, 5-17.

BOURGES. — Froment, première qualité, 19-50; deuxième, 18 fr.; troisième, 15-75; quatrième, 14-50. Seigle, 10-50 à 14. Avoine, 6 à 7.

BESANÇON, 28 décembre. — Froment, première qual. 19-30. Avoine, 8-10.

BONÉTABLE (Sarthe). — Froment, 20-20

l'hectol.

ANVERS	id.	18-37	id.	10-00
LIÈGE	id.	16-75	id.	10-80
NAMUR	id.	16-52	id.	10-84
MONS	id.	16-15	id.	9-55

D'après ces prix moyens, les froments étrangers paient en ce moment en Belgique 37 f. par 1000 kilogrammes de droits d'entrée, et le seigle 21 fr. 50 c.

Vins. — SAINT-JEAN-D'ANGELY. Vin vieux

Produits animaux.

Marché de POISSY du 28 décembre.

	Amenés.	Vendus.	Renvoi.	Prix du kilogramme sur pied.		
Bœufs	1,900	1,730	150	1 12	» 98	» 81
Vaches.	29	28	[illegible]	1 06	» 92	» 78
Veaux.	631	621	10	1 52	1 32	1 12